DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

DEUXIÈME SESSION—TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

36 Élisabeth II

VOLUME V, 1987

COMPRENANT LA PÉRIODE DU VINGT-HUITIÈME JOUR D'AVRIL 1987
AU PREMIER JOUR DE JUIN 1987, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
1988 05 31
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA

1988 05 31

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 28 avril 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LA SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION AUX DONS D'ORGANES

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'aimerais saisir l'occasion de rappeler aux députés que cette semaine, la semaine du 26 avril au 2 mai, est la Semaine nationale de sensibilisation aux dons d'organes.

Le but d'une telle semaine est d'accroître la sensibilisation du public et des professionnels de la santé aux avantages des dons et des transplantations d'organes et de tissus, d'encourager les familles à en discuter et à prendre la décision de faire un don d'organes avant qu'une tragédie se produise; et d'inciter les professionnels de la santé à réfléchir à la façon dont ils peuvent participer au processus de don d'organes, de manière à ce qu'il soit plus facile de disposer d'organes et de tissus pour améliorer et bien souvent sauver la vie des individus.

Il est certain que la greffe d'organes constitue maintenant un traitement efficace dans bien des cas de maladie où des organes sont devenus totalement inutilisables. Une greffe du rein peut libérer un patient de la nécessité de la dialyse, une procédure qui lie le patient à une machine jusqu'à 40 heures par semaine, bouleversant complètement sa vie sociale, familiale et professionnelle.

Les greffes du coeur et du foie sont le seul espoir de survie des personnes qui souffrent de maladies incurables du coeur et du foie. Enfin, les greffes de la cornée ont rendu la vue à des milliers de personnes.

Les greffes d'os permettent d'éviter l'amputation, et les greffes de la peau ont permis de sauver la vie de milliers de grands brûlés.

Les statistiques montrent que les Canadiens approuvent le don d'organes. Pourtant, l'une des principales restrictions aux greffes à l'heure actuelle tient à l'insuffisance du nombre de dons d'organes et de tissus.

L'an dernier, plus de 1 000 Canadiens n'ont pas pu avoir de greffe du rein. Plus de 1 000 n'ont pas pu avoir de greffe de la cornée, et cela en dépit d'un doublement du nombre de greffes de la cornée en 1986 par rapport à 1985.

De nombreux Canadiens sont malheureusement décédés parce qu'il n'a pas été possible de trouver à temps un coeur ou un foie à leur greffer.

En collaboration avec diverses associations bénévoles et professionnelles de la santé, mon ministère a lancé un certain nombre d'initiatives pour remédier à cette pénurie de dons d'organes. Pour ne citer que quelques exemples, nous avons élaboré des lignes directrices en vue de la mise sur pied de services de don d'organes et de tissus dans les hôpitaux, ainsi que de programmes de transplantation d'organes vitaux, et ces directives seront bientôt distribuées dans les hôpitaux; nous avons aidé la Fédération canadienne des étudiants de médecine à mener des campagnes de sensibilisation sur les campus universitaires, et nous avons élaboré un répertoire des ressources pédagogiques en matière de don et de transplantation d'organes, afin d'aider les groupes professionnels et bénévoles à préparer leurs séances d'information; et nous participons à la mise sur pied d'un réseau informatique national pour faciliter la distribution des organes et la création d'une banque de données sur les transplantations.

J'adresse mes félicitations aux associations de professionnels de la santé et de bénévoles pour tout ce qu'elles ont accompli pour sensibiliser la population à cet égard. L'Association des infirmières et infirmiers du Canada et l'Association médicale canadienne ont toutes deux adopté des résolutions appuyant le don et la transplantation d'organes.

L'Association médicale canadienne, avec l'appui de mon ministère, a lancé une campagne de sensibilisation à l'intention des médecins au début du mois et le Conseil canadien d'agrément des hôpitaux a inclus dans ses normes d'accréditation une déclaration relative aux dons d'organes.

La Fondation canadienne des maladies du rein, la Fondation des maladies du foie, l'Institut national canadien pour les aveugles et Transplant International (Canada) poursuivent leurs efforts en vue d'encourager les Canadiens à faire don de leurs organes; bien entendu, les programmes provinciaux relatifs aux dons d'organes et d'yeux continuent à être appliqués dans le but d'accroître et de coordonner les dons d'organes et de tissus. Bon nombre de ces organismes ne fonctionnent que grâce à des bénévoles, que je félicite vivement aujourd'hui.

Pour commémorer la Semaine de sensibilisation aux dons d'organes, mon ministère a établi un feuillet avec une carte de don d'organes détachable qui a été distribué en même temps que les chèques aux députés et aux employés du gouvernement fédéral, de la Chambre des communes et de près de 18 sociétés, soit au total près de 304 000 personnes.

Nous espérons que les stations de radio et de télévision passeront les messages publicitaires sur les dons d'organes que nous avons distribués.

Je suis heureux de voir que dans plusieurs bulletins des syndicats de fonctionnaires fédéraux, des magazines populaires et des revues professionnelles du domaine de la santé, on trouve des articles sur les dons d'organes et de tissus dans les numéros d'avril. En outre, certains ministres provinciaux de la Santé ont organisé des activités dans le cadre de la Semaine de sensibilisation aux dons d'organes.

J'espère que tous ces efforts contribueront à accroître les dons d'organes. Toutefois, chacun d'entre vous à la Chambre peut faire sa part—et j'en profite pour remercier les députés qui ont déjà pris personnellement des mesures à cet égard—en envisageant de faire don de vos organes et en signant à cette fin une carte de don d'organes ou le consentement qui se trouve sur votre permis de conduire. En outre, je vous incite à discuter de votre décision avec votre famille et vos amis, et à leur demander de suivre votre exemple. Et pour faire plus encore, vous pouvez en parler à vos électeurs et à vos collègues professionnels. Ce faisant, vous encouragerez personnellement les autres à faire le don le plus généreux qui soit, le don de la vie.

Pour reprendre le slogan de la Semaine «Soyez généreux, faites don de vos organes.»

• (1110)

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, bien entendu, notre parti est très heureux de se joindre au ministre pour saluer cette semaine consacrée aux donneurs d'organes.

A la lumière du plus récent sondage Gallup publié le 16 mars dernier, il est manifeste que les Canadiens sont plus désireux que jamais de donner leurs organes. Le problème réside dans le fait qu'ils ne savent pas trop comment s'y prendre.

Ceux qui disent être disposés à faire don de leurs organes comprennent 26 p. 100 de la population qui ont déjà signé des cartes de donneur, comparativement à 21 p. 100, en 1983, et seulement 12 p. 100, en 1978. Depuis dix ans, nous assistons à une augmentation marquée du nombre de gens qui font don d'organes. Cependant, ces 26 p. 100 sont insuffisants.

Selon nous, en plus des initiatives extrêmement constructives que le ministre a déjà prises, afin de tenter de sensibiliser la Fonction publique et les membres des professions libérales, il serait peut-être bon que le chèque d'allocations familiales du mois prochain soit accompagné d'un message à ce sujet s'adressant aux familles d'un bout à l'autre du pays.

M. Lewis: Venez-vous tout juste de découvrir les allocations familiales?

Mme Copps: Non, je n'ai pas encore reçu les miennes.

M. Epp (Provencher): Vous devriez les recevoir d'un jour à l'autre.

Mme Copps: De temps à autre, nous sommes témoins de cas à fendre le coeur à la télévision, par exemple, lorsque de jeunes enfants attendent de recevoir un nouveau foie. Les Canadiens veulent être généreux et aider quelqu'un. Ils souhaitent sauver une vie, mais dans bien des cas, ils ignorent comment s'y prendre.

Ainsi, le directeur de la *National Capital Organ Retrieval and Exchange Organization* a déclaré que l'un des principaux problèmes que pose l'obtention de dons d'organes réside dans le fait que nombreux médecins et hôpitaux n'ont aucune politique précise à cet égard. Naturellement, lorsqu'une famille est en crise—lorsqu'elle fait face à la mort ou qu'elle doit décider de débrancher le respirateur d'un être cher—il est possible que la dernière chose qu'elle veuille à ce moment critique, c'est qu'on lui parle de dons d'organes.

Si nous voulons que davantage de gens donnent leurs organes, nous devrions faire en sorte d'obtenir leur accord au moment où ils sont plus en mesure de prendre ce genre de décision, plutôt que lorsqu'ils font face à une crise.

[*Français*]

J'ai aussi été contente que le ministre parle du bénévolat dans son discours. J'aimerais juste lui souligner que dans les prévisions qui viennent d'être soumises au Parlement, les fonds pour le bénévolat, les organismes nationaux de volontaires, n'ont pas augmenté du tout depuis l'année dernière. Je pense qu'il est bien bon de parler de la contribution qui est faite par le bénévolat, mais c'est aussi important de le poursuivre avec quelque capital que ce soit.

[*Traduction*]

En terminant, je tiens à exprimer notre entier accord. Le ministre ne devrait pas s'adresser qu'aux professionnels mais aussi à des milliers d'autres Canadiens. Il nous a incités, dans nos messages à nos électeurs et par nos divers contacts, à encourager nos concitoyens à signer l'espace prévu pour les dons d'organes sur leur permis de conduire ou à remplir une formule spéciale. Nous devrions inviter les provinces qui ne l'ont pas encore fait à offrir aux chauffeurs, à même leur permis de conduire, la possibilité de se porter donateurs.

Nous ne sommes pas au bout de nos peines, mais le Parlement et l'ensemble des Canadiens semblent faire preuve de bonne volonté. Voilà pourquoi nous espérons que, cette semaine, des milliers d'autres Canadiens consentiront à faire, à leur mort, un don d'organes destinés à la transplantation.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, les déclarations par lesquelles les partis s'engagent devant le Parlement à sensibiliser la population au don d'organes destinés à la transplantation, au cours de cette semaine, ne sauraient faire l'objet d'un concours. Il s'agit d'une question cruciale pour tous les malades qui attendent une greffe. Toutefois, rien ne saurait nous inciter davantage à appuyer les propos des porte-parole du gouvernement et de l'opposition officielle que le fait d'avoir, comme moi, un ami très cher cloué sur son lit d'hôpital et dont le seul espoir pour lui, sa famille et ses nombreux amis, est celui de recevoir à temps une transplantation cardiaque. A mesure que le temps passe, ses chances de survie diminuent, bien sûr, et cette attente prolongée montre à quel point les organes sont rares.

Sans vouloir revenir sur la déclaration du ministre ni sur les moyens de sensibiliser le public au don d'organes, j'invite ceux d'entre nous qui ne se sont pas encore intéressés à la situation à bien vouloir songer à ce que cela signifie pour des gens qui, comme moi et tant d'autres, doivent se résigner à voir des proches mourir faute d'une transplantation. Ils comprendront alors l'urgence de faire l'impossible pour que des organes soient disponibles.

[*Français*]

LE TRAVAIL

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour parler d'une tragédie qui frappe le Canada, tragédie qui touche quotidiennement des milliers de travailleurs ayant subi des blessures ou perdu la vie ou contracté une maladie sur leur lieu de travail.

Tous les ans, au Canada, un travailleur sur neuf dans toutes les industries et toutes les professions souffre de blessures reliées à l'exercice de son métier. Au cours de 1985, dernière année pour laquelle nous disposons de statistiques, 768 de nos compatriotes ont perdu la vie au travail, et 16 200 000 jours ouvrables ont été perdus par suite d'accidents de travail. Les coûts directs et indirects d'une telle perte sont évalués à près de 14 milliards de dollars. C'est pour notre nation un prix énorme à payer autant en ressources humaines qu'en argent.

[*Traduction*]

Cependant, les statistiques ne sont pas de mise aujourd'hui. Il s'agit plutôt de prendre conscience de la douleur, de la souffrance et des pertes qui affligent nos concitoyens qui ont contracté des maladies ou subi des blessures sur les lieux du travail. Il convient aujourd'hui de rappeler que des Canadiens ont payé de leur vie et de leur personne pour assurer l'édification de notre grand pays.

Le Congrès du travail du Canada a voulu que cette journée soit un jour de deuil pour attirer l'attention sur les graves problèmes de santé et de sécurité qui continuent d'exister en milieu de travail. Nous applaudissons à cette initiative.

A cette occasion, il me semble important pour nous tous de réaffirmer notre détermination à accorder une importance prioritaire à ce problème qui constitue une véritable tragédie nationale. Nous devons nous attacher à rendre les Canadiens plus conscients de ce grave problème qui engage la responsabilité non seulement de l'État fédéral mais aussi celle du monde ouvrier, du monde des affaires, de l'industrie et des provinces et, en définitive, de tous les Canadiens.

[*Français*]

Il est vrai, monsieur le Président, que des progrès ont été accomplis dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité professionnelles au cours des dernières années. Nous avons fait un bon bout de chemin depuis l'adoption en Ontario, il y a 73 ans, de la première Loi sur l'indemnisation des travailleurs. Nous avons encore beaucoup de chemin à faire cependant. Il nous reste à tous beaucoup de besogne à abattre si nous voulons atteindre notre objectif: procurer à tous les Canadiens un milieu de travail sûr et salubre.

Je tiens à souligner l'engagement du gouvernement à cet égard, de même que ma volonté très ferme d'agir pour améliorer les choses. Certains faits témoignent d'ailleurs de cet engagement.

Nous avons modifié le Code canadien du travail en vue d'améliorer les dispositions qui touchent l'hygiène et la sécurité au travail. Nous avons renforcé trois droits fondamentaux énoncés dans ce Code: celui pour les travailleurs de refuser d'exécuter un travail qu'ils jugent dangereux; celui d'être mieux informés des dangers que leur travail comporte et celui de participer aux travaux des comités d'hygiène et de sécurité.

Nous avons étendu les dispositions du Code dans ce domaine aux secteurs du transport aérien, maritime et ferroviaire, ainsi qu'à l'industrie pétrolière et gazière. Nous avons élaboré un nouveau système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. Voilà, monsieur le Président, quelques exemples de nos réalisations, toutes fondées sur notre désir de protéger les travailleurs canadiens. J'ajoute que toutes ces actions ont été entreprises en collaboration étroite avec les représentants de toutes les parties en cause. Nous croyons fermement que seule cette voie nous mènera au succès.

Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir fourni l'occasion de signaler cette question importante à l'attention des députés de cette Chambre.

• (1120)

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je veux répondre . . . Je veux parler au sujet de la déclaration du ministre. Et avec le gouvernement il est certain que nous du parti libéral aimerions ajouter nos voix à tous ceux qui prennent cette journée pour démontrer à la population les sacrifices qui sont faits tous les jours par les ouvriers au Canada.

[*Traduction*]

Le ministre a déploré la situation des travailleurs dans le domaine de l'hygiène et la sécurité professionnelles. Dans sa déclaration, il a signalé que les accidents de travail représentent une perte de 14 milliards de dollars. Nous devons faire remarquer aux Canadiens que ce même ministre et son gouvernement ont réduit le budget du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail de 10 p. 100 depuis un an. De fait, on a réduit le personnel du centre créé par les gens qui sont, d'après lui, censés résoudre le problème. Il s'agit d'un centre composé de trois éléments. Ce qui au départ n'était qu'un rêve a été réalisé à Hamilton avec la participation du gouvernement, du patronat et des travailleurs syndiqués et autres qui y voyaient l'occasion d'approfondir leurs connaissances pour réduire les risques sur les lieux du travail.

Par suite des compressions opérées par le gouvernement, dont une de 10 p. 100 cette année seulement, le nombre de petites entreprises, de petits syndicats ou de travailleurs qui peuvent profiter des services du Centre d'un bout à l'autre du Canada est touché. Le ministre doit savoir que dans ses prévisions budgétaires le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a fait savoir qu'il n'avait pu répondre au même nombre de demandes de renseignements à cause des compressions budgétaires du gouvernement.

Si le ministre a eu la chance de visiter le Centre comme je l'ai eue, il doit savoir qu'il transmet des renseignements directement aux personnes qui en ont besoin. Durant la dernière année financière, le Centre a répondu à 20 000 demandes de renseignements provenant d'un bout à l'autre du Canada. Elles n'émanaient pas uniquement de grandes entreprises qui possèdent leur propre service d'information au sujet de l'hygiène et de la sécurité au travail. Un travailleur dans une petite usine voulait savoir quelle serait la réaction si un produit chimique entrait en contact avec la peau et quelle était l'ampleur d'un risque précis au travail.

C'est bien beau de modifier le Code canadien du travail et de donner aux ouvriers le droit de refuser les travaux dangereux, et nous sommes d'accord là-dessus; mais si d'autre part les ouvriers n'ont pas accès aux renseignements qui concernent les produits chimiques dangereux ou les dangers professionnels, alors ils ne peuvent pas se prononcer en connaissance de cause sur leur droit au refus de travailler.

Bien sûr nous n'aurions pas d'hésitation à déplorer avec le gouvernement la perte de milliers de vies humaines. Il y a eu récemment à Sudbury un accident minier très tragique. Plus récemment il y a eu un autre accident dans la province de Québec qui aurait pu être tragique, qui l'a été en fait pour une famille. Dans ma propre ville de Hamilton, monsieur le Président, aux aciéries, il ne se passe pas un mois ou quelques semaines sans que nous entendions parler d'une tragédie quasi mortelle, et parfois mortelle. Nous sommes tous d'accord pour chercher à éliminer cela, mais pour y parvenir il faut être renseigné.

Je pense que c'est au gouvernement qu'il appartient de financer et de développer les installations et les moyens du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail et non d'y sabrer ou de les réduire à un point qui rend ridicule de prétendre que nous collaborons tous. Nous collaborons tous, mais il y a eu des coupures au Centre qui a été lancé justement pour renseigner les travailleurs dans le but d'empêcher les milliards de dollars de dommages professionnels dont parlait le ministre. Il remarquera dans le budget des dépenses que le coût prévisionnel d'une enquête a été établi à 71 $ chacune pour 1986-1987. Cela paraît bien mince quand il s'agit de réduire les milliards de dollars de pertes que nous subissons au niveau de la productivité, pour ne rien dire des coûts humains en pertes de vie et en lésions.

Par véritable respect pour ce jour de deuil proclamé par le Congrès canadien du travail à la suite du budget des dépenses supplémentaires, j'invite le ministre à se remettre au travail et à trouver de nouveaux crédits non seulement pour rétablir mais pour augmenter le budget antérieur du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. S'il pense réellement ce qu'il dit quand il affirme chercher à empêcher ou à réduire ces accidents professionnels si coûteux en vies humaines, en argent et en pertes de productivité, alors j'invite le ministre à reprendre les prévisions de dépenses, à reconsidérer cette très grave coupure et à repenser à cet idéal d'une collaboration tripartite entre l'État, les entreprises et les travailleurs pour rendre les lieux de travail plus sûrs pour chaque travailleur. C'est alors je pense que les fleurs d'éloquence et d'érudition dont il a orné ses déclarations d'aujourd'hui prendront un peu de sens.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je me permets tout d'abord de féliciter le ministre et de le remercier pour m'avoir fait parvenir bien à l'avance une copie de la déclaration. Je l'ai reçue hier soir. J'ai pu l'examiner et je suis en mesure d'y répondre de façon pertinente. Je le félicite d'avoir procédé de cette manière et j'espère qu'il sera imité à cet égard par ses collègues du Cabinet qui se proposent de faire des déclarations à l'avenir.

Nous, du Nouveau parti démocratique, approuvons la décision du Congrès du travail du Canada de faire du 28 avril un jour du souvenir officiel en l'honneur de nos frères et soeurs qui ont été tués, blessés ou handicapés à leur travail au cours de la dernière année.

Je crois juste de dire, monsieur le Président, que nous sommes aujourd'hui beaucoup plus que jamais conscients des questions de sécurité et de santé en milieu de travail. Et pourtant, en 1985, 768 Canadiens sont morts au travail et des milliers d'autres ont été blessés ou handicapés. Le gouvernement nous rebat constamment les oreilles à la Chambre de la grande contribution du capital au développement du Canada. Nous sommes constamment en adoration devant l'autel de Bay Street en raison des investissements et de l'argent qui s'y trouvent. A en juger par ce qui se dit parfois en face, ce serait cela Dieu, c'est cela qui ferait la vigueur de l'économie canadienne. En fait, on oublie trop facilement que les travailleurs ont davantage contribué à l'édification de notre vaste pays, souvent au prix de leur vie et de leur santé.

Aujourd'hui, nous nous arrêtons à penser à eux. Ce faisant, nous réitérons notre engagement à toujours nous préoccuper d'assurer un milieu de travail sûr et sain.

Le ministre dit que la Partie IV du Code canadien du travail est importante. Il a parlé des grandes choses qu'il a accomplies, mais depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir, en 1984, aucune modification n'a été apportée à la Partie IV du Code canadien du travail. Aucun projet de loi n'a été présenté au Parlement au nom du ministre du Travail (M. Cadieux) en vue de renforcer et d'améliorer les articles du Code canadien du travail portant sur la santé et la sécurité au travail.

On a en effet dénombré en 1986-1987 dans la Fonction publique et les sociétés d'État fédérales, par exemple, 13 accidents mortels et 25 371 blessures, dont 16 536 se sont soldées par une infirmité. Le gouvernement fédéral a encore beaucoup à faire pour afficher un dossier inpeccable sur le lieu de travail. Il me semble que le gouvernement a le devoir de donner l'exemple en matière de santé et de sécurité au travail.

L'un des secteurs d'activité les plus dangereux au Canada, encore plus dangereux que l'exploitation minière, est celui de la pêche. Nous savons que le ministre a depuis janvier entre les mains le rapport Gray, un rapport provisoire sur la santé et la sécurité dans l'industrie de la pêche de la côte ouest. Nous attendons toujours qu'on entreprenne des études sur l'industrie de la pêche de la côte est. Le gouvernement ferait bien d'agir avec un peu plus d'empressement. Nous aimerions qu'il agisse non pas avec la rapidité de l'escargot, mais avec celle du Surhomme pour remédier à ce qui a été reconnu de toute évidence comme un grave problème, à en juger par la déclaration que le ministre vient de faire aujourd'hui.

• (1130)

En terminant, nous formulons sincèrement l'espoir que le 28 avril 1988, nous pourrons nous réjouir ici à la même heure que les lieux de travail au Canada sont devenus plus sûrs et plus sains qu'ils ne l'étaient en 1987.

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LOI MODIFIANT LE CODE CRIMINEL ET LA LOI SUR LA PREUVE AU CANADA—PRÉSENTATION D'UN RAPPORT RÉVISÉ DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Marcel Danis (Verchères): Monsieur le Président, en tant que président du Comité législatif sur le projet de loi C-15, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada, il est de mon devoir de présenter un rapport révisé.

[*Traduction*]

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD—PRÉSENTATION DU 3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, au nom du président du comité, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord, dans les deux langues officielles.

Le 24 mars 1987, le comité s'est réuni à huis clos pour étudier un projet de rapport à adopter et déposer avant la conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones, laquelle était prévue pour les 26 et 27 mars 1987. Au cours de cette séance, des députés ont fait valoir que le comité pourrait compromettre certaines négociations à la conférence en déposant un rapport à ce moment-là.

Dans le débat qui a suivi, un député a proposé une motion qui rendait impossible le dépôt du rapport avant la conférence. La motion a fait l'objet d'un vote inscrit et elle a été adoptée.

Le 25 mars 1987, le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) a fait à la Chambre une déclaration prévue par l'article 21 du Règlement dans laquelle il a critiqué et désigné les membres du comité qui avaient voté contre le projet de rapport. Vous pouvez vous reporter au hansard du 27 mars 1987, à la page 4540.

Cette intervention nous a été signalée le 1er avril 1987 par un député qui estimait que le député de Kenora—Rainy River avait porté atteinte à ses privilèges et compromis tout le processus des séances à huis clos en décidant de divulguer ce qui ne devait pas être rendu public. Une motion a été adoptée afin de rendre compte de l'incident à la Chambre.

Comme les privilèges pouvaient être en cause, le comité estime de son devoir de vous soumettre ces questions et de donner à la Chambre l'occasion d'y réfléchir.

Au nom du président du comité, le député de Chicoutimi (M. Harvey), je dépose et soumets respectueusement un exemplaire des fascicules nos 24 et 25 des *Procès-verbaux et témoignages*, qui comprennent le rapport.

M. le Président: Je dois faire remarquer aux autres députés qui demandent la parole à ce propos qu'ils doivent se limiter à un court résumé du rapport qu'ils déposent.

[*Français*]

LANGUES OFFICIELLES—PRÉSENTATION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

M. Charles Hamelin (Charlevoix): Monsieur le Président, en tant que coprésident du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre sur les langues officielles . . .

[*Traduction*]

J'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, évidemment, le deuxième rapport du comité mixte permanent.

[*Français*]

J'ajouterais simplement, monsieur le Président, que tous les membres de ce Comité ont bien hâte que nous examinions au plus tôt le renouvellement de cette loi fondamentale du pays sur les langues officielles de façon à augmenter la qualité et la dualité linguistiques canadiennes le plus rapidement possible.

PÊCHES ET OCÉANS—PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Gérald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent des pêches et des océans, dans les deux langues officielles.

COMMUNICATIONS ET CULTURE—PRÉSENTATION DU 5E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du Comité permanent des communications et de la culture, dans les deux langues officielles. L'examen et les recommandations du Comité font suite à son ordre de renvoi en date du 29 janvier 1987. Le Comité demande que le gouvernement produise une réponse à ce rapport conformément à l'article 99(2) du Règlement.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 106 du Règlement, une pétition provenant d'habitants de Pickering, Scarborough, Toronto, Guelph, Mississauga et North Bay, en Ontario, et de Vancouver, Burnaby, Coquitlam, Surrey, Westbank, ainsi que d'un grand nombre d'autres localités de la Colombie-Britannique.

Ils craignent que les modifications que le gouvernement entend apporter à la Loi sur les brevets, en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance, ne fassent augmenter les prix que paient les consommateurs canadiens et n'empêchent les Canadiens moyens d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin.

Ils demandent donc au gouvernement de reconsidérer sa décision de faire adopter ce projet de loi.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition qu'ont signée plusieurs douzaines d'habitants de Duncan, en Colombie-Britannique, invitant le gouvernement à renoncer à son projet de modifier la Loi sur les brevets, car s'il y donnait suite, il toucherait directement et indubitablement tous les Canadiens qui ne bénéficient pas de la protection de programmes privés ou gouvernementaux d'assurance frais médicaux.

Les signataires allèguent en outre que les propositions du gouvernement fédéral feraient augmenter le coût, déjà élevé, des programmes provinciaux de soins de santé.

J'ai également une pétition analogue provenant d'habitants de Waterford, localité ontarienne célèbre entre toutes pour la culture de la tomate. Cette pétition porte également la signature d'habitants de Simcoe, de Vanessa, de Windham Centre, de Nanticoke et de Port Dover, où se prennent, dit-on, les plus belles perches du monde.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de renoncer à son projet de modifier la Loi sur les brevets, car ils estiment que le monopole qu'il va ainsi accorder aux sociétés pharmaceutiques freinera la concurrence, provoquera une hausse du coût et des prix des médicaments, et réduira sensiblement la capacité des Canadiens moyens d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin.

Je suis chargée de présenter une pétition analogue provenant de plusieurs douzaines d'habitants de Digby, en Nouvelle-Écosse, ainsi que d'habitants de Vilna et de Redwater, en Alberta, qui demandent au gouvernement de renoncer à son projet de modifier la Loi sur les brevets, car ils estiment que les modifications proposées sont un autre exemple des concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, au détriment du Canadien moyen.

Ce sont là quelques exemples des pétitions que nous avons reçues déjà et de celles que nous ne manquerons sûrement pas de recevoir en grand nombre à l'avenir.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai cinq pétitions qui ont été examinées conformément à l'article 106 par le Greffier et qui répondent aux exigences du Règlement.

La pétition des soussignés résidants du Canada qui se prévalent maintenant de leur droit ancien et incontesté présentent un grief commun et déclarent humblement que les monopoles accordés aux compagnies pharmaceutiques innovatrices ne permettront pas la concurrence des produits pharmaceutiques génériques moins dispendieux, résultant en une augmentation du prix des médicaments pour les consommateurs et les consommatrices canadiens et canadiennes; en une réduction sérieuse de la possibilité pour nombre de gens d'acheter les médicaments dont ils ont besoin; que les modifications proposées à la Loi sur les brevets affecteront différemment tous les Canadiens et les Canadiennes qui ne sont pas couverts par des programmes d'assurance-médicaments gouvernementaux ou privés; que les propositions du gouvernement augmenteront les coûts déjà élevés des régimes d'assurance-santé provinciaux; et que les modifications proposées à la Loi sur les brevets sont un autre bon exemple de concessions du gouvernement canadien aux États-Unis dans les négociations pour des ententes de libre-échange au détriment des consommateurs et consommatrices moyens.

A ces causes, les soumissionnaires demandent humblement que le Parlement rejette les propositions qui augmenteront les prix des médicaments pour les Canadiens et les Canadiennes.

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter huit pétitions portant la signature de centaines d'habitants de Winnipeg, selon lesquels le projet de loi C-22 frappera injustement les Canadiens dont l'état de santé exige l'achat régulier de médicaments d'ordonnance. Ils soutiennent que les propositions du gouvernement feront augmenter le coût des programmes provinciaux de soins de santé.

• (1140)

Par conséquent, ils prient humblement le Parlement de bien vouloir rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

J'ai une autre pétition sur le même sujet, signée cette fois par des habitants de certaines localités du Manitoba, notamment Inwood, Teulon, Balmoral et Poplarfield. Ces pétitionnaires soutiennent que les propositions du gouvernement visant à modifier la Loi sur les brevets en ce qui a trait aux médicaments d'ordonnance feront augmenter le prix des médicaments pour le consommateur canadien et compromettront sérieusement la capacité du Canadien ordinaire de se procurer les médicaments d'ordonnance qui lui sont indispensables.

Les modifications proposées illustrent encore une fois les concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, au détriment du Canadien moyen. Ils prient humblement le Parlement de bien vouloir rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

OPPOSITION AUX CHANGEMENTS PROPOSÉS AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par des habitants de la Colombie-Britannique.

Attendu que les données les plus récentes révèlent que pratiquement tous les pêcheurs du Canada comptent sur les prestations d'assurance-chômage pour survivre pendant les longs mois de l'hiver, ces pétitionnaires prient humblement le Parlement de veiller à ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) rejette toute recommandation tendant à priver ces pêcheurs de leur droit à ces prestations et de consulter leurs porte-parole en vue d'améliorer le programme prévu à leur intention.

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland—Miramichi): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions au nom de la division de Miramichi de la *Right to Life Association* du Nouveau Brunswick, pour demander au Parlement d'appuyer la motion M-37 visant à protéger les bébés à naître en vertu de la Charte des droits.

OPPOSITION AU SYSTÈME DE FACTURATION DES APPELS LOCAUX SELON LA DURÉE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des centaines d'habitants de la circonscription de Burnaby qui constatent que le téléphone est un moyen de communication essentiel dont les frais de location doivent toujours être raisonables. Ils constatent également que le système d'établissement du prix des communications téléphoniques, appelé le service local mesuré, qui consiste à taxer tous les appels locaux, va beaucoup augmenter les frais de téléphone pour la plupart des gens, et particulièrement ceux qui comptent sur leur téléphone, notamment les personnes âgées, les handicapés, les personnes qui ne peuvent sortir de chez eux et les organisations de bénévoles. Par conséquent, ils demandent au Parlement d'ordonner au CRTC de ne pas accorder aux compagnies téléphoniques comme B.C. Tel le droit de faire payer tous les appels individuels et de leur faire conserver la location mensuelle des téléphones.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter à nouveau une pétition signée par un grand nombre de résidents de Burnaby, ainsi que de Vernon, de Kamloops, de Chetwynd et de diverses autres villes et municipalités de la province de la Colombie-Britannique, qui constatent que les propositions du gouvernement fédéral visant à modifier la Loi sur les brevets, en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance, vont faire augmenter le prix des médicaments et réduiront sensiblement la capacité des Canadiens moyens d'acheter les médicaments indispensables qui leur sont prescrits. Ils font remarquer que ces propositions sont en fait une concession accordée aux États-Unis dans le cadre des négociations sur le libre-échange et ils demandent donc au Parlement de les rejeter car elles feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens de Prince George et de beaucoup d'autres régions.

L'INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES—LE RÉTABLISSEMENT DES PRESTATIONS POUR ENFANTS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Finalement, j'ai encore un grand nombre de pétitions signées par des habitants de Burnaby, en Colombie-Britannique, qui constatent que la désindexation des allocations familiales universelles et les réductions massives des fonds publics destinés aux prestations pour enfants portent atteinte injustement aux femmes et aux familles qui ont des enfants, particulièrement aux mères célibataires. Ils constatent que c'est particulièrement injuste si l'on considère les cadeaux contenus dans le Budget, comme les 500 000 $ en franchise d'impôt sur les gains en capital, les déductions plus importantes au titre des REÉR pour les personnes à revenu élevé, le renflouement des banques et naturellement ils constatent que cela frappe plus particulièrement les agriculteurs qui sont déjà en difficulté.

Par conséquent, on demande à la Chambre des communes de rétablir la pleine indexation des allocations familiales universelles et de supprimer les augmentations d'impôt injustes.

L'ARRÊT DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES DE L'ÎLE SOUTH MORESBY

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, j'ai une pétition dûment certifiée et signée par 35 personnes de Niagara qui s'inquiètent beaucoup pour l'avenir de l'île South Moresby, de sa faune et de sa flore, même si elles habitent très loin de là. En outre, cette île est le foyer ancestral de la nation haïda. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de mettre fin à l'exploitation des ressources forestières de cette île.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai neuf pétitions à déposer auprès du greffier aujourd'hui. En bref, elles sont signées par des habitants de l'Ontario, surtout de Mississauga, et de la Nouvelle-Écosse, surtout de la circonscription de Cape Breton—The Sydneys. J'ai une autre pétition signée par des habitants de Lindsay, en Ontario.

J'en ai aussi une signée par des Néo-Écossais, surtout de la circonscription d'Annapolis, dans la région de Middleton et Kingston.

J'en ai une autre signée par des habitants de la circonscription de Cape Breton Highlands—Canso, en Nouvelle-Écosse, surtout de la région de Saint-Pierre.

Attendu que les propositions du gouvernement fédéral feront augmenter le prix déjà élevé des médicaments pour les programmes de soins de santé provinciaux et attendu que le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques intégrées empêchera la concurrence des fabricants de produits génériques, fera augmenter le prix des médicaments et réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin, et attendu que ces propositions illustrent encore une fois les concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis au détriment du Canadien moyen, les pétitionnaires prient le gouvernement du Canada de retirer les modifications apportées au projet de loi C-22.

Enfin, j'ai une pétition signée par des personnes de Brantford, en Ontario, d'autres de la grande province de l'Alberta, du Québec et enfin de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, y compris le député représentant cette ville à l'Assemblée législative provinciale, l'honorable Jim Smith. Elles prient le gouvernement du Canada de retirer les modifications au projet de loi C-22 qui, à leur avis, frapperont durement les personnes âgées, les pauvres et les malades du pays.

* * *

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES ET PROCÉDURE

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, des entretiens ont eu lieu entre les partis, et vous pourrez constater que l'on s'entend pour mettre la motion suivante aux voix et l'adopter. Je propose donc:

Que le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure soit autorisé à se rendre à Vancouver (C.-B.) afin de tenir des audiences publiques le 4 mai 1987 concernant le rapport de la commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de la Colombie-Britannique.

Article 29 du Règlement—Motion

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, les partis se sont en effet consultés. Nous savons gré de son initiative au secrétaire parlementaire du vice-premier ministre (M. Lewis). Au nom de tous les députés de la Colombie-Britannique, je peux dire que nous apprécions ce geste assez remarquable, en ce moment.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Y consent-elle?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1150)

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

L'AGRICULTURE—LA SITUATION CATASTROPHIQUE DES PRODUCTEURS DE CÉRÉALES

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, aux termes de l'article 29 du Règlement, je demande à proposer l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit la situation catastrophique dans laquelle se trouvent actuellement nos producteurs de céréales.

La semaine dernière, la Commission canadienne du blé a annoncé une réduction de 18 p. 100 du prix initial des céréales. Cela s'ajoute à la réduction de 20 p. 100 de l'année dernière, et le retrait du moratoire sur les saisies de la Société du crédit agricole, hier, a encore aggravé les choses. De nombreux cultivateurs veulent la garantie que le gouvernement est prêt à les aider. J'estime qu'il s'agit là d'une question suffisamment urgente pour que nous en débattions aujourd'hui à la Chambre.

M. le Président: Bien sûr, j'ai reçu l'avis du député de Prince-Albert (M. Hovdebo) et je l'ai trouvé conforme aux exigences du Règlement. Le député est-il autorisé à proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 29 du Règlement en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante?

M. Lewis: Avant de lui en accorder la permission, je voudrais . . .

M. le Président: Cela pose un petit problème. La présidence a accordé son autorisation, mais pas la Chambre. Cette discussion ne peut pas faire l'objet d'un débat, mais je vais néanmoins entendre le secrétaire parlementaire.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Merci beaucoup, monsieur le Président. Naturellement, nous sommes prêts à accorder notre autorisation, je tiens à le préciser tout de suite. Je voudrais cependant souligner une ou deux choses.

Premièrement, tous les députés se fient à la décision du Président quant à savoir ce qui constitue vraiment une urgence et la préparation des futures demandes de débats d'urgence. Naturellement, le gouvernement se comporte en conséquence.

En deuxième lieu, en donnant un avis public ou un préavis au ministre compétent on permet à ce dernier d'ajuster ses projets de déplacements. A la suite de l'avis public qui a été donné, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a pu être ici, hier soir. Je dois dire que, malheureusement, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) ne pourra peut-être pas être là ce soir, car il avait prévu un déplacement.

Cela dit, monsieur le Président, je respecte votre décision, même si je dois dire que, personnellement, je ne l'approuve pas, compte tenu de la situation. Je vous invite à comparer ma conduite et celle des autres ministériels avec l'attitude adoptée par les députés de l'opposition à d'autres reprises, à l'égard des décisions de la présidence . . . nous donnons notre autorisation.

M. Gauthier: Nous n'avons pas besoin de sermon.

M. Lewis: Peut-être que si.

M. Gauthier: Pas de vous.

M. le Président: Le Règlement ne permet pas de discuter de cette question. Comme vous vous en souviendrez, quand nous avons modifié le Règlement, nous l'avons fait après mûre réflexion. Le Règlement ne permet pas de discuter de cette question, car les députés qui l'ont élaboré estimaient que ce n'était pas souhaitable. D'autre part, le Président n'est pas tenu d'expliquer les motifs de sa décision. Les députés pensaient, en effet, que ce genre de question ne manquerait de créer des précédents qui allaient entraîner des discussions. C'est pourquoi ils ont formulé le Règlement ainsi.

Après avoir examiné la question et accepté la demande, la présidence s'en remet à la décision de la Chambre. C'est pourquoi, conformément au Règlement, je mets la question aux voix.

Le secrétaire parlementaire soulève une autre question importante, à savoir que le ministre compétent ne pourra peut-être pas être à la Chambre. Je crois néanmoins que c'est aux députés de régler ce genre de chose.

Je pense devoir mettre la question aux voix. Le député peut-il proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 29 du Règlement en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante?

Des voix: D'accord.

M. le Président: L'étude de cette motion sera différée jusqu'à 8 heures ce soir.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question nº 87 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

M. le Président: La Chambre consent-elle à ce que la question nº 87 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

Question nº 87—**M. Penner:**

1. Au cours de chacune des années financières 1983-1984, 1984-1985, 1985-1986 et 1986-1987 à ce jour, a-t-on retenu les services d'experts-conseils dans le cadre du Programme de développement économique des autochtones et, dans l'affirmative, quels sont *a*) le nombre d'experts-conseils dont on a retenu les services, *b*) leur nom, *c*) les dates auxquelles on a retenu leurs services, *d*) le montant de chaque contrat, *e*) le montant total dépensé?

2. Au cours des mêmes périodes, le Programme de développement économique des autochtones a-t-il reçu des offres de services et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) dans chaque cas, quels étaient (i) la date de réception (ii) le nom de l'intéressé (iii) le titre de la proposition (iv) la date à laquelle le Conseil consultatif autochtone en a recommandé l'approbation *v*) la date d'approbation par le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) (vi) la date à laquelle l'accord de contribution a été signé par le requérant et le gouvernement, *c*) dans chaque cas, quels étaient les dates d'émission des chèques et le montant des chèques?

3. Au cours des mêmes périodes, a-t-on accordé à des propositions ou à des projets des subventions ou des contributions dans le cadre du programme et, dans l'affirmative *a*) combien, *b*) quels propositions ou projets a-t-on subventionné, *c*) dans chaque cas, à combien s'élevait l'aide financière approuvée et reçue *d*) dans chaque cas, a-t-on accordé l'aide financière sous forme de subvention ou de contribution?

4. Au cours des mêmes périodes, a-t-on présenté des demandes dans le cadre du programme et, dans l'affirmative, combien ont été présentées dans le cadre du *a*) volet I, *b*) volet II, *c*) volet III?

5. Au cours des mêmes périodes, a-t-on financé des propositions dans le cadre du programme et, dans l'affirmative, combien ont été financées dans le cadre du *a*) volet I, *b*) volet II, *c*) volet III?

6. Au cours des mêmes périodes, des propositions soumises en vertu du programme ont-elles été transmises à d'autres programmes économiques et, dans l'affirmative, *a*) quel en était le nombre, *b*) quel en était le titre, *c*) à quel programme la proposition a-t-elle été transmise, *d*) quelle était la date de transmission, *e*) pour chaque cas, a-t-on accordé de l'aide?

7. Au cours des mêmes périodes, le programme a-t-il dépensé des fonds sous forme de subventions et de contributions et, dans l'affirmative, *a*) à combien de projets a-t-on accordé des fonds, *b*) de quels projets s'agissait-il, *c*) à combien s'est élevé le financement accordé dans chaque cas, *d*) combien a-t-on dépensé au total?

8. Au cours des mêmes périodes, *a*) quelle a été la valeur totale des propositions soumises au programme, *b*) combien le programme a-t-il consacré aux (i) frais d'administration (ii) services d'experts-conseils (iii) subventions (iv) contributions?

(Le document est déposé).

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question marquée d'un astérisque nº 89?

LA FONCTION PUBLIQUE

Question nº *89—**M. Daubney:**

1. Au cours de la période du 1er janvier 1985 au 31 décembre 1986, le gouvernement a-t-il supprimé des postes dans la Fonction publique et, dans l'affirmative, combien?

2. Parmi les personnes dont le poste a été supprimé, certaines ont-elles été placées par la suite dans un autre poste dans la Fonction publique et, *a*) dans l'affirmative, combien y avait-il (i) d'hommes (ii) de femmes (iii) de membres des minorités visibles et quelle proportion représentaient-ils respectivement, *b*) sinon, combien y avait-il (i) d'hommes (ii) de femmes (iii) de membres de minorités visibles et quelle proportion représentaient-ils respectivement?

3. Combien la Fonction publique compte-t-elle de postes au total à l'heure actuelle et quelle proportion est occupée par des *a*) femmes *b*) membres des minorités visibles?

M. Chuck Cook (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, voici la réponse du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret): 1. Le Conseil du Trésor ne se fonde pas sur les postes et les personnes pour contrôler la taille de la Fonction publique fédérale, mais plutôt sur une comparaison des années-personnes autorisées d'une année à l'autre, c'est-à-dire d'un budget principal à l'autre. Une année-personne représente l'emploi normal d'une personne pendant 12 mois, de deux personnes pendant six mois, etc.

Du 1er avril 1985 au 1er avril 1987, le nombre d'années-personnes dans la fonction publique contrôlé par le CT a diminué de 8 900, soit de 3,7 p. 100. Le total des années-personnes autorisées dans le budget principal des dépenses de 1987-1988 s'élève à 233 454. Le tableau supplémentaire 2.2S figurant à la page 15 de la partie I du Budget principal de 1987-1988 donne plus de précisions à ce sujet.

2. Comme mentionné au moment du dépôt du budget principal, le président du Conseil du Trésor présentera un rapport plus complet au Parlement sur les répercussions de la compression des effectifs sur les ressources humaines lorsque les résultats définitifs seront connus plus tard au cours du mois d'avril. 3. Au 31 décembre 1986, les femmes formaient 41,8 p. 100 (90 741) de l'ensemble de la Fonction publique. Lors d'une enquête effectuée en avril 1985, 3 791 (1,7 p. 100) employés se sont identifiés comme membres de divers groupes minoritaires visibles. Ces données comprennent les employés nommés pour une période indéterminée et ceux qui ont été embauchés pour une période déterminée de plus de six mois en vertu de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Une mise à jour est prévue pour 1988.

M. le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1200)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROJETS DE LOI ET MOTIONS D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE—LA PROCÉDURE ET LE MOMENT DU TIRAGE AU SORT POUR ÉTABLIR L'ORDRE DE PRIORITÉ

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai averti par écrit aujourd'hui que je voulais soulever la question de privilège au sujet des procédures suivies avant l'ajournement pour le congé de Pâques. Vous vous souvenez sans doute que j'en ai discuté avec vous le 15 avril 1987, et

nous avons décidé que la question serait soulevée le plus tôt possible après la reprise.

Ce n'est pas une question qui nécessite beaucoup de temps, mais je tiens à m'assurer que les membres de mon caucus et les autres députés comprennent bien les procédures qui s'appliquent aux projets de loi et motions d'initiative parlementaire.

Comme vous le savez, d'après notre Règlement—d'après l'article 31 du Règlement, si je ne m'abuse—les projets de loi et les motions d'initiative parlementaire sont tirés au sort pour établir l'ordre de priorité pour les discussions à la Chambre.

C'est sous vos ordres, monsieur le Président, que le greffier de la Chambre organise les réunions où se tient le tirage où l'on choisit 20 affaires qui seront débattues à la Chambre. Quand les affaires sont débattues, elles sont parfois remplacées par d'autres tirées au sort également.

Je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur les articles 31 et 32 du Règlement. Voici ce que dit le paragraphe 31(1):

> Au début de la session, dans les deux jours de séance qui suivent l'inscripton au *Feuilleton* d'affaires différentes émanant d'au moins vingt députés et pour lesquelles aucun ordre de priorité n'a été établi, le greffier de la Chambre informe au nom du Président les députés intéressés de l'heure, de la date et du lieu d'un tirage au sort destiné à établir l'ordre de priorité de vingt affaires différentes dont au moins vingt députés différents ont donné avis.

Voici par ailleurs ce que dit l'article 32 du Règlement:

> Nonobstant l'article 31 du Règlement, l'ordre de priorité ne contient jamais plus de vingt et moins de dix rubriques, lorsque la liste contient suffisamment de rubriques auxquelles on n'a pas attribué de position dans l'ordre de priorité.

Le dernier tirage, celui du 15 avril, était prévu pour 13 h 30, à la Salle 238S, ce qui était inhabituel car la plupart des tirages se tiennent à 15 h 30. Nous ne comprenions pas pourquoi il était tenu à 13 h 30; nous avons demandé par ailleurs pourquoi le tirage se tenait avant les Affaires courantes, ce qui empêchait bien des députés de présenter leur projet de loi et de le faire participer au tirage ce jour-là; en effet, le mercredi, on passe aux Affaires courantes peu après 15 heures. En tenant le tirage à 13 h 30, on ne donnait pas l'occasion au député de faire participer ses initiatives au tirage. Voilà où je veux en venir. A mon avis, le fait que le tirage ait été prévu avant les Affaires courantes, donc avant la présentation des projets de loi, a compliqué la situation; par ailleurs, c'est inhabituel.

Je répète que d'après l'article 32 du Règlement, l'ordre de priorité ne contient jamais plus de 20 et moins de 10 rubriques, lorsque la liste contient suffisamment de rubriques auxquelles on n'a pas attribué de position dans l'ordre de priorité.

Dans le *Feuilleton* du mercredi 15 avril il y avait 11 affaires dans l'ordre de priorité, ce qui fait que, à mon avis, il n'était pas nécessaire de procéder à un tirage au sort.

L'avis de tirage au sort du greffier adjoint disait: «Toutes les motions figurant au *Feuilleton* et tous les projets de loi ayant été lus pour la première fois sont admissibles au tirage au sort.»

Le *Feuilleton* du 15 avril contenait 12 projets de loi d'initiative parlementaire que les auteurs auraient peut-être voulu faire admettre au tirage. Toutefois, comme il a eu lieu à 13 h 30 ils n'ont pas pu et ils n'auraient pas réussi à faire inclure leur motion ou leur projet de loi dans le tirage.

Pour des raisons imputables en rien aux auteurs des propositions de loi, voilà plusieurs jours que la Chambre ne parvient pas au point où les propositions loi peuvent être présentés.

Ce que je veux faire remarquer, c'est que les députés ont le droit de déposer leurs initiatives parlementaires, propositions de loi ou motions, qui font alors l'objet d'un tirage au sort qui a normalement lieu à 15 h 30. Cette fois, il a eu lieu plus tôt, soit à 13 h 30. Si cela se renouvelle ou devient un précédent, il en résultera des difficultés pour les députés.

Je voudrais que la Chambre comprenne bien mon propos: je veux que les tirages au sort aient lieu à l'heure normale, après les Affaires courantes, à 15 h 30 ou plus tard, pour que les députés ne soient pas privés de leur droit de déposer leurs propositions ou motions.

M. le Président: Y a-t-il d'autres députés qui veulent prendre la parole sur ce point?

La présidence est au courant de ce que vient de dire le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). Il a exposé le problème très succinctement et je peux lui garantir, ainsi qu'aux autres députés, que la présidence fera le nécessaire pour que cela ne se reproduise plus. Cependant, je vais étudier la question sérieusement et je présenterai un décision raisonnée, car je pense que les objections du député sont claires pour tout le monde et portent sur une situation qui a besoin d'être corrigée. Je remercie le député.

[*Français*]

M. le vice-président: Je désire informer la Chambre qu'à cause de la déclaration ministérielle, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 26 minutes, à compter de 13 heures aujourd'hui.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA PEINE CAPITALE

CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 27 avril, de la motion de M. Mazankowski:

> Que cette Chambre appuie en principe le rétablissement de la peine capitale et ordonne qu'un comité spécial composé de 15 membres soit créé, tienne des audiences et présente à la Chambre, au plus tard trois (3) mois après l'adoption de la motion, un rapport final contenant des recommandations sur les points suivants:
>
> *a*) la ou les infractions pour lesquelles il faudrait imposer la peine de mort et les circonstances dans lesquelles il faudrait le faire;
>
> *b*) la ou les méthodes par lesquelles cette sentence devrait être mise à exécution et les circonstances de la mise à exécution;
>
> Que, en vertu de l'article 107(1) du Règlement, ce comité spécial soit désigné par les présentes comme étant le comité chargé de rédiger et de présenter, au plus tard trois mois après l'adoption de la présente motion, un projet de loi basé sur les recommandations du comité à l'égard des questions énoncées en *a*) et *b*) ci-dessus; ledit projet de loi devra faire l'objet d'un rapport séparé et ledit rapport sera le rapport final du comité spécial;

Que ce projet de loi, au moment où le comité spécial en fera rapport à la Chambre, soit réputé, en vertu de l'article 107(1) du Règlement, avoir été déposé et être inscrit au *Feuilleton*, au nom du président du comité spécial pour être étudié en première lecture à la prochaine séance de la Chambre; et qu'aux étapes subséquentes de son cheminement en Chambre le projet de loi soit considéré comme un «Ordre émanant du gouvernement» et figure sous la rubrique «Affaires émanant du gouvernement»; et que, lorsque ledit projet de loi sera lu une deuxième fois, il sera renvoyé à un comité législatif;

Que le comité de sélection soit habilité à nommer les membres du comité spécial, étant entendu qu'une fois déposé sur le Bureau de la Chambre, le rapport du comité de sélection serait considéré comme adopté;

Que le comité spécial soit habilité à se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes d'ajournement;

Que le comité spécial soit habilité à faire rapport de temps à autre, à convoquer des témoins et faire produire des documents, à ordonner l'impression de tels documents et de témoignages et à retenir les services d'experts, d'employés techniques et professionnels et d'employés de soutien;

Que le comité spécial soit habilité à se déplacer d'un endroit à l'autre du Canada et que, lorsque jugé nécessaire, un personnel suffisant l'accompagne dans ses déplacements;

Que la présence de huit (8) membres du comité spécial constitue un quorum chaque fois qu'est pris un vote, une résolution ou une autre décision et que le président soit autorisé à tenir des réunions pour recueillir des témoignages et à en autoriser les publications chaque fois que six (6) membres sont présents;

Que tout changement dans la composition du comité spécial soit fait conformément à l'article 94(4) du Règlement; et

Que, nonobstant la pratique courante de la Chambre, si la Chambre ne siège pas au moment où le comité spécial souhaite présenter son rapport et ledit projet de loi, le comité spécial présente son rapport final et le projet de loi en les remettant au Greffier de la Chambre, étant entendu que le rapport sera alors réputé avoir été déposé sur le Bureau de la Chambre et que le projet de loi sera alors réputé, en vertu de l'article 107(1) du Règlement, avoir été déposé et être inscrit au *Feuilleton*, au nom du président du comité spécial, pour être étudié en première lecture à la prochaine séance de la Chambre; et qu'aux étapes subséquentes de son cheminement en Chambre, le projet de loi soit considéré comme un «Ordre émanant du gouvernement» et figure sous la rubrique «Affaires émanant du gouvernement».

L'hon. Jack Murta (Lisgar): Monsieur le Président, je prends la parole cet après-midi pour dire que je n'appuie pas cette motion visant à rétablir la peine de mort. Je vais d'abord exposer brièvement les trois raisons qui me motivent, puis je donnerai de plus amples explications.

Premièrement, je ne crois pas que le rétablissement de la peine capitale aura un effet de dissuasion. Les faits et données ne confirment pas cette opinion et j'espère pouvoir le prouver dans quelques instants.

La deuxième raison pour laquelle je ne suis pas en faveur de la peine de mort a trait à des principes moraux et religieux. Personnellement, je suis contre le rétablissement de la peine de mort au Canada.

Troisièmement, une erreur est toujours possible. Tant que des êtres humains feront face aux tribunaux et que des juges seront appelés à se prononcer, on ne peut pas écarter la possibilité que des erreurs soient commises.

Avant d'expliquer mes raisons en détail, je tiens à dire que j'étais en faveur de la peine de mort quand la question a été mise aux voix à la Chambre en 1976. Mon appui était dû surtout au fait que, à mon sens, la peine capitale aurait un effet de dissuasion dans le cas de meurtres prémédités. J'avais tort, car les données prouvent clairement qu'elle n'a pas cet effet de dissuasion. De plus, du point de vue moral et religieux, je suis personnellement plus convaincu que la peine de mort n'est pas la bonne façon de procéder.

Il y a trop de facteurs indéterminés pour qu'on donne à l'État le droit d'enlever la vie à un être humain. A mon avis, en laissant l'État imposer la peine capitale, même dans les circonstances évoquées par certains députés, nous donnons une fausse idée à la société en général. Je crois que c'est moralement mauvais.

D'abord, j'explique pourquoi, à mon sens, la peine de mort n'a aucun effet de dissuasion. Selon les experts, les sociologues et autres spécialistes, il y a trois principales catégories de criminels. La première est celle des criminels professionnels. Ils n'ont jamais l'intention de tuer mais lorsqu'ils le font, c'est généralement parce qu'ils sont pris sur le fait, autrement dit parce qu'un policier vient par hasard et sort de son automobile pour voir ce qui se passe. Ils sont surpris et ils réagissent violemment. Ils ne pensent évidemment pas à la peine capitale dans ces cas-là, c'est pourquoi elle n'aurait, à mon avis, aucun effet de dissuasion.

• (1210)

La deuxième catégorie de criminels est celle des amateurs qui sont plus craintifs et plus imprévisibles. On les considère comme extrêmement dangereux. La vie n'a souvent aucun sens pour eux et, comme un sociologue le dirait, ils peuvent tuer à la moindre provocation. C'est le genre de personnes qui commettent les crimes qui défraient les manchettes. Ils tuent sans réfléchir. Il n'y a pas de préméditation sans réflexion et la peine capitale n'aurait pas nécessairement un effet de dissuasion dans leur cas.

La troisième catégorie de criminels qui regroupe la plupart des tueurs est celle des tueurs du milieu familier. Il peut s'agir de n'importe qui, un voisin, un ami, un employé de magasin d'alimentation, un médecin, n'importe qui. Ils tuent par passion, spontanément et sans réfléchir. On leur doit la grande majorité des meurtres et dans les situations où ils agissent, ils ne pensent pas aux moyens de dissuasion. Je ne crois donc pas que la crainte de mourir puisse les faire réfléchir.

La vérité, c'est que rien ne prouve que la peine de mort fasse réfléchir les criminels violents. En fait, les taux de meurtre sont les plus faibles dans les pays où la peine de mort est abolie depuis longtemps comme le Royaume-Uni, la Suède, l'Autriche, l'Italie et le Wisconsin et le Maine aux États-Unis.

En Floride, il y a eu 16 exécutions depuis que la Cour suprême a décidé en 1976 que la peine de mort n'était pas un châtiment cruel et inhabituel. Seul l'État du Texas compte un plus grand nombre d'exécutions, soit 20.

Les pavillons des condamnés à mort, en Floride, comptent actuellement 260 détenus, plus que dans n'importe quel autre État américain, et pourtant Amnistie internationale rapporte que le nombre de meurtres en Floride est plus élevé maintenant qu'entre 1964 et 1979 lorsque la chaise électrique n'était pas utilisée. Ces études convergent toutes vers une seule conclusion logique: rien ne prouve que la peine capitale ait jamais réduit le nombre d'homicides y compris les meurtres qualifiés.

Ces données concordent avec les conclusions des études effectuées au Canada. Statistique Canada rapporte toujours que la plupart des victimes de meurtre sont généralement des célibataires, de sexe masculin, tués dans leur propre maison par une connaissance, le plus souvent un parent. L'alcool et les drogues conduisent souvent à de telles extrémités. Autrement dit, ces tueries surviennent généralement à la suite de querelles ou de dissensions familiales. Toute forme de dissuasion est fort probablement sans aucun effet en pareilles circonstances, ces meurtres étant perpétrés dans une soudaine explosion de violence, généralement sous le coup d'une vive agitation ou de la passion.

Statistique Canada rappelle aussi que le taux d'homicides au Canada est très faible. Entre 1975 et 1984, le taux d'homicides était de 2,78 par 100 000 habitants contre 14 et 20 dans le cas des suicides et des victimes de la route. Si c'est vraiment pour sauver des vies humaines qu'on veut rétablir la peine de mort, il vaudrait certes mieux trouver autre chose.

C'est aussi pour réduire à néant le taux de récidives qu'on invoque volontiers le rétablissement de la peine capitale. Or, en dépit des preuves écrasantes démontrant l'inutilité de ce châtiment, les tenants de la peine capitale assurent quand même qu'elle constitue une solution permanente au problème de la récidive. Autrement dit, les meurtriers ne pourront jamais plus perpétrer de nouveau leur crime puisqu'ils auront été rayés de la société.

Les statistiques montrent encore que ce genre d'argument ne tient pas du tout. Des 384 meurtriers libérés sur parole entre 1970 et 1984, aucun n'a récidivé. L'étude la plus récente de la Commission des libérations conditionnelles démontre qu'entre 1975 et 1986, 473 personnes condamnées pour meurtre ont bénéficié d'une libération conditionnelle. Deux seulement ont récidivé. Et encore ces deux meurtriers avaient été condamnés la première fois pour meurtre non qualifié. C'est dire que le rétablissement de la peine capitale n'aurait absolument aucune incidence dissuasive selon les conclusions de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Pas un seul de ces meurtriers bénéficiant d'une libération conditionnelle n'a été condamné plus tard pour homicide involontaire, tentative de meurtre, voire pour coups et blessures. Toujours selon les données de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

La vérité, c'est que les tenants de la peine de mort ne peuvent avancer aucune statistique pour justifier leur point de vue. Même l'Association canadienne des chefs de police, partisane de longue date de la peine capitale, a concédé dernièrement que ce châtiment n'avait aucun effet dissuasif.

Puisqu'il est impossible d'en établir les effets dissuasifs, que reste-t-il alors? Peut-être à la rigueur un juste esprit de vengeance, mais j'ose croire que notre société civilisée a dépassé le stade de la loi du talion: «Oeil pour oeil, dent pour dent».

J'en viens à la deuxième raison pour laquelle je m'oppose à la peine capitale. Elle est immorale. Je m'y oppose aussi pour des motifs religieux. Les partisans de la peine de mort estiment qu'on a le droit de tuer des assassins. Pareille position découle habituellement du devoir moral de tuer qu'on prête à l'État, qui est tenu de protéger la société, ou, encore, du précepte biblique auquel j'ai fait allusion tout à l'heure: «Oeil pour oeil, dent pour dent».

Outre le fait qu'on a tort de prétendre qu'il est moral de tuer afin de montrer que le meurtre est immoral, il y a lieu de s'interroger sur les bienfaits que la peine capitale est censée nous procurer. On affirme que les exécutions convainquent la société que la violence et le meurtre sont immoraux. J'estime, pour ma part, qu'elles la conduisent à une tout autre conclusion, dans la mauvaise direction. En effet, les exécutions capitales engendrent la violence et le meurtre.

D'après des spécialistes, la mise à mort constitue, pour certains, une invitation plutôt qu'une menace. Ainsi, ils se disent que si l'État en a la permission, ils peuvent l'avoir eux aussi. On dit que l'État influence les moeurs et le comportement des citoyens beaucoup plus par les normes de conduite qu'il s'impose que par les sanctions qu'il inflige. Je le crois fermement. Il est dangereux de passer cette vérité sous silence pour se laisser aller à une conduite destructive sous prétexte qu'elle est morale.

En fait, en rétablissant la peine capitale, le Canada se rangerait aux côtés de régimes aussi louches que l'Iran, l'Afrique du Sud, l'Union soviétique et l'Arabie Saoudite. Il importe de signaler que, mis à part les États-Unis, l'Irlande et le Lichtenstein, tous les pays industrialisés d'Occident ont aboli la peine de mort.

• (1220)

Je ne crois pas que les gouvernements puissent utiliser la peine capitale comme moyen de protéger la société. On ne peut le faire sans porter atteinte aux valeurs mêmes qui justifient la protection de la société. Exécuter quelqu'un, c'est poser un geste violent qui demeurera toujours inadmissible dans une société qui réprouve la violence. La violence engendre la violence, comme on l'a prouvé maintes fois.

Je crois que l'État a l'obligation morale de protéger la vie de toute personne qui relève de sa compétence, sans exception.

Je m'oppose également à la peine capitale pour des motifs d'ordre religieux. C'est peut-être sur le plan religieux qu'il est le plus difficile d'exprimer ses sentiments sur la peine de mort, à cause du caractère très personnel des convictions religieuses. J'aimerais bien faire comprendre que mes commentaires ne visent nullement à déprécier les opinions des autres. Les opinions de mes collègues chrétiens à la Chambre sont partagées sur cette question. Les miennes correspondent à mes sentiments personnels et je vais tâcher de les exprimer sans porter de jugement sur celles d'autrui.

Pour aborder cette question dans une perspective religieuse, il faut faire certaines hypothèses. Premièrement, il faut croire en la Bible et en la transcendance de la vie de Jésus-Christ. Si on croit en la Bible et en Jésus-Christ, on doit envisager la question de la peine capitale à la lumière du message du Christ, soit un message d'amour.

Normalement, si on estime quelqu'un, on tente de l'imiter. Il est impossible d'imiter le Christ et sa vie, bien entendu, même de loin. Pourtant, il convient de s'efforcer d'imiter une personne que l'on tient en haute estime et, pour ce faire, on doit s'attacher à connaître la vie de cette personne. Dans le cas de Jésus-Christ, c'est en lisant la Bible qu'on y arrive. Cette connaissance, transposée dans la vie personnelle, incite à faire preuve d'autant d'amour, de compassion et de compréhension qu'il est possible à l'égard du prochain.

Bien entendu, nous n'arriverons jamais à imiter la vie de Jésus et ce n'est pas à cela que nous devons aspirer, selon moi; il se peut toutefois qu'en étudiant sa vie et sa personne et en le prenant pour modèle, nous puissions tendre vers ses visées. En nous efforçant de l'imiter, nous deviendrons des êtres humains meilleurs.

Mère Térésa donne un bon exemple du travail qu'on peut accomplir en imitant la vie de Jésus-Christ.

Quoi qu'il en soit, si on s'inspire de la vie et du message de Jésus-Christ, on peut alors se demander comment Jésus-Christ aurait fait face à cette question en particulier, ou toute autre question, et plus précisément, comment il aurait voté dans cette enceinte au sujet de la peine capitale.

Selon moi, Jésus voyait du bien dans tous les êtres humains. Il croyait que tous les gens pouvaient être réhabilités, qu'ils avaient le droit d'être aimés et protégés. Peu importe les crimes d'un individu, il ne voudrait pas l'abandonner à son sort et le remettre à l'État pour qu'il l'exécute.

Il est vrai que certains passages de la Bible semblent démontrer qu'on souscrit à l'utilisation de la peine capitale, mais ils vont, selon moi, à l'encontre de l'accent que l'on met sur le caractère sacré de la vie dans la Bible. Dans la Bible on parle de rachat et de pardon plutôt que de vengeance.

La question de la peine capitale est, pour moi, une question profondément morale et religieuse. Je ne pourrais voter en faveur de la peine capitale. Si je le faisais, je ne pourrais vivre avec moi-même et mes croyances.

Le troisième argument contre la peine capitale réside dans la possiblité omniprésente d'une erreur judiciaire. Dans notre système judiciaire, l'erreur humaine est inévitable. Nous le savons tous. Nous ne voulons peut-être pas le reconnaître, mais nous n'ignorons pas que des erreurs sont inévitables. Généralement, lorsqu'une erreur judiciaire est commise, on peut la réparer complètement ou en partie. C'est cependant impossible lorsqu'un innocent a été exécuté.

Nous pouvons tous nommer des noms et citer des histoires bien connues qui illustrent ce point en particulier.

Étant donné que la peine capitale est définitive et irrévocable, elle diffère de toutes les autres sanctions. Elle a été mise de côté par pratiquement tous les pays progressistes du monde. Le Canada ferait un retour en arrière s'il la rétablissait.

Pour toutes les raisons que je viens d'énumérer, monsieur le Président, je vais voter contre cette proposition.

M. le vice-président: Je donne la parole au député d'Érié (M. Fretz) pour une question ou une observation.

M. Fretz: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention du député de Lisgar (M. Murta), pour lequel j'ai le plus grand respect. Sur cette question, cependant, nos opinions divergent.

Je voudrais tout d'abord formuler une observation, puis lui poser deux questions.

Alors que j'assistais, ce matin, à une réunion du comité permanent de la justice et du solliciteur général pour le compte d'un autre député, j'ai entendu le commissaire du Service correctionnel du Canada affirmer que la protection de la société est notre principal objectif. Je voudrais attirer l'attention du député sur cette déclaration; c'est-à-dire que la protection de la société est notre principal objectif pour ce qui est du Service correctionnel du Canada.

Sauf erreur, le député a affirmé dans ses observations que la peine capitale constituait un acte de violence, et il s'est demandé ensuite si les gouvernements, en imposant la peine capitale, agissaient de façon morale.

Cela dit, je voudrais poser deux questions au député.

Tout d'abord, le député croit-il que les agents de paix sont chargés de protéger nos citoyens et notre société? Si tel est le cas, je voudrais qu'il m'explique pourquoi ils sont armés et dans quelle circonstance un agent peut, dans l'accomplissement de ses fonctions, décharger son arme à feu.

Et deuxièmement, croit-il que les gouvernements sont tenus de protéger leurs citoyens par l'intermédiaire des forces armées et les militaires qui agissent pour nous sont-ils moralement obligés d'utiliser leurs armes à feu? Dans l'affirmative, dans quelles circonstances?

M. Murta: Monsieur le Président, le député d'Erié (M. Fretz) m'a demandé si les gouvernements sont tenus d'utiliser des armes à feu pour protéger la société; j'en déduis qu'il fait allusion aux forces armées d'un pays et, bien entendu, je reconnais qu'ils doivent le faire.

J'estime qu'on ne peut comparer ce cas-là avec la peine de mort. Je ne vois pas comment la protection de la société peut être invoquée dans le présent débat. Assurément, la société peut être protégée de bien d'autres manières qu'au moyen de la peine de mort.

A mon avis, la société n'est pas protégée par l'imposition de la peine de mort et ne l'a jamais été. Tel est mon point de vue.

Nos agents de police et les gardiens de prison ont une tâche très difficile. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Je ne connais aucun autre groupe plus respecté par l'ensemble des Canadiens que les agents de police et les gardiens de prison. Toutefois, je ne crois pas, et c'est sur ce point que mon ami et moi ne sommes pas d'accord, que l'imposition de la peine de mort accorderait la moindre parcelle de protection supplémentaire à nos agents de police et aux gardiens dans nos prisons.

• (1230)

Je devrais peut-être revenir à mes remarques initiales au sujet des diverses catégories de criminels, expliquer pourquoi des gens tuent et s'ils songent aux conséquences de leur meurtre. Je ne crois pas que cela fasse la moindre différence. Je conseillerais au député de demander aux agents de police en Floride si cela fait quelque différence. Ils répondraient que cela n'en fait aucune, et la peine capitale existe en Floride.

Rien ne pourrait m'induire à croire que le rétablissement de la peine capitale pourrait faciliter la tâche de quelqu'un. A mon avis, elle nous dévalorise tous un peu.

Je me souviens d'avoir écouté John Diefenbaker quand il était premier ministre et qu'il avait à traiter de cette question. A mon avis, nous devons comprendre que c'est chacun d'entre nous qui tire la corde ouvrant la trappe ou qui appuie sur le bouton envoyant le courant à la chaise électrique. Voilà le genre de vote auquel nous participons. Franchement je ne pourrais le faire, pour les raisons que j'ai exposées.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je félicite le député de Lisgar (M. Murta). Je pense que nous avons vu quelque chose de très rare à la Chambre aujourd'hui: un député qui, ayant réfléchi, a changé d'avis sur la question. Cela demandait énormément de courage, et je pense qu'il mérite les éloges de tous les côtés de la Chambre pour avoir fait aujourd'hui ce qu'il vient de faire.

Le député de Lisgar a décidé d'avoir le courage de ses convictions et de se laisser guider par elles sur cette question très délicate et difficile. Je tiens à l'en féliciter publiquement. Je le connais depuis l'élection complémentaire de 1971. Je sais qu'il est très sincère.

Il sera sûrement d'accord avec moi quand je dis que tout considéré, nous devons à nos commettants non seulement de tenir compte de leurs points de vue mais de juger par nous-mêmes et d'avoir le courage de nos convictions quand nous nous prononçons sur d'importantes questions d'actualité. Voilà ce que nous pouvons faire de plus important comme députés.

Je suis de ceux ici qui en veulent réellement à certains collègues que je ne mentionnerai pas, parce qu'ils procèdent à des sondages dans leur circonscription et qu'ils s'alignent ensuite sur le résultat de ces consultations. Je sais, monsieur le Président, que vous êtes ici une des autorités en matière de science politique. Vous avez été longtemps organisateur. Vous connaissez la variabilité des sondages et des opinions publiques. Vous savez que la façon dont la question est posée détermine souvent le résultat du sondage. Je pense que nous causons un tort important au Canada, à la société et à nos commettants quand nous recourons à ce genre de procédé superficiel pour nous prononcer sur la question.

Le député de Lisgar nous offre un exemple marquant de ce qu'il faut faire. Il a décidé qu'il devait à ses commettants d'agir en son âme et conscience. Il a consacré au dossier beaucoup de réflexion et d'étude. Je tiens simplement à dire dans cette période des questions et observations qu'il mérite des éloges parce que dans un parti ou dans un autre cela ne voit pas assez souvent à la Chambre. Lui étant conservateur et moi social-démocrate, il y a des moments où nous sommes en désaccord. Mais nous savons ce que pense le député de Lisgar. C'est un esprit droit et d'une grande sincérité.

Peut-être pourrais-je maintenant poser une question. Comme le député a parlé de l'Église et des enseignements de Jésus-Christ et fait d'autres allusions à la religion, pourrait-il dire à la Chambre quel rôle les principales Églises du Manitoba jouent dans ce débat? Une chose très positive que j'ai pu constater dans ma circonscription, c'est que l'Église catholique et d'autres commencent à jouer un rôle capital pour ce qui est d'informer la population sur l'immoralité d'une société qui attente sciemment à la vie d'êtres humains comme cela se fait en Union soviétique, en Turquie, ou encore dans bien des dictatures dans le monde. Je suis très fier de la position des Églises en Saskatchewan, et je tiens à demander au député s'il pourrait nous renseigner sur la campagne que mènent les Églises au Manitoba.

M. Murta: Monsieur le Président, je remercie le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). Lui et moi sommes des collègues de longue date à la Chambre des communes. Nonobstant nos affiliations politiques divergentes, nous sommes d'excellents amis depuis à peu près 17 ans.

Les Églises du Manitoba s'intéressent beaucoup plus activement à ce débat aujourd'hui qu'elles ne le faisaient il y a deux ou trois semaines. Les Églises ne s'entendent manifestement pas sur cette question comme elles le devraient, je suppose. Elles reflètent certes le sentiment de leurs fidèles, qui dépend, en fait, de l'origine de ces derniers.

Les organisations religieuses nationales au Manitoba s'opposent fermement au rétablissement de la peine capitale. C'est vrai de toutes les Églises, depuis l'Église unie jusqu'au Comité mennonite central, en passant par l'Église catholique. Bien sûr, les positions des différentes Églises varient quelque peu, car leurs membres sont libres de penser ce qu'ils veulent à ce sujet. Je suppose que c'est ce que j'ai essayé de faire valoir dans mon allocution. J'envisage la question du point de vue religieux, de mon propre point de vue. Je n'ai pas cherché à imposer à qui que ce soit mon opinion religieuse. Malheureusement, la religion a déjà causé trop de guerres dans le monde, et je ne crois pas qu'il faille en déclarer une autre avec toute cette question de la peine capitale.

J'espère que les Églises vont davantage se faire entendre. Elles ont un rôle important à jouer. Je soupçonne qu'avant la fin du débat, elles vont certes se faire entendre haut et clair.

M. Reimer: Monsieur le Président, je félicite le député de Lisgar (M. Murta) de la façon dont il nous a présenté son point de vue au cours du présent débat. C'est une question qui touche profondément chacun de nous. Elle fait appel à notre conscience personnelle. Chacun sera appelé à participer à un vote libre. Chacun devra se prononcer librement en écoutant la voix de sa conscience.

Le député, je l'ai constaté, s'est montré très sensible au fait que les chrétiens diffèrent d'opinion à ce sujet. Ceux-ci, tout comme nous, ont beau entretenir d'excellents rapports et collaborer entre eux dans d'autres domaines, ils ne parviennent jamais à s'entendre sur la question de la peine de mort. Je sais gré au député de le reconnaître et d'admettre également que nous ne cherchons pas à faire croire nécessairement qu'une personne vaut mieux qu'une autre simplement parce qu'elle a adopté tel ou tel point de vue. Nous ne nous entendons pas, un point c'est tout.

Par ailleurs, le député a signalé qu'un Chrétien a le devoir de se montrer compatissant et miséricordieux comme le Christ et de transmettre son message de réconciliation. Je suis d'accord avec lui. Cependant, comment pouvons-nous concilier cela avec l'autre rôle que nous devons assumer en tant que députés, soit celui d'élaborer des lois pour protéger autant que possible la société contre les éléments criminels?

Chrétiens, nous devons nous reporter par exemple au quatrième verset de la 13e épître aux Romains qui, le député le sait pertinemment, nous enseigne à peu près que le magistrat est le serviteur de Dieu et qu'à ce titre, il est là pour exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal.

En tant que députés, nous devons également exercer ce rôle. Nous avons choisi d'être députés. Nous avons choisi ce rôle. Cependant, comment pouvons-nous, témoins du Christ, faire preuve de compassion et de miséricorde et, serviteurs de Dieu, exercer la vengeance et punir ceux qui, au sein de la société, font le mal? Comment le député arrive-t-il à concilier ces deux fonctions?

M. Murta: Monsieur le Président, je remercie le député de Kitchener (M. Reimer). Je le sais particulièrement attentif. Je sais également que ses questions procèdent d'une inquiétude profonde et du souci sincère de décider ce qu'il y a de mieux pour les Canadiens.

Comme je ne dispose pas de solutions toutes faites, je ne puis que dire un mot de la façon dont j'envisage la question. J'aborde autant que possible les problèmes un à un au fur et à mesure qu'ils se présentent et je m'applique à les solutionner, au fil des jours et des semaines, en tenant compte des enseignements de la Bible, du fruit de mes réflexions et de mes conversations avec certains de mes collègues.

Nous rédigeons des lois pour protéger la société. Cela fait partie de notre travail. Nous devons peser les principes qui président à l'élaboration de ces lois. Je sais que le député en conviendra, c'est qu'en tant que chrétien j'éprouve beaucoup plus de difficulté que je l'aurais imaginé il y a cinq ou huit ans à prendre des décisions qui soient conformes à l'enseignement du Christ. C'est une démarche difficile. Il faut aborder chacune des questions une à une et tenter d'y trouver une solution. Il faut la considérer sous tous ses aspects et tâcher de trancher en respectant autant que possible la voix de sa conscience. Autrement, c'est la pagaille. Ou bien j'adopte le point de vue que je crois juste et j'y tiens mordicus, ou bien je me range à l'avis de la majorité, quitte, comme on dit, à effectuer une retraite stratégique. Je le répète, il s'agit d'une décision tout à fait personnelle.

• (1240)

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je me réjouis de participer au débat de ce qui constitue peut-être l'une des questions les plus fondamentales étudiées par la Chambre depuis que j'y ai été élu en 1979. En répondant à la question dont la Chambre est saisie, nous allons à bien des égards expliquer et façonner le genre de société que nous voulons devenir en tant que pays, définir quel genre de civilisation nous formons au Canada. Je crois que notre pays ferait un grand bond en arrière si nous devions rétablir la peine de mort au Canada.

J'aimerais citer les paroles que prononçait Winston Churchill à la Chambre des communes britannique il y a bien des années. Voici ce qu'il disait en 1910:

> L'humeur et l'attitude du public à l'égard du traitement du crime et des criminels sont l'un des critères les plus infaillibles de la civilisation d'un pays. Il s'agit des symboles qui font et mesurent la force en réserve d'une nation et qui sont l'indication et la preuve de la vertu qui l'habite.

Nous avons adopté à la Chambre il y a quelques années une Charte des droits et des libertés. Cette charte consacrait le droit fondamental à la vie et le droit à la protection contre tous traitements ou peines cruels et inusités. Comme l'a dit l'ancien député de Saint-Jean-Est, M. McGrath, en parlant de cette question:

> . . . maintenant qu'il s'est doté d'une nouvelle constitution éclairée, le Canada veut-il faire marche arrière et devenir l'un des très rares pays démocratiques à rétablir la peine de mort?

Nous regrettons amèrement que l'ancien député de Saint-Jean-Est ne soit pas des nôtres à la Chambre pour participer au débat sur la question fondamentale de savoir quel genre de pays nous voulons que soit le Canada.

Je voudrais me joindre à mon collègue de Yorkton—Melville (M. Nystrom) pour féliciter le député conservateur de Lisgar (M. Murta) qui avait voté en 1976 en faveur de la peine de mort, et qui a eu aujourd'hui le courage de dire à la Chambre qu'après avoir étudié la question, il est maintenant contre la peine de mort.

En jetant un regard sur les fauteuils vides, monsieur le Président, je déplore qu'un si grand nombre de nos collègues n'aient pas été là pour entendre les observations très éloquentes du député de Lisgar. Je sais qu'il y a encore des députés dont l'idée n'est pas arrêtée sur la question. J'espère simplement que ces députés tiendront compte des paroles du député de Lisgar qui nous a expliqué avec une telle conviction pourquoi il a changé d'idée depuis 1976.

J'estime que ce serait une erreur monumentale de la part du Canada que de faire clan avec des pays comme l'Irak, l'Iran, l'Union soviétique, l'Afrique du Sud et le Chili qui conservent la peine capitale comme châtiment ultime. Le Canada serait en fait le seul pays occidental à légiférer pour rétablir la peine capitale après l'avoir abolie.

En 1983, le Parlement du Royaume-Uni, dirigé par une très forte majorité conservatrice et un premier ministre fortement partisan de la peine capitale a voté en bloc contre le rétablissement de cette peine. Il y a tout juste quelques semaines, le même Parlement s'est prononcé une fois de plus et avec une majorité encore plus nette de 342 voix contre 230, pour le rejet du rétablissement de la peine capitale en Grande-Bretagne.

Nous devons nous poser à nouveau cette question fondamentale qui est au coeur de tout ce débat et qui a été posée par les chefs des Églises au Canada: «Pourquoi tuer les assassins pour prouver que le meurtre est repréhensible?» La question est aussi simple et aussi fondamentale que cela, monsieur le Président.

[*Français*]

Je dois signaler que tous les principaux groupements religieux du Canada, dont le Congrès juif canadien, la Conférence des évêques catholiques du Canada, l'Église anglicane, l'Église Unie du Canada, l'Église presbytérienne, la Convention baptiste de l'Ontario et du Québec, le Conseil unitaire canadien, l'Église évangélique luthérienne, le *Mennonite Central Committee* et la *Religious Society of Friends*, appuient officiellement l'abolition définitive de la peine de mort. Le Pape Jean-Paul II a lui-même exprimé sa vive opposition à la peine capitale.

[*Traduction*]

La Chambre a eu récemment l'honneur de recevoir la visite de la veuve de Martin Luther King, Coretta Scott King. Parlant en chrétienne, elle a déclaré:

> Je crois qu'il est possible d'évoluer et que, en tant que chrétiens, nous avons l'obligation d'essayer de réaliser une réconciliation lorsque c'est le moins du monde possible . . .
>
> Je regrette beaucoup que notre pays soit en train de rétrograder au lieu de continuer de progresser en ce qui concerne la question de la peine capitale. Je continuerai de m'opposer à la peine de mort, parce que j'estime que c'est une pratique barbare pour un pays civilisé comme les États-Unis . . . J'espère vraiment que le Canada ne commettra pas cette erreur.

Comme on l'a dit précédemment, il nous faut certes reconnaître le caractère sacré et la valeur de toute vie humaine dans notre société. Ce faisant, nous devons nous demander pourquoi, en tant que société, en tant que Parlement, nous choisissons exclusivement, le meurtre comme cause de la mort dans notre société. En fait, il est tout à fait de circonstance que je prenne la parole aujourd'hui, le 28 avril, qui est la journée annuelle de deuil à l'intention des travailleurs qui sont tués ou blessés à leur travail. Chaque année au Canada plus de travailleurs sont tués à leur travail que de Canadiens assassinés.

En 1985, par exemple, 768 Canadiens sont morts à leur travail. Le taux d'accident mortel au Canada pour les emplois très périlleux est atterrant. La pêche, le travail le plus dangereux au Canada, tue 207 personnes sur 100 000, la sylviculture 129 sur 100 000, les mines 122 sur 100 000, la construction 48 sur 100 000. Je vis dans la province de la Colombie-Britannique et déja cette année 11 bûcherons ont été tués dans les forêts de cette province. En 1986, en dépit d'une longue grève du secteur, 37 travailleurs ont été tués, six d'entre eux déchiquetés par des machines dans des accidents de scierie. En 1985, il y a eu 35 morts. De même dans l'industrie minière, quatre mineurs ont péri récemment dans une mine de Sudbury. En tant que néo-démocrate, le député de l'Assemblée législative Elie Martel, qui lutte depuis des années pour obtenir de meilleures lois pour la sécurité et la santé au travail a déclaré: «Les morts de mineurs sont passées sous silence. Nous les tuons comme des mouches».

Il faut attacher de la valeur à toute vie humaine dans notre société et admettre que nous devons prendre des mesures efficaces pour empêcher les gens d'être tués et de mourir de mort violente, quelle qu'en soit la cause. Douze personnes meurent en moyenne chaque année dans des incendies de maison dans les réserves indiennes de la seule province de la Colombie Britannique. On pourrait empêcher ces accidents mortels. Beaucoup plus de gens meurent de suicides, que d'assassinats. En Colombie-britannique l'année dernière, 28 garçons et neuf filles, des adolescents, se sont suicidés. Nous devons en tenir compte et prendre des mesures en tant que société pour remédier à cette cause de mort violente. Nous devons nous attaquer au problème des accidents fatals de la route, et ceux attribuables à la conduite en état d'ébriété qui sont bien plus courants.

• (1250)

Bien sûr nous attachons du prix à la vie des gardiens de prison, des agents de police, que nous devons protéger mais toute vie est sacrée. L'État n'a pas le droit de supprimer une vie humaine.

[*Français*]

Comme l'a dit M. Normand Bergeron, le directeur de la police de Québec, l'année dernière, si une collectivité déplore un geste aussi barbare que l'assassinat de deux policiers, comment peut-on s'associer, comme représentants de cette société, à recommander un autre geste tout aussi barbare? Cela n'aurait pas de cohérence. Monsieur le Président, le directeur de la police de la CUM (Communauté urbaine de Montréal), M. Rolland Bourget lui-même, s'est prononcé contre le rétablissement de la peine de mort. Il a dit: personnellement, je ne suis pas favorable à la peine de mort.

[*Traduction*]

Un quart de siècle s'est écoulé depuis que la dernière exécution a eu lieu au Canada. Il y a déjà onze ans que le Parlement a voté en faveur de l'abolition de la peine capitale. Il appartient assurément aux partisans du rétablissement de cette peine de prouver que la situation a changé à tel point qu'il est nécessaire de revenir sur cette décision. Or cet argument ne s'appuie sur aucune preuve. Essentiellement, rien ne prouve que le rétablissement de la peine capitale au Canada puisse dissuader une personne de commettre un meurtre ou un délit d'agression. En fait, le ministre conservateur de la Justice (M. Hnatyshyn) a déclaré dernièrement ce qui suit:

> Pour toute sanction que l'on veut imposer, on doit pouvoir prouver qu'elle servira à dissuader l'auteur de se livrer à l'activité pour laquelle elle est prévue. Or le nombre des homicides ou des meurtres ne s'est pas accru depuis l'abolition de la peine capitale.

Des chefs de police au Canada ont fait des déclarations semblables, car ils sont convaincus que la dissuasion n'est pas un argument légitime.

En fait, le nombre des meurtres commis au Canada a subi une baisse notable de 20 p. 100 l'an dernier. La baisse a été encore plus marquée dans le nombre des meurtres au premier degré. En 1985, on a compté 338 meurtres au premier degré et, en 1986, ce chiffre a chuté à 260. Rien ne confirme que le rétablissement de la peine capitale sauvera la vie à des gens ou évitera des meurtres.

Aux États-Unis, où la société est beaucoup plus violente que la nôtre, 37 États sur 50 appliquent la peine capitale. Nous savons que l'idée que se font les Canadiens de la violence est également déformée et que nous le devons aux médias. Or la violence ne peut qu'engendrer la violence. Mais, comme l'a si bien dit Gandhi, l'ennui avec le châtiment prévu par la loi du talion c'est qu'en appliquant le principe d'un oeil pour un oeil il ne reste plus que des aveugles.

Puisqu'on ne peut plus invoquer la dissuasion pour justifier la peine capitale, le seul autre argument qui reste est celui de la vengeance. Cependant toute société civilisée doit rejeter la vengeance comme justification du châtiment.

Dernièrement, dans ma circonscription, je me suis entretenu avec trois femmes qui ont été personnellement affectées par des meurtres; il s'agit de Mmes Alice Shook, Lilian Gamblen et Doreen Helm. Je connaissais personnellement la fille de Doreen Helm, qui a été sauvagement assassinée. Alice Shook a perdu sa jeune fille et Lilian Gamblen son mari. Si ces femmes appuient la peine capitale, ce n'est pas parce qu'elles sont des tueuses ou qu'elles sont assoiffées de sang ou de vengeance, mais parce qu'elles croient que les personnes qui ont fait souffrir leurs êtres chers doivent perdre le droit de vivre. Elles reconnaissent que la peine de mort ne sauvera pas de vies et nous devons partager leur douleur. Nous ne devons cependant pas laisser la peine et la souffrance nous dicter les modifications à apporter à la loi.

D'autres victimes ont adopté une attitude différente. Le chef du NPD (M. Broadbent) a cité les parents d'Alison Parrott qui a été enlevée et tuée et Esther Aucoin dont le mari assassiné était membre de la patrouille routière du Nouveau-Brunswick. A ses funérailles, elle a lu une déclaration disant qu'il ne croyait pas à la peine capitale et que, s'il était encore en vie, il dirait que c'est le système qu'il faut changer afin que les agents de police ne patrouillent pas seuls et qu'ils disposent de tout un système de radio relié à leurs véhicules et à des appareils portatifs.

Améliorons la prévention. Renforçons les lois canadiennes en matière de contrôle des armes à feu. Consacrons plus de ressources et de temps aux problèmes de la violence domestique et notamment de la violence physique et sexuelle faite aux enfants. Trouvons plus de ressources pour traiter et éduquer les alcooliques et les drogués. Brisons le cercle vicieux de la pauvreté, du chômage, du vagabondage et du crime. Attaquons-nous aux problèmes des malades mentaux et à la tragédie du suicide des adolescents. Nous devrions aussi faire le maximum contre la violence dans les médias.

Après avoir examiné toutes ces méthodes de prévention, nous devons aussi reconnaître qu'il existe d'autres arguments convaincants contre la peine capitale. Je ne les exposerai pas en détails parce que d'autres l'ont fait avant moi. On risque d'enlever la vie à un innocent. J'ai ici un journal où on peut lire le titre: «Un innocent regagne sa liberté». Après avoir passé neuf ans en prison, un innocent reconnu coupable de meurtre a été libéré. Un jeune Indien Micmac nommé Donald Marshall a connu la même situation.

Nous savons aussi que ce ne sont pas les riches et les puissants qu'on pend mais bien les pauvres, les illettrés, les autochtones et les Noirs. Comme le défunt juge de la Cour suprême des États-Unis, M. William O. Douglas, l'a déclaré: «On ne trouve aucune trace dans nos registres de l'exécution d'un membre des classes riches de notre société».

Les statistiques établissent clairement qu'il y a plus de chances que les jurés reconnaissent un accusé coupable dans une société où la peine capitale a été rétablie. Il est possible aussi que certaines personnes tuent pour qu'on leur enlève la vie parce qu'elles veulent se suicider. Une personne reconnue coupable de meurtre a déclaré à la police: «Je voudrais qu'on me tue. Si la peine capitale existait, je tuerais peut-être un enfant. Je veux mourir». C'est un meurtre suicidaire.

Enfin, pour ceux qui insistent pour que nous évaluions la vie humaine en termes d'argent, qu'on sache que la peine capitale coûte plus cher parce que les appels sont interminables, dilatoires et coûteux.

[*Français*]

Pour terminer, monsieur le Président, je veux citer les mots de Robert Badinter qui était le responsable pour l'abolition de la guillotine en France. Il a dit:

> Sans doute, nous savons que la bataille sera longue et difficile et que le vieil homme à la massue, tapi en chacun de nous, n'a pas encore renoncé à exercer sa violence mortelle. Mais le progrès est là aussi certain que le combat lui-même. Sans jamais nous décourager ni faiblir, à l'ouvrage donc, mes chers amis!

[*Traduction*]

En conclusion, je voudrais proposer à la résolution un amendement qui donnerait plus d'étendue aux délibérations du comité. Cela dit, mes collègues et moi avons évidemment l'intention de voter en bloc contre la résolution pour les raisons énoncées par mon chef et moi et pour celles qu'énonceront sûrement des collègues. L'amendement améliorera au moins un processus bien imparfait, qui empêche les Canadiens de s'exprimer sur la question fondamentale de savoir s'il faut ou non rétablir la peine de mort. Je propose donc:

> Qu'on modifie la motion dans le premier paragraphe en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» à la première ligne et les mots «ment de la peine capitale et ordonne qu'» à la deuxième ligne, dans le premier paragraphe.

L'amendement donnerait au comité qui sera peut-être formé, mais que nous espérons ne pas voir naître, la possibilité d'entendre les Canadiens qui sont profondément contre la peine capitale et d'entendre aussi ceux qui souhaitent simplement exprimer leur opinion sur la nature des actes criminels punissables de mort et sur la façon d'exécuter les coupables. J'espère ardemment que notre législature rejettera toute proposition d'établir un comité et votera contre tout retour de la peine capitale. A défaut, cela élargirait la portée des audiences du comité et c'est pour cette raison que je propose cet amendement.

• (1300)

M. le vice-président: La présidence considère l'amendement recevable. Question et observations?

M. O'Neil: Monsieur le Président, j'ai été très heureux d'entendre le député exposer, en termes très éloquents, sa défense de la vie, une chose sacrée. Il invoque l'appui de l'Église catholique pour sa position. Il a également parlé de son désir de mettre un terme à la violence et de son rejet de la peine capitale, qu'il considère comme un acte de violence. En l'écoutant, je ne pouvais m'empêcher d'être frappé par le fait que, pendant que nous parlons, on tue des centaines d'enfants qui ne sont pas encore nés. On met fin arbitrairement et violemment à ces vies, qui sont aussi sacrées. Des enfants à naître de ce pays sont aspirés de l'utérus de femmes qui veulent mettre un terme à leur grossesse. Ces enfants sont démembrés. Le député est-il en faveur de cette destruction de la vie d'enfants à naître? Si oui, comment peut-il concilier le fait qu'il réclame l'avortement sur demande, responsable de l'exécution de 60 000 enfants non encore nés chaque année, et qu'il s'oppose au rétablissement de la peine capitale?

M. Robinson: Monsieur le Président, avant de répondre directement à la question du député, je désire lui dire que je suis très heureux qu'il se soit déclaré publiquement contre le rétablissement de la peine de mort au Canada. Je suis très heureux qu'il ait adopté cette position.

Le député m'a posé une question qui, je l'admets, est grave et importante en ce qui concerne la valeur et la sainteté de la vie dans notre société. Il semble dire qu'il y aurait une contradiction dans la position de ceux d'entre nous qui sommes pour le libre choix dans le cas de l'avortement thérapeutique et aussi contre la peine capitale. Je vois ce que le député veut dire, mais je ne pense pas qu'il y ait là de contradiction inhérente.

Comme le député, je suis d'avis qu'il faut essayer de réduire au maximum le nombre des avortements au Canada. En tant que société nous devons faire tout notre possible pour diminuer les avortements. Cela veut dire que nous devons adopter des mesures efficaces pour enseigner la sexualité à nos jeunes. Nous devons veiller à ce que des moyens anticonceptionnels soient à la disposition des jeunes et de la société en général. Par contre, en fin de journée, il faut se demander si la femme qui a porté l'enfant ne devrait pas avoir le droit d'avoir le choix absolument élémentaire . . .

M. O'Neil: De tuer.

M. Robinson: . . . de poursuivre ou d'interrompre sa grossesse. Les femmes ont d'innombrables raisons de vouloir avorter. Parfois, la grossesse menace la santé ou la vie de la mère. Dans d'autres cas, la mère pense tout bonnement qu'elle ne peut pas garder l'enfant parce qu'elle se trouve dans une situation où il lui est impossible d'apporter à l'enfant les soins, l'attention et l'amour, voire le soutien économique nécessaires, ce qui est dramatique. En fin de compte la société doit à mon sens reconnaître que tout en ayant fait le nécessaire pour faire diminuer le nombre d'avortements au Canada, il faut laisser à la mère le soin de décider.

M. St. Germain: Monsieur le Président, je me rends bien compte de l'importance que l'on attache à ce problème et des émotions qu'il suscite. Le député a toutefois dit que des motifs d'ordre économique pouvaient justifier ce que bon nombre d'entre nous considèrent pratiquement comme un meurtre. Ai-je bien compris? Le député fonde-t-il sa décision de supprimer la vie d'un enfant dans ces circonstances sur des motifs d'ordre économique?

M. Robinson: Monsieur le Président, ce que je veux dire, c'est qu'à l'heure actuelle, certains parents seuls sont dans une situation économique et financière tellement précaire qu'ils ne peuvent tout bonnement pas nourrir leurs enfants. C'est là le drame. Nous savons qu'en Colombie-Britannique, certains enfants vont à l'école sans avoir déjeuné et sans avoir ce qu'il faut pour dîner. En effet, il y a des femmes qui, parce qu'elles vivent dans une misère désespérante, trouvent qu'elles n'ont pas les ressources nécessaires pour mettre un enfant au monde, ce qui est triste, ce qui est dramatique. Pour y remédier, nous devrions faire tout notre possible en tant que société en vue d'améliorer la situation de ces mères désespérées. En réalité, les enfants devraient être désirés et il faut subvenir à leurs besoins. En obligeant les femmes à vivre dans une pauvreté désespérée et en tolérant cette situation, nous devons reconnaître que la décision est souvent prise, malheureusement, en fonction du fait que la femme ne pourra pas offrir un milieu sûr à ses enfants. C'est non seulement regrettable mais tout à fait tragique.

M. Manly: Monsieur le Président, mon collègue de Burnaby a signalé comme d'autres députés l'ont fait et le feront, que la peine capitale n'exerce absolument aucun pouvoir de dissuasion. Pourtant, le grand public a l'impression que c'est le cas. En fait, la plupart des gens qui appuient la peine capitale le font parce qu'ils pensent qu'elle va dissuader d'éventuels meurtriers. Le député peut-il traiter de cette question? Comment pouvons-nous faire preuve de plus de leadership et faire bien comprendre aux gens que ce n'est pas un facteur de dissuasion? Le gouvernement pourrait-il prendre d'autres mesures à cet égard?

• (1310)

J'ai remarqué que le député a lu des passages du discours du ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) et je lui en sais gré. Cependant, le gouvernement pourrait peut-être faire plus à ce sujet, et notamment le premier ministre (M. Mulroney) qui est lui-même un adversaire de la peine capitale. Y a-t-il quelque chose qu'il pourrait et devrait faire pour prouver aux Canadiens que la peine capitale ne décourage pas vraiment le meurtre?

M. Robinson: Monsieur le Président, je remercie le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) de sa question, car elle porte sur un autre aspect très important, à savoir que la grande majorité des Canadiens appuient véritablement la peine capitale et sont convaincus qu'elle est un facteur de dissuasion, et qu'elle permet de sauver des vies.

Si nous pouvons prouver que la réalité est tout autre, si nous pouvons prouver aux Canadiens qui appuient la peine capitale croiyant qu'elle permettra de sauver des vies qu'ils se trompent, je suppose que le nombre de ceux qui sont prêts à autoriser les mises à mort par l'État diminuera considérablement.

C'est pourquoi, monsieur le Président, je pense qu'il incombe à ceux qui occupent des postes importants au gouvernement de ne pas renoncer à leurs responsabilités, de ne pas suivre ce débat en spectateurs mais d'intervenir publiquement, comme l'a fait le ministre de la Justice pour signaler que le seul motif qui explique le rétablissement de la peine capitale dans notre société est la vengeance, car elle n'a pas d'effet dissuasif.

J'espère que les membres du Cabinet notamment, auquel cette question tient beaucoup à coeur et qui savent que même les chefs de la police ont abandonné l'argument de la dissuasion, useront de leurs bons offices pour prouver aux Canadiens que le rétablissement de la peine capitale ne sauvera absolument aucune vie et qu'ils risquent même d'entraîner la perte d'autres vies, car certains l'utiliseront comme une tentative désespérée de suicide.

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour terminer mon intervention avant la pause-déjeuner de la Chambre.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour autoriser le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) à terminer son discours qui ne dépasserait pas évidemment les 20 minutes?

Des voix: D'accord.

M. St. Germain: Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour intervenir sur une question que je considère comme éminemment délicate et qui touchera directement chacun des députés à la Chambre. Je voudrais tout d'abord dire clairement à tous mes collègues à la Chambre et à tous les Canadiens que nous représentons que je sais très bien que cette question a été débattue en long, en large et en travers dans le monde entier sans qu'il soit jamais possible de parvenir à une conclusion unanime. Je suis toutefois convaincu qu'un point de vue majoritaire s'est dégagé au Canada en vue de sélectionner un certain nombre de crimes précis qui entraîneraient la peine capitale.

J'aimerais m'adresser pendant quelques instants aux électeurs de ma circonscription de Mission—Port Moody. Lors des élections locales de 1983 et des élections générales de 1984, j'ai clairement dit que si l'occasion nous en était donnée, je voterais pour le rétablissement de la peine capitale dans le cas de certains crimes bien précis. Je voudrais aujourd'hui redire à mes électeurs, par votre intermédiaire, monsieur le Président, que je n'ai pas changé d'avis.

Ces quatre dernières années, j'ai préparé et présenté des projets de loi d'initiative privée sur la peine capitale que j'ai invité la Chambre et les députés à étudier. Je vais continuer à oeuvrer dans le sens de ce qui me paraît une meilleure protection de nos concitoyens. En tant qu'humble serviteur de tous les Canadiens, et après avoir servi ma nation en tant qu'agent du maintien de l'ordre, je vais essayer aujourd'hui de vous donner mon point de vue sur cet important sujet. C'est le point de vue non seulement d'un citoyen de notre pays, mais aussi de quelqu'un qui a activement participé à faire respecter la loi en menant ce qui me paraît être une guerre incessante contre la criminalité.

Toute mon intervention d'aujourd'hui se fondera sur des arguments qui me semblent être purement logiques, et non, j'insiste bien sur ce «non», sur le fanatisme, la haine ou la soif de revanche. Il s'agit uniquement d'une question de maintien de l'ordre et de la loi dans le cadre d'un régime judiciaire en vue de protéger nos concitoyens contre les machinations diaboliques et délibérées d'individus déterminés à prendre la vie d'autrui. Comme je l'ai dit, ce débat doit servir à soumettre tout le pour et le contre de cette question aux Canadiens. Je vais m'efforcer dans les quelques minutes qui viennent d'expliquer la logique de mon argumentation.

J'aimerais aussi préciser que, quelle que soit la décision que prendra notre Chambre, je l'appuierai sans hésitation car, si importante que soit à mon avis cette question pour le Canada, les principes fondamentaux de notre institution l'emportent de loin sur toute proposition législative qui peut vous être soumise, Votre Honneur, ou soumise à la Chambre.

Le 26 août 1986, l'Association canadienne des chefs de police a présenté un mémoire expliquant sa position sur la peine de mort. J'aimerais en lire des extraits pour la gouverne des députés. Je cite:

> A maintes reprises, l'Association canadienne des chefs de police a demandé au gouvernement du Canada d'étudier la possibilité de rétablir la peine de mort, sous une forme ou sous une autre, mais en vain. Depuis qu'elle a de fait été abolie en 1962, le taux d'homicides a doublé au Canada. De plus, le public reste aussi inquiet au sujet des tueurs d'enfants, des meurtres répétés et des meurtres de fonctionnaires; le nombre croissant de prisonniers condamnés à vie est de plus en plus alarmant, car leurs actes de violence se font de plus en plus nombreux, y compris les meurtres dans nos établissements correctionnels.
>
> Lors d'une conférence tenue en 1984, l'ACCP a adopté la résolution suivante:
>
> Il est résolu que l'Association canadienne des chefs de police recommande instamment au gouvernement du Canada d'entreprendre immédiatement un réexamen complet de la question afin de tenir compte de l'opinion publique et d'étudier l'opportunité de rétablir la peine de mort comme une des options de notre régime de droit pénal.

Je ne prétends pas que nous devrions écouter seulement un segment de notre société. Je répète, nous ne devons pas écouter seulement un segment, mais nous devons certainement tenir compte de l'avis de ceux qui font face aux criminels tous les jours et qui, je pense, connaissent très bien la situation. Je sais que les chefs de police et les policiers ne sont pas tous en faveur de la peine capitale mais, comme je l'ai dit, nous ne discutons pas d'un groupe en particulier, mais d'un problème de conscience que chaque individu doit résoudre.

Au début de mes remarques, j'ai fait allusion à la guerre contre le crime. Monsieur le Président, je vous assure, à vous et à mes collègues, qu'il s'agit bel et bien d'une guerre contre le crime et contre les criminels. Ceux d'entre nous qui, comme le député de Bourassa (M. Rossi), ont patrouillé les rues des grandes villes et coudoyé des vendeurs de stupéfiants illégaux, des terroristes, des tueurs d'enfants et des meurtriers à gages savent très bien que nous sommes en guerre. Le meilleur exemple de cet état de guerre est le fait que certaines villes utilisent quotidiennement des véhicules semblables à des chars d'assaut pour faire respecter la loi.

Non, monsieur le Président, je ne suis pas venu ici aujourd'hui pour présenter la situation sous des couleurs séduisantes mais, ayant déjà été agent secret dans la lutte contre les trafiquants de stupéfiants, je dois vous dire que, pour ces gens-là, la vie humaine n'a à peu près aucune valeur. Le nombre de personnes tuées chaque année dans le secteur nord-américain du traffic illégal de stupéfiants illustre ce manque de respect pour la vie humaine.

● (1320)

Ce n'est là qu'un exemple parmi tant d'autres d'activités criminelles qui bafouent la vie humaine. On pourrait y ajouter le prêt usuraire, la prostitution, le jeu, l'extorsion, l'enlèvement et, pire encore, le terrorisme.

A propos de guerre, je suis persuadé que si une puissance étrangère menaçait la vie de nos concitoyens, nous n'hésiterions pas à imposer aux envahisseurs la peine capitale, afin de protéger la société. Quelle différence y a-t-il entre un envahisseur étranger et le criminel qui menace la société?

A titre de législateurs et de chefs de file, il me semble que nous avons le devoir de protéger nos concitoyens contre ceux qui portent atteinte à leur vie. La peine capitale constitue, pour ce faire, un moyen nécessaire, une réaction aux méthodes ultimes employées par l'ennemi. Dans le cas qui nous intéresse, l'ennemi, c'est de toute évidence celui qui planifie le meurtre de propos délibéré, celui qui tue des membres innocents de la société, y compris nos amis et parfois des membres de notre famille.

Avec tout le respect que je dois aux membres du barreau et de la magistrature de notre pays, je dois dire qu'il est impossible d'évaluer véritablement la gravité de la situation sans avoir été exposé aux réalités concrètes de la lutte contre le crime telle qu'elle se pratique dans les rues de nos villes. Ni une déposition, ni un rapport de police, aussi bien présentés soient-ils, ne permettent de comprendre véritablement la mentalité du criminel à quelqu'un qui n'a pas observé directement son comportement. Rien de ce qui est écrit ou dit après le fait n'arrive vraiment à décrire le phénomène.

Selon certains, les autorités chargées de l'application de la loi voient dans la peine capitale un instrument de vengeance qui leur permet de régler des comptes. Je n'hésite pas à déclarer catégoriquement qu'il n'en est rien dans l'esprit des agents de police et des agents des services correctionnels. Comme tous les autres membres de la société, ils cherchent uniquement à améliorer leur profession et à libérer la société du crime et de la violence. Comme la plupart des Canadiens, je crois que nous devons assurer le maintien de la loi et de l'ordre dans les villes du Canada pour garantir la sécurité en tout temps.

En temps de guerre, ce n'est pas l'esprit de vengeance qui motive les individus et les collectivités. Ce n'est pas pour se venger qu'on extrade les criminels de guerre mais pour isoler de la société ceux qui planifient délibérément l'homicide et qui refusent d'agir en respectant les limites imposées par la société. Dans la plupart des cas, les partisans de l'abolition n'ont rien à redire au traitement accordé aux criminels de guerre. Alors, il faut être cohérent.

On a beaucoup parlé de l'utilisation de la peine capitale comme moyen de dissuasion. Prévient-elle vraiment les meurtres prémédités? Selon moi, il s'agit d'une question de justice et non d'utilité. Je pense également que l'effet de dissuasion est loin de s'appliquer de façon générale et qu'il est plutôt faible, au mieux.

Comme un juge éminent l'a écrit un jour: «La peine capitale est un avertissement comme le faisceau d'un phare. Nous entendons parler des naufrages, mais pas des navires qui peuvent naviguer sans encombre grâce au phare. Nous n'avons aucune preuve du nombre de navires que le phare permet de sauver, mais nous ne le démantelons pas pour autant».

Selon moi, la dissuasion est un facteur. Cependant, face à certains crimes, nous devons partir du principe qu'ils sont si terribles, si abominables pour la population que seule la peine capitale peut montrer clairement à ces criminels que la société se défendra contre des actions de ce genre.

Nous devons être très prudents en désignant les crimes passibles de la peine de mort. Même alors, nous ne devrions infliger la peine de mort qu'en dernier ressort. Au nom des partisans de la peine de mort, je crois pouvoir dire que si nous pouvions trouver un autre moyen de sévir contre ces crimes abominables qui nous accorderait la protection que nous recherchons, nous accepterions incontestablement cette solution.

Je voudrais aborder brièvement la question de l'opinion publique. Nous savons que d'après les sondages d'opinions et d'autres méthodes qui sont utilisées pour évaluer l'opinion publique, plus de 70 p. 100 des Canadiens réclament le rétablissement de la peine capitale pour certains meurtres.

Je sais que les pseudos intellectuels au Canada, comme ailleurs, trouvent que les Canadiens sont mal informés et raisonnent comme l'homme des cavernes. En toute déférence, je ferai remarquer à ce prétendu groupe élitiste qu'il a oublié les principes fondamentaux judéo-chrétiens. Ils sont devenus dans la plupart des cas des sectaires des droits de l'homme, qui pensent que toutes les règles, toutes les réglementations et toutes les lois si laxistes soient-elles ne doivent pas empiéter sur les droits de l'individu même quand il s'agit de défendre l'obéissance civile dans la société. Ce n'est pas parce que tout le monde fait une chose qu'elle est bien. Comme le gouvernement précédent qui a été au pouvoir de 1968 à 1984, ils voudraient permettre aux minorités d'imposer leur volonté à la majorité. Ce n'est pas ce que les Canadiens veulent. Ils veulent pour gouverner le pays des valeurs traditionnelles puisées à la saine philosophie judéo-chrétienne.

Les Canadiens attendent de la Chambre des communes une orientation et des lois qui ne les obligent pas à se constituer en groupes d'auto-défense, ou à s'armer dans leur maison ou dans leur entreprise pour repousser la vague de violence et de criminalité qui s'abat sur notre société. Je peux évoquer les incidents de Calgary, de Montréal et d'Ontario, où des gens ont senti la nécessité de s'armer et de se défendre contre l'action du «milieu». Il faut régler cette question tout de suite et une fois pour toutes.

On entend bien des statistiques au sujet du taux d'homicides, du taux de meurtres et du taux d'infanticides. Je dirai à tous les Canadiens que les statistiques sont des données générales. Dans bien des cas, elles sont établies afin d'étayer des arguments spécifiques et cela, habituellement à l'avantage du côté présentant les arguments. Je crois que la seule statistique valable, c'est que le taux d'homicides a doublé entre 1962 et 1983. Certes, la population s'est accrue, mais ce n'est pas une raison pour accepter une hausse de la criminalité et de la violence comme partie intégrante de notre société. Nous sommes une société progressive qui est censée avancer et s'améliorer dans ce domaine.

Toutefois, je dois signaler à la Chambre qu'aux États-Unis, il ne faut pas grand-chose pour qu'une grande ville devienne peu sûre et qu'on ne puisse plus s'y promener en sécurité la nuit. Il nous incombe en tant que législateurs de nous montrer aussi stricts que nous pouvons nous permettre de l'être au fur et à mesure que la population s'accroît, car la capacité des forces policières d'assurer une surveillance efficace décroît en proportion directe de l'accroissement démographique.

Il y a de nombreuses raisons à cela, mais la principale, c'est que les forces de police et leurs membres ont des contacts personnels réduits et ne peuvent donc pas maintenir le même niveau de contrôle sur les criminels.

Je pourrais faire consigner une multitude de statistiques au compte rendu, mais le véritable problème en l'occurrence réside dans la nécessité de faire respecter la loi et l'ordre grâce à un système judiciaire bien administré qui ne catégorise pas ni n'accorde une importance spéciale à la vie de l'agent de police ou du gardien de prison, mais qui reconnaît que toutes les vies ont la même importance et la même valeur. L'examen des cas atroces de meurtres en série et de meurtres de masse montre que ces actes délibérés et brutaux sont la plupart du temps dirigés contre de jeunes enfants, des femmes et des pauvres. Tels sont les gens que nous cherchons à protéger.

Lors de récents débats, on a reproché au gouvernement le choix du moment pour débattre cette question. Certains ont dit que nous recourions à ce débat pour des raisons d'opportunisme politique. Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré en 1984 qu'il y aurait un vote libre sur la question de la peine de mort. Voici que nous en discutons, tel que promis. C'est une autre promesse que le gouvernement a tenue.

• (1330)

J'aimerais me reporter à la motion que le gouvernement a présentée et qui traite du rôle que devrait assumer le comité spécial si la Chambre devait se prononcer à la première occasion en faveur du rétablissement de la peine de mort.

Certains abolitionnistes ont tenté de décrire tous ceux d'entre nous qui sont favorables au rétablissement de la peine de mort comme des terroristes partisans d'un retour au Moyen-Âge qui, par esprit de vengeance et avec un acharnement sadiste, condamneraient à mourir sur le bûcher ou dans l'huile bouillante tous ceux qui commettraient le moindre crime envers autrui. Ils ont tort encore une fois, monsieur le Président, car tout partisan que je sois du rétablissement de la peine de mort, je crois, comme la plupart des Canadiens, qu'il vaudrait mieux laisser des centaines et des milliers de coupables échapper à la justice que de condamner à tort un innocent.

J'estime par ailleurs que nous devons faire preuve d'une extrême circonspection dans le choix des délits passibles de la peine de mort. Le comité, du moins je l'espère, établira des méthodes de contrôle tout au long de la procédure pour éviter de commettre la moindre erreur dans cette démarche très importante et définitive.

En terminant, je tiens à insister encore une fois sur le fait que nous sommes là pour nous prononcer en écoutant la voix de notre conscience. En effet, je n'ai pas manqué de remarquer, au cours de la première journée de débat, que de nombreux députés n'ont pas su reconnaître que c'est la seule voie possible. En présence de questions comme celle-là, il importe qu'ils fassent fi de leur opinion de droite ou de gauche. Nous devons au contraire nous soucier de ce qui est juste ou injuste.

En tant que législateurs, je pense que nous avons pour responsabilité de protéger les membres de notre société. Pour cette raison, je dois voter pour le rétablissement de la peine capitale. Néanmoins, la question est chargée d'émotivité. Je crois comprendre que d'autres collègues à la Chambre diffèrent d'opinion. J'espère que le débat permettra aux députés de présenter leur point de vue avec civilité sans déshonnorer notre institution. Il importe que tous les aspects de la question soient présentés équitablement, ouvertement et honnêtement à la population canadienne. Je pense que lorsque tous les faits seront connus, il apparaîtra clairement qu'il est nécessaire de rétablir la peine capitale pour que le droit, l'ordre public et la sécurité règnent dans la société canadienne. Je remercie tous les députés d'avoir écouté si attentivement mon exposé.

M. le vice-président: Je vois qu'un député se lève. La Chambre désire-t-elle passer immédiatement à la période des questions et commentaires?

M. Manly: Monsieur le Président, si possible, j'aimerais que l'on passe aux questions et commentaires après la période des questions.

M. le vice-président: Comme il est 13 h 33, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 33.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

HOMMAGE A CLAUDE JUTRA

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, c'est avec tristesse la semaine dernière que tous ceux et celles que son oeuvre a touchés de près ou de loin ont appris la mort du grand cinéaste Claude Jutra.

Né en 1930, Claude Jutra faisait partie d'une nouvelle génération de cinéastes canadiens qui fit son apparition et prit place dans les esprits des cinéphiles et du grand public, tant au Québec, qu'au Canada, qu'à travers le monde.

Article 21 du Règlement

Portant sur le monde un regard d'une rare acuité, explorant un univers complexe, parfois humoristique, parfois tragique, Claude Jutra a su conserver dans ce regard quelque chose de la pureté de l'enfance. Marqué par sa formation de médecin, grand technicien du septième art, scénariste, comédien, mais avant tout metteur en scène, Claude Jutra a puissamment contribué à l'éclosion et au développement de notre cinéma québécois et canadien. Cette oeuvre s'est élaborée dans un milieu social et artistique fécond, soit le Québec de sa jeunesse et de son âge mûr.

Ses nombreux courts et longs métrages témoignent de son grand talent. Ils témoignent aussi de son inspiration indissociable de ses origines et de son expérience canadiennes-françaises et québécoises. Je pense à des oeuvres aussi variées dans leur fond et dans leur forme que *Il était une chaise*, un film expérimental réalisé avec Norman McLaren; *A tout prendre*, un film tout à fait nouvelle vague; *Kamouraska* et *Mon oncle Antoine*, profondément ancrés au Québec et, tout récemment encore, *La dame en couleurs*, revenant au monde de l'enfance.

Je me joins donc à tous les Canadiens et Canadiennes, monsieur le Président, pour rendre un dernier hommage à ce grand disparu du cinéma québécois: Claude Jutra.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LE RAPPORT SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, nous reconnaissons aujourd'hui la douleur, les souffrances, la mort et les maladies auxquels sont exposés les Canadiens et les Canadiennes à leur travail.

Or, le secteur de la pêche est le plus éprouvé. C'est presque chose courante d'apprendre comme ce fut le cas pendant la fin de la semaine dernière, que des bateaux de pêche se sont perdus corps et biens en mer avec leur équipage.

Le rapport Gray sur la santé et la sécurité au travail dans le secteur de la pêche en Colombie-britannique souligne trois exigences fondamentales pour établir un programme de sécurité et de santé au travail: (1) une main-d'oeuvre formée et bien informée; (2) une usine et un équipement sans danger; et (3) des règlements compréhensibles et faciles à appliquer.

Le rapport Gray signale des problèmes dans ces trois domaines et recommande une formation obligatoire débouchant sur un certificat d'aptitude pour les pêcheurs, l'inspection obligatoire de tous les bateaux de pêche et la mise en place de règles de sécurité appropriées.

Je demande au gouvernement d'intervenir dès maintenant, avant que d'autres pêcheurs ne perdent la vie, pour faire appliquer les recommandations du rapport Gray, afin d'assurer la mise en oeuvre du meilleur programme possible de sécurité des bateaux de pêche.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES DISCUSSIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LE JAPON

M. Patrick Crofton (Esquimalt—Saanich): Monsieur le Président, les efforts concentrés déployés par le gouvernement du Canada pour élargir nos débouchés commerciaux à l'étranger continuent de porter fruit.

Dimanche dernier, une importante réunion de trois jours au Japon a pris fin et s'est soldée par des résultats positifs pour le Canada.

La ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) s'est entretenue avec un certain nombre de personnalités clés à Kashikojima au sujet des questions importantes de la vente de bois et de charbon au Japon et de la grave question des subventions agricoles étrangères qui tourmente en ce moment notre secteur agricole.

Le Japon envisage sérieusement de modifier son code du bâtiment de façon à permettre et à promouvoir l'utilisation de bois canadien dans la construction de tours d'habitation. De tels changements favoriseraient énormément la vente de notre bois au Japon.

Le ministère du Commerce extérieur, sous la direction dynamique et compétente de sa ministre, continue à faire de grands progrès pour ce qui est de diversifier nos échanges avec l'étranger qui sont essentiels au bien-être économique de notre nation.

Les députés qui critiquent les visites à l'étranger le font par ignorance ou parce qu'ils pensent en retirer des avantages politiques.

Au lieu de rester dans leur famille pour le congé de Pâques, nos représentants commerciaux se sont rendus à l'étranger pour s'occuper des affaires de l'État, de la plus haute importance, et méritent toutes nos félicitations pour les résultats de leur labeur.

Des voix: Bravo!

* * *

LE PROGRAMME ENTREPRISE ATLANTIQUE

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LE REFUS DE SOUTENIR LE PROJET DE LA SOCIÉTÉ CALAGRO

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, les citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard, particulièrement ceux du comté de Prince, sont furieux que le gouvernement fédéral refuse de soutenir le projet de serre de la société Calagro.

Calagro avait fait une demande de réduction d'intérêts et de garanties de prêts en vertu du Programme Entreprise Atlantique.

Le gouvernement a parlé de création d'emplois quand il a annoncé ce programme en février 1986. Le projet de Calagro aurait employé environ 300 personnes pendant la construction et le fonctionnement de l'usine aurait exigé un personnel de 150. Les retombées sur l'économie locale auraient aussi entraîné la création d'autres emplois.

Le taux de chômage dans l'Île-du-Prince-Édouard est aujourd'hui plus élevé que pendant les années de récession. La partie ouest de l'Île-du-Prince-Édouard, en particulier, a un besoin urgent de ces emplois.

Le slogan «des emplois, encore des emplois et toujours des emplois», dont nous nous souvenons tous très bien, n'est plus, pour les Canadiens de la région atlantique, qu'une vaine promesse de plus.

Le rejet de cette proposition par le gouvernement fédéral est une gifle qui restera dans les mémoires. On se souviendra du peu d'appui reçu des progressistes conservateurs fédéraux et provinciaux.

Cette promesse-là sera tenue, monsieur le Président.

* * *

LE DÉCÈS DE MASUMI MITSUI

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, nous avons célébré récemment le 70e anniversaire de la bataille de la crête de Vimy. Un ancien combattant qui avait participé à cette bataille est décédé la fin de semaine dernière. Il s'appelait Masumi Mitsui et il était Nippo-Canadien.

Masumi Mitsui est né au Japon et il est arrivé au Canada en 1908. Il s'est enrôlé dans l'armée canadienne et il a été promu sergent. Il a été blessé au combat et a reçu la Médaille militaire de la Bravoure.

• (1405)

C'était l'un des 184 Canadiens d'origine japonaise qui ont servi dans nos forces durant la Première Guerre mondiale au cours de laquelle 53 d'entre eux ont été tués et 91 blessés.

En 1942, bien qu'il fût un ancien président d'une section de la Légion royale canadienne et qu'il ait offert de servir de nouveau dans les Forces canadiennes après la déclaration de guerre contre le Japon, Masumi Mitsui a été enlevé de force de sa ferme et interné avec 22 000 autres Canadiens d'origine japonaise.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, Masumi Mitsui travaillait à la cause de la réparation des torts faits aux Canadiens d'origine japonaise mais il vient de nous quitter. Combien de temps encore nos concitoyens d'origine japonaise devront-ils attendre qu'on leur rende justice?

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PRÉRETRAITÉS—ON DEMANDE DE SCINDER LE PROJET DE LOI EN DEUX

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, la semaine passée, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a déclaré à un poste de radio que c'était l'opposition qui retardait l'adoption du projet de loi sur le remboursement des préretraités. Monsieur le Président, je dois vous dire que cette déclaration, comme à l'image des conservateurs, est fausse. Et je fais une offre à ce gouvernement conservateur: qu'il scinde le projet de loi en deux, qu'il appelle en deuxième lecture le projet de loi, dont la partie du remboursement des 35 000 préretraités, et le parti libéral s'engage à faire passer la même journée la deuxième lecture, le stade en comité, la troisième lecture, la sanction royale et on ira même aider à porter les chèques de prestations d'assurance-chômage aux 35 000 préretraités, dont 13 000 au Québec.

* * *

[*Traduction*]

LA RÉFORME FISCALE

L'INCIDENCE DES DÉDUCTIONS D'IMPÔT SUR LES GAGNE-PETIT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, les Canadiens s'inquiètent beaucoup de ce que fait le gouvernement dans le domaine de la réforme fiscale, en particulier ceux qui ont des revenus faibles ou modestes.

Une lettre d'un habitant de la Colombie-Britannique en témoigne éloquemment, et je cite:

> Je sais que nous sommes tous responsables de la réduction de la dette du Canada, mais il me semble que l'on rend le gagne-petit plus responsable que le travailleur aisé.

Pour illustrer ses dires, il faisait remarquer que sur son chèque de $250 pour deux semaines les déductions d'impôt avaient presque doublées, passant de 4,90 $ en 1985 à 8,90 $ en 1986. Par contre, pour une personne dont le chèque est de 1 700 $ pour deux semaines, l'impôt n'a augmenté que de 11,90 $ pour atteindre 497,45 $.

Je rappelle au ministre des Finances (M. Wilson) qu'il disait le 19 décembre 1984:

> Nous avons indiqué assez clairement que nous voulions tranférer une partie des ressources des tranches supérieures de revenus, c'est-à-dire des plus riches, vers les défavorisés de ce pays, au moyen du régime fiscal.

Ma question au ministre des Finances est: quand?

* * *

[*Français*]

LE BÉNÉVOLAT

L'OPPORTUNITÉ D'ACCORDER UNE AIDE PLUS CONSIDÉRABLE

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, de plus en plus notre société reconnaît l'importance du bénévolat. En effet, on évalue à 395 millions le nombre d'heures que les Canadiens et Canadiennes consacrent annuellement à du travail volontaire, que ce soit dans les hôpitaux, auprès des jeunes et des personnes âgées et dans les organismes de loisirs ou autres.

Que serait notre société sans l'apport de ces bénévoles? Que l'on songe à toute cette expertise et cette compétence qui quotidiennement apportent leur appui aux centaines d'employés du secteur public, parapublic et privé. Monsieur le Président, depuis deux ans j'ai présenté plusieurs propositions visant à créer un comité spécial qui étudierait les moyens à prendre pour susciter et appuyer plus adéquatement l'aide volontaire au Canada. Reconnaître le bénévolat, ce n'est pas uniquement lui consacrer une semaine dans l'année, mais bien lui apporter 12 mois par an un appui matériel, physique et financier pour maintenir son action.

Article 21 du Règlement

En terminant, monsieur le Président, je salue tous les bénévoles durant cette semaine qui leur est consacrée et j'encourage tous les Canadiens et Canadiennes à leur manifester leur appréciation.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA HAUSSE DU TAUX DE CROISSANCE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, grâce aux politiques progressistes axées sur le marché et à la saine gestion financière du gouvernement conservateur, l'économie du Canada continue d'atteindre de nouveaux sommets.

D'après les tout derniers chiffres de Statistique Canada, le taux de croissance a été de 4 p. 100 pour le premier trimestre, ce qui est très bon. Ce sont les secteurs du bâtiment et de l'automobile qui ont pris la tête de la reprise. D'après les résultats du premier trimestre, le nombre de mises en chantier atteint 237 000 sur une base annualisée, ce qui représente une hausse de 11 p. 100 par rapport au dernier trimestre de 1986.

L'emploi a progressé à un rythme annuel de 3,2 p. 100 de janvier à mars et de septembre à mars, près de 200 000 emplois à plein temps ont été créés.

Ces chiffres impressionnants montrent ce que les Canadiens peuvent faire lorsqu'ils retroussent leurs manches et se mettent à travailler de concert avec un gouvernement qui mérite vraiment leur confiance.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

LE RELAIS DU FLAMBEAU OLYMPIQUE—L'ABSENCE DU LABRADOR DANS LE PARCOURS CHOISI

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, on ne permet pas aux Labradoriens de participer au Relais du flambeau olympique dont l'odyssée jusqu'à Calgary commencera à Saint-Jean cet automne. C'est scandaleux.

• (1410)

La flamme parcourra le pays jusqu'à des régions du Nord éloignées, y compris Whitehorse, Inuvik et Yellowknife. Mais le Relais du flambeau olympique ne passera même pas à proximité du Labrador, partie immense et importante de la province de Terre-Neuve, territoire de 290 000 kilomètres carrés où habitent 30 000 Canadiens. A mon sens, les Labradoriens devraient participer au Relais, et l'odyssée de la flamme devrait commencer au Labrador. Autrement, comment prétendre que c'est un événement national?

Le gouvernement du Canada doit s'en mêler et s'assurer qu'on révisera le projet du Relais du flambeau olympique de façon à inclure le Labrador et à permettre aux Labradoriens de «porter la flamme».

* * *

JOURNÉE À LA MÉMOIRE DES TRAVAILLEURS

HOMMAGE AUX VICTIMES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, le 28 avril a été désigné comme journée consacrée à la mémoire des nombreux travailleurs canadiens tués ou blessés dans des accidents du travail.

J'ai eu le privilège il y a deux ans d'assister à Sudbury, avec mon collègue le député de Lachine (M. Layton), à une cérémonie honorant la mémoire de mineurs tués par suite d'éboulements dans la mine de Falconbridge.

Le 28 avril est une date importante car ce jour-là, en 1914, l'Ontario adoptait la première loi sur la sécurité des travailleurs au Canada.

Plus tôt aujourd'hui, un monument dédié aux travailleurs a été dévoilé au parc Vincent Massey à Ottawa près de l'endroit où est survenu un des pires accidents industriels au Canada, soit l'effondrement du pont du chemin Heron en 1966.

Nos travailleurs dans l'industrie et dans le domaine de la construction continueront à jouer un rôle primordial en participant à la croissance et à l'expansion au Canada. Je demande à mes collègues et à tous les Canadiens de s'unir aujourd'hui pour souligner leur contribution.

* * *

LA RÉFORME FISCALE

L'IMPOSSIBILITÉ POUR LES CONTRIBUABLES HANDICAPÉS DE DÉDUIRE CERTAINES DÉPENSES

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, je veux citer un extrait d'une autre lettre concernant notre régime fiscal. Celle-ci provient d'un citoyen inquiet d'Ottawa:

> Grâce à notre fiscalité équitable, sur un salaire de 14 946,61 $, 2 358,40 $ sont prélevés pour l'impôt, tandis que les personnes qui gagnent bien davantage ne payent pour ainsi dire aucun impôt puisqu'elles ont la chance d'avoir droit à de nombreux dégrèvements.
>
> Étant affligé d'un handicap physique (paralysie cérébrale), mes chaussures seulement me coûtent plus de 700 $ par an, somme qui n'est pas déductible.
>
> Le fait de vivre dans une pièce de 5 pieds sur 8 nuisait à ma santé mentale et j'ai donc dû déménager dans un appartement d'une chambre, dont le loyer me coûte 550 $ par mois.
>
> Les services de ParaTranspo coûtent plus de 500 $ par an (encore heureux qu'ils existent).
>
> Comme vous pouvez le voir, je n'ai guère de possibilités d'économiser en vue d'une époque future où je risque d'être totalement handicapé . . . J'estime que notre régime fiscal avantage injustement les personnes dans les catégories supérieures de revenu. Vous parlez d'une réforme fiscale!

[*Français*]

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

TÉMOIGNAGES EN FAVEUR DE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI C-22

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, il est impérieux que l'on adopte le projet de loi C-22 concernant les brevets des produits pharmaceutiques.

Les représentants de la Fédération de l'âge d'or du Québec déclarent: «Nous sommes convaincus que ce changement de la Loi sur les brevets est nécessaire pour stimuler la recherche afin de découvrir de nouveaux médicaments pour traiter les maladies comme le cancer, l'Alzheimer, le SIDA et autres maladies cardio-vasculaires».

M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec, déclare, écoutez bien cela, monsieur le Président, et particulièrement l'opposition: «Le maire de Montréal également, M. Doré, et moi-même avons exprimé notre accord pour permettre et encourager le gouvernement fédéral à faire adopter sa législation sur les brevets parce qu'on sait que l'adoption de cette législation va permettre, dans le domaine de la recherche, d'augmenter substantiellement les investissements au Canada, et notamment au Québec».

Le Bureau de commerce de Montréal déclare: «On s'attend à ce que la seule région du Grand-Montréal bénéficie d'un nouvel investissement de plus de 500 millions de dollars, ce qui entraînerait la création de 750 emplois» . . . nouveaux.

La Chambre de commerce de Montréal nous appuie fortement.

M. Daniel Johnson, ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, déclare: «Dans l'attente d'une décision importante si stratégique pour l'avenir industriel du Québec et du Canada, soyez assuré de mon entière collaboration».

Ces témoignages, monsieur le Président, sont beaucoup plus valables que les prises de position toutes croches du NPD et du leader Turner.

Ce projet de loi C-22 représente des centaines de millions de dollars en investissements privés au Canada et des emplois tant convoités par nos jeunes diplômés.

* * *

● (1415)

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

L'ENQUÊTE DU CONGRÈS SUR L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE AMÉRICAINE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour informer la Chambre, surtout les députés ministériels, que les législateurs du Congrès américain ont ouvert une enquête sur l'industrie pharmaceutique américaine, enquête qui a retenu le régime canadien actuel comme modèle à suivre aux États-Unis.

Article 21 du Règlement

Dans son témoignage aux audiences du Congrès, l'association des retraités des États-Unis a fait l'éloge de notre régime qu'elle a qualifié de modèle de bon aloi, axé sur le marché pharmaceutique, mais qui atténue les tendances à la hausse des prix dans le cas des médicaments d'ordonnance.

C'est une voix de plus dans le concert des louanges à l'endroit de notre régime d'établissement des prix, l'oeuvre d'un gouvernement libéral dirigé par le très honorable chef de l'opposition (M. Turner).

Il est grand temps que le gouvernement et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) se rendent compte que la vaste majorité des Canadiens ne veulent ni du projet de loi C-22 ni des amendements proposés à la Loi sur les brevets. Le jour des élections, les Canadiens n'oublieront pas ceux qui ont invoqué la motion de clôture pour forcer le Parlement à adopter cette mesure. Ils se souviendront de ceux qui ont empêché des témoins de comparaître devant le comité. Mais plus important, ils sauront qui a fait augmenter les prix des médicaments à coups de millions de dollars chaque année.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

L'OUVERTURE DE LA SAISON

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, la Voie maritime du Saint-Laurent vient d'entamer sa vingt-neuvième saison. Ce vaste réseau fluvial a connu sa part de difficultés au fil des ans, mais la saison 1986 s'est déroulée sans problème et le tonnage a été légèrement supérieur à celui de 1985. En ce qui nous concerne, le gouvernement fédéral a engagé 175 millions de dollars pour les sept prochaines années, afin de parer aux mauvaises surprises.

On dit que les efforts de la mission commerciale canado-américaine pour promouvoir en Europe l'utilisation de la voie maritime ont été couronnés de succès. Si les compagnies maritimes, les transporteurs et les équipages assurent comme il se doit la navigation au cours de la saison, le tonnage pourrait, pourquoi pas? Augmenter de 3 à 5 p. 100. La voie maritime est déjà le moyen le plus sûr et le plus rentable de transporter les cargaisons de marchandises provenant du monde entier jusqu'au coeur même du continent nord-américain, et vice-versa.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA LETTRE DU PRÉSIDENT AU RÉDACTEUR EN CHEF DU *CANADA LUTHERAN*

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le rédacteur en chef du *Canada Lutheran*, une publication religieuse, a récemment reçu la lettre suivante du président de Postes Canada à propos de son droit à bénéficier de l'affranchissement de deuxième classe:

Après avoir soigneusement parcouru la publication qui accompagnait votre demande, je ne suis pas en mesure de conclure que le contenu de *Canada Lutheran* soit «consacré essentiellement» à un ou à plusieurs des sujets énumérés au paragraphe *b*). Je dois donc conclure que votre publication correspond mieux à la description du paragraphe *a*). A ce titre, vous ne pouvez bénéficier de l'exception prévue par le paragraphe *i*), et votre demande relève des dispositions du paragraphe *h*).

Votre requête ne peut être acceptée car en vertu du paragraphe *h*), on n'accepte pas l'affranchissement en courrier de seconde classe des publications décrites au paragraphe *a*) s'il s'agit de documents publiés par quelqu'un dont l'activité principale n'est pas l'édition et de documents publiés pour promouvoir l'activité principale de l'éditeur. Lorsqu'on interprète le paragraphe *h*), il importe de remarquer que le terme «activité» n'a pas une connotation strictement commerciale. Dans l'esprit du règlement, ce terme doit être interprété comme désignant l'activité ou la vocation principale de l'entité en question.

Voilà qui est clair.

Des voix: Oh, oh!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—LA FIN DU MORATOIRE SUR LES SAISIES DE FERMES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, l'économie céréalière du Canada s'effondre. Les familles d'agriculteurs craquent sous le poids du stress et de la pression des événements. Les associations agricoles nous disent que la situation est aussi grave qu'au cours de la grande dépression. C'est pourtant le moment que le gouvernement choisit pour commencer à saisir les fermes, à chasser les cultivateurs de leur terre et à profiter de leur faiblesse pour s'attaquer à eux.

Le premier ministre va-t-il annuler immédiatement la décision mesquine, que le ministre de l'Agriculture a prise hier, de commencer à saisir les fermes canadiennes?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, nous savons parfaitement qu'il s'agit là d'une question grave pour l'agriculture canadienne. Le gouvernement fédéral a pris de nombreuses initiatives pour remédier à ce problème, mais je voudrais vous décrire dans son contexte la situation de la Société du crédit agricole.

Il y a environ 225 000 exploitations agricoles commerciales au Canada. La levée du moratoire sur les saisies qui vient d'être annoncée touchera environ 50 agriculteurs par mois. Et ces agriculteurs ont la possibilité de soumettre leur cas à un bureau d'examen de l'endettement agricole ou de se prévaloir des autres programmes que le gouvernement a mis en place. Par conséquent, d'ici un an, si cette mesure est appliqué comme prévu, elle touchera au maximum 0,25 p. 100 de toutes les exploitations agricoles commerciales du pays.

● (1420)

En attendant, le gouvernement fédéral accorde une aide financière importante aux cultivateurs pour les aider à survivre à cette crise sur le marché international des grains.

[*Français*]

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT GARANTIRA AUX AGRICULTEURS UN MODE DE VIE SATISFAISANT AINSI QU'UN JUSTE PRIX POUR LES CÉRÉALES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, la semaine dernière, le gouvernement a réduit le prix préliminaire pour les céréales de 18 p. 100. Cette semaine, il commence à évincer nos agriculteurs de leurs fermes. Ces mesures sont stupides et injustes et elles détruisent tout un mode de vie dans la ferme familiale. Quand le premier ministre va-t-il garantir à nos agriculteurs un mode de vie satisfaisant ainsi qu'un prix juste pour leurs produits, surtout les céréales?

[*Traduction*]

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Encore une fois, monsieur le Président, j'espère que le chef de l'opposition examinera les faits dans leur contexte. D'ici un an, la levée du moratoire aura touché au maximum 0,25 p. 100 de toutes les exploitations agricoles commerciales.

Le député qualifie cette mesure de stupide et injuste. Si nous sommes dans cette situation, c'est notamment à cause des politiques stupides, insensées et injustes du gouvernement précédent . . .

Des voix: Bravo!

M. Mayer: . . . qui en faisant grimper les taux d'intérêt a placé les agriculteurs dans la situation où ils sont aujourd'hui.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, pourquoi faire cela maintenant, après toutes les promesses des conservateurs? Pourquoi s'en prendre au cultivateur lorsqu'il est en position de faiblesse? Pourquoi réduire le prix des céréales? Pourquoi commencer à saisir les exploitations agricoles? Pourquoi agir maintenant et prendre toutes ces mesures en même temps?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, nous reconnaissons qu'il s'agit d'un problème sérieux. Le ministre de l'Agriculture a proposé plusieurs solutions que les cultivateurs peuvent envisager. L'une d'elles consiste à soumettre leur cas au bureau d'examen de l'endettement agricole. Il y a également le Programme canadien de réorientation des agriculteurs. La SCA a instauré deux autres programmes visant à réduire les taux d'intérêt pour les cultivateurs. Toutes ces initiatives cherchent à remédier à cette situation très difficile. Tous ces programmes fonctionnent. Ils seront très utiles aux cultivateurs pour traverser cette crise.

Sous la direction du premier ministre, nous adoptons une approche entièrement différente en essayant de résoudre le problème à l'échelle internationale. C'est une attitude diamétralement opposée à celle d'un ancien premier ministre qui est venu dans l'Ouest nous dire de vendre notre blé nous-même.

LES SAISIES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Il a commencé à sa façon à imposer la peine de mort aux agriculteurs hier en annonçant des saisies qui toucheront des dizaines de milliers d'agriculteurs à partir de vendredi.

Des voix: Oh, oh!

M. Foster: Le ministre peut-il nous dire pourquoi les saisies commencent maintenant, soit une semaine seulement après qu'on a réduit de 18 p. 100 le prix des céréales? Auparavant, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé et le ministre de l'Agriculture avaient refusé de consentir un paiement d'appoint pour la prochaine campagne agricole. Pourquoi les mesures de saisie s'appliquent-elles dès vendredi? Va-t-on devoir parler du triste vendredi de l'agriculture à partir de maintenant?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, j'apprécierais que le député, qui siège à la Chambre depuis fort longtemps, prenne au moins la peine de vérifier ses renseignements. Les saisies ne toucheront pas des dizaines de milliers d'agriculteurs. Elles s'appliqueront tout au plus à 50 exploitations par mois, ce qui donne environ 600 cas par année selon des calculs arithmétiques qui sont à sa portée. Cette mesure est loin d'avoir l'ampleur que le député veut lui donner.

Je me permets de répéter que tout agriculteur visé pourra soumettre son cas à un bureau d'examen de l'endettement agricole. Ces bureaux, qui fonctionnent depuis le mois d'août, seront très utiles à bon nombre d'agriculteurs visés par ces saisies.

LE NOMBRE DE PRÊTS AYANT DES ARRIÉRÉS—ON DEMANDE DES RÉÉCHELONNEMENTS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je voudrais simplement rappeler au ministre que lorsqu'il parle d'environ 600 agriculteurs, il sait pertinemment qu'il nous raconte des blagues. Six mille prêts de la Société du crédit agricole ont des arriérés de plus de deux ans. Dans ce cas, on sait que ces prêts ne sont jamais remboursés. En tout, le remboursement de 16 000 prêts de la Société est en retard.

• (1425)

Avant que le ministre ne mette en vigueur son programme, vendredi prochain, avant d'entreprendre des milliers de saisies, va-t-il mettre en place un tout nouveau système, afin de réécheloner la dette? Le ministre n'a-t-il donc aucune compassion? N'a-t-il pas de coeur? Ignore-t-il ce qui se passe?

Des voix: Bravo!

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député exagère grandement. Il sait fort bien que le nombre total de clients de la Société du crédit agricole est d'environ 76 000. Ainsi, lorsqu'il prétend que 60 000 sont en retard dans leurs paiements, c'est absolument . . .

M. Foster: Six mille.

M. Mayer: Désolé, j'avais cru entendre 60 000.

Cependant, il n'est pas sans savoir, quels que soient tous les chiffres qu'il veut lancer à la Chambre, que le nombre approximatif d'agriculteurs qui seront touchés sera de l'ordre de 50 par mois.

M. Blackburn (Brant): Aimeriez-vous être du nombre?

M. Mayer: Ainsi, au cours de l'année qui vient, la mesure que le ministre de l'Agriculture a annoncée touchera environ un quart de 1 p. 100 de toutes les exploitations agricoles commerciales au Canada.

Entre-temps, nous apportons une aide financière importante. Ainsi, je le répète, le gouvernement fédéral consacrera environ 1,3 milliard de dollars à l'économie céréalière de l'Ouest au cours des cinq prochaines semaines. Selon moi, ce n'est pas là le signe d'un gouvernement qui se désintéresse de la question et qui manque de compassion pour les agriculteurs, bien au contraire, et la plupart des agriculteurs s'en rendent compte.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE QUE LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT SOIT CHANGÉE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il sait que les chiffres auxquels le ministre vient de faire allusion ont pour but de payer aux agriculteurs la récolte de l'an dernier. Il sait que son gouvernement ne s'est pas engagé à fournir une aide spéciale aux agriculteurs qui sont en train de faire les semailles de la campagne en cours.

Sa décision de procéder aux saisies vendredi va faire en sorte que 600 agriculteurs environ sont en danger immédiat. Comme 25 p. 100 des agriculteurs canadiens sont au bord de la faillite, est-ce que le premier ministre va intervenir directement, changer la décision du gouvernement, et mettre fin à cette politique que son gouvernement compte infliger aux agriculteurs canadiens vendredi?

Des voix: Bravo!

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique dit que les agriculteurs ont besoin d'argent pour semer maintenant. C'est exactement ce que nous faisons. Nous leur fournissons de l'argent en ce moment.

M. Broadbent: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Mayer: Bon, le député veut se rétracter. Il devrait savoir ce qu'il veut demander quand il formule sa question.

En tout cas, je répète que pas mal d'argent est versé directement aux agriculteurs de l'Ouest canadien en ce moment même, à une époque critique de l'année, et c'est là-dessus exactement que portait sa question. Il y a 1,3 milliard en espèces qui s'en vont dans les poches des agriculteurs de l'Ouest canadien en ce moment même, au moment des semailles, période critique de l'année. Les agriculteurs ont besoin d'argent pour semer tout de suite et c'est exactement ce que nous leur donnons.

ON DEMANDE DE GARANTIR LES PRIX AUX CÉRÉALIERS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je vais répéter soigneusement et lentement ce que j'ai dit, pour que le ministre puisse comprendre. Le ministre cherche à répondre aux questions d'une façon directe. Il sait que l'argent qui a été engagé est destiné à la récolte de l'an dernier, et non à celle qu'on est en train de semer.

Est-ce que le ministre veut maintenant garantir aux producteurs céréaliers qui sont en train de faire leurs semailles que le prix qu'ils obtiendront pour la récolte de cette année ne sera pas inférieur d'un cent à celui qu'ils ont reçu l'an dernier et qui était déjà en baisse de 18 p. 100 environ?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je suis agriculteur et je parle en connaissance de cause. Quand les agriculteurs font leurs semailles au printemps ils le font habituellement grâce aux recettes tirées des ventes de l'année précédente. Voilà exactement ce qui se passe. Les agriculteurs vendent des quantités record à la Commission canadienne du blé, qui fait un excellent travail de commercialisation. Le gouvernement fédéral fournit des quantités record d'argent liquide. Grâce à ces deux facteurs réunis, les agriculteurs gagnent autant et probablement plus que ce qu'ils avaient retiré de la récolte précédente.

Nous agissons exactement comme les agriculteurs s'y attendent compte tenu du genre de commercialisation qui s'effectue et des quantités normales d'argent liquide qu'ils devraient recevoir de cette commercialisation. Donc, je ne sais pas de quoi le député veut parler. S'il connaissait le moindrement l'agriculture, il poserait sa question autrement.

Des voix: Bravo!

• (1430)

ON DEMANDE UN REVENU GARANTI

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je veux m'adresser à l'autre agriculteur bien connu de la Chambre des communes, à savoir le premier ministre, qui n'a pas hésité à répondre aux questions sur ce sujet important au cours de la campagne électorale provinciale en Saskatchewan. Va-t-il garantir aux agriculteurs canadiens qui sont en train de semer à l'heure actuelle qu'au bout du compte, ils obtiendront pour cette récolte pas un sou de moins que ce qu'ils ont obtenu pour la récolte de l'an dernier? Va-t-il le leur assurer, maintenant que la Saskatchewan n'est pas en période d'élections, mais que l'Ouest connaît une véritable crise?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je reconnais que je ne suis pas spécialiste en agriculture. J'en ai seulement l'air comparé au chef du Nouveau parti démocratique. Celui-ci se débrouillait bien jusqu'à ce que Shirley Temple vienne s'asseoir à côté de lui.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: La question très sérieuse de mon honorable ami a reçu une réponse très sérieuse de la part du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé, qui est non seulement un haut responsable compétent, mais un agriculteur averti et expérimenté. Il a collaboré très étroitement avec les organisations agricoles et les agriculteurs en vue de renouveler l'engagement du gouvernement à l'égard de l'industrie agricole de tout le pays et en particulier de celle de l'Ouest, qui éprouve des difficultés à l'heure actuelle du point de vue du prix des produits.

Je dirai à mon honorable ami qu'une bonne partie du problème trouvera sa solution au plan international car, à Tokyo, l'an dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons soulevé le problème de l'agriculture et de l'incidence du prix des produits pour la première fois au sommet . . .

M. Broadbent: Cela a vraiment été très efficace, n'est-ce pas?

M. Hnatyshyn: Ils plaisantent à ce sujet.

M. Mulroney: La question est désormais devant le GATT pour la première fois. J'admets qu'il n'y a pas eu de miracle, mais des progrès réels ont été accomplis sur de nombreux fronts et les agriculteurs le reconnaissent.

Des voix: Bravo!

L'ANNULATION DU MORATOIRE SUR LES SAISIES—LE RÔLE DES BANQUES À CHARTE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, peut-être pourrions-nous revenir à l'importante affaire dont la Chambre est saisie aujourd'hui, soit l'annonce par le gouvernement de son intention de mettre fin au moratoire.

C'est au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé que je m'adresse. Il sait pertinemment que l'un des aspects les plus dangereux de cette annonce tient au fait que le gouvernement fait ainsi savoir aux banques à charte à qui les agriculteurs doivent à l'heure actuelle plus de 8 milliards de dollars qu'elles peuvent maintenant ruiner à leur guise les agriculteurs en procédant à la saisie-arrêt de leur exploitation hypothéquée.

Le ministre ou l'un de ses collègues a-t-il l'intention de convoquer les banques à charte du Canada pour leur faire savoir très clairement qu'elles ne doivent pas interpréter cette décision honteuse du gouvernement comme une autorisation d'entreprendre immédiatement des procédures de saisie-arrêt et d'aggraver d'autant la crise actuelle qui est à la fois très généralisée et très profonde?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, permettez-moi d'essayer encore une fois d'expliquer la situation. Ce que le député craint ne risque pas de se produire. Personne ne le souhaite, car cela n'avantagerait ni les agriculteurs, ni les banques, ni les gouvernements, ni personne d'autre.

La Société du crédit agricole va examiner le dossier d'une cinquantaine d'agriculteurs par mois, ce qui représente sur une base annuelle environ le quart de 1 p. 100 de toutes les entreprises agricoles commerciales du Canada. Si on avait pensé un seul instant que ce que craint le député pouvait se produire, jamais on n'aurait pris cette décision.

Nous avons communiqué avec les banques pour nous entendre avec elles sur la façon dont elles comptent procéder. Je tiens à donner au député l'assurance que ce qu'il redoute ne se produira pas.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le ministre sait d'après la déposition de la Société du crédit agricole elle-même devant le comité de l'agriculture que plus de 16 000 agriculteurs accusent maintenant du retard dans le remboursement de l'argent qu'ils lui doivent. Six mille d'entre eux sont dans cette situation depuis plus de deux ans. On peut donc conclure qu'ils risquent sérieusement la faillite.

La chute des prix agricoles et l'absence d'un paiement d'appoint exercent encore plus de pression sur ces agriculteurs. Pourquoi le gouvernement n'invite-t-il pas également les banques, puisqu'elles partagent la responsabilité avec le gouvernement et les organismes agricoles, à élaborer un système de restructuration de la dette? Ainsi, les banques ne chercheraient plus à faire de saisies, et les agriculteurs pourraient aller de l'avant et faire leurs semailles en sachant qu'ils peuvent obtenir des prêts et du crédit cette année. Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas preuve d'initiative dans ce sens?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je ne sais pas ce que fait le député depuis notre arrivée au pouvoir il y a deux ans et demi. S'il avait fait attention à ce qui se passe à la Chambre, il aurait été ici quand nous avons fait adopter la Loi sur l'examen de l'endettement agricole. Les Bureaux d'examen sont en activité depuis août dernier et savent maintenant de mieux en mieux comment remédier à certaines de ces situations. Ce que le député recommande dans sa question, c'est exactement ce qui se fait dans le cadre de l'examen de l'endettement agricole. Si l'agriculteur en fait la demande, les Bureaux d'examen étudieront chaque cas que traite la Société du crédit agricole; les gens ont donc la possibilité de recourir aux Bureaux d'examen de l'endettement agricole qui sont en activité depuis huit ou neuf mois et savent de mieux en mieux comment remédier à de telles situations.

Le processus qui s'applique est exactement celui que le député recommande dans sa question. Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités et avons fait preuve d'initiative. Si seulement il avait fait attention, il serait au courant de ce qui se passe.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ASSURER LES AGRICULTEURS QU'ILS SERONT REMBOURSÉS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'état chargé de la Commission canadienne du blé. Le ministre sait bien que le milliard de dollars promis l'année dernière, et qui continue à être versé, était pour la récolte de l'année dernière. Il sait également que les 705 millions de dollars destinés à la stabilisation des céréales de l'Ouest représentent le déficit de la récolte de l'année dernière. Ce ne sont pas les agriculteurs qui touchent la majeure partie de cet argent car il va directement aux banques. Le ministre n'ignore pas que les hommes d'affaires dépendent de l'agriculture. Il faut garantir aux agriculteurs qu'ils seront remboursés à l'automne. Le ministre peut-il nous donner cette assurance? Le gouvernement peut-il nous le garantir maintenant?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je peux promettre au député deux choses. Nous allons donner notre appui total à la Commission canadienne du blé en vendant la récolte phénoménale de 1986.

Je peux également assurer au député que le gouvernement fédéral fera en sorte, en toute probabilité, qu'il y ait un paiement record cet automne aux termes de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Ce paiement proviendra entièrement de l'argent des contribuables parce que le député sait que le fonds est en déficit.

La Commission du blé continuera à vendre et les agriculteurs pourront commercialiser une grande quantité de céréales. Deuxièmement, il y aura un paiement final qui battra tous les records cet automne aux termes de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest.

M. Hovdebo: La quantité phénoménale de céréales ne nous est pas d'un grand secours étant donné le prix auquel les vend la Commission du blé. C'est là le problème.

LA SITUATION DES AGRICULTEURS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, la possibilité que la Société du crédit agricole procède à des saisies aggrave cette situation parce que cela ne touche pas seulement les agriculteurs mais tous les hommes d'affaires ruraux qui dépendent de ces derniers. Le gouvernement nous donnera-t-il l'assurance qu'il autorisera ce montant?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir nous avons augmenté sensiblement les dépenses agricoles, de plus de 60 p. 100 au cours des deux premières années de notre gouvernement par rapport aux deux années antérieures de l'ancien gouvernement.

Deuxièmement, nous estimons que nous allons d'augmenter de 50 p. 100 cette année les dépenses consacrées à l'agriculture dans l'ouest du Canada. Nous avons soutenu l'agriculture dans le passé, nous le faisons maintenant, nous continuerons à le faire dans l'avenir.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'AMOCO CANADA D'ACHETER DOME PETROLEUM—LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Hier, M. Bruce Smart, sous-secrétaire au Commerce des États-Unis, a déclaré qu'Investissement Canada aurait aussi fait l'objet des négociations sur le libre-échange si elle avait refusé l'offre faite par Amoco pour l'acquisition de Dome Petrolem. Le gouvernement du Canada est-il en train de perdre la maîtrise de notre industrie énergétique parce que le premier ministre craint d'indisposer le gouvernement américain?

Questions orales

• (1440)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai été élevé dans la province de l'Alberta que je représente. Je sais que le gouvernement et le pays tout entier ont commencé à perdre non seulement la maîtrise de notre industrie énergétique, mais aussi tout espoir dans ce domaine lorsque le parti que soutient le député a présenté le Programme énergétique national, cette mesure qui a dévasté l'Ouest et qui est à l'origine de la situation actuelle de Dome Petroleum.

Je sais également que l'acquisition éventuelle de Dome n'a rien à voir avec les négociations commerciales actuelles.

M. MacLellan: Sous la férule du gouvernement actuel, les Canadiens ont pratiquement perdu tout espoir.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Je voudrais savoir pouquoi le gouvernement ne dit mot alors que les Américains nous avertissent de ne pas recourir à nos lois pendant que se déroulent les négociations sur le libre-échange. Ils n'ont pourtant pas hésité à invoquer les leurs en imposant des tarifs sur le bois d'oeuvre.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je dirais à ceux qui se demandent lequel de nos deux gouvernements a le plus usé de ses pouvoirs que le Canada a appliqué ses lois en imposant un droit compensateur sur le maïs. Des mesures ont été prises par les États-Unis contre une vaste gamme de produits canadiens. Au lieu de cette situation qui est cause de conflits à propos du maïs, du bois d'oeuvre et d'autres produits, des conflits qui nous font perdre des emplois, il vaut mieux . . .

Des voix: Tout liquider.

M. Axworthy: «Joe-la-débâcle» comme on l'appelle.

M. Clark (Yellowhead): . . . négocier un nouvel accord commercial.

LA PROPRIÉTÉ CANADIENNE DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je désire poser une question sur le même sujet au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais d'un point de vue différent.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous avez fait connaître le vôtre, John.

M. Crosbie: Il faut savoir ce qui se passe dans la rue.

M. Waddell: Nous savons d'après les propres dossiers du gouvernement . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Je crois avoir dit hier aux députés que lorsque ce genre de retards survient, la période des questions est un peu plus longue qu'elle ne devrait l'être.

M. Waddell: Nous savons d'après les propres dossiers du gouvernement que les sociétés pétrolières étrangères n'ont pas autant favorisé les intérêts énergétiques du Canada que les sociétés canadiennes. Par exemple, au cours des six premiers mois de 1986, les sociétés canadiennes qui ont encaissé 48 p. 100 des revenus pétroliers et gaziers en amont ont effectué 58 p. 100 des dépenses en immobilisation tandis que les sociétés contrôlées par des étrangers, qui ont encaissé 52 p. 100 des revenus . . .

M. Crosbie: La question.

M. Waddell: . . . n'ont effectué que pour 42 p. 100 de ces dépenses. Est-ce que le ministre est prêt à admettre qu'il y a des avantages évidents à ce que l'industrie pétrolière et gazière appartienne aux Canadiens? Si oui, pourquoi a-t-il décidé de ne pas se mêler de la transaction Dome-Amoco? Est-ce vraiment parce que M. Bruce Smart dicte ses volontés au Canada?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, dans un ensemble de statistiques, on peut toujours se servir de celles qu'on veut. Hier, j'ai montré au chef du Nouveau parti démocratique, du parti socialiste, les investissements en matière de recherche et de développement—et je ne voulais pas les donner trop publiquement, mais vous me forcez la main—où il est révélé que les deux grandes sociétés canadiennes, Petro-Canada et la société Nova, ont un pourcentage beaucoup inférieur à la société Esso, à la société Shell et à quelques autres multinationales, de sorte que selon les points de comparaison qu'on veut prendre dans un secteur ou dans un autre, on peut toujours prouver ce qu'on avance et, au fond, ce n'est pas cette preuve qui est importante, c'est la réalité. Et la réalité, c'est que s'il y a dans la situation de la Dome une société à capitaux de l'extérieur du Canada et que la société Dome favorise cette société, le gouvernemenet canadien a toutes les institutions voulues pour assurer la protection des intérêts du Canada, et c'est ce que nous allons faire.

ON DEMANDE DE RENDRE LES DEUX OFFRES PUBLIQUES

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. M. Maier, le président de la Trans-Canada Pipeline a dit l'autre jour qu'il n'y a pas de différence entre les deux offres de l'Amoco et de la Trans-Canada Pipeline. Pourquoi le gouvernement ne rend-il pas publiques les deux offres afin que le public canadien puisse voir s'il y a une différence entre les deux offres?

[*Traduction*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): C'est pour une raison très simple, monsieur le Président. Ce n'est pas nous qui avons mis Dome en vente. Dome appartient à Dome. C'est aussi simple que cela. Le gouvernement n'a pas reçu d'offre et il n'a pas à en recevoir. Il appartient à Dome de recevoir les offres et de décider si elle veut les rendre publiques.

LA DURÉE D'UN DÉCRET DE REMISE D'IMPÔT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui, en février 1985, a émis un décret de remise d'impôt permettant à Dome de déduire sur une période de dix ans les frais d'acquisition de la société Hudson's Bay Oil and Gas. Comme le décret ne précisait pas que cet avantage serait limité au propriétaire d'alors, soit Dome, le ministre va-t-il dire à la Chambre si en raison de cette omission, un acheteur étranger va profiter d'une remise d'impôt jusqu'en 1995?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée devrait poser la question aux membres de son parti puisque c'est le gouvernement libéral qui a émis ce décret de remise en 1984. Je ne connais pas exactement les détails entourant la question que vient de poser la députée, car nous en sommes encore tout au début des discussions à ce sujet.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je dois donner au très honorable chef de l'opposition quelques simples précisions en matière fiscale.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il a été ministre des Finances. Il y a la décision en matière d'impôt, rendue par le ministre du Revenu national, la concession fiscale, accordée par le ministre des Finances, et le décret de remise d'impôt.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Ne l'oubliez pas, John.

M. Gauthier: C'est ce qu'elle dit.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le décret de remise dont parle sa collègue peut être émis par le ministre des Finances, le ministre du Revenu national ou un autre ministre.

M. Gauthier: Qui fixe les conditiions?

M. Axworthy: C'est bien ainsi que l'on définit le «bradage»?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si vous me permettez d'en revenir à la question, je répondrai que je ne pense pas que ce décret sera toujours valable après l'acquisition, mais nous n'en sommes pas certains pour le moment et nous devrons attendre d'obtenir plus de détails.

ON DEMANDE QUE LA CONCESSION FISCALE S'ACCOMPAGNE DE CONDITIONS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le gouvernement précédent a peut-être pris un engagement envers la société Dome, mais c'est le ministre qui a décidé des modalités du décret et qui l'a signé.

M. Gauthier: C'est exact.

Mlle Nicholson (Trinity): Le vérificateur général a estimé que le décret de remise accordé à Dome coûtera un milliard de dollars aux contribuables canadiens. Étant donné la vente de la société Dome, le ministre compte-t-il fixer des conditions à cette concession fiscale?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que la députée avait préparé sa question avant d'entendre ma réponse.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'ai dit que nous pensons que l'acheteur éventuel de Dome ne bénéficiera pas du décret de remise. Cependant, je veux m'en assurer et nous procéderons à cette fin à des discussions détaillées avec le nouvel acheteur, que ce soit Amoco ou une autre société, au moment opportun.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME FISCALE

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE FASSE UNE ANNONCE AVANT LA FIN DE JUIN

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances et concerne le projet d'une réforme fiscale compréhensive touchant la taxe sur les individus, sur les sociétés et la taxe de vente que le ministre nous a promis pour le printemps de 1987. Récemment il y a eu toutes sortes d'indications de désaccord dans le Cabinet relativement aux propos de réforme fiscale du ministre. Est-ce que le gouvernement s'engage encore à proposer une réforme fiscale compréhensive et est-ce qu'il rendra ses propos publics avant la fin juin?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Oui, monsieur le Président.

[*Traduction*]

LA POSITION DU MINISTRE SUR LA RÉFORME FISCALE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il être plus précis?

Des voix: Oh, oh!

• (1450)

M. Cassidy: Le ministre et son gouvernement tiendront-ils leur promesse de procéder à la réforme du régime fiscal en ce qui concerne les impôts des particuliers et des sociétés et d'instaurer la taxe sur les transactions commerciales proposée? Ou le ministre renonce-t-il maintenant à cette proposition spéciale parce qu'on s'y serait opposé au Cabinet? Perpétuera-t-il en conséquence le régime fiscal inéquitable qui existe actuellement au Canada?

Une voix: Oui, non et peut-être.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne sais pas par où commencer.

Une voix: C'est typique!

Une voix: Voilà pourquoi votre cote de popularité a baissé à 24 p. 100.

Une voix: Savez-vous quand vous arrêter?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous ferons paraître un Livre blanc sur la réforme fiscale. Ce document de travail sera disponible avant la fin du printemps et il abordera toutes les questions.

Une voix: Il devient de plus en plus gris.

Une voix: Le printemps va se faire attendre.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

KURT WALDHEIM—L'ADMISSIBILITÉ AU CANADA

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Hier, les États-Unis ont annoncé que Kurt Waldheim, président de l'Autriche, figurait sur leur liste noire, qu'il était dorénavant indésirable dans ce pays en raison des allégations soulevées contre lui à propos de crimes de guerre, et qu'il n'y serait donc pas admis avant que l'affaire ne soit tranchée de façon satisfaisante.

Voici ma question: le Canada prendra-t-il la même position si M. Waldheim veut effectuer une visite ici?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, aucune visite de M. Waldheim n'est prévue au Canada, et celui-ci n'a pas manifesté l'intention de venir chez nous.

En réponse à une question semblable que le député lui a posée aujourd'hui, le premier ministre a été très clair: M. Waldheim ne serait pas le bienvenu au Canada.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME FISCALE

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA PROPOSITION QUE LE MINISTRE A L'INTENTION DE DÉPOSER

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et porte également sur la réforme fiscale. Le ministre vient tout juste de déclarer à la Chambre son intention de déposer une proposition avant la fin du printemps, qui est le 21 ou le 22 juin. Pourrais-je lui demander si la proposition qu'il a l'intention de déposer prendra la forme d'un Livre blanc qui traduira la position du gouvernement, parce que je l'ai entendu dire tout à l'heure que ce serait un document de discussions que l'on appelle habituellement un document vert.

[*Traduction*]

Je pose la question parce qu'il y a une énorme différence entre un Livre blanc et un Livre vert. Selon un journal d'aujourd'hui, le président du comité des finances des Communes, le député de Mississauga-Sud, aurait dit que ce ne sera pas un Livre blanc mais un Livre vert.

Le président du comité des finances parlait-il alors au nom du ministre des Finances?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le ministre des Finances n'a jamais pu imposer ses volontés au président du comité des finances.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): En réponse à la question précédente, j'ai dit que cela se trouverait dans le Livre blanc.

[*Français*]

ON DEMANDE QUAND LE MINISTRE ANNONCERA LES NOUVELLES RÈGLES FISCALES

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Je remercie le ministre de clarifier cette question, mais il sait autant que moi et probablement encore davantage que, dans l'opinion publique et particulièrement dans le milieu des affaires, on a hâte de connaître un peu quelles seront les règles fiscales. Est-ce que le ministre pourrait dire à cette Chambre, et au milieu des affaires en particulier, s'il a l'intention de déposer un budget à l'automne ou d'attendre, pour donner suite à son Livre blanc, le discours sur le budget seulement en 1988?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, quand le Livre blanc sera déposé, plus tard ce printemps, toute l'information sera révélée au député et aux Canadiens que la question intéresse.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CANADIEN

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le 15 avril dernier, le ministre a déclaré que le gouvernement ne prendrait pas de mesure supplémentaire contre l'Afrique du Sud avant les prochaines élections. Entre-temps, le gouvernement de l'Afrique du Sud a prétexté ces mêmes élections pour resserrer l'étau de l'oppression et de la violence, et plus récemment pour lancer une attaque contre la Zambie.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'admet-il pas qu'en accordant ainsi une véritable immunité à l'Afrique du Sud, on l'encourage à redoubler de violence?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non. Je ne suis pas d'accord avec cette interprétation. Toutefois, je pense que les dernières initiatives meurtrières prises au nom de l'État et du gouvernement de l'Afrique du Sud, les incursions en Zambie et le meurtre de civils innocents, inciteront certainement les Canadiens qui persistaient à croire qu'il suffirait de discours pour amener l'Afrique du Sud à changer de politiques, à revenir sur leur point de vue.

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Si ces actes doivent inciter les Canadiens à penser que ce n'est pas par de simples paroles qu'on changera le cours des choses, que penser des paroles du premier ministre qui, il y a un an et demi, déclarait que le Canada romprait totalement ses relations économiques et diplomatiques avec l'Afrique du Sud si la situation là-bas ne s'améliorait pas?

Ne serait-il pas temps que le gouvernement laisse tomber les paroles et passe aux actes avec l'Afrique du Sud?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le député fait partie de ceux qui ont reconnu le rôle de premier plan joué par notre gouvernement et notamment notre premier ministre pour amener un changement pacifique et profond dans la situation du sud de l'Afrique. Nous avons l'intention de poursuivre ce rôle de premier plan.

A cette fin, nous continuerons à exercer des pressions économiques, mais nous chercherons aussi à ne pas couper tous les ponts avec le régime de l'Afrique du Sud pour que la communauté internationale puisse, si l'Afrique du Sud se montrait disposée à évoluer pacifiquement sous la pression du Canada et d'autres pays, profiter de ces dispositions et tenter cette voie pacifique afin d'éviter le chaos qui risque sinon de s'abattre sur ce sous-continent.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT

LA SÉCURITÉ SUR LE PONT JACQUES-CARTIER—LA POSITION DU MINISTRE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports concernant le dossier de la sécurité sur le pont Jacques-Cartier. Monsieur le Président, en fin de semaine, il y a eu sept autres accidents qui sont survenus sur le pont, dont un a entraîné la mort d'une personne. Depuis janvier 1987, le ministre des Transports a entre les mains un rapport contenant des recommandations précises pour solutionner le problème de la sécurité sur le pont Jacques-Cartier, et malheureusement, ce matin, le ministre a déclaré aux journalistes qu'il n'y avait pas d'urgence à trouver une solution à ce problème. Ma question est la même que celle des policiers des ponts Jacques-Cartier et Champlain et elle est bien simple: Est-ce que le ministre peut dire combien de décès et d'accidents graves seront nécessaires pour que celui-ci apporte des solutions à ce problème?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai appris par les journaux du Québec, lundi, que le député voulait me poser une question et je n'ai pas pu fermer l'oeil depuis.

Notre position au sujet du pont Jacques-Cartier est la suivante: le pont existe depuis des années. Il a été construit il y a longtemps. Il n'y a pas de situation d'urgence due au fait qu'il a été mal construit ou à toute autre raison.

Nous avons engagé le cabinet d'experts-conseils Trafix Inc. pour étudier la cause de ces accidents et pour faire des recommandations.

Cette compagnie a soumis un rapport en février à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, l'organisme responsable de la gestion du pont. Des représentants de mon cabinet, de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et du ministère des Transports se sont réunis hier.

Je me préoccupe de la sécurité sur le pont Jacques-Cartier. Si les automobilistes qui l'empruntent conduisaient plus lentement, la situation s'améliorerait certainement.

Nous avons l'intention de faire le nécessaire pour nous renseigner sur la question. Je dois dire cependant, monsieur le Président, que j'ai reçu sur la question un rapport détaillé des députés de La Prairie, de Longueuil et de Chambly bien avant que le député décide d'en parler pour se faire de la publicité.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Maintenant, vous allez passer à l'action.

[*Français*]

LES MESURES PROPOSÉES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, c'est non seulement décevant mais scandaleux et la famille de la personne qui est décédée en fin de semaine ne doit pas rire de voir la bouffonnerie de ce ministre des Transports. Le ministre a raison de dire . . . Il sait que le rapport dit que c'est à cause des excès de vitesse qu'il y a tant de décès sur le pont Jacques-Cartier. Compte tenu du fait que l'on connaît les conséquences et que le rapport recommande des solutions, est-ce que le ministre est prêt, après-midi, à autoriser la Société du pont Jacques-Cartier à mettre un million, premièrement, pour rajouter deux autos patrouilles pour avoir une meilleure surveillance policière; deuxièmement, à implanter un système de signalisation permanent et, troisièmement, à étendre du matériel antidérapant pour sauver des vies et à arrêter de faire le bouffon?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, l'hypocrisie du député est vraiment odieuse. Il est député ici depuis plusieurs années. Le pont existe depuis plusieurs années . . .

Des voix: Règlement.

M. le Président: Je suis sûr que le ministre acceptera de formuler ses remarques d'une autre façon.

M. de Corneille: Rétractez-vous.

M. le Président: Je suis sûr que le ministre le fera.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je suis prêt à poser ma question de la façon que vous jugerez . . .

M. Gauthier: C'est une réponse.

M. Crosbie: Je suis prêt à répondre à la question de la façon que vous jugerez la plus convenable et je retire tout ce qui pourrait offenser le député.

Notre position est que ce pont existe depuis des années. C'est la première fois qu'on fait quelque chose pour étudier la situation. Un rapport a été rédigé et nous l'avons reçu. Il recommande certains changements qui coûteront au moins 5,3 millions de dollars en trois ans pour les deux ponts. Cette question a été étudiée avec l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

On fera le nécessaire. Le député peut être assuré que nous sommes au courant de ce problème et que nous faisons le nécessaire pour y remédier alors qu'il n'a rien fait à la Chambre à ce sujet pendant les années où son parti était au pouvoir.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA PRÉTENDUE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FRANCOPHONES QUI ÉCHOUENT À UN COURS D'ANGLAIS

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable pour les langues officielles. Selon un reportage de Radio-Canada, les francophones sont les victimes de discrimination au ministère de la Défense nationale.

Est-ce que le président du Conseil du Trésor peut confirmer que cette discrimination se produit, c'est-à-dire que les francophones qui échouent à un cours d'anglais reçoivent une note à cet effet dans leur dossier, alors que les anglophones qui échouent à leur cours de français ne reçoivent pas une telle mention.

Est-ce vrai? Et qu'est-ce que le ministre va faire pour éliminer cette espèce de discrimination?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai pris connaissance effectivement du rapport troublant diffusé hier soir par Radio-Canada. A la première heure ce matin, j'ai convoqué le ministre de la Défense nationale pour lui en parler. Une enquête est présentement en cours et je ferai un rapport plus détaillé à la Chambre en temps opportun.

Mais si ce genre de comportement est vrai, il est complètement inacceptable et va à l'encontre des politiques les plus fondamentales de cette Chambre et de ce pays.

[*Traduction*]

ON DEMANDE UN EXAMEN DES MANUELS DU MINISTÈRE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis très heureuse de la réponse du premier ministre au sujet de cette importante question. Pourrait-il confirmer qu'il y aura un examen des manuels, qui selon le rapport auraient exigé cette situation, pour en éliminer toute forme de discrimination?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale me l'a assuré et il effectuera une enquête complète pour que les critères soulevés par ma collègue soient effectivement respectés, que l'esprit et la lettre de la loi qui gouverne notre conduite nationale soient toujours pleinement observés.

M. le Président: J'avertis les députés que je donne encore la parole à la députée de Mount Royal et au député de Swift Current—Maple Creek, et que ce sera tout pour la période des questions.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

KURT WALDHEIM—L'ALLOCATION DE RETRAITE VERSÉE PAR LES NATIONS UNIES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, il est plutôt ironique que l'affaire Kurt Waldheim resurgisse en ce moment. Dimanche dernier, des milliers de personnes dans le monde participaient à des cérémonies commémoratives non confessionnelles pour rappeler le génocide le plus abominable, l'holocauste.

Voici la question que je veux poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que les activités de M. Waldheim sont incompatibles avec les principes et la raison d'être des Nations Unies, et comme son allocation de retraite de 81 650 $ représente un crédit facultatif de l'Assemblée générale, le ministre donnera-t-il suite à ma requête antérieure, soulèvera-t-il la question aux Nations Unies et se prononcera-t-il contre le paiement de cette allocation?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous soulevons la question aux Nations Unies et je tiendrai la députée au courant des répercussions de cette initiative.

M. le Président: La députée de Mount Royal.

Mme Finestone: Pardon monsieur le Président. Je pensais que vous ne m'aviez accordé qu'une question.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'a répondu de la même façon le 9 juin dernier puis dans une lettre en date du 29 décembre. Je lui rappelle donc que j'attends sa réponse depuis près d'un an.

L'ENQUÊTE SUR LES ALLÉGATIONS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre ce qui est advenu des allégations au sujet de Kurt Waldheim et de l'étude entreprise à ce sujet de concert avec d'autres pays. Pourrait-il nous fournir maintenant les renseignements les plus récents?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, étant donné la remarque préliminaire de la députée avant de poser sa deuxième question, je suis tenté de lui dire que je n'ai qu'une seule réponse.

Ma réponse est celle que je lui ai donnée. Nous effectuons une enquête. Nous avons communiqué avec des représentants aux Nations Unies et nous sommes en contact avec des représentants d'autres pays. Comme elle le sait, car elle s'est toujours intéressée à la question, sa question exige une réponse plus détaillée que je ne possède pas en ce moment. Toutefois, je l'obtiendrai et la lui transmettrai.

M. le Président: Ce sera la dernière question.

* * *

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

ON DEMANDE UNE MODIFICATION AFIN DE FACILITER L'ACCÈS AUX AGRICULTEURS

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État à la Commission canadienne du blé qui a signalé durant la période des questions que la caisse de stabilisation du grain de l'Ouest était en déficit. Le ministre sait qu'environ 17 ou 18 p. 100 des producteurs ne sont pas inscrits au programme de stabilisation du grain de l'Ouest.

Étant donné que les versements ultérieurs devront être financés par le gouvernement et par les redevances versées par les céréaliers, le ministre envisagera-t-il de modifier la loi afin de faciliter l'accès aux agriculteurs qui ne peuvent pas participer au régime mais qui voudraient le faire?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député soulève un problème qui a de grosses conséquences pour les producteurs qui ne participent pas au programme, surtout si l'on considère les versements record qui sont accordés.

Nous avons reçu des instances analogues à celles du député. J'examinerai la question sans faute. Je signale par ailleurs au député que nous avons essayé de déterminer comment nous pourrions élargir le programme de façon à ce que tout le monde puisse participer, ce qui correspond à l'esprit de la question que le député a posée.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON PRÉTEND QUE DES RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉLIBÉRATIONS D'UN COMITÉ SIÉGEANT À HUIS CLOS ONT ÉTÉ DIVULGUÉS

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Je soulève la question de privilège, monsieur le Président. Je me reporte, pour commencer, à la page 146 de la dix-neuvième édition d'Erskine May, au chapitre X sur les violations de privilège et les outrages. En voici un extrait:

> Que les témoignages entendus par un comité spécial de la Chambre et les documents présentés à ce comité, mais dont il n'a pas été fait rapport à la Chambre, ne devraient pas être publiés par quelque membre de ce comité ou par quelqu'un d'autre.

Voici la suite:

> Lorsque la séance est publique, cette règle n'est ordinairement pas appliquée. La publication du compte rendu des délibérations du comité qui se déroulent à huis clos ou de projets de rapport, avant qu'il n'en soit fait rapport à la Chambre, constituera cependant une violation de privilège.

Je prétends qu'il y a eu atteinte à mes privilèges, en me fondant sur le troisième rapport du comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord, qui a été présenté à la Chambre aujourd'hui et dans lequel il est fait état du comportement d'un membre du comité, le député de Kenora—Rainy River (M. Parry).

Le rapport nous a appris ce matin que le député de Kenora—Rainy River a en fait divulgué une grande partie de ce qui s'est passé à une séance à huis clos à laquelle j'ai assisté. Il n'a pas réfléchi aux conséquences de son acte.

Je voudrais citer les propos mêmes qu'il a tenus le 25 mars 1987, le lendemain de la séance à huis clos, tels qu'ils paraissent à la page 4540 du hansard:

> . . . lorsque les Canadiens élisent des représentants pour exprimer leurs inquiétudes à Ottawa, ils le font dans l'espoir que, au moment opportun, tous les partis s'efforceront d'aboutir à des réalisations constructives. En tant que porte-parole du Nouveau parti démocratique sur les questions autochtones, j'ai pensé et je continue de penser que les querelles partisanes et l'esprit de clocher ne servent en rien la cause des Premières nations du Canada.

Ce sont ses paroles. Il a dit de la séance à huis clos:

> Hier, on a rappelé ce truisme aux Indiens, aux Inuit et aux Métis du Canada. Dans un immeuble de bureaux anonyme, à huis clos et à l'abri de microphones inquisiteurs, quatre députés ont renié leurs responsabilités envers les peuples autochtones . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) invoque le Règlement.

La peine capitale

• (1510)

M. Riis: Monsieur le Président, j'hésite à interrompre mon honorable collègue, mais je tiens simplement à dire que la question qu'il soulève touche l'un des membres du caucus que je représente. Le député en question ne devrait pas tarder à revenir parmi nous, et je demande donc à mon collègue s'il accepterait d'attendre un instant, afin de donner la chance au député d'arriver.

M. le Président: Le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis), propose que le député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann) interrompe brièvement son intervention, afin de permettre au député de Kenora—Rainy River (M. Parry) de revenir parmi nous. Puis-je demander au leader parlementaire de vérifier où est son collègue? Selon moi, c'est une requête tout à fait raisonnable. Je demande simplement aux députés d'attendre une minute ou deux.

M. Riis: Monsieur le Président, j'apprécie vivement la coopération du député. On m'informe que l'avis pertinent n'a pas été donné. Je comprends que rien n'oblige à donner préavis qu'une question de privilège devrait être soulevée à ce stade-ci, mais le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) n'est pas parmi nous pour l'instant. Il se joindra à nous un peu plus tard. Je tiens à dire qu'il ne pourra ainsi entendre les observations du député.

M. le Président: Le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, le député de Kamloops—Shuswap, a tout à fait raison. Il n'est pas obligatoire de donner un préavis bien qu'on le fasse parfois. En vertu des dispositions régissant ce genre de situation, on peut retirer la question jusqu'à la toute dernière minute. Même si la présidence est au courant, non seulement rien ne m'oblige, mais également rien ne me permet de donner préavis à l'autre côté. Dans les circonstances, je pourrais peut-être demander au député de Selkirk—Interlake s'il serait possible—et peut-être que le leader parlementaire pourrait être utile à cet égard—de reporter toute cette question à la même heure demain. Si cela convient à tous les intéressés, c'est peut-être la solution.

M. Holtmann: Monsieur le Président, étant donné qu'on ne peut rejoindre le député, je suis disposé à présenter cette question demain, à la même heure, avec votre permission.

M. le Président: Le leader du Nouveau parti démocratique pourrait peut-être faire part de cet arrangement généreux au député de Kenora—Rainy River. Je ferai en sorte d'entendre les deux députés et certains de leurs collègues, au besoin, demain, à 15 heures, si cela convient à tout le monde.

M. Riis: Je tiens à préciser que c'est certes acceptable, monsieur le Président. Je souhaite dire à mon collègue de Selkirk—Interlake à quel point nous apprécions son esprit de collaboration au sujet de cette très importante question. Je voudrais exprimer ma gratitude et ajouter que nous serons disposés à débattre cette question demain.

M. le Président: Selon moi, je devrais préciser en tant que Président à quel point j'apprécie la patience de tous les députés. Il est vrai qu'on a pris quelques minutes pour régler la question, mais parfois, c'est une démarche nécessaire, afin de sauver bien du temps à long terme.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA PEINE CAPITALE

CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski:

Que cette Chambre appuie en principe le rétablissement de la peine capitale et ordonne qu'un comité spécial composé de 15 membres soit créé, tienne des audiences et présente à la Chambre, au plus tard trois (3) mois après l'adoption de la motion, un rapport final contenant des recommandations sur les points suivants:

a) la ou les infractions pour lesquelles il faudrait imposer la peine de mort et les circonstances dans lesquelles il faudrait le faire;

b) la ou les méthodes par lesquelles cette sentence devrait être mise à exécution et les circonstances de la mise à exécution;

Que, en vertu de l'article 107(1) du Règlement, ce comité spécial soit désigné par les présentes comme étant le comité chargé de rédiger et de présenter, au plus tard trois mois après l'adoption de la présente motion, un projet de loi basé sur les recommandations du comité à l'égard des questions énoncées en *a*) et *b*) ci-dessus; ledit projet de loi devra faire l'objet d'un rapport séparé et ledit rapport sera le rapport final du comité spécial;

Que ce projet de loi, au moment où le comité special en fera rapport à la Chambre, soit réputé, en vertu de l'article 107(1) du Règlement, avoir été déposé et être inscrit au *Feuilleton*, au nom du président du comité spécial pour être étudié en première lecture à la prochaine séance de la Chambre; et qu'aux étapes subséquentes de son cheminement en Chambre le projet de loi soit considéré comme un «Ordre émanant du gouvernement» et figure sous la rubrique «Affaires émanant du gouvernement»; et que, lorsque ledit projet de loi sera lu une deuxième fois, il sera renvoyé à un comité législatif;

Que le comité de sélection soit habilité à nommer les membres du comité spécial, étant entendu qu'une fois déposé sur le Bureau de la Chambre, le rapport du comité de sélection serait considéré comme adopté;

Que le comité spécial soit habilité à se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes d'ajournement;

Que le comité spécial soit habilité à faire rapport de temps à autre, à convoquer des témoins et faire produire des documents, à ordonner l'impression de tels documents ou de témoignages et à retenir les services d'experts, d'employés techniques et professionnels et d'employés de soutien.

Que le comité spécial soit habilité à se déplacer d'un endroit à l'autre du Canada et que, lorsque jugé nécessaire, un personnel suffisant l'accompagne dans ses déplacements;

Que la présence de huit (8) membres du comité spécial constitue un quorum chaque fois qu'est pris un vote, une résolution ou une autre décision et que le président soit autorisé à tenir des réunions pour recueillir des témoignages et à en autoriser les publications chaque fois que six (6) membres sont présents;

Que tout changement dans la composition du comité spécial soit fait conformément à l'article 94(4) du Règlement; et

Que, nonobstant la pratique courante de la Chambre, si la Chambre ne siège pas au moment où le comité spécial souhaite présenter son rapport et ledit projet de loi, le comité spécial présente son rapport final et le projet de loi en les remettant au Greffier de la Chambre, étant entendu que le rapport sera alors réputé avoir été déposé sur le Bureau de la Chambre et que le projet de loi sera alors réputé, en vertu de l'article 107(1) du Règlement, avoir été déposé et être inscrit au *Feuilleton*, au nom du président du comité spécial, pour être étudié en première lecture à la prochaine séance de la Chambre; et qu'aux étapes subséquentes de son cheminement en Chambre, le projet de loi soit considéré comme un «Ordre émanant du gouvernement» et figure sous la rubrique «Affaires émanant du gouvernement».

et de l'amendement de M. Robinson (p. 5311).

M. le vice-président: Nous passons à la période des questions et observations sur le discours du député de Mission—Port Moody (M. St. Germain). Je donne d'abord la parole au député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly).

M. Manly: Monsieur le Président, le discours du député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) m'a beaucoup intéressé. Il semble souhaiter le rétablissement de la peine capitale pour des questions d'ordre public, notamment ce qu'il appelle la protection de la société. A l'objection, fréquente et qu'on va certainement invoquer encore souvent, selon laquelle la peine capitale n'a pas vraiment d'effet préventif contre le meurtre, le député répond qu'il s'agit d'une question de justice et non pas d'utilité. Je voudrais bien savoir quelle conception le député se fait de la justice. Comment déterminer ce qui est juste en pareil cas? Faut-il employer la loi du talion? Que signifie le mot justice pour le député?

Je voudrais aussi qu'il explique ce qu'il entend par protection de la société. Les adversaires de la peine de mort craignent fort que, si elle est rétablie, on risque de sacrifier des innocents. Le député a beau dire qu'on prendra toute précaution pour éviter que cela ne se produise, il sait pertinemment qu'on exécutera parfois des innocents. C'est une question très préoccupante, à laquelle les jurés seront très sensibles lors d'un procès pour meurtre. Les accusés auront d'habiles avocats qui sauront faire jouer auprès des jurés leur crainte de condamner à mort un innocent. Les statistiques montrent que là où existe la peine capitale, le taux des acquittements est beaucoup plus élevé. Il est fort possible—voire probable—qu'on assiste beaucoup plus souvent à des acquittements si nous rétablissons la peine de mort. J'aimerais bien que le député explique à la Chambre comment le fait d'acquitter des meurtriers—car les jurys le feront pour éviter de condamner à mort des innocents—favorisera une meilleure protection de la société.

M. St. Germain: Monsieur le Président, tout d'abord je regrette que le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) ne puisse pas, dans le cas qui nous concerne, voter selon sa conscience. Si j'ai bien compris, son parti votera en bloc . . .

M. Manly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député nous prête des intentions, selon moi. Les députés de ce parti voteront selon leur conscience. Ce commentaire est indigne du présent débat qui, jusqu'à maintenant, était de bonne tenue.

M. St. Germain: Monsieur le Président, je n'ai certainement pas l'intention de susciter des confrontations sur cette question très importante. Si le député juge opportun d'invoquer le Règlement, je m'en remettrai à votre sagesse.

J'aimerais aborder maintenant l'aspect de la dissuasion. Comme je l'ai signalé à treize heures environ aujourd'hui, l'effet de dissuasion me semble peu important et il est très difficile à évaluer. C'est de la protection de la société que nous parlons. Nous l'envisageons dans une perspective individuelle, je suppose. La question de conscience se résume au rapport entre le jugement moral que nous portons sur notre propre vie et celui que nous portons sur l'évolution de la société. A mon avis, il s'agit de quelque chose que les gens devraient pouvoir exprimer librement. La politique de parti, les dogmes ou les doctrines ne devraient pas entrer en ligne de compte. Chacun doit adopter une attitude fondée sur ses opinions, son éducation, ses principes intellectuels et moraux.

• (1520)

En réponse à la question du député, je dirai que je me préoccupe logiquement des accusations qui pourraient être portées contre une personne innocente. Je n'aime guère parler de données statistiques, mais les députés néo-démocrates en ont beaucoup citées durant le présent débat, et je ferai donc remarquer qu'on ne trouve nulle part dans les statistiques au Canada la preuve qu'un seul Canadien ait jamais été exécuté par erreur. Je ne crois pas que les mesures que nous pourrions prendre permettraient qu'une chose de ce genre puisse se produire. Nous prendrions toutes les précautions voulues. En voulant protéger la société on court toujours un risque mais il est si minime qu'à mon avis, la protection de la société l'emporte de beaucoup sur tout risque que nous pourrions prendre en l'occurrence étant donné les crimes atroces et les situations abominables imputables aux meurtriers.

M. Nunziata: Monsieur le Président, quand on analyse les arguments qu'invoquent les partisans de la peine capitale, on se rend compte qu'en somme ils veulent se venger. On a prouvé que la peine capitale n'a aucun pouvoir de dissuasion. Étant donné que la peine capitale n'est actuellement pas prévue dans notre législation, il incombe à ceux qui veulent la rétablir de justifier son imposition à l'heure actuelle. L'une après l'autre, les études concluent que ce n'est pas un moyen de dissuasion.

Est-ce que le député estime convenable de fonder notre système de justice pénale sur la vengeance ou la rétorsion? Trouve-t-il correct que notre système de justice pénale se fonde sur le principe oeil pour oeil, dent pour dent? S'il estime que cela est moralement correct, peut-être pourrait-il me dire quels autres pays occidentaux ont la rétorsion comme base de leur système de justice pénale. Est-ce que le député ne veut pas reconnaître que la rétorsion n'a pas sa place dans le système de justice pénale canadien, qu'en fait ce sont d'autres principes qui doivent sous-tendre notre justice, c'est-à-dire la protection de la société et la réinsertion de ceux qui ont tendance à se comporter en déviants?

Je veux bien reconnaître que nous ressentons à certains moments le besoin ou le désir de prendre notre revanche sur quelqu'un qui nous a fait du mal à nous personnellement ou à l'État collectivement. Mais il s'agit là d'une faiblesse humaine qu'il faut surmonter lorsque nous parlons de justice pénale, parce que si nous laissons la vengeance intervenir pour former la base de notre système pénal, cela reviendrait à dire que nous avons pour justice pénale la loi de la jungle. Le député n'est-il pas d'accord?

M. St. Germain: Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, je ne considère pas cela comme une forme de vengeance. Il est bien évident que le député pense le contraire et c'est là que réside la différence fondamentale. Voilà pourquoi c'est une question de conscience, de perception et de point de vue de chacun. Il n'a jamais été prouvé que la peine capitale n'est pas un moyen de dissuasion, aussi marginale et discutable que cette zone-là soit en réalité.

Le député a demandé quels pays évolués ont la peine capitale. Je réponds: les États-Unis d'Amérique, l'Irlande et la Belgique, pour n'en nommer que quelques-uns.

Il y en a parmi nous qui croient que la protection de la société n'est pas une question de vengeance, mais simplement une question de prévention du crime ultime. Lorsque je faisais partie d'un service de police, j'ai eu affaire à un individu qui avait été emprisonné pour avoir assassiné un enfant. Grâce au système de libération conditionnelle, il a été libéré conformément à la loi. Cela ne faisait pas trois mois qu'il était en liberté qu'il commettait un autre meurtre. Je ne prétends pas que dans ce cas la peine capitale aurait dû suivre le premier meurtre, mais si elle avait existé, elle aurait certes contribué à empêcher le second meurtre.

Je ne veux pas fonder tout le débat sur une question de vengeance. Il s'agit de protéger la société et il est de notre devoir en tant que législateurs et dirigeants du pays de fournir la protection nécessaire aujourd'hui et à l'avenir.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, j'aimerais prendre part à ce débat si important, tellement important que, après mon élection, la première question qui m'a été posée par un journaliste ma première journée à Ottawa était si j'étais pour ou contre la peine de mort. Les Canadiens suivent ce débat avec intérêt parce que c'est un débat très important et, en même temps, je dirais triste pour moi, parce que, presque 15 ans après l'abolition de la peine capitale au Canada, le Parlement canadien reprend le débat avec une motion visant à réintroduire la peine capitale.

Pendant cette période, la société humaine était capable d'envoyer des hommes sur la lune, se promener dans l'espace. Nous comme Canadiens nous sommes très fiers d'avoir un «bras» que nous avons envoyé sur la lune pour aider à réparer les satellites. Nous avons fait du progrès énorme dans le domaine de la science, mais après 15 ans, depuis hier, publiquement dans cette Chambre, nous admettons, en discutant de la réintroduction de la peine capitale, que nous avons failli, que nous avons manqué comme citoyen à notre tâche de trouver des solutions pour mieux protéger notre société et empêcher que certains genres de meurtres ne se reproduisent.

Monsieur le Président, les statistiques prouvent, de n'importe quel côté qu'on les prenne, que depuis l'abolition de la peine capitale au Canada le nombre de meurtres n'a pas augmenté. Dans les pays où il y a la peine capitale, les statistiques démontrent que le nombre de meurtres n'a pas non plus diminué. Donc, monsieur le Président, qu'est-ce que cela donne de réintroduire la peine capitale au Canada?

Nous avons un problème sérieux, c'est un problème de société. Comment protéger la société? Comment s'assurer que certains actes criminels ne se produisent pas? Comment s'assurer que la vie de tous les êtres humains de cette planète soit protégée? Voilà où se situe le vrai débat. Voilà les réponses que nous comme parlementaires devions produire, que nous devons donner au pays. Au lieu de cela qu'est-ce que nous faisons? Nous voulons réintroduire la peine capitale et, quand je dis que cela est triste, monsieur le Président, c'est parce qu'en faisant cela nous admettons que nous avons failli à notre tâche, que nous sommes incapables d'avancer, d'avoir une société meilleure.

• (1530)

[*Traduction*]

Tuer ceux qui ont tué pour prouver qu'il ne faut pas tuer est absurde dans le monde d'aujourd'hui. En tant que parlementaire, je ne crois pas que l'État devrait avoir le pouvoir de tuer qui que ce soit. S'il est mal de tuer, pourquoi l'État devrait-il avoir le droit de le faire? C'est ce dont il est question ici aujourd'hui. On prétend souvent que si la peine capitale était rétablie, cela arrêterait les meurtriers. Rien que du point de vue statistique, cet argument ne tient pas. La plupart du temps, même si les meurtriers savaient qu'ils risquent la mort, ils tueraient de toute manière parce que ce ne sont pas des êtres normaux. Ce sont des malades. C'est là-dessus que nous devrions concentrer nos efforts. Comment résoudre le problème, comment guérir ceux qui ont besoin d'aide au lieu de les supprimer?

[*Français*]

Monsieur le Président, imaginez-vous, si on était dans cette position où la planète Terre, un jour, et il y a même certains savants qui font des prédictions là-dessus, que sur la planète Terre on pourrait avoir plus d'êtres humains que la terre ne pourrait en contenir, dans ce cas, qu'est-ce qu'on ferait? On en tuerait une partie des gens pour régler le problème? Ou, dans l'ensemble, on regarderait la situation pour savoir comment «balancer» ce déséquilibre et sauver toutes les vies humaines? C'est là toute la question, monsieur le Président. Et moi je dis qu'en réintroduisant, après 15 ans, la peine capitale au Canada, nous démontrons que nous sommes incapables de trouver des solutions dans notre société moderne, que nous sommes incapables de vraiment trouver des mesures préventives afin que le nombre de crimes soit réduit, afin que notre société soit protégée des êtres humains qui ont perdu tout équilibre humain.

Monsieur le Président, bien sûr, ceux qui sont pour le retour de la peine capitale diront que trois Canadiens sur quatre sont d'accord pour réintroduire la peine capitale. Monsieur le Président, la façon dont j'interprète ce sondage, ce message de la population, c'est que, et j'ai eu l'occasion d'en discuter avec mes commettants dans la circonscription de Saint-Léonard—Anjou, quand on entre dans le vif de la discussion, les gens, ce qu'ils demandent, c'est une meilleure protection. C'est notre système pénal qu'on doit réviser.

Bien sûr, nous avons des pénitenciers. Puis, peut-être, est-ce que c'est la bonne façon? Au pénitencier, on prend un criminel et on l'enferme dans une petite pièce. Est-ce la solution de l'enfermer là-dedans? Est-ce qu'on règle son problème? Il y a plusieurs années, c'était la solution. Mais, aujourd'hui, est-ce qu'on a regardé quelles sont les possibilités? Pourquoi les gens tuent-ils? Si on est capable d'étudier, si on est capable d'aller sur la lune et à travers l'univers, pourquoi n'est-on pas capable de savoir pourquoi les gens tuent, au lieu de mettre tant de

temps et d'énergies pour dire, après 15 ans, qu'il faut réintroduire la peine capitale au Canada?

Monsieur le Président, je crois à la vie. Je pense que tout être humain doit vivre même s'il a commis un meurtre. C'est à nous, la société, nous qui avons cet équilibre humain, de trouver des solutions afin de le guérir, soit le protéger de lui-même, soit protéger la société de lui, mais pas en l'enfermant seulement et en disant «C'est fini!», mais en trouvant des solutions, et peut-être même en le réhabilitant. Et je pense, monsieur le Président, qu'avec les progrès que nous avons faits dans la science aujourd'hui, si on prenait la peine vraiment, si on prenait le même temps qu'on se donne pour ce débat, si on mettait toute la publicité qu'on a donnée dans ce débat, et je le répète depuis deux ans et demi, combien de fois je me suis fait poser la question par les journalistes, savoir si j'étais pour ou contre la peine de mort . . . Si on donne toute cette importance que l'on donne à la peine capitale, si on la donnait pour trouver une solution, comment protéger notre société, comment réhabiliter, comment guérir ces gens qui tuent, je pense que nous aurions une meilleure société. C'est là-dessus que nous devons continuer, que nous devons mettre nos énergies afin de trouver une solution, afin d'espérer qu'un jour notre société soit meilleure.

Monsieur le Président, bien sûr que ce débat est très émotionnel. Les gens qui sont pour la peine capitale donnent des exemples: des enfants qui ont été tués, des enfants innocents d'un très jeune âge et des femmes, toutes sortes de crimes vraiment inacceptables. J'aimerais dire bien sûr qu'il n'y a pas de crime acceptable, mais des crimes vraiment horribles. Là, avec la peine capitale, on dirait: Eh bien, on a trouvé cette personne coupable, on l'envoie à la peine capitale, on vient de régler le problème. Je ne pense pas qu'on ait réglé le problème. Tout d'abord, il faut s'assurer: Est-ce qu'on est sûr que c'est la personne qui a commis le crime? Combien de gens qui ont été condamnés à la peine capitale étaient innocents! Notre système judiciaire est un système humain, donc exposé à des erreurs humaines. Donc il y a cet aspect. Imaginez-vous le jury qui a condamné ou le juge qui a condamné la personne à la peine capitale et qui quelques années après, ont découvert qu'ils s'étaient trompés. Imaginez-vous, monsieur le Président, dans quel état ils doivent vivre. Donc il faut faire l'équation des deux côtés de la médaille.

C'est affreux ce qui arrive, des gestes criminels, des pertes de vie, mais d'un autre côté aussi il y a la possibilité d'une erreur. C'est déjà arrivé dans l'histoire. Donc, quand on dit que la solution c'est la peine capitale, moi je dis: Non, parce que les statistiques sont encore là pour le prouver. Malgré que certains pays aient la peine capitale, le taux de criminalité n'a pas diminué et chez nous, ici au Canada, depuis 15 ans que nous avons aboli la peine capitale, le taux de criminalité n'a pas augmenté. Donc nous devons nous poser la question: Est-ce que c'est la bonne solution et est-ce que vraiment, comme société moderne, nous devons, après 15 ans, revenir sur le même sujet? Ce débat a déjà été tenu deux fois à la Chambre. Pourquoi, monsieur le Président? Je vous pose la question: Pourquoi devrait-on faire ce débat à ce moment-ci au lieu de faire un débat sur notre système judiciaire, regarder notre Code criminel, vraiment avoir une réforme de notre système pénitentiaire? C'est là, monsieur le Président, le débat que l'on devrait faire et c'est là que je trouve que nous devons nous diriger au lieu de retourner en arrière. Nous ne faisons pas de progrès: nous régressons.

[*Traduction*]

Quels sont les choix? Comment pouvons-nous réduire le nombre des meurtres? Personne, pas même les plus chauds partisans de la peine de mort, ne prétend que son rétablissement préviendra tous les meurtres. Le but avoué est d'en réduire le nombre. Si notre société tient vraiment à atteindre cet objectif, nous devons résister à la tentation d'adopter des mesures qui, comme la peine de mort, ne sont valables qu'en apparence. Au contraire, nous devons trouver des solutions efficaces.

[*Français*]

Nous devons trouver des alternatives meilleures. Nous devons nous assurer que nos criminels soient loin de notre société jusqu'à ce qu'ils soient réhabilités afin de donner une protection à notre société. Bien sûr qu'aujourd'hui les Canadiens sont préoccupés par ce fait. Bien sûr que les Canadiens demandent de la protection. Les sondages sont clairs et ils l'indiquent clairement. Mais comme je l'ai déjà dit, monsieur le Président, ce n'est pas parce qu'ils veulent la réintroduction de la peine de mort, c'est parce qu'ils veulent une société juste, une société plus équitable, une société qui est le reflet de notre histoire humaine. Et quand au début j'avais dit que j'étais triste, monsieur le Président, je suis vraiment triste. Depuis quinze ans, depuis qu'ici ce Parlement a aboli la peine capitale, nous avons fait des progrès énormes dans la science. Nous avons envoyé des êtres humains sur la lune, nous avons été capables de nous promener dans l'espace, nous avons fait des transplantations cardiaques, nous avons fait tellement de découvertes scientifiques incroyables et merveilleuses: Comment se fait-il donc qu'on doive, après 15 ans, revenir sur la peine capitale et comment se fait-il qu'on n'ait pas d'autre solution que de retourner en arrière?

Ce n'est pas du progrès que l'on fait: on régresse. Et là-dessus, monsieur le Président, je vais toujours continuer à me battre afin de convaincre mes collègues que ce n'est pas la bonne direction de réintroduire la peine capitale, mais qu'il s'agit surtout de trouver un système meilleur, de regarder les structures des prisons, notre système pénitentiaire, tout notre système de réhabilitation. Peut-être que c'est vrai, monsieur le Président, notre système de réhabilitation doit être regardé de tout près. Souvent, cela arrive qu'il y a des gens qui sont en réhabilitation et qui commettent d'autres crimes. Il y a tout cela qu'il faut regarder. Mais bien sûr, avec la peine de mort, on ne réglerait pas non plus ces problèmes. Parce que souvent celui qui tue ne pense pas qu'il y a la peine de mort. C'est une personne qui n'est pas normale.

Donc, monsieur le Président, je termine là-dessus en indiquant à mes collègues que je vais voter contre la réintroduction de la peine capitale.

M. Robinson: Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter l'honorable député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano) pour son discours et le fait qu'il s'est prononcé contre le rétablissement de la peine de mort.

Monsieur le Président, je veux poser une question au député sur l'application de la peine de mort au Canada. Le député a déjà parlé des problèmes avec la peine de mort.

● (1540)

[*Traduction*]

J'aimerais que le député réfléchisse à une très grave préoccupation que j'ai au sujet de l'application de la peine de mort, soit le fait que dans les sociétés où elle est appliquée, les riches et les puissants y échappent le plus souvent, alors que d'ordinaire les pauvres et les membres des minorités raciales, eux, n'y échappent pas.

Une étude effectuée par le professeur Kenneth Avio, de l'Université de Victoria, a révélé que, chose curieuse, beaucoup plus d'autochtones, d'Ukrainiens et de Canadiens-français ont été exécutés que de Canadiens-anglais à l'époque où la peine de mort était appliquée au Canada.

Le directeur de la prison de Sing Sing a déclaré ce qui suit:

> Non seulement la peine de mort ne saurait se justifier, mais aucune autre punition comportant autant de carences ne pourrait être inventée.
>
> Elle est appliquée différemment aux riches et aux pauvres. Jamais ceux qui possèdent la richesse et occupent une position sociale élevée ne sont condamnés à la chaise électrique ou à la potence.
>
> Les jurys n'avantagent pas les riches de propos délibéré, et la loi en principe est impartiale, mais l'accusé qui dispose de vastes moyens peut retenir les services d'avocats compétents capables de présenter sa cause sous un jour favorable, alors que l'accusé démuni doit accepter l'avocat inexpérimenté désigné par le tribunal.

Pour sa part, l'ancien gouverneur de l'Ohio, Michael Di Salle, a déclaré ce qui suit:

> Lorsque j'étais gouverneur de l'Ohio, j'ai constaté que tous les condamnés à mort avaient une chose en commun: ils étaient sans le sou, réalité qui avait joué un rôle déterminant dans leur condamnation à mort.

J'aimerais demander au député qui a parlé avec beaucoup de conviction contre la peine de mort et formulé un certain nombre d'arguments contre son rétablissement de nous dire ce qu'il pense de la façon dont celle-ci a été appliquée inégalement aux différents secteurs de la population par le passé.

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, définitivement, et c'est une des raisons. Je remercie mon collègue pour avoir cité ces données. Justement, c'est une des raisons pour lesquelles nous ne devons pas réintroduire la peine capitale.

Devant le fait, monsieur le Président, devant un procès, toute question de crédibilité et tout jury doit juger une personne selon les faits et selon les circonstances et selon même, dans certains cas, l'apparence. Et c'est là le danger aussi, monsieur le Président, que j'avais mentionné dans mon discours, à savoir que souvent, disons, on a bien prouvé qu'il y a des cas dans l'histoire où il y a eu des jurys ou des juges qui se sont trompés et qui ont condamné à la peine capitale des gens qui étaient innocents, et après quelques années on l'a vu.

Alors parmi les gens les moins nantis de notre société souvent la perception, la préparation de la défense, et tout le reste, portent justement à avoir une condamnation plus facilement que disons des gens bien nantis qui peuvent en apparence . . . Souvent une personne, parce que de la façon dont elle est habillée, mal habillée, de la façon dont elle se présente, pourrait donner une mauvaise impression. Et ces statistiques démontrent justement que les gens moins nantis ont été plus nombreux à être condamnés à la peine capitale que ceux qui étaient «bien» dans la société.

Il est regrettable, monsieur le Président, que notre système de justice puisse arriver à ces conclusions et c'est la raison majeure, encore une fois une autre raison très importante, monsieur le Président, qui démontre que la réintroduction de la peine capitale ne réglera pas du tout justement ces questions, mais continuera à créer encore de l'injustice. Alors, au lieu de prendre du temps pour faire ce débat qui a été fait deux fois dans cette Chambre, nous devrions peut-être regarder pour faire un débat sur notre système judiciaire, sur notre système de justice sociale afin qu'on puisse avoir une justice égale pour tous.

[*Traduction*]

M. Stevens: Monsieur le Président, je crois que le député a bien dit dans le cours de son intervention que l'État ne devrait pas avoir le droit de tuer. Pourrait-il expliciter sa pensée? Dans le cas d'une guerre, si nous étions envahis par un ennemi, ne pense-t-il pas que l'État devrait être en mesure de déployer une armée qui aurait peut-être à tuer les envahisseurs afin de protéger notre territoire? Bref, c'est sûrement beaucoup dire que l'État ne devrait pas avoir le droit de tuer.

M. Gagliano: Monsieur le Président, je crois que le député m'a cité hors contexte. En ce qui concerne la peine de mort, l'État ne devrait absolument pas avoir le droit de tuer. Cependant, quand un État déclare la guerre, il ne déclare pas l'intention de tuer, mais plutôt celle de se défendre. L'action de défense donne naturellement l'horrible chose qu'est la guerre.

Il ne me paraît pas raisonnable d'extrapoler du droit de l'État de tuer que les parlementaires peuvent autoriser le premier ministre (M. Mulroney) à permettre à quelqu'un de tuer une personne parce que cette dernière a tué. Mais la guerre, lorsqu'il nous faut défendre notre patrie, ce n'est pas la même chose.

M. Stevens: Monsieur le Président, j'ai été étonné d'entendre le député utiliser un argument dont les partisans de l'abolition de la peine de mort se servent souvent, je le sais, à savoir que depuis que la peine de mort a été abolie au Canada, le taux de décès par meurtre n'a pas augmenté. Mais la période de référence à considérer n'est sûrement pas depuis le moment où la peine de mort a été formellement abolie, mais depuis la dernière fois où la peine de mort a été appliquée au Canada.

Le député pourrait-il dire à la Chambre s'il a vérifié ces chiffres? S'il l'a fait, ne confirmerait-il pas que le taux de décès par meurtre par 100 000 habitants a plus que doublé depuis la dernière fois qu'on a appliqué la peine de mort au Canada, ce qui veut dire que par rapport aux années antérieures, 300 Canadiens de plus en moyenne sont chaque année victimes de meurtre? Ne trouve-t-il pas inquiétant qu'on puisse attribuer, du moins en partie, une augmentation aussi spectaculaire du taux de décès par meurtre à l'abolition de la peine de mort dans la pratique plutôt qu'à l'abolition formelle dont il a parlé?

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, bien sûr j'ai tous ces statistiques ici. J'en ai à peu près pour une dizaine de pages ainsi que d'autres livres que je pourrais citer. Les statistiques, monsieur le Président, on le sait très bien, tout cela dépend de quel côté on le prend ou à quelle période qu'on s'arrête. Et je l'ai mentionné, je pense que dans mon discours j'ai dit qu'on peut le prendre de n'importe quel côté. Ceux qui sont pour la peine capitale disent que le nombre de crimes a augmenté. Ceux qui sont contre disent qu'ils n'a pas augmenté. C'est une question de savoir à quelle période, à quel moment et de quelle façon on interprète les statistiques.

Monsieur le Président, dans tout cela, la vie humaine . . . on parle après tout d'une vie humaine, et, monsieur le Président, si on doit juger une vie humaine en termes de statistiques, on est rendu à un point, et c'est là que je disais au début que c'était triste, parce que 15 ans après avoir fait ce débat, nous n'avons pas d'autre alternative, pas d'autre solution, à savoir comment régler ce problème-là, et nous revenons pour réintroduire la peine capitale quand dans d'autres domaines nous avons fait des progrès exceptionnels. Donc, monsieur le Président, bien sûr que ce serait facile de faire la preuve ici pour ma part que les statistiques démontrent que la peine capitale ne fait pas réduire le crime et aussi il serait très facile pour ceux qui sont pour la peine capitale que les statistiques démontrent que la peine de mort aide à réduire le taux de criminalité. Mais il faut voir un peu dans quel contexte on prend ces chiffres-là.

M. le vice-président: Une dernière question de l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart).

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais savoir de mon collègue de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano) s'il partage mon opinion voulant que ce débat est inutile et qu'il n'aura aucune conséquence pour empêcher de jeunes criminels de commettre des crimes dans l'avenir, peu importe le résultat de ce vote. Est-ce que le député partage mon avis selon lequel tout d'abord on devrait discuter de trois choses si on veut vraiment diminuer le taux de criminalité, le taux de meurtres? Premièrement, que l'on discuterait pendant des mois et des mois d'établir une politique de plein emploi pour enlever les gens de la pauvreté, de programmes pour assurer des emplois à tout le monde, deuxièmement, que l'on discuterait d'un projet de loi pour éliminer à la télévision tous les films de violence et tout cela, et même dans la Ligue nationale quand on voit les parties de hockey qui incitent à la violence chez nos jeunes, et, troisièmement, qu'on serait ici pour faire une véritable réforme du système pénal, une véritable réforme du système judiciaire. Je pense personnellement que toutes ces discussions-là seraient plus efficaces pour atteindre les objectifs que l'on vise que de tout simplement décider de tuer quelqu'un.

M. Gagliano: Justement, monsieur le Président, c'était, si vous voulez, toute ma théorie dans le discours que j'ai fait tantôt sur la peine capitale. Je pense que ce débat-ci, au lieu de mettre toute cette énergie . . . je dis au début que dès mon arrivée ici, ma première journée à Ottawa comme nouveau député, la première question d'un journaliste, c'était si j'étais pour ou contre la peine capitale. Ils ne m'ont pas posé la question, comme nouveau député, à savoir si j'avais des idées pour contribuer à régler le problème du chômage et autre chose. Donc, au lieu de mettre toute cette énergie, à savoir si on doit réintroduire la peine capitale ou non, on se doit justement, et je suis d'accord à 100 p. 100 avec le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart), de régler le problème du chômage.

Je dis qu'il faut que nous regardions de plus près notre système de réhabilitation. Il faut le regarder de plus près. On donne souvent des permissions à des gens de se promener, d'être en liberté, et ils commettent encore d'autres crimes. Il faudrait regarder tout cet aspect-là et aussi notre système judiciaire. Aujourd'hui on a un système pénitentiaire qui a été conçu depuis probablement des centaines d'années. Est-ce qu'on a vraiment besoin du même système ou doit-on avoir un autre système qui réponde aux besoins de la société d'aujourd'hui?

M. le vice-président: Est-ce que la Chambre donnerait son consentement unanime afin de permettre une courte question de l'honorable député de Duvernay (M. Della Noce)?

Des voix: D'accord.

M. Della Noce: Je vous remercie, monsieur le Président, de votre indulgence. Tout d'abord, je voudrais féliciter mon collègue et ami, le député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano), mais je dois aussi dire que je ne suis pas du tout d'accord avec lui, et quand on parle de chiffres, il ne l'a pas du tout l'affaire, et c'est vrai que les chiffres, on peut leur faire dire ce qu'on veut. Parce que s'il se réfère aux chiffres, il ne l'a pas du tout. Et je me demande si le député connaît la différence entre un meurtre au premier degré et un meurtre passionnel. Quand il parle d'erreur, je ne suis pas du tout d'accord avec lui, et je vais lui donner un exemple. Si on va sur la route et qu'on fait de la vitesse et que le policier ne nous arrête pas, est-ce qu'on va dire: On va arrêter de donner des billets de vitesse parce que le policier n'est pas bon? On devrait peut-être changer le policier. Je me demande si mon collègue a pensé que si le droit pouvait avoir une erreur, chose qu'il n'a jamais prouvée et qu'il ne pourra pas prouver même s'il me donne les noms de Marshall et Coffin. Coffin c'est une histoire d'amour du sénateur Hébert et Marshall c'est un gars qui s'est parjuré et qui n'était pas condamné à mort tout d'abord. Je me demande si, quand on a une erreur judiciaire, on ne doit pas surtout réformer le droit au lieu de cesser de rendre justice aux gens? Je veux demander à mon collègue . . . Même si mon collègue de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) parlait des conséquences futures, il va en avoir des conséquences futures puisqu'avant il y avait à peu près cinq personnes par année dans nos pénitenciers qui étaient condamnées à 25 ans, aujourd'hui, on en a presque 60, je me demande dans dix ans si les trois quarts de la population dans nos prisons ne seront pas condamnés à 25 ans. Cela commence à être intéressant d'étudier ces chiffres-là. Mais la question à mon collègue est celle-ci: Ne serait-on pas mieux de réformer le droit plutôt que de cesser de donner à nos citoyens quelque chose auquel ils ont droit, c'est une justice, et on ne peut pas régler le crime sans condamner le criminel?

M. Gagliano: Monsieur le Président, la différence entre mon collègue de Duvernay et moi c'est justement qu'on est tout à fait d'accord qu'il faut—et je le dis dans mon discours—examiner de plus près notre système judiciaire, notre système pénal, appelons-les comme on voudra, qu'il faut examiner tout

cet aspect-là de plus près. Voilà ce sur quoi je dis on devrait faire le débat. C'est là qu'on a les problèmes. Le fait de tuer quelqu'un règle quoi? Pensez-vous que, parce qu'on va tuer quelqu'un avec le système de la peine capitale, il y aura moins de meurtres? Vous dites que le chiffre . . . J'ai la feuille sur les chiffres. Je n'ai pas voulu utiliser les chiffres. Je l'avais, je pouvais l'utiliser mais pour moi c'est un débat qui va au delà des mathématiques. C'est un débat humain, c'est un débat sur les vies humaines et, tuer quelqu'un parce qu'il a tué, c'est absurde, monsieur le Président! On a des problèmes sérieux avec ce système de société et, après 15 ans, nous revenons là-dessus et nous n'avons aucune solution. Nous disons: Il faut rétablir la peine capitale. Voyons, c'est absurde!

● (1550)

[*Traduction*]

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, je ne débuterai pas mon intervention comme la plupart des députés ont coutume de le faire, en déclarant qu'il me fait plaisir de prendre part au débat car ce n'est pas le cas. Cependant, ma conscience me pousse à intervenir.

On dit parfois, devant l'importance d'un sujet, que c'est une question de vie ou de mort. Mais ici, je n'ai pas besoin de rappeler à mes collègues que le débat que nous avons entrepris est vraiment une question de vie ou de mort.

Je dois affirmer clairement et sans équivoque que lorsqu'il est ainsi question de vie ou de mort, je suis du côté de la vie. Comment pourrait-il en être autrement lorsqu'en tant que société, nous jugeons que la vie humaine est sacrée et inviolable et que nous reconnaissons que les droits de la personne sont des droits fondamentaux?

Déjà, on nous a rappelé à maintes reprises qu'au Canada, la peine capitale a été abolie en 1976 bien que par une très faible majorité. Cependant, s'il y a une chose que les Canadiens désirent, ce sont des lois fermes, fortes et prévisibles.

J'estime qu'il incombe à ceux qui veulent rétablir la peine capitale de justifier le meurtre au nom de l'État. Le fardeau de la preuve pèse sur leurs épaules et c'est un bien lourd fardeau que de tenter d'expliquer pourquoi nous devrions joindre les rangs du petit groupe de pays qui, d'une manière ou d'une autre, infligent la peine de mort.

La motion qui nous est présentée commence par ces mots :

> Que cette Chambre appuie en principe le rétablissement de la peine capitale . . .

C'est là le véritable objet du débat. Toute la question est énoncée dans les douze premiers mots de la motion. Dès que l'on commence à parler de meurtre au premier, au deuxième ou au troisième degré ou du caractère inhumain de la pendaison, on s'écarte du sujet principal.

● (1600)

Un gouvernement a-t-il le droit de sanctionner le meurtre de qui que ce soit? C'est une simple question mais qui mérite mieux qu'une simple réponse. Les partisans de la peine de mort ne s'attarderont pas à la question morale, mais pouvons-nous en faire autant? J'ai sur mon bureau une lettre dont on a parlé hier et j'imagine que tous les députés en ont reçu une copie. Elle a été rédigée par Leslie Parrott de Toronto dont la fille Alison a été enlevée et assassinée tragiquement en juillet dernier. Voici, entre autres, ce qu'elle écrit:

> Cela m'a convaincue plus que jamais que, en tant que société, nous ne devons jamais tolérer le meurtre, qu'il soit commis par l'État ou par un particulier, sous quelque forme que ce soit.

Elle parle ensuite des droits des victimes et déclare que, selon elle, les souffrances de qui que ce soit ne peuvent en aucune façon être allégées par le meurtre délibéré d'une autre personne. Son message est clair et sans réserve. La vie humaine est sacrée et on a toujours tort de tuer. Qui aurait pu mieux l'exprimer?

On a déjà cité au cours de ce débat plusieurs citations bibliques, en commençant par le livre de la Genèse, pour justifier les meurtres commis par l'État. Je voudrais d'abord signaler que les évêques catholiques, et pratiquement tous les conseils des autres Églises établies, estiment qu'il est odieux à notre époque d'invoquer l'Ancien Testament pour justifier une position juridique et morale. Si l'Église chrétienne ou la synagogue conserve une certaine actualité, l'enseignement qu'elles prodiguent est celui de l'amour. Aime ton prochain. Fais preuve d'humanité, de compréhension, de charité et de miséricorde. Ce sont là tous les enseignements et les principes de l'Église. Si nous les supprimons, il ne nous reste pas grand-chose. Ce que Dieu donne, seul Dieu peut le reprendre. Ce n'est pas nous qui donnons la vie et ce n'est pas à nous à la reprendre.

Naturellement, on présentera des arguments en faveur de son rétablissement, en invoquant d'abord le pouvoir de dissuasion de la peine de mort. Quant à moi, c'est sa seule justification. Si on peut démontrer qu'elle a un effet dissuasif, alors nous pourrons justifier son rétablissement.

Deuxièmement, on prétend que le châtiment doit être commensurable avec le crime et, troisièmement, qu'il faut tenir compte de l'opinion publique qui demande son rétablissement. Il existe d'autres arguments comme celui du facteur coût, mais le temps ne me permet pas d'aborder chacun d'eux.

Tout d'abord, en ce qui a trait au caractère dissuasif de la peine capitale, beaucoup de gens sont convaincus que celle-ci peut efficacement dissuader ceux qui commettent un meurtre prémédité; mais, à mon avis, ces gens sont les derniers que la peine capitale dissuadera de leurs intentions car il s'imaginent commettre impunément le crime parfait.

Dans la plupart des pays d'Occident, qui ont aboli la peine de mort—et ce qu'il y a d'intéressant à cela, c'est que le Canada en fait partie—le taux de criminalité a diminué, ou, en d'autres mots, il n'a pas sensiblement augmenté depuis l'abolition de la peine capitale.

D'après un rapport publié dernièrement par Statistique Canada, la proportion des homicides en 1986, de 2,19 par 100 000 habitants, est la plus faible en quinze ans, par rapport, à 2,75 par 100 000 habitants en 1976. Aux États-Unis, à l'heure actuelle, 35 États appliquent la peine de mort. Il y a des comparaisons intéressantes à faire à cet égard. Par exemple, le Maine et le Vermont sont des États voisins et se ressemblent essentiellement par leur population qui gagne des revenus de même catégorie, ainsi de suite. Le Maine n'applique pas la peine capitale, au contraire du Vermont; pourtant, le taux d'homicides dans cet État est légèrement plus élevé que pour le Maine. Il en va de même pour l'État de Rhode Island où la peine capitale n'existe pas, par rapport au Connecticut, au Dakota du Nord et du Sud, à la Virginie, à la Virginie-Occidentale, à l'Oregon et à l'État de Washington qui appliquent la

peine capitale. Dans chaque cas, dans l'État où la peine capitale n'existe pas, il se trouve que le taux d'homicides est plus faible, même si c'est à peine plus faible, que dans l'État voisin qui applique cette peine.

On prétend que la peine de mort est nécessaire pour protéger les policiers et les gardiens de prison et nous convenons tous que les policiers et les gardiens de prison ont une tâche difficile et qu'ils ont besoin de toute la protection que la société peut leur offrir, mais je vous dis le plus sincèrement du monde, monsieur le Président, que la peine de mort ne rendra pas du tout leur travail plus sûr. Ce sera toujours la même sous-culture qui règnera dans les prisons.

Je ne veux pas jouer avec les chiffres mais nous avons eu une mauvaise année en 1962 quand la peine de mort était encore en vigueur. L'année où nous avons effectué notre dernière pendaison, 11 policiers ont été assassinés. Depuis ce temps, c'est en 1984 qu'on a tué le plus grand nombre de policiers, soit six, alors que le nombre de policiers au service des collectivités avait considérablement augmenté.

De 1961 à 1983, 14 gardiens de prison ont été assassinés sans que rien n'indique clairement que la peine de mort ait eu un effet dissuasif. Le président de l'Association des policiers de l'Ontario écrit même:

> Il n'y a rien qui prouve que la peine capitale a un effet de dissuasion et nous ne saurons probablement jamais de façon certaine si elle décourage ceux qui ont l'intention de commettre un meurtre.

Je demanderais à mes collègues de remarquer les mots «qui ont l'intention de commettre un meurtre» puisque, dans ce débat, la plupart d'entre nous parlent de meurtre prémédité et délibéré.

L'Assocation canadienne des chefs de police a jugé qu'il était futile de parler des effets dissuasifs de la peine capitale. La vérité est que ce châtiment n'a aucune forme d'incidence sur le taux des meurtres. Ce n'est pas un moyen de dissuasion, et rien n'en justifie le rétablissement.

Voyons maintenant l'aspect punition, le principe voulant que la peine soit fonction du crime. Les tenants de la peine capitale soutiendront que la loi doit assurer la sécurité dans les rues la nuit, et que la peine capitale empêche le meurtrier de récidiver. A leurs yeux, la mort est la seule punition juste pour le plus haineux. Cela serait la manifestation suprême de la justice—à leur avis en tout cas. A part la mort, rien n'assurera qu'un deuxième meurtre ne sera pas commis—et je ne pourrais le garantir moi non plus. Mais la perpétration d'un second meurtre est, Dieu merci, le plus rare de tous les actes criminels.

• (1610)

Il faut bien soupeser les différents arguments. Le remède est parfois pire que le mal. J'éprouve le plus grand respect pour notre justice et pour nos tribunaux, mais jamais il ne me viendrait à l'esprit que l'équilibre fragile de notre système repose sur la loi du talion, oeil pour oeil, dent pour dent, agression pour agression, viol pour viol, vie pour vie. Naturellement, la peine doit être proportionnée au crime; mais le principe d'une vie pour une vie est barbare, démodé et vengeur. Il est vrai que des assassins condamnés et non exécutés peuvent tuer de nouveau, mais pesons les conséquences du rétablissement de la peine capitale.

Nous avons tous lu l'étude publiée récemment par le professeur Freedman de l'université de Toronto. Nous avons un système judiciaire constitué de personnes qui ont des sentiments aussi bien arrêtés que les membres de notre assemblée. Il n'y a pas de doute dans mon esprit que le rétablissement de la peine de mort aurait un effet sur les jurés. Un membre de la Cour suprême du Canada m'a dit que si la peine de mort était rétablie il démissionnerait plutôt que de l'imposer.

Une fois de plus, l'argument le plus fréquent contre la peine de mort, c'est qu'elle est appliquée de façon très inégale. Je suis convaincu, comme d'autres parmi vous, que la richesse et le statut social de l'accusé ont une influence sur le résultat. Je suis tout aussi convaincu que si la peine de mort était appliquée, elle le serait beaucoup plus fréquemment contre les pauvres, les défavorisés sociaux, les handicapés ou les membres des minorités ethniques ou visibles.

Nos tribunaux ne sont pas infaillibles. A l'occasion ils se trompent. Une des raisons pour lesquelles les avocats sont aussi inquiets au sujet de cette question, c'est qu'ils savent qu'il y a parfois de faux témoignages, des erreurs d'identité et des preuves faussées ou circonstancielles. Tout cela peut conduire à la condamnation d'un innocent. Cela peut arriver. C'est déjà arrivé. Aucune compensation, aucune expression de regret ne pourra ramener une vie qui a été enlevée par erreur. Quel terrible crime que celui de l'État contre un citoyen.

Vous allez dire: mais les sondages? Je dois admettre que mes électeurs lisent les sondages et leurs résultats, et qu'ils s'inquiètent tout autant de l'augmentation de la criminalité en général que tous les autres Canadiens. Je sais qu'une majorité des gens est en faveur du rétablissement de la peine de mort.

Certains de mes collègues ont déclaré qu'ils voteraient selon les désirs de leurs électeurs et ils me demandent pourquoi je ne fais pas de même.

Monsieur le Président, j'ai participé à trois élections générales et à chaque fois on a parlé du rétablissement de la peine de mort. La question a été soulevée lors de réunions des candidats, d'assemblées générales et d'autres rencontres. J'ai toujours répondu que je m'opposais au rétablissement de la peine de mort. Les habitants de St. Catharines ne s'attendent pas à ce que je change d'avis ni à ce que je vote contre ma conscience. Je peux dire que je connais mes électeurs.

A cet égard, je voudrais citer les propos de Edmund Burke; il a dit ceci: «Votre représentant doit non seulement travailler pour voux avec zèle, mais il doit aussi faire preuve de jugement, et en le sacrifiant pour refléter votre opinion, il vous trahit.»

Nous ne sommes pas dans une démocratie où les réactions sont automatiques. Nous avons tous été forcés par les médias de prendre position sur cette question avant d'avoir l'occasion de participer à une discussion ou à un débat raisonné. Le Canada n'est pas un pays où l'on tient couramment des référendums, où l'on a recours au plébiscite. Nous sommes censés débattre les questions à fond avant que la Chambre ne prenne une décision. Je m'attends à ce que le vote sur cette question produise une décision réfléchie.

Ceux qui étaient à la Chambre ce matin et qui ont écouté le député de Lisgar (M. Murta) savent de quoi nous parlons. Je recommande à ceux qui n'étaient pas à la Chambre ce matin de lire ce discours.

Au fond, il ne s'agit pas d'examiner la question du rétablissement ou non de la peine de mort mais de discuter de notre système judiciaire. C'est le système judiciaire qu'il faut examiner, c'est ce dont il faut se préoccuper. J'ai toujours dit qu'ôter la vie à quelqu'un est la dernière chose à faire, et je ne suis pas convaincu que nous soyons sur le point de devoir recourir à cette mesure ultime.

Une des raisons pour lesquelles mes électeurs et vos électeurs sont dans cet état d'esprit, c'est qu'ils sont mécontents et découragés du système judiciaire en général. Ils se sentent frustrés, ignorés et ils craignent parfois pour leur propre sécurité. Ils veulent que justice soit faite. La confiance du public dans le système judiciaire est sapée par le manque de logique qui se manifeste dans la détermination de la peine. Il faut rétablir la confiance dans notre système de libération conditionnelle.

Les Canadiens n'ont pas confiance dans un système qu'ils ne comprennent plus. Ils lisent des articles à ce sujet et ils en entendent parler, et ils ne croient pas que ce système reflète celui auquel ils sont habitués. Les médias ont incité les Canadiens à croire que le taux de criminalité est bien supérieur à ce qu'il est en réalité, et ils sont maintenant convaincus que seul le rétablissement de la peine capitale leur permettra de faire régner à nouveau l'ordre public comme par le passé.

La violence qui existe dans notre mode de vie nous préoccupe tous; il y a beaucoup trop d'homicides dans notre société. Toutefois, je ne pense vraiment pas que le rétablissement de la peine capitale puisse résoudre ces problèmes. Au contraire, il faut nous attaquer aux problèmes de notre société en adoptant des mesures énergiques pour appliquer la loi, grâce à une réforme du droit.

Les Canadiens veulent une société à la fois juste et humaine. Nous voulons un régime de justice pénale qui réponde de manière efficace aux besoins réels de nos citoyens que nous devons protéger contre les actes de violence. Dans notre mode de vie, nous ne pouvons pas, chez nous et dans nos écoles, continuer à faire preuve de tolérance sans compenser par la restriction, la discipline et la responsabilité personnelle. Après avoir rejeté l'utilisation du fouet dans nos écoles, le recours au châtiment corporel, nous ne pouvons pas demander aujourd'hui la peine capitale pour les plus faibles d'entre nous qui n'ont pas appris la discipline et la responsabilité.

La société peut, par l'entremise de ses tribunaux, condamner clairement et avec vigueur le meurtre et les autres crimes évidents perpétrés contre la personne sans recourir à la peine de mort.

Lorsque le Seigneur mit un signe sur Caïn, le premier meurtrier de la Bible, et qu'il le bannit en l'obligeant à errer comme un vagabond, il ne le tua pas; il l'obligea à continuer à vivre en se rappelant chaque jour le mal qu'il avait fait.

Ce débat sera suivi par un vote selon la conscience de chacun, en l'absence de toute consigne et de tout parti pris politique, et indépendamment de la notion de loyauté à un parti. En conscience, je voterais contre cette motion, car je ne puis faire autrement.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) pour une question ou un commentaire.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, avant de poser ma question au député de St. Catharines (M. Reid), j'aimerais le féliciter pour son excellent discours, un discours d'une profonde clairvoyance et d'une grande sensibilité. J'ai personnellement été touché par ces paroles. En introduction à ma question, je souhaiterais dire que le congrès du travail du Canada a choisi ce jour pour honorer la mémoire des hommes et des femmes qui ont été tués ou blessés et éventuellement rendus invalides sur leurs lieux de travail l'année dernière.

• (1620)

Ceux qui souhaitent rétablir la peine capitale dans la législation canadienne ont prétendu que c'était essentiel pour protéger les innocents. Le député ne pense-t-il pas qu'il vaudrait beaucoup mieux parler par exemple de responsabilité des sociétés, afin d'essayer de prévenir les multipes décès et blessures qui se produisent sur les lieux de travail, et qui semblent constituer un problème beaucoup plus vaste? Ne ferions-nous pas mieux de consacrer notre temps et notre énergie à élaborer des lois et des procédures qui éviteraient aux travailleurs d'être inutilement mutilés ou tués sur leurs lieux de travail?

M. Reid: Monsieur le Président, je ne me laisserai pas avoir par l'amabilité du député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Le débat ne porte pas sur les relations syndicales patronales. Je crois toutefois qu'on a réalisé beaucoup de progrès sur le plan de la sécurité au travail. J'appuie les mesures prises pour l'améliorer.

Je ne crois pas que les accidents puissent être considérés comme des homicides délibérés. Je suis sûr que la sécurité au travail est une question qui préoccupe chacun d'entre nous.

M. Manly: Monsieur le Président, je tiens, moi aussi, à féliciter le député de St. Catharines (M. Reid) pour son excellent discours.

Je sais que le député est avocat et je voudrais donc lui poser une question concernant sa profession. Dans quelle mesure croit-il que l'habileté et l'intelligence des avocats de la défense et les procureurs de la Couronne déterminent l'issue d'un procès, quelle que soit la culpabilité ou l'innocence de l'accusé?

M. Reid: Monsieur le Président, je pensais avoir répondu à cette question dans mon discours. En tant qu'avocat, je reconnais que cela pose un problème.

Les avocats n'ont pas tous la même habileté, surtout au criminel. Certains d'entre eux travaillent mieux que d'autres. Nous savons également que la loi accorde les services d'un avocat à toute personne accusée d'un crime punissable de mort. L'inculpé ira devant le tribunal avec un avocat, mais tout comme les parlementaires sont plus ou moins doués, les avocats le sont plus ou moins également.

M. le vice-président: Le député de Burnaby (M. Robinson) a la parole pour une question ou une observation.

M. Lewis: J'en ai également une à faire.

M. Robinson: Monsieur le Président, nous entendrons le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) en temps voulu.

M. Lewis: J'ai déjà parlé.

M. Robinson: J'ai oublié qu'il avait déjà parlé. De toute évidence, ce devait être un discours très intéressant.

J'ai une question à poser au député de St. Catharines (M. Reid) au sujet du maintien de l'abolition de la peine de mort que réclament les principaux groupes religieux du pays. Il n'ignore pas que la totalité des principaux groupes religieux du Canada, y compris le Congrès juif canadien, la Conférence canadienne des évêques catholiques, l'Église anglicane, l'Église unie, l'Église presbytérienne, la Convention baptiste de l'Ontario et du Québec, le Conseil unitaire canadien, l'Église luthérienne évangélique, le Comité mennonite central et la *Religious Society of Friends*, soutiennent officiellement le maintien de l'abolition de la peine capitale. En fait, nous attendons même que le PLT américain se prononce sur cette question.

Le député a parlé des arguments invoqués par les défenseurs de la peine capitale qui s'appuient sur certains passages de la Bible et la loi du talion. Le député reconnaît-il que les chrétiens devraient suivre l'exemple de Jésus, être en faveur du pardon et de la réconciliation? Le Christ n'a-t-il pas dit lui-même, en tant que victime de la peine capitale, sur la croix: «Père, pardonnez-leur car ils ne savent pas ce qu'ils font». Il a également sauvé une femme condamnée à être lapidée à mort pour adultère en disant: «Que celui parmi vous qui est sans péché jette la première pierre».

J'estime que ceux qui prétendent vivre selon l'exemple du Christ ne peuvent donc pas abandonner l'espoir et la foi et nier le caractère sacré de la vie, même de la vie d'un meurtrier.

Le député voudrait-il dire quelques mots sur toutes les allusions bibliques faites au cours du débat pour appuyer la peine capitale?

M. Reid: Monsieur le Président, j'étais présent hier quand le député de Peterborough (M. Domm) a fait état des nombreuses communications qu'il a reçues de la part de ministres de l'Église unie et de membres du clergé d'autres confessions religieuses. J'ai bien précisé—et telle est ma conviction profonde—que les dirigeants des Églises dont se réclame le député, leurs conseils d'administration, tiennent à ce que l'abolition de la peine capitale demeure en vigueur. Il se peut qu'au sein des congrégations, des particuliers soient en faveur du rétablissement de la peine de mort, bien que les conseils aient exprimé l'avis contraire par voie de résolution. Voilà, je crois, la situation.

J'ai entendu des membres du clergé citer, dans leur interprétation des écritures, des extraits de divers chapitres de l'Ancien Testament, et préciser que Jésus a été la victime de l'opinion publique. Étant donné que Pilate lui-même n'a pu trouver rien à redire à sa conduite, on peut affirmer alors qu'il a été l'un des innocents qui ont été condamnés à mort à tort par l'opinion publique.

Il y a une différence dans les interprétations. Seul un théologien peut préciser les différences dans chacun des extraits. Je ne veux pas m'attarder sur ces dernières, mais je reconnais certes que les conseils des Églises souscrivent au maintien de l'abolition de la peine de mort.

M. Della Noce: Monsieur le Président, je félicite le député de St. Catharines (M. Reid). Selon moi, il a fait un excellent discours, ce qui ne signifie en rien que nous sommes tous d'accord. J'espère que mon honorable collègue ne s'attend pas à ce que ce soit le cas. Nous sommes une famille normale et tout un chacun peut profiter de ses droits.

On retrouve cinq grandes prisons dans ma circonscription de Duvernay, et j'ai eu l'occasion de m'y rendre au cours des deux dernières années. J'ai été alors en mesure de m'entretenir avec des détenus qui avaient été condamnés pour 25 ans. Comme le député le sait, lorsque nous avons supprimé la peine capitale, nous l'avons alors remplacée par une peine de 25 ans ferme. Est-il plus humain de garder une personne pendant 25 ans dans une cellule de six pieds sur neuf pieds et de lui enlever tout espoir d'en sortir avant ce délai? Selon moi, la prison n'est pas le meilleur endroit où vivre même si nos électeurs prétendent que les détenus sont mieux traités qu'à l'hôtel. Cependant, les prisons que j'ai visitées sont bien différentes d'un hôtel Sheraton.

Ensuite, le député ne pense-t-il pas qu'une personne qui met en danger la vie d'une autre place également la sienne en danger? Une peine de 25 ans est-elle plus humaine? Quelle solution le député préconise-t-il?

• (1630)

M. Reid: Monsieur le Président, je ne prétends pas avoir de solution. Je reconnais comme mon collègue qu'on ne vit pas en prison comme à l'hôtel. Le milieu carcéral n'est pas conçu pour fournir cette catégorie d'hébergement. Il doit être évident qu'on inflige une peine à la personne qui a commis une faute.

Travaux de la Chambre

L'ensemble du système judiciaire est en évolution. A l'époque élisabéthaine, environ 149 délits entraînaient la peine de mort. Même les enfants de moins de 9 ans trouvés coupables de vol à la tire étaient mis à mort parce que l'incarcération coûtait trop cher. C'était un système inhumain. Avec le temps, il a évolué et cette évolution se poursuivra à l'avenir.

Si un débat de ce genre portait sur le système et les moyens de l'améliorer, nous pourrions alors peut-être trouver un meilleur moyen d'évaluer les possibilités de réinsertion sociale des contrevenants et de réhabiliter beaucoup plus rapidement ceux qui peuvent l'être. Seuls les médecins, les psychiatres et les autres experts sont en mesure de décider si un prisonnier peut être libéré. Je suis convaincu que nous disposons des compétences voulues pour le faire et qu'il s'agit d'y mettre le temps et l'énergie voulus.

M. le vice-président: Avant de céder la parole au député d'Ottawa-Centre pour la suite du débat, je la donne au secrétaire parlementaire du vice-premier ministre (M. Lewis) pour un rappel au Règlement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Lewis: Monsieur le Président, j'aimerais profiter de cette occasion pour annoncer que la Chambre étudiera demain le projet de loi C-22 à l'étape du rapport.

M. le vice-président: Je remercie le député. Je donne la parole au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) pour la suite du débat.

* * *

LA PEINE CAPITALE

CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski:

Que cette Chambre appuie en principe le rétablissement de la peine capitale et ordonne qu'un comité spécial composé de 15 membres soit créé, tienne des audiences et présente à la Chambre, au plus tard trois mois après l'adoption de la motion, un rapport final contenant des recommandations sur les points suivants:

a) la ou les infractions pour lesquelles il faudrait imposer la peine de mort et les circonstances dans lesquelles il faudrait le faire;

b) la ou les méthodes par lesquelles cette sentence devrait être mise à exécution et les circonstances de la mise à exécution;

Que, en vertu de l'article 107(1) du Règlement, ce comité spécial soit désigné par les présentes comme étant le comité chargé de rédiger et de présenter, au plus tard trois mois après l'adoption de la présente motion, un projet de loi basé sur les recommandations du comité à l'égard des questions énoncées en *a*) et *b*) ci-dessus; ledit projet de loi devra faire l'objet d'un rapport séparé et ledit rapport sera le rapport final du comité spécial;

Que ce projet de loi, au moment où le comité spécial en fera rapport à la Chambre, soit réputé, en vertu de l'article 107(1) du Règlement, avoir été déposé et être inscrit au *Feuilleton*, au nom du président du comité spécial pour être étudié en première lecture à la prochaine séance de la Chambre; et qu'aux étapes subséquentes de son cheminement en Chambre le projet de loi soit considéré comme un «Ordre émanant du gouvernement» et figure sous la rubrique «Affaires émanant du gouvernement»; et que, lorsque ledit projet de loi sera lu une deuxième fois, il sera renvoyée à un comité législatif;

Que le comité de sélection soit habilité à nommer les membres du comité spécial, étant entendu qu'une fois déposé sur le Bureau de la Chambre, le rapport du comité de sélection serait considéré comme adopté;

Que le comité spécial soit habilité à se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes d'ajournement;

Que le comité spécial soit habilité à faire rapport de temps à autre, à convoquer des témoins et faire produire des documents, à ordonner l'impression de tels documents ou de témoignages et à retenir les services d'experts, d'employés techniques et professionnels et d'employés de soutien;

Que le comité spécial soit habilité à se déplacer d'un endroit à l'autre du Canada et que, lorsque jugé nécessaire, un personnel suffisant l'accompagne dans ses déplacements;

Que la présence de huit (8) membres du comité spécial constitue un quorum chaque fois qu'est pris un vote, une résolution ou une autre décision et que le président soit autorisé à tenir des réunions pour recueillir des témoignages et à en autoriser les publications chaque fois que six (6) membres sont présents;

Que tout changement dans la composition du comité spécial soit fait conformément à l'article 94(4) du Règlement; et

Que, nonobstant la pratique courante de la Chambre, si la Chambre ne siège pas au moment où le comité spécial souhaite présenter son rapport et ledit projet de loi, le comité spécial présente son rapport final et le projet de loi en les remettant au Greffier de la Chambre, étant entendu que le rapport sera alors réputé avoir été déposé sur le Bureau de la Chambre et que le projet de loi sera alors réputé, en vertu de l'article 107(1) du Règlement, avoir été déposé et être inscrit au *Feuilleton*, au nom du président du comité spécial, pour être étudié en première lecture à la prochaine séance de la Chambre; et qu'aux étapes subséquentes de son cheminement en Chambre, le projet de loi soit considéré comme un «Ordre émanant du gouvernement» et figure sous la rubrique «Affaires émanant du gouvernement».

et de l'amendement de M. Robinson (p. 5311).

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je regrette beaucoup que le gouvernement ait rouvert le débat sur la peine de mort et m'ait ainsi obligé à y prendre part.

Durant la dernière campagne électorale, j'ai fait savoir très clairement à mes électeurs que je m'opposais au retour de la peine de mort au Canada. Je m'y oppose pour des raisons morales, des raisons dictées par ma conscience. Je crois que mes électeurs respectent ma décision, et je ne serais pas prêt à changer mon vote sur la question même si c'était le prix à payer pour conserver mon siège à la Chambre des communes.

Un certain nombre d'intervenants dans le débat exposeront un certain nombre d'arguments courants, et j'appuie généralement les arguments exposés par d'autres qui sont en faveur de l'abolition permanente de la peine de mort. Ils soutiendront, et je suis d'accord avec eux, que la peine capitale n'a pas d'effet dissuasif et n'est donc pas justifiable pour cette raison. Ils vont prétendre, et avec raison, qu'il serait peu civilisé de rétablir la peine capitale au Canada et que nous, Canadiens, devrions nous inspirer de ce qui se fait dans la plupart des pays industrialisés de l'Europe de l'Ouest, en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans tous les autres pays de l'OCDE, à l'exception des États-Unis, qui ont ou bien supprimé la peine capitale ou bien, dans le cas de la Belgique et de l'Irlande, n'y ont pas eu recours depuis très longtemps.

Ils vont signaler comme je l'ai fait que le taux d'homicide a baissé en 1986 et qu'il n'a pas augmenté au Canada depuis que la peine capitale a été abolie, il y a onze ou douze ans. Ils vont faire remarquer à juste titre que l'application de la peine capitale dépendrait beaucoup de la classe sociale de la personne, de son apparence, de son appartenance à la classe moyenne ou de son allure de perdant, du tribunal devant lequel elle comparaîtrait, du juge, du procureur, du jury, de l'avocat de la défense, de l'endroit où le procès aurait lieu, s'il s'agirait ou non d'un procès avec jury et d'un certain nombre d'autres facteurs du genre. Autrement dit, l'application de la peine capitale serait très inégale.

Les statistiques font état, par exemple, que les risques d'être exécuté aux États-Unis sont beaucoup plus grands si on a assassiné un Blanc plutôt qu'un Noir. Dans la République d'Afrique du Sud, cet excellent modèle pour nous tous, 113 des 115 personnes qui ont été exécutées en 1984 étaient des Noirs et seulement deux des Blancs. Un Noir courait de douze à quinze fois plus de risques qu'un Blanc d'être exécuté.

Dans ma circonscription s'est produite une affaire tragique il y a à peu près un an, lorsque Celia Ruygrok, qui travaillait dans une maison de transition au centre-ville d'Ottawa, a été violée puis assassinée par un homme qui avait déjà été reconnu coupable de meurtre. On ne peut pas trop parler de cette affaire ici sinon pour présenter nos plus sincères condoléances et exprimer nos plus vifs regrets aux parents de la jeune fille, M. et M^me^ Gerry Ruygrok, et à tous les membres de cette famille très unie.

Gerry Ruygrok a fait part de son opposition à la peine capitale au chef de mon parti et, par son intermédiaire, à la Chambre. Les faits se rattachant à cette affaire et ceux préalables à l'enquête démontrent que si notre système de justice criminelle fonctionnait efficacement et si la libération conditionnelle avait été révoquée comme cela aurait dû être fait, l'incident aurait pu être évité. Selon moi, c'est là un exemple de cas où certains soutiennent qu'un meurtre aurait pu être évité si la peine capitale avait été en vigueur. L'agresseur aurait été exécuté après son premier crime. Par conséquent, une vie innocente aurait pu être épargnée.

[*Français*]

Monsieur le Président, je crois que c'est un geste hypocrite pour le premier ministre (M. Mulroney) qui se déclare contre la peine de mort mais, en même temps, est disposé à laisser au Parlement la possibilité de consacrer du temps pour ce débat sur la peine de mort, sachant que cela aurait pu avoir pour effet une législation qui, finalement, pourrait mener à la peine de mort imposée sur certains et certaines dans notre pays.

C'est l'approche d'un Ponce Pilate, monsieur le Président. Effectivement, je crois que le gouvernement aurait dû prendre un leadership sur cette question ou bien en déterminant que c'est la politique du gouvernement de rétablir la peine de mort, ou bien en décidant de ne rien faire sur cette question.

On nous dit que 70 p. 100 des Canadiens favorisent la peine de mort. Mais, monsieur le Président, il y a très peu de ces Canadiens et Canadiennes qui considèrent que c'est une question de priorité. Je remarque que deux tiers des Canadiens s'opposent à des changements sur la Loi sur les brevets pharmaceutiques, tels que proposés maintenant par le gouvernement, mais le fait que la majorité des Canadiens s'y soit opposée n'a pas persuadé le gouvernement de ne pas procéder à l'étude de ce projet de loi. Effectivement, je crois que même si le gouvernement est dans l'erreur au sujet du projet de loi C-22, qu'il a le droit, la responsabilité de temps en temps de proposer une législation, même s'il s'agit d'une législation qui n'est pas favorisée par la majorité de la population.

Le secrétaire parlementaire qui a ouvert ce débat nous a dit que—une fois que son gouvernement avait résolu les questions de chômage ainsi que les relations avec les États-Unis et les autres problèmes sur les dossiers qu'il avait proposés—c'était le temps de remplir sa promesse d'avoir un vote libre sur la question de la peine de mort.

Mais, monsieur le Président, je remarque que, dans sept de nos provinces, le taux de chômage reste supérieur à celui qui existait dans la récession de 1981 à 1983. Je remarque que de plus en plus d'emplois sont à temps partiel au lieu d'être à plein temps, ou bien ce sont des emplois à court terme. Je remarque que le taux de chômage à Terre-Neuve est de 24 p. 100; que le taux de chômage parmi les jeunes au Québec est de 16 à 17 p. 100; qu'il y a un problème de chômage parmi la jeunesse dans tout notre pays qui est presque sans réponse du gouvernement. Effectivement, la récession continue. Je remarque, monsieur le Président, qu'il y a toute sortes de choses à faire pour le gouvernement, que les ministres du gouvernement se plaignent du fait que le temps parlementaire leur manque pour les projets de loi très importants et que nous avons devant nous beaucoup d'autres projets de loi qui sont également bien importants mais sur lesquels le gouvernement n'aura pas la possibilité d'agir parce que le Parlement se préoccupe de la question de la peine de mort.

• (1640)

[*Traduction*]

Il ne fait aucun doute que ces autres problèmes sont plus pressants que le rétablissement d'une mesure empreinte de vengeance qui ne règle pas les véritables problèmes de pauvreté et de chômage, et ne modifie en rien l'impression que certaines choses peuvent et doivent être faites pour garantir la sécurité ou l'ordre public.

J'ajoute que beaucoup de Canadiens surestiment énormément le nombre des délits d'agression au Canada. Une étude effectuée à Toronto a révélé que les Canadiens croyaient que le taux de criminalité dans notre pays était sept fois plus élevé qu'il ne l'est en réalité. En une seule soirée, tous les postes de télévision que l'on peut capter dans la région de Toronto nous montrent plus de meurtres qu'il n'en est commis en une année dans cette région. La plupart des délits d'agression montrés sont fictifs et il y en a beaucoup trop. Il arrive parfois que les images présentées au petit écran m'écoeurent profondément. On véhicule des valeurs qui d'une part sont indûment mercantiles et font appel à la vanité et la cupidité des gens, et d'autre part, perpétuent le mythe que nous vivons dans une société dangereuse où on peut difficilement sortir la nuit de crainte de se faire attaquer.

Je peux me promener partout dans ma circonscription à toute heure du jour ou de la nuit sans incidents. Il y a peut-être certains secteurs très limités où je ne recommanderais pas à

une femme de se promener seule la nuit mais en général, nos rues sont sûres. Notre société au Canada n'est pas menacée même s'il y a des mesures que nous pouvons et devrions prendre surtout en ce qui a trait aux inquiétudes, aux sentiments et aux droits de victimes.

Je voudrais citer quelques statistiques pour placer la question de la peine capitale dans son contexte. En 1983, au Canada plus de deux millions d'infractions au Code criminel ont été commises. C'est trop, mais ce chiffre comprend les excès de vitesse et d'autres infractions dont, j'imagine, pratiquement tous les députés se sont probablement rendus coupables de temps à autre. Huit pour cent de ces infractions soit 172 000 étaient des délits d'agression.

Pour bien faire comprendre les choses, il est intéressant de constater que pour chaque policier, homme ou femme, en service au Canada, on estime que de 1,5 à 2 délits d'agression sont commis au cours d'une année moyenne. Autrement dit, il est faux de s'imaginer que les agents de police sont en lutte constante contre les criminels. En fait, ils s'acquittent de beaucoup d'autres fonctions et ne sont pas, jour après jour, en contact avec les auteurs de délits d'agression.

Parmi ces délits, les meurtres représentaient environ 0,33 p. 100. La moyenne entre 1977 et 1983 a été de 589. Sur ces meurtres au cours de ces sept ans, on comptait en moyenne 178 assassinats, 170 meurtres et 140 qui n'ont pas été signalés.

Le taux de condamnation pour meurtre est relativement bas. Il est d'environ 19 p. 100 pour les assassinats et de 29 p. 100 pour les meurtres; ce qui donne une moyenne de 32 assassins condamnés par an entre 1977 et 1983 et 120 meurtriers. Si on suppose par exemple que la moitié des assassins serait effectivement exécutée, j'ignore si cela est réaliste ou non, c'est dire qu'environ seize assassins peut-être par an seraient vraiment pendus, électrocutés, recevraient une injection ou seraient tués de quelque autre façon affreuse. Il faut alors s'interroger sur le principe biblique du caractère sacré de la vie humaine et du commandement: «Tu ne tueras pas». Nous l'enfreindrions, en tant qu'État, qu'on exécute une ou mille personne pour meurtre.

S'il doit y avoir un effet de dissuasion, on peut se demander quelle serait la réponse rationnelle, en supposant qu'il y en ait une, de quelqu'un qui est sur le point de commettre un délit entraînant un meurtre. Il y a 600 meurtres par an et 32 condamnations d'assassinats, dont 16 pourraient conduire à une pendaison. Cela ne représente qu'une possibilité de pendaison de 2,5 p. 100 et rien de plus.

La plupart des crimes sont commis sous le coup de la passion ou de la colère, sous l'effet de drogues ou en état d'ébriété, mais nous devons présumer que, en dépit de cela, le criminel ou, si l'on veut, le criminel en puissance, sera dissuadé de commettre son acte, qu'il aura un moment de lucidité et de logique et se dira que s'il se sert de son arme, il risque de payer de sa vie. Il sait qu'il a 2,5 p. 100 de chances d'être pendu, mais 39 sur 40 d'y échapper. Est-ce un moyen de dissuasion? Je ne le crois pas. Il est ridicule de dire que les criminels raisonnent de la sorte quand on sait que le meurtre est essentiellement un acte irrationnel, mais il demeure que c'est un facteur très concret.

Je voudrais faire consigner certaines lettres que m'ont fait parvenir mes électeurs. En dépit des sondages d'opinion, le courrier volumineux que je reçois de mes électeurs révèle qu'ils s'opposent à huit contre un au rétablissement de la peine capitale et qu'ils sont en faveur du maintien de son abolition. J'ai sous les yeux la lettre de la jeune Elizabeth Monahan qui habite dans ma circonscription. Voici un passage de la lettre:

> J'ai 11 ans, je m'appelle Elizabeth et je suis tout à fait contre la peine de mort. Vous soutenez qu'il est répréhensible de tuer quelqu'un mais par contre vous enlevez vous-même la vie à un être humain. Est-ce que cela vous semble logique? A quoi sert-il de tuer quelqu'un?

Nous disons cela des assassins, et nous devrions en dire autant de l'État. Cette petite fille ajoute ce qui suit:

> Et si vous faites une erreur et ne découvrez que trop tard vous être trompé, qu'arrive-t-il alors? Il y a une famille qui aura beaucoup de peine.

Une autre personne de ma circonscription qui habite rue Cartier écrit ceci:

> Monsieur,
>
> Moi aussi, je me déclare contre l'imposition de la peine capitale au Canada. Je vis dans ce pays, ma nouvelle patrie, depuis environ 13 ans et l'absence d'exécution capitale est l'une des nombreuses institutions d'humanité qui m'ont plu et me plaisent.
>
> J'estime que la peine de mort n'est rien de moins qu'un acte de vengeance collective, voire de lynchage légalisé.
>
> Je compte que vous et vos collègues ferez tout ce que vous pourrez pour que le Canada ne régresse pas à la loi barbare du talion, «oeil pour oeil, dent pour dent».

Voici la lettre d'une autre personne de ma circonscription:

> Monsieur,
>
> Je vous écris pour vous encourager, vous et tous les autres députés, à ne pas rétablir la peine de mort au Canada. Je suis contre tout châtiment brutal ou cruel. Je ne crois pas que la peur empêche le meurtre. Nous pouvons constater que, aux États-Unis, plus grande est la peur, *plus* il semble se commettre de meurtres. Il n'y a en tout cas pas de statistique qui prouve de façon convaincante le pouvoir dissuasif de la peine capitale.
>
> Les familles des victimes ont droit à des égards, à la sympathie et à un appui dans leur peine et leur colère. Les criminels incontrôlables ont besoin d'être enfermés et de recevoir des soins psychiatriques pour changer et échapper au tourment de leurs propres déficiences.
>
> J'espère que vous suivrez votre conscience et qu'elle vous dira de vous opposer à la peine capitale, d'appuyer le droit de sympathiser avec la peine et la colère des victimes et de préconiser plus de soins psychiatriques pour ceux qui commettent des crimes violents. Je crois aussi qu'un contrôle plus strict des armes à feu réduira le nombre de meurtres.

Voici une autre lettre d'un électeur:

> Monsieur,
>
> Un problème m'inquiète plus que tout autre auquel le Canada doit faire face au cours des prochains mois. C'est celui de la peine capitale. J'avais espéré que le débat était terminé pour de bon, n'en déplaise à l'aile des conservateurs favorable à la loi du talion. Il n'est malheureusement pas terminé.

Il poursuit en disant:

> Nous ne devrions jamais être obligé de vivre à nouveau dans un Canada où le meurtre légal est synonyme de justice. Les tenants du rétablissement de la peine capitale ne sont que trop symptomatiques du genre de pays qu'on voudrait faire du Canada, soit un Iran, une Afrique du Sud, une URSS, une Chine. Non merci, ce n'est pas mon genre de Canada.

Une autre lettre contient le passage suivant:

> Nous savons, nous aussi, que la peine capitale n'a pas d'effet dissuasif. C'est inhumain de tuer légalement des humains faute de meilleure solution ou en raison du coût élevé des peines d'emprisonnement et cela nous abaisse tous personnellement.
>
> Si on ajoute à cela le risque d'exécuter un innocent, on aboutit à une situation indéfendable sur les plans humain, moral et juridique. Ce n'est pas digne de nous et de nos enfants.

> Nous vous souhaitons de réussir à convaincre vos collègues d'affirmer la morale fondamentale que l'histoire de la civilisation nous enseigne, c'est-à-dire que tuer notre prochain est l'antithèse de notre existence. Prêcher par l'exemple est le meilleur moyen de créer un société canadienne pacifique et sûre. En nous souillant de sang humain, nous donnons un mauvais exemple.

Je pourrais continuer à lire d'autres lettres, mais j'en lirai seulement une dernière de M. Ken Cunningham, président de la Société John Howard de l'Ontario. Il fait état de certains organismes intéressés aux droits des prisonniers, les Églises et d'autres, de fidèles abolitionnistes. Il poursuit ensuite en ces termes:

> En tant qu'organisme qui travaille depuis tant d'années à la réinsertion sociale des criminels, nous savons que l'État doit absolument façonner sa politique et ses pratiques sur le comportement attendu d'un contrevenant. La peine capitale est la manifestation ultime de l'hypocrisie à nos yeux. Elle ne condamne pas la violence, elle la sanctionne. Elle ne rejette pas la vengeance, elle en fait un principe de droit. Elle nous dégrade tous. La peine capitale nous met tous sur le même pied: le meurtrier qui s'estime justifié de commettre son crime dans son aveuglement et nous qui ne faisons pas autrement en le mettant à mort nous aussi par aveuglement.

• (1650)

J'ai fait le tour des vues de mes électeurs et je suis d'accord avec eux.

Nous sommes devant une question morale. Nous devons tenir compte de l'opposition intense des abolitionnistes. Je fais donc appel à mes collègues de tous les partis. Je leur demande de songer au pape Jean-Paul II. Il a parlé de clémence et de pardon pour les condamnés. Le Conseil canadien des Églises, qui représente 13 confessions religieuses, est implacablement opposé à la peine capitale. Les évêques catholiques du Canada sont aussi contre ce châtiment. Le député de Peterborough (M. Domm) nous a cité une poignée d'ecclésiastiques favorables à la peine capitale. Il y en a évidemment. Mais l'écrasante majorité de nos chefs moraux et religieux nous disent de ne pas rétablir cette peine. De ne pas faire marche arrière. Ils font remarquer que le précepte «oeil pour oeil, dent pour dent» a été mis dans la Bible pour empêcher les vengeances disproportionnées pour des délits mineurs, à une époque où la peine de mort était prévue pour des choses comme jurer, blasphémer, forniquer ou se livrer à la sorcellerie. Si nous en étions encore là aujourd'hui, nous ne serions pas nombreux.

M. Nystrom: Règlement!

Une voix: Parlez pour vous.

M. Cassidy: Mes collègues laissent entendre qu'ils n'ont jamais commis de tels péchés. Tant mieux pour eux.

Le principe «oeil pour oeil» était en réalité une sorte de réforme du système de ce temps-là. Il était destiné à éviter des peines bien pires. Pour l'amour de Dieu, quelle que soit votre religion, laissez-vous guider par les théologiens qui, Dieu soit loué, existent encore. Je suis unitarien. Je respecte l'enseignement des Églises chrétiennes sans être chrétien. Il faut écouter leur enseignement.

Je voudrais maintenant dire un mot du processus. L'amendement proposé par mon collègue, le député de Burnaby (M. Robinson), permettrait au comité parlementaire institué en vertu de cette résolution de voyager dans tout le pays pour examiner la question sans s'être engagé à proposer le rétablissement. Ce serait conforme au précédent des garderies, de la guerre des étoiles, des pluies acides, du droit des handicapés, etc. C'est un excellent précédent. Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a cité le comité McGrath qui a recommandé un recours plus étendu aux comités parlementaires. Il a toutefois omis de mentionner que M. McGrath avait recommandé que ces comités procèdent à des enquêtes générales lorsqu'il faut faire des choix politiques. C'est un abus pour le Parlement que de prendre une décision aussi importante sans enquêter beaucoup plus sérieusement.

J'estime que le processus est fautif. S'il le faut, et j'espère que non, le premier ministre (M. Mulroney) pourrait toujours respecter son engagement à tenir un vote libre en chargeant un comité parlementaire de faire une enquête sur la question. Nous avons remarqué que plusieurs députés ont déjà changé d'avis. Ils ont voté en faveur de la peine capitale à laquelle ils s'opposent maintenant à la suite d'un examen plus approfondi et après avoir mûrement réfléchi à cette question très épineuse. Je crois qu'un comité parlementaire, peu importent ses préjugés sur le sujet, pourrait très bien recommander de ne pas rétablir la peine capitale, surtout que c'est ce qui est arrivé dans la plupart des autres pays.

[*Français*]

Alors finalement, monsieur le Président, je conclus en disant que je voterai contre cette résolution. Pour des raisons de conscience, je crois que c'est une question morale et j'en appelle à tous mes collègues de tous les partis politiques ici à la Chambre des communes. Si vous n'avez aucun doute, ceci est une mesure qui finalement est irréversible et pour cette raison, c'est une mauvaise façon de prendre une décision quand il n'existe pas un consensus dans la Chambre des communes. S'il n'y a aucun consensus qui existe, mieux vaut laisser la situation déjà existante que de réimposer la peine de mort et de risquer de tuer légalement certains qui ont commis un crime d'homicide et puis après de changer encore une fois notre point de vue.

Donc, j'en appelle à tous ceux qui ont des doutes quelconques de voter contre cette résolution du côté du gouvernement.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Questions ou commentaires?

M. Jepson: Monsieur le Président, j'ai écouté mon collègue néo-démocrate attentivement. Il a cité le passage de l'Écriture sainte où il est question de «oeil pour oeil, dent pour dent». Il a dit qu'il n'était pas chrétien, si je ne m'abuse. Moi, je suis chrétien et dans l'Écriture sainte, oeil pour oeil, dent pour dent signifie qu'il faut imposer une peine proportionnelle à la gravité du délit. Cela ne veut pas dire que si une personne fait perdre un oeil à une autre, on va lui en faire perdre un. Cela ne veut pas dire que la personne qui a coupé le bras à une autre va perdre le sien. L'Écriture sainte dit très clairement qu'il faut imposer une peine proportionnelle au délit commis. Voilà ce qu'il faut signaler à la société en général.

J'ai également entendu son collègue parler de l'Église catholique, de l'Église unie, de la Conférence des Églises baptistes de l'Ontario et du Québec et ainsi de suite. Il a eu raison de dire que les conseils de ces Églises ont exprimé leur opposition à la peine capitale. Ce qu'il n'a pas dit, contrairement aux personnes avec lesquelles j'ai communiqué et comme en témoignent bien entendu les sondages qui ont lieu dans le pays, c'est qu'ils ne représentent pas la totalité de leurs membres. En fait, je pense qu'ils représentent une minorité. Je connais bon nombre de membres de l'Église unie, de l'Église catholique et de l'Église baptiste qui sont favorables au rétablissement de la peine capitale.

M. Cassidy: Si je m'en souviens bien, le député est un membre actif de l'Église baptiste et il doit sa nomination comme candidat dans sa circonscription à l'appui que lui ont offert ses amis et collègues de sa congrégation locale. Il a dit que la Conférence des Églises baptistes de l'Ontario et du Québec a confirmé son opposition à la peine capitale. Je ne suis pas baptiste et je ne puis parler au nom de tous les baptistes. Cependant, je respecte sans nul doute les opinions des dirigeants des Églises baptistes. Depuis que les religions existent, les gens se tournent vers leurs dirigeants religieux pour qu'ils les conseillent sur ces questions. En ce qui concerne l'Église baptiste, je suppose qu'il s'agit de la Conférence des Églises baptistes. Pour l'Église catholique, il s'agit du pape et des évêques. Ce sont les maîtres d'aujourd'hui et il faut les respecter. Je le dis en toute sincérité.

Je tiens à signaler également que selon le député, les dirigeants de l'Église baptiste ne représentent pas tous les membres de cette Église. Nous devrions peut-être remettre en question la tenue d'un vote libre à la Chambre puisque certains ont laissé entendre que la Chambre des communes ne reflète pas l'opinion de tous les Canadiens à l'heure actuelle. Je signale que les députés néo-démocrates se prononceront contre cette motion, et ils ne s'en sont pas cachés. Ce sera d'un vote libre et le leur sera négatif. La grande majorité des députés libéraux se prononceront aussi contre la motion. D'après les sondages actuels, à peu près 200 députés du NPD et du parti libéral seraient élus au Parlement, contre environ 75 ou 80 du parti progressiste conservateur. Dans ces conditions, cette motion serait certainement rejetée. Il n'est non seulement hypocrite, mais tout à fait irréaliste de la part du gouvernement de proposer cette motion qui serait rejetée si le Parlement reflétait les sentiments politiques du grand public.

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

ON PROPOSE D'ENVISAGER L'ABROGATION

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'abroger la *Loi sur les mesures de guerre* qui permet au gouvernement du Canada d'exercer des pouvoirs illimités et arbitraires en période de guerre ou d'insurrection appréhendée, sans prévoir un mécanisme quelconque d'examen des mesures prises ni de réparations pour les victimes de mesures injustes.

M. le vice-président: Avant que nous ne passions au débat, je signale que le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) m'a informé par écrit qu'il ne pourrait pas proposer sa motion au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires avant le 26 mai 1987. Comme il n'a pas été possible de modifier l'ordre de priorité conformément à l'ordonnance spéciale de la Chambre adoptée le 20 février 1987, je demande au Bureau de reporter cette question au bas de la liste.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir proposer cette motion demandant au gouvernement d'envisager l'abrogation de la Loi sur les mesures de guerre et de pouvoir en discuter cet après-midi. Je regrette qu'elle ne puisse faire l'objet d'un vote, car de nombreux Canadiens auraient sans doute souhaité que le Parlement fasse connaître son point de vue au sujet de cette mesure qui remonte à très longtemps.

A plusieurs reprises, les gouvernements ont manifesté leur intention de modifier cette loi, d'affaiblir ses pouvoirs draconiens, ou encore, de la remplacer par une autre loi, mais ils ne l'ont pas fait.

Je dois donc prendre la parole au nom de tous les Canadiens qui, à diverses reprises, ont déclaré que la Loi sur les mesures de guerre n'avait pas sa place dans un pays qui croit au règne du droit, qu'il fallait la remplacer ou du moins la supprimer afin de prendre de meilleures dispositions en cas d'urgence, sans accorder un tel pouvoir au gouvernement canadien.

La loi, et notamment l'article 6 du projet de loi adopté en 1914, indiquent le genre de pouvoirs qui sont confiés au gouvernement. La loi porte sur ce qui suit:

6. Le Gouverneur en Conseil a le pouvoir de faire et autoriser tels actes et choses et de faire de temps à autre tels ordres et règlements qu'il peut, à raison de l'existence réelle ou appréhendée de la guerre, d'une invasion ou insurrection, juger nécessaires ou à propos pour la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien-être du Canada; et pour plus de certitude, mais non pas pour restreindre la généralité des termes qui précèdent, il est par la présente déclaré que les pouvoirs du Gouverneur en Conseil s'étendront à toutes les matières tombant dans la catégorie des sujets ci-après énumérés, savoir:—

a) la censure et le contrôle et la suppression de publications, écrits, cartes, plans, photographies, communications et moyens de communication;

b) l'arrestation, la détention, l'exclusion et la déportation;

c) le contrôle des havres, ports et eaux territoriales du Canada et les mouvements des navires;

d) les transports par terre, par air ou par eau, et le contrôle du transport des personnes et des choses;

e) le commerce, l'exportation, l'importation, la production et la fabrication;

f) la prise de possession, le contrôle, la confiscation et la disposition de biens et de leur usage.

Cet article accorde au gouvernement un véritable chèque en blanc lui permettant de prendre pratiquement n'importe quelle mesure qui lui paraît souhaitable en cas d'urgence. Vous remarquerez que le gouvernement peut recourir à ces pouvoirs non seulement en cas de guerre ou même d'invasion véritable du pays, mais également en cas d'insurrection réelle ou appréhendée. On peut s'en prévaloir aussi en cas de risque d'insurrection.

Quiconque avait donné raison au premier ministre, le très honorable John George Diefenbaker, lors du débat sur la Charte des droits à la Chambre, en 1960, lorsque celui-ci a refusé de donner préséance à la Charte sur cette loi en affirmant que celle-ci ne serait jamais mise en oeuvre en temps de paix, s'est vite aperçu de son erreur à peine dix années plus tard. Chacun se rappelle en effet qu'en octobre 1970, à l'époque où le Québec était en proie à des enlèvements, le gouvernement canadien, soucieux de rétablir l'ordre, prétendait-il, et de mettre la main sur les auteurs de ces attentats, a recouru a la Loi sur les mesures de guerre non pas de manière symbolique, mais pour mieux asseoir son pouvoir dans la province. Bien loin des frontières du Québec, certains ont vu ce que la situation pouvait leur apporter. Je vivais à cette époque en Colombie-Britannique. Quelle ne fut pas ma surprise d'entendre le maire de Vancouver évoquer la possibilité de soumettre les habitants de sa province aux dispositions de cette loi qu'on venait de proclamer.

La Loi sur les mesures de guerre a donné lieu de façon notoire à diverses autres initiatives. Sa proclamation a permis notamment d'émettre des règlements qui ont, par exemple, rendu illégales des associations ayant existé jusque là en toute légalité. En vertu de ces règlements, quiconque traitait avec ces associations autrefois légales commettait dorénavant une infraction.

C'est ainsi qu'on remit en vigueur les horribles dispositions qui avaient subsisté au cours des années 20 et 30, aux termes de l'article 98 du Code criminel. Adoptées à la suite de la grève de solidarité de Winnipeg, ces dispositions avaient été combattues inlassablement par le premier leader de la *Co-operative Commonwealth Federation*, le parti CCF, pour être enfin supprimées au beau milieu de la dépression économique, après la victoire libérale de 1935. Une quinzaine d'années après l'inclusion de ces dispositions dans le Code criminel, afin de permettre la prise de mesures contre les organismes politiques, elles sont réapparues dans ce contexte en 1970.

Ce n'est pas seulement ce genre d'abus de la loi par le gouvernement du Canada qui a rendu possible la Loi sur les mesures de guerre. La déclaration de l'actuel premier ministre du Canada (M. Mulroney) selon laquelle il est nécessaire de redresser les torts causés aux Canadiens d'origine japonaise, montre que la Loi sur les mesures de guerre a permis de s'en prendre à la population d'origine japonaise de la Colombie-Britannique. On a privé des citoyens canadiens de leurs biens et on les a déplacés. Beaucoup ont été détenus à ce moment-là et par la suite. Leur vie a été complètement bouleversée. Un peu comme ces centaines de personnes qui ont été arrêtées en 1970 n'ont jamais été indemnisées, les Canadiens d'origine japonaise qui ont connu cette expérience sous la Loi sur les mesures de guerre à compter du début de 1942 et au cours des six années suivantes au moins, ne l'ont également pas été de façon adéquate.

C'est pourquoi le comité spécial sur la participation des minorités visibles, qui a accompli un travail inestimable au cours des deux dernières années de la législature précédente, a, dans sa recommandation nº 34, exhorté le ministère de la Justice à «examiner la Loi sur les mesures de guerre en vue de proposer des mécanismes pour protéger les droits et libertés, et pour empêcher qu'à l'avenir un groupe puisse subir des traitements semblables à ceux qui ont été infligés aux Japonais au Canada pendant et après la Seconde Guerre mondiale». Ce sont des Canadiens d'origine japonaise, bien entendu, qui ont souffert de ces mesures et non des Japonais vivant au Canada.

Cette recommandation a été faite à l'unanimité par tous les membres du comité. J'irai plus loin, comme je le fais dans cette motion, en exhortant le gouvernement à envisager carrément l'abrogation de cette loi. Si une loi d'urgence est nécessaire, faisons en sorte qu'elle soit bien rédigée. Dans le domaine de la Charte, des dispositions qui empêchent le genre de mesures arbitraires prises dans le passé sont nécessaires. Il faut protéger les droits des Canadiens.

Une loi d'urgence doit contenir des mécanismes d'examen, afin que ceux qui ont été détenus ou qui ont subi des préjudices en vertu de la loi, puissent obtenir réparation. Cela s'impose absolument. Les gens doivent pouvoir être dédommagés. Il ne suffit pas que le gouvernement agisse de cette façon. Il s'agit d'un abus des droits des citoyens et c'était déjà le cas avant l'entrée en vigueur de la Déclaration des droits. Il est déplorable qu'on n'ait pas considéré alors que les mesures prises en vertu de la Loi sur les mesures de guerre violaient cette déclaration. Je dois dire à regret que les dispositions de la Charte de 1982 autorisent certaines dérogations raisonnables au principe de liberté, si bien que ce qui s'est passé à l'automne de 1970 pourrait se reproduire.

• (1710)

Puisque je reconnais la nécessité éventuelle du recours à un pouvoir arbitraire, qui doit toujours être tempéré par le respect des lois du pays pour garantir véritablement le règne du droit, j'invite le Parlement du Canada à exhorter le gouvernement à envisager l'abrogation de la Loi des mesures de guerre de 1914 et à élaborer avec soin en temps de paix une mesure législative qui n'aura pas été adoptée à toute vapeur, comme ce fut le cas en 1914, et qui ne donnera pas un chèque en blanc au gouvernement du Canada.

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, il y a lieu de féliciter le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) d'avoir fait une recommandation si sensée, soit celle de supprimer la Loi des mesures de guerre, qui soulève beaucoup de controverse aujourd'hui. L'instrument est beaucoup trop brutal pour servir autrement qu'en temps de guerre.

Nous devrions peut-être évaluer attentivement le vide juridique que créerait l'annulation de cette loi et le moyen de le combler. Il nous faut peut-être une mesure législative de conception et de libellé plus précis qui protégerait les Canadiens dans de nombreux cas d'urgence.

Depuis l'époque romaine, les pouvoirs publics considèrent qu'ils ont l'obligation fondamentale de garantir la sécurité de leur population en cas de catastrophe. Ce principe est résumé dans la locution latine: *Salus populi suprema lex esto*, qui signifie: Que le salut public soit la suprême loi.

Le gouvernement du Canada accepte d'assumer cette obligation fondamentale et s'efforce d'améliorer la qualité des mesures préventives en cas d'urgence et d'accroître sa capacité d'assurer la sécurité des Canadiens dans diverses situations d'urgence. Il le fait en collaboration avec les provinces en utilisant des mécanismes qui prévoient une planification générale conjointe ainsi que l'élaboration d'arrangements coordonnés pour faire face à tous les aspects des situations d'urgence relevant de leur compétence respective.

Les fonctionnaires de Protection civile Canada et de certains ministères fédéraux ont examiné la législation relative aux mesures d'urgence au Canada et durant leur étude, ils ont constaté certaines lacunes dans le cadre juridique en ce qui concerne les situations d'urgence, ce qui nous amène à douter de la capacité du gouvernement de veiller sur la sécurité des Canadiens durant des crises d'envergure nationale.

La législation actuellement en vigueur pour autoriser l'octroi de pouvoirs d'exception comporte certaines lacunes.

On admet en général que la Loi sur les mesures de guerre a une trop grande portée pour être invoquée en vue d'assurer la sécurité ou l'ordre public en temps de paix. Bien qu'elle confère des pouvoirs raisonnables en temps de guerre ou lors d'une invasion, elle offre peu de garanties contre les abus. Aucune mesure législative moins provocante n'existe pour faire face à une crise internationale qui s'envenime.

D'autres lois, notamment la Loi sur la défense nationale, le Code criminel et plusieurs autres lois renferment des dispositions qui s'appliqueraient dans des situations d'urgence. Dans la plupart des cas, ces dispositions sont superflues quand surgit un problème mineur et elles seraient probablement tout à fait insuffisantes en cas de crise grave. Certaines pourraient même être contestées en vertu de la Charte canadienne des droits et des libertés. Si plusieurs mesures législatives étaient invoquées à la fois, cela pourrait susciter une grande confusion. Finalement, peu comptent des garanties suffisantes. On peut invoquer la prérogative de la Couronne ou la nécessité dans le *common law* pour adopter des mesures d'urgence. Toutefois, les fondements juridiques de cette approche sont peu solides et aléatoires.

Le gouvernement pourrait recourir à l'adoption d'une loi spéciale en cas de situation critique en invoquant l'article sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement dans la Loi constitutionnelle. Mais l'approche au coup par coup pourrait déboucher sur des textes rédigés à la va-vite, donc mal, s'ils étaient préparés dans le feu de l'action. La procédure risquerait d'être trop lente si le Parlement n'était pas en session, et impossible si le Parlement était dissous lorsque la crise surviendrait.

Une législation pour les temps de crise, c'est l'attribut d'un État. Parmi les pays industrialisés, le Canada est le seul à ne pas avoir de législation d'ensemble pour les situations de crise. Par ailleurs, toutes nos provinces et tous nos territoires disposent de législations fixant leurs responsabilités en temps d'urgence.

Comme je l'ai dit, je crois savoir que le gouvernement est en train de réexaminer la question, et puisque l'abrogation de la Loi sur les mesures de guerre est à son programme, je suis persuadé que nous allons discuter sous peu de la question publiquement et de façon beaucoup plus détaillée.

Il est certain que le Canada doit accorder plus d'attention aux moyens de faire face à des situations d'urgence et d'agir en temps de crise. Les situations d'urgence peuvent prendre plusieurs formes et découler de plusieurs causes. Elles peuvent être provoquées par la volonté de l'homme ou résulter de circonstances fortuites. Elles surviennent en temps de paix comme en temps de guerre, et l'éventail des causes initiatrices va du désastre naturel tel l'épidémie, le tremblement de terre, l'incendie, l'inondation, la tornade ou la sécheresse aux incidents technologiques comme les déversements industriels, la pollution ou les grands accidents, aux troubles politiques provoqués par des révoltes, actes de terrorisme ou émeutes, jusqu'à la guerre classique et au suprême désastre d'une attaque nucléaire.

Les éléments communs à ces événements disparates sont la menace soudaine qu'ils représentent pour la collectivité, les dommages étendus qu'ils peuvent causer, et la nécessité de prendre des mesures rapides, souvent extraordinaires, pour en atténuer les effets et pour nous en remettre. De diverses façons et à des degrés divers, ils peuvent menacer la vie et les biens du citoyen, troubler la paix, l'ordre et le bien-être de la collectivité, et dans les cas extrêmes, menacer la survie de la société canadienne elle-même.

Nos ancêtres vivaient dans un monde moins compliqué. Avec l'accroissement de la population, surtout dans nos centres urbains, et avec la menace croissante de catastrophes technologiques de tous genres—depuis les déversements de produits chimiques jusqu'à la possibilité qu'un fou déclenche une attaque nucléaire ou biologique—nous sommes à la merci de forces que, souvent, nous ne sommes pas en mesure de maîtriser.

Notre civilisation tout entière semble tenir à un fil électrique. Nous avons vu ce qui est arrivé l'été dernier lorsque le centre-ville d'Ottawa a manqué d'électricité pendant des jours; nous savons ce qui arrive dans bien des situations d'urgence lorsqu'une panne d'électricité survient en hiver à -40° Celsius. Même au coeur de l'été, lorsqu'une tornade frappe une localité et que l'électricité fait défaut pendant deux ou trois jours, les aliments congelés se perdent. C'est arrivé bien des fois au Canada que des localités soient isolées par suite d'inondations et doivent être approvisionnées en nourriture par pont aérien. Même les personnes qui avaient des congélateurs remplis de nourriture n'avaient rien à manger parce que cette nourriture

finissait par se gâter. On a vu ce qui est arrivé il n'y a pas si longtemps à Montréal lorsqu'un incendie a mis hors d'usage pendant des jours le système informatisé de réservation d'Air Canada. Ajoutons à cela des incidents comme le déraillement d'un train à Mississauga, où on a dû évacuer des milliers de personnes à cause d'une fuite de chlore, et nous avons une idée de ce qui risque d'arriver ici presque chaque jour.

Nous avons la chance d'avoir au Canada un système de secours pratique et efficace. Par l'entremise des bureaux de Protection civile Canada, l'organisme chargé de coordonner la réaction fédérale aux situations d'urgence et de favoriser l'utilisation d'un système de secours uniforme dans tout le pays, des activités ont été entreprises de concert avec des hauts fonctionnaires provinciaux en vue d'évaluer les ressources disponibles, tant juridiques que matérielles, et les besoins réels, de définir et de coordonner les responsabilités respectives et de mettre au point des programmes de secours complets pour faire face aux urgences de tous genres et de toute envergure.

Le gouvernement fédéral a conclu des protocoles d'entente avec toutes les provinces et les territoires à l'exception de trois en vue de définir les responsabilités respectives en cas d'urgence. Il a établi de concert avec les provinces et les territoires un programme conjoint de préparation aux situations d'urgence pour aider notre pays à mieux faire face aux situations d'urgence et pour favoriser la collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires.

En outre, il a signé des accords d'aide financière en cas de sinistre pour aider les provinces et les territoires à assumer les frais consécutifs à des sinistres qui constitueraient pour eux un fardeau financier excessif. Dans l'ensemble, les provinces et les territoires sont prêts à faire face aux situations d'urgence en temps de paix.

Pour remplacer la Loi sur les mesures de guerre, nous voulons une loi analogue à celle que possèdent depuis nombre d'années d'autres États démocratiques modernes.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Si je participe volontiers à ce débat, monsieur le Président, ce n'est certainement pas pour appuyer cette résolution. J'estime que, pour une démocratie qui a foi dans la suprématie du droit, ce serait le comble de la sottise, sinon de la folie, de se défaire de la seule méthode compatible avec la primauté du droit pour faire face à un état de crise.

Quand j'ai entendu les députés néo-démocrates énumérer les raisons pour lesquelles ils proposent d'abolir la loi et de la remplacer ultérieurement par une loi plus moderne et mieux adaptée, je me suis réjoui une fois de plus de ce que les Canadiens n'aient jamais accordé au Nouveau parti démocratique l'appui que celui-ci sollicitait de leur part au cours des campagnes électorales.

J'ai de nombreuses réserves à l'égard de la Loi sur les mesures de guerre. Si ceux qui ont élaboré cette loi en 1914 avaient été aussi éclairés que nous le sommes maintenant, peut-être auraient-ils rédigé une loi meilleure et plus modérée. J'aimerais bien qu'il soit possible d'élaborer une loi plus éclairée et davantage compatible avec les principes que nous estimons essentiels à toute société démocratique moderne. Cependant, je trouve que c'est manquer de sérieux que de proposer d'abolir simplement la loi actuelle, sans rien proposer pour la remplacer. Dans une certaine mesure, c'est trahir notre démocracie. C'est une façon de nous créer d'énormes difficultés.

• (1720)

Permettez-moi de fournir un exemple ou deux des problèmes qui pourraient se poser si nous adoptions cette résolution néo-démocrate. Mon collègue, le député de Scarborough, a parlé du déraillement de Mississauga où un certain nombre de wagons-citernes remplis de chlore avaient quitté les rails et auraient pu causer la mort d'un quart de million ou plus de Torontois, dans la région de Mississauga. L'équipe d'urgence dont a parlé le député, qui existe déjà et qui collabore utilement avec les volontaires fédéraux, provinciaux et municipaux et autres, serait arrivée sur les lieux. Il lui aurait fallu réquisitionner quelques immeubles de la région pour servir d'hôpitaux. Il lui aurait fallu invoquer la Loi sur les expropriations que le gouvernement fédéral a présentée très fièrement il y a quelques années et qui donne un préavis de 60 jours aux propriétaires des immeubles, et si ces derniers n'avaient pas voulu lui en autoriser l'accès, elle n'aurait absolument pas eu le pouvoir d'y pénétrer pour y installer des services hospitaliers.

Ni la loi canadienne, ni le principe de nécessité ni les prérogatives de l'État ne permettent au gouvernement d'enlever un grand immeuble à ses propriétaires, même si des centaines de milliers de Canadiens sont mourants à l'extérieur et doivent y être transportés et mis à l'abri. Peut-être le propriétaire accepterait-il de coopérer. Peut-être pourrait-on lui parler et même exercer des pressions sur lui, mais ce n'est pas à mon avis la façon de diriger un pays, même en temps de guerre.

Je crois que le pays doit être régi en vertu de la loi et que la Loi sur les mesures de guerre est compatible avec ce principe. La Loi elle-même, aussi primitive soit-elle, exige que le Parlement soit saisi de la question. Il faut qu'intervienne le processus législatif. Il faut prévoir des procédures dans les règlements. Il faut que les règlements soient rendus publics pour que les gens en prennent connaissance. C'est sûrement là une meilleure façon de faire face à la crise qui aurait pu surgir et qui peut surgir à n'importe quel moment dans notre vaste pays. Il est irresponsable de laisser entendre que nous ne devrions disposer d'aucun instrument comme la Loi sur les mesures de guerre, qui peut sauver des centaines de milliers de Canadiens en situation de crise.

Voyons ce qui en est de la possibilité d'invasion. Il se peut que nous ne soyons jamais envahis. J'espère que nous ne le serons jamais. Mais si nous le sommes, comment réagirons-nous? J'ai déjà occupé le poste de solliciteur général. Supposons que nous soyons envahis et qu'il faille décider quoi faire de nos prisons. Supposons que nous vivions la tragédie qu'a connue l'Europe. Est-ce que les gardiens de prison devraient rester à leur poste? Faudrait-il continuer de donner leurs trois repas par jour aux détenus si le reste de la population crève de faim? Ces détenus devraient-ils être transférés ailleurs? Les prisons devraient-elles servir à garder les prisonniers de guerre si nous réussissons à capturer nos envahisseurs ? Est-ce que le directeur devrait être en mesure de mettre ses gardiens à la disposition des autorités civiles ou militaires qui désirent utiliser les établissements carcéraux? Tout cela est ridicule. Comment pourrions-nous faire face à une invasion sans avoir la

possibilité de réorganiser rapidement notre système de droits et de libertés selon les règles de droit fondamentales?

Je n'aime pas la Loi sur les mesures de guerre. Je conçois très bien que l'on puisse en formuler une meilleure version. Cependant, affirmer que nous pourrions nous en passer, sans aucune mesure de remplacement, c'est affirmer que nous sommes prêts à envisager que dans certaines circonstances, le droit n'est plus souverain.

Je désire maintenant parler de la Charte canadienne des droits et libertés qui doit à mon avis être examinée, car elle crée de graves contraintes dans l'application de la Loi sur les mesures de guerre. Mettons que, malheureusement, nous soyons en guerre et que, aux termes de la Loi sur les mesures de guerre, on établisse la censure de la presse. Qu'arriverait-il si nos plans militaires de défense du Canada tombaient entre les mains des médias? S'ils sont publiés, l'ennemi peut acheter des exemplaires de ces quotidiens et apprendre où les troupes canadiennes vont être déployées au cours des prochains mois. Nous pourrions appeler les médias et leur ordonner, si nous n'avions pas la Loi sur les mesures de guerre, de ne pas publier ces plans, mais nous n'aurions absolument pas le pouvoir de le faire. Ce serait une action illégale et, à mon avis, cela porterait atteinte aux droits de la presse et à l'empire du droit. Nous pourrions adopter aux termes de la Loi sur les mesures de guerre un programme de censure autorisant très clairement les responsables de la défense de notre pays, dans ces circonstances, à interdire aux médias de publier les plans des Forces armées canadiennes dont ils auraient connaissance. Sans la Loi sur les mesures de guerre, nous n'aurions aucun moyen légal de la faire.

Je donnerai un troisième exemple pour expliquer ce qu'ajoute la Charte. Supposons que des gens commencent à écrire des lettres au rédacteur pour se plaindre de la façon dont on fait la guerre et dont le gouvernement utilise les moyens à sa disposition, et que le censeur décide qu'en vertu des pouvoirs que lui octroie la Loi sur les mesures de guerre, le gouvernement ne veut pas que ces critiques, parce qu'elles sont exprimées très librement, soient publiées. Ce serait, à mon avis, une violation de la Charte. Le censeur ne pourrait pas empêcher les médias de publier des critiques du gouvernement et il devrait pouvoir leur interdire de publier les plans de défense du Canada contre les invasions, pour garder la même hypothèse. Nous ne pourrions justifier en aucune façon la censure des critiques du gouvernement alors qu'il serait légitime d'empêcher la publication des plans des forces armées.

La Charte ajoute cependant quelque chose et alors que mon ami regrette qu'elle ne protège que les choses raisonnables—nous ne sommes pas protégés pour celles qui ne le sont pas—franchement, cela ne me gêne pas beaucoup. Je suis soulagé de savoir que l'on y protège ce qui est raisonnable. J'ai voté en faveur de la Charte et je suis d'accord avec l'idée voulant que les droits que l'on revendique au-delà de la limite du raisonnable dans une société démocratique et les événements qui s'y déroulent, ne soient pas effectivement protégés. Par conséquent, voici où je veux en venir: la Loi sur les mesures de guerre a beaucoup à offrir aux Canadiens. Il y a peut-être lieu de l'améliorer. On en a sans doute fait un usage abusif. Mais, à mon avis, grâce à la Charte des droits et libertés, son application est passablement restreinte. Tout homme politique qui, bien que tenant à être pris au sérieux, prétend que l'on devrait abroger la Loi sur les mesures de guerre, que le Canada ne devrait pas disposer d'un moyen légal de faire face aux urgences sans doute jusqu'à ce que le Parlement adopte une autre loi, cesse d'avoir le droit, selon moi, de participer à la discussion portant sur ce que la primauté du droit devrait signifier dans toute société démocratique.

Je rappelle en terminant que j'approuve qu'on ait invoqué la Loi sur les mesures de guerre pendant la crise du FLQ. Mon collègue, le député de Waterloo (M. MacLean), a cité cette crise comme preuve que la Loi sur les mesures de guerre est à la fois une grande erreur et une mesure inutile. Montréal et le Québec exigeaient que l'on invoque cette loi. Les citoyens ordinaires avaient peur de sortir de chez eux pour se rendre à leur travail. Ils restaient à la maison par crainte du terrorisme qui sévissait dans les rues de leur ville. Je me souviens également que cette loi avait rétabli la confiance et la paix chez les habitants de Montréal.

Si la Loi sur les mesures de guerre avait été un instrument plus nuancé, et ce devrait être le cas, il aurait peut-être été possible d'intervenir de façon plus précise et plus utile au moyen des règles et règlements normalement applicables à la collectivité. Toutefois, c'est la loi dont nous nous sommes dotés. Elle est entrée en vigueur et a eu l'effet souhaité et nécessaire. J'estime que la Loi sur les mesures de guerre a fait ses preuves pendant la crise du FLQ. Ce qui ne veut assurément pas dire qu'elle s'est discréditée pendant cette fameuse crise.

• (1730)

En tant que député libéral qui, à l'époque, avait voté en faveur de l'imposition de cette mesure, je pense honnêtement que l'histoire prouvera que ceux que M. Trudeau a qualifié de «petite nature» s'étaient trompés. Ces gens ne voulaient pas que la société se défende en se servant du seul moyen à sa disposition.

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, je voudrais joindre ma voix à celle du député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) et à celle de mon collègue du parti conservateur de Scarborough-Est (M. Hicks) pour réaffirmer la nécessité d'abroger la Loi sur les mesures de guerre.

«Jamais deux sans trois» dit le proverbe. La Loi sur les mesures de guerre a donné tristement raison à cette sentence. Elle ne sera pas invoquée une quatrième fois, trois fois ça suffit! De nombreux Canadiens d'origine japonaise et de nombreux Québécois sont la preuve vivante que la lettre, si elle ne tue pas, peut en tout cas blesser grièvement.

Oui, monsieur le Président, la Loi sur les mesures de guerre, par les excès qu'elle porte en elle-même, a fait suffisamment de mal. C'est une arme dangereuse qui n'a plus sa place, même dans un arsenal législatif.

Mes distingués collègues ont rappelé à juste titre qu'au cours des dernières années tous les partis se sont prononcés contre cette loi injuste et en faveur d'une nouvelle législation.

Il ne me paraît pas nécessaire de souligner longuement que le gouvernement précédent n'a pas tenu cette promesse. L'important est que nos collègues libéraux se joignent à nos collègues néo-démocrates et à nous-mêmes pour donner au Canada une loi d'urgence digne d'un grand pays comme le nôtre. Notre législation devrait refléter ce que nous sommes: l'un des peuples les plus démocratiques du monde. C'est ainsi que nous sommes perçus dans le monde et c'est ainsi que nous nous percevons.

Mes collègues qui m'ont précédé, monsieur le Président, ont donné un bon aperçu du projet de loi qui visera à remplacer la Loi sur les mesures de guerre. Objet de consultations approfondies avec les provinces, ce projet de loi offrira des garanties essentielles qui font défaut à la loi actuelle. La Loi sur les mesures d'urgence sera en effet assujettie à la *Charte canadienne des droits et libertés*, à la *Déclaration canadienne des droits* et au *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*.

Les intérêts des provinces seront eux aussi efficacement protégés lors des situations d'urgence. Les mécanismes de consultation prévus par les projets de loi sont sans précédent dans l'histoire constitutionnelle canadienne, puisqu'ils garantissent aux provinces un rôle important avant la promulgation d'un décret d'état d'urgence.

Au fil des ans, monsieur le Président, la Loi sur les mesures de guerre a provoqué ici même en cette Chambre des interventions où la honte et la colère étaient les sentiments dominants. C'est pourquoi j'aimerais vous dire la fierté qui m'habite devant la démarche de notre gouvernement et la faire partager par tous nos collègues.

[*Traduction*]

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, je suis certaine que tous les députés sans exception sont en faveur d'abroger la Loi sur les mesures de guerre et de la remplacer par une loi prévoyant des garanties détaillées pour faire face comme il se doit à toute une vaste gamme d'urgences nationales.

Le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) sera réconforté d'apprendre que le gouvernement est déterminé à présenter une loi semblable. Les Canadiens et leurs représentants élus réclament depuis des années l'abolition de cet instrument brutal qui confère des pouvoirs trop étendus. Aux deux ou trois occasions où cette loi a été invoquée, elle a donné lieu à de graves violations des libertés fondamentales au Canada.

D'autres États modernes sont dotés depuis des années de lois appropriées à invoquer lors d'urgences nationales. Le Canada a du retard sous ce rapport. En dépit des promesses répétées de l'ancien gouvernement libéral, rien n'a été fait. L'actuel premier ministre (M. Mulroney) a cependant promis à plusieurs reprises de supprimer la Loi sur les mesures de guerre, cet instrument brutal d'un autre âge, et de la remplacer par une autre mieux adaptée à notre époque. Cette nouvelle mesure est au programme et elle sera présentée à la Chambre.

Nous voulons être certains que la mesure qui remplacera cette loi infâme sera la bonne et qu'elle conviendra à notre société et à notre temps. Il ne s'agit pas seulement de nous débarrasser d'une mesure inacceptable. Notre société est aujourd'hui beaucoup plus complexe qu'en 1914, quand la Loi sur les mesures de guerre a été adoptée, à l'origine.

Je ne sais pas si vous le savez, monsieur le Président, mais cette loi a été adoptée à l'unanimité après seulement une demi-heure de débat.

Les pouvoirs accordés au gouvernement en cas d'urgence n'étaient pas définis dans la loi. On a plutôt donné au gouverneur en conseil les pleins pouvoirs de déclarer l'état d'urgence et de décréter ensuite des ordres et des règlements qui pouvaient supplanter toute loi du Parlement sans que celui-ci ait un mot à dire. En vertu de la Loi, la proclamation de l'état d'urgence est considérée en elle-même comme une preuve concluante de l'existence d'une guerre, d'une invasion ou d'une insurrection réelle ou appréhendée.

Au printemps de 1971, quand on s'est rendu compte que la loi était trop imprécise pour faire face aux situations d'urgence qui se produisent dans un état démocratique moderne, on a pensé à proposer de la remplacer. Le gouvernement de l'époque a proposé la formation d'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes pour étudier cette possibilité. On n'a pas formé ce comité, cependant, et on n'a jamais introduit le projet de loi. C'est pourquoi la Loi sur les mesures de guerre qui est absolument inadéquate et inappropriée reste en vigueur.

Un des points les plus gênants de cette loi, monsieur le Président, est le fait que les règlements adoptés sous son régime remplaçaient les lois et les règles normales de droit sans le consentement du Parlement après que l'état d'urgence était déclaré. Nous voulons nous assurer que la nouvelle loi fera participer davantage le Parlement au processus et comprendra d'autres garanties pour protéger les droits des Canadiens si elle devait être invoquée.

Nous avons la ferme intention de nous assurer que les droits des Canadiens seront considérés en tout premier lieu. Nous voulons limiter l'utilisation de la loi et l'adapter à des situations d'urgence précises.

Certains proposeront, monsieur le Président, d'annuler tout simplement la Loi sur les mesures de guerre et d'adopter des lois d'urgence au besoin. Une telle solution serait dangereuse. Le Parlement réagirait peut-être trop lentement en cas de crise et ne pourrait même pas réagir s'il ne siégeait pas ou s'il était dissous au moment où l'urgence se présenterait.

De plus, une loi adoptée à la hâte dans une atmosphère de crise aurait plus de chance de fouler aux pieds les droits des citoyens qu'une loi, contenant les garanties nécessaires, étudiée calmement et attentivement par le Parlement et dotée des moyens fournis par le Parlement.

Comme nous le savons tous, monsieur le Président, les catastrophes d'origine naturelle et humaine ont une fâcheuse tendance à se produire avec une grande régularité. Les Canadiens qui prétendent que nous sommes à l'abri ici me font penser à ceux qui affirmaient dans les années 1920 que le Canada n'avait pas de raison de se préparer en cas d'urgence puisque nous vivions dans une maison à l'épreuve du feu située loin des matières inflammables.

Il est étonnant de voir combien les événements prennent rapidement le pas sur les organismes les mieux préparés. Songeons seulement aux dernières inondations au Nouveau-Brunswick ou encore au nuage de gaz qui a envoyé des gens à l'hôpital à Calgary. Le Nouveau-Brunswick et l'Alberta ont tous deux des organismes superbes chargés de protéger leur population respective. Mais l'imprévu nous guette sans cesse.

Monsieur le Président, saviez-vous qu'il y a plus de 1 000 tremblements de terre au Canada par année? Mais comme ils se produisent dans des régions éloignées, les dégâts sont minimes et ils ne font pas la manchette. Saviez-vous aussi, monsieur le Président, que selon des savants, un tremblement de terre d'une ampleur catastrophique pourrait avoir lieu dans les basses terres de la Colombie-Britannique, dans ma propre région natale? Un responsable des mesures d'urgence assure qu'un tel séisme serait si désastreux qu'il serait considéré comme une catastrophe nationale.

Voilà qui justifie l'adoption d'une loi nationale délimitant très clairement les responsabilités des différents gouvernements quand une crise prend des proportions nationales. Nos concitoyens doivent savoir à l'avance dans quelle mesure leurs droits et libertés seront limités en situation d'urgence, et aussi jusqu'où peut aller l'action du gouvernement.

Je voudrais conclure, monsieur le Président, en remerciant le député de ses efforts pour nous présenter cette proposition. Je tiens à l'assurer que le premier ministre et le gouvernement actuels se sont engagés à abroger la Loi sur les mesures d'urgence pour la remplacer par une autre plus juste et plus équitable. Je veux qu'il sache que c'est ce que nous ferons très prochainement.

• (1740)

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je félicite le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) d'avoir présenté cette motion. Si je trouve que la Loi sur les mesures de guerre va beaucoup trop loin et qu'elle donne beaucoup trop de pouvoir au gouvernement, si nous l'abrogions, il faudrait accorder au gouvernement le pouvoir dont il risque d'avoir besoin dans certaines circonstances.

Je voudrais que le député de York-Centre (M. Kaplan) soit là. Je l'ai entendu dire qu'il fallait une loi et qu'il fallait parler de ce qui s'est passé en 1970. Je l'ai aussi entendu dire que la loi accorde peut-être trop de pouvoir au gouvernement et qu'il aurait fallu la modifier.

Lorsque les libéraux étaient au pouvoir, ils ont promis à maintes reprises aux députés d'en discuter et de nous fournir un rapport sur ce qui s'était passé. Le chef de l'opposition (M. Turner) était ministre de la Justice en 1970, lorsque la Loi sur les mesures de guerre a été appliquée, lors de la crise du FLQ. Il a promis plus d'une fois de donner au Parlement l'occasion de discuter à fond de ce qui s'était passé et de fournir aux députés un rapport très détaillé sur les événements. Pendant tout le temps qu'ils ont été au pouvoir, les libéraux ne l'ont jamais fait.

Je trouve passablement étrange que le député de York-Centre parle comme il l'a fait. J'étais là en 1970, lorsque la Loi sur les mesures de guerre a été appliquée par crainte d'une insurrection. Je comprends la crainte des Québécois. Après tout, on avait fait exploser des bombes. On avait également kidnappé James Cross et Pierre Laporte; ce dernier a été assassiné par la suite.

Nous avons alors pu comprendre ce que ressentaient les Québécois et en fait la vaste majorité des Canadiens. On ne savait pas grand-chose sur la force véritable du FLQ. Je me souviens qu'un ministre de l'époque, pour qui j'avais un profond respect, M. Jean Marchand, a alors déclaré que le FLQ avait plus de 2 000 partisans et qu'il avait infiltré les syndicats, Radio-Canada et de nombreuses autres organisations. Quand on a connu la vérité par la suite, on s'est aperçu qu'il en était bien loin. Le FLQ n'a jamais compté plus de quelques membres.

Nous nous opposions alors comme nous nous opposons toujours au séparatisme. Nous nous sommes opposés à ce moment-là, comme nous le faisons et le ferons toujours, aux actes de terrorisme. Mais nous avons compris les peurs et les préoccupations des Québécois.

Nous n'étions pas étonnés par l'attitude de bien des gens avec lesquels nous travaillions en collaboration étroite dans le mouvement syndical, dans le domaine politique et dans le secteur des libertés civiles. Des gens comme Frank Scott, qui s'était battu contre le régime d'oppression du premier ministre Duplessis pendant des années, ont approuvé la mise en place de la Loi sur les mesures de guerre. Nous avons compris pourquoi il le faisait. Nous croyions à l'époque . . .

M. Prud'homme: Pas tous.

M. Orlikow: Presque tous. Je n'ai pas pris le temps de vérifier les relevés . . .

M. Prud'homme: Moi, si.

M. Orlikow: Si je me souviens bien, trois ou quatre de nos députés ont voté avec le gouvernement et tous les conservateurs sauf un ont approuvé l'imposition de la Loi sur les mesures de guerre.

Nous avons pensé à ce moment-là, et je crois que le temps a montré que nous avions raison, que le gouvernement avait eu une réaction excessive. Souvenons-nous: on a envoyé la troupe à Montréal. Plus de 250 personnes ont été appréhendées et incarcérées, dont certaines pendant plusieurs jours, et d'autres plusieurs semaines même, si ma mémoire est exacte. Une fois l'enquête terminée, pas une seule de ces 250 et quelques personnes n'a été accusée, traduite en justice ou déclarée coupable. Nous avons dit à l'époque, et je le redis maintenant, que le gouvernement s'était laissé emporter.

Nous le comprenons, de la même façon que nous comprenons pourquoi le gouvernement du Canada a décidé à une époque de déplacer tous les Japonais de la Colombie-Britannique. Il agissait sous la pression de la peur et des préjugés raciaux. Il l'a fait à cette époque-là avec l'appui d'une énorme majorité de Canadiens. Avec le passage du temps, de plus en plus de gens se rendent compte que non seulement on a commis une erreur en prenant ces initiatives pendant la Seconde Guerre mondiale, mais que ces faits n'auraient même pas dû se produire du tout. Rares sont les gens, s'il en est, qui défendent encore de nos jours ce que l'on a fait durant les années 40. De même, je crois que de moins en moins de gens approuvent ce que le gouvernement de l'époque a fait lors de la crise du FLQ en 1970.

Bien que je sois d'avis qu'un gouvernement a besoin de lois qui lui permettent d'agir rapidement en cas d'urgence, les pouvoirs donnés au gouvernement du Canada, quel que soit le parti au pouvoir, par la Loi sur les mesures de guerre telle qu'elle a été rédigée il y a de nombreuses années, sont trop vastes. Nous devons étudier soigneusement la loi actuelle avant de la redéfinir et de la réécrire pour que le gouvernement du Canada ait les pouvoirs dont il a besoin et non des pouvoirs qui pourraient être mal utilisés, comme ils l'ont été à certaines occasions.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je sais que l'honorable députée de Charlesbourg (M^me^ Tardif) et plusieurs autres veulent participer à ce débat, je vais donc tenter de ne pas prendre tout le temps mis à ma disposition pour discuter de cette très importante résolution.

Cependant, il s'agit d'un débat auquel nous ne nous attendions pas aujourd'hui. Mais lorsque j'ai entendu le premier député parler sur cette question, l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp), à qui nous devons cette résolution, j'ai pensé courir vers la Chambre parce que je suis un témoin vivant de ces événements et je ne voudrais pas, même pendant quelques instants, permettre à un parti politique de soudainement récrire l'histoire pour passer pour le meilleur des partis dans les circonstances.

Je regrette simplement une chose, monsieur le Président, c'est que plus de temps ne soit pas mis à notre disposition pour reparler de cette page de l'histoire du Canada qui n'est certainement pas une des plus belles pages d'histoire, c'est certain, dans la question des droits humains au Québec ou au Canada.

Je sais très bien, monsieur le Président, que, à l'époque, plusieurs d'entre nous, jeunes parlementaires, devions presque agoniser.

• (1750)

[*Traduction*]

Comme mon collègue le député de York-Centre (M. Kaplan) le disait plus tôt, nous n'étions pas des «petites natures». Nombre d'entre nous se sont longuement demandés ce qu'ils allaient faire. A l'époque j'étais très près des étudiants universitaires et j'avais encore à l'esprit les événements de l'Université Kent—je parle de mémoire, car je n'ai rien préparé, mais j'ai vécu cela—où l'armée a tiré sur de jeunes étudiants de l'université; nous avions tous cela à l'esprit cette malheureuse nuit où nous avons voté le recours à la Loi sur les mesures de guerre. Cependant, on ne peut pas dire qu'un parti ait été plus vertueux que l'autre. Dieu merci, j'ai rappelé au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) que son parti n'était pas unanime cette nuit-là. Le Nouveau parti démocratique a tenu à l'époque un débat pénible pour décider de la position à adopter. Je reconnais que bon nombre de néo-démocrates ont voté contre la loi, mais après un âpre débat. Je me le rappelle fort bien.

J'ai accepté d'appuyer la Loi sur les mesures de guerre à condition de pouvoir participer au débat. Je voudrais relire mon discours aujourd'hui. C'est ce que j'ai exigé de mon parti pour appuyer la Loi sur les mesures de guerre. J'étais inquiet. Je savais qu'il risquait d'y avoir des abus. J'ai dit ce soir-là, si je m'en souviens bien—c'était en 1970 et je n'ai pas relu de notes—que nous allions voter pour une loi sévère car nous n'avions rien d'autre. Je me rappelle que le chef de mon parti, alors ministre de la Justice, voulait adopter un projet de loi différent qui viserait à résoudre les crises lorsqu'elles se poseraient au Canada de façon à ne pas devoir invoquer la Loi sur les mesures de guerre, mais les partis n'ont pas pu s'entendre sur les dispositions d'un tel projet. Il est bien beau de dire que la Loi sur les mesures de guerre . . .

M. Orlikow: Vous avez eu tout le temps voulu par la suite.

M. Prud'homme: Je rappelle gentiment au député de Winnipeg que je n'ai jamais vu son parti soulever la question depuis lors. Dix-sept ans plus tard, le NPD propose une motion. Mais je n'ai jamais vu les néo-démocrates utiliser une journée d'opposition en vue de convaincre le Parlement d'abolir la Loi sur les mesures de guerre. D'un seul coup, sans raison apparente si ce n'est peut-être la nouvelle découverte du Québec, ils veulent plaire à certains.

Je dirai en français et en anglais que je regretterai toujours d'avoir voté pour la Loi sur les mesures de guerre. J'ai estimé que c'était mon devoir de Canadien de le faire compte tenu des renseignements dont nous disposions. Je n'avais pas le choix.

Quand on écrira l'histoire, nous en saurons davantage. On nous dira peut-être qu'on ne nous a pas présenté tous les aspects du problème. Nous n'étions peut-être pas bien renseignés sur les Canadiens à l'époque. Je me souviendrai toujours, et je vais le nommer, de l'ambassadeur de la Tunisie . . .

[*Français*]

. . . l'ambassadeur de la Tunisie—qui avait dit à d'autres ambassadeurs qui disaient: «Monsieur Prud'homme, ce n'est pas possible pour un pays libre comme le Canada de passer une telle loi. Ce n'est pas le pays qu'on connaît». Et, je me souviens, l'ambassadeur de la Tunisie, le frère de l'ancien secrétaire des Nations Unies . . . président aux Nations Unies, avait dit: «Monsieur Prud'homme, ne soyez pas choqué de ce que l'on dit». Puis, se tournant vers les autres ambassadeurs, il leur a dit: «Ce n'est pas dans vos pays que de telles choses pourraient se passer». Pourquoi? Parce que les autres pays qui attaquaient le Canada avaient en dossier les noms de tous ceux qui pouvaient bouger et de tous ceux qui pouvaient respirer autrement que comme le gouvernement.

Et je dois admettre que, ce soir-là, le Canada est passé à une étape secondaire c'est-à-dire que, ce soir-là, nous avons, il est vrai, perdu le côté pastoral du Canada où on n'avait pas de service de renseignement, où on ne connaissait pas trop les mouvements qui voulaient changer l'ordre des choses.

Je pourrais même profiter de cette minute qu'il me reste, parce que j'ai promis de laisser la possibilité à la députée de Charlesbourg (M^me^ Tardif) de prendre la parole, je pourrais même dire que, aujourd'hui, ce serait peut-être une occasion pour moi, je n'ai pas honte de le dire, de présenter des excuses à ceux qui ont été injustement arrêtés. On l'a découvert, par contre, par la suite.

L'honorable député de Winnipeg devrait quand même réaliser qu'il est toujours plus facile d'être très vertueux après et de dire: Je vous l'avais dit, regardez ce qui est arrivé. La décision qu'il fallait prendre ce soir-là était différente. L'atmosphère était différente. Et je voudrais lui rappeler que ce n'est pas l'armée qui a été envoyée au Québec: C'est que l'armée était déjà au Québec.

Et moi ma crainte c'était de voir se répéter les événements de Kent University où les jeunes provoquaient l'armée, et quand on connaît la fidélité et la loyauté de l'armée, c'étaient des gens du Royal 22e Régiment qui étaient là. Ce n'était pas des régiments anglophones, et ils étaient là pour s'assurer de faire leur devoir. Et toute ma vie j'aurais regretté que des incidents sanglants se soient produits. Et ça c'était le grand débat qui se poursuivait à l'intérieur de notre caucus, plus particulièrement le caucus du Québec, à savoir si on devait oui ou non . . . Mais quand on pensait à ce qui pourrait arriver on s'est dit c'est écoeurant. Et je le dis, c'est écoeurant, mais on va être obligé de faire quelque chose qu'on n'aime pas. Pourquoi? Parce qu'il n'y a rien d'autre dans les statuts. Et je terminerai gentiment en disant qu'on doit remercier le député de mettre au moins ce sujet pour discussion.

Si cela pouvait accélérer le débat pour qu'on puisse un jour, monsieur le Président, vous qui êtes un esprit très connu dans le monde juridique, eh bien, si on peut arriver à avoir enfin une loi qui soit tout ce que l'honorable députée de Capilano (Mme Collins) et tous les autres . . . Mais je vous dis une chose, monsieur le Président, et je dis à mes amis du NPD que si vous pensez que c'est une chose facile que d'avoir une loi sur laquelle nous allons nous entendre, c'était cela le débat de 1970, et depuis ce temps-là. Nous n'aimons pas la Loi sur les mesures de guerre, nous n'acceptons pas que ce soit la seule loi qui soit dans les statuts, mais quand on cherche ce qui pourrait la remplacer, et si les honorables députés du Nouveau parti démocratique ont des suggestions à faire, même 17 ans plus tard, je serais très heureux de les entendre parce qu'enfin on pourrait arriver avec une loi plus intelligente, qui respecte mieux l'esprit nouveau du Canada depuis la charte des droits humains, qui respecte mieux ce que nous voulons tous défendre.

Donc, je conclus. Je regrette que nous ayons dû passer cette loi. Je dis à ceux qui ont été arrêtés, et je les connais encore mieux que l'honorable députée. Plusieurs sont devenus d'ailleurs des hommes et des femmes politiques depuis ce temps-là, je regrette qu'ils aient eu à subir l'assaut des forces policières qui ont abusé d'une loi que nous leur avions donnée—je le dis, qui ont abusé en arrêtant n'importe qui. Mais là le Parlement ne pouvait plus agir parce qu'on leur avait permis de faire cette chose.

Alors je vous dis, monsieur le Président, que la raison pour laquelle je participe c'est que je ne voudrais pas qu'un seul parti politique essaie de refaire l'histoire dans un si court espace de temps, et je souhaite que nous puissions un jour revenir sur cette question parce qu'un jour il faudra bien connaître tous les tenants et aboutissants de ce malheureux débat qui a été tenu à cette époque, en 1970, et qui a donné les événements que l'on connaît.

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le témoignage que vient de nous donner le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) prouve bien que nous sommes tous ici pour servir du mieux que l'on peut la population canadienne qui nous a élus.

Compte tenu, monsieur le Président, des quelques minutes qui me restent, j'aimerais peut-être m'attarder sur ce que j'aimerais trouver dans une loi qui pourrait remplacer la Loi sur les mesures de guerre.

Cette loi sur les mesures de guerre devrait, à mon sens, être remplacée par une loi qui s'appellerait, par exemple, la Loi sur les mesures d'urgence, qui pourrait donner au gouvernement les moyens de répondre aux quatre principales sortes d'urgences nationales. On a des sinistres, on en a parlé tout à l'heure, on a l'état d'urgence, on a l'état de crise internationale et on a l'état de guerre, et ce tout en gardant bien à l'esprit qu'il est important de respecter un droit de regard du Parlement et qui doit se faire en consultation avec les provinces et dans le respect des droits individuels de tous les Canadiens. Cette Loi devrait être assujettie à la Charte canadienne des droits et libertés et à la Déclaration canadienne des droits. Elle devrait également être conforme aux exigences du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et prévoir des compensations pour les dommages subis par les victimes.

Avant de pouvoir invoquer cette Loi ou une partie de la Loi, les provinces devraient être obligatoirement consultées. La durée de l'application de la Loi devrait être limitée de la même manière que la nature des mesures spéciales qui sera définie avec précision.

A mon sens, monsieur le Président, dans ce que devrait présenter le gouvernement, tous ces éléments devraient être compris et j'espère que, au moment de l'étude devant cette Chambre, tous ceux qui ont à coeur l'intérêt national, c'est-à-dire tous les élus du Parlement, devraient être en faveur d'un changement à cette loi.

M. le vice-président: L'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Conformément à l'article 42(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

[*Traduction*]

Comme il est 18 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 20 heures; la Chambre passera alors à l'étude de la crise que traversent actuellement les producteurs céréaliers canadiens.

(La séance est suspendue à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 28 avril 1987

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 20 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA SITUATION CATASTROPHIQUE DES PRODUCTEURS DE CÉRÉALES

M. le vice-président: Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) a été autorisé à proposer l'ajournement de la Chambre, conformément à l'article 29 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit la crise que traversent les producteurs de grains canadiens.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

—Monsieur le Président, nous avons demandé ce débat d'urgence parce que, comme le savent tous les députés et tous ceux qui ont quelque chose à voir, même de loin, avec l'agriculture, ce secteur est en crise. Toute l'agriculture est aujourd'hui en difficulté, mais nous nous soucions particulièrement en ce moment et pour l'année prochaine, de la branche des grains. Nous tentons par ce débat de rendre la Chambre et le pays conscients de la situation réellement critique des producteurs de grains.

La crise se prépare depuis des années, mais une série d'événements lui confère depuis à peu près une semaine un caractère d'urgence. Pour commencer, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a annoncé, la semaine dernière, une réduction de 18 p. 100 des prix initiaux des grains. Tous les agriculteurs savent que cette réduction est un minimum, car lorsque les écarts de prix des grains seront annoncés, le fléchissement sera encore plus prononcé. Cette diminution de 18 p. 100 en suit une autre de 20 p. 100 que les agriculteurs ont subie l'année dernière. Même avant, les producteurs de grains étaient à court.

Deuxièmement, hier, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a annoncé qu'il levait le moratoire de dix-huit mois sur les saisies par la Société du crédit agricole. Cette initiative met en péril à peu près 20 p. 100 des emprunteurs qui sont en retard dans leurs paiements à la SCA. Elle annonce de plus aux établissements financiers de tout le pays que le gouvernement fédéral ne couvre plus les exploitations agricoles de sa protection. Elle donne le signal de l'attaque non seulement contre les agriculteurs mais également contre les petites entreprises. Elle fait savoir que le gouvernement ne s'engage plus à préserver les exploitations familiales.

• (2010)

Troisièmement et c'est peut-être le pire événement des trois, si on peut parler d'événement, le gouvernement refuse de s'engager à verser un paiement d'appoint pour compenser la réduction des prix des grains. De nombreux groupes d'agriculteurs du pays et de nombreux députés de l'opposition essaient d'amener le gouvernement à assurer aux agriculteurs qu'il y aura des paiements d'appoint. Quand les agriculteurs réalisent que le gouvernement annonce des prix beaucoup plus bas pour les grains et qu'il refuse de promettre quelque paiement d'appoint que ce soit, la crise devient une urgence.

Quand le gouvernement annonce la levée des obstacles aux saisies en mettant fin au moratoire, la crise devient une urgence. Le retrait de la protection s'applique seulement aux prêts consentis par la SCA, mais tous les agriculteurs aux prises avec des difficultés financières considéraient ce moratoire comme une promesse que le gouvernement leur faisait de les garder sur leurs terres. Pourquoi une banque privée ferait-elle un effort pour aider un agriculteur à rester sur la terre quand le gouvernement ne le fait pas?

Cette crise se manifeste de bien des façons. Premièrement, beaucoup d'agriculteurs ont quitté leur exploitation. Vous entendrez souvent les gens dire que la situation n'est pas aussi mauvaise cette année que l'année dernière et que l'année dernière elle ne l'était pas autant que l'année précédente. Rappelons-nous cependant, que lorsque des agriculteurs quittent leur exploitation, il n'y reviennent pas. Le nombre d'agriculteurs qui quittent chaque année est cumulatif. Si 500 personnes quittent la terre cette année et si 500 autres l'ont quittée l'année dernière, cela fait 1 000 agriculteurs en tout qui ont quitté la terre. Si on continue pendant trois ans, cela fait 1 500 agriculteurs et ainsi de suite.

La crise s'est aussi manifestée par une augmentation de la tension dans les exploitations familiales, qui a fait éclater bien des ménages et qui a découragé bien des agriculteurs. Le printemps est ordinairement une période de grand enthousiasme et de renouveau. Les cultivateurs labourent et sèment et c'est le moment que le gouvernement choisit pour annoncer qu'il abaisse les prix et qu'il retire sa protection. Beaucoup de gens pensent que la vie dans les exploitations agricoles n'est pas stressante; c'est peut-être vrai dans des circonstances ordinaires et favorables. Cependant, quand votre famille compte sur vous, que la banque vous a à l'oeil et que le gouvernement vous abandonne, cela provoque de vives tensions.

Non pas que le gouvernement n'ait rien fait, au contraire. Les gouvernements précédents ont instauré le Programme de

Article 29 du Règlement

stabilisation concernant le grain de l'Ouest et un régime d'assurance-récolte. Il existe depuis plusieurs années un programme d'aide en cas de sécheresse. L'année dernière, le gouvernement a établi un programme spécial pour les grains et débloqué ainsi un milliard de dollars pour les céréaliers d'un bout à l'autre du pays. Il a été annoncé en octobre dernier. L'argent n'a pas été totalement distribué, mais les paiements devraient se faire. Le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest rembourse aux agriculteurs leurs pertes de l'année précédente. Tous ces programmes ont beaucoup aidé les agriculteurs, sans toutefois résoudre leur problème. Ainsi que me disait l'un d'eux: «Ils vous maintiennent à la surface pendant quelque temps, mais vous finissez quand même par couler».

• (2020)

Que peut le gouvernement quand les prix à l'exportation sont trop faibles? Il peut toujours négocier, mais le Canada subit les prix plutôt que de les imposer. Par conséquent, nous devons vendre nos céréales au prix offert sur le marché international. Toutefois, si le gouvernement canadien tient vraiment à rentabiliser l'agriculture, il doit prendre des mesures qui permettent aux agriculteurs de survivre. Il doit garantir à l'agriculteur soit un prix bien précis pour son grain soit, si cela donne lieu à trop de problèmes, un rendement de base pour son exploitation. Il suffit au gouvernement d'assurer à l'agriculteur que s'il ensemence et récolte, il pourra tourner.

Le gouvernement prétend qu'il existe un programme d'examen de l'endettement et qu'il peut donc lever le moratoire. Cependant, les bureaux d'examen qui ont été mis en oeuvre d'un bout à l'autre du pays n'ont pas assez de pouvoirs. Ils sont incapables de prendre des décisions permettant à l'agriculteur de conserver son exploitation, s'il éprouve des difficultés. Le programme détesté de réorientation des agriculteurs n'essaie en rien de permettre à l'agriculteur de demeurer sur son exploitation.

Selon moi, ces deux programmes montrent l'intérêt que le gouvernement attache aux exploitations familiales. Tout d'abord, le Programme d'examen de l'endettement agricole ne tend pas à permettre à l'agriculteur de conserver son exploitation, contrairement à la loi pertinente, en Saskatchewan, qui prévoit qu'on doit tout faire pour empêcher la saisie de l'exploitation. Le Bureau d'examen de l'endettement agricole ne fait que rapprocher le créancier et le débiteur.

C'est là exactement le but du programme de réorientation des agriculteurs. Le gouvernement dépense de l'argent, afin que 500 ou 1 000 agriculteurs de plus puissent abandonner leur exploitation. Le gouvernement n'aurait pas dû lever ce moratoire jusqu'à ce qu'il ait mis en oeuvre un programme d'aide donnant aux agriculteurs le sentiment qu'ils peuvent survivre et que le gouvernement les y aidera.

Des voix: Bravo!

M. Hovdebo: On ne peut que se demander si nous avons un engagement idéologique envers l'exploitation familiale, à l'instar des Européens. En Europe, des programmes de subventions sont mis en oeuvre. Nous ne sommes peut-être pas d'accord avec ces derniers, mais les gouvernements européens les ont lancés, car ils veulent assurer la survie des exploitations familiales. Ces programmes ne sont peut-être pas la solution pour nous, mais les Européens ont choisi cette méthode.

Le Japon garantit également à ses agriculteurs un prix pour leurs produits qui leur assure un rendement décent. Nous ne cherchons pas nécessairement à calquer ces programmes, mais ils garantissent tout au moins aux agriculteurs qui en bénéficient que leur apport est souhaité et que leur gouvernement est disposé à engager des sommes pour donner à la collectivité agricole la confiance qui lui est indispensable.

Le gouvernement ne semble pas suffisamment s'intéresser à la collectivité agricole pour permettre aux agriculteurs de semer et de récolter en ayant l'assurance que leurs recettes leur permettront de survivre. Dans l'ensemble du pays, nous faisons face depuis un certain temps déjà à une situation qui exige non pas un palliatif mais une solution globale qui tienne compte de l'ensemble des besoins de l'agriculteur.

A quoi sert-il de réduire le prix du carburant diesel si on hausse l'impôt foncier des exploitations agricoles? Il ne sert à rien de réduire le prix de l'engrais si celui des produits chimiques augmente. Tous les aspects de l'exploitation agricole ont leur importance et chaque aspect se répercute sur les bénéfices de l'exploitant.

Cependant, les interventions ponctuelles ne règleront pas le problème. Le Canada doit se pencher sérieusement sur l'ensemble de son activité agricole et affirmer sa volonté de voir survivre le secteur agricole et l'exploitation familiale.

Des voix: Bravo!

M. Hovdebo: Nous devons être disposés à instaurer un programme qui puisse assurer cette survie.

Aujourd'hui, le président du Syndicat du blé de la Saskatchewan, la plus importante organisation agricole du pays, a écrit en ces termes au premier ministre du Canada (M. Mulroney):

> Selon le Syndicat du blé de la Saskatchewan, le mode de vie rural et les industries de service qui en dépendent sont en péril.
>
> Le Syndicat demande à tous les députés de reconnaître que les familles et les collectivités de l'Ouest font face à une situation économique très critique. Cette crise a des implications profondes sur le plan économique et social, tant pour l'économie nationale que pour l'Ouest.

Certains de mes collègues vous parleront de l'incidence que la dévastation de l'industrie céréalière aura sur eux. Le syndicat du blé de la Saskatchewan a recommandé que des programmes soient immédiatement mis sur pied grâce à la collaboration fédérale-provinciale pour maintenir les familles dans des exploitations agricoles productives.

Des voix: Bravo!

M. Hovdebo: Le syndicat du blé demande que les députés ministériels et ceux de l'opposition s'entendent pour assurer la survivance de l'industrie agricole, notamment de l'exploitation agricole familiale.

Des voix: Bravo!

• (2030)

M. Hovdebo: En deuxième lieu, le syndicat du blé recommande qu'on songe sous peu à verser un versement d'appoint élevé dont on a grandement besoin pour la campagne de 1987-1988. Nous tentons d'obtenir un engagement de ce genre depuis plusieurs mois. Le député d'Algoma (M. Foster), le

député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) et moi-même avons posé cette question au moins deux fois par semaine le mois dernier, mais nous n'avons pas encore obtenu cet engagement. Plusieurs associations agricoles ont réclamé des engagements précis, mais n'en ont reçu aucun.

Troisièmement, le syndicat du blé recommande au gouvernement de poursuivre ses efforts en vue de rétablir l'équilibre sur le marché international des céréales. Cela permettrait de régler le problème, mais comme je l'ai déjà dit, ce n'est pas nous qui fixons les prix, nous nous contentons de les subir.

La lettre se termine sur ce paragraphe:

> Le Saskatchewan Wheat Pool reste disposé à collaborer avec le gouvernement à l'adoption de solutions à court et à long termes, dans l'intérêt des agriculteurs et des collectivités de la Saskatchewan et de l'Ouest canadien.

Voilà le genre d'engagement dont nous avons besoin et que nous demandons. Nous avons demandé la tenue d'un débat d'urgence pour que l'opposition puisse suggérer au gouvernement le genre de programmes qu'il faut pour permettre aux collectivités agricoles de survivre.

Des voix: Bravo!

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, la motion de ce soir traduit la situation grave dans laquelle se trouve une bonne partie de l'agriculture canadienne, spécialement le secteur des céréales et des oléagineux. La région canadienne qui est le plus intéressée par cette production est celle de l'Ouest.

Le député d'en face a évoqué dans son allocution diverses préoccupations dont je voudrais traiter. Ce n'est pas sans une certaine satisfaction que je le fais, car cela me permet de faire état de l'action du gouvernement face à cette très grave situation.

Le député a parlé de trois choses: les paiements initiaux, les inquiétudes concernant la situation de la Société du crédit agricole et la levée du moratoire sur les saisies, et le prétendu refus du gouvernement de s'engager à verser des paiements d'appoint.

Je voudrais tout d'abord traiter de la situation de la Société du crédit agricole. Il est utile je pense de replacer la situation dans son contexte, comme je l'ai fait plus tôt à la Chambre aujourd'hui.

Au Canada, environ 76 000 agriculteurs, parmi les quelque 225 000 qui possèdent des exploitations commerciales, ont contracté des emprunts auprès de la Société du crédit agricole. Certains d'entre eux—ce n'est un secret pour personne—éprouvent bien des difficultés à demeurer à flot et à rembourser la Société. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) avait interdit à la Société d'entreprendre des mesures de saisie-arrêt contre ses propres clients.

Afin de calmer certaines des appréhensions qu'ont exprimées aujourd'hui des députés de l'opposition dans leurs propos et leurs questions, je tiens à préciser autant que possible ce que fait la Société.

D'abord, la Société du crédit agricole va étudier chaque mois une cinquantaine de dossiers. Les agriculteurs qui se trouveront dans cette pénible situation pourront rencontrer face à face les fonctionnaires de la Société. Ils auront ainsi l'occasion d'examiner leur situation et d'envisager des moyens de poursuivre l'exploitation de leur entreprise agricole. Chacun des agriculteurs pourra donc examiner des solutions qui tiendront compte, d'abord et avant tout, de sa capacité de payer. Par la suite, un bureau d'examen de l'endettement agricole sera saisi de son dossier.

Les députés savent sans doute que des bureaux d'examen de l'endettement agricole furent établis l'été dernier et fonctionnent dans neuf provinces sur dix. Ils ont obtenu un succès considérable, puisque leur taux de réussite est supérieur à 50 p. 100 sur l'ensemble du territoire, et supérieur à 60 p. 100 en Alberta.

Pour aider les agriculteurs à demeurer sur la ferme, ils peuvent envisager notamment de reporter le paiement du principal et des intérêts accumulés, de réduire les taux d'intérêt, voire même de réduire le montant des arriérés. S'il apparaît que leur situation financière est telle qu'ils pourraient trouver un acquéreur sur-le-champ pour leur ferme, les agriculteurs ont le loisir d'offrir de les exploiter immédiatement à bail. C'est une autre façon de maintenir les agriculteurs sur la ferme.

Ils auront également la possibilité d'acheter le terrain où se trouve leurs bâtiments à un prix inférieur à sa valeur marchande dans l'éventualité où l'on jugerait que leur entreprise n'est pas viable. C'est un autre moyen pour aider les agriculteurs à demeurer sur leurs fermes.

En plus, la Société du crédit agricole propose deux types innovateurs de prêts destinés à calmer les inquiétudes face aux taux d'intérêt. Le premier est un prêt fondé sur le prix des produits agricoles et l'autre un prêt hypothécaire à risques partagés.

Les prêts hypothécaires à risques partagés sont actuellement consentis à un taux d'environ 9,5 p. 100. Quant aux prêts basés sur le prix des produits agricoles, les producteurs de blé pourront cette année les obtenir à 6 p. 100 environ. Il est tout simplement faux d'affirmer, comme l'a fait le député au début de son discours, qu'une attaque est lancée contre les agriculteurs. Les chiffres démentent une telle allégation.

Si, comme elle l'a indiqué, la Société du crédit agricole continue de traiter environ 50 cas par mois, elle se sera occupée en un an de 0,25 p. 100 de toutes les exploitations agricoles commerciales du Canada.

Dans cet examen de l'endettement agricole, on tient compte de toutes les options que j'ai dit que l'on examinerait pour atteindre l'objectif qui consiste à garder le plus grand nombre possible d'agriculteurs en production. Lorsque les députés auront compris la méthode qu'on utilisera pour venir en aide aux agriculteurs qui ont des difficultés avec les paiements de la Société, j'espère que l'on ne craindra plus que le gouvernement abandonne totalement les agriculteurs à leur sort et qu'il ne manifeste aucun intérêt pour l'agriculture.

J'aborderai maintenant la situation sous l'angle des paiements initiaux. On a allégué que nous aurions dû maintenir les paiements initiaux à 130 $ la tonne pour le blé et à 80 $ la tonne pour l'orge. Je voudrais citer l'opinion de personnes qui s'occupent des versements initiaux. M. Garf Stevenson du Syndicat du blé de la Saskatchewan a déclaré que son syndicat était d'accord avec la décision du gouvernement de fixer les prix initiaux de façon à ce qu'ils reflètent le cours mondial. M. Brunton du Syndicat du blé de l'Alberta a déclaré que son syndicat était parfaitement d'accord pour que la Commision

canadienne du blé fixe un prix initial qui reflète les véritables conditions du marché.

Beaucoup de gens souscrivent à l'établissement de prix initiaux en fonction directement du cours mondial actuel. A défaut, deux problèmes très précis risquent de se poser. D'abord, la plupart des agriculteurs ne tiennent pas à ce que le système de commercialisation de la Commission du blé serve de système de répartition des revenus. Ils souhaitent que le régime de mise en commun, qui a si bien servi les agriculteurs canadiens au cours des dernières années, soit distinct du régime de répartition ou de soutien du revenu. Selon le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse), personne n'a rien dit de tel, mais c'est tout à fait ce qu'on a laissé entendre en proposant que le prix initial soit maintenu à un niveau qui n'a rien à voir avec le prix mondial en vigueur.

• (2040)

Comme les députés le savent, on s'inquiète en deuxième lieu du secteur de l'élevage et du fait que les industries de transformation qui utilisent les céréales fourragères comme matière première doivent produire en fonction du marché nord-américain. Elles doivent être concurrentielles par rapport à l'ensemble de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire notamment par rapport aux États-Unis.

Comment devons-nous nous comporter, par exemple, à l'égard des éleveurs qui utilisent l'orge comme matière première? Le député n'ignore sans doute pas que 60 p. 100 et parfois davantage de l'orge cultivée dans l'ouest du Canada sert d'aliment du bétail. Par conséquent, si on maintient le prix initial à un niveau supérieur à celui du marché mondial, l'industrie canadienne de l'élevage, qui absorbe une plus grande partie des céréales fourragères de l'Ouest que nos marchés mondiaux, est obligée d'affronter la concurrence en acceptant un prix artificiellement élevé fondé sur des attentes liées au marché mondial. Voilà pourquoi le président du syndicat du blé de la Saskatchewan a fait preuve de bon jugement en déclarant que l'organisme qu'il représente favorisait pleinement l'établissement par la Commission canadienne du blé d'un prix fondé sur la situation véritable du marché. C'est exactement ce à quoi nous nous sommes employés.

Permettez-moi de dresser maintenant un tableau de l'agriculture. Il y a tout de même lieu de rétablir l'équilibre. On a totalement raison de parler de la faiblesse du cours mondial des céréales et des oléagineux, mais d'autres secteurs de l'agriculture canadienne se trouvent en meilleure posture. Celui du boeuf, par exemple, se porte assez bien. Le marché s'est sensiblement amélioré. Je peux en dire autant à propos du porc, des secteurs dont on assure la gestion de l'offre, comme la volaille et la production laitière, ainsi que le confirment les données sur le revenu agricole global au Canada.

De 1981 à 1984, le revenu net global de la production agricole du Canada s'établissait en moyenne à 6 milliards 165 millions de dollars. L'an dernier, il est grimpé à 7 milliards. Il s'agit du revenu global provenant de l'ensemble de l'agriculture. Quant aux recettes, elles s'élèvent globalement à 20 milliards de dollars. En 1987, le revenu agricole global devrait se situer à peu près au même niveau qu'en 1986. Ces prévisions concernent l'ensemble des produits agricoles dans la totalité des régions.

Penchons-nous maintenant sur la situation la plus grave, soit le revenu obtenu pour la production des céréales et des oléagineux dans l'ouest du Canada. Voilà où le bât blesse. Je vais citer quelques chiffres afin de bien situer les choses.

Entre 1981 et 1984, la moyenne dépassait légèrement 3 milliards de dollars. Il s'agit du revenu net. En 1986, celui-ci a baissé d'un peu plus de 800 millions, pour se fixer à 2,2 milliards. Selon les prévisions de 1987, il va remonter légèrement pour atteindre 2,5 milliards. On pourrait se demander, comment les recettes nettes peuvent augmenter lorsqu'on fait face à des baisses aussi marquées des prix. Il y a deux raisons à cela, monsieur le Président.

Tout d'abord, le gouvernement a décidé d'aider la Commission canadienne du blé et d'autres personnes qui écoulent notre production céréalière sur le marché mondial. En fait, nous réussissons fort bien à vendre nos produits. Nous avons accru notre part du marché au cours de la dernière campagne agricole, et il se peut que nous fassions de même cette année. Pour la première fois depuis un certain nombre d'années, le Canada représentera plus de 20 p. 100 du marché mondial du blé. Cela découle directement de la décision du gouvernement d'aider la Commission canadienne du blé à vendre nos produits.

Si les recettes nettes augmentent, c'est également grâce à l'appui qu'apporte surtout le gouvernement fédéral. Je voudrais vous faire part d'autres chiffres extrêmement surprenants, afin de montrer l'appui que le gouvernement fédéral apporte à l'agriculture de l'ouest du pays. De 1983 à 1987, cette aide a augmenté de façon marquée. De 1981 à 1984, l'aide financière du gouvernement était, en moyenne, de 336 millions de dollars par année. En 1987, on estime qu'elle s'élèvera à 2,6 milliards de dollars. Nous avons su répondre à une situation fort délicate.

Permettez-moi de vous donner un exemple de certaines de nos actions. En ce qui a trait au Programme spécial canadien pour les grains, nos vis-à-vis nous ont ridiculisés à l'automne dernier. Un député provincial de la Saskatchewan a parlé de «mythe». Il a affirmé que ce programme ne verrait jamais le jour. Nos vis-à-vis ont déclaré qu'il allait s'agir d'une garantie de prêt et non d'argent sonnant. Or, le gouvernement verse bel et bien de l'argent à une vitesse record. La campagne agricole commence le 1er août et elle n'avait débuté que depuis deux mois lorsque le premier ministre a annoncé qu'en principe, on allait prévoir une somme de 1 milliard de dollars. Il l'a précisé dans le discours du trône, si les députés s'en souviennent. Quatre mois après le début de la campagne agricole, on a précisé comment cet argent allait être versé. C'était en décembre, lors de la conférence sur les perspectives agricoles. On a versé le premier paiement aux agriculteurs de l'Ouest en janvier et on versera le dernier vers la fin du mois de mai, soit trois mois avant la fin de la campagne agricole. Ce milliard sera mis, en totalité, à la disposition des agriculteurs trois mois avant la fin de la campagne agricole, c'est-à-dire au moment même où ils en auront besoin.

Les cultivateurs font pousser leur récolte pendant l'été et la vendent pendant la campagne qui se termine le 31 juillet. Par conséquent, si le prix était plus élevé, ils toucheraient normalement cet argent au cours de cette période et c'est précisément à ce moment-là que ce milliard sera mis à leur disposition dans le cadre du programme spécial canadien pour le grain.

Notre réaction a été extrêmement positive. Ceux d'entre nous qui venons de l'Ouest pensions depuis longtemps que nous n'avions pas voix au chapitre. Les bureaucrates d'Ottawa imprimaient des formulaires, ils nous les envoyaient, nous les remplissions et nous les leur renvoyions. Cela ne s'est pas passé ainsi cette fois. Nous avons discuté avec les cultivateurs de tout le pays, mais surtout de l'Ouest. En effet, la majorité des agriculteurs en difficulté viennent de l'Ouest; c'est là que l'on produit la plus grosse quantité de céréales et d'oléagineux. Nous avons donc mis au point un programme avec les cultivateurs et je crois qu'il s'agit d'un programme très équitable.

Le député de Saskatchewan sait que sa province produit environ 39 p. 100 du grain. Elle a obtenu plus de 40 p. 100 des prestations. L'Alberta produit 25 ou 26 p. 100 de la quantité totale de grain et il a obtenu 26 p. 100 des prestations. Ma province, le Manitoba, a obtenu 15 p. 100 des prestations pour une production de 15 p. 100. C'est une façon très équitable de résoudre un très grave problème et qui permet de donner de l'argent aux cultivateurs au moment de l'année où ils l'auraient touché si les prix avaient été plus élevés.

Pour ce qui est de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, l'une des premières choses que nous ayons faites une fois élus a été de modifier la loi pour faire des paiements provisoires aux cultivateurs avant les semailles de printemps. Nous avons constaté les effets de cette initiative ces trois dernières années. Il y a eu un paiement provisoire de 450 millions, je crois, en avril 1985. Il y en a eu un autre de 580 millions en avril 1986, et nous avons annoncé un nouveau paiement provisoire de 705 millions, il y a 10 jours.

Cela représente une somme considérable qui sera mise à la disposition des cultivateurs à un moment critique de l'année, celui des semailles de printemps. Si nous ajoutons ces 705 millions au reste du programme spécial pour le grain, cela donne près de 1,3 milliard que les cultivateurs de l'Ouest recevront à la période la plus critique de l'année, celle des semailles de printemps.

• (2050)

Si l'on considère les sommes versées à la seule province de la Saskatchewan, on verra qu'il s'agit de 676 millions de dollars, ce qui est une énorme somme versée à un moment critique de l'année. Aussi lorsque les députés d'en face prennent la parole pour affirmer que le gouvernement a abandonné l'agriculture et que nous ne nous en soucions guère, cela ne correspond absolument pas au bilan du gouvernement dans le domaine de l'agriculture.

M. Althouse: Lisez la motion.

M. Mayer: Nous avons adopté une autre méthode et nous avons pris les devants en ce qui concerne le gouvernement et le pays. Nous nous rendons tous compte que le problème qui se pose dépasse largement nos frontières. Il est d'envergure internationale.

M. Benjamin: Et alors?

M. Mayer: C'est un problème qui concerne la guerre commerciale que se livrent la communauté européenne et les Américains. La plupart des agriculteurs et des personnes sensées se rendent compte qu'on ne peut trouver de solution durable qu'à l'échelle internationale.

Qu'avons-nous fait à l'échelle internationale? Nous avons pris l'initiative . . .

M. Benjamin: On croirait entendre R.B. Bennett.

M. Mayer: . . . d'essayer de trouver des solutions. C'est notre premier ministre (M. Mulroney) qui s'est entretenu avec les dirigeants agricoles à Vancouver l'année dernière avant d'aller au sommet de Tokyo pour leur dire qu'il soulèverait la question de l'agriculture au sommet, ce qu'il a fait. C'est le Canada qui a organisé la première rencontre des cinq principaux exportateurs de blé. Nous avons pris la direction des opérations. Nous avons joué le rôle principal à la réunion du GATT à Punta del Este, en Uruguay, et l'agriculture fera partie maintenant de l'ordre du jour principal du GATT. Nous avons pris la direction des opérations à l'échelle internationale en cherchant une solution durable à ces problèmes.

Les députés d'en face nous accusent de ne pas avoir de politique. Nous en avons une. Si j'avais une demi-heure je pourrais vous dire tout ce que nous avons fait sur le plan international et vous exposer toutes les initiatives que nous avons prises.

M. Althouse: Dites-nous simplement ce qu'est votre politique pour l'an prochain. C'est là-dessus que porte la motion.

M. Mayer: Nous faisons trois choses. Tout d'abord nous recherchons des solutions internationales. Notre premier ministre montre la voie à cet égard. Comme il l'a dit aujourd'hui, nous obtenons quelques résultats. Ils ne sont peut-être pas très spectaculaires, mais ils sont réguliers.

Deuxièmement, nous fournissons une aide financière considérable, sans mentionner ce que nous avons fait pour réduire les coûts de production, car nous avons pris d'importantes initiatives à cet égard. Comme je viens de le dire nous avons fourni une énorme quantité d'argent liquide.

Troisièmement, et c'est tout aussi important, nous avons encouragé et appuyé la Commission canadienne du blé dans ses efforts pour vendre notre produit à l'étranger, de sorte que lorsque les marchés se normaliseront—et cela viendra, nous en sommes sûrs—le Canada soit bien placé et ait établi sa réputation de fournisseur fiable, capable de ravitailler lorsque les prix remonteront. C'est une différence très nette avec la politique des gouvernements précédents.

Il y a 15 ans, au début des années 1970, la situation était la même et le gouvernement a simplement quitté le marché international, créé le programme d'initiatives locales et diminué la production de moitié en un an, ce qui a été catastrophique pour nous. Ce n'est pas ce que nous faisons. Nous appuyons ce que nous considérons comme une industrie très importante. Et c'est ce que nous avons l'intention de faire tant que dure la période difficile.

Article 29 du Règlement

Des voix: Bravo!

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer au débat d'urgence de ce soir au sujet de la crise que traversent actuellement nos producteurs de céréales. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le ministre parler de denrées contrôlées comme les produits laitiers et d'autres. Néanmoins, le débat de ce soir porte sur la tragédie qui se déroule actuellement dans l'industrie céréalière de l'Ouest.

Le ministre a dit que l'industrie devrait se rétablir d'ici deux ou trois ans lorsque le marché se raffermira. La plupart des cultivateurs de l'Ouest n'en sont pas sûrs. Le gouvernement ne s'est pas engagé à leur verser un paiement d'appoint pour la nouvelle campagne agricole.

Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a déclaré, il y a quelques semaines, à la Chambre: «Nous n'épargnerons aucun effort». Je tiens à lui dire, ainsi qu'au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer), que si vous allez voir votre banquier pour essayer d'obtenir de l'argent pour semer en lui disant: «Le ministre de l'Agriculture a dit qu'il n'épargnerait aucun effort», il voudra bien vous donner une tasse de café en échange de 65c., mais il ne vous accordera pas un prêt agricole. Voilà la raison de ce débat de ce soir. Il s'agit de voir si le ministre et le gouvernement, qui se vantent sans cesse de tout ce qu'ils font pour les cultivateurs, vont leur donner de l'argent pour la nouvelle campagne agricole afin que nous ayons une industrie céréalière viable au Canada.

De toute évidence, les deux mesures prises la semaine dernière font planer beaucoup d'incertitude à cet égard. Le prix des céréales a baissé de 18 p. 100, ce qui s'ajoute à la baisse de 20 p. 100 de l'année dernière. Lorsque le prix du grain a baissé d'environ 20 p. 100 l'année dernière, l'industrie a déclaré qu'en dollars constants, il se situait au même niveau qu'en 1933, à l'époque où l'on se déplaçait dans des «charrettes Bennett» et où R. B. Bennett occupait le fauteuil du premier ministre actuel (M. Mulroney). Je ne dirai pas que les temps sont difficiles quand les conservateurs sont au pouvoir, mais de nombreux cultivateurs de l'Ouest doivent le penser ce soir, car le prix des céréales a baissé de 18 p. 100 à cause de facteurs internationaux. Cela ne fait aucun doute.

Il est tout à fait ridicule de la part du ministre de raconter que nous voulons fixer des prix initiaux au-dessus du prix mondial. Ce que nous voulons savoir, et ce que les agriculteurs américains et ceux de la Communauté économique européenne savent déjà, c'est à quel paiement d'appoint nous devons nous attendre. Nos cultivateurs veulent le savoir. Ils n'ont peut-être pas besoin de connaître le montant exact. Le ministre pourrait simplement leur dire franchement: «Écoutez, nous allons vous donner les mêmes recettes, c'est-à-dire ce que le marché rapportera plus le montant prévu par le Programme spécial canadien pour les grains ou un nouveau programme spécial pour les grains, plus une éventuelle intervention du Fonds de stabilisation du grain de l'Ouest. Nous allons vous donner les mêmes recettes que l'an dernier».

La seconde chose sur laquelle les agriculteurs veulent avoir des précisions, ce sont les modalités de paiement. Le ministre dit que les agriculteurs devraient s'occuper uniquement du marché et ne pas partir du principe qu'il y aura même un programme, ce qui ne sera d'ailleurs probablement pas le cas puisqu'il va y avoir des élections en Saskatchewan cet automne. Le ministre a dit qu'ils ne devaient pas partir du principe qu'il y aurait un programme spécial pour les grains, ni faire des hypothèses sur les modalités de paiement. J'ai l'impression que pour bien des agriculteurs, le seul précédent, c'est celui de l'an dernier où les paiements ont été fonction des surfaces ensemencées.

Il y a quelques semaines, des agriculteurs de Lethbridge, dans le sud de l'Alberta, sont venus nous dire: «Cette année, nous allons miner la terre. Nous allons faire quelques semailles pour la forme. Nous pourrons alors dire que nous avons semé. Nous bénéficierons du programme spécial pour les grains s'il y en a un, et sinon nous n'aurons pas eu de trop gros frais puisque nous n'aurons pas mis d'engrais ni travaillé la terre. Nous n'aurons pas utilisé trop de graines ni trop de désherbants ou autres».

Le gouvernement devrait tout de même bien dire aux agriculteurs de l'ouest du Canada dans quelles conditions un paiement d'appoint dans le cadre d'un programme spécial pour les grains leur sera versé, et quel sera le montant de ce paiement. Dans un souci d'équité, le gouvernement devrait franchement avoir l'honnêteté de le dire aux agriculteurs.

Je pense que la pression non pas des députés de l'opposition, mais des agriculteurs des trois provinces des Prairies, suffira à faire céder le gouvernement en quelques semaines et à le forcer à nous donner ces informations de façon à permettre aux agriculteurs de savoir à quoi s'en tenir, et d'aller trouver leur banquier pour obtenir le crédit nécéssaire. Les agriculteurs américains savent à quoi s'en tenir. Ils savent exactement quel sera le taux des prêts. Ils savent quel sera le prix cible. Ils connaissent le montant du versement d'appoint. Ils savent dans quelles conditions assurer la conservation, etc. Les agriculteurs de l'Ouest n'en savent rien du tout.

Je parlais cet après-midi à un céréaliculteur de l'Ouest qui me disait que la crise actuelle n'est pas tellement due au prix des céréales mais plutôt à l'incertitude de la politique du gouvernement. Voici ce qu'il me disait: «Nous ne savons pas s'il y aura un paiement d'appoint ou un programme spécial pour les grains, ni dans quelles conditions cela pourra se faire».

• (2100)

Beaucoup pensent que le paiement devrait être complètement neutre, qu'il devrait être calculé d'après la superficie cultivée. Ainsi, les gens ne seraient pas incités à pratiquer une certaine culture, ou même à ensemencer des terres improductives. Mais personne ne sait sur quoi sera fondé le programme, ou même s'il y aura un programme.

J'ai été impressionné par le fait que le ministre cite le président du Syndicat du blé de la Saskatchewan. J'ai parlé avec ce dernier aujourd'hui, et je puis vous dire qu'il se préoccupe particulièrement du problème. C'est pour cette raison qu'il a adressé ce soir une lettre spéciale au premier ministre pour lui faire remarquer que le mode de vie rural dans l'Ouest est en péril. Il signale dans sa lettre la situation économique critique à laquelle les familles et les localités rurales de l'Ouest sont confrontées.

Il s'agit d'une crise qui a des implications socio-économiques d'une grande portée pour l'économie nationale, et surtout pour celle de l'Ouest. La lettre fait remarquer qu'il faut élaborer immédiatement des programmes visant à retenir les familles sur la ferme. Le président du Syndicat du blé de la Saskatchewan dénonce en particulier l'absence d'un programme de restructuration de la dette. Il dit qu'un paiement d'appoint s'impose, et qu'il devra être important pour la campagne agricole de 1987-1988.

Le gouvernement s'est montré évasif jusqu'à présent. Il fait maintenant l'objet de pressions, et il lui faudra éventuellement fixer les modalités d'un paiement d'appoint et la base sur laquelle il sera calculé. Le pays tout entier doit s'attendre à des déboursés massifs à même le Trésor public au moins pendant les deux prochaines années à cause de ce manque à gagner attribuable au cours du grain.

Nous sommes plusieurs qui avons rencontré les représenants du Congrès américain hier midi, ce même groupe qui s'est entretenu ensuite avec le ministre. Ils ont été fort explicites: le *U.S. Farm Bill* ne sera pas modifié sous le gouvernement Reagan, et c'est pour cette raison que nous faisons le point sur la campagne agricole actuelle et sur la prochaine. Les représentants du Congrès américain ont également expliqué, en termes fort explicites, que leur programme de relance des exportations, dont parlera plus longuement mon collègue de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), sera renforcé, ce qui constituera ainsi un autre élément de concurrence pour les ventes de la Commission canadienne du blé. Autrement dit, nos agriculteurs gagneront encore moins d'argent.

Nous devrons donc multiplier les paiements d'appoint et les programmes spéciaux de soutien des prix céréaliers pour que notre industrie agricole puisse surmonter toutes ces difficultés.

Je voudrais également parler de la mesure prise en catastrophe par le ministre hier, de la levée du moratoire sur les saisies imposés à la Société du crédit agricole. Comme les députés fédéraux, nos agriculteurs ne seront guère impressionnés par les calculs du ministre qui a prétendu que le quart d'un pourcent des agriculteurs feront l'objet d'une saisie. La Société du crédit agricole, quand elle parle de l'économie agricole au Canada, ne mentionne pas 225 000 exploitations, mais celles dont les ventes brutes sont d'environ 20 000 $ par année. Le ministre ne se donne peut-être pas la peine de lire les documents de cette société. Quoi qu'il en soit, la SCA a avancé le chiffre de 75 000 exploitations dont les ventes brutes dépassent 20 000 $ par année.

L'initiative du ministre permettra d'entamer les procédures de saisie contre les agriculteurs qui sont en retard dans leurs remboursements de prêts de la SCA qui représentent de 35 à 40 p. 100 de la dette à long terme du secteur agricole. Il existe des arriérés depuis plus de deux ans sur environ 6 000 des 75 000 prêts de la SCA et dans ce cas, cet organisme décide presque invariablement de procéder à la saisie.

Ce ne sont donc pas 0,25 p. 100 mais en gros 8 p. 100 des agriculteurs qui ont obtenu un prêt de la SCA qui risquent la saisie. Le ministre dit qu'il ne faut pas s'en faire; que l'on ne va faire qu'environ 50 saisies par mois, que le personnel de la SCA ne peut pas en faire davantage et que par conséquent le nombre d'agriculteurs qui ont des raisons de craindre une saisie se limite à 600.

Voici la question que je pose au ministre: Quels sont parmi les 6 000 prêts risquant de mener à une saisie les 600 cas de saisie? C'est ce que le banquier va demander à l'agriculteur qui demande un prêt de production. Lorsque la banque dira que la SCA procède à des saisies, l'agriculteur pourra toujours lui répondre qu'elle n'a pas à s'en faire, que le ministre prétend qu'il n'y aura que 600 saisies par an sur 6 000 cas au total. Il pourra lui dire que s'il est le dernier, ses biens ne seront pas saisis avant dix ans.

Le banquier lui répondrait alors que la SCA a dit qu'elle allait faire une saisie, que s'il est le dernier, il ferait mieux d'obtenir une attestation du ministre chargé de la Commission canadienne du blé confirmant que ses biens ne seront pas saisis avant dix ans.

Ce genre de choses, monsieur le Président, ne prendra tout simplement pas. Si le gouvernement lève le moratoire sur les faillites, il n'y en a plus de moratoire. Il faudra alors faire quelque chose en ce qui concerne ces prêts. Le ministre a beau essayer de nous dorer la pilule, cela n'en demeure pas moins un fait.

Ce moratoire est en place depuis 19 mois. Pendant ce temps, le gouvernement aurait dû mettre au point un programme de restructuration de la dette en vue d'aider les agriculteurs. S'il avait commencé par là, le moratoire aurait été inutile. Mais le gouvernement n'avait pas prévu un tel programme, et le moratoire a servi à gagner du temps. Entretemps, toutefois, aucun programme de restructuration de la dette n'a été mis en place.

La Fédération de l'agriculture de l'Ontario, qui a comparu aujourd'hui devant le comité permanent de l'agriculture, a dit qu'on devrait soumettre au Better Business Bureau le programme des hypothèques basées sur les prix des produits agricoles pour déterminer s'il est conforme ou non aux critères moraux d'un programme bien appliqué. Voilà ce qu'en pense cette organisation agricole.

J'ai demandé pourquoi personne n'en profitait et l'on m'a répondu que les gens n'ont pas confiance en ce programme qui est trop compliqué. Ce programme n'est pas bon, tout simplement. La preuve, c'est que alors que 16 000 prêts de la SCA sont en souffrance, dont 6 000 depuis plus de deux ans, 1 200 agriculteurs seulement se sont prévalus de ce programme.

Le ministre a parlé des Comités d'examen de l'endettement agricole. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux pour les neuf comités, mais je puis vous dire que sur les 400 demandes qui ont été soumises au comité de l'Ontario, les parties ont pu se mettre d'accord dans 195 cas, mais seulement deux accords ont été signés.

Dans certains cas, les banques ont accepté verbalement de conclure un accord, mais elles ont ensuite changé d'avis et ont procédé aux mesures de saisie. Les Comités d'examen de l'endettement agricole ne donnent donc pas d'excellents résultats. A mon avis, il faut maintenir le moratoire et nous devrions en profiter pour mettre en place de bien meilleurs programmes. Il faudrait modifier et renforcer le programme des hypothèques basées sur les prix des produits agricoles ou le supprimer totalement. Il faudrait allouer plus de fonds au programme de rééchelonnement de la dette par la SCA. En outre, nous avons besoin de l'aide d'autres groupes.

Article 29 du Règlement

• (2110)

Ce soir, je me suis entretenu avec le président du Syndicat du blé de la Saskatchewan, le plus important syndicat au Canada. Il m'a parlé d'un programme que le syndicat examine pour le rééchelonnement de la dette. Voilà ce que le ministre doit étudier. Il doit maintenir le moratoire et mettre sur pied de nouveaux programmes pour le rééchelonnement de la dette. Il ne berne guère les agriculteurs. L'agriculture dans l'ouest aussi bien que dans l'est fait face à une situation critique.

Il s'agit d'un événement historique. A moins que des programmes spéciaux ne soient adoptés pour remédier à la situation, c'est tout un mode de vie qui disparaîtra dans les localités des Prairies et les localités rurales d'un bout à l'autre du Canada.

Il faut agir dès maintenant. Le gouvernement devrait se prononcer carrément, s'engager à verser un paiement d'appoint, faire cesser les saisies qui débuteront vendredi prochain et instituer un programme approprié pour la réorganisation de la dette. Si le gouvernement n'agit pas ainsi, l'agriculture dans l'ouest du Canada et dans d'autres régions du pays devra affronter d'affreux problèmes. Les députés et les Canadiens qui se préoccupent de l'agriculture sont disposés à prendre cet engagement et le gouvernement doit prendre dès maintenant cet engagement envers nos collectivités rurales. c'est tout à fait indispensable.

Des voix: Bravo!

M. Stan Schellenberger (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens dans ce débat. Le député d'Algoma (M. Foster), celui de Prince-Albert (M. Hovdebo) et moi débattons la question de l'agriculture à la Chambre depuis des années, et parfois à partir de côtés de la Chambre différents de ceux que nous occupons actuellement.

J'ai de vieux souvenirs au sujet des politiques agricoles des partis. J'ai écouté attentivement les députés quand ils ont exposé le problème, la grave situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui les producteurs céréaliers des Prairies et du reste du Canada. J'attendais de voir ce que ces députés proposeraient au gouvernement pour régler le problème.

Le député de Prince-Albert a dit ne savoir trop s'il fallait imiter l'Europe et les États-Unis. Ensuite il a dit qu'il faudrait peut-être aider les agriculteurs. J'attendais encore qunad il s'est rassis d'un seul coup. Il ne nous a pas exposé la politique du NPD, la façon dont il réglerait la crise des producteurs céréaliers du Canada. Il a laissé l'impression que tous les agriculteurs canadiens sont financièrement dans la mouise, ce qui n'est pas du tout le cas.

J'ai écouté le député d'Algoma exposer le problème. J'ai attendu la soi-disant politique agricole libérale, qui aiderait les agriculteurs à traverser cette grave situation. A la fin de son discours il s'est rassis, après avoir dit qu'il faudrait adopter des programmes spéciaux pour le régler, entendant par là le problème agricole. Il a également parlé d'engagement—un membre de ce parti qui parle d'engagement! En deux ans et demi, le gouvernement a plus agi que ne l'avaient fait les libéraux en 20 ans de pouvoir à peu près. Je vais exposer certaines de leurs actions.

Mais permettez-moi tout d'abord de parler politique, parce que c'est important. Lorsqu'il y a un problème, n'importe qui peut l'exposer; mais un problème, cela appelle des solutions. Lorsque nous étions dans l'opposition, vers la même époque du mandat du gouvernement libéral précédent, je me souviens fort bien que six ou sept députés du comité agricole conservateur se sont mis ensemble pour rédiger une politique en dix points pour régler le même problème. Le prix du grain baissait. Le taux d'intérêt était de 22 p. 100. L'inflation excédait les 10 p. 100. Les agriculteurs des Prairies étaient au bord d'une grave crise financière. Je le répète, nous avons rédigé une politique en dix points et nous l'avons soumise au peuple canadien. Nous avons présenté cette politique à Prince-Albert. Nous l'avions promise au cours de la campagne électorale et elle est déjà en place.

Où est la politique néo-démocrate? Je l'ai cherchée partout. Je croyais qu'on nous la présenterait ce soir. J'ai fouillé les comptes rendus et j'ai trouvé quelques points qui valent toujours, selon les députés néo-démocrates.

Ils disent qu'il sera peut-être nécessaire aussi de nationaliser des magasins de détail et des usines de montage de machines agricoles, des abattoirs et des conserveries. Cela a l'air très intéressant. Est-ce que cela résoudrait le problème qui se pose actuellement dans le secteur agricole?

D'autres propositions contenues dans la résolution équivaudraient à une étatisation de l'agriculture, les agriculteurs devenant des employés fédéraux. Dans sa politique, le NPD dit qu'il réglementerait la distribution, la vente et l'entretien des machines agricoles afin d'en promouvoir la normalisation. C'est là un autre point de la politique néo-démocrate en matière d'agriculture.

Les néo-démocrates réglementeraient aussi les secteurs du conditionnement des aliments, de la vente de gros et de la vente au détail des aliments, dans l'intérêt public et au moyen du contrôle des prix. Je me demande si les agriculteurs verraient là-dedans une solution à leurs problèmes actuels en ce qui concerne la production de céréales.

Ils ont prévu en outre la création d'une commission publique chargée de trouver le moyen de réglementer la taille des exploitations agricoles sur une base régionale. Vont-ils dire aux agriculteurs quelles devraient être les dimensions optimales ou les dimensions les meilleures pour leurs exploitations? Vont-ils leur dire que tout excédent devrait être vendu conformément à la politique néo-démocrate? Je pourrais poursuivre, mais les choses ne s'améliorent guère.

Cependant, la meilleure nous est venue du parti libéral. Je n'ai pas beaucoup de temps, mais je tiens à examiner la politique du parti libéral. J'ai tenté de la connaître. J'avais espéré que le député d'Algoma prendrait la parole pour nous l'expliquer.

Une voix: Il est parti.

M. Schellenberger: Oui, il s'est sauvé. Le parti libéral a apparemment une politique qu'il a annoncée il y a quelques semaines à Winnipeg. J'aimerais me reporter à un article paru dans le *Free Press* de Winnipeg le 11 avril 1987, car l'auteur y décrit la chose mieux que je ne saurais le faire. Il mentionne que ceux qui ont élaboré ce piètre ensemble de propositions faisaient partie d'une élite politique et que l'équipe de travail

était constituée de deux députés, dont le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). Je me réjouis de constater qu'il est des nôtres ce soir. Je sais qu'il entend participer au débat. Peut-être voudra-t-il faire le point sur cette politique, car il est nécessaire qu'il le fasse. Il est l'un de ses auteurs. L'autre est le député d'Algoma qui vient de participer au débat.

L'article mentionne ensuite 11 sénateurs de l'ouest du Canada, les chefs des partis libéraux de la Saskatchewan et de l'Alberta, ainsi que trois députés libéraux de l'Assemblée législative de l'Alberta représentant des circonscriptions urbaines. Une élite, vraiment!

Ils auraient peut-être dû faire appel à un autre député de l'Ouest. En effet, ils ont oublié le député de Vancouver Quadra (M. Turner).

M. Clark (Brandon—Souris): C'est un député torontois.

M. Schellenberger: Je pensais qu'il représentait Vancouver. C'est peut-être un peu plus loin vers l'Ouest, mais apparemment il n'a pas participé aux réunions du parti. C'est peut-être qu'il ne se soucie guère de l'agriculture.

L'article publié dans le *Free Press* de Winnipeg poursuit:

> Les Canadiens de l'Ouest qui espéraient que le parti libéral auraient pu apprendre à connaître leurs besoins et leurs aspirations depuis deux ans et demi qu'il n'exerce plus le pouvoir risquent d'être fort déçus. Même les membres du caucus qui représentent l'Ouest semblent malheureusement ignorer la réalité.

Cela, je ne saurais le contester, après avoir pris connaissance de la politique qui figure dans le rapport de 17 pages. L'article poursuit:

> Le rapport est un document creux plein de déclarations fracassantes au sujet de la politique désuète du parti, une vision tout à fait difforme de la réalité économique et pas une seule proposition ferme qui puisse changer quoi que ce soit à la situation économique de l'ouest du Canada.

• (2120)

L'article continue, et je n'en lirai qu'un paragraphe de plus, mais j'aimerais le faire consigner tout entier au compte rendu. On y lit ceci:

> Les Canadiens de l'Ouest, bien sûr, connaissent bien la mauvaise administration et l'incompréhension de leur économie. Ils connaissent bien le rapport entre le politique et l'économique dans la prise de décision. Ils ont goûté des deux quand la décision politique du gouvernement libéral précédent a conduit au désastre économique d'un Programme énergétique national qui a acculé à la faillite une grande partie de l'industrie pétrolière de l'ouest du Canada.

Et ainsi de suite.

Une voix: C'est dans le *Winnipeg Free Press*?

M. Schellenberger: Oui, dans le *Winnipeg Free Press*. J'ai parcouru le rapport également. J'ai été heureux d'en recevoir une copie, et je n'y ai rien vu qui diffère de ce qu'en rapportait l'article.

Or que voyons-nous? Nous voyons l'honorable sénateur—je ne crois pas qu'ils représentent des circonscriptions, aussi devrai-je l'appeler par son nom—Hazen Argue, avec son grand chapeau de cowboy sur la tête, qui se promène partout dans sa camionnette climatisée en dénonçant la terrible crise que traversent les agriculteurs des Prairies. Où était-il quand il était ministre du gouvernement libéral et que les taux d'intérêt grimpaient à 22,75 p. 100? Se promenait-il en voiture dans les Prairies à cette époque?

Des voix: Non.

M. Schellenberger: Non, monsieur le Président, il ne le faisait pas, mais maintenant il essaie de retenir un peu l'attention de la presse, car Dieu sait si la politique du parti libéral a besoin de beaucoup d'aide. Je ne pense pas que les libéraux l'obtiendront de l'honorable sénateur qui se promène dans l'Ouest dans sa camionnette avec remorque en essayant d'attirer un peu l'attention de la presse sur l'agriculture. Le parti libéral s'est-il occupé du prix du carburant, monsieur le Président? A-t-il réduit le prix du carburant pour les agriculteurs de l'Ouest lorsque l'ensemble de l'agriculture canadienne traversait une crise? Non, les prix ont augmenté. Les libéraux ont créé de nouvelles taxes comme la redevance de canadianisation et la redevance d'indemnité spéciale. Les agriculteurs ont dû payer leur carburant plus cher. Mais qu'avons-nous fait?

M. Gauthier: Vous avez majoré les taxes.

M. Schellenberger: Je ne plaisante pas et le député devrait rester assis et écouter. Quelle est la politique du parti libéral? Elle est désastreuse. Elle se résume à rien. Les taux d'intérêt atteignaient 22 p. 100, l'inflation dépassait 11 p. 100 et la dette allait rapidement dépasser 20 milliards de dollars. Pendant dix ans, j'ai siégé à la Chambre et j'ai observé le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Qu'a-t-il fait? Il a sillonné le pays affublé de son chapeau vert en prononçant des discours. J'ai un plein tiroir de classeur de ces discours vides de substance. Quelles mesures législatives a-t-il présentées à la Chambre? En dix ans, nous avons été saisis de 13 projets de loi dont un sur le crédit agricole, un sur les taux d'intérêt variables et un sur les emprunts à l'étranger.

M. Foster: Vous avez combattu le programme de stabilisation du prix du grain de l'Ouest sur toute la ligne.

M. Schellenberger: Nous avions une meilleure idée. Les députés d'en face commencent à se sentir mal à l'aise.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Pouvons-nous laisser le député poursuivre son discours?

M. Gauthier: A la condition qu'il s'en tienne aux faits.

M. Schellenberger: Les faits sont là et ils ne sont pas agréables à entendre, monsieur le Président.

Qu'avons-nous obtenu? Le ministre de l'Agriculture de l'époque a tenté de pallier au plus pressé mais il manquait d'idées. Plusieurs de ses projets de loi n'étaient que des versions rafraîchies de vieilles lois présentées par l'administration Diefenbaker. Le ministre de l'Agriculture de ce temps-là, M. Whelan, a terminé son mandat avec une Canagrex, qui devait régler tous les problèmes des agriculteurs. C'est ce que nous a apporté le gouvernement libéral et un ministre qui a été en poste pendant je ne sais combien d'années.

Article 29 du Règlement

M. Clark (Brandon—Souris): Nous avions des taux d'intérêt de 20 p. 100.

M. Schellenberger: Oui, nous nous en sommes donnés à coeur joie avec les taux d'intérêt. Il a fallu que ce gouvernement adopte ce programme que nous avions annoncé bien avant l'élection pour résoudre les très graves problèmes que connaissent les agriculteurs depuis bien longtemps.

M. Orlikow: Sont-ils maintenant tous résolus?

M. Schellenberger: Non, nous avons encore beaucoup à faire mais nous ne ménageons pas nos efforts. Nous savons qu'il y a des difficultés. Je voudrais énumérer aux députés certains des programmes qui ont été mis en place pour aider l'agriculture.

M. Axworthy: Sinon, nous le ferons.

M. Schellenberger: Nous parlons d'engagement. Au cours des cinq prochaines semaines, un montant de 1,3 milliard de dollars sera adressé par courrier aux agriculteurs de l'Ouest en vertu du programme de stabilisation concernant le grain de l'ouest et du programme spécial sur les céréales visant à aider les agriculteurs à ensemencer leurs champs.

M. Axworthy: Et l'agro-obligation, Stan?

M. Schellenberger: Nous y travaillons.

Une voix: Et le projet de loi sur l'ARAP?

M. Schellenberger: C'est mon projet de loi d'initiative parlementaire et je serais heureux si le député prenait la parole pour l'appuyer. Présentez-le et nous nous en occuperons.

M. Axworthy: Et la recherche en agriculture?

M. Schellenberger: Je ne sais si j'aurais le temps mais j'en parlerai également.

M. Axworthy: J'en parlerai de toute façon.

M. Schellenberger: Dans la déclaration de Prince Albert, nous avons dit que nous supprimerions l'impôt sur les gains en capital. Nous avons accordé une exemption de 500 000 $ que nous avons étendue à la petite entreprise.

M. Foster: Vous l'avez fait pour tout le monde.

M. Schellenberger: Absolument. Nous ne faisons pas de favoritisme.

Nous avons supprimé la taxe de vente sur les carburants agricoles, lesquels ont été réduits et économisent aux agriculteurs qui exploitent 1 200 acres quelque 5 000 $ par an. Nous avions annoncé que nous modifierions le programme de stabilisation concernant le grain de l'ouest pour que les agriculteurs puissent recevoir l'argent lorsqu'ils en ont besoin soit au début de l'année-récolte. Cela les aide énormément cette année. Une somme de 705 millions de dollars doit être envoyée aux agriculteurs, le 20 avril 1987.

Nous avions dit que nous modifierions la Loi sur le transport du grain de l'ouest en supprimant le plafond du volume et en bloquant les tarifs. Nous l'avons fait. Non seulement le tarif est bloqué, mais il a été ramené à 6 $ en moyenne la tonne, ce qui a facilité grandement l'expédition des céréales à l'extérieur de cette région.

Nous avions promis d'augmenter les ventes et d'élargir nos marchés pour les céréales. Nous l'avons fait, même par ces temps difficiles d'excédents mondiaux où la CEE aide ses agriculteurs à raison de 36 milliards de dollars et où chacun des états de la communauté leur apporte une aide probablement équivalente, de sorte que quelque 70 milliards de dollars sont versés aux 11 millions d'agriculteurs de la communauté européenne. Or la Communauté européenne compte 340 millions et quelques de contribuables.

Prenons l'économie américaine. Cette année, quelque 24 milliards de dollars permettront aux agriculteurs d'exporter leurs denrées pour essayer de s'approprier des débouchés. Que faisait pendant tout ce temps-là la Commission canadienne du blé? Elle vendait nos produits et élargissait notre part du marché. Elle ne permettait pas que nos entrepôts restent pleins comme à l'époque du régime libéral qui avait compté un contingent total de quatre boisseaux en un an. Ensuite nous avons eu un premier ministre qui a déclaré aux gens de l'ouest canadien qu'il ne voyait pas pourquoi il devrait vendre leurs céréales. Voilà à quoi nous avons eu droit, sous la direction du parti libéral. Mais l'actuel premier ministre (M. Mulroney) n'a pas réagi de cette façon car, d'après lui, notre problème découle des subventions agricoles qui sont accordées à l'étranger, et il estime que nous devrions régler la question lors des négociations du GATT. Quelle est la situation, monsieur le Président? C'est là la source de nos problèmes. Nous prenons les devants. Nous n'allons pas dire aux agriculteurs de l'Ouest que nous n'avons pas à nous charger de vendre leur grain. Or que faisait-on à l'époque pour ces agriculteurs?

M. Gustafson: Ensuite nous avons eu le programme de réduction des stocks de céréales.

M. Schellenberger: Nous avons beaucoup d'exemples de ce genre de mesures.

M. Axworthy: C'est mieux que les souliers Gucci.

M. Schellenberger: Grâce à notre premier ministre, quand les agiculteurs ont été en difficulté, nous leur avons offert une aide d'un milliard de dollars. Nous avons promis d'intervenir, par le biais du ministre des Finances (M. Wilson) dans son budget, si les agriculteurs devaient éprouver le même genre de difficulté lors de la prochaine campagne agricole. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a promis de ne négliger aucun effort. Compte tenu de ce qui s'est produit dans le passé, j'accepterais n'importe quand ce genre d'engagements et de promesses de préférence à ce que nous ont donné les deux partis d'en face. C'est un engagement sérieux. L'enveloppe de l'agriculture a été plus que doublée. Ces crédits ont d'abord été augmentés de moitié la première année et cette année, nous les augmentons de 60 p. 100. Il suffit que les taux d'intérêt diminuent de seulement 1 p. 100 pour épargner aux agriculteurs 130 millions de dollars. Or de combien les taux d'intérêt ont-ils baissé depuis deux ans? Ils ont baissé de 4 points de pourcentage ce qui est une économie pour les agriculteurs.

M. Blackburn (Brant): Les taux de change sont fixés aux États-Unis, et non pas au Canada.

M. Schellenberger: Nous avons pris des centaines d'engagements. Je félicite la Chambre des communes de nous avoir accordé sa collaboration. Le ministre de l'Agriculture et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) proposent cette mesure dans le but d'aider les agriculteurs. Des centaines des mesures ont été adoptées à la Chambre pour venir en aide aux agriculteurs grâce à notre gouvernement. A entendre les gens parler des difficultés du secteur

agricole, on croirait que tous les agriculteurs sont en difficulté, ce qui n'est assurément pas le cas. Certains céréaliers éprouvent effectivement des difficultés. D'autres risquent d'en éprouver. Mais, en ce qui concerne tous les autres types d'agriculteurs, beaucoup connaissent une année prospère, comme l'a fait valoir le ministre chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer).

• (2130)

Nous constatons que les emprunteurs solvables continuent de s'adresser en grand nombre à la Société du crédit agricole. La Société a prêté cette année plus de 300 millions de dollars. C'est 70 millions de plus que les prêts consentis au secteur agricole l'année dernière. Il a été accordé en plus 300 millions de dollars en prêts basés sur les prix des denrées. Les prêts au secteur agricole, cette année, se sont élevés à 600 millions. Ils n'auraient certainement pas été faits si tout le monde était en difficulté.

La comparaison entre les prêts agricoles de 1986 et ceux de 1985 laisse voir que, d'une année sur l'autre, presque 400 millions ont été accordés en prêts aux agriculteurs. Cela prouve qu'il y a encore beaucoup de bonne foi et de nombreux emprunteurs solvables, même dans les conditions actuelles de prix des terres et avec les problèmes qui se posent.

Un problème existe dans le secteur des grains et oléagineux et nous allons continuer de nous en occuper. Je connais bien ces difficultés car ma famille a été acculée à des faillites. Je sais très bien que la faillite est une rude épreuve pour une famille. En tant que député, je ferai tout ce que je pourrai pour que le moins d'agriculteurs possible subissent ce choc terrible. Par le Bureau d'examen de l'endettement agricole et le Programme de réorientation des agriculteurs, nous avons offert une aide plus grande à ceux qui y seront exposés.

La période est difficile pour les députés qui représentent des circonscriptions rurales, mais je dois dire, en terminant, que je préfère de beaucoup défendre ici la politique du gouvernement que celle des néo-démocrates ou des libéraux.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, nous participons ce soir à un débat d'urgence convoqué pour deux raisons principales. Premièrement, durant la pause de Pâques, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a annoncé une réduction du prix initial du blé canadien pour la prochaine campagne agricole. Cette année, la réduction est de 18 p. 100 pour le blé numéro un. L'année précédente, le ministre a annoncé en conférence de presse qu'il réduisait le prix du blé de 19 p. 100, donc nous sommes très près d'une réduction de 40 p. 100 du prix du blé numéro un en deux ans.

Il y a eu une réduction de 28 p. 100 du prix de l'orge de fourrage numéro un l'année dernière, mais le ministre ne s'est pas contenté de cela. Cette année, il l'a encore réduit de 25 p. 100 et il s'agit donc d'une réduction d'un peu plus de 50 p. 100 du prix de cette céréale en deux ans.

Je ne crois pas que ce soit seulement cela qui a déclenché les vives protestations de la Chambre et du pays. Il faut y ajouter le fait que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a annoncé cruellement lundi matin qu'il mettrait fin au moratoire qui était applicable depuis le 17 février 1985 aux prêts consentis par la Société du crédit agricole.

M. Blackburn (Brant): C'est tout simplement stupide.

M. Althouse: C'était tout simplement stupide et insensible et inattendu de la part de n'importe quel gouvernement surtout de la part d'un gouvernement qui prétend avoir le pouls de l'agriculture et qui se vante de l'étroite relation qu'il entretient avec les agriculteurs du Canada.

Pour leur défense, le ministre de l'Agriculture et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé ont déclaré que cette décision n'amènera que 50 familles d'agriculteurs par mois à faire faillite. Cela me rappelle un peu la façon dont Zundel s'est défendu. Il a dit qu'on avait tué non pas six millions de personnes mais seulement 100 000 et qu'il n'y avait donc pas de problème. Nous ne sommes pas ici pour jouer avec les chiffres et la présidence l'a reconnu quand elle a déclaré qu'il s'agissait d'une question d'urgence.

Comment se sentent les 6 000 agriculteurs qui se trouvent peut-être sur cette liste des 50 faillis par mois? Aucun d'entre eux ne sait si son nom se trouve au sommet ou au bas de la liste ni quand on lui demandera de rembourser son emprunt. Ils vivent déjà dans une grande tension. On a déjà fait des études partielles à Brandon au Manitoba et en Ontario sur le stress auquel les familles d'agriculteurs sont soumises. L'étude effectuée en Ontario montre que plus de 30 p. 100 des décès survenus sur des exploitations agricoles en Ontario pendant la durée de l'étude étaient des suicides. Autrement dit, le taux de suicide chez les agriculteurs est de 10 à 12 fois plus élevé que la moyenne canadienne. Le gouvernement, totalement insensible à leur situation, a encore aggravé le stress que subissent actuellement ces 6 000 agriculteurs littéralement aux abois aux dires de la Société du crédit agricole. Il a fait en sorte que ce stress soit encore plus insoutenable. C'est pour ces raisons que nous avons mis cette question au programme ce soir.

Comme tant d'organismes agricoles du Canada, nous déclarons que dans l'immédiat, et je m'adresse au député de Wetaskiwin (M. Shellenberger) qui nous a reproché de ne pas parler de politique dans ce débat, nous déclarons, dis-je, que le gouvernement doit annoncer sans équivoque et sans ambage quelle aide il compte consentir aux agriculteurs pendant la campagne agricole actuelle.

Un milliard de dollars a été ajouté aux revenus agricoles nets l'an dernier pour les maintenir à peu près au même niveau, et nous devrons débourser entre 1.8 et 2 milliards de dollars cette année pour ne pas perdre pied. Voilà le genre de propos que les agriculteurs voudraient entendre. Ils ne veulent rien savoir des engagements fermes du gouvernement. Ils ne veulent rien entendre de ses promesses vagues sur les mesures qu'il a prises pour faire fonctionner la Loi de stabiliation concernant le grain de l'Ouest ni du Programme spécial pour les grains annoncé en plein milieu de la campagne électorale en Saskatchewan alors que le premier ministre de cette province était en train de perdre ses élections. Les agriculteurs veulent savoir ce qui se passera au cours de la campagne agricole de 1987-1988, si le gouvernement maintiendra le niveau de l'aide agricole, et ils veulent le savoir dès maintenant.

Article 29 du Règlement

Le ministre de l'Agriculture nous a dit à la Chambre et dans ses communiqués que les organisations agricoles ne voulaient rien savoir de plus que ses vagues promesses d'aide et son expression de soutien. Au cours des derniers jours, nous avons reçu des lettres, par la poste et par télex, nous indiquant qu'au moins deux des plus grandes organisations agricoles, une au Manitoba et une en Saskatchewan, avaient demandé une forme d'assurance. Beaucoup d'autres organisations ont dit la même chose après cette abominable réunion avec le ministre, en mars, où il a dit que les organisations agricoles ne voulaient réellement rien de plus que de le voir sourire et serrer les mains à la porte.

Dans une lettre datée d'aujourd'hui, adressée au premier ministre (M. Mulroney), le *Saskatchewan Wheat Pool* demande à tous les députés de reconnaître la très grave situation économique des agriculteurs et de leur famille. Il demande que des programmes soient mis en oeuvre immédiatement. Il demande au premier ministre de créer sans délai des programmes fédéraux-provinciaux pour que les agriculteurs puissent continuer à exploiter leurs propriétés et, plus particulièrement, que l'on envisage sans tarder un paiement de compensation substantiel pour la campagne agricole 1987-1988. C'était dit très clairement.

Au Manitoba les *Keystone Agricultural Producers* disaient la même chose. Au nom des producteurs de grains du Manitoba ils demandaient au gouvernement d'annoncer dès que possible son intention de présenter pour la campagne agricole 1987-1988 un programme similaire à celui de 1986, avec un niveau de soutien au moins équivalent. Les agriculteurs veulent une réponse maintenant et c'est la raison de ce débat.

• (2140)

Le ministre de l'Agriculture a dit que s'il a annoncé la levée du moratoire c'est que depuis le 17 septembre 1985, il avait institué des programmes visant à écarter la menace qui pèse sur à peu près 20 p. 100 des agriculteurs ayant contracté des emprunts. Il a dit que le gouvernement avait établi des bureaux d'examen de l'endettement agricole. Il a institué un programme de transition pour aider les personnes qui doivent abandonner l'agriculture parce qu'elles n'ont pas le choix. Le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a parlé de certains de ces programmes ce soir. Il a dit que c'était une belle réussite. D'après les chiffres qu'il a cités, on serait porté à croire que de 50 à 60 p. 100 des agriculteurs qui ont contacté les bureaux d'examen de l'endettement agricole ont gardé leur exploitation et sont parvenus à ne pas devoir abandonner la terre.

Rien n'est moins vrai. Le ministre voulait peut-être dire que 50 ou 60 p. 100 des demandes étaient examinées. D'après les informations obtenues auprès de ces bureaux, moins de la moitié des entreprises ont survécu. A peu près la moitié des demandes sont rejetées d'office. La moitié vont au bureau d'examen de l'endettement agricole et peut-être la moitié ou un quart de ces agriculteurs peuvent continuer à exploiter.

M. Schellenberger: Oui.

M. Althouse: J'insiste sur le «peut-être» car très peu d'agriculteurs reçoivent une entente par écrit signée. Il est possible que 60 p. 100 des agriculteurs aient essayé, mais ils ne sont pas encore parvenus à sauver leur exploitation, monsieur.

M. Schellenberger: Oui.

M. Althouse: Ils n'ont pas encore sauvé leur exploitation, monsieur. Voyez ce que l'Ontario Federation of Agriculture a dit ce matin en comité. Elle a dit que jusqu'à présent, les bureaux d'examen de l'endettement agricole avaient reçu 425 demandes, dont 193 étaient examinées, et que au bout de sept mois, deux agriculteurs seulement avaient reçu une entente signée. Nous savons donc le sort réservé à deux fermes familiales de l'Ontario après réexamen de leur dette.

Selon Agriculture Canada, les agriculteurs en difficulté ont environ 10 milliards de dollars de dette. Pour l'Ontario, cela représente 2 milliards de dollars. Ce qui est regrettable, c'est que plus ces exploitations agricoles sont menacées, plus la valeur des biens agricoles que possèdent les agriculteurs canadiens diminue. Il n'existe aucune formule précise, comme on peut s'en douter, mais en gros, lorsque le prix des denrées de base, les grains en l'occurrence, baisse d'environ 50 p. 100, ce qui a été le cas pour tous les grains, le prix de la terre va baisser encore davantage. Les loyers deviennent alors inabordables.

J'ai fait une série d'appels téléphoniques dans ma circonscription, en parlant aux conseillers municipaux et en assistant aux réunions municipales annuelles où les agriculteurs viennent discuter des problèmes agricoles juste avant les semailles de printemps. Dans les secteurs où la production est très élevée, où la terre est riche et les pluies suffisantes, comme la région de Spalding dans la zone de la terre noire, bien arrosée, où les récoltes rapportent beaucoup, où la terre a été continuellement cultivée pendant huit ou dix ans et le loyer payé en espèces, j'ai entendu dire que certains ont beaucoup de mal à trouver des agriculteurs pour exploiter la terre. Les propriétaires en sont arrivés au point où ils offrent la terre si le loyer versé suffit à payer l'impôt. Les gens ne se précipitent pas pour la prendre. Voilà où nous en sommes et ce, avant l'annonce d'une nouvelle baisse de 18 p. 100 du prix initial du blé.

Les choses vont mal et il s'en est suivi une baisse importante de la valeur des avoirs agricoles. Cela entraine toute une série de problèmes. Selon moi, en levant le moratoire, le ministre de l'Agriculture a donné le feu vert à une foule d'autres établissements de crédit qui vont prendre des mesures qu'ils retardaient, je pense, car ils attendaient un signe de l'organisme fédéral.

Je remarque que la Société du crédit agricole de la Colombie-Britannique, relativement restreinte à l'échelle nationale, puisqu'elle n'a consenti qu'environ 2 300 prêts, dont près de 488 sont en souffrance depuis plus de deux ans, vient de décider ou doit annoncer prochainement qu'elle va lever le moratoire visant les prêts consentis dans la province. Il y a 12 candidats immédiats à la saisie, pour la plupart dans le district de la Rivière de la Paix. Les banques de la Colombie-Britannique, dont la base agricole est très restreinte, détiennent actuellement, selon les estimations de la Fédération de l'agriculture de la province, près de 40 000 hectares de terres arables en Colombie-Britannique. Pour ceux qui n'ont toujours pas adopté le système métrique, cela représente 100 000 acres. La SCA détient actuellement, selon les estimations, près de 5 000 hectares et si on lève ce moratoire, la Fédération de l'agriculture de la Colombie-Britannique estime qu'elle détiendra bientôt plus de 35 000 hectares dans la province. Là encore, la

plupart de ces terres se trouvent dans la région de la Rivière de la Paix.

Voilà le genre de choses qu'ont entraîné des déclarations que les ministres qualifient de très simples et de plutôt modérées. Ce genre de déclarations modérées poussent des familles d'agriculteurs à la faillite, les plongent dans l'angoisse, provoquent une augmentation du taux de suicide et sèment la détresse et la destruction financière, économique et sociale dans tout le monde agricole. Seul un ministre de l'Agriculture parfaitement insensible à la réalité de la situation pouvait faire une déclaration de ce genre. Je le déplore, et j'ai beaucoup de mal à le comprendre. Je le connaissais comme quelqu'un de bien informé sur la situation de l'agriculture, mais j'ai l'impression qu'il est passé complètement à côté de la plaque cette fois-ci.

Nous regrettons aussi que ni le premier ministre, ni le ministre des Finances (M. Wilson) n'ait fait de déclaration ou donné des indications sur les niveaux d'aide prévus pour la campagne agricole 1987-88. C'est quelque chose que nous, néo-démocrates, nous attendons, mais les agriculteurs représentés par le pool de la Saskatchewan et d'autres organismes, diverses fédérations de l'agriculture et le syndicat national des agriculteurs aussi, ont tous demandé au gouvernement d'énoncer des programmes et des intentions plus clairs.

Voyez-vous, le problème c'est que les agriculteurs ont la mémoire longue. Les gens qui ont mon âge et plus se souviennent du gouvernement Diefenbaker qui avait accordé un paiement en fonction des surfaces dans des circonstances assez analogues à celui-ci dans les années 60. Ce fut une initiative très heureuse. Je dois donner acte au gouvernement progressiste conservateur de l'époque d'avoir eu le grand mérite de lancer ce programme. Je remarque aussi avec effarement qu'il a réussi à faire durer ce paiement maximum de 200 $ l'acre pendant deux ans avant qu'un autre paiement n'intervienne, à un moment où il s'est trouvé qu'il y avait des élections. On commence à se demander si ce n'est pas le même petit jeu politique qui se répète.

• (2150)

Tous les habitants des Prairies, même les enfants de quatre ans, savent que ce programme de un milliard est attribuable au fait que Grant Devine n'était pas sûr de sa réélection l'automne dernier. Ils ont remarqué que les paiements n'ont pas commencé avant la nouvelle année civile, ce qui était sans doute prévisible, pour qu'ils puissent passer le cap de 1986 et 1987. Le paiement a été scindé en deux versements, pour le faire porter sur une plus longue période.

A entendre les deux ministres, les gens de l'Ouest craignent que la fumisterie se reproduise, et qu'on étire les paiements au maximum pour faire languir tout le monde et soutenir en même temps l'intérêt politique des électeurs. Le gouvernement espère ainsi être réélu.

Je signale à mes vis-à-vis progressistes-conservateurs que cette tactique a mal tourné pour John Diefenbaker. Le dernier versement à l'acre ne l'a pas reporté au pouvoir. D'après moi, si le gouvernement n'use pas de franchise et d'honnêteté envers les agriculteurs canadiens, son stratagème n'aura pas plus de succès. Il n'a rien à gagner en remettant à plus tard l'annonce de ce programme. Qu'il le fasse maintenant, comme le réclament les agriculteurs et leurs associations, afin de leur donner le coup de pouce dont ils ont besoin puisque, de toute façon, leur revenu est assuré presque en totalité grâce aux programmes fédéraux. Bon nombre de ces programmes existent depuis longtemps et continueront à fonctionner, quel que soit le parti au pouvoir.

Le revenu net des agriculteurs oscillera l'an prochain entre 3 et 4 milliards de dollars. Selon les données du ministre, le gouvernement injectera un peu plus de 4 milliards dans le secteur agricole. Les ministériels se gardent bien de dire qu'ils ont pratiquement fait des agriculteurs des fonctionnaires ou de comparer la situation à celle qui existe en Union soviétique, mais si notre parti était au pouvoir, je suis convaincu qu'on nous servirait ce genre de salade. Depuis quelques années, le revenu net des agriculteurs canadiens provient presque entièrement du gouvernement. La chose est déplorable. Il est grand temps que des accords internationaux viennent y changer quelque chose.

M. Mayer: Dites nous donc quoi faire.

M. Althouse: Si le ministre veut bien prêter l'oreille, je lui signalerai qu'il n'est pas réaliste d'envisager la conclusion de tels accords avant trois à cinq ans. Par conséquent, on devra continuer à fournir ce genre d'aide financière à intervalles réguliers et à en annoncer les détails en même temps qu'on annoncera le prix du blé pour que les intéressés sachent à quoi s'en tenir. Voilà en quoi consiste notre politique.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle—Moose Mountain): Monsieur le Président, dans la première partie de son discours, le député de Humbolt—Lake Centre (M. Althouse) a mentionné que le paiement initial correspondait à une réduction de prix de 18 p. 100. Les agriculteurs de l'Ouest comprennent qu'il ne s'agit pas là du prix mais d'un acompte sur le prix final que reçoit le producteur lorsqu'il livre des céréales au silo. On lit partout dans les manchettes que le prix du blé a baissé de 18 p. 100. Ce genre de nouvelle apeure les banquiers et tout ceux qui font affaire avec les agriculteurs. En la répétant ici ce soir, le député s'attaque involontairement à la Commission canadienne du blé.

S'il prenait la peine de lire attentivement la Loi sur la Commission canadienne du blé, il constaterait, contrairement à la grande majorité des agriculteurs, qu'elle n'accorde pratiquement aucun pouvoir au ministre.

M. Benjamin: Le moment est mal choisi pour le crier sur les toits.

M. Hamilton: La loi précise très clairement que l'établissement du prix initial incombe à la Commission canadienne du blé. Les agriculteurs connaissent ainsi le prix que devraient atteindre leurs produits au cours de la campagne agricole à venir, selon les administrateurs de la Commission canadienne du blé. La campagne agricole dure une autre année et demie, pour ce qui est des paiements.

Article 29 du Règlement

Je voudrais souligner à tous les bons Canadiens que les députés, et plus particulièrement les ministériels, ne peuvent formuler sur la Commission aucune observation qui porterait atteinte à son indépendance en vertu de la loi.

M. Benjamin: Qui le fait?

M. Hamilton: On a créé cette loi, afin de bien faire savoir aux Canadiens que la commercialisation des céréales avait été confiée à une commission indépendante qui devait faire de son mieux pour le compte des agriculteurs.

Au fil des ans, les administrateurs de la Commission tentent désespérément d'établir un prix initial inférieur, ils en sont conscients, au prix réel. Ce sont des êtres humains et parfois, ils commettent des erreurs, mais il arrive qu'ils aient raison. L'année dernière, ils ont mis à côté de la plaque. Ainsi, les agriculteurs exercent toujours des pressions, afin de connaître le prix initial le plus rapidement possible. C'est naturel de leur part et les gouvernements en sont coupables également. Cependant, le fait demeure, comme les administrateurs de la Commission le savent fort bien, que si le prix établi est trop élevé, comme ce fut le cas l'année dernière, le gouvernement l'honorera, mais la responsabilité retombe essentiellement sur la Commission.

Lorsque les députés reprochent à la Commission d'établir un prix initial trop bas, ils l'attaquent à l'avance, car ils ne connaîtront pas le prix définitif tant que la campagne agricole ne sera pas terminée.

M. Benjamin: Qui s'en prend à la Commission?

M. Hamilton: Selon moi, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) ferait bien d'écouter, car je m'adresserai à lui tout à l'heure.

M. Benjamin: Je vous écoute depuis 20 ans.

M. Hamilton: J'ai tout fait en mon pouvoir pour démontrer au député d'Humboldt-Lake Centre, qui est une personne juste qui fait honneur à notre Chambre, qu'en faisant tout comme les médias l'erreur de considérer que le prix initial est le prix définitif, il nuit involontairement aux agriculteurs. Selon moi, les agriculteurs en général comprennent qu'il s'agit d'un paiement anticipé.

M. Benjamin: Pas du tout. C'est le prix à la livraison.

M. Hamilton: C'est le prix à la livraison à l'élévateur, et il est garanti par le gouvernement par l'entremise d'un prix plancher, car le gouverneur en conseil doit donner son accord. En faisant ces affirmations, le député d'Humboldt-Lake Centre impose à la Commission canadienne du blé un fardeau qu'elle ne mérite pas. Ils s'efforcent d'être responsables. Ils se souviennent du prix initial qu'avait fixé le Syndicat du blé à l'époque où les syndicats s'occupaient de la vente. Il avait fixé le prix à 1 $ le boisseau et, sans qu'on ait quoi que ce soit à lui reprocher, le cours mondial est tombé à 32c. Les syndicats du blé du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta étaient tous en faillite.

• (2200)

Le gouvernement Bennett est entré en scène et les a renflous pour les sauver de la faillite. Jusqu'à maintenant, les syndicats n'ont pas vendu un seul boisseau de blé en dépit du fait qu'ils avaient été créés dans ce but et qu'ils détenaient un permis en ce sens. Il est vrai, toutefois, qu'ils formaient un groupe avec la United Grain Growers il y a une quinzaine d'années.

Le fait est que dans notre tentative pour aider les agriculteurs, nous, à la Chambre des communes, ne devrions pas donner l'impression que la Commission du blé a commis une erreur en fixant des prix trop faibles.

M. Benjamin: Personne n'a dit cela.

M. Hamilton: Le député de Regina-Est (M. Benjamin) sait, je crois, que plusieurs journaux ont fait état d'une chute de prix de 18 p. 100. La chose a aussi été mentionnée aujourd'hui et ce soir par le député de Humboldt—Lake Centre.

M. Benjamin: Non pas.

M. Hamilton: Est-ce que vous me traitez de menteur, monsieur?

M. Benjamin: Je ne peux pas faire cela.

M. Hamilton: Quiconque a la réputation d'être un visage à deux faces peut difficilement me traiter de menteur.

Ce que je veux dire, c'est qu'il faut établir les faits avec exactitude afin que la bonne décision soit prise. Le principal problème qui assaille aujourd'hui l'agriculteur, ce sont les taux d'intérêt élevés qu'il doit absorber.

L'opposition peut être très positive sur ce point. Elle doit se rappeler que lorsque la Loi sur la Société du crédit agricole est entrée en vigueur, en 1959, le gouvernement avait prévu un plafond statutaire de 5 p. 100 pour les taux d'intérêt. Certains députés se souviennent de l'alliance néo-démocrate et libérale qui avait permis au gouvernement libéral de retrancher cette disposition réglementaire et de hausser les taux d'intérêt de la Société du crédit agricole. Les agriculteurs ne pardonneront jamais au NPD de s'être joint aux Libéraux pour adopter cette initiative simplement pour faire obstacle aux Conservateurs qui siégeaient dans l'opposition. Nous payons cher cette liaison qui existait alors.

Par suite du mécontentement du Nouveau parti démocratique et probablement de son aversion pour nous, son alliance avec les Libéraux s'est révélée en définitive préjudiciable à l'intérêt des Canadiens dans l'ouest. Notre gouvernement a affronté de nombreux problèmes entre 1957 et 1962, néanmoins nous nous sommes efforcés de mettre en oeuvre notre programme national en cinq points qui est encore en vigueur actuellement. Le présent débat m'intéresse vivement parce que notre gouvernement s'efforce de respecter cette politique agricole fondamentale que nous avons mise sur pied entre 1957 et 1962.

Quand je siégeais dans l'opposition il y a de nombre d'années, je m'inquiétais beaucoup de voir la Société du crédit agricole s'écarter de son objectif initial. Toutefois, personne ne m'a écouté parce que j'étais député de l'opposition. La Société du crédit agricole paie chèrement les décisions prises par les bureaucrates qui ont élaboré la politique ici à Ottawa.

En 1963, le gouvernement Pearson constituait un groupe d'étude agricole dont les membres étaient recrutés parmi les agriculteurs et les économistes les plus brillants au Canada. Ce groupe d'étude a examiné ce qui s'était passé, il a envisagé l'avenir et fait rapport en 1968-1969. Il prédisait qu'on aurait seulement besoin d'un tiers de nos agriculteurs au Canada car en 1980, nous vendrions seulement trois millions de boisseaux par an. Il recommandait qu'on dissuade les jeunes gens de se lancer dans l'agriculture et que dans l'ouest on réduise de moitié en trois ans la superficie de terre arable cultivée. Il était désigné dans l'ouest sous le nom de programme Lift ou programme de réduction des emblavures. Toutefois, le programme a entraîné une réduction des revenus.

Bien que 87 p. 100 des agriculteurs s'opposaient à ce programme, ils étaient obligés d'y participer, car ils ne disposaient pas des réserves nécessaires pour survivre toute l'année. Ces souvenirs tarderont à se dissiper dans l'Ouest, et ceux qui ont appuyé le programme en paient encore les conséquences.

Je dois reconnaître le mérite des néo-démocrates qui ont eu l'habileté de se dissocier du Programme de réduction des emblavures et de travailler pour les agriculteurs en s'y opposant. Dans le débat qui a eu lieu entre 1968 et 1972, le programme a été renversé de sorte que tous les sièges, sauf erreur, sont passés aux conservateurs à la suite de ce débat.

Je demanderais ce soir aux députés de ne pas chercher autant à briller à la Chambre en lisant ces manchettes de journaux selon lesquelles les prix auraient diminué de 18 p. 100 alors que seul le paiement anticipé a baissé.

Je m'attriste de l'attitude négative qu'affichent tous les partis à la Chambre à l'égard des problèmes auxquels le Canada fait face. Je voudrais donc terminer mon intervention en faisant une suggestion constructive.

En laissant pour un instant de côté le problème des taux d'intérêt, voyons comment nous pouvons faire augmenter les prix. Lorsque les Américains ont fait baisser leurs taux d'intérêt l'année dernière, la réaction naturelle des Canadiens a été d'en faire autant. De plus, la Commission canadienne du blé établit ses prix en réagissant automatiquement à ce qui se passe à Kansas City et à Chicago. Mais comment réagissent nos clients?

Alors que les Américains faisaient baisser le prix de leurs céréales et indemnisaient en même temps leurs agriculteurs, nos clients n'ont pas mordu à l'hameçon des prix réduits pour acheter les céréales américaines. Non seulement les Russes et les Chinois ont-ils refusé d'acheter des Américains, ils nous ont commandé plus de céréales et nous ont suppliés de ne pas arrêter notre production.

Les économistes nous disent que la production accrue de céréales dans le monde est égalée ou surpassée par le nombre de personnes qui mangent du pain plutôt que du riz. Le phénomène s'est répandu en Asie et en Afrique du Nord de sorte que peu importe de combien les Chinois augmentent leur production, ils ne cultivent pas le type de blé que réclament leurs concitoyens. Ces derniers souhaitent consommer des céréales canadiennes fraîches et, fort heureusement, des Canadiens à l'esprit novateur se servent du savoir-faire canadien pour augmenter la production céréalière. C'est le savoir-faire canadien qui nous a permis de vendre notre grain un peu partout dans le monde et c'est ce qui explique que nos clients tiennent encore à nous comme fournisseur régulier.

En conclusion, je rappelle que malgré l'impression qu'il existe un excédent céréalier dans le monde, il n'y a assurément pas d'excédent de bonnes céréales canadiennes. En fait, nous expédions autant de grain que peuvent transporter nos chemins de fer. Nous devons améliorer nos transports ferroviaires et les rendre des plus efficaces. Il y a de l'espoir pour l'avenir. Il serait peut-être intéressant d'envisager la possibilité de verser des primes pour le blé qui ne coûte pas un sou au gouvernement du Canada. Tâchons de suivre l'exemple des Américains qui accordent des primes liées à la teneur en gluten des céréales. Cette prime s'applique à partir d'une seuil de 6 p. 100, au-delà duquel le céréalier touche de 70c. à 90c. par point de pourcentage supplémentaire. Tâchons d'adopter une solution pratique. Consultons le conseil consultatif de la Commission du blé. Nous ne pouvons donner nous-mêmes des conseils, car ce serait de l'ingérence. Il nous arrive de succomber à la tentation à l'occasion, mais nous ne sommes pas censés le faire. Consultons donc le conseil consultatif dont les membres sont élus, communiquons-lui tous les faits et demandons-lui comment nous pourrions mettre sur pied un système où serait fixé un seuil de 5 p. 100 à partir duquel nous accorderions 10c. par point de pourcentage au dessus de ce seuil. Par conséquent, un agriculteur qui produit du blé avec une teneur en gluten de 14 p. 100 reçoit un supplément de 90c. le boisseau et nos clients l'accepteront parce qu'ils acceptent cette pratique de la part des États-Unis.

• (2210)

Ils veulent que nous maintenions notre production, aussi doivent-ils nous aider à conserver notre position. Je pense que les conservateurs peuvent l'accepter. Je crois que nous devrions amorcer un dialogue public avec les membres du comité consultatif et leur demander de présenter cette proposition à la Commission du blé. En tant que représentants élus de la population de l'Ouest, les membres de ce comité ont le droit de conseiller la Commission du blé. Ils ne devraient pas se soustraire à leurs responsabilités parce qu'ils doivent rendre compte à la population.

En terminant, je crois que tous les Canadiens devraient s'unir dans une démarche constructive pour remédier au problème que connaissent tous les secteurs de l'agriculture, le secteur des céréales et des graines oléagineuses étant particulièrement frappé en ce moment.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, depuis trois ou quatre mois, la Chambre a consacré trois ou quatre journées de l'opposition aux problèmes de l'ouest du Canada. Il y a eu deux ou trois débats d'urgence. Chacun de ces débats visait à attirer l'attention de la tribune de la nation sur les difficultés de plus en plus graves qui assaillent les collectivités agricoles de l'ouest. Chaque fois, la réaction des députés ministériels a été la même. Il n'y a pas de problème. Ne prenez pas la situation au tragique. Ils esquivent, ils éludent, ils se dérobent, ils se cachent. Ils fouillent dans les archives pour trouver quelqu'un d'autre à blâmer. En clair, ils ne veulent pas gouverner. Ils ne savent pas comment gouverner et en fait, la population ne veut plus d'eux au pouvoir comme en témoignent on ne peut plus clairement les sondages. Ils ont

Article 29 du Règlement

peur de faire face à leurs responsabilités. Ils ont peur de s'attaquer aux problèmes de l'heure et d'y trouver les solutions qu'il faut.

Au lieu de cela que font-ils? Ils font comme le député de Westaskiwin (M. Schellenberger) qui fouille dans les archives de l'époque où il siégeait dans l'Opposition et ressort de vieux arguments et de vieilles histoires de malversations. Il ne lui ai jamais venu à l'esprit, pauvre homme, qu'il est ministériel, qu'il ira au caucus demain où il y aura des ministres devant lui qui ont négligé leurs responsabilités en ce qui a trait à la question agricole. Il est beaucoup plus heureux de fouiller dans ses archives et de ressortir de vieux arguments parce qu'il ne lui ai jamais venu à l'esprit que l'une des responsabilités évidentes d'un député de la majorité consiste à essayer de persuader son propre gouvernement d'accepter la responsabilité et la nécessité de prendre des mesures pour résoudre de vrais problèmes.

Comme beaucoup de Canadiens, j'ai été un peu étonné et quelque peu curieux quand j'ai lu que le premier ministre (M. Mulroney) avait dû se faire installer un grand placard pour y ranger ses 84 paires de chaussures. Je me suis demandé comment on pouvait avoir besoin de tant de chaussures. Eh bien, nous en avons découvert la raison ce soir. A mon avis, tous les députés conservateurs doivent avoir d'immenses placards remplis de chaussures parce qu'ils dancent tellement sur la pointe des pieds en tournant autour du pot qu'ils doivent user leurs chaussures très rapidement. Nous n'avons pas un gouvernement, mais un corps de ballet. Tous les ministériels se contentent de faire des pointes en essayant d'éluder les questions. Ils font des pirouettes, virevoltent, se livrent à toute la gymnastique possible afin d'éviter de s'attaquer à une question qui se trouve aux racines essentielles et très profondes de l'économie et de la société de l'Ouest du Canada. Voilà la raison de ce débat d'urgence.

Je trouve extrêmement intéressant que le message fasse enfin son chemin. On a annoncé aux actualités nationales, ce soir, que c'est le désarroi chez les conservateurs, la confusion totale. Quelle est leur réaction? Il vont envoyer le premier ministre dans l'Ouest. Monsieur le Président, j'entends d'ici les gens de l'Ouest dire : «Au lieu du premier ministre, envoyez de l'argent.» C'est ce qu'ils veulent. Ils en ont assez des boniments du premier ministre. Ils ne veulent pas le voir danser. Ils ne veulent pas qu'un avion supplémentaire l'accompagne pour transporter sa fameuse collection de chaussures. Ils veulent tout simplement de l'aide. Ils n'attendent du gouvernement qu'un petit signe qu'il comprend ce qui se passe.

Les députés ministériels se plaisent à déclarer: «Nous sommes des agriculteurs. Nous savons vraiment ce qui se passe.» Certains d'entre eux sont peut-être de bons agriculteurs, mais leur gouvernement est pitoyable. Ils sont de piètres théoriciens et administrateurs quand il s'agit d'aller au fond des problèmes. Mon collègue, le député d'Algoma (M. Foster), a signalé avec raison que nous avons bénéficié pendant dix-neuf mois d'un moratoire sur les prêts consentis par la SCA. On pourrait penser qu'il y aurait eu du côté du gouvernement quelqu'un d'assez intelligent pour trouver, au cours de ces dix-neuf mois, un moyen de réorganiser les dettes. Les organismes agricoles l'ont fait.

Le député de Wetaskiwin veut savoir quels sont les programmes. Il y en a beaucoup là-bas. Nous en proposons quelques-uns que le député d'Algoma a présentés. Il y a eu le programme de stabilité mondiale proposé par le syndicat du blé. Les politiques sont en place mais les ministériels doivent être incapables de lire, de comprendre ou de réagir parce qu'ils n'ont rien fait au cours de ces 19 mois pour trouver une réponse qui permettrait le partage des responsabilités entre les agriculteurs, les banquiers et le gouvernement, le gouvernement au nom de la société et des banques qui ont consenti les prêts privés et les agriculteurs eux-mêmes. Nous disons que tout le monde doit assumer sa juste part de responsabilités. Ils doivent travailler ensemble. Cependant, le gouvernement n'a même pas réuni les principaux intéressés pour essayer de trouver une réponse. Il n'a même pas été capable de réunir les principaux intéressés, les gouvernements fédéral et provinciaux, les organisations agricoles et les banques.

Quand nous avons demandé aujourd'hui à la Chambre s'il ne serait pas important de réunir les banques pour discuter de cette question parce qu'elles détiennent 60 p. 100 des créances, le ministre a demandé: «Pourquoi le ferions-nous? Pourquoi discuterions-nous avec les banques?» Nous savons pourquoi le gouvernement devrait discuter avec les banques. C'est parce que tous les banquiers, ce soir, se disent en lisant la déclaration faite lundi par le ministre de l'Agriculture (M. Wise): «Hé bien, si le gouvernement peut saisir, pourquoi pas nous.» Ils vont commencer à examiner tous leurs prêts en souffrance.

Quand les agriculteurs commenceront à faire des démarches, à demander qu'on leur prête pour pouvoir produire et à chercher du crédit pour la prochaine campagne agricole, monsieur le Président, comment pensez-vous que ces banques réagiront quand le gouvernement du Canada déclare d'une façon honteuse et méprisable qu'il met fin au moratoire et qu'il va laisser les mécanismes de la Société du crédit agricole réduire les collectivités agricoles en pièces?

C'est inviter ouvertement les banques et les autres établissements de crédit à emboîter le pas. Qu'est-ce qui les en empêche maintenant? Comment pourraient-ils se sentir obligés quand le gouvernement fédéral, dont le devoir est normalement de veiller aux intérêts des agriculteurs—car il s'agit d'un organisme public ou du moins c'est ce qu'il était—se comporte de la manière la plus crasse et la plus vile qui soit? Cela n'empêche pourtant pas le ministre chargé de la Commission canadienne du blé de demander pourquoi il devrait parler aux banques. Ne sont-elles pas concernées? Sont-elles particulièrement réputées pour leur générosité et leur ouverture d'esprit?

Tant de naïveté et de candeur dans ce dossier laissent rêveur. Cela serait même risible si la situation n'était pas si grave. C'est peut-être en soi la pire condamnation contre un régime. Nous faisons des plaisanteries au dépens des députés conservateurs de l'Ouest dont la cote de popularité a baissé de 20 à 25 p. 100 d'après les sondages. Ils devraient se demander pourquoi. La raison en est simple: ceux-là même qui les ont élus en 1984 ne leur font plus du tout confiance.

• (2220)

L'un de ces députés a fait preuve de courage. Je parle du député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) qui déclaré publiquement que le gouvernement ne comprenait pas l'Ouest du Canada, qu'il ne faisait rien pour combler les besoins de cette région et qu'il ne savait pas non plus comment régler ses problèmes. Qu'est-ce que ce député a reçu en récompense de

son honnêteté? Il a été limogé. Il s'est fait jeter dehors. Le premier ministre (M. Mulroney), qui a supporté toutes sortes de transgressions, n'a pas pu souffrir 24 heures l'honnêteté d'un membre de son caucus. C'est ce que l'on appelle liquider le messager parce que l'on n'aime pas son message.

Si les députés d'en face ne sont pas prêts à écouter un des leurs et s'ils ne veulent pas entendre non plus les gens de l'Ouest du Canada, qui vont-ils écouter? A quel point disons-nous simplement: «Pour l'amour de Dieu, allez-y. Nous en avons assez. Vous ne comprenez plus ce qui se passe. Vous êtes aveuglés par l'omnipotence que vous pensez avoir obtenue en 1984. Vous ne pouvez plus saisir les vrais problèmes de façon concrète»?

Je voudrais m'adresser au député de Wetaskiwin qui était si heureux de dire qu'il lirait les promesses qui seraient faites par d'autres députés. Ce que je trouve particulièrement amusant c'est que le député ait décidé d'utiliser la page éditoriale du *Winnipeg Free Press*, pas la page des nouvelles mais bien la page éditoriale, comme source de sagesse. Cela montre à quel point les bancs conservateurs sont démunis. Les députés conservateurs doivent s'en remettre à la page éditoriale du *Winnipeg Free Press*. Suivons un moment la logique du député. Il a demandé l'indulgence de la Chambre pour qu'on l'écoute. Je voudrais citer l'éditorial du 23 avril du *Winnipeg Free Press* qui dit:

> Le premier ministre Brian Mulroney invite les premiers ministres des petites provinces canadiennes au Lac Meech, la semaine prochaine, pour fixer leur absence de pouvoir dans la Constitution.

Voici la suite:

> . . . ses propositions auront pour effet d'asseoir encore davantage les pouvoirs du centre du Canada et d'anéantir tout espoir de réaliser les réformes demandées par d'autres régions.

Compte tenu du fait que le député de Wetaskiwin a une telle confiance dans les éditoriaux du *Winnipeg Free Press*, je lui demande s'il est d'accord avec l'éditorialiste qui prétend que le gouvernement s'est engagé dans une voie qui sapera encore davantage les pouvoirs des provinces de l'Ouest et le poussera à faire fi de la réforme réclamée par le premier ministre de sa propre province. Si l'éditorial du *Winnipeg Free Press* semble aussi convaincant au député de Wetaskiwin, il le lira peut-être à son premier ministre demain matin, à la réunion du caucus, et il lui dira que son attitude à l'égard de la réforme constitutionnelle n'est peut-être pas la bonne. Je signale au député qu'il ne faut pas nécessairement faire confiance aux éditoriaux du *Winnipeg Free Press*. Il faut écouter les gens. Ils trouvent que le gouvernement ne sait pas ce qu'il fait.

Parlons de toutes les belles promesses que les conservateurs ont faites. Mon Dieu qu'ils étaient fiers, monsieur le Président, à la fameuse réunion de Prince-Albert où ils ont commencé à faire leurs promesses. Ils ont promis de permettre à la Société du crédit agricole d'offrir des obligations agricoles. Voyez-vous des obligations agricoles, monsieur le Président? Je regarde sous mon pupitre et je n'en vois pas. Y a-t-il des obligations agricoles au Canada? Non. Je demande au député de Wetaskiwin de me montrer ses agro-obligations. Je lui demande de me montrer comment il compte résoudre ce problème. Je suppose que le gouvernement n'a pas encore cherché à tenir cette promesse.

Je mentionnerai également une autre promesse intéressante, monsieur le Président. Les conservateurs ont promis d'élargir la recherche et le développement dans le domaine agricole en accordant une aide financière plus importante aux collèges d'agronomie. En 1985, la recherche agricole avait un budget de 263 millions. Dans les prévisions budgétaires de 1987, ce chiffre n'est plus que de 221 millions. Je sais que les conservateurs ont une curieuse façon de jongler avec les chiffres. Mais le député de Wetaskiwin lui-même, qui lit les éditoriaux du *Winnipeg Free Press* et qui y croit, pourra constater que le gouvernement a réduit le budget de la recherche et du développement agricoles au lieu de l'augmenter. Il pourra constater également que c'est la recherche effectuée dans les collèges d'agronomie qui peut nous permettre de faire face à une concurrence internationale plus serrée, et de mettre au point de nouvelles cultures et de nouveaux produits. Je demande au député de bien vouloir m'expliquer, ainsi qu'aux Canadiens de l'Ouest, pourquoi son gouvernement qui se soucie tant de l'agriculture a réduit de 50 millions le budget de la recherche et du développement agricoles. Je demande au député de Wetaskiwin d'expliquer cette contradiction.

Je pourrais parler longuement des nombreuses autres promesses que ce grand défenseur du gouvernement n'a pas tenues.

M. Schellenberger: Allez-y!

M. Axworthy: En réalité, le gouvernement mène une opération de camouflage. Examinons pendant un instant les déclarations que le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) fait régulièrement et avec le plus grand sérieux. Il prétend que son gouvernement fait tout son possible sur la scène internationale. Il prétend qu'il se démène pour signaler les problèmes de l'agriculture à l'attention du monde. Voyons ce qu'il en est. Voyons pourquoi le gouvernement du Canada n'a pas encore formulé ses propositions relatives à la négociation des questions agricoles, bien que le GATT l'y invite depuis plus de deux mois.

Une décision a été prise en Uruguay à l'automne dernier et l'organisation du GATT a invité dès février dernier les participants à faire connaître leur position éventuelle lors des négociations, à indiquer leurs priorités en matière d'agriculture et les questions qu'ils sont prêts à négocier. Si le gouvernement du Canada veut vraiment faire preuve de leadership, s'il est prêt à prendre l'initiative, pourquoi n'a-t-il pas encore jugé bon de regrouper ses propositions pour donner au reste du monde une idée de notre orientation future?

Article 29 du Règlement

Nous avons rencontré des membres du comité de l'agriculture du Congrès hier. Nous avons vu dans la presse américaine que ces grands amis du premier ministre, M. Reagan et tous les autres à qui il a tellement fait confiance à maintes et maintes reprises, sont en train, au cours de la semaine même où nous discutons de cette résolution, de présenter des propositions au Congrès américain en vue d'élargir considérablement la Export Enhancement Act afin que cette loi s'applique à tous les pays et de modifier le Farm Bill et le Trade Bill américains pour donner plus de poids à l'agriculture américaine et lui permettre de nous éjecter de son marché. Si c'est tout ce que nous a rapporté la confiance du premier ministre, Dieu nous aide pour toutes les autres négociations qu'il mène actuellement. Tous ces grands efforts ne servent en effet qu'à obtenir exactement l'opposé de ce que nous souhaitons. Le premier ministre n'a pas réussi à déboucher sur des propositions concrètes et a encouragé ses alliés, l'administration Reagan aux États-Unis, à inclure dans le nouveau Trade Bill des mesures incroyablement dévastatrices pour notre agriculture et à élargir la Export Enhancement Act. Après toutes ces discussions et toutes ces négociations, que cherche à faire notre ami le président des États-Unis? A enfoncer encore plus l'agriculture canadienne.

On est bien obligé de se demander de temps à autre ce que le gouvernement essaie de faire. Nous savons très bien que la chute des cours internationaux se décide à Washington et ailleurs. L'une des raisons pour lesquelles nous disons dans cette résolution qu'il faut immédiatement annoncer une formule régulière de soutien du revenu, un paiement d'appoint, pour l'agriculture de l'Ouest, est que tant que nous n'aurons pas quelque chose de clair à ce sujet, nous ne laisserons pas nos agriculteurs se faire piétiner par les Américains ou les Européens. Tant que nous n'aurons pas ce genre d'engagement, nous maintiendrons la pression.

• (2230)

Alors qu'il est essentiel de fournir aux agriculteurs le soutien financier qui leur permettra de rester en affaires, il convient aussi de faire savoir clairement aux maraudeurs et pirates internationaux du marché agricole que leurs manoeuvres ne nous intimideront pas.

Il faut que le gouvernement intervienne dès maintenant afin que nos agriculteurs puissent obtenir le crédit nécessaire à l'exploitation de leur prochaine campagne. Les établissements de prêts exigent cette garantie pour débloquer des fonds. Cette initiative ferait aussi comprendre sans l'ombre d'un doute aux Américains et aux Européens qu'ils n'auront pas raison de nous.

Puisque le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé souhaite que nous soyons en mesure de négocier fermement avec l'étranger, il n'y a pas de meilleur moyen pour y parvenir que d'annoncer dès maintenant à la Chambre que le gouvernement soutiendra les céréaliers de l'Ouest au cours de la prochaine année, et tant et aussi longtemps que nos concurrents s'acharneront à faire baisser les prix.

Il faut faire clairement comprendre aux marchés internationaux que nous n'avons pas l'intention d'abandonner la partie.

Pareille intervention du ministre ferait sentir à ces pirates internationaux qu'il est temps de cesser cette folie et de mettre fin à leurs manigances.

Une voix: Quelle politique préconisez-vous?

M. Axworthy: Le député me demande ce que nous préconisons. Je viens justement d'exprimer notre politique. Elle est importante et c'est celle que nous devrions adopter. Une autre orientation possible consiste à se lancer dans le genre de restructuration de la dette dont nous avons parlé. Nos agriculteurs ont besoin d'une aide importante de ce genre.

Le ministre est intervenu et il nous a déclaré qu'on n'allait s'en prendre qu'à 50 personnes par mois. Il s'agira d'une partie de roulette russe. Personne ne connaîtra à l'avance le nom des 50 victimes. Je suppose qu'on mettra tous les noms dans un chapeau et qu'on en choisira 50. Six mille agriculteurs qui ont un arriéré de plus de deux ans dans leurs paiements vivront tous dans la terreur. Ils ignoreront d'un mois à l'autre quand ce sera leur tour. Il s'agit là d'une façon bien particulière de remuer le couteau dans la plaie!

Une voix: Ces agriculteurs vivront dans la peur.

M. Axworthy: Le fait est que ce système n'a rien à voir avec le problème qui réside, comme mon collègue, le député d'Algoma l'a signalé, dans l'incroyable incertitude dans laquelle vivent ces agriculteurs qui ignorent exactement ce qui va se passer ou qui seront les victimes.

C'est là un exemple d'échec de la politique publique. Le gouvernement est incapable de mettre en oeuvre une politique agricole pertinente face à la situation actuelle.

Toutes les tentatives faites par les députés conservateurs pour ressortir leurs vieux discours n'aideront en rien les agriculteurs à traverser la crise à laquelle ils doivent faire face à l'heure actuelle.

Si les ministériels veulent se racheter aux yeux des habitants de l'Ouest, ils auraient mieux fait de ne pas demander au premier ministre de se livrer à un autre numéro de danse; ils doivent démontrer qu'ils sont disposés à s'attaquer à la situation actuelle, aux problèmes qui nous affligent.

Ce faisant, ils redonneront peut-être aux agriculteurs de l'Ouest confiance dans les mesures que la Chambre des communes et le gouvernement peuvent prendre.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: L'honorable vice-premier ministre (M. Mazankowski).

M. Foster: Voilà le défenseur de cette mesure.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt ce que le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) avait à dire et je dois constater au départ que ses commentaires donnent une idée assez juste du parti libéral et de ce qu'il représente.

Une voix: Rien.

M. Mazankowski: Le député a vilipendé le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) parce qu'il a cité le *Winnipeg Free Press* et il a ensuite déploré le fait que ce journal n'avait rien à dire. Je vais donc citer le *Edmonton Journal*, qui s'intéresse également au parti libéral.

On trouve le passage suivant dans l'édition du 14 avril:

> M. Turner a déclaré récemment que les libéraux avaient une politique bien définie. Il ne leur reste plus maintenant qu'à «intégrer, harmoniser, communiquer, répéter et affiner leur message».

Évidemment, c'est absolument exact, car ils n'ont rien à intégrer, harmoniser, communiquer, répéter et affiner. Et nous ne sommes pas plus avancés ce soir avec le député de Winnipeg—Fort Garry. C'est toujours la même rengaine qu'il nous sert.

Le député de Winnipeg—Fort Garry a parlé de restructuration de dette. Où se trouvait-il donc en 1981, lorsque le Cabinet de l'époque, cet auguste Cabinet était si profondément préoccupé des problèmes de l'ouest du Canada qu'il a laissé les taux d'intérêt atteindre des niveaux incroyables?

En 1981, le taux privilégié a atteint 22,75 p. 100. Aujourd'hui, monsieur le Président, il est de 9,25 p. 100. La différence est de 13,5 points.

Une voix: Bien dit.

M. Althouse: Vous avez voté avec lui là-dessus. Vous avez voté avec lui.

M. Mazankowski: Je pensais que le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) avait déjà pris la parole. Je me souviens l'avoir écouté, et j'aimerais bien qu'il me fasse la politesse de m'écouter. Il n'a pas eu grand chose à dire. S'il veut parler assis, peut-être pourrions-nous, par consentement unanime, lui permettre de parler encore une fois.

Des voix: D'accord.

M. Althouse: Vous avez participé à l'établissement des taux d'intérêt en votant en faveur de la Loi sur les banques. Vous l'avez appuyée.

M. Mazankowski: Le député est plus éloquent quand il parle assis, monsieur le Président.

En 1987, le taux des prêts d'amélioration agricole est de 10,25 p. 100. En 1981, il était de 23,75 p. 100.

Nous avons en ce moment un sénateur qui parcourt l'ouest du Canada dans sa Suburban climatisée attelée à une remorque. Il parcourt le pays en tous sens, exposant partout la terrible situation du secteur agricole.

Je peux vous parler des catastrophes qui se sont abattues sur l'agriculture lorsque les libéraux formaient le gouvernement. Le monsieur en question était ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé au sein du dernier gouvernement libéral et il n'a rien fait. Et voici qu'un Hazen Argue «tapageur» sillonne le pays pour essayer de se faire du capital politique sur le dos des agriculteurs. Il tente de se servir des agriculteurs, qui sont véritablement en difficulté, pour se faire du capital politique. A mon avis, monsieur le Président, il ne remporte pas beaucoup de succès et il ne fait certes rien pour améliorer la crédibilité du parti libéral.

Nous avons ici un communiqué intitulé: «Le caucus libéral de l'Ouest publie un rapport sur l'économie de l'Ouest». C'est là la politique officielle, monsieur le Président, que le caucus libéral de l'Ouest a publiée sur l'économie de l'Ouest, non les mesures qui sont proposées au cours des débats d'urgence comme celui-ci. Et que vont faire les libéraux? Eh bien, ils proposent qu'une conférence fédérale-provinciale sur l'union économique soit convoquée comme première étape de l'établissement d'un programme économique pour l'Ouest. Le communiqué se poursuit comme ceci:

> La conférence servirait à définir les priorités politiques de toutes les grandes régions et de tous les secteurs de l'économie, y compris l'éducation et la recherche et le développement; . . .

Voilà à quoi faisait allusion le député de Wetaskiwin, monsieur le Président, lorsqu'il citait le *Winnipeg Free Press* au sujet de ce document creux, futile et vain, un document que n'a même pas approuvé le chef du parti libéral.

M. Axworthy: Voyons un peu ce que vous allez faire. Allez-vous rouvrir le Centre des sciences?

M. Mazankowski: Que vont-ils proposer ensuite? C'est épatant. Ils vont envisager ensuite d'essayer . . .

M. Foster: Ne laissez pas les résultats des sondages vous monter à la tête.

M. Mazankowski: Qu'est-ce que vous dites?

M. Foster: Ne laissez pas les résultats des sondages vous monter à la tête.

M. Mazankowski: Les résultats de certains sondages sont meilleurs que d'autres. Comme le disait M. Diefenbaker, le papier des sondages n'est bon qu'à une chose.

Que proposent-ils d'autre, monsieur le Président? Ils proposent notamment «pour tenter de rationnaliser les nombreux programmes fédéraux et provinciaux, que le gouvernement utilise au mieux les rares ressources disponibles et qu'il envoie un message précis d'une part aux agriculteurs canadiens, et d'autre part aux agriculteurs et au secteur agricole des autres pays pour leur faire savoir que le Canada est déterminé à maintenir sa vocation agricole».

Je puis vous dire que nous n'avons aucun mal à accepter cela.

M. Axworthy: Alors, allez-y. Faites-le.

M. Mazankowski: De toute évidence, monsieur le Président, jamais au cours de l'histoire de notre pays . . .

M. Axworthy: Annoncez-le dès maintenant.

Article 29 du Règlement

Une voix: Nous voulons l'entendre. Allez-y! Nous vous écoutons.

M. Mazankowski: . . . un gouvernement n'a autant aidé nos agriculteurs. Jamais au cours de toute l'histoire de notre pays un gouvernement n'a autant appuyé les agriculteurs, que ce soit directement ou indirectement.

M. Axworthy: Nous voulons l'entendre.

M. Mazankowski: Mon honorable collègue répète: «Nous voulons l'entendre». En octobre dernier, les députés d'en face déblatéraient contre le paiement d'appoint. Ils disaient qu'il n'y en aurait pas, que ce serait un prêt. Ensuite que ça allait porter des intérêts; et puis que ça allait être un prêt sans intérêt; et puis que ça allait être un programme partagé avec les provinces; et puis que ça allait être ceci, et puis cela.

Ils ont été les gens les plus déçus au Canada quand nous avons annoncé que nous allions distribuer un milliard de dollars à nos agriculteurs, et ils le sont toujours. Voilà ce qui ennuie mes honorables collègues d'en face, monsieur le Président. Voilà exactement ce qui les ennuie.

M. Foster: Alors dites-nous ce qu'il en sera pour la présente campagne agricole.

M. Mazankowski: J'ignore ce que mes honorables collègues d'en face connaissent de l'agriculture. Je sais que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé leur a donné une leçon aujourd'hui. Nos agriculteurs touchent présentement leur argent, au moment où ils en ont besoin pour faire les semailles de l'année 1987. C'est ce qui se passe présentement.

M. Axworthy: Il devra retourner à l'agriculture très bientôt.

M. Mazankowski: Au moins peut-il retourner à quelque chose. On ne peut pas en dire autant pour vous.

M. Riis: Pas pour longtemps. Encore un an et les exploitations agricoles auront disparu.

Une voix: Allez-vous retourner vendre des automobiles?

M. Mazankowski: Certainement—et j'en suis fier. C'est un gagne-pain honnête.

M. Foster: Sauf que plus personne n'a les moyens d'acheter une automobile.

• (2240)

M. Mazankowski: Et bien, monsieur le Président, le NPD . . .

M. Axworthy: La moutarde vous monte au nez, Don?

M. Mazankowski: Non, pas du tout. J'ai tout mon temps, monsieur le Président. J'espère que vous mettrez fin à ces interruptions.

M. Prud'homme: Nous vous donnerons notre assentiment si vous le voulez.

M. Thacker: Ils ne pouvaient pas prononcer de discours lorsqu'ils étaient debout mais maintenant qu'ils sont assis, on ne peut plus les faire taire.

M. Mazankowski: Il est très évident que la motion du NPD visait à épater la galerie et est vide de substance; deux ou trois députés de ce parti sont restés pour le débat. Cependant, il n'y a que peu de . . .

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. On a fait allusion aux députés qui étaient présents et à ceux qui étaient absents à la Chambre.

Je veux tout simplement préciser qu'il y a moins de 10 p. 100 de la majorité conservatrice à la Chambre ce soir.

M. le vice-président: Je ne crois pas que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a fait allusion de manière précise à l'absence ou à la présence d'un député. Le vice-premier ministre pour la reprise du débat.

M. Mazankowski: Je pense que le député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton) a replacé la question dans son contexte lorsqu'il a souligné que le NPD voulait maintenir les prix artificiellement gonflés fixés par la Commission canadienne du blé. Évidemment, les agriculteurs n'appuient pas vraiment une telle mesure. La plupart des propositions mises de l'avant par le NPD n'ont pas de l'appui des agriculteurs.

M. Riis: Vous et vos collègues avez promis des agro-obligations.

M. Mazankowski: Par exemple, pour citer M. Wayne Easter . . .

M. Riis: Et l'article 31? Je me souviens que votre parti en a fait un cheval de bataille pendant trois ans avant les élections.

M. le vice-président: Pourrions-nous écouter le discours du vice-premier ministre, s'il vous plaît?

M. Mazankowski: Comme l'a fait remarquer le député de Qu'Appelle—Moose Mountain, les néo-démocrates ont vraiment attaqué délibérement ou non la Commission du blé. C'est elle qui recommande l'établissement des prix. Si l'on procédait autrement, on violerait certainement l'esprit, sinon l'intention, de la Loi sur la Commission canadienne du blé.

Ils demandent un paiement additionnel d'un milliard de dollars. Cependant, je voudrais me reporter au *Citizen* d'Ottawa du 8 janvier 1987 où on pouvait lire la citation suivante du président du syndicat national des cultivateurs:

> Je sais que le gouvernement croit se diriger dans la bonne voie avec son programme sur les céréales d'un milliard de dollars, mais ce qu'il nous faut c'est un programme qui résolve effectivement les vrais problèmes que nous avons, et non qui nous balance une certaine quantité de dollars.

Les gens d'en face demandent davantage d'argent sans examiner vraiment les causes premières. Je vais en venir très rapidement aux causes premières.

Je voudrais faire une autre remarque en me reportant au *Citizen* d'Ottawa du 30 octobre 1986 où l'on peut lire:

> Un ancien président de la Commission canadienne des grains . . . a déclaré aux délégués que le programme fédéral de réorientation des agriculteurs au montant de 46,6 millions de dollars, conçu pour venir en aide aux agriculteurs qui étaient obligés de quitter la terre, constitue un exemple de programme gouvernemental qui prend honnêtement en considération le problème des agriculteurs endettés.

C'est le genre de choses qui montrent clairement que les programmes du gouvernement sont sur la bonne voie. Cela ne fait aucun doute.

L'opposition prétend maintenant que des milliers d'agriculteurs devront quitter la terre à la suite des mesures que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a annoncées le 27 avril. C'est absolument faux. C'est malveillant et trompeur. Si les députés avaient eu au moins la courtoisie de lire le communiqué de presse et d'écouter le ministre d'état (Commission canadienne du blé) (M. Mayer), ils sauraient pourquoi on a pris cette mesure.

Le moratoire commencait vraiment à créer deux catégories d'agriculteurs en difficultés financières—les agriculteurs de la SCA qui n'étaient pas menaçés d'actions en forclusion et par conséquent ne demandaient pas d'aide au moyen de l'examen de l'endettement, et ceux qui n'avaient pas emprunté à la SCA et qui avait droit grâce à l'examen de l'endettement à une étude impartiale de leur situation financière.

Lorsque le moratoire a été mis en place, il devait être maintenu jusqu'à ce qu'on trouve d'autres solutions, comme notamment le programme de réorientation des agriculteurs, les bureaux d'examen de l'endettement agricole, les prêts basés sur le prix des produits agricoles et les prêts à risques partagés.

Comme on l'a dit, on s'occupera personnellement de chacun des agriculteurs qui ont des problèmes de crédit agricole et on trouvera une solution satisfaisante dans chaque cas. Il ne s'agit pas de forcer les agriculteurs à abandonner leur terre, mais plutôt de les aider à y rester et à atteindre la rentabilité. C'est là un élément que, volontairement ou non, on n'a pas remarqué.

L'attitude du gouvernement à l'égard de l'agriculture ne laisse place à aucun doute. Le premier ministre (M. Mulroney) n'a pas abandonné les agriculteurs canadiens et il ne le fera pas. Nous savons bien comme tous les députés que de très graves problèmes se posent, notamment dans la production des grains et des oléagineux. Des événements indépendants de notre volonté ont suscité des difficultés, mais nous avons agi sur plusieurs fronts.

Le député de Winnipeg—Fort Garry a parlé du commerce international. Il y a un an, le premier ministre, avant de partir pour le sommet de Tokyo, a rencontré les agriculteurs et a réussi, avec le concours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), à faire inscrire l'agriculture en tête de l'ordre du jour du sommet.

Depuis lors, il y a eu des conférences multilatérales sur le commerce en Uruguay. La ministre du Commerce international (M^lle^ Carney) a rencontré le groupe des Fair Traders en Nouvelle-Zélande et a énoncé cinq grands principes. Il vaudrait peut-être la peine d'en donner lecture. Les voici:

Article 29 du Règlement

Les programmes agricoles doivent être conçus de manière à ne pas nuire au commerce international.

A cette fin, graduellement, avec le temps:

(1) les programmes agricoles doivent être axés sur les prix;

(2) le soutien doit être accordé aux agriculteurs et non à l'agriculture;

(3) les pays doivent bloquer les mesures d'aide gouvernementale qui faussent les cours mondiaux, et chercher à les réduire;

(4) les pays ne doivent pas ériger de nouvelles barrières à l'importation qui ne sont pas sanctionnées par des lois existantes;

(5) ces principes fondamentaux doivent s'appliquer collectivement.

Essentiellement, ces principes ont été acceptés. A cette rencontre, il a été prévu que le groupe Cairns se réunirait de nouveau ici, à Ottawa, du 21 au 23 mai.

En ce moment, la ministre du Commerce extérieur poursuit sa campagne au Japon. J'ai le plaisir d'annoncer que le mouvement prend de l'ampleur pour trouver une solution à la crise du commerce agricole causée par les subventions considérables aux exportations. C'est la seule solution réaliste à long terme, et je crois que les progrès sont évidents.

Je voudrais citer un article du *Journal* d'Edmonton du dimanche 26 avril:

Le Canada, fortement appuyé par l'Australie, s'est fait le champion des pays dont le commerce agricole a le plus souffert de la guerre des subventions entre les États-Unis et la Communauté européenne.

C'est la preuve très nette que nous sommes sur la bonne voie, et nous faisons des progrès.

C'est ce que croient M. Lang, M. Turner du syndicat du blé de la Saskatchewan, M. Simpson ou les éditorialistes du *Globe and Mail*, et Darryl Kraft, le président de l'Université du Manitoba. Le député de Winnipeg—Fort Garry le connait peut-être. Il a cependant suggéré que c'est la bonne mesure à prendre et la bonne solution à long terme.

Que faisons-nous entre-temps? Nous nous sommes attaqués à la question des coûts des facteurs de production. Je viens de parler de l'importante réduction des taux d'intérêt qui résulte de la bonne gestion financière du gouvernement. Chaque fois que le taux de l'intérêt descend de 1 p. 100, les agriculteurs du Canada économisent de 130 à 140 millions de dollars. A la vérité, le taux de l'intérêt a chuté d'au moins 5,5 p. 100 depuis que nous avons pris le pouvoir. Cela représente une économie annuelle d'environ 600 à 700 millions de dollars.

Les taux d'intérêt sont les plus bas depuis 14 ans. Les taux de la Société du crédit agricole sont les plus bas depuis huit ans. Nous avons supprimé les taxes sur le carburant qui s'élevaient à 33,75c. le gallon.

Ces gens-là n'ont rien fait. Ils ont imposé les taxes sur le carburant. Le carburant utilisé dans les exploitations agricoles coûte maintenant neuf ou dix cents le litre en Alberta, c'est-à-dire 40c. le gallon.

Les députés savent-ils ce qu'il coûtait en février 1984? Il coûtait 1,45 $ le gallon, soit un dollars de plus le gallon qu'aujourd'hui. Il fallait payer 60c. de taxes le gallon à cause du Programme énergétique national. Il y avait des taxes sur les sels ammoniacaux d'environ 70 $ la tonne. On a réduit les taux de fret.

M. Foster: Ils augmentent de 50 p. 100.

Article 29 du Règlement

M. Mazankowski: J'ai dit que nous les avons réduits. Ils s'élevaient à 7,70 $ quand nous avons pris le pouvoir. Ils sont d'environ six dollars actuellement et nous verrons ce qui se produira.

M. Foster: Ils montent.

M. Mazankowski: Nous devons nous conformer à la loi adoptée par le parti libéral.

M. Axworthy: Vous êtes le gouvernement, modifiez-la, agissez comme un gouvernement.

M. Mazankowski: Nous avons supprimé les taux de fret pour une période de deux ans, comme nous l'avions promis. Nous encourageons la diversification et l'élargissement de la base économique. Nous encourageons aussi les progrès en agriculture, la recherche et développement, les projets de démonstration, le labourage minimum, la conservation des sols et de nouvelles techniques de gestion des sols. Ce sont toutes des choses qui font vraiment partie de nos efforts pour stabiliser, élargir et diversifier la base économique de l'Ouest, en particulier la base agricole.

• (2250)

En ce qui concerne l'appui direct, monsieur le Président, c'est environ 3,5 milliards qui iront au secteur agricole, cette année, et surtout dans l'ouest du Canada. C'est une augmentation de 58 p. 100 par rapport à l'an dernier. Les revenus agricoles nets réalisés, l'an dernier, en 1986, étaient de 20 p. 100 supérieurs à ceux de 1985. Avec l'aide, les prévisions pour 1987 indiquent qu'ils seront à peu près les mêmes. En fait le budget de l'*Alberta Wheat Pool* fixe les revenus agricoles nets réalisés à 788 millions pour 1986, soit une augmentation de 45 p. 100 par rapport à 1985. Statistique Canada prévoit qu'en 1987 les revenus agricoles de la Saskatchewan seront 34 p. 100 plus élevés que l'an dernier. Comme je l'ai dit, le revenu pour l'Alberta sera à peu près le même. Le graphique qui figurait avec le programme spécial canadien pour les grains montre qu'avec le versement spécial d'un milliard, les recettes agricoles de 1987 seront à peu près les mêmes qu'en 1986.

M. Mayer: C'est exact.

M. Mazankowski: Ce n'est peut-être pas quelque chose dont on peut se glorifier, mais ce n'est pas la situation catastrophique que certains députés d'en face nous décrivent.

Que faisons-nous d'autre? Le ministre de l'Agriculture travaille en étroite collaboration avec les groupes agricoles et continuera à le faire. Je constate une fois de plus que les députés d'en face suggèrent unilatéralement ce que nous devrions faire, sans aucune consultation avec les agriculteurs. Nous estimons que de telles consultations font partie du succès et permettront de sauver cette industrie et de travailler avec elle.

Je pourrais poursuivre encore. Je viens de recevoir aujourd'hui une lettre de l'Association canadienne des éleveurs de bovins qui m'apprend que nous lui avons fait économiser quelque 100 millions de dollars en réduisant les importations de boeuf subventionné en provenance de la CEE.

M. Foster: Vous avez battu en retraite dans ce dossier.

M. Mazankowski: Nous avons pris un certain nombre de mesures.

Nous devons placer cette situation dans une juste perspective. Le gouvernement actuel a hérité de taux d'intérêt paralysants, d'un fort taux de chômage, d'une dette écrasante, d'un immense déficit et d'une économie mal en point.

M. Blackburn (Brant): Cela ne prend plus, Don.

M. Mazankowski: En 1983, les revenus agricoles nets n'avaient jamais été si minces en 45 ans, soit depuis 1938, et ils étaient en baisse de 48 p. 100 depuis 1981. En 1979—l'année de notre court séjour au pouvoir—il y a eu 125 faillites agricoles. En 1983, ce nombre était passsé à 488, et à 551 en 1984, mais depuis cette année-là, les faillites agricoles ont diminué . . .

M. Foster: N'oubliez pas qu'elles étaient assujetties à votre moratoire.

M. Mazankowski: . . . de 8 p. 100, passant de 508 à 440. On rit de l'autre côté.

M. Axworthy: Vous êtes comique.

M. Mazankowski: C'est parce que nous nous sommes attaqués à la racine du problème. Les députés de l'opposition trouvent cela drôle.

M. Axworthy: On a enregistré 837 demandes uniquement au cours de ce mois-ci.

M. Mazankowski: Nous continuerons de foncer tambour battant en matière de prix et de ventes pour maintenir et accroître notre part du marché. Nous soutiendrons nos agriculteurs sur le font international. Nous continuerons de les aider à réduire les prix de revient. Nous demeurerons à leur disposition pour leur permettre de diversifier et d'élargir notre base économique agricole. Nous maintiendrons notre aide agricole directe que les députés de l'opposition en face condamnent. Notre but ultime est de ramener l'ordre et la saine gestion sur la scène internationale. Nous pousuivrons nos efforts à l'échelle internationale sous l'impulsion du premier ministre, avec le concours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, du ministre chargé de la Commission canadienne du blé, de la ministre du Commerce extérieur et du ministre de l'Agriculture.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, il convient de signaler que les seules fois où nous discutons de l'agriculture au Canada, c'est lorsque les députés de l'opposition demandent des débats d'urgence et des débats spéciaux sur l'agriculture.

M. Mayer: Quelles foutaises!

M. Riis: Nous attendons tous les mois, tous les ans, que la Chambre débatte une nouvelle politique, de nouveaux projets de loi visant à aider les agriculteurs, les producteurs de denrées alimentaires. Je ne me rappelle pas quand la Chambre a consacré deux ou trois jours à débattre d'un projet de loi sur l'agriculture. Les seuls débats ont lieu, comme ce soir, quand l'opposition demande au Président si, à son avis, les agriculteurs ne traversent pas une crise et si l'urgence de la situation n'exige pas un débat spécial.

Le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre (M. Lewis) a dit plus tôt qu'il n'y a aucun problème dans l'agriculture, qu'il n'y a pas lieu de tenir un débat spécial ce soir car il n'y a pas d'urgence. Je lui demande d'aller dans l'Ouest et dans n'importe quelle province des Prairies. Il devrait traverser l'Ontario, le Québec, la région de l'Atlantique et la Colombie-Britannique et demander aux producteurs agricoles si l'agriculture est en difficulté à l'heure actuelle. Il devra chercher pendant bien longtemps pour trouver un seul agriculteur qui lui réponde que tout va bien.

Cela témoigne de l'insensibilité du gouvernement qui a perdu tout contact avec la réalité. Nous avons constaté aujourd'hui, d'après les dernières annonces qui ont été faites, que le gouvernement a laissé tomber les fermes familiales. Le gouvernement dit qu'elles n'existent plus, il n'y a que les entreprises, les sociétés agricoles. La ferme familiale et le ranch familial ne sont plus des activités rentables que nous sommes prêts à soutenir.

M. Gustafson: Vous ne convaincrez personne.

M. Riis: C'est ce qu'il a dit, monsieur le Président. C'est ce que dit le gouvernement. Le ministre responsable de la Commission du blé (M. Mayer) a dit qu'il est allé dans l'Ouest l'an dernier et qu'il a annoncé que le prix versé aux agriculteurs pour le blé diminuerait de 20 p. 100; puis, il y a une semaine, il a déclaré que cette année, le prix initial diminuera encore de 18 p. 100. Dans les Prairies, la production céréalière n'est plus rentable. Le prix versé aux agriculteurs ne suffit pas à couvrir leurs frais de production. Je parle de cette question du point de vue personnel. Mon grand-père s'est rendu dans les plaines de l'Ouest dans un char à boeufs, accompagné de sa famille; il a parcouru des centaines de milles avant d'atteindre les grandes Prairies arrides et couvertes de hautes herbes. Les conservateurs rient de mon grand-père qui a colonisé l'Ouest . . .

M. Mazankowski: C'est vous qui les faites rire.

M. Riis: Ils rient et le vice-premier ministre (M. Mazankowski) rit aussi en disant que c'est une blague. Permettez-moi de finir mon récit.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Loin de moi l'idée de me moquer des parents ou des grands-parents de quiconque. C'est le député qui n'est pas sérieux.

M. Mayer: Il en est gênant.

M. Riis: Permettez-moi de revenir sur ce qui fait rire le vice-premier ministre et le ministre responsable de la Commission du blé. Mon grand-père s'est installé dans le sud de la Saskatchewan. Ses enfants ont bâti et agrandi la ferme, suivis par leurs propres fils et filles. Aujourd'hui, ils ne sont pas certains de pouvoir continuer à exploiter la terre en raison de l'inertie du gouvernement. Ils estiment que celui-ci les a laissé tomber. Le gouvernement a dit que nous ne nous intéressions plus à la ferme familiale qui, depuis trois générations, se débat pour survivre dans les plaines du sud de la Saskatchewan.

Je voudrais vous dire autre chose. Le mois dernier, j'ai fait le tour de ma circonscription et assisté à la vente aux enchères de trois ranchs dont les propriétaires sont acculés à la faillite. Ils ne peuvent plus continuer. Dans un cas, le ranch Bar P, l'éleveur qui exploitait le ranch depuis deux générations, avait de gros problèmes de santé. Son problème de santé est lié au stress parce qu'il ne peut tout simplement plus continuer à mener cette exploitation de 200 têtes de bétail. Il ne peut plus, et il vend. Ce fut l'une de ces ventes aux enchères, monsieur le Président. J'ai vu des hommes qui avaient travaillé 20 heures par jour leur vie entière, des éleveurs de bétail purs et durs, y assister les yeux dans le vague, parce qu'ils savaient que ce n'était plus la famille Cartwright ou la famille Brown qui possédait les terres du ranch, mais la Banque de Montréal, la Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Ce sont les banques qui s'emparent du pays. Les banques s'emparent des terres des ranchs du centre de la Colombie-Britannique. Aujourd'hui, quand on a demandé au ministre s'il était prêt à rencontrer les banquiers pour essayer de trouver une solution, il a dit qu'il n'était pas prêt à le faire et que cela ne l'intéressait même pas. Il serait temps que nous ayons un gouvernement qui fasse passer les agriculteurs avant les banquiers. Mais nous n'en sommes pas là pour l'instant.

• (2300)

On peut se demander pourquoi le ministre peut dire une chose pareille. Je me souviens de l'époque où le député de Lethbridge (M. Thacker) siégeait de ce côté-ci de la Chambre. Pendant deux ou trois ans avant les dernières élections, il n'a cessé d'intervenir pour dire que quand son parti serait au pouvoir, il y aurait des agri-obligations, que ces agri-obligations sauveraient la situation et permettraient aux agriculteurs de s'en sortir. En fait, j'ai dit moi-même que je trouvais excellente cette idée des agri-obligations. Le premier ministre de l'époque qui était candidat à la réélection a aussi déclaré qu'il mettrait en place un système d'agri-obligations si son parti était au pouvoir. Voyez-vous des agri-obligations quelque part, monsieur le Président?

M. Holtmann: Non.

M. Riis: Nous n'en voyons nulle part, parce que les Conservateurs ont trahi les Canadiens. Ils sont revenus sur les promesses qu'ils avaient faites dans l'ouest du Canada à l'époque où le premier ministre (M. Mulroney) y parcourait les régions de production de produits alimentaires.

Il y a eu une autre idée, l'idée d'une loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers, une loi mise en place au cours des années 30 et 40 pour empêcher les banques de saisir des quartiers de terrains occupés par des pionniers. Je me souviens très bien d'avoir entendu des députés d'en face dire quand ils étaient dans l'Opposition qu'ils présenteraient une nouvelle version de cette loi une fois qu'ils seraient au pouvoir de façon à protéger les agriculteurs et les éleveurs de bétail de la rapacité des banques. Où est cette loi? On n'en a pas parlé, on n'en a pas soufflé mot, il n'en a pas été une seule fois question. Ils l'ont abandonnée, et à la place ils ont mis sur pied un office dérisoire d'examen de la dette qui joue vraiment un rôle ridicule dans le monde agricole.

Les Conservateurs ont fait un pas dans la bonne direction quand ils ont imposé un moratoire aux saisies de la Société du crédit agricole. A l'époque, 673 exploitations agricoles au bord de la faillite ont été sauvées. Mais au lieu d'élaborer des programmes d'aide aux producteurs alimentaires en difficulté, 19 mois après, alors que la situation était pire que jamais, que nous a annoncé le ministre de l'Agriculture (M. Wise)? Il a

annoncé qu'il levait le moratoire, qu'il jetait ces gens en pâture aux loups, aux banquiers. Que feriez-vous, monsieur le Président, si vous étiez banquier, devant tous ces cultivateurs qui sont en retard dans leurs paiements?

Lorsque les représentants de la Société du crédit agricole ont comparu devant le comité de l'agriculture, il y a quelques semaines, ils ont déclaré qu'il y avait 13 680 exploitations agricoles insolvables dans leur juridiction. Il y en avait 53 010 autres qui connaissaient de graves problèmes de trésorerie. En outre, 6 000 emprunteurs étaient en retard de plus de deux ans dans leurs paiements, et plus de 15 000 avaient de sérieux problèmes de remboursement. Il ne s'agit là que des emprunteurs de la Société du crédit agricole. Ils ne représentent qu'une faible partie de la communauté agricole. En fait, des centaines de fermes ont fait faillite et ont été abandonnées par la SCA. Par dessus le marché, des milliers d'autres cultivateurs du pays vont faire faillite à moins que le gouvernement n'intervienne, mais le gouvernement refuse d'agir maintenant.

Je vais continuer à vous décrire diverses ventes aux enchères auxquelles j'ai assistées. Je suis allé à une deuxième vente aux enchères, il y a deux semaines à peine. Je me souviens de cette soirée avec émotion. Une famille qui exploitait sa terre depuis trois générations avait eu de graves difficultés financières à cause de circonstances indépendantes de sa volonté. Elle n'avait pas réussi à faire face à la hausse du coût du carburant, des engrais, du fil de fer barbelé, et des autres frais. Les taux d'intérêt sur les prêts agricoles étaient très élevés . . .

M. Holtmann: Du fil de fer barbelé?

M. Riis: Cela fait rire les conservateurs.

M. Holtmann: Savez-vous ce qu'est du fil de fer barbelé? Vous faites un drôle de cultivateur.

M. Riis: Ces histoires font rire les conservateurs. Je tiens à ce que les Canadiens sachent . . .

M. Holtmann: Vous voulez parler de broche à foin.

M. Riis: Monsieur le Président, je m'excuse d'avoir parlé de fil de fer barbelé.

M. Blaikie: Les éleveurs utilisent du fil de fer barbelé, Félix.

M. Holtmann: Ils n'utilisent pas de fil de fer barbelé, mais Bill Blaikie ne veut pas le savoir.

M. Orlikow: Ne l'écoutez pas, car il ne sera plus là après les prochaines élections.

M. Riis: Comme le dit mon collègue de Winnipeg, je n'ai pas besoin d'écouter mon collègue, car son séjour ici sera très bref.

M. Holtmann: Ce n'est pas du barbelé. Je suis cultivateur.

M. Riis: Les éleveurs utilisent du fil de fer barbelé. De toute façon, monsieur le Président, cela n'a pas d'importance.

M. Holtmann: Emballez-le avec du fil de fer barbelé. Vous feriez un drôle de cultivateur.

M. Riis: Je n'ai pas envie de me mettre en colère ce soir.

M. Benjamin: Allez-y, mettez-vous en colère.

M. Riis: Pendant qu'ils rient, je vais continuer, car l'éleveur dont je parlais a perdu son ranch au bout de trois générations. Il a perdu sa famille. Sa femme et ses trois enfants l'ont quitté à cause de ses graves difficultés financières. Il se tenait là pendant que l'on vendait tout son mobilier. Même sa guitare a été vendue 25 $ ou 30 $.

M. Thacker: Vous opposez-vous au programme de réorientation?

M. Riis: Le député de Lethbridge parle du grand programme mis en place par les conservateurs, le programme conçu pour aider les cultivateurs à abandonner la terre. Au lieu d'établir des programmes visant à aider les agriculteurs à abandonner la terre, il est temps à notre avis de se mettre à présenter à la Chambre des communes des programmes visant à provoquer un retour à la terre.

M. Blackburn (Brant): Vous n'en avez pas la volonté vous, là-bas, c'est là votre problème. Vous n'y avez pas réfléchi. Vous n'avez pas de programmes.

M. Riis: Il y a dix jours, j'ai assisté une fois de plus à une vente aux enchères. J'y ai rencontré une famille dont le fils cadet s'était suicidé à cause des grosses difficultés de la famille et de ses problèmes financiers.

J'ai ensuite bavardé un peu avec le commissaire-priseur. Je lui ai dit que c'était un des plus mauvais mois que j'aie connus, à la suite de mes visites dans les différentes régions de ma circonscription où il y a beaucoup de fermes d'élevage et autres exploitations agricoles. Je lui ai dit que ces gens-là avaient été forcés d'abandonner leur terre. Il m'a dit qu'il était commissaire-priseur mais que son père était éleveur de bétail et qu'il était né dans une ferme d'élevage. Il a dit que celle-ci avait fait faillite et qu'il était devenu commissaire-priseur mais qu'il préférerait être vacher. Voilà ce qui se passe dans certaines régions de l'ouest du Canada. Voilà ce qui arrive à des membres de ma propre famille du sud de la Saskatchewan. Ces gens-là doivent abandonner la terre.

Nous avons dit qu'il y avait urgence. Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) qui a présenté cette motion réclamant la tenue d'un débat spécial nous a rappelé les différents problèmes qu'ont les agriculteurs. Il nous a dit que le gouvernement de l'Ontario avait fait une étude en 1985 et qu'il avait constaté que 38 p. 100 des décès dans les milieux agricoles étaient dus à des suicides, ce qu'on ne retrouve dans aucun autre secteur de l'économie.

La *Ontario Federation of Agriculture* a fait une étude dont elle a publié les résultats il y a quelques mois. On a ainsi appris que 80 p. 100 des agriculteurs souffrent de stress et de troubles connexes.

Nous attendons de semaine en semaine une annonce. Nous ne cessons pas de demander au ministre de l'Agriculture (M. Wise) et au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) quelles sont leurs intentions, où en sont leurs programmes. Veut-on vraiment venir en aide à nos producteurs alimentaires? On n'annonce pas de nouveaux programmes. On ne présente pas de projets de loi à la Chambre. Nous apprenons, au contraire, que le moratoire empêchant la Société du crédit agricole de saisir les exploitations a été levé, que le prix payé aux producteurs de céréales baissera de 18c. par rapport à l'année dernière. C'est l'arrêt de mort de l'exploitation familiale.

Dans d'autres pays, l'exploitation familiale est prioritaire. Il s'agit pour eux d'une entité productive qu'il faut conserver et rentabiliser. Mon ami et collègue, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), a présenté un projet de loi sur les prix paritaires grâce auquel les producteurs agricoles auraient touché pour leurs produits des prix équivalents du moins à leurs frais d'exploitation. Le gouvernement a-t-il appuyé cette mesure? Pas du tout.

Nous avons ensuite réclamé des obligations agricoles, mais en vain. Nous avons demandé qu'on donne plus de mordant au Bureau d'examen de l'endettement agricole, mais le gouvernement ne nous a pas écoutés. Nous exigeons maintenant un programme global d'aide aux céréaliers de l'Ouest, mais le gouvernement ne répond pas. Comment un producteur de céréales peut-il préparer dès le printemps sa prochaine campagne et faire des projets à court et à long termes alors que le gouvernement refuse de dire s'il va instaurer un programme d'aide qui lui permettra de rester en agriculture dans l'Ouest? C'est impossible.

Les agriculteurs de l'Ouest se réunissent dans les cafés ou leurs cuisines pour discuter, ne sachant pas s'ils doivent semer cette année, ni encore quoi semer, car ils n'ont aucune garantie d'avenir. Comme le gouvernement ne se prononce pas, ils ignorent s'il leur fournira une aide quelconque. Ils lisent ensuite le journal du jour et s'aperçoivent que le premier ministre a pris 308 000 $ dans la caisse électorale du parti conservateur notamment pour des placards spéciaux pour ses 85 paires de chaussures et la centaine de paires environ qui appartiennent à sa femme. Les gens se demandent s'il comprend les problèmes qui affligent l'ouest du pays. Peut-il commencer à saisir les contraintes et tensions incroyables auxquelles les producteurs de l'Ouest doivent faire face à l'heure actuelle? Pas du tout.

• (2310)

Nous constaterons probablement demain que le projet présenté aux fins de discussion portera sur le démantèlement de la société Canagrex. Le gouvernement tente encore de se débarrasser de cette société qui ouvrait de nouveaux marchés et offrait d'autres débouchés aux agriculteurs canadiens.

M. Holtmann: Qu'a-t-elle fait?

M. Riis: Je vais le dire au député. Avec un budget fort limité, elle trouvait toutes sortes de nouveaux débouchés sur le marché.

Des voix: Oh, oh!

M. Holtmann: De quels débouchés parlez-vous?

M. Riis: Elle recherchait partout dans le monde de nouveaux marchés pour nos agriculteurs.

M. Holtmann: Ne me dites pas des inepties de ce genre.

M. Riis: Nous avons du respect pour nos agriculteurs. Nous croyons en eux et dans l'exploitation familiale. Il est temps que le député croie dans l'exploitation familiale et qu'il cesse de donner son appui aux grosses sociétés agricoles. Que reproche-t-on à l'exploitation familiale? Au NPD, nous la défendons. Pourtant, les projets de loi dont nous débattons au sujet de l'agriculture portent sur la façon de cesser de commercialiser nos produits.

Les temps doivent changer. Alors que la soirée avance, mes collègues vont présenter toute une série de propositions et de solutions. J'ai parlé des obligations agricoles, car vous les aviez promises, et vous n'avez pas tenu cet engagement. J'ai également fait allusion à un bureau d'examen de l'endettement agricole doté de pouvoirs véritables, car il s'agit d'une autre promesse à laquelle vous n'avez pas donné suite. Il a été question ensuite des Farmer's Creditors Arrangement Act ou d'une version de cette dernière, car c'est là encore un engagement qui tarde à se matérialiser.

M. Clark (Brandon—Souris): Nous n'avons jamais promis cela.

M. Riis: Et quelles promesses avez-vous tenues?

Pour donner la possibilité de prendre la parole à tous les députés qui ont des solutions constructives à proposer aux producteurs agro-alimentaires, et conformément à l'alinéa 9(4)*a*) du Règlement, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

> Que la Chambre continue à siéger après minuit pour poursuivre le débat sur cette très importante question.

M. le vice-président: La motion est recevable.

Que les députés qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

Comme personne ne s'est levé, conformément à l'alinéa 9(4)*b*) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

Suite du débat.

M. Sid Fraleigh (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, à titre de député de l'Ontario, j'aurai voulu pouvoir dire que je suis heureux de participer au débat de cette nuit. Je ne peux malheureusement pas le faire. J'ai été extrêmement déçu de voir le cirque des députés d'en face, surtout du dernier orateur néo-démocrate. Il est triste de constater que des membres de cette Assemblée peuvent plaisanter au sujet d'un problème aussi grave.

L'agriculture est confrontée aujourd'hui aux pires difficultés qu'elle ait connues depuis les années 30 et même avant. Certains des députés d'en face semblent totalement ignorer ce qui se passe dans les collectivités agricoles. Dans ma région, les semailles se font, au milieu de grandes difficultés, mais elles se font. Les semailles se feront partout dans l'ouest du Canada; avec beaucoup de difficulté aussi, mais elles se feront. Les agriculteurs ne se laissent pas facilement abattre, ils sont résistants, ils l'ont toujours été et le seront toujours.

Article 29 du Règlement

Les députés du centre-ville de Brantford et du centre-ville de Sault Ste. Marie, qui s'y connaissent si bien en agriculture, ont des tas de plans merveilleux pour l'agriculture. Nous venons d'entendre le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) parler de Canagrex, cette merveilleuse institution créée par l'ancien gouvernement libéral avec l'appui du NPD. On dit qu'elle a vendu des millions de dollars de produits. Elle n'a rien vendu du tout. Rien du tout.

Ensuite le NPD vient proposer que nous adoptions la parité des prix. Pour cela il faudrait que 50 p. 100 des agriculteurs actuels abandonnent la partie. Je demande aux députés d'en face lesquels d'entre eux sont disposés à quitter la terre? Je n'ai entendu personne se porter volontaire.

M. Althouse: Comment calculez-vous cela?

M. Fraleigh: Parce que tout simplement l'unique façon d'appliquer la parité des prix, c'est d'avoir des contrôles de production. Qu'est-ce que vous allez faire avec 90 p. 100 du blé produit dans les Prairies? Vous allez en nourrir les moineaux?

Le gouvernement va soutenir notre industrie agricole comme il l'a fait dans le passé et comme il va le faire à l'avenir. Nous les entendons peindre les choses en noir, nous les entendons demander que le gouvernement annonce tout de suite quelle aide financière il va donner à l'agriculture dans l'année qui vient. Je pense que les agriculteurs sont convaincus que le gouvernement a montré qu'il a de la sympathie pour le monde agricole en difficulté. Nous sommes dans l'obligation malheureusement de faire donner par l'État de l'argent aux agriculteurs pour qu'ils puissent faire leurs semailles cette année.

On a beaucoup parlé ce soir de la levée du moratoire de la SCA, et on a prétendu des tas de choses au sujet de l'avalanche de saisies qui vont se produire. J'estime qu'il n'y aura pas d'avalanche de saisies. S'il y en a qui veulent débattre cela, je serai heureux de le faire.

Le NPD et les libéraux ont demandé ce que le gouvernement avait fait pour l'agriculture. Ils ont monté en épingle un article de la déclaration de Prince-Albert au sujet duquel le gouvernement ne s'est pas encore exécuté. Je voudrais expliquer un instant certaines des raisons qui nous ont empêchés de nous exécuter sur cette mesure. Le gouvernement a créé un comité mixte du comité permanent de l'agriculture et du comité permanent des finances et des questions économiques, pour examiner les trois problèmes financiers visés par les 16 points de Prince-Albert.

Contrairement à ce que les libéraux ou le NPD auraient pu faire, nous sommes allés consulter la collectivité agricole. Les agriculteurs nous ont dit qu'ils ne voulaient pas qu'on tripote l'article 31 pour le moment, et nous avons écouté. Un comité mixte s'est rendu aux États-Unis pour étudier le programme américain d'obligations agricoles, et tous les partis en sont revenus convaincus qu'un tel programme présentait trop de coulage, que c'étaient les banques et les investisseurs qui en profitaient plutôt que les agriculteurs.

• (2320)

L'opposition a demandé ce que le gouvernement avait fait.

M. Foster: Non, ce qu'il allait faire.

M. Fraleigh: Je vais vous dire certaines des choses que nous avons faites, que nous faisons et que nous allons continuer de faire. Après beaucoup de tergiversations de la part du ministre de l'Agriculture sous le gouvernement libéral, le ministre actuel de l'Agriculture (M. Wise) a annoncé le programme laitier quinquennal à long terme que les producteurs laitiers réclamaient depuis six ans. Après beaucoup de négociations avec l'industrie avicole, nous avons mis sur pied un office national pour ce groupe. En consultation avec les agriculteurs, nous avons mis en oeuvre le programme qu'ils souhaitaient.

Puisque l'opposition a évoqué le sujet, je vais prendre une minute pour passer en revue la politique agricole en 16 points qui a été rendue publique à Prince Albert. Je vais signaler pour leur édification certaines des mesures qui ont été promises et qui ont été réalisées. Nous avions promis de supprimer l'impôt sur les gains en capital, et nous l'avons fait. Nous avons donné aux agriculteurs une exemption d'impôt de 500,000 $ sur les gains en capital qui est entrée immédiatement en vigueur. Nous avions promis de supprimer la taxe de vente sur les carburants agricoles, et nous l'avons fait.

M. Foster: Mais vous l'avez imposée à nouveau.

M. Fraleigh: Pas du tout.

M. Foster: Oui vous l'avez fait. En septembre 1985, vous l'avez imposée à nouveau.

M. Fraleigh: Le député voulait savoir ce que nous faisons dans l'immédiat, et c'est ce que je suis en train de lui dire. Il n'y a pas de taxe fédérale sur le carburant qui sert à la production agricole. Nous avons apporté à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest les modifications que nous avions promises. Nous avons promis de modifier la Loi sur le transport du grain de l'Ouest pour supprimer les volumes maximums et bloquer les taux. Nous l'avons fait.

Nous avons promis d'accroître les ventes et d'étendre nos marchés des grains. Dans la dernière année, dans la pire dépression du marché des grains que le monde ait connue depuis les années 30, le Canada a accru sa part du marché mondial. Je comprends que nous l'avons fait à perte, mais nous avons maintenu ces marchés dont nous profiterons quand les affaires reprendront. Nous avons promis d'autoriser l'étiquetage des produits chimiques en mesures métriques et impériales, et nous avons tenu promesse. Nous avons dit que nous proposerions un nouveau programme de stabilisation concernant la viande rouge, et nous nous sommes exécutés.

Je voudrais m'étendre un peu, monsieur le Président, sur ce programme. Dans l'élevage des bovins et des porcs, le programme de stabilisation tripartite a pris un essor extraordinaire. Ces deux secteurs ont connu une période raisonnablement active. Il s'accumule un fonds dans lequel ces éleveurs pourront puiser en périodes de baisse des prix.

Nous avons réduit les importations de boeuf de la CEE comme nous l'avions promis. Les bureaux d'examen de l'endettement agricole dont nous parlions ont été établis. Le moratoire promis sur l'abandon des embranchements ferroviaires jusqu'à l'examen de toutes les options et solutions de rechange a été imposé.

Je fais remarquer, monsieur le Président, que des 16 grandes initiatives que le gouvernement a promises, 14 ont déjà été réalisées et l'on étudie sérieusement les moyens de réaliser les deux autres. Ce n'est pas si mal. Des députés des partis de l'opposition, des libéraux surtout, ont prétendu que notre politique agricole manquait de substance.

Je ne veux pas répéter tous les commentaires qu'on a faits il y a quelques mois après l'introduction de la politique libérale pour l'ouest du Canada. Je suis certain que la plupart des députés les ont lus au complet. Cependant, la principale réaction de l'ouest du Canada a été que ces recommandations étaient absolument dépourvues de substance. Il est triste que l'agriculture doive dépendre des largesses du gouvernement, mais c'est la vie. Le gouvernement s'est engagé à appuyer la communauté agricole à l'avenir et nous avons l'intention de respecter cette promesse.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, la soirée est avancée et il y a encore plusieurs députés qui veulent parler dans ce débat d'urgence sur la crise qui fait rage actuellement sur le front agricole et que le Nouveau parti démocratique a forcé la Chambre à débattre. Cette crise n'a pas éclaté brusquement, il y a quelques semaines ou quelques mois. Nous avons vu la situation financière des agriculteurs canadiens se détériorer depuis plusieurs années, d'abord lentement et depuis quelque temps, plutôt rapidement.

Je dois d'abord dire que je parlerai surtout ce soir dans ce débat des agriculteurs de ma circonscription du centre du Canada. Cependant, les agriculteurs de tout le pays subissent aujourd'hui les conséquences des programmes gouvernementaux mal conçus, et sont victimes des forces du marché mondial et de l'incapacité des gouvernements successifs à y répondre.

Je me souviens d'avoir parlé, il n'y a pas longtemps à un député conservateur du Parlement de Westminster en visite à Ottawa. Je lui ai demandé pourquoi les agriculteurs britanniques réussissent mieux aujourd'hui que dans la situation qui prévalait au Royaume-Uni avant son entrée dans la Communauté économique européenne. Il a dit que les agriculteurs britanniques réussissaient mieux aujourd'hui qu'à cette époque parce que le gouvernement a décidé consciemment de préserver par principe les exploitations agricoles britanniques. Le gouvernement a pris cette décision par principe plutôt que pour des raisons économiques. Il a pris cet engagement parce que les exploitations agricoles du Royaume-Uni valaient la peine, selon lui, d'être préservées.

Après avoir entendu cela, je ne pouvais m'empêcher de penser que le principal problème de ce pays c'est qu'il n'y a pas actuellement à Ottawa et qu'il n'y avait pas avant 1984 un gouvernement qui était prêt consciemment à décider par principe de préserver les exploitations agricoles familiales. Jusqu'à ce que nous ayons une politique agricole nationale reposant sur la constatation fondamentale que l'exploitation agricole familiale est une unité économique viable et valable et que le mode de vie rural doit être préservé, nous ne serons pas en mesure de nous attaquer aux problèmes financiers et économiques qui affligent quotidiennement ce secteur de l'économie. Une fois la décision prise, les solutions suivront. Ce qu'il y a de regrettable à propos du débat de ce soir, c'est que n'en sommes pas encore arrivés là.

• (2330)

Je suis convaincu que si nous avions eu une politique agricole nationale rationnelle pour préserver l'exploitation agricole familiale, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) n'aurait pas annoncé la levée du moratoire sur le remboursement des prêts de la Société du crédit agricole, il y a quelques jours. Une telle mesure aurait été contraire à une politique agricole nationale, car il se serait rendu compte qu'elle allait toucher au moins une cinquantaine d'exploitations par mois ou 600 par an, et peut-être même jusqu'à 6 000 par an.

M. Fraleigh: Qu'auriez-vous fait?

M. Blackburn (Brant): Le gouvernement n'aurait pas adopté ce genre de politique et le ministre n'aurait pas fait cette déclaration. Il aurait demandé aux dirigeants de la communauté agricole d'essayer de trouver d'autres solutions. Je suis certain que s'il le voulait vraiment et que s'il avait une politique agricole nationale, il aurait trouvé des solutions financières.

Le débat de ce soir ne porte pas simplement sur la crise financière de l'agriculture. Peut-être porte-t-il sur la fin de l'exploitation agricole familiale. Je ne veux pas dire que tous les cultivateurs vont bientôt faire faillite. Je veux dire simplement que cette semaine marquera peut-être une étape dans l'histoire de l'exploitation agricole familiale.

A compter de maintenant, les cultivateurs seront de plus en plus nombreux à croire qu'Ottawa ne s'intéresse pas à eux et les laisse tomber au moment le plus sombre de leur crise économique. Ils penseront qu'Ottawa leur demande de payer leur dette ou de faire faillite.

Cela aura des répercussions très graves qui auront finalement raison de nos cultivateurs. Pendant combien de temps pouvons-nous espérer les voir tenir, comme l'a dit le député d'en face, en gardant leur confiance et leur détermination . . .

Une voix: Ne vous inquiétez pas pour nous, nous nous débrouillerons très bien.

M. Blackburn (Brant): . . . et conserver leur exploitation? Je ne pense pas que cela durera bien longtemps.

La Communauté économique européenne sait prendre soin de ses cultivateurs. Elle trouve de nouveaux débouchés et vend les produits excédentaires tout en subventionnant les agriculteurs. La CEE est déterminée à préserver l'exploitation agricole familiale ainsi que la production agricole et alimentaire en Europe de l'Ouest.

Songeons aux États-Unis notamment, le bastion de la libre entreprise, qui ne croient pas, par principe, aux interventions sur le marché et qui nous prennent à partie chaque fois que nous intervenons. Ils ont pourtant présenté le *Farm Bill*, contrairement à leurs propres principes commerciaux, pour protéger leurs agriculteurs des exportations de la CEE.

Article 29 du Règlement

Que fait notre gouvernement fédéral? Je crois qu'il se prépare à débloquer 1.3 ou 1.4 milliard de dollars. Je n'ai rien contre cette mesure ni contre ce que fait le gouvernement sur ce chapitre, mais je trouve que c'est un cataplasme quand on envisage la crise financière agricole dans une perspective globale. Cela n'est ni une solution ni une politique à long terme.

M. Fraleigh: Qu'est-ce qu'une solution à long terme?

M. Blackburn (Brant): Le problème agricole au Canada...

M. Gottselig: Parlez-nous du problème agricole. Donnez-nous votre solution.

M. Blackburn (Brant): Les solutions express sont décourageantes pour les agriculteurs. Ils ne peuvent compter sur aucun revenu raisonnable pour poursuivre leurs activités. Ils passent des semailles aux récoltes et encore aux semailles sans savoir ce qui se passera dans six mois ou dans un an.

Pas étonnant que ceux qui sont interviewés pratiquement chaque soir à la télévision déclarent qu'ils n'ensemenceront pas 50, 100 ou 200 acres cette année parce qu'ils ne seront pas payés pour le faire. «Pourquoi devrais-je travailler aux champs en sachant que je perdrai au bout du compte?», voilà la question qu'ils se posent.

M. Gustafson: Quand vous saurez le nom de cet agriculteur, n'oubliez pas de nous le communiquer.

Une voix: Seuls les socialistes tiennent de pareils propos.

M. Gustafson: Quand vous saurez le nom de l'agriculteur qui a fait cette déclaration, n'oubliez pas de nous le communiquer.

M. Blackburn (Brant): Je sais, pour avoir passé de nombreuses années à la Chambre, que nous avons tous tendance à chahuter à cette heure tardive de la nuit. Je le fais et les députés du côté du gouvernement également.

La plupart des députés qui se trouvent à la Chambre en ce moment représentent des circonscriptions où l'on compte de nombreux céréaliers. Je ne pense pas qu'ils prennent ce débat très au sérieux, alors qu'ils le devraient. Ils auraient intérêt à faire comprendre aux deux ministres chargés du secteur agricole qu'il faudra trouver des solutions pour les agriculteurs de leurs circonscriptions. Je n'ai pas encore entendu un seul discours révélant que ces gens aient la moindre solution ou réponse à proposer aux problèmes agricoles.

M. Gottselig: Voyons quelles sont les vôtres.

M. Blackburn (Brant): Il y a quelques mois, j'ai organisé une réunion avec les agriculteurs de ma circonscription. Nous avons invité les diverses associations de producteurs agricoles à nous faire part de leurs instances dans la matinée et 13 groupes différents nous ont présenté des mémoires. L'après-midi a été réservé aux agriculteurs individuels. Le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) et le député de Prince Albert (M. Hovdebo), tous deux des agriculteurs, y ont également assisté. Je ne suis pas moi-même agriculteur, mais j'ai collaboré à l'organisation de cette réunion où les agriculteurs de ma circonscription ont pu se faire entendre et exprimer leur point de vue.

M. Mayer: Pourquoi ne m'y avez-vous pas invité? Je suis agriculteur. Pourquoi ne m'y avez-vous pas invité?

M. Blackburn (Brant): Vous pouvez venir à Brant quand vous voulez, Charlie, pour expliquer aux agriculteurs les choses merveilleuses que vous faites pour eux. Mais je ne suis pas responsable de votre sécurité après votre départ.

M. Mayer: Je serai ravi d'y aller.

M. Blackburn (Brant): Mais je ne veux pas être tenu responsable de ce qui pourrait vous arriver. C'est une invitation que je vous lance de venir à Brant quand bon vous semblera, mais ne dites pas que je vous y ai personnellement invité, car je ne tiens pas à être tenu responsable de ce qu'il pourrait vous arriver de désagréable.

M. Mayer: Vous n'allez donc pas m'inviter?

M. Blackburn (Brant): Contrairement à ce que vous croyez là-bas, vous n'êtes pas si populaires que cela aujourd'hui auprès de la collectivité agricole. Je sais ce qui vous rend nerveux. Je sais ce qui vous ennuie. Toutefois, il n'en résulte rien. Des agriculteurs font faillite tous les jours et tout ce que les ministres trouvent à faire, ce sont des discours. Tout ce qu'on trouve à nous servir, ce sont des solutions intérimaires.

Le ministre n'était pas présent à la Chambre lorsque j'ai commencé mon discours.

M. Mayer: J'ai entendu ce que vous avez dit.

M. Blackburn (Brant): Le problème, c'est que vous n'avez pas trouvé de raison fondamentale, de raison philosophique de sauver l'exploitation agricole familiale. Si vous arrivez à établir une politique nationale, vous trouverez probablement les solutions qui s'imposent.

M. Mayer: Vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit.

M. Blackburn (Brant): Notre réunion a été couronnée de succès en ce sens que nous avons appris beaucoup de choses de la part d'agriculteurs fort inquiets. Je tiens à préciser que cette réunion n'était absolument pas partisane et ne regroupait pas des membres d'un quelconque parti politique.

M. Mayer: Pourquoi ne pas m'avoir invité si elle n'avait rien de partisan?

M. Blackburn (Brant): Je tiens à transmettre au ministre quelques-unes des principales préoccupations des agriculteurs. Je ne parle pas seulement de la levée du moratoire sur la dette, qui est un point critique à ce moment-ci, mais beaucoup de problèmes très difficiles et très complexes assaillent aujourd'hui la collectivité agricole et cela, non seulement dans le sud de l'Ontario ou dans ma circonscription de Brant, mais dans tout le pays. Dans cette liste nous avons par exemple, et cela ne surprendra pas le ministre responsable de la Commission du blé, le faible prix des denrées, les coûts de production élevés, l'endettement, les valeurs foncières, la dépréciation ou l'érosion, l'aide à court terme, les solutions à long terme et leur absence, la commercialisation, le libre échange et la volonté politique.

• (2340)

M. Mayer: Le coût des machines.

M. Blackburn (Brant): Les agriculteurs pouvaient se payer des moissonneuses batteuses Massey-Ferguson quand ils vivaient de façon assez prospère. Ils en avaient les moyens. De nos jours, ils ne peuvent plus parce qu'ils ne gagnent plus d'argent. Voilà un problème.

En ce qui concerne l'effondrement du cours des denrées, et presque tous les intervenants ce soir ont souligné ce grave problème, il est évident qu'il faut mettre sur pied une forme de garantie d'aide à court terme. Le Farm Bill des États-Unis aide les agriculteurs américains. La CEE subventionne ses agriculteurs. Allons-nous nous croiser les bras et laisser nos agriculteurs faire faillite parce que le gouvernement conservateur est hostile à une forme de subvention garantie pour les agriculteurs sur, disons deux, trois ou quatre ans, et non pas simplement pour six mois ou de la période des semailles à la moisson?

Il faudrait dire aux agriculteurs qu'on va leur garantir un revenu raisonnable pour leurs investissements et leur dur labeur pendant les cinq prochaines années au besoin, afin de leur permettre de respirer, et de prévoir au lieu de se dire: «Je vais peut-être pouvoir m'en tirer cette année, mais Dieu sait ce qui va se passer l'année prochaine».

En ce qui concerne les coûts de production élevés, le prix du boisseau de maïs que touchent les agriculteurs de ma circonscription aujourd'hui est moins élevé qu'il ne l'était je crois en 1975 ou 1977. Pourtant, leurs frais de production augmentent chaque année. Je me trompe peut-être, mais je crois qu'ils sont sept fois plus élevés qu'en 1975. C'est un chiffre considérable. Ils ont peut-être seulement quintuplé, mais de toute façon les frais de production ont énormément augmenté alors que les prix baissaient. Je voudrais bien savoir quel petit industriel urbain employant une quinzaine à une vingtaine de personnes serait capable de survivre dans de telles conditions. Mais encore une entreprise citadine peut-elle se recycler éventuellement et opter pour une voie plus productive. En revanche, que peut faire l'agriculteur? Peut-il renoncer à la vie rurale, renoncer à ses traditions?

J'ai discuté avec de jeunes agriculteurs de ma circonscription, et vu leur malaise. Je suis sûr qu'on retrouve la même chose partout dans le pays. Nos agriculteurs sont parmis les mieux formés du monde. Il y a un panneau sur la grille d'une ferme de ma circonscription qui dit: «Ferme du siècle». C'était un projet, je crois, d'une des jeunes organisations agricoles de l'Ontario. Les jeunes agriculteurs ont honte de s'endetter de plus en plus et de ne voir que la faillite au bout du tunnel, alors que leurs grands-pères, leurs arrière-grands-pères et même, dans certains cas, leurs arrière-arrière-grands-pères, dans les années 1840 et 1850, ont commencé à cultiver cette terre. Il nous est facile de dire qu'ils ne devraient pas se sentir coupables, mais c'est le cas. Voilà comment sont les jeunes agriculteurs.

Ce serait différent si, comme vers la fin des années 50, un grand nombre d'agriculteurs refusaient de moderniser leurs installations, d'étudier et d'améliorer leur capacité de production. Mais aujourd'hui, certains des meilleurs agriculteurs font faillite. En va-t-il de même pour les meilleures industries dans les régions urbaines? Je ne le pense pas. Les industries qui font faillite dans nos villes à l'heure actuelle, et en tout cas dans le sud de l'Ontario où l'économie urbaine est florissante dans le fameux «Golden horseshoe», sont gérées par de très mauvais hommes d'affaires, souvent incompétents. Mais en agriculture, ce sont les meilleurs agriculteurs qui s'endettent de plus en plus et qui sont confrontés à la faillite.

L'autre problème, bien entendu, est celui de la dette et c'est l'objet du débat d'aujourd'hui. Je voudrais demander au ministre qui est présent pourquoi, grands Dieux, le gouvernement a-t-il décidé à la fin de la semaine dernière de lever le moratoire? Pourquoi maintenant? A-t-il cédé aux pressions des banques, pour qu'elles puissent immédiatement procéder aux saisies? Etait-ce pour leur donner d'autres raisons de couper l'herbe sous le pied de leurs débiteurs?

M. Mayer: Quel rapport cela a-t-il avec les banques? Cela n'a rien à voir.

M. Blackburn (Brant): Les agriculteurs commencent à se demander si ce ne sont pas les banques qui ont forcé le gouvernement à agir de la sorte.

M. Mayer: Les banques n'ont rien à voir là-dedans.

M. Blackburn (Brant): Les agriculteurs commencent à en douter. Beaucoup pensent que le gouvernement a cédé devant les banques et a agi le premier. Le premier ministre (M. Mulroney) nous dit qu'il ne peut communiquer son message. Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) déclare que l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement est si mal placé dans les sondages, c'est qu'il ne sait pas vendre ses programmes à la population. Il n'informe pas les gens. Il devrait peut-être commencer, car les agriculteurs de ma circonscription, de façon générale, me disent que ce sont probablement les banques qui ont forcé le gouvernement à lever le moratoire. Si ce n'est pas le cas, le ministre ferait bien d'aller exposer la vérité aux agriculteurs.

Je trouve désespérant de participer à ce genre de débat. J'ai participé à des débats comme celui-ci à la Chambre, dans ma circonscription et dans d'autres parties du Canada. Nous parlons ici des meilleurs agriculteurs du monde. Je n'exagère pas lorsque je dis que le taux de suicide chez les agriculteurs est 12 fois le taux national. De toute évidence il y a quelque chose qui ne va pas. L'incidence de dépressions nerveuses, de maladies mentales et de troubles émotifs est très élevée chez les agriculteurs, leurs épouses et leurs enfants. Il faut faire quelque chose et vite.

Je vais terminer en disant simplement que pour sauver l'exploitation agricole familiale il suffit de ne pas financer sa perte. Il ne faut pas donner de l'argent aux agriculteurs pour qu'ils puissent quitter la terre. Jusqu'à quel point peut-on pousser l'hypocrisie d'une politique? D'une part on dit que l'on veut préserver l'exploitation familiale et de l'autre le gouvernement se prépare à donner de l'argent aux agriculteurs pour qu'ils quittent la terre. C'est la honte nationale dont nous parlons ce soir.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je constate que les députés de Brandon—Souris (M. Clark), de Moose Jaw (M. Gottselig) et de Lambton—Middlesex (M. Fraleigh) sont surpris de voir un député de Montréal prendre la parole. Même mon distingué collègue qui vient de

Article 29 du Règlement

parler, le député de Brant (M. Blackburn), m'a dit: «Marcel, vous n'allez quand même pas participer à ce débat?» Eh bien, oui, je veux y participer brièvement. Beaucoup en seront supris, mais je tiens à le faire pour les Canadiens qui nous regardent d'un bout à l'autre du pays. Il est minuit moins dix à Ottawa, mais seulement 20 h 50 à Vancouver.

Si je peux retenir votre attention, monsieur le Président, et celle de mon cher ami et collègue, le député d'Assiniboia (M. Gustafson), je vais tenter d'expliquer aux Canadiens ce qui se passe. Je vais de temps en temps m'exprimer en français pour m'adresser en particulier aux francophones, pour leur faire comprendre la crise que vivent actuellement certains Canadiens.

Je ne serai pas partisan parce que je ne connais pas suffisamment l'économie de l'Ouest. Mon collègue aura raison de me corriger si je présente des faits ou des chiffres erronés.

[*Français*]

Mais lorsque je remarque, monsieur le Président, que le prix du grain était et . . .

• (2350)

[*Traduction*]

Cela ne m'ennuie pas qu'un collègue me corrige quand je commets une erreur. Quand je me trompe, je le reconnais sur-le-champ. Ce que je veux dire va continuer d'avoir du bon sens. Mais si je commets une erreur, je demande à mes vis-à-vis, notamment au député de Brandon—Souris, à celui de Moose Jaw, à celui de Lambton—Middlesex, et tout particulièrement à mon distingué collègue le secrétaire parlementaire du premier ministre (M. Gustafson), un ami de longue date si je puis dire, de rectifier mes chiffres. Ce que je vois, c'est qu'il est vrai que . . .

[*Français*]

. . . en 1984 le prix du blé était de 170 $ en plus ou moins, et qu'en 1985 il était à 160 $ la tonne en plus ou moins, et qu'en 1986 il était à 130 $ en plus ou moins, et en 1987 ce qui vient d'être annoncé à 110 $ en plus ou moins, on n'a pas besoin d'être un expert pour réaliser et constater qu'il existe a un problème majeur et qu'il y a des Canadiens, dans une partie de notre pays, qui doivent souffrir de cette tragédie soudaine qui leur est amenée par une guerre économique entre, nous le savons, les États-Unis et la Communauté Économique Européenne. Ce sont les Canadiens qui doivent actuellement en faire les frais.

Donc, je veux attirer l'attention des citoyens et des citoyennes du Québec de comprendre un peu l'envergure des difficultés auxquelles nos Canadiens de l'Ouest actuellement ont à faire face.

Je n'ai donc pas à m'excuser puisqu'il ne faut pas gratter longtemps chez les Québécois et les Québécoises—même s'il y en a plusieurs maintenant qui sont des «urbains»—il ne faut pas gratter longtemps dans notre passé pour découvrir chez nous des gens qui ont des racines profondes dans les communautés rurales.

[*Traduction*]

Je pourrais affirmer être Montréalais, ce qui serait exact. Cependant, mon grand-père, ainsi que tous mes oncles et cousins de Deux Montagnes sont agriculteurs. Comme je le disais, nous n'avons pas besoin de remonter bien des générations dans la société québécoise pour trouver un très profond enracinement dans la vie rurale. Les Québécois devraient être parfaitement capables de comprendre l'énorme difficulté qu'éprouvent leurs compatriotes de l'ouest du Canada. J'imagine qu'elle cause bien du souci au gouvernement. Voilà pourquoi je tiens à ce que mes propos, si courts soient-ils, soient consignés au compte rendu.

Tandis que l'un de mes collègues parlait, j'ai pris des notes. J'exhorte vivement le gouvernement à s'engager à préserver l'exploitation agricole de type familial et le mode de vie rural au Canada.

La levée du moratoire sur le remboursement des prêts annoncée par le gouvernement et le fait qu'il commencera à saisir des milliers d'exploitations suscitent un grand désarroi. On ne saurait en douter. Il nous faut comprendre la notion de famille. Il nous faut comprendre ce que signifie pour quelqu'un le fait de se voir soudainement aux prises avec de graves difficultés en raison de forces extérieures. Je ne blâme pas nécessairement le gouvernement pour cela. Je crois que tous les Canadiens ont le devoir de suivre de près les événements.

En tant que Canadien, je ne m'excuse pas de prendre la parole maintenant. Comme je l'ai déclaré en français, je ne suis pas un expert des questions d'économie agricole de l'Ouest. Cependant, je tiens à donner la même version dans les deux langues. Il est trop facile de passer d'une langue à l'autre en ne disant pas exactement la même chose.

Les gens diront probablement que je remets ça avec ma canadianitude. Cependant, il me semble que c'est le prix qu'il faut payer lorsque l'on est canadien. Parfois, ce sont les provinces maritimes qui sont en difficulté. Lorsque cela se produit, les Canadiens de l'Ouest doivent faire preuve de générosité. Parfois, c'est le centre du pays qui est frappé. Il n'est pas bon pour le Canada d'entendre les gens de l'Ouest déclarer : «Laissez les s'arranger, dans l'Est». Lorsque c'est au tour de l'Ouest d'être atteint, il n'est pas bon d'entendre des Canadiens s'exclamer : «Je suis Québécois et un milliard de dollars l'an dernier, c'était déjà trop; un autre milliard cette année, c'est le comble». Une telle attitude limite ce que le Canada devrait représenter pour chacun de nous.

Nous sommes tous dans le même bateau, solidaires les uns des autres. C'est ce qui fait la force du Canada. C'est pourquoi nombre de mes collègues et moi-même avons déclaré au cours de ce fameux débat qui a eu lieu il y a quelques années au Québec lorsque certains Québécois voulaient un avenir différent, probablement se séparer du Canada en fondant leur propre pays, que l'avantage du Canada et de sa petite population de 25 millions d'habitants résidait dans le fait de pouvoir s'entraider. Nous devons comprendre que, lorsqu'une région du Canada connaît des temps difficiles nous devrions tous rechercher notre bien mutuel. Il est tard, je m'en rends compte, et lorsqu'on à arrive cette heure-là, je perds mon anglais, mais . . .

[*Français*]

. . . en français, je voudrais dire qu'il nous faut comprendre qu'il y a une tragédie immense actuellement dans l'Ouest canadien. Et je sais que les Québécois se posent souvent cette question. Je vois mon estimé collègue, le nouveau député, et il sait que souvent au Québec on a une tendance à dire: Ah le gouvernement fédéral s'occupe toujours des fermiers de l'Ouest, et ils sont toujours mal pris, puis il leur donne toujours

beaucoup d'argent. Mais il faut dire que cet argent qui rentre au Canada apporte beaucoup aux Canadiens dans l'ensemble du Canada. Et c'est pour cela que je crois que, dans ces moments difficiles, il faut savoir s'unir.

[*Traduction*]

En ces temps difficiles, nous devons nous unir et faire des sacrifices. Des Canadiens de telle ou telle région du Canada doivent se sacrifier pour que leurs compatriotes du reste du Canada puissent survivre. Ce serait naturellement une grande tragédie pour quelqu'un comme moi qui est encore très attaché au secteur agricole.

Je ne sais pas si je l'ai dit en français ou en anglais mais il est bien connu au Québec que ma famille est originaire d'une région rurale du Québec. J'en suis très fier. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas le dire en public. J'ai appris beaucoup sur l'attachement qu'on éprouve pour la terre et les valeurs qu'on trouve quelquefois davantage dans les collectivités rurales que dans les villes. Pour cette raison et pour celle-là seulement, je veux dire au gouvernement catégoriquement qu'il aura l'appui inconditionnel de notre parti pour la décision, aussi difficile qu'elle puisse être, qu'il devra prendre dans l'avenir.

Naturellement, le gouvernement devra trouver l'argent nécessaire pour mettre sa décision à exécution. En trouvant l'argent, il aidera nos collectivités rurales à survivre. Il conservera ce qui est si précieux au Canada. Je ne crois pas que je devrais garder le silence parce que je suis de Montréal. Je ne vois pas pourquoi je ne devrais pas montrer au reste du Canada l'attachement que j'éprouve pour les collectivités rurales et déclarer que c'est le devoir de tous les Canadiens de s'entraider.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Quelle honte! Qu'avez-vous fait pour eux?

M. Prud'homme: Le député du Lac-Saint-Jean (M. Côté) est-il en train de dire «quelle honte»? Il voudrait peut-être prendre la parole. S'il prétend que ce que je dis est honteux, je ne sais pas pour qui. Est-ce honteux pour lui ou alors pour qui?

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Qu'avez-vous fait pour les Canadiens de l'Ouest?

M. Prud'homme: Le député prononcera peut-être son propre discours dans un instant . . .

[*Français*]

. . . En français on dit: Je ne veux certainement pas me laisser entraîner par le député, parce que, à ce moment-là, ce ne serait pas le même ton. Il le sait très bien. J'essaie simplement . . . j'ai été provoqué par un député conservateur, un nouveau, si je voulais être . . .

• (0000)

[*Traduction*]

Je ne veux pas être méchant. Je ne devrais peut-être pas attacher trop d'importance à ce qu'il a dit. Je n'ai pas l'habitude d'être méchant, mais je le serai s'il le faut.

Il est maintenant minuit à Ottawa et je demanderais à mon collègue d'en face de rester calme. J'essaie seulement de me rendre utile. Si vous ne voulez pas aider, je peux devenir férocement sectaire, mais je serais malheureux parce que je n'aurais pas l'impression d'avoir contribué à résoudre un problème très grave qui se pose dans toutes les régions du Canada.

Je vais terminer mon discours en français pour m'assurer que mon explication soit bien comprise.

Si le gouvernement accorde une aide de 1 milliard de dollars aux céréaliers de l'Ouest, il faudra l'expliquer aux autres régions du Canada. Un tel expédient peut provoquer de nouvelles demandes d'aide. Au Québec, les secteurs de la chaussure et du textile ont besoin d'aide et de protection.

C'est dans ce que nous faisons pour nous entraider que réside en partie notre force. Sans cela, le Canada n'aurait aucune raison d'être.

J'exhorte donc une fois de plus . . .

Une voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Prud'homme: Je dois admettre que vous êtes vraiment désagréable. Si on veut faire un débat sérieux et que le député continue à être désagréable comme cela, je pense que ce n'est pas le ton que j'aime employer à la Chambre. Mais à chaque fois le député semble être incapable de se retenir. Je parle d'un député conservateur, je préfère ne pas le nommer, ça va moins lui nuire dans sa réélection dans sa région. Mais je le trouve vraiment désagréable, je dois le dire, pour un garçon qui siège encore jusqu'à minuit. Mais enfin, peut-être, monsieur le Président, qu'avec les années, il apprendra qu'à l'occasion on peut faire des débats dépourvus de partisanerie.

Alors, monsieur le Président, je vous trouve bien courageux de rester avec nous comme ça jusqu'à une heure très avancée et, à mon avis, vous êtes très patient. Mais vous comme moi vous reconnaissez l'importance de ce débat, vous comme moi qui avez des racines profondes au Québec, dans ce Québec qui bouge, dans ce Québec qui se souvient. Nous, au Québec, on a un moto qui dit: je me souviens.

Eh bien, moi je voudrais bien que les gens de l'Ouest puissent continuer de se souvenir qu'ils existaient et que si on ne vient pas à leur rescousse, si on ne vient pas les aider dans leurs grands moments de difficutés c'est l'ensemble du Canada qui va en souffrir. Il faut expliquer cela aux Québécois. C'est l'ensemble du Canada qui va souffrir si on ne vient pas en aide à nos concitoyens de l'Ouest qui traversent un des moments les plus pénibles, un des moments les plus difficiles. Alors j'espère que le député qui maintenant est devenu tranquille va comprendre que c'est le genre de ton dans le débat, dans des circonstances très difficiles, que l'on doit avoir.

Alors, je vous remercie de votre bonne attention et je demande, une fois de plus, au gouvernement de faire tout ce qui est humainement possible d'être fait pour venir en aide à

Article 29 du Règlement

ces gens qui ont des difficultés énormes actuellement, qui doivent passer à travers d'énormes difficultés, et l'Opposition ainsi que le Nouveau parti démocratique feront leur devoir en appuyant toute action que le gouvernement voudrait bien annoncer, mais nous espérons qu'il l'annoncera et ce le plus tôt possible . . .

[*Traduction*]

Je crois que mon jeune collègue d'en face est le député de Chicoutimi (M. Harvey). Je crois que oui. Je ne veux pas accuser à tort une personne absente.

Une voix: C'est le député de Lac-Saint-Jean (M. Côté).

[*Français*]

M. Prud'homme: . . . le député de Lac-Saint-Jean (M. Côté), pour lui faire comprendre que c'est cela la beauté du Canada, c'est cela la beauté du Canada. Eh bien oui, on vous demande, joignez vos efforts aux nôtres. Demain matin, vous avez un caucus comme nous en avons un. Eh bien, joignez vos efforts. On essaie de venir vous dire: allez de l'avant, on ne vous attaquera pas. Mais allez-y, demain matin, levez-vous au caucus et dites: on a des gens, des Canadiens dans une autre partie du pays.

[*Traduction*]

Je le dirai en français. Si je faisais ces observations en anglais, les députés francophones auraient de la difficulté à suivre le débat.

[*Français*]

Je le fais en français. Alors levez-vous demain et dites à mon collègue et ami le député d'Assiniboia (M. Gustafson):

[*Traduction*]

Sur ce point, je vais vous appuyer, et lorsque nous aurons besoin de votre appui je m'attendrai à l'avoir. J'espère que vous voyez où je veux en venir. Quand nous solliciterons votre appui sur une question qui nous importe, que ce soit la question constitutionnelle ou tout autre sujet important, nous compterons sur votre appui.

Lors de la réunion qui aura lieu jeudi prochain, ma province va demander certains changements constitutionnels. C'est délibérément que je n'emploie pas le mot «exiger».

Même si les autres Canadiens ne sont pas emballés outre mesure par ces changements, nous vous demanderons d'essayer de comprendre nos sentiments à ce sujet et de nous appuyer.

A première vue, les questions constitutionelles et la nécessité d'aider les agriculteurs de l'Ouest ne semblent avoir rien de commun, mais en fait elles sont reliées, en ce sens que le Canada est un pays de compromis.

Vous pouvez compter sur mon appui, quelles que soient les dispositions que vous prendrez à ce sujet. Elles ne seront peut-être pas vues d'un très bon oeil dans ma province, mais je vais quand même expliquer aux Québécois l'importance de l'entraide.

Des voix: Bravo!

• (0010)

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis évidemment très surpris que mon collègue de Saint-Denis un urbain de la région de Montréal se soit levé ce soir au nom du parti libéral pour parler de l'agriculture. Évidemment, n'importe qui peut le faire parce qu'on l'a vu tout au cours de la soirée, principalement du côté du NPD, principalement aussi du côté de certains libéraux, qu'on pouvait se lever et dire à peu près n'importe quoi sur la question agricole. Mais, vous savez, monsieur le Président, lorsque j'entendais parler mon collègue de Saint-Denis sur toute cette dimension nationale, toute cette dimension d'un Canada, pour employer des expressions que l'on connaît, d'une mosaïque d'un océan à l'autre, nous parler de l'importance de faire l'unité canadienne, je me demandais à ce moment-là comment cela se faisait que nos prédécesseurs, MM. Trudeau et Turner, ne l'ont pas nommé, premièrement secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, parce que s'il avait été nommé secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, on aurait, à mon sens, connaissant très bien le député de Saint-Denis, certainement pas connu certains problèmes au niveau de l'agriculture au cours des dernières années.

Vous savez, monsieur le Président, lorsque mon collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme) a commencé son discours, il nous a sorti des chiffres à plus ou moins, de 160 à 110, en décrivant un problème réel, un problème concret actuellement au niveau de l'agriculture, principalement au niveau de nos producteurs de céréales. C'est vrai. Mais de là à supposer d'une façon détournée que c'est dû à l'inaction ou à l'inactivité du gouvernement progressiste conservateur, il y a quand même une certaine limite.

M. Prud'homme: Je n'ai pas dit cela!

M. Champagne (Champlain): Parce que, monsieur le Président, si on regarde d'une façon objective, pour employer les mots de mon collègue de Saint-Denis, que d'ailleurs je félicite, parce qu'à l'heure actuelle, au moment où on se parle, peut-être que plus tard il en viendra d'autres se joindre à lui du côté de l'opposition, du côté du parti libéral, c'est le seul député du Québec qui s'est levé pour prendre la parole.

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque le Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, l'honorable député, je sais, a un discours à faire, je vais même rester pour l'écouter, mais il sait très bien que ce n'est pas dans la pratique parlementaire de dire qui est à la Chambre, qui n'y est pas, qui a participé, qui ne participe pas. Cela devient encore un débat inutile puisqu'on pourrait dire qu'il n'y a pas un seul ministre dans la première rangée. Après cela vous allez dire qu'il n'y a personne dans la première rangée chez nous. Je souhaiterais simplement que vous rappeliez au député, pour qui d'ailleurs j'ai beaucoup d'estime, qu'il y a un débat à faire. Je suis intéressé à l'écouter, mais si cela devient de la partisanerie, eh bien, mon Dieu, à cette heure-ci, je pense que j'ai autre chose de plus important à faire! Je vais me retirer. Mais moi je veux l'écouter; mais je ne vois pas pourquoi il souligne l'absence, la présence. Cela ne fait pas partie du Règlement. Deuxièmement, cela n'ajoute rien au débat.

Article 29 du Règlement

M. Champagne (Champlain): Monsieur le Président, je pense que cela ajoute quelque chose de très important au débat parce qu'à l'heure actuelle, abstraction faite de toute partisanerie, il y a beaucoup de libéraux fédéraux qui se promènent dans le Québec, dans l'Ontario, dans les provinces Maritimes, pour dire que le gouvernement progressiste conservateur ne fait rien pour l'agriculture canadienne. Cela, monsieur le Président, ce n'est pas moi, le député de Champlain qui le dis, ce sont les libéraux qui se promènent. Est-ce qu'on appelle cela de la partisanerie ou est-ce qu'on appelle cela un débat qui se situe au niveau de l'objectivité? Monsieur le Président, j'ai peine à croire que le député de Saint-Denis, avec toute la connaissance que je lui connais, puisse tenir de tels propos, souligner, parce que si on veut faire des échanges au niveau des statistiques, on pourrait parler des taux d'intérêt en toute objectivité. En 1984, lorsqu'on est arrivé au pouvoir,les taux d'intérêt étaient à 22 p. 100, 16 p. 100. Aujourd'hui ils sont à 10 p.100. Et pourtant, monsieur le Président, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) s'est levé tout à l'heure pour accuser le gouvernement d'inertie. Monsieur le Président, de 16,75 à 10 p. 100, de 22 à 10! La mise en place d'un système de prêts à 6 p. 100! Monsieur le Président, ce sont des actions concrètes que le gouvernement progressiste conservateur a faites depuis son accession au pouvoir en 1984. De prétendre que le parti de l'opposition, les libéraux, les néo-démocrates, vont appuyer des motions du gouvernement, vont appuyer des motions en faveur de l'agriculture, monsieur le Président . . . les libéraux, les néo-démocrates ont été contre la mise en place de l'exemption sur le gain en capital. Ils ont dit que cela servait pour les riches. Ils ont dit, monsieur le Président, que cela ne servait pas à l'agriculture canadienne. C'est drôle, parce que moi, j'ai une circonscription rurale. Je me promène à l'intérieur de ma circonscription et je rencontre les producteurs agricoles. Et ils me disent que l'abolition de l'impôt sur les gains en capital fait en sorte qu'aujourd'hui les fermes familiales peuvent continuer à survivre parce que les parents ne sont pas obligés de vendre deux, trois ou quatre fois le prix, parce qu'ils vont être pris par l'impôt. On leur donne une exemption sur le gain en capital. C'est une action concrète, monsieur le Président, pour l'agriculture. Cela s'est fait à partir de 1984.

On pourrait évidemment parler en toute objectivité du programme électoral qu'on a mis en place. Certains députés de l'opposition vont dire qu'on n'a respecté aucun engagement. Bon. Alors, à ce moment-là, moi je me rappelle ce qu'on avait promis en 1984, c'est d'ailleurs écrit dans les petits livres que l'opposition a, que ce soit les néo-démocrates ou les libéraux, on avait parlé de l'abolition de l'impôt sur le gain en capital, c'est fait, on avait parlé de la signature d'une politique laitière à long terme, c'est fait!

Au Québec, monsieur le Président, en 1984, lors de la campagne électorale, je me souviens, je me promenais, et les taux d'intérêt de la Société du crédit agricole étaient à 16,75 et les producteurs agricoles me disaient: Vous savez, monsieur Champagne, si on est capable d'avoir des taux d'intérêt à 10 p. 100, on aura des taux d'intérêt raisonnables. On aura des taux d'intérêt grâce auxquels on pourra commencer à penser à s'en sortir. Parce qu'en 1984, monsieur le Président, en toute objectivité, les taux de la Société du crédit agricole étaient de 16,75, les taux de l'Office du crédit agricole, qui est le pendant provincial, étaient à 8,50. Il y avait un écart de 8 p. 100. Ce qui veut dire qu'un producteur agricole, un jeune, pour employer des expressions bien connues, quelqu'un qui voulait prendre la relève, prendre sa place dans l'agriculture canadienne, jouer son rôle social de «développeur» économique, de travailleur, de contribuable, ne pouvait pas, en 1984, s'il s'adressait à la Société du crédit agricole, avoir autant de chance de survie que s'il s'adressait à l'Office du crédit agricole. Pourquoi? Parce qu'il n'y avait à l'époque aucun mécanisme à l'intérieur de la Société du crédit agricole qui permettait d'avoir des taux concurrentiels à ceux de l'Office du crédit agricole, ce qui faisait que pour deux producteurs qui empruntaient le même montant, l'un au Québec, l'autre à la Société du crédit agricole, celui du Québec avait des chances de s'en sortir, celui du niveau fédéral, ce qu'on a vu dans plusieurs cas, s'est «ramassé» avec un moratoire.

Monsieur le Président, si on a mis le moratoire en place, ce n'est certainement pas par gaieté de coeur. C'est parce qu'on s'est rendu compte qu'il y avait un problème. Il y avait un problème au niveau de l'endettement. Il y avait un problème parce qu'il y avait eu dans une certaine mesure un manque de responsabilité face à la classe agricole.

Vous savez, monsieur le Président, lorsque notre gouvernement dit qu'il représente d'une façon quand même assez efficace l'ensemble de la population agricole, cela veut dire qu'on a des députés qui sont en agriculture dans chacune des provinces ou presque et, malgré tout le respect que je dois à mon collègue de Saint-Denis, contrairement à l'ancien gouvernement qui à l'ouest de l'Ontario avait un ou deux échappés, pas plus.

Comment, monsieur le Président, avons-nous traité l'agriculture dans l'Ouest au cours des 10 ou 15 dernières années? C'est normal qu'on leur rende justice. C'est normal qu'on aide à l'agriculture de l'Ouest, à nos producteurs de céréales, à pouvoir s'en sortir. Comment l'avons-nous fait, monsieur le Président? On l'a fait premièrement en réglant les méthodes de paiements au niveau de la stabilisation. On les a avancées. Parce que cela ne semblait pas nécessairement important aux yeux de l'ancien gouvernement. On l'a fait, monsieur le Président. On s'est assis, *coast to coast* pour employer une expression fort connue, pour dire que c'était important au niveau de l'agriculture de mettre en place ce mécanisme-là. On l'a fait au niveau du milliard et ce qu'on a réussi, monsieur le Président . . . du côté de l'opposition, les néo-démocrates que je vois, et des libéraux . . . je vois le député d'Algoma (M. Foster) qui rit de la situation et cela est scandaleux de le voir rire de la situation alors que lui-même, lorsqu'il était au pouvoir, n'a rien fait pour l'agriculture, n'a rien fait. Monsieur le Président, c'est nous qui avons mis un milliard sur la table, qui l'avons réparti d'une façon équilibrée entre les producteurs de l'Ouest, les producteurs de l'Est, les producteurs des provinces Maritimes. On l'a fait pour une raison, c'est parce qu'on est conscient que l'agriculture canadienne a besoin de l'appui du gouvernement et ce dernier s'est engagé fermement au cours de notre campagne de 1984 à faire certaines réalisations.

Bien entendu l'opposition dit: Ah bien vous n'en faites pas assez. Vous n'en faites jamais assez. Monsieur le Président, il faudrait regarder ce qui s'est fait dans le passé, ce qui s'est

Article 29 du Règlement

produit et ce qui arrive aujourd'hui. On devrait quand même reconnaître qu'avec le programme des 6 p. 100, avec la signature d'une politique laitière à long terme pour les producteurs en général, avec la mise en place du milliard, on est en mesure de donner certaines réponses aux attentes de l'agriculture canadienne. Quand même que l'opposition viendrait nous dire—et je parle de ceux qui veulent élever le débat au-dessus de la partisanerie—qu'on n'a rien fait, elle devrait faire un tour dans l'ensemble du pays. S'il vous plaît, faites-le pas non plus dans une limousine avec l'air climatisé, mais allez dans des circonscriptions rurales, puis allez voir ce qu'on a fait au niveau de l'agriculture et vous vous rendrez compte que le gouvernement progressiste conservateur, dans l'ensemble de ses promesses électorales de 1984—puis regardez-les en toute objectivité—a réalisé à 80 ou 90 p. 100 ses promesses.

J'entendais des députés du Nouveau parti démocratique parler d'*Agribond*, d'*Agribond*, d'*Agribond*, vous n'avez pas mis en place *Agribond*, mais je voudrais pour une fois en toute objectivité qu'il y en ait un qui se lève et dise: «Monsieur le Président, le gouvernement progressiste conservateur, par le biais de la Société du crédit agricole, a fait en sorte qu'on puisse maintenant emprunter à 10 p. 100 plutôt qu'à 16,75.» Non. On n'a pas vu cela une seule fois. On s'est levé pour dire: Mais c'est scandaleux d'enlever le moratoire. Bien, monsieur le Président, ce qui est encore plus scandaleux c'est l'immoralité politique dans laquelle les néo-démocrates se sont complus en appuyant bien souvent les libéraux dans l'inactivité, dans l'inaction de politique agricole ferme et concrète.

On le voit, monsieur le Président. Quand a-t-on vu les néo-démocrates se lever pour dire aux libéraux: Mais vous autres qui êtes au pouvoir—lorsqu'ils étaient au pouvoir—les taux d'intérêt sont trop élevés.

Une voix: Ils les ont maintenus au pouvoir!

M. Champagne (Champlain): Ils les ont maintenus là, monsieur le Président, ils les ont maintenus . . . je vois des députés néo-démocrates rire de cette situation, mais c'est le cas, monsieur le Président. C'est le cas.

Je pense, comme le disait mon collègue de Saint-Denis, que lorsqu'on veut travailler dans l'unité ce n'est certainement pas en mettant, et je fais exclusion de mon collègue de Saint-Denis, parce que c'est l'exception qui confirme la règle dans bien des cas, lorsqu'à un moment donné on veut travailler en mettant place des programmes agricoles, travailler dans un sens positif, cela ne veut pas dire mettre des bâtons dans les roues. Cela veut dire de regarder qu'est-ce qu'on fait de positif. Cela veut dire de travailler à améliorer qu'est-ce qu'on fait et non pas de critiquer.

Ce que l'on voit, monsieur le Président, dans les comités de l'agriculture ou un peu partout, ce que l'on voit au niveau des reportages, ce que l'on voit au niveau des déclarations des députés de l'opposition en matière agricole, c'est que le gouvernement n'a pas rempli ses promesses.

Bien, monsieur le Président, il était fort simple notre programme électorale, il était en 12 promesses, plus ou moins, pour employer les termes du député de Saint-Denis, plus ou moins, de remettre les producteurs agricoles, de redonner confiance aux producteurs agricoles, de leur donner les offices de commercialisation de leur choix, de signer une politique laitière à long terme, d'avoir un rabais des taux de la Société du crédit agricole, d'avoir une exemption sur les gains en capital, d'avoir des paiements de stabilisation au niveau des grains plus conformes à la réalité, d'être équitable envers l'ensemble de la classe agricole. Monsieur le Président, c'est ce qu'on a fait. Pourquoi, de l'autre côté de la Chambre, nous fait-on des reproches et parle-t-on d'un débat d'urgence sur la gravité de l'agriculture et tente-t-on de faire porter l'odieux sur le gouvernement actuel?

Monsieur le Président, ils devraient très bien savoir les partis de l'opposition que le problème, à l'heure actuelle, au niveau des grains consiste en une guerre économique entre la Communauté économique européenne et les États-Unis.

Que le Canada, malgré les efforts qu'il met en agriculture, malgré l'argent qu'il met en agriculture n'a pas la puissance pour contrôler, pour dire aux États-Unis: vous allez faire ceci et dire à la Communauté économique européenne: vous allez faire cela. Je pense, monsieur le Président, que c'est trahir l'esprit dans lequel la situation se vit lorsqu'on prétend à la face des Canadiens que le gouvernement est irresponsable. Monsieur le Président, quand a-t-on vu un gouvernement, à l'exception de notre gouvernement, prendre une position aussi radicale avec la mise en place d'un milliard de dollars pour l'agriculture canadienne, pour nos producteurs de céréales, parce qu'on savait fort bien que dans le contexte international, sur le marché international, on avait de la difficulté avec eux?

C'est un geste de moralité politique, monsieur le Président, c'est un geste de responsabilité envers la classe agricole, c'est une reconnaissance que l'agriculture canadienne—pas simplement l'agriculture de l'Ouest, pas simplement l'agriculture de l'Ontario ou l'agriculture du Québec ou l'agriculture des provinces Maritimes—est une responsabilité économique, est une priorité économique pour un gouvernement et sur lequel on doit établir nos assises d'un développement futur, un développement sain, un développement dans lequel l'ensemble des Canadiens qui voudront faire de l'agriculture leur champ de bataille, leur raison de vivre, leur raison de travailler, puissent le faire en toute sérénité.

On n'a pas nié en aucun moment qu'on avait réglé tous les problèmes de l'agriculture.

Non, on continue à travailler. C'est la première fois, monsieur le Président, que mon ministre de l'Agriculture (M. Wise) rencontre les 10 ministres de l'Agriculture de chacune des provinces, qu'il s'asseoit avec eux, qu'il négocie une politique agricole nationale, qu'ils se rencontrent régulièrement—ils vont encore le faire cet été à Québec—pour donner ensemble un nouvel élan à l'agriculture canadienne, afin de ne pas faire comme cela s'est souvent fait par le passé, c'est-à-dire le fédéral de son côté: «on fait ce qu'on veut, on ne s'occupe pas des provinces, on fait fi de leurs revendications.

Nous autres on pense, parce qu'on a la science infuse, que c'est cela que l'agriculture canadienne doit recevoir.» Monsieur le Président, on doit passer ce stade-là parce qu'on a vu ce que cela a donné, en toute objectivité, un déficit de 200 milliards, déficit qui se reflète au niveau du secteur agricole, parce que lorsqu'il y a 200 milliards de déficit, lorsqu'on a des intérêts à payer pour rembourser ce déficit-là, ça nous empêche de mettre de l'argent d'une façon efficace dans l'agriculture.

Monsieur le Président, lorsqu'on voit un gouvernement libéral qui fait fi des revendications des provinces, qui ne cherche

que la confrontation pour mieux s'exprimer à l'intérieur d'un fédéralisme qui n'avait aucun sens, cela cause des préjudices très graves à l'agriculture et ce sont les générations futures qui vont en subir les conséquences.

Est-ce que le Nouveau parti démocratique et les libéraux nous reprochent de vouloir faire une «conciliation» avec les provinces? Est-ce que le Nouveau parti démocratique et les libéraux nous reprochent de consulter nos homonymes provinciaux pour faire en sorte que l'agriculture soit la pierre angulaire du développement économique? Mais, monsieur le Président, c'est ce que j'ai entendu toute la soirée de la part de l'opposition, uniquement des récriminations fondées sur de la partisanerie dans 90 p. 100 des cas. Je fais 10 p. 100 d'exclusion pour mon collègue de Saint-Denis.

Monsieur le Président, il n'est pas normal qu'à aucun moment durant la soirée je n'ai entendu un député de l'opposition dire: le gouvernement a au moins fait une chose de bien. Moi, monsieur le Président, je peux vous dire une chose.

En tant que député responsable, en tant que secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, je peux vous dire que depuis 1984 on travaille à la reconstruction du secteur agricole au niveau national, et cela ne se fera pas tout seul et cela ne se fera pas d'une façon indépendante. Ce n'est pas vrai, monsieur le Président. Cela va se faire dans la collégialité. Et la collégialité ça suppose des rencontres, ça suppose des concessions, ça suppose des réorientations avec chaque province au niveau de l'agriculture, et non pas de l'interprétation de nombril comme font la plupart de mes collègues de l'opposition qui s'imaginent avoir la science infuse. Monsieur le Président, on a vu ce que ça donnait la science infuse en agriculture, on a vu ce que ça donnait, parce que si on nous accuse de ne pas avoir rempli des promesses électorales on peut en sortir long comme le bras de ce qui n'a pas été réalisé sous l'ancien gouvernement. On pourrait faire la même chose au niveau de certains gouvernements provinciaux qui sont dominés à l'heure actuelle par le Nouveau parti démocratique.

Si on veut élever le débat au-dessus de la partisanerie, on doit reconnaître, premièrement, que l'agriculture canadienne, c'est vrai qu'elle a un problème, mais, deuxièmement, on doit reconnaître que le gouvernement de par ses actions passées et futures fait en sorte de sortir les producteurs agricoles du marasme économique dans lequel ils sont. Cela s'est fait par plusieurs mises en place de positions, de structures.

Monsieur le Président, en toute honnêteté, quand je vois des gens de l'opposition critiquer parce que notre gouvernement a donné un milliard de dollars à l'agriculture canadienne pour sortir les producteurs agricoles du marasme, quand je vois l'opposition critiquer parce qu'on a mis en place un système de 6 p. 100 au niveau des taux d'intérêt—ce qui ne s'était jamais vu—quand je vois l'opposition critiquer parce qu'on a mis des taux d'intérêt à frais partagés, quand je vois l'opposition critiquer la baisse des taux d'intérêt, quand je vois l'opposition critiquer la mise en place de l'exemption sur le gain en capital, quand je vois l'opposition critiquer la concertation qu'on tente de faire au niveau des politiques nationales en agriculture avec nos collègues des provinces, monsieur le Président, je me demande à ce moment-là qui de l'opposition ou du gouvernement en place est le plus responsable. Parce que d'un côté, la seule chose que l'on voit, c'est du négativisme, et de l'autre, c'est la volonté réelle d'un gouvernement responsable de mettre en place une politique qui va sauver notre agriculture, non pas à court terme mais à long terme.

• (0020)

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le président, je désire participer à ce débat d'urgence aux petites heures de la matinée; au moins il se déroule à Ottawa selon le voeux exprimé par l'hon. député de Prince Albert (M. Hovdebo). Il est évident que l'agriculture, surtout dans l'Ouest du pays, traverse une crise qui, à bien des égards, est semblable à celle que nous avons connue lors de la Grande dépression. Malgré ces similitudes, la crise actuelle de l'agriculture comporte des aspects originaux et je suis d'accord qu'il n'y a pas de solutions toutes faites. Nous vivons à une époque où des événements forts complexes se produisent tant sur le plan politique que sur les plans économique et technologique, et sont porteurs d'incertitude pour l'agriculture d'aujourd'hui.

Comme je l'ai dit, il n'y a pas de solutions toutes faites. Nous devons tenir compte des répercussions économiques de la guerre commerciale que se livrent la Communauté européenne et les États-Unis qui puisent tous deux des milliards de dollars dans leur trésor public pour soutenir leur secteur agricole. De part et d'autre de la Chambre des députés ont expliqué ce qu'il en était. En revanche, l'agriculteur canadien est pour ainsi dire livré à lui-même. Il est en difficulté parce qu'il ne bénéficie pas de la même protection que son homologue européen ou américain. On parle aussi de l'incertitude que suscitent les changements technologiques, de même que les changements en matière de génie génétique et de culture hydroponique qui pourraient donner un tout nouveau visage à l'agriculture en un tour de main. Ce ne sont là que quelques-unes des causes d'incertitude auxquelles nos agriculteurs, surtout ceux de l'Ouest, font face.

Il est vrai que ce gouvernement a plus dépensé pour l'agriculture que tous les gouvernements antérieurs. Cela ne fait aucun doute. Vu l'ampleur de cette crise, il importe peu que le gouvernement au pouvoir ait été libéral, néo-démocrate ou conservateur, parce que tout gouvernement fédéral responsable aurait été obligé de dépenser les sommes qui l'ont été pour appuyer les producteurs céréaliers du Canada. Et s'il ne l'avait pas fait la crise aurait été telle que la situation serait encore pire qu'elle ne l'est aujourd'hui. Aucun gouvernement élu responsable n'aurait survécu au tollé politique qui se serait levé.

• (0030)

Je suis donc d'accord que ce gouvernement a dépensé plus que tout autre gouvernement pour soutenir l'agriculture. Néanmoins, nous devons nous demander si cela était suffisant. Tenant compte de l'aide que reçoivent les agriculteurs européens et américains, avons-nous accordé à nos agriculteurs l'aide requise pour survivre au moins à un niveau minimum? La réponse à cette question est un non retentissant. Notre politique a été inadéquate, parce qu'elle n'a pas accordé à l'exploitant d'une entreprise agricole familiale l'aide qu'il lui fallait pour rentabiliser son entreprise.

Examinons quelques chiffres sur les faillites agricoles. Les témoignages recueillis par le Comité de l'agriculture le 24 mars visaient les fermes dont le chiffre d'affaires est supérieur

à 20 000 $. Nous avons appris que 8 p. 100 de ces exploitations sont insolvables. Ce qui représente environ 13 680 fermes. Les témoignages ont aussi révélé que 23 p. 100 des exploitations agricoles du Canada, c'est-à-dire 53 000, ont de sérieux problèmes de liquidités.

Des milliers de fermes au bord de la faillite sont sur le point de fermer leurs portes. Le gouvernement a poursuivi une politique inadéquate, qui n'a su prévenir cette crise et qui n'a pas procuré aux agriculteurs la sécurité nécessaire pour éviter la faillite. Voilà la vérité toute nue.

De nombreuses régions rurales au Canada et surtout dans l'ouest du pays ont le sentiment d'avoir été trahies. Depuis de très nombreuses années les agriculteurs canadiens ont voté pour les Conservateurs. Année après année, ils envoyaient au Parlement des députés conservateurs. Des 14 députés originaires de ma province, il n'y a que 5 Néo-Démocrates. La colère gronde dans l'Ouest du Canada qui se sent trahi. Les Canadiens de l'Ouest ont donné leurs voix aux Conservateurs dans de si nombreuses élections et se disaient dont qu'un gouvernement conservateur à Ottawa serait bien disposé à leur égard et comprendrait leurs besoins et problèmes.

Quand je retourne dans les secteurs ruraux de ma circonscription, c'est un message de colère et de déception que j'entends. Les gens sont furieux et déçus parce que le gouvernement n'a pas su vraiment répondre à leurs besoins et préoccupations. Ils se sentent au bord de la faillite et doutent que le gouvernement soit au fait de leur situation et, plus encore, qu'il ait conçu un plan cohérent pour leur éviter cette faillite.

Nous avons demandé et redemandé ici-même au gouvernement de dévoiler publiquement ses intentions. L'agriculture est en elle-même une affaire très risquée qui est assujettie à un grand nombre d'impondérables comme la température, le marché, les coûts et les sauterelles. C'est un jeu de hasard. Un autre hasard c'est la politique gouvernementale. Les agriculteurs doivent décider ce qu'ils vont planter et en quelles quantités et ils savent bien que c'est une question de chance, parce qu'ils ignorent ce que sera la politique gouvernementale. Ils se disent qu'au bout du compte, le gouvernement devra mettre sur pied un programme quelconque de paiements compensatoires, mais ils ne savent pas quels en seront les critères. Ils veulent agir de façon rationnelle et judicieuse sur le plan économique, mais ils ne le peuvent pas à cause de cette autre incertitude qui plane sur les programmes.

Nous avons réclamé jour après jour à la Chambre des communes que le gouvernement nous dise un peu ce qu'il compte faire. A-t-il une politique cohérente en tête? Plût au ciel que j'aie tort, mais je crains bien que le gouvernement n'ait aucune politique cohérente. Ce serait inexcusable puisque tout le monde s'attendait à ce qu'une guerre commerciale éclate entre les Européens et les Américains. Lorsque le projet de loi américain sur l'agriculture a été étudié et adopté par les législateurs des États-Unis, nous en connaissions déjà les conséquences. Nous avions amplement le temps de comprendre la nature du problème qui se poserait aux agriculteurs canadiens et commencer à mettre sur pied un mécanisme pour les protéger.

La première fois que nous avons entendu parler d'un programme remonte, je crois, à un jour ou deux après la lecture du discours du Trône, à l'automne dernier. Le discours lui-même ne faisait aucune mention d'un programme précis. En fait, on y parlait très peu d'agriculture. Lorsque cette question a été soulevée à la Chambre, le gouvernement a essayé de se justifier en déclarant que c'était la première fois qu'il était question de l'agriculture à la première page d'un discours du Trône. La belle affaire! Les agriculteurs des Prairies n'en sont pas impressionnés pour autant.

A cette époque là, des élections avaient lieu en Saskatchewan. Au moment de la présentation du discours du Trône, le vice-premier ministre de la Saskatchewan se trouvait à Ottawa essayant d'obtenir quelque chose pour les agriculteurs canadiens, car le gouvernement conservateur de M. Devine connaissait de graves difficultés en Saskatchewan. Et bien, comme rien n'était prévu dans le discours, le vice-premier ministre, le premier ministre et un bon nombre de ministres de la Saskatchewan se sont mis à téléphoner. Ils ont téléphoné aux principaux ministres fédéraux représentant la Saskatchewan et, j'en suis sûr, au premier ministre (M. Mulroney) ainsi qu'au ministre de l'Agriculture (M. Wise). Ils ont obtenu quelque chose. Lorsque le premier ministre a présenté son discours, il y a ajouté une promesse de financement d'un milliard de dollars.

Nous avons ensuite essayé à la Chambre d'avoir une idée de ce que représentait ce montant. Jour après jour, nous avons demandé s'il s'agissait de nouveaux fonds et quel était l'objectif visé. Il devint évident que cet engagement d'un milliard de dollars n'était pas le fruit d'une réflexion mûrie sur la façon dont le gouvernement allait s'attaquer au problème. Il était donc évident que cette réponse était politique et ne visait pas à mettre fin à la crise qu'affontent aujourd'hui les agriculteurs, ni aux affrontements entre les Européens et les Américains . . .

[*Français*]

M. Gérin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président!

M. le vice-président: L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead (M. Gérin) fait un rappel au Règlement.

M. Gérin: Monsieur le Président, c'est parce que je constate qu'il est une heure moins vingt. J'écoute avec attention le député du NPD, parce qu'on sait que c'est le NPD qui a demandé un débat d'urgence. Je suis ici, et j'écoute depuis six heures et demie les débats de la Chambre et je ne constate aucune urgence. Qui plus est, je constate aussi que le NPD, qui prétend que c'est un débat d'urgence, n'a que trois députés ici ce soir. Nous, nous faisons notre devoir. S'il y a urgence, comme prétend le NPD, je pense qu'il devra le démontrer. De tout ce que j'ai entendu aujourd'hui, je ne constate absolument rien d'urgent comme tel.

Je suis prêt, comme député, monsieur le Président, à faire mon devoir, à assister au débat, à intervenir, à écouter le député, mais à la condition cependant qu'il démontre en quoi c'était urgent et en quoi le gouvernement n'aurait pas fait son devoir. Au contraire, je pense bien, monsieur le Président, et vous allez l'admettre, que les cultivateurs canadiens vont admettre que nous avons fait notre devoir.

M. le vice-président: Je ne crois pas que ce soit un rappel au Règlement.

• (0040)

[*Traduction*]

M. de Jong: Tout d'abord, monsieur le président, on réfute votre appel à l'ordre. Deuxièmement, si l'honorable député avait pris la peine d'écouter mes remarques lorsque j'ai cité le nombre d'entreprises agricoles et de familles d'agriculteurs qui sont sur le point de faire faillite, il n'aurait pas osé déclarer devant la Chambre qu'il n'y a pas de crise. Troisièmement, j'essayais d'expliquer à l'honorable député la raison pour laquelle tant d'agriculteurs de ma circonscription se demandent quoi semer et en quelles quantités. Ils se posent la question aujourd'hui-même, ce soir, et il est urgent qu'ils obtiennent une réponse.

Peut-être l'honorable député du gouvernement ne voit-il pas l'urgence. C'est son affaire, mais s'il veut comprendre la nature urgente de cette crise, je l'invite à se rendre au Fort Qu'Appelle, à Qu'Appelle, à Edenwold ou à Balgonie, et à discuter avec certains des habitants de ces collectivités rurales. Il aura ainsi une idée de l'ampleur de la crise qu'affrontent certains des citoyens que je représente.

Tout en reconnaissant le programme d'aide d'un milliard de dollars que le gouvernement a institué, je voulais vous signaler qu'il n'est pas le fruit d'une longue planification, de profondes réflexions, d'une analyse poussée et d'une grande prévoyance, mais qu'il visait simplement à résoudre le problème politique qui se posait alors au parti conservateur en Saskatchewan. Cela a été fort bien illustré lorsqu'un journaliste du *Star Phoenix* entendit, au milieu de la campagne électorale, dans une chambre de motel, aux premières heures du matin, le premier ministre de la Saskatchewan téléphoner à certains ministres du Cabinet à Ottawa pour leur dire qu'il y aurait des pots cassés à payer si le gouvernement fédéral n'offrait pas un ensemble de mesures.

C'est là toute l'histoire de cette dénommée transaction d'un milliard de dollars. Le gouvernement essaie d'en tirer parti autant que possible. Il essaie, avec le minimum d'efforts sur le plan de l'aide, d'obtenir le plus de résultats politiques possibles. Voilà ce qui en est. Mais cet effort minimum ne suffit pas à régler les problèmes de nos agriculteurs qui n'ont aucune protection. Tel est le message que nous essayons de transmettre au gouvernement. Tel est le message que le gouvernement refuse obstinément d'entendre.

Ce soir, les députés du parti au pouvoir ont littéralement valsé autour des questions fondamentales. Ils ont dressé une liste de tous les impairs des Libéraux et les Libéraux en ont beaucoup commis. Toutes ces erreurs se résument dans mon esprit, et aussi, je crois, dans l'esprit de la plupart des agriculteurs de l'Ouest canadien, en cette simple déclaration de l'ancien premier ministre Trudeau: «Pourquoi devrais-je vendre votre blé?» L'arrogance et l'ignorance de ce qui constitue notre pays se trouvent révélées dans cette simple citation qui vaut des volumes. Cette phrase condamnera le parti libéral dans l'ouest du Canada pendant encore de nombreuses années.

La population de l'Ouest canadien s'attendait à recevoir plus d'aide du gouvernement actuel et elle a été déçue. Et c'est là la cause de la tristesse, de la frustration et de la colère que manifeste aujourd'hui l'Ouest canadien. C'est là l'explication des mouvements politiques imprégnés de séparatisme, qui naissent dans l'Ouest canadien. Ils estiment que ceux qu'ils ont appuyés, une élection après l'autre, les ont oubliés maintenant qu'ils sont au pouvoir. Un nombre appréciable de Canadiens de l'Ouest parlent aujourd'hui de séparatisme.

La frustration de l'Ouest provient de ce que, lorsque les choses allaient bien, l'Ouest a payé sa part. Quand les libéraux étaient au pouvoir, ils ont mis la main sur nos ressources. Ils ont essayé d'accaparer la potasse en Saskatchewan. Disons, pour mettre les choses au point, que nous n'avons jamais souscrit au Programme énergétique national. Les conservateurs continuent à perpétuer ce mensonge. S'ils s'en remettaient au résultat du scrutin, ils constateraient que leur propagande à la Goebbels, consiste à répéter obstinément et faussement que nous approuvions le Programme énergétique national.

Le Programme énergétique national a coûté environ 25 milliards de dollars à l'Ouest. Nous, de l'Ouest, disons que ce premier milliard de dollars que le gouvernement a dépensé au titre de l'aide agricole n'est qu'une première tranche et qu'il lui reste encore à nous verser 24 autres milliards de dollars. Telle est l'attitude de l'Ouest pour laquelle j'éprouve moi-même beaucoup de sympathie.

L'économie et le bien-être de centaines de milliers d'agriculteurs de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba sont en jeu. Nous attendons d'un gouvernement fédéral qu'il assume ses responsabilités et nous garantisse qu'il sera à nos côtés pour nous aider à traverser ces temps difficiles, et non pas nous laisser aller à la dérive. Malheureusement, le gouvernement ne nous a pas encore livré ce message.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir de me rendre ce matin par avion dans la vaste province de la Colombie-Britannique pour y rencontrer quelques chefs de divers organismes agricoles. J'ai participé aux cérémonies d'ouverture d'un centre de recherches de niveau international, conçu, parrainé et construit par Agriculture Canada. Je parle, bien sûr de l'ouverture de la station Summerland. Je suis heureux d'être revenu ici ce soir, à temps pour entendre une partie des débats en Chambre et je saisis cette occasion d'y prendre part, quelle que soit l'heure.

Monsieur le Président, je fais partie de cette Chambre depuis déjà 15 ans et j'ai participé je crois, sans pratiquement aucune exception, à toutes les journées consacrées à l'opposition. Je n'ai jamais entendu de la part des députés de l'autre côté, autant de fausses déclarations, autant de mensonges, autant d'exagérations, voire même d'hypocrisie, qu'au cours de la dernière heure et demie que j'ai passée en Chambre depuis mon retour.

Il est faux de prétendre que le gouvernement n'a absolument rien fait pour l'agriculture au Canada. C'est absolument faux.

M. Orlikow: Nul n'a dit cela.

M. Wise: Je n'étais pas ici, mais nombre de mes collègues y étaient; ils connaissent bien et comprennent parfaitement la situation agricole. Beaucoup d'entre eux sont des agriculteurs, ce qui fait une grande différence. Je ne vois pas beaucoup d'agriculteurs de l'autre côté, surtout sur les bancs de l'opposition officielle. De fait, monsieur le Président, je ne vois personne sur les bancs de l'opposition officielle. Pour être plus précis, j'y vois l'honorable député d'Algoma (M. Foster), mais je ne crois pas qu'il soit agriculteur.

Article 29 du Règlement

Je tiens à accorder un certain mérite aux députés néo-démocrates, particulièrement à leur dernier intervenant. Je dois avouer qu'un grand nombre de ses observations étaient très sensées et j'ai écouté le député très attentivement.

Toutefois, j'ai rédigé quelques notes sur certaines observations qui ont été faites. On a prétendu que le gouvernement n'avait absolument rien fait pour l'agriculture canadienne, ce qui n'est pas vrai. Nous avons pris, durant la campagne électorale, seize engagements sur lesquels je reviendrai sans doute plus tard. Je suis certain que les intervenants précédents, particulièrement ceux de ce côté-ci de la Chambre, ont profité de l'occasion pour mettre les choses au point. Nous devons sans cesse recommencer. En fait, nous avons fait campagne dans tout le pays et avons pris seize engagements. Jusqu'à maintenant, nous avons rempli quatorze d'entre eux et nous avons l'intention de tous les remplir. Nous allons remplir toutes nos promesses, et ce certainement bien avant la fin de notre mandat.

• (0050)

En outre, nous avons pris quelque quatre cent quatorze initiatives agricoles, ce qui représente plus d'une initiative par deux jours depuis que nous sommes au pouvoir. Nous avons versé plus de 6 milliards de dollars et ce, dans la plupart des cas, à des agriculteurs canadiens.

Lorsque j'étais porte-parole de l'opposition pour les questions relatives à l'industrie laitière et ensuite pour les questions relatives à l'agriculture, un grand nombre d'organismes agricoles venaient nous rencontrer pour nous demander, lorsque nous formerions le gouvernement, ce qu'ils espéraient très certainement, de les aider en ce qui a trait aux gains en capital. Peu après que nous sommes arrivés au pouvoir, en fait à l'occasion du premier budget, le ministre des Finances (M. Wilson) a concrétisé l'engagement pris lors de la campagne électorale.

Je me rappelle qu'un certain nombre de personnes sont venues nous rencontrer pour nous demander d'agir au sujet des coûts de production agricole. Elles nous ont demandé de bien vouloir songer sérieusement à leur consentir un rabais de taxe d'accise pour les conbustibles agricoles. De toute évidence, étant donné la priorité que nous accordons à l'agriculture, nous avons accédé à cette demande. Ce faisant, nous avons effectivement supprimé toute taxe fédérale de vente et d'accise sur les combustibles agricoles, ce qui a fait épargner aux agriculteurs canadiens environ 200 millions de dollars.

Pour parler d'un sujet qui me tient à coeur, celui de l'industrie laitière, je me rappelle que les propriétaires de fermes laitières sont venus à Ottawa chaque année depuis 1970 environ pour demander au gouvernement fédéral d'adopter une politique laitière à long terme. Nous avons donné suite à leur demande, nous en avons pris l'engagement durant la campagne électorale et, en janvier de l'an dernier, le gouvernement a présenté une politique laitière à long terme. Nous nous sommes engagés à verser, en cinq ans, 1,5 milliard de dollars. On nous a demandé aussi de modifier la Loi sur le paiement anticipé des récoltes. Nous l'avons fait et avons doublé les paiements. Quand on nous a demandé de modifier la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, nous l'avons fait également et j'ai encore un mot à dire à ce sujet. Je suis sûr que mon collègue, le ministre d'État responsable de la Commission canadienne de blé (M. Mayer), en a parlé plus tôt.

Pendant plus de dix ans, les provinces et les producteurs de viande du pays ont conjugué leurs efforts pour essayer de mettre sur pied un programme de stabilisation tripartite pour la viande rouge. Le gouvernement précédent n'a jamais réussi à négocier avec les provinces ou les producteurs. En fait, il était incapable de modifier la loi ou de prévoir un cadre législatif pour une stabilisation tripartite. Nous avons pu, quant à nous, négocier avec les provinces et les producteurs, modifier la loi et remplir une autre promesse électorale.

La liste s'allonge. Je n'ai pas l'intention d'utiliser tout le temps dont je dispose pour passer en revue toutes nos promesses électorales, mais j'ai pensé qu'il était bon de faire état des principales demandes qui nous ont été présentées par les organismes agricoles et de rappeler à la population que notre gouvernement y a répondu. Je suis certain qu'avec l'aide de la Bibliothèque du Parlement, on pourra prouver que le gouvernement a tenu plus de promesses électorales que tout autre gouvernement précédent. Je suis sûr que si vous examinez ce que nous avons réalisé jusqu'ici non seulement sur le plan législatif, mais également au niveau de l'aide financière qui se faisait attendre, on ne peut que constater que ce gouvernement s'est montré plus attentif aux besoins des agriculteurs que tout autre gouvernement de notre histoire.

Lorsque l'actuel gouvernement est arrivé au pouvoir, le budget de fonctionnement d'Agriculture Canada et le montant nécessaire au maintien des programmes d'appui s'élevaient à environ 1,2 milliard de dollars. Six mois seulement se sont écoulés depuis le début de l'année, et les dépenses à ce chapitre s'élèvent déjà à plus de quatre milliards de dollars. Nous continuons en outre de négocier avec les représentants des associations agricoles. Nous les avons rencontrés le 5 mars et nous devons les rencontrer de nouveau dans la première semaine de juin. Nous allons continuer de négocier avec eux pour établir une nouvelle forme quelconque de programme de soutien. J'ai entendu quelques députés affirmer que nous devrions prendre certains engagements à propos du genre de programme qui sera mis en place. Selon eux, nous devrions prendre certains engagements en ce qui concerne le financement que nous serons en mesure d'offrir et la formule de distribution qui sera appliquée.

J'aimerais simplement rappeler aux députés qu'à l'occasion de notre rencontre du 5 mars avec 55 représentants de 35 associations agricoles différentes, nous avons émis un communiqué de presse conjoint à l'effet qu'il incombait aux agriculteurs de prendre eux-mêmes la décision. Les agriculteurs doivent interpréter les signaux du marché, et je suis conscient de la difficulté que cela représente. Ils sont toutefois beaucoup mieux placés que vous et moi, que tous les bureaucrates d'Ottawa et les provinces, ou que l'ensemble des hommes politiques, pour interpréter ces signaux.

Nous pourrions réunir tous ces grands esprits, et jamais ils ne pourraient interpréter les signaux du marché avec la même exactitude que les agriculteurs et les associations agricoles le font pour eux-mêmes. C'est précisément la raison pour laquelle nous avons émis un communiqué de presse à l'issue de cette réunion. Je ne l'ai pas apporté avec moi aujourd'hui, mais je l'ai déjà lu à quelques reprises en chambre. Je tiens à rappeler aux honorables députés, en particulier à ceux qui nous font face, que ce n'était pas un communiqué de presse émanant du

ministre de l'Agriculture ou de ses bureaucrates. Ce n'était pas non plus un communiqué de presse du ministre d'État pour la Commission canadienne du blé.

M. Foster: Il a été rédigé par vos gens.

M. Wise: L'honorable député d'Algoma n'était pas là. Il parle encore sans savoir, comme c'est son habitude. Cela ne fait aucun doute.

M. Foster: La plupart ont eu l'impression qu'on se servait d'eux. Je n'invoquerais donc pas cet argument à votre place, John.

M. Wise: Il est certain que nous ne devrions pas faire, à ce moment-ci, des déclarations de ce genre.

• (0100)

J'ai félicité le député qui vient de prendre la parole, mais il a fait quelques remarques qui ne sont pas tout à fait exactes. Il a indiqué que lorsque le gouvernement s'est engagé à appuyer les agriculteurs canadiens, le montant en cause était de l'ordre du milliard de dollars. Il a invoqué certaines raisons politiques pour expliquer ce chiffre. Il est évidemment dans l'erreur.

Je ne sais pas à quelle date des élections ont eu lieu en Saskatchewan, mais je peux vous dire que la décision de rencontrer les principaux représentants agricoles était une initiative du premier ministre (M. Mulroney) et que nous y avons donné suite à sa demande expresse. C'est à sa demande également que le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) et moi-même, ainsi que le secrétaire parlementaire, le député d'Assiniboia (M. Gustafson), avons convoqué une réunion avec les représentants agricoles à Vancouver avant le départ du premier ministre pour le Sommet de Tokyo. Le député d'Algoma peut bien en parler de son siège, mais il n'était pas là.

M. Foster: Vous n'étiez pas ici lorsque j'ai pris la parole.

M. Wise: Peut-être valait-il mieux ainsi. Le fait est que nous avons eu des entretiens avec les principaux représentants agricoles depuis le début du printemps dernier. En fait, nous en étions arrivés à la conclusion qu'il faudrait au moins un milliard de dollars, et nous avons continué à discuter avec eux afin de trouver une méthode juste et équitable pour distribuer cet argent.

Nous ne devrions pas critiquer les représentants agricoles, mais plutôt les féliciter. Lorsque nous les avons rencontrés à Ottawa, à l'édifice Sir John Carling, beaucoup croyaient qu'il était impossible que 25 ou 30 représentants agricoles s'asseoient avec nous pour essayer d'établir un programme et une formule de distribution justes et équitables. Nous y avons réussi grâce à une collaboration réciproque et à l'esprit d'initiative démontré par les représentants agricoles à l'occasion de ces rencontres. Nous sommes parvenus à mettre au point une formule juste et équitable.

Si nous appliquons cette formule à un producteur de céréales de la Saskatchewan selon son type de récolte, nous constatons que le Programme spécial canadien pour les grains procure une aide d'environ 9 300 $. Si nous l'appliquons à un producteur du sud-ouest ontarien selon son type de récolte, nous constatons qu'il procure à peu près le même montant que celui versé au producteur de l'Ouest canadien.

Permettez-moi de préciser que nous sommes essentiellement dans la même position cette année que l'an dernier. Il serait malavisé, pour l'instant, d'émettre des hypothèses sur le montant de l'aide dont on aura besoin. Il nous est impossible en tant que gouvernement, de préciser pour l'instant dans quelle mesure nous pourrons y faire face.

Le gouvernement s'est toutefois engagé, dans le discours du Trône, à ne ménager aucun effort. Dans son budget du 18 février, le ministre des Finances (M. Wilson) a en outre chargé une nouvelle fois le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé et moi-même de convoquer d'autres réunions. Les réunions ont été reprises et la première a eu lieu le 5 mars.

Je vous ai parlé de la déclaration qui a été émise, et qui ne fait peut-être pas l'affaire de tout le monde. Quoiqu'il en soit, j'ai l'intention de la maintenir. D'ailleurs, je suis sûr que si vous vérifiez auprès des agriculteurs qui ont participé à cette rencontre, vous constaterez que la grande majorité d'entre eux sont d'accord sur son contenu. Je me suis entretenu avec un grand nombre d'entre eux depuis ce temps et j'ai pu constater qu'elle a leur appui. Les rencontres se poursuivront en juin et nous continuerons de collaborer pour mettre sur un pied un programme approprié.

On a passablement discuté et péroré, peut-être à juste titre, au sujet des raisons pour lesquelles le Gouvernement a décidé de lever le moratoire. Je rappelle à la Chambre que l'application des mesures de transition est scrupuleusement contrôlée.

Bien que j'aie institué un moratoire sur les forclusions d'exploitations agricoles, je me dois de rappeler à la Chambre que ces forclusions ne s'appliquaient qu'aux clients de la SCC. Le ministre de l'Agriculture n'a pas le pouvoir d'instituer de tels moratoires pour d'autres créanciers que ceux de la SCC.

M. Benjamin: Oui, vous en avez le pouvoir.

M. Wise: J'aimerais corriger le député, car je n'ai pas ce pouvoir. Si j'ai pris une telle initiative à cette époque, c'était parce que j'avais de bonnes raisons de le faire. Je prendrais encore la même décision en de pareilles circonstances. Lorsque j'ai institué ce moratoire en septembre 1985, j'ai signalé que notre gouvernement projetait d'adopter certaines mesures. La première concernait le financement du programme de conversion des taux d'intérêt. Effectivement, nous avons engagé 80 millions de dollars, pour ramener de 16,75 à 12,75 p. 100 les taux payés par les 5 600 clients de la SCC.

J'avais dit que je voulais instituer une hypothèque à risque partagé. Nous l'avons fait.

J'ai signalé aussi que nous voulions instituer un prêt basé sur le prix des produits agricoles. Nous l'avons également fait.

J'ai mentionné aussi que nous voulions présenter un projet de loi sur l'examen de l'endettement agricole et nous l'avons fait. J'ai dit que nous voulions créer des Bureaux d'examen de l'endettement agricole. Il en existe maintenant dans toutes les provinces.

J'ai mentionné que nous voulions que les bureaux d'examen de l'endettement prennent le temps d'étudier la situation pour pouvoir bien fonctionner. C'est ce qui s'est produit et ils font un excellent travail. Certaines personnes ne sont peut-être pas tout à fait satisfaites de cette mesure législative, mais il ne fait

aucun doute dans mon esprit, dans moins d'après les consultations que j'ai eues avec les agriculteurs eux-mêmes, que la loi est appropriée.

Je constate également que le processus d'examen de l'endettement agricole est tout à fait adapté aux circonstances, car le Bureau d'examen de l'endettement agricole a d'excellents résultats, surtout si l'on considère les cas très difficiles qu'il doit régler.

Je vois que vous me faites signe, Monsieur le Président. Mais je n'ai pas encore vraiment commencé à aborder mon propos.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour permettre au Ministre de poursuivre?

Des voix: D'accord.

M. Wise: Je remercie les députés de leur courtoisie. J'essayerai de ne pas trop m'allonger.

J'ai également mentionné que nous voulions mettre sur pied un programme de réorientation des agriculteurs.

Le Gouvernement a été forcé d'innover à maintes reprises au cours des dix-huit derniers mois. N'importe quel gouvernement peut bonifier, améliorer ou accroître ses programmes existants sans grandes difficultés, pourvu qu'il ait les ressources financières pour le faire. Même si nous avions les moyens voulus, notre défi a été plutôt de concevoir de nouveaux textes législatifs, d'imaginer de nouveaux programmes et de nouveaux plans. Il n'y a rien d'impossible à cela, mais pour réussir, il faut qu'il y ait volonté et collaboration concertées du gouvernement et de la population agricole canadienne. Ces deux conditions ont été très bien remplies.

J'imagine que ceux qui critiquent le rendement des Bureaux d'examen de l'endettement agricole n'ont pas pris le temps d'examiner les cas un à un. Je les inviterais à le faire.

Je leur demanderais également de bien examiner la question du moratoire. Bien sûr, je serai toujours porté à me demander si j'ai pris une bonne décision en instituant ce moratoire sur les forclusions de la SCC en septembre 1985. A-t-elle vraiment aidé ceux qui étaient visés par le moratoire ou leur a-t-elle nui? J'avoue que dans certains cas dont j'ai pris connaissance, il aurait été préférable qu'il n'y ait pas de moratoire, ou, si vous le préférez, peut-être certains agriculteurs auraient-ils été en meilleure posture financière si nous avions levé le moratoire plus tôt. Je suis sûr que les députés trouveront que mon raisonnement est sensé s'ils se donnent la peine d'examiner les choses d'un peu plus près.

• (0110)

Si nous regardions la situation des agriculteurs qui ont de graves difficultés financières, nous constaterions probablement que ces chiffres sont un peu exagérés. On a souvent tendance à amplifier les choses.

La SCC a un pourcentage plus élevé de créances très risquées que ne le voudraient les normes. Comment en est-elle arrivée à cela? C'est très simple, si elle est aussi engagée, c'est que le précédent gouvernement ne lui a pas fourni les fonds nécessaires.

Qui plus est, le précédent gouvernement a même exigé que la Société du crédit agricole, contrairement à son mandat, accorde des prêts de dernier ressort. En l'occurrence, la SCC a été forcée d'assumer, non pas par choix mais plutôt par nécessité, un beaucoup plus fort pourcentage et un beaucoup plus grand nombre de créances très risquées qu'elle ne l'aurait fait normalement. C'est pourquoi les établissements traditionnels de prêts parlent probablement de quatre, cinq, six ou sept p. 100 qui sont en très grave difficulté, mais si nous prenons les chiffres de la Société du crédit agricole ces pourcentages sont beaucoup plus élevés.

Les honorables députés d'en face ne sont pas satisfaits du rendement de la Commission d'examen de l'endettement agricole dont, incidemment, le taux de succès est d'environ 55 p. 100 pour l'ensemble du pays, d'environ 66 p. 100 en Ontario et d'environ 65 p. 100 en Alberta. Si nous prenons cas par cas ceux qui ont des difficultés, nous constatons que celles-ci remontent presque sans exception au milieu des années 70. Que s'est-il passé à ce moment-là? Les prétendus experts dans le monde entier ont jeté un regard prospectif sur la fin des années 70, sur les années 80 et au-delà et ont ouvert des perspectives. Ces perspectives se sont révélées très téméraires, inexactes et erronées. Elles ont causé d'énormes difficultés à de nombreuses personnes du secteur agricole d'aujourd'hui.

Les experts ont déclaré que les agriculteurs devaient agrandir leurs exploitations. Ils leur conseillaient de ne pas rénover leur vieille grange mais de la détruire et d'en construire une nouvelle; de ne pas emprunter 25 000 $ pour remettre un bâtiment en état, mais de le démolir et qu'ils seraient heureux de prêter de 100 000 $ à 250 000 $ à l'agriculteur.

On conseilla aussi aux agriculteurs d'acheter d'autres terres; ils n'auraient aucune difficulté puisque les taux d'intérêt demeureraient stables. Eh bien!, les experts se sont trompés. Ils ont dit que le taux d'inflation n'augmenterait pas. Ils se sont trompés. Ils ont dit que le coût des intrants agricoles demeurerait stable, mais ils se sont trompés. Ils ont dit que le prix des produits de base atteindrait en ce moment un niveau record, ce qui s'est révélé complètement faux. Ils ont aussi dit que nous connaîtrions à l'échelle mondiale une pénurie des produits de base alors que c'est exactement l'inverse qui s'est produit.

Nous connaissons bien les prévisions et encouragements du gouvernement précédent. Je pourrais trouver dans le *hansard* les discours de mon prédécesseur qui a parcouru le pays pour encourager les jeunes agriculteurs canadiens à se lancer à fond de train dans la production parce que l'avenir leur appartenait et était assuré. Comme il se doit, nous constatons maintenant que tout cela n'était qu'une belle vue de l'esprit.

En examinant la situation nous trouvons un autre facteur. Une des choses qui, selon les experts, n'arriverait pas, mais qui est arrivée, et qui a probablement été la principale cause des difficultés et de la chute des agriculteurs, à savoir la hausse des taux d'intérêt. Beaucoup de gens pourraient se trouver dans une bien meilleure position aujourd'hui s'ils n'avaient pas dû subir les augmentations des taux d'intérêt de 1981 et 1982. Durant cette période, les taux d'intérêt ont augmenté de 9 p. 100 et de 10 p. 100 à 25 p. 100, 26 p. 100 et 27 p. 100. Quiconque exploite une entreprise agricole ou un commerce reconnaîtra immédiatement et sans hésiter les effets néfastes des augmentations de taux d'intérêt du type que nous avons connu.

Les députés de l'opposition officielle, en particulier, nous accusent de ne pas avoir suffisamment défendu les intérêts du secteur agricole; nous avons pourtant augmenté notre budget de un ou deux milliards à trois ou quatre milliards de dollars. J'ignore ce qu'il faut faire de plus mais, étant donné la priorité que le gouvernement accorde à l'agriculture, nous avons appuyé les agriculteurs canadiens par le passé et nous continuerons de les appuyer à l'avenir.

Nous découvrons bien ce soir l'hypocrisie des députés Libéraux qui critiquent le Programme spécial canadien pour les grains. Cette somme d'un milliard de dollars représentait le versement le plus important qu'un gouvernement ait effectué aux agriculteurs canadiens de toute l'histoire du pays. Un milliard de dollars représente une somme d'argent énorme.

Quels étaient les coûts additionnels d'intrants qu'ont dû assumer les agriculteurs canadiens par suite de l'augmentation des taux d'intérêt de 9 p. 100 à 24 ou 25 p. 100? Le fait est que les agriculteurs ont dû payer quelque 2 milliards de dollars de plus lorsque le gouvernement précédent a laissé les taux d'intérêt croître de 9 p. 100 à 24 p. 100 sans intervenir. Toutefois, il a pris une mesure et a mis sur pied le Programme spécial d'aide financière à l'agriculture, dont 1 900 agriculteurs ont bénéficié. Il est intéressant de noter que le coût additionnel de ce programme a incombé aux autres agriculteurs canadiens. Et c'est un coût qui surpasse de loin les effets néfastes du projet de loi américain sur l'agriculture, du Programme de subventions aux exportations et de la guerre commerciale entre les États-Unis et la CEE.

J'aimerais conclure ici en clarifiant la situation relative à la suppression du moratoire. J'ai déjà fait des observations à ce sujet et je pourrais vous entretenir encore pendant longtemps et vous relater bon nombre d'incidents. Mais je ne tiens pas à faire perdre à la Chambre son temps. Certaines personnes, celles qui sont mal renseignées ou peu intéressées, je suppose, ont laissé entendre que la Société du crédit agricole saisirait des entreprises agricoles, sans exception. Tous les honorables députés, s'ils acceptent d'être honnêtes avec eux-mêmes, savent très bien que j'ai toujours complimenté la société du crédit agricole, et je continuerai de le faire. Elle a extrêmement bien servi les intérêts des agriculteurs canadiens ces 55, 56 ou 57 dernières années. J'ai félicité la Société du crédit agricole lorsque j'étais assis de l'autre côté et continuerai de l'appuyer dans ses entreprises.

Les agriculteurs canadiens savent que la Société du crédit agricole est plus compréhensive et plus compatissante que tout autre établissement de prêt de notre pays et qu'elle gardera cette attitude. En levant le moratoire, la Société du crédit agricole ne saisira pas les exploitations agricoles et n'expulsera pas les agriculteurs de leurs terres. Ce n'est ni sa tâche, ni son intention. Elle poursuit la même ligne d'action que le gouvernement. En effet, nous voulons faire l'impossible pour que les agriculteurs restent sur leurs terres et dans le domaine de la production d'aliments. Cela n'en fait aucun doute. Par conséquent, ne tenons pas compte de cette imprécision.

Les agriculteurs canadiens ont suffisamment de difficultés sans cela. Ils n'ont nul besoin de lire des déclarations comme celle qui veut que la Société du crédit agricole saisisse leurs exploitations agricoles et les expulse massivement de leurs terres. Ils n'en ont nul besoin. Cette éventualité ne se produira jamais. La société ne désire pas, et ce pour des raisons très évidentes, mettre de grandes superficies de terres sur le marché. Tout sera fait pour que des ententes soient conclues.

• (0120)

La Société du crédit agricole ira rencontrer chaque agriculteur qui a été lésé par le moratoire. Je le répète, tout sera mis en oeuvre pour conclure des accords. Nous envisagerons de consentir des baux à plus long terme que ceux que nous avons pu signer jusqu'à présent. Nous croyons que la loi nous autorise à signer des baux de cinq ans. Ce n'est pas mal mais, pour des raisons très évidentes, ce n'est pas suffisant. Nous le savons.

Nous savons également qu'il nous serait possible de prolonger les baux de cinq ans à sept ou dix ans peut-être, au moyen, croyons-nous, d'un décret du Conseil. Si nous pouvons recourir à cette méthode pour prolonger la durée des baux, nous ne manquerons pas de le faire. Les honorables députés savent-ils pourquoi? C'est parce que nous voulons que les agriculteurs restent sur leur terre. Nous ne voulons pas les en chasser. Nous nous ingénierons à trouver des moyens . . .

M. Benjamin: Comment se fait-il qu'ils quittent encore leurs terres?

M. Wise: Le député pose sa question à juste raison. Il demande pourquoi certains agriculteurs délaissent encore leurs terres. Il est très évident qu'il en va de même pour le nombre spéculatif dont on se sert pour les agriculteurs lésés par le moratoire. Lorsque nous commençons à négocier avec eux, nous savons déjà qu'entretemps, un grand nombre de clients se sont présentés d'eux-mêmes. Dans certains cas, des ententes ont été conclues. Nous savons que certains clients viendront d'eux-mêmes nous dire qu'après avoir évalué leur situation et envisagé leur avenir, ils avaient décidé qu'il serait préférable pour eux d'abandonner. De fait, certains d'entre eux m'ont confié qu'ils auraient mieux fait de partir plus tôt. C'est pourquoi je me demande si ce moratoire a été utile ou nuisible.

M. Benjamin: Ils n'avaient pas le choix.

M. Wise: Mais cette façon de procéder permettra à la Société de régler jusqu'à 50 cas—je dis bien jusqu'à 50 cas, monsieur le Président, par mois à l'échelle nationale. Il ne s'agit pas de 50 cas en Alberta ou de 50 cas en Ontario, mais bien de 50 cas par mois dans tout le Canada. Elle pourra ensuite communiquer régulièrement, chaque semaine ou chaque mois, avec les régies provinciales d'examen de l'endettement agricole.

Dans certains cas, la Société reconnaîtra qu'une solution est possible si les intéressés sont référés à la régie d'examen de l'endettement agricole. Et ils le seront. D'autres cas seront plus difficiles à régler. Il y en aura enfin d'autres que la Société du crédit agricole devra renvoyer aux régies d'examen. Cette société s'apparente à toute autre institution de prêt.

Article 29 du Règlement

M. Benjamin: C'est justement le problème.

M. Wise: Elle est liée par la Loi sur l'examen de l'endettement agricole. Aussi, elle ne saisira pas des terres. Très peu d'agriculteurs perdront leur exploitation.

M. Benjamin: Les banques opéreront des saisies.

M. Wise: Mais il ne faut pas oublier non plus que, lorsqu'une régie provinciale d'examen de l'endettement agricole juge qu'elle a un nombre suffisant de cas à régler, elle prévient la Société du crédit agricole qu'aucune autre mesure ne devrait être prise avant qu'elle n'ait terminé l'étude des dossiers dont elle est saisie.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je regrette d'interrompre l'honorable ministre. Je comprends tous les points qu'il aborde, mais me permettra-t-il de lui poser une question?

M. Wise: Certainement.

M. Benjamin: Monsieur le Président, n'est-il pas vrai que ce n'est pas la Société de crédit agricole qui saisit les terres, mais bien le premier prêteur, la banque, par l'intermédiaire de laquelle la SCA garantit les prêts et c'est la banque qui repossède les terres et non la SCA?

M. Wise: Monsieur le Président, la question de l'honorable député est fort pertinente. Ce serait dangereux de généraliser. Si je devais répondre à l'honorable député de façon générale, je dirais non. Je risquerais cependant de me tromper parce que, dans certains cas, les décisions prises par les régies d'examen de l'endettement agricole ne sont pas celles de la SCA qui est, elle, le deuxième intervenant, si je puis dire, le principal client ou le créancier étant la banque. C'est donc celle-ci qui est requérante. Que ce soit la banque ou la SCA qui présente la requête en question, le processus est toujours le même.

Je pourrais poursuivre encore longtemps, monsieur le Président, mais je sais qu'il y a un bon nombre de députés, en particulier de ce côté-ci de la Chambre, qui veulent participer au débat.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Blaikie: Nous aimerions les entendre.

M. Wise: J'ai pensé qu'il était préférable de s'en tenir aux principales mesures prises jusqu'ici. L'actuel gouvernement a fait plus pour l'agriculture canadienne que tout autre gouvernement dans l'histoire du pays. Je voulais souligner quelques-unes des raisons qui nous ont incités à nous engager assez loin financièrement dans le secteur agricole. Je tenais aussi à donner certains éclaircissements au sujet du moratoire.

Je pourrais passer longtemps à expliquer où se situe le vrai problème et où le gouvernement a véritablement concentré ses efforts. Je pourrais insister sur le rôle clé qu'a joué le gouvernement, et en particulier le premier ministre, sur la scène internationale en portant ce problème à l'attention des autres dirigeants mondiaux. Je pourrais également faire état de la nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales. Le premier ministre est parvenu à faire mettre l'agriculture à l'ordre du jour de ces négociations et des progrès réels ont été enregistrés dans la recherche d'une solution rapide au problème.

Je demande aux députés d'en face d'examiner le dossier, d'étudier la composition du caucus qui, à mon avis, se passe de commentaires, et de passer en revue la composition du cabinet et les déclarations qu'on a faites. Si les honorables députés se donnent la peine de vérifier, ils constateront que c'est la première fois dans l'histoire du pays qu'un premier ministre s'intéresse autant et si souvent au sort des agriculteurs canadiens. Personne ne le niera.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Wise: Nous avons toujours appuyé les agriculteurs canadiens par le passé. Notre mandat est clair. Notre programme l'est aussi, de même que notre échéancier. Nous continuerons à collaborer avec les représentants agricoles. Au moment opportun, nous publierons des informations à ce sujet. Mais il ne conviendrait pas, à ce moment-ci, de vous dire exactement de quel ordre sera le soutien financier. Sans contredit, il n'est nullement indiqué de vous faire savoir pour le moment quel mode de remboursement ou quelle formule de distribution seront requis.

Les agriculteurs canadiens à qui je me suis adressé se sont montrés très reconnaissants de ce que nous avons fait pour eux. Ils reconnaissent que le gouvernement s'est occupé des besoins de l'industrie agricole. Ils savent combien le gouvernement considère l'agriculture comme une priorité. Nous nous sommes toujours empressés de les aider par le passé, et nous le faisons encore aujourd'hui. Nous devrons également les soutenir dans l'avenir, surtout si nous considérons les problèmes qui sont à l'horizon dans le secteur des céréales et des graines oléagineuses. Ces problèmes ne disparaîtront pas par enchantement. Ils seront là demain et pour un certain temps encore. Vu nos priorités, nous continuerons de leur accorder la même attention que nous leur avons donnée par le passé. Nous continuerons à les soutenir dans l'avenir.

Des voix: Bravo, bravo!

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir prendre la parole à 1 h 30 du matin après le ministre de l'Agriculture (M. Wise), et de constater combien l'agriculture occupe une place importante parmi les priorités de la Chambre des communes. J'avoue que l'intérêt pour le débat est parfois fluctuant à une heure aussi tardive, mais j'aimerais dire aux électeurs de l'Assiniboia, à tous les agriculteurs de l'Ouest canadien et à tous les fermiers du Canada qu'il n'y a jamais eu une aussi forte représentation de députés à la Chambre des communes pour plaider en faveur des agriculteurs.

Des voix: Bravo, Bravo!

M. Gustafson: Jamais auparavant l'orientation n'a été aussi stimulante que celle donnée par le premier ministre du Canada (M. Mulroney), le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer).

Des voix: Bravo, Bravo!

• (0130)

M. Benjamin: Est-ce le choeur des forgerons ou le choeur grec?

Une voix: C'est la vérité.

M. Gustafson: Ce n'était qu'un exercice de réchauffement.

M. Foster: C'est le choeur de l'Alléluia.

M. Gustafson: J'aimerais parler un instant des questions soulevées par l'opposition ce soir. La façon dont le NPD et les libéraux ont amené ce débat pose un problème majeur.

Une voix: Le NPD pose un problème majeur!

M. Gustafson: En amenant le débat de la façon dont ils l'ont fait, les libéraux et les néo-démocrates contestent la Commission canadienne du blé et la décision prise et appuyée par les groupements d'agriculteurs et, ce faisant, ils minent la Commission canadienne du blé.

Des voix: Quelle honte!

M. Gustafson: J'aimerais lire à la Chambre certaines des choses que les groupements d'agriculteurs ont dites. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a réitéré il y a quelques minutes à peine le soutien que le gouvernement a reçu de la part de divers groupements de tout le pays.

Je lirai l'extrait suivant du *Free Press* de Winnipeg:

> Le Canada n'a pas les moyens de concurrencer les trésors publics des États-Unis et de la CEE. Le gouvernement aurait fait un mauvais choix s'il avait annoncé des prix initiaux du grain irréalistes et s'il s'était occupé du déficit qui en a résulté après coup.

Ni le NPD ni les libéraux ne reconnaissent la source du problème.

M. Benjamin: Bien sûr que oui.

M. Gustafson: Le problème vient des subventions à l'agriculture versées par les États-Unis et la CEE.

M. Benjamin: Et que faites-vous pour protéger notre secteur agricole?

M. Gustafson: En accordant des subventions, ni la CEE ni les États-Unis ne se sont préoccupés de l'avenir. Nous avons au Canada un gouvernement qui pense à l'avenir. C'est pourquoi nous sommes arrivés à la conclusion que la réponse réside dans une solution internationale.

M. Benjamin: Il faut compter de trois à cinq ans avec de la chance. Qu'entendez-vous faire dans l'immédiat?

Article 29 du Règlement

M. Gustafson: De toute évidence l'opposition, en voulant intervenir au sujet des prix initiaux du grain fixés par la Commission canadienne du blé, ne se préoccupe pas d'apporter une solution à long terme aux problèmes du marché.

Pour le bénéfice de l'opposition, j'aimerais lire . . .

Une voix: Pourquoi ne nous parlez-vous pas de ce que dit le syndicat de la Saskatchewan.

M. Gustafson: Si l'opposition veut bien écouter un instant, je vous dirai ce que le Syndicat du blé de la Saskatchewan a à dire. Je cite M. Garf Stevenson, président du Syndicat du blé de la Saskatchewan, d'après le *Western Producer* du 23 avril 1987:

> . . . le Syndicat appuie la décision du gouvernement de fixer des prix initiaux qui suivent les prix mondiaux.

C'est ce que dit le Syndicat de la Saskatchewan, l'un des plus importants sinon le plus important groupement d'agriculteurs de l'Ouest.

J'aimerais maintenant citer le Syndicat du blé de l'Alberta:

> le Syndicat est favorable à l'établissement par la Commission du blé d'un prix initial qui corresponde aux conditions réelles du marché.

Il s'agit du Syndicat du blé de l'Alberta. J'aimerais maintenant vous faire part de ce qu'a dit la *Cattlemen's Association*, d'après le *Western Producer* du 23 avril 1987:

> M. Chris Mills, conseiller politique de la *Canadian Cattlemen's Association*, a déclaré que l'Association souscrit au point de vue des groupements de producteurs de grains selon qui il faut fixer des prix initiaux réalistes qui permettent d'avoir «un indice clair» de ce que sont les prix mondiaux et d'éviter de fausser les prix du grain de provende sur le marché intérieur.

M. Benjamin: C'est dur à avaler!

M. Gustafson: Je pourrais poursuivre indéfiniment. La *Western Canadien Wheat Growers Association* dit la même chose: elle est d'accord.

M. Benjamin: C'est un prolongement du parti tory.

M. Gustafson: En fait, je n'ai pu trouver de groupements d'agriculteurs qui s'opposent à cette politique. Nous avons entendu dire toute la soirée que ces groupements n'appuient pas la position que le premier ministre (M. Mulroney), le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) ont adoptée à ce sujet, pendant la période de questions et tout au long de la semaine dernière.

M. Foster : Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si l'honorable député permettra une question.

M. Gustafson: Certainement.

M. Foster: Monsieur le Président, l'honorable député a cité le président du Syndicat de la Saskatchewan, M. Garf Stevenson. Est-il d'accord avec la requête que M. Stevenson formule dans sa lettre où il demande au gouvernement d'accorder d'urgence d'importants paiements d'appoint pour la campagne agricole 1987-1988?

Article 29 du Règlement

Étant donné qu'il cite M. Stevenson au sujet de l'établissement de prix initiaux, il pourrait peut-être nous dire s'il souscrit ou non à la requête formulée dans la lettre de M. Stevenson au premier ministre.

M. Gustafson: Ce genre de demande ne nous pose aucun problème. Le ministre de l'Agriculture l'a dit très clairement. Il a déclaré qu'il y a moins d'un mois il a participé à une rencontre à laquelle assistait M. Garf Stevenson et, de fait, j'y étais aussi. On y a indiqué très clairement que le gouvernement a déjà pris des dispositions en vue de demander l'avis des agriculteurs à ce sujet.

Une voix: La lettre est datée du 28 avril 1987.

M. Foster: Etes-vous d'accord avec la demande formulée dans cette lettre?

M. Gustafson: Monsieur le Président, je crois que l'honorable député doit comprendre qu'il s'agit de l'ensemencement et de la récolte. Il est question ici d'une campagne agricole qui ne prendra pas fin avant le 31 juillet 1988. Les agriculteurs recevront, cette semaine, un paiement du Fonds de stabilisation concernant le grain de l'Ouest qui, dans le cas d'une exploitation moyenne de deux sections de la Saskatchewan, du Manitoba ou de l'Alberta, sera de l'ordre de 14 000 $. Dans moins d'un mois, les agriculteurs toucheront, sous forme de paiement d'appoint, jusqu'à 25 000 $, et ce montant concerne la campagne agricole qui se termine le 31 juillet 1987.

Je pense qu'il faut bien comprendre de quoi il est question. Il est clair que les groupements d'agriculteurs le comprennent bien. Ainsi, oui, la lettre de M. Stevenson, orientée vers l'avenir, est tout à fait de mise. Mais l'opposition est mal venue d'accuser à la Chambre le gouvernement de ne pas faire face à la situation.

Une voix: C'est révoltant!

M. Gustafson: C'est tout à fait mal venu. Je suis sûr que les agriculteurs le reconnaissent. Ils sont très bien informés lorsqu'il s'agit de questions agricoles. Ils sont conscients de l'importance de la situation et du problème auquel ils font face.

M. Foster: La demande de M. Stevenson est formulée dans cette lettre.

M. Gustafson: Personne ici ne niera que le secteur agricole éprouve des problèmes et qu'il continuera d'en éprouver; mais notre gouvernement s'en occupe, comme il l'a toujours fait.

Pour ce qui est de l'avenir, les agriculteurs peuvent s'en remettre à l'orientation que prendra le gouvernement en leur nom.

J'aimerais revenir à ce que je disais au sujet de l'établissement de prix initiaux du grain. Le gouvernement a décidé d'accorder son appui aux agriculteurs et non aux produits, pour ne pas perturber le marché international. Je pense que c'est très clair.

Le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé a pris l'initiative dans ce domaine à l'échelle internationale, tout comme le premier ministre.

Le ministre de l'Agriculture a parlé de la rencontre qui a eu lieu à Vancouver et à laquelle participaient une trentaine de représentants du secteur agricole; c'était avant que le premier ministre ne se rende à la conférence de Tokyo.

Une voix: C'était après le spectacle d'illusion donné à Ottawa.

M. Gustafson: J'ai assisté à cette rencontre et il était très intéressant de voir à la fois l'intérêt que manifestait le premier ministre et la réaction des groupements d'agriculteurs à la solution qu'il leur proposait sur le plan international.

Il y a eu beaucoup de collaboration entre ces groupements, le premier ministre, le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé, le ministre de l'Agriculture et le gouvernement en général; elle a permis au Canada de jouer dans l'arène internationale un rôle de premier plan dans la recherche d'une solution à ces problèmes.

Si quelqu'un peut proposer une formule qui permette de les résoudre rapidement, nous sommes disposés à l'entendre. Le Canada jouera un rôle de premier plan dans ce domaine. Aucun autre pays n'est mieux placé que lui pour le faire.

• (0140)

Les Canadiens savent que l'une des grandes assises de leur pays a été et continue d'être l'agriculture. Le gouvernement en reconnaît d'ailleurs l'importance et nous avons bien l'intention de continuer à nous appuyer sur elle.

Il ne se fait aucun doute que nous traversons une période difficile. Les prix initiaux ont été profondément décevants. Nous, de ce côté-ci, nous n'aimons pas le mot «subvention». Nous ne sommes pas particulièrement emballés par l'idée de verser des subventions, mais à l'heure qu'il est, nous n'avons d'autre choix que d'aider financièrement les agriculteurs.

Qu'en est-il de la Société du crédit agricole? Je prendrai comme exemple ce qui se passe dans ma propre circonscription. De nombreux agriculteurs aux prises avec toute sorte de difficultés sont venus me voir chez moi. Je reconnais que depuis quelques mois la Société a fait preuve d'une souplesse remarquable—je vois que beaucoup de députés partagent cet avis—beaucoup plus que par le passé.

Le ministre de l'Agriculture vient de déclarer à la Chambre que le processus de révision était une initiative prise pour aider les agriculteurs. Un certain nombre d'entre nous ont recontré les présidents des comités qui sont venus témoigner devant le comité permanent. Ils nous ont exposé les difficultés auxquelles sont confrontés les agriculteurs de toutes les provinces. Un ancien député, Doug Neil, représente avec compétence le comité de la Saskatchewan. Il a fait un excellent exposé devant le comité permanent sur les efforts entrepris en Saskatchewan, province où le nombre de faillites est très élevé. Il faut donc reconnaître que la Société du crédit agricole a fait preuve de compréhension au moment où il le fallait.

Quelle est la cause du problème? Je voudrais maintenant vous en parler. La cause principale des faillites agricoles se résume à une chose: les taux d'intérêt. Des taux d'intérêt qui avaient atteint 22, 23 et 24 p. 100. Pendant trois ans, ce sont les taux d'intérêt qu'on a infligés aux agriculteurs. Prenez un taux d'intérêt de 20 p. 100, multipliez-le par 3 ans, et cela représente 60 p. 100 de la dette principale des agriculteurs. Nombre d'entre eux m'ont répété, à moi leur député—et je suis certain que d'autres ont fait la même expérience dans leur circonscription—que leurs problèmes avaient commencé quand les taux d'intérêt étaient de 20 p. 100. Il m'ont demandé pourquoi le gouvernement de l'époque n'avait rien fait à ce sujet.

Je m'en souviens, peu après les élections de 1984, jour après jour, on ne cessait de répéter: «Faites baisser les taux d'intérêt». Faut-il que je rappelle aux députés que les taux d'intérêt sont maintenant de 10 à 12 p. 100? Nos vis-à-vis se gardent bien d'en attribuer le mérite au gouvernement. L'opposition manque de perspective. Elle ne cherche pas de solution.

Les libéraux avaient complètement abandonné les agriculteurs. Ce n'est pas sans raison que les agriculteurs des Prairies se méfient profondément du parti libéral.

Jetons maintenant un coup d'oeil sur ce qu'a fait le gouvernement. Ce n'était pas une mince affaire que de le représenter en qualité de président du groupe d'études qui s'est penché sur la sécheresse dans l'ouest du Canada. Dans ma circonscription, notamment dans les régions de Bengough et de Swift Current, la sécherresse a durée presque trois ans. Pourtant, il fallu attendre l'élection d'un gouvernement conservateur en 1984 pour que l'on tente quelque chose. Le premier ministre, le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé avaient décidé d'agir. Un comité a été mis sur pied. Nous nous sommes donc rendus à Bengough, en Saskatchewan, localité qui compte 1 500 agriculteurs. Les députés se souviennent sans doute des images qu'ils ont vues à la télévision. L'un de ces agriculteurs voulait s'en prendre particulièrement à nous. Tout le monde réclamait une solution immédiate. Nous leur avons dit que nous voulions entendre le point de vue des groupements d'agriculteurs et des agriculteurs eux-mêmes. Nous ne leur demandions que quelques jours.

Le gouvernement a pris des mesures pour faire face à la sécheresse. Bien sûr cela n'a pas contenté tout le monde. Certains étaient aux prises avec des problèmes bien particuliers. Il n'y a rien de parfait dans la vie. Cependant, la majorité des céréaliers des régions sud de la Saskatchewan, de l'Alberta, du Manitoba, ceux de la région de Peace River et des régions où la sécheresse sévissait ont été satisfaits de la façon dont le gouvernement est venu à leur secours.

Aujourd'hui, il existe une situation semblable en ce qui concerne les paiements d'appoint. L'opposition nous demande d'agir sur-le-champ. Elle nous réclame une solution immédiate, avant que nous ayons eu le temps d'entendre les groupements d'agriculteurs ou avant que la saison soit un peu plus avancée.

Je vais maintenant terminer puisque j'ai abordé les grandes lignes du problème. Pendant longtemps encore, je pourrais entretenir la Chambre de nos réalisations. Nous allons continuer de comparer nos réalisations avec celles des autres partis. Nous sommes fiers de ce que nous avons fait, même s'il reste encore à faire. L'agriculture est un secteur important. Mais quand il faut faire quelque chose, c'est notre gouvernement qui passe à l'action.

Des voix: Bravo!

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, quoique je représente une circonscription urbaine, je participe volontiers au débat parce qu'un grand nombre de mes électeurs travaillent dans les chemins de fer, dans la fabrication de machines agricoles, dans les pétroles, dans le transport par camion et dans l'industrie laitière. Ils savent fort bien que leur bien-être dépend de la prospérité de l'agriculture.

Quand les agriculteurs ont des problèmes, ils en ont eux aussi. S'il y a une sécheresse ou une inondation, il n'y a pas de récolte. Si les prix qu'on verse aux agriculteurs sont insuffisants pour leur permettre de subsister, les travailleurs de ma circonscription en subissent les conséquences.

Qu'arrive-t-il à nos agriculteurs aujourd'hui? Ce sont pourtant des producteurs efficaces, aussi efficaces que n'importe quel autre au monde. Pourquoi donc sont-ils en difficulté? Ce n'est pas de leur faute. Ils ont des problèmes à cause des subventions considérables que le gouvernement des États-Unis et les gouvernements des pays membres de la Communauté économique européenne versent à leurs agriculteurs.

Le gouvernement a parfaitement raison quand il essaie de convaincre ces gouvernements de mettre un terme à leur surenchère insensée. Cependant, le gouvernement se berce d'illusions—et les agriculteurs en subiront les conséquences—s'il s'imagine que ces pays vont accepter de réduire sensiblement leurs subventions dans un avenir rapproché.

• (0150)

Les agriculteurs du pays sont en difficulté, monsieur le Président. Aucun des députés du Nouveau parti démocratique qui a pris la parole dans le débat d'aujourd'hui n'a prétendu que le gouvernement conservateur n'a rien fait pour aider les producteurs de grain de l'Ouest canadien. Nous savons, et les agriculteurs le savent aussi, qu'il leur a accordé un versement d'appoint d'un milliard de dollars. Je n'ai pas le temps aujourd'hui d'approfondir les raisons pour lesquelles il l'a fait ou de me demander si c'était une pure coïncidence que ce soit pendant l'élection en Saskatchewan, mais il s'est bel et bien exécuté. Ce que nous-mêmes et les agriculteurs disons, c'est que ce versement forfaitaire n'est tout simplement pas suffisant.

Quelle est la situation de nos agriculteurs, monsieur le Président? Permettez-moi de citer un article du *Free Press* de Winnipeg d'il y a une semaine, soit le 21 avril, dans lequel il est question de la décision qu'a prise le ministre responsable de la Commission canadienne de blé (M. Mayer) de réduire de 18 p. 100 le versement initial. Je cite: «Les producteurs de grains des Prairies toucheront un versement record de 705 millions de dollars pour compenser une chute de 18 p. 100 des prix initiaux, a annoncé hier le ministre Charlie Mayer. On assiste pour une deuxième année consécutive à la chute des prix du blé, de l'avoine et de l'orge vendus par la Commission. L'agro-économiste Darryl Croft de l'Université du Manitoba, a déclaré que l'accroissement des subventions du gouvernement ne compensera la faiblesse des prix fixés par la Commission. Selon lui, les prix dont a tenu compte le gouvernement pour effectuer son versement, bien que réalistes, ne sont pas suffisants pour les agriculteurs qui comptent sur leurs ventes de grains pour gagner leur vie». Je pourrais continuer de citer cet article. Par la suite, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a annoncé qu'il mettrait fin au moratoire sur les saisies de biens agricoles. Voici comment le *Globe and Mail* a rapporté cela dans son édition d'hier.

Je tiens à citer une partie de cet article pour réfuter les propos du ministre de l'Agriculture et du député d'Assiniboia (M. Gustafson) qui prétendent que les agriculteurs sont satisfaits, qu'ils sont heureux de la décision du gouvernement concernant la réduction du prix initial et la levée du moratoire. Voici ce

que rapporte le *Globe and Mail* dans son édition d'hier: «M. Garfield Stevenson, Président du Syndicat du blé de la Saskatchewan, a déclaré que la levée du moratoire entraînera un nouveau déclin de la valeur commerciale des terres agricoles. Cette mesure est tout à fait irresponsable et absolument inacceptable. Je croyais le ministre plus compétent que cela». Je remarque la présence du député de Brandon-Souris (M. Clark). Le *Globe and Mail* cite également les propos du président de *Keystone Agricultural Producers*, organisme qui représente l'ensemble des producteurs agricoles du Manitoba. Je cite l'article: «M. Jack Penner, président de *Manitoba Keystone Agricultural Producers*, a déclaré que la levée du moratoire sur les saisies par la SCA rendra les choses plus difficiles aux agriculteurs qui voudront emprunter aux banques et à d'autres institutions. A cette époque de l'année, de nombreux agriculteurs essaient d'emprunter pour acheter du carburant, des semences, des engrais et des produits chimiques pour la prochaine campagne agricole. Ils ont besoin de beaucoup plus d'argent liquide à cette période-ci de l'année qu'à toute autre période. Cette situation est extrêmement regrettable».

Certains députés diront peut-être que les deux journaux ont mal cité les propos de ces dirigeants agricoles ou les ont utilisés hors contexte. Permettez-moi de vous citer officiellement une lettre envoyée hier au Premier ministre (M. Mulroney) par le président du Syndicat du blé de la Saskatchewan, M. Stevenson: «Le Syndicat du blé de la Saskatchewan estime que le mode de vie rural et les industries de services connexes sont menacés. Nous recommandons expressément (1) qu'on mette immédiatement en place des programmes conjoints fédéraux-provinciaux qui permettront aux exploitations agricoles familiales de continuer de fonctionner; (2) qu'on envisage sans tarder de verser dans les plus brefs délais un paiement d'appoint substantiel pour la campagne agricole 1987-1988; (3) que le gouvernement poursuive ses efforts en vue de rétablir l'équilibre du marché international des grains».

Permettez-moi de revenir un instant sur ce que disent les agriculteurs à propos des paiements d'appoint. Ils veulent qu'on agisse vite. Ils veulent un paiement d'appoint substantiel, non pas pour la campagne agricole de l'an dernier mais pour celle de 1987-1988.

La semaine dernière, le Président de *Keystone Agricultural Producers*, M. Jack Penner, bon ami du ministre responsable de la Commission canadienne du blé, a écrit au premier ministre. Voici un extrait de sa lettre: «Au nom des producteurs de grains du Manitoba, nous demandons à votre gouvernement d'annoncer le plus tôt possible qu'il a l'intention de mettre en place un programme de même nature pour la campagne agricole 1987-1988, avec des niveaux de financement au moins équivalents à ceux du programme de 1986. Nous sommes convaincus que tout programme complémentaire devrait se fonder uniquement sur les superficies ensemencées pour maintenir la production au même niveau. La crise financière agricole est si grave qu'à notre avis, des mesures doivent être prises avant la fin d'avril pour rassurer les producteurs de grains quant à l'intention du gouvernement fédéral de les appuyer».

Il poursuit ainsi: «Une deuxième mesure importante devrait être une initiative hardie prise par la Société du crédit agricole en vue de sauver de la faillite des milliers d'exploitations agricoles commerciales. La SCA devrait consentir de nouveaux prêts à des taux abordables, et devenir aussi une institution de prêts offrant toute la gamme des services possibles à la communauté agricole. A notre avis, ces mesures permettront de rassurer les agriculteurs à une époque où les autres institutions de prêts menacent de retirer leurs services».

Je trouve très étrange que lorsque des députés de ce côté-ci de la Chambre soulèvent ce genre de question et font des suggestions comme celle-ci, on nous réponde que nous sommes alarmistes et que nous faisons apparaître la situation sous un plus mauvais jour. On nous dit que les agriculteurs sont satisfaits, qu'ils sont très heureux de ce que fait le gouvernement. Pour ma part, j'estime que lorsque le président du Syndicat du blé de la Saskatchewan ou celui des *Keystone Agricultural Producers* prennent la parole, ils savent ce dont ont besoin les agriculteurs. De toute évidence, la lecture de ces deux lettres nous montre que ceux-ci sont loin d'être satisfaits des mesures prises par le gouvernement. On nous accuse toujours d'être des radicaux et de tenir des propos tendancieux.

J'ai trouvé des renseignements très intéressants dans l'édition de janvier du *Western Report*.

M. Benjamin: Un autre magazine socialiste.

M. Orlikow: Je ne connais pas de publication plus conservatrice au Canada. Permettez-moi d'en lire quelques paragraphes. Voici la situation d'un agriculteur de l'Alberta, province qui n'est représentée depuis tant d'années par des députés du parti conservateur.

M. Benjamin: Et qu'est-ce que cela leur a donné?

M. Orlikow: Oui, qu'est-ce que cela leur a donné? Je vais vous le dire en citant cette édition du *Western Report*. En 1970, Marvin Dahl, 47 ans, s'est joint à son père, Clifford, pour exploiter avec lui la vieille ferme familiale située à 12 milles au sud du ranch, qui appartenait à la famille depuis 50 ans. Le fils essaie maintenant de rembourser la moitié d'une dette de 600 000 $ en vendant 640 acres. Il aimerait vendre ces terres à son fils Richard, qu'il avait embauché jusqu'à ce la crise l'oblige à le congédier.

• (0200)

Pour un tel achat, Richard devrait verser annuellement environ 27 000 $ sur son prêt et comme ses frais d'exploitation s'élèveraient à au moins 35 000 $ par an, il lui serait difficile de joindre les deux bouts. Marvin dit qu'il faudrait que l'exploitation agricole soit rentable pendant 15 années d'affilée pour que Dahl puisse se retourner. Il n'est pas optimiste, non plus que son vieux père de 85 ans, qui travaille toujours et qui adore l'agriculture. Je pense qu'il lui est très pénible de devoir vendre une partie de ses terres.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Avez-vous honte de lire une telle chose?

M. Orlikow: Est-ce honteux de lire cela?

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Avez-vous honte?

M. Orlikow: J'estime qu'il est tragique que ce genre de chose arrive au Canada.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): C'est vous qui en êtes la cause.

M. Orlikow: Monsieur le Président, l'Hon. député dit que c'est moi qui en suis la cause. Le parti qui est le mien n'a jamais formé le gouvernement fédéral. C'est le parti conservateur qui a promis aux agriculteurs canadiens que s'il était élu, il adopterait des programmes pour les aider à régler leurs problèmes. Mais les problèmes sont pires qu'ils ne l'ont jamais été.

Des députés conservateurs ainsi que le ministre disent que nous exagérons les difficultés. Le même article mentionne que selon l'*Alberta Agricultural Development Corporation*, de 770 à 850 agriculteurs de l'Alberta ont quitté la terre en 1986, dont presque 400 ont fait faillite. C'est le même nombre que celui qu'on avait enregistré pour l'ensemble du Canada au cours des années 60 et 70.

Un agro-économiste de Lethbridge affirme qu'environ 5 p. 100 des quelque 7 000 agriculteurs de sa région se retirent chaque année et que si le climat économique ne s'améliore pas, la région pourrait perdre jusqu'à 30 p. 100 de ses cultivateurs au cours des deux prochaines années. Ce serait ceux qu'il considère comme ayant de graves difficultés financières, des jeunes pour la plupart.

Telle est la situation à laquelle les agriculteurs doivent faire face, notamment dans l'Ouest canadien. Ces difficultés économiques s'accompagnent de problèmes psychologiques et affectifs considérables. Les études effectuées par deux professeurs de l'Université Brandon révèlent que des symptômes de tension tels que maux de tête, problèmes conjugaux et irritabilité sont de trois à quatre fois plus prononcés chez l'agriculteur moyen que chez un agent de la GRC trois jours après qu'il a participé à une fusillade. Il n'est pas surprenant d'entendre de telles révélations quand on connaît les difficultés avec lesquelles les agriculteurs sont aux prises dans l'ensemble du Canada.

M. Holtmann: C'est Charlie Mayer agriculteur, juste là, dans la revue *Mclean's*, si vous voulez voir?

Des voix: Règlement!

M. Benjamin: Vous avez les méninges fatiguées.

M. Orlikow: Je sais qu'il est tard et je suppose que l'Hon. député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann) est fatigué, mais il ferait bien de respecter le Règlement de la Chambre et de rester à sa place.

M. Holtmann: Non, sérieusement, je ne peux pas faire quelques pas? Mais si, voyons.

M. Orlikow: Nous demandons que dès maintenant, le gouvernement s'engage au moins à garantir aux céréaliculteurs canadiens que le produit des cultures actuelles, c'est-à-dire les recettes de la campagne agricole 1987-1988, soit égal à celui de l'an dernier. Cela coûterait de 1,5 à 2 milliards de dollars. Nous demandons aussi que cette aide soit offerte aux agriculteurs non seulement pour cette année, mais pour les trois ou quatre prochaines, de manière qu'ils sachent à quoi s'attendre.

Nous savons qu'à l'échelle internationale, le gouvernement s'emploie à pacifier les marchés mondiaux du grain. Nous espérons qu'il réussira. Mais même avec de la chance, nous savons qu'il lui faudra quelques années pour y parvenir. Il n'y aura pas de solution rapide, car les Américains et les Européens ne sont pas prêts.

J'ai déjà dit que le gouvernement a fourni de l'aide au secteur agricole l'an dernier. Il dit qu'il a consulté les organismes agricoles, mais d'après les lettres du président de la *Saskatchewan Pool Elevators* et du président de *Keystone Agricultural Producers*, il les a peut-être consultés, mais il ne les a pas écoutés.

Nous prétendons que l'aide gouvernementale, quoique appréciable, n'a tout simplement pas été suffisante. Le gouvernement donne d'une main, mais il reprend de l'autre. Le gouvernement conservateur a augmenté les impôts, les frais d'administration, les frais de transport et une foule d'autres frais directs et indirects que doivent supporter les agriculteurs. Le gouvernement ne devrait pas . . .

M. Holtmann: En voici deux de plus pour vous.

M. le vice-président: Cela n'est pas de mise à la Chambre.

M. Benjamin: Monsieur le Président, pourriez-vous demander au sergent d'armes d'emmener cet imbécile?

M. le vice-président: L'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a la parole.

M. Benjamin: Sortez d'ici.

M. Holtmann: Essayez donc de me faire sortir.

M. Orlikow: Le gouvernement devrait annoncer maintenant un programme de versements d'appoint pour la campagne agricole qui vient. Il n'aurait pas dû lever le moratoire sans avoir d'abord réglé toute la question de la dette agricole, qui s'élève maintenant à quelque 25 milliards de dollars pour l'ensemble du Canada. Sur une bonne partie de celle-ci, on verse encore des intérêts aux taux élevés avec lesquels les agriculteurs ont dû composer sous le régime des libéraux.

Le gouvernement a déclaré qu'il ne pouvait en faire davantage pour les agriculteurs. Pourtant, nous nous souvenons qu'il a su trouver 1 milliard de dollars pour sauver une banque. Nous nous souvenons qu'il a récemment accordé 350 millions de dollars pour aider les petites sociétés pétrolières. Nous n'y voyons pas d'objection. Nous savons aussi qu'il a autorisé un abattement fiscal de 500 millions de dollars pour les acheteurs de Gulf Canada. Nous savons que les acheteurs de Dome obtiendront probablement 2 milliards de dollars de crédits d'impôt. Nous savons que les banques ont été autorisées à prêter plusieurs milliards de dollars pour que Massey-Ferguson continue à fonctionner. Nous savons que le gouvernement a réussi à trouver des centaines de millions de dollars pour contribuer à la modernisation d'une usine de papier de l'Est du Canada. Nous ne nous y opposons pas, mais s'il a su trouver tout cet argent, il peut sûrement et doit en faire beaucoup plus qu'il ne l'a fait pour les agriculteurs. Après tout, ils sont la cheville ouvrière de l'Ouest canadien et ce que le gouvernement a bien voulu faire a été limité. A notre avis, c'est insuffisant.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat sur un problème très important que connaît actuellement notre économie. Je ne voudrais pas négliger de féliciter le député de

Winnipeg-Nord (M. Orlikow), qui a apporté au débat une contribution judicieuse.

J'estime qu'il importe de rappeler encore une fois aux Canadiens la crise à laquelle font face nos producteurs de grains. Il importe aussi que les Canadiens comprennent que l'auteur de la motion qui a donné lieu à ce débat et son parti ne sont pas les seuls à se préoccuper des agriculteurs ou de l'agriculture. Le fait est que le gouvernement a, en dépit de la dette dont il a hérité et qui entrave son action, pris des mesures sans précédent pour l'agriculture et notamment pour le secteur du grain, qui connaît de graves difficultés.

Je suis sûr que les céréaliculteurs des Prairies comprennent très bien que leurs problèmes sont attribuables à des facteurs qui débordent nos frontières. La guerre commerciale catastrophique que se font les États-Unis et la Communauté économique européenne, deux superpuissances économiques qui veulent à tout prix conserver et accroître leur part du marché mondial des exportations de céréales, est un de ces facteurs.

• (0210)

Le marché commun et les États-Unis subventionnent tous deux abondamment leurs producteurs de blé et inondent ensuite le marché mondial de grains à très bas prix grâce à des programmes d'amélioration des exportations. Il en résulte que le Canada, qui dépend fortement des exportations, qui en fait exporte 80 p. 100 de sa production de blé et qui n'a qu'une population de 25 millions d'habitants, fait face à une concurrence injuste de la CEE, dont la population est de 330 millions d'habitants et qui n'exporte peut-être que 20 p. 100 de sa production. Comme chacun le sait, les États-Unis ont une population de quelque 250 millions d'habitants et un trésor public colossal. De toute évidence, le Canada peut très difficilement égaler l'Europe de l'Ouest et les États-Unis sur ce plan.

Les agriculteurs canadiens le savent. Je crois personnellement que la grande majorité d'entre eux estime que le gouvernement a réagi de façon juste et raisonnable. Cependant, je crains qu'il ne règne une certaine incompréhension dans quelques régions urbaines du pays. Je perçois des signes d'inquiétude au sujet de ce que des citadins semblent percevoir comme la prodigalité du gouvernement à l'égard des agriculteurs. On peut lire dans les journaux que le montant moyen des versements que le gouvernement fait aux agriculteurs varie de 25 000 $ à 30 000 $ chaque année. Les citadins manifestent leur mécontentement parce qu'ils ne comprennent pas l'importance de l'agriculture pour notre pays.

J'estime qu'il est de la plus haute importance que ce débat fasse ressortir encore une fois la gravité de la situation des producteurs de grains. En tant que député de la Saskatchewan, je voudrais vous donner quelques chiffres. Ils n'ont trait qu'à la Saskatchewan et ils émanent du Syndicat du blé de la Saskatchewan et de Statistique Canada.

Les revenus agricoles totaux pour l'année civile 1986, c'est-à-dire les revenus tirés des cultures, de l'élevage et d'autres activités, ont été d'environ 4,1 milliards de dollars. Les dépenses d'exploitation ont été de 2,8 milliards de dollars et le coût de la dépréciation a été de 674 millions de dollars, ce qui laisse aux agriculteurs des revenus nets globaux de quelque 636 millions de dollars, c'est-à-dire 9 p. 100 de moins qu'en 1985. A première vue, de pareils profits peuvent sembler très intéressants, mais en fait, ils sont répartis entre les quelque 66 000 agriculteurs de la province. En 1986, le revenu net moyen par exploitation agricole était d'environ 9 600 $, ce qui représente le rendement du capital et le salaire du travail. Avec cette somme, une famille d'agriculteurs doit non seulement assurer sa subsistance quotidienne, c'est-à-dire se nourrir, se vêtir, se chauffer et payer les services essentiels, mais elle doit de toute évidence rembourser une partie du principal de ses dettes. En guise de comparaison, le salaire minimum en Saskatchewan est de 4,50 $ l'heure, et une année de travail à raison de 40 heures par semaine rapporte environ 9 600 $; par contre, les citadins qui touchent ce salaire ne doivent évidemment pas faire des investissements aussi considérables que l'agriculteur moyen.

Je dois préciser que ces chiffres tiennent compte des très importantes contributions du gouvernement fédéral. En 1986, l'aide aux agriculteurs frappés par la sécheresse a été de 71 millions de dollars; les paiements d'assurance-récolte fédérale-provinciale, d'environ 120 millions; le crédit d'impôt fédéral accordé à l'égard des combustibles employés dans les fermes, de 43 millions; enfin la stabilisation des prix du grain de l'Ouest a coûté 450 millions.

En fait, sans ces programmes fédéraux, le revenu des agriculteurs de la Saskatchewan en 1986 aurait été exprimé en termes négatifs. Selon les projections, en 1987, les revenus agricoles bruts devraient être de 4,2 milliards de dollars, les dépenses d'exploitation, de 2,7 milliards de dollars, et la dépréciation devrait coûter 678 millions de dollars, ce qui laisse des revenus nets globaux de 849 millions ou de 12 500 dollars environ par ferme. Ce serait 33 p. 100 de plus qu'en 1986. Les diverses contributions du gouvernement fédéral à ce revenu agricole brut pour la Saskatchewan en 1987 comprennent 415 millions de dollars dans le cadre du programme spécial d'aide aux producteurs de grain, quelque 50 millions en crédits, d'impôt au titre des combustibles et 382 millions au titre de la part du paiement provisoire de stabilisation des prix du grain de l'Ouest qui revient à la Saskatchewan. Les chèques sont déjà à la poste et d'autres suivront. D'ici juin, le gouvernement fédéral aura versé plus de 850 millions aux producteurs de grains de la Saskatchewan, qui équivaut aux revenus nets globaux que les agriculteurs de la province devraient, selon les projections, réaliser en 1987.

Pendant ce temps, l'avoir propre des agriculteurs dans leurs propriétés diminue. En 1984, l'investissement moyen de capital était de quelque 460 $ l'acre. En Saskatchewan, la ferme moyenne a une superficie de près de 1 000 acres. Cela représente donc des investissements moyens de 460 000 $ aux titres de la terre, de la machinerie et du matériel. Je me rends bien compte que certains peuvent trouver cette énumération de chiffres assez assommante, mais je crois qu'il importe de faire consigner au compte rendu de ce débat plutôt exhaustif des chiffres à jour afin de bien faire comprendre l'ampleur des efforts que fait actuellement le gouvernement pour relancer les agriculteurs du Canada ou plutôt pour les empêcher de couler.

Les derniers chiffres pour 1985 indiquent que l'avoir propre des agriculteurs dans leurs exploitations diminue, puisque les investissements de capitaux sont tombés à 420 $ l'acre en raison de la chute du prix des terres. Il ne fait aucun doute que les chiffres de 1986, lorsqu'ils seront connus, montreront que la valeur des terres et, par conséquent, celle de l'avoir propre des agriculteurs, ont encore diminué. Ce n'est là qu'un bref résumé

des revenus et de l'avoir propre des agriculteurs de la Saskatchewan. Cela montre bien l'importance de la réaction du gouvernement fédéral.

L'auteur de la motion que nous étudions a justifié le débat par la chute des prix du grain, la levée du moratoire de la SCA et la question des paiements d'appoint prévus pour la prochaine campagne agricole. Nous savons tous qu'en 1985-1986, le prix initial pour le blé de catégorie no. 1 était de 4,35 $ le boisseau. Au cours de la dernière année, il est tombé à 3,54 $ le boisseau et il descendra à 2,99 $ le boisseau au cours de la campagne agricole 1987-1988. Les agriculteurs canadiens savent également, comme les députés de l'opposition d'ailleurs, que ce fléchissement désastreux a été causé par la guerre de subventions déclenchée et alimentée par d'autres pays.

Pour que le Canada conserve la part qu'il a toujours eue dans le marché mondial d'exportation, la Commission canadienne du blé doit absolument réduire ses prix pour tenir tête aux pays concurrents. C'est la dure réalité. Selon les indications que lui fournissent ses observateurs, la Commission canadienne du blé recommande au gouvernement fédéral ce que devrait être le paiement initial. Les agriculteurs le savent très bien et il me semble que les députés de l'opposition devraient également le comprendre. J'ose espérer qu'ils ne mettent pas en doute l'intégrité de la Commission canadienne du blé à cet égard.

Les députés de l'opposition dénoncent la fin du moratoire de la SCA qui dure depuis quelque 19 mois. En fait, les employés de la Société du crédit agricole—et je ne parle pas de ceux qui travaillent au siège social de la Société à Ottawa, mais des employés des bureaux régionaux qui rencontrent les agriculteurs de la Saskatchewan chaque jour—me disent que chez les agriculteurs qui ont du mal à rembourser leurs dettes, ceux qui sont sérieux demandent de l'aide à l'avance. S'ils arrivent mal à honorer leurs obligations, ils rencontrent leurs conseillers, examinent leurs problèmes avec eux et y trouvent des solutions. Malheureusement, les conseillers de la SCA disent également qu'une petite minorité d'emprunteurs qui ont des difficultés financières a tendance à ne pas coopérer et à éviter de faire face à leurs problèmes. Les conseillers doivent les convoquer ou les harceler et certains prétendent que des agriculteurs prétextent du moratoire pour ne pas faire face à leurs responsabilités.

Les conseillers de la SCA me disent qu'on pourrait tout aussi bien lever le moratoire parce qu'il ne fait aucune différence, dans la mesure où les agriculteurs qui prennent leurs responsabilités et qui coopèrent sont concernés. Il y a d'autres façons d'aider ces agriculteurs et elles sont déjà employées et continueront de l'être. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a parlé, au début du débat, de la possibilité de prendre d'autres initiatives et de mettre d'autres solutions à l'essai.

Les employés des bureaux régionaux de la SCA suggèrent de modifier quelque peu le critère d'avoir propre à partir duquel sont consentis les prêts basés sur le prix des produits agricoles de manière à permettre aux clients actuels de la SCA dont l'avoir propre a diminué de continuer d'être admissibles à ces prêts. Je trouve cette suggestion très valable et je demande instamment au ministre de l'Agriculture de l'étudier sérieusement.

Article 29 du Règlement

• (0220)

L'Opposition demande que soit assuré un versement d'appoint pour la prochaine campagne agricole qui commence le 1er août 1987 et se termine le 31 juillet 1988. Nous sommes à 15 mois de la fin de cette campagne. On pourrait se demander si l'Opposition agit ainsi pour obtenir une certaine faveur politique, si elle s'attend à ce que le gouvernement accède à sa demande sans connaître tous les facteurs en cause: l'importance et la qualité de la récolte, les futurs prix mondiaux et la conjoncture dans les autres pays.

Elle formule cette demande en sachant pertinemment que des versements provisoires de 705 millions de dollars consentis en application de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'ouest ont déjà été envoyés et qu'en plus, 700 millions de dollars seront versés le mois prochain aux producteurs canadiens de grains et d'oléagineux, comme dernier versement du Programme spécial canadien pour les grains. Elle sait aussi que l'automne dernier le Premier ministre (M. Mulroney) a promis dans le discours du trône que le gouvernement ne ménagerait aucun effort pour protéger les intérêts des exploitants agricoles canadiens et que cet engagement a été suivi par l'établissement d'un programme d'aide aux producteurs de grains d'un milliard de dollars.

Les actes en disent plus long que les paroles. Je crois que la plupart des exploitants agricoles de l'Ouest savent que le gouvernement les appuie vraiment, pas avec de vaines paroles comme l'a fait l'ancien gouvernement, mais par des mesures concrètes, des programmes et de l'argent.

Je ne serais vraiment pas honnête si je n'avais pas indiqué être quelque peu choqué par les cabrioles exécutées par certains des membres du Parti libéral plus tôt ce soir. Je suis révolté de les entendre affirmer d'un ton suffisant que c'est en quelque sorte le gouvernement qui est responsable de la chute des prix mondiaux du grain et indigné par la témérité avec laquelle ils prétendent que le gouvernement est insensible au secteur canadien du grain.

Ces propos sont tenus par le Parti libéral qui a assuré des gains en capitaux au secteur agricole de l'Ouest en 1971 et a mis en oeuvre l'impopulaire Opération réduction qui a entraîné des taux d'intérêt flottants de 23 p. 100 dans le secteur de l'agriculture canadien au début des années 80, dont l'effet a retardement se fait encore sentir même aujourd'hui. Les taux d'intérêt ont été la cause première des problèmes d'endettement de bien des exploitants agricoles canadiens.

Le chef du Parti libéral leur disait: «Pourquoi devrais-je vendre votre blé?» Durant les bonnes années qu'a connues notre pays, ce parti non seulement n'a pas réussi à équilibrer le budget, mais a aussi contracté d'énormes dettes pour mettre sur pied des programmes de prestige comme Katimavik. Pendant les bonnes années, le Parti libéral a imposé au pays une dette d'une telle importance que ses taux d'intérêt grugent pratiquement le tiers des recettes fédérales.

L'obligation que nous avons d'assurer le service d'une dette aussi importante rend le gouvernement très difficilement capable de répondre au besoin urgent du secteur agricole canadien sans accroître davantage le déficit, les pressions inflationnistes et les taux d'intérêt, éléments qui ne peuvent que nuire aux exploitants agricoles. A mon avis, c'est l'héritage que nous a laissé le parti Libéral. Que nous offre-t-il aujourd'hui? Un

Article 29 du Règlement

rapport de 17 pages sur les orientations qui s'offrent à l'Ouest et que le *Free Press* de Winnipeg qualifie, à juste titre, de pathétique et vain.

Je veux parler brièvement d'initiatives que le gouvernement a prises dans le secteur agricole canadien, dont certaines sont importantes et d'autres moins, et qui, à mon avis, indiquent que le gouvernement porte intérêt à la cause des producteurs de grains des Prairies et contredisent vraiment les allégations avancées par le parrain de la présente motion.

Pour des raisons pratiques, le gouvernement a cédé les gains en capital immédiatement après son arrivée au pouvoir, donnant ainsi suite à une promesse électorale faite quand le prix des terres était plus élevé. Le gouvernement a mis sur pied un programme de dégrèvements fiscaux sur les combustibles des exploitants agricoles qui, en fait, a supprimé l'impôt fédéral sur ces carburants. Il a modifié l'assurance-récolte fédérale-provinciale pour augmenter la protection sans hausser les primes.

Il a modifié la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies pour la simplifier et ne plus obliger le locataire à obtenir la signature du propriétaire pour obtenir des paiements anticipés. Il a modifié la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest pour assurer des versements provisoires, tous les printemps avant l'ensemencement. Ces paiements étaient importants, 580 millions de dollars en 1986 et 705 millions de dollars cette année.

Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a fait remarquer à la période des questions, aujourd'hui, ou j'imagine que je devrais dire hier, que le Fonds de stabilisation du grain de l'Ouest est actuellement en déficit. Il est épuisé et étant donné que les contributions antérieures du gouvernement et des producteurs ont été utilisées, il faudra les remplacer par de l'argent neuf. Il serait peut-être temps de modifier la loi pour permettre à environ 17 p. 100 des producteurs de l'ouest qui ne font pas partie du programme d'y souscrire. Je crois que le ministre a indiqué qu'il est assurément disposé à examiner la situation.

Il y a le cas du blé dur n° 5 que bon nombre de producteurs des Prairies ne peuvent malheureusement pas écouler autrement qu'en le mélangeant au foin dont se nourrissent les animaux. Dans les circonstances, ils ont une récolte pour laquelle ils ne peuvent obtenir d'assurance-récolte. Ils ne peuvent souscrire au programme de stabilisation du grain de l'Ouest parce qu'ils n'ont pas vendu leur produit. Tout comme les producteurs, je me demande, s'il n'existe pas un mécanisme par lequel les cotisations au programme pourraient être faites en pareilles circonstances. C'est le genre de problème que tous les députés, quelle que soit leur allégeance politique, doivent essayer de régler pour le bien du secteur agricole dans son ensemble.

Le gouvernement a appuyé les mesures compensatoires appliquées avec succès par les producteurs de bovins canadiens pour se protéger en ce qui concerne le boeuf de la communauté économique européenne. Il a établi des offices de révision de la dette qui, je crois, fonctionnent assez bien. Il a mis sur pied le programme de prêts sur les denrées, approche nouvelle et expérimentale dont peuvent profiter ceux qui ont des prêts hypothécaires de la Société du crédit agricole. Comme je l'ai indiqué plus tôt, je pense qu'on pourrait songer à modifier les obligations concernant les mises de fonds.

Je dois féliciter le ministre du Revenu national (M. MacKay) qui a constaté que la vérification spéciale effectuée par les fonctionnaires pour l'indemnisation supplémentaire de l'équipement était mal conçue et lourde et que dans le cadre de ce programme, les producteurs agricoles étaient victimes des vérificateurs régionaux de Revenu Canada qui allaient examiner chaque achat d'appareil effectué au cours des quatre ou cinq dernières années pour essayer de substituer leurs idées de la juste valeur marchande à celle à laquelle étaient arrivés le vendeur et l'exploitant.

Après avoir examiné la situation en détail et remarqué que les exploitants étaient déjà assujettis aux mêmes méthodes de vérification que tous les autres contribuables, le ministre a jugé qu'un programme spécial d'indemnisation supplémentaire à l'intention des exploitants agricoles n'était pas nécessaire. En conséquence, il a ainsi répondu aux revendications des députés de tous les partis et a annulé le programme.

Pendant des années, nous avons été témoins presque tous les ans de l'interruption de la livraison du grain aux ports en raison des grèves à Vancouver et à Thunder Bay. Il y a actuellement un projet de loi d'initiatives parlementaires, le projet de loi C-244, qui a été déposé devant cette Chambre, et qui a pour but d'instituer un processus de conciliation obligatoire en cas de grève ou de lock-out. J'exhorte les députés à approuver ce projet de loi.

Les producteurs de blé de l'Ouest canadien et les *United Grain Growers* lui ont déjà accordé leur appui. Probablement que le syndicat des producteurs de blé de la Saskatchewan qui, à juste titre, est toujours rapide à demander de l'aide pour ses producteurs, pourrait songer à annoncer publiquement son appui à ce projet de loi, ce qui aiderait le Canada à maintenir sa réputation de fournisseur fiable de blé de qualité et permettrait également aux producteurs d'éviter des frais supplémentaires qu'entraînent les grèves. Il est certain que bien des membres des syndicats de producteurs approuvent personnellement l'adoption de ce projet de loi, et si les Néo-démocrates veulent vraiment aider les producteurs agricoles, ils appuyeront cette initiative.

En terminant, monsieur le Président, je tiens à souligner que les taux d'intérêt ont en général baissé de 4 p. 100 par suite de l'approche prudente adoptée par le ministre des Finances (M. Wilson), des réductions à la baisse faites par le gouvernement, et lesquelles, soit dit en passant, ont été contestées à chaque étape par l'Opposition de cette Chambre, en dépit de la faiblesse des prix mondiaux du pétrole, du grain, de la potasse et de l'uranium, causée par des facteurs étrangers et malgré l'énorme déficit accumulé.

Alors que tout était contre lui, le ministre des finances a réussi à trouver des moyens d'assurer le service de cette incroyable dette pour venir en aide au secteur de l'agriculture et de l'énergie et, malgré tout, réduire la croissance du déficit. Cela se traduit par 700 000 nouveaux emplois et 500 000 personnes de plus au travail.

• (0230)

De toute évidence, la réponse à ce problème, c'est le blé à 6 $, et la solution est internationale, elle se trouve au-delà de nos frontières. Dans l'intervalle, les producteurs peuvent être certains que le gouvernement respectera l'engagement annoncé l'année dernière dans le discours du Trône et qu'il n'épargnera aucun effort pour venir en aide au monde agricole en cette période de difficulté. Les agriculteurs de l'Ouest et tous les agriculteurs canadiens vont constater, par l'argent qu'ils vont recevoir, et non par des paroles, mais par des mesures concrètes, que le gouvernement respecte son engagement.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le président, j'ai écouté attentivement les interventions de ce soir. Certaines m'ont impressionné, d'autres m'ont amusé, d'autres encore m'ont dégoûté.

Je voudrais dire au député d'Algoma (M. Foster), avec tout le respect que je lui dois, que s'il existe un parti qui n'est pas en droit de se plaindre de ce qui se passe dans le monde agricole aujourd'hui, c'est bien le Parti libéral.

M. Thacker: Ne le réveillez pas.

M. Benjamin: C'est parfait, c'est ce qu'ils ont toujours fait.

Nous ne sommes plus très nombreux ici, mais quant à moi, je fais partie de ceux qui ont subi l'opération réduction entreprise par le Parti libéral et par Otto Lang. J'ai assisté à la désaffectation de 3 000 milles de voies ferrées dans les provinces des Prairies sur une décision d'Otto Lang et des Libéraux.

Lorsqu'ils ont présenté le projet de loi de stabilisation concernant le grain, je peux dire, en toute modestie, que j'ai aidé quatre agriculteurs à intenter des poursuites contre le gouvernement libéral; nous avons gagné notre procès et obtenu 100 millions de dollars. Le plus drôle, c'est de voir qui a mené le combat et qui a présenté le projet de loi supprimant les tarifs obligatoires pour les céréales. Eh bien, c'est le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), qui vient d'avoir le culot suprême de se lever pour se plaindre des coûts de production élevés des agriculteurs. S'il avait eu au moins la délicatesse de rougir un peu, j'aurais sans doute accepté qu'il se ravise et qu'il trouve son chemin de Damas. Mais il n'a pas eu cette politesse.

Il faut aussi parler d'un sénateur qui voyage dans le sud de la Saskatchewan au cours d'une opération appelée «*Journey for Justice*». En octobre 1983, il y a eu ici une réception consacrée au maintien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau pour les producteurs de céréales. Trois cents agriculteurs de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba se sont réunis dans la salle du Comité des chemins de fer et ont demandé à ce sénateur s'il serait prêt à démissionner du Sénat si le projet de loi supprimant les tarifs obligatoires était adopté. Le sénateur a quitté l'assemblée. Je pense que les Libéraux en ont dit assez sur ce sujet, car ce sont eux qui sont responsables du dilemme actuel.

Je veux parler de ce parti qui perpétue toutes les erreurs antérieures, que ce soit par omission ou par son intervention. Depuis la Confédération, les producteurs de céréales n'ont fait que demander ce à quoi ils croient avoir légitimement droit, c'est-à-dire des prix qui leur accordent un certain rendement sur leurs coûts de production et qui leur permettent de vivre. Ils n'en ont jamais demandé plus.

Les producteurs de céréales n'ont jamais été en mesure de fixer eux-mêmes les prix de leur produits, alors qu'un travailleur syndiqué peut négocier son salaire pour essayer de rattraper le coût de la vie. S'il n'obtient pas satisfaction, il peut recourir à la grève.

Les membres des professions libérales peuvent fixer leurs honoraires de façon à récupérer leurs frais et à maintenir leur niveau de vie, et il en va de même pour les membres du Parlement. Or, dès qu'un agriculteur demande une rétribution qui couvre ses coûts de production et qui lui assure un niveau de vie à moitié décent, le gouvernement décide de lever le moratoire sur son hypothèque. La question n'est pas que le gouvernement va saisir les terres d'un agriculteur ou de 500 agriculteurs, mais bien qu'il se dispose à lever un moratoire sur leurs hypothèques à la Société du crédit agricole. C'est bien la preuve que le gouvernement s'en moque.

M. Clark (Brandon—Souris): Ce n'est pas vrai.

M. Benjamin: C'est bien la preuve qu'il n'est pas prêt à accorder aux producteurs agricoles le même niveau de vie qu'aux citoyens des autres secteurs de notre économie, qui peuvent fixer leurs prix et récupérer leurs coûts, ou qui peuvent fermer boutique.

L'agriculture est si essentielle à notre pays qu'on ne saurait envisager de l'abandonner.

Il a beaucoup été question, dans la presse, des dizaines de milliards de dollars que le Mexique, la Pologne et le Brésil doivent à des banques d'Europe et d'Amérique du Nord. Il existe un consortium de huit banques—six américaines et deux canadiennes—auquel la Pologne, le Mexique et d'autres pays doivent 6 milliards de dollars. En outre, ces mêmes banques ont une créance de 6 milliards de dollars sur un consortium de six compagnies aériennes d'Amérique du Nord.

On n'a pas souvent l'occasion de lire des histoires cocasses dans les pages financières du *Globe and Mail*, mais je me suis bien amusé à lire l'interview du vice-président de la *Chase Manhattan Bank*, qui est le porte-parole de ce consortium de banques. Lorsqu'on lui a demandé s'il s'inquiétait de l'argent dû à ces banques par le Mexique, le Brésil et la Pologne, il a répondu: «Dans six mois, la Pologne existera toujours. Mais en ce qui concerne les six compagnies aériennes, c'est moins sûr».

Si l'on applique ce raisonnement à la Société du crédit agricole, on constate que les terres seront toujours là, la banque aussi, mais les agriculteurs vont devoir s'en aller. Il y a quelque chose de fondamentalement mauvais dans un système qui nous permet de nous porter garant d'un autre pays, d'une compagnie d'aviation, de chemins de fer ou de production d'automobiles en passant ses dettes ou ses intérêts échus au compte des pertes et profits, mais lorsqu'il est question des agriculteurs . . .

M. Shields: Nous pouvons aussi accorder le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau aux compagnies de chemin de fer, conformément à la volonté du NPD.

• (0240)

M. Benjamin: Mon Hon. ami devrait se rasseoir au plus vite.

Je trouve inqualifiable d'appliquer deux poids deux mesures et je pense que mes honorables amis d'en face conviendront qu'il s'agit bien de deux poids deux mesures. Les terres demeurent, les banques demeurent et les agriculteurs doivent partir.

Article 29 du Règlement

Depuis Babylone, toutes les civilisations qui ont détruit leur agriculture sont allées à leur perte et c'est ce que nous sommes en train de faire.

Le gouvernement envisage de lever un moratoire et il nous dit qu'il étudiera le cas d'au plus 50 agriculteurs par mois. C'est trop de gentillesse. Il pourrait étudier la situation de 100 agriculteurs par mois ou même de 500 agriculteurs. Après tout, il y en a plus de 7 000 endettés par-dessus la tête. Mais c'était bien gentil de la part du gouvernement de dire qu'il n'étudiera que 50 cas par mois. J'ai pensé que c'était mieux que rien. Cinquante agriculteurs par mois, cela n'en fait que 600 par an. Si nous donnons à ce gouvernement encore deux ans, cela n'en fera que 1 200 ou 1 300 de plus qui auront été appelés.

Pourquoi le gouvernement ne dit-il pas aux agriculteurs: «Vous n'êtes absolument pas en mesure de rembourser principal et intérêts sur les prêts pour vos terres et vos machines et nous allons donc annuler vos hypothèques. Vous conserverez vos terres. Il vous suffira d'acquitter un droit couvrant les frais d'intérêt minimums et les taxes foncières et les terres seront à vous»? La ferme reste dans la famille. Elle ne va à personne d'autre. Les banques ne connaissent rien à l'exploitation d'une ferme. Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas cela? J'hésite à le dire, mais je me dois d'en parler à nouveau, cela s'appelle une «banque de terres». C'est un moyen de préserver nos collectivités rurales et nos exploitations familiales. Ce n'est pas simplement le sort des agriculteurs qui est en jeu mais celui de beaucoup d'autres dans chaque province: grossiste, épicier du coin, maître de postes, école locale, club de curling, que sais-je encore? Il ne s'agit donc pas seulement de blé et il ne s'agit pas seulement des agriculteurs.

Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) a parlé des prix initiaux. Je tiens à vous rappeler, messieurs, que celui qui nous accuse de nous en prendre à la Commission canadienne du blé est celui-là même qui, à titre de ministre chargé de la Commission canadienne du blé en 1960, a soustrait les provendes de la compétence de la Commission canadienne du blé. C'est lui qui le premier a bouleversé la commercialisation ordonnée à la Commission canadienne du blé, ce qui a été approuvé et poursuivi par le Parti libéral lorsqu'il a pris la relève, ce qui veut dire que rien n'a changé depuis. Ramenons les frais d'intérêt pratiqués par l'Office du crédit agricole au niveau du taux d'escompte ou en-deçà. Ne nous contentons pas d'un moratoire; disons à tous les exploitants de fermes familiales de ce pays . . .

M. Clark (Brandon—Souris): Qu'est-ce qu'une ferme familiale?

M. Benjamin: Il veut savoir ce que c'est qu'une ferme familiale. La présidence peut-elle m'accorder quelques minutes de plus pour que je puisse le lui expliquer?

M. Clark (Brandon—Souris): Dites-moi ce qu'est une ferme familiale.

M. Benjamin: Il est président du Comité de l'agriculture et il ne sait pas ce qu'est une ferme familiale.

M. Clark (Brandon—Souris): J'attends.

M. Benjamin: Il a vraiment bien choisi l'endroit pour s'instruire. Une ferme familiale c'est une ferme exploitée par une famille. Cela suffira-t-il? Le député a-t-il besoin de plus de précisions?

M. Clark (Brandon—Souris): Quelle qu'en soit la grosseur?

M. Benjamin: Qu'est-ce que cela a à y voir?

M. Clark (Brandon—Souris): Je ne sais pas, je vous le demande.

M. Benjamin: Que manigancez-vous?

M. Clark (Brandon—Souris): Constituée en société?

M. Benjamin: Qu'est-ce que ça change? Voilà la mentalité de ces Conservateurs bon teint, de droite, favorables à l'entreprise privée qui disent que vous pouvez bien avoir une ferme familiale, mais que si vous ne pouvez pas en tirer un revenu, tant pis pour vous.

Par sa politique, le gouvernement dit aux agriculteurs qu'il ne les défendra pas sur les marchés mondiaux. Il veut laisser les agriculteurs payer le prix de la concurrence avec les autres pays. C'est une guerre que nous livrons et la dernière chose dont nous ayons besoin c'est de lever un moratoire sur les hypothèques agricoles. C'est bien la dernière chose à faire. En fait, il ne s'agit pas d'une avance lorsqu'ils annoncent les prix initiaux et le député de Qu'Appelle-Moose—Mountain a tout à fait tort. C'est le prix que touche l'agriculteur lorsqu'il livre son grain. Ce n'est pas une avance.

Une avance n'est pas dictée par la Commission canadienne du blé. Elle est dictée par le Conseil du Trésor et le gouvernement du Canada, et personne d'autre. Le député de Qu'Appelle-Moose—Mountain et mon honorable ami, le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) qui est assis là-bas avec un sourire narquois sur les lèvres, essaient de nous faire avaler des couleuvres. Le fait est que la Commission canadienne du blé voulait fixer les prix initiaux en fonction des coûts de production afin d'aboutir à un rendement raisonnable et que le Conseil du Trésor et le gouvernement du Canada lui ont dit de rabaisser les prix initiaux.

Non seulement il ne faut pas lever le moratoire, mais il faut que le gouvernement du Canada dise à la Commission canadienne du blé: «Vous avez un prix initial. Dites aux producteurs de grain de l'Ouest du Canada que nous verserons un paiement final».

M. Clark (Brandon—Souris): De quel montant devrait-il être?

M. Benjamin: Il devrait représenter le coût de production, c'est-à-dire ne pas être inférieur à 5,50 $ ou 6 $ le boisseau. Je ne discuterai pas pour 50c. C'est le prix que l'on doit fixer. Cela coûtera au moins 1,5 milliard de dollars. C'est ce dont on a besoin tout simplement pour les producteurs de grain. En sus, tous les autres producteurs qui ont des hypothèques auprès de l'Office du crédit agricole, qu'ils vivent dans les provinces de l'Atlantique, au Québec, en Ontario ou en Colombie-Britannique, ont aussi droit à un prix qui reflète au moins leurs coûts de production.

M. Shields: Et les agriculteurs des Territoires?

M. Benjamin: Mon honorable ami de Colombie-Britannique—non, il n'est pas de là. Il est d'ailleurs. Si au moins il s'asseyait à sa place. Peu importe d'où il est, nous allons le renvoyer chez lui.

A propos, pour l'édification de mon honorable ami, il y a des fermes près de Yellowknife et de Whitehorse. On y cultive d'excellents légumes. Mais au lieu de m'occuper de la légume qui est assise ici, je voudrais conclure, si les députés ont de la chance . . .

• (0250)

M. Clark (Brandon—Souris): Annuler toutes les hypothèques consenties par la SCA?

M. Benjamin: Non. Je dis d'imposer un moratoire sur toutes les hypothèques de la Société du crédit agricole. Un moratoire sur la totalité des prêts. Les agriculteurs dont l'exploitation est viable rembourseront. Ce sont des gens honnêtes. Ils n'accuseront pas de retard sur les délais de paiement convenus. Pourquoi les députés d'en face ne font-ils pas confiance aux gens plutôt qu'aux banques?

M. Clark (Brandon—Souris): Et ceux qui accusent un retard sur les délais de paiement convenus, leur donnons-nous les terres?

M. Shields: Non. Il veut une banque fédérale de terres. C'est là où il veut en venir.

M. Benjamin: Monsieur le Président, pourriez-vous m'accorder une demi-heure de plus pour instruire ces pantins? Au cours des sombres années trente, les Conservateurs étaient au pouvoir et ont été suivis des Libéraux. Mais c'est la SCA qui a dû renflouer la Saskatchewan. Ils nous ont dit que l'argent ne se trouvait pas sous le pas d'un cheval. Au cours des sombres années trente et au début des années quarante, qui a fait une victime des agriculteurs qui se sont endettés pour acheter des semences, pour payer leurs dettes et leurs impôts fonciers? Il a fallu une guerre et la SCA pour corriger la situation. Mais nous avons imposé un moratoire. Nous avons annulé ces maudites dettes. Nous avons envoyé promener les banques. Nous avons adopté une loi sur la sécurité agricole qui interdisait à quiconque d'enlever à un fermier non seulement le quart de ses terres, mais sa maison.

Permettez-moi de dire à mon honorable ami d'en face qu'il devrait avoir le courage et le cran, pour ne pas être grossier, de dire aux établissements financiers, y compris à une institution financière gouvernementale, que nous ne devrons plus désormais permettre que nos producteurs agricoles ne fassent pas leurs frais. Voilà qui devrait être un objectif primordial de tout gouvernement, peu importe sa bannière. Si cela devait se traduire par des coûts plus élevés pour les consommateurs, nous compenserions alors les retraités et les démunis par d'autres moyens. Et le reste d'entre nous peut très bien assumer sa part des coûts de cette production agricole. Nous devons cesser d'empêcher le seul secteur—bien que nous pourrions probablement ajouter les pêcheurs—de notre économie de rentrer dans ses frais.

M. Clark (Brandon—Souris): Et l'industrie forestière?

M. Benjamin: Elle l'a toujours fait. Elle n'a jamais manqué à son devoir, jamais. Les producteurs agricoles et les pêcheurs sont pour ainsi dire les seuls secteurs de l'économie qui n'ont jamais pu faire leurs frais. C'est tout ce que nous demandons.

Permettez-moi de féliciter le gouvernement pour ses réalisations jusqu'à maintenant. Il a fait beaucoup plus que les Libéraux avant lui, qui ont bien peu de choses dont ils peuvent se glorifier. Il réussit beaucoup mieux que les Libéraux. Le gouvernement est comme ces deux pêcheurs qui se retrouvent dans l'eau après que leur embarcation ait chaviré. L'un d'entre eux s'écrie: «Aide-moi, je ne sais pas nager». Et l'autre de répondre: «Ce n'est pas le moment de t'en vanter».

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre accepte-t-elle de donner une minute de plus au député?

Des voix: Pas question!

M. le vice-président: Que le député veuille bien conclure immédiatement son discours.

M. Benjamin: Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier ainsi que ce monsieur assis à vos côtés de votre courtoisie et de votre patience. Je n'ai pas tout à fait fini. Je suis désolé que mes amis de l'autre côté ne veuillent pas me laisser poursuivre.

[*Français*]

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole après l'honorable collègue de Regina-Ouest (M. Benjamin). Quand il a commencé son intervention, il nous a dit qu'il avait été à certains moments émerveillé par les discours qui ont été présentés ici ce soir et qu'à d'autres moments il avait été désappointé. Alors, monsieur le Président, moi je m'attendais de la part d'un député ayant une expérience aussi vaste que celle du député de Regina-Ouest d'avoir un excellent discours. Mais, malheureusement, nous avons eu droit à un déluge de mots dans un désert d'idées comme nul autre que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) peut nous servir. Monsieur le Président, ça prend beaucoup de front pour oser demander un débat d'urgence sur la situation des producteurs de céréales de l'Ouest. Mais je vous assure que le député de Regina-Ouest et son voisin de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) en ont pas mal de front. Monsieur le Président, ce n'est pas une situation d'urgence, parce qu'il y a beaucoup de producteurs de céréales de l'Ouest qui sont aux soins intensifs et d'autres qui sont aux soins prolongés. Avec une politique comme celle que nous avons eue au cours des 20 dernières années, il y a longtemps que certains producteurs sont passés de l'urgence aux soins intensifs et d'autres aux soins prolongés, même si nos amis socialistes nous ont sorti un nouveau disque et passent leur temps à nous répéter que ce que ce gouvernement fait n'est pas suffisant.

Monsieur le Président, peu importe ce que nous ferons, ce ne sera jamais suffisant et il y a des producteurs non seulement dans l'Ouest mais à la grandeur du pays qui ont dépassé l'urgence et qui en sont à la phase terminale. C'est que leur santé financière est tellement avancée qu'il n'y a aucun traitement possible pour leur permettre de survivre. Ils sont indéniablement voués à la mort. Et ce qui est triste, c'est que nous en sommes rendus à une semblable situation grâce au concubinage que nos amis socialistes ont fait avec les libéraux. Monsieur le Président, cette bande de capitalistes défroqués qui n'ont jamais eu à administrer un simple dollar n'auront jamais à administrer un simple dollar et encore moins ce pays. Le seul moment où le député de Regina-Ouest est venu près d'un fermier de l'Ouest, c'est en conduisant sa Cadillac «avec l'air climatisé au bout» et les fenêtres fermées. C'est le seul moment.

Article 29 du Règlement

[*Traduction*]

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas fini de payer ma dernière voiture. Ne me parlez pas de Cadillac. Je suis un socialiste de la Saskatchewan. Je ne possède pas de Cadillac, et je n'en ai jamais eu.

[*Français*]

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ces capitalistes défroqués, comme je le mentionnais tout à l'heure, lorsqu'ils vont dans l'Ouest probablement qu'ils laissent leur Cadillac à Ottawa. Puis s'ils n'ont pas de Cadillac, ils en empruntent une ou en louent une.

Monsieur le Président, nos amis socialistes peuvent continuer leurs opérations de charme. D'ailleurs on les a vus, on les voit un peu partout, pas seulement dans l'Ouest, également au Québec: opération charme. Mais ils ne viendront jamais plus près du pouvoir que de victoires morales. Entre les élections leur opération charme leur permet, surtout dirigée par un chef comme celui qu'ils ont à la tête actuellement, un chef qui s'applique . . .

Vous savez, monsieur le Président, lorsqu'on n'a pas le souci, on n'a pas la responsabilité d'avoir à administrer un pays, comme je le disais tout à l'heure, on n'a aucun souci d'administration, on peut promettre, on peut soutenir, on peut permettre, si vous voulez, tout en se disant socialiste, même à des banques capitalistes de faire des profits aussi énormes que ceux que celles-ci font actuellement. Si ces banques sont en mesure de faire de pareils profits, c'est dû au concubinage, c'est dû à l'appui que nos capitalistes défroqués, nos socialistes du dimanche, si vous voulez, ont donné depuis nombre d'années aux libéraux. Monsieur le Président, vous ne verrez jamais un de ces socialistes se lever et appuyer une politique du gouvernement conservateur. Jamais vous ne verrez cela! Parce que leur popularité vient de l'Ouest. Dans l'Ouest, il n'y a pas de libéraux. Il y a des conservateurs. Alors est-ce qu'on peut penser logiquement que nos socialistes du dimanche puissent oser appuyer une bonne politique présentée par le gouvernement conservateur?

Monsieur le Président, ils auront beau continuer, il auront beau répéter et faire jouer leur nouveau disque, même à l'user, en disant que ce n'est pas suffisant, cela ne nous empêchera pas de travailler à corriger 20 ans d'administration irresponsable par un parti libéral appuyé par des concubins socialistes. Monsieur le Président, cela ne nous empêchera pas de remplir nos promesses électorales. Cela ne nous empêchera pas de travailler à développer notre agriculture, de travailler à nous efforcer de maintenir notre agriculture en santé, à améliorer, et de faire l'impossible pour récupérer tous ceux qui sont actuellement dans une santé financière difficile.

J'écoutais tout à l'heure l'honorable député de Winnipeg-Nord nous faire des lectures. Je vous ferai grâce, monsieur le Président, des lectures. Je ne vous embêterai pas avec d'autres lectures. Vous en avez eu suffisamment ce soir. Nous sommes quand même passé les trois heures du matin. Il osait nous rappeler la situation financière d'un jeune agriculteur qui avait pris avec beaucoup de courage, de volonté et de coeur la relève de son père et qui était actuellement à faire face à des difficultés financières énormes. Il essayait, si vous voulez, d'attendrir, d'impressionner les agriculteurs canadiens de l'Ouest par une situation qu'ils connaissent davantage que nos socialistes.

Mais, monsieur le Président, de mon siège, j'avais de la difficulté à penser que le complice des libéraux pouvait oser devant cette Chambre—parce que, monsieur le Président, nous ne sommes pas ici dans une salle de théâtre, et si ce soir il y avait eu du hockey dans l'Ouest, est-ce que nos amis socialistes nous auraient demandé un débat d'urgence? Absolument pas! Mais vous savez que les Oilers d'Edmonton ont défait les Jets de Winnipeg. Alors, ils se sont cru obligés—puisque l'Est et le Centre avaient comme spectacle, des parties de hockey—de présenter à leurs électeurs et à ceux qu'ils essaient de courtiser un spectacle. Alors, ils ont réussi.

Mais, monsieur le Président, je pense et j'ai cru de mon devoir de leur rappeler que ces séances sont pour eux profitables uniquement entre les campagnes électorales. Cela les fera probablement promener de haut en bas dans les sondages, mais cela ne les amènera jamais au pouvoir.

En terminant, monsieur le Président, parce que je sais que plusieurs de mes collègues ont aussi quelque chose à dire d'intéressant, plus que ce que l'on a jusqu'à maintenant entendu de la part de nos amis d'en face, je voudrais, pour nos amis les libéraux leur rappeler que les engagements du premier ministre actuel (M. Mulroney) sont complètement différents de ceux de leur ancien premier ministre, M. Trudeau, qui, un jour, avait dit aux producteurs de grains de l'Ouest: *I am not going to sell you wheat.*

Alors, monsieur le Président, un premier ministre qui ose dire de pareilles choses ne peut certainement pas être celui qui a osé faire introduire au sommet économique, comme l'a fait le premier ministre Mulroney à Tokyo, comme sujet de discussion les problèmes économiques auxquels doivent faire face les agriculteurs.

Alors, monsieur le Président, je voudrais vous remercier de m'avoir donné l'occasion de rétablir en cette Chambre certains faits que nous ne pouvions nous permettre de laisser passer, puisque à l'indécence il y a quand même une limite et je pense que nos amis socialistes, ce minuscule groupe de capitalistes défroqués, ont, j'oserais dire, presque exagéré ce soir.

• (0300)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Van De Walle): Le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie).

M. Holtmann: Il n'est pas agriculteur, mais il fera du mieux qu'il peut.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le président, peut-être devrais-je tout d'abord répondre au député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann) qui vient tout juste de dire en plaisantant que je ne suis pas agriculteur. Durant la période de questions ou les discussions qui ont lieu à la Chambre , j'ai souvent eu l'impression, et je pense que, dans une certaine mesure, c'est une tendance naturelle, qu'on ne reconnaissait pas autant le droit de parler d'agriculture à ceux qui ne sont pas agriculteurs de métier. Aujourd'hui, durant la période de questions, certains députés de l'opposition ont fait quelques remarques concernant le fait que mon chef n'est pas un agriculteur. J'ai été témoin de ce genre de situation depuis mon

arrivée à la Chambre des communes en 1979, et je ne peux pas l'accepter.

• (0310)

Je reconnais que les agriculteurs sont des spécialistes en la matière. En conséquence, leur opinion est évidemment d'une grande importance dans toute discussion portant sur l'agriculture. Il n'en demeure pas moins que nous sommes à la Chambre des communes. Nous avons tous la responsabilité de nous informer, de réfléchir et de comprendre du mieux que nous le pouvons l'ensemble des questions soumises au Parlement.

Qu'arriverait-il si l'on autorisait seulement ceux qui ont de l'expérience dans le domaine ferroviaire à participer à des discussions sur le transport? Qu'arriverait-il si l'on permettait seulement à ceux qui étaient infirmiers ou médecins avant leur arrivée à la Chambre des communes de participer aux discussions sur les soins de santé? Ce sont là des exemples. S'il en était ainsi, nous ne pourrions certainement pas nous acquitter convenablement de notre travail.

Je demande simplement aux Hon. députés, qu'ils soient agriculteurs ou non, de respecter le fait que certains d'entre nous s'intéressent à l'agriculture même s'ils ne sont pas agriculteurs. Personnellement, je m'intéresse aux questions agricoles depuis de nombreuses années, notamment du point de vue de l'environnement, et pourtant je ne suis pas le critique en matière d'agriculture et je ne remplis pas d'autres fonctions semblables.

Je pense que ce sont des facteurs à prendre en considération, quel que soit le sujet de la discussion. J'espère que les Hon. députés respecteront ce principe.

Je ne suis pas issu d'une famille d'agriculteurs même si mon grand-père était un exploitant rural en Saskatchewan. Nous ne sommes pas essentiellement une famille d'agriculteurs; ma famille a surtout travaillé dans le domaine ferroviaire. Lorsque des députés parlent des chemins de fer, je ne me lève pas pour dire que, parce que leurs familles ne comptent pas de voituriers, de mécaniciens, d'aiguilleurs ou de chefs-mécaniciens, ils n'ont pas le droit de parler de questions touchant les chemins de fer. A mon avis, on devrait montrer la même tolérance dans les autres domaines.

Il est tard et nous avons eu des discussions assez cinglantes ce soir. Nous avons aussi eu des discussions que l'on pourrait qualifier de partiales si l'on était plus négatif. Tous conviendront sûrement qu'en raison des usages de la Chambre, et pour cette raison seulement, c'est à l'opposition qu'il revient de présenter des motions pour les débats d'urgence. Évidemment, ce n'est pas le gouvernement qui convoque un débat d'urgence, mais l'opposition.

Je pense que nous reconnaissons tous qu'il y a une crise, une situation d'urgence, dans le secteur agricole. S'il n'y a pas d'urgence, il y a au moins une crise permanente. Même si de profonds désaccords nous opposent parfois, il est bon que la Chambre des communes et les députés aient, en quelque sorte, une bonne explication à ce sujet. Le seul problème, à mon avis, c'est que nous avons tendance, et je ne vise personne en particulier, mais nous blâme tous autant que nous sommes, à ridiculiser les arguments d'autrui et à rire des déclarations des députés des autres partis ou des mesures qu'ils préconisent.

Toutefois j'espère que nous pouvons tous nous entendre sur deux points, le premier étant l'existence d'une crise. Le gouvernement lui-même le reconnaît. Le Premier ministre (M. Mulroney) l'admet lorsqu'il dit qu'il essaie, à juste titre, de faire inscrire cette question à l'ordre du jour de différentes rencontres internationales, aussi bien bilatérales que multilatérales. Le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer), le ministre de l'Agriculture (M. Wise), et d'autres reconnaissent qu'il y a une crise. Ils ne sont peut-être pas d'accord avec l'analyse que nous en faisons, mais ils admettent qu'il y a une crise. C'est certainement là un point sur lequel nous nous entendrons dans le cadre de ce débat.

L'autre point sur lequel nous pourrions nous entendre, c'est notre volonté et notre engagement mutuels à résoudre cette crise ou à en arriver à une solution, même si nous pouvons être en désaccord sur la forme que cette dernière doit prendre.

Permettez-moi d'abord de dire que je ne mets pas en doute le fait que de nombreux députés du parti ministériel essaient de trouver une solution à la crise qui sévit actuellement dans le domaine de l'agriculture. A mon avis, nous ne devrions pas mettre en doute les motivations de tout un chacun à l'égard de cette crise particulière. Je pense que nous devrions avoir un véritable débat à ce sujet, ce que nous avons eu, dans une certaine mesure, ce soir.

C'est là la raison d'être de la Chambre des communes. Je me porte à la défense du Parlement, qui doit être un endroit où des élus qui ont différentes opinions et qui représentent la population du Canada se rassemblent pour discuter, parfois de façon animée, mais sérieusement, de certaines solutions qui pourraient permettre de résoudre les graves problèmes de ce pays. L'un des problèmes les plus graves est certainement la crise dans le secteur agricole.

Je me rends compte d'un problème et j'espère que j'aurai le temps d'en toucher un mot. Dans une certaine mesure, j'hésite à en parler. Dans le cadre de ce débat, il y a deux point de vue défendus à la Chambre: Il n'y en a vraiment que deux, celui des Conservateurs et celui des Néo-démocrates, car les Libéraux sont rentrés chez eux depuis longtemps. Ils ne se préoccupent pas vraiment de la situation dans l'Ouest canadien ni du secteur agricole. Je pense qu'on peut, en toute honnêteté, dire que les Conservateurs et les Néo-démocrates se préoccupent, chacun à leur façon, de l'avenir de l'Ouest canadien, même s'ils sont parfois en désaccord.

Le seul député libéral qui est resté ici ce soir vient juste de rentrer nonchalamment à la Chambre. Quoi qu'il en soit, on peut dire que nous représentons les deux côtés d'une même médaille. On peut admettre que la discussion à laquelle se livrent les deux partis au sujet de l'agriculture reste dans les limites d'une certaine conception de l'agriculture et de la place qu'occupe le Canada dans l'économie agricole mondiale en plein essor depuis une quarantaine d'années, place que de nombreux Canadiens tiennent pour acquis et considèrent comme une simple réalité de la vie.

Je n'ai pas de réponses, mais j'espère pouvoir poser les bonnes questions. Je pense que c'est ce que les Canadiens souhaitent, notamment les agriculteurs. Je ne crois pas que ces derniers soient particulièrement impressionnés d'entendre les députés de part et d'autre de la Chambre dire ce qu'ils feraient

ou ce qu'ils ont fait pour les agriculteurs. En matière d'agriculture, comme dans beaucoup d'autres dossiers d'ailleurs, je pense que les agriculteurs et les Canadiens veulent généralement que l'on pose les bonnes questions. A mon avis, ils cherchent quelqu'un qui, pour s'exprimer comme les personnages de Michel Tremblay a vraiment «catché» ce qui se passe dans le secteur agricole.

Durant le temps qui reste, j'espère poser quelques-unes de ces questions pertinentes. J'espère ainsi que nous commencerons à nous écouter mutuellement, ce que nous n'avons pas toujours fait ce soir, et contrairement à ce qui se passe habituellement à la Chambre des communes. Il doit certainement y avoir pour nous une façon d'en arriver à un consensus, si ce n'est sur une solution commune, du moins sur une définition du problème. On a longuement parlé de la ferme familiale ici ce soir. L'honorable député de Brandon—Souris (M. Clark) n'a pas encore pris la parole. Il a fait toutes ses interventions sans se lever.

• (0320)

M. Clark (Brandon—Souris): Mon tour vient.

M. Blaikie: Mais il me dit que son tour vient et qu'il figurera bientôt au compte rendu.

M. Clark (Brandon—Souris): Ne partez pas trop tôt.

M. Blaikie: Il me dit de ne pas partir trop tôt. Je m'en garderai. Je serais ici jusqu'au dernier instant, sans parler de tout autre débat à la Chambre, monsieur le Président. J'ai l'intention de soulever certaines des questions difficiles. Hier encore, nous avons eu un autre débat d'urgence sur la propriété, et un débat mémorable, encore une fois principalement entre les néo-démocrates et les tories . . .

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Où sont les libéraux?

M. Blaikie: . . . au sujet de la propriété du secteur énergétique canadien. Le débat était centré sur la réaction d'horreur des néo-démocrates devant la possibilité que Dome Petroleum puisse être vendue à une multinationale américaine et sur les arguments du gouvernement conservateur qui assure que c'est la meilleure solution dans les circonstances, etc. D'accord, c'est l'objet du débat. Nous parlions de la question de la propriété. Pour ce qui est du secteur agricole, il est également question de la propriété canadienne, qui sera propriétaire des terres, pas demain ni même dans cinq ans. Nous pouvons parler de toutes les statistiques sur les faillites, etc., mais ce dont il est vraiment question, c'est de savoir si on peut raisonnablement prévoir ou supposer que dans 50 ou 100 ans les terres agricoles au Canada seront encore possédées par des familles, par des exploitants propriétaires, par des personnes et non par des institutions. Je sais que les conservateurs, du moins certains d'entre eux pour des motifs politiques partisans, aiment faire passer les néo-démocrates pour des gens qui veulent nationaliser les terres, etc. Ce n'est tout simplement pas le cas, monsieur le Président. Je pense que les conservateurs et les néo-démocrates ont en commun la volonté de préserver la propriété agricole privée.

M. Thacker: Monsieur le Présient, j'invoque le Règlement. Non pas pour interrompre un intéressant discours, mais est-ce que mon honorable ami de l'autre côté me permet de poser une brève question?

M. Blaikie: Oui, monsieur le Président.

M. Thacker: Monsieur le Président, pourquoi le nouveau parti démocratique s'est-il opposé, pendant le débat sur la constitution, à l'enchâssement du droit de propriété qui aurait garanti de façon absolue la propriété individuelle pour 10 ans, 100 ans ou 1 000 ans?

M. Blaikie: L'honorable député soulève un de ses vieux sujets favoris concernant les droits de propriété. Il continue d'ignorer le fait qu'au cours de ce débat, un des principaux obstacles à l'enchâssement des droits de propriété dans la constitution venait des provinces du Canada dont la plupart étaient dirigées à l'époque par des gouvernements progressistes. Je ne vais pas présenter des excuses parce que le nouveau parti démocratique s'est opposé à l'époque à l'enchâssement des droits à la propriété car l'honorable député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker) s'illusionne s'il imagine que les droits de propriété ne concernent que les droits des agriculteurs à titre individuel. Les droits de propriété pourraient très bien concerner les droits des banques et des multinationales, et ceux d'un grand nombre d'autres institutions dont les revendications à cet égard ne cadrent pas avec le bien-être environnemental, social ou à long terme de la société dans son ensemble ou de régions en particulier. Je puis imaginer un grand nombre de situations où les droits de propriété de puissantes institutions comme les banques entreraient en conflit avec les politiques que divers gouvernements voudraient adopter à l'occasion dans le but même de préserver le droit des particuliers à la propriété des terres.

Je demande à l'honorable député de tenir compte de cet élément en notant toutefois qu'on aime habituellement qu'un débat politique comporte un certain niveau de prévisibilité. S'il y a une chose de prévisible à la Chambre des communes, c'est que, lorsque je fais des discours sur divers sujets, l'honorable député de Lethbridge—Foothills se lève et soulève la question des droits de propriété. Dans la mesure où je suis un conservateur avec un petit «c» qui aime que certaines choses conservent un caractère permanent, je me réjouis encore une fois de l'intervention de l'honorable député.

M. Thacker: Dites-nous en davantage.

M. Blaikie: Dites-nous en d'avantage au sujet du conservatisme avec un petit «c». Il me semble que l'un des paradoxes de la politique actuelle des progressistes conservateurs est que, même s'ils épousent certaines valeurs, probablement en toute bonne foi, concernant la préservation de l'exploitation agricole familiale, des valeurs traditionnelles, des petites collectivités, du mode de vie rural, et autres choses du genre, il y a lieu de se demander si ce sont là des valeurs fondamentales pour le parti. Lorsqu'un gouvernement conservateur progressiste a à choisir entre intervenir sur le marché pour préserver les structures économiques et sociales et donc entretenir et renforcer ces valeurs, ou permettre au marché de jouer librement, une certaine forme de paralysie des idées s'empare des conservateurs. Ils refusent d'agir et je pense que cela fait partie du débat qui se déroule en ce moment.

Ce n'est pas que dans leur for intérieur, en leur âme et conscience, les députés progressistes conservateurs se refusent à préserver l'exploitation familiale ou le mode de vie rural; il faut plutôt se demander s'ils ont la capacité, d'un point de vue

idéologique ou conceptuel, d'imaginer des solutions acceptables à leurs yeux. Car, du point de vue néo-démocrate, je dirais que la plupart des solutions possibles—et je ne prétends pas les connaître toutes et je me demande si les conservateurs voudraient en entendre parler—supposeraient l'intervention de l'État. Car il ne suffit pas d'essayer de se tenir à l'écart des tendances de l'économie mondiale, d'essayer d'éteindre les foyers d'incendie qui s'allument ici et là, ou encore de jeter un milliard de dollars dans la balance ou de lancer un programme quelconque. Ce qu'il faut, c'est une véritable intervention, une restructuration de notre économie agricole, de manière à préserver ces valeurs, à préserver l'exploitaion familiale, des solutions que la majorité des conservateurs trouvent inacceptables. Voilà le problème. A défaut de ces solutions, ce qui se dessine, il me semble, c'est un retour possible—mais cela prendra un certain temps et bien peu d'entre nous seront là pour le constater—à une sorte de féodalisme qui fera disparaître l'une des bases mêmes sur lesquelles a été fondé notre pays, c'est-à-dire la propriété individuelle des terres.

Je ne parviens pas à comprendre pourquoi certains députés progressistes conservateurs ne voient pas le danger qui menace ce qui justement leur tient à coeur, si on ne résiste pas à certaines tendances qui se dessinent aujourd'hui sur le marché agricole. Non, c'est une chose que je ne comprends pas.

Vous me faites signe que mon temps est terminé, monsieur le Président. J'espérais pouvoir vous parler de certaines questions qui ont trait à l'environnement et qui me permettraient d'aborder un aspect différent de ce débat, mais qui concernent quand même l'agriculture. Avec la permission des députés, je pourrais peut-être dépasser la limite de temps permise.

• (0330)

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour accorder encore quelques minutes au député pour lui permettre de terminer son discours?

Des voix: D'accord.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je voudrais donc vous parler d'environnement. La Commission mondiale de l'environnement, cet organisme des Nations Unies présidé par le Premier ministre de Norvège, Gro Brundtland, vient de publier un rapport qui traite de l'avenir de l'environnement à l'échelle de la planète. L'une des questions les plus urgentes que le monde doit résoudre c'est celle de l'agriculture.

M. Clark (Brandon—Souris): Une loi sur le droit de cultiver?

M. Blaikie: Je me demande ce que veut dire le député de Brandon—Souris, mais s'il me laisse le temps de m'expliquer, il aura son tour ensuite et pourra alors nous parler de cette loi sur le droit de cultiver.

Les Canadiens ont tendance à ramener les problèmes de l'environnement essentiellement à une question de pollution atmosphérique transfrontière, aux pluies acides qui viennent soit des États-Unis soit de nos propres fonderies et de nos centrales thermiques, ou encore à la pollution de l'eau. Pourtant, un des problèmes les plus graves, c'est la disparition des terres arables productives. Cette question nous a laissé assez indifférents jusqu'à présent parce que pendant des années bien des Canadiens ont eu l'impression que, contrairement à d'autres pays, nous vivions dans un environnement illimité et que nous pouvions en faire tout ce que nous voulions, comme nous le voulions.

A l'époque où je fréquentais l'école primaire dans les années 50 et au début des années 60, on nous donnait l'impression que notre pays était une terre aux richesses infinies et que notre avenir résidait dans l'exploitation systématique de ces richesses. On nous donnait vraiment l'impression que nos ressources naturelles étaient illimitées. Le sol des Prairies est l'une de ces richesses. On nous disait alors que l'Ouest du Canada était le grenier du monde et c'était vrai.

M. Gottselig: Il l'est encore.

M. Blaikie: Il l'est encore et pourrait le rester. Cependant, il faudra tenir compte des changements qui affectent la planète.

Donc, à l'époque où j'étais enfant, le monde était rempli de pays incapables de se suffire à eux-mêmes. Ce qui créait une forte demande de grain canadien, demande qui à bien des égards, a disparu aujourd'hui. Ce n'est pas que le monde n'ait plus besoin du grain canadien, comme l'a signalé le député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton). Notre économie céréalière consistait à approvisionner des pays qui avaient les moyens de payer ces grains un prix suffisant pour que la production en soit profitable au Canada. Peut-être entrons-nous maintenant dans une ère nouvelle, non seulement en ce qui concerne les frais de production, mais aussi parce que la majorité des pays qui ont besoin d'aliments n'ont pas les moyens de les payer. Naturellement, je fais allusion à la famine mondiale. Ce n'est pas ce dont je vais vous entretenir, mais je pense que c'est une réalité dont il faut tenir compte chaque fois qu'il est question de la production de céréales.

Je vais vous parler du problème de l'érosion des sols. Je voudrais signaler à la Chambre l'existence du rapport sur la conservation des sols rédigé par les Comités sénatoriaux permanents de l'agriculture et des pêches et des océans.

M. Clark (Brandon—Souris): Ne faites pas de l'obstruction toute la nuit simplement parce qu'on vous a accordé quelques minutes de plus.

M. Blaikie: Rassurez-vous, je ne vais pas lire tout le rapport; il me faudrait bien un verre d'eau et les pages sont déjà parties. Je vais cependant vous lire ce passage que l'on cite en exergue dans le rapport:

Article 29 du Règlement

L'érosion du sol est sans doute le phénomène le plus méconnu et pourtant le plus dévastateur des années 80 dans le domaine des ressources naturelles . . . Devons-nous attendre un état de crise pour prendre des mesures en vue de protéger cette ressource rare et en voie de disparition qu'est notre sol?

Ces propos sont empruntés à la *Soil Conservation Society of America*, division de l'Ontario. Je vois que les députés ont hâte que je finisse. Je vais terminer ce que j'ai à dire et ils auront aussi leur tour.

Nous avons littéralement traité nos sols comme une exploitation minière. Nous ne les avons pas cultivés comme une ressource renouvelable, mais nous les avons exploités comme une mine d'or ou de nickel. Nous essayons d'en retirer tout ce qu'ils peuvent donner, le plus rapidement possible, sans égard pour l'avenir. Ce faisant, nous avons adopté des attitudes à l'égard de l'exploitation des ressources qui ont entraîné dans d'autres domaines la dégradation de l'environnement.

En ma qualité de critique de notre parti en matière d'environnement, j'ai eu l'occasion de constater jusqu'à quel point, à cause du système actuel, les agriculteurs sont obligés de cultiver le plus de terre possible. C'est une préoccupation que partagent également des organismes comme Canards Illimités, un organisme qu'on pourrait difficilement qualifier de socialiste. Car il n'y a pas que les agriculteurs qui soient victimes de ces pressions, mais il y a aussi l'habitat du gibier d'eau. En somme, ce que je veux dire, c'est que tout est relié dans l'environnement.

En matière d'économie agricole comme dans l'économie en général, nous oublions trop souvent que nous devons toujours faire davantage pour obtenir le même résultat. Les coûts des intrants ne cessent d'augmenter, non seulement pour l'agriculture mais aussi pour la forêt. Il faut sans cesse aller plus loin pour couper les arbres parvenus à maturité. Il en est de même dans le domaine de la pêche et de bien d'autres ressources naturelles à cause de notre imprévoyance.

Une question qui devrait nous préoccuper tous, c'est l'aspect écologique de la crise agricole. Peut-être que nous pourrions alors nous trouver des intérêts communs, nous mettre d'accord sur les difficiles questions qu'il faut se poser si nous voulons que l'agriculture reste viable une bonne partie du XXI[e] siècle. Il ne faudrait pas que les historiens soient obligés d'écrire que nous avons laissé à nos enfants l'Ouest du Canada dans un état déplorable, et c'est précisément ce qui va arriver si nous ne réagissons pas.

Dans le résumé du rapport sur la conservation des sols dont je viens de vous parler, on peut lire ceci:

Le Comité a constaté que, pour une bonne part, le phénomène tient aux énormes pressions qui s'exercent sur notre secteur agricole. On exige des agriculteurs canadiens une productivité maxima, en grande partie à cause de la conjoncture économique ou encore des prix sur les marchés internationaux et des progrès techniques.

De même, des façons culturales anciennes et nouvelles ont contribué à la détérioration des sols:

D'anciennes pratiques et techniques agricoles, comme la jachère d'été et l'utilisation de charrues à soc provoquent la salinisation et l'érosion des sols dans certaines régions du pays.

De nouveaux procédés, comme le recours aux monocultures et l'utilisation de lourdes machines aratoires entraînent une perte de matières organiques, le compactage et l'érosion.

Le rapport conclut ensuite qu'avec les années, la priorité accordée à la productivité a largement contribué à la dégradation des sols.

• (0340)

Ce rapport formule bien d'autres critiques qui n'ont pas reçu toute l'attention qu'elles méritent. Nous parlons beaucoup, et je suis un de ceux-là, des menaces évidentes qui pèsent sur l'environnement comme les pluies acides, mais pendant ce temps-là, nos sols disparaissent peu à peu. Selon ce rapport, la réhabilitation n'est pas possible: quand le sol est parti, c'est fini.

Je demande aux députés de songer un peu à la façon dont nous avons extériorisé le coût de certaines de nos pratiques dans notre économie. Aujourd'hui, nous devons payer la note. Mais désormais, nous devons tenir compte des coûts, ce que nous n'avions pas fait parce que nous considérions que le sol, l'air et l'eau étaient gratuits et que nous ne les comptabilisions pas dans nos activités économiques. Nous devons maintenant nous demander ce qu'il en coûte pour remplacer le sol fertile, l'air pur, l'eau potable. Combien en coûtera-t-il pour remplacer tout cela?

M. Holtmann: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'estime que le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) a dépassé depuis longtemps sa limite de temps pour parler de l'érosion des sols et que vous devriez me donner la parole maintenant.

M. Blaikie: Nous le ferons dès que j'aurai terminé.

M. le vice-président: Le député a obtenu le consentement unanime de la Chambre pour continuer et je suis certain qu'il n'abusera pas de la faveur qui lui a été faite.

M. Blaikie: Je n'abuserai pas beaucoup plus longtemps de la bonne volonté de la Chambre.

M. Clark (Brandon—Souris): Que pensez-vous de 30 secondes?

M. Blaikie: J'ai le sentiment que les députés sont absolument fascinés par ce que j'ai à dire.

M. Riis: Vous avez le bon mot.

M. Mayer: Nous dodelinons de la tête, mais c'est parce que nous nous endormons.

M. Blaikie: Je ne vois personne qui dort.

M. Clark (Brandon—Souris): Vic est endormi derrière vous.

M. Blaikie: Je ne peux parler des personnes que je ne vois pas. Je balaie des yeux la salle et je vois que les députés du côté du gouvernement sont vraiment fascinés par certaines des choses que je devais dire. Je remarque toutefois que ce n'était pas le cas du seul libéral.

M. Clark (Brandon—Souris): Où est-il?

M. Blaikie: Il est sous son pupitre, ou bien il est retourné en hibernation. Il est très difficile de déterminer quand les Libéraux sont conscients et quand ils ne le sont pas.

Pour ce qui est de la dimension environnementale de notre crise agricole . . .

M. Clark (Brandon—Souris): Que vous êtes en train de conclure.

M. Blaikie: . . . je voudrais simplement terminer en disant, très sérieusement, que cette dimension a été très négligée, en ce qui concerne non seulement l'agriculture, mais aussi un bon nombre d'autres problèmes environnementaux auxquels nous faisons face. La situation se retourne contre nous. Nous récoltons ce que nous avons semé. Nous n'avons pas tenu compte de bien des facteurs qu'il aurait fallu prendre en considération dès le début. Tant que nous aurons des gouvernements qui se préoccuperont uniquement d'organiser les choses en fonction des réalités économiques à court terme, les seules réalités auxquelles s'intéressent les gouvernements qui sont en adoration devant les forces du marché, nous ne trouverons pas les solutions qui s'imposent.

Voilà ce que disait le Sénat dans son rapport «Nos sols dégradés». Un des plus grands facteurs de notre incapacité de nous attaquer à ces problèmes est—on ne le dit pas tout à fait de cette façon—notre relation idolâtre avec les réalités économiques à court terme. Il faut que notre gouvernement prenne certaines initiatives. Nous devons prévoir 10, 20, 100 ans d'avance et commencer à nous demander comment nous pouvons adapter nos priorités, nos stimulants, nos structures économiques, pour tenir compte du fait que nous avons une responsabilité morale lorsqu'il s'agit du sol, de l'air ou de l'eau, ou d'autres aspects de l'environnement, afin de laisser à nos enfants et à nos petits-enfants une planète viable. C'est de cela que nous devrions parler.

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, c'est pour moi un très grand plaisir de prendre la parole devant la Chambre ce soir, surtout venant après le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie). Si celui-ci pouvait me trouver un verre d'eau, étant donné que les pages ont été renvoyés, mon mal de tête pourrait disparaître. De toute façon, ce genre de choses se produit de temps à autre ici.

J'aimerais commencer en félicitant les membres du NPD. Ils ne sont pas l'Opposition officielle, mais ils aimeraient l'être. Toutefois, je tiens à les féliciter d'avoir présenté cette motion.

M. Blaikie: Nous sommes convaincus que nous sommes la véritable opposition. A court terme.

M. Holtmann: Ils peuvent débattre cela tant qu'ils voudront.

Ce soir, ils ont rendu un grand service à l'agriculture en insistant sur ce que le gouvernement avait fait pour elle. Ils ont attiré l'attention de tout le monde sur ce sujet. Personne ne leur refusera jamais la possibilité d'examiner ce que le gouvernement a fait pour l'agriculture.

J'aimerais signaler, et je suis certain que vous le comprenez, que parmi les députés ici présents ce soir, comme moi, ceux qui sont des agriculteurs sont ici et ils ne sont même pas fatigués. Il arrive souvent que les agriculteurs soient encore au travail à 4 heures du matin, pour récolter leur grain. Ils savent ce que c'est que l'agriculture, comme à l'occasion un membre du NPD et, encore plus occasionnellement, un membre du parti libéral. Les membres de ces partis ne sont pas des agriculteurs, ce n'est pas leur faute. Mais c'est leur faute si certains électeurs ne votent pas pour eux. Nous savons tous qu'ils essaient de représenter une partie de l'agriculture. Ils essaient de représenter une partie de notre grand pays.

J'estime que le député de Winnipeg—Birds Hill a fait preuve de beaucoup de courage ce soir en essayant de défendre ce qui est indéfendable dans son parti. C'est à son honneur. Nous devons tous l'en féliciter parce que ce que nous avons entendu avant lui était nul. Vous comprenez cela, monsieur le Président. Ce qui s'est passé à la Chambre aujourd'hui était le spectacle de Laurel et Hardy de l'opposition. Appeler cela un débat d'urgence après tout ce que le gouvernement a fait est ridicule. Siéger ici à 4 heures du matin et déclarer que le gouvernement n'a pas fait ce que l'opposition prétend qu'il devrait faire est de la pure hypocrisie, et c'est ce que je vais prouver dans les 20 prochaines minutes.

M. Althouse: Ne critiquez pas le Président. Il a décidé que c'était un débat d'urgence.

M. Holtmann: Ne paniquez pas, vous aurez votre tour de parole.

M. Althouse: Je ne fais que vous donner un conseil concernant ce que vous avez dit au sujet du Président.

M. Angus: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je me demande si le député ne remet pas en question votre décision en acceptant qu'il s'agit réellement d'un débat d'urgence. Vous voudrez peut-être rendre une décision à ce sujet.

M. le vice-président: Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de rendre une décision. Je vais laisser le député poursuivre son intervention.

M. Holtmann: Merci, monsieur le Président. Je n'ai jamais songé à remettre en question les décisions de la présidence. C'est le NPD qui a proposé cette motion, et personne d'autre.

M. Althouse: Le Président décide s'il s'agit ou non d'un débat d'urgence.

M. Holtmann: Je les remercie, donc, de leurs propos parce que les agriculteurs canadiens ont eu encore l'occasion de constater ce que le gouvernement avait fait pour eux. Ce débat a permis à des députés du gouvernement, peu importe qu'ils viennent du secteur agricole ou d'autres, de dire une fois de plus aux agriculteurs canadiens ce que le gouvernement avait fait pour eux. Et ce, grâce au NPD.

• (0350)

Pour poursuivre, j'aimerais maintenant vous citer une manchette de la publication *Grain News*. A l'occasion, par le passé, certains députés de l'opposition en ont cité des passages, mais hors contexte. Au cas où vous ne le sauriez pas, la revue *Grain News* est distribuée à la plupart des agriculteurs de l'Ouest canadien. Dernièrement, en manchette, on pouvait lire: «Le budget agricole du Manitoba n'est rien à côté de ceux de la Saskatchewan et de l'Alberta». Pour les Canadiens qui ne le sauraient pas, le Manitoba a un gouvernement néo-démocrate. Or, l'opposition nous a accusés de n'avoir pas fait grand-chose pour les agriculteurs, de ne pas nous être occupés de leurs problèmes.

Mais sur le budget global du gouvernement néo-démocrate du Manitoba, qui est de l'ordre de 3,9 milliards de dollars,

seulement 1,8 p. 100, soit 70 millions de dollars, iront aux agriculteurs du Manitoba en 1986-1987. Les députés d'opposition du NPD prétendent que le gouvernement conservateur n'a pas fait assez. En réalité, il a fait plus pour l'agriculture que tout autre gouvernement dans l'histoire du Canada. Et il a l'intention de poursuivre dans la même voie et de s'occuper encore des problèmes agricoles. Voilà pourquoi je suis très fier d'en faire partie.

Comparons maintenant le budget du Manitoba à celui de la province de la Saskatchewan, qui est dirigée par un gouvernement conservateur à l'heure actuelle. La part du budget consacrée à l'agriculture en 1986-1987 sera de l'ordre de 4 p. 100 du budget total, soit 134 millions de dollars. Voilà un effort remarquable par un gouvernement conservateur qui veut aider l'agriculture dans la région qui produit le plus de céréales au Canada. La province de l'Alberta consacrera, pour sa part, 5,3 p. 100 de son budget à l'agriculture, soit 570 millions de dollars. Ça c'est un engagement. Cela ne règle pas tous les problèmes, je ne le nie pas, mais qui peut se vanter de pouvoir régler tous les problèmes de tous les agriculteurs?

Cet après-midi, nous avons entendu un député de l'opposition raconter qu'un agriculteur de sa circonscription s'était suicidé à cause des soucis que lui causait sont exploitation agricole. Il y a de pareils cas dans toutes les circonscriptions, et pas seulement chez les agriculteurs. Il en existe chez les gens qui reçoivent des prestations de bien-être comme chez les commerçants qui font faillite, parfois parce qu'ils doivent faire face à des taux d'intérêt de 22 p. 100. La faute n'en n'est pourtant pas imputable au gouvernement actuel. Si l'opposition veut nous condamner parce que les taux d'intérêt sont trop bas, va pour cette condamnation. Les agriculteurs canadiens savent très bien que la baisse des taux d'intérêt leur a épargné des millions de dollars.

Ma petite province du Manitoba est dirigée par un gouvernement néo-démocrate qui a à sa tête un Premier ministre du nom de Pawley. Celui-ci a décidé d'inciter le Premier ministre fédéral (M. Mulroney), à refuser qu'on fixe le prix des céréales à un niveau inférieur. Il n'aurait pas donné un coup de pouce pour une terre aux producteurs de blé du Manitoba. Les députés du Nouveau Parti démocratique ne sont pas des agriculteurs. Ils sont dans leur lit à l'heure actuelle sous de chaudes couvertures, pendant que les véritables agriculteurs qui ont les ongles souillés sont probablement en train de nourrir leur troupeau dans les Prairies.

Où sont les députés néo-démocrates pendant ce débat qu'ils ont lancé? Ils ont trop honte de soutenir leurs points de vue dans ce débat d'urgence. Ils devaient bien se douter que je soulèverais la question du gouvernement néo-démocrate au Manitoba. Voilà pourquoi ils ne sont pas ici. Ils sont toujours là pour parler mais jamais pour agir.

Le premier ministre du Manitoba affirme que le Canada devrait rembourser aux agriculteurs leurs coûts de production. Mais il ne serait pas prêt à imiter le gouvernement conservateur de la Saskatchewan, c'est-à-dire à augmenter considérablement le déficit de sa province pour aider les agriculteurs. De fait, le gouvernement fédéral conservateur est probablement celui qui a le plus augmenté le déficit pour aider les agriculteurs dans toute l'histoire du pays. Le parti qui a déposé cette motion est ostensiblement absent.

M. Clark (Brandon—Souris): Parlez-nous du prix du pétrole.

M. Holtmann: J'y venais. J'en ai dit assez long du Nouveau Parti démocratique, car il n'a pas l'expérience voulue pour agir de façon constructive. La seule province du Canada qui possède un gouvernement néo-démocrate n'écoute évidemment pas ce que disent ses représentants à Ottawa. Ce n'est pas avec des mots qu'on agit.

On serait en lieu de penser que la motion a été présentée par l'Opposition officielle. Cela faisait drôle de voir le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) se lever pour parler ce soir. Je n'étais pas en Chambre, mais j'ai écouté l'enregistrement des débats pendant mon souper. J'écoutais le député de Winnipeg—Fort Garry parler de l'agriculture.

Les citoyens de l'Ouest n'aiment pas entendre le député de Fort Garry parler de l'agriculture. Il n'en connaît absolument rien. C'est un fait. Cela les rend malades de l'entendre parler des moyens que lui et son parti projettent de prendre pour aider les agriculteurs de l'Ouest canadien. Ils ne le croient tout simplement pas. Ils aimeraient bien le faire, mais cela fait 22 ans qu'il leur monte un bateau. Il y a aussi que certains députés du Nouveau Parti démocratique ont suivi les principes du Parti libéral en ce qui concerne l'aide aux agriculteurs de l'Ouest.

Je vais vous raconter une histoire bien triste, monsieur le Président. Mon père a été un fervent admirateur des Libéraux pendant bien des annés, parce que lorsqu'il est arrivé dans notre pays comme immigrant, c'était un gouvernement libéral qui était au pouvoir. Il attribuait la facilité qu'il avait eue à immigrer et à se bâtir un avenir au Canada au gouvernement au pouvoir en 1926. Mais il a changé d'idée lorsque l'administration du pays a été dominée par des gens comme Pierre Elliott Trudeau et ses collègues libéraux, dont un bon nombre sont encore ici.

M. Clark (Brandon—Souris): Exemple, Hazen Argue.

M. Holtmann: Mon collègue peut en nommer bien plus que je ne puis le faire, car je suis nouveau ici au Parlement. Mon père a changé d'idée au sujet des espoirs que pouvait apporter un gouvernement libéral aux agriculteurs de l'Ouest en général. Il n'avait plus aucun attrait pour ce parti, car non seulement ce groupe arrogant ne nous a absolument rien donné, mais il s'est payé le luxe de nous le dire. C'est littéralement ce qu'il a fait.

Aussi longtemps que je serai député, il n'y aura pas un citoyen de l'Ouest canadien qui oubliera ce que le Parti libéral nous a fait, qu'il s'agisse des taux d'intérêt ou de son attitude par rapport à la vente de nos céréales. En fait, le Parti libéral pouvait difficilement faire élire un député et maintenant que le gouvernement a tant fait pour l'agriculture dans tout le Canada, il prétend, par la bouche du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) avoir trouvé pour nous toutes les solutions. Certes, il y a urgence, les prix baissent et il y a de véritables problèmes. Toutefois, ce parti ne formera jamais un gouvernement ayant des représentants de chaque province, c'est-à-dire des représentants qui seraient en mesure de comprendre l'agriculture. Un gouvernement libéral ne se retrouvera jamais dans cette situation parce que les agriculteurs ont la mémoire longue.

• (0400)

Un grand nombre de députés qui ne représentent pas des régions agricoles croient peut-être que les agriculteurs ne sont pas intelligents. J'espère que tous les députés qui prendront la parole sur cette question sont au courant de l'agriculture parce que les agriculteurs ne se laisseront pas méduser par les beaux parleurs que nous avons entendus ce soir. Cette question me tient à coeur et je veux prévenir tous les membres de l'opposition qui désireront prendre la parole qu'ils devront être au courant de l'agriculture car, très franchement, mes électeurs ne veulent entendre leurs belles paroles, leurs balivernes et leurs promesses.

J'ai rencontré des agriculteurs pendant le congé de Pâques. Certains députés seront peut-être choqués d'apprendre que non seulement les agriculteurs n'aiment pas les subventions, mais qu'ils les ont en horreur. En fait, beaucoup d'agriculteurs de ma région considèrent le Programme spécial canadien pour les grains comme un genre de prestations de bien-être. Ils l'accepteront parce qu'ils en ont besoin pour acheter du grain, des engrais et payer l'essence des tracteurs qui servent à ensemencer la terre, mais ils n'ont jamais reçu un tel paiement depuis que le Canada existe. Ils en sont reconnaissants.

Je défie les membres de l'opposition, surtout ceux du Nouveau Parti démocratique qui ont proposé la motion, de dire que le gouvernement n'a pas assez fait. Je leur demande de réfléchir à ce qui a été dit au cours de ce débat.

Le seul gouvernement néo-démocrate du pays, celui du Manitoba, est indifférent. Je resterai jusqu'à la fin de ce débat et si j'entends un député de ce parti défendre cette motion, tous mes électeurs en entendront parler parce que je leur dirai personnellement que ces imbéciles qui se gargarisent de mots, ne sont pas des agriculteurs.

Le Nouveau Parti démocratique a réussi quelque chose ce soir. Il a forcé le gouvernement à dire aux Canadiens ce qui s'est passé au cours des deux dernières années et demie. Les agriculteurs canadiens n'ont jamais été si directement présents dans cette salle que depuis que ce gouvernement est arrivé au pouvoir. Les partis d'opposition ont prouvé qu'ils jouent un rôle important dans cette Chambre en nous permettant de faire le point de cette situation.

J'aimerais maintenant attirer l'attention de la Chambre sur un article paru dans un périodique difficilement assimilable à une revue agricole. Il s'agit du magazine *Maclean's*. Bien sûr, Dome fait la manchette du *Maclean's* cette semaine. Je n'aborderai pas cette question maintenant parce que le NPD dira que nous empruntons, prêtons et donnons de l'argent pour trouver une solution canadienne pour l'achat de Dome. Je présume que le NPD peut trouver de l'argent dans les boîtes à chaussures pour défrayer pareilles solutions. Les agriculteurs payent des impôts également, mais comment les néo-démocrates savent-ils que les agriculteurs veulent acheter Dome? C'est peut-être une autre de leurs suggestions, compte tenu des propositions ridicules qu'ils ont faites jusqu'ici.

De toute façon, à la page 10 de la revue *Maclean's* on trouve une photo de notre beau ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer). J'ai entendu dire que les députés des deux partis d'opposition croient réellement que le ministre défend bien les intérêts des agriculteurs canadiens. Il est agriculteur lui-même et, dans cette photo, on le voit en train de cultiver la terre avec, en main, un pistolet-graisseur. Je me demande si un député libéral sait ce qu'est un pistolet-graisseur, mais je suis sûr que certains collègues néo-démocrates savent ce qu'est la graisse.

Je suis fier que le représentant de la Commission canadienne du blé comprenne si bien l'industrie des céréales. Si les néo-démocrates formaient un jour le gouvernement, je suis persuadé qu'ils nommeraient le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie), ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé. Incidemment, il a déjà fait partie des jeunes conservateurs. Il l'a même admis.

M. Blaikie: Folie de jeunesse.

M. Holtmann: Il y a des néo-démocrates qui s'imaginent pouvoir diriger le gouvernement. Je leur dis qu'ils ont beaucoup à apprendre, surtout leur chef lorsqu'il parle de l'agriculture.

Le député de Winnipeg—Birds Hill a dit qu'il n'est pas nécessaire d'être agriculteur pour parler de culture et d'agriculture. C'est juste, mais vous ne m'entendrez jamais parler de science et de technologie parce que je ne m'estime pas capable de le faire.

M. Blaikie: C'est peut-être vrai.

M. Holtmann: Ou encore d'environnement.

M. Blaikie: C'est peut-être vrai.

M. Holtmann: Mais je ne vous demanderais pas de venir traire les vaches sur ma ferme non plus.

Hier et aujourd'hui le leader des honorables députés a cherché à faire comprendre la situation critique de l'agriculteur et l'état critique de l'agriculture. Il faut parfois admirer son leader, mais en d'autres temps il faut aussi se poser des questions à son sujet.

En terminant, je suggère au leader du Nouveau Parti démocratique de décider avec soin dans quel sens il désire engager son parti parce qu'il n'a rien à redire à ce gouvernement concernant ce qu'il a réalisé, concernant ses intérêts dans l'agriculture et dans les autres genres de production.

Nous avons adopté une loi autorisant des accords tripartites. Il est intéressant de noter qu'une seule province a décidé de ne pas s'associer à cette initiative, à savoir nulle autre que la province du Manitoba qui ne voulait pas travailler avec les autres gouvernements parce qu'elle refusait que son budget pour l'agriculture dépasse 1,6 p. 100. Le député de Winnipeg—Birds Hill demanderait-il à son premier ministre d'aider un peu plus les agriculteurs puisque cela ne coûterait que un quart ou trois huitième de 1 p. 100 de son budget? Il ne le fera pas. Mais tenez-vous le pour dit. Cela ne vous aidera pas aux prochaines élections. Je vois que mon temps de parole est écoulé.

M. le Pésident: Peut-être pas, selon ce qu'en pense la Chambre. Je dois cependant rappeler à l'honorable député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann) qu'à la Chambre la coutume veut qu'on ne s'adresse pas directement à un autre député, mais seulement par l'intermédiaire du Fauteuil. L'honorable député manifeste beaucoup de vigueur dans ses propos. La Chambre est peut-être disposée à lui permettre de poursuivre. Si tel est le cas, je suis tout à fait disposé à reconnaître l'honorable député.

Des voix: D'accord.

Article 29 du Règlement

• (0410)

M. Holtmann: Je vous remercie, monsieur le Président, mais je voudrais ce soir donner du temps à mes autres collègues de part et d'autre de cette Chambre. Je voudrais néanmoins attirer l'attention de la population canadienne et du milieu des agriculteurs . . .

Une voix: Ils nous regardent en ce moment.

M. Holtmann: L'honorable député déclare qu'ils nous regardent. Oui, le groupe des agriculteurs dans l'Ouest nous regarde effectivement.

M. Blaikie: Ils sont restés debout jusqu'à il y a vingt minutes environ.

M. Holtmann: Ça c'est une autre chose que quelqu'un devrait souligner. Les agriculteurs n'aiment pas les envolées comme celles de ce soir. On a assisté à toutes sortes de courbettes et entendu des citations de livres concernant l'érosion des sols. Lorsque le Nouveau Parti démocratique a déposé cette motion, il n'était pas question d'érosion du sol. Il s'agissait des céréales. Pourtant nous avons eu droit à de la rhétorique sur l'environnement et ainsi de suite. Ces honorables députés devraient s'en tenir au sujet.

M. Blaikie: C'est ce que j'ai fait.

M. Holtmann: Non, je m'excuse. Cette motion porte sur l'exploitation agricole.

M. Blaikie: Oui, je l'ai fait.

M. Holtmann: Restons-en là, car il y a quelque chose que je tiens à vous montrer. Il est 4 h 10, monsieur le Président, et si j'ai oublié de m'adresser à la Chambre par l'entremise du Fauteuil, je m'en excuse. Quelque chose est arrivé au Manitoba, mais ce n'est que le bout de l'iceberg. Un député du Nouveau Parti démocratique a, à un moment donné, parlé de la partie émergée de l'iceberg et je trouve que c'était alors un point de vue justifié; aujourd'hui c'en est une autre partie émergée. Le Manitoba a adopté un nouveau budget, qui n'aide guère les agriculteurs; mais je vais vous dire, moi, ce qu'il a fait, monsieur le Président: ce budget a semé la panique parmi les banquiers. Ceux-ci ont été si effarés que certaines banques ferment leurs portes aujourd'hui dans les régions rurales du Manitoba. Les banques qui aidaient les agriculteurs ferment leurs portes. Je ne sais pas à quoi pensent les députés du Nouveau Parti démocratique. L'en-tête de l'article est libellé: «La Banque Royale rejette le blâme des fermetures rurales sur les taxes». Je suis sûr que tous les partis voudraient sauter sur cela parce que le gouvernement NPD du Manitoba complique les choses pour les banques, et les agriculteurs ne seront plus protégés. Ce que M. Pawley espère c'est qu'ils se tournent vers les caisses populaires. Si ses rêves deviennent réalité un jour toutes les provinces du Canada auront un gouvernement NPD et le gouvernement fédéral sera également NPD. Savez-vous qui s'occupera alors des activités bancaires dans notre pays, monsieur le Président? Ce seront les caisses pop.

Des voix: Bien dit!

M. Holtmann: Nous savons où se tient le Nouveau parti démocratique. Aux prochaines élections, et nous sommes tous en campagne, je veux que chaque député du Nouveau parti démocratique dise à la population qu'elle ne pourra plus faire affaire à la Banque Royale, à la Banque de Commerce ou à la Banque de Nouvelle-Écosse, parce que le NPD leur concèdera le droit de devenir des caisses pop. On verra peut-être un tas de gens quitter le pays.

M. Blaikie: Qu'il y ait des élections tout de suite, Félix.

M. Holtmann: Cela les excite vraiment, ce sera le thème de leur prochaine campagne électorale. Je terminerai en déclarant que les agriculteurs canadiens veulent, en fait, être bien représentés. Ils veulent des gens qui comprennent ce qu'ils font. Je crois qu'ils reconnaissent aussi que personne ne les représente mieux qu'un gouvernement ou qu'un député conservateur. C'est ce qu'ils ont jusqu'à maintenant et ils savent que c'est ce qu'ils auront dans l'avenir.

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis très heureux que vous ayez reconnu l'urgence de ce débat qui nous a permis de rester debout toute la nuit, puisqu'il est maintenant 4 h 15. Vous avez confirmé cette urgence hier et j'espère que vous la reconfirmerez demain afin que nous puissions revenir, et, de nouveau, exposer au pays tout entier les réalisations de ce gouvernement.

Le Parlement est conçu pour l'Opposition. Les représentants des médias nationaux font la queue pour assister à la période des questions qui est conçue pour l'opposition et dont nous nous sommes servis très efficacement lorsque nous-mêmes étions dans l'oppositon. Toutefois, au fil du temps, la période des questions donne une fausse impression à la population et des débats comme celui-ci nous donnent l'occasion de faire le point, pour ainsi dire. La nuit dernière et ce matin, nous avons pu exposer les merveilleuses réalisations du Cabinet, sous la direction compétente du premier ministre Brian Mulroney; j'aimerais vous expliquer comment ma circonscription en a bénéficié.

Je connais très bien ma circonscription. Cela fait huit ans que je la représente. J'y compte beaucoup de bons amis. En 1984, alors que nous venions à peine de prendre le pouvoir, le secteur du bétail connaissait de graves difficultés et le premier ministre s'est tenu à nos côtés. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et le vice-premier ministre (M. Mazankowski) étaient aussi à nos côtés.

En Alberta, nous sommes très fiers de notre vice-premier ministre qui a si bien servi les intérêts de l'Alberta et de son pays et qui se trouve encore ici à 4 h 15 du matin. Le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) sont présents, eux aussi. Ce sont des ministres de la Couronne et ils ont assisté au débat toute la nuit. Je ne me souviens pas qu'une chose pareille se soit produite lorsque le Parti libéral était au pouvoir et que nous formions l'opposition. Jamais un ministre de la Couronne n'est resté aussi longtemps. Je me souviens d'avoir une fois pris la parole à 6 h 30 dans le cadre d'un débat qui avait duré toute la nuit; mais pas un seul ministre de la Couronne ne se trouvait à la Chambre.

En 1985, la sécheresse a gravement frappé ma circonscription, laquelle a obtenu les montants les plus élevés. Les agriculteurs depuis Pincher Creek jusqu'à Cardston ont obtenu les paiements les plus élevés par acre de tout le pays. Le premier

ministre Brian Mulroney, le vice-premier ministre et le ministre d'État à la Commission canadienne du blé étaient là lorsque je leur ai dit, en ma qualité de député de Lethbridge—Foothills, que nous avions de graves problèmes et que nous avions besoin de leur aide. Le Cabinet était là et le parti progressiste-conservateur était là, et nous avons obtenu le paiement le plus élevé par acre de tout le pays.

De nouveau en 1986, sans que ce soit la faute des agriculteurs, nous avons connu d'autres graves problèmes en raison des subventions que les gouvernements socialistes et d'autres gouvernement d'Europe avaient versées au cours des années. Les Américains ont affronté ces pays et nous avons été entraînés dans une lutte entre ces superpuissances économiques. Nous avons maintenant de graves problèmes et ils affectent ma circonscription. Une fois de plus, lorsque nous avons demandé aux ministres leur aide, ils nous l'ont accordée. Le premier ministre Brian Mulroney était là lorsqu'on avait besoin de lui et le vice-premier ministre était là aussi; ils n'ont pas seulement approuvé le versement d'un milliard de dollars mais aussi la mise sur pied d'un programme de stabilisation dont les budgets étaient plus élevés que tout autre programme de toute l'histoire de ce pays.

Nous avons ensuite établi des politiques agricoles judicieuses comme la stabilisation tripartite faisant intervenir un gouvernement provincial, puisque l'agriculture est une compétence conjointe dans ce pays, le gouvernement fédéral et les producteurs qui devaient verser une prime. C'est ainsi que l'on met sur pied un programme qui durera des années et des années. Le gouvernement conservateur était là.

Ma circonscription compte plus de 600 cultivateurs de betteraves sucrières. Il y en a quelque 600 au Manitoba et quelques-uns au Québec. Ils avaient de graves problèmes et, en fait, en 1985, l'Alberta n'a produit aucune betterave à sucre. J'ai déclaré, en tant que député, que nous devions aider l'industrie de la betterave à sucre. Nous avons instauré un programme avec l'aide des fonctionnaires de Lethbridge, nous avons fait venir les agriculteurs et discuté avec les députés conservateurs de toutes les provinces; le parti progressiste-conservateur nous a appuyé ainsi que le Cabinet.

Le député d'Algoma (M. Foster) doit comprendre que pendant 20 ans les betteraves sucrières ont été considérées comme un produit désigné en vertu de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. C'est-à-dire que, chaque année, des représentants de l'industrie devaient se rendre à Ottawa supplier le ministre de l'Agriculture de leur venir en aide. C'était une situation précaire qui revenait chaque année. En deux ans . . .

• (0420)

M. Foster: Vous avez refusé d'effectuer le paiement en 1984 et en 1985.

M. Thacker: . . . nous avions fait de ce produit de l'industrie un produit désigné. Nous avons signé l'autre jour un accord de dix ans à cet effet.

M. Foster: Vous avez refusé d'effectuer un paiement en vertu de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles.

M. Thacker: C'est à cause du gouvernement libéral si, en 1983, l'industrie n'a pas reçu un paiement en vertu de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Cela se passait sous le régime libéral.

M. Foster: Nous avons fait, chaque année, les paiements prescrits. Vérifiez.

M. Thacker: Ce produit est maintenant désigné. L'industrie en est toute fière et nous avons sauvé le secteur de la betterave à sucre en Alberta.

Mais que dire du Manitoba où règne un gouvernement socialiste? La betterave à sucre étant cultivée dans des circonscriptions conservatrices de cette province, un gouvernement socialiste mesquin et méchant refuse d'aider les agriculteurs. Ce sont des êtres humains qui vont à la dérive. Certains d'entre eux se suicident et, pourtant, le gouvernement socialiste néo-démocrate du Manitoba refuse son aide. C'est une mesquinerie jamais vue jusqu'ici.

M. Shields: Typiquement néo-démocrate.

M. Thacker: Il y a, dans ma circonscription, un institut de recherche sur les maladies des animaux. Nous essayons, depuis que je suis entré au Parlement, d'obtenir un nouvel immeuble, pour cet institut qui est géré par 12 scientifiques éminents qui, avec les chercheurs et les techniciens, forment un personnel de 58 à 60 personnes.

Depuis des années, ces scientifiques se livrent à d'importantes recherches sur les virus. Ils ont étudié des virus animaux très dangereux qui, s'ils échappaient, provoqueraient un désastre non seulement parmi le bétail, mais aussi parmi la population qui vit au voisinage de l'institut. Année après année, le parti libéral a retardé la construction de cet immeuble. Chaque année, je me présentais devant le comité chargé d'étudier le budget des dépenses pour demander au ministre quand nous allions obtenir ce nouveau centre. Je m'entretenais avec les hauts fontionnaires pour que l'étude de ce projet demeure à l'ordre du jour. On me promettait des résultats à chaque élection et, chaque fois, la construction de ce centre était retardée.

Notre parti est arrivé au pouvoir en 1984. A cause de l'énormité de la dette et du déficit nationaux, il a fallu opérer toutes sortes de coupures, mais non à l'institut de recherche sur les maladies animales de Lethbridge—Foothills, sait que . . .

M. Foster: Les libéraux l'ont approuvé en 1983.

M. Thacker: . . . le gouvernement conservateur lui a construit cet immeuble. Toute sorte d'autres projets ont été suspendus, tout comme aurait pu l'être la construction de ce nouvel immeuble.

M. Foster: Le gouvernement libéral l'a approuvé au printemps de 1983, et vous le savez bien.

M. Thacker: Si le parti libéral avait été réélu, cet immeuble n'aurait pas été construit. La construction en aurait été retardée encore une fois.

Article 29 du Règlement

Je voudrais maintenant dire un mot du Centre de recherche de Lethbridge, une autre institution qui se livre à des recherches extraordinaires sur la conservation et l'irrigation des sols dans le sud de l'Alberta. Il a aussi une usine de provendes d'une valeur de quelque 6 millions de dollars.

Un mot maintenant au sujet de l'aéroport de ma circonscription. Il y a des années et des années que nous avons besoin d'un hangar. La construction n'en a été approuvée qu'avec l'arrivée au pouvoir du parti conservateur. Il nous fallait aussi depuis bien des années un poste d'incendie qui est essentiel pour la sécurité du public. J'ai entendu l'autre jour des membres de l'opposition jeter les hauts cris et s'exclamer au sujet de la sécurité dans un aéroport. Nous avions besoin d'un poste d'incendie et il n'y en avait pas, lorsque les libéraux étaient au pouvoir. Mais avec l'arrivée des conservateurs, un nouveau poste d'incendie de toute première qualité a été construit.

Nos pistes d'aéroports avaient besoin, depuis bien longtemps, d'être macadamisées. Mais il a fallu attendre pour cela le gouvernement conservateur dirigé par l'actuel premier ministre. Nous disposons aujourd'hui d'un aéroport magnifique, grâce à ce changement de gouvernement.

M. Foster: Brian avait besoin d'une armoire à chaussures et il l'a obtenue.

M. Thacker: Le Parc national Waterton nous permet d'attirer des touristes de tous les coins du monde. La rue principale qui le traverse est dans un état qui fait honte à un pays comme le Canada. Nous n'avons jamais pu la réparer, mais on y procède actuellement. Elle deviendra une rue magnifique qui attirera les touristes et les incitera à revenir chez nous.

M. Foster: Parlez nous un peu des souffrances que vos agriculteurs endurent.

M. Thacker: Il y a, dans le Pas du Nid-de-Corbeau, une ville minière qui est en sérieuse difficulté parce que depuis des années, les libéraux n'ont rien fait à propos du charbon. Quelques mois après notre arrivée au pouvoir, nous avons créé un groupe de travail fédéral-provincial pour se pencher sur cette question. Nous pourrons fort probablement exporter plus de charbon vers l'Ontario. Malgré l'ineptie des libéraux fédéraux, nous avons bon espoir de nous entendre avec les libéraux provinciaux puisque ceux-ci semblent aborder le sujet de façon sensée.

Il y a aussi le programme de Développement des collectivités. Ce soir, le ministre a signé un document pour permettre à cette région de profiter du programme en question. Il y a donc de l'espoir. Nous avons un énorme réseau de villes, de logements, de distribution d'eau et d'égouts, d'écoles et d'églises, mais il reste que la survie de cette ville dépend d'une seule industrie. Comme 800 autres villes semblables, elle éprouve d'énormes difficultés. Heureusement, le programme de Développement des collectivités va l'aider à s'en sortir.

Je pourrais poursuivre, monsieur le Président, et vous parler des paiements anticipés qui ont été doublés par l'actuel ministre de l'Agriculture. Je pourrais également citer la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest qui a permis de distribuer des centaines de millions de dollars aux agriculteurs de l'Ouest, qui n'auraient pu être distribués sous le régime libéral, étant donné que nous avons dû, pour débloquer cet argent modifier la loi en question. Sous le règne de l'ex-ministre de l'Agriculture, Eugene Whelan, les libéraux n'ont déposé en moyenne qu'un seul projet de loi par année portant sur des questions agricoles. Pour notre part, nous avons déjà déposé plus de dix projets de loi dont l'adoption a eu d'énormes retombées sur le secteur agricole.

J'aimerais maintenant faire allusion aux avances comptables qui sont des mesures simples qui auraient pu être prises depuis des années. Quel parti a pris l'initiative de doubler le montant de ces avances? C'est évidemment le parti conservateur sous le règne de l'actuel premier ministre. Quel parti a modifié la Loi sur le transport du grain de l'Ouest? C'est encore le parti conservateur sous le règne de l'actuel premier ministre.

Parlons donc un peu des autres partis. Qu'est-ce que le Nouveau parti démocratique trouve à dire sur l'agriculture? Je vais vous lire certaines résolutions du NPD à ce sujet. Monsieur le Président, je vous demanderai de ne pas tenir compte de la position de ce parti à l'égard de l'OTAN. Il voudrait que nous abandonnions totalement nos alliés et que nous nous retirions de cet organisme.

Votre Honneur, voudra bien également passer outre à la positon du NPD concernant le NORAD. S'il n'en tenait qu'à lui, le Canada serait tellement isolé qu'il risquerait de perdre son autonomie beaucoup plus rapidement que s'il restait dans cette institution.

Que dire également, monsieur le Président, de la conduite de certains députés du NPD lors de la visite du président Reagan, qui était ici à titre de représentant du peuple américain et d'invité spécial. Les députés néo-démocrates n'ont même pas eu la politesse de l'écouter. Ils ont vraiment fait preuve d'un manque de jugement. Ils nous ont donné là un autre échantillon de la façon dont ils tiendraient les rênes du pouvoir. Ils ont fait preuve d'un manque total de tolérance et de respect. C'est ce à quoi nous aurions droit si ce parti prenait le pouvoir.

Je ne parlerai pas, monsieur le Président, des questions de justice. Je suis membre du Comité de la justice depuis maintenant quatre ou cinq ans. J'étais là lorsque les députés néo-démocrates ont déposé des motions visant à faire légaliser la sodomie entre garçons de 14 à 18 ans. C'est là le genre d'idées que défend le NPD. Grâce au gouvernement conservateur, ces motions ont été rejetées. La population canadienne doit savoir, que sous ses airs moralisateurs, le NPD cache un tout autre visage.

L'honorable député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) nous a parlé de son chef. Certains membres de ce parti ont formulé des remarques très désobligeantes et tout à fait injustes à l'endroit du premier ministre. Ce que leur chef trouve juste, c'est de refuser une baisse de son salaire, alors que le chef de notre parti, le premier ministre, a lui-même accepté un réduction de salaire. Nous avons lancé le même défi au chef du NPD. Nous lui avons dit: «Si vous voulez vraiment aider les simples citoyens, alors consentez à ce que votre salaire soit réduit de 15 p. 100». Il a refusé.

M. Langdon: Ce n'est pas vrai, et vous le savez.

M. Thacker: Jour après jour ce monsieur quitte la Chambre drapé dans son magnifique manteau de fourrure, coiffé d'un non moins magnifique chapeau de fourrure avec un gros cigare à la bouche et part dans sa limousine. Pourtant, il refuse d'accepter une baisse de salaire. Est-ce ainsi qu'il compte aider

nos citoyens âgés? Notre premier ministre, lui, a donné l'exemple en acceptant une baisse de salaire.

Mais oublions cela, parlons plutôt du programme du NPD en matière d'agriculture. Les résolutions adoptées par un parti constituent, à cet égard, un bon indice. J'ai ici toutes les résolutions en question.

J'aimerais en faire lecture, mais d'abord, je vais me reporter à un texte ayant pour sous-titre «Processus de planification». Ce texte résume la position du NPD—le processus de planification—étant donné que tout pays socialiste au monde ne jure que par la planification centralisée. Le NPD croit qu'un petit groupe peut imposer ses décisions à la majorité. Si ces décisions sont contraires à la volonté populaire, le système devient alors de plus en plus oppressif, comme vous pourrez vous en rendre compte d'après cet extrait d'un document du NPD sur l'agriculture.

• (0430)

En effet, sous la rubrique «Le processus de planification» le NPD propose une résolution-cadre sur l'avenir de l'exploitation agricole familiale. Il recommande «la mise sur pied d'usines industrielles en copropriété ou contrôlées par l'État, qui assureraient la transformation de denrées alimentaires et la fabrication de matériel agricole dans la région de production».

C'est ainsi, monsieur le Président, qu'on en vient à la nationalisation, à l'équivalent de Canagrex, et plus encore.

Le NPD ne s'arrête pas là. Il poursuit en disant qu'il faudrait favoriser la mise sur pied d'industries et de services connexes par la création de domaines industriels et l'aménagement de collectivités bien pensées.

Voilà où veulent en venir les néo-démocrates.

Voilà en quoi consiste leur résolution, monsieur le Président. J'aimerais les voir prendre la parole pour nous dire . . .

M. Althouse: Ce type d'aménagement se pratique dans tous les grands centres du pays.

M. Thacker: Et ils ne s'arrêtent pas là. Si telle n'est pas la politique des néo-démocrates, je les invite à prendre la parole pour nous le dire.

M. Althouse: Il ne s'agit guère d'une proposition révolutionnaire. Il y a déjà un bon moment que l'aménagement est devenu réalité courante.

M. Thacker: Si les résolutions qu'a adoptées le NPD ne traduisent pas bien sa politique, quelle est au juste cette politique?

La résolution précise ensuite qu'il pourrait être nécessaire, en outre, de faire passer aux mains de l'État certains des commerces de matériel agricole, des usines de montage agricole, des abattoirs et des établissements de mise en conserve existants. Je peux même donner le numéro de la résolution: c'est le D.1.1.

Voilà la politique du Nouveau parti démocratique. Pourquoi les membres de ce parti n'informent-ils pas la population de leur politique?

M. Althouse: Ce n'est pas . . .

M. Thacker: Quand je parle de cette politique à mes électeurs, leur réaction est aussitôt de dire: «Mais je n'avais aucune idée que telle était leur politique. Je ne savais pas qu'ils étaient en faveur de l'avortement libre». Et ils sont en faveur de l'avortement libre, même à la toute fin de la grossesse. L'avortement est pratiqué par l'injection dans le liquide amniotique d'une solution saline qui brûle l'épiderme du foetus.

Telle est la politique du NPD. Voilà à quoi nous pouvons nous attendre si les dispositions relatives à l'avortement sont retirées du Code criminel; voilà ce que nous tenons à dire à la population.

Il fut un temps où l'on n'avait pas à se préoccuper du Nouveau parti démocratique tellement ce groupe était marginal. Mais, maintenant que sa cote de popularité a augmenté, il attire de plus en plus l'attention, et il nous faut bien dire à la population quels sont les objectifs de ce parti.

Nous ne pouvons plus nous contenter d'adopter une attitude supérieure par rapport au Nouveau parti démocratique. Sa popularité est en perte de vitesse, et elle subira une chute radicale.

Les propositions énoncées dans cette résolution du NPD conduiront à la mainmise de l'État sur l'agriculture, de sorte que les agriculteurs se retrouveront à la solde du gouvernement fédéral. Nous connaissons tous les conséquences d'une telle situation. Je me souviens de l'époque où nous étions à la solde du gouvernement fédéral par suite de la mise en oeuvre du programme de réduction des stocks de céréales.

Ainsi, aux termes de cette résolution, c'est aux fonctionnaires qu'il appartiendrait de décider du matériel que les agriculteurs pourraient acheter, puisque, comme le précise la résolution, ce sont eux qui auraient pour tâche de réglementer la distribution, la vente et l'entretien des machines agricoles afin de favoriser l'application de normes uniformes.

Encore une fois, on voit bien, monsieur le Président, que le NPD veut tout uniformiser. Il ne peut accepter le principe de la propriété privée de peur que quelqu'un pourrait prendre de l'avance sur son voisin.

J'en ai assez des néo-démocrates, monsieur le Président. Je ne peux plus les supporter. Mais que dire des Libéraux? Eux aussi ont adopté une résolution sur l'agriculture. C'est une résolution qui a été adoptée il y a à peine deux semaines.

A la suite d'une étude qu'ils ont réalisée sur l'économie de l'ouest du Canada, ils ont publié des propositions, que la presse n'a pas tardé à attaquer, et avec raison. Tout le monde sait bien de quoi il retourne.

Voici donc les conclusions des libéraux en ce qui concerne le secteur agricole:

> Il est essentiel que le gouvernement du Canada prenne des mesures qui fassent clairement savoir tant aux agriculteurs canadiens qu'aux agriculteurs et aux industries agricoles des autres pays du monde que le Canada entend maintenir ses activités agricoles.

C'est justement dans ce sens que le gouvernement conservateur a agi.

Où les libéraux veulent-ils en venir par une telle déclaration? Veulent-ils parler de part du marché?

Ils poursuivent en disant:

> Le caucus de l'Ouest recommande au gouvernement fédéral de voir s'il serait possible de rationaliser la multitude de programmes agricoles fédéraux et provinciaux, de façon à utiliser au mieux nos rares ressources . . .

On note dans cette proposition, monsieur le Président, l'utilisation du terme «rationaliser». Or nous savons tous que «rationaliser» veut dire «réduire». D'après la définition du Webster,

«rationalize» signifie donner des raisons plausibles mais fausses pour expliquer sa conduite. On reconnaît bien à ces propos le parti libéral du Canada. Il y a des années qu'il nous gave de renseignements erronés et de faussetés.

Mais que veut-il rationaliser au juste? Quels programmes peut-il supprimer? Veut-il supprimer la *Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest* ou encore la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles?* Veut-il supprimer l'assurance-récolte, la politique laitière, les offices de commercialisation?

Ce sont là autant de programmes qui constituent un «filet de sécurité» pour l'ouest du Canada, voire pour l'ensemble du pays, et qui fonctionnent très bien. Or le parti libéral veut «rationaliser» ces programmes, autrement dit, les supprimer.

Veut-il aussi supprimer le Programme de remise de la taxe sur le carburant agricole? Veut-il supprimer l'exemption pour gains en capital? C'est certainement là son intention. Tous les agriculteurs et tous les propriétaires de petites entreprises du Canada doivent à tout prix comprendre que, dès qu'ils éliront un gouvernement libéral ou néo-démocrate, ils perdront l'exemption pour gains en capital.

C'est exactement ce qui s'est produit en Ontario. Dès leur arrivée au pouvoir en Ontario, les libéraux ont supprimé l'exemption pour gains en capital, éliminant ainsi un des droits les plus fondamentaux des Canadiens.

Or, grâce à la politique du gouvernement conservateur, sous la direction du premier ministre Mulroney, tous les Canadiens ont la possibilité d'accumuler 500 000 $ de gains en capital exempts d'impôt.

M. Althouse: Il existait un programme d'exemption des gains en capital en Saskatchewan bien avant la mise en place du programme fédéral.

M. Thacker: Monsieur le Président, le particulier qui accumule 500 000 $ de gains en capital exempts d'impôt n'a plus besoin d'aide du gouvernement. Aucun gouvernement NPD ne pourra l'influencer. Les Canadiens qui réussiront à accumuler 500 000 $ de gains en capital n'auront que faire de l'ingérence d'un gouvernement néo-démocrate dans leur vie et pourront l'envoyer promener.

Mais ce n'est pas là ce que veulent les libéraux et les Néo-démocrates. Car, plus il y a de gens dans les foyers pour personnes âgées et dans les logements subventionnés, et plus il y en a qui dépendent de l'assistance sociale et des prestations pour enfants, plus le gouvernement sera en mesure d'exercer son autorité. Le particulier qui dépend du gouvernement pour sa subsistance ne peut guère se permettre de manquer de respect envers ce gouvernement.

Sous un gouvernement progressiste-conservateur, chacun a la possibilité d'amasser un certain capital, de sorte que même le Canadien moyen pourra très facilement accumuler un capital de 500 000 $; dès lors, il pourra secouer le joug du gouvernement.

C'est pour cette raison, monsieur le Président, qu'il nous faut maintenir le gouvernement progressiste-conservateur au pouvoir, non seulement pour le reste de son mandat de quatre ans, mais pour au moins deux autres mandats. Si cela venait à se réaliser, nous serions vraiment sur la bonne voie.

Des voix: Bravo!

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Permettez-moi, monsieur le Président, de dire tout d'abord comme je suis heureux d'avoir l'occasion, à 4 h 27 du matin, de prendre part au débat concernant les céréaliculteurs du Canada, et plus particulièrement ceux de l'Ouest.

Nous avons entendu beaucoup de balivernes des deux derniers orateurs progressistes-conservateurs, qui n'ont guère trouvé d'autre chose à dire sur la crise que d'accuser les libéraux et nous-mêmes de ne pas vouloir discuter des mesures qu'il faudrait prendre pour aider les agriculteurs du Canada.

Je soupçonne que les agriculteurs du Canada ne se laisseront pas duper de la sorte et qu'il n'hésiteront pas à mettre les progressistes-conservateurs dehors dès la première occasion, comme le laissent supposer les résultats des sondages menés à l'échelle du pays.

Le secteur agricole canadien est certainement en état de crise, et il suffit d'une visite dans n'importe quelle de nos régions agricoles pour en être persuadé. J'ai eu l'occasion de passer la dernière semaine de février dans le sud du Manitoba. J'ai d'ailleurs commencé par visiter la circonscription du député responsable de la Commission canadienne du blé, soit la circonscription de Portage—Marquette, avant de pousser plus au sud et à l'ouest.

Je me suis très vite rendu compte que les céréaliculteurs ont l'impression que personne ne s'attaque de façon efficace aux problèmes auxquels ils se heurtent. Nos agriculteurs cherchent désespérément des solutions à leurs problèmes. Au lieu qu'ils se servent d'eux à des fins partisanes, les agriculteurs canadiens veulent que leurs députés cherchent des solutions réelles à leurs problèmes, afin de leur permettre de continuer à exercer leur activité.

Le député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann) demandait quelle expérience de l'agriculture on pourrait retrouver parmi les membres du caucus néo-démocrate. Je réponds, avec fierté, que j'ai passé ma jeunesse dans une ferme du Manitoba. Avant d'aller poursuivre mes études à l'Université du Manitoba, je vivais dans une ferme du sud du Manitoba. Je sais ce que c'est que de manier un graisseur, de conduire un tracteur, de s'occuper des cochons et de remplir toutes les tâches liées à l'exploitation d'une entreprise agricole. Je dois, bien sûr, admettre qu'il y a des années que je n'ai pas eu le plaisir de faire l'expérience directe du travail agricole. Le fait de ne pas être agriculteurs ne veut pas nécessairement dire que nous n'avons pas à nous inquiéter des problèmes, des défis, de l'importance que revêt l'agriculture et de la nécessité de s'attaquer à la situation à laquelle nous faisons face aujourd'hui.

• (0440)

L'agriculture revêt beaucoup d'importance pour la ville de Thunder Bay. Nous assurons tous les ans le transport de plus de la moitié des céréales provenant des Prairies, ou du moins nous voulons en acheminer plus de la moitié. Nous avons 1 200 travailleurs—il y a quelques années, nous en avions 1 800—qui acheminent entre 20 et 25 millions de tonnes de céréales chaque saison. Nous nous intéressons donc à la question de l'agriculture et nous avons nos raisons de nous inquiéter de la situation devant laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Le député de Selkirk—Interlake a fait des observations au sujet des diverses mesures prises par les provinces des Prairies pour s'attaquer aux problèmes des agriculteurs. Il importe de reconnaître que la superficie agricole du Manitoba est beaucoup plus petite que celle de la Saskatchewan et de l'Alberta. Cela laisse immédiatement à entendre que les dépenses consacrées à l'agriculture représentent une plus petite partie du budget du Manitoba que de celui des autres provinces à l'Ouest.

Toutefois, il convient de souligner que, en Saskatchewan, le gouvernement conservateur s'est lancé dans un plan tout à fait incroyable en vue de s'acheter des voix, chose que nous n'avions pas vue depuis très longtemps. Les prêts consentis aux agriculteurs de la Saskatchewan avant la tenue des dernières élections provinciales s'élevaient à plus de un milliard de dollars. Ils ont été octroyés à des agriculteurs, qu'ils en aient besoin ou non.

Il est tout à fait scandaleux que les agriculteurs aient pris l'argent et qu'ils l'aient déposé à la banque afin de toucher des intérêts. Ils savaient que les intérêts qu'ils auraient à payer seraient moins élevés que ceux que leur verserait la banque. Ils ont utilisé l'argent des contribuables pour se constituer un plus gros coussin.

Dans certains cas, les agriculteurs de longue date n'ont pas à assumer le fardeau des intérêts qui accablent un si grand nombre de jeunes agriculteurs. Pour ceux qui se trouvaient dans des circonstances plus ou moins normales, ces prêts ont constitué un supplément intéressant à leurs revenus.

Je me suis rendu en Saskatchewan il y a quelques semaines. J'ai appris—et c'était à la une des journaux—que les collectivités et les villes de Saskatchewan allaient faire face à des réductions de dépenses de la part du gouvernement provincial. Évidemment, cela a provoqué de forts remous chez la population des villes, des villages et peut-être des régions rurales.

En fait, j'ai appris que le gouvernement conservateur de la Saskatchewan hésitait à rappeler l'Assemblée législative en raison de la réaction provoquée par les mesures qu'il avait prises pour enrayer son incroyable déficit. Grâce au programme d'aide destiné aux agriculteurs, le déficit s'est accru de 1,2 milliard de dollars ou plus. Le gouvernement conservateur risquait de perdre jusqu'à une demie douzaine de députés susceptibles de l'abandonner pour siéger comme indépendants. Dans ces conditions, il se trouverait à perdre la majorité qu'il venait tout juste d'essayer d'acheter en dépensant des sommes considérables en fonds publics.

Ce genre de politique ou ce genre d'aide dépasse les bornes. Les agriculteurs ne peuvent avoir de respect pour une telle politique. Il est tout à fait aberrant qu'un économiste agricole, en tant que Premier ministre d'une province, puisse s'adonner à ce genre d'aventurisme politique avec les ressources d'une province. Cet exemple illustre bien le genre de sectarisme politique qui caractérisait les deux derniers discours des Conservateurs. Ils sont prêts à tout pour rester au pouvoir et n'apportent que des solutions à court terme aux difficultés devant lesquelles nous nous trouvons.

Je me suis rendu au Manitoba la dernière semaine de février et j'ai été frappé par la diversité des expériences vécues par les agriculteurs. Par exemple, ceux qui s'occupent de production laitière s'en tirent assez bien. Les agriculteurs qui ont su profiter des arrangements de gestion de l'offre pris grâce à la prévoyance des Néo-démocrates et aux mesures qu'ils ont adoptées dans le cadre de leurs résolutions au fil des ans, sont en mesure de poursuivre leurs activités.

En ce qui concerne la crise à laquelle est exposé aujourd'hui le secteur agricole, il me semble qu'il serait sage d'envisager la possibilité d'instituer des arrangements de gestion de l'offre dans des secteurs autres que la production laitière, la production d'oeufs ou l'aviculture, et où les offices de commercialisation mis sur pied dans diverses provinces semblent s'avérer efficaces.

Il n'est pas facile d'envisager une telle solution pour les céréales, alors que les régions céréalières de l'Ouest ont connu une grande prospérité pendant de nombreuses années du fait que leur production était destinée aux marchés internationaux. Il semble presqu'impossible aujourd'hui d'envisager la possibilité de gérer l'offre mondiale comme l'ont fait les gouvernements canadiens pendant de nombreuses années dans le passé par l'entremise d'accords internationaux sur le blé. Il ne sert à rien de se lancer dans des discours partisans quand nous faisons face à ce problème.

Les producteurs aux États-Unis et en Europe—et, de fait, dans de nombreux pays—bénéficient de subventions. Cette pratique a eu pour effet de créer une offre excessive et de faire tomber les prix à un point tel que les agriculteurs des Prairies qui approvisionnaient les marchés internationaux sont incapables de vendre leur produit à un prix leur permettant de réaliser le moindre profit.

Je dois avouer que c'est en visitant des agriculteurs du Manitoba en février et en discutant avec eux de leur situation que j'ai pris conscience du problème. Qu'il s'agisse de céréales destinées à d'importants marchés commerciaux ou d'un autre type de culture, les agriculteurs ne toucheront pas le prix qu'ils s'attendaient à recevoir. Évidemment, le fait que l'on ait annoncé cette semaine que le prix serait de 18 p. 100 inférieur au prix de l'année dernière n'a fait que mettre en lumière l'urgence de la situation. La triste ou bouleversante réalité est que, pour chaque culture, on découvre que la valeur du rendement par acre ne correspondra pas au coût de production, au coût des divers produits utilisés, notamment le carburant, les produits chimiques et les engrais nécessaires pour produire des céréales comme le font actuellement les agriculteurs.

Je me suis entretenu avec un important exploitant agricole de Winkler qui m'a montré les calculs qu'il avait effectués dans les jours qui ont précédé mon arrivée. Pour chacune des cultures, il prévoyait perdre entre 15 et 50 dollars l'acre en se fondant sur un bon rendement et sur les prix qu'il pourrait s'attendre à recevoir à ce moment-là.

C'est évidemment à cause de cette brutale réalité que le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) et le député d'Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) demandent presque tous les jours au gouvernement de préciser aux agriculteurs les mesures qu'il compte prendre pour les aider à couvrir leurs coûts de production au cours de la présente saison et pour les assurer qu'ils bénéficieront de cette aide au moment où ils décideront d'ensemencer leurs terres.

Que faire, logiquement, lorsqu'on se trouve face à une situation de ce genre? La réponse serait de ne rien produire.

Article 29 du Règlement

Lorsqu'un céréalier est en mesure de prévoir, en 1987, qu'il ne réalisera des profits qu'au moyen de graines de semence approuvées—et, bien sûr, il y a un petit nombre d'agriculteurs qui sont en mesure de le faire—nous nous rendons compte à quel point la situation est grave. Cette situation est attribuable aux politiques de subvention scandaleuses en vigueur aux États-Unis et dans d'autres pays. C'est là que se trouve la source du problème. Comment peut-on douter comme vient de le faire le député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker) de l'utilité de notre résolution selon laquelle on devrait tenir des discussions internationales avec divers gouvernements sur ces questions dans le but d'en arriver à une certaine rationalisation compte tenu du fait que cela s'impose. Il ne sera pas facile de le faire. Dans les circonstances actuelles, il est possible qu'il n'existe pas de marché mondial pour les céréales produites par les agriculteurs canadiens au cours des prochaines années quelle que soit la politique suivie par les États-Unis, la Communauté économique européenne et d'autres pays.

• (0450)

J'hésite à parler d'une pénurie de marchés puisque la famine est loin d'avoir disparu du monde. Or, la situation de l'endettement est telle dans divers pays, qu'ils n'ont pas les moyens aujourd'hui de se procurer la nourriture dont ils ont besoin. Ces pays se spécialisent naturellement dans les cultures marchandes destinées à l'exportation parce qu'ils cherchent désespérément à gagner des devises étrangères qui leur permettront de payer les intérêts qui s'accumulent sur les emprunts qu'on leur a consentis. Ces activités doivent être rationalisées.

Il nous faut juguler la crise internationale de l'endettement à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui. Cette crise a été aggravée par la hausse des taux d'intérêt au début des années 80, situation qui a amené ces pays et les agriculteurs canadiens à s'endetter énormément. Il nous faut admettre que nous nous dirigeons vers une récession et non vers la prospérité. La gravité de la situation exige de la réflexion et non la répétition d'arguments éculés comme ceux que nous avons entendus ce matin.

S'il devient évident que la production des agriculteurs des Prairies risque d'excéder les besoins du marché au cours des cinq ou dix prochaines années—je ne devrais pas me lancer dans des conjectures parce qu'il est trop difficile de prévoir l'avenir—il faudra se demander ce qu'il convient de faire. Comment ferons-nous face aux conséquences humaines, écologiques, économiques et sociales de ce problème? Comment pouvons-nous venir en aide aux agriculteurs plus âgés qui, il y a à peine quelques années, s'attendaient à tirer leur pension du produit de la vente de leurs terres? Voilà pourquoi le Nouveau parti démocratique souhaite le maintien de l'exemption pour gains en capital à l'égard des fermes familiales. C'est la source du revenu de pension de l'agriculteur qui devrait pouvoir vendre sa ferme, en acheter une nouvelle ou faire ce qu'il souhaite avec le produit de la vente de son bien.

Qu'adviendra-t-il s'il n'est plus possible à un vieil agriculteur de le faire? J'ai rencontré des agriculteurs du Manitoba que la question préoccupe beaucoup. Comment allons-nous aider les jeunes agriculteurs, ceux qui se sont lancés dans l'agriculture il y a quelques années encouragés par leurs professeurs et par les facultés d'agriculture de diverses universités comme celle du Manitoba à faire les choses en grand et que les directeurs de banque ont poussé à s'endetter et à se lancer dans le type d'agriculture la plus perfectionnée, celui qui demande beaucoup de capitaux et qui ont vus ensuite la Banque du Canada suivre fidèlement la même ligne de conduite que la *Federal Reserve Board* des États-Unis? Le gouvernement du Canada a permis à la Société du crédit agricole de faire la même chose. Le gouvernement libéral n'a rien fait pour aider les agriculteurs qui se sont lourdement endettés. Qu'allons-nous faire pour ces jeunes agriculteurs lorsque le gouvernement permettra à la Société du crédit agricole de mettre fin à son moratoire sur les faillites?

Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) fera sans doute de son mieux pour limiter autant que possible le nombre d'agriculteurs touchés. Comment ces jeunes agriculteurs pourront-ils faire face aux demandes des banques et de la Société du crédit agricole? Je me suis rendu compte de leur désespoir et du changement dans les mentalités. Les parlementaires conservateurs croient peut-être toujours savoir ce qui se passe dans les Prairies. Les agriculteurs sont prêts, du moins au Manitoba, à envisager la possibilité d'exploiter des fermes qui ne leur appartiendraient plus, mais appartiendraient aux banques, ce qu'ils n'auraient jamais envisagé de faire il y a quelques années. Qu'allons-nous faire dans ces circonstances?

Les députés conservateurs pensent peut-être aussi toujours savoir ce qui se passe dans les Prairies. Pourra-t-on recourir aux divers programmes agricoles qui existent aux niveaux fédéral et provincial? Peut-on s'inspirer de l'assurance-récolte, du programme de stabilisation des céréales de l'Ouest et des programmes spéciaux sur les céréales pour mettre en oeuvre un programme temporaire spécial? Les agriculteurs se le demandent désespérément. Le gouvernement sera sans doute contraint de le faire pour la prochaine campagne agricole, mais combien de temps les agriculteurs devront-ils attendre avant de savoir ce qu'il entend faire pour les aider?

Est-il possible qu'on fusionne ces divers programmes pour qu'on n'ait pas à dépenser davantage qu'on ne le fait actuellement dans ce domaine en créant un programme comme l'assurance-récolte ou du genre du programme de stabilisation des prix?

Serait-il possible, sans que cela augmente de beaucoup leurs frais, de changer les bureaux qui administrent actuellement l'assurance-récolte d'offrir aux agriculteurs une protection contre les désastres naturels qui risquent de se produire de temps à autre ainsi que contre les conséquences d'un déclin des prix comme celui que nous connaissons actuellement?

Ces plans ont été étudiés minutieusement dans tout l'Ouest. Encore plus qu'au Manitoba, c'est dans les grandes provinces productrices des céréales de la Saskatchewan et de l'Alberta que les gouvernements, les agriculteurs et les organismes qui les représentent débattent de ces questions. Au lieu de nous rebattre les oreilles avec les mêmes arguments comme il l'a fait hier soir et ce matin, pourquoi le gouvernement ne propose-t-il pas, je vous le demande, une planification à long terme? Si l'on ne veut pas parler de planification, qu'on réponde par un autre moyen aux besoins des agriculteurs.

Je tiens à souligner la pertinence des propos tenus par mon collègue, le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) au sujet de l'environnement compte tenu du fait que l'Institut agricole du Canada a souligné aux trois caucus fédéraux la

nécessité d'adopter une stratégie en vue de stopper et de renverser les effets à long terme de la dégradation des sols. L'Institut a fait remarquer qu'un bon nombre des méthodes utilisées actuellement permettent de contrôler efficacement la dégradation des sols, mais qu'elles sont souvent coûteuses à court terme. Il faut donc mettre au point des méthodes innovatrices de gestion des sols et des cultures qui s'accompagnent de mesures peu coûteuses de conservation des sols et il faut en évaluer l'efficacité après plusieurs années. Voilà d'autres mesures que nous devrions prendre.

Si le sol lui-même est en péril, il faut en conclure que l'agriculture l'est aussi à long terme. Il faut trouver les moyens d'ajuster notre production à la demande intérieure et internationale tout en assurant aux agriculteurs un revenu suffisant pour leur permettre de restaurer leurs terres.

Je propose sérieusement qu'on réduise la superficie des terres cultivées afin de diminuer la production et de permettre au sol de se restaurer. On mettrait en jachère des terres qu'on a cultivées depuis des années au moyen de produits chimiques. Il nous faut trouver les moyens de restaurer ce sol sur plusieurs années et de le laisser en jachère pendant ce temps. Dans les circonstances actuelles, c'est le genre de mesures qu'il faut envisager. Permettez-moi de vous rappeler que c'est au cours des années 30, soit pendant la grande dépression et la grande sécheresse que le gouvernement canadien a adopté la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et a réservé des fonds à sa mise en oeuvre.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député qui n'a pas terminé son discours. Plaît-il à la Chambre de lui accorder encore quelques minutes?

Des voix: Oui.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Les activités menées dans le cadre de la LRAP ont joué un rôle très important dans la restauration des terres dans les régions où les méthodes agricoles qui avaient été utilisées jusqu'alors laissaient à désirer.

• (0500)

A mon avis, nous pourrions nous souvenir de cet exemple d'il y a un demi-siècle au moment où nous reconnaissons ce que les spécialistes en agrologie nous disent, c'est-à-dire que nous avons besoin de nous attaquer au problème de la dégradation des sols. Il est certain que si nous cessons de cultiver certaines terres afin de passer de plus en plus à des cultures susceptibles de répondre aux besoins des Canadiens et d'obtenir des débouchés internationaux, et que l'on adopte des régimes d'assurance-récolte et d'assurance des prix, nous disposerons d'un plan à long terme pour l'agriculture. Les agriculteurs ont un besoin urgent de ce genre de plan.

J'ai été frappé par le caractère urgent des problèmes d'un des commettants du ministre responsable de la Commission canadienne du blé qui a rejeté du revers de la main les propositions libérales. Il a reconnu que le Programme spécial d'aide aux céréaliculteurs canadiens représentait plus qu'un mandat même s'il était mal ciblé et n'avait pas été aussi bien exécuté qu'il aurait pu l'être. Il a déclaré que nous avions besoin d'une planification progressive pour l'agriculture. D'après ce que j'ai entendu ce soir, ce n'est pas des députés conservateurs que nous l'obtiendrons. Je demande instamment au gouvernement d'accepter les idées que j'ai avancées, même si elles ne sont guère originales pour moi. J'ai écouté soigneusement les agriculteurs, j'ai parlé avec eux de leur situation et j'ai reconnu le bon sens de ce qu'ils disaient.

Concertons-nous avec les provinces. Rendons-nous compte que nous avons besoin d'un plan à long terme pour l'agriculture et commençons à le réaliser. Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé est lui-même un agriculteur du Manitoba. Des députés comme ceux-là sont sûrement assez intelligents pour savoir qu'il faut le faire. J'espère que lui-même a suffisamment de poids au Cabinet pour orienter le gouvernement vers ce type d'avenir pour les céréaliculteurs, un avenir qui corresponde à la prospérité raisonnable qu'ont connue les agriculteurs de divers autres secteurs grâce aux programmes de gestion de l'offre que les offices de commercialisation ont mis au point au fil des ans.

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole ce matin à 5 h 03 pour apporter ma contribution à ce débat qui a commencé tôt hier soir. J'aimerais d'abord formuler des observations sur certaines des interventions et notamment sur celle de l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

Le député de Saint-Denis est un parlementaire d'expérience qui s'exprime certes très bien dans les deux langues officielles. J'estime qu'il a fait un exposé très logique et qu'il a su montrer qu'il est difficile au gouvernement de faire face à cette crise que connaît l'agriculture. Il a fait valoir que quel que soit le parti au pouvoir, ce problème est énorme et posera beaucoup de difficultés au gouvernement.

J'estime que l'approche rationnelle adoptée par l'honorable député et la façon dont il a exprimé son opinion lui font honneur en tant que parlementaire. Nous devrions tenir plus souvent ce genre de débat au lieu de nous lancer dans de grandes déclamations et de nous renvoyer la balle d'un côté à l'autre de la Chambre, comme nous le faisons souvent. Ce soir, toutefois, il y a eu de part et d'autre des échanges très amicaux qui ont beaucoup ajouté au débat.

Le problème qui nous occupe a été mis en relief bien des fois, non seulement ici, mais dans tout le pays. L'honorable député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp), qui vient tout juste de parler, a mentionné le fait qu'il était allé dans le sud du Manitoba la semaine dernière, plus précisément dans la circonscription du ministre responsable de la Commission canadienne du blé. J'ai moi-même eu des réunions dans ma circonscription.

Article 29 du Règlement

J'ai récemment assisté à une réunion sur un problème de chemins de fer au cours de laquelle le problème du prix du blé et du financement de l'agriculture a également été soulevé. On y a parlé de la crise, des taux d'intérêt très élevés pour certains et de ce que coûte le service de ces dettes. On y a évoqué les difficultés que connaît l'agriculture du fait de la compression des marges bénéficiaires qu'occasionne l'augmentation des prix de revient.

On a souligné ce problème maintes et maintes fois. De l'avis général, il remonte au début des années 80, à l'époque des taux d'intérêt élevés. La semaine dernière, je me suis rendu en voiture à mon bureau de circonscription de Moose Jaw et j'ai écouté à la radio une émission du réseau anglais de Radio-Canada au cours de laquelle des agriculteurs du Manitoba ont discuté de leurs projets d'ensemencement de printemps et de la situation financière de leurs entreprises, qui allaient de la toute petite ferme à la très grande exploitation. Si je me souviens bien, la plus vaste avait une superficie ensemencée de 2 500 acres. La seule qui n'avait pas de difficulté financière était la petite, qui n'avait absolument aucune dette. Une dame en était propriétaire et son fils l'exploitait. Elle a indiqué qu'ils ne connaissaient aucune difficulté puisqu'ils n'avaient pas de dettes. Les frais d'exploitation étaient leurs seuls coûts. Ils n'avaient pas de gros versements hypothécaires à faire.

Un autre avait une lourde hypothèque à assumer et il a signalé que ses difficultés avaient commencé avec les taux d'intérêt élevés, au début des années 80. J'ai souvent entendu parler de ce problème par certains de mes commettants et par d'autres députés qui m'ont raconté ce que leur avaient dit leurs administrés. Le problème réside dans l'incapacité des producteurs de rembourser leurs dettes à cause du resserrement des marges bénéficiaires qu'occasionne l'accroissement des prix de revient.

Bon nombre d'entre eux ont réussi à franchir l'époque des taux d'intérêt élevés. Je suis moi-même un agriculteur et je cultive toujours des céréales en Saskatchewan. En fait, lundi dernier, j'étais sur mon tracteur et me préparais à ensemencer mes terres en vue de la récolte de 1987.

Une autre inexactitude que véhiculent les médias, certains groupements d'agriculteurs et certains membres de l'opposition, c'est que les terres ne seront pas ensemencées cette année. Je peux vous assurer que dans le centre-sud de la Saskatchewan, c'est-à-dire dans la circonscription fédérale de Moose Jaw, que je connais bien, chaque acre sera ensemencé cette année.

M. Clark (Brandon—Souris): Ce sont de bonnes terres.

M. Gottselig: Mon collègue, le député de Brandon—Souris (M. Clark), a dit que c'étaient de bonnes terres, et c'est vrai. Il le sait très bien. Je suis sûr qu'il possède des biens immobiliers dans cette région. C'est une partie importante de la Saskatchewan et les terres y sont très productives. Elles sont exploitées par des gens qui sont généralement agriculteurs depuis deux ou trois générations et dont les ancêtres sont venus d'outre-mer, comme les miens. Mon grand-père est arrivé à Regina en 1901 et il s'est établi dans la région. Mon père y a fait de l'agriculture toute sa vie et je cultive maintenant moi-même une partie de ses terres. La terre signifie quelque chose pour moi. J'éprouve beaucoup de compassion pour les commettants qui me font part des difficultés qu'ils ont à rembourser leurs dettes.

On dit souvent qu'ils doivent prendre des décisions de gestion. Peut-être, mais ils les prennent après avoir consulté des directeurs de banque, des représentants de la Société du crédit agricole ou d'autres personnes qui leur conseillent d'acheter des terres. Souvent, ils ont pris leur décision en fonction de taux d'intérêt qui étaient raisonnables à l'époque, mais qui ont ensuite pratiquement doublé. Je sais que de nombreux agriculteurs ont vu le taux de leurs hypothèques passer de 12 à 18, 19 ou 20 p. 100. Une entreprise qui était viable à l'époque où les taux d'intérêt étaient de 12 p. 100 ne l'est tout simplement plus lorsqu'ils passent à 20. Il est absolument impossible d'assurer le service d'une telle dette.

• (0510)

On ne peut donc vraiment dire que le producteur a pris une décision de gestion. Il s'est décidé lorsque les taux d'intérêt étaient de 12 p. 100, mais il ne pouvait certainement pas prévoir qu'ils augmenteraient autant. Une banque ou un autre établissement financier lui aura probablement dit qu'il n'avait pas à craindre que les taux atteignent un niveau aussi élevé.

Au sujet du problème de production que nous avons, je tiens à souligner que les terres sont très productives dans mon coin de la Saskatchewan. Pourvu que l'hiver ne soit pas trop rigoureux et que nous ayons un peu de pluie—et il ne nous en faut pas beaucoup lorsqu'elle tombe au bon moment—nos récoltes sont abondantes. Nous devons en exporter environ 90 p. 100. Pour nous, l'exportation est une nécessité, et nos exploitations en sont tributaires pour une grande part. L'excédent de production de la Communauté économique européenne n'est que d'environ 20 p. 100. Cela représente des tonnes de beurre, de grains, de boeuf et de toutes sortes de denrées, mais pour elle, 20 p. 100, c'est peu. Les Américains consomment également une beaucoup plus grande partie de leurs produits agricoles que nous. Ils n'éprouvent pas notre problème. Les États-Unis et la CEE sont tous deux déterminés à se casser mutuellement les reins. Ils vont s'affronter sur le marché international, et nous sommes coincés entre les deux. Nous savons pertinemment que nous n'avons pas les ressources financières nécessaires pour participer à cette guerre de subventions. Nous ne sommes tout simplement pas de taille. Notre trésor public ne le supporterait pas.

Cela dit, nous devons quand même prendre des mesures et nous en avons déjà pris plusieurs. La plus récente, je crois, est le Programme spécial canadien pour les grains. Nous avons injecté un milliard de dollars dans le secteur agricole. Cette somme a été distribuée aux céréaliculteurs. Cela les a beaucoup aidés; c'est d'ailleurs l'engagement que le premier ministre (M. Mulroney) avait pris envers eux. Nous n'allons pas abandonner les agriculteurs cette année, pas plus que l'an dernier. Ces deux dernières années, nous avons modifié le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, et nos versements aux agriculteurs ont atteint des niveaux sans précédent.

L'une des choses les plus importantes que nous ayons faites a été de réunir les principaux exportateurs mondiaux de céréales et de discuter avec eux du problème des subventions. Le président et deux autres membres du Comité permanent de l'agriculture de la Chambre des communes britannique sont

venus au Canada l'automne dernier et ont témoigné devant notre propre Comité permanent de l'agriculture. Ils ont admis que la guerre de subventions devait prendre fin. Même les pays européens ne pourront pas maintenir ces subventions indéfiniment. Malheureusement, en Europe, elles font partie intégrante de la politique sociale des gouvernements. Il y a chaque année des élections générales dans certains pays membres de la CEE. Les gouvernements qui laisseraient ne serait-ce que sous-entendre que les subventions aux agriculteurs pourraient être réduites ou supprimées tomberaient immédiatement.

Je ne crois pas me tromper en disant que tous ceux ici présents sont des hommes et des femmes politiques. Nous savons tous que pour mener des programmes à terme, il faut se maintenir au pouvoir. C'est la toute première règle du jeu. Par conséquent, pour amener les gouvernements européens à s'attaquer à ce problème, il faudra que le Canada négocie avec eux à un très haut niveau, et j'estime que c'est tout à l'honneur du premier ministre et du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) que les entretiens soient déjà engagés. Les plus hautes autorités gouvernementales des pays concernés examinent le problème dans le cadre des négociations du GATT.

Nous avons maintenu nos marchés d'exportation du grain. Il ne fait pas de doute que nous avons dû battre la concurrence. Ainsi va la vie de nos jours. Tous les agriculteurs du Canada savent certainement à quel point le marché international est instable. J'ai rencontré beaucoup de mes commettants avant que le dernier prix initial ne soit annoncé. Ils s'attendaient à une baisse. Tous croyaient que c'était inévitable. Tous convenaient qu'il fallait abaisser le prix pour faire face à la concurrence des autres pays. Mais tous ont également insisté sur la nécessité de maintenir le Programme spécial canadien pour les grains cette année. J'en ai parlé aux ministres compétents lors de notre réunion des ministres de l'Agriculture et de notre caucus national. D'autres députés l'on également fait. Nous savons tous très bien qu'il est essentiel de mettre sur pied encore une fois cette année le Programme spécial pour les grains.

On nous dit que les agriculteurs vont toucher de 25 000 $ à 35 000 $ cette année en subventions directes du gouvernement. Je conviens que c'est insuffisant, mais songeons aux difficultés qu'ils auraient sans cette aide. Nous n'aurons jamais les moyens de verser les subventions que les agriculteurs jugeraient suffisantes. Il n'en demeure pas moins que nous devons prêter main-forte à nos producteurs agricoles dans les limites que nous imposent nos restrictions fiscales. Dans un pays, c'est l'agriculture qui est le secteur le plus important, car il est essentiel de produire des ressources alimentaires en quantités suffisantes.

Nous savons également que bon an, mal an, le blé de haute qualité que nous produisons se vend très bien. Grâce à la Commission canadienne du blé, nous nous sommes taillé une part beaucoup plus grande du marché mondial que d'autres pays. Lors de la Conférence sur les perspectives de l'agriculture canadienne, tenue l'an dernier ici même, à Ottawa, un professeur d'une université américaine a déclaré que les Américains produisaient beaucoup plus de grain, mais qu'il était d'une qualité inférieure et qu'il ne se vendait pas aussi bien que le nôtre. Il a dit qu'en dépit de la concurrence très forte, la haute qualité de notre grain nous avait permis de nous assurer une part beaucoup plus grande du marché. Il a félicité le Canada d'avoir insisté sur la nécessité de produire des céréales de haute qualité et d'être ainsi demeuré concurrentiel. Les agriculteurs américains et ceux de la CEE cultivent des espèces dont le rendement en boisseaux est supérieur, mais dont la qualité est inférieure, et ce, à la seule fin d'obtenir les subventions maximales. Notre blé vitreux roux a toujours été d'excellente qualité et il le sera toujours. Le blé à haute teneur en protéine est très en demande. Il se vend bien et à un prix élevé, même dans un marché mondial hautement concurrentiel. Nous devons veiller à ce que cela ne change pas.

Nous avons pris plusieurs initiatives dont l'une, particulièrement importante, consistait à réduire le prix du combustible. En Saskatchewan, la ferme moyenne a une superficie de 1 000 à 1 200 acres. La réduction du prix du combustible que nous avons accordée permet à l'exploitant d'une ferme de 1 200 acres d'économiser jusqu'à 5 000 $. A notre époque de restrictions budgétaires, c'est une grosse somme. Voilà l'une des mesures tout à fait tangibles que nous avons prises. Les taux d'intérêt inférieurs que nous connaissons aujourd'hui représentent pour les agriculteurs une économie considérable. Ceux qui ne sont pas obligés d'emprunter des capitaux d'exploitation en cours d'exercice sont rares.

• (0520)

Des agriculteurs m'ont dit qu'ils n'ont jamais eu à se soucier d'emprunter des capitaux d'exploitation auparavant, mais que maintenant, en raison de l'augmentation des coûts, ils doivent le faire en cours d'exercice. Ils doivent emprunter à leur banque dès le début du printemps pour pouvoir faire les semailles. Le Programme spécial canadien pour les grains qui vient d'être mis sur pied, le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et le fait que nous exportions cette année des quantités sans précédent de céréales aideront considérablement les producteurs à faire face à leurs obligations financières.

Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé est récemment revenu d'un voyage en Union Soviétique où il a eu des entretiens fructueux à l'issue desquels certains accords à long terme de vente de grains ont été reconfirmés. Nous avons également conclu des accords de vente à long terme avec le Brésil. Nous avons modifié la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Aux termes de la formule qui était en vigueur à l'époque des libéraux, le taux projeté aurait été de 11 $ la tonne. Nous l'avons réduit à un taux moyen de 6 $ la tonne.

Je voudrais vous citer les réactions de certains journaux agricoles à l'égard de quelques-uns des programmes que le gouvernement fédéral a annoncés. Au sujet d'un train de mesures annoncé par le Premier ministre, on pouvait lire dans le *Manitoba Co-operator* de mai 1986 ce qui suit:

> On est à des années-lumière de l'ancien Premier ministre libéral, Pierre Trudeau, qui a déjà dit aux céréaliculteurs des Prairies: «Pourquoi devrais-je vendre votre blé?» ... Il est également peu probable que Trudeau se serait engagé à soulever les problèmes des agriculteurs au sommet économique ou parler de la nécessité d'une intervention gouvernementale pour y mettre fin.

Voilà donc un appui non équivoque de la part d'un journal représentant les agriculteurs.

Au sujet du Programme de réorientation des agriculteurs, Ray Guay a dit ce qui suit:

> Bref, l'utilité de ce programme est l'évidence même, car il aidera ceux qui n'ont d'autre solution que d'abandonner leur ferme.

Article 29 du Règlement

La publication *The Western Producer*, autre journal sur l'agriculture, a cité les paroles de Barry Wilson.

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie. Je remarque que le député n'a pas terminé son intervention. Je crois comprendre que la Chambre est disposée à lui consentir quelques minutes de plus. Le député de Moose Jaw (M. Gottselig) peut poursuivre.

M. Gottselig: Je vous remercie, monsieur le Président. Comme je le disais, Barry Wilson a été cité dans le numéro du 15 mai 1986 du *Western Producer*; au sujet de l'initiative du Premier ministre à l'égard des agriculteurs, il a dit ceci:

> C'est la première fois depuis au moins six ans qu'un premier ministre consacre la majeure partie d'une conférence de presse à des questions relatives à l'agriculture.

Cela en dit long sur le Premier ministre, sur les réalisations de notre gouvernement et sur le rôle que jouent les députés fédéraux de l'Ouest.

Le nombre de députés conservateurs qui viennent de l'Ouest et de ministres originaires de l'Ouest qui sont à la tête de portefeuilles clés est une des raisons pour lesquelles l'agriculture reçoit une attention accrue et les agriculteurs bénéficient d'une aide financière. Je crois que cela montre très clairement que l'agriculture nous tient à coeur.

Nous reconnaissons qu'il faut venir en aide au secteur de l'agriculture très éprouvé en ce moment. Comme le député de Saint-Denis l'a mentionné dans ses observations, l'an prochain, ce sont les Maritimes qui pourraient être touchées, puis le centre du pays. Il faut s'attaquer aux secteurs qui méritent une attention particulière parce qu'ils traversent des moments difficiles. Nos réalisations parlent d'elles-mêmes. Elles sont efficaces et témoignent de l'engagement pris envers l'agriculture par le Premier ministre et tous les membres du parti ministériel.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'aimerais commencer par féliciter le député de Moose Jaw (M. Gottselig) qui a prononcé un discours direct et sincère. Il est, de toute évidence, bien renseigné sur les conditions économiques de la Saskatchewan. J'aimerais revenir sur deux points importants soulignés par le député.

Tout d'abord, la décision administrative par laquelle les taux d'intérêt ont été fixés à 12 p. 100 qui a entraîné une hausse à 20 p. 100 rend la situation extrêmement difficile pour tous les exploitants agricoles. C'est un problème que la Chambre n'a pas suffisamment cherché à résoudre pour permettre aux exploitants agricoles judicieux qui ont pris une bonne décision, en fixant les taux d'intérêt à 12 p. 100, de prendre d'autres décisions sans avoir à subir les affres de l'énorme dette comme la hausse des taux d'intérêt à 20 p. 100.

Le deuxième point soulevé par l'honorable député a trait à la guerre internationale qui se mène dans le commerce du grain. Il n'y a absolument aucun doute sur l'existence de cette offensive. Toutefois, le député a ajouté que notre trésor ne pouvait pas, de toute évidence, répondre à ces attaques. A mon avis, notre pays, notre trésor et notre société ne peuvent se permettre de ne pas y répondre. Si nous ne réussissons pas à riposter comme il se doit à la guerre internationale qui se joue, beaucoup de fermes familiales seront vouées à la ruine, beaucoup de particuliers seront gravement touchés et notre économie, qui repose sur la vigueur économique du secteur agricole, se retrouvera encore plus mal en point.

Ce problème n'est pas particulier à l'Ouest du pays. Je ne cherche pas à insinuer que l'Ouest n'a pas de problème. Les exploitants agricoles de l'Ouest éprouvent effectivement d'énormes difficultés. Cependant, je veux bien faire comprendre que les exploitants agricoles du comté d'Essex, dans le sud-ouest de l'Ontario, connaissent exactement les mêmes difficultés économiques, les mêmes pressions, le même sentiment de déception et de crainte que ceux de l'Ouest du pays. Nous avons effectué une enquête auprès des familles d'exploitants agricoles de ma circonscription, et surtout auprès des femmes qui exploitent des entreprises agricoles. J'ai ici ce matin 200 à 300 des réponses obtenues à la suite de ce sondage, et elles se ressemblent.

● (0530)

Une famille indique que ses problèmes financiers lui causent beaucoup de soucis. A la question qui demandait ce qui la préoccupait le plus comme exploitant agricole, elle a répondu qu'elle voulait avant tout réussir à gagner décemment sa vie. Ces réponses ont été fournies par une famille de Pointe aux Roches.

Une autre famille d'exploitants agricoles, de Stoney Point, a indiqué que ce qui la préoccupait le plus était le prix de ses récoltes et la baisse des taux d'intérêt.

Pour une famille de Maidstone, ce qui la préoccupe le plus, ce sont le prix des récoltes, le prix des travaux de réparation de l'équipement et l'intégrité des offices de commercialisation. Des exploitants de Wheatley ont répondu vouloir un revenu suffisant. Ils précisent avoir dû vendre le tiers de leur exploitation pour rester solvables.

Une famille de Tilbury a répondu que le prix de ses récoltes, les taux d'intérêt bancaires, et le maintien du prix des engrais, des insecticides et du carburant étaient les questions qui la préoccupaient le plus.

Une autre famille de Wheatley aimerait que les prix soient meilleurs et que les taux d'intérêt baissent. Une famille de Comber aimerait que les prix du grain soient meilleurs, que les impôts des exploitants agricoles soient plus équitables et que les taux d'assurance-agricole soient plus raisonnables.

Une autre famille de Comber se préoccupe notamment du prix des denrées et d'une meilleure commercialisation des récoltes. Je pourrais continuer à énumérer toute une série de réponses obtenues dans le cadre de ce sondage, mais celles-là donnent une bonne idée des dangers imminents qui menacent un grand nombre d'exploitants agricoles du comité d'Essex.

Plus tôt cette année, dans le comté d'Essex, nous avons organisé une rencontre pour donner aux exploitants et aux organismes agricoles du comté l'occasion de s'entretenir avec les représentants provinciaux et fédéraux des secteurs de l'agriculture et du commerce. Seize organismes représentant tous les secteurs sont venus nous rencontrer. Il y a eu entre autres le Syndicat national des cultivateurs, la fédération des agriculteurs du comté d'Essex et des groupes d'exploitantes agricoles.

Ils nous ont fait part de l'extrême urgence de la situation. Premièrement, ils estimaient que le versement d'appoint fait spécialement par le gouvernement, le milliard de dollars qui, selon le député qui m'a précédé, aurait beaucoup contribué à atténuer les problèmes des exploitants agricoles, n'avait même pas suffi à atténuer les ennuis causés par la dette, les prix et le

coût de production qui accablent les exploitations agricoles de ma région.

Les producteurs de soya plus particulièrement ont indiqué que la façon dont le versement avait été calculé, récolte par récolte, n'avait pas été assez considéré dans tous ses détails pour être aussi équitable pour eux que pour les producteurs d'autres denrées. Ils ont aussi exprimé de grandes craintes au sujet de leur avenir et de celui des offices de commercialisation qui les représentent ainsi qu'au sujet des mesures visant à les protéger contre les produits américains vendus à bon marché, dans le cadre d'un éventuel accord de libre-échange avec les États-Unis.

Ils ont indiqué avoir un urgent besoin d'aide en ce qui concerne la dette et que les offices d'examen de l'endettement mis sur pied n'avaient pas assez de pouvoirs pour offrir des solutions efficaces qui leur permettraient de vivre convenablement de leur exploitation.

A ce sujet, ils estimaient qu'il fallait augmenter le financement de la Société du crédit agricole. Ils nous ont aussi signalé qu'il fallait améliorer les structures de commercialisation des denrées agricoles pour augmenter le prix des récoltes régies par l'office au Canada.

Enfin, ils nous ont dit qu'une des promesses que le Parti conservateur avait faite au cours de la dernière campagne électorale pour améliorer de façon importante l'application de l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu visant à permettre de déduire les pertes provenant d'une exploitation agricole de ses revenus hors ferme, n'avait pas été remplie. Ils ont affirmé qu'il importait qu'elle le soit pour que les exploitants agricoles du comté d'Essex puissent survivre. La grave crise que nous traversons ne touche pas seulement l'Ouest du pays mais aussi l'Ontario. C'est une crise qui est là pour durer.

Lundi, nous avons rencontré des membres du Congrès américain, surtout des États de l'Ouest, qui nous ont fermement indiqué que le *U.S. Farm Bill* ne serait pas abrogé et que les Américains ne réduiraient pas les subventions très élevées qu'ils versent à leurs exploitants agricoles.

Ils ont déclaré qu'à leur avis, l'empoignade actuelle dans le commerce international des céréales va continuer et que l'aide accordée aux agriculteurs américains, qui a des effets catastrophiques sur les prix accordés aux agriculteurs canadiens, va se poursuivre.

Je ne mets pas en doute la sincérité des porte-parole du gouvernement qui essayent de formuler une réponse face à l'attitude américaine, mais jusqu'à présent, cette réponse a été insuffisante. Comme le disaient les représentants de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario hier matin, au sujet des bureaux d'examen de l'endettement agricole, il n'y a pas assez de possibilités d'intervention pour que le processus de révision de la dette permette d'établir tout d'abord un accord précis dans le cas des agriculteurs très endettés, et ensuite, au besoin, de s'adresser aux tribunaux afin que ces agriculteurs bénéficient d'une forme quelconque d'exonération.

● (0540)

Les mesures financières qui ont été prises sont, tout simplement, insuffisantes pour aider les agriculteurs à soutenir la lutte importante qui se déroule dans le secteur de la culture des céréales. On ne s'y est pas appliqué suffisamment dans le passé; c'est du moins ce que les agriculteurs de ma circonscription m'ont laissé entendre; en outre, les mesures prises ne sont certainement pas suffisantes pour l'avenir, étant donné qu'il n'y a eu jusqu'ici aucun engagement. Il n'a même pas été question que des paiements d'appoint, si critiques pour la prochaine récolte, soient de nouveau offerts par le gouvernement.

Quant aux coûts des intrants, aucune mesure sérieuse n'a été prise pour les réduire, surtout ceux des engrais qui, pour beaucoup d'agriculteurs de ma collectivité, constituent une part importante de leurs coûts.

Mes amis agriculteurs voient dans le libre-échange non pas une façon de se faire aider mais une menace très grave à leurs moyens d'existence futurs en raison de la concurrence des produits importés des États-Unis et parce que leurs offices de commercialisation pourraient être dangereusement déstabilisés.

Enfin, nous devons dire qu'on a beaucoup parlé du problème du commerce international du grain. Le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre du Commerce international (M^lle^ Carney) en ont amplement traité. Le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) en a lui aussi beaucoup parlé. Malgré tout, rien de concret n'a été fait pour régler les graves problèmes du commerce international du grain.

Aux réunions du GATT qui se sont tenues en Uruguay, on racontait que notre ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé n'avait pas su exercer suffisamment de pressions pour amener des changements immédiats et radicaux de façon à améliorer la situation du commerce international du grain. Je me demande alors dans quelle mesure tous ces propos qui sont échangés ne sont pas que de belles paroles et dans quelle mesure aussi ils constituent un effort sérieux et percutant pour essayer de sauver les agriculteurs canadiens de la crise à laquelle ils font face?

Lorsque nous songeons, les agriculteurs et moi, à l'avenir, nous pensons à une intervention définie et immédiate. Il faudrait en effet d'abord établir des dispositions de commercialisation ordonnées pour une plus grande gamme de produits; deuxièmement, renforcer bien davantage et rendre beaucoup plus efficaces les régies d'examen de l'endettement; troisièmement, réduire les coûts de production et, quatrièmement, atténuer la menace que posent les pratiques actuelles du commerce international des céréales. Tels sont les défis que doit relever le gouvernement. Je dois admettre, en regardant ce qui se passe dans ma région agricole, que ces défis n'ont pas été relevés mais il faut les relever non seulement dans l'intérêt des agriculteurs du comté d'Essex, ou de tout le Canada, mais pour avoir une économie plus saine et plus efficace et garantir ainsi l'avenir économique de notre pays.

M. Bob Porter (Medicine Hat): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part ce matin à ce débat. Je voudrais signaler au député d'Essex—Windsor (M. Langdon) que nous prenons ce débat très au sérieux. En fait, que nous soyons si nombreux du côté du gouvernement pour représenter l'agriculture indique bien notre engagement et l'intérêt que nous lui accordons.

Je vois qu'il est près de 5 h 44, soit 3 h 45 en Alberta, et c'est vers cette heure qu'un grand nombre d'agriculteurs se

lèvent pour aller au champ vaquer à leurs multiples occupations. Je ne suis jamais venu à la Chambre de si bon matin pour faire quoi que ce soit, mais il n'empêche que j'ai déjà fait des choses étranges à une heure aussi matinale. J'ai travaillé dans l'élevage et l'agriculture pendant toute ma vie d'adulte. J'avais 18 ans, quand je me suis lancé dans l'élevage; j'achetais du bétail l'automne et il ne m'en restait que la moitié au mois de février suivant à cause de la fièvre aphteuse.

J'ai écouté le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) raconter l'histoire de sa famille lorsqu'elle s'est déplacée dans l'Ouest. Un bon nombre d'entre nous, je pense, ont des antécédents semblables. Ma famille est allée dans l'Ouest en 1883 en même temps que le chemin de fer. Elle a acheté une propriété et en a fait un ranch pour l'élevage des chevaux. Une fois le pays colonisé, ma famille s'est tournée principalement vers la production de bétail. On avait besoin de chevaux à cette époque où les colonisateurs venaient exploiter l'Ouest canadien. Tout le monde avait besoin d'une paire de chevaux de trait et d'un cheval de selle. Nous avions alors beaucoup de chevaux et je conserve encore les fers que nous utilisions au début des années 1880 pour marquer nos chevaux. Nous nous servons encore des mêmes fers pour marquer le bétail.

J'ai deux fils à la maison qui, normalement devraient s'apprêter à continuer à ensemencer la terre ce matin. J'ai deux fils qui produisent du grain et du bétail sur certaines parcelles de terre que leur trisaïeul exploitait avant le tournant du siècle. Cela prouve bien qu'en donnant de bons soins aux animaux et en s'engageant à fond dans l'agriculture, on peut s'assurer que dans encore cent ans d'autres générations exploiteront la même terre, ce qui est si important pour le développement de l'agriculture.

Je suis d'accord avec certaines des observations faites par des députés du Nouveau parti démocratique au sujet de la dégradation des sols. C'est une question importante et nous devrions l'examiner. Mais je m'énerve parfois lorsqu'après avoir donné mon accord à des membres du NPD, ceux-ci reviennent pour dire quelque-chose qu'il m'est très difficile d'accepter.

Prenant la parole à une heure aussi hâtive de la journée, tout ce que je puis dire, monsieur le Président, et je ne sais pas s'il est convenable de m'exprimer ainsi à la Chambre des communes, c'est que dans l'élevage, un certain nombre de choses fonctionnent beaucoup mieux au début de la journée. J'ai passé onze ans de ma vie à assurer la reproduction du bétail artificiellement. Je trouvais que les vaches étaient plus romantiques le matin. Il était alors plus facile d'attraper une vache en chaleur. L'autre chose, c'est que le matin est le meilleur moment de la journée pour conduire le troupeau au champ, pour celui qui a à le faire. Le soleil vient juste de se lever et il fait encore frais. Les mouches ne sont pas trop ennuyeuses.

● (0550)

J'ai constaté qu'on pouvait exciter un jeune taureau beaucoup plus facilement à ce moment du jour. Je ne sais pas si c'est la même chose avec les députés. En écoutant les discours ce soir, j'ai cru qu'il était évident que c'était parfois le cas.

Je suis en mesure de sympathiser avec un grand nombre des personnes dont nous parlons ce soir, en particulier avec les agriculteurs qui sont endettés. Comme je l'ai mentionné plus tôt, j'ai pratiqué ce métier toute ma vie. Je pourrais aussi dire aux honorables députés que j'ai probablement également été dans les dettes toute ma vie. La plupart d'entre nous, en agriculture, n'ont jamais pu s'en sortir. Certains d'entre nous dépensent leurs fonds courants, d'autres prennent de l'expansion. Les temps ont parfois été difficiles, je l'avoue, et j'ai connu un grand nombre de ceux dont le cas sera bientôt étudié par les Bureaux d'examen de l'endettement agricole. Leurs difficultés proviennent certes d'une foule de facteurs, mais elles résultent sûrement en partie de ce qui se passe sur les marchés financiers mondiaux.

Bien des problèmes disparaîtraient dans notre pays si le prix du blé était fixé à 6 $ et celui du pétrole à 25 $. Ce sont des problèmes qui ont leur source ailleurs qu'au Canada, mais que le gouvernement a tenté de régler, dans un secteur comme dans l'autre. D'autres mesures ont également été prises. Je pense que les gens de l'Ouest connaissent bien les difficultés que rencontre le gouvernement à l'heure actuelle et qu'ils sont conscients qu'il a essayé de faire son possible pour mettre sur pied des programmes qui, dans certains cas, ont été des programmes d'urgence. Le député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker) nous a cité en exemple le programme pour les victimes des sécheresses. Ce genre de programme est conçu pour remédier à des problèmes fortuits.

Ceux d'entre nous qui connaissent bien l'agriculture, et c'est là un point au sujet duquel je ne suis probablement pas d'accord avec les commentaires formulés par les députés du Nouveau parti démocratique, réalisent que rien n'est garanti dans ce domaine. Nous sommes en agriculture pour gagner notre vie, pour faire prospérer la région dans laquelle nous vivons, pour exploiter le sol en tenant compte des conditions climatiques, pour produire le bétail, les céréales, le porc, ou peu importe, et pour donner le meilleur rendement possible. Mais personne ne nous a jamais dit que le seul fait de se lancer en agriculture nous assurerait un revenu garanti.

Je crois que c'est la même chose dans le commerce. Dans les autres domaines comme dans celui-ci, il faut réaliser que l'on doit prendre certains risques. Ce sont ceux qui acceptent les risques qui assurent la prospérité du pays. S'il n'y avait eu personne pour explorer l'Ouest dans les années 1880, à l'époque de la colonie, personne pour prendre des risques sans pouvoir compter sur les garanties que nous semblons juger essentielles aujourd'hui, notre pays n'aurait jamais pu se développer et devenir ce Canada dont nous sommes fiers.

Certes, celui qui se lance en agriculture risque de connaître bien des problèmes. Il y a 20 ans ce mois-ci, nous avons eu un terrible ouragan dans le sud de l'Alberta. Je suis sûr que certains députés se rappelleront le printemps de 1967 où nous avions dû ravitailler le bétail par hélicoptère à Foothills. Je m'en rappelle comme si c'était hier. Nous étions en plein vêlage à ce moment-là. Il ne faisait pas tellement froid, mais nous avions eu un pied et demi de neige fondante. Le soleil était haut, comme à cette période-ci de l'année. Chez nous, le soleil a soudain frappé et s'est reflété sur la neige. J'avais du bétail Hereford. Les pis des vaches ont été complètement brûlés par le soleil, et avant la fin de l'ouragan, nous avions perdu 75 veaux. Ce sont des événements qui arrivent de temps à autre. Une saine gestion n'aurait pas pu faire la différence.

Je pense qu'un grand nombre de ceux qui ont été frappés, certainement beaucoup plus que moi à cette époque, se sont dit

que cela faisait partie des risques inhérents au type d'entreprise qu'ils exploitaient. Personne, à ma connaissance, n'est allé réclamer de l'aide du gouvernement. Tous ont essayé de faire de leur mieux. Mais la situation n'est pas tout à fait comparable. Chose certaine, les difficultés actuelles résultent en grande partie de la crise financière qui nous a frappés. La plupart d'entre nous dans l'agriculture payons encore la dette remontant à l'époque où les taux d'intérêt avaient atteint 23 ou 24 p. 100. J'avais du bétail dans les parcs d'engraissement. Chaque mois, quels qu'étaient les taux d'intérêt, je recevais la facture de l'engraisseur. Je paye encore cette dette comme, j'en suis sûr, beaucoup d'autres.

Ceux qui ont de la difficulté, et j'ai déjà dit que j'en ai rencontré beaucoup, ce sont en grande partie les jeunes agriculteurs qui sont venus me voir à mon bureau. Ce sont les jeunes fermiers qui se sont lancés dans l'agriculture à la fin des années 70 qui souffrent. Les agriculteurs établis, qui ont peut-être mieux géré leur affaire, s'en sont tirés et ont pu prendre de l'expansion sans avoir à aller chercher de l'argent trop coûteux à l'époque pour acheter de la terre très très coûteuse. Mes honorables députés doivent savoir que le prix de la terre est monté en flèche depuis le jour de l'évaluation de 1971. Elle vaut parfois cinq ou six fois plus que lorsque cette terre a été évaluée aux fins de l'impôt en 1971. S'il y avait ici quelqu'un de l'opposition pour se le rappeler, il se souviendrait de ce qui est arrivé lorsque les gains en capital sont arrivés. Cette mesure a eu plusieurs effets. Je peux dire aux honorables députés qu'elle a eu des répercussions sur l'agriculture. Elle a notamment favorisé la hausse du prix des terres.

A l'époque où il était relativement aisé d'obtenir du crédit, lorsqu'une terre était mise en vente, le vendeur, après avoir consulté son comptable, estimait que ce qu'il voulait en retirer c'était ce qui restait après avoir payé l'impôt pour gain en capital. Alors cela a été ajouté une, deux et de multiples fois. Dans certaines parties du sud de l'Alberta, une terre évaluée à 12 000 $ la section à la fin des années 60 valait 40 000 $ en 1978, sa valeur pouvant atteindre jusqu'à 75 000 $ ou 80 000 $. Cela a été le maximum. Les prix redescendent maintenant. A ce prix-là, avec des taux d'intérêt élevés, aucun produit agricole n'est rentable. Je suis étonné que cet état de choses ait duré si longtemps avant l'effondrement. Je suppose que certaines personnes qui ont de graves difficultés financières de cet ordre auraient pu survivre, mais beaucoup d'entre elles ont beaucoup souffert.

Je crois que les gens qui se sont plaints de l'exemption de 500 000 $ pour gains en capital devraient s'asseoir et écouter l'histoire de ceux qui ont cherché à vendre avant que cette déduction existe. Il y avait des personnes âgées qui voulaient vendre leur terre et la passer à la génération suivante. Mais à cause des impôts et des lourdes dettes qui pèsent sur la plupart des exploitations agricoles, il ne leur est pratiquement rien resté une fois le tout réglé. Alors cette mesure a certainement eu un effet sur l'agriculture.

Le fait est que la déduction relative aux gains en capital a été adoptée pour tous les Canadiens. Elle devrait les inciter à investir. C'est en quelque sorte un appel à l'initiative. Je ne crois pas que ce mot soit mal vu de ce côté-ci de la Chambre. Pas plus d'ailleurs que le fait d'avoir du coeur au ventre ou une colonne vertébrale. Je crois que cela prend des gens qui soient vraiment prêts à travailler. Ceux qui le font et qui réussissent devraient, n'est-il pas vrai, avoir le droit d'être récompensés de leurs efforts.

Je crois que ce sont des choses de cet ordre que les Canadiens doivent espérer. Il a été question de beaucoup de programmes et un grand nombre d'autres députés ont fait des remarques sur les programmes adoptés par le gouvernement. J'ai écouté les députés de l'opposition qui ont critiqué la plupart des domaines dans lesquels nous avons adopté des programmes.

J'ai assisté à l'exposé des libéraux intitulé «Orientations pour l'Ouest». C'est un document qu'a publié le caucus libéral de l'Ouest. Je pense que deux députés de la Chambre et une dizaine de sénateurs se sont rendus dans l'Ouest pour tenir une série d'audiences et ils en sont revenus avec une longue liste d'une bonne page. La dernière page résume quelques-uns des problèmes. Je crois que nous sommes tous conscients de ces problèmes. Certaines des recommandations ont déjà été commentées. J'espère seulement qu'elles ne donneront pas lieu à un programme semblable au programme LIFT qui a été instauré en 1971 et dont le titre officiel est le Programme de réduction des stocks de céréales.

• (0600)

Je possédais à l'époque un livret de permis, et je l'ai encore aujourd'hui. On avait pris des photographies aériennes de mes terres et j'avais reçu de Winnipeg une lettre dans laquelle on me disait que mon livret ne correspondait pas à l'analyse des photographies aériennes que les experts avaient effectuées. L'on m'a demandé d'apporter les corrections nécessaires à mon livret. Ils avaient inclu par inadvertance une partie des terres de mon voisin et des terres qui avaient dû servir à l'élevage des chevaux.

Ce programme a été mis sur pied pour résoudre certains des problèmes de l'époque. Certes, il en a créé de nouveaux. Il n'a aucunement amélioré la situation du secteur agricole, outre le fait qu'il a provoqué un changement de ministres peut-être.

Dans leur document de politique, les libéraux disent vouloir veiller à ce que «le rendement de la production des céréales de la nouvelle année-récolte soit au moins équivalent au niveau de l'année-récolte 1986-1987».

Ils recommandent le versement de paiements initiaux qui n'ont absolument rien à voir avec le marché ni avec la réalité, niant ainsi aux agriculteurs la possibilité de connaître les tendances. Nous n'avons qu'à penser à l'Europe pour prendre conscience des problèmes découlant d'une pareille approche.

Si vous avez du blé à 6 $ le boisseau, à 7 $ le boisseau ou à 8 $ le boisseau, les agriculteurs continueront de le cultiver jusqu'à ce qu'il y en ait d'immenses surplus, et c'est exactement ce qui s'est produit.

Nous semblons avoir beaucoup de difficulté à faire comprendre à la population ce en quoi consistent les paiements initiaux, les paiements finaux, les paiements de stabilisation et les paiements compensatoires. La population ne semble pas se rendre compte que, dans la plupart des cas, ces paiements représentent des sommes qui sont dues aux agriculteurs à l'égard de produits vendus.

Article 29 du Règlement

Certes, le prix du marché doit être un indicateur de la réalité du marché. Rappelez-vous ce qui est arrivé à l'orge l'année dernière; du déficit de 203 millions de dollars, la somme de 179 millions de dollars était attribuable aux difficultés de commercialiser l'orge.

Cela signifiait donc que les éleveurs de bétail du Canada payaient 75c. de plus le boisseau pour acheter l'orge canadienne devant servir à nourrir le bétail canadien que le prix auquel nous vendions l'orge sur les marchés internationaux.

C'est ce genre de choses qu'il faut éviter. Heureusement, la situation a changé. Si nos éleveurs de bétail avaient perdu de l'argent en plus d'avoir payé ce montant additionnel pour acheter l'orge, ils auraient fait beaucoup plus de bruit.

Le document de politique des libéraux recommande aussi le maintien du gel actuel des tarifs du transport du grain que doivent assumer les agriculteurs.

Si nous avions continué d'appliquer la structure préconisée par les libéraux, ces tarifs s'élèveraient maintenant autour de 11 $ la tonne.

Une autre proposition vise à réduire les coûts des intrants agricole «notamment en adoptant des mesures visant à réduire les prix élevés des produits chimiques». Qu'ont fait les libéraux à cet égard? Ils ont adopté le système métrique de sorte qu'en raison des nouveaux contenants, nous ne savons jamais le prix exact des produits chimiques que nous achetons.

La dernière des cinq propositions se lit comme suit:

> —étant donné l'ampleur prise par la crise de l'endettement agricole, accroître l'aide offerte afin de préserver les exploitations agricoles familiales comme principal moyen de production et comme élément essentiel de la vie rurale canadienne.

Ce sont là les recommandations formulées par le groupe de travail libéral sur l'économie de l'Ouest canadien. C'est essentiellement ce qui est ressorti de cette tournée dans l'Ouest canadien.

Permettez-moi de citer encore cet article du *Winnipeg Free Press* du 11 avril 1987:

> Ce rapport de 17 pages est un document vide de sens rempli de déclarations politiques discréditées, de propos qui déforment la réalité économique et ne proposent strictement rien pour apporter quelque amélioration que ce soit à l'économie de l'Ouest canadien.

Le parti libéral a été au pouvoir pendant bien des années et il a eu toutes les chances au monde de mettre en oeuvre ses propres solutions. Pourtant, ses membres profitent de la moindre occasion pour se lever en Chambre et critiquer les politiques proposées par l'actuel gouvernement.

Comme le ministre de l'Agriculture (M. Wise) l'a indiqué plus tôt dans le débat, l'actuel gouvernement a mis en oeuvre, au cours des trente derniers mois, plus de programmes pour venir en aide au secteur agricole que tout autre gouvernement antérieur.

Parlons maintenant du Nouveau Parti démocratique. J'ai ici un document de référence publié l'automne dernier qui énonce un certain nombre de résolutions—vraisemblablement à jour—adoptées par le parti. Sous le sous-titre «Les processus de planification», on trouve une résolution générale sur l'avenir des exploitations agricoles familiales qui recommande «l'établissement d'installations industrielles, administrées en coopérative ou par des fonds publics, pour la transformation des aliments de la fabrication d'articles agricoles dans la région de production».

Le texte de la résolution se poursuit ainsi:

> Cette industrialisation du Canada rural va créer de nouveaux emplois et permettre à ceux qui quittent leurs exploitations agricoles de trouver d'autres emplois dans la région.

L'actuel gouvernement a lancé le Programme de réorientation des agriculteurs. L'objectif de ce programme n'est pas d'inciter les agriculteurs à quitter leurs exploitations, mais plutôt de leur donner les mêmes opportunités que celles offertes aux personnes oeuvrant dans les autres secteurs de l'économie canadienne. C'est là son unique objectif.

Bien sûr, avec son budget de 46 millions de dollars, ce programme ne pourrait se permettre d'absorber un exode massif des agriculteurs vers d'autres secteurs. Mais si jamais un agriculteur veut se réorienter—et il y en a toujours—le programme est là pour l'aider.

Et pourquoi les travailleurs autonomes dans le secteur agricole ne pourraient-ils pas profiter des mêmes avantages que ceux offerts aux autres travailleurs du pays?

Je constate, monsieur le Président, que le temps qui m'est alloué tire à sa fin. J'aimerais profiter des quelques minutes qui me restent pour faire ressortir un ou deux autres points découlant des résolutions du Nouveau Parti démocratique. Sous le même sous-titre, on trouve le passage suivant:

> Il pourrait également s'avérer nécessaire d'étatiser certaines exploitations actuelles de vente au détail d'articles agricoles, des usines de montage de machines agricoles, des entreprises d'emballage de viande et des fabriques de conserves.

Je peux d'ores et déjà assurer les honorables députés qu'à titre de producteur de bétail, je serais très réticent à confier mes produits à une usine d'emballage administrée par l'État.

La même résolution recommande ensuite l'imposition de limites à l'égard de la taille des exploitations agricoles. Le Nouveau Parti démocratique voudrait établir une commission publique chargée de trouver une formule pour établir la taille que devrait avoir chaque exploitation agricole.

M. Gottselig: Encore le grand frère qui regarde par dessus notre épaule.

M. Porter: Comment aimeriez-vous cela? Quel effet cela a-t-il sur l'initiative personnelle?

M. Gottselig: La réponse socialiste: le contrôle.

M. Porter: J'invite la population canadienne, lorsqu'elle songe au parti néo-démocrate et à son chef, à se souvenir que la doctrine «socialiste» et le contrôle ne vont pas l'une sans l'autre. Les députés néo-démocrates se lèvent en Chambre pour proclamer fièrement qu'ils sont socialistes.

Je rappelle aux Canadiens qui essaient de trouver une solution de rechange que des gouvernements socialistes gouvernent d'autres pays et qu'ils devraient considérer les résultats.

Je sais que nous pouvons beaucoup faire pour soulager certaines des difficultés que connaît le secteur agricole du Canada mais il nous faut reconnaître l'appui que nous avons reçu de ce gouvernement. Nous devons féliciter les ministres du présent gouvernement pour les efforts qu'ils ont déployés dans le secteur agricole. Les divers organismes agricoles et les agriculteurs ont été en mesure de travailler avec ce gouvernement et ses ministres pour résoudre les problèmes actuels. Je sais qu'il reste beaucoup à faire et je suis sûr que nous y parviendrons.

Il y a du côté du gouvernement des députés qui sont résolus à faire en sorte que toutes les mesures appropriées soient prises.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je ne suis pas tellement enchanté de discourir à cette heure de la journée, mais je dois féliciter le Ministre d'avoir été présent tout au cours de ce débat prolongé. J'espère que sa présence signifie que le gouvernement prendra d'autres mesures encore pour soulager les difficultés qu'éprouve le secteur agricole.

Il faut sans doute accorder au gouvernement un certain mérite pour l'appui accru qu'il a donné au secteur agricole et particulièrement, aux cultivateurs de céréales de l'Ouest canadien.

Toutefois, si l'on envisage la situation dans son ensemble, il n'en ressort pas moins que le secteur agricole de l'Ouest canadien traverse à l'heure actuelle une crise. L'aide accordée jusqu'ici n'a pas suffi à donner aux agriculteurs la sécurité dont ils ont besoin pour survivre et exploiter leur entreprise.

• (0610)

Je tiens simplement à exposer ma façon de voir la situation. Même si les agriculteurs reçoivent une aide plus généreuse, ils doivent savoir dès maintenant s'ils toucheront des paiements d'appoint pour les emblavures qu'ils feront ce printemps. Je sais que mon collègue, qui est lui-même agriculteur, me corrigera au besoin. Les agriculteurs ont besoin de savoir, parce qu'il leur faut équilibrer leurs finances au moment de la récolte. Si tout va bien—et bien sûr, la température échappe à leur contrôle—et que la récolte est bonne, ils veulent savoir s'ils réaliseront un profit ou essuieront une perte. L'agriculteur veut savoir, avant de semer, si ses efforts lui rapporteront quelque chose ou non.

Par contre, on ne peut pas lui dire qu'en raison de la chute des prix, il risque de perdre de l'argent. Au cours des quelques dernières années, les agriculteurs ont lutté de pied ferme pour assurer la rentabilité de leur exploitation. Il leur faut maintenant un revenu assuré pour la continuer.

Nous connaissons tous—les fermiers mieux que quiconque d'entre nous—le cadre du marché international où s'inscrit actuellement la culture des céréales dans l'Ouest du Canada. Le fait est que les agriculteurs américains et leur gouvernement sont en guerre avec les agriculteurs européens et leurs gouvernements. Ces puissants et grands gouvernements versent des milliards de dollars en subvention à leurs secteurs agricoles, ce qui compromet toute l'industrie céréalière. Quand il s'agit du commerce du grain, il faut d'abord tenir compte de toute la question du commerce international. Le gouvernement s'est lancé dans une initiative qu'il appelle le libre-échange. Il a cherché à négocier une entente avec les États-Unis. Pendant que M. Reisman rencontre M. Murphy, ce qui se produit en réalité c'est que le gouvernement américain subventionne exagérément l'industrie céréalière et menace l'existence même de la nôtre. Le gouvernement américain met en péril le mode de vie de l'Ouest canadien pendant que le nôtre se lance aveuglément dans des pourparler commerciaux et dit qu'il négociera une entente commerciale avec ses amis américains.

Étant donné ce que font actuellement les Américains dans le domaine du grain et au secteur céréalier de l'Ouest canadien, on peut se passer de tels amis. Le gouvernement poursuit allégrement ses démarches et nous promet la prospérité s'il arrive à conclure un accord commercial avec les États-Unis.

Si nous devions avoir une confiance quelconque dans la capacité du gouvernement à s'attaquer aux questions vitales qui touchent les Canadiens, comme toute la question du commerce international, et plus particulièrement du commerce du grain, et par conséquent à la survie de ce secteur de l'économie de l'Ouest canadien, nous voudrions que les interventions actuelles du gouvernement donnent des résultats concrets.

Toutefois, le gouvernement fait la cour aux Américains, et Ronald Reagan chante en coeur avec le premier ministre (M. Mulroney), tandis que nos agriculteurs souffrent. Cela ne nous inspire pas tellement confiance. En fait, nous sommes plutôt inquiets, parce qu'il semble que le gouvernement croit avoir trouvé la lampe d'Aladin, et il s'imagine qu'en signant un accord avec les Américains, tout rentrera dans l'ordre. Il semble détourner les yeux de la réalité.

M. Shields: Instaurons le socialisme et tout sera réglé, n'est-ce pas?

M. Keeper: J'entends un intervenant là-bas qui essaie de faire dérailler le débat.

M. Shields: C'est faux.

M. Keeper: Il ne parle pas de la question dont est saisie la Chambre. Il essaie simplement d'apposer une étiquette sur d'autres personnes et d'agiter un genre de monstre idéologique.

M. Shields: J'ignore pourquoi on vous a tiré du lit, Keeper, parce que votre contribution ne vaut pas grand chose.

M. Keeper: Ce député a-t-il parlé, monsieur le Président? Pourquoi attaque-t-il, derrière les rideaux, un député qui essaie de contribuer au débat sur l'une des questions les plus urgentes touchant le Canada? Comment un député et un député conservateur de surcroît, ose-t-il refuser de participer au débat dont est saisie la Chambre tout en ayant l'effronterie absolue—

M. Shields: J'ai passé toute la nuit ici tandis que vous étiez chez vous au lit.

Article 29 du Règlement

M. Keeper: —d'élever la voix tout en errant entre les bancs vides d'en face.

Le président suppléant (M. Thacker): Je tiens à assurer le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) que le député d'Athabasca (M. Shields) a bien passé la nuit ici et qu'il attend son tour. Il figure sur la liste, et je suis sûr que nous l'entendrons bientôt.

M. Keeper: Je suis heureux que la présidence soit si impartiale. Je pensais que s'il y avait une institution à la Chambre qui devait maintenir l'ordre et représenter tous les partis à la Chambre, c'était bien la présidence.

M. Clark (Brandon—Souris): Êtes-vous en train de défier la présidence?

M. Keeper: J'aimerais bien que le député d'Athabasca (M. Shields) participe au débat plutôt que de crier des insultes de l'autre côté de la Chambre.

M. Shields: Je n'insultais pas du tout. Je citais des faits.

M. Keeper: Il insiste, monsieur le Président. Je note que vous avez cherché à contenir mes propos, monsieur le Président. J'espère que vous en ferez autant pour lui, également.

J'ai parlé de son manque de participation au débat jusqu'à maintenant et des vociférations qu'il fait, à partir de son siège, mais je suis déçu pour le moment par le manque de participation du parti libéral au cours des quelques dernières heures. Où sont passés depuis minuit les grands défenseurs libéraux des agriculteurs de l'Ouest? Où sont-ils?

M. Shields: Ils sont où vous étiez.

M. Gottselig: Au lit.

M. Shields: C'est là que vous étiez.

M. Mayer: Nous pouvons fort bien nous passer d'eux. Peu importe!

M. Keeper: Monsieur le Président c'est vraiment amusant d'entendre les vociférations des députés conservateurs, même ceux des premières banquettes. J'aimerais plutôt qu'il se lèvent, puisqu'ils sont au pouvoir, pour dire qu'ils accorderont des paiements d'appoint aux agriculteurs et qu'ils leur garantiront, pendant cette année agricole, un revenu égal à celui de l'an dernier. C'est ce que je voudrais entendre. Si mes collègues de l'autre côté me le disaient bien clairement, j'applaudirais. En fait, je m'asseoirais et je féliciterais le gouvernement pour avoir reconnu l'urgence de la situation des agriculteurs de l'Ouest.

• (0620)

Je ne viens pas d'une circonscription rurale; je ne peux pas dire qu'on y compte des agriculteurs. Je représente une circonscription urbaine, mais même les députés qui viennent d'autres circonscriptions doivent reconnaître l'existence d'une crise de l'agriculture. Les fermiers doivent maintenant décider s'ils vont semer. Ils doivent recevoir du gouvernement l'assurance d'une certaine sécurité de revenu afin de pouvoir faire leurs semences et cesser de vivre dans la peur constante de perdre leur ferme, pour que leur famille puisse mener une vie normale plutôt que d'être en proie à une inquiétude constante. Mon collègue, l'honorable député de Prince-Albert (M. Hovdebo), a déposé une motion pour demander un débat d'urgence sur l'agriculture parce que la situation est grave.

M. Clark (Brandon—Souris): Où était-il donc toute la nuit?

M. Keeper: J'entends encore des voix conservatrices dans le noir.

M. Mayer: Il ne fait plus noir dehors. C'est le jour.

M. Keeper: Si seulement ces voix pouvaient nous dire: «Oui, nous comprenons les menaces qui pèsent sur les agriculteurs de l'Ouest, nous comprenons que tout un mode de vie est menacé dans l'Ouest, et non seulement nous le comprenons, mais nous sommes prêts à faire quelque chose à ce sujet, nous sommes prêts à nous servir de nos pouvoirs gouvernementaux pour accorder aux agriculteurs de l'Ouest un minimum de sécurité afin que l'agriculture puisse continuer à exister et que les agriculteurs puissent au moins survivre, sinon aspirer à une vie à peu près décente.» Je serais très heureux de ce genre d'interruption, mais il n'y en a pas encore eu. J'espère que les députés du gouvernement se rendent compte que, si nous les avons gardés ici toute la nuit et que nous comptons rester encore, c'est notamment parce que les agriculteurs doivent faire face à une crise très réelle. Nous voulons des mesures concrètes. Nous voulons que le gouvernement se réveille. C'est tout à fait le moment de la journée pour le faire. Nous voulons que le gouvernement s'éveille à la réalité et comprenne que la population a droit à la sécurité du revenu.

Je disais plus tôt que je représente une circonscription urbaine, qui ne compte pas d'agriculteurs. Il peut y en avoir quelques-uns, mais, en gros, ma circonscription n'est pas agricole. Cependant, même à titre de député d'une circonscription urbaine, je suis bien conscient que l'agriculture, et en particulier la culture des céréales dans l'Ouest, traverse une crise. Il suffit d'écouter un peu attentivement les médias. Peter Gzowski a invité récemment un groupe d'agriculteurs à son émission. Il a réussi de façon éclatante à montrer, sur le plan humain, la situation de ces agriculteurs de l'Ouest. Il a fait venir un certain nombre d'hommes et de femmes pour qu'ils décrivent d'un point de vue personnel la situation dans les fermes canadiennes. Ces gens en sont rendus au point où ils commencent à échanger des blagues, qu'ils qualifient eux-mêmes de cyniques, sur la crise actuelle de l'agriculture au Canada. Ainsi, ils racontent l'histoire d'un agriculteur qui avait été interpelé par la Société d'aide à l'enfance pour violence contre des enfants. La Société lui dit: «Nous ne pouvons pas croire qu'un tel geste puisse venir d'un membre aussi éminent de la collectivité.» Tout ce qu'il avait fait, c'était de céder sa ferme à ses enfants; c'est pourquoi il avait été accusé de violence contre des enfants.

M. Gottselig: C'est tout à fait le genre de plaisanterie qu'on peut attendre de vous.

M. Keeper: J'entends le député, là-bas, qui me dit que c'est tout à fait mon genre de plaisanterie. Cette blague, qualifiée de cynique, a été contée à l'émission de Peter Gzowski. Elle reflète bien la crise dans l'ouest du Canada. C'est tout un mode de vie qui est menacé, ainsi que le moyen de subsistance de toute une population. Des gens qui vivent de l'agriculture depuis des générations se retrouvent maintenant sans avenir. Lorsque la population est soumise à des pressions de ce genre, il est temps que le gouvernement agisse.

Un premier ministre est déjà venu dans l'Ouest canadien et a dit aux agriculteurs: «Pourquoi devrais-je vendre vos céréales?» C'est ce qu'a fait le chef du parti libéral. Notre premier ministre actuel, quant à lui, affirme partout dans le monde que ce sont les subventions versées par certains pays qui sont la cause de nos problèmes et que le prix des céréales devraient faire l'objet de négociations dans le cadre du GATT. Que se produit-il, monsieur le Président? Voilà les faits. Voilà un vrai chef. On ne peut pas en dire autant du premier ministre qui est allé dire aux agriculteurs de l'Ouest: «Pourquoi devrais-je vendre vos céréales?» Que devaient en penser les agriculteurs de l'Ouest, je vous le demande?

M. Gustafson: Et on nous a ensuite donné le programme de réduction des stocks de céréales.

M. Keeper: A quoi sert donc un gouvernement? Si l'on ne peut pas s'attendre à ce que les gouvernements agissent, pourquoi ne pas s'en passer? Contentons-nous de nous fier aux forces du marché et à ses caprices. Dans le cas qui nous intéresse, le marché n'est pas le seul en cause puisque les gouvernements des États-Unis et de certains pays européens sont intervenus sur le marché des céréales en subventionnant les agriculteurs. Une guerre commerciale bat son plein à l'échelle internationale et elle porte préjudice à nos agriculteurs.

Lorsque la situation des agriculteurs est aussi mauvaise, le gouvernement se doit d'intervenir. Chaque agriculteur n'est pas en mesure de se défendre dans les circonstances actuelles. Il est nécessaire que le Parlement assure la survie économique des agriculteurs. Lorsque cette crise se résorbera dans quelques années, il importe que nos agriculteurs soient en mesure de vendre leur production sur les marchés internationaux, ce qui suppose qu'ils n'auront pas été poussés à abandonner l'agriculture parce que le gouvernement aura refusé d'intervenir et de se rendre compte que le mode de vie même des habitants de l'Ouest est menacé. Les agriculteurs ne peuvent pas faire face à la situation actuelle sans l'aide du gouvernement. Nous avons tenu à ce que ce débat ait lieu pour convaincre le gouvernement qu'il doit appuyer encore davantage l'agriculture dans l'Ouest.

Le gouvernement doit maintenant accorder un paiement compensatoire aux agriculteurs de l'Ouest pour les semailles qu'ils commenceront de manière à les assurer d'un profit au moment de la récolte. Il leur faut cette sécurité supplémentaire. Dans l'ouest du Canada comme dans toutes les démocraties libérales, le gouvernement assure la sécurité des citoyens depuis les années 30 et depuis l'élection de Theodore Roosevelt aux États-Unis. Nous ne dirions jamais à des gens qui n'ont pas d'emploi ou qui n'ont pas d'assurance-chômage que nous ne leur donnerons rien à manger. Nous ne pouvons pas permettre que toute l'existence des gens dépende du marché. A notre avis, c'est aussi le rôle du gouvernement d'offrir un minimum de sécurité aux agriculteurs.

Je vois, monsieur le Président, que je dois mettre fin à mon discours. Il est légitime que le gouvernement assure la sécurité de tous les Canadiens ainsi que celle des agriculteurs de l'Ouest et le temps est maintenant venu de le faire parce que le mode de vie même de l'Ouest canadien est menacé. Bien que le gouvernement mérite des félicitations pour les mesures qu'il a prises jusqu'à maintenant, il lui faut franchir sans tarder une autre étape et garantir cette sécurité minimale.

Article 29 du Règlement

• (0630)

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par une observation personnelle. Assis dans cette Chambre cette nuit, je me suis rappelé celle de ma mise en candidature. Certains de mes collègues députés y ont assisté. Je me rappelle avoir prononcé mon discours d'acceptation à une heure du matin et d'avoir alors pensé que c'était vraiment une heure invraisemblable de la nuit pour le faire. Je me rends compte qu'il est maintenant 6 h 30 du matin. Le jour s'est levé sur Ottawa et comme d'autres l'ont déjà dit, les agriculteurs des Prairies se retrouveront bientôt dans leurs champs, s'ils n'ont pas travaillé toute la nuit, comme c'est le cas pour certains d'entre nous.

Permettez-moi également de signaler qu'au cours de la nuit plusieurs ministres du Cabinet nous ont constamment honoré de leur présence et que c'est tout à leur honneur. Je ne siège pas à la Chambre depuis bien longtemps. Cela ne fait qu'environ trois ans et demi. Je me rappelle toutefois d'autres débats de nuit et je ne me souviens pas que des ministres du Cabinet y aient assisté.

Le ministre d'État à la Commission canadienne du blé (M. Mayer), le ministre de l'Agriculture (M. Wise), le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) et le vice-premier ministre (M. Mazankowski) sont restés avec vous toute la soirée. J'espère n'avoir oublié personne. En outre, beaucoup de membres de notre caucus sont également venus au cours de la nuit. C'est peut-être une pure coïncidence, mais un grand nombre d'entre eux sont des agriculteurs ou manifestent un intérêt constant pour l'agriculture. Permettez-moi tout d'abord de dire que je n'ai jamais prétendu être un agriculteur à proprement parler, mais que je suis fier d'avoir été élevé sur une ferme et que je possède une exploitation agricole. Je crois donc comprendre l'importance de ce débat sur les questions qui nous préoccupent.

Permettez-moi également de préciser que nous, de la majorité, reconnaissons la gravité du problème qui se pose dans l'industrie des céréales et des oléagineux de l'ouest du Canada. Nous avons reconnu et reconnaissons toujours ces problèmes. La preuve en est nos réalisations jusqu'à maintenant et le fait que nous participons volontiers à un débat comme celui-ci. Pour ma part, je ne doute pas de la sincérité du NPD lorsqu'il affirme partager cette préoccupation. Permettez-moi toutefois de dire que je suis déçu qu'au cours des quatre dernières heures et demie, deux partis seulement ont été représentés à la Chambre, autant que je m'en souvienne. C'est malheureux, à mon avis, puisque cela laisse supposer que l'intérêt n'est pas aussi grand qu'il devrait l'être.

Le député qui vient tout juste de parler a abordé deux ou trois points dont j'aimerais traiter. Il a parlé des négociations sur la libéralisation des échanges, si je me rappelle bien, et y a trouvé à redire. Je viens tout juste de lire le *Western Producer* du 23 avril 1987 et je crois qu'un article pourrait intéresser les députés. Il s'intitule: «Le libre-échange aiderait l'industrie manitobaine du porc». Étant donné que ce député et moi-même venons du Manitoba, je crois que cet article revêt un intérêt particulier.

Article 29 du Règlement

D'après cet article, l'avenir de l'industrie du porc dépend notamment d'une augmentation des exportations. William Boggs, président du *Manitoba Hog Producers' Marketing Board*, a déclaré que cette province doit exporter 70 p. 100 de sa production actuelle. La croissance de l'industrie dépend de l'expansion des marchés d'exportation, partant d'une libéralisation des échanges sinon du libre-échange. Le marché américain est spécialement important pour les producteurs de porc de la province. D'après Boggs, les trois quarts de la production sont destinés aux États-Unis. D'après lui, nous devons laisser la porte ouverte aux échanges avec les États-Unis. Le Canada ne doit pas se laisser dépasser par d'éventuelles pratiques commerciales restrictives entre le Canada et les États-Unis et doit être en mesure de les supprimer ou encore mieux d'en empêcher l'application.

Un peu plus loin, dans l'article, Boggs a déclaré que malgré le fait que certains analystes prévoient un avenir sombre pour le prix du porc vers la fin de cette année, il était plus optimiste et espérait un marché très positif en 1987. Cette prévision est basée sur le fait qu'on a abattu 50 000 porcs de moins aux États-Unis par rapport à l'an dernier. La viande hachée que l'on a retrouvée sur le marché par suite de la réduction du cheptel laitier disparaîtra bientôt et les Américains prédisent une diminution de 8 à 10 p. 100 de l'abattage de bovins plus tard cet automne. Ils ajoutent que les stocks de viande rouge surtout de porc dans les entrepôts frigorifiques américains, sont plus bas que jamais.

Ce que cet article laisse supposer très clairement, c'est la très grande importance des négociations sur la libéralisation des échanges pour l'industrie du porc du Manitoba tout au moins. Je crois que si vous songez à l'avenir de cette industrie dans d'autres parties du pays, vous vous rendrez compte qu'il y a des avantages à en tirer. Je le dis parce que le parti qui a proposé la motion ce soir dénigre, critique et ridiculise constamment l'importance des négociations sur la libéralisation des échanges. Je crois que nous, de ce côté, nous sommes rendu un mauvais service en ne réfutant pas suffisamment leurs critiques jusqu'à maintenant.

En ce qui concerne le problème qui se pose aujourd'hui dans l'agriculture canadienne, on a soulevé ce soir deux ou trois points qui méritent d'être répétés.

Premièrement, comme vous le savez, les taux d'intérêt élevés des années 70 ont eu un effet dévastateur sur certains agriculteurs. Je veux parler des agriculteurs dans la trentaine et la quarantaine qui, bien malgré eux, ont commencé à exercer leurs activités au début de l'inflation et de la montée des taux d'intérêt. C'est ainsi qu'ils se sont retrouvés avec de très grosses dettes. Pendant la poussée inflationniste, l'importance de cette dette n'était pas aussi évidente qu'elle devait le devenir.

Malheureusement, au cours des années 80, cette dette, la déflation et la guerre commerciale que se livrent à l'heure actuelle la CEE et les États-Unis, ont placé une génération d'agriculteurs dans une position très vulnérable. Il s'agit selon moi d'une situation particulièrement tragique dont le gouvernement doit continuer à s'occuper. J'insiste sur ce point parce qu'à mon avis, notre dossier jusqu'à maintenant est excellent, surtout si l'on tient compte de l'héritage qui nous a été transmis il y a environ deux ans et demi.

Lorsque je parle de cet héritage, je fais naturellement allusion à l'importance de la dette nationale et à ses répercussions sur les taux d'intérêt. Comme vous le savez, ce gouvernement doit consacrer 28 ou 29 milliards de dollars en intérêts seulement au service de la dette nationale. C'est une somme fabuleuse qui nous donnerait, si nous en disposions, une grande latitude pour régler des problèmes, notamment dans les domaines de l'agriculture, des forêts ou des pêches. Si nous n'avons pas cette souplesse aujourd'hui, c'est dans une large mesure à cause de la dette dont nous avons hérité de nos prédécesseurs.

Pour ce qui est de notre dossier, je crois qu'il y a plusieurs points sur lesquels il nous faut insister. La chose la plus importante que je veux dire au départ, c'est que je suis particulièrement heureux que les agriculteurs canadiens relèvent de deux ministres particulièrement remarquables. Comme vous le savez peut-être, j'ai enseigné presque toute ma vie. Je me suis beaucoup intéressé à l'histoire du Canada, et je ne me souviens pas, du moins au cours des trente dernières années, que le Canada et l'agriculture canadienne aient été mieux servis qu'à l'heure actuelle par un ministre de l'Agriculture. Il est très sensible aux besoins des agriculteurs.

On entend des sons étranges dans cette Chambre.

M. Angus: C'est votre dentiste.

M. Clark (Brandon—Souris): C'est peut-être un héritage de l'ancien gouvernement. Ils ne se sentent pas bien. Ils ne sont peut-être pas présents de corps, mais la conscience de certains d'entre eux réagit peut-être.

Outre le rôle prépondérant du ministre de l'Agriculture, permettez-moi également de parler du ministre d'État à la Commission canadienne du blé. Premièrement, nous avons là un ministre qui est un producteur de céréales des Prairies, qui continue d'exploiter sa ferme en collaboration avec son épouse et qui ne connaît que trop bien les problèmes de l'agriculture canadienne. C'est pour cette raison que j'ai très confiance en sa sensibilité et en sa compréhension. Je crois que ses politiques en sont la preuve jusqu'à maintenant.

Permettez-moi de faire quelques observations sur deux des points soulevés au cours de la soirée: les prix initiaux et le moratoire de la SCA. Premièrement en ce qui concerne le moratoire, il est très clair qu'on l'a imposé en attendant l'élaboration de certains programmes. Personne de ce côté-ci de la Chambre du moins n'a jamais pensé que ce moratoire était une solution en soi.

• (0640)

Depuis, deux programmes en particulier ont été mis sur pied pour aider les agriculteurs qui seraient touchés par des conditions économiques difficiles. Je pense aux Comités d'examen de la dette agricole qui ont été créés dans chacune des provinces. Je crois comprendre que bon nombre des problèmes initiaux ont été réglés. Lorsque le président du groupe a comparu récemment devant le Comité permanent de l'agriculture, il a parlé avec confiance de leurs responsabilités et de leur avenir.

Je voudrais dire quelques mots, si vous me le permettez, sur le Programme de réorientation des agriculteurs parce que, à mon avis, il a été injustement critiqué par certains hommes politiques et organisations agricoles et, malheureusement, par la presse. J'ai assisté, en fait, à la conférence de presse au cours de laquelle on a annoncé la mise sur pied de ce programme. Une des choses qui m'a troublé à ce moment-là est que, au cours de la conférence de presse à laquelle assistaient le ministre de l'Agriculture et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard), plusieurs journalistes, que je ne vois jamais aux réunions du Comité de l'agriculture, sont arrivés à l'improviste.

Bien qu'environ 350 journalistes travaillent sur la colline, je trouve déplorable que seulement quatre ou cinq assistent régulièrement aux audiences du Comité de l'agriculture. Le plus malheureux, c'est que lorsque survient un événement important qui attire effectivement l'attention de toute la presse, j'ai l'impression que bon nombre des journalistes arrivent mal préparés, ce qui se reflète souvent dans leurs reportages.

Le Programme de réorientation des agriculteurs a été particulièrement calomnié par les critiques. Or, ce programme s'imposait depuis longtemps et je suis heureux de voir qu'il a été mis sur pied et qu'il fournit un service à ceux qui souhaitent y participer. Il offre aux agriculteurs, quoique peut-être de façon inadéquate, des possibilités de recyclage ainsi qu'une aide financière pour faciliter leur réinstallation. Ces services sont offerts depuis longtemps aux autres secteurs de l'économie mais ont toujours été refusés au secteur agricole.

J'ai consacré une grande part de ma vie à l'enseignement et je suis conscient du fait que de nombreux jeunes ont reçu de l'aide pour se perfectionner. Les gens plus âgés qui vivent dans des centres urbains et qui souhaitent reprendre leurs études ont bénéficié de tels programmes; toutefois, ces mêmes programmes ont toujours été refusés aux agriculteurs. En outre, on leur a refusé de participer à des programmes comme l'assurance-chômage.

L'exode des ruraux vers les centres urbains n'est pas un phénomène nouveau. Toutefois, les agriculteurs qui, dans le passé, y étaient obligés ou choisissaient cet exode, pour quelque raison que ce soit, n'avaient pas accès aux programmes d'orientation et d'aide financière de base qui étaient souvent offerts à leurs voisins dans les grandes villes.

Le Programme de réorientation des agriculteurs offre maintenant ces services, même s'ils sont modestes. Je suis heureux de voir que, au Manitoba par exemple, bon nombre de ces services sont assurés par une équipe de recherche à Brandon où l'on a mis sur pied un programme d'aide à l'intention des agriculteurs. Par mes contacts assez fréquents avec eux, je sais que les crédits et les conseils maintenant offerts à la collectivité rurale, auxquels ils n'avaient pas accès auparavant, sont très prisés et, en toute honnêteté, très utiles.

Certains membres de l'opposition ont laissé entendre que ce programme vise d'une façon ou d'une autre à persuader ou à obliger les agriculteurs à quitter leurs terres. C'est tout à fait ridicule parce que cela veut dire que l'on pourrait persuader un agriculteur de quitter sa ferme pour environ 6 000 dollars par an, car c'est le montant qu'il recevrait. C'est franchement insultant pour les agriculteurs canadiens de prétendre que leur décision pourrait être influencée par une somme d'argent aussi minime.

Les Canadiens qui décident de ne plus être des agriculteurs méritent le genre d'aide que le programme de réorientation essaie de leur fournir. J'irais même jusqu'à dire que nous devrions les aider davantage. Je déplore que le programme leur viendra en aide pendant un an seulement. Comme vous le savez, monsieur le Président, ceux qui désirent s'inscrire à un programme universitaire qui s'étend sur plus d'un an ne peuvent participer au programme de réorientation; il s'agit d'une lacune qu'il faut corriger. En outre, il n'est pas permis de s'inscrire à des programmes à temps partiel. Le gouvernement doit absolument faire quelque chose à ce sujet.

Le principe même du programme est toutefois extrêmement valable et attendu depuis fort longtemps. Je ressens de la frustration et de la colère quand j'entends des personnes présenter de propos délibéré sous un faux jour ce programme au public. En agissant ainsi, elles augmentent l'irritation que ressentent ceux qui doivent y participer parce qu'elles donnent l'impression qu'ils sont en quelque sorte achetés. Je le répète, monsieur le Président, c'est inexact et insultant.

Il est important de préparer l'avenir et je vois certains signes d'encouragement. En tant que député, je pense que le gouvernement devra continuer, dans les années à venir, de fournir une aide comparable à celle qu'il a fournie dans le passé.

Si je dis cela, c'est parce que je reconnais, comme d'autres, que la chute de 18 p. 100 des prix, qui reflète bien la situation sur les marchés mondiaux, a provoqué une véritable crise financière dans l'Ouest. Toutefois, je garde confiance, parce que le gouvernement a prouvé qu'il était sensible à ce problème en mettant sur pied ce programme de un milliard de dollars . . .

M. Cassidy: Est-ce de la sensibilité que de lever le moratoire? Est-ce ce que le député veut dire?

Article 29 du Règlement

M. Clark (Brandon—Souris): Le député qui vient de se réveiller pourra prendre la parole très bientôt s'il veut bien me laisser terminer.

M. Cassidy: La sensibilité du député est émoussée parce qu'il est ici depuis trop longtemps.

M. Mayer: Oh, il s'est réveillé maussade.

M. Clark (Brandon—Souris): La somme de 840 millions de dollars qui a été mise à la disposition des céréaliculteurs de l'Ouest est la plus importante de l'histoire canadienne. Le paiement provisoire de 705 millions de dollars qui leur sera accordé cette semaine est un programme d'assurance et les agriculteurs versent 1 $ pour chaque tranche de 3 $ accordée par le gouvernement fédéral. Ce programme permettra aux céréaliculteurs de l'Ouest de recevoir un paiement record cette année. La somme de 1,3 milliard de dollars que les agriculteurs recevront en avril et en mai est une somme record et aucun gouvernement fédéral n'a jamais fourni une somme aussi importante aux Prairies. Elle permettra de venir en aide aux fermiers qui en ont grandement besoin maintenant.

En tant que député, je propose au gouvernement et à la Chambre d'attendre à l'automne, lorsque nous serons mieux renseignés sur le marché mondial ainsi que sur l'offre et la catégorie de céréales, pour discuter des problèmes qui se poseront à ce moment.

Je pense que le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé peuvent être fiers de ce qu'ils ont fait pour les céréaliculteurs de l'Ouest parce que leurs prédécesseurs n'ont jamais été aussi généreux. Les agriculteurs des Prairies leur en sont très reconnaissants.

• (0650)

M. Mayer: Monsieur le Président, je voudrais faire un rappel au Règlement. Le débat dure maintenant depuis onze heures. Beaucoup d'entre nous ont été ici cette nuit et je voudrais m'assurer que l'on souligne l'aide dont nous avons bénéficié tout au long de ce débat. Nous ne savons pas pendant combien de temps encore il continuera. Les greffiers au bureau, les sténographes parlementaires du hansard, les traducteurs, le personnel qui s'occupe de la radiodiffusion, les employés de la cafétéria et les chauffeurs d'autobus ont été ici toute la nuit, de même que les pages.

Le bon fonctionnement de la Chambre repose sur de nombreux éléments qui ne sont pas tous en évidence. Nous avons été et nous continuons d'être bien servis par toutes les personnes qui se sont occupées des délibérations de la Chambre ce soir.

Au nom de tous les députés qui ont été ici cette nuit et de ceux qui sont ici maintenant, je tiens à mentionner l'apport de toutes ces personnes et à leur dire merci parce que nous leur savons gré de la façon dont elles se sont occupées de nous toute la nuit pendant le débat sur cette très importante question.

Des voix: Bravo!

M. Angus: Monsieur le Président, au nom de mon parti, je voudrais ajouter mes commentaires à ceux du ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer). Il est évident que les employés qui travaillent dans les coulisses jouent un rôle extrêmement important dans le fonctionnement de la Chambre. Il arrive à l'occasion que nous les gardions bien longtemps après l'heure normale à laquelle ils retournent chez eux. Nous les remercions pour leur travail ce soir et pour toutes les autres soirées où ils ont été ici pour assurer les services permettant à la Chambre de continuer à délibérer. Je les remercie au nom de mon caucus.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je tiens à me faire l'écho des sentiments exprimés par mes honorables amis.

Je veux participer à ce débat parce que je suis grandement préoccupé par la situation des agriculteurs de l'Ouest et de ceux de l'Est, non seulement en ce qui concerne la campagne agricole qui commence, mais également en ce qui concerne l'avenir.

Ce débat a été provoqué par la décision du gouvernement de lever le moratoire sur les prêts consentis par l'OCA. La question qui nous occupe met en jeu l'avenir même de l'agriculture dans l'Ouest du Canada et il s'agit de savoir si le gouvernement va laisser tomber les agriculteurs de l'ouest du Canada après avoir fait tant de promesses quand il était dans l'opposition et si, par sa faute, la place traditionnelle de l'agriculture de l'Ouest dans l'économie canadienne sera réduite de la moitié ou des deux tiers.

Dans la conjoncture actuelle, la levée du moratoire sur les prêts de l'Office du crédit agricole n'est pas simplement une menace directe pour quelque 7 000 agriculteurs dont les paiements sont en souffrance et dont les biens risquent d'être saisis par l'OCA, mais elle indique à tous les fournisseurs, à toutes les banques et à toutes les institutions financières oeuvrant dans l'agriculture de l'Ouest que le gouvernement a perdu la foi dans les agriculteurs des provinces de l'Ouest.

Par le biais de l'Office du crédit agricole, le gouvernement montre qu'il a perdu la foi et puisque l'OCA est en fait le principal prêteur dans cette région, les banques et les autres institutions financières prendront acte de ce message et agiront en conséquence.

J'imagine que dès hier matin, lorsque l'annonce a été rendue publique dans la presse, partout, dans les conseils d'administration, dans les sièges sociaux des grandes banques canadiennes et dans les institutions financières de New York, de Londres et de Tokyo, des gens se sont interrogés sur la situation des prêts aux agriculteurs de l'ouest du Canada maintenant qu'il semble que le gouvernement va lever un moratoire qu'il avait initialement imposé en septembre 1985 pour protéger les agriculteurs.

Les institutions financières analyseront les mesures prises par le gouvernement pendant la période de quelque dix-huit mois qui a suivi et constateront que celui-ci s'est effectivement soucié de la question pendant un certain temps. Le gouvernement a pris des mesures sur le plan du commerce international grâce à des réunions avec d'autres pays intéressés. Les difficultés actuelles des agriculteurs du Canada sont manifestement imputables en grande partie aux subventions que le gouvernement des États-Unis et la CEE accordent aux agriculteurs.

Ces institutions financières remarqueront également que le gouvernement a effectivement adopté le Programme spécial canadien pour les grains pour la campagne agricole de 1986

quoiqu'il ait peut-être été motivé par l'espoir que la Saskatchewan demeurerait une province conservatrice après les élections provinciales.

Elles se demanderont comment interpréter cette dernière mesure sur le plan de l'avenir de la politique agricole du Canada. Le gouvernement a-t-il l'intention d'aider les agriculteurs des Prairies à survivre à cette période difficile jusqu'à ce que la guerre des subventions entre les États-Unis et la CEE ait été réglée ou a-t-il décidé que les enjeux étaient trop élevés et est-il en train de retirer sa mise, s'il le faut au prix de la faillite des céréaliers de l'Ouest?

N'importe quelle institution financière aurait des raisons de conclure que le gouvernement laisse tomber les agriculteurs de l'Ouest. Il est triste de constater que l'OCA lui-même estime que quelque 8 p. 100 des agriculteurs, c'est-à-dire 14 000, sont essentiellement sans le sou et que 23 p. 100, c'est-à-dire 42 000, font face à de graves difficultés financières.

Si je dirigeais une institution financière et si ma seule préoccupation consistait à protéger mon investissement; si on s'en prenait à moi parce que mes prêts au Brésil, à l'Argentine et à d'autres pays du tiers monde tournaient mal et ne pouvaient être récupérés; et si on me disait que Dome ne remboursera que 65 à 75 p. 100 de ses prêts garantis, et si ma banque était un gros créancier, et si l'on me disait également que le gouvernement n'a plus foi dans les céréaliers de l'Ouest, je donnerais l'ordre à ma succursale des Prairies à Winnipeg de réduire les prêts et de ne plus consentir de nouveaux prêts à ces agriculteurs. Je vois que certains Conservateurs hochent la tête.

M. Mayer: Nous hochons la tête parce que nous sommes ébahis de l'ignorance du député.

M. Shields: Il ne comprend absolument rien à la question.

M. Cassidy: Si les députés du gouvernement disent qu'ils savent que tel est le cas, pourquoi le gouvernement laisse-t-il tomber les agriculteurs en levant ce moratoire?

M. Shields: Vous ne comprenez pas le problème.

M. Cassidy: Lorsque la question a été soulevée, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas admis qu'une erreur avait été commise et n'a-t-il pas dit à l'Office du crédit agricole ce qu'il faisait aux agriculteurs de l'Ouest?

M. Mayer: Allez donc parler aux agriculteurs. La seule chose que vous sachiez au sujet de l'agriculture est probablement que vous avez mangé des oeufs au petit-déjeuner.

M. Shields: Sortez donc d'Ottawa de temps en temps. Allez donc voir ce qui se passe dans ces fermes.

M. Cassidy: Le député dit que je devrais sortir d'Ottawa de temps en temps. J'étais dans l'ouest de l'Ontario il y a tout juste quatre jours.

M. Shields: Mon Dieu, il est allé à l'ouest.

M. Cassidy: Permettez-moi de dire aux députés de l'ouest du Canada que les problèmes de l'agriculture ne sont pas limités aux provinces de l'Ouest. Il y en a également dans l'est du Canada.

La ville de London, en Ontario, se trouve au coeur de la ceinture agricole de l'ouest de l'Ontario. Je voudrais dire aux députés que les terres qui se louaient 100 $ l'acre il y a quelques années ne trouvent plus preneur maintenant parce que les agriculteurs n'ont plus les moyens de les exploiter et ne trouvent personne pour le faire à leur place.

J'ai parlé à une amie qui exploitait, il y a cinq ans, une ferme de 450 acres dans la région de London; elle ne cultive plus que 85 acres. Si elle a opté pour ce qui revient essentiellement à une retraite, c'est que la ferme ne lui rapporte rien. Elle m'a dit que les coûts ne cessaient pas d'augmenter, comme tout le monde le sait, mais que les prix qu'elle touche n'arrêtent pas de baisser. L'année dernière, elle a eu une récolte de haricots blancs qu'elle a presque entièrement perdue parce qu'après un été excellent, le temps s'est retourné contre elle.

Je cite ces faits pour montrer aux députés d'en face que l'on peut être député d'une circonscription urbaine, comme moi, et néanmoins avoir une bonne idée de la situation à laquelle font face les agriculteurs. Je dirais aux députés de l'ouest du Canada qui faisaient du raffut il y a quelques minutes que je crois que la crise de l'agriculture de l'Ouest est une crise qui touche tous les Canadiens, qu'ils soient représntés par un député d'origine urbaine ou par un député d'origine rurale. S'ils essaient de faire les importants et de prétendre qu'ils sont les seuls qualifiés pour parler de cette question, c'est de la fumisterie. S'ils veulent poser en défenseurs des intérêts nationaux et dire qu'ils sont les seuls compétents pour parler de cette question, c'est de la pure foutaise.

• (0700)

Une voix: Quoi?

M. Cassidy: Le député sait très bien de quoi je veux parler.

Il s'agit ici d'une situation très grave, et à titre de porte-parole financier du Nouveau Parti démocratique, j'ai déjà fait ressortir que la situation à laquelle nous sommes confrontés résulte de la concurrence déraisonnable et déloyale qui s'exerce sur les marchés internationaux. C'est à se demander si au Canada nous sommes prêts à faire le nécessaire pour aider les agriculteurs de l'Ouest ou si nous voulons nous en remettre à un gouvernement qui est résigné à abandonner les fermiers au libre jeu des forces du marché, en espérant que certain d'entre eux survivront. D'après les chiffres cités par la Société du crédit agricole, on serait porté à croire que ces agriculteurs ne survivront pas dans ces circonstances.

Le programme de transition mentionné par l'honorable député qui vient de prendre la parole ne fera rien pour les sortir de cette situation. Il ne vise que trop peu d'entre eux. Il nous faut faire un choix, et c'est ce que le chef de mon parti disait hier soir lorsqu'il interrogeait le gouvernement sur cette question. Sommes nous prêts, comme pays, à soutenir l'agriculture de l'Ouest pendant cette période de transition, ou permettrons-nous au gouvernement d'imposer aux agriculteurs de l'Ouest une période d'ajustement brève, mais pénible et dévastatrice, qui, au cours des prochains dix-huit mois, pourrait facilement entraîner la faillite de 10 000 à 20 000 d'entre eux et la perte de centaines de milliers, sinon de millions d'acres de terre à céréales, dans la région la plus productrice de céréales au monde, évolution qui pourrait les maintenir dans un état d'inertie, confinés qu'ils seraient aux terres des Prairies qu'ils ne pourraient même pas cultiver? Tels sont les choix auxquels nous sommes confrontés.

Je suis très inquiet également en ce qui concerne le sort des travailleurs urbains, que je représente et dont un bon nombre

sont à l'emploi du gouvernement du Canada et des industries de pointe qui desservent les secteurs ruraux aussi bien qu'urbains. Il va sans dire, comme mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) l'a affirmé, que le travailleur urbain et l'économie urbaine du Canada sont eux aussi touchés par la crise qui sévit dans les régions rurales du Canada.

[*Français*]

Monsieur le Président, je tiens à souligner comment c'est sérieux cette situation de la décision du gouvernement de lever le moratoire de la Société du crédit agricole relatif aux cultivateurs. C'est une crise pas simplement pour les cultivateurs de blé dans l'Ouest du Canada, mais aussi pour les cultivateurs de l'Est du Canada. Les chiffres de la Société du crédit agricole indiquent eux-mêmes que nous avons environ 8 p. 100 de nos cultivateurs au Canada qui sont maintenant en pleine crise, qui sont probablement en faillite. Nous avons aussi, monsieur le Président, un autre 14 p. 100 des cultivateurs, cela veut dire environ 42 000 cultivateurs qui font face à une situation de pressions financières sévères. Au total, vous avez presque un tiers de nos cultivateurs qui sont maintenant déjà touchés.

Et même pour les autres, monsieur le Président, il est très clair que si un tiers des cultivateurs sont touchés directement par la crise financière, pour le reste ce n'est pas non plus le paradis. Dans l'Ouest, le revenu baisse sévèrement à cause de l'annonce d'une réduction de 18 p. 100 dans les prix payés en vertu du plan gouvernemental, après la réduction de 20 p. 100 de l'an passé. Pour tout le monde, c'est une influence adverse. Cela veut dire que même les cultivateurs qui sont encore sains en termes financiers, qui ont des ressources, qui ont payé leurs terrains, qui n'ont pas des hypothèques énormes à payer, qui n'ont pas de prêts bancaires à payer, même pour eux les revenus, les profits sont touchés.

Comme je viens de le dire en anglais, la situation dans l'Est du Canada est aussi pénible. Je viens de visiter la fin de semaine passée London, en Ontario, j'ai passé du temps avec une amie qui est cultivatrice et qui avait il y a cinq ans environ 500 acres en culture. Elle m'a confié qu'anciennement on payait 100 $ l'acre pour louer des terrains agricoles, maintenant les cultivateurs dans sa région, une riche région agricole du sud-ouest de l'Ontario, maintenant les cultivateurs, les propriétaires dans cette région-là ne peuvent trouver aucun cultivateur à qui louer le terrain. Effectivement ils donnent le terrain gratuitement aux gens pour assurer que quelqu'un le cultive, pour assurer que la qualité du terrain soit maintenue. Mon amie qui avait 500 acres en a maintenant 85, et elle a pris cette décision de réduire ses activités dû au fait que pour le reste, ce n'était pas profitable du tout, ce n'était pas rentable. Alors, la rentabilité de l'agriculture dans l'Est comme dans l'Ouest est affectée.

Maintenant, monsieur le Président, la situation dans l'Ouest est particulièrement sévère. Le moratoire de la Société du crédit agricole vient d'être levé. C'est un signal pas simplement pour les cultivateurs qui sont directement affectés, mais aussi pour toutes les institutions bancaires. C'est maintenant le temps de semer, c'est le temps de se préparer pour l'année agricole 1987. Donc tous les cultivateurs qui dépendent du crédit bancaire pour recommencer au printemps seront touchés. Toutes les fermes, tous les cultivateurs qui ont des hypothèques, qui ont des prêts bancaires seront touchés par une réévaluation, du côté des banques, de la qualité du crédit des cultivateurs, en particulier dans l'Ouest. Et les banques vont regarder le fait que le gouvernement a levé le moratoire, elles vont effectivement tirer de cela un message très clair, et c'est ceci: le gouvernement a décidé de ne pas maintenir son appui aux cultivateurs jusqu'à ce que la guerre des subventions avec les États-Unis et le marché commun soit résolue. C'est vrai, monsieur le Président, que la crise agricole commence avec les décisions de subventions dans le marché commun, et finalement avec les décisions du gouvernement américain de répondre, au lieu de laisser le cultivateur dans une situation difficile, de répondre lui-même par des subventions, même des subventions sur des ventes de blé vers ce que le Président Reagan appellait l'empire du mal, l'Union soviétique, et même là les subventions des États-Unis sont dirigées pour aider les ventes de blé de leurs cultivateurs. Alors, monsieur le Président, que pouvons-nous faire ici au Canada?

Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, je signale le commentaire de l'honorable député. Je crois que ce n'est pas dans l'ordre, c'est un commentaire antiparlementaire, et que cela doit être retiré.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je ne suis pas certain d'avoir bien saisi ce que le député d'Athabasca (M. Shields) a dit.

M. Shields: Je répéterai donc, monsieur le Président, pour que vous puissiez donc prendre une décision.

M. Cassidy: Peut-être vaudrait-il mieux que vous ne le fassiez pas.

M. Shields: Le représentant du Nouveau parti démocratique parlait du message que le président des États-Unis a communiqué à cette Chambre, et le député a commencé à faire toutes sortes d'observations au sujet des propos du président. J'ai dit: «Il est à peu près temps que le NPD cesse de faire l'imbécile». Je crois que c'est un langage tout à fait parlementaire.

M. le vice-président: J'aimerais mieux que le député n'utilise pas ce genre d'expression. Mais je dois dire qu'elle n'est pas contraire aux règles parlementaires, vu qu'elle qualifie un parti. Je souhaite cependant qu'à l'avenir, les députés s'abstiennent d'employer un tel langage, même si nous discutons de cette question depuis près de 12 heures.

M. Cassidy: Je vous prierais de regarder l'heure. Le débat s'est prolongé. Mais je garderai à l'esprit que même si je ne suis pas autorisé à traiter un député d'imbécile, rien ne m'empêchera de parler de son parti comme d'un groupe de personnes stupides, et je vous avoue que je serai fort tenté de me permettre cette licence dans l'avenir.

Je m'en voudrais de m'adonner à cette pratique maintenant, parce qu'il s'agit d'une situation extrêmement sérieuse. J'aimerais simplement dire que si ce gouvernement a été porté au pouvoir, c'est bien en raison de l'aliénation des citoyens de l'Ouest du Canada et parce que ceux-ci craignaient que le gouvernement du Canada soit dominé par l'Ontario et le Québec, car les Libéraux qui dirigeaient le précédent gouvernement n'étaient vraiment pas conscients de la situation qui prévalait dans l'Ouest du Canada. Le gouvernement présent a été

porté au pouvoir, par conséquent, avec l'intention de redresser, du moins c'est ce qu'il a dit, cette situation en particulier. Il y a si bien réussi qu'en ce moment, le premier ministre conservateur de l'Alberta propose la création d'un Sénat à triple E, mais je doute fort que sa proposition puisse être acceptée par les provinces qui doivent approuver ce genre de réforme. Il l'a fait parce qu'il existe un sentiment en Alberta, et dans les autres provinces de l'Ouest, voulant que le gouvernement conservateur ne se soit pas trop soucié des agriculteurs et des gens de l'Ouest canadien.

• (0710)

Ce sentiment existe déjà, et il ne peut qu'être exacerbé par la décision de lever le moratoire sur les prêts consentis par la Société du crédit agricole. C'est à juste titre que les gens de l'Ouest pourront dire: «Nous devons prendre une décision dès maintenant concernant les semences que nous mettrons en terre pour 1987. Nous ne pouvons attendre dans les circonstances. Nous sommes devant de telles contraintes actuellement, ayant subi deux réductions de 20c. chacune, ou à peu près, sur notre paiement initial, que nous ne pouvons nous permettre d'attendre jusqu'à l'automne pour savoir s'il y aura ou non d'autres programmes spéciaux pour les grains.»

Le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre responsable de l'Agriculture ont laissé entendre que le gouvernement pourrait faire quelque chose. Mais les citoyens de l'Ouest ne sont pas des fous. Ils savent qu'il n'y aura pas d'élection en Saskatchewan pour leur éviter des pertes l'automne prochain. Aucune élection n'est prévue non plus en Alberta ou au Manitoba. On sait que certains établissent des liens très évidents entre les programmes spéciaux pour les grains et les élections que les conservateurs espèrent remporter dans les provinces. Les agriculteurs ne veulent pas être abandonnés et laisser le ministre des Finances (M. Wilson), que je soupçonne d'avoir concocté cette proposition concernant le moratoire, aller devant ses collègues en août ou en septembre, se croiser les bras et dire: «Mesdames et messieurs, voici ce qui en est. J'ai le regret de vous dire qu'il n'y a plus d'argent dans les coffres. Je n'ai pas l'intention de lever les fonds nécessaires pour maintenir les agriculteurs de l'Ouest dans les affaires, car je représente Bay Street. Mon comté est au centre-ville de Toronto. Mes véritables interlocuteurs sont les administrateurs des banques, ceux qui sont à la recherche des investissements et ainsi de suite, en un mot, les gens avec qui je m'identifie. En ce qui concerne les agriculteurs de l'Ouest, vous pouvez considérer que leur cas a été réglé.»

En août ou en septembre, il essaiera ensuite d'imposer sa volonté au gouvernement et de faire oublier les agriculteurs de l'Ouest. C'est ce qu'il a fait en exigeant que la Société du crédit agricole, qui relève du ministre des Finances, impose . . .

M. Shields: Boniment de socialiste!

M. Cassidy: Ce n'est pas du tout un boniment de socialiste. Le député s'oppose parce qu'il sait pertinemment que c'est ce qui s'est passé. Un ministre a coupé l'herbe sous le pied des agriculteurs de l'Ouest. Le gouvernement doit maintenant prendre des mesures pour redresser les torts ainsi causés. Il doit le faire de deux façons.

D'abord, il doit admettre qu'il a eu tort de lever le moratoire et que le moment n'était pas opportun pour le faire. Ensuite, comme nous l'avons indiqué au cours de la période de questions d'hier, le gouvernement doit dès maintenant, c'est-à-dire ce mois-ci, cette semaine ou même aujourd'hui, indiquer très précisément aux agriculteurs de l'Ouest les revenus totaux qu'ils peuvent s'attendre à tirer de leur récolte de 1987. C'est du moins l'avis du Nouveau Parti démocratique.

Les agriculteurs ont été tellement bafoués jusqu'ici, qu'ils ne peuvent se contenter de simples voeux pieux. Ils ont besoin de promesses précises et tangibles de la part du gouvernement. Jusqu'ici, ils ne les ont pas eues.

M. le vice-président: Enfin, le député d'Athabasca (M. Shields).

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis venu en Chambre pour participer au débat d'urgence autorisé par votre auguste présidence. Je suis arrivé à huit heures, c'est-à-dire à l'heure où devait commencer le débat. J'ai souri lorsque j'ai constaté que les députés de notre côté attendaient, comme c'est la coutume à la Chambre avant d'entamer un débat d'urgence, que le parti qui a demandé la tenue dudit débat, en l'occurence, le Nouveau parti démocratique, ait quorum. Savez-vous, monsieur le Président, que nous avons attendu debout pendant quinze minutes, que les deux partis de l'opposition parviennent à réunir vingt députés pour participer à ce débat d'urgence convoqué à leur demande?

M. Cassidy: Vous avez essayé d'arrêter le débat. C'était ce qui vous préoccupait.

M. Shields: Non. Nous avons finalement dû contrevenir à la tradition et permettre que des députés conservateurs complètent le nombre de députés manquants pour obtenir le quorum.

M. Cassidy: Vous essayiez d'arrêter le débat. Voilà ce que vous étiez en train de faire.

M. Shields: Le député dit que nous avons essayé d'arrêter le débat.

M. Mayer: Qui a passé toute la nuit ici? Où étiez-vous?

M. Shields: Au contraire, nous voulions entendre ce que les députés de l'autre côté ont à dire, mais ils ont eu peine à obtenir le quorum nécessaire pour que nous entamions le débat. Environ 20 à 30 députés du gouvernement ont été ici toute la soirée. Je tiens à préciser aux députés que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a été ici toute la nuit. Le ministre d'État pour la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a lui aussi passé la nuit ici, de même que le ministre de l'Agriculture (M. Wise). Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) était présent lui aussi. Cela ne s'est jamais vu. Nous étions ici pour participer à ce débat d'urgence.

M. Cassidy: Vous avez plus de députés que les deux partis d'opposition mis ensemble.

M. Shields: Tiens, voilà que monsieur se réveille. Il vient juste d'arriver. Il est rentré chez lui hier soir et il revient ici ce matin en clamant à qui veut l'entendre qu'il a participé à ce débat.

Article 29 du Règlement

M. Mayer: Il a ronflé toute la nuit.

M. Shields: Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) vient juste d'arriver. Il n'a pas pris part à ce débat. Il ne sait même pas ce dont il a été question, c'est évident. Il n'aurait pas soulevé les questions qu'il a soulevées s'il avait été ici la nuit dernière.

Le député d'Ottawa-Centre a soulevé la question du moratoire levé à l'endroit de la Société de crédit agricole. Il a ensuite affirmé que les banques allaient recevoir un signal clair, etc. J'aimerais être bien sûr que l'honorable député est conscient qu'il n'a jamais été question de moratoire sur les prêts bancaires.

M. Cassidy: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Shields: Le moratoire a été imposé à la Société de crédit agricole parce que . . .

M. Cassidy: Vous devez être dur d'oreille.

M. Shields: Peut-être le député pourrait-il m'écouter un moment. Je n'ai pas d'objection à ce que l'on m'interrompe de temps en temps, mais pour une fois j'aimerais qu'il m'écoute. Peut-être pourrait-il apprendre quelque chose. J'en doute, mais juste au cas.

M. Angus: En particulier de vous.

M. Shields: Le moratoire a été imposé à la Société de crédit agricole parce que celle-ci avait reçu un mandat du gouvernement précédent, énoncé dans la loi, et elle était devenue un prêteur de dernier recours. Bien des agriculteurs, en raison des politiques déplorables du gouvernement précédent en matière de taux d'intérêt, se sont retrouvés coincés. Certains n'avaient presque plus de marge de manoeuvre.

Je tiens à préciser au député que certains agriculteurs de ma circonscription ont eu affaire à la Société de crédit agricole que j'ai toujours trouvée très utile. Chaque fois que j'ai dû solliciter son intervention pour venir en aide à un agriculteur en lui accordant un prêt pour consolider ses dettes, en rééchelonnant ses paiements ou en le refinançant de quelque façon, j'ai toujours obtenu satisfaction.

Le moratoire imposé à la Société de crédit agricole a été rendu nécessaire en raison de la loi qui régit le fonctionnement de cet établissement. Nous l'avons imposé de façon à pouvoir créer des régies d'examen de l'endettement agricole pour aider les agriculteurs et mettre en place un programme de nature à faciliter leur réorientation. Ces mesures qui devaient être prises pour permettre aux agriculteurs ayant des difficultés financières de s'asseoir et de voir avec nous de quelle façon ils pouvaient les surmonter.

Voyez maintenant ce qui se passe depuis l'instauration des bureaux d'examen de l'endettement agricole et du programme de réorientation des agriculteurs. Il y a des agriculteurs qui, plutôt que de faire un effort et même si certains d'entre eux sont parfaitement capables d'honorer leurs obligations envers la Société de crédit agricole, préfèrent se dire qu'ils n'ont pas besoin de le faire en raison du moratoire. Comment réagissent les banques? Dans ma circonscription, les banques signalent aux agriculteurs qu'elles vont leur couper les vivres, étant donné que depuis l'imposition du moratoire, ceux-ci peuvent maintenant s'adresser à la Société de crédit agricole. C'est le genre de situation à laquelle nous nous exposons si nous prolongeons le moratoire. Le moratoire a atteint ses objectifs. Il nous a donné le temps de faire ce que nous voulions. Nous sommes maintenant en mesure de négocier avec les agriculteurs de façon sensée.

Je ne pouvais m'empêcher de sourire en écoutant certains députés, en particulier les néo-démocrates, puisque les libéraux ne sont pas restés après minuit. Je n'ai d'ailleurs vu personne sur leurs banquettes de toute la nuit. Peut-être trois libéraux ont-ils pris la parole durant tout le débat. Je ne pouvais m'empêcher de sourire parce que presque un député sur deux qui ont pris la parole a discuté du montant de un million de dollars ou du coup de téléphone du premier ministre Grant Devine à 5 h 30 pour demander à Ottawa d'aider les agriculteurs. Je pense qu'ils sont passés à côté de la question puisqu'il y avait quelqu'un ici à Ottawa pour répondre à l'appel de Grant Devine. Il y avait quelqu'un ici à Ottawa pour répondre et dire: «Oui, nous comprenons votre situation; nous sommes conscients que la province du Manitoba a un problème et nous l'aiderons.»

• (0720)

M. Cassidy: C'était l'an dernier. Que s'est-il passé cette année?

M. Shields: Il ne faut surtout pas oublier, monsieur le Président, qu'il y avait quelqu'un à Ottawa pour répondre à Grant Devine.

Pouvez-vous vous imaginer Allan Blakeney en train de téléphoner à Pierre Trudeau pour lui demander qu'il aide le secteur agricole de la Saskatchewan? Pierre Trudeau lui aurait probablement répondu: «Pourquoi prendrions-nous la peine de vous aider? Pourquoi devrais-je vendre votre blé?»

C'est de ce genre de choses dont nous parlons.

Pouvez-vous vous imaginer Peter Lougheed en train de téléphoner à Ottawa pour demander de l'aide au nom des agriculteurs de l'Alberta?

Le fait est qu'il y a maintenant quelqu'un à Ottawa pour répondre à ces coups de téléphone; c'est ce qui est important, à mon avis.

Nous avons maintenant un premier ministre qui tient compte des préoccupations des provinces de l'Ouest; il l'a prouvé en de nombreuses occasions. Il l'a prouvé avec le Programme énergétique national et par la déclaration de Prince-Albert.

Nous, de ce côté de la Chambre, ne prétendons pas que le secteur agricole n'a aucun problème. Nous ne prétendons pas connaître toutes les réponses. Nous disons toutefois que nous avons un gouvernement fédéral qui veillera à répondre aux besoins des régions et qui, en fait, y a déjà répondu comme jamais aucun gouvernement ne l'a fait avant.

Sans tenir compte des taux d'intérêt, nous savons que les revenus agricoles de 1987 dépasseront les revenus agricoles de 1986. Nous savons maintenant que les revenus agricoles de 1987 pour les céréales et les graines oléagineuses seront supérieurs aux revenus agricoles de 1986.

Vu les prix actuels des denrées et les rapports entre la CEE et les États-Unis, il faut reconnaître qu'il s'agit là d'une extraordinaire réussite de notre gouvernement.

Parlons maintenant de quelques réactions aux réalisations du gouvernement dans le secteur de l'agriculture.

Le premier ministre Mulroney a annoncé une série de mesures intéressant le secteur agricole en avril 1986. Alex Binkley, journaliste pour le *Manitoba Co-operator*, a commenté ainsi les mesures dans l'édition du 8 mai 1986:

> On est loin de l'ancien premier ministre libéral Pierre Trudeau qui a déclaré aux cultivateurs de céréales: «Pourquoi devrais-je vendre votre blé?» Il est aussi douteux que Trudeau aurait promis de soulever ces problèmes agricoles au Sommet économique ou de discuter de la nécessité de prendre des mesures à cet égard.

Je vous cite maintenant Barry Wilson, du *Western Producer*:

> C'est la première fois en six ans au moins qu'un premier ministre consacre une conférence de presse à des questions liées à l'agriculture.

Voyons maintenant ce que dit la presse du Programme de réorientation des agriculteurs. Ray Guay, du *Saskatoon Star Phoenix*, écrivait dans l'édition du 12 septembre 1986:

> Bref, ce programme est tout à fait sensé et vise à aider uniquement ceux qui n'ont d'autre choix que d'abandonner leur entreprise agricole.

Gren Winslow, journaliste pour le *Cattlemen Magazine*, écrivait ceci dans l'édition du mois d'août 1986 au sujet de la Loi sur l'examen de l'endettement agricole:

> Voici une bonne idée qui vient d'Ottawa et qui mérite notre appui: la Loi sur l'examen de l'endettement agricole. Elle a du mérite, non pour ce qu'elle fait mais pour ce qu'elle ne fait pas: elle n'impose aux agriculteurs en difficulté financière aucune façon de régler leurs problèmes avec leurs créanciers.

Ces articles monsieur le Président, émanent des collectivités agricoles. Ce sont ces personnes qui parlent au nom des agriculteurs de l'Ouest canadien.

Le 4 décembre 1986, le *Manitoba Co-operator* publiait un éditorial sur les modifications à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et le dernier paiement de 1986. Je vous en cite un extrait:

> Juste au moment où les dirigeants du gouvernement se demandent s'ils réussiront jamais à satisfaire les agriculteurs ou les médias agités ou apparemment mécontents, voilà une mesure qui mérite qu'on l'aplaudisse, encore et encore. Le dernier versement au titre du programme amélioré de stabilisation des prix du grain de l'Ouest en est une.

C'est aussi ce qu'en pense le *Manitoba Co-operative*, publication qui n'a pas toujours été aimable à l'égard de l'actuel gouvernement et de ses actions.

Que dit-on au sujet du Programme spécial canadien pour les grains? Permettez-moi de vous lire un extrait du *Regina Leader Post* du 10 décembre 1986:

> Les dirigeants du mouvement agricole dans tout le pays ont félicité le gouvernement fédéral d'avoir décidé de fournir aux agriculteurs un milliard de dollars, en contrepoids de la guerre céréalière internationale.

Article 29 du Règlement

> Avery Sahl, Premier vice-président de la Saskatchewan Wheat Pool, a déclaré: «Je suis heureux de savoir que cet argent est accordé sans condition. Il s'agit de comptant et non pas d'un prêt, et ça c'est une bonne nouvelle».

Comme je l'ai dit, ça c'était l'opinion du *Regina Leader Post*, du 10 décembre 1986.

Et qu'est-ce que l'opposition a fait de cette annonce? Ils ont passé leur temps, entre le moment où le premier ministre s'est engagé à débloquer ce milliard et le moment où le gouvernement a appliqué le programme, à faire inutilement peur aux agriculteurs.

A maintes reprises des députés irréfléchis de l'autre côté se sont levés en Chambre pour demander si ce milliard était de l'argent nouveau, un prêt ou que sais-je encore.

Maintes et maintes fois, le leader du Nouveau parti démocratique s'est levé en Chambre pour demander si c'étaient des nouveaux fonds.

Tout ce que les députés d'en face faisaient avec cette tactique était d'ajouter à la crainte et à l'incertitude dans les milieux agricoles du pays.

Revenons sur certaines des choses que le Nouveau parti démocratique, le parti des socialistes, a déclaré à la population canadienne.

Mon collègue de Lethbridge a, plus tôt dans ce débat—je crois que c'était vers 2 heures—soulevé deux ou trois points que j'aimerais reprendre.

D'abord il a dit que traditionnellement nous n'avions pas à nous inquiéter des socialistes; que nous les considérions toujours comme faisant partie de la gauche «cinglée». Maintenant que leur cote augmente dans les sondages, ils commencent à penser qu'ils pourraient réaliser d'importants gains dans une élection—et Dieu veuille qu'ils ne forment jamais le gouvernement fédéral!

Compte tenu de la cote de popularité du Nouveau parti démocratique dans les sondages, je crois que nous devrions expliquer très exactement à la population canadienne où ces socialistes, déguisés en Nouveau Parti démocratique, se tiennent.

Ce parti se considère lié par les résolutions du Congrès et du Conseil fédéral du NPD. Au fil des ans, ils ont adopté une assez longue liste de résolutions touchant des sujets aussi divers que la nationalisation de l'industrie des salaisons et la légalisation de la prostitution.

Et que disent certaines de ces résolutions? L'automne dernier, monsieur le Président, le NPD en a publié une codification intitulée *Resolutions Reference*—et je remercie mes honorables amis de cette initiative. Nous pourrons maintenant nous servir de cette publication pour montrer aux socialistes ce qu'ils sont vraiment.

J'en ai un exemplaire et j'estime que tous les députés du Parlement et tous les Canadiens devraient avoir le leur. Ils le trouveraient très éclairant.

La lecture de cette publication s'impose pour tous ceux qui songent sérieusement à gonfler les rangs de la horde socialiste appelée le Nouveau parti démocratique.

Article 29 du Règlement

Comme on peut le lire dans la préface, l'ouvrage renferme les résolutions adoptées par les néo-démocrates depuis 1961 et qui sont encore pertinentes aujourd'hui, c'est-à-dire toutes les résolutions qui n'ont pas été dépassées par les événements ou remplacées par d'autres résolutions.

Considérons-en quelques-unes. Bien qu'il y en ait beaucoup, je ne veux en retenir que deux ou trois.

Nous trouvons une résolution sur le contrôle des changes. Nous savons tous ce que cela veut dire.

Le NPD se rend compte que s'il était élu on assisterait à une fuite massive de capitaux du Canada.

• (0730)

En ce sens, le NPD a là une résolution qui est encore d'actualité. Elle prévoit que ce parti recourera au contrôle des changes pour empêcher la fuite des capitaux. Comme les choses changeraient! Nous avons créé près d'un million d'emplois depuis que nous sommes au pouvoir il y a deux ans, grâce au fait que le Canada est devenu un pays où il est intéressant d'investir.

Nous sommes une nation commerçante. Et nous commerçons à l'échelle internationale. Nous avons besoin de capitaux pour mettre nos ressources en valeur. Nous avons attiré une quantité sans précédent de capitaux depuis quelques années et avons créé des emplois. Imaginez-vous, monsieur le Président, ce qui arriverait si les Socialistes du NPD étaient au pouvoir et imposaient un contrôle des changes. Il n'y aurait plus d'emplois.

Regardons maintenant ce qu'ils disent sur les délits sexuels. Une résolution du NPD, encore d'actualité aujourd'hui, demande que le Code criminel soit modifié de façon à faire disparaître la notion de crime des actes sexuels commis entre adultes consentants aux termes des articles 155, 157, 158.1, 179.1, 181.1(d) et 193 du Code, activités qui ne seraient considérées comme criminelles que lorsqu'elles s'accompagneraient de violence. A la différence de ceux qui assistent aux congrès du NPD, la plupart des Canadiens ne peuvent citer selon leur article les offenses sexuelles énumérées dans les dispositions du Code criminel.

Qu'est-ce que cela veut dire en langage ordinaire? Cette résolution signifie que le NPD légalisera la prostitution, les maisons de débauche, les activités sexuelles dans les lieux publics et la sexualité en groupe, du moment que toutes les parties sont consentantes et qu'il n'y ait pas de violence. Que fait-on des voisins qui ne sont peut-être pas d'accord d'avoir un bordel à la porte à côté? N'est-il pas étrange qu'un parti qui prétend avoir des principes cherche parfois à les cacher?

Considérons maintenant la question du contrôle démographique. Je parle ici du parti socialiste qui se targue d'être un gouvernement de rechange ou même une opposition officielle de rechange. Il semble que certaines résolutions du NPD soient empruntées au petit livre rouge de Mao Tse-Tung.

L'une de ces résolutions, qui a cours encore aujourd'hui, stipule que l'accroissement de la population sera orienté vers les régions qui peuvent absorber une plus grande population. Doit-on comprendre que le NPD dira aux gens où ils doivent vivre? Ou encore qu'il résoudra le problème du chômage régional par des migration massives?

Nous parlons de résolutions qui ont cours aujourd'hui et qui ont été publiées par le Nouveau parti démocratique. Non seulement le NPD veut contrôler le lieu de résidence des Canadiens, mais il veut aussi contrôler les biens de consommation qu'ils seront autorisés à fabriquer et acheter.

Une autre résolution qui vaut encore aujourd'hui; voudrait qu'une loi soit adoptée pour définir et interdire la fabrication des appareils socialement inutiles, qui consomment de l'énergie, par exemple, tous les petits gadgets électriques. Quelle est au juste la définition de ces gadgets électriques socialement inutiles? Comprennent-ils les appareils vidéo, les rasoirs électriques, les sécheuses, les malaxeurs d'aliments, les laveuses à vaisselle et les ampoules électriques?

Le NPD a adopté aussi des résolutions concernant l'expansion des aéroports. Ses membres n'en veulent plus. Ils ont aussi toute une liste de sociétés de la Couronne.

Au sujet de la planification agricole, l'une des résolutions du NPD dit qu'il pourrait devenir nécessaire également d'intégrer au secteur public certaines activités de ventes au détail d'approvisionnements agricoles, des usines de montage de machines agricoles, des salaisons et des conserveries.

Je sais que le temps qui m'est accordé tire à sa fin, mais il me reste encore deux résolutions dont je voudrais dire un mot. Elles sont très importantes, puisque nous parlons d'agriculture. L'une de ces résolutions recommande d'imposer des limites aux dimensions des exploitations agricoles. Le NPD voudrait qu'on charge une commission publique de déterminer, suivant une certaine formule, les dimensions idéales d'une exploitation agricole régionale. Les conclusions de la commission seraient sujettes à l'approbation régionale. Peut-on imaginer une telle chose?

La dernière résolution figure toujours dans les documents du NPD. Elle prévoit que le revenu agricole serait négocié directement avec les agriculteurs, sur une base englobant toute l'industrie, et serait fondé sur les coûts de production, les besoins de la famille et le potentiel de production de diverses opérations agricoles, le tout en rapport avec la production. Cela doit être négocié. S'agira-t-il de négociations comme celles des syndicats industriels? Comment les agriculteurs cesseront-ils d'exploiter pendant six mois? Cela défie toute imagination. Et c'est vraiment ce que souhaitent les socialistes. Il faut que les Canadiens se rendent compte que ce débat est effectivement une course aux manchettes par les socialistes du NPD.

M. Walter Van De Walle (Pembina): Monsieur le Président, je n'aurais jamais cru que je parlerais en Chambre à 7 h 35 du matin. Je suis ici depuis 8 heures hier soir. C'est extraordinaire. Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) m'a dit: «Reste, Walter. Cela va t'intéresser».

Non seulement cela m'a intéressé mais j'ai beaucoup appris. Je suppose que jusqu'à un certain point, il convient de remercier le NPD pour ce débat. Les conservateurs en ont profité pour exposer les politiques des socialistes. Les agriculteurs ne s'y tromperont pas.

Si l'efficacité et la concurrence pouvaient garantir un profit équitable, les agriculteurs canadiens n'auraient pas aujourd'hui autant de problèmes. Il n'existe au monde de cultivateurs de céréales plus efficaces et plus compétitifs. Nous disposons d'un sol fertile et d'un climat propice à la culture des

céréales. La production canadienne est de qualité. Toutefois, ces choses n'ont pas aujourd'hui la valeur qu'elles avaient sur le marché mondial.

Des voix: Oh, oh!

M. Van De Walle: Monsieur le Président, j'ai attendu pour . . .

M. le vice-président: Un peu de silence, je vous prie. Nous écoutons les députés depuis 12 heures, nous pouvons en entendre encore quelques-uns.

M. Van De Walle: Monsieur le Président, je sais bien que certains députés viennent d'arriver.

M. Fulton: Il y a cinq conservateurs dans la Chambre.

M. Van De Walle: Dois-je les compter pour vous?

M. Fulton: Un, deux, trois, quatre, cinq.

M. Van De Walle: N'oubliez pas ceux qui sont à l'arrière.

Il nous faut admettre la réalité des subventions. Seuls quelques pays disposent de trésors assez riches pour se mesurer aux États-Unis. Le Canada en est incapable. Ceux qui ne le croient pas doivent considérer les faits un moment. Les agriculteurs ne veulent pas de subventions. Ils veulent des prix justes et un marché stable.

Voyons ce qui se produit dans le marché commun européen. Environ les deux tiers du budget vont à l'agriculture. La politique agricole commune se traduit par des dépenses agricoles de l'ordre de 33 milliards de dollars canadiens. Les agriculteurs européens reçoivent actuellement environ 480 $ par tonne de blé Durum, comparativement au prix initial de 110 $ versé au Canada en 1987-1988. Leurs agriculteurs touchent 285 $ par tonne d'orge, comparativement au prix initial de 60 $ qui sera versé au Canada pour la prochaine récolte.

• (0740)

A cause de ces subventions considérables, le Marché commun européen, qui importait 24 millions de tonnes de grains il y a 10 ans, se classe maintenant au troisième rang parmi les exportateurs derrière les États-Unis et le Canada. Voilà où nous en sommes.

Les États-Unis, qui disposent d'un Trésor considérable, se sont dotés d'un projet de loi d'aide aux exploitations agricoles pour une durée de cinq ans. Pour la seule année financière 1986, cette mesure prévoit quelque 35 milliards de dollars de subventions directes au programme d'exploitation agricole. En outre, les États-Unis cherchent à s'approprier les marchés avec de lourdes subventions à l'exportation dans le cadre de leur programme d'accroissement des exportations. Ce sont là les enjeux de cette guerre de subventions dont les agriculteurs canadiens sont les victimes.

Les subventions et les excédents combinés ont fait tomber les prix du grain sur les marchés mondiaux à des niveaux dérisoires. Souvent, ces prix sont même inférieurs aux coûts de production des agriculteurs. L'Ouest canadien, principal producteur de grains, est particulièrement touché. Beaucoup d'agriculteurs voient leur situation se détériorer, et les économies de nombreuses collectivités rurales de l'Ouest subissent aussi le contrecoup de cette situation. C'est pourquoi le gouvernement a pris la décision sans précédent d'accorder une aide directe aux producteurs de grains en ces temps difficiles.

Il ne suffit pas d'intervenir sur notre territoire. Le Canada est un grand exportateur de grains. Les producteurs tirent la majeure partie de leurs revenus agricoles des recettes d'exportation. En fait, nous faisons face à un problème international qui exige une solution internationale. Je voudrais simplement souligner que le gouvernement fédéral considère comme très prioritaire la recherche de l'équité sur les marchés agricoles mondiaux. Ce gouvernement a comme objectif d'établir à l'intention de tous les pays des règles de commerce internationales équitables en agriculture.

Parlons de l'intervention du gouvernement en ce qui concerne la solution internationale. Le Canada a inscrit l'agriculture à l'ordre du jour des discussions du GATT. Il a organisé des rencontres pour les pays producteurs. C'est une mesure positive. Il a pris l'initiative, par l'intermédiaire du Premier ministre (M. Mulroney), du ministre de l'Agriculture (M. Wise) et du ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer).

En tant qu'ancien directeur d'une importante société céréalière, appartenant à un agriculteur, je me suis réjoui des déclarations de la *United Grain Growers* et des syndicats de l'Ouest concernant les prix initiaux. Qu'ont-ils dit, monsieur le Président? Ces sociétés, parlant au nom de leurs membres agriculteurs, ont déclaré qu'elles appuyaient la décision de la Commission canadienne du blé de fixer des prix initiaux qui suivent les prix des marchés mondiaux. Je pense que c'est très important. J'ai été surpris de voir que certains membres de l'opposition doutent du bien-fondé de cette décision de la Commission. Les prix initiaux doivent réellement suivre ceux du marché mondial. C'est une sage décision. Il faut faire face à la réalité.

Les producteurs de grains traversent une période difficile. En quelques mois de présence à Ottawa, j'ai écouté les honorables députés de l'opposition parler et reparler du problème. Je ne suis pas venu à Ottawa pour me faire réexposer la situation. En tant que producteur de grains, entrepreneur agricole et ancien directeur d'un organisme agricole, je connais la situation. Je suis heureux d'être membre de ce gouvernement, un gouvernement qui prend la situation en main et qui fait preuve d'initiative. Quand le gouvernement canadien a-t-il la dernière fois versé 1,3 milliard de dollars aux agriculteurs? Je pose la question, monsieur le Président. A quand cela remonte-t-il?

M. Thacker: Jamais.

M. Van De Walle: C'est exact. Jamais dans l'histoire du Canada aucun gouvernement n'a pris ce genre d'engagements envers les agriculteurs. Les agriculteurs procéderont à l'ensemencement au printemps. Je suis abasourdi par l'attitude négative de certains députés. N'ont-ils pas d'avenir? Ne voient-ils pas d'avenir pour le Canada? Je sais que les agriculteurs croient en l'avenir. Nous avons entendu toutes sortes de propos pessimistes au sujet de l'exploitation agricole familiale, de sa disparition, et autres choses du genre. Monsieur le Président, mes parents sont venus s'installer dans ce pays et ils y ont vu une terre pleine de promesses. Nous possédons une exploitation agricole familiale. Elle continuera d'exister comme les autres exploitations familiales car nous avons des ressources, des idées innovatrices et nous survivrons. Et qui plus est, je sais que tous les Canadiens souhaitent voir prospérer l'agriculture.

Article 29 du Règlement

En terminant, je crois que le Canada a démontré qu'il est capable de produire des grains de qualité. Nous avons maintenu notre part des marchés mondiaux. L'agriculture occupe une place importante dans l'économie canadienne. Elle assure des emplois et notre alimentation. Les agriculteurs savent très bien que ce gouvernement soutient l'agriculture. La prospérité de l'industrie agricole sert les intérêts de tous les Canadiens. Notre gouvernement a accordé son aide aux agriculteurs lorsque c'était nécessaire dans le passé. Je sais qu'il le fera de nouveau pour que l'agriculture puisse se maintenir.

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens dans ce débat ce soir.

M. Clark (Brandon—Souris): Ce matin.

M. McKnight: J'ai commencé ce soir, mais vous avez raison, nous sommes au matin. Je suis entré à la Chambre peu après 8 heures hier soir et j'ai suivi le débat avec beaucoup d'attention. Comme l'a fait plus tôt mon collègue, le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer), je voudrais rendre hommage aux employés des députés et des fonctionnaires de la Chambre qui sont restés debout toute la nuit. Ils sont restés en poste la nuit précédente à l'occasion d'un autre débat d'urgence et je tiens à exprimer mes remerciements et ma reconnaissance à ceux qui nous servent si bien.

Des voix: Bravo, bravo!

M. McKnight: Ce n'est pas nouveau pour les agriculteurs, comme le député qui vient de prendre la parole, ou comme d'autres députés de notre parti qui ont participé au débat, de veiller tard dans la soirée. Moi-même, j'ai passé bien des soirées à ensemencer mes champs. Comme j'ai aussi consacré de longues soirées à mes récoltes. Combien de fois ai-je dû m'arracher du lit en période de vêlage.

• (0750)

Je crois que le parti libéral a désigné trois orateurs. Je vois qu'il y en a un de présent maintenant. Il a dû quitter son oreiller précipitamment quand on l'a appelé. Je lui souhaite donc la bienvenue.

Nous avons entendu beaucoup de discours depuis hier soir et je voudrais rendre hommage à deux députés de l'oppostion qui ont participé au débat. Quand le hansard paraîtra dans le courant de la journée ou demain, les députés et les Canadiens en général devraient lire l'intervention du député de Brant (M. Blackburn), porte-parole du nouveau parti démocratique, et celle du député de Saint-Denis (M. Prud'homme), porte-parole du parti libéral. On verrait alors que les problèmes qui préoccupent les agriculteurs des Prairies et de tous les agriculteurs sont très bien compris par des députés qui ne sont pas aussi étroitement liés à l'agriculture que nous le sommes.

Le député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton) a rappelé que ce n'était pas le gouvernement qui fixait le prix initial du blé. Le gouvernement prend conseil auprès de la Commission canadienne du blé et décide par la suite quel sera le paiement initial qu'il versera aux céréaliers. Depuis longtemps, le NPD appuie la Commission canadienne du blé. Aujourd'hui, les représentants néo-démocrates n'ont cessé de déplorer la faiblesse des prix initiaux déterminés par la Commission non seulement pour cette année mais aussi pour l'an dernier.

Je trouve bizarre que le chef néo-démocrate ne se soit pas manifesté pendant le débat. Le député d'Oshawa (M. Broadbent) était beaucoup plus préoccupé par le sort des actionnaires de TransCanada PipeLines et de Bell Canada pendant le débat d'hier.

M. Manly: Où est Mulroney?

M. McKnight: Le député du Nouveau parti démocratique veut savoir où se trouve le Premier ministre (M. Mulroney). Je suis certain que le premier ministre est à son bureau, en train de suivre le débat avec intérêt.

M. Manly: Pourquoi n'est-il pas ici?

M. McKnight: Le député est un peu trop pressé. Comme le débat se prolongera j'en suis certain, sans aucun doute que d'autres députés voudront y participer.

Pendant une minute je voudrais vous parler de la contribution du gouvernement à l'agriculture surtout l'aide qu'il a apportée à l'industrie des céréales et des oléagineux pendant la dernière campagne. Les contribuables canadiens sont venus en aide aux producteurs de grains et d'oléagineux de l'Ouest à raison de 27 000 $ par exploitation agricole. C'est le gouvernement qui avait pris la décision, mais ce sont les contribuables qui ont payé la note.

En Saskatchewan, ma province, le revenu agricole net augmentera de 34 p. 100 cette année. A quoi est due cette augmentation? A deux ou trois causes assez évidentes. D'abord au Programme spécial d'aide aux céréaliculteurs. Je me souviens du moment où ce programme a été annoncé. Je me souviens qu'à ce moment-là, le chef du Nouveau parti démocratique de la Saskatchewan a dit que c'était une plaisanterie, qu'il n'y aurait pas de nouveaux fonds, que c'était un prêt, bref de la poudre aux yeux. Je me rappelle que certains libéraux ici, à Ottawa—nous n'avons pas beaucoup de libéraux en Saskatchewan—avaient dit, comme le député d'Algoma (M. Foster), que cet argent devrait être remboursé et qu'il proviendrait de programmes existants. Son chef a répété la même chose.

Nous avons maintenant la preuve que ce n'est pas vrai. En Saskatchewan, le programme spécial a apporté 415 millions de dollars alors que le revenu agricole net prévu était d'environ 425 millions. Par conséquent, grâce à ce seul programme, le revenu agricole net a doublé dans la province.

Regardons maintenant d'avenir. Si l'on ajoute l'aide versée pour le blé, les grains fourragers et les oléagineux à une subvention probable de 4 milliards pour la présente campagne, on constate que l'aide globale aux producteurs pourrait atteindre 2,50 $ le boisseau. C'est un chiffre que les députés pourront vérifier à la fin de l'année.

J'ai parlé tout à l'heure de ces 4 milliards. Le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse), le porte-parole du nouveau parti démocratique, a conclu ses propos en disant que près de 4 milliards seraient versés et qu'il le déplorait étant donné que le revenu agricole net des céréaliers de l'Ouest proviendrait presque entièrement des coffres du gouvernement. D'après lui, les agriculteurs allaient devenir des fonctionnaires. Ensuite, sans sourciller, il nous a demandé de subventionner davantage . . .

M. Althouse: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne sais pas si le Règlement l'exige, mais selon la coutume, quand un député cite un autre député, il doit rappeler fidèlement ses paroles. Si le député avait été un peu mieux éveillé, il aurait noté que j'ai dit que si nous étions les conservateurs, nous déplorerions sans doute que les agriculteurs soient ramenés au rang de fonctionnaires et nous en ferions un gros ballon politique. Mais ce n'est pas mon intention ici. Du moins, le député devrait essayer de me citer fidèlement.

M. le vice-président: C'est une question qui porte à la controverse.

M. McKnight: Monsieur le Président, je prends note de ce que viens dire le député. Je vais vérifier dans le hansard . . .

M. Boudria: Sauf votre respect.

M. McKnight: Le député libréal, qui vient d'arriver, a dit: «Sauf votre respect».

Sur les trois députés du parti libéral qui ont pris la parole, j'ai rendu grâce au député de Saint-Denis, mais je voudrais maintenant parler du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) qui était ministre dans le gouvernement précédent. Il a reproché à notre gouvernement de ne pas en faire assez. Des députés d'en face ont dit que l'année dernière, les prix des céréales ont diminué de près de 20 p. 100 et que cette année, le blé a diminué de 15 p. 100, ce qui donne un total de l'ordre de 18 p. 100. Comparons ces chiffres avec ceux de 1981 à 1983, du temps du gouvernement libéral. A cette époque, il y a eu une diminution de 48 p. 100, et qu'a fait le gouvernement? Cette diminution était la plus forte depuis 1938. Il a ramené les céréales à leur valeur de 1938. Le député de Winnipeg—Fort Garry accable le présent gouvernement, mais qu'a fait le sien? Rien.

Le flamboyant Hazen, de l'autre endroit, voyage dans le sud du Canada avec ses moustaches, son grand chapeau et ses bottes pointues. Il réclame la justice. Que faisait-il, autrefois? Il était membre du Cabinet du gouvernement libéral. De surcroît, il était Ministre responsable de la Commission canadienne du blé. A-t-il fait quelque chose en 1983? Non. Est-il intervenu auprès du Cabinet? On ne peut en être sûr, car ce n'est pas certain qu'il ait été autorisé à s'adresser au Cabinet. On prétend parfois qu'il assistait aux conseils des ministres, mais personne n'a jamais rien vu qui puisse indiquer qu'il y allait vraiment.

• (0800)

En 1981, le taux préférentiel au Canada était de 22,75 p. 100. En 1987, il est maintenant de 9,25 p. 100. Lorsque les libéraux gouvernaient et appliquaient leurs politiques de taux d'intérêt élevé en 1981, les prêts de la SCA étaient à 16,75 p. 100. Aujourd'hui, les prêts agricoles de la SCA sont à un taux record depuis huit ans de 10 p. 100. Les prêts pour l'amélioration des exploitations agricoles étaient à 23,73 p. 100 en 1981. Ils sont maintenant à 10,25 p. 100. Et les Libéraux ont encore l'audace de reprocher au premier ministre et à son gouvernement de ne pas en faire assez pour les agriculteurs de l'Ouest, alors qu'eux-mêmes n'ont absolument rien fait. Ils n'ont même pas eu la politesse de reconnaître l'existence d'un problème.

Voyons maintenant la question des subventions aux États-Unis et dans la CEE. Les Américains subventionnent l'agriculture à raison de 3 milliards de dollars par mois. La CEE consacre 6 millions de dollars rien qu'à l'entreposage. Nous ne saurions accorder des subventions comparables, mais si nous en étions capables, y aurait-il lieu d'agir ainsi? Les Américains s'en sont pris à la CEE et qu'est-il arrivé au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Argentine? Qu'est-il arrivé pour nos producteurs? Si le Canada s'était joint à cette manoeuvre démente, que se serait-il passé en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Argentine? Si l'Australie s'y était également associée, que ce serait-il passé? C'est de la folie pure que de se livrer à cette forme de concurrence. Quelle que soit l'urgence de la situation, le Canada ne peut se le permettre, et ce n'est pas la bonne solution pour résoudre le problème.

Je voudrais évoquer brièvement quelques déclarations faites hier ou dans le courant de la présente journée. Parlons tout d'abord un peu de la levée du moratoire, qui atteste d'une situation de confiance. J'entends les néo-démocrates et les libéraux rire et s'esclaffer. C'est pourtant bien la preuve d'une situation de confiance, car ce gouvernement, le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) et le ministre de l'Agriculture (M. Wise) ont mis en place des programmes qui vont permettre la levée de ce moratoire. C'est la preuve d'une situation de confiance, car nous avons commencé par faire baisser les taux d'intérêt, nous avons constitué les bureaux d'examen de l'endettement agricole, nous avons instauré les hypothèques à risque partagé, les hypothèques basées sur le prix des produits agricoles, et mis en place un programme de réorientation des agriculteurs.

J'ai entendu des députés néo-démocrates dire que le Programme de réorientation des agriculteurs était mauvais. Dans ce cas, l'assurance-chômage doit également être mauvaise. Avec des idées pareilles, les Néo-démocrates trouvent certainement que l'assurance-chômage est mauvaise pour les travailleurs qu'ils prétendent défendre. Ils doivent la contester, puisqu'ils condamnent le Programme de réorientation des agriculteurs.

Le gouvernement et la population du Canada ont contribué à l'agriculture par l'intermédiaire du Programme spécial canadien pour les grains. Nous avons mis de l'argent à la disposition des agriculteurs de l'Ouest et de l'ensemble du secteur agricole.

Au lieu d'approuver ces mesures, de favoriser la confiance et d'inciter les institutions financières à penser que ces interventions vont porter fruit, qu'ont fait les néo-démocrates et les libéraux? Ils ont semé le doute. Ils ont sapé cette confiance. Ils ont refusé de prêter assistance aux agriculteurs. Ceux-ci sont par nature des gens confiants. On ensemence la terre au printemps et on sait qu'on va récolter à l'automne. Lorsque des veaux naissent au printemps, on sait qu'ils vont valoir de l'argent à l'automne. Les agriculteurs ont confiance.

Et que font les libéraux et les néo-démocrates? Parce que nous avons levé le moratoire de la SCA et que nous avons confiance en nos programmes, qui vont permettre aux agriculteurs de conserver leurs terres, ils annoncent un avenir des plus sombres. J'ai entendu le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), dont les connaissances en agriculture se limitent au fait de considérer que tant que la chaîne d'alimentation Safeway est

ouverte, c'est que sa situation financière saine, dire que c'était mauvais signe pour les institutions financières. Les mauvaises nouvelles sont répandues par les Néo-démocrates et les Libéraux. Ils voient tout de façon négative.

M. Riis: Est-ce que les choses s'améliorent?

M. McKnight: Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a fini son petit somme et veut prendre part au débat de son siège. Oui, les choses se sont améliorées. Je voudrais lui faire savoir que les faillites sont en baisse.

M. Riis: Voulez-vous mettre votre siège en jeu?

M. McKnight: Le député attendra. Il y aura des élections en temps utile. Voyez comme les néo-démocrates sont nerveux. Ils s'inquiètent de ce qu'ils font. Ils s'inquiètent des mauvaises nouvelles qu'ils répandent. Ils s'inquiètent de ce qu'ils font pour saper la confiance des agriculteurs envers les efforts du gouvernement et de la population du Canada. Alors que la population du Canada, le gouvernement et le premier ministre consacrent leurs efforts et leur énergie à des programmes destinés à venir en aide aux agriculteurs pour leur permettre de conserver leurs terres, je ne comprends pas pourquoi les deux partis d'en face—moins les Libéraux, car ils ne sont plus là—n'ont que de mauvaises nouvelles à annoncer.

J'ai eu l'occasion de rencontrer le dirigeant du Syndicat national des cultivateurs lors d'un entretien télévisé sur le moratoire. Lui aussi annonçait de mauvaises nouvelles. Je ne sais pas, peut-être était-il directement concerné par le moratoire; peut-être était-il en situation de conflit d'intérêt; peut-être faisait-il partie de ceux qui se sont fait prendre. C'est possible. Je ne vois pas d'autres raisons qui puissent amener le dirigeant d'une organisation agricole à considérer tous les programmes de ce gouvernement de façon aussi négative. Je ne comprends pas. Je saute peut-être aux conclusions, mais je ne vois aucun autre motif qui puisse justifier une telle attitude.

Je voudrais dire en conclusion que je tiens à féliciter les Néo-démocrates d'avoir permis aux députés du parti ministériel de participer à ce débat afin d'exposer clairement les mesures prises par le premier ministre et son gouvernement, et l'appui accordée par la population canadienne aux producteurs de céréales et d'oléagineux de ce pays.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Ce débat d'urgence a commencé a vingt heures hier soir et s'est poursuivi jusqu'à maintenant avec les interventions vigoureuses des députés des deux côtés de la Chambre. Je crois que tous les députés seront d'accord pour que la présidence donne maintenant la parole au très honorable premier ministre (M. Mulroney).

• (0810)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis enchanté d'avoir l'occasion de participer brièvement à un débat si important qui porte sur le bien-être des agriculteurs en général, de la communauté agricole et, de façon spéciale, sur le bien-être et l'avenir de l'agriculture dans l'Ouest. Je suppose qu'à bien des égards, ce débat concerne aussi les attitudes. C'est le NPD qui l'a demandé, dans un accès d'intérêt envers l'agriculture de l'Ouest, mais ce parti n'a pas réussi à réunir suffisamment de députés pour que le quorum soit atteint et que le débat puisse commencer. Voilà une question d'attitude. Ce parti ne se préoccupe même pas suffisamment de l'agriculture de l'Ouest pour atteindre le quorum qui permet de commencer le débat.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Des voix: C'est honteux.

M. Angus: Où étiez-vous toute la nuit?

M. le Président: Le député de Skeena (M. Fulton) invoque le Règlement.

M. Fulton: Monsieur le Président, en ce qui concerne la remarque que vient de faire le premier ministre (M. Mulroney), je fais observer qu'il n'y a pas cinq minutes, il y avait moins de cinq conservateurs à la Chambre.

M. Angus: Nous pouvons tous jouer le même jeu.

Des voix: C'est honteux.

M. le Président: Une tradition de la Chambre veut que les députés s'abstiennent de faire des remarques sur la présence de leurs collègues à la Chambre. En tant que Président, j'ai été à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre pendant des heures. Je ne crois pas qu'un seul député me demande de commencer à donner les noms de ceux qui ont été ici et de ceux qui ne l'ont pas été toute la nuit. Le très honorable premier ministre peut poursuivre son intervention.

M. Mulroney: Monsieur le Président, je regrette que mon ami ait été offusqué de ma remarque.

M. Riis: Soit dit en passant, Brian, il n'y avait aucun conservateur à la Chambre pour commencer le débat.

Mme McDonald: Pourquoi ne réglez-vous pas ce problème?

M. Mulroney: Le NPD semble offusqué. C'est une question d'attitude.

Mme MacDonald: Réglez le problème.

M. Mulroney: Si la question est assez importante pour susciter un débat d'urgence, le NPD devrait s'assurer que ses membres sont présents parce que ce parti est ici pour défendre les intérêts de l'Ouest. Ses membres feraient mieux d'arrêter de dire une chose et d'en faire une autre parce que les Canadiens de l'Ouest en ont assez de l'hypocrisie des libéraux et du NPD sur les questions qui concernent l'Ouest.

M. Riis: Vérifiez les sondages, vous êtes au bas de l'échelle. On rit de vous et de vos chaussures Gucci. Avez-vous chaussé vos Gucci?

M. Mulroney: Je reconnais devant mon ami qu'il est vrai que l'automne dernier, nous avons reçu un coup de téléphone d'un premier ministre de l'Ouest qui nous a dit que les agriculteurs étaient en difficulté et nous demandaient de l'aide. J'ai répondu que oui, nous aiderions les agriculteurs de l'Ouest.

M. Riis: Vous devriez être embarrassé.

M. Mulroney: Un ancien premier ministre a reçu un appel dans des circonstances semblables et a répondu: «Pourquoi devrais-je vendre votre blé?» Le premier ministre du Canada et tous les députés sont dans l'obligation de vendre le blé de l'Ouest parce que c'est notre devoir envers les agriculteurs de l'Ouest et envers le Canada.

Des voix: Bravo.

M. Riis: Votre secrétaire parlementaire ne voulait même pas de débat. Il a dit que nous n'en avions pas besoin.

M. Mazankowski: Voulez-vous faire un autre discours?

M. Riis: Oui, j'aimerais bien en faire un autre.

M. Mulroney: Le leader du NPD à la Chambre est un membre éminent de la Chambre des communes et aura l'occasion de faire d'autres discours que j'écouterai avec respect comme je le fais toujours. Je sais qu'il voudra faire de même à l'égard des membres du gouvernement qui prennent la parole sur des questions fondamentales.

J'ai indiqué que c'est dans une large mesure une question d'attitude. Pendant la campagne électorale, nous avons fait savoir très clairement à l'Ouest que nous nous débarrasserions de l'AEIE. Nous avons dit que nous nous débarrasserions du PEN. Nous avons dit que nous mettrions en oeuvre la déclaration de Prince-Albert en vue d'aider l'agriculture de l'Ouest, l'énergie de l'Ouest et l'Ouest du Canada en général.

Nous avons dit que nous nous attaquerions à la question des taux d'intérêt. La baisse des taux d'intérêt n'est pas seulement une théorie abstraite. Pour chaque point de pourcentage de baisse, les agriculteurs paient environ 150 millions de dollars de moins aux banques. Nous les avons abaissés de 4 à 5 p. 100, ce qui donne de 600 à 700 millions de dollars que les agriculteurs ne paient pas aux banques mais utilisent pour réinvestir dans leurs exploitations.

Nous avons dit que nous instaurerions une exemption sur les gains en capital pour l'exploitation agricole familiale. Nous avons dit que nous nous débarrasserions de la taxe sur les carburants agricoles. Nous l'avons fait. Nous avons pris une série d'engagements envers l'Ouest et nous les avons respectés parce qu'en établissant une base économique plus forte pour celle région, nous contribuons à l'unité canadienne.

[*Français*]

Monsieur le Président, que l'on soit francophone ou anglophone, que l'on soit conservateur ou néo-démocrate, on a une obligation de respecter les réalités régionales du pays. L'Ouest canadien traverse une période difficile. Il est vrai que dans certaines régions du pays, l'Ontario, par exemple, le Manitoba, certaines régions du Grand-Montréal sont en train de connaître un essor, une relance économique assez importante. Nous avons des problèmes sérieux dans l'Ouest canadien, en Alberta, à l'intérieur de la Colombie-Britannique, en Saskatchewan, et nos compatriotes de ces provinces exigent, comme il se doit, une aide nationale du gouvernement fédéral.

[*Traduction*]

Je suis ici pour dire au nom de tous les Canadiens que ce n'est pas quelque chose que demandent les Canadiens ou les agriculteurs de l'Ouest. C'est quelque chose à quoi le Canada doit répondre non seulement pour être juste envers l'Ouest, mais aussi pour renforcer l'unité canadienne.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je me suis rendu compte qu'Alvin Hamilton avait participé au débat tard hier soir.

Des voix: Règlement!

M. Mulroney: Excusez-moi. Je l'ai appelé Alvin simplement parce que c'est ainsi que le pays l'a connu et aimé. Ce fut un grand privilège pour moi d'être son secrétaire particulier il y a 25 ans, de me rendre avec le ministre de l'Agriculture dans tous les villages et dans toutes les villes de l'Ouest et d'y constater moi-même la force considérable de l'agriculture et l'engagement formidable des agriculteurs; ils sont dévoués à la famille et le travail ne leur fait pas peur.

Une situation exceptionnelle s'est présentée au Canada. Ce n'est pas la faute des partis politiques, mais elle est là. Les agriculteurs du Canada en général et de l'Ouest en particulier, à cause de la nature du territoire, se sont toujours fait dire que s'ils travaillaient dur et faisaient des sacrifices, ils augmenteraient leur productivité, contribueraient à la richesse nationale et seraient récompensés. Les agriculteurs de l'Ouest ont consacré leur vie à faire du Canada un pays plus riche et meilleur. Ils ont augmenté leur productivité, mais ils ont été pénalisés. Nous devons redresser la situation. Nous devons être plus justes envers les agriculteurs.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le climat est également un facteur important, car la question se situe dans le contexte de l'Ouest canadien. Je doute qu'il y ait jamais eu de fédération qui n'ait pas connu de difficultés ou de tensions régionales. Il est du devoir des députés fédéraux de ne pas amplifier ces difficultés et ces tensions et d'essayer plutôt de les réduire, d'essayer d'harmoniser les intérêts des résidants de la Saskatchewan et ceux de la Nouvelle-Écosse.

[*Français*]

Les intérêts de Matane avec les intérêts de ceux qui habitent Esterhazy en Saskatchewan.

Article 29 du Règlement

[*Traduction*]

Nous devons harmoniser les intérêts de la belle région de Fort St. John, en Colombie-Britannique, et ceux de Port-au-Basque, à Terre-Neuve. Les députés fédéraux en ont l'obligation et c'est la raison pour laquelle nous sommes ici. A cette fin, il faut aussi une certaine égalité au niveau de la représentation.

Notre pays se compose de régions. Il s'étend sur des milliers de milles et n'a qu'une faible population, concentrée surtout dans le Sud. Il est divisé en régions définies dont les intérêts diffèrent. C'est là un aspect capital de notre nation. Nous devons faire taire l'esprit de clocher et reconnaître que ces diverses régions font notre force lorsqu'elles sont réunies par un Parlement national.

• (0820)

Examinons le cas des députés de l'Ouest canadien qui siègent de ce côté-ci de la Chambre. C'est un député de la Colombie-Britannique qui est chargé de la question commerciale, principale question qui occupe le Canada actuellement.

Le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon), le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle), le vice-premier ministre et leader parlementaire du gouvernement (M. Mazankowski), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre), le ministre de la Justice et procureur général du Canada (M. Hnatyshyn), le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight), le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) représentent l'Ouest canadien dans le gouvernement du Canada. J'invite les députés à analyser objectivement cette situation et à la comparer avec celle qui régnait sous d'autres gouvernements. Je crois qu'ils en concluront que depuis la création du Parlement, l'Ouest canadien n'a jamais été mieux représenté au gouvernement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Certes, les rouages internes du gouvernement sont importants, mais nous devons aussi être conscients que nous avons un rôle à jouer dans le gouvernement national et que nous y avons une position de force, une position importante. Cela se traduit par un certain nombre de dispositifs. Nous savons tous comment la Chambre fonctionne et, à bien des égards, comment le gouvernement fonctionne.

Par exemple, il faut parler des puissants comités du Cabinet. Le Comité chargé des opérations gouvernementales, d'une si grande importance, est présidé par le vice-premier ministre, qui est de l'Alberta. Le Comité chargé de la politique extérieure et de la défense, le deuxième par ordre d'importance, est présidé par un député du parti ministériel qui vient de l'Alberta. Le Comité chargé de la politique sociale, qui est responsable de toutes les dépenses gouvernementales dans le domaine social, est présidé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui est du Manitoba. Le Comité chargé du développement économique est présidé par le député de Berthier—Maskinongé—Lanaudière (M. de Cotret).

Je pense que cela montre bien tout le respect que nous avons pour les réalités régionales et le rôle important que joue et que doit jouer l'Ouest canadien dans le processus décisionnel au Canada. J'avais promis aux habitants de l'Ouest canadien qu'il en serait ainsi, et surtout que leur région serait ramenée au centre du processus décisionnel, dont elle a été écartée pendant 20 ans. Je suis aujourd'hui à la Chambre pour vous dire que l'Ouest canadien joue un rôle de premier plan dans le processus décisionnel canadien.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Il ne s'agit pas aujourd'hui d'avoir l'esprit de parti. Quand on parle d'agriculture, d'aliénation et de préoccupations, ce sont des êtres humains qui sont en cause. Aujourd'hui, nous parlons des agriculteurs, de leurs conjoints et de leurs familles. J'estime que nous leur rendons un grand hommage en étant tous ici pour essayer d'améliorer leur sort du mieux que nous pouvons.

Malheureusement, je doute fort que les grands journaux du pays accordent à cette question toute l'attention qu'elle mérite. Le sujet de notre débat, c'est-à-dire l'agriculture canadienne et celle des provinces de l'Ouest en particulier, devrait figurer à la une de tous les journaux, anglais et français, de St. John's à Vancouver. Je doute que nous voyions jamais cela, mais je tiens à dire à ceux qui sont chargés d'établir la priorité des nouvelles dans les médias qu'ils ont là une occasion rêvée de prouver que les véritables priorités nationales les intéressent. S'il est un sujet qui devrait figurer à la une des journaux de l'Est, c'est bien celui des problèmes des agriculteurs de l'Ouest. Je les invite donc à prendre cette initiative, à traiter de cette question urgente et importante et à lui faire toute la publicité qu'elle mérite afin que tous les Canadiens connaissent la gravité du problème.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Attendons de voir ce qui figurera en première page des journaux, mais je tiens à dire, non sans tristesse, que je doute fort que cette question qui revêt tant d'importance aux yeux de tous les députés ait jamais droit à pareille attention de la part des journaux.

Notre débat d'aujourd'hui porte sur un certain nombre de questions d'une importance fondamentale pour le fédéralisme, notamment le sentiment d'aliénation de l'Ouest, la question de l'agriculture et celle, implicite, des transports. Il est un autre sujet, connexe à celui de notre débat, et c'est celui du protectionnisme international et du rôle que nous devons jouer à cet égard.

Je ne vois rien qui soit aussi important pour un Canadien de l'Est, qu'il soit de Toronto, de Peterborough, d'Halifax ou de St. John's, que de comprendre la déception de leurs compatriotes de l'Ouest. Ils appellent à l'aide et nous demandent à tous de nous efforcer de comprendre qu'ils sont déçus non d'être citoyens canadiens, mais d'être délaissés et de voir que leur préoccupation, notamment qu'ils doivent faire face à la fois à la chute des prix du pétrole et des céréales, ne reçoit pas l'attention qu'elle mérite.

Je dois rendre hommage à tous les députés: leur attitude à cet égard a été très noble et je sais qu'il en sera toujours ainsi. Il importe que tous les Canadiens, de Vancouver à St. John's, anglophones et francophones, entendent le cri du coeur des Canadiens de l'Ouest. Par les mesures que nous prenons au gouvernement et à la Chambre des communes, nous essayons de dire aux provinces de l'Ouest, comme nous le dirions à toute

autre, que s'ils ne croient pas que leur pays est équitable, juste et raisonnable, nous aurons failli à nos devoirs de parlementaires fédéraux envers eux et l'ensemble du pays. Nous aurons toujours ce devoir. Aujourd'hui, nous parlons de la subsistance et du bonheur de ceux de nos compatriotes dont la contribution à notre bien-être national est de travailler la terre et qui traversent une période extrêmement difficile.

Je sais qu'on a fait valoir des statistiques et toutes sortes d'arguments pendant tout le débat. Je voudrais m'arrêter sur un aspect des efforts que nous avons faits comme gouvernement pour hâter la fin de la guerre internationale des subventions aux céréaliculteurs qui, à maints égards, est la cause première des problèmes qu'éprouvent nos producteurs aujourd'hui.

Personne n'est sans responsabilité dans cette affaire. Personne n'est parfait et personne n'est sans péché. Mais ces subventions, surtout celles qui ont été récemment accordées par les États-Unis et les pays de la Communauté économique européenne et qu'on ne peut qualifier que d'actes de guerre commerciale, ont fait chuter les prix mondiaux et ont faussé les rouages de la production et de la commercialisation. Cette guerre a des conséquences désastreuses sur les pays qui ont toujours exporté du grain, comme le Canada et l'Australie.

Comme je l'ai dit il y a un an, mon gouvernement n'a pas l'intention de rester là sans rien faire tandis que des agriculteurs canadiens font faillite sans avoir rien fait pour cela. Je reconnais que lorsque nous avons réagi en distribuant un milliard de dollars aux céréaliculteurs de l'Ouest, nous n'avons peut-être pas résolu immédiatement le problème, mais nous avons peut-être au moins gagné au Canada un siège à la table des négociations qui nous permettra de dire aux autres pays qu'ils ne peuvent pas continuer de se livrer une guerre qui conduit nos agriculteurs à la faillite et que s'ils n'y mettent pas fin, tous les pays y perdront.

Le trésor public du Canada ne lui permet pas de concurrencer les pays européens et les États-Unis dans cette guerre fratricide qui ne peut que sonner le glas pour nos agriculteurs. Par conséquent, je sais que les députés reconnaissent l'importance des programmes gouvernementaux et des accords bilatéraux avec les provinces. En fait, c'est exactement à ce genre de mesure que notre gouvernement a recouru.

Je n'ai pas à m'excuser d'avoir autorisé en octobre dernier l'émission de chèques totalisant un milliard de dollars à l'ordre des agriculteurs de l'Ouest. C'était la seule chose à faire. Ils avaient de graves difficultés, nous avons entendu leur appel à l'aide et nous y avons répondu. Le Parlement du Canada a fait ce qu'il fallait. Cela n'a cependant pas résolu le problème.

La seule solution serait de continuer de verser des milliards de dollars, mais, ajoutés à la dette que nous a léguée le gouvernement précédent, ils feraient augmenter les taux d'intérêt que devraient alors payer les agriculteurs et ceux-ci se retrouveraient au bord de l'abîme, ce que, comme parlementaires, nous avons le devoir d'empêcher.

S'il est une question qui devrait être examinée sans parti pris, ce sont les difficultés que nos agriculteurs éprouvent sur le marché international.

Article 29 du Règlement

• (0830)

Tout d'abord, le Canada a choisi de faire de l'agriculture sa priorité absolue au sommet économique annuel des pays industrialisés qui a eu lieu l'an dernier à Tokyo. C'était la première fois dans l'histoire de ces sommets qu'un pays accordait une telle importance à l'agriculture. Avant de partir pour le sommet, j'ai rencontré des représentants des agriculteurs avec le ministre des Finances (M. Wilson), le ministre de l'Agriculture (M. Wise), le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé, (M. Mayer) et notre distingué collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous nous sommes tous réunis à Vancouver pour discuter de la stratégie que le Canada adopterait au sommet. Ce sommet a marqué une étape importante dans nos efforts pour faire mettre l'agriculture à l'ordre du jour des travaux du GATT.

A la suite du sommet de Tokyo, le Canada a organisé à Whistler une rencontre avec les cinq grands exportateurs de blé, sous l'égide du ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé. Une deuxième rencontre a ensuite eu lieu à San Diego. Ces réunions ont permis à tous les participants de mieux comprendre les questions relatives au commerce des produits agricoles et ont renforcé leur volonté collective de rétablir l'équité dans le commerce mondial des céréales.

Nous faisons en outre partie d'un groupe très important que nous en sommes venus à appeler le Groupe de Cairns; celui-ci regroupe 14 pays, dont le Canada, qui considèrent tous qu'ils jouent franc jeu dans le domaine du commerce des produits agricoles. En collaborant entre eux, ces pays espèrent contrebalancer la puissance de la Communauté européenne, des États-Unis et du Japon. La rencontre de cette semaine entre deux superpuissances économiques montre bien les effets dévastateurs du protectionnisme, même contre une puissance comme le Japon; il n'est pas nécessaire d'aller beaucoup plus loin pour s'en rendre compte.

La démarche adoptée par les États-Unis, à tort ou à raison, pour contrer une puissance économique comme le Japon a non seulement des conséquences majeures pour l'économie de ces deux pays, mais également des répercussions négatives considérables sur les transferts de devises dans le monde entier. Cela peut paraître étrange, mais en définitive, cette démarche a aussi des répercussions sur les agriculteurs canadiens, qui semblent toujours encaisser les coups. Tous ces aspects sont indissociables. Les transferts de devises à Tokyo, tout autant que le sommet économique de Punta del Este, ont des effets sur les Prairies canadiennes et sur ceux qui y font pousser des céréales, c'est-à-dire les agriculteurs.

Je pense que les députés de tous les partis, à la Chambre des communes, sont conscients de ces interactions parce que, s'il existait une solution facile et définitive, on nous en aurait sans doute fait part il y a longtemps. Nous nous sommes donc rencontrés pour la première fois à Cairns, en Australie, en août dernier; le Canada était représenté par le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé. Nous avons alors arrêté une stratégie commune sur l'agriculture, en prévision du début des nouvelles négociations multilatérales sur le commerce qui devaient avoir lieu en Uruguay, dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Ces négociations, qui sont en cours actuellement, visent à établir de nouvelles règles régissant le commerce international. Il n'existe

Article 29 du Règlement

pas de solution miraculeuse ni instantanée, mais tous les éléments du décor sont plantés pour que nous puissions résoudre de façon intelligente ce problème complexe et tragique.

L'esprit de coopération et la solidarité des membres du Groupe de Cairns ont contribué au succès ultérieur de notre stratégie lors du début des négociations du GATT. Nous avons obtenu que le commerce des produits agricoles soit mentionné très explicitement, ce qui ne s'était jamais produit jusque-là. Le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, qui connaît très bien la question, vous le confirmera. Les Européens avaient essayé, année après année, d'éviter ce genre de discussion. Les membres du Marché commun, pour des raisons fort compréhensibles, ont tenté de résister aux pressions qu'exerçait le Canada pour mettre cette question à l'ordre du jour tout simplement en raison de la structure même de leur agriculture et des subventions énormes versées aux agriculteurs européens, subventions qui engendrent des réactions comme celle des États-Unis, dont les répercussions sont extrêmement négatives pour nos propres producteurs. Nous avons donc obtenu que le commerce des produits agricoles soit explicitement mentionné et que des négociations aient lieu pour rationaliser le recours aux subventions directes et indirectes de tous genres dans le secteur de l'agriculture de façon que les échanges commerciaux deviennent plus ouverts et plus équitables.

Cette position repose sur un principe simple en ce qui concerne les Canadiens. Nous sommes convaincus que si rien ne vient les gêner ou leur nuire les agriculteurs canadiens sont très productifs et parfaitement capables de soutenir la concurrence de n'importe qui dans le monde. Ce n'est que lorsqu'ils sont écrasés par les subventions dont bénéficient leurs concurrents qu'ils n'arrivent plus à rester concurrentiels, et cette mesure est conçue pour libérer l'esprit d'entreprise des agriculteurs canadiens de façon qu'ils puissent soutenir la concurrence et bâtir un Canada grâce à leurs propres efforts.

Après les négociations d'Uruguay, j'ai personnellement rencontré de nouveau les dirigeants agricoles et d'autres ministres afin de les mettre au courant de nos efforts, de nos efforts imparfaits, parce que la lutte est longue et difficile. Nous avons passé un an à travailler d'arrache-pied et à établir des liens avec d'autres pays. Je crois que je peux dire à la Chambre avec une satisfaction modeste que nos efforts pour le compte de l'agriculture commencent à porter leurs fruits. Mais la lutte est loin d'être terminée. Maintenant que l'agriculture figure à l'ordre du jour des négociations du GATT, le Canada continue d'exercer des pressions en vue de la conclusion d'un accord qui contiendrait des règles justes régissant les échanges mondiaux de produits agricoles.

Le groupe de Cairns se réunira de nouveau le mois prochain, cette fois au Canada, à deux pas d'ici, et j'invite les membres de tous les partis politiques à prendre la peine de rencontrer les représentants du groupe de Cairns lorsqu'ils seront ici. Prenez la peine, je vous en prie, de faire connaître votre position et celle de votre parti aux représentants internationaux qui, à notre demande, se réuniront à Ottawa à deux pas d'ici avant le sommet de Venise, de façon que nous puissions présenter un front uni, ce que les agriculteurs canadiens attendent de parlementaires responsables. Je garantis à tous les députés la collaboration pleine en entière du gouvernement dans leurs efforts pour participer à ce processus.

Sur un autre front, lorsque le président des États-Unis est venu à Ottawa plus tôt ce mois-ci, nous avons longuement discuté de deux choses; premièrement, du choix qu'on nous avait donné l'année dernière. Comme tous les participants, le Canada a pu choisir l'un des sujets qui pourraient être soulevés au sommet. A titre de premier ministre du Canada, j'ai choisi de soulever la question de l'agriculture de l'Ouest. C'était la première fois que l'on parlait de l'agriculture en ces termes au sommet des pays industrialisés et lors de mes réunions avec le président Reagan ici.

Étant donné l'influence considérable qu'ont évidemment les États-Unis sur ce genre d'entreprise, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons travaillé en étroite collaboration avec M. Shultz en vue d'aboutir à une approche conjointe, cette fois à Venise, de façon que les mesures dont nous avons parlé l'année dernière à Vancouver puis ensuite à Tokyo puissent être concrétisées dans une certaine mesure avec l'aide des États-Unis d'Amérique et des autres pays industrialisés qui sont sûrement eux-mêmes arrivés à la conclusion que, comme nous le leur disions l'année dernière, la situation était absurde. Les 24 milliards de dollars et les 25 milliards de dollars de subventions accordés aux producteurs agricoles des États-Unis handicaperaient non seulement des Australiens, mais aussi des tas de gens dans tout l'ouest du Canada, déséquilibreraient les marchés traditionnels, seraient injustes et extrêmement néfastes et auraient le type de connotation antilibre échange auquel nous essayons tous de résister. Je crois que tous les autres se sont finalement rendu compte que nous avions peut-être raison et qu'il était peut-être grand temps que nous fassions preuve de maturité et de raison pour protéger les gens dans tous les pays.

Je prêche pour ma paroisse. Je n'hésite pas à l'admettre. Quand j'irai là-bas, je défendrai les intérêts des agriculteurs canadiens. Mais je crois que les intérêts des agriculteurs canadiens sont défendus équitablement. Les agriculteurs de l'Ouest et les agriculteurs d'Europe, trouvent une consolation dans le fait que leurs intérêts sont bien représentés par leurs dirigeants, tout comme le sont les intérêts des agriculteurs des États-Unis.

C'est donc une question extrêmement complexe qui pose des défis sur le plan social.

La ministre responsable du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) a rencontré la semaine dernière les ministres du Commerce du Japon, des États-Unis et de la Communauté européenne. C'était leur première rencontre depuis les négociations d'Uruguay. Notre Ministre a dit clairement que les questions agricoles figuraient en tête de liste de nos priorités pour le sommet de Venise et pour les négociations du GATT. Elle leur a dit qu'aux yeux du gouvernement du Canada nulle question ne l'emportait sur l'agriculture. Je crois que tous les députés conviendront—car nous sommes toujours heureux lorsqu'un Canadien réussit à représenter nos intérêts avec autant de détermination—que la Ministre a remporté une victoire pour le Canada en obtenant pour la première fois que cette question figure en bonne et due forme à l'ordre du jour de la réunion de l'OCDE à Paris le mois prochain.

• (0840)

Il faut donc continuer de travailler dans ce sens. Le commerce mondial des produits agricoles ne reviendra pas à la

normale du jour au lendemain. Nous en sommes conscients. C'est un processus long et difficile. Le problème ne date pas d'hier. Il s'annonçait depuis un certain temps. Les poussées nationalistes dans d'autres pays l'ont aggravé. Il a eu des conséquences très graves et très dommageables pour les producteurs de l'Ouest. C'est une situation que personne ne comprend mieux que les agriculteurs: il n'y a pas de solution miracle. Il est impossible de trouver une solution satisfaisante à ce problème en l'espace de quelques heures.

Toutefois, je pense que les agriculteurs canadiens vont surveiller le gouvernement du Canada et le Parlement pour évaluer le sérieux de notre engagement et la logique des mesures que nous avons prises. Les agriculteurs ne veulent pas d'une solution temporaire qui ne sera plus valable dans six mois. Nous savons qu'il y a de graves problèmes internationaux. Nous savons que ces problèmes pourront être résolus seulement en collaboration avec les pays du Sommet et au sein du GATT. Nous voulons que le Parlement du Canada et le gouvernement du Canada unissent leurs efforts à ceux de leurs partenaires commerciaux pour que cette guerre commerciale cesse et que les agriculteurs canadiens soient traités équitablement.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, nous croyons que la politique agricole doit être conçue de manière à n'être en aucune façon préjudiciable au commerce international. C'est pourquoi les politiques agricoles doivent être modifiées progressivement en fonction des prix. Il faut éviter d'accorder des encouragements à la production. Il faut venir en aide aux agriculteurs et non à un secteur particulier de l'agriculture. Ce sont les agriculteurs qui sont les plus importants.

Le débat d'aujourd'hui concerne des êtres humains. Les pays doivent tenter de supprimer les mesures d'aide gouvernementale qui modifient artificiellement les prix mondiaux et envenime nt la guerre commerciale. Les pays ne doivent pas imposer de nouvelles barrières à l'importation qui ne sont pas prévues dans les lois en vigueur. Ces principes fondamentaux doivent être mis en oeuvre collectivement pour que les États-Unis, la Communauté économique européenne, le Canada, l'Australie et le groupe de Cairns puissent prendre les mesures appropriées en temps opportun.

[*Français*]

Monsieur le Président, pour tous les cultivateurs au Québec, en Ontario, dans les Maritimes et dans l'Ouest canadien, il s'agissait, je pense, d'une excellente possibilité pour les parlementaires de toutes les formations politiques d'intervenir dans ce dossier agricole tellement important, tellement vital pour le bien-être du Canada. Nous avons une obligation sérieuse, même une obligation morale envers notre communauté agricole. C'est une communauté qui a contribué énormément depuis des décennies au bien-être national, et c'est une occasion pour nous maintenant, comme Parlement, de répondre directement à des préoccupations, non seulement d'une communauté mais des individus qui font partie de ce groupement.

[*Traduction*]

Voilà ce dont il s'agit. Il faut trouver des solutions à long terme à des problèmes beaucoup plus complexes que la simple signature d'un chèque. Et je ne crains pas d'être contredit en affirmant que l'influence, l'influence véritable, que les Canadiens de l'Ouest ont eu dans le processus décisionnel—je vois que mon ami de Winnipeg vient d'arriver.

M. Axworthy: Parlons du CF-18, voulez-vous?

M. Mulroney: Je peux dire à mon ami de Winnipeg qu'il a manqué toute la partie du débat qui portait sur la maturité. Il ne connaît pas le sens des mots maturité et équité. Le débat porte sur les agriculteurs de l'Ouest.

M. Axworthy: J'étais ici la nuit dernière!

M. Mulroney: Si vous voulez parler d'autre chose, vous pouvez le faire n'importe quand, parce que mon gouvernement et moi-même avons toujours défendu les intérêts des agriculteurs de l'Ouest, et c'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: J'ai pris la parole au moins six heures avant vous, mon ami. J'étais ici six heures avant vous.

M. Mulroney: Je réponds au député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy): Où étiez-vous lorsqu'un premier ministre libéral . . .

M. Axworthy: Enlevez vos escarpins, Mulroney!

M. Mulroney: . . . a dit que vous ne vouliez pas vendre du blé de l'Ouest? Pourquoi n'avez-vous pas démissionné? Si vous aviez eu un peu de fierté, vous auriez démissionné du parti libéral.

M. Axworthy: Mettez vos escarpins, Mulroney. Allez, mettez vos escarpins.

M. Mulroney: Si vous aviez eu un peu de courage et de dignité, vous vous seriez levé et vous auriez dit: «C'est une insulte pour l'ouest du Canada et je démissionne du parti libéral».

M. Axworthy: Laissez-nous voir vos souliers, Mulroney.

M. Mulroney: Mais vous n'avez pas eu le bon sens de le faire et c'est pourquoi le parti libéral en subit les conséquences aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, le député de Winnipeg—Fort Garry se portait bien aujourd'hui jusqu'à ce qu'il se lève. C'est encore trop tôt pour lui. Il s'amène normalement ici autour de la période des questions pour dire son mot. Je sais bien qu'il n'est pas matinal, mais les agriculteurs sont debout depuis des heures. Ils savent qui a participé à ce débat. Ils savent également qu'il s'agit d'un sujet complexe et difficile.

M. Rodriguez: Où étiez-vous?

M. Axworthy: Où étiez-vous hier soir?

Article 29 du Règlement

M. Mulroney: Ils savent que 19 de nos députés participaient au débat soit autant que ceux du NPD. Je crois que 18 ou 19 députés conservateurs participaient au débat et au moins 15 députés NPD. Que vois-je? Trois libéraux?

Des voix: Quelle honte!

M. Axworthy: J'étais de ceux-là!

M. Mulroney: Les voici, monsieur le Président: Foster, Axworthy et Prud'homme: la foi, l'espérance et la charité du parti libéral.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) invoque le Règlement.

M. Boudria: Monsieur le Président, je tiens à souligner que quatre députés conservateurs ont pris successivement la parole depuis mon arrivée à la Chambre, mais que vous ne m'avez pas encore accordé la parole.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Je suis heureux qu'on laisse parler d'autres personnes qui sont à la Chambre depuis plus longtemps que moi. Mais je ne m'attends pas à ce que le premier ministre (M. Mulroney) se lance dans des arguments partisans. Après tout, j'étais debout avant lui ce matin.

M. Foster: Il porte ses Gucci noirs aujourd'hui!

M. Axworthy: Montre-nous tes chaussures, Brian. Lève-toi et montre-nous tes chaussures.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Axworthy: Retourne à ta chambre rénovée.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Les députés feraient bien de se rappeler que ce débat a commencé à 20 heures hier soir et qu'il est maintenant 8 h 50 du matin. Il y a eu des allées et venues à la Chambre. Je ne vois cependant aucun avantage à ce qu'on énumère le nom de ceux qui étaient ici ou qui n'y étaient pas pendant ces longues heures. Par conséquent, je crois que la Chambre aimerait entendre le premier ministre (M. Mulroney) terminer son intervention.

M. Mulroney: Monsieur le Président, nous avons eu l'engagement de John Diefenbaker en tant que premier ministre, ainsi que celui du distingué député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton) et même celui de l'excellent ministre de l'Agriculture qui a pris part à ce débat. Voilà comment le parti conservateur a toujours traité l'Ouest canadien et les problèmes de cette région.

J'ai fait remarquer au début de mon discours qu'à mon avis, même si nous faisons face à une question très difficile que nous chercherons à résoudre, tout est question d'attitude. Il y a une question de perception d'aliénation, c'est-à-dire que les Canadiens de l'Ouest se sentent éloignés d'Ottawa et c'est un problème auquel je veux m'attaquer de façon concrète. C'est une question d'attitude. Je crois que cela a été bien résumé dans un discours que le parti libéral a critiqué à la Chambre et qui est vrai. C'est vrai parce qu'il s'agit en fin de compte de savoir comment le gouvernement fédéral répondra aux besoins d'une région, d'un citoyen ou d'un groupe de citoyens. Et c'est vrai qu'à l'automne de l'an dernier, lorsqu'on regarde bien les faits, l'attitude y était. Les premiers ministres de l'Ouest nous ont appelés pour nous demander de l'aide en nous disant qu'ils éprouvaient des difficultés . . .

• (0850)

M. Foster: A cinq heures du matin.

M. Mulroney: Le député de l'autre côté dit «à cinq heures du matin». Qu'est-ce qu'il y a de mal à recevoir un appel à cinq heures du matin? Ne sait-il pas qu'il y a un décalage horaire entre l'Ouest et l'Est? Je suis ici, à Ottawa, prêt à répondre à un appel d'un premier ministre de l'Ouest à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Je ne refuse pas de répondre à un appel parce qu'il est cinq heures du matin. Si un premier ministre de l'Ouest m'appelle, je lui réponds et j'essaie, avec lui et son gouvernement, de trouver une solution aux problèmes qui se posent dans l'Ouest du Canada.

Lorsque vous regardez bien les faits, le principal critère du progrès, c'est l'attitude. Il est vrai que nous avons reçu une demande d'aide, un cri du coeur, de l'ouest du Canada. Notre interlocuteur nous a dit: «Les Canadiens de l'Ouest ont de graves problèmes. Nos agriculteurs ont de graves problèmes. Cela va nous coûter les yeux de la tête pour les régler. Le gouvernement du Canada va-t-il aider les agriculteurs de l'ouest du Canada?» Et le premier ministre du Canada a répondu: «Oui, nous aiderons les agriculteurs de l'ouest du Canada, comme je m'engage à le faire maintenant».

M. Axworthy: Écoutons-en l'annonce.

M. Mulroney: Monsieur le Président, les premiers ministres de l'ouest du Canada m'ont déjà appelé pour obtenir de l'aide. Un premier ministre de l'Ouest avait appelé un de mes prédécesseurs pour lui demander de l'aide pour vendre le blé canadien. Il s'était alors fait répondre: «Non, je ne vous aiderai pas. Pourquoi le ferais-je?»

Permettez-moi de vous dire, monsieur le Président, en tant que premier ministre du Canada, que notre obligation à l'égard de l'ouest et de l'est du Canada, du Nord et de l'Ontario ainsi que toutes les autres régions, est toujours la même: nous répondrons lorsqu'on fera appel à nous.

Le député de l'autre côté trouve inhabituel que je réponde au téléphone à cinq heures du matin. Je ne trouve pas cela étrange du tout. S'il y a une région du Canada qui éprouve des difficultés, s'il y a un groupe de Canadiens qui éprouve quelque difficulté que ce soit, il incombe alors au premier ministre du Canada, au nom de son gouvernement et du Parlement, de lui venir en aide.

Il est arrivé que nous recevions des appels d'aide de l'ouest du Canada—et je puis vous assurer que la position de mon gouvernement a été alors ce qu'elle est aujourd'hui et ce qu'elle sera toujours: lorsque l'Ouest demandera de l'aide, Brian Mulroney et le gouvernement du Canada répondront «Oui» dans toute la mesure du possible. Nous sommes ici pour renforcer l'Ouest et construire un Canada fort.

Des voix: Bravo!

Article 29 du Règlement

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, permettez-moi de reprendre là où le premier ministre (M. Mulroney) a terminé. Le premier ministre a parlé pendant à peu près une demi-heure de l'ensemble des problèmes qui se posent dans l'ouest du Canada et a fait allusion aux problèmes d'autres régions. A la fin de son discours, il a dit que si quelqu'un de l'Ouest l'appelait pour demander de l'aide . . .

M. Shields: Nous vous avons tiré du lit, n'est-ce pas?

M. Broadbent: Pour demander de l'aide . . .

M. Shields: Nous vous avons tiré du lit n'est-ce pas, Ed?

Des voix: Règlement!

M. Axworthy: Quelle sensibilité ce matin, messieurs, en troisième position dans les sondages et poursuivant votre descente. Cela fait vraiment mal!

M. le Président: A l'ordre! Bien qu'en vertu des règles strictes de ce débat, le premier ministre aurait dû limiter à 20 minutes ses remarques, aucun député ne l'a interrompu pour le rappeler à l'ordre. Tous les députés lui ont poliment permis de déborder bien au-delà des 20 minutes permises. C'est la simple courtoisie habituelle des députés de cette Chambre.

Le député d'Oshawa (M. Broadbent) se lève maintenant pour participer au débat et je m'attends à ce que tous les députés lui accordent les mêmes égards qu'au très honorable premier ministre.

M. Shields: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Le député d'Athabasca (M. Shields) peut formuler son objection.

M. Shields: Monsieur le Président, je rendais au chef du Nouveau parti démocratique la politesse que le leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre a faite au Premier ministre du Canada au début de ses remarques ce matin. J'ai cru que mon point serait peut-être beaucoup mieux compris par les socialistes de l'autre côté si je faisais au chef du Nouveau parti démocratique précisément ce que le leader de ce parti à la Chambre a fait au Premier ministre lorsqu'il a commencé ses remarques.

M. le président: Le député a dit ce qu'il avait à dire. Je répète ce que j'ai dit: une grande courtoisie a été réservée au premier ministre ce matin et je m'attends à ce que tous les députés aient les mêmes égards pour le chef du Nouveau parti démocratique, le député d'Oshawa.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Merci, monsieur le Président. Cette petite altercation étant terminée, j'en viens au fond du débat.

J'allais dire que le premier ministre a parlé assez longuement, comme il est en droit de le faire. Il a dit que, lorsqu'un premier ministre de l'Ouest l'appelle et lui fait part de la gravité de problèmes précis touchant l'Ouest, il réagit promptement. Eh bien, monsieur le Président, pendant son discours de 30 ou de 35 minutes, le premier ministre n'a parlé qu'en termes généraux. Il ne nous a pas donné une seule nouvelle réponse.

Je voudrais dire au premier ministre que, si la situation était grave l'automne dernier lorsqu'il a réagi à un appel lancé au milieu d'une campagne électorale en Saskatchewan, la situation dans l'ouest canadien, aujourd'hui, est pire. C'est maintenant qu'il faut prendre des mesures. C'est maintenant que le premier ministre devrait agir.

Je voudrais prendre quelques minutes pour parler de cette situation. Ce débat découle d'une motion présentée par un membre du Nouveau parti démocratique, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo), qui est agriculteur. Il est conscient du fait que le gouvernement du Canada se doit de réagir, et non seulement à long terme—et j'y reviendrai dans quelques instants—mais à court terme, au très grave problème qui se pose aujourd'hui dans l'ouest du Canada.

Dans ce contexte, j'ai trouvé intéressant d'entendre le premier ministre parler encore une fois de mesures à long terme. En tant que chef d'un parti qui a toujours été un partisan de la planification, je peux vous dire que lorsqu'on entend un membre du parti conservateur parler de mesures à long terme—et avec vos antécédents, monsieur le Président, vous comprendrez ce que je suis sur le point de dire—nous pouvons être assurés qu'il n'est pas disposé à faire quoi que ce soit à court terme. Les conservateurs ne s'intéressent aux mesures à long terme, monsieur le Président, que lorsqu'ils n'ont rien à offrir à court terme.

La situation dans l'ouest du Canada est, en vérité, très sérieuse. J'ai eu l'occasion d'assister, hier soir, à une réunion au cours de laquelle les divers groupes d'agriculteurs du sud de l'Ontario ont exprimé leurs craintes au sujet de l'accord de libre-échange en voie d'être conclu avec les États-Unis alors qu'on ne fait rien pour mettre sur pied des offices de commercialisation efficaces pour les agriculteurs.

J'ai appris, au cours de cette réunion, qu'entre 23 et 25 p. 100 des agriculteurs canadiens sont sur le point de faire faillite ou, du moins, de se retrouver dans une situation financière très précaire. Cette situation s'applique aux agriculteurs qui travaillent dans tous les secteurs: céréaliers, producteurs de maïs, éleveurs de porcs, producteurs laitiers, etc. Les frais de production augmentent alors que le prix des produits diminue.

Je tiens à répéter au premier ministre que la situation, si elle était grave l'automne dernier, a empiré depuis. De plus, nous avons appris récemment que les céréaliers allaient subir une autre diminution de 18 p. 100 dans les prix. Ainsi, si des mesures s'imposaient dans le cadre d'une élection en Saskatchewan—ou carrément dit, pour acheter des voix—des mesures d'aide s'imposent pour tous les agriculteurs canadiens.

Dans ce contexte, je voudrais parler de deux points importants où nous pensions que des mesures seraient prises, deux points que nous avons soulevés hier, au cours de la période des questions, et pour lesquels nous n'avons reçu aucune réponse; deux points que les membres du Nouveau parti démocratique n'ont cessé d'évoquer dans ce débat très important.

Article 29 du Règlement

• (0900)

D'abord, la situation financière des agriculteurs. Comme la Chambre la sait, le gouvernement a annoncé, avec une indifférence qui ne semblait pas feinte, que la moratoire sur les forclusions et saisies de fermes sera levé vendredi prochain. Lorsque le moratoire est entré en vigueur il y a quelque 19 mois, le gouvernement a dit qu'il avait de bonnes raisons de prendre cette mesure.

Il avait en effet de bonnes raisons d'agir ainsi. Les agriculteurs traversaient une crise qui échappait à leur contrôle. La vaste majorité de ceux qui ont par la suite éprouvé des difficultés n'en sont pas venus là par incompétence ou ignorance, mais parce qu'ils ont été coincés au milieu d'une crise en partie internationale et en partie intérieure d'une nature telle qu'ils avaient aucune influence sur elle. Un gouvernement doué d'un minimum de compassion devrait intervenir rapidement, pour ceux et celles qui sont dans cette situation, qu'ils travaillent dans les usines, dans les mines ou dans les champs, il devrait les renflouer et assurer leur protection à court terme. Voilà ce que le gouvernement doit faire à l'heure actuelle.

Quoi qu'il en soit, lorsque le moratoire a été déclaré, quelque 700 agriculteurs étaient sur le point de perdre leur ferme. La situation était grave et le gouvernement a réagi. Mais la situation ne s'est pas améliorée, bien au contraire. Il y a 19 mois, quelque 700 agriculteurs étaient à deux doigts de la faillite, mais maintenant, on parle plutôt de quelque 6 000 exploitants. Entend-on le gouvernement dire que la logique nous oblige à maintenir le moratoire? Il n'est pas question de le maintenir à jamais, parce que les agriculteurs ont, comme tous les autres Canadiens, assez de dignité pour tenir à contribuer à l'économie de leur pays et à assumer le responsabilité de l'exploitation de leurs fermes. Comme ils tiennent à honorer leurs obligations, ils ne veulent pas d'un moratoire permanent. Si on parlait de crise à l'époque où 700 agriculteurs étaient sur le point de faire faillite, maintenant que leur nombre a atteint 6 000, nous devrions annoncer que le moratoire est maintenu pour une période indéterminée, c'est-à-dire jusqu'à ce que les agriculteurs soient tirés d'affaire, et non y mettre fin vendredi.

Je n'ai pas besoin de rappeler au premier ministre (M. Mulroney) que peu de temps après son arrivée au pouvoir, certaines banques, à l'autre bout du registre économique, lui ont demandé d'intervenir immédiatement pour les renflouer. Elles ont obtenu des milliards de dollars. Le premier ministre a eu assez d'un weekend pour prendre sa décision. Je tiens à lui dire que la ruine menace beaucoup d'autres Canadiens et surtout les agriculteurs. S'il a pu prendre une telle mesure pour les banques, il peut certainement en faire autant pour les agriculteurs des provinces des Prairies.

Nous continuerons d'insister jusqu'à vendredi pour que le gouvernement revienne sur sa décision de mettre fin au moratoire. Il doit tenir compte des graves difficultés des familles agricoles et songer qu'il est important qu'elles survivent pour le bien-être du pays. Il doit penser à ces exploitants et à ces familles et annoncer d'ici vendredi qu'il revient sur sa décision de lever le moratoire sur les saisies. C'est une question que le premier ministre aurait pu régler aujourd'hui. Il aurait pu prendre part à cet important débat et déclarer: «Oui, nous y avons repensé et nous allons revenir sur notre décision». Mais il ne l'a pas fait.

J'aimerais parler du deuxième point. S'il y a quelque chose de plus grave, ou sûrement d'aussi grave, c'est la situation financière des exploitants agricoles du pays qui se lèvent ce matin au moment où nous sommes assis ici. Avec le décalage horaire qu'il y a entre nous et les Prairies, ils se lèvent en ce moment pour aller ensemencer leurs terres. Ils prennent des décisions importantes au sujet du sort financier de leurs familles pour l'année qui vient parce qu'ils préparent leurs récoltes.

Ce que le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a fait hier m'a franchement surpris. Je respecte l'attitude qu'il a adoptée. Je pense qu'il a pris ses responsabilités très au sérieux. Je ne suis pas d'accord du tout avec les politiques qu'il applique à l'heure actuelle.

Quand il a répondu aux questions que je lui ai posées hier, il a donné l'impression que l'une d'entre elles était sans importance. Je ne pense pas qu'elle l'était. Je n'ai pas prétendu, et je ne prétends pas non plus maintenant, avoir une connaissance aussi approfondie du domaine que le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé qui est lui-même un exploitant agricole. Je sais qu'il y a des aspects de ce domaine, pour dire le moins, qu'il connaît mieux que moi.

J'ai posé la question suivante hier au nom des producteurs de grains qui prennent des décisions maintenant et au nom de mes collègues du Nouveau parti démocratique qui connaissent le domaine de l'agriculture: le gouvernement du Canada est-il prêt à garantir aux exploitants agricoles qui ensemencent actuellement leurs terres que le revenu net qu'ils tireront de leur récoltes ne sera pas inférieur à celui qu'il était l'an dernier? La question était pertinente, et on aurait dû me répondre que le gouvernement du Canada allait garantir que leur revenu ne diminuerait pas. Je pose de nouveau la question au premier ministre. Nous reviendrons sur ce sujet à la période des questions d'aujourd'hui. Il aurait pu répondre.

Le gouvernement du Canada devrait reconnaître que les producteurs de grains ont subi une baisse de revenu de 20 p. 100 l'an dernier. On indique qu'ils peuvent s'attendre à une autre baisse de 18 p. 100 à moins de toucher un paiement d'appoint. Nous disons qu'il faudrait annoncer qu'un paiement d'appoint soit accordé aux exploitants agricoles qui travaillent et préparent les nouvelles récoltes pendant que nous discutons aujourd'hui pour que leur revenu ne diminue pas par rapport à l'an dernier. Voilà où je veux en venir.

Je dis au premier ministre très sérieusement que nous convenons que des solutions à long terme sont nécessaires. Nous admettons que des mesures doivent être prises dans le cadre des accords du GATT. Nous reconnaissons que toutes les pressions voulues doivent être exercées sur la Communauté européenne pour qu'elle mette fin à son programme de subventions énormes et inefficaces qui a été imité et même dépassé en bonne mesure par les États-Unis. En raison des subventions massives versées par ces deux grands intervenants économiques du monde, la Communauté européenne, d'une part, et les États-Unis d'Amérique, d'autre part, nous ne pouvons les concurrencer pendant plus d'une décennie. Les agriculteurs canadiens ne veulent pas que nous en arrivions là. Ils peuvent produire de façon concurrentielle et ils l'ont prouvé. Ils sont les meilleurs au monde dans le secteur des grains si la concurrence est juste.

Nous sommes d'accord que des mesures doivent être prises à l'échelon international pour que la CEE et les États-Unis soient fidèles à leurs engagements, surtout ceux pris par les États-Unis, qui consistent à mettre fin à ces subventions. Avant de faire la leçon aux autres pays, les Américains devraient commencer à pratiquer ce qu'ils prêchent chez eux.

Évidemment, il faut prendre des mesures à long terme. Je pourrais parler d'autres mesures comme la stabilisation des programmes de revenu à l'intention de nos producteurs ainsi que certaines mesures internationales. Cependant, je veux revenir à ce qui est urgent.

Par définition, ce qui est urgent désigne les mesures qui doivent être prises maintenant. Nous ne pouvons pas, sans agir, laisser nos producteurs de grains obtenir environ 3 $ le boisseau, ce qui est bien au-dessous de ce qui leur en coûte pour le produire. Nous ne pouvons tolérer des prix comparables à ceux qu'on connaît en temps de crise. Nous ne pouvons laisser 23 à 25 p. 100 de nos exploitants agricoles être au bord de la faillite sans agir. Nous ne pouvons pas laisser le moratoire, imposé à juste titre sur les saisies il y a 19 mois, être levé vendredi sans agir.

Nous voulons que le gouvernement du Canada soit fidèle à ses obligations à court et à long termes. Il doit donc venir en aide aux producteurs canadiens des Prairies maintenant, car il n'y a pas d'élections provinciales en cours et le besoin est beaucoup plus urgent que l'automne dernier lors des élections.

• (0910)

Je terminerai en disant que d'ici vendredi, nous n'allons pas lâcher le gouvernement d'une semelle. Nous voulons lui faire comprendre ce qu'il doit faire au sujet du moratoire sur les saisies. Nous exercerons des pressions sur le gouvernement pour qu'il annonce des paiements d'appoint suffisants à l'intention des agriculteurs qui en ont besoin et qui les méritent.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ce matin nous avons entendu le premier ministre (M. Mulroney) dire que son gouvernement serait prêt à répondre à un appel lancé par les exploitants agricoles du Canada. Avant que le présent débat ne commence et durant son déroulement, le premier ministre a reçu un télégramme urgent de M. Garf Stevenson, président du Syndicat des producteurs de blé de la Saskatchewan, qui faisait état du débat en cours sur la crise économique agricole. Bien que le premier ministre n'ait pas répondu ce matin à cet appel particulièrement urgent, M. Stevenson priait le premier ministre de rappeler que le mode de vie rural et les industries de services connexes sont en dangers. M. Stevenson déclarait:

> Le syndicat demande que tous les députés reconnaissent les graves difficultés financières qu'éprouvent les familles et les localités de l'ouest du Canada. Cette crise a des répercussions sociales et économiques d'une grande portée sur l'économie nationale ainsi que sur celle de l'ouest.

Puis, le président du syndicat des producteurs de blé de la Saskatchewan énonce ce qu'il croit être un programme de base qui prévoit notamment la participation des gouvernements fédéral et provinciaux en vue de permettre aux familles agricoles de continuer à exploiter leurs entreprises, qui prévoit également que soit examinée le plus tôt possible l'urgente nécessité pour les exploitants agricoles d'un paiement d'appoint important pour la campagne agricole de 1987-1988 et qui prévoit aussi que le gouvernement fédéral continuera de chercher à rétablir la vigueur du marché international du grain.

Mon collègues, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), et moi-même avons tenu une conférence de presse à ce sujet, à Winnipeg et à Ottawa la semaine dernière. Mon collègue, le député d'Algoma (M. Foster), a passé une bonne partie du congé de Pâques à étudier ce problème. La semaine dernière, pour la trente-deuxième fois depuis les dernières élections, je me suis endu dans l'Ouest canadien, en tant que chef de l'opposition, our constater sur place les effets de la crise généralisée et des difficultés qui accablent directement le secteur agricole.

Nous sommes extrêmement préoccupés. Il ne s'agit pas simplement d'une crise cyclique qui afflige un secteur de notre économie; c'est la survie des exploitations agricoles familiales et celle des collectivités rurales qui sont en jeu. Il est question de problèmes qui ont des répercussions sur l'infrastructure et l'assiette fiscale de tout l'Ouest. La survie des collectivités rurales de l'Ouest s'en trouve affectée. Nous avons un grave problème qui n'est pas cyclique, mais structurel. Si le gouvernement du Canada ne prend pas dès maintenant des mesures d'urgence pour le résoudre, nous risquons de sacrifier tout un mode de vie.

Le premier ministre a parlé un peu de la crise internationale qui afflige les marchés du grain et a expliqué, de façon plutôt vague, ce que le gouvernement fait pour amener les principaux producteurs à s'entendre afin de rétablir un peu la situation sur les marchés internationaux du grain. C'est là un seul des points abordés par M. Stevenson dans la lettre qu'il a adressée de toute urgence au premier ministre hier soir. Celui-ci s'est bien gardé de dire quelles mesures le gouvernement prendra de toute urgence, dès maintenant.

Nous pensons qu'il faut annoncer des paiements d'appoint afin de ramener les prix de cette année au même niveau que les prix initiaux de l'an dernier et pour garantir aux agriculteurs canadiens qu'ils toucheront au moins les mêmes revenus que l'an dernier. Voilà ce qu'il faut faire dans un premier temps. Deuxièmement, nous pensons qu'il faut non seulement maintenir la marge brute d'autofiancement pour que les agriculteurs sachent à quel moment ils feront leurs semailles, ce qu'ils sèmeront et s'ils sèmeront ou non, mais aussi règler au plus tôt et efficacement la réduction de plus en plus brutale du crédit et l'avalanche de dettes qui accablent les agriculteurs canadiens.

Hier, durant la période de questions, nous avons dit que nous ne pouvions concevoir que la Société du crédit agricole soit assez cruelle et insensible pour décider de lever maintenant le moratoire sur les saisies agricoles. Une semaine après que les prix initiaux du grain ont baissé de 18 pour cent, le gouvernement lève le moratoire et compromet sans plus attendre les chances de survie de 6 000 agriculteurs qui étaient en difficulté. C'est une décision que nous ne pouvons pas comprendre et nous voulons une explication.

Article 29 du Règlement

J'ai étudié les taux d'intérêt préférentiels applicables aux exploitations agricoles rentables. Pour des hypothèques de 15 ou 20 ans, le taux d'intérêt qu'exige la Société du crédit agricole et qui est censé être un taux préférentiel s'élève à 11 p. 100.

M. Blenkarn: Oh?

M. Turner (Vancouver Quadra): Il est de 11 p. 100 et, à long terme, il se situe entre 15 et 20 p. 100. Le député de Mississauga doit être un exploitant à court terme. Il devrait examiner les taux à long terme. Je les ai sous la main.

Si l'on soustrait de ces 11 p. 100 le taux d'inflation actuel qui est d'environ 4 p. 100, et je suis certain que le député de Mississauga me prodiguera encore ses conseils à titre gracieux, le taux d'intérêt préférentiel que la Société du crédit agricole exige réellement des agriculteurs est de 7 p. 100. C'est plus que le taux que devaient payer les agriculteurs lorsque la récession a atteint son apogée en 1981-1982; le taux réel était alors de 1,5 p. 100. Maintenant, ils paient 7 p. 100.

Les agriculteurs de l'Ouest ont de graves difficultés, et la réaction du gouvernement est tout à fait inacceptable. Les prix initiaux pour le grain, annoncés la semaine dernière par la Commission du blé, ont été réduits de 18 p. 100 par rapport à ceux de l'an dernier. L'année dernière, ils avaient baissé de 20 p. 100 par rapport à l'année précédente. En 1984-1985, le prix pour une tonne de blé de catégorie nº 1 était de 170 $. En 1986-1987, il a été ramené à 130 $ la tonne. Cette année, la Commission vient d'annoncer que les prix initiaux pour le blé de catégorie nº 1 seront de 110 $ la tonne. En trois ans, le prix initial est passé de 170 $ à 110 $ la tonne. Ce montant est inférieur au coût de production.

L'an dernier, le gouvernement disait qu'il rognait dans la marge bénéficiaire des agriculteurs. La plupart d'entre eux ne pouvaient même pas récupérer leurs coûts de production l'an dernier, mais cette année, il est certain que même un agriculteur dont l'exploitation est rentable, qui n'a aucune dette et qui travaille avec sa famille ne pourra récupérer ses coûts de production. Je défie le ministre responsable de la Commission du blé de prétendre le contraire.

Il y a deux ans, en 1984-1985, le prix de l'orge de catégorie nº 1 était de 125 $ la tonne. L'an dernier, en 1986-1987, il était de 80 $ la tonne. Cette année, en 1987-1988, d'après les prix initiaux qui viennent d'être annoncés, il a chuté à 60 $ la tonne.

M. Foster: Sans aucun paiement d'appoint.

M. Turner (Vancouver Quadra): Et l'on refuse de verser des paiements d'appoint. Les agriculteurs doivent prendre une décision. Ils doivent décider ce qu'ils sèmeront, quand ils ensemenceront leurs champs et s'ils les ensemenceront ou non. Le gouvernement ne prend aucun engagement alors que les agriculteurs ont besoin de réponses. Ils en ont besoin, et dès maintenant, pas en juillet ou en octobre.

Il semble que le gouvernement fédéral se préoccupe des agriculteurs de l'Ouest seulement lorsque des élections provinciales menacent le gouvernement provincial en place.

[*Français*]

Nous voulons au minimum que le gouvernement garantisse aux cultivateurs un revenu au moins égal à celui de l'année dernière pour la récolte de cette année. Nous devons assurer nos agriculteurs qu'ils recevront l'aide dont ils ont besoin et leur manifester sans équivoque que comme pays nous sommes résolus à continuer à cultiver et à vendre nos céréales.

[*Traduction*]

Je pense que nous devons aussi montrer clairement aux États-Unis et à la Communauté européenne que nous ne laisserons pas nos agriculteurs être les victimes de nos prix du grain officiellement bas, à cause d'une guerre que se livrent l'Europe et les États-Unis et qui a provoqué des surplus artificiels et fait chuter les prix partout dans le monde entier.

• (0920)

Comme je l'ai fait remarquer au président américain lors de sa visite il y a trois semaines, les subventions à l'exportation découlant de la nouvelle loi agricole des États-Unis sont en train de ruiner les agriculteurs canadiens. J'ai été amèrement déçu que dans son discours à la Chambre, le président ne glisse pas un seul mot sur l'agriculture, qu'il se désintéresse totalement de la crise qui frappe nos agriculteurs, qu'il ne manifeste pas la moindre intention de rationaliser le marché nord-américain, bien que le premier ministre lui ait sûrement signalé, je l'espère, au cours de leurs entretiens privés, qu'il fallait rationaliser la situation céréalière tant sur les marchés nord-américain que mondial. Si le Congrès américain s'entête à faire tomber artificiellement le prix du grain au moyen de subventions, nos céréaliers devront renoncer à la terre et le Canada aura perdu sa vocation agricole. Or, le président des États-Unis ne s'est pas prononcé publiquement là-dessus.

Les agriculteurs ne demandent pourtant pas la charité. Ils réclament simplement leur dû, c'est-à-dire des prix et des marchés équitables pour leurs céréales. Cette crise économique n'est pas de nature cyclique. Elle a des effets dévastateurs. Nombre d'exploitants sont acculés à la faillite. Les pressions psychologiques sur les familles d'agriculteurs, l'inquiétude quant à savoir si les enfants prendront la relève provoquent l'éclatement de la famille. C'est tout un mode de vie qui est menacé d'extinction.

Je le répète, les producteurs de l'Ouest ne semblent pas avoir d'autre moyen de nos jours que le recours aux menaces pour obtenir de l'aide du gouvernement. La crainte d'une défaite électorale l'automne dernier en Saskatchewan a forcé la main du gouvernement. Le premier ministre Getty ayant menacé de scinder le parti conservateur albertain, le secteur pétrolier a pu obtenir un peu d'aide. L'époque des semailles est maintenant arrivée pour la campagne de 1987. Comme les agriculteurs doivent prendre des décisions lourdes de conséquences, il faut que le gouvernement leur donne dès maintenant les garanties qu'ils réclament.

Je tiens à terminer ainsi que j'ai commencé en déclarant que nous, députés de l'Opposition, demandons au gouvernement de faire immédiatement deux choses. En premier lieu, annoncer un paiement d'appoint suffisant pour hausser le revenu de cette année des agriculteurs au niveau de celui de l'année dernière, et qui plus est, l'annoncer dès maintenant, de façon que les agriculteurs soient en quelque sorte assurés lorsqu'ils sèmeront, qu'ils couvriront au moins leurs coûts de production. En second lieu, rééchelonner la dette agricole et révoquer la décision du ministre de l'Agriculture (M. Wise) de lever le moratoire sur l'endettement des agriculteurs à l'égard de la Société du crédit agricole.

Je termine là où j'ai commencé en revenant de nouveau à la lettre urgente que Garf Stevenson a envoyée hier soir par télécopieur au premier ministre au cours du débat. Si celui-ci ne l'a pas encore lue, il la trouvera dans ses dossiers. Au nom des agriculteurs de l'Ouest, M. Stevenson demande au premier ministre d'intervenir lui-même immédiatement. Il désire des programmes conjoints afin d'assurer la survivance de l'exploitation agricole de type familial. Il y parle du paiement d'appoint. Il demande qu'on rationalise les marchés internationaux des grains et quant à moi, j'ajoute qu'il faut restructurer le crédit agricole pour faire cesser l'avalanche de dettes qui est en train d'ensevelir les exploitations agricoles de type familial au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, le changement qui s'est opéré au sein des formations néo-démocrate et libérale ces derniers jours est tout simplement étonnant.

J'aimerais examiner quelques-unes des raisons pour lesquelles les agriculteurs sont pris dans un véritable guêpier à l'heure actuelle. Elles tiennent en grande partie aux politiques que le parti libéral a adoptées et que le NPD a appuyées. En l'occurrence, contrairement à certains députés de l'opposition, je ne tiens pas des propos en l'air. La semaine dernière, j'ai passé quatre jours à visiter les exploitations agricoles et les localités de ma circonscription. Je sais ce que disent les agriculteurs.

Les agriculteurs ne se plaignent pas de la crise comme le font les députés de l'opposition aujourd'hui. C'est un fait que nous traversons une crise. Pourtant, ils savent que le gouvernement va intervenir à point nommé et de façon appropriée. Telle est la réaction des agriculteurs. Ils ne s'inquiètent pas comme ils le faisaient il y a quelques années. Ils se souviennent qu'en 1979 nous avions d'excellents prix. L'inflation faisait grimper le prix des denrées alimentaires. La situation des exploitations agricoles était excellente. Les jeunes agriculteurs se sont dit que c'était l'occasion rêvée de prendre de l'expansion, d'acheter de nouvelles terres, et c'est ce qu'ils ont fait. Ils ont développé leurs exploitations agricoles afin de mieux contribuer à la richesse du Canada. Que s'est-il produit ensuite? La situation a changé du tout au tout.

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère que le député voudra bien regagner sa place afin de participer au débat. Je dois malheureusement lui signaler qu'il s'est trompé de fauteuil. Je sais que le débat a duré toute la nuit et je regrette de devoir interrompre le député.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'essayais simplement me rapprocher du gouvernement. Je sais que le moment venu, il viendra à la rescousse des agriculteurs de l'ouest du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: Je prie la Chambre de m'excuser de m'être trompé de place. Je m'étais bien rendu compte de quelque chose de bizarre, mais je ne pensais pas que cela venait de moi.

Comme je le disais, les prix ont commencé à changer et les taux d'intérêt ont monté en flèche. Nous avons supplié le parti libéral de faire quelque chose pour bloquer leur hausse. Ils ont augmenté jusqu'à 22 p. 100. C'est la principale cause des difficultés que connaissent les agriculteurs aujourd'hui. Le situation internationale est certainement grave mais elle n'a pas la gravité du problème occasionné par la hausse des taux d'intérêt qu'a permise le parti libéral et à laquelle ne s'est pas opposé le NPD.

De nombreux jeunes agriculteurs ont déjà perdu leur exploitation, sous le gouvernement libéral qui n'a rien fait. Il a laissé libre cours à la montée des taux d'intérêt. Aujourd'hui, les libéraux versent des larmes de crocodile. Ils se découvrent un intérêt soudain pour les agriculteurs de l'Ouest et les agriculteurs en général. J'ai bien dit «soudain».

Parfois, lorsque nous demandions au ministre libéral de l'Agriculture, M. Whelan, quand il allait faire quelque chose, il répondait qu'il allait agir bientôt. C'est tout ce qu'il savait répondre. Il n'a pas levé le petit doigt. Plus de 1 400 agriculteurs ont fait faillite au Canada sous le gouvernement libéral parce que les libéraux n'ont rien fait au sujet des taux d'intérêt. Ils ont peut-être la mémoire courte, mais ce n'est pas le cas des agriculteurs. Ni celui des députés de ce côté-ci de la Chambre. Nous avons supplié les libéraux de modifier cette politique, mais en vain.

Aujourd'hui, certains agriculteurs sont encore tenus de verser des taux d'intérêt établis à cette époque. Le gouvernement actuel ne reste pas les bras croisés. Nous demandons aux banques pourquoi elles fixent les taux d'intérêt à 14, 15 et 18 p. 100 aujourd'hui, alors que le taux préférentiel est inférieur à 10 p. 100. Cette situation doit changer. Nous faisons tout pour qu'elle le soit. Cependant, cela dépend bien plus des banques que du gouvernement.

Le problème se situe au niveau de la Loi sur les banques adoptée par le gouvernement libéral. Lorsque les taux d'intérêt tombent de 22 et 23 p. 100 à moins de 10 p. 100, nos banques devraient être tenues de modifier les taux d'intérêt hypothécaire en conséquence. Autrement, les banques récoltent des sommes d'argent énormes sans effort et sans justification. Les banques doivent assurer leur bon fonctionnement mais elles doivent aussi être réalistes.

Quelle est la principale raison pour laquelle de si nombreux agriculteurs sont sur le point de perdre leur exploitation ou l'ont effectivement perdue? La situation internationale n'est qu'une cause parmi de nombreuses autres. La cause principale, c'est les taux d'intérêt autorisés par le gouvernement libéral. Ces taux sont encore en vigueur et les agriculteurs en subissent maintenant les conséquences, de même que toute la collectivité agricole. C'est le contrecoup du gouvernement libéral.

Il en est de même de la situation énergétique. Quel est le problème en l'occurrence? Une fois encore, il s'agit des répercussions du Programme énergétique national. Voilà ce qui a ruiné la situation énergétique en Alberta.

Article 29 du Règlement

• (0930)

Il s'agissait d'une tentative délibérée pour anéantir l'industrie énergétique en Alberta et dans une moindre mesure en Saskatchewan. Les Libéraux pourront parler autant qu'ils le voudront aujourd'hui, mais ils n'y peuvent rien changer. Ils ont tout fait pour chasser tous les appareils de forage de l'Alberta. Toute une série d'installations ont quitté le pays à cause de la politique énergétique nationale. A l'heure actuelle, nous subissons le contrecoup du gouvernement libéral et personne ne peut le nier.

Le député qui était ministre de l'Énergie dans le gouvernement libéral a dit qu'il y a plus de travaux de forage à l'heure actuelle que l'an dernier. Le député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker) a exhibé des photos de toutes les installations de forage quittant à la file le pays en même temps que les compétences techniques et les capitaux.

Il n'est pas étonnant que l'ouest du Canada soit actuellement en pleine dépression. Il s'agit d'une dépression créée de toutes pièces et presque aussi mauvaise que celle que l'on a infligée aux Ukrainiens il y a nombre d'années. J'ai lu dans les livres d'histoire comment les Ukrainiens ont été forcé de céder les deux tiers, et même 75 ou 90 p. 100 de leur production au régime communiste. Des centaines de milliers d'Ukrainiens sont morts non pas à cause de l'aridité de leur sol, mais parce que leurs denrées étaient confisquées aux fins de l'impôt. C'est l'une des pages les plus sombres de l'histoire mondiale.

On peut quasiment comparer ce fait historique à la dépression provoquée par le parti libéral au moyen de sa politique énergétique nationale. Elle a touché chaque exploitation agricole. Une des causes principales a été la hausse du coût du carburant en raison de la politique énergétique nationale et les lourds impôts prélevés des contribuables. C'est comparable à ce que les communistes ont fait en Ukraine dans les années 30 alors qu'un grand nombre de gens mouraient d'inanition.

La même chose s'est produite en Alberta à cause de la politique énergétique nationale. J'en ai vu les effets sur nos villes et nos villages, nos marchands et même nos églises. Tout le monde a souffert de la dépression qui a été provoquée par la politique énergétique nationale dans le but délibéré de faire du tort à une partie du pays.

C'est eux maintenant qui viennent demander ce que le gouvernement fait pour l'ouest du Canada. Il hurlent parce que le premier ministre de Saskatchewan a téléphoné au beau milieu de la nuit. Bon, si l'inquiètude a empêché le premier ministre de la Saskatchewan de dormir, c'est qu'il se demandait ce qu'il était possible de faire pour aider les agriculteurs de l'ouest du Canada.

M. Turner (Vancouver Quadra): Les cloisons étaient trop minces.

M. Taylor: Le premier ministre du Canada (M. Mulroney) n'a pas fait de manières: il s'est levé à 3 heures du matin pour répondre à l'appel. Quand nous parlions aux libéraux de la politique énergétique nationale ils s'esclaffaient, et la population de l'ouest du Canada ne l'oubliera pas.

M. Rossi: Non, elle sait que vous bluffez.

M. Taylor: Les députés peuvent toujours sourire tant qu'ils voudront, mais les agriculteurs de l'Ouest n'ont pas souri parce que cette politique a fait perdre à des dizaines d'entre eux leur maison et leur ferme. Une des principales raisons pour lesquelles il y en a des centaines qui sont au bord de la faillite aujourd'hui, c'est la poussée des taux d'intérêt qui a été appuyée par le régime libéral, qui n'a rien fait à leur sujet. Ce n'est pas le marché international qui leur fait perdre leurs fermes aujourd'hui. Le marché international va maintenant commencer à faire sentir ses effets et j'y reviendrai dans un instant, mais ne nous leurrons pas. Les libéraux et le NPD ne m'en font pas accroire, et ils n'en font pas accroire aux agriculteurs canadiens.

Les agriculteurs savent que cela a été causé principalement par la politique énergétique nationale et par les taux d'intérêt élevés du régime libéral. J'invite n'importe quel député de l'autre côté à prouver le contraire. C'est un fait prouvé, attesté par beaucoup de monde.

J'ai visité des maisons de ferme dont les propriétaires paient encore aujourd'hui 15 à 18 p. 100 d'intérêt. Quand un agriculteur pleure, il y a quelque chose qui ne tourne pas rond. Toute la famille pleurait parce que la banque allait saisir sa ferme, à cause non pas de ce que le gouvernement actuel a fait mais à cause des taux d'intérêt qu'on a laissé pratiquer en 1981, 82 et 83.

J'ai demandé au ministre de l'Agriculture (M. Wise) de notre gouvernement d'implorer les banques, et il l'a fait. Dans une circonscription, les bons jeunes agriculteurs de troisième ou de quatrième génération avaient vu en 1979 la possibilité d'arrondir leurs terres, et ainsi de faire plus pour le pays et d'assurer un meilleur train de vie à leur famille. Ils ont acheté de nouvelles parcelles. Comment pouvaient-ils savoir que le gouvernement libéral laisserait monter les taux d'intérêt jusqu'à 22 p. 100? La banque leur a alors dit qu'elle saisirait leur ferme parce qu'ils ne pouvaient faire face et verser leurs paiements. Quel agriculteur est en mesure de payer 22 p. 100 d'intérêt? Quelle entreprise peut au Canada absorber un taux d'intérêt de 22 p. 100? C'est impossible.

J'ai connu les années de dépression. J'étais enseignant pendant la crise des années 30 et j'ai vu une compagnie d'assurance chasser un agriculteur de son exploitation agricole. Je suis allé voir les dirigeants de la compagnie et je leur ai dit que cet homme avait cultivé cette terre toute sa vie. Ils m'ont répondu que comme il avait une dette qu'il ne pouvait rembourser, il lui fallait s'en aller. D'autres agriculteurs ont plaidé sa cause, mais en vain.

Je vais vous raconter l'histoire de cet agriculteur. Sa femme était tuberculeuse. Il n'y avait ni assurance-maladie, ni assurance-médicaments en ce temps-là. Ce qui importait le plus à cet agriculteur, c'était de sauver sa femme; il a donc emprunté de l'argent pour l'envoyer consulter les meilleurs médecins. Il a contracté un emprunt au moment où le blé se vendait 2 $ le boisseau. Il comptait rembourser boisseau pour boisseau, plus les intérêts. Sa femme est décédée. La compagnie d'assurance lui alors signalé qu'il était en retard dans ses paiements. Comment pouvait-il rembourser son emprunt alors que le prix du blé avait chuté à 19c. le boisseau et celui des oeufs à 6c. la douzaine? Cela se passait en 1934 et la compagnie d'assurance ne voulait rien entendre. Elle a saisi la terre de l'agriculteur.

Celui-ci a pris un grenier à blé qui était monté sur patins et il s'en est allé sur un autre lopin de terre qu'un autre agriculteur lui a permis de cultiver pour lui, étant donné la mesquinerie dont il était victime. La compagnie a même menacé de le traîner devant les tribunaux pour avoir déplacé le grenier sur patins.

J'ai vu bien des choses de ce genre dans ma vie. Je suis allé récemment chez des agriculteurs qui traversent les mêmes épreuves. Les taux d'intérêt élevés qui prévalaient en 1981, 1982 et 1983 sont en train de ruiner à retardement les agriculteurs, tout comme les taux d'intérêt de 1918 et de 1919 avaient ruiné à retardement l'agriculteur dont je viens de parler. A cette époque, une foule d'agriculteurs avaient fait faillite. En 1935, le gouvernement albertain, avec l'appui du gouvernement du très honorable John Diefenbaker, avait décrété un moratoire. Après 1936, nous avons réussi à éviter la faillite à des milliers d'exploitations agricoles en Alberta.

• (0940)

Cependant, le moratoire a eu certains effets négatifs. Des agriculteurs de ma circonscription me convient à la prudence dans le recours aux moratoires parce qu'ils ont pâti pendant de longues années des moratoires imposés par le gouvernement en 1937 et 1938.

Les agriculteurs soutiennent qu'ils ne peuvent pas poursuivre leurs activités sans emprunts et par conséquent ils souhaitent que nous ne recourions aux moratoires qu'avec circonspection. Il y a de meilleures façons de régler la question parce que les moratoires font du tort aux agriculteurs qui sont en mesure d'obtenir des emprunts et qui en ont besoin pour gérer leur exploitation. Il nous faut veiller à ne pas nuire aux exploitations qui ne sont pas en difficulté. Je reconnais un certain mérite aux moratoires mais j'ai recommandé au gouvernement d'en user avec prudence. Ce ne sont pas tous les agriculteurs de ma circonscription qui souhaitent une extension des moratoires, beaucoup y sont totalement opposés parce qu'il ne leur est pas possible d'obtenir des emprunts.

Notre gouvernement est conscient de la nécessité des moratoires et le ministre de l'Agriculture a déjà prolongé à quelques reprises ceux imposés à la Société du crédit agricole. Cependant, si nous écoutons l'opposition et imposons de trop nombreux moratoires, beaucoup d'agriculteurs solvables pourraient se retrouver sur la paille. Nous voulons sauver des exploitations en difficulté mais ne pas en acculer d'autres à la faillite.

En 1937, nous avons créé des conseils d'aide aux créanciers qui ont servi à mettre en contact les principaux prêteurs et les emprunteurs. La loi donnait à ces conseils le pouvoir d'abaisser rétroactivement les taux d'intérêt parce qu'ils étaient tout à fait injustes.

Le ministre de l'Agriculture a créé des comités qui permettront aux deux parties en cause de se rencontrer. Ces comités n'ont pas encore le pouvoir d'abaisser les taux d'intérêt des prêts hypothécaires, ce qui pourrait être nécessaire si les institutions financières et les compagnies d'assurance s'obstinent à maintenir les taux d'intérêt variant entre 15 et 20 p. 100 qui étaient en vigueur entre 1981 et 1983. L'agriculteur, ou n'importe qui d'autre, ne peut pas joindre les deux bouts avec de pareils taux d'intérêt, quoique fasse le gouvernement. Les agriculteurs qui sont en difficulté aujourd'hui sont ceux qui ont essayé d'accroître leur exploitation pendant la période de prospérité économique de 1979 et de 1980. Ils ne se doutaient pas que les taux d'intérêt augmenteraient de façon aussi spectaculaire, ce qui est l'une des principales raisons pour lesquelles ils sont en faillite aujourd'hui. Ils n'ont pas pu se remettre de ces taux d'intérêt exhorbitants et ils sont donc en train de perdre leurs fermes.

Le ministre de l'Agriculture est en train d'examiner ce qu'il faut faire. Il sera peut-être nécessaire de modifier la Loi sur les banques, ce que j'appuierais si cela peut se faire. A mon avis, les banques devraient recevoir des taux équitables auxquels elles ont droit pour le remboursement de leurs prêts, mais elles n'ont pas le droit d'augmenter leurs avoirs financiers en ruinant les agriculteurs de notre pays.

Nous devons aider les agriculteurs qui continuent à payer des taux d'intérêt de 17 p. 100. Si les établissements financiers refusent de prendre des mesures, j'espère que le gouvernement interviendra.

Vous me faites signe que mon temps de parole est presque écoulé, monsieur le Président, et j'ai encore beaucoup de choses à dire. J'ai écouté les discours de l'opposition. Je suis stupéfait de la façon dont ils se sont brusquement rendu compte de ce qui se passe dans le secteur agricole, comme s'ils avaient eu une brusque illumination. J'aurais souhaité qu'ils s'en aperçoivent entre 1982 et le début de 1984 parce qu'aujourd'hui nous pâtissons des programmes agricoles qui ont été mis en oeuvre pendant cette période.

La collectivité agricole recoit l'aide du gouvernement. L'année-récolte ne commence pas avant le 1er juillet. Les agriculteurs auxquels j'ai rendu visite ne s'inquiètent pas au sujet des semailles parce qu'ils vont toucher 700 millions de dollars sous peu. Cette somme a été autorisée par le premier ministre, le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État (Commission canadienne du blé) (M. Mayer). Ce sont des hommes compatissants et compréhensifs. Je suis écoeuré quelquefois lorsque j'entends les députés d'en face parler des problèmes des agriculteurs et que je pense à ce qu'ils ont fait il n'y a que trois ou quatre ans. En outre, certains d'entre eux ne font pas la différence entre un porc et une vache, pourtant ils prennent la parole pour plaider en faveur des agriculteurs. Ils auraient dû mieux s'occuper d'eux lorsqu'ils étaient au pouvoir parce que maintenant nous en subissons le contrecoup.

Nous allons remédier à cette situation, mais cela nous prendra du temps. Le premier ministre, le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État (Commission canadienne du blé) sont très désireux de redresser la situation dans notre pays et d'aider tous les agriculteurs. C'est ce que nous sommes déterminés à faire.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria), je veux signaler au député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) que nous avons donné la parole aux trois chefs. Par conséquent nous reprenons maintenant la rotation habituelle et c'est maintenant le tour du député de Glengarry—Prescott—Russell. Je donnerai ensuite la parole à un ministériel puis au député de Cowichan—Malahat—Les Îles.

M. Manly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. L'ordre dans lequel les chefs sont intervenus signifie qu'un libéral a pris la parole, suivi d'un conservateur. C'est à présent

Article 29 du Règlement

le tour du Nouveau parti démocratique et je demande respectueusement l'autorisation d'intervenir.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas là matière à invoquer le Règlement. La parole est au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria).

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, nous nous sommes réunis toute la nuit et peut-être que le débat durera encore quelques heures pour discuter de la crise dans le secteur agricole, particulièrement dans l'Ouest canadien, mais également une crise qui n'est pas unique à cette partie du pays puisqu'elle existe également ailleurs au pays, dans la province et dans la circonscription que je représente également.

Avant de poursuivre mon allocution aujourd'hui, monsieur le Président, j'aimerais prendre quelques instants au nom, j'espère, de tous les députés de cette Chambre pour remercier le personnel du Parlement qui a dû travailler, comme on le sait tous, toute la nuit.

[*Traduction*]

Il arrive parfois à certains d'entre nous d'oublier les gens qui nous secondent dans l'exercice de nos fonctions de député. Ce matin, en arrivant à la Chambre des communes, vers 7 heures, dans la navette qui nous conduit jusqu'ici, j'ai discuté avec le chauffeur qui m'a appris qu'il travaillait depuis 2 heures de l'après-midi d'hier.

Effectivement, le personnel à notre service qui travaille autant d'heures consécutives, qu'il s'agisse de garçons de bureau, chauffeurs de navette, greffiers, interprètes, ou cameramen, méritent assurément qu'on reconnaisse leurs efforts un jour comme aujourd'hui où nous leur donnons beaucoup de fil à retordre. J'espère sincèrement que la présidence saura, en notre nom à tous, remercier comme il se doit le personnel qui nous sert si bien.

[*Français*]

Monsieur le Président, les agriculteurs canadiens ont subi deux coups très sévères dans les derniers jours. Premièrement, on sait qu'on a eu cette annonce de la fin du moratoire sur les prêts de la Société du crédit agricole, et dans un deuxième temps, les Canadiens ont également entendu dire que le gouvernement ou plutôt que la Commission canadienne du blé avait annoncé que les paiements intérimaires pour cette année subiraient une baisse de 18 p. 100 sur ceux de l'an dernier. Et nous savons que cette baisse est particulièrement sévère, qu'elle aura des effets particulièrement néfastes sur l'agriculture du Canada puisque le secteur agricole était déjà dans un état si sévère.

[*Traduction*]

Comment avons-nous fait pour nous retrouver dans pareille situation? J'ai écouté les discours des députés d'en face. Le premier ministre et d'autres de ses collègues ont abordé certains des problèmes. Mais il demeure une question, essentielle, celle-là, qui n'a pas encore été soulevée. Nous devrions d'abord nous rappeler que la crise actuelle des prix des denrées provient de la loi américaine sur l'agriculture. Il ne sert à rien de prétendre le contraire. C'est la vraie cause des difficultés que nous éprouvons.

• (0950)

Certains diront que cette loi a été adoptée en réaction à une loi semblable introduite par la Communauté économique européenne. C'est vrai en partie mais pas complètement. Cela n'explique pas tout. Nous devrions cependant nous rappeler que les problèmes actuels du Canada résultent directement d'une loi du Congrès américain, sanctionnée par le président en décembre 1985, connue sous le nom de *United States Food Security Act, 1985*, qu'on appelle habituellement la loi américaine sur l'agriculture.

Le Congrès américain a débattu ce projet de loi pendant des mois. Du 22 au 24 avril 1986, une délégation de députés s'est rendue à Washington pour se renseigner sur cette loi et sur les effets qu'elle devait avoir sur l'agriculture canadienne. On nous a décrit ces effets néfastes dans plusieurs exposés.

La division *First Bank Agri Services* de la Banque de Montréal a publié en février 1986 un document préparé pour elle par Chase Econometrics expliquant les effets de cette loi américaine. Chase Econometrics lui prédisait à l'époque que le prix du blé varierait de 2,40 $ à 2,70 $ en 1986, de 2,28 $ à 2,85 $ en 1987, de 2,17 $ à 2,71 $ en 1988, de 2,06 $ à 2,57 $ en 1989 et de 1,95 $ à 2,44 $ en 1990. Vous avez sûrement remarqué, monsieur le Président, dans quelle direction les prix évolueront selon ces sombres prédictions.

Comme le gouvernement savait que cette loi américaine aurait un tel effet sur l'agriculture canadienne, je dois lui poser une question. Que faisait-il quand le Congrès américain étudiait le projet de loi en question? Nous avons une ambassade à Washington, comme tout le monde le sait. J'y étais et, sachant les effets déplorables qu'aurait ce projet de loi, j'ai demandé quels lobbyistes nous avions engagés pour faire pression sur le Congrès et pourquoi ils ne réussissaient pas à mieux aider le Canada. On m'a répondu qu'on n'avait pas retenu les services de lobbyistes pour tâcher de faire rejeter ou modifier le projet de loi ou de convaincre le Congrès américain de faire quelque chose avec cette mesure législative.

Le député de Bow River (M. Taylor) a dit que c'est à cause du gouvernement précédent que les prix des denrées sont bas. C'est parfaitement absurde. Je ne prétends pas que tout était parfait sous le gouvernement précédent, mais étant donné la région qu'il représente, ce député-là au moins devrait avoir un peu plus de bon sens.

M. Taylor: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député tient sûrement à être exact. Jamais je n'ai dit que c'est à cause du gouvernement précédent que les prix des denrées sont bas.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria).

M. Boudria: Nous vérifierons au hansard plus tard, monsieur le Président. Je me rappelle vraiment avoir entendu le député parler des prix dont les agriculteurs doivent se contenter aujourd'hui, et dire que la crise agricole à laquelle ils font face est attribuable à la faiblesse des prix des denrées, et il a dit que cela était la faute du gouvernement précédent qu'il a même accusé d'avoir fait des choses semblables à ce que l'URSS a fait en Ukraine il y a une cinquantaine d'années. Je me rappelle avoir entendu le député le dire. Il n'aurait pas dû tenir de tels propos. Ils étaient tout à fait déplacés, mais il les a tenus quand même. Il devrait s'excuser auprès de tout le monde, et notamment auprès des Canadiens d'origine ukrainienne, d'avoir proféré pareilles absurdités.

J'aimerais vous signaler, monsieur le Président, d'autres répercussions de la loi américaine sur l'agriculture. D'une part, la loi américaine prévoit maintenant des subventions de 70 milliards de dollars destinées à déplacer d'autres marchés internationaux. Il se trouve que nous sommes un «autre marché international» parce que nous écoulons nous aussi nos produit dans le monde.

D'après les informations que j'ai recueillies à Washington—des informations que je suis en train de lire à partir des notes que j'ai prises—les États-Unis ont boycotté leurs ventes de blé à l'URSS en 1980. Ils ont pris cette décision pour protester contre l'invasion soviétique en Afghanistan. Cet embargo sur les ventes de blé en URSS a provoqué un excédent chez nos voisins du Sud. Les Américains ont prétendu que les autres pays s'étaient empressés d'en tirer partie. Ils en ont profité pour élargir leurs propres marchés et les États-Unis sont même allés jusqu'à accuser le Canada d'en avoir fait autant.

C'est complètement absurde. Quelqu'un devrait aller à Washington rétablir les faits. Les Américains ont prétendu qu'ils n'avaient pas le choix. Ils ont accusé tour à tour l'Argentine, le Brésil, le Canada et l'Australie d'avoir étendu leurs marchés à leurs dépens. Ils assurent que naguère leurs ventes de blé représentaient 32 p. 100 du marché international, mais qu'ils avaient perdu beaucoup de terrain depuis et que la plus grande partie des 49 millions de tonnes produites en 1982 sont excédentaires, que cette production n'a pas été écoulée à l'étranger. Les Américains ont déclaré également que cet état de choses tenait églement à d'autres facteurs.

Pendant que le boycottage de l'Afghanistan était en vigueur, un autre facteur est intervenu. Beaucoup de pays de l'Extrême-Orient notamment sont devenus autosuffisants pratiquement et importent moins de blé. Quelle solution les Américains préconisent-ils? Ils se lanceront à fond dans ce programme en coupant les prix jusqu'à ce que leurs concurrents déclarent forfait. Ils ont été très francs.

Est-ce à dire que les autres pays trouvent difficile de subventionner leur production, surtout ceux de la CEE? Je ne prétends pas connaître l'Europe aussi bien que certains, mais ceux qui ont pour ancêtres les premiers colons européens savent que l'Europe a souffert énormément de la faim pendant la Deuxième guerre mondiale et cela serait mal connaître son histoire de croire que les Européens cesseront de produire des denrées agricoles parce qu'ils trouvent les subventions trop lourdes à supporter dans ce domaine. Il y a une volonté en Europe, une volonté bien arrêtée de parvenir à l'autosuffisance alimentaire. A mon avis, cette volonté est beaucoup plus forte que les Américains le croient. Les pays d'Europe occidentale vont maintenir leurs subventions, quoi qu'en pensent les Américains.

• (1000)

Les subventions considérables que les États-Unis accordent à l'heure actuelle vont durer jusqu'en 1990 puisque le Farm Bill sera en vigueur pendant cinq ans. Les subventions de la CEE ne prendront pas fin pour les raisons que j'ai décrites tout à l'heure. Ces différentes subventions mettent le Canada dans une alternative: ou convaincre tous ces pays de réduire leurs subventions, les États-Unis surtout, ou hausser les nôtres au niveau des leurs pour que nos agriculteurs puissent vivre. Il n'y a pas d'autre solution. Nous ne pouvons pas agrandir la planète pour nous créer des marchés. C'est impossible. Nous devons, à ce moment-ci, convaincre les Américains de réduire leurs subventions.

Le premier ministre (M. Mulroney) qui n'en finissait pas de se féliciter a évidemment oublié de dire que, à l'occasion du sommet irlandais de 1986, nous avons tous reçu de belles photographies de lui et de luxueuses brochures où il n'était même pas question d'agriculture. Quatre mois après que le président des États-Unis eut ratifié le Farm Bill, notre premier ministre passait cette loi sous silence dans les brochures, dépliants et trousses d'information sur les questions importantes à discuter à Washington.

Il a ensuite le toupet de venir faire la leçon à tout le monde ici, à la Chambre, allant jusqu'à reprocher à des députés de l'opposition de ne pas intervenir dans le débat alors que nous lui laissions la parole tôt ce matin, par respect, non pas pour lui, mais pour les fonctions qu'il occupe. Il faut avoir du front pour parler comme il l'a fait plus tôt à la Chambre.

Le premier ministre devrait prendre la question un peu plus au sérieux. Elle est importante pour l'ouest du Canada. Elle l'est aussi pour une région essentiellement agricole comme celle que je représente, qui se trouve cependant dans une autre partie du pays.

Le premier ministre affirme s'être entretenu récemment avec le président Reagan de cette question cruciale. Il oublie de nous dire qu'il est question de prévoir une subvention plus élevée dans le Farm Bill. Voilà ce que mijotent maintenant les États-Unis.

[*Français*]

Le premier ministre nous a également parlé du GATT en faisant des éloges de son initiative au GATT, toutefois négligeant de nous dire qu'il y a déjà deux mois que le GATT exigeait des documents de positions précises du Canada, documents qui, à mon avis, ne sont même pas encore parvenus au GATT sur le dossier même sur lequel nous avons passé la nuit à délibérer dans cette Chambre. Je pense que le premier ministre serait bien avisé de retourner à son bureau plutôt que de mettre d'autres paires de Gucci et d'aller justement remplir ces exigences-là, d'aller fournir les documents nécessaires au GATT pour qu'on puisse sur une base multilatérale mettre fin à cette guerre de subsides.

L'agriculteur canadien n'est plus en concurrence contre l'agriculteur américain, il est en concurrence contre le gouvernement des États-Unis. Comment peut-il gagner cette bataille, monsieur le Président? Il n'y a personne au Canada qui peut

Article 29 du Règlement

gagner cette bataille. L'agriculteur canadien ne demande pas de subsides, il demande la justice et, s'il doit être en concurrence contre le gouvernement des États-Unis, n'est-il donc pas normal de s'attendre d'avoir de l'aide du gouvernement du Canada? Ce n'est certainement pas le gouvernement des États-Unis qui va venir donner des subsides aux agriculteurs de notre pays? Est-ce que les agriculteurs canadiens devront demander de l'aide étrangère? Ou vont-ils pouvoir attendre du premier ministre qu'ils auront ce qui est nécessaire? Les députés d'en face nous disaient tantôt que la saison vient de débuter, et qu'on va peut-être entendre de meilleures nouvelles plus tard. Monsieur le Président, nous ne sommes pas capables de semer rétroactivement, il faut semer tout de suite pour récolter à l'automne. On ne peut pas attendre les subsides pour plus tard et décider qu'on aurait dû faire les semences deux mois d'avance. L'agriculteur a besoin de ces renseignements-là et en a besoin aujourd'hui même.

Alors j'invite les députés de cette Chambre de continuer à soulever ces dossiers importants aujourd'hui, tant et aussi longtemps qu'il faudra pour convaincre le gouvernement conservateur d'agir. Il est vrai que des subsides ont été accordés l'an dernier, mais, monsieur le Président, ceci est la pire crise agricole de notre pays et cela impose que le gouvernement fasse ce qui se doit. Ce n'est pas un service ni une générosité qu'il fait à nos agriculteurs car lorsqu'on cultive la nourriture, on la cultive pour le bien de tous les Canadiens et non seulement pour ceux qui sont dans le domaine de l'agriculture. Donc, c'est le devoir du premier ministre, c'est le devoir du gouvernement et c'est le devoir de tous les députés de cette Chambre de contribuer de façon positive à une économie agricole saine.

[*Traduction*]

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir que de pouvoir parler de cette très importante question. J'entre dans ce débat avec des sentiments bien personnels, car je suis né et j'ai été élevé dans une ferme, et j'ai pratiqué l'agriculture comme mon père et mon grand-père. En fait, c'est mon arrière grand-père qui est venu d'Angleterre, s'est installé en Ontario et a défriché la terre. Je ressens quelque chose que je n'avais jamais ressenti avant à la Chambre des communes quand j'entends les arguments des lettrés et des financiers au sujet de l'agriculture.

C'est une profession différente des autres. Je ne vois pas qui pourrait le ressentir mieux que quelqu'un qui est passé par là. Les agriculteurs pensent longtemps et sérieusement à ce qu'ils vont faire. Ils ne prennent jamais de décisions précipitées. Ils s'intéressent également à leurs semblables et il est probable qu'ils les écouteraient plutôt que de s'activer derrière leur dos. J'ai écouté avec intérêt le discours du chef de l'opposition officielle (M. Turner). Je n'ai pas vu un seul agriculteur, élu député de l'opposition, à la Chambre aujourd'hui. Je les avertis de ne pas faire de politique et de ne pas se lancer dans de long discours creux avec des gens aussi importants.

M. Boudria: Dites-le surtout au premier ministre.

M. James: S'il y avait des agriculteurs ici ce matin, ils ne se livreraient certainement pas à des interpellations comme celle que je viens d'entendre.

Je voudrais dire aux députés, parce que j'estime, personnellement, que c'est important, que lorsque j'étais jeune ce n'était pas l'aisance. Mon père a repris la ferme après mon grand-père et, après des moments difficiles, elle avait beaucoup de dettes. Lorsque mes parents se sont mariés, ils avaient deux vieilles vaches et une ferme grevée de dettes. Ils n'ont pas demandé grand chose au gouvernement. Ils ont baissé la tête et ils se sont mis à l'ouvrage. J'aimerais bien que certains de ceux qui ont tant parlé aujourd'hui fassent cette expérience. Enfants, nous n'avions rien. Nos vêtements étaient ceux des aînés. L'été je devais traire les vaches à la main et, la tête contre une vieille vache moite, j'étais trempé de sueur de la tête aux pieds. Alors que j'étais un jeune garçon nous avions 10 ou 12 vaches laitières. Je suis heureux d'avoir connu toutes ces expériences. Sur les banquettes ministérielles, il y a aujourd'hui au moins 20 agriculteurs qui ont chacun au moins autant d'expérience en agriculture que moi. Nous avons donc une bonne idée de ce qu'il faut pour s'attaquer aux graves problèmes auxquels les agriculteurs canadiens sont confrontés à l'heure actuelle.

• (1010)

C'est à contrecoeur que les différentes associations agricoles demandent de l'aide aux pouvoirs publics. Lorsqu'on leur offre de l'aide, ils veulent que ce soit d'une manière réfléchie et intelligente. Ils veulent la participation de groupements canadiens très compétents, comme pour les récentes subventions destinées aux céréaliers.

Pas plus tard que la fin de semaine dernière, j'ai eu une discussion avec mon frère qui gère à plein temps notre exploitation agricole. Celle-ci n'a pas des rentrées d'argent énormes. Malgré cela, je ne me mets pas dans une colère noire contre le ministre de l'Agriculture (M. Wise), comme c'est arrivé au cours de ce débat.

Le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) sont des agriculteurs et à ce titre, ils comprennent bien ce qu'il faut. Ils en savent certainement davantage que ceux qui ont pratiqué leur profession sur la rue Bay, et qui n'ont jamais du traire une vache ou dresser une gerbe de blé. Ces personnes n'ont pas du se salir pour gagner leur vie. Pour permettre à leurs enfants d'aller à l'université, la famille a du travailler d'autant plus dur.

L'attitude adoptée à l'égard de toute cette question me préoccupe beaucoup. Je suis certain que mes voisins de la région de Sarnia-Lambton rient bien en entendant les beaux discours prononcés dans le cadre de ce débat, surtout ceux des députés qui comprennent mal ou pas du tout les problèmes des agriculteurs et la façon dont il faudrait s'y prendre pour les résoudre. Il faut adopter une attitude réfléchie, il faut que les associations d'agriculteurs et les organismes agricoles du pays aient vraiment leur mot à dire.

En 1981, le taux bancaire était de 22,75 p. 100. A l'heure actuelle, les agriculteurs essaient toujours de rembourser les dettes contractées pendant cette période. Où étaient ces gens alors? C'est là une question soulevée par le député de Bow River (M. Taylor), qui connaît les problèmes des agriculteurs depuis plus longtemps que moi. Il voulait sans aucun doute, à l'époque, qu'on aborde de façon plus sensée la question des taux d'intérêt. A l'heure actuelle, le taux d'intérêt sur un prêt de cinq ans de la Société du crédit agricole est de 10 p. 100.

Au moment de la campagne électorale de 1984, en tant qu'agriculteur, j'ai certes été impressionné par la politique agricole en 16 points élaborée par le parti conservateur. Je suis persuadé que mon collègue de Bow River a eu son mot à dire dans cette politique à l'instar, sans aucun doute, du premier ministre (M. Mulroney) et du ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé, ainsi que d'autres personnes.

Cette politique est ressortie d'une conférence tenue à Prince-Albert, en Saskatchewan, et elle a donc été connue sous le nom de Déclaration de Prince-Albert. Dans cette politique, le parti conservateur s'est engagé à supprimer l'impôt sur les gains en capital pour les agriculteurs. Or,en tant que gouvernement, nous avons accordé une exemption d'impôt sur les gains en capital de 500 000 $. Nous avons déclaré à l'époque que nous supprimerions la taxe de vente sur les carburants agricoles. Ce que nous avons fait, bien entendu. Nous nous sommes engagés à modifier la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Là encore, nous avons certes tenu notre promesse. Nous avons dit vouloir réviser la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, afin de supprimer le plafond quant aux volumes et de geler les tarifs. C'est maintenant chose faite. Lors de la campagne électorale de 1984, le parti conservateur s'est engagé à accroître nos ventes et à élargir nos marchés pour ce qui est des céréales. Il a certes tenu son pari. Nous avons déclaré que nous mettrions en oeuvre un programme de stabilisation de la viande rouge, et nous l'avons fait. L'étiquetage double est maintenant permis, comme nous l'avions promis. En outre, nous prenons des mesures, afin de réduire les quantités de boeuf subventionné en provenance de la Communauté économique européenne entrant au Canada. Nous devions créer des bureaux d'examen de l'endettement agricole. Ils sont maintenant une réalité.

Je suis fier de notre gouvernement, qui a rédigé la Déclaration de Prince-Albert et qui y a donné suite.

Nos vis-à-vis nous font bien des reproches au nom, soi-disant, des agriculteurs de l'Ouest. A cet égard, permettez-moi de vous citer un passage tiré du numéro du jeudi 18 décembre 1986 du *Winnipeg Free Press*. L'article en question est intitulé: «Le Syndicat félicite le premier ministre.» Voici ce qu'on y dit:

> Le Syndicat du blé de l'Alberta félicite le gouvernement du premier ministre Brian Mulroney pour la façon dont il aborde les problèmes auxquels le secteur agricole doit faire face . . .
>
> La situation est extraordinairement difficile à l'heure actuelle dans le domaine de l'agriculture et à notre avis, le gouvernement a jusqu'à maintenant très bien réagi.

Si l'on en croit le *Winnipeg Free Press*—un journal extrêmement influent dans le secteur agricole—le bilan du gouvernement est certes excellent. Cet article a été rédigé au moment où les paiements compensatoires ont été effectués.

J'ai ensuite une publication concernant le «budget» du Syndicat du blé. Sous la rubrique portant sur les revenus agricoles en 1986, on peut lire ce qui suit:

> Le ministère de l'Agriculture de l'Alberta estime qu' au total, le revenu agricole net pour 1986, en Alberta, a été de 788 millions de dollars, un chiffre record qui constitue une augmentation remarquable de 45 p. 100 par rapport à 1985.
>
> Ce bilan est attribuable à une baisse des frais d'exploitation, à l'amélioration de la situation du secteur de l'élevage et à d'importants paiements au titre de programmes gouvernementaux.
>
> Les versements en vertu du Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, de l'assurance-récolte et d'autres programmes ont représenté, selon les estimations, 17 p. 100 de tous les revenus agricoles en 1986.

Cela ne veut pas dire, monsieur le président, que nous n'avons pas de problèmes d'ensemble en matière de ventes de céréales dans l'Ouest du Canada et dans l'ensemble du Canada. Je tiens toutefois à souligner que notre gouvernement a su montrer la voie. Il affronte cette situation de façon tout à fait directe et planifiée.

Je sais que nos agriculteurs n'ont pas la même confiance dans les partis d'opposition dont les députés nous ont abreuvés de leur laïus depuis le début de ce débat.

A cet égard, j'aimerais citer un passage du *Winnipeg Free Press* du 11 avril 1987. L'article s'intitule: «Rien à espérer des Libéraux».

Voici un passage de cet article:

> Même les membres du caucus qui viennent de l'Ouest se tiennent malheureusement à l'écart . . .
>
> Le rapport de 17 pages est un document creux truffé de déclarations pompeuses de politique d'un parti discrédité, de véritables distorsions de la réalité économique, et vide de toute proposition concrète susceptible d'apporter un changement significatif à l'économie de l'Ouest du Canada.

Un peu plus loin on trouve ceci:

> Les propositions du groupe de travail sont pour la plupart tellement vagues qu'elles n'ont strictement aucune signification.

• (1020)

Voici la suite de cet article:

> A propos d'agriculture, le groupe de travail recommande audacieusement que: «L'on étudie de plus près des mesures de soutien du revenu du genre de celle qu'a suggérée le parti libéral de l'Alberta pour donner aux agriculteurs un impôt sur le revenu négatif».

Et voici ceci encore un peu plus loin:

> Deux autres représentants libéraux brillent par leur absence: le dirigeant libéral manitobain Sharon Carstairs et John Turner, député de Vancouver Quadra et chef du parti libéral du Canada. Ils doivent tous les deux s'estimer heureux de ne pas en faire partie.

On a certainement là un aperçu de ce que pensent les habitants de l'ouest du Canada des vagues promesses bouclées à la va-vite à propos de l'agriculture.

Nous avons un gouvernement qui rassemble de nombreux et authentiques agriculteurs qui savent ce que c'est que d'avoir des cals sur les mains. Ils font partie intégrante de la stratégie que doit à notre avis suivre un gouvernement pour attaquer le problème.

J'aimerais vous parler du document intitulé «Directions for the West—Proposals for the Western Canadian Economy». Cette proposition libérale a été immédiatement rejetée par le *Winnipeg Free Press* comme étant un document entièrement creux.

Qui sont ces experts sur l'ouest du Canada? S'agit-il du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy)? Je ne sais pas combien de vaches il lui est arrivé de traire ou combien de bottes de foin il a pu lier dans sa vie. Je ne sais pas ce qu'il connait de la question.

Article 29 du Règlement

Réfléchissons au soutien apporté à l'agriculture de l'ouest du Canada depuis 1983 par le gouvernement fédéral. D'après le graphique que j'ai sous mes yeux, il représenterait environ 300 millions de dollars. Quand le gouvernement conservateur est entré en scène en 1984, on a vu cette aide fédérale à l'agriculture passer à un milliard de dollars. En 1985, elle s'est élevée à 1,7 milliard de dollars et, et en 1986 à environ 2,2 milliards de dollars. Pour 1987, on prévoit un montant de l'ordre de 3,2 milliards de dollars.

Je pense que les agriculteurs de l'ouest du Canada comprennent un gouvernement qui souhaite les aider de façon organisée et originale, au lieu de se perdre en discours. Tout cela est très important pour mes collègues agriculteurs de tout le pays, surtout ceux de l'Ouest—et on cultive beaucoup de céréales en Ontario—en cette époque où les prix sont à la baisse à cause des importantes subventions qu'accordent les États-Unis et la Communauté économique européenne à leurs agriculteurs. Ils font baisser les prix et nous sommes pris entre deux feux. Nous devons y remédier de façon méthodique.

En même temps, il importe de se rappeler que le gouvernement a proposé plus de 400 initiatives distinctes qui fourniront 5,65 milliards de dollars à l'agriculture canadienne, ce que n'a jamais fait le gouvernement libéral précédent. Les agriculteurs du comté de Lambton doivent bien rire des déclarations que font les députés d'en face en nous rappelant les mesures qu'ils ont prises. Bien entendu, le NPD n'a rien pu faire puisqu'il n'a jamais été au gouvernement. Je suis sûr que ces agriculteurs se rappellent ce que les libéraux n'ont pas fait quand ils formaient le gouvernement.

Dans le secteur des céréales et des oléagineux, un paiement de un milliard de dollars a permis, et continuera de le faire, d'augmenter les liquidités, ce qui était nécessaire. Il y a eu certaines autres initiatives, et notamment de nouveaux accords sur les grains, des avances sur les récoltes, des paiements provisoires sans précédent aux termes de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, des avances en espèces pour le grain non récolté et des modifications à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. On a maintenu les tarifs-marchandises pour les producteurs. Il y a une nouvelle politique nationale relative aux provendes et l'on a adopté un programme d'hypothèques basées sur les prix des produits agricoles. On a créé des bureaux d'examen de l'endettement agricole. Il y a aussi le programme de réorientation des agriculteurs et bien entendu, la diminution des taux d'intérêt.

Je vois que vous me faites signe, monsieur le Président. Je n'aurai sans doute pas le temps de parler de toutes les initiatives que le gouvernement a prises. Il ne faut pas oublier non plus le remboursement de la taxe sur le carburant agricole. Nous avons également aidé des groupes de producteurs spécialisés. L'industrie laitière a accueilli très favorablement notre politique à long terme dans ce domaine.

En temps qu'agriculteur qui a de longs antécédents et une parfaite connaissance de ce secteur qui lui tient à coeur, je demande au gouvernement de prendre des mesures pour remédier aux problèmes de la baisse des cours mondiaux des céréales en y réfléchissant attentivement, en effectuant une étude approfondie et sans manquer de consulter les agriculteurs et leurs importantes associations.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat et je voudrais remercier le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) de l'avoir lancé.

Le député de Sarnia—Lambton (M. James), qui vient de parler, s'est plaint de ce qu'il appelle les beaux discours de l'opposition. Je ne pense pas que les Canadiens de l'Ouest voient les choses tout à fait ainsi. Ils constatent que nous avons pris conscience de la crise que traversent actuellement les cultivateurs de leur région et que nous demandons au gouvernement de faire quelque chose pour y remédier.

Le député a également énuméré la liste des réalisations de son gouvernement. Notre parti est parfaitement d'accord avec certaines de ces choses. Nous savons que ces mesures ont été prises. Néanmoins, pour le moment, nous nous trouvons devant une crise qui exige une intervention immédiate pour sauver les exploitations agricoles familiales de l'Ouest. Il ne suffit pas que les conservateurs énumèrent tout ce qu'ils ont fait. Ils doivent remédier à la crise actuelle. Ils ne peuvent pas se reposer sur leurs lauriers. C'est tout à fait insuffisant. Cela n'aidera pas les gens à traverser la crise qu'ils connaissent aujourd'hui.

Le député a également insinué qu'il n'était pas normal que certains des députés qui ont pris la parole ne soient pas eux-mêmes des cultivateurs. A l'entendre, les universitaires ou les hommes d'affaires ne sont pas qualifiés pour participer à ce débat.

Je me souviens d'une histoire que racontait Bill Irvine, un des premiers membres du CCF. Je pense qu'il avait été élu pour la première fois député de ce parti dans les années 20. Lorsqu'il est venu à Ottawa avec quelques collègues de l'Ouest, il avait l'intention de s'attaquer à certains des problèmes urgents que connaissait alors cette région du pays. Néanmoins, ils ont commencé par s'occuper des mineurs de charbon du Cap-Breton. Cela leur a ouvert les yeux. Ce député représentait les intérêts de l'Ouest. Il se souciait énormément des besoins de sa région. Néanmoins, à son arrivée ici, il a dû s'occuper des besoins pressants des mineurs de charbon du Cap-Breton. Cela a changé son optique à l'égard du Canada.

Les députés le savent, qu'ils viennent d'une exploitation agricole de l'Ouest, d'un village de pêcheurs de Colombie-Britannique ou d'une ville de l'Ontario où l'on fabrique des automobiles. Je pense que nous nous préoccupons tous de l'économie globale du pays. Le fait de ne pas appartenir à une certaine profession ne doit pas nous empêcher de prendre la parole lorsqu'une crise menace un secteur de l'économie.

Notre parti a souligné sans équivoque l'urgence de la situation actuelle. Cette crise a trois causes principales. La première c'est, bien sûr, que le prix initial des céréales annoncé par la Commission canadienne du blé a baissé de 18 p. 100, en moyenne, par rapport au prix de l'année dernière, lequel avait déjà baissé de 20 p. 100 par rapport à celui de l'année précédente. Cela donne le prix initial le plus bas que nous ayons eu depuis 15 ans et crée un véritable problème pour les cultivateurs qui doivent planifier leurs récoltes pour la saison à venir.

• (1030)

En deuxième lieu, le gouvernement a annoncé lundi qu'il levait le moratoire sur les prêts de la Société du crédit agricole. Si le premier problème peut être attribuable aux marchés internationaux, dont nous reconnaissons l'importance, car nous

savons que le prix du grain est déterminé par le marché international, en ce qui concerne le deuxième, le gouvernement en est directement responsable. Il a choisi le pire moment, sur le plan financier et psychologique, pour prendre cette mesure. Non seulement les cultivateurs perdront confiance en eux, mais les banques ne feront plus confiance aux agriculteurs à qui elles ont fait crédit. Elles constatent que le gouvernement renonce lui-même à soutenir les cultivateurs.

Le député de Bow River (M. Taylor) a dit que le problème était dû aux taux d'intérêt élevés imposés par le gouvernement précédent. Quand ce dernier a présenté le projet de loi sur les banques, le Nouveau parti démocratique avait alors proposé des amendements dans l'espoir qu'ils contribueraient à améliorer la situation. Le parti conservateur a préféré appuyer le gouvernement plutôt que des modifications progressistes qui auraient pu remédier aux taux d'intérêt élevés. Il est un peu tard pour que le député de Bow River se plaigne des taux d'intérêt.

Le député a également déclaré qu'il faudrait peut-être réexaminer la Loi sur les banques. Un examen est prévu tous les dix ans. Cette fois, nous espérons que les conservateurs adopteront une attitude plus progressiste qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici à l'égard de la Loi sur les banques. Les liens qui unissent le parti conservateur et les banques ne nous laissent toutefois pas, ni nous ni les agriculteurs canadiens, entretenir de trop grands espoirs. Le député ne doit pas beaucoup y croire non plus car, étant donné ses antécédents, il ne doit pas porter les banques dans son coeur.

Le bouquet de toute cette crise, c'est que le gouvernement refuse de garantir aux agriculteurs que les prix qu'ils toucheront cette année ne seront pas inférieurs à ceux de l'an dernier. S'ils avaient cette garantie, les milieux agricoles sauraient au moins qu'ils ne sombreront pas en-dessous de cette limite. Le député de Bow River a dit que le gouvernement interviendrait en temps et lieu utiles. Ce moment est justement arrivé. C'est maintenant que la crise bat son plein. Alors que les agriculteurs ont des décisions immédiates à prendre, on les laisse dans l'incertitude la plus complète.

Le premier ministre (M. Mulroney) a parlé pendant 35 minutes. Compte tenu du caractère urgent de ce débat, on espérait qu'il eût quelque chose à dire. On croyait qu'il allait revenir sur sa décision de lever le moratoire concernant les prêts de la SCA, ou annoncer des paiements d'appoint. Ces mesures auraient redonné quelque espoir aux agriculteurs. Or, durant 35 minutes, il s'est lancé dans une diatribe contre l'opposition pour ensuite énumérer les initiatives que le gouvernement a déjà prises. Le problème actuel est selon lui d'ordre international et doit être réglé à cette échelle. Il est vrai que des solutions internationales s'imposent, mais la situation exige également qu'on prenne des mesures à court terme pour venir en aide dès maintenant aux agriculteurs.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) a déclaré que la levée du moratoire était une preuve de confiance envers les agriculteurs et il nous a accusés de ne pas avoir confiance en eux sous prétexte que nous tenions à maintenir le moratoire. Cela me fait songer au rameur d'une embarcation en train de guider un nageur vers la rive opposée d'un lac et qui, une tempête survenant, lui annoncerait tout à coup qu'il va le quitter parce qu'il a confiance qu'il pourra gagner seul l'autre rive. Vraiment, une telle confiance n'est guère utile. Ce qu'il faut, c'est entourer l'agriculteur, le rassurer en lui disant qu'il peut compter sur notre appui tant qu'il ne sera pas tiré d'affaire. Voilà le genre de confiance que le gouvernement devrait témoigner aux agriculteurs, au lieu de les abandonner en cours de route. Je dis au député de Bow River que le moment est maintenant venu pour le gouvernement d'intervenir.

Souvent, la Chambre perd tout contact avec la réalité. J'imagine qu'une assemblée délibérante comme celle-ci ne saurait y échapper, mais afin de maintenir le contact avec la réalité que tous les Canadiens doivent affronter d'un océan à l'autre, nous disposons chacun des ressources nécessaires pour voyager, pour téléphoner, pour envoyer des lettres et pour avoir un bureau de circonscription. Cela devrait nous permettre de nous tenir au courant de ce que pensent nos électeurs.

Je sais que mes collègues de la Saskatchewan et du Manitoba informent la Chambre des besoins de l'économie de l'ouest du Canada et des agriculteurs des Prairies, conformément aux instances qu'ils ont reçues de leurs commettants. J'imagine que certains députés conservateurs tout au moins se sont servi des moyens mis à leur disposition pour savoir ce que pensent leurs électeurs des vrais problèmes auxquels ils font face. Je suppose qu'ils ont même tenté de soulever certaines de ces questions au caucus. Comment expliquer l'inaction du gouvernement? Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi ce moment précis pour lever le moratoire sur les prêts de la Société du crédit agricole? Pourquoi le gouvernement a-t-il refusé d'accorder aux agriculteurs les garanties qui leur auraient permis d'amorcer la campagne agricole en ayant l'espoir que leur exploitation tiendrait le coup jusqu'à la même époque l'an prochain?

En me préparant à participer à ce débat, je me suis souvenu que ma famille avait quitté la terre en Saskatchewan, il y a 49 ans exactement. Mon père y avait consacré 22 ans de sa vie de jeune adulte et ma mère y avait passé 9 ans. Ils l'ont quittée littéralement les mains vides, tant à cause de mauvaises récoltes attribuables à la rouille, à la poussière, aux sauterelles et aux mauvaises herbes que de l'insuffisance des prix et de l'indifférence ou de l'impuissance du gouvernement. Ils sont partis littéralement les mains vides, avec seulement quelques pauvres effets. Abstraction faite des détails, c'est la même question qui se pose aujourd'hui. L'exploitation familiale est menacée et l'ensemble de l'économie des provinces des Prairies est en péril.

Il y a à peine trois ou quatre ans, un de mes beaux-frères qui était agriculteur dans le sud de l'Alberta a été confronté à la même situation. Parce qu'il avait trop étendu ses activités, que les taux d'intérêt étaient élevés et que les prix des denrées étaient bas, il s'est rendu compte qu'il devait vendre l'exploitation familiale et gagner sa vie autrement. Bien entendu, il n'était pas le seul dans ce cas, et mon père non plus. Je représente une circonscription de la Colombie-Britannique où vivent des centaines d'anciens agriculteurs des Prairies. Certains ont pris leur retraite après de bonnes années, d'autres, comme mon père, ont été forcés d'abandonner à cause de mauvaises récoltes et de prix encore plus mauvais.

Article 29 du Règlement

Nous faisons face à une situation très grave. Le gouvernement refuse de prendre les mesures qui s'imposent. Il est satisfait d'avoir agi dans le sens de ses promesses électorales, mais il ne fait rien pour surmonter la crise actuelle. C'est ce que nous devons dire et répéter. A cet égard, l'attitude du gouvernement n'est pas différente de celle qu'il adopte devant les autres producteurs de matières premières.

• (1040)

Nous avons vu les maladresses accumulées dans le dossier du bois d'oeuvre. Le gouvernement s'est révélé tout à fait incapable de défendre l'intérêt des producteurs canadiens de bois d'oeuvre. Il s'ensuit qu'une taxe de 15 p. 100 est maintenant prélevée sur les produits du bois d'oeuvre. Certains producteurs peuvent peut-être s'en accomoder quand les marchés sont fermes, mais le secteur sera décimé quand le marché deviendra moins attrayant.

Nous avons également vu le gouvernement refuser de répondre aux besoins de l'industrie de la pêche. Le programme d'aménagement de ports pour les petites embarcations a subi des compressions. Les fonctionnaires qui ont comparu devant le comité ont affirmé que pour répondre aux besoins des ports pour les petites embarcations, ils avaient besoin de millions de dollars. Ils auraient besoin d'environ 127 millions de dollars par an et ils reçoivent moins de 50 millions de dollars. Nous serons forcés de fermer des ports destinés aux petites embarcations d'un bout à l'autre du Canada parce que le gouvernement n'estime pas nécessaire de maintenir une infrastructure pour une de nos principales ressources.

Nous avons constaté comment le gouvernement s'est dégonflé dans ses pourparlers avec la France au sujet des îles Saint-Pierre-et-Miquelon, refusant de défendre les besoins de nos pêcheurs canadiens. Nous avons constaté la destruction de l'habitat tandis que le gouvernement présente une politique qui n'entraîne prétendument aucune perte nette de l'habitat mais qui permet de le céder à d'autres industries. Il s'ensuit que l'habitat précieux du poisson sera détruit. Nous avons vu le gouvernement remettre à plus tard la réalisation de ses promesses quant à un programme de mise en valeur des salmonidés.

Nous constatons que le gouvernement abandonne l'une après l'autre nos principales ressources. La braderie de Dome est l'exemple le plus récent. Nous n'aurons plus aucun droit de propriété ou de contrôle sur cette très importante société. Nous devons nous demander pourquoi il en est ainsi. Quelles sont les priorités du gouvernement? Des 137 000 emplois créés l'an dernier, tous sauf 5 000 étaient situés en Ontario. Nous n'avons certes rien contre l'Ontario. Cette province avait besoin de 132 000 emplois. Grand bien lui fasse. Néanmoins nous avons besoin d'emplois en Colombie-Britannique, dans l'Ouest, dans l'Atlantique et au Québec. Pourquoi nos politiques ne favorisent-elles pas l'économie d'un bout à l'autre du pays?

Pour revenir à la question à l'étude, le gouvernement doit s'engager à faire de l'exploitation agricole familiale une entité économique rentable. Ces terres ne disparaîtront pas. Même si ceux qui les exploitent actuellement font faillite et sont forcés de les abandonner, même si le prix des denrées chutent, un jour ces terres seront valorisées et quelqu'un d'autre voudra les exploiter. Toutefois, à moins que le gouvernement ne réagisse maintenant, ces terres ne seront plus exploitées par une famille agricole. Ce ne seront plus des gens qui auront consacré leur vie, le bien-être de leur famille, leurs économies, leur énergie, leurs espoirs et leurs initiatives à l'amélioration de leur exploitation. Ils ont vu tout cela s'écrouler par suite d'une baisse du cours international des produits alliée à l'indifférence d'un gouvernement. Ce ne seront pas ces gens-là qui cultiveront la terre.

Ce que notre parti demande, c'est que le gouvernement fasse quelque chose. Il devrait reconnaître que les agriculteurs sont dans une mauvaise passe; il devrait reconnaître l'urgence de la situation. C'est maintenant que le gouvernement devrait faire quelque chose, pas dans six mois. Il faut donner une chance aux agriculteurs, leur permettre de planifier adéquatement leurs récoltes.

Il est intéressant de constater que certains de mes collègues ont déjà signalé l'aspect stressant de la vie des agriculteurs canadiens. Ils ont fait remarquer que le tableau d'une vie idyllique à la ferme est absolument faux. Cultiver la terre, concluent-ils, est l'un des métiers les plus stressants au Canada. Le stress est chronique et dangereux. On peut lire dans le *Western Report* du 12 janvier 1987 que, d'après une étude, les symptômes du stress, tels les maux de tête, les problèmes matrimoniaux et l'irritabilité, sont trois ou quatre fois plus courants chez l'agriculteur moyen que chez un agent de la Gendarmerie royale trois jours après une fusillade.

Qui plus est, le stress est temporaire chez le policier, un événement ponctuel, alors qu'il dure et perdure chez l'agriculteur. Il est question ici du stress que subissent nos producteurs de produits de base, ceux qui doivent produire non seulement notre nourriture mais celle d'autres parties du monde. Ce sont les gens sur lesquels on compte pour gagner le revenu dans le secteur primaire au Canada. On les abandonne en période de difficultés. Ils vivent toujours un certain stress. Aujourd'hui, ce stress est plus accentué et on les abandonne à leur sort.

Quant à nous, nous demandons à tout le moins que le gouvernement s'engage immédiatement à garantir aux producteurs céréaliers que les recettes totales de la récolte qui est maintenant semée, de l'année-récolte 1987-1988, égalent celles de 1986-1987. Le gouvernement ne devrait pas lever le moratoire de la SCA tant qu'il n'aura pas annoncé un programme de paiement d'appoint pour la prochaine année-récolte et réglé toute l'affaire de la dette agricole canadienne, qui totalise 25 milliards de dollars environ.

Je prie le gouvernement de reconnaître que la situation est grave. Ce n'est pas une façon de parler. La situation des agriculteurs est très grave. Il ne suffit pas de redire ce qui a déjà été fait. Il faut agir maintenant.

M. Murray Dorin (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux que vous ayez pu m'accorder la parole aujourd'hui car, plus qu'aucun autre débat que nous avons eu récemment, celui-ci montre clairement ce que notre gouvernement a fait, ce qu'il fait et ce qu'il entend faire, en comparaison de ce que certains orateurs de l'autre côté ont prétendu.

J'aimerais tout d'abord traiter de quelques questions abordées dans ce débat par le chef du NPD (M. Broadbent) et par le très hon. chef de l'opposition (M. Turner). Le chef du NPD s'est plaint de ce que le gouvernement avait rescapé des banques. Il a dit que le gouvernement avait trouvé un milliard

pour les banques mais n'avait rien pour les agriculteurs. Je tiens à lui faire savoir que nous n'avons rescapé aucune banque. Ces banques-là ont disparu. Elles sont mortes. Elles sont en liquidation. Ceux que nous avons remboursés, ce sont les gens de l'ouest du Canada qui avaient déposé de l'argent dans ces banques et organismes tels municipalités, conseils scolaires, caisses d'épargne, la ville de Grande Prairie, des hôpitaux, des coopératives et des exploitations agricoles. Voilà le genre de personnes qui avaient besoin d'être aidées.

Nous avons compris que l'économie était dans une situation difficile. L'économie de l'Ouest ne pouvait pas résister à la perte de un milliard. Nous avons aidé l'Ouest quand c'était nécessaire, parce que ces organismes et ces groupes tirent leurs recettes de personnes qui paient des impôts fonciers, agriculteurs et autres. C'est leur unique source de revenus. Nous l'avons compris, alors nous les avons aidés et nous avons aidé les agriculteurs. Le chef du Nouveau parti démocratique devrait comprendre cela. Mais puisqu'il n'y arrive pas, c'est la preuve évidente qu'il ne comprend pas l'Ouest ni les agriculteurs et qu'il ne les comprendra sans doute jamais.

• (1050)

J'ajouterai quelque chose au sujet du chef de l'opposition. Si jamais Bay Street a fait un discours ici, nous l'avons entendu ce matin. Il nous a parlé de taux d'intérêt nominaux et de taux d'intérêt réels, pour essayer de faire croire que les taux d'intérêt d'aujourd'hui seraient plus élevés que les taux de 20, de 25 et de 30 p. 100 que nous avons eus il y a trois et quatre ans, quand les libéraux étaient au pouvoir. Il a échafaudé une argumentation sur l'inflation, les taux d'intérêt nominaux et les taux d'intérêt réels.

Malgré tout ce que peuvent dire les économistes dans leur tour d'ivoire ou les avocats de Bay Street, pour les agriculteurs les taux d'intérêt c'est ce qu'ils paient en argent. Pour l'agriculteur, l'argent comptant c'est de l'argent comptant. Si vous payez aujourd'hui la moitié de ce que vous payiez il y a cinq ans, c'est tout ce qui compte. Franchement, les avocats de Bay Street, et les économistes du Nouveau parti démocratique dans leur tour d'ivoire auront beau nous dire que 10 ou 12 p. 100 c'est plus élevé en réalité que 23 p. 100, cela ne change rien à l'affaire parce que les agriculteurs ne s'y laissent pas prendre.

Ce débat montre le genre de personnes qu'il y a dans les deux partis. Ce qui cloche au parti libéral, c'est entre autres choses qu'il n'a pas de députés qui comprennent les agriculteurs et qui comprennent l'Ouest. Il n'en a jamais eu. Le problème du parti libéral, c'est qu'il ne peut pas réunir un nombre suffisant de députés qui s'y connaissent en agriculture pour organiser une partie d'échecs.

Un député vient de me communiquer quelques chiffres sur les taux d'intérêt que je consiguerai au compte rendu avant de poursuivre. Aujourd'hui, le taux préférentiel est de 9,25 p. 100, la Société du crédit agricole prête à 10 p. 100 et le taux fixé en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles est de 10,25 p. 100. En 1981, sous le précédent gouvernement, le taux préférentiel était de 22,75 p. 100, la Société du crédit agricole consentait des prêts échelonnés sur 20 ans au taux de 16,75 p. 100 et le taux fixé en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles était de 23,75 p. 100. C'est plus du double de ce que ces taux sont maintenant. Où étaient alors Hazen Argue et le chef de l'opposition? Nous savons que le chef de l'opposition était dans un bureau de Bay Street, à empocher ces intérêts.

Je désire maintenant aborder l'agriculture dans l'ouest. Nous avons entendu l'opinion de nombreux députés de ce côté-ci, des agriculteurs et des députés des circonscriptions agricoles. Personnellement, je représente une circonscription urbaine mais cela ne m'empêche pas de me souvenir de mes origines. Je vais vous en entretenir brièvement pour vous montrer que l'on peut aujourd'hui représenter une circonscription urbaine et savoir ce qu'est la vie à la ferme.

Je suis né et j'ai vécu pendant 17 ans dans un village appelé Bruce. Ceux qui lisent *Quorum* auront peut-être remarqué il y a environ deux semaines, un article relatant la visite de Don Mazankowski, député de la circonscription, et aussi de John Wise. Ils ont pris la parole devant 300 agriculteurs dans une petite localité qui ne compte que 75 habitants. Le fait que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) soit prêt à rencontrer la population d'une si petite localité pour leur parler de l'administration dont il fait partie démontre bien la volonté d'agir du gouvernement.

Pendant les 17 années où j'ai vécu à Bruce, mon père vendait des machines agricoles et achetait des porcs et des bovins. Ma famille s'adonnait aussi un peu à l'agriculture. J'ai pelleté ma part d'engrais et de grain et de cet autre truc, également, assez du moins pour savoir quoi faire avec certaines des flèches nauséabondes que nous lance l'opposition de temps à autre.

Pour votre gouverne, monsieur le Président, je dirai qu'il y a longtemps que je connais l'actuel vice-premier ministre (M. Mazankowski), qui représente la région où j'ai grandi. J'ai rencontré sa femme encore plus tôt. C'était l'infirmière dans la salle d'accouchement où je suis né.

Je me trouvais à Prince-Albert il y a à peu près trois ans au début de juillet lorsque le parti conservateur, l'opposition d'alors, a fait connaître son programme agricole à l'intention des agriculteurs de l'Ouest. Ce programme contenait 53 ou 54 rubriques. J'étais à Camrose la semaine dernière dans la circonscription d'un important député de l'Ouest, le président du caucus de l'Alberta, Arnold Malone. Il y avait là beaucoup d'agriculteurs. En examinant ce programme j'ai constaté qu'on s'était attaqué à 44 d'entre elles depuis notre arrivée au pouvoir. Les neuf autres sont actuellement au stade de l'étude.

Le gouvernement a toujours été conscient des besoins des agriculteurs et de ce secteur. Cela fait longtemps que nous nous en occupons. Mon parti a toujours compris l'importance de conserver une industrie agro-alimentaire forte et dynamique. En fait, un grand nombre, peut-être la majorité, des institutions agricoles que tous les agriculteurs et tous les députés connaissent ont été adoptées par des gouvernements conservateurs, notamment celui de M. Diefenbaker. La Commission canadienne du blé, la Société du crédit agricole, l'assurance-récoltes, la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, l'ARDA et l'ARAP sont autant de preuves de l'intérêt que nous portons à l'agriculture canadienne.

Je veux cependant souligner que ces institutions, ces organismes et ces lois ne constituent que des mécanismes de soutien. Ils n'ont jamais eu pour objet d'entraver la liberté personnelle des agriculteurs, ni de les empêcher de revendiquer la responsabilité de leur propre succès.

Article 29 du Règlement

Les agriculteurs connaissent tous les dures réalités de la vie agricole. Ils savent qu'ils doivent se montrer prudents, faire preuve de frugalité, travailler laborieusement et vivre selon leurs moyens en raison des maigres bénéfices que leur rapporte traditionnellement leur capital et des risques énormes auxquels ils sont exposés du fait de la nature ou des fluctuations du marché. Ce dernier n'est pas moins menaçant pour les agriculteurs que les inondations, la sécheresse ou le gel.

L'agriculteur doit se débrouiller du mieux qu'il peut avec ces risques. Il sait qu'il ne saurait échapper à la dure réalité, ni aux conséquences d'une mauvaise gestion. En bref, il doit assumer ses propres responsabilités, prendre ses propres risques, et en accepter les conséquences. Tout homme d'affaires indépendant doit avoir ce genre d'attitude à l'égard de son entreprise.

Toutefois, le gouvernement fédéral sait que certains aspects de la vie agricole sortent de l'ordinaire: la vulnérabilité aux conditions climatiques et aux forces internationales politiques et économiques, par exemple, en sus des bénéfices traditionnellement faibles, tous des éléments qui obligent les gouvernements à prévoir des programmes spéciaux à l'intention des agriculteurs. Nous ne cherchons pas, ce faisant, à garantir un gagne-pain à l'agriculteur, mais plutôt à créer une situation générale dans laquelle les agriculteurs canadiens peuvent prospérer, et également à veiller à ce que l'on continue d'approvisionner le consommateur canadien en denrées alimentaires de première qualité à des prix raisonnables, ce qui revêt passablement d'importance pour les députés représentant, comme moi, des circonscriptions urbaines. En outre, le soutien qu'accorde le gouvernement au secteur agricole favorise la participation de ce dernier à l'activité économique nationale au chapitre, par exemple, de la balance commerciale.

Si le dur labeur et les compétences agricoles pouvaient à eux seuls résoudre le problème, ce serait déjà chose faite. Les agriculteurs savent toutefois qu'ils n'ont aucun contrôle sur leurs problèmes, et c'est très frustrant pour eux. C'est hors des frontières du Canada, comme d'autres orateurs l'ont déjà mentionné, qu'il faut en chercher la cause. La guerre commerciale que se livrent Européens et Américains à coup de subventions a fait baisser les prix des céréales à tel point que les agriculteurs ne peuvent même plus couvrir leurs coûts de production aujourd'hui.

C'est une guerre incroyablement coûteuse. On y engloutit des milliards et des milliards de dollars. Le Trésor canadien ne peut tout simplement pas rivaliser en dépensant autant. Nous ne reculons cependant pas devant le problème. Nous nous y attaquons sur trois fronts. Tout d'abord, nous nous efforçons de conserver nos marchés actuels pour nos céréales et cherchons à en conquérir de nouveaux. Dans le cadre d'une mise en marché dynamique, nous mettons l'accent sur les points forts du Canada: livraison sûre, approvisionnement fiable et, surtout, qualité supérieure.

Sous la direction du ministre responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer), et même en dépit de subventions massives à l'exportation, cette approche a permis au Canada d'accaparer une part accrue du marché mondial des céréales qui, prévoit-on, atteindra 21,5 p. 100 en 1986-1987.

Notre deuxième approche consiste à lutter vigoureusement à l'échelle internationale pour faire respecter l'équité dans le commerce agricole international. A force d'insister, le Canada a réussi à faire inscrire l'agriculture à l'ordre du jour de la nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales. Nous avons accordé à l'agriculture notre première priorité dans les négociations du GATT contrairement au gouvernement précédent qui vendait l'agriculture à rabais, qui la négligeait et qui n'en tenait pas compte dans les négociations commerciales. S'il n'avait pas agi d'une façon irresponsable et s'il avait donné à l'agriculture la même priorité que nous, nous n'aurions pas ces problèmes aujourd'hui.

• (1100)

Mon collègue, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a conféré deux fois avec les ministres des principaux pays exportateurs de grains du monde. Le Canada a même organisé et accueilli la première rencontre. Il organise une autre rencontre internationale pour la fin de mai qui regroupera 14 ministres du commerce pour discuter de la question du commerce des produits agricoles. Ces ministres établiront leur position commune que le premier ministre Mulroney exposera au Sommet économique des pays occidentaux à Venise. Ces initiatives visent à ramener l'équité dans le commerce mondial des grains et à assurer des prix réalistes. Mais il faudra du temps pour en arriver à une solution.

C'est la raison pour laquelle nous avons suivi une troisième approche. Nous fournissons aux producteurs de grains plus d'aide qu'il n'en ont jamais eu dans l'histoire de notre pays.

Pendant les deux années écoulées, les sommes versées aux agriculteurs des Prairies dans le cadre du Programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest ont atteint un chiffre record et celles de cette année seront très probablement encore plus élevées.

Nous avons pris l'initiative de modifier la loi pour que les agriculteurs puissent recevoir des versements provisoires ce printemps. Ceux qui participent au programme peuvent s'attendre qu'on annoncera un versement provisoire considérable d'ici la fin du mois.

De plus, dans le cadre du Programme spécial d'aide aux céréaliers canadiens dont on a parlé dans ce débat, les producteurs de grains et d'oléagineux touchés par la guerre internationale des subventions ont reçu directement une aide d'un milliard de dollars.

La part des agriculteurs de l'Alberta s'élèvera à plus de 265 millions de dollars. Nous avons déjà posté pour 76 millions de dollars de chèques aux agriculteurs de l'Alberta et le versement final partira en mai.

Le programme fonctionne bien. Il y a quelques accrocs et quelques problèmes mais nous nous efforçons de les résoudre.

Entre-temps, Charlie Mayer et John Wise poursuivent leurs consultations avec les organisations agricoles . . .

Des voix: Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député pourrait-il s'asseoir un instant? Il a enfreint le Règlement tout au long de son discours, mais j'espère qu'il identifiera les ministres par leur ministère seulement. Il ne faut pas les appeler par leur nom. Le député d'Edmonton-Ouest (M. Dorin) a la parole.

M. Dorin: Monsieur le Président, je m'excuse de cet oubli. Comme vous le savez, je me suis préparé rapidement pour ce débat. J'ai griffonné quelques notes et je n'ai pas été aussi prudent que j'aurais dû.

M. Waddell: Dites bonjour à votre maman.

M. Dorin: Je ne sais pas si elle nous regarde. Elle travaille probablement.

M. Robinson: Elle vient de joindre les rangs du NPD.

M. Dorin: C'est peu probable. Vous ne connaissez pas ma mère.

Nous convenons tous que les semailles doivent se fonder sur les conditions du marché et non pas sur une quelconque formule gouvernementale utilisable au besoin. Dans le mesure du possible, nous devons arrêter un programme neutre sur le plan du marché.

Les chefs de file agricoles nous ont beaucoup aidés à établir la formule prévue dans ce programme d'un milliard de dollars. Nous continuerons donc de les consulter pour discuter d'autres options possibles. L'essentiel est de maintenir notre industrie céréalière. Nous devons sortir de ce mauvais pas pour occuper une position solide sur le marché international.

Etant donné que le Canada, et surtout l'Ouest, sont producteurs de grain, et qu'ils entendent bien le demeurer, nous devons combattre sur tous les fronts dont j'ai parlé. Nous comptons bien continuer de produire des céréales. Nous protégerons nos débouchés actuels et nous en trouverons d'autres.

Le gouvernement du Canada a bel et bien l'intention de soutenir vigoureusement ses agriculteurs. C'est une promesse que nous avons respectée naguère et que nous respecterons à l'avenir également. Les agriculteurs veulent du concret et non pas des belles paroles. C'est ce qu'ils ont obtenu.

On nous a cité quelques exemples ce matin des mesures que nous avions prises. Je profite donc du temps qu'il me reste pour en parler moi aussi.

Les députés ont fait allusion au Programme spécial pour les grains. Sans compter ce train de mesures spéciales d'un milliard de dollars, nous avons avons accordé en moyenne 21 500 $ à chaque exploitation agricole commerciale. On n'a jamais fait aussi bien. Ce montant montre que le soutien et l'engagement du gouvernement envers les agriculteurs de l'Ouest, les agriculteurs canadiens et les agriculteurs en général ne sont pas de vains mots.

Je pourrais énumérer encore 40 ou 60 initiatives prises depuis deux ans et demi, mais vous me faites signe que d'autres députés veulent intervenir. Je leur cède volontiers la parole car nous avons hâte d'entendre l'opposition. Nous savons que lorsque nos concitoyens compareront ce que nous avons fait avec les mesures et les programmes proposés par les libéraux depuis quelques semaines, ils verront bien que nous sommes avec eux, que nous les soutenons et que nous les comprenons vraiment.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je veux prendre part au débat parce qu'il porte sur ce qui est probablement la pire crise que les agriculteurs de l'Ouest aient connue depuis la dépression.

J'ai entendu des députés ministériels dire qu'un grand nombre d'entre nous, de l'opposition, ne devraient probablement pas se prononcer sur la politique agricole. Ils prétendent que, parce que 20 de leurs députés de l'arrière-ban et ministres sont des agriculteurs, ils s'y entendent mieux en agriculture.

M. Dorin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je n'ai jamais dit que les députés de l'opposition ne devaient pas prendre la parole. En fait, je les encourage à le faire, car plus ils parlent, plus nous sommes en valeur.

M. Henderson: Monsieur le Président, je n'étais présent tout le temps du discours du député. Je ne parlais pas de lui, mais d'autres que j'ai entendus au cours de la nuit et ce matin. Leur message était aussi clair qu'il l'est tous les jours à la Chambre: nous, de l'opposition, ne devons pas nous laisser emporter à discuter d'agriculture parce que nous n'y comprenons rien. Ils devraient vérifier nos antécédents avec plus de soin.

Le député de Sarnia—Lambton (M. James) a affirmé aujourd'hui qu'il avait été élevé dans une ferme, qu'il avait travaillé en agriculture et qu'il connaissait très bien ce secteur. Je ne doute pas de sa parfaite sincérité.

Je tiens à lui dire, toutefois, que mes antécédents ressemblent aux siens. Je suis né en 1935 dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard. J'ai grandi dans la ferme familiale et j'ai probablement trait, à la main, autant de vaches que n'importe quel autre député. J'ai l'expérience des mouches noires l'été et des vaches qui balancent la queue pendant qu'on essaie de les traire. Les trayeuses mécaniques n'existaient évidemment pas encore, et l'agriculture a fait beaucoup de progrès depuis. En 1935, l'année où je suis né, le revenu annuel total de mon père a été de 366 $. Quand il est décédé, il y a quelques années, nous avions encore les vieux reçus, les factures et les hypothèques qu'il a payées en essayant, avec 366 $ par année, de faire marcher l'exploitation familiale tout en faisant vivre sa femmme et ses trois enfants. Il prenait aussi soin de ma grand-mère. A l'époque, les foyers pour personnes âgées n'existaient pas et les grands-parents habitaient avec leur fils et ses enfants. Je m'y connais donc un peu en vie rude et en agriculture. J'ai même fait l'élevage d'un petit troupeau de bovins pendant de nombreuses années avant de me faire élire aux Communes en 1980. Mon fils exploite encore l'entreprise familiale qui remonte à mon grand-père, il y a quelque 140 ans. Avant de se demander à haute voix si une personne est qualifiée pour prendre la parole, on devrait vérifier ses antécédents.

• (1110)

Je dois dire que je suis très heureux de voir des avocats, des vétérinaires, des médecins et d'anciens enseignants participer à ce débat, car j'estime qu'eux aussi ont des intérêts dans le secteur agricole. Je tiens à faire remarquer également que ce débat, qui dure depuis 20 heures, hier soir, ne porte pas seulement sur l'agriculture de l'Ouest. Il est vrai que c'est là qu'est la crise, en ce moment, mais je rappelle à tous les députés—ils m'ont d'ailleurs entendu souvent à ce sujet depuis que je suis député—le sort des producteurs de pommes de terre de la province de l'île-du-Prince-Édouard. Pendant trois ans, jusqu'à cette année, il y a eu une situation de crise dans le secteur de la pomme de terre. Cette année les choses vont un peu mieux, les

agriculteurs pourront faire leurs frais et payer un peu de leurs dettes.

Je reviens de ma circonscription où j'ai parlé à un certain nombre d'agriculteurs. L'un d'eux m'a dit qu'il allait faire un peu de bénéfices cette année et qu'il allait pouvoir payer quelques factures, bien qu'il risque la saisie par les banques. Elles ne pouvaient pas le saisir l'année dernière parce qu'il avait trop de dettes. Elles n'auraient pas récupéré leur argent. Le problème apparaît donc lorsqu'un agriculteur très endetté récupère un peu et atteint le stade où ses biens couvrent ses dettes, c'est alors que les banques deviennent nerveuses et risquent de le saisir rapidement. Nous avons vu cela souvent dans notre province au cours des quatre ou cinq dernières années.

Voilà ce qui se passe dans l'ouest du Canada, aujourd'hui, mais pas exclusivement dans l'Ouest. La levée du moratoire sur les saisies va toucher considérablement l'Est, l'Ontario et l'Ouest, comme je l'ai déjà dit, en raison de la baisse du prix des grains. Après une baisse de 20 p. 100 l'an dernier, il y en a une nouvelle de 18 p. 100 cette année. C'est donc 38 p. 100 de moins qu'en 1985.

La situation ne laisse aucun doute. Il n'y a pas besoin d'être avocat diplômé de Philadelphie pour comprendre ce qui va se passer. Que l'on soit agriculteur, avocat, économiste ou dentiste, il n'y a pas grande différence. C'est une question de simple arithmétique et tout le monde comprend cela. J'espère que tout le monde, au Canada, comprend la situation dans l'Ouest. Il y a plus. J'espère que le premier ministre et son Cabinet, son cercle d'initiés, comprendront. Nous savons que l'on avait débloqué l'année dernière une somme de 1 milliard de dollars pour aider les céréaliers, surtout ceux de l'ouest du Canada, ce qui a été apprécié. Je crois qu'il ne serait pas très honnête de ma part de dire autre chose. Ce programme a aidé les agriculteurs. Par contre, les ministériels nous disent de songer à ce qu'ils ont fait pour les agriculteurs. On a réservé une somme de 1 milliard aux agriculteurs, nous l'admettons, mais pourquoi? Parce que la crise était aïgue. Si le gouvernement n'avait pas fait cela, la plupart des agriculteurs auraient disparu. N'importe quel gouvernement autant soit peu compatissant l'aurait fait; il aurait du le faire et un autre gouvernement aurait fait davantage.

Ce que nous disons dans ce débat, c'est que le gouvernement doit intervenir, et vite; il doit non seulement débloquer 1 milliard de plus mais il doit aussi veiller à ce que les agriculteurs de l'ouest du Canada et de toutes les régions du pays puissent ensemencer leurs terres cette année et à leur garantir pour leur récolte un prix au moins équivalent à celui de l'année dernière. Ce n'est pas trop lui demander.

J'ai entendu des gens demander pourquoi nous nous battons toujours pour les agriculteurs à la Chambre des communes et ailleurs. Le secteur agricole est la base de notre économie. Le pays qui perd son secteur agricole est kaput, comme on dit à Terre-Neuve. Il est fichu. Nous pouvons être à la merci d'autres pays, si nous perdons notre secteur agricole, car c'est alors que les consommateurs canadiens vont payer des prix exorbitants.

Nous savons tous que les prix agricoles sont beaucoup trop bas et nous n'avons pas à dire aux agriculteurs ce qu'ils doivent faire. Les agriculteurs canadiens sont les plus efficaces du monde—toutes les statistiques le prouvent. Malgré tous les obstacles, tels les conditions atmosphériques et ainsi de suite, qu'ils ont à surmonter, ce sont les agriculteurs les plus productifs du monde, mais il faut au moins leur donner quelque chose en contrepartie de leurs investissements. Si nous n'agissons pas immédiatement et si nous n'interdisons pas les saisies de propriétés agricoles au Canada, nous connaîtrons la crise la plus aiguë qui se soit jamais produite dans ce pays, je vous le dis, monsieur le Président. Lorsqu'un agriculteur qui a une grande terre fait faillite, le prix du terrain diminue également, ce qui a une incidence sur tous les autres agriculteurs. Ce qui leur sert de garantie disparaît, ce qui est très grave. Cette situation fera boule de neige. Il faut donc maintenir notre intégrité, celle du gouvernemment national et celle des députés, et il ne faut pas se leurrer.

Dans le numéro du 4 mai du magazine *Maclean's*, je suis tombé sur un article concernant les malheurs des agriculteurs. Cela ne m'apprend rien, monsieur le Président. Je voudrais juste vous en citer un paragraphe:

> Les agriculteurs de l'Ouest peuvent réciter une litanie de malheurs économiques. En Saskatchewan, une province qui compte énormément sur la céréaliculture, l'endettement agricole total est passé de 3,4 milliards de dollars en 1981 à 4,8 milliards de dollars en 1985. Durant la même période, le revenu agricole net a baissé de 1,1 milliard de dollars à 699 millions de dollars.
>
> Ainsi, la valeur des terrains dans le sud-est de la Saskatchewan a baissé de 40 p. 100 au cours des trois dernières années.

• (1120)

C'est exactement ce que je tente de signaler. Nous sommes témoins de cette situation dans ma province alors qu'à une époque, on payait 1 000 $ l'acre pour une terre propice à la culture de la pomme de terre. A l'heure actuelle, et l'année dernière, une partie de ces terres se vendaient moins de 400 $ l'acre. Pourtant l'agriculteur concerné avait travaillé pendant 25 ou 30 années sur cette terre; il avait trimé, avec l'aide de sa femme et de ses enfants. L'exploitation familiale n'est pas l'affaire d'un seul homme. C'est toute la famille qui est concernée. Si nous perdons nos exploitations familiales, si nous les laissons disparaître, se sera un bien triste jour pour nous tous.

Le gouvernement doit immédiatement lancer un programme. Il est inadmissible de prétendre que lorsque les prix mondiaux augmenteront dans deux ou trois ans, il restera suffisamment d'agriculteurs, afin de produire des céréales à un bon prix. Je suis autant que tout autre en faveur de la libre entreprise, mais vient un temps où le Trésor public doit aider une industrie. Notre Chambre et le gouvernement n'ont pas hésité lorsque les banques de l'ouest du pays ont éprouvé des difficultés. Nous avons réagi très rapidement, afin de les aider, de les renflouer.

M. Blenkarn: Renflouer qui?

M. Henderson: Les déposants. Certains avaient des dépôts de millions de dollars. Il n'y avait aucun risque et ils touchaient un taux d'intérêt élevé. Ils avaient investi dans ces banques, car ils recevaient un taux d'intérêt supérieur à celui offert par les autres banques. C'est un peu comme si je décidais à dessein de miser sur un cheval médiocre aux courses de chevaux et que je perdais. Je pourrais alors dire au gouvernement que j'ai couru un risque, que j'ai perdu et qu'il doit maintenant me rembourser. Le gouvernement n'a pas hésité à trouver des solutions à ce genre de situation. Cependant, je peux vous dire que lorsque nos producteurs de produits primaires

sont concernés, que ce soit dans le domaine de l'agriculture ou de la pêche, nous sommes, semble-t-il, beaucoup plus lents à réagir. C'est vraiment regrettable.

Je reviens sur le paiement de 1 milliard de dollars. J'admets que certains prétendent que ce milliard de dollars a été versé à cause des élections en Saskatchewan. Je n'en sais rien. Mais quoi qu'il en soit, nous nous réjouissons de ce milliard de dollars. Nous sommes heureux de voir les agriculteurs de l'Ouest bénéficier de cet argent. Ce que nous disons, c'est que ce n'était pas suffisant. Ce n'est pas la faute des agriculteurs si le cours mondial du blé est tombé à son niveau actuel. C'est la faute de la Communauté économique européenne et des subventions aux États-Unis.

Il faut réfléchir clairement et précisément à ces questions. Nous devons décider, comme le gouvernement, si nous souhaitons ou non que notre industrie agricole subsiste dans cinq, dans trois ou dans deux ans, ou si nous voulons la voir disparaître. Je puis dire aux députés que j'ai vu dans ma propre province au cours des années pas mal de petites fermes familiales disparaître et être absorbées par de grandes entreprises agricoles. C'est quelque chose d'assez malheureux, car quand ces exploitations sont en difficulté, c'est toute la société qui l'est aussi. C'est le cas quand nous nous lançons dans la production de denrées spécialisées. A une époque, notre agriculture était très diversifiée. En tout cas, dans le Canada atlantique, dans ma province, nous faisions du boeuf, du porc, des céréales, de la pomme de terre et en hiver il y avait l'exploitation du bois. Il y avait donc diversification des activités. Mais quand l'agriculture se concentre sur une seule spécialisation et que le cours de cette spécialité s'effondre, comme cela a été le cas pour le blé, et aussi pour les pommes de terre, on se retrouve soudain complètement démuni. On n'a plus un sou pour payer ses dettes et faire face aux échéances.

Mon temps de parole tire à sa fin. Je suis heureux d'avoir pu m'exprimer au nom des agriculteurs en tant que l'un des députés parmi bien d'autres qui comprennent le secteur agricole et qui se sont battus pour lui pendant des années. Je crois que nous devrions tous réfléchir à tête reposée à ce qui se passe actuellement dans l'ouest du Canada, notamment dans l'agriculture. Nous devrions tous nous engager avant la fin de ce débat à apporter notre appui à l'agriculture et à assurer sa survie. Nous devrions nous engager à faire tout ce que nous pourrons pour créer des marchés plus vastes et plus prospères. Le problème de l'agriculture de nos jours, ce sont les fluctuations du marché. Encore une fois, la difficulté n'est pas de produire, mais de vendre. Je me suis battu contre le projet de loi consacré à la suppression de Canagrex. Ce n'était peut-être la panacée à tous les maux de l'agriculture. Personne ne l'a jamais dit, en tout cas personne de ce côté-ci de la Chambre. Mais tout ce qui peut contribuer à créer et à développer de nouveaux marchés agricoles est forcément bon. C'est bon pour notre collectivité agricole qui constitue la base de la vie communautaire de l'ensemble du Canada.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, en temps normal, je ne serais pas censé intervenir dans le cadre d'un débat sur l'agriculture puisque Mississauga-Sud n'est pas une circonscription agricole. Toutefois, je dois dire à la Chambre que depuis 25 ans je m'occupe beaucoup d'agriculture. Je suis associé d'une entreprise laitière très importante, et avec mon fils, d'une société de pêche. J'ai quelques intérêts dans le transfert des embryons et dans le transport du bétail par avion dans d'autres pays du monde. Ce genre d'activité m'a permis d'être parfaitement au courant de la situation dans l'agriculture.

Ce débat est bien mal parti. Je suis surpris qu'on ait même saisi la Chambre de cette question. Je tiens à lire à la Chambre un article paru dans la revue du *Alberta Wheat Pool* datée du 10 avril 1987, sous le titre: «Les revenus agricoles atteignent un niveau record en 1986». Voici ce qu'on peut lire dans l'article.

> Selon les estimations du ministère de l'Agriculture de l'Alberta, en 1986, le revenu net gagné des agriculteurs albertains a atteint 788 millions de dollars, soit un chiffre record qui représente une hausse extraordinaire de 45 p. 100 par rapport à 1985.
>
> Ce record a été atteint grâce à la baisse des frais d'exploitation, à un secteur de l'élevage plus florissant et aux importants paiements effectués en vertu des programmes du gouvernement.
>
> Les paiements aux termes du Régime de stabilisation du grain de l'Ouest, de l'assurance-récolte et d'autres programmes ont compté pour environ 17 p. 100 de l'ensemble des recettes des agriculteurs en 1986.
>
> Les paiements sous forme de remboursement de la taxe sur le carburant agricole, les paiements d'ajustement pour les provendes et d'autres programmes de diminution des dépenses ont permis de réduire d'environ 12,6 p. 100 les frais d'exploitation des agriculteurs.
>
> En 1986, les recettes en espèces des agriculteurs ont été à peu près les mêmes qu'en 1985. La baisse du prix des céréales a été largement compensée par l'augmentation des subventions gouvernementales et des prix du bétail. Pour les récoltes, les rentrées totales ont diminué de 7,7 p. 100 par rapport à 1985 et pour l'élevage, elles ont augmenté de 6,7 p. 100.
>
> Les frais d'exploitation totaux ont diminué de 9,8 p. 100 en 1986, soit le taux le plus bas depuis 1980.
>
> En 1986, le revenu agricole net, qui comprend la valeur du nouvel inventaire, est censé avoir dépassé tous les records précédents. Grâce à des récoltes totales sans précédent en 1986, qui ont suivi deux années consécutives de sécheresse, la valeur du nouvel inventaire a augmenté de 582 millions par rapport à 1985, ce qui ne s'était jamais vu. Cette augmentation, conjuguée à des paiements sans précédent en vertu des programmes fédéraux, a fait passer le revenu agricole net à environ 1,28 milliard de dollars, contre 457 millions en 1985.

Où est l'urgence, monsieur le Président? Le chef de l'opposition, qui n'est absolument pas au courant de la situation, a dit que les taux d'intérêt des prêts consentis par la Société du crédit agricole n'ont jamais été plus élevés. Il faut rétablir les faits. Le taux d'intérêt sur une hypothèque de 5 ans à taux fixe est actuellement de 10 p. 100, contre 10,75 p. 100 auparavant; le taux des prêts consentis en vertu des programmes d'hypothèques à risques partagés a diminué de 1,25 p. 100, passant à 9,5 p. 100; le taux d'un prêt fixe sur 10 ans est de 10,75 p. 100, soit une baisse de 0,25 p. 100; pour les prêts à taux fixe de 15 ans ou plus, le taux d'intérêt est toujours de 11 p. 100.

• (1130)

En vertu du Programme de prêts basés sur le prix des produits agricoles, le taux d'intérêt des prêts entièrement indexés est demeuré stable à 6 p. 100, alors qu'on a réduit de 8,5 à 8,375 p. 100 celui des prêts partiellement indexés. Je pourrais poursuivre indéfiniment.

En vérité, monsieur le Président, le gouvernement a fait en sorte que la Société du crédit agricole offre aux agriculteurs des taux d'intérêt inférieurs à ceux des prêts hypothécaires et commerciaux.

Article 29 du Règlement

Quand on peut emprunter à 10 p. 100 alors que le taux préférentiel se situe à 9,25 p. 100, voilà plutôt du bon financement et c'est justement le gouvernement qui l'a rendu possible.

Parlons maintenant des dépenses gouvernementales dans le secteur agricole de l'Ouest. Quand nous avons pris le pouvoir en 1984, le gouvernement fédéral fournissait une aide d'environ un milliard de dollars aux agriculteurs de l'Ouest. Cette année, on estime que cette aide dépassera 3 milliards.

On nous a accusés d'abandonner les agriculteurs à leur sort. Quelle foutaise! C'est encore beau que nous soyons ici aujourd'hui, en train de débattre cette motion stupide dans laquelle on prétend qu'il existe une situation d'urgence.

Il y a des problèmes, c'est indéniable. Quant à savoir s'il existe une situation d'urgence, je dis que non.

Nous avons veillé à ce que les agriculteurs de l'ouest du Canada aient en mains suffisamment de liquidités pour pouvoir ensemencer leurs champs et acquitter leurs factures. Ils ont assez d'argent pour tourner.

On a dit qu'il fallait garantir les cours, que nous devions intervenir sur le marché en vue de garantir le prix de vente des produits l'automne prochain, l'année suivante et jusque dans deux ans.

Aujourd'hui même, les agriculteurs sont montés sur leurs tracteurs et se trouvent dans leurs champs, en train de semer, comme ils le feront encore pendant tout un mois. Si les conditions climatiques sont favorables, qu'il n'y a pas de grêle, de sécheresse, d'inondation ni d'insectes, ils pourront ensuite récolter. Nous voudrions que la récolte soit bonne dans le monde entier. Toutefois, il n'en va pas toujours ainsi.

Même si les perspectives paraissent sombres jusqu'ici, ce marché peut subir un revirement soudain. Cela s'est déjà produit.

Monsieur le Président, nous siégions tous deux à la Chambre vous et moi, en 1972, lorsqu'il a fallu contingenter le volume des ventes céréalières. Les producteurs qui avaient atteint leur quota vendaient leurs produits de la main à la main pour aussi peu que 50c. le boisseau.

Nous avons déjà connu semblable situation. Nous avons vu les prix fluctuer rapidement.

Monsieur le Président, il est temps que nous reconnaissions que le véritable problème dans le domaine de l'agriculture, pour ne pas dire dans le domaine des affaires en général, c'est une trop grande intervention du gouvernement. Nous avons garanti trop de choses.

Si nous éprouvons des difficultés au niveau des cours mondiaux des grains, c'est que d'autres gouvernements subventionnent leurs producteurs. Les excédents de production ont déséquilibré le marché.

Monsieur le Président, vous et moi savons que le marché est déterminant. Nous avons beau souhaiter que le prix du grain atteigne 8 ou 9 $ le boisseau, nous avons beau souhaiter que le maïs ontarien se vende 150 $ la tonne, c'est en fin de compte le marché qui détermine les cours.

Nous pouvons nous carrer dans nos fauteuils et prétendre que les coûts de production dans toutes les régions de notre pays se situent autour de la moyenne. Les gens parlent volontiers des coûts de production. Mais en réalité, quels sont-ils? Ils varient considérablement d'une exploitation agricole à l'autre. Cela dépend de maints facteurs, notamment de la personnalité des agriculteurs, de la structure topographique, de l'équipement employé et des conditions climatiques.

Voilà les éléments qui déterminent les coûts de production. Un agriculteur pourra gagner de l'argent en vendant son maïs 90 $ la tonne, alors que son voisin ne parviendra pas à en faire en le vendant 120 $ la tonne. Comment cela est-il possible? Il faut se reporter aux coûts de production. Il faut tenir compte du prix de revient sur les deux exploitations.

L'idée selon laquelle le gouvernement pourrait intervenir et garantir les coûts de production est absolument ridicule. Les coûts de production varient d'une exploitation à l'autre, d'un district à l'autre, d'un agriculteur à l'autre, d'une semaine à l'autre, d'une année à l'autre. Dire le contraire est ridicule.

L'agriculture est un domaine où l'on achète en gros et où l'on vend au détail. L'agriculteur occupé à ses semailles au volant de son tracteur ignore s'il aura à l'automne quoi que ce soit à récolter. Il ignore si son veau nouveau-né va survivre et, s'il survit et s'accouple, si le rejeton sera une génisse ou un taureau et comment il sera coté. L'agriculteur doit faire de son mieux et prendre des risques.

Voyons un peu le véritable problème que l'agriculture doit affronter partout au Canada, soit le prix des terres, et ce qui en est advenu ces derniers temps, ainsi que les conséquences sur l'avoir propre des agriculteurs dans leur exploitation.

Jusqu'à la fin de la décennie 1970, le prix des terres arables dépassait l'entendement. Le député d'Egmont (M. Henderson) a parlé de terres du Nouveau-Brunswick propres à la culture de la pomme de terre qui se vendaient 1 000 $ l'acre. Au voisinage d'Alliston, de bonnes terres se vendaient plus de 3 500 $ l'acre. Il y a lieu de se demander pourquoi les terres se vendaient si cher. A un moment donné, on a instauré un régime financier permettant d'investir dans les terres arables plus qu'il n'aurait fallu; qui plus est, certaines personnes ont pris un peu plus de risques que ne le leur permettaient leurs moyens. Mais ainsi va le monde. Les gens désireux de se porter acquéreurs de biens acceptent de payer plus qu'ils ne valent. La réalité, c'est que les terres ne valent que ce que les récoltes peuvent rapporter.

Une voix: Vous avez parfaitement raison!

M. Blenkarn: La terre ne peut pas valoir davantage. Si les prix des cultures n'atteignent pas des niveaux astronomiques, alors le prix de la terre ne peut pas se maintenir à des niveaux astronomiques. Puisqu'il en est ainsi, qui sera touché?

Les propriétaires fonciers le seront, ainsi que les banques et la Société du crédit agricole. Les prêteurs en général vont écoper.

C'est ce qui se produit dans le marché à l'occasion. Il faut bien purger le système de ces prix ridiculement élevés d'une manière ou d'une autre.

Il est tout à fait insensé de prétendre que nous pourrions intervenir d'une façon quelconque et garantir certaines de ces valeurs trop élevées. Personne n'y gagnerait. Comme je l'ai dit, la valeur de la terre dépend de ce qu'on y cultive et du revenu qu'on en tire. Si la valeur des cultures est moindre, alors la terre vaut moins cher.

• (1140)

Certains facteurs constructifs sont à l'oeuvre. Les taux d'intérêt ont baissé ce qui a facilité considérablement le financement. Nous n'avons pas de prise sur les prix mondiaux des denrées et si le prix des terres doit baisser, alors il baissera.

Nous avons créé des bureaux d'examen de l'endettement agricole et nous avons tenté de faciliter les arrangements financiers. Bon nombre de banques ont réévalué au rabais leurs hypothèques. Elles ont renégocié des hypothèques à une valeur moindre que la valeur nominale et ont permis à de bons exploitants de poursuivre leurs activités et de relancer leur exploitation agricole. Ces prêteurs ont reconnu leur erreur.

La Corporation du crédit agricole devra reconnaître qu'elle a commis certaines erreurs et devra dans certains cas accepter une somme sensiblement inférieure à la valeur aux livres.

Les coopératives qui ont consenti des prêts à des clients qui ne peuvent rembourser devront se contenter de moins que la valeur aux livres. Tel est le résultat de la chute du prix des terres.

Toutefois, la situation s'annonce plus prometteuse. Les jeunes qui se destinent à l'agriculture seront en mesure d'acheter des terres à un coût raisonnable. En outre, les agriculteurs pourront à nouveau se procurer de l'outillage à un prix raisonnable. Le marché stabilisera la situation. Si nous nous contentons de maintenir indéfiniment un moratoire sur les hypothèques, nous remettons à plus tard le moment où nous devrons affronter la réalité. Si nous ne l'affrontons pas aujourd'hui, nous devrons le faire demain. Quand un moratoire a été imposé il y a 19 mois sur les hypothèques de la SCA, les gens étaient acculés à la faillite. Ils le sont encore et voilà pourquoi il serait peut-être opportun qu'ils examinent et modifient leur situation financière et leur mode de vie. Cela signifie que certaines personnes qui ont emprunté plus qu'elles n'auraient dû le faire, devront se trouver un autre emploi ou abandonner l'agriculture, car parfois ce serait préférable. D'autres personnes expérimentées veulent s'y lancer.

Je remarque, monsieur le Président, que vous me faites signe, mais permettez-moi de vous dire brièvement que je m'intéresse au financement depuis longtemps. Quand j'étais avocat, je n'ai rédigé que trois ordres de saisie. Toutefois, j'ai repris possession de certains biens pour régler des hypothèques grevant des maisons, des exploitations agricoles et des commerces. La meilleure chose à faire est de dire à quelqu'un: «Vous n'y arriverez pas. Réglons maintenant pour que vous puissez recommencer à neuf, jouir d'une certaine prospérité et vous débarrasser de votre dette.» On ne peut dire que les saisies ou les mesures draconiennes prises pour recouvrer les dettes trop onéreuses ne tiennent pas compte des exigences du financement.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis honoré de participer au débat et d'appuyer la motion d'urgence proposée par le député de Prince-Albert (M. Hovdebo). Celui-ci et le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) sont eux-mêmes tous deux des agriculteurs et des porte-parole des agriculteurs. Ils sont allés sonder le terrain là-bas, dans les Prairies, dans l'ouest du pays.

Comme la plupart des agriculteurs canadiens, ils seraient plutôt renversés d'entendre les observations à donner le frisson que vient de faire le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), qui a vraiment résumé sa pensée en disant qu'on ne pouvait pas empêcher le marché de faire des victimes. Le député de Mississauga-Sud n'a pas parlé des problèmes de liquidités qui assaillent les agriculteurs de l'Ouest. Je me propose de le faire, car les agriculteurs qui nous écoutent et qui suivent ce débat connaissent en tant que producteurs du secteur primaire les véritables difficultés qui sont vécues dans l'Ouest. Ils espèrent que le débat d'urgence commandé par le Nouveau parti démocratique va sensibiliser quelque peu le gouvernement à ce qu'ils nous ont confié lorsque nous avons parcouru l'ouest du pays. Beaucoup de députés, principalement ministériels, qui ont participé au débat ont parlé de leurs racines agricoles. Les racines de ma famille remontent à trois cents ans, lorsque mes ancêtres sont venus d'Irlande dans les Maritimes en tant que producteurs de pommes de terre. J'ai des parents dans presque toutes les provinces et territoires du pays qui s'adonnent d'une façon ou d'une autre à l'agriculture.

Dans ma circonscription du nord-ouest de la Colombie-Britannique, on s'intéresse vivement et depuis longtemps à ce qui se passe non seulement en agriculture, mais certes dans le secteur de la production céréalière. Nous avons à Prince Rupert l'un des élévateurs à grain les plus modernes et les plus perfectionnés au monde. Avec la modernisation de la voie du CN, les Canadiens de Smithers à Prince Rupert sont bien au fait de l'importance du commerce du grain pour notre circonscription et pour tous les agriculteurs des Prairies. Nous voyons passer tous les jours les wagons remplis de grain qui se dirigent vers Prince Rupert, d'où le grain sera expédié notamment vers les marchés des pays du Pacifique.

Dans ma circonscription aussi il y a des centaines d'agriculteurs. La plupart se consacrent à la production laitière et à l'élevage bovin. Quelques-uns produisent des céréales mais, dans l'ensemble, les agriculteurs du nord-ouest de la Colombie-Britannique possèdent des exploitations mixtes.

J'aimerais revenir un instant sur les déclarations du premier ministre (M. Mulroney) qui prenait la parole il y a environ deux heures. Il demandait instamment aux médias d'un océan à l'autre d'accorder une grande attention à la question. Un peu plus tard, nous avons entendu le député de Mississauga-Sud qui se disait surpris que la question ait été portée à l'attention de la Chambre. Nous avons aussi entendu le secrétaire parlementaire du premier ministre (M. Gustafson), lui-même des Prairies, déclarer au début du débat que rien ne le justifiait. Plus tôt ce matin, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) affirmait que ce serait pure folie que

d'accorder une aide supplémentaire aux agriculteurs de l'Ouest.

Qui est le véritable porte-parole du gouvernement? Pourquoi le premier ministre déclare-t-il que la question devrait être de toute première importance, non seulement dans l'ouest du pays, mais d'un océan à l'autre et que tous les médias devraient faire grand cas des agriculteurs, des banques, des fabricants de machines agricoles et de tous les autres? C'est ce qu'a affirmé le premier ministre mais la majorité des autres conservateurs à prendre la parole ont soutenu que nous devrions laisser jouer le marché, laisser les agriculteurs faire faillite, lever le moratoire et ne pas fixer de prix de base des céréales pour l'an prochain.

On est en droit de se demander qui parle au nom du gouvernement. En raison de l'annonce de la levée du moratoire—et les prix ont chuté de 20 p. 100 l'an dernier—nous assisterons à une autre réduction de 18 p. 100 des prix pour la campagne de 1987-1988. Nous savons une chose, c'est que le Cabinet du gouvernement sans tête que nous avons actuellement, a coupé l'herbe sous les pieds du ministre de l'Agriculture (M. Wise) et du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer). Ce que nous avons entendu ne correspond certes pas au point de vue des personnes qui sont le plus directement en contact avec les agriculteurs canadiens.

Le premier ministre prévoit faire une grande tournée de trois jours dans l'ouest du Canada pour savoir ce qui s'y passe vraiment. Je suis convaincu que, en raison du débat d'urgence tenu à la demande du député de Prince-Albert, des agriculteurs seront là pour l'accueillir partout où il passera, à moins qu'il ne s'arrête que très brièvement dans des réunions conservatrices où les participants auront été choisis pour ne pas laisser aux agriculteurs la possibilité de se faire entendre. J'ai la conviction que les agriculteurs de l'Ouest essaieront de faire savoir au premier ministre ce qu'ils pensent des déclarations de son parti, notamment, que le débat d'urgence était inutile, injustifié et le reste.

Nous, du Nouveau parti démocratique, demandons plusieurs choses. Au minimum, nous demandons que le gouvernement s'engage immédiatement à garantir aux producteurs canadiens de céréales que le total des recettes des céréales provenant des récoltes semées dans la campagne agricole de 1987-1988 équivaudra à celui de l'année-récolte 1986-1987. Cela va coûter entre 1,5 et 2 milliards de dollars.

Nous avons entendu le député de Mississauga-Sud nous vanter l'aspect lucratif du secteur agro-alimentaire dont il s'occupe. Il s'est dit étonné que la question soit soulevée et que l'on devrait laisser libre cours aux forces du marché. Il y a dans les collectivités agricoles des familles—des hommes, des femmes, des enfants, des grands-parents, des tantes, des oncles et d'autres parents—qui peuvent calculer avec le plus grand soin.

• (1150)

Nous avons à la Chambre la responsabilité de supprimer le mythe qui existe dans beaucoup de centres urbains du Canada, à Bay Street et dans certains groupes financiers, selon lequel tous les agriculteurs du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont d'immenses exploitations, des comptes en banque bien remplis, un camping-car Winnebago, vont jouer au golf pendant six mois en Floride et se tournent les pouces le reste de l'année en se contentant de semer une récolte rapide au printemps et de la récolter en automne. Ce n'est certainement pas ce qui se passe vraiment dans une exploitation agricole. Les agriculteurs s'occupent de tout, monsieur le Président. En cette période cruciale, ils décident ce qu'ils vont semer, comment procéder, s'ils doivent ou non mettre de l'engrais une fois ou deux, quelles sortes d'améliorations ils doivent apporter, s'ils doivent mettre une clôture quelque part, s'ils doivent déplacer certains des silos à grain, quelles sortes de bétail il leur faut, quelles sortes d'équipement ils doivent acheter, louer ou emprunter.

Toutes ces questions décisives donnent bien à des calculs minutieux et répétés pour essayer de trouver où il y a moyen d'économiser un peu. Le député de Mississauga-Sud s'exprimant au nom du gouvernement a dit que certains agriculteurs peuvent produire du maïs sur un terrain pour 90 $ la tonne alors qu'un voisin ne peut pas faire de bénéfices à moins qu'il obtienne 130 $ la tonne. C'est bien connu, monsieur le Président. Nous parlons de la question générale de la crise que traverse en ce moment la collectivité agricole de l'ouest du Canada. Les députés ne sont pas nés d'hier. Nous avons vu le gouvernement augmenter les impôts, les droits d'utilisation et le tarif-marchandises, d'expédition, et nous présenter les projets de loi C-18 et C-19 qui entraîneront la suppression de toutes sortes de lignes secondaires et ajouteront de nouveaux frais à toute une variété de producteurs des Prairies.

Certaines initiatives du gouvernement ont été valables. Je ne manque jamais de faire remarquer ce que le gouvernement fait de bien ainsi que ce qu'il devrait faire et ce dont il devrait s'occuper.

Le gouvernement fait de grands efforts sur le plan international pour ramener la paix sur le marché mondial des céréales. Nous savons ce qui se passe à propos du subventionnement des agriculteurs dans la Communauté économique européenne ainsi que de l'initiative intempestive du gouvernement républicain aux États-Unis d'adopter le projet de loi agricole qui stipule, dans certains cas, que certains acheteurs recevront un boisseau gratuit à l'achat de trois. Dans certains cas, c'est même plus avantageux que cela. Nous en connaissons les répercussions sur nos agriculteurs canadiens.

Le manque de logique absolu des propos des ministériels doit être souligné à ce propos. Ils disent: «Nous ne pouvons pas maintenant conserver le moratoire. Il provoque une crise du crédit et d'autres difficultés. Laissons libre cours aux forces du marché.» C'est le même gouvernement qui l'a adopté il y a 18 mois. Examinons le témoignage des représentants de la Société du crédit agricole lorsqu'ils ont comparu devant la Chambre le 27 mars. Pour les exploitations agricoles faisant un chiffre d'affaires supérieur à 20 000 $, ce qui est le cas de 8 p. 100 de ces agriculteurs sur 171 000, soit 13 680 outre 23 p. 100 des agriculteurs canadiens, qui éprouvent de graves difficultés financières, soit 39 330 exploitations agricoles, ce qui fait en tout 53 000 exploitations dans l'ouest du Canada qui sont en difficulté.

La Société du crédit agricole le confirme. Six mille de ses emprunteurs sont en retard de plus de deux ans pour le remboursement de leur dette. Vingt-deux pour cent doivent une certaine somme, et 673 agriculteurs frisaient la saisie il y a un an et demi, quand le gouvernement a imposé un moratoire. La situation est pire à présent et voilà que l'on soutient à tort que

ce moratoire n'a soudain plus sa raison d'être. Le gouvernement prétend qu'il sera en place indéfiniment. C'est curieux qu'il ait choisi précisément ce moment pour supprimer ce moratoire, alors que les agriculteurs s'apprêtent à ensemencer leurs champs et à décider des denrées qu'ils vont cultiver.

Les données statistiques ne laissent pas d'équivoque, mais n'oublions pas que ces chiffres représentent les agriculteurs de l'Ouest, chose dont les ministériels voudraient que nous fassions abstraction. Ce sont des hommes et des femmes qui sont directement concernés. Mon collègue, le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly), a rappelé le niveau des tensions qui affligent la collectivité agricole dans son ensemble, pas seulement les céréaliers, mais aussi les éleveurs de bovins, les producteurs laitiers et les fruiticulteurs. Dans le secteur agricole du Canada, les médecins constatent un niveau de stress de loin supérieur à celui des professions réputées très stressantes. Comme l'a fait valoir mon collègue, un agent de la GRC qui est appelé à intervenir dans une fusillade éprouve trois jours après le même niveau de stress que subit quotidiennement l'agriculteur canadien ordinaire. Il est parfaitement hypocrite de la part des ministériels de prétendre de manière aussi imperturbable que ce débat ne devrait pas avoir lieu, qu'il n'y a pas de crise, et qu'il conviendrait de laisser jouer les forces du marché. C'est ridicule et les arguments qu'ils ont présentés jusqu'ici manquent de la logique la plus élémentaire.

Le gouvernement devrait, pour lever le moratoire, annoncer d'abord la mise en oeuvre d'un programme de paiements compensatoires pour la prochaine campagne agricole et trouver une solution à la grande question de l'endettement agricole qui atteint près de 25 milliards de dollars pour l'ensemble du Canada, et dont une bonne part a été contractée à des taux d'intérêt élevés que nous devons à l'ancien gouvernement, comme l'ont rappelé les députés d'en face.

Les ministériels nous demandent systématiquement où nous voulons qu'ils prennent les quelques milliards qui aideront les agriculteurs et nous permettront de rétablir un prix plancher dans le système et d'assurer un financement raisonnable et fiable aux propriétaires de ces exploitations agricoles. Rappelons-nous les paroles du ministre des Finances (M. Wilson) à propos de la réévaluation des actifs connue sous le nom «Little Egypt Bump» et de la transaction relative à la Gulf des frères Reichmann. Il avait dit que c'était affreux. Une fois que la brèche est comblée, elle l'est pour de bon, sauf que, cette fois, le troupeau a déjà quitté l'enclos. Eux les obtiennent, les milliards.

Regardons ailleurs, monsieur le Président, du côté des grandes sociétés, par exemple. Elles doivent plus de 30 milliards de dollars en arriérés d'impôt. Pourquoi ne demandons-nous pas au ministre du Revenu national (M. MacKay) de percevoir une partie de cet argent que nous doivent les grandes sociétés, particulièrement celles qui sont en mesure de payer facilement et immédiatement, au lieu d'utiliser leurs capitaux pour avaler d'autres sociétés plus petites qui prolifèrent d'un bout à l'autre du Canada? Pourquoi ne pas percevoir une partie de ces arriérés d'impôt?

On a fait remarquer une chose intéressante à un congrès auquel j'assistais récemment à Vancouver, une chose peut-être à laquelle beaucoup de Canadiens n'ont jamais réfléchi. Le pompiste employé à une station-service de Red Deer paie plus d'impôt que n'importe laquelle des grandes sociétés pétrolières canadiennes. C'est une parodie de la justice, monsieur le Président. N'importe quel agriculteur canadien paie plus d'impôt que n'importe laquelle des grandes banques ou n'importe laquelle des grandes sociétés pétrolières. Un caissier de banque de Regina paie plus d'impôt que n'importe laquelle des banques, y compris celle pour laquelle il travaille. Il y a là de l'argent qui pourrait servir à remédier aux problèmes dont la Chambre doit s'occuper quand se présentent des situations d'urgence.

Nous vivons dans un monde où les habitants de pays en crise souffrent de pénurie de protéines en particulier; mais pour la production de céréales, il nous faut réfléchir à ce qui se passe et à ce que dit le gouvernement. Le premier ministre affirme qu'il s'agit d'un problème à long terme, qu'il faut tenir compte des décisions prises à Punta del Este en matière monétaire, et de tous ces problèmes internationaux. Bien sûr que nous en tenons compte, monsieur le Président. C'est pour ça que nous avons été élus ici, et c'est pourquoi nous avons un gouvernement. Or le gouvernement néglige de tenir compte logiquement, au niveau des décisions du Cabinet, des répercussions qu'il y a pour le Canada à ne pas répondre aux besoins financiers des exploitations agricoles, à la nécessité pour les agriculteurs de compter sur un prix plancher qui leur permette de prévoir de façon assez certaine leurs liquidités, de sorte qu'ils sachent combien d'engrais ils peuvent acheter, combien d'argent ils peuvent dépenser en carburant, combien ils peuvent consacrer à l'achat de vêtements pour leurs enfants, combien ils peuvent dépenser pour les clôtures, combien ils peuvent dépenser pour tout le reste sur la ferme. Au lieu de cela, on les laisse aux prises avec une crise.

Voyons ce que disent les dirigeants d'organismes agricoles, par exemple ce que disait hier Wayne Easter, le président du Syndicat national des agriculteurs. Le premier ministre déclare pour sa part que ce devrait être le principal sujet de débat au Canada, qu'il devrait faire la une des journaux, constituer une question importante pour la radio et la télévision. Mais tous ses députés d'arrière-ban ne sont pas de cet avis. Il ne s'agit pas d'une question importante à leurs yeux. Il suffit selon eux de laisser agir les forces du marché. Mais par quel débat le gouvernement a-t-il décidé de reprendre la session après Pâques? Il la commence avec un projet de loi sur la pendaison. Le gouvernement n'a pas entrepris cette session en étudiant la crise de l'agriculture. Il l'a commencé en annonçant la fin du moratoire. Il n'a pas non plus l'intention de fixer un prix plancher. Au contraire, il va laisser chuter le prix de 18 p. 100 en plus des 20 p. 100 de l'année dernière. Voici ce que Le Syndicat national des agriculteurs a dit hier selon le *Globe and Mail*.

> «Je ne comprends pas pourquoi il annonce une pareille décision à ce moment-ci», a déclaré Wayne Easter, président du Syndicat national des agriculteurs.
>
> «Les agriculteurs sont habituellement optimistes à cette époque-ci de l'année, a-t-il ajouté, mais cette décision décourage des milliers d'entre eux».
>
> Il a fait remarquer que l'économie agricole canadienne s'est détériorée régulièrement depuis l'établissement du moratoire en 1985.
>
> «C'est ironique qu'il annonce cette décision le jour même où le Parlement entreprend le débat sur la peine capitale», a-t-il poursuivi.

Article 29 du Règlement

«Perdre sa terre équivaut à subir la peine capitale. En perdant sa terre, un agriculteur a l'impression de perdre la vie».

Garfield Stevenson, président du Syndicat du blé de la Saskatchewan a dit que la fin du moratoire fera baisser davantage la valeur des terres.

«C'est une décision complètement irresponsable et tout simplement inacceptable», a-t-il dit.

«Je croyais le ministre plus compétent».

● (1200)

Un autre porte-parole des agriculteurs, Jack Penner, président de l'Association des agriculteurs de Keystone au Manitoba a déclaré que la fin du moratoire de la Société du crédit agricole rendra plus difficile l'obtention de prêts bancaires ou autres par les agriculteurs.

Voyons ce que disent certains députés conservateurs. Le député de Bow River (M. Taylor) dit que le moratoire entre en ligne de compte pour les agriculteurs qui veulent emprunter. Où les ministériels prennent-il cette idée farfelue que tout va pour le mieux dans l'ouest du Canada? Où prennent-ils l'idée que le premier ministre (M. Mulroney) peut venir ici faire des discours sur Punta del Este et sur d'autres questions du même genre pendant 35 minutes sans dire un mot de la situation agricole? Quand la tension est aussi élevée, les problèmes financiers aussi graves et les exploitations agricoles aussi en difficulté, le gouvernement doit agir. Il ne peut pas se contenter de dire qu'il attendra un an ou deux pour voir comment les terres vont se regrouper.

Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) dit que c'est une bonne chose parce que quand les agriculteurs quittent leurs terres, cela donne des chances aux jeunes agriculteurs. Quelle hypocrisie. Quiconque connaît l'histoire du Manitoba, de la Saskatchewan ou de la Colombie-Britannique sait que la très grande majorité des exploitations agricoles se transmettent de père en fils. Quand des générations d'agriculteurs abandonnent leurs terres, nous ne pouvons pas nous attendre à voir apparaître un acheteur de sections de terre qui, du jour au lendemain, y pratiquera la culture des grains sur une grande échelle.

Je voudrais parler de mesures que le gouvernement a prises, qui étaient importantes mais qui ne répondaient pas pleinement aux problèmes à l'étude. Le gouvernement est venu à l'aide du secteur agricole, mais il annonce qu'il ne le fera plus. Il lui a consenti une aide pendant les élections en Saskatchewan parce que le premier ministre s'est fait réveiller à 5 heures du matin, dans la chambre où se trouve sa collection de chaussures Gucci, par Grant Devine qui disait qu'il allait perdre les élections et qu'il avait besoin d'argent. Le premier ministre a annoncé sans hésiter une aide de un milliard de dollars.

La crise est aujourd'hui la même. Nous risquons de nous faire ravir une grande partie de nos marchés par les États-Unis à cause des effets dévastateurs du Farm Bill américain et de ce qui se passe dans la Communauté économique européenne. C'est hypocrite de dire que nous allons laisser sombrer autant d'entreprises agricoles qu'il est nécessaire au cours des deux ou trois prochaines années pour ensuite offrir de l'aide. Les raisons qui ont poussé le gouvernement à imposer le moratoire l'obligent à le maintenir. Le gouvernement qui a accordé 1 milliard l'année dernière dans des circonstances identiques doit aujourd'hui donner autant et même plus à la collectivité agricole.

Le gouvernement a consulté les organismes agricoles, mais il est clair qu'il ne les écoute pas. Il reste sourd à ce que disent les agriculteurs. En termes simples, les mesures que le gouvernement a prises ont aidé un peu et il fait avancer un peu les choses sur le plan international, mais les arguments qu'on a fait valoir au cours du débat, depuis 16 heures, me forcent à conclure, moi et tous les agriculteurs du Canada, qu'il est temps de nous débarrasser des bons à rien. Les conservateurs ne représentent pas la collectivité agricole. Les agriculteurs vont se réveiller et s'en rendre compte aux prochaines élections, qui je le souhaite auront lieu très bientôt.

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je félicite mon collègue de la Colombie-Britannique qui suit la thérapie du cri primal pour se libérer de ses frustrations.

M. Robinson: Ce sont les frustrations des agriculteurs qui nous préoccuppent.

M. Oberle: Nous sommes tous frustrés. Je ne tire pas grand plaisir ou grande satisfaction à intervenir à la Chambre aujourd'hui pour parler de ce problème grave. Nous avons passé toute la nuit à en discuter. Cela montre combien nous le considérons important. Mais j'ai cru m'être trompé de place à un certain moment. En traversant la Chambre, je n'ai vu personne sur les banquettes de l'opposition officielle. Elles sont toujours vides. Mille excuses, car je viens d'apercevoir quelqu'un.

Ce débat a été long évidemment. Nous nous en sommes tous tenus aux problèmes à l'étude. Ils sont loin d'être simples. Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, que je représente une région de la Colombie-Britannique . . .

[*Français*]

M. Alain Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, suite aux derniers commentaires au sujet des présences de l'opposition, je voudrais rappeler à la Présidence qu'il y a à peine cinq conservateurs à la Chambre—alors qu'ils sont plus de 200 députés—versus une dizaine de l'opposition.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Il n'y a pas matière à invoquer le Règlement. Mais les députés n'ont pas oublié que nous avons passé toute la nuit à débattre cette motion et que nous siégons toujours. Nous délibérons depuis 20 heures hier soir. Les députés entrent et sortent de la Chambre à cette heure-ci. Personne ne devrait faire allusion à la présence ou à l'absence de collègues. Certains députés sont derrière les tentures ou dans les couloirs. Je sais qu'ils attendent simplement pour intervenir à leur tour.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je vous sais gré de ces remarques. On a abusé du Règlement des deux côtés de la Chambre cette nuit en parlant de la présence ou de l'absence de certains députés. Je sais que beaucoup de députés de mon caucus sont dans le couloir et des députés ministériels également. Il est certain que les députés ne peuvent pas rester assis à leur place pendant 24 heures. Il y en a qui doivent téléphoner; nous comprenons votre décision et nous la suivrons assidûment.

M. Oberle: Monsieur le Président, si l'on a pu penser que mon intention était de dénigrer les députés de l'opposition, il n'en était rien. D'ailleurs, moi-même, j'étais absent pour m'occuper d'affaires urgentes à mon cabinet. Je voulais simplement dire que je craignais avoir manqué le débat. Naturellement, d'autres députés ressentent la même pression après une séance aussi longue.

Je peux dire que je représente une région dont l'économie dépend beaucoup de l'agriculture, c'est la région de la rivière de la Paix, en Colombie-Britannique. C'est une région très, très productive en blé et en cultures fourragères, mais c'est aussi une région qui souffre peut-être davantage que le reste des Prairies, car c'est la plus nouvelle. Une partie est d'ailleurs seulement en cours de développement. Le fait qu'elle ne soit pas colonisée depuis longtemps signifie que la dette par habitant est plus élevée et, naturellement, le financement agricole est à la base de la crise dont nous parlons aujourd'hui.

Depuis 15 ans que je suis dans cette région, je n'ai rien connu qui m'ai causé autant d'anxiété et de peine. Je partage avec mes électeurs, mes amis et mes voisins, les souffrances qui découlent de ce grave problème.

Je connais des gens qui ont hérité d'exploitations construites durant trois générations. A un moment donné ces exploitations étaient payées et exemptes de dettes. Souvent, les enfants qui avaient fréquenté l'école rentraient à la maison et encourageaient leur père à s'associer à eux, à acheter de l'équipement et à exploiter la ferme de façon moderne. Pour ce faire, ils allaient à la banque ou à la Société du crédit agricole et ils empruntaient. Après quelques années ils s'apercevaient que rien n'allait plus, que leur machinerie avait érodé la terre et qu'ils devraient abandonner ce qui avait été les premiers rêves de leurs grand-parents et ce qui avait fait vivre des familles pendant des années.

• (1210)

Monsieur, on ne peut pas expliquer au moyen de mots ce qui se passe dans l'esprit de ces agriculteurs, lorsqu'ils doivent prendre une telle décision. Nous sympathisons de tout coeur avec eux. Mais que peut-on y faire? Que peut faire un gouvernement à ce sujet? Pour répondre à ces questions, il faut songer aux coûts. Il faut d'abord comprendre que l'agriculture au Canada est axée sur les exportations. Nous ne nous contentons pas de subvenir aux besoins alimentaires de notre population. Si c'était le cas, il faudrait réduire considérablement notre production agricole. Nous dépendons par conséquent très fort du commerce extérieur.

Les marchés mondiaux ont connu un rajustement critique au cours de ce siècle. J'ai examiné des statistiques l'autre jour, et j'ai constaté qu'au tournant du siècle, 46 p. 100 de la population de l'Amérique du Nord travaillait dans la production de denrées alimentaires. A l'heure actuelle, la proportion est de moins de 4 p. 100. Les agriculteurs doivent devenir plus efficaces. La recherche et le développement a permis de produire des plantes de meilleure qualité, plus saines et qui poussent plus vite. Nous avons accru notre part du marché. Nous avons profité de notre force et de nos variétés améliorées pour rendre nos terres productives et contribuer à alimenter un monde affamé.

Nous dépendons trop des marchés mondiaux, et nous ne pouvons rien y faire. Nous nous trouvons maintenant dans une situation où nous dépendons très fort des fluctuations de prix, des transports, des conditions atmosphériques et d'autres facteurs analogues. Nous dépendons peut-être plus que n'importe quel autre pays des politiques des autres pays et des groupes de pays qui ont décidé de mettre en commun leurs politiques agricoles pour devenir plus efficaces et mieux répondre à leurs besoins.

La crise actuelle est le résultat d'une guerre commerciale entre la Communauté économique européenne et les États-Unis. Alors que nous tentons de trouver une solution à long terme, à mon avis, nous devrions examiner les mesures prises par la Communauté économique européenne, car la situation actuelle en découle. L'agriculture est peut-être le facteur qui explique le mieux l'existence même de la Communauté et son développement depuis la période d'après-guerre. Les dirigeants de la Communauté ont déclaré, il y a de nombreuses années, au moment de sa formation, qu'un agriculteur devait pouvoir retirer de ses investissements et de son travail un rendement aussi élevé que les travailleurs de toute autre industrie.

Il y a, bien entendu, dans la Communauté économique européenne des pays qui dépendent autant que nous de l'agriculture. Il n'aurait pas été juste que le revenu moyen de leurs citoyens soit inférieur à celui des pays hautement industrialisés comme l'Allemagne et l'Autriche. Ainsi, la Communauté a déclaré qu'elle devrait élaborer un programme permettant d'assurer aux pays agricoles un revenu comparable à celui des pays industrialisés.

Les Européens ont immédiatement découvert que si l'on faisait supporter aux consommateurs de la Communauté le coût de ce programme, ce qui serait la réaction naturelle, les prix des denrées tripleraient. Or, les prix étaient déjà élevés en Europe. Les consommateurs consacraient déjà plus de 40 p. 100 de leur revenu disponible à l'alimentation. Ainsi, il était manifestement impossible de procéder ainsi. On ne pouvait permettre ni aux agriculteurs ni aux pays dépendant de l'agriculture d'accroître les prix exigés des consommateurs. Il fallait prévoir une subvention quelconque.

Les Européens en sont venus à une conclusion fort simple. Au lieu d'augmenter le prix des denrées, au point où la moitié de la population ne pourrait plus se nourrir, il fallait subventionner l'agriculteur, afin qu'il continue à produire des denrées à bon marché, et faire supporter les coûts à la société en général. Ils ont alors imposé d'autres industries, afin de soutenir l'économie agricole.

Il n'y a rien à redire jusque-là. Si c'était là le fondement de la politique agricole des Européens, il n'y aurait aucun problème. Cependant, il aurait fallu également imposer des limites de production et un programme de gestion de l'offre. La CEE ne l'a pas fait. Étant donné la richesse nouvelle des agriculteurs,

Article 29 du Règlement

la production a augmenté au point où ils soutiennent maintenant la concurrence sur les principaux marchés mondiaux. Ils livrent concurrence à l'Australie, aux États-Unis, à l'Argentine et au Canada pour la production des céréales. Si la CEE avait limité sa production, cela aurait peut-être marché mais elle ne l'a pas fait et elle se heurte aujourd'hui à un sérieux problème. Elle a beaucoup de mal à maintenir ce genre de politique.

En outre, elle a créé un problème encore plus grand pour le Canada, les États-Unis et les autres pays. Les États-Unis, avec leur 240 millions de consommateurs, pourraient se permettre d'adopter une attitude très aggressive à l'égard de cette politique de la CEE et subventionner leurs agriculteurs jusqu'à ce qu'ils deviennent à nouveau concurrentiels. Cependant, nos caisses fédérales ne sont pas assez remplies pour nous permettre de soutenir ce genre de concurrence. Par conséquent, nous sommes pris en étau entre les États-Unis et l'Europe. Nous sommes pris entre deux feux et nous cherchons désespérément des moyens de redresser la situation.

Quelles sont les solutions? Premièrement, il faut les répartir entre les mesures à long et à court termes. Nous entendons les néo-démocrates se lamenter en disant que nous devrions dépenser 2,5 milliards de dollars de plus pour subventionner nos agriculteurs. Nous devrions annoncer des paiements d'appoint pour la prochaine campagne agricole afin d'assurer la stabilité de ce secteur. Hier, ils nous ont dit que nous devrions emprunter 5 milliards de dollars pour acheter Dome Petroleum afin que cette société reste aux mains des Canadiens.

Lorsque j'entends tout cela, je me demande d'où nous tirerons l'argent voulu. Quelle différence cela fait-il qu'une société étrangère possède une partie de nos réserves pétrolières ou que tout notre pays soit aux mains d'un banquier étranger? L'argent ne tombe pas des arbres. Il faut emprunter car c'est la seule source de financement possible. Nous devons de plus en plus emprunter à l'étranger. C'est pourquoi je me demande comment l'on peut raisonnablement hypothéquer l'avenir de nos enfants en s'adressant à des banquiers étrangers pour emprunter les fonds nécessaires au maintien de ces programmes.

Si les agriculteurs veulent savoir à quoi ils peuvent s'attendre de la part du gouvernement, qu'ils passent en revue les réalisations des deux dernières années. Qu'avons-nous fait? Nous avons triplé les mesures d'aide à l'agriculture. Pour la campagne agricole en cours, nous dépenserons plus de 3 milliards de dollars, soit trois fois plus que le gouvernement précédent ne dépensait en un an. Examinons certains programmes. Nous avons pris des mesures très dynamiques pour obliger les banques à faire preuve d'honnêteté et améliorer les services de la Société du crédit agricole. Nous avons consenti des paiements d'appoint de un milliard de dollars pour la dernière campagne agricole. Cette somme visait simplement à permettre à l'agriculture d'ensemencer ces champs cette année. Puis nous verrons ce qui se passe au fur et à mesure. Nous verrons où en sont les choses à l'automne. Nous verrons si nos efforts sur la scène internationale, auprès du GATT, et les entretiens que nous avons amorcés avec les pays industrialisés portent des fruits.

• (1220)

Si les cultivateurs veulent savoir à quoi s'attendre à la fin de la prochaine campagne agricole, ils peuvent examiner ce que nous avons fait jusqu'ici. Nous n'avons pas l'intention de faire disparaître la ferme familiale ou d'anéantir l'économie agricole, car elles font partie de notre culture, elles font partie du Canada et de notre histoire. Nous veillerons à ce que cela ne change pas et à ce que les cultivateurs obtiennent leur juste part.

Néanmoins, ce n'est pas facile. Il n'existe pas de solutions miracle. Nous devrions peut-être voir ce qu'ont fait les Européens. Peut-être devrions-nous rappeler à des pays comme le Japon et certains pays d'Asie industrialisés qu'ils ont, eux aussi, la responsabilité de nourrir la population mondiale. Ils ne peuvent pas compter uniquement sur les pays qui se ruinent à produire des aliments. Nous devrions peut-être établir un programme global semblable à celui de la Communauté européenne. Nous travaillons en ce sens. Nous avons lancé un débat à ce sujet à l'échelle nationale.

Nous avons fait un paiement d'appoint d'un milliard de dollars. Nous ferons également un paiement prélevé sur le fonds de stabilisation qui est entièrement alimenté par le gouvernement fédéral. Il ne reste rien dans le fonds. Nous avons accordé des subventions au transport, une aide pour les céréales fourragères, et une assurance-récolte. Nous versons des subventions pour les tarifs-marchandises et des subventions pour les taux d'intérêt. Nous avons également mis en place des bureaux d'examen de l'endettement agricole.

Quand nous avons imposé le moratoire, nous avons dit que nous allions le maintenir jusqu'à ce que nous ayons un autre programme pour le remplacer. C'est chose faite et ce programme semble bien marcher. Dans 80 p. 100 des cas qui sont examinés, on trouve une solution dans l'intérêt des banques, des cultivateurs et des contribuables.

Nous n'allons pas saisir 6 000 fermes du jour au lendemain. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a bien déclaré quelle serait la politique de la Société du crédit agricole. Nous avons instauré des programmes qui permettront aux cultivateurs de s'orienter plus facilement vers un autre mode de vie.

Comme vous le savez, monsieur le Président, avant que le gouvernement conservateur n'arrive au pouvoir, un cultivateur qui perdait son exploitation n'avait pas droit à l'assurance-chômage, ni aux autres prestations auxquelles ont droit tous les autres citoyens. Il quittait sa ferme les mains vides. Il ne pouvait même pas garder sa maison, car elle faisait partie de la terre saisie par la banque. Il allait en ville ou il allait manger à la soupe populaire, sans même avoir un toit où dormir. Tout cela a changé. Nous avons prévu des programmes pour aider les personnes dans des situations désespérées.

Il en faut davantage car les ajustements et les prix que nous connaissons actuellement ne sont pas temporaires. Les perspectives à long terme ne sont pas favorables. Nous devons trouver des solutions à long terme et de nouvelles façons d'utiliser notre grain. A Dawson Creek, on construit une usine d'éthanol avec l'aide du gouvernement fédéral. La province nous a aidé généreusement à lancer cette idée. Quand cette usine fonctionnera à plein rendement, elle pourra utiliser tout le grain produit dans le comté de Peace River, du côté de la Colombie-Britannique. Elle le convertira en éthanol qui pourra être utilisé dans le carburant automobile. Ce n'est là qu'une solution que nous pourrions peut-être envisager à l'avenir.

Ce n'est pas simple. La situation est très grave. Nous sommes tous conscients de cette crise et l'opposition officielle ainsi que le NPD sont les bienvenus pour nous aider à trouver une solution. Il ne fait aucun doute dans mon esprit, Monsieur, qu'il faudra trouver à brève échéance des ressources supplémentaires par le biais de la Caisse de stabilisation du grain de l'Ouest et par d'autres moyens pour parer aux répercussions les plus graves de cette situation. A long terme cependant, le Canada s'est engagé à prendre l'initiative, à réunir les pays producteurs et à discuter de cette crise générale avec les autres pays industriels. Nous avons lancé ce débat à l'échelle internationale et nous le poursuivrons avec conviction.

Comme le disent si bien les néo-démocrates, il faut dire où en seront nos agriculteurs à la fin de la prochaine campagne et ce que deviendra leur récolte de cet automne. Je ne peux pas encore le prédire. S'ils veulent en avoir une idée, ils devraient voir ce que le premier ministre (M. Mulroney) a dit à bien des assemblées d'agriculteurs, avant de partir pour le Japon afin d'en discuter avec les représentants des sept pays industrialisés. Ils devraient relire le discours que le premier ministre a prononcé tôt ce matin à la Chambre. Ils devraient nous juger d'après ce que nous avons réalisé en deux ans.

Ils verront que nous serons plutôt leur ami que leur concurrent. Nous veillerons à ce que le Canada demeure un bon producteur de denrées agricoles, à continuer à jouer un rôle absolument essentiel en maintenant un secteur agricole sain, et à continuer à préserver les exploitations familiales qui font vraiment partie de notre culture et de notre histoire.

[*Français*]

M. Alain Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, merci beaucoup de me permettre également de participer à cet important débat qui découle évidemment d'une crise historique au niveau de l'agriculture et peut-être plus spécifiquement au niveau de l'Ouest de notre pays.

Devant le débat qui a été engagé hier sur cette importante question, l'attitude des ministériels, l'attitude du gouvernement conservateur a été et peut se résumer fort simplement de la manière suivante: Ils nous ont dit très fréquemment au niveau de la plupart des intervenants «On connaît l'agriculture». Et la façon de prouver «qu'ils connaissent l'agriculture» a été exprimée de différentes façons. Certains sont venus nous dire qu'ils avaient vécu plusieurs années sur une ferme. D'autres sont venus nous dire qu'ils connaissaient l'agriculture du fait d'avoir épousé quelqu'un qui provenait du domaine agricole. Et pour toutes sortes de raisons, on nous a fait état du fait qu'on connaissait profondément les questions agricoles. On nous a également dit: Écoutez, on connaît l'agriculture pour une autre raison, c'est que notre représentation au niveau de l'Ouest du pays, comme on le sait tous, est importante. Il y a effectivement beaucoup de députés conservateurs dans l'Ouest du pays.

De ce fait, dans l'esprit des ministériels, on connaît automatiquement ce qu'est la grande et importante question de l'agriculture.

On a dit, dans un deuxième temps: On connaît cela. On va maintenant vous dire ce qu'on a fait. Et on a alors assisté à la nomenclature de toute une série de mesures qui, selon eux, seraient des choses suffisantes et assez pertinentes pour permettre aux agriculteurs de croire en l'avenir et d'être sécurisés. On a véhiculé, on a répété abondamment que ce gouvernement avait investi et investissait un milliard pour la solution des problèmes dramatiques de l'agriculture, particulièrement dans l'Ouest. Et devant la gravité de la situation, on nous a dit ou on a dit plutôt aux agriculteurs: Ne soyez pas inquiets, on va faire face aux difficultés. Ne soyez pas inquiets, le passé est garant du futur. Ne soyez pas inquiets, on va être là avec vous autres.

Mais, monsieur le Président, quand on évalue la gravité de la situation, quand on analyse l'aspect dramatique de la situation dans laquelle ces gens se trouvent actuellement, je pense qu'on a besoin de plus que des engagements flous, on a besoin de déclarations transparentes, on a besoin d'engagements formels, on a besoin de garanties officielles à tout point de vue. Et je pense que la période où on se situe dans le temps est stratégique à cet effet.

• (1230)

Les producteurs ont besoin de savoir à l'avance ce que l'avenir leur réserve, et pour le savoir à l'avance ils ont besoin de connaître précisément quels seront les engagements du gouvernement. Mais devant pareil problème le gouvernement refuse systématiquement d'annoncer ses couleurs, le gouvernement refuse carrément de donner quelque indication que ce soit pour permettre à tous ces producteurs de faire face à un avenir très incertain.

Évidemment, la situation me fait probablement penser à quelqu'un qui serait en difficulté et qui gagnerait sa vie, qui gagnerait sa croute par le biais d'un véhicule automobile et qu'on lui dirait: écoutez, on a réparé les amortisseurs, on a réparé la peinture, on a réparé les rétroviseurs, mais si le problème était un problème de fond tel le moteur c'est ce dont les producteurs ont besoin, monsieur le Président, c'est une réparation ou un engagement de réparation au niveau de ce qui m'apparaît être le moteur du problème, le moteur de cette production absolument indispensable.

Face à cela, j'en déduis que selon que l'on soit optimiste certains puissent croire ou penser qu'on pourrait être en droit de s'attendre d'obtenir à titre d'exemple un autre milliard. Mais je pense que, dans une analyse sérieuse, devant une réflexion intelligente, les producteurs ont toutes les raisons du monde d'être extrêmement inquiets, et ce pour plusieurs raisons. J'écoutais il y a quelques instants le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) qui disait: écoutez, la situation est grave, j'en conviens, le problème est dramatique, je le reconnais, mais il va falloir faire face à la réalité, il va falloir que le marché purifie, il va falloir que les forces du marché s'appliquent. Alors je n'ai pas besoin d'être plus explicite, je n'ai pas besoin de donner plus de détails, cela veut dire ceux qui sont en difficulté, que ceux qui ont accumulé des dettes importantes seront liquidés par la force du marché, qu'ils devront—et ce n'est pas mon expression, c'est la sienne—qu'ils devront changer de vocation, qu'ils devront se réaligner, qu'ils devront changer de cap.

On a des milliers de producteurs agricoles qui, actuellement, ont bénéficié d'une période temporaire par le biais du moratoire croyant sincèrement qu'on était pour apporter des correctifs, croyant sincèrement qu'on pourrait respirer, qu'on pourrait faire face aux difficultés particulièrement financières. On a ce député, qui siège à la Chambre depuis plusieurs années, qui est censément placé pour connaître les préoccupations et

les besoins qui dit: les forces du marché doivent jouer; l'agriculture ne doit pas faire exception à la règle et on doit faire face à cette réalité de façon à ce que les faibles crèvent au détriment des plus gros. C'est la réalité et, à mon avis, c'est ce genre de déclarations qui, à raison, inquiètent profondément les agriculteurs de l'Ouest du pays.

On a également un député, du Québec cette fois-ci, l'ancien secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, le député de Bellechasse (M. Blais) qui, dans une déclaration il y a quelques mois, disait: messieurs les producteurs, il va falloir dans un avenir prochain que nos producteurs cessent d'être les assistés sociaux du gouvernement, et c'est une déclaration qui avait fait à ce moment-là sursauter énormément dans le sens qu'effectivement l'agriculture est un secteur stratégique de notre économie mais qu'elle est également un secteur qui a dû, qui doit et qui devra être soutenu par le gouvernement, et ce pour toutes les raisons du monde, dont particulièrement les deux principales s'il s'agit d'une industrie où ceux qui y évoluent n'ont pas la capacité de décider avec tout ce que ça demande pour prendre des décisions, et en particulier deux éléments, un premier élément qui est évidemment la question des intempéries, la question du climat, la question d'être obligé de composer avec la nature. C'est en soi quelque chose de fondamentalement important qui fait que les producteurs n'ont pas cette capacité qu'a l'homme d'affaires de prendre, à la lumière de tous les éléments nécessaires, une décision éclairée et intelligente. Les producteurs n'ont pas cette capacité ni cette possibilité de pouvoir, à l'avance, connaître ce que la nature leur réserve. C'est un premier élément.

Un deuxième élément, monsieur le Président, c'est la question des marchés internationaux. Effectivement, les marchés internationaux font la pluie et le beau temps par les temps qui courent et déréglementent ou déstabilisent—c'est plus précis, c'est plus juste—la question des prix, si bien qu'un pays comme le Canada est obligé, d'une certaine façon, d'évoluer à l'intérieur d'un climat extrêmement difficile et extrêmement pénible. Pour cette raison-là également, monsieur le Président, les producteurs ne peuvent pas prendre les décisions éclairées, ne peuvent pas à l'avance planifier d'une façon comparable à celui qui possède une entreprise. Ils ne peuvent pas aller voir leur banquier et lui dire: Monsieur le banquier, je ne suis pas capable de faire face à mes obligations. J'anticipe par contre une bonne saison. J'anticipe une bonne recette. Je prévois des bons revenus. Exactement ce que l'homme d'affaires peut faire. Par des études qui peuvent être effectuées il peut, d'une certaine façon, convaincre le banquier, le directeur de la banque de l'attendre, lui faire comprendre ce qu'on pourrait qualifier «d'élémentaire bon sens». Le producteur ne peut pas faire cela parce que je viens de le mentionner, il ne contrôle pas la nature, puis il contrôle encore moins les marchés internationaux. Le passé étant ce qu'il est, le banquier, le financier non seulement ne devient pas un allié du producteur, il devient un ennemi, parce que dans son esprit conservateur le banquier va anticiper le pire. Et le pire, par rapport à ce que l'on a connu au cours des dernières années, c'est tout simplement dramatique. Et cela fait en sorte que plusieurs exploitations, plusieurs installations sont actuellement dans une situation extrêmement inquiétante.

Et on a entendu tout au cours de ce débat des témoignages assez vibrants de fermiers, de familles de producteurs qui sont véritablement en larmes, voyant la possibilité éventuelle à très court terme de perdre ce qu'ils ont pris 25, 30, 40 et, dans certains cas, ce que des générations ont construit.

Monsieur le Président, devant l'attitude du gouvernement, je pense que les producteurs ont toutes les raisons du monde d'être inquiets, de crier, d'être agressifs et de réclamer des mesures concrètes. Et, à mon sens, le gouvernement canadien se doit, d'une part, d'agir rapidement parce qu'il m'apparaît essentiel de garder cette partie du marché qu'on a pris des générations à conquérir. D'autre part, il m'apparaît important également de lutter d'une façon énergique et il en va de soi sur les marchés internationaux en espérant qu'éventuellement on puisse rétablir une relative harmonie. Il m'apparaît fondamental de soutenir les producteurs pour des raisons qui, à mon sens à moi, crèvent les yeux.

J'accepterais volontiers une déclaration comme celle du député de Mississauga-Sud qui dit: «Les forces du marché doivent s'appliquer et que ceux qui ne sont pas capables de faire face à la concurrence soient obligés d'accrocher leurs patins, d'envisager l'avenir par la vente de leur ferme et de se recycler ou de se relocaliser»; j'admettrais volontiers ce genre de théorie si on parlait au niveau industriel, au niveau de la petite et de la moyenne entreprise, mais je vous rappelle, monsieur le Président, que cela m'apparaît odieux d'adopter et de véhiculer une telle philosophie sur le plan agricole, parce qu'il faut comprendre que l'agriculture c'est ce qui fait qu'on puisse nourrir notre société, c'est ce qui fait qu'on fournit les ressources indispensables, les ressources essentielles au bien-être élémentaire de notre société. A ce seul chapitre, pour cette seule fin, il me semble que le gouvernement devrait adopter une attitude exceptionnelle, une attitude distincte, une attitude particulière en ce qui concerne le secteur agro-alimentaire. Je ne pense pas qu'il soit décent, je ne pense pas qu'il soit acceptable que l'on considère l'agriculture comme un vulgaire secteur d'activité économique comparable à tous les autres. Et je pense que,à ce chapitre, pour ces raisons, le gouvernement devrait adopter une attitude rassurante, une attitude sécurisante, une attitude qui permettra aux producteurs, de l'Ouest en particulier parce qu'ils traversent une crise incroyable, d'envisager l'avenir «avec le maximum de sécurité». Que ces producteurs qui sont actuellement en difficulté puissent dire: on va aller voir le banquier, voici, on a la déclaration de deux ministres importants du gouvernement conservateur, et ils prennent l'engagement ferme, l'engagement non équivoque, que dans l'éventualité d'une continuité au niveau du marasme international ils prendront les décisions qui s'imposent de façon à nous venir en aide. Et cela m'apparaît, comme je l'ai précédemment mentionné, extrêmement urgent de prendre position dans les plus brefs délais de façon à ce que, effectivement, on ne prenne pas de décision à la lumière de ce que l'on croirait impossible à obtenir et que l'on abandonne systématiquement les fermes actuellement les plus en difficulté.

• (1240)

Monsieur le Président, devant les engagements, j'en conviens, très flous, très confus, je me place et j'essaie de me placer dans le pantalon de celui qui est préoccupé par la crise et de me dire: est-ce que je sème, est-ce que j'ensemence, est-ce

que je me donne la peine d'aller voir mon banquier, mon directeur de banque, pour tenter, à défaut de la continuité dans le moratoire, d'avoir un propre moratoire, une propre entente, une propre convention avec mon bailleur de fonds? Est-ce que je me donne la peine effectivement de faire cette démarche? Je me pose des questions. Je me dis dans un premier temps: o.k., semble-t-il qu'une façon d'aborder le problème c'est: le passé est garant du futur. Cela est une attitude abondamment répandue qui, j'en conviens, est acceptable à bien des points de vue. Mais si l'application de cette recette au niveau du problème qui nous préoccupe et que le fermier, le producteur de l'Ouest, envisageait la difficulté, par cette recette, en se demandant: est-ce que je peux, est-ce que cela vaut la peine de faire les démarches?

Je pense qu'objectivement il se devrait de tenir compte de la déclaration du député de Mississauga où c'est très honnête, très transparent, très éloquent, qu'il faut se débarrasser des faibles, qu'il faut que les forces du marché fassent elles-mêmes des conclusions. Il faut également se rappeler toutes sortes d'autres engagements du même style, mais il faut également analyser le bilan des deux années et demie d'administration de ce gouvernement.

Si on fait l'analyse, si on réfléchit sur les réalisations de ce gouvernement, évidemment ils nous diront avec les feuilles à la main: voici messieurs, on a fait tant de promesses, voici celles qu'on a réalisées. La majorité sont évidemment, comme vous le savez, monsieur le Président, de vulgaires peccadilles. Mais si on s'arrête sur les problèmes de fond pour l'évaluation de ce qu'ils ont fait, de ce qu'ils ont réalisé comme bilan, on est obligé évidemment de faire référence à Canagrex. Qu'est-il advenu de Canagrex? On s'en est débarrassé. Quelle était la vocation première de Canagrex? C'était effectivement, pour me servir de l'expression qu'on a abondamment utilisée encore là dans toutes les interventions, Canagrex était la société pour développer, pour identifier des marchés extérieurs, ce qui est un problème de fond avec notre agriculture canadienne. Canagrex. Qu'en est-il advenu? On s'en est vulgairement débarrassé.

Ces mêmes producteurs, dans la même analyse de réflexion, sont également témoins de l'attitude du gouvernement face à nos amis américains sur le fameux 15 p. 100 de taxe sur le bois d'oeuvre.

Monsieur le Président, le temps de parole qui m'est alloué s'écoulant rapidement, je voudrais peut-être accélérer au niveau des derniers éléments.

On a également assisté au fait que ce gouvernement ait majoré—il n'y a pas d'autres qualificatifs—de façon cruelle et sauvage les coûts d'inspection. Le gouvernement a décidé comme cela de faire en sorte que les producteurs soient obligés de payer pour les coûts d'inspection: environ 30 millions que l'on a enlevés dans la capacité de payer de nos producteurs au détriment évidemment de la qualité de nos produits qui ont toujours fait notre marque de commerce à l'échelle internationale. On avait une société pour les ventes, puis on avait une bonne qualité. On défait la société, puis on majore de 35 millions les coûts pour l'inspection.

Tout le monde également, c'est très d'actualité, tout le monde connaît l'attitude inquiétante de ce gouvernement face à l'important dossier que constitue le libre-échange. Tout le monde est inquiet, tout le monde ne sait pas trop trop à quelle bannière se rattacher. Parallèlement, c'est un portrait qui, j'en conviens, est assez sommaire. Parallèlement à cela on a l'attitude du gouvernement au niveau des ventes, ce gouvernement qui aide les banquiers qui, eux, ne sont pas obligés de composer avec les intempéries, qui, eux, commandent les chocs, qui, eux, peuvent planifier à la lumière d'états financiers, qui à la suite de très mauvaises décisions perdent un milliard. Le gouvernement très rapidement, très spontanément décide de verser un milliard de dollars à quelque centaines de personnes. Ce milliard-là, monsieur le Président, je vous le rappelle, serait dans les circonstances actuelles extrêmement utile.

Alors je terminerai, monsieur le Président, en vous disant qu'à défaut de mesures énergiques, qu'à défaut de mesures claires, qu'à défaut de mesures évidentes, les producteurs, et particulièrement les producteurs de l'Ouest—et c'est une inquiétude qui est partagée par les producteurs également du Québec—sont extrêmement inquiets et je pense qu'on est en droit également comme hommes politiques d'être extrêmement inquiets devant cette incurie, devant cette attitude absolument irresponsable du gouvernement.

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'apprécie au plus haut point le privilège qui m'est donné aujourd'hui de prendre la parole à la Chambre des communes. J'ai d'abord une expérience enrichissante de plus de deux ans où j'ai travaillé de très près dans le secteur agricole et j'ai eu l'insigne honneur également d'être élevé sur une ferme familiale qui a pratiqué l'agriculture de père en fils depuis plus de 300 ans sur la même ferme. Et j'ai été en mesure moi-même d'apprécier et d'évaluer les contraintes vécues par le secteur agricole au cours des années.

Le député de Richmond—Wolfe (M. Tardif) qui m'a cité tout à l'heure—malheureusement, je vais être obligé de lui répondre par la télévision—parlait d'un moteur en panne dans le domaine de l'agriculture canadienne. Dans le secteur agricole, j'ai souvent appris et mon père me disait que le principal moteur de l'agriculture c'était souvent le coeur de l'agriculteur lui-même. Puis ce moteur-là, si une chose a été absente pendant 20 ans dans cette enceinte, dans ce gouvernement, c'est bien le coeur. Le gouvernement qui a été en place pendant 20 ans et qui a toléré des taux d'intérêt supérieurs à 20 p. 100, qu'en était-il de leur coeur? Qu'en était-il de leur moteur à ce moment-là? On l'a oublié très rapidement à cette période-là.

Quand tout à l'heure le député de Richmond—Wolfe m'a cité en parlant des producteurs agricoles qui ne voulaient pas être sur le bien-être social, j'ai été évidemment, puis ce n'est pas la première fois, cité hors contexte et si le député avait pris la peine de s'informer et de rencontrer les producteurs agricoles, j'en ai 1 300 dans ma circonscription, je n'ai pas particulièrement honte de cela, c'est ma plus grande fierté, monsieur le Président, les producteurs agricoles de ma circonscription. Je les ai rencontrés et je me faisais et je me fais encore l'écho des producteurs agricoles qui, eux, veulent avoir une vie décente au Canada et être traités justement non pas comme des gens de deuxième classe mais comme des gens de première classe et c'est ce que j'ai toujours dit tant dans mes écrits que dans mes paroles. Et je prierais le député de Richmond—Wolfe d'aller

Article 29 du Règlement

vérifier ses dires. Ce sont encore des racontars qu'il a pris je ne sais où sans même vérifier ses sources.

Monsieur le Président, jamais un gouvernement n'a fait autant pour l'agriculture canadienne que notre gouvernement et cela c'est l'évidence même depuis que nous sommes au pouvoir. Loarsque nous sommes arrivés au pouvoir, monsieur le Président, le gouvernement libéral précédent se maintenait dans un dialogue pratiquement interrompu avec l'agriculture canadienne et on sait qu'il y a 750 organismes au Canada qui oeuvrent dans le secteur agricole.

● (1250)

Mais le gouvernement précédent, dans son arrogance habituelle, n'avait pratiquement aucune discussion, aucune concertation avec le secteur agricole et continuait à tolérer un système qui égorgeait littéralement nos agriculteurs avec des taux d'intérêt de 20 et même 22 et 24 p. 100. Notre gouvernement, en rétablissant la situation économique du pays, parce qu'il ne s'agissait pas de toucher simplement à l'agriculture mais d'envisager la situation économique dans son ensemble au Canada, notre gouvernement, dis-je, a rétabli la situation économique dans ses principes essentiels en touchant justement des éléments moteurs de l'économie comme le taux d'inflation, qui a été ramené à un niveau digérable, et particulièrement les taux d'intérêt. Comment peut-on venir dire qu'on a été insensibles alors que le taux d'intérêt a été ramené ces jours-ci, on le voit, autour de 10 p. 100?

Lorsque je déambulais dans ma grande circonscription de Bellechasse, monsieur le Président, au cours de la campagne électorale, la principale question qui était soulevée par les producteurs agricoles c'était le taux d'intérêt. Nous avons rempli notre mission là-dessus, monsieur le Président, et nous allons continuer à être vigilants. Combien de millions et de milliards cela peut-il représenter? Une diminution de taux d'intérêt de 20 à 10 p. 100 pour les milliards d'hypothèques et de prêts de différentes formes consentis aux producteurs agricoles canadiens. Ce sont des milliards, monsieur le Président, et ce sont nos mesures qui ont permis de ramener ce taux d'intérêt à un niveau que les producteurs agricoles étaient en mesure d'apprécier. Jamais le gouvernement libéral précédent ne s'était préoccupé de cette chose.

J'ai eu le privilège, monsieur le Président, et je dis bien «le privilège» de servir comme secrétaire parlementaire des deux ministres, tant le ministre de l'Agriculture (M. Wise) que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer), et ce pendant plus de deux ans. J'ai également eu le privilège, monsieur le Président, d'accomplir pour mes pairs, mes collègues—d'avoir la responsabilité de présider le caucus agricole de notre parti. D'ailleurs, au fait, simplement le caucus agricole de notre parti représente déjà plus de députés que l'ensemble des députés de l'opposition. Jamais un gouvernement avant le nôtre n'avait consacré autant de temps et mis autant d'énergie à s'occuper des questions agricoles. Parce que, pour une première fois, nous avions un gouvernement vraiment national qui représentait toutes les régions du pays, parce qu'auparavant le gouvernement libéral qui nous avait précédés représentait le Canada central, le Québec et l'Ontario, mais ignorait totalement les autres régions du pays. Jamais il ne pouvait se mettre à l'écoute de gens qui, réunis autour d'une table, pouvaient représenter l'ensemble de ce qu'était le Canada. Nous avons rétabli ces faits. Nous avons rétabli ce fragile équilibre, monsieur le Président. Nous en sommes conscients. Et que dire des rencontres que nous avons eues, que nous avons multipliées depuis deux ans et demi avec les leaders du milieu agricole. Notre premier ministre lui-même (M. Mulroney) est allé rencontrer les leaders du milieu agricole. Ils les a rencontrés tant dans leurs rencontres annuelles qu'ici même au Parlement dans cette enceinte pour être sensibilisés à ces questions. Le ministre de l'Agriculture, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, tous les deux ont rencontré à maintes reprises, et notre caucus également, les leaders de l'agriculture au Canada pour être sensibilisés à leurs problèmes et bien comprendre quelle était la situation de l'agriculture au Canada.

Il n'y a pas de solution facile. C'était peut-être plus facile lorsqu'il n'y avait aucun membre de la députation libérale à l'époque qui pouvait représenter des régions du pays. On pouvait gouverner avec l'arrogance habituelle et oublier ces régions littéralement. Nous, ce n'est pas ce que nous avons fait. Nous préférons la discussion, la concertation et avec ces gens-là de partout au Canada pour arriver à des solutions qui ne sont pas faciles mais qui montrent des résultats évidents. D'ailleurs, la stratégie nationale qui avait été établie par la rencontre des premiers ministres qui avaient confié le mandat aux ministres de l'Agriculture de mettre sur pied une stratégie nationale en agriculture a porté des fruits et déjà une rare unanimité a été faite autour de cette stratégie nationale. On n'en parle pas aujourd'hui. On n'en parle pas, on l'oublie. Le député de Richmond—Wolfe préfère essayer de rêver sur des dires qui remontent à quelques années et sans même aller vérifier ses sources.

On pourrait peut-être, monsieur le Président, et je me le permets, bien que beaucoup de mes collègues ont cité à quelques reprises des chiffres éloquents sur la situation de l'agriculture au Canada . . . Monsieur le Président, plus de 400 initiatives individuelles dans tous les secteurs de l'agriculture ont injecté près de 6 milliards de dollars dans l'agriculture au cours des deux dernières années. C'est de l'argent cela, monsieur le Président. C'est beaucoup d'argent et cela démontre avec quelle attention et avec quel soin nous nous sommes occupés des problèmes qui confrontaient l'agriculture. C'est plus de 400 initiatives individuelles dans le secteur de l'agriculture. Quelle est la panoplie libérale? Remontons 20 ans en arrière. Le néant de ce côté-là.

Monsieur le Président, depuis deux ans et demi notre ministre responsable de la Commission canadienne du blé n'a cessé de rencontrer les intervenants dans le secteur du blé et ce à travers le monde, malgré les difficultés inhérentes au secteur, et je pense que si on veut oublier l'aspect partisan de la question, tout le monde est conscient que la question du commerce international dans le secteur agricole est un problème mondial. Nous faisons face à des surplus. Nous faisons face à des pays, tant l'Europe que les États-Unis, qui subventionnent de façon inconsidérée le secteur agricole. Déjà notre premier ministre et nos ministres responsables ont «attaché le grelot» sur cette question et ont fait en sorte que ce soit une des préoccupations majeures des rencontres des représentants et des ministres, des chefs d'État des pays les plus industrialisés.

Également on a obtenu que l'agriculture soit pour la première fois, et est-ce que les libéraux ont déjà fait cela dans le passé? Jamais. On a obtenu, dis-je, que ce soit un des points principaux à l'ordre du jour des discussions dans le secteur économique et particulièrement dans le cadre de la renégociation des accords du GATT. C'est cela qu'il faut faire, monsieur le Président. C'est cela que nous devions faire. Nous devons d'abord en faire une priorité, asseoir les gens autour d'une même table. C'est ce que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a fait à plusieurs reprises et il n'a cessé de parcourir le monde également pour faire en sorte de maintenir notre part du maché, et nous avons réussi avec succès à plusieurs moments avec de nombreux pays du monde, notamment encore l'URSS, il y a peu de temps. Nous sommes en négociations avec des pays comme la Chine, le Brésil. Partout à travers le monde, nous maintenons notre part du marché. C'était notre devoir et nous avons défendu avec la dernière des énergies nos producteurs agricoles canadiens dans le secteur du blé. Et je n'ai pas encore énuméré les montants que nous avons investis au cours de ces deux années et demie dans le secteur.

Touchons maintenant un aspect qui est celui du prêt agricole. Un autre élément qui avait été soulevé pendant ma campagne électorale—et c'était un des points avec le taux d'intérêt—celui de l'ensemble des prêts. Les producteurs ne se sentaient pas à l'aise avec la structure de prêts qui était élaborée par la Société du crédit agricole canadienne. A ce chapitre, par exemple, pour donner simplement un exemple, il y avait simplement 75 prêts environ dans toute la province de Québec au cours de l'année 1984. C'était devenu presque ridicule. La Société du crédit agricole avait moins de prêts que la plus petite des caisses populaires que je peux avoir dans la circonscription de Bellechasse et j'ai 60 municipalités, monsieur le Président. Alors il fallait redonner une vitalité à cette société pour qu'elle réponde exactement aux besoins de la communauté agricole canadienne. C'est ce que nous avons fait, monsieur le Président. Et je pense que nous avons bien fait.

Que dire du nouveau programme de prêts sur une période de 10 ans de la Société du crédit agricole, de 700 millions de dollars, dont les paiements sont établis sur les prix des denrées agricoles, avec un taux de base de 6 p. 100? On n'en parle pas de ce programme-là. Jamais ils n'ont pris de mesure. Déjà, sur ce programme, plus de 100 millions de dollars ont été prêtés dans le cadre de ce programme. Déjà, on ressent que cela répondait à un besoin. Déjà, la Société du crédit agricole a multiplié par six ou sept le nombre de prêts, simplement dans la province de Québec. Ce sont des statistiques que j'ai actuellement. Donc, on répond davantage maintenant aux besoins qu'on ne le faisait avant les élections de 1984. Les chiffres sont là pour le prouver.

Que dire maintenant d'une autre initiative, monsieur le Président, qui est celle du Bureau de révision de l'endettement agricole? Nous avons constaté que malgré les mesures concrètes qui ont été prises par notre gouvernement au cours des deux dernières années, bien que nous ayons diminué le taux d'intérêt aux environs de 10 p. 100, nous avons constaté qu'il restait encore un certain nombre de producteurs agricoles qui n'avaient pas réussi—et c'est bien dommage—à se relever de la période noire, pour ne pas dire la période rouge qui avait précédé notre entrée au pouvoir. Parce qu'effectivement ils étaient dans le rouge et largement.

A ce moment-là, monsieur le Président, les mesures que nous avons prises ont été de traiter humainement les dossiers des producteurs agricoles qui étaient les plus mal pris. Ce que nous avons fait, cela a été de créer le Bureau de révision de l'endettement agricole. C'est une mesure humaine où des gens, régionalement, sont en mesure d'analyser les dossiers des producteurs agricoles, d'essayer de les remettre en place, de les remettre sur pied pour qu'ils puissent continuer à rester dans l'agriculture. Notre objectif n'est pas, comme vous l'avez mentionné tout à l'heure, de sortir les producteurs agricoles de l'agriculture, c'est faux. Ce n'est pas cela. Ce qui a été mentionné, et je pense qu'il ne faut pas jouer sur les mots, ce qui a été mentionné, c'est que dans certains cas, les producteurs agricoles ne peuvent rester en affaires. C'est impossible structurellement parlant. Et on ne peut établir des structures de prêts individuellement pour les 280 000 producteurs agricoles au Canada. Il faut avoir des normes. Mais il faut essayer de les assouplir. C'est ce que nous avons fait et le Bureau de révision de l'endettement agricole a permis à plusieurs milliers de producteurs agricoles de se maintenir en agriculture. Dans certains cas, il peut arriver que certains producteurs, malgré cela, soient obligés de sortir de l'agriculture. On en est tous peinés, mais on n'a pas le choix.

On a créé également un programme pour répondre à ces exigences . . .

M. Tardif (Richmond—Wolfe): L'assurance-chômage.

M. Blais: Non! Si vous aviez pris le temps de lire le programme que nous avons mis sur pied, le programme d'assistance financière pour opérer la transition, la relocalisation, la recherche d'emploi et la formation dans d'autres domaines des producteurs agricoles. Et du temps de votre gouvernement, il n'y avait aucune mesure. Les producteurs agricoles étant des petits entrepreneurs comme tels, les producteurs agricoles n'avaient droit à aucun de ces programmes. Nous leur avons ouvert la porte et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a fait en sorte d'assouplir ses programmes pour répondre à ce besoin. Cela, c'est répondre adéquatement aux demandes des producteurs agricoles. Programmes d'hypothèques à risques partagés; déjà le quart des prêts actuels de la FCC sont admissibles à ce programme. Le programme de gains en capital de 500 000 $. Ah! On fait les gorges chaudes à certains moments, lorsqu'on parle de réforme fiscale et qu'on demande d'enlever cette mesure. Mais cette mesure a eu un effet direct sur le transfert des propriétés, de père en fils, dans le secteur agricole et a permis à beaucoup de jeunes agriculteurs d'entrer dans le secteur. C'est une ouverture à la relève et c'était une demande pressante du milieu agricole. Nous y avons répondu, monsieur le Président, adéquatement. Il reste encore des choses à faire. Nous en sommes conscients. Nous avons établi une politique laitière qui touche des milliers de producteurs agricoles, un milliard et demi dans le secteur. Ce sont des éléments qui font que nous avons supporté l'agriculture.

La concertation, monsieur le Président, et je termine là-dessus, la concertation également a fait que depuis que nous sommes au pouvoir, les ministres de l'Agriculture de notre gouvernement, tant à la Commission du blé qu'à l'agriculture, ont rencontré régulièrement les ministres de l'Agriculture de

tout le Canada pour trouver ensemble des solutions aux problèmes qui nous confrontent. Je demande instamment aux partis de l'opposition, tant au parti libéral qu'au Nouveau parti démocratique de nous aider, de s'asseoir avec nous et de chercher réellement des solutions aux problèmes qui nous confrontent et d'essayer d'oublier leurs attitudes partisanes et leurs oeillères pour évaluer les situations et je dirais les nombreux avantages dont nous avons fait partager les producteurs agricoles canadiens.

• (1300)

[*Traduction*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part à ce débat spécial. Les milieux agricoles du Canada connaissent actuellement une crise semblable à celle des années 30. Néanmoins, le gouvernement annonce que, dès demain, il lèvera le moratoire sur les saisies des biens hypothéqués par la Société du crédit agricole.

Dès que ce moratoire prendra fin, les banques et autres établissements de prêts saisiront cette occasion pour redoubler d'exigence envers les agriculteurs qui leur doivent de l'argent. Ils seront comme le loup dans la bergerie, pleins d'animosité envers leurs débiteurs.

Monsieur le Président, la situation a semblé si pénible au gouvernement, l'année dernière, qu'il a établi un moratoire pour empêcher la Société du crédit agricole de procéder à des saisies. Cette année, alors que le prix initial des produits va baisser de 18 p. 100, il se propose de lever ce moratoire.

Des voix: Quelle honte!

Une voix: C'est absolument insensé!

M. Nystrom: Voilà qui rappelle, monsieur le Président, l'esprit qui animait le régime conservateur de R. B. Bennett, dans les années 30. Cet esprit faisait dire à mon grand-père que les temps sont durs sous les conservateurs.

A l'époque, les agriculteurs remplaçaient les chevaux-moteur de leurs automobiles par de vrais chevaux et donnaient à leurs voitures le nom de Bennett.

Cet esprit a fait en sorte que les Canadiens rejettent ensuite le parti progressiste conservateur pendant quelques générations.

Nous sommes en train, monsieur le Président, de retourner aux sombres années 30. Le prix des produits agricoles est retombé au niveau d'alors, mais les frais de production sont bien ceux des années 80.

Monsieur le Président, à titre de représentant de Yorkton—Melville, je ne vais certes pas laisser calmement le gouvernement progressiste conservateur détruire l'exploitation familiale, anéantir le mode de vie rural que mes ancêtres ont contribué à instaurer, en Saskatchewan comme d'un bout à l'autre du Canada, à mesure qu'ils s'installaient pour défricher la terre.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Monsieur le Président, le gouvernement a décidé de lever le moratoire sur les saisies des biens hypothéqués par la Société du crédit agricole. Du même coup, il annonce que la Commission canadienne du blé versera 18 p. 100 de moins sur les grains cette année, alors que le prix du blé avait déjà baissé de 19 p. 100 l'an dernier.

Depuis les années 30, monsieur le Président, nous n'avons jamais vu des prix pareils dans nos milieux ruraux.

Depuis une vingtaine d'années, les Canadiens de l'Ouest espèrent des changements fondamentaux dans la façon dont le pays est gouverné. Ils tiennent à être traités avec justice et équité par Ottawa.

Depuis le début de l'histoire de notre pays, les Canadiens de l'Ouest ont voté pour différents partis politiques. Le CCF et le parti du Crédit social sont originaires de l'Ouest. De nombreux Canadiens de l'Ouest se sont tournés vers John Diefenbaker et le parti progressiste conservateur.

Après 20 longues années de vaches maigres libérales dans l'ouest du Canada, le parti progressiste conservateur a été porté au pouvoir en 1984. Les gens se sont pris à espérer que les choses changeraient, que les gens de l'ouest du Canada seraient traités avec justice et équité.

Qu'est-il arrivé, monsieur le Président? La situation actuellement est pire qu'elle ne l'a jamais été depuis les années 30, alors que pendant la Grande dépression, R.B. Bennett, le premier ministre progressiste conservateur de l'époque, a exploité honteusement l'ouest du Canada.

Une voix: Parlez-vous sérieusement?

M. McDermid: Parlons donc des taux d'intérêt de 22 p. 100 qui étaient en vigueur pendant le mandat du dernier gouvernement libéral.

M. Nystrom: Monsieur le Président, l'ouest du Canada est vraiment bien déçu. Il y a . . .

Une voix: Sottises!

M. Nystrom: Mon collègue vient de dire «sottises!». Il suffit de vérifier les résultats de l'élection partielle de Pembina, en Alberta, circonscription où le parti progressiste conservateur a vu sa majorité de 30 000 voix réduite à quelques 200 maigres voix.

Une voix: L'important, c'était de gagner.

M. Nystrom: Les ministériels auront beau faire preuve de cynisme, les Canadiens de l'Ouest ont parlé et ils ont dit «non» au gouvernement progressiste conservateur actuel.

En fait, le ministre du Travail de la Saskatchewan, cet excellent ami à moi qui est député progressiste conservateur représentant la circonscription de Melville à l'Assemblée législative de cette province, a déclaré lors du récent congrès progressiste conservateur tenu à Yorkton que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) ferait bien de se rendre dans l'Ouest pour y salir ses souliers. De cette façon, peut-être pourrait-il mieux comprendre les difficultés de cette région de notre pays.

Une voix: Vous voudriez qu'il salisse ses Gucci?

Une voix: Il doit se rendre dans l'ouest du Canada la semaine prochaine.

M. Nystrom: J'ignore ce que peuvent bien devenir des Gucci une fois qu'on les a traînés dans une basse-cour et je ne tiens pas à le savoir.

• (1310)

Le premier ministre est un homme qui s'est fait construire une armoire pour y ranger 84 paires de Gucci, et sa femme est capable, sur un caprice, de changer de moquette à trois ou

quatre reprises, en utilisant sans vergogne l'argent des contribuables et des partisans du parti progressiste conservateur. C'est parce que le premier ministre du Canada est l'homme qu'il est que les Canadiens de l'Ouest disent «non» au parti conservateur.

Ce matin, le *Globe and Mail* titrait «Getty met les dirigeants en garde contre les séparatistes de l'Ouest». Le premier ministre Getty, un conservateur de l'ouest du Canada, a répété à maintes reprises ces derniers mois que le gouvernement actuel se désintéresse tellement des problèmes de l'Ouest que certains Canadiens de cette région songent malheureusement à devenir séparatistes.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Ils le savent et je le sais aussi. Le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) est celui qui a eu le courage d'en dire autant à la Chambre des communes. Il a eu le courage de prendre la parole et de dire que nous avons élu un gouvernement qui est insensible aux problèmes de l'Ouest et que, pour cette raison, il se donnait jusqu'à la fin de juin pour décider s'il allait demeurer membre du parti conservateur.

Je sais que certains députés éminents et expérimentés du parti conservateur comme le député de Bow River (M. Taylor) doivent grincer des dents et maudire l'insensibilité du gouvernement conservateur.

M. McDermid: Vous auriez dû entendre le discours qu'il a prononcé ce matin.

M. Nystrom: M. Getty, le premier ministre de l'Alberta, n'est pas le seul à être déçu de ces autruches. Il a dit il y a trois semaines qu'il songeait à séparer le parti conservateur de l'Alberta du parti conservateur fédéral, tellement cette insensibilité était profonde. Le député d'Edmonton—Strathcona n'est pas le seul non plus. Les électeurs de Pembina, de même que les gens de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, s'accordent pour dire qu'un changement s'impose et qu'il faut se débarrasser du parti conservateur qui est en train de détruire le pays et les exploitations agricoles de l'Ouest.

M. Fennell: Quelles inepties.

M. Nystrom: Lorsque les conservateurs sont au pouvoir, il faut se résigner à des temps difficiles.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Si John Diefenbaker vivait aujourd'hui, il serait extrêmement déçu et bouleversé de constater à quel point le parti conservateur s'est coupé de ses racines.

M. Fennell: Il se retourne dans sa tombe à vous entendre.

M. Nystrom: Il fut une époque où le parti conservateur était un grand parti nationaliste. Il prônait un Canada fort.

M. Fennell: C'est toujours le cas.

M. Belsher: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député parle de l'ouest du Canada en ce moment. J'ose espérer qu'il n'englobe pas la Colombie-Britannique dans ses remontrances du moment.

Article 29 du Règlement

M. le vice-président: Le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) a la parole.

Mme Mitchell: Qu'est-ce qu'ils ont tant fait en Colombie-Britannique?

M. Nystrom: Monsieur le Président, en Colombie-Britannique, le parti conservateur doit se contenter du troisième rang et les conservateurs le savent très bien.

M. St. Germain: Parlons de la Colombie-Britannique.

M. Nystrom: S'il prenait la défense des gens de la Colombie-Britannique avec un peu plus d'ardeur, le parti conservateur ne serait peut-être pas relégué au troisième rang.

Nous entendrons plus tard les députés de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) et de Burnaby (M. Robinson). Ils vont nous dire comment les conservateurs ont trahi la Colombie-Britannique ainsi que leur ami, le premier ministre Vander Zalm.

J'exhorte mes amis du parti conservateur à se réveiller. C'est tout un mode de vie qui est menacé dans les Prairies à l'heure actuelle comme dans les années 30.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Ils sont cyniques.

Une voix: Gogo!

M. Nystrom: On me traite de gogo. Ils deviennent cyniques. Ils auraient dû m'accompagner, vendredi dernier, dans la petite ville de Danbury, dans ma circonscription, où je me suis entretenu avec des agriculteurs. Nous avons parlé de leurs problèmes. Ils voient leurs voisins qui font faillite, des gens comme Jim Feeley, de Preeceville, qui a dû vendre ses affaires aux enchères lundi dernier. Ces agriculteurs voient d'autres agriculteurs comme eux vendre tous leurs biens parce qu'ils n'obtiennent pas pour leurs produits les prix qu'ils devraient obtenir et qu'ils doivent investir de plus en plus dans leurs exploitations agricoles. Les conservateurs ont bien beau être cyniques.

M. Gottselig: Qu'est-il arrivé l'automne dernier?

M. Nystrom: Venez à Yorkton un de ces jours. Vendredi dernier, je me suis aussi entretenu avec trois personnes qui tiennent un centre de dépannage dans la ville de Yorkton, là où pareil centre n'était pas nécessaire il y a seulement quelques années. Dans cette petite localité, plus de 1 300 personnes ont appelé le centre dans la dernière année. Beaucoup d'entre elles souffraient de stress. Beaucoup de ces personnes étaient des agriculteurs en butte à des problèmes financiers à cause du gouvernement conservateur.

M. McDermid: Parce que leur député ne se donnait pas la peine d'aller leur parler.

M. Nystrom: Je ne crains pas d'affronter n'importe quel député conservateur dans ma circonscription aux prochaines élections. J'invite le premier ministre à venir se présenter dans Yorkton—Melville. Nous allons parler des problèmes du vrai monde dans cette campagne s'il ose seulement déclencher des élections.

Une voix: Vous auriez dû faire votre travail.

Article 29 du Règlement

M. Nystrom: J'entends un député de la Colombie-Britannique qui essaie encore de nous en remontrer, à nous, des Prairies. Je sais que je ne suis qu'un gars des Prairies, un gars de la campagne. J'ai pris un exemplaire du *Star-Phoenix* de Saskatoon—et je vois que le député de Saskatoon-Est (M. Ravis) est ici présent—et j'y lis le titre suivant: «La banque de nourriture limite son action aux environs de Saskatoon». Tant de gens se présentaient à la banque de vivres de Saskatoon qu'il a fallu décider de ne donner des aliments qu'aux personnes des environs immédiats de la ville. Voilà ce qui se passe au Canada, en 1987. Le Canada regorge de ressources mais pourtant, des banques alimentaires distribuent de la nourriture parce que les gens n'ont pas d'argent pour s'en acheter et nous sommes administrés par un gouvernement conservateur qui voulait changer les choses pour les gens de l'Ouest.

M. Ravis: Qu'est-ce que cela a à voir avec la question?

M. Nystrom: Le député de Saskatoon demande ce qu'une banque alimentaire a à voir avec l'aide aux agriculteurs. J'ai peine à croire que j'ai entendu un député conservateur de Saskatoon poser cette question. John Diefenbaker doit se retourner dans sa tombe.

M. Ravis: Quel comédien vous faites!

M. Nystrom: Vous voulez savoir ce que les banques alimentaires ont à voir avec les actifs des agriculteurs? Si les agriculteurs de notre province étaient en meilleure posture financière, tout le monde s'en trouverait mieux. Si les agriculteurs étaient prospères, il y aurait des emplois pour les habitants des villes dont Saskatoon et nous n'aurions pas besoin de banques alimentaires.

Un article de journal nous apprenait que lors de sa dernière réunion, la banque avait décidé de limiter ses activités en raison de la forte demande provenant des régions rurales de la Saskatchewan. C'est là que se trouve le lien avec les prix des produits agricoles. Le député de Saskatoon-Est devrait le savoir.

Le même article révélait que des gens entraient tout bonnement à la banque de vivres pour demander à manger. Le directeur de la banque était affolé de penser que des gens ont de la difficulté à se procurer de la nourriture et des vêtements. Si les députés conservateurs trouvent que la situation est drôle et n'a rien à voir avec l'économie agricole . . .

M. McDermid: Soyez gentil, Lorne. Personne ne rit.

M. Nystrom: Le député a demandé ce que cela avait à voir avec les prix des produits agricoles. Cette situation se rattache à tous les points de vue aux prix des produits agricoles.

Une des explications, c'est que le gouvernement conservateur a ramené les prix au plus bas niveau que nous ayons connu depuis les années 1930 et nous ne pouvons pas le tolérer.

M. McDermid: Cela ne tient pas debout.

M. Nystrom: J'ai entendu le député dire que cela ne tenait pas debout. Est-il sensé que des personnes de la Saskatchewan souffrent? Est-il sensé que des habitants de ma circonscription vendent leurs exploitations à rabais parce que nous avons un gouvernement fédéral qui offre 2,99 $ le boisseau pour du blé de première catégorie alors que les Américains garantissent 6,10 $ canadiens? C'est cela qui ne tient pas debout!

Notre gouvernement ne soutient pas les prix agricoles comme les Américains et la CEE et on entend des ministériels s'exclamer que c'est insensé.

Nos agriculteurs attendent du gouvernement du Canada la garantie minimum que leurs revenus l'an prochain ne seront pas inférieurs à ceux de l'an dernier. C'est cela que veulent les agriculteurs.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Je vous dirai ce que nos agriculteurs veulent d'autre, monsieur le Président.

M. Ravis: Ils ne veulent pas d'un gouvernement socialiste.

M. Nystrom: Je vois que le député de Saskatoon-Est me fait signe que les agriculteurs ne veulent pas de cela. Je me rappellerai aussi de cela lorsque je mènerai ma campagne dans sa circonscription en 1989.

M. Gottselig: Tous les députés de l'assemblé législative provinciale de votre circonscription sont actuellement des conservateurs.

M. Nystrom: Le député dit que tous les députés de l'assemblée législative provinciale de ma circonscription sont des conservateurs. Ils l'étaient aussi auparavant. C'est mon plus grand atout. Je n'ai pas de meilleurs alliés que les députés conservateurs de l'assemblée législative provinciale de ma circonscription, parce que les gens les voient tous les jours et que cela leur rappelle qu'un gouvernement conservateur est synonyme de temps difficiles. Ce parti ne défend plus les mêmes causes que du temps de John Diefenbaker. Ces cinq députés conservateurs de l'assemblée législative provinciale sont le meilleur atout que j'aurai jamais. Ces députés conservateurs ont peur de convoquer l'assemblée législative de Saskatchewan.

Revenons au *Globe and Mail* de ce matin. Cela doit être grave si on en parle dans la presse de l'Est. On y dit que la Saskatchewan avait été mise en garde au sujet de ses dépenses. Le lieutenant-gouverneur de cette province a averti le gouvernement provincial qu'il prendrait des mesures parce que celui-ci semble vouloir continuer à dépenser indéfiniment sans obtenir l'approbation de l'assemblée législative. Nous avons un gouvernement en Saskatchewan qui dépense de l'argent sans budget et sans convoquer l'assemblée législative. Cela ne s'est jamais produit auparavant.

Ils ont peur d'affronter la population. Ils savent que le gouvernement conservateur est synonyme de temps difficiles. Nous avons maintenant un déficit qui est le plus important que nous ayons jamais connu en Saskatchewan, par la faute d'un gouvernement conservateur irresponsable et indifférent. Voilà pourquoi je déclare que mon meilleur atout dans ma circonscription sont les cinq députés conservateurs de l'assemblée législative provinciale parce que, lors de la prochaine campagne fédérale, je suis sûr que même le parti libéral et le parti rhinocéros obtiendront plus de voix qu'eux et seront mes adversaires les plus redoutables.

• (1320)

Je vous déclare, monsieur le Président, que nous voulons la garantie que le prix l'année prochaine ne sera pas inférieur d'un dollar à celui de cette année. Nous voulons également la garantie que le gouvernement reviendra à la raison et qu'au lieu de terminer le moratoire demain en ce qui concerne les

prêts de la Société du crédit agricole et de condamner ainsi plus de 600 familles, je veux que demain il garantisse le maintien de ce moratoire. En outre, je veux la garantie que ce moratoire sera étendu aux banques et établissements financiers privés pour que ceux-ci ne puissent pas s'emparer des terres des agriculteurs. Je vois que le député de Moose Jaw (M. Gottselig) a un sourire d'approbation. Je suis persuadé qu'il est gêné d'être membre du parti conservateur, car il craint manifestement de répondre devant la Chambre au député d'Edmonton—Strathcona et de parler de l'indifférence du propriétaire des souliers Gucci, le premier ministre et des difficultés de l'ouest du Canada.

Le député de Saskatoon-Est m'interpellait de son siège il y a quelques instants au sujet du NPD et de la CCF. Dans les années 1930, quand le gouvernement de M. Bennett nous avait acculé au désespoir et à la pauvreté un peu partout dans l'ouest canadien, à l'époque des chars à Bennett et de la famine dans l'ouest du pays, les Saskatchewanais avaient porté au pouvoir la FCC. A l'époque, les banques saisissaient les biens et la propriété de milliers d'agriculteurs de la province.

Comment a réagi la FCC? Elle a invoqué l'Acte d'exemption des biens de famille et déclaré qu'une banque ne pouvait saisir le patrimoine d'un agriculteur et le priver ainsi que sa famille de son exploitation. Voilà ce qu'a fait la FCC sous la direction de son chef, Tommy Douglas. Qui s'y était opposé? Les députés conservateurs. Si Tommy Douglas a agi de la sorte en 1944, s'il a pu recourir à l'Acte d'exemption des biens de famille pour protéger la propriété familiale rurale, le patrimoine familial, pour les enfants, la femme de l'agriculteur et tout le reste, pourquoi ne pourrions-nous pas en faire autant en 1987? J'ai posé la question à mes collègues conservateurs. Ils se taisent à présent car ils savent que si nous donnions suite à cette idée, il nous faudrait en discuter avec leurs amis, les grands banquiers du pays. Évidemment, c'est d'eux qu'ils obtiennent leurs fonds électoraux et quand le banquier décide que l'on fera les choses de telle ou telle façon, le parti conservateur n'a qu'à obtempérer.

Une voix: Un peu d'honnêteté, voyons!

M. Nystrom: L'honnêteté encore une fois. Relisons les rapports du directeur général des élections. Examinons les rapports sur les sources des fonds électoraux du parti conservateur. Le parti dont la plupart des fonds proviennent des banques, c'est bien le parti conservateur du Canada. S'il se trouve un député pour le contester, qu'il ait l'obligeance de le faire tout de suite.

M. Rodriguez: Ensuite, ils prêtent cet argent.

M. Nystrom: Voilà pourquoi le parti conservateur ne prend pas la défense des agriculteurs. Voilà pourquoi il n'impose pas un moratoire aux banques qui saisissent des terres agricoles. Voilà pourquoi nous avons de plus en plus de suicides d'agriculteurs, de dépressions, de crises, de problèmes familiaux, de problèmes de toxicomanie et d'alcoolisme dans toutes les régions rurales du Canada. Voilà pourquoi, pour la première fois dans l'histoire du pays, nous avons un gouvernement national qui arrive non pas au deuxième, mais au troisième rang dans les sondages d'un bout à l'autre du pays. Jamais cela ne s'est vu auparavant. Les Canadiens rejettent le parti conservateur.

Je le répète, il y a bien des choses que nous pouvons faire. J'aimerais que le gouvernement conservateur fasse baisser les coûts des facteurs de production agricole. Pourquoi ne présente-t-il pas un projet de loi sur les produits chimiques génériques à usage agricole afin de pouvoir réduire le prix des produits chimiques agricoles au Canada?

Pourquoi ne fait-il pas baisser le prix des engrais au Canada? Pourquoi le parti conservateur ne réagit-il pas quand la CCT autorise le CN à appliquer des taux variables, car avec des taux variables au Canada, chose comparable au libre-échange et à la déréglementation, le CN et le CP se prendront pour le bon Dieu. Ils décideront quelle localité paiera tel ou tel taux, et les petites localités seront ratiboisées. Que font les conservateurs quand la CCT prend ce genre de décisions? Ils restent silencieux. Ils restent silencieux car ils sont du côté des chemins de fer, des banques et des grandes bourses des grains privées.

Le temps est venu pour les Canadiens de l'Ouest de s'unir dans une croisade pour exiger leur juste part de l'économie nationale, pour exiger que les agriculteurs canadiens reçoivent autant d'argent que les agriculteurs américains, que les agriculteurs des deux pays ne reçoivent pas moins que leurs homologues du Marché commun européen. Pourquoi les députés conservateurs ne réagissent-ils pas quand l'agriculteur canadien reçoit 3 $ le boisseau pour le blé alors que son homologue américain en reçoit 6,10 $ canadiens le boisseau? C'est honteux. C'est révoltant, et j'invite le premier ministre du Canada à déclencher des élections aussitôt que possible afin que les Canadiens puissent s'exprimer et porter au pouvoir pour la première fois au Canada un parti populaire qui représente le Canadien moyen, et faire d'Ed Broadbent le premier ministre du Canada.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai été ici presque toute la matinée et j'ai suivi le débat hier soir. Après son dernier spectacle, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit, le député devrait aller à Hollywood. Le voyage lui ferait du bien.

M. Riis: Allez dans l'Ouest. Avez-vous entendu parler de Calgary?

M. McDermid: J'avais beaucoup de respect pour le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), mais après ce spectacle, après avoir entendu ses demi-vérités, ses quarts de vérités, et ses non-vérités et ses phrases creuses, mon respect a beaucoup diminué. Je ne pense pas que les gens de Yorkton—Melville apprécient beaucoup le spectacle. Ce n'était que du vent et des sottises. Il n'a proposé aucune solution aux problèmes très graves auxquels l'agriculture fait face actuellement.

M. Riis: Qu'a fait le premier ministre (M. Mulroney)?

Article 29 du Règlement

M. McDermid: Dès qu'un député d'une circonscription urbaine de l'Ontario prend la parole, même si sa circonscription compte une région rurale, l'intolérance du NPD se manifeste. «Comment un gars de Brampton peut-il parler d'agriculture?» On a à peine le temps d'ouvrir la bouche qu'ils commencent à hurler. Ils sont intolérants. C'est pourquoi ils baisseront dans les sondages quand viendront les prochaines élections. Le député fait le brave entre les élections mais les élections venues, nous verrons ce qui restera de sa bravoure.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Qu'allez-vous faire pour l'agriculture et les exploitations agricoles?

M. McDermid: Quand le député dit que le gouvernement conservateur a fait baisser les prix, il sait très bien, comme les agriculteurs eux-mêmes, que le problème provient du prix mondial des produits agricoles. Le député devrait avoir l'honnêteté d'avouer que les agriculteurs ont dit à lui comme à moi que leurs ennuis ont commencé au début des années 1980 quand les taux d'intérêt s'élevaient jusqu'à 22 p. 100. Il l'avouera s'il est honnête mais il ne le fait pas. Il ne dit pas la vérité dans ses discours. C'est pourquoi le respect que j'avais pour lui a beaucoup diminué. Il est habituellement très honnête. Son discours d'aujourd'hui n'était qu'un ramassis de sornettes socialistes et rien d'autre.

Le député sait que nous avons décrété le moratoire sur le crédit agricole jusqu'à la mise en place des bureaux d'examen de l'endettement agricole qui sont maintenant sur pied.

M. Orlikow: Que fumez-vous ces jours-ci?

M. McDermid: Quatre-vingt pour cent des cas qu'ils ont étudiés ont été réglés avec succès.

M. Riis: Que voulez-vous dire?

M. McDermid: Cela signifie qu'ils ont renouvelé les prêts, qu'ils sont efficaces et qu'ils concluent des accords satisfaisants pour les agriculteurs.

M. Orlikow: Pour les banques.

M. Riis: Avez-vous parlé à un seul agriculteur?

M. McDermid: Certainement.

M. Riis: Déposez une liste d'agriculteurs sauvés par ces bureaux.

M. McDermid: Je dirai au député que je participe au débat aujourd'hui parce que je veux parler de . . .

M. Riis: L'agriculture.

M. McDermid: Non. Je veux parler des solutions à long terme que le ministère du Commerce . . .

M. Riis: Il y a une crise à régler maintenant.

M. McDermid: Voilà bien les députés néo-démocrates. Nous les avons écoutés, eux et les libéraux quand ils parlaient, mais ils n'ont pas la même courtoisie envers les conservateurs.

M. Riis: Dites quelque chose.

M. McDermid: Si vous me donnez la possibilité de le faire. Si le député cessait de piailler et s'il me laissait lui exposer les faits, je pourrais lui dire ce que le gouvernement et notre premier ministre (M. Mulroney) ont accompli.

• (1330)

M. Riis: Dites-nous ce que vous allez faire.

M. McDermid: C'est ce que je vais faire si vous m'en donnez la chance. Le député voudrait-il se taire et me laisser parler? Je lui en serais bien reconnaissant. Faites preuve d'un peu de courtoisie.

Des voix: Règlement.

M. Riis: Je vais écouter attentivement. En ferez-vous autant?

M. McDermid: Merci beaucoup. Le gouvernement défend les intérêts des agriculteurs depuis qu'il a pris le pouvoir.

M. Riis: Vous allez nous dire ce que vous ferez?

M. McDermid: Exactement. Le ministère du Commerce extérieur a d'abord été dirigé par le premier ministre qui a rencontré les dirigeants agricoles. Il n'a pas dit aux agriculteurs d'aller vendre leur propre blé, ni de s'occuper eux-mêmes de leur équipement. Il les a reçus . . .

M. Riis: C'est de l'histoire ancienne. Nous n'avons pas besoin d'un cours d'histoire.

M. McDermid: Si, vous en avez besoin.

M. Riis: Nous n'avons pas besoin non plus qu'on nous fasse la leçon.

M. McDermid: Les membres du Nouveau parti démocratique ont besoin d'un cours d'histoire. Après avoir entendu le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), dont les propos n'étaient pas conformes à la vérité, il est évident que ces députés ont besoin d'une leçon d'histoire.

M. Riis: Avouez-le, vous n'avez absolument rien à offrir aux agriculteurs.

M. McDermid: Le gouvernement est un chef de file dans le monde en ce qui concerne les questions agricoles.

M. Langdon: Voyons donc.

M. McDermid: Le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) tient lui aussi des propos sarcastiques. J'ai lu les commentaires concernant le député qui a la solution à tous les problèmes.

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie.

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député me permet-il de lui poser une question?

M. McDermid: Monsieur le Président, je veux bien si le député me laisse parler. Quand j'aurai terminé, je répondrai volontiers à ses questions.

Je disais donc, avant d'être interrompu brutalement par la bande d'en face, que le premier ministre était le premier chef d'État dans le monde à soulever les problèmes agricoles devant une tribune internationale importante. Depuis ce temps, chaque fois qu'il en avait la chance, le gouvernement a fait des pieds et des mains pour mettre l'agriculture en première place dans l'ordre du jour des discussions commerciales internationales, et il est parvenu à ses fins.

M. Langdon: Avez-vous assisté aux négociations du GATT?

M. McDermid: Je voudrais bien pouvoir m'expliquer pour la gouverne du député d'Essex-Windsor qui aime bien chahuter. Je lui parle de notre politique agricole.

M. Langdon: Je voulais seulement savoir si vous étiez aux négociations du GATT.

M. McDermid: Notre gouvernement et notre ministre du Commerce international (M^lle^ Carney) qui est, soit dit en passant . . .

M. Langdon: Elle n'a même pas assisté aux réunions du GATT.

M. Riis: Elle n'était même pas là.

M. McDermid: Voilà bien l'intolérance et l'insensibilité du nouveau parti démocratique. La mère de la ministre est décédée pendant qu'elle se rendait à cette réunion et elle a dû revenir chez elle. Voilà bien l'insensibilité et la mesquinerie du nouveau parti démocratique. C'est typique de l'attitude des députés néo-démocrates.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Ce n'est pas du tout ce qui s'est passé. Cela dépasse l'entendement de porter de telles accusations alors que la vérité, c'est que la ministre a été retenue au Canada jusqu'après la rencontre avec les premiers ministres provinciaux le mercredi . . .

Des voix: Cela n'est pas une raison pour invoquer le Règlement.

M. Langdon: C'est une bonne raison pour rétablir la vérité.

M. le vice-président: Je considère que c'est une question de débat et je redonne la parole au député de Brampton-Georgetown (M. McDermid).

M. McDermid: Monsieur le Président, je tiens à rappeler certains faits au député. La ministre se trouvait dans l'avion en route vers l'Uruguay pour assister aux réunions qui n'étaient pas terminées lorsqu'elle a appris le décès de sa mère en téléphonant chez elle. Le député est vraiment injuste.

M. Langdon: La réunion était terminée.

M. McDermid: Le NPD commence à montrer son vrai visage.

Je voudrais revenir sur ce qui se passe au ministère du Commerce extérieur relativement à Punta del Este, Tokyo, le Portugal et les réunions des ministres du Commerce extérieur qui ont eu lieu à Lake Taupo, en Nouvelle-Zélande, où la ministre du Commerce extérieur a établi les principes qui devraient guider les discussions mondiales sur l'agriculture et le commerce à ce stade-ci.

Il s'agit, sans aucun doute, d'un problème mondial. Il faut prendre, il est vrai, des mesures à court terme et c'est ce que nous faisons. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise), le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) et les autres ministres compétents en ont discuté. Cependant, je crois qu'il est important que le public comprenne qu'il faut trouver des solutions à long terme à un problème dont ni les agriculteurs ni les Canadiens ne sont responsables. Il s'agit d'un problème mondial auquel on doit s'attaquer, et cela prend du temps. C'est pourquoi nous en faisons maintenant une priorité. Le gouvernement actuel est le premier à juger que l'agriculture est si importante qu'il faut y accorder la priorité lorsque des dirigeants mondiaux se rencontrent, et nous faisons en sorte que ce soit le cas.

M. Nystrom: Que faites-vous de Diefenbaker?

M. Riis: Qui a demandé ce débat?

M. Nystrom: Ne critiquez pas Diefenbaker.

M. Riis: Encore de l'histoire.

M. McDermid: Les députés néo-démocrates citent M. Diefenbaker très souvent, davantage d'ailleurs que Tommy Douglas. Cela fait rire le député qui le cite à nouveau aujourd'hui.

La politique agricole doit davantage tenir compte des prix. En venant en aide à l'agriculture, il faut éviter d'encourager la production. L'aide doit s'adresser aux agriculteurs et non favoriser la production agricole. Les pays concernés devraient geler et chercher à réduire les mesures d'aide qui créent des cours artificiels, comme dans le cas de la guerre de subventions que se livrent la Communauté européenne et les États-Unis. Bien entendu, les agriculteurs canadiens sont pris entre deux feux. Il est essentiel que l'agriculture demeure une priorité sur la scène internationale. Aucun pays ne devrait imposer de nouvelles barrières à l'importation non prévues par la législation existante. Il s'agit de mettre en oeuvre ces principes fondamentaux collectivement; je ne pense pas qu'on puisse le faire séparément. Ce sont là les principes sur lesquels nous nous penchons à l'heure actuelle.

Je tiens à dire à mes honorables collègues qu'un nombre croissant de gens épousent des principes de ce genre. De plus en plus, les ministres du Commerce extérieur et les chefs d'État se rendent compte que l'agriculture est le principal problème à l'heure actuelle dans le domaine du commerce mondial des denrées et qu'on doit y remédier.

Du fait de l'élan donné à cette question lorsque notre premier ministre a insisté pour que l'agriculture soit mise à l'ordre du jour du sommet de Tokyo, bien d'autres mesures ont été prises par le premier ministre, par la ministre du Commerce extérieur, par le ministre d'État aux Finances (M. Hockin), qui a également joué un rôle fort important en Uruguay, ainsi que par bien d'autres membres du gouvernement. Nous faisons des progrès sur la scène internationale et nous mènerons à bien les négociations en cours à l'heure actuelle.

Article 29 du Règlement

M. Riis: Qu'allez-vous faire pour les agriculteurs maintenant?

M. McDermid: Le député peut très bien critiquer les actions du gouvernement, mais je crois que ce dernier joue un rôle de premier plan dans le monde. Je crois qu'aucun autre gouvernement n'a eu autant de consultations avec l'agriculture, ne l'a autant tenue au courant de ses activités, n'a autant suivi ses conseils et collaboré avec elle.

Parmi les groupes d'agriculteurs que j'ai rencontrés, le ministre de l'Agriculture est tenu en très haute estime. Le gouvernement comprend parfaitement les problèmes de l'agriculture, contrairement aux gouvernements du passé. Ce gouvernement agit. Il est inutile que je vous énumère toutes ces actions dans mon discours, mais ces actions vont se poursuivre parce que le gouvernement est sensible au problème. Dans les cinq prochaines semaines, les agriculteurs disposeront de plus d'un milliard de dollars parce que notre gouvernement agit. C'est un soutien très important pour le monde agricole, qui sait que le gouvernement se préoccupe de lui. C'est pourquoi ce monde agricole nous appuie et continuera à le faire.

• (1340)

Les néo-démocrates sont fantastiques; entre les élections, ils dominent. Vous savez ce qu'il nous faudrait pour le NPD? Il nous faudrait des élections entre les élections pour leur permettre de gagner.

M. McCurdy: Organisons immédiatement des élections.

M. McDermid: Malheureusement pour le NPD, mais heureusement pour les Canadiens, il n'y en aura pas. Je peux le garantir au député. Nous avons un mandat et nous allons le mener à bien. Le moment venu, quand il y aura des élections, les Canadiens réfléchiront à ce que le gouvernement aura accompli, et il nous appuieront. Ils nous appuieront la prochaine fois parce qu'ils savent que nous sommes sur la bonne voie et que nous faisons ce qu'il faut. C'est particulièrement le cas pour l'agriculture. Pour une fois, l'agriculture de notre pays occupe le devant de cette importante mêlée. Les précédents gouvernements la faisaient venir tellement après tout le reste qu'elle comptait pour rien.

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'aimerais poser au député une question à laquelle il s'est dit prêt à répondre. Il a raison de dire que le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) ainsi que la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) ont soulevé lors de rencontres internationales le problème du préjudice subi par les agriculteurs du monde entier à cause des énormes subventions versées par les gouvernements des États-Unis, du Japon et de la CEE à leurs agriculteurs respectifs. Ces ministres ont laissé entendre que la machine était en route, qu'il allait se passer quelque chose, qu'on allait voir diminuer ces subventions.

Le député peut-il dire à la Chambre et aux agriculteurs de notre pays quand le gouvernement pense que ces subventions diminueront de façon substantielle? Est-ce que ce sera dans cinq ans, dans 10 ans, dans 15 ans? S'il faut attendre 10 ans, une foule d'agriculteurs de notre pays auront disparu de la circulation.

M. McDermid: Je remercie le député de sa question et je suis d'accord avec lui. Je ne peux pas lui dire quand. J'ai dit dès le départ qu'il y avait des problèmes à long terme aussi bien qu'à court terme. Nous parlons ici d'un problème à long terme.

M. Orlikow: A long terme, nous serons tous morts.

M. McDermid: J'ai écouté patiemment la question du député, et il pourrait peut-être avoir la courtoisie de me laisser répondre. Un peu de correction.

Je voudrais bien pouvoir dire que ce sera l'année prochaine, mais je n'en sais rien. Tout ce que je sais, c'est que pour une fois l'agriculture va être au premier plan de l'ordre du jour des réunions de l'OCDE. Elle ne l'a jamais été auparavant. Tous les pays commencent maintenant à se rendre compte de la gravité de la situation et à constater qu'elle déstabilise complètement l'industrie agricole dans le monde entier. Ils veulent remédier à cette situation. C'est important, et cela rend espoir aux agriculteurs. On fait au moins quelque chose, alors qu'auparavant on ne s'occupait pas de l'agriculture. Ce n'est plus le cas. Le gouvernement mène la charge, et je suis fier d'en faire partie.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, on vient de discuter à propos des taux d'intérêt et quant à savoir qui en avait fait le plus pour les cultivateurs. Le NPD et les conservateurs n'ont cessé de se renvoyer la balle. Ils s'accusent les uns et les autres d'intolérance. Ils ont tellement de mal à se tolérer qu'ils ont presque oublié l'objet du débat. J'ai entendu des députés accuser . . .

M. Rodriguez: Vous n'étiez même pas là au cours des dernières 24 heures!

M. Hopkins: . . . les libéraux d'avoir fait grimper les taux d'intérêt au début des années 80. Qui le parti conservateur accuse-t-il aujourd'hui face à la crise que traverse le secteur des céréales? A les entendre, ce problème trouve sa source à l'extérieur du pays. S'ils veulent être honnêtes, ils comprendront que les taux d'intérêt élevés qu'ils mettent sans cesse sur le tapis constituent un problème international qui touchait chaque pays du monde industrialisé. C'est une réalité. Ce n'est pas un simple sujet de discussion purement hypothétique.

M. McDermid: Dites-nous comment vous avez fait.

M. Hopkins: J'ai écouté avec intérêt le député de Brampton—Georgetown (M. McDermid) dire que le gouvernement s'attaquait aux problèmes agricoles qui se posent dans le monde actuel. Nous avons tous entendu parler de la charge de la Brigade légère. Nous savons ce qui lui est arrivé. La même chose arrivera au gouvernement. En cas de crise, ce n'est pas ses bonnes intentions qui comptent aux yeux des Canadiens, mais la façon dont il remédie à cette crise. Ils ont vu que le gouvernement est incapable d'y faire face.

Nous avons entendu toutes sortes d'arguments et de discussions au sujet du libre-échange. Alors que les Américains ont adopté un projet de loi agricole qui nous cause des problèmes, le gouvernement ne veut pas faire d'histoires pour ne pas gâter ses relations avec les États-Unis.

Mon discours doit être tellement convaincant que quelqu'un essaie de percer un trou à travers le mur.

M. Gottselig: Quelqu'un essaie de sortir.

M. Hopkins: Si c'est un complot du gouvernement, je voudrais qu'il demande au perceur de s'arrêter. Monsieur le Président doit protéger les droits et privilèges de tous les députés. Je le remercie d'envoyer quelqu'un demander à ce conservateur de remettre sa perceuse et ses outils dans sa boîte, jusqu'à ce que nous ayons terminé le débat.

Le gouvernement est manifestement sur la défensive à propos de cette question. C'est pourquoi il est si arrogant. J'ai été sidéré d'entendre, ce matin, un ou deux députés dire que certains membres de l'opposition n'avaient aucun droit ni aucune qualité pour participer à ce débat. Je leur répondrais simplement que quelques-uns d'entre nous possèdent ce droit et ces qualités.

Je m'intéresse très sincèrement aux problèmes de l'agriculture et des producteurs de céréales. J'ai été élevé dans une ferme. J'y ai vécu pendant des années. J'ai enseigné dans des régions rurales et vécu dans plusieurs communautés agricoles. Je me souviens de l'époque où ma mère et mon père possédaient un bon crédit, même s'ils n'avaient pratiquement pas un sou. C'est ce qui se passe dans les localités rurales. C'est ce qui se passait à l'époque. Les exploitants agricoles avaient un bon crédit. Leur parole valait un chèque certifié.

Je me souviens qu'il fallait faire 25 milles pour aller en ville. Nous nous arrêtions à toutes les mares le long de la route pour mettre de l'eau dans le radiateur. Mon père et ma mère n'ont jamais eu un sou, mais c'étaient des gens très sincères et aimants. C'est parce que nous avons eu des parents comme eux que nous avons pu prendre un bon départ dans la vie. Nous devons cela aux communautés agricoles.

• (1350)

Je me rappelle fort bien d'être allé au poste d'essence avec mon père, faire mettre à crédit pour 1 $ d'essence dans sa Ford «Model A». On ne nous posait pas de questions. On portait simplement le montant à notre compte. On comprenait. Il y a une bonne leçon à tirer de ce débat, soit que son nom est probablement le bien le plus précieux qu'on puisse posséder dans la vie. De nos jours, il y en a qui ont du mal à obtenir 1 $ alors que cette somme n'a plus grande valeur.

Je le répète, j'éprouve beaucoup de sympathie pour ces agriculteurs. Il doit y avoir moyen de restructurer leurs dettes. Il faudrait que ceux qui ont eu des ennuis financiers par le passé et dont l'hypothèque se trouve encore entre les mains de la Société du crédit agricole puissent rentrer en possession de leur exploitation et recommencer à neuf. C'est une question de justice. Autrement, les banques ou la Société risquent de vendre à rabais beaucoup de ces exploitations. Outre les pertes qu'elles auront ainsi subies, elles auront privé de leur gagne-pain des agriculteurs qui devront refaire complètement leur vie.

Je me souviens du temps où nous allions de ferme en ferme battre le grain avec des charrues tirées par des chevaux; on travaillait sans arrêt de l'aube jusqu'au crépuscule pendant deux, trois ou quatre semaines. On n'a jamais reconnu à sa juste valeur le travail des agricultrices. Pendant que mon père et le reste de la famille s'échinaient du matin au soir, ma mère trayait les vaches à la main, faisait fonctionner le séparateur, soignait les veaux et faisait ensuite le ménage après avoir accompli ses tâches domestiques. Je rappelle ces souvenirs parce que je ne voudrais pas que nos vis-à-vis accusent les députés de l'opposition de parler à tort et à travers des problèmes agricoles. Pareille arrogance est à proscrire ici.

Ce débat sur l'économie céréalière de l'Ouest touche la fierté de l'agriculteur, qui voit sa crédibilité menacée. Lorsqu'ils sont incapables d'acquitter leurs paiements, les agriculteurs ont tendance à s'en prendre à eux-mêmes et à se sentir responsables, mêmes s'ils évoluent dans un contexte qui semble leur échapper totalement. C'est bien dans une telle conjoncture que l'on doit faire preuve de compréhension et de sollicitude face à leurs difficultés financières.

La crédibilité des agriculteurs et leur motivation à poursuivre leur activité auront des répercussions partout dans leur milieu, tant pour le marchand d'engrais et le concessionnaire de machines agricoles que pour le garagiste local. L'économie agricole touche à pratiquement toutes les facettes de notre société. Il n'est pas surprenant qu'il en soit ainsi aujourd'hui puisque cette réalité remonte à l'époque des pionniers. Les produits de la pêche avaient alors une très grande importance économique, tout comme ceux de la forêt et de la terre, et notamment les céréales de l'Ouest. C'est à cause des céréales de l'Ouest que le réseau ferroviaire a connu une telle expansion dans cette région. C'est cette réalité qui est menacée aujourd'hui.

Les parlementaires doivent manifester leur fierté à l'égard des trois grandes forces économiques qui ont contribué à constituer le Canada. Je parle des gens qui ont établi des exploitations agricoles et qui les ont fait prospérer, des gens qui ont bâti un réseau de transport pour les desservir et aussi des gens qui tentent de vendre des céréales aujourd'hui.

Pourquoi réagissons-nous si timidement à la loi agricole des États-Unis au lieu de dire franchement ce que nous en pensons, comme devrait le faire le gouvernement? Sur le plan des relations internationales, Washington a été très mal avisé d'adopter le *Farm Bill*, qui subventionne fortement la production céréalière américaine et accule pratiquement à la faillite les agriculteurs canadiens. Un gouvernement qui pose un tel geste oblige d'autres gouvernements à faire la même chose ou à faire abstraction d'un secteur important de leur économie.

Article 29 du Règlement

Le gouvernement est sur la sellette. Va-t-il proposer un programme de restructuration de dettes qui permettra aux agriculteurs de surmonter leurs difficultés actuelles. Va-t-il alors se montrer plus agressif en leur nom sur le marché international? C'est bien beau de venir parler à la Chambre de pourparlers sur le libre-échange et des efforts que le premier ministre (M. Mulroney) a déployés à Tokyo ou en Uruguay, mais cela n'aide pas beaucoup le producteur céréalier de l'Ouest aujourd'hui, alors que la Société du crédit agricole va pouvoir saisir ses biens vendredi prochain, soit dans deux jours à peine. Les banques vont aussi s'en mêler, car elles vont considérer que le gouvernement a cédé en ce qui concerne le moratoire sur les prêts hypothécaires. Il est regrettable que le gouvernement ait levé le moratoire sur les prêts hypothécaires sans avoir prévu quoi que ce soit d'autre pour aider les agriculteurs, pour leur donner une raison de travailler, une raison d'espérer.

J'ai ici une liste des prix des diverses céréales et graines, des prix de revient et des prix de vente. Il est triste que le *Farm Bill* américain permette au gouvernement des États-Unis de subventionner les agriculteurs américains afin qu'ils aient le dessus sur les agriculteurs de la Communauté économique européenne, qui s'efforcent eux aussi d'avoir le dessus sur les Américains. Le secteur agricole est tellement structuré et subventionné dans tous ces pays que tout ce que le gouvernement canadien peut faire, c'est de se préparer à lutter sur les marchés internationaux. Il doit chercher à s'entendre avec les gouvernements de ces pays, car pour le moment tout le monde fait du tort à tout le monde.

Il est temps qu'on se décide au Canada et partout dans le monde à régler les problèmes du secteur agricole. Il n'est pas nécessaire de lancer la charge de la brigade légère, comme le propose le député de Brampton—Georgetown (M. McDermid). Il faut que s'en mêle quelqu'un qui connaît bien le sujet et qui sympathise avec la collectivité agricole, laquelle traverse des temps extrêmement difficiles, doit acheter des semences et des engrais et vendre ses produits à des prix nettement inférieurs aux prix de revient. La collectivité agricole canadienne ne pourra survivre que si elle est subventionnée au même titre que le sont les agriculteurs de la Communauté économique européenne et des États-Unis.

C'est une question difficile et la solution réside dans le rééchelonnement de la dette. C'est ce que l'on devrait faire plutôt que de lever le moratoire sur les prêts hypothécaires sans rien offrir pour aider les agriculteurs d'ici à ce que nous soyons sortis de cette confusion internationale.

• (1400)

Je reviens à mon affirmation initiale, lorsque je disais que le gouvernement ne peut pas s'occuper de telles crises à mesure qu'elles se présentent sans aucune planification. Les gouvernements sont jugés d'après la manière dont ils règlent chaque problème au moment où ils surgissent. L'administration conservatrice a laissé tomber les agriculteurs en permettant à la Société du crédit agricole de procéder dès vendredi de cette semaine, à la saisie des exploitations hypothéquées. Est-ce la politique du gouvernement?

Au cours de la dernière campagne électorale, mon adversaire affirmait qu'en deux ans, les conservateurs règleraient les problèmes de l'agriculture au Canada. Ils sont au pouvoir depuis près de trois ans et le secteur agricole est plus que jamais au bord de l'abîme.

Les gens ne sont pas impressionnés lorsqu'ils comparent les questions d'autrefois avec celles d'aujourd'hui. Ils ne sont pas impressionnés lorsque le gouvernement refile la responsabilité aux autres ou devient si intolérant qu'il est incapable de mener un débat civilisé.

Examinons d'autres questions qui intéressent la collectivité agricole. Parlons des bureaux de poste ruraux dans la mesure, où ils concernent la communauté agricole. Le gouvernement ne veut pas s'attaquer aux vrais problèmes économiques au sein de la Société canadienne des postes, aussi il choisit les petits receveurs des postes dans les petites collectivités rurales qui, pense-t-il, ne peuvent pas se défendre. Tous les contrats de courrier font l'objet d'appels d'offres. Il ne se préoccupe pas de savoir si l'entrepreneur a fait un excellent travail ou s'il entretient d'excellents rapports avec ses clients. Le gouvernement prendra quelqu'un d'autre à moins que cette personne n'ait la chance de conserver le contrat.

Ce qui est triste, c'est que les entrepreneurs ruraux de la poste viennent juste d'atteindre un prix où il est rentable d'assurer un service rural. Pendant des années, ils ont travaillé pour rien. Je les ai appuyés au fil des ans parce que les personnes qui viennent d'une circonscription rurale savent quels services ils fournissent et combien ceux-ci sont nécessaires.

Afin de bien faire comprendre le message de la collectivité agricole, il faut que la télévision et la presse parlent de ses problèmes et comprennent la vraie crise qu'elle traverse. La terrible décision qu'a prise récemment le CRTC d'autoriser John Bassett et ses amis à ouvrir à Ottawa une autre grande station de télévision va être la plus inconsidérée et la plus indigne de gens intelligents. Cela va ruiner le marché de la publicité et supprimer les recettes dont dispose déjà le réseau de télévision du centre du Canada qui a des stations à l'est et au nord de l'Ontario, à Pembroke, à North Bay, à Sudbury et à Timmins. En outre, elle va nuire à la station CJOH ici à Ottawa, qui perdra ainsi des recettes.

M. McCain: Vous vous intéressez vraiment aux agriculteurs.

M. Hopkins: Cela concerne les agriculteurs parce que lorsque les gens veulent se tenir au courant des problèmes agricoles de notre pays, ce n'est pas un grand réseau urbain qui le leur fournira à Ottawa, parce que cette ville est vraiment située au milieu d'une grande zone urbaine de l'est du Canada. J'espère que le gouvernement va demander au CRTC de réexaminer la question et qu'il va annoncer avant vendredi un programme de restructuration de la dette pour les agriculteurs en difficulté, ce qui prouverait le grand intérêt qu'il prétend avoir pour les agriculteurs. J'espère qu'il participera aux réunions internationales et déclarera aux dirigeants de ce monde que nous devons devenir raisonnables parce que si un pays accorde des subventions, les autres l'imiteront. La seule chose à faire est de se mettre d'accord pour diminuer ces subventions et laisser jouer les forces du marché. Si vous ne le faites pas . . .

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole du député est écoulé. Plaît-il à la Chambre de permettre au député de conclure très rapidement son intervention?

Des voix: D'accord.

M. Hopkins: Monsieur le Président, j'essaierai d'être bref, et je remercie la Chambre.

Permettez-moi de revenir sur les problèmes économiques et de voir si le gouvernement est assez compatissant pour comprendre les difficultés qu'éprouvent les agriculteurs. Il suffit de s'imaginer la situation de l'agriculteur qui se demande s'il va ensemencer, sachant fort bien que faute d'aide de la part du gouvernement fédéral, il vendra son produit moins que sa valeur, et qu'à plus ou moins brève échéance, il va faire faillite. Quel avenir.

Quand on songe à l'importance de l'agriculture pour l'essor du pays et à notre contribution dans le domaine de la recherche et du développement, afin d'aider d'autres pays du monde, on se dit qu'il est temps que le gouvernement se préoccupe également de nos agriculteurs. Ils doivent non seulement compter avec le mauvais temps, mais également avec la situation sur le marché mondial.

J'ai parlé de la Communauté économique européenne. Nos agriculteurs s'exposent également aux répercussions du projet de loi agricole américain et aux décisions du gouvernement conservateur, qui leur a tout promis au cours de la dernière campagne électorale. Les agriculteurs ne savent pas trop à quoi s'en tenir à l'heure actuelle, et j'exhorte le gouvernement à présenter un programme constructif qui établira les bases permettant de sauver nos agriculteurs. Je l'invite à faire montre d'un peu d'empathie, car il s'agit en l'occurrence du coeur et de l'âme des industries novatrices et modernes liées au secteur agricole au Canada.

M. Fred McCain (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, j'ai suivi avec intérêt les discours truffés de faits plutôt déconcertants des députés de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins) et d'Egmont (M. Henderson).

Je répondrai d'abord au député d'Egmont. Avant d'être élu à la Chambre des communes, il a été député de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard. Bien que je lui reconnaisse un certain mérite pour s'être intéressé un peu à l'agriculture, quand il appartenait au parti au pouvoir, tant dans l'Île-du-Prince-Édouard qu'à la Chambre des communes, je ne l'ai jamais entendu se porter à la défense des agriculteurs, alors que les mesures libérales en vigueur désavantageaient nettement ses électeurs.

Le député d'Egmont a parlé des propriétaires fonciers qui s'étaient constitués en société. Ce régime a vu le jour à l'époque où le gouvernement du Canada, surtout à l'époque de l'ancien ministre, l'honorable Eugene Whelan, avait fait fi de certaines politiques historiques et fondamentales qui avaient permis la survie de l'exploitation agricole familiale. Il avait renoncé aux versements de stabilisation des prix agricoles. Depuis toujours, les paiements de stabilisation de ces prix étaient effectués avant l'ensemencement des terres. C'est ce que les néo-démocrates et les libéraux souhaitent rétablir. D'après eux, les agriculteurs devraient toucher cet argent à l'avance afin de pouvoir ensemencer leurs champs.

Je n'ai toutefois jamais entendu un néo-démocrate déplorer que le secteur horticole ne soit pas en mesure de toucher ces fonds à l'avance. Quand j'ai défendu à la Chambre les producteurs de pommes de terre dont le député d'Egmont et moi-même nous inquiétons profondément, personne n'a protesté contre le fait que ces gens ne pouvaient pas toucher cet argent, s'il leur était accordé, à temps pour procéder à l'ensemencement. Voilà pourquoi je ne comprends pas que le Nouveau parti démocratique tienne tant à présent à procurer de l'aide aux agriculteurs puisqu'il n'a jamais défendu de manière tangible le secteur et qu'il n'a jamais appuyé d'autres que les libéraux, que ce soit au comité ou à la Chambre. Le NPD n'a eu pour objectif que de maintenir le parti libéral au pouvoir, et non pas de veiller à doter le Canada d'un gouvernement efficace.

• (1410)

Je vous le dis, monsieur le Président, dès qu'on sort la vérité, les néo-démocrates se mettent à piailler, à interrompre, parce qu'ils savent qu'ils ont toujours été vulnérables en matière d'agriculture. Le député de Vancouver, qui n'a rien à voir avec l'agriculture, rit. Il ne fait que souligner l'indifférence et l'ignorance des néo-démocrates sur les questions agricoles. Chose certaine, à l'exception de deux ou trois, ces députés sont mal conseillés dans ce domaine et n'agissent pas. Dans le cours de mon exposé, j'insisterai . . .

M. Waddell: J'ai été propriétaire d'un petit troupeau de bovins.

M. McCain: Je ne ferai pas attention à ce qu'ils disent. Ils prouvent aux Canadiens, par leurs interruptions, qu'ils ne supportent pas la vérité.

Mme Mitchell: Nous ne supportons pas votre vérité.

M. McCain: La vérité qui leur est insupportable, c'est la faiblesse de leur position historique et leur détermination à exploiter les miséreux à des fins électorales, sans égard aux conséquences et sans politique ou propositions précises pour améliorer le sort de ces miséreux.

Si ces députés veulent s'en tenir à la réalité en matière de politique et acquérir un certain crédit, il serait temps que le Canada et la Chambre les prennent au sérieux. Par le passé, toutefois, ils ont été honteusement complices de la négligence des libéraux envers l'agriculture, et ce n'est qu'aujourd'hui qu'ils prennent conscience de leurs erreurs dont ils veulent enfin se corriger.

Lorsque 10 p. 100 des producteurs de pommes de terre des circonscriptions de Carleton—Charlotte et Madawaska—Victoria sont tombés victimes des conditions économiques, il n'y a pas eu de réponse ni des libéraux ni des néo-démocrates. C'est à cette époque que des sociétés ont commencé à acheter de la terre. La situation était devenue tellement critique à l'Île-du-Prince-Édouard que, je pense, le gouvernement a dû interdire l'achat de terres par des sociétés. L'exploitation agricole familiale ne pouvait plus survivre sous les libéraux. Pourtant, leur politique a été appuyée, religieusement et sans considération pour l'agriculteur, par le député d'Egmont et a reçu l'appui total du parti néo-démocrate.

Article 29 du Règlement

Où était le député d'Egmont, par exemple, lorsque l'aide au transport des aliments du bétail a pratiquement cessé d'être utile à la région atlantique? Où était le parti néo-démocrate? Où était la dame de Vancouver à ce moment-là? On n'a pas entendu sa voix.

Je voudrais maintenant soulever quelques autres questions. Où était le parti néo-démocrate lorsque le jus de pomme s'est mis à arriver au Canada et lorsque nous sommes devenus la porte d'entrée aux États-Unis pour les arrivages de produits subventionnés du marché commun? Non seulement les Européens exportaient un produit hautement subventionné qui ruinait notre industrie, mais nous devenions la porte d'entrée pour une denrée qui ruinait aussi l'industrie américaine. Tout cela bien sûr avec l'appui des néo-démocrates et aucune intervention du gouvernement libéral. Où était le parti néo-démocrate et où était le gouvernement libéral qui détenaient les sièges de la péninsule de Niagara? Où étaient-ils lorsque les fruits étrangers sont arrivés au Canada à des prix inférieurs au coût des contenants et du conditionnement dans ce pays? Que faisaient-ils quand l'industrie fruitière de la péninsule du Niagara et de l'Okanagan a été largement détruite pour cette raison? Que faisaient-ils à ce moment-là? Ils appuyaient le parti libéral qui favorisait les exportations industrielles au détriment de l'agriculture.

M. Waddell: Qui appuyait le parti libéral? Que voulez-vous dire par appuyer le parti libéral?

M. McCain: Ces députés appuient maintenant très ardemment l'agriculture canadienne après l'avoir complètement négligée.

Les difficultés actuelles de l'agriculture canadienne découlent de l'abandon de la politique de stabilisation des prix que Jimmy Gardiner, qui était un bon ministre de l'Agriculture même s'il était libéral, a appliquée systématiquement et sans relâche. Quand on a abandonné cette politique, que faisait le NPD? Il n'a pas écouté le plaidoyer du parti conservateur au nom de l'industrie des fruits et des légumes de l'Okanagan et de la péninsule de Niagara. Il n'appuyait pas cette industrie. Il semble maintenant croire que les agriculteurs l'appuieront s'il attaque hypocritement le parti conservateur tout en votant systématiquement pour les libéraux?

Il me semble injuste de procéder à ce débat sans tenir compte des contributions qui ont été faites. Où étaient les députés du NPD, ces héros de l'Ouest, à l'époque où la subvention versée pour les envois de céréales en provenance de la Communauté économique européenne était supérieure au prix que la Commission du blé payait à l'agriculteur de l'Ouest? La subvention à elle seule dépassait le prix de la Commission du blé pour les céréales exportées à l'époque. Les Néo-démocrates n'ont pas dit un mot à ce sujet.

M. Waddell: Nous sommes allés directement protester à Bruxelles.

M. McCain: Pas un seul député du NPD n'a critiqué les négociations commerciales stupides du parti libéral à l'origine de cette situation. Toutefois, nous avons importé du jus de pomme de la CEE au détriment de la péninsule de la Niagara.

M. Waddell: Nous nous sommes opposés aux libéraux au cours des élections de 1980.

M. McCain: Vous vous êtes opposés aux libéraux de façon à pouvoir les appuyer par votre attitude après votre élection.

Je dois dire que j'approuve en partie les remarques faites par le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins). J'ai aussi constaté certaines des choses dont il a parlé. Cependant, à l'époque, le parti libéral et le parti conservateur avaient pour politique de soutenir l'agriculteur en tenant compte de ses besoins grâce à des subventions ou à des paiements de stabilisation des prix quand le marché fléchissait. C'est M. Whelan qui a abandonné ce principe lorsqu'il était ministre de l'Agriculture. Lorsque le gouvernement Trudeau a pris le contrôle de notre pays, le ministre de l'Agriculture a cessé d'avoir voix au chapitre. Cela a incité toutes les provinces canadiennes l'une après l'autre, mais pas nécessairement dans l'ordre, à prendre des mesures. Cela a incité la Colombie-Britannique à appuyer l'agriculture grâce au trésor provincial. Cela a incité l'Alberta plus tard à faire la même chose et à produire des marchandises qui étaient déjà en excédent au Canada. La Saskatchewan a créé une banque foncière et a appuyé l'augmentation des troupeaux qui s'est révélée absolument catastrophique pour les éleveurs naisseurs. Où était le NPD à l'époque? Il continuait à soutenir les libéraux qui ont fait preuve d'incurie également dans ce domaine. Le NPD continuait à soutenir les libéraux et plus vite on saura qu'il a agi par hypocrisie, plus vite le public comprendra l'objet de ce débat.

Le Nouveau parti démocratique n'a pas dit que les taux d'intérêt de la SCA n'ont jamais été aussi bas depuis 1979. Il a omis de signaler que certains prêts sont consentis à l'agriculteur à 2,5 p. 100 d'intérêt. On n'a pas précisé que la Caisse de stabilisation du grain avait versé 750 millions de dollars. On n'a pas dit que 1 milliard de dollars avaient été distribués de surcroît aux agriculteurs de l'Ouest.

• (1420)

M. Waddell: Par le biais des élections en Saskatchewan.

M. McCain: Les députés d'en face ont fait la comparaison avec les banques. Ils ont dit que nous donnions plus d'argent aux banques qu'aux agriculteurs de l'Ouest. Monsieur le Président, si l'on avait discrédité les banques canadiennes, où les agriculteurs iraient-ils emprunter de l'argent, je vous le demande? Si l'agriculteur avait déposé de l'argent à cette banque, comment pourrait-il le récupérer si la banque n'était pas renflouée? Comme on l'a dit à plusieurs reprises, que deviendraient les innombrables municipalités de l'Ontario et de l'Ouest qui avaient déposé de l'argent dans ces banques et où en serait le parti si l'on se basait sur la politique énoncée dans ce débat et dans d'autres?

Il est ridicule à mon sens de reprocher au gouvernement d'avoir aidé les banques, car les agriculteurs de l'Ouest ont encore reçu plus d'aide que ces deux banques, et qu'ils doivent de l'argent à toutes les banques du Canada.

M. Waddell: Pauvres banques!

M. McCain: Qu'elles soient riches ou pauvres, cela n'a pas d'importance. Leur présence au Canada est indispensable. La façon dont le député souhaite réglementer et contrôler, c'est son affaire.

M. Waddell: C'est l'argent des gens qui est indispensable.

M. McCain: Les Canadiens ne peuvent pas s'en sortir sans un système bancaire sûr comme le nôtre l'a toujours été. En fait, il est le meilleur du monde. C'est une cote de solvabilité qu'il nous faut pour le pays, pour nos agriculteurs, pour nos pêcheurs, nos fabricants et tous ceux qui veulent de l'argent. On ne pourrait pas le nier.

Par ailleurs, le gouvernement conservateur s'est engagé à ne pas négliger l'agriculture. Il ne l'a pas fait. Il ne le fera pas. C'est la promesse qu'il a faite mais qui n'a jamais été mentionnée au cours de ce débat ni de n'importe quel autre débat.

Je le répète—et on l'a répété en guise d'attaque comme en guise de défense—le Parti libéral et le Nouveau parti démocratique ont fait des affirmations complètement erronées. N'importe quel député reconnaîtra, en toute honnêteté, que certains agriculteurs ne seront jamais capables de rembourser la dette qu'ils ont contractée. Les cultivateurs qui ont comparu devant les commissions d'appel de Saskatchewan ou d'ailleurs à la suite des dispositions prises avec la Société du crédit agricole sont les premiers à l'admettre. Ils sont les premiers à le reconnaître. Il est absolument impossible de pouvoir aider tous les cultivateurs jusqu'au dernier. Ce n'est tout simplement pas possible.

Si les néo-démocrates veulent chahuter, je leur rappelle qu'ils ont manqué totalement de discernement en appuyant le parti libéral lorsqu'il gouvernait le pays.

M. Waddell: Nous n'avons jamais soutenu le parti libéral. De quoi voulez-vous parler?

M. McCain: Ils ont appuyé le parti libéral lorsqu'ils ont voté à la Chambre en 1972-1974.

Mme Mitchell: D'où sortez-vous cela? Asseyez-vous!

M. McCain: Les néo-démocrates ont soutenu les libéraux en 1979-1980, pour renverser le gouvernement Clark. Ils voulaient des politiques fédérales qui sont loin d'avoir été aussi efficaces que l'aide accordée par le gouvernement conservateur à l'agriculture, à l'échelle nationale.

M. Waddell: Quand avons-nous soutenu le parti libéral? Dites-le nous. Citez-nous un seul vote.

M. McCain: Où était le NPD . . .

M. Waddell: Nous n'avons jamais soutenu le parti libéral.

M. McCain: Vous avez soutenu le parti libéral en votant pour renverser le gouvernement Clark. Le vote de censure de 1979-1980 a été suffisant.

M. Taylor: Ils se sont rangés du côté des libéraux.

M. Waddell: Nous avons voté contre le gouvernement Clark?

Mme Mitchell: Parlez-nous de Petro-Canada en 1979.

M. Waddell: Ce sont les Canadiens qui ont voté contre le gouvernement Clark.

M. McCain: Pensez-vous que ces gens sont fatigués, monsieur le Président?

Le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) est habituellement très au courant de ce qui se passe dans le domaine agricole, mais j'ai été très déçu d'entendre son discours qui, au mieux, induisait en erreur et, au pire, était . . . eh bien, je ne pense pas avoir le droit de dire ce que je pense à la Chambre. Mettons donc que son discours pouvait induire en erreur et bien plus encore. Il ne décrivait nullement la situation de l'agriculture dans l'Ouest ou n'importe où ailleurs au Canada. En fait, il faisait abstraction de toutes les réalités de l'agriculture, sauf en ce qui concerne les producteurs de céréales, ce qui est absolument inexcusable. Je dis cela parce que de l'Île de Vancouver à Saint-Jean (Terre-Neuve), il y a des agriculteurs qui ont besoin d'aide et qui en obtiendront de la part de notre gouvernement.

Je tiens à répéter l'une des observations que j'ai faites. Si le NPD s'intéressait vraiment à l'agriculture et si ses antécédents le démontraient, comment a-t-il pu soutenir le parti libéral, qui n'a négocié aucun marché dans le cadre du GATT, lequel n'a tenu aucun compte des milliards de dollars dépensés par les États pour subventionner la consommation intérieure et l'exportation de produits agricoles? Pourquoi les membres de ce parti n'ont-ils rien fait lorsque les subventions pour l'exportation de céréales sur notre propre marché étaient supérieures aux versements de la Commission du blé?

J'ai déjà vu de l'hypocrisie, monsieur le Président, cette fois-ci, c'est le comble. Le NPD, si on compare ce qu'il a fait autrefois et ses jérémiades d'aujourd'hui, peut être accusé d'hypocrisie, car il ne tient pas compte des faits et ne reconnaît pas les efforts qui ont été déployés. Il est bien normal qu'un parti d'opposition demande plus et mieux. C'est sans doute l'attitude qu'il doit adopter. Mais ne pas dire un mot de l'aide accordée aux agriculteurs, cela ne témoigne pas de la moralité que les Canadiens attendent d'un parti qui les représente à la Chambre.

Article 29 du Règlement

Lorsqu'on essaie d'exploiter l'agriculteur en difficulté en faisant des volte-face et essayant de se gagner des votes, c'est l'exploitation la plus éhontée qui soit; voilà l'attitude des libéraux, et aussi du NPD qui les a appuyés.

Des voix: Bravo!

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion d'intervenir sur ce très important sujet aujourd'hui. Je dois dire au député qui vient de reprendre sa place qu'à mon avis il est très intéressant qu'il considère le Nouveau parti démocratique comme une menace. Les sondages d'opinion doivent effectivement le lui confirmer. Je le dis, parce qu'il a consacré tout son discours à faire des allusions au NPD. Comme le représentant qui siège au bureau pourrait le lui dire, la plupart de ses faits étaient évidemment déformés. Je ne vais toutefois pas gaspiller mon temps à les réfuter.

Je vais concentrer aujourd'hui mes remarques sur l'impact de la situation économique à laquelle sont confrontées les familles canadiennes, une situation éprouvante, et qui l'est devenue encore plus cette semaine. J'aimerais en parler en tant que critique de la politique sociale. J'aimerais aussi rendre hommage aux milliers d'agricultrices de notre pays qui subissent une pression intolérable comme le reste de leur famille et qui ont des charges de travail colossales.

Nous savons que ce problème nous préoccupe énormément aujourd'hui. En fait, si ce débat d'urgence s'est prolongé toute la nuit et va continuer aussi longtemps que notre parti pourra présenter des orateurs, c'est parce que nous sommes profondément troublés d'avoir appris cette semaine qu'on allait donner à la Société du crédit agricole des instructions pour saisir des familles d'agriculteurs. Cette décision survient en pleine crise, à la suite d'une baisse soutenue du cours des grains canadiens, soit 20 p. 100 l'an dernier et encore 18 p. 100 cette année.

• (1430)

C'est tout simplement terrifiant pour les familles agricoles soumises à des pressions insoutenables et accablées par un sentiment de désespoir. Mon propos portera aujourd'hui sur ces pressions et sur ce sentiment de désespoir qu'elles éprouvent actuellement.

Certains députés ont parlé de leur expérience pratique de l'agricultuire ou de leurs origines agricoles. J'ai grandi dans une communauté agricole du sud de l'Ontario et je partage toujours cet attachement profond de notre population rurale envers ces localités.

Je m'en tiendrai aujourd'hui aux conclusions de certaines sommités agricoles. Mais auparavant, je rappelle encore que le nouveau parti démocratique demande au premier ministre (M. Mulroney), et c'est le moins qu'il puisse faire, de s'engager—et j'espère qu'il le fera—à garantir aux agriculteurs des recettes globales, sur les récoltes ensemencées au cours de la présente campagne agricole, équivalentes à celles de l'an dernier, ce qui représente 1,5 à 2 milliards de dollars, car nos producteurs de l'Ouest ont absolument besoin de cet argent.

Nous reconnaissons que le gouvernement agit au plan international, et que bien des problèmes peuvent être attribués à ce qui se passe sur la scène internationale. Toutefois, en tant que Canadiens, nous ne pouvons pas tolérer cette menace pour le fondement de l'économie canadienne.

Aussi, nous espérons que le premier ministre et son gouvernement vont revenir sur leur projet de lever le moratoire sur les saisies, du moins jusqu'à ce qu'un programme de paiement d'appoint soit annoncé pour la prochaine année-récolte.

Il importe en outre de résoudre le grand problème de la dette agricole, dont la plus grande partie est encore affligée de taux d'intérêt très élevés, des taux d'intérêt qui ont évidemment été tolérés et même encouragés par le gouvernement libéral précédent.

Plusieurs milliers—pas seulement quelques familles, comme l'a dit plus tôt le ministre—de familles d'agriculteurs vont être touchées par la levée du moratoire sur les saisies de la Société du crédit agricole. En outre, nous savons que les banques, les coopératives de crédit, les sociétés de fiducie et d'autres institutions financières vont emboîter le pas à la SCA, entraînant par conséquent d'autres saisies.

C'est un problème très grave. Dans le temps qui me reste, je voudrais insister sur ce problème du point de vue des familles et des femmes d'agriculteurs. A cet égard, je vais m'inspirer d'un rapport qui a été présenté au comité permanent de l'agriculture le 12 mai dernier. Le rapport a été rédigé par un chercheur en psychologie de l'Université de Brandon, M. Jim Walker.

Le D[r] Walker et ses collègues ont effectué une étude très approfondie sur les familles agricoles. Au cours de leur travail, ils ont entendu des agriculteurs parler du découragement qu'ils ressentent en se voyant aux prises avec une situation économique impossible. Ils ont entendu des femmes et des maris décrire la lente désagrégation de leur mariage. Ils disent avoir vu des agriculteurs fondre en larmes en remplissant le questionnaire.

Outre les éléments traditionnels de stress que nos agriculteurs supportent, l'agriculture est maintenant devenue une occupation stressante à un point presque intolérable. Les politiques du gouvernement actuel ne le reconnaissent pas et n'en tiennent pas compte. En proposant de lever le moratoire sur les saisies, le gouvernement actuel ajoute la menace additionnelle de la saisie.

L'étude signalait un certain nombre de facteurs de stress. Elle devrait s'avérer d'un grand intérêt pour ceux qui se penchent sur les problèmes de comportement humain. Les chercheurs ont constaté que les dépenses croissantes viennent en tête de liste des facteurs de stress, suivies des bas prix des produits agricoles.

La vie des agriculteurs est marquée par le stress parce qu'ils ne savent pas si leur exploitation agricole restera financièrement viable. Ils trouvent qu'ils ont trop à faire en trop peu de temps, et particulièrement le travail stressant en périodes de pointe.

Ce sont toutes des situations qui provoquent le stress parmi les familles agricoles. Mais ce qui importe encore davantage, et je signale que le fait a été établi dans d'autres rapports que j'ai étudiés, jusqu'à 80 p. 100 des répondants ont dit que les politiques et les règlements du gouvernement étaient source de stress. Parmi les autres éléments, mentionnons les longues heures de travail, les conditions atmosphériques, la perte des récoltes imputable à la pluie, sans compter les pannes de l'outillage et la politique de bas prix des produits alimentaires suivie par le gouvernement. Ce sont quelques-uns des facteurs qui provoquent le stress parmi les familles agricoles.

L'étude en question a duré un an. En plus du stress que les familles devaient subir à ce moment-là, il s'y ajoute un stress particulièrement imputable à la situation actuelle. Jour après jour, les agriculteurs et leur famille doivent subir ces nombreuses tensions sur lesquelles ils n'ont aucune emprise. Ils n'y peuvent rien.

Les agriculteurs sont des gens forts de caractère, indépendants et débrouillards et à l'heure actuelle ils doivent recourir comme jamais auparavant aux soins des professionnels à cause de toutes ces tensions physiques et psychologiques qu'ils subissent.

Je voudrais souligner certaines situations exposées dans le rapport. Le rapport cite l'exemple d'un agriculteur de la Saskatchewan qui se plaignait d'être extrêmement stressé. Il a déclaré: «Je me sens stressé et je suis toujours fatigué sans aucune raison.» L'épuisement est souvent un symptôme du stress chronique. Quarante-neuf p. 100 des personnes interrogées ont fait état de fatigue fréquente.

Les dangers du stress pour la cellule familiale se manifestent de diverses manières. Voici le témoignage d'une agricultrice: «Je travaillais 30 heures par semaine en dehors de la ferme. Aux périodes de pointe, le stress était insoutenable. Je suis incapable de tolérer toute cette tension. J'espère que notre mariage résistera, mais je n'en suis pas certaine».

Des familles entières éprouvent des symptômes physiques qu'il n'est pas nécessaire de préciser. Il est question d'insomnie grave, de troubles de la personnalité, de problèmes de santé. Non seulement ces tensions menacent la vie conjugale, mais elles provoquent aussi des problèmes de comportement.

Toutes ces difficultés proviennent du stress de la vie familiale, lui-même causé par la situation économique épouvantable que les familles d'agriculteurs doivent affronter.

Voici les propos d'un autre agriculteur: «Je me demande souvent ce que je ferais ou comment ma famille s'en sortirait si je quittais l'agriculture ou si j'étais incapable de continuer. J'ai 32 ans, deux enfants d'âge préscolaire, et je n'entrevois vraiment pas d'avenir dans ce domaine. Nous travaillons seulement pour avoir trois repas par jour».

J'ai été bouleversée d'entendre le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) parler dans son discours des banques d'alimentation de Saskatoon. Je sais que ces banques existent à Vancouver, d'où je viens. Cette situation est en soi immorale et déplorable. Toutefois, je n'avais pas réalisé que des gens des milieux agricoles se présentaient aussi à ces banques. Les producteurs sont tellement pauvres qu'ils ne peuvent pas s'acheter de la nourriture et doivent s'adresser à des banques d'alimentation où, d'ailleurs, on leur ferme la porte au nez.

Une voix: Sous le régime conservateur, les temps sont durs. Honte aux conservateurs!

Mme Mitchell: Pour en revenir à cette enquête, on rapporte qu'un autre agriculteur avait demandé aux organisateurs de ladite enquête s'ils connaissaient quelqu'un qui souhaitait acheter la moitié d'une exploitation dans le sud-ouest du Manitoba. C'était il y a un an, peut-être deux. Il se peut que cette ferme ait depuis été saisie ou vendue. Quoi qu'il en soit, je soupçonne que cet agriculteur a maintenant perdu sa propriété.

Il n'est guère étonnant que nos agriculteurs se désespèrent en songeant à l'avenir. En fait, d'après les résultats de cette enquête, 11,4 p. 100 des personnes sondées avaient effectivement songé au suicide. Toujours d'après cette enquête, le taux de suicide dans les localités agricoles est extraordinairement élevé. Les cas de suicide dans les régions rurales du Manitoba où l'enquête a été menée étaient beaucoup plus nombreux que dans les villes. Je le répète, le nombre des personnes à éprouver des problèmes psychologiques et de santé en général s'est considérablement accru.

• (1440)

Le rapport mentionne un autre agriculteur qui a soutenu qu'il lui arrivait très souvent de croire qu'il ne pourrait pas affronter une autre journée. D'après lui, il était extrêmement stressant d'essayer de joindre les deux bouts et de conserver sa propriété; il avait investi 30 ans dans son exploitation et s'il l'a perdait, il aurait travaillé toute sa vie pour rien. Ensuite il a demandé si cela voulait dire qu'il avait complètement raté sa vie.

Cet agriculteur et ses semblables ne sont pour rien dans cette situation. Pendant des années, ils ont travaillé jour et nuit pour faire prospérer leurs exploitations pourtant, ils n'ont aucun contrôle sur la situation. Ils ont élu des députés de l'Ouest et des autres régions du Canada pour y remédier. Ce sont les députés à la Chambre des communes qui peuvent faire quelque chose pour régler les problèmes qui frappent leurs familles. Je demande instamment à mes collègues conservateurs d'intervenir dès aujourd'hui auprès du premier ministre et d'agir. Il est en leur pouvoir de le faire.

Des voix: Il était ici aujourd'hui.

Mme Mitchell: On me rappelle qu'il s'est présenté à la Chambre, mais qu'a-t-il dit? Rien. Il a parlé pendant 40 minutes mais n'a pris aucun engagement envers les agriculteurs de l'ouest du Canada. J'estime que cela est tout à fait immoral.

Je tiens beaucoup à aborder la montée de la violence dans les collectivités rurales. Je tiens mes renseignements de nombreux organismes féminins. Nous avons tendance à croire que la violence est un phénomène typiquement urbain. Des maisons d'hébergement pour femmes battues ont été ouvertes. Par exemple, celle de Brandon, au Manitoba, a vu le nombre de femmes venir y chercher refuge augmenter de 50 p. 100 en raison de la violence en milieu familial dans les collectivités rurales environnantes. On enregistre aussi une augmentation de 70 p. 100 du nombre d'enfants accueillis dans ces maisons pour les mêmes raisons.

En qualité de critique de mon parti pour les questions de condition féminine, j'ai participé à de nombreuses audiences. On sait que les enfants battus sont très susceptibles de devenir

eux-mêmes des batteurs d'enfants. Les problèmes à long terme sont légion.

J'espère que les députés prendront connaissance de l'excellent rapport d'un sondage très détaillé mené en mai 1986, c'est-à-dire avant les politiques punitives et l'inaction actuelles. En voici la conclusion:

> Nous croyons que les signes avant-coureurs de problèmes sont tous là. Selon nous, la tension découlant de l'exploitation agricole tue les gens. Une augmentation du nombre de cas de violence dans les régions rurales est à craindre. Nous devons à ceux qui assurent notre alimentation de prendre des mesures, avec compassion et humanité.

Une fois de plus, j'invite le gouvernement, et plus particulièrement le premier ministre et le ministre compétent, à revenir sur sa politique et à prendre des mesures qui remédieront à la situation actuelle, du moins temporairement, jusqu'à ce que les problèmes plus complexes puissent être résolus. J'exhorte le gouvernement à s'assurer que la politique de saisie ne soit pas appliquée, afin de protéger les exploitations familiales et ceux qui font face à des situations catastrophiques dans leur foyer.

Je voudrais également faire allusion au Conseil consultatif canadien de la situation de la femme. Généralement, on ne pense pas que ce groupe s'inquiète du sort des agriculteurs, mais il s'est lui aussi penché sur la situation de plus d'un million de personnes qui vivent sur des exploitations agricoles, dont moins de la moitié sont des femmes. Il a abordé la question des problèmes financiers qui ajoutent aux tensions des familles concernées. Le rapport a été rédigé il y a deux ans, mais on précise que ces familles subissent des tensions intolérables.

Le nombre d'exploitations familiales a diminué de 13 p. 100 en 1981. Le revenu agricole net au Canada a diminué alors que la dette agricole totale a augmenté de 17,5 p. 100 sur dix ans. Elle est bien supérieure à l'heure actuelle. Selon l'enquête que la Société du crédit agricole a effectuée en 1984, 17 p. 100 des exploitations éprouvaient alors de graves difficultés financières. Manifestement, la proportion doit être de près de 75 p. 100 à l'heure actuelle. En 1982, 19 p. 100 des familles agricoles au Canada vivaient en-dessous du seuil de la pauvreté, comparativement à 13 p. 100 des autres familles.

J'ai assisté à des audiences sur la garde d'enfants et à des audiences du Secrétariat d'État auxquelles ont participé des fermières. Elles nous ont dit qu'elles pouvaient difficilement trouver l'argent nécessaire pour faire leurs achats d'épicerie et elles nous ont fait part de leurs cauchemars du fait que les factures s'empilent. Elles nous ont également signalé qu'elles doivent supporter un triple fardeau. Généralement, elles participent avec leur conjoint à des activités agricoles. Souvent, elles doivent prendre avec elles leurs enfants sur les tracteurs et elles assument également les rôles traditionnels qui consistent à s'occuper de la maison et des enfants. En outre, c'est souvent à elles qu'il incombe d'aller travailler à temps partiel ou à temps plein dans les villages avoisinants, afin de pouvoir nourrir leur famille. On dit que les femmes en général sont désavantagées à deux titres, mais dans le cas de ces femmes, c'est encore pire.

Il faut ajouter à cela la baisse actuelle des prix agricoles cette année, et le fait que le gouvernement ne s'est absolument pas engagé à apporter aux familles agricoles une aide au moins semblable à celle qu'il leur a consentie l'année dernière. Nous félicitons le gouvernement d'avoir agi l'année dernière, mais il doit faire de même cette année. Il doit également s'engager à faire quelque chose pour remédier au problème des saisies.

Je vois que mon temps de parole est presque terminé. J'avais bien d'autres choses à dire, mais je voudrais mentionner particulièrement la question des garderies, car c'est un problème très actuel et très important. De nombreuses femmes d'agriculteurs nous ont dit, et des études l'ont confirmé, que le taux d'accidents est très élevé chez les enfants de cultivateurs.

Il est indispensable d'établir des services de garderie différents pour les localités agricoles, et le rapport du comité spécial sur la garde d'enfants en faisait d'ailleurs longuement mention. En plus du financement normal, il recommandait qu'Agriculture Canada cherche à améliorer la sécurité des enfants.

Le rapport du NPD sur les enfants canadiens recommandait vivement au gouvernement fédéral d'établir un fonds d'initiatives communautaires qui obtiendrait, cette année, 26 millions et qui serait maintenu au cours des cinq prochaines années pour permettre aux localités agricoles de mettre sur pied des programmes novateurs. Par exemple, des autobus pourraient aller chercher les enfants ou des gardiennes d'enfants pourraient aller travailler dans les fermes. La solution adoptée ne doit pas être la même que dans les villes.

En outre, nous savons que les femmes d'agriculteurs participent aux travaux de la ferme. Elles veulent également faire reconnaître l'égalité du rôle qu'elles jouent à la ferme. Les cultivatrices de la nouvelle génération tiennent absolument à se faire considérer comme des associées à part entière tant dans leur mariage que dans l'exploitation familiale. J'ai le plaisir de dire que nous pouvons déjà constater des progrès dans cette voie, surtout dans le cas des jeunes agriculteurs.

Les cultivatrices éprouvent beaucoup de difficultés à obtenir du crédit à leur propre nom. Elles doivent posséder des terres en leur nom propre. Elles doivent être considérées comme des exploitantes. Les femmes d'agriculteurs doivent avoir droit aux paiements anticipés pour le grain des Prairies et aux autres programmes d'aide agricole. J'ai le plaisir de dire qu'un de nos députés a travaillé à cette question.

Les plans de stabilisation et les offices de commercialisation doivent tenir compte des deux producteurs, le mari et la femme. Les femmes d'agriculteurs ne peuvent pas cotiser en leur nom propre à un REER. La question des salaires, des cotisations au Régime de pensions du Canada et de l'assurance-chômage pose également de sérieux problèmes. Les femmes rurales veulent que les lois sur les biens matrimoniaux reconnaissent leurs droits. Je pourrais citer toute une liste d'autres problèmes. Les femmes d'agriculteurs et les groupes de soutien nous ont fait des recommandations et j'espère que nous les examinerons lorsque nous disposerons de plus de temps.

• (1450)

Je demande de nouveau au gouvernement d'annuler ses décisions, car elles vont augmenter les difficultés des familles d'agriculteurs et surtout des cultivatrices, et je lui demande également d'accorder une aide financière qui permettra d'éviter les saisies, soit par l'entremise de la Société du crédit agricole ou, mieux encore, dans le cadre d'un nouveau programme.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, merci beaucoup de me donner la parole aujourd'hui, car en tant que membre du Comité permanent de l'agriculture, j'ai eu l'occasion et le privilège d'écouter les agriculteurs d'un océan à l'autre sur les problèmes et les défis qui se posent à eux dans les mois et les années à venir. La députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) qui vient juste de prendre la parole a parlé de l'état de crise et de choc dans lequel se situent des familles de l'Ouest canadien. Je suis d'accord avec elle. Je partage les inquiétudes dont elle a fait mention. A tout événement, je dois admettre que contrairement à ses collègues, elle a fait preuve d'un petit peu plus de bon sens dans ses propos, sauf qu'elle parle des garderies dans les milieux ruraux. Je pense que si on voulait être logique et avoir un petit plus de bon sens, on commencerait à parler d'aider d'abord ces familles d'agriculteurs avant d'ouvrir, aux frais de l'État, des garderies alors que les familles sont dans de grandes difficultés.

Monsieur le Président, ce qui est encore plus important pour moi aujourd'hui c'est que je voudrais souligner à la Chambre que j'ai effectué une tournée agricole dans ma circonscription récemment. J'ai rencontré tous les syndicats de base de ma circonscription, de l'Outaouais à Mirabel.

Je voudrais dire que j'ai été à même de constater que dans ma circonscription pas très loin d'ici, à Notre-Dame-de-la-Paix, les producteurs de pomme de terre font face à de sérieuses difficultés et ces producteurs et productrices savent à quel point ce problème me concerne, et je voudrais leur rappeler aujourd'hui que mon bureau ainsi que moi-même avons fait plusieurs démarches pour essayer de trouver le moyen d'aider ces agriculteurs.

Je pense, monsieur le Président, pouvoir dire avec un peu de fierté que c'est peut-être grâce à mes interventions que, aujourd'hui, l'Office du crédit agricole du Québec s'apprête peut-être à vouloir venir en aide à ces producteurs de pomme de terre.

Monsieur le Président, je viens d'une circonscription qui a souffert énormément des politiques du précédent gouvernement et je voudrais dire que, encore une fois, nous avons réglé un problème grave qu'ils avaient créé et je voudrais vous répéter l'indécente expropriation des terres de Mirabel qui a déraciné à l'époque sans raison des centaines de familles agricoles de ma circonscription.

Monsieur le Président, ces mêmes libéraux qui se croient aujourd'hui les seuls défenseurs de la veuve et de l'orphelin n'ont pas hésité à l'époque à jeter en dehors de chez-eux pour satisfaire leur propre libéralisme éhonté des familles entières d'agriculteurs qui ne se sont jamais remises totalement de cette barbare expropriation.

Aujourd'hui, plusieurs de ces familles ont réintégré leur maison et leur terre avec le sentiment qu'enfin un gouvernement leur a rendu justice. Mais, monsieur le Président, les gens de Mirabel ne sont pas dupes. Ils savent que reprendre l'agriculture après tant d'années n'est pas une chose facile et qu'il leur faudra trouver des moyens et faire preuve d'ingéniosité pour prendre leur place à l'intérieur d'un marché contrôlé, le lait par exemple.

Je suis fière de vous dire, monsieur le Président, que les agriculteurs et les agricultrices de Mirabel se sont donnés des objectifs qui peuvent paraître audacieux aujourd'hui mais qui, à moyen et à long terme, les récompensera, j'en suis certaine. Il s'agit de projets d'exportation. Et l'UPA de Mirabel est à la veille de développer une connaissance unique de l'agriculture internationale en allant chercher du savoir-faire ailleurs, combiné avec leur propre expertise et exporter ensuite leurs méthodes dans des pays en voie de développement.

Monsieur le Président, je tenais à souligner ces faits à la Chambre aujourd'hui pour démontrer à quel point les agriculteurs et les agricultrices de ma circonscription, du Québec et du Canada tout entier peuvent, comme l'a dit le premier ministre ce matin dans son discours, faire preuve d'ingéniosité quand nous leur en donnons la possibilité.

Le gouvernement du parti progressiste conservateur a agi. La ministre du Commerce extérieur (M^me^ Carney), encouragée par le leadership du premier ministre (M. Mulroney), a fait en sorte que l'agriculture est passée en tête des priorités canadiennes à cause de la guerre des subventions entre producteurs américains et européens du blé qui a fait chuter des prix déjà faibles et qui menacent nos marchés traditionnels. Le commerce des produits agricoles constitue depuis longtemps le point faible du système du GATT, que l'on connaît comme l'Accord général sur le commerce et les tarifs, en particulier depuis 1955, lorsque les Américains ont exigé une dispense pour leurs programmes de subventions à production intérieure. La conférence tenue en Uruguay a permis d'aboutir à un compromis grâce auquel la question va au moins être débattue. On ne fait pas seulement en parler, monsieur le Président, mais on agit.

J'écoute depuis hier les discours des néo-démocrates et des libéraux et je suis complètement abasourdie du paralogisme des députés de l'opposition qui ont le culot de dire que le gouvernement conservateur a tué l'agriculture. Ils ont le culot de dire cela. Monsieur le Président, comment peut-on être aussi aveugle, comment peut-on admettre autant de tricherie verbale des députés du Nouveau parti démocratique qui essaient de faire croire aux Canadiens que s'ils étaient au pouvoir—Dieu nous en préserve!—ils auraient fait mieux que les libéraux. Ils feraient mieux que les conservateurs ou n'importe quel autre gouvernement qui aurait été au pouvoir dans les périodes de crise grave comme celle que l'on vit. J'ai hâte de pouvoir parler de ces absurdités lors de la prochaine campagne électorale. J'ai hâte de voir le jour où la presse écrite et parlée va enfin écrire et dire la vérité sur l'illogisme économique de ce parti politique qui voudrait aller jusqu'à étatiser les relations entre les hommes et les femmes.

Monsieur le Président, c'est incroyable, aujourd'hui, on ne fait état dans les journaux que des participations des députés de l'opposition et des insanités de ces mêmes députés. Comment se fait-il que les interventions des députés du côté du gouvernement ne sont pas rapportées dans la presse afin que les Canadiens et les Canadiennes qui écoutent ce débat puissent se faire une idée plus juste des réalisations de notre gouvernement, qui sont imparfaites, bien sûr, il n'y a rien de parfait, comme le disait le premier ministre ce matin dans son discours. Quand même, question d'équité, il faut que cela soit su. Monsieur le Président, je dois vous en faire part, cette Chambre, cette enceinte est devenue d'après moi une place malade.

Article 29 du Règlement

Je regrette d'être obligée de le dire parce qu'il est incroyable qu'on ne parle pas de l'allégement fiscal sur les carburants de 6,5c. le litre en plus d'une ristourne spéciale de 1,5c. le litre qu'on a donnée aux agriculteurs, des hypothèques fondées sur le prix des produits primaires agricoles, de la création de comités d'endettement agricole, du programme canadien de réorientation des agriculteurs, de la baisse du taux d'intérêt de la Société du crédit agricole, de la Loi sur la stabilisation agricole, de l'exemption des gains en capital de 500 000 $ pour une ferme agricole, du paiement anticipé des récoltes, de la politique laitière à long terme. On n'en parle pas de cela. Mais non. Ce n'est pas matière à scandale. Ce sont de bonnes nouvelles. Des programmes spéciaux de plusieurs millions, et le dernier programme d'un milliard de dollars pour les céréaliculteurs, et j'en passe. Qu'est-ce qui se passe, monsieur le Président, avec notre système parlementaire? C'est rendu que les mensonges reçoivent la première page et la vérité ne passe pas. On peut lancer n'importe quoi dans cette noble enceinte et tout ce qui peut être nouvelle à sensation est rapporté alors que les citoyens se demandent ce qui se passe, et on est incapable de leur dire la vérité.

On est en crise, l'agriculture est en crise. Je le déplore, je le regrette. Et je vous dis, monsieur le Président, du plus profond de mon coeur, que nous devons aider jusqu'aux limites du possible nos aînés de l'Ouest, nos agriculteurs qui sont au désespoir et je le sais parce que j'ai lu et écouté des représentations qu'on a faites et je suis d'accord sur le fait que c'est absolument incroyable qu'à cause de problèmes de dettes agricoles, nos collègues d'autres provinces sont en train de voir décimer des familles qui étaient le pilier de l'économie de l'Ouest canadien. Monsieur le Président, un gouvernement, un député ne peut rester insensible à cela. C'est la raison pour laquelle on fait partie de ce grand pays.

• (1500)

C'est pourquoi, monsieur le Président, notre Confédération existe. Et c'est dans des moments comme ceux-là que nous devons nous serrer les coudes et faire preuve de générosité. Monsieur le Président, ce n'est pas la faute de personne dans ce pays si les Américains et la Communauté Économique Européenne s'entêtent à subventionner d'une manière insensée leur agriculture, ce qui force les pays acheteurs à prendre les produits qu'on leur offre aux plus bas prix possible.

Monsieur le Président, lors d'une rencontre que les membres du comité parlementaire de l'agriculture ont effectuée à Washington l'an passé, nous avons rencontré le secrétaire américain à l'agriculture qui, à la suite d'une question que je lui avais posée, savoir: Comment pouvez-vous prétendre être des amis des Canadiens et nous recevoir d'une manière si incroyable, alors que votre *Farm Debt*, votre *Farm Bill* fait tant de tort à une industrie qui est si chère aux Canadiens, c'est-à-dire l'industrie des céréales? Il m'a dit comprendre très bien, mais qu'il fallait que nous aussi comprenions les Américains qui faisaient face à des problèmes incroyables dans leur agriculture.

Ce n'est pas la faute du premier ministre du Canada. J'espère, monsieur le Président, et j'en suis certaine, que nos Canadiens, nos citoyens, nos électeurs, les miens, les vôtres, chers collègues, vont réaliser que ce qu'on déblatère de l'autre côté de la Chambre est absolument insensé, incroyable. Je suis certaine, monsieur le Président, je le mentionne, mais ce ne serait peut-être pas nécessaire, parce que les Canadiens sont beaucoup plus intelligents que semblent vouloir le faire paraître nos amis d'en face.

Monsieur le Président, il est évident que les partenaires commerciaux du Canada ne peuvent pas boycotter les produits européens ni américains qui sont moins chers que les nôtres, sous prétexte que leurs subventions heurtent nos fermiers. Évidemment, dans ces pays-là aussi, il y a des problèmes graves et bon, tout le monde est pareil! Quand on va magasiner, qu'est-ce qu'on fait? On essaie de trouver le produit qui coûte le moins cher. C'est bien évident. Alors, comment voulez-vous qu'un pays aussi grand mais aussi restreint au niveau de sa population que le Canada puisse concurrencer d'une manière égale les Américains qui peuvent, chaque fois qu'ils font une hausse de taxe de 1c., rentrer des millions de dollars dans leurs coffres. On est tout de même un petit peuple ici, avec des ressources limitées. Je veux dire, c'est absolument incroyable, monsieur le Président, qu'on parle d'étatiser . . . On a parlé d'un milliard, il n'y a pas tellement longtemps. Notre gouvernement s'est commis et voici que, du jour au lendemain, les néo-démocrates, les libéraux disent: Envoyez, encore un autre milliard! Et deux milliards. Je ne sais pas où on va prendre cet argent, 13 milliards de dollars pour subventionner les garderies. En tout cas, on parle de milliards comme on parlerait de bonbons. Je veux dire, à un certain moment, qu'il faut devenir réaliste. Je ne sais plus où on s'en va, monsieur le Président. Une chance qu'en 1984, les Canadiens ont compris le message et qu'ils ont mis au pouvoir un gouvernement progressiste conservateur avec un ministre des Finances qui sait de quoi il parle quand il parle de chiffres, il sait comment additionner: 1+1=2.

Alors, monsieur le Président, je voudrais conclure, je sais que mon temps achève, en disant que nous, du Québec, avons été fiers quand le ministre de l'Agriculture (M. Wise) s'est tenu debout et qu'il a pu réaliser une politique laitière à long terme. On a été fiers, monsieur le Président, d'arriver, il n'y a pas tellement longtemps, et de faire comprendre à nos Québécois que pour la première fois de l'histoire, un gouvernement avait consenti des sommes d'argent à nos agriculteurs de l'Ouest, un milliard de dollars, ce n'est pas des *peanuts*, un milliard de dollars et que pour la première fois, ce montant-là pouvait être canadianisé. Pour la première fois, il y a 30 millions qui vont s'en aller au Québec. Bon! C'est toujours mieux que rien! Alors, monsieur le Président, ce sont des choses, ce sont des politiques. Nous avons agi et il faut que cela se sache. Monsieur le Président, peut-être qu'à un certain moment cela se saurait plus si on n'avait pas la télévision qui fait part de ces débats-là, parce qu'on dirait qu'on n'existe pas de ce côté-ci. Pourtant on est 211. On parle, mais il n'y a jamais personne qui rapporte ce que l'on dit. On met le *focus* sur les députés de l'opposition qui pensent qu'il y a seulement eux qui peuvent être fins et beaux dans ce monde. Monsieur le Président, il y a des limites et la vérité, il faut qu'elle sorte. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu participer au débat aujourd'hui. Cela fait deux ans que je siège au Comité permanent de l'agriculture. J'écoutais des députés et ils ne savaient même pas de quoi ils

parlaient. Il faudrait qu'ils viennent voir ce qui se passe au Comité permanent de l'agriculture et à quel point les représentants des agriculteurs canadiens sont venus dire puis viennent encore chaque semaine dire à quel point ils sont contents des performances de notre gouvernement. Écoutez donc! Je ne sais pas où vous prenez vos histoires, mais si vous preniez le temps de venir au Comité permanent de l'agriculture, vous vous rendriez compte que tout ce que vous dites n'a pas de bon sens.

Alors, monsieur le Président, on a dit pendant le discours du Trône . . . puis je suis très fière, honorée de faire partie d'un gouvernement et d'un parti politique, le parti progressiste conservateur, parti qui agit . . . On ne fait pas juste parler nous autres, monsieur le Président, on agit. Le précédent gouvernement, imaginez-vous, le précédent premier ministre avait dit, comme cela, dans une conversation, il était tellement arrogant, il pensait qu'il était, le premier ministre Trudeau à l'époque, le *one man show* tout le temps. A part lui, il n'y avait jamais personne qui était beau et fin. Alors il avait dit aux agriculteurs de l'Ouest qui demandaient: «Comment se fait-il qu'on doive vendre son grain?» Imaginez-vous, monsieur le Président, si c'est intelligent de dire des absurdités semblables.

Alors il est facile pour quelqu'un qui est en dehors de l'arène, tu sais là quand tu écoutes un combat de boxe, quand tu es à l'extérieur, moi j'adore la boxe, il est facile de dire: Moi si j'avais été à sa place, je l'aurais «knocké», je lui aurais fait ceci, je lui aurais fait cela. Mais quand tu es à l'intérieur, ce n'est pas pareil.

Je regarde le député d'en face qui a été solliciteur général et il doit bien se rappeler à l'époque où il faisait partie du gouvernement, que c'est bien plus facile d'être de l'autre bord maintenant, puis de dire n'importe quoi, de sortir une petite nouvelle puis les journalistes qui sont trop pressés, ils n'ont plus le temps de faire des recherches eux-mêmes. Il y a un journaliste, je ne le nommerai pas, monsieur le Président, qui avait dit qu'il se fiait à ce que les députés de l'opposition disent pour faire partie . . . Ce sont eux qui sont devenus quasiment les recherchistes de l'opposition. Imaginez-vous! Ils arrivent à la Chambre et puis ils disent: Bon, j'ai appris cela de source bien informée, monsieur le Président, c'est le *Toronto Star* qui publie cela. Imaginez-vous! Le *Toronto Star* publie quelque chose, puis ils prennent cela comme de la vérité absolue.

Alors, monsieur le Président, je conclus en disant que ce gouvernement a agi. Je suis fière du premier ministre. Pour la première fois les questions agricoles sont sur la table du GATT. Pour la première fois les questions agricoles ont été discutées quand le Président Reagan est venu ici. Et même s'il y en a de l'autre bord de la Chambre qui n'ont aucune espèce de respect pour nos visiteurs, puis qui se permettent de dire n'importe quoi, même d'interrompre pendant son discours le Président des États-Unis . . . Il faut le faire, monsieur le Président. On va voir en campagne électorale, ils ont juste à continuer ce qu'ils font là. Monsieur le Président, cela va être le *fun*, puis j'ai hâte de tomber en campagne électorale, puis de dire la vérité.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, comme vous je viens d'avoir le plaisir d'écouter d'un bout à l'autre le discours de la députée d'Argenteuil—Papineau (M^me^ Bourgault) et j'ai bien l'intention de répondre à quelques points qu'elle a soulevés, pas aux questions du *Toronto Star*, le *Toronto Star* décide sans mes conseils, ce qu'il doit mettre dans le journal, et moi j'ai dit ce que j'ai dit parce que je le croyais et je croyais que c'étaient des nouvelles et le *Toronto Star* était d'accord, mais on avait des propositions de l'honorable députée que j'aimerais répéter, si je les ai bien comprises, et je vais faire de mon discours une espèce de réponse parce qu'elle a vraiment dit une collection de drôles de choses. Elle a dit, par exemple, que les fermiers d'aujourd'hui sont heureux comme jamais dans le passé. Ils viennent devant le Comité permanent de l'agriculture dire qu'ils sont heureux. Deuxième proposition, ils connaissent maintenant dans l'Ouest le désastre le pire depuis la Grande dépression des années 1930. Et je me demande comment les fermiers peuvent être si heureux que cela si elle admet elle-même qu'elle connaît maintenant le désastre le pire depuis la Grande dépression. Troisièmement, elle souligne le fait que le premier ministre ne peut rien faire. Pourquoi demander que le premier ministre ne fasse rien. C'est un petit pays que nous avons ici, ce n'est pas grand comme la France peut-être où on vend maintenant plus de grain que le Canada, ce n'est pas grand comme les États-Unis. J'aimerais maintenant, monsieur le Président, prendre ces propositions et d'autres et essayer d'y répondre.

Un autre point final qu'elle a soulevé, c'est que le Parlement est maintenant tombé dans des mauvais temps, que nous perdons notre temps maintenant avec un tel débat, que nous devons aller discuter d'autres choses et ne pas continuer à parler de ce problème parce que, pour elle, il n'y a pas de solution, en tout cas, il n'y a rien que le premier ministre peut faire.

• (1510)

[*Traduction*]

Il n'y a pas d'exploitations agricoles dans ma circonscription. Il n'y a pas d'agriculteurs. Vous pourriez dire, je pense, que je suis un de ces bêcheurs de la ville. Pourquoi quelqu'un de la ville voudrait-il prendre la parole et participer à un débat comme celui-ci? Je voudrais commencer en communiquant aux agriculteurs l'opinion des citadins.

Nous, les citadins du Canada, sommes très fiers de notre collectivité agricole, de cette grande puissance agricole. Nous nous inquiétons d'apprendre que la France produit maintenant plus de blé que le Canada, que le prix de cette denrée a diminué de 20 p. 100 cette année après une baisse de 18 p. 100 l'année dernière.

Nous regardons d'un bout à l'autre de notre pays et nous voyons un secteur en crise et des gens qui souffrent. Pourtant, nous entendons les partisans du gouvernement déclarer qu'on ne peut rien y faire, que le premier ministre (M. Mulroney) n'y peut rien. On a donné aux agriculteurs 1 milliard de dollars et ils devraient s'en contenter. Ce n'est pas suffisant.

Nous, des villes, ne sommes pas satisfaits et nous n'acceptons pas l'attitude du gouvernement qui vient d'annoncer cette semaine que les exploitations des agriculteurs qui n'ont pas remboursé les emprunts financés par le gouvernement seront saisies. Nous sommes des contribuables au même titre qu'eux, mais nous ne l'acceptons pas. A notre avis, le gouvernement ne devrait pas aggraver la situation dans laquelle se trouvent les agriculteurs, à un moment où lui-même n'a pas annoncé s'il y aurait ou non des paiements d'appoint. On ne peut pas s'attendre à ce qu'un agriculteur se débrouille dans cette terrible situation et cherche comme dans les années 30 un financement

privé sans pouvoir dire aux banques, aux coopératives ou aux sociétés hypothéquaires qu'il y aura un paiement d'appoint ni quel en sera le montant.

Nous savons aussi que, dans toute l'économie, les agriculteurs sont ceux qui prennent le plus de risques dans l'intérêt du public. Je ne connais pas un homme d'affaires ni un travailleur urbain qui prenne autant de risques que l'agriculteur. Il lui faut décider s'il doit semer, ce qu'il doit semer et dans quelle quantité. Il doit attendre sans savoir quel sera son taux d'intérêt ni le taux de change du yen japonais, du franc français ou du dollar américain. Il ne sait pas si le temps sera favorable. Une ou deux averses au mauvais moment peuvent tout compromettre. Pourtant, le secteur agricole court ces risques année après année avec l'aide du gouvernement, de la Commission canadienne du blé et de programmes qui, dans une certaine mesure, subventionnent le risque qu'il court. Et pourtant cette année, après une terrible année comme l'an dernier, le gouvernement lui coupe l'herbe sous le pied. Les citadins, bien qu'ils ne soient pas victimes directement de cette situation, ne sont pas d'accord.

Je voudrais maintenant commenter ce que le député a dit au sujet du Parlement. Parce qu'il n'y avait pas beaucoup de députés des deux côtés de la Chambre à cette heure-là, j'ai eu le privilège d'entendre tout le discours que le premier ministre a prononcé ce matin.

Une voix: C'était un bon discours.

M. Kaplan: Oui c'était un bon discours. On peut dire que je l'ai écouté du début jusqu'à la fin. Cependant, le premier ministre (M. Mulroney) ne réalise pas qu'il ne suffit pas de parler et de nous critiquer ni d'insulter longuement le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). Ce n'est pas ce que les Canadiens attendent de lui.

Je conviens que le Parlement est un endroit où l'on parle. Les partis d'opposition parlent; ils font des critiques, ils proposent des idées et ils posent des questions. Mais il n'y a qu'un seul parti ici qui peut agir et c'est le parti au pouvoir. Aux dernières élections, ce parti a pris le pouvoir avec 211 sièges en promettant de résoudre tous les problèmes du pays et surtout ceux de l'Ouest qui se plaignait d'être injustement traité. Le gouvernement a suscité le grand espoir qu'il ferait siennes les préoccupations de l'Ouest.

Tous les ministériels qui ont parlé ont critiqué M. Trudeau d'avoir dit: Pourquoi devrais-je vendre votre blé? C'est vrai qu'il l'a dit; je l'ai lu. Le gouvernement de M. Trudeau a vendu du blé, cependant. Il a dit: Pourquoi devrais-je vendre votre blé, et il en a ensuite vendu chaque année des quantités plus grandes que jamais auparavant. Il ne fallait pas le prendre au mot. Le gouvernement actuel, lui, se contente de parler.

Les partis d'opposition font durer le débat dans le seul but de forcer le gouvernement à agir. Que fait le gouvernement? Il ne fait rien. Il dit au pays que nous et le NPD sommes terribles et que les politiques d'autrefois étaient épouvantables. Le gouvernement insiste sur l'amour qu'il porte aux agriculteurs. Chaque orateur dit que les agriculteurs sont le fondement du pays, que nous comptons sur l'agriculture, que nous avons besoin des agriculteurs, que notre pays a le devoir de produire des céréales plus efficacement que les autres pays qui ne peuvent le faire qu'avec des subventions. Mais que fait-on de concret? Rien!

Nous devons poursuivre le débat malgré les objections de la députée d'Argenteuil—Papineau (M^me^ Bourgault) jusqu'à ce que le gouvernement cesse de parler et passe aux actes. C'est lui qui a le mandat d'agir. Notre mandat à nous est de critiquer, de faire des propositions, de débattre les projets de loi et de renoncer à la période des questions pour une journée, pour faire valoir notre opinion. C'est le gouvernement qui doit agir.

Nous demandons au gouvernement d'agir et non de nous donner son opinion sur les causes de la situation actuelle, de nous dire ce que nous aurions dû faire quand nous étions au pouvoir et de conjecturer sur ce qui se passe entre le NPD et le parti libéral.

Quel rapport avec le calvaire des agriculteurs de l'ouest du Canada auxquels le gouvernement a dit qu'ils seraient représentés à la Chambre, et qui ont été trahis cette semaine quand on a ouvert la porte à une procédure de saisies des détenteurs d'hypothèques du gouvernement et refusé de leur dire s'ils bénéficieraient d'un versement d'appoint et de leur en préciser le montant?

Cette époque est tragique pour les agriculteurs. Ce matin, mon chef de parti a mentionné des chiffres expliquant ce que représente pour un agriculteur le paiement des intérêts aux taux actuels. Les députés d'en face ont bondi pour nous rappeler le montant des taux d'intérêt il y a quelque temps. Certaines années, ils ont été plus élevés, mais jamais le taux d'intérêt réel annualisé versé par les agriculteurs n'a été plus élevé par rapport à l'indice des prix à la consommation. Autrement dit, le taux d'intérêt réel versé par les agriculteurs sur leurs hypothèques est extrêmement élevé et s'alourdit. Le gouvernement devrait aussi en tenir compte, mais il ne le fait pas. Il ne se préoccupe pas du fardeau que doivent supporter les agriculteurs.

J'ai aussi écouté avec intérêt le député de Carleton—Charlotte (M. McCain) nous dire que la situation de l'agriculture était si effroyable que nous étions bien obligés de laisser disparaître certains agriculteurs. Il a dit qu'il suffisait de reconnaître que certains agriculteurs feront faillite et que certaines fermes familiales disparaîtront. C'est inacceptable de la part du gouvernement. Il a le droit d'avoir son opinion, et d'autres pensent de même, mais il s'agit de terres agricoles que l'on peut utiliser.

• (1520)

La procédure de saisie et vente actuellement envisagée par la SCA aura pour seul résultat qu'un autre agriculteur exploitera la même terre une fois la procédure légale terminée. C'est injuste, cruel et inacceptable de la part d'un gouvernement qui a fait tant de promesses et qui a obtenu un tel appui dans l'Ouest.

Le gouvernement doit faire davantage. Avant que le débat ne prenne fin, il doit intervenir et faire des propositions concrètes au lieu de nous critiquer continuellement et de s'obstiner à signaler les défauts du NPD. Le gouvernement doit faire des propositions pour venir en aide à l'agriculture qui lui a accordé une telle confiance.

Avant de venir, j'ai lu un rapport sur l'industrie de la betterave sucrière. Voilà un autre exemple de secteur agricole de l'Ouest auquel le gouvernement a fait de nombreuses promesses. Le gouvernement conservateur prétend être déterminé à aider les agriculteurs de l'Ouest, mais il n'a pas encore conclu

d'entente avec les producteurs de betterave sucrière du Manitoba. Ils sont aux abois. Les agriculteurs n'ont pas ensemencé leurs champs cette année, ou du moins ils ne l'avaient pas fait il y a une semaine lorsque ce rapport a été préparé.

Quelle excuse le gouvernement a-t-il pour ne pas commencer à résoudre les problèmes de l'industrie de la betterave sucrière et les autres problèmes que lui signalent la plupart d'entre nous? Je le répète, nous pouvons toujours en parler, mais seul le gouvernement peut faire quelque chose pour y remédier. C'est maintenant, aujourd'hui même, que le gouvernement doit faire quelque chose.

Le premier ministre a cherché à nous faire comprendre, et il l'a très bien expliqué, qu'il se pose toutes sortes de problèmes internationaux, et que les autres pays subventionnent leur agriculture. Je ne suis pas en faveur d'une solution globale qui aboutira à la surproduction et à un subventionnement excessif. Personne ne recommande cette solution. Sauf erreur, le premier ministre veut que les pays qui appliquent cette politique y mettent un terme. Cependant, le Canada doit reconnaître, en attendant, que nous évoluons dans ce contexte international. Voilà le genre de marchés sur lesquels nos agriculteurs doivent soutenir la concurrence. Si les autres pays subventionnent leurs agriculteurs et leur production, je ne vois pas comment nous pourrions faire autrement.

Il y a quelques semaines, l'homme politique le plus important du monde a pris la parole à la Chambre; le président des États-Unis. Les États-Unis sont à la fois de grands amis et des concurrents de taille dans nombre de secteurs, dont l'agriculture. Le premier ministre a fait grand état de l'importance de nos relations avec ce pays et avec son président. Le Canada a déjà payé cher les prétendus bons rapports que le premier ministre souhaitait établir avec le président des États-Unis.

Les États-Unis ne sont pas au-dessus de toute critique concernant certaines mesures agricoles, des mesures qui ne respectent ni les accords déjà conclus ni les engagements qu'ils ont pris dans ce domaine. On aurait cru que le premier ministre, qui veut soutenir l'agriculture, et qui ne tient pas à la subventionner plus qu'il ne le faut, aurait fait l'impossible pour convaincre un concurrent de cette envergure de réduire ses subventions déloyales, et son soutien et ses programmes injustes, qui font tant de tort à notre industrie agricole.

Nous avons entendu l'homme politique le plus important du monde prononcer un long discours dans cette enceinte même sans souffler un traître mot ni de l'agriculture ni du blé ni de quoi que ce soit démontrant que le premier ministre du Canada lui avait fait comprendre que notre agriculture était mise à mal par les mesures américaines, rien qui laisse croire que notre premier ministre lui en ait parlé.

Nous savons que les Canadiens ont présenté une longue liste de doléances aux législateurs américains. Je voudrais donc attirer votre attention sur un document publié dernièrement par notre ambassade à Washington. Il s'agit d'un document non classifié dans lequel l'ambassadeur Gotlieb dit noir sur blanc, que les États-Unis font une concurrence injuste aux agriculteurs canadiens. Ainsi, en ce qui concerne l'aide alimentaire, l'article 616 de la loi américaine précise que le secrétaire à l'Agriculture doit exiger, dans chaque entente conclue avec un pays étranger, que le bénéficiaire accepte d'acheter de préférence leurs denrées alimentaires aux États-Unis. Cette disposition va à l'encontre de plusieurs engagements internationaux, comme le précise notre ambassadeur, et notamment des principes des services d'organisation de l'écoulement des excédents alimentaires et agricoles et de la Convention sur le commerce du blé découlant de l'Accord international sur le blé.

Le premier ministre en a-t-il parlé au président des États-Unis quand celui-ci était ici? Nous l'ignorons, mais nous savons que les Américains ne font rien à ce sujet. Ils ont décidé de ne rien faire, de ne pas réagir.

Par ailleurs l'article 622 de la même loi prolongerait le programme d'encouragement des exportations, qui consiste à octroyer des subventions à l'exportation, pour une période de deux ans; les Américains ajoutent d'ailleurs 1 milliard à la caisse. Notre ambassadeur dit à qui veut l'entendre que cette mesure continuera à faire baisser les prix agricoles et à pousser les autres pays à renforcer leur propres subventions. D'après notre ambassadeur, le Canada ne permettra pas à d'autres pays, aux États-Unis en l'occurence, de saper ses marchés traditionnels par des subventions à l'exportation.

Le gouvernement n'a pas fait ce qu'il devait à bien des égards. Il a trahi ceux qui l'ont porté au pouvoir. Il n'a pas tenu ses promesses les plus importantes. Il n'a pas aidé ses amis, car on peut dire que les agriculteurs de l'Ouest ont été de bons amis et de bons partisans du premier ministre et du Parti conservateur. C'est le moment où jamais pour le gouvernement de montrer qu'il se soucie d'eux et qu'il ne les laissera pas souffrir plus longtemps.

Je constate que mon temps de parole est écoulé mais je garantis au premier ministre que les citadins ne protesteront pas s'il fait le nécessaire pour permettre aux agriculteurs de l'ouest du Canada de traverser cette période conservatrice extrêmement difficile.

[*Français*]

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de l'occasion pour faire part de nos politiques, nous du Nouveau parti démocratique, en regard de nos agriculteurs, autant de l'Ouest que du Québec.

Suite à de nombreuses discussions que j'ai eues avec des collègues de mon parti, j'ai pu réaliser, monsieur le Président, que la nature des problèmes des agriculteurs de l'Ouest est essentiellement la même que celle des agriculteurs du Québec.

Également j'ai pu réaliser, monsieur le Président, que mon parti, le Nouveau parti démocratique, est un parti qui parle pour tous les agriculteurs du Canada et un parti qui a pris racine, si on remonte à l'histoire, dans le mouvement agricole.

Nous sommes évidemment au courant qu'un agriculteur canadien sur quatre connaît de sérieux problèmes financiers, qu'il y a présentement et cela depuis de nombreuses années une crise que je pourrais qualifier de très sérieuse à la fois pour les familles et les communautés agricoles. Nous savons qu'avec le libre-échange la situation ne peut qu'empirer. A ce titre, j'aimerais souligner que les représentations de l'Union des producteurs agricoles du Québec sont fort éloquentes. J'ai eu l'occasion de les rencontrer à mon bureau dans la circonscription de Terrebonne, à Repentigny, ainsi qu'à Ottawa. Et je

Article 29 du Règlement

peux vous mentionner que leurs craintes sont pleinement justifiées et en ce qui concerne notre parti, nous y adhérons entièrement. Le libre-échange aura des conséquences directes sur tout le système d'office de commercialisation . . .

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Je demande au député de Terrebonne (M. Toupin) s'il me donne la permission de lui poser une question?

• (1530)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Non, je regrette, mais je ne puis permettre de questions à ce moment-ci. Ce n'est pas un recours au Règlement.

[*Français*]

M. Toupin: Monsieur le Président, alors je disais que le libre-échange aura des conséquences directes sur tout système d'office de commercialisation. Il aura des conséquences directes pour nos producteurs de lait au Québec tout comme pour les agriculteurs de l'Ouest qui ont besoin du *wheat board*. Particulièrement, en regard du libre-échange il y aura des conséquences lourdes pour nos agriculteurs du Québec. A cet effet, je me pose de nombreuses questions, monsieur le Président, et j'aimerais dire que, premièrement, il y avait à l'origine un double langage. Au Québec, nous parlons de *free trade*, de libre-échange alors que le gouvernement au Canada va parler d'échange plus libre, c'est-à-dire que le gouvernement conservateur à l'origine même emploie un double langage, va parler au Québec de libre-échange et dans les autres provinces au Canada va parler d'échange plus libre.

Deuxièmement, à ce titre, tout comme les agriculteurs du Québec et du Canada, je pense que l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes en regard du libre-échange ou de l'échange plus libre, nous sommes en droit de connaître les données fondamentales. Je m'explique à cet effet. Certains économistes vont regrouper les divers secteurs d'activité en 34, cela peut varier. Ce que nous avons besoin avant de nous prononcer comme le gouvernement conservateur le fait, c'est de savoir dans chaque secteur d'activité premièrement les entreprises, celles qui ne pourront pas subsister au libre-échange, les entreprises ou le groupe d'entreprises qui auront besoin d'une période d'adaptation pour y arriver et celles qui pourront concurrencer immédiatement. Puis au niveau de chaque catégorie d'entreprise, et de chaque entreprise, nous devons savoir afin d'évaluer le coût humain, c'est ce qui est le plus important, le nombre d'emplois qui seront perdus dans tel secteur d'activité, dans tel groupe d'entreprises, dans telle entreprise. Et combien de nouveaux emplois seront créés pour pouvoir porter un jugement de valeur.

Monsieur le Président, pourquoi ce débat aujourd'hui? C'est tout simplement parce que le gouvernement conservateur a décidé de lever le moratoire sur les saisies de fermes par la Société du crédit agricole qui devait en principe être effectif vendredi de cette semaine.

Maintenant, monsieur le Président, nous savons que les banques, en regard des prêts consentis, seront maintenant justifiées à leur tour de pouvoir saisir ces fermes. Elles n'auront simplement qu'à suivre l'exemple de la Société du crédit agricole, c'est-à-dire du gouvernement conservateur.

Nous savons également que les prix du blé ont été réduits de 18 p. 100 cette année, que les prix ont été réduits d'environ 20 p. 100 l'année dernière et que bientôt, si ce n'est déjà la situation, les prix ne couvriront plus les coûts de production.

Monsieur le Président, nos agriculteurs du Canada, nos agriculteurs du Québec, connaissent une situation extrêmement difficile. Je pense qu'en tant que gouvernement pour une économie de base comme l'agriculture, nous devons trouver tous les moyens nécessaires pour sauver nos agriculteurs, sauver nos fermes familiales et sauver cette économie. Nous disons, nous les néo-démocrates, que le gouvernement fédéral doit donner aux agriculteurs l'assurance que leurs revenus cette année ne soient pas inférieurs à leurs revenus de l'an dernier. La survie de l'économie agricole de l'Ouest, des familles, de la communauté agricole et des communautés agricoles de l'Ouest doit être protégée. Je peux vous mentionner, monsieur le Président, que les agriculteurs du Québec, que la communauté agricole du Québec réalisent la gravité de la situation, non seulement pour eux, mais pour leurs confrères de l'Ouest et se montrent solidaires d'eux.

Les agriculteurs du Québec savent aussi que le problème de la dette doit être résolu: 25 milliards de dette au Canada pour nos agriculteurs. Nous connaissons, et ils savent aussi, que le problème des taux d'intérêt trop élevés pour les agriculteurs est injustifié. A ce titre, j'aimerais souligner qu'il y a près d'un an et demi ou environ deux ans, au Comité des finances, à cette époque, à la Chambre des communes, nous nous étions penchés sur certains points précis concernant les agriculteurs. Il y avait entre autres l'article 31 de la loi concernant les agriculteurs à temps partiel. Nous avions suggéré des solutions pour les aider.

Il y avait aussi également l'épineuse question du financement de nos agriculteurs au Canada, particulièrement la question des taux d'intérêt. Il y avait eu discussion sur une mesure fiscale, inadéquate, remarquez, qui avait été élaborée aux États-Unis et qui, ici, à cause d'une perte fiscale, ne profiterait pas aux agriculteurs du Canada, et qui avait été rejetée. Mais nous avions suggéré la voie directe, c'est-à-dire que pour aider nos agriculteurs, autant ceux du Québec que de l'Ouest, il fallait que la Société du crédit agricole puisse intervenir directement, et ce par des taux d'intérêt réduits et appropriés.

Un agriculteur sur quatre, monsieur le Président, comme je l'ai déjà mentionné, connaît de sérieuses difficultés financières. Je pose la question au gouvernement conservateur: Que leur arrivera-t-il après la levée du moratoire? Que feront les banques? Suivront-elles l'exemple du gouvernement conservateur?

Monsieur le Président, les dettes des agriculteurs, c'est une évidence, sont trop élevées. Elles doivent être diminuées et c'est ce que notre parti, le Nouveau parti démocratique du Canada, préconise.

Je suis fier, monsieur le Président, de participer à ce débat aujourd'hui, un débat qui a duré toute la nuit. Je tiens également à préciser que, au cours de la nuit dernière, aucun libéral n'a jugé bon de venir défendre les agriculteurs du Canada, les agriculteurs de l'Ouest.

Une voix: C'est cela!

M. Toupin: Effectivement, j'ai un collègue qui me dit que c'est cela et, effectivement, c'est la réalité et c'est la vérité.

• (1540)

Je tiens aussi à dire que les problèmes des agriculteurs, encore une fois de l'Ouest, sont très similaires aux problèmes des agriculteurs du Québec. Également, je tiens à dire, à titre de Québécois de langue française, que les Canadiens français, agriculteurs et autres, que les Canadiens français du Nord de l'Alberta, du Manitoba, de la Saskatchewan, qu'ils vivent à Laflèche, St. Paul, St Albert, Gravelbourg et autres villes, ne sont pas oubliés par les agriculteurs du Québec, par les gens du Québec, qu'ils restent dans notre mémoire et qu'ils peuvent compter sur notre support et celui de notre parti.

Enfin, monsieur le Président, je terminerai ainsi, le Nouveau parti démocratique du Canada, les néo-démocrates, nous avons défendu les intérêts des agriculteurs hier, la nuit dernière, aujourd'hui, comme depuis de nombreuses années et nous continuerons à défendre les intérêts des agriculteurs, qu'ils soient dans l'Ouest ou qu'ils soient au Québec, ou qu'ils soient en Ontario ou dans toute province. Maintenant, c'est au gouvernement conservateur d'écouter ce qu'on dit et c'est à lui d'agir.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête? Dans ce cas, comme il est passé 14 heures, le mercredi 29 avril, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures, demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 h 44.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 30 avril 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA SITUATION CATASTROPHIQUE DES PRODUCTEURS DE CÉRÉALES

M. le Président: Je voudrais informer la Chambre qu'il a été convenu avec les leaders parlementaires de reprendre le débat sur la situation catastrophique des producteurs de grains. La motion à l'étude est celle du député de Prince-Albert (M. Hovdebo):

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hovdebo:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. le Président: Le débat se poursuit avec l'intervention du député d'Okanagan—Similkameen (M. King).

M. Fred King (Okanagan—Similkameen): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir prendre part au débat aujourd'hui.

M. Gauthier: Où étiez-vous hier?

M. King: J'en ai été empêché hier parce que l'opposition, qui avait soulevé la question à l'origine, n'avait personne à faire intervenir pour que le débat se poursuive.

Des voix: Oh, oh!

M. King: Il est plutôt ironique que personne du Nouveau parti démocratique, lequel a pris l'initiative de ce débat, ne se soit trouvé là pour le poursuivre. Je suis ravi de pouvoir intervenir. J'accueille avec joie la décision de reprendre le débat.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Epp (Provencher): Il ne demande toujours pas la parole pour le débat.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je suis sûr que, après les événements des derniers jours, les députés voudront tous entendre le député d'Okanagan—Similkameen (M. King). Je veux que la Chambre sache que je vois le député de Nickel Belt (M. Rodriguez).

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je suis heureux que le brouillard se soit dissipé aujourd'hui . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: . . . et qu'on ait une meilleure vue du fauteuil.

Je veux signaler au député d'Okanagan—Similkameen (M. King) que j'étais debout hier après-midi avant que nous ayons cette ruée de six secondes.

M. le Président: Le député de Nickel Belt a soulevé une question importante, mais je ne pense pas que ce soit un rappel au Règlement. C'est probablement une question de débat. Le député d'Okanagan—Similkameen a la parole.

M. King: Non seulement ce n'est pas pertinent mais c'est faux, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. King: Il est ironique que nous soyons ici aujourd'hui . . .

M. le Président: Je suis sûr que le député d'Okanagan—Similkameen veut dire que les autres députés ne se rappellent pas ces événements aussi bien qu'ils le devraient. Le député d'Okanagan—Similkameen.

Des voix: Oh, oh!

M. King: Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir reformulé ma remarque. Si la question n'était pas aussi grave pour tant de Canadiens, on pourrait rire en voyant les membres du caucus libéral, en face, faire semblant de se préoccuper de l'agriculture et de l'Ouest.

Même le chef de l'opposition (M. Turner) s'en est mêlé et a essayé de justifier tout ce qu'il n'a pas fait quand il dirigeait un gouvernement qui a complètement laissé tomber l'agriculture et l'Ouest dans de nombreux domaines essentiels de l'activité économique. On ne peut s'empêcher d'accueillir son discours d'hier avec le cynisme qu'il mérite. Il n'est pas nécessaire de revenir aux remarques méprisantes et insultantes que l'ancien premier ministre Trudeau a adressées aux agriculteurs de l'Ouest et qui illustraient son attitude personnelle et celle du parti libéral en ce qui concerne l'exercice de certaines responsabilités qu'ils avaient envers l'Ouest et les agriculteurs. Ce gouvernement-là a décidé de négliger l'Ouest et ses agriculteurs tout comme il l'a fait quand ses politiques ont engendré les taux d'intérêts de 22 p. 100 et plus qui sont la vraie cause des difficultés qui règnent sur l'agriculture et bien d'autres secteurs de notre économie.

Article 29 du Règlement

Nous avons entendu, hier, le chef de l'opposition se plaindre amèrement que les taux de la Société du crédit agricole s'élevaient en moyenne à 11 p. 100. Puis-je lui demander quelles mesures son gouvernement a prises pour aider les agriculteurs qui étaient pris avec des emprunts à 16,75 p. 100 d'intérêt? Qu'est-ce que le chef de l'opposition a fait quand il avait le pouvoir, en tant que premier ministre, d'aider ces agriculteurs qu'il défend maintenant avec tant de zèle? Il n'a rien fait et le gouvernement libéral qu'il dirigeait, non plus. C'est le gouvernement de notre premier ministre (M. Mulroney) qui s'est attaqué avec le ministre de l'Agriculture (M. Wise) à ces taux d'intérêt terriblement élevés que la politique libérale avait engendrés et qui a pris des mesures pour réduire le taux d'intérêt pour tous ceux des agriculteurs qui étaient pris avec des emprunts à 16,75 p. 100 d'intérêt. Voilà l'une des nombreuses mesures que le ministre de l'Agriculture a adoptées pour atténuer les vives pressions qui menacent les agriculteurs canadiens.

Si j'en ai le temps, je parlerai tout à l'heure des nombreuses initiatives que le gouvernement Mulroney a prises pour venir en aide à l'agriculture et aux agriculteurs. Il y a lieu de souligner ici que ces interventions gouvernementales auraient pu être mises en oeuvre des mois et des années auparavant, lorsque le gouvernement libéral précédent était au pouvoir. Les problèmes existaient déjà à l'époque. En fait, c'est la politique libérale elle-même qui a provoqué les plus sérieux d'entre eux. Or, les libéraux ont manqué de courage. Ils n'ont pas voulu reconnaître les responsabilités de leur gouvernement.

• (1110)

Hier, le député de Bow River (M. Taylor) a tenu des propos sur lesquels il vaut la peine de revenir. Il a rappelé que lorsqu'on a voulu savoir de l'ancien ministre libéral de l'Agriculture, M. Whelan, quand son gouvernement se porterait au secours des agriculteurs en proie à des taux d'intérêt supérieurs à 22 p. 100, celui-ci s'est contenté de répondre «bientôt». Son gouvernement n'a jamais répondu à l'appel des agriculteurs.

M. Taylor: «Bientôt» s'est fait attendre!

M. King: Ce que l'ancien ministre libéral de l'Agriculture aurait dû répondre, c'était «jamais». Les agriculteurs n'ont pas obtenu d'aide du gouvernement libéral, tant sous le régime de M. Trudeau que celui de son successeur.

A l'instar du député de Bow River, j'ai des exemples à apporter afin d'expliquer pourquoi les déclarations provenant des banquettes libérales au cours de ce débat sont accueillies avec de plus en plus de cynisme. Hier, le député libéral de York-Centre (M. Kaplan) a dit que la parole était vaine et qu'un seul parti avait le pouvoir d'agir, soit celui qui forme le gouvernement.

Les producteurs de fruits de la Colombie-Britannique expédient chaque année quantité de pommes aux députés. Je suis persuadé que vous les recevez aussi avec plaisir, monsieur le Président. Ces fruiticultuers de la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique, disent qu'il est regrettable que le député de York-Centre n'ait pu, hier, intervenir avec effet rétroactif. Où était-il lorsque les agriculteurs de cette vallée demandaient au ministre libéral de l'Agriculture, l'honorable Eugene Whelan, d'honorer ses obligations en vertu de la Loi de stabilisation des prix des produits qui y sont énumérés?

Lorsque j'ai, à de multiples reprises, porté à l'attention de M. Whelan la question d'un paiement compensatoire pour les fruiticulteurs de la vallée de l'Okanagan, paiement rendu nécessaire par les prix désastreux, en 1983, pour les fruits à chair tendre comme les pêches, les abricots et les cerises, on m'a répondu non, même si M. Gerald Geen, le président de l'association des fruiticulteurs et moi-même avons soulevé personnellement la question auprès de M. Whelan. Le gouvernement libéral a refusé d'effectuer ce paiement, même si de nombreux agriculteurs faisaient face à une situation catastrophique à la suite de l'effondrement des prix, qui ne permettaient aux agriculteurs que je représente de couvrir que 20 p. 100 de leurs coûts de production. M. Whelan a précisé à la Chambre et à votre serviteur qu'il n'était pas question de payer.

Il faut comparer cela aux mesures prises par l'actuel ministre de l'Agriculture lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir. Il a renversé cette décision regrettable et effectué ce paiement très important, après que les Canadiens ont eu le bon sens de porter au pouvoir les conservateurs. Ce faisant, les Canadiens ont apporté à l'agriculture du Canada des avantages inégalés dans notre histoire. Ce secteur n'a jamais fait l'objet d'autant d'attention de la part du gouvernement fédéral.

Permettez-moi de vous citer des passages du numéro du 2 mars 1987 de la revue intitulée le *British Columbia Orchardist*. Le président de l'association des fruiticulteurs de la Colombie-Britannique, M. Gerald Geen, qui représente quelque 2 000 fruiticulteurs établis dans les vallées de l'Okanagan, de la Similkameen et de Creston, a écrit ce qui suit au sujet de la somme de 4,5 millions de dollars versée récemment aux pomiculteurs de la région:

> La vraie bonne nouvelle, c'est que le gouvernement fédéral vient tout juste d'annoncer que des paiements de stabilisation seront versés aux pomiculteurs canadiens pour leurs récoltes de 1983 et 1984.

Il a ajouté:

> Je peux vous dire que notre industrie a reçu un appui extrêmement constructif à cet égard de la part du premier ministre et de l'un de ses principaux conseillers qui, l'été dernier, a passé deux jours avec moi dans la vallée de l'Okanagan. Il faut également souligner la contribution du très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a rencontré MM. Fred King et Martin Linder et votre serviteur en août dernier. Enfin, il ne faudrait pas oublier l'apport de l'honorable Michael Wilson, ministre des Finances, de l'honorable Pat Carney, ministre du Commerce extérieur, de l'honorable John Crosbie, ministre des Transports, de l'honorable Tom Siddon, ministre des Pêches et des Océans, de l'honorable Frank Oberle, ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et de plusieurs autres ministres importants, ainsi que de tout le caucus conservateur de la Colombie-Britannique.
>
> Je tiens tout particulièrement à remercier le ministre de l'Agriculture, M. John Wise, et son adjoint, M. John Donald, d'avoir appuyé vigoureusement notre demande de paiement de stabilisation au cours des douze derniers mois . . . Au nom de nos pomiculteurs, je voudrais remercier tous les représentants du gouvernement fédéral qui, d'une façon ou d'une autre, ont aidé notre industrie à obtenir ce paiement. Vos efforts sont très appréciés. Les sommes qui seront versées seront très utiles à nos producteurs.

Si j'ai tenu à faire porter cette lettre au compte rendu, c'est pour souligner le fait que, en dépit de ce que disent nos vis-à-vis, les agriculteurs canadiens savent très bien que les membres du gouvernement actuel, et notamment le premier ministre, le ministre de l'Agriculture et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer), accordent plus d'attention à leurs difficultés et à l'agriculture canadienne que tout autre gouvernement antérieur.

Mardi, le ministre de l'Agriculture était dans ma circonscription d'Okanagan—Similkameen pour l'inauguration du nouveau centre de recherche d'Agriculture Canada construit au coût de 24 millions de dollars. Plus de 1 500 citoyens de la région étaient au rendez-vous en témoignage de la faveur populaire qu'a obtenue, auprès de tous les agriculteurs de la Colombie-Britannique, la station expérimentale de Summerland depuis sa création en 1914.

• (1120)

Comme je l'ai déjà dit, monsieur le Président, j'ai souvent apporté des pommes pour les distribuer aux députés . . .

Une voix: Et des cerises.

M. King: Et des cerises, des abricots et des pêches . . .

Une voix: Et du vin?

M. King: Tous les merveilleux fruits et légumes frais qui proviennent de la vallée de l'Okanagan. Je signale tout particulièrement à votre attention la pomme Spartan, une variété mise au point à la station expérimentale de Summerland. Il s'agit d'une belle pomme rouge issue d'un croisement entre la McIntosh et la Newton. Je sais que c'est l'une de vos préférées, monsieur le Président.

Je le répète, la pomme Spartan a été mise au point au centre de recherche de Summerland. Vous pouvez en déduire que tel est l'apport du ministère fédéral de l'Agriculture à votre bien-être, monsieur le Président. Toutefois, ce centre de recherche s'intéresse également aux techniques de conditionnement des fruits, à l'entreposage en atmosphère contrôlée et à d'autres questions.

J'ai entendu parler l'autre jour d'une remarquable nouvelle installation aménagée en Ontario qui permettra de conserver les pommes intactes durant une année entière. Le centre de recherche à Summerland effectue du travail de ce genre depuis 30 ans et de pareilles installations existent dans la vallée d'Okanagan depuis au moins 25 ans. De fait, nous avons des entrepôts à atmosphère contrôlée qui peuvent contenir 2 millions de boisseaux de pommes dans la vallée d'Okanagan.

On peut attribuer au centre expérimental de Summerland et aux efforts consentis par le gouvernement fédéral en faveur des recherches à cet endroit le fait que la vallée d'Okanagan occupe le premier rang dans le domaine de la technologie horticole.

La pulvérisation à faible volume des vergers, ce qui doit réjouir tous les écologistes au Canada, a été mise au point au centre expérimental de Summerland ainsi que les nouvelles techniques d'irrigation.

Article 29 du Règlement

La région d'Okanagan n'a en moyenne qu'une précipitation annuelle de 10 pouces. Sans irrigation, rien ne pousserait. L'eau qui sert à l'irrigation est un bien précieux qui doit être utilisé judicieusement et à cette fin, le centre expérimental de Summerland aide les agriculteurs dans la vallée d'Okanagan à mettre au point des techniques destinées à économiser l'eau.

Il importe de signaler ce que le ministère de l'Agriculture fait pour venir en aide aux agriculteurs canadiens et notamment le vif intérêt que le ministre de l'Agriculture manifeste à l'égard de la recherche agricole.

Permettez-moi de parler un instant de certains programmes et des dépenses effectuées par le gouvernement actuel sous la direction du ministre.

A Végréville, en Alberta, 4,57 millions de dollars ont été dépensés en bâtiments et recherches sur la qualité des sols; au Québec, il y a eu un complexe agricole expérimental qui a coûté 6,1 millions; à London, en Ontario, 16 millions sont allés à un complexe bureaux-laboratoires; à l'Assomption, au Québec, 8,5 millions sont allés à des établissements de recherche chargés de trouver des cultures de remplacement pour les producteurs de tabac; à Big River, en Saskatchewan, 1,5 million est allé à l'agrandissement de la pépinière forestière provinciale; en Saskatchewan encore, 577 millions ont été consacrés à l'agrandissement d'un centre du bétail; la station de recherche Lacombe en Alberta a reçu 210 000 $ pour une bibliothèque et une salle de conférences; à Saint-Jean-sur-Richelieu, au Québec, 16 millions ont été consacrés à un complexe bureaux-laboratoires; à Lethbridge, en Alberta, 22,3 millions sont allés à l'institut de recherche sur les maladies animales; à Guelph, en Ontario, 2,7 millions au nouveau laboratoire de pathologie animale; à Sainte-Hyacinthe, au Québec, 17 millions à un laboratoire de pathologie; et à Nepean, en Ontario, 33,6 millions à un complexe bureaux-laboratoires pour le centre de recherche animale.

Si l'on ajoute à ces dépenses les 24 millions qui ont été consacrés à la station expérimentale de Summerland, le total des dépenses s'établit à environ 150 millions. Les dépenses prévisionnelles d'Agriculture Canada relatives au financement de la recherche pour 1986-1987 s'établissent à 150 millions.

Je pense que l'opposition a considérablement brouillé les cartes quant aux effets de la levée du moratoire. Il importe je pense de bien préciser que le moratoire en existence ne concernait que les contrats passés avec la Société du crédit agricole. Il n'intéressait pas les prêts ou hypothèques consentis par les établissements du secteur privé.

Ce moratoire ne saurait durer éternellement. Il n'y a pas de moment où sa levée ne nuirait à personne. C'est pour cette raison qu'il avait été adopté au départ.

Le gouvernement a maintenant créé les conseils d'examen de l'endettement agricole et le programme de réorientation des agriculteurs, qui tous deux vont atténuer les problèmes liés à la levée du moratoire. Le moratoire lui-même n'avait pas pour but de supprimer ces problèmes, simplement d'offrir un répit.

Article 29 du Règlement

Monsieur le Président, je vois que mon temps de parole tire à sa fin. J'aurais aimé parler un peu plus des pommes Spartan. Mais vu les limites de temps, il faudra que je me contente de vous en apporter une pour faire voir ce dont je parle.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kenora—Rainy River (M. Parry).

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je me réjouis moi aussi de pouvoir participer aujourd'hui au débat sur la motion proposée par le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) concernant la crise qui frappe le secteur de la production céréalière . . .

M. Foster: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Algoma (M. Foster) a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Foster: Monsieur le Président, je croyais comprendre que les interventions au cours de ce débat allaient alterner entre les députés ministériels et les députés de l'opposition officielle.

Le NPD a présenté le dernier intervenant, puis la Chambre s'est ajournée. Il conviendrait, à mon avis, qu'on entende maintenant un intervenant du parti ministériel, puis un intervenant de l'opposition officielle. Le député qui a maintenant la parole est . . .

Des voix: Il conviendrait que vous vous asseyez. Le président est debout.

Le président suppléant (M. Paproski): Tout ce que je puis dire, c'est que j'accorde la parole aux députés au fur et à mesure que je les vois. La parole est maintenant au député de Kenora—Rainy River.

M. Parry: Monsieur le Président, une crise de plus en plus grave s'est abattue sur les agriculteurs canadiens ces deux dernières années. La situation est nulle part plus évidente et plus sérieuse que dans le secteur de la production céréalière de l'Ouest.

Malheureusement, monsieur le Président, le monde est aujourd'hui engagé dans une espèce de guerre commerciale particulièrement meurtrière dont le Canada est à la fois la principale victime et un participant bien malgré lui.

La guerre des subventions à l'exportation entre la Communauté économique européenne et les États-Unis a fait dégringoler le prix des céréales canadiennes. Les prix ont chuté de 20 p. 100 l'an dernier, et une autre baisse de 18 p. 100 a été annoncée la semaine dernière par la Commission canadienne du blé pour la campagne agricole 1987-1988.

Lequel d'entre nous, monsieur le Président, pourrait faire face à une réduction de ses revenus qui accumulée sur deux ans atteindrait environ 40 p. 100? Bien sûr, je parle ici de petites entreprises, ce que sont la plupart des exploitations céréalières canadiennes, et des frais fixes qu'elles doivent assumer, dont beaucoup ont augmenté en flèche au fil des ans, ce qui s'est traduit par une chute des revenus. Nous savons tous que la flambée des taux d'intérêt du début des années 1980 a fait de nombreuses victimes chez les agriculteurs de l'Ouest; nous savons tous que le coût de l'énergie, des engrais et de la main-d'oeuvre agricole est en hausse. Pourtant, malgré l'augmentation de ces frais, les agriculteurs ont subi ces deux dernières années de production une réduction de leurs revenus que l'on peut qualifier de catastrophique.

Lundi dernier, à un moment on ne peut plus inopportun pour les agriculteurs soumis à de grandes pressions, le gouvernement a annoncé que mardi, le lendemain, la Société du crédit agricole pourrait à nouveau procéder à des saisies d'exploitations familiales car il levait le moratoire en vigueur depuis 18 mois.

• (1130)

Il me faut souligner qu'en fin de compte, cette société est perçue comme le chef de file dans le domaine des prêts agricoles. Tous les députés savent ce qui arrive lorsqu'une banque majore ses taux hypothécaires: toutes les autres banques lui emboîtent le pas. Je pense que l'on peut prévoir—et le gouvernement doit assurément s'y attendre—que les autres institutions qui prêtent aux agriculteurs y verront le signal d'une nouvelle campagne de saisies d'exploitations agricoles.

Le gouvernement a refusé de s'engager à mettre sur pied un programme de paiements d'appoint pour l'année de production qui vient. Il affirme que les nouvelles à ce sujet seront annoncées au moment opportun. Or, le moment opportun, c'est maintenant. Par définition, et l'on en a une excellente preuve en ce moment je crois, les agriculteurs sont des gens directs qui comprennent les faits et savent ce qui se passe. Pour appeler les choses par leur nom, un programme de paiement d'appoint est une subvention. Certains l'appellent une aumône mais les agriculteurs préféreraient gagner leur vie avec un système en vertu duquel le marché fixe le prix de leurs denrées et leur assure un revenu au lieu d'accepter que l'on subventionne leurs récoltes.

Nous demandons donc, non pas parce que sur le plan idéologique notre parti trouve de grands mérites aux subventions, non pas parce que nous croyons que l'économie agricole et la guerre des céréales puissent se poursuivre indéfiniment étant donné ce qui se passe, mais simplement parce que notre parti comprend que la survie des producteurs de céréales de l'Ouest est en jeu, nous demandons, dis-je, que l'on s'engage au moins à garantir aux producteurs canadiens de céréales que les recettes totales pour la récolte de cette année soient égales à celles de l'année dernière.

Et ce faisant, il est évident, que nous-mêmes ainsi que les autres partisans de cette mesure ne considérons pas qu'il s'agit d'un genre d'aide sociale, mais d'un remède à court terme pour surmonter la crise que traverse l'agriculture céréalière canadienne, remède sans lequel nous n'aurons jamais la possibilité d'apporter des solutions à long terme qui, naturellement, sont les seules acceptables pour l'économie céréalière.

Comme l'a fait observer Oscar Wilde, avec le temps nous finirons tous par mourir, mais les agriculteurs canadiens risquent de ne pas survivre dans l'immédiat. Ils sont disposés à supporter les conséquences de l'inflation et l'augmentation des autres facteurs d'établissement des prix pourvu que le gouvernement leur garantisse que les denrées qu'ils produisent leur assureront un revenu.

Nous ne proposons pas cette motion dans un esprit partisan et dans le but de condamner sans réserve toute la politique du gouvernement en matière d'économie agricole parce que nous comprenons bien qu'il a pris des initiatives valables et a accompli des choses utiles. Nous savons que le gouvernement ne ménage pas ses efforts sur la scène internationale. Tout gouvernement canadien le ferait parce que l'anarchie, le dumping et les manoeuvres de commercialisation auxquels on assiste en ce moment n'aboutiront qu'à perturber davantage le marché mondial des céréales si l'on ne prend pas de mesures pour les réprimer.

Nous savons que le gouvernement comprend également que l'exportation des céréales reflète, si vous voulez, en une grande mesure la situation agricole dans le tiers monde et dans les pays moins développés du camp socialiste. Nous savons après tout qu'on ne devrait jamais vendre ou distribuer le grain canadien de façon à compromettre le moins du monde la survie de l'agriculteur du tiers monde car, si on ne lui donne pas la possibilité de cultiver la terre, de vendre ses récoltes pour en tirer un revenu et, en même temps d'en nourrir sa famille, ceux qui l'en auront privé se seront rendus coupables d'un crime contre l'humanité entraînant des conséquences des plus graves pour le tiers monde.

Notre parti ne prétend pas que, depuis quelques mois, le gouvernement a complètement négligé d'aider le secteur agricole. Nous doutons énormément de la validité du Programme de réorientation des agriculteurs. Nous savons que la création des bureaux d'examen de l'endettement agricole s'est révélée une mesure utile et que le gouvernement a consulté les associations agricoles, bien que les conséquences de ces consultations se manifestent davantage par le fait de ne pas avoir tenu compte des recommandations formulées plutôt que par celui d'y avoir donné suite. J'en reviens au fait que l'aide du gouvernement ne s'est pas révélée suffisante et elle ne le sera pas tant que ce dernier n'aura pas annoncé de nouvelles mesures destinées à assurer la survie dans l'immédiat de l'économie céréalière de l'Ouest, de façon à lui permettre de se prévaloir des possibilités existantes dans cettte région du pays.

Les solutions de rechange proposées au programme de versements d'appoint et aux autres mesures de rajustement ne sont pas vraiment valables. Tant que le gouvernement n'aura rien annoncé de concret, les faillites se généraliseront. Nous assisterons non seulement à une perturbation de l'économie et à une recrudescence du chômage, situation que, aussi déplorable qu'elle soit, beaucoup d'entre nous connaissent hélas! et pour laquelle notre société a adopté des mesures destinées à la combattre et à en atténuer les conséquences à court terme, mais aussi à quelque chose de très grave, notamment les faillites associées au chômage. C'est doublement grave du fait que cela signifiera la fin d'un mode de vie pour tous ceux que l'absence d'une aide gouvernementale forcera à quitter la terre.

Nous savons que plus les changements qui surviennent dans leur vie sont nombreux et importants, plus les gens sont soumis au stress. Si nous permettons que les céréaliers de l'Ouest soient à la fois l'objet du triple stress résultant de la faillite, du chômage et du déracinement, ils seront soumis à des tensions incroyables et bien supérieures à ce que vous, moi et tous les autres députés pouvons imaginer, voire même au-delà des limites qu'ils pourraient supporter.

Non seulement verrons-nous disparaître les exploitations agricoles les moins prospères de l'ouest du Canada, mais également des collectivités rurales tout entières. Cela signifiera la disparition des succursales bancaires, des études d'avocats, des bureaux de médecins, des co-opératives et des associations de crédit qui ont contribué à bâtir l'ouest du Canada et qui ont permis aux agriculteurs de se lancer en affaires. Mais ce qui est encore plus grave, cela signifiera l'élimination complète de l'économie des sols.

De temps à autre, quand je quitte les zones rurales de ma circonscription, j'aime parcourir la campagne manitobaine. Je ne manque jamais d'être fortement impressionné par l'envergure des exploitations des agriculteurs du Manitoba, et je ne puis me défendre de les envier, quand je songe à mes propres agriculteurs dont le marché est beaucoup plus restreint, qui doivent s'adonner à une culture diversifiée au lieu d'une seule culture, que ce soit les céréales ou les pommes de terre, et qui ont dû faire face ces dernières années à de très nombreuses épreuves avec très peu d'appui de la part du gouvernement provincial et, malheureusement, comme ils ne sont pas céréaliers, sans non plus avoir vraiment accès aux programmes fédéraux. Mes agriculteurs éprouvent de sérieuses difficultés, mais ils comprennent que, dans l'ensemble, les agriculteurs de l'Ouest n'ayant pas accès à d'autres possibilités d'emploi, ne disposant pas de boisés comme leurs homologues du nord-ouest de l'Ontario, ce sont eux qui sont dans le pire guêpier.

A propos de l'économie des sols, la dernière fin de semaine dans l'ouest du Canada a été assez venteuse. En roulant sur l'autoroute, je pouvais voir la couche arable s'envoler au vent à une époque de l'année où elle aurait dû normalement être bien ancrée même si elle avait été labourée. Quand l'agriculture s'enlise dans le marasme, l'incapacité des agriculteurs de préserver leur sol réduit considérablement les perspectives futures de l'économie rurale.

• (1140)

Si d'une part le gouvernement a fourni une certaine aide, il a laissé les coûts de production des agriculteurs augmenter. Par suite de l'annonce par le gouvernement au printemps, le pire temps de l'année, de son intention de mettre fin au moratoire, nous faisons face à une situation très grave.

[*Français*]

Monsieur le Président, 25 milliards de dollars de dettes au Canada pour nos agriculteurs. Nous savons, ils le savent aussi, que les taux d'intérêt fixés sous le gouvernement libéral sont très élevés, sont trop élevés pour que les fermiers puissent survivre.

[*Traduction*]

Je voudrais parler des solutions à long terme pour l'économie agricole, car sans d'autres débouchés pour leurs cultures, certains agriculteurs devront abandonner leur production. Cela m'a fait plaisir il y a quelques mois de participer à l'étude effectuée par le comité de l'énergie sur l'utilisation de l'alcool comme carburant. J'ai été frappé par le vif désir exprimé par certains secteurs de l'agriculture canadienne de lier leur problème d'excédents de grain à la situation énergétique du pays, en ce qui concerne notamment l'approvisionnement en essence.

Article 29 du Règlement

Certaines sociétés pétrolières ont annoncé des solutions pétrochimiques imminentes aux problèmes d'indice d'octane de l'essence, mais je crois d'après ce que j'ai vu qu'il existe des solutions biochimiques et biomécaniques qui permettraient d'utiliser le grain de l'Ouest comme matière première. Cela pourrait consolider le prix du grain vendu pour l'alimentation et permettre ainsi à nos agriculteurs de se sortir du trou dans lequel ils se trouvent.

Le gouvernement laissera-t-il notre industrie de raffinage du pétrole, qui appartient surtout à des intérêts étrangers, tourner le dos aux agriculteurs canadiens, ou le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer), qui a dans sa circonscription une usine d'éthanol fabriqué à partir de grain, prendra-t-il les mesures nécessaires pour qu'il soit possible de répondre aux besoins du Canada en matière d'indice d'octane des carburants d'une manière qui améliore les perspectives économiques des agriculteurs canadiens?

L'éthanol est disponible au Canada depuis six ans. Il y aura un an demain que le comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources a déposé un rapport qui préconisait un mélange de 5 p. 100 d'éthanol et de 3 p. 100 de méthanol non seulement afin de réduire la dépendance du Canada sur les additifs importés, mais aussi d'aider les agriculteurs de l'Ouest à trouver un nouveau débouché. Le rapport est resté lettre morte. Nous croyons savoir qu'on a effectué certaines études superficielles à la Commission canadienne du blé, mais le fait est que le gouvernement doit agir parce qu'il sait qu'une solution s'offre à nous et qu'il existe des remèdes pour aider l'agriculteur de l'Ouest à bénéficier d'un autre débouché pour ses grains.

Par conséquent, le gouvernement a, en réalité, sacrifié l'économie agricole aux intérêts des multinationales pétrolières. Tout le monde devrait savoir qu'il n'y a pas de marché libre dans le domaine de la production pétrolière au Canada. Il n'y a pas de marché libre des produits raffinés. En prenant la décision politique de laisser le prétendu marché libre évoluer, le gouvernement est à la veille d'étouffer une importante possibilité économique pour les agriculteurs canadiens et de la donner aux sociétés pétrolières multinationales. De plus, c'est sous une forme qui créera peu d'emplois et maintiendra le contrôle centralisé que recherchent les multinationales.

On nous dit que l'on va investir très prochainement 275 millions pour chacune des deux usines de fabrication de l'antidétonant organique MTBE, qui seront construites l'une dans l'Ouest et l'autre dans l'Est, et qui créeront chacune 100 emplois. C'est le genre de solution à la pénurie canadienne d'antidétonants que le pays ne peut pas se permettre, car nous avons les remèdes dans une nouvelle technologie en voie de développement qui pourra bénéficier d'économies d'échelle et des progrès d'efficacité à réaliser, et nous ne serions pas de bons Canadiens si nous vendions une telle occasion à une industrie pétrolière déjà beaucoup trop dominée par les multinationales.

Dans les années 1970, aux États-Unis, les inquiétudes quant aux approvisionnements ont conduit à des encouragements fiscaux du fédéral et des États, ce qui a amené une vaste industrie indépendante de raffinage, contrôlant la moitié de la capacité américaine, ce qui n'existe pas ici, à collaborer à l'utilisation d'éthanol dans l'essence. Aujourd'hui, malheureusement, la production canadienne est la même qu'en 1981, à une époque où Mohawk Oil mettait en service une distillerie de 7,2 millions de litres, au Minnesota, et commençait à vendre un mélange à 10 p. 100 d'éthanol. Pourquoi ce mélange n'est-il pas disponible dans tout le pays? Pourquoi refuse-t-on aux agriculteurs canadiens des revenus supplémentaires de 200, 400 ou 500 millions par année, simplement en autorisant les mélanges éthanol/méthanol à 5 et 3 p. 100 et les mélanges à 10 p. 100 d'éthanol, qui pourraient être commercialisés presque immédiatement?

De récentes décisions, des deux partis au Congrès et du gouvernement américains, pourraient prochainement exiger des carburants oxygénés, éthanol et méthanol, pour répondre aux normes de la loi de 1987 sur l'assainissement de l'air. Cette politique est appuyée par 46 sénateurs, républicains et démocrates, et par le vice-président Bush qui, naturellement, aspire à la présidence.

Que cela arrive ou non, les raffineurs nord-américains doivent combler un déficit d'antidétonants évalué à plus de 10 milliards par an, en remplaçant les produits au plomb par d'autres de leur choix, qui n'est pas nécessairement le même que celui du public.

L'appui du gouvernement et du Parlement canadiens aux forces en faveur de l'éthanol, dans ce pays et dans le monde, pourrait faire pencher la balance en faveur de l'option biochimique pour réduire les émissions de plomb et d'autres produits. L'éthanol est un carburant bien connu qui présente peu de risques pour l'environnement. En plus, il a un grand potentiel économique.

Vous me faites signe que mon temps se termine, monsieur le Président. J'aurais pu parler plus longtemps et j'espère pouvoir revenir prochainement sur les possibilités de l'éthanol pour les agriculteurs canadiens, en particulier les céréaliculteurs. Cette solution créerait davantage d'emplois et permettrait de maintenir la rentabilité des exploitations agricoles. Le succès international de la production d'éthanol pourrait raffermir le prix des grains et garder l'économie de l'Ouest en bonne santé, si le gouvernement avait assez le sens de l'avenir pour utiliser ses pouvoirs législatifs à cette fin.

[*Français*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, tout en reconnaissant l'importance primordiale de la grande contribution des exploitants agricoles à l'alimentation de notre nation et leur droit de gagner leur vie convenablement et d'obtenir un prix raisonnable pour leurs produits, je dois admettre que la complexité de la production agricole, et plus particulièrement la production des grains, n'est pas un domaine dans lequel j'ai beaucoup d'expertise. Monsieur le Président, vous savez que mon expertise est plutôt dans les domaines de la communication et de la culture. Et sur les ondes de Radio-Canada vous pouvez écouter bien souvent les programmes ayant trait aux cultivateurs, où je vous assure non seulement sur ces programmes-là, mais sur les programmes d'éducation et les programmes régionaux, on a dévoilé les problèmes de la vie quotidienne des cultivateurs. On a parlé bien souvent de la diminution de 18 p. 100 sur le prix du grain et de la menace des saisies de leur ferme, ainsi que de leur foyer.

Et vous savez aussi, monsieur le Président, qu'auparavant j'étais la critique sur le statut de la femme, et on s'est rendu compte de la situation si grave de M^me^ Irene Murdoch et le cas de discrimination qu'elle a vécu quand la décision de la cour à ce moment-là ne lui a pas donné sa juste mesure pour le travail qu'elle a effectué, des longues heures jour après jour, sept jours par semaine. Et on a vu une amélioration dans la situation de la femme comme partenaire à part entière dans la société des fermes et des fermiers.

Et je crois que l'on doit rendre hommage au couple, l'homme et la femme, et à ses enfants, qui travaillent de façon acharnée sur les fermes de notre nation.

Monsieur le Président, en tant que femme urbaine, j'ai hésité jusqu'à maintenant à participer à ce débat d'urgence sur la crise agricole de l'Ouest. Mais, après avoir entendu mes collègues à la Chambre, même si je ne suis pas spécialiste des affaires agricoles, je peux comprendre et sentir facilement le drame humain qui se joue dans les foyer ruraux de notre pays, les sentiments de peur, d'angoisse et de frustrations.

Je suis souvent allée à la campagne avec ma famille pour y admirer le paysage, les fleurs sauvages, ramasser les marguerites, les bleuets, les fraises, les framboises, acheter les produits si frais, si savoureux des fermiers, m'émerveiller à la vue des grandes étendues de champs de blé et de maïs. A l'automne en particulier, je ne me lasse pas d'admirer les couleurs féériques des arbres.

Cependant, je n'ai jamais pensé qu'une enseigne de maison à vendre puisse cacher un drame humain dû à une mauvaise politique de soutien des agriculteurs de ce gouvernement. Cette politique insensible du gouvernement conservateur ne résulte sûrement pas d'un manque d'efforts des fermiers, d'une absence de motivation, de longues heures de travail acharné, d'un budget réduit. Bien au contraire, la volonté des fermiers de conserver leur patrimoine souvent hérité de leurs ancêtres, et dont ils sont très fiers, les a souvent amenés à travailler dans des conditions fort pénibles et à accepter les programmes d'aide insuffisants pour ne pas dire inacceptables!

L'annonce lundi par le ministre de l'Agriculture (M. Wise) sur la levée du moratoire imposé en septembre 1985 sur les saisies des fermes en faillite effectuées par la Société du crédit agricole du Canada bouleverse des centaines de petites et moyennes fermes, ce qui mène au désespoir, à la violence dans la famille, et même parfois au suicide.

• (1150)

[*Traduction*]

Il est devenu évident, au cours de ce débat d'urgence, que sans une vision à longue échéance de notre société, on ne pourrait pas trouver les correctifs immédiats nécessaires pour résoudre nos problèmes agricoles. Nous devons prendre certaines mesures fiscales qui permettront aux agriculteurs de survivre à cette crise si nous attachons vraiment de l'importance à l'exploitation familiale agricole, si nous voulons assurer sa stabilité et la place que nous lui réservons dans le grand dessein de notre société.

On s'attaque franchement à la question des subventions céréalières actuellement sur la scène internationale afin d'assainir les marchés internationaux du grain. Mon chef et mes collègues ont voulu démontrer au gouvernement que passer son temps à lancer des chiffres, à les comparer avec ceux de l'an dernier ou de l'année précédente, à dire qu'il a fait plus que les libéraux pour l'économie de l'Ouest ne résoudra pas la crise des exploitations agricoles familiales. Ce n'est ni un réconfort pour l'agriculteur, ni une solution à ses difficultés quotidiennes. Faire preuve d'initiative, ce n'est pas comparer ses réalisations avec celles de ses prédécesseurs. C'est présenter un plan d'action.

Nous reconnaissons que un milliard de dollars ont été injectés dans l'économie de l'Ouest l'an dernier. Je ne parlerai pas de la façon dont cette mesure a été présentée par le premier ministre (M. Mulroney) qui l'a fait miroiter devant les électeurs en plein milieu d'un élection provinciale. Cette aide était nécessaire. Mais ce n'est pas parce qu'elle était nécessaire que d'autres mesures analogues ne devraient pas être prises, qu'elles ne sont pas importantes dans les plans, les projets et la vision politique du gouvernement. C'est un gouvernement qui n'a ni vision ni coeur de toute façon. Les familles agricoles sont lourdement mises à contribution pendant qu'il traîne et qu'il promet toutes sortes de mesures de diversification de l'économie.

L'annonce lundi de la baisse des prix initiaux en 1987-1988 indique bien que le cours du blé diminuera de 18 p. 100 et celui de l'orge de 25 p. 100. Le gouvernement aurait dû profiter de cette annonce pour nous dire comment il comptait endiguer cette nouvelle crise. Mon collègue d'Algoma nous a fait profiter de ses lumières, nous a fait part de son vif intérêt et de ses connaissances dans ce domaine. Je ne peux pas prétendre en connaître autant, mais pourquoi le gouvernement n'écoute-t-il pas nos spécialistes? Il pourrait s'en inspirer puisqu'il est totalement dépourvu d'idées.

Le gouvernement a fait tout un plat de l'amélioration des relations fédérales-provinciales. Pourquoi alors ne collabore-t-il pas avec les provinces pour arrêter un plan qui permettrait aux familles agricoles de rentabiliser leur exploitation? Pourquoi ne fait-il pas le tour de cette crise à court terme jusqu'à ce qu'il puisse présenter ce Livre blanc qui ne laisse de se faire attendre et qui est vide de substance, d'idées et de vision politique très certainement? Que le gouvernement aide au moins l'exploitation agricole familiale qui occupe une place si grande dans notre patrimoine et dans nos institutions. Les exploitations agricoles familiales sont des institutions très prisées dans notre société. Il se trouve maintenant que les localités rurales et leurs industries sont toutes menacées. Il n'y a pas que l'agriculteur qui soit en danger, mais les fabricants de machines agricoles, les fournisseurs de semences et tous ceux qui participent à la bonne marche d'une entreprise agricole.

Je suis intervenue dans ce débat parce que la crise agricole a des conséquences sociales et économiques générales qui ne touchent pas que l'Ouest, mais l'ensemble de notre économie. Je répète que nous ne vivons pas en vase clos. Nous ne pouvons nous retirer dans notre tour d'ivoire en faisant fi des problèmes de nos concitoyens. Nous sommes un grand pays et un pays très étendu. Nous avons nos problèmes régionaux, mais nous sommes tenus de les résoudre. Cela fait partie de notre contrat social, mais le gouvernement n'a pas réussi à aplanir ces différences régionales.

Article 29 du Règlement

Il faut que tous les Canadiens, les francophones et les anglophones de toutes les régions du pays, réfléchissent à cette situation. Le fait d'habiter un des grands centres métropolitains du pays ne justifie pas que l'on soit insensible à ce problème. Nous savons que l'homme ne vit pas que de pain mais nous savons aussi que le pain est le soutien de la vie, et c'est surtout vrai pour les agriculteurs de l'Ouest.

Si vous avez entendu certaines des causes fondamentales du problème dont nous discutons, comme je l'ai fait au cours des nombreuses heures de débat, vous savez que la situation fait penser aux fléaux qui s'étaient abattus sur les Égyptiens: la sécheresse, les sauterelles, la poussière, et le vent. Ici, nous sommes affligés par les fortes subventions accordées aux agriculteurs des États-Unis et de la CEE. Il y a par ailleurs la chute libre des prix; c'est la troisième baisse en trois ans; à cause de cela, les producteurs recevront 40 p. 100 de moins pour leur blé, 45 p. 100 de moins pour l'avoine et moins qu'en 1984 pour l'orge. Le prix du lin et du colza ont diminué de 34 et de 32 p. 100. On se rend compte que c'est une véritable catastrophe et il est facile de comprendre le sentiment de frustration et de crainte qu'éprouvent absolument toutes les familles d'agriculteurs. Il est évident que les producteurs sérieux, dévoués, les agriculteurs qui perpétuent une tradition familiale ou qui essaient de réaliser un rêve, se sentent impuissants alors que des forces sur lesquelles ils n'ont aucune prise étouffent leur exploitation et anéantissent leurs projets d'avenir.

• (1200)

Quelles sont les conséquences de ce requiem de l'exploitation agricole familiale sur le plan humain? Voyons ce que dit le rapport publié à la suite d'une étude à ce sujet. Je vous lis un passage de *Western Report* du 12 janvier 1987, monsieur le Président. On y trouve un article portant sur le stress chez les agriculteurs où l'on cite une pensée intéressante de Pline l'Ancien, que voici:

> La population agricole . . . produit les hommes les plus courageux, les soldats les plus vaillants et la classe de citoyens la moins encline à avoir de mauvaises intentions.

J'espère que cela restera le mot d'ordre de cette couche de notre société. L'article dit notamment ceci:

> On ne retrouve les charmes de la vie agricole, les blés d'or et les domestiques aux joues bien roses que dans la littérature. En réalité, la vie d'agriculteur est devenue tellement dure que d'après deux psychologues de l'Université de Brandon, les agriculteurs sont soumis à une plus forte tension que les agents de police ou que les directeurs généraux de multinationales.
>
> L'hiver dernier, James et Lilly Walker sont allés demander à 1 200 agriculteurs quelle influence la situation économique défavorable avait sur eux. Le mois dernier, ces deux psychologues ont publié le rapport intitulé *Characteristics and Correlates of Stress Among Canadian Farm Families* découlant de cette enquête, dans le cadre d'une conférence de l'Université de Brandon consacrée à la situation extrêmement précaire des agriculteurs. Ils en sont arrivés à la conclusion que la production de denrées alimentaires est une des activités les plus difficiles au Canada. D'après eux, «la tension est chronique et dangereuse.»
>
> L'étude a permis de révéler que l'on retrouvait de trois à quatre fois plus les symptômes du stress comme les maux de tête, les problèmes conjugaux et l'irritabilité chez l'agriculteur moyen que chez un agent de la GRC trois jours après avoir participé à une fusillade. Il y a plus, chez le policier, le stress est «transitoire» d'après les auteurs, il est passager. Chez les agriculteurs, il est permanent.

Les Walker ont donné quelques précisions supplémentaires sur la méthode qu'ils ont suivie pour établir le questionnaire en 79 points qui comprenait des questions sur le climat, les problèmes sociaux comme le manque d'attention à l'égard du conjoint, la charge de travail et les préoccupations générales. Je poursuis la lecture de l'article:

> On a mesuré partiellement le stress en accordant des points aux causes fréquentes de souci comme l'insuffisance de liquidités, l'endettement et l'augmentation des dépenses. Selon M. James Walker: «Le stress des agriculteurs est souvent dû aux inquiétudes qu'ils éprouvent au sujet du temps et des prix.»

Ils ont déjà des raisons suffisantes de s'inquiéter sans se préoccuper en plus de la politique médiocre et du manque de planification du gouvernement.

La grande question qu'il faut se poser est la suivante. Que devrait faire le gouvernement? Nous savons que pendant la dernière campagne électorale, les conservateurs ont présenté une série de 20 promesses, soi-disant du fond du coeur. Je voudrais en signaler trois ou quatre. Le gouvernement avait promis notamment de permettre à la Société du crédit agricole d'offrir des obligations agricoles pour que les agriculteurs puissent obtenir des fonds à un taux d'intérêt raisonnable. Quelqu'un a-t-il entendu parler du programme d'obligations agricoles instauré par le gouvernement? Pas que je sache. Une autre de ses promesses portait sur l'examen de l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu pour tenir compte du principe de l'équité. Il n'en a pas été question non plus. Il avait promis aussi de rétablir une politique laitière à long terme. Le gouvernement ne peut même pas adopter de politique à court terme d'intervention en cas d'urgence, comment pourrait-il seulement envisager des mesures à long terme? Le gouvernement avait promis aussi d'accroître les activités de recherche et de développement dans le secteur agricole en fournissant plus d'aide aux écoles d'agriculture, en augmentant le financement à la recherche et au développement et en modifiant la politique fiscale pour encourager les investissements du secteur privé. Qu'a-t-il fait dans ce domaine? Il a fermé des centres de recherche.

Je voudrais signaler à la Chambre une dernière chose. Le premier ministre a promis d'allouer les fonds nécessaires pour aider les producteurs à refinancer leurs prêts aux taux d'intérêt actuels. En réalité, le gouvernement a donné le feu vert aux banques pour procéder aux saisies au lieu de demander à toutes les banques, y compris la Banque fédérale de développement et la Société du crédit agricole, de soutenir les travailleurs. Il ne faut pas oublier non plus que le gouvernement a supprimé Canagrex, une bonne société d'État créée par M. Eugene Whelan en vue de vendre les produits agricoles canadiens à l'étranger.

Le premier ministre va partir dans l'Ouest. S'il va à Red Deer et à Lethbridge, en Alberta, à North Battleford, Moose Jaw et Saskatoon, en Saskatchewan et à Winnipeg, au Manitoba, entre mercredi et vendredi de la semaine prochaine, je voudrais lui demander de faire passer le message suivant en chemin. Je lui suggère d'utiliser ses magnifiques talents oratoires de façon utile cette fois-ci. Premièrement, qu'il rétablisse le moratoire de la SCA sur les saisies de fermes et mette en place un bon programme de rééchelonnement de la dette agricole. Deuxièmement, qu'il annonce un programme de paiements d'appoint pour la récolte de cette année. Troisièmement, qu'il annonce la stratégie de diversification économique de l'Ouest promise depuis longtemps.

Au cours du débat, quatre ministres de la Couronne sont intervenus, y compris le premier ministre. Aucun d'entre eux ne s'est engagé à prendre des mesures d'aide précises. Le premier ministre a là une occasion en or, et nous savons qu'il aime les séances de photographie, d'annoncer au moins trois programmes utiles. S'il le fait, il pourra alléger une partie des tensions, des problèmes familiaux et autres, qui ont été décrits ces deux derniers jours au cours du débat. Qu'il fasse preuve de leadership.

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet des problèmes que connaît actuellement le secteur agricole. De nombreux députés ne savent peut-être pas que l'agriculture joue un rôle important dans la région de l'Atlantique, y compris en Nouvelle-Écosse. Dans cette province, le secteur agricole est aux prises avec des difficultés. Nous avons, dans la région de l'Atlantique, des problèmes semblables à ceux dont les députés ont parlé à propos de l'Ouest. Je sais, d'après ce que m'ont dit les membres de mon caucus de l'Ontario et du Québec que les cultivateurs de ces deux provinces éprouvent également de graves difficultés. Il est arrivé, de temps à autre, que des députés de notre parti soulignent énergiquement les problèmes du secteur agricole. Les membres de notre caucus de toutes les provinces défendent énergiquement les intérêts des agriculteurs de l'Ontario, du Québec, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, en fait, de toutes les provinces. Bien sûr, la motion à l'étude concerne plus précisément l'Ouest.

Nous connaissons la nature du problème. Toutefois, la question n'est pas là. Il s'agit de savoir ce que l'on fait pour remédier au problème. C'est pourquoi je suis fier de pouvoir déclarer ici aujourd'hui ce que notre gouvernement a fait pour remédier aux difficultés du secteur agricole, de la côte est jusqu'à la côte ouest. Les agriculteurs sont parfaitement au courant des engagements que nous avons pris et tenus.

Les exploitants agricoles sont convaincus que le premier ministre (M. Mulroney), le ministre de l'Agriculture (M. Wise), le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer), et tout le caucus progressiste conservateur, sont leurs alliés. Par exemple, ils savent que 14 des 16 promesses faites pendant la campagne électorale dans la circonscription de Prince-Albert ont déjà été tenues. Ils savent que le gouvernement a pris 414 initiatives d'une valeur totale de 6 milliards de dollars. Ils savent qu'il a réalisé tout cela en l'espace de deux ans et demi seulement. Ils savent quel gâchis le gouvernement libéral a laissé derrière lui au bout de 20 ans. Ils savent que, chaque fois que les taux d'intérêt baissent de 1 p. 100, les cultivateurs canadiens économisent 120 millions de dollars.

• (1210)

Le cultivateur sait tout cela. Il a entièrement confiance dans les politiques de notre gouvernement. Curieusement, les produits alimentaires demeurent la meilleure affaire qui soit pour les consommateurs. Un litre de boisson gazeuse coûte plus cher qu'un litre de lait. Cela explique très bien la situation de nos exploitants agricoles. La communauté agricole voit augmenter ses prix de revient et diminuer ses revenus. Cela pose un grave problème, monsieur le Président.

Je vais vous décrire, ainsi qu'aux députés et au public canadien, ce que le gouvernement a fait en deux ans et demi à peine pour remédier à certains de ces problèmes afin de consolider le secteur agricole. Je commencerais par parler de l'initiative en faveur de l'Atlantique concernant les aliments fourragers. Cette politique instaurée par notre gouvernement, et l'accord signé il y a deux ou trois semaines entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, visent à permettre à la Nouvelle-Écosse et à toute la région de l'Atlantique de satisfaire elles-mêmes à leurs besoins de céréales fourragères. Aux termes de cette politique, notre gouvernement s'est engagé à subventionner pendant une certaine période les tarifs-marchandises pour les céréales acheminées vers la Nouvelle-Écosse qui revêtent beaucoup d'importance pour les éleveurs de bétail de la province. Comme nous avons pour politique de favoriser le développement régional, nous ne nous sommes pas contentés de maintenir les subventions. Nous avons mis sur pied une série de stimulants qui aideront les agriculteurs de la Nouvelle-Écosse à cultiver leurs propres céréales de façon à nous éviter de devoir en importer. Nous allons créer des emplois dans l'industrie céréalière et nous allons garder notre argent chez nous, un argent qui jusqu'à présent partait vers d'autres régions du pays. Tout est relatif, n'est-ce pas, monsieur le Président?

Voyons le bilan du précédent gouvernement à cet égard. Je vais vous en parler. Le gouvernement libéral n'a rien fait pendant les dix ou 15 ans où le taux de l'aide au transport des céréales foragères déclinait. Il n'a fait aucun effort sérieux pour résoudre ce problème de la collectivité agricole de la Nouvelle-Écosse. Nous, qui ne sommes au pouvoir que depuis deux ans et demi, nous avons déjà répondu à ce problème et mis en place un programme après avoir consulté l'industrie, un programme qui est bien accueilli et qui fait du bien à l'économie de la Nouvelle-Écosse, et pas seulement au secteur agricole de cette économie.

Parlons maintenant du calvaire financier des agriculteurs en cette période difficile. Qu'avons-nous fait pour les aider et mettre en place une assemblée équitable pour leur permettre de discuter de leur endettement? Nous avons mis sur pied des offices d'examen de l'endettement agricole. Nous avons adopté une loi créant des bureaux d'examen de l'endettement agricole rassemblant des gens compétents en matière d'agriculture et de finances. Grâce à cela, de nombreux agriculteurs ont pu poursuivre leur activité. Ce mécanisme permet à un tiers d'étudier la situation des collectivités agricoles. Il permet à l'agriculteur de s'entendre directement avec ses créanciers afin d'assurer la survie de son exploitation. C'est certainement une réponse constructive aux problèmes financiers des agriculteurs, une façon de leur permettre de plaider leur cas de façon ouverte et juste.

Qu'y a-t-il d'autre, monsieur le Président? La réalité, c'est qu'il y a des agriculteurs qui, au fond, souhaitent abandonner leur exploitation. Ils veulent pouvoir effectuer la transition vers un autre type d'activité. Nous avons répondu à cette attente en créant le Programme canadien de réorientation des agriculteurs. Ce programme sert à aider les familles qui doivent abandonner leur exploitation en raison de difficultés financières à faire la transition vers un nouvel emploi et un autre mode de vie. Le gouvernement fédéral apportera une aide financière à

ces agriculteurs pour leur permettre de se réorienter, de se déplacer, de chercher un emploi et de se recycler. Ce n'est pas un programme qui les encourage à quitter la ferme, mais un programme créé pour répondre aux démarches de gens qui estiment qu'ils sont exclus de nombreux programmes du fait qu'ils sont agriculteurs, et qui s'estiment victimes de discrimination. Nous avons répondu par un programme répondant à leur attente, un programme sensible à leurs préoccupations qui répond aux besoins sociaux de ces agriculteurs.

Parlons maintenant de leur situation financière. Que sont-ils devenus? Il y a trois ans seulement, ces agriculteurs payaient des taux d'intérêt de 18 à 20 p. 100 quand ils achetaient une machine agricole ou une propriété agricole. Quand ils se sont endettés, les taux d'intérêt ont grimpé en flèche, nous nous en souvenons tous. Nous nous souvenons du nombre de saisies qui ont été effectuées dans le monde agricole canadien. Vous savez, monsieur le Président, comme les députés à la Chambre, que nous avons maintenant les taux d'intérêt les plus faibles depuis presque dix ans. Cela en dit long sur les politiques économiques suivies par le gouvernement. Depuis son arrivée au pouvoir, le taux d'intérêt est tombé de 14 p. 100 aux alentours de 11 p. 100. Cela représente 150 $ d'économies par mois sur une hypothèque de 50 000 $. Encore une fois, à chaque fois que les taux d'intérêt diminuent de 1 p. 100, cela représente une économie de 120 millions de dollars pour l'agriculture canadienne, une économie dont bénéficient les agriculteurs de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Il s'agit d'une politique d'application générale qui est extrêmement utile aux agriculteurs. Nous nous rappelons tous que les libéraux et les néo-démocrates ont joint leurs forces dans les années 1970, afin de suivre une politique d'irresponsabilité financière qui a entraîné une hausse des taux d'intérêt. Ces taux élevés ne sont pas tombés du ciel. Ils ont découlé des pratiques de gestion irrationnelles mises en oeuvre par le gouvernement précédent, avec le concours des néo-démocrates.

Que penser du Programme énergétique national? Quelles ont été ses répercussions sur les coûts énergétiques des agriculteurs de l'Ouest et de la région de l'Atlantique? Où étaient donc les libéraux et les néo-démocrates? Nous le savons tous. Ils étaient étroitement liés et ils appuyaient une politique qui non seulement a détruit une bonne partie de l'activité économique dans le secteur pétrolier au Canada, mais qui a également fait payer des milliards de dollars d'impôts à tous les Canadiens, notamment les agriculteurs de l'Ouest.

M. Althouse: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, la pratique sinon le Règlement de la Chambre veut que les orateurs ne disent que la vérité lorsqu'ils présentent leurs arguments. J'invite le député à vérifier les faits avant de régurgiter les enseignements provenant du siège du parti conservateur.

Le président suppléant (M. Paproski): Il s'agit de débat. La parole est au député de Cape Breton Highlands—Canso (M. O'Neil).

M. O'Neil: Monsieur le Président, selon moi, la meilleure façon de savoir si je dis la vérité est de constater que je touche une corde sensible chez les néo-démocrates en présentant des faits dans cette enceinte aujourd'hui . . .

M. Althouse: Vous avez appuyé la Loi sur les banques.

M. O'Neil: . . . afin de rappeler aux agriculteurs de l'Ouest que les néo-démocrates ont été responsables, à l'instar du parti libéral, des taux d'intérêt élevés . . .

M. Althouse: Non.

M. O'Neil: . . . et du Programme énergétique national qui a imposé un fardeau fiscal aux agriculteurs canadiens.

M. Althouse: C'est faux.

M. O'Neil: La vérité fait mal. Vous voyez, monsieur le Président, ils ne veulent pas entendre la vérité.

M. Althouse: Les conservateurs ont voté en faveur de la Loi sur les banques.

M. O'Neil: Que pouvons-nous faire, monsieur le Président; ils ne veulent pas entendre la vérité. L'agriculteur canadien la connaît et la population canadienne va l'apprendre.

M. McCurdy: Ne vous énervez pas.

M. Althouse: Voyez les faits.

M. O'Neil: Nous avons supprimé la taxe sur les carburants agricoles pour réduire le fardeau fiscal des agriculteurs.

M. Gauthier: Faites la paix, messieurs.

Des voix: Oh, oh!

M. O'Neil: Je suis ravi de voir que les néo-démocrates ont l'épiderme aussi sensible. Cela prouve l'intérêt politique de cette question dans l'ouest du Canada. L'intérêt vient de leur appui aux politiques du gouvernement précédent.

M. Althouse: C'est la vérité qui nous intéresse.

M. O'Neil: Nous avons réagi. Nous avons instauré des programmes destinés à alléger le fardeau financier des agriculteurs. Conscients de leurs problèmes financiers et sociaux, nous avons aboli la taxe d'accise sur les carburants à usage agricole, ce qui leur fait économiser des centaines de dollars.

• (1220)

Nous nous sommes montrés très sensibles aux problèmes sociaux et économiques des agriculteurs. L'orateur précédent nous a reproché de ne pas avoir de politique laitière à long terme. La députée ne doit pas lire les communiqués de presse et les journaux. En effet, chacun sait que le gouvernement a engagé 1,5 milliard de dollars sur cinq ans dans ce secteur. Nous avons adopté une politique quinquennale en vue d'assurer la prospérité à long terme de l'industrie laitière du Canada. Cette industrie est présente d'un bout à l'autre du pays, et ma circonscription n'y fait pas exception. En effet, l'industrie laitière est très rentable chez moi, et les producteurs que je représente soutiennent vivement cette initiative ainsi que toutes celles . . .

M. Foster: Que vous avez aussi réduite de 15 millions de dollars par année.

M. O'Neil: Le député d'Algoma (M. Foster) a l'air ragaillardi, aujourd'hui, mais il ne chantait pas le même refrain quand les agriculteurs devaient payer des taux d'intérêt de 20 p. 100, qu'il n'existait pas de politique laitière et que le Programme énergétique national coulait les agriculteurs avec des taux d'intérêt élevés. Il devrait mugir au lieu de pépier, car la vérité frappe les libéraux de plein fouet. C'est de leur dossier dont il est question, et il n'est pas du tout reluisant.

En ce qui concerne l'exemption sur les gains en capital, il y avait longtemps que les milieux agricoles réclamaient cette mesure. Qu'a-t-on fait à ce sujet? Les libéraux ont eu 20 ou 30 ans pour répondre à ce besoin de l'agriculteur canadien qui a passé sa vie à constituer l'avoir de son entreprise en vue de la retraite et qui ne souhaite pas être pénalisé lorsqu'il vendra ce capital accumulé sur plus de 30 ou 40 ans. Que faisait le gouvernement antérieur en matière d'exonération de gains en capital lorsqu'il était au pouvoir? Il aurait pu agir en ce sens, mais il ne l'a pas fait.

Quelle importance accordaient les néo-démocrates à cette mesure d'allégement fiscal? Je n'en sais rien, mais les agriculteurs canadiens savent quelle importance les deux partis d'opposition y accordaient et ils savent également toute l'importance qu'elle avait pour le gouvernement conservateur lorsqu'il est arrivé au pouvoir en septembre 1984. Les agriculteurs n'ignorent pas que nous avons mis en oeuvre un programme qui répondait à des besoins qu'ils avaient exprimés depuis longtemps.

Que dire de la situation internationale dans le domaine agricole? Que dire de la baisse de prix qui a fait naître certaines incertitudes à l'échelle mondiale? Le gouvernement actuel a-t-il réagi à cette situation depuis deux ans et demi? En effet. Le Canada a été au premier rang des pays qui exigent une modification des règles du jeu en matière de commerce agricole international. Contrairement aux dirigeants du gouvernement précédent, qui se faisaient prier pour aborder les questions agricoles, notre premier ministre a inscrit l'agriculture comme question prioritaire à l'ordre du jour lors du sommet économique annuel des pays industrialisés tenu à Tokyo l'an dernier. C'était la première fois que l'agriculture était abordée à l'occasion d'un tel sommet. Tous les dirigeants ont convenu qu'il fallait trouver une solution à la guerre des subventions agricoles.

Enfin, nous tentons d'en arriver à un accord international tacite en matière de pratiques commerciales agricoles pour la durée des négociations visant les nouvelles règles du GATT. Le processus pourrait s'étendre sur plusieurs années, mais le Canada a proposé un certain nombre de principes qui, nous l'espérons, accroîtront la stabilité et la sécurité du commerce international de certains produits agricoles importants.

Il est certainement évident que notre gouvernement a su, comme nul autre avant lui, en deux ans et demi apporter des réponses aux problèmes du secteur agricole. Il a honoré 14 de ses 16 promesses et il a lancé 414 initiatives au coût de 6 milliards de dollars. Ceux à qui l'on doit demander des comptes au sujet des problèmes que connaît le secteur agricole, ce sont surtout les députés des deux partis d'opposition.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, comme vous le savez sûrement, les habitants de l'île du Cap-Breton sont renommés dans l'ensemble du Canada et à la Chambre des communes pour l'éloquence de leurs discours et l'honnêteté avec laquelle ils exposent leurs points de vue. Quel que soit le côté de la Chambre où nous siégeons, nous sommes souvent émerveillés de la façon limpide et convaincante dont ils exposent leurs arguments.

Il y a quelques instants nous avons entendu le député de Cape Breton Highlands—Canso (M. O'Neil), le dernier des orateurs du côté gouvernemental. Il est dommage que nous l'ayons entendu en dernier, mais j'espère que le ton de son discours en poussera d'autres à intervenir parce qu'il nous a laissé à tous un goût terrible dans la bouche. Cela, parce que quelqu'un du Cap-Breton a développé une argumentation reposant sur une fausseté radicale et absolue, disant que c'étaient les néo-démocrates qui avaient appuyé la Loi sur les banques, alors qu'en réalité ce sont les néo-démocrates appuyés par un unique conservateur, le député de Bow River (M. Taylor), qui ont combattu la Loi sur les banques. J'interviens donc pour dire que quand on veut défendre telle ou telle opinion, il faut le faire dans le respect de la vérité si l'on ne veut pas nuire à sa cause.

Je suis très très fier que ce soit le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) qui a amorcé ce très important débat à la Chambre des communes. Je sais qu'il est un digne représentant du Nouveau parti démocratique, car notre parti plonge ses racines dans l'agriculture et dans l'Ouest. Mais il a également des racines chez les travailleurs des villes. Grâce à l'initiative du député de Prince-Albert et de mon parti, les préoccupations agricoles vont être présentées sous un jour frappant à ceux qui vivent dans les villes.

J'ai entendu l'un après l'autre des orateurs à la suite affirmer dans ce débat que les représentants des villes devraient s'abstenir d'y intervenir, parce que notre ignorance du sujet nous empêche de rien apporter d'utile en fait de connaissances ou de renseignements ou de solutions au problème qui existe dans nos milieux ruraux. Les députés qui se rattachent à cette école de pensée penseront peut-être que je suis un exemple de pourriture urbaine, mais c'est avec fierté que je prends part au débat parce qu'il est à peu près temps je pense qu'on brosse aux citadins un tableau réaliste la situation agricole. Je suis persuadé qu'ils partagent la conviction profondément ancrée de mon parti selon laquelle, de même qu'il faut chercher la justice et la sécurité économique pour les habitants des grandes villes, il faut aussi que ces derniers comprennent que leur sécurité, leur prospérité et la justice dépendent de la sécurité économique de l'agriculteur.

Quand, à l'instar d'autres citadins, je mange des céréales le matin, des flocons de maïs ou de la viande, ou que je bois du lait, je dois reconnaître que tous ces produits ont exigé du sang, de la sueur et des larmes. Tout le monde se rend compte que l'exploitation agricole exige un labeur acharné. Tout le monde sait également que l'agriculteur se lève tôt et travaille tard. Ils travaillent si fort que leurs mains deviennent calleuses.

Article 29 du Règlement

Par contre, rares sont ceux qui comprennent que le tribut à verser n'est pas seulement de sueur, mais aussi de sang. Il y a un taux plus élevé de morts accidentelles dans les exploitations agricoles que dans d'autres secteurs d'emploi. En outre, parmi les causes anormales de décès à la campagne, le tiers sont des suicides, le stress y étant particulièrement grave. Quand on dit qu'il a fallu aussi verser des larmes pour cultiver ces denrées, on veut ainsi faire comprendre que les agriculteurs souffrent d'un stress accablant. Pourquoi en est-il ainsi? Nous constatons que durant la dernière campagne agricole, les prix ont été réduits de 21 p. 100 et qu'ils seront réduits de 19 p. 100 cette année. Il incombe à chaque travailleur, à chaque homme ou femme d'affaire, à chaque professionnel au Canada de considérer leur propre situation et de songer à ce qu'il adviendrait s'ils devaient accepter une réduction de salaire ou de traitement de 40 p. 100. Cette réflexion leur donnerait une idée de la situation actuelle des agriculteurs.

• (1230)

Quand on songe que cette terrible situation de la collectivité agricole s'est encore aggravée depuis qu'on a annoncé qu'à compter de demain le moratoire sur les prêts de la SCA prendra fin, nous commençons à comprendre la situation existante. Combien de Canadiens savent que les prix des céréales, par suite des réductions effectuées l'an dernier et de cette décision, correspondent à ceux qui étaient en vigueur en 1976 et 1977? Par contre, les coûts d'exploitation ont triplé. Nous nous attendons pourtant à ce que l'agriculture réussisse à subsister.

Je sais, mais peut-être que d'autres l'ignorent, qu'en raison de circonstances graves sur le marché international, la concurrence est extrêmement dure. Le Marché commun européen subventionne ses agriculteurs au rythme de 70 milliards de dollars par an. Les États-Unis versent à leurs agriculteurs des subventions de l'ordre de 22 milliards de dollars par an. Les prix sont donc réduits sur le marché mondial. Cette situation échappe au pouvoir du gouvernement, mais nous l'incitons à poursuivre ses efforts en vue de conclure des accords internationaux en vertu du GATT pour régler le problème. Toutefois, le gouvernement n'allège pas le sort de l'agriculteur en décidant que le moratoire sur les prêts de la SCA prendra fin demain.

Je sais que le gouvernement prétend qu'un petit nombre seulement d'agriculteurs sont touchés. J'ai entendu lancer les chiffres de 6 000 et de 600. J'ai entendu dire aussi que 50 agriculteurs seulement étaient touchés chaque mois. Toutefois, s'il consulte le *Toronto Star* de ce matin—je reconnais volontiers que, en tant que microbiologiste et biochimiste, je ne dispose pas de toute l'information et je dois me fier à un certain nombre de sources—le député verra que le directeur adjoint du bureau d'Edmonton de la SCA signale qu'une dizaine de milliers d'agriculteurs des Prairies sont 227 millions de dollars en retard dans leurs paiements à la SCA. Il dit que ces agriculteurs sont techniquement au bord de la faillite. Si l'on examine la situation dans chaque province, on se rend compte que 21 p. 100 des prêts que la SCA a accordés en Alberta et 24 p. 100 des prêts accordés en Saskatchewan sont en souffrance. La situation est tellement grave qu'on ne devrait pas s'étonner qu'il y ait cette année 8 p. 100 ou 25 000 agriculteurs de moins que l'an dernier.

Lorsque le gouvernement décide allégrement de lever le moratoire, on se doit de chercher à savoir sur les conseils de qui il agit ainsi. J'ai regardé la télévision hier soir et j'y ai vu le ministre de l'Agriculture (M. Wise) prétendre que toutes les organisations agricoles importantes sont en faveur de la levée du moratoire. Si l'on examine cette déclaration, et les néo-démocrates les examinent toutes, si l'on vérifie les faits, on se rend compte que le Syndicat national des cultivateurs, les trois syndicats du blé des Prairies et les autres organisations agricoles nient catégoriquement s'être jamais prononcés en ce sens. Il est absolument faux qu'ils aient jamais appuyé la levée du moratoire comme le prétend le ministre de l'Agriculture.

Sur les conseils de qui le ministre de l'Agriculture décide-t-il de lever le moratoire à la hâte sans prévoir les mesures nécessaires à la survie de notre collectivité agricole? Si l'on examine l'exposé que l'Association des banquiers canadiens a présenté au comité permanent de l'agriculture, on se rend compte que cette association recommande en cinquième lieu de n'envisager aucun moratoire ni aucun compromis sur la dette. Ce ne sont pas les agriculteurs en difficulté que le gouvernement écoute. Ce sont les banquiers. Cela est évidemment conforme à une très longue tradition.

Si l'on examine les autres recommandations des banquiers, on se rend compte que c'est là que le gouvernement prend ses instructions et que c'est en fonction de cela qu'il agit. Les banques ont recommandé que le gouvernement établisse des programmes de réorientation, prévoyant le déplacement, le recyclage et le soutien des agriculteurs. Qu'on chasse les agriculteurs de leurs terres. Elles ont recommandé en deuxième lieu que les bureaux d'examen de la dette agricole se contentent de jouer un rôle de consultation et étudient la possibilité de consentir directement ou de garantir des prêts à des institutions prêteuses actuelles ou futures. On a certes donné suite à cette recommandation car, en Ontario, sur les 425 cas qui ont été soumis au bureau d'examen, 193 ont été étudiés, dont deux seulement ont débouché sur un accord.

Qui conseille le gouvernement? Aux revendications de qui donne-t-il suite? D'après lui, on ne devrait présenter des programmes comme celui des obligations agricoles qu'avec grande circonspection. Quand on sait que le premier ministre et son gouvernement avaient promis de mettre en oeuvre un programme d'obligations agricoles dont nous n'avons pas encore vu la couleur, on sait avec certitude où le gouvernement puise ses conseils et ce qu'il compte faire des difficultés des agriculteurs.

Nous savons que les problèmes de l'agriculture ne sont pas faciles à résoudre. Il est cependant tout à fait déplorable que nous veillions à ce que les fournisseurs d'armes soient bien payés et qu'ils réalisent des bénéfices très intéressants, que des billions de dollars servent à l'achat d'armes qui sont souvent données, et que pourtant les agriculteurs du Canada soient obligés de s'adresser à des banques alimentaires et que des milliers de gens souffrent de la famine outre-mer. De toute évidence, il ne faut pas être génial pour découvrir une solution qui permettrait d'alimenter la population mondiale et de veiller à ce que nos agriculteurs aient de quoi manger. Toutefois, ce n'est pas ce que fera un gouvernement qui annonce des mesures aussi négatives, comme c'est le cas depuis deux semaines, et qui refuse de consentir l'aide minimale qui améliorera le sort

des agriculteurs, notamment en annonçant, pour la prochaine campagne agricole, l'octroi de paiements d'appoint au moins aussi élevés que ceux de l'an dernier.

J'espère que ce débat amorcé par les néo-démocrates ne favorisera les différends sectaires à la Chambre, mais plutôt qu'il aboutira à une solution créatrice qui assurera la survie de nos agriculteurs et la sauvegarde de leurs exploitations.

• (1240)

Les habitants des villes doivent comprendre que si l'agriculteur pâtit et finit par délaisser l'agriculture, ils en souffriront eux aussi. Ce qu'il faut faire comprendre à l'ensemble des Canadiens c'est que l'on veut à tout prix que l'agriculteur soit traité avec justice.

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, des débats comme celui que nous avons maintenant ne se produisent pas très fréquemment à la Chambre des communes. Les Canadiens et les Canadiennes qui suivent ce débat, en particulier nos concitoyens qui habitent les grandes villes et les milieux urbains en général et qui ne sont pas trop trop familiers avec les problèmes agricoles, peuvent bien se demander ce qui se passe.

La raison principale pour laquelle l'Opposition officielle a fermement l'intention de mettre tous ses efforts pour attirer l'attention de l'opinion publique, mais surtout celle du gouvernement, sur cette question, c'est que nous vivons actuellement une crise, ce qu'on pourrait appeler une crise grave, une tragédie qui affecte tous les producteurs de céréales au Canada et, d'une façon bien particulière, les fermiers de l'Ouest de notre pays.

Pourquoi cette crise? C'est bien simple, monsieur le Président. C'est que l'an dernier, le prix des céréales, suite à des décisions prises par ce gouvernement, le prix des céréales payé aux fermiers a baissé de 20 p. 100. Et comme si ce n'était pas suffisant pour affecter la rentabilité des fermes, il y a quelques jours à peine, le gouvernement et la Commission canadienne du blé annonçaient que les prix pour la récolte de 1987 subiraient une autre baisse de 18 p. 100: 20 p. 100 l'an passé, 18 p. 100 cette année. Et au moment où les prix versés aux producteurs agricoles baissaient de 20 et de 18 p. 100 en deux ans, le prix des intrants, des facteurs de production continuait de croître, que ce soit du côté de l'énergie, des différentes formes d'énergie, que ce soit du côté des engrais chimiques, des pesticides. D'un côté, les coûts de production augmentent et de l'autre côté, les prix baissent, de telle sorte que les producteurs de céréales, qu'ils soient de différentes régions du pays, mais comme la grande partie de ces producteurs est dans l'Ouest canadien, ces producteurs font face à la faillite.

Pour bien indiquer ce que signifient les baisses de prix payés aux producteurs, le chef de notre parti, dans son intervention dans ce débat hier matin, soulignait qu'en 1984-1985, le prix pour une tonne de blé de catégorie numéro 1 était de 170 $. En 1986-1987, il était ramené à 130 $ la tonne et cette année, la Commission a annoncé que les prix pour la catégorie de blé numéro 1 allaient être ramenés à 110 $ la tonne. Imaginez-vous lorsque le prix de vente du produit agricole baisse de 170 $ à 110 $ la tonne en une si courte période, tout le problème financier auquel font face nos producteurs.

Non seulement le prix du blé a baissé, mais aussi le prix d'autres céréales, comme l'orge par exemple. M. Turner informait la Chambre de ces variations importantes. En 1984-1985, le prix de la catégorie d'orge numéro 1 se vendait 125 $ la tonne aux producteurs. En 1986-1987, il était ramené à 80 $ la tonne.

Et on vient d'annoncer, il y a quelques jours, que pour la récolte de cette année, le prix a baissé à 60 $ la tonne, c'est-à-dire que le prix de l'orge, catégorie numéro 1, en l'espace de quelque deux ans à peine, est passé de 125 $ à 60 $, c'est-à-dire moins de la moitié du prix, de telle sorte que nos producteurs agricoles, nos producteurs de céréales font face à une crise majeure, non seulement pour ce qui est des prix qu'ils vont retirer pour leurs produits cette année, mais cela engendre évidemment toute la chaîne de difficultés au niveau du financement de leurs prêts à long terme et à court terme et place les familles, cette industrie agricole qui est basée pour la plupart du temps sur l'entreprise familiale, place les familles dans une situation de stress financier, mais aussi de stress physique et moral, puisque ces fermiers ne savent pas jusqu'à quel moment ils vont pouvoir non seulement opérer leur ferme, mais rester dans leur maison, puisque comme si ce n'était pas suffisant d'avoir l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de leur tête en ce qui regarde le prix de vente de leurs céréales, les producteurs agricoles ont appris que le gouvernement avait décidé d'informer la Société du crédit agricole du Canada de lever le moratoire sur les saisies.

Le gouvernement avait décidé en 1985 de mettre un moratoire sur les faillites, en d'autres mots, qui avaient été provoquées par des décisions de la Société du crédit agricole du Canada. Et la semaine dernière, le ministre responsable annonçait la fin de ce moratoire, de telle sorte que dans une très courte période de temps, les cultivateurs ont appris que la Commission canadienne du blé, avec évidemment le concours du gouvernement, non seulement avait baissé le prix de leurs produits, mais également que le gouvernement avait levé le moratoire de telle sorte que moins de revenus va amener une situation financière plus corsée, et comme la Société du crédit agricole du Canada pourrait intervenir pour saisir la ferme et les équipements, eh bien, évidemment c'est un stress additionnel qui place les cultivateurs et les producteurs de blé, de céréales dans une situation pratiquement intenable.

Monsieur le Président, cette dernière décision frappe non seulement les cultivateurs de l'Ouest, mais également les producteurs du Québec et d'autres régions. Ce matin, dans le journal *La Presse*, par exemple, sous la signature de Pierre Gingras, le journaliste—il y a un très long article décrivant comment plusieurs producteurs québécois pouvaient être frappés par la fin du moratoire qui a été décidée par le gouvernement en ce qui regarde les saisies de fermes qui ont des arrérages face à leur emprunt avec la Société du crédit agricole du Canada. Et le journaliste dit ceci: «Une centaine de producteurs agricoles du Québec recevront un avis de saisie de la Société du crédit agricole du Canada au cours des prochains mois, à la suite de la levée du moratoire, interdisant la mise en faillite d'une ferme dont le financement était assuré par l'entremise d'un prêt de la Société du crédit agricole». On indique également que la Société du crédit agricole compte 74 000 clients au pays, dont 7 500 au Québec.

Article 29 du Règlement

Évidemment, cette décision affecte tous les producteurs et ce n'est pas une question qui touche uniquement les cultivateurs de l'Ouest mais également les cultivateurs du Québec.

D'ailleurs, quand on regarde l'ensemble de la situation agricole, les cultivateurs de l'Ouest sont aux prises avec le prix de leurs denrées, mais les cultivateurs de l'Est en général, et du Québec parce que nous faisons partie de l'Est, sont frappés par d'autres aspects de l'économie, et en particulier par des décisions prises par ce gouvernement ou encore un manque de courage politique de la part du gouvernement pour apporter des solutions à des problèmes extrêmement majeurs auxquels font face nos producteurs.

Nous venons de sortir d'une période du printemps et tous les producteurs, les exploitants d'érablières ont été à même de vérifier une fois de plus les dommages causés par les pluies acides et nous avons reçu, et je pense bien tous les parlementaires ont reçu au cours des dernières semaines, des derniers mois des lettres de l'Union des producteurs agricoles du Québec démontrant les pertes subies aux cultivateurs qui exploitent des érablières, des pertes qui sont causées par les pluies acides qui viennent dévaster complètement nos érablières. Et ils demandent évidemment au gouvernement de montrer un peu plus de muscles et de nerfs dans ses discussions avec les États-Unis pour tenter de trouver une solution au problème des pluies acides.

Deuxième stress pour les producteurs agricoles de l'Est comme pour pour ceux de l'Ouest, c'est que les cultivateurs se demandent, dans le cadre des négociations de libre-échange avec les États-Unis, ce qu'il va arriver des offices de mise en marché qui contrôlent le volume de production, ce qui touche évidemment nos producteurs de lait industriel, de lait nature, nos producteurs de volaille, les producteurs d'oeufs, toutes ces productions qui sont gérées actuellement par des offices de mise en marché. Ces offices peuvent être mis sur la table de négociations avec les États-Unis. J'ai eu l'occasion de visiter avec plusieurs de mes collègues non seulement les provinces de l'Ouest, mais également nous avons rencontré les producteurs agricoles des Maritimes, de l'Ontario et du Québec, et partout d'un bout à l'autre du pays le même message nous est venu, celui de demander à ce gouvernement de ne pas mettre sur la table de négociations les offices de mise en marché. On nous a dit partout que l'abandon de ces offices de mise en marché voudrait dire la faillite et non seulement la disparition d'un grand nombre de producteurs agricoles, mais aussi la disparition d'un mode de vie rural qui a été implanté chez nous au cours des années qui se sont succédé, et surtout les cultivateurs sont à même de comparer la situation qui existe depuis la mise sur pied de ces offices de mise en marché avec la situation qui existait antérieurement où les producteurs de lait, d'oeufs, de volaille, étaient soumis à des variations considérables du marché, à du dumping de la part des États-Unis ou d'autres pays, qui les plaçaient dans des situations financières intenables, et ils ne veulent pas retourner à cette situation.

Dans ce débat, les libéraux demandent trois choses. Le chef du parti, M. Turner, les a bien énumérées dans son intervention remarquable qu'il a faite hier, le critique en matière agricole de notre parti les a réitérées, et je voudrais les rappeler, peut-être les signaler en français cette fois-ci. Ce que les libéraux demandent, c'est de réinstaller le moratoire en ce qui regarde la saisie des fermes par la Société du crédit agricole du Canada. En fait, les libéraux veulent que le gouvernement réintroduise ce moratoire pour ne pas ajouter de stress aux producteurs qui sont déjà aux prises avec des prix de céréales qui sont à la baisse deux années de suite, 20 p. 100 et 18 p. 100.

Deuxième point, c'est que nous demandons au gouvernement d'annoncer maintenant, au moment où les cultivateurs sont après ensemencer pour la récolte de 1987, on demande au gouvernement de dire à ces producteurs céréaliers maintenant quel genre de prix ils auront pour leurs céréales au terme de leur récolte de 1987, en d'autres mots, d'annoncer dès maintenant un programme de soutien des prix pour la production de cette année, pas la production de l'an dernier, la production de 1987, que les cultivateurs sont en train de semer à ce moment-ci.

Troisième point, nous demandons au gouvernement de livrer la marchandise en ce qui regarde ses promesses qu'il répète depuis deux ans, deux ans et demi, c'est-à-dire d'annoncer un programme détaillé pour diversifier l'économie de l'Ouest canadien.

Monsieur le Président, la longueur du débat peut paraître considérable. Je sais que certaines personnes peuvent être exaspérées, mais c'est la seule façon que nous, nous avons du côté de l'opposition de montrer d'abord aux cultivateurs céréaliers, aux producteurs céréaliers de l'Ouest et de l'ensemble du pays, que nous faisons notre devoir, que nous nous préoccupons de leur situation et que nous nous acquittons de nos responsabilités en pressant le gouvernement d'agir parce que ce n'est pas uniquement des faillites agricoles, c'est tout un mode de vie qu'on est en train de détruire à cause de l'inaction de ce gouvernement.

• (1250)

[*Traduction*]

Depuis trois jours, la Chambre tient un débat sur une question d'importance capitale pour tous les Canadiens. Il s'agit de la survie de nos exploitations agricoles familiales.

Peu importe où il vit, que ce soit à Vancouver, Edmonton, Toronto, Montréal, Halifax ou Saint-Jean, Terre-Neuve, chaque Canadien doit se préoccuper de la crise que traversent aujourd'hui nos collectivités rurales.

Objectivement, il faut admettre que cette crise est en partie attribuable à des forces internationales comme le *Farm Bill* américain et les énormes subventions qu'il comporte, adopté par les États-Unis en réaction aux subventions accordées à ses agriculteurs par la Communauté économique européenne. Le gouvernement canadien doit profiter de toutes les occasions qui lui sont offertes pour manifester énergiquement son opposition à ces subventions. Cependant, beaucoup des problèmes de nos agriculteurs trouvent leur source ici, au Canada, et peuvent être directement rattachés aux mesures prises par le gouvernement ou à son inaction.

Il ne fait aucun doute que le gouvernement doit se rendre compte que l'une des pires crises qu'ait connues l'agriculture canadienne ne sera pas réglée par la Commission canadienne du blé qui non seulement a réduit l'an dernier le prix du blé de 20 p. 100, mais imposera une nouvelle réduction de 18 p. 100 cette année.

Comme si la situation n'était pas assez tragique, le gouvernement a annoncé cette semaine qu'il levait le moratoire imposé à la Société du crédit agricole sur les saisies de fermes. Au moment même où les agriculteurs ont désespérément besoin de stabilité et à l'époque cruciale de l'ensemencement, le gouvernement décide d'ébranler encore davantage la confiance des agriculteurs en rétablissant les saisies des exploitations agricoles familiales. Qui plus est, il aggrave cette situation déplorable en refusant de s'engager à verser aux agriculteurs un paiement d'appoint pour la nouvelle campagne agricole au moment même où ils doivent décider s'ils ensemencent ou non. Même le gouvernement doit assurément comprendre que les agriculteurs ont le droit de savoir dès maintenant quel rendement ils peuvent raisonnablement attendre de leur investissement.

Non seulement le prix du blé est-il à la baisse mais les décisions prises par les concurrents multiplient les problèmes. Malheureusement, je ne dispose pas d'assez de temps pour lire la lettre envoyée par mon collègue, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) sur la décision prise par le gouvernement américain au sujet de la vente d'orge à l'Arabie Saoudite, ce qui va créer de nouveaux problèmes à nos agriculteurs.

L'ouest du Canada connaît d'autres problèmes, entre autres celui qui concerne l'industrie de la betterave sucrière, particulièrement au Manitoba. En 1985, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) avait dit qu'il annoncerait une politique concernant la betterave sucrière et que le gouvernement fédéral garantirait les dettes allant au-delà de 1987. Ces promesses n'ont pas été tenues ni l'une, ni l'autre. Au lieu de cela, le gouvernement conservateur d'Ottawa continue à se quereller avec le gouvernement néo-démocrate du Manitoba au sujet de la mise en place d'un programme de soutien à l'intention des producteurs de betteraves sucrières de cette province. Pendant ce temps, toute une industrie frôle la catastrophe.

Si on ne se met pas d'accord bientôt sur cette question importante, la Manitoba Sugar Company devra fermer ses portes, et un secteur qui rapporte 90 millions de dollars à l'économie disparaîtra, entraînant la faillite de 300 à 400 agriculteurs et la suppression de 500 emplois.

M. Mayer: Le gouvernement libéral du Québec a trahi les intérêts de tout le secteur de la bettrave sucrière.

M. Garneau: Si le gouvernement du Québec l'a fait c'est parce que le gouvernement conservateur a refusé de prendre des mesures. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des producteurs de betteraves sucrières du Québec. Le gouvernement conservateur a refusé de verser le paiement annuel qu'ils reçoivent normalement. Voilà pourquoi le gouvernement du Québec en a assez du gouvernement conservateur. Cela ne s'est pas produit l'année précédente. Le gouvernement a refusé de faire ce paiement aux agriculteurs du Québec et aux producteurs de betteraves sucrières.

M. Mayer: C'est une honte pour les libéraux du Québec.

M. Garneau: Les conservateurs ont refusé de faire le paiement. Voilà pourquoi ils ont fermé des usines non seulement au Québec mais peut-être aussi au Manitoba, dans votre province.

Article 29 du Règlement

M. Mayer: Quelle honte pour les libéraux du Québec qui ont trahi l'industrie de la betterave sucrière québécoise.

M. Garneau: Lorsque j'ai rendu visite aux producteurs manitobains il y a un an, ils savaient bien que le gouvernement conservateur avait refusé . . .

M. Mayer: Quel hâbleur!

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au député de Laval-des-Rapides (M. Garneau).

M. Garneau: Monsieur le Président, l'industrie de la betterave sucrière est en péril à cause du gouvernement.

M. Mayer: Quel hâbleur!

• (1300)

M. Garneau: Le gouvernement du Québec a dû prendre une décision très importante qui a concerné de nombreux producteurs parce que le gouvernement a refusé de versé aux agriculteurs, non seulement aux producteurs québécois, mais à bien d'autres le paiement qui leur revenait. Je me suis entretenu ici à Ottawa, je ne sais pas combien de fois, avec les producteurs albertains, et aussi en Alberta.

M. Mayer: Vous devriez avoir honte.

M. Garneau: J'ai discuté de la chose avec les producteurs manitobains et ils nous ont dit la même chose. La raison est la même au Québec, en Alberta et au Manitoba. C'est parce que le gouvernement a refusé d'effectuer le paiement que le gouvernement québécois a dû faire cesser son activité à une industrie qui avait été créée en 1945 par un gouvernement libéral. A l'époque où j'étais ministre des Finances du Québec, nous accordions ces subventions. Nous devions soutenir cette industrie, et nous le faisions. Le gouvernement libéral l'a fait. Dès que les conservateurs sont arrivés au pouvoir, nous avons dû mettre fin à une industrie rentable qui donnait du travail aux agriculteurs et à d'autres.

M. Mayer: Dès que le gouvernement libéral a pris le pouvoir au Québec, il s'est empressé de mettre fin à cette activité. Vous le savez.

M. Garneau: Je dis tout simplement qu'en plus des producteurs de blé, les producteurs de betterave sucrière sont dans une mauvaise passe. Je ne saurais trop insister sur ce point. Je prie instamment le gouvernement de trouver le plus tôt possible une solution à un problème qui pourrait aggraver la situation des agriculteurs, surtout ceux du Manitoba.

D'autres programmes du gouvernement, la réforme fiscale principalement, inquiètent les agriculteurs. Nous avons eu des rencontres avec des représentants de l'association qui regroupe des agriculteurs de tout le pays. Ils ont soulevé des questions très sérieuses concernant la taxe sur les transactions commerciales. C'est une autre raison qu'ont les agriculteurs de s'inquiéter quand le prix du blé est en baisse et que le ministre des Finances (M. Wilson) déclare que cette taxe sur les transactions commerciales s'appliquera à leur produit.

En somme, je répète les trois demandes des libéraux dans le débat en cours: tout d'abord, le rétablissement du moratoire sur les saisies de terres agricoles, ensuite, l'annonce d'un programme de paiements d'appoint pour cette campagne agricole et, enfin, l'annonce, attendue depuis longtemps, de la stratégie de diversification de l'économie de l'Ouest. Ce sont les trois points sur lesquels nous voulons insister dans le débat.

Article 29 du Règlement

Nous espérons que, la semaine prochaine, le premier ministre (M. Mulroney) n'ira pas faire dans l'Ouest des promesses creuses mais des promesses concrètes. Ce n'est pas seulement le premier ministre (M. Wulroney) que les agriculteurs de l'Ouest veulent voir, mais de l'argent comptant.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je prends part au débat pour faire valoir des points précis. Ceux qui connaissent l'agriculture de l'Ouest, comme le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer), le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et un grand nombre de mes collègues ministériels qui sont de l'ouest du Canada, se rendent compte qu'il faut fonder la discussion sur certains faits.

La première chose à établir, c'est que les agriculteurs de l'Ouest savent quelles sont les causes de la situation des prix des grains dans le monde. Nous savons que les prix ont baissé. C'est important que nous sachions tous quels sont nos concurrents. Le parti libéral a déjà dit, par exemple, que la part des ventes de grain du Canada sur les marchés internationaux diminue et le porte-parole de ce parti en matière financière a dit la même chose en parlant de l'orge que les États-Unis ont vendue à l'Arabie Saoudite. Ce n'est pas vrai. C'est même le contraire qui se produit. Il est évident aujourd'hui que les ventes de grain effectuées par la Commission canadienne du blé, ou plutôt la part du Canada sur les marchés internationaux augmente. C'est la première chose que j'ai à dire.

La deuxième chose dont je veux parler est la politique des prix. J'affirme catégoriquement que nous sommes très compétitifs en ce qui concerne les ventes, la qualité et les marchés traditionnels et nouveaux. Nos concurrents sont les Trésors publics nationaux. Nous faisons concurrence par exemple aux Trésors publics de la Communauté européenne. La Communauté européenne a décidé après la guerre que l'Europe deviendrait autosuffisante en matière alimentaire, peu importe le coût. C'est la première chose à dire. On ne peut blâmer aucun député ni aucun citoyen du Canada pour cela.

Personne, au Canada, qui comprend les marchés internationaux du grain ne souhaite que cette situation se prolonge, surtout pas le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. C'est la première chose à dire.

Il faut dire ensuite que nous faisons concurrence au *Farm Bill* américain qui était surtout la réaction des États-Unis aux mesures prises par la CEE. Les États-Unis dépensent actuellement environ 25 milliards de dollars américains pour soutenir leurs céréales. On évalue à 30 milliards la somme qu'ils dépenseront l'an prochain. Il faut donc se demander ce que le gouvernement et le peuple canadiens peuvent faire non seulement pour maintenir les marchés comme nous le faisons déjà, mais aussi pour soutenir les efforts de nos producteurs de grain canadiens.

Ce sont les leaders agricoles qui répondent le mieux à cette question. J'ai entendu beaucoup de phrases creuses à la Chambre aujourd'hui. Nous devrions entendre ce qu'a dit l'ancien président de l'Union des producteurs de grain Mac Runciman, une personne respectée dans le commerce des grains, parce qu'il décrit bien l'attitude de plusieurs députés à propos de cette question. Quand il était président de cet organisme, a-t-il dit, il avait coutume d'affirmer que l'industrie du grain se composait de 14 p. 100 de protéine, et ceux d'entre nous qui venons des Prairies savons ce que cela veut dire, et de 86 p. 100 de politique, «et ce qu'il y a de regrettable, c'est que depuis quelques années», et durant le débat en cours, ajouterais-je, «la teneur en protéine de notre industrie baisse rapidement tandis qu'augmente la teneur en politique», ce qui n'aide pas nos producteurs de céréales. Je le dis en toute déférence, car je pense qu'il faut en venir à des principes fondamentaux.

Les libéraux nous attaquent en commençant par dire que nous n'avons rien fait. Quand ensuite nous les mettons au défi de prouver ce qu'ils affirment, ils disent que nous avons peut-être fait quelque chose, mais pas assez. Voilà ce qu'ils disent. Quand je consulte les graphiques, par exemple celui-ci qui vient d'Agriculture Canada, pour voir quel a été le soutien fédéral à l'agriculture de l'Ouest, je constate qu'il se chiffrait en 1983 à environ 250 millions de dollars. Il est passé en 1984 à environ 1,2 milliard de dollars, et on prévoit qu'il atteindra plus de 3 milliards en 1987.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp (Provencher): Au moins, j'ai maintenant obtenu leur attention. Ils ne veulent pas parler de ça. Voyons maintenant les taux d'intérêt, puisqu'ils veulent parler du moratoire imposé à la SCA. En 1981, le taux d'intérêt privilégié au Canada s'établissait à 22,75 p. 100. C'était un taux désastreux pour les céréaliers. C'était un taux incroyable. Cette année, ce taux est de 9,25 p. 100.

Voyons ce qu'il en est de la Société du crédit agricole, car la SCA, nous le savons, doit payer le taux moyen des bons du Trésor. En 1981, il se chiffrait à 16,75 p. 100. Cette année, aujourd'hui même, il est de 10 p. 100.

Bien sûr, nous aimerions tous qu'il soit encore plus bas, mais je trouve important de mettre ces faits sur la table. Ce qui me réjouit, c'est que lorsque je parle avec les céréaliers de ma circonscription, ils comprennent. Ils sont raisonnables et ils comprennent. Ils n'aiment pas la situation, mais ils la comprennent, et ils veulent savoir où résident une partie des solutions. Et puis nous écoutons ce que le Nouveau parti démocratique a à dire.

Je viens du Manitoba et nous avons un gouvernement néo-démocrate. La dernière fois que j'ai vérifié dans la constitution, l'agriculture était une responsabilité partagée, une responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Les députés de l'opposition prétendent qu'il n'y a pas d'argent pour ensemencer à l'heure actuelle.

• (1310)

M. Althouse: Nous n'avons jamais dit cela. Cela ne fait pas partie de notre motion.

M. Epp (Provencher): Les députés, les Canadiens, comprennent-ils qu'au cours des cinq prochaines semaines, c'est-à-dire entre aujourd'hui et la fin du mois de mai environ, les céréaliers du Manitoba seulement recevront 240 millions de dollars en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et du Programme spécial canadien pour les grains? Cette somme équivaut au montant total versé aux céréaliers canadiens en 1983. Si cela ne constitue pas une preuve suffisante pour nos vis-à-vis, et c'est peut-être le cas, voyons alors la contribution du Manitoba. J'ai déclaré qu'il s'agissait d'une responsabilité partagée.

Les députés savent-ils combien le gouvernement du Manitoba va consacrer à l'agriculture au cours de la prochaine année? Quatre-vingt-quatre millions de dollars. Pourtant, nos vis-à-vis ont le culot, l'audace de venir prétendre dans cette enceinte que nous ne faisons pas assez. Si c'est le cas, qu'en est-il de M. Uruski? Que fait-on de M. Pawley?

M. Althouse: C'est 30 p. 100 de plus que ce qu'a versé le gouvernement conservateur précédent.

M. Epp (Provencher): Le député aime à lancer des remarques. Parlons de la Saskatchewan. Je vais me pencher sur la province du député également. Comparons ces chiffres à ceux du premier ministre Blakeney. Les députés se rendront compte qu'ils ne soutiennent pas la comparaison. Le fait est que les néo-démocrates aiment à faire de grandes déclarations, mais qu'ils détestent les faits.

M. Althouse: En Saskatchewan, il n'est question que de prêts.

M. Epp (Provencher): Ils prétendent être en faveur de l'agriculteur. Examinons la situation. Voyons ce que le gouvernement a fait à cet égard. Je ne peux énumérer toute la liste des mesures que le gouvernement a prises, mais je vais donner aux députés quelques exemples. Les agriculteurs canadiens réclament une exemption d'impôt sur les gains en capital. Pourquoi? Parce qu'à leur avis, le fruit de la vente de leur exploitation est leur seule contribution à leur caisse de retraite. Selon eux, c'est tout ce qu'ils auront au moment de la retraite. Quelle est la position du Nouveau parti démocratique au sujet des gains en capital?

M. Althouse: Voyez la Saskatchewan. Elle a été la première province à accorder une exemption.

M. Epp (Provencher): Les députés néo-démocrates veulent abolir cette exemption d'impôt sur les gains en capital.

M. Althouse: Sachez que la Saskatchewan a accordé une exemption dix ans avant vous.

M. Epp (Provencher): Ils ne veulent pas que les agriculteurs réalisent des gains en capital.

M. Rodriguez: C'est faux.

M. Epp (Provencher): Même quand la valeur des exploitations baisse, les néo-démocrates voudraient que les agriculteurs paient des impôts sur leurs faibles gains. Voilà ce que le NPD préconise.

M. Althouse: Pas du tout.

M. Epp (Provencher): Ils préfèrent porter des coups plutôt que d'en encaisser.

M. Althouse: Vous ne connaissez malheureusement pas notre politique. Vous devriez vérifier.

M. Epp (Provencher): Que faites-vous des autres initiatives? De la taxe de vente fédérale sur le carburant agricole, par exemple? Nous avons agi dans ce domaine. Que dites-vous du programme d'obligations agricoles? Nous l'avons instauré.

M. Foster: Le programme n'est pas encore établi.

M. Epp (Provencher): Que dites-vous de l'aide fournie aux agriculteurs par la Société du crédit agricole? Elle existe.

M. Foster: Tâchez de mieux apprendre votre leçon. Vous ne connaissez rien dans ce domaine.

M. Epp (Provencher): Je pourrais poursuivre indéfiniment. L'ennui, c'est que les députés d'en face veulent gagner sur tous les tableaux.

M. Foster: Parlez-nous donc des obligations agricoles, Jake.

M. Epp (Provencher): Ils exigent qu'on réduise le déficit, les taux d'intérêt, l'endettement, alors qu'ils veulent hausser les prix au-delà de ce que les consommateurs sont en mesure de payer.

Je vais parler de la betterave à sucre, aujourd'hui, car c'est un secteur que je connais bien. Nous avons conclu un accord tripartite avec l'Alberta. Le gouvernement québécois n'en a pas voulu. Il n'existe donc pas d'accord tripartite avec le Québec parce que le gouvernement libéral de cette province a rejeté l'idée. Qu'en est-il maintenant du Manitoba? Nous sommes en pleine négociation pour tenter encore une fois d'aboutir à un accord tripartite. Toutefois, le Manitoba n'en veut pas. Comment conclure un accord à trois dans ce cas? Nous savons fort bien que le problème, c'est que les ministériels provinciaux se demandent pourquoi venir en aide aux producteurs de betterave à sucre alors qu'on ne cultive pas cette denrée dans les circonscriptions qu'ils représentent à l'Assemblée législative. Voilà jusqu'à quel point on politise cette question au Manitoba.

M. Althouse: Ils ont dit que vous n'aviez pas tenu parole au sujet de l'entente de 1984. Pourquoi en signeraient-ils une autre si vous n'avez pas respecté la dernière?

M. Epp (Provencher): J'apprécie les talents d'orateur du député. Je suis heureux d'avoir enfin réussi à attirer son attention.

Pour ce qui est de l'industrie céréalière, la question se résume à ceci. Est-il possible, grâce à des pressions internationales, d'opérer un revirement au niveau de ce que je considère être les programmes de subvention de la CEE et du *Farm Bill* américain? Qu'avons-nous fait en ce sens? Le premier ministre (M. Mulroney) a pris l'initiative, tant au pays qu'à l'étranger. Ces efforts ont été déployés en collaboration étroite avec le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Voici ce qu'ils ont fait. Ils se sont rendus dans les pays producteurs de céréales pour discuter ces questions et tenter de s'entendre sur des pratiques qui nous éviteraient d'étouffer sous le poids des subventions. Voilà ce qu'ils ont tenté de faire.

Ce n'est pas tout. Lors des négociations du sommet de Tokyo, le premier ministre a fait de l'agriculture la question prioritaire pour le Canada. C'est la première fois qu'un chef d'État accorde une telle importance à l'agriculture à l'occasion d'un sommet du genre. Heureusement, les autres pays en ont reconnu l'importance sur le plan international en acceptant d'en discuter lors du sommet. Tous les gouvernements se rendent compte, il me semble, que nous ne pouvons pas sans cesse faire baisser les prix artificiellement par des subventions tout en prétendant assurer la viabilité du milieu agricole.

Article 29 du Règlement

Les agriculteurs n'ont que faire des subventions. Ils s'attendent à une juste rémunération pour les denrées qu'ils produisent et ils ne veulent pas venir tendre la main devant le Parlement chaque fois qu'il y a une crise. C'est de la réalité que je parle. Le NPD aura beau dire le contraire. Voilà les faits.

Considérons maintenant le moratoire. Quand nous considérons le moratoire et le financement agricole, il ne faut pas oublier un projet de loi adopté par le gouvernement néo-démocrate du Manitoba qui interdirait les hypothèques à des fins agricoles grevant les biens personnels. Ce gouvernement provincial voulait faire adopter une proposition de ce genre. Toutefois, les agriculteurs s'y sont opposés. Il est parfaitement évident pourquoi ils étaient contre. C'est que les agriculteurs comprennent très bien qu'ils ont besoin d'une marge de crédit à la banque en vue de poursuivre leur exploitation. Ils sont en affaires dans le domaine agricole. Les Manitobains ont donc déclaré que ce projet de loi s'inspirait peut-être de motifs louables, qu'on pourrait même croire qu'il était défavorable aux banques, ce qui est une attitude populaire de temps à autre dans les Prairies, mais qu'après une analyse plus approfondie, ils étaient inquiets parce qu'ils ne voulaient nullement perdre cette marge de crédit ou réduire leur capacité d'obtenir du crédit.

Voilà pourquoi le gouvernement fédéral a établi le Bureau d'examen de l'endettement agricole pour essayer de trouver une position commune qui permettrait non seulement aux agriculteurs des Prairies mais aussi à tous les agriculteurs de continuer à exploiter leurs terres tout en ne compromettant pas leur capacité d'obtenir du crédit; ainsi les banques seraient remboursées.

Je voudrais parler maintenant d'un communiqué que publiait hier l'Association canadienne des éleveurs. Elle a déclaré que le moratoire devait prendre fin. Elle signale qu'il faut évidemment se montrer prudent, afin que les agriculteurs ne soient pas menacés de perdre leurs terres. Les ministres ont nettement affirmé qu'il n'en serait pas ainsi.

Il faut dire qu'il y a deux catégories de paiements. Il y a les paiements effectuées aux institutions financière, notamment aux banques, aux coopératives de crédit et à la SCA d'une part, et d'autre part, il y a des agriculteurs qui auraient pu effectuer certains versements, mais qui ont préféré ne pas le faire croyant peut-être qu'une amnistie serait déclarée. C'était injuste. La situation du crédit ne s'en trouvait pas améliorée. Tels sont les faits et je ne crois pas pouvoir les exposer autrement.

• (1320)

Je suis tout à fait convaincu, monsieur le Président, que l'appui apporté par le gouvernement à l'agriculture est indéniable. J'en ai déjà donné des exemples: la SCA, l'exemption d'impôt sur les gains en capital, le crédit pour taxe sur les combustibles, le programme céréalier spécial, les modifications à la Loi sur la stabilisation concernant le grain de l'Ouest, etc.

Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a annoncé il y a à peine une semaine qu'une nouvelle tranche de 705 millions serait affectée aux paiements de la Loi sur la stabilisation concernant le grain de l'Ouest.

J'étais au Manitoba à ce moment-là, et j'ai eu l'occasion de parler aux producteurs céréaliers. Ils connaissent la situation, et ils sont également au courant des versements au titre de la Loi sur la stabilisation des grains de l'Ouest. Ils ont été enchantés que les deux nouvelles aient été annoncées et à peu près en même temps. Cela leur a apporté des assurances pour ce qui est de leurs récoltes.

Je me félicite de la façon dont nos agriculteurs ont fait face à la situation. A dire vrai, ce n'est pas en essayant de créer de toutes pièces une crise encore plus grave que celle dont nous reconnaissons déjà tous l'existence à cause des pressions mondiales qu'on aidera la collectivité agricole.

Je reste persuadé qu'il faut en venir à un accord international, un consensus international, et reconnaître à l'échelle mondiale que le genre actuel de programmes de subventions à l'échelle internationale va continuer de nuire à nos agriculteurs, à nos économies, à nos relations internationales. C'est pour cette raison qu'il est d'une importance vitale que le premier ministre et les autres abordent la question à la rencontre du Sommet. C'est absolument vital.

Si je dis cela, ce n'est pas pour minimiser ce que le gouvernement doit faire, ce qu'il fait, ce que les agriculteurs font; mais nous savons tous que c'est un impératif absolu.

Je ne sais si les députés le savent, mais 80 p. 100 de la production agricole manitobaine doit trouver des débouchés à l'extérieur du Manitoba. Sans accès aux marchés américains, toutes les subventions du monde, tous les accords du monde seront de sans effet. Si nous n'avons pas accès aux marchés internationaux, l'industrie agricole sera mal fichue.

Bien sûr il faut une certaine protection en fonction de la régulation de l'offre et du prix des produits—c'est une chose que nous reconnaissons tous. Tout le monde comprend cela. Personne ne l'ignore. Mais j'aimerais bien une fois pour toutes que l'opposition, à qui il est loisible de critiquer tant qu'elle le veut, fasse au moins reposer ses critiques sur la réalité. Qu'elle critique tant qu'elle voudra, mais qu'elle tienne compte de la situation mondiale. Qu'elle fasse état au moins de temps à autre de la réalité telle qu'elle existe dans les Prairies.

On entend souvent parler de l'aliénation de l'Ouest. Je pense que ce débat sur la situation céréalière de l'Ouest devrait prouver à tous à quel point les Canadiens d'une région ont besoin des Canadiens des autres régions.

Aujourd'hui c'est l'Ouest. Avec la politique laitière, c'était avant tout le Québec. Les deux politiques étaient justifiées.

Il est temps que les Canadiens, quelles que soient les pressions qu'on exerce sur eux et quelle que soit leur région, reconnaissent qu'ils habitent un seul et même pays, et ils le reconnaissent. Chaque région défend ses positions, mais ce qui prend le dessus, c'est la capacité de toutes à s'entraider au besoin. C'est comme cela que notre pays s'est édifié.

S'il est une chose que ce débat nous enseigne, c'est que nous ne sommes forts que lorsque nous reconnaissons la nécessité de collaborer.

Je me réjouis, monsieur le Président, que mes collègues ministériels d'autres régions que les Prairies aient pu se rendre compte de ce qui se passe là-bas, et je me réjouis en particulier qu'ils se soient montrés disposés à approuver des mesures coûteuses pour remédier à la situation.

Tout ce que nous, du côté du gouvernement, demandons, c'est que l'on reconnaisse ces faits et que l'on procède à une analyse critique de tout ce qui peut être fait plutôt que de faire passer la politique avant la prospérité du secteur de la production céréalière.

Des voix: Bravo!

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, cela fait à peu près trente-sept heures et demie que je suis venu à la Chambre participer à ce débat. Après une brève interruption qui a permis à certains d'entre nous de récupérer quelque peu, nous pouvons poursuivre le débat.

C'est un débat très important. Très franchement, c'est un débat sur l'avenir des agriculteurs canadiens; c'est un débat sur la production céréalière canadienne, sur l'exploitation agricole familiale. Ce n'est pas, comme certains députés voudraient nous le faire croire, surtout du côté du gouvernement, un débat concernant la seule situation de l'ouest du Canada. Il y a des agriculteurs dans la région de l'Atlantique; il y a des agriculteurs au Québec et en Ontario; il y a des agriculteurs dans les Prairies; et il y a des agriculteurs en Colombie-Britannique—et tous sont touchés par la décision du gouvernement de lever le moratoire sur les faillites.

Il touche aussi ceux qui ne sont pas directement liés à la Société du crédit agricole, organisme qui fait figure d'élément clef dans le présent débat en raison de la décision de lever le moratoire sur les saisies qui lui était imposé. Mais nous le savons tous, monsieur le Président, en ce domaine où jouent les lois du marché, si des restrictions sont imposées à un secteur, automatiquement tous les autres, en l'occurrence, les banques et les sociétés de crédit sont assujettis aux mêmes restrictions.

Je désire débuter mon intervention en rappelant à la Chambre et à ceux qui suivent le débat, quelles démarches ont été prises pour l'amorcer.

L'affaire a été enclenchée par mon collègue, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) qui a écrit une lettre au Président de la Chambre des communes le 27 avril dernier.

Je désire consacrer quelques minutes à la lecture de cette lettre. Au fil du débat, il est apparu évident que certaines personnes ont mal compris quel était le but visé lorsque l'on a demandé ce débat d'urgence.

Voici le texte de la lettre :

Le 27 avril 1987

L'honorable John Fraser, C.P., député
Président de la Chambre des communes
Pièce 222-N
Chambre des communes

Monsieur le Président,

Je désire vous faire savoir que demain, j'ai l'intention de demander, conformément à l'article 29 du Règlement, l'ajournement de la Chambre en vue de l'examen d'une question urgente, à savoir la crise que traversent actuellement les producteurs de céréales canadiens.

Article 29 du Règlement

Pour le moment, il ne semble pas que dans un avenir immédiat le Parlement ait l'occasion d'être saisi de cette question pour qu'elle y soit débattue en détail et franchement. Des événements récents ont cependant donné un caractère d'urgence à cette question qui n'existait pas auparavant. Ces événements sont les suivants:

1) La semaine dernière, la Commission canadienne du blé a annoncé que le prix initial du blé canadien nº 1 serait inférieur de 18 p. 100 à celui de l'année dernière, lequel était déjà inférieur de 20 p. 100 à celui de l'année précédente. Ensemble ces deux diminutions représentent une baisse très sensible du prix garanti que toucheront les producteurs de céréales pour leur récolte et c'est un coup dur pour bon nombre de familles agricoles de tout le Canada.

2) On a annoncé aujourd'hui qu'on mettait fin à la suite d'une décision du ministre de l'Agriculture au moratoire imposée à la Société du crédit agricole en ce qui concerne les saisies d'exploitations agricoles. C'est dire que les familles qui ne peuvent s'accommoder de la baisse du prix des céréales annoncé la semaine dernière seront acculées à la faillite. C'est vraiment une triste situation qui porte atteinte directement à la viabilité de l'exploitation familiale, surtout dans l'ouest du Canada.

3) A cette époque de l'année où les producteurs de céréales des Prairies sèment leur récolte de l'année, il est extrêmement important qu'ils sachent s'ils vont ou non recevoir un paiement d'appoint cette année. Jusqu'à présent, le gouvernement a refusé de le leur garantir.

Monsieur le Président, à mon avis, il y a suffisamment de raisons que vous accédiez à la demande d'un débat d'urgence. Les problèmes économiques de l'ouest du Canada sont sérieux et vont en s'aggravant. La situation où se trouvent les producteurs de céréales des Prairies exige notre attention immédiate et j'estime qu'il serait tout à fait approprié à ce stade d'autoriser un débat d'urgence pour que les députés aient l'occasion de débattre de ces questions.

La lettre est signée par M. Hovdebo, député de Prince-Albert.

Monsieur le Président, comme vous le savez ainsi que d'autres personnes dans notre pays, le Président a jugé que cette question était urgente et a accepté qu'on tienne un débat d'urgence à son sujet. Le débat a commencé à 20 heures le 27 avril dernier et s'est poursuivi sans interruption pendant environ 21 heures jusqu'à hier après-midi. Ce matin, on a repris le débat.

• (1330)

Nous tenons à assurer à nos collègues que ce débat n'est pas pour nous seulement une occasion de discuter des questions agricoles, de la survie de l'exploitation familiale et des diverses cultures. Ce n'est pas un simple prétexte pour avoir de la matière à adresser par lettre à nos électeurs ruraux. Ce débat a pour objectif fondamental d'attirer l'attention du grand public et, par conséquent, du gouvernement, sur la situation très grave du secteur rural au Canada.

Le moratoire est censé prendre le vendredi 1er mai, et nous espérons que, grâce à ces pressions exercées de toutes parts, tant par les députés que par les associations agricoles et les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, le gouvernement reviendra sur sa décision. Nous espérons qu'il annoncera à un moment donné au cours de ce débat qu'on aurait effectivement tort de lever le moratoire et que ce dernier sera maintenu d'ici à ce qu'on ait trouvé le moyen d'examiner l'endettement agricole et de permettre aux agriculteurs de se débarrasser de leurs dettes. De la sorte, ils cesseront d'être à la merci de la Société du crédit agricole, de leur banque ou de leur caisse populaire. Tout le monde nous appuie, monsieur le Président.

J'ai sous les yeux deux lettres, dont l'une était arrivée en fait avant le débat. Elle s'adresse au premier ministre du Canada et a été envoyée par une association agricole très importante

Article 29 du Règlement

au Manitoba, à savoir le groupe de producteurs agricoles dit Keystone. M. Jack Penner, le président, en est l'auteur et il en a envoyé des copies conformes au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) et au ministre de l'Agriculture (M. Wise). Il m'a déjà été donné à quelques reprises de m'entretenir avec M. Penner lors de conférences portant sur des questions céréalières ou sur la voie maritime, auxquelles nous avons tous deux assisté. Cet homme m'inspire beaucoup de respect. Je sais aussi qu'il fait de la politique dans l'ouest du Canada. Il lui est arrivé de collaborer à l'occasion avec le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) dans le cours de sa propre carrière dans la vie publique. Je voudrais faire consigner les requêtes présentées la semaine dernière par les Producteurs agricoles de Keystone:

> Au nom des céréaliers du Manitoba, nous exhortons votre gouvernement à annoncer dans les plus brefs délais son intention de mettre sur pied un programme semblable pour la campagne agricole 1987-1988, et à consentir une aide équivalente à celle prévue dans le cadre du programme de 1986.
>
> Nous tenons à ce que les subventions accordées en vertu d'un tel programme soient basées sur la superficie ensemencée et non pas sur la production. La crise financière agricole est si grave que nous estimons qu'il s'impose d'intervenir avant la fin d'avril pour prouver aux céréaliers et aux milieux d'affaires les bonnes intentions du gouvernement fédéral.

Comment a réagi le gouvernement? Il a coupé l'herbe sous le pied de ceux qui avaient réussi à garder à distance la SAC et à s'éviter une saisie. Je poursuis la lecture de la lettre de M. Penner:

> Autre mesure importante, la Société du crédit agricole devrait prendre une nouvelle initiative audacieuse pour sauver des milliers d'exploitations agricoles commerciales de la faillite. En plus des nouveaux prêts à des taux raisonnables, elle devrait offrir tous les services de prêt aux agriculteurs. Cela rassurerait les agriculteurs au moment où les autres institutions prêteuses menacent de retirer leurs services.

Que fait le gouvernement, monsieur le Président? Il se fait menaçant, lui aussi, et il retire son appui. La lettre continue en disant:

> La Keystone Agricultural Producers appuie les efforts que fait votre gouvernement pour persuader la Communauté économique européenne, les États-Unis et le Japon de mettre fin à la guerre commerciale actuelle qui fait beaucoup de tort aux économies des autres pays producteurs de grain. Malheureusement, même si ces efforts aboutissent, il sera trop tard pour sauver des milliers de jeunes agriculteurs et les collectivités rurales en souffriront beaucoup.
>
> Les agriculteurs du Manitoba vous demandent de vous pencher d'urgence sur cette question.

Comme l'histoire le dira, ils n'ont pas obtenu l'appui qu'ils réclamaient. C'est plutôt le contraire qui s'est produit.

Voici une autre lettre du président du Syndicat du blé de la Saskatchewan datée du 28 avril 1987. Elle est aussi adressée, au premier ministre. Elle porte sur le débat d'urgence sur la crise de l'économie agricole. Rappelez-vous, monsieur le Président, que c'est l'un des plus gros groupements d'élévateurs à grain de l'ouest du Canada et qu'il possède de grandes installations chez moi, à Thunder Bay où passent une grande partie des grains dont il s'occupe. M. Stevenson écrit ceci:

> Le Syndicat du blé de la Saskatchewan croit que le mode de vie rural et les industries de services connexes sont menacés.
>
> Il demande que tous les députés reconnaissent la situation économique très critique des familles et des collectivités de l'ouest du Canada. Cette crise a des répercussions sociales et économiques de grande portée sur l'économie nationale et sur l'Ouest.
>
> Nous recommandons précisément:
>
> 1. Que des programmes soient immédiatement mis au point, par un effort de coopération fédérale-provinciale, pour que les familles puissent continuer d'exploiter leur entreprise.
>
> 2. Que sans plus tarder on tienne compte du besoin urgent d'un paiement compensatoire substantiel pour la campagne agricole 1987-1988.
>
> 3. Que le gouvernement poursuive ses efforts pour assainir le marché international des grains.
>
> Le Syndicat du blé de la Saskatchewan se tient prêt à travailler avec le gouvernement à la recherche de solutions à court et à long termes, pour le bien des agriculteurs et des collectivités de la Saskatchewan et de l'ouest du Canada.

Ce sont les points de vue de deux groupes différents d'agriculteurs de l'Ouest. L'un et l'autre exhortent le Parlement et le gouvernement du Canada à agir concrètement pour défendre leur moyen de subsistance.

Combien de saisies de terres agricoles sont en cause? Différents chiffres ont été cités à la Chambre. L'information suivante a été fournie, le 24 mars dernier, à la séance du comité permanent de l'agriculture. Une proportion de 8 p. 100 de nos agriculteurs sont insolvables. Sur 171 000 agriculteurs, cela signifie que plus de 13 500 agriculteurs sont considérés comme insolvables, 23 p. 100 ont des problèmes majeurs de liquidités, soit autant que 53 000 agriculteurs. De ceux qui ont emprunté de la Société du crédit agricole, 6 000 sont en retard dans leurs paiements depuis plus de deux ans. Pensez à ce que cela signifierait pour celui d'entre nous qui serait autant en retard dans ses paiements pour une automobile ou une maison. Il y a longtemps que ces biens auraient été saisis.

On a fait preuve de compassion. Les autorités ont dit non, il ne faut pas prendre ces agriculteurs à la gorge. Donnons-leur une chance de survivre. L'exploitation familiale a sa place au Canada. L'agriculture a sa place au Canada. C'est en partie notre raison d'être en tant que pays.

Au fur et à mesure que nous avons permis au CP d'étendre ses voies à l'ouest de Thunder Bay et d'ouvrir un territoire toujours plus grand à l'agriculture, nous avons encouragé les gens à aller s'y installer et à y implanter une saine économie agricole pour alimenter le Canada, l'Amérique du Nord, et finalement le monde entier.

La fin du moratoire ne vise pas seulement les agriculteurs de l'Ouest. Elle ne vise pas uniquement les céréaliers. Elle vise bel et bien tous les agriculteurs du Canada, qu'ils habitent les provinces de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, le nord de l'Ontario, New Liskeard, la région de Sault-Sainte-Marie, celle de Thunder Bay, celles de Slate River Valley et de Rainy River, ou la Colombie-Britannique. Elle touche tous les agriculteurs. Ceux-ci sont nerveux. Cela suscite infiniment de tension au sein des familles. J'y reviendrai tantôt.

Je tiens à préciser que ce ne sont pas seulement les producteurs de céréales ou de grains qui sont mis en cause, mais également les producteurs de maïs, de soja, les petits céréaliers des provinces centrales et des provinces de l'Atlantique. Ils sont touchés par les paiements d'appoint. Alors qu'ils s'apprêtent à procéder aux semailles au cours des deux ou trois prochaines semaines, ils ont besoin de savoir si leur récolte leur procurera suffisamment de revenus pour payer les frais de l'ensemencement et de l'entretien de leurs champs. Ils se réjouiraient à la pensée qu'il leur restera quelque chose pour mettre du pain sur la table. Ils ne demandent pas la lune. Ils demandent simplement qu'on leur donne la chance de bien gagner leur vie en tant qu'agriculteurs. Ils savent que les marchés mondiaux

travaillent contre eux. Ils savent que même s'ils devaient enregistrer la plus riche récolte de notre histoire, les prix payés sur les marchés mondiaux ne leur permettraient même pas de recouvrer leurs coûts de production.

• (1340)

Nous savons que la situation est la même partout dans le monde et nous savons comment les autres pays y font face. Les membres de la Communauté économique européenne sont les pays du monde qui subventionnent le plus leur secteur agricole. En 1985, leurs subventions atteignaient 2,60 $ le boisseau. En 1986, elles ont grimpé à 3,13 $ le boisseau, marquant une hausse de 53c. Dans leurs efforts pour rattraper les membres de la Communauté économique européenne, les États-Unis, qui versaient naguère à leurs agriculteurs une subvention de 1,49 $ le boisseau, ont décidé de la porter en 1986 à 3,13 $ le boisseau, ce qui donne une augmentation de 1,14 $. Comment le Canada a-t-il réagi? Tout ce qu'il a pu accorder, c'est une hausse de 10c. Comment pouvons-nous encourager nos céréaliers à produire si nous ne leur offrons que des broutilles? Nous ne demandons pas au gouvernement de faire autant que les autres. Nous lui demandons simplement de verser assez aux céréaliers pour les persuader de continuer.

Je ne suis pas agriculteur. Quand vient le moment de faire du jardinage, je ne suis guère bon qu'à creuser les trous, mais j'ai tout de même des racines campagnardes. Mon grand-père et ses frères s'étaient établis dans une région rurale du Manitoba, plus précisément dans une localité du nom d'Angusville à qui ils ont laissé leur nom, ce dont je ne suis pas peu fier. Mon père a travaillé la terre jusqu'à ce qu'il parte pour la guerre.

Nombreux sont les habitants de Thunder Bay et des régions avoisinantes qui sont originaires de l'ouest du Canada. Ils ont suivi les céréales jusqu'à la tête des lacs. Des milliers de ceux qui travaillent et habitent à Thunder Bay comptent pour leur subsistance sur nos agriculteurs de l'Ouest. Moins il y aura d'agriculteurs, moins il y aura de céréales acheminées à partir du port de Thunder Bay. Et moins il y en aura, moins il en circulera sur le Saint-Laurent et moins les localités situées sur ses rives en profiteront.

J'aimerais donner à la Chambre une idée du nombre des localités de l'est du Canada qui bénéficient directement de la débrouillardise et de l'habileté de nos agriculteurs de l'Ouest. A Thunder Bay, 2 000 travailleurs s'occupent de manutentionner les grains. Jusqu'à 2 000 travailleurs s'occupent d'acheminer les céréales depuis Thunder Bay jusqu'aux points de livraison le long de la voie maritime. A Montréal, les 175 employés des élévateurs comptent pour leur subsistance sur les céréaliers de l'Ouest. A Sorel, il y en a 43, à Trois-Rivières, 50, à Québec, 105, et à Saint-Jean, 50. A Halifax, il y a 60 travailleurs qui dépendent des céréales. Et voici qui est intéressant: dans la circonscription de Manicouagan, il y a 194 travailleurs, certains à Port-Cartier, certains à Baie-Comeau, qui ne peuvent gagner leur vie que si les céréales sont cultivées et vendues à un prix raisonnable, ou à tout le moins vendues quelque part dans le monde.

Hier matin, vers 8 heures, le premier ministre est intervenu à la Chambre. Un certain nombre d'entre nous avons été très surpris de le voir ici. Nous avons cependant trouvé bon qu'il se présente à la Chambre parce que cela voulait dire que le message passait. Le gouvernement sentait la pression, et il lui fallait faire intervenir le premier ministre. Il nous a rappelé qu'on peut toujours l'atteindre au téléphone. Remarquez, c'était une allusion à l'appel qu'il avait reçu durant une campagne électorale en Saskatchewan lorsqu'il y avait une chance que le parti au pouvoir soit défait. Le premier ministre voulait faire de son mieux pour donner un coup de main à ses amis.

Aujourd'hui, hier et avant-hier, nous avons réclamé une aide bien précise pour les agriculteurs canadiens, et le premier ministre semble être sourd à ces appels. Peut-être en entendra-t-il beaucoup parler cet après-midi quand il se réunira avec les premiers ministres provinciaux. Nous savons qu'ils sentent eux aussi la pression. Bien qu'ils ne se réunissent pas pour parler de questions agricoles mais de questions constitutionnelles, nous serions très déçus d'apprendre qu'ils n'ont pas abordé cette question extrêmement importante avec le premier ministre.

Nous ne devrions pas avoir à compter sur les appels téléphoniques. Nous devrions avoir un gouvernement qui soit disposé à examiner un secteur comme celui de l'agriculture dans le contexte du marché mondial et en fonction des besoins des Canadiens, et à dire: «Il faut faire quelque chose; voici notre plan. Protégeons ces agriculteurs qui ont contracté des emprunts auprès de la Société du crédit agricole et, ce faisant, envoyons un signal aux banques.» Imaginons quelle sorte de message on vient de transmettre aux banques aujourd'hui, monsieur le Président. C'est la chasse aux agriculteurs une fois le moratoire levé. Beaucoup d'entre eux sont fort mal en point.

Les banques auront encore la bride sur le cou, semble-t-il. Il n'y a pas si longtemps, ce gouvernement en mal d'argent, si inquiet du déficit, a quand même trouvé le moyen de leur donner 1 milliard de dollars. Maintenant il n'ose même pas dire aux agriculteurs qu'il les défendra contre ces requins en adoptant un programme raisonnable qui leur permettra de se débarrasser de leur dette. Le gouvernement leur refuse au moins l'équivalent du coût de leurs produits.

Je suis heureux d'avoir pu enfin prendre la parole au cours de ce débat. J'avais espéré être le dernier à intervenir, monsieur le Président, mais vous serez sans aucun doute très déçu d'apprendre que beaucoup d'autres députés interviendront.

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je suis heureux d'être revenu à temps de l'ouest du Canada pour parler de cette situation critique. J'était à Winnipeg hier soir et j'ai rencontré nombre d'agriculteurs à la réunion à laquelle j'ai assisté.

J'ai remarqué que quelques-uns de mes amis conservateurs avaient protesté un peu quand ils ont appris que le député de Saint-Henri-Westmount allait parler des problèmes agricoles. Je tiens à signaler à la Chambre, et je ne suis pas le seul bien sûr, que j'ai été élevé dans une ferme à quelques milles de la ville. C'est dans une petite exploitation familiale de la vallée de l'Outaouais, entre Cumberland et Orléans, que j'ai appris à travailler. Je n'ai pas à m'expliquer pour donner plus de poids à mes remarques car je n'ai pas besoin de me justifier. Je veux simplement dire que beaucoup d'entre nous ont des connaissances ou de l'expérience en agriculture. Je crois que la réalité nous montre bien à tous l'importance de l'agriculture, la pierre angulaire de notre pays.

Article 29 du Règlement

Nous avons souvent fait preuve de suffisance à l'égard des agriculteurs. Au fil des ans, nous avons considéré comme choses acquises des aliments de qualité et bon marché sans nous demander d'où ils venaient. On oublie souvent les difficultés et les tribulations des agriculteurs. Mais j'espère que ce débat aura permis au moins une chose, bien que je doute qu'il influe sur l'attitude obstinée du gouvernement, qu'il sensibilisera quelque peu les Canadiens, qu'il les fera réfléchir, dans leur intimité, à la situation critique des producteurs céréaliers de l'Ouest et peut-être à celle aussi des autres agriculteurs un jour.

Nous ne connaissons pas beaucoup d'agriculteurs riches et à l'aise. Nous connaissons beaucoup de gens, travailleurs et assidus, qui aiment autant la terre que leur métier. Dans bien des cas leur exploitation est dans la famille depuis des générations. D'autres rêvaient de devenir agriculteurs et s'aperçoivent maintenant que ce rêve est compromis.

• (1350)

Il y a quelques semaines, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) disait à la Chambre: «Nous ne ménagerons pas nos efforts». Il parlait bien entendu de la résolution de la crise dans l'ouest du Canada. Vous verrez à la page 5450 du hansard que notre premier ministre (M. Mulroney), en réponse à sa propre question qui était de savoir si le gouvernement du Canada allait aider les agriculteurs de l'Ouest—ce qui était censé reproduire une conversation téléphone qu'il avait eue—a dit fermement que: «Oui, nous aiderons les agriculteurs de l'ouest du Canada». Je lui demande donc: C'est quoi l'aide? Où est-elle?

Tout comme le public, nous nous sommes habitués, depuis que le premier ministre est au pouvoir, aux grandes et nobles déclarations, mais nous n'avons pas vu beaucoup d'expressions concrètes de ces déclarations. Au risque de paraître cynique, je dirais que l'on a l'impression que pour le gouvernement et le premier ministre l'aide serait de forcer de nombreux agriculteurs à quitter la terre. C'est un peu comme pendant l'inquisition espagnole où l'on brûlait les hérétiques pour qu'ils puissent avoir une meilleure vie éternelle. Plus récemment on se rappellera ce commandant militaire, pendant la guerre du Viet-Nam, qui déclarait qu'il avait dû détruire un village pour le sauver. Assistons-nous à la destruction du secteur agricole de l'Ouest afin de mieux le sauver? C'est tout ce que nous avons vu jusqu'à présent.

Il n'est pas juste, et je suis le premier à le reconnaître, de se contenter de critiquer une situation très difficile.

[*Français*]

Ce n'est pas juste de critiquer simplement sans offrir de politiques alternatives, des politiques concrètes pour corriger cette situation que, moi, je peux décrire, monsieur le Président, comme désastreuses.

[*Traduction*]

Quels sont les problèmes de l'agriculture de l'Ouest? En réalité la plupart sont les mêmes dans l'ensemble du pays. Quels sont ceux que le gouvernement peut et doit corriger? Personnellement, je pense que le gouvernement pourrait faire beaucoup plus. Le ministre dit qu'il ne ménagera aucun effort. Qu'il agisse en conséquence. J'ai quelques suggestions à faire.

Premièrement, le problème de base de l'agriculture c'est, malheureusement, une baisse des recettes, lesquelles suivent une courbe dangereusement descendante. Cette baisse est due à la chute du prix des grains. A cela s'ajoute l'augmentation constante des coûts de production. Nous savons que les prix des engrais, des carburants et de la main-d'oeuvre ont augmenté. Un nombre infini de frais ont augmenté si bien que tout joue en défaveur des agriculteurs. Ce qui est le plus important, compte tenu de la situation, ce sont les frais de financement. Si le gouvernement compte faire tout son possible, il doit notamment se poser la question suivante: Comment amortir l'incidence de ces frais de production et surtout des frais de financement?

J'ai écouté le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) aujourd'hui, ministre pour lequel j'éprouve un profond respect. Il vient du Manitoba et il devrait bien connaître la situation. Je l'ai entendu parler des beaux discours faits par des députés mal informés. Pourtant, il a fait des observations qui sont parmi les plus stupides entendues à la Chambre; elles dénotent un manque d'information, alors que le ministre devrait savoir de quoi il parlait. Il a notamment parlé des taux d'intérêt, en remontant à 1982.

M. Lewis: De triste mémoire.

M. Johnston: Je demande au député de Simcoe-Nord (M. Lewis) d'écouter attentivement. Il a parlé du niveau des taux d'intérêt à cette époque.

M. Lewis: Sous votre gouvernement.

M. Johnston: Il a dit que le taux préférentiel était d'environ 22 p. 100. Je ne sais plus si les taux ont atteint ce sommet mais d'après les chiffres de la Banque du Canada, de Statistique Canada, de la SCA et du ministère de la Consommation et des Corporations, le taux préférentiel a été de 19,29 p. 100 en moyenne en 1981 et d'environ 15,81 p. 100 en 1982.

M. Lewis: En moyenne?

M. Johnston: Si le député écoutait pour changer un peu, il apprendrait quelque chose sur les taux d'intérêt. C'est vraiment le comble de la démagogie que de citer un taux d'intérêt isolé dans un débat aussi important, comme l'a fait le ministre. En 1980, le taux bancaire était de 14,25 p. 100 en moyenne.

M. Lewis: En moyenne?

M. Johnston: Si mon collègue voulait écouter . . .

M. Lewis: Avez-vous le taux moyen ou le taux le plus élevé sur votre hypothèque, Don?

M. Johnston: . . . le taux de la SCA sur les prêts de 15 à 20 ans était de 13 p. 100 en 1980, soit 1,25 p. 100 plus bas que le taux préférentiel.

M. Lewis: Allons, Don.

M. Johnston: En 1981, lorsque l'inflation et les taux d'intérêt ont augmenté, le taux d'escompte était de 19,29 p. 100.

M. Lewis: Allons donc, vous avez étudié le droit commercial tout comme moi.

M. Johnston: Le taux de la SCA était de 14 p. 100, soit plus de 5 points de pourcentage en-deçà du taux préférentiel. Quel est le taux préférentiel aujourd'hui? La semaine dernière il était aux alentours de 8,35 p. 100. Écoutez ceci. Le taux d'intérêt le plus récent sur les obligations d'épargne du Canada, celui qu'offre le gouvernement pour emprunter au public, le rendement des obligations des séries 38 à 41, était de 7,75 p. 100 en novembre. Et pourtant, certains représentants du gouvernement se vantent en disant que les taux d'intérêt de la SCA sont de l'ordre de 10 p. 100, et ils étaient à 11 p. 100 au premier trimestre.

M. Lewis: C'est vrai, nous nous en vantons.

M. Johnston: Le ministre de l'Agriculture dit qu'il ne ménagera pas ses efforts. Ce qu'il devrait faire en priorité, c'est en toucher un mot au ministre des Finances (M. Wilson). Ce n'est pas trop difficile. Il n'y a aucune raison pour que le gouvernement fasse des bénéfices sur les prêts consentis aux céréaliers à une époque où les prix des grains ont diminué de 15 à 25 p. 100 cette année, après une baisse incroyable de 19 à 26 p. 100 l'an dernier.

Les circonstances exceptionnelles et les situations d'urgence justifient une réponse exceptionnelle de la part d'un gouvernement qui assume ses responsabilités. Pourtant, le gouvernement n'a rien fait. Nous avons entendu certains ministériels se vanter des taux d'intérêt de la SCA, ce qui est tout à fait scandaleux.

Je veux revenir sur une autre remarque faite par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Lorsqu'on parle des coûts et des taux d'intérêt, le vrai problème, c'est le taux d'intérêt réel. Quel est-il? Quelle est la différence entre l'indice des prix à la consommation et le taux d'intérêt en vigueur? Au Canada, lorsque la SCA a consenti des prêts à 11 p. 100, l'augmentation annuelle l'IPC était de 3,9 p. 100. Autrement dit, le taux d'intérêt réel était de 7,1 p. 100 pour les agriculteurs. L'écart n'a jamais été aussi élevé même pendant les périodes les plus critiques de la récession du début des années 80.

M. Lewis: La récession libérale.

M. Johnston: Le gouvernement devrait prendre quelques leçons d'histoire et remettre en vigueur certaines stratégies que le gouvernement libéral ne se contentait pas de recommander, mais qu'il appliquait.

Des voix: Oh, oh!

• (1400)

M. Johnston: Il est tout à fait scandaleux qu'à une époque où les facteurs de production sont si élevés et que le seul domaine où le gouvernement peut intervenir est celui des taux d'intérêt, il ne fasse rien pour atténuer les répercussions de ces taux sur les agriculteurs.

M. Fennell: Comme vous l'avez fait au début des années 80 quand les taux ont atteint 22 p. 100?

M. Johnston: Ne me dites pas que je dois tout répéter encore une fois. C'est un peu comme une leçon de . . .

M. Fennell: Épargnez-nous. Vous avez déjà fait une gaffe, de toute façon.

M. Forrestall: Voulez-vous bien vous taire?

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre.

M. Johnston: Je voudrais poser une question à laquelle pourra répondre, j'espère, le prochain député conservateur à intervenir dans le débat, si toutefois le gouvernement a le courage d'en désigner un. Il est scandaleux de prétendre que la Société du crédit agricole, en cette époque critique, devrait consentir des prêts aux agriculteurs au même taux que celui auquel elle emprunte aux Canadiens par l'entremise des obligations d'épargne du Canada? Est-ce une proposition exagérée? Je ne le pense pas.

M. Forrestall: L'avez-vous jamais fait?

M. Johnston: Je suis tout à fait disposé à répondre à ces questions en temps voulu, mais je demande au prochain orateur conservateur qui a le courage d'intervenir de me dire si cette proposition est exagérée. Nous ne sommes pas impotents.

J'ai parlé il y a un instant de la situation des céréaliers de l'Ouest dont les prix garantis ont diminué de 15 à 20 p. 100 cette année et de 19 à 26 p. 100 l'an dernier, et qui doivent payer les taux d'intérêt en question. Pas un seul député de l'autre côté de la Chambre ne payera le même intérêt pour une hypothèque de cinq ans sur sa maison, et pourtant la Société du crédit agricole exige cela de nos agriculteurs.

Vous êtes versé dans les affaires, monsieur le Président. Quelle entreprise ne disposant pas d'un capital incroyable pourrait survivre à une diminution de prix de 15 à 20 p. 100 cette année, faisant suite à une première réduction de 19 à 26 p. 100 l'an dernier? Les fermes qui ont des avoirs propres importants et celles héritées d'une génération à l'autre et dont les immobilisations ont été amorties pourront peut-être s'en sortir mais leurs propriétaires ne s'enrichiront pas. Tous les autres qui ont contracté des prêts auprès de la Société de crédit, laquelle les a encouragés à le faire au cours des ans, feront face à la saisie.

Cela m'amène à une autre question. Pourquoi grand Dieu le gouvernement lèverait-il le moratoire sur les saisies dans la situation actuelle du monde agricole? Seul un conservateur peut répondre à cette question, et j'espère qu'il s'en trouvera pour oser le faire.

Article 29 du Règlement

Cette question ne concerne pas seulement les producteurs de blé du Canada. Elle touche à notre grand patrimoine canadien. Même les exploitations qui survivront à cette crise vont voir leurs actifs s'effriter parce qu'elles n'auront pas les crédits nécessaires pour réaliser les tâches importantes indispensables pour préserver la qualité des terres agricoles de l'ouest du Canada.

Vous êtes au courant des problèmes de salinisation que l'on rencontre actuellement, monsieur le Président. Vous êtes au courant des problèmes d'érosion des sols. Vous venez de la région d'Edmonton, et vous connaissez tout cela. Vous savez à quel point les terres de l'Ouest se détériorent chaque année, et vous savez ce qu'il en coûte de mettre en place la technologie nécessaire pour empêcher cette érosion et empêcher l'accroissement de la salinisation des terres. Tout cela coûte de l'argent. Les gens qui perdent leurs exploitations sont une chose, mais ceux qui conservent les leurs n'ont pas les moyens voulus pour faire ce qu'il faut pour préserver notre grand patrimoine naturel, notre grande ressource naturelle à l'intention des générations à venir.

Le gouvernement peut et doit intervenir au niveau du coût des intrants dans l'agriculture. Il peut intervenir rapidement sur la question des paiements d'intérêt en faisant table rase de l'idée ridicule de recourir à des saisies actuellement. Certes, la situation est plus difficile sur le plan des recettes en raison de la situation internationale. Il ne faut donc épargner aucun effort.

Je me rends compte qu'il ne me reste plus que quelques instants pour ce discours mais je suis sûr que j'obtiendrai le consentement unanime car j'apprends aux députés quelque chose qu'ils ne connaissaient manifestement pas auparavant.

Nous avons ici l'occasion de faire quelque chose de concret. Nos principaux problèmes viennent des États-Unis et de la Communauté économique européenne. Cette crise est effectivement alimentée par une guerre des prix. Nous savons d'après les communiqués de ces derniers mois de l'ambassade à Washington que le *Trade Bill* américain propose une fois de plus de nouvelles mesures néfastes pour l'agriculture canadienne. Le Programme de relance des exportations va par exemple être modifié afin d'élargir le nombre de pays vers lesquels les États-Unis exporteront des produits agricoles à des taux subventionnés. Cela a des répercussions directes sur la santé et le bien-être du Canada.

Il me reste très peu de temps, mais j'aimerais vous parler d'une lettre qu'un de mes collègues, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a envoyée aujourd'hui au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Il dit qu'on lui a signalé que le département américain de l'Agriculture avait pris une nouvelle initiative en matière de subvention du commerce extérieur agricole qui inclut de nouvelles mesures dévastatrices pour le Canada. Le département de l'Agriculture américain prévoit en effet d'inclure dans le cadre de son programme de relance des exportations une offre de 1,25 millions de tonnes métriques d'orge à l'Arabie Saoudite. Comme vous le savez, l'Arabie Saoudite est un de nos clients traditionnels. Si le comité d'examen du commerce extérieur du gouvernement américain approuve cette initiative, cela représentera une perte de 75 à 85 millions de dollars pour les agriculteurs canadiens.

A quoi cela va-t-il mener? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) nous a dit que c'était une bataille des Trésors nationaux, mais le gouvernement nous a dit qu'il n'avait pas les moyens de se battre au niveau des Trésors nationaux. Dans ce cas, sur quel plan devons-nous nous battre? C'est certainement à la table des négociations, entre M. Murphy et M. Reisman. Pourquoi la question n'est-elle donc pas sur le tapis? Pourquoi n'est-elle pas au premier plan de nos préoccupations dans ces négociations? Nous sommes dans une période critique et on ne nous dit pas comment . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé. Le député bénéficie-t-il du consentement unanime pour poursuivre?

Des voix: Non.

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, des millions de Canadiens qui ont l'habitude de nous regarder à peu près à cette heure-ci, surtout les citoyens de Hamilton—Wentworth, peuvent se demander pourquoi un député du sud de l'Ontario participe à un débat sur la crise céréalière et la levée du moratoire sur les saisies de la SCA. Il s'agit d'un débat d'une importance monumentale. Le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) qui m'a précédé, a parlé du courage qu'il fallait aux conservateurs pour prendre la parole. Depuis que ce débat a commencé hier, sept ministres, y compris le premier ministre, et 25 députés de ce côté-ci—je suis le vingt-sixième—ont participé au débat. Les libéraux ont eu 12 porte-parole. C'est ce que j'appelle du courage. Cela montre que nous avons à coeur les intérêts de l'agriculture canadienne et que nous attachons beaucoup d'importance à ce débat.

M. Gauthier: Vous avez 210 députés. Nous en avons 40. Nous sommes donc plus nombreux proportionnellement. Attendez, nous n'avons pas encore terminé.

M. Scott: Si le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) veut bien se taire, je vais continuer.

• (1410)

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais écouter le député. J'écouterai les autres quand leur tour viendra.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): C'est un débat d'une importance monumentale sur un problème national. Cela ne touche pas seulement l'Ouest, mais tous les cultivateurs canadiens.

Je me réjouis de voir l'opposition m'accorder autant d'attention, car cela me fournit, ainsi qu'à mes collègues, l'occasion de souligner l'importance de ce débat.

Je le répète, ce problème ne touche pas seulement l'Ouest, mais les cultivateurs de tout le Canada. Il y a de nombreuses petites exploitations familiales dans des 650 milles carrés de ma circonscription de Hamilton—Wentworth. C'est pourquoi les députés de tout le pays estiment important de participer à ce débat afin de pouvoir souligner l'importance que le gouvernement attache à l'agriculture et à tous les cultivateurs canadiens.

Je ne puis m'empêcher de faire moi aussi allusion, comme le premier ministre, à l'un de ses prédécesseurs, l'ancien premier ministre Trudeau. Nous avons eu un exemple de son attitude dans la fameuse déclaration qu'il a faite dans des circonstances à peu près analogues. «Pourquoi devrais-je vendre votre blé?» a-t-il déclaré. Après avoir dit cela, l'ancien premier ministre s'est retrouvé devant plusieurs dirigeants agricoles qui lui ont dit que sa déclaration leur causait de sérieux maux de tête. M. Trudeau leur a répondu: «Ce sont peut-être des maux de tête pour vous, mais au moins ce n'est pas une migraine». Telle est l'attitude que le premier ministre et le gouvernement libéral de l'époque ont adoptée vis-à-vis des problèmes des cultivateurs.

Au cours de la campagne électorale de 1984, nous avons fait 16 promesses aux cultivateurs du pays. Nous en avons déjà tenu 14. Depuis 1984, nous avons pris, en leur faveur, des initiatives d'une valeur de 6 milliards de dollars. Le gouvernement a accordé à l'agriculture une importance prioritaire qu'elle n'avait encore jamais eue. Je crois que nous avons fait plus que tout autre gouvernement avant nous. Bien sûr, l'agriculture représente environ 1,6 million d'emplois pour les Canadiens.

Dans le dernier discours du trône, nous avons promis de n'épargner aucun effort pour protéger les intérêts des agriculteurs canadiens devant les subventions déloyales accordées par d'autres pays. J'en reviendrai à cette question, car ce sont ces procédés déloyaux qui sont à l'origine de ce débat.

Nous accordons aux agriculteurs le programme d'aide le plus important qui ait jamais existé, sous la forme du Programme spécial canadien pour le grain qui accordera un milliard de plus aux cultivateurs. Je constate avec plaisir que pratiquement chaque député de l'opposition qui a participé à ce débat a reconnu l'importance de cet argent pour les cultivateurs de l'Ouest.

Sous l'impulsion de notre premier ministre, le gouvernement a réussi à faire inclure la question de l'agriculture dans les négociations du GATT. C'est la première fois qu'elle sera à l'ordre du jour de ces pourparlers. Nous continuons à faire pression en vue d'obtenir un meilleur mécanisme pour le règlement des litiges commerciaux d'ordre agricole avec les États-Unis. Les négociations se déroulent en ce moment-même.

Nous sommes à la recherche de débouchés sûrs pour nos produits agricoles. La motion, que la Chambre a adoptée le 16 mars, est favorable à la négociation d'une entente commerciale avec les États-Unis qui protège nos réseaux de commercialisation dans ce secteur.

Depuis notre arrivée au pouvoir en 1984, nous avons mis en oeuvre plus de 400 initiatives agricoles au coût de quelque 6 milliards de dollars. Cela représente plus d'une nouvelle initiative tous les deux jours ouvrables. Il importe d'en faire état, afin que les Canadiens sachent à quel point l'agriculture dans son ensemble nous tient à coeur.

Nous avons fourni une aide de 200 millions de dollars aux provinces de l'Ouest frappées par la sécheresse. Nous avons supprimé l'impôt sur les gains en capital, jusqu'à concurrence de 500 000 $, réalisés lors de la vente d'une exploitation agricole. La Chambre n'a certes pas oublié les félicitations qui nous sont parvenues d'un bout à l'autre du pays à cette occasion. Le NPD s'est prononcé contre la mesure. C'est l'ancien gouvernement libéral qui avait imposé cette iniquité aux agriculteurs.

Nous avons créé des bureaux d'examen de l'endettement agricole, qui existent maintenant dans chaque province afin d'aider les producteurs en difficulté à s'entendre avec leurs créanciers et à éviter ainsi la saisie de leur exploitation.

Le président du Bureau d'examen de l'endettement agricole de l'Ontario, M. George McLaughlin, estime que son organisme parvient à régler au moins 55 p. 100 des affaires qui lui sont confiées. Ainsi 55 p. 100 des cas qui auraient été sans issue autrefois sont maintenant résolus.

Il importe de préciser, en ce qui concerne la levée du moratoire qui frappait la Société du crédit agricole, que celle-ci ne peut saisir immédiatement les biens hypothéqués. Le Bureau d'examen accorde un délai de 120 jours aux agriculteurs accablés et désespérés, pour reprendre les termes employés par nos vis-à-vis au cours de ce débat, afin qu'ils trouvent une solution de rechange.

Nous avons supprimé la taxe de vente fédérale sur les carburants agricoles et exempté les agriculteurs de la taxe d'accise actuelle. Un programme de rabais a permis de réduire les impôts sur le carburant agricole.

Une autre initiative consistait à élargir le programme, afin de supprimer, en fait, toutes les taxes fédérales de vente et d'accise sur les carburants agricoles, le carburant diesel et l'essence, jusqu'en janvier 1988. Lorsque la taxe d'accise a été augmentée dans le budget de 1986, on a également accru l'exemption, afin que les agriculteurs ne soient pas touchés.

Nous avons lancé un programme d'obligations agricoles, afin d'offrir des prêts à taux réduit aux agriculteurs. On a prolongé de deux ans l'application du Programme d'obligations pour le développement de la petite entreprise. On a tenu des audiences sur les obligations agricoles.

On a également imposé un moratoire sur les saisies de la Société du crédit agricole jusqu'à ce que des programmes d'aide aux agriculteurs en difficulté financière, soient en place. La levée de ce moratoire fait l'objet du présent débat, et le gouvernement canadien entend s'assurer, face à cette crise, que les agriculteurs sont traités avec toute la compassion dont un gouvernement canadien peut faire preuve dans les circonstances.

On a décidé d'offrir par l'entremise de la Société du crédit agricole un programme optionnel d'hypothèques à risques partagés. En outre, en février 1986, le gouvernement a lancé un programme d'hypothèques basées sur les prix des produits agricoles. Les crédits pertinents sont passés à 300 millions de dollars en avril 1987. Le taux d'intérêt pratiqué par la Société du crédit agricole sur les prêts à terme fixe de cinq ans est à son plus bas niveau depuis 1979.

Nous avons pris des mesures, afin d'aider les agriculteurs liés par des prêts à fort taux d'intérêt de la Société du crédit agricole. La mise en oeuvre d'un programme quinquennal de 80 millions de dollars a permis d'aider 5 400 débiteurs de la Société du crédit agricole qui devaient faire face à des taux d'intérêt élevés.

Les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas depuis neuf ans. Chaque baisse de 1 p. 100 épargne aux agriculteurs canadiens 130 millions de dollars par année.

Article 29 du Règlement

Nous avons décidé d'élargir la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, afin qu'elle englobe non seulement le rétablissement agricole, mais également le reboisement, et afin d'apporter ainsi aux agriculteurs et aux habitants des régions rurales une nouvelle technologie. Une motion d'initiative privée sur le sujet a été renvoyée à un comité permanent.

On a consacré une semaine à la conservation du sol en 1985, 1986 et 1987. On accorde une grande importance aux pourparlers fédéraux-provinciaux qui se déroulent à l'heure actuelle au sujet de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et de la conservation des sols.

En juin dernier, nous avons créé les bureaux d'examen de l'endettement agricole et ils fonctionnaient dès le 1er septembre. Bien des députés ont parlé du Programme de réorientation des agriculteurs qui a été créé, afin d'aider les agriculteurs qui choisissent d'abandonner leur exploitation agricole et de se reconvertir. Tous les demandeurs admissibles ont été aidés depuis septembre 1986, et on a versé 46,6 millions de dollars aux agriculteurs intéressés.

On modifiera l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu, afin de tenir compte des principes d'équité, de neutralité, de simplicité et de certitude.

Dans l'application de l'article 31, on a demandé aux fonctionnaires du ministère du Revenu de ne pas limiter les pertes agricoles déclarées lorsque les agriculteurs, pour des raisons économiques, sont forcés de prendre temporairement des emplois à temps partiel ailleurs que sur leur exploitation. On a assoupli l'interprétation et l'application de la loi à l'avantage des agriculteurs canadiens. Nous avons pris des mesures pour modifier les dispositions de la Loi sur l'assurance-récolte relatives aux paiements anticipés de manière à doubler le niveau des paiements anticipés en espèces. En juin 1985, les modifications apportées à la loi ont permis de doubler l'importance des prêts liés aux paiements anticipés. On a modifié la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies pour que les dispositions d'urgence soient adoptées plus rapidement et pour garantir un traitement plus équitable.

• (1420)

Nous avons pris l'initiative de modifier la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest pour l'adapter davantage aux besoins immédiats des producteurs. Les nouvelles dispositions ont donné lieu au printemps à des paiements intérimaires de 450 millions de dollars en 1985 et de 580 millions en 1986 et un montant encore plus considérable est prévu pour 1987.

Nous avons pris des mesures en vue de la création d'un programme national de stabilisation du revenu dans le secteur de la viande rouge. Et sur ce, j'en arrive au communiqué de l'Association canadienne des éleveurs de bovins, qui accorde son appui à une décision difficile pour un ministre de l'Agriculture. Voici:

> L'Association canadienne des éleveurs de bovins appuie la décision prise par le ministre de l'Agriculture, M. John Wise, de mettre fin au moratoire s'appliquant aux prêts de la Société du crédit agricole.
>
> L'Association n'a jamais été favorable aux mesures temporaires que constituent les moratoires.
>
> M. Stan Wilson, le président de l'Association, a souligné que les torts causés au régime du crédit agricole par les distorsions qu'occasionnent les moratoires ne sont pas compensés par les avantages particuliers éventuels que peuvent en retirer certains agriculteurs.
>
> Les dirrigeants agricoles, selon lui, doivent faire plus que critiquer constamment les initiatives et les décisions de nos ministres.

J'espère que les membres de l'opposition sont à l'écoute. Les propos de M. Wilson sont pleins de bon sens. Voici la suite:

> Nous devons assumer une plus grande part de responsabilité dans l'élaboration de la politique agricole du Canada. Il a fallu beaucoup de courage à MM. Wise et Mayer pour prendre ces décisions.

Et voici la conclusion:

> A titre de producteurs, nous le reconnaissons et nous appuyons la mesure.

Je me permets de signaler à mes collègues libéraux qu'il s'agit là d'un autre exemple du courage dont font preuve les ministres et l'ensemble du gouvernement.

Durant les quelques minutes qui me restent, je voudrais signaler qu'en établissant le programme de stabilisation du revenu pour le secteur de la viande rouge, nous avons demandé que les provinces participantes s'engagent dans une stabilisation tripartite et produisent entre deux tiers et trois quarts du porc, du boeuf et de l'agneau consommés au Canada. Nous collaborons avec les éleveurs pour établir le régime de commercialisation qu'ils souhaitent. Les producteurs de tabac ont réclamé et obtenu une mesure législative habilitante qui leur permettra de mettre sur pied un régime national pour la gestion de l'offre. L'établissement d'un organisme s'occupant des oeufs d'incubation pour poulets à griller a été annoncé en décembre 1986.

Les producteurs de pommes de terre collaborent avec le gouvernement en vue de constituer une agence chargée de la commercialisation de la pomme de terre. Des audiences publiques ont lieu. En mars 1986, la motion ministérielle suivante était adoptée.

> Que cette Chambre appuie la négociation d'un accord commercial bilatéral avec les États-Unis . . . tout en protégeant notre souveraineté politique, nos programmes sociaux, nos régimes de commercialisation agricole, l'industrie de l'automobile et notre identité culturelle unique.

Telle est la situation. On constate que le gouvernement s'est engagé publiquement à protéger le régime de commercialisation agricole.

Nous rétablissons une politique laitière à long terme. Une nouvelle politique laitière en vigueur pour cinq ans et comportant la régulation de l'offre a été approuvée. Elle représente une somme de 1,5 milliard échelonné sur un peu plus de cinq ans. Nous protégeons les producteurs contre les importations fortement subventionnées. Le gouvernement, je le répète, suivant l'initiative du premier ministre, a fait de l'agriculture sa plus haute priorité lors des prochains pourparlers du GATT. Le premier ministre a combattu avec succès afin que l'agriculture soit à l'ordre du jour. La Loi sur l'importation de la viande a été invoquée en 1985 pour mettre fin aux importations de boeuf subventionné par le Marché commun européen. Au besoin, nous prendrons les mesures législatives voulues pour que cette loi puisse être invoquée.

Des droits compensateurs sur le maïs sont devenus permanents. Le maïs importé des États-Unis sera frappé d'un droit de douane de 84,9c. américains le boisseau.

Permettez-moi de signaler en terminant que, depuis 1959, je travaille dans l'Édifice du Parlement, soit au troisième étage à la tribune des journalistes parlementaires, soit au deuxième étage, comme député. A moins de remonter à l'époque du distingué ex-ministre de l'Agriculture, le député de Qu'appelle—Moose Mountain (M. Hamilton), c'est-à-dire à 1959, depuis

que je suis ici et que j'ai vu agir le député à l'Agriculture, sous le très honorable John Diefenbaker, je ne pense pas avoir jamais vu un gouvernement si attaché au secteur agricole canadien que le gouvernement progressiste conservateur actuel. De tous les gouvernements que j'ai suivis depuis 59, aucun n'a eu de ministre dont la compétence, la sollicitude et la confiance puissent égaler celles du ministre de l'Agriculture (M. Wise) et du ministre d'État à la Commission canadienne du blé (M. Mayer). Aucun premier ministre n'a fait preuve d'autant de commisération envers les agriculteurs ou ne s'est plus attaché à sauver l'exploitation familiale que l'actuel premier ministre et chef du pays.

Ce secteur économique crucial qu'est l'agriculture traverse de temps à autre des moments difficiles, tout comme le secteur énergétique est soumis à des cahots par l'évolution des cours mondiaux, tout comme n'importe quel autre secteur de l'économie canadienne est soumis de temps à autre aux secousses des cours mondiaux. Pourtant ces crises finissent par s'estomper, et j'ai la plus grande confiance dans les efforts des agriculteurs canadiens, dans leur attachement traditionnel à préserver la ferme familiale, et dans la conviction qu'a le gouvernement de la nécessité de faire franchir cette crise à la ferme familiale. Nous sommes fiers de nos réalisations et nous entendons poursuivre sur notre lancée.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, quand j'entends parler les conservateurs, je pense au film *Back to the Future*. Ils passent leur temps à rappeler l'âge d'or de 1959, l'époque de Diefenbaker et du député de Qu'appelle—Moose Mountain (M. Hamilton) alors ministre de l'Agriculture. C'est Michael J. Fox qu'il faudrait mettre à l'Agriculture, pour qu'ils puissent réellement faire retour à l'avenir.

L'orateur précédent vient de nous dire que l'actuel premier ministre (M. Mulroney) est attaché à l'agriculture. Tout ce que je sais, c'est qu'il paie lui-même sa facture d'épicerie, à défaut du prix de la rénovation de sa maison ou de ses chaussures Gucci. Il paye lui-même ses dépenses d'alimentation, et j'imagine que c'est déjà un progrès.

Je suppose que les députés se demandent pourquoi un député d'une circonscription ouvrière du centre de Vancouver intervient dans un débat agricole. Je pose la question avant que les députés conservateurs ne se mettent à m'interrompre. La réponse, c'est que mes électeurs doivent manger comme les autres et qu'ils se préoccupent donc du sort de la ferme familiale. Deuxièmement, mes électeurs considèrent les agriculteurs comme des concitoyens qui travaillent, et lorsqu'un concitoyen qui travaille est en difficulté, tous ses concitoyens qui travaillent sont en difficulté.

Je suppose que notre auditoire d'aujourd'hui et ceux qui nous suivent à la télévision doivent se demander ce qui se passe. Où est passée la période des questions? Où est le premier ministre? Où sont le chef de l'opposition officielle (M. Turner) et le député d'Oshawa (M. Broadbent)? Où est passée toute l'animation? Qu'est-ce que c'est que ce débat sur l'agriculture? J'espérais qu'avant de quitter la Chambre le député de Hamilton—Wentworth (M. Scott), qui est le plus habile des députés—peut-être pas pour discuter des questions agricoles mais pour imiter les hommes politiques—voudrait nous distraire un peu avec quelques-uns de ses numéros d'imitation. Il est réputé pour cela. Il a fait une bonne imitation de M. Trudeau lorsqu'il a dit: «Pourquoi devrais-je vendre votre blé?» En fait, c'était une façon de parler pour M. Trudeau. Il avait posé la question: «Pourquoi devrais-je vendre votre blé?» et il y avait répondu: «Je devrais vendre votre blé parce que . . . » Je le dis pour être juste à l'égard de M. Trudeau, non que nous l'ayons été dans le passé ou que nous ayons le moindrement l'intention de l'être à l'avenir.

• (1430)

J'avais cru que le député de Hamilton—Wentworth aurait pu nous divertir. Il a signalé que son gouvernement avait beaucoup fait dans le domaine de l'agriculture, et j'ai écouté attentivement ses observations. Il a mentionné différents organismes, des organismes de commercialisation de la viande rouge et autres choses du genre. Je dois admettre qu'il m'a perdu en route, bien que je sois persuadé que d'autres ont pu le suivre. J'ai bel et bien relevé qu'on avait établi un organisme de commercialisation d'oeufs d'incubation pour poulets à griller. C'est très bien. Je croyais que l'actuel premier ministre se contentait de pondre des oeufs. Toutefois, je comprends qu'il s'agissait là d'un organisme plus raffiné, soit un organisme de commercialisation d'oeufs d'incubation pour poulets à griller.

Je voudrais revenir à ce qui nous occupe et expliquer pourquoi nous tenons aujourd'hui ce débat et pourquoi il n'y a pas de période des questions. Je suis un agriculteur amateur, mais j'ai bel et bien déjà possédé une exploitation agricole située chemin Mount Lehman, dans la vallée du Fraser. Je constate que le représentant de cette région est à sa place, en face. C'était une exploitation d'une vingtaine d'acres sur laquelle nous cultivions . . .

M. Nunziata: Du chanvre indien, source de la marihuama.

M. Waddell: Mon ami laisse entendre que nous cultivions du chanvre indien, ce qui n'est pas vrai, même si je crois savoir que cette culture est très florissante dans la région d'où vient le député. Nous cultivions du boeuf et des oeufs, si tant est qu'on puisse cultiver du boeuf. Nous avons aussi eu des difficultés avec le fisc, ce qui explique que nous savons en quoi devrait consister une réforme de la fiscalité.

Je tiens à dire où nous en sommes ici. Si je comprends bien, et je vais m'efforcer de simplifier les choses afin qu'une personne aussi obtuse que moi puisse comprendre, une crise de plus en plus grave s'est abattue sur le secteur agricole canadien, surtout ces deux dernières années. Une guerre des subventions à l'exportation des céréales fait rage. Autrement dit, le Marché commun européen, avec un bassin de 312 millions de consommateurs, subventionne à fond ses agriculteurs. Les États-Unis commencent aussi à le faire. Le gouvernement Reagan a accordé de très nombreuses subventions aux agriculteurs américains. Bien entendu, comme il est conservateur, le gouvernement américain souhaiterait en principe que le marché s'occupe de tout, mais une fois sous pression, il a donné aux agriculteurs américains énormément d'argent.

C'est ce qui a fait dégringoler le prix des céréales canadiennes. En fait, les prix ont chuté de 20 p. 100 l'an dernier et ils chuteront encore de 18 p. 100 pendant la campagne agricole de 1987-1988. Ces chiffres ont été rendus publics la semaine dernière par la Commission canadienne du blé. C'est en partie ce qui explique le débat d'urgence qui a lieu aujourd'hui.

Article 29 du Règlement

Hier, le gouvernement a annoncé que, le 1er mai, la Société du crédit agricole commencerait à saisir des exploitations agricoles familiales. Cet organisme prête aux agriculteurs. Il est de notoriété que les agriculteurs canadiens sont constamment endettés car ils doivent emprunter pour acheter leur machinerie ou leurs semences. Ils touchent de l'argent plus tard, lorsqu'ils vendent leurs récoltes. Il y a 18 mois, on imposait à la Société du crédit agricole un moratoire qui lui interdisait de procéder à la saisie des propriétés des agriculteurs; cela signifiait qu'elle ne pouvait pas s'approprier les entreprises familiales. Mais que fait le gouvernement au moment même où le prix des céréales subira une nouvelle baisse de 18 p. 100? Fidèle à lui-même, le gouvernement lance un nouvelle bombe. Il lève le moratoire imposé à la Société du crédit agricole semant la panique parmi bien des agriculteurs.

Nous du NPD, demandons comme strict minimum que le gouvernement du Canada garantisse aux céréaliculteurs canadiens que le total des revenus tirés de la vente des céréales semées lors de la campagne de 1987-1988 soit égal aux revenus de la campagne de 1986-1987. Le coût d'une telle garantie s'élèverait à entre 1,5 milliard et deux milliards de dollars.

Les députés d'en face soutiennent que le gouvernement travaille d'arrache-pied sur la scène internationale pour ramener la paix dans le monde agricole. Les députés se souviennent sans doute que j'ai parlé des subventions que la CEE et les États-unis accordent à leurs agriculteurs ce qui fait baisser le prix des céréales créant ainsi un problème pour nos agriculteurs. Cependant, j'invite le gouvernement à la prudence. Peut-être dépense-t-il beaucoup d'énergie comme on le dit, mais on aurait tort de supposer qu'il obtiendra quelque résultat en attendant que l'administration Reagan soit remplacée en 1988 ou que la CEE disparaisse. Cet attentisme serait fallacieux car il faut prendre des mesures dès maintenant.

Contrairement aux députés ministériels qui croient que l'on peut attribuer tout le problème à la politique internationale, nous, du parti néo-démocrate, estimons qu'en tant que Canadiens, nous pouvons prendre des mesures qui agiront ici, chez nous.

Je me souviens très bien de Tommy Douglas que j'ai eu le plaisir de connaître personnellement. Un jour, dans cette enceinte où il siégeait depuis 1935, il me disait que, pendant la grande crise économique, il prenait quotidiennement la parole pour déclarer que nous pouvions trouver du travail aux habitants des Prairies, que nous pouvions prendre des mesures et aider les agriculteurs et les travailleurs. Jour après jour, le gouvernement répondait qu'il le regrettait mais qu'il n'y pouvait rien. Alors Tommy Douglas m'a dit que moins de 18 heures après la déclaration de guerre, le Parlement a siégé toute la nuit et jusqu'au lendemain et a adopté une série de mesures qui ont permis, entre autres, aux agriculteurs et aux travailleurs de reprendre le travail.

Nous ne sommes pas en guerre aujourd'hui. Il s'agissait alors d'une situation exceptionnelle. C'est un fait que l'on peut agir si on le veut vraiment. Nous, les néo-démocrates, croyons que nous pouvons prendre des mesures ici au Canada, sans compter sur Ronnie Reagan ni sur la Communauté européenne. Nous admettons que nous vivons dans un village planétaire, mais que nous devrions quand même essayer de trouver certains remèdes ici au Canada.

Le gouvernement a accordé une aide aux agriculteurs des Prairies. Il leur a accordé 1 milliard de dollars, mais voyez comment cela s'est fait. C'est le problème que connaît le premier ministre. Le premier ministre précédent, M. Trudeau, a eu l'air suffisant lorsqu'il a dit: «Pourquoi serait-ce à moi à vendre votre blé?» Mais l'actuel premier ministre a l'air obséquieux et opportuniste. Il a accordé 1 milliard de dollars aux agriculteurs. Pourquoi l'a-t-il fait? Parce que le premier ministre de la Saskatchewan lui a téléphoné pour lui dire: «Il y a ici des élections en cours où le gouvernement conservateur va être battu. S'il vous plaît, envoyez l'argent immédiatement». Comment a-t-il donné l'argent aux producteurs de pétrole? En se débarrassant de l'impôt sur les revenus pétroliers. Il ne l'a pas fait immédiatement comme il l'avait promis. Il a attendu qu'il y ait une élection partielle à Pembina, que le NPD allait gagner semble-t-il, et la subvention a été accordée immédiatement. Les auteurs de telles initiatives finissent par payer. Les gens considèrent ce gouvernement comme opportuniste et c'est la raison pour laquelle le parti du premier ministre est descendu à 24 p. 100 dans les sondages Gallup.

Le gouvernement a consulté des organisations agricoles. Les députés de l'opposition l'ont dit. Mais il ne semble pas les écouter. Le député de Hamilton—Wentworth a parlé de l'Association canadienne des éleveurs de bovins. Tout le monde sait que les éleveurs de bovins ont de grands ranches. Et le petit exploitant qui fait de la polyculture et élève quelques têtes de bétail? Il n'est pas représenté par cette grande organisation. Il ne veut pas qu'on mette fin au moratoire.

M. Blenkarn: Les éleveurs de bovins sont tous prospères.

M. Waddell: Ils gagnent de l'argent, mais ce n'est pas le cas de certains petits éleveurs. J'ai été éleveur, mon ami, comme je l'ai dit, à petite échelle, et nous nous plaignions toujours. L'aide du gouvernement, bien qu'elle soit importante, est insuffisante. Elle a aussi été accordée de façon opportuniste au mauvais moment.

Nous savons que le gouvernement affirme qu'il lutte contre le déficit, mais il y a d'autres façons de s'y prendre. Il pourrait mettre en place un régime d'imposition équitable pour qu'il puisse percevoir davantage d'argent et, par conséquent, en avoir davantage à redistribuer pour sauver l'exploitation familiale. Même lorsque le gouvernement fournit de l'aide pécuniaire d'une main aux agriculteurs il semble la reprendre de l'autre en augmentant les impôts, les droits d'utilisation, le tarif-marchandises et toute une série d'autres frais directs et indirects à la charge des agriculteurs.

Le gouvernement ne devrait pas lever le moratoire avant, premièrement, d'avoir annoncé un programme de paiement d'appoint pour la prochaine campagne agricole et, deuxièmement, avant d'avoir réglé la question globale de l'endettement agricole, qui s'élève à environ 25 milliards de dollars, dont la majeure partie est encore assujettie aux taux d'intérêt élevés qui datent de l'époque du gouvernement libéral.

J'ai entendu des membres du parti conservateur critiquer le gouvernement libéral précédent. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître ses torts. Mais pourquoi ne nous occupons-nous pas du présent? Il me semble que le gouvernement peut faire quelque chose.

• (1440)

Le 1er avril 1985, le comité permanent des finances et des affaires économiques a déposé à la Chambre un rapport tripartite unanime renfermant plusieurs recommandations qu'on aurait pu mettre en oeuvre pour aider la collectivité agricole.

On avait ainsi recommandé en premier lieu d'encourager la Société du crédit agricole à réduire le montant des emprunts. Or on n'en a rien fait.

En deuxième lieu, on a recommandé que le ministre envisage l'émission d'obligations agricoles. Là encore, on n'en a rien fait.

Il me semble avoir entendu le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) annoncer à la Chambre que le gouvernement avait l'intention de donner suite à cette idée. Mais quand et comment ce dernier a-t-il fait? Ce programme ne s'est tout simplement pas matérialisé. Chose certaine, les obligations agricoles seraient d'un grand secours. Cette mesure, le gouvernement l'avait promise à Prince Albert, en Saskatchewan, lors de la campagne électorale de 1984.

Si ces deux recommandations, ou l'une d'entre elles, avaient été appliquées, la crise en aurait été quelque peu atténuée.

Une voix: Allons-donc!

M. Waddell: J'essaie d'avoir l'esprit positif. J'explique simplement qu'il y aurait moyen de faire quelque chose.

Ce matin, nous avons entendu le député d'Okanagan—Similkameen (M. King). C'est lui qui a amorcé le débat. Il était toutefois resté assis tout l'après-midi hier jusqu'à l'ajournement du débat. Ce député a défendu la position traditionnelle du gouvernement et ses réalisations jusqu'ici.

Je me suis renseigné sur la situation dans l'Okanagan et d'après les documents que j'ai consultés, il est d'un autre avis quand il se trouve dans sa région. Une fois, quand il s'y trouvait, il a soutenu que la situation était critique et il a ajouté qu'il en allait de même dans les Prairies où les agriculteurs n'arrivaient pas à vendre leurs produits.

Dans ce même article, il est question de la famille Jones qui avait acheté au coût de 385 000 $ une exploitation agricole dans ma province, la Colombie-Britannique, dans la belle région de l'Okanagan. Cela revient à 19 000 $ l'acre. Aujourd'hui, cette exploitation ne vaut plus que 10 000 $ l'acre.

L'article dit que le gouvernement fédéral a imposé pendant un an et demi un moratoire sur les saisies d'exploitations agricoles mais que, malgré tout, 44 agriculteurs n'ont pas réussi à s'en tirer et ont cédé leurs terres à la Société du crédit agricole.

J'ai écouté mes collègues des Prairies parler des suicides et des dépressions chez les agriculteurs. Je ne m'étais pas rendu compte que la situation était si grave.

L'un des articles que j'ai ici raconte comment les producteurs de pommes de l'Okanagan n'ont pas pu vendre leurs produits à cause des importations de pommes Granny Smith de la Grande Bretagne. Nous servions ces pommes, même ici, dans la salle à manger du Parlement.

Quand j'ai entendu parler de cela à la télévision de la Colombie-Britannique, j'en ai d'abord ri. C'était comme si M. Trudeau disait: «Pourquoi devrais-je vendre vos pommes»? Mais je réalise maintenant que la situation est grave. Les producteurs de pommes de la Colombie-Britannique n'ont pas de marché pour leurs produits. Les Canadiens auraient pu consommer des pommes de l'Okanagan plutôt que d'importer des Granny Smith des États-Unis.

Dans cet article, M. Jones, l'agriculteur dont j'ai déjà parlé, dit qu'il refuse d'abandonner le métier d'agriculteur même s'il perd sa terre. Il dit qu'il louera sa terre de la Société du crédit agricole si elle ne se vend pas où qu'il en louera une autre. Il poursuit en disant:

> Il y a plusieurs solutions, mais nous ne savons pas exactement ce que nous ferons. Nous déciderons selon les circonstances. Si je louais une terre, je resterais agriculteur. Je ne peux faire grand-chose à propos de ma dette, c'est pourquoi ça ne sert à rien de m'inquiéter. De toute façon, les agriculteurs sont habitués aux catastrophes.

Cela nous donne une idée de la situation des agriculteurs qui font face à de si terribles problèmes et de leur détermination.

Je me demande pourquoi, monsieur le Président, le gouvernement met fin à ce moment-ci au moratoire sur les saisies de la Société du crédit agricole. Il me semble que c'est la pire des mesures à prendre en ce moment. C'est une décision absolument illogique et typique de l'insensibilité et de l'inconséquence du gouvernement Mulroney.

D'après mes renseignements, la Société du crédit agricole a consenti en Colombie-Britannique 448 prêts d'une valeur de 12,6 millions de dollars dont 249 ont des paiements en retard de plus de deux ans. Est-ce que cela signifie que 249 exploitations agricoles vont être saisies? Selon mes renseignements, 60 exploitations agricoles seront immédiatement touchées par la levée du moratoire.

Monsieur le Président, j'entends terminer sur une note tout à fait partisane. J'aimerais vous donner lecture du sommaire d'un rapport publié en mai 1986 et à partir duquel le gouvernement a établi sa politique. Je vous invite à tâcher de deviner qui en est l'auteur.

Le document se lit comme suit:

> L'Association . . . recommande:

J'identifierai cette association une fois que j'aurai terminé la lecture du document. Je reprends:

> L'Association . . . recommande:
>
> —Que le gouvernement mette en oeuvre des programmes de transition comportant le déplacement, le recyclage et l'appui;
>
> —que le gouvernement limite les bureaux d'examen de l'endettement agricole à un rôle consultatif et qu'il s'occupe des agriculteurs ayant obtenu un prêt direct de la Société et de ceux dont la Société a garanti les prêts, lorsqu'il estime que l'exploitation agricole a des chances de redevenir rentable;
>
> —que les créanciers et le gouvernement encouragent les agriculteurs à mieux gérer leur exploitation et diffusent l'information financière pertinente;
>
> —que le gouvernement adopte des propositions portant sur les soutiens du revenu, les prix visés, les obligations agricoles, les prêts subventionnés et la réduction des intérêts seulement lorsque les avantages à long terme l'emportent incontestablement sur les frais, et lorsque l'aide pertinente est conçue indubitablement en fonction d'objectifs précis et d'usagers déterminés;
>
> —que le gouvernement refuse d'envisager tout moratoire ou compromis relatif à l'endettement.

Voilà la politique du gouvernement. Et qui en est l'auteur, monsieur le Président? C'est l'Association des banquiers du

Canada qui est l'auteur de la politique du gouvernement progressiste conservateur, et celui-ci s'y conforme. Le gouvernement est de connivence avec les grandes banques, tout comme il démontre qu'il est de connivence avec les grandes sociétés pétrolières en permettant à la société Amoco de s'approprier Dome Petroleum. Il ne se soucie ni de nos petites sociétés pétrolières, ni des agriculteurs, ni des Canadiens ordinaires.

Je dirai qu'un gouvernement qui agit ainsi le fait à ses risques et périls, monsieur le Président. C'est un gouvernement dont les Canadiens ne manqueront pas de se débarrasser aux prochaines élections. Celles-ci, malheureusement, n'auront lieu que dans deux ans.

J'exhorte le gouvernement à proposer une politique agricole réelle pour aider ceux qui souffrent le plus. Le gouvernement n'aurait aucune difficulté à obtenir pour une telle politique l'appui de ceux qui, dans nos villes, consomment les denrées alimentaires, et celui des travailleurs qui sont de tout coeur avec les agriculteurs.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Lewis) invoque le Règlement.

M. Lewis: Monsieur le Président, les leaders des différents partis à la Chambre ont eu des entretiens et, sauf erreur, la Chambre serait d'accord pour interrompre le débat d'urgence sur la situation de l'agriculture pour examiner quatre questions, à savoir: premièrement, la présentation par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et la première lecture d'un projet de loi visant les produits du tabac; deuxièmement, le dépôt du rapport du comité permanent sur les centres bancaires internationaux; troisièmement, le dépôt du rapport du comité législatif concernant le projet de loi C-41, tendant à modifier la Loi sur les juges, la Loi sur la Cour fédérale et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt; et quatrièmement, le dépôt par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) d'un rapport concernant les mises à pied dans la Fonction publique.

Une fois que nous aurons réglé ces questions, nous pourrons reprendre immédiatement le débat d'urgence sur l'agriculture.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle d'accord?

M. Gauthier: Monsieur le Président, je suis en mesure de confirmer que nous avons eu des entretiens et que nous sommes disposés à nous occuper des quatre affaires en question.

M. Hovdebo: Le Nouveau parti démocratique lui aussi est d'accord, monsieur le Président.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI RÉGLEMENTANT LES PRODUITS DU TABAC

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que le projet de loi C-51, interdisant la publicité en faveur des produits du tabac, réglementant leur étiquetage et prévoyant certaines mesures de contrôle, soit lu pour la 1re fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES—PRÉSENTATION DU 6E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le sixième rapport du comité permanent des finances et des affaires économiques, qui porte sur les centres bancaires internationaux, dans les deux langues officielles.

Selon l'avis unanime du comité, le véritable problème des centres bancaires internationaux, que notre pays pourrait bien établir, est celui de la retenue fiscale. Le rapport renferme donc des recommandations détaillées sur les traités que doit préparer le ministère des Finances concernant le transfert d'argent, libre d'impôt et de retenue fiscale, entre banques de pays différents. sans impôt ni retenue fiscale. Ces traités seraient de même nature que ceux qui existent dans des pays comme la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'Allemagne. Nous croyons que les perspectives qui s'ouvrent au Canada sont réelles, et le rapport fait ces recommandations.

* * *

• (1450)

LOI SUR LES JUGES, LOI SUR LA COUR FÉDÉRALE ET LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Anthony Roman (York-Nord): Monsieur le Président, à titre de président du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-41, tendant à modifier la Loi sur les juges, la Loi sur la Cour fédérale et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, j'ai l'honneur de faire rapport du projet de loi à la Chambre, avec des propositions d'amendement.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT L'INCIDENCE DE LA RÉDUCTION DES ANNÉES-PERSONNES EN 1986-1987 SUR LES EMPLOYÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le 21 août 1986, je me suis engagé auprès du président du Comité permanent des comptes publics à informer périodiquement les députés de cette Chambre de l'incidence de la réduction des années-personnes à la Fonction publique. Compte tenu de cet engagement et de la déclaration que j'ai faite devant cette Chambre le 2 mars 1987, lors du dépôt du Budget des dépenses principales du gouvernement pour l'année fiscale 1987-1988, je suis heureux de présenter dans les deux langues officielles ce rapport au Parlement concernant l'incidence de la réduction des années-personnes en 1986-1987 sur les employés de la Fonction publique.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA SITUATION CATASTROPHIQUE DES PRODUCTEURS DE CÉRÉALES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hovdebo:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, un nombre croissant de députés de collectivités rurales et urbaines prennent part à ce débat pour la simple raison que nous ne comprenons pas pourquoi le gouvernement a annoncé, il y a deux jours, cette mesure cruelle, la levée du moratoire sur l'exigibilité des créances de la Société du crédit agricole. Un grand nombre de députés sont mécontents parce que, une semaine après la baisse des prix initiaux des grains de 18 p. 100, près du cinquième, 6 000 agriculteurs en difficulté sont mis dans une mauvaise posture par l'annonce de ces deux mesures.

Nous ne pouvons pas comprendre ces décisions. Comme l'a dit hier à la Chambre le chef de notre parti, nous voulons qu'on nous les explique et qu'on réponde à certaines questions. Comme l'a dit hier le chef de l'opposition (M. Turner), nous, de ce côté-ci de la Chambre, pensons qu'il faut annoncer des paiements d'appoint suffisants pour ramener les prix de cette année au niveau de ceux de l'année dernière et garantir ainsi aux agriculteurs canadiens les mêmes revenus que l'année dernière. C'est la première chose qu'a exigée notre chef.

Deuxièmement, nous pensons qu'il faut non seulement maintenir la marge brute d'autofinancement pour que les agriculteurs sachent, quand ils feront leurs semailles, quoi semer et s'il faut semer ou non, mais aussi remédier au plus tôt et efficacement au resserrement de plus en plus brutal du crédit et à l'avalanche de dettes qui accable les agriculteurs canadiens. Il n'est pas difficile d'imaginer que si la Société du crédit agricole se met à saisir certains agriculteurs, cet exemple sera suivi par les banques auprès desquelles les agriculteurs ont emprunté. Il s'agit donc d'une mesure qui n'est pas limitée aux quelque 50 agriculteurs par mois que le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a mentionnés il y a deux jours pendant la période des questions; il s'agit d'une mesure qui pourrait faire boule de neige et devenir une véritable menace pour le monde agricole.

Nous, de l'opposition, nous inquiétons vivement de la situation, comme je viens de le dire. Je soutiens que l'on peut faire remonter les causes lointaines de cette décision à novembre 1984 lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a fait son exposé de politique économique. Depuis, systématiquement, le

gouvernement a réussi à s'aliéner un certain nombre de secteurs de la société canadienne, à les irriter et à leur faire du tort.

Vous vous rappellerez, monsieur le Président, pour la gouverne du député progressiste conservateur qui vient d'entrer à la Chambre en riant, l'époque où le gouvernement a tenté de désindexer les pensions de vieillesse. C'était l'une des nombreuses tentatives du gouvernement depuis novembre 1984. Cette mesure n'est pas passée, mais d'autres ont été adoptées. Songeons notamment à la taxe de vente fédérale, cette taxe cachée que le gouvernement a majorée à trois reprises depuis son élection.

A part la désindexation des pensions et la taxe de vente fédérale, que penser des restrictions imposées aux travailleurs sans emploi qui n'auront pas droit à certains avantages sociaux tant qu'ils n'auront pas épuisé leur paie pour cessation d'emploi et certains paiements concernant leur pension? Il n'y a pas eu que les mesures sur l'assurance-chômage ou la taxe de vente fédérale, mais aussi les augmentations systématiques d'une autre taxe, à savoir la taxe sur l'essence. Ou encore, pensons à la déclaration que vient de faire le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) qui a annoncé une réduction systématique des années-personnes au sein de la Fonction publique fédérale. C'est une autre façon de pénaliser le public en comprimant les services dont il a besoin. Rien n'échappe à cette politique, demandes de la citoyenneté, services de conseils et de directives dans nos centres d'emplois, demandes d'immigration et de statut de réfugié, parraînage de parents à l'étrange alors qu'il faut des semaines et de mois pour obtenir un rendez-vous.

Ce sont ces retards et ces lenteurs de la machine fédérale, des programmes actuels approuvés par le Parlement qui sont l'aboutissement laborieux et inévitable des mesures présentées par le gouvernement. N'oublions pas ce que nous étudions maintenant depuis deux jours, avec un sentiment de juste indignation, s'inscrit dans le cadre de la politique générale que le gouvernement nous a annoncée en novembre 1984 et contre laquelle il nous avait mis en garde d'ailleurs.

Nous voyons bien que les mesures à l'étude aujourd'hui ne font qu'exacerber la communauté agricole mise à mal par une réduction de 18 p. 100 des prix agricoles et le coup additionnel qu'on vient de lui asséner en levant ce moratoire.

En somme, la crise agricole, à l'est et à l'ouest, tient également à un phénomène qu'Ottawa a étudié à deux reprises sous bien des angles au cours des cinq dernières années. Je parle d'un problème auquel se heurtent les milieux agricoles, un problème qu'ils pourraient résoudre avec un peu d'aide d'Ottawa, à savoir l'érosion des sols.

• (1500)

La Chambre se souvient sans doute qu'il y a cinq ans, le comité du Sénat sur l'érosion des sols a publié un rapport intitulé *Nos sols dégradés*. C'était le premier indice de la prise de

Article 29 du Règlement

conscience à l'échelon fédéral d'un problème qui doit être examiné pour essayer de faciliter la transition plutôt difficile qui doit se produire dans les milieux agricoles. Le rapport publié en 1984 par le comité présidé par le sénateur Sparrow a fait ressortir certains faits intéressants. Il a notamment signalé que les pertes de revenus agricoles dues à l'érosion des sols s'élevaient alors à 1 milliard de dollars pour l'ensemble du pays. C'est un chiffre qui frappe quand on l'entend pour la première fois.

Deux années plus tard, le Conseil des sciences du Canada reprenait la question et commençait à son tour à s'en préoccuper. D'après lui, les agriculteurs avaient besoin de l'aide du gouvernement fédéral pour différentes raisons; il était loin de se douter qu'il serait un jour question des mesures que nous débattons aujourd'hui.

Dans son rapport paru en 1986, le Conseil des sciences a estimé que les pertes dues à l'érosion des sols atteignaient le chiffre impressionnant de 1,3 milliard par an. Le Conseil a essayé par ailleurs d'estimer les pertes à l'hectare due à la dégradation du sol et de calculer le proportion du revenu agricole net qu'elles représentent. Le chiffre donné par le Conseil mérite d'être déposé. D'après lui, la perte à l'acre oscillait entre 20 $ et 25 $ et l'érosion des sols entraînait une diminution d'environ 38 p. 100 du revenu agricole net.

Dans le sud-ouest de l'Ontario, on est encore allé plus loin que ces études sur l'érosion des sols. On a constaté que celle-ci faisait diminuer de 30 à 40 p. 100 le rendement des champs de maïs. Nous avons appris que la perte d'un pouce de sol pouvait réduire le rendement des champs de blé de 1,5 à 3,4 boisseaux à l'acre. Il faudrait un certain temps pour déterminer les causes premières du problème, mais il convient de se demander si le gouvernement fédéral ne doit pas intervenir pour renverser la vapeur et redresser la situation économique, et améliorer le revenu des Canadiens qui vivent de la culture.

Les études dont j'ai parlé ont bien montré qu'il était nécessaire de protéger le sol. Au mois d'avril 1986, il a été question de la nécessité d'élaborer une stratégie nationale de conservation des sols à une assemblée à laquelle participaient des agriculteurs, des scientifiques agricoles, des gens d'affaires, des décideurs et des environnementalistes de toutes les provinces et régions du Canada. Ils se sont réunis en Saskatchewan pour mettre sur pied un projet de plan d'action national pour la conservation des sols.

Lors de cette réunion on a répertorié les questions les plus pressantes qui limitent les efforts actuels de conservation. La première était la production ou l'absence de systèmes de production, sans danger pour l'environnement et rentables du point de vue économique, favorisant la conservation des sols. La deuxième était le transfert technologique ou l'absence de coordination et le fait que la conservation est souvent perçue comme un coût supplémentaire plutôt qu'un avantage à long terme. Il y avait en troisième lieu la commercialisation ou l'absence de stratégies pour réduire l'incertitude quant au prix des denrées et pour augmenter l'efficacité tout en suivant de saines pratiques de conservation. La quatrième était la recherche ou la nécessité d'accroître la coordination et la collaboration entre les gouvernements, fédéral et provinciaux, les universités, les collèges d'agriculture, les industries et les agriculteurs, un rôle que le gouvernement fédéral pourrait jouer avantageusement. En cinquième lieu venait l'éducation ou la nécessité de faire connaître la conservation au grand public et surtout aux jeunes, ainsi que d'insister sur les méthodes de conservation auprès des étudiants en agriculture. Enfin, il y avait la question des effets environnementaux ou de la détérioration des eaux de surface et des eaux souterraines par les sédiments, les substances nutritives et les pesticides qui sont entraînés hors des terres arables en raison des mauvaises pratiques de conservation des sols. Tout cela doit être compris et quantifié, avant de devenir, dès que possible, l'objet de nouvelles politiques.

Je voudrais renvoyer la Chambre à une étude de D. A. Rennie qui chiffrait, en 1985, le coût de l'érosion pour les agriculteurs de l'Ouest seulement. Il estimait que le total s'élevait à 440 millions. A cela il ajoutait la perte de matière organique, soit 326 millions par an, et le coût de l'augmentation de la salinité, 212 millions, ce qui l'amenait à une perte totale, pour l'ouest du Canada, de 978 millions par an. Traduit autrement, cela représentait 16,7 p. 100 des frais d'exploitation ou 79 p. 100 des revenus nets des agriculteurs.

Lorsque l'on étudie le coût de la dégradation des sols province par province, on arrive à des chiffres intéressants dont le total est différent, mais tout de même à un chiffre qui a été calculé avec grand soin, me dit-on. En Colombie-Britannique, le coût annuel de la dégradation des sols serait environ de 45 millions, en Alberta de 429 millions, en Saskatchewan de 560 millions, au Manitoba de 21 millions, en Ontario de 90 millions, au Québec de 114 millions et dans la région atlantique de 23 millions, pour un total de 1 283 millions de dollars par année. Comme je l'ai dit plus tôt, cette dégradation comprend l'érosion, la perte de matière organique, l'acidification, la salinité, le drainage et le compactage.

Ce tableau général doit être défini dans le contexte du débat, car c'est à une autre crise économique que les agriculteurs font face à l'heure actuelle. On aurait pu penser qu'un gouvernement digne de ce nom tenterait de venir en aide à l'agriculteur en reconnaissant que, quand le revenu est à la baisse et que le marché est saturé, ce serait peut-être le meilleur temps pour le gouvernement de donner certains encouragements et de minimiser l'impact économique afin qu'on puisse plus facilement prendre les initiatives nécessaires pour que le sol produise autant que c'était le cas il y a des décennies, avant qu'on intensifie les cultures.

• (1510)

Je veux rappeler ce que le chef de mon parti a dit à la Chambre au sujet de la position adoptée par le parti libéral au cours de ce débat. Nous voulons que le gouvernement annonce un paiement d'appoint suffisant pour ramener le revenu des agriculteurs, cette année, au niveau de l'an dernier. Nous voulons que le gouvernement agisse sans tarder pour donner l'assurance aux agriculteurs que lorsqu'ils procéderont aux semailles ils toucheront un prix au moins équivalent à leurs coûts de production. C'est une proposition très raisonnable.

En outre, nous demandons la rationalisation de la dette des agriculteurs et la révocation de la décision du ministre de l'Agriculture (M. Wise) concernant la levée du moratoire de la SCA.

Cela dit, je voudrais conclure en disant que si ce débat se déroule à ce rythme avec l'intervention des personnes les plus inattendues, et je puis vous assurer qu'il n'y a pas beaucoup d'agriculteurs dans la circonscription de Davenport, c'est parce que nous sommes extrêmement contrariés. Nous ne comprenons pas la logique ou l'objectif politique de cette décision. C'est pourquoi nous sommes de plus en plus nombreux à intervenir au sujet de cette motion. Nous devons faire passer un message énergique au gouvernement, à la veille de la visite du premier ministre dans l'ouest du pays. Nous espérons que ce débat aura des répercussions sur lui et qu'il en tirera profit de sorte que la semaine prochaine, il ait des déclarations sensées et humaines à faire aux agriculteurs de l'Est et de l'Ouest, en tenant compte de leur situation économique incroyable.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, j'aimerais aussi profiter de l'occasion pour participer à ce débat sur l'agriculture. Le NPD a parlé d'un débat d'urgence. Je conviens qu'il est urgent de reconnaître les bonnes choses que ce gouvernement a réalisées en deux ans et demi comparativement, par exemple, à ce que l'ancien gouvernement a pu faire depuis 20 ans, je conviens également qu'il est urgent de rappeler aux membres de l'opposition et à l'ensemble de la population qu'en deux ans et demi ce gouvernement a réalisé déjà plus des trois quarts de ses promesses électorales. J'entendais tout à l'heure l'orateur précédent du parti libéral qui parlait d'arrêt de moratoire. Avons-nous pensé cependant que s'il y a eu moratoire c'est dû justement à cette mauvaise administration de l'ancien gouvernement quand les taux d'intérêt sont allés jusqu'à 16 p. 100 sur les fermes.

Et quand nous sommes arrivés au pouvoir avec ce problème, jamais le gouvernement précédent n'avait eu le courage d'affronter les banques, d'affronter la situation et de dire nous allons mettre un moratoire jusqu'à ce que les taux d'intérêt reviennent à des taux justement raisonnables ou acceptables pour les cultivateurs, quand on parlait pendant la campagne électorale de taux normal aux environs de 10 p. 100.

Or, c'est fait, c'est réalisé, après deux ans et demi, ce retour au taux acceptable, et c'est tout à fait normal que l'on pense à la fin de ce moratoire. Mais le gouvernement n'a pas abandonné ses agriculteurs en mettant fin à ce moratoire; au contraire, il s'est assuré, par exemple, que des comités régionaux étudient cas par cas les fermes qui se retrouvent en situation difficile encore même après ce retour au taux normal d'intérêt. Je suis donc surpris que ce soit les gens de l'ancien gouvernement qui réclament la poursuite de ce moratoire alors qu'ils n'ont jamais eu le courage de l'établir.

Je suis un peu surpris également du comportement du député du Nouveau parti démocratique qui s'exprimait tout à l'heure. En terminant, il disait: je ne vois rien de positif dans les gestes de ce gouvernement. Alors, puisque leur aveuglement est si grand, permettez-moi, monsieur le Président, à cette occasion qui m'est donnée de m'adresser devant cette honorable Chambre, de rappeler peut-être à cet orateur et à l'ensemble de ces confrères les réalisations de ce gouvernement depuis deux ans et demi, c'est-à-dire deux ans et demi de pouvoir après une campagne électorale où on avait très bien, à l'occasion d'un document, défini nos objectifs et démontré que, déjà, près de 75 p. 100 de ces objectifs sont atteints. Alors, lui rappeler que s'il cherche des éléments positifs, il peut en trouver facilement à l'intérieur des réalisations que je m'apprête à lui citer.

Je suis donc heureux de saluer en même temps mes agriculteurs de la circonscription de Richelieu, puisque lors de la dernière campagne électorale, je les avais retrouvés—lors du porte à porte ou lors des assemblées—complètement démoralisés, dans un état d'âme lamentable à cause justement des taux d'intérêt qui les écrasaient, à cause également bien sûr d'une politique laitière qui ne se voulait jamais à long terme.

Il y a 800 producteurs laitiers dans ma cirsoncription qui recherchaient cette stabilité. Il y a également de éleveurs de porc qui étaient enterrés par l'endettement qui, aujourd'hui, sont tout sourire. Il y a également les éleveurs de mouton et les producteurs de céréales qui s'étaient vu écrasés encore par les prix qui tombaient et qui ont été secourus par la subvention de un milliard de dollars. Encore une fois, le gouvernement a fait son devoir.

Alors ces agriculteurs, que j'ai rencontrés la semaine dernière dans une assemblée pour parler entre autres de libre-échange, me rappelaient leur satisfaction de tout ce que le gouvernement a pu leur apporter au cours des dernièrs années. En 1984, le taux de la Société du crédit agricole était de 16 p. 100.

On se rappellera également le problème que subissait l'agriculture à cause des prix du pétrole. Et pourtant, l'ancien gouvernement avait renversé le gouvernement précédent lors d'un vote historique en décembre, une élection qui avait quand même coûté 105 millions de dollars aux contribuables sous la promesse de ne pas atteindre ce 18c. d'augmentation. Et pourtant, moins de six mois après, on atteignait plus que 65c. d'augmentation, alors que nous avions reconnu pendant la campagne électorale que le prix du pétrole affectait énormément les fermes canadiennes. Et aujourd'hui, étant donné les réalisations de notre gouvernement, les agriculteurs ont pu souffler un peu grâce justement au contrôle ou à la diminution du prix du pétrole ou simplement en enlevant les taxes sur le prix de l'essence par des remboursements soit en impôt, soit directs.

Les producteurs agricoles du Québec étaient à ce moment-là encore, en 1984, dans l'espérance de recevoir une compensation pour la sécheresse de 1983. On se rappelle que ce gouvernement qui nous a précédés avait complètement refusé non seulement de verser une compensation mais d'entendre ces agriculteurs expliquer les difficultés auxquelles ils avaient dû faire face en 1983 à cause de la sécheresse. Mais grâce, encore une fois, à l'écoute que le nouveau gouvernement avait pour l'agriculture, il a consenti des millions de dollars. Et seulement dans ma circonscription, par exemple, 1 200 000 $ ont été versés en compensation pour justement les sécheresses de 1983. Cela aussi, je le rappelle aux orateurs précédents, c'est très positif au niveau de nos agriculteurs canadiens, principalement ceux du Québec.

Cela faisait exactement cinq ans que les agriculteurs attendaient une politique laitière permanente. Et ils l'ont obtenue en

Article 29 du Règlement

moins de un an avec le gouvernement conservateur qui a été élu en 1984.

Les libéraux avaient mis une société de la Couronne sur pied, Canagrex, qui, au lieu d'aider l'agriculture, a continuellement mangé l'argent de nos agriculteurs. Il y a un «paquet» de réalisations que notre gouvernement a faites qui sont extrêmement positives à l'agriculture canadienne et qui ont contribué directement à la survie de plusieurs agriculteurs.

Si je prends part à ce débat, c'est aussi pour dire ce que le l'opposition n'ose pas dire, c'est-à-dire toutes les aides que nous avons reçues.

La signature de la politique de cinq ans a coûté 1,5 milliard de dollars au gouvernement. C'était une promesse difficile à réaliser sachant que nous entrions dans un débat sur le libre-échange que nous avons voulu garantir la sécurité aux producteurs laitiers.

L'exemption sur les gains en capital de 500 000 $. Ce programme a permis à des pères de famille de vendre à leurs fils, à leurs voisins en ne se faisant pas «manger» par l'impôt. Et ce programme-là a permis une succession et une relève agricole qu'ils attendaient justement avec impatience et qu'ils réclamaient depuis des années. Cette exemption sur les gains en capital a eu un effet extrêmement positif sur la relève agricole qui a augmenté de 2 à 3 fois par rapport aux cinq ou six années qui ont précédé.

Dire que l'opposition était contre cette mesure avant qu'on ne l'applique et pourtant on voit le succès que cela a remporté. On parle souvent de moralité de la part de l'opposition. Si on parle de moralité, appelons-la la moralité politique. Je pense que la moralité politique s'exprime aussi par des taux d'intérêt convenables. Cela s'exprime par une aide aux jeunes qui veulent prendre la relève agricole. Cela s'exprime également par un taux de chômage qui diminue et cela s'exprime aussi par des investissements qui continuent de croître comme jamais au Canada. La moralité politique, ce n'est pas la moralité d'individu, c'est la moralité d'un parti qui prend «en charge» et qui défend les intérêts de l'ensemble des Canadiens en accroissant leur bien-être.

Les taux de la Société du crédit agricole, par exemple, qui étaient à 16 3/4 sont maintenant à moins de 10 p. 100. A part, encore là, toutes les études de cas qui ont été faites individuellement pour aider des cultivateurs en particulier.

Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a mis en place des programmes de 6 p. 100 pour les agriculteurs en difficulté. N'est-ce pas là encore là un élément positif que cherchait l'orateur précédent du NPD?

Nous avons mis en place un plan d'hypothèques à frais partagés à 9 3/4 p. 100. Et pourtant, c'étaient des choses qui étaient réclamées par l'opposition, tant du NPD que du parti libéral. Et on les a mises en application et aujourd'hui on a dit: Vous n'avez rien fait de positif. Nous avons mis en place un bureau de révision de la dette et, dans ma circonscription, déjà une quinzaine de cas ont été touchés par cela et ont été sauvés justement par ce bureau de révision de la dette.

Monsieur le Président, nous avons mis également en place un système de remboursement sur le carburant diesel. C'était réclamé depuis des années par nos agriculteurs et cette mise en place justement fait en sorte qu'un remboursement d'argent existe, ce qui leur permet d'affronter leur endettement et de prendre de l'expansion. C'était encore là une mesure pourtant dont on parlait depuis des années, mais que le gouvernement précédent n'avait jamais eu le courage de mettre en pratique.

Nous avons remboursé les producteurs du Québec pour les pertes de récoltes. J'en parlais tout à l'heure. Seulement dans ma circonscription, 1 200 000 dollars. Nous avons signé des accords fédéraux-provinciaux avec plusieurs provinces, dont des accords de 35 millions de dollars avec le Québec. C'était ce langage de sourds; la chicane des drapeaux s'est terminée avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement. Pendant qu'on distrayait la population sous l'ancien gouvernement avec des débats constitutionnels ou avec des guerres de drapeaux, les agriculteurs étaient abandonnés. Aujourd'hui, on les retrouve avec des programmes pour 35 millions de plus au Québec qui les satisfont énormément et je les rencontre toutes les fins de semaine et je discute avec eux dans ma circonscription. C'est la circonscription la plus importante au niveau des producteurs laitiers au Canada, 800 fermes, et ces gens-là se disent satisfaits, heureux, respectés par le gouvernement en place et un gouvernement qui les écoute, les consulte également et répond à leurs attentes.

Nous avons donné un milliard pour aider les producteurs de céréales et pour la première fois en aidant les producteurs de céréales, on n'a pas dirigé dans une région un milliard de dollars, on a fait en sorte qu'il y ait un équilibre à travers l'ensemble du Canada, ce qui a permis au Québec pour une première fois de toucher 37 millions pour pouvoir avoir sa part également comme producteur de céréales. C'est une première et c'était extrêmement satisfaisant. Je rencontrais le maire de Saint-David justement en fin se semaine et il me disait que pour lui et ses enfants, cela représentait 55 000 $, c'était sauver un peu sa production de l'année et il était très emballé.

Pourtant, ce n'est pas une personne qui est fanatique ou pour un parti ou un autre; il me disait objectivement: les agriculteurs de la région de Saint-David sont très satisfaits au niveau de la production et des ristournes que l'on recevra pour les céréales.

Monsieur le Président, je pourrais continuer comme cela encore longtemps puisque le premier ministre (M. Mulroney), le ministre de l'Agriculture (M. Wise), le ministre responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) ont débattu avec succès la réalisation de 414 initiatives touchant l'agriculture, et cela représente plus de 7 milliards de dollars. Ce sont des réalisations concrètes, et cela démontre notre sens des responsabilités envers les agriculteurs canadiens ainsi que le fait que nous croyons que l'agriculture est l'un des éléments-clés de notre économie, et cela démontre que nous travaillons à ce que cela se poursuive dans le futur.

Monsieur le Président, c'est la première fois que l'agriculture sera discutée en priorité aux négociations du GATT, et cela c'est grâce à l'intervention de notre premier ministre si nous pourrons, pour une fois, mettre l'agriculture à l'ordre du jour de façon prioritaire au prochain sommet du GATT, et cela démontre clairement que depuis deux ans et demi notre priorité a été vers l'agriculture, vers les agriculteurs, pour les aider à sortir du marasme dans lequel le dernier gouvernement les avait conduits.

Et l'opposition pourtant trouve encore à critiquer. Mais quel est exactement le programme agricole du parti libéral du

Canada? Quelles sont les solutions concrètes qu'ils veulent apporter? Quelles sont les solutions que le NPD propose, je parle de solutions réalistes, pas des solutions idéalistes, sans tenir compte des possibilités de payer du gouvernement du Canada.

Notre gouvernement, plus réaliste, tout en contrôlant le budget, tout en contrôlant les dépenses de l'État, tout en coordonnant l'ensemble des travaux de tous les ministères de façon à pouvoir économiser le maximum possible tout en donnant le meilleur service, trouve le moyen d'injecter des milliards dans notre agriculture pour sauver, par exemple, les céréales, pour sauver nos producteurs de l'Ouest, pour aider nos producteurs du Québec, pour aider nos producteurs de pomme de terre de l'Est. Tout . . . chaque partie, chaque section d'agriculture a été regardée de près, a été aidée par notre gouvernement, un vrai gouvernement national, et nous avons amplement à être fiers de ces réalisations et de regarder les gestes de notre gouvernement comme étant très positifs, contrairement à ce que pouvait dire l'orateur du NPD qui m'a précédé et contrairement également à l'orateur du parti libéral qui, lui, s'interrogeait, qui souhaitait voir continuer le moratoire alors qu'il n'avait pas eu le courage d'instaurer ce moratoire lorqu'il était au pouvoir.

Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir accordé tant de temps, et je souhaite voir ce gouvernement poursuivre son travail de façon aussi efficace en agriculture.

• (1520)

[*Traduction*]

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je veux participer au débat non parce que je représente un secteur essentiellement agricole du pays . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Ni parce que c'est un sujet que vous connaissez.

M. Rodriguez: Cela ne m'a jamais dérangé par le passé. Je n'ai jamais vu les députés à la Chambre hésiter à faire un discours sur un sujet qu'ils connaissent à peine. Chacun sait que pour être bon député, moins on en connaît dans bien des domaines, mieux ça vaut.

M. Boudria: Nous sommes des généralistes.

M. Rodriguez: Tout le monde s'imagine que la seule chose que nous récoltions à Nickel Belt, c'est du nickel. Toutefois, pour éclairer la lanterne des députés, je signale qu'il y a une vallée à Nickel Belt appelée la région de Chelmsford, qui a été la plus grande et la meilleure région de production de pomme de terre de notre pays. En fait, avec tout le respect que je dois à mes collègues de l'Île-du-Prince-Édouard, les pommes de terre de Nickel Belt, et en particulier de Chelmsford, ont été de nombreuses fois primées comme étant les meilleures de notre pays. Je sais que cela fait s'esclaffer les députés d'en face, mais c'est un fait. C'était 30 ou 40 ans avant qu'Inco commence à s'attaquer à la terre, mais je savais que je pourrais le signaler au cours de ce débat. Si nous n'occupons plus cette place, c'est dû à l'arrivée de cette autre industrie exclusive dans la région de Sudbury.

• (1530)

D'aucuns demanderont pourquoi je me permets d'intervenir, puisque je ne connais pas grand-chose à l'agriculture. La crise que connaît le monde agricole n'est toutefois pas un simple problème agricole ou un problème spécifique à l'ouest du Canada: c'est une crise qui touche chaque homme, chaque femme et chaque enfant canadiens. Nous avons la responsabilité morale d'intervenir et de débattre cette question en profondeur.

Je ne tiens pas à m'en prendre en permanence au gouvernement. Je suis un homme raisonnable, et je pense que le gouvernement a accompli certaines choses positives. Mais il est incontestable, quand on lit et quand on écoute ceux qui s'y connaissent dans ce domaine, qu'il y a une crise. On a trouvé dans le *Citizen* d'Ottawa du 28 avril ce grand titre: «La menace du vendredi noir pèse sur les familles d'agriculteurs». Le *Windsor Star* titre en grand: «Une industrie à la dérive». Le titre de la page des affaires du *Toronto Star* est le suivant: «Un agriculteur sur cinq quitte la terre». Dans le même journal, on trouve ce titre: «Des milliers d'agriculteurs des Prairies écrasés par 227 millions de dollars de prêts». Un autre article déclare: «Le rencensement montre une chute du nombre de familles d'agriculteurs».

A chaque fois qu'une acre de terre cesse d'être exploitée au Canada, c'est un peu de notre pays qui meurt. Je me souviens qu'à mes débuts dans l'enseignement dans le secteur de St. Catharines, dans la région de Niagara, je passais mes étés à aller cueillir des pêches dans les exploitations du coin pour arrondir mon salaire d'enseignant. Quand je retourne là-bas maintenant, je vois la grand-route. De nombreuses petites entreprises s'échelonnent le long de cette route entre Hamilton et St. Catharines, là où l'on trouvait toutes sortes de conserveries qui employaient surtout des immigrantes pour mettre en conserve des pêches et des poires. Tout cela a disparu. Si la tendance à la disparition des terres agricoles se poursuit, nous allons devenir un importateur net de produits alimentaires. Cela aura des répercussions très graves sur les générations futures de Canadiens.

Les députés gouvernementaux qui prétendent qu'il n'y a pas de crise font l'autruche.

Une voix: Personne ne dit cela. Vous êtes complètement à côté de la plaque.

M. Rodriguez: Le député prétend que personne ne le dit. J'ai ici les débats du 28 avril. Voici ce que dit le député de Lac-Saint-Jean (M. Côté), à la page 5405 du hansard:

> Monsieur le Président, ça prend beaucoup de front pour oser demander un débat d'urgence sur la situation des producteurs de céréales de l'Ouest.

Il trouvait que le NPD avait vraiment beaucoup de culot pour oser demander un débat d'urgence sur cette question. J'ai écouté d'autres députés d'en face, y compris le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, le député de Simcoe-Nord (M. Lewis). A l'entendre, tout allait pour le mieux. Certains préfèrent adopter la politique de l'autruche en prétendant qu'il n'y a aucun problème étant donné que le gouvernement a remédié à la situation. Ils laissent entendre que le moratoire sur les saisies instauré il y a 19 mois peut être levé.

M. Blaikie: Alors que la situation a empiré.

M. Rodriguez: Nous y arriverons un peu plus tard.

Comme Ponce Pilate, ils s'en lavent les mains en disant qu'il n'y a rien d'autres à faire. Ils déclarent qu'ils ont déjà donné un milliard de dollars pour sauver la mise au «devin» et qu'ils

n'ont plus d'argent. Une solution consisterait peut-être à mettre le fonds du parti progressiste conservateur à la disposition des cultivateurs. J'ai entendu des députés dire que le gouvernement n'avait plus d'argent pour eux et qu'il avait fait tout en son pouvoir.

Il y a eu d'excellents discours de part et d'autre de la Chambre. J'ai beaucoup appris en écoutant les conservateurs qui représentent les circonscriptions de l'Ouest. La crise semble attribuable à trois facteurs. Il y a, d'une part, le fait que les États-Unis et la Communauté économique européenne subventionnent leurs producteurs de céréales à un point tel que nos producteurs ne peuvent pas les concurrencer. En deuxième lieu, il y a le problème posé par la levée du moratoire sur les hypothèques de la Société du crédit agricole, le 1er mai, soit demain. En troisième lieu, le gouvernement a refusé de s'engager à l'égard du programme de paiements d'appoint de l'année à venir. Ces trois faits me portent à croire à l'existence d'une crise.

Considérons le premier facteur. Pouvons-nous reprocher cette situation au gouvernement? En toute justice, nous ne le pouvons pas, car il s'agit d'un problème international. Je pense que le premier ministre avait raison de dire qu'il allait soumettre la question aux autorités internationales compétentes pour en discuter. Cela me paraît juste. Le gouvernement ne peut rien y faire.

Cependant, examinons sa décision de lever le moratoire vendredi. Le gouvernement devrait comprendre qu'en politique il est important de choisir le bon moment pour agir. Lorsque le ministère de l'Agriculture a publié, lundi, un communiqué annonçant que le moratoire sera levé le 1er mai, le gouvernement avait prévu un débat sur la peine de mort. Ce débat s'est poursuivi pendant deux jours. Pendant ce temps, les cultivateurs en difficulté ont appris que le moratoire serait levé le 1er mai. Je les imaginais très bien suivre les débats du Parlement à la télévision et se demander ce que faisaient les députés. Qu'est-ce qui est le plus important, la potence ou leurs moyens d'existence et leur exploitation agricole? Il est absolument sidérant que devant des problèmes aussi graves, le Parlement se lance dans un débat sur une chose qui a été décidée en 1976. La Chambre et le gouvernement doivent revoir leurs priorités.

• (1540)

M. Brightwell: Pourquoi faites-vous de l'obstruction depuis un mois? Vous nous empêchez de fonctionner.

M. Rodriguez: Il existe des questions absolument cruciales pour les Canadiens. Celle de la crise des médicaments en est une, étant donné que, à cause du projet de loi C-22, les Canadiens devront payer leurs médicaments beaucoup plus cher. Toute opposition qui se respecte aurait fait l'impossible pour que le problème soit débattu à fond. Quant au débat d'aujourd'hui, la présidence a reconnu qu'il s'agissait d'une affaire urgente. Voilà pourquoi nous avons lancé le débat sur l'agriculture et la situation des producteurs céréaliers.

La Société du crédit agricole ne détient qu'environ 30 p. 100 des hypothèques agricoles au Canada. Il est sûr et certain, monsieur le Président, que dès la levée du moratoire, vendredi, les banques et tous les établissements de prêts du secteur privé vont fondre sur leurs proies.

M. Brightwell: Vous rêvez. Il n'y aura rien de changé pour eux.

M. Rodriguez: Ils respectaient le fait que le gouvernement avait imposé un moratoire sur les saisies de biens hypothéqués.

M. Brightwell: Vous rêvez, John.

M. Rodriguez: Aucun établissement bancaire ne s'opposerait aux voeux clairement exprimés du gouvernement. Toutefois, dès la levée du moratoire, ils se mettront à l'oeuvre.

Les agriculteurs canadiens, où qu'ils soient, ont du respect pour le premier ministre. Il s'est levé à l'heure des poules, ce matin, pour montrer aux agriculteurs qu'il travaille fort lui aussi. Comme l'avenir est à ceux qui se lèvent tôt, il est venu de bonne heure prendre part au débat.

M. Blaikie: En bleus de travail et en escarpins de Gucci.

M. Foster: Dès 8 h 30.

M. Nunziata: Un cultivateur en escarpins.

M. Rodriguez: Pas de calomnies sur l'habillement du premier ministre. Voici ce qu'il a dit: «S'ils me téléphonent pour me demander de l'aide, je ne les abandonnerai pas. Brian Mulroney ne les abandonnera pas. Ils peuvent compter sur moi». Ce sont ses propos.

M. Nunziata: Alleluia!

M. Blaikie: Il a fait poser de la moquette dans l'étable.

M. Rodriguez: Voici ses paroles, rapportées à la page 5451 du hansard:

> Il est arrivé que nous recevions des appels d'aide de l'ouest du Canada—et je puis vous assurer que la position de mon gouvernement a été alors ce qu'elle est aujourd'hui et ce qu'elle sera toujours: lorsque l'Ouest demandera de l'aide, Brian Mulroney et le gouvernement du Canada répondront «Oui» dans toute la mesure du possible. Nous sommes ici pour renforcer l'Ouest et construire un Canada fort.

M. Blaikie: Poussez vos lunettes plus avant sur le nez, si vous voulez l'imiter.

M. Foster: Vous ressemblez vraiment à Brian.

M. Rodriguez: Je tiens à signaler à tous les dirigeants de l'Ouest et de toutes les régions du pays, notamment de l'Ontario et de la région de l'Atlantique, que le premier ministre a bien dit qu'il suffisait de l'appeler dès maintenant pour qu'il apporte une contribution.

M. Merrithew: Tenez-vous bien.

M. Rodriguez: Il faut qu'ils téléphonent. Le premier ministre a déclaré qu'il leur suffisait de téléphoner pour qu'il les aide. Un député a demandé tout à l'heure quelles propositions concrètes le Nouveau parti démocratique pouvait faire? En voici une. J'exhorte mes vis-à-vis à prolonger le moratoire. Prolongez-le demain.

M. Brightwell: Et les banques ne procéderont pas aux saisies?

M. Rodriguez: Afin que la Société du crédit agricole ne saisisse pas les agriculteurs. Pour bien expliquer la situation aux prêteurs privés, le gouvernement devrait les inviter directement à suivre l'exemple donné par la Société du crédit agricole en imposant un moratoire.

M. Brightwell: Plus aucun prêt pour les agriculteurs après cela.

M. Rodriguez: C'est l'une des propositions qu'on nous a demandées. Nous ne sommes pas les seuls à proposer cela. Les *Keystone Agricultural Producers* du Manitoba partagent notre opinion. Selon eux, ce moratoire devrait être maintenu. Nous ne sommes pas les seuls à adopter cette position.

Le troisième facteur, dans cette crise, c'est que le gouvernement refuse de s'engager à mettre en oeuvre un programme de paiements d'appoint pour l'année à venir. Il y a un an, il avait versé un milliard de dollars à ce titre. Il n'y a aucun inconvénient à cela et nous reconnaissons le mérite du gouvernement en l'occurrence. Cependant, les prix vont encore baisser de 18 p. 100. Le problème demeure. En fait, il ne fait que s'aggraver. Ce n'est pas le temps de laisser les agriculteurs dans l'embarras.

Je voudrais faire une deuxième suggestion à mes vis-à-vis. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de nous garantir que les agriculteurs recevront cette année le même prix pour leurs produits que l'année dernière? Pourquoi ne veut-il pas donner cette assurance? C'est pourtant fort raisonnable.

M. Blaikie: Tout à fait raisonnable.

M. Rodriguez: Selon moi, c'est ce qu'ils réclament. Si nous éprouvions certains problèmes dans notre industrie du nickel, dans la région de Sudbury, je serais le premier à demander au gouvernement d'apporter son aide, même si j'ai mes préjugés au sujet des sociétés minières multinationales. Étant donné que cela touche l'économie de la localité, je serais le premier à intervenir. Lorsque les prix du nickel ont chuté, j'ai exhorté le gouvernement à stocker du nickel, en d'autres termes, à acheter le nickel produit et à garantir le prix, afin que les travailleurs puissent garder leur emploi. Je me suis porté à la défense des travailleurs du secteur minier, et je ne vois donc pas pourquoi je ne défendrais pas nos frères et nos soeurs du secteur agricole. Selon moi, c'est là toute la notion de solidarité. C'est ce qu'elle signifie. Nous sommes tous frères, que nous travaillions dans les mines ou dans les champs. Il me semble qu'il s'agit d'un placement que les Canadiens et tous les députés de l'opposition qui ont pris la parole ont exhorté le gouvernement à effectuer. Le gouvernement aurait avantage à le faire pour remonter sa cote de popularité.

J'en arrive donc à mon dernier argument. En définitive, si le gouvernement ne le fait pas pour toutes les bonnes raisons, ne le fera-t-il pas au moins pour son avantage politique? Je m'engage à ne pas critiquer le gouvernement s'il agit pour ce motif. Je ne dirai pas qu'il a agi pour se faire du capital politique. Je ne critiquerai pas le gouvernement là-dessus. Je lui donnerai le bénéfice du doute. En réalité, je demande au gouvernement de manifester son appartenance au Canada. J'invite le gouvernement à constater que tous les Canadiens souhaitent la survie du secteur agricole.

Le président suppléant (M. Paproski): J'invite le député à conclure. Encore 30 secondes. Il a déjà dépassé d'une minute et demie son temps de parole.

M. Rodriguez: Si je n'ai pas pu convaincre mes vis-à-vis en 20 minutes, j'y arriverai peut-être dans les 30 secondes qui me restent. J'invite les députés d'en face à constater qu'il y a crise. S'ils écoutent les nouvelles et lisent les journaux de l'Ouest et des autres régions agricoles du pays, ils ne peuvent ignorer qu'il y a bel et bien une crise.

• (1550)

De ce côté-ci de la Chambre, nous avons fait deux propositions précises qui visent le court terme, nous le reconnaissons, mais qui ont au moins le mérite d'apporter une solution immédiate au problème. Il faudra par la suite chercher des solutions à plus long terme et nous serons tout à fait disposés à collaborer avec le gouvernement en ce sens.

Voilà ce que je demande au gouvernement. Je vois que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre est présent. Il est occupé à parler à quelqu'un en ce moment mais j'ose croire qu'il transmettra ce message à ses chefs. Sinon, je devrai me servir du téléphone.

Le président suppléant (M. Paproski): Dois-je comprendre que nous allons poursuivre le débat ou est-ce qu'on va poser la question habituelle sur les travaux de la Chambre?

M. Lewis: Je propose à la présidence de poursuivre le débat.

Le président suppléant (M. Paproski): La présidence donne la parole au député de Winnipeg—St. James (M. Minaker) comme prochain orateur.

M. George Minaker (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, quoique je représente une circonscription urbaine, celle de Winnipeg—St. James, il y a dans ma circonscription beaucoup de gens qui travaillent directement ou indirectement dans le secteur agricole manitobain. Je suis né dans la petite ville de Morris, au Manitoba, qui existait surtout à cause de la région agricole environnante. J'ai beaucoup d'agriculteurs dans ma famille. Je suis donc fort au courant de l'importance du secteur agricole au Manitoba et au Canada. Je suis très heureux de pouvoir participer à ce débat.

Les députés comprennent sûrement que l'agriculture et le secteur agricole traversent en ce moment une période difficile. Le gouvernement du Canada cherche à faire quelque chose à ce sujet, au mieux de ses possibilités financières et matérielles. J'aimerais m'étendre un peu sur l'importance du secteur agricole pour le Manitoba puisque, selon Statistique Canada, il y a environ 39 000 Manitobains qui travaillent dans ce secteur. C'est le troisième secteur en importance pour l'emploi au Manitoba. C'est en outre le deuxième secteur en importance pour la valeur en dollars du produit provincial brut. C'est donc en réalité le carburant qui fait marcher le moteur de l'économie manitobaine.

Article 29 du Règlement

Pourquoi est-ce que je fais état de ces détails relatifs à l'importance de l'agriculture au Manitoba dans mon intervention? Dans le courant de ma participation à ce débat, je vais chercher à présenter à la Chambre le bilan de l'actuel gouvernement néo-démocrate du Manitoba ainsi que son attitude envers l'agriculture. Je vais également exposer le bilan de notre gouvernement depuis notre élection en 1984.

Comme les députés le savent, depuis notre élection en 1984 nous avons accordé à l'agriculture canadienne 400 subventions et avantages distincts, d'une valeur approximative de 5,76 milliards de dollars. Depuis les deux ans et demi que le gouvernement est au pouvoir, nous avons aidé l'agriculture à hauteur de 5,76 milliards. Je considère, moi, qu'il s'agit là d'un effort considérable pour essayer de sauver ce très important secteur.

J'aimerais rappeler aux députés certains programmes qui ont été lancés par le gouvernement. Tout d'abord, je mentionnerai le programme spécial canadien pour les grains, dont il a déjà été question. D'après ce programme, il fallait un milliard de dollars pour relever les rentrées des producteurs céréaliers. Plus de 80 p. 100 de cette somme vont aller à l'ouest du Canada. Il y a eu ensuite le nouvel accord céréalier que mon collègue le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a conclu avec la Russie. C'est un accord quinquennal, dans le cadre duquel la Russie va acheter au moins 25 millions de tonnes de grains. Nous avons également signé avec le Brésil un nouvel accord à long terme qui garantit l'achat par ce pays de 750 000 à 1,5 million de tonnes de blé annuellement entre 1986-1987 et 1988. J'aimerais féliciter le député de Portage—Marquette pour les efforts qu'il déploie au nom de nos agriculteurs afin de vendre leurs grains sur un marché mondial très difficile.

Il y a eu également l'aide pour la sécheresse au titre des récoltes et du bétail, qui représentait environ 210 millions, dont 150 millions sont allés aux producteurs céréaliers atteints par la sécheresse de l'an dernier et l'invasion de sauterelles. Ensuite il y a eu 60 millions d'aide au titre de la sécheresse aux producteurs bovins de l'ouest du Canada. Il y a eu également un paiement provisoire record de 750 millions au titre de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest pour la campagne 1986-1987. Le montant total payé l'an dernier à ce titre était de 859 millions.

Nous avons modifié la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Nous avons réduit le tarif à une moyenne d'environ 6 $ la tonne, tandis que le tarif prévu par les libéraux devait s'élever à 11 $ la tonne. Un autre programme très important que nous avons établi est celui des hypothèques basées sur les prix des produits agricoles. Ces hypothèques seront disponibles à un taux de base de 6 p. 100 jusqu'à concurrence de 13 p. 100 si le prix des denrées augmente à nouveau comme nous l'espérons. On atteindra ce plafond si le prix du blé passe de 3 $ à 6 $ le boisseau. Il s'agit d'un programme très progressiste et innovateur proposé par notre gouvernement.

Nous savons également que grâce à l'attitude de notre gouvernement à l'égard de nos finances nationales et à sa détermination à abaisser le déficit et grâce à nos principes économiques, les taux d'intérêt ont fléchi. En vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, les taux d'intérêt ont baissé de 14 p. 100 le jour même des élections à 11,25 p. 100. Pour ce qui est de la Société du crédit agricole, les hypothèques pour une période de cinq ans ont baissé de 3,75 points pour atteindre 10,75 p. 100.

Je voudrais maintenant parler de ce que le gouvernement libéral a accompli quand il a eu la chance de venir en aide à l'agriculture, notamment en ce qui concerne les taux d'intérêt. J'adresse ces observations plus précisément au député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) qui a dit l'autre jour comment s'y prendraient les libéraux. Je demande au député où il était quand les taux d'intérêt sur les prêts destinés aux améliorations agricoles ont atteint 23,75 p. 100. Où était ce député alors? Il faisait partie du Cabinet Trudeau.

Pour ce qui est des taux d'intérêt en 1987, le taux préférentiel est de 9,25 p. 100, tandis que le taux d'intérêt réclamé par la Société du crédit agricole est de 10 p. 100. Il y a donc un écart de 0,75 p. 100 entre les deux. En 1981, le taux préférentiel s'élevait à 22,75 p. 100 tandis que celui de la Société du crédit agricole était de 16,75 p. 100. On constate un écart de 6 p. 100 entre les deux. Où était le gouvernement libéral en 1981?

Quant à la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, mesure législative très importante pour les agriculteurs, le taux d'intérêt est de 10,25 p. 100, soit seulement 1 p. 100 de plus que le taux préférentiel. Quel était le taux d'intérêt quand les libéraux étaient au pouvoir? Il s'élevait à 23,75 p. 100. Il y a un écart de 12,5 p. 100 entre 1982 et 1987. Que faisaient les députés libéraux qui appartenaient alors au gouvernement de M. Trudeau? Où étaient-ils quand le premier ministre, M. Trudeau a déclaré en Saskatchewan: «Pourquoi devrais-je vendre votre blé?»

Nous avons constaté ce que le gouvernement a accompli par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé. Elle a trouvé de nouveaux débouchés en ces temps très difficiles. Qui peut croire les libéraux qui nous disent ce qu'ils feront quand ils reprendront le pouvoir? Personne. Je signale aux députés que personne dans l'ouest du Canada ne les croira car lorsqu'ils étaient au pouvoir, ils n'ont rien fait.

Je voudrais maintenant parler du gouvernement actuel au Manitoba, un gouvernement néo-démocrate, et de son attitude envers l'agriculture. Comme les députés le savent, je fais partie du comité des finances. Aujourd'hui des représentants du Conseil économique du Canada ont comparu devant nous pour nous exposer ses initiatives durant la prochaine année ainsi que les questions qu'il étudiera et les rapports qu'il publiera.

• (1600)

L'une des études—et c'est probablement une des études clés que nous aurons à examiner au cours de la prochaine année—concerne l'avenir du secteur de la production céréalière dans les Prairies.

Cette étude a été commandée par le premier ministre (M. Mulroney) et elle est financée conjointement par les gouvernements provinciaux, des commanditaires privés et le Conseil lui-même. Les provinces qui contribuent au financement de l'étude ont le droit de nommer un représentant à un comité consultatif chargé de participer à cette étude spéciale.

Le gouvernement de la Saskatchewan a versé 300 000 $ pour l'étude et le gouvernement de l'Alberta, 50 000 $. Et combien a versé le gouvernement néo-démocrate du Manitoba? Pas un seul dollar.

Des voix: C'est une honte!

Une voix: Voilà pour les socialistes.

M. Minaker: La province du Manitoba n'est même pas représentée au comité consultatif, monsieur le Président. Plus tôt aujourd'hui, j'ai demandé à la présidente du conseil, M^me^ Maxwell, pourquoi le Manitoba ne participait pas à l'étude et elle m'a répondu que c'était parce que le gouvernement de cette province n'avait même pas voulu contribuer 50 000 $.

Cela donne une idée de ce que le NPD pense du secteur agricole au Manitoba. Il ne veut même pas contribuer 50 000 $.

Une voix: Voilà ce que vaut l'engagement néo-démocrate.

M. Minaker: Pourquoi importe-t-il que le Manitoba soit représenté? Entre autres choses, cette étude va porter sur la diversification du secteur agricole dans l'Ouest, la production céréalière dans l'Ouest. Le Manitoba est à l'avant-garde à cet égard. Certaines terres qui, au Manitoba, servaient autrefois à la culture des céréales servent maintenant à d'autres cultures. On y cultive par exemple des haricots noirs, des haricots Pinto et des pois. En outre, on compte deux usines de transformation de la pomme de terre au Manitoba, soit les usines de Carnation et de McCain's, et la société McCain's veut que nous cultivions des pois et des carottes. Nous cultivons des céréales en vue de la production d'alcool éthylique. Il y a une fabrique d'alcool éthylique à Minnedosa. Et, bien sûr, nous avons notre industrie de la betterave sucrière.

Le Manitoba devrait être représenté au sein de ce comité consultatif. Il devrait participer à l'étude. Ceux qui en sont chargés présenteront leurs recommandations au comité consultatif qui pourra s'en inspirer pour rédiger le rapport final et formuler ses conclusions.

Et bien, le gouvernement du Manitoba a déclaré qu'il n'avait pas 50 000 $ à consacrer à cette étude et qu'une place au sein du comité ne valait pas cette somme. J'en déduis que d'une part, ce gouvernement néo-démocrate promet de venir en aide à l'agriculture mais que, d'autre part, il ne fait rien pour donner suite à ses promesses.

A propos de notre industrie de la betterave sucrière, qu'en pense le gouvernement néo-démocrate du Manitoba? Ce gouvernement a une excellente occasion de participer à un programme qu'il financerait conjointement avec les betteraviers, ce qui lui coûterait environ 2 millions de dollars sur cinq ans, soit 400 000 $ par an. Une enveloppe annuelle de 400 000 $ aiderait beaucoup les betteraviers du Manitoba, sans parler de l'usine de traitement de la betterave située dans la circonscription du député de Winnipeg—Fort Garry.

Comment réagit ce gouvernement? Il rejette l'accord. Si le gouvernement du Manitoba souscrivait à cet accord qui assurerait l'avenir de l'industrie betteravière, il en retirerait approximativement 200 000 $ chaque année au seul chapitre des taxes sur le carburant et de l'impôt sur le revenu payés par les entreprises de camionnage. En outre, la Manitoba Sugar Company verserait 550 000 $ de taxes dans les coffres de la province. En d'autres mots, une dépense de 400 000 $ permettant de relancer cette industrie assurerait au gouvernement manitobain des recettes de 750 000 $. Pourtant, il refuse de souscrire à l'accord.

Une telle attitude m'amène à m'interroger sur la nature des mesures de soutien de l'agriculture de ce gouvernement. J'irai jusqu'à affirmer que le présent débat est teinté d'hypocrisie. Qui pourrait nous assurer que le Nouveau parti démocratique fédéral n'aurait pas la même attitude envers l'agriculture que le gouvernement néo-démocrate du Manitoba? Le gouvernement néo-démocrate du Manitoba a promis lors des dernières élections d'aider le secteur agricole de cette province. Nous avons vu comment il a tenu sa promesse. Il ne fait rien.

Nous ne pouvons pas faire confiance au Nouveau parti démocratique fédéral. Nous savons les liens étroits qu'il entretient avec son homologue provincial. Comment pouvons-nous croire qu'il se comporterait autrement s'il devait former un gouvernement fédéral—que Dieu nous en garde!—que le gouvernement néo-démocrate du Manitoba qui refuse même de débourser 50 000 $ pour aider les producteurs de céréales du Manitoba ou de l'ouest du Canada, ou 400 000 $ par an pour subventionner l'industrie de la betterave sucrière, bien que cela lui rapporterait 750 000 $ de recettes. C'est un gouvernement, monsieur le Président, qui, à l'évidence, ne s'intéresse nullement à l'agriculture.

Le gouvernement progressiste conservateur reconnaît la gravité des difficultés qui assaillent actuellement le secteur agricole. Il ne les minimise pas comme le prouve le nombre de programmes que nous avons établis depuis notre arrivée au pouvoir car nous voulons que l'industrie agricole soit florissante et en pleine expansion. Nous avons prouvé par nos initiatives que nous nous en préoccupions et que nous sommes disposés à l'aider, et nous continuerons à le faire, monsieur le Président, aussi longtemps que nous formerons le gouvernement du Canada.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Article 29 du Règlement

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Windsor-Ouest (M. Gray) pour un rappel au Règlement.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre quels travaux le gouvernement prévoit pour demain et le début de la semaine prochaine.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, à supposer que ce débat soit terminé, nous étudierons demain du projet de loi C-22, modifiant la Loi sur les brevets. Nous croyons comprendre qu'on a décidé de passer rapidement sur les affaires courantes ordinaires pour que nous puissions ainsi disposer de toute la journée pour l'étape du rapport de la Loi sur les brevets. Nous prévoyons qu'il y aura un débat approfondi sur cette question et que la journée sera consacrée à l'étude de la Loi sur les brevets, comme l'a prévu la Chambre précédemment.

Pour l'instant on compte faire étudier lundi le projet de loi sur les institutions financières.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA SITUATION CATASTROPHIQUE DES PRODUCTEURS DE CÉRÉALES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hovdebo:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) va reprendre le débat.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat d'urgence concernant le triste sort de l'agriculteur canadien. Inutile de dire qu'il se trouve dans une situation désespérée, monsieur le Président, que son avenir est en péril à cause surtout de l'inaction du gouvernement.

Les agriculteurs canadiens se trouvent dans une situation catastrophique mais les remèdes offerts par le gouvernement progressiste conservateur ont été tout à fait insuffisants.

Depuis quelques semaines, le gouvernement du Canada a asséné à l'exploitation agricole familiale deux coups bas. D'abord, par l'entremise du ministre chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer), qui a annoncé que le prix du blé diminuerait de 18 p. 100 par rapport à l'an dernier. Comme vous le savez, monsieur le Président, cette réduction s'ajoute à celle de 20 p. 100 imposée l'an dernier.

En 1984-1985, la tonne de blé canadien rapportait 170 $. En 1986-1987, ce même blé ne rapportait plus que 130 $ la tonne. Aujourd'hui, le prix est de 110 $ la tonne. En 1984-1985, l'orge se vendait 125 $ la tonne; en 1986-1987, 80 $ la tonne. Cette année, monsieur le Président, on n'en obtient que 60 $ la tonne—soit moins de la moitié du prix d'il y a deux ans. Le prix du blé est passé de 170 $ la tonne en 1984-1985, à 110 $ la tonne cette année.

L'agriculteur canadien et l'exploitation agricole familiale canadienne sont en danger. En fait, l'apathie du gouvernement dans cette affaire frappe le coeur même de la nation.

D'abord, on a réduit le prix du grain. Comme si cela ne suffisait pas, lundi dernier, le gouvernement a annoncé qu'il lèverait le moratoire imposé sur les saisies par la Société du crédit agricole. C'est là un double coup bas, monsieur le Président. Le prix du grain fléchit en raison des mesures que prend le gouvernement et ce dernier fait volte-face et lève le moratoire sur les saisies agricoles. La suppression de ce moratoire va permettre à la Société du crédit agricole de saisir immédiatement jusqu'à 6 000 exploitations agricoles, et 10 000 autres courent le même danger.

• (1610)

Il y a lieu de se demander pourquoi le gouvernement a décidé lundi de lever ce moratoire. Que cherche-t-il à faire comprendre aux agriculteurs du Canada par le truchement du très honorable premier ministre (M. Mulroney)? Le message est clair et sans équivoque. Le gouvernement du Canada s'en fiche éperdument. Est-il étonnant, compte tenu de l'indifférence du gouvernement et du premier ministre du Canada, que ce dernier dirige le gouvernement le moins populaire de l'histoire du pays? Cela ne surprend pas.

Faut-il s'étonner que le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour), un conservateur d'Edmonton, dans l'ouest du Canada, ait jugé nécessaire de critiquer le gouvernement du Canada? Il n'a pu faire autrement que d'attaquer l'intégrité du premier ministre, de le blâmer pour l'incurie du gouvernement devant les problèmes de l'Ouest. En dépit des graves difficultés qui assaillent les familles agricoles, le gouvernement, sans raison logique, a décidé de lever le moratoire et, essentiellement, de chasser 6 000 autres d'entre elles de leurs terres, nombre qui pourrait atteindre 16 000.

Le premier ministre, portant ses fameuses chaussures Gucci, nous a gratifiés d'une de ses rares apparition, au cours de ce débat. Qu'a-t-il dit à la Chambre et, par elle, aux agriculteurs de l'Ouest? Bien peu de chose, mais il a bien déclaré:

Lorsque l'Ouest demandera de l'aide . . .

Puis sa voix s'est faite plus grave:

. . . Brian Mulroney et le gouvernement du Canada répondront «Oui» dans toute la mesure du possible. Nous sommes ici pour renforcer l'Ouest et construire un Canada fort.

Les agriculteurs supplient à genoux le gouvernement du Canada de leur venir en aide. Le premier ministre dit qu'il suffit de prendre le téléphone et d'appeler.

M. Boudria: Quel est le numéro?

M. Nunziata: Je vais donner le numéro du premier ministre aux agriculteurs. C'est 992-4211. Je répète, monsieur le Président. Le numéro est 992-4211.

Mme McDonald: Quel est le code régional?

M. Nunziata: Le code régional est 613. On peut appeler à frais virés parce que, à ce qu'il dit, le premier ministre s'inquiète du sort des agriculteurs de l'Ouest. Prenez donc le téléphone, composez le 992-4211 et demandez à parler à Brian. Parlez-lui car il ne semble pas comprendre au juste ce qui arrive aux exploitations familiales dans l'Ouest. Il prétend que le gouvernement du Canada agit dans l'intérêt de l'Ouest et des agriculteurs de l'Ouest. Il invite les agriculteurs à l'appeler pour lui demander de l'aide. Les agriculteurs n'ont pas à appeler. Si le premier ministre faisait son devoir, il comprendrait l'épreuve que traversent les exploitations familiales. Combien de fois le premier ministre, dans ses costumes de soie de 700 $ et ses chaussures Gucci, est-il allé dans l'Ouest?

M. Boudria: Quatre-vingt-quatre paires.

M. Nunziata: Oui, quatre-vingt-quatre paires de chaussures Gucci. Combien de fois est-il allé dans l'Ouest? Notre chef, le chef de l'opposition officielle (M. Turner), y est allé au moins 32 fois depuis deux ans et demi s'entretenir avec les agriculteurs et se familiariser avec leurs problèmes. Le premier ministre dit qu'il ira voir la semaine prochaine ce qui se passe au juste.

On aurait pensé que les députés de l'Ouest expliqueraient au premier ministre les difficultés très graves des agriculteurs de l'Ouest et qu'il comprendrait. Nous savons que les députés conservateurs de l'Ouest n'ont absolument rien fait. Ils se contentent de réchauffer leur siège à la Chambre et d'applaudir le gouvernement. Ils applaudissent le premier ministre alors que, chez eux, la situation est désespérée. Pourquoi n'ont-ils pas expliqué au premier ministre les difficultés très graves des agriculteurs de leur région?

Par exemple, lui ont-ils expliqué que 9,9 p. 100 des agriculteurs de l'Alberta sont insolvables au 1er janvier 1987 ainsi que 11,4 p. 100 des agriculteurs de la Saskatchewan où en plus 28,3 p. 100 des agriculteurs ont des problèmes de liquidités de même que 18,3 p. 100 des agriculteurs du Manitoba? Évidemment pas, monsieur le Président. Les députés conservateurs de l'Ouest, sauf celui d'Edmonton—Strathcona, n'ont certainement pas fait grand-chose.

Le parti libéral reconnaît les difficultés de l'ouest du Canada et surtout des agriculteurs. Nous sommes prêts à faire le nécessaire pour qu'on leur permette de poursuivre un mode de vie qui existe depuis la naissance de notre pays. Notre chef, le très honorable chef de l'opposition, a fait quelques demandes fondamentales au gouvernement. Premièrement, le gouvernement du Canada doit immédiatement annoncer qu'il continuera le moratoire applicable aux hypothèques de la Société du crédit agricole et il doit le faire tout de suite.

Je dois dire qu'il est ironique que le gouvernement ait annoncé lundi la levée du moratoire. Comme vous le savez, monsieur le Président, c'est lundi que le gouvernement a décidé d'entreprendre le débat sur la peine capitale et on peut dire justement qu'il condamne à mort les agriculteurs canadiens. C'est plutôt lui qu'on devrait condamner pour n'avoir rien fait pour sortir l'ouest du Canada de la crise. Nous disons qu'il faut prolonger le moratoire. Le moment est mal choisi pour le lever. C'est important que le gouvernement du Canada assure une certaine stabilité et qu'il promette d'aider les agriculteurs à surmonter leurs difficultés et, en levant le moratoire, il fait le contraire.

Le parti libéral dit aussi que le gouvernement devrait garantir immédiatement aux agriculteurs, qui se préparent à semer pour la prochaine campagne agricole, des recettes au moins égales à celles de l'année dernière pour qu'ils sachent quand et quoi semer et s'il vaut la peine de le faire.

Les agriculteurs de l'ouest du Canada sont dans une situation instable. Ils ne savent que faire vu le prix actuel du grain et tous les autres facteurs. Ils se demandent même s'ils doivent semer cette année. Puisque le gouvernement a réduit le prix du grain, nous savons qu'un grand nombre d'entre eux pourront à peine couvrir les coûts de production de leur exploitation. Pour commencer, le gouvernement devrait prolonger le moratoire. Ensuite, il devrait garantir aux agriculteurs les mêmes recettes que l'année dernière.

• (1620)

Il importe aussi que le gouvernement annonce un paiement d'appoint pour cette année. On sait que, l'année dernière, le gouvernement a annoncé un paiement d'appoint d'environ un milliard de dollars. On doit évidemment se demander ce qui a poussé le gouvernement à offrir une telle aide aux agriculteurs de l'ouest canadien.

M. Boudria: Un appel téléphonique.

M. Nunziata: Oui, c'était un appel téléphonique et la personne qui a appelé a certainement composé le 992-4211.

Article 29 du Règlement

M. Boudria: A cinq heures du matin.

M. Nunziata: Et qui est-ce qui a appelé?

M. Boudria: Je pense que c'était quelqu'un de la Saskatchewan.

M. Nunziata: Peut-être s'agissait-il du chef du parti conservateur de la Saskatchewan.

M. Boudria: C'est bien possible.

M. Nunziata: Il a décroché le téléphone et a dit: «Brian, j'ai besoin d'aide.» Il n'a pas dit que les agriculteurs de la Saskatchewan avaient besoin d'aide, mais que lui-même avait besoin d'aide.

M. Boudria: Une aide politique.

M. Nunziata: Il a dit: «J'ai besoin d'une aide politique. Nous avons des ennuis par ici, nous sommes en pleine campagne électorale et si tu ne viens pas à notre secours, nous allons perdre le pouvoir.»

Qu'a fait le premier ministre? Il a mis ses Gucci, tendu ses muscles, appelé quelques-uns de ses amis et leur a dit: «Nous devons faire quelque chose, car nous ne pouvons absolument pas nous permettre de perdre des élections en Saskatchewan.» Lui et ses amis ont donc agi. Ils ne sont pas venus en aide aux agriculteurs. Ils n'ont pas écouté les agriculteurs de l'ouest du Canada, mais le premier ministre de cette province qui était en pleine campagne électorale. Or, à l'heure actuelle, il n'y a pas de campagne électorale dans l'ouest du Canada. Cela signifie-t-il que le gouvernement, par l'entremise du premier ministre, va demeurer insensible au sort des agriculteurs de l'Ouest? Il semble manifeste, par suite de la levée du moratoire et de l'annonce de la baisse des prix du grain, que le gouvernement ne fera rien.

Au cours de la dernière campagne électorale, les candidats conservateurs ont formulé un certain nombre de promesses que vous connaissez aussi bien que moi, monsieur le Président. Mon collègue, le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a même préparé une brochure qui renferme la liste des 338 promesses que le parti conservateur a faites au cours de la campagne électorale de 1984. Voyons un peu ce que cette brochure qui renferme les promesses faites par les candidats conservateurs au cours de la dernière campagne électorale dit de l'agriculture.

Elle mentionne une promesse selon laquelle un gouvernement conservateur permettrait à la Société du crédit agricole d'offrir des obligations agricoles afin que les agriculteurs puissent emprunter à des taux raisonnables. A-t-il été fidèle à sa promesse?

M. Boudria: Non.

M. Nunziata: Non, nous le savons tous. Nous savons également qu'un comité formé de députés de tous les partis a recommandé au gouvernement de le faire, mais le gouvernement a préféré faire la sourde oreille. Le premier ministre a déclaré: «Nous avons déjà manqué à tant de promesses qu'une de plus ne saurait faire de différence; après tout, qu'est-ce qu'ils connaissent, les gens de l'ouest du Canada?» Lors de la dernière campagne électorale, les candidats conservateurs avaient tellement envie de constituer le nouveau gouvernement qu'ils ont promis de modifier l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu pour qu'il soit conforme aux principes de l'équité. C'était à propos des agriculteurs à temps partiel. Ont-ils tenu parole?

M. Boudria: Non.

M. Nunziata: Non, encore une fois ils n'ont pas tenu parole. Par ailleurs, ils ont promis de favoriser la recherche et le développement dans le domaine agricole en aidant davantage les instituts d'agronomie, en augmentant les crédits destinés à la recherche et au développement et en modifiant la politique fiscale pour encourager le secteur privé à investir. Ont-ils été fidèles à cette promesse?

M. Boudria: Non.

M. Nunziata: Je pourrais continuer ainsi encore longtemps. Ils avaient promis en outre d'accorder des crédits pour aider les agriculteurs à renégocier leurs emprunts au taux courant. Ont-ils tenu cette promesse?

M. Boudria: Non.

M. Nunziata: Ils avaient également promis de s'efforcer d'accroître les exportations et de stimuler la production pour répondre à la demande d'exportation. Ont-ils tenu cette promesse?

M. Boudria: Non.

M. Nunziata: Qu'ont-ils fait à la place? Ils ont aboli Canagrex. Faut-il s'étonner que le gouvernement conservateur vienne au dernier rang de la faveur populaire, non seulement à l'échelle du pays, mais aussi dans l'Ouest? Faut-il s'étonner que le député d'Edmonton—Strathcona dise au premier ministre: «Je ne vous fais plus confiance et je ne veux plus être député conservateur parce que vous avez menti aux gens de l'Ouest. Vous ne vous souciez pas de l'Ouest. Vous avez accordé le contrat d'entretien des F-18 au Québec alors qu'il aurait dû l'être au Manitoba. Vous avez donné tous ces contrats lucratifs à vos amis et à vos parents tandis que vous négligiez l'ouest du Canada.»

Les gens de l'Ouest n'oublieront pas . . .

M. McMillan: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je pense que la transcription montrera très clairement que le député qui a la parole a traité le premier ministre de menteur, bien qu'indirectement au moyen des paroles qu'il attribue faussement au député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour). Dans ce cas, ne conviendrait-il pas qu'à titre de Président vous demandiez au député de retirer cette parole?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) sait s'il a prononcé ou non cette parole, et s'il l'a prononcée, aurait-il l'obligeance de le reconnaître d'une façon ou d'une autre? S'il l'a prononcée, aurait-il l'obligeance de s'en excuser? Je veux savoir s'il l'a prononcée ou non.

M. Nunziata: Loin de moi la pensée d'offenser le ministre et le premier ministre en le traitant de menteur. On a peut-être compris que je le traitais de menteur, mais ce n'est pas ce que je voulais dire. Je ne voulais pas enfreindre le Règlement de la Chambre. Il doit cependant se sentir dans ses petits souliers.

En terminant . . .

Le président suppléant (M. Paproski): De toute façon, le temps de parole du député est maintenant écoulé.

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, en tant que députée de Toronto, je suis fort contente de pouvoir participer à ce débat d'urgence. Je crois que les citadins doivent se montrer solidaires dans cette véritable crise agricole car ils dépendent de l'agriculture pour vivre.

Je représente une circonscription de Toronto, celle de Broadview—Greenwood, qui était à l'origine un établissement européen situé dans une région agricole. Cette région fournissait des denrées alimentaires à Toronto, de l'autre côté de la rivière Don. Je parle évidemment du bon vieux temps quand le saumon de l'Atlantique pullulait dans cette rivière en saison. De nos jours, en tant que centre industriel, nous dépendons largement de l'agriculture de l'Ouest et il est extrêmement important pour nous, en tant que consommateurs, et pour la bonne marche de l'économie en général, que le secteur agricole se porte bien.

Je viens de passer une semaine dans l'ouest du Canada. A Edmonton et à Calgary, je me suis rendu compte du triste lot des gens qui s'inquiètent surtout de l'état de l'industrie pétrolière. Le désespoir, la confusion et l'anxiété règnent devant ce que leur réserve l'avenir car les prix sont en train de tomber dans ce secteur. De l'Alberta, je suis allée à Regina et à Winnipeg où ces sentiments de désespoir, d'anxiété et d'incertitude sont encore plus vifs. On éprouvait un véritable désespoir, l'impression d'une crise, à Regina et à Winnipeg, devant le problème qui nous intéresse ce soir.

Nous savons que le cours du grain est en train de tomber. Il s'agit d'un recul de 18 p. 100 en sus d'une baisse de 20 p. 100 dans le cas du blé, un véritable effondrement des prix auquel les agriculteurs doivent faire face. Nous devons découvrir la cause de ce phénomène et nous demander si les agriculteurs n'en sont pas en partie responsables. Ne sont-ils pas productifs? Qu'est-ce qui a cloché? Pourquoi les exploitations agricoles ne tiennent-elles pas le coup? Nous savons parfaitement bien que cette situation n'est pas attribuable à un manque de travail, d'efforts, de compétence et de productivité. Elle tient uniquement aux marchés internationaux sur lesquels nos agriculteurs n'ont absolument aucune prise.

Nous connaissons le fonctionnement de notre régime politique et nous savons également que des subventions massives sont débloquées pour soutenir l'agriculture aux États-Unis et dans les pays de la Communauté économique européenne. Il y a eu forcément expansion de la production agricole et baisse des prix sur les marchés internationaux. Ces pays prennent de telles mesures parce qu'ils comprennent l'importance de l'agriculture et ils ont fait en sorte que leurs agriculteurs soient en mesure de soutenir la concurrence et de poursuivre ainsi leurs activités. L'agriculture revêt une importance vitale pour leur économie respective. Ces pays ont parfaitement conscience des conséquences économiques, sociales et politiques des faillites agricoles. Ils subventionnent massivement ce secteur, parce qu'ils veulent maintenir la production. Le résultat, bien sûr, est cette énorme instabilité que connaissent nos agriculteurs, jusqu'à maintenant sans solution concrète et adéquate de la part de notre gouvernement.

Article 29 du Règlement

Hier matin, j'ai écouté le discours du premier ministre. Bien entendu, c'était un discours riche en phrases creuses. Que de longues phrases de sympathie. Que de larmes de crocodile. Que de voeux en son coeur pour l'Ouest. Toutefois, pas la moindre aide pratique dans ce discours, pas plus que dans la réponse du premier ministre ou des divers ministres lorsque notre parti a soulevé ces questions à la Chambre.

• (1630)

Un des deux mesures que nous préconisions, le moratoire sur les saisies de la SCA, a été levée lundi. Selon le gouvernement, un moratoire doit se terminer un jour ou l'autre. La question qui demeure, c'est quand et pourquoi à ce moment de crise aiguë? Le moratoire avait été instauré pour une excellente raison et la situation n'a pas changée. Si l'on adopte une mesure en réponse à un besoin, on ne devrait pas la retirer avant que le besoin soit satisfait. Nous savons qu'il ne l'est toujours pas.

L'autre question est celle des paiements d'appoint. Il y en a eu un, important, mais nous n'avons aucune garantie sur ce que les agriculteurs auront pour la présente campagne agricole. Ils ensemencent sans savoir ce qu'ils pourront récupérer de leur investissement. Nous demandons, au bas mot, que le gouvernement s'engage à fournir aux producteurs de grains des versements pour leurs récoltes au moins équivalents à ceux de la campagne agricole 1986-1987, c'est-à-dire 1,5 à 2 milliards.

Malheureusement, le gouvernement s'est contenté d'embrouiller l'affaire et de dire que les agriculteurs reçoivent actuellement des chèques. Ces chèques sont pour la précédente récolte et, du fait de la chute des prix internationaux, ils ne sont pas bien gros. Un des buts de ce débat est de presser le gouvernement, de lui rappeler l'urgence de la situation, et de voir si nous pouvons obtenir l'engagement ferme que l'on prendra des mesures pratiques.

Le gouvernement n'a pas totalement ignoré cette question. Il a fait certains gestes. Il semble être conscient du problème jusqu'à un certain point. Sur le plan international, il essaie de stabiliser les prix des grains dans une certaine mesure. Il a accordé de l'aide aux agriculteurs en faisant ces paiements d'appoint pour lesquels il vient seulement d'envoyer les chèques. Il a consulté les organismes agricoles. Le gouvernement semble être en faveur de la consultation, le gouvernement écoute, les ministres écoutent, il tient des réunions et convoque les représentants des organismes pour les consulter, mais leurs recommandations ne sont pas suivies. Leurs conseils ne sont pas suivis. Ainsi, le gouvernement consulte, il écoute, mais il ne tient pas compte des propositions qu'on lui fait.

Quand le gouvernement donne de l'aide d'une main, il la reprend de l'autre. Le gouvernement conservateur a fait augmenter les charges fiscales des agriculteurs et des autres Canadiens. Il a augmenté les frais de service, les tarifs de transport et toute une série d'autres taxes directes et indirectes, bien sûr. Le gouvernement ne devrait pas lever le moratoire sur les saisies de la SCA avant d'avoir annoncé un programme de paiements d'appoint pour la campagne qui s'en vient et avant de s'être attaqué au problème de l'endettement agricole en général; la dette est énorme, puisqu'elle est de l'ordre de 25 milliards de dollars pour l'ensemble du pays. Les agriculteurs doivent encore payer des taux d'intérêt très élevés sur une

bonne partie de cette dette. Le gouvernement doit faire savoir aux agriculteurs où ils en sont.

La situation empire. Il y a deux ans que cela a commencé. C'est la catastrophe pour les agriculteurs. Nous commençons à obtenir beaucoup d'informations sur les conséquences de la crise sur les familles et sur les collectivités d'agriculteurs. D'après les médecins, les agriculteurs ont plus de problèmes de santé que jamais auparavant. Un plus grand nombre d'entre eux consultent des psychiatres. Nous savons que le nombre de suicides a augmenté à cause du désespoir. Certains agriculteurs sont incapables de dormir et de se détendre. Ils se tracassent constamment. Ils n'arrivent pas à oublier leurs soucis. Leur fardeau économique pèse lourdement sur toute la famille. Nous devons nous intéresser de près à leurs problèmes. Nous formons une grande famille et lorsqu'une région du pays souffre autant que cela, il faut s'intéresser beaucoup à elle.

Je signale qu'un professeur de l'Université de Brandon, qui a témoigné devant un comité, a cité des chiffres absolument affolants sur le stress. Parmi les agriculteurs questionnés, un sur deux prétendait ressentir de la fatigue chronique, avoir fréquemment de la difficulté à se détendre, avoir des pertes de mémoire et se mettre en colère. Un agriculteur sur trois a de graves troubles du sommeil, a davantage de querelles de ménage, a des maux de dos, a de la difficulté à prendre des décisions, a de fréquents maux de tête et de plus en plus de problèmes de santé. Les agriculteurs ont également remarqué plus de problèmes de comportement chez leurs enfants.

Voilà les conséquences catastrophiques de cette situation sur les personnes concernées. Le taux de suicide est en hausse chez les agriculteurs de l'Alberta. Une étude de l'Association canadienne pour la santé mentale réalisée en Saskatchewan a permis de constater que 88 p. 100 des répondants disaient avoir éprouvé les symptômes du stress y compris des troubles de santé, des maux de tête, de la fatique, de l'insomnie, un état dépressif, de la colère et un sentiment de frustration. Dans certains cas, les gens se sont tournés vers l'alcool. Le suicide est la principale cause de décès dans les exploitations agricoles ontariennes, immédiatement après les accidents causés par les machines agricoles. Le taux de suicide est de 30 p. 100 plus élevé chez les agriculteurs que pour le reste de la population. Il s'agit pourtant de gens, qui traditionnellement, étaient considérés comme des personnes sans problèmes, qui menaient une vie plus agréable et plus saine, à l'abri du stress de la vie urbaine. Nous assistons maintenant à un renversement de la situation. Ceux qui vivent dans des fermes et qui doivent faire face à des difficultés financières considérables sont soumis à un stress beaucoup plus important que les citadins. Nous devrions prendre conscience de la gravité du problème et j'espère que le gouvernement comprendra qu'il s'agit là d'une crise véritable et qu'il commencera à réagir.

De nombreux représentants du secteur agricole nous ont fait des instances, des propositions et des recommandations. Je voudrais en citer une ou deux qui me paraissent particulièrement importantes.

Le Syndicat du blé de la Saskatchewan estime que le mode de vie des régions rurales et les industries de service connexes sont en danger. Il demande aux députés de reconnaître la gravité de la situation économique des familles et des communautés de l'Ouest. La crise a de graves répercussions socio-économiques non seulement pour l'Ouest, mais pour l'ensemble de l'économie nationale. Il recommande d'élaborer immédiatement des programmes en collaboration avec les provinces pour que les familles puissent continuer à exploiter leur ferme et qu'on leur accorde rapidement un paiement d'appoint important pour la campagne en cours. Le gouvernement devrait également poursuivre ses efforts pour assainir le marché international du grain. Il s'agit là de propositions tout à fait raisonnables. Je regrette que le gouvernement n'y ait pas encore donné suite.

• (1640)

Keystone Agricultural Producers, du Manitoba, fait partie des organismes qui ont présenté plusieurs propositions concrètes du même genre au nom des cultivateurs du Manitoba. Cet organisme demande au gouvernement d'annoncer le plus tôt possible son intention d'instaurer, pour la campagne en cours, un programme semblable au Programme spécial canadien pour le grain de l'année dernière prévoyant des paiements au moins équivalents à ceux de 1986. Je n'entrerai pas dans les détails, mais il demande une aide au moins équivalente à celle de l'année dernière.

En deuxième lieu, il faudrait prendre de nouvelles initiatives par l'entremise de la Société du crédit agricole pour sauver des milliers d'exploitations agricoles de la faillite. Il faudrait leur accorder de nouveaux prêts à des taux abordables et la SCA devrait se faire le prêteur. Malheureusement, au lieu de prendre des initiatives nouvelles, le gouvernement lève le moratoire sur les saisies agricoles.

Je suis extrêmement déçu de la réponse du gouvernement qui fait de beaux discours, exprime sa compassion, et rejette la faute sur les autres, sur les gouvernements précédents, les autres pays et le marché international, mais qui n'agit pas comme il le devrait. Il est évident qu'il faut mettre au point des solutions à long terme. Il nous faut une solution à long terme qui tiendra compte de ce qui se passe en Europe et aux États-Unis. Néanmoins, en attendant, le gouvernement peut toujours trouver des solutions immédiates. Je lui demande d'agir dès maintenant pour remédier à la crise que traverse l'agriculture dans l'Ouest.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, il ne m'arrive pas souvent d'avoir à prendre la parole dans un débat sur l'agriculture, mais je pense que mon intervention ne sera pas plus déplacée dans ce débat que celle de la députée qui vient de se rasseoir. Je serais tenté de lui demander comment elle s'entend ces jours-ci avec les producteurs de tabac et si ses remarques s'appliquent à eux aussi bien qu'aux autres agriculteurs auxquels elle s'adresse.

Mme McDonald: Nous parlons de blé, John.

M. Crosbie: Je me demande si la députée serait d'accord pour abolir Radio-Canada et affecter les recettes réalisées aux céréaliculteurs.

J'aimerais aborder la situation actuelle en particulier dans l'ouest du Canada sous l'angle des transports. La députée souhaite que le gouvernement agisse au lieu de parler. Le gouvernement a agi une fois de plus aujourd'hui. Le ministre responsable de la Commission du blé (M. Mayer) et moi-même venons d'annoncer un programme d'aide de 64 millions de dollars destiné à protéger les agriculteurs de l'augmentation statutaire annoncée aujourd'hui par la Commission canadienne des transports pour les tarifs de transport du grain de l'Ouest en 1987-1988.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: En vertu de la loi mise en place par nos prédécesseurs et adoptée ici il y a quelques années, la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, la Commission canadienne des transports doit annoncer chaque année pour le 30 avril le tarif du transport des céréales pour la campagne agricole de l'année suivante. La prochaine campagne, comme les représentants de l'Ouest le savent bien, va débuter le 1er août prochain. La Commission canadienne des transports doit annoncer le tarif marchandises des céréales conformément à la formule et aux exigences prévues par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Malheureusement, elle a donc annoncé cet après-midi que la part de ces frais payés par les céréaliculteurs aux chemins de fer pour la prochaine campagne agricole passerait des 5, 97 $ qu'ils paient pour la campagne actuelle à 8,32 $ par tonne pour la prochaine année-récolte. Ceux qui sont des mathématiciens parmi nous constateront qu'il s'agit d'une augmentation de 39 p. 100, une augmentation considérable de la part des coûts assumés par les agriculteurs.

En 1984-1985, la dernière année évidemment où nos prédécesseurs ont été au gouvernement pendant la majorité de l'année, le montant total des frais de transport des céréales s'élevait à 25,32 $, dont 17,62 $ étaient assumés par le gouvernement. A l'époque, l'expéditeur payait 7,70 $ à titre de part de ces frais assumée par le producteur. Quand nous sommes arrivés au pouvoir il y a trois ans, le producteur devait payer 7,70 $ par tonne de céréales transportée. En 1985-1986, le coût global du transport était de 28,03 $, dont 22,03 $ payés par le gouvernement et 6 $ par l'expéditeur. C'était évidemment l'année qui a suivi notre arrivée au pouvoir.

Pour la campagne agricole actuelle, 1986-1987, le coût total du transport est de 30,94 $, répartis en 24,97 $ pour le gouvernement et 5,97 $ pour les expéditeurs. Ce taux a été calculé l'an dernier en fonction d'une estimation du mouvement des céréales pour la campagne agricole suivante. Il se trouve qu'on avait sous-estimé ce volume, et que le volume de céréales transportées au cours de la campagne agricole actuelle a été nettement supérieur. Environ 34 à 35 millions de tonnes de céréales vont être transportées au cours de la campagne actuelle. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a fait remarquer que c'était un record.

En juin 1985, le gouvernement a modifié la loi initiale sur le transport du grain de l'Ouest afin de plafonner à 7,70 $ par tonne le montant assumé par les producteurs au cours des campagnes 1985-1986 et de la campagne actuelle, et de remplacer l'ancien mécanisme de détermination des taux par un nouvel étalonnage.

Le gouvernement est intervenu en fixant un plafond de 7,70 $ pour la dernière campagne agricole et la campagne actuelle. Toutefois, en vertu de la formule prévue par la loi, nous constatons que les agriculteurs vont devoir assumer pour la prochaine campagne un montant de 8,32 $ par tonne. Le gouvernement a agi immédiatement à cause de la situation particulièrement tragique des céréaliculteurs. Comme nous le savons tous, leurs recettes ont diminué. Le gouvernement est intervenu de façon à leur éviter de devoir supporter cette augmentation. Nous allons assumer au taux de 2 $ par tonne une part de cette augmentation des coûts des producteurs à partir du 1er août.

Le coût total de cette augmentation des taux de transport a été évalué à environ 74 millions de dollars. L'aide de 2 $ par tonne assumée par le gouvernement sur la base des mouvements de l'an prochain, évaluée à un montant de 31,8 à 32 millions de tonnes, devrait représenter 64 millions de dollars pour le gouvernement. C'est pourquoi au lieu d'augmenter de 39 p. 100, les frais de transport du producteur n'augmenteront en réalité que de 5 p. 100 environ.

Il est décevant qu'il ne reste que deux personnes dans les rangs de l'opposition, un néo-démocrate et un libéral. Je sais que je ne suis pas censé faire de commentaires, mais c'est tellement scandaleux que je ne puis m'empêcher de signaler l'immense intérêt que les députés manifestent pour cette question.

• (1650)

M. Berger: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pensais qu'en toute justice, puisqu'il parle de statistiques, le ministre des Transports (M. Crosbie) pourrait au moins rappeler à la Chambre qu'il y a environ 20 députés ministériels pour un député de l'opposition. Il aurait pu également signaler la qualité des députés présents.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est un sujet de débat. La parole est au ministre des Transports (M. Crosbie).

M. Crosbie: Monsieur le Président, je ne cite pas des statistiques mais je parle d'individus. Il y a environ 140 000 ou 150 000 céréaliers dans l'Ouest. C'est d'eux que nous parlons et c'est pourquoi le gouvernement va fournir 64 millions de dollars de plus pour leur venir en aide.

Je ne sais pas combien de programmes sont actuellement en vigueur, mais il existe au moins cinq mesures d'aide spéciale à l'intention des céréaliers de l'Ouest, et notamment le Programme spécial pour les grains de un milliard de dollars, mis en oeuvre il y a quelques mois. Sauf erreur, 840 millions étaient destinés uniquement aux producteurs céréaliers de l'Ouest. C'est un autre progrès dans notre longue lutte pour aider les producteurs céréaliers de l'Ouest à surmonter les problèmes auxquels ils se heurtent.

Grâce aux mesures que nous mettons en oeuvre, pour la majorité des producteurs, les taux de transport du grain n'augmenteront pas de plus que 5 p. 100 cette année, tandis que pour certains d'entre eux—ceux qui relèvent du Fonds de stabilisation du grain de l'Ouest—l'augmentation sera encore moindre. Selon les calculs du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé, elle sera de l'ordre de 2 p. 100.

Article 29 du Règlement

En vertu de la formule prévue dans la loi, la Commission canadienne de transports a dû annoncer aujourd'hui ce nouveau tarif pour la campagne agricole, et c'est une mauvaise nouvelle. La bonne nouvelle, c'est que comme toujours, le gouvernement soutient les producteurs primaires du pays et leur vient en aide autant que possible.

Je tiens également à signaler à la Chambre, au cas où un député du parti libéral aurait l'audace de participer à ce débat, que lorsque ce parti était au pouvoir en 1984, les producteurs céréaliers de l'Ouest en question ont dû payer 7,70 $ la tonne pour acheminer leurs céréales dans le réseau. Cependant, grâce aux mesures que nous prenons aujourd'hui, trois ans plus tard, et malgré l'augmentation que la Commission canadienne des transports a dû annoncer cet après-midi, pour la campagne agricole qui débute le 1er août, les producteurs céréaliers de l'Ouest ne paieront pas plus de 6,32 $ la tonne pour acheminer leurs grains, soit 1,38 $ de moins qu'en 1984-1985. C'est l'aspect essentiel que les députés du parti libéral ne doivent absolument pas perdre de vue au cas où l'un d'entre eux aurait l'audace ou la témérité de participer à ce débat.

M. Turner (Ottawa—Carleton): Parlez-donc en français, John.

M. Crosbie: Je remarque que mon érudit collègue d'Ottawa—Carleton est là. Il ne peut pas intervenir car il n'est pas à sa place.

Grâce aux mesures que j'annonce aujourd'hui, le tarif-marchandises que devra payer le producteur cette année sera inférieur de 18 p. 100 à celui qu'il payait en 1984-1985, lorsque notre parti est arrivé au pouvoir.

Nous paierons en moyenne une différence de 2 $ la tonne aux compagnies ferroviaires. Le producteur céréalier livrera son produit à la compagnie ferroviaire. Celle-ci indiquera un tarif de 8,32 $ mais également un crédit d'environ 2 $ la tonne sur la facture qu'elle remettra à l'agriculteur, lequel ne paiera donc que 6,32 $ pour faire acheminer son produit. Il devra payer un taux de 6,32 $ et le reste, soit 2 $, sera payé par le gouvernement du Canada.

Si nous n'avions pas pris cette mesure spéciale et lancé ce nouveau programme d'aide aux transports, à la prochaine campagne agricole nous aurions été obligés de payer environ 75 p. 100 du coût des céréales pour les transporter sur la base d'un volume prévu de 32 millions de tonnes. Autrement dit, à la prochaine campagne agricole, le gouvernement aurait versé 675 millions de dollars sous forme de subventions du Nid-de-Corbeau.

Si nous tenons compte du montant additionnel de 64 millions de dollars que j'ai annoncé cet après-midi, conjointement avec le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé, le gouvernement va payer plus de 80 p. 100 du coût du transport des céréales de l'Ouest l'an prochain.

Bien sûr, le ministre de l'Agriculture, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé et moi sommes désolés de constater que le prix mondial des céréales est à peu près la moitié de ce qu'il était il y a cinq ans. Sans aucun doute, le programme que nous avons annoncé aujourd'hui va aider les agriculteurs à transporter leurs céréales.

Nous savons que le premier ministre (M. Mulroney), le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé font tout ce qui est possible afin que les pays exportateurs de céréales entament des pourparlers visant à trouver une solution rationnelle aux problèmes avec lesquels les producteurs de céréales sont aux prises dans le monde entier.

Nous poursuivons les dicussions avec les agriculteurs et les provinces au sujet de la situation économique de nos céréaliculteurs. Je suis certain que ce n'est pas la dernière mesure d'aide à l'agriculture que le gouvernement va annoncer au cours de son mandat.

Je n'ai pas été en mesure d'écouter tous les discours de ce débat, mais on a sans doute signalé le fait que, dernièrement, la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney) a été très occupée au Japon à essayer, au nom du premier ministre, de convaincre les pays exportateurs de céréales de régler leurs problèmes. De concert avec les ministres que j'ai nommés, le premier ministre lui-même n'a pas ménagé ses efforts afin de s'assurer que cette question soit la première priorité au sommet économique mondial de juin, à Venise.

A mon sens, quiconque prétend être juste et impartial doit admettre que personne au monde ne fait plus pour aider l'agriculture et les agriculteurs que le gouvernement dont je suis heureux de faire partie.

M. Boudria: Même si c'est vous qui le dites.

M. Crosbie: Comme vous pouvez l'imaginer, monsieur le Président, je n'ai pas beaucoup de temps libre, mais j'aime bien accourir à la Chambre pour écouter les députés, surtout les députés de l'opposition, car c'est assez pour me convaincre que j'ai bien fait quand je les ai quittés il y a plusieurs années.

En terminant, toujours impartial comme d'habitude, je tiens à signaler un article intitulé «Down and Out on the Farm» que j'ai lu dans la revue *Maclean's*. Je crois qu'il s'agit du dernier numéro. Pour ma part, je ne suis pas l'agriculture de très près parce que ma province n'est pas grande productrice de céréales. En fait, je n'ai jamais vu de rapport sur la production de céréales à Terre-Neuve. Voilà pourquoi je m'attends à ce que le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé améliore le Programme d'aide au transport des provendes et qu'il tienne compte des difficultés qu'éprouvent les éleveurs et les agriculteurs terre-neuviens. Autrement dit, j'appuie sa cause aujourd'hui dans l'espoir qu'il me rende la pareille demain.

• (1700)

L'article en question est paru dans un magazine international. Si vous y jetez un coup d'oeil, monsieur le Président, vous verrez qu'on y parle de divers programmes. J'en recommande la lecture aux députés de l'opposition. En voici, par exemple, un extrait:

> Par conséquent, pour la première fois dans l'histoire du Canada, l'aide fédérale aux céréaliers des Prairies équivaudra presque à leurs recettes totales provenant de la vente des grains, soit environ 4 milliards de dollars.

Le gouvernement ne peut pas faire grand-chose par rapport au cours mondial des grains, si ce n'est recourir, comme c'est le cas actuellement, à des méthodes particulières pour amener le président Reagan et d'autres chefs de gouvernement étrangers à régler ce problème. Nous ne pouvons pas contrôler le cours mondial des céréales, comme nous n'avons pas de pouvoir sur celui du pétrole, non plus que nos prédécesseurs n'en avaient et que n'en n'auront nos successeurs. Dans mille ans, nos successeurs ne pourront toujours pas contrôler le cours mondial des grains ou du pétrole. Cependant, nous avons la haute main sur les programmes que nous pouvons élaborer, afin d'aider les agriculteurs. Ainsi, pour la première fois dans notre histoire, l'aide fédérale aux céréaliers est pratiquement équivalente à leurs recettes totales tirées des ventes.

L'article énumère un certain nombre de ces programmes, comme le paiement provisoire de 705 millions à même le Fonds de stabilisation des grains de l'Ouest, qui a été annoncé la semaine dernière par mon collègue, les subventions dont j'ai déjà parlé aujourd'hui, près de 700 millions de dollars pour le transport du grain vers les marchés, la décision d'éponger la perte de la Commission canadienne du blé pour 1985-1986 et le Programme spécial canadien pour les grains de 1 milliard de dollars. Je remarque que M. Kraft, qui est un expert dans le domaine, a déclaré:

> Le gouvernement est, à l'heure actuelle, pour les céréaliers des Prairies une source de revenus presque aussi importante que tous leurs clients.

Selon moi, mon annonce de cet après-midi va dans ce sens, et notre gouvernement doit être félicité et appuyé dans le cadre des nombreux programmes que nous avons entrepris, afin d'aider les céréaliers canadiens qui éprouvent des difficultés.

M. Foster: Monsieur le Président, le ministre me permet-il de lui poser une question?

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Laurier (M. Berger). Aucune question n'est permise.

M. Foster: Du consentement unanime, monsieur le Président. Je suis persuadé que tout le monde veut obtenir des renseignements . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Le consentement est refusé.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, le ministre ne vient-il pas juste d'annoncer une augmentation du 6 p. 100 du tarif-marchandises?

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. La parole est au député de Laurier dans le cadre du débat.

M. Crosbie: Quel grincheux.

M. Mayer: Monsieur le Président, le ministre a annoncé une aide de 64 millions de dollars aux céréaliers de l'Ouest, un point c'est tout.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Laurier dans le cadre du débat.

Article 29 du Règlement

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, avec tous ces rappels au Règlement, je commence à avoir un peu mal aux jambes à me lever et à m'asseoir sans arrêt. Aurons-nous droit à quelques rappels?

J'ai été plutôt stupéfait d'entendre le ministre des Transports (M. Crosbie) déclarer qu'il nous est impossible de contrôler les cours mondiaux des céréales, mais il a ajouté que nous pouvions contrôler les programmes que nous contrôlons, ce qui va de soi, évidemment. Puis, il a énuméré toute une série de programmes instaurés par le gouvernement, vraisemblablement pour venir en aide aux agriculteurs. Cependant, il n'a pas fait mention des domaines de la science et de la technologie ou de la recherche et du développement, où l'inaction du gouvernement est notoire. Voilà des secteurs où le gouvernement pourrait prendre des initiatives qui feraient avancer les intérêts à long terme de l'agriculture et des agriculteurs canadiens plus que toute autre mesure dont le ministre a fait mention. J'aimerais aborder certains aspects de la question de la recherche et du développement dans mes commentaires. Mais auparavant, j'aimerais dire quelques mots sur le moratoire des saisies d'exploitations agricoles, les bureaux d'examen de l'endettement agricole et le projet de programme de rééchelonnement de la dette.

Je considère ces mesures comme des palliatifs dans bien des cas. Il me semble que les députés doivent consacrer du temps à trouver des solutions à long terme au lieu des cataplasmes et des mesures improvisées dont se contente le gouvernement depuis deux ans et demi.

Le débat actuel a été déclenché, bien entendu, par la décision de lever le moratoire qui s'appliquait aux saisies d'exploitations agricoles depuis 19 mois. Durant cette période, les taux d'intérêt ont fléchi, d'après le gouvernement, et voilà pourquoi il met fin au moratoire sur la saisie des exploitations agricoles. Mon collègue, notre porte-parole pour l'agriculture, m'a signalé que les taux d'intérêt réels sont plus élevés actuellement qu'ils ne l'étaient en 1984. Bien entendu, le moratoire même n'était qu'une solution à court terme.

Les Bureaux d'examen de l'endettement agricole constituent une autre solution à court terme. Si nous examinons les données statistiques et les faits, nous constatons que ce mécanisme n'a pas très bien fonctionné. En Ontario, sauf erreur, le Bureau d'examen de l'endettement agricole a examiné environ 400 cas. Une entente a été conclue dans environ 195 cas, mais seulement deux ont été effectivement ratifiés. Je porte un intérêt particulier aux bureaux d'examen de la dette agricole parce j'ai fait partie du comité de l'agriculture il y a deux ou trois ans durant la dernière législature. Ce comité avait étudié le projet de loi C-653, la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers. Vous vous souviendrez peut-être, monsieur le Président, que ce projet de loi avait été parrainé par mon ancien collègue, alors député de Lambton—Middlesex, M. Ralph Ferguson.

La Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers voulait qu'on revienne à une procédure en vigueur dans les années 30 qui permettait à un agriculteur de s'adresser au tribunal pour le rééchelonnement de sa dette. Tout d'abord, l'agriculteur pouvait réclamer un moratoire pour la suspension des procédures, afin d'empêcher le créancier d'effectuer une saisie. Le tribunal pouvait accorder à l'agriculteur un certain

délai pour réorganiser ses affaires ou trouver d'autres moyens de financement. En outre, je crois qu'en vertu d'une disposition de cette mesure législative, les tribunaux pouvaient dans certaines circonstances extraordinaires réduire la dette.

La Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers était une tentative pour trouver une solution permanente et valable dont l'agriculteur pourrait profiter. Il n'était pas forcé de réclamer un privilège, si l'on peut dire, ou de s'adresser à un bureau d'examen de la dette agricole pour obtenir la collaboration des banques. Il avait effectivement un recours légal qui était bien entendu exécutoire si le tribunal le lui accordait.

• (1710)

Le gouvernement ne nous a rien apporté de concret pour ce qui est de mettre en place ce genre de mécanisme légalement exécutoire. Aucune mesure législative, qu'il s'agisse de législation spécifique comme la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers ou de modifications à la Loi sur la faillite. Une procédure de ce genre insérerait ou réinsérerait dans la législation canadienne un dispositif qui existe aux États-Unis. Il ne s'agit pas d'une chose tout à fait inconnue ou nouvelle aux États-Unis.

C'est le chapitre 11, je pense, du Code américain de la faillite, qui autorise le propriétaire d'une entreprise à solliciter la protection des tribunaux en la forme d'une période de grâce pour réorganiser son activité, à condition bien sûr qu'il y ait un potentiel de rentabilité et que le propriétaire de l'entreprise réussisse à convaincre le tribunal que ses projets sont réalisables, ou qu'ils ont quelque vraisemblance ou un espoir de réussite. Il s'agit là d'un droit reconnu par la loi et non d'un arrangement de gré à gré.

Je suis persuadé que, la plupart des députés ayant eu de temps à autre des contacts avec des entreprises qui ont éprouvé des difficultés financières, ils comprennent l'importance d'une pareille disposition dans la législation. Je connais plusieurs entreprises qui ont éprouvé des difficultés financières à cause de circonstances extraordinaires, par exemple retournement du marché, la récession de 1982 ou, mettons, à titre d'illustration, les problèmes de l'industrie sidérurgique.

En pareils cas les créanciers, qui sont le plus souvent les banques, ont agi avec précipitation. Les banquiers ont paniqué. Elles ont liquidé la ligne de crédit. Elles ont ouvert la trappe sous les pieds de l'entreprise. Très souvent le propriétaire n'a pas les moyens légaux de se défendre. J'ai eu connaissance de cas où les propriétaires d'entreprises ont dû recourir à des moyens extraordinaires pour évincer les syndics et pour maintenir l'entreprise à flot. Il est donc absolument crucial d'insérer dans la loi ce genre de mécanisme, qui s'appliquerait à toutes les entreprises et pas seulement aux agriculteurs. Bien sûr, la situation des agriculteurs exige une aide supplémentaire, des programmes supplémentaires, et j'aimerais examiner en particulier la notion de restructuration des dettes.

A ce propos, je suis persuadé que les députés sont désormais bien au courant des idées du président du Syndicat du blé de la Saskatchewan, M. Garf Stevenson, qui, dans une note en date du 13 mars 1987 que le premier ministre (M. Mulroney) a reçue le 28 avril, propose que le gouvernement envisage d'établir un programme de restructuration de la dette. Dans sa note, M. Stevenson déclare qu'il est:

> . . . nécessaire de collaborer à la mise au point d'une méthode qui permettrait aux agriculteurs ayant une dette importante de renoncer temporairement à leurs droits sur une partie de leur terre tout en conservant peut-être leurs droits sur leur maison. L'agriculteur continuerait à cultiver la terre selon une formule quelconque de fermage. Le producteur pourrait reprendre plus tard possession de sa terre ou en la rachetant ou en réglant la dette accumulée.

Ce genre de solution mérite évidemment l'attention immédiate du gouvernement afin que quelque programme de restructuration de la dette puisse être mis sur pied sous peu.

Je voudrais aborder maintenant la question de la recherche et du développement, qui n'a pas occupé une trop grande place dans le débat jusqu'à maintenant. Je vais m'efforcer d'être positif et raisonnablement critique. Je sais qu'il se trouve des députés ministériels pour dire que les députés de l'opposition ne savent rien faire d'autre que de critiquer et, en fait, que nous nous engageons dans un débat pour des raisons purement dilatoires. Je voudrais donner un autre son de cloche et réagir à cela en faisant des observations qui, je le crois, peuvent offrir un aspect positif.

Je le répète, le ministre des Transports a levé les deux bras en déclarant: «Nous ne pouvons pas contrôler le prix des céréales sur les marchés mondiaux». Mais il n'a rien dit des promesses faites par son gouvernement avant les dernières élections au sujet de la recherche, promesses qu'il a par ailleurs mises au rancart après son accession au pouvoir. Nous savons tous à quel point le Canada fait piètre figure dans le domaine de la recherche et du développement. Comme nous le rappelait un récent rapport de l'Association canadienne de la technologie avancée, nous ne faisons les choses qu'à moitié au Canada. Nous ne faisons que la moitié de la recherche et du développement que nous devrions faire. Nous n'avons que la moitié des chercheurs et des ingénieurs que nous devrions avoir et je crois même que l'Association a été généreuse. Nous n'avons que la moitié des investissements et la moitié des emplois. Avant les dernières élections, les conservateurs promettaient de doubler les dépenses au titre de la recherche et du développement. Cependant, depuis qu'ils administrent le pays, ils ont sabré dans presque toutes les formes d'aide à la recherche et au développement.

Je me suis rendu dans l'ouest du pays en novembre dernier et je suis retourné au Manitoba en février pour un colloque scientifique d'écoles secondaires. De passage à Winnipeg, j'ai visité une entreprise appelée Hi-Qual Manufacturing, qui a mis au point un procédé de traitement des grains de provende à l'ammoniac anhydre. Elle a inventé une machine, ou peut-être devrais-je dire un engin même si ce mot ne rend pas justice non plus à l'invention, qui ramasse automatiquement les bottes de foin, les emballe dans une pellicule de plastique puis les traite à l'ammoniac anhydre. Le traitement provoque le gonflement et la rupture de l'enveloppe extérieure du grain et en augmente la teneur en gluten. Ce traitement vise à améliorer les grains fourragés ce qui donne des animaux plus sains.

• (1720)

On estime que ce procédé peut entraîner des économies de 20 à 40 p. 100 du coût du fourrage pendant une année normale. En outre, le traitement rend les grains plus digestibles d'où un meilleur engraissement qui permet au naisseur d'élever lui-même le bétail plutôt que de l'envoyer ailleurs.

La mise au point de ce procédé a coûté 250 000 $ et s'est faite avec très peu d'aide du gouvernement. En vertu du programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches, la société qui l'a mis au point a reçu quelque 14 000 $, ce qui lui a permis d'améliorer ses communications et sa compréhension des technologies d'autres parties du monde.

Il est prévu que ce traitement permettra à cette société d'obtenir 5 p. 100 du marché total des fourrages et rien que pour cette fraction du marché il faudrait quelque 3 600 installations fonctionnant à pleine capacité. Cela représente un investissement de 60 millions de dollars—uniquement pour le coût de fabrication du matériel.

Ce genre de progrès dans l'agriculture ne peut se faire que si l'on investit dans la recherche et le développement. Je pourrais citer bien d'autres exemples, comme Export Packers de Winnipeg. C'est une société dans l'industrie de traitement des oeufs qui a mis au point un procédé permettant d'extraire l'enzyme des oeufs, ce qui augmente de façon spectaculaire la valeur de l'oeuf de poule ordinaire.

Une étude effectuée par le département des sciences alimentaires de l'Université du Manitoba a conclu que des produits analogues recèlent d'énormes possibilités. L'ennui naturellement c'est que nous ne faisons pas assez de recherche et de développement au Canada, il s'en faut de beaucoup. Nous ne faisons que la moitié de ce que nos concurrents entreprennent. Nous ne résoudrons pas certains des problèmes cruciaux qu'affrontent notre industrie agricole et les autres, si nous ne décidons pas de faire davantage de recherche et de développement. Nous devons comprendre que c'est dans la recherche et les sciences que nous trouverons une amorce, si vous voulez, de réponse à certains de nos problèmes économiques.

J'espère que le gouvernement, en recherchant des solutions à cette crise, commencera par la question de la recherche et du développement, et à ce propos je l'exhorte à se rappeler les promesses qu'il a faites pendant la campagne électorale de 1984.

Mme Shirley Martin (Lincoln): Monsieur le Président, la motion à l'étude reflète effectivement une situation grave, non seulement pour l'agriculture canadienne, et en particulier pour les producteurs de céréales et d'oléagineux, mais aussi pour les fournisseurs de matériel et de produits chimiques agricoles, ainsi que pour le secteur des transports et même pour celui de l'énergie. Autrement dit, monsieur le Président, ce débat ne porte pas que sur un seul secteur de notre société mais, en fait, il concerne tous les Canadiens dans pratiquement tous les domaines de notre grand pays. Ce débat porte sur des questions autant sociales qu'économiques. On ne saurait décider de l'avenir de l'exploitation agricole familiale uniquement en fonction de conditions financières.

Les familles d'agriculteurs ont acquis à nos yeux une autre dimension et dans l'esprit de la plupart des Canadiens également, n'étant pas simplement les fournisseurs de diverses denrées alimentaires. En effet, ces familles représentent aussi un mode de vie à recommander à beaucoup de Canadiens, et c'est en fait un mode de vie que bon nombre de nos jeunes souhaitent connaître et faire adopter à leurs enfants.

Je ne prétends pas que la culture de la terre soit une entreprise facile. Ce n'est assurément pas le cas. En fait, comme beaucoup de députés progressistes conservateurs, j'ai eu l'honneur et la responsabilité d'exploiter une terre dans le sud de l'Ontario, avec mon mari et nos deux enfants. Et je puis vous assurer que, par rapport à mon expérience dans les milieux d'affaires, l'exploitation d'une terre est une entreprise beaucoup plus exigeante et difficile. Il est facile d'y perdre de l'argent.

Que je sache, dans le secteur de la petite entreprise, je ne connais pas d'autre activité qui oblige à acheter au détail et à vendre au prix de gros. Je ne connais pas beaucoup d'entreprises où le prix d'un produit est aussi loin d'être fixé par son producteur, ou encore où les bénéfices peuvent fluctuer de manière aussi radicale d'une saison à l'autre.

Et pourtant, monsieur le Président, ces familles d'une trempe incroyable persévèrent. Elles viennent à bout de ces obstacles écrasants. Je dis que ces familles méritent notre admiration et notre respect, car elle incarnent les valeurs que nous respectons le plus dans notre société, les valeurs qui comprennent l'application au travail et la détermination, qui inspirent l'amour et le respect de l'environnement, qui placent la récompense dans des avantages que ne sauront jamais apprécier ceux pour qui l'argent est la seule mesure du succès.

Lorsque nous parlons des familles agricoles du Canada, nous ne parlons pas de personnes qui veulent devenir riches, qui veulent faire fortune aux dépens du contribuable, mais de personnes qui veulent perpétuer un mode de vie dont la survivance pourrait ultimement signifier davantage pour nous qui habitons les agglomérations urbaines que pour les familles rurales elles-mêmes.

J'ai entendu des députés de tous les partis parler de la nécessité de protéger et de préserver notre identité culturelle. Cette identité tient à nos origines, à nos racines et elle est exprimée par nos grands poètes, auteurs et peintres. C'est une identité culturelle à jamais liée à la terre, aux générations passées et à la génération actuelle qui l'ont façonnée. La situation désespérée de l'agriculture dont nous parlons a donc une immense portée qui ne s'exprime pas seulement en termes financiers, mais aussi en termes sociaux et culturels.

Mais, monsieur le Président, à entendre de nombreux députés de l'opposition, la crise vient tout juste de s'abattre sur nous, elle couve depuis Dieu sait quand, mais elle choisit ce moment-ci pour éclater et se répandre comme la peste parmi les familles agricoles du Canada.

Je peux garantir à la Chambre, monsieur le Président, que ce n'est tout simplement pas le cas. Cette crise, puisqu'il s'agit bien d'une crise, existe depuis très longtemps. Elle frappait nos communautés agricoles sous diverses formes bien avant la Confédération et elle se reproduira de nouveau sous l'influence de facteurs comme la température, les prix du marché, les

Article 29 du Règlement

surplus mondiaux et les taux d'intérêts, et ces deux caractéristiques éternelles de l'esprit humain, la cupidité et la peur.

• (1730)

En écoutant certains commentaires qu'on a faits durant ce débat, on pourrait croire que les problèmes de nos agriculteurs résultent directement de l'action ou de l'inaction du gouvernement, selon le parti politique auquel on appartient. Si tel était le cas, nous pourrions réduire considérablement l'aide étrangère en offrant les services de notre collègue de l'autre endroit, le sénateur Davey, pour fournir de la pluie aux régions de notre planète touchées par la sécheresse qui ont si désespérément besoin des surplus de grains que notre monde possède mais ne peut fournir. Même les plus idéalistes d'entre nous reconnaissent qu'il y a des limites à l'action du gouvernement. Nos agriculteurs le savent. Ils savent qu'Ottawa ne peut pas résoudre unilatéralement les problèmes causés par la Communauté économique européenne. Ils savent que les prix des denrées sont nécessairement influencés par un surplus mondial. Ils savent aussi que bon nombre de leurs problèmes actuels auraient pu être évités grâce à une planification adéquate, une mise en marché efficace et une bonne gestion.

En agriculture, deux ans et demi, ce n'est pas long, mais c'est tout ce dont notre gouvernement a disposé jusqu'ici pour appliquer une planification adéquate, une mise en marché efficace et de saines pratiques de gestion.

Notre gouvernement s'attaque efficacement aux difficultés que rencontrent nos agriculteurs par des voies qui offrent une aide à long terme et que ces derniers approuvent. Premièrement, une aide le Canada prend l'initiative de rechercher des solutions internationales à un problème international. Le Canada a joué un rôle de premier plan aux réunions du GATT en Uruguay et l'agriculture fait maintenant partie des priorités actuelles et à venir du GATT.

Ensuite, notre gouvernement ne s'est pas contenté d'attendre sans rien faire que ces négociations internationales donnent des résultats. Il a apporté à notre agriculture un appui financier énorme et sans précédent. Mes collègues ayant été nombreux à très bien décrire le soutien apporté à notre collectivité agricole, point n'est besoin que je ne reprenne leurs propos. Point n'est besoin non plus que je mentionne le Programme spécial canadien pour les grains et le milliard de dollars qui devrait pourvoir de liquidités nos céréaliers. Point n'est besoin donc que je mentionne le Programme spécial canadien pour les grains. Comme chacun sait, le gouvernement a annoncé que dans le cadre de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, il allait remettre 750 millions de dollars entre les mains des agriculteurs pour répondre à leurs besoins à l'époque des semailles du printemps. Personne ne devrait être obligé de rappeler à la Chambre les avances que le gouvernement a faites à de nombreux agriculteurs pour les grains non récoltés à l'automne de 1985, alors que leurs champs étaient inondés et couverts de neige.

Nos familles agricoles sont au courant des modifications que le gouvernement a apportées à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et de l'annonce que le ministre des Transports (M. Crosbie) a faite cet après-midi. Elles sont au courant des nouvelles hypothèques fondées sur le prix des produits agricoles et destinées à atténuer leurs difficultés quand survient une chute des prix dans le monde. Elles sont au courant des taux d'intérêt actuels et se souviennent des taux de naguère. Elles n'ont pas oublié l'époque où les taux atteignaient 20 p. 100 et plus à cause des politiques et des programmes du gouvernement précédent.

Ce débat est peut-être important parce qu'il fait ressortir les difficultés de nos agriculteurs, mais nos familles agricoles n'ont pas besoin d'être instruites de l'utilité des politiques de notre gouvernement. Elles connaissent les bienfaits de ce que nous avons accompli et de ce que nous continuerons d'accomplir.

Enfin, monsieur le Président, notre gouvernement a adopté une politique des hypothèques et il la poursuit énergiquement au nom des familles agricoles du Canada. Notre gouvernement estime qu'il est de son devoir de vendre nos grains. Grâce aux efforts méritoires du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer), le Canada se prépare à profiter des occasions qui ne manqueront pas de survenir sur les marchés mondiaux lorsque la situation changera à la fin du cycle.

Nous venons de parachever une série de négociations en vue d'un nouvel accord quinquennal avec l'URSS, accord qui nous permettra de vendre et d'acheminer vers ce pays 25 millions de tonnes de grains en cinq ans. Nous devons encore expédier 4,5 tonnes de grains au Brésil d'ici 1988 dans le cadre d'un nouvel accord à long terme. Notre ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé n'est guère bavard, mais c'est un excellent vendeur. Les politiques de gestion agricole de notre gouvernement sautent aux yeux de tous ceux qui se donnent la peine de regarder.

En premier lieu, le gouvernement s'occupe des causes, pas des symptômes. Il fait preuve d'initiative sur le plan international. Il s'attaque aux racines d'un problème mondial.

Ensuite, le gouvernement offre de l'aide provisoire, une aide pratique, importante, nettement supérieure à l'aide offerte par n'importe quel gouvernement auparavant.

Enfin, le gouvernement se démène pour les agriculteurs sur le marché international et il arrive à décrocher les commandes qui sont le seul moyen de rendre leur vitalité et leur santé aux familles d'agriculteurs.

Nos agriculteurs ne se laisseront pas leurrer par les beaux discours politiques. Ils ne se satisferont pas des programmes interventionnistes conçus par le gouvernement. Nos agriculteurs veulent de l'action; ils veulent que le gouvernement essaie de contrer les subventions accordées dans d'autres pays, ils veulent qu'il les aide à surmonter la chute des prix actuelle, qu'il adopte une politique de commercialisation agressive. Nos agriculteurs approuvent à l'unanimité les initiatives de ce gouvernement et les résultats qu'il a obtenus pour eux et qu'il continuera d'obtenir.

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec mon prédécesseur qui a déclaré que les agriculteurs canadiens souhaitent des actes et non des paroles de la part du gouvernement actuel. Au demeurant, c'est la raison d'être de la motion du Nouveau parti démocratique que nous sommes en train de débattre depuis de nombreuses heures. Pour éviter l'effondrement complet des exploitations agricoles familiales, il nous semble, en toute justice, que deux mesures s'imposent: d'une part, maintenir le moratoire et, d'autre part, fournir certaines garanties aux agriculteurs que les paiements d'appoint en 1987 équivaudront au moins à ceux de l'an dernier.

Le député qui vient de parler m'a laissée un peu sous l'impression, et j'éprouve toujours ce sentiment chaque fois que j'écoute un conservateur, que le gouvernement ne s'est jamais mêlé des questions céréalière au Canada, qu'en quelque sorte, tout ce qu'il faut, c'est nous protéger contre les subventions d'autres pays, ce que nous voudrions tous évidemment, mais qu'aucun soutien ne doit être acccordé aux producteurs céréaliers eux-mêmes.

Pourtant, nous avons toujours eu des mesures de stabilisation concernant le grain des Prairies. Nous avons toujours eu également des paiements d'appoint. Nous avons eu aussi le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Le gouvernement a toujours soutenu l'agriculture de façon substantielle au cours de notre histoire. Je suppose que les conservateurs ne veulent pas démanteler la Commission canadienne du blé. J'ai donc du mal à comprendre tant d'insistance parfois contre toute participation du gouvernement alors que l'économie canadienne en soi, comme nous le savons tous, repose largement sur l'aide et la participation gouvernementales.

• (1740)

La motion à l'étude demande essentiellement deux mesures de la part du gouvernement: maintenir le moratoire sur les saisies et prévoir des paiements d'appoint au moins équivalents à ceux de la campagne agricole précédente. En effet, pratiquement tous les leaders agricoles du pays, sinon tous, espéraient que le gouvernement prendrait ces mesures. Au lieu de cela, le ministre des Transports (M. Crosbie), qui était présent il y a un instant, a annoncé que la hausse du tarif-marchandises entraînée par la loi serait effectivement transférée au moins en partie aux agriculteurs.

Je devrais rappeler à la Chambre que nulle fraction de la hausse du tarif-marchandises n'a été transférée l'année dernière aux agriculteurs, mais cette année ils en acquitteront une partie. Par-dessus toutes les autres hausses de coût auxquelles les producteurs ont à faire face, voilà qu'ils devront maintenant supporter la hausse du tarif-marchandises annoncée aujourd'hui par le ministre.

Je voudrais rappeler à la Chambre l'étau coût-prix dont nous parlons. La Chambre se rappellera que le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a annoncé il y a un an des réductions de 19 p. 100 du prix du blé, de 28 p. 100 du prix de l'orge et de 28 p. 100 du prix de l'avoine. D'autres réductions ont été annoncées pour la campagne agricole de 1987-1988. Le prix du blé sera réduit de 18 p. 100, celui de l'orge de 25 p. 100 et celui de l'avoine de 28 p. 100. Cela aura pour effet de ramener les prix de ces produits au niveau des prix de 1976-1977, il y a plus de dix ans. Or les coûts de production sont presque trois fois plus élevés qu'ils l'étaient cette année-là.

Exprimés en dollars, les dépenses d'exploitation et les frais d'amortissement des entreprises agricoles des Prairies se chiffraient à environ 3,5 milliards de dollars en 1976-1977. On prévoit que ces dépenses et ces frais atteindront plus de 8 milliards de dollars en 1987, alors que les prix sont redescendus à ce qu'ils étaient en 1976-1977. Le ministre des Transports a annoncé aujourd'hui une addition à ces coûts de production.

Article 29 du Règlement

A propos du ministre qui vient de Terre-Neuve, il a dit qu'il n'y avait pas de céréaliers dans sa province. Il a quasiment laissé entendre qu'à cause de cela, il ne s'agissait pas vraiment d'un problème. Cela m'a rappelé que l'un des véritables problèmes tient au fait que le gouvernement n'écoute pas. Il s'agit d'un problème national, pas seulement d'un problème de l'Ouest auquel le gouvernement ne prête pas vraiment attention. Il consulte, mais il ne prête pas beaucoup attention à ce qu'on lui dit.

L'une des choses que réclament et qu'attendent les leaders agricoles, c'est une réunion avec le gouvernement pour discuter des paiements d'appoint éventuels pour l'année 1987-1988. Cela est en fait à la base du débat qui dure depuis deux jours. Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas tenir cette réunion? Pourquoi refuse-t-il même de fixer une date? Le gouvernement dit vouloir consulter, mais il ne veut pas rencontrer les dirigeants agricoles pour parler des versements d'appoint pour l'actuelle campagne agricole.

La levée du moratoire touche les agriculteurs de tout le Canada, même Terre-Neuve, bien que le ministre des Transports ne l'ait pas mentionné. Apparemment, il ne s'est pas aperçu que cela faisait partie de la motion. La levée du moratoire sur les saisies d'exploitations agricoles touchera surtout la Saskatchewan, puis ensuite l'Alberta et l'Ontario, mais il touchera aussi les provinces atlantiques et ma province de la Colombie-Britannique. Après demain, lorsqu'il n'y aura plus de moratoire sur les saisie par la SCA, des agriculteurs commenceront à disparaître.

J'ai été abasourdie d'entendre le ministre de l'Agriculture (M. Wise) dire à l'émission de télévision *The Journal*, hier soir, que la plupart des organisations agricoles voulaient que le moratoire soit levé. J'ai consulté ceux de mes collègues qui ont des rapports avec les dirigeants des organisations agricoles et ils m'ont dit que les trois syndicats du blé des Prairies, qui ont plus de 100 000 membres, et le Syndicat national des cultivateurs sont résolument opposés à la levée du moratoire. Je ne sais vraiment pas d'où venait le ministre de l'Agriculture lorsqu'il a fait cette déclaration, hier soir.

Pour parler un moment de la Colombie-Britannique, la levée du moratoire sur les saisies d'exploitations agricoles aura un effet immédiat sur au moins 60 exploitants, dont un bon nombre sont producteurs de fruits. En fin de compte, 300 exploitants ou plus pourraient être touchés.

Je voudrais mettre au compte rendu les statistiques concernant la Colombie-Britannique. Selon la Société du crédit agricole, le nombre d'agriculteurs en retard dans leurs paiements est de 488 et, ensemble, ils doivent 15,7 millions. De ce nombre, 249 agriculteurs sont en retard de deux ans ou plus dans leurs paiements, ce qui représente des arriérés de 12,6 millions de dollars. Soixante d'entre eux sont visés par la levée du moratoire. Si je dis que de 60 ils vont passer à plus de 300, c'est parce que les agriculteurs qui sont en retard de deux ans ou plus dans leurs paiements ne pourront vraisemblablement pas survivre, comme ceux de la Colombie-Britannique.

Article 29 du Règlement

Il est incroyable que le député d'Okanagan—Similkameen (M. King) prétende que tout ce que le gouvernement a fait est bien et que les agriculteurs de la Colombie-Britannique s'en tirent bien. En réalité, bon nombre d'entre eux sont sérieusement endettés. En effet, c'est devenu l'un de leurs principaux problèmes.

Je rappelle à la Chambre que selon le président de l'association des fruiticulteurs de la Colombie-Britannique, le problème des arriérés est encore plus sérieux que ne l'indiquent les statistiques de la Société du crédit agricole. Il y a quelques mois, le président Geen a dit que la dette accumulée fait boule de neige. Ceux qui n'ont pas pu faire face à leurs paiements annuels voient leur situation s'aggraver. Nous allons voir de plus en plus de gens quitter la terre, y compris des agriculteurs de la troisième génération.

• (1750)

En outre, le problème est plus grave que ne le laissent croire les statistiques du fait que les agriculteurs de la Colombie-Britannique ont surtout emprunté aux banques. La SCA n'a consenti que 2,7 p. 100 environ de ses prêts aux agriculteurs de cette province. Si on lève le moratoire demain, on donnera le feu vert aux banques pour procéder elles-mêmes à d'autres saisies. Je n'ai pas sous les yeux les chiffres relatifs à la dette des agriculteurs envers les banques, mais elle est manifestement beaucoup plus importante qu'envers la SCA. Le problème des agriculteurs de la Colombie-Britannique est très grave et il ne faut pas le prendre à la légère comme l'a fait, semble-t-il, le député d'Okanagan—Similkameen.

J'ai écouté le ministre des Transports et le ministre de l'Agriculture: ils semblent agir sur les ordres de l'Association des banquiers canadiens. J'ai lu aujourd'hui le mémoire que cette association a présenté il y a environ un an au comité permanent de l'agriculture. Pour résumer brièvement, l'Association conclut que certains vont être obligés de renoncer à l'agriculture. La ferme familiale ne pourra plus exister et il n'y a pas grand-chose à faire pour y remédier. C'est ainsi que le marché fonctionne. Cette association souhaite seulement que le gouvernement adopte quelques programmes de transition. Elle fait valoir des arguments très spécieux. Par exemple, tout en continuant à appuyer l'agriculture, l'industrie doit aussi honorer ses obligations à l'égard des déposants et des actionnaires. Les banques s'opposent fortement à ce que le gouvernement présente une loi sur le crédit qui brouillerait les relations entre prêteur et emprunteur et qui, rétroactivement, modifierait les pouvoirs et obligations contractuels. Les banques doutent de l'efficacité des subventions ou des programmes de soutien du revenu gouvernementaux parce qu'ils sont discriminatoires et coûteux, et que souvent ils n'ont pas de buts précis.

Quel charabia. Ce qu'elles disent, au fond, c'est qu'elles veulent avoir les coudées franches et que, exception faite de quelques programmes temporaires, elles ne se demandent même pas si les fermes canadiennes et les familles agricoles vont survivre.

Elles terminent leur mémoire en disant que les projets de soutien de revenu, de prix fixés, d'obligations agricoles et de prêts et intérêts subventionnés devraient être mis à exécution seulement quand les avantages à long terme en valent manifestement le coût. Les moratoires ou les compromis sur les dettes ne devraient même pas exister.

Voilà le point de vue de l'Association des banquiers canadiens. Apparemment, le ministre de l'Agriculture a obéi à ses ordres en décidant de lever le moratoire demain et en refusant carrément de promettre des paiements d'appoint aux agriculteurs pour la prochaine campagne agricole.

J'ai observé les conséquences, non seulement chez les céréaliculteurs, mais également chez les cultivateurs d'arbres fruitiers, les producteurs laitiers et la plupart des producteurs de récoltes mixtes dans ma province. Cette mesure a et va continuer d'avoir des répercussions dans tout le Canada. C'est pourquoi nous demandons instamment au gouvernement de fixer la date de la réunion avec les dirigeants du secteur agricole afin de discuter du grave problème de l'endettement, de contremander la levée du moratoire et d'aborder la question du programme de paiements d'appoint pour la campagne agricole de 1987-1988. Les agriculteurs veulent savoir à quoi s'en tenir dès maintenant, et le gouvernement a promis de les consulter. S'il ne veut pas que l'agriculture canadienne dépérisse davantage, il doit sans plus tarder discuter de ces problèmes avec les personnes en cause.

Il ne s'agit pas d'une nouvelle forme d'intervention gouvernementale. Cela fait partie de la tradition canadienne: on s'assure que l'économie agricole est en bonne santé et qu'elle ne tombera pas d'inanition, comme c'est déjà arrivé à beaucoup d'agriculteurs. Nous demandons au gouvernement de prendre ces mesures pour le bien de tous les Canadiens. Notre économie est fortement intégrée et tous nous ressentons les malaises dont souffrent les agriculteurs.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 30 avril 1987

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, nous menons ce débat au nom des centaines de milliers de Canadiens qui travaillent dans l'industrie céréalière de l'Ouest. Sans doute pouvons-nous dire que notre économie repose sur trois piliers. L'un d'eux est l'industrie céréalière de l'Ouest et le secteur agricole en général. Les deux autres sont l'automobile et le secteur forestier.

Le gouvernement a sérieusement affaibli une partie importante de notre secteur forestier en commettant l'erreur et ayant la faiblesse de céder devant les États-Unis au sujet du bois d'oeuvre. Il a cédé inutilement en acceptant d'imposer une taxe à l'exportation sur nos ventes de bois d'oeuvre aux États-Unis. Dans le cadre des négociations sur le libre-échange qui sont en cours, le gouvernement semble prêt à sacrifier, à saper et à affaiblir un autre des piliers de notre économie, le secteur de l'automobile.

• (1800)

En effet, il n'a pas nié qu'au cours de ces négociations sur le libre-échange il serait prêt à renoncer aux droits de douanes en vigueur sur les importations d'automobiles et de pièces automobiles en provenance des États-Unis. Si c'est le cas, il ne sera plus possible de faire respecter aux fabricants d'automobiles nord-américains qui, conformément à l'Accord de l'automobile, doivent répondre à des exigences concernant le contenu canadien et la production, les garanties qui sont tellement importantes pour préserver notre industrie et ses emplois.

Si nous ne pouvons pas imposer de droits de douanes aux fabricants d'automobiles nord-américains, si ces derniers ne répondent pas aux exigences de l'Accord concernant la production, le contenu canadien et les emplois, cet Accord ne vaudra plus rien et notre industrie automobile, l'un des trois piliers de notre économie, sera sérieusement affaiblie.

Le gouvernement semble prêt également à sacrifier l'industrie canadienne de l'automobile d'une autre façon. Il refuse d'insister, en légiférant si nécessaire, pour que les nouveaux fabricants japonais et coréens qui implantent des usines dans notre pays se soumettent, comme les fabricants nord-américains, aux exigences relatives à la production, au contenu canadien et aux emplois. Le gouvernement laisse ces usines s'installer surtout pour assembler des pièces et des éléments importés de l'étranger et, malheureusement, ces usines vont sans doute éliminer deux ou trois emplois canadiens pour chaque emploi qu'elles créeront.

Moe Closs, président de Chrysler Canada Limited, l'a très bien fait valoir dans un discours devant le Canadian Club, de Montréal, hier, comme on peut le lire dans la *Gazette* de Montréal:

> Il a déclaré que la base industrielle du Canada serait sérieusement affaiblie par les investissements étrangers dans le secteur de l'automobile, étant donné que les Japonais et les Sud-Coréens ne se soumettent pas aux mêmes règles.
>
> «Je trouve injuste que tous ces nouveaux fabricants d'automobiles aient le droit d'établir des usines chez nous sans avoir à prendre les engagements sur le plan de l'emploi, des achats et des investissements que les fabricants d'automobiles nord-américains ont toujours dû respecter comme condition d'admission.»

Ce discours très important a également été rapporté dans *La Presse* du jeudi 30 avril.

[*Français*]

Je pense, monsieur le Président, qu'il est important de citer quelques paragraphes de cet article qui donne un aperçu des idées d'un porte-parole très valable de l'industrie automobile de notre pays, M. Moe Closs, et selon cet article, M. Closs a dit:

> L'industrie de l'auto craint 40 000 mises à pied au Canada, soit 30 p. 100 des effectifs de 130 000, et la fermeture d'une ou deux usines à cause de la concurrence déloyale des fabricants étrangers, favorisés par Ottawa, Toronto et Québec
>
> Moe Closs précise que chaque nouvelle usine d'assemblage canadienne d'un fabricant étranger qui ne respecte pas le Pacte de l'auto (60 p. 100 de contenu canadien) «échange trois vieux emplois contre un nouveau».

[*Traduction*]

J'ai dit comment le gouvernement, par sa politique insensée, affaiblit, mine, sacrifie les deux piliers de l'économie canadienne, c'est-à-dire le secteur forestier et l'industrie automobile. Je crois que les agriculteurs et tous les autres Canadiens ont raison de craindre que le gouvernement conservateur ne s'apprête à faire de même avec l'agriculture, surtout avec le secteur céréalier de l'Ouest. C'est mettre en péril non seulement les fondements économiques des trois provinces des Prairies, mais aussi un mode de vie, des milliers d'exploitations familiales et des milliers de petites municipalités rurales; celles-ci tirent leurs recettes fiscales des exploitations agricoles, des familles qui en vivent et des entreprises locales auxquelles les agriculteurs achètent biens et services.

Compte tenu de ce qui s'est passé récemment, on peut dire que les agriculteurs de l'Ouest et d'autres régions également et même tous les Canadiens craignent vivement que le gouvernement conservateur ne soit en train de sacrifier l'agriculture canadienne et surtout la production céréalière de l'Ouest.

Article 29 du Règlement

Lorsqu'un citadin du sud-ouest de l'Ontario prend la parole dans un débat comme celui-ci, il se trouve toujours quelqu'un pour lui demander de justifier son intervention. Il devrait être clair que les députés sont ici pour servir les intérêts de l'ensemble du pays, et non pas seulement ceux de leur circonscription, de leur collectivité, de leur région.

Élus à la Chambre pour servir le pays, nous sommes poussés, en fait c'est notre devoir, à essayer de comprendre les besoins et les problèmes de tout le pays au lieu de nous contenter de voter, qu'il s'agisse des problèmes des pêcheurs de Terre-Neuve, des travailleurs forestiers du nord de l'Ontario et de la Colombie-Britannique . . .

[*Français*]

Les besoins et les problèmes des ouvriers dans les usines de l'est de Montréal qui sont en train de fermer, les problèmes et les besoins des ouvriers dans les usines du CN à Moncton. Leurs emplois, à cause du manque de politique, du manque d'appui de ce gouvernement conservateur, sont en train d'être perdus, et plusieurs centaines sont déjà perdus à cause de la conduite déloyale et inefficace de ce gouvernement conservateur.

[*Traduction*]

Nous devons comprendre que le rôle du gouvernement national et donc du Parlement national est de nous permettre de nous entraider, et de trouver, dans un esprit de partage et de compassion, une façon de faire marcher le pays pour le bien de tous ses citoyens et de toutes ses régions. Chaque député devrait pouvoir considérer toutes les régions du Canada comme un coin de son pays à lui. J'espère que, si le besoin s'en fait sentir, les députés des Prairies et de la côte de l'Atlantique sauront manifester de l'intérêt pour les besoins et les problèmes de ma ville et de ma région, tout comme je tiens à le faire lorsqu'il s'agit des difficultés de leurs régions.

A titre de député de Windsor-Ouest, je me préoccupe des besoins de l'ensemble du sud-ouest de l'Ontario, surtout de la péninsule qui forme le comté d'Essex. J'espère que les députés savent que le comté d'Essex est une très importante zone agricole du sud-ouest de l'Ontario. De nombreuses exploitations y produisent de quoi alimenter les conserveries: tomates, pois, maïs et fruits et légumes de toutes sortes. C'est pourquoi d'importantes industries alimentaires comme Green Giant et Heinz sont implantées dans ma circonscription.

Chez nous, il y a également une importante production laitière et la culture du maïs et du blé est cruciale pour le sud-ouest de l'Ontario, y compris le comté d'Essex. On m'a même dit que cette région avait une production céréalière si importante qu'elle serait supérieure à celle de la plus grande partie du Manitoba.

• (1810)

Mais je dois dire que les producteurs de blé de ma région ne bénéficient pas du soutien et de la protection de la Commission canadienne du blé. L'agriculture constitue donc un secteur économique important pour le comté d'Essex, où se trouve Windsor, et tout le sud-ouest de l'Ontario. C'est une source d'emplois non seulement sur la terre mais aussi dans les usines. Les habitants de ma région se préoccupent beaucoup du lourd endettement et du prix trop faible des produits agricoles que doivent affronter un trop grand nombre de familles d'agriculteurs du comté d'Essex et du sud-ouest de l'Ontario.

Ces deux facteurs, endettement et faiblesse des prix, ont durement et injustement frappé, ces derniers mois surtout, un nombre effroyable d'agriculteurs du comté d'Essex et du sud-ouest de l'Ontario, ce qui compromet non seulement leur gagne-pain mais aussi tout un mode de vie.

Toutefois, si les agriculteurs de ma région sont en proie à de lourdes dettes alors que le prix de leurs produits ne cesse de baisser, la situation est encore plus catastrophique pour ceux de l'ouest du Canada et pour l'économie céréalière de cette région tout entière.

Le gouvernement conservateur annonçait justement la semaine dernière que le prix initial des grains fléchirait de 18 p. 100 par rapport à celui de l'an dernier. Quelques jours à peine après cette mauvaise nouvelle, il assenait un nouveau coup de matraque aux céréaliers de l'Ouest—voire aux producteurs de ma région et de l'ensemble du Canada—en annonçant que dès demain, il lèverait le moratoire qui empêchait depuis 19 mois la Société du crédit agricole de saisir l'exploitation des agriculteurs en retard dans le remboursement de leurs hypothèques auprès de cette société fédérale.

L'un des ministres qui est intervenu a déclaré que la levée du moratoire ne toucherait que 50 agriculteurs par mois ou près de 600 par année. Dans ce cas, c'est quand même 600 agriculteurs de trop. Le fait est que les chiffres seront bien plus importants.

Comme on l'a déjà signalé dans le débat, 6 000 des 75 000 comptes de la Société du crédit agricole sont en souffrance depuis plus de deux ans. Selon l'expérience qu'on en a, dans ce cas, la Société du crédit agricole décide presque invariablement de saisir.

Le gouvernement ne nous a jamais expliqué de façon satisfaisante pourquoi il manque de coeur et il est insensible au point de lever ce moratoire quelques jours seulement après avoir annoncé que les prix initiaux des céréales seraient de 18 p. 100 inférieurs cette année à ce qu'ils étaient l'année dernière. Je le répète, la levée du moratoire touche non seulement l'ouest du pays, mais également de nombreux agriculteurs de ma région.

Je voudrais vous préciser ce que Janice Vansickle, une journaliste agricole du journal *The Windsor Star* a écrit à ce propos dans le numéro d'hier. Voici:

> Le jour du Jugement est sur le point d'arriver pour 110 agriculteurs des comtés d'Essex et de Kent protégés jusqu'ici, par le moratoire des saisies de la Société du crédit agricole.

Elle ajoute:

> Les dirigeants agricoles locaux reprochent généralement au gouvernement fédéral d'avoir levé ce moratoire.

Selon Claude Giroux, qui a quitté la semaine dernière ses fonctions de président de la section locale 309 du Syndicat national des cultivateurs, il s'agit d'une mesure impitoyable . . . A son avis, la levée du moratoire montre que le gouvernement ne respecte pas l'engagement qu'il a pris d'aider les agriculteurs en cas de crise dans le secteur agricole . . .

On disait plus loin dans l'article:

M. Roger Rivest, le nouveau président de la section locale, a mis en doute la capacité du bureau fédéral d'examen de l'endettement agricole de l'Ontario d'absorber l'afflux de clients de la Société du crédit agricole.

Comme nous le savons, «ces bureaux ont été créés en août dernier pour agir à titre de médiateurs entre les agriculteurs et leurs créanciers». Cependant, le *Star* de Windsor ajoutait ce qui suit:

La plupart des dirigeants agricoles . . . estiment qu'ils ne fonctionnent pas encore adéquatement et qu'ils n'ont pas suffisamment de pouvoir pour imposer des ententes ayant force de loi entre agriculteurs et créanciers.

«Le bureau d'examen de l'endettement agricole n'a pas de pouvoir» a dit M. Rivest.

Dans le *Star* de Toronto, on pouvait lire aujourd'hui une déclaration de M. George McLaughlin, le président du bureau fédéral d'examen de l'endettement agricole pour l'Ontario, selon laquelle «environ un agriculteur ontarien sur cinq quittera la terre au cours des cinq prochaines années». Ce dernier a ajouté qu'il avait demandé, compte tenu de la charge de travail prévue, que le nombre de membres du bureau passe de 11 qu'il est à l'heure actuelle à 18. Selon lui, les effectifs ne suffisent déjà pas à la tâche et seront littéralement débordés lorsque les saisies de la Société du crédit agricole commenceront.

Toujours d'après le *Star* de Toronto, M. McLaughlin a déclaré également que «le bureau d'examen a déjà reçu 425 demandes d'agriculteurs et terminé l'examen de 193 cas. De ce total, cinq seulement ont abouti à des ententes qui engageaient les parties en loi». Cette évaluation de l'efficacité et de l'utilité du bureau par celui-là même que le gouvernement conservateur a nommé à sa présidence est loin d'être enthousiaste.

Naturellement, les agriculteurs ne peuvent qu'être sceptiques quant à la valeur de ces comités d'examen de la dette agricole. Les agriculteurs de tout le Canada vivent une situation difficile, non seulement à cause des prix peu élevés qu'ils obtiennent pour leurs produits mais encore en raison des dettes qu'il leur faut rembourser. Il y a une solide raison pour que le gouvernement maintienne le moratoire sur les saisies découlant du non-remboursement des prêts hypothécaires de la SCA, à savoir l'absence d'un système efficace pour régler la crise de la dette agricole. Les dirigeants agricoles et les agriculteurs de tout le pays disent que le gouvernement n'a pas mis en place un système efficace à cet égard. Nous, de l'opposition officielle, demandons au gouvernement de déclarer aujourd'hui, avant la fin du débat, qu'il va maintenir le moratoire sur les saisies au titre des prêts hypothécaires de la SCA.

Le gouvernement prétend que s'il fait cela, les banques ne seront pas contentes et les agriculteurs qui ont contracté des prêts hypothécaires auprès des banques plutôt qu'auprès de la SCA ne seront pas contents non plus. Le gouvernement n'a pas à servir les banques; il est au service du peuple canadien.

Dans les circonstances, le gouvernement ne devrait pas forcer les clients de la Société du crédit agricole à vivre les mêmes pressions que les clients des banques à charte, pressions qui risquent d'augmenter si le gouvernement lève le moratoire qu'il avait décrété sur les faillites découlant du non-remboursement des prêts hypothécaires de la Société du crédit agricole. Le gouvernement devrait plutôt prendre immédiatement des mesures pour amener les banques à décréter un moratoire équivalent sur leurs prêts hypothécaires tant et aussi longtemps que le moratoire de la SCA est en place.

Cela semble plus logique que d'obliger les clients de la SCA à subir le même sort que les agriculteurs qui font affaire avec les banques à charte et qui risquent davantage désormais de se voir saisir leurs biens.

Compte tenu de la baisse de 18 p. 100 du prix initial du grain cette année, le gouvernement devrait assurément s'engager dès aujourd'hui, et avant la fin de ce débat, à consentir des paiements d'appoint de façon à ramener les revenus des céréaliers aux niveaux de l'an dernier.

Un peu plus tôt au cours du débat, le ministre des Transports (M. Crosbie) a déclaré avec grande ostentation que son gouvernement comptait effectivement intervenir en subventionnant le tarif-marchandises du transport céréalier à raison de 64 millions de dollars. La baisse de 18 p. 100 du prix initial coûte à elle seule 1 milliard. Certes, nous ne cracherons pas sur ces 64 millions, mais ce ne sont que des miettes compte tenu de la perte de revenus de 1 milliard. En outre, il en coûtera aux agriculteurs de 11 à 12 millions de plus pour assurer le transport de leurs denrées.

Le gouvernement s'est contenté de brandir un miroir aux alouettes et de laisser croire qu'il veillera à la survie des agriculteurs, mais ces gens n'en finissent pas d'attendre de voir la lumière au bout du tunnel.

Je conseille enfin au premier ministre (M. Mulroney) de ne pas trop chercher à se faire photographier quand il ira dans l'Ouest. A défaut de le faire pendant ce débat, il devra plutôt s'employer à rétablir le moratoire imposé à la SCA sur les saisies agricoles, à mettre en oeuvre un bon programme de rééchelonnement de la dette et à annoncer un véritable programme de versements d'appoint pour la campagne agricole de cette année. Le gouvernement ne saurait faire moins, s'il tient sérieusement à sauvegarder l'un des trois grands piliers de l'économie nationale—le secteur céréalier de l'Ouest—et le mode de vie qu'il représente.

Nous devons aux céréaliers de l'Ouest de nous assurer que ce débat ne prenne fin que lorsque le gouvernement se sera engagé en ce sens. J'exhorte ce dernier à montrer un peu de coeur et de bienveillance en faisant pareille promesse. C'est la moindre des choses qu'il puisse faire pour l'économie céréalière de l'Ouest, pour le secteur agricole en général et pour l'ensemble de l'économie nationale.

Des voix: Bravo!

• (1820)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation) et ministre responsable de la Condition féminine): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'intervenir aujourd'hui dans ce débat. Je n'entendais pas commencer de cette façon, mais je voudrais me pencher sur le moratoire que le leader parlementaire de l'opposition souhaite que nous rétablissions.

Permettez-moi de signaler au député qu'il y a environ 225 000 exploitations agricoles commerciales au Canada, dont 75 000 font affaire avec la Société du crédit agricole. Lorsque le moratoire aura été levé, la Société du crédit agricole devra traiter peut-être 50 saisies par mois. Il n'y a un arriéré que

dans 20 p. 100 des cas, dont quelque 6 000 agriculteurs qui n'ont effectué aucun paiement depuis au moins deux ans. Cela signifie 0,25 p. 100 des agriculteurs canadiens pourraient être touchés par ce moratoire.

Je rappelle au député qu'on a imposé ce moratoire en attendant que des programmes destinés aux agriculteurs en difficulté soient élaborés. Il y a notamment le programme qui aide plus de 5 000 agriculteurs aux prises avec des taux d'intérêt élevés, le programme d'hypothèques à risque partagé, le programme d'hypothèques basées sur les prix des produits agricoles et les bureaux d'examen de l'endettement agricole. En outre, le moratoire créait deux classes d'agriculteurs, d'une part les agriculteurs protégés et d'autre part, ceux dont les créanciers n'étaient pas la Société du crédit agricole et qui n'avaient donc aucune protection.

La levée du moratoire est appuyée par des organismes comme la *Canadian Cattlemen's Association* qui a parlé des problèmes causés par ce moratoire, même si elle comprenait, à l'instar d'autres organismes, les raisons pour lesquelles nous l'avions imposé au départ. L'Association a précisé qu'il ne s'agissait pas d'une bonne solution, car elle n'apportait aucun avantage durable à l'agriculture canadienne. C'est ce dont je voudrais surtout parler au cours de mon intervention d'aujourd'hui.

Il est intéressant de remarquer que dans la première partie de son discours, le leader parlementaire de l'opposition n'a absolument pas parlé des agriculteurs. Il a été question de l'industrie automobile, de l'industrie forestière, des pêcheurs et des cheminots. Puis, il a fini par parler des agriculteurs. Cependant, j'ai été d'accord avec ce qu'il a dit au sujet d'un député urbain du sud de l'Ontario. Je représente moi-même une circonscription de Toronto. Les gens comme moi-même et le député sont forcés de parler des agriculteurs, car ils sont fort importants non seulement pour l'économie canadienne, mais également pour tous les consommateurs canadiens et notre mode de vie.

J'attache beaucoup d'importance à cette question car, même si je suis une députée urbaine, comme bien des Canadiens et probablement bon nombre de députés, je me sens liée à la terre. Je suis d'une famille de cultivateurs ontariens vieille de 150 ans. Mon grand-père, qui était propriétaire de l'exploitation en 1929, a failli la perdre dans des conditions semblables à celles qui existent aujourd'hui. A force de labeur et grâce à l'aide de la collectivité il a pu la conserver, mais il a remboursé pendant de longues années les dettes contractées en 1929. Voilà pourquoi, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes convaincus de l'importance de l'agriculture et persuadés que les problèmes des agriculteurs se reflètent sur l'ensemble des Canadiens.

La crise de l'agriculture touche de façon particulière les femmes et leur travail agricole. Il n'y a rien de nouveau, bien sûr, à ce que les femmes prennent une part active aux travaux agricoles et jouent un rôle égal, mais deux changements se sont produits au fil des ans. De nos jours, les femmes participent davantage à la prise des décisions concernant l'exploitation familiale. D'autre part, le travail lui-même s'est modifié. Quand mes grands-parents travaillaient côte à côte, ils avaient aussi des aides domestiques et agricoles.

Aujourd'hui, on reconnaît beaucoup plus le travail des agricultrices, lequel a beaucoup évolué depuis une ou deux générations. Dorénavant, les femmes participent à tous les travaux de la ferme, allant des activités domestiques aux travaux des champs. Selon certaines études, les femmes accomplissent 49 p. 100 des travaux des champs et 97 p. 100 des tâches domestiques. Quant à la comptabilité, elle est effectuée la plupart du temps par les agricultrices, comme à l'époque de ma grand-mère.

De nos jours, les familles agricoles font face à un nouveau problème. En effet, comme les besoins familiaux augmentent sans cesse, de plus en plus de femmes doivent chercher du travail à l'extérieur. Elles-mêmes et leurs familles subissent par conséquent des tensions accrues. Elles continuent à assurer les travaux domestiques et à travailler à l'étable et dans les champs. Elles prennent également un emploi en ville. A cela s'ajoute la rareté de la main-d'oeuvre agricole, de sorte que les services de garde d'enfants sont de plus en plus nécessaires. Il faut répondre à ce besoin et le gouvernement n'a pas cessé de s'en préoccuper depuis son entrée en fonction.

Les services de garde de qualité sont particulièrement rares en milieu rural, surtout au printemps durant les semailles et à l'automne durant la récolte, alors que ces services sont parfois nécessaires 24 heures sur 24. Par ailleurs, les femmes qui travaillent à l'extérieur ont besoin de services de garde toute l'année. Il existe diverses catégories de besoins et nous avons prouvé à maintes occasions que nous étions conscients de la complexité de ces questions. Depuis un an, j'ai rencontré des femmes dans toutes les régions agricoles du pays pour examiner avec elles les solutions possibles. C'est pourquoi le premier ministre, lorsqu'il a exprimé notre détermination à trouver des solutions au problème de la garde d'enfants à la Chambre ou ailleurs, a toujours mis l'accent sur la souplesse dont nous devons faire preuve. Il sait que les besoins des femmes des régions rurales du Canada ne sont pas les mêmes que ceux des femmes des villes.

Si les femmes du milieu rural ont joué un rôle capital dans toute l'histoire de l'agriculture, on peut en dire autant du parti progressiste conservateur. Dans toute l'histoire de l'agriculture canadienne, ce parti a toujours maintenu des rapports étroits avec les agriculteurs. J'irai même jusqu'à dire qu'il s'agit d'un cas unique parmi les partis politiques du Canada. C'est au parti progressiste conservateur que l'on doit la création du ministère de l'Agriculture, de la Société du crédit agricole, de la Commission canadienne du blé. C'est au parti progressiste conservateur que l'on doit la Loi sur l'assurance-récolte, la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Et j'en passe. Je parie votre tout dernier boisseau, monsieur le Président, que toute mesure positive pour l'agriculture canadienne a été adoptée par un gouvernement conservateur.

Examinons maintenant certains événements plus récents qui ont provoqué les problèmes que les agriculteurs canadiens affrontent actuellement. Les problèmes qui se posent aux agriculteurs canadiens sont imputables à des événements nationaux et internationaux. Sur le plan national, les agriculteurs canadiens ont été ruinés par la situation économique du début

des années 80 alors qu'un gouvernement libéral était au pouvoir. Je comprends pourquoi le leader parlementaire de l'opposition n'a guère parlé des agriculteurs dans la première partie de son discours. Des taux d'intérêt dépassant 20 p. 100 ont paralysé l'industrie agricole. La politique économique du gouvernement libéral a contribué sensiblement au grand nombre de faillites parmi les exploitations agricoles entre 1981 et 1983. Les agriculteurs canadiens étaient accablés par l'attitude du gouvernement à laquelle le premier ministre donnait le ton lorsqu'il demandait pourquoi il devrait vendre leur blé. Voilà pourquoi les politiques que nous avons adoptées et le moratoire temporaire s'imposaient.

L'attitude de l'ancien premier ministre n'est pas celle de notre premier ministre, de notre parti ou de notre gouvernement. Notre performance dans le domaine agricole est incomparable. Nous avons mis en oeuvre un programme agricole en 16 points qui a été chaleureusement accueilli. Comme le premier ministre l'a déclaré durant le présent débat, quand les agriculteurs canadiens sont dans le besoin, le gouvernement réagit. Voilà pourquoi nous nous sommes engagés à verser 1 milliard de dollars pour venir en aide aux céréaliculteurs. Sans ce programme, le revenu agricole aurait diminué de 17,9 p. 100 cette année. Nous sommes disposés à prendre des initiatives de ce genre.

Les libéraux ne voulaient pas vendre notre blé. Nous vendons le blé canadien.

• (1830)

Dans notre parti nous savons que les producteurs canadiens sont compétents. Ils sont à la fine pointe de la technologie agricole. Leur bilan ne le cède à aucun autre dans le monde. Nos agriculteurs savent s'adapter. Ils triment dur, tout en devant s'accommoder de l'un des climats les plus difficiles du monde. Mais de tous ceux qui sont les plus près de cette terre magnifique qu'est la nôtre, nous savons que nos agriculteurs connaissent les richesses du pays mieux que quiconque.

Nous nous attelons à la tâche de vendre du blé. Nous vendons 25 millions de tonnes de grains à l'URSS, 4,5 millions de tonnes au Brésil et 2,5 millions de tonnes à l'Égypte. Nous sommes fiers des produits livrés par nos agriculteurs. Nous sommes assez engagés pour ne pas nous contenter de vendre ces produits dans le monde, mais pour nous attacher à obtenir de meilleures conditions pour les agriculteurs canadiens.

L'an dernier nous avons fourni 150 millions aux producteurs céréaliers frappés par la sécheresse et l'invasion de sauterelles. Nous avons fourni 705 millions au titre de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, ce qui a apporté aux agriculteurs de l'argent dont ils avaient grand besoin pour les semailles du printemps. Nous avons modifié la Loi sur le transport du grain de l'Ouest afin de protéger les agriculteurs contre de brusques augmentations du tarif-marchandises. Nous avons créé un programme décennal de prêts portant sur 700 millions pour accorder les hypothèques basées sur le prix des produits agricoles. Cette initiative aide les agriculteurs qui sont lourdement endettés.

Tantôt mon collègue le ministre des Transports (M. Crosbie) a exposé à la Chambre son nouveau projet destiné à protéger les agriculteurs contre les augmentations légales prévues pour 1987-1988 du tarif du transport des grains de l'Ouest. Donc, quand le leader parlementaire de l'opposition a dit que les agriculteurs allaient dépenser plus en frais de transport, il importe je pense de signaler que lorsque les agriculteurs livreront leurs grains aux silos cette année, ils paieront en moyenne 6,32 $ la tonne au cours de la campagne qui vient. C'est à comparer aux 7,70 $ payés par les producteurs en 1984-1985, avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel. C'est en baisse de 18 p. 100 sur ce que les producteurs ont payé cette année-là. Le gouvernement fédéral va payer aux chemins de fer la différence de 2 $ la tonne en moyenne.

Notre gouvernement a créé des bureaux d'examen de la dette agricole pour assurer le recours à une instance indépendante, ce qui aide les agriculteurs qui ont des difficultés avec leurs créanciers. Cette analyse par un tiers constitue dans beaucoup de cas un moyen d'assistance et de sécurisation qui a pu exercer une influence favorable sur la possibilité pour l'agriculteur de conserver sa ferme et d'assurer la survie de l'exploitation agricole.

Les indices ne trompent pas. Nous avons un gouvernement qui comprend l'agriculteur canadien. Le gouvernement d'un parti qui tout au long de l'histoire du pays et de l'histoire du parti a su comprendre l'agriculteur canadien.

Je voudrais revenir au travail que nous accomplissons au plan international en vue d'améliorer le commerce des denrées agricoles. Nous avons été parmi les premiers pays à réclamer de nouvelles règles du jeu. Le premier ministre (M. Mulroney) a fait inscrire l'agriculture à l'ordre du jour du sommet économique de l'an dernier, ce qui ne s'était jamais vu encore. C'était là une initiative de notre premier ministre. Notre premier ministre et son gouvernement vont lutter pour les agriculteurs qui sont touchés par les mesures protectionnistes des autres pays, par la politique délibérée des communautés européennes de protéger leurs agriculteurs et de les subventionner, quel qu'en soit le prix pour les consommateurs.

En tant que gouvernement, nous avons fait entrer le Canada dans le Groupe Cairns, qui a été formé pour contrer le pouvoir de la Communauté européenne, des États-Unis et du Japon réunis. Nous sommes au premier rang des négociations du GATT en vue de mettre un terme à la guerre qui fait rage dans le commerce international des produits agricoles. Nous sommes engagés avec les États-Unis dans des pourparlers qui vont profiter grandement aux agriculteurs canadiens. Nous savons que nos agriculteurs peuvent concurrencer les agriculteurs de n'importe lequel de ces pays si on leur en donne la chance.

Au plan politique, les Canadiens et les agriculteurs de l'Ouest n'ont jamais été mieux représentés au Cabinet, au gouvernement et au caucus. Je ne vais pas en parler de façon détaillée étant donné que le premier ministre l'a déjà fait au cours du présent débat. Toutefois, je puis dire que lorsque je vois comment notre vice-premier ministre (M. Mazankowski), notre ministre de l'Agriculture (M. Wise) et notre ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) défendent les intérêts des agriculteurs canadiens, je suis très fier, en tant que député de Toronto, de les appuyer dans leurs entreprises et de siéger à leurs côtés au Cabinet et à la Chambre.

Nous connaissons tous les conséquences de la politique économique libérale pour les agriculteurs canadiens. Par contre,

notre propre politique économique a eu des répercussions positives sur l'agriculture, un effet stabilisateur en dépit de circonstances extrêmement pénibles pour les agriculteurs et le gouvernement. Mais jamais, au grand jamais, nous n'avons trahi nos agriculteurs et jamais nous ne le ferons non plus. Je tiens à rappeler aux députés que grâce à notre politique économique en générale, une simple baisse de 1 p. 100 des taux d'intérêt représente pour eux une économie de 130 millions de dollars par année.

Je suis fière de nos réalisations agricoles. Nous capitalisons sur ces réalisations pour faire davantage encore. Notre parti a toujours été le porte-parole des agriculteurs au Parlement fédéral, et il le demeurera. Il continuera à les représenter, tant que le gouvernement actuel exercera le pouvoir, non pas uniquement grâce à ses députés de l'Ouest, mais aussi par l'entremise de députés originaires des centres urbains, comme moi-même, qui sont de tout coeur avec eux. Nous continuerons de travailler avec diligence pour assurer une vie meilleure aux hommes et aux femmes qui travaillent dans une exploitation agricole et à leurs enfants, un environnement stable et souriant.

Des voix: Bravo!

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat d'urgence d'aujourd'hui sur la crise que vivent actuellement les producteurs de céréales de l'Ouest. Mon parti, le parti libéral, se préoccupe de la tragédie que connaît l'industrie céréalière de l'Ouest.

En dépit des belles paroles que vient de prononcer la ministre, le gouvernement conservateur a abandonné les producteurs. Il est clair que le gouvernement conservateur estime que les céréaliculteurs connaîtront un bel avenir dans deux ou trois ans, lorsque le marché se sera rétabli. Cependant, pour la plupart des agriculteurs de l'Ouest cette perspective reste bien aléatoire puisque l'on ne leur garantit aucun paiement d'appoint pour la nouvelle campagne. Ils n'ont que faire des belles paroles comme celles que vient de prononcer le ministre. Ils ne veulent pas d'un avenir qui repose sur des mots. Ils veulent de l'argent maintenant. Ils en ont besoin, grand besoin. Le gouvernement conservateur devrait le leur donner.

M. Mayer: C'est ce que nous faisons. Ils toucheront 1,3 milliard de dollars le mois prochain. C'est de l'argent, de l'argent comptant et ils l'obtiennent maintenant.

M. Ouellet: Je constate que le ministre est très préoccupé et qu'il devient nerveux. Bien sûr, je comprends qu'il soit chatouilleux car leur apathie leur fait du tort. C'est incontestable . . .

M. Mayer: Tout ce que je m'efforce de faire, c'est de vous renseigner sur ce qui se passe pour que vous ne vous rendiez pas ridicule en parlant.

M. Ouellet: Les conservateurs ont fait un véritable gâchis de l'agriculture, ce qui leur fait du tort. Ce débat nous montre à quel point le ministre est nerveux et désespéré.

M. Mayer: Il montre tout ce que le gouvernement a fait pour les agriculteurs.

M. Ouellet: L'année dernière, lorsque le prix des céréales a baissé de 20 p. 100, l'industrie a déclaré que, en dollars constants, ces prix étaient au même niveau qu'en 1933 sous le gouvernement de R.B. Bennett. Les temps sont durs sous les gouvernements conservateurs. On l'a souvent dit dans le passé. J'estime qu'il faut le répéter aujourd'hui. C'est certes le cas pour un grand nombre d'agriculteurs de l'Ouest qui s'en rendent compte parce que le prix des céréales a encore diminué de 18 p. 100 cette année. Il ne s'agit pas seulement de tenir compte de la réduction de 20 p. 100 de l'année dernière, mais il faudra y ajouter aussi celle de 18 p. 100 de cette année.

Les producteurs de blé de l'Ouest disaient à mon collègue, le député d'Algoma (M. Foster), qui est le critique libéral pour l'agriculture, que la crise actuelle ne réside pas tant dans le prix, quoique cela constitue certainement un problème grave, que dans l'incertitude qui règne à propos de la politique gouvernementale. Ils ont dit à mon collègue qu'ils ne savent pas si on leur versera un paiement d'appoint ou si l'on mettra en place un programme spécial pour les céréales, ni sur quelle base il serait établi.

C'est inadmissible parce que d'autres gouvernements s'occupent de leurs agriculteurs. Ils leur font savoir exactement ce qu'ils font ou vont faire pour eux, ce qui n'est pas le cas du gouvernement canadien. Nous savons ce que le gouvernement des États-Unis fait pour ses agriculteurs et ce qui se passe en Europe. Tous ces gouvernements mettent toutes sortes de programmes d'aide à la disposition de leurs agriculteurs.

• (1840)

Plus tôt, le ministre des Transports (M. Crosbie) a déclaré qu'il prendrait les mesures pour réduire le tarif-marchandises. Sur ce point, quelques comparaisons ne sont pas sans intérêt. En 1984, le tarif-marchandises était de 7,70 $ la tonne. Actuellement, il atteint 8,32 $. Si l'on tient compte de la subvention de 2 $ annoncée par le gouvernement, le tarif sera de 6,32 $ la tonne. Cette subvention réduira d'environ 8 p. 100 les frais des producteurs. Je me permets de rappeler au ministre et aux autres députés qu'en 1984, le prix du blé était de 170 $ la tonne. Pour la campagne de 1987-1988, ce prix sera de 110 $ la tonne, soit inférieur de 60 $ ou à peu près 35 p. 100.

Si le ministre des Transports veut vraiment venir en aide aux agriculteurs, pourquoi ne réduit-il pas le tarif-marchandises de 35 p. 100? Le prix de la tonne de blé subit une réduction de 35 p. 100 donc, le tarif-marchandises devrait connaître une réduction équivalente. S'il allait jusque là, je le féliciterais de son initiative. Mais tout ce que le gouvernement peut faire après nos deux jours de débat, c'est d'annoncer ce genre d'aide insignifiante.

Je trouve incroyable que le gouvernement ose affirmer qu'il aide nos agriculteurs. Ce qu'il propose est d'un ridicule consommé. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, voulons manifester énergiquement notre opposition à l'inaction du gouvernement.

Le *Farm Bill* américain ne va pas être modifié dans un proche avenir, et certainement pas pendant le mandat du président Reagan. En outre, il est évident que le programme américain visant à stimuler les exportations sera renforcé, ce qui rendra la concurrence pour les ventes de la Commission canadienne du blé encore plus ardue.

A la suite des renseignements que nous avons reçus dernièrement, mon collègue, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a écrit au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), et en dépit de toute la bonne volonté apparente, et de toutes les amabilités que se font le président et le premier ministre (M. Mulroney), il est manifeste que les programmes américains font du tort aux agriculteurs et aux travailleurs canadiens, et pourtant notre premier ministre ne fait rien pour y remédier. Il cherche à nous faire croire qu'il entretient des rapports privilégiés avec le président des États-Unis. C'est le cas effectivement; il brade le Canada aux Américains.

Mon collègue, le député de Winnipeg—Fort Garry, a écrit aujourd'hui au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je prendrai un instant pour lire cette lettre que voici:

> J'ai appris que le département américain de l'Agriculture avait préparé aujourd'hui une nouvelle série d'initiatives visant à subventionner le commerce agricole parmi lesquelles figurent des mesures qui vont faire beaucoup de tort au Canada.
>
> En particulier ils se proposent d'inclure dans le Programme de stimulation des exportations une offre de 1,5 million de tonnes métriques d'orge à l'Arabie saoudite qui a toujours été un client du Canada.
>
> Si cette mesure est approuvée la semaine prochaine par le comité d'examen commercial de l'administration américaine, il en résultera une perte de 75 à 85 millions de dollars pour les agriculteurs canadiens.

Le ministre a parlé aujourd'hui d'accorder 64 millions de dollars aux agriculteurs canadiens de l'Ouest. Une seule vente de céréales américaines à l'Arabie saoudite coûterait aux producteurs canadiens de céréales 85 millions de dollars—bien plus que ce que le gouvernement est disposé à leur donner aujourd'hui.

La lettre se poursuit en ces termes:

> Cette initiative va certainement à l'encontre des promesses faites apparemment par le président Reagan selon lesquelles il respecterait les intérêts agricoles canadiens . . .

Et bien, ces intérêts ne sont pas vraiment pris en grande considération.

En dehors de cette vente à l'Arabie saoudite, on nous a dit récemment que les Américains avaient conclu un marché avec l'URSS. Aux termes de cet accord, les Américains vendront à ce pays quatre millions de tonnes métriques de blé, et pour trois boisseaux de blé achetés par l'URSS, les Américains lui en donneront un gratuit.

C'est le genre d'entreprise dans laquelle se lancent d'autres pays pour soutenir leur agriculture, leurs agriculteurs. Nous voulons savoir ce que le gouvernement est prêt à faire pour soutenir nos agriculteurs.

Malheureusement, l'attitude du gouvernement jusqu'ici a été plutôt déroutante. Pour que notre agriculture survive à la concurrence internationale, nous devons donner davantage en paiements compensatoires, multiplier les programmes spéciaux pour les grains et adopter des méthodes de commercialisation plus dynamiques.

Pour terminer, je voudrais traiter d'un autre aspect de l'initiative du gouvernement qui a sur nos agriculteurs l'effet d'une gifle, pour ne pas dire plus. Je veux parler de la décision que le gouvernement a prise plus tôt cette semaine de lever le moratoire sur les réalisations de garanties par la Société du crédit agricole.

Article 29 du Règlement

Cette décision permet d'entamer des procédures de réalisations de garanties contre les agriculteurs en retard dans le remboursement de leurs prêts à la Société du crédit agricole. Les emprunts à la SCA représentent de 30 à 40 p. 100 de l'endettement à long terme du secteur agricole, et on nous dit que 6 000 des 75 000 prêts de la SCA sont en souffrance depuis deux ans. La ministre d'État chargée de la Privatisation (M^me^ McDougall), qui est intervenue avant moi, vient de le confirmer. Depuis ses débuts, si l'on tarde pendant plus de deux ans à rembourser un emprunt, presque invariablement la Société du crédit agricole procède à une saisie. Cela signifie que 8 p. 100 des prêts consentis par la SAC aboutiront inmanquablement à une saisie.

• (1850)

La ministre d'État chargée de la Privatisation (M^me^ McDougall) vient de nous dire de ne pas nous en inquiéter, et que l'on ne fera qu'environ 50 saisies par mois. Je crois que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a soutenu la même chose au début de la semaine. Cela veut dire que près de 600 agriculteurs par an devront craindre la saisie. C'est incroyable. Je m'inquiète du sort non pas de milliers d'agriculteurs, mais plutôt de celui que confronte une saisie. Je trouve inacceptable que la ministre nous dise de ne pas nous en inquiéter, que l'on ne saisira les biens que de 600 agriculteurs. Nous devrions avoir pour politique de protéger tous les agriculteurs et de leur éviter la saisie. Je trouve cela parfaitement inadmissible. On ne nous fera pas avaler une pareille chose.

Si nous levons le moratoire sur les saisies, des milliers d'agriculteurs risquent d'écoper. Or le gouvernement devrait faire tout en son pouvoir pour le leur éviter. Il est certes angoissant pour les agriculteurs qui ont consacré à leur exploitation des années, leur vie entière dans certains cas, et ont fait de grands projets d'avenir à son égard, de voir tous leurs espoirs s'effrondrer par suite d'un incroyable malentendu ou de l'indifférence du gouvernement.

On a rappelé à maintes reprises les liens étroits qui unissaient le gouvernement à la grosse finance, aux multinationales, aux grandes sociétés pétrolières et aux grandes banques. Le gouvernement a adopté de nombreuses lois en faveur des puissants, c'est-à-dire des riches et des influents, mais il se préoccupe rarement des intérêts des pauvres et des gens en difficulté. Je dis au ministre de l'Agriculture qu'il est temps d'agir. On pourrait annuler cette mauvaise décision parce qu'elle n'entrera en vigueur que demain.

M. Wise: Les agriculteurs ne veulent pas qu'on l'annule, ils veulent la levée du moratoire.

M. Ouellet: Peu importe la façon dont le ministre essaie de dorer la pilule, ce n'est pas la bonne solution. Le moratoire est en place depuis 19 mois. Pendant ces 19 mois, le gouvernement aurait dû mettre en place un programme de rééchelonnement de la dette pour résoudre les problèmes des agriculteurs. S'il l'avait fait, on n'aurait pas eu besoin du moratoire. Cependant, le gouvernement n'avait pas de programme et le moratoire lui a permis de gagner du temps. Le gouvernement a eu 19 mois pour mettre en place un bon programme de rééchelonnement de la dette. Comme le ministre le sait, les mécanismes en place ne fonctionnent pas et la situation ne cesse d'empirer.

Article 29 du Règlement

Pour terminer, le chef du parti libéral a été très clair dans ce débat lorsqu'il a prononcé un vibrant plaidoyer pour obliger le gouvernement conservateur à aider les agriculteurs. Il a dit au nom des agriculteurs qu'à moins qu'on ne mette en place des programmes spéciaux pour faire face à la situation, c'est tout un mode de vie qui disparaîtra dans les communautés rurales des Prairies et de tout le pays. Le chef de l'opposition (M. Turner) a dit qu'il est temps d'agir. Je répète ce qu'il a dit.

Le gouvernement devrait promettre franchement de verser un paiement d'appoint, d'arrêter les réalisations de garanties qui commenceront demain et de mettre en place un bon programme de rééchelonnement de la dette. Si le gouvernement n'agit pas, les problèmes de l'agriculture de l'Ouest et des autres régions du pays deviendront catastrophiques. Les députés, le parti libéral et un grand nombre de Canadiens de tout le pays qui s'inquiètent pour l'agriculture sont prêts à promettre ces mesures. Le gouvernement doit faire cette promesse aux communautés rurales. C'est absolument essentiel. J'espère que ce débat a ouvert les yeux, le coeur et le portefeuille du ministre parce que les agriculteurs ont un besoin d'argent désespéré et urgent.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part au débat. Je ne ferai pas de belles phrases; je me contenterai de soumettre les faits à la Chambre et de traiter de la question de manière profitable, je l'espère.

J'ai l'honneur de représenter la circonscription de Saskatoon-Ouest, une partie très importante de la grande province qu'est la Saskatchewan qui, par habitant, dépend de l'agriculture plus que toute autre province. Je suis très fier de représenter la partie rurale de ma circonscription bien qu'elle ait diminué depuis ma première élection.

Je suis très fier du grand nombre de nos ministres et députés qui ont pris part au débat avec joie. Nous avons raison d'être fiers de ce que nous avons accompli dans des circonstances extrêmement difficiles. Je tiens à féliciter en particulier mes collègues, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer). En tant que représentant de l'Ouest aux Communes, je n'ai pas à rougir d'un gouvernement où ils détiennent ces deux importants portefeuilles. Je le dis au nom des gens de ma circonscription.

Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) qui a mis la question à l'étude sait que les agriculteurs de la Saskatchewan ne sont pas des lourdauds. Ils comprennent très bien ce qui se passe. Ils suivent les délibérations de la Chambre de près et ne se laissent pas prendre aux propos hystériques que j'ai entendus de la part des députés de l'opposition.

La coalition des libéraux et des néo-démocrates a beau proposé une motion et beau dire que ses députés représentent les agriculteurs de l'Ouest, rien n'est plus éloigné de la vérité. C'est affligeant pour moi et les Canadiens de l'Ouest d'entendre les libéraux affirmer à la Chambre qu'ils s'intéressent au sort de nos agriculteurs. Rien n'est plus éloigné de la vérité.

Nous avons entendu l'intervention du chef de l'opposition (M. Turner). Je tiens à rappeler qu'à l'époque l'actuel chef de l'opposition était ministre des Finances au sein du Cabinet du très honorable Pierre Trudeau. Il exerçait énormément d'influence au sein du gouvernement. Où était-il lorsque M. Trudeau, portant l'insulte à son comble, demandait aux agriculteurs de l'Ouest: «Pourquoi devrions-nous vendre votre blé?» Il se tenait coi. Voici que maintenant il se découvre tout à coup une passion pour les céréaliers de l'Ouest. Dans l'Ouest, il ne leurre personne.

Nous avons élaboré notre politique suivant la tradition de John Diefenbaker aux côtés duquel, à l'instar d'un bon nombre de mes collègues, j'ai eu l'insigne honneur de servir. En ce qui concerne le reste du Canada, le premier ministre (M. Mulroney) règle sa conduite sur celle de John Diefenbaker.

• (1900)

C'est un fait que le premier ministre est venu pour la première fois à Ottawa pour travailler aux côtés de l'honorable député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton), qui était à l'époque ministre de l'Agriculture dans le gouvernement de M. Diefenbaker. C'est ainsi qu'il a fait l'expérience de la politique du Canada. C'est de cette époque que date sa foi dans le destin de nos agriculteurs.

Je tiens à dire à mes collègues députés que je n'ai pas l'intention ce soir de m'écarter des faits qui touchent les très graves difficultés qu'éprouvent nos agriculteurs. A l'antenne de Radio-Canada, j'ai entendu ce matin le député de Prince-Albert, qui a participé au débat, féliciter le gouvernement des initiatives qu'il a prises au niveau international pour s'attaquer à la racine des maux dont souffrent nos agriculteurs à l'heure actuelle, soit le prix des denrées alimentaires.

Je lui sais gré d'avoir dit ça. Il a en effet adressé des félicitations aux autorités gouvernementales, et particulièrement au premier ministre, au cours de l'émission agricole de Radio-Canada, au réseau anglais, à 6 heures ce matin. Je lui sais gré d'avoir mentionné un fait qu'aucun député de son parti, sauf erreur, n'a mentionné pendant le débat. Il a reconnu comme il se doit le rôle joué par le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé.

Quels sont les faits? En une période de crise et de difficulté pour les agriculteurs de l'Ouest, nous, du gouvernement, avons offert une aide que n'importe quel Canadien raisonnable ne pourrait manquer de trouver juste et raisonnable et qui démontre bien la priorité que nous accordons à l'agriculture.

Je voudrais citer quelques chiffres comparatifs sur les dépenses que nous y consacrons, car l'opposition n'arrête pas de parler de l'argent que nous devrions dépenser. Le soutien fédéral à l'agriculture canadienne totalisait 300 millions de dollars en 1983. Or à combien se chiffre-t-il maintenant? On prévoit dépenser cette année autour de 3 milliards de dollars à ce chapitre.

M. Wise: Au moins.

M. Hnatyshyn: Trois milliards au moins. Cela vous paraît-il le fait d'un gouvernement insensible à l'agriculture, en comparaison de ce que nous avons connnu sous un gouvernement précédent? Ce serait mentir que de dire le contraire.

J'aimerais rappeler à mes collègues quelle était la situation en 1984 en ce qui a trait au coût des facteurs de production. Quel était par exemple le coût du carburant agricole? En 1984, il en coûtait 115 $ pour faire le plein d'un réservoir de 100 gallons. Parce que mes collègues du Cabinet ont été si efficaces et se sont occupés des producteurs, il n'en coûtait plus que 40 $ en février 1987. Il s'agit d'une réduction de 75 $.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Nous devons regarder certains des problèmes fondamentaux, pas seulement en agriculture, mais aussi dans les petites entreprises. L'agriculteur moyen, que le parti conservateur a représenté si fidèlement et si bien au cours des années, s'inquiète des problèmes de base. Nous devons nous en souvenir.

Quel était le taux préférentiel en 1981? Combien payaient les agriculteurs lorsqu'ils allaient à la banque ou à la caisse de crédit pour obtenir de l'aide pour faire fonctionner leur exploitation? Avons-nous oublié combien c'était? C'était 22,75 p. 100. Combien est-ce maintenant? Seulement 9,25 p. 100.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Se rappelle-t-on ces chiffres? Je ne suis pas partial. Je cite simplement des faits qui illustrent la gestion du gouvernement et du premier ministre.

Quel était le coût d'un prêt en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles en 1981? Il était de 23,75 p. 100. Aujourd'hui, il est de 10,25 p. 100, ce qui fait une différence de 12,5 p. 100.

Nous devons nous demander le pourquoi de ce débat demandé par la coalition libérale-néo-démocrate maintenant. Il est clair que ce qu'ils veulent c'est empêcher l'adoption d'autres mesures gouvernementales. Cela n'a rien à voir avec l'agriculture. L'opposition désire bloquer les travaux de la Chambre, parce qu'elle ne veut pas laisser passer le projet de loi C-22 et d'autres mesures. Ce n'est donc pas un débat légitime.

M. Foster: Vous voulez augmenter le prix des médicaments.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je pense que je viens de frapper une corde sensible. Le critique du parti libéral pour l'agriculture comprend parfaitement de quoi il s'agit. Je pense que les Canadiens doivent savoir pourquoi nous sommes ici. Ils nous ont porté un coup, mais cette fois c'était avec leur menton. Ils nous donnent l'occasion de rappeler aux Canadiens—et nous le faisons bien volontiers—que nous accordons à l'agriculture une priorité que, il faut l'avouer franchement, aucun autre gouvernement ne lui avait encore jamais accordée.

Il a beaucoup été question des faillites agricoles; c'est une situation regrettable. Nous le comprenons.. Je sais ce que c'est de rentrer dans sa région et de voir des agriculteurs en difficulté se demander ce qu'ils feront cette année et subir les conséquences d'une situation internationale. Je comprends tout cela parce que je rentre chez moi toutes les fins de semaine. Contrairement à certains députés, je n'ai pas de résidence à Ottawa ni à Aylmer. Je rentre dans ma région et je vais parler à ces gens-là; je comprends ce qu'ils disent. Nous faisons de notre mieux pour aider les agriculteurs, dans la mesure de nos moyens.

Voyons un peu combien de faillites agricoles sont survenues sous les libéraux. En 1981, il y a eu 261 faillites agricoles dans le pays. En 1982, il y en a eu 410, soit 57 p. 100 de plus; en 1983, il y en a eu 488, soit pratiquement 20 p. 100 de plus; en 1984, il y en a eu 551, soit 13 p. 100 de plus; en 1985, il y en a eu 508, soit 7,8 p. 100 de moins; et en 1986, il y en a eu 440, soit 13 p. 100 de moins.

M. Foster: J'invoque le Règlement, monsieur le Président . . .

M. Hnatyshyn: Je n'ai pas interrompu le député. N'est-il pas disposé à écouter mon discours?

Le président suppléant (M. Taylor): Le député d'Algoma (M. Foster) invoque le Règlement.

M. Foster: Je me demande si le ministre pourrait expliquer pourquoi il lève le moratoire et permet les saisies . . .

Le président suppléant (M. Taylor): Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, vous avez examiné ce rappel au Règlement avec une promptitude que j'admire chez un Président de votre calibre. C'était juste pour semer la zizanie. Cet homme se tortille sur son siège, incapable d'écouter ce qu'on lui dit.

M. Foster: Pourquoi levez-vous le moratoire si vous voulez éviter de nouvelles saisies?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup de votre appui.

Je veux signaler certains faits, surtout au critique du parti libéral en matière d'agriculture. Quel a été notre bilan? Depuis un peu plus de deux ans que nous formons le gouvernement, le taux d'intérêt sur les hypothèques de cinq ans consentis par la Société du crédit agricole est tombé de 14 p. 100 en septembre 1984 à 10,75 p. 100 en mars 1987.

M. Foster: Non, 11 p. 100, Ray, soyez honnête.

M. Hnatyshyn: Pourquoi les libéraux sont-ils si intolérants? Pouquoi l'opposition est-elle si intolérante? Pourquoi les députés d'en face empêchent-ils les députés de dire ce qu'ils pensent? C'est un simple principe de démocratie.

Article 29 du Règlement

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement . . .

Le président suppléant (M. Taylor): Quel est votre rappel au Règlement?

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je pensais que le débat se prolongeait indûment et je voulais simplement signaler à la Chambre qu'une personne très compétente occupe actuellement le fauteuil.

Le président suppléant (M. Taylor): Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, le député m'a interrompu dans ma lancée en signalant que vous êtes un Président très compétent. Il a interrompu mon propos.

Examinons le Programme spécial canadien pour les grains dont je suis particulièrement fier. Les députés de l'opposition demandent ce que fait le gouvernement pour la Saskatchewan comme s'il ne faisait rien, comme s'il n'assumait pas ses responsabilités. Permettez-moi de signaler à la Chambre ce que fait le gouvernement et combien les agriculteurs de la Saskatchewan vont toucher. Grâcer au paiement de un milliard de dollars effectué en vertu du Programme spécial pour les grains, les agriculteurs de la Saskatchewan vont gagner 415,6 millions de dollars. Sans ce paiement, le revenu agricole aurait été catastrophique. Du fait de ce seul paiement, le revenu des agriculteurs de la Saskatchewan a augmenté de 82,5 p. 100. A mon avis, ce n'est pas négligeable.

• (1910)

La part de la Saskatchewan dans le paiement de la Loi de stabilisation du grain de l'Ouest sera de 382 millions de dollars. En arrondissant, c'est 800 millions au total qui vont à la Saskatchewan. C'est un montant assez substantiel que recevront donc les agriculteurs d'ici cinq semaines.

On a fait aujourd'hui une déclaration sur le transport du grain de l'Ouest. Pendant que nous avons ce débat, le gouvernement se heurte régulièrement à une très grave question posée par la législation libérale qui a fait augmenter considérablement et dramatiquement le taux de fret de quelque 39 p. 100. Au cours des derniers jours et des dernières semaines, le gouvernement, en prévision d'une augmentatiuon importante du coût du transport de céréales, s'est attaqué à ce problème. Il a répondu aujourd'hui à l'augmentation provoquée par la loi libérale adoptée avec l'appui du député de Papineau (M. Ouellet) et du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). Nous avons estimé que cette augmentation n'était pas acceptable et décidé d'effectuer un paiement destiné à la compenser de façon à éviter aux agriculteurs d'en supporter les conséquences.

Je ne vois pas de députés de l'opposition nous féliciter pour cette initiative. Ils se taisent et ils devraient avoir honte. Si nous devons avoir des débats équitables, je pense que l'opposition devrait être critique quand il le faut, mais quand le gouvernement prend des initiatives qui viennent soulager les agriculteurs, elle devrait jouer franc jeu. J'aimerais qu'elle en reconnaisse la valeur.

Le député de Papineau a parlé des représentants de la grande entreprise et a demandé qui la représente. Il oublie sans doute que son chef a siégé au conseil d'administration de nombreuses sociétés, notamment ceux de la Banque de Montréal et du Canadien Pacifique. Je ne sais pas qui représente la grande entreprise à la Chambre, mais je ne pense pas que ce soit le ministre de l'Agriculture. Je ne pense pas non plus que ce soit le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé, le député d'Oxford (M. Halliday), le député de Sarnia, le député de Sept-Îles ou le député de Lincoln (M^me^ Martin). Trouvez-vous qu'ils aient un air de gros banquiers, monsieur le Président? Ce sont des citoyens tout ce qu'il y a de plus ordinaire qui représentent leurs électeurs d'une manière dont je suis très fier.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Mon collègue, le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé, a siégé ici en période d'adversité quand nous avions vraiment besoin de développer nos ventes. Je pense qu'il mériterait un vote de remerciement. Il a fait ses études en Saskatchewan. Il est allé à la même école et à la même université que moi, bien qu'il soit un peu plus brillant que moi. Nous admirons la façon dont le ministre d'État responsable de la Commission du blé, avec l'aide du personnel de la Commission, a réalisé des ventes de céréales sans précédent. C'est un homme auquel je suis fier d'être associé.

Je puis dire à la Chambre que les habitants de la Saskatchewan se rendent compte de ce qui se passe. Ils ne se laissent pas berner par les jeux stupides de l'opposition. Ils veulent simplement s'assurer que le gouvernement est bien conscient de leurs besoins réels. Je vous garantis, monsieur le Président, qu'en ce qui me concerne et en ce qui concerne mon parti, nous sommes déterminés à venir en aide aux agriculteurs de tout le Canada.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Ce sont des enfantillages, monsieur le Président. N'importe quel enfant s'exprimerait avec beaucoup plus de bon sens que le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn).

Ce qu'il vient de dire est pour le moins sidérant. Je n'étais même pas censée être ici. Je devais prendre un bref congé de maternité avec ma famille. Néanmoins, quand j'ai vu les ministériels se conduire de façon aussi insensée, je n'ai pas pu résister. Il fallait que je vienne pour dire ma façon de penser.

Le député a évoqué, sur un ton solennel, le souvenir de John Diefenbaker. En même temps, son premier ministre (M. Mulroney), a nommé aux frais des contribuables, Dalton Camp, l'homme qui a poignardé dans le dos l'ancien premier ministre. Dalton Camp est maintenant le premier conseiller du premier ministre. Je n'arrive pas à croire que le député de Saskatoon-Ouest puisse parler de Diefenbaker pendant que Dalton Camp conseille ses collègues au Cabinet. Dalton Camp fait des discours dans le genre de celui de la députée de Saint-Paul (M^me^ McDougall). Elle s'est présentée comme une citadine et elle a reconnu que, malgré quelques racines rurales, elle ne connaissait pas très bien la situation actuelle des agriculteurs. Nous l'avons également entendue dire que si le gouvernement lève le moratoire sur les saisies agricoles à compter de minuit ce soir, c'est parce qu'il ne veut pas avoir deux programmes qui se chevauchent.

Plusieurs ministériels étaient présents, je crois, quand la députée de Saint-Paul a dit qu'elle ne voulait pas de deux programmes parallèles. Le gouvernement conservateur va donc établir un programme unique et acculer les cultivateurs à la faillite. Des exploitations agricoles familiales disparaîtront après plusieurs générations. Est-ce le genre de mesure que ce parti a promis aux Canadiens lorsqu'il leur a demandé de voter pour lui le 4 septembre 1984?

Avec le départ de Bill Fox, nous aurons peut-être de nouveaux rédacteurs de discours. Je l'espère vivement. On nous a suffisamment servi la litanie de tous les péchés des libéraux et des taux d'intérêt de 1981. Je voudrais demander aux députés ministériels combien ces mêmes agriculteurs payent maintenant. Comme chacun sait, le coût réel du crédit consenti aux cultivateurs correspond non pas au taux d'intérêt comme tel, mais à l'écart. Cet écart n'a pas été réduit de beaucoup.

L'ancien gouvernement libéral a été accusé de toutes sortes de péchés par action et par omission. Sans doute, les Canadiens se sont prononcés le 4 septembre 1984, et ils ont confié un mandat au gouvernement conservateur, le mandat le plus imposant de toute l'histoire du Canada. Aujourd'hui, près de trois ans après, nous constatons que le gouvernement ne fait rien pour les agriculteurs.

La ministre chargée de la Privatisation a donné lecture d'une liste des montants versés aux agriculteurs en subventions ou sous d'autres formes. Il a suffi de 48 heures au gouvernement pour trouver un milliard afin de renflouer des banques canadiennes. Par contre, il a traîné pendant des mois jusqu'à la veille des élections en Saskatchewan. Il a fallu un appel du premier ministre de la Saskatchewan pour forcer le premier ministre du Canada à changer d'avis et à verser aux agriculteurs de l'Ouest des montants dont ils avaient grand besoin.

Nous savons que le premier ministre lui-même a survolé les provinces de l'Ouest bien plus souvent qu'il ne veut bien l'admettre. Même s'il a promis de se rendre dans l'Ouest la semaine prochaine, je soupçonne qu'il se contentera encore de survoler la région lorsqu'il recevra les dernières nouvelles. En effet, on a annoncé aujourd'hui que les États-Unis avaient signé avec l'URSS un marché portant sur 4 millions de tonnes de blé. Ce marché représente la moitié des ventes annuelles de blé du Canada à l'Union soviétique.

Que retirent donc les Canadiens de nos relations extraordinaires avec les États-Unis? Les États-Unis s'emparent de nos marchés avec la Communauté économique européenne et avec l'URSS. Nous invitons en même temps le président des États-Unis à venir nous dire comment mettre en place un système de libre-échange qui détruira ce qui reste de notre communauté agricole.

• (1920)

On ne compte plus les promesses brisées. Vous avez entendu, monsieur le Président, certains de mes collègues parler aujourd'hui de l'hypocrisie du gouvernement qui a pris le pouvoir en faisant 338 promesses et qui a laissé ensuite tout le travail à l'opposition. Il a laissé tout le travail à des gens comme le député d'Algoma (M. Foster) qui, à la Chambre, a demandé inlassablement au gouvernement de passer aux actes. Il a demandé au gouvernement de proposer un paiement d'appoint au moins égal à celui de la dernière année financière et de renoncer à mettre fin au moratoire sur les réalisations de garanties de la SCA parce qu'il n'a présenté aucun programme sérieux de rééchelonnement pour refinancer la dette.

Le député d'Algoma ainsi que le député de Vancouver Quadra (M. Turner), le chef de l'opposition officielle, ont parcouru le pays avec un groupe de travail libéral pour demander aux agriculteurs leurs opinions. Le parti libéral peut être fier à juste titre d'un autre de ses membres qui a lutté seul avec sa femme dans les Prairies, le sénateur Hazen Argue et sa femme Jean. Beaucoup d'entre nous savent qu'il s'est rendu en caravane dans les petites localités de la Saskatchewan et de l'Alberta pour demander aux agriculteurs et à leurs femmes ce que le gouvernement pouvait faire pour les aider. Dans sa lutte, il n'a pas hésité à manifester devant l'ambassade des États-Unis pour inciter le gouvernement de ce pays à instaurer des pratiques commerciales équitables, de façon que le Canada puisse faire concurrence à ses industries d'égal à égal.

J'ai entendu la députée de St. Paul's parler de l'excellent rendement de nos exploitations agricoles et de l'efficacité de nos agriculteurs. Cependant, les États-Unis et d'autres pays accordent à leurs agriculteurs des subventions si élevées que les nôtres ne peuvent même pas récupérer les frais de leurs semailles; voilà pourquoi nous disons que le gouvernement doit intervenir et faire des pieds et des mains pour faire reconnaître le principe de pratiques commerciales équitables entre les pays. On dit que le Canada figure parmi les principaux participants aux négociations du GATT. Pourtant, tout ce que les agriculteurs canadiens en ont retiré, c'est un beau zéro.

Aujourd'hui, nous le savons, le premier ministre (M. Mulroney) rencontre ses homologues provinciaux. Si j'étais l'un d'eux et que je représentais l'ouest du Canada, je dirais au premier ministre: «Ne vous donnez pas la peine de nous rendre visite. Contentez-vous de nous envoyer l'argent. Par ailleurs, monsieur le premier ministre, ne vous donnez pas la peine de nous inonder de promesses fleuries, car nous avons déjà les 338 promesses qui figurent dans votre brochure électorale: nous ne vous croyons plus.»

Dans une brochure qu'elle a distribuée à tous ses membres à la fin de janvier 1985, la Fédération ontarienne de l'agriculture a cité des tas de promesses que le premier ministre avait faites à l'époque où il était chef de l'opposition officielle. Les temps ont changé et lui aussi. Nous avons entendu le gouvernement faire état des malheurs des gouvernements précédents. Il nous en a rebattu les oreilles. Il se répète comme un vieux disque rayé.

Article 29 du Règlement

Nos agriculteurs et nos concitoyens voudraient bien savoir quand le gouvernement, à qui ils ont accordé la plus grosse majorité de l'histoire du Canada, va commencer à remplir les promesses qu'il a faites aux petites gens. Quand va-t-il s'exécuter, ou préfèrera-t-il simplement abandonner les fermes qui sont présentement au bord de la faillite? Nous avons entendu des chiffres—seulement 50 par mois, selon le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et la ministre d'État chargée de la Privatisation. A tous les mois, une cinquantaine d'exploitations agricoles risquent de disparaître par suite d'une décision qui prendra effet à compter de minuit ce soir et sur laquelle le gouvernement pourrait encore revenir. Il a encore le loisir de respecter la promesse qu'il a faite de laisser les agriculteurs consolider leurs dettes avec l'aide de la Société du crédit agricole une fois qu'il aura établi le moratoire sur toutes les saisies-arrêts décrétées par la Société.

Je pourrais poursuivre encore longtemps, mais il y a beaucoup d'autres députés de mon parti qui voudraient demander au gouvernement . . .

M. Mayer: Pourquoi ne nous dites-vous pas quelle est votre politique?

Mme Copps: Le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) me demande de dire à la Chambre quelle est notre politique. Je tiens à dire au ministre qu'il devrait avoir pour politique d'agir immédiatement pour aider ces agriculteurs—et il connaît la situation puisqu'il en est un lui-même—qui ne récupèrent même pas ce qu'il leur en a coûté pour semer les céréales qu'ils vendent cette année sur le marché. Telle est la situation, et il la connaît. Et pourtant lui et ses collègues sont prêts à imposer à partir de minuit ce soir des mesures draconiennes pour acculer à la faillite des exploitations agricoles du Canada tout entier et les faire saisir. Il n'a donc pas à crier de part et d'autre de la Chambre après les députés de l'opposition qui ont été les seuls à forcer le gouvernement à tenir un débat d'urgence. Nous voudrions le voir agir, prendre la décision de mettre fin aux saisies d'exploitations agricoles, et prendre une décision également au sujet du programme des paiements d'appoint. Voilà des semaines, voire des mois, que nous le pressons à la Chambre de présenter un programme de paiements d'appoint au moins équivalent à celui qui était en place l'année dernière. Nous n'avons entendu jusqu'ici qu'un silence retentissant des banquettes ministérielles.

Où sont ce soir les députés de l'Ouest du côté ministériel à la Chambre? Où sont-ils? Ne se préoccupent-ils pas de leurs agriculteurs? Je vois un député en face qui occupait récemment le fauteuil du Président, un excellent député. Faut-il rappeler que le débat de ce soir est un débat d'urgence, que nous étudions un problème qui pourrait bien signifier la ruine des agriculeurs du Canada, et qu'à part le député de Bow River (M. Taylor), pas un seul conservateur de l'Ouest ce soir ne s'est donné la peine de les défendre? Je mets ces députés au défi—et le ministre qui jette un coup d'oeil autour pour voir si je me trompe. Y a-t-il un député de l'Ouest du Canada?

M. Wise: Vous vous trompez.

Mme Copps: Sauf le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé, que j'ai déjà mentionné, où sont donc passés les députés de l'Ouest à l'arrière-ban?

M. Mayer: Où êtes-vous députés de l'Ouest?

Mme Copps: Ces députés ne sont pas intervenus. Prenez ma parole que les députés de l'Alberta qui ont été portés par la vague de 1984 le seront encore aux prochaines élections, mais dans le sens contraire cette fois.

Je serais enchantée de poursuivre encore, mais je veux céder la place à d'autres députés qui voudraient pouvoir convaincre le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé de revenir sur leur décision, de ne pas mettre fin au moratoire sur les saisies agricoles. Le gouvernement n'a rien prévu pour soutenir ces exploitations agricoles maintenant au bord du précipice. Nous ne pouvons pas nous permettre d'en perdre 50 par mois. Nous ne pouvons pas perdre 600 exploitations agricoles par année. Si le ministre a autre chose à dire, je le prie de poursuivre ce débat et nous participerons bien volontiers.

M. Mayer: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si, par consentement unanime, les députés voulaient bien être assez bons de m'autoriser à parler de nouveau, je pourrais répondre à certaines des observations de la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps).

Mme Copps: Je regrette, nous sommes trop nombreux à vouloir parler.

M. Mayer: Je serais on ne peut plus heureux, avec le consentement unanime, de répondre à l'aimable proposition de la députée et de développer certaines des choses que nous faisons.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme Copps: Beaucoup de députés attendent pour parler. Je veux entendre des discours sensés.

[*Français*]

M. Girard: La députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a mentionné que les députés conservateurs n'étaient pas intéressés au débat. Je pense qu'elle devrait constater qu'on a eu 28 députés conservateurs qui ont déjà parlé, dont 10 ministres. Non . . .

M. le vice-président: A l'ordre! Je m'excuse d'interrompre le député, mais je ne crois pas que ce soit un rappel au Règlement. C'est plutôt une question de débat qui pourrait sans doute être très intéressante.

Débat. La parole est à l'honorable député de Comox—Powell River (M. Skelly).

[*Traduction*]

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, la nature du débat commence à devenir intéressante. Il est curieux que l'on s'assoie ici et que l'on passe une grande partie de son temps à se lancer des invectives d'un côté à l'autre.

Mme Copps: Invectives!

M. Skelly: Je m'excuse, la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) corrige ma prononciation, c'est très utile. Ses apports sont bien connus et appréciés de cette Chambre.

Mme Copps: Merci.

M. Skelly: Ce que nous pourrions sans doute faire, c'est commencer à rechercher des solutions à un problème considérable. Sans vouloir être par trop hostile, je dois dire que j'ai écouté la ministre d'État chargée de la Privatisation (Mme McDougall) nous exposer l'excellent travail que les conservateurs ont accompli dans toute l'histoire. Je suis sûr que c'était pour donner à la Chambre une idée sur la façon de résoudre le problème. Si je me souviens bien, elle a dit que c'était un gouvernement conservateur qui avait institué, en raison de son grand intérêt pour l'agriculture, la Commission canadienne du blé. Elle a parlé des tentatives pour stabiliser les prix, des programmes sur le rétablissement agricole des Prairies et d'un certain nombre d'autres initiatives prises suite à la grande dépression.

• (1930)

Jusqu'en 1929-1930, les libéraux ont été au pouvoir. Le gouvernement nous a mené au bord du précipice voire à la catastrophe, et il a déchiré le Canada d'une extrémité à l'autre. Il a considérablement aggravé la dépression.

La ministre d'État à la Privatisation (Mme McDougall) a malheureusement omis de signaler que ce sont les conservateurs qui étaient au pouvoir de 1930 à 1935. Durant les quatre premières années du règne du gouvernement de R.B. Bennett, les problèmes hérités du gouvernement libéral antérieur se sont aggravés. C'est sous R.B. Bennett que nous avons vu l'économie et l'agriculture se détériorer le plus.

Durant la dernière année de son mandat, le premier ministre, R.B. Bennett, tout ce qu'il y a de plus conservateur, a dit ceci: «Nous nous y sommes très mal pris. Il faut changer complètement d'attitude». Le gouvernement a alors proposé une des solutions les plus clairvoyantes jamais vues.

Je crois que R.B. Bennett a fait une crise cardiaque au début de cette année-là et qu'il n'avait pas assez d'énergie pour veiller lui-même à ce que ces programmes soient menés à bien ou à en discuter au cours de la campagne électorale suivante, et lorsque les libéraux ont repris le pouvoir, ils ont sabré dans le tas, si bien qu'il a fallu attendre longtemps avant que la plupart d'entre eux atteignent leur objectif.

Ce que je veux dire, monsieur le Président, c'est qu'après quatre années d'erreurs, les progressistes conservateurs ont fini par reconnaître qu'ils étaient complètement dans l'erreur. En 1935, la dernière année de leur mandat, ils ont apporté des changements considérables; ils ont adopté des mesures visant à aider l'agriculture, à résorber le chômage et à améliorer la situation économique en général.

C'est ce qui manquait dans le discours de la ministre d'État à la Privatisation. Il faut espérer que le gouvernement verra son erreur et qu'il changera d'orientation, tout comme R.B. Bennett l'a fait au cours de la dernière année de son mandat, et qu'il essayera de mettre en place des programmes en vue d'aider le pays et surtout l'agriculture.

Il se trouve dans la vallée de Comox certaines des quelques terres arables de première catégorie que compte la Colombie-Britannique. Il y a dans cette vallée certains agriculteurs très travailleurs et déterminés, des gens qui suent sang et eau pour maintenir la ferme familiale en activité et pour que l'agriculture continue à jouer un rôle important dans l'économie de la vallée.

Dans le but de protéger les terres arables, le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique a adopté un programme de réserves foncières. Cette mesure a obtenu l'appui de la majorité de la population de la province, mais elle a eu pour effet de priver les agriculteurs des autres options économiques. Ils devaient cultiver la terre.

Sous le gouvernement précédent, comme on l'a dit à maintes reprises au cours du débat, le prix des produits agricoles a beaucoup fluctué, tandis que les coûts de production ne cessaient d'augmenter. Les agriculteurs se sont donc endettés. Nous avons également traversé une période où les taux d'intérêt étaient extrêmement élevés.

Les remarques de la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) m'ont beaucoup intéressé quand elle a dit que le taux proprement dit n'a guère d'importance, ce qui compte, c'est l'écart.

Si un agriculteur paye entre 22 et 25c. d'intérêt sur chaque dollar qu'il doit, au lieu de 10c., soit 10 p. 100, il y a assurément une grosse différence. Même si les taux d'intérêt se sont améliorés, au début des années 80, ils ont atteint un tel niveau que la dette s'est accumulée à un rythme effrayant, et la plus grosse partie de cette dette, bien souvent, correspondait aux paiements d'intérêts accumulés.

L'Association des banquiers canadiens, organisme connu pour venir en aide à l'agriculteur et soutenir sans réserve le maintien de la ferme familiale au Canada, a fait quelques remarques intéressantes dans le mémoire qu'elle a présenté au comité permanent de l'agriculture en 1986. En fait, elle a recommandé d'obliger les familles d'agriculteurs à renoncer à l'agriculture. Elle a recommandé un programme de transition visant à réorienter les agriculteurs, à les recycler et à leur faire quitter la ferme—dans le but, je suppose, de remettre les fermes aux grosses sociétés agricoles, comme cela s'est fait aux États-Unis et dans l'est du pays.

L'Association des banquiers a également recommandé de créer des bureaux d'examen de l'endettement agricole. Le gouvernement a commis une grave erreur à cet égard. S'il avait prévu, dans la loi, d'établir ces bureaux d'examen sur des bases solides, ils joueraient un rôle efficace. Ils pourraient réunir l'agriculteur et ses créanciers pour les amener à conclure un accord financier réaliste, viable, permettant de préserver l'exploitation familiale, comme on en a parlé au cours de ce débat.

Si le gouvernement avait donné à ces bureaux d'examen le pouvoir de conclure une entente exécutoire entre le cultivateur et ses créanciers, il serait mieux en mesure, maintenant, d'élargir son aide financière aux agriculteurs. Il est absolument indispensable de conclure une entente de stabilisation entre le cultivateur et ses créanciers. C'est là un élément absolument essentiel de tout effort de reconstruction agricole que nous entreprendrons.

Qu'en pense l'Association des banquiers canadiens? «Il n'en est pas question». Elle veut que les bureaux d'examens puissent seulement donner des conseils. Je ne connais pas un seul banquier au Canada qui suive ce genre de conseils. Il se contente d'examiner ses comptes et de percevoir son argent.

Nous avons besoin de bureaux d'examens autorisés à obliger le créancier à conclure avec le cultivateur une entente raisonnable pour le remboursement de façon à lui laisser un revenu suffisant pour vivre. Ces bureaux permettraient au gouvernement d'élargir ses programmes d'aide.

Le gouvernement a fait toutes sortes de promesses à son arrivée au pouvoir. Il a parlé de créer des agro-obligations qui serviraient à financer les prêts agricoles. Ces promesses électorales ne se sont jamais matérialisées.

L'Association des banquiers canadiens s'oppose également à tout moratoire sur la dette. L'Association des banquiers canadiens, amie fidèle des agriculteurs, s'est donné pour mission de supprimer l'exploitation familiale, de chasser les agriculteurs de leurs terres et de les remplacer par de grosses entreprises, détruisant ainsi l'un des piliers les plus solides de la société canadienne. Notre parti n'entend pas assister impassiblement à cette opération. Voilà pourquoi nous tenions à ce que ce débat ait lieu. Quand il prendra fin, nous espérons que le gouvernement annoncera la poursuite du moratoire jusqu'à ce qu'il ait pu instaurer une politique efficace.

Monsieur le Président, avant de venir à la Chambre, je me suis justement entretenu avec un agriculteur de ma circonscription. Il serait intéressant de décrire sa situation personnelle puisqu'il comptera sûrement parmi les premières victimes de la Société du crédit agricole. En effet, il satisfait à bon nombre des critères.

Nos vis-à-vis ont affirmé que 50 exploitations par mois seulement seraient touchées à la fin du moratoire. Quand on a demandé des explications au ministre, il a répondu que la Société du crédit agricole n'avait du personnel que pour traiter ce nombre de cas.

A vrai dire, si l'on tient compte uniquement du critère selon lequel la Société saisira les biens de tous ceux qui ont cumulé un retard de remboursement de deux ans et plus, des milliers d'exploitations agricoles seront vouées à la disparition. On peut aussi penser qu'aussitôt la levée du moratoire, les autres créditeurs, pour protéger leurs intérêts, entreront aussi en action . . .

M. Mayer: Vous savez pertinemment que c'est faux, que cela ne se peut pas.

M. Skelly: Le ministre souhaite-t-il intervenir? S'il a de bonnes nouvelles pour nos agriculteurs, je serai plus qu'heureux de reprendre mon siège.

Je suppose qu'il n'en a pas, monsieur le Président, et je le déplore vivement.

M. Mayer: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: La parole est à l'honorable ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer).

M. Mayer: Étant donné que le député est plein de bonne grâce, il pourrait peut-être chercher à obtenir le consentement unanime de la Chambre, afin que je puisse transmettre certaines bonnes nouvelles.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Skelly: C'est vraiment regrettable, monsieur le Président. Pour ma part, je serais plus que disposé à entendre ce que le ministre a à offrir aux agriculteurs.

S'il est faux que la Société du crédit agricole ne peut traiter que 50 cas par mois, je voudrais alors demander au ministre de nous préciser le chiffre exact. J'aimerais savoir combien d'agriculteurs seront acculés à la faillite chaque mois.

Selon moi, lorsque les autres créanciers comme la banque—et les agriculteurs canadiens doivent encore d'importantes sommes aux banques—verront que la Société du crédit agricole procède à une saisie et qu'il reste certains actifs, ils acculeront l'agriculteur en question à la faillite, afin de récupérer leur argent. Les autres créanciers fondront sur les agriculteurs comme des vautours. La levée de ce moratoire ce soir placera les agriculteurs dans une situation fort délicate face à leurs autres créanciers. La Société du crédit agricole n'a peut-être pas suffisamment d'employés à ce stade-ci, mais d'autres créanciers pourraient bien entreprendre la procédure nécessaire et acculer les agriculteurs à la faillite, avant que la Société du crédit agricole n'exerce ses options.

• (1940)

Selon moi, il s'agit là de l'une des pires mesures prises à la Chambre des communes depuis bien longtemps. Elle touchera des milliers de personnes. D'autres organismes voudront se saisir des entreprises insolvables.

On a discuté plus tôt de la politique que le gouvernement devrait suivre. Tout d'abord, on ne doit pas permettre la levée du moratoire. En deuxième lieu, il faut faire quelque chose au niveau du libre-échange. Il faut éviter d'entraîner plus loin dans la direction que prend le gouvernement les agriculteurs et l'industrie agricole du Canada. Les offices de commercialisation et les autres organismes de même nature protègent les agriculteurs depuis des années. Ils leur ont permis de gérer l'offre en fonction de la demande et de donner aux prix une longueur d'avance par rapport aux coûts de production. Si tout cela est détruit par le libre-échange, la production agricole n'existera plus au Canada.

Si on permet aux Américains d'expédier du lait au Canada et de le vendre à des prix inférieurs à ceux du produit canadien, alors on peut dire adieu aux producteurs laitiers canadiens. Il en va de même pour les producteurs de légumes et les exploitants de vergers. J'estime que nous serons plongés dans de graves difficultés sur toute la ligne si une entente de libre-échange permet aux Américains d'écouler leurs produits au Canada et de baîllonner nos offices de commercialisation. Les conséquences seront tragiques. Si les établissements financiers du Canada avaient l'impression que c'est ce qui allait se passer, alors ils s'empresseraient de faire main basse sur l'actif des exploitations agricoles avant de tout perdre en raison du libre-échange. La question est d'une extrême gravité en effet.

Comme première mesure, on doit annuler la levée du moratoire. On doit créer un bureau d'examen de l'endettement agricole qui ait le pouvoir d'imposer aux créanciers des ententes exécutoires, de manière à ce que les agriculteurs puissent subsister et continuer de nourrir leur famille tout en remboursant leurs dettes. Cette mesure qui assurerait la survie de l'agriculteur est absolument indispensable. Le gouvernement canadien doit garantir qu'en signant un accord de libre-échange il ne signera pas du même coup l'arrêt de mort des offices de commercialisation du Canada et, par ricochet, celui des agriculteurs canadiens. Selon moi, aucun député du Parlement doté d'intelligence ne souhaite un tel malheur. Pourtant, le gouvernement n'a pas dit qu'il protégerait le régime des offices de commercialisation et le régime de gestion de l'offre qui caractérisent l'économie canadienne.

Nous reconnaissons tous que le gouvernement, à son honneur, a mis 1 milliard de dollars à la disposition des agriculteurs canadiens. Il s'est efforcé de réduire le tarif-marchandises. Il y a fait preuve d'une certaine dose de cynisme en faisant coïncider le programme de 1 milliard de dollars avec les élections de Saskatchewan, mais néanmoins, c'est 1 milliard de dollars donné à une bonne cause. Il a établi le programme de plusieurs millions de dollars pour le tarif-marchandises qui constitue un autre pas dans la bonne direction. Malheureusement, cela ne suffit pas. Si nous voulons éviter la disparition de l'exploitation familiale et de l'agriculture, il faut y injecter constamment des capitaux afin d'alléger l'endettement des agriculteurs canadiens. C'est absolument nécessaire.

Il importe également d'encourager la commercialisation rationnelle des secteurs qui ne sont pas encore réglementés de façon que les agriculteurs puissent avoir un système de soutien des prix qui leur permettra de produire pour les Canadiens des aliments à des prix supérieurs au coût de production. Par exemple, l'industrie de la pomme de terre de l'est du Canada a un marché extrêmement important aux États-Unis. Par ailleurs, des pommes de terre en provenance des États-Unis sont expédiées en Colombie-Britannique et en Alberta, en quantités presque incontrôlées et à des prix non réglementés, ce qui fait tomber le prix des produits canadiens en dessous du coût de production.

Le tribunal d'antidumping de la Colombie-Britannique a imposé des droits de douane pour arrêter cette importation, laquelle se fait maintenant en Alberta et les excédents albertains sont maintenant écoulés en Colombie-Britannique. Les agriculteurs sont continuellement handicapés par le manque de réglementation concernant la commercialisation des pommes de terre au Canada. Il y a beaucoup d'autres sujets d'inquiétude. Un office national de commercialisation qui aurait pour mission d'assurer la commercialisation rationnelle des produits canadiens serait certainement d'une très grande utilité.

Bref, monsieur le Président, il ne faut pas lever le moratoire. Cela déclencherait une pagaille complète. Il faut renforcer le pouvoir des bureaux d'examen de l'endettement et leur permettre de conclure des accords exécutoires entre le créancier et l'agriculteur pour permettre à ce dernier de ne pas quitter la terre. Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent verser davantage d'argent pour alléger l'endettement. Nous devons garantir aux Canadiens que le libre-échange ne va pas tuer l'agriculture canadienne. Il faut conserver tels quels les offices de commercialisation et leur permettre de gérer librement le marché canadien. Lorsqu'il n'existe pas d'offices de commercialisation pour établir les prix et assurer la stabilité du marché canadien, il faut encourager leur création.

Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent s'entraider et nous devons réussir si nous voulons conserver au Canada quelque chose dont nous sommes tous partisans, soit l'exploitation agricole de type familial.

• (1950)

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat qui est très important. Je suis un peu déçu, cependant, de certaines réactions du député de Papineau (M. Ouellet) qui s'est sauvé comme une petite souris tout à l'heure quand il affirmait en cette Chambre que c'était dur de vivre quand les conservateurs étaient là. Et moi je dois vous dire que je me souviens avec beaucoup de passion de la période du rapatriement de la Constitution où il était présent et où il a été l'un des grands responsables de l'exclusion du Québec de cette entente et, aujourd'hui, au Lac Meech, on a essayé de réparer ces erreurs qui ont été commises.

Cela dit, je pense que l'important c'est de nous préoccuper de nos agriculteurs de l'Ouest. Et en début de semaine, le premier ministre (M. Mulroney) disait en cette Chambre: Je douterais que les grands journaux du pays fassent les premières pages de cette question-là. Malheureusement, il avait raison.

J'ai été un peu déçu encore aujourd'hui suite à toutes les heures de débats de l'ensemble des députés ici en cette Chambre et étant donné le fait que les ministres des trois partis qui veulent aider les agriculteurs de l'Ouest, j'ai été étonné qu'il n'y ait à peine que quelques secondes à la télévision anglophone et rien du tout à la télévision francophone sur cette question fondamentale des problèmes des agriculteurs de l'Ouest. Et je dois dire que cela me fait vraiment quelque chose. Je ne peux pas admettre que nos grands journaux, nos grands médias ne portent pas attention aux problèmes réels des gens d'une grande partie de notre pays. Mais quand même, dans *La Presse* d'aujourd'hui il y avait un article de M. Pierre Gingras qui était quand même très bien. M. Gingras reconnaît, bien sûr, comme nous tous les problèmes de l'agriculture. Mais ce qui est important, c'est qu'il reconnaît dans son article tout le travail que les conservateurs, que mon parti, que mon premier ministre, que le ministre de l'Agriculture (M. Wise), que mes collègues ont fait depuis 30 mois qu'on est au pouvoir pour aider les producteurs agricoles.

Article 29 du Règlement

Moi, je me souviens, quand je suis arrivé ici, bien que je sois d'une circonscription rurale, je ne suis pas un spécialiste de l'agriculture. On produit à peu près de tout dans ma circonscription. J'ai d'excellents amis qui sont agriculteurs et je suis régulièrement en contact avec eux. Et j'ai appris énormément en agriculture. Depuis qu'on est ici, et mes collègues peuvent le dire, on a essayé de corriger des erreurs qui avaient été commises par le gouvernement antérieur, appuyé des néo-démocrates. Depuis deux jours et demi, on entend ici dans cette Chambre l'opposition critiquer toutes les procédures, toutes les actions du gouvernement. Il les ont critiquées. Mais ils n'ont apporté aucun élément nouveau, aucun élément pour essayer de solutionner les problèmes des agriculteurs de l'Ouest.

Cet après-midi, lorsque le ministre des Transports (M. Crosbie) annonçait qu'on injecterait 64 millions de dollars dans le transport des grains dans l'Ouest, je voyais sourire les gens de l'opposition.

M. Gauthier: Ce n'est pas vrai!

M. Ferland: Bien c'est vrai! Je m'excuse, monsieur le député, c'est ce qu'on a fait. C'est 64 millions de dollars qu'on a injectés: 2 $ la tonne. C'est cela qu'on a fait.

M. Gauthier: Ce n'est pas vrai. On va s'en reparler tantôt.

M. Ferland: Mais remarquez qu'en agriculture, je n'ai jamais vu les libéraux comprendre rien de rien en agriculture en cette Chambre. On en a eu la preuve. Pendant des années, le marasme en agriculture n'a jamais été aussi grand que du temps que vous avez été là. Vous avez laissé monter les taux . . .

M. Gauthier: Les années 1970 ont été les meilleures. On a vendu . . .

M. Ferland: Monsieur le Président, lorsque les libéraux parlaient et déblatéraient en cette Chambre, on souffrait en silence de les entendre. Alors, je demanderais aux députés de l'opposition de se taire et d'écouter, même s'ils trouvent cela dur pour leurs pauvres oreilles. Comment voulez-vous que ces gens-là soient en mesure de parler des problèmes de l'Ouest alors qu'ils ont un seul député? Et semble-t-il, n'oubliez pas cela, mes collègues, le leader libéral est allé dans l'Ouest dans les trois dernières semaines: 32 fois en 18 jours. Ce n'est pas croyable, je ne sais pas si le parti lui a acheté un avion, mais il voyage vite en «bibitte» dans l'Ouest. Trente-deux fois en dix-huit jours! Il faut le faire! Mais de toute façon, c'est peut-être du déblatérage de journalistes. J'ai lu cela aussi aujourd'hui dans les journaux.

Mais il reste tout de même, monsieur le Président, que je trouve inadmissible le fait que ces gens-là de l'opposition s'acharnent à essayer de détruire et refusent de reconnaître toute l'aide que notre gouvernement a apportée pour les producteurs agricoles. On a travaillé encore avant-hier avec le ministre des Transports pour essayer de trouver une solution pour diminuer les coûts. C'était inadmissible, bien sûr, qu'on laisse monter les tarifs de 39 p. 100, alors que les coûts du blé ont baissé de 18 p. 100. C'était inadmissible et il fallait qu'on trouve une solution. On en trouve une: On propose d'injecter 2 $ la tonne en aide, de façon que ce soit non pas une augmentation de 39 p. 100, mais d'à peine 5 p. 100. On ridiculise cette aide-là. On dit qu'on ne veut pas aider encore les producteurs agricoles.

Monsieur le Président, depuis qu'on est ici, en 30 mois, on a porté plus de 400 actions, seulement au niveau de l'agriculture. C'est un budget où on n'a pas coupé. Au contraire, on a ajouté continuellement des fonds dans le domaine de l'agriculture. On a près de 7 000 millions de dollars investis en agriculture, dont l'Ouest a eu une bonne partie, bien sûr. Il y a eu la politique laitière qui a favorisé bien sûr les producteurs laitiers du Québec. Mais ce sont des outils qu'il fallait assurer et donner à nos producteurs agricoles, et on l'a fait et avec grand plaisir.

Mais il y a un autre facteur aussi que l'opposition ne semble pas comprendre. C'est que nous, en tant que gouvernement, avons travaillé en consultation constante avec les producteurs, qu'ils soient de l'Est, du Centre ou de l'Ouest. On les a toujours consultés et, la preuve, les agriculteurs sont contents du travail que l'on fait ici en cette Chambre en tant que gouvernement. Mais, moi, je peux vous dire que je suis grandement fier du travail de mon premier ministre (M. Mulroney), du travail du ministre de l'Agriculture, de celui qui s'occupe de la Commission canadienne des grains et ainsi de suite. L'ensemble de mes collègues a fait un travail fantastique au niveau de l'agriculture, on doit se le dire.

Lorsque mon collègue néo-démocrate tout à l'heure parlait des craintes en ce qui regarde le libre-échange . . . Je me dois encore de leur rappeler aux néo-démocrates qu'il y a eu des engagements ici le 16 mars où on a dit: Les offices de commercialisation ne font pas partie des négociations. Et je me souviens, moi, d'avoir vu les libéraux et les néo-démocrates voter contre cette motion-là. Il faut le faire. Les gens ont peut-être la mémoire courte mais je peux vous dire qu'on va vous le rappeler. Vous avez voté contre cette motion-là. Mais on a déclaré et ce à plusieurs reprises que les offices de commercialisation n'étaient pas sur la table de négociations. Croyez-vous qu'on aurait instauré une politique laitière à long terme, ce qui était réclamé depuis des années par les producteurs agricoles, depuis 1981, on réclamait une politique laitière à long terme, c'est nous qui l'avons donnée.

Une voix: Cela avait été promis par les libéraux.

M. Ferland: Cela avait été promis par les libéraux avec l'appui des néo-démocrates, mais ces promesses-là n'ont jamais été tenues. Nous, on l'a tenue notre promesse, puis on l'a livrée la marchandise. Cette politique laitière-là on ne l'aurait jamais donnée si on avait voulu quelques mois plus tard aller la négocier. Ce n'est pas négociable la politique laitière. La culture au Canada n'est pas négociable non plus. Cela a été clairement dit ici. C'est clair!

M. McCurdy: Avec les conservateurs: tout le pays aux États-Unis.

M. Ferland: Laissez-moi finir, vous parlerez à votre tour. Vous aurez tous l'occasion de parler. Les débats ne sont pas finis, mon cher ami. Prenez votre temps.

Je me suis permis aussi, monsieur le Président, de relire certains discours de mes collègues de l'opposition. On est rendu à quelque chose comme plus de 150 pages mais, hier après-midi, à 16 heures, on en avait 150 pages. Pas besoin de vous dire que les meilleurs discours je ne les ai pas trouvés chez les libéraux, ni chez les néo-démocrates. Je n'ai pas trouvé là-dedans matière en tout cas à réflexion ou des idées nouvelles. Le député de Terrebonne (M. Toupin) dans les premières lignes de son discours disait:

. . . j'aimerais profiter de l'occasion pour faire part de nos politiques, nous du Nouveau parti démocratique . . .

Je pourrais peut-être dire: «N» pour nous, «P» pour professionnels et «D» pour démagogues, cela fait: Nouveau parti démocratique. Je n'ai rien trouvé là-dedans. Il a parlé pendant 20 minutes et n'a rien dit.

Si je regarde une autre spécialiste de l'agriculture qui venait de Vancouver-Est, la députée néo-démocrate de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell). Elle disait: Pour aider les producteurs de l'Ouest, il faudrait leur donner des garderies. Je pense que ce n'est pas tout à fait des garderies dont ont besoin ce soir les gens de l'Ouest. Ce qu'ils avaient besoin de savoir c'est ce que le ministre des Transport leur a annoncé cet après-midi, à savoir qu'on leur donnerait une aide de 64 millions de dollars pour les aider à transporter leur blé. Cela c'était le genre d'aide dont avaient besoin les agriculteurs, et c'est le genre d'aide qu'on leur a donnée et qu'on va leur donner.

On a travaillé à négocier à travers le monde. C'est la première fois. Il y a un détail qu'on oublie souvent, monsieur le Président, et l'opposition n'en parle pas. Il n'y a jamais eu un premier ministre du Canada avant le premier ministre actuel qui a exigé que dans les négociations du GATT on mette en tête de liste l'agriculture. Et cela va se faire au *Tokyo Round*. Mais qui l'a demandé et qui l'a fait? Un gouvernement libéral? Jamais, monsieur le Président, ils n'auraient osé penser à cela eux qui allaient dans l'Ouest et qui allaient rire des producteurs de l'Ouest. Nous ce qu'on leur a dit aux gens de l'Ouest: On va travailler à le vendre votre grain. On a dit aux producteurs de l'Est: On va essayer de vous aider à les vendre vos produits à travers le monde. On va essayer d'enrayer la guerre mondiale. Mais il n'y a pas un producteur agricole dans ce pays-là, monsieur le Président, qui peut avoir la prétention que le Canada puisse soutenir ou supporter une guerre contre les États-Unis ou contre la CEE au niveau des grains. Je pense que tout le monde est conscient au Canada et les premiers qui sont conscients de cette question-là ce sont les producteurs agricoles qui savent fort bien que si nous voulons vraiment régler les problèmes au niveau de l'agriculture, il faut d'abord les négocier au niveau du GATT.

Mais bien sûr, au jour le jour, il faut porter les actions. Et ce que je disais tout à l'heure, on en a porté des centaines d'actions depuis 30 mois pour aider l'agriculture, que ce soit les pomiculteurs au Québec, en Colombie-Britannique, que ce soit les nouveaux offices qu'on va créer pour les producteurs de pomme de terre, et ainsi de suite. Parlons des oeufs d'incubation que l'on vient d'instaurer à la demande des producteurs agricoles. Mais ce sont des choses qu'on a faites, qu'on continue à faire et qu'on va continuer à faire. Mais ce n'est pas en écoutant les discours vides que j'ai entendus ici en cette Chambre de la part de l'opposition qu'on va faire avancer la question de l'agriculture dans ce pays.

Monsieur le Président, bien au contraire, c'est en essayant, et j'aimerais bien d'ici la fin du débat, j'ai hâte de voir les propositions concrètes que vous allez avoir à nous offrir et vous nous direz en même temps, à l'aide de vos propositions concrètes, combien d'argent cela va représenter et vous essaierez de nous expliquer en même temps à quel endroit on va le prendre cet argent-là. Parce qu'il y a une réalité de ce côté-là de la Chambre que l'on semble oublier: «Dépensez, dépensez et dépensez!», mais ne vous posez pas de question à savoir où vous allez prendre l'argent. On l'a découvert quand on est arrivé ici en 1984, on avait 240 milliards de déficit, une petite surprise. Sauf qu'il faut payer nos dettes maintenant. Je comprends que ce n'est pas important pour les néo-démocrates de payer ses dettes. Même si on hypothéquait la 42^e^ génération de ce pays-là, ça ne peut pas les intéresser, eux autres ils vont être morts. Ce n'est pas grave, ils en auront profité et ils laisseront payer la facture aux autres. Ce n'est pas de même tout à fait que cela se passe quand on veut bien administrer un pays, que l'on veut démontrer qu'on est un pays sérieux, et la preuve qu'on est un pays sérieux: les taux d'intérêt ont diminué. Pourquoi? Parce qu'on a continué à endetter le pays ou parce qu'on a eu des politiques qui étaient réalistes.

M. Robinson: Et le taux de chômage?

M. Ferland: Le taux de chômage, il a baissé mon cher collègue.

M. Robinson: Seulement à Toronto.

M. Ferland: C'est épouvantable comment vous avez la mémoire, mais alors là très courte, les néo-démocrates. Ce n'est vraiment pas gros comme mémoire ce que vous pouvez avoir. Remontez à quelques mois, vous allez voir à quel niveau étaient le taux de chômage et les taux d'intérêt. Et qu'est-ce que vous avez fait à l'époque où les gens payaient 23 et 24 p. 100, alors que le prix du pétrole augmentait, que vous avez créé Petro Canada de l'autre côté. Allez-y donc à coups de milliards. Les résultats que l'on vit maintenant aujourd'hui et la raison du débat que nous avons et les problèmes qui sont vécus dans l'Ouest découlent des stupidités que vous avez faites pendant des années, des politiques qui ne tenaient pas debout parce que vous avez essayé de vous «péter les bretelles» en essayant de faire rêver les gens. Ce n'est pas du rêve que l'on vend dans ce pays-là. Il n'y a rien de moins rêveur qu'un agriculteur, parce que quand il se lève le matin, lui, il regarde son champ, et il s'occupe de le labourer et de le travailler. Il n'a pas le temps de rêvasser, c'est un travailleur, lui, mais vous autres, par vos belles paroles et vos beaux grands rêves, vous avez foutu l'économie de l'Ouest canadien dans le trou. C'est cela qui s'est passé.

M. Champagne (Champlain): Il disait: «Serrez-vous la ceinture!», et il avait des bretelles!

M. Ferland: Je comprends donc, oui. Trudeau pouvait se permettre de dire: «Serrez-vous donc la ceinture!», il avait de petites bretelles blanches par en-dedans, ça paraissait bien. De toute façon, monsieur le Président, je pense que ce qui est important pour les agriculteurs de l'Ouest, c'est qu'ils sachent, que l'ensemble des producteurs soient au courant que les députés conservateurs de l'Est du Canada les appuient dans leur travail, et je peux vous dire qu'encore hier l'ensemble des députés du Québec travaillaient en collaboration avec les ministres du Transport à trouver une solution pour éviter justement de remettre une surcharge sur le dos des producteurs de l'Ouest.

Article 29 du Règlement

Et je peux vous dire que mes collègues de l'Ouest étaient grandement heureux d'avoir l'appui de l'ensemble des collègues du Québec pour les aider à solutionner un problème qu'ils vivent chez eux. Quand on aura un problème dans l'Est, on est persuadé que les gens de l'Ouest nous aideront. Mais en attendant, ce sont eux qui ont besoin d'aide, ce sont eux que l'on va aider et cela va nous faire plaisir de le faire, monsieur le Président.

• (2000)

[*Traduction*]

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, qu'est-ce qui secoue tellement le pays? Pourquoi la Chambre des communes est-elle engagée dans un débat d'urgence depuis trois jours? Il semble que le gouvernement ait touché une corde sensible comme il n'a encore jamais réussi à le faire jusqu'à maintenant. Le geste qu'il a posé a touché les coeurs et les esprits et nous a profondément remués.

Ce soir, le gouvernement va lever le moratoire sur les saisies de la Société du crédit agricole. La décision de lever le moratoire a touché les coeurs et les esprits des députés et elle a certes soulevé les médias. Ceux-ci ont très bien couvert ce débat, quoi qu'en disent certains de mes collègues. Le pays est secoué parce que la question éveille une simple image dans notre esprit, une image que trop de Canadiens âgés gardent de la grande dépression, celle de la saisie d'exploitations agricoles.

Nous revoyons un homme entièrement vêtu et coiffé de noir et portant de longues moustaches qui allait de ferme en ferme en distribuant les ordres de saisie. Cette image est encore fraîche dans la mémoire des gens qui ont vécu la dernière dépression, l'image du huissier sans coeur qui chassait les agriculteurs des exploitations agricoles dans lesquelles ils avaient investi toute leur vie, tout leur travail et toutes leurs économies.

Il n'est pas simplement question ici de vastes statistiques, mais bien d'agriculteurs qui attendent qu'on vienne saisir leurs exploitations agricoles pendant que d'autres régions du pays connaissent une grande prospérité. Il se trouve que je représente l'une de ces autres régions du pays, soit la région dite du «triangle d'or», bien que nous ayons quand même certains problèmes. Tous les Canadiens ont été renversés et émus d'apprendre qu'en cette prétendue fin de récession, on vive des situations dignes des jours les plus sombres et les plus terribles de la grande crise des années 30.

L'image qui se forme dans notre esprit, c'est qu'on s'en prend à des gens qui sont déjà dans le pétrin. La Commission du blé a annoncé que les prix pour 1987 seraient 18 p. 100 inférieurs à ceux de 1986, mais nous savions déjà que les prix du blé pour 1986 étaient 20 p. 100 inférieurs à ceux de 1985.

Comme si les épreuves subies par des gens qui s'efforcent de conserver leurs exploitations et qui tentent d'y apporter des améliorations ne suffisaient pas, le lendemain de l'annonce de la réduction des prix, le gouvernement rendait publique sa froide et insensible décision de lever le moratoire sur les saisies. Cette annonce donnait le signal d'une attaque en règle contre les agriculteurs canadiens dont certains sont d'anciens combattants; ils sont le coeur de notre nation, nos pionniers. Le fait qu'on leur inflige maintenant un tel traitement a touché tous les Canadiens droit au coeur.

Qu'est-ce qui a provoqué ce débat? Ce n'est pas une autre discussion sur les taux d'intérêt, c'est l'image qui s'impose à notre esprit et harcèle notre conscience. Nous ne pouvons pas nous coucher le soir sans penser que nous pourrions nous trouver dans la même situation et que les Canadiens de l'Ouest connaîtront ces souffrances.

Aujourd'hui, le gouvernement a annoncé qu'il allait tempérer le coup dur que le nouveau tarif-marchandises porte aux agriculteurs. Néanmoins, cette annonce n'est porteuse pour eux que de mauvaises nouvelles parce qu'elle se solde par une hausse d'environ 6 p. 100 du tarif-marchandises applicable aux céréales. C'est là l'effet réel de cette prétendue bonne nouvelle. L'annonce n'empêche pas les frais d'expédition des céréales d'augmenter plutôt que de diminuer. Alors que le prix du blé diminue, le tarif-marchandises continue à augmenter ce qui est encore une mauvaise nouvelle. Comment le gouvernement a-t-il pu lever le moratoire sur les saisies sachant que les agriculteurs allaient écoper de cette hausse du tarif-marchandises?

Ce comportement insensible face à des situations mettant en cause des êtres humains a suscité la colère des Canadiens. Cela nous rappelle la terrible époque de la grande crise. Nous est aussi revenu à l'esprit le souvenir de la ministre d'État chargée de la Privatisation (M^me^ McDougall) qui est intervenue tout à l'heure, qui s'empressait de venir au secours des banques avec un milliard de dollars. Elle n'a cependant pas réussi à se trouver d'assez bonnes raisons pour s'empresser d'aller plaider devant le Cabinet pour le maintien du moratoire. Pourquoi ne lutte-t-elle pas pour ceux qui sont éprouvés en ce moment? Elle était si pressée de se porter au secours des banques de l'Ouest qu'elle a réussi à trouver un milliard de dollars. Pourquoi ne pas en faire autant pour les agriculteurs?

Nous savons que le gouvernement a mis un milliard de dollars à la disposition des agriculteurs en général. Nous savons également que les agriculteurs doivent ce cadeau au fait que des élections se déroulaient en Saskatchewan—quel cynisme. En fait, les députés de l'opposition, des gens et des agriculteurs de l'Ouest supplient et implorent le gouvernement depuis des mois—que dis-je, depuis des années—pour obtenir ce genre d'aide. Or celle-ci n'a été accordée que lorsqu'il s'est agi d'aider les conservateurs à remporter des élections provinciales. Ce n'est assurément pas ce que les gens considèrent comme une preuve de bienveillance.

• (2010)

Nous demandons au gouvernement de revenir dès ce soir sur sa décision de lever le moratoire sur les saisies agricoles, en fait nous l'y exhortons. Nous implorons le gouvernement de faire preuve d'un peu de bienveillance aujourd'hui et de venir en aide aux plus défavorisés parmi nos concitoyens. Voilà ce que nous souhaitons.

Je ne crois pas que mes collègues prétendent avoir toutes les solutions. Je ne m'attends pas non plus à ce que le gouvernement ait réponse à tout. Cependant les solutions qu'il propose sont tout à fait inacceptables. L'opposition ne peut que déplorer le caractère impitoyable de cette initiative. Quand elle a rappelé que sa famille avait vécu à la campagne pendant la crise et qu'elle avait failli tout perdre, mais que, grâce à son dur labeur, elle y avait échappé, la ministre d'État chargée de la Privatisation laissait-elle entendre que les agriculteurs devraient travailler plus durement et peut-être qu'alors ils

réussiraient à sauvegarder leur exploitation? C'est inadmissible. Nous savons que bon nombre des agriculteurs qui sont menacés de saisie ont travaillé d'arrache-pied.

Le problème n'est pas qu'ils ne veulent pas travailler. C'est que le prix du blé a chuté. C'est que le gouvernement leur a retiré la protection qui leur aurait donné une chance de plus de poursuivre leur exploitation. Voilà ce qui nous inquiète. Un enfant de cinq ans pourrait donner ce conseil au gouvernement, mais ce dernier manque de compassion et de sollicitude pour ceux qui s'occupent d'agriculture et risquent de voir anéantis leur mode de vie et tout le travail qu'eux-mêmes et leurs parents avant eux ont mis dans l'entreprise familiale.

Le fait que le pays vit une heure cruelle explique que le débat dure si longtemps. Il touche un point névralgique. Le coeur nous fait mal de voir que, dans un pays assez bien nanti comme le nôtre, des concitoyens sont quand même acculés à un sort aussi déplorable. Pourquoi? Ils ne le méritent pas.

Le gouvernement ne parvient pas à reprendre la situation en main. Il n'est pas populaire parce qu'il ne semble pas savoir comment montrer qu'il a de la compassion. Je rappelle aux députés les mesures que le gouvernement a prises, comme celle concernant les médicaments brevetés qui ne tenait pas compte des personnes âgées ni des provinces qui devront dépenser davantage pour fournir les médicaments. Le gouvernement manque de compassion quand il parle de réduire le service rural de livraison du courrier et d'éliminer des bureaux de postes ruraux. Il manque aussi de compassion dans le régime fiscal où nous constatons qu'il assène les plus durs coups à ceux qui gagnent autour de 15 000 $ par année.

Des hausses d'impôt de 75 p. 100 ont frappé ces contribuables tandis que ceux qui gagnent 100 000 $ n'ont vu augmenter leurs impôts que de 4 p. 100. Ce n'est pas de la compassion.

Peter Cook, le critique financier du *Globe and Mail*, a dit en parlant de l'actuel ministre des Finances (M. Wilson), qu'il a réussi à augmenter de 19 p. 100 l'impôt sur le revenu des particuliers, de 33 p. 100 la taxe de vente, de 18 p. 100 la taxe d'accise et de 120 p. 100 la taxe sur l'essence. Ce sont d'énormes augmentations. Pourtant, le ministre des Finances qui a infligé ce traitement aux Canadiens a déclaré le 28 août 1984:

> Nous n'avons pas l'intention d'augmenter l'impôt sur le revenu des Canadiens. Nous devons réduire la taille du gouvernement . . .

Il a réduit la taille du gouvernement ou plutôt celle des gens en leur serrant la ceinture. Il a carrément augmenté les taxes et complètement trahi sa promesse.

Le 1er mars 1985, le ministre des Finances a déclaré ceci:

> Je ne veux pas augmenter les taxes . . . Une augmentation de taxes, surtout si elle est générale, étouffe l'économie, c'est pourquoi je m'y oppose.

Quand on examine la façon dont il a structuré les taxes, il a certainement étouffé les pauvres. Ce sont eux qui paient les taxes tandis que le gouvernement offre une exemption sur les gains en capital de 500 000 $ gagnés en une vie à ceux qui ont des revenus beaucoup plus élevés.

Le gouvernement manque de compassion à un point étonnant. Il semble capable de prendre aux moments les plus inattendus des décisions destructives qui font du tort aux pauvres, qui les appauvrissent tout en enrichissant les riches. Les petites entreprises subissent une hausse des frais postaux. Les compagnies pétrolières indépendantes voient leurs activités menacées et dans certains cas, elles sont acculées à la faillite. Quand le gouvernement a pris le pouvoir, il a imposé une taxe de vente de 9 p. 100. Cette taxe est maintenant rendue à 12 p. 100. De plus, il a imposé de toutes nouvelles taxes sur des articles hygiéniques, sur les médicaments consommés par les personnes âgées et sur certains aliments pour enfants. Cette taxe de 12 p. 100 que le gouvernement a imposée frappe surtout les pauvres.

Le ministre des Finances a dit que les taxes de vente sont régressives et pourtant il a décidé d'en imposer de nouvelles qui font du tort aux pauvres parce qu'ils ne peuvent pas se permettre autant de taxes que les riches. Autrement dit, si on impose une taxe de 10 p. 100 sur un produit, une personne pauvre doit payer cette augmentation au même titre qu'une personne riche. C'est pourquoi cette taxe est régressive. Autrement dit, le gouvernement continue de donner l'impression, aussi bien dans le domaine fiscal, dans celui des affaires que dans le cas de la Société des postes—dans tout ce qu'il touche—l'impression, dis-je, de frapper les pauvres, les vaincus, les opprimés. Le gouvernement semble s'en prendre à eux.

Dans le cas qui nous occupe, le gouvernement a pris le genre de mesure le plus obscène que nous ayons jamais vu. Nous sommes témoins d'une situation où il saisira ou permettra de saisir l'exploitation agricole familiale de centaines de Canadiens. J'ai voulu intervenir à ce sujet parce que je sais ce qui est en jeu. Il s'agit de savoir si nous avons ou non de la compassion. Il s'agit de savoir si le gouvernement se rendra compte ou non qu'à moins de changer d'attitude, il ne gardera pas 24 ou 25 p. 100 de la faveur populaire dans les sondages, mais tombera encore davantage en défaveur, si cela est possible, car les gens de tout le Canada, pas seulement dans le centre mais même dans l'Ouest, en arriveront à la conclusion que le gouvernement est incapable de ressentir de la compassion. Il semble absolument incapable d'adopter une politique cohérente, surtout dans l'intérêt de l'Ouest. Même les gens de l'Ouest perdent maintenant confiance dans le gouvernement. C'est regrettable.

Cette situation menace notre unité. Nous avons toujours eu le sentiment que le Canada formait un seul pays, une totalité, et que lorsqu'une partie du pays était dans le besoin, nous venions à la rescousse avec des paiements de péréquation pour tâcher d'équilibrer la situation. Nous suivions le précepte: «Portez les fardeaux les uns des autres.» Voilà une notion de compassion. Dans la situation dont nous parlons, il semble que nous ne soyons absolument pas disposés en tant que Canadiens à porter les fardeaux les uns des autres. Nous voyons le gouvernement laisser tout le monde agir à sa guise et peu importe ce qu'il arrivera aux plus faibles. C'est la politique du laisser faire que pratique le gouvernement. En refusant d'agir, il dresse devant nous le spectre de la grande dépression, l'image d'un gouvernement qui laisse ses agriculteurs sombrer dans le précipice.

Article 29 du Règlement

• (2020)

Un gouvernement qui autorise des saisies agricoles présente la pire image qui soit. C'est un gouvernement dénué d'intérêt et de compassion.

Par son inertie et son inaction, il est en train de saper l'unité canadienne. Il laisse croire aux gens de l'Ouest que leurs compatriotes de l'Est se désintéressent de leur sort. Mais ce n'est le cas. Nous, de l'est et du centre du Canada, nous nous inquiétons beaucoup de ce qui se passe chez eux. Qu'il soit bien entendu que le sort de cette région nous inquiète. Nous ne voulons pas qu'elle s'imagine ne pas avoir d'avenir avec nous, que nous ne nous soucions pas d'elle, que nous sommes insensibles à ses difficultés. C'est pour cette raison que d'une certaine façon, le gouvernement menace notre unité. Nous devons partager le fardeau des autres, nous devons faire cause commune.

Que les députés d'en face continuent de sourire d'un petit air narquois. Ils sont en chute libre dans les sondages. Ils sont en train de tourner mes propos en dérision. Grand bien leur fasse. Les habitants de l'Ouest ne trouvent pas cela drôle, monsieur le Président, pas drôle du tout. C'est l'unité canadienne qui est en cause, monsieur le Président, et il n'y a pas de quoi rire.

Nous devons montrer de l'intérêt envers les provinces de l'Ouest car les habitants de cette région s'interrogent à notre sujet. Ils se demandent si nous pensons à eux, dans l'Est—et nous le faisons.

En guise de conclusion, je vais lancer un dernier appel au gouvernement: je l'exhorte à maintenir le moratoire sur les saisies agricoles. La levée de ce moratoire entrera en vigueur ce soir à minuit, et je supplie le gouvernement d'entendre l'appel de l'opposition, des ministériels et des Canadiens, et de maintenir le moratoire jusqu'à ce qu'il ait trouvé un meilleur moyen d'offrir une protection raisonnable aux agriculteurs.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat mémorable sur la situation catastrophique dans laquelle se trouvent les agriculteurs canadiens.

Je voudrais tout d'abord rendre hommage à mon collègue le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) qui a déclenché ce débat d'urgence il y a deux jours. Il est agriculteur lui-même, et il a beaucoup contribué à sensibiliser les membres du caucus néo-démocrate qui n'étaient pas suffisamment conscients de certains des problèmes des agriculteurs canadiens. Je suis heureux qu'il ait pris cette initiative, avec mon collègue le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse), notre porte-parole en matière d'agriculture. Ces deux personnes ont ouvert la voie non seulement au sein de notre caucus, mais à la Chambre, en attirant l'attention du gouvernement sur les problèmes des agriculteurs canadiens en général.

L'état de crise est dû à la décision de lever le moratoire sur les saisies de la Société du crédit agricole imposé le 17 septembre, qui a été annoncée par le ministre de l'Agriculture (M. Wise). Signalons que le gouvernement a annoncé que le moratoire en question serait en fait levé le 1er mai, c'est-à-dire demain. Que veut dire le 1er mai? Le 1er mai va devenir synonyme de détresse.

Monsieur le Président, c'est le 1er mai que va être levé le moratoire sur les saisies agricoles. Malgré le signal de détresse que lui lancent les agriculteurs, en ce premier mai, le gouvernement va s'attaquer à nouveau à eux en levant le moratoire sur les saisies effectuées par la Société du crédit agricole.

La ministre d'État responsable de la Privatisation (Mme McDougall) nous a dit plus tôt qu'un petit nombre d'agriculteurs seront touchés; seulement 0,25 p. 10 des agriculteurs seront touchés par cette mesure. Voilà ce que nous dit la ministre d'État à la Privatisation, la même qui, il y a quelque temps, nous disait que la cupidité était le seul facteur de motivation dans notre économie. Eh bien, il n'y a rien de surprenant à ce que la ministre soit aussi insensible à la situation des agriculteurs qui devront quitter la terre à cause de la décision du gouvernement.

Je voudrais ajouter certains chiffres aux statistiques que la ministre a cité avec une telle aisance. Mes collègues ont déjà parlé de la répartition par province. Je voudrais parler pendant quelques instants des répercussions qu'aura la levée de ce moratoire sur les saisies de la Société du Crédit agricole à l'échelle nationale.

Au 1er avril, 14 597 prêts de la SCA étaient en souffrance, dont 6 000 depuis plus de deux ans. Sur ce nombre, près de 1 300 sont visés par ce moratoire. Autrement dit, 1 300 familles risquent d'être obligées de quitter la terre si on lève le moratoire. Dans certains cas, leur exploitation agricole a été transmise d'une génération à l'autre et ces familles devront quitter la terre en raison de cette décision cruelle du gouvernement.

Cela fait rire le député de Winnipeg—Assiniboine (M. McKenzie). Il rit des cultivateurs qui sont chassés de leur terre. Les agriculteurs de sa circonscription n'oublieront pas que cela le fait rire et qu'il se moque de leur sort.

Même si le gouvernement affirme que seulement 0,25 p. 100 des exploitations agricoles seront touchées, en réalité, cela vise environ 1 300 familles.

Monsieur le Président, le député de Winnipeg—Assiniboine continue à rire des cultivateurs de l'Ouest derrière le rideau. Il n'a même pas eu le courage de participer à ce débat au nom des cultivateurs de sa circonscription. Il est demeuré muet, monsieur le Président. Il n'a rien trouvé à dire au sujet du sort des cultivateurs de Winnipeg—Assiniboine et il le regrettera aux prochaines élections.

Je voudrais parler un peu plus de ces chiffres. Nous avons entendu les ministériels dire que «seulement 50 cultivateurs perdraient leur ferme chaque mois». En fait, mon collègue de Prince-Albert s'est renseigné auprès de la Société du crédit agricole et il a appris que celle-ci n'avait pas suffisamment de personnel pour envoyer des équipes saisir un plus grand nombre de fermes. Voilà qui en dit long sur la politique agricole du gouvernement.

En réalité, la levée de ce moratoire aura des conséquences désastreuses pour les cultivateurs de l'Ouest.

Ce n'est pas seulement la levée du moratoire sur les saisies de la Société du crédit agricole qui aura des conséquences désastreuses; c'est également le fait que les autres institutions financières verront là un signal leur indiquant qu'elles peuvent s'attaquer à ceux qui leur doivent de l'argent.

Les cultivateurs canadiens ont accumulé une dette de l'ordre de 24 milliards. En levant le moratoire sur les saisies de la Société du crédit agricole, le gouvernement donne le feu vert aux banques et aux autres institutions financières pour s'attaquer aux cultivateurs.

L'été dernier, j'ai voyagé en train dans ma circonscription et je n'oublierai jamais une famille qui est montée dans le train à Moose Jaw. Depuis trois générations, cette famille avait vécu dans une ferme où elle ne pouvait plus rester. Elle avait été chassée de sa terre et voyageait en train jusqu'en Colombie-Britannique pour essayer de recommencer une nouvelle vie. L'érosion de l'exploitation familiale va se poursuivre à un rythme accéléré maintenant que le gouvernement a eu le coeur assez dur pour lever le moratoire sur la saisie des biens hypothéqués par la Société du crédit agricole.

• (2030)

Les agricultrices ont toujours eu le plus à souffrir en période d'adversité. Non seulement beaucoup sont obligées de travailler à l'extérieur pour combler le manque à gagner, mais elles sont également de plus en plus nombreuses à s'acquitter bénévolement des travaux agricoles. Comme les agriculteurs ne peuvent plus se permettre d'embaucher des travailleurs agricoles, ce sont les femmes qui effectuent ces tâches. Elles continuent par contre de jouer leur rôle traditionnel et s'occupent donc aussi de l'éducation des enfants. Bien que beaucoup de femmes soient collaboratrices à part entière de leur mari, ce sont elles qui trop souvent supportent le gros des responsabilités.

Les femmes sont donc particulièrement pénalisées. Elles n'ont pas de pension de retraite, pas de services de garde d'enfants, pas de refuge en cas de crise et pas de centres où s'adresser. Souvent, les établissements de prêts usent de discrimination à leur égard.

Il importe aussi de mentionner les terribles conséquences personnelles de la crise financière qui frappe les milieux agricoles. A propos du stress, par exemple, 40 p. 100 des décès attribuables aux accidents de travail en Saskatchewan se produisent à la ferme, alors que les agriculteurs ne représentent qu'environ 20 p. 100 de la main-d'oeuvre. En Alberta, le taux de suicide des agriculteurs était de 40 pour 100 000 en 1984, alors qu'il n'atteignait que 15,5 pour 100 000 en 1981 et que, pour l'ensemble de la population, il s'établissait à 18,1 pour 100 000 en 1984. Le taux de suicide des agriculteurs étaient donc presque le triple du taux général.

L'Association canadienne pour la santé mentale a appris, grâce à une étude effectuée en Saskatchewan, que 88 p. 100 des agriculteurs visés avaient présenté des symptômes dus à la tension, et qu'ils avaient notamment souffert de maux de tête, de fatigue mentale, d'insomnie et de dépression, en plus d'être sujets à la colère et à l'exaspération, ce qui avait, parfois, entraîné des problèmes de communication et l'abus de l'alcool. En Ontario, la suicide est la deuxième cause de décès dans l'exploitation agricole, après les accidents attribuables à la machinerie. On peut constater que le bilan de la crise dans le secteur agricole est extrêmement élevé, sur le plan humain.

Je ne parle pas souvent à la Chambre d'une publication intitulée *Western Report*. Dans son article de fond, cette publication s'est penchée sur ce qu'elle a appelé la mort des céréaliers. Il y est question d'un requiem pour l'exploitation familiale et des raisons pour lesquelles le petit producteur est menacé d'extinction. On nous fait part de l'attaque dont est victime l'une des institutions les plus respectées du pays, l'exploitation agricole familiale.

Je voudrais vous parler brièvement de cette exploitation. J'ai eu l'honneur de faire partie du comité mixte spécial qui a rédigé la constitution. Je me rappelle qu'au cours du débat, il y a eu toute une controverse qui se poursuit encore aujourd'hui sur la question de l'inclusion des droits à la propriété dans la constitution. Paradoxalement, les députés conservateurs, qui étaient en faveur, font maintenant partie du gouvernement qui force les agriculteurs à abandonner leur propriété.

Selon moi, les conservateurs devraient avoir un peu plus de respect pour la propriété des agriculteurs et des familles qui luttent afin de conserver leur exploitation après des générations. Après tout, 95 p. 100 des exploitations agricoles au Canada sont encore familiales. Nous devrions, à mon avis, respecter davantage ces agriculteurs et les efforts qu'ils déploient, pour protéger ce à quoi ils attachent de l'importance, leur propriété.

Je crois également qu'il faut tenir compte de l'avertissement du député conservateur d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) qui a déclaré que le gouvernement ne se préoccupait pas suffisamment de l'Ouest. Ce député conservateur de l'Alberta a levé les bras de désespoir. Il a déclaré récemment qu'il quitterait son parti à moins que le gouvernement ne s'intéresse sérieusement aux problèmes de l'ouest du pays.

Il est vraiment déplorable qu'en réponse à cet appel, le premier ministre (M. Mulroney) ait décidé de lui retirer son poste de secrétaire parlementaire et que ses collègues de l'Alberta aient jugé bon de l'exclure du caucus conservateur. Il n'est pas intervenu au cours du présent débat. Il a précisé également que le gouvernement conservateur créait bel et bien des emplois, mais seulement au centre-ville de Toronto.

Article 29 du Règlement

L'appel du député conservateur d'Edmonton—Strathcona est repris d'un bout à l'autre du pays par les agriculteurs qui demandent au gouvernement de ne pas ajouter à leurs difficultés. Le prix des céréales a baissé de 18 p. 100 l'année dernière et de 20 p. 100 l'année précédente, alors que les frais d'exploitation ne cessent d'augmenter, et le gouvernement a choisi ce moment pour porter un dur coup aux agriculteurs. Voilà un triste constat qui en dit long sur le peu de cas que fait le gouvernement du sort des agriculteurs du pays.

J'aimerais parler brièvement de deux aspects prioritaires, selon les néo-démocrates, des interventions qui sont nécessaires pour protéger et renforcer l'exploitation agricole au Canada. Tout d'abord, il est essentiel que soit maintenu le moratoire sur les saisies imposé à la Société du crédit agricole en septembre 1985, jusqu'à ce qu'un programme global de réduction de dette soit instauré. Il importe de tenir compte du fait que bon nombre d'autres agriculteurs ne sont pas protégés par ce moratoire. Ils sont à la merci des établissements financiers privés, les banques. On dirait que c'est l'Association des banquiers du Canada qui formule la politique agricole du gouvernement. Elle a proposé un programme en cinq points que le gouvernement a accepté intégralement.

Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a laissé entendre que les organisations agricoles souhaitaient la levée du moratoire. Ce serait pour le moins étonnant. Ni le Syndicat national des cultivateurs, ni les trois syndicats du blé des Prairies, ni un grand nombre d'autres organisations agricoles n'ont rien dit de tel. Ils ont plutôt dit tout à fait le contraire. Par exemple, les représentants de la *Keystone Agricultural Producers*, l'association des producteurs agricoles du Manitoba, ont déclaré que, en raison de la levée du moratoire, les agriculteurs auraient beaucoup plus de difficulté à emprunter aux banques et aux autres créanciers.

Il s'agit d'une époque de l'année particulièrement critique pour les agriculteurs car, au moment des semailles, ils doivent emprunter pour acheter du carburant, des semences, de l'engrais et des produits chimiques pour la campagne agricole. C'est l'époque de l'année où leurs besoins financiers sont les plus considérables. Selon la *Keystone Agricultural Producers*, le gouvernement ne doit pas lever le moratoire.

• (2040)

Le président du Syndicat du blé de la Saskatchewan, M. Garfield Stevenson, a déclaré que la décision de lever le moratoire était absolument irresponsable et tout bonnement inacceptable. M. Stevenson a ajouté:

> Je croyais le ministre plus compétent que cela.

Voilà ce qu'a dit le président du Syndicat du blé de la Saskatchewan. Le président du Syndicat national des cultivateurs, M. Wayne Ester, a déclaré:

> Je n'arrive tout simplement pas à comprendre pourquoi il annonce cela maintenant . . . Habituellement, les agriculteurs sont plutôt optimistes à ce moment-ci de l'année . . . Mais cela va décourager des milliers d'agriculteurs.

Lorsque le ministre de l'Agriculture déclare, comme il l'a fait hier soir à l'émission *The Journal*, que les agriculteurs souhaitent la levée du moratoire, je ne peux m'empêcher de demander de qui il parle. Il ne parle pas de la Keystone, au Manitoba. Il ne parle pas du Syndicat du blé de la Saskatchewan. Il ne parle pas du Syndicat national des cultivateurs. Il ne parle pas des milliers et des milliers d'agriculteurs qui sont dans une situation désespérée et qui veulent survivre, et non pas être chassés de leurs terres.

Cela m'amène à faire une dernière observation sur l'importance de garantir aux agriculteurs un revenu au moins aussi élevé l'année prochaine que cette année. Il est essentiel que les agriculteurs qui font maintenant leurs semailles sachent que les produits qu'ils vont récolter à l'automne vont leur rapporter suffisamment d'argent pour couvrir leurs frais et, ajouterai-je, pour leur assurer un niveau de vie convenable.

Ce gouvernement qui a renfloué des banques devrait certes reconnaître ses responsabilités à l'égard des agriculteurs du Canada. Je signale en outre que des pays comme les États-Unis, le Japon, le Royaume-Uni et les pays de la Communauté économique européenne ont reconnu l'importance d'assurer un revenu suffisant aux agriculteurs.

Pour conclure, je rappelle à la Chambre et à ceux qui suivent le débat que mon parti a été fondé au plus creux de la dépression des années 30. Mon parti a formé son premier gouvernement en 1944 en Saskatchewan. L'une des premières décisions que ce gouvernement ait prises sous la direction de M. Tommy Douglas fut de décréter un moratoire sur la dette des agriculteurs. Je suis fier que mon parti se soit ainsi porté à la défense des agriculteurs canadiens.

Je suis également fier du fait que mes collègues et moi, sous la direction des députés de Prince-Albert (M. Hovdebo) et de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse), perpétuons la tradition de défendre les agriculteurs en demandant au gouvernement de ne pas lever le moratoire et de garantir un revenu suffisant aux agriculteurs canadiens.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne peux résister à la tentation de dire que le député de Burnaby (M. Robinson) est la personne toute désignée pour parler de signaux de détresse.

J'aimerais également signaler une chose que je trouve ironique. Nous venons d'entendre le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille) et le député de Burnaby exprimer leurs opinions au sujet des questions agricoles. Pour vous faire entendre un autre son de cloche, je voudrais citer les paroles du président de l'Association canadienne des éleveurs de bovins, un organisme de l'Ouest, qui a déclaré: «L'Association canadienne des éleveurs de bovins approuve la décision du ministre de l'Agriculture, John Wise, de lever le moratoire temporaire sur les prêts de la Société du crédit agricole». Le président de l'association, Stan Wilson, a ajouté ceci: «Nous craignons que les distorsions causées par le moratoire fassent plus de tort au système du crédit agricole qu'elles n'avantageront les cultivateurs».

Voilà l'opinion de représentants du secteur agricole. Ils ne veulent pas que l'on fasse de tort au système de crédit agricole. Ils veulent, comme nous, que celui-ci soit consolidé, de même que la situation des exploitations agricoles du pays. Quiconque connaît quelque chose à l'agriculture sait que le secteur agricole traverse actuellement une crise. Tout le monde le sait. N'importe quel député le reconnaîtra en toute honnêteté.

Néanmoins, la communauté agricole présente également la caractéristique d'être composée de gens honnêtes et réalistes qui ne croient pas aux solutions miracles. Ils auront remarqué, comme nous, qu'au cours de cette semaine, le Nouveau parti démocratique a proposé de dépenser des milliards pour Dome Petroleum, des milliards pour les Postes et des milliards pour l'agriculture. Tels sont les trois programmes de dépenses que ce parti a proposés cette semaine.

Mesdames et messieurs—excusez-moi, monsieur le Président, je me suis absenté trop longtemps de la Chambre—nous ne sommes peut-être pas d'accord quant à la façon de résoudre ces problèmes. Néanmoins, la communauté agricole n'ignore pas qu'il sera difficile de trouver des solutions à long terme.

J'ai eu la chance, mais je ne prétends pas être agriculteur, de grandir dans une communauté agricole de l'Ouest. Tous ceux d'entre nous qui ont vécu cette expérience savent que lorsque l'agriculture traverse une crise, il ne s'agit pas d'une crise locale ou isolée. Cette crise touche toute une région et même, dans une certaine mesure, toute l'économie. Lorsque l'agriculture connaît des problèmes, ils s'étendent à tous les autres secteurs de la communauté rurale.

Ce n'est pas une chose que l'on apprend dans les livres. Si vous avez grandi à Viking, à Végréville, comme le vice-premier ministre (M. Mazankowski), ou à Provencher, au Manitoba, ou encore pendant la guerre, en Saskatchewan, à Saskatoon, ou à Drumheller, en Alberta ou encore à High River, en Alberta, comme les membres du Cabinet, ces réalités vous sont familières. Le Cabinet étant composé d'hommes et de femmes qui ont connu des problèmes cycliques et profonds de l'agriculture au cours de leur enfance, il sait que ces problèmes ne seront pas réglés du jour au lendemain. Nous savons que le gouvernement canadien devra faire un sérieux effort sur le plan national et international pour remédier à certains de ces problèmes.

Il ne s'agit pas de déclarer comme l'a si malencontreusement fait un ancien premier ministre, qu'il n'allait pas vendre leur blé. Nous avons l'obligation de chercher à vendre le blé des agriculteurs du Canada. Nous avons l'obligation d'essayer d'instaurer un meilleur système commercial international. Lorsque le revenu agricole traverse une crise, nous avons l'obligation d'injecter de l'argent dans l'économie de l'Ouest et du pays tout entier.

Le gouvernement accepte ces obligations. Nous continuerons de nous en acquitter. En fait, notre gouvernement est celui qui a fait le plus pour l'agriculture au Canada au cours des deux ou trois dernières décennies. La plupart des agriculteurs le savent et nous en reconnaissent le mérite.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Je prends part au débat autant à titre de Canadien de l'Ouest qu'à titre de ministre des Affaires extérieures du pays. Je suis passé dans ma circonscription où je me suis entretenu notamment avec le personnel de centres d'aide pour femmes de petites localités comme Whitecourt. La crise est bien réelle dans cette région. Elle se répercute sur les exploitations agricoles familiales comme l'ont fait remarquer la ministre d'État chargée de la Condition féminine et d'autres députés. C'est une réalité.

L'impression que l'agriculture canadienne vit une crise est bien vive et s'amplifie. Aujourd'hui, à Barrhead et à Fort Assiniboine, dans ma circonscription, le prix de l'orge est en chiffres réels à peu près ce qu'il était dans les années 1930. L'an dernier, quelque 50 agriculteurs ont fait faillite au Manitoba; en Saskatchewan, il y en a eu 45, en Alberta 93 et en Ontario 102.

Les coûts de production continuent à augmenter alors que les prix baissent. Un nombre croissant d'agriculteurs doivent travailler à l'extérieur pour conserver leur exploitation. Bien des familles d'agriculteurs vont se voir obligées de quitter la terre. Les problèmes sont complexes. Personne, et encore moins les agriculteurs, ne prétend qu'on peut trouver des solutions faciles à l'échelle nationale ou internationale.

Le gouvernement a réglé une grande quantité de questions agricoles. Nous avons accordé des dégrèvements pour l'impôt sur les gains en capital. Nous avons bloqué le tarif-marchandises et les frais d'utilisation des silos pour la manutention et le transport des céréales. Nous avons modifié deux fois la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest pour qu'elle soit maintenant véritablement efficace. Nous avons établi un bureau d'examen de l'endettement agricole. Nous avons supprimé les taxes fédérales d'accise et de vente pour les carburants agricoles.

L'année dernière, pour remédier à cette crise grave, nous avons accordé 1 milliard de dollars aux producteurs de céréales dans le cadre du programme canadien spécial sur les céréales. En dehors de cette dépense de 1 milliard de dollars, le budget du ministère fédéral de l'Agriculture a été l'année dernière supérieur de 60 p. 100 à celui de l'année précédant notre arrivée au pouvoir. Malgré toutes ces dépenses pour l'agriculture, notre gestion financière globale a été si bonne que les taux d'intérêt imposés aux agriculteurs sont de 4 à 5 p. 100 inférieurs à ce qu'ils étaient il y a trois ans.

Nous avons calculé que chaque diminution de 1 p. 100 des taux d'intérêt se traduit par environ 240 millions de dollars pour les agriculteurs canadiens. Ces initiatives sont importantes. Elles ne sont qu'une partie du programme que le gouvernement envisage pour l'agriculture. Il accorde à ce secteur une priorité de plus en plus grande.

Un des députés d'en face a fait remarquer qu'il fallait garantir aux agriculteurs canadiens la somme d'argent qu'ils recevront l'année prochaine. On prévoit que le gouvernement fédéral va dépenser plus de 3 milliards de dollars l'année prochaine pour venir en aide à l'agriculture canadienne de l'Ouest. Cela veut dire que les agriculteurs de l'Ouest peuvent compter obtenir plus d'argent du gouvernement en 1987 par rapport à 1986. C'est là une simple projection de la réalité que tout le monde devrait pouvoir comprendre.

Article 29 du Règlement

• (2050)

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Ce soir, je parlerai surtout de la politique agricole et de la politique étrangère, car si elles ont déjà été distinctes, désormais elles sont liées. Les tractations dans les capitales étrangères ont des conséquences très concrètes pour chacune des exploitations agricoles au Canada. Tous les jours, les décisions politiques prises à Paris, à Washington, à Moscou et dans d'autres capitales se répercutent sur les marchés et sur les prix que touchent les agriculteurs canadiens. Mikhail Gorbachev est un personnage fort important pour les agriculteurs de Fort Assiniboine et de Barrhead dans ma circonscription.

Le programme agricole de la Communauté économique européenne a causé autant de tort aux agriculteurs de l'Alberta que le Programme énergétique national n'en avait causé aux travailleurs de notre secteur pétrolier. Je voudrais rappeler brièvement les problèmes qu'ont entraîné pour le système agricole dans son ensemble les politiques adoptées par la Communauté européenne.

Cette dernière, d'importateur net, s'est transformée en grand exportateur de denrées agricoles. A titre d'exemple, pour la campagne agricole de 1966, la Communauté économique européenne a importé près de 11 millions de tonnes de céréales. Seize ans plus tard, soit en 1982, elle en a exporté plus de 6 millions de tonnes. La tendance se confirme, nourrie par le programme croissant de subventions en Europe auquel les États-Unis ont répondu par leurs propres subventions. Elle atteint les agriculteurs du Canada, de la Thaïlande et d'autres pays qui sont efficaces dans leur production mais qui n'ont pas d'importants Trésors publics pour régler par des subventions un problème intérieur et international d'une grande gravité.

En 1958, les exportations de produits alimentaires par la Communauté européenne correspondaient à seulement 23 p. 100 de ses importations. En 1985, la Communauté a exporté l'équivalent de 60 p. 100 de ce qu'elle a importé. Même en tenant compte du fait que le nombre de pays membres a beaucoup augmenté pendant ce laps de temps, et que la population s'est accrue de 60 p. 100, le revirement dans la production alimentaire est spectaculaire et il est attribuable aux subventions.

Les agriculteurs européens sont payés pour les denrées quatre ou cinq fois le prix des marchés mondiaux. Par exemple, ils touchent l'équivalent de 450 $ canadiens pour une tonne de blé *durum* alors que les marchés mondiaux le cotent à un peu plus de 100 $ canadiens. Nos agriculteurs reçoivent 130 $ pour ce produit. Nous avons un autre exemple dans l'orge pour laquelle les prix, dans ma circonscription, sont tombés au niveau des années de la dépression. Les agriculteurs d'Europe obtiennent l'équivalent de 400 $ la tonne pour l'orge que la Communauté européenne vend 80 $ la tonne sur les marchés mondiaux. Autrement dit, à elle seule, la subvention à l'exportation pour l'orge égale cinq fois le cours mondial. C'est le problème auquel se heurte notre secteur agricole et celui d'autres pays. La question est: que faire?

C'est une grave question. Elle est trop grave pour en faire le sujet de querelles et de débats partisans. C'est un problème grave et fondamental. Je voudrais exposer à la Chambre ce que nous faisons pour le régler. Nous menons une action sur plusieurs fronts au niveau international.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous recherchons des nouveaux marchés pour les produits canadiens. Cela englobe évidemment les activités traditionnelles, par exemple, négocier avec l'Union soviétique un accord pour l'achat de 25 millions de tonnes de céréales canadiennes au cours des cinq prochaines années. En fait, malgré le subventionnement massif du marché mondial des céréales et la concurrence féroce qui s'y livre, nous y avons accru notre part de presque 2 p. 100 l'année dernière. Il est vrai que les prix étaient bas, mais il vaut mieux que notre part soit plus grande, même si les prix sont faibles, plutôt que de perdre sur les deux tableaux.

Cette initiative commerciale représente aussi de nouvelles ventes à l'Égypte et au Brésil et davantage de possibilités dans les pays du Pacifique. Nous avons des programmes d'aide alimentaire au Bangladesh, en Inde, au Pakistan, en Ethiopie, à la Jamaïque, au Sri Lanka, au Soudan, en Tunisie, au Pérou, au Sénégal, au Mozambique et au Ghana. Ces programmes ont eu pour résultat l'achat de 163 millions de dollars de blé canadien, de 47 millions de dollars de farine canadienne, de 61 millions de dollars de colza canola et de 51,8 millions dollars d'autres produits.

Certains de ces programmes de développement ont entraîné une modification des habitudes de consommation et de production d'autres pays. Cela a créé de nouveaux marchés pour les produits canadiens.

Par ailleurs, nous encourageons le commerce lié à l'agriculture chaque fois que cela est possible, et ce de deux façons. Je peux citer à titre d'exemple la visite que viennent d'effectuer en Union soviétique le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) et des gens d'affaires canadiens. Ce pays est notre plus gros acheteur de céréales. Si l'Union soviétique se tourne vers le Canada, c'est en partie grâce à la réputation de fournisseurs sûrs dont nous jouissons. Cet intérêt des Soviétiques s'explique aussi par le fait que nous recherchons activement des marchés canadiens pour leurs produits de façon à mieux équilibrer nos échanges. Les progrès ne sont pas rapides, mais cette initiative du Canada est essentielle si nous voulons continuer à avoir accès à cet important marché que représente l'Union soviétique.

Par ailleurs, nous encourageons les industries canadiennes de services agricoles à étendre leurs activités sur le plan international. En septembre dernier, j'ai dirigé au Venezuela et en Argentine une délégation dont faisaient partie des représentants de sociétés canadiennes agricoles. Cela a permis aux sociétés Prairie Microtech de Regina et Agrigteam de Calgary d'explorer de nouvelles possibilités de débouchés commerciaux et d'entreprise en coparticipation en Amérique du Sud. Les contacts du Canada dans le domaine de l'agriculture se multiplient de cette façon dans les pays où de nouveaux marchés pourraient s'ouvrir pour les récoltes, la technologie ou l'expertise du Canada.

M. Prud'homme: Et au Moyen-Orient.

M. Clark (Yellowhead): Il y a des possibilités au Moyen-Orient.

M. Prud'homme: Elles sont énormes.

M. Clark (Yellowhead): Il y a des possibilités au Pacifique et cela c'est une partie de ce que nous devons faire comme pays et une partie de ce que nous sommes en train de faire.

[*Traduction*]

Surtout, nous nous attaquons de front au problème agricole international fondamental des subventions internationales. Il menace l'agriculture des années 1980 et 1990 autant que la sécheresse durant la dépression. Le système commercial agricole est en grande difficulté en raison du maintien des prix internationaux à un niveau artificiellement bas, de la concurrence que les pays se livrent en subventionnant leurs exportations et de la multiplication des barrières non tarifaires à l'importation.

Nous avons deux buts complémentaires. Le premier consiste à rompre le cycle des subventions qui a amené la guerre commerciale qui fait rage entre l'Europe et les États-Unis et qui cause de plus en plus de victimes au Canada, en Australie, en Thaïlande et dans une dizaine d'autres pays dont les Trésors publics manquent de moyens pour concurrencer la Communauté européenne ou des États-Unis. Le deuxième but est d'établir des règles internationales de commerce justes et fermes en agriculture pour augmenter le rôle des producteurs efficaces et pour réduire celui des subventions et de la protection directes et indirectes.

Je raconterai brièvement à la Chambre certaines de nos constatations de l'année dernière. Il y a presque un an, le ministre des Finances (M. Wilson) et moi assistions à la réunion de l'OCDE à Paris et nous avons entendu, à notre grande surprise, des ministres parlant au nom des gouvernements européens commencer à critiquer le programme agricole commun. Cela n'était jamais arrivé auparavant. Je dois dire à la Chambre que les ministres qui faisaient ces critiques n'étaient pas des ministres de l'Agriculture mais des ministres des Finances qui doivent payer les programmes de subventions. Cela montrait cependant que l'attitude des Européens à l'égard des subventions pourrait peut-être changer. Nous ne nous sommes pas contentés de noter le phénomène. Une fois revenus au Canada, nous avons rencontré le premier ministre (M. Mulroney) et nous avons étudié la possibilité qui s'offrait à notre pays de profiter des changements et des doutes qui se produisaient dans la Communauté pour rompre le cycle terrible et écrasant des subventions.

Le premier ministre du Canada a présenté au Sommet économique de Tokyo, comme principale préoccupation du Canada, la nécessité de donner la priorité à la rupture du cycle des subventions internationales en agriculture.

• (2100)

J'ai assisté à trois sommets économiques. Je sais que jamais auparavant—du moins pas à ma connaissance—le président des États-Unis, celui de la France, le chancelier de l'Allemagne de l'Ouest et d'autres chefs de gouvernement n'ont dû, au cours d'un sommet économique, défendre des subventions agricoles qu'ils trouvaient eux-mêmes difficilement justifiables. L'un des dirigeants d'un pays européen que je n'identifierai pas y a fait une observation très significative. Lors d'une discussion qui n'aurait pas eu lieu sans l'initiative du premier ministre du Canada, il a dit que tout le monde reconnaissait qu'il s'agissait d'un problème que tout le monde partageait, mais que personne ne voulait résoudre de sa propre initiative. Reconnaissant ce fait, le Canada a proposé au sommet qu'on s'efforce de le résoudre ensemble.

A notre retour du sommet, nous avons tenté de monter une expérience très spéciale de relations internationales. Nous avons tenté de former un groupe spécial d'éminents experts internationaux qui pourraient, en préparation du sommet de Venise prévu pour juin, identifier les pratiques en matière de subvention dans chacun des pays participant au sommet et à propos desquels on pourrait prendre des mesures à Venise. Nous avions accompli des progrès. Nous recevions des fonds d'organismes canadiens et américains. Nous avions l'accord de plusieurs pays, dont les États-Unis. Des pays comme la Thaïlande, l'Argentine et d'autres avaient manifesté un intérêt enthousiaste. Nous avons eu durant un certain temps l'accord de certains pays européens. Puis un pays européen a manifesté son désaccord. Le projet est alors tombé à l'eau. Nous n'avons pas pu poursuivre ce qui aurait pu être—qui promettait d'être—une percée dans le cycle des subventions au Canada. Notre tentative n'a pas fonctionné. Mais cela valait la peine d'essayer et cela vaut toujours la peine de chercher des moyens de rompre ce cycle des subventions, d'extirper la racine du problème dont nous discutons ce soir, des difficultés auxquelles se heurtent tous les agriculteurs de notre pays.

Nous avons lutté sur d'autres fronts. J'ai dirigé la délégation canadienne aux pourparlers du GATT à Punta del Este, en Uruguay, l'an dernier. Jadis, l'agriculture était le parent pauvre du GATT. On la laissait de côté quand on se réunissait devant cette tribune pour discuter des règles commerciales internationales. Cette année, la situation a changé. De nombreux pays ont participé à ce changement depuis, mais les grands artisans ont été notre pays et notre gouvernement. Nous sommes persuadés que le monde ne peut plus négliger les questions agricoles. Nous croyons que les nouvelles règles commerciales, une fois bien intégrées, ne doivent pas faire de l'agriculture un secteur de peu d'importance.

L'agriculture est essentielle. Un commerce international équitable dans ce domaine est tout aussi essentiel. Et pour qu'il en soit ainsi, nous devons arrêter des règles commerciales acceptables qui encadrent les pratiques des différents pays du monde. Nous avons déjà effectué un premier pas dans cette voie. Nous avons ouvert la discussion aux négociations du GATT. Mais il reste encore beaucoup à faire. Je répète que notre gouvernement donne le ton afin de faire avancer ce dossier.

Un groupe a été constitué, sur la proposition de l'Australie, avec notre aide active. C'est le groupe Cairns, formé de pays qui, comme nous, sont victimes des subventions de la Communauté européenne et des États-Unis, et qui se sont réunis en Australie pour préparer les négociations du GATT en Uruguay. Dans trois semaines ce groupe se réunira de nouveau à Ottawa, à l'invitation du gouvernement du Canada et sous sa présidence. Nous estimons que cette pression doit être maintenue.

Article 29 du Règlement

Vous me faites signe, monsieur le Président, que mon temps de parole est terminé.

M. Prud'homme: Mais non, veuillez continuer.

M. le vice-président: Dois-je comprendre qu'il y a consentement unanime pour accorder plus de temps au ministre?

Des voix: Non.

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Il semble que non. Je suppose cependant que la Chambre va laisser au ministre une minute ou deux pour conclure son discours.

Des voix: D'accord.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je n'abuserais pas de la générosité de la Chambre. Je suis heureux que l'on s'intéresse d'aussi près à ce que nous faisons au niveau international. J'espère que nous ferons des progrès lors de la réunion d'Ottawa sous la présidence de la ministre du Commerce extérieur (M[lle] Carney), à laquelle assisteront également mes collègues le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) et le ministre de l'Agriculture (M. Wise).

Il y aura aussi prochainement deux autres réunions importantes. Une réunion de l'OCDE à Paris, dans deux semaines, et le sommet de Venise. A Venise, le gouvernement a l'intention de poursuivre l'initiative prise par le premier ministre du Canada à Tokyo; dans le contexte du sommet économique, il compte toujours essayer d'en arriver à une entente visant à mettre un terme aux subventions. Nous ne sommes pas certains de réussir. Nous savons que nous réclamons des changements radicaux alors que c'est devenu pratique courante, surtout en Europe, mais l'ampleur du défi ne devrait pas nous décourager. L'ampleur des dégâts doit nous inciter à essayer de provoquer un certain changement d'attitude. Comme à Tokyo, comme à Cairns et comme en Uruguay, et comme nous le ferons à Paris, nous comptons essayer de réaliser certains progrès au sommet économique de Venise.

Le premier ministre a abordé le sujet à l'occasion de la visite du président des États-Unis, au début du mois. Il a soulevé le problème dans plusieurs autres conversations qu'il a eues avec les représentants d'autres pays participants au sommet. Nous espérons faire des progrès.

Je veux pas trop empiéter sur le temps dont dispose la Chambre, et je terminerai en signalant que l'OCDE regroupe des pays modernes. Nous avons dit que ces pays étaient peut-être d'accord sur certains principes fondamentaux concernant les échanges agricoles internationaux. Nous avons communiqué avec le gouvernement de tous les pays membres de l'OCDE, et nous avons établi certains principes d'où, nous l'espérons, découlera peut-être la solution que nous pourrons tous adopter pour remplacer la politique de subventions qui a eu des conséquences économiques désastreuses.

Voici ces principes. Premièrement, il faut que les politiques agricoles soit mieux adaptées aux prix. Deuxièmement, si l'on veut aider l'agriculture, il faut éviter les subventions à la production. Autrement dit, l'aide doit s'adresser aux agriculteurs et non à l'agriculture. Troisièmement, les pays devraient bloquer et essayer de réduire les mesures d'aide gouvernementale qui font baisser artificiellement les cours mondiaux. Quatrièmement, aucun pays ne devrait appliquer de nouvelles barrières à l'importation qui ne sont pas prévues par la législation existante. Enfin, et c'est essentiel, il faut que nous mettions en oeuvre ces principes fondamentaux tous ensemble. Comme on l'a précisé au Sommet de Tokyo, il s'agit d'un problème commun à tous les pays. Aucun d'entre nous ne peut le régler seul. Par contre, un pays comme le Canada peut au moins faire preuve d'initiative à cet égard. C'est ce que nous faisons et nous entendons poursuivre nos efforts en ce sens.

Au cours de la dernière année seulement, le premier ministre a eu trois rencontres officielles avec des dirigeants d'organismes agricoles canadiens. Sauf erreur, c'était la première fois que cela se produisait au Canada. Il le fera à nouveau avant son départ pour le sommet économique de Venise, car l'expérience nous a appris qu'il est très utile de nous assurer la participation des dirigeants agricoles du pays, afin de bien défendre notre cause sur la scène internationale et d'en arriver à un consensus au Canada.

Ainsi, dans le domaine de l'agriculture, le gouvernement ne cesse de prendre des mesures sans précédent depuis des décennies au Canada. Nous essayons de consulter à fond nos dirigeants agricoles. Nous exerçons des pressions très fortes sur la scène internationale, afin d'interrompre le cycle des subventions qui est à la base de nos problèmes agricoles internationaux.

Des voix: Bravo!

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais participer à ce très important débat sur une question primordiale pour l'économie du Canada et, en particulier, celle de l'Ouest. Je tiens tout d'abord à féliciter tous les députés qui ont pris la parole, car la question revêt une importance nationale et elle mérite d'être débattue de cette façon.

• (2110)

J'espérais, monsieur le Président, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) profiterait de l'occasion—et peut-être qu'il l'aurait fait s'il en avait eu le temps—pour parler de la vente annoncée récemment par les États-Unis de quatre millions de tonnes de blé à l'Union soviétique et des répercussions que cette vente aura sur le prix des céréales au Canada et sur notre économie.

J'espérais également que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait répondu dans une certaine mesure à la lettre que lui a fait parvenir aujourd'hui le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy).

Étant donné que cette lettre a maintenant été rendue publique, je voudrais prendre un instant pour vous la lire. Voici:

J'ai appris que le département américain de l'Agriculture prépare un nouveau train de subventions agricoles dont certaines seront fort dommageables pour le Canada.

En fait, les Américains se proposent de faire, en vertu de leur programme d'accroissement des exportations, une offre de 1,25 million de tonnes métriques d'orge à l'Arabie saoudite, qui a toujours été un client du Canada.

Si cette mesure est approuvée par le *Trade Review Committee* du gouvernement américain, la semaine prochaine, elle entraînera la perte de 75 à 85 millions de dollars pour les agriculteurs canadiens.

Cette initiative va certainement à l'encontre des garanties obtenues, semble-t-il, du président Reagan, qui s'était engagé à ne pas nuire à notre agriculture, et je vous demande donc d'exiger immédiatement que cette mesure dommageable soit retirée.

Monsieur le Président, ce sont là seulement deux des éléments de ce dossier qui sont liés à la politique étrangère et j'avais espéré que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en parlerait durant son intervention, mais peut-être le fera-t-il une autre fois ou plus tard dans le présent débat; il voudra peut-être fournir des explications à ce sujet.

Les députés ministériels ont parlé de certains programmes et certaines initiatives prises depuis deux ans et demi. J'ai écouté leurs discours très attentivement de ma place à la Chambre ou grâce au système Oasis installé dans nos bureaux.

Monsieur le Président, c'est à eux qu'il revient de parler des programmes et initiatives du gouvernement. La question dont la Chambre est saisie durant le débat en cours, c'est la crise actuelle et ce que le gouvernement est disposé à faire à ce sujet. Je ne pense pas que d'un côté ou de l'autre de la Chambre les députés se demandent en quoi consiste le problème.

Personne—mais je peux avoir manqué les discours de certains des orateurs dans ce débat; il y en a eu tellement—personne n'a nié le fait que l'économie de l'Ouest traverse une crise en ce qui concerne les producteurs de céréales. La question qui se pose est de savoir si le gouvernement a la volonté politique de s'attaquer à la situation. Mais ce n'est pas en énumérant les avantages de A jusqu'à Z que l'on va aider les agriculteurs qui sont actuellement en difficulté. Il ne fait aucun doute que des programmes comme celui de la réorientation des agriculteurs présentent certains avantages. L'établissement des bureaux d'examen de l'endettement agricole constitue une autre initiative dont ils se sont vantés.

Le problème est que le gouvernement, jusqu'à présent, a refusé de remédier à la crise très grave que traverse l'économie canadienne de l'Ouest.

Monsieur le Président, je m'y connais en crises, en échecs, en saisies de biens. J'ai vu des familles entières quitter des localités. Nous, dans la région atlantique du Canada, en avons une grande expérience.

Ce qui est nécessaire, monsieur le Président, ce n'est pas seulement de la bonne volonté, de bonnes intentions, ni même un bilan constructif et dynamique, mais la volonté politique de la part du gouvernement du jour d'exercer son autorité, à la fois sur le plan juridique et financier, afin de redresser la situation.

Monsieur le Président, le Canada compte quelque 225 000 exploitations agricoles, dont 175 000 sont commerciales. La Société du crédit agricole estime que 8 p. 100 d'entre elles, soit 13 000 exploitations, sont insolvables. Sur ces 13 000, 6 000 n'ont pas fait de remboursement sur leurs prêts depuis au moins deux ans. Quelque 52 000, soit environ 30 p. 100 des exploitations commerciales canadiennes, connaissent des difficultés financières de moyenne ou grande importance. Les taux d'intérêt réels imposés aux agriculteurs sont aussi élevés ou plus élevés que lorsqu'ils ont atteint leur apogée au début des années 80. Voici un exemple: L'actuel taux d'intérêt réel pour les agriculteurs est d'environ 6,57 p. 100 alors qu'il était de 8 à 8,5 p. 100 en 1981.

Les députés d'en face ont dit qu'il n'y aurait que 600 agriculteurs par an qui allaient être touchés, soit 50 par mois. Monsieur le Président, vous rendez-vous compte des conséquences? Et je ne pense pas seulement au gouvernement du Canada qui saisit les fermes de 600 agriculteurs par an mais aux banques canadiennes, aux créanciers ordinaires ou privilégiés. Les vrais gagnants sont les administrateurs de faillite lorsqu'il s'agit du moratoire sur les saisies.

Il est certain que les Canadiens de l'Ouest et les personnes qui ont emprunté à la Société du crédit agricole méritent d'être traités équitablement. Monsieur le Président, j'ai fait partie d'un gouvernement qui a été assez stupide pour mettre en place un programme de vérification pour les pêcheurs de la région atlantique du Canada. A mon avis, monsieur le Président, la levée de ce moratoire est aussi stupide, sinon davantage, que ce que nous avons fait il y a quelques années.

Le sectarisme n'a pas sa place dans ce débat, mais je peux vous dire que cette erreur nous a coûté cher, et, à mon avis, le gouvernement se repentira également de cette mesure dirigée contre les agriculteurs de l'ouest du Canada.

Monsieur le Président, on a dit et on a tu bien des choses au cours du débat qui dure depuis deux jours à la Chambre des communes. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait parfaitement raison de dire que deux modifications ont été apportées à la Loi sur la stabilisation du grain de l'Ouest. Mais quel parti n'a cessé de faire des pieds et des mains pour que soit appliqué le Programme de stabilisation du grain de l'Ouest?

Une voix: Les libéraux.

M. Dingwall: Monsieur le Président, c'est un ancien ministre des Transports, M. Jean-Luc Pepin, qui a présenté ce projet de loi, et c'est un gouvernement libéral qui l'a promulgué.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est écrié la main sur le coeur qu'on ne pouvait pas se permettre d'être sectaire. Et pourtant, il refuse d'admettre l'évidence, monsieur le Président, en ce qui a trait au gouvernement qui a promulgué la Loi sur la stabilisation du grain de l'Ouest.

Il est aussi intellectuellement malhonnête et injuste et, certes, peu convenable que les parlementaires débattent même de cette question. D'un côté, les députés ministériels nous accusent d'avoir favorisé des taux d'intérêt élevés lorsque nous formions le gouvernement. Cela n'avait rien à voir, à leur avis, avec la situation internationale. Cela n'avait rien à voir avec les économies des superpuissances ou de la communauté européenne; c'était uniquement la faute de notre épouvantable gouvernement. Maintenant que le sort a tourné et que les producteurs de grain de l'Ouest sont dans cette situation, ils se tournent vers le ciel, ils regardent derrière eux, ils en appellent aux médias, à l'opposition et, quand ils sont vraiment désespérés, au NPD. On ne peut pas ménager la chèvre et le choux. Le Parlement est un endroit où des hommes et des femmes de

bonne foi viennent dire ce qu'ils pensent. Nous sommes ici pour une raison en particulier. Certains peuvent l'interpréter d'une façon différente, mais il y a une raison non équivoque pour laquelle tous les députés sont dans cette Chambre et mènent une vie publique et c'est de servir.

• (2120)

La question n'est pas de savoir quelle est la nature du problème ni quelles sont les solutions, mais simplement de savoir où est la volonté politique d'exercer l'autorité que le gouvernement national détient dans ce domaine. Je peux dire avec fierté que j'ai parcouru l'ouest du Canada et que je ne suis pas un agriculteur mais que j'ai écouté les doléances et les arguments des agriculteurs et que je sympathise profondément avec eux. Ils ne veulent pas vivre aux crochets du gouvernement mais ils ne veulent pas se ruiner non plus. Ils veulent seulement l'égalité des chances que la constitution leur garantit. Au lieu de cela, le gouvernement réfute leurs arguments, remet son intervention à plus tard ou se contente d'étudier.

La dernière trouvaille est le premier ministre (M. Mulroney). Il va partir avec deux avions, quatre caméras et quelques porteurs en souliers Gucci et il va faire à toute allure le tour de l'ouest du Canada. Quelqu'un veut-il parier que le premier ministre annoncera quelques chèques durant son voyage? C'est un opportuniste politique. Les députés peuvent rire mais si j'ai tort, ils pourront le dire à la Chambre. C'est scandaleux.

Le chef de l'opposition (M. Turner) a souvent dit clairement, ici comme ailleurs, dans l'ouest du Canada, dans les provinces de l'Atlantique, à Toronto et à Montréal, que le gouvernement doit annoncer des programmes d'appoint pour permettre aux agriculteurs de planifier leur campagne agricole actuelle et les suivantes. Il a dit que le gouvernement doit remettre en vigueur le moratoire de la SCA sur les réalisations de garanties et qu'il doit mettre en place un bon programme de rééchelonnement de la dette. Ce sont trois choses que nous n'avons pas besoin de demander aux États-Unis ou à la Communauté économique européenne. Le Canada peut les faire lui-même dès maintenant.

Pour conclure mes brèves remarques sur ce sujet très important, je dis sincèrement que j'ai écouté les députés de l'ouest du Canada et que je continuerai à les écouter. Je crois que la solution de cette crise dépend de l'initiative dont nous ferons preuve au Canada. On ne peut pas faire le contraire chez nous de ce qu'on dit sur la scène internationale. Le Canada doit être cohérent. C'est pourquoi j'ai parlé de la conduite de nos voisins du Sud qui, depuis le début des négociations préliminaires sur le libre-échange, n'ont pas cessé de nous poignarder dans le dos.

Monsieur le Président, je tiens à bien préciser que je ne suis pas anti-américain. Je n'aime peut-être pas le gouvernement des États-Unis, mais je trouve que le peuple américain est un grand peuple. Je n'aime pas qu'un pays souverain comme le Canada se trouve continuellement aux prises avec le gouvernement des États-Unis qui, pour des raisons plus ou moins égoïstes, s'en prend aux secteurs de notre économie qui connaissent des difficultés à cause de l'inertie du gouvernement actuel. Il y en aurait beaucoup à dire à ce sujet. Le gouvernement paiera le prix de ses erreurs.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député ne m'en voudra pas, j'en suis sûr, de signaler une grave erreur qu'il a commise et qui démontre une fois de plus que les députés d'en face sont mal informés. Il a dit que Jean-Luc Pépin avait instauré le Programme de stabilisation du grain de l'Ouest.

M. Gauthier: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais d'une discussion.

M. Mazankowski: S'il se renseigne, il constatera qu'il s'est trompé.

M. Gauthier: C'était Otto Lang, il a donc commis une erreur.

M. Mazankowski: Au moins, vous le savez. Pourquoi ne l'avez-vous pas repris?

M. Gauthier: Vous faites aussi des erreurs de temps en temps. Je ne vous les mets pas sur le nez. Je le devrais, mais je ne le fais pas.

M. Foster: C'était un grand ministre libéral ou un autre.

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de prendre part à ce débat. J'avais cru ne pas pouvoir y participer parce que, lorsque j'en ai appris la tenue, j'étais dans le nord de la Saskatchewan et je craignais qu'il ne soit terminé avant mon retour. A mon arrivée, hier après-midi, le débat semblait clos et j'étais désolé de l'avoir manqué. Je suis donc heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui.

J'étais dans la région du lac La Ronge où je participais à une réunion d'autochtones du nord de la Saskatchewan. Il s'agissait d'une rencontre du programme agricole des Indiens de la Saskatchewan qui a pour but d'élargir les bases de l'économie agricole de cette région.

J'ai toujours travaillé dans la production de graines et en agriculture dans le nord-est de la Saskatchewan, à environ 20 milles de la limite des arbres au nord de laquelle il n'y a pas d'agriculture. Dans cette région, notre production est très diversifiée. S'il est vrai que la guerre entre la CÉE et les États-Unis nous touche, nous pouvons compter sur des marchés plus nombreux que ceux des autres agriculteurs pour écouler nos produits. La production de blé, d'avoine, d'orge, de colza et de lin a été très gravement touchée tout comme d'autres productions qui ne sont peut-être pas jugées très importantes par rapport au reste de la production agricole des Prairies.

• (2130)

Cependant, la luzerne déshydratée, les pois secs, les lentilles, les fèves des marais, les graines d'oiseaux, quelques variétés de moutarde et d'autres productions semblables ont été durement frappées et n'ouvrent pas droit aux subventions prévues en vertu du Programme spécial canadien pour les grains, ce qui est fort décevant pour certains producteurs. Ils ont opté pour ces cultures en raison des problèmes de surproduction et espéraient trouver des débouchés pour ces cultures moins courantes qui d'ailleurs ne peuvent être cultivées plus au sud.

L'an dernier, nous avons obtenu de bonnes récoltes de graines de gazon et de luzerne. Les prix étaient très bons, la situation encourageante. Cependant, la majeure partie de nos terres est consacrée aux cultures courantes. Il ne fait aucun doute que nos agriculteurs connaissent des temps difficiles tout simplement parce que les facteurs de production sont beaucoup plus chers que dans les régions du sud.

Heureusement, le gouvernement conservateur a pu venir en aide à mes électeurs depuis qu'il est arrivé au pouvoir en septembre 1984. La première fois, ce fut dans un coin de ma circonscription qui avait souffert de pluies torrentielles et de graves inondations. Le gouvernement conservateur en a subventionné les habitants au rythme de 7,5 millions de dollars. Cela semble peut-être bien modeste, mais cette région n'avait pas connu de récolte pendant de nombreuses années, et le gouvernement provincial y a dépensé lui aussi 7,5 millions. Cette aide a contribué à sauver ces agriculteurs. Ils l'ont certes appréciée. Je suis persuadé que certains d'entre eux n'y feraient pas d'agriculture aujourd'hui si ce n'avait été de cette aide. Ils ont bien sûr participé à tout le reste des programmes dont ont parlé la plupart des orateurs qui m'ont précédé. Vous les connaissez sans doute très bien, monsieur le Président.

L'opposition a parlé avec beaucoup d'emphase de la levée du moratoire sur les prêts hypothécaires de la SCA. J'ai vérifié ce que certains députés de l'opposition ont dit à ce sujet. Dans ma lecture de la transcription, je n'ai rien trouvé jusqu'ici en fait de solution de la part de l'opposition qui ait beaucoup de bon sens. En fait, l'une des raisons pour lesquelles je me trouve ici, c'est que je me suis mis un jour en colère, assis sur un tracteur, et me suis promis de faire quelque chose à ce propos. Je suis entré dans la vie politique simplement à cause de certains des programmes appliqués en agriculture.

Je sais que les députés néo-démocrates ont appuyé les libéraux. Je les ai beaucoup entendus parler d'argent qui sortait du pays pour diverses raisons. Quand ils ont modifié en 1982 la Loi sur le crédit agricole qui a perdu son caractère d'aide aux agriculteurs pour prendre celui d'une institution bancaire, la situation est devenue plus difficile pour les agriculteurs, tout simplement parce qu'ils empruntaient de l'argent en prenant des engagements à long terme et à des taux d'intérêt à long terme dont il est très difficile de se dégager. Les néo-démocrates ont fait cause commune avec les libéraux dans ce dossier.

La SCA a contracté pour 1,3 milliard de dollars d'emprunts à long terme depuis 1982, sauf erreur, et 50 p. 100 des intérêts sur ces emprunts ont profité à d'autres pays que le Canada. Je me demande comment le NPD peut prétendre soutenir les agriculteurs quand tout cet argent s'en va dans d'autres pays, qu'il n'est pas recyclé dans notre économie agricole. C'est fort intéressant de les entendre tirer leurs conclusions quand ils veulent critiquer mais ils passent sous silence certaines des erreurs qu'ils ont commises eux-mêmes.

Nous devons faire preuve d'un peu d'optimisme. Je sais que les perspectives se sont améliorées dans certains secteurs agricoles, surtout en ce qui concerne l'Ouest et l'élevage des bovins dans l'Est. Les éleveurs de bétail de l'Ouest font de bonnes affaires. L'élevage de bovins et de porcins va bien également. On peut en dire autant des graines de graminées et d'autres produits comme les lentilles. On ne peut parler d'un marasme complet dans l'ensemble de l'économie agricole. Ceux qui sont prudents survivent. Ils ne réalisent pas de bénéfices, mais ils se tirent d'affaire.

On espère toujours que les prix agricoles remonteront. Il n'y a qu'une légère différence entre une situation excédentaire et un état de pénurie. Par exemple, il n'y a pas si longtemps, la Chambre s'inquiétait du sort des producteurs de porc. On parlait beaucoup de gestion de l'offre et d'autres solutions à court terme. Mais les États-Unis ont enregistré une baisse de 7 p. 100 dans les naissances de porcelets, une diminution qui a certes provoqué une hausse considérable du prix du porc. Le même phénomène pourrait bien se produire également dans le cours de certains grain, voire pour l'ensemble des céréales. Qui sait?

C'est une bien bonne chose que les intervenants de l'opposition qui m'ont précédé ne soient pas à la place des agriculteurs. Et c'est probablement une bien bonne chose aussi que les agriculteurs soient trop occupés aux champs par les temps qui courent pour regarder ce spectacle.

M. Mazankowski: Que sont devenus tous vos amis socialistes?

M. Scowen: Je n'en sais rien. Je voudrais parler de certains propos erronés qu'on a tenus. Ainsi, j'ai entendu le député de Sudbury (M. Frith) qui vient d'une contrée aride nous parler d'un appareil qui permettrait d'injecter de l'ammoniac dans le grain. Je pense qu'il s'agissait probablement de foin. Je ne parlerai pas du secteur minier s'il ne se mêle pas de parler du secteur agricole, et je pense qu'ainsi nous nous en sortirons plus facilement.

J'ai également entendu quelqu'un d'autre dire que le prix versé aux agriculteurs avait diminué de 18 p. 100. En réalité, c'est le prix initial qui a été tronqué de 18 p. 100, et nous ne savons pas quel sera le prix final.

J'ai vu aussi dans le *Globe and Mail*, et j'imagine que c'est dans ce journal que les députés de l'opposition puisent leurs renseignements, une caricature représentant un agriculteur avec un grand oiseau de proie à l'arrière-plan, la Société du crédit agricole. A ses côtés, se trouvait un autre petit oiseau avec un sac de graines devant lui. Sur ce sac, il y avait d'inscrit: «Réduction de 18 p. 100 des subventions». En réalité, les subventions ne seront pas réduites de 18 p. 100. En fait, si les prix ne s'améliorent pas, les subventions augmenteront probablement d'environ 40 p. 100. C'est le prix initial qui est réduit de 18 p. 100.

Article 29 du Règlement

• (2140)

Comme disait l'autre, pas de nouvelles, bonnes nouvelles. Or, j'ai de bonnes nouvelles à annoncer. J'ai en effet le plaisir d'annoncer aujourd'hui, au nom du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer), que les chèques du versement initial accordé en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest ont été postés aujourd'hui-même. Je vais donner quelques chiffres qui réjouiront certains agriculteurs de l'Ouest. A destination de la Saskatchewan, ma province d'origine, 57 713 chèques au montant total de 382 millions de dollars ont été envoyés. Cette somme aidera énormément l'économie de cette province. A destination de l'Alberta, on a envoyé 34 950 chèques représentant 184 millions. Pour le Manitoba, on a envoyé 20 589 chèques au montant de 134 100 000 $. La Colombie-Britannique recevra à son tour 1 063 chèques au montant de 4,7 millions, ce qui porte le nombre total des chèques à 114 314 représentant la jolie somme de 705 millions de dollars.

Des voix: Bravo!

M. Scowen: Ce sont là de bonnes nouvelles pour les agriculteurs du Canada. Ces sommes, ajoutées au versement final, aideront les agriculteurs de l'Ouest à assurer la survie de leur exploitation.

[*Français*]

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je suis des plus heureux de prendre la parole dans le cadre du présent débat d'urgence même si je dois avouer à cette Chambre que, contrairement au ministre responsable de toute cette affaire, je ne suis pas de prime abord un spécialiste de la question agricole. Je ne suis pas un spécialiste, monsieur le Président, mais je ne crois pas qu'il faille l'être pour constater que les mesures prises par le gouvernement sur la question ne peuvent qu'émaner d'un gouvernement qui n'a malheureusement aucun souci de l'avenir de centaines ou même de milliers d'agriculteurs qui seront touchés par ces mesures. Et même si mon collègue qui vient de terminer son discours a pu mentionner certaines mesures qui ont été prises par le ministre de la Commission canadienne du blé, je ne crois pas que ces mesures soient appropriées et règlent le problème qui a engendré ce débat d'urgence.

Ce débat d'urgence a été mis de l'avant suite à l'annonce cruelle lundi matin de la fin du moratoire qui était applicable depuis le 17 février 1985 aux prêts consentis par la Société du crédit agricole. Il s'agit d'un drame, monsieur le Président, et ce n'est pas à tort que l'on doit qualifier cet événement d'événement historique. Par ces mesures, on détruit tout un mode de vie dans la ferme familiale. On s'en prend aux cultivateurs alors qu'ils sont déjà en position de faiblesse. Ceux-ci perdent confiance en eux-mêmes et ils voient bien que le gouvernement renonce à leur apporter le moindre soutien, et c'est pourquoi ils demandent à tous les députés de reconnaître la très grave situation économique des agriculteurs et de leurs familles. Ils demandent que des programmes soient mis en oeuvre immédiatement. Ils demandent au premier ministre de créer sans délai des programmes fédéraux provinciaux pour que les agriculteurs puissent continuer à exploiter leurs propriétés et plus particulièrement que l'on envisage sans tarder un paiement de compensation substantielle pour la campagne agricole 1987-1988.

Malgré tout cela, monsieur le Président, le gouvernement ose s'adresser aux agriculteurs et dire devant cette Chambre que le dernier geste qu'il a posé n'aura qu'une répercussion minime sur l'ensemble des agriculteurs. Il ose dire cela quand il sait très bien que, dans les faits, son geste pourrait s'avérer catastrophique pour tous les agriculteurs touchés par cette mesure. Mais il n'y aura pas de catastrophe parce que, face aux pressions exercées par les agriculteurs des trois provinces des Prairies, le gouvernement n'aura pas le choix de prendre des engagements précis sur la question. Il n'aura pas le choix s'il veut continuer de se vanter sans cesse de tout ce qu'il fait pour les agriculteurs.

Tout d'abord, concernant les baisses de prix des différentes céréales, les agriculteurs veulent savoir ce qui se passera au cours de la campagne agricole 1987-1988, si le gouvernement maintiendra le niveau de l'aide agricole, et ils veulent le savoir dès maintenant. Le gouvernement devra leur dire dans quelles conditions un paiement d'appoint, dans le cadre d'un programme spécial pour les grains, leur sera versé et quel sera le montant de ce paiement.

Je le répète, le gouvernement doit annoncer sans équivoque et sans ambages quelle aide il prévoit consentir aux agriculteurs pendant la campagne agricole actuelle. Suite à la mesure prise en catastrophe par le ministre par la levée du moratoire sur les saisies imposées par la Société du crédit agricole, cette décision vient de faire monter la tension d'une façon intolérable chez des milliers d'agriculteurs.

L'initiative du ministre permettra d'entamer les procédures de saisies contre les agriculteurs qui sont en retard dans le remboursement de prêts de la Société du crédit agricole qui représentent de 35 à 40 p. 100 de la dette à long terme du secteur agricole. Il existe des arriérés de plus de deux ans sur environ 6 000 des 75 000 prêts de la Société du crédit agricole et, dans ce cas, cet organisme décide presque invariablement de procéder à la saisie.

Ce n'est donc pas un quart de un pour cent, comme prend plaisir à le laisser entendre le ministre responsable, mais en gros, 8 p. 100 des agriculteurs qui ont obtenu un prêt de la Société du crédit agricole, qui risquent la saisie. Le ministre dit qu'il ne faut pas s'en faire, que l'on ne va faire qu'environ 50 saisies par mois, que le personnel de la Société du crédit agricole ne peut en faire davantage et que, par conséquent, le nombre d'agriculteurs qui ont des raisons de craindre une saisie se limite à 600. Il s'agit d'une farce monumentale, monsieur le Président. Comment savoir, comme l'a demandé le député d'Algoma (M. Foster), quels sont, parmi les 6 000 prêts risquant de mener à une saisie, les 600 cas qui seront effectivement saisis? C'est ce que le banquier va demander à l'agriculteur qui demande un prêt de production. Lorsque la banque dira que la Société du crédit agricole procède à des saisies, l'agriculteur pourra toujours lui répondre qu'elle n'a pas à s'en faire, que le ministre prétend qu'il n'y aura que 600 saisies par an sur 6 000. Il pourra également lui dire que s'il est le dernier, ses biens ne seront pas saisis avant 10 ans.

Ce moratoire est en place depuis 19 mois. Pendant ce temps, le gouvernement aurait dû mettre au point un programme de

restructuration de la dette en vue d'aider les agriculteurs. S'il avait commencé par là, le moratoire aurait été inutile, mais le gouvernement n'avait pas prévu un tel programme et le moratoire a servi à gagner du temps.

Entre temps, toutefois, aucun programme de restructuration de la dette n'a été mis en place. A mon avis, il faut maintenir le moratoire et nous devrions en profiter pour mettre en place de bien meilleurs programmes.

Voilà, monsieur le Président, ce qui en est des mesures prises par le gouvernement, mesures qui poussent les familles d'agriculteurs à la faillite, les plongent dans l'angoisse, sèment la détresse et la destruction financière, économique et sociale dans tout le monde agricole.

Seul le ministre de l'Agriculture, parfaitement insensible à la réalité de la situation, peut prendre des décisions de ce genre. Le gouvernement n'a même pas réuni les principaux intéressés pour essayer de trouver une solution. Il n'a même pas été capable de réunir les principaux intéressés, les gouvernements fédéral et provinciaux, les organisations agricoles et les banques.

Quand nous avons demandé à cette Chambre s'il ne serait pas important de réunir les banques pour discuter de cette question, parce qu'elles détiennent 69 p. 100 des créances, le ministre a demandé: Pourquoi le ferions-nous? Pourquoi discuterions-nous avec les banques? Nous savons pourquoi le gouvernement devrait discuter avec les banques. C'est parce que tous les banquiers aujourd'hui se disent, en lisant la déclaration faite lundi par le ministre de l'Agriculture (M. Wise): Eh bien, si le gouvernement peut saisir, pourquoi pas nous! Ils vont commencer à examiner tous leurs prêts en souffrance.

• (2150)

Quand les agriculteurs commenceront à faire les démarches, à demander qu'on leur prête pour pouvoir produire et à chercher du crédit pour la prochaine campagne agricole, monsieur le Président, comment pensez-vous que ces banques réagiront quand le gouvernement du Canada déclare d'une façon honteuse et méprisable qu'il met fin au moratoire et qu'il va laisser les mécanismes de la Société du crédit agricole réduire les collectivités agricoles en pièces? C'est inviter ouvertement les banques et les autres établissements de crédit à emboîter le pas. Qu'est-ce qui les empêche maintenant? Comment pourraient-ils se sentir obligés quand le gouvernement fédéral, dont le devoir est normalement de veiller aux intérêts des agriculteurs, car il s'agit d'un organisme public ou du moins c'est ce qu'il était, se comporte de la sorte?

Nous nous trouvons devant une crise qui exige une intervention immédiate pour sauver les exploitations agricoles familiales de l'Ouest et de l'Est. Il ne suffit pas que les conservateurs énumèrent tout ce qu'ils ont fait, ils doivent remédier à la crise actuelle. Ils ne peuvent pas se reposer sur leurs lauriers. C'est tout à fait insuffisant, cela n'aidera pas les gens à traverser la crise qu'ils connaissent aujourd'hui.

Notre parti demande que le gouvernement fasse quelque chose. Il doit reconnaître que les agriculteurs sont présentement dans une très mauvaise situation. Il doit reconnaître l'urgence de la situation. C'est maintenant que le gouvernement doit agir, non pas dans six mois. Il faut donner une chance aux agriculteurs, leur permettre de planifier adéquatement leurs récoltes. Notre parti demande que soit réinstallé le moratoire pour ne pas ajouter inutilement de stress aux agriculteurs. Notre parti demande également que soit annoncé dès maintenant un programme de soutien des prix pour la récolte de cette année afin que les agriculteurs de l'Ouest et ceux de tout le Canada sachent à quoi s'en tenir. Et j'espère que le gouvernement agira avant minuit ce soir pour que la centaine de producteurs agricoles du Québec qui pourraient recevoir un avis de saisie ne soient pas pénalisés et ne reçoivent pas cet avis de saisie.

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part à ce débat d'urgence sur la crise que vivent nos fermiers canadiens. Étant une représentante d'une circonscription urbaine, on peut s'interroger sur l'impact que mon opinion peut avoir, mais j'ai cependant à coeur en tant que Canadienne le bien-être de tous nos agriculteurs.

La crise que vivent en ce moment nos agriculteurs se répercutera sur tous et chacun de nous à un certain moment. Nous sommes des consommateurs. Nous avons tous besoin d'une agriculture saine et forte. Heureusement que le député d'Algoma (M. Foster) a mentionné des chiffres dans ses remarques, sans cela ce gouvernement s'en serait sorti en douce encore une fois. Le député d'Algoma suggérait mardi soir qu'il fallait que le gouvernement se prononce clairement et s'engage à aider nos agriculteurs avant qu'il ne soit trop tard.

Ce matin, à *Canada AM*, le ministre d'État responsable de la commercialisation du blé a clairement démontré que ce gouvernement faisait preuve d'un manque de volonté pour venir en aide aux fermiers en laissant tomber le moratoire de saisie. Hier après-midi, la députée d'Argenteuil—Papineau (M^me^ Bourgault) blâmait l'opposition de ne pas féliciter le gouvernement pour ses efforts dans ce secteur de notre économie. Vraiment, monsieur le Président, il n'y a pas de quoi le féliciter à moins qu'on ne le félicite pour son absentéisme. Les électeurs canadiens se souviendront du fait que ce gouvernement fait vivre un cauchemar épouvantable à nos agriculteurs.

Je conçois mal qu'un pays aussi hautement «technologique» que le nôtre agisse avec une si grande indifférence face à nos fermiers. Ceux-ci ont toujours été fiers de contribuer à notre économie et voilà qu'on les pénalise en les forçant à abandonner leur mode de vie, leur gagne-pain, leur ferme.

C'est le secteur de l'économie qui affecte le plus notre vie quotidienne. Les produits laitiers, les produits maraîchers, les produits céréaliers se retrouvent en permanence sur les tablettes de nos armoires dans nos maisons. Il est grand temps que nous redonnions la dignité à nos fermiers.

Dans ses promesses électorales, le premier ministre (M. Mulroney) s'était engagé à venir en aide à ce secteur de l'économie.

On tente de leur dorer la pilule à chaque discours du Trône en offrant des mesures fiscales favorables pour les agriculteurs. Pourtant aujourd'hui on n'hésite pas à se retourner pour mieux les poignarder dans le dos. Nos agriculteurs sont découragés.

Maintenant voyons le problème en face. Plusieurs fermiers à travers le pays et en particulier ceux de l'Ouest ont des problèmes d'ordre financier pour différentes raisons. D'après des chiffres préparés par Ralph Ashmead, gérant de la Recherche

Article 29 du Règlement

et du Développement de la Société du crédit agricole du Canada, 68.8 p. 100 de nos agriculteurs ont une situation financière stable; 23.2 p. 100 de nos agriculteurs ont des problèmes de liquidité alors que 8 p. 100 sont insolvables. En Saskatchewan, 11.4 p. 100 des agriculteurs sont insolvables et, en Alberta, il s'agit de 9.9 p. 100. Ce sont, à ma connaissance, ces deux provinces qi sont les plus affectées. D'après un article du journal *The Ottawa Citizen* du 28 avril 1987, je cite:

[*Traduction*]

Le montant moyen des prêts de la Société du crédit agricole est d'environ 120 000 $. En moyenne, 22 p. 100 des prêts accordés aux producteurs de l'Ouest sont en souffrance, à comparer à 17 p. 100 en Ontario et à 9,6 p. 100 au Québec. Dans les provinces de l'Atlantique, le pourcentage des prêts en souffrance va de 17 p. 100 en Nouvelle-Écosse à 33 p. 100 à Terre-Neuve.

[*Français*]

M. Jules Modderman, de la FCC a déclaré:

[*Traduction*]

Seuls 2 à 3 p. 100 risquent de perdre leur exploitation agricole.

[*Français*]

Seulement 2 à 3 p. 100, ce n'est pas grave pour nos amis du gouvernement. Pour le parti libéral, monsieur le Président, c'est déjà beaucoup trop. Il est facile pour nos députés assis confortablement à Ottawa, avec notre généreux salaire, de dire comme ce fonctionnaire a dit que c'est seulement 2 ou 3 p. 100 de nos fermiers qui risquent de perdre leurs fermes. C'est facile de parler froidement d'une faillite lorsque celle-ci ne nous affecte pas personnellement. Pour nos fermiers, c'est différent. C'est souvent une entreprise familiale qui existe depuis plusieurs générations. Cette terre, nos fermiers l'ont travaillée de leurs mains comme un sculpteur travaille une oeuvre d'art.

Ce que le parti libéral demande aujourd'hui c'est que le moratoire qui existait depuis plus d'un an et demi soit réinstauré. C'est la base, la logique de tous nos programmes sociaux. Dans le passé, la logique voulait que nous assistions nos chômeurs, par exemple, jusqu'au moment où ils pouvaient trouver de l'emploi. Aujourd'hui, le prix du grain est au même niveau qu'il l'était en 1930, et le gouvernement décide de mettre fin au moratoire. Pourquoi le gouvernement choisit-il ce moment précis? Pourquoi le gouvernement dit-il non aux fermiers? Il n'a pas dit non aux deux banques de l'Ouest qui ont fait faillite l'année dernière: deux poids deux mesures, monsieur le Président.

Lorsqu'il s'agit de simples fermiers, le gouvernement dit non merci. C'est cela la différence entre le parti conservateur et le parti libéral. Le gouvernement conservateur gouverne en fonction des sondages et des tout-puissants au détriment des tout-petits. Dans ce cas-ci, ce sont nos fermiers qui font face aux plus bas prix du blé depuis 1933, qui voient le gouvernement leur tirer le tapis sous les pieds en mettant un terme au moratoire.

Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a annoncé sa décision une semaine après que le prix du grain ait chuté de 18c. Le président de la National Farmers Union, Wayne Easter, a déclaré ceci dans le quotidien *The Globe and Mail* de mardi dernier, et je cite:

[*Traduction*]

«Je ne comprends vraiment pas pourquoi il (le ministre) l'annonce maintenant.»

[*Français*]

Il a de plus ajouté:

[*Traduction*]

«Perdre son exploitation, c'est comme être condamné à mort. Quand ils perdent leur terre, les agriculteurs ont l'impression de perdre la vie.»

[*Français*]

J'ai entendu un député conservateur ce matin dire que le problème avait été causé par les libéraux. C'est ce qu'on nous répète toujours depuis 1984. Seulement, dans ce cas-là, comme dans le plupart des cas, la responsabilité revient au gouvernement et c'est le gouvernement lui-même qui a décidé de mettre fin au moratoire une semaine après avoir appris la baisse du prix des grains. Cette décision a toutes les apparences d'une conspiration contre les fermiers, quand on sait que le gouvernement a la majorité nécessaire pour faire tout ce qu'il veut.

Depuis 1984, les conservateurs ont redonné une protection exagérée aux compagnies pharmaceutiques déjà milliardaires. Ils ont renfloué deux banques qui ont fait faillite, tout en essayant de désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse. Et aujourd'hui, ils envoient un grand nombre de fermiers à la faillite. La morale de tout cela: le gouvernement fait tout pour ceux qui sont riches, mais il en fait beaucoup beaucoup moins pour ceux qui n'ont rien.

Monsieur le Président, c'est bien connu que le parti libéral a toujours essayé d'aplanir les différences trop grandes entre les biens nantis et les moins bien nantis afin que tous les Canadiens et Canadiennes puissent profiter de la richesse collective du Canada. Dans l'esprit du parti libéral, il est normal que ceux qui possèdent beaucoup aident ceux qui ont moins. Notre programme d'assurance-chômage en est un exemple. On a souvent entendu dire que le parti libéral était passé maître dans l'art du *timing* et de ses gestes en politique. On ne peut pas en dire autant des conservateurs. Nous n'aurions jamais osé faire ce que le ministre de l'Agriculture a fait. Lorsque les choses vont mal, ce n'est pas le moment d'empirer les choses. Quand le prix du grain est si bas, ce n'est pas le moment de terminer le moratoire. Le gouvernement a une obligation morale de retarder la levée du moratoire. Le gouvernement devrait montrer du leadership et préparer un plan de restructuration de la dette pour aider nos fermiers.

C'est l'histoire qui se répète. En effet, en 1930, un gouvernement conservateur se faisait élire sur une vague de mécontentement, avec une majorité confortable. Cinq ans plus tard, ce même gouvernement tombait. Devant les demandes répétées des chômeurs pour une politique d'emploi, une forme d'aide temporaire, le gouvernement conservateur a fait la sourde oreille, préférant provoquer la fameuse émeute de Winnipeg. Cela, c'était un gouvernement conservateur à l'écoute de la population dans les années 1930. La version moderne du gouvernement conservateur à l'écoute des besoins de la population décide de terminer le moratoire sur les faillites agricoles, alors que le prix du grain est à son plus bas.

Le message que le gouvernement envoie aujourd'hui, monsieur le Président, est le suivant: Si votre secteur d'activité économique a un problème, ne vous fiez pas sur les conservateurs pour vous faire aider.

C'est pourquoi je porte maintenant mon attention dans le secteur de l'érable. Monsieur le Président, le secteur des produits de l'érable est lui aussi en voie de se retrouver face à d'importantes difficultés financières. Qu'est-ce que le gouvernement fait? Il étudie la situation avec ses amis du Sud.

Ce n'est pas d'hier que les propriétaires d'érablières tentent de faire entendre leur voix. Quand allons-nous consentir à les écouter? Quand allons-nous prendre au sérieux leurs inquiétudes? Allons-nous attendre de vivre une crise? La crise est déjà là, monsieur le Président.

Le gouvernement n'est pas intéressé par les problèmes auxquels font face les agriculteurs. Alors, je dis aux producteurs des produits d'érable: N'attendez-pas. Agissez maintenant. Démontrez vos inquiétudes. Faites du bruit, parce que ce gouvernement est sourd.

Monsieur le Président, en terminant, j'aimerais laisser mes collègues de la Chambre et les Canadiens avec cette pensée de M. Gérard Fillion, célèbre journaliste et originaire du Bas-Saint-Laurent, et je cite M. Fillion: «Ce qui est urgent, c'est d'assurer au cultivateur qui est un ouvrier hautement qualifié, doublé d'un entrepreneur, un niveau de vie à peu près égal à celui du citadin de compétence équivalente.»

M. Fillion tenait ces propos le 12 mai 1943. Et tout comme l'Union des producteurs agricoles, je dis: Quarante-quatre ans après cette déclaration, ce défi est encore d'actualité.

• (2200)

[*Traduction*]

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat. Étant donné que je me suis occupé de l'industrie laitière toute ma vie, je puis dire en toute sincérité que je connais assez bien les questions agricoles.

J'ai suivi de près le programme d'initiatives agricoles du gouvernement. J'ai passé les 25 premières années de ma vie à la ferme familiale, et vers la fin, je m'en suis occupé personnellement. J'ai également occupé un poste dans les associations agricoles locales du comté de Welland et dans la région de la Niagara. Même si l'Ontario contribue de façon sensible à la production de blé et de grain du Canada, la péninsule de la Niagara, où se trouve ma circonscription de Welland est mieux connue dans le secteur agricole pour sa production de fruits et de légumes.

Par exemple, 80 p. 100 de tout le raisin cultivé au Canada provient de la péninsule de la Niagara. Certains des vignobles les meilleurs et les plus productifs du pays se trouvent dans les secteurs agricoles de Thorold et St. Catharines-Ouest, dans ma cirsconscription de Welland.

La circonscription de Welland est également très tributaire de l'agriculture et des producteurs céréaliers de l'Ouest en particulier, étant donné la présence du canal Welland qui traverse tout le centre de la circonscription et qui, bien entendu, fait partie intégrante de l'itinéraire qu'empruntent les céréales à destination de l'Est.

Le canal joue un rôle clé pour l'industrie céréalière de l'Ouest et cette dernière est essentielle à l'économie de la péninsule de la Niagara. La croissance des villes de Welland, Thorold et St. Catharines est due au canal Welland qui a été construit principalement pour assurer le transport efficace du grain de l'Ouest exporté vers la Russie et d'autres régions d'Europe.

En 1829, lors de la construction du canal, on l'appelait le couloir du grain vers l'Europe. Il offrait le moyen d'acheminer le grain à moindre frais et rapidement depuis l'intérieur du pays jusqu'au Saint-Laurent et de là vers l'Europe. Le canal a permis aux navires chargés de céréales de conquérir les chutes du Niagara, pour ainsi relier l'ouest du Canada grâce à 2 200 milles de voies navigables ininterrompues jusqu'à l'océan Atlantique.

Depuis 1829, le canal a été reconstruit quatre fois. Au lieu de 20, il compte désormais 80 écluses, ce qui facilite peu à peu l'expédition du grain de l'Ouest en volumes de plus en plus importants, à bord de navires toujours plus gros à travers la péninsule de la Niagara et jusqu'à la voie navigable du Saint-Laurent, et de là à leur destination finale.

Selon le plan d'entreprise de la voie navigable, sans quelques travaux d'amélioration, le canal Welland ne pourra pas faire face à la demande accrue dont il fera l'objet à l'avenir, essentiellement parce qu'il est de plus en plus nécessaire d'expédier les produits agricoles canadiens.

Prouvant que le gouvernement est déterminé à assurer la croissance et la prospérité de l'agriculture canadienne, le ministre des Transports (M. Crosbie) a annoncé en novembre dernier l'affectation de 175 millions de dollars à la remise en état du canal Welland.

Continuellement, dans de nombreux secteurs de la politique gouvernementale, l'agriculture est au centre des préoccupations. L'agriculture signifie des emplois. Elle représente un nombre considérable d'emplois dans ma circonscription de Welland étant donné l'effet de domino qu'elle a sur bon nombre d'autres secteurs.

Dernièrement, des expéditions de céréales sont restées bloquées pendant des semaines dans les silos à Thunder Bay à cause d'une grève; tous les navires disponibles, y compris ceux qui étaient à quai depuis plus d'un an, ont été mis en service pour répondre aux besoins de la Commission canadienne du blé. Il a fallu de 150 à 200 navires pour acheminer les céréales et, malgré les volumes importants en cause, il n'y a pas eu d'embouteillage le long de la voie maritime. Le blé a été livré à temps. La collaboration entre les affreteurs et l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a été essentielle pour répondre aux besoins des producteurs céréaliers de l'Ouest.

Les travaux de réfection des écluses du canal Welland, qui coûteront 175 millions de dollars, sont en cours. De gros travaux de réfection ont été effectués à l'écluse n° 7, celle de la ville de Thorold, à la suite de l'adjudication d'un contrat de 7,5 millions, entre la fermeture de la saison en novembre 1986 et l'ouverture de la saison ce printemps. Ces écluses ont plus de 50 ans. D'ici cinq à sept ans, toutes les huit écluses seront restaurées et rénovées. Par conséquent, les producteurs pourront continuer à considérer le canal et la voie maritime du Saint-Laurent comme une voie de transport fiable.

Article 29 du Règlement

Je suis fier des réalisations du gouvernemment actuel dans le domaine de l'agriculture. Je suis fier que nous ayons veillé à ce que l'agriculture ait la priorité dans les négociations du GATT et dans nos discussions sur le libre-échange avec les États-Unis.

• (2210)

Les agriculteurs canadiens peuvent être certains que l'issue de ces négociations commerciales sera intéressante pour eux, sinon aucune entente ne sera conclue. Compte tenu de l'importance que le gouvernement actuel a accordée à l'agriculture, je suis sûr que la crise des cours mondiaux du grain sera surmontée et que notre secteur agricole en sortira plus fort grâce aux efforts soutenus du ministre de l'Agriculture (M. Wise).

Lorsque notre gouvernement a pris le pouvoir, des milliers d'agriculteur canadiens étaient aux abois à cause des taux d'intérêt élevés qui ont marqué les dernières années du gouvernement précédent.

Pour essayer d'aider bon nombre de ces agriculteurs, le ministre de l'Agriculture actuel a instauré un moratoire, afin d'éviter que les clients de la Société du crédit agricole ne soient forcés d'abandonner leur exploitation pendant que l'on préparait des programmes d'aide à leur intention; ces programmes se sont d'ailleurs concrétisés. Ainsi, la somme de 80 millions consacrée à un programme de conversion des taux d'intérêt, administré par la Société du crédit agricole, a aidé plus de 5 000 agriculteurs. Les taux ont été bloqués à 16 p. 100, et ils ont été réduits d'environ 4 p. 100 en vertu de ce programme. Le gouvernement fédéral a donc subventionné les pertes que la Société a du subir à cause de ce programme.

Notre gouvernement a accordé une priorité inouïe à l'agriculture. Notre bilan est inégalé dans ce domaine. L'agriculture est une source d'emplois. Il y a environ 1,6 million d'emplois dans ce secteur. Dernièrement, dans le discours du trône, nous avons promis d'essayer de protéger les intérêts des agriculteurs face aux méthodes d'établissement des prix et aux subventions injustes adoptées au-delà de nos frontières. Nous offrons aux agriculteurs une aide financière globale plus considérable que jamais auparavant. Ainsi, notre programme céréalier spécial va mettre à la dispostion de nos agriculteurs un milliard de dollars de nouveaux crédits.

Sous l'impulsion du premier ministre (M. Mulroney), notre gouvernement a réussi à faire accepter que la situation de l'agriculture soit examinée lors des négociations du GATT. Pour la première fois, l'agriculture figurera à l'ordre du jour. Par ailleurs, nous nous efforçons d'élaborer avec les États-Unis de meilleurs mécanismes pour régler nos différends en ce qui concerne le commerce des denrées agricoles. Nous recherchons des débouchés sûrs et permanents pour nos denrées agricoles.

Le 16 mars 1987, la Chambre des communes a adopté une motion invitant le gouvernement à poursuivre ses négociations avec les États-Unis en vue d'en venir à un accord pour protéger nos offices de commercialisation des produits agricoles. Depuis que nous avons assumé le gouvernement en 1984, nous avons pris dans le domaine de l'agriculture plus de 400 mesures qui ont coûté environ 6 milliards de dollars. Cela représente un peu plus d'une nouvelle initiative tous les deux jours ouvrables. Je vais en énumérer quelques-unes.

Premièrement, nous avons fourni une aide de 200 millions de dollars aux provinces de l'Ouest frappées par la sécheresse. Deuxièmement, nous avons supprimé l'impôt sur les gains en capital réalisés par les agriculteurs à la vente de leur exploitation, jusqu'à concurrence de 500 000 $. Troisièmement, nous avons aboli la taxe d'accise et la taxe de vente sur le carburant servant à des fins agricoles, ce qui représente une économie annuelle de 185 millions de dollars pour les agriculteurs. Quatrièmement, nous avons créé dans chaque province des Bureaux d'examen de l'endettement agricole afin d'aider les agriculteurs en difficulté à s'entendre avec leurs créanciers. A l'échelle nationale, dans la moitié des cas on a pris des dispositions pour sauver les exploitants de la faillite. Cinquièmement, nous avons adopté une nouvelle politique laitière à long terme. Sixièmement, la Société du crédit agricole offre des programmes de prêts portant les taux les plus bas depuis 1979. Septièmement, la chute des taux d'intérêt sert bien les agriculteurs. Chaque baisse d'un point de pourcentage signifie des économies de 130 millions de dollars par année pour les agriculteurs.

Notre gouvernement tient ses promesses, monsieur le Président. Il a tenu les promesses faites pendant la campagne électorale de 1984 et plus encore. Mes collègues ont maintes et maintes fois exposé toutes nos réalisations. Comme je l'ai dit, celles-ci comprennent 400 initiatives distinctes qui vont rapporter 5,76 milliards de dollars à l'agriculture canadienne. Malgré tout, nos agriculteurs ont besoin de plus d'aide. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) poursuivent leurs consultations avec les dirigeants du secteur agricole afin de trouver de nouveaux moyens d'aider les agriculteurs dans le besoin. Ces initiatives ne se limitent pas au Canada. Le gouvernement cherche également à ouvrir l'accès de nouveaux marchés étrangers au blé et à d'autres denrées canadiennes.

Tous les jours, le gouvernement donne des preuves de son attachement à l'agriculture: le président de la Commission canadienne du blé a annoncé aujourd'hui un programme d'aide de 64 millions de dollars pour protéger les agriculteurs contre l'augmentation statutaire des taux de transport du grain de l'Ouest en 1987-1988, et le ministre des Transports (M. Crosbie) a affecté 175 millions de dollars l'automne dernier à la réfection du canal de Welland pour garantir aux céréaliculteurs l'accès à cette voie de transport historique.

• (2220)

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder la parole dans ce débat qui traite de la situation grave dans laquelle se trouvent les producteurs de grain du pays. Dans ma circonscription, j'ai un secteur agricole assez actif, mais un secteur agricole qui n'est pas sans connaître ses problèmes. Et pour comprendre la situation des producteurs de grain, la situation dans laquelle ils ont à fonctionner, je pense qu'il faut essayer de se placer dans cette situation. Les agriculteurs doivent le matin se lever, tout préparer leur machinerie, toute la journée d'ouvrage, aller dans les champs ensemencer et voir tout un été de travail sur les terres pour en arriver à une saison de récolte où on n'est pas sûr de recouvrer les coûts de production. Et pourquoi ne sommes-nous pas sûrs? Pour plusieurs raisons.

Premièrement, on a entendu dernièrement que le prix du grain pour cette année va diminuer de 18 p. 100 et cette diminution est par dessus une diminution l'an passé, une chute de 20 p. 100. Alors imaginez-vous, monsieur le Président, la situation de l'agriculteur qui doit jouer dans ce scénario. On peut peut-être essayer de se placer dans ce scénario ou d'imaginer des travailleurs, des professionnels ou même des députés. Et il faut à ce moment-là se poser la question: Combien d'entre nous, combien de travailleurs fonctionneraient dans une telle situation? Combien de travailleurs pourraient travailler toute une saison pour aboutir à la fin à une paie qui ne rencontre absolument pas les efforts et tout le travail qui a été mis pour toute une saison. Et pourtant, monsieur le Président, c'est exactement la situation dans laquelle se retrouvent nos agriculteurs. Ils ont à envisager toute une saison commençant par la saison des semences, travailler toute une saison, arriver à la récolte et se trouver en face d'un portefeuille vide car on ne recevra absolument pas la compensation pour le travail accompli.

Et tout ce travail, monsieur le Président, sera accompli dans un climat d'incertitude et pourquoi, justement pourquoi cette incertitude? A qui la faute? Ce n'est certainement pas la faute de l'agriculteur canadien.

L'agriculteur dans cette situation est l'innocente victime des circonstances. Parce que cette crise . . . et au cours des derniers jours où nous discuté de ce problème, tout le monde convient de dire que l'agriculteur vit une crise. Et cette crise, c'est le produit d'interventions de gouvernements étrangers dans la production du grain. Il y a actuellement une guerre de subsides entre les pays de la Communauté européenne et les États-Unis. Les deux parties en cause subventionnent la production de grain sans tenir compte de la situation mondiale et sans tenir compte du tort qu'elles font aux producteurs canadiens. On veut s'accaparer tout ce marché et ces gouvernements mettent de plus en plus d'argent. Et chez nous de notre côté, qu'est-ce que notre gouvernement fait? Eh bien, actuellement, rien. Le gouvernement ne veut même pas assurer un rendement, il ne veut pas assurer des paiements aux agriculteurs qui vont semer, des paiements qui pourraient au moins couvrir les prix de production.

Déjà au Canada nous avions une situation où des exploitations agricoles connaissaient des problèmes sérieux. Plusieurs exploitations étaient sur le bord de la faillite. C'est pourquoi on avait, pour soulager la tension chez ces agriculteurs, imposé un moratoire sur la saisie de fermes par la Société du crédit agricole. Mais voilà qu'après avoir appris que le prix du grain allait diminuer, le ministre annonce aux agriculteurs la levée de ce moratoire. Dorénavant, la Société du crédit agricole du Canada procédera à la saisie de fermes, des fermes qui sont en difficulté, bien sûr. On nous dit, pour essayer de nous rassurer, que la Société pourra seulement effectuer des saisies au rythme de 50 par mois, soit près de 600 par années. Vraiment, monsieur le Président, c'est scandaleux que de laisser ces fermes aller à la faillite. C'est tout un mode de vie qui est menacé.

On a essayé pendant les deux derniers jours de trouver un vilain, de trouver quelqu'un sur qui on pouvait poser le blâme, de trouver quelqu'un qu'on pouvait pointer du doigt. Et je demande, monsieur le Président, à quoi tout cela sert. Quelle sorte de soulagement ce serait pour les agriculteurs de savoir qu'ils ont trouvé qui est à blâmer, qu'ils peuvent pointer quelqu'un du doigt. Ça ne changerait absolument rien à la situation que nous connaissons actuellement. Et on a aussi essayé pendant les derniers jours, monsieur le Président, on a vanté les actions de certaines personnes dont le premier ministre, on a vanté les mérites de certains programmes, bien sûr. A écouter tout ce qui a été dit, il semblerait que nous ne devrions pas connaître la crise qui sévit actuellement. Mais la crise est là, la crise est réelle. À chaque mois, nous allons voir une cinquantaine de fermes disparaître. Nous allons voir un mode de vie disparaître graduellement. Et dans toute cette tragédie, il y a, monsieur le Président, la tragédie humaine.

On a parlé de chiffres, on a parlé de subventions, on a parlé de taux d'intérêt. On a parlé de toutes sortes de choses. On a mentionné seulement à quelques reprises la tragédie humaine, des hommes, des femmes et des enfants qui devront supporter la pénible scène de voir tous leurs biens, leur foyer, leur maison saisis et vendus. Et que faire, monsieur le Président, de tous ces agriculteurs qui vont se trouver sur un marché du travail qui déjà connaît un taux de chômage assez élevé, trop élevé pour les absorber et leur permettre de gagner leur vie honorablement? Et, dans toutes ces familles, il va y avoir des conflits parce que, dans une telle situation, on vient les nerfs à fleur de peau. On n'a plus le temps de s'écouter. On ne se comprend plus. On fonctionne dans un état grave qui mène au conflit. Et bien sûr, monsieur le Président, dans un tel climat, la famille canadienne, la famille agricole va souffrir et va payer chèrement cette crise qu'elle connaît.

Que dire, monsieur le Président, des communautés qui vont être affectées? Je peux vous en dire quelque chose. Parce que nous connaissons au Nouveau-Brunswick actuellement des mises à pied massives qu'on peut appeler catastrophiques. Et vous savez de quoi il s'agit. Nous avons perdu dans la région du sud-est du Nouveau-Brunswick, à Moncton en particulier, quelque 800 emplois. Des jeunes familles sont sans emploi. On doit penser à déménager, à vendre ses biens, parce que dans la région, l'économie ne peut absorber tout ce monde-là qui est sans emploi.

C'est comme s'il s'élevait une tempête ou une ombre qui envahirait la communauté et qu'il s'installerait dans cette communauté un sentiment de défaitisme, un sentiment de faillite très difficile à renverser.

Alors, la même chose, monsieur le Président, va se produire dans l'agriculture. Et pour ceux qui vont demeurer, qui vont essayer de continuer d'arracher leur vie, dans quelle situation vont-ils se trouver? Il va sans dire, monsieur le Président, que la levée du moratoire va certainement ébranler leur confiance dans le gouvernement.

Le moment est mal choisi. Le moment est très mal choisi. Il aurait fallu maintenir ce moratoire pour encore une certaine période de temps, afin de permettre à ce secteur de l'agriculture de se stabiliser. Mais pour certains et pour plusieurs d'entre eux lorsque le secteur sera stabilisé il sera trop tard car ils ne seront plus là. Ils seront partis.

Chez nous, monsieur le Président, je compte des producteurs de tabac et vous savez dans quelle situation ces producteurs se trouvent actuellement. Le gouvernement leur demande de diversifier leur production. On leur demande de se lancer dans

Article 29 du Règlement

de nouvelles cultures. Et je suis sûr que ces producteurs surveillent actuellement ce qui se passe en cette Chambre. Imaginez-vous dans quel état d'esprit ils se trouvent actuellement lorsqu'ils réalisent que le gouvernement est en train de les abandonner à un moment où ils ont le plus besoin de l'aide et du secours du gouvernement. Ils se sentent seuls et ils n'auront certainement pas le coeur à entreprendre de nouvelles productions ou même à diversifier leurs opérations.

Bien sûr, monsieur le Président, la situation n'est pas facile. Il n'y a pas de solution magique. Bien sûr, parce que s'il y en avait, on les aurait certainement appliquées. Mais n'empêche pas qu'il existe une situation de crise. Ce qu'il faut faire, monsieur le Président, il faut rétablir la confiance des agriculteurs. Il faut les aider. Il faut absolument les appuyer pour une certaine période encore.

• (2230)

[*Traduction*]

En terminant, je supplie le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de l'Agriculture (M. Wise) de remettre en vigueur pour un certain temps le moratoire sur la saisie des biens hypothécaires des agriculteurs, pour tenter de regagner la confiance du producteur agricole canadien. Je prie aussi le premier ministre et le ministre de l'Agriculture d'annoncer pour la campagne agricole de cette année un programme de manque-à-gagner au moins égal à celui de l'an dernier.

[*Français*]

Autrement, monsieur le Président, les agriculteurs vont connaître un été d'incertitude et même de désespoir. Alors, monsieur le Président, j'implore le premier ministre et le ministre de l'Agriculture à agir de façon à rétablir la confiance de tout notre secteur agricole dans le gouvernement par une action qui réussirait à rassurer tout notre secteur agricole.

[*Traduction*]

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir participer à ce débat qui dure maintenant depuis 32 heures. Je crois que je suis le quarante-troisième député à prendre la parole de ce côté-ci de la Chambre.

Le présent débat est historique; je crois que ce 30 avril restera une date historique pour une autre raison, à savoir pour l'accord qui a été annoncé ce soir entre le premier ministre (M. Mulroney) et les 10 premiers ministres des provinces concernant l'adhésion du Québec à la constitution du Canada. Ils se réuniront à nouveau dans cinq semaines pour ratifier cet accord. C'est un problème qui nous préoccupe tous énormément dans notre pays. A mon avis, il est manifeste que dans un esprit de bonne volonté et avec le désir de satisfaire des intérêts divergents, il est possible de faire de très réels progrès. Et les progrès dont nous avons entendu parler ce soir nous réconfortent profondément.

On peut en dire autant de l'agriculture. En effet, il n'y a pas de solution unique ou d'initiative particulière qui puisse venir à bout des problèmes des Canadiens, notamment des producteurs céréaliers; il faut plutôt toute une série de mesures qui soient appliquées par toute la population du pays et dans le monde entier.

Ayant eu il y a un peu plus de deux ans et demi l'honneur d'être élue à cette Chambre par les habitants de Capilano, j'avoue que je ne m'y connaissais pas beaucoup en agriculture. Je n'ai jamais moi-même fait de production agricole et il n'y a pas d'agriculteurs dans ma circonscription. En venant siéger dans cette auguste Chambre je me disais que je n'aurais sans doute pas besoin de me préoccuper d'agriculture. Je me disais que je passerais mon temps à m'occuper de bien d'autres questions intéressant davantage mes commettants. Je me trompais. Je réalise maintenant, peut-être pour la première fois de ma vie, l'importance fondamentale de l'agriculture pour le fonctionnement de notre économie et de notre société.

Ce qui m'a touchée au cours des 32 heures du présent débat c'est le fait que les députés d'un bout à l'autre du pays et de part et d'autre de la Chambre, représentant des circonscriptions urbaines aussi bien que rurales, aient pris part à ce débat capital. L'avenir des agriculteurs et des collectivités agricoles du pays est une question qui nous tient tous vraiment beaucoup à coeur.

Ceux d'entre nous qui vivent en ville tiennent peut-être la contribution des agriculteurs pour acquise. Rien de plus simple pour nous que d'aller acheter un pain ou un gâteau au magasin sans avoir à penser à tout le labeur qu'a exigé la production du grain qui a servi à la fabrication du produit que nous nous contentons de prendre sur une tablette. Et nous nous plaignons si les prix ont augmenté d'un sou ou deux. Pourtant, si nous voulons que notre société fonctionne, nous savons que nous devons comprendre les problèmes confrontant le milieu agricole.

Au cours des 32 dernières heures j'ai entendu des discours très émouvants sur les familles d'agriculteurs et leur situation aujourd'hui. Et, plus important encore, je crois qu'il est apparu avec évidence que ce gouvernement ne tient pas pour acquises la contribution et l'importance de l'agriculteur canadien. A maintes reprises depuis quelques jours, nous avons entendu parler des efforts faits par ce gouvernement pour venir en aide aux producteurs agricoles et pour tenter de résoudre les problèmes fondamentaux de l'agriculture au Canada. Je pensais essayer de résumer quelques-uns des problèmes et des idées que j'ai entendus depuis quelques jours.

Le producteur céréalier canadien est confronté à un double problème: d'une part, il y a le coût de la production. Nous y avons répondu de diverses façons depuis quelques années. D'autre part, et c'est le problème majeur, il y a évidemment le prix auquel l'agriculteur peut vendre son produit, prix qui, en raison des subventions agricoles versées dans d'autres pays, baisse continuellement. Nous savons tous cela. Quel que soit notre travail, que nous soyons constructeurs de navires, petits commerçants ou autres, si nos coûts sont supérieurs au prix que nous recevons pour nos produits, nous avons un problème. C'est pourquoi nous avons comme gouvernement fait de multiples efforts pour régler les deux aspects de l'équation.

Nous avons aussi examiné le problème du point de vue du temps, reconnaissant qu'il y a des initiatives à court terme que nous pouvons prendre, que nous avons prises et que nous continuerons à prendre pour régler cet aspect-là du problème. Il y a d'autres aspects du problème qui ne peuvent être réglés que par la mise en oeuvre de mesures à moyen terme, et cela prendra un certain temps à réaliser. Il est bien connu que le secteur agricole contribue à l'économie de notre pays, à savoir plus de 20 milliards de dollars à la sortie de la ferme. Notre industrie

agro-alimentaire emploie, elle, un travailleur sur quatre et représente près de 18 p. 100 de notre PNB.

● (2240)

Examinons comment le gouvernement s'est employé à régler les problèmes des agriculteurs, surtout les producteurs céréaliers de l'Ouest, sur le plan des mesures à court terme qui répondent à des besoins immédiats. Tout d'abord, la Chambre a entendu maintes et maintes fois depuis quelques jours ce que nous avons fait concernant la suppression de l'impôt relatif aux gains en capital frappant les exploitations agricoles familiales. Nous avons implanté le programme spécial canadien pour les grains.

Nous avons également accordé un rabais de la taxe sur le combustible pour réduire les coûts de l'agriculteur dans ce domaine.

Les initiatives économiques globales que le gouvernement a prises pour mâter ses dépenses et assainir la politique budgétaire ont entraîné une baisse de plus de 4 p. 100 des taux d'intérêt. Or nous savons que pour chaque point de pourcentage de réduction des taux d'intérêt les agriculteurs canadiens économisent quelque 140 millions de dollars. Ce qui veut dire qu'ils ont payé 600 millions de dollars de moins aux banques et aux établissements financiers qu'ils auraient dû le faire il y a quelques années avant que le gouvernement entre en fonction.

Parmi les autres mesures, mentionnons le programme d'aide de 64 millions de dollars annoncé ce matin par le ministre des Transports (M. Crosbie) et le ministre d'État à la Commission canadienne du blé (M. Mayer) pour protéger les exploitations agricoles contre la hausse du tarif-statutaire marchandises pour le transport du grain dans l'Ouest en 1987-1988. Des subventions accrues ont été accordées dans ce domaine parce que les agriculteurs seraient incapables d'assumer ces hausses.

En 1983, le gouvernement fédéral a versé aux agriculteurs canadiens des subventions de l'ordre de 350 millions de dollars. Ce montant est passé à 3 milliards de dollars en 1987, soit un milliard au titre du Programme canadien spécial pour les grains, environ un milliard au titre du Programme de stabilisation du grain de l'Ouest et un autre milliard au titre de l'assurance-récolte, de l'aide au transport du grain de l'Ouest et d'autres programmes de stabilisation agricoles.

L'honorable député de Mackenzie (M. Scowen) disait il y a quelques minutes que des chèques d'une valeur de quelque 705 millions de dollars seront postés aujourd'hui même au titre du Programme de stabilisation du grain de l'Ouest à des agriculteurs de la Saskatchewan, de l'Alberta, du Manitoba et de la Colombie-Britannique. Cette subvention sera d'une grande aide aux agriculteurs, lesquels entreprennent les premiers travaux de la saison.

Le gouvernement a consulté des groupes d'agriculteurs d'une façon suivie. Nous avons proposé des mesures qui ont, sans aucun doute, considérablement aidé les agriculteurs à créer un milieu beaucoup plus propice qu'auparavant. En fait, l'on s'attend à ce que les revenus nets des agriculteurs de l'Ouest s'élèvent à 2,5 milliards de dollars cette année par rapport à ceux de l'an dernier, qui étaient de 2,2 milliards de dollars. Cette amélioration générale dont bénéficient les agriculteurs de l'Ouest découle directement de l'aide gouvernementale.

Permettez-moi de parler des solutions à moyen et à long termes que nous devons envisager pour résoudre d'autres problèmes. Cette semaine, le ministre a annoncé qu'on apporterait des modifications à l'endroit de la Société du crédit agricole, le moratoire expirant progressivement à partir du 1er mai. Les députés savent qu'il existe environ 225 000 exploitations agricoles commerciales au Canada dont 75 000 entretiennent des liens d'affaires avec la Société du crédit agricole. Les paiements d'environ 20 p. 100 des clients de la SCA sont en retard, y compris ceux des quelque 6 000 qui n'ont effectué aucun versement depuis deux ans.

On estime que la SCA peut s'occuper d'une cinquantaine de cas par mois à l'échelle nationale. Par conséquent, de 600 à 800 agriculteurs seront touchés chaque année par l'expiration du moratoire, ce qui représente environ 0,25 p. 100 de la collectivité agricole canadienne.

Permettez-moi d'insister sur le fait que le moratoire a été levé uniquement après qu'une série d'autres mesures ont été instaurées pour aider les agriculteurs en difficulté, dont la conversion des taux d'intérêt d'une valeur de 80 millions de dollars, les hypothèques à risques partagés, les hypothèques basées sur les produits de base ainsi que le programme de dix ans d'une valeur de 700 millions de dollars au titre duquel 100 millions ont déjà été versés.

Des bureaux d'examen de l'endettement agricole ont été mis sur pied pour permettre aux agriculteurs en difficulté financière d'obtenir une analyse impartiale de leur situation. Bien entendu, il y a aussi le Programme de réorientation des agriculteurs.

Plus tôt dans la soirée, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a parlé de l'Association canadienne des éleveurs de bétail, organisme hautement respecté de la collectivité agricole qui a publié cette semaine un communiqué de presse appuyant la décision des ministres de l'Agriculture. En fait, M. Stan Wilson, le président, a déclaré ceci:

> En réduisant le prix initial du grain et en mettant fin au moratoire, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a pris, en fin de semaine, une décision difficile, mais sage et réaliste. Nous ne saurions prétendre que les prix mondiaux des céréales sont plus élevés qu'ils ne le sont en réalité et nul ne profite de la prolongation du moratoire sur le remboursement des dettes alors que les agriculteurs enlisent de plus en plus.

Il a poursuivi en ces termes:

> En tant que représentants agricoles responsables, nous devons faire autre chose que critiquer continuellement les actes et décisions de nos ministres. Il nous faut participer davantage à la formulation des politiques agricoles du Canada.
>
> Il a fallu beaucoup de courage à MM. Wise et Mayer pour prendre ces décisions. En tant que producteurs, nous applaudissons à leur courage et appuyons les mesures qu'ils ont prises.

J'appuie et félicite également mes collègues qui ont su prendre une décision difficile, mais réaliste et juste.

Un autre domaine important qui se rapporte aux coûts d'exploitation des agriculteurs, est celui de la conservation des sols. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a récemment annoncé qu'un centre spécial de recherche serait construit à Végréville, au coût de 6 millions de dollars. Nous connaissons bien le travail accompli par le Conseil canadien de la conservation des sols, le programme PAMPA et les 62,3 millions de dollars qui ont été accordés à l'ARAP. Toutes ces initiatives, et peut-être d'autres encore, seront nécessaires pour garantir la productivité et la qualité des sols canadiens et permettre à nos agriculteurs d'être aussi efficaces et productifs que possible,

Article 29 du Règlement

tout en réduisant leurs frais de production et en améliorant leur situation financière.

Je termine par un mot sur la question des prix. On a répété très souvent, au cours des 32 dernières heures, que le problème des prix revêt en réalité un caractère international. Nous savons qu'il faut nous efforcer de mettre fin aux subventions agricoles internationales qui désorganisent totalement la collectivité agricole.

Je suis fière de l'esprit d'initiative dont font preuve le gouvernement, le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) en s'attaquant à ce problème sur la scène mondiale.

Au sommet de Tokyo, l'an passé, le premier ministre a joué un rôle de premier plan en soulevant cette question et en essayant d'obtenir une réponse de ses collègues.

J'ai eu l'occasion d'accompagner le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la rencontre des ministres des Affaires extérieures de l'APASE, à Manille. Nous avons une fois de plus soulevé cette question. La Thaïlande, l'Indonésie et l'Australie partagent nos préoccupations. Cette réunion a abouti à la constitution du groupe de Cairns. Le Canada s'est fait représenter par le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé à la première réunion qui a eu lieu l'été dernier en Australie et il s'est efforcé avec les quatorze autres pays de trouver le moyen de convaincre la communauté internationale de mettre fin aux subventions agricoles. Les travaux en ce sens avancent à grand pas.

• (2250)

Nous savons qu'à la prochaine réunion du GATT, l'agriculture figurera, pour la première fois, parmi les principaux sujets à l'ordre du jour.

Notre ministre du Commerce a récemment tenu, en Nouvelle-Zélande, des pourparlers commerciaux avec ses collègues d'autres pays. Cette fois encore, l'agriculture figurait en tête de liste, et il a été décidé que le Canada invitera le groupe de Cairns à se réunir ici, à la fin de mai, pour donner aux représentants de ces pays l'occasion de poursuivre leurs discussions et leurs initiatives.

La semaine dernière même, à la rencontre des quatre à Tokyo notre ministre du Commerce international a été félicitée pour avoir su faire reconnaître l'importance de l'agriculture aux yeux de la communauté internationale. Au Sommet de Venise, notre premier ministre reprendra le collier avec ses collègues. Ce ne sera pas facile. Il n'y parviendra pas en un tourne-main, mais en amenant la communauté internationale à exercer de plus en plus de pressions sur la CEE et le marché agricole commun plus particulièrement qui, comme nous le savons, nous ont causé un si grand nombre de ces problèmes. C'est du moins le résultat que nous escomptons et nous nous efforcerons sans relâche de réclamer des changements fondamentaux dans la communauté internationale parce que ce n'est que de cette façon que nous pourrons finalement résoudre le problème auquel font face nos agriculteurs canadiens.

Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a mentionné dans son discours, certains principes doivent être respectés lorsqu'il s'agit de questions internationales. Les politiques doivent être réalistes par rapport au prix et nous devons réduire les activités qui font baisser les prix mondiaux. Premièrement, les principes fondamentaux sur lesquels on peut s'entendre doivent être appliqués par tous parce qu'ils seraient inutiles si quelques pays seulement s'y conformaient. Tous les pays donc devront se donner la main pour que le succès de cette entreprise rejaillisse sur tous.

Ce soir, quand je pense à ce qui vient de se produire au Canada où dix premiers ministres provinciaux aux vues si divergentes ont pu, sous la direction de notre premier ministre, s'entendre au bout de quinze ans sur cette question d'intérêt national vitale qu'est l'adhésion du Québec à la constitution, je ne puis m'empêcher d'avoir un regain d'optimisme et de penser que ce même premier ministre, assisté de mes collègues du Cabinet, pourra également amener la communauté internationale à des changements qui bénéficieront à nos agriculteurs canadiens.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, j'ai écouté patiemment les députés de l'autre côté dire à la Chambre tout au long de ce débat que les agriculteurs, hommes et femmes, sont d'honnêtes gens qu'ils travaillent fort et méritent d'être bien traités par le gouvernement, en dépit du fait qu'ils ne l'ont pas été jusqu'ici. Non seulement ils sont maltraités, mais il semble que le gouvernement s'acharne sur eux même lorsqu'ils n'ont déjà plus les moyens de se défendre. Le gouvernement a mis un terme à un moratoire de 19 mois imposé sur les saisies de la Société du crédit agricole, une semaine seulement après avoir annoncé aux agriculteurs que le prix du grain allait baisser de 18 p. 100.

Comme un agriculteur l'a indiqué, pourquoi leur annoncer maintenant que vous allez mettre un terme au moratoire imposé sur les saisies? Le printemps est une saison de renouveau. C'est la période de l'année où l'on fait les semences et où l'on sent que les choses peuvent changer. Le fait de dire aux agriculteurs qu'ils vont devoir subir une baisse des prix de 18 p. 100 alors qu'ils viennent d'en absorber une énorme l'an dernier, juste le fait de leur dire qu'ils vont de nouveau être exposés aux saisies est absolument ignoble.

Ce qui arrivera, c'est que de nombreux agriculteurs vont perdre leurs exploitations. Cette année seulement, 6 000 exploitations agricoles seront passibles de saisie. De ce nombre, 10 p. 100 le seront effectivement; ce qui veut dire 600 exploitations agricoles. L'actuel gouvernement dit vouloir aider les agriculteurs. Pourtant, au cours des 19 mois où a été imposé le moratoire sur les saisies des biens hypothéqués, le gouvernement n'est pas arrivé à prendre une décision de nature à remédier à cet épineux problème. S'il veut tant aider les agriculteurs, comment se fait-il qu'il n'ait pu, pendant cette période, trouver une solution à long terme? Le gouvernement a passé 19 mois à attendre que la situation s'arrange d'elle-même, pour finalement se rendre compte qu'elle n'allait pas disparaître par enchantement. Au lieu d'agir, le gouvernement a tout simplement abandonné les agriculteurs à leur sort. C'est une trahison.

Quelle est la situation du Canada? Dans l'Ouest, 22 p. 100 des prêts sont arriérés; en Ontario, cette proportion est de 17 p. 100; au Québec, de 9,6 p. 100; en Nouvelle-Écosse, de 17 p. 100; et à Terre-Neuve, de 33 p. 100. Le montant moyen des prêts consentis par la Société du crédit agricole est de

120 000 $. Il est absolument impensable que le gouvernement ait pu s'imaginer que ce problème allait se régler tout seul. L'endettement des agriculteurs est énorme. Ils ont pourtant fait confiance au gouvernement et ont cru en ses promesses, mais ils se sont rendu compte qu'ils s'étaient fait avoir.

Où sont les liens d'amitié que le gouvernement prétend entretenir avec les États-Unis et les pays de la Communauté économique européenne? Ces pays poignardent les agriculteurs canadiens dans le dos, et nous continuons à faire comme si de rien n'était. Le gouvernement poursuit son petit bonhomme de chemin, comme si tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Notre gouvernement pense-t-il pouvoir abandonner le milieu agricole? Quels sont ses plans pour ce milieu? Il ne peut pas laisser une situation comme celle-là perdurer sans aboutir à la catastrophe, et c'est exactement ce qui se passe. Nous avons besoin d'un programme de restructuration des dettes. Il nous faut une solution.

Nous devons instaurer un dialogue avec le milieu bancaire, qui a des créances de 9 milliards de dollars en prêts agricoles et la SCA dont les créances sont de 5 milliards de dollars. Ces dettes ne disparaîtront pas par enchantement. Qu'en faisons-nous? Nous forçons les gens à quitter leur ferme, et celles-ci sont abandonnées. Et il y en aura encore plus à cause des saisies de la Société du crédit agricole. Des gens de toutes conditions sociales s'inquiètent beaucoup pour le milieu agricole.

Il est ridicule de penser que la situation se redressera d'elle-même. Voulons-nous que les agriculteurs demeurent sur les fermes? Si le gouvernement ne le veut pas, pourquoi n'a-t-il pas le courage et la décence de dire que ce problème ne le préoccupe pas et qu'il ne tient pas à ce que les familles demeurent sur leur ferme?

• (2300)

Si nous voulons que les familles restent sur la terre, nous ne pouvons les tromper. Nous ne pouvons pas non plus nous en prendre à elles. Nous ne pouvons pas, d'une part, leur dire une chose qui leur donne espoir pour, d'autre part, les laisser complètement tomber au moment où elles sont les plus vulnérables. Les producteurs agricoles veulent avoir les mêmes prix que l'an dernier et ils y ont droit. Or cette année ils toucheront pour leur récolte moins que leur coût de production. Comment le gouvernement peut-il s'attendre que les agriculteurs continuent dans ces conditions?

Lorsqu'ils ensemencent et récoltent leurs grains, les producteurs veulent avoir l'assurance qu'ils pourront survivre. Le gouvernement peut-il le leur dire? Oh! bien sûr, certains chèques sont distribués en vertu de l'accord conclu pour les agriculteurs l'an dernier. Mais qu'en est-il de la situation où ils se trouveront cette année? Qu'est-ce que le gouvernement compte faire?

Qu'y a-t-il de mal à s'entendre avec les agriculteurs? Il est injuste de les laisser languir comme le fait le gouvernement. Il ne suffit pas de prétendre que ces problèmes sont causés par la guerre commerciale et les subventions que versent la Communauté économique européenne et les États-Unis à leurs agriculteurs. Il ne sert à rien de dire que c'est dommage et que nous essayerons de tout arranger. La situation persiste depuis des mois et rien n'a changé. Pareille situation n'a absolument aucune valeur à long terme.

Elle n'a qu'une valeur politique à court terme pour la Communauté économique européenne et les États-Unis, mais pourquoi le gouvernement ne peut-il les en convaincre? Où est le respect dont le gouvernement croit jouir sur la scène internationale? Personne ne l'écoute. Comment le gouvernement peut-il ne pas reconnaître que les agriculteurs canadiens sont durement affectés par les politiques des États-Unis, ce très bon ami à qui il fait implicitement confiance dans les négociations commerciales et qui semble jouer avec l'avenir des cultivateurs de blé et de nos réserves pétrolières et gazières de l'ouest du Canada?

Le gouvernement reste coi lorsque des gens comme Bruce Smart, sous-secrétaire d'État au Commerce des États-Unis, fait des commentaires absurdes sur des négociations visant à se débarrasser d'Investissement Canada parce que ses politiques ne correspondent pas à la position des États-Unis. Voici plus ou moins, ce qu'il a dit: «Si nous nous débarrassons des cultivateurs de blé canadiens, nous aurons moins de concurrence à l'échelle internationale». C'est ignoble.

Les agriculteurs désignent le 1er mai comme le «Vendredi noir». Et pourquoi pas? Ils ne peuvent rien espérer pour leurs dettes arriérées. Ceux dont la dette est échue depuis deux ans seront une proie idéale pour l'organisme gouvernemental. Nous sommes à moins d'une heure du Vendredi noir. Ne croyez-vous pas que les agriculteurs s'en rendent compte, monsieur le Président? Ne croyez-vous pas qu'ils le savent très bien?

Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a déclaré que l'expiration progressive du moratoire et la levée de l'interdiction ne précipiteront pas des saisies. C'est comme une épidémie qui vient d'éclater: nous savons qu'elle ne nous touchera pas immédiatement, mais elle sera dévastatrice quel que soit le moment où nous serons attaqués. Comment peut-on prévoir qui et quand en sera atteint? Quelqu'un en souffrira immédiatement; c'est le cas des agriculteurs dont les paiements sont en retard et qui feront l'objet d'un examen et peut-être même d'une saisie.

Je crains réellement pour l'est et l'ouest de ce pays. Je crains que le gouvernement ne se soucie que de la prospérité du sud de l'Ontario et de certaines enclaves au Québec. Je ne crois pas qu'il s'inquiète vraiment de l'Ouest ou même de la région atlantique du Canada. Ces régions étaient intéressantes, à cause des sièges qu'on pouvait y gagner aux dernières élections, mais la prochaine fois, la situation va changer.

Mais ce qui importe davantage c'est l'attitude du gouvernement à l'égard de la population. Si nous abandonnons la population rurale et agricole, notre pays en souffrira beaucoup. Nous allons perdre une précieuse source d'approvisionnement irremplaçable surtout en céréales. Lorsque les agriculteurs auront quitté leurs terres, ils n'y reviendront pas. Ils ne pourront tout simplement pas repartir de zéro.

C'est une tragédie pour le Canada. Je me sens vraiment mal à l'aise, découragé et impuissant, quand je vois que le gouvernement fait la sourde oreille devant les avertissements que lui adresse la communauté agricole. J'espère qu'il l'écoutera avant qu'il ne soit trop tard.

M. Jim Caldwell (Essex—Kent): Monsieur le Président, c'est un plaisir de participer à un débat qui pourrait bien devenir historique. Je dois dire qu'il est particulièrement intéressant depuis ces quelques dernières heures. De part et d'autre,

la Chambre a manifesté son inquiétude. Les gens réalisent, je crois, que les difficultés agricoles ne sont pas une question de parti, mais qu'elles nous concernent tous. Je ne crois pas que l'opposition puisse prétendre qu'elle seule connaît les difficultés que traversent les agriculteurs.

J'ai été particulièrement surpris d'entendre, juste avant moi, l'honorable député de Cape-Breton—The Sydneys (M. MacLellan), qui ne sait pas du tout comment fonctionne le Programme de stabilisation des grains dans l'Ouest du Canada. Le gouvernement n'a pas réduit le prix des céréales. Il fixe le prix initial à 80 p. 100 de celui qui, d'après lui, devrait avoir cours sur le marché d'ici l'automne. Le prix du grain pourrait augmenter d'ici l'automne. Le gouvernement n'a donc pas réduit le prix du grain. Il fixe le prix initial à un niveau plus bas. C'est tout ce que la loi lui permet de faire. Le gouvernement ne peut aller au-delà du 80 p. 100 de ce qu'on lui a prescrit. Le député pourrait se renseigner auprès de son collègue et voisin du parti néo-démocrate, au sujet du fonctionnement du Programme de stabilisation du grain de l'Ouest.

Je suis, je crois, le quarante-huitième intervenant de ce côté-ci de la Chambre. Les problèmes agricoles ont été clairement exposés. De part et d'autre, nous admettons que la solution n'est pas simple. Certains croient qu'en jetant un autre milliard de dollars, le problème se règlera. Mais ce n'est pas aussi simple.

Nous avons entendu le secrétaire d'État exposer nos problèmes sur le marché international. La guerre des subventions que se livrent les États-Unis et la Communauté économique européenne nous démolit et influe sur les prix canadiens. A mon avis, il est absolument injuste que les partis d'opposition prétendent que le gouvernement n'a rien fait et ne fera rien.

Un certain nombre de députés qui ont pris la parole ce soir ont signalé le genre de mesures que le gouvernement a prises et a l'intention de prendre. Il n'a rien négligé et ne négligera rien pour défendre les agriculteurs canadiens. Les bureaux d'examen de l'endettement se sont mis au travail. On les a beaucoup dénigrés et on leur a reproché de ne pas travailler pour les agriculteurs. Pourtant, chaque agriculteur canadien a le droit de comparaître devant l'un d'eux. Comme on l'a signalé, ces bureaux pourront examiner soixante cas par mois environ. Par conséquent, de 600 à 700 agriculteurs verront leurs dossiers révisés cette année. Les autres devront attendre à l'année prochaine.

Il est très injuste de dire, à mon avis, qu'avec la tombée du moratoire, le gouvernement expulsera des dizaines de milliers d'agriculteurs de leur terre. Cela n'est tout simplement pas vrai. Ceux qui critiquent les bureaux d'examen de l'endettement agricole critiquent également les personnes qui s'y dévouent. Il y a des hommes et des femmes très compétents qui se donnent la peine d'y siéger et ils méritent tout notre respect. Un grand nombre d'entre eux sont probablement encore debout, à 11 heures du soir, en plein jeudi, pour tenter de régler les problèmes des agriculteurs. Ce n'est pas un bien grand hommage à leur rendre, eux qui se dépensent sans compter pour essayer de solutionner les problèmes des agriculteurs

• (2310)

Les bureaux d'examen de l'endettement agricole ont apporté certaines solutions. Certaines d'entre elles ont été très bien accueillies par les agriculteurs et le milieu agricole. On fait tout pour garder les gens sur leur terre. Il n'a jamais été question de les expulser bêtement et de remettre leur propriété au gouvernement. Ce n'est tout simplement pas vrai. Pour être membre d'un bureau d'examen de l'endettement agricole, il faut avoir une certaine sympathie pour le milieu agricole. C'est ce type de personnes qui travaillent dans ces bureaux. A mon avis, les députés de l'opposition qui critiquent ces bureaux et ceux qui se dépensent sans compter pour la cause de l'agriculture au Canada ne rendent pas un grand service aux agriculteurs.

Je suis sûr que vous êtes conscient, après avoir assisté à toutes ces heures de débat, qu'il s'agit là d'une question qui soulève beaucoup de passions. L'agriculture est aujourd'hui en sérieuses difficultés. Personne ne le nie. L'un des aspects les plus décevants pour les agriculteurs, c'est que jusqu'ici, lorsqu'ils montaient sur leurs tracteurs pour faire leurs semences, ils avaient toujours bon espoir que la situation allait s'améliorer avant l'automne. C'est différent maintenant, puisqu'ils savent déjà que le marché risque peu d'être meilleur à l'automne. Vous ne pouvez être optimiste, lorsque vous savez que la réserve américaine de maïs est aussi imposante que la récolte d'une année de production normale. Les forces du marché ne permettent tout simplement pas une augmentation des prix. Il faut donner aux agriculteurs tout le soutien possible cette année, et vous pouvez être certain que l'actuel gouvernement va faire de son mieux pour leur garantir cet appui. Les dépenses du gouvernement fédéral au chapitre de l'agriculture se sont accrues de 68 p. 100 au cours des deux dernières années.

Nous avons beaucoup entendu parler des agriculteurs de l'Ouest et de leurs problèmes. Effectivement, ces problèmes sont très graves. La population de l'est du pays est prête à le reconnaître. Mais il y a aussi en Ontario, des agriculteurs qui éprouvent de sérieuses difficultés. Nos producteurs de maïs, de fèves soja et de blé sont aux prises avec le même genre de problèmes que les producteurs de grains de l'Ouest. On ne fait pas souvent état du fait que ces agriculteurs reçoivent également de l'aide dans le cadre du Programme canadien pour les grains. Les producteurs de l'Ontario ont reçu quelque 100 millions de dollars l'an dernier grâce à ce programme. Les producteurs de grains, de fèves soja et d'orge de l'Est sont également protégés par un programme de stabilisation. L'an dernier, les versements accordés en vertu de ce programme se sont élevés à 55,8 millions de dollars. De même, les producteurs de maïs de l'Ontario ont reçu 105 p. 100 de paiements de stabilisation. C'est sans précédent. Ça ne s'était jamais vu auparavant. Nous avons fait, pour les producteurs de maïs, le pas de plus qu'il fallait pour leur permettre de maintenir leurs exploitations à flot.

Je suis sûr qu'à l'instar de bien d'autres députés présents ici, beaucoup de vos électeurs vont vous voir pour vous parler de problèmes agricoles. C'est parfois pathétique et souvent déchirant. Lorsque je leur demande comment ils en sont arrivés là, ils me répondent qu'il y a quelques années, la situation incitait à l'optimisme. Je n'ai pas l'intention de commencer ici à blâmer l'autre gouvernement. Tout le monde peut faire des erreurs à un moment ou à un autre. C'est toutefois, à cette époque, que le problème a pris racine. Beaucoup d'agriculteurs ont pris trop d'expansion. On leur disait d'agrandir leurs

exploitations, de les réaménager, d'acheter d'autres exploitations, parce que l'agriculture était un domaine d'avenir. Même pendant l'application du programme de paiement en nature aux États-Unis, alors que les Américains réduisaient la superficie des terres en exploitation, que faisait le gouvernement de l'époque? Il recommandait aux agriculteurs de semer davantage. Était-ce là bien responsable de sa part? C'est là où nos problèmes ont commencé, et nous devons maintenant en assumer les conséquences.

Il y a encore actuellement des agriculteurs qui doivent payer les taux d'intérêt fixés par le précédent gouvernement, qui les maintenait à un niveau très élevé. A ce taux d'intérêt, leur exploitation ne peut tout simplement pas être rentable. Voilà où est le problème. C'est pour cela qu'ils ont commencé à être en difficulté.

Je m'en voudrais de prolonger ce débat, car je sais que d'autres députés veulent également donner leur point de vue sur la situation agricole. Notre gouvernement est conscient du problème. Notre premier ministre (M. Mulroney) a fait preuve de beaucoup de leadership. Il a fait tout ce qu'il pouvait pour les agriculteurs, et il essaiera encore de faire l'impossible. Nous avons également un ministre de l'Agriculture (M. Wise) et un ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) qui font des efforts quotidiens pour régler ce problème. Ils sont encore ici ce soir pour discuter de la situation et écouter les points de vue des autres partis.

Ce n'est pas avec des discours partisans que nous réglerons ce problème. Il faudra collaborer. Notre gouvernement est prêt à travailler avec tout le monde, sans égard au parti ou à la région. Chaque jour, le ministre de l'Agriculture rencontre des membres de la communauté agricole. Nous essayons de régler le problème, mais ce ne sera pas facile. La dernière chose dont nous avons besoin, c'est bien de beaux discours partisans qui n'apportent aucune solution.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, si je prends la parole dans ce débat, ce soir, c'est pour parler de la crise qui confronte l'industrie des céréales au Canada et pour présenter le point de vue d'un représentant d'une circonscription urbaine du centre de l'Ontario. Très souvent, les intérêts des producteurs et des consommateurs ont beaucoup plus de points communs qu'on ne serait porté à le croire généralement. En outre, chacun de nous, comme député, a le devoir de se préoccuper des besoins d'un électorat qui dépasse largement le cadre du district électoral dans lequel il est élu. Lorsqu'un citoyen canadien a des difficultés, peu importe la région d'où il vient, cela me concerne. Nous sommes tous liés économiquement et socialement. En tant que députés, nous avons le devoir de légiférer pour assurer l'intérêt de tous les Canadiens, du moins le plus possible.

Comme présidente du comité permanent des comptes publics, j'étudie depuis quelques jours le rapport du vérificateur général concernant l'administration d'Agriculture Canada. Dans son dernier rapport, il insistait beaucoup sur l'importance du secteur agro-alimentaire. D'après la définition qu'en donne Agriculture Canada, ce secteur ne comprend pas seulement les activités liées à l'équipement et aux fournitures agricoles, à la culture, à la transformation des aliments, à la vente en gros ou au détail, des produits alimentaires, ou à leur utilisation par les restaurants et les institutions, mais également les activités des industries connexes, comme le transport, le financement, l'empaquetage et la construction. Le secteur agro-alimentaire emploie quelque 1,5 million de personnes, soit 15 p. 100 de la population active globale du Canada. Sa production représente un sixième du produit national brut.

Les consommateurs canadiens dépensent 40 milliards de dollars par année pour la nourriture. Cette dépense accapare près de 16 p. 100 de leur revenu disponible. La valeur des exportations agricoles dépasse les 10 milliards de dollars par année, tandis que la valeur des importations est d'environ 5 milliards. L'agriculture occupe une place importante dans la balance des paiements du Canada; elle représente près de la moitié de toutes les recettes agricoles sur les marchés d'exportation.

La transformation des produits alimentaires est le plus important secteur de transformation au Canada et la vente des produits transformés rapporte plus de 40 milliards de dollars et emploie une main-d'oeuvre de 250 000 employés. Le secteur des services alimentaires emploie quelque 360 000 alors que celui de la vente au détail d'aliments en emploie 220 000. Les décisions concernant l'agriculture ont une grande incidence sur la vie de bien des Canadiens, à plus forte raison de ceux qui vivent sur la terre.

La motion qui a permis ce débat d'urgence concernait, bien sûr, les problèmes des céréaliers canadiens, mais il y a aussi les cultivateurs de l'Ontario, de Terre-Neuve, et de tout le pays qui sont eux aussi menacés de saisie. Ces dernières années, le secteur agricole a subi des changements qui ont présenté des défis importants pour les agriculteurs. Dans l'ensemble, les exploitations agricoles accusent une plus forte concentration de capitaux et font davantage appel au crédit; elles se trouvent donc plus exposées aux risques d'une conjoncture défavorable.

• (2320)

Les agriculteurs font également davantage appel au secteur non agricole pour ce qui est du carburant, des engrais, des produits chimiques et des autres facteurs de production. La fluctuation des prix internationaux ainsi que des taux d'intérêt et des taux de change soumettent les agriculteurs à d'autres pressions financières.

Une enquête récente révèle que 23 p. 100 des fermes canadiennes dont les ventes agricoles sont de 20 000 $ ont fait face à de graves pressions financières en 1984, alors que 11 p. 100, par ailleurs, ont fait face à des pressions modérées.

Dans le rapport qu'il a déposé en octobre dernier, le vérificateur général fait la remarque suivante:

> Les perspectives du marché ne laissent prévoir que peu ou pas de croissance du revenu agricole net, et même une baisse dans le cas de certains produits. Il faut donc s'attendre à une baisse continue de la valeur nette des agriculteurs dans un avenir immédiat, ce qui impose des révisions très difficiles.

Cette prévision s'est tout à fait vérifiée. La semaine dernière, nous avons vu le prix du grain chuter encore de 18 p. 100, alors qu'il avait déjà accusé une baisse l'an dernier.

Le vérificateur général poursuit en ces termes:

> Un autre défi important auquel le secteur doit faire face est la dégradation des terres agricoles au Canada qui, comme l'a dit le ministre de l'Agriculture dans un discours, coûtera environ 1 milliard de dollars par an. La plus grande partie de ce montant affecte directement les agriculteurs sous la forme d'une augmentation du coût des produits chimiques, d'une baisse des rendements et d'une réaction à la compétitivité au plan international.

Article 29 du Règlement

Il ajoute:

> Au plan intérieur, les deux problèmes les plus critiques et les plus fréquents du secteur agro-alimentaire sont les difficultés financières des agriculteurs et le maintien des ressources en terre. Ces problèmes se trouvent aggravés par l'évolution des marchés mondiaux. Au plan international, les marchés dont le Canada dépend de plus en plus sont menacés, avec l'augmentation de la concurrence et la baisse des prix.

Ce sont quelques-uns des points que soulevait le vérificateur général dans son rapport en octobre dernier.

Depuis, la situation internationale s'est encore détériorée. La guerre commerciale entre les États-Unis et le Marché commun européen a provoqué un surplus artificiel et une diminution des prix des produits agricoles. Les États-Unis se sont dotés d'une loi sur l'agriculture et d'un programme d'accroissement des exportations qui subventionnent le blé américain et intensifient la concurrence à l'égard des ventes de la Commission canadienne du blé.

Les États-Unis tentent de se protéger contre ce qu'ils considèrent comme la concurrence du Marché commun européen. Le Canada se trouve de temps à autre pris entre deux feux, quand il n'est pas directement la cible de ses amis américains. Le gouvernement ne semble pas beaucoup s'efforcer de protéger les industries canadiennes. Apparemment paralysé par l'espoir d'un accord commercial, il n'intervient pas pour défendre les intérêts des Canadiens.

Nos agriculteurs connaissent de graves difficultés et il est difficile de savoir exactement ce que le gouvernement propose. Les conservateurs ont fait beaucoup de promesses électorales en 1984. Ils ont promis la création d'obligations agricoles, mais elles se font toujours attendre. Ils ont promis d'augmenter la recherche et le développement dans le secteur agricole, mais alors que le budget des dépenses de 1985 indiquait des crédits de 263 millions de dollars pour la recherche agricole, celui de 1987 n'y affecte que 221 millions de dollars.

A la conférence du GATT en Uruguay, l'automne dernier, on a conclu un accord, à la suite duquel, en février dernier, les organisateurs du GATT ont demandé aux pays participants de faire des propositions concernant l'agriculture. Le Canada n'a pas répondu. Le gouvernement a-t-il pris une mesure quelconque?

Il y a 19 mois, la Société du crédit agricole a décrété un moratoire sur les saisies. Dix-neuf mois d'inaction au cours desquels aucune tentative n'a été faite pour aider les agriculteurs à restructurer leurs dettes. Il semble que le gouvernement soit demeuré oisif pendant 19 mois et ait attendu que le problème se résolve lui-même. Le moratoire sera levé le 1er mai, c'est-à-dire dans une demi-heure dans la plupart des régions du Canada et dans quelques minutes à Terre-Neuve.

Le *Citizen* d'Ottawa du 28 avril prédit en manchette un vendredi bien sombre pour les familles d'agriculteurs. Dans l'article, on indique que 2 200 exploitants agricoles sont menacés d'éviction. On nous dit que la Société du crédit agricole ne peut étudier que 500 à 600 cas par année. C'est donc un tirage au sort inhumain qui s'annonce. Qui choisira les exploitations familiales qui seront saisies les premières?

On nous dit que si la Société décide de saisir une exploitation, le Bureau d'examen de la dette agricole de la province concernée sera averti et il pourra y avoir une audience. On sait que ces bureaux d'examen, formés en août dernier, n'ont pas vraiment soulevé l'enthousiasme. En fait, la plupart des exploitants agricoles les jugent inutiles.

Des propos tenus par des producteurs font ressortir à quel point ils estiment avoir été lamentablement trahis par un gouvernement qui n'a rien fait depuis 19 mois et ne semble toujours pas disposé à agir. Un producteur a dit: «Habituellement nous sommes optimistes à ce moment-ci de l'année, au printemps. Mais cette situation fend le coeur de milliers d'exploitants agricoles». Le président du groupe d'agriculteurs *Keystone Agricultural Producers*, dont le siège social est au Manitoba, a déclaré:

> A cette période de l'année, bien des agriculteurs essaient d'emprunter pour acheter du carburant, des semences, des engrais et des produits chimiques pour la prochaine campagne agricole.
>
> Le producteur a plus besoin d'argent liquide en cette saison qu'à aucun autre moment de l'année.

Il souligne qu'avec la fin du moratoire, les exploitants agricoles auront beaucoup plus de mal à obtenir des prêts des banques et des autres prêteurs.

• (2330)

En général, on estime que les producteurs de céréales sont en plus mauvaise posture que les autres exploitants agricoles, mais il faut bien comprendre que tous les agriculteurs du pays connaissent des moments très difficiles. Le fait de lever le moratoire, en l'absence de tout plan d'action, et seulement une semaine après l'annonce d'une nouvelle baisse de 18 p. 100 du prix du grain, semble être une décision à la fois impitoyable et lamentablement irresponsable. Ce qu'il faut recommander de faire est très clair. Le moratoire doit absolument être maintenu et, dans l'immédiat, il faut trouver le moyen de restructurer la dette et de permettre aux producteurs de continuer à exploiter leurs terres. Il doit sûrement être évident, même pour le présent gouvernement, que personne n'a intérêt à ce que les agriculteurs soient contraints de quitter leurs terres.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis heureux et en même temps triste de devoir participer à ce débat tardif. Il est près de minuit et les parlementaires continuent à s'intéresser au triste sort qui est réservé aux agriculteurs canadiens, et je peux vous dire, monsieur le Président, que ce débat-là doit non seulement nous porter à réfléchir à la situation des producteurs de grain mais je pense que pour nous tous qui sommes intéressés dans l'avenir du pays nous devons nous poser des questions fondamentales sur le genre de pays que nous voulons bâtir, sur la manière de vivre que nous voulons laisser à nos concitoyens et concitoyennes et nous poser des questions fondamentales sur l'histoire du pays et sur le rôle qu'a toujours joué l'agriculture dans notre pays.

Monsieur le Président, regardons la situation que l'on réserve actuellement aux agriculteurs du pays, pensons au sort que des milliers de familles canadiennes qui se couchent ce soir en se disant: Est-ce que demain je vais recevoir par la poste un avis de saisie? Est-ce que demain je vais recevoir l'huissier à la porte pour me prendre ma terre? Est-ce qu'on va pouvoir encore envoyer nos enfants à l'école au même endroit ou si on va être obligé de déménager? Et avec la honte que cela procure on va être obligé de s'en aller au loin. Est-ce qu'on va être obligé de s'en aller en ville?

C'est un peu cela la situation, monsieur le Président, qui dépasse toutes les considérations techniques. C'est une question de survie, de fierté, de dignité pour bien des familles au Canada et je crois que la Chambre des communes, pendant les 30 ou 35 dernières heures, s'est attardée sur le sort de ces gens qui, admettons-le, représentent maintenant une minorité au Canada mais qui sont une minorité d'individus de qui dépend l'ensemble des Canadiens. Donc je suis particulièrement déçu de voir que le gouvernement n'a pas apporté de réponse appropriée aux inquiétudes légitimes des cultivateurs à travers le pays et des députés qui les représentent.

Monsieur le Président, dans une société riche comme la nôtre, il faut certainement se poser des questions sur les priorités du gouvernement. On a vu au cours des deux dernières années un gouvernement qui a espéré que par enchantement la situation se résorberait. Il y a eu entre autres la situation des gens qui doivent à la Société du crédit agricole, qui ont été un peu réconfortés ou sécurisés par le moratoire qui avait été décrété sur les saisies et qui se sont dit: maintenant que la situation ne se redressera pas, au moins on peut essayer de «reniper» nos opérations et essayer de survivre et le gouvernement ne viendra pas à la dernière minute nous arracher notre terre.

Mais la décision qui a été prise cette semaine va avoir des effets non seulement sur les gens qui ont des prêts auprès de la Société du crédit agricole, mais c'est un signal d'alarme que le gouvernement vient de lancer à l'ensemble des institutions prêteuses au Canada. Si à partir de maintenant le gouvernement ne fait plus confiance à l'agriculture canadienne, imaginez-vous les gérants de banques «paniquer» un peu partout dans l'ensemble du pays. Imaginez-vous les appels des gérants de caisses populaires qui vont rappeler les marges de crédit.

Donc, cette décision-là, monsieur le Président, a l'effet d'un symbole. C'est un symbole d'une méfiance et d'un manque d'espérance dans le monde agricole canadien. Et je sais que mes collègues vont avoir ce genre d'appel de leurs électeurs qui vont avoir été réveillés soudainement ou dérangés aux champs par le gérant de la caisse qui commence à «paniquer» parce qu'il se dit qu'à Ottawa ils n'ont plus trop confiance dans l'affaire. Et on sait, monsieur le Président, que cela va arriver et que cela va marché en damier.

Donc, je ne peux pas comprendre qu'au même moment où le gouvernement annonce à quelques jours d'intervalle que le revenu des producteurs de grain sera inférieur de 18 p. 100, on ajoute l'insulte à l'injure en leur disant à part cela qu'on ne garantira plus les prêts qui étaient en retard. Donc, cela crée un climat incroyable dans tout le domaine agricole. Et ceux et celles qui pensent que cela affecte strictement une région du pays, détrompez-vous! Parce que la réalité, c'est qu'il y a des cultivateurs dans l'ensemble du pays qui seront affectés par cette décision-là et il va y avoir des fermes à vendre un peu partout. Vous n'avez pas fini de voir dans *La terre de chez nous* les avis pour les ventes à l'encan. Et cela va avoir un effet aussi sur la valeur de l'ensemble des propriétés de tous les cultivateurs, comme de raison. Si vous avez une série de ventes par la Société du crédit agricole, automatiquement, la terre voisine et tout cela . . . cela va avoir des effets dévastateurs sur l'ensemble des valeurs immobilières du secteur agricole.

Article 29 du Règlement

Monsieur le Président, je suis gêné pour les membres du gouvernement qui, après s'être commis surtout en étant représentants supposément fort légitimes, particulièrement de l'Ouest canadien, n'ont pas eu assez de colonne pour s'objecter aux décisions du Cabinet. Quand le Cabinet a décidé entre autres de lever le moratoire sur les saisies, il n'y a pas un sacré député conservateur qui a eu assez de front pour dire que cela n'a pas de bon sens, que le *timing* est mal choisi.

Monsieur le Président, vous savez, le député de Portneuf (M. Ferland) parle de la Constitution. Le député de Portneuf est un peu mêlé dans ses papiers. On parle de l'agriculture ici. Et la réalité, c'est qu'autant dans sa circonscription que dans d'autres, le geste de son gouvernement va avoir un effet désastreux sur l'ensemble de l'économie agricole. Et il devrait, au lieu de faire des farces plates, surtout s'inquiéter du sort des cultivateurs dans son coin.

Donc, monsieur le Président, vous avez un espèce de pic-bois l'autre côté, si vous pouviez le faire taire . . .

M. Ferland: Quand vous étiez au pouvoir, ils crevaient de faim.

M. Lapierre: Monsieur le Président . . .

M. le vice-président: Sur un recours au Règlement, l'honorable député de Champlain (M. Champagne).

M. Champagne: Monsieur le Président, je pense que vous avez compris comme moi que mon collègue de Shefford a employé un terme. Je sais qu'on est dans un débat d'agriculture, mais il devrait quand même laisser la faune en paix et s'en tenir à des propos. Parce que mon collègue de Portneuf n'est certainement pas un pic-bois et je pense que lui, le député de Shefford (M. Lapierre) a dit de mon collègue de Portneuf qu'il était un pic-bois. Je pense, monsieur le Président, qu'il pourrait s'en tenir au débat de l'agriculture. On l'écoute comme il faut. Je pense qu'il pourrait s'en tenir au débat et avoir des propos propres, surtout à cette heure-ci et surtout qu'il y a plusieurs milliers de familles canadiennes qui l'écoutent, comme il le disait.

M. le vice-président: Je suis convaincu que l'honorable député de Shefford n'emploie que des termes parlementaires, avec l'expérience qu'il a ici.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je suis convaincu que dans les mots défendus, «pic-bois» ne doit pas être inclus.

Je peux vous dire une chose, monsieur le Président, il y en a qui ont la peau mince. Et je les comprends. Si j'étais le député de Champlain (M. Champagne), ou le député de Portneuf, j'aurais la peau mince. Parce que je saurais que je suis coupable ce soir. Je serais coupable, si j'étais à leur place, de laisser tomber un secteur important de notre économie. Ils sont coupables de laisser le ministre responsable de la Société du crédit agricole agir en sans-coeur. Il laisse saisir des terres où les gens vivaient avec dignité et qui, au cours des prochains mois, vont se ramasser dans le chemin. Ils savent cela et j'espère qu'ils se sentent coupables et j'espère qu'ils vont se lever tout à l'heure pour s'excuser auprès de leurs électeurs. Monsieur le Président, je peux vous dire une chose, c'est que lorsqu'on regarde les mesures qui devraient être prises, les signaux qui devraient être lancés à l'ensemble de l'économie agricole, ce n'est certainement pas en prenant des actions comme celles-là qu'on va donner confiance aux agriculteurs, qu'on va s'assurer qu'il y a une

Article 29 du Règlement

relève agricole, qu'on va s'assurer que nos terres soient bien développées et . . .

• (2340)

Monsieur le Président, quand j'entends mon collègue parler du soutien de la relève agricole: ils veulent les saisir. Un genre de soutien! Pas mal cela, monsieur le Président. Ils vont faire des saisies. Cela va être fameux pour les avocats conservateurs, mais cela va être écoeurant pour le pauvre diable qui essaie de gagner sa vie honorablement.

Monsieur le Président, quand on écoute cela, moi j'aurais honte, j'aurais franchement honte parce qu'un débat comme celui-là qui est aussi fondamental, pour des gens qui vont vivre d'insécurité au cours des prochaines semaines et des prochains mois, ce n'est pas le temps de faire des farces. De plus, on remet tout en question. On remet en question la nature même du développement canadien, parce qu'automatiquement si on dit: Le signal c'est qu'on n'a plus confiance à l'agriculture comme gouvernement. C'est cela le signal que vous donnez.

Ce que vous êtes en train de faire c'est de vous assurer justement que cette relève agricole ne se sentira pas appuyée par le gouvernement et, par conséquent, on va se ramasser dans une situation où il va être de plus en plus difficile de trouver des gens qui sont prêts à donner leurs énergies et certainement le meilleur d'eux-mêmes pour développer l'agriculture canadienne. Et on sait qu'il y a eu au cours des dernières années un exode vers les villes, mais, monsieur le Président, on ne peut pas se permettre de mettre en péril notre indépendance et notre autosuffisance alimentaire.

C'est donc là un autre élément très dangereux, par le genre de signal qu'on donne, par le manque de respect qu'on a envers la profession agricole. Ce signal-là cela veut dire qu'on peut mettre en péril l'avenir même du secteur agricole canadien.

Et donc, monsieur le Président, je ne comprends pas et personne qui a un peu de bon sens dans ce pays ne peut comprendre qu'au même moment le gouvernement annonce une baisse de 18 p. 100 des prix quand on sait que dans les quatre ou cinq dernières années le prix du blé a baissé de plus de 50 p. 100.

Monsieur le Président, combien de Canadiens accepteraient sans broncher une réduction de 50 p. 100 de leur revenu? C'est pourtant le sort réservé aux cultivateurs canadiens, aux cultivateurs de l'Ouest. Et je suis allé à plusieurs reprises dans l'Ouest d'ailleurs, je suis allé plus souvent que le premier ministre (M. Mulroney) et autant quand j'étais . . . en fait, j'ai suivi l'exemple de mon chef, monsieur le Président. On veut nous, comme libéraux, être sensibles aux besoins de l'Ouest. On veut s'assurer qu'on comprend leur motivation. On veut s'assurer que leurs besoins sont reflétés ici à la Chambre des communes et c'est pour cela qu'on a participé aussi activement au débat.

Monsieur le Président, je pense que le petit voyage de touriste que fera le premier ministre au cours des prochains jours va lui aider à réviser la décision qui a été prise. J'ose espérer que la réception qu'il recevra un peu partout dans l'Ouest lui permettra de comprendre l'inquiétude et surtout le sentiment de frustration des agriculteurs de l'Ouest. Et je pense que c'est dommage qu'on ne puisse pas poursuivre le débat au cours des trois quatre prochains jours jusqu'à la semaine prochaine, parce qu'à ce moment-là le premier ministre pourrait revenir s'il n'a pas trop de bleus et s'il est capable de revenir nous faire rapport de sa tournée, parce que je pense que la situation est dramatique pour que le Parlement national s'intéresse, comme on l'a fait au cours des 30 ou 40 dernières heures, à une situation aussi dramatique. La motion de l'opposition, monsieur le Président, est tout à fait à point . . .

Une voix: Ce n'est pas notre motion.

M. Lapierre: et je pense que n'importe quel observateur de la scène économique peut certainement se rendre compte de cette réalité.

L'autre élément, monsieur le Président, que . . .

Une voix: Est-ce une motion libérale?

M. Lapierre: Monsieur le Président, vous savez, il n'est même pas capable de lire son hansard, celui-là, il faudrait l'éduquer un peu. Ah c'est Portneuf, dans ce coin-là, mais il n'a pas réalisé qu'il y avait des cultivateurs parce que s'ils le voyaient faire, il seraient pas mal découragés.

Je pense, monsieur le Président, que si le gouvernement est sensible le moindrement, c'est que décider de saisir les terres à ce moment-ci, c'est complètement idiot, décider qu'il donne aussi en même temps aux gens qui auront des revenus inférieurs de 18 p. 100 . . . et aujourd'hui, devant nous, le ministre des Transports (M. Crosbie) est allé dire à ces mêmes gens: Écoutez, on va augmenter le prix des transports de 5 p. 100 ou de 7 p. 100. Monsieur le Président, je ne vois pas comment ces gens-là vont pouvoir ce soir calculer et se demander comment ils vont pouvoir planter au cours des prochaines semaines. Parce que vous avez beau dire, le revenu va baisser de 18 p. 100, le coût du transport augmente de 5 p. 100, et par-dessus cela il y a la menace des saisies de la Société canadienne du crédit agricole qui leur pèse sur la tête comme une épée de Damoclès. Monsieur le Président, on les met dans une situation impossible.

L'autre élément, je pense, sur lequel il faudrait réfléchir, c'est qu'aujourd'hui ce sont les producteurs de grain qui ont des difficultés. Comme on le sait, demain qu'est-ce que l'avenir nous réserve? On sait qu'avec le fait qu'on a des prix internationaux sur plusieurs denrées, le fait que la concurrence est féroce, le fait que plusieurs pays donnent des subsides importants à leur production agricole, demain cela peut être les producteurs de porc du Québec qui seront mal pris, cela peut être nos producteurs de lait qui auront des difficultés parce que si les coûts d'approvisionnement en blé et tout cela augmentent de manière importante, on ne sait pas ce qui peut arriver demain dans l'agriculture québécoise. Et j'espère que nos collègues qui aujourd'hui sourient à la situation des producteurs de l'Ouest devraient réaliser que demain, c'est peut-être nous qui allons avoir besoin de l'appui de cette Chambre et de ce gouvernement pour l'ensemble de nos producteurs québécois. Donc, monsieur le Président, je pense que ça fait partie de la nature même d'être Canadien et que c'est la raison pour laquelle on siège en ce Parlement. C'est s'assurer que les intérêts des différentes régions du pays soient bien entendus ici et, nous du parti libéral, nous pensons qu'actuellement il existe une injustice grave dans le pays. On est convaicu que le gouvernement ajoute à cette injustice par des mesures insensées et, par conséquent, monsieur le Président, on espère qu'il va comprendre le bon sens parce que la situation va aller en s'empirant et de plus en plus les cultivateurs quitteront les fermes et

à ce moment-là notre indépendance, notre autosuffisance aussi pourront être mises en question. Donc, monsieur le Président, j'ose espérer que ma mince contribution dans ce débat aura pour effet de sensibiliser certains de nos collègues et qu'au lieu de rire, ils pourront à leur caucus se lever et dire: C'est inacceptable, la classe agricole mérite un meilleur traitement que cela. Ils devraient pouvoir se lever à leur caucus et dire au ministre responsable de la Société du crédit agricole: Tu as perdu la tête. Ils devraient pouvoir dire au premier ministre: Va dans l'Ouest, écoute un peu, et propose de nouvelles solutions quand tu vas revenir parce que si la situation continue comme cela, comme elle est là, on sait fort bien qu'on est en train de faire mourir à petit feu tout un secteur fort important de notre économie.

Par conséquent, monsieur le Président, j'ose espérer qu'avec l'ensemble des intervenants qu'on a eus sur le sujet on a pu au moins sensibiliser les membres du gouvernement à la tragédie qui se vit quotidiennement dans l'Ouest. On va leur demander une chose, c'est d'au moins retirer les mesures qu'ils ont prises au cours des derniers jours, qui ont pour effet d'aggraver la situation au lieu de l'améliorer.

M. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Tout d'abord, monsieur le Président, je voudrais vous remercier de me donner l'occasion de prendre la parole durant ce débat, je dirais durant ce marathon. J'aimerais quand même me reporter à la campagne électorale de 1984. J'ai écouté très attentivement le député de Shefford (M. Lapierre). A ce que je sache, le député de Shefford, lors des élections de 1984, était avec son collège de Papineau (M. Ouellet) et son ex-collègue de Saint-Maurice, des gens qui se promenaient partout au Québec et qui parlaient de toutes sortes de choses, de toutes sortes de promesses, sauf de l'agriculture, de nos agriculteurs.

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président!

M. le vice-président: Sur un recours au Règlement, l'honorable député de Shefford (M. Lapierre).

M. Lapierre: Certainement, monsieur le Président, je sais que mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup (M. Plourde) est en train de faire une erreur et je voudrais lui dire que j'ai une circonscription avec une communauté agricole importante et qu'ils m'ont élu «en masse». Donc, j'avais certainement pris des engagements envers eux et je n'ai pas besoin de lui pour lui rappeler les engagements qu'on a pris durant la dernière campagne électorale. Toutefois, ce qu'ils devraient faire, c'est de rappeler les leurs et de les réaliser.

M. le vice-président: Sur le même recours au Règlement, l'honorable député de Champlain (M. Champagne), secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture.

M. Champagne (Champlain): Monsieur le Président, je pense que le député de Shefford (M. Lapierre) s'est trop promené en ville parce que s'il regardait le moindrement ce qu'on a fait au niveau de l'agriculture, il s'apercevrait qu'à 80 p. 100, nos 16 points ont été respectés. Je pense que le député de Shefford devrait . . .

M. le vice-président: Je pense qu'on peut continuer le débat avec celui qui a la parole, soit l'honorable député de Kamouraska—Rivière-du-Loup (M. Plourde).

M. Plourde: Monsieur le Président, lorsque le député de Shefford (M. Lapierre) est dans cette Chambre, vous savez très bien qu'il essaie de faire du spectacle.

J'allais lui dire ceci et je lui rappelerai une parole et j'espère que cette parole et cette phrase qu'a prononcées l'honorable Jean Chrétien durant la campagne électorale contre les cultivateurs, et je pense qu'à ce moment-là Jean Chrétien parlait au nom du parti libéral, et cette phrase a frappé très durement la classe agricole de tout le Québec et de tout le Canada, et je cite: «Les cultivateurs, les producteurs agricoles sont des maudits «chialeux». Plus on leur en donne, plus ils en veulent.» Alors, voilà la philosophie du parti libéral, des 20 dernières années, avant 1984. Voilà ce que le parti libéral pensait des gens de notre classe agricole qui, à mon sens, sont les producteurs des moyennes et des petites entreprises les plus importantes au Canada. Et c'était comme cela que ces gens étaient traités.

Aujourd'hui, le député de Shefford s'en vient nous dire qu'il ne se sentait pas coupable des erreurs de son gouvernement. Cela fait deux ans et demi, monsieur le Président, que nous sommes au pouvoir. Cela fait deux ans et demi qu'on essaie de corriger les erreurs de 20 ans. Je pense que pendant deux ans et demi, ou durant la campagne électorale, comme mon collègue le disait tout à l'heure, nous avions 16 sujets—pas des promesses électorales—16 engagements en vertu de notre classe agricole, 16 engagements que nous avons tenus.

Lorsqu'il disait tout à l'heure qu'il se promenait en Alberta dans l'Ouest. Je comprends le député de Shefford. Cela fait un an qu'on ne le voit pas à la Chambre, ici, monsieur le Président. Il se promène pour faire préparer la prochaine campagne électorale. Comprenez-vous?

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Shefford sur un recours au Règlement.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je pense que le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup (M. Plourde) ou bien est aveugle ou bien lui-même n'est pas ici, parce que je pense que premièrement, il ne connaît pas son règlement. La présence ou l'absence des députés ne devrait pas être mentionnée au cours d'un discours. Et deuxièmement, je peux lui rappeler qu'on est prêt à comparer son record *any time*.

M. le vice-président: L'honorable député de Kamouraska—Rivière-du-Loup a la parole.

M. Plourde: Monsieur le Président, j'aimerais aussi rappeler au député de Shefford que lorsqu'il fait un discours, qu'il dise toute la vérité, pas seulement une partie. Tout à l'heure je l'entendais dire qu'il y avait eu une augmentation sur le transport de grains. Il ne savait pas trop trop si c'était de 5 ou de 7 p. 100, mais il aurait dû lire lui aussi ses documents pour savoir que, aujourd'hui, le ministre des Transports a annoncé une subvention de 64 millions de dollars qui représente 2 $ la tonne. Et cela, M. le député de Shefford, c'est moins cher de transport que ce que les producteurs de blé de l'Ouest payaient avant 1984.

Cela dit, monsieur le Président, j'aimerais quand même vous signaler que dans ma circonscription de Kamouraska—Rivière-du-Loup, qui compte 52 municipalités—et j'attends le député de Shefford aux prochaines élections—dont 49 sont

rurales, donc, 49 sont des producteurs agricoles, et dans cette circonscription il y a 898 producteurs agricoles. Alors, moi je la fais ma circonscription et je connais ces gens. Et durant cette campagne électorale, nous avons rencontré des organisations de l'UPA. Vous savez ce que c'est l'Union des producteurs agricoles. J'en possède deux dans ma circonscription. L'Union des producteurs agricoles de la Côte-Sud et l'Union des producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent. Vous savez ce qui arrive dans une campagne électorale. Ces gens-là invitent les candidats politiques à se présenter devant eux pour leur dire: Votre parti conservateur aux prochaines élections, si vous prenez le pouvoir . . . quels sont vos engagements? Alors comme on l'a dit tout à l'heure, on avait 16 engagements que nous avons respectés et puis, plus tard je viendrai vous donner des exemples qui sont des faits vécus et des faits précis.

En plus, monsieur le Président, nous avons rencontré des assemblées générales de ces producteurs de l'UPA et qu'est-ce qu'ils nous disent ces gens? Nous avons des éleveurs de porc dans la circonscription de Kamouraska—Rivière-du-Loup, des producteurs laitiers, des éleveurs de boeuf, de céréales, de patates, *et cetera*. Tous ces gens-là qui ont eu une discussion franche et honnête avec les candidats d'alors et qui aujourd'hui représentent le parti conservateur sont satisfaits des politiques agricoles que le parti conservateur a mises en place afin de venir leur aider pour qu'ils soient capables de vivre décemment et non pas être pris par le parti libéral d'anciens de 1984, comme des citoyens de seconde classe au pays.

• (2350)

Monsieur le Président, vous allez me permettre à ce moment-ci de citer quelques points, quelques engagements que notre parti a pris. Par exemple, on va parler du grain, le programme spécial canadien pour les grains. On dit que le paiement d'un milliard de dollars qu'on a donné justement, qui n'est pas donné uniquement à l'Ouest du pays, qui a été réparti dans l'ensemble des 10 provinces du pays en collectivité, on dit que cela permettra aux céréaliculteurs d'accroître leur liquidité. Sans ce programme, les gains agricoles nets réalisés auraient diminué de 17,9 p. 100 en 1987, alors qu'ils vont augmenter plutôt de 1,8 p. 100. Le ministre de l'Agriculture, (M. Wise) puis le ministre responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) poursuivront leurs discussions avec les chefs d'organisations agricoles afin de recevoir leurs commentaires concernant la meilleure façon dont le gouvernement pourra satisfaire aux besoins futurs des agriculteurs canadiens.

Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture du Québec, M. Pagé, l'UPA provinciale ont félicité nos ministres responsables et ils les ont félicités pas seulement par une lettre, cela a été écrit dans les journaux et cela a été dit à la radio et à la télévision. Qu'est-ce que l'opposition libérale a fait, puis le NPD? Qu'est-ce qu'ils ont fait? Ils ont critiqué cette décision qui a été acceptée par tout le monde. Je comprends que c'est le rôle de l'opposition de critiquer, mais que voulez-vous, lorsqu'on fait du bien, on essaie de le détruire de l'autre côté. Par contre, pendant 20 ans qu'ils étaient au pouvoir, on a complètement «ignoré» partout à la grandeur du pays la classe agricole.

Je vais vous en citer un autre, monsieur le Président. «Paiements anticipés des récoltes. Des modifications à la Loi sur le paiement anticipé des récoltes ont permis de doubler le niveau maximum des avances consenties.» Au Québec, en 1984, lorsque les libéraux étaient encore au pouvoir, qu'est-ce qu'ils ont fait avec le problème des sécheresses qu'on a vécu au Canada, mais dont le Québec aussi en a vécu l'expérience? Le parti libéral n'a rien réglé. C'est le parti conservateur, quand il a pris le pouvoir, qui a versé environ 20 millions de dollars à l'ancien ministre Garon. Vous vous souvenez, le ministre qui avait gardé le chèque dans ses poches pendant une semaine et demie. C'est cela qu'on a fait, le parti conservateur.

Monsieur le Président, les hypothèques fondées sur les prix des produits primaires agricoles porteraient intérêt au taux de base de 6 p. 100. Les changements du capital de l'hypothèque seront déterminés par une formule tenant compte des prix des produits primaires agricoles. Le Comité de l'examen de l'endettement agricole. Qui a mis cela sur pied? Le parti conservateur. Le gouvernement a adopté des mesures législatives visant à créer des comités d'examen de l'endettement agricole composés de personnes connaissant bien l'agriculture et les finances. Ces tierces personnes proposent un service consultatif indépendant à la communauté agricole et participent à la conclusion d'accords volontaires entre les agriculteurs et leurs créanciers, dans le but d'assurer la survie de l'industrie agricole.

Les comités ont été bien accueillis par la communauté agricole et des arrangements constructifs ont été conclus dans la majorité des cas: plusieurs agriculteurs ont pu ainsi garder leurs terres.

Monsieur le Président, il y a aussi le Programme canadien de réorientation des agriculteurs. Ça c'est le programme qui a été mis en place afin d'aider les familles contraintes d'abandonner leurs fermes en raison de difficultés financières. Vous savez que ces gens-là ne recevaient pas de bénéfices d'assurance-chômage, vous savez que ces gens-là, s'ils faisaient faillite, étaient acculés au bien-être social. Aujourd'hui, le gouvernement conservateur a établi ce Programme canadienne de réorientation des agriculteurs afin de leur permettre d'orienter leur carrière d'ailleurs.

Vous avez les taux d'intérêt. Depuis qu'on est arrivé au pouvoir, monsieur le Président, le gouvernemnt conservateur a travaillé à la réduction des taux d'intérêt, pas seulement dans le secteur agricole. Cela permet ainsi aux agriculteurs d'économiser des millions de dollars en intérêts grâce à un taux d'intérêt fixé à un niveau record en 13 ans. Le taux sur les prêts garantis prévu par la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, taux préférentiel plus un point, a été ramené de 16,75 p. 100 le jour des élections à 11,25 p. 100. Monsieur le Président, je pense que c'est un bel effort et qu'on peut le mentionner avec distinction si je vous parle aussi du taux de la Société du crédit agricole à son plus bas depuis 1979. A ce que je sache, en 1979, c'était les libéraux qui étaient là. Le taux d'intérêt de la Société du crédit agricole a été réduit cinq fois depuis que nous sommes arrivés au pouvoir, monsieur le Président. Les taux à court et à long termes ont diminué de façon substantielle, permettant aux agriculteurs d'épargner des millions de dollars; les taux sur les hypothèques pour cinq ans ont chuté de 3.75 à 10 p. 100, soit les taux le plus bas depuis 1979.

Je peux vous parler du Programme d'hypothèques à risques partagés, monsieur le Président, et aussi de l'exemption fiscale sur les gains en capital, et de celle-là, je vais vous en parler.

C'est le gouvernement conservateur . . . On rencontre nos producteurs agricoles dans nos circonscriptions, ils ont des problèmes et ils nous disent: «Qu'est-ce que je vais faire avec ma ferme, je ne suis pas capable de la vendre, je vais trop payer d'impôt?» Alors le gouvernement fédéral a aussi réglé ce problème en disant dans le Budget de 1985: On a accordé aux agriculteurs une exemption de 500 000 $ au titre des gains en capital disponibles immédiatement, ce qui élimine de façon efficace l'impôt sur les gains en capital réalisés sur la plupart des ventes de biens agricoles.

Monsieur le Président, je ne vous parlerai pas du commerce agricole international parce que mon collègue, le ministre des Affaires extérieures (M. Clark), en a fait un exposé très brillant ce soir. Mais quand même je vais vous parler de l'allégement fiscal au titre des carburants. C'est encore les conservateurs qui ont réalisé cette chose-là. On dit que les agriculteurs vont continuer de bénéficier de l'allégement au titre de la taxe fédérale de vente sur les carburants agricoles.

Monsieur le Président, je sais que mon temps s'écoule rapidement, mais j'aimerais quand même revenir sur un sujet qui m'est cher et que le député de Shefford (M. Lapierre) a touché tout à l'heure, c'est la politique laitière à long terme. Je me souviens très bien durant la campagne électorale de 1984 du fait que les UPA, les producteurs laitiers nous mettaient au pied du mur en disant: Si vous prenez le pouvoir, le parti conservateur, allez-vous signer notre entente à long terme sur cette politique laitière-là? Cela fait depuis 1981 qu'elle est terminée, cela fait depuis 1981 que les libéraux nous promettent le renouvellement d'année en année et cela ne se fait jamais. Le parti conservateur, avec l'accord du ministre de l'Agriculture, nous a aidés et on a signé cette politique laitière-là et on dit que l'engagement du gouvernement de contribuer 1.5 milliard de dollars à la politique quinquennale assurera à l'industrie laitière une stabilité absente depuis 1981. Monsieur le Président, vous savez ce que cela représente pour les producteurs laitiers du Québec dont on dit qu'ils contrôlent environ 49 p. 100 du lait, disons 50 p. 100, c'est 750 millions de dollars pour cinq ans que ça représente pour eux! On dit aussi que la politique se fonde sur la prolongation du système de gestion des approvisionnements et s'appuie sur des modifications conçues pour rapporter aux producteurs et aux consommateurs. La liste des marchandises d'importation contrôlée sera révisée pour y inclure des mélanges en poudre en vrac. Les producteurs de lait satisfaisant aux besoins nationaux continueront d'être admissibles à la subvention fédérale de 6,03 $ l'hectolitre.

Monsieur le Président, je pourrais vous parler aussi de la Loi sur la commercialisation des produits agricoles. Je pense que mon temps de parole est terminé.

Monsieur le Président, finalement, je veux dire seulement aux gens de la circonscription de Kamouraska—Rivière-du-Loup et à l'ensemble des producteurs agricoles de tout le Canada que le parti conservateur est à leur écoute et soyez assurés qu'on va être là pour les appuyer.

● (0000)

[*Traduction*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, c'est à mon tour de participer à ce débat dont le premier intervenant a été le député de Prince-Albert (M. Hovdebo). Je voudrais le remercier de nous fournir l'occasion de participer à un débat qui vise à examiner une situation très grave et très sérieuse comme nous n'en avions pas vu depuis longtemps.

Les députés savent qu'il est tout juste passé minuit en ce vendredi 1er mai, un jour qui pourrait bien devenir le, «vendredi noir», pour certains agriculteurs. C'est un jour triste en effet puisque c'est aujourd'hui que l'on doit lever le moratoire en vigueur depuis 18 mois. Selon ce que le ministre a dit l'autre jour à la Chambre, quelque 6 000 agriculteurs pourraient subir les conséquences économiques de cette décision. Il est certain qu'une cinquantaine par mois peut-être, soit 600 par année, seront touchés par la fin du moratoire qui avait suspendu les saisies pour défaut de paiement par la Société du crédit agricole. Je trouve ce genre de situation tout à fait déplorable.

Je voudrais remercier notre critique du parti libéral, le député d'Algoma (M. Foster), qui a coordonné notre participation en aidant nos députés à contribuer à un débat des plus intéressants. Comme j'ai été présent pendant la plus grande partie, j'ai eu ainsi l'occasion d'apprendre beaucoup de choses.

D'aucuns se demanderont peut-être ce qu'un député représentant une circonscription urbaine d'Ottawa peut bien connaître en agriculture.

[*Français*]

Je suis certain que le député de Montréal—Saint-Denis (M. Prud'homme), comme moi, a appris lui aussi, parce que lui aussi a été ici presque tout le temps, et même si on est deux gars de ville, on a pu suivre le débat. On éprouve le sentiment d'avoir participé à un processus d'éducation générale mais aussi à un débat très très urgent sur une situation difficile pour ceux qui exploitent l'agriculture au Canada.

Tous les députés sont conscients des graves problèmes que vivent les cultivateurs, en particulier ceux qui font la culture des grains. Nous savons que depuis une couple de semaines, étant donné l'annonce de la réduction de 18 p. 100 dans les prix et avec la levée sur le moratoire sur les saisies des fermes, que les cultivateurs de l'Ouest en particulier, parce que c'est là où la culture des grains se fait plus intensivement, sont anxieux, sont nerveux et avec raison, sont certainement très épris de cette décision et craignent beaucoup les conséquences que cela pourrait avoir pour leur famille, pour leurs exploitations qui, dans bien des cas, comme on le sait, leur sont parvenues de père en fils et sont avec la famille, le patrimoine familial depuis nombre d'années. C'est triste parce qu'on sait qu'une enseigne «A vendre», parfois, monsieur le Président, cela cache plus, cela peut être une histoire triste qui est à se dérouler, parce que le cultivateur n'a pas pu faire les frais de ses opérations, ses entrées sont trop minces et il est obligé de vendre et parfois de fermer ses portes.

Avec mes collègues ici à la Chambre depuis près de 33 heures, monsieur le Président, nous discutons de deux choses en particulier: la réduction de 18 p. 100 du prix des grains et la décision du gouvernement de lever le moratoire sur les prêts de la Société du crédit agricole, permettant ainsi des saisies de certaines opérations.

Monsieur le Président, je n'ai pas beaucoup d'expertise dans le domaine de l'agriculture, je vous l'avoue, mais j'y ai travaillé peut-être autant, sinon plus, que beaucoup de députés en cette

Article 29 du Règlement

Chambre parce que quand j'étais jeune, on nous envoyait à la ferme travailler l'été parce que c'était ce qui se faisait chez nous et moi, comme beaucoup de jeunes durant les années 1940, 1950, j'ai fait le travail de la ferme, j'ai probablement fait les foins, j'ai «stouqué» le grain . . .

M. Ferland: Cela fait longtemps.

M. Gauthier: Oui, cela fait longtemps, mais c'est une expression qui est encore en vogue aujourd'hui, je pense, et on le faisait à la mitaine comme on disait. Et j'avais des culottes courtes, c'est vrai, mais j'avais des bras forts et cela ne coûtait pas cher parce qu'on nous nourrissait aux oeufs le matin, le midi puis le soir. La seule affaire qu'on pouvait décider, c'était de savoir si on voulait nos oeuf bouillis, frits ou bien brouillés. Mais c'était le propre des gens pauvres d'alors et puis on l'acceptait . . .

M. Ferland: Vous deviez être en forme?

M. Gauthier: Oui, j'étais en forme. J'étais en forme physique, cela je vous l'avoue, et j'ai probablement, comme on disait chez nous, «pitcher» autant de fumier que n'importe qui, et j'ai probablement trait autant de vaches que n'importe qui dans cette enceinte, parce que pendant au moins 10 ans j'ai fait ce travail de ferme.

Alors, je pense que je suis un de ceux qui du moins peut dire: J'y ai travaillé. Je ne m'y connais peut-être pas en professionnel, mais j'y ai travaillé et je sais, monsieur le Président, que c'est dur. Je sais que c'est un travail qui peut être très long et je sais aussi que c'est un travail qui peut être exténuant et c'est pour cela que je trouve qu'il est aujourd'hui très triste de participer à un débat qui, ce vendredi 1er mai, donne à certains cultivateurs, à des familles de cultivateurs, une situation qui se fait très triste, c'est-à-dire qu'ils se verront probablement et très probablement parmi les 600 en 1987-1988 qui seront obligés de laisser leurs opérations à cause des saisies qui seront faites par la Société du crédit agricole.

Monsieur le Président, je voudrais faire un rappel de ce que j'ai entendu dans ce débat. Ce ne sera pas long, je vous l'assure. Je vais simplement faire un précis si possible des arguments qui ont été avancés, parce que j'en ai entendu des bons. J'ai entendu des commentaires positifs et j'ai entendu des choses qui sont, je pense, instructives pour nous.

J'ai entendu le premier ministre, par exemple, qui nous disait hier matin: je répondrai à tout appel des gens de l'Ouest.

• (0010)

[*Traduction*]

Hier matin, le premier ministre (M. Mulroney) affirmait qu'il était prêt à répondre aux appels de l'Ouest. La semaine prochaine, le premier ministre se rendra dans l'Ouest. Sauf erreur, de mercredi à vendredi, il visitera les villes de Red Deer, Lethbridge, North Battleford, Moose Jaw, Saskatoon et Winnipeg. Puisqu'il a invité les députés et les agriculteurs à lui téléphoner, ils pourront le faire en composant le 613-992-4211. Par contre, si vous habitez Red Deer, North Battleford, Moose Jaw, Saskatoon et Winnipeg, au lieu de lui téléphoner, vous pourrez fort bien aller lui exposer votre problème de vive voix.

[*Français*]

C'est lui qui le demande.

Alors s'il y a un problème, il faut y voir.

J'ai également entendu le ministre de l'Agriculture qui nous disait en cette Chambre qu'il ne fallait pas s'énerver, qu'il ne fallait pas s'en faire, que la question était prise en considération et que le gouvernement serait sensible à toute cette possibilité des saisies des exploitations agricoles et qu'il n'y en aurait que 50 à peine par mois.

[*Traduction*]

Je tiens à répéter certains des principaux points mentionnés durant le débat. Les prix annoncés par la Commission canadienne du blé sont inférieurs à ceux de l'année précédente pour la cinquième année consécutive et représentent une baisse de 18 p. 100 par rapport à ceux de 1986-1987. En 1984-1985, le blé numéro 1 se vendait 170 $ la tonne; en 1986-1987, 137 $ la tonne; en 1987-1988, 110 $ la tonne. Pour les mêmes années, le prix de l'orge numéro 1 est tombé de 125 $ à 80 $, puis à 60 $ la tonne. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a donné les mêmes chiffres cet après-midi. Il nous disait ce qu'il en pensait. J'ai apprécié la sincérité de ses propos, et je suis en mesure de comprendre pourquoi les négociations internationales actuelles ont été plutôt difficiles en raison de la concurrence déloyale que les États-Unis et la CEE font au Canada dans la guerre commerciale. On nous a dit que ces pays protégeaient leurs agriculteurs avec des subventions. Nous ne le faisons pas. Le Canada a conservé sa part du marché, mais au détriment des agriculteurs qui obtiennent un rendement bien plus faible pour leur production. Les agriculteurs américains touchent environ 6 $ le boisseau de blé contre 3 $ pour les Canadiens. Les dépenses agricoles ne cessent de s'accroître, notamment le coût des engrais, des produits chimiques, des machines et du carburant. Même le leader conservateur à la Chambre, je le vois se lever, voudra contribuer à ce débat. Oui, il est dans de bonnes dispositions. Les prix n'ont jamais été plus bas depuis la dépression en chiffres réels, monsieur le Président. Je ne fais que répéter certaines des choses que j'ai entendues. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a dit cet après-midi et, à mon avis, il a fait un discours très bon et très intéressant.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: J'ai apprécié certaines des choses qu'il a dites. J'ai appris des faits qu'il a portés à notre attention.

A mon avis, à l'heure actuelle, aucune disposition du budget ne prévoit de fonds en vue d'un paiement d'appoint. Le milliard de dollars attribué l'an dernier n'a été annoncé qu'en désespoir de cause, parce que c'était pendant la campagne électorale en Saskatchewan. On ne cesse de nous répéter depuis 33 heures que les agriculteurs ont besoin de savoir ce que seront leurs revenus afin de savoir quoi semer, combien, etc. De nombreux agriculteurs éprouvent des difficultés à obtenir des prêts bancaires et n'ont pas les moyens d'ensemencer. Je pourrais poursuivre et lire des éditoriaux, des articles et des coupures de presse qui confirment de façon très claire que la situation est critique pour de nombreux agriculteurs. Elle est même très grave.

• (0020)

La seule aide garantie que les agriculteurs ont à leur disposition est le Fonds de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, instauré par les libéraux, je le rappelle à la Chambre, et combattu—je le répète, combattu—tout au long de sa mise

en oeuvre par les conservateurs qui sont responsables d'une partie des difficultés dans lesquelles se trouvent les agriculteurs. Les conservateurs s'y étaient systématiquement opposés. Mais ils ne cessent maintenant d'en vanter les mérites à tous ceux qui veulent les entendre.

Je veux vous lire certaines lettres reçues par le gouvernement en date du 28 avril 1987. J'en ai ici une signée par M. Garf Stevenson, président du Syndicat du blé de la Saskatchewan. En voici un extrait:

> Le Syndicat demande à tous les députés fédéraux de reconnaître que les familles et les collectivités de l'Ouest font face à une situation économique très critique. Cette crise a de profondes répercussions sociales et économiques pour l'économie nationale et pour l'Ouest.
>
> Nous recommandons expressément:
>
> 1. qu'on mette immédiatement en place des programmes conjoints fédéraux-provinciaux qui permettront aux exploitations agricoles familiales de continuer de fonctionner;
>
> 2. qu'on envisage sans tarder de verser dans les plus brefs délais un paiement d'appoint substantiel pour la campagne agricole 1987-1988;
>
> 3. que le gouvernement poursuive ses efforts en vue de rétablir l'équilibre du marché international des grains.

Notre débat, qui dure depuis à peu près 33 heures, a porté essentiellement sur ces trois points. Je voudrais parler des subventions de 64 millions de dollars que le gouvernement a annoncées aujourd'hui. Nous n'avons pas encore reçu le communiqué mais, à ce que je sais, il a déjà été envoyé. Quoi qu'il en soit, d'après ce que nous avons entendu à la Chambre et à la télévision, le gouvernement versera 64 millions aux transporteurs, c'est-à-dire aux sociétés ferroviaires, aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Le 18 mars 1987, dans une intervention qui figure à la page 4309, le député d'Algoma (M. Foster) a dit ceci:

> ... il serait fort utile que le gouvernement s'engage à geler le tarif-marchandises pour les céréales, c'est-à-dire la la part que paie l'agriculteur. L'an dernier le ministre des Transports avait enjoint à l'Office du transport du grain de réduire son évaluation de quelques 31,5 millions de tonnes à 27 ou 29 millions de tonnes. De fait, l'Office l'a réduite à 28,5 millions de tonnes ce qui a entraîné effectivement un gel du tarif-marchandises.

Nous savons que le tarif-marchandises prescrit par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest augmentent avec les frais des sociétés ferroviaires, selon les volumes expédiés. L'an dernier, les conservateurs ont empêché ces taux d'augmenter en forçant l'Office du transport du grain à maintenir artificiellement et déraisonnablement bas l'estimation des quantités de grain à transporter. Autrement, il y aurait eu une énorme augmentation de près de 40 p. 100 pour la campagne agricole de cette année. Aujourd'hui, le gouvernement a accordé une subvention de 2 $ la tonne pour le transport du grain, ce qui maintiendra l'augmentation à 5 p. 100. Mais, il faudra bien que quelqu'un paie ces 5 p. 100 au transporteur, c'est-à-dire aux sociétés ferroviaires, et ce sont les producteurs, les agriculteurs, qui régleront la note.

Les frais de transport représentent un pourcentage de plus en plus élevé des prix du grain. Si le gouvernement réduit le prix de 18 p. 100, le fait qu'il maintienne l'augmentation des coûts de transport à 5 p. 100 n'aidera pas beaucoup les agriculteurs. Je soutiens qu'aujourd'hui le gouvernement s'est contenté de jouer les prestidigitateurs et que la subvention de 64 millions n'aidera en rien les agriculteurs à payer leurs frais de production pour cette année.

Je tiens cependant à terminer mon intervention avec des propos qui, je l'espère, encourageront les agriculteurs. Je compte trois ministres à la Chambre ce soir. En fait, je vois beaucoup de députés qui devraient être ministres, mais tout le monde ne peut pas être ministre en même temps. Je demande donc au vice-premier ministre de reconsidérer la décision du gouvernement de lever le moratoire imposé à la Société du crédit agricole. Je lui demande de faire preuve de sérieux et de passer aux actes. Tous, tant que nous sommes, nous avons conclu que le moratoire doît être prolongé. Montrons-nous donc raisonnables. Faisons preuve de compassion et de compréhension et donnons aux agriculteurs ce qu'ils demandent en prolongeant le moratoire.

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, c'est tout un honneur que de prendre la parole tout de suite après le whip du parti libéral. J'ai été heureux d'apprendre jusqu'à quel point ce débat lui avait enseigné beaucoup de choses. Son parti a réussi à se rattraper. Il cherche à égaler l'autre parti, c'est-à-dire le Nouveau parti démocratique, et je constate que chacun a fait intervenir 27 orateurs. Il s'en tire donc bien. Pour notre part, je vous signale que nous en sommes à notre quarante-sixième, dont 11 ministres.

Le whip du parti libéral n'a cessé de faire la preuve dans son discours de son habileté à pelleter du fumier et de l'importance des engrais en agriculture. Je dirais que, dans ce domaine, il est un de ceux qui s'en tirent le mieux à la Chambre. Je voudrais le féliciter pour son expérience et les avantages qu'il a su en retirer depuis qu'il est député. Moi aussi j'ai acquis une expérience semblable dans ma jeunesse et pendant une bonne partie de mon existence. Car j'habite toujours sur une ferme. Cependant, je doute pouvoir égaler un jour le whip du parti libéral.

J'ai prêté beaucoup d'attention à ce débat qui dure depuis quelques jours. Cela m'a rappelé un autre débat qui s'est déroulé il y a quelques années. J'étais allé voir le critique en matière de transport à l'époque, qui dirigeait un important débat sur le tarif du Nid-de-Corbeau. J'avais dit alors à l'actuel vice-premier ministre (M. Mazankowski): «Qu'est-ce que c'est toute cette histoire?» Me prenant par le bras, il m'avait dit: «Je vais vous l'expliquer». La fin de semaine précédente, j'avais dit à ma femme que je ne connaissais rien au sujet du tarif du Nid-de-Corbeau. Quand nous nous quittâmes, le député de Végréville et moi, j'en savais beaucoup plus au sujet du Nid-de-Corbeau que je n'avais osé l'espérer, et c'est une chose que je n'ai jamais oubliée. Cela m'avait convaincu de l'importance de cette question dans l'histoire du Canada.

C'était donc l'actuel vice-premier ministre et ses collègues de l'Ouest qui avaient mené le débat. Parce que nous avons réussi à adopter la Loi sur le transport du grain dans l'Ouest, nous avons pu maintenir le tarif à 6 $. Je me rappelle avoir dit que cette augmentation serait désastreuse pour les producteurs de l'ouest du Canada.

• (0030)

M. Mazankowski: Ils n'étaient pas intéressés à le savoir.

M. Fennell: Ils ne nous ont pas écoutés.

M. Mazankowski: M. Foster était là. C'était sans importance pour lui à l'époque, et cela reste encore sans importance pour lui aujourd'hui.

M. Fennell: Je savais à ce moment-là combien la question était grave. J'ai eu l'occasion d'expliquer à la Chambre

Article 29 du Règlement

l'importance du problème pour ma circonscription, située à côté d'Oshawa. Je parle beaucoup plus de mon industrie à Oshawa que le député qui représente Oshawa et qui se trouve être mon voisin. C'était un débat très important parce que nous craignions que l'absence de contrôle sur le tarif n'ait de graves répercussions pour l'industrie de l'Ontario qui assure biens et services à l'Ouest.

Je me rappelle aussi d'autres débats sur le Programme énergétique national. Je me souviens des circonstances qui ont obligé une usine de Scarborough à fermer ses portes. Elle fabriquait exclusivement des camions d'une demi-tonne et elle a dû interrompre ses activités pendant un an parce que le Programme énergétique national imposait des sanctions injustes à l'Ouest. Je sais que ces mesures ont nui à toute la province de l'Ontario. Elles ont touché Kingston, l'industrie de l'acier à Hamilton, et Algoma Steel dans la circonscription du député. Elles ont touché tout l'est de l'Ontario.

J'ai entendu l'opposition parler de ce que nous avons négligé de faire. J'ai entendu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) énoncer, ce soir, dans les détails tous les avantages que nous avons apportés au pays par . . .

M. Foster: Comment se fait-il alors que tout le monde soit en difficulté?

M. Fennell: Je vais lui dire pourquoi. Le ministre l'a expliqué et le député aurait dû écouter. Quand les taux d'intérêt étaient de 22 p. 100, les exploitants agricoles faisaient faillite à la douzaine tous les jours. Je connais ceux qui ont été touchés. Ne me parlez pas des ennuis qu'ont connus les exploitants agricoles. Mes amis, dans ma localité, les ont connus. Vous avez perdu le contrôle de ces fichus taux d'intérêt. Vous n'aviez pas de pouvoir, pas de poids au sein de votre gouvernement pour les faire baisser. J'ai horreur d'entendre les libéraux me dire ce qu'ils ont fait pour les exploitants agricoles alors qu'ils n'ont absolument rien fait.

Notre parti représente tout le Canada. Il représente les exploitants agricoles. Nous avons eu 46 orateurs et bien peu venaient des villes de Toronto ou de Montréal. Beaucoup sont issus des régions rurales.

M. Foster: Que dire de Whitby?

M. Fennell: Je viens d'une région rurale, et ne venez pas me parler de Whitby. Cette localité se trouve dans ma circonscription. Je vis dans une région rurale.

En parlant de Whitby, j'aimerais dire à ce député ce que les libéraux ont fait aux agriculteurs dans ma circonscription. Je tiens à lui dire ce qu'ils y ont fait de 18 000 acres de terres arables de première qualité. Ils en ont expulsé les agriculteurs pour y construire un aéroport en 1971.

Des voix: Quelle honte!

M. Fennell: Qui plus est, ils ont détruit 98 000 acres des meilleures terres arables au Québec, soit 1 p. 100 de la superficie des terres cultivables. Et c'est notre parti qui a restitué 80 000 acres de ces terres à l'agriculture et qui va rendre la majeure partie des terres à l'agriculture dans ma circonscription. Ne me parlez pas de ma circonscription et de ce que les libéraux ont fait pour les agriculteurs. Vous avez nui à l'industrie des services, aux coopératives, vous avez fait du tort à tout le monde. Nous entendons restituer les terres à leurs propriétaires initiaux.

L'industrie connaît un problème majeur à cause de la situation critique au plan international. A l'heure actuelle, de nombreux agriculteurs ne peuvent même pas payer le loyer de leurs terres. Ça ne vaut pas la peine, pour eux, d'ensemencer les terres. J'ai même contacté le responsable de l'aéroport et je lui ai demandé s'il serait possible de rendre les terres à la culture, ne serait-ce que pour éliminer les mauvaises herbes. Il m'a répondu que malheureusement, à cause des surplus de l'offre, les agriculteurs ne veulent plus investir dans l'ensemencement. La situation est tragique.

Que s'est-il produit? La France est un excellent exemple de ce qui s'est passé. Ce pays s'est très bien tiré d'affaire et il produit maintenant des céréales en abondance. Immédiatement après la Seconde Guerre mondiale, la France était un pays importateur net et maintenant elle exporte. De nombreux autres pays que nous avons aidés à devenir autosuffisants sont maintenant des exportateurs nets de céréales. Nous devons faire face à cette situation. Nous ne pouvons nous permettre de verser à nos agriculteurs une subvention de 320 $ la tonne. Nous n'en avons pas les moyens. Seuls les pays qui ont une assiette fiscale plus importante peuvent se le permettre. Nous devons faire plus avec moins de ressources. Le Canada est un vaste pays peu peuplé.

En outre, les agriculteurs ont dû faire face aux changements des habitudes alimentaires. On consomme aujourd'hui moins de produits céréaliers qu'il y a 10 ans. Cela pose un grave problème que notre gouvernement tente de résoudre tout en rendant à l'industrie agricole une certaine dignité.

L'annonce aujourd'hui d'une réduction à 5 p. 100 de la hausse des taux de transport est très importante. D'après la méthode adoptée par le parti libéral cette hausse aurait été d'environ 11 $ cette année comparativement à l'augmentation de 6 $ annoncée aujourd'hui. Je parlais au ministre de l'Agriculture (M. Wise) avant de me rendre à la Chambre ce soir. Après avoir lu un certain nombre de pages sur ce que nous avons fait pour l'agriculture, je me suis tourné vers le ministre et je lui ai demandé ce que nous allions faire de plus pour les agriculteurs. J'ai esquissé un sourire et, en le regardant, j'ai dit que je n'avais jamais vu une aussi longue liste de mesures d'aide à l'agriculture depuis huit ans que je suis ici.

Je suis fier d'être progressiste conservateur. Je suis fier de travailler avec ce gouvernement. Je suis fier de travailler directement avec le premier ministre (M. Mulroney), que l'histoire, je l'ai dit à maintes reprises, reconnaîtra comme le plus grand premier ministre canadien de tous les temps.

Des voix: Bravo!

M. Fennell: Je suis fier d'être Canadien. Je suis particulièrement fier de pouvoir parler de l'Ouest aussi bien que de ma propre région avec la même émotion. L'Ouest a été éprouvé. Qu'on se rappelle les sombres années 30, les sombres années 70 et le début des années 80. L'Ouest a été éprouvé. Je ne sais pas jusqu'où peut encore aller notre aide, mais nous devons trouver une solution équitable.

Les députés de l'opposition nous reprochent de lever le moratoire concernant les prêts de la Société du crédit agricole. En 1982 et 1983, nous les avons suppliés de venir au secours des agriculteurs. Nous avons instauré un moratoire sur les saisies et mis en place les bureaux d'examen de la dette. Qui

plus est, nous avons versé des paiements anticipés sur les récoltes. Nous avons fourni de l'aide pour les médicaments destinés au bétail et les récoltes. Nous avons consenti des paiements provisoires inégalés aux termes de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Nous avons fait plus pour promouvoir les exportations de notre pays que ne l'ont fait pendant 20 ans les gouvernements libéraux qui nous ont précédés. Nous avons accru nos ventes à l'Union soviétique et nous avons vendu des céréales à l'egypte et au Brésil.

• (0040)

Nous avons dû prendre de nombreuses mesures pour aider les agriculteurs qui avaient été négligés pendant que les libéraux étaient au pouvoir. Les libéraux ne se sont jamais souciés du sort des agriculteurs.

Malheureusement, le député d'Assiniboia (M. Gustafson) n'est pas ici, mais c'est à lui que nous devons une grande partie de ces mesures. Je voudrais le féliciter d'avoir continuellement défendu au sein de notre caucus les intérêts des agriculteurs de l'Ouest. Il est lui-même agriculteur et il cultive sans doute plus de céréales que tous les agriculteurs de l'opposition mis ensemble.

Les députés de l'autre côté ont dénoncé avec une indignation un peu forcée ce que nous faisons pour les agriculteurs. La majorité des 46 députés de notre parti qui ont pris la parole au cours de ce débat sont des agriculteurs qui vivent sur la terre.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de l'impôt sur les gains en capital. Cette exemption était tout à fait inéquitable. Un résident de Toronto vendant pour 2 millions de dollars une maison qu'il avait achetée 1 million de dollars n'avait pas à payer d'impôt sur son gain en capital. Or, un agriculteur de ma région qui vendait pour la somme de 200 000 $ une ferme qui valait à l'origine 100 000 $ devait payer un impôt sur son gain en capital. Nous avons corrigé cette injustice flagrante.

Notre opposition a semé la panique dans le pays à propos des conséquences pour l'agriculture de l'accord sur le libre-échange que nous cherchons à négocier. Je peux assurer à la Chambre que nous protégerons les intérêts des agriculteurs parce qu'il est nécessaire que notre pays possède une saine industrie agricole.

J'ai dit aux quelque 240 agriculteurs laitiers que j'ai rencontrés dernièrement que je ne pouvais dissiper toutes leurs craintes au sujet de ce que leur réserve l'avenir sachant très bien ce qu'ils ont dû endurer déjà. En revanche, je leur ai assuré que je défendrais leurs intérêts et que je veillerais à ce qu'on protège les offices de commercialisation.

M. Prud'homme: Parlez-vous au nom de votre parti ou en votre nom personnel?

M. Fennell: Je vous répète ce que m'a dit le ministre de l'Agriculture. Nous avons réussi à gérer l'offre dans ce pays et de nombreux pays européens nous ont même imités. Nous ne pouvons pas nous permettre comme les Américains d'accorder des subventions à nos agriculteurs. Voilà pourquoi nous avons mis au point une autre méthode qui fonctionne bien. Les agriculteurs que j'ai rencontrés sont repartis sachant que le gouvernement se préoccupe de leur sort.

J'ai eu l'occasion de discuter avec 80 éleveurs de volaille. Il y avait des producteurs de poulet à rôtir ainsi que des producteurs d'oeufs. J'ai aussi tenté de calmer les inquiétudes de ces producteurs. J'ai finalement rencontré un petit groupe de producteurs de blé dur appartenant à une association agricole locale. J'ai été flatté de la réponse qu'ils m'ont donnée lorsque je leur ai demandé pourquoi ils étient si peu nombreux. Ils m'ont répondu que j'avais déjà répondu à la plupart de leurs questions.

Nous avons pris des mesures importantes pour venir en aide à l'industrie agricole et je suis fier d'être membre du parti qui a pris ces mesures et de pouvoir dire aux agriculteurs de ma circonscription que nous avons défendu leurs intérêts et que nous continuerons de le faire pour que l'agriculture devienne un secteur économique florissant.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. La rumeur selon laquelle les agriculteurs de ma région m'ont élu à la condition que j'évite de prendre la parole sur les questions agricoles est tout à fait fausse. Ils m'ont élu pour que je défende leurs intérêts.

J'aimerais d'abord dire quelques mots au sujet de la participation des députés à ce débat. Les députés du Nouveau parti démocratique qui représentent des circonscriptions agricoles ont prononcé des discours fort intéressants. Malheureusement, on ne peut pas en dire autant du discours du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Ce député, qui est un spécialiste notoire des questions agricoles, a déjà dit à la Chambre que sa circonscription d'Ottawa-Centre était un microcosme du Canada. Je ne sais pas s'il pense convaincre qui que ce soit, mais je voudrais souligner qu'il se plaint continuellement à la Chambre de l'exemption d'impôt sur les gains en capital de 500 000 $ à laquelle le NPD s'est opposé dès le début. Aucun député du NPD ne semble comprendre que le parti conservateur a proposé de faire profiter immédiatement les agriculteurs de l'exemption d'impôt sur les gains en capital parce que le produit de la vente d'une ferme constitue la source de pension d'un agriculteur. Jour après jour, les députés du NPD déplorent le fait que nous avons exempté cette pension.

Nous avons ensuite entendu le discours du député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) qui m'a grandement touché. Je comprends maintenant pourquoi elle fait partie de tant de comités itinérants. Nous avons ensuite entendu le député de Burnaby (M. Robinson) qui n'a même pas proposé un seul amendement. Enfin, le député de Terrebonne (M. Toupin) a prononcé l'un de ses rares discours comme membre du Nouveau parti démocratique, car il est toujours possible qu'il décide de siéger comme indépendant. C'est le seul parti qu'il n'a pas représenté.

Comme il m'arrive de faire des compliments, je voudrais féliciter mon bon ami le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) qui a ouvert le débat. J'ai siégé avec lui au comité des comptes publics et je tiens à le féliciter ainsi que les députés de son parti qui représentent des circonscriptions rurales pour leur contribution à ce débat. N'eût été du NPD, ce débat aurait été pitoyable parce que les libéraux n'avaient rien d'intéressant à dire.

Article 29 du Règlement

Cela m'amène à parler du parti libéral. J'aimerais vous rappeler les discours prononcés par les députés libéraux. Il y a d'abord eu le discours du très honorable chef de l'opposition (M. Turner) qui a appris tout ce qu'il connaît de l'agriculture dans l'Ouest d'une altitude de 30 000 pieds lorsqu'il fait la navette entre Vancouver et Ottawa. Il allait à Vancouver plus fréquemment avant de vendre son condominium. Maintenant qu'il n'a plus de pied-à-terre dans cette ville, il ne s'y rend plus aussi souvent, ce qui explique qu'il connaît moins bien la situation des agriculteurs de l'Ouest.

Nous avons ensuite entendu le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) qui est l'un des deux députés membres du caucus de l'Ouest. Il a prononcé un bon discours.

Le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) a tenté pendant vingt minutes de nous convaincre que les taux d'intérêt n'étaient pas élevés pendant que les libéraux étaient au pouvoir. Nous avons écouté pendant vingt minutes ses explications peu convaincantes.

• (0050)

Cela dit, permettez-moi de féliciter le député d'Algoma (M. Foster) d'avoir mis ses collègues au fait, et je suis convaincu que cela n'a pas été facile. Il a tenu le coup dans le débat et je le félicite de ses efforts.

Le gouvernement avait deux raisons de se réjouir de ce débat, parce qu'il voulait faire passer deux messages. Premièrement, nous avons de quoi être très fiers des efforts que nous avons déployés pour aider les agriculteurs canadiens. Nous comprenons leurs problèmes. Nous ne les avons pas encore tous résolus, loin de là, mais ce n'est pas faute d'efforts ni de mesures. Deuxièmement, l'Ouest est enfin largement représenté sur les questions agricoles à la table, en tant que région ainsi qu'à la Chambre. Tous les députés de notre parti, de toutes les régions du Canada, comprennent vraiment les problèmes des céréaliculteurs de l'Ouest. Nous partageons le pain avec nos collègues de l'Ouest. Nous siégeons avec eux aux comités. Nous participons avec eux aux travaux de la Chambre des communes et il n'y a aucun député conservateur des Maritimes, du Québec ou de l'Ontario qui ne comprenne pas les sentiments de nos collègues de l'Ouest. Nous les comprenons vraiment.

Si j'avais un message à faire passer aux gens de l'Ouest, ce serait le suivant. Les députés des provinces du Centre, l'Ontario et le Québec, et ils sont ici ce soir, vous comprennent. Nous n'avons pas besoin d'être mis au fait. Nous comprenons le problème, et notre gouvernement, du premier ministre (M. Mulroney) jusqu'à la base, a le plein appui des députés conservateurs de l'Ontario, du Québec et des provinces de l'Atlantique pour régler ce problème.

La tâche est colossale. Comme il a déjà beaucoup été question au cours de ce débat des particularités des programmes, je n'en parlerai pas. Il y a toutefois un programme spécial pour les céréales, un programme d'aide aux agriculteurs et aux éleveurs touchés par la sécheresse, il y a des paiements provisoires, les nouvelles dispositions de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, ainsi que les hypothèques fondées sur le prix des produits. Nous avons pris toutes ces mesures pour aider l'Ouest.

Permettez-moi de parler quelques instants des taux d'intérêt. Notre parti s'est efforcé de faire baisser les taux d'intérêt. Nous avons épargné des millions de dollars aux agriculteurs en prenant des mesures. Les taux de la Société du crédit agricole sont à leur plus bas niveau depuis 1979. Nous avons diminué les taux d'intérêt à cinq reprises.

En ce qui concerne la révision de l'endettement agricole, nous avons adopté une loi prévoyant la création de bureaux composés de personnes qui connaissent le milieu agricole et ont une expérience de l'agriculture et des questions financières pour essayer de diminuer les tensions.

Nous avons le Programme de réorientation des agriculteurs. Les agriculteurs de ma circonscription y ont fait allusion de temps à autre. J'en ai eu le meilleur exemple il y a quelques semaines. Dans le septième rang du canton d'Orillia, en 1956, il y avait 21 exploitations familiales. Trente et un ans plus tard, quatre familles d'agriculteurs dans ce même rang exploitent la même surface. Ce qui s'est passé, c'est que nos agriculteurs—et nous devrions tous en être fiers—ont accru leur production en moins de temps qu'il n'en faut pour trouver des marchés et y être concurrentiels. Soutenir la concurrence, c'est vraiment le problème qui se pose aujourd'hui.

Nous avons été les premiers à demander l'établissement de nouvelles règles pour le commerce agricole international. Le premier ministre a soulevé cette question à Tokyo en lui accordant la priorité absolue. Nous avons tenté d'obtenir un accord international officieux sur les pratiques commerciales agricoles au cours des négociations des nouvelles règles du GATT. Cela peut prendre des années, mais nous avons entrepris des démarches. Nous avons déployé tous ces efforts.

Nous nous rendons compte de l'importance des problèmes de nos agriculteurs parce que nos concurrents subventionnent l'agriculture plus que nous. Il est insensé que de nos jours des gens souffrent de la faim et que nous ne puissions leur donner à manger. Il est tout simplement insensé que nous devions livrer concurrence à la Communauté économique européenne et aux États-Unis qui subventionnent leurs producteurs. J'ai l'impression que personne à la Chambre, peu importe son allégeance politique, y voit là une grande efficacité.

J'ai assisté à la réunion annuelle de la Fédération de l'agriculture du comté de Simco. Un grand nombre de députés du Parlement et de l'Assemblée législative y étaient également. De nombreux mémoires y ont été présentés par l'Association des éleveurs de bétail, les producteurs de maïs, l'Office de commercialisation des oeufs, les producteurs de sirop d'érable, le comité de commercialisation du lait, les éleveurs de porc, les éleveurs d'agneau et les producteurs de blé. Nous avons écouté les mémoires et nous avons ensuite échangé des points de vue. Des membres du public ont participé à la discussion. J'ai été heureux d'entendre des gens nous dire qu'ils souscrivaient en général aux efforts du gouvernement, qu'ils se rendaient compte des difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises et qu'ils nous appuyaient dans nos efforts.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous n'avons pas les réponses à toutes les questions et nous n'avons pas gagné la bataille. Il est toutefois incontestable que notre gouvernement a pris les dispositions nécessaires pour y parvenir. Nous avons un premier ministre qui parle beaucoup et souvent et qui a également pris

des mesures concrètes pour régler les problèmes de l'agriculture. Nous avons un excellent ministre de l'Agriculture (M. Wise), de l'Ontario, et son collègue le ministre d'État à la Commission canadienne du blé (M. Mayer) qui conjuguent leurs efforts.

Il serait intéressant de faire connaître à la Chambre le fonctionnement de ce ministère. Les deux ministres travaillent en étroite collaboration avec le secrétaire parlementaire de la circonscription de Champlain, au Québec, pour avoir le point de vue de cette province. Les ministres sont épaulés par d'excellents employés qui trouvent toujours du temps pour répondre aux députés et régler leurs problèmes. Ils sont aidés dans leur tâche par des fonctionnaires dévoués.

Le caucus appuie sans réserve les efforts déployés par toutes ces personnes et par le premier ministre. Permettez-moi de dire aux personnes qui sont prises avec ces problèmes que nous les comprenons, peu importe la région où elles vivent. Croyez-en un député de l'Ontario, surtout de l'Ontario: nous comprenons votre situation et nous avons l'intention de trouver une solution.

Je terminerai en félicitant tout le monde, les représentants de la présidence, les greffiers au bureau, les pages, le personnel et surtout les employés du hansard. A quelques exceptions près, le Parlement a été à son meilleur et nous avons vraiment cerné les préoccupations des Canadiens sur cette question très importante.

• (0100)

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je voudrais simplement dire que nous n'avons pas d'autre orateur à présenter. A mon tour je désire vous remercier, monsieur le Président, vous d'abord, pour votre présence et votre patience extraordinaires. Je remercie sincèrement les personnes du Bureau, ainsi que tout le personnel, les pages et les personnes dévouées qui ont pris en note tout ce qui s'est dit, y compris le discours du dernier orateur. Il est malheureux qu'ils aient dû également prendre en note son discours, mais cela ne fait rien.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, j'aimerais ajouter que ce fut un débat important au sujet d'un secteur essentiel et noble. Nous avons parlé de certains problèmes propres à l'agriculture et je pense que nous avons sensibilisé davantage tous les Canadiens à ces problèmes. A bien y penser, c'est faire très bon usage de la très noble institution qu'est la Chambre des communes. C'est presque une ironie que d'avoir à parler ici ce soir d'excédents qui nous causent des problèmes, alors qu'une foule de gens ont faim partout dans le monde.

Nous avons entendu plus d'une centaine de députés représentant l'ensemble des dix provinces. Nous remercions tous ceux qui ont eu l'occasion de participer à ce débat. Il y a eu certaines interventions empreintes de parti-pris politique et quelques très bons discours. Je me permettrai d'ajouter que, à bien des égards, l'un des discours les plus réfléchis prononcés par un député de l'opposition a été celui du député de Saint-Denis (M. Prud'homme). Je pense qu'il est juste de dire que nous avons tous pris plaisir à entendre ce que le député de Saint-Denis avait à dire.

Le débat a commencé il y a quatre jours et, à bien des égards, ce fut un débat historique. Je désire moi aussi remercier tous ceux qui sont demeurés avec nous, le personnel de la Chambre des communes et tous ceux qui ont pris la parole.

M. le vice-président: Conformément au paragraphe 29(13) du Règlement, je pense que le débat est maintenant terminé. Je déclare par conséquent la motion adoptée.

La Chambre demeure ajournée jusqu'à demain matin à 11 heures.

(La séance est levée à 1 h 4.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 1er mai 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA CONDITION FÉMININE

LES ATTENTES DES FEMMES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, bien que les Canadiennes aient été contentes de la nomination de Mme Claire L'Heureux-Dubé à la Cour suprême du Canada, elles réalisent qu'il reste au gouvernement beaucoup de chemin à parcourir avant de réaliser ses promesses électorales concernant la condition féminine.

Les conservateurs ont promis de doubler la représentation des femmes comme membres des commissions et conseils, mais on ne voit pas beaucoup de progrès. Il n'y a aucune femme nommée à la Commission des allocations aux anciens combattants Canada, par exemple. Dans la Fonction publique, les conservateurs ont promis un modèle d'égalité dans l'emploi. Toutefois, moins de 10 p. 100 de la gestion sont des femmes. Dans les groupes de travail Neilsen, qui ont recommandé des changements à tous les programmes du gouvernement, moins de 10 p. 100 étaient des femmes.

Le gouvernement actuel n'a jamais dit combien de femmes étaient affectées par les coupures d'emplois.

Monsieur le Président, les Canadiennes veulent des résultats—pas seulement de bons mots—et nous nous attendons à ce que le gouvernement agisse.

* * *

• (1105)

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LES RÉSULTATS DE LA RENCONTRE DES PREMIERS MINISTRES—HOMMAGE AU PREMIER MINISTRE

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je prends la parole pour féliciter le premier ministre (M. Mulroney) de l'exploit historique qu'il a réalisé hier, à la Conférence des premiers ministres.

Des voix: Bravo!

M. Lesick: Grâce à son courage, à sa connaissance profonde du dossier et à son travail acharné, le premier ministre a obtenu une entente de principe capitale en vue de modifier la constitution. Très sensible aux besoins des provinces, il a fait en sorte qu'elles prennent part à toutes les étapes de la négociation.

Celles-ci ont acquis de nouveaux pouvoirs dans plusieurs domaines, notamment une voix au chapitre en ce qui concerne la réforme de la Chambre des communes, du Sénat et de la Cour suprême. Ce gain est particulièrement réjouissant pour ma province, l'Alberta. Le premier ministre, M. Getty, et l'ensemble des Albertains considèrent avec beaucoup d'enthousiasme la réforme sénatoriale. Voilà la preuve, entre autres, que le premier ministre s'intéresse aux besoins de l'ouest du Canada.

Les relations fédérales-provinciales sont entrées dans une ère nouvelle. Cette entente constitutionnelle montre à quel point le fédéralisme peut être efficace. Je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui a contribué à la conclusion de cet accord historique.

* * *

LES SYNDICATS

LES TRAVAILLEURS DE LA COLLINE DU PARLEMENT—LE VOTE FAVORABLE À LA SYNDICALISATION

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur un évènement historique qui s'est produit hier lorsque les employés de la colline du Parlement ont exprimé leur vote d'adhésion au syndicat de leur choix, l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

A l'occasion d'un vote d'accréditation auquel 537 employés étaient admissibles et auquel 82 p. 100 d'entre eux ont participé, 72 p. 100 des voix exprimées ont été favorables à l'adhésion à la section locale de la colline du Parlement de l'AFPC. Cette volonté très manifeste d'adhérer au syndicat prouve que les hommes et les femmes qui servent si bien le Parlement souhaitent bénéficier des mêmes droits de représentation que ceux dont jouissent, comme allant de soi, tant de travailleurs canadiens.

Cette accréditation est le couronnement de cinq ans de luttes menées en vue d'établir les droits à la négociation collective des travailleurs de la colline du Parlement. Les députés du NPD souhaitent rendre hommage à la persévérance et à la patience que ces travailleurs ont manifestées pour mettre sur pied leur syndicat. Je suis convaincu que leurs négociations actuelles et futures seront fructueuses et que tous les employés

Article 21 du Règlement

admissibles de la Colline exerceront leurs droits à la négociation collective au cours des années à venir.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

L'ENTENTE DE PRINCIPE PROPOSÉE PAR LE PREMIER MINISTRE—L'APPUI UNANIME DES PROVINCES

M. Richard Grisé (Chambly): Monsieur le Président, le 30 avril 1987 deviendra une date mémorable dans l'histoire du gouvernement canadien.

En effet, les 10 premiers ministres des provinces, représentant quatre partis politiques différents, ont appuyé unanimement l'entente de principe proposée par le premier ministre du Canada (M. Mulroney) et qui permet au Québec d'adhérer à la Constitution canadienne dans l'honneur et l'enthousiasme.

Les efforts constants de notre premier ministre et l'ouverture sans précédent de ses partenaires provinciaux permettent au Québec d'être membre à part entière de notre merveilleux pays, le Canada.

Cet accord historique est bon pour tout le Canada et en fait une fédération plus souple, mieux équilibrée, plus protectrice, un pays plus uni, plus fort, plus équitable. Cette mission historique s'inscrit dans l'agenda historique du gouvernement conservateur dont un des objectifs prédominants est la réconciliation nationale.

Monsieur le Président, la population du Québec tout entière, celle de la circonscription de Chambly, se lève et dit d'une seule voix au maître d'oeuvre de cet événement historique, le premier ministre du Canada, chef du gouvernement conservateur, le très honorable Brian Mulroney: Bravo et merci, mission accomplie!

Des voix: Bravo!

* * *

LA CONSTITUTION

L'ADHÉSION DU QUÉBEC ET L'UNITÉ DU CANADA

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, pour faire suite aux propos de mon collègue de Chambly, je veux aussi m'associer à cette Chambre pour féliciter le premier ministre (M. Mulroney) et les premiers ministres provinciaux.

Des voix: Bravo!

M. Lapierre: Comme vous le savez, monsieur le Président, le rapatriement de la Constitution était malheureusement une oeuvre inachevée. Je veux me réjouir au sujet de l'accord de principe, mais on a, bien sûr, à voir tous les détails pour s'assurer que tout fonctionne et, comme vous le savez, monsieur le Président, il y a des précédents où des accords de principe qui n'ont pas toujours été ratifiés. Mais je veux vous dire, monsieur le Président, que, comme Québécois, je pense que l'adhésion du Québec à la Constitution canadienne est fondamentale à l'unité du pays et que l'évolution du dossier au sujet duquel les journaux et les différents médias nous informent nous réjouit et on ose espérer qu'au cours des prochaines semaines, il sera complété.

Je pense que ce n'est pas un dossier partisan, c'est un dossier fondamental dans la vie du pays et je ne peux faire autrement que de m'en réjouir.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CONSTITUTION

L'ADHÉSION DU QUÉBEC

Mme Collins: : Monsieur le Président, hier soir, j'étais, comme tous les Canadiens et les Canadiennes, particulièrement heureuse d'apprendre que le premier ministre (M. Mulroney) et les 10 premiers ministres provinciaux ont conclu une entente de principe qui permettra au Québec d'adhérer à la Constitution canadienne.

Des voix: Bravo!

• (1110)

[*Traduction*]

Mme Collins: Nous savons qu'il existe des différences dans notre pays comme il en existe dans n'importe quelle famille, mais on mesure la grandeur et le caractère humanitaire d'un pays quand chacun, aussi bien les personnes que les provinces, met de côté son intérêt personnel pour se soucier des intérêts de l'ensemble.

Les dirigeants de notre pays ont fait preuve de véritable leadership hier soir. Je suis fière aujourd'hui d'être citoyenne du Canada et de la Colombie-Britannique dans un pays qui peut enfin se déclarer uni. Chaque Canadien peut se sentir grandi alors que nous montrons au monde notre force, notre unité et notre souci du bien commun.

Tous les députés voudront se joindre à moi pour féliciter le premier ministre et les premiers ministres provinciaux de cet accomplissement historique, qui restera marqué dans les annales de l'histoire de notre pays.

* * *

L'APARTHEID

LE FINANCEMENT DE LA RÉSISTANCE NATIONALE DU MOZAMBIQUE PAR L'AFRIQUE DU SUD

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, l'Afrique du Sud finance et dirige l'organisation terroriste connue sous le nom de Résistance nationale du Mozambique ou Renamo. La Renamo sème la violence, la terreur et la destruction dans un pays qui souffre déjà d'une grave sécheresse, de pauvreté et de sous-développement chroniques après des siècles de colonialisme portugais. Il s'ensuit que le Mozambique compte plus de un million de réfugiés et trois millions et demi à quatre millions d'affamés, et possède le taux de mortalité infantile le plus élevé au monde. Il y meurt un enfant toutes les six minutes.

Au Canada, nous devons comprendre que l'apartheid tue. Nous devons demander pourquoi notre gouvernement ne prend pas des mesures plus strictes à l'égard de l'apartheid sud-africain en imposant des sanctions globales à l'Afrique du Sud et en fournissant aux États de la ligne de front les ressources dont ils ont besoin pour vaincre les mouvements de guérilla soutenus par le pays de l'apartheid à l'intérieur même de leurs frontières.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

L'ADHÉSION DU QUÉBEC

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, la journée du 30 avril 1987 est une date historique dans l'histoire du Canada. Hier, un pas de géant a été franchi dans le dossier constitutionnel et, en tant que députée du Québec, vous ne pouvez pas savoir à quel point je peux être heureuse et fière de l'accord de principe qui est intervenu entre les 10 premiers ministres provinciaux et notre premier ministre fédéral (M. Murloney), qui permettra au Québec, dans un avenir très rapproché, de réintégrer la famille constitutionnelle.

Je tiens à souligner l'ouverture d'esprit des premiers ministres provinciaux ainsi que le leadership, la performance, la volonté ferme de notre premier ministre qui ont permis qu'on en arrive à une entente unanime, et ce à la satisfaction du gouvernement du Québec et de toutes les provinces.

Cet accord de principe est non seulement excellent pour le Québec, mais pour l'ensemble du Canada. Voilà une preuve concrète de notre réconciliation nationale.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CONSTITUTION

LA SITUATION DES MINORITAIRES—APPEL PRESSANT À LA GÉNÉROSITÉ

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je ne voudrais pas assombrir la joie collective. L'entente de principe ou l'accord qu'on nous a annoncé hier soir me réjouit comme tout le monde, mais je ne voudrais pas que la majorité, tant au Canada anglais qu'au Québec français, oublie les francophones hors Québec ou les anglophones au Québec. Et j'espère que dans cette entente il y aura des dispositions pour, d'une part, éliminer cette quantification des droits qui se fait à l'égard des francophones hors Québec dans nos écoles, dans l'exercice de nos droits et, d'autre part, qu'on verra à élargir autant que possible d'une façon très généreuse ces droits linguistiques afin que tous au Canada nous soyons des citoyens à part entière, que nous puissions être fiers de l'être partout au Canada, sans se soumettre, dans les régions particulières, à des restrictions et même parfois à des préjugés injustifiés.

Article 21 du Règlement

• (1115)

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LES RÉSULTATS DE LA RENCONTRE DES PREMIERS MINISTRES—HOMMAGE AU PREMIER MINISTRE

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, hier soir, nous avons appris qu'un accord historique était intervenu et qu'enfin le Québec deviendrait membre à part entière de la Fédération canadienne en signant à son tour la constitution.

La détermination et le dévouement du premier ministre ont permis d'en arriver à un accord de principe en vertu duquel la province de Québec signera la constitution canadienne, ce qui marque un tournant dans l'histoire du Canada.

Ses talents de négociateur lui ont permis de trouver un terrain d'entente entre le gouvernement fédéral et les provinces où non seulement le Québec trouve son compte mais qui consolide notre pays et resserre les liens qui unissent les provinces formant notre grande fédération.

Le premier ministre (M. Mulroney) mérite toutes nos félicitations et nos remerciements les plus chaleureux pour le rôle remarquable qu'il a joué dans la conclusion d'un accord attendu depuis longtemps. Je suis sûr que mes collègues se joindront à moi pour féliciter les premiers ministres fédéral et provinciaux de leur succès.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper).

Et le premier ministre ayant fait son entrée à la Chambre:

Des voix: Bravo!

M. Keeper: Monsieur le Président, je suis ravi de ces applaudissements chaleureux.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES HANDICAPÉS CONDAMNENT L'UTILISATION DES SUPERBOÎTES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, hier, les porte-parole des handicapés ont déclaré devant le comité de l'administration du gouvernement que le remplacement de la distribution du courrier à domicile par les superboîtes constituait une atteinte à leurs droits. Pareille déclaration peut sembler un peu forte, mais rappelons-nous que le Canada a signé une déclaration internationale et adopté la Charte des droits de la personne qui garantissent toutes deux aux handicapés l'accès, et les moyens d'assurer cet accès, à tous les services gouvernementaux.

Les handicapés estiment qu'un service qui ne leur garantit pas un plein accès est en fait discriminatoire. Les boîtes dont on ne peut se servir que par beau temps, et non pas quand il neige par exemple, sont une source de discrimination envers eux. Ils recommandent la mise sur pied de services génériques qui ne soient pas vulnérables, comme les services spécialisés, qui en somme ne stigmatisent pas.

Article 21 du Règlement

Les handicapés exhortent la Chambre à protéger leurs droits, à veiller à ce que ces derniers soient respectés et à consulter leurs porte-parole pour tout changment qu'on envisage d'apporter aux différents services.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

L'ADHÉSION DU QUÉBEC

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, en tant que Canadien, Québécois et député du Québec en cette Chambre, c'est avec beaucoup d'émotion et de fierté que tard hier soir j'apprenais qu'une entente de principe était survenue entre les 11 premiers ministres du pays favorisant le rapatriement du Québec à l'intérieur de la constitution canadienne.

Après 10 heures de fébriles discussions, les premiers ministres s'entendaient pour donner des réponses positives aux cinq propositions avancées par le Québec. De plus, cette entente de principe est fidèle aux propositions soumises par le premier ministre du Canada (M. Mulroney) aux provinces.

Il nous faut louer les nombreuses initiatives et le leadership exercé par le premier ministre du Canada dans ce dossier, de même que l'ouverture d'esprit des premiers ministres des provinces face aux revendications du Québec. La date du 30 avril constituera désormais une date historique pour notre pays et termine en beauté l'oeuvre inachevée de 1982 qui avait isolé le Québec de l'entité canadienne.

L'adhésion du Québec à la constitution canadienne fait du Canada un véritable pays, un pays plus riche et uni. Bienvenu Québec dans la belle et grande famille canadienne!

Des voix: Bravo!

* * *

DÉFI 87

LA DIMINUTION DES CRÉDITS DANS GLENGARRY—PRESCOTT—RUSSELL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, l'an dernier, ma circonscription de Glengarry—Prescott—Russell recevait un montant de 378 997 $ sous l'égide du programme Défi 86. Ce montant a été grandement apprécié par mes commettants alors que dans ma circonscription nous avons un taux de chômage de quelque 14 p. 100. Malheureusement, monsieur le Président, cette année, le ministre a choisi de réduire ce montant de quelque 100 000 $ à 283 990 $.

Cette baisse est tout à fait déraisonnable compte tenu du fait que le chômage dans ma circonscription a augmenté depuis l'an dernier. Les électeurs de Glengarry—Prescott—Russell veulent savoir où sont allés les 100 000 $ qui sont dûs à la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell. Mes électeurs le veulent, monsieur le Président, mes électeurs en ont de besoin. Le bureau de tourisme dans ma circonscription est en train de fermer. Un poste de radio ne pourra pas donner de vacances à ses employés. Monsieur le Président, c'est une catastrophe dans ma circonscription de Glengarry—Prescott—Russell. J'exige ce à quoi on a droit. Les électeurs de Glengarry—Prescott—Russell ont le droit de recevoir leur juste part, même si ce gouvernement-là est conservateur!

* * *

• (1120)

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LES RÉSULTATS DE LA RENCONTRE DES PREMIERS MINISTRES—HOMMAGE AU PREMIER MINISTRE ET AUX PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, c'est avec une grande fierté que je prends la parole aujourd'hui à la Chambre en tant que député des provinces de l'Atlantique. Le premier ministre (M. Mulroney) a conclu un accord constitutionnel historique avec les premiers ministres provinciaux. C'est un succès remarquable, étant donné l'histoire du Canada dans ce domaine. Je vous félicite et je vous remercie, monsieur le premier ministre, pour votre dynamisme. La participation du Québec au processus constitutionnel comble un vide et complète le processus.

En tant qu'habitant de la Nouvelle-Écosse, je suis fier aussi du rôle essentiel joué par le premier ministre Buchanan et les autres premiers ministres des provinces de l'Atlantique dans ces négociations. Les Canadiens de la Nouvelle-Écosse et de l'Atlantique sont fiers de leurs chefs politiques.

Je félicite tous nos chefs pour leur maturité, leur lucidité et leur détermination. Enfin, je salue la participation de la province, du gouvernement et du peuple du Québec au processus constitutionnel. Vous êtes un élément essentiel et indispensable de la société canadienne. Félicitations, encore une fois, monsieur le premier ministre. J'entrevois l'avenir du Canada avec encore plus d'enthousiasme.

* * *

LA SEMAINE DE SENSIBILISATION AUX DONS D'ORGANES

ON EXHORTE LES DÉPUTÉS À SIGNER LA CARTE DE DONNEUR D'ORGANES

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, mardi dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a rappelé à la Chambre que cette semaine était la semaine de sensibilisation aux dons d'organes.

En tant que membres de l'Association médicale canadienne, les député de Bruce—Gray (M. Gurbin), de Gaspé (M. Marin), de Hull (M. Isabelle), et celui qui vous parle, ont mis à la disposition de tous leurs collègues une série d'informations préparées par cette association pour les encourager à donner l'exemple en signant leur carte de donneur et en encourageant leur famille et leurs connaissances à en faire autant.

Étant médecins nous-mêmes, nous sommes bien placés pour savoir que les greffes d'organes peuvent sauver des vies humaines. Le don d'un coeur ou d'un foie peut signifier une nouvelle vie utile pour bon nombre de personnes qui seraient condamnées autrement. Une greffe de la cornée peut rendre la vue à un aveugle et des greffes de la peau soulager les souffrances des grands brûlés.

Le don de la vie et d'un nouvel espoir est à votre portée, et je vous demande à tous de signer et de conserver sur vous votre carte de donneur d'organes. Mais faites encore davantage. Parlez-en à votre famille et à vos amis et dites bien autour de vous que redonner la santé à des milliers de Canadiens est à la portée de tous.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LES RÉSULTATS DE LA RENCONTRE DES PREMIERS MINISTRES—ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE DÉPOSE UN DOCUMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, la journée d'hier a été un grand jour pour le Canada.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, hier était un jour historique pour le Canada.

[*Traduction*]

Je félicite le premier ministre et les premiers ministres provinciaux d'avoir conclu une entente qui pourrait amener le Québec à signer officiellement la constitution canadienne. Il s'agit là d'un événement important. Mon parti a d'ailleurs toujours été en faveur d'un changement constitutionnel en ce sens. Néanmoins, nous ne savons pas encore exactement ce qui a été convenu hier soir. Par conséquent, je demande au premier ministre s'il va déposer immédiatement à la Chambre un document exposant de façon précise les termes de l'accord conclu à la réunion d'hier soir, au lac Meech.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pensais que les leaders parlementaires étaient d'accord pour que j'attende l'arrivée du chef de l'opposition, vers 12 h 30, afin qu'à ce moment-là, les trois chefs fassent des déclarations au sujet de cette importante question.

J'ai toutefois le plaisir d'assurer au député que tous les documents concernant cette réunion d'hier soir seront déposés. Il s'agit d'un accord de principe sur des principes importants. Nous avons donné immédiatement des instructions aux fonctionnaires compétents pour qu'ils rédigent un projet d'amendement constitutionnel qui, je l'espère, sera adopté. Nous tiendrons la Chambre au courant du déroulement des événements et elle pourra examiner tous les aspects des propositions qui pourront être faites.

[*Français*]

ON DEMANDE QUAND AURA LIEU LA PROCHAINE RÉUNION

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre peut-il nous informer quand aura lieu la prochaine réunion des premiers ministres pour discuter l'accord du Lac Meech? Il nous a promis de déposer un document. Mais quand aura lieu la prochaine réunion pour en discuter?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): J'ai mentionné hier soir, monsieur le Président, que ma préférence personnelle consisterait à tenir cette réunion au cours des prochaines semaines. Certains premiers ministres ont exprimé leur préférence, à savoir qu'ils disposent d'un peu de temps pour consulter leur Assemblée législative, dans le cas du Québec l'Assemblée nationale. Mais quoi qu'il en soit, j'ai l'intention de convoquer les premiers ministres dans les plus brefs délais afin de concrétiser cette entente historique.

• (1125)

[*Traduction*]

LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DU LAC MEECH

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, en plus des renseignements que le premier ministre vient de nous donner quant à la date de la prochaine réunion des premiers ministres, je voudrais lui demander s'il peut nous fournir plus de précisions sur la mise en oeuvre de l'accord du lac Meech. Il existe des documents exposant les principes dont le premier ministre nous a parlé. Nous savons qu'il va faire une déclaration plus tard à la Chambre. Néanmoins, il s'agira sans doute d'un processus complexe et nous aimerions donc savoir de façon plus précise en quoi il consistera.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai l'intention d'exposer la marche à suivre dans la déclaration que je vais faire à midi ou 12 h 30. En quelques mots, après avoir donné des instructions à nos procureurs généraux et fonctionnaires respectifs pour la rédaction de ce document, nous allons devoir tenir une nouvelle réunion des premiers ministres pour ratifier le document en question et veiller à ce qu'il reflète fidèlement les accords de principe. Nous devrons ensuite soumettre des résolutions à nos Assemblées législatives respectives pour qu'elles en débattent et les examinent, après quoi le Parlement du Canada et les Assemblées législatives feront une proclamation officielle pour que l'accord présenté au Parlement entre en vigueur. Voilà la marche à suivre, dans les grandes lignes.

Je peux dire au député que la Chambre aura largement l'occasion de participer à l'examen de cette question importante pour l'édification du Canada, comme les premiers ministres l'ont décrite eux-mêmes hier soir.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

ON DEMANDE QUAND AURA LIEU LE DÉBAT SE RAPPORTANT AUX MODIFICATIONS

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, en tant que fier Québécois qui croit passionnément au Canada, je ne peux faire autrement que de me réjouir de ce qui semble de prime abord être un important déblocage constitutionnel, et je pense que tout ce qui est dans l'intérêt du Canada se doit d'être applaudi sans partisanerie.

D'ailleurs, comme le premier ministre vient de le souligner, l'acte constitutionnel de 1981 prévoit que le Parlement doit débattre de toute modification à la Constitution du Canada. Est-ce que le premier ministre pourrait dès maintenant nous dire quand pourra avoir lieu ce débat?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, évidemment le plus rapidement possible, mais au moins deux premiers ministres ont signalé leur intention de soumettre le tout pour un débat au préalable auprès de leurs assemblées respectives. J'ai indiqué que nonobstant cela il fallait procéder rapidement pour concrétiser le tout. Donc, au cours des prochaines semaines, je pense que le Parlement fédéral pourra être saisi de toute la documentation qui s'y rattache.

SUGGESTIONS EU ÉGARD AU DÉBAT SUR LA CONSTITUTION

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, merci au premier ministre! Étant donné qu'il doit y avoir un débat à la Chambre, deux choses pourraient se produire et c'est à titre de suggestion seulement que, bien humblement, je veux soumettre cette question au premier ministre et à la Chambre. Est-ce qu'il ne serait pas dans l'intérêt du Canada, étant donné l'immense intérêt manifesté à travers tout le Canada pour cette question, et inutile de le dire au Québec, est-ce qu'on ne pourrait pas faire deux choses: d'abord avoir un débat général où nous pourrions débattre de toute cette question, indépendamment de l'Acte constitutionnel de 1981 qui nous oblige à avoir un débat et, ensuite, avoir le débat régulier qui pourrait se dérouler très rapidement lorsque viendra le temps de signer, de telle sorte que nous puissions déjà démontrer aux provinces qui pourraient montrer quelques hésitations que d'ores et déjà il y aura un appui considérable du Parlement du Canada, parce que je pense qu'il ne faut pas en douter jusqu'à preuve du contraire: quand on lira tous les petits détails, modifications au Sénat et autres, il est évident que c'est un pas historique qui est en train d'être accompli, grâce à tous les pas précédents des prédécesseurs du premier ministre . . .

Des voix: Oh! Oh!

M. Prud'homme: . . . et à la grande collaboration des premiers ministres provinciaux, mais je prévois qu'il pourrait peut-être y avoir dans quelques régions du pays quelques hésitations.

Alors le premier ministre ne trouverait-il pas sage, et je sais que c'est un homme sage dans ces questions-là, moi j'essaie de l'être, est-ce qu'il ne serait pas sage de donner le ton au débat?

Une voix: Répétez, s'il vous plaît.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est probablement le plus grand discours du député depuis son intervention sur les questions agricoles, laquelle était également brillante. Écoutez, monsieur le Président, le député fait d'excellentes suggestions. Je vais les analyser. J'en discuterai avec le leader du gouvernement à la Chambre pour consultation avec ses collègues. Chose certaine, nous allons retenir des suggestions qui permettent aux députés et à la Chambre de participer le plus activement possible et également à la Chambre d'exercer un leadership moral au pays et auprès des autres gouvernements qui sont impliqués dans le processus décisionnel. Et je tiens à remercier le député de ses interventions.

* * *

• (1130)

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LA LEVÉE DU MORATOIRE SUR LES SAISIES

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, étant donné que les trois chefs de parti formuleront à 12 h 30 des observations sur les succès d'hier soir, permettez-moi simplement de dire au nom de mon caucus que nous apprécions vivement le travail acharné du premier ministre qui a permis l'accord d'hier.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Je voudrais me pencher sur une autre question importante à savoir, bien entendu, le fait qu'à compter de ce matin, des centaines d'agriculteurs d'un bout à l'autre du pays, voire des milliers en un sens, vont maintenant être inquiets car des procédures de saisie seront entamées par la Société du crédit agricole à la suite de la décision prise par le gouvernement.

Étant donné que nous avons consacré pour ainsi dire trois jours et trois nuits à ce débat et entendu bien plus de 100 députés de tous les côtés, dont la plupart reconnaissent qu'il existe dans le secteur agricole une crise réelle à laquelle nous cherchons des solutions, et étant donné que cette crise n'a pas pris fin avec le débat, le premier ministre pourrait-il nous affirmer que, sensible aux préoccupations des céréaliers de l'Ouest en particulier, son gouvernement rétablira le moratoire sur les saisies de la Société du crédit agricole?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député a tout à fait raison; selon moi, nous avons tenu, de bien des façons, un débat historique qui s'est échelonné sur quatre jours et auquel ont participé des représentants des dix provinces. L'une des plus importantes contributions à ce débat a été celle du premier ministre qui a précisé les nombreuses initiatives qu'il a entreprises sur la scène internationale.

Des voix: Bravo!

M. Mayer: Selon moi, nous reconnaissons tous que nous faisons face à une situation exceptionnelle dans le secteur des céréales et des oléagineux, mais à la lumière des discours des nombreux députés qui sont intervenus, le député devra reconnaître que le gouvernement réagit de façon remarquable afin d'empêcher les agriculteurs canadiens de perdre leur exploitation.

Permettez-moi de dire que le ministre de l'Agriculture a mis en oeuvre de nombreuses mesures qui aideront les agriculteurs en difficulté financière à traiter avec la Société du crédit agricole. Aucun d'entre nous n'aime voir des gens en difficulté, mais nous avons mis en oeuvre de nombreux programmes qui permettront aux intéressés de surmonter les difficultés financières qu'ils éprouvent du fait de la situation exceptionnelle dans le domaine de l'agriculture.

LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT DE LA SASKATCHEWAN

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, puis-je signaler au ministre que pour aider les agriculteurs qui font face à une crise, surtout sur le plan financier, il lui suffit de rétablir le moratoire qu'on a imposé il y a 19 mois. C'est là la façon d'aider les agriculteurs en difficulté.

L'une des principales préoccupations des députés de tous les côtés au cours de cet important débat . . .

M. Crosbie: La question.

M. Riis: Cela fait partie de la question . . . concerne le fait que le gouvernement a maintenant signalé clairement aux banques et à d'autres institutions financières qu'il lève le moratoire et que les banques ont maintenant les coudées franches pour s'en prendre aux agriculteurs en difficulté.

Le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé pourrait-il nous dire s'il est disposé à suivre l'exemple du gouvernement conservateur de la Saskatchewan? Lorsqu'il s'est rendu compte qu'un problème grave se posait, ce gouvernement a décidé d'imposer un moratoire sur toutes les saisies pouvant être effectuées par la Société du crédit agricole et les banques—tous les établissements de prêt—afin de pouvoir assurer la survie de l'exploitation agricole familiale en ces temps difficiles.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, j'ignore de quoi parle le député. Il se rend à lui-même ainsi qu'à son parti et aux agriculteurs canadiens un bien mauvais service, en prétendant que le gouvernement laisse les coudées franches aux établissements de prêt. Ce n'est tout simplement pas le cas. Il le sait pertinemment.

M. Riis: Pas du tout.

M. Mayer: Tout au cours du débat, si le député avait écouté, il se serait aperçu que les agriculteurs reçoivent une aide financière sans précédent à un moment critique de l'année. Je le répète, l'ouest du pays recevra 1,3 milliard de dollars d'ici à la fin du mois de mai. C'est une somme énorme.

Pour ce qui est de faire face à la situation, permettez-moi de signaler certaines des mesures qui ont été prises. On offre des hypothèques à risque partagé ainsi que des hypothèques basées sur les prix des produits agricoles. On a créé des bureaux d'examen de l'endettement agricole et lancé un programme de réorientation des agriculteurs. Dans bien des cas, il s'agit d'initiatives sans précédent. Le député s'apercevra que, dans un an d'ici, bon nombre de ces programmes auront donné d'excellents résultats pour ce qui est d'aider les agriculteurs à traverser ces temps extrêmement difficiles.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE RENCONTRER LES DIRIGEANTS DES ORGANISMES AGRICOLES

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je reviens au premier ministre. Le premier ministre a dit dans son discours l'autre jour que lorsque les habitants de l'Ouest lanceront un appel, il écoutera, il agira et il accédera à leur demande chaque fois que ce sera possible. Le premier ministre va dans l'Ouest la semaine prochaine. Peut-il promettre qu'il n'ira pas là pour une simple question de relations publiques mais qu'il négociera avec les dirigeants des collectivités et des organismes agricoles de l'Ouest des moyens de résoudre ce problème très grave, qu'il fera ce voyage pour essayer de résoudre cette crise agricole?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai rencontré régulièrement les dirigeants agricoles. Je crois—je me trompe peut-être—que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi avons rencontré des groupes à Vancouver; nous avons tenu des réunions officielles à Ottawa et nous avons rencontré les agriculteurs d'Edmonton. Sauf erreur, je suis le premier de tous les premiers ministres depuis longtemps à avoir rencontré les dirigeants agricoles de toutes les régions du Canada aussi régulièrement.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: En ce qui concerne l'aide aux agriculteurs, même si je n'étais pas là hier, j'étais avec mes collègues et je répondais aux demandes. Le gouvernement fédéral a accordé hier 64 millions de dollars pour aider les céréaliers des Prairies; c'est le ministre des Transports qui a annoncé le programme. Cette initiative est une preuve tangible de l'intérêt que nous portons aux agriculteurs.

M. Riis: Allez-vous les rencontrer?

M. Mulroney: Mon collègue me demande si je vais rencontrer les agriculteurs. Il ne me viendrait jamais à l'idée d'aller dans l'ouest du Canada et de ne pas vouloir rencontrer les agriculteurs.

Des voix: Bravo!

Questions orales

L'AGRICULTURE

LA VENTE DE BLÉ AMÉRICAIN À L'URSS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission du blé. La Chambre sait que ce vendredi est un jour néfaste car le gouvernement va commencer à saisir les biens des milliers d'agriculteurs insolvables qui ont emprunté à la SCA.

Hier, les États-Unis ont annoncé qu'ils vendaient quatre millions de tonnes de blé à la Russie dans le cadre de leur programme visant à stimuler les exportations aux termes duquel, l'automne dernier, le gouvernement américain a offert aux Russes une subvention de 20 $ la tonne. Nous ne pouvons que supposer que les Américains ont renouvelé maintenant leur offre, en la rendant peut-être encore plus avantageuse. A l'annonce de cette nouvelle, qui ne peut que faire baisser le prix mondial des céréales pour tous les agriculteurs et notamment les agriculteurs canadiens, le gouvernement va-t-il accepter de s'engager maintenant, ou lorsque le premier ministre sera dans l'Ouest la semaine prochaine, à leur verser un paiement d'appoint ou à faire cesser les saisies aujourd'hui?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je dois répondre à tant de questions. Voyons si je peux parler du programme de ventes destiné à accroître les exportations à l'Union soviétique. Le député sait sans doute que le Canada, avec l'aide du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a signé l'année dernière avec l'Union soviétique un marché quinquennal de 25 millions de tonnes de céréales. Nous vendons cette année une quantité de céréales à l'Union soviétique qui, nous l'espérons, ne sera pas loin de battre tous les records. Nos ventes marchent très bien.

Je voudrais replacer cette question dans son contexte si possible. Il y a deux ans, les Américains ont vendu six millions de tonnes de blé à l'Union soviétique. Cette année, ils n'en ont pas vendu jusqu'à présent. Que les Américains vendent à l'Union soviétique est, à notre avis, normal, étant donné qu'ils ont été de grands fournisseurs de ce pays dans le passé.

Au lieu d'imaginer un désastre imminent—le député parle de jour néfaste—on pourrait trouver des raisons d'être optimistes si le député voulait bien les voir. Quant au fait que les Américains ont vendu une grande quantité de céréales, cette opération peut libérer le marché de certaines pressions et il peut en découler peut-être une amélioration. Cette nouvelle a un aspect positif, si le député veut bien arrêter de voir tout en noir et chercher le bon coté des choses.

Des voix: Bravo!

• (1140)

M. Foster: Monsieur le Président, les choses se présentent certainement très mal ce matin pour les 6 000 débiteurs hypothécaires de la SCA qui ont des arriérés de deux ans et contre qui on va procéder à des saisies.

LE PROGRAMME AMÉRICAIN D'ACCROISSEMENT DES EXPORTATIONS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier, nous avons appris que les États-Unis mettaient en place de nouvelles mesures dans le cadre de leur programme d'accroissement des exportations afin de subventionner 1,2 million de tonnes d'orge à l'intention de l'Arabie saoudite qui, comme le ministre le sait, est traditionnellement un marché canadien. Cela pourrait enlever aux agriculteurs canadiens de 75 à 85 millions de dollars en chiffre d'affaires.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures va-t-il convoquer l'ambassadeur américain et lui demander que les États-Unis cessent de nous rafler nos marchés traditionnels avec leur programme d'accroissement des exportations?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, nous le faisons régulièrement. Le député sera heureux d'apprendre que nous nous sommes déjà mis en rapport avec les Américains pour leur faire part de nos inquiétudes à ce sujet. Le député sait aussi sans doute que, jusqu'à présent, il ne s'agit que d'une offre qui n'a pas encore été acceptée.

L'autre point intéressant à noter—et le député pourrait peut-être se montrer un peu plus optimiste—c'est que les Américains ont pratiquement vendu toute leur orge. A moins que quelque chose ne vienne s'ajouter aux rumeurs, ce qui pourrait très bien se produire, nous ne pensons vraiment pas que cela pourrait avoir des conséquences générales sur le marché, si ce n'est, je le répète, qu'il semble que grâce aux efforts de la Commission canadienne du blé et l'aide que lui apporte le gouvernement pour ses ventes, et c'est exactement le contraire de ce qui s'est passé au début des années 70 avec le Programme de réduction des stocks de blé—le Canada va exporter cette année une quantité record de céréales. Encore une fois, il y a un certain nombre de bonnes nouvelles pour les agriculteurs canadiens.

LES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE COMMERCE DES CÉRÉALES

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé nous a dit à maintes reprises, de même que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que le Canada espère se sortir de la crise céréalière et du fléchissement des prix grâce à la négociation internationale.

J'essaie d'être optimiste ce matin, malgré l'annonce de la commande que les Soviétiques ont passée aux Américains. Néanmoins, un de ces ministres peut-il me convaincre que les pourparlers que nous avons entamés à l'échelle internationale seront terminés avant de trois à cinq ans?

Il y a lieu notamment de signaler que plusieurs de nos initiatives ne concernent même pas les Américains et les Européens, principaux artisans de la crise.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, on a déjà remarqué certains progrès dans le programme agricole de la Communauté économique européenne; ils ne sont pas aussi importants que nous le voudrions, mais cela vaut mieux que le *statu quo*. Pendant longtemps, rien n'a bougé; or, les pays de la CEE commencent à abandonner leur protectionnisme à l'égard de certains produits.

Le gouvernement a lui-même pris le devant, sous la direction du premier ministre, pour mettre la question à l'ordre du jour de presque toutes les conférences internationales, voire pour convoquer une conférence internationale quand il n'y en avait pas de prévue certains mois.

Le *Cairns Group of Fair Traders in Agriculture* dit le groupe de Cairns se réunira ici même, à Ottawa, dans le courant du mois, sous la présidence de la ministre du Commerce extérieur. Nous aurons alors l'occasion de poursuivre nos pressions.

L'agriculture figure dorénavant à l'ordre du jour des négociations du GATT. Nous espérons, dans le délai que le député a mentionné, faire évoluer la question de manière à trouver quelque solution au problème des subventions, principale cause de l'incertitude qui assaille actuellement les agriculteurs canadiens.

M. Althouse: Je remercie le ministre de cette réponse.

L'AIDE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AUX PRODUCTEURS DE CÉRÉALES

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, puisque le ministre admet que, dans l'hypothèse la plus optimiste, il faudra de trois à cinq ans avant d'obtenir un accord international, quelle sorte d'aide financière le gouvernement est-il disposé à accorder aux céréaliers canadiens d'un bout à l'autre du pays pour qu'ils puissent soutenir la concurrence des Américains et des Européens?

La guerre commerciale qui nous est bêtement livrée ne sera pas résolue avant trois à cinq ans, et les Américains et les Européens ne font même pas partie du groupe de Cairns. Par conséquent, nos producteurs voudraient bien savoir s'ils existeront toujours lorsque les hostilités prendront fin et que la paix régnera dans le commerce mondial des céréales.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il y a deux façons d'aborder un problème. On peut demeurer passif, se plaindre et ridiculiser les progrès accomplis, comme le fait le NPD.

En effet, le député a tenté tout à l'heure de ravaler au rang de la bagatelle le fait que d'ici à la fin du mois, les producteurs canadiens toucheront 1,3 milliard de dollars. Cette somme n'est pas une bagatelle mais constitue une aide majeure pour les agriculteurs.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): A une certaine époque, le parti socialiste réclamait une action à l'échelle internationale en vue de régler cette crise. Voilà justement ce que le gouvernement a entrepris avec succès auprès des États-Unis et des pays de la Communauté économique européenne, sans toutefois se limiter aux grandes puissances. Il collabore en outre étroitement avec des pays comme la Thaïlande et l'Argentine, qui sont aussi convaincus qu'il faut unir nos efforts pour briser le fameux cycle des subventions.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. le Président: J'aimerais signaler à l'attention des députés la présence à la tribune de l'hon. Brian Smith, procureur général de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA LEVÉE DU MORATOIRE RELATIVEMENT AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'ai une question pour le premier ministre. Je suis convaincu qu'il a été bien occupé au cours des derniers jours, et l'annonce faite par le ministre de l'Agriculture à l'effet de lever le moratoire sur les saisies de fermes a dû certainement échapper à son attention parce que je voudrais demander s'il pense que c'est le signal qu'on devrait envoyer aux institutions financières à ce moment-ci, si c'est le genre d'appui qu'on veut donner à la classe agricole en envoyant, à partir d'aujourd'hui, les huissiers saisir les terres et en même temps provoquer un exode des terres agricoles.

Donc, je demande au premier ministre: Est-ce qu'il peut considérer de parler à nouveau à son ministre de l'Agriculture et lui dire que cela n'a pas de bon sens ce qu'il a décidé?

[*Traduction*]

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député devrait savoir que la question n'a pas échappé à l'attention du premier ministre. Il était ici très tôt mercredi matin et sa participation au débat a été considérable.

M. Mazankowski: Et vous, où étiez-vous?

M. Mayer: C'est pour ça que son chef s'est finalement présenté.

M. McDermid: Il a réussi à tirer votre chef du lit et Broadbent n'a pas tardé à suivre.

M. Mayer: Permettez-moi d'ajouter, monsieur le Président, que le ministre de l'Agriculture a établi un grand nombre de mécanismes pour venir en aide aux agriculteurs qui sont en difficulté financière et qui sont incapables de respecter leurs engagements envers la Société du crédit agricole. Ils ne sont pas laissés pour compte.

S'ils sont en difficulté, c'est notamment à cause de la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement précédent. Nous y avons vu et les taux d'intérêt de la Société du crédit agricole sont maintenant à leur plus bas niveau en huit ans.

[*Français*]

L'ATTITUDE APPAREMMENT CONTRADICTOIRE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je pense que ce que le ministre nous dit ne sera d'aucun réconfort pour ceux et celles qui devront attendre l'huissier au cours des prochaines semaines.

S'il y a autant de programmes qu'il le dit, et s'il y a autant d'aide disponible aux agriculteurs, pourquoi à ce moment-ci lève-t-il le moratoire? S'il n'y a aucun problème, comme il le dit, dans la classe agricole, pourquoi va-t-il procéder à la saisie de milliers de terres? La question, c'est: Pourquoi le gouvernement envoie-t-il des signes contradictoires? D'un côté, il dit qu'il y a des programmes pour aider tous les cultivateurs, et de l'autre, il envoie les huissiers à la poursuite des cultivateurs.

[*Traduction*]

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, les gens du milieu agricole savent bien que la politique du gouvernement se tient. Ils savent que le gouvernement est à leurs côtés dans cette période de difficultés exceptionnelles et qu'il prend des mesures exceptionnelles.

Si le député examine des cas—et s'il y en a dans sa circonscription le ministre de l'Agriculture et moi-même les examinerons volontiers—il constatera que ses électeurs, le cas échéant, sont en difficulté notamment à cause des taux d'intérêt élevés qui avaient cours lorsqu'il faisait partie du gouvernement et qui ont fait grimper les taux des prêts agricoles bien au-delà de 20 p. 100.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF-MARCHANDISES À PAYER POUR LES CÉRÉALES

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports ou au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer).

Le ministre des Transports a annoncé hier une augmentation de 6 p. 100 du tarif-marchandises à payer par les céréaliers. Au cours du débat sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, les conservateurs avaient donné l'impression qu'ils garderaient les taux peu élevés pour les producteurs, et l'année dernière ils les avaient gelés.

Pourquoi le gouvernement manque-t-il maintenant à sa parole en augmentant le tarif-marchandises?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux que le député pose la question. Elle est tout aussi exacte et instructive que le sont la plupart de ces questions.

Nous avons annoncé hier une baisse de 18 p. 100 par rapport au tarif-marchandises payé par les céréaliers durant l'année 1984-1985, juste avant notre arrivée au pouvoir. Après trois ans, nous avons réduit de 18 p. 100 le coût du transport des céréales pour les producteurs des Prairies, et la décision annoncée hier, jointe au programme d'aide de 64 millions de dollars, les aidera à payer leurs frais de transport du grain. Durant les deux années précédentes, le tarif—je n'ai pas les chiffres précis—était de 5 $, et il se chiffrera à 5,97 $ pour la présente campagne agricole.

• (1150)

Je crois que nous avons une fiche éblouissante en comparaison de celle de n'importe quel autre gouvernement du Canada. Comme nous n'avons jamais eu de gouvernement néo-démocrate, nous ne pouvons pas nous rendre compte à quel point leur fiche serait lamentable.

L'AIDE GOUVERNEMENTALE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, les agriculteurs ne verront pas un seul sou de ces 64 millions dont parle le ministre. La plupart des députés conservateurs qui sont intervenus dans le récent débat ont promis que le gouvernement viendrait en aide aux céréaliers. Est-ce que cette augmentation du tarif-marchandises est un indice du genre d'aide à laquelle nous pouvons nous attendre, de l'aide que le gouvernement apportera aux céréaliers durant la prochaine campagne agricole?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est un indice de l'intérêt que le gouvernement continue de vouer aux agriculteurs canadiens et du soutien qu'il continue de leur accorder.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le fait est que lorsque nos prédécesseurs du gouvernement libéral ont fait adopter par la Chambre la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, ils prévoyaient que le tarif-marchandises pour les producteurs atteindrait cette année 13,67 $ en vertu de cette loi. Au lieu de cela, il ne leur en coûtera que 6,32 $ grâce aux mesures que nous avons prises. Que l'on compare ça au fait qu'il leur en coûtait 7,70 $ en 1984-1985: on verra que 6,32 $ par rapport à 7,70 $ marque une remarquable amélioration de 1,38 $ la tonne. Le député n'est quand même pas satisfait et ne fait que se plaindre au lieu d'appuyer le gouvernement et de l'encourager dans ses efforts.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'ACHAT DE DOME PETROLEUM PAR AMOCO CANADA

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le 24 avril, Amoco Canada a écrit à au moins une partie intéressée à acquérir la Dome Petroleum pour essayer d'intimider cette partie et l'inciter à ne pas faire d'offre. Les collaborateurs mêmes du ministre ont été prévenus de l'envoi de cette lettre au cours de la fin de semaine de Pâques.

Pourquoi le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources tolère-t-il ce genre d'intimidation des acquéreurs possibles par la société Amoco Canada? Ne va-t-il pas dire à Amoco Canada et à Dome Petroleum que le gouvernement tient à examiner au plus tôt toutes les offres possibles?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, les lois du Canada font en sorte que c'est à travers Investissement Canada que le gouvernement est saisi d'une proposition lorsque c'est une société à majorité d'actionnaires étrangers qui se porte acquéreur. Je vous répète que le gouvernement, à travers Investissement Canada, n'a reçu aucune proposition au moment où on se parle, de sorte qu'il n'est pas en mesure de prendre une position devant une proposition non existante.

[*Traduction*]

LA POSITION DU MINISTRE AU SUJET DU PROJET D'ACHAT

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, la société Amoco de Chicago refuse d'autoriser sa filiale Amoco Canada à émettre une seule action à l'intention des Canadiens parce qu'elle tient à garder un contrôle absolu sur Amoco Canada afin d'avoir droit à d'importants dégrèvements fiscaux aux États-Unis. Comment le ministre peut-il tolérer que les Canadiens cèdent leurs ressources sans même participer au capital de l'entreprise rien que pour permettre à une multinationale américaine de bénéficier de dégrèvements fiscaux aux États-Unis? Le ministre a déclaré que ce marché serait avantageux pour le Canada. Comment peut-il dire pareille chose?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je tiens à répéter encore une fois que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'est pas en mesure de formuler un jugement sur une proposition que nous n'avons pas reçue. Mais je peux assurer l'honorable député que lorsque le gouvernement sera saisi d'une proposition, que ce soit d'Amoco, que ce soit de n'importe quelle société avec lesquelles Dome Petroleum sera intéressée à conclure un accord, ce gouvernement assumera ses responsabilités et s'assurera que les intérêts du Canada seront bien représentés et défendus.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LA FORMATION LINGUISTIQUE DES IMMIGRANTES

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Immigration. La semaine dernière, j'ai eu le plaisir de l'accompagner lorsqu'il a visité Mosaic, à Vancouver, pour constater les résultats du projet-pilote d'enseignement de l'anglais aux immigrantes qui aide ces femmes à contribuer pleinement à la société canadienne, projet d'ailleurs recommandé par des comités de la Chambre. Cependant, le financement de ce projet-pilote et d'autres projets prenait fin hier.

Étant donné les effets heureux du programme, particulièrement en Colombie-Britannique, le ministre va-t-il s'efforcer de trouver des fonds pour rendre ce programme permanent, ce qui garantirait aux immigrantes un accès à la formation linguistique? Ces cours de langues influent énormément sur l'avenir de ces femmes et celui de leurs enfants dans leur nouvelle patrie.

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, le mois dernier, je suis allé sur place examiner de tels projets, non seulement en Colombie-Britannique, mais aussi en Ontario, au Manitoba et en Alberta. Je suis emballé par les résultats toujours plus positifs du programme et par son efficacité dans l'intégration à la société des néo-Canadiens, surtout des groupes cibles comme les femmes et les personnes âgées. Je désire féliciter l'ancienne ministre de l'Emploi et de l'Immigration, la députée de Kingston et les Îles qui a mis ce programme sur pied. On évalue présentement le programme et je puis assurer à la députée que nous tâcherons de trouver d'une façon ou d'une autre le moyen de le maintenir en vigueur, si possible.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'ACHAT DE DOME PETROLEUM PAR AMOCO CANADA

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le gouvernement a bien précisé qu'il veut que le secteur privé essaie librement de trouver une solution au problème Amoco-Dome. Comment est-ce possible si Dome et Amoco cachent des détails à la population et aux autres entreprises, détails qui permettraient à ces dernières de présenter des offres publiques plus attrayantes?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, ce gouvernement par les principes qu'il a mis de l'avant, par les paramètres qu'il a définis, par ses actions, a fait en sorte qu'il y a six mois, les seules questions qui étaient posées au sujet de la société Dome Petroleum, c'était de savoir quel jour elle ferait faillite. Maintenant les questions qui sont posées à la Chambre, c'est combien de personnes peuvent faire des offres pour acheter la société Dome Petroleum. C'est le résultat de l'action de ce gouvernement, monsieur le Président!

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, étant donné que le gouvernement est déjà intervenu pour empêcher Petro-Canada de jouer un rôle dans la réalisation possible de ce marché, va-t-il prendre des mesures et user de son influence pour voir à ce que les renseignements dont ont besoin la TCPL et d'autres entreprises pour présenter des offres publiques d'achat leur soient communiqués, de sorte que Dome demeure une entreprise majoritairement canadienne?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, les principes de base du gouvernement dans cette action, c'est de s'assurer que les offres sont faites par le secteur privé du Canada ou par le secteur privé des États-Unis ou d'autres pays qui sont intéressés. Nous ne voulons pas que les offres soient faites par le ministère des Finances du Canada. Dans ce cadre-là, le gouvernement a exprimé clairement son opinion et la société Petro-Canada en a tenu compte. Dans le cadre d'opérations commerciales, le gouvernement a toujours laissé libre cours à la société Petro-Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LES CENTRES BANCAIRES INTERNATIONAUX PROJETÉS—LE RAPPORT DU COMITÉ

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui vient de recevoir le rapport du comité des finances sur les centres bancaires internationaux. Envisage-t-il de donner suite à la recommandation du comité voulant que, avant de créer de tels centres à Montréal et Vancouver, on attende d'abord d'avoir réglé la question de l'impôt de rétention, mesure tendant à décourager considérablement toute nouvelle entreprise qui pourrait autrement être intéressée par ces centres bancaires au Canada?

● (1200)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai le rapport sous les yeux et je l'ai lu. Je ne vois pas où le comité recommande que nous retardions ce projet en attendant les résultats de l'étude sur la question de l'impôt de rétention. Je rappelle que les conventions conclues à ce sujet entre le Canada et d'autres États font l'objet de négociations soutenues qui peuvent durer longtemps. Comme le gouvernement compte établir des centres bancaires internationaux à Montréal et Vancouver, et, si j'ai bien compris, comme le comité reconnaît qu'il existe des avantages relatifs à l'activité commerciale internationale tant à Montréal qu'à Vancouver, tout me porte à croire que nous devrions donner suite à notre projet comme prévu.

LA POSITION DU MINISTRE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, d'après les témoignages présentés au comité, il est manifeste que l'impôt de rétention de 15 p. 100 et les frais d'administration élevés connexes constituent les principaux obstacles à l'élargissement de la participation du Canada au commerce bancaire international. Si le gouvernement a des intentions sérieuses à ce sujet, pouquoi ne pas se pencher sur le problème? Le ministre cherche-t-il à nous faire comprendre qu'il ne tenait pas vraiment à accroître notre participation au commerce bancaire international et que la motion limitée des voies et moyens dont nous sommes saisis ne visait simplement qu'à séduire le public des villes de Montréal et Vancouver?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la situation n'a rien à voir avec ce que laisse entendre la députée. Le comité a fait deux recommandations. La première veut que nous envisagions d'élargir notre proposition. J'estime que nous en avons déjà suffisamment discuté. Notre proposition porte sur les prêts et les dépôts et je pense que cela suffit.

La deuxième recommandation a trait à l'impôt de rétention. Les conclusions auxquelles en sont arrivés les médias après avoir lu ce rapport m'ont beaucoup amusé, car elles sont le fait de fuites sur ce que le rapport devait proposer à l'origine, mais non pas de ce qu'on y lit effectivement. Je ne fais pas fi de ce que l'on propose dans ce rapport au sujet de l'impôt de rétention. Nous examinerons cette recommandation pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'élargir le cadre des conventions que nous avons conclues en la matière avec d'autres États. Mais, comme je l'ai dit dans ma première réponse, il n'y a pas lieu de retarder l'adoption de la motion des voies et moyens dont la Chambre est saisie.

* * *

L'ACCÈS À L'INFORMATION

L'INFRACTION POSSIBLE À LA LOI

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au procureur général du Canada. La commissaire à l'information a révélé hier qu'après avoir reçu une plainte selon laquelle le cabinet du premier ministre se serait ingéré dans la communication de renseignements par le ministère des Affaires extérieures, elle a remis au ministre les preuves indiquant la possibilité d'une infraction à la loi. Le ministre peut-il confirmer maintenant qu'il a ordonné à la GRC de faire enquête sur cette infraction possible et expliquera-t-il à la Chambre la nature précise de l'obstruction pratiquée par le cabinet du premier ministre au sujet, apparement, des dépenses de voyage du premier ministre en Asie?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je n'ai évidemment pas assisté à la réunion du comité, contrairement au député et je n'ai pas lu la transcription. J'ai seulement lu les journaux ce matin et je ne sais pas exactement de quels cas concrets il s'agit dans les allégations du député.

Je dirai ceci. Je n'ai pas l'habitude de commenter les enquêtes de la GRC et je suis sûr que le député admettra que c'est l'attitude qui convient à un procureur général. Je peux seulement lui dire que si de tels faits se produisaient, je soumettrais immédiatement la question à la GRC qui est très jalouse de son droit, après avoir fait enquête, de porter des accusations en vertu des lois fédérales. Je peux dire que, depuis que je suis procureur général, la police n'a porté aucune inculpation en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

M. Robinson: Monsieur le Président, le ministre sait, bien sûr, que la commissaire à l'information poursuit son enquête à ce sujet et pourrait émettre des citations aux membres du cabinet du premier ministre.

L'ENQUÊTE QUE FERAIT LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général en tant que ministre responsable de la GRC. Est-il prêt à remettre toutes les preuves recueillies par la GRC au sujet de l'obstruction faite par le cabinet du premier ministre au procureur général de l'Ontario . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson: . . . pour éviter toute apparence de conflit qui pourrait découler du fait que le ministre de la Justice . . .

Des voix: C'est honteux!

M. Robinson: . . . qui pourrait découler du fait que le ministre de la Justice . . .

M. Clark (Yellowhead): Le maître de l'insinuation. Pas étonnant que votre parti ait honte de vous.

M. Robinson: . . . étudie les allégations concernant la possibilité d'une infraction à la loi que le premier ministre, son patron, aurait commise?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne comprends pas que le député soit encore le critique de la justice du NPD.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Le principe fondamental qui s'applique dans ce cas est de ne pas commenter ces questions pendant la durée de l'enquête. Je veux garantir au député que si on portait plainte contre lui et que la Gendarmerie royale faisait enquête, je refuserais de confirmer à la Chambre ou à l'extérieur de la Chambre l'existence de cette enquête. Je crois que tous les citoyens canadiens ont droit à la protection de leurs droits. Si le NPD veut porter des accusations basses et sournoises concernant l'intégrité de la GRC, il devra en répondre. Le chef du NPD devrait intervenir.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'OCTROI D'UN MARCHÉ À ASTRA MÉCANIQUE—ON DEMANDE POURQUOI CERTAINS CONCURRENTS N'ONT PAS ÉTÉ INVITÉS À SOUMISSIONNER

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et services et concerne l'octroi d'un marché.

Pourquoi le gouvernement du Canada a-t-il octroyé sans soumission un marché au montant de 680 000 $ à Astra Mécanique de Ville Saint-Laurent en avril 1987, pour fournir et installer de l'équipement de buanderie, surtout étant donné que certains concurrents, comme Équipements Calmek de Laval, avaient eu l'assurance du gouvernement au préalable qu'il y aurait la possibilité de faire des soumissions dans ce dossier? Pourquoi donc n'a-t-on pas invité les concurrents, au moins les quatres autres du Québec à soumissionner?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'ai reçu la lettre du président de la firme. Je lui ai répondu hier et je lui ai annoncé mon intention de revoir personnellement le dossier.

[*Traduction*]

M. Boudria: Je suis sûr que tout va s'arranger.

ON DEMANDE À LA MINISTRE DE DÉPOSER DES DOCUMENTS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, lorsque la ministre aura terminé son enquête sur le contrat d'installation de matériel de buanderie, octroyé sans appel d'offres, consentira-t-elle à déposer à la Chambre des communes les conclusions de cette enquête pour permettre à tous les députés de savoir quelles sont les raisons qui ont poussé les fonctionnaires de son ministère ou d'autres ministères à accorder ce contrat de 680 000 $ de cette façon inhabituelle?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je verrai moi-même, comme je viens de le dire, à l'examen de ce dossier, parce que je veux m'assurer que la transparence des règles et de la procédure a été respectée, et il me fera plaisir de communiquer les résultats aux députés.

[*Traduction*]

M. le Président: Je demande à la Chambre de bien vouloir faire preuve de patience et d'accepter de prolonger la période des questions d'une minute ou deux puisqu'elle a commencé en retard. Je vais donner la parole au député de Windsor—Walkerville, et ce sera le député de Parkdale—High Park qui posera la dernière question.

Questions orales

LA SANTÉ

LE SIDA—L'AUTORISATION DE LA PRODUCTION SOUS LICENCE DE L'AZT

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre n'ignore pas qu'il y a maintenant 1 000 cas de SIDA au Canada. Pourtant, le Dr Solder de l'Université McMaster assure que le Canada, contrairement aux autres pays, est moins qu'empressé d'autoriser la production sous licence de l'azidothymidine ou l'AZT. Aux dernières nouvelles, aucun nouveau patient ne sera traité avec ce médicament.

Ma question est fort simple. Qu'est-ce qui retarde cette décision et quand cette licence sera-t-elle délivrée pour que les victimes du SIDA puissent au moins suivre ce traitement?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationiale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député sait bien que le gouvernement du Canada s'est montré fort diligent en tâchant de fournir l'AZT pour des essais cliniques et à des fins humanitaires.

• (1210)

Au cours des premières discussions avec Burrough Wellcome, l'un des problèmes soulevés concernait la protection des brevets au Canada que propose le projet de loi C-22 auquel son parti s'oppose énergiquement. Le député ne peut pas tout avoir. Voilà un exemple qui démontre que nous avons vraiment besoin d'une telle mesure. Le député est bien placé pour connaître les effets secondaires de l'AZT. Il y a également les effets toxiques de ce médicament et d'autres questions sur lesquelles je ne m'attarderai pas.

Je rappelle encore que nous en avons déjà parlé à Burroughs Wellcome. La situation actuelle demeurera inchangé jusqu'au 15 mai. D'après ce que m'ont dit mes collaborateurs ce matin, ils croient, ainsi que Burroughs Wellcome, qu'une mesure sera prise pour que ceux qui sont maintenant traités à l'AZT continuent de l'être après cette date.

M. McCurdy: Monsieur le Président, le ministre sait fort bien que le projet de loi C-22 n'a rien à voir avec la délivrance d'une licence pour cette drogue. Il devrait savoir aussi que ses effets secondaires sont les mêmes en Afrique, en France, en Israël et partout ailleurs dans le monde, et il ne devrait pas invoquer pareille excuse.

LE COÛT DU TRAITEMENT POUR LES PATIENTS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le ministre sait que ce traitement coûtera 10 000 $ par patient. Je veux bien, pour l'instant, prendre sa parole que quelque chose sera fait d'ici le 15 mai finalement. Des dispositions ont-elles été prises pour assurer que les patients puissent se procurer l'AZT, non pas à leurs frais, mais aux frais des gouvernements concernés?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député est libre de dire ce qu'il veut. Il n'ignore pas que les compagnies, qui ont investi beaucoup dans la mise au point de nouveaux médicaments, tiennent à en protéger la propriété intellectuelle. Penser autrement, c'est ne pas tenir compte de la réalité.

Le député devrait comprendre aussi que son parti, et les Canadiens en général puisqu'ils en ont le droit, ne voudraient pas que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'immisce dans des essais cliniques sous prétexte qu'un avis de conformité doit être émis.

Nous savons que l'AZT a des effets positifs, qu'il prolonge la vie des patients atteints du SIDA, et nous ne nous sommes pas fait tirer l'oreille dans ce dossier. C'est pour cette raison que les discussions se poursuivent.

A propos de prix, le traitement à l'AZT coûtait 25 000 $ par année lorsqu'on l'a utilisé la première fois. Il coûte maintenant environ 10 000 $. Si nous empruntons la voie américaine en délivrant une licence pour ce produit, tout sera entièrement à la charge du patient. Mais le député se garde bien de nous le dire. Ce ne sont pas des choses qui lui plaisent.

Nous voulons instituer un système qui permettra au patient d'être défrayé par le régime universel de soins médicaux du Canada. Voilà le point de vue que le député devrait défendre. Il ne devrait pas avancer des arguments qu'il sait être entièrement faux.

M. le Président: Le député de Cape Breton—Richmond-Est a la parole pour poser une question et ce sera ensuite le tour du député de Parkdale—High Park.

* * *

L'INDUSTRIE

L'AVENIR DE L'USINE AUTOMOBILE DE TRENTON

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national à propos de la discussion qu'il a eue ce matin avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse et le très honorable premier ministre au sujet de l'usine automobile de Trenton.

Le ministre peut-il dire à la Chambre quel plan d'action a été établi par le gouvernement du Canada et par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour essayer d'aider les travailleurs de cette usine? Puisqu'il est debout, pourrait-il dire par ailleurs dans quel délai ils pourront annoncer une mesure concrète aux travailleurs de cette usine?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, si vous me permettez de répondre, même si cette question ne relève pas de mes compétences, je suis très heureux de pouvoir assurer au député de la Nouvelle-Écosse que la rencontre a été très fructueuse. Nous avons réalisé des progrès importants, et je suis certain qu'une bonne nouvelle sera annoncée d'ici quelques semaines.

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE DISSIDENT UKRAINIEN DANYLO SHUMUK—LA DÉLIVRANCE POSSIBLE D'UN VISA DE SORTIE

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre doit savoir que le dissident ukrainien Danylo Shumuk a été relâché récemment après avoir passé 38 ans dans les goulags soviétiques à cause de ses activités pour la défense des droits fondamentaux de la personne en Urkaine. Au début de la semaine, on a annoncé que des hauts fonctionnaires soviétiques sont enfin disposés à émettre à Shumuk un visa de sortie, après des années de démarches et une intervention personnelle de la part du ministre au cours de sa visite en Union soviétique en 1985.

Étant donné que Shumuk a des parents au Canada qui sont impatients de le recevoir parmi eux, le ministre peut-il nous confirmer si les nouvelles le concernant sont exactes? Dans l'affirmative, l'autorisera-t-on à venir au Canada? Le ministre peut-il donner l'assurance aux Canadiens que le gouvernement continuera à donner l'exemple en exhortant l'Union soviétique à respecter les droits de la personne et à relâcher les milliers de prisonniers politiques, de dissidents et de refuzniks toujours détenus par les autorités soviétiques?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je remercie le député de cette question, monsieur le Président. Tous les députés seront heureux d'apprendre que je puis confirmer que l'Union soviétique va relâcher Danylo Shumuk. Il est censé obtenir son visa de sortie d'un jour à l'autre. C'est une nouvelle importante non seulement pour la famille de Danylo Shumuk, mais également pour les nombreux députés et Canadiens de partout qui ont manifesté un intérêt personnel et réel pour son cas.

Je tiens à assurer au député que nous continuerons à présenter des instances dans d'autres cas, comme nous l'avons fait pour Danylo Shumuk, en vue d'obtenir la libération de citoyens de l'Union soviétique qui veulent quitter ce pays et rejoindre leur famille déjà établie au Canada.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme on l'a signalé plus tôt, le chef de l'opposition (M. Turner) ne peut être présent à la Chambre en ce moment. Le premier ministre (M. Mulroney) va faire une déclaration au sujet des résultats des pourparlers d'hier avec les dix premiers ministres. Pourrions-nous convenir de passer aux affaires courantes, quitte à revenir aux déclarations de ministres à 12 h 30 environ pour entendre la déclaration du premier ministre et les réactions du chef de l'opposition et du chef du NPD? Tous les partis se sont mis d'accord là-dessus, je crois.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à remercier le vice-premier ministre (M. Mazankowski) de la courtoisie dont il fait preuve sur cette question. Le chef de l'opposition (M. Turner) revient de Montréal en voiture pour donner sa réponse à la déclaration du premier ministre (M. Mulroney). Il doit arriver sous peu. Je suis très heureux de confirmer les arrangements dont vient de parler le vice-premier ministre.

De plus, il se peut que la Chambre soit disposée à empiéter sur l'heure du déjeuner, au besoin, pour que les déclarations des trois chefs de parti se fassent sans interruption.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, d'après les discussions entre nos leaders respectifs, les propositions faites par le vice-premier ministre (M. Mazankowski) et le leader à la Chambre du parti libéral conviennent à notre parti.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime aux propositions du vice-premier ministre (M. Mazankowski) et du leader à la Chambre de l'opposition officielle?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux 154 pétitions suivantes: nos 332-1338, 332-1343, 332-1344 à 332-1417 inclusivement, 332-1435 à 332-1453 inclusivement, 332-1457 à 332-1508 inclusivement, 332-1513 et 332-1554 à 332-1559 inclusivement.

* * *

LE CONSEIL DES ARTS

DÉPÔT DU RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE 1985-1986

Mme Claudy Mailly (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): J'ai le plaisir de déposer le rapport supplémentaire 1985-1986 du Conseil des Arts en conformité avec l'article 67(2). Et en conformité avec l'article 67(4), il sera déféré au Comité permanent des communications et de la culture.

Rapports de délégations interparlementaires

[*Traduction*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE CANADA-JAPON

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Groupe interparlementaire Canada-Japon.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

COMITÉS DE LA CHAMBRE

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES—5E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources, dans les deux langues officielles.

Le comité, monsieur le Président, a examiné deux nominations par décret, l'une à la commission des examinateurs prévue dans la Loi sur l'arpentage des terres du Canada et la seconde d'un membre temporaire de l'Office national de l'énergie.

• (1220)

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL—3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du comité permanent de la justice et du solliciteur général sur notre étude du rapport de la Commission de révision des lois, volumes 1 à 17.

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES ET PROCÉDURE—5E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Lorne McCuish (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, au nom du président du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du comité à la Chambre, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter 18 pétitions, dont 17 sont signées par des centaines de citoyens de Winnipeg, au sujet du projet de loi C-22. Ils déclarent que les modifications que le gouvernement fédéral propose d'apporter à la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance feront augmenter le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et limiteront sérieusement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin. Vos pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement de rejeter ce projet de loi qui fera augmenter le prix des médicaments pour les Canadiens.

J'ai une autre pétition sur le même sujet, signée par des citoyens des localités de Garson, Erickson, East Selkirk et Selkirk, au Manitoba. Attendu que le projet de loi, déclarent-ils, frappera injustement les Canadiens dont l'état de santé exige qu'ils achètent régulièrement des médicaments d'ordonnance, et étant donné que la mesure proposée par le gouvernement fédéral fera augmenter les coûts des régimes d'assurance-médicaments des gouvernements provinciaux, vos pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter ce projet de loi qui aura pour effet de faire augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui cinq pétitions. Les soussignés résidants du Canada se prévalent maintenant de leur droit ancien et incontesté de présenter un grief commun, et disent que des monopoles accordés aux compagnies pharmaceutiques innovatrices ne permettront pas la concurrence des produits pharmaceutiques génériques, moins dispendieux. Il en résulterait une augmentation du prix des médicaments pour les consommateurs et consommatrices canadiens, et une réduction sérieuse de la possibilité pour nombre de gens d'acheter les médicaments dont ils ont besoin. Ils déclarent également que les modifications proposées à la Loi sur les brevets affecteront directement tous les Canadiens et Canadiennes qui ne sont pas couverts par des programmes d'assurance-médicaments gouvernementaux ou privés; que les propositions du gouvernement augmenteront les coûts déjà élevés des régimes d'assurance-santé provinciaux. Les modifications proposées à la Loi sur les brevets dans le projet de loi C-22 sont un autre bon exemple de concession du gouvernement canadien aux États-Unis dans les négociations pour une entente de libre-échange, au détriment des consommateurs et consommatrices moyens.

A ces causes, les soussignés demandent humblement que le Parlement rejette ces propositions qui augmenteront le prix des médicaments pour les Canadiens et les Canadiennes.

[*Traduction*]

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter plusieurs pétitions émanant de citoyens de la circonscription fédérale de Yorkton—Melville, notamment des localités de Kansack, Wroxton, Pelly et Verigin. Ils demandent à la Chambre d'appuyer la motion M-37 visant à protéger les bébés qui ne sont pas encore nés aux termes de la Charte des droits.

[*Français*]

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aussi de présenter une pétition signée par 488 commettants de ma circonscription qui appuient la même motion 37, le projet de loi privé qui donnera des droits aux foetus dans la Charte canadienne des droits et libertés.

[*Traduction*]

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dûment certifiée, signée par une quarantaine de citoyens de St. Catharines qui demandent au Parlement d'appuyer la motion M-37 visant à intégrer dans la Charte des droits les droits des enfants à naître.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui 21 pétitions à déposer. Ces pétitions sont signées par des Canadiens de l'Ontario, du Québec, de la Nouvelle-Écosse, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve.

Attendu que les modifications prévues à la Loi sur les brevets frapperont directement tous les Canadiens qui ne sont pas protégés par des régimes d'assurance-maladie privés ou gouvernementaux; et attendu que les modifications proposées par le gouvernement fédéral feront augmenter le coût, déjà élevé, des programmes provinciaux de soins de santé; et attendu que le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques innovatrices empêchera la concurrence des fabricants de produits génériques, provoquera une hausse du coût et des prix des médicaments et réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin; et attendu que les modifications prévues à la Loi sur les brevets constituent un autre exemple des concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, au détriment du Canadien moyen, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de bien vouloir rejeter ces propositions de modification du projet de loi C-22 à cause des conséquences néfastes qu'elles auront pour les Canadiens, et surtout pour les personnes âgées et pour les pauvres.

* * *

LA LOI SUR LE CABOTAGE ET LES ACTIVITÉS COMMERCIALES MARITIMES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Flora MacDonald (au nom du ministre des Transports) demande à présenter le projet de loi C-52, concernant l'utilisation de navires étrangers et de navires non dédouanés pour le cabotage et d'autres activités maritimes de nature commerciale.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée est-elle autorisée à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question numéro 99.

[*Texte*]

LE PARC NATIONAL PACIFIC RIM

Question nº 99—**M. Caccia:**

1. Le gouvernement s'est-il engagé à verser au gouvernement de la Colombie-Britannique 25 millions de dollars, plus les intérêts, pour les droits de coupe dans le parc national Pacific Rim d'ici au 31 mars 1989 et, dans l'affirmative, cet argent sera-t-il versé *a*) en sus des paiements de base A d'Environnement Canada, *b*) à même le budget de fonctionnement de Parcs Canada?

2. Un paiement de 8 millions de dollars a-t-il été effectué au gouvernement de la Colombie-Britannique le 19 février 1987 et, dans l'affirmative, a-t-on réduit les dépenses de certains programmes du ministère pour effectuer ce paiement et, dans l'affirmative, quels programmes ont subi les compressions budgétaires?

3. Réduira-t-on les dépenses de certains programmes d'ici au 31 mars 1989 afin de verser le solde du paiement et, dans l'affirmative, de quels programmes?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): 1. Oui. *a*) Non. *b*) Non.

2. Oui. Les compressions ont touché les activités qu'on n'estime pas indispensables à la protection des ressources du parc ainsi qu'à leur présentation au public; on a reporté les dépenses prévues pour la réparation et l'entretien des routes, la recapitalisation de canaux en Ontario et au Québec ainsi que la recapitalisation de l'infrastructure des villes de Banff et de Jasper.

3. Oui; comme on l'a mentionné à la partie 2.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question nº 96 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question nº 96 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES VOYAGES D'AFFAIRES DES FONCTIONNAIRES

Question nº 96—**M. Fulton:**

Au cours de la période du 4 septembre 1984 au 4 mars 1987, des fonctionnaires ont-ils voyagé pour affaires *a*) au Canada, *b*) à l'étranger et, dans l'affirmative, par ministère, combien en a-t-il coûté en (i) billets d'avion (ii) frais de transport par automobile (iii) taxis (iv) frais d'hôtel (v) repas durant les voyages en cause (vi) autres frais de voyage?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Lewis: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

• (1230)

[*Traduction*]

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si vous le voulez bien, je proposerai que l'on passe à l'ordre du jour, puis la Chambre pourrait suspendre la séance pour pouvoir se réunir pour la déclaration du premier ministre (M. Mulroney) et les réponses des chefs de l'opposition. Je voudrais toutefois que l'on passe d'abord à l'ordre du jour.

Le président suppléant (M. Paproski): En est-il ainsi convenu?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 7 avril, du projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 12 de M. Orlikow (p. 4936).

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Paproski): Êtes-vous d'accord pour suspendre la séance?

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, nous sommes d'accord sur le fait que la Chambre doive suspendre ses délibérations quelques minutes, afin de donner la chance au premier ministre (M. Mulroney) d'entrer à la Chambre et de faire sa déclaration. Je vois que le chef de l'opposition (M. Turner) est ici maintenant et que nous sommes prêts à procéder quand la Chambre sera disposée.

[*Traduction*]

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suppose que la séance est suspendue jusqu'à ce que le premier ministre soit là pour faire une déclaration.

Le président suppléant (M. Paproski): La séance sera suspendue à l'appel de la présidence.

(La séance est suspendue à 12 h 32.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 12 h 35.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'entente conclue aujourd'hui, la Chambre passe maintenant aux déclarations de ministres. Le très honorable premier ministre a la parole.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LA RENCONTRE DES PREMIERS MINISTRES—L'ENTENTE DU LAC MEECH

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'aimerais communiquer à la Chambre les résultats de la rencontre des premiers ministres qui a eu lieu hier au lac Meech. J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'à 10 heures hier soir, les premiers ministres des provinces et moi-même en sommes venus à une entente de principe unanime pour modifier la constitution de façon à permettre au Québec de réintégrer le giron constitutionnel canadien.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Cette entente vient resserrer les liens de notre pacte confédératif et renforcer le caractère fédéral du Canada. Même s'il reste à la formaliser, cette entente constitue déjà, de l'avis des premiers ministres, une réalisation historique.

L'entente du lac Meech a été conclue sous le signe du compromis honorable si typique du génie canadien, et elle atteste du leadership et des qualités d'homme d'État dont tous les premiers ministres ont fait preuve hier. Nous avions pour tâche de régler un problème auquel une réponse imparfaite avait été apportée en 1981. Il nous incombait de concilier les besoins spécifiques du Québec avec les intérêts des autres provinces et le bien commun du pays.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer devant la Chambre le texte de l'Entente de principe intervenue hier au Lac Meech.

Voici l'essentiel de cette entente. Nous nous sommes mis d'acord pour reconnaître le caractère distinct du Québec et le caractère original qu'il confère à notre fédération canadienne qui rassemble, sans les confondre, deux communautés linguistiques principales.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous avons convenu d'inscrire dans la Constitution une entente élargie avec le Québec en matière d'immigration et la possibilité de conclure avec d'autres provinces des ententes semblables adaptées à leurs besoins.

Nous nous sommes entendus pour inscrire explicitement la Cour suprême dans la Constitution ainsi que l'obligation qu'au moins trois des neuf juges proviennent du Québec, et nous nous sommes mis d'accord sur un mécanisme de participation des provinces pour la première fois aux nominations de la Cour suprême du Canada.

Nous avons également convenu d'accorder une compensation raisonnable à toute province qui ne participera pas à un futur programme national à frais partagés dans un domaine de compétence exclusivement provinciale, si cette province met en oeuvre, de son propre chef, une initiative ou un programme compatible avec les objectifs nationaux.

Nous avons convenu, monsieur le Président, de la nécessité d'obtenir l'approbation unanime des provinces pour toute modification à nos institutions nationales visée par l'article 42 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, y compris le Sénat, et l'obligation pour le gouvernement du Canada d'accorder une compensation raisonnable à toute province qui ne sera pas associée à une modification portant transfert de compétences provinciales au Parlement.

[*Traduction*]

Nous nous sommes entendus sur la tenue d'une série de conférences annuelles des premiers ministres sur la constitution dont la première sera convoquée avant la fin de 1988 pour discuter de la réforme du Sénat, des pêches et de toute autre question dont on aura convenu. Jusqu'à ce que la réforme du Sénat soit chose faite, le gouvernement fédéral procédera à la nomination des sénateurs à partir d'une liste de candidats proposés par les provinces. Nous avons également convenu de consacrer dans la constitution la tenue annuelle d'une conférence des premiers ministre sur l'économie.

[*Français*]

Monsieur le Président, l'Accord du Lac Meech est avantageux je pense pour le Canada et pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Cet accord débloquera le processus de réforme de la Constitution et permettra au pays de tourner son attention vers d'autres questions importantes comme la réforme du Sénat et les pêches.

Monsieur le Président, l'Accord du Lac Meech fait, à mon sens, ressortir la capacité d'évolution d'un régime fédéral qui répond vraiment aux aspirations des Canadiens et des Canadiennes de toutes les régions de notre pays.

Il est né d'une concertation qui contraste, je pense, avec des querelles du passé entre Ottawa et les provinces.

• (1240)

[*Traduction*]

C'est dans cet esprit qu'il nous faut continuer à bâtir le pays. Nos légistes entreprendront bientôt la rédaction d'un texte constitutionnel donnant chair à l'accord du lac Meech. Je convoquerai dans les prochaines semaines une conférence des premiers ministres dont l'objectif sera d'en arriver à un accord formel. Si nous y parvenons, le processus de modification de la constitution pourra immédiatement être mis en branle. Une proposition d'amendement sera déposée sous forme de résolution devant le Parlement et l'Assemblée législative de chaque province. Une fois toutes ces résolutions approuvées, la modification constitutionnelle sera promulguée.

Monsieur le Président, sir Wilfrid Laurier a dit un jour:

> Le grand dessein de mon existence a été d'harmoniser les éléments divers qui composent notre pays.

C'est un objectif que partagent, j'en suis sûr, tous les députés de la Chambre. Bâtir un Canada où tous les Canadiens et Canadiennes se sentent chez eux: telle est notre politique, tel est notre dessein.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, tout d'abord je félicite le premier ministre du Canada (M. Mulroney) ainsi que le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, et les autres premiers ministres provinciaux pour le travail constructif et le résultat atteint hier.

C'est un jour heureux pour le Canada et pour le Québec, en particulier pour tous ceux qui ont cru que notre pays demeurerait uni en respectant la diversité de ses régions et l'égalité de ses citoyens.

J'ai toujours cru qu'il était essentiel pour l'avenir de notre pays que le Québec soit un partenaire majeur et essentiel de la Fédération canadienne et partie prenante à son évolution.

C'est ce que j'ai affirmé en juin 1986 en entrevue au journal *Le Devoir* et c'est ce qui a amené le parti libéral du Canada, à son congrès de novembre de l'année dernière, à adopter une position claire sur la place du Québec dans l'Accord constitutionnel de 1982.

Je dois dire en cette Chambre que le travail constructif de l'opposition libérale et du Nouveau parti démocratique a certainement contribué à créer une ambiance et un contexte favorables à un accord.

Notre parti a débattu démocratiquement une résolution qui touchait chacun des points de l'Accord et nous avons ainsi fait la démonstration qu'un Parti national, avec des représentants de toutes les régions du Canada, pouvait en arriver à dégager un consensus solide qui soit une base raisonnable à un accord.

De plus, nous avons évité de politiser cette question à la Chambre des communes. Autant moi-même que les députés de l'Opposition officielle et les députés néo-démocrates, nous avons volontairement évité d'embarrasser le gouvernement à ce sujet. Nous savions que les premiers ministres des provinces et les représentants du gouvernement canadien étudiaient les points mis de l'avant par le Québec et qu'il était souhaitable que l'intérêt du pays prime au delà des considérations partisanes.

De plus, il faut reconnaître que le Québec est dirigé par un gouvernement franchement fédéraliste, nationaliste, mais fédéraliste, et qui croit à l'avenir de notre pays. C'est un gouvernement animé par un nationalisme positif, qui sait qu'on peut concilier et réconcilier les objectifs de sauvegarde et de défense de la langue et de la culture françaises, tout en garantissant les droits des minorités.

Je suis aussi informé que le premier ministre de l'Ontario a joué un rôle important dans la définition d'un consensus, et je voudrais le souligner ici.

Je viens de prendre connaissance de l'entente intervenue—je n'ai pas encore eu le temps de lire le texte en revenant justement de Montréal ce matin—et je peux difficilement en commenter le contenu. Cependant, je peux affirmer que la reconnaissance de la dualité linguistique du Canada, du caractère distinct du Québec comme source principale mais non exclusive de la langue et de la culture françaises au pays, et du caractère multiculturel de la société canadienne, m'apparaissent comme des bases sûres sur lesquelles construire l'avenir.

Une définition plus précise des pouvoirs dans le domaine de l'immigration garantira au Québec et aux autres provinces qui le désirent une capacité d'assurer un équilibre des groupes linguistiques.

La formule d'amendement devrait être aussi améliorée pour donner une garantie explicite que le statut des institutions fédérales ne serait pas modifié sans que le Québec en particulier, et les provinces, en soit partie prenante. En d'autres mots, que l'intérêt national soit satisfait.

Il faut lire le texte, peut-être que la formule est trop inflexible pour l'avenir. On va l'étudier assez soigneusement.

Nous avons reconnu que le pouvoir de dépenser était aussi un sujet de préoccupation important. Nous étudierons le texte proposé dans un esprit positif, tout en gardant à l'esprit que c'est par ce biais que le Canada dispose aujourd'hui d'un régime de sécurité sociale et de soutien du revenu qui est reconnu comme l'un des plus progressistes et enviés par plusieurs pays.

Nous voudrons donc nous assurer que le gouvernement du Canada ne sera pas empêché dans l'avenir d'améliorer la condition des gens modestes et à faibles revenus, et de prendre les initiatives qui garantissent une plus grande justice sociale entre tous les Canadiens et une meilleure égalité des chances.

L'histoire de notre pays démontre que son évolution est fondée sur le caractère raisonnable des aspirations de ses citoyens et sur les revendications légitimes de ses gouvernements aussi bien fédéral que provinciaux.

Cette entente n'est pas la dernière dans notre histoire à venir. D'autres progrès pourront être réalisés sur la réforme du Sénat et sur une définition plus claire de certains des pouvoirs partagés entre nos deux niveaux de gouvernement.

Mais, aujourd'hui, nous pourrons reconnaître qu'en prenant sa place autour de la table constitutionnelle, le Québec continuera d'être un moteur de changement et de progrès, et qu'il y a de l'espoir pour que le statut des peuples autochtones au Canada soit enfin mieux défini dans notre pays.

C'est dans cet esprit, monsieur le Président, que nous aborderons en cette Chambre le débat qui s'ouvrira bientôt sur le texte de la résolution à adopter pour donner suite à l'entente intervenue entre le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces de notre pays.

[*Traduction*]

En le félicitant, de même que les premiers ministres provinciaux, je tiens à dire au premier ministre (M. Mulroney) que le travail accompli hier a été très encourageant et très constructif pour notre pays. Les premiers ministres et lui-même ont certainement fait un bon usage de leur temps en s'efforçant de rallier le Québec à la constitution, et d'en faire un membre à part entière de la grande famille canadienne. Les résultats obtenus me paraissent très encourageants.

Je n'ai pas eu l'occasion, pas plus que mes collègues, d'étudier le texte. Comme je l'ai dit en français, je suis revenu de Montréal lorsque j'ai appris que le premier ministre allait faire une déclaration ce matin. Nous aurons évidemment certaines questions à lui poser ainsi qu'aux autres membres du gouvernement.

● (1250)

Ce qui nous préoccupe, en premier lieu, c'est la limitation du pouvoir de dépenses. Nous empêchera-t-elle d'avoir des programmes nationaux? Cela veut-il dire qu'à l'avenir il sera impossible d'instaurer un programme national de garderie? Et que devient le revenu annuel garanti? L'assurance-maladie et l'assurance-chômage auraient-elles été impossibles aux termes de l'accord que prévoient le premier ministre (M. Mulroney) et ses homologues provinciaux? Nous voulons examiner le texte très attentivement en ce qui concerne le pouvoir de dépenses.

Le fait de pouvoir se dissocier des programmes avec une compensation va-t-il compromettre la qualité des services et leur uniformité au Canada? Qui va fixer les objectifs nationaux? La réforme du Sénat exigera désormais l'approbation unanime des provinces. La formule d'amendement sera peut-être trop stricte et trop rigide, même en ce qui concerne les institutions fédérales. En attendant que cette formule soit mise au point et que la réforme du Sénat soit chose faite, les provinces vont soumettre au premier ministre la liste de candidats éventuels au Sénat. Il y a beaucoup de tristes mines en face, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je pense qu'ils l'ont très bien accepté ce matin.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): La constitution ne nous emprisonne-t-elle pas dans une sorte de camisole de force? Verrons-nous vraiment un jour la réforme du Sénat? Verrons-nous un jour un Sénat élu suivant la formule adoptée par le premier ministre et ses homologues provinciaux?

Il faudra également étudier le caractère distinctif du Québec. Cela figurera-t-il dans le préambule? Cela sera-t-il inscrit dans la constitution comme telle? Savons-nous dans quelle mesure cela influencera l'interprétation de la constitution?

Le premier ministre semble avoir répondu à un grand nombre des préoccupations des provinces. C'est sans doute la raison du succès des négociations. Je voudrais qu'il me dise ce que le gouvernement fédéral a obtenu en retour. A-t-il demandé des changements à l'article 23 de la Charte concernant les droits linguistiques de la minorité? A-t-il cherché à éliminer la clause dérogatoire, l'article 33? Si ces questions n'ont pas été soulevées au lac Meech, le seront-elles avant la signature de l'accord final?

Il est évident que le Parlement devra approuver le texte final de la constitution. Le premier ministre doit le soumettre au Parlement et le premier ministre du Québec, doit le soumettre à l'Assemblée nationale, de même que les autres premiers ministres provinciaux doivent le présenter à leurs Assemblées législatives respectives.

Le Parlement aura-t-il l'occasion de débattre de cette question avant la négociation et la signature de l'accord final? Il est certain que le Parlement devra approuver le texte final pour lui conférer une validité constitutionnelle, et que les Assemblées législatives provinciales devront en faire autant. La question que je pose au premier ministre et que nous allons continuer à poser au cours des prochains jours, est la suivante: Le Parlement aura-t-il l'occasion de participer à la rédaction du texte final avant sa signature?

Cela dit, monsieur le Président, c'est un grand jour pour le Canada. Le premier ministre mérite une bonne fin de semaine, malgré certains événements qui vont se produire, car c'est, pour aujourd'hui, une réalisation très importante.

Des voix: Bravo!

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ayant participé ces dernières années à la Chambre aux travaux visant à faire évoluer notre cadre constitutionnel, j'ai une certaine idée des difficultés immenses que ce processus peut représenter pour le premier ministre (M. Mulroney) et les autres premiers ministres dans un pays comme le nôtre. Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter le premier ministre et les premiers ministres provinciaux d'être parvenus à un accord dont, je l'espère, tout le Canada pourra, après une dernière analyse, se réjouir profondément.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Il est souvent très difficile de faire évoluer le cadre constitutionnel, particulièrement dans notre pays étant donné sa profonde diversité économique et culturelle. Nous devons prendre soin au Canada de laisser aux gouvernements provinciaux les pouvoirs nécessaires pour leur permettre de répondre aux besoins de régions très diversifiées.

Mais il est en même temps profondément nécessaire, monsieur le Président, de veiller à ce que le gouvernement central dispose de la pleine mesure de son pouvoir et de son autorité morale, non seulement pour exécuter certaines fonctions nationales importantes pour tous nos concitoyens, mais aussi pour poser les jalons d'un avenir meilleur pour notre pays. La nécessité de mettre en place un programme national de garderies d'enfants en est une parfaite illustration.

[*Français*]

Tous les Canadiens savent que les premiers ministres avaient la tâche importante et très spéciale d'arriver à des propositions qui permettraient d'ouvrir la porte au Québec, la seule province qui n'ait pas signé l'Accord constitutionnel de 1982.

Le caractère unique du Québec au sein du Canada, seule province où la langue et la culture de la majorité sont le français, est la réalité qui enrichit la vie non seulement des Québécois et des Québécoises mais aussi celle de toute la population canadienne.

Cette réalité doit être reconnue dans la Constitution canadienne: C'est la politique de mon parti.

[*Traduction*]

C'est donc un défi majeur que devaient relever le premier ministre et les premiers ministres provinciaux. Je suis sûr que tous les Canadiens se sont réjouis d'apprendre qu'un accord de principe avait été conclu hier soir au lac Meech. Toutes les régions, tous les partis et nous tous à la Chambre souhaitons l'union de la famille canadienne. Je félicite les premiers ministres fédéral et provinciaux, qui représentent des régions, des cultures et des partis politiques si divers, d'être parvenus à cet accord de principe.

J'espère, comme tous les Canadiens, que lorsque nous pourrons étudier le détail de cet accord et réfléchir à ses répercussions, nous pourrons nous en réjouir sincèrement. Le premier ministre doit bien comprendre que c'est nullement pas mesquinerie que je ne donne pas mon plein aval à cet accord pour l'instant, mais uniquement parce qu'il appartient encore à mon parti d'étudier le détail et les implications de cette entente. J'espère qu'au terme de cette étude, nous pourrons nous y associer de tout coeur.

Je souhaiterais en concluant faire une mention particulière. Dans cet accord, comme le premier ministre le sait, on prévoit d'inclure dans la constitution des engagements précis en vue de tenir des réunions des premiers ministres sur la réforme du Sénat et sur les questions économiques. En tant que Canadien, je regrette qu'il n'y ait strictement aucune mention de nos peuples autochtones. Comme le premier ministre le sait, une conférence s'est tenue dans cette ville il y a quelque temps, au cours de laquelle notre pays et les partis politiques qui le représentent n'ont pas réussi à répondre aux aspirations légitimes de nos peuples autochtones. J'espérais trouver dans les documents sur lesquels les premiers ministres se sont mis d'accord l'engagement à reprendre ces conférences à l'avenir jusqu'à ce qu'il soit possible de donner satisfaction aux aspirations légitimes de nos peuples autochtones.

Je vais conclure comme j'ai commencé sur une note positive, monsieur le Président. Je félicite le premier ministre et les premiers ministres provinciaux pour ce nouveau départ, et j'espère que le jour où nous pourrons lire le texte final de cet accord sera un jour historique, un jour que nous pourrons tous nous remémorer avec joie et fierté.

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, dans son allocution, le premier ministre (M. Mulroney) a mentionné l'entente de principe intervenue lors de la rencontre d'hier au lac Meech et il a exprimé le désir d'en déposer le texte préliminaire.

Avec la permission de la Chambre, je désire déposer ce texte sur le bureau et le faire annexer au hansard.

[*Note de l'éditeur : Le projet d'entente de principe figure en annexe.*]

• (1300)

M. le Président: Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration du premier ministre, la période consacrée aux ordres émanant du gouvernement sera prolongée de 23 minutes à compter de 13 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 12 de M. Orlikow (p. 4936).

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, les députés se souviennent sans doute qu'au moment de la dernière interruption du débat, il y a quelques semaines, je défendais la motion nº 12 et je pense qu'il me reste quatre ou cinq minutes.

Je désire tout d'abord rappeler à la Chambre quel est l'enjeu de la motion nº 12. Fondamentalement, l'objectif du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) est louable. Il propose d'intégrer dans le projet de loi C-22 une recommandation de M. Eastman qui a fait remarquer lors de son témoignage devant le comité que cette mesure législative comportait trois lacunes. Je les passe brièvement en revue.

Tout d'abord, il estime que nous devrions autoriser la divulgation du pourcentage de son chiffre d'affaires que chaque entreprise consacre à la recherche et au développement. Il suggérait des moyens d'améliorer le projet de loi; c'est pourquoi il espérait qu'on dévoilerait ce pourcentage. Deuxièmement, il préconisait que le conseil puisse lever, au besoin, la dispense de licence obligatoire pour tous les brevets des entreprises qui pratiquent des prix excessifs, pouvoir que ne prévoit par le projet de loi. Troisièmement, c'est le sujet de l'amendement, il recommandait que l'on réexamine les mesures transitoires et que l'on autorise les entreprises titulaires de licences obligatoires à s'en prévaloir dès qu'elles reçoivent un avis de conformité. C'est exactement ce que vise l'amendement proposé.

Comme vous le savez sans doute pour avoir suivi très attentivement le débat, monsieur le Président, lorsque le gouvernement a décidé de ne plus délivrer de nouvelles licences ou d'avis de conformité au-delà du 27 juillet de l'an dernier, aucune suite n'a été donnée aux 153 demandes qui avaient été présentées. J'ai déjà dit à la Chambre, je crois, que l'un de ces médicaments, qui allait remplacer le médicament Zantac contre les ulcères, était générique.

J'ai fait également remarquer certains des avantages économiques que ces médicaments présentaient pour les usagers.

L'Association canadienne des consommateurs et le Nouveau parti démocratique estiment qu'il est injuste et déraisonnable qu'on n'ait pas donné suite à ces 153 demandes de licences simplement par un ukase du ministre dans l'exercice des anciennes fonctions de son art. Cela va faire beaucoup augmenter le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens qui n'auront pas accès à ces 153 médicaments génériques qui étaient sur le point d'être mis à leur disposition.

La motion nº 12 remédierait à cette situation et permettrait que ces 153 demandes, qui ont déjà satisfait à la moitié des formalités, soient acceptées et qu'on accorde une licence ou un avis de conformité pour que ces produits puissent être vendus au public.

Pour conclure, je fais remarquer aux députés de la majorité qui ne manifestent pas beaucoup d'intérêt pour appuyer cette motion jusqu'à présent qu'en fait le projet de loi C-22 est rétroactif. Je rappelle aux ministériels les plus anciens qui étaient ici pendant la dernière législature qu'ils ont clamé cet argument particulier haut et clair. Ils ont déclenché la sonnerie et ont pris d'assaut le fauteuil du Président à cause d'un article rétroactif qui était aussi peu justifié du temps des libéraux que lorsque les conservateurs le proposent.

J'espère qu'ils se rappellent leur raisonnement d'alors et qu'ils l'appliqueront pour remédier aux lacunes de ce projet de loi et rejeter ce qui n'est, en fait, qu'une tentative de la part du gouvernement de présenter un projet de loi rétroactif. Je demande qu'on approuve la motion nº 12.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 12. M. Orlikow propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 7 à 10, page 12, et en les remplaçants par ce qui suit:

«27 juin 1986, une licence a été accordée pour ce médicament ou un avis de conformité à son égard a été délivré à une personne autre que le breveté.»

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion proposée est différé.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) propose:

Motion nº 14.

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 31 à 39, page 12, et les lignes 1 à 10, page 13, et en les remplaçant par ce qui suit:

«41.14(1) Par dérogation à l'article 41 ou à toute licence délivrée sous son régime, lorsque le titulaire d'un brevet portant sur une invention liée à un médicament avise, en la forme et selon les modalités réglementaires, le commissaire, dans les six mois suivant l'une des deux dates suivantes—celle de l'entrée en vigueur du présent article, si le premier avis de conformité pour le médicament est délivré après le 27 juin 1986 mais avant cette date d'entrée en vigueur ou celle du premier avis de conformité, si sa délivrance est postérieure à l'entrée en vigueur du présent article—de son intention de réaliser au Canada le médicament de façon à approvisionner—en tout ou en grande partie—le marché canadien, le commissaire déclare, par directive, que le présent paragraphe s'applique à l'invention, auquel cas il est interdit, tant que la directive n'est pas annulée, de se prévaloir d'une telle licence relativement à un brevet portant sur une invention liée au médicament pour revendiquer ou exercer le droit d'utiliser l'invention, si elle est un procédé, pour la préparation ou la production de médicaments, ou, si elle n'est pas un procédé, de réaliser ou d'utiliser celle-ci pour des médicaments ou pour la préparation ou la production de médicaments pour vente à la consommation au Canada. L'interdiction est levée à l'expiration des dix ans qui suivent la délivrance du premier avis de conformité en cause.

(2) Le breveté auteur de l'avis est tenu de fournir au commissaire les renseignements sur les activités de réalisation en cause, aux conditions de forme, de temps ou autres fixées par règlement, et ceux que celui-ci peut exiger à cet égard, dans le délai qu'il fixe.

(3) Après avoir donné aux personnes visées par une directive la possibilité de présenter leurs observations, le commissaire peut, par directive, lever, à compter de sa prise, l'interdiction prévue au paragraphe (1) à l'égard du médicament en cause s'il estime que le breveté, selon le cas:

a) ne s'est pas conformé au paragraphe (2);

b) n'a pas commencé la réalisation du médicament visé par l'avis donné en application du paragraphe (1) dans les deux ans qui suivent la délivrance du premier avis de conformité en cause;

c) ne le réalise pas de façon à approvisionner—en tout ou en grande partie—le marché canadien après les deux ans. Il peut en outre, s'agissant de cas visés à l'alinéa *b*), ordonner, à compter de la prise d'effet de la directive, la levée de l'interdiction prévue au paragraphe 41.11(1) à l'égard du médicament.

—Monsieur le Président, cet amendement fort important devrait être appelé «l'article Michel Côté» ou, mieux encore, «l'article C. Joe Stettler».

Tout ceux qui ont suivi de près l'étude de ce projet de loi sont au courant des grands changements survenus au cours de l'été 1986, après que l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations a essayé de présenter la mesure à la Chambre le 27 juin 1986 et que l'actuel ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) a réussi à nous en saisir le 7 novembre 1986.

Plusieurs changements ont été apportés au projet de loi, dont trois notamment qui l'ont considérablement affaibli. On y a supprimé l'obligation pour les fabricants pharmaceutiques de fabriquer leurs produits au Canada pour en conserver l'exclusivité. Les sanctions prévues pour les prix excessifs ont été atténuées et les critères du Conseil d'examen du prix des médicaments ont été passablement affaiblis par le fait que les coûts relatifs à la fabrication et à la mise en marché des médicaments devenaient un critère secondaire pour déterminer le prix des médicaments.

Notre amendement vise à rétablir la disposition originale intégralement. Ceux qui souhaitent que le secteur pharmaceutique canadien puisse fabriquer les ingrédients actifs au lieu de les importer exclusivement trouveront cet amendement digne de leur appui.

La question a suscité de l'intérêt lorsque M. C. Joe Stettler, le président de l'association américaine des fabricants de produits pharmaceutiques des États-Unis, a révélé lors de l'émission télévisée *The Journal* qu'il savait que le premier projet de loi avait été considérablement modifié, ou du moins que ses dispositions en avaient été atténuées.

Comme l'entrevue avait été filmée une semaine avant la présentation à la Chambre du projet de loi C-22, nous avons naturellement voulu savoir comment il l'avait appris. Le ministre de la Consommation et des Corporations insistait sur le fait que ni lui ni ses collaborateurs au ministère ne s'étaient jamais entretenus avec M. C. Joe Stettler.

Évidemment, C. Joe Stettler n'a pas besoin de connaître le ministre. Il peut simplement obtenir ce renseignement de sa filiale du Canada, l'Association canadienne de l'industrie du médicament, qui dispose d'assez bons contacts pour engager des intermédiaires comme Government Consultants International et même l'ancienne ministre de la Consommation et des Corporations du gouvernement libéral, Judith Erola, pour obtenir facilement cette information.

On a l'impression, cependant, que le projet de loi a été fortement influencé, sinon rédigé, par les États-Unis. Le ministre peut prétendre que les États-Unis n'ont pas tenté de l'influencer, mais la loi est conçue de façon à favoriser les compagnies américaines et à faire payer les Canadiens.

Permettez-moi d'ouvrir une parenthèse pour signaler au ministre les objections soulevées contre le projet de loi par des centaines d'organisations représentant des centaines de milliers de personnes même si le ministre proteste qu'elles ne comprenaient pas vraiment ce qui était en jeu. Le ministre a beau promettre qu'une fois adopté, le projet de loi ne fera pas augmenter considérablement le coût des médicaments pour les gens ordinaires, la plupart de ces organisations ne l'ont pas cru jusqu'à maintenant.

• (1310)

Je voudrais lire une lettre envoyée au ministre actuel par la Conférence canadienne des évêques catholiques. Elle est datée du 22 avril 1987 et en voici la teneur:

Au nom de la Commission épiscopale des affaires sociales de la Conférence canadienne des évêques catholiques, nous voulons exprimer notre inquiétude au sujet des changements apportés à la Loi sur les brevets dans le projet de loi C-22.

Nous avons suivi le débat sur ce projet de loi et nous avons constaté que ce ne sont pas les gens de ce pays qui ont insisté pour que la législation canadienne des médicaments génériques soit changée. Au contraire, des organisations nationales représentant des milliers de Canadiens de toutes les couches de la société ont unanimement demandé au gouvernement de ne pas adopter ce projet de loi.

Nous ajoutons nos voix aux leurs parce que nous croyons que ce projet de loi, s'il est adopté, fera du tort aux Canadiens moyens et surtout aux personnes âgées et aux pauvres. Grâce surtout à la loi actuelle sur les brevets, les Canadiens jouissent de médicaments d'ordonnance à bas prix et de soins de santé de haute qualité.

Les modifications proposées coûteront aux Canadiens des centaines de millions de dollars par année, en augmentation de prix des médicaments. Les changements auront également de graves conséquences pour le prix des soins et l'avenir de l'assurance-maladie de ce pays.

Nous prions le gouvernement de résister aux pressions des multinationales du secteur pharmaceutique et du gouvernement des États-Unis. A un moment de notre histoire où le gouvernement négocie un accord bilatéral de libre-échange avec les États-Unis, les Canadiens veillent attentivement pour être sûrs que l'on ne sacrifie pas le bien commun aux intérêts du marché.

Je ne vais pas continuer cette lecture par manque de temps.

La lettre était signée par Monseigneur Paul J. O'Byrne, évêque de Calgary, président de la Commission épiscopale des affaires sociales. J'espère que le ministre prendra le temps de nous dire qu'elle a été sa réponse à cet évêque de sa propre ville, qui s'exprimait au nom de tous les évêques de l'Église catholique.

La semaine dernière, un comité de la Chambre des représentants des États-Unis tenait des audiences sur des questions de santé. Je voudrais vous lire quelques paragraphes de l'article à ce sujet paru dans le *Globe and Mail* du 22 avril 1987:

Pendant la séance où l'on a entendu Harry Eastman, l'économiste de Toronto qui a fait une enquête sur le sujet, attester que les lois canadiennes actuelles avaient économisé aux consommateurs des millions de dollars, le système canadien a été louangé et condamné.

Je voudrais ici faire une digression pour bien faire remarquer au ministre que le professeur Eastman a dit à maintes reprises que le système avait économisé aux Canadiens des millions de dollars. L'article continue:

Le personnel du sous-comité a préparé un rapport qui montre que les prix des médicaments d'ordonnance aux États-Unis ont augmenté de 79 p. 100 au cours des six dernières années, mais que l'industrie n'a consacré qu'un dollar sur trois de cette augmentation à la recherche et au développement . . .

L'association américaine des retraités, qui est en faveur des consommateurs, a louangé le système canadien, disant que c'était «un modèle approprié, orienté vers le marché, pour modérer la tendance à l'augmentation du prix des médicaments d'ordonnance».

Je tiens à rappeler au ministre ce que nous n'avons pas cessé de répéter depuis le début, à savoir que le projet de loi que le gouvernement essaie de faire adopter de force à la Chambre malgré les instances de douzaine d'organismes portera un coup très dur aux Canadiens ordinaires.

Je voudrais revenir pendant un instant sur la déclaration faite par l'ancien ministre qui vantait la nouvelle politique de son gouvernement. Je cite un extrait de son communiqué de presse du 27 juin 1986:

Voici les changements précis que nous proposons: les sociétés pharmaceutiques détentrices de brevets au Canada auront droit progressivement à une période d'exclusivité allant de sept à 10 ans. Je signale en passant que la période de protection des brevets pour d'autres produits est encore plus longue.

Pour avoir droit à cette exclusivité, toutefois, une entreprise novatrice doit fabriquer les ingrédients chimiques au Canada . . . Alors que la politique précédente encourageait l'importation des produits chimiques, la nouvelle politique favorisera leur fabrication au Canada.

Cette disposition a été supprimée entre le moment où l'ancien ministre envisageait de proposer le projet de loi et le moment où le ministre actuel l'a fait. Elle a été supprimée parce que le gouvernement américain a exercé des pressions sur le ministre et que le gouvernement a cédé à ces pressions.

Ce projet de loi est néfaste, selon nous. L'amendement que j'ai proposé vise à l'améliorer et j'exhorte les députés à l'appuyer.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler de l'amendement au projet de loi C-22 proposé par mon collègue du Nouveau parti démocratique. Dans les quelques instants à ma disposition avant que vous ne déclariez qu'il est 13 h 23, monsieur le Président, je tiens à signaler que cet amendement vise avant tout à favoriser du plus possible, dans ces circonstances très défavorables, une industrie pharmaceutique canadienne reposant sur des entreprises canadiennes viables.

Sous sa forme actuelle, le projet de loi facilite la tâche aux sociétés pharmaceutiques multinationales désireuses de s'établir au Canada. L'objectif global de tout projet de loi public, surtout s'il porte sur les produits pharmaceutiques, devrait reposer sur des principes de politique nationale. L'un de ces principes, selon moi, consiste à offrir des prix équitables aux consommateurs canadiens, que ce soit les malades, les personnes âgées, les pauvres ou les personnes à revenu fixe.

Les prix équitables pour les consommateurs canadiens représentent donc l'un des principes de base, mais nous devons également essayer d'offrir des stimulants aux personnes qui ont reçu une formation professionnelle. Nous voulons qu'ils profitent des avantages de leurs travaux de recherche. En outre, il faut vraiment consacrer des fonds à la recherche et au développement au Canada, et ne pas se contenter de citer des articles de journaux concernant les belles intentions des sociétés multinationales.

A mon avis, il faut favoriser la création d'une industrie pharmaceutique canadienne, ce qui constitue un autre principe de cette politique. On peut dire en toute justice que pas un seul pays au monde n'a favorisé la création d'une industrie pharmaceutique rentable en comptant uniquement sur l'existence et l'exploitation des sociétés multinationales. Nous avons ici l'occasion de favoriser à juste titre, comme toujours, une industrie pharmaceutique bien canadienne. A l'instar des députés d'en face et de ceux qui se trouvent à ma gauche, je sais fort bien que le Canada n'occupe pas une place importante sur le marché international dans ce domaine. Cependant, cela ne devrait réduire en rien notre volonté et notre désir de tenter d'améliorer notre propre industrie pharmaceutique.

• (1320)

Selon moi, c'est là l'objectif que vise cet amendement de bien des façons. Pourtant, le gouvernement, pour certaines raisons, dont certaines ont été précisées et d'autres restent obscures, hésite à récompenser les chefs d'entreprise canadiens, à leur donner un cadre législatif tendant à les aider et à améliorer leurs débouchés sur le marché canadien. S'il le faisait, les Canadiens pourraient fort bien devenir des chefs de file dans ce secteur. Ils seraient eux aussi alors capables d'exporter leurs produits ainsi que la technologie qui entre dans la formulation des divers nouveaux médicaments. Le gouvernement s'obstine à refuser d'élaborer une politique en ce sens.

En novembre 1986, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) a déclaré qu'au cours des quatre mois précédents, il avait eu l'occasion d'examiner à fond le projet de mesure législative. Il avait consulté de nombreux

intéressés et il était convaincu des mérites de ce projet de loi. L'objectif de ce projet de loi est celui qui a été annoncé en juin, mis à part certaines modifications dont je parlerai tout à l'heure. La mesure que le gouvernement a tenté de présenter en juin contenait certaines dispositions qui ont disparu depuis. Cependant, il est manifeste pour tous les députés que l'idéologie qui sous-tend le projet de loi consiste à remettre notre industrie pharmaceutique à des sociétés multinationales où qu'elles soient établies.

Je remarque qu'il est 13 h 23. J'espère pouvoir reprendre le débat à 14 heures, sous votre présidence.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 h 23, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures aujourd'hui.

(La séance est suspendue à 13 h 23.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Lorsque la Chambre s'est ajournée à 13 h 23, le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) avait la parole et il lui reste trois minutes.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je souscris à la motion de mon collègue néo-démocrate. Au cours des quelques minutes à ma disposition, je tiens à répéter qu'il faut se préoccuper de cette question et être disposé à prendre des mesures précises et concrètes relativement à la canadianisation de notre industrie pharmaceutique.

Le Canada doit respecter certaines conventions internationales, fort bien, que ce soit la Convention de Paris de 1904 ou les traités ultérieurs concernant la propriété intellectuelle, mais il faut aussi reconnaître que, depuis, beaucoup de pays se sont efforcés de développer à l'aide de leur population leur propre secteur pharmaceutique, et qu'ils ont eu recours à l'État comme instrument politique nécessaire à la réalisation de leurs objectifs.

Plusieurs ont dit à juste titre que, en l'occurrence, le gouvernement cherchait à apaiser nos voisins du Sud. Ainsi que je l'ai précisé au cours du débat d'hier soir sur la crise agricole, je ne suis pas anti-Américain. Que ce soit bien entendu. J'ai beaucoup de réserves à l'égard du gouvernement américain, mais je ne suis pas anti-Américain. Néanmoins, on a l'impression que le Canada sort toujours perdant dans ses rapports avec les États-Unis.

La mesure à l'étude illustre à merveille le fait que le Canada s'est plié aux voeux de ses voisins américains, aussi bien en théorie qu'en pratique, et qu'il a ainsi accordé aux multinationales américaines et étrangères tout ce qu'elles réclamaient, tout en nous privant d'atteindre les buts et les objectifs nécessaires pour assurer la prospérité de l'économie canadienne.

Dans le peu de temps qu'il me reste, je tiens à féliciter mon collègue néo-démocrate d'avoir présenté cette proposition d'amendement. Lors de l'étude du projet de loi C-22 au comité législatif, quelqu'un a fait remarquer que les ministériels auraient dû se montrer d'accord sur les objectifs que nous avions établis dès le début de nos délibérations. Avec le temps, cependant, on a vu le gouvernement se laisser prendre au piège des multinationales. En toute déférence, monsieur le Président, cette capitulation risque de ne pas servir les intérêts supérieurs du Canada, surtout à long terme.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Si je prends la parole, monsieur le Président, c'est pour appuyer la motion nº 14 dont mon collègue le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a saisi la Chambre. Il s'agit d'un amendement assez important qui vise à compenser certaines des faiblesses de ce projet de loi et à permettre à nouveau aux fabricants de médicaments génériques de poursuivre les activités qu'ils ont dû interrompre par suite de la décision du gouvernement rendue en juillet dernier de mettre fin à l'étude de 153 nouvelles demandes de fabrication de produits génériques.

Les efforts déployés par l'opposition visent à maintenir au plus bas le prix que les Canadiens doivent payer pour leurs médicaments. La politique appliquée chez nous depuis le milieu des années 1970 et permettant la fabrication sous licence obligatoire de médicaments génériques avait attiré l'attention des consommateurs et des professionnels de la santé du monde entier. Elle était généralement considérée comme une excellente chose pour notre régime de soins de santé, car elle permettait aux consommateurs d'avoir accès à bas prix à des médicaments brevetés depuis peu. Elle fournit également une certaine protection aux détenteurs des brevets du fait de la licence obligatoire.

• (1410)

Cette initiative a attiré l'attention de maints organismes de notre société en sus des associations de consommateurs et des groupes qui dispensent des soins de santé. Elle a attiré l'attention d'associations agricoles, notamment celle de la *Keystone Agricultural Producers* du Manitoba, qui a écrit à tous les députés pour signaler que la loi actuelle sur les médicaments génériques a été très utile aux ruraux. Parlant au nom des agriculteurs et de leurs familles, la *Keystone Agricultural Producers Association* a signalé qu'elle entretenait une double inquiétude à propos de ce projet de loi qu'elle considère comme déficient.

En tant que représentante de consommateurs de soins de santé et de médicaments, elle estime que le gouvernement devrait maintenir la loi sur les médicaments génériques et renoncer aux changements qui figurent dans le projet de loi C-22.

En tant que représentante des agriculteurs qui achètent des produits chimiques, elle estime que les agriculteurs cherchent depuis longtemps par son entremise à obtenir l'adoption d'une loi analogue à celle des médicaments génériques et une licence obligatoire pour les produits chimiques dont ils ont besoin pour maintenir le haut niveau de productivité de leurs exploitations.

Le comité permanent de l'agriculture de la Chambre des communes a pris l'initiative d'un projet spécial pour enquêter sur les coûts de production des exploitations agricoles. Il a particulièrement étudié les coûts dus aux engrais chimiques et aux médicaments pour les bestiaux. Presque tous les témoins qui ont comparu devant lui ont déclaré que, de l'avis des agriculteurs, le secteur des produits chimiques agricoles aurait grand besoin d'une loi analogue à celle régissant les médicaments génériques, de façon que ces produits fassent l'objet d'une licence obligatoire. Certains ont ajouté que cela devrait s'appliquer aux médicaments vétérinaires. Ces témoignages

démontrent que la collectivité agricole entretient des appréhensions analogues dans ce domaine.

J'ai également en main une lettre de la Conférence canadienne des évêques catholiques, signée par M. Paul J. O'Byrne, président de la Commission épiscopale des affaires sociales. Dans cette lettre adressée au premier ministre (M. Mulroney), aux chefs des partis d'opposition et à de nombreux députés, il signale ce qui suit:

> Au nom de la Commission épiscopale des affaires sociales de la Conférence canadienne des évêques catholiques, nous tenons à exprimer nos inquiétudes au sujet des modifications de la Loi sur les brevets touchant les médicaments (Projet de loi C-22).
>
> Nous avons suivi le débat portant sur cette mesure législative et nous avons constaté que ce n'était pas la population canadienne qui exerçait des pressions en faveur d'une modification de la législation canadienne visant les médicaments génériques.
>
> Au contraire, des organisations nationales qui représentent des milliers de Canadiens de pratiquement tous les secteurs de la société ont uni leurs voix pour inviter votre gouvernement à ne pas faire adopter la mesure législative proposées.

C'est tout à fait vrai. Au Canada, aucun groupe ou organisation n'a revendiqué vigoureusement des changements de ce genre. Les pressions ont plutôt semblé provenir de l'autre côté de la frontière, où on souhaite ardemment voir le premier ministre et son gouvernement s'employer à aplanir les différences législatives de manière à ce que notre législation portant sur les médicaments ressemble davantage à celle des États-Unis et ainsi préparer le terrain aux ententes sur le libre-échange entre les deux pays.

Voici la suite de la lettre:

> Nous unissons notre voix à la leur parce que nous croyons que cette mesure législative, advenant son adoption, aurait des répercussions néfastes sur les Canadiens ordinaires et notamment sur les personnes âgées et les pauvres. C'est en grande partie grâce à la législation actuelle en matière de brevets de médicaments que les Canadiens peuvent se procurer des médicaments d'ordonnance à prix avantageux et bénéficient de soins de santé de grande qualité.
>
> Les augmentations de prix qu'entraîneront les modifications proposées coûteront des centaines de millions de dollars chaque année aux Canadiens. Ces modifications auront également une forte incidence sur les coûts des soins de santé et l'avenir de l'assurance-maladie au pays.

Un grand nombre de groupes et de particuliers de toutes les régions du pays en ont dit autant et pas seulement la Conférence canadienne des évêques catholiques dont je lis la lettre en ce moment. La lettre continue:

> Nous exhortons votre gouvernement à résister aux pressions de l'industrie pharmaceutique multinationale et du gouvernement des États-Unis. En ce moment où votre gouvernement négocie un accord bilatéral de libre-échange avec les États-Unis, les Canadiens suivent la situation avec vigilance pour veiller à ce qu'on ne sacrifie pas aux intérêts commerciaux les intérêts du bien commun des Canadiens.
>
> A propos de la politique canadienne de licences obligatoires, la Commission d'enquête sur l'industrie pharmaceutique a déclaré dans son rapport de 1985 qu'on pouvait «considérer qu'il s'agit d'un système de brevets qui accorde une protection socialement optimale dans l'industrie pharmaceutique, et qui pourrait bien inspirer d'autres pays».
>
> Puisque les Canadiens soutiennent que cette politique n'est pas—et ne devrait jamais devenir—un sujet de négociation commerciale, nous vous exhortons, au nom des citoyens les plus vulnérables du Canada, de retirer le projet de loi C-22.

Je crois que l'évêque a exprimé le sentiment de centaines d'autres Canadiens, particuliers, groupes et institutions, qui ont comparu devant le comité, ont soumis des mémoires, et adressé des lettres aux députés. La Chambre le sait, nous avons reçu des pétitions de centaines de Canadiens qui ont pressé le gouvernement d'abandonner ses efforts en vue de faire accepter le projet de loi C-22. J'exhorte les députés ministériels à appuyer la motion et à reconsidérer la décision du gouvernement de faire adopter le projet de loi C-22.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir de m'adresser à la Chambre cet après-midi très brièvement sur la motion nº 14 présentée par nos collègues néo-démocrates. Naturellement, c'est une motion d'envergure puisqu'elle changerait de façon importante, à mon avis, le projet de loi présenté par cette Chambre par le ministre actuel.

[*Traduction*]

Cet amendement devrait sans doute être appelé l'article Joe Stettler, car nous savons que le projet de loi a subi des changements considérables après l'échec initial du ministre de la Consommation et des Corporations d'alors, le député de Langelier (M. Côté).

Je me souviens du jour où, siégeant à ce bout-là de la Chambre, il a essayé de présenter son projet de loi mais en oubliant la documentation royale nécessaire à sa présentation. S'il a commis cette faute, c'est sans doute qu'il avait consacré trop de temps ce jour-là à la conférence de presse donnée de l'autre côté de la rue, et pas suffisamment de temps à réfléchir à ce qu'il aurait dû faire à la Chambre.

Quoi qu'il en soit, après cette tentative malheureuse du gouvernement de présenter le projet de loi, c'est l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) qui s'en est chargé. Mais ce n'était plus le texte de son prédécesseur. M. C. Joe Stettler, président de l'Association des fabricants de produits pharmaceutiques non pas du Canada mais des États-Unis, a dit à l'émission télévisée *The Journal* qu'il savait que le projet de loi précédent avait été considérablement modifié, ou comme il disait «atténué». Il est un peu bizarre que personne au Canada ne l'ait su, alors que quelqu'un aux États-Unis était parfaitement au courant.

[*Français*]

Et, monsieur le Président, la question qu'il faut se poser à titre de Canadiens c'est: Quelle est notre raison d'être ici à la Chambre des communes? Sommes-nous ici à titre de Canadiens pour protéger les intérêts de M. C. Joe Stettler, président de l'Association des fabricants de produits pharmaceutiques des États-Unis, ou sommes-nous ici pour protéger les intérêts des Canadiens?

• (1420)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne m'arrive pas habituellement d'inviter un député à ne pas s'écarter du sujet sur un article donné, mais nous discutons actuellement un article précis et je prierais le député de s'en tenir à la motion numéro 14a)*b*)*c*) et *d*) et de me dire en quoi ce dont il parle concerne la motion.

[*Français*]

M. Boudria: Et avec grand plaisir, monsieur le Président. Je pensais avoir indiqué assez clairement que, justement, cette modification proposée par nos collègues néo-démocrates visait à remettre cette clause de façon semblable à ce qu'elle était avant l'intervention apparente de M. C. Joe Stettler des États-Unis qui, semble-t-il, se réjouissait d'un changement à l'inverse de ce qu'on essaie de faire dans le moment et qui a été fait, semble-t-il, avec consultation américaine et aucune consultation avec les intérêts canadiens. Et donc, ce que nos collègues du Nouveau parti démocratique veulent faire, et avec notre appui, c'est de remettre le projet de loi comme il était avant cette présumée intention que je viens de décrire.

Alors, monsieur le Président, je suis sûr que vous avez tout de suite compris l'importance de soulever le fait que M. C. Joe Settler de l'Association des manufacturiers pharmaceutiques des États-Unis avait eu ou aurait pu avoir, ou disons qu'au moins, il était, lui, au courant de ce changement que nous tentons aujourd'hui même de renverser.

Et c'est pour cela, monsieur le Président, que j'ai cru bon de vous mettre au courant de ces faits. Je suis sûr que si je vous exprimais cela encore plus lentement peut-être que le député de Madawaska—Victoria (M. Valcourt) comprendrait, malgré qu'il faudrait aller réellement lentement pour que lui comprenne. Il comprendrait vite, par exemple, si on parlait d'enlever de l'argent aux pauvres de ma circonscription, il comprenait cela très vite. Ce matin, il riait aux éclats d'ailleurs au moment où on soulevait ce dossier. Comme on le constaterra il n'a malheureusement pas changé beaucoup. A la prochaine élection, on prendra soin de lui par exemple.

[*Traduction*]

Je tiens à attirer votre attention, monsieur le Président, sur le fait que, au mois de juin dernier, le ministre de la Consommation et des Corporations d'alors a déclaré vouloir porter cela à l'attention de la Chambre, mais rien n'a évidemment pu se concrétiser parce que le projet de loi n'a pas pu être déposé, comme je vous l'ai signalé tout à l'heure, monsieur le Président. Je suis certain que vous vous le rappelez parfaitement. Toutefois, je devrais peut-être le répéter pour la gouverne du député de Madawaska-Victoria, car il est beaucoup plus lent à comprendre que la plupart d'entre nous.

Voici ce que le ministre a dit dans sa déclaration:

> Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous prévoyons aussi de nouveaux stimulants afin d'encourager la fabrication au Canada de produits chimiques de laboratoire. Au Canada, la production pharmaceutique se résume aujourd'hui à des activités d'emballage et de présentation. Les produits chimiques sont importés, puis transformés en pilules, comprimés et autres produits. Si l'ancienne politique encourageait l'importation de produits chimiques de laboratoire, notre nouvelle politique va favoriser leur fabrication au Canada même.

Je pourrais soutenir que la politique conservatrice va encourager cette fabrication par les multinationales, surtout américaines, au détriment des fabricants canadiens de produits génériques. C'est évidemment là le résultat de la politique conservatrice. C'est vraiment ce que je tenais à porter à votre attention cet après-midi, monsieur le Président, dans les quelques minutes dont je disposais.

Je poursuivrais bien encore longtemps, car je sais que cela ferait plaisir au député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall). Toutefois, j'ai bien peur de devoir mettre fin à mes observations dès maintenant afin que le député de Parkdale-High Park (M. Witer) puisse participer au débat.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 14. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés :

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté.

Le vote porte sur la motion nº 16.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) propose:

> Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15 en ajoutant, à la suite de la ligne 14, page 13, ce qui suit:
>
> «(3) Le paragraphe 41.14(1) ne s'applique pas à une licence ou demande de licence au titre de l'article 41 lorsque le commissaire conclut que la licence obtenue ou recherchée est nécessaire pour l'emploi, aux fins de fabrication et de vente d'un médicament, d'un procédé biologique qui a été breveté au nom du titulaire ou demandeur de la licence ou pour lequel un brevet a été demandé, et que le procédé a été inventé et mis au point par cette personne, au Canada, dans la mesure prescrite.

—Monsieur le Président, cet amendement pourrait très bien s'appeler l'«amendement Cangene» parce qu'il a été suggéré par un représentant de Cangene, qui est une jeune entreprise canadienne prospère dans le domaine de la biotechnologie et dont le siège se trouve à Mississauga, en Ontario. Les députés doivent savoir que nous ne possédons pas beaucoup d'entreprises de biotechnologie et que seul un très faible pourcentage d'entre elles réussissent bien.

Dans leur témoignage devant le comité, les représentants de Cangene ont fait remarquer qu'ils ont pu monter leur entreprise et la faire prospérer grâce à la loi actuelle sur les brevets et qu'ils craignent d'être durement frappés par les modifications contenues dans le projet de loi C-22. Nous sommes devant une mesure qui pénalisera les entreprises canadiennes de produits génériques dont la croissance est survenue sous le régime de la loi actuelle sur les brevets. Leurs représentants s'inquiètent tout particulièrement que l'on abandonne les brevets sur les procédés au profit des brevets sur les produits, ce à quoi aboutira le projet de loi s'il est adopté.

Comme le déclara M. Robert Garvin, vice-président à la recherche et au développement de Cangene:

> Vous proposez de modifier les règles du jeu alors que nous touchons au but. La technique Cangene, qui a déjà réussi pour un produit et qui réussirait probablement pour d'autres, deviendra totalement inutile. Elle ne servira à rien parce que vos amendements autoriseront l'émission de brevets pour les produits. Les protéines naturelles nécessaires à la santé deviendront la chasse gardée d'une seule et unique compagnie. La technique utilisée pour fabriquer cette protéine, la technique Cangene, n'aura plus aucune sorte d'importance.
>
> Selon les nouvelles règles, celles que vous proposez dans ces amendements, la bataille pour l'obtention du marché se transportera devant les tribunaux comme aux États-Unis. Cela signifiera l'arrêt de mort pour Cangene et de tout espoir pour le Canada . . . car il sera impossible d'établir dans notre pays une industrie de la fabrication des produits pharmaceutiques à base de protéines. On devrait pourtant pouvoir, ensemble, rédiger un projet de loi séparant l'ivraie du bon grain.

C'est ce que mon amendement, monsieur le Président, essaie de faire. Le comité a été impressionné favorablement par l'exposé présenté par Cangene et a adopté un amendement à l'article 41(1). Il a pour objet d'établir une période de transition de quatre ans dans le cas des procédés microbiologiques destinés à l'alimentation et à la médecine.

• (1430)

Ce délai accordé avant d'autoriser les brevets sur les produits a pour objet d'aider Cangene et d'autres sociétés de biotechnologie à faire la transition. Cependant, cela ne constitue que l'une des propositions présentées par Cangene au comité. Cette société comprend aussi l'importance des licences obligatoires dans son domaine, ce qui fait l'objet de l'amendement proposé ici dans la motion nº 16. Il se limite strictement au domaine de la biotechnologie.

L'objet de cet amendement est expliqué à la page 14 du mémoire que Cangene a présenté au comité législatif qui a étudié le projet de loi C-22. On peut y lire entre autres:

> La question subsiste de savoir si l'interdiction d'accorder des brevets sur les produits dans le domaine de la biotechnologie suffirait à encourager l'expansion de la recherche canadienne et des sociétés de fabrication telles que Cangene. De l'avis de celle-ci, bien que cette modification constituerait une énorme amélioration, à certains égards les licences obligatoires pourraient rester nécessaires parce que dans de nombreux cas il faut des brevets habilitants pour pouvoir commercialiser un produit. Un brevet est rarement isolé. Même si Cangene détenait un brevet pour produire une hormone de croissance humaine par son procédé spécial breveté, l'utilisation de certains aspects de ce procédé, ou même la conservation de cette hormone exigerait peut-être d'avoir recours à des brevets que n'appartiennent pas à cette société et qu'elle ne pourrait obtenir qu'avec une licence.

Je pourrais citer d'autres passages du mémoire de Cangene. Mais, de toute évidence, je n'en ai pas le temps.

Je voudrais faire consigner quelques-uns des points de vue que M. Eastman a exposés dans son rapport qui, prétend-on, a largement inspiré les auteurs de cette mesure législative, bien qu'on n'ait pas tenu compte de la plupart des recommandations qu'il y a formulées ou qu'on les aient rejetées. Je voudrais lire un extrait du chapitre qui figure à la page 366 de ce rapport et qui s'intitule: «Licences obligatoires et croissance de la production générique au Canada» où il dit ce qui suit:

> Le bilan de l'industrie pharmaceutique canadienne ne diffère pas sensiblement de celle d'autres pays industrialisés. Le Canada consacre très peu à la recherche et au développement, tout comme l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas.
>
> D'autres pays comme la France, l'Allemagne de l'Ouest, le Japon, la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis, consacrent par ailleurs des ressources importantes à la recherche et au développement. La structure de l'industrie a les mêmes caractéristiques partout dans le monde et, par conséquent, les stimulants auxquels elle est sensible, son comportement et son rendement sont les mêmes.

Je délaisse un moment les vues de M. Eastman, pour noter que la plupart des pays dont il parle, qui ne font pas plus que nous, n'ont pas les lois que nous avons. Leurs lois sont celles que nous avions avant 1969 et auxquelles nous allons revenir. Leur industrie ne réalise toujours pas beaucoup de recherches.

Je reviens aux vues de M. Eastman. Il déclare:

> La politique fédérale canadienne en matière de brevets est, au contraire, indirecte et cherche à influencer la performance de l'industrie en modifiant les facteurs de concurrence au niveau des fabricants . . . Même si le Canada est actuellement le seul pays industrialisé à avoir cette politique, cette politique n'est pas mauvaise pour autant. On peut en effet considérer qu'il s'agit d'un système de brevet qui accorde une protection socialement optimale dans l'industrie pharmaceutique, et qui pourrait bien inspirer d'autres pays.

Il ajoute:

> La nouvelle politique de licence obligatoire à l'importation a permis le développement vigoureux de notre secteur des produits génériques . . . Dans l'ensemble, l'octroi obligatoire de licences n'a pas altéré la santé économique des sociétés titulaires de brevets . . . Nous savons néanmoins que le secteur générique, de négligeable qu'il était en 1968, constituait environ 8 p. 100 des ventes en 1983 et qu'il employait environ 1 300 personnes en 1982.

M. Eastman conclut en ces termes:

> Il faut toutefois garder à l'esprit que le secteur générique a pris de l'importance dans l'industrie à cause de la rentabilité des licences obligatoires et que sans cette mesure, les entreprises n'auraient peut-être pas pu se tailler une part du marché une fois le brevet expiré.

Nous pouvons voir que, de l'avis de M. Eastman, les licences obligatoires sont la pierre angulaire de l'industrie des produits génériques et font partie de la politique «qui pourrait bien inspirer d'autres pays». L'adoption de l'amendement que je propose aujourd'hui renforcerait le régime de brevets des médicaments particulier au Canada pour les firmes en biotechnologie. Compte tenu de l'explosion quasiment incroyable de la nouvelle activité de recherche et de développement à l'étranger, les quelques entreprises qui sont établies ici ont besoin de toute l'aide que nous pouvons leur apporter. C'est pourquoi je propose cet amendement.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je veux parler de l'amendement proposé par mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Je veux lire l'amendement parce qu'il est important de comprendre que nous le proposons après avoir entendu des témoignages impressionnants.

Je pense que tous les membres du comité qui a étudié le projet de loi C-22 conviendront que l'un des exposés les plus impressionnants était celui de Cangene. Il était bref et les représentants de la compagnie ont répondu très franchement aux questions des députés des trois partis. Voici l'amendement:

—Le paragraphe 41.14(1) ne s'applique pas à une licence ou demande de licence au titre de l'article 41 lorsque le commissaire conclut que la licence obtenue ou recherchée est nécessaire pour l'emploi . . .

Je n'ai lu qu'une partie de l'amendement.

Il faut noter qu'en présentant son exposé, Cangene a parlé non seulement de l'industrie pharmaceutique mais aussi de l'industrie biotechnologique du Canada. Le comité a entendu d'autres témoins que les représentants de cette société. Le Conseil des sciences du Canada a comparu devant les députés qui étudiaient le projet de loi C-22 et ses représentants ont parlé de l'industrie biotechnologique du Canada et de son potentiel.

Si on se préoccupe du développement économique régional, il faut se rappeler que c'est le genre d'industrie dont l'économie de l'Ouest a beaucoup besoin. Je sais que vous avez à coeur les intérêts de cette région, monsieur le Président. Les gens de l'Alberta tentent de diversifier leur économie. La biotechnologie est un secteur de pointe dans lequel ils veulent se lancer, mais malheureusement ou heureusement, Cangene n'est pas située actuellement dans votre circonscription, monsieur le Président. Elle s'y installera peut-être un jour, sait-on jamais.

Je vais lire une partie de leur exposé même si mon collègue l'a peut-être déjà fait. Quand M. Garvin, vice-président à la recherche et au développement de Cangene, a comparu devant le comité, il a prononcé des paroles qu'il vaut la peine de répéter parce que les ministres et les députés se rendront rapidement compte de leur importance:

Vous proposez de modifier les règles du jeu alors que nous touchons au but.

C'est la pure vérité. Voilà une société canadienne, oeuvrant dans un secteur économique nouveau, et innovateur, l'industrie biotechnologique, qui se tire bien d'affaire dans le cadre de la Loi actuelle sur les brevets. Elle a passablement bien réussi, et elle compte faire des percées importantes dans ce domaine. Mais le gouvernement s'amène en lui disant: « Nous allons modifier les règles du jeu en ce qui concerne les sociétés canadiennes». M. Gavin poursuit ensuite en ces termes:

La technique Cangene, qui a déjà réussi pour un produit et qui réussirait probablement pour d'autres, deviendra totalement inutile. Elle ne servira à rien parce que vos amendements autoriseront l'émission de brevets pour les produits. Les protéines naturelles nécessaires à la santé deviendront la chasse gardée d'une seule et unique compagnie. La technique utilisée pour fabriquer cette protéine, la technique Cangene, n'aura plus aucune sorte d'importance.

Selon les nouvelles règles, celles que vous proposez dans ces amendements, la bataille pour l'obtention du marché se transportera devant les tribunaux comme aux Etats-Unis. Cela signifiera l'arrêt de mort pour Cangene et de tout espoir pour le Canada . . . car il sera impossible d'établir dans notre pays une industrie de la fabrication des produits pharmaceutiques à base de protéines. On devrait pourtant pouvoir, ensemble, rédiger un projet de loi séparant l'ivraie du bon grain.

● (1440)

Je reviens à ce que j'ai dit au début, à propos des piliers de l'industrie pharmaceutique canadienne et de l'amendement que mon collègue à ma gauche a proposé. Vous voyez tout de suite, monsieur, que les députés de l'opposition ne présentent pas d'amendement simplement pour le plaisir de s'entendre parler. Vous avez entendu le point de vue d'une entreprise légitimement établie au Canada, dans un secteur de pointe, dont les travailleurs et les travailleuses vont perdre pour ainsi dire leur emploi à cause des modifications prévues dans le projet de loi C-22. C'est pour éviter cette conséquence que mon collègue a fait sa proposition d'amendement.

Il ne s'agit pas, je le répète, de rebattre les oreilles des ministériels qui écoutent sans doute très attentivement nos propos, mais bien de les inciter à revoir leur position concernant la Loi sur les brevets et les piliers d'une industrie canadienne en développement. C'est de cela qu'il s'agit. J'espérais voir les ministériels saisir l'occasion qui leur était donnée de parler en faveur de la proposition et de son objet. Fidèles à eux-mêmes, monsieur le Président, ils ne l'ont pas fait.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la mation veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Conformément à l'article 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion nº 16 est différé.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est) propose:

Motion nº 17.

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 17 à 19, page 13, et en les remplaçant par ce qui suit:

«ment est tenu de fournir au conseil, tous les trois mois, aux conditions de forme ou autres prescrites, les renseignements identifiant le».

Motion nº 18.

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant la ligne 23, page 13, et en la remplaçant par ce qui suit:

«marché au Canada ou ailleurs si le titulaire dispose de ces der-».

Motion nº 30.

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en rattachant les lignes 12 et 13, page 17, et en les remplaçant par ce qui suit:

«de forme et autres prescrites, de fournir au conseil, tous les trois mois, les renseignement iden-».

Motion nº 39.

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en rattachant les lignes 15 et 16, page 23, et en les remplaçant par ce qui suit:

«ment sont tenus, tous les trois mois, aux conditions de forme ou autres prescrites, de fournir».

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) propose:

Motion nº 40.

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 24 à 27, page 23, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*c*) les dépenses de recherche et développement en matière de médicaments qu'ils ont supportées au Canada;

d) les dépenses de recherche et développement en matière de médicaments qu'ils entendent supporter jusqu'en 1990 et 1995, respectivement».

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall).

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, une précision, je vous prie. Nous débattons des motions nº 17, 18, 30, 39 et 40, n'est-ce pas?

Le président suppléant (M. Paproski): En effet.

M. Dingwall: Mais elles feront l'objet de votes distincts?

Le président suppléant (M. Paproski): Oui.

M. Dingwall: Je ne puis prendre la parole qu'une seule fois, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): C'est exact, malheureusement.

M. Dingwall: Je devrai donc mettre les bouchées doubles. Ces amendements portent essentiellement sur le fonctionnement du conseil d'examen du prix des médicaments prévu dans le projet de loi C-22. Selon les motions que j'ai proposées, et notamment la motion nº 17, l'industrie serait tenue de présenter des rapports trimestriellement au conseil au lieu de le faire à la discrétion de ce dernier. Il s'agit d'un renforcement significatif des pouvoirs de surveillance du conseil. La motion nº 18 autorise le conseil à recueillir à l'extérieur du Canada des renseignements sur le coût de fabrication des médicaments.

A mon avis, cet amendement est fort pertinent en matière de transfert de prix, une question que j'aborderai un peu plus loin, et il permettra au conseil de faire des enquêtes valables.

Nous avons contesté depuis le début la constitutionnalité du conseil d'examen du prix des médicaments tel qu'il est défini dans la mesure législative. Nous avons interrogé le ministre à ce sujet et nous lui avons soumis des arguments par écrit, mais il a refusé de s'y rendre. Cela dit, il me semble que des amendements de fond et des amendements corrélatifs visant le conseil s'imposent même si sa constitutionnalité est reconnue par la suite. Les tribunaux auront à trancher cette question à un moment donné. Notre parti s'inquiète du fait que des multinationales pourraient contester la constitutionnalité du conseil pour retarder ou autrement entraver ses délibérations et ses activités.

Cela dit, monsieur le Président, il est clair que si l'on doit avoir un conseil—ce qui, dans l'optique de mon parti, semble être tout à fait contraire aux principes des députés d'en face, et notamment du secrétaire parlementaire du vice-premier ministre (M. Lewis), qui préconisent un régime de marché-libre pour le Canada—je ne peux absolument pas comprendre pourquoi le gouvernement conservateur en exercice voudrait maintenant charger par règlement le conseil d'examen du prix des médicaments de surveiller les prix des produits pharmaceutiques au Canada et de faire rapport à ce sujet.

Cela me paraît contradictoire, car en 1983-1984 on préconisait le marché-libre, tout comme on a continué de le préconiser en 1984 et en 1985. Or voici qu'on préconise le contraire en 1986-1987. Je dis qu'il y a là contradiction. Si l'on doit mettre un tel conseil sur pied, si les tribunaux le jugent constitutionnel, il doit posséder suffisamment de pouvoirs pour réaliser les objectifs qui lui sont fixés.

Si l'exercice des pouvoirs du conseil doit se limiter aux frontières du Canada pour ce qui est de recueillir des données sur le coût de fabrication d'un nouveau médicament, cela l'empêchera à mon avis d'accomplir le travail pour lequel il a été créé à l'origine, à savoir se prononcer et faire rapport sur le coût de fabrication des médicaments.

On peut en effet retracer dans divers pays du monde l'origine de beaucoup de ces médicaments, quant aux ingrédients, à la technologie et aux ressources humaines entrant dans leur fabrication. Le Canada n'a aucune influence, aucune autorité pour dire aux multinationales exerçant leurs activités au Canada que nous aimerions qu'elle soumettent une déclaration vérifiée de leurs dépenses pour voir comment elles en sont arrivées aux chiffres qu'elles déclarent.

• (1450)

Pourquoi dis-je cela? Parce que l'on nous a dit au comité législatif que la mise au point d'un nouveau médicament au Canada pouvait coûter jusqu'à 150 millions. J'ai demandé à l'Association canadienne de l'industrie du médicament de nous fournir des renseignements sur la façon dont elle arrivait au prix de certains médicaments. On m'a garanti que je recevrais ces renseignements, mais je n'ai toujours rien.

Lorsque j'étais à Washington, j'ai rendu visite au président du sous-comité sur l'environnement et la santé qui effectuait une sorte d'enquête sur les politiques des sociétés pharmaceutiques aux États-Unis. Nous avons cru comprendre, d'après les renseignements qu'il avait, que le coût était de 50 millions. Le président d'une organisation pharmaceutique américaine a été questionné à ce sujet lors d'une conférence de presse, pendant une visite au Canada. Sauf erreur, il a parlé de dépenser de l'ordre de 50 millions pour produire un nouveau médicament.

Pour parvenir au coût réel de fabrication d'un nouveau médicament, le conseil doit avoir le pouvoir de citer des personnes à comparaître et d'exiger la production de renseignements, où qu'ils soient. Toutefois, telle que la mesure est actuellement rédigée, le conseil n'a pas le pouvoir ou la compétence pour demander ce genre de renseignements. Si les objectifs du gouvernement étaient nets et clairs, pourquoi voudrait-il camoufler le coût réel de développement et de fabrication de nouveaux médicaments?

Est-ce parce que les prix demandés pour certains médicaments représenteront des sommes considérables pour les personnes âgées, les malades et les quatre millions de Canadiens qui n'ont pas d'assurance-médicaments? S'ils connaissaient le prix réel d'après les renseignements fournis, les Canadiens comprendraient mieux pourquoi l'on demande un prix donné pour certains médicaments. Les sociétés auraient à mon sens intérêt à communiquer ces renseignements aux Canadiens et au conseil d'examen des prix, à moins qu'elles ne veuillent les cacher pour pouvoir gonfler leurs prix.

Nous n'essayons de pénaliser personne. Nous voulons nous assurer que les consommateurs canadiens seront traités avec justice dans l'établissement du prix des médicaments d'ordonnance au Canada. Grâce à ces amendements, le conseil aurait légalement le pouvoir d'obtenir ces informations.

Nous avons entendu plusieurs témoins parler de transfert des prix. C'est très grave. Les multinationales se contentent de transférer les prix d'un pays à l'autre. Si le conseil n'a pas le pouvoir d'obtenir ces informations, il ne pourra pas faire le travail que le ministre voulait qu'il fasse à l'origine.

J'espère bien que les députés apprécieront ces motions. Je n'ai pas parlé de certaines d'entre elles parce que le temps de parole est limité à 10 minutes à l'étape du rapport. Les amendements amélioreraient considérablement la loi à supposer qu'elle soit constitutionnelle.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je souhaite intervenir, afin de donner mon appui à la motion nº 40 inscrite en mon nom, qui se lit comme suit:

> *c*) les dépenses de recherche et développement en matière de médicaments qu'ils ont supportées au Canada; et . . .
>
> *d*) les dépenses de recherche et développement en matière de médicaments qu'ils entendent supporter jusqu'en 1990 et 1995, respectivement.

Les raisons pour lesquelles j'ai présenté cet amendement sont assez faciles à comprendre pour ceux qui veulent tenter de saisir les problèmes que pose le projet de loi C-22. Nous savons à quel point il est difficile de forcer les entreprises à respecter les engagements qu'elles ont pris envers des gouvernements, afin d'obtenir de l'aide. Ces difficultés, aussi vieilles que le Canadien Pacifique, remontent à plus de 100 ans, et la fermeture la fabrique de jouets Coleco à Montréal, après avoir reçu d'importantes subventions fédérales, est typique de ce qui se passe à cet égard.

Dans ce projet de loi, un article concernant la fabrication des médicaments et contenu dans la version présentée en juin dernier a été supprimé, parce que les sociétés multinationales ne veulent pas en fabriquer au Canada. Comme il ne pouvait plus parler de fabrication, l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) a décidé de mettre l'accent sur l'engagement des entreprises à accroître les travaux de recherche au Canada. Selon lui, l'un des objectifs du projet de loi C-22 est:

> De faire du secteur pharmaceutique canadien une industrie de classe mondiale, innovatrice, à la suite d'un accroissement sans précédent des investissements et des emplois dans le domaine de la recherche et du développement. Le rapport entre la recherche et les ventes doublera pour passer de moins de 5 p. 100 à 10 p. 100 d'ici à 1995, ce qui créera directement 3 000 emplois scientifiques ou reliés à la recherche et fera du Canada un chef de file dans le domaine pharmaceutique.

Toute personne curieuse sera tentée de se demander si on ne se fait pas encore tromper par ces promesses.

Après tout, après avoir mené des études approfondies dans le secteur pharmaceutique, M. Eastman en est venu, dans son rapport, à la conclusion suivante:

> La commission estime que le Canada n'est pas bien placé pour devenir un centre mondial important de recherche pharmaceutique ou de production d'ingrédients chimiques actifs.

La conclusion de M. Eastman ne devrait pas nous étonner. Les compagnies pharmaceutiques n'ont cessé de nous répéter que, pour mettre au point un nouveau médicament important, il fallait débourser de 50 millions à 100 millions de dollars. Il est certain qu'aucune compagnie ne le ferait au Canada à moins d'avoir la garantie que si elle brevetait et fabriquait son médicament, ce ne serait pas uniquement pour le Canada. Nous savons que les multinationales ne feront pas grand-chose à cet égard.

Néanmoins, l'avertissement de M. Eastman n'a pas arrêté le ministre. Ce dernier estime pouvoir déclarer que le Canada jouera le rôle de chef de file en se fondant sur les paroles suivantes:

> . . . des pourparlers intensifs que le gouvernement a eus avec le secteur dynamique de l'industrie pharmaceutique qui s'est engagé à faire des investissements importants . . . Plus précisément, l'industrie s'est engagée à investir directement dans la recherche et le développement, au Canada, un pourcentage de plus en plus important de son chiffre d'affaires.
>
> A la suite des changements apportés à la politique . . . l'industrie s'engage à porter le ratio de la recherche et du développement par rapport à son chiffre d'affaires de 4,9 p. 100 à 8 p. 100 d'ici à 1990 et à 10 p. 100 d'ici à 1995, autrement dit, à le doubler.

Ces engagements ne figurent pas dans le projet de loi. Rien dans cette mesure n'oblige une compagnie à tenir ses promesses, malgré les suggestions des députés de l'opposition et de nombreux groupes qui ont comparu devant le comité.

Comme ces engagements ne figurent pas dans le projet de loi, M. Eastman a dû demander au comité d'apporter un amendement afin que le Conseil d'examen du prix des médicaments puisse au moins indiquer le ratio de la recherche et du développement par rapport au chiffre d'affaires et que l'on sache quelles sont les compagnies qui atteignent leurs objectifs et celles qui ne le font pas.

Néanmoins les engagements des compagnies concernant la recherche et le développement dont le ministre parle si volontiers engendrent encore plus de scepticisme. Paul Gorecki, un économiste qui a fait partie de la commission Eastman, a déclaré ceci au comité:

> Il est malheureusement difficile d'évaluer ces promesses parce que nous n'avons aucunes données à ce sujet. En vertu de quelles hypothèses la recherche et le développement va-t-elle probablement s'intensifier? . . . Comme nous ne connaissons pas les réponses à ces questions et étant donné les conclusions de la commission qui ont déjà été mentionnées, on ne peut malheureusement que faire preuve d'un certain scepticisme quand on nous dit que la proportion de R & D va doubler d'ici à 1995.

• (1500)

Cet amendement essaie d'inciter les sociétés à respecter les échéances fixées, 1990 et 1995. Ce sont des objectifs très importants car si on les rate, la révision de la loi pourra être déclenchée par le Cabinet et par le Parlement.

Il y a encore eu des discussions au sujet de la définition exacte de la recherche et du développement et de ce que l'on entend au juste par les autres formes de recherche commerciale et clinique. Nous avons tenu de longues discussions sur la recherche au comité mais si nous avons exhorté le gouvernement, à l'instar de bien des témoins, à définir la recherche et le développement dans le projet de loi, nous avons été incapables de le convaincre; il a refusé de le faire.

Dans le communiqué de presse du ministre du mois de décembre, on retrouve 17 projets totalisant des dépenses de 770 millions de dollars. Une bonne partie de ces projets consistent toutefois en travaux d'agrandissements d'usines qui seraient de toute façon nécessaires pour desservir le marché canadien, qui double tous les cinq ans. La recherche dont le ministre a parlé est de la recherche clinique.

Je voudrais conclure en disant que nous ne devons pas oublier la promesse du premier ministre selon laquelle l'expansion des activités de recherche permettra de créer 3 000 emplois dans le domaine des sciences et de la recherche et de faire passer le Canada à l'avant-garde des principaux pays dans le secteur pharmaceutique. Il y a lieu d'être sceptique, tant au sujet du nombre d'emplois qui seront créés dans le secteur de la recherche scientifique que de la qualité de ces emplois. C'est le point sur lequel j'insiste et que je veux faire inclure dans le projet de loi pour que nous obtenions réellement les 3 000 emplois promis par le ministre.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions nos 17, 18, 30, 39 et 40 ont été regroupées aux fins du débat mais elles feront l'objet d'un vote distinct. Le vote porte donc sur la motion no 17 inscrite au nom du député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 11 de l'article 114 du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion no 18 inscrite au nom du député de Cape Breton—Richmond-Est. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 11 de l'article 114 du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion no 30 inscrite au nom du député de Cape Breton—Richmond-Est. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 11 de l'article 114 du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 39 au nom du député de Cape Breton—Richmond-Est. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 11 de l'article 114 du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

La question suivante porte sur la motion nº 40 inscrite au nom du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 11 de l'article 114 du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Nous allons maintenant débattre de la motion nº 19 qui fait l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

Brevets—Loi

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est) propose:

Motion nº 19

—Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant la ligne 41, page 13, et les lignes 1 à 5, page 14, et les remplaçant par ce qui suit:

«41.11 (1) à l'égard du brevet de cette invention ou à l'égard de tous autres brevets du titulaire relatifs à des inventions liées à d'autres médicaments accordés avant ou après le prise d'effet de la directive ou à l'égard de l'ensemble de ces brevets. Cependant, s'il n'estime pas utile»

—Monsieur le Président, je serai bref. Grâce à cet amendement, nous allons rétablir le projet de loi dans sa forme de juin 1986 pour ce qui concerne le pouvoir du conseil d'annuler les brevets détenus par un fabricant sanctionné par ce conseil. N'oublions pas que le gouvernement a essayé de présenter un projet de loi en juin 1986, mais qu'en raison d'un accroc de procédure il n'a pas pu le faire conformément aux exigences de la Chambre, et qu'ensuite, à l'automne 1986, un projet de loi quelque peu différent du projet original a été présenté.

Avec cet amendement, au lieu d'avoir le pouvoir d'annuler seulement un brevet, le conseil retrouverait les pouvoirs prévus dans le texte de 1986. Autrement dit, il aurait des pouvoirs considérablement accrus. Rien ne peut expliquer logiquement que le ministre ait retiré cet article du projet de loi, si ce n'est les pressions des fabricants de marque. Il est contraire au bon sens d'affaiblir ou de réduire les sanctions dont dispose un organisme de contrôle.

Le conseil dont j'ai parlé disposait, dans les amendements antérieurs au projet de loi C-22, de certains pouvoirs, dont l'un entre autres prévu à la rédaction de juin 1986 portait que, lorsqu'une société multinationale ou autre avait enfreint la loi proposée, il pouvait prendre certaines sanctions contre cette société. Il aurait pu, si la société en question avait divers brevets, lui retirer ces brevets.

Le texte qui est venu subséquemment à la rédaction de juin, celui qui a été présenté à la Chambre par le gouvernement conservateur, supprime ces sanctions. Il permet au conseil de retirer un unique brevet, mais non les autres. Le pouvoir que le conseil pouvait exercer lorsqu'il le jugeait nécessaire a été supprimé. A mon avis et de l'avis de mon parti, ce n'est pas cela qui va en accroître les fonctions ou les pouvoirs.

En créant ce conseil, nous faisons comme s'il avait pour but de faire comprendre aux sociétés que si elles violent la loi ou la réglementation des prix, il aura le pouvoir de leur retirer ces brevets, ce qui aurait amené les sociétés à réfléchir à deux fois. Leur comportement aurait été différent. Mais dans la rédaction actuelle, une société qui a dix brevets et qui filoute le public ne se fera retirer qu'un seul brevet parce que le conseil n'a pas d'autre pouvoir. Nous ne croyons pas que cela va en améliorer les pratiques administratives.

Travaux de la Chambre

• (1510)

J'imagine que les organismes de contrôle aiment disposer de diverses sanctions qu'ils puissent imposer. En limitant le conseil à un seul type de mesure, on lui enlève de son efficacité. En cas de violation il se pourrait qu'il n'y ait pas lieu de retirer le brevet en question, pour ne pas porter atteinte à la rentabilité de la société concernée. D'autre part, si une contravention était d'une telle gravité que l'unique sanction dont disposerait le conseil serait de retirer un seul brevet, il se trouverait encore une fois empêché de réaliser ses objectifs puisqu'il ne pourrait retirer plus d'un brevet, même si la gravité de l'infraction l'exigeait.

Il ne s'agit pas d'une simple question de politique partisane. C'est un point du droit administratif et de la pratique réglementaire que j'aurais cru admis par les députés d'en face et, en particulier, par le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Valcourt).

C'est là l'essence même de cet amendement. Toutefois, je tiens à répéter pour la gouverne de la présidence que nous croyons toujours que la constitutionnalité de ce conseil sera d'abord et avant tout contestée par les multinationales. Si les tribunaux en confirment la constitutionnalité, il conviendrait que le gouvernement approuve cet amendement. Sinon, il devrait peut-être accepter l'argument et renvoyer toute la question de la constitutionnalité de ce conseil à la Cour suprême pour qu'elle en décide.

Je ne tiens pas à m'étendre davantage sur la question de la constitutionnalité, car elle est visée par un certain nombre d'autres motions et je sais que vous voudrez entendre l'argumentation à ce sujet de tous les partis représentés à la Chambre.

Permettez-moi de conclure comme ceci. Le gouvernement se contredit encore et encore. Il a dit favoriser la libre entreprise et une réforme de la réglementation et la boucle est maintenant bouclée. Il se débarrasse de l'obligation des permis, qui est pour ainsi dire une activité de la libre entreprise. Le gouvernement y substitue une réglementation dont il disait ne pas vouloir. Il parle de libre entreprise et voilà qu'il intervient. J'estime que, dans sa forme actuelle, la loi ne sera pas efficace. Sans cet amendement, elle ne permettra pas d'imposer les sanctions pertinentes à ceux qui violent à la fois l'esprit et le principe des modifications apportées à la Loi sur les brevets.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES INITIATIVES PARLEMENTAIRES—L'ORDRE DE PRIORITÉ DES MOTIONS

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly), j'ai une déclaration à faire au sujet des affaires d'initiative parlementaire.

Le député de Fundy—Royal (M. Corbett) m'a prévenu par écrit qu'il ne pourra pas proposer sa motion à l'heure des initiatives parlementaires avant le 11 mai 1987.

J'ai aussi été prévenu par écrit par le député d'Edmonton-Ouest (M. Dorin) qu'il ne pourra pas proposer sa motion à l'heure des initiatives parlementaires avant le 7 mai 1987.

Il n'a pas été possible de convenir d'un échange de positions dans l'ordre de priorité, comme le prévoit l'ordre spécial adopté par la Chambre le 20 février 1987.

Je demande donc aux greffiers de placer ces deux mesures à la fin de la liste de priorité.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 19 de M. Dingwall (p. 5643).

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, la motion nº 19 que nous appuyons est presque identique à la motion nº 20 que propose le NPD. Elle vise à renverser un changement des conservateurs qui rend pis un mauvais projet de loi. La première fois que le gouvernement a tenté de le présenter, en juin, ce projet de loi archimauvais prévoyait certaines sanctions contre les fabricants de médicaments qui demandaient trop cher. La disposition prévoyant la pénalité était formulée de sorte que le breveté perdait tous ses autres brevets pour des inventions liées à des médicaments. Dans le texte de novembre, il n'était plus question que d'un seul médicament. En d'autres mots, plutôt que de perdre tous ses brevets, une entreprise n'en perdrait qu'un seul, celui se rapportant à un autre médicament.

Cette modification réflète l'influence des fabricants américains de médicaments sur le gouvernement du Canada. Elle illustre très clairement le pouvoir de M. C. Joe Stettler, lobbyiste bien rémunéré et très écouté qui est au service du lobby de l'association américaine des fabricants de produits pharmaceutiques à Washington. Le fait que le ministre ait affirmé ne jamais avoir rencontré ce lobbyiste est secondaire parce que cette association a d'excellents contacts ici au Canada. Elle emploie ses propres lobbyistes qui ont transmis très efficacement leur message au ministre.

Dans une interview qu'il accordait au réseau anglais de Radio-Canada avant le dépôt du projet de loi, M. Stettler ne s'est pas fait prier pour apprendre au public canadien que des modifications avaient été apportées au projet de loi conformément à ses désirs. Il déclarait notamment:

Certaines pénalités prévues contre les entreprises qui pratiqueraient des prix excessifs étaient plutôt sévères, et elles ont été allégées.

L'amendement proposé vise à rétablir le texte original de juin. Nous aimerions que le projet de loi ne soit pas pire qu'il ne l'était à l'origine. Nous voulons un projet de loi qui n'a pas été manipulé pour servir les intérêts de l'association des fabricants de médicaments des États-Unis, ce qui le rend encore plus odieux pour la population canadienne.

Les entreprises américaines peuvent maintenant compter sur un projet de loi qui leur donne pleine satisfaction, ce qui n'est pas du tout le cas de la population canadienne, bien au contraire. Il ne lui assure aucune protection. Il aura pour effet de faire monter le prix des médicaments et d'accroître les frais des régimes provincaux d'assurance-médicaments. Il nous donne un exemple patent de la soumission du gouvernement canadien à la volonté du gouvernement des États-Unis.

Le fait que l'industrie pharmaceutique canadienne appartient dans une très forte proportion à des étrangers est pour nous un grave sujet de préoccupation. En 1981, sur les 21 sociétés faisant les plus gros chiffres d'affaire, aucune n'était canadienne. Des sociétés étrangères contrôlaient environ 92 p. 100 de l'industrie en 1972. Les sociétés nationales n'approvisionnaient que 15 p. 100 du marché pharmaceutique canadien en 1975, ce qui nous plaçait après des pays comme le Mexique, l'Iran, l'Inde et les Philippines. Cette information est tirée du livre de Joel Lexchin *The Real Pushers*.

• (1520)

Entre 1968 et 1979, la tranche du marché canadien desservie par des importations provenant de sociétés mères ou d'autres filiales à l'étranger a augmenté de 13,9 à 26,3 p. 100 alors que la tranche du marché desservie par les succursales canadiennes a diminué. Même à la fin des années 60, la fabrication de médicaments au Canada était minime. Quatre-vingt-cinq p. 100 de toute la fabrication se limitait à présenter les produits importés dans leur posologie finale. Autrement dit, nous nous contentions d'emballer la matière première fabriquée à l'étranger. C'était le genre de fabrication que nous avions à la fin des années 60. C'était inadmissible.

En outre, nous devons nous rendre compte des restrictions extrêmes qui sont imposées aux filiales canadiennes en ce qui concerne l'exportation à l'étranger. Le Canada veut être un pays exportateur. Nous ne voulons pas exporter que du bois et des grains parce que nous avons de grandes difficultés avec le prix des produits agricoles. Actuellement, les succursales canadiennes de produits pharmaceutiques ne peuvent pas exporter parce qu'elles sont sous le contrôle de sociétés étrangères. Lexchin déclare:

La capacité des succursales canadiennes à exporter des médicaments est également limitée par le contrôle des sociétés étrangères. Étant donné que la plupart des brevets de médicaments sont détenus par des sociétés étrangères, les filiales des maisons mères détentrices des brevets contrôlent le marché qui relève de leur compétence. L'exportation doit être limitée aux régions du monde qui ne sont pas régies par des brevets, les régions qui ne présentent aucun potentiel du point de vue commercial. Comme l'a déclaré le représentant d'une filiale canadienne d'une société américaine: «Nous avons tant d'usines dans le monde entier que je ne sais pas où nous pourrions bien exporter.»

Cela a permis au ministère de l'Industrie et du Commerce de découvrir que les filiales canadiennes ne sont pas habituellement «encouragées ni autorisées par la maison mère à prendre la responsabilité d'exporter leurs produits». Le secteur pharmaceutique est dominé par des sociétés étrangères qui ont dicté au gouvernement du Canada les changements à apporter à la loi qui *a priori* n'était pas satisfaisante et qui nuisait à la population.

J'exhorte le gouvernement a acquiescer à cet amendement qui rétablit le libellé original de l'article en question, et cela afin de nous éviter une mesure législative aggravée par l'intervention de l'association américaine des fabriquants de produits pharmaceutiques. J'espère que tous les députés tiendront compte des conséquences de ce projet de loi et qu'ils voteront en faveur de cet amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 19 présentée par le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall). Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114 (11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Les motions nos 21, 22, 23, 24, 25 et 31 ont été regroupées aux fins du débat. Les motions nos 21, 22 et 31 feront l'objet d'un vote distinct. L'adoption de la motion nº 23 entraînera d'office l'adoption des motions nos 24 et 25. Le rejet de la motion nº 23 nécessitera la tenue d'un vote distinct sur les motions nos 24 et 25.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est) propose:

Motion nº 21.

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 5 à 12, page 14, et en les remplaçant par ce qui suit: «l'autre.»

Motion nº 22.

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 25 et 26, page 14, et en les remplaçant par ce qui suit:

«le conseil est tenu de tenir compte des fac-.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) propose:

Brevets—Loi

Motion nº 23.

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 30 à 32, page 14, et les lignes 1 à 18, page 15 et en les remplaçant par ce qui suit:

«*a*) les coûts de réalisation et de mise en marché du médicament;

b) le «prix de vente dans l'industrie» publié par Statistique Canada en vertu de la *Loi sur la statistique*.»

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est) propose:

Motion nº 24.

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15 en retranchant les lignes 8 à 18, page 15, et en les remplaçant par ce qui suit:

«de la *Loi sur la statistique*;

e) les coûts directs de réalisation et de mise en marché du médicament;

f) tels autres facteurs qu'il estime pertinents ou qui peuvent être prescrits.»

Motion nº 25.

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 12 et 13, page 15, et en les remplaçant par ce qui suit:

«marché canadien est excessif, il doit tenir».

Motion nº 31.

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 36 à 40, page 17, et les lignes 1 à 3, page 18, et en les remplaçant par ce qui suit:

«médicament.»

—Monsieur le Président, ces motions portent surtout sur la question que j'ai déjà soulevée de la constitutionnalité du Conseil d'examen du prix des médicaments. Le projet de loi C-22 établit un Conseil d'examen du prix des médicaments qui a pour mandat d'empêcher le prix des médicaments d'augmenter. Le gouvernement et surtout le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) ont beaucoup insisté sur l'efficacité de ce conseil. Puisque c'est le seul mécanisme prévu dans la loi pour contrôler les futures augmentations du prix des médicaments, il est important à mon avis d'en examiner très attentivement la validité.

Les pouvoirs confiés au conseil se trouvent au paragraphe 41.15(2) du projet de loi C-22 dont voici le texte:

Le conseil peut annuler la protection du brevet (la période d'exclusivité) d'un médicament dont le prix est excessif ainsi que d'un autre médicament breveté de ce titulaire de brevet; ou

Le conseil peut réduire le prix d'un médicament dont le prix est excessif jusqu'à ce que son prix de vente maximum ne soit pas excessif.

Les pouvoirs exposés dans ce paragraphe comportent de sérieuses lacunes, à mon avis. Je tiens à expliquer publiquement à la Chambre pourquoi je les trouve contestables.

D'une part, on accorde au conseil le même pouvoir de révoquer le brevet d'un médicament que celui qu'exerce le commissaire aux brevets sur d'autres types d'inventions brevetées quand l'exploitation de ces brevets a prêt à des abus.

Mais il se trouve, malheureusement, que les autres pouvoirs du conseil de révoquer un brevet sur un autre médicament du breveté ne sont pas accordés au commissaire sur d'autres inventions brevetées d'un même titulaire. Cette disposition est donc discriminatoire puisqu'elle prévoit deux poids deux mesures pour les détenteurs de brevets pharmaceutiques et les titulaires de brevets concernant d'autres produits ou d'autres techniques.

Un tel état de chose pourrait fort bien contrevenir à l'article 15 de la Charte qui garantit également, sans discrimination, la protection et les avantages prévus dans la loi. Et on pourrait même soutenir que les sanctions prévues constituent un traitement ou une punition cruelle et inhabituelle contrairement à l'article 12 de la Charte.

Quand au deuxième pouvoir conféré au conseil, celui de fixer le prix de vente d'un médicament, il soulève également une question consitutionnelle fondamentale. En effet, aux termes du paragraphe 92(13) de la Loi constitutionnelle de 1982, les provinces ont compétence exclusive dans le domaine de la propriété et des droits civils. Il se trouve que la propriété et les droits civils embrassent tout l'éventail des droits juridiques entre personnes dont le droit de la propriété, des successions, de la famille, des actes délictuels et des contrats.

• (1530)

J'ai fait remarquer, tout à l'heure, que, dès qu'une compagnie sera rappelée à l'ordre, que le conseil tentera d'exercer ses pouvoirs, elle s'empressera d'en contester la constitutionnalité. C'est toute l'efficacité de ce conseil qui sera remise en question. Il faudra une éternité pour trancher cette question. La cause traînera indéfiniment, et la situation dénoncée perdurera.

Le prix de vente des marchandises se décide entre deux personnes. Ces transactions sont régies par le droit privé contrairement aux relations entre une personne et une institution gouvernementale. Il saute donc aux yeux que ces dispositions relèvent des provinces.

Je peux garantir à la Chambre que les multinationales, si des sanctions leur sont imposées par le conseil, en appelleront sans tarder à la Cour fédérale pour contester la compétence et l'autorité du conseil.

La compétence provinciale en matière du contrôle des prix a été contestée à propos des mesures anti-inflation et l'affaire a été renvoyée à la Cour suprême où elle a été réglée en 1976.

La Loi anti-inflation de 1975, sur laquelle on se fondait, créait un progamme de contrôle des prix et des salaires administré par un tribunal fédéral. La loi était temporaire et cessait automatiquement d'avoir effet à la fin de 1978.

La Cour suprême du Canada, dans une décision à la majorité de 7 contre 2, a décidé que la loi était valide, car elle était prise en application des pouvoirs d'urgence résiduels du gouvernement fédéral. Il n'y avait aucun doute que la loi constituait une intrusion dans un champ de compétence provinciale, à savoir les droits à la propriété et les droits civils. Cette intrusion a été justifiée par le juge en chef Laskin qui la considérait comme une base rationnelle, temporairement nécessaire, pour répondre à une situation de crise économique mettant en danger le bien-être de l'ensemble du Canada et exigeant une intervention radicale du Parlement dans l'intérêt de la nation.

Il est certain que ce que disait le juge en chef, Bora Laskin, dans le jugement de la Cour suprême, ne s'applique pas à la situation du conseil d'examen du prix des médicaments.

C'est un sujet de compétence provinciale. Il ne s'agit pas d'une situation d'urgence. Son mandat ne se termine pas dans 16 ou 20 mois, mais est de durée indéterminée.

Les tribunaux peuvent se baser sur cela pour rejeter la constitutionnalité de ce conseil d'examen, ce qui permettra aux sociétés multinationales qui violent l'esprit et la lettre du projet de loi C-22 de s'en sortir sans problème, car le gouvernement refuse de reconnaître son erreur.

Je sais que nos vis-à-vis sont d'accord. Je sais que la majorité des députés veulent m'appuyer au sujet de cet amendement, mais nous n'ignorons pas que le ministre de la Consommation et des Corporations, le vice-premier ministre (M. Mazankowski), et bien entendu, «Gucci-Gucci», le premier ministre (M. Mulroney), ont promis aux États-Unis que ce projet de loi serait adopté, afin de favoriser les négociations sur le libre-échange.

M. Orlikow: Monsieur le Président, si elle est adoptée, ma motion nº 23 rendra les dispositions concernant le contrôle des prix plus strictes. Le gouvernement ne cesse de prétendre que le contrôle des prix signifie que tous les prix des médicaments augmenteront au rythme de l'inflation. Cependant, le gouvernement du Manitoba et d'autres ont signalé que les critères actuels justifieraient n'importe quelles augmentations, dont certaines pouvant aller jusqu'à 140 p. 100. A la suite de cet amendement, les critères seraient plus stricts, car on se baserait sur l'indice des prix de vente dans l'industrie, et non sur l'indice des prix à la consommation, qui est l'indice, au détail pour des augmentations des coûts au gros. Étant donné que le gouvernement prétend qu'on ne permet que des augmentations équivalentes à l'inflation, il devrait alors accepter cet amendement.

J'ai déjà cité des témoignages donnés la semaine dernière devant un sous-comité de la Chambre des représentants des États-Unis examinant toute cette question. On a précisé qu'au cours des six dernières années, le prix des médicaments d'ordonnance aux États-Unis avait augmenté de plus de 79 p. 100, ce qui est bien supérieur à l'augmentation du coût de la vie dans ce pays. La même chose se produira au Canada.

J'ai également signalé plus tôt qu'au cours des prochaines semaines, toute une série de nouveaux médicaments d'ordonnance seront mis sur le marché. Certains seront le résultat de nouveaux procédés qui nous permettront d'obtenir de meilleurs médicaments, mais d'autres ne seront que des modifications des médicaments actuels permettant aux entreprises concernées d'exiger des prix supérieurs. Malgré tous les arguments que nous entendons, le gouvernement s'est servi de ses pouvoirs, pour forcer l'adoption de ce projet de loi à toutes les étapes. Il a procédé ainsi surtout parce qu'il sait fort bien à quel point ce projet de loi est contesté.

Permettez-moi de vous faire part brièvement, une fois de plus, de quelques-unes des objections et des critiques formulées à l'endroit du projet de loi.

M. Lewis: Je sais. La Conférence des évêques catholiques, les sociétés qui copient les autres.

M. Orlikow: Si le secrétaire parlementaire souhaite intervenir, au lieu de crier de son siège, il devrait se lever. Je sais qu'alors, il démontrerait son ignorance et ses préjugés.

Permettez-moi de prendre un instant, pour quelques éditoriaux de journaux d'un bout à l'autre du pays qui s'opposent à la mesure proposée par le gouvernement. Dans son numéro du 13 avril, le *Star* de Toronto . . .

M. Lewis: Il y a des journaux plus indépendants.

M. Orlikow: . . . a publié un éditorial intitulé: «Le projet de loi sur les médicaments, une pilule dure à avaler». Voici ce qu'on y dit:

> Les députés de l'opposition—tant libéraux que néo-démocrates—luttent à juste titre contre ce projet de loi, et ils prétendent avec raison que son adoption entraînera inévitablement une hausse du prix des médicaments d'ordonnance.

Voici la conclusion de cet éditorial:

> Lorsque le projet de loi deviendra loi, combien faudra-t-il de temps pour que le Canada redevienne le pays du monde où les médicaments sont les plus coûteux? Et qui donnera l'alerte lorsque les multinationales pharmaceutiques ne tiendront pas leurs belles promesses et continueront à faire la recherche et le développement aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Europe, là où se trouve leur siège social? Un conseil d'examen du prix émasculé? Un gouvernement fédéral sans envergure?

Voyons un éditorial du *Citizen* d'Ottawa.

Une voix: Écoutons celui de Keith Spicer.

M. Orlikow: Voici le titre d'un éditorial paru ce mois-ci: «Un mauvais marché sur les médicaments se concrétise». Voici ce qu'il dit:

> Le projet de loi présente des lacunes et il repose sur de fausses hypothèses.

Voici la suite:

> . . . les bénéfices des sociétés n'ont pas beaucoup souffert de la concurrence des médicaments génériques.
>
> Le plus difficile à croire, c'est que d'après M. Andre la hausse du prix des médicaments va permettre de faire plus de recherche au Canada.
>
> Le système actuel a fait ses preuves . . . L'opposition a eu raison de faire de l'obstruction. Le projet de loi est un mauvais remède.

Si les ministériels ne veulent pas écouter les éditoriaux, je vais citer une lettre envoyée au ministre par le président de *Keystone Agricultural Producers*, organisme du Manitoba qui englobe tous les groupes de denrées agricoles. Le président des *Keystone Agriculture Producers*, Jack Penner, est un excellent ami du ministre d'État à la Commission canadienne du blé (M. Mayer). On m'a dit qu'il a travaillé pour le ministre et l'a appuyé. Permettez-moi de citer ce que M. Penner a déclaré au nom des *Keystone Agricultural Producers*, dans une lettre au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre):

> Les modifications présentées inquiètent les KAP à un double titre. Tout d'abord et surtout, les membres de KAP partagent les inquiétudes de ceux qui croient que le prolongement du brevet va, en limitant la capacité des fabricants de médicaments de produire des copies génériques en payant des redevances, va faire monter à des niveaux indus le prix à la consommation des produits pharmaceutiques. Les agriculteurs et leur famille font évidemment partie du grand public consommateur, et sont donc exposés à être lourdement touchés en pareil cas.

• (1540)

Ensuite, il apporte un argument très important auquel nous devrions réfléchir, étant donné surtout le débat que nous venons d'avoir ces derniers jours sur la situation désespérée des agriculteurs de l'Ouest. La lettre dit ensuite:

> Deuxièmement, comme de nombreux laboratoires pharmaceutiques qui fabriquent des médicaments fabriquent également les produits chimiques utilisés par les agriculteurs pour produire des aliments, nous croyons que toutes les mesures prises à l'égard des médicaments peuvent avoir d'importantes répercussions sur la production et le prix des pesticides.

Nous avons passé plusieurs jours, cette semaine, à parler de la réduction de 19 p. 100 du prix initial payé aux producteurs de céréales. Nous avons passé des jours à parler de la levée du moratoire sur les prêts de la Société du crédit agricole. Aujourd'hui, on a parlé de la hausse du coût du transport que les producteurs de grains devront absorber, et voilà un autre exemple . . .

M. McDermid: Vous avez également entendu parler des 64 millions supplémentaires que le gouvernement a accordés aux cultivateurs. Ne l'oubliez pas. Vous devez présenter les deux côtés de la médaille.

M. Orlikow: Il reste encore 18 minutes, monsieur le Président, et si le député d'Ontario veut prendre la parole, je l'invite à le faire, car chaque fois qu'il ouvre la bouche, il manifeste son ignorance, ses préjugés et son désintérêt pour les Canadiens de l'Ouest et surtout pour les cultivateurs dont les difficultés sont bien réelles.

Je dis au député et aux autres ministériels que, au lieu de céder aux pressions des compagnies pharmaceutiques et des multinationales dont les profits sont aussi élevés ou plus élevés que ceux de tout autre secteur, et de leur accorder tout ce qu'elles demandent, le gouvernement devrait se rendre aux appels des centaines d'organismes religieux, communautaires, ouvriers, de consommateurs et d'agriculteurs qui l'exhortent tous à retirer ce projet de loi et à maintenir en vigueur la loi actuelle.

Le ministre nous demande d'examiner les sondages. Tous les sondages d'opinion publique, sauf celui complètement faussé que l'Association de l'industrie du médicament a commandé et dont elle a rédigé la question, ont révélé que le public était contre ce projet de loi, et quand il aura la chance de se prononcer, aux prochaines élections, il laissera savoir au gouvernement ce qu'il pense vraiment.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 15 h 45, conformément à l'ordre adopté le mercredi 15 avril 1987 aux termes de l'article 117 du Règlement, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix immédiatement toutes les questions nécessaires pour disposer de l'étape du rapport du projet de loi C-22.

Le vote porte maintenant sur la motion nº 21 inscrite au nom du député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall).

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 22 inscrite au nom du député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall).

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 23 inscrite au nom du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Un vote positif permet de disposer des motions nos 24 et 25.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit est différé.

Nous ne procéderons pas au vote sur les motions nos 24 et 25 avant de connaître le résultat du vote de lundi sur la motion no 23.

Le vote suivant porte sur la motion no 31 inscrite au nom du député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall).

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit est différé.

Les motions nos 26, 27, 28, 33, 34, 41 et 42 ont été regroupées aux fins du débat. Le vote sur la motion nos 26 s'applique aussi à la motion no 27. Les motions nos 28, 33, 34, 41 et 42 feront l'objet de votes distincts. Le vote porte donc sur la motion no 26:

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est) propose:

Motion no 26

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant la ligne 29, page 15, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(8) Le conseil avise le public, de la façon prescrite par règlement, le ministre de la».

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit est différé.

Le vote suivant porte sur la motion no 27:

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est) propose:

Motion no 27

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant la ligne 35, page 15, et en la remplaçant par ce qui suit:

«donne au public et à ce ministre la possibilité de présenter leurs».

Le président suppléant (M. Paproski): Nous ne pouvons rien faire de la motion no 27 avant de disposer de la motion no 26 lundi.

Le vote suivant porte donc sur la motion no 28:

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est) propose:

Motion no 28

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant la ligne 1, page 16, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(9) Le commissaire publie la directive sans délai et il notifie en même temps».

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 33:

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) propose:

Motion nº 33

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant la ligne 21, page 19, et en la remplaçant par ce qui suit:

«un préjudice réel et sérieux; dans ce dernier cas, la partie de l'audience où il est question de ces renseignements doit être considérée par le conseil ou le commissaire comme privée, mais l'audience reprend ensuite en public.»

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit est différé.

• (1550)

Le vote suivant porte sur la motion nº 34.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est) propose:

Motion nº 34.

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en ajoutant à la suite de la ligne 7, page 20, ce qui suit:

«(4) Nonobstant le paragraphe (1), toutes les décisions du conseil doivent être rendue publiques, sans délai, de la manière prescrite par règlement.»

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 41.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est) propose:

Motion nº 41.

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 3 à 6, page 24, et en les remplaçant par ce qui suit:

«sont publics sauf si le conseil ou le commissaire est convaincu, à la suite d'observations faites par la personne qui les a fournis, que la communication des renseignements causerait directement un préjudice réel et sérieux à cette personne.»

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 42.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est) propose:

Motion nº 42.

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant la ligne 30, page 24, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(5) Le rapport est établi de».

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 32.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est) propose:

Motion nº 32.

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 6 à 9, page 18, et en les remplaçant par ce qui suit:

«vente dans le mois suivant sa prise.»

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 35.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est) propose:

Motion nº 35.

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 13 et 14, page 20, et en les remplaçant par ce qui suit:

«composé de 5 conseillers nommés par le gouverneur en conseil.

(2) Le quorum du conseil est constitué par le majorité des conseillers.»

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 36.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est) propose:

Motion nº 36.

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, enretranchant les lignes 18 à 21, page 21.—

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 37.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est) propose:

Motion nº 37.

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 5 et 6, page 23, et en les remplaçant par ce qui suit:

«cation des articles 41.15 ou 41.16 et il doit être établi de façon qu'il soit possible.»

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 43.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) propose:

Motion nº 43

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 5 à 8, page 25, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(7) Le gouverneur en conseil définit, par règlement, pour l'application du présent article, l'expression «recherche et développement», dans laquelle doivent être prises en compte

a) toutes les dépenses faites au titre des prescriptions relatives à la délivrance d'un avis de conformité pour les première et deuxième phases des épreuves cliniques;

b) toutes les dépenses faites pour les travaux de laboratoire et autres travaux préalables à la recherche clinique conduisant à la délivrance d'un avis de conformité;

mais dans laquelle ne sont pas prises en compte

c) les dépenses faites au titre des prescriptions relatives à la délivrance d'un avis de conformité pour la troisième phase des épreuves cliniques;

d) les dépenses liées à la mise en marché du médicament, y compris les mesures directes ou indirectes de mise en marché prises par les brevetés.»

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 44.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est) propose:

Motion nº 44.

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 9 à 11, page 25, et en les remplaçant par ce qui suit:

«41.26 (1) Le gouverneur en conseil peut, par décret, au plus tard à l'expiration d'un délai de quatre ans à partir de l'entrée en vigueur de l'article 41.11, pren-».

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 45.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) propose:

Motion nº 45.

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 12 et 13, page 25, et en les remplaçant par ce qui suit:

«dre, s'il l'estime d'intérêt public, et prend, si le rapport entre les ventes et les dépenses de recherche et développement des brevetés n'atteint pas 8 p. 100 en 1990 et 10 p. 1000 en 1995, l'une des mesures suivantes.»

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 46.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est) propose:

Motion nº 46.

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant la ligne 32, page 25, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(3) Quatre ans révolus après l'entrée en».

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 47.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est) propose:

Motion nº 47.

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 33, en retranchant les lignes 3 à 14, page 35, et en les remplaçant par ce qui suit:

«31. Le présent projet de loi entre en vigueur à la date fixée par proclamation; cette date ne peut cependant être antérieure au 1er janvier 1991.»

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit est différé.

La Chambre aurait normalement procédé maintenant aux votes inscrits reportés à l'étape du rapport. Toutefois, en conformité des dispositions du paragraphe 13(5) du Règlement, les votes inscrits sont reportés à lundi prochain 4 mai 1987, à 18 heures.

Dirons-nous qu'il est 16 heures?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 16 heures, la Chambre passera maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LA VIOLENCE ET LE TERRORISME

LE SOUVENIR DES VICTIMES INNOCENTES

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de désigner la période du 19 au 24 avril de chaque année, période du souvenir, au Canada, des victimes civiles innocentes d'actes de violence et de terrorisme.

—Monsieur le Président, la motion M-41 paraît bien simple, mais elle mérite l'appui unanime de la Chambre, car elle vise plusieurs objectifs.

Chaque année, le Parlement devrait centrer son attention sur les victimes des persécutions fondées sur la race, la religion, l'origine nationale ou l'affiliation politique, ainsi que les victimes du terrorisme afin de mobiliser l'opinion publique pour protéger les victimes éventuelles. C'est d'autant plus important de nos jours qu'à la suite de demandes frauduleuses de statut de réfugié, les Canadiens critiquent l'admission de réfugiés. Nous devons profiter de chaque occasion pour souligner les cas de persécutions véritables qui justifient l'octroi du statut de réfugié.

Violence et terrorisme

Bien sûr, nous pourrions désigner n'importe quelle période de l'année pour nous pencher sur les atteintes contre les droits de la personne. La motion que j'ai inscrite au *Feuilleton* suggère de choisir la période du 19 au 24 avril. J'ai choisi ces dates, qui correspondent à la troisième semaine d'avril, en raison d'événements historiques survenus au cours de ce siècle. A mon avis, le jour national du souvenir que nous désignerons pour honorer la mémoire des victimes de la cruauté humaine prendra toute son importance historique si nous le relions directement aux atrocités commises dans un passé récent.

• (1600)

Au cours de la Première Guerre mondiale, entre la moitié et les deux tiers de la population arménienne est morte à la suite des mesures de répression prises dans l'empire ottoman à compter de l'arrestation des dirigeants de la communauté arménienne, le 24 avril 1915. Dans la région qui forme maintenant le nord-est de la Turquie et l'Arménie soviétique, les Arméniens ont opposé une résistance pour protester contre ces arrestations. Leur résistance a été rapidement écrasée et de nombreuses mesures de représailles ont été prises contre la communauté arménienne. Néanmoins, les représailles ne se sont pas arrêtées là. Des Arméniens ont d'abord été enfermés dans des camps de concentration, puis on les a obligés à s'installer ailleurs. Des centaines de milliers d'entre eux sont morts victimes de la famine, des attaques de la population civile ou des gardes du gouvernement. Les Arméniens représentent la seule race à avoir subi des pertes aussi massives pendant la Première Guerre mondiale. En fait, dix ans plus tard, on a commencé à employer le terme génocide pour décrire l'élimination systématique d'un peuple, et cela à la suite de la tragédie dont les Arméniens ont été victimes au cours de la Première Guerre mondiale.

Il faut bien se dire que, même s'il s'agit-là du premier génocide important du XXe siècle, il y avait malheureusement déjà eu des massacres d'origine raciale avant cela, et il y en a eu d'autres par la suite. Peu après la Première Guerre mondiale, Staline a affamé délibérément des millions d'Ukrainiens. Avant la Première Guerre mondiale, lorsque la guerre dite des Balkan a entraîné la rupture de l'empire ottoman, il y a eu de nombreux cas de villages entiers massacrés de la façon la plus horrible, y compris de nombreux villages turcs. Nous devons évidemment condamner aussi ces massacres d'origine raciale.

Pendant la Première Guerre mondiale, des centaines de milliers de Turcs sont morts à la suite de la famine et de la guerre. Cependant, ce qui distingue la tragédie arménienne de toutes les autres survenues lors de la Première Guerre mondiale est que la grande majorité des civils sont morts alors que cette ethnie avait été rassemblée en vue d'un déplacement par les autorités gouvernementales de l'empire ottoman et jouissait de la protection particulière du gouvernement. Cela, il ne faudrait pas l'oublier.

La seconde date qui figure dans la motion, soit celle du 19 avril, a été choisie parce que c'est le 19 avril 1943 qu'a débuté le soulèvement du ghetto de Varsovie. Grâce aux travaux d'Elie Wiesel, lauréat du prix Nobel de la paix, nous possédons maintenant chaque année une date pour évoquer l'holocauste, bien que les Juifs de partout dans le monde le font fréquemment le 27e jour de Nisan, la date équivalente du calendrier juif. Nous savons tous que des millions de civils innocents, des Juifs pour la plupart, sont morts dans les camps de concentration nazis dans le cadre de la campagne la plus systématique et la plus barbare d'extermination raciale dont le monde ait été témoin. Dans le cadre de l'holocauste, les populations juives d'Europe ont été proportionnellement plus éprouvées que toute autre population lors de la Seconde Guerre mondiale.

Il convient donc pour rappeler les violations des droits des populations civiles de choisir des dates qui évoquent le mieux les événements les plus tragiques de la dernière guerre mondiale.

Par ailleurs, ces deux événements sont liés d'une façon bizarre. Interrogé au sujet de ses projets concernant les Juifs, Adolf Hitler aurait déclaré: «Qui donc maintenant se souvient des Arméniens?» Voilà pourquoi les populations arméniennes et juives cherchent de temps à autre à signaler le fait que l'absence de réaction de la collectivité mondiale devant l'assassinat des Arméniens lors de la Première Guerre mondiale a servi d'encouragement à Adolf Hitler lors de la Seconde Guerre mondiale. Certains historiens prétendent que ces propos imputés à Hitler seraient apocryphes. Qu'ils le soient ou non, le fait est que la communauté mondiale avait en grande partie oublié les leçons de la Première Guerre mondiale et qu'Hitler a pu facilement mettre en oeuvre d'une façon systématique ses projets d'extermination des Juifs.

Après la Seconde Guerre mondiale, on a réagi à la liquidation en masse de civils pour des motifs raciaux en prenant des mesures pour définir le génocide et les crimes de guerre d'une part et pour garantir à l'avenir l'asile aux réfugiés authentiques obligés de fuir pour sauver leur vie en créant le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés et en ratifiant la Convention de Genève sur les réfugiés.

Cependant, au cours des deux dernières décennies, nous avons assisté à nouveau à l'escalade de la persécution et du terrorisme fondés sur la race, la religion, l'origine nationale ou les opinions politiques, dont ont notamment été victimes les Bahai en Iran, les Indiens Miskito au Nicaragua et au Guatemala et les partisans du président Allende au Chili. Le régime Pol Pot a massacré des millions de personnes au Kampuchea. Nous avons également en mémoire les atrocités commises tant par les chrétiens que les chiites qui ont affamé et massacré sans distinction des hommes, des femmes et des enfants dans les camps de Sabra et Chatila à Beirut, le meurtre de milliers de Sikhs en Inde à la suite de l'assassinat de Mme Gandhi, le meurtre d'hommes, de femmes et d'enfants hindous voyageant en autocar au Punjab, les attaques à la bombe et à l'arme à feu dirigées contre des centaines de passagers d'autobus au Sri Lanka, le bombardement de civils dans des villages de l'Afghanistan, les attaques terroristes perpétrées contre des civils en Israël et, ce qui touche le Canada de plus près, la mort des 329 passagers innocents du vol 182 d'Air India.

Dans certains de ces cas, il s'agit de terrorisme d'État, dans d'autres, il s'agit d'actes de terrorisme commis par des groupes qui cherchent à changer l'ordre politique. Dans d'autres encore, c'est le cas du décès récent d'un garde à l'ambassade de Turquie à Ottawa, il s'agit d'actes isolés de la part de personnes pour qui le terrorisme est justifié au nom de l'histoire. Le Canada est un chef de file mondial dans la lutte pour les droits de la personne. Nous devrions donc jouer également un

rôle de premier plan pour voir à ce qu'on dénonce les événements où des civils perdent la vie à la suite d'actes de terrorisme, qu'ils soient le fait d'un État, d'un groupe ou d'un individu, et à ce qu'on prenne, quand c'est possible, des mesures réparatrices à l'échelle mondiale.

Je crois savoir qu'on proposera durant le débat un amendement à ma motion afin de faire du premier lundi de la troisième semaine d'avril le jour du souvenir pour tous les actes de violence contre les civils de tous les pays. J'espère que cela se traduira par une déclaration officielle chaque année au Parlement.

Je tiens à dire que l'amendement me paraît acceptable s'il est clairement entendu que l'on a choisi cette date pour fixer le jour du souvenir entre les dates mentionnées dans ma motion.

C'est une motion importante, car il y a des gens dans le monde qui tentent maintenant de nier que se sont produits les événements tragiques de la Première Guerre mondiale et de la Seconde Guerre mondiale évoqués dans ma motion. Nous avons tous en effet été témoins récemment au Canada de la tenue de deux procès contre la diffusion de pareille documentation haineuse. En adoptant la motion à l'étude, le Parlement du Canada proclamerait qu'il reconnaît que le génocide arménien de la Première Guerre mondiale et l'holocauste de la Seconde Guerre mondiale sont des faits historiques incontestables.

En résumé, avec l'adoption de cette motion, je crois que le Canada peut jouer un rôle de premier plan dans le monde en faisant connaître les événements semblables qui pourraient se produire à l'avenir et en veillant à ce qu'on prenne rapidement des mesures réparatrices internationales. A ce titre, je considère l'adoption de ma motion comme une mesure complémentaire et un prolongement logique de l'oeuvre accomplie par Elie Wiesel pour attirer l'attention sur l'holocauste afin que les leçons du passé puissent servir à prévenir de futures tragédies.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais faire seulement quelques observations, puis proposer un amendement. En premier lieu, toutefois, je tiens à féliciter le député de York—Scarborough (M. McCrossan) pour sa motion.

Le président suppléant (M. Paproski): Si je puis me permettre, je précise que c'est le député d'Esquimalt—Saanich (M. Crofton) et non, comme je l'ai dit, le député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) qui appuie la motion du député de Scarbourough-Ouest (M. McCrossan). La parole est au député de Calgary-Ouest (M. Hawkes).

M. Hawkes: La présence de cette motion à l'ordre du jour d'aujourd'hui est pour moi un événement important, un événement qui m'a amené à réfléchir sur mes dernières années au Parlement et sur ce que je sais au juste de la mesure dans laquelle la violence et le terrorisme font partie de la vie de tous les jours dans bien des pays. Je n'en savais pas grand-chose la première fois que j'ai été élu à la Chambre des communes. A cet égard, je ne crois pas être différent de très nombreux Canadiens. J'irais même jusqu'à dire que c'est peut-être le cas de la plupart des Canadiens.

Ma famille est canadienne depuis quatre générations. Lorsque je songe à son histoire, je ne crois pas non plus être différent de bien des Canadiens de quatrième, cinquième et sixième génération, car nos ancêtres sont venus ici dans la plupart des cas, sinon dans tous, pour fuir la violence, le terrorisme et la persécution. Nous habitons un pays dont le visage reflète dans une grande mesure cette réalité. De ce genre d'expériences découle notre attachement spécial pour la démocratie, pour le genre de choses qui sont importantes pour la Chambre, pour notre processus électoral et pour notre façon de nous gouverner.

J'ai eu l'honneur de représenter notre gouvernement pendant onze semaines à l'Assemblée de l'ONU de l'automne 1984. Il y a moins d'une quarantaine de démocraties sur plus de 160 pays qui sont membres à part entière de l'Assemblée ou qui y sont représentés.

Une vrai démocratie est une denrée rare. Nous avons des responsabilités particulières à assumer dans le reste du monde. Il est normal que notre pays désigne une journée qui soit pour nous une raison de nous réunir. Cela donne aux Canadiens de la quatrième génération une raison de se rappeler leur histoire et leurs racines. Et les néo-Canadiens qui sont arrivés dans notre pays en tant que réfugiés, fuyant la persécution et le terrorisme dont a parlé le député de York—Scarborough? Pour eux, ces souvenirs sonts encore tout récents. Ils entendent parler d'amis et de parents qui vivent encore dans des pays où règne la crainte véritable et justifiée de la persécution, du terrorisme et de la violence.

• (1610)

J'espère que notre pays applaudira les efforts du Parlement en vue de désigner cette journée. Puis, à l'avenir, il faut espérer que nous nous efforcerons de décider des événements qu'il convient de commémorer ce jour-là.

Il faut nous rappeler que le prix de la paix est également la vigilance. En matière de droits de la personne, il faut toujours être vigilant. Nous avons tendance à l'oublier dans notre vie quotidienne et affairée. Nous devons faire tout notre possible, en tant que Parlement et que pays, pour ne pas l'oublier, afin de garder ce problème présent à l'esprit et de chercher à y remédier. Cela prouvera l'intérêt que les Canadiens et le Canada portent à cette question.

Je suis très heureux de proposer, appuyé par le député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney), l'amendement suivant:

> Que l'on supprime les mots «la période du 19 au 24 avril» et qu'on les remplace par les mots «le troisième lundi d'avril».

Cet amendement aura pour effet de donner un caractère universel en prévoyant un jour précis chaque année pour se souvenir. Voici donc le libellé de la motion modifiée:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de désigner le troisième lundi d'avril de chaque année, période du souvenir, au Canada, des victimes civiles innocentes d'actes de violence et de terrorisme.

J'exhorte la Chambre d'adopter mon amendement aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu le libellé de l'amendement. Le débat porte donc sur l'amendement. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole. Il y a eu quelques consultations concernant cette motion de l'honorable député et, depuis longtemps, je préfère établir les faits tels qu'ils sont, très clairement, avec beaucoup de précision et très publiquement. Plusieurs consultations ont eu lieu entre les députés et entre différentes communautés dont la Communauté arménienne canadienne, et je suis certain, par d'autres députés auprès de la Communauté canadienne de religion juive, il n'y a aucun doute. Et, personnellement, j'aime ce genre de résolution, de motion et de commémoration parce qu'un peuple qui n'a pas de mémoire est un peuple qui ne mérite pas de survivre. Mais je suis un peu dans l'embarras puisque ceux qui sont les premiers visés et que l'on voudrait aider ont manifesté, du moins en grande partie, leur désaccord sur la motion telle que libellée. Alors moi je voudrais bien qu'un jour on puisse se souvenir, mais si on veut se souvenir faudrait-il encore que tous les gens pour qui on veut se souvenir soient d'accord. Ce n'est pas nouveau pour moi, monsieur le Président. En avril 1989, et je vois le député qui suit attentivement, mon collègue du NPD, c'est un peu aussi pour lui que je donne les à-côtés de cette histoire aujourd'hui. Il y aura 25 ans en avril 1989 que j'ai commencé, comme plusieurs autres, ma connaissance de la communauté arménienne. En effet, c'est en avril 1964, et je pense que cela fera 25 ans en 1989, la 25e fois que je m'occupe de cette question. Je m'en occupe à l'année mais plus particulièrement au moment du 24 avril.

Et ce qui inquiète les gens de la communauté arménienne c'est ce refus de spécifiquement bien vouloir avoir quelque chose qui vraiment les rappelle à la mémoire de la conscience mondiale, à la mémoire des Canadiens. Si on est pour accepter l'amendement de l'honorable député en faisant disparaître le 19 avril, on sait très bien ce que c'est et on est d'accord.

[*Traduction*]

Nous sommes tous d'accord pour dire que l'une des grandes tragédies de notre planète s'est produite le 19 avril 1943 lors du début du soulèvement de Varsovie. Cet évènement est commémoré par le Jour du souvenir de l'holocauste. Un jour, bientôt, je vous donnerai mon point de vue sur l'holocauste, cette effroyable atrocité qu'a connue notre monde.

Toutefois, la motion du député de York-Scarborough (M. McCrossan) mentionne la date du 19 avril mais aussi celle du 24 avril, date anniversaire de l'arrestation massive des dirigeants arméniens à Istanbul, en Turquie. Cette date est considérée, et l'on ne peut pas modifier l'histoire, on ne peut pas jouer avec l'histoire, comme la date du début du génocide arménien. La communauté arménienne aurait préféré qu'au moins une partie de la résolution soit présentée par le député, mais certainement pas l'amendement. Elle a aussi de profondes réserves sur le *libellé de la résolution* initiale et modifiée.

Je me suis entretenu directement avec le député qui a présenté la motion. J'essaie d'être juste envers lui, mais j'essaie aussi d'exprimer des points de vue qui m'ont été exposés avec force.

Peut-être pourrions-nous montrer le Parlement sous son meilleur jour aujourd'hui. Ce n'est qu'une idée. Le député sait que je me suis posé bien des questions sur l'attitude que j'adopterais en fin de compte. Toutefois, avril s'est écoulé. Il nous reste presque 11 mois à attendre jusqu'à avril prochain. Je souhaite que nous nous souvenions de l'holocauste. Je le souhaite sincèrement. Nous voulons que le souvenir du génocide demeure. Je le veux sincèrement, comme le député. Mais il y a des gens qui sont déjà en train de discuter de la façon dont nous allons le faire. Je me demande si c'est la bonne marche à suivre.

Nous pourrions présenter le plus grand nombre d'intervenants possible et anéantir cette motion. Le terme «anéantir» est peut-être mal choisi lorsqu'on parle de l'holocauste, mais disons que nous pourrions parler jusqu'à six heures et ce serait regrettable. Député aux Communes depuis longtemps, je n'aimerais pas le faire.

J'adresse directement un plaidoyer à mes collègues au nom des gens qui ont fait des démarches auprès de nous. J'ai la confiance de la communauté arménienne. J'ai son appui dans ce que j'essaie de faire. Mon collègue a la confiance de la communauté arménienne de Toronto. Les Arméniens se fient à sa décision. Ceux qui désirent commémorer le génocide se fient également à beaucoup de mes collègues libéraux.

• (1620)

Hier, j'ai proposé au député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille) de nous réunir afin de confronter nos vues en consultation avec ceux qui désirent souligner le génocide. La communauté arménienne de Montréal qui reste plutôt tiède, et celle de Toronto seront divisées si on ne les convainc pas que le 24 avril a été mis de côté pour des raisons qui ne sont pas politiques.

Je m'y connais en fait de motifs politiques. Je siégeais du côté du gouvernement et je sais que le ministère des Affaires extérieures est très préoccupé par les questions du génocide. Si le député en manifeste la volonté, nous ferons en sorte qu'il n'y ait pas trop de députés qui prennent la parole pour que la motion ne tombe pas automatiquement ou qu'il n'y ait pas de vote à 17 heures. Peut-être pourrions-nous suspendre l'étude de la motion pour que le député de York—Scarborough (M. McCrossan), moi-même et tous les autres députés intéressés puissions consulter les gens avant avril prochain et peut-être trouver un compromis acceptable.

Nous ne devrions par perdre de vue qu'au fond, ce que nous voulons, c'est rappeler le génocide. Le monde connaît trop de tragédies graves pour que nous ne consacrions pas une journée de réflexion à ces drames inacceptables qui se répètent sans fin.

Le député de York—Peel (M. Stevens) a fait beaucoup de déclarations lors de la campagne électorale, mais je ne veux pas revenir là-dessus. En juillet 1984, ce député ainsi que M. Hannigan ont fait des observations à Toronto et à Montréal respectivement.

La question intéresse énormément mon collègue, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), mais il se trouve à Montréal en ce moment, car nous ne pensions pas que ce débat aurait lieu aujourd'hui. Il devait avoir lieu lundi dernier, ou bien la semaine prochaine. En outre, ma collègue, la députée d'Outremont (Mme Pépin) est à Vancouver et elle tenait elle aussi à intervenir dans ce débat.

En leur nom, je me torture l'esprit pour essayer de découvrir le meilleur moyen pour les parlementaires dont les intentions sont nobles de commémorer l'holocauste. Je pense que le député qui a proposé la motion est on ne peut plus sincère et qu'il souhaite rendre hommage à ces victimes. Il sait que je le souhaite aussi sincèrement que lui.

Je voudrais lancer une idée pendant la minute et demie qui me reste. Je pourrais rappeler l'apport de la collectivité arménienne au Canada, mais je pense bien que nous en sommes tous au courant. Je pourrais rappeler mes efforts ainsi que ceux de nombreux députés, tant du côté ministériel que du côté de l'opposition et des néo-démocrates. Nous pourrions adopter la motion telle que modifiée, mais je sais qu'on en discutera immédiatement dans certaines de ces collectivités et que nous n'atteindrons pas notre objectif.

Le député pourra peut-être me dire s'il est d'accord avec ce que j'essaie de faire et qui est plutôt inhabituel, mais entre 16 et 17 heures, nous sommes libres d'agir comme bon nous semble. Si ce que je dis semble raisonnable, nous pourrions convenir de dire ce que nous avons à dire et nous écouterons le point de vue du député du NPD qui parlera dans la même veine. Je connais le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) et mon collègue du Cap-Breton qui veut également prendre la parole.

Pendant que le député néo-démocrate fera son intervention, je pourrai peut-être m'entretenir avec le député de York-Scarborough pour voir s'il y a possibilité de suspendre ou de retirer la motion ou encore d'en disposer sans nous prononcer. Je verrai si le député accepte de suspendre la motion après que ceux qui le souhaitent auront parlé. Je m'engage solennellement et publiquement : nous nous rendrons auprès de ces collectivités et nous nous entendrons pour commémorer ce que nous voulons effectivement commémorer. Une commémoration a pour but de rappeler quelque chose.

[*Français*]

Mais je voudrais que l'on se souvienne dans l'ordre et non pas dans le regret que la motion n'était pas exactement comme celle que l'on voudrait, et que le but que nous voulons atteindre ne sera pas atteint, je pense, de la manière dont la motion est maintenant libellée.

Alors, je pense que j'ai pris tout le temps auquel j'avais droit. Je soumets à la Chambre que je vais écouter l'honorable député du Nouveau parti démocratique et que je vais aller consulter le député pour voir si, avant la fin, mon collègue ne pourrait pas dire, étant donné qu'il y a eu entente, voici ce que j'ai à dire, vu qu'il n'y a pas eu entente, voici ce que je dirai.

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, je suis heureux d'être le porte-parole du Nouveau parti démocratique dans le débat sur la motion du député de York—Scarborough (M. McCrossan) et sur l'amendement qu'on y propose. Je suppose que, dans l'examen des raisons qui justifient cette motion, on peut s'arrêter au fait qu'elle porte sur la violence et le génocide au XXe siècle, quoique je ne voie pas très bien pourquoi il faudrait qu'il en soit nécessairement ainsi.

Je sais que pour établir ce qui distingue les êtres humains des autres animaux, la philosophie thomiste et aristotélicienne a adopté comme définition celle d'animaux raisonnables. Nous pourrions supposer que le XXe siècle tend à la rationalité car je sais qu'un grand nombre d'entre nous le tiennent pour le siècle de la rationalité, celui au cours duquel l'homme a atteint le plus haut degré dans son évolution et cherché à donner tout son sens à cette vieille définition. Nous débattons aujourd'hui de situations où l'homme a usé de violence non seulement envers ses semblables mais envers lui-même, envers son essence même, de cas où il s'est abaissé au niveau de l'animal et a régressé à l'étape la plus primitive de son évolution.

L'espèce humaine est unique. Comme biologiste, je sais que rares sont les espèces dont les membres s'attaquent entre eux. Il n'y a pas de guerres entre la plupart des espèces, ni de terrorisme. Il n'y a de génocide chez aucune.

Bien que nous concentrions notre attention sur le XXe siècle, une grande partie des phénomènes qui nous préoccupent aujourd'hui sont un héritage du XIXe siècle. Je descends d'un peuple qui a perdu un nombre considérable de ses représentants qui ont été expédiés d'Afrique au Nouveau Monde comme esclaves. Peu de gens savent que l'esclavage a fait bien plus de victimes que l'holocauste du XIXe siècle. On pourrait songer au sort des Indiens d'Amérique du Sud, des victimes du colonialisme dans le monde, du comportement inhumain de l'homme à l'égard de ses semblables.

• (1630)

Je ne suis pas certain de comprendre parfaitement toutes les insinuations de mon collègue, mais il est clair que le génocide des Arméniens et que l'holocauste sont bien plus que des événements importants du XXe siècle. Ce sont de nouveaux héritages qui montrent bien qu'en ce siècle de la raison nous devons nous préoccuper de la tendance des êtres humains à perdre leur caractère disctinctif et à tuer pour des différences de race, de religion ou de convictions politiques, à tuer sporadiquement, au hasard, sous forme de terrorisme, pour atteindre un but qui, dans leur esprit, justifie un comportement bestial.

Il faut songer au génocide des Arméniens et à l'holocauste, car ces événements méritent d'être commémorés, mais il ne faut pas oublier qu'en ce moment même on est peut-être en train de lâcher une bombe sur des civils quelque part dans le monde. On est peut-être en train de massacrer les occupants d'un autobus au Sri Lanka. On est peut-être en train de massacrer d'autres Indiens Miskito en Amérique centrale. Le génocide n'est pas terminé. La violence n'a pas disparu. Nous disons que l'homme fait parfois preuve d'une brutalité bestiale mais il ne faut pas oublier ceci: c'est l'expression de notre rationalité que constitue la technologie qui permet bien souvent d'envisager, pour la poursuite d'objectifs nobles, le recours à une forme de violence dont il n'est pas question dans cette motion, la violence sous la forme d'une guerre atomique ou chimique.

Il est plus qu'utile, et même plus que nécessaire, que l'on commémore ces deux tragédies, celle des Arméniens et celle des Juifs. Toutefois, il ne faudrait pas se limiter à ces deux événements, il faudrait envisager la prévention de nouvelles tragédies. Il serait futile de commémorer ces deux événements et de ne faire aucun cas des images que nous voyions à la télévision hier soir et qui nous avertissaient d'un nouveau génocide, perpétré contre la population du Mozambique.

Qui peut voir le filet de sang qui coule de la bouche de l'enfant qui se meurt de faim, en sachant que cela résulte des mesures d'un régime dont les vues sont aux antipodes de celles de la motion, et, du fait de son inaction, ne pas se rendre compte qu'il n'a rien appris du génocide arménien et de l'holocauste juif?

Donc, si la motion est adoptée, sous quelque forme que ce soit, et j'espère qu'elle le sera, nous n'aurons rien accompli si elle ne communique pas à tout le monde démocratique que partout où existe le racisme, partout où il y a antipathie religieuse, partout où règne l'intolérance politique, il y a de nouveaux risques de terrorisme et de génocide. C'est le message que je comprends et celui que veut nous transmettre le député de York-Scarborough, et c'est celui que cette Chambre fera sienne lorsqu'elle adoptera la motion.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir cet après-midi de participer à ce débat. D'ailleurs, comme vous le savez vous, monsieur le Président, les vendredis après-midi on a toujours cette habitude d'avoir des débats fort intéressants pour les députés à la Chambre qui décident de passer leur vendredi après-midi ici plutôt qu'ailleurs. Nous avons souvent l'occasion de partager ensemble des opinions, des sentiments et des voeux concernant des dossiers qui sont importants pour un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes.

Monsieur le Président, plusieurs de mes collègues et moi-même avons reçu une lettre en date du 2 avril 1987 que nous faisait parvenir M. Hagopian, président du Comité national arménien du Canada.

[*Traduction*]

Voici la lettre que M. Hagopian a envoyée:

> Le sort a désigné la motion M-41, proposée par M. Paul McCrossan, député de York-Scarborough, laquelle ne peut pas faire l'objet d'un vote.
>
> Le 10 avril 1987 est la date qui a été provisoirement fixée pour l'étude de la motion M-41 par la Chambre des communes.

Comme l'a dit mon collègue, cette date a été changée et cela explique pourquoi plusieurs de mes collègues, en particulier le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) et la députée d'Outremont (Mme Pépin), qui étaient très désireux de prendre la parole à propos de cette motion, ne peuvent pas être présents aujourd'hui. Ce n'est la faute de personne, c'est simplement dû au changement de date. La lettre se poursuit en ces termes:

> Nous croyons comprendre que M. McCrossan a l'intention de fixer une période spéciale pour commémorer le souvenir des victimes de tous les génocides. D'où le choix des dates.
>
> Le 19 avril 1943 est le jour qui a marqué le début du soulèvement de Varsovie et qui est commémoré comme le Jour du souvenir de l'holocauste;
>
> Le 24 avril 1915 est la date de l'arrestation massive des chefs de file arméniens à Istanbul, en Turquie, et qu'on considère comme le début du génocide arménien.
>
> Naturellement, la période du souvenir ne serait pas exclusivement consacrée aux victimes de l'holocauste juif et du génocide arménien, puisque, malheureusement d'autres génocides ont été commis pendant le XXe siècle.
>
> En outre, cela permettrait chaque année au Parlement d'étudier l'actuel problème universel de la persécution fondée sur la race, la religion ou les origines nationales.

Vous en déduirez probablement en lisant cette page que M. Hagopian est apparemment en faveur de cette motion. Cependant, je voudrais vous lire la deuxième page et vous constaterez que le texte initial de la motion pose un problème et, je pense, l'amendement dont nous sommes saisis aujourd'hui en poserait un également, s'il était adopté. M. Hagopian poursuit:

> Cependant, le libellé de la motion de M. McCrossan ne traduit pas son objectif, et elle est vague et ambiguë. La motion M-41 ne répond pas aux préoccupations de la communauté des Arméniens canadiens, et certains pourraient même la considérer comme un affront à la mémoire des disparus. Néanmoins, nous croyons sincèrement aux bonnes intentions de M. McCrossan.
>
> Afin d'aborder la question d'une façon directe et claire, nous proposons que les derniers mots de la motion M-41 «violence et terrorisme» soient remplacés par «génocide et extermination massive» ou par «crimes de guerre et crimes contre l'humanité».
>
> Nous vous prions d'exprimer notre opinion lorsque M-41 sera débattue à la Chambre. Nous comptons sur votre compréhension et sur votre appui. Nous apprécierions beaucoup votre coopération.

• (1640)

M. Hagopian a écrit cette lettre pour une raison bien simple. Quand je l'ai lue, j'ai trouvé étrange qu'une personne commence par exprimer son appui pour ensuite se montrer réticente. J'ai vérifié dans des documents que je possède et dans d'autres que mes collègues m'ont fournis et j'ai trouvé la réponse.

Le 23 juillet 1984, au cours de la dernière campagne électorale, un député progressiste conservateur a promis qu'une journée serait consacrée à la commémoration du massacre d'environ 1,5 millions d'Arméniens par les Ottomans en 1915. C'était, bien sûr, le député de York-Peel (M. Stevens), un influent député du caucus de l'opposition conservatrice de l'époque.

Je crois que la communauté arménienne interprète la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui comme une tentative du gouvernement de tenir cette promesse. Cependant, elle ne va pas assez loin pour respecter cet engagement. L'amendement proposé par le député de Calgary supprime complètement la date du 24 avril et je suis sûr que les membres de la communauté arménienne ne seront pas satisfaits de la motion amendée, si elle est adoptée, étant donné qu'ils n'étaient pas complètement satisfaits de la motion initiale.

Ils ont cependant fait l'éloge du député de York Scarborough (M. McCrossan) qui a porté la question à l'attention de la Chambre. Je crois, comme mon collègue de Saint-Denis et M. Hagopian, que le député de York-Scarborough n'avait que de bonnes intentions en proposant la motion initiale.

J'espérais que l'amendement proposé par le député de Calgary aurait tenu compte des propositions que M. Hagopian a faites dans la lettre qu'il a envoyée le 2 avril 1987 à de nombreux députés. J'en ai parlé à certains de mes collègues qui m'ont tous dit avoir reçu cette lettre et tous les députés, dont le député de Calgary qui a présenté cet amendement, devraient être au courant des instances de M. Hagopian.

Pourquoi cet amendement pour diluer une motion que M. Hogapian aurait voulu plus complète parce qu'elle ne respectait pas la promesse faite par le parti conservateur en 1984? J'espère que tous les députés en tiendront compte.

Nous savons que le gouvernement n'est pas particulièrement réputé pour respecter ses promesses électorales de 1984. Je ne tiens pas à énumérer toutes celles qu'il a rompues. Je l'ai fait assez souvent à la Chambre. Mais je n'hésiterai pas à recommencer si je suis provoqué.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Sommes-nous à l'heure réservée aux initiatives parlementaires ou aux ordres inscrits au nom du gouvernement? Il semble y avoir confusion.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas une raison pour invoquer le Règlement. Il ne reste qu'une minute au député, et je suis sûr qu'il aimerait poursuivre.

M. Boudria: Monsieur le Président, je ne voulais pécher par esprit de parti. Je félicite donc le député qui a présenté cette motion. Mais je peux me montrer quand même un peu partisan à l'occasion si je suis vraiment provoqué par la députée temporaire de Gatineau (Mme Mailly). Je trouve que les conservateurs cherchent encore à se soustraire à une promesse faite à une certaine communauté du Canada. On est en train de diluer cette promesse à cause de l'amendement présentée.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'aurait pu dire mieux lorsqu'il a déclaré que des promesses sont faites en route vers le pouvoir qui ne résistent ni aux informations ni aux circonstances une fois dans l'exercice de ses fonctions. Autrement dit, on dit une chose pour se faire élire, mais la réalité vous rappelle à l'ordre une fois au pouvoir et on ne tient plus parole. C'est la position des conservateurs.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps de parole du député est écoulé.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi participer au débat. Nous avons ici une motion d'initiative privée, et les députés de tous les partis politiques peuvent donner leur point de vue et réfléchir au fond de la motion.

Voici le texte de la motion 41 présentée par mon collègue du parti conservateur:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de désigner la période du 19 au 24 avril de chaque année, période du souvenir, au Canada, des victimes civiles innocentes d'actes de violence et de terrorisme.

L'amendement modifie la période pour en faire la troisième semaine de mai. Il est intéressant de noter que les parlementaires ont ici l'occasion d'adresser un geste particulièrement significatif aux Canadiens dont des parents ou des amis ont été les victimes de cette violence et de ce terrorisme. J'aimerais à cet égard féliciter mon collègue du parti conservateur, car je pense que telle est son intention.

Je voudrais concentrer plus précisément mes remarques sur l'holocauste. Il y a trois semaines, j'ai pu m'entretenir avec des jeunes de Halifax. Nous avons discuté des Juifs soviétiques, et des difficultés dont on continue à accabler certains habitants de ce pays. L'histoire, le cinéma, les commentaires de diverses sources, les rapports du Parlement donnent un aperçu terrifiant de ce que certains individus ont dû subir à une époque particulièrement pénible de notre histoire. Ces jeunes gens m'ont impressionné parce qu'ils voulaient, comme le député d'en face j'en suis sûr, souligner concrètement la gravité de l'holocauste et des autres actes de violence et de terrorisme.

• (1650)

Si le député a sa propre idée, ces jeunes m'en ont présenté d'autres. Peut-être le Parlement pourrait-il de temps à autre laisser de côté ses partis pris pour discuter de questions d'importance internationale pendant un jour ou deux, ce qui permettrait peut-être à la Chambre d'adopter une résolution acceptable par tous les partis et, ce qui est plus important, satisfaisante pour les personnes directement concernées.

Le Canada, en tant que nation et en tant que peuple libre, pourrait ainsi montrer à la communauté nationale et internationale qu'il se sent concerné, qu'il se souvient et qu'il compatit, afin de faire en sorte que les atrocités du passé ne se reproduisent jamais plus à l'avenir.

Ils ont également laissé entendre que ce débat devrait réunir non seulement les dirigeants nationaux, mais également les députés de tous les partis qui pourraient épouser leurs opinions et celles de leurs électeurs, afin que les Canadiens puissent mieux comprendre ce que je considère être une motion qui part d'un bon sentiment.

Très souvent, nous avons tendance au Canada à oublier. Je ne dis pas cela croyant que les gens veulent intentionnellement oublier des événements passés dans notre histoire, mais bien parce que cela se produit parfois et que le monde continue de tourner.

Selon moi, il incombe aux parlementaires fédéraux, sans vouloir manquer d'égard pour mes homologues provinciaux, de se pencher sur cette question.

Les étudiants ont également déclaré qu'il est important de débattre cette question à la Chambre des communes et d'adopter une motion, mais que nous pourrions peut-être faire davantage. Au départ, la motion du député consacrait la période du 19 au 24 avril à cette question. Il est maintenant question de la troisième semaine de mai. Mon collègue, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) s'intéresse vivement à cette question, à l'instar, j'en suis persuadé, de tous les députés. Je sais qu'il aurait préféré être parmi nous aujourd'hui, si cela avait été possible.

Il se peut que certains organismes nationaux, comme ceux dont a parlé l'orateur précédent, ne partagent pas ou ne comprennent pas tout à fait l'objectif de la motion du député. J'ai en main une lettre que, sauf erreur, le Comité arménien national du Canada a fait parvenir à tous les députés. Je voudrais vous en citer un passage, car les intéressés font des déclarations fort intéressantes. Voici:

> On a prévu temporairement que le 10 avril 1987 serait consacré à l'étude de la motion 41 à la Chambre des communes.
>
> Sauf erreur, M. McCrossan entend prévoir une période spéciale du souvenir pour les victimes de tous les génocides. De là le choix des dates.
>
> Le 19 avril 1943 a marqué le début du soulèvement de Varsovie et est commémoré comme le Jour du souvenir de l'Holocauste;
>
> Le 24 avril 1915 marque la date des arrestations massives des dirigeants arméniens à Istanbul, en Turquie, et est considéré comme le début du Génocide arménien.
>
> Bien entendu, la période du souvenir ne doit pas se limiter aux victimes de l'Holocauste juif et du Génocide arménien puisque malheureusement, d'autres génocides ont eu lieu au cours du siècle. En outre, ce serait le moment opportun chaque année pour le Parlement de réfléchir au problème actuel et universel de la persécution fondée sur la race, la religion ou l'origine ethnique.

Je ne m'oppose pas au Comité national arménien du Canada mais je tiens à dire qu'en tant que parlementaires, nous ne pouvons pas désigner une seule journée ou tenir un seul débat. Il ne faut pas se contenter d'un seul discours fait par un ministre auquel répondra un député de l'opposition. Mon collègue d'en face a proposé une période de réflexion sur les événements passés.

Je poursuis la lecture de la lettre:

> Cependant, le libellé de la motion de M. McCrossan ne reflète pas l'objectif qu'il poursuit et il est vague et ambigu.

Je ne suis pas nécessairement d'accord sur ce point mais je pense que c'est l'occasion, notamment pour le député d'en face et pour mon collègue le député de Laval-des-Rapides, de consulter certaines de ces organisations.

Je félicite le député d'en face d'avoir proposé cette motion et de nous avoir permis d'en discuter. Sa motion est très profonde et elle mérite réflexion de la part de tous les députés.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, dans les deux ou trois minutes qu'il me reste, je tiens à m'associer au député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy), qui a appuyé l'objet de cette résolution.

Le nombre de jours m'importe peu, car nous avons réussi de grandes choses, au XXe siècle, et nos possibilités sont meilleures que jamais.

Nous avons par contre les moyens, bien sûr, de tuer plus que jamais. Il a été question du génocide des Arméniens en Turquie, et de l'holocauste de 6 millions de Juifs par les nazis.

Rappelons-nous des événements plus récents, comme la mort de 4 millions de personnes au Cambodge. Soulignons encore le régime d'Idi Amin, en Ouganda, la guerre civile qui s'est déroulée au Nigeria lorsque la province du Biafra a voulu se séparer de ce pays, et les assassinats qui ont lieu actuellement au Sri Lanka.

L'Irlande est aussi la proie d'une tragédie. On ne saurait passer sous silence les événements qui se sont produits depuis la Première Guerre mondiale en Union soviétique, où 5 à 6 millions d'Ukrainiens sont morts de faim, où les purges et les guerres se sont succédé. Selon le fils de l'un des chefs de file de la révolution communiste de 1917, près de 60 millions d'habitants de l'Union soviétique ont été tués depuis. Il est vrai que la violence et le terrorisme font tragiquement partie du XXe siècle. Nous endossons donc la proposition du député qui demande qu'on honore la mémoire des victimes innocentes de ces actes.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Conformément à l'article 42(1) du Règlement, la motion est rayée du *Feuilleton*.

Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

ANNEXE

RENCONTRE DES PREMIERS MINISTRES SUR LA CONSTITUTION

PROJET D'ENTENTE DE PRINCIPE

le 30 avril 1987

COMMUNIQUÉ DU LAC MEECH

Réunis aujourd'hui en conférence au lac Meech, le premier ministre du Canada et les premiers ministres des dix provinces canadiennes sont convenus de donner instruction à des légistes de traduire en un texte constitutionnel l'entente de principe qui se trouve dans le document ci-joint.

Ils sont également convenus de tenir d'ici quelques semaines une conférence constitutionnelle pour sanctionner un texte formel visant à permettre au Québec de reprendre sa place, à part entière, dans l'évolution constitutionnelle canadienne.

CARACTÈRE DISTINCT DU QUÉBEC

(1) L'interprétation de la Constitution du Canada doit concorder avec

a) la reconnaissance que l'existence d'un Canada francophone, concentré mais non limité au Québec, et celle d'un Canada anglophone, concentré dans le reste du pays mais présent au Québec, constituent une caractéristique fondamentale de la fédération canadienne;

b) la reconnaissance que le Québec forme au sein du Canada une société distincte.

(2) Le Parlement et les Assemblées législatives des provinces, dans l'exercice de leurs compétences respectives, prennent l'engagement de protéger la caractéristique fondamentale du Canada mentionnée au paragraphe (1)a).

(3) L'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct de la société québécoise mentionné au paragraphe (1)b).

IMMIGRATION

- Prévoir dans la Constitution qu'à la requête d'une province, le gouvernement du Canada négociera, en matière d'immigration, une entente qui réponde aux besoins et aux circonstances particulières de cette province et pourra, sur demande, la constitutionnaliser une fois conclue;

- établir l'obligation de reconnaître dans ces ententes le pouvoir du gouvernement fédéral de fixer des normes et des objectifs nationaux en matière d'immigration, en particulier son droit de définir les catégories générales d'immigrants, d'établir les niveaux globaux d'immigration et de désigner comme inadmissibles certaines catégories de personnes;

- préciser qu'en vertu des dispositions qui précèdent, le gouvernement fédéral conclura en premier lieu avec le Québec une entente qui:

  - incorporera les principes de l'entente Cullen-Couture en ce qui concerne la sélection à l'étranger et au pays des immigrants indépendants, des visiteurs admis pour soins médicaux, des étudiants et des travailleurs temporaires, et la sélection des réfugiés à l'étranger ainsi que les critères économiques régissant la réunification des familles et les parents aidés;

  - garantira au Québec, à l'intérieur du total annuel établi par le gouvernement fédéral pour l'ensemble du Canada, un nombre d'immigrants, incluant les réfugiés, proportionnel à sa part de la population canadienne, avec droit de dépasser ce chiffre de 5 pour cent pour des raisons démographiques; et

  - engagera le Canada à se retirer de tout service (à l'exception des services relatifs à la citoyenneté) en matière de réception et d'intégration (y compris l'intégration linguistique et culturelle) des ressortissants étrangers, lorsque des services sont fournis par le Québec, pareil retrait devant s'accompagner d'une juste compensation;

- rien dans la présente ne saurait empêcher la négociation d'ententes semblables avec d'autres provinces.

COUR SUPRÊME DU CANADA

Constitutionnaliser la Cour suprême ainsi que l'obligation de nommer au moins trois de ses neuf juges à même le Barreau civil;

stipuler qu'advenant une vacance à la Cour suprême, le gouvernement fédéral nommera, à même une liste de noms proposés par les provinces, une personne dont la candidature lui agrée.

POUVOIR DE DÉPENSER

- Stipuler que le Canada doit accorder une juste compensation à toute province qui ne participe pas à un nouveau programme national à frais partagés dans un domaine de compétence provinciale exclusive si cette province met en œuvre de son propre chef une initiative ou un programme compatible avec les objectifs nationaux.

FORMULE DE MODIFICATION

- Maintenir la formule générale de modification constitutionnelle prévue actuellement à l'article 38, qui exige le consentement du Parlement et celui des Assemblées législatives d'au moins les deux tiers des provinces représentant au moins cinquante pour cent de la population;
- accorder une compensation raisonnable dans tous les cas où une province se dissocie d'une modification portant transfert d'une compétence provinciale au Parlement;
- étant donné l'impossibilité de se dissocier d'une modification touchant les questions énumérées à l'article 42 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, exiger à cet égard le consentement du Parlement et de toutes les provinces.

DEUXIÈME RONDE

- Rendre obligatoire la tenue au moins chaque année d'une Conférence des premiers ministres sur la Constitution, la première devant avoir lieu dans les 12 mois suivant la proclamation de la présente modification constitutionnelle, au plus tard d'ici la fin de 1988;
- inscrire dans la Constitution les points suivants à l'ordre du jour:
  1) la réforme du Sénat, notamment:
     - les fonctions et le rôle du Sénat;
     - les pouvoirs du Sénat;
     - le mode de sélection des sénateurs;
     - la répartition des sièges au Sénat;
  2) les rôles et les responsabilités en matière de pêche; et
  3) toute autre question dont on aura convenu;
- consacrer dans la Constitution la Conférence annuelle des premiers ministres sur l'économie prévue actuellement par le Protocole d'entente de février 1985;
- tant que la Constitution n'aura pas été modifiée en ce qui concerne le Sénat, le gouvernement fédéral nommera, à même une liste de noms proposés par la province où une vacance se produit, une personne dont la candidature lui agrée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 4 mai 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions n^{os} 332-1512, 332-1516, 332-1517, 332-1522, 332-1523, 332-1524, 332-1532, 332-1535, 332-1538, 332-1539, 332-1568, 332-1653, 332-1655, 332-1701, 332-1712, 332-1722, 332-1727 à 332-1729 inclusivement, 332-1731, 332-1758 et 332-1765.

[*Traduction*]

LA DÉSIGNATION D'UN ARBITRE—LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE AVEC FRED TURNER

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je veux saisir l'occasion, comme c'est mon privilège et mon devoir de le faire, de présenter plusieurs pétitions. La première est signée par certains Canadiens de Grande Prairie et de Beaverlodge, en Alberta.

Attendu que de l'avis de vos pétitionnaires, le gouvernement a commis une grave injustice envers un de ses citoyens quand il a privé à tort M. Fred Turner du droit de gagner sa vie en exploitant une entreprise familiale, les soussignés vos pétitionnaires exhortent humblement la Chambre des communes de veiller à ce qu'un arbitre indépendant soit désigné pour faire une enquête approfondie sur l'affaire et pour négocier pour le compte du gouvernement fédéral avec Fred Turner pour en venir à une entente plus compatible avec l'ampleur de la perte qu'il a subie.

LES TRANSPORTS—LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): J'ai d'autres pétitions émanant de plusieurs endroits au Canada, notamment de Belleville et de Cornwall en Ontario ainsi que de Cranbrook en Colombie-Britannique et de certaines autres localités à Terre-Neuve. Ces pétitionnaires demandent à la Chambre des communes de retirer le projet de loi C-18 et de maintenir la commodité et la nécessité publiques à titre de principe fondamental dans l'élaboration d'une politique nationale de transport public et de maintenir également l'octroi de permis pour restreindre l'activité sur le marché à un niveau favorable à l'intérêt du grand public. Et comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions conformes au Règlement à déposer ce matin. Les soussignés désirent exercer leur droit ancien et incontesté de présenter un grief commun, à savoir que les monopoles accordés aux compagnies pharmaceutiques innovatrices ne permettront pas la concurrence des produits pharmaceutiques génériques moins dispendieux, résultant en une augmentation du prix des médicaments pour les consommateurs et les consommatrices canadiens et en une réduction sérieuse de la possibilité pour bon nombre de gens d'acheter des médicaments dont ils ont besoin, et que les modifications proposées à la Loi sur les brevets, dans le projet de loi C-22, affecteront directement tous les Canadiens et Canadiennes qui ne sont pas couverts par des programmes d'assurance-médicaments gouvernementaux ou privés, et que les propositions du gouvernement augmenteront les coûts déjà élevés des régimes d'assurance-santé provinciaux, et que les modifications proposées à la Loi sur les brevets sont un autre bon exemple de concession du gouvernement canadien aux États-Unis dans les négociations en cours pour une entente de libre-échange, au détriment des consommateurs et consommatrices moyens.

A ces causes, les soussignés demandent humblement que le Parlement rejette ces propositions qui augmenteront le prix des médicaments pour les Canadiens et Canadiennes.

• (1110)

[*Traduction*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition qui obtiendra, j'en suis certain, l'appui du député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn). Elle est signée par mes électeurs de la ville de Yorkton à une exception près, l'un des soussignés étant de la magnifique ville de Springside.

La pétition demande au gouvernement de changer d'avis au sujet du projet de loi sur les médicaments brevetés. Les pétitionnaires craignent que le prix des médicaments d'ordonnance n'augmente quand ce mauvais gouvernement conservateur aura accompli ce qu'il souhaite faire.

Les pétitionnaires affirment également que cette mesure lésera injustement les Canadiens qui, à cause de leur état de santé, doivent acheter régulièrement des médicaments d'ordonnance.

Ils s'inquiètent aussi de ce que le coût plus élevé des médicaments d'ordonnance en Saskatchewan sera évidemment préjudiciable au régime d'assurance en Saskatchewan, avec le résultat que le grand ami du député de Saskatoon-Ouest, le premier ministre de la Saskatchewan, sera encore plus dans la dèche.

Je suis très honoré de présenter cette pétition au nom des citoyens de cette région bénie de Dieu, soit la circonscription de Yorkton—Melville.

OPPOSITION À LA SAISIE DISCRIMINATOIRE DE LITTÉRATURE IMPORTÉE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition pour laquelle le Comité canadien contre la censure des douanes a recueilli plus de 3 500 signatures. Ces pétitionnaires, qui résident dans toutes les parties du Canada, demandent au gouvernement de mettre fin à la discrimination qu'il exerce contre les gais et les lesbiennes du Canada par la façon dont est appliquée la réglementation des douanes concernant les importations de livres et de magazines.

Les pétitionnaires protestent en particulier contre les cas récents de saisie injuste de littérature gaie et lesbienne destinée à des librairies de Vancouver et de Toronto. Ils demandent au gouvernement d'abroger ces dispositions discriminatoires.

* * *

LA LOI SUR LA COUR SUPRÊME

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-53, tendant à modifier la Loi sur la Cour suprême et à apporter des modifications corrélatives à d'autres lois.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre de donner au ministre la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois, et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-54, tendant à modifier le Code criminel et d'autres lois en conséquence.

M. le Président: Le ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois, et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 98 et 101.

[*Texte*]

LES TAUX D'INTÉRÊT—LE CPRFP, LE CPRFC ET LE CPRGRC

Question no 98—**M. Gauthier:**

1. Pour chaque année au cours de la période de 1986 à 2005, quel taux d'intérêt a-t-on supposé que gagneraient le Compte de la pension de retraite de la Fonction publique (CPRFP), le Compte de la pension de retraite des Forces canadiennes (CPRFC) et le Compte de la pension de retraite de Gendarmerie royale du Canada (CPRGRC) pour produire les estimations contenues dans les Comptes publics de 1985-1986 selon lesquelles si les comptes en question étaient combinés avec le Compte des prestations de retraite supplémentaires (CPRS) et s'ils étaient évalués sur une base de capitalisation intégrale, ils présenteraient un déficit actuariel de quatre milliards de dollars au 31 mars 1986?

2. Pour les mêmes années, quel taux d'intérêt suppose-t-on que les nouvelles rentrées de fonds gagneront pour produire les taux d'intérêt mentionnés en 1?

3. A la date la plus récente sur laquelle des chiffres sont disponibles, quel est le taux d'intérêt annuel gagné en réalité par le CPRFP, le CPRFC et le CPRGRC?

4. Au 1er avril 1987, quel est le solde estimatif du CPRFP, du CPRFC, du CPRGRC et du CPRS?

5. De 1952 à ce jour, *a*) quel taux d'intérêt annuel réel a-t-on supposé dans les évaluations actuarielles du CPRFP, du CPRFC et du CPRGRC, *b*) sur quoi étaient fondées les hyptohèses en question, *c*) quelles ont été les conséquences financières, en termes actuariels, de tout changement apporté à l'hypothèse relative à ce facteur?

6. Au cours des mêmes années, *a*) quel a été le taux annuel réel des hausses de traitement résultant des révisions salariales supposées dans le cadre des évaluations actuarielles du CPRFP, du CPRFC et du CPRGRC, *b*) sur quoi étaient fondées les hypothèses en question, *c*) quelles ont été les conséquences financières, en termes actuariels, de tout changement apporté à l'hypothèse relative à ce facteur?

7. Au cours des mêmes années, *a*) quel a été l'âge moyen de la retraite supposé dans les évaluations actuarielles du CPRFP, *b*) sur quoi étaient fondées les hypothèses en question, *c*) quelles ont été les conséquences financières en termes actuariels, de tout changement apporté à l'hypothèse relative à ce facteur?

8. Au 31 mars 1987, quel surplus actuariel auraient réalisé le CPRFP, le CPRFC et le CPRGRC si l'on n'avait pas apporté aux hypothèses les changements mentionnés dans les parties 5 à 7?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): 1. Pour établir la situation financière des régimes de pension de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la GRC au 31 mars 1986, on a supposé qu'ils rapporteraient les taux d'intérêt suivants de 1986 à 2005:

	Pourcentage		Pourcentage
1986	10.2	1996	9.0
1987	10.2	1997	8.7
1988	10.2	1998	8.5
1989	10.1	1999	8.3
1990	10.1	2000	8.0
1991	10.0	2001	7.7
1992	9.9	2002	7.2
1993	9.7	2003	6.9
1994	9.5	2004	6.6
1995	9.2	2005	6.3

Remarque: Ces taux comprennent une marge d'un pourcent pour chaque année sur une période d'approximativement 20 ans et une marge qui diminue

progressivement jusqu'au taux supposé à long terme (p. ex., en 1986, le taux a été de 11,2 p. 100 au lieu de 10,2 p. 100 comme on l'avait supposé). La marge donne une certaine liberté d'action en cas d'augmentation imprévue du coût de la vie et des traitements ou de diminution des taux d'intérêt.

2. Pour les années mentionnées à la partie 1, on a supposé que les nouvelles rentrées de fond gagneraient les taux d'intérêt suivants:

	Pourcentage
1986	10.2
1987	9.7
1988	9.7
1989	9.5
1990	9.1
1991	9.0
1992	8.0
1993	7.0
1994	6.0
1995 – 2005	6.0

3. Au 31 mars 1987, le CPRFP, le CPRFC et le CPRGRC ont rapporté un taux d'intérêt trimestriel de 2,6817 p. 100, soit un taux annuel effectif de 11,2 p. 100.

4. Soldes prévus au 1er avril 1987:

	(000,000,000's)
CPRFP –	24.8
CPRFC –	16.2
CPRGRC –	2.4
CPRS –	3.4

Pour répondre aux parties 5 à 8 de la question 98, le département des Assurances devra faire des calculs et des vérifications complémentaires. La réponse à ces parties pourrait être donnée d'ici la fin mai.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question nº 101—**M. McKinnon:**

Au cours de chacune des années 1985 et 1986, des membres des Forces armées canadiennes ont-ils contribué à l'assurance-chômage et, dans l'affirmative, *a*) quel est le montant total de leurs cotisations, *b*) le gouvernement a-t-il versé une contribution équivalente, *c*) combien a-t-on versé à même la caisse d'assurance-chômage à d'anciens membres des Forces armées en chômage?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Oui.

	1985	1986
(a)	45,700,712$	Les données ne sont pas encore disponibles.*
(b)	Oui, le gouvernement a versé 56,988,788$	Les données ne sont pas encore disponibles.*
(c)	39,992,164$	28,165,859$

* le ministère du Revenu national vérifie présentement les cotisations faites par les employeurs au régime d'assurance-chômage durant l'année 1986. Cette vérification sera complétée vers le mois d'octobre 1987 et ces données seront alors communiquées à la Commission de l'Emploi et de l'Immigration.

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, des entretiens ont eu lieu avec les autres leaders parlementaires. Vous pourrez voir que l'on consent à l'unanimité à ce que l'ordre relatif au projet de loi C-42, concernant les institutions financières et le système d'assurance-dépôts, se lise «Deuxième lecture et renvoi au comité permanent des finances et des affaires économiques» plutôt que «Deuxième lecture et renvoi à un comité législatif».

M. le Président: Les députés ont entendu la proposition du secrétaire parlementaire. Y consentent-ils?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET MODIFIANT LE SYSTÈME D'ASSURANCE-DÉPÔTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-42, concernant les institutions financières et le système d'assurance-dépôts, soit lu pour la 2e fois et, avec le consentement unanime, renvoyé au comité permanent des finances et des affaires économiques.

—Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que j'ouvre le débat sur le projet de loi C-42. C'est la première d'une série de mesures qui mettront en oeuvre ma nouvelle politique concernant les institutions financières.

[*Français*]

Le 18 décembre dernier, j'ai déposé à la Chambre le document d'orientation intitulé: *Le secteur financier: nouvelles directions*, et je suis très heureux qu'il ait été si bien accueilli, à la fois par le public et l'industrie.

[*Traduction*]

Le gouvernement fédéral a eu à relever un formidable défi au cours des deux dernières années et demie. Il a dû formuler une politique qui, d'abord et avant tout, devait protéger l'intérêt public et les déposants. Nous voulions, deuxièmement, présenter une politique qui permettrait aux institutions financières canadiennes de soutenir la concurrence dans un environnement global en mouvement.

Je voudrais avant toute chose signaler les propositions et observations utiles que l'industrie, les autres parties concernées et le public en général, ont soumises depuis la parution, en avril 1985, du Livre vert du gouvernement sur la réglementation des institutions financières du Canada.

En plus de nos consultations suivies des provinces et du public, nous avons abondamment profité de plusieurs études et rapports d'envergure rédigés pendant les quelques dernières années qui ont beaucoup aidé le gouvernement à comprendre ce qu'il faut faire pour améliorer et surveiller le système financier du Canada afin de le rendre plus compétitif.

Je reconnais, entre autres, l'importante contribution que représentent les rapports du juge Estey, de la Chambre, du Sénat, des comités de la Chambre et du Sénat et du groupe de travail Wyman sur la Société d'assurance-dépôts du Canada. En fait, ce domaine législatif est l'une des plus étudiées des priorités du gouvernement et ces études nous ont été très utiles.

[*Français*]

Je veux également exprimer ma reconnaissance aux représentants de l'industrie financière pour leurs suggestions et leurs observations. Je suis très conscient, monsieur le Président, de l'impatience de l'industrie à nous voir aller de l'avant avec ce projet de loi.

Monsieur le Président, nous nous sommes engagés à agir rapidement. Nous voulons atténuer l'incertitude qui entoure la mise en oeuvre des propositions de principe que j'ai énoncées le 18 décembre dernier.

• (1120)

[*Traduction*]

Voici maintenant le calendrier législatif qui découle de ce document. J'ai répété bien des fois depuis le début que nous devions mettre rapidement en vigueur les changements proposés pour en retirer le maximum d'avantages sinon ces avantages seront considérablement réduits.

J'ai dit surtout que j'avais l'intention d'introduire les mesures législatives nécessaires le plus tôt possible. Cela permettra aux institutions financières de se préparer à la période de changement radical qui s'annonce dans le secteur, tant au Canada que dans le monde.

Le projet de loi C-42 est le premier train de mesures législatives que je présenterai cette année. Il met en oeuvre une partie importante des changements proposés, soit ceux qui portent sur la structure du système de surveillance et d'assurance-dépôts. Il contient aussi des mesures qui amélioreront la protection dont jouissent les déposants et les détenteurs de polices d'assurance du Canada et il consolidera notre système financier.

Il sera suivi plus tard ce printemps d'un projet de loi qui renforcera les pouvoirs de surveillance actuels et qui permettra à toutes les institutions financières de posséder des filiales spécialisées dans les valeurs immobilières.

D'ici l'été, j'espère présenter un dernier train de mesures législatives pour modifier les pouvoirs des institutions, mettre en oeuvre la nouvelle politique sur la propriété, établir de nouvelles règles pour contrôler les opérations d'initiés et les conflits d'intérêts et instituer un nouveau programme de restructuration des institutions financières. Ce sera le troisième et dernier projet de loi qui sera présenté plus tard ce printemps.

Je vais maintenant décrire le projet de loi dont nous sommes saisis. Les dispositions du projet de loi C-42 portent surtout sur la réorganisation des organismes de réglementation actuels et sur la réforme du système d'assurance-dépôts. On pourrait l'appeler le projet de loi sur le bureau.

La première partie du projet de loi constitue une mesure d'établissement puisque, par la fusion du département des assurances et du bureau de l'inspecteur général des banques, elle crée un nouvel organisme de réglementation, le Bureau du surintendant des institutions financières. Il me semble que celui-ci sera mieux en mesure de relever le défi de la réglementation, maintenant qu'on a aboli les distinctions entre les types d'institutions financières. Pour y voir clair, il fallait fondre les deux anciens organismes.

Le nouveau bureau sera financé de la même manière que ses prédécesseurs mais, en tant qu'employeur à part entière, il aura accès à des professionnels mieux qualifiés. Les nouvelles dispositions permettent au bureau d'embaucher le personnel compétent dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions en matière de réglementation.

Le projet de loi renferme des dispositions concernant le caractère confidentiel des renseignements, et il prévoit la création d'un comité réunissant les chefs des organismes de réglementation fédéraux. Cette mesure palliera les lacunes de la structure actuelle, relevées par le juge Estey, en facilitant l'échange d'information entre le Bureau, la SADC, la Banque du Canada et le ministère des Finances.

La deuxième partie du projet de loi modifie la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada dans le but, premièrement, de préciser les objectifs de la SADC, notamment en ce qui a trait à la protection des intérêts des déposants; deuxièmement, de lui donner les moyens d'atteindre ses objectifs; troisièmement, d'accorder un traitement parallèle à toutes les institutions membres, qu'elles soient de nature fédérale ou provinciale et, quatrièmement, de consolider les finances de la SADC.

Grâce à la modification de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, cette dernière sera mieux en mesure, on l'a dit, de protéger les déposants. En effet, la Société pourra, avec l'approbation du ministre, annuler la police d'assurance-dépôts d'une institution fédérale membre, si cette dernière enfreint les dispositions de la loi ou les règlements internes de la SADC. La Société possède déjà ce pouvoir à l'égard de ses membres qui sont des institutions provinciales. En vertu de cette mesure, la Société pourra imposer une prime supplémentaire à toute institution qui, à son avis, ne se conforme pas à la norme des pratiques commerciales ou financières saines.

[*Français*]

En plus du pouvoir de prélever des surprimes, les modifications apportées à la Loi sur la SADC lui pemettront d'adopter une approche plus souple en ce qui concerne l'établissement des taux des primes. Les nouvelles dispositions à cet égard sont nécessaires pour permettre à la SADC d'entreprendre de façon ordonnée le remboursement de son déficit accumulé. Elles permettront en outre au Gouverneur en conseil d'établir les taux des primes annuelles, sous réserve d'un plafond d'un sixième de 1 p. 100 des dépôts assurés.

[*Traduction*]

Comme je l'annonçais la semaine dernière dans un communiqué de presse, je recommanderai au gouverneur en conseil de maintenir pour 1987-1988 le taux actuel de primes de 0,1 p. 100, en vigueur depuis le 1er mai 1985. En maintenant ce taux, on n'impose pas de fardeau indu aux établissements qui acceptent des dépôts et on s'attend à ce qu'il rapporte des revenus suffisants pour amortir le déficit de la SADC sur une période raisonnable.

Le projet de loi apporte également des modifications à un certain nombre d'autres lois régissant certaines catégories d'institutions financières. Il s'agit notamment de la Loi sur les banques, de la Loi sur les compagnies fiduciaires, de la Loi sur les compagnies de prêt, des lois sur les compagnies d'assurance et d'autres. Les modifications apportées à ces lois visent toutes le même objectif et notre intervention touche trois aspects de la question.

Premièrement, on va mettre en vigueur des mécanismes considérablement modifiés de prise de contrôle des actifs des institutions financières et, dans certains cas, des institutions elles-mêmes, pour permettre au surintendant des institutions financières de mieux protéger les intérêts des déposants, des détenteurs de polices et des autres créanciers.

Deuxièmement, la responsabilité d'un certain nombre de questions fondamentales de supervision et d'administration qui incombait au ministre des Finances est désormais confiée au surintendant des institutions financières. Troisièmement . . .

[*Français*]

. . . le transfert du ministre de la Consommation (M. Andre) et des Corporations au ministre des Finances de la responsabilité de divers aspects de la constitution en corporation des institutions financières.

[*Traduction*]

Ce sont là les trois groupes de modifications diverses.

En conclusion, le projet de loi représente la première étape concrète de mise en oeuvre de notre nouvelle politique globale dans le secteur des services financiers. Plus encore, il représente un élément majeur de la série de modifications que le gouvernement va présenter pour améliorer la protection offerte aux nombreux déposants et détenteurs de polices, grands et petits, et pour renforcer la solidité de notre système financier.

Des institutions financières canadiennes de premier ordre, dont la London Life et le Canada Trust, pour n'en nommer que deux, ont leur siège social dans ma circonscription de London-Ouest. A l'instar de toutes les autres institutions du Canada, elles accueillent avec joie notre nouvelle politique.

Étant donné la nécessité de mettre rapidement en oeuvre les mesures préconisées, je prie instamment la Chambre de renvoyer promptement le projet de loi C-42 au comité.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je suis heureuse que la Chambre soit saisie aujourd'hui de ce projet de loi. Cela fait maintenant plus d'un an que la Chambre a débattu pour la dernière fois un projet de loi concernant la réglementation des institutions financières. Il s'agissait du projet de loi C-86, concernant la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Bien entendu, en novembre dernier, nous nous sommes penchés sur le projet de loi C-27 qui a permis à la Banque de Hongkong de prendre le contrôle de la Banque de la Colombie-Britannique. Cependant, il ne s'agissait pas d'un projet de loi de réglementation, mais plutôt d'une mesure tendant à remédier à une situation qui s'était aggravée au point où le gouvernement était incapable de la régler. Nous avons été témoins de plusieurs projets de loi de ce genre qui ne font que montrer davantage la nécessité pour le gouvernement d'entreprendre la réforme de la réglementation.

Nous, de l'Opposition officielle, souscrivons à cette réforme. Nous voulons que la législation actuelle soit mise à jour, afin d'avoir des normes d'exploitation cohérentes pour les institutions financières canadiennes, telles qu'elles sont à l'heure actuelle et en fonction de leur évolution. La notion traditionnelle des quatre piliers a fait place à une tendance plus récente vers l'intégration des services. Nous souhaitons que les institutions canadiennes participent à l'internationalisation croissante des services financiers, et par-dessus tout, nous voulons nous assurer de bien protéger les intérêts des consommateurs. Ces changements sont réclamés par l'industrie et non par les consommateurs qui se préoccupent, quant à eux, de la stabilité globale et de la solvabilité du régime.

• (1130)

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. La députée formule des observations fort intéresantes et j'invite ses collègues à l'écouter ou à aller derrière les rideaux ou dans le hall, afin qu'elle puisse continuer son intervention.

Mlle Nicholson: Je disais donc, monsieur le Président, que ces changements sont réclamés par l'industrie et non par les consommateurs qui se préoccupent, quant à eux, de la stabilité globale et de la solvabilité du régime ainsi que de la qualité du service, où qu'ils vivent. Nous voulons être certains que le gouvernement tient compte des intérêts des consommateurs ainsi que de ceux de l'industrie, dans les mesures qu'il présente.

Comme le ministre l'a signalé, le projet de loi C-42 est le premier d'une série de trois projets de loi découlant du Livre blanc déposé en décembre dernier. Après deux années et demie et deux faillites bancaires extrêmement coûteuses, le projet de loi C-42 est la première mesure législative à découler d'une réforme qui a été entreprise par le gouvernement libéral précédent.

Les propositions contenues dans le projet de loi C-42 sont les moins litigieuses du Livre blanc. On peut parler de quasi-unanimité, sinon d'unanimité totale, pour ce qui est de la nécessité de renforcer le régime de surveillance des institutions financières assujetties à la réglementation fédérale et d'apporter certaines modifications au régime d'assurance-dépôts. C'est essentiellement ce que propose le projet de loi C-42.

On a remis à plus tard, et sans raison valable, les questions plus litigieuses comme celles qui ont trait à la propriété des établissements financiers, à l'élargissement de leurs pouvoirs, à la prévention des opérations d'initiés et au rôle des comptables et des vérificateurs.

Pour commencer, nous savons quelles sont les intentions du gouvernement. Deux séries complètes de propositions ont été faites. On ne compte plus les rapports et les mémoires présentés par le comité des finances de la Chambre, le comité des banques du Sénat, les groupes d'étude nommés par le gouvernement et la Commission Estey.

Le gouvernement prétend que la réforme est prioritaire. Alors, après deux ans et demi, comment se fait-il que rien ne se passe? Le projet de loi C-42 constitue un premier pas, mais pourquoi le ministre n'avance-t-il pas son calendrier? Le ministre a dit prévoir un projet de loi qui serait une version modifiée des projets de loi C-8 et C-9, qui traînent depuis la dernière session. Pourquoi n'a-t-il donc pas déposé le projet de loi en question?

Il est particulièrement déconcertant de constater qu'aucune date précise n'est prévue pour le dépôt des mesures législatives sur tous aspects les plus litigieux du projet de réforme. Nous avons déjà eu trop souvent l'occasion de voir s'empêtrer le programme de réforme du gouvernement depuis qu'il est au pouvoir.

Personne ne retient le gouvernement, il me semble. Au contraire, j'ai l'impression que le gouvernement a l'appui général d'un secteur désireux de voir la chose aboutir. Si nous étions saisis de tous les projets de lois, nous serions mieux en situation de les évaluer individuellement parce que nous pourrions examiner en même temps le tout et les parties. Tel qu'il est, le projet de loi C-42 nous présente des solutions pour le dispositif de réglementation, mais il va falloir attendre à plus tard, peut-être à beaucoup plus tard pour voir exactement comment ce dispositif fonctionne et qui contrôle quoi.

Mais comme je le disais au début, nous nous félicitons de la venue de ce projet de loi et, comme nous sommes de façon générale favorables aux mesures qu'il contient et que nous ne désirons nullement allonger le débat, mes observations d'aujourd'hui vont être relativement brèves.

Le projet de loi C-42 correspond en gros au chapitre 5 du Livre blanc publié en décembre dernier. La partie I du projet de loi crée un nouvel organisme de réglementation, le bureau du surintendant des institutions financières, qui regroupe l'actuel bureau de l'inspecteur général des banques et le département des assurances. Cela est conforme à ce que les membres libéraux du comité des finances de la Chambre des communes ont proposé dans le rapport minoritaire qui a été publié en novembre 1985, en même temps que le rapport consacré par le comité des finances au Livre vert. Nous n'étions pas d'accord avec la formule proposée par le comité des finances, celle d'un méga-organisme de réglementation, mais nous avons quand même jugé nécessaire d'avoir un contrôle plus musclé.

Je suis heureuse en outre de voir que le projet de loi C-42 laisse la Société d'assurance-dépôts du Canada en dehors de l'organisme de réglementation. L'assurance et la réglementation sont deux fonctions distinctes qu'il vaut sans doute mieux laisser séparées.

Le projet de loi prévoit que le nouveau bureau sera financé en partie par des dotations parlementaires et en partie par des prélèvements sur les établissements contrôlés et sans doute proportionnels à leur taille, selon une formule quelconque. J'aimerais savoir comment le gouvernement entend appliquer ce système de prélèvements et comment il va décider ce que tel ou tel établissement va verser. Est-ce que les établissements auront voix au chapitre? Et s'ils ne sont pas d'accord sur la quote-part qui leur est fixée, vont-ils avoir des voies d'appel ou de révision? Le projet de loi est muet là-dessus.

Pour ce qui est de l'organisation du nouveau Bureau, le projet de loi en fait un employeur distinct soumis à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Cela veut dire que le surintendant pourra recruter du personnel sans être lié par le système de classification de la Fonction publique. C'est une formule que j'approuve, parce qu'elle laisse au surintendant toute latitude pour embaucher les spécialistes de haut niveau qu'il faut pour inspecter et suivre les établissements financiers.

Il est également nécessaire d'avoir un personnel assez nombreux. Les députés se rappelleront que, lorsque les banques ont fait faillite, on avait signalé avec une certaine insistance que le bureau de l'inspecteur général des banques ne disposait pas du personnel qu'il faut pour assurer la surveillance nécessaire. Depuis, le nombre d'années-personnes attribuées au BIGB a augmenté et, avec le fusionnement prévu, ce nombre va s'accroître encore. Toutefois, je voudrais bien qu'on nous garantisse que, du point de vue des années-personnes, le nouveau bureau sera davantage que la somme de ses parties.

Le nouveau surintendant est déjà en place dans la personne de l'actuel inspecteur général des banques. Celui-ci a la chance d'avoir la confiance du secteur ainsi que celle du gouvernement. Il aurait mieux valu que le gouvernement présente le projet de loi plus tôt pour qu'on en débatte. Toutefois, les choses étant ce qu'elles sont, nous allons faire ce qu'il faut pour qu'il soit adopté dans un laps de temps raisonnable de sorte que le nouveau surintendant puisse passer à l'action.

Aux termes du projet de loi, le surintendant se voit conférer de nouveaux pouvoirs. Il y a rééquilibrage des pouvoirs du ministre et du surintendant. On pourrait dire que le projet de loi laisse au ministre le dernier mot quant à la création ou à la disparition d'une institution, alors que le surintendant prend les décisions touchant les activités de celle-ci. Cela semble assez clair et net. Ce régime ne sera réellement mis à l'épreuve que lorsqu'une institution éprouvera des difficultés.

La loi actuelle permet à l'organisme de réglementation de prendre le contrôle d'une institution lorsqu'il peut être prouvé qu'une partie de l'actif de celle-ci n'est pas correctement prise en compte. Le projet de loi C-42 autoriserait l'organisme de réglementation à prendre le contrôle d'une institution pendant au moins sept jours et de prendre des décisions administratives au nom de l'institution s'il estime «qu'il existe une pratique ou une situation qui peut réellement porter atteinte aux intérêts des porteurs de police ou des créanciers». Cete mesure ne peut manifestement pas être prise à la légère ni souvent.

J'aimerais que le projet de loi définisse certains des termes qui y figurent et précise les circonstances dans lesquelles l'organisme de réglementation assumerait le contrôle de l'institution. Par ailleurs, à en juger par le projet de loi, l'organisme de réglementation n'est pas tenu de consulter le ministre avant d'agir, quoique ce soit plus logique qu'il le fasse. De toute façon, c'est une chose que j'aimerais voir figurer au projet de loi. Si plein de bons sens que soit l'organisme de réglementation, le projet de loi devrait préciser que celui-ci devrait tenir le ministre au courant.

• (1140)

Le projet de loi renferme également une proposition intéressante, soit celle de constituer un comité de coordination formé du nouveau surintendant des institutions financières, du gouverneur de la Banque du Canada, du sous-ministre des Finances et du président de la Société d'assurance-dépôts du Canada. La proposition est intéressante du fait que le projet de loi énonce clairement la nécessité d'avoir des consultations et précise comment elles auront lieu en prévoyant la création de ce comité. C'est indubitablement en réaction contre la rupture des communications qui a suscité et exacerbé la crise bancaire de 1985.

La constitution de ce comité est identique à celle du conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts du Canada, sauf que le rôle du comité est différent. Tout son rôle consiste en effet a diffuser renseignements et conseils. Je suis bien sûr d'accord avec cet objectif, mais il est également clair que le succès de ce comité en tant que groupe de surveillance et d'organisme consultatif dépendra dans une large mesure de son mandat et du souci de chacun de ses membres de voir à ce qu'il fonctionne efficacement.

Il est encourageant de signaler que le surintendant désigné, qui agira à titre de président du comité, a fait savoir qu'il entendait interpréter rigoureusement le projet de loi et qu'il ne permettrait pas aux autres membres d'envoyer quelqu'un pour les remplacer aux séances du comité, ce qui se produit fréquemment à celles du conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

La proposition actuelle ne permet pas la représentation du secteur au sein du comité, compte tenu vraisemblablement de ce que les risques de conflits d'intérêts l'emporteraient sur les avantages qu'il pourrait y avoir à ce que le comité compte des personnes expérimentées et parfaitement au courant des conditions et des tendances au sein du secteur. Cependant, il est indubitable que les membres de l'organisme de réglementation ont besoin d'un apport de ce genre, que ce soit dans le cadre du comité de coordination ou d'un groupe consultatif professionnel distinct.

Le projet de loi C-42 formule également quelques propositions majeures au sujet de l'assurance-dépôts. Avant de les aborder, j'aimerais signaler brièvement que le projet de loi C-86, adopté il y a environ un an, autorise la présence au sein du conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts du Canada d'au plus quatre représentants du secteur privé. Jusqu'à maintenant, aucun représentant du secteur privé n'a été nommé.

Je signalerais également que je n'approuve pas qu'on envoie des délégués aux réunions du conseil d'administration. Il semble logique que si le comité de coordination de l'organisme de réglementation interdit d'envoyer des délégués, la commission de la SADC devrait faire de même. Dans le secteur privé, on n'envoie jamais de délégués aux réunions de conseil d'administration. Dans ce domaine particulier du secteur public, on ne devrait pas le permettre non plus.

Revenons au projet de loi C-42. Il propose d'augmenter les primes payées par les institutions financières pour assurer les dépôts. Le taux actuel est de 0,1 p. 100 des dépôts assurés. Ce projet de loi propose de l'augmenter jusqu'à un maximum de 0,6 p. 100. A ce taux, on nous dit que le déficit de 1,2 milliard de dollars de la SADC serait résorbé en 1994, à condition qu'aucune autre institution ne fasse faillite. Le projet de loi propose également de doubler jusqu'à 3 milliards de dollars la ligne de crédit de la SADC, en puisant dans le Fonds du revenu consolidé du gouvernement.

S'il faut considérer ces propositions comme sont une solution sérieuse au déficit de la SADC, alors je ne suis pas d'accord. Je préférerais que cette société résorbe son déficit sans que cela se répercute sur les opérations normales. Je suis très surprise que le gouvernement compte, en adoptant cette stratégie, qu'aucune autre institution financière ne va faire faillite. Même si cette nouvelle réglementation réussissait à éviter la catastrophe aux institutions relevant de la compétence fédérale, la SADC assure également les institutions relevant des provinces, qui se sont montrées particulièrement vulnérables pendant et depuis la récession. Ainsi je n'estime pas justifié que le gouvernement prenne ses désirs pour des réalités lorsqu'il essaye de résorber le déficit de cette société.

Je constate également que les propositions concernant la SADC ne tiennent compte en aucune façon du fait que le gouvernement lui-même est partiellement responsable de ce déficit. C'est une question que j'ai soulevée en maintes occasions. Les fonds de la SADC ont été utilisés plus d'une fois pour mettre à exécution des décisions politiques du gouvernement plutôt que pour réaliser le mandat de cette société, par exemple, une partie du renflouage de la Banque Commerciale du Canada ou les 200 millions de dollars payés à la banque de Hongkong pour prendre le contrôle de la Banque de Colombie-Britannique et, plus récemment, les 275 millions de dollars accordés à la province de l'Alberta pour restructurer une ou deux sociétés de fiducie en difficulté. Si on avait utilisé les fonds du gouvernement, cela aurait aggravé, je pense, son déficit. Mais pourquoi est-il plus acceptable que le gouvernement se décharge d'une partie de son déficit sur la Société d'assurance-dépôts du Canada?

L'article 71 de ce projet de loi propose que les investissements de la SADC, qui étaient précédemment limités à la

Banque du Canada, sont maintenant étendus à toutes les institutions membres et à des institutions financières étrangères. Je voudrais avoir plus de détails à ce sujet. Par exemple, quels sont les critères à respecter pour investir en dehors du Canada?

On a fait d'autres propositions au sujet de la SADC qu'on pourrait qualifier d'encouragements à de bonnes pratiques commerciales, ou encore de mesures équivalant à la carotte et au bâton à la fois. On a ainsi proposé de donner à la SADC le pouvoir d'annuler l'assurance, sous réserve de l'approbation du ministre. La société dispose déjà d'un tel pouvoir en ce qui a trait aux institutions réglementées par les autorités provinciales. Par le biais du projet de loi C-42, ce pouvoir s'applique désormais aussi aux institutions réglementées au niveau fédéral. Cette mesure est évidemment draconienne puisqu'une institution ne saurait légalement poursuivre son activité sans se doter d'une assurance-dépôt—le retrait de cette assurance l'oblige à fermer ses portes.

En vertu d'une autre proposition nouvelle, la SADC pourra imposer une lourde amende aux institutions réputées avoir des pratiques commerciales peu judicieuses ou sensées. Cela pourrait être dangereux. L'imposition d'une telle amende à une institution donnée n'obligera pas cette dernière à fermer ses portes, mais pourrait lui faire perdre la confiance qu'elle inspire au grand public, si ce dernier venait à savoir que la SADC envisageait des sanctions pour des pratiques inférieures aux normes. Certes, on vise à ce que de telles mesures ne soient pas du domaine public, mais il convient tout de même d'en tenir compte.

Il y a également la question de l'information donnée au grand public par opposition à celle donnée au secteur. Je voudrais savoir pourquoi on établit une telle distinction compte tenu du droit du consommateur d'être informé pour pouvoir prendre des décisions en toute connaissance de cause. Je voudrais également savoir ce que le gouvernement entend par «de pratiques commerciales et financières saines», soit l'expression qui figure dans le projet de loi. Je voudrais qu'on m'explique comment on fera entrer cela en ligne de compte avec le facteur risque pour les différentes institutions financières.

Nous pourrions examiner de plus près au comité certaines questions, par exemple celle des solutions de rechange au système actuel par lequel la SADC établit le taux de primes à l'intention des institutions membres: ces primes devraient-elles être fonction des risques courus ou bien devrait-on créer des fonds distincts pour les différents types d'institutions financières? J'ai hâte de découvrir au comité les efforts que déploie le gouvernement dans le domaine de l'évaluation des risques.

Certaines des dispositions du projet de loi C-42 équivalent essentiellement à une mesure de médecine préventive. Certaines ont une valeur purement dissuasive et ne doivent servir qu'en dernier ressort et, dans certains cas, avec l'approbation du ministre.

C'est un premier pas utile alors que l'on apporte des améliorations par voie législative au secteur des services financiers. Je regrette qu'il ait fallu au gouvernement plus de deux ans et demi pour en arriver là. J'ai cependant hâte de voir le reste de la mesure et j'espère qu'il n'y aura plus de retards dans l'échéancier du gouvernement.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le projet de loi C-42 est la première réponse législative du gouvernement à des problèmes endémiques depuis non pas un an ou deux, ni depuis les faillites de la BCC et de la Norbanque, mais depuis bien plus longtemps. J'ai donc l'impression que nous fermons la porte bien tard et que le coût global pour les déposants et les institutions et, directement ou indirectement, pour l'ensemble des Canadiens par le biais des impôts, approche de 2 milliards. C'est bien de l'argent par la fenêtre.

Ce n'est pas d'hier qu'existent les problèmes de réglementation des institutions financières que le projet de loi veut résoudre. J'ai eu l'occasion de participer au comité de l'Ontario qui a examiné la faillite du Crown Trust et qui a cherché à réviser la réglementation des institutions financières au niveau provincial. C'était vers 1982, environ un an après la faillite de Crown Trust et d'autres sociétés apparentées.

• (1150)

Ce que nous avons malheureusement constaté à l'époque, en étudiant de quelle façon agissait le Surintendant des assurances de l'Ontario, qui était responsable des sociétés de fiducie ayant une charte provinciale, et les relations qu'il entretenait avec l'Inspecteur général des Banques au département des assurances du fédéral, c'est que la réglementation des institutions financières était négligente, lente et insensible aux véritables problèmes. Ces vrais problèmes sont apparus en raison d'un changement dans les méthodes et, à mon avis, d'une évolution des normes de moralité chez les administrateurs d'institutions financières.

L'une des raisons pour lesquelles il avait été si facile de violer et de piller le Crown Trust, c'est que ses administrateurs le géraient depuis des années comme une vieille institution encroûtée et qu'ils n'ont pas su réagir lorsqu'une bande de rapaces sans la moindre moralité a essayé de vider la trésorerie pour effectuer un coup portant sur les immeubles de Cadillac-Fairview et impliquant Leonard Rosenberg.

Les administrateurs du trust ne savaient que faire et il est triste de dire, même si c'est après coup, qu'ils ne savaient même pas que quelqu'un aurait dû défendre leurs principes moraux en s'adressant à la presse pour expliquer ce qui se passait avant qu'il ne soit trop tard. Ce ne fut pas fait.

Une des choses qui m'est restée à l'esprit après cette affaire, c'est qu'il y avait des questions au sujet de la réglementation financière des différentes sociétés de fiducie touchées. Les discussions entre le service du surintendant des assurances de l'Ontario et ses homologues fédéraux sont une comédie d'erreurs. Lorsqu'ils ont cherché à prendre des mesures efficaces pour arrêter ces rapaces, ils ont constaté que la personne en charge était en cours de français ou en vacances, et n'avait pas jugé utile d'informer l'Inspecteur général de ce qui se passait. Il nous est apparu à l'époque que les mêmes événements se répétaient.

Je pense qu'il faut critiquer le précédent gouvernement autant que l'actuel pour ne pas avoir répondu à de telles situations et ne pas avoir vu les grands risques que l'on prenait, en particulier après les perturbations financières qui ont commencé au début des années 1980 avec la montée subite des taux d'intérêt. Le gouvernement précédent n'a pas réagi, et en accédant au pouvoir, le nouveau gouvernement n'aurait pas dû se retrouver avec une telle situation sur les bras, mais il est

coupable de l'avoir tolérée. Plus tard, peut-être pour se gagner des voix dans l'Ouest ou parce qu'il considérait que les libéraux avaient toujours été insensibles aux besoins des établissements financiers de l'Ouest, ce nouveau gouvernement s'est empressé de voler au secours de la BCC et de la Norbanque au point de faire perdre plus d'un milliard de dollars aux contribuables par l'entremise des institutions d'assurance-dépôts.

Voilà pour l'histoire. Il faut en tenir compte dans l'étude du projet de loi C-42 et des autres initiatives qui font partie du train de mesures promises par le ministre dans un mois et demi ou deux mois d'ici. Un projet de loi doit forcément tenir compte de tous les éléments qu'a mentionnés le ministre et non pas proposer uniquement un meilleur régime de réglementation.

La concentration excessive dans ce secteur présente évidemment un problème. A notre avis, les propositions gouvernementales sur la propriété ne suffisent pas à le régler. Il existe bien entendu des problèmes réels sur la chapitre des transactions intéressées, surtout en ce qui concerne les petits établissements. Nous ne savons toujours pas ce qui va se passer à ce sujet.

Je crois que le degré de regroupement des quatre grands piliers présente des risques évidents. Le Livre blanc signale que le gouvernement est plus ou moins en faveur de ce regroupement, mais j'ai l'impression qu'on s'engage sur une route difficile, sinon périlleuse. Le nouveau surintendant des institutions fiancières devra rapprocher deux organismes pas particulièrement réputés pour avoir fait preuve de collaboration naguère, et il sera également chargé de ce comité qui aura pour tâche de réunir les différents intervenants.

Les représentants de la Société d'assurance-dépôts du Canada et de la Banque du Canada se réunissaient à l'occasion. Si je ne m'abuse, ils s'entrenaient au conseil d'administration de la Banque du Canada, sinon ailleurs, mais ces réunions n'ont pas semblé porter fruit. C'est donc une bonne chose que de telles réunions soient prévues dans ce projet de loi, mais il y a toujours risque d'erreur humaine et d'un excès de confiance de la part des surveillants comme ce fut le cas dans le dossier de Crown Trust, de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque.

J'ai pris la peine de parcourir rapidement le sommaire de la Commission d'enquête Estey. Cette histoire est un tissu d'erreurs. Les vérificateurs n'ont pas fait le travail pour lequel ils étaient payées. C'est presque criminel que rien n'ait été entrepris jusqu'ici pour punir ces vérificateurs de ne pas s'être donné la peine de signaler au public, dans leur rapports annuels ou par d'autres moyens, une situation qui perdurait, et d'avoir fermé les yeux passablement longtemps sur les artifices qu'utilisaient ces deux banques pour faire croire qu'elle réalisaient des bénéfices et que leurs bilans étaient toujours en règle.

Je n'apprends rien au ministre en lui rappelant la capitalisation excessive des intérêts et les reports sur reports, les calculs après calculs, qui ont été effectués pour retarder le plus possible l'effondrement de ce château de cartes. C'est bien triste aussi de voir que le gouvernement se soit laissé prendre à ce jeu.

Le ministre des Finances (M. Wilson) et la ministre d'État aux Finances n'ont pas été assez perspicaces pour poser quelques-unes des questions que le gouverneur de la Banque du Canada et que l'inspecteur général des banques auraient du poser sur les faits réels qui se cachaient derrière ce château de cartes financier monté pour montrer que le gouvernement devrait continuer à aider ces banques. Il s'est effondré, bien sûr, et cela a coûté cher.

Le projet de loi C-42 représente une réforme importante qui tient compte entre autres choses de l'évolution très rapide qui s'est produite dans le secteur financier non seulement au Canada mais ailleurs également. Cette réforme est également une conséquence des doutes que moi et bien d'autres ont émis au sujet de la solvabilité des institutions et du fait que le comportement a tellement évolué dans les services financiers que nous ne pouvons plus compter sur un code d'éthique tacite voulant que les institutions financières demeurent solvables sans essayer d'utiliser leurs pouvoirs jusqu'à la limite. C'est une des raisons pour lesquelles il est plutôt malaisé d'accepter le relâchement des contraintes juridiques, parce qu'elles laisseront aux banques, aux sociétés de fiducie, aux compagnies d'assurance et aux services de placements des possibilités supplémentaires d'aller jusqu'à la limite de leurs pouvoirs.

Le gouvernement a proposé un compromis législatif dans lequel il essaie à la fois de déréglementer et de réglementer à nouveau le système, ce qui nécessite un changement radical des règles, le plus radical en fait depuis la faillite de la Home Bank. A cette occasion, le gouvernement avait essayé de légiférer au sujet du système des quatre piliers que nous connaissons bien maintenant. En fait, ces piliers sont devenus de plus en plus vagues et cette tendance va encore s'accentuer maintenant que les mesures proposées par le gouvernement entrent en vigueur.

Les limites imposées aux sociétés de fiducie en matière de prêts commerciaux disparaîtront complètement d'une part et d'autre part, comme l'a dit le ministre, les banques et les autres institutions financières auront le pouvoir d'offrir directement des services de placements. D'aucun diront que ce n'est pas trop tôt, compte tenu que les services de placements sont dans une large mesure entre les mains de sociétés étrangères.

• (1200)

Une des conséquences inquiétantes de l'évolution actuelle est l'apparition de plusieurs conglomérats financiers visant à regrouper plusieurs institutions financières différentes en une seule société. La proportion de conglomérats fermés ayant des liens commerciaux étroits ne cesse d'augmenter depuis quelques années à peine, et la déréglementation va probablement accentuer cette tendance.

Je me souviens comment, à la fin des années 60 et au début des années 70, les banques ont pu se lancer dans les services de crédit à la consommation alors que les sociétés de financement d'achats à terme avaient la haute main sur ce secteur. Celles-ci ne jouent plus maintenant qu'un rôle très secondaire dans ce secteur. Les banques à charte contrôlent toujours environ 70 p. 100 de l'ensemble des dépôts. Cette proportion va probablement diminuer assez rapidement en peu de temps.

J'admets que cette tendance se manifeste ailleurs qu'au Canada. Il y en a un grand chambardement en Grande-Bretagne, car le gouvernement a été encouragé à lever la plupart des restrictions imposées aux institutions financières. Une libéralisation analogue s'est produite aux États-Unis. Les Américains ont opté en faveur de la déréglementation, ce qui exerce des pressions sur notre système. Il y a une ou deux semaines à peine, nous avons communiqué avec Dennis Healer, chancelier de l'Echiquier au sein d'un gouvernement travailliste. Il nous a recommandé de faire attention, d'agir avec prudence.

Depuis le grand chambardement, on offre en Grande-Bretagne un traitement faramineux à des gourous adolescents et aux petits prodiges. Ce ne sont pas des adolescents en fait; ils sont dans la vingtaine seulement. Ces pratiques mêmes, dont nous devrions nous méfier au Canada, sont devenues de plus en plus courantes.

La tendance à l'internationalisation des transactions financières ne devrait pas nous pousser à suivre tête baissée l'exemple des États-Unis et de la Grande-Bretagne.

Depuis la publication du Livre blanc, il y a eu une série de scandales financiers à Wall Street, aux États-Unis, où étaient impliquées bon nombre d'institutions financières ayant effectué le genre de transactions auxquelles nous comptons procéder dans notre pays. La réputation des sociétés de placement et de dépôt de ce pays a été sérieusement ternie. Les principaux banquiers qui s'occupent de placements, comme Shearson et Lehman, se sont trouvés directement impliqués. On a prouvé qu'il y avait eu des fraudes représentant des centaines de millions de dollars.

Il y a lieu de se demander si la même chose se produira au Canada. Si c'est le cas, le gouvernement du Canada, par l'entremise de la Société d'assurance-dépôts du Canada, volera-t-il à nouveau au secours des institutions de dépôt? Devrons-nous encore une fois renflouer des institutions auprès desquelles des étrangers auront effectué des dépôts, sans doute de façon irrégulière, pour venir ensuite nous supplier en disant: «Si vous ne nous remboursez pas, la réputation du secteur financier au Canada en pâtira sérieusement»?

Cet argument nous a coûté dans les 400 à 500 millions de dollars en paiements effectués à des déposants non assurés qui auraient dû savoir ce qu'ils faisaient et s'attendre à ne pas être dédommagés au cas où ils prendraient une mauvaise décision.

En se préoccupant au sujet de la déréglementation, on a au moins réussi à convaincre le gouvernement de ne pas prendre de mesures trop radicales. Les faillites des banques ont fait ressortir de nombreux problèmes liés à la réglementation et à la surveillance des institutions financières. Il est devenu évident que les problèmes financiers étaient souvent dus à de sérieuses erreurs de la part de la direction, à des risques excessifs, à des opérations d'initiés, à des conflits d'intérêts et à un trop grand écart entre l'actif et le passif.

Dans son rapport, la Commission Estey a également signalé que les administrateurs de banques comme la Norbanque et la BCC notamment, ne jouaient pas leur rôle avec assez de sérieux. Ces hommes—et femmes, je suppose, même s'il s'agissait essentiellement d'hommes—se sont laissés entraîner dans une vision du monde sans aucun rapport avec la réalité. Ils n'ont pas suffisamment insisté pour que la direction les tienne au courant. Je suis convaincu que bon nombre des administrateurs ne savaient même pas dans quelle mesure les prévisions financières tout à fait utopiques cachaient des situations difficiles ou dans quelle mesure ces deux banques, notamment, avaient dissimulé leurs erreurs et donc prouvé aux administrateurs qu'elles étaient solvables à l'époque où les deux institutions étaient pratiquement en faillite. Ce n'est que lorsque ces institutions n'ont plus été en mesure de mobiliser des fonds sur le marché qu'elles ont enfin dû déposer leur bilan et fermer leurs portes.

Comme l'a signalé la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson), nous avons eu une pléthore d'études publiques sur la réglementation des institutions financières. Il y a eu le rapport Wyman sur la CDIC. Il y a eu le groupe de travail Dupray en Ontario. Il y a eu les rapports des comités des finances du Sénat et des Communes. Le CEC a présenté son rapport et bon nombre des recommandations qui ont été faites découlent du rapport de la Commission Estey.

Tous ces rapports ont conclu—et j'ai déjà dit que nous n'en avions pas besoin pour en arriver à cette conclusion—qu'il existait d'importantes lacunes systémiques dans l'aptitude du gouvernement à déceler et à identifier les problèmes des institutions en difficulté et en outre, à y remédier le cas échéant.

Je constate avec plaisir que le projet de loi C-42 s'attaque à ces lacunes. Quand il sera renvoyé au comité des finances, nous aurons l'occasion de les étudier d'un peu plus près pour voir si ces dispositions correspondent bien aux besoins. Pour l'instant, il est un peu tôt pour se prononcer.

Toutefois, j'aimerais faire une remarque sur un des éléments que le gouvernement a gardés pour plus tard, à savoir la question de la politique en matière de propriété nationale. Le ministre sait que nous sommes fortement hostiles à la décision du gouvernement de ne pas se mêler de la propriété des institutions financières tant qu'elles n'ont pas accumulé une base d'avoirs de 15 milliards de dollars dans le cas des banques à charte et quelque chose d'analogue dans le cas des sociétés de fiducie et des compagnies d'assurance. Et même dans ce cas, le gouvernement leur laissera cinq ans pour introduire un élément de diversification de leur propriété. Cet élément sera limité à 35 p. 100 du total.

Autrement dit, un organisme qui approchera des 15 milliards de dollars aura maintenant un bon moment pour régulariser la situation. En outre, on ne sait pas très bien ce que le gouvernement envisagerait de faire au niveau politique si une institution n'avait pas régularisé la situation au bout de ces cinq ans. Nous connaissons bien le genre d'excuses qu'elles peuvent présenter pour gagner du temps.

[*Français*]

On peut dire par exemple que ce n'est pas le temps, que les marchés financiers ne sont pas bien axés pour l'émission des actions pour rencontrer le désir d'avoir 35 p. 100 des actions d'une compagnie fiduciaire ou une banque dans les mains des propriétaires, sauf de ceux et celles qui ont le contrôle.

Effectivement, monsieur le Président, je crois que l'idée que nos banques et que les autres institutions financières soient d'une propriété très diverse, ce n'est pas imposé par le projet suggéré par le gouvernement. Effectivement, cela prendra peut-être 15 ou 20 ans pour une nouvelle banque à s'établir et arriver à ce niveau d'avoirs de 15 milliards de dollars. Après cela, est-ce que les règlements vont changer? Alors, si j'étais responsable de la planification stratégique d'une de ces institutions, je dirais alors que les choses changent. On peut peut-être faire pression sur le ministre et le gouvernement de cette époque, mais ce n'est pas restreint pour nous à ce moment-ci.

[*Traduction*]

Dans les faits, la règle de 15 milliards de dollars, si on autorise une institution à continuer de croître, signifie qu'une banque pourrait atteindre un actif de 20 milliards de dollars avant de commencer à être soumise à la règle des 35 p. 100 de propriété. L'idée que nous pourrions intervenir pour limiter les grandes familles qui contrôlent une si grande partie de notre industrie de la fiducie est tout simplement absente de ce texte. Cette disposition va faire rire les administrateurs de ces institutions, ce qui montre qu'elle n'a guère d'efficacité.

S'il y a un actionnariat minoritaire, il n'est pas garanti que l'on ne continuera pas à utiliser ces vastes amoncellements de capitaux de la manière abusive que nous avons connue précédemment. Quand je dis «abusive», je le fais dans un contexte très général.

Nous avons eu un long débat à la Chambre la semaine dernière sur le calvaire des agriculteurs canadiens et les problèmes qu'ils connaissent actuellement. Ce que je trouve déconcertant, c'est le système de deux poids deux mesures appliqué par les banques lorsqu'elles accordent des prêts. Si un agriculteur essaie d'obtenir une prolongation parce que la récolte s'annonce mal—et c'est déjà un exploit de rentrer dans ses frais de nos jours—il déclenche une véritable tempête. Il risque de se retrouver le dos au mur, obligé de vendre aux enchères pour une bouchée de pain tout son matériel, de vendre son bétail bien en-dessous de sa valeur marchande, et de perdre tout ce qui avait pu être acquis au prix d'une existence entière et parfois même de plusieurs vies de labeur familial sur la même ferme.

• (1210)

Que se passe-t-il dans le secteur financier, monsieur le Président? Que se passe-t-il quand Conrad Black ou quelqu'un du genre a envie de faire main basse sur une société quelconque? Il passe quelques coups de téléphone. En deux temps trois mouvements, on débloque une ligne de crédit de plus d'un demi-milliard de dollars ou de 1 milliard de dollars. Quand on évolue dans ces sphères très restreintes, cela ne pose pas plus de problèmes que de demander un emprunt pour acheter une automobile.

Quelque chose ne tourne manifestement pas rond dans le système quand des gens peuvent demander des centaines de millions de dollars pour réaliser des entreprises bidons au moyen de transactions artificielles qui, dans bien des cas, n'apportent strictement rien à l'économie canadienne et qui, comme nous le voyons actuellement avec le triste cas de Dome, peuvent avoir des répercussions profondément négatives sur notre économie.

Ce genre de situation fait monter artificiellement les enchères bien au-delà de la valeur intrinsèque des actifs qui font l'objet de la transaction. On laisse les gens le faire, parler de synergie et de récupération de la pleine valeur des actifs qui n'avaient pas été pleinement reconnus par les précédents propriétaires, etc., etc. Bien souvent, ce ne sont que des salades, mais les banques se laissent régulièrement convaincre, et ce n'est pas près de finir.

Ce n'est pas près de finir en partie parce que le gouvernement n'est pas disposé à imposer à toutes les grandes institutions financières la règle de la diversification de la propriété. Au lieu de cela, le gouvernement va considérer qu'il faut qu'il y ait une certaine participation minoritaire. Il n'en restera pas moins que les directeurs de ces institutions financières seront choisis parmi une petite élite. Le député hoche la tête. Mais c'est déjà le cas maintenant. Il s'agit d'une petite élite qui déjeunent ensemble, peut-être chez Winston, qui se réunissent, qui se divertissent ensemble, qui passent l'hiver ensemble dans les Antilles, qui ont beaucoup de choses en commun et qui sont toujours prêts à aider un ami lorsqu'il a besoin de quelques centaines de millions pour financer une affaire quelconque.

D'un autre côté, nous voyons au Canada bien des gens qui ne peuvent même pas aller dans une banque parce qu'ils n'ont pas d'argent pour ouvrir un compte. C'est une situation bien réelle. De plus en plus de Canadiens sont sans logis et pratiquement sans ressource, car la pauvreté va en s'aggravant. Certains changements sans doute utiles sont apportés dans ce domaine, mais les réformes du gouvernement conservateur ne vont pas assez loin pour empêcher les grandes sociétés de continuer à diriger comme elles le font les institutions financières du pays.

Ce n'est sans doute pas étonnant. Il s'agit d'un gouvernement conservateur. Il a hérité de la pagaille causée par les libéraux, mais comme mon chef l'a souligné au cours de la campagne électorale de 1984, le parti libéral et le parti conservateur, c'est du pareil au même. C'est comme si vous compariez Visa et Mastercharge.

Quant à savoir si le gouvernement canadien est prêt à limiter le pouvoir économique de nos institutions financières, les libéraux nous auraient donné à peu près la même réponse que les conservateurs, à savoir qu'ils ne sont pas disposés à le faire.

Le ministre a hâte de connaître notre position à l'égard de ce projet de loi. Je lui ai dit quelle serait sans doute notre position en ce qui concerne la propriété des institutions financières. Nous émettons de sérieuses réserves. Ce projet de loi ne suffit certainement pas en soi à résoudre les problèmes concernant les pouvoirs, les opérations d'initié et la propriété. Nous y reviendrons plus tard. Oui, nous allons appuyer ce projet de loi, mais en émettant plusieurs réserves dans le sens que j'ai indiqué, car il est évident que nous avons besoin d'un meilleur gouvernement et d'une meilleure réglementation.

Je demeure assez sceptique et j'espère que le surintendant des institutions financières imposera un certain sens des responsabilités à tous les échelons de son organisation. Je dois malheureusement dire que ce sens des responsabilités n'existait pas jusqu'ici. Je suis furieux quand je constate les abus qui se sont produits dans le secteur des institutions financières. Cela me fâche tellement que j'en pleurerais.

Je suis furieux de constater qu'une personne chargée de réglementer un secteur, qui avait le devoir de poser des questions au lieu de se contenter des garanties verbales des dirigeants des banques et des institutions financières, n'a pas fait son travail. Peut-être est-il injuste de s'en prendre à ceux qui sont chargés de réglementer les banques. Ce sont des fonctionnaires. Ils ne sont pas particulièrement bien payés par rapport aux personnes dont ils doivent réglementer les activités. Ils doivent travailler dans des circonstances difficiles. L'inspecteur général des banques et son équipe disposaient certainement d'un budget et d'un personnel très insuffisants à l'époque en question.

Je ne peux m'empêcher de penser qu'ils auraient dû protester haut et fort quand ces abus ont eu lieu. Ils devraient pouvoir les dénoncer publiquement lorsqu'ils constatent que les responsables n'ont pas pris les mesures voulues. Si l'on avait tiré le signal d'alarme il y a cinq ou six ans dans le cas de Crown Trust ou des banques qui ont récemment fait faillite, la SADC aurait évité une grande partie de son déficit actuel. Nous aurions pu faire économiser aux déposants canadiens, qui finiront par payer la note ainsi qu'aux emprunteurs qui devront également payer le coût des hausses de prime prévues dans ce projet de loi, une bonne partie de la somme qu'ils vont devoir débourser à cause des hausses de prime. Ces hausses n'auraient pas été nécessaires. Pourquoi? Parce que les pertes n'auraient pas été aussi lourdes. Malheureusement, les choses se sont passées autrement.

Je me réjouis des pouvoirs accrus prévus dans le projet de loi. Celui-ci satisfait au rapport de la Commission Estey en créant le Bureau du surintendant des institutions financières. Dorénavant, le surintendant et la SADC seront en mesure de mieux examiner les livres. Ils pourront, dans le cas d'un rapport défavorable sur une institution financière, obliger cette dernière à soumettre le rapport à son conseil d'administration dans les 15 jours. Les administrateurs ne pourront donc plus plaider l'ignorance, comme dans l'affaire de la BCC et de la Norbanque.

Le surintendant possède entre autres le pouvoir de saisir les biens d'une institution en difficulté, afin d'accorder aux responsables le temps de réagir à certaines plaintes concernant l'institution, notamment son inaptitude éventuelle à rembourser ses dettes, ou sa mauvaise comptabilité.

Avant de terminer, monsieur le Président, je dois poser la question fondamentale que voici: existe-t-il une volonté politique et administrative d'utiliser ces nouveaux pouvoirs, qui sont considérables? Je demeure persuadé que même si le surintendant et l'inspecteur général ne possédaient auparavant que des pouvoirs restreints qui les empêchaient d'intervenir directement, ils avaient néanmoins la possibilité d'utiliser la publicité. Ils pouvaient toujours émettre un communiqué de presse. Il ne suffisait pas d'exprimer l'avis que certaines institutions ne respectaient pas les principes d'une bonne gestion financière et d'annoncer qu'ils prenaient les mesures à leur disposition pour les ramener à l'ordre. Il est vrai que, dans certains cas, il existait des échéances les empêchant d'agir immédiatement en vue de protéger les biens encore disponibles. C'était véritablement un obstacle. Or, le surintendant des assurances ou l'inspecteur général des banques auraient pu s'adresser au président de la BCC ou de la Norbanque en leur disant ce qui suit: «Voici un projet de communiqué de presse. Je suis d'avis qu'il faut mettre le public au courant des faits suivants concernant votre institution. Je ne peux vous ordonner dès maintenant de fermer vos portes, mais j'entends émettre ce communiqué demain, après-demain ou dans une semaine, à moins que vous ne preniez les mesures de redressement qui s'imposent.» Y a-t-il vraiment lieu de croire que ces institutions se seraient moquées de l'inspecteur général, s'il avait fait preuve d'autant de détermination? Je ne le pense pas, monsieur le Président.

• (1220)

On peut se demander ce qu'il en est du niveau politique? A-t-il été informé? Pas toujours. Cependant, lorsque les dirigeants politiques l'ont été, ont-ils appuyé ce genre de mesures de la part de l'inspecteur général? On nous a dit il y a un an et demi que l'inspecteur général s'était mis en rapport avec la ministre d'État aux Finances d'alors. Malheureusement, la ministre elle-même ne voulait pas ou ne pouvait pas agir; elle n'avait pas la compétence ou l'expérience voulue—je ne sais pas trop au juste. Elle n'a pas souffert sur le plan politique de cette expérience, mais elle est, en partie, responsable de ce qui s'est passé. Elle aurait pu très bien demander à l'inspecteur général d'agir, afin de remédier à la situation qui existait alors. On aurait pu le faire sans les pouvoirs supplémentaires qui sont accordés en l'occurrence.

Si le surintendant n'est pas convaincu de la solvabilité d'une institution, il peut soumettre le cas au ministre des Finances, après quoi le permis peut être limité ou on peut demander au surintendant de s'occuper de l'institution pour une période indéfinie. Si les mauvaises pratiques de gestion de l'institution ne changent pas à ce stade-ci, le surintendant peut entreprendre la procédure de liquidation. C'est un mécanisme bien supérieur à celui qui existait auparavant, lequel n'a pas fonctionné dans le passé, même s'il existait des pouvoirs qu'on aurait pu utiliser pour demander des comptes à ces institutions. Je crains fort que cela puisse se produire à l'heure actuelle également.

Je voudrais également me pencher brièvement sur la question de l'assurance-dépôts. Le déficit de la Société d'assurance-dépôts du Canada est à l'heure actuelle de 1,5 milliard de dollars. Il est constitué en majeure partie non pas par des dépôts assurés, mais bien par des dépôts non garantis dans le cas des faillites bancaires de 1985. Je voudrais que la Chambre se demande au moins s'il n'aurait pas dû y avoir ou si on ne devrait pas prévoir maintenant une coassurance sur les dépôts d'un certain montant. Selon moi, pour les dépôts d'au plus 25 000 $ ou de cet ordre là, qui appartiennent fort probablement à des investisseurs ordinaires, cette assurance à 100 p. 100 est tout à fait sensée. Cependant, nous sommes témoins d'une escalade de l'assurance au point où toute la responsabilité de la gestion financière et de la viabilité financière d'une institution incombe au responsable de la réglementation. Il n'y a aucune pression du marché.

Mon parti a de temps à autre des conflits avec certaines personnes qui prétendent que le marché est roi. Inversement, en tant que social démocrate vivant dans une économie semi-capitaliste, j'ai de la difficulté à accepter que le gouvernement prétende qu'il ne devrait y avoir aucune pression du marché. S'il existait une coassurance prévoyant une quote-part de 10 p. 100 ou 20 p. 100 pour le déposant sur les dépôts de plus de 25 000 $ ou 30 000 $, disons jusqu'à 100 000 $ ou quelque chose du genre, en cas de faillite d'une institution, les déposants courraient le risque de perdre jusqu'à 10 p. 100 ou 15 p. 100 de leurs dépôts. Selon moi, les institutions financières qui voient grand et qui se comportent comme beaucoup trop le font depuis deux ans, seraient ainsi ramenées à la réalité. Les gens qui auraient d'importantes sommes à investir hésiteraient à aller chercher un demi p. 100 de plus d'intérêt en déposant leur argent dans une institution n'investissant pas de façon prudente, ou prenant des risques injustifiés.

En d'autres termes, le marché lui-même empêcherait ces institutions de grossir aussi rapidement que la Banque commerciale et la Norbanque l'ont fait à l'époque. Ainsi les institutions ne prendraient plus de l'expansion n'importe comment et les risques reliés à l'assurance publique des dépôts n'augmenteraient pas à ce point.

Le gouvernement a prétendu à l'époque qu'il n'avait d'autre choix que de renflouer ces deux banques de l'ouest du pays. Il avait donné certaines garanties et, selon moi, le gouverneur Bouey en a probablement été en partie responsable. Quelle que soit la proportion des dépôts qui soit officiellement assurée, il se peut bien que les gouvernements futurs se trouvent pris au même piège. Je suis loin de le souhaiter.

On nous sermonne régulièrement sur les mérites du régime de marché, mais lorsque nous prétendons, comme nous l'avons fait dans l'affaire de la BCC, qu'il faut laisser prévaloir les forces du marché et laisser les gros déposants à leur sort lorsqu'un établissement fait faillite, alors on nous dit que cela ne convient pas.

Je suis d'avis que si le principe de la coassurance s'applique dans une certaine mesure aux dépôts importants alors, d'une part, les déposants dont les dépôts sont assurés à 90 p. 100 surveilleront attentivement la qualité et le sérieux de l'établissement auquel ils confieront leurs dépôts et, d'autre part, un précédent sera créé de sorte que ceux qui confieront des dépôts non assurés à de tels établissements sauront à l'avance qu'en cas de faillite, même s'ils font la queue pour être indemnisés, ils recevront tout au plus 85 ou 90 p. 100 des sommes déposées. Ainsi, les déposants de cette catégorie ne pourront pas non plus abuser des contribuables canadiens par le truchement de la SADC comme il l'ont fait il y a deux ans avec les résultats que nous connaissons.

Je pourrais m'étendre encore longtemps sur la question, mais la position du NPD sur la solvabilité des établissements financiers consiste à dire qu'il faut une réglementation claire et une surveillance efficace du système financier canadien, de même qu'une limitation rigoureuse de la participation au capital des établissements bancaires canadiens pour assurer qu'ils appartiennent à un grand nombre d'actionnaires. Nous avons appuyé l'essentiel des modifications de la réglementation proposées par le juge Estey, mais nous devons signaler que la meilleure surveillance des autorités fédérales ne donnera pas les résultats escomptés si on autorise la propriété réciproque. Étant donné que les conservateurs n'ont pas limité à 10 p. 100 toute participation au capital d'un établissement financier, il se peut que le nouveau pouvoir de réglementation prévu dans le projet de loi C-42 s'avère de plus en plus difficile à exercer.

Comme je viens de le dire, nous pourrions confier une part de cette fonction aux investisseurs qui ont des sommes assez importantes à placer, afin qu'ils puissent eux aussi surveiller la rectitude et la solvabilité et les méthodes de gestion des établissements dans lesquels ils placent leur argent.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Don Valley-Est (M. Attewell).

M. Gauthier: Questions et observations?

Le président suppléant (M. Paproski): Je tiens simplement à signaler à la Chambre qu'en conformité du paragraphe 55(1) du Règlement, les discours restants dureront 20 minutes, avec 10 minutes pour les questions et observations.

M. Gauthier: Merci.

Le président suppléant (M. Paproski): Je remercie le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, c'est un plaisir d'intervenir dans la discussion du projet de loi C-42.

Siégeant au comité permanent des finances et des questions économiques, je peux dire que nous avons consacré beaucoup de temps à ce sujet depuis deux à trois ans. Je tiens tout d'abord à féliciter le ministre d'État aux Finances (M. Hockin). Je me souviens de l'avoir consulté quelques jours après sa nomination, de lui avoir demandé s'il donnerait suite rapidement aux diverses études qui ont déjà été effectuées, pensant que s'il y avait une chose dont nous n'avions pas besoin, c'était une nouvelle étude. Ses observations m'avaient laissé une excellente impression. Il avait dit qu'il s'attaquerait à la tâche aussi rapidement que possible, et il a tenu parole.

Je vais traiter uniquement de la réforme du contrôle et des modifications à la SADC. Je suis convaincu qu'on va s'occuper bientôt des autres mesures concernant la propriété, etc. Je pense qu'il ne serait pas inutile de nous rafraîchir la mémoire un peu à propos de certains commentaires faits durant les études. Je vais m'en tenir au rapport du comité qui commence par la réforme du contrôle.

Les tendances et les problèmes récents qui se sont manifestés dans le système financier canadien ont fait voir la nécessité d'améliorer le système fédéral de contrôle. La faillite en 1985 de sept établissements financiers à contrôle fédéral: deux banques à charte, trois sociétés de fiducie et trois sociétés d'assurance de biens et de risques divers, remet en question le sérieux du système de contrôle. Les faillites d'établissements provinciaux, si elles ne mettent pas en cause directement les organismes de contrôle fédéral, font elles aussi apparaître la nécessité d'améliorer les normes de contrôle à tous les niveaux de compétence.

Dans sa déposition au comité, le surintendant des assurances a énuméré les nombreuses raisons de la faillite de sept sociétés fédérales de fiducie et de crédit hypothécaire et de quatre sociétés d'assurance de biens et de risques divers. Il a mentionné entre autres l'insuffisance de capitaux, les risques trop élevés dans le marché immobilier, la piètre qualité des hypothèques accordées après évaluations douteuses, un déséquilibre entre l'actif et le passif, des opérations intéressées et abusives, le recours aux services de réassureurs non agréés et la piètre qualité de la gestion.

Dans l'étude des faits qui ont abouti à la présentation d'un train de mesures venant en aide à la BCC en mars 1985, le comité a également décelé certaines graves lacunes, notamment une surveillance réglementaire relâchée, des méthodes de comptabilité douteuses, la divulgation insuffisante de renseignements, le mauvais travail accompli par des vérificateurs de l'extérieur et le manque de communication avec le bureau de l'inspecteur général des banques.

• (1230)

La technologie constitue une autre raison en faveur d'une réforme de la surveillance. La technologie dans le domaine des ordinateurs et des communications a permis aux institutions financières d'échapper effectivement à la surveillance nationale et internationale classique. On ne peut plus restreindre la surveillance à l'activité d'une institution dans des limites géographiques quelconques. La technologie, associée à une déréglementation accrue et à l'imbrication des activités des divers secteurs exigent une nouvelle approche à l'égard de la surveillance qui tient compte des dimensions nationales et internationales de nombreuses institutions financières et de la nécessité de recourir à une technologie informatique de pointe et à des méthodes modernisées de surveillance pour faire face au monde financier qui a évolué de façon spectaculaire durant les années 80.

Un troisième domaine où une réforme s'impose est l'octroi d'un pouvoir suffisant au responsable de la surveillance pour qu'il puisse remédier aux problèmes. A la suite de l'échec de certaines institutions financières, il apparaît que ceux qui sont chargés de la réglementation fédérale ont besoin de pouvoirs accrus pour agir plus efficacement. En outre, il semblerait qu'ils n'ont pas utilisé tous les pouvoirs qui leur étaient conférés en temps opportun. Certains événements récents sembleraient indiquer que l'attitude traditionnellement adoptée à l'égard de la surveillance financière, celle d'une entente de gré à gré, n'est plus appropriée dans un milieu où les risques sont accrus, où les fluctuations économiques sont plus fréquentes et prononcées et la concurrence plus vive. Une attitude plus impérieuse à l'égard de la surveillance est nécessaire ainsi que des pouvoirs d'exécution nécessaires pour accomplir le travail. La surveillance passive doit céder la pas à une attitude plus dynamique.

Le mode de surveillance exercé sur les banques canadiennes s'inspirait du régime britannique qui repose en grande partie sur l'autoréglementation des institutions et le recours aux services de vérificateurs de l'extérieur. Jusqu'en 1975, le bureau de l'inspecteur général des banques comptait moins de cinq employés. Contrairement au système américain de surveillance, qui emploie des centaines d'examinateurs gouvernementaux pour procéder sur place à des examens approfondis, le système canadien compte sur des inspections internes et des vérifications externes et limite en général ses enquêtes à une évaluation de la façon dont la banque est gérée et des contrôles qu'elle a institués pour se conformer aux règlements et aux règles de prudence.

Par contre, la surveillance des sociétés de fiducie et des compagnies d'assurance comporte un examen à fond et sur place par des surveillants fédéraux et ressemble beaucoup plus à ce qui se fait aux États-Unis dans le domaine de la surveillance des banques. Un examen et une réforme s'imposent tant en ce qui concerne la pertinence des méthodes de surveillance des banques que de la responsabilité des conseillers extérieurs, y compris les vérificateurs, les évaluateurs, les actuaires et les juristes, à l'égard de toutes les institutions financières.

L'internationalisation du système financier canadien, et en particulier l'importance croissante des marchés étrangers pour les banques à charte canadienne, les compagnies d'assurance-vie et certaines des plus grandes sociétés de fiducie, fait ressortir la nécessité de réexaminer attentivement la pertinence des méthodes actuelles de surveillance sur la scène internationale.

Enfin, le gommage croissant des différences entre les divers éléments du secteur financier, surtout dans le cas des institutions de dépôt, et les pressions qu'exercent tous les groupes financiers dans le sens d'une plus grande déréglementation des produits, accentuent la nécessité de réexaminer l'opportunité d'avoir deux organismes fédéraux distincts de surveillance et un organisme indépendant d'assurance-dépôts. Les inconvénients de la structure actuelle ont été signalés tant dans le Livre vert que dans le rapport Wyman.

Il est évident que le ministre des Finances (M. Wilson) a non seulement lu très attentivement notre rapport, mais qu'il a aussi pris des mesures qui reprennent essentiellement nos recommandations concernant la surveillance. Il a aussi dû tenir compte et s'inspirer d'autres observations et suggestions et je tiens à en citer ici deux ou trois du comité sénatorial permanent des finances et des questions économiques. Les membres du comité se sont montrés plutôt prudents dans leur façon d'aborder ce sujet. Par exemple, ils ont insisté sur les points suivants:

> d'abord, s'assurer que les organismes principaux de réglementation disposent des ressources technologiques et humaines nécessaires pour s'acquitter efficacement du rôle de surveillance et d'examen qui leur est dévolu à l'heure actuelle;
>
> deuxièmement, élargir ces pouvoirs lorsque les circonstances le justifient;
>
> . . . troisièmement, modifier leurs méthodes de surveillance de façon à mettre en place un dispositif efficace d'alerte et à établir un réseau de communication et d'information entre les différents intervenants du système de réglementation afin d'assurer la protection du consommateur et la solvabilité des institutions.

Le comité formule d'autres recommandations, y compris la recommandation n° 16 que voici:

> Dans une large mesure, les récents déboires du secteur financier sont beaucoup plus attribuables au mauvais exercice des pouvoirs actuels qu'à leur insuffisance. Si tel est le cas, il importe que les législateurs ne réagissent pas aux récents événements en accordant indûment des pouvoirs excessifs aux organismes de réglementation.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, le ministre a choisi de ne pas suivre ce conseil. A mon avis, il a eu raison.

Selon la recommandation nº 17, l'élargissement des pouvoirs de réglementation devrait se limiter aux secteurs où l'exercice des pouvoirs actuels restreint l'aptitude des organismes de réglementation à évaluer la santé financière et la solvabilité d'une institution ou à aider les institutions en difficulté à recouvrer leur santé financière. Ces pouvoirs ne devraient pas supplanter la prérogative de la direction d'orienter et de diriger les activités de l'institution. La plus grande faiblesse du cadre de réglementation actuel réside dans l'absence de mécanismes ou de moyens permettant de repérer à temps les institutions en difficulté.

Le comité parle ensuite d'un dispositif d'alerte que je tiens pour essentiel et qui à l'heure actuelle manque indubitablement.

A quelques reprises, nous avons insisté sur les endroits où les surveillants devraient se trouver. Nous avons été consternés d'apprendre que presque tous sont ici même dans la capitale. Il y a bien deux ou trois institutions financières qui ont leur siège social ici à Ottawa, mais les banques, pour la plupart, ont installé le leur dans les grands centres métropolitains que sont Toronto, Montréal et Vancouver. Si nous voulons que le dispositif d'alerte soit efficace, il faut que les surveillants et surveillantes soient sur place à l'écoute si possible des rumeurs concernant les prêts et le reste.

J'aimerais dire un mot d'un autre document très complet, soit celui de l'honorable juge Estey. Il y décrit cinq solutions de rechange au système de surveillance actuel des banques. La solution nº 3 se lit comme suit:

> Créer un super-organisme de réglementation qui aurait compétence sur les banques ainsi que sur les compagnies d'assurance, de fiducie et de prêt, conformément aux recommandations du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques de la Chambre des communes.

La cinquième solution que mentionne ce rapport est la suivante:

> Regrouper les fonctions de surveillance de l'inspecteur général et celles de la SADC. En qualité d'organisme chargé d'assurer les dépots du public, la SADC déterminerait par ses propres activités de surveillance l'importance des risques auxquels elle est exposée.

A mon avis, le ministre d'État chargé des Finances a eu raison de rejeter cette recommandation concernant les méthodes de surveillance, mais il est clair non seulement qu'il a largement consulté le secteur, mais qu'il n'a pas permis à ces rapports de disparaître sous la poussière et qu'il les a lus et consultés longuement. A mon avis, il a élaboré un projet de loi qui renferme les idées les meilleures et les plus originales contenues dans les études effectuées précédemment.

Le projet de loi C-42 montre clairement que le gouvernement entend bien renforcer son pouvoir de surveillance des institutions financières dans le cadre d'une politique globale de réforme du secteur financier. Le projet de loi a principalement pour objet de réunir le bureau de l'Inspecteur général des banques et le département des assurances en un nouveau Bureau du Surintendant des institutions financières, et d'apporter des modifications à la Société d'assurance-dépôts du Canada. Le nouveau Bureau aura pleines responsabilités de surveillance sur les banques et les institutions non bancaires fédérales.

Vous savez sans doute, monsieur le Président, à quel rythme croît le secteur. En 1967, on dénombrait 223 sociétés. En 1984, leur nombre avait augmenté de façon spectaculaire en passant à 352 institutions financières.

• (1240)

La SADC continuera d'être une entité distincte. Cela lui permettra de garder à son conseil d'administration des compétences du secteur privé. Cela préservera en outre les liens établis entre la SADC et les organismes provinciaux de réglementation.

La mesure à l'étude stipule également des conditions détaillées auxquelles le gouvernement peut prendre le contrôle d'une institution financière. Les dispositions existantes ne permettent pas aux organismes de réglementation de prendre des mesures opportunes et décisives pour protéger les intérêts des déposants, des titulaires de polices ou des créanciers en général.

Le projet de loi C-42 s'attaque également à la question du financement de la SADC en prévoyant un mécanisme plus souple d'établissement du montant des primes. A la suite de la faillite d'un certain nombre d'institutions financières, la SADC accusait un déficit de 1,2 milliard de dollars à la fin de 1986.

Le projet de loi C-42 réflète les mesures énumérées dans le Livre blanc de décembre 1986 intitulé «Le secteur financier : nouvelles directions». Ces mesures découlent d'une série de discussions et de consultations poussées. Elles font écho aux préoccupations exprimées dans le rapport Estey sur les banques Norbanque et Commerciale, le rapport Wyman sur la SADC et les rapports des comités des finances de la Chambre des communes et du Sénat.

Les mesures législatives distinctes présentées dans le cadre de la réforme du secteur financier entreprise par le gouvernement élargiront les pouvoirs actuels de surveillance, permettront au gouvernement d'examiner et, si besoin est, d'interdire les transferts importants d'actions. Elles amélioreront les normes de solvabilité, le contrôle des transactions d'initiés et des conflits d'intérêts, et permettront aux institutions financières d'offrir un plus large éventail de services à leurs clients.

Le projet de loi C-42 crée le Bureau du surintendant des institutions financières. Cet organisme regroupera les fonctions du bureau de l'inspecteur général des banques et du Département des assurances. Le bureau du surintendant des institutions financières sera un employeur distinct aux termes de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, lui laissant ainsi plus de souplesse dans l'établissement des normes de classification et des échelles salariales. Il sera ainsi plus facile de recruter et de garder du personnel qualifié en provenance du secteur privé.

Ce bureau sera financé au moyen de cotisations prélevées auprès des institutions financières dont il est chargé de surveiller l'activité. La formule précise de calcul des cotisations sera établie par voie de règlement et sera inspirée de la formule actuellement utilisée pour financer le Département des assurances. Le bureau du surintendant pourra dépenser ses revenus sans que le Parlement n'ait à lui voter de crédits.

Le projet de loi C-42 prévoit la formation d'un comité formé du surintendant des institutions financières, du président de la SADC, du gouverneur de la Banque du Canada et du sous-ministre des Finances. Ce comité permettra aux renseignements entre les organismes de réglementation de circuler convenablement. Nous avons constaté que c'était certainement un facteur qui avait joué dans certaines faillites qui ont été examinées.

Le projet de loi C-42 précise les motifs pour lesquels le gouvernement peut prendre le contrôle d'une institution financière et les mécanismes s'en trouveront normalisés. Les déposants, les assurés et autres créanciers s'en trouveront mieux protégés lorsque des institutions financières semblent être au bord de la faillite ou ne respectent pas les procédures réglementaires.

C'est le ministre des Finances (M. Wilson) qui désormais sera chargé des grandes décisions concernant l'établissement ou la liquidation d'institutions financières. Certaines responsabilités, comme la délivrance de lettres patentes, seront enlevées au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre), alors que d'autres seront enlevées au gouverneur en conseil. Certaines responsabilités de nature administrative ou de surveillance passeront du ministre des Finances au nouveau surintendant des institutions financières.

Les pouvoirs de la Société d'assurance-dépôts du Canada comprendront des mesures contenues dans le projet de loi C-42, qui renforceront la capacité de cette société de protéger les intérêts des déposants et autres créanciers. La SADC aura le pouvoir d'imposer des primes supplémentaires aux institutions financières qui ne respecteraient pas ses statuts.

Les institutions financières détenant une charte fédérale ne seront plus assurées automatiquement. Elles devront demander une assurance comme c'est actuellement le cas pour les institutions constituées en sociétés sous le régime provincial.

Actuellement, la SADC peut mettre fin, en procédant par étapes, à la protection de l'assurance des dépôts d'une institution provinciale membre à cause de mauvaises pratiques financières ou commerciales.

On accordera à la SADC le pouvoir d'entamer une action visant à mettre fin à la protection d'assurance des dépôts dans des institutions fédérales et provinciales. L'autorisation du ministre sera nécessaire avant de mettre fin à la protection des institutions relevant du fédéral. Cela ne s'appliquera qu'aux nouveaux dépôts; les dépôts existants continueront à être assurés.

Parlons du financement de la SADC. Ce projet de loi permettra une plus grande souplesse dans l'établissement des primes que cette société imposera aux institutions financières. A partir du 1er mai 1987, le Gouverneur en Conseil pourra faire payer des droits pouvant atteindre 0,6 p. 100 des dépôts assurés. Le taux fixé en respectant ce plafond tiendra compte de la nécessité de réduire le déficit du fonds d'assurance-dépôts sur une période de temps raisonnable.

La législation adoptée en 1986, soit le projet de loi C-86, a augmenté provisoirement le taux de primes qui est passé de 0,13 p. 100 à 0,10 p. 100 pendant la période allant du 1er février 1986 au 30 avril 1987.

Le droit minimal pour l'assurance-dépôts sera augmenté passant de 500 $ à 5 000 $. Le montant maximal que la SADC peut emprunter au Fonds du revenu consolidé sera augmenté de 1,5 milliard à 3 milliards de dollars.

Je rappelle enfin que je suis tout à fait d'accord avec les dispositions qui sont prévues dans le projet de loi C-42. Avant de solliciter le mandat populaire, j'ai travaillé pendant quelques années dans le secteur des services financiers, et je puis témoigner devant mes collègues du bien-fondé de ces mesures qui s'imposent d'ailleurs.

Les Canadiens ont tout lieu d'être très fiers de la réputation que nos institutions financières se sont acquise au fil des ans. Nous avons des banques et des compagnies d'asurance-vie de calibre international et les mesures à l'étude aujourd'hui aideront non seulement les petites, mais aussi les grandes institutions financières à demeurer solides et compétitives dans un monde en pleine évolution.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député qui fait aussi partie du comité des finances. Il s'agit du rapport qui existe entre la réglementation et les restrictions en matière de propriété. Je sais que cela ne figure pas directement dans le projet de loi, mais la question est assurément pertinente. D'après lui, suffit-il que le grand public détienne seulement une minorité de parts dans les grandes institutions financières et convient-il d'accorder aux banques ou institutions financières cinq ans pour étendre cette participation à 35 p. 100? Convient-il d'exiger que la propriété d'actions ne soit ainsi répartie qu'une fois que les avoirs de ces institutions ont atteint environ 15 milliards? Ne va-t-on pas ainsi favoriser simplement la concentration des marchés financiers, qui est à l'origine du problème de la surconcentration de l'activité et du pouvoir économiques au Canada entre les mains de trop petit nombre de gens?

M. Attewell: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Comme il l'a rappelé, nous siégeons tous les deux au comité permanent des finances et des affaires économiques. Nous n'avons pas affaire à un monde théorique, mais bien à un secteur financier qui depuis des dizaines d'années, prend de l'expansion à divers égards et auquel certains principes théoriques ne s'appliquent plus.

Des sociétés de fiducie se sont heurtées à des difficultés au fil des années. Certaines ne seraient pas actives et florissantes aujourd'hui si l'un de leurs principaux actionnaires n'avait pas eu les ressources financières pour l'aider à traverser cette période critique.

Certaines conditions peuvent exiger que des établissements bénéficient de la participation plus forte, plus élevée de certaines personnes. Je crois cependant qu'une fois atteint un certain niveau, cette participation doit s'atténuer.

Le député doit se rappeler que selon l'échelle graduée de participation que le comité des finances a proposée, lorsque les actifs atteignent un certain niveau, la concentration de propriété commence à diminuer. Nous voudrons peut-être revenir sur cette proposition lorsque nous étudierons la mesure législative finale.

Dans l'ensemble, toutefois, j'appuie les dispositions qui sont proposées. En étudiant l'histoire de la survie et de l'appui de certaines de nos sociétés de fiducie, surtout celle des importantes sociétés régionales, le député découvrira les mérites de cette démarche.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je pourrais peut-être traiter brièvement de cette question. Il semble contradictoire que, d'une part, les propositions gouvernementales continuent d'exiger que la propriété des banques soit ouverte et de plafonner à 10 p. 100 les parts individuelles, et que, d'autre part, elles permettent qu'une société de fiducie soit dirigée et contrôlée non seulement par un groupe d'intérêts mais par un seul

actionnaire. Il se pourrait que des actifs de 15, 20 ou 25 milliards tombent effectivement sous le contrôle majoritaire d'un seul propriétaire, que la propriété de 35 p. 100 des actions soit ouverte ou non, le pouvoir discrétionnaire ne repose pas moins dans les mains d'une seule personne.

• (1250)

A cause du mode de propriété des sociétés de fiducie, nous savons que c'est vraiment possible. Le gouvernement a le choix, à mon avis. Il pourrait pu appliquer le modèle bancaire au secteur de la fiducie ou il pourrait, comme il l'a fait, suivre le courant et accepter ce degré de propriété monopolistique du deuxième plus grand groupe des institutions financières du pays. Il aurait été sûrement préférable d'élargir la propriété de ces compagnies de fiducie ou du moins de commencer à l'élargir dès maintenant, bien que cela aurait pu prendre du temps.

M. Attewell: Monsieur le Président, les institutions financières du pays ont été témoins en 1985 de la tragédie de l'effondrement de deux banques régionales. J'ai été consterné parce que cette tragédie signalait probablement la fin ou au moins l'interruption de la création des banques régionales. Notre pays possède un excellent système bancaire qui compte cinq grosses banques, mais je me demande parfois si les petites entreprises de certaines régions sont bien servies. Certaines de ces petites compagnies de fiducie auront peut-être pour rôle de combler ce vide.

Ceux qui les mettent sur pied doivent normalement avoir des ressources financières ou des associés et si on en fonde quelques-unes pour combler ce vide, je pense que cela en vaudra la peine.

Notre parti ne propose pas de lois rétroactives. Comme je l'ai dit dans ma première réponse, la survivance de certaines compagnies dépendait parfois d'injections massives de capitaux. Quand on examine le secteur des services financiers, aujourd'hui, on peut dire qu'il est relativement prospère et dynamique et, avec des mesures comme l'augmentation de la surveillance et la mise en place de ce nouveau Bureau musclé ainsi que les autres mesures qui suivront, nous continuerons d'avoir un système solide dont nous pouvons être fier.

M. de Jong: Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi à mon collègue du comité des finances. Comme le député le sait, durant nos audiences, nous nous préoccupions du genre de règlements que nous pourrions imposer aux institutions et du genre de mécanismes efficaces que les organismes de réglementation pourraient imposer aux institutions qu'ils réglementent. Le comité a souvent eu l'impression que les organismes de réglementation n'avaient pas d'autre choix que d'employer des mesures extrêmes comme la révocation du permis ou bien de tolérer, impuissants, les abus qu'ils constataient. Le comité a jugé inacceptable qu'il n'y ait pas plusieurs niveaux de peines et d'amendes.

Le député pourrait-il dire comment le projet de loi C-42 offrirait aux organismes de réglementation divers instruments pour faire appliquer les règlements, comme le souhaitait le comité.

M. Attewell: Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à mon collègue du comité. Nous avons travaillé longtemps ensemble sur cette question. Je pense que le principal pouvoir qui découlera du projet de loi C-42 dans le domaine de la surveillance pourrait se résumer par le mot «information». Je crois savoir que l'on va augmenter le nombre d'employés dans ce service. J'espère que l'on suivra notre stratégie et que beaucoup viendront d'un secteur leur permettant de profiter des rumeurs de la rue.

C'est un fait que les gens savent si une institution refuse des prêts parce que, par exemple, ils ne sont pas conformes aux normes. Vous seriez surpris d'apprendre, monsieur le Président, comment dans le milieu financier on sait un mois plus tard qui a conclu telle affaire, qui était peut-être une mauvaise affaire, mais on sait quelle société ou quelle institution l'a conclue.

Par conséquent, c'est cette connaissance qu'il faut avoir pour apprendre suffisamment tôt que des intérêts sont capitalisés, que l'on contourne les procédures comptables, que l'on renouvelle des prêts selon des méthodes qui ne font que camoufler que ces prêts sont en souffrance. Voilà le vrai pouvoir, la compétence des personnes qui seront en place et les connaissances qu'elles obtiendront en effectuant une étude directe et, si je puis dire, en étant sur place et sachant vraiment ce qui se passe, au lieu de rester enfermées dans une tour d'ivoire dans la capitale.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais donner la parole au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). Toutefois, comme il est près de 13 heures et que je ne veux pas interrompre son discours, y a-t-il consentement unanime pour déclarer qu'il est 13 heures?

M. Gauthier: J'allais prendre la parole pour dire que je serai très bref avant 13 heures et que j'ai l'intention de poursuivre après la pause. Toutefois, j'accepte cependant votre proposition, monsieur le Président. Je pense que nous devrions suspendre la séance pour le déjeuner.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 57.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 21 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

L'ENTENTE DU LAC MEECH—LES QUESTIONS DU CHEF DE L'OPPOSITION

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition officielle (M. Turner) a exprimé à juste titre, vendredi dernier, d'importantes réserves sur l'entente constitutionnelle du lac Meech. Il s'est demandé, par exemple, quel serait le sort d'un programme national si les restrictions concernant le pouvoir de dépenser étaient adoptées. On pense à l'assurance-maladie, par exemple. Aurions-nous aujourd'hui un régime universel d'assurance-maladie qui s'applique à toutes les provinces, riches ou pauvres, si, au début des années 60, le pouvoir de dépenser avait été restreint de la même manière que le prévoient les dispositions sur lesquelles le gouvernement et les premiers ministres provinciaux se sont si rapidement entendus la semaine dernière?

Qu'arrivera-t-il aux programmes sociaux que nous songeons à implanter d'un bout à l'autre du Canada, comme le programme des services de garde d'enfants? Si les provinces ne sont pas tenues de prendre part aux programmes nationaux à frais partagés, certaines diront-elles: «Non merci», tout en prenant l'argent? Les sommes ainsi versées dans les coffres provinciaux seront-elles consacrées intégralement aux fins prévues? Certaines provinces offriront-elles, par conséquent, des services de garde d'enfants de moins bonne qualité qu'ailleurs?

Voilà seulement quelques-unes des questions que soulève, dans un seul domaine, la réduction du pouvoir fédéral de dépenser. Les Canadiens veulent des éclaircissements. Ils veulent aussi être consultés.

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

L'IMPORTANCE POUR LES PROVINCES DES PRAIRIES

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, lorsqu'ils pensent aux provinces de la Prairie canadienne, la plupart des gens ont en tête de vastes étendues de blé et des troupeaux de bovins. Certains pensent à notre or noir, aux réserves d'hydrocarbures de l'Alberta et de la Saskatchewan, à notre charbon ou au potentiel hydroélectrique du Manitoba. Trop peu nombreux sont ceux qui reconnaissent l'ampleur et l'importance des ressources forestières de ces provinces, l'or vert en quelque sorte.

Les provinces des Prairies comptent cinq usines de pâte ou de papier et toute une série d'installations de transformation qui fabriquent une gamme de produits, notamment le panneau de fibre de densité moyenne, le panneau à fibres orientées, les poutres laminées et le bardeau à toiture. Des centaines d'usines de transformation secondaire du bois contribuent également au dynamisme de l'industrie de transformation des produits de la forêt dans la région.

Dans les Prairies, près de 30 000 emplois sont directement ou indirectement attribuables à cette industrie. De plus, la valeur des expéditions des trois provinces des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest s'élève annuellement à 1,5 milliard de dollars.

Puisque cette semaine est la Semaine nationale de la forêt au Canada, nous avons l'occasion de réfléchir à l'importance de nos forêts dans le développement du Canada. Les forêts des provinces des Prairies constituent l'une des clés de la diversification économique de la région qu'on appelle parfois le grenier du Canada.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS ETHNOCULTURELLES À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le Parlement canadien adoptait une politique du multiculturalisme dans un cadre bilingue il y a 15 ans. Toutefois, la politique n'a jamais été énoncée dans une loi comme la Loi sur les langues officielles. Les ministres d'État chargés du multiculturalisme qui se sont succédés ont dû se contenter d'un budget lamentablement maigre pour répondre aux besoins des collectivités ethnoculturelles au Canada. Le bureau de direction du Conseil ethnoculturel du Canada a exprimé son inquiétude au sujet de cette lacune et d'autres durant des entretiens qu'il a eus aujourd'hui avec des représentants des trois partis.

Depuis que le Canada s'est donné une Charte des droits et libertés, nous avons besoin d'une direction énergique afin d'assurer la pleine participation des membres de chaque collectivité ethnoculturelle et de chacune de ces collectivités dans la société canadienne. La politique multiculturelle doit favoriser l'essor social et culturel de chaque collectivité et permettre à chaque membre de ces groupes de faire profiter la société canadienne de ses talents.

Il est temps d'agir. Le ministre ne peut se contenter d'apporter quelques modifications à la Loi sur la citoyenneté.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

LA BANQUE DE CÉRÉALES VIVRIÈRES DU CANADA—L'AIDE AUX HABITANTS DES PAYS DANS LE BESOIN

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, la Banque de céréales vivrières du Canada est une organisation philantropique qui accepte les dons en argent et en céréales au Canada et qui distribue des céréales aux pays qui en ont besoin. L'organisation aide les gens à survivre en offrant des programmes de «travail contre de la nourriture», c'est-à-dire qu'elle paie les gens en céréales pour travailler à des projets de construction de routes, de reboisement et d'aménagement de réservoirs d'eau, par exemple.

Dans le cadre de projets de ce genre, les travailleurs reçoivent de six à huit livres de céréales par jour de travail. Cela contribue non seulement à satisfaire leurs besoins immédiats, mais encore à leur assurer un avenir meilleur.

Non seulement la Banque de céréales vivrières mérite des félicitations, mais les agriculteurs de l'Ouest aussi. Dans la seule année 1986, les agriculteurs du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ont donné plus de 850 000 $ en céréales. Puis, le gouvernement fédéral a donné trois fois autant.

La Banque de céréales vivrières du Canada, les agriculteurs de l'Ouest et le gouvernement fédéral méritent des félicitations pour cette réalisation.

* * *

[*Français*]

L'ÉDUCATION

LA NÉCESSITÉ DE RENDRE ACCESSIBLES À TOUS LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, la qualité de notre enseignement postsecondaire diminue et l'éducation devient de moins en moins accessible aux personnes issues de milieux défavorisés. L'augmentation des frais de scolarité et de subsistance, de logement, l'insuffisance des programmes d'aide aux étudiants, l'endettement massif et le chômage élevé chez les étudiants sont autant de facteurs qui rendent notre système de moins en moins accessible.

Une part grandissante de l'aide aux étudiants est accordée sous forme de prêts plutôt que de bourses, ce qui alourdit considérablement l'endettement des étudiants. Pour certains, ce coût élevé des études est souvent une excuse pour quitter l'école après le cours secondaire. Tous s'entendent pour dire qu'à la suite d'une hausse des frais de scolarité il doit être accordé aux étudiants issus de familles à faible revenu une aide financière adéquate pour combler le manque à gagner. De plus, il faut changer des règlements régissant le remboursement des frais et rendre ceux-ci plus accessibles aux étudiants.

Il faut également s'assurer que les adultes, les autochtones, les handicapés et les moins bien nantis aient un accès équitable aux études supérieures. Toutes ces mesures doivent être prises dans l'optique de vraiment donner une chance équitable à chaque étudiant désireux de poursuivre des études supérieures, quel que soit son statut ou son niveau social.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

DÉCORATIONS ET DISTINCTIONS

HOMMAGE À HARRY GAIREY, RÉCIPIENDAIRE DE L'ORDRE DU CANADA

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, la semaine dernière, 74 éminents Canadiens ont reçu l'Ordre du Canada lors d'une cérémonie à Rideau Hall. Parmi les chercheurs, les artistes, les athlètes, des personnes oeuvrant pour les organismes de charité et des anciens premiers ministres provinciaux, on notait la présence de Harry Gairey, un Canadien de race noire âgé de 92 ans.

Né à la Jamaïque, Harry est arrivé au Canada en 1914. Il a travaillé avec le père de Lincoln Alexander comme porteur dans une gare, ce qui était jusqu'à récemment l'un des seuls métiers ouverts aux Noirs au Canada. Il a participé à la fondation du syndicat des porteurs, de l'*Universal Negro Citizenship Association* et de l'Association universelle pour l'amélioration de la race nègre. Il a joué un rôle de premier plan dans le développement des coopératives de crédit et compte parmi ceux qui ont contribué à faire modifier les lois canadiennes sur l'immigration.

Pendant de nombreuses années, reconnu comme le Parrain noir du grand Toronto, il s'est improvisé comité d'accueil officiel, centre d'information, ami compréhensif et ennemi juré de la discrimination. La semaine dernière, à Rideau Hall, Harry Gairey a pris la place qui lui revient parmi les bâtisseurs de notre société. Le cheminement de cet homme témoigne de la nature même du Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

DEMANDE DE MODIFICATION

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, aujourd'hui, le conseil d'administration du Conseil ethnoculturel du Canada se réunit à Ottawa pour se pencher notamment sur l'incapacité du gouvernement conservateur d'apporter les changements promis il y a plus d'un an déjà à la Loi canadienne sur les droits de la persone de façon à y exiger de l'employeur de prévoir des accomodements raisonnables à l'intention de ses employés.

La décision prise par la Cour suprême du Canada à Bhinder a été qualifiée par le président de la Commission canadienne des droits de la personne de renversante pour les handicapés et les minorités ethniques et religieuses, notamment les Sikhs. A cet effet, en février 1986, la Commision a présenté au Parlement, un rapport unanime spécial exhortant le gouvernement à exiger des employeurs qu'ils tiennent compte de certaines différences lorsque la chose est du domaine du possible. La Commission des droits de l'homme des Nations Unies examine en ce moment une plainte portée contre le Canada à cet égard.

Par conséquent, de concert avec le Conseil ethnoculturel et la Commission des droits de la personne, je prie instamment le gouvernement de cesser de tergiverser à propos de ces modifications importantes qu'il s'impose d'apporter à la Loi canadienne sur les droits de la personne, et de tenir enfin sa promesse faite aux handicapés et aux minorités ethniques et religieuses du Canada.

* * *

DÉCORATIONS ET DISTINCTIONS

HOMMAGE À ELIZABETH LEFORT, RÉCIPIENDAIRE DE L'ORDRE DU CANADA

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, la semaine dernière, Elizabeth LeFort, une artiste du Cap-Breton, a été décorée de l'Ordre du Canada. Elizabeth LeFort a vu le jour en 1914, à Point Cross, une localité de la Nouvelle-Ecosse, et elle est issue des descendants d'un petit groupe d'Acadiens qui ont fuit Grand-Pré en 1755. Elle a établi une galerie de tapisseries murales qu'elle a conservée pendant plus de 20 ans. Des touristes sont venus de partout admirer ses oeuvres.

Elizabeth LeFort est une apôtre de la culture acadienne depuis des années. Elle a élevé la fameuse technique du crochet

Article 21 du Règlement

au rang d'un art, et pendant des années, elle a exposé une galerie tout entière de tapisseries murales représentant des grandes scènes de l'histoire de l'Amérique du Nord, témoignage de la culture et du patrimoine acadiens.

Elle a également fait le portrait de bon nombre de personnalités internationales. Elle dessiné notamment celui du pape Pie XII et celui du président Eisenhower qu'elle lui a offert personnellement sur invitation de la Maison blanche en 1957. Elle a a tracé également le portrait de la Reine Elizabeth qu'elle lui a également remis en personne. Elle est l'auteur aussi d'un portrait du président John F. Kennedy qui lui a été donné en main propre à Phoenix, en Arizona, en 1961 et également d'esquisses représentant les premiers ministres Diefenbaker et Trudeau.

Elle est venue au monde dans une ferme acadienne du Cap-Breton et elle a fait l'apprentissage de cette technique artistique célèbre dès sa tendre enfance. Elle continue de l'enseigner pour les générations futures. Tous les Néo-Ecossais sont fiers de cette grande artiste et tiennent à lui offrir leurs félicitations.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

HOMMAGE A RAYMOND BLAIS

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, nous avons eu la peine d'apprendre au cours de la fin de semaine le décès prématuré de M. Raymond Blais qui fut pendant plusieurs années président du mouvement des Caisses populaires Desjardins au Québec. A ce titre, M. Blais a joué un rôle prépondérant dans le développement économique et social du Québec et du Canada par le biais du mouvement coopératif Desjardins. Sous sa gouverne, le mouvement Desjardins a franchi des étapes importantes au service de millions de Québécois et de Canadiens qui utilisent le service des caisses populaires et d'autres institutions financières du groupe Desjardins.

Je voudrais donc, en mon nom et en celui des membres de ma formation politique, offrir à M^me^ Blais ainsi qu'aux membres de sa famille nos plus sincères condoléances dans ce grand deuil qui affecte non seulement le Québec mais l'ensemble du pays.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE QUE LES TERRITOIRES SOIENT REPRÉSENTÉS À LA PROCHAINE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, nous avons été heureux d'apprendre, vendredi dernier, que les premiers ministres en étaient venus à un accord provisoire en vue d'inclure le Québec dans la constitution.

Nous ne pouvons cependant oublier que des milliers de Canadiens qui vivent au nord du 60^e^ parallèle ne bénéficient pas encore des mêmes droits politiques que leurs voisins du sud. Les territoires doivent être représentés à la prochaine conférence constitutionnelle des premiers ministres, parce que la formule d'amendement de l'article 42 influe directement sur leurs objectifs et leur rêve de devenir des membres égaux de l'association canadienne.

Maintenant que la question québécoise est réglée, il est temps de redoubler d'efforts pour accorder un réel statut de province aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

* * *

L'AGRICULTURE

LA NÉCESSITÉ D'UN ENGAGEMENT À INSTITUER UN RÉGIME DE SUBVENTIONS DE CINQ ANS

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, après avoir travaillé toute ma vie comme agriculteur dans les Prairies, j'ai appris à voir avec réalisme les temps et les situations difficiles.

J'ai vu le gouvernement annoncer l'année dernière et cette année des baisses du prix des céréales de 18 à 20 p. 100 chaque fois, et je sais que les revenus agricoles sont cruellement insuffisants. Le gouvernement ne veut pas s'engager pour le moment à accorder des fonds addditionnels, en disant que la solution des problèmes des prix agricoles réside dans les négociations internationales.

C'est la solution à laquelle les agriculteurs souhaitent qu'on en arrive en dernière analyse, mais, si l'on veut être réaliste, combien de temps faudra-t-il pour cela? Il y a environ un an, le Canada a soulevé la question de l'établissement du prix des céréales à la réunion de l'OCDE et a apparemment obtenu l'accord des autres pays membres pour faire inscrire la question à l'ordre du jour des négociations du GATT. Il a contribué à former le groupe de Cairns dont il fait partie.

Sur aucune de ces initiatives nous n'avons d'engagement des Américains ou des Européens, les principaux intéressés, à prendre part aux discussions. Ils ne font même pas partie du groupe de Cairns.

Les agriculteurs canadiens ont besoin d'un engagement du genre de celui que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a donné aux producteurs laitiers en leur promettant de les faire bénéficier d'un régime de subventions agricoles durant cinq ans, de sorte que nos producteurs sachent, comme leurs homologues européens et américains, que leur gouvernement les appuie.

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

L'ANNIVERSAIRE DE LA CONSTITUTION POLONAISE

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, hier, la communauté polonaise a célébré la signature et la ratification de la constitution polonaise du 3 mai 1791, date mémorable entre toutes pour tous les Polonais du monde épris de liberté.

En Pologne, la célébration de cet événement a été marquée par l'arrestation de 200 Polonais, ce qui devrait nous rappeler que la lutte pour la liberté et la justice se poursuit en dépit des efforts de ceux qui voudraient faire échec au désir de liberté.

Les autorités polonaises n'appliquent toujours pas en Pologne les principes démocratiques fondamentaux, y compris la liberté d'expression et d'association que garantit la constitution de 1791. La visite officielle que notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) doit rendre à la Pologne fournira au gouvernement du Canada l'occasion de presser les autorités de ce pays d'adopter dans le domaine des droits de la personne des réformes dont le besoin se fait vivement sentir.

En tant que société libre et démocratique, joignons-nous à nos concitoyens d'origine polonaise pour commémorer et honorer les principes démocratiques qu'incarne la constitution polonaise de 1791.

* * *

LA CONSTITUTION

L'AUTONOMIE POLITIQUE DES AUTOCHTONES—L'HÉSITATION DES PREMIERS MINISTRES SUR LA QUESTION

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, il est remarquable de voir avec quelle vitesse et quelle facilité les premiers ministres ont pu conclure un accord constitutionnel sur l'augmentation des pouvoirs des provinces. On a accepté le vague et incertain principe qui fait du Québec une société distincte. Qui a demandé ce que cela signifie réellement? Comment cela s'exprimera-t-il dans la pratique?

Comparez cela, monsieur le Président, avec les craintes et les hésitations des premiers ministres à propos de l'autonomie des autochtones. Là c'était clair, il y avait toutes sortes de précisions. Rien n'était vague ou incertain, car la portée du droit des autochtones à l'autonomie devait être fixée par négociations. Pourtant, une conférence des premiers ministres, tenue en public, n'a abouti à rien.

Comparez cela, monsieur le Président, avec le tête-à-tête privé au lac Meech, qui va modifier considérablement la nature du Canada tel que nous le connaissons. Il y a donc une démarche pour les droits des provinces et une autre, radicalement différente, pour la reconnaissance des droits des autochtones.

Article 21 du Règlement

• (1415)

LA CONSTITUTION

LES RÉSULTATS DE LA RENCONTRE DES PREMIERS MINISTRES—ON APPUIE L'ENTENTE DU LAC MEECH

L'hon. Bob Layton (Lachine): Monsieur le Président, vendredi dernier, bien des députés, et notamment le chef de l'opposition officielle (M. Turner) et le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) ont fêté la victoire du premier ministre (M. Mulroney), qui est parvenu à amener tous les premiers ministres des provinces à admettre le principe de modifier notre constitution et de garantir au Québec, après des années d'incertitude, la place qui lui revient de droit au Canada.

Cet accord a également été bien accueilli par les Québécois anglophones, si je ne m'abuse. L'accord du Lac Meech prône la reconnaissance de l'existence des minorités linguistiques dans toutes les régions du Canada. Il les considère comme une des principales caractéristiques de notre pays en exhortant le Parlement et toutes les assemblées législatives provinciales à la préserver.

[*Français*]

Monsieur le Président, le Canada ajoute à sa fierté.

[*Traduction*]

Tous les Canadiens devraient fêter cette victoire.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ÉTAT D'ISRAËL—L'ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à souligner le 39e anniversaire d'Israël, État qui représente l'aboutissement du vieux rêve du peuple juif. De l'époque où Lester B. Pearson a joué un rôle si important dans la formation d'Israël jusqu'à aujourd'hui, nos dirigeants politiques ont toujours souscrit à l'existence d'Israël comme État indépendant vivant en sécurité.

Je suis heureux de constater que nos trois partis politiques conservent cette position fondamentale. Cet appui est essentiel alors qu'Israël ne cesse d'être menacé de l'extérieur.

Inutile de rappeler que la situation au Proche-Orient demeure explosive. Il existe des divisions profondes et des obstacles insurmontables en apparence à une paix durable. Cependant, nous ne devons pas désespérer si des gens de bonne volonté continuent d'oeuvrer en faveur de la paix.

Il est vraiment consternant de constater que sur les 150 États membres environ des Nations Unies, seulement 26 ont une véritable démocratie. Le Canada et Israël sont du nombre. La démocratie, la liberté et la justice sont les fondements des liens inébranlables qui unissent nos deux pays. *Hag Sameach* à Israël.

Questions orales

LE MULTICULTURALISME

LA NÉCESSITÉ DE RENFORCER LA BASE LÉGISLATIVE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): M. le Président, la rencontre d'aujourd'hui entre les trois partis politiques et le Conseil ethno-culturel du Canada a revêtu une importance non seulement réelle mais symbolique parce qu'elle a illustré l'importance de la politique nationale de multiculturalisme du Parlement.

La politique nationale de multiculturalisme fait face à de nombreux défis dont trois principaux. Premièrement, nous devons renforcer la base législative et l'organisation du ministère conformément à la carte du multiculturalisme qui a été introduite par l'ancien gouvernement mais qui a expiré au *Feuilleton*. Le gouvernement actuel a négligé de la soumettre de nouveau à l'attention du Parlement.

Deuxièmement, nous devons donner aux jeunes de la deuxième, de la troisième et de la quatrième générations de Canadiens des diverses origines ethno-culturelles une définition du multiculturalisme qui sera différente de celle de leurs parents et de leurs grands-parents parce qu'elle devra tenir compte des facteurs sociaux, économiques et autres qui font l'originalité de notre pays.

Troisièmement, nous devons conserver une politique ouverte et progressiste en matière d'immigration et de réfugiés. Si nous le faisons, le Canada fera clairement savoir au monde qu'il est accueillant et qu'on n'y trouve qu'une seule classe de citoyens, celle des citoyens à part entière.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA CONSTITUTION

L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME NATIONAL DE GARDERIES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Nous sommes, de ce côté-ci, pleinement en faveur de l'adhésion du Québec à la Constitution canadienne. Mais comme le premier ministre le sait, l'instauration des programmes nationaux, comme l'assurance-santé, a seulement été possible parce que le gouvernement fédéral possédait un solide pouvoir de dépenser.

Ma question est donc la suivante: Selon le nouvel accord conclu par le premier ministre, est-ce qu'on peut avoir un programme national de garderies qui garantira un traitement égal à tous les enfants des provinces pauvres comme des provinces riches?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la réponse c'est oui, absolument, oui.

[*Traduction*]

LA QUESTION DE LA RÉFORME DU SÉNAT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous espérons pouvoir trouver quelques encouragements dans cette réponse.

Le premier ministre n'ignore pas qu'aux termes de l'accord signé au lac Meech, il faudra obtenir le consentement unanime des provinces du Parlement pour apporter des changements au Sénat. En fait, je dirais que la réforme du Sénat est devenue très difficile du point de vue constitutionnel.

• (1420)

Le premier ministre reconnaît-il qu'il a rendu pratiquement impossible la création d'un Sénat élu comme le demandaient certains de ses homologues provinciaux, et surtout MM. Getty et Vander Zalm?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, à moins que vous ne partiez du principe que les premiers ministres sont incapables de s'entendre de bonne foi pour résoudre ce genre de question. M. Getty, l'un des plus ardents défenseurs d'un Sénat élu, estimait que cette entente correspondait tout à fait à ses désirs et qu'elle ne compromettait en rien leur réalisation. Tous les autres premiers ministres étaient du même avis.

La question de l'unanimité pourrait très bien se poser de la façon suivante. Par exemple, si vous voulez créer une nouvelle province ou même plusieurs, n'est-ce pas une décision suffisamment importante pour justifier l'approbation unanime de toutes les autres provinces? Pourrait-on concevoir la création d'une nouvelle province sans l'approbation de l'Ontario ou même de l'Île-du-Prince-Édouard? Étant donné que cela change la structure du fédéralisme et la nature de notre pays, il me paraît tout à fait normal de demander l'approbation de toutes les provinces existantes. Cela correspond parfaitement à tout ce que j'ai déclaré au nom de mon parti, le 7 août, à Sept-Îles au sujet du fédéralisme canadien renouvelé.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le premier ministre n'a pas raison lorsqu'il s'agit de Terre-Neuve qui s'est jointe à la Confédération en 1949. Aux termes des dispositions actuelles de la Constitution, sept provinces sur dix représentant 50 p. 100 de la population ainsi que le Parlement canadien pourraient approuver tout changement apporté au Sénat.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT VA SOUMETTRE LE PROJET D'ACCORD CONSTITUTIONNEL À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Le premier ministre va-t-il s'engager à soumettre le projet d'accord constitutionnnel du Lac Meech à la Chambre des communes avant qu'il ne convoque une réunion avec ses homologues provinciaux en vue de faire signer le texte définitif? Et plus précisément, va-t-il convoquer des audiences parlementaires immédiatement pour nous permettre de lever tout obstacle à cet accord que nous souhaitons tous tellement voir se réaliser?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, allons-nous soumettre l'accord de principe à la Chambre? Bien sûr, et j'ai répondu par l'affirmative lorsque le député de Saint-Denis a posé la question vendredi.

M. Prud'homme: Avant que le texte soit présenté.

M. Mulroney: Le plus rapidement . . . Oui, mais absolument.

J'ai indiqué également, en réponse à une question du député de Saint-Denis que ce serait le cas. Et le vice-premier ministre et leader du gouvernement à la Chambre, dans les prochains jours, va rencontrer ses homologues des autres partis afin que nous trouvions une date pour avoir la possibilité de discuter sur la question de principe d'abord ici à la Chambre. Et j'espère que tous les parlementaires en viendront à la conclusion que l'adhésion du Québec au document constitutionnel constitue une étape importante dans notre évolution canadienne et que cette proposition recevra l'approbation unanime des parlementaires.

[*Traduction*]

LA CRÉATION DE NOUVELLES PROVINCES—LES CONSÉQUENCES DE L'ENTENTE DU LAC MEECH

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et concerne aussi l'entente conclue lors de la conférence du lac Meech, à laquelle, soit dit en passant, les représentants élus des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon n'avaient pas été invités.

L'accord impose la règle de l'unanimité pour la création de nouvelles provinces au Canada. Les habitants du Nord, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, sont outrés par cette disposition qu'ils considèrent comme une nouvelle restriction à leurs aspirations politiques. Cette règle ne s'est pas appliquée à la création d'autres provinces telles que la Saskatchewan, l'Alberta ou Terre-Neuve. Le premier ministre se rend-il compte qu'il a en fait accordé à toutes les provinces du Canada un droit de veto à l'égard du Nord? Trouve-t-il que c'est bien? Trouve-t-il que c'est juste?

• (1425)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'opposition libérale est-elle d'avis qu'il faudrait pouvoir créer de nouvelles provinces dans le cadre de notre régime fédéral sans l'approbation par exemple de l'Ontario ou du Québec? Cela supposerait des bouleversements assez considérables dans notre fédération. J'aimerais bien que le député me précise s'il s'agit là de la position du parti libéral, auquel cas ce serait un changement de politique assez remarquable.

ON DEMANDE DE PRÉVOIR UNE EXEMPTION DANS L'ENTENTE DU LAC MEECH

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, les gens du Nord qui sont venus discuter avec moi de cette question cette fin de semaine estiment qu'ils devraient avoir droit au même traitement que les autres provinces. Le premier ministre est-il prêt à consentir à reprendre cette question avec les premiers ministres provinciaux afin de faire en sorte que la formule d'amendement convenue au lac Meech ne s'applique pas à la création de nouvelles provinces, et ce avant que cet accord ne soit officiellement ratifié?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous sommes profondément sensibles à la situation délicate des Territoires du Nord-Ouest, et nous collaborons très étroitement avec eux. Nous espérons que, le moment venu, tous les gouvernements du Canada pourront participer sur un pied d'égalité aux conférences des premiers ministres.

Mon ami nous parle de dispositions en ce qui concerne d'éventuelles provinces futures. Je suis sensible à cette intervention, et je lui donne l'assurance que le gouvernement n'y est pas indifférent.

Toutefois, l'accord du lac Meech ne concernait pas d'éventuelles provinces futures du Canada. Il portait sur l'absence d'une des provinces fondatrices du Canada, son absence dans un cadre constitutionnel qui signifiait l'absence non seulement du Québec, mais d'une très importante partie du Canada francophone. Il était vital pour l'unification de notre nation de ramener prioritairement, et avant tout, le Québec au sein de notre famille constitutionnelle dans des conditions auxquelles pouvaient consentir les autres premiers ministres du Canada.

Cela fait, nous espérons qu'avec l'approbation de l'opposition officielle, nous pourrons attaquer comme prévu dans l'unité nationale les autres problèmes constitutionnels comme le développement du Nord et les territoires du Nord, ce que nous serons heureux de faire.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'ACCORD CONSTITUTIONNEL—L'OBLIGATION D'AVOIR DES CONFÉRENCES ANNUELLES SUR LES DROITS DES AUTOCHTONES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai quelques questions à poser concernant l'accord constitutionnel. Le premier ministre et les premiers ministres des provinces ont adopté l'idée d'avoir des conférences annuelles concernant l'économie dans l'accord constitutionnel, mais ils n'ont pas inclus les droits des autochtones. Ma question pour le premier ministre est très simple. Le premier ministre peut-il être d'accord sur l'idée d'adopter dans cet accord l'obligation d'avoir des conférences annuelles pour discuter des droits des autochtones?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai trouvé regrettable le fait que les premiers ministres, y compris moi-même, aient raté l'occasion de régler le problème des autochtones à l'occasion d'une conférence fédérale-provinciale, il y a à peine quelques semaines. En ce qui me concerne, nonobstant le fait que cette série d'initiatives constitutionnelles soit terminée, cela ne nous enlève pas la responsabilité de régler dans la justice et l'équité le problème des autochtones au Canada. A un moment opportun, j'ai l'intention de réexaminer le processus avec les premiers ministres dans l'espoir, comme il se doit, que l'on trouve une formule qui rendra justice aux peuples autochtones du Canada.

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES NATIONAUX—LE LIBELLÉ DE L'ENTENTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, au cours de la dernière conférence qui a eu lieu sur cette question, les dirigeants autochtones ont dit craindre qu'une fois l'adhésion du Québec acquise, et nous le souhaitons tous, on les laisse pour compte. C'est certes ce qui est arrivé relativement aux rencontres à venir, et c'est fort regrettable, selon moi.

Je voudrais poser au premier ministre une question supplémentaire sur le pouvoir de dépenser et les domaines relevant de la compétence des provinces. Comme le premier ministre le sait pertinemment, le libellé de l'accord proposé prévoit qu'une province pourra se retirer d'un nouveau programme national si elle met en oeuvre une «initiative ou un programme compatible avec les objectifs nationaux». Cela pourrait avoir pour effet bénéfique d'institutionnaliser ce qui s'est fait au Canada pour ce qui est du Régime de rentes du Québec et du Régime de pensions du Canada. Dans l'affirmative, cela serait fort intéressant. Cependant, étant donné qu'on peut donner une autre interprétation à ce libellé qui a été proposé afin de réaliser cet objectif, le gouvernement fédéral est-il ouvert à des amendements bien précis sur le libellé de cette clause et d'autres?

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons conclu un accord de principe qui, je le répète, n'empêche en aucune façon l'établissement du genre de programmes nationaux souhaités par mon honorable collègue et moi-même.

Il s'agit en l'occurrence de futurs programmes à frais partagés dans des domaines de compétence exclusivement provinciale; la province concernée recevra une compensation pourvu qu'elle mette en oeuvre un programme respectant les objectifs nationaux établis au départ. Il s'agit d'une déclaration d'intention plutôt claire qui permet de nous assurer que le gouvernement fédéral pourra en tout temps faire sentir sa présence et donner l'exemple, mais qui respecte d'un autre côté le droit des provinces de procéder à certaines modifications en fonction de leurs propres besoins.

En répondant à la question, monsieur le Président, je veux simplement relever une observation de mon collègue selon laquelle les autochtones seraient laissés pour compte du fait de l'adhésion du Québec à la Constitution. Je sais à quel point mon collègue . . .

M. Broadbent: Je n'ai jamais dit cela. Je n'ai pas affirmé que c'était attribuable à l'adhésion du Québec.

M. Mulroney: C'est ce que j'ai pris en note. S'il s'agit d'une erreur, veuillez m'en excuser.

Ce que je tiens à préciser, et je crois que mon honorable collègue sera d'accord, c'est que l'adhésion du Québec constitue une garantie importante de progrès pour les autochtones qui cherchent à obtenir justice à la table constitutionnelle. Le bilan du Québec en ce qui a trait aux droits des autochtones est plutôt exemplaire par rapport au Canada. Selon moi, la présence du Québec en tant que partenaire à part entière à la Conférence des premiers ministres où on se penchera sur les questions autochtones, sera salutaire et constructive, et les autochtones devraient accueillir avec plaisir les progrès que nous avons déjà réalisés.

M. Broadbent: Je suis tout à fait d'accord pour dire que du fait de son bilan dans ce domaine, il est souhaitable que le Québec soit présent à cette occasion. Il aurait également été bon d'institutionnaliser la nécessité de tenir une rencontre annuelle jusqu'à ce que la question des droits des autochtones ait été réglée comme il se doit.

LA CRÉATION ÉVENTUELLE D'AUTRES PROVINCES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas clairement donné la position du gouvernement concernant les propositions d'amendement. La question supplémentaire que je lui adresse porte sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Il n'était pas question d'unanimité lorsque certaines provinces se sont jointes à la Confédération, et la formule d'amendement actuelle ne prévoit pas une telle unanimité non plus.

Beaucoup de Canadiens du Nord espèrent pouvoir se joindre un jour à la Confédération dans les mêmes conditions que celles qui ont prévalu autrefois. Par conséquent, le premier ministre s'engage-t-il à faire modifier les dispositions concernant les institutions fédérales, afin de conserver au moins la formule d'amendement actuelle, qui est souhaitable pour les Canadiens des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si mon collègue veut bien consulter le communiqué de presse concernant l'entente de principe, il verra que les premiers ministres ont prévu une tribune où ils pourront débattre les questions comme celle qu'il vient de soulever. En effet, nous avons proposé de nous réunir régulièrement afin de traiter des questions constitutionnelles, notamment la réforme sénatoriale, les pêches et, en troisième lieu, si je ne m'abuse, d'autres questions pertinentes.

Il n'est pas du tout impensable que cette tribune soit saisie de la question que mon collègue vient de mentionner. Il importe que le programme soit fixé une fois que toutes les brebis seront rentrées au bercail et qu'un document constitutionnel unira toutes les parties du Canada. Nous pourrions alors nous pencher utilement sur d'autres questions. Je remercie le député de sa suggestion.

[*Français*]

L'ACCORD CONSTITUTIONNEL—L'IMPACT SUR LE PROGRAMME DE GARDERIES

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Comme la majorité des députés de cette Chambre, je suis très heureuse du retour du Québec dans la grande famille canadienne et je dis bravo au premier ministre! Mais vous comprenez, monsieur le Président, que plusieurs d'entre nous ont des inquiétudes à l'égard de certains programmes d'envergure nationale.

Alors, j'aimerais que le premier ministre nous dise quel sera l'impact de cette entente sur un programme comme celui des garderies. Le premier ministre s'est-il assuré qu'un tel programme est encore possible?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en ce qui concerne un programme national de garderies, qui est dans un domaine de coûts partagés, le gouvernement fédéral va procéder exactement de la même manière qu'il procède aujourd'hui.

En ce qui concerne ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est en train de faire, il est en train de . . . On ne peut pas imposer ce genre de programme unilatéralement du Parlement fédéral.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est, au moment où on se parle, en train de consulter les provinces pour bâtir justement un programme «potable» au niveau national et la participation provinciale.

Une province qui aimerait, dans les circonstances, en vertu d'une nouvelle formule, faire de l'*opting out*, recevrait une compensation dans la mesure où son programme serait compatible avec les intérêts nationaux décrétés par cette Chambre. Donc, il m'apparaît tout à fait normal d'affirmer que des programmes nationaux seront, en toutes circonstances, en tout temps, selon nos barèmes, possibles et souhaitables.

LA QUALITÉ DES SERVICES DESTINÉS AUX ENFANTS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je veux bien croire le premier ministre qui dit que les provinces auront un programme «potable», mais je pense que la qualité doit être supérieure au niveau que le premier ministre vient de nous dire.

Alors, est-ce que le premier ministre peut nous dire s'il a reçu l'assurance des provinces qu'un tel programme est possible, et, comme le premier ministre vient de le mentionner, si une province décide de ne pas emboîter le pas, qu'arrivera-t-il aux services de qualité, qu'arrivera-t-il aux services destinés aux enfants? Est-ce que le premier ministre peut nous assurer qu'il a pris l'assurance des provinces qu'il y aura des services de qualité partout au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'entente dit ceci:

> Que le Canada doit accorder une juste compensation à toute province qui ne participe pas à un nouveau programme national à frais partagés dans un domaine de compétence provinciale exclusive, si cette province met en oeuvre de son propre chef une initiative ou un programme compatible avec les objectifs nationaux.

Donc, il faudrait, pour recevoir une compensation, que la province en question dispose d'un programme complètement compatible avec les objectifs nationaux, à défaut de quoi, il y aura un manque à gagner en ce qui concerne la province qui aurait décidé de ne pas participer.

[*Traduction*]

ON DEMANDE QUE LES DIRIGEANTS DES TERRITOIRES PARTICIPENT AUX PROCHAINES RENCONTRES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En réponse à une question posée par le chef du Nouveau parti démocratique, le premier ministre a donné à la Chambre l'impression qu'il serait prêt à tenir d'autres rencontres de premiers ministres où l'avenir du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest serait examiné de nouveau. Le premier ministre assurera-t-il à la Chambre et aux habitants de ces deux territoires du nord que leurs représentants élus participeront à toute rencontre qui pourra avoir une influence sur leurs chances de devenir des provinces?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si la question du député porte sur des rencontres concernant le droit du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest de devenir des provinces, je pense pouvoir y répondre clairement par l'affirmative. Nous ne voudrions pas tenir une rencontre portant sur un changement de statut national sans la participation des intéressés. Je répondrais donc par l'affirmative.

ON DEMANDE QUE LES DIRIGEANTS DES TERRITOIRES PARTICIPENT À LA PROCHAINE CONFÉRENCE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, les habitants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon considèrent qu'on a pris la semaine dernière une décision qui les touchait sans qu'ils participent à la rencontre où elle a été prise. Nous demandons expressément que leurs représentants élus participent à la prochaine conférence constitutionnelle et que la question de l'avenir des territoires soit à l'ordre du jour.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comment peut-on avoir touché à leurs droits comme le laisse entendre le ton de la question . . .

Une voix: Il s'agit de la formule de veto.

M. Mulroney: Comment peut-on avoir touché à leurs droits quand le but poursuivi par le Parlement du Canada était de resserrer le lien avec l'une des provinces, des cultures et des langues fondatrices du Canada? Ce n'est que lorsque cette tâche sera terminée que nous pourrons nous occuper de créer d'autres provinces.

• (1440)

M. Broadbent: A la prochaine rencontre, justement.

M. Mulroney: Mon ami, le chef du Nouveau parti démocratique dit que nous pourrons discuter du droit du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest de devenir des provinces à la prochaine rencontre. Les députés conviendront cependant qu'il n'est pas déraisonable que le gouvernement fédéral et les provinces se préoccupent d'abord de l'absence d'un des cofondateurs du pays en vue de rendre le Canada aussi uni et aussi fort que possible avant de se pencher sur le cas du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE PARLEMENTAIRES PAKISTANAIS

M. le Président: J'attire l'attention de la Chambre sur la présence à la tribune des membres d'une délégation de

parlementaires pakistanais dirigée par Sardar Wazir Ahmad Jogezai, vice-président de l'assemblée nationale du Pakistan.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'AMBASSADEUR D'ISLANDE AU CANADA

M. le Président: Je souligne aussi la présence à la tribune de Son Excellence Ingvi Ingvarrson, ambassadeur d'Islande au Canada.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ETHNOCULTUREL CANADIEN

M. le Président: Je souligne également la présence de M. George Corn, président du Conseil ethnoculturel canadien.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CONSTITUTION

L'ÉTABLISSEMENT DES OBJECTIFS NATIONAUX VISÉS PAR LES PROGRAMMES

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement est en train de mettre sur pied une conférence nationale sur l'enseignement postsecondaire, reconnaissant avec juste raison qu'il s'agit là d'un grave problème national qui appelle une solution nationale. L'Accord du lac Meech permet aux provinces de se retirer des programmes fédéraux lorsqu'elles ont un programme compatible avec les objectifs nationaux.

Est-ce que le premier ministre veut nous dire qui fixe les objectifs nationaux et qui décide si les programmes provinciaux répondent aux objectifs nationaux? Et lorsqu'ils ne répondent pas aux objectifs nationaux, comment le gouvernement du Canada entend-il assurer l'égalité d'accès de tous les Canadiens au financement de l'enseignement postsecondaire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Tout d'abord, monsieur le Président, je voudrais dire que l'indemnité de retrait en matière d'enseignement et de culture n'est pas nouvelle. Ce n'est pas une solution née au lac Meech. Elle existait déjà dans les modalités antérieures.

Quant à savoir qui va fixer les objectifs nationaux, ce sera le Parlement du Canada.

ON DEMANDE QUE LES PREMIERS MINISTRES EXAMINENT LES PROBLÈMES DES JEUNES

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, je remercie le premier ministre de sa réponse. Le premier ministre s'est engagé à réunir ultérieurement les premiers ministres provinciaux pour examiner toute une série de questions. Peut-il nous donner aujourd'hui l'assurance que dès que ce sera possible, il va convoquer les premiers ministres provinciaux pour examiner les graves problèmes des jeunes Canadiens, entre autres la difficulté qu'ils ont d'obtenir une formation et des emplois convenables?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il y a une instance nationale que le secrétaire d'État et le ministre d'État à la Jeunesse ont étudié et mise sur pied à cette fin, une instance nationale qui fait nettement appel à la participation et à l'encouragement des premiers ministres provinciaux. J'ai travaillé sur ce dossier. Je serai heureux d'examiner la question, comme nous allons le faire à la conférence des premiers ministres consacrée à l'économie qui doit avoir lieu à Toronto, puisqu'elle s'est réunie à Vancouver l'an dernier. Je me ferai un plaisir de soulever la question au nom de mon honorable ami.

LE LIBELLÉ DE L'ENTENTE DU LAC MEECH

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Ma question, qui porte également sur la Constitution, s'adresse au très honorable premier ministre.

[*Français*]

Nous sommes tous d'accord et heureux que le Québec soit maintenant dans la famille canadienne, et je félicite le premier ministre.

[*Traduction*]

Je voudrais poser une question au premier ministre au sujet de propositions constructives en vue de modifier le libellé ou du moins en principe. Je constate qu'il est question d'une entente de principe. Le premier ministre est-il disposé à envisager de modifier le libellé de cet accord? Il sera peut-être utile de tirer au clair certains passages afin d'appliquer effectivement des programmes nationaux relativement, par exemple, au pouvoir de dépenses. Le premier ministre est-il disposé à modifier le libellé en vue d'éclaircir certains accords de principe conclus entre les provinces et le premier ministre? Est-il prêt à envisager cette possibilité?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): M. le Président, tous les premiers minsitres se sont entendus au sujet de ce document. Qu'il s'agisse du premier ministre de la Colombie Britannique, de celui du Manitoba, du premier ministre de l'Ontario ou de moi-même, nous avons tous estimé qu'il reflétait un consensus. Personne n'a prétendu qu'il était parfait. J'ai toujours admis volontiers qu'il y aurait un débat à ce sujet, à la Chambre et ailleurs. Si mon collègue a des arguments à faire valoir, il le fera certainement au cours de ce débat.

Quant au pouvoir de dépenses, je puis donner l'assurance à mon collègue que rien n'entrave ni ne limite le droit, l'obligation et le pouvoir qu'a le Parlement du Canada de diriger les affaires nationales en matière de dépenses. Nous pouvons toujours agir dans l'intérêt national.

LA CRÉATION ÉVENTUELLE DE NOUVELLES PROVINCES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): J'aimerais que le premier ministre précise sa réponse. Le premier ministre veut-il dire que le libellé ne sera pas modifié? Refuse-t-il d'envisager cette possibilité? Peut-il tirer les choses au clair? En même temps, au sujet de la création de nouvelles provinces, le premier ministre serait-il disposé à en revenir à la formule d'amendement actuelle, à savoir que les deux tiers des provinces représentant la moitié de la population canadienne ainsi que le Parlement du Canada devront être d'accord pour créer de nouvelles provinces? Le premier ministre peut-il répondre à cette double question?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, pour ce qui est de la formule approuvée par les premiers ministres, y compris ceux qui étaient de fervents partisans de la réforme du Sénat, je dois dire en toute franchise que les dirigeants provinciaux qui ont fait valoir énergiquement leurs arguments, comme MM. Vander Zalm et Getty, qui sont directement concernés dans cette affaire, ont estimé que cette modification fondamentale ne devrait être apportée que lorsque toutes les provinces seront convaincues qu'elle est nécessaire.

Selon moi, les premiers ministres en question et tous ceux qui sont intervenus à ce sujet ont fait preuve d'un grand leadership.

Quant à la modification du libellé, je tiens à demander à mon collègue quel genre de changements il envisage? Tous les premiers ministres provinciaux, y compris MM. Pawley, Peterson et d'autres, ont estimé et l'ont déclaré ouvertement, je pense, que cela témoignait à leur avis d'un excellent engagement envers l'unité nationale et d'un désir de renforcer du mieux possible la fédération.

Si mon collègue a des idées, je serais heureux de les entendre mais dans l'ensemble, c'est le document que nous allons soumettre à la Chambre des communes et que vont ratifier les assemblées législatives provinciales.

* * *

L'ÉDUCATION

LE REMBOURSEMENT DES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse au Secrétaire d'État. Étant donné que les étudiants qui acquièrent une éducation postsecondaire doivent maintenant rembourser leur prêt six courts mois après la fin de leurs études, ce qui a un effet démoralisant dans les régions où le taux de chômage est très élevé et où il est difficile de dénicher un emploi, le ministre ne convient-il pas qu'il faut modifier immédiatement les règles pour que les étudiants ne soient pas contraints de rembourser leurs prêts tant qu'ils n'auront pas trouvé un premier emploi?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je reconnais que la question soulevée par le député revêt une grande importance surtout pour les étudiants endettés. Je l'ai abordée avec les ministres provinciaux qui assument évidemment une certaine responsabilité dans ce dossier. Nous avons formé un comité qui devrait nous présenter un rapport et nous prendrons des mesures à l'issue de notre rencontre de septembre.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE REMBOURSEMENT DES PRÊTS PAR LES ÉTUDIANTS

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Si le ministre ne veut pas en ce moment se commettre et aider les étudiants de cette façon, n'est-il pas au moins prêt à annoncer immédiatement que le remboursement des prêts par les étudiants sera établi en fonction directe du revenu de ces étudiants?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, comme je l'ai dit la question est bien sûr importante et il convient de l'examiner dans le cadre de discussions avec les provinces. Pour trouver une véritable solution, il va falloir mettre sur pied un mécanisme approprié. Il a fallu longtemps au gouvernement fédéral pour l'élaborer. Il sera mis en oeuvre et je crois qu'il faut le respecter. Lorsque les derniers détails auront été réglés, nous disposerons enfin d'un système avantageux pour les étudiants qui leur permettra de ne pas s'endetter trop rapidement, ce qui préoccupe tant le député.

* * *

LES COURS DE CITOYENNETÉ

LE RETARD DANS LE TRAITEMENT DES DEMANDES

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Le ministre n'ignore certainement pas que son gouvernement n'a pas nommé de juges de la citoyenneté l'automne dernier lorsque le mandat de ceux qu'avait nommés le gouvernement antérieur a pris fin. Le ministre sait-il que, dans des villes comme Calgary, des milliers de personnes attendent que leur demande de citoyenneté ait été traitée et que, entre temps, elles ont perdu le droit de voyager en utilisant leur passeport d'origine?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, effectivement, je suis au courant du problème. Nous tentons de le résoudre avec les ressources existantes.

LA NOMINATION DES JUGES

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, les ressources existantes sont très clairsemées. Dans quel délai le ministre prévoit-il nommer un nombre suffisant de juges de la citoyenneté pour faire en sorte que ceux qui demandent la citoyenneté n'attendent pas des mois durant cette année du quarantième anniversaire de la Loi sur la citoyenneté?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je dispose maintenant du rapport de M. Sutherland. De fait, je l'ai reçu vendredi après-midi. J'espère effectuer les nominations d'ici à la mi-mai.

Questions orales

LES MINORITÉS VISIBLES

L'INTERNEMENT DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE—LA QUESTION DE L'INDEMNISATION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Cela fait presque trois ans que celui-ci a promis que son gouvernement chercherait au plus tôt une solution honorable au problème de la compensation due aux Canadiens d'origine japonaise. Toutefois, bien que trois ministres conservateurs chargés du Multiculturalisme se soient successivement penchés sur la question, non seulement celle-ci n'a pas été réglée, mais on n'a même pas prévu un processus officiel de négociation devant mener à un accord. Il en résulte une exaspération croissante au sein de la collectivité nippo-canadiennne et dans tout le pays.

Par conséquent, quand le gouvernement va-t-il entamer vraiment et officiellement des pourparlers avec la NAJC, non pas de petits entretiens ici ou là, mais une véritable série de discussions approfondies, de sorte qu'une solution juste et honorable puisse voir le jour au cours de la présente législature?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, comme le député a participé à la séance du comité permanent où j'ai expliqué la chose, le député n'ignore pas, j'en suis persuadé, que j'ai entamé il y a trois ou quatre semaines un processus de discussion et de consultation avec les membres de la collectivité nippo-canadienne, tant individuellement que collectivement, afin de m'assurer que nous adoptions la bonne attitude. Après cela, j'ai écrit au président de la National Association of Japanese Canadians pour lui exposer une proposition du gouvernement. L'Association a reçu la proposition et est à l'examiner avec la collectivité. Nous avons prévu tenir une réunion dans les dix prochains jours.

LA PROPOSITION DU GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je remercie le ministre pour sa réponse. Le ministre peut-il éclairer la Chambre et lui dire si cette proposition prévoit un accord possible avec le gouvernement ou si elle concerne le processus qui va s'enclencher au cours des prochains mois en vue d'en arriver à une solution? Le ministre peut-il dire à la Chambre si, depuis qu'il s'occupe du portefeuille du multiculturalisme, le Cabinet s'est penché sur la question d'une compensation possible? Cette proposition est-elle le fait du Cabinet ou du ministre chargé du Multiculturalisme?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, la lettre que j'ai envoyée au nom du gouvernement contient des éléments de règlement ou d'accord, de même que des éléments concernant le processus. J'ajoute en passant que la collectivité et moi avons convenu de ne pas divulguer la teneur de nos entretiens afin de permettre à la collectivité de mener ses propres discussions. Je ne veux donc pas aller plus loin et en dire plus pour le moment.

Après la réunion qui est déjà prévue, je pourrai probablement en dire davantage publiquement.

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE RENCONTRE LES DIRIGEANTS AGRICOLES DE L'OUEST

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre concernant sa visite dans l'Ouest prévue cette semaine. Etant donné que l'agriculure de l'Ouest traverse une crise dont le premier ministre est parfaitement au courant, une situation provoquée par le très faible cours des produits agricoles et par un très fort taux d'endettement, a-t-il organisé ou organisera-t-il une rencontre avec les dirigeants agricoles de cette région afin d'examiner les plans du gouvernement pour juguler cette crise lorsqu'il se rendra dans l'Ouest cette semaine?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur de passer passablement de temps l'an dernier avec les dirigeants agricoles de l'Ouest. Sans fausse modestie, je suis sans doute le premier ministre qui a rencontré le plus souvent les représentants des milieux agricoles. Je le rappelle avec plaisir parce qu'on sort toujours de ces rencontres avec une connaissance plus approfondie des problèmes.

Ce voyage dans l'Ouest ne différera pas des autres. Je rencontrerai de nouveau ces personnes. Nous collaborerons étroitement pour trouver des solutions aux graves problèmes agricoles que connaît l'Ouest du Canada.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'ORGANISER UNE RENCONTRE OFFICIELLE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, compte tenu des engagements qu'il a pris au cours du débat d'urgence, le premier ministre nous donnera-t-il l'assurance qu'il rencontrera officiellement, au cours du prochain week-end, les dirigeants agricoles de l'Ouest pour prendre connaissance de leurs avis et de leurs conseils sur la façon de régler leurs problèmes? Je parle d'une véritable rencontre officielle.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai rencontré des représentant de tous les secteurs agricoles de l'Ouest à titre officiel et officieux. Je continuerai de le faire.

Le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé examine actuellement le problème de la betterave à sucre dans l'Ouest. Nous nous occupons également de la question des transports afin d'aider les agriculteurs de cette région. J'ai hâte de rencontrer de nouveau les agriculteurs de l'Ouest pour arrêter . . .

M. Hovdebo: Autrement dit, la réponse est non. Vous ne les rencontrerez pas cette semaine.

M. Mulroney: La réponse est oui.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'INVITATION FAITE À L'AMBASSADEUR DU CANADA AUX NATIONS UNIES DE PRENDRE LA PAROLE DEVANT LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MÉDECINS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre qui sait probablement qu'à la fin du mois, l'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire, qui a remporté le Prix Nobel de la paix en 1985, tiendra son septième congrès mondial. Elle a fait à notre pays l'honneur de demander à notre ambassadeur aux Nations Unies, M. Stephen Lewis, de prendre la parole devant les congressistes. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a malheureusement décliné cette invitation sous prétexte que la participation de M. Lewis serait jugée déplacée.

Le premier ministre peut-il nous dire pourquoi le gouvernement du Canada juge déplacé que l'ambassadeur Lewis assiste à ce prestigieux congrès international consacré à la question cruciale de la limitation des armements nucléaires?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai parlé hier soir à l'ambassadeur Lewis à New York. Nous avons eu une longue conversation. Il n'a pas abordé le sujet. J'en discuterais toutefois bien volontiers avec lui. Pour ma part, je ne vois absolument aucun problème. Nous prônons activement le désarmement. Je le répète, l'ambassadeur n'a pas abordé le sujet au cours du long entretien que j'ai eu avec lui hier soir, mais je lui téléphonerai à nouveau.

ON DEMANDE QUE L'INVITATION SOIT ACCEPTÉE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, cette proposition du premier ministre m'encourage. Le premier ministre est-il disposé à annuler la décision prise par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de refuser que M. Lewis participe et à dire à l'ambassadeur que le Canada serait fier et heureux qu'il soit le porte-parole de son pays à une des conférences internationales les plus importantes sur les armements nucléaires? Le premier ministre est-il disposé à réinviter l'ambassadeur Lewis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne connais pas tous les détails. Mon collègue peut être assuré que si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a pris une décision, ce qu'il n'a pas fait à ce que je sache, et compte tenu de ses antécédents dans ce domaine, celle-ci serait parfaitement fondée. Personne n'a lutté plus vigoureusement que lui en faveur du désarmement.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je ne connais pas tous les détails demandés par le député. J'examinerai bien volontiers la question et j'en reparlerai à la Chambre.

[*Français*]

LA CULTURE CANADIENNE

L'ACCÈS DES CANADIENS AUX INDUSTRIES CULTURELLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Communications qui vient de publier un Livre blanc sur les industries culturelles. Pourquoi s'est-elle contentée d'analyser la situation des problèmes dans ces industries et de répéter l'analyse des groupes d'artistes et du NPD, au lieu de proposer des mesures concrètes? Qu'est-ce qu'elle va faire pour donner plus d'accès aux Canadiens à cette industrie? Quelles mesures concrètes propose-t-elle?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, ce document représente un effort positif d'évaluation de la situation actuelle de nos industries culturelles et des problèmes auxquels elles ont à faire face. A la suite de cette évaluation, le gouvernement a déjà pris des mesures importantes pour renforcer ces industries culturelles et j'ai une liste de nos activités. D'ailleurs, si la députée le voulait, je pourrais lui passer la liste.

• (1500)

[*Traduction*]

LA POSITION DE LA MINISTRE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question supplémentaire au sujet du document porte sur la partie où la ministre décrit de quelle façon les pays européens, et même les plus importants, se sont dotés de mesures plus énergiques pour protéger leurs industries culturelles contre la domination étrangère. Que fera la ministre pour le Canada? S'agit-il simplement d'un exercice formel, ou songe-t-elle réellement à prendre de nouvelles mesures rigoureuses destinées à donner aux Canadiens un meilleur contrôle sur leurs propres industries culturelles?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Je le répète, monsieur le Président, ce rapport était une évaluation des industries culturelles et, dans la foulée, nous avons déjà pris un certain nombre de mesures. J'espère que nous aurons l'appui de la députée à cet égard.

Nous avons par exemple consacré 165 millions de dollars au développement du long métrage canadien. Nous en avons consacré 25 millions au développement du disque canadien. Nous avons dépensé 3 millions dans le cadre du programme de droits de prêt au public et nous avons distribué des sommes à quelque 4 500 auteurs à qui on avait refusé cette reconnaissance auparavant. Nous présenterons plus tard ce mois-ci une nouvelle mesure législative sur le droit d'auteur, et nous nous préparons également à présenter bientôt une mesure concernant la distribution de films et de vidéos. J'espère que la députée jugera bon d'appuyer ces initiatives.

M. le Président: J'informe la Chambre que j'autoriserai une question de la part de la députée de Trinity, qui pourra la faire suivre de l'habituelle question supplémentaire, et ensuite deux questions du côté ministériel, après quoi la période des questions prendra fin.

Institutions financières

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE AMBASSADE DU CANADA À WASHINGTON—LES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR UN SOUS-TRAITANT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre intérimaire des Affaires extérieures et porte sur la construction de la nouvelle ambassade du Canada à Washington. Depuis décembre, les syndicats canadiens et américains disent au gouvernement qu'un sous-traitant travaillant à cette construction paye des salaires de misère et fait du travail bâclé qui risque de compromettre la santé et la sécurité des futurs occupants de l'immeuble. Le gouvernement va-t-il faire faire une enquête indépendante sur ces graves accusations?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en l'absence du ministre, je vais prendre note de la question.

ON DEMANDE UNE INTERVENTION RAPIDE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je remercie le vice-premier ministre de sa réponse. Va-t-il aussi faire comprendre à son collègue qu'il est nécessaire de répondre rapidement et de façon approfondie parce que en dehors de l'aspect sanitaire et sécuritaire, pareil état de choses nuit à la réputation du Canada en ce qui concerne le respect des normes du travail et il y a eu des menaces de représailles économiques?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, on m'informe que le Canada a respecté toutes les lois déjà existantes aux États-Unis relativement à la construction de l'ambassade en cause. Quant à ce qui concerne les questions de travail mal fait, des rencontres ont été tenues et, effectivement, tout le travail est fait selon les normes.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

ON DEMANDE AU MINISTRE D'APPORTER DES CHANGEMENTS AU SYSTÈME

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au Solliciteur général. D'après les résultats d'un sondage Gallup publiés la semaine dernière, 62 p. 100 des Canadiens estiment que notre système de libérations conditionnelles n'est pas assez sévère. Le ministre ne conviendra-t-il pas que les nombreux Canadiens qui réclament actuellement le rétablissement de la peine de mort auraient une autre opinion si on rendait le système de libérations conditionnelles plus sévère? Le ministre va-t-il s'engager aujourd'hui à apporter des changements dans ce sens?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je me suis rendu compte de ce problème bien avant que le sondage ne soit publié dans le journal. J'ai eu plusieurs entretiens à ce sujet avec le président de la Commission nationale des libérations conditionnelles. J'ai établi de nouveaux critères améliorés pour la sélection et la formation continue des membres de cette commission ainsi que de meilleures relations avec le public.

Je peux assurer au député et à la Chambre que nous mettons au point des lignes directrices plus strictes de façon que les membres de cette commission prennent de meilleures décisions. Je veux assurer au député que la protection du public canadien est la première de nos priorités lorsque nous prenons nos décisions.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

L'INAUGURATION DE L'INSTITUT DE RECHERCHES EN BIOTECHNOLOGIE DE MONTRÉAL

L'hon. Bob Layton (Lachine): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle). Vendredi dernier, le gouvernement a officiellement inauguré l'Institut de recherches en biotechnologie de Montréal. Ce fut là un événement de grande importance pour notre ville dont la position et la réputation comme centre de haut savoir dans ce domaine scientifique en rapide expansion ont été consolidées. A-t-on la preuve que les nouvelles initiatives du ministre inversent la tendance en arrêtant l'exode des cerveaux?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je suis vraiment ravi de répondre à la question du député. J'ai assisté à la cérémonie d'inauguration du centre et l'enthousiasme y était contagieux. Le Conseil national de recherches s'est particulièrement attaché à recruter des Canadiens expatriés. En fait, 10 scientifiques canadiens éminents qui ont travaillé à Oxford, à Harvard, à l'Institut Scripps de San Diego et au Massachusetts Institute of Technology sont déjà revenus et certains de leurs homologues étrangers éminents ont manifesté un vif intérêt pour ce centre et même sollicité des postes, ce qui porte à croire que le centre deviendra effectivement un établissement de calibre international.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET MODIFIANT LE SYSTÈME D'ASSURANCE-DÉPÔTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-42, Loi concernant les institutions

financières et le système d'assurance-dépôts, soit lu pour la deuxième fois et, du consentement unanime, déféré au Comité permanent des Finances et des Affaires économiques.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, on discute cet après-midi du projet de loi C-42, projet de loi qui concerne les institutions financières et, en particulier, le système d'assurance-dépôts.

Monsieur le Président, ce n'est pas l'invention du bouton à quatre trous, ce n'est pas non plus la réinvention de la plus belle trappe à souris, c'est un projet de loi attendu depuis longtemps et qui depuis deux ans fait l'objet, j'imagine, de négociations entre le gouvernement et les institutions financières. Il s'insère dans une série de trois projets de loi. On le sait d'ailleurs. Le premier a pour but, et c'est celui qui est à l'étude aujourd'hui, c'est-à-dire le projet de loi C-42 qui veut fusionner les institutions financières, celles qui ont la charge de la surveillance de ces institutions, soit le Bureau de l'inspecteur général des banques et le Département des assurances.

Les pouvoirs du nouvel organisme de surveillance qui s'appellera le Bureau du surintendant des institutions financières, de même que les pouvoirs de la Société d'assurance-dépôts du Canada, seront renforcés. Et nous sommes d'accord, monsieur le Président, sur cet objectif.

Enfin, la SADC, la Société d'assurance-dépôts du Canada pourra hausser ses primes d'assurances et sera autorisée à emprunter davantage du Fonds de revenu consolidé.

• (1510)

Le deuxième projet de loi qui suivra, monsieur le Président, est constitué de deux projets qui ont déjà été soumis à la Chambre, et je pense qu'ils seront peut-être consolidés. Ils accorderont aux organismes de surveillance le pouvoir de délivrer une ordonnance de ne pas faire, c'est-à-dire, *a cease and desist order*, le ministre aura également de plus amples pouvoirs, le pouvoir d'approuver les acquisitions d'importants intérêts dans les institutions financières.

Enfin, le troisième projet de loi, le troisième volet de cette question, qui devrait être déposé avant l'été, devra traiter des pouvoirs des différents types d'institutions, du régime de propriété et du cadre réglementaire de surveillance.

Donc, monsieur le Président, aujourd'hui, on a devant nous le projet de loi C-42, Loi concernant les institutions financières, et je voudrais résumer pour la Chambre l'effet de ce projet de loi et le replacer dans son contexte.

Monsieur le Président, au sujet des organismes de surveillance, le projet de loi C-42 propose de fusionner le Bureau de l'inspecteur général des banques qui, on le sait, supervise les banques à charte, et le Département des assurances qui, lui, supervise les compagnies de prêts et de fiducie et des compagnies d'assurances à chartes fédérales.

On fusionne ces organismes au sein d'un nouvel organisme appelé le Bureau du surintendant des institutions financières, le BSIF, et nous sommes d'accord sur cette initiative.

La SADC, la Société d'assurance-dépôts du Canada, conservera son indépendance, mais une coordination plus étroite s'instaurera entre tous les organismes de surveillance grâce à la création d'un nouveau comité de coordination.

Monsieur le Président, Dieu sait que cette Chambre s'est préoccupée des problèmes des institutions financières depuis deux ans et demi, depuis que ce gouvernement-là a pris le pouvoir, parce que de façon, disons, subite et bouleversante, des institutions bancaires importantes ont été forcées soit de fermer leurs portes, de se joindre à d'autres ou même d'être achetées par d'autres afin de pouvoir survivre, et dans chacun de ces cas-là ou presque la Société d'assurance-dépôts du Canada a été obligée, comme on le sait, d'assurer les frais soit par des paiements à ceux qui avaient des dépôts, soit par l'avance de fonds pour garantir ou pour intéresser les organismes étrangers, je pense, par exemple, à la Hongkong Bank, dans la question de la Banque de la Colombie-Britannique, à acheter ces institutions qui étaient en difficulté financière. On sait, monsieur le Président, que cette Société d'assurance-dépôts du Canada est un organisme qui assure les prêts des Canadiens jusqu'à 60 000 $ et que dans bien des cas il est absolument essentiel que nous continuions à renforcer sinon à augmenter la garantie, afin d'assurer une plus grande sécurité aux déposants canadiens, pour que cette société puisse, on le veut bien, garantir les dépôts des Canadiens.

On va conférer, monsieur le Président, avec le projet de loi C-42, des pouvoirs supplémentaires au nouveau surintendant. Ce dernier sera autorisé à prendre beaucoup plus facilement qu'auparavant le contrôle d'une institution financière en difficulté. Ce contrôle sera toujours pour une période de sept jours, ou plus si nécessaire. De plus, le surintendant pourra prendre des décisions au nom de l'institution. Jusqu'alors, on le sait, il n'avait pas le pouvoir d'opposer un *veto* aux décisions prises par la direction de l'institution.

Maintenant, au sujet de la Société d'assurance-dépôts du Canada, le projet de loi C-42 propose d'augmenter le plafond des taux des primes d'assurance-dépôts versées par les membres de la SADC de 1/10 de 1 p. 100 à 1/6 de 1 p. 100. Autrement, monsieur le Président, c'était 1/30 de 1 p. 100 . On l'a changé récemment à 1/10, et maintenant on va le modifier à 1/6 de 1 p. 100. Les primes sont présentement établies au taux de 1/10, comme je le disais, et le ministre des Finances (M. Wilson) a déjà annoncé que ce taux sera maintenu pour au moins encore un an.

Les taux de la SADC ont déjà été relevés dans le projet de loi C-86—on s'en souviendra—adopté en juin de l'an dernier et je pense que cette façon d'agir est dans les bonnes habitudes d'administration, c'est-à-dire que si les risques sont plus grands, évidemment il faut s'assurer que les déposants soient protégés, donc les institutions financières ont l'obligation de renflouer les coffres et pour ce faire, il se doit, puisque les risques sont plus grands, que l'on augmente la contribution, et cela va être à 1/6 de 1 p. 100 pour les années à venir.

Le projet de loi C-42 propose de doubler la ligne de crédit mise à la disposition de la SADC par le gouvernement. Cette dernière ligne de crédit passant de 1,5 milliard à quelque 3 milliards, c'est-à-dire le double. la loi autorisera la Société d'assurance-dépôts du Canada à imposer des pénalités aux institutions dont les pratiques sont jugées risquées ou peu

orthodoxes. Elle permettra à la Société d'assurance-dépôts du Canada d'assurer ou non à sa discrétion les institutions fédérales, comme elle le fait déjà pour les institutions provinciales. A l'heure actuelle, les institutions fédérales sont automatiquement assurées à partir du moment où l'organisme de surveillance leur a délivré une licence d'exploitation.

Finalement le projet de loi C-42 autorise la SADC à mettre fin à l'assurance des institutions fédérales, comme elle le fait déjà pour les institutions provinciales, sous réserve d'autorisation du ministre.

Enfin, monsieur le Président, je parlais tantôt d'un comité, un nouveau comité, un comité de coordination des organismes de surveillance et il sera composé, on le sait, du nouveau surintendant, du Gouverneur de la Banque du Canada, du sous-ministre des Finances et du président du conseil d'administration de la SADC, c'est-à-dire la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Tout cela, monsieur le Président, pour essayer de mettre de l'ordre dans ce domaine important de nos institutions financières et, d'une part, assurer, renforcer si possible la Société d'assurance-dépôts du Canada et, d'autre part, lui donner un mandat plus fort.

Je vais faire un rappel très bref, monsieur le Président, parce que je ne veux pas prendre trop de temps de la Chambre dans ce débat qui, nous l'espérons, sera court, mais je veux rappeler à la Chambre que le projet de loi C-42 est le fruit de plusieurs expériences récentes—dans les deux denières années, en tous les cas. On pense à l'aide financière que la Chambre a été obligée de donner à la Banque commerciale du Canada, la BCC, en mars 1985.

Septembre 1985: la faillite de la BCC, de la Norbanque. On a discuté longtemps de cette question à la Chambre et on a même passé une mesure d'urgence pour renflouer et s'assurer que personne au Canada qui y avait droit ne serait pénalisé ou ne subirait un préjugé défavorable.

En décembre 1985: le remboursement des déposants non assurés de la BCC et de la Norbanque. On se souviendra de ces fameux milliards qu'on a votés pour payer les déposants de la BCC et de la Norbanque.

Fin 1985: la Banque Mercantile dont les assises financières, selon les experts qui nous informaient en tous les cas, étaient saines, mais qui a connu des problèmes de liquidités en raison de la crise de confiance dans le secteur financier. Alors la Banque Mercantile s'est fusionnée avec la Banque nationale. Bonne initiative. On a sauvé une autre institution bancaire.

Fin 1985: la Morguard Bank, assises encore une fois financièrement saines, mais problèmes de liquidités cette fois-ci et la Morguard Bank se fusionne avec la Sécurity Pacific Corporation, un conglomérat financier des États-Unis. C'était la première banque à passer sous le contrôle étranger en raison de la crise de confiance au Canada avec les banques.

En octobre 1985, encore une fois, je le rappelle, la Banque Continentale—assises financièrement saines, mais encore là problèmes de liquidités—se fusionne avec la Lloyds of London. C'était la seconde banque à passer sous le contrôle étranger.

En avril 1986, approbation par le ministre des Finances (M. Wilson) de la prise de contrôle de Canada Trust—une institution financière—par Imasco, une entreprise commerciale, et on sait tout le débat qui a entouré cette prise de contrôle d'Imasco sur Canada Trust. Est-ce qu'une institution, pas nécessairement financière—peut prendre le contrôle d'une institution complètement financière? Et le débat, monsieur le Président, je n'ai pas besoin de le répéter, a été un débat intéressant, mais très long.

En novembre 1986, c'est récent, la Banque de Colombie-Britannique, qui était à toutes fins pratiques selon les experts en faillite, se fusionne avec la Hongkong Bank, troisième banque à passer sous le contrôle étranger. Et la Société d'assurance-dépôts du Canada cette fois-là a offert une somme de 200 millions de dollars aux nouveaux acheteurs pour favoriser, encourager et peut-être mettre un peu de sucre sur la pilule et leur dire: Bien, encore une fois, vous êtes obligés de nous déprendre, nous les Canadiens. Trois banques, monsieur le Président, dans moins de deux ans, trois institutions financières sont passées sous le contrôle étranger.

Cela me surprend un peu, mais que voulez-vous que je vous dise? C'est tout de même là et, chaque fois, la SADC a été impliquée, soit pour aider, alléger ou encourager cette transaction. Qu'arrivera-t-il? Bien, évidemment, je l'ai dit dans mes remarques tantôt, il va falloir augmenter les primes, parce qu'on ne peut payer des milliards à des banques qui ont des problèmes et puiser constamment dans les fonds généraux.

Donc, le gouvernement augmente la prime et transfère, ce faisant, monsieur le Président, son déficit à lui. Parce que c'est lui qui en a la responsabilité. Son déficit à lui, il le transfère à la Société d'assurance-dépôts du Canada. Et le déficit, on peut en parler, a monté en flèche au cours des dernières années. Il s'élevait à un milliard, cent millions de dollars au 31 décembre 1986, alors qu'au 31 décembre 1982, la SADC enregistrait, monsieur le Président, je le répète, «enregistrait» un surplus de 253 millions de dollars. Alors, en moins de 15 ans, on est parti d'un surplus de 253 millions de dollars et on a fait un trou de 1 milliard, 100 millions de dollars. C'est pour cela qu'il faut augmenter les primes.

La principale raison qui explique évidemment le déficit élevé provient du fait que le gouvernement a demandé, ordonné peut-être à la SADC, de prendre des mesures qui débordent le mandat traditionnel de la SADC. Alors que ce mandat, monsieur le Président, je le rappelle, consiste simplement à assurer des dépôts jusqu'à concurrence de 60 000 $, le gouvernement a demandé à la SADC de participer activement au sauvetage d'institutions en difficulté.

Et pour ceux qui l'ont oublié, je le rappelle, la SADC a contribué pour une somme de 75 millions de dollars pour tenter de sauver la BCC en mars 1985, la Banque Commerciale du Canada. En 1985, 75 millions de dollars. Elle a versé 200 millions de dollars à la Hongkong Bank pour qu'elle fasse l'achat de la Banque de Colombie-Britannique en novembre 1986. Cette somme a utilement servi à rembourser les déposants non assurés de la Banque de Colombie-Britannique et a même permis aux actionnaires d'obtenir un rendement sur leurs actions. Pas mal! Encore là, avec le bénéfice de tous les déposants.

On a injecté 275 millions de dollars avec la province de l'Alberta, votre province, monsieur le Président, pour restructurer la *North West Trust Company* en février 1987. C'est récent.

Toutes ces initiatives constituent des décisions politiques et les coûts auraient dû être supportés par le trésor public, par le gouvernement et, dans son déficit, il aurait pu, il aurait dû en fait, selon nous, «rouler» ces sommes dans son déficit. Mais non! Il a dit à la Société d'assurance-dépôts du Canada: Vous allez assumer ces dettes. Il est donc légitime, monsieur le Président, d'affirmer que le gouvernement fait porter une partie du déficit par les institutions membres de la SADC et, ultimement, par les clients des institutions financières.

Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de le rappeler, le Sénat s'est penché sur la question et recommandait en mai 1986 que les coûts des décisions politiques soient supportés par le gouvernement.

Monsieur le Président, et je ne veux pas... Je pourrais encore parler longtemps sur la question, mais je pense que la Société d'assurance-dépôts du Canada aura désormais le droit de charger une surcharge. C'est là un nouveau droit qui comporte des risques importants. Mais c'est tout de même essentiel qu'elle puisse charger ces frais supplémentaires à ceux qui font encourir des risques au reste des institutions en cause. Nous aurions préféré, monsieur le Président, que la SADC puisse établir des fonds d'assurance distincts pour les banques et pour les autres institutions financières. Mais le gouvernement n'a pas encore accepté cette proposition et nous verrons peut-être en comité à élaborer plus amplement là-dessus.

Donc, nous ne nous objectons pas à la fusion du Bureau de l'inspecteur général des banques et du Département des assurances. Au contraire, nous pensons que cette iniative est valable mais, comme je l'ai dit au commencement de mes remarques, je ne pense pas que ce soit un débat ni trop long ni trop difficile parce que nous sommes d'accord, monsieur le Président, sur cette initiative. Nous pensons que les phases 2 et 3 du projet seront probablement plus difficiles et plus contentieuses, et là-dessus on verra, quand le gouvernement sera décidé et que le débat sera entamé, à faire valoir nos points.

En résumé, monsieur le Président, nous sommes d'accord sur les pouvoirs additionnels conférés aux organismes de surveillance. Même si, selon nous, ça demeure un peu timide, cela constitue tout de même un premier pas, et C-42, pour nous, c'est un projet de loi qui va de l'avant, et nous sommes fiers de nous associer à cette initiative gouvernementale.

• (1520)

[*Traduction*]

M. de Jong: Monsieur le Président, je suis intrigué par la conception qu'a le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) de l'assurance-dépôts. Veux-t-il dire que son parti va proposer au comité qu'on demande aux compagnies de fiducie une prime pour l'assurance des dépôts qui soit différente de celle imposée aux banques ou aux autres institutions financières? Est-ce bien là ce qu'il veut dire?

[*Français*]

M. Gauthier: Là-dessus, monsieur le Président, nous croyons que le gouvernement aurait dû permettre à la Société d'assurance-dépôts d'établir des fonds d'assurance distincts pour les différents types d'institutions financières. Le gouvernement a décidé de ne pas suivre cette route. Je pense que nous allons maintenir cette position en comité et nous verrons peut-être à proposer là-dessus des amendements ou enfin des propositions concrètes, à savoir que nous croyons qu'il devrait y avoir pour les différentes institutions financières... vu qu'il y a des risques différents, donc il devrait y avoir des fonds d'assurance différents.

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député pourrait-il nous dire si le parti libéral a changé de politique?

Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) se rappelle sans doute que cette disposition particulière fait partie du rapport du comité permanent de la Chambre des communes. Dans cette partie du rapport, les députés libéraux siégeant au comité permanent étaient certes partisans de veiller à ce qu'il n'y ait qu'une sorte de prime et à ce qu'on ne fasse pas de distinction entre les banques et les sociétés de fiducie. Nous nous sommes rendu compte à ce moment-là que s'il y avait des primes différentes, en fait, les grandes banques seraient avantagées.

Est-ce sa politique ou celle du parti libéral de donner l'avantage aux grandes banques en ce qui concerne les prêts? Elles paieraient probablement à la SADC la plus petite prime alors que les sociétés de fiducie et les banques locales se verraient imposer les plus élevées. Si c'est sa position, j'en suis vraiment surpris parce que, d'après ce que j'avais compris, ce n'était pas celle des députés libéraux du comité permanent lorsque nous avons rédigé notre rapport.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, non c'est la politique que j'élabore moi-même comme député de cette Chambre. Et je me base là-dessus, je ne parle pas au nom de qui que ce soit excepté en mon nom personnel dans ce débat, et vu qu'on est au niveau du principe en deuxième lecture, je pense qu'au niveau des principes on peut en parler, dans cette Chambre, sans toujours être astreints à des lignes fixes ou à des lignes fermes de parti.

Pour ma part, j'ai regardé les statistiques, et l'expérience des cinq dernières années, par exemple, nous a en fait enseigné que l'activité des sociétés de fiducie était beaucoup plus risquée que celle des banques ou des compagnies d'assurance. Depuis 1980, quelque 14 sociétés de fiducie ont fait faillite, comparativement à deux banques et à cinq compagnies d'assurance.

Cela me confirme, monsieur le Président, qu'il y a donc peut-être nécessité d'avoir des fonds d'assurance distincts pour les banques et pour les autres institutions financières. C'est une opinion personnelle. Peut-être que le député ne la partage pas, mais c'est la mienne, et je pense que si on regarde le risque, et si on croit que les risques étant plus grands pour certaines institutions financières, évidemment elles se doivent d'assumer une plus large part de ce risque. C'est pour cela que j'ai pris cette attitude.

M. Cassidy: Je désire poser une question à mon collègue d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). Au sujet de la proportion: si quelqu'un ou un groupe commercial doit avoir le droit d'avoir le contrôle exclusif d'une institution financière ou bien si les propos qui ont été tenus par le gouvernement sont adéquats... Le gouvernement suggère qu'après qu'une institution a atteint un total de 15 milliards de dollars en avoirs, elle doit permettre que 35 p. 100 des actions soient dans d'autres mains, et effectivement que ce soit un intérêt minoritaire de 35 p. 100. Est-ce que le député croit que cela est suffisant ou croit-il que les

règles qui s'imposent maintenant aux grandes banques, cela veut dire que personne, aucune institution ne doit avoir plus que 10 p. 100 des actions? Est-ce que c'est un meilleur système d'assurer que la propriété de ces grandes institutions financières est répandue et n'est pas excessivement concentrée?

M. Gauthier: Monsieur le Président, là-dessus je suis un de ceux qui croit que le projet de loi, la troisième phase, le troisième volet des trois lois que j'ai mentionnées tantôt, s'adressera problablement de façon directe à toute cette question des pouvoirs, des différents types d'institutions, du régime de propriété et du cadre de réglementation de surveillance requis. Pour ma part, je pense que 10 p. 100 de propriété dans le cas des banques, c'est adéquat et c'est bon. J'ai un peu de difficulté, je l'admets, avec une grosse compagnie de fiducie, qui d'une part serait propriétaire de disons 65 p. 100 de la compagnie de fiducie et qui ferait l'objet d'une mainmise ou d'une prise de contrôle par une banque, par exemple. J'imagine à ce moment-là des difficultés si cette même compagnie de fiducie qui détiendrait peut-être, c'est possible, parce qu'il va y avoir un genre de mélange vertical et horizontal dans toutes les institutions financières par les projets de loi qui doivent nous être présentés bientôt et cela va me causer certains problèmes, mais lorsqu'on sera rendu là, j'ai l'intention de passer quelque temps à lire, à faire une recherche et à clarifier mes idées là-dessus. Mais pour le moment, le projet de loi C-42 ne touche pas cela de façon précise et j'attendrai de voir ce que le gouvernement fera de ces deux choses à venir, soit le projet de loi C-8 et le projet de loi C-9, et peut-être que lorsque le débat sera entamé sur les deux nouveaux volets, j'aurai l'occasion de traiter la question de façon sérieuse. Et je l'apprécie en ce moment, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminées. Débat. La parole est à l'honorable député de Regina-Est (M. de Jong).

• (1530)

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, il s'est écoulé un certain temps entre le moment où le gouvernement a d'abord promis de présenter ce projet de loi et le jour où nous en avons été saisis. Je suis persuadé que la plupart des Canadiens trouvent que la question débattue actuellement par le Parlement est fort ennuyeuse. Sous de nombreux rapports, la question des institutions financières est l'un des sujets les plus assomants dont on puisse traiter. On y trouve un vocabulaire compliqué et des théories nébuleuses. Néanmoins, il s'agit d'une des questions les plus importantes pour les Canadiens et le Parlement.

Nous parlons des institutions financières où la plupart des Canadiens placent leur argent dans des comptes d'épargne ou autres formes de dépôts. Le fruit de leur labeur est placé dans des sociétés de fiducie, des banques et d'autres institutions. Nous parlons également des sociétés d'assurance qui offrent des polices sur la vie et la maison de chaque Canadien moyen pour le protéger ainsi contre certains événements imprévus. Sous de nombreux rapports, ces institutions financières prennent les décisions qui influent sur le bien-être du Canada, car elles font circuler les capitaux qui à de nombreux égards demeurent l'élément vital du pays. Elles décident où et comment se produira l'activité économique, dans quelle industrie et ainsi de suite. Nous débattons donc cet après-midi une question très importante.

Le gouvernement qui est arrivé au pouvoir en 1984 s'était engagé à alléger l'appareil gouvernemental et la réglementation. Lors de son arrivée au pouvoir, il voulait faire disparaître une foule de règlements portant sur les institutions financières. De fait, le ministre a présenté un Livre vert portant sur la déréglementation des institutions financières. Mais on a constaté avec stupeur que le régime n'était pas trop réglementé et même qu'il ne l'était pas suffisamment. Comme vous vous en souviendrez, j'en suis sûr, nous avons vu toute une brochette d'établissements financiers passablement importants agoniser et rendre l'âme. Deux banques à charte, la Banque commerciale du Canada et la Norbanque, toutes deux de l'Alberta, ont ni plus ni moins été mises en faillite. Dans ma province de la Saskatchewan, la société de fiducie *Pioneer Trust* a fait faillite. La banqueroute a également touché toute une série d'autres sociétés de fiducie et compagnies d'assurance. Dans certains cas, ceux dont les dépôts étaient supérieurs à 60 000 $ ont subi des pertes. Dans d'autres, les déposants n'ont pas du tout été pénalisés en dépit du fait que l'assurance-dépôt se limitait à 60 000 $. De fait, dans le cas de la BCC, le Trésor fédéral a versé des millions de dollars à d'autres banques commerciales qui avaient placé des millions de dollars en dépôts à court terme à la BCC. Elles l'ont fait parce que les taux d'intérêt de la BCC étaient légèrement plus avantageux. Ces banques, sachant quel risque elles prenaient, ont malgré tout décidé de le faire pour bénéficier d'un rendement un peu meilleur. En fin de compte, elles ne prenaient en réalité aucun risque puisque le gouvernement fédéral était disposé à rembourser toutes leurs pertes.

Tout cela a abouti à une situation plutôt étrange. Le gouvernement canadien emprunte à des banques pour combler son déficit et leur verse de l'intérêt. Dans ce cas, le gouvernement canadien a dû emprunter à des banques avec intérêt pour rembourser les banques. C'est très étrange. D'une manière ou d'une autre, il semble que les banques ne soient jamais perdantes. Ce qui est certain, c'est que les contribuables et le public canadiens ont été perdants. Comment en sommes nous arrivés à une situation où tous ces établissements financiers, toutes ces sociétés de fiducie et toutes ces compagnies d'assurance ont fait faillite? Tout à coup, tout le monde s'est demandé où étaient les responsables de la réglementation, où étaient les inspecteurs.

Nous pensions avoir mis en place des institutions justement pour empêcher les banques, les compagnies d'assurance et les sociétés de fiducie de faire faillite. Où étaient-elles? On s'est aperçu que les organismes de réglementation étaient hélas incapables de résoudre la crise. Voyez-vous, nos responsables de la réglementation pensaient que nos banques étaient dirigées par une bande de ministres méthodistes. Ce n'est pas la peur du gouvernement ni des responsables de la réglementation qui les a obligés à être honnêtes dans leurs opérations bancaires, mais la crainte de Dieu. S'ils essayaient de tripatouiller les comptes et de jongler avec les dépôts d'autrui, ils devraient en rendre compte à Dieu au jour du Jugement dernier.

• (1540)

Nous vivons maintenant à une autre époque. Les petits malins de la rue n'ont pas peur de Dieu. Ils battent à plate couture les responsables de la réglementation qui ne sont pas aussi roublards que certains des petits prodiges de la finance. Ils ont trouvé toutes sortes d'échappatoires dans les règlements et ont dupé les responsables de la réglementation en maintes circonstances.

Ce sont en réalité les vieux routiers qui ont entraîné l'effondrement d'un grand nombre de nos institutions financières, par exemple la Pioneer Trust, la Banque commerciale canadienne et la Norbanque. En fait, quand on a cherché à savoir pourquoi ces institutions avaient flanché, on a découvert que leur gestion financière était loin d'être saine. Elles prenaient des risques avec l'argent des déposants et, dans certains cas, à leur propre avantage. Il y en a qui se sont servi de l'argent des autres dans leur propre intérêt, et non pas dans celui des déposants. De toute évidence, une réforme s'imposait. Aujourd'hui, sous sommes saisis du projet de loi C-42 auquel on ne trouvera pas grand chose à redire. Le seul ennui, c'est qu'il arrive un peu tard. Nous aurions souhaité en être saisis un peu plus tôt. Quoi qu'il en soit, c'est là un pas important dans la bonne voie.

Un nouveau monde financier est en train de naître. J'ai rappelé tout à l'heure l'époque où les banquiers étaient des ministres méthodistes qui craignaient le jugement dernier. Il n'en est plus ainsi. Aujourd'hui, des affairistes brassent l'argent des autres avec désinvolture. Nous sommes à l'ère d'une évolution technologique extraordinaire. L'argent fait le tour du globe en l'espace de quelques minutes. A notre époque, les capitaux que contrôlent les conglomérats nationaux et multinationaux de taille et de puissance considérables les investissent d'un pouvoir économique incommensurable. Ce pouvoir les place au-dessus des lois et des intérêts nationaux, au-dessus des pouvoirs politiques.

De certaines façons, le gouvernement se plie à cet état de choses. Je peux comprendre pourquoi le gouvernement canadien se croit forcé de jouer le jeu afin d'attirer des capitaux et d'accepter un grand nombre de ces changements. Je ne l'en blâme pas. Nous devons toutefois, en même temps, maintenir un certain contrôle canadien. Nous ne pouvons pas laisser une poignée de grandes sociétés diriger ce qui constitue l'âme même de notre pays. Nous ne pouvons pas laisser tant de pouvoir dans les mains d'un si petit nombre.

Je détecte parfois chez le gouvernement des signes qu'il laissera les choses aller jusque-là à la condition que ces conglomérats puissants soient dits canadiens. Je crois qu'il n'est pas honnête avec lui-même s'il croit naïvement que le fait qu'un ou deux actionnaires d'un conglomérat sont des citoyens canadiens soumet ce conglomérat au contrôle de cet État.

Le gouvernement semble disposé à laisser s'écrouler les quatre piliers pour faire place aux centres financiers réunissant tous les services dans un même établissement. Dans chacun des centres commerciaux du pays, nous aurons un endroit où acheter de l'assurance, des obligations ou des actions et où faire des dépôts. Comme notre collègue libérale l'a dit ce matin dans son discours, ce changement n'est pas dicté par la demande de nouveaux services de la part des consommateurs, il est dicté par les sociétés. Je lui donne raison sur ce point.

Quand les quatre piliers cèderont, nos problèmes se compliqueront. Nous avons augmenté les risques d'avoir des transactions intéressées et des conflits d'intérêts, c'est-à-dire qu'une partie de l'entreprise prend des décisions qui en influencent d'autres parties. Par exemple, pour hypothéquer une maison, faudra-t-il acheter aussi l'assurance vendue par la même compagnie? Le danger d'abus augmente. Les nouvelles technologies, la nouvelle morale qui régit les institutions financières et la société et les nouveaux centres commerciaux où l'on trouve de tout font beaucoup augmenter le risque des abus avec l'argent des autres.

Il nous faut une nouvelle réglementation. Le gouvernement ne peut pas tout réglementer, cependant. Il ne peut pas envoyer des inspecteurs surveiller chaque pupitre et chaque opération. Ce serait de la folie de sa part. Il ne faut pas trop réglementer le secteur. On doit plutôt viser à mettre en place un cadre institutionnel dans lequel les membres n'ont pas intérêt à enfreindre les règlements.

C'est la raison pour laquelle notre parti a beaucoup insisté au comité ainsi qu'à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre pour que la propriété des institutions financières soient largement ouverte. Cela permettrait d'éliminer certains abus. Nous nous hâtons d'ajouter cependant que cela ne réglerait pas complètement la question. Pioneer Trust de Régina, par exemple, avait de nombreux actionnaires, mais cela ne l'a pas empêchée de commettre des abus en effectuant des transactions intéressées. Nous ne prétendons donc pas que la propriété ouverte fera disparaître toute possibilité de transactions intéressées, mais qu'elle la réduira. Les propriétaires auront moins d'occasions et de raisons d'utiliser une institution dans leur propre intérêt plutôt que dans celui des déposants. C'est pourquoi nous continuerons à réclamer l'élargissement de la propriété.

Il y a une autre chose qui me préoccupe mais qui n'est pas directement reliée au projet de loi C-42. C'est l'importante question des institutions financières régionales. Nous avons malheureusement assisté au cours des années 1980 au dépérissement et à la faillite de petites institutions financières régionales. Dans l'ouest du Canada, deux banques de l'Alberta et une société de fiducie de la Saskatchewan ont fait faillite. C'est regrettable pour nous dans l'Ouest qui nous efforçons de maîtriser notre destinée économique. Nous avons besoin, dans l'Ouest, d'institutions financières qui sont sensibles à nos besoins pour être certains de disposer des capitaux nécessaires au développement économique de notre région.

• (1550)

La situation déplorable de deux banques de l'Alberta et de plusieurs sociétés de fiducie de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, ainsi que la disparition de la Bank of British Columbia, ont porté un coup terrible aux Canadiens de l'Ouest et anéanti nos espoirs de développement économique. Il faut espérer que grâce à un meilleur régime de réglementation, les petites institutions financières seront plus viables et que nous n'aurons plus affaire à des personnages comme ceux qui étaient impliqués dans la faillite de la Banque Commerciale du Canada et de Pioneer Trust. Ils ont été en partie responsables de la faillite de ces institutions financières et nous espérons prévenir ce genre de choses à l'avenir grâce à une meilleure réglementation.

Il est vrai également que les habitants des Maritimes sont impatients d'avoir leurs propres institutions financières qui répondent à leurs besoins et à leurs aspirations.

C'est pourquoi, en général, nous n'avons aucune objection au projet de loi C-42, que nous appuyons. Il sera possible de l'examiner de plus près au comité où, je l'espère, le gouvernement prêtera une oreille favorable aux amendements proposés à ce projet de loi par le comité des finances. Quand le gouvernement s'est rendu compte que le Livre vert ne serait pas accepté, il a tenu des consultations et demandé conseil. Il est prêt, je pense, à accepter des amendements susceptibles d'améliorer le projet de loi et de renforcer les institutions financières dans notre pays.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, étant donné que M. Michael McKenzie, Surintendant désigné des institutions financières, ne peut rien faire pour améliorer la surveillance de ces dernières tant que le projet de loi ne sera pas adopté, pourquoi les députés du Nouveau parti démocratique et du parti libéral continuent-ils à faire des commentaires à ce sujet? Nous pouvons l'adopter, le renvoyer au comité et y donner suite. Y a-t-il lieu d'en retarder l'adoption? Je ne vois pas pourquoi on ne renvoie pas le plus rapidement possible au comité un projet de loi qui a obtenu l'approbation de tous les partis de la Chambre. Le député peut-il m'expliquer pourquoi un si grand nombre de députés veulent intervenir dans le débat?

M. de Jong: Monsieur le Président, mon ami et collègue du comité des finances se rend certainement compte que les Canadiens ont perdu près de 1,5 milliard de dollars à cause des erreurs et des lacunes passées de notre régime de réglementation. C'est une question importante qui mérite l'attention du Parlement. Je ne suis pas surpris de voir qu'un grand nombre de députés veulent intervenir dans ce débat. Il est important et touche directement nos électeurs. Nous devons donner l'assurance aux Canadiens que l'argent qu'ils déposent dans des institutions financières, des sociétés d'assurance et des sociétés de fiducie, est en sécurité et que les institutions sont réglementées par un organisme public. C'est pourquoi un si grand nombre de députés s'intéressent à l'étude de ce projet de loi.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'hésite à participer à ce débat, car je crois que la Chambre approuve ce projet de loi à l'unanimité. Il reflète la teneur du rapport du comité des Finances de la Chambre des communes et propose de créer un bureau du surintendant des institutions financières en fusionnant le bureau du surintendant des assurances et le bureau de l'inspecteur général des banques. Il prévoit la nomination de surintendants adjoints chargés de divers secteurs et de responsables des inspections des compagnies d'assurance, des banques, des sociétés de fiducie et des courtiers en valeurs mobilières.

Il est difficile d'adopter des projets de loi à la Chambre des communes, surtout lorsqu'il ne reste que 24 jours pour s'occuper des mesures d'initiative ministérielle d'ici la fin de juin. Les projets de loi concernant les institutions financières, les inspecteurs généraux et les surintendants manquent pour le moins d'attraits. Il est difficile de les inscrire au feuilleton et de les étudier. Si nous adoptons cette mesure aujourd'hui, nous pourrons y donner suite, entendre tous les témoignages nécessaires et apporter tous les changements requis. En fait, je crois qu'il faudrait apporter quelques changements mineurs à ce projet de loi. Nour pourrions l'adopter rapidement.

Nous ne devrions pas consacrer une journée de plus à cette mesure, car nous avons des questions urgentes à régler. Nous allons devoir siéger en juillet, malgré les changement apportés au Règlement, pour régler ces questions urgentes. Je trouve très étrange que nous discutions encore d'une mesure qui aurait dû être adoptée avant midi. Finissons-en avec ce projet de loi.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le sermon du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). S'il est si convaincu qu'il faut adopter rapidement ce projet de loi, pourquoi a-t-il jugé nécessaire de mobiliser le temps de la Chambre pour exprimer ce point de vue? Pourquoi ne nous a-t-il pas simplement laisser poursuivre le débat afin d'accélérer l'adoption de cette mesure qu'il veut nous voir adopter rapidement?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, c'est bien simple. J'ai parlé pendant trois minutes et, de ma part, c'est là un discours plutôt bref. Il m'a semblé important de faire connaître mon point de vue. Ce projet de loi résulte du rapport du comité permanent des Finances et des Affaires économiques. C'est une mesure importante, comme l'ont dit tous les députés qui ont pris la parole. Il faudrait l'adopter afin que nous puissions lui apporter les améliorations nécessaires en comité.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est terminée. Nous poursuivons le débat.

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'ai l'intention de parler du projet de loi C-42 à l'occasion de la deuxième lecture. Je ne me lancerai pas dans une discussion à propos de la question soulevée par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Je vais toutefois prendre quelques minutes pour situer ses commentaires dans leur contexte.

Le projet de loi que nous étudions a été présenté en première lecture le 3 mars 1987. Ce n'est pas de ma faute si le leader du gouvernement à la Chambre n'a pas demandé au Président de le présenter en deuxième lecture avant aujourd'hui. Les partis d'opposition ne sont aucunement responsables de cette décision prise par le gouvernement.

Si le député de Mississauga-Sud estime qu'il s'agit d'une question urgente, je lui rappellerais que le Livre vert a été déposé en avril 1985. Nous sommes le 4 mai 1987 et il s'agit de la première journée de débat. Je ne vois pas comment on pourrait nous accuser de retarder l'adoption de cette mesure. Le genre de remarques que vient de faire mon collègue risque de nous amener à étudier cette loi plus en détail, car je me demande pourquoi il veut que nous l'adoptions si rapidement. Je peux sans doute le comprendre, mais le gouvernement devrait au moins nous accorder quelques heures. Nous n'avons même pas consacré une journée complète à ce projet de loi. Je suis le troisième porte-parole de mon parti à l'aborder.

● (1600)

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est une législation, comme on l'a dit, importante, et l'objet de cette législation est de modifier les organismes de surveillance qui ont la responsabilité de s'assurer de la bonne marche de nos institutions financières. Comment ce projet de loi propose-t-il d'atteindre cet objectif? D'abord, en modifiant la structure des organismes de contrôle.

Je pense que mon collègue, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a fait une légère erreur tout à l'heure, lorsqu'il a dit que ce projet de loi répond directement au rapport du Comité des finances et des affaires économiques de la Chambre des communes. Je dois d'abord lui rappeler que ce Comité a fait un rapport qui n'était pas totalement unanime, puisqu'il y a eu un rapport minoritaire de la part de l'opposition.

Deuxièmement, le projet de loi C-42, dans sa proposition de structurer les organismes de contrôle, n'a pas suivi la recommandation à laquelle le président du Comité permanent des finances et des affaires économiques de la Chambre des communes vient de faire allusion, puisque l'organisme de surveillance propose de fusionner le Bureau de l'inspecteur général des banques et celui du surintendant des assurances mais de ne pas fusionner en même temps le Bureau de la Société d'assurance-dépôts du Canada qui devait être dans le grand organisme que la majorité du Comité permanent des finances et des affaires économiques avait suggéré.

Je me rappelle à ce moment-là d'avoir dit que la proposition que la majorité conservatrice du Comité des finances et des affaires économiques de la Chambre avait proposée était un éléphant qui allait être très lourd dans son administration et je suis content que le ministre des Finances (M. Wilson) ait pris en considération les remarques de l'Opposition officielle et d'avoir maintenu de façon séparée les opérations de la Société d'assurance-dépôts du Canada, mais de regrouper sous un organisme le Bureau de l'inspecteur général des banques et celui du Département du surintendant des assurances du Canada qui surveille également depuis toujours les institutions fédérales, ce qu'on appelle les compagnies de fiducie à charte fédérale.

Donc, l'objectif de ce projet de loi est de restructurer cet organisme de contrôle dans le sens qu'avait pratiquement proposé le parti libéral. Deuxièmement, cet organisme aura plus de pouvoirs et le surintendant de la surveillance des institutions financières pourra, s'il le juge à propos, après consultation avec ses collègues du conseil, prendre à toutes fins utiles possession de l'administration d'une institution financière pendant sept jours et imposer ses directives et ses décisions à l'institution qui, pour des raisons qui auraient été jugées importantes par le surintendant d'imposer les modifications qui s'imposent et aussi d'apporter son droit de veto. Je pense que c'est une amélioration à l'institution de contrôle et je me réjouis qu'elle ait été incluse.

Le deuxième objectif du projet de loi sur lequel j'aurai quelques remarques, monsieur le Président, c'est en ce qui regarde l'assurance-dépôts du Canada. On se rappelle qu'il y avait eu des modifications apportées à cette législation et le gouvernement conservateur avait décidé d'augmenter de 1/30 à 1/10 de 1 p. 100 la prime payée par les institutions financières sur les dépôts assurables.

Aujourd'hui, on voit que le gouvernement non seulement a-t-il triplé le coût de l'assurance-dépôts, mais vient de l'augmenter une autre fois en faisant passer le taux de 1/10 de 1 p. 100 à 1/6 de 1 p. 100, quoique le gouvernement se gardera cette marge de manoeuvre pour décider probablement par arrêté en conseil ce qu'il fera avec l'augmentation des primes.

Le ministre indiquait la semaine dernière, je crois, dans un communiqué de presse son intention de maintenir la prime au niveau actuel, mais combien de temps cela demeurera-t-il? Ce sera maintenant complètement selon la latitude du ministre de faire passer le taux de 1/10 de 1 p. 100 à 1/6 de 1 p. 100. Je trouve que c'est une taxe qui va en fait être déterminée par arrêté en conseil, alors que j'aurais préféré que lorsque cette mesure sera appliquée, elle puisse être débattue à la Chambre et que les intéressés aient eu l'opportunité publiquement de se faire entendre, de même que les députés aient été informés des raisons qui motiveront le gouvernement au moment où il choisira d'accroître encore une fois cette taxe indirecte qui est imposée dans le fond aux consommateurs puisque les institutions financières vont certainement passer ce coût-là aux consommateurs par des variations soit dans le coût des services financiers ou par les taux d'intérêt.

L'autre objet de ce projet de loi, monsieur le Président, est d'augmenter à 3 milliards de dollars la marge de crédit de la Société d'assurance-dépôts du Canada. C'est doubler la marge de crédit de la Société d'assurance-dépôts, et encore là je trouve que c'est un pouvoir considérable que le ministre s'arroge en demandant cette modification à la Loi. La Loi que l'on discute, le projet de loi C-42, va permettre à la Société d'assurance-dépôts du Canada d'imposer des pénalités aux institutions dont les pratiques sont jugées risquées ou peu orthodoxes. Elle permettra également à la Société d'assurance-dépôts du Canada d'assurer ou non à sa discrétion les institutions fédérales comme elle le fait déjà pour les institutions provinciales.

Monsieur le Président, la Société pourra également mettre fin à l'assurance des institutions financières fédérales, sous réserve de l'autorisation du ministre.

Monsieur le Président, ces trois pouvoirs qui seront donnés à la Société d'assurance-dépôts du Canada sont en quelque sorte à faire indirectement ce que le gouvernement ne voulait pas faire directement, c'est-à-dire créer des *pools* différents pour les types de société. Monsieur le Président, si, avec l'autorisation du ministre, la Société d'assurance-dépôts du Canada impose une surcharge à une institution financière, on a beau dire que ce sera fait évidemment sans communiqué de presse, mais les informations se véhiculent aujourd'hui à une telle rapidité, que dès que la Société d'assurance-dépôts du Canada aura pris une telle décision, j'ai bien peur que dans les mois et les semaines peut-être sinon les jours qui suivraient le public en serait informé, et c'est toute la confiance dans l'institution financière qui serait en cause et probablement, ce faisant, le ministre signerait l'arrêt de mort de cette institution financière puisqu'une institution financière se développe pour autant qu'elle ait la confiance du public déposant. On a vu ce qui s'est produit avec la Norbanque et la Banque commerciale du Canada. Lorsque les difficultés financières ont été connues du public, les déposants ont retiré leurs dépôts. Non seulement

cela a-t-il affecté ces deux banques directement, mais indirectement cela a affecté deux autres institutions financières qui étaient en bonne posture en termes de qualité de leurs actifs, mais qui ont acquis des difficultés de liquidités, difficultés imposées non volontairement en termes de liquidités, ce qui a forcé, à toutes fins utiles, la Mercantile et la Continentale à se fusionner avec d'autres institutions financières et à restreindre la concurrence dans ce champ d'activité. C'est pourquoi j'ai de fortes réserves quant à la probabilité, à la capacité de la Société d'assurance-dépôts du Canada d'imposer de telles surprimes, en d'autres mots, de créer indirectement des *pools* séparés pour des institutions financières, sans risquer de tuer purement et simplement ces institutions.

Finalement, le ministre a décidé d'assurer la coordination entre la nouvelle structure et l'assurance-dépôts en créant un comité de coordination qui serait formé du nouveau surintendant des institutions financières, du gouverneur de la Banque du Canada, du sous-ministre des Finances et du président du Conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Là-dessus, monsieur le Président, je crois que c'est une bonne pratique. Ce faisant, on institutionnalise par la législation un comité qui de toute façon se réunissait probablement sur une base irrégulière en cas de crise, mais la création de ce comité de coordination et son obligation de siéger et aussi le fait que les membres de ce comité ne pourront pas être remplacés par leurs assistants fait en sorte que les chances que l'information financière entre ces différents groupes, c'est-à-dire le surintendant des institutions financières, le nouveau surintendant, le gouverneur de la Banque, le ministère des Finances et le président du conseil de la Société d'assurance-dépôts du Canada va permettre un échange de vues qui sera, je crois, salutaire pour la bonne gestion et le bon contrôle des institutions financières.

• (1610)

Monsieur le Président, le projet de loi C-42, dont le député tout à l'heure nous parlait de l'importance et de l'urgence . . . nous croyons évidemment qu'il est important de modifier et de resserrer les contrôles après l'expérience désastreuse que le Canada a connue au cours des deux dernières années. On a d'abord eu la faillite de la Banque Commerciale du Canada et ensuite celle de la Norbanque. Ensuite il y a eu les difficultés financières d'autres institutions, dont une s'est fusionnée avec la Security Pacific Corporation. Il y a eu la Banque Continentale qui s'est fusionnée avec une institution qui s'appelle la Lloyds Bank et ensuite il y a eu évidemment la fusion de la Banque de la Colombie-Britannique avec la Banque de Hongkong. Évidemment autant de dégringolades qui sont dues largement, je crois, et je l'ai déjà souligné dans le temps, à un manque de clairvoyance de la part du gouvernement qui a voulu tout d'abord régler un problème sérieux pour éloigner les mauvaises nouvelles qui auraient autrement entouré la Conférence économique qui avait été présidée par le premier ministre (M. Mulroney), mais on voit les conséquences qu'une décision hâtive et mal éclairée a eu sur plusieurs institutions financières et non pas uniquement sur la Banque canadienne de Commerce ou la Canadian Commercial Bank, comme on l'appelle dans l'Ouest.

Monsieur le Président, je voudrais souligner aussi que ce projet de loi n'est pas . . . en fait, il aurait été plus facile de l'étudier si on avait eu la structure que le gouvernement entend apporter aux autres institutions financières, si on avait su comment il entend régler le problème des liens entre les compagnies d'assurance et les compagnies de fiducie, les banques, les compagnies qui sont dans les valeurs mobilières; nous aurions alors davantage été en mesure de voir si cette nouvelle législation, le projet de loi C-42, pourra répondre efficacement aux nouvelles structures et aux nouvelles implications que ces structures imposeront dans l'ensemble du secteur financier.

J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer publiquement mes craintes face à l'ouverture qui est donnée présentement à nos maisons de courtage qui pourront à partir du 30 juin être l'objet d'un *big bang*, comme on l'a dit en Angleterre lors de la déréglementation. Et cette ouverture, cette prise de contrôle des courtiers en valeurs mobilières au Canada sera non seulement possible pour des institutions canadiennes mais également pour des entreprises étrangères. Et je crois comprendre qu'il y a de la part des banques une certaine crainte à ce sujet et que la législation, telle qu'on l'envisage, suivant le livre qui a été déposé par le ministre des Finances (M. Wilson), pourrait nous amener dans une curieuse situation où une banque canadienne achèterait un courtier en valeurs mobilières et serait obligée de fermer les opérations de courtage aux États-Unis, puisque la réglementation américaine ne permettrait pas à un courtier en valeurs mobilières d'être la propriété d'une banque comme la Banque Royale, la Banque de Commerce ou la Banque d'épargne, n'importe quelle banque qui achèterait un courtier.

C'est donc dire qu'il n'y aurait pas réciprocité dans les opérations entre le Canada et les États-Unis.

Deuxièmement, monsieur le Président, dans la mesure où une banque canadienne achèterait un courtier, comme je viens de le mentionner, si les choses demeurent ce qu'elles sont, elle devrait fermer les opérations de ce courtier aux États-Unis, alors que si une compagnie américaine achète 100 p. 100 de ce même courtier canadien, elle va pouvoir opérer au Canada et aux États-Unis sans avoir aucun problème en termes de législation et de réglementation. Je trouve qu'on a procédé très rapidement. Encore une fois, le gouvernement a décidé de donner cette possibilité aux Américains, alors que la réciprocité n'existe pas pour les Canadiens, et tout cela se fait, me semble-t-il, en dehors du contexte des discussions de libre-échange qu'on a avec les États-Unis.

Monsieur le Président, la raison pour laquelle j'ai des craintes face à la question de nos courtiers en valeurs mobilières, c'est que les courtiers en valeurs mobilières agisssent comme conseillers de clients et le fait qu'ils soient propriétaires à 100 p. 100 d'une banque ou d'une compagnie de fiducie et que ces banques et ces compagnies de fiducie ou ces compagnies d'assurance auront semble-t-il le pouvoir d'entrer dans le domaine des prêts commerciaux, on se retrouverait dans une situation où un courtier—face à une industrielle qui veut faire une émission d'obligations pour rembourser ses prêts à moyen terme auprès d'une banque—serait coincé en termes de conflit d'intérêts ou de loyauté entre son actionnaire à qui le prêt serait racheté et l'émetteur qui désire avoir les meilleures conditions possibles pour financer son entreprise.

Je trouve que les possibilités de conflit d'intérêts sont là et qu'on doit les regarder d'une façon particulière et très spéciale avant d'abolir l'indépendance de nos courtiers.

D'autres ont dit que si on ne faisait pas cela, surtout du côté du milieu des institutions financières, si on ne procède pas de cette façon-là, on empêche nos institutions canadiennes d'avoir un rôle à jouer sur le plan international. Bien oui! C'est bien beau de dire cela, mais moi j'ai peine à croire que lorsque les *Solomon Brothers*, les *Merrill Lynch*, les *Shearson Lehman*, les autres grandes firmes américaines auront acheté nos *Dominion Securities*, auront acheté nos autres sociétés de courtage en valeurs mobilières, que ces grandes entreprises américaines, qui sont déjà, au plan international, installées, que ce soit à New York, que ce soit à Londres, que ce soit à Tokyo, que ce soit dans les autres pays d'Europe, à Paris, que ces grandes sociétés américaines internationales . . . Et ce serait la même chose si *Nomura* achetait une des sociétés en question. C'est sûr que ces grandes compagnies multinationales, je serais bien surpris de voir qu'elles transfèrent leur centre de décision de New York ou de Tokyo ou de Londres ou d'Allemagne, qu'on les transfère, dis-je, à Toronto, à Montréal ou à Vancouver ou à une autre ville du Canada pour effectuer les opérations de financement internationales dont on parle.

C'est pourquoi, monsieur le Président, j'attendrai de voir la suite de ce projet de loi C-42 avant de me prononcer définitivement sur cette question. Mais je veux souligner dès maintenant les craintes que j'ai, parce que j'ai l'impression que l'on est en train de détruire un système financier qui a bien servi les Canadiens et qui pourrait apporter des difficultés en ce qui regarde le rôle joué par des compagnies canadiennes dans le domaine du financement de nos entreprises, de nos institutions.

On dit aussi que cette déréglementation, que le projet de loi C-42 qui fera partie d'une trilogie législative, dont on ne connaît pas encore les deux autres parties, que, évidemment, cela facilitera l'intégration des compagnies. Mon collègue tout à l'heure parlait des *shopping centres*, des centres commerciaux, des institutions financières. Je conçois, monsieur le Président, que dans certains cas. J'ai fait partie d'un groupe financier avant d'être député dans cette Chambre. On avait des objectifs qui étaient reliés évidemment aux opérations que nous avions à ce moment-là. Mais je me pose de sérieuses questions: Est-ce qu'on connaît quelqu'un dans le monde aujourd'hui, un consommateur canadien, qui un bon matin se lève, et dit: Aujourd'hui, je fais mes achats au point de vue financier. Et il se rend au centre commercial, va acheter ses assurances, ses actions, ses obligations, et va faire ses dépôts. Ce n'est pas comme cela que ça fonctionne sur le plan financier. Et on ne va pas rechercher des services financiers de la même façon qu'on va faire notre épicerie. Il faut faire montre d'une certaine prudence lorsqu'on aborde cette question. Je dirai aussi que si on recherche le développement de ce centre commercial financier, ma grande crainte, c'est que les grands gagnants, l'institution qui va gagner le maximum dans cette opération, cela va être les grandes institutions financières, c'est-à-dire les grandes banques qui ont déjà un réseau de distribution sur tous les coins de rue dans nos grandes villes, dans nos villages et la concurrence de la part des autres institutions, qu'elles soient d'assurance-vie, d'assurance générale, va être extrêmement dure puisque, d'une part, les grandes banques ont déjà leur réseau et, d'autre part, ils l'ont uniquement par des agents qui ne sont pas nécessairement en mesure d'offrir ces services financiers. Le démantèlement ou la brisure des quatre piliers dont on parle en ce qui regarde les courtiers, premièrement, en ce qui regarde les compagnies d'assurance et les banques peut produire des résultats que l'on ne recherchait pas en premier lieu.

Finalement, la dernière remarque, monsieur le Président, concerne les institutions de fiducie . . .

Comme vous me dites que mon temps est écoulé, je n'aurai pas la possibilité de faire mes remarques là-dessus. J'imagine bien que lorsque les autres législations viendront, je vous exprimerai pourquoi j'ai des craintes en ce qui regarde les conflits d'intérêts potentiels, en ce qui regarde les opérations fiduciaires de gérance de biens d'autrui et des opérations financières en général d'assurance et de dépôts, et je reviendrai là-dessus.

● (1620)

[*Traduction*]

M. Langdon: Monsieur le Président, mon collègue libéral aurait-il des observations à faire sur les lignes directrices concernant la propriété dans le secteur des banques? A son avis, une mesure comme celle-ci n'aurait-elle pas donné lieu à une réglementation plus efficace en vue de protéger les consommateurs et de réaliser la politique économique, en limitant plus rigoureusement la propriété des institutions financières?

M. Garneau: Monsieur le Président, je dois dire tout d'abord que j'aurais préféré étudier le projet de loi C-42 en parallèle avec l'autre mesure législative. Il aurait été plus facile de l'évaluer. Les mesures de contrôle et de surveillance prévues sont peut-être suffisantes, mais j'ignore ce qu'elles seront dans l'autre mesure.

En ce qui concerne la propriété, j'estime que tout dépend de la taille de l'entreprise ou de l'institution financière. Voilà pourquoi je suis globalement d'accord sur ce que propose le comité des finances en cette matière. Bien que je diverge d'opinion quant à savoir, par exemple si la propriété intégrale doit s'appliquer à des avoirs de 10 ou 15 milliards de dollars, je suis disposé à en discuter. Dans l'ensemble, le point de vue que nous soutenons me semble convenable.

Si jamais nous abolissons les quatre piliers et que les banques peuvent alors se porter acquéreurs d'une compagnie d'assurance ou d'une société de fiducie, et vice-versa, je serais fortement en faveur d'interdire tout lien entre institutions financières et entreprises privées. Je n'ai rien contre le fait qu'une importante institution financière prenne de l'expansion, mais je m'inquiète vivement même si seulement 15 p. 100 ou 30 p. 100 de cette institution appartiennent à un seul actionnaire. Lorsque le reste des actions sont réparties dans la population, il n'est pas nécessaire de détenir 51 p. 100 des parts pour contrôler le conseil d'administration. Je préférerais qu'on fasse une distinction complète entre les institutions financières et les entreprises privées, et c'est ce que nous avons déclaré dans notre rapport minoritaire qui a été déposé après celui du comité des finances.

M. Langdon: Monsieur le Président, quelles limites mon collègue imposerait-il en ce qui a trait à la participation étrangère dans une institution bancaire ou quasi bancaire? Permettrait-il cette participation sous réserve de limites très strictes ou un assouplissement de ces règles serait-il acceptable?

M. Garneau: Monsieur le Président, j'ai déclaré publiquement que je n'avais rien contre le fait que des institutions

financières étrangères viennent s'établir au Canada. Je ne m'oppose pas aux banques étrangères de l'annexe B. Au contraire, elles créent davantage de concurrence et forcent les institutions financières canadiennes à évoluer et à devenir plus compétitives et créatives. Selon moi, c'est un pas positif et je n'ai rien contre. Cependant, si nous voulons permettre à des banques importantes d'être vendues à des intérêts étrangers, il s'agit alors d'imposer des limites sur la participation totale. Jusqu'à maintenant, un maximum est prévu, et je pense qu'on devrait le conserver. Je ne m'oppose pas à ce qu'on permette à des intérêts étrangers de posséder de petites institutions financières.

En ce qui a trait aux courtiers en valeurs mobilières, c'est une toute autre histoire, à mon avis. Nous devrions faire en sorte que ces institutions demeurent sous contrôle canadien et chose certaine, ne pas ouvrir toutes grandes nos portes comme nous allons le faire après le 30 juin. Si une organisation étrangère peut acheter 50 p. 100 d'une entreprise de courtage en valeurs mobilières, elle contrôlera, en fait, cette entreprise et après le 30 juin 1988, elle achètera probablement le reste des actions. C'est là une chose qui m'inquiète vivement et j'invite fortement le gouvernement à examiner cette possibilité avant le 30 juin et à donner à la Chambre l'occasion d'en débattre, car il est fort possible que nous détruisions un secteur financier canadien que nous avons pris tant d'années à bâtir.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je tiens à dire combien je me réjouis de pouvoir participer à ce débat. Je veux tout d'abord féliciter le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Je me rappelle que lorsque les premières propositions de réforme des institutions financières ont été présentées à la Chambre, nous étions très nombreux à avoir de sérieux doutes sur leur nature exacte. Je crois que le député a réussi à faire valoir un point de vue solide qui a amené le gouvernement à changer considérablement son attitude à cet égard, et je l'en félicite. Cela ne signifie évidemment pas que je souscris entièrement au projet de loi dont nous sommes saisis, mais je crois que le succès personnel du député mérite d'être signalé.

Le député a lui-même expliqué il n'y a pas si longtemps pourquoi on a tellement tenu à participer à ce débat et à faire valoir les considérations et les préoccupations des contribuables. Franchement, je dois dire que la crise de confiance qui a secoué le secteur canadien des banques au cours des deux dernières années et demie a été la plus grande que le Canada ait connue depuis les années 20 et que le continent ait connue depuis les années 30. C'est une crise que nous, de ce côté-ci de la Chambre avons trouvée malheureuse et particulièrement dévastatrice en raison de la nature de l'aide accordée aux banques qui s'étaient mises elles-mêmes dans de fâcheuses situations.

• (1630)

Cependant, à cette étape-ci du débat, il importe que la population du pays et nous, à la Chambre des communes, gardions à l'esprit ce qu'un journal a qualifié d'«épisode de négligence et d'effondrement» qu'ont connu la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque. Cet épisode n'est certainement pas étranger à la présentation du projet de loi à l'étude et qui est censé apporter la solution. J'avoue très franchement ne pas être absolument convaincu que l'on ait trouvé cette solution.

Le projet de loi conduira à la mise en place d'une superbureaucratie qui sera liée à l'influence d'acteurs importants de la scène financière. Cependant, je ne trouve dans ce projet de loi aucune garantie propre à rassurer les Canadiens au sujet de l'avenir de leur système bancaire.

Jusqu'à maintenant, nous avons été chanceux. Notre système bancaire a connu deux faillites, ce qui ne s'était pas produit depuis 1923, lors de l'effondrement de la Home Bank. Ces faillites surviennent au même moment que l'effondrement d'un certain nombre de sociétés de fiducie et de prêts. Le système bancaire n'est pas à l'abri de crise beaucoup plus grave en raison de la façon dont les banques rendent les prêts accessibles aux pays du tiers monde. A l'heure actuelle, on pourrait remettre sérieusement en doute le bien-fondé de beaucoup de ces prêts.

Je pourrais donner aux députés la liste de six grands créanciers de pays du tiers monde qui l'an dernier, ont changé radicalement leur attitude face au remboursement des dettes contractées par des pays étrangers. Nous pourrions parler du Pérou, de l'Équateur ou du pays qui vient de prendre part à cette protestation le plus récemment, la Zambie.

Nous devons reconnaître que nous sommes confrontés à un phénomène sans précédent dans l'histoire canadienne des banques. La stabilité de ces banques est menacée par la crise de l'endettement du Tiers monde et l'incapacité des organismes internationaux, tel que le FMI, à résoudre cette crise. Par conséquent, un nombre important de nos grandes banques couvrent le risque que certains pays du Tiers monde ne puissent pas rembourser les intérêts ni conserver les emprunts considérés comme productifs. Cette capacité est de plus en plus limitée dans le Tiers monde ce qui fait que nos banques connaissent des temps difficiles.

Nous voulons bien tous croire que l'organisme de réglementation que l'on va créer ici pourrait d'une façon ou d'une autre résoudre ce problème. Franchement, à mon avis, ou n'effleure même pas le problème lorsqu'on crée ce genre de superbureaucratie. Par conséquent, si on avait l'impression que le gouvernement disposait d'une stratégie plus large en ce qui concerne l'avenir de nos institutions financières, il serait beaucoup plus facile pour nous de ce côté de la Chambre d'adopter rapidement un projet de loi comme celui-ci, en faisant preuve de la célérité suggérée par le député de Mississauga-Sud.

En fait, ce n'est cependant pas le cas. Les problèmes qui affligent notre système bancaire se sont révélés par deux faillites catastrophiques, par une très grosse dépense des deniers publics lorsqu'on a remboursé les créanciers de ces deux banques, et par l'endettement constant du Tiers monde, ce qui constitue une menace permanente pour nos banques existantes.

Outre l'absence de stratégie en ce qui concerne la crise du Tiers monde, le gouvernement manque de stratégie, ce que je trouve acceptable, de toute façon, à propos de la question de la propriété dans le secteur bancaire. Je crois comprendre que ce manque de stratégie s'explique en partie par le fait que des négociations sont en cours avec les États-Unis qui pourraient ouvrir notre pays complètement aux banques des États-Unis qui viendraient s'installer ici comme si le Canada n'était qu'un autre État de l'union. Dans ces circonstances, il est extrêmement difficile pour les artisans de la politique de façonner une

stratégie et de décider quels seront les futurs degrés de propriété dans le secteur bancaire canadien.

Quoi qu'il en soit, nous pourrions faire de grands progrès si nous nous montrions très sévères à cette étape-ci et limitions effectivement à 10 p. 100 la part de la participation étrangère dans nos grandes banques. Si nous faisions cela, la crédibilité de l'institution que le projet de loi vise à créer pour réglementer et contrôler le système bancaire au Canada en serait considérablement accrue.

• (1640)

Si, dans cinq ans, les banques américaines prolifèrent au Canada, une super-bureaucratie sera créée, comme le prévoit ce projet de loi. Cette super-bureaucratie sera absolument accablée de détails fastidieux simplement en essayant de surveiller l'activité des centaines de grandes banques qui feront des affaires au Canada. C'est là une très grave lacune dans la mesure à l'étude.

Il importe de prévoir une contrepartie, si l'on veut, à la perspective très étroite qui, essentiellement, consiste à prévoir le maintien du statu quo que surveillera une bureaucratie un peu plus nombreuse et un peu plus puissante, comme le préconise au fond cette mesure. Le commerce bancaire est un des piliers de la politique et de l'expansion économiques d'un pays. Pourtant, je ne vois pas dans cette mesure législative ni dans le raisonnement du gouvernement, du moins dans la mesure où il est possible de l'évaluer, de nouvelles solutions créatrices et novatrices pour l'utilisation du système bancaire au Canada comme instrument de vaste expansion économique qui puisse relancer le pays et rétablir une bien plus grande équité entre les différentes régions et les divers éléments de la société.

Il faudrait aborder la question bancaire sous un angle beaucoup plus vaste que ce n'est le cas dans la mesure à l'étude à cette étape-ci. Je songe au système de développement bancaire dont s'est doté le gouvernement des Pays-Bas. Ce dernier a servi d'instrument permettant de venir en aide de manière générale aux industries en difficulté, aux secteurs en voie d'expansion, et aux domaines de l'activité économique néerlandaise affectés par des difficultés régionales ou du chômage concentré.

La Banque de développement des Pays-Bas appartient à 51 p. 100 au gouvernement et à 49 p. 100 au secteur privé. Elle s'est révélée une entreprise extrêmemnt puissante et efficace, capable d'intervenir dans certains de ces secteurs ébranlés et dans d'autres secteurs économiques de technologie de pointe pour veiller à ce que les fonds provenant des Hollandais eux-mêmes soient réinvestis dans l'expansion des Pays-Bas au lieu d'être sortis du pays par une foule de banques étrangères qui y exercent leur activité. Nous aurions pu tenir compte de cette expérience dans une stratégie visant à une organisation plus créatrice du secteur bancaire au Canada.

Nous aurions intérêt à nous inspirer de ce qui s'est fait en France, de la façon dont le gouvernement français, après la Seconde guerre mondiale, s'est servi de grandes banques nationalisées pour créer dans différentes parties de l'économie d'importantes concentrations régionales d'emploi, de débouchés pour les jeunes, pour les petites villes, pour les parties et les régions de France où la conjoncture était aussi défavorable qu'elle l'a été récemment dans l'ouest du Canada.

Je pense qu'on pourrait donner un rôle beaucoup plus important aux coopératives de crédit dans une vision plus large de l'avenir des banques du Canada.

M. Blenkarn: Venez-en au projet de loi. Vous faites de l'obstruction.

M. Langdon: C'est tout à fait relié au projet de loi.

M. Blenkarn: Vous pouvez faire mieux que ça.

M. Langdon: Je répète que c'est tout à fait relié au projet de loi.

M. Cassidy: Pourquoi ne parlez-vous pas du projet de loi au lieu d'interrompre?

M. Langdon: Il l'a fait, Michael.

On doit considérer le projet de loi comme une tentative de maintenir, par la création d'une superbureaucratie, le statu quo dans le système bancaire à part les exceptions dont j'ai parlé. On doit considérer l'organisme qui va être mis sur pied comme un élément de la vision qu'a le gouvernement. Je répète, monsieur le Président, que je ne trouve pas une telle vision, une telle politique dans cette mesure. Mais elle existe. Elle est possible par l'entremise des banques de développement. Également au moyen d'une plus grande direction publique dans le secteur bancaire. Elle pourrait être aussi le fruit de l'utilisation plus créative des caisses d'épargne et de crédit. Je regrette que ces établissements soient peut-être moins nombreux dans Mississauga-Sud que dans le comté d'Essex. Je ne dis pas que ce comté devrait prendre l'initiative, qu'il serait logique qu'il le fasse. Une telle initiative n'est possible que dans le contexte plus générale d'une stratégie économique qui semble faire terriblement défaut au gouvernement.

M. Cassidy: Monsieur le Président, les commentaires du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) me choquent un peu au demeurant. Il semble croire qu'après avoir attendu deux ans que le gouvernement présente ses propositions concernant la réglementation de l'industrie bancaire, nous devrions adopter son projet de loi à la vapeur.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais que le député s'en tienne aux remarques du député d'Essex—Windsor (M. Langdon).

M. Cassidy: Je vais donner à mon collègue d'Essex—Windsor l'occasion de commenter un peu plus longuement la question des caisses d'épargne et de crédit. On nous a promis de présenter un jour une mesure complémentaire concernant les coopératives bancaires. Le député qui vient d'intervenir est tout à fait à côté de la question quand il assure que ce secteur est strictement de compétence provinciale.

Au Québec, le mouvement Desjardins, les caisses populaires, est maintenant une force importante sur les marchés financiers. Nous nous sommes rendu compte en Colombie-Britannique, lorsque mon parti a soutenu les efforts engagés pour permettre à Vancity Co-op d'acquérir la Banque de la Colombie-Britannique, efforts qui se sont malheureusement heurtés au gouvernement, que cette caisse de crédit arrivait, sauf erreur, bonne deuxième par ordre d'importance parmi tous les établissements de dépôts de cette province, bien avant plusieurs grandes banques à charte.

• (1650)

Je voudrais demander à mon collègue s'il pense que les caisses de crédit pourrait aller au-delà du crédit personnel et prêter, par exemple, aux agriculteurs et à des entreprises plus grandes, y compris des coopératives? Est-ce un domaine que le gouvernement devrait envisager dans sa recherche d'une stratégie de l'activité bancaire?

M. Langdon: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses observations. J'ai commencé mon discours par quelques mots de félicitation à l'endroit du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) et il est normal que le rôle joué par ce député continue à être un facteur dans ce débat.

Je dois dire que ce que suggère le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) est absolument correct. Si l'on ne regarde pas seulement le cas de Vancity, mais celui de beaucoup d'autres caisses de crédit de Colombie-Britannique, on constate qu'elles ont été extrêmement actives et efficaces dans ce qui est au coeur du système bancaire, c'est-à-dire qu'elles reçoivent les fonds de la collectivité, fournissent des garanties de sécurité et s'assurent que ces fonds servent au développement et à la création d'entreprises et d'emplois dans la collectivité même.

J'ai pu rencontrer, à Vancouver, des entrepreneurs qui ont obtenu de la caisse de crédit Vancouver City une aide qu'ils n'avaient pu obtenir des grandes banques. Cette aide doit continuer à exister. J'ai vu cela aussi, avec encore plus de succès et des effets bénéfiques plus vastes, dans l'économie locale de Nanaimo. La coopérative de crédit de cette localité est parvenue à créer toute une série de coopératives dans tous les secteurs de l'économie, dans le secteur forestier, la pêche, et le traitement des denrées alimentaires. Elle a par conséquent considérablement renforcé l'économie de cette localité malgré l'opposition des banques de l'Est.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je me demandais si le NPD peut nous dire si sa politique consiste à faire relever les coopératives de crédit du surintendant des institutions financières et des règlements fédéraux? On dirait que c'est la teneur des observations faites jusqu'à présent. Si les néo-démocrates le confirment, cela intéressera beaucoup les provinces et les coopératives de crédit.

M. Langdon: Monsieur le Président, nous avons . . .

M. Blenkarn: Pas de politique.

M. Langdon: . . . dit sans ambages que notre politique à cet égard consiste à appuyer le plus possible l'élément national des coopératives de crédit à l'échelon fédéral. Nous sommes par conséquent en faveur d'un système national d'assurance-dépôts pour les coopératives de crédit, comme le propose le projet de loi, mais voulons continuer à faire relever les coopératives de crédit de leur province. C'est crucial, car celles-ci ont une origine locale, c'est vrai dans ma région du moins et probablement aussi dans celle de tous les autres députés. Elles se sont mises au service de leur localité. Nous ne voulons pas que la situation change.

M. Cassidy: Monsieur le Président, le député de Mississauga—Sud (M. Blenkarn) a parlé du problème de l'endettement des pays du tiers monde et de ses répercussions sur les banques canadiennes, dont certaines ont fait des prêts très importants à ces pays. Elles commencent progressivement à augmenter leurs réserves pour les pertes sur ces prêts. Il est toutefois clair que ces réserves sont insuffisantes. En même temps, des pays comme le Brésil et l'Argentine, auxquels on a imposé pendant quatre ou cinq ans des politiques du FMI censées leur permettre de se sortir de l'impasse, sont toujours aussi endettés qu'auparavant. C'est un très grave problème sur lequel je n'ai pas l'impression que nos responsables de la réglementation se soient penchés dans leur évaluation de l'état santé des banques canadiennes. J'aimerais savoir ce qu'en pense mon collègue.

M. Langdon: Monsieur le Président, il y a environ un an, le comité mixte qui s'occupe des relations internationales a souligné dans son rapport la gravité de cette question et dit qu'il était très important que le Canada prenne l'initiative en ce qui concerne la dette du tiers monde. Pourtant, nous nous sommes uniquement contentés depuis de nous croiser les bras et d'approuver du bout des lèvres les propositions Baker aux États-Unis. Ce n'est pas ce que j'appelle être à la pointe du combat.

Je conviens avec mon collègue qu'il s'agit d'une crise très grave. Je l'ai souligné dans mon discours et j'espère fortement que le gouvernement finira par mettre sur pied une stratégie bancaire dans laquelle il reconnaîtra le caractère central de la question et la nécessité d'y faire face.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est maintenant terminée. Reprise du débat.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je piaffe d'impatience, mais je m'aperçois qu'il est 16 h 49. Si vous vouliez dire qu'il est 17 heures et passer aux mesures d'initiative parlementaire, je serais disposé à reprendre à 11 heures demain matin.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 17 heures?

M. Blenkarn: Non.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je suis enchanté d'entraîner toute la Chambre dans un débat qui va durer 45 secondes. Étant donné l'amabilité du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), je peux l'assurer que nous ne manquerons pas de lui rendre la pareille à l'occasion. Nous avons d'ailleurs l'habitude de ses manifestations de courtoisie.

Nous parlons ici d'un projet de loi qui n'est qu'une petite partie du vaste mouvement de réforme bancaire qui a été annoncé. Malheureusement, quand on parle de réforme bancaire, il faut se poser la question de la politique. Tout ce que nous obtenons, ce ne sont que des bribes partielles, des éléments hétéroclites qui ne constituent pas un ensemble.

Vous êtes sur le point de vous lever, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Oui.

M. Axworthy: Parfait. Je reprendrai demain. Je remercie le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) de son idiotie.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des affaires émanant des députés inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LE CRIME ORGANISÉ

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^lle^ Nicholson:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de créer une Commission royale chargée d'enquêter sur le crime organisé au Canada et dont le rapport devrait contenir des observations et des recommandations sur:

1. l'étendue de la présence et des activités du crime organisé au Canada, particulièrement dans des domaines comme le trafic des stupéfiants et les prêts usuraires;
2. l'importance des liens entre le crime organisé et les institutions de la société canadienne;
3. les mesures prises par les autorités d'autres pays afin d'enquêter sur les activités du crime organisé et de les restreindre;
4. des mesures législatives destinées à permettre au gouvernement d'identifier et d'attribuer les fruits des activités du crime organisé;
5. des sanctions efficaces et appropriées lorsque des membres du crime organisé conspirent en vue de commettre des assassinats; et
6. des lignes directrices possibles que pourraient suivre les organismes d'exécution de la loi lorsqu'ils ont affaire à des gens prêts à témoigner contre le crime organisé.

Le président suppléant (M. Paproski): La dernière fois que nous avons étudié la motion, le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer) avait la parole. La députée de Capilano (M^me^ Collins).

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui au sujet d'une motion qui propose au gouvernement d'envisager la création d'une commission royale d'enquête sur le crime organisé. La motion suggère également d'étudier les profits du crime organisé. C'est de cet aspect que je parlerai aujourd'hui, car il semble bien qu'à l'heure actuelle le Canada ne soit pas en mesure de combattre le crime organisé en confisquant les bénéfices des activités criminelles.

Les criminels peuvent vivre dans l'opulence grâce aux profits d'activités illégales et se moquer de la justice s'ils se font prendre. S'ils peuvent le faire c'est parce que leur empire financier demeure à l'abri de la justice lorsqu'ils sont appréhendés et condamnés. A leur sortie de prison ils peuvent profiter du produit de leurs activités criminelles qui est demeuré intact.

C'est regrettable à deux points de vue. Premièrement, cet état de choses jette le discrédit sur toute l'administration de la justice et, deuxièmement, il prouve que les châtiments traditionnels qui se fondent sur la dissuasion, du point de vue particulier et général, sont tout à fait insuffisants pour contrer le crime organisé, qui est un phénomène des temps modernes.

Les agents de police expérimentés dans le domaine du crime organisé pourront vous parler du découragement qu'ils éprouvent lorsqu'ils ont consacré des mois ou des années à une enquête à la suite de laquelle un tribunal condamne l'accusé à une lourde peine de prison. Ils savent qu'à sa sortie de prison le criminel sera à la tête d'une fortune encore plus grande parce qu'il aura bien su investir les profits de ses activités criminelles et c'est se moquer d'eux et de la société. De nos jours «le crime paie».

N'allons pas nous imaginer que ce genre d'activités se limite au trafic des stupéfiants. Nous avons la preuve que le crime organisé s'étend à la pornographie enfantine, à la prostitution et au jeu illégal. L'extorsion et le meurtre sont pour les trafiquants de drogues de simples moyens de pressions commerciales. Pour pouvoir s'attaquer de façon cohérente à ce problème il faut une loi permettant de saisir les profits du trafic des stupéfiants et des autres activités criminelles connexes.

L'organisation criminelle d'aujourd'hui est devenue une institution qui offre tout un éventail de services. De la fraude aux assurances, à l'incendie criminel, tout s'obtient contre de l'argent. C'est au niveau monétaire qu'il faut déclencher une offensive législative. L'argent constitue l'essence même des activités criminelles. Si le crime ne paie plus, le crime disparaîtra.

Il vaut également la peine de mentionner un autre aspect du problème. Il devient évident que l'influence de ces organisations criminelles ne s'exerce pas uniquement sur le plan policier et sanitaire. Elles ont également une influence économique et politique très inquiétante. Je fais allusion aux articles récemment parus dans les journaux qui décrivaient en détail des organisations comme Medellin Cartel, en Colombie. Ce groupe est non seulement à l'origine du commerce des stupéfiants en Colombie, mais il jouit également d'une puissance propre à déstabiliser cette démocratie d'Amérique du Sud et à compromettre son indépendance. Il sème la terreur en répliquant par des assassinats à toute arrestation de ses membres.

Le gouvernement et la magistrature colombiens ont été victimes de ce groupe qui est assez puissant, de toute évidence, pour mettre en péril l'existence même de ce pays. Cette terreur inouïe est financée par le trafic de la cocaïne dont 80 p. 100 s'effectue en Amérique du Nord. Le Canada et divers autres pays occidentaux sont en train de financer la destruction de cette démocratie, en permettant à des organisations criminelles d'étendre sur leur territoire leur empire financier.

Le Royaume-Uni s'est récemment engagé à se pencher sur le problème des profits tirés de crimes en adoptant la *Drug Trafficking Offences Act*, 1986, qui a pris effet le 12 janvier 1987, et en présentant la Partie IV du *Criminal Justice Bill* qui a été étudié en deuxième lecture le 27 novembre 1986.

Ces deux mesures législatives portent sur la confiscation des profits tirés de crimes. Tous les délits reliés au trafic des stupéfiants sont visés ainsi que tous les délits punissables qui ont rapporté un profit minimum de 10 000 livres. On donne aux tribunaux le pouvoir de saisir ou de retenir les biens des criminels en attendant leur procès et on les autorise a remplacer par d'autres actifs les biens tirés d'activités criminelles sur lesquels ils ne peuvent mettre la main. On prévoit également la reconnaissance et l'application d'ordres étrangers de confiscation de biens dont on a retrouvé la trace au Royaume-Uni.

A ce sujet, il est intéressant de remarquer que les États-Unis ont modifié récemment leur législation sur la confiscation, afin de s'en prendre aux actifs substitués et d'élaborer un programme de partage équitable avec les pays qui ont aidé à mettre la main sur des biens tirés d'activités criminelles à l'étranger. On souligne ainsi l'aspect international des activités criminelles à l'heure actuelle et le fait que le fruit de ces activités ignore les frontières. Il est aussi fluide que nos sociétés multinationales.

En conclusion, je crois qu'il serait bon de charger une commission royale de procéder à une étude sur l'importance du crime organisé au Canada, mais que cela ne devrait pas retarder la présentation de mesures législatives efficaces permettant de confisquer le fruit d'activités criminelles, mesures qui ont l'appui du gouvernement et du procureur général.

Il est temps d'agir à ce sujet. En tardant davantage, le Canada ne fera qu'accentuer son retard par rapport à pratiquement toutes les autres démocraties occidentales qui ont déjà pris des mesures, afin de limiter la croissance de ces empires criminels. L'absence d'une législation en ce sens au Canada donnera l'impression aux criminels que notre pays est un paradis par rapport à nos partenaires internationaux.

Je sais que le ministre veut—et ce devrait être une priorité pour la Chambre—présenter le plus tôt possible une législation stricte et efficace sur la confiscation des profits des criminels.

[*Français*]

M. Charles Hamelin (Charlevoix): Monsieur le Président, je pense que l'esprit au moins de la motion présentée par notre collègue de Trinity (M^me^ Nicholson) qui vise à la mise sur pied d'une commission royale d'enquête sur le crime organisé au Canada part de l'excellent principe qu'effectivement le crime organisé existe au Canada et quoi qu'on en dise, et on le répète assez souvent, on dit souvent: le crime ne paie pas. On dit cela partout, j'ai appris cela quand j'étais jeune à l'école, et on le répète même de temps à autre à la télévison comme slogan: le crime ne paie pas. Pourtant, monsieur le Président, si le crime ne payait pas, il n'y en aurait pas de crime. Quand nos policiers nous parlent, avec fierté il faut bien le dire dans certains cas, d'un taux de résolution des crimes de 62 p. 100 ou de 50 p. 100 ou de 45 p. 100, il y en a quand même 50 p. 100 qui n'ont pas été résolus et qui dans bien des cas sont des crimes payants. Donc, cette notion du crime qui ne paie pas, c'est de la foutaise, monsieur le Président, c'est de la bouillie pour les chats.

Évidemment, c'est payant jusqu'au jour où on se fait attraper, là c'est moins rentable. Mais effectivement donc, ce que ma collègue voulait souligner, c'est cette nécessité absolue de combattre le crime organisé. Évidemment, monsieur le Président, si elle était là aujourd'hui pour défendre son projet de loi, cela irait mieux, parce qu'enfin on n'a pas foule du côté libéral aujourd'hui. Depuis au moins les 15 dernières minutes, il n'y a personne, absolument personne. Mais enfin, monsieur le Président, la pègre existe . . .

• (1710)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): J'invite le député à ne pas parler de la présence ou de l'absence de qui que ce soit à la Chambre. Les intéressés peuvent très bien se trouver derrière le rideau ou regarder le député à la télévision.

[*Français*]

M. Hamelin: Monsieur le Président, je connais votre bonté à l'égard de l'opposition.

Monsieur le Président, la pègre existe au Canada. Il existe des gens qui, selon l'expression connue maintenant au Québec . . . il y a des personnes qui tueraient leur mère pour aller au Bal des orphelins! Oui, ils ne reculent devant rien. Tous les moyens sont bons. La notion de gain, de vénalité est tellement ancrée en eux qu'ils n'hésitent devant rien pour arriver à leurs fins. Ils n'hésitent devant rien à organiser le crime, à l'ériger en système, à faire en sorte de l'institutionaliser ou presque. Mais vous savez, monsieur le Président, la pègre la plus noire a des assises qui reposent quand même un petit peu sur nous-mêmes. Combien d'entre nous, monsieur le Président, ne se sont-ils pas réjouis jusqu'à un certain point du coup fumant de tel ou tel bandit, n'est-ce pas, en appréciant son intelligence, la façon dont il avait fait son son coup?

Qui n'a pas résisté, monsieur le Président, à un certain moment à faire l'achat de la bonne affaire, de la petite montre en or, à un prix défiant toute concurrence? Évidemment, lorsqu'elle est volée, cela pose un problème, mais on ne s'interroge pas trop là-dessus.

Vous avez aussi, puisque c'est le temps d'en parler . . . tout le monde continue d'essayer d'en passer une «petite vite» à l'impôt, monsieur le Président. Donc les assises mêmes du crime organisé reposent un petit peu sur nous.

Par ailleurs, ma collègue demande une commission royale d'enquête sur le crime organisé, au Canada, dit-elle. Mais le crime organisé, il est organisé non seulement au Canada, mais aux États-Unis, en Amérique du Sud, pourquoi pas en Iran, en Thaïlande, un peu partout? Cette commission devrait s'étendre un peu partout, comme la CECO, la Commission sur le crime organisé au Québec l'a démontré de brillante façon en faisant tomber quelques têtes, quelques clans, n'est-ce pas! Elle prend ses racines, elle a ses assises un peu partout à travers le monde. Donc, ce n'est pas une commission royale sur le crime organisé au Canada qu'il faudrait, mais à la limite, une commission royale d'enquête internationale sur le monde, et à quel prix?

Par ailleurs, si on veut connaître la mécanique criminelle, comment cela fonctionne, je pense que cette mécanique est connue depuis fort longtemps de nos policiers. Faire l'étalage de tous les trucs que les gens prennent pour arriver à leurs fins, je pense que ce n'est que fort peu utile. Je pense que le problème réside surtout, monsieur le Président, et en partie sur notre Code criminel.

Nous sommes dans une société qui est extrêmement respectueuse des personnes. On a notre Charte des droits. On parle des droits de la personne et vous avez de ces criminels connus, de ces chefs de pègre qui arrivent en cour, qui ont de beaux habits, de belles livrées, et c'est avec beaucoup de respect qu'il faut traiter ces messieurs, dont le nombre de crimes est incommensurable, incroyable et très difficile à prouver et notre système infiniment respectueux de la personne traite ces messieurs, ces dames de la pègre aux «petits oignons». Et là on a un problème. Il faut presque que nos policiers obtiennent des preuves éclatantes au grand jour avec des témoins visuels. C'est extrêmement difficile de faire condamner des criminels.

Les policiers s'arrachent les cheveux. Ils ont des dossiers très épais sur certains individus, mais devant la cour, c'est impossible de prouver leur culpabilité. Il est extrêmement difficile de prouver leur culpabilité. Et notre système judiciaire généreux, trop généreux sans doute, trop permissif fait en sorte que ces individus s'en sortent un peu trop facilement, beaucoup trop facilement. Et souvent on a tout notre système de libérations conditionnelles et patati, et patata, et la situation continue! Ces chefs de pègre continuent de faire leur boulot, leur métier, n'est-ce pas. Imaginez, on appelle cela un métier. Et on dit: Ils travaillent dans leur milieu. Voyez-vous, c'est vraiment institutionnalisé.

Moi, monsieur le Président, malgré les préoccupations de ma collègue, la démonstration en a été faite, je pense que cela serait jeter de l'argent par les fenêtres. Cela va coûter combien une commission comme celle-là? Cinq, dix millions de dollars? Quinze millions de dollars? Vingt millions de dollars? Cela va servir à quoi? A faire de magnifiques rapports? épais comme cela? qui vont aller dans les tablettes, et faire en sorte que pour un certain temps, bien sûr, on énerverait le milieu, on ferait peut-être couper quelques têtes à force d'enquêtes supplémentaires et de poursuites incessantes.

Mais je pense, monsieur le Président, qu'il vaudrait mieux que nous prenions cet argent et que nous aidions nos policiers qui font, en général, un excellent travail. Et je rends hommage à la Sûreté du Québec, à la Gendarmerie Royale du Canada dont la réputation n'est plus à faire. Je pense qu'on devrait plutôt leur donner cet argent pour mettre des équipes plus spécialisées, augmenter leur système de communication, fonder leur travail sur des relations et des communications internationales de plus en plus fortes, de plus en plus grandes, et se donner les outils les plus modernes pour finalement mettre la main au collet de ces rois de la pègre et démanteler le crime organisé.

J'estime, donc que nous devrons travailler tous ensemble pour changer peut-être notre Code criminel, améliorer sa pertinence et faire en sorte que le travail de nos policiers amène ces individus à la sanction qu'ils méritent.

Je m'interroge souvent, et les policiers eux-mêmes, sur la valeur de notre système qui est un immense filet, qui laisse passer tellement de poissons, et j'ai l'impression, monsieur le Président, de plus en plus gros. Et souvent, les petits poissons, on les retient. Ce sont les requins qui passent à travers, monsieur le Président. C'est cela dans le système. On compare la justice à un immense filet qui ramasse tous les poissons et qui, pour éviter de condamner un innocent, dit-on, prend le risque d'en laisser partir quelques-uns. Mais ce que je trouve un peu curieux, c'est que ce sont les gros requins qui passent à travers le filet et les petits poissons, eux, on les embarque facilement. Les petits bouseux de premier ordre, les pas intelligents, les petits . . . Enfin!

Je trouve, monsieur le Président, à l'instar de ma collègue, que peut-être la solution de saisir le fruit du crime devrait être un des éléments parmi tant d'autres qui ferait en sorte que nous combattions vraiment dans les faits et plus activement le crime organisé et que nous disposions des ressources humaines et financières pour leur faire face le plus directement possible.

Le crime organisé

[*Traduction*]

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, il est difficile d'intervenir après le député, mais je vais faire de mon mieux. Je suis heureux de participer au débat sur la motion présentée par la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) et tendant à la création d'une commission royale chargée d'enquêter sur le crime organisé au Canada.

La députée de Trinity a proposé un mandat pour sa commission royale sur le crime organisé, et je voudrais profiter de l'occasion pour dire quelques mots sur la façon dont nous devrions, en tant que société, examiner notre système judiciaire, afin de nous assurer que, en fait, il reflète bien les principes d'équité et de justice; en effet, ces principes devraient être au coeur d'un système judiciaire efficace, afin de ne pas pénaliser surtout les gens les plus vulnérables et les plus faibles de notre société.

Je citerai tout d'abord M^me^ Jessica Metford, auteure bien connue qui, en 1973, a écrit ce qui suit dans un livre intitulé: *Kind and Unusual Punishment*. Elle écrit:

> Imaginez, si vous le pouvez, un monde où les prisons seraient peuplées de blancs et de riches, condamnés pour des crimes que seuls peuvent commettre les bien nantis: alignement des prix, altération de produits, pollution industrielle, négligence criminelle en matière de normes de sécurité industrielle . . . (vente délibérée d'automobiles dangereuses), violation des lois sur le salaire minimum. Le caractère tout à fait farfelu de cette idée indique bien à quel point le régime carcéral est le reflet d'un ordre social.
>
> Il relève de l'évidence que tant que subsisteront dans une société des privilèges liés au rang et à la couleur, ses prisons en seront le reflet et ils dicteront dans quel sens s'exercera la contrainte.

● (1720)

Selon moi, ces propos disent bien ce qu'ils veulent dire et ils sont bien fondés. J'en pense autant des propos de M. John Post, chef de police de la banlieue de Saanich, en Colombie-Britannique, que je cite ci-après:

> On voit très peu de gens privilégiés en prison . . . Le viel adage qui veut qu'il existe une loi pour les riches et une loi pour les pauvres se porte très bien merci.

Mon collègue, le député de Charlevoix (M. Hamelin), a parlé de gros poisson et de menu fretin et a dit que le gros poisson est très rarement pris au filet. Je crois que je suis d'accord avec lui là-dessus, sinon sur tous les points qu'il a fait valoir. Je crois qu'il y a bien des exemples de cela.

J'ai récemment eu l'honneur d'être invité à prendre la parole à une cérémonie de collation des grades au pénitencier de Matsqui, en Colombie-Britannique, où l'Université Simon Fraser offre un excellent programme d'enseignement postsecondaire. En parcourant des yeux cet auditoire captif, à proprement parler, je me suis demandé combien de ces prisonniers étaient là parce qu'ils avaient violé les lois canadiennes sur l'environnement, parce qu'ils avaient pollué nos eaux ou empoisonné nos lacs et nos ruisseaux. Combien de ces prisonniers étaient là par suite de la négligence d'une entreprise? Combien avaient été des directeurs d'entreprise qui, par négligence, avaient pris des décisions qui avaient entraîné la mort de travailleurs ou qui avaient causé des blessures graves à des travailleurs?

Nous savons que 700 personnes environ sont mortes au travail en 1984. Or, lorsqu'on parle de crime organisé et de criminalité en col blanc, il importe, je crois, de ne pas perdre de vue la façon dont notre société définit le crime. Je ne serais pas étonné que bien peu de détenus de ce pénitencier ou de tout

autre au Canada aient jamais fabriqué des produits dangereux. Pourtant, dans leur soif de profits, des chefs d'entreprise ont fabriqué des chemises de nuit inflammables pour enfants et des fabriquants d'automobiles ont livré des voitures qu'ils savaient dangereuses pour la société.

Enfin, lorsqu'il est question de crime organisé et de crime de cols blancs, je crois qu'il importe de savoir que ce type de crime est en nette progression. Dès 1980, on constatait que le taux de crimes en cols blancs accusait une augmentation sensible au Canada. Dans le seul domaine des assurances, les fraudes représentaient des pertes de plus d'un milliard de dollars. En 1972, la GRC possédait environ 2 500 dossiers actifs pour des crimes des cols blancs. A la fin de 1978, soit six ans plus tard, ce nombre excédait 10 000. Donc, lorsque nous parlons de crimes et de l'augmentation du taux de criminalité dans notre société, nous ne devons pas oublier les crimes des cols blancs et le fait que notre système ne s'est pas encore adapté pour faire face à la gravité du problème.

Il existe de nombreux exemples de ce type de crimes, qu'il s'agisse de fraudes sur les valeurs, de détournements de fonds, de petits vols, de crimes commis au moyen d'ordinateurs, de contrefaçon de pièces ou même d'argent, d'incendies criminels et de toute la gamme des crimes du même ordre. Le délit de pollution est très grave pourtant, notre société ne le prend pas encore suffisamment au sérieux. Il est assez ironique de relever qu'en 1307, en Angleterre, on punissait de mort la pollution de l'air. En 1986, l'amende maximale que pouvait imposer un tribunal canadien pour une infraction à la Loi sur les pêcheries était de 50 000 $. Je n'ai pas entendu le député de Peterborough (M. Domm) proposer que l'on pende les dirigeants d'entreprises qui se rendent coupables de pollution ou de la destruction de notre environnement ou encore, par négligence, de la mort de travailleurs. Le député ne se prononce pas sur cette question.

Et les sociétés qui sont responsables de la vente de produits dangeureux? Canada Packers en 1981 a plaidé coupable d'avoir vendu un médicament contaminé qui pourrait être mortel pour les femmes enceintes. Est-ce que les directeurs de ces sociétés, qui en étaient responsables, ont été emprisonnés? Sûrement pas. On leur a infligé l'amende maximale de 5 000 $ aux termes de la Loi des aliments et drogues. Ils ont été condamnés à une amende de 5 000 $ pour avoir vendu des médicaments contaminés qui auraient pu être fatals aux femmes enceintes.

Notre société doit réexaminer la façon dont elle définit le crime et examiner aussi le cas de ceux qui sont en fait poursuivis pour crime. Ma collègue, la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) a proposé une motion portant sur le rôle particulier du crime organisé. Elle s'est attachée à découvrir dans quelle mesure le crime organisé existait dans plusieurs domaines, notamment les stupéfiants, les prêts usuraires et autres activités illégales.

Je vois que mon collègue, le député de Mégantic—Compton—Stanstead (M. Gérin) est présent à la Chambre. A mon avis, il est intéressant de constater que de concert avec certains de ses collègues de la province du Québec il a exhorté le gouvernement à prendre des mesures en ce qui concerne les dons accordés par les sociétés aux partis politiques afin de supprimer le risque que cela conduise à la corruption, à des infractions à la loi et à des malversations, et je félicite le député d'avoir fait cette proposition. J'estime qu'elle est excellente et qu'on devrait la prendre en considération lors de nos discussions sur les crimes des cols blancs.

De même, nous devons certes nous demander comment il se fait que le crime organisé soit si lucratif. Nous savons qu'il est de l'ordre de 10 milliards de dollars par an, dont le trafic des stupéfiants compte pour plus de 9 milliards de dollars par an. Nous devrions vraiment nous demander si notre façon d'aborder le problème des stupéfiants au Canada ne permet pas finalement à un petit nombre de personnes au niveau le plus élevé de réaliser des bénéfices incroyables, et si nous ne devrions pas revoir nos lois sur la drogue. Celles-ci sont-elles vraiment utiles à notre pays ou ne font-elles que servir les intérêts d'un très petit nombre qui se livrent au crime organisé?

De même, les criminels se consacrent à d'autres activités, notamment la prostitution, la pornographie, le vol, la fausse monnaie et les fraudes. A la suite du dépôt récent à la Chambre de dispositions portant sur la pornographie, j'ai bien peur que nous voyons encore le crime organisé prendre de l'ampleur. Le gouvernement n'a malheureusement pas pu faire la distinction fondamentale qui existe entre l'érotisme et la pornographie, laquelle est si essentielle. N'ayant pas fait cette distinction, le gouvernement va le faire entrer dans la clandestinité et le livrer au crime organisé.

Notre société doit réexaminer ses priorités à l'égard du droit criminel et reconnaître qu'il ne faut plus avoir une loi pour les riches et les puissants et une autre pour les pauvres et les faibles.

Récemment, trois dirigeants de société de l'Illinois ont été reconnus coupables de meurtres après avoir empoisonné des employés au cyanure à cause de méthodes de travail dangereuses. Le conseil d'administration de la société ne peut pas échapper au bras de la justice et j'espère que toute commission royale qui se penchera sur le rôle du crime organisé dans notre société examinera également très attentivement le problème de la criminalité dans le monde des affaires.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je m'intéresse toujours aux initiatives que proposent mes collègues de la Chambre des communes à l'égard des questions criminelles. J'approuve particulièrement la motion que ma collègue, la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) a proposée aujourd'hui et qui porte sur une question extrêment importante dans les principaux centres urbains de même que toutes les autres régions du pays. Il s'agit de la réalité et de la présence du crime organisé.

• (1730)

Le crime organisé n'a rien d'un phénomène nouveau. Néanmoins, il arrive parfois que les autorités nient son existence et, généralement, dans les semaines qui suivent, nous en avons la preuve concrète. Je crois que le crime organisé est bien présent au Canada. Il s'agit tout simplement de l'existence d'un groupe, ne serait-ce que de deux individus, qui s'associent de façon permanente pour participer à des activités illégales, directement ou indirectement pour en tirer profit.

Selon moi, ces activités illégales ne sont pas logiquement ou nécessairement reliées les unes aux autres. Il s'agit de différents types d'activités comme le trafic des stupéfiants et la prostitution, le recel, l'usure ainsi que l'importation et la distribution de matériel pornographique. Voilà le genre d'activités qu'évoque pour moi le crime organisé. Je sais que ces activités ont lieu au Canada.

Je voudrais insister sur l'un des éléments du mandat que l'on propose de confier à une commission royale d'enquête sur le crime organisé, étant donné qu'il s'agit d'un mandat assez vaste. Il comprend une enquête sur l'étendue de la présence et des activités du crime organisé au Canada, particulièrement dans des domaines comme le trafic des stupéfiants et les prêts usuraires; l'importance des liens entre le crime organisé et les institutions de la société canadienne; les mesures prises par les autorités d'autres pays afin d'enquêter sur les activités du crime organisé et de les restreindre; des mesures législatives destinées à permettre au gouvernement d'identifier et d'attribuer les fruits des activités du crime organisé; des sanctions efficaces et appropriées lorsque des membres du crime organisé conspirent en vue de commettre des assassinats; et des lignes directrices possibles que pourraient suivre les organismes d'exécution de la loi lorsqu'ils ont affaire à des gens prêts à témoigner contre le crime organisé.

Vous trouverez peut-être intéressant, monsieur le Président, que j'expose quelques réflexions personnelles sur la question du crime organisé au Canada. C'est une activité commerciale. L'une de ses caractéristiques intéressantes est sa tendance à ressembler aux autres activités commerciales à un certain point de vue. Il a très souvent tendance à fonctionner comme une filiale comme l'industrie de l'automobile, des plastiques et de la chimie. Ce genre d'affaires ne comparaissent pas, cependant, devant l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Elles ne demandent pas au gouvernement la permission d'acheter une entreprise existante ou d'en établir une nouvelle.

On ne devrait pas être surpris d'apprendre que le crime organisé a une mentalité de filiale dans bien des cas. Bien que nous encouragions l'expansion des entreprises authentiquement canadiennes dans d'autres domaines, dans le cas du crime organisé, nous voulons plutôt découvrir ces filiales, à en arrêter les membres et à les traduire en justice. Beaucoup plus que dans le cas des autres crimes qui ont leur source au Canada, nous pouvons collaborer avec les forces policières efficaces des autres pays pour découvrir les chevilles ouvrières et les exécutants impliqués dans ces activités pour les traduire en justice.

Je vais maintenant critiquer le gouvernement d'avoir négligé de s'appuyer sur le Code criminel pour lutter contre le crime organisé au Canada. C'est essentiellement le sujet de la troisième et de la quatrième parties de la motion du député, mais surtout de la quatrième. Il nous faut plus de moyens pour lutter contre le crime organisé. Quand le premier ministre du Canada (monsieur Mulroney) a déclaré que la drogue était une épidémie au Canada, j'ai pensé qu'il pourrait proposer plusieurs nouveaux outils législatifs pour lutter contre le crime organisé pour donner suite à cette inquiétude. L'exemple le plus évident de tels outils est la loi RICO des États-Unis dont nous n'avons qu'un équivalent très préliminaire et très succinct dans le Code criminel canadien. RICO signifie *Racketeer Influenced Corrupt Organization* (Organisation corrompue influencée par les associations de malfaiteurs).

Aux États-Unis, lorsque le crime organisé ou une grosse légume du milieu est prise en défaut, une nouvelle loi permet aux procureurs de saisir non seulement les actifs mal acquis utilisés dans une entreprise criminelle, mais aussi les actifs achetés avec cet argent y compris d'autres entreprises. Certains sont peut-être au courant de cet effort des Américains qui veulent recourir à la loi pour s'emparer des patisseries, des blanchisseries, des avions, des bateaux et ainsi de suite qui n'ont servi qu'accessoirement, sinon pas du tout, à une opération criminelle, mais qui ont été acquis avec l'argent du crime organisé, surtout sous le couvert des comptes bancaires. Au Canada, les comptes bancaires sont, sous certains rapports, plus tabous qu'en Suisse ou aux Antilles. Je sais que nos banquiers sont de bons citoyens qui respectent et observent les lois du pays. Mais je crois qu'ils en profiteraient eux-mêmes et qu'ils pourraient empêcher le crime organisé d'utiliser leur établissement et leurs services si des mécanismes juridiques plus souples que ceux que nous avons actuellement permettaient de saisir un compte bancaire quand des preuves existent que le crime organisé a la haute main sur ce compte, que cet argent sert à des activités criminelles ou qu'il provient de telles activités.

Je voudrais que ce débat se poursuive. Je sais que d'autres députés veulent intervenir. Je tiens maintenant à proposer un amendement en ajoutant ce qui suit à cette motion:

«et que cette commission royale fasse rapport six mois après sa nomination.»

Le président suppléant (M. Paproski): L'amendement du député est réglementaire.

La présidence donne la parole au député de Saskatoon-Est (M. Ravis) pour le débat.

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, il faut féliciter la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) de son intérêt pour les questions touchant les complots du crime organisé au Canada. Je suis certainement très heureux d'appuyer sa motion. Au cours des deux dernières années et demie à la Chambre des communes, j'ai appris à connaître la députée, car nous siégeons au même comité et j'ai beaucoup de respect pour le travail qu'elle fait.

J'ai étudié les observations et les points de vue des députés, exprimés lorsque la question a été débattue la première fois, le 12 mars dernier. Le crime organisé peut être considéré comme un cancer qui attaque l'organisme qu'est la société canadienne. Comme on l'a déjà fait remarquer, les activités attribuées aux organisations criminelles ont, par le passé, pris diverses formes et on peut supposer que ces organisations continueront à exploiter les faibles et ceux qui sont facilement corrompus. Je pense que personne ici ne doute que les activités du crime organisé s'étendent dans toute la société canadienne. Aucune région du Canada n'est à l'abri de ses tentacules. La présence de narcotiques dans le Grand Nord en est la belle preuve. Avec des activités comme le trafic de stupéfiants, les sangsues du monde interlope sucent le sang de nos jeunes et ruinent la vie des êtres qui leur sont chers.

Les Canadiens sont des gens forts et vertueux. Ils seront peut-être surpris d'apprendre à quel point le crime organisé s'est infiltré dans toute la société. Il est regrettable que bien des gens aient été séduits par la richesse et la grande vie

dépeintes dans des créations des médias comme *Miami Vice* et qu'ils aient été amenés à croire qu'ils pourraient envisager d'imiter les personnages de ces émissions. La vie brillante est une illusion. La réalité, ce sont les souffrances des victimes exploitées, celles des familles, celles des membres des organisations criminelles qui sont au service des grands patrons.

● (1740)

A l'heure actuelle, les membres du crime organisé sont généralement en complet gris d'hommes d'affaires et ils ont autant d'influence qu'un industriel important. Ils ne sont généralement pas extravagants et ne se font pas remarquer par leurs concitoyens, ce qui leur permet de faire encore plus de mal.

Le coût financier du crime organisé ne se limite aux bénéfices illicites faramineux réalisés grâce au trafic des stupéfiants. Quand ces gens-là s'insinuent dans des entreprises commerciales légitimes, c'est le public qui en fait les frais. Si les activités criminelles sont florissantes, cela tient en partie au manque d'information du grand public qui est souvent l'innocent complice de combines criminelles.

Si la commission royale d'enquête qu'on propose de créer avait pour but de mettre en lumière les efforts de la police, des tribunaux et autres organismes voués à la lutte contre le crime ainsi que d'exposer la véritable ampleur du crime organisé de manière à démasquer les activités illégales, cette entreprise pourrait avoir des résultats positifs. Il se pourrait fort bien que le grand public apprenne des choses qui ne sont connues à l'heure actuelle que des responsables de la justice pénale. Peut-être cette information pourrait-elle servir à appuyer l'adoption des mesures législatives nécessaires pour combattre le crime organisé au Canada. Il se pourrait également qu'en étant mieux informés, les Canadiens feraient tout ce qu'ils peuvent à titre individuel pour réduire la rentabilité du crime organisé.

J'ai été très impressionné par ce qu'a dit le 12 mars dernier le député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker) au sujet du nombre et de la varitété des points sur lesquels le gouvernement actuel agit, tant sur la scène internationale que sur la scène nationale, pour répondre efficacement à la menace que pose le crime organisé au Canada. Comme on l'a dit le jour où a été lancé le débat, il se fait déjà beaucoup de choses au niveau fédéral et les hauts fonctionnaires du ministère de la Justice et de celui du Solliciteur général discutent d'initiatives possibles avec leurs homologues provinciaux. La tâche d'améliorer la législation existante tout en renforçant les pouvoirs des organismes chargés de faire respecter la loi est bien engagée, et c'est pour cette raison que je conteste la nécessité d'une telle commission royale d'enquête à l'heure actuelle.

Je conseillerais aussi bien au ministère de la Justice qu'à celui du Solliciteur général d'apporter ces changements avec toute la célérité possible, car les Canadiens deviennent de plus en plus impatients. Le rapport Archambault a été déposé il y a environ quatre semaines, et je l'ai lu avec intérêt à cause du débat sur la peine de mort qui est maintenant lancé à la Chambre des communes. Le rapport dit en substance que les Canadiens ont perdu confiance dans la justice et le système pénal qui n'ont plus aucune crédibilité. Trop de gens vont en prison pour des délits mineurs, mais pas assez de ceux qui commettent des crimes graves reçoivent des sentences réellement significatives. Un trop grand nombre de prisonniers sont mis en liberté conditionnelle alors qu'en réalité on devrait leur imposer de plus longues sentences qu'ils devraient purger entièrement. Je prétends sérieusement qu'un examen approfondi de notre régime judiciaire et pénal s'impose d'urgence.

Pour conclure, je tiens à dire que je suis convaincu que tous les députés de la Chambre partagent les vives inquiétudes exprimées par la députée de Trinity au sujet de l'étendue des activités du crime organisé au Canada. En outre, comme elle, nous souhaitons que notre régime pénal soit appliqué de façon à résoudre efficacement ce problème. J'ai été heureux de participer à ce débat sur cette motion d'initiative parlementaire car comme je l'ai dit il y a un instant, elle a un rapport étroit avec bon nombre d'autres questions dont la Chambre des communes est actuellement saisie et surtout avec la question générale du sytème judiciaire que nous devons absolument examiner, à mon avis.

[*Français*]

M. François Gérin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et du Procureur général du Canada): Cette motion, monsieur le Président, je dirais qu'elle part d'un bon naturel comme tel parce que personne au Canada n'est en faveur du crime organisé. Au contraire, tous voudraient bien voir tout crime, non seulement le crime organisé, mais tout crime de quelque nature que ce soit disparaître de la vie des Canadiens, encore plus évidemment s'il s'agit d'une organisation qui implique une préméditation constante, donc un crime qu'on veut combattre encore plus. Alors que la députée de Trinity (M^me^ Nicholson) nous présente une motion qui souhaite que la Chambre adopte et recommande au gouvernement la formation d'une commission royale d'enquête sur le crime organisé, je vous dirai que cela part d'un bon naturel. Cependant, cela soulève aussi beaucoup d'autres problèmes parce qu'une commission royale d'enquête, monsieur le Président, et on en déjà vu sur d'autres sujets, on en a déjà vu aussi à un certain niveau provincial, au Québec, on pense, par exemple, à la CECO ou la Commission d'enquête sur la viande avariée, et tout cela, mais qui apportait des problèmes assez graves pour la société comme telle.

Une commission royale d'enquête, c'est un outil extrêmement dispendieux, et je vois qu'aujourd'hui le député libéral qui a pris la parole a amendé la motion du député libéral qui présentait cette motion pour dire que la Commission royale d'enquête devrait terminer ses travaux dans les six mois, et ce n'est pas pour rien qu'ils amendent leur propre motion, c'est justement parce qu'ils savent très bien qu'une commission royale d'enquête, la plupart du temps, ça n'aboutit pas rapidement, ça prend des années à rendre son rapport. Alors on peut se demander si à ce titre-là il s'agit du meilleur moyen de lutter contre le crime ou contre le crime organisé.

Or ce processus est très dispendieux, très long et est aussi contesté parce qu'il met au rancart, la plupart du temps, certaines règles traditionnelles de preuve qui font la fierté des Canadiens, qui sont traditionnelles de tout notre système judiciaire et qui servent à protéger les personnes, à respecter les droits les plus fondamentaux de la personne, c'est-à-dire que tout le monde est présumé innocent et que personne ne doit être trouvé coupable à moins que cette présomption d'innocence comme telle lui ait été accordée. Or, lorsqu'il y a une commission d'enquête sur le crime organisé, par exemple, on

sait très bien que par la publicité qui est faite à cette commission d'enquête toute personne qui passe devant cette commission-là est sujette à l'ignominie par la population comme telle, et sans avoir eu l'occasion de se défendre, sans avoir eu l'occasion de se servir des règles de preuve qui sont dans les lois canadiennes, sans avoir eu l'occasion de se servir des lois canadiennes, de la Charte canadienne des droits et libertés. Alors, cela, monsieur le Président, il faut y penser avant d'approuver la tenue d'une telle commission d'enquête.

De plus, et je relis ici le paragraphe 5 de la motion, alors que la Commission royale d'enquête, selon la députée libérale, devrait contenir des observations et des recommandations à propos de:

> 5. des sanctions efficaces et appropriées lorsque des membres du crime organisé conspirent en vue de commettre des assassinats;

Mais vous savez, monsieur le Président, on n'a pas besoin de mettre cela dans une motion, d'aucune façon, parce que si preuve est faite que des gens, que ce soit du crime organisé ou d'autres personnes, on n'a pas besoin de faire cette distinction-là, ont conspiré en vue de commettre des assassinats, si la police détient ces preuves-là, on n'a pas besoin d'une commission royale d'enquête: qu'on porte des accusations immédiatement en vertu du Code criminel, qu'on n'attende pas six mois, un an, deux ans avant d'accuser ces gens-là, puis de les envoyer en prison et de les enlever de la circulation. Par cette commission royale d'enquête, on se demande un peu quel but recherche la députée libérale. Si elle a des preuves que des gens, qu'ils soient du crime organisé ou d'autres, ont conspiré en vue de commettre des assassinats, qu'on les accuse et qu'on les condamne, mais pas après deux ans, au plus tôt.

Le crime organisé, monsieur le Président, et plusieurs orateurs avant moi l'ont mentionné, tire ses profits de la vente des stupéfiants plus particulièrement. C'est un secret de polichinelle, on le sait, et on sait aussi très bien que les criminels sont des criminels généralement parce qu'il y a un profit à faire et s'il y a un profit à faire, les criminels s'organisent entre eux pour en tirer de plus grands profits encore. Mais, monsieur le Président, alors qu'on s'entend sur le fait que le problème vient du trafic de stupéfiants, il faut reconnaître aussi qu'il y a actuellement des mesures assez efficaces de la part des policiers canadiens pour traiter contre la vente et le trafic de stupéfiants.

Je vais nommer, juste comme cela, quelques mesures qui sont à la disposition des policiers et on n'a pas besoin d'une commission royale d'enquête pour dire encore ce qui se fait actuellement. L'écoute électronique, elle est là et on s'en sert. On pourrait peut-être s'en servir plus, mais on s'en sert. Elle est à la disposition des corps policiers à travers tout le Canada. Les agents doubles, monsieur le Président. Je suis un avocat de carrière. Combien de fois ai-je pu constater dans un procès que les policiers de la GRC, en ayant introduit des agents doubles dans les organisations de trafic de stupéfiants, avaient démantelé des réseaux complets! Par la délation d'anciens criminels repentants, encore là on voit que les policiers réussissent de beaux coups de filet. Il faudrait peut-être par exemple améliorer un peu les moyens qu'on donne aux policiers. Si les policiers qui ont ces moyens légaux de mettre fin au trafic des stupéfiants avaient plus d'argent à leur disposition, ils pourraient augmenter la surveillance électronique, ils pourraient augmenter le nombre de policiers pour en faire des agents doubles, ils pourraient aussi augmenter les policiers qui surveillent les postes frontières.

Ma circonscription a 200 kilomètres de frontières. Savez-vous combien il y a de policiers de la GRC? Ils sont trois policiers de la GRC pour couvrir 200 kilomètres. Comment après peut-on leur reprocher de laisser infiltrer de la drogue au Canada! Cela en est un autre moyen.

Le moyen qui a été suggéré et que le gouvernement, je pense, va s'apprêter à introduire au cours des prochaines semaines, des prochains mois, ce sera de saisir les profits du crime comme tels, parce que si on saisit les profits du crime, à ce moment-là on va enlever le fondement même du crime organisé. Monsieur le Président, on pourrait aussi, et je suis un partisan de cela, augmenter les sentences. Dans le cas de l'importation, en ayant un minimum de sept ans d'emprisonnement pour toute personne qui importe de la drogue au Canada, on a vu que cela donne des résultats.

Celui qui importe sait très bien qu'il n'aura pas un sourire du juge, qu'il n'aura pas juste une réprobation, qu'il n'aura pas juste une «probation», qu'il n'aura pas juste une amende, qu'il n'aura pas juste un mois d'emprisonnement. Celui qui importe des stupéfiants aura sept ans d'emprisonnement. Et si on faisait cela plus souvent avec l'ensemble des infractions concernant les stupéfiants, monsieur le Président, on en verrait aussi une diminution.

Monsieur le Président, le député de Burnaby (M. Robinson) a souligné les efforts que j'ai faits en tant que député pour promouvoir l'abolition des contributions aux partis politiques. Je le remercie de ses bonnes paroles à mon égard, mais je ne vois pas cependant ce que cela a à voir avec le crime organisé comme tel. Mais je veux quand même profiter de l'occasion qui m'est offerte, monsieur le Président, pour lui dire que non seulement je le remercie d'appuyer les efforts que je fais, mais que ces efforts que j'ai faits n'étaient pas seulement dans le but d'empêcher les contributions des compagnies ou des associations mais aussi des syndicats à toute formation politique. Et Dieu sait si le Nouveau parti démocratique comme tel en obtient des contributions des syndicats comme telles, des organisations syndicales.

Alors, plutôt que d'apporter dans un débat qui ne traite pas ce sujet, de cet élément, je lui suggère plutôt de faire adopter par son parti lui-même les propositions que j'ai toujours suggérées comme telles.

Monsieur le Président, cette motion de la députée de Trinity part d'un excellent naturel, mais le moyen qu'elle suggère n'est sûrement pas le meilleur, actuellement, pour lutter contre le crime organisé.

• (1750)

[*Traduction*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je sais que vous souhaitez changer le nom du comotionnaire avant de poursuivre le débat.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est exact. Je remarque que le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a appuyé la motion principale et je sais que le député de Bourassa (M. Rossi) a appuyé la motion du député de York-Centre (M. Kaplan).

[*Français*]

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que je me joins au débat aujourd'hui. Bien que je ne sois pas un avocat ou criminologue ou un ancien policier, c'est un débat pour lequel j'ai beaucoup d'intérêt et je voudrais féliciter la députée de Trinity (M^me^ Nicholson) pour cette initiative d'aujourd'hui. J'ai beaucoup de respect pour cette députée, puisque j'ai appris à la connaître à un autre comité, le Comité des comptes publics où elle est présidente et qui fait un excellent travail.

Je dois de plus souligner, monsieur le Président, que je suis membre du Comité permanent des affaires émanant des députés et que cette motion, je l'ai reçue, comme mes collègues qui siègent à ce comité, avec beaucoup d'intérêt. Il y a eu un vaste consensus afin de permettre à cette Chambre de débattre cette motion qui nous est présentée.

Mais je dois souligner que l'occasion qui m'est fournie aujourd'hui, c'est d'exprimer mon désaccord sur la formation d'une commission royale d'enquête pour plusieurs raisons, dont la première, et, monsieur le Président, je pense que si on faisait un sondage ou un référendum à la grandeur du pays pour savoir si les Canadiens sont d'accord sur la mise sur pied et sur le financement d'une commission royale d'enquête sur le crime organisé, je n'ai pas l'impression que l'ensemble des Canadiens répondraient favorablement à une telle demande. Quand on connaît les coûts . . . je pense que les commissions royales d'enquête que nous avons connues dans le passé étaient vraiment spectaculaires au niveau des coûts financiers impliqués. On parle souvent de plusieurs millions de dollars. Et pour donner quel résultat, monsieur le Président? Bien, mon collègue de Charlevoix (M. Hamelin) l'a souligné tout à l'heure, un vaste rapport qui, souvent, se ramasse sur des tablettes et auquel, malheureusement, on ne donne pas suite.

Monsieur le Président, on peut s'imaginer aussi le réflexe dans la population canadienne qu'occasionnerait une telle enquête. On donnerait l'impression à l'ensemble des Canadiens qu'on est mal protégé contre le crime organisé et qu'on n'agit pas au pays.

Alors, moi je me dis, et j'ai l'impression qu'il y a plusieurs députés qui peuvent partager l'opinion selon laquelle on n'a pas de preuve voulant que le crime organisé, actuellement, soit plus répandu ou ait plus de ramifications qu'il y a cinq ou dix ans. Une chose est certaine, par exemple, monsieur le Président, c'est que nos corps policiers, que ce soit aux niveaux fédéral, provinciaux ou municipaux, sont beaucoup plus organisés et beaucoup plus sophistiqués pour combattre le crime organisé.

Monsieur le Président, je pense qu'il est évident que régulièrement dans les manchettes, dans les journaux, nous voyons des articles où des beaux coups de filet ont été rendus possibles par nos corps policiers et nous pouvons saisir cette occasion afin d'exprimer vraiment notre reconnaissance et remercier nos corps policiers qui se dévouent pour combattre le crime organisé.

Monsieur le Président, on donnerait l'impression à la population canadienne qu'on n'agit pas. Et c'est tout autre. Je pense que nous avons des organisations policières tout à fait efficaces pour contrer le crime organisé. La solution, à mon avis, est ailleurs. Je vois que mon temps de parole s'écoule. Je pense qu'il faudrait réviser le Code criminel et avoir des tribunaux plus sévères à l'endroit des criminels.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette. L'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée.

[*Traduction*]

Conformément au paragraphe 36(2) du Règlement, la motion retombe au bas de la liste de priorité au *Feuilleton.*

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 1^er^ mai, du projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. le Président: Comme il est 18 heures, conformément au paragraphe 13(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux votes différés sur les motions à l'étape du rapport du projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes.

Convoquez les députés.

• (1820)

Et le timbre ayant sonné:

M. le Président: Le premier vote porte sur la motion n^o^ 2. M. Dingwall propose:

Motion n^o^ 2

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en ajoutant à la suite de la ligne 33, page 10, ce qui suit:

«recherche» Travail de découverte et d'innovation fait sur une base systématique en vue de l'acquisition de connaissances nouvelles par des moyens nouveaux. Les connaissances nouvelles mettent en cause l'intégration de renseignements nouvellement acquis dans des hypothèses existantes, la formulation et la vérification de nouvelles hypothèses ou la réévaluation des observations existantes.»

(La motion de M. Dingwall, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 93)

POUR

Députés

Althouse	Gauthier	McDonald (Broadview—Greenwood)
Baker	Gray (Windsor-Ouest)	Murphy
Benjamin	Grondin	Nicholson (Trinity)
Berger	Hopkins	Nystrom
Blackburn (Brant)	Hovdebo	Ouellet
Broadbent	Isabelle	Penner
Cassidy	Kaplan	Riis
de Corneille	Keeper	Robinson
de Jong	Langdon	Rompkey
Epp (Thunder Bay—Nipigon)	MacLellan	Rossi
Foster	Manly	Young —35
Garneau	McCurdy	

CONTRE

Députés

Andre	Hawkes	Pietz
Attewell	Hicks	Plourde
Bernier	Hnatyshyn	Price
Bertrand	Holtmann	Ravis
Blenkarn	Horner	Redway
Bourgault	Hudon	Ricard
Brightwell	James	Schellenberg (Nanaimo—Alberni)
Browes	Jardine	Scott (Victoria—Haliburton)
Cadieux	Johnson (Bonavista—Trinity—Conception)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Clark (Brandon—Souris)	Joncas	Scowen
Collins	Kelleher	Siddon
Comeau	Kempling	Sparrow
Crofton	Kindy	Speyer
Crosbie (Saint-Jean-Ouest	King	Stackhouse
Daubney	Ladouceur	Stevens
Desjardins	Lawrence	Stewart
Edwards	Layton	Taylor
Ellis	Lesick	Towers
Epp (Provencher)	Lewis	Tremblay (Lotbinière)
Fennell	MacDonald (Kingston and the Islands)	Tupper
Ferland	Mailly	Turner (Ottawa—Carleton)
Fontaine	Malone	Vankoughnet
Forrestall	Mantha	Vézina
Fraleigh	Martin	Vincent
Fretz	Mayer	Warner
Gass	Mazankowski	White
Gérin	McKinnon	Wilson (Swift Current—Maple Creek)
Gervais	McKnight	Winegard
Girard	McMillan	Wise
Gottselig	Minaker	Witer—104
Graham	Mitges	
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Moore	
Greenaway	Nicholson (Niagara Falls)	
Grisé	Nickerson	
Hamelin	Oberle	
Hamilton	O'Neil	
Hardey	Paproski	

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, si vous le demandiez à la Chambre, je pense que vous obtiendriez le consentement unanime pour que le résultat du vote qui vient d'avoir lieu s'applique au reste des motions inscrites au nom de députés de l'Opposition officielle. Je pense également que vous obtiendriez le même consentement à l'égard des motions du Nouveau parti démocratique.

M. Riis: Après beaucoup de discussions et une certaine hésitation—puisque nous nous opposons au projet de loi et voudrions certes que nos amendements soient adoptés—nous sommes disposés, pour faciliter les travaux de la Chambre, à collaborer avec mon collègue, le député de Windsor-Ouest (M. Gray), pour faire en sorte que cette affaire se termine le plus tôt possible.

M. le Président: La présidence prend soigneusement note du fait qu'il y a eu beaucoup de discussions. La Chambre consent-elle à ce que le vote qui vient d'avoir lieu s'applique tel quel aux autres motions à l'étape du rapport?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Par conséquent, je déclare rejetées les motions portant les numéros 3, 4, 5, 11, 12, 14, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46 et 47.

M. Gauthier: Monsieur le Président, vous dites qu'elles sont rejetées. J'espère qu'elles figureront au hansard comme si elles avaient fait l'objet de votes.

M. le Président: Le vote suivant porte sur la motion nº 3. M. Dingwall propose:

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 12 à 17, page 11, et en les remplaçant par ce qui suit:

«duquel l'invention a été utilisée.»

Motion nº 13.

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 20 à 23, page 12, et en les remplaçant par ce qui suit:

«ments.»

Motion nº 15.

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 4 à 7, page 13, et en les remplaçant par ce qui suit:

«Canada.»

(Les motions nºs 3, 13 et 15 de M. Dingwall, mises aux voix, sont rejetées.)

(Vote nº 94)

POUR

Députés

Althouse	Gauthier	McDonald (Broadview—Greenwood)
Baker	Gray (Windsor-Ouest)	Murphy
Benjamin	Grondin	Nicholson (Trinity)
Berger	Hopkins	Nystrom
Blackburn (Brant)	Hovdebo	Ouellet
Broadbent	Isabelle	Penner
Cassidy	Kaplan	Riis
de Corneille	Keeper	Robinson
de Jong	Langdon	Rompkey
Epp (Thunder Bay—Nipigon)	MacLellan	Rossi
Foster	Manly	Young —35
Garneau	McCurdy	

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare les motions rejetées. Le vote suivant porte sur la motion nº 4. M. Orlikow propose:

Motion nº 4

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 17 à 39, page 11, et en les remplaçant par ce qui suit:

«Canada avant l'expiration d'un délai de quatre ans à partir de la date de l'avis de conformité.»

(La motion de M. Orlikow, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 95*)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 5. M. Dingwall propose:

Motion nº 5

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 18 à 39, page 11, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) L'interdiction est levée à l'expiration d'un délai de quatre ans à partir de la date du premier avis de conformité relatif au médicament, si cet avis est délivré après l'entrée en vigueur du présent article.»

(La motion de M. Dingwall, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 96)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-
la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—
Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and
the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—
Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion n° 11. M. Dingwall propose:

Motion n° 11

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 5 à 10, page 12, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(4) Le paragraphe (1) ne s'applique pas à un médicament, si,

a) au jour de l'entrée en vigueur du présent article, un avis de conformité a été délivré au breveté et une licence a été accordée en vertu de l'article 41 pour le médicament, mais aucun avis de conformité n'a été délivré au titulaire de la licence; ou si,

b) au jour de l'entrée en vigueur du présent article, des avis de conformité ont été délivrés au breveté et à une personne autre que le breveté, mais aucune licence n'a été accordée; ou si,

c) au jour de l'entrée en vigueur du présent article, un avis de conformité a été délivré au breveté, mais il n'a été délivré aucun avis de conformité ni licence à une personne autre que le breveté.»

(La motion de M. Dingwall, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 97)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-
la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—
Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and
the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski

McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—
Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 12. M. Orlikow propose:

Motion nº 12

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 7 à 10, page 12, et en les remplaçant par ce qui suit:

«27 juin 1986, une licence a été accordée pour ce médicament ou un avis de conformité à son égard a été délivré à une personne autre que le breveté.»

(La motion de M. Orlikow, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 98)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-
la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—
Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and
the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—
Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 14. M. Orlikow propose:

Motion nº 14

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 31 à 39, page 12, et les lignes 1 à 10, page 13, et en les remplaçant par ce qui suit:

«41.14(1) Par dérogation à l'article 41 ou à toute licence délivrée sous son régime, lorsque le titulaire d'un brevet portant sur une invention liée à un médicament avise, en la forme et selon les modalités réglementaires, le commissaire, dans les six mois suivant l'une des deux dates suivantes—celle de l'entrée en vigueur du présent article, si le premier avis de conformité pour le médicament est délivré après le 27 juin 1986 mais avant cette date d'entrée en vigueur ou celle du premier avis de conformité, si sa délivrance est postérieure à l'entrée en vigueur du présent article—, de son intention de réaliser au Canada le médicament de façon à approvisionner—en tout ou en grande partie—le marché canadien, le commissaire déclare, par directive, que le présent paragraphe s'applique à l'invention, auquel cas il est interdit, tant que la directive n'est pas annulée, de se prévaloir d'une telle licence relativement à un brevet portant sur une invention liée au médicament pour revendiquer ou exercer le droit d'utiliser l'invention, si elle est un procédé, pour la préparation ou la production de médicaments, ou, si elle n'est pas un procédé, de réaliser ou d'utiliser celle-ci pour des médicaments ou pour la préparation ou la production de médicaments pour vente à la consommation au Canada. L'interdiction est levée à l'expiration des dix ans qui suivent la délivrance du premier avis de conformité en cause.

(2) Le breveté auteur de l'avis est tenu de fournir au commissaire les renseignements sur les activités de réalisation en cause, aux conditions de forme, de temps ou autres fixées par règlement, et ceux que celui-ci peut exiger à cet égard, dans le délai qu'il fixe.

(3) Après avoir donné aux personnes visées par une directive la possibilité de présenter leurs observations, le commissaire peut, par directive, lever, à compter de sa prise, l'interdiction prévue au paragraphe (1) à l'égard du médicament en cause s'il estime que le breveté, selon le cas:

a) ne s'est pas conformé au paragraphe (2);

b) n'a pas commencé la réalisation du médicament visé par l'avis donné en application du paragraphe (1) dans les deux ans qui suivent la délivrance du premier avis de conformité en cause;

c) ne le réalise pas de façon à approvisionner—en tout ou en grande partie—le marché canadien après les deux ans. Il peut en outre, s'agissant de cas visés à l'alinéa*b*), ordonner, à compter de la prise d'effet de la directive, la levée de l'interdiction prévue au paragraphe 41.11(1) à l'égard du médicament.

(La motion de M. Orlikow, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote n° 99*)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-
la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—
Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and
the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—
Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion n° 16.

M. Orlikow propose:

Motion n° 16

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en ajoutant, à la suite de la ligne 14, page 13, ce qui suit:

«(3) Le paragraphe 41.14(1) ne s'applique pas à une licence ou demande de licence au titre de l'article 41 lorsque le commissaire conclut que la licence obtenue ou recherchée est nécessaire pour l'emploi, aux fins de fabrication et de vente d'un médicament, d'un procédé biologique qui a été breveté au nom du titulaire ou demandeur de la licence ou pour lequel un brevet a été demandé, et que le procédé a été inventé et mis au point par cette personne, au Canada, dans la mesure prescrite.»

(La motion de M. Orlikow, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote n° 100*)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-
la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—
Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy

King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and
the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—
Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 17. M. Dingwall propose:

Motion nº 17

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 17 à 19, page 13, et en les remplaçant par ce qui suit:

«ment est tenu de fournir au conseil, tous les trois mois, aux conditions de forme ou autres prescrites, les renseignements identifiant le».

(La motion de M. Dingwall, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 101*)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-
la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—
Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and
the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—
Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 18. M. Dingwall propose:

Motion nº 18

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant la ligne 23, page 13, et en la remplaçant par ce qui suit:

«marché au Canada ou ailleurs si le titulaire dispose de ces der-».

(La motion de M. Dingwall, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 102*)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis

Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 19. M. Dingwall propose:

Motion nº 19

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant la ligne 41, page 13, et les lignes 1 à 5, page 14, en les remplaçant par ce qui suit:

«41.11 (1) à l'égard du brevet de cette invention ou à l'égard de tous autres brevets du titulaire relatifs à des inventions liées à d'autres médicaments accordés avant ou après la prise d'effet de la directive ou à l'égard de l'ensemble de ces brevets. Cependant, s'il n'estime pas utile».

(La motion de M. Dingwall, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 103*)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 21. M. Dingwall propose:

Motion nº 21

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 5 à 12, page 14, et en les remplaçant par ce qui suit:

«l'autre.»

(La motion de M. Dingwall, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 104*)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)

Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 22. M. Dingwall propose:

Motion nº 22

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 25 et 26, page 14, et en les remplaçant par ce qui suit:

«le conseil est tenu de tenir compte des fac—».

(La motion de M. Dingwall, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 105*)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 23. M. Orlikow propose:

Motion nº 23

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 30 à 32, page 14, et les lignes 1 à 18, page 15 et en les remplaçant par ce qui suit:

«a) les coûts de réalisation et de mise en marché du médicament;

b) le «prix de vente dans l'industrie» publié par Statistique Canada en vertu de la *Loi sur la statistique*.»

(La motion de M. Orlikow, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 106*)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille

de Jong
Epp
(Thunder Bay—Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 24. M. Dingwall propose:

Motion nº 24

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 8 à 18, page 15, et en les remplaçant par ce qui suit:

«de la *Loi sur la statistique*;

e) les coûts directs de réalisation et de mise en marché du médicament;

f) tels autres facteurs qu'il estime pertinents ou qui peuvent être prescrits.»

(La motion de M. Dingwall, mise aux voix, est rejetée.)

Brevets—Loi

(Vote nº 107)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 25. M. Dingwall propose:

Brevets—Loi

Motion nº 25

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 12 et 13, page 15, et en les remplaçant par ce qui suit:

«marché canadien est excessif, il doit tenir».

(La motion de M. Dingwall, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 108)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay—Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald (Broadview—Greenwood)
Murphy
Nicholson (Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson (Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald (Kingston and the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg (Nanaimo—Alberni)
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay (Lotbinière)
Tupper
Turner (Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur les motions nºs 26 et 27. M. Dingwall propose:

Motion nº 26

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant la ligne 29, page 15, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(8) Le conseil avise le public, de la façon prescrite par règlement, le ministre de la».

Motion nº 27

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant la ligne 35, page 15, et en la remplaçant par ce qui suit:

«donne au public et à ce ministre la possibilité de présenter leurs».

(Les motions de M. Dingwall, mises aux voix, sont rejetées.)

(Vote nº 109)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay—Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald (Broadview—Greenwood)
Murphy
Nicholson (Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson (Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald (Kingston and the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker

Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—
Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare les motions rejetées. Le vote suivant porte sur la motion nº 28. M. Dingwall propose:

Motion nº 28

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant la ligne 1, page 16, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(9) Le commissaire publie la directive sans délai et il notifie en même temps».

(La motion de M. Dingwall, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 110*)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-
la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—
Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and
the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—
Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 30. M. Dingwall propose:

Motion nº 30

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 12 et 13, page 17, et en les remplaçant par ce qui suit:

«de forme et autres prescrites, de fournir au conseil, tous les trois mois, les renseignements iden-».

(La motion de M. Dingwall, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 111*)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass

Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 31. M. Dingwall propose:

Motion nº 31

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 36 à 40, page 17, et les lignes 1 à 3, page 18, et en les remplaçant par ce qui suit:

«médicament.»

(La motion de M. Dingwall, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 112*)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 32. M. Dingwall propose:

Motion nº 32

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 6 à 9, page 18, et en les remplaçant par ce qui suit:

«vente dans le mois suivant sa prise.»

(La motion de M. Dingwall, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 113*)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 33. M. Orlikow propose:

Motion nº 33

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant la ligne 21, page 19, et en la remplaçant par ce qui suit:

«un préjudice réel et sérieux; dans ce dernier cas, la partie de l'audience où il est question de ces renseignements doit être considérée par le conseil ou le commissaire comme privée, mais l'audience reprend ensuite en public.»

(La motion de M. Orlikow, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 114*)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 34. M. Dingwall propose:

Motion nº 34

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en ajoutant à la suite de la ligne 7, page 20, ce qui suit:

«(4) Nonobstant le paragraphe (1), toutes les décisions du conseil doivent être rendues publiques, sans délai, de la manière prescrite par règlement.»

(La motion de M. Dingwall, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 115*)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong

Epp
(Thunder Bay—Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 35. M. Dingwall propose:

Motion nº 35

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 13 et 14, page 20, et en les remplaçant par ce qui suit:

«composé de 5 conseillers nommés par le gouverneur en conseil.

(2) Le quorum du conseil est constitué par la majorité des conseillers.»

(La motion de M. Dingwall, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 116*)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 36. M. Dingwall propose:

Motion nº 36

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 18 à 21, page 21.

(La motion de M. Dingwall, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 117*)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-
la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—
Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and
the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—
Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 37. M. Dingwall propose:

Brevets—Loi

Motion nº 37

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 5 et 6, page 23, et en les remplaçant par ce qui suit:

«cation des articles 41.15 ou 41.16 et il doit être établi de façon qu'il soit possible».

(La motion de M. Dignwall, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 118*)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-
la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—
Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and
the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet

Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—
Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 39. M. Dingwall propose:

Motion nº 39

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 15 et 16, page 23, et en les remplaçant par ce qui suit:

«ment sont tenus, tous les trois mois, aux conditions de forme ou autres prescrites, de fournir».

(La motion de M. Dingwall, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 119*)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-
la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—
Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and
the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—
Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 40. M. Orlikow propose:

Motion nº 40

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 24 à 27, page 23, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*c*) les dépenses de recherche et développement en matière de médicaments qu'ils ont supportées au Canada;

d) les dépenses de recherche et développement en matière de médicaments qu'ils entendent supporter jusqu'en 1990 et 1995, respectivement.»

(La motion de M. Orlikow, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 120*)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-
la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—
Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and
the Islands)
Mailly

Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—
Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 41. M. Dingwall propose:

Motion nº 41

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 3 à 6, page 24, et en les remplaçant par ce qui suit:

«sont publics sauf si le conseil ou le commissaire est convaincu, à la suite d'observations faites par la personne qui les a fournis, que la communication des renseignements causerait directement un préjudice réel et sérieux à cette personne.»

(La motion de M. Dingwall, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 121*)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-
la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—
Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and
the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—
Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 42. M. Dingwall propose:

Motion nº 42

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant la ligne 30, page 24, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(5) Le rapport est établi de».

(La motion de M. Dingwall, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 122*)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-
la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey

Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 43. M. Orlikow propose:

Motion nº 43

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 5 à 8, page 25, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(7) Le gouverneur en conseil définit, par règlement, pour l'application du présent article, l'expression «recherche et développement», dans laquelle doivent être prises en compte

a) toutes les dépenses faites au titre des prescriptions relatives à la délivrance d'un avis de conformité pour les première et deuxième phases des épreuves cliniques;

b) toutes les dépenses faites pour les travaux de laboratoire et autres travaux préalables à la recherche clinique conduisant à la délivrance d'un avis de conformité; mais dans laquelle ne sont pas prises en compte

c) les dépenses faites au titre des prescriptions relatives à la délivrance d'un avis de conformité pour la troisième phase des épreuves cliniques;

d) les dépenses liées à la mise en marché du médicament, y compris les mesures directes ou indirectes de mise en marché prises par les brevetés.»

(La motion de M. Orlikow, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 123*)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young—35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 44. M. Dingwall propose:

Motion nº 44

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 9 à 11, page 25, et en les remplaçant par ce qui suit:

«41.26 (1) Le gouverneur en conseil peut, par décret, au plus tard à l'expiration d'un délai de quatre ans à partir de l'entrée en vigueur de l'article 41.11, pren-».

(La motion de M. Dingwall, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote n° 124*)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-
la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—
Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and
the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—
Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion n° 45. M. Orlikow propose:

Motion n° 45

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 12 et 13, page 25, et en les remplaçant par ce qui suit:

«dre, s'il estime d'intérêt public, et prend, si le rapport entre les ventes et les dépenses de recherche et développement des brevetés n'atteint pas 8 p. 100 en 1990 et 10 p. 100 en 1995, l'une des mesures suivantes:».

(La motion de M. Orlikow, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote n° 125*)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-
la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—
Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and
the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—
Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 46. M. Dingwall propose:

Motion nº 46

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant la ligne 32, page 25, et en la remplaçant par ce qui suit:

(3) Quatre ans révolus après l'entrée en».

(La motion de M. Dingwall, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 126)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-
la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—
Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and
the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—
Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 47. M. Dingwall propose:

Motion nº 47

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 33, en retranchant les lignes 3 à 14, page 35, et en les remplaçant par ce qui suit:

«31. Le présent projet de loi entre en vigueur à la date fixée par proclamation; cette date ne peut cependant être antérieure au 1er janvier 1991.»

(La motion de M. Dingwall, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 127)

POUR

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-
la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—
Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and
the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski

Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—
Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

• (1830)

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations) propose: Que le projet de loi soit agréé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion de M. Andre, mise au voix, est adoptée.)

(*Vote nº 128*)

POUR

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Clark
(Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-
la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—
Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and
the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McKinnon
McKnight
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Paproski
Pietz
Plourde
Price
Ravis
Redway
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current—
Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—104

CONTRE

Députés

Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Penner
Riis
Robinson
Rompkey
Rossi
Young —35

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Comme il est 18 h 36, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 36.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 5 mai 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 332-1529, 332-1543 à 332-1545 inclusivement, 332-1565, 332-1566, 332-1619, 332-1620, 332-1647, 332-1648, 332-1660, 332-1663, 332-1674, 332-1686 à 332-1690 inclusivement, 332-1762, 332-1789 à 332-1791 inclusivement et 332-1975.

* * *

[*Traduction*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DES 16E ET 17E RAPPORTS DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre les seizième et dix-septième rapports de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN dans les deux langues officielles.

* * *

TRANSPORTS

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT RÉVISÉ DU COMITÉ PERMANENT

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, il est de mon devoir de présenter une version révisée du premier rapport du comité permanent des transports sur le projet de loi C-18, concernant les transports, qui apporte certaines modifications nécessaires au premier rapport présenté le 27 avril. Ces modifications concernent les articles 168 et 226.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*)

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, je suis heureux de présenter trois pétitions qui portent toutes sur le même sujet et proviennent de divers centres de l'ouest du Canada.

Les signataires craignent que les modifications proposées à la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance feront augmenter le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et limiteront sérieusement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin. Ils croient que ces propositions frapperont injustement les Canadiens dont l'état de santé exige qu'ils achètent régulièrement des médicaments d'ordonnance. Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement, à ce stade avancé, de changer d'avis, de rejeter ces propositions, et d'enrayer la hausse du prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens qui en ont besoin.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter trois pétitions aujourd'hui au sujet des modifications proposées à la Loi sur les brevets, de la part de citoyens du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, dont un certain nombre viennent de localités de ma propre circonscription.

Les pétitionnaires expriment l'inquiétude que leur inspire l'intention du gouvernement de modifier la Loi sur les brevets. Ils croient que sa proposition frappera injustement les personnes dont l'état de santé exige qu'ils achètent des médicaments d'ordonnance en grande quantité. Ils croient également qu'il s'agit là d'un autre exemple des concessions que le gouvernement canadien fait aux États-Unis au détriment du Canadien moyen dans le cadre de ses négociations visant à conclure un accord de libre-échange.

[*Français*]

ON DEMANDE QUE LE PROJET DE LOI C-33 SOIT MODIFIÉ

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, en vertu de l'article 106 du Règlement, une pétition signée par 26 personnes, soit des résidants d'Amos, Landrienne, Saint-Mathieu, Val-d'Or, Saint-Marc de Figuery, en Abitibi, qui cotisent au Régime de pensions de la Fonction publique du Canada.

Pétitions

Les pétitionnaires y signalent que les pensions des employés doivent continuer à être pleinement indexées; que les cotisants au Régime de pensions doivent avoir le pouvoir de prendre des décisions; qu'il faut que des taux d'intérêt réalistes soient portés au crédit du compte.

A ces causes, monsieur le Président, les pétitionnaires demandent humblement:

que le Parlement modifie le projet de loi C-33, de manière à inclure les dispositions suivantes:

1) Toutes les prestations de retraite doivent être protégées intégralement contre l'inflation;

2) Les fonds des comptes de pension déjà existants doivent être combinés en un fonds, et la nouvelle formule proposée dans le projet de loi C-33, de créditer les taux de rendement, doit être appliquée à toutes les cotisations;

3) Le conseil mixte de gestion de la pension, proposé dans le projet de loi C-33, doit se voir accorder des pouvoirs décisionnels et le mandat d'assurer la protection intégrale de toutes les prestations de retraite contre l'inflation.

[*Traduction*]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui déposer sept pétitions provenant de personnes domiciliées au Canada qui veulent présenter leur grief.

Attendu que les modifications prévues à la Loi sur les brevets frapperont directement tous les Canadiens qui ne sont pas protégés par des régimes privés ou gouvernementaux d'assurance-maladie; et attendu que les propositions du gouvernement hausseront le coût déjà élevé des programmes provinciaux de soins de santé; et attendu que le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques innovatrices empêchera la concurrence des fabricants de produits génériques, provoquera une hausse du coût et du prix des médicaments et réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin; et attendu que les modifications proposées constituent un autre exemple des concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis aux dépens du Canadien moyen, les soussignés, vos pétitionnaires, prient donc humblement le Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je veux présenter 18 pétitions aujourd'hui. Elles portent toutes sur une question qui inquiète vivement tous les Canadiens, c'est-à-dire les modifications proposées à la Loi sur les brevets.

Attendu que les modifications prévues dans le projet de loi C-22 frapperont directement tous les Canadiens qui ne sont pas protégés par des régimes d'assurance-maladie privés ou gouvernementaux; attendu que les modifications proposées par le gouvernement fédéral hausseront le coût déjà élevé des programmes provinciaux de soins de santé; attendu que le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques innovatrices empêchera la concurrence des fabricants de produits génériques, provoquera une hausse du coût et du prix des médicaments et réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin et attendu que les modifications proposées constituent un autre exemple des concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre des négociations sur le libre-échange aux dépens du Canadien moyen, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter les propositions visant le projet de loi C-22 afin de protéger les vieillards, les malades et les pauvres contre le coût élevé des médicaments d'ordonnance.

• (1110)

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter un certain nombre de pétitions. La première nous est envoyée par des citoyens d'Elliot Lake, en Ontario, selon lesquels les modifications proposées à la Loi sur les brevets frapperont injustement les Canadiens dont l'état de santé exige l'achat régulier de médicaments et entraîneront une augmentation des coûts pour les régimes d'assurance-médicaments des provinces.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter ces propositions qui augmenteront le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

LES TRANSPORTS—LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai cinq autres pétitions portant plusieurs centaines de signatures. On espère que le gouvernement finira par comprendre. Les pétitionnaires habitent Edmonton, Orléans; Westmount au Québec; Brandon au Manitoba; Fruitvale, Castlegar, Creston et Nelson en Colombie-Britannique; et enfin Hamilton et Selkirk en Ontario.

Ils font valoir que, d'après eux, le transport est un monopole naturel dénué de réglementation économique et que la réforme de la réglementation de l'économie prévue dans le projet de loi C-18 bouleversera inutilement le secteur des transports, ce qui aboutira à des réductions inadmissibles des normes de sécurité ainsi qu'à la détérioration de la qualité, du type et de la fréquence des services.

Ils exhortent la Chambre à persuader le gouvernement de retirer le projet de loi C-18 et de maintenir la commodité et la nécessité publiques à titre de principe fondamental dans l'élaboration d'une politique nationale de transport public, et de maintenir également l'octroi de permis pour restreindre l'activité sur le marché à un niveau favorable à l'intérêt du grand public.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition émanant d'un certain nombre de citoyens de l'ouest du Canada au sujet des modifications qu'on propose d'apporter à la Loi sur les brevets, ce qui évidemment va nuire à tous les Canadiens qui ne sont pas protégés par des régimes d'assurance-maladie privés ou gouvernementaux. Ces modifications sont le résultat direct des négociations sur le libre-échange et vont accorder des monopoles permanents. Cette pétition est en plein accord avec la résolution adoptée récemment par l'Assemblée législative du Manitoba qui condamne également la Loi sur les brevets au nom des Manitobains. A mon avis, cette pétition ne fait que renforcer cet argument.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—LE MAINTIEN DU BUREAU DE POSTE DE TABUSINTAC

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland—Miramichi): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions au nom d'électeurs de la localité de Tabusintac qui demandent humblement que leur bureau de postes reste ouvert et qu'on continue à accorder des contrats quinquennaux aux entrepreneurs.

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de présenter une pétition ainsi que le certificat requis, signé par le greffier des pétitions. Elle est parrainée par *Coalition for Life* de Calgary et est présentée par l'Église libre évangélique de Mill Woods. Cette pétition est signée par 39 personnes, dont la majorité habitent à Calgary, Edmonton, Morin et Villeneuve dans la province de l'Alberta.

Elles souhaitent maintenant se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief, convaincues que l'honorable Chambre saura y porter remède.

Les pétitionnaires demandent humblement que, puisque des milliers de bébés à naître au Canada sont tués par souci de commodité, pour le seul crime d'être indésirés, le Parlement appuie la motion M-37 pour permettre aux bébés à naître d'être protégés par la Charte des droits. Comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions. Les pétitionnaires déclarent que les monopoles accordés aux compagnies pharmaceutiques innovatrices ne permettront pas la concurrence des produits pharmaceutiques génériques moins coûteux.

Ils déclarent que les modifications proposées à la Loi sur les brevets affecteront directement tous les Canadiens et Canadiennes qui ne sont pas couverts par des programmes d'assurance-médicaments gouvernementaux ou privés et que les propositions du gouvernement augmenteront les coûts déjà élevés des régimes d'assurance-santé provinciaux.

Ils demandent que le Parlement rejette ces propositions qui augmenteront le prix des médicaments pour les Canadiens et Canadiennes.

Ces pétitions sont signées par des résidants du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de Québec, de la région de Burlington en Ontario, Etobicoke dans la région de Toronto, de Midland en Ontario et également de Fredericton au Nouveau-Brunswick, et de Châteauguay et Lachine dans la région de Montréal.

Vous constaterez avec moi que toutes les régions du pays sont affectées. Il y a des citoyens de nombreuses régions qui s'opposent à cette mesure législative.

LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) demande à présenter le projet de loi C-55 intitulé Loi modifiant la Loi sur l'immigration de 1976 et d'autres lois en conséquence.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON PRÉTEND QUE DES RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉLIBÉRATIONS D'UN COMITÉ À HUIS CLOS ONT ÉTÉ DIVULGUÉS.

M. le Président: Il y a quelques jours, le député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann) a soulevé la question de privilège et, dans les circonstances, parce que le député de Kenora—Rainy River (M. Parry), qui était aussi concerné, était absent à ce moment-là, l'affaire a été reportée.

Il convient maintenant d'en reprendre l'examen. La parole est au député de Selkirk—Interlake.

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, je voudrais terminer les observations que j'ai commencées le 28 avril sur une affaire qui, selon moi, met les privilèges en cause. J'ai exposé à la Chambre, comme le rapporte le hansard, à la page 5329, la plupart des raisons que j'ai de prétendre qu'il y a eu atteinte aux privilèges. Je ne vais pas tout répéter. Je me reporte toutefois à la page 146 de la dix-neuvième édition d'Erskine May, au chapitre 19 sur les violations de privilège et les outrages. On y lit ce qui suit:

> La publication du compte rendu des délibérations du comité qui se déroulent à huis clos ou de projets de rapport, avant qu'il n'en soit fait rapport à la Chambre, constituera cependant une violation de privilège.

● (1120)

Aussitôt après que le député de Welland (M. Pietz) eut présenté à la Chambre le troisième rapport du comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord, le 28 avril, j'ai signalé à la Chambre la conduite du député de Kenora—Rainy River (M. Parry). Ce dernier avait fait à la Chambre, le 25 mars, une déclaration que l'on trouve à la page 4540 du hansard. Je voudrais revenir sur cette déclaration qui est, à mon avis, capitale dans cette affaire.

Voici ce que le député de Kenora—Rainy River a déclaré, le lendemain d'une séance du comité à laquelle j'étais présent:

> . . . lorsque les Canadiens élisent des représentants pour exprimer leurs inquiétudes à Ottawa, ils le font dans l'espoir que, au moment opportun, tous les partis s'efforceront d'aboutir à des réalisations constructives.

Je trouve que c'est un magnifique objectif.

En tant que porte-parole du Nouveau parti démocratique sur les questions autochtones, j'ai pensé et je continue de penser que les querelles partisanes et l'esprit de clocher ne servent en rien la cause des Premières nations du Canada.

Il a ajouté:

Hier, on a rappelé ce truisme aux Indiens, aux Inuit et aux Métis du Canada. Dans un immeuble de bureaux anonyme, à huis clos et à l'abri de microphones inquisiteurs, quatre députés ont renié leurs responsabilités envers les peuples autochtones. Dans un vote par appel nominatif . . .

Qui s'est aussi déroulé au cours d'une séance à huis clos.

. . . le député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann), le député de Timiskaming (M. MacDougall), le député d'Érié (M. Fretz) et le député de Mackenzie (M. Scowen) ont décidé de faire obstruction au rapport . . .

Je considère qu'il s'agit d'une violation flagrante du Règlement de la Chambre. Nul n'est censé ignorer la loi et le député a eu amplement le temps de s'en informer.

La présidence doit tenir compte du tort que pareille divulgation peut causer dans le cas présent et aussi à l'avenir, si on en permet la répétition. Je fonde mon argumentation sur le fait que cela peut faire beaucoup de tort aux députés parce qu'on tient parfois des séances à huis clos pour des raisons évidentes.

Je porte cette question de privilège à votre attention, monsieur le Président, et je vous remercie de l'avoir entendue. J'attends le débat avec impatience.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, en répondant aujourd'hui à la question de privilège soulevée par le député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann), je voudrais d'abord dire que ma défense est basée sur le fait que le vote dont j'ai parlé à la Chambre n'a pas été pris en droit dans une séance à huis clos et que les actions du député et ceux d'autres députés progressistes conservateurs présents à la séance ont rendu essentiellement nul et non avenu l'avis initial selon lequel la séance devait se tenir à huis clos.

Je voudrais citer l'esprit et une partie du texte du rapport du comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes. Le sujet qui nous intéresse n'y est pas couvert en détail. On peut clairement en déduire cependant l'intention d'accorder aux députés des pouvoirs et une liberté d'action suffisants pour représenter équitablement leurs électeurs. Voici un extrait de la page 2:

Les députés doivent redevenir le canal par lequel les citoyens peuvent participer à l'élaboration des lois de leur pays . . . Si l'on veut que le député compte pour quelque chose, il doit y avoir correspondance entre ce que le député et le Parlement peuvent faire et ce que les électeurs attendent d'eux ou pensent qu'ils peuvent faire.

Je voudrais citer le compte rendu des audiences qui ont précédé la rencontre mentionnée dans la question de privilège de mon collègue. Je voudrais le faire pour montrer que les chefs autochtones du Canada s'attendaient, en comparaissant aux audiences de ce comité permanent, qu'on rédige un rapport sur la question de l'autonomie politique des autochtones. Voici un extrait des délibérations du 3 mars:

L'Assemblée des Premières nations souhaiterait que le comité rédige, à l'intention du Parlement, un rapport qui soit bref, mais qui ne laisse planer aucun doute, qui incite fortement les gouvernements fédéral et provinciaux, quand ils se rencontreront les 26 et 27 mars, à reconnaître nos droits inhérents, ou les droits que nous avons acquis par les traités que nous avons conclus par le passé, à l'autonomie gouvernementale

Ainsi s'est exprimé Gordon Peters, vice-chef de l'Assemblée des Premières nations pour la région de l'Ontario, en présence du député de Selkirk—Interlake, comme en témoigne le compte rendu.

Une semaine plus tard, M. Louis Bruyère, président du Conseil des autochtones du Canada, a tenu les propos suivants:

Que pouvez-vous faire, par conséquent? D'abord, vous pouvez tenir compte de ce que j'ai dit et de ce que déclarent l'ICNI, l'APN, le Conseil international et les autres groupes que vous rencontrez. Vous pouvez publier un rapport dynamique sur la question avant la conclusion de la Conférence des premiers ministres de 1987. Vous pouvez indiquer que le Parlement a un rôle indépendant, non partisan, national et international à jouer dans cette grande entreprise.

M. John Amagoalik, du Comité des Inuit pour les questions nationales, a fait ensuite une demande semblable. Par conséquent, il est évident pour quiconque a assisté à ces séances ou en consulte le compte rendu que les représentants démocratiquement élus des autochtones du Canada souhaitaient que le comité intervienne avant même la Conférence des premiers ministres, afin que ses longues délibérations ne se soient pas déroulées en vain.

Vous admettez certainement, monsieur le Président, ainsi que l'ensemble des députés, que s'il est impossible de satisfaire directement aux voeux du public, il faut du moins en tenir compte. A titre de porte-parole de mon parti sur la question des autochtones, je dois répondre aux appels téléphoniques et aux lettres qui me parviennent des chefs de file autochtones, de citoyens ordinaires et des médias, qui veulent tous savoir pourquoi le comité n'a pas présenté son rapport avant la Conférence des premiers ministres.

Les tribunaux du pays suivent un adage que le Parlement devrait respecter et selon lequel, il faut non seulement faire justice mais également en donner l'impression. Comment, dans une démocratie, pouvons-nous ne pas divulguer des renseignements publics qui sont essentiels au principe du bon gouvernement? Je sais pertinemment que pour des raisons de sécurité nationale et pour le bien de témoins ou de Canadiens innocents, nous avons la responsabilité de les protéger, mais il nous incombe également, à mon avis, d'agir lorsqu'un comité renonce à ses responsabilités.

Les faits montrent clairement que je n'ai pas violé l'intention de la séance à huis clos. On m'a demandé, ainsi qu'à mes collaborateurs, des copies du rapport provisoire du comité. Malgré les circonstances, nous avons refusé catégoriquement, comme il se devait. Cependant, lorsqu'il y a vote par appel nominal et que la population exige des explications, je crois qu'on doit les lui donner.

Après tout, à quoi les membres du comité s'attendaient-ils lorsqu'ils ont accepté un vote par appel nominal? S'imaginaient-ils que ce vote, une fois inscrit au compte rendu, puisse demeurer anonyme indéfiniment, jusqu'à ce que le comité décide de présenter le rapport? S'ils voulaient vraiment garder leurs opinions secrètes, ils auraient simplement dû rejeter l'idée d'un vote par appel nominal ou encore mieux, demander que l'avis initial relatif à cette réunion soit retiré.

Selon moi, le Parlement fait une distinction très claire entre les votes et les délibérations, et sauf erreur, si le député de Selkirk—Interlake examine le texte exact de ma déclaration à la Chambre, il s'apercevra—je reconnais qu'il trouvera certaines invectives désobligeantes et j'admets qu'elles s'adressaient à lui—que je faisais rapport sur le vote et non sur les délibérations.

A la page 146 de la 19e édition d'Erskine May, il est question de délibérations et non de votes. On fait une distinction fort claire au Parlement. Après tout, nous recevons parmi nos documents parlementaires, un document publié tous les jours et intitulé *Procès-verbaux*. Si les votes étaient, en fait, des délibérations, il serait manifestement inutile alors de faire la distinction, comme c'est le cas, c'est évident, depuis déjà un certain temps.

• (1130)

Selon moi, je faisais état d'un abus de la procédure et de l'esprit du système des comités. Je voudrais signaler que cinq députés conservateurs ont assisté à la réunion en question. L'un d'entre eux, le vice-président du comité, le député de Nunatsiaq (M. Suluk) nous a quittés avant la tenue du vote par appel nominal. Il a quitté à cause d'une autre question, tout en signalant avant de partir qu'il n'avait assisté à aucune des audiences en question.

Sur le plan de l'expérience politique, je dirais que j'ai évolué dans un milieu où les comités étaient à l'honneur, non pas dans le contexte parlementaire, mais dans celui des organismes bénévoles et de l'action municipale. Il me semble qu'il existe certains principes de fonctionnement qui, sans avoir été codifiés ou incorporés au Règlement de la Chambre, s'appliquent à tout comité, quel qu'il soit. Il en est un selon lequel tout membre d'un comité qui n'est pas en mesure d'assister à une réunion pour une raison ou une autre doit faire confiance aux membres qui sont en mesure de le faire lorsque vient le moment de prendre des décisions importantes.

Le comité en question a tenu six audiences sur le projet de rapport. Je suis désolé de constater que les membres du comité qui ont voté contre la présentation d'un rapport n'ont profité que cinq fois des 24 occasions qu'ils ont eues de participer aux audiences. Cela veut dire que la moyenne de participation des députés progressistes conservateurs qui ont empêché la présentation du rapport à la Chambre est inférieure à 25 p. 100.

Par contre, je suis heureux de pouvoir signaler que le taux de participation des partis d'opposition à ces audiences a été de 100 p. 100, et je crois que cet aspect . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai écouté attentivement le député. Comme il s'agit d'une affaire importante, je ne voulais pas intervenir au cas où il y aurait un lien direct entre la question sur laquelle je dois me prononcer et les explications du député.

Je trouve que le député s'écarte du sujet pour en arriver à dire quels députés assistaient à ces réunions. Je signale au député que, selon une convention, on ne peut pas faire ici de commentaires sur l'absence d'un député ou d'un ministre aux audiences des comités ni à la Chambre, pour une raison évidente. Les députés sont amenés à assumer différentes obligations et responsabilités tous les jours et toutes les semaines, et il leur arrive souvent de ne pas pouvoir être présents chaque fois qu'ils le voudraient. Certes, le député sait que l'affaire a été reportée parce qu'il était déjà pris et qu'il ne pouvait pas être à la Chambre. C'est pour cette raison, bien sûr, que cette règle existe.

Je sais que le député tient à respecter le Règlement; je lui demanderai par conséquent de continuer à parler; la présidence l'écoutera très attentivement ses arguments, qui sont d'ailleurs convaincants; je lui demande toutefois de bien vouloir s'en tenir au sujet. Il s'agit de décider si les informations que le député a données à la Chambre portaient d'une façon ou d'une autre atteinte aux privilèges du député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann) ou des autres membres du comité qui s'étaient réunis à huis clos. Voilà la question que la présidence doit trancher. Je demande au député de continuer.

M. Parry: Monsieur le Président, j'accepte votre intervention et je remercie Votre Honneur. Je tiens à remercier le député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann) d'avoir eu l'obligeance d'attendre jusqu'aujourd'hui.

Ce que je veux dire essentiellement, c'est que pendant la tenue du vote inscrit, la séance à huis clos a été suspendue en quelque sorte; j'ai révélé la teneur de ce vote à la Chambre, et je ne lui ai pas fait un compte rendu des délibérations, ce qui n'est pas comparable.

Je vous remercie infiniment, monsieur le Président, et je remercie les députés d'en face et ceux de ce côté-ci de la Chambre d'avoir eu l'indulgence de m'écouter.

M. le Président: La présidence voudrait poser une question au député de Kenora—Rainy River (M. Parry). Sauf erreur, le député a dit dans sa défense qu'il faut faire une distinction entre le résultat d'un vote et les délibérations proprement dites du comité. C'est l'argument un peu mince que le député demande à la présidence d'examiner. La présidence a-t-elle raison?

M. Parry: Oui, monsieur le Président, c'est exact. Je reconnais, comme l'a dit Votre Honneur, que c'est un argument un peu mince.

M. le Président: La présidence pourrait peut-être signaler aux députés qui voudront prendre la parole à ce sujet qu'il serait peut-être utile d'examiner l'argument que le député de Kenora—Rainy River a présenté très brièvement, outre les autres points susceptibles d'aider la présidence.

M. Parry: Monsieur le Président, pour m'assurer que je ne comprends pas de travers la question de Votre Honneur, je signale qu'il est évident que ma défense repose également sur la différence qui existe entre un vote inscrit et une séance à huis clos.

M. le Président: Je certifie au député de Kenora—Rainy River que la présidence a bien compris. La présidence donne maintenant la parole au député de Cochrane—Superieur (M. Penner).

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, si je tiens à prendre la parole pour discuter de cette question de privilège, c'est que j'ai moi-même participé aux travaux et aux activités de notre comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord.

Tout d'abord, je reporterai au commentaire 17 de Beauchesne, cinquième édition, qui précise à l'intention de tous les députés que la question de privilège doit rarement être soulevée au Parlement. S'il en est ainsi, monsieur le Président, c'est que la question de privilège est une affaire très grave à laquelle la Chambre devrait apporter une attention toute particulière. Qui plus est, monsieur le Président, une atteinte aux privilèges doit restreindre de quelque façon la capacité d'un député de servir les citoyens qui l'ont choisi pour leur représentant.

Voilà pourquoi je soutiens qu'il n'y a pas en l'occurrence matière à soulever la question de privilège. Le député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann) fait une affirmation fallacieuse et stupide en prétendant qu'on a restreint de quelque façon son aptitude à servir sa circonscription. L'ayant écouté avec beaucoup d'attention, je puis dire qu'il n'a pas su le démontrer.

J'aimerais examiner brièvement ce qui s'est produit selon moi à la séance du comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord. Tout d'abord, comme le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) l'a signalé, les groupes qui ont comparu devant le comité avaient demandé et prévu que la Chambre soit saisie d'un rapport sur la question des droits des autochtones à l'autonomie avant la tenue de la conférence des premiers ministres.

Ensuite, les représentants de tous les partis s'étaient vaguement entendus pour que le comité présente un rapport—il n'avait pris aucun engagement ni adopté aucune motion à ce sujet. Pour étayer ce que j'avance, j'aimerais rapporter les propos du président du comité:

> Il sera possible d'avoir quelques notes sur notre rapport préliminaire avant la semaine prochaine et de déposer notre document la semaine prochaine, probablement mercredi ou jeudi.

● (1140)

Il était donc question de présenter le document à la Chambre.

Ensuite, le personnel du comité a beaucoup travaillé à la préparation de l'avant-projet du rapport. Comme il s'agissait d'un avant-projet de rapport, on a fait circuler un avis invitant tous les députés à une séance à huis clos pour étudier la teneur du rapport.

D'ordinaire, je trouve toute séance à huis clos intolérable. J'examinerai plus tard la raison d'être des séances à huis clos au sens où Beauchesne les entend. Quoi qu'il en soit, elles se justifient quand il s'agit de discuter de questions controversées et d'en examiner le fond.

Enfin, peu après le début de la séance, il est apparu que les députés ministériels, pour des raisons que j'ignore et sur lesquelles je ne voudrais pas me perdre en conjectures, avaient décidé que le comité ne devrait pas saisir le Parlement d'un rapport. Un débat très animé a suivi et une motion a été présentée pour dire que le comité ne présenterait pas de rapport. Il s'agissait d'une motion négative. Le député de Kenora—Rainy River et moi avons eu beau nous opposer à cette motion vigoureusement, elle fut adoptée. A ce moment-là, j'ai demandé un vote par appel nominal, auquel le greffier du comité a procédé en bonne et due forme.

C'est un peu curieux d'avoir une session à huis clos pour entendre une motion, puis un vote, puis un vote par appel nominal. A la réflexion, Monsieur, il me semble qu'il aurait fallu une autre opération pour lever le huis clos. Il me semble cependant que dès qu'il y a scrutin par appel nominal, le huis clos cesse d'exister *de facto*.

Après cette séance, le député de Kenora—Rainy River et moi avons exprimé publiquement, devant les représentants des médias et des groupes autochtones, la déception et le mécontentement que nous causait cette décision. Une décision qui était attendue n'est pas venue, et le député et moi avons exprimé notre mécontentement. Est-ce que, ce faisant, nous avons publié en quelque façon que ce soit les travaux? Pas le moins du monde. Nous avons simplement apporté des informations au sujet d'une attente qui existait dans l'opinion.

Et du même coup, comme vous le savez, le député de Kenora—Rainy River a révélé au titre de l'article 21 le nom des personnes qui ont voté en faveur de la motion demandant que le comité ne fasse pas rapport. Je tiens à répéter qu'il s'agissait d'un vote par appel nominal, même si nous procédions à huis clos.

Je pense donc exactement comme le député de Kenora—Rainy River, que le but de cette séance avait été modifié. Nous ne nous étions pas réunis pour décider si nous devions faire rapport au Parlement. Nous nous sommes réunis pour étudier la teneur du rapport.

Je vous prie d'examiner la question de savoir si c'est une chose grave que de révéler le résultat d'un vote par appel nominal, comme le prétend le député de Selkirk—Interlake quand il dit qu'il s'agit là d'une affaire grave et que la communication du résultat d'un vote par appel nominal a violé ses privilèges. En quoi, je vous le demande, le député a-t-il été lésé, entravé, gêné ou empêché en quoi que ce soit dans son aptitude à bien exécuter ses fonctions électives?

Le député cite le commentaire 628 de la 5e édition de Beauchesne, page 203, où il est dit que la publication des délibérations à huis clos est un délit. Cela veut dire à mon avis que si les termes consacrés à un sujet quelconque dans un rapport préliminaire avaient été en fait publiés et distribués dans le public, nous serions allés à l'encontre du but de la réunion à huis clos. Je voudrais revenir là-dessus dans un instant, mais je vous prie de dire que quelles que soient les circonstances, la révélation d'un vote par appel nominal est tout autre chose que la publication des délibérations d'un comité. Il n'y a rien de commun. Sinon ce serait étendre jusqu'au non-sens la définition des délibérations et de la publication de ces délibérations.

Beauchesne précise bien que les réunions à huis clos visent à permettre aux députés de négocier, de discuter, de délibérer en toute liberté et de trouver des compromis, sans éclat publicitaire. Au cours de la séance dont il est ici question, les négociations étaient rompues. La discussion était terminée. Les délibérations avaient pris fin. Il n'y avait aucune possibilité de compromis. Compte tenu des circonstances, on a procédé à un vote et, en tant que membre du comité, j'ai demandé à ce que le vote soit fait par appel nominal.

Nous sommes des représentants élus et nous travaillons presque toujours au vu et au su de la population, sauf dans les rares occasions où s'impose une séance à huis clos. Une telle séance est nécessaire parce qu'il nous faut parfois négocier, discuter et délibérer en privé. Au moment de voter sur une question importante, à savoir par exemple si un rapport sera ou non présenté au Parlement, il n'y a alors plus lieu, à mon avis, de maintenir le huis clos. Les votes que nous tenons et les résultats de ces votes sont du domaine public, comme le député de Kenora—Rainy River l'a fait valoir avec force et éloquence.

Par conséquent, j'estime qu'on ne peut soulever dans ce cas-ci la question de privilège relativement aux accusations que le député de Selkirk—Interlake a portées à la Chambre contre le député de Kenora—Rainy River. Je vous demande de rejeter cette question de privilège rapidement et sommairement.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je désire intervenir brièvement pour prêter main forte à mon collègue de Selkirk—Interlake (M. Holtmann). Ce n'est pas de gaieté de coeur que je prends la parole mais avec un certain dégoût parce que je juge la question très offensante.

J'affirme, comme mon collègue, que le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) a commis un abus de confiance et une indiscrétion car tous les députés s'engagent à la confidentialité lorsqu'ils se réunissent à huis clos pour discuter de questions qu'il est préférable de discuter ainsi. Ces rencontres donnent aux députés la liberté de négocier, de discuter, de délibérer et parfois de faire des compromis à l'abri de la publicité qui peut rendre plus difficile d'arriver à s'entendre sur un rapport lorsqu'il est souhaitable que les négociations soient gardées secrètes.

Le comité avait choisi de négocier et de se réunir à huis clos. Le lendemain de la rencontre, voilà que le député de Kenora—Rainy River décide de révéler au grand jour les délibérations, en l'occurrence un vote, à des fins partisanes pour mettre ses collègues dans l'embarras.

Je crois que même si l'on soutient qu'un vote ne fait pas partie des délibérations de la Chambre des communes, on peut, puisque mon collègue se condamne lui-même par ses paroles, s'arrêter aux paroles employées. Il s'agit de savoir si l'on peut discerner un procès d'intention dans les paroles utilisées par le député pour parler de ce vote qu'il soutient ne pas faire partie des délibérations, et s'il a mis ses collègues du comité dans une position embarassante. Le député avait accepté de prendre part avec eux à des entretiens et à des négociations privés en acceptant le jeu normal des concessions voulu par une tradition qui, nous l'espérons, se perpétuera parmi les membres des comités de la Chambre.

• (1150)

Le député commence tout d'abord par énoncer des lieux communs; j'ai toujours pensé, que l'esprit de parti et l'esprit de clocher ne faisaient guère avancer la cause des Premières nations. Il passe ensuite des lieux communs aux insinuations puisque ces délibérations ne se déroulaient pas dans le bureau d'une tour, sans microphone, mais au cours de l'une des nombreuses réunions à huis clos qui ont lieu au Parlement. Voilà ses collègues ainsi condamnés à coup de sous-entendus et d'insinuations. J'entends aussi ses collègues libéraux, soit dit en passant. Ils sont visés quand je parle d'esprit de parti et d'esprit de clocher.

Il est question ensuite d'un bureau anonyme. Tout le monde sait que ces délibérations n'avaient pas lieu dans un bureau anonyme. Ceux qui veulent savoir où se passaient aujourd'hui les réunions à huis clos n'ont qu'à consulter le calendrier parlementaire à la rubrique «huis clos». Le terme «anonyme» est encore une autre insinuation, un autre sous-entendu pour laisser croire à une infamie.

Ensuite, le député passe aux allégations en disant que ses collègues du comité, dont mon collègue libéral, n'ont pas pris leurs responsabilités envers les autochtones. Quel triste commentaire à faire à l'endroit de ses collègues.

Le député a déclaré également qu'on avait voté pour bloquer le rapport. Il a utilisé le mot «bloquer», et non pas prendre une décision parce que les députés concernés ne souscrivaient pas au rapport en question.

Même si vous considerez que la question de privilège n'est pas fondée, monsieur le Président, je trouve cette affaire consternante parce que c'est une cas d'abus de confiance dans cette enceinte. Une atteinte aux privilèges aboutirait au comité qui serait appelé à trancher, si vous en décidiez ainsi, monsieur le Président. Mais une chose est extrêment difficile à regagner une fois qu'on l'a perdue; c'est la confiance de ses collègues. Indépendamment des partis, quand on a plus cette confiance, on a perdu quelque chose . . .

M. Penner: Parlez de la question de privilège; faites-nous grâce de vos sermons.

M. Lewis: Monsieur le Président, le député a toujours la même rengaine à la bouche quand il est pris en défaut. C'est toujours «parlez de la question de privilège». J'ai écouté les commentaires de mon collègue. Il se sent peut-être aussi un peu mal à l'aise quand je parle de confiance, et ce n'est pas moi qui l'en blâmerai. Mais je lui rappelle, à lui et à vous, monsieur le Président, que la décision de saisir le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure d'une attteinte aux privilèges revient peut-être à la présidence, mais la décision d'accorder sa confiance est l'affaire de chacun.

M. le Président: Je demande la collaboration des députés concernés. Le député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann) ou le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) pourrait peut-être répondre à une question que je voudrais tirer au clair. Un rapport a-t-il été rédigé?

M. Holtmann: Monsieur le Président, il est question d'un document provisoire pour fins d'étude dans cette séance à huis clos du comité. Si les député se donnent la peine de lire les déclarations du comité, ils verront qu'une proposition a été présentée, au cours de cette séance, demandant au comité de ne pas faire rapport. Je n'ai jamais dit que le comité n'aurait pas dû faire rapport comme l'a laisssé entendre le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner).

J'ajouterai que c'est le député de Cochrane—Supérieur qui a demandé le vote. Faut-il comprendre, pour reprendre son argument, que lui-même ou n'importe quel autre député peut passer outre à une séance à huis clos en demandant un vote inscrit? Je considère, pour ma part, que c'est de l'hypocrisie.

M. le Président: C'est une question importante, et la présidence la traite comme telle. Encore une fois, dans l'esprit correct des argumentations sur des sujets comme celui-ci, je ne pense pas qu'il soit particulièrement nécessaire de qualifier par des termes péjoratifs les motivations ou les actions d'un autre député.

La présidence comprend parfaitement l'importance de cette question, et je crois que le déroulement des faits est parfaitement clair dans mon esprit. Quand les députés acceptent d'avoir une discussion à huis clos, c'est manifestement important. La présidence ne considère pas que la question soulevée soit particulièrement facile à résoudre. Cela ne sera possible qu'après mûre réflexion. Toutefois, si d'autres députés pensent pouvoir aider la présidence, je suis tout à fait disposé à les entendre.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'aimerais intervenir quelques instants à la suite de vos dernières remarques. Les comités de la Chambre des communes nous posent un problème. Les députés de tous les horizons ont eu certainement raison de dire que nous avions une tradition de réunions à huis clos. Ces réunions à huis clos servent souvent à régler les détails d'un rapport et à donner aux députés du comité l'occasion de parvenir à un compromis quelconque. Cette procédure s'est révélée très utile à maintes reprises. Elle a permis à divers groupes de travail et comités de la Chambre de présenter des rapports unanimes et d'autres rapports très solides.

Toutefois, j'ai remarqué qu'un problème se répétait régulièrement. Bien des problèmes prêtant à controverse sont souvent réglés à l'occasion de réunions à huis clos. Dans le cas qui nous intéresse, il est manifeste que les députés gouvernementaux étaient d'un avis, et que les députés des deux partis d'opposition étaient de l'avis contraire. Ils ont voté. Quand un comité est divisé, c'est quelque chose de très important, et le public a le droit de savoir ce qui se passe. C'est une excellente chose d'essayer de trouver une solution en comité. Si l'on y parvient, c'est parfait. Mais la possibilité pour un comité de siéger à huis clos ne doit pas servir à dissimuler la réalité au public. Si un comité est divisé, je crois qu'il doit immédiatement mettre fin au huis clos et siéger publiquement. C'est le président du comité qui devrait prendre cette décision. Nous devrions régler cette question au lieu de nous préoccuper de ce qui s'est passé dans ce cas précis.

Nous devrions décider qu'à l'avenir nos comités fonctionneront de telle manière qu'ils auront le droit de siéger à huis clos quand ce sera nécessaire et utile, et qu'ils devront automatiquement redevenir publics dès l'instant où il y aura une scission manifeste, car le public a le droit d'être informé.

M. le Président: Comme la présidence l'a déjà dit, c'est une question importante.

Je voudrais remercier le député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann) et le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) de leur collaboration qui nous a permis d'entendre aujourd'hui la totalité de l'argumentation. Je remercie aussi l'honorable secrétaire parlementaire, le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) et le député de Churchill (M. Murphy) de leurs interventions. La présidence juge tous ces commentaires très précieux.

• (1200)

La présidence va réserver sa décision sur cette question. Cependant, si je puis m'exprimer ainsi, la défense du député de Kenora—Rainy River (M. Parry) est qu'il faut faire une distinction entre le rapport d'un vote et les délibérations qui se sont déroulées à huis clos. Je ne sais pas encore si je serai d'accord avec cette distinction. Ce qui est important, c'est que le député de Kenora—Rainy River n'ait pas soutenu que tout ce qui se passe lors d'une réunion à huis clos devrait être divulgué dès l'instant où il y a un désaccord. Il est important que les députés et le public qui nous écoute sachent bien que l'argument de la défense ne va pas jusque-là. Telle est du moins l'interprétation de la présidence.

Je remercie les députés de leurs interventions sur cette importante question. L'affaire est assez délicate, car il est parfois difficile de déterminer à partir de quel moment il faut cesser de délibérer en public et décider de siéger à huis clos. Je ferai de mon mieux au nom de tous les députés pour essayer de trouver une solution pertinente à cette question.

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question numéro 108.

[*Texte*]

LE SERVICE INTERNATIONAL DE RADIO-CANADA

Question nº 108—**M. Lawrence:**

1. Le mercredi 18 février (jour de l'exposé budgétaire) et le jeudi 19 février 1987, le Service international de Radio-Canada a-t-il diffusé le mauvais enregistrement ou relais réseau au lieu de l'émission *The World at Six* à 0000 heures, heure moyenne de Greenwich (19 heures, heure normale de l'Est) et, dans l'affirmative, qui est responsable de cette erreur?

2. Le responsable a-t-il subi des sanctions disciplinaires et, *a*) dans l'affirmative, lesquelles, *b*) sinon, pourquoi?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

1. Radio-Canada International n'enregistre pas «The World at Six». L'émission est diffusée en direct par voie terrestre aux émetteurs de RCI à Sackville, par l'intermédiaire d'un studio de RCI à Montréal.

Normalement, le signal est transmis chaque jour sur la même ligne. Le 18 février, toutefois, Radio-Canada à Toronto avait transmis l'émission au moyen d'une autre ligne. On avait prévenu le service de la distribution et de la coordination des émissions à la Maison de Radio-Canada à Montréal du changement de ligne. Or Montréal avait omis d'avertir RCI, dont les bureaux se trouvent dans un immeuble distinct, La Tourelle. Il a fallu deux minutes et 15 secondes après le début de l'émission pour que l'alimentation se fasse par la nouvelle ligne.

Le 19 février, l'alimentation de Toronto a été retardée, de deux minutes 15 secondes encore une fois, à cause de dérangements causés par les techniciens de NABET à Toronto.

2. Aucune mesure disciplinaire ne se justifiait.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question nº 109 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question nº 109 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES RECETTES ET LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

Question nº 109—**M. Howie:**

Au cours de l'année financière 1986, d'après les principes comptables actuellement en vigueur au gouvernement à l'égard des comptes *a*) publics, *b*) nationaux, à combien se sont élevés (i) les dépenses (ii) les recettes (iii) les coûts d'intérêt (iv) la dette brute (v) la dette nette du gouvernement?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Lewis: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations) propose: Que le projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, soit lu pour la 3e fois et adopté.

—Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour faire deux remarques au sujet de ce projet de loi très important pour l'avenir du pays. Tout d'abord, je tiens à réitérer les cinq raisons essentielles pour lesquelles cette politique constitue une priorité importante pour le gouvernement. Puis je tiens à rétablir les faits au sujet de cette mesure autour de laquelle les députés d'en face ont fait courir toutes sortes de fausses rumeurs.

Si je tiens absolument à faire adopter ces modifications législatives, c'est en raison notamment du principe de la propriété intellectuelle, des importants avantages d'ordre industriel en cause, de l'amélioration des relations multilatérales, de la protection du consommateur et des possibilités d'avantages importants et à long terme en matière de services de santé. Chacune de ces raisons est suffisante en soi, mais à elles toutes, elles constituent une politique énergique et efficace pour le Canada. Elles représentent également une modification politique qui se fait attendre depuis longtemps dans notre pays. En fait, c'est une politique qui redressera une grande partie des torts dus au manque de prévoyance du gouvernement précédent en 1969, lorsqu'il a décidé d'exclure le Canada de la révolution biotechnologique.

Le droit de propriété intellectuelle, c'est-à-dire le droit des inventeurs ou des créateurs de profiter des avantages de leurs créations, n'est pas simplement un droit, mais c'est aussi un principe essentiel de l'économie de tous les pays industrialisés du monde occidental.

Si j'invente un nouveau truc qui révolutionne l'industrie, mon invention est protégée par la loi. Si j'écris un nouveau livre, personne n'a le droit de le plagier. Si je fais de nouvelles découvertes technologiques, je suis autorisé à protéger cette technologie. Si notre gouvernement essayait de supprimer ces droits, les partis d'opposition crieraient au scandale et ce, à juste titre.

Pourquoi ce principe fondamental du droit de propriété intellectuelle serait-il soudain si différent pour l'industrie pharmaceutique? Il ne l'est pas. Ce sont simplement les partis d'opposition qui veulent marquer des points sur le plan politique et, à cette fin, ils sèment la crainte parmi les Canadiens en faisant des allégations non fondées.

Sans une protection satisfaisante des brevets, monsieur le Président, il n'y a pas de stimulants à l'investissement ou à la création. Si nous appliquions la loi actuelle concernant les brevets sur les produits pharmaceutiques à tous les projets créateurs au Canada, nous obligerions tous nos inventeurs et créateurs à quitter le pays. Nous risquerions même de perdre certains députés de l'opposition qui pensent à l'occasion avoir une nouvelle idée.

Pour ce qui est de l'industrie pharmaceutique, nous avons vu les résultats de la politique de 1969; il n'y pas eu d'investissement important au Canada, il n'y a pas eu de véritables recherches faites par des Canadiens et susceptibles d'être vendues au reste du monde, et il n'y pas eu d'emplois pour nos jeunes chercheurs brillants dans les industries biomédicales. C'est pourquoi ils quittent le pays. Cela paraît peut-être normal à certains députés, mais pas à moi.

Deuxièmement, notre politique présente divers avantages d'ordre industriel. Nous n'avons même pas encore adopté le projet de loi à la Chambre et déjà plus de 800 millions de dollars ont été affectés à de nouveaux projets de recherche et d'expansion des installations. Avant que nous ne proposions ces modifications, ces fonds quittaient le pays. Ils n'étaient pas investis par les fabricants de produits génériques même lorsqu'ils avaient la vie belle en vertu de la politique de 1969. Ces 800 millions de dollars ne représentent pas des investissements dans une seule installation, à un seul endroit, dans une seule région. Il s'agit de plus de 200 millions au Québec, au-delà de 80 millions en Colombie-Britannique, au moins 70 millions dans les Maritimes, près de 100 millions en Alberta et plus de 250 millions de dollars en Ontario. Ces sommes s'ajoutent, bien entendu, au total des investissements déjà prévus au cours des prochaines années et dont profiteront toutes les régions du pays.

Par exemple, sur les 400 millions de dollars affectés aux établissements d'enseignement et de recherche, près de 50 millions iront au Manitoba. A mon avis, monsieur le Président, cela représente une contribution importante et utile au développement régional dans notre pays.

Les 800 millions dont j'ai parlé tout à l'heure font partie des investissements de 1,4 milliard prévus pour les dix prochaines années, ce qui correspond à 10 p. 100 du chiffre d'affaires au lieu de 4,9 p. 100. Ces investissements commenceront une fois le projet de loi adopté. Cela veut dire que chaque jour pendant lequel les adversaires de cette mesure retardent les choses nous coûte cher sur le plan des avantages que la loi apportera à ce secteur de l'industrie et à la recherche médicale. Par-dessus le marché, chaque jour qui passe retarde d'autant la réalisation de l'objectif concernant la recherche et le développement, qui est de 8 p. 100 du chiffre d'affaires au bout de quatre ans et de 10 p. 100, au bout de dix ans.

L'opposition ne cesse de reprocher au gouvernement de ne pas en faire assez pour les régions. Voilà une politique qui ne compte pas sur les subventions gouvernementales qui plaisent tant aux libéraux. Elle ne fait appel ni aux subventions ni aux prises de contrôle qui plaisent tant aux néo-démocrates; c'est le secteur privé qui se charge du travail, dans un domaine de son ressort. Pourquoi les libéraux et les néo-démocrates s'y opposent-ils? Voilà une question intéressante, monsieur le Président. S'ils rejettent notre politique, c'est seulement parce que, dans le cas contraire, ils n'auraient rien à dire.

Grâce aux fonds que recevront nos universités, nos hôpitaux d'enseignement et nos centres de recherche privés, nous pourrons élargir nos connaissances dans ce domaine important. L'opposition dit que ce projet de loi est une mauvaise mesure. Puis elle déclare que les fonds pour la recherche et le développement sont extrêmement importants pour l'avenir du Canada. Il faudrait que les partis de l'opposition se branchent. Voilà une politique grâce à laquelle nos universités et instituts de recherche obtiendront de l'argent du secteur privé, une politique qui ouvre de meilleures perspectives d'avenir à nos jeunes chercheurs de talent, mais l'opposition nous accuse de mal agir.

Les députés de l'opposition ne seront sans doute pas contents tant que le gouvernement n'annoncera pas l'octroi de subventions de voyage pour nos chercheurs et biotechniciens afin qu'ils puissent trouver des emplois, à l'étranger. Voilà ce qu'ils préconisent en s'opposant à cette mesure.

Les députés d'en face sont allés crier sur tous les toits que le prix des médicaments allait tellement augmenter que les personnes âgées et les infirmes ne pourraient pas se soigner. J'aurais bien des épithètes pour qualifier ce genre de propos, monsieur le Président, mais la plupart seraient déclarées antiparlementaires.

Ce projet de loi donne plusieurs garanties. Le fait que le conseil d'examen du prix des médicaments latentes fonctionnera sous la supervision de M. Eastman en est une. Les contributions fédérales aux provinces en constituent une autre. Enfin, le genre de services de santé que nous avons au Canada représente une troisième garantie. J'estime que nous avons prévu davantage de garanties à l'égard des médicaments qu'il n'y en a jamais eues. Les consommateurs n'auront pas à pâtir de cette loi. Au contraire, ils en bénéficieront. Elle contribuera à améliorer les soins médicaux. De nouveaux médicaments et de nouveaux traitements seront mis plus tôt en marché. Les gens auront moins besoin de se faire hospitaliser ou peut-être même de se faire opérer, car nous aurons de nouveaux médicaments pour les guérir.

Je n'arrive pas à comprendre, monsieur le Président, que les députés d'en face soient prêts à sacrifier ces avantages pour faire augmenter leur cote de popularité de quelques points de pourcentage. Ne comprennent-ils pas que la santé future de tous les Canadiens est en jeu? Je songe surtout aux personnes âgées, qui sont de plus en plus nombreuses, et qui auront besoin de ces nouveaux médicaments plus que les autres.

D'autre part, ce projet de loi contribue à améliorer notre réputation internationale qui était sérieusement ternie depuis 1969. Nous sommes signataires de nombreux accords internationaux qui protègent la propriété intellectuelle. Nous participons à une nouvelle série de négociations dans le cadre du GATT où ces droits seront négociés dans le cadre des relations commerciales internationales.

[*Français*]

L'opposition connaît l'importance du commerce international pour l'économie du Canada. Elle nous chante toujours la même ritournelle, même si les libéraux n'ont rien fait pour améliorer notre compétitivité à l'exportation lorsqu'ils étaient au pouvoir. De fait, ils ont tenté de la faire diminuer en se livrant à cette coalition avec le NPD au cours de la dernière décennie.

Le Canada doit inciter les étrangers à le considérer comme un endroit propice à l'investissement si nous voulons obtenir les capitaux nécessaires pour livrer une bonne concurrence sur la scène internationale. Le système de brevets canadien doit être aligné sur celui des pays occidentaux pour que nos brevets soient protégés en vertu du droit international. Cette question ne touche pas seulement l'industrie pharmaceutique; elle a des retombées dans tous les autres secteurs *ET* elle influe sur la réputation du Canada sur la scène internationale.

Il s'agit, monsieur le Président, des raisons fondamentales qui motivent certaines des modifications proposées dans le projet de loi C-22. Permettez-moi maintenant d'aborder quelques-unes des questions soulevées par les députés de l'Opposition dans le cadre de leur lutte visant à renverser une politique saine afin de mieux paraître dans les sondages politiques populaires. Il est important de se rappeler que le gouvernement progressiste conservateur ne met pas en vigueur cette politique afin d'assurer sa popularité. Nous le faisons parce que c'est la bonne façon de protéger l'avenir du Canada.

• (1210)

[*Traduction*]

J'en viens maintenant à ce qui paraît être des faits aux milliers de Canadiens qui ont signé les pétitions contre notre politique. Je reconnais sans hésitation que des milliers de personnes ont signé. Le chef du parti néo-démocrate (M. Broadbent) disait au début de l'année que 20 000 Canadiens avaient déjà signé des pétitions. Je ne conteste pas ce nombre, mais je pourrais faire remarquer que j'ai des milliers de pétitions, ici, demandant que nous adoptions la mesure. Je n'ai pas jugé bon de gaspiller le temps dont nous disposons en les présentant. Ces pétitions m'ont été communiquées par des Canadiens mécontents des prétendues renseignements qui leur étaient fournis par les députés de l'opposition, contrairement aux faits que je donnais.

La pétition de l'opposition a été envoyée partout par le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall). C'est un remarquable exemple de duplicité, car elle ne mentionne absolument pas le but de la politique; tout ce qu'elle fait c'est capitaliser sur les craintes des consommateurs canadiens. La pétition dit que la politique touchera directement tous les Canadiens qui ne sont pas protégés par des régimes d'assurance gouvernementaux ou privés, fera augmenter les régimes d'assurance-maladie provinciaux déjà coûteux et diminuera la concurrence, fera monter le prix des médicaments et empêchera certains Canadiens d'acheter les médicaments dont ils ont besoin. Elle dit encore que c'est un autre exemple des concessions que le gouvernement fait aux États-Unis aux dépens des Canadiens ordinaires.

Je ne sais pas trop ce qu'est un Canadien ordinaire et en quoi il diffère d'un Canadien moyen, mais toutes les hypothèses de cette pétition sont absolument fausses. Elle soulève la crainte et l'inquiétude au sujet de la capacité des Canadiens de protéger leur santé et celle de leur famille, sans aucune preuve. Elle affirme, sans preuve encore, que certains Canadiens ne pourront plus acheter leurs médicaments. Elle laisse entendre que les régimes provinciaux d'assurance-maladie seront touchés, en dépit de la protection que le gouvernement fédéral accorde à ces régimes et en dépit du fait que le directeur du régime d'assurance-médicaments de la Saskatchewan ait dit qu'il ne pensait pas que cela coûterait quoi que ce soit. Enfin on ressort le méchant ogre américain, pour que les libéraux puissent emballer le tout dans le drapeau, une fois de plus sans aucune preuve.

Si je n'étais pas député et si je ne savais pas de quoi il s'agit, moi aussi je signerais une pétition comme celle-là. Je vais vous citer quelques lettres que j'ai reçues à propos des pétitions distribuées par le député d'en face et, j'en suis sûr, nombre de ses collègues. J'ai répondu à tous ceux qui avaient signé ces pétitions, non pas par souci politique, mais pour qu'ils sachent la vérité. Une de ces lettres dit:

> Monsieur,
>
> Votre récente lettre, concernant des modifications à la Loi sur les brevets, parle d'une pétition que j'aurais signée. A ma connaissance je n'ai ni lu ni signé une telle pétition et j'aimerais bien que vous m'envoyiez copie de cette pétition portant ma signature.

Voilà le genre de lettres que j'ai reçues en réponse à celles que j'ai envoyées aux signataires des pétitions que le député de Cape Breton—Richmond-Est a fait circuler dans tout le pays. Voici une autre lettre:

> Je suis tout à fait d'accord que des modifications sont nécessaires pour encourager la recherche pharmaceutique au Canada; j'espère que vous pousserez l'adoption de cette mesure législative.
>
> Pour que les choses soient claires, toutefois, je dirai que je n'ai jamais signé de pétition s'opposant aux changements à la Loi sur les brevets.

Oui, j'ai reçu d'autres lettres comme celles-là. L'exemple suivant est encore plus révélateur bien que, en toute justice, je doive préciser qu'il concerne une pétition néo-démocrate et non pas libérale, même si je suis persuadé que ces pétitions proviennent de la même machine Gestetner située quelque part dans l'Édifice du Centre. Voici la lettre en question:

> J'ai reçu dernièrement votre lettre d'information.
>
> J'ai signé en effet une pétition contre le projet de loi.
>
> Cependant, après avoir pris connaissance de cette information, je suis maintenant en faveur de la mesure.
>
> Allez-y.

Je vais donner lecture d'une dernière lettre, pour bien enterrer la politique morte que préconise le député. Cette lettre, qui provient du doyen de la Faculté de pharmacie de l'Université de la Colombie-Britannique, est adressée non pas à moi mais au député de Cape Breton—Richmond-Est. En voici un extrait:

J'ai été fort ennuyé par votre lettre adressée aux Canadiens concernés, qui est tombée sur mon bureau aujourd'hui. Bien entendu, les partis d'opposition doivent veiller à ce que le gouvernement demeure honnête, et tenter d'améliorer les projets de loi.

Toutefois, vous outrepassez ce devoir dans votre lettre, en affirmant des inexactitudes et en faisant appel aux sentiments des Canadiens.

Je n'ai rien inventé. J'en laisse le soin aux députés de l'opposition. Je suis même disposé à fournir copie de ces lettres à mes vis-à-vis, pourvu qu'ils me remettent aussi copie de leur correspondance avec les personnes en question.

Pour porter l'injustice à son comble, on a joint aux pétitions une lettre dans laquelle on présentait le chef du parti du député, l'honorable député de Vancouver Quadra (M. Turner), comme le parrain de la loi que le gouvernement souhaite modifier. Il l'a proposée en 1968, lorsqu'il était ministre de la Consommation et des Corporations. Cependant, on s'est bien gardé de préciser dans la lettre que ce monsieur, lorsqu'il présidait le conseil d'administration d'une société pharmaceutique internationale, Sandoz Canada, s'est maintes fois opposé à la mesure législative qu'il avait lui-même présentée. Je me ferai un plaisir de fournir copie de ma correspondance si le député veut bien m'expliquer comment il en est venu à changer d'idée deux fois sur cette question.

Je n'ai pas dit mon dernier mot sur les libéraux. J'en aurais même long à dire si mon temps de parole n'était pas limité. Je vais tout de même citer un article de mai dernier qui mettait en vedette le sourire et les propos radieux du député de Sudbury (M. Frith). Je ne saurais dire si le député croyait vraiment ce qu'il avançait ou s'il faisait simplement la cour aux médias.

Il s'agit d'une entrevue parue dans l'édition de mai de la *Revue pharmaceutique canadienne*. Essentiellement, selon l'article, le député se dit d'avis qu'il est temps de revoir la politique en vigueur et de donner aux multinationales des occasions d'investir davantage dans la recherche et le développement au Canada. Selon l'article, le député aurait déclaré ce qui suit:

Parmi les libéraux du Canada, j'ai la réputation d'être un hérétique mais il se trouve que je crois au droit à la propriété intellectuelle et suis d'avis que la loi sur les brevets de 1969 allait trop loin dans une direction.

Je me ferai un plaisir de fournir copie de cet article à tous nos amis d'en face puisque la photo du député est tout à fait ressemblante et que j'éprouve une grande joie à me rendre compte qu'un député de l'opposition à l'esprit si vif et si brillant adhère avec tant de vigueur à la politique de notre gouvernement sur cette question.

J'en viens maintenant aux tactiques du NPD. Je comprends sans difficulté pourquoi ils appuient toujours les libéraux lorsque ces derniers sont au pouvoir. Leurs pensées se confondent et leurs tactiques se ressemblent à s'y méprendre.

J'ai devant moi un exemplaire d'un feuillet publicitaire distribué à tous ceux qui ont participé au récent congrès du NPD à Montréal. Le gros titre a du mordant et, de toute évidence, il s'agit du produit d'une agence de publicité nationale ou multinationale dont le siège social est probablement situé à Toronto. Ce n'est pas tout à fait le style auquel les néo-démocrates nous ont habitués, mais il me pardonneront sans doute le jugement que je porte à leur égard. Le grand titre se lit comme suit: «Let's Bust the Tories' Drug Deal» faisons échec au marché conservateur des produits pharmaceutiques. On pourrait presque croire que les conservateurs se livrent au trafic des stupéfiants. C'est exactement ce que le NPD souhaite, car il veut semer la crainte chez le Canadien moyen. On laisse entendre ensuite qu'à la suite de notre politique, les Canadiens devront débourser 600 millions de dollars de plus par année pour leurs médicaments d'ordonnance.

• (1220)

Sur quoi le NPD s'appuie-t-il pour faire cette affirmation ou encore pour déclarer que les employeurs demanderont des compressions dans les régimes d'assurance-médicaments négociés avec les syndicats? Je n'ai pas entendu parler d'augmentations astronomiques du prix des médicaments, ni de négociations contractuelles au point mort du fait que les employeurs veulent sabrer dans les avantages accordés à de nombreux syndicats sur le plan de la santé. A l'instar des libéraux, les néo-démocrates misent sur les craintes des Canadiens, craintes qui ne s'appuient sur aucun fait.

On commence à cerner les motivations du NPD, lorsqu'on lit les petits caractères au bas de cette publicité et qu'on s'aperçoit alors qu'elle vient du Congrès du travail du Canada. Je n'ai rien contre le mouvement ouvrier au Canada, mais je ne pense pas que les travailleurs canadiens, quelle que soit leur allégeance, se laisseront prendre par une propagande de ce genre. C'est là ce que les libéraux et le NPD tentent de faire en l'occurrence. Ils veulent cacher les avantages de notre politique en semant des craintes chez les gens et en lançant des affirmations qui s'adressent aux gens qui ne comprennent pas la question et sont disposés à accepter l'étroitesse d'esprit de nos vis-à-vis.

Je suis persuadé que bon nombre des intéressés seraient sidérés d'apprendre à quel point les opinions varient parmi les députés libéraux. Je ne voudrais pas m'attarder trop sur la position des divers députés néo-démocrates, car je suis persuadé qu'il en découlerait les mêmes réactions schizophréniques.

Je garde la pièce de résistance pour la fin. J'ai en main une copie d'une résolution approuvée lors du dernier congrès national des libéraux. Je sais que le chef du parti libéral n'est pas lié par ces résolutions, mais elles soutiennent un certain côté de la question.

La motion 13-K-4 est en faveur d'un accroissement des travaux de recherche dans le domaine de la biotechnologie; or, c'est précisément l'objectif de ce projet de loi. Je n'aurais jamais cru appuyer une politique ou une proposition adoptée lors d'un congrès libéral, mais c'est le cas en l'occurrence. Je ne peux qu'espérer que tous les libéraux de ma circonscription, s'il y en a, voteront pour moi lors des prochaines élections du fait de mon appui.

J'ai mis en oeuvre une politique qui fera du Canada un chef de file dans le domaine de la biotechnologie. Les résultats obtenus jusqu'à maintenant montrent que nous sommes dans la bonne voie. Je voudrais lancer un défi aux libéraux: Donnez-moi une liste de tous les délégués libéraux qui ont approuvé la résolution 13-K-4 et je vous transmettrai une liste de gens qui souscrivent à la politique débattue à la Chambre aujourd'hui.

Ce n'est pas tout. La résolution 55-2E—je ne comprendrai jamais comment les libéraux numérotent leurs résolutions,

mais c'est peut-être à seule fin de semer la confusion dans l'esprit de leur chef—encourage la participation du secteur privé à la recherche et au développement. C'est précisément l'un des effets de ce projet de loi.

[*Français*]

Je déclare, monsieur le Président, que les politiques incorporées dans le projet de loi C-22 visent tous ces objectifs, lesquels ont été acceptés par tous les libéraux de ce pays réunis en congrès. J'espère simplement que le très honorable chef de la fidèle Opposition de Sa Majesté répondra à ces questions lorsqu'il prendra la parole.

Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques commentaires supplémentaires. Ce sont eux qui en disent le plus long. Je reçois des lettres, des tas de lettres, qui ne viennent pas du Canadien moyen présenté par le NPD ni du Canadien de tous les jours décrit par les libéraux. Elles viennent des gens du Canada et ne sont pas le produit de déformations retentissantes ni de pétitions nationales, mais bien de croyances profondes. Elles viennent sans sollicitation de notre part, et elles appuient nos efforts.

[*Traduction*]

Un médecin de famille qui souffre de leucémie aiguë et qui prétend que notre législation actuelle sur les médicaments brevetés n'incite pas les sociétés pharmaceutiques à poursuivre des recherche et à mettre au point des médicaments au Canada nous écrit ce qui suit:

> En terminant, ne vous opposez pas, je vous prie, à la nouvelle Loi sur les brevets pour obtenir des avantages politiques vite oubliés et faire les manchettes dans les journaux . . . N'oubliez pas qu'en vous opposant à ce projet de loi, vous enlèveriez tout espoir à des malades comme moi-même, à vos électeurs et peut-être même à vous-même et aux membres de votre famille d'obtenir de nouveaux traitements et de nouveaux remèdes.

Je voudrais également signaler un article paru dans le *Winnipeg Sun* en janvier 1987 qui décrit un groupe de pression originaire de Toronto, qui fait des démarches à l'échelle nationale en faveur de la Loi sur les brevets. Il ne s'agit pas d'une initiative de sociétés multinationales. C'est une campagne lancée par Doris Campbell, une quadriplégique qui a juré de se consacrer à la lutte en faveur du nouveau projet de loi tant qu'elle aura la force de le faire. Je devrais ajouter qu'en ce moment, elle peut seulement remuer un orteil et communique en enregistrant des messages en morse avec cet orteil. C'est pour les Doris Campbell de ce monde que nous voulons faire adopter ce projet de loi, car Doris estime qu'il s'agit en somme d'effectuer des recherches pour mettre au point des remèdes qui sauveront des Canadiens.

Je m'excuse d'avoir cité tant de Canadiens, monsieur le Président, mais je veux faire comprendre que le gouvernement insiste pour effectuer ces modifications législatives dans l'intéret de la population et non pour obtenir des votes, ce qui me semble être la seule raison pour laquelle les députés d'en face ont renoncé aux principes, à l'honnêteté et à la compassion pour s'opposer à ce que nous tentons de faire.

Une dernière communication provient du *Lutherwood Institute* qui traite les enfants atteints de problèmes émotifs et psychiatriques. Cet institut consacre chaque année une somme appréciable à l'achat de médicaments. Mon correspondant est particulièrement franc dans ses remarques au sujet de notre projet de loi. Voici ce qu'il dit:

> Bien que les coûts à la consommation représentent toujours un problème pour nous, je reconnais également l'importance de la recherche pour mettre au point de nouveaux médicaments plus efficaces pour diverses maladies physiques et mentales. Je vous encourage donc à faire adopter le projet de loi C-22 afin de favoriser les innovations nécessaires au Canada qui permettront de mettre au point des médicaments d'ordonnance.

Que puis-je ajouter, monsieur le Président? Notre thèse est fondée sur des principes valables. Nous ne bernons pas les Canadiens qui nous appuient, mais ces derniers le font parce qu'ils misent sur les résultats de notre politique. Ils ont désespérément besoin des solutions que nous proposons. En fait, suivant les résultats d'un sondage effectué récemment par Decima Research, deux Canadiens sur trois sont en faveur des modifications à la Loi sur les brevets qui concernent les médicaments d'ordonnance. Je défie n'importe quel député de l'opposition de justifier d'un appui aussi marquant pour son point de vue sur cette question.

J'ai encore une chose à dire, monsieur le Président, et ensuite je me tairai pour laisser la parole aux discours creux et à l'opportunisme politique. Je m'inquiète beaucoup au sujet des mécanismes de la Chambre des communes qui permettent aux députés de l'opposition de présenter à l'étape du rapport 47 amendements nouveaux, alors qu'ils n'en avaient présenté que 11 au comité. J'estime que ces amendements auraient dû être examinés et discutés rationnellement et ouvertement au comité, avec une argumentation publique pour que le débat puisse être développé.

M. Orlikow: Mais alors ils n'auraient pas pu être examinés ici.

M. Andre: J'ai l'impression, et je n'insisterai pas là-dessus, que ces amendements de dernière heure ne cherchaient qu'à retarder l'adoption de ce texte indispensable.

M. McCurdy: C'est un tissu de non-sens.

M. Andre: Ils servent de prétexte à présenter des arguments politiques que les adversaires du projet de loi ne se sentaient pas assez sûrs d'eux mêmes pour exposer au comité.

M. McCurdy: Si jamais il y a eu un tribunal où les accusés étaient condamnés d'avance, c'est bien ce comité.

M. Andre: Quand même, malgré ces tactiques quelque peu sournoises et antiparlementaires de l'opposition . . .

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député peut invoquer le Règlement, mais j'espère que ce débat va se dérouler dans le calme.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je suis persuadé que le ministre ne cherchait pas à induire les députés ou l'opinion en erreur, mais il est de fait que si des amendements avaient été présentés au . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Cela ne constitue pas un rappel au Règlement, mais un point de débat. Le député aura l'occasion de soutenir cela quand il aura la parole.

M. Andre: Monsieur le Président, j'espère que ceux qui observent le débat ici ou à la télévision remarqueront que lorsqu'on cherche à dire une chose qui ne plaît pas aux socialistes, ils cherchent à vous huer. Voilà la tactique socialiste. Qu'il s'agisse d'un membre du gouvernement ou d'un visiteur comme le président des États-Unis, ils vous huent quand ils ne sont pas

d'accord avec vous. Voilà comment les socialistes comprennent la démocratie.

Enfin, malgré ces tactiques quelque peu sournoises et antiparlementaires de l'opposition, je sais que la Chambre va approuver la politique concrétisée dans le projet de loi et l'adopter sans retard indu. Je vais suivre avec un certain intérêt le débat qui vient. Je suis persuadé que l'opposition va utiliser une technique rappelant un homme politique américain d'un certain renom au début du siècle. Je sais que l'opposition n'aime pas être associée à la politique américaine et je ne comprends donc pas pourquoi elle adopte si souvent des principes politiques américains. Toutefois, la tactique qu'elle a employée tout au long de ce débat à la Chambre est fondée sur le principe que si on répète souvent les choses en long et en large, les gens finiront tôt ou tard par y croire. Cela relève de la politique qui était en vigueur au début du siècle.

J'ai bon espoir que les Canadiens d'aujourd'hui vont voir clair dans le programme politique de l'opposition et appuyer notre projet de loi, car celui-ci est bon pour le Canada, pour la santé des Canadiens, pour la recherche, et pour les jeunes scientifiques. Il va faire épargner de l'argent aux consommateurs.

• (1230)

L'opposition ne cesse de dire que cela va nuire aux personnes âgées. Elle sait que ce n'est pas vrai, car les personnes âgées sont couvertes par des régimes d'assurance-médicaments. Elle ne fait que répéter une fausseté. Toutefois, l'opposition croit dans le dicton, dites-le bien haut, dites-le souvent, et on finira par y croire. C'est la technique du «gros mensonge» qu'elle ne cesse de répéter.

Comme l'a montré le sondage Decima, les Canadiens sont trop raffinés pour tomber dans le piège d'une telle propagande.

Des voix: Bravo!

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je me réjouis de présenter des observations en ce qui concerne le projet de loi C-22. En particulier, je tiens à répondre à certains points que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) a tenté de faire valoir dans son allocution. Certains des faits qu'il a cités et des situations qu'il a exposées aujourd'hui sont absolument incomplets.

Je tiens à faire trois observations au sujet du processus qu'a suivi ce projet de loi. Le 15 avril 1987, le ministre a proposé sa motion d'attribution du temps à la Chambre et a dit, comme on peut le lire à la page 5202 du hansard:

> Le comité a examiné le projet de loi durant 82 heures, ce qui est bien plus qu'un survol rapide. Soixante-cinq heures ont été consacrées à l'audition de témoins.

Il a ajouté:

> Monsieur le Président, 46 groupes différents . . . ont témoigné au comité . . .

Il a poursuivi:

> Depuis les élections de 1984, jamais un projet de loi n'a été autant débattu à l'intérieur et à l'extérieur du Parlement, et devant différentes tribunes au pays. Si quelqu'un à la Chambre peut dire qu'il n'a pas eu la possibilité d'examiner ce projet de loi, qu'il n'en a pas entendu parler ni eu vent des réactions des personnes intéressées, c'est qu'il a vécu en vase clos.

Si malheureux que soient ces propos du ministre, ils sont néanmoins caractéristiques de ceux qu'ont tenus le ministre et les députés conservateurs qui ont fait partie du comité chargé d'examiner le projet de loi C-22.

Si le comité a entendu maints témoins, c'est précisément pour les raisons qu'a fournies le ministre lui-même. La teneur de ce projet de loi revêt beaucoup d'importance pour les Canadiens en général et pour le secteur de la fabrication des produits pharmaceutiques en particulier. Elle en revêt également pour les gouvernements provinciaux qui devront payer la plus grande partie des frais, frais que les contribuables en fin de compte devront assumer. Pour ce motif, de nombreux témoins de toutes les régions du Canada tenaient à comparaître devant le comité.

Les députés de l'opposition qui faisaient partie du comité ont tenté en vain de dialoguer avec leurs homologues conservateurs d'une façon intelligente et raisonnable. Si mon souvenir est exact, le comité a adopté une résolution portant que chaque témoin ne disposerait que de 45 minutes. Nous avons insisté sur le fait que 45 minutes ne suffisaient pas, puisque de nombreux groupes, y compris des associations nationales, passeraient de 20 à 25 minutes à présenter des mémoires écrits. Par conséquent, ils ne disposeraient plus que de 20 minutes pour répondre aux questions. Ce serait tout à fait insuffisant pour examiner les mémoires que ces groupes de Canadiens s'étaient donné la peine de préparer, insuffisant pour que les législateurs puissent en examiner la teneur à fond.

Je me souviens d'avoir dit aux députés ministériels du comité qu'il vaudrait peut-être mieux attendre de savoir combien de mémoires seraient présentés avant de décider du temps à consacrer à leur examen. Les députés ministériels ont simplement indiqué que le comité siégerait les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi. Tout en reconnaissant le rôle prédominant de la majorité au sein de la Chambre, j'estime qu'on devrait songer à la courtoisie et à la compréhension dont elle devrait faire preuve à l'égard des députés de l'opposition vu le temps qu'ils doivent consacrer aux travaux des comités en plus d'assumer leurs responsabilités à la Chambre et dans leurs circonscriptions.

Nous fûmes alors mis en présence d'une motion que les membres conservateurs du comité avaient présentée alors que les membres de l'opposition étaient absents. Seulement 15 minutes avant la fin de la séance, ils ont adopté une motion par laquelle ils décidaient unilatéralement de limiter le débat à l'étape de l'étude au comité. C'est un autre exemple de l'ingérence du gouvernement dans cette démarche afin d'imposer des contraintes aux députés de l'opposition et à ceux qui s'opposent à la teneur de ce projet de loi. Ces contraintes ont été si considérables que les groupes intéressés ont eu bien du mal à présenter leur point de vue à la Chambre des communes, le tribunal de dernier instance du Canada. Voilà l'esprit que les députés ministériels ont suscité au sein du comité.

Ceux-ci s'empressaient de rejeter la moindre proposition de l'opposition, si raisonnable qu'elle fût, ou bien ils n'en tenaient pas compte. Pourtant, ils s'étonnent que seulement 11 amendements aient été proposés à l'étape du comité. Aucun amendement de fond n'aurait pu être examiné en profondeur.

Les amendements proposés au comité étaient essentiellement des amendements de forme ou corrélatifs qui n'auraient pas ébranlé le gouvernement, secoué la Chambre des communes ni vexé le président des États-Unis. Or le gouvernement les a tous rejetés, sauf un.

Nous avons présenté des amendements à l'étape du rapport pour donner aux Canadiens l'occasion de suivre le débat et de comprendre quelle était la position des partis. J'aurais pensé que s'ils avaient des arguments si solides pour défendre le projet de loi C-22, les députés ministériels auraient tenu absolument à les présenter. J'aurais cru que des 211 députés, la moitié au moins seraient intervenus pour exposer les solides arguments dont parle le ministre. Cela ne s'est pas produit. Très peu de députés ont pris la parole au sujet des amendements au projet de loi C-22 à l'étape du rapport.

Nous devons réfléchir très sérieusement au processus de l'étude au comité. Il est vrai que nous avons entendu un certain nombre de témoins, mais un nombre beaucoup plus grand voulaient se faire entendre. On a accordé un certain temps aux témoins, mais pas assez. On a accordé 45 minutes au Congrès du travail du Canada, à l'Association des consommateurs du Canada, au ministre de la Santé du Manitoba. On a donné 45 minutes à l'Organisation nationale anti-pauvreté et au Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile. Ce n'est pas suffisant pour examiner en profondeur les mémoires de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques et de l'Association canadienne de l'industrie du médicament. C'aurait été une occasion en or pour les députés de tous les partis de juger de la sincérité des propos contenus dans leurs mémoires.

Le ministre et ses prédécesseurs ont soutenu aussi bien à la Chambre qu'à l'extérieur de la Chambre que puisque le Canada doit évoluer dans la communauté internationale, notre système de réglementation concernant l'industrie pharmaceutique doit être compatible avec celui des autres pays du monde, et particulièrement avec celui des États-Unis. Par conséquent, notre système sera modifié. Il ne deviendra pas une copie conforme du système américain mais nous nous engageons dans cette voie. On a justifié la modification de nos lois et l'adoption du système américain par la nécessité d'être compétitifs sur les marchés internationaux. Voyons le processus de l'examen au comité.

• (1240)

M. Benjamin: Pour que nous puissions en arriver au libre-échange.

M. Dingwall: C'est exact. Les députés d'en face ont proposé que puisque c'est la voie que le gouvernement désire adopter, il faut, si l'on est logique et de bonne foi, que des personnes et des organismes des États-Unis comparaissent devant notre comité parlementaire pour exposer leurs vues sur le système actuellement en place aux États-Unis.

Je pense notamment à la *National Senior Citizens Organization* des États-Unis, au président de l'*United States Generic Pharmaceutical Industry* et au congressiste qui préside le sous-comité de la santé qui étudie actuellement le coût élevé des médicaments d'ordonnance aux États-Unis, M. Waxman, que j'ai rencontré. J'aurais cru que nous aurions tenté de faire venir quelques républicains devant le comité pour mieux comprendre toute la question. Mais ça n'a pas été le cas, on a abrégé le processus. On nous a empêchés, en limitant le nombre des témoins, d'entendre nos collègues et amis des États-Unis.

Est-ce que la motion a été présentée avant que les travaux ne débutent? Non. On a attendu jusqu'à ce qu'ait eu témoigné l'Association canadienne de l'industrie pharmaceutique, dont le président était à ce moment-là citoyen américain. Moi-même et, j'en suis certain, mes collègues du Nouveau parti démocratique, n'avions aucune objection à ce que cette personne comparaisse au comité pour nous expliquer pourquoi il préconisait le projet de loi. Cependant, ce n'est qu'après que le principal protagoniste et grand artisan du projet de loi C-22, l'Association canadienne de l'industrie du médicament, a été entendu, que l'on a interdit à toutes les personnes susceptibles d'exprimer une opposition au projet de loi de se présenter devant le comité législatif.

Toute l'affaire, dès ses toutes premières étapes—par la manière dont le gouvernement a tenté de présenter le projet de loi en juin 1986—nous en dit long sur les intentions et les motifs des députés d'en face. Ainsi tout ce qui s'est passé à partir de ce moment-là jusqu'à présent, avec le temps imparti et la clôture appliquée au projet de loi en question, a suscité de grandes inquiétudes chez les Canadiens qui ont demandé aux députés de l'opposition de défendre leur cause devant la plus haute instance de notre pays, la Chambre des communes.

Le ministre a eu l'audace de parler des sondages. Il a dit qu'il défiait quiconque ici de réfuter ce sondage. Le sondage dont il parlait a été effectué par Decima Research. Cette société travaille pour le parti conservateur du Canada et elle a fait ce sondage parce que PMAC, l'organisme multinational qui est le principal protagoniste du projet de loi C-22, avait retenu ses services pour mener cette enquête.

Qu'on soit originaire d'Edmonton, de Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve, y a-t-il une seule personne douée de raison qui ignorait quels seraient les résultats de ce sondage? Nous les connaissions avant qu'on fasse le sondage. Même ceux d'entre nous qui habitent la belle île du Cap-Breton savaient quels en seraient les résultats. Cela n'apprenait rien de nouveau aux députés. Les questions avaient été décidées d'avance et, naturellement, les réponses également. Mais c'était le sondage du ministre. Il a été effectué, je pense, entre le 26 février et le 4 mars 1987.

Le ministre a déclaré ici à la Chambre aujourd'hui qu'il défiait quiconque de réfuter les résultats du sondage en question. Les ministres doivent faire attention. Ils ont quelquefois des crises d'amnésie bien commodes. Le ministre a-t-il oublié le sondage de janvier 1987? Je voudrais rappeler les résultats de ce sondage, et je suis disposé à les déposer pour la gouverne des députés d'en face. Je sais que mon collègue, le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) voudrait beaucoup avoir un exemplaire du sondage en question. Je vais donner à la Chambre les grandes lignes de ce sondage, que voici:

> La majorité des Canadiens s'opposent au projet de loi visant à étendre la durée des brevets de médicaments et on rencontre un niveau d'opposition important chez les Canadiens de toutes conditions sociales.

Quels sont les chiffres? Dans ce sondage particulier, 58 p. 100 des Canadiens s'opposaient à ce qu'on modifie la Loi sur les brevets, 30 p. 100 étaient pour. Soixante-six p. 100 des habitants de la Colombie-Britannique y étaient opposés.

Je lirai la question afin de ne pas jeter le trouble dans l'esprit des députés d'en face, en particulier de la seule ministre présente à la Chambre actuellement. Je suis sûr qu'elle voudrait savoir quelle était la question, la voici:

Comme vous le savez peut-être, le gouvernement a présenté récemment un projet de loi qui accorderait aux sociétés de médicaments des droits de brevets exclusifs pour fabriquer et vendre les médicaments qu'ils inventent pendant une période de temps plus longue qu'actuellement. Les autres sociétés ne seront pas autorisées pendant dix ans à produire ni à vendre des copies meilleur marché de la plupart des médicaments. Approuvez-vous ou vous opposez-vous à ce projet de loi?

A mon avis, c'est une question honnête et objective. Dans cette grande province de l'Alberta dont sont originaires quelques députés très éminents, dont vous notamment, monsieur le Président, 62 p. 100 s'opposent au projet de loi C-22. On aurait cru que les habitants du Manitoba et de la Saskatchewan se seraient déclarés en faveur de cette mesure; or, 69 p. 100 s'opposent au projet de loi. Dans la région de l'Atlantique, 56 p. 100 des habitants s'y opposent; au Québec, 54 p. 100, et en Ontario, 54 p. 100. Ces renseignements sont des plus révélateurs, comme vous en conviendrez assurément, monsieur le Président.

On s'est employé à déterminer à l'avance quelles seraient les conséquences du projet de loi sur les travaux de recherche effectués par les compagnies pharmaceutiques au Canada. Et qu'a-t-on découvert à ce propos? Que plus de travaux de recherche seront entrepris ou que les bénéfices augmenteront? En Alberta, je m'arrête à ce cas pendant quelques instants, car je connais le grand intérêt qu'inspirent au président les préoccupations et les aspirations des habitants de cette province, 59 p. 100 des habitants estiment que les multinationales accroîtront leurs bénéfices grâce à cette mesure. En Colombie-Britannique, 62 p. 100 des personnes sondées sont de cet avis; dans la région de l'Atlantique, 55 p. 100; au Manitoba et en Saskatchewan, 60 p. 100. En Colombie-Britannique, 26 p. 100 croient que l'on entreprendra plus de travaux de recherche; en Alberta, 32 p. 100; au Manitoba et en Saskatchewan, 30 p. 100; en Ontario, 32 p. 100; au Québec, 34 p. 100; et dans les provinces de l'Atlantique, 28 p. 100. Ainsi, comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, les Canadiens sont, pour la plupart, contre cette initiative du gouvernement.

Quelles sont les conséquences prévues du projet de loi sur les prix des médicaments, soit la troisième question posée dans le sondage? Le ministre nous a mis au défi aujourd'hui de réfuter le moindre des renseignements qu'il détenait, à savoir les résultats du sondage Decima. Mais dans ce cas-ci, il s'agit d'un sondage effectué avant ce dernier. Voici comment la question était formulée:

Croyez-vous que le prix des médicaments augmentera, diminuera, ou demeurera le même par suite de ce projet de loi?

● (1250)

Environ 72 p. 100 des personnes interrogées croient que les prix vont augmenter. Ce chiffre global se répartit ainsi qu'il suit, selon les régions. La proportion de ceux qui croient que les modifications à la Loi sur les brevets vont faire monter les prix des médicaments est de 78 p. 100 en Colombie-Britannique et dans la région de l'Atlantique, de 63 p. 100 au Québec, de 73 p. 100 en Ontario, de 76 p. 100 au Manitoba et en Saskatchewan et de 75 p. 100 en Alberta.

La quatrième et dernière question du sondage dont je fais part aux députés aujourd'hui, était la suivante:

Croyez-vous que lors de la préparation de cette loi le gouvernement Mulroney a accordé plus d'attention aux intérêts des sociétés multinationales de produits pharmaceutiques ou aux intérêts des consommateurs canadiens?

La proportion nationale des Canadiens interrogés qui croient que le gouvernement se préoccupe principalement des sociétés multinationales de produits pharmaceutiques plutôt que des consommateurs canadiens est de 64 p. 100. La ventilation est la suivante. La proportion de ceux qui sont d'avis que les multinationales plutôt que les consommateurs sont la première préoccupation du gouvernement est de 72 p. 100 en Colombie-Britannique, 66 p. 100 en Alberta, 71 p. 100 au Manitoba et en Saskatchewan, 60 p. 100 dans la région de l'Atlantique, 59 p. 100 au Québec et 63 p. 100 en Ontario.

Le ministre a cité des statistiques intéressantes dans ses remarques, mais il a oublié, je ne dis pas intentionnellement, parce que ce serait antiparlementaire et Votre Honneur me le ferait remarquer avec raison, mais il a oublié pour une raison quelconque les résultats de ce sondage commandé par l'un des journaux les plus respectés du Canada et effectué par une respectable maison de sondage.

Je voudrais maintenant aborder quelques autres points puisque certains ont prétendu que la Loi sur les brevets de 1969 avait nui à la création d'emplois au Canada. Il s'agit de la loi en vigueur aujourd'hui. Dans ses recommandations, Eastman a étudié cette question en profondeur pour réfuter l'affirmation selon laquelle cette loi avait retardé ou freiné la création d'emplois.

Au Canada, l'emploi dans l'industrie des produits pharmaceutiques et des médicaments a augmenté de près de 29 p. 100, de 1967 à 1982. Cette augmentation est d'autant plus remarquable qu'elle est la plus rapide de toutes les industries manufacturières du Canada. On ne peut donc pas prétendre que la loi actuelle a nui de quelque façon que ce soit à la création d'emplois. C'est plutôt le contraire qui est vrai, comme le montrent les statistiques de 1967 à 1982. L'emploi a augmenté seulement de 3,4 p. 100 dans l'industrie manufacturière de 1967 à 1982.

Le rapport entre l'emploi dans l'industrie des produits pharmaceutiques et des médicaments et l'emploi dans toutes les industries manufacturières a augmenté durant cette période de 0,74 p. 100 en 1967 à 0,92 p. 100 en 1982. On peut donc voir que la loi n'a pas limité ou freiné la création d'emplois, mais qu'elle l'a plutôt favorisée. Elle a fourni de l'emploi aux Canadiens qui voulaient travailler dans ce domaine.

Certains observateurs ont néanmoins affirmé que bien que l'emploi ait augmenté dans l'industrie des produits pharmaceutiques et des médicaments de 1967 à 1982, il aurait augmenté davantage sans la loi de 1969. C'est ce que prétendent les députés d'en face. Les faits ne semblent pas leur donner raison. L'emploi dans cette industrie a même augmenté plus rapidement au Canada qu'aux États-Unis durant cette période.

Les statistiques disponibles prouvent que la loi de 1969 n'a pas nui à l'emploi dans l'industrie pharmaceutique du Canada. C'est parfaitement clair. Ces données ne nous renseignent cependant pas sur l'emploi dans la province de Québec. A ce sujet, le ministre cite parfois une résolution adoptée par l'Assemblée nationale du Québec.

Qu'est-il arrivé dans cette province? Comme nous le savons, l'industrie pharmaceutique est presque exclusivement concentrée dans les régions de Toronto et de Montréal. Les statistiques dont je dispose montrent qu'entre 1953 et 1982, la part de l'emploi détenue par le Québec dans cette industrie semble avoir décliné au profit de l'Ontario. Par exemple, en 1953, 48,3 p. 100 des emplois de ce secteur se trouvaient au Québec et il n'en restait plus que 43,3 p. 100 en 1982. Il faut dire cependant que ces pourcentages ont beaucoup varié chaque annnée comme le montrent les statistiques que j'ai ici devant moi.

Il faut maintenant se demander si la perte d'emplois relative survenue au Québec est attribuable ou non à la loi de 1969 sur les produits pharmaceutiques. Il semble que non. Les statistiques de l'emploi montrent que la part de l'emploi du Québec a diminué dans bien des industries depuis les années 1960. Dans l'industrie manufacturière en général, le pourcentage des emplois du Québec a baissé régulièrement après 1962. En 1962, l'emploi dans le secteur manufacturier était de 32,7 p. 100 au Québec et 48,3 p. 100 en Ontario. En 1982, il n'était plus que de 26,5 p. 100 au Québec, tandis qu'il restait à 48,4 p. 100 en Ontario.

Par conséquent, la loi de 1969 n'a pas eu d'effets néfastes sur l'emploi dans le secteur pharmaceutique au Canada et au Québec. Je donne ces renseignements aux députés d'en face qui, pour certaines raisons, voudraient nous faire croire que cette loi de 1969 a eu des effets catastrophiques sur la création d'emplois au Canada, alors que rien n'est plus loin de la vérité.

Le ministre prétend avoir reçu un grand nombre de lettres appuyant le projet de loi C-22. Les députés de ce côté-ci auraient bien aimé que les députés d'en face, qui ont reçu ces camions de lettres appuyant le projet de loi, participent davantage au débat qui a eu lieu à la Chambre. Ils ne l'ont pas fait. Le ministre a vanté certains de ses . . .

M. Benjamin: Un rappel au Règlement, monsieur le Président. Le député de Cap Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) voudra bien m'excuser de l'interrompre, mais j'ai attendu jusqu'à 12 h 59, car je sais qu'il va poursuivre ses intéressantes remarques à 15 heures.

Il y a quelques instants, monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du ministre, et c'est ma première occasion de donner avis d'une question de privilège si, à la lecture des bleus, nous constastons qu'elle semble fondée. Sauf erreur, faisant allusion aux 11 et 40 amendements présentés respectivement au comité et à l'étape du rapport, le ministre a dit que l'opposition avait eu recours à des tactiques sournoises et antiparlementaires. Un député qui respecte le Règlement de la Chambre ne peut pas être accusé de se comporter de façon antiparlementaire. Ses remarques ternissent l'intégrité des députés, surtout celle des membres du comité qui appartiennent à l'opposition. Qui plus est, elles mettent en doute l'intégrité de la présidence. La présidence ne permettrait pas qu'on utilise des procédures antiparlementaires. A mon avis, le ministre devrait retirer ses paroles.

Le président suppléant (M. Paproski): Maintenant que le député a fait son rappel au Règlement, j'espère qu'il va donner avis écrit de sa question de privilège en vue de soulever la question demain, car il ne peut pas citer les «bleus» à l'appui. Si le député est disposé à le faire, je suis certain que le Président va en tenir compte.

Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES CATASTROPHES

LA MORT TRAGIQUE DE PÊCHEURS AU LARGE DES CÔTES EST ET OUEST

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, au fil des jours, en pleine mer, loin de la côte, nos pêcheurs ont appris à respecter le pouvoir terrifiant de la nature. Il savent qu'un accident risque à tout moment de tourner en tragédie. Ce fut une dure année, cette fois, pour nos collectivités de pêcheurs.

En janvier, le *Myers III* a été pris dans la tempête qui s'est brusquement levée au large de la partie sud de Terre-Neuve, au cours de laquelle cinq pêcheurs ont perdu la vie, dont quatre fils de la famille Myers. Le *Scotia Cape* a sombré corps et biens dans le Pacifique, avec ses six membres d'équipage. Dernièrement, quatre autres pêcheurs ont péri au cours de deux accidents qui se sont produits dans le golfe du Saint-Laurent. Tous étaient en train de gagner péniblement leur vie.

On dit souvent que les pêcheurs et les autres producteurs de matières premières forment l'épine dorsale de notre économie. Trop souvent, malheureusement, ils doivent y laisser la vie. Tous mes collègues seront sûrement d'accord pour demander avec moi au ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon), à ses collègues du Cabinet et à leurs homologues provinciaux, de faire l'impossible pour renforcer la sécurité du secteur des pêches. Je ne saurais concevoir de cause plus valable.

Article 21 du Règlement

L'AVORTEMENT

LE VOTE PROCHAIN SUR UNE MOTION D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, le lundi 11 mai prochain sera un jour important de la présente législature. En effet, ce sera la première fois en la présente législature qu'un vote inscrit aura lieu sur une motion d'initiative parlementaire. La motion M-37 demande au Parlement et aux provinces de modifier la Charte des droits et libertés de manière à en accorder la protections aux enfants à naître.

L'avortement pose l'une des grandes questions de morale du XX^{e} siècle. En septembre 1984, les Canadiens nous désignaient pour venir siéger ici et prendre des décisions difficiles. A mon avis, chaque député devrait dire nettement quelle est sa position à ce sujet. Je trouve inacceptable que des députés évitent de prendre une décision à cause des difficultés de procédure auxquelles cette motion donne lieu. Nous le devons à nous-mêmes et à nos électeurs. Par conséquent, je dis à tous les députés: «Le lundi 11 mai, déclarez-vous publiquement pour ou contre; tous les Canadiens vous regarderont faire».

* * *

LES FORÊTS

LE RAPPORT BRUNDTLAND—L'INCIDENCE DE L'ÉPUISEMENT DES RESSOURCES FORESTIÈRES

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, le Canada a désigné la semaine du 4 au 10 mai comme étant la Semaine de la forêt. A la lumière du Rapport Brundtland publié la semaine dernière par la commission mondiale de l'environnement et du développement, je tiens à rappeler au gouvernement à quel point il est urgent de prendre davantage conscience non seulement de l'état actuel des forêts canadiennes, mais également des prédictions sombres qui sont faites au sujet de l'écologie du monde entier.

Sur la terre, un milliard de personnes sont obligées d'abattre plus d'arbres qu'elles n'en plantent, détruisant ainsi progressivement l'appareil respiratoire de la planète. Pendant ce temps, les déserts gagnent du terrain, le nombre d'espèces diminue et le climat change. Selon les auteurs du Rapport Brundtland, les décideurs qui sont en mesure de changer la situation doivent être tenus responsables de la pollution et des pertes des ressources qu'ils occasionnent.

La superficie des forêts détruites chaque année correspond à celle de Terre-Neuve. Déjà 40 p. 100 environ des forêts tropicales du monde sont disparues. Chaque année, une zone de superficie comparable à celle de la Nouvelle-Écosse est transformée en désert et vient s'ajouter au tiers des terres du globe déjà désertifées. J'invite le gouvernement à accorder plus de priorité aux projets de développement sylvicole et agro-sylvicole dans le tiers monde et l'ACDI en particulier à accorder plus d'importance à la sylviculture de conservation.

[*Français*]

HOMMAGE A RAYMOND BLAIS

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, demain le 6 mai 1987, en l'Église de Saint-David, la famille de M. Raymond Blais rendra un dernier hommage à ce grand Canadien. Les citoyens de la Rive-Sud sympathiseront avec les Québécois et les Canadiens pour témoigner de leur chagrin et de leur perte.

Raymond Blais a consacré sa vie professionnelle au mouvement coopératif, au mouvement Desjardins. Sous Raymond Blais, l'action coopérative Desjardins a franchi les frontières mondiales.

Une terrible maladie a enlevé l'époux, le père, l'ami, l'homme public aimé de tous.

Que son âme repose en paix.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS À CERTAINS TRAVAILLEURS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, hier, je rencontrais, dans la circonscription de Rosemont, des gens d'Hochelaga—Maisonneuve, Mercier, toutes des circonscriptions représentées par des députés conservateurs, et je rencontrais encore des travailleurs âgés qui se demandent ce que le gouvernement conservateur attend pour amener en deuxième lecture, en comité et en troisième lecture le projet de loi qui a pour but de rembourser les prestations d'assurance-chômage.

Monsieur le Président, malheureusement, ce gouvernement et le député ne sait si le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bonchard) est prêt à ce qu'on accepte immédiatement aujourd'hui toutes les étapes pour rembourser les 35 000 travailleurs au Canada, dont 13 000 au Québec. Les libéraux sont d'accord.

Mais jamais en aucun temps, on n'acceptera de faire de la discrimination comme le veulent les députés conservateurs à l'endroit des travailleurs âgés, ceux et celles qui, après avoir perdu leur premier emploi, devront se trouver un deuxième emploi pour être admissibles. Jamais les libéraux sous l'honorable John Turner n'accepteront une telle discrimination à l'endroit des travailleurs âgés.

* * *

LA SEMAINE DE LA FORÊT

L'IMPORTANCE DE LA FORÊT

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais souligner l'importance de la Semaine de la forêt pendant la Semaine de l'arbre et des forêts au Canada. Au nom des quelque 43 000 personnes qui travaillent dans l'industrie des pâtes et papiers au Québec, des quelque 24 000 de l'industrie du bois de sciage et des quelque 9 000 en exploitation forestière, au nom de plus de 127 000 personnes qui bénéficient d'emplois indirects qui découlent du secteur forestier au Québec, au nom des 120 000 propriétaires de boisés privés du Québec, et au nom des 127 communautés du Québec, dont la vie

économique dépend de la forêt, au nom de toutes les associations forestières du Québec et au nom du président d'honneur pour le Québec de cette semaine spéciale, M. Jean Perron de l'Abitibi—Témiscamingue, au nom du ministre d'État (Forêts et Mines) (M. Merrithew) et au nom de tous les députés du Québec de cette Chambre, voilà une superbe occasion, monsieur le Président, pour faire connaître à toute la population du Québec jusqu'à quel point la forêt joue un rôle important pour le bien-être et la qualité de vie de tous les Québécois et Québécoises.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES PROVINCIALES

L'OFFICE DE DÉVELOPPEMENT DU PORT DE CHURCHILL—LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT DE LA SASKATCHEWAN DE RÉDUIRE LE FINANCEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le gouvernement de la Saskatchewan, confronté qu'il est à un énorme déficit dont il est le seul responsable, a décidé de couper les vivres à l'Office de développement du port de Churchill. C'est une mesure à courte vue.

Il y a lieu de signaler que de 90 à 95 p. 100 des grains acheminés à partir du port de Churchill proviennent de la Saskatchewan.

A mon avis, le gouvernement de la Saskatchewan, en agissant ainsi, non seulement se tranche la gorge, mais tranche également celle de ses agriculteurs. J'exhorte vivement le premier ministre de la Saskatchewan à revenir sur cette décision stupide et injustifiée.

* * *

L'ÉNERGIE

GULF CANADA—LA MISE EN VALEUR D'UN GISEMENT PÉTROLIER DANS LA MER DE BEAUFORT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, l'annonce provisoire faite au récent congrès mondial sur le pétrole tenu à Houston que, sous réserve de certaines conditions de prix, Gulf Canada allait commencer cette année les travaux sur le gisement pétrolier de 800 millions de barils d'Amauligak, dans la région de la mer de Beaufort des Territoires du Nord-Ouest, est certainement une bonne nouvelle.

Nous devons féliciter Gulf et ses associés, Husky Oil et Norcen Energy, pour leur investissement qui pourrait atteindre 4,5 milliards qui va relancer le secteur pétrolier dans le Nord et va augmenter la production canadienne d'environ 170 000 barils par jour.

Le gouvernement du Canada devrait maintenant accélérer le processus de réglementation, pour que ce projet puisse être rapidement mené à bien.

Article 21 du Règlement

LES FORÊTS

LA VALEUR DES EXPORTATIONS—L'IMPORTANCE DANS L'ÉCONOMIE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, nous célébrons cette semaine la Semaine nationale de la forêt. Les conséquences sociales et économiques du secteur forestier sont énormes au Canada. En effet, nos exportations comptent pour 22 p. 100 de la production forestière mondiale, ce qui nous a rapporté 16,2 milliards de dollars en 1985.

Sept cent cinquante mille Canadiens travaillent directement ou indirectement dans ce secteur qui assure la survie de plus de 300 villes mono-industrielles dans le pays.

Vu la grande importance de nos forêts pour l'économie nationale, nous ne pouvons ni ne devons les exploiter de manière anarchique ou vénale. Car, autrement, nous compromettons la salubrité et l'équilibre de l'environnement ainsi que la prospérité des générations futures qui seront tributaires des forêts.

Le gouvernement du Canada doit redoubler et non pas diminuer ses efforts lorsqu'il fait preuve d'initiative pour favoriser activement le reboisement de nos forêts ainsi que les travaux de recherche et l'éducation populaire dans le domaine.

La préservation de nos ressources forestières doit conserver un aspect prioritaire aux yeux de ce gouvernement et de ses successeurs. Notre patrimoine en parcs nationaux nous est à tous fort précieux. Certaines forêts appartiennent de toujours aux autochtones, et il convient de ne pas y toucher tant que la question des revendications et des titres de propriété autochtones n'aura pas été réglée.

Le Canada et ses forêts sont indissociables, ce qui nous impose une lourde responsabilité—que nous soyons usagers ou protecteurs de l'environnement.

* * *

LES AFFAIRES CELTES

LE RASSEMBLEMENT INTERNATIONAL DES CLANS—UNE INVITATION À SE RENDRE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, au nom des Canadiens de la Nouvelle-Écosse, j'invite tous les Écossais de fait et de coeur à participer au Rassemblement international des clans de 1987, qui se tiendra pour la troisième fois dans l'Écosse du Nouveau Monde, la Nouvelle-Écosse.

Les Highlands vont résonner du son des cornemuses et du violon. A compter de l'ouverture officielle, à Halifax, le 27 juin, un programme de réunions, de festivals et d'événements divers va se dérouler dans toute la province jusqu'au 8 août.

Vers la mi-juillet, les *Antigonish Highland Games* vont débuter. C'est là le plus ancien festival écossais d'Amérique du Nord. Aussi en juillet, St. Anns va être l'hôte du *Gaelic Mod* annuel. Je suis fier de dire que ces deux événements vont avoir lieu dans ma circonscription.

Article 21 du Règlement

Les Écossais sont fiers de leur patrimoine, qui a été transplanté dans l'Écosse du Nouveau Monde il y a bien des générations. Les liens familiaux qui ont préservé le caractère celtique toutes ces années sont encore puissants.

C'est un honneur pour nous d'être les hôtes du Rassemblement international des clans, un honneur que nous acceptons avec fierté et une occasion que nous sommes tous heureux de célébrer.

Répondez à l'appel des cornemuses.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, force nous est de reconnaître que la Loi sur les langues officielles adoptée par ce Parlement en 1969 ne correspond plus aux objectifs qui ont présidé à sa mise en place, soit la promotion et la défense du bilinguisme dans notre pays.

Le dernier rapport du Commissaire aux langues officielles, les nombreuses comparutions, devant un comité mixte de la Chambre, de ministères et d'organismes fédéraux qui violent allégrement l'esprit de cette loi sont des indications éloquentes qu'il nous faut procéder à une réforme en profondeur.

Monsieur le Président, le gouvernement actuel a le mandat et le devoir de corriger cette situation due à l'inertie et à la négligence des libéraux dans ce dossier. Il faut que fondamentalement dans ce pays tout employé au service de l'État puisse travailler dans la langue de son choix tout comme chaque citoyen a le droit d'être servi dans la langue de son choix.

Monsieur le Président, il faut que cette réforme redonne à ce pays une impulsion nouvelle, son sens véritable, sa signification réelle fondée sur le respect des deux cultures. Vite une réforme de la Loi sur les langues officielles!

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES SPORTS

LES CONSÉQUENCES DU FINANCEMENT DES SPORTS PAR LES ENTREPRISES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, il devient de plus en plus évident qu'au Canada, la domination du sport par les entreprises ne donne pas tous les résultats que certains, dont le ministre de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek), souhaiteraient. Ce matin, nous avons appris que le différend opposant deux brasseries nous a fait perdre le Grand Prix du Canada. Nous savons aussi que les droits de télédiffusion des finales de la LNH que détiennent des entreprises empêchent beaucoup de Canadiens de suivre leur sport préféré.

Par exemple, à Thunder Bay, nous pouvons suivre depuis des années les demi-finales de la Coupe Stanley mais cette année, on nous a privé de la série Edmonton-Détroit. Le réseau CTV a en effet décidé de ne pas présenter les finales, ce qui ne laisse que Radio-Canada qui couvre une seule série. Ces dernières années, Carling O'Keefe, qui détient les droits de la série Edmonton-Détroit, avait constitué un réseau spécial de postes de télévision pour montrer les parties mais elle n'a pas pris de dispositions pour leur diffusion à Thunder Bay cette année.

Je soulève ces questions, monsieur le Président, pour démontrer que lorsque l'on finance des événements sportifs, qu'il s'agisse de sport professionnel, comme dans mon exemple, ou de sport amateur, ce que le ministre s'efforce d'encourager, les profits des entreprises l'emportent sur les intérêts des athlètes et des supporters.

* * *

L'ÉDUCATION

LA NÉCESSITÉ DE CRÉER UN CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, en ce moment, des milliers de jeunes terminent leurs examens, sont à la recherche d'un emploi d'été ou, s'ils ont eu la chance d'en trouver un, débutent dans un emploi d'été.

Depuis 1984, le gouvernement Mulroney n'a pas cessé de réduire le financement des programmes d'emploi pour les jeunes, surtout des emplois d'été. Il a aboli notre programme de formation Première chance qui aurait aidé 100 000 jeunes par année à combler l'écart entre les études et l'expérience de travail. Il rompait le cercle vicieux: «Pas d'expérience, pas d'emploi—pas d'emploi, pas d'expérience».

L'enseignement postsecondaire traverse une crise. L'accès est limité, la qualité décline et les installations se détériorent. Nous croyons qu'il nous faut un conseil national de l'enseignement postsecondaire qui réunisse toutes les parties en cause. Nous devons nous occuper des moyens financiers de ceux qui veulent faire des études collégiales et universitaires au Canada. Nous avons besoin de ce programme maintenant, monsieur le Président, pour que nos jeunes se taillent une place convenable dans notre société.

L'AGRICULTURE

LES PRODUITS ASSUJETTIS À LA GESTION DE L'OFFRE—LA PROTECTION CONTRE LES IMPORTATIONS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, dans le régime de libre-échange auquel aspire le gouvernement, les biens ne seraient produits au Canada, somme toute, que lorsqu'il serait impossible de les produire à meilleur compte à l'étranger, compte tenu du transport.

Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ont déclaré qu'ils ne protégeront pas contre les importations les produits agricoles compris dans notre système de gestion de l'offre. Pareille politique agricole sonnerait le glas des offices de commercialisation du lait et des oeufs.

Les députés néo-démocrates demandent au gouvernement de désigner les produits, assujettis à la gestion de l'offre, qui seront protégés contre les importations moins chères même s'il signe un accord de libre-échange avec les États-Unis.

* * *

[*Français*]

LA JEUNESSE

LA MISE SUR PIED D'UNE POLITIQUE GÉNÉRALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, dans une entrevue accordée au journal *La Presse* en mars dernier, le ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest) faisait savoir qu'il renonçait à mettre sur pied une politique générale sur la jeunesse. C'est en ces mots qu'il s'exprimait et je le cite:

> La solution pour aider les jeunes, ce n'est pas d'ajouter un nouveau programme ou de simplement donner plus d'argent. Il faut tenir compte du contexte général, de la stratégie globale du gouvernement.

Il nous apparaît extrêmement déplorable, monsieur le Président, que le ministre d'État (Jeunesse) renonce ainsi à mettre en oeuvre une politique destinée aux jeunes Canadiens. Les structures actuelles sont nettement insuffisantes et des problèmes précis vécus par nos jeunes, tels la drogue, l'analphabétisme, la pauvreté et le SIDA requièrent la mise sur pied de vraies politiques.

Le ministre n'a pas le droit de se replier sur une baisse canadienne du taux de chômage pour justifier son inaction, alors que dans plusieurs régions le taux de chômage se situe à un niveau alarmant.

Que doit-on conclure, monsieur le Président, d'un ministre d'État (Jeunesse) qui renonce publiquement à aider les jeunes par des mesures concrètes? Que doivent en penser les jeunes Canadiens?

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

LE PROGRAMME DES FRÉGATES CANADIENNES—L'OCTROI DES CONTRATS POUR LA DEUXIÈME PHASE

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, la première étape du programme des frégates canadiennes se déroule comme prévu. La Saint John Shipbuilding Ltd. a formé une équipe de gestionnaires, de concepteurs et d'hommes de métier extrêmement efficace qui est maintenant prête à passer à la deuxième phase du programme.

• (1415)

Durant la phase actuelle, les avantages se répartissent comme suit: 23 p. 100 pour le Nouveau-Brunswick, 52 p. 100 pour le Québec, 20 p. 100 pour l'Ontario et 5 p. 100 pour l'ouest du Canada.

Durant la deuxième phase, alors que six frégates seront construites à Saint-Jean, la région de l'Atlantique bénéficierait de 52,6 p. 100 des retombées et les autres provinces de 47 p. 100.

Si l'adjudication de ce contrat se fait en fonction du coût, c'est la Saint John Shipbuilding Ltd. qui réalisera toute la deuxième étape du projet car c'est elle qui peut offrir aux contribuables le meilleur rapport qualité-prix.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

ON DEMANDE D'APPUYER UNE CAMPAGNE CONTRE LA SCLÉROSE EN PLAQUES

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Aujourd'hui, monsieur le Président, trois membres du sous-comité des invalides et des handicapés ont pu prendre part au lancement d'une campagne ici à la Chambre des communes en faveur de la Société canadienne de la sclérose en plaques, qui était elle-même bien représentée ici à la Chambre.

J'aimerais rappeler aux députés que la camapgne de vente d'oeillets rouges qui débute ce mois-ci vise à amener les députés et, par leur intermédiaire, tous les Canadiens, à mieux comprendre l'importance de la recherche qui s'impose dans ce domaine et qui vise à limiter le nombre de personnes invalides et handicapées. Elle vise également à amener les Canadiens à se rendre compte de l'infirmité que cause cette maladie et du fait que nous risquons tous de devenir invalides ou handicapés d'une façon ou d'une autre à n'importe quel moment de notre vie.

Au nom du comité, je tiens à exprimer à la Chambre et aux Canadiens l'espoir qu'on effectue ces travaux de recherche et développement. Nous devrions nous rappeler cette importante campagne qui débute aujourd'hui et se poursuivra pendant un mois.

Questions orales

LE PARLEMENT

ON SUGGÈRE DE DÉCLARER LE PARLEMENT UNE ZONE ENTIÈREMENT LIBRE DE FUMÉE

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, il est temps que le Parlement donne l'exemple. J'ai proposé le lundi soir 27 avril, appuyé par le député de Dauphin—Swan River (M. White), qu'il soit interdit de fumer durant les audiences du comité permanent de la santé nationale et du bien-être social. La motion a causé une certaine surprise, mais elle a été approuvée à l'unanimité. Le témoin qui comparaissait devant le comité ce soir-là était justement le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp).

Je répète encore une fois non seulement qu'il est prouvé que le tabac est dangereux pour la santé des fumeurs et des non-fumeurs, mais que le Parlement devrait toujours donner le meilleur exemple possible au Canada. Même si la période des questions fait parfois exception à cette règle, il ne devrait pas y avoir d'autres exceptions.

Il me semble contradictoire que le Parlement lui-même ne soit pas libre de fumée au moment où l'on adopte de nouvelles lois pour limiter l'usage du tabac dans les lieux de travail du gouvernement fédéral et des entreprises qu'il réglemente. Je suis fier de dire qu'au moins le comité permanent de la santé nationale et du bien-être social a adopté cette mesure exemplaire.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES RÉFUGIÉS

LA DÉCLARATION DU MINISTRE SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre doit se souvenir avec fierté qu'il y a moins de six mois, le Canada a reçu le Prix Nansen, des Nations Unies, pour l'accueil qu'il avait réservé aux réfugiés. Le premier ministre doit avoir honte de la déclaration que le ministre d'État à l'Immigration a faite ce matin à propos des réfugiés.

Pourquoi le premier ministre et le gouvernement ternissent-ils notre réputation de pays généreux? Le premier ministre veut-il inciter d'autres pays à fermer leurs portes aux réfugiés? Veut-il aggraver davantage la tragédie de ces derniers?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, nous sommes sur le point d'établir un processus grâce auquel l'on garantira une audience à toute personne ayant besoin de notre protection. Nous ne renverrons jamais un vrai réfugié qui risque la mort ou la torture.

Nous avons besoin d'un processus qui nous permettra d'examiner les demandes équitablement et rapidement et nous assurons à la Chambre que ce sera fait. Nous devons mettre fin aux abus et être en mesure de bien gérer nos ressources.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je tiens à dire au ministre que ce processus, et surtout la présélection dresseront un obstacle insurmontable devant les réfugiés qui tentent de venir chez nous.

[*Français*]

L'EXAMEN DE L'ORIGINE ET DE LA RÉGION DE PROVENANCE D'UN REQUÉRANT—LES CONSÉQUENCES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une deuxième question pour le premier ministre. Celui-ci nous dit qu'aucun réfugié «authentique» ne sera refusé. Mais il sait que le processus de présélection est un obstacle destiné à rendre le système non pas plus juste, mais plus efficace.

Le premier ministre va-t-il reconnaître que le simple examen de l'origine et de la région de provenance d'un requérant est une solution irresponsable qui ne tient pas compte des circonstances très délicates?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, la première étape sera la suivante: deux personnes, un juge et un membre de la Commission indépendante d'établissement du statut de réfugié, examineront le cas du demandeur en fonction de quatre critères: A-t-il un statut de réfugié ailleurs? Peut-il retourner dans un pays tiers où il sera en sécurité? A-t-il la possibilité de demander le statut de réfugié dans ce pays? Pourrait-il en avoir obtenu la protection?

Il est évident que ce processus s'impose. Nous devons pouvoir mettre fin à certains abus. Les critères sont bien précis. Si le demandeur répond à l'un d'eux, sa demande sera rejetée. Néanmoins, si l'un des deux enquêteurs considère qu'il existe un doute, le demandeur sera envoyé devant le Conseil d'établissement du statut de réfugié à qui il pourra présenter sa requête verbalement et démontrer qu'il redoute des persécutions.

M. Turner (Vancouver Quadra): La présélection dont parle le député n'est pas effectuée selon un processus juridique.

LA POLITIQUE CONCERNANT LES RÉFUGIÉS EN PROVENANCE D'UN PAYS TIERS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je poserai ma troisième question au ministre. Pourquoi a-t-il déclaré que le Canada n'acceptera peut-être pas les réfugiés qui arrivent d'un pays tiers? Pourquoi le Canada, qui est un pays humanitaire, veut-il rejeter ses responsabilités, vis-à-vis de ce problème international, sur d'autres pays vers lesquels les réfugiés ont pris la fuite ou ont été chassés à cause de la guerre, de la torture et des persécutions? Pourquoi le gouvernement ne s'acquitte-t-il pas de ses responsabilités humanitaires au nom de notre pays?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, cette année, le Canada choisira 20 000 réfugiés dans le cadre du programme de réfugiés. Nous allons dépenser plus de 170 millions de dollars pour les aider à s'établir, par l'entremise des organismes humanitaires internationaux et des programmes d'aide alimentaire.

Le troisième élément du programme doit donner à toute personne qui vient frapper à notre porte la possibilité de démontrer qu'elle redoute des persécutions. Cependant, ceux dont la demande est manifestement injustifiée, ceux à qui nous avons demandé de quitter le pays au cours des 90 derniers jours et les personnes expulsées du pays ne peuvent pas demander le statut de réfugié, car elles devraient présenter une demande en vertu de la Loi d'immigration.

LA FAÇON DONT PROCÉDERA LE COMMISSION D'ÉTABLISSEMENT DU STATUT DE RÉFUGIÉ—LA LISTE DES PAYS SÛRS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au même ministre, porte également sur la nouvelle loi sur les réfugiés. Le gouvernement adopte aujourd'hui une attitude digne de Ponce Pilate en se lavant les mains du sort des véritables réfugiés et en se déchargeant de façon irréfléchie du problème sur un autre pays. Cela ne fera qu'aggraver le phénomène mondial actuel et inciter d'autres pays à agir de façon aussi rétrograde, de sorte que des pays comme le Canada subiront des pressions plus intenses.

Étant donné que la commission d'établissement du statut de réfugié aurait dû être indépendante et ne prévoir aucun affrontement entre les parties, pourquoi le ministre a-t-il donné au Cabinet le pouvoir discrétionnaire ultime de dresser une liste de pays prétendus sûrs, sur laquelle on se basera pour accepter les réfugiés? Pourquoi un arbitre de l'immigration et un avocat étaient-ils présents lors de la procédure de présélection et de l'audience orale, ce qui supposait un affrontement entre le réquérant et le ministère?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, il existe 15 millions de réfugiés dans le monde et 100 millions d'immigrants économiques. Nous devons continuer à apporter la même aide aux véritables réfugiés. Nous vivons dans un monde réel et non théorique. Il faut adopter des solutions sensées et être réalistes et non naïfs. Il s'agit de se baser sur des critères objectifs et non sur une opinion subjective.

• (1425)

M. Marchi: Dans son discours aux immigrants, le ministre a déclaré que s'il ne présentait pas une bonne politique, il jetterait les clés de sa limousine. Il ferait bien de jeter ces clés et d'avoir honte de lui aujourd'hui.

LA PROCÉDURE D'APPEL

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, pourquoi le ministre a-t-il établi une procédure d'appel aussi faible, ce qui est honteux, alors qu'on permet des appels devant la Cour fédérale, qui ne se préoccupe que des arguments juridiques et non des faits et des circonstances? Pourquoi des gens peuvent-ils être expulsés au cours de l'appel et jusqu'à ce qu'il ait été examiné, ce qui les met en danger et va à l'encontre de l'esprit de l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés qui protège les droits des particuliers, et rend cette mesure inconstitutionnelle?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, nous présentons un système qui prévoit une procédure simplifiée. On tient des audiences orales de qualité devant des membres de la commission indépendante d'établissement du statut de réfugié. On prévoit des appels possibles de la Cour fédérale.

Le gouvernement n'a pas à s'excuser de sa contribution ou de n'importe quelle mesure qu'il prend. Depuis un an, nous avons versé plus de 53 millions de dollars à des organismes humanitaires internationaux. C'est deux fois ce que le gouvernement précédent avait versé en 1982.

Des voix: Bravo!

M. Weiner: En outre, nous dépensons au moins deux fois plus que le gouvernement précédent, afin de permettre à ces nouveaux arrivants de s'établir au Canada et de bien s'intégrer.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'ACHAT DE DOME PETROLEUM PAR AMOCO CANADA—LA LETTRE QUI AURAIT ÉTÉ ENVOYÉE AUX CONCURRENTS ÉVENTUELS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que je m'adresse. Ma question porte sur le projet de mainmise de la société Amoco sur la société Dome Petroleum. Jusqu'à maintenant, le ministre a donné à la Chambre l'assurance que cette vente n'avait pas été définitivement conclue et que des options autres que la mainmise de la société Amoco pouvaient être envisagées. Le ministre sait que cette société a un bien mauvais dossier pour ce qui est de réinvestir l'argent au Canada et qu'elle a fait savoir à qui voulait l'entendre que, même si elle parvenait à se porter acquéreur de la société Dome Petroleum, elle refuserait de vendre des actions à des Canadiens.

Le ministre sait sûrement que la société Amoco a adressé des lettres de menace aux sociétés qui pourraient vouloir participer à une surenchère. Est-il au courant de la teneur de ces lettres et, s'il l'est, pourrait-il nous dire ce qu'il a fait à ce sujet, en tant que ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il est évident que depuis le début cette période de négociations entre les étapes de négociations entre la société Dome et ses créanciers potentiels, futurs propriétaires sera un processus qui durera plusieurs semaines et même probablement plusieurs mois.

J'ai moi-même rencontré la semaine dernière le président de la Dome qui m'a affirmé, ce qu'il avait d'ailleurs déclaré publiquement, qu'en qualité de responsable de la Dome il se devrait de porter attention à toute offre qui serait faite à la société Dome et qui lui apparaîtrait comme étant de qualité supérieure à celle d'Amoco.

Également je voudrais ajouter que le gouvernement canadien n'a toujours pas été saisi de quelque offre que ce soit, de sorte que présumer quelle sera la réponse du gouvernement canadien par Investissement Canada est, à mon avis, tout à fait prématuré.

Pour ce qui est de la lettre à laquelle le député fait référence, je n'en ai pas pris personnellement connaissance. Si déjà on considère que cette lettre lèse leurs droits, il y a des tribunaux au Canada pour ce genre de situation.

[*Traduction*]

L'INTÉRÊT MONTRÉ PAR LA SOCIÉTÉ IMPERIAL OIL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre nous dit qu'il n'est au courant d'aucune autre offre. Je pensais qu'il était plus ou moins de notoriété publique que la société Imperial Oil songeait à en formuler une.

J'imagine que dans sa décision le gouvernement du Canada voudra favoriser les intérêts des Canadiens en général et de ceux de l'Ouest en particulier.

Étant donné que l'auteur de la lettre menaçait la société Imperial Oil de poursuites devant les tribunaux si jamais elle s'avisait de participer à une surenchère, et étant donné que l'administrateur en chef de la société Imperial Oil m'a confirmé aujourd'hui que sa société s'en abstiendrait à cause de cette lettre, le ministre pourrait-il assumer pleinement ses responsabilités à l'égard des Canadiens et intervenir directement dans cette démarche afin de s'assurer que toutes les sociétés peuvent participer librement à ce projet de mainmise, afin de préserver les intérêts des Canadiens au lieu de garantir que la société Amoco s'en emparera tout simplement?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je crois que tous les députés de cette Chambre vont être surpris de voir avec quel acharnement le NPD défend les valeurs corporatives de la société Esso Imperial. Je crois que cette société a suffisamment d'avocats et de connaissances du système juridique du Canada pour savoir si elle peut prendre la décision d'intenter des poursuites devant les cours au sujet de cette lettre.

Deuxièmement, je considère que si la société Esso Imperial veut faire une offre à la Dome Petroleum, ce n'est certainement pas à cause d'une telle lettre qu'elle déciderait de ne pas le faire.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je n'ai pas compris exactement la dernière phrase du ministre, mais il a laissé entendre la possibilité que la société Imperial Oil n'a pas pris la décision à cause de cette lettre. S'il a dit cela, ce n'est pas correct.

• (1430)

[*Traduction*]

Le ministre fait signe que non. Très bien.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Puisqu'il vaut manifestement mieux, dans l'intérêt public, que ce soit une entreprise qui se soucie du bien du Canada et des contribuables canadiens, ceux notamment de l'ouest du Canada, qui se porte acquéreur de la société Dome Peroleum, et puisque cette lettre menace une entreprise de poursuites—et puisqu'elle a dû certainement en décourager d'autres qui auraient pu songer à formuler une offre—le ministre pourrait-il s'occuper enfin du dossier, convoquer toutes les parties intéressées et s'assurer que la société choisie sera celle qui se souciera le plus des intérêts du Canada?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il appartient au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de donner des points de droit ou des avis au sujet de la légalité des lettres qui circulent entre des sociétés. Je ne refuse pas de vérifier avec le ministère de la Justice si le gouvernement canadien peut intervenir dans un cas semblable, j'en serais fort surpris, mais je vais faire les vérifications.

Je tiens à rappeler que le président de la Dome Petroleum a lui-même déclaré qu'il était disposé à prendre connaissance et à porter un jugement sur toute offre présentée à la société Dome Petroleum. Si la société Esso Imperial veut faire une offre, c'est à la société Dome Petroleum qu'elle doit faire l'offre et non pas au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Voilà pourquoi le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne prend pas connaissance de contenu des offres de qui que ce soit.

[*Traduction*]

M. Broadbent: Mais elles ne peuvent pas formuler d'offres. Elles risquent des poursuites.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU GOUVERNEUR ADJOINT DE JIANGSU, EN RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

M. le Président: Je désire signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Yang Yongyi, gouverneur adjoint de Jiangsu, en République populaire de Chine.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE LA PRÉSIDENTE-ADJOINTE DE LA CHAMBRE DES LORDS

M. le Président: Je tiens également à signaler aux députés la présence à notre tribune de la baronne Carolyn Cox, présidente-adjointe de la Chambre des Lords de Grande-Bretagne.

Des voix: Bravo!

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'AMOCO CANADA D'ACHETER DOME PETROLEUM—LA POSSIBILITÉ D'AUTRES OFFRES

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Une fois, au moins, les fonctionnaires de son ministère ont rencontré les représentants d'Amoco Canada, de Dome Petroleum et d'Investissement Canada, ce qui met un terme aux propos du ministre qui prétendait qu'aucune proposition n'avait été présentée au gouvernement. Le ministre a évidemment pris connaissance de l'entente en question. Il assure que le président de Dome accepterait volontiers d'autres soumissions. L'entente conclue entre Amoco Canada et Dome Petroleum permet-elle d'autres offres?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je ne peux que reporter le député aux déclarations mêmes du président de la Dome Petroleum où la réponse est oui.

[*Traduction*]

L'INTÉRÊT MANIFESTÉ PAR HUSKY OIL—LE RÔLE D'INVESTISSEMENT CANADA

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je dirais que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources induit la Chambre en erreur.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Règlement.

M. Foster: Il n'a pas dit délibéremment.

M. le Président: Je suis sûr que le député ne veut pas dire que le ministre induit intentionnellement la Chambre en erreur.

M. MacLellan: Certainement pas, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. MacLellan: L'intérêt qu'a manifesté dernièrement Husky Oil à l'endroit de Dome Petroleum montre, encore une fois, qu'elle n'est pas la seule compagnie qui présenterait une soumission pour l'acquisition de cette société. Le ministre nous donnera-t-il l'assurance aujourd'hui qu'il ne laissera pas Investissement Canada se prononcer sur la soumission d'Amoco Canada tant que d'autres soumissionnaires n'auront pas eu raisonnablement le temps de faire une offre à Dome Petroleum?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, selon les explications données par le président de la Dome, cette société s'est engagée envers Amoco à ne pas solliciter d'autres propositions. Mais dans l'éventualité où une proposition serait faite à la société Dome et qu'elle apparaîtrait supérieure à la proposition d'Amoco, le responsable de la Dome, le président, se doit d'en prendre connaissance.

[*Traduction*]

En réponse à la deuxième question du député, disons qu'une fois que Dome Petroleum aura choisi celle qui a fait la meilleure offre, elle présentera une demande en bonne et due forme à Investissement Canada. C'est à ce niveau que le gouvernement fédéral statuera. Mais tant que Dome est une société privée, ce n'est pas au ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources à prendre, à sa place, une décision qui n'est pas de son ressort.

* * *

LES RÉFUGIÉS

LE PROJET DE LOI—L'INCIDENCE DU PROCESSUS DES AUDIENCES PRÉLIMINAIRES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question porte sur la nouvelle politique sur les réfugiés et elle s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration ou à son ministre d'État. Le ministre croit-il que le Canada remplira ses obligations internationales envers les réfugiés quand la loi annoncée aujourd'hui prévoit un processus d'audiences préliminaires qui fonctionnera à la frontière comme un pseudo-tribunal qui se préoccupera de trouver des raisons pour refiler nos problèmes de réfugiés aux autres pays plutôt que d'examiner le bien-fondé des demandes des réfugiés?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Oui, monsieur le Président, le Canada respecte non seulement les obligations imposées par la convention mais aussi celles imposées par notre Charte.

M. Cassidy: Je dirais au ministre que cette question est loin de faire l'unanimité.

LE TRAITEMENT DES REQUÉRANTS ARRIVANT AU CANADA EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Pour préciser, monsieur le Président, je dirais que le ministre sait qu'un grand nombre d'authentiques réfugiés arrivent au Canada en provenance du Chili, du Guatemala et du Salvador. Beaucoup d'entre eux arrivent au Canada après avoir passé quelque temps aux États-Unis. Le ministre confirmera-t-il qu'en vertu du nouveau processus, ces requérants peuvent être refoulés à la frontière et être forcés de demander le statut de réfugiés aux États-Unis même si le taux d'acceptation n'y est que de 2 p. 100 comparé à 50 p. 100 au Canada et que s'ils n'y sont pas acceptés, ils peuvent être refoulés vers leur pays d'origine pour y subir la torture ou y mourir alors que le Canada devrait les accepter?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, je peux garantir au député que nous protégerons ceux qui sont dans le besoin. Tous ceux qui viennent ici auront la chance de prouver que leur vie, leur liberté ou leur sécurité sont en danger. Ils pourront le faire dans des audiences très justes, très publiques et non contradictoires. Nous ferons notre possible pour nous assurer que les requérants qui auront fait cette démonstration seront reçus.

S'ils ne peuvent pas prouver qu'ils ont raison de craindre pour leur vie, et leur liberté ou leur sécurité, ils pourront interjeter appel à la Cour fédérale avec la permission de ce tribunal, après quoi on leur demandera, bien entendu, de quitter le Canada jusqu'à ce qu'ils répondent aux critères auxquels sont soumis tous les immigrants économiques avant d'être admis au Canada.

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES TESTS D'ADMISSION ET DE SÉLECTION DU PERSONNEL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, hier soir, Radio-Canada signalait une autre violation de la Loi sur les langues officielles par la Gendarmerie Royale du Canada dans les tests d'admission et de sélection du personnel qu'elle doit utiliser pour les candidats.

La semaine dernière, le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité avouait au Comité permanent des langues officielles avoir violé la Loi sur les langues officielles pendant deux ans.

Comment le solliciteur général, qui est responsable en dernier recours de tous ces dossiers, peut-il tolérer ces manifestations de mauvaise foi, tant de la part de la GRC que du Service canadien du renseignement de sécurité?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je peux signaler au député que je suis au courant des problèmes que posent les questions de cette nature utilisées dans les examens de la Gendarmerie royale. J'en ai parlé à la Gendarmerie royale ce matin et j'ai demandé qu'une enquête interne approfondie soit effectuée.

• (1440)

Quant au SCRS, comme je l'ai déjà dit à la Chambre auparavant, je suis conscient des problèmes de langue qui existent dans cet organisme. Le comité d'examen sur le renseignement de sécurité a été chargé l'an dernier d'effectuer une enquête approfondie là-dessus. Je compte recevoir le rapport d'ici une semaine. Je peux assurer à tous les députés que je m'occuperai très rapidement de ce rapport.

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES—ON DEMANDE AU SOLLICITEUR GÉNÉRAL DE PRÉSENTER SON RAPPORT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, si le solliciteur général est incapable de faire respecter la Loi, et ce n'est pas la première fois qu'on lui souligne des manques flagrants à la Loi sur les langues officielles, qu'il démissionne de son poste, qu'il laisse à d'autres l'obligation d'appliquer la Loi sur les langues officielles.

Je demande au solliciteur général: Il y a cinq mois, le 18 décembre dernier, le président du Conseil du Trésor disait en cette Chambre: Je demande au solliciteur général de me donner un rapport, de me faire une proposition sur un plan de mise en oeuvre de la Loi sur les langues officielles, tant à la Gendarmerie royale qu'ailleurs. Est-ce qu'il l'a fait? Et où est ce rapport?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je m'empresse de signaler au député que la nouvelle requête du Conseil du Trésor est terminée. J'espère pouvoir y donner suite la semaine prochaine. Je peux assurer à tous les députés qu'ils seront très satisfaits de ce nouvel exposé.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA POSITION PRISE PAR LE PRÉSIDENT DU CRTC

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur. Il y a des problèmes réels qui se sont manifestés dans l'approche commerciale du gouvernement vis-à-vis des États-Unis. Le chef du CRTC a lancé un cri d'alarme au sujet des dangers du libre-échange et des articles du nouveau *Trade Bill* américain qui menacent le Canada. Face à la prédiction de M. André Bureau d'une perte de 90 millions de dollars pour les Canadiens, est-ce que la ministre va dire clairement que notre pays ne va renoncer, dans les négociations de libre-échange, ni à la loi C-58 ni au droit de remplacer les annonces publicitaires dans la télévision par câble?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je constate avec plaisir que le député a fini par découvrir qu'il y a des menaces aux échanges canado-américains dans le *Trade Bill* américain. Tout ce que je puis dire au député, c'est que nous avons dit je ne sais combien de fois à la Chambre que les leviers de notre politique culturelle ne sont pas négociables. Je ne vois pas de raison de reprendre cette affirmation qui a été faite à maintes reprises à la Chambre.

M. Langdon: Monsieur le Président, je dois ajouter que le gouvernement n'a jamais voulu dire expressément que les politiques que j'ai énoncées ne vont pas être supprimées. Quand le gouvernement sera disposé à le faire, je le croirai sur parole.

LES PRODUCTEURS DE MAÏS—DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES FRAIS JURIDIQUES DANS LA LUTTE CONTRE LES MESURES COMPENSATOIRES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, est-ce que la ministre va également donner la garantie que les producteurs canadiens de maïs vont recevoir une aide financière pour les frais juridiques dans leur lutte contre les mesures compensatoires, à hauteur des 500 000 $ que le *Trade Bill* américain entend donner aux producteurs agricoles américains qui combattent nos producteurs?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député a omis de préciser que les producteurs ontariens de maïs ont gagné cette procédure. L'argent est versé aux Américains qui l'ont perdue. Je ne vois pas comment le député peut comparer les deux choses.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE PAIEMENT AUTORISÉ POUR UN ANCIEN INFORMATEUR

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais parler au solliciteur général du paiement de 56 000 $ autorisé par décret et versé à Warren Hart, informateur du

FBI et de la GRC. Pourquoi a-t-on effectué ce paiement alors que la Commission McDonald, comme on le voit à la page 497 du volume 3, a estimé que son indemnité de licenciement, son allocation de fin de service et son départ de la GRC se sont opérés dans les règles? Le solliciteur général va-t-il dire à la Chambre quels faits nouveaux portés à l'attention du gouvernement justifient ce paiement supplémentaire?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député montre une fois de plus qu'il n'a pas lu le rapport en entier. Je le renvoie à la conclusion de ce rapport, page 500, où il est dit que, pendant son séjour au Canada qui a duré plus de quatre ans, M. Hart «a rendu des services insignes aux Canadiens.»

Des voix: Oh, oh!

M. Kelleher: En conséquence, mon prédécesseur a demandé qu'on mène une enquête interne indépendante pour voir s'il devait être remboursé pour ses services et ses dépenses. Cette enquête indépendante a établi qu'on devait lui payer la somme de 56 000 $. A la suite de cette recommandation, on a effectué ce paiement.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AVOCAT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, la question n'est pas de savoir s'il a rendu des services insignes puisqu'on a déterminé que son licenciement était justifié. Ce paiement n'a-t-il pas été effectué parce que le ministre du Revenu national avait promis lorsqu'il était député de l'arrière-ban qu'il s'occuperait de Warren Hart? Le solliciteur général est-il disposé à déposer le rapport de l'avocat sur lequel, d'après les médias, on s'est fondé pour effectuer ce paiement? Montrez-nous ce rapport.

Des voix: Bravo!

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je peux assurer au député que ce rapport a été préparé par un avocat de Toronto, M. Letterman. Il a recommandé après avoir mené une enquête approfondie qu'on effectue ce paiement à titre de gratification. A la suite de quoi, on a fait ce paiement.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA PRÉPARATION DU LIVRE BLANC—LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS AU SECRÉTAIRE AMÉRICAIN À LA DÉFENSE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et concerne ses propos sur le Livre blanc qui doit être présenté. Pourquoi a-t-on tenu le secrétaire américain à la Défense «pleinement au courant» du document, alors que le Parlement n'a rien vu de concret et que seuls ont été consultés quelques Canadiens triés sur le volet par le ministre lui-même?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Parce que, monsieur le Président, n'en déplaise au NPD, étant donné que le Canada est partenaire à part entière de l'OTAN et du NORAD, il doit consulter ses alliés.

Des voix: Bravo!

L'ACQUISITION ÉVENTUELLE DE SOUS-MARINS NUCLÉAIRES

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, le ministre a également dit que rien de ce que fait le gouvernement ne saurait surprendre les Américains. M. Weinberger sait-il alors que le gouvernement songe à dépenser des milliards de dollars pour la construction de sous-marins nucléaires parce que, ainsi que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a dit il y a à peine une semaine devant le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, les pires menaces à notre souveraineté dans le Nord proviennent d'un pays ami, les États-Unis?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le Livre blanc contiendra la politique du gouvernement sur la marine. Il y aura toujours des forces navales dans le Nord, qu'elles soient américaines, russes ou canadiennes. Je voudrais bien savoir ce que le Nouveau parti démocratique préconise à ce sujet.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

LES PRODUCTEURS CÉRÉALIERS DES PRAIRIES—ON DEMANDE UN PAIEMENT D'APPOINT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Jeudi soir dernier, Bill Stratch, président de Prairie Pools Incorporated, a envoyé une lettre au premier ministre, au nom de 130 000 producteurs céréaliers des Prairies, demandant au gouvernement de s'engager à aider les producteurs pour la campagne agricole de 1987. Compte tenu de l'incertitude qui règne dans toutes les localités de l'Ouest à l'heure actuelle, le premier ministre va-t-il donner une réponse positive à ces 130 000 producteurs céréaliers? Va-t-il s'engager à leur offrir un paiement d'appoint, de sorte que leur revenu, pour la nouvelle campagne agricole, soit au moins équivalent à celui de l'année en cours?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, demain je serai en route vers l'Ouest. Je dois rencontrer à nouveau les agriculteurs et les responsables provinciaux pour discuter avec eux des moyens possibles de venir en aide aux agriculteurs en difficulté financière à la suite de la baisse du prix des produits agricoles.

Je tiens à signaler qu'un porte-parole du Syndicat du blé de l'Alberta, Doug Brunton, a déclaré que cet organisme est satisfait des mesures prises dernièrement par le gouvernement fédéral. Brunton a fait l'éloge du gouvernement fédéral et déclaré que du point de vue des agriculteurs, le gouvernement s'en tire plutôt bien.

• (1450)

Cela signifie, selon moi, que les agriculteurs comprennent que la situation est difficile, mais que le gouvernement au pouvoir est prêt à collaborer avec eux pour résoudre ces problèmes.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LA LEVÉE DU MORATOIRE SUR LES SAISIES AGRICOLES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, les agriculteurs aimeraient savoir exactement quelle aide ils vont obtenir au cours de la prochaine campagne agricole. Vendredi matin, après avoir reçu cette lettre, le gouvernement s'est contenté de lever le moratoire sur les saisies effectuées par la SCA. Le ministre de l'Agriculture prétend que seulement 600 agriculteurs seront visés par cette mesure cette année. Le premier ministre et le gouvernement ne savent-ils pas que cela va causer de vives inquiétudes aux 6 000 agriculteurs qui ont des retards dans leurs paiements? Va-t-il rétablir le moratoire en attendant de mettre en place de bons programmes de rééchelonnement de la dette et de calmer ainsi les inquiétudes provoquées par la levée du moratoire?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme d'habitude, le député est mal renseigné et ses remarques manquent de précision. Il continue à dire que des milliers d'agriculteurs seront touchés. En réalité 670 agriculteurs sont visés par le moratoire. A l'heure actuelle, on estime que plus de la moitié d'entre eux ont déjà quitté la terre.

Il est intéressant qu'un porte-parole du Syndicat du blé de l'Alberta fasse l'éloge du gouvernement fédéral, contrairement aux députés d'opposition qui, cette semaine, ont reproché au gouvernement progressiste conservateur de se désintéresser de l'ouest du Canada. Il est également intéressant de voir ce que pense le *Winnipeg Free Press* du groupe de travail de l'opposition officielle. Dans un article, on parle d'une initiative pathétique, vague, inutile et . . .

Des voix: Règlement!

Des voix: Encore!

M. le Président: La parole est au député de Kamloops—Shuswap.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'AMOCO CANADA D'ACHETER DOME PETROLEUM—LA LETTRE QU'AURAIT ADRESSÉE AMOCO À IMPERIAL OIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie. Il a maintenant en main la copie d'une lettre adressée à Imperial Oil par Amoco dans laquelle cette dernière fait état d'un contrat exécutoire qui la lie à Dome et qui interdit la divulgation de renseignements concernant toute proposition d'acquisition. Le contrat interdit également toute entente relative à une offre d'acquisition.

Compte tenu des répercussions très considérables qu'aura cette acquisition sur l'ouest du Canada, et même sur l'ensemble du pays, le ministre ne juge-t-il pas que le temps est venu d'intervenir pour garantir que l'acquisition corresponde à l'intérêt du Canada, par opposition à celui d'Amoco?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai répondu précédemment que je ferais analyser la question par le ministère de la Justice et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je n'ai pas eu le temps depuis le début de la période des questions orales. Alors, il faudrait quand même attendre la fin de la période des questions orales, et je répondrai au député demain.

[*Traduction*]

LA POSITION DU MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, à la lumière de cette réponse, doit-on comprendre que le ministre a l'intention de prendre des mesures pour assurer la participation d'autres parties intéressées par cette acquisition? S'il est vrai qu'Amoco fait obstacle à toute autre proposition, y compris celle d'Imperial Oil dont nous avons entendu parler aujourd'hui, est-il disposé à intervenir pour faire en sorte qu'un certain nombre d'offres d'acquisition de Dome puissent être faites?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la meilleure politique pour le moment consiste à demander les renseignements qui nous permettront d'intervenir.

* * *

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

L'UTILISATION DE POMMES DE TERRE IMPORTÉES DE BELGIQUE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le premier ministre s'en va dans l'ouest du Canada pour y discuter avec les agriculteurs de cette région.

Des voix: Bravo!

M. Baker: Il va s'apercevoir que les agriculteurs du Manitoba et de l'Alberta tiennent le même discours que ceux de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, à savoir que les prix sont si bas . . .

M. McDermid: Qu'est-ce que vous avez dans ce seau, George?

M. Baker: . . . qu'ils ne savent plus ce qu'ils vont faire.

L'été dernier, dans certaines provinces, le gouvernement a été obligé de payer les agriculteurs pour qu'ils labourent pardessus leur plantation de pommes de terre. Dans ces conditions, j'aimerais demander au premier ministre, ou peut-être au ministre des Transports qui est plus particulièrement concerné, d'expliquer aux Canadiens pourquoi les pommes de terre servies dans les avions du gouvernement que prennent les ministres et le premier ministre, les avions d'Air Canada, une société d'État, et sur VIA Rail, une autre société d'État depuis quatre mois, pourquoi ces pommes de terre ne viennent pas de l'ouest ou de l'est du Canada? Elles sont importées de Belgique, et pendant ce temps-là les agriculteurs canadiens sont dans la purée.

M. le Président: La présidence a toujours des réticences à interrompre le député.

Des voix: Pourquoi?

M. le Président: La présidence n'a pas pu s'empêcher de remarquer sur le bureau du député un support concret à sa question. Je suis certain que le député, quand il posera, j'en suis certain, sa question supplémentaire, se fera un devoir de respecter le Règlement.

M. Gauthier: Qu'on dépose officiellement le sac de patates!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, notre spécialiste du croustillant a vraiment la frite.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Lors du conflit Canada-France, le député trouvait que nos relations avec la France s'effritaient justement. Voilà maintenant qu'il s'en prend à la patate belge, et même si c'est une pomme de terre nouvelle, elle ne vaut guère mieux.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Heureusement, je m'y connais en matière de patate. J'ai appris que VIA Rail, sous le précédent gouvernement libéral, servait du riz.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Nous l'avons au moins fait passer à la pomme de terre.

En ce qui concerne Air Canada, on m'a signalé que la compagnie avait utilisé l'an dernier 148 000 kilos de pommes de terre canadiennes et 16 000 kilos de pommes de terre belges. Les pommes de terre belges sont transformées, c'est-à-dire réduites en purée et reconstituées en boules. Je suis sûr que cette importante information intéressera énormément le député.

En ce qui concerne les avions qu'empruntent les personnalités du gouvernement, on me signale que les approvisionnements se font localement et qu'on sert les patates qu'on peut au gratin.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ENQUÊTER

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, pour en revenir à ma question supplémentaire adressée à notre ministre des Transports plutôt gratiné qu'on va bientôt appeler Jojo la frite, ou peut-être M. Et patati! et patata! à l'Île-du-Prince-Édouard, le prix des pommes de terre versé aux agriculteurs de l'Ouest est en gros de 4 à 5c. la livre. Les agriculteurs de l'Est, dans les quatre provinces de l'Atlantique, touchent tout juste 3c. par livre. Les pommes de terre importées de Belgique coûtent 1 $ la livre—cinq dollars pour le petit seau que j'avais il y a un moment sur mon bureau.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: Le ministre des Transports va-t-il enquêter sur ce gaspillage d'argent des sociétés d'État, reconnaître que la pomme de terre canadienne est maintenant la meilleure du monde . . .

Des voix: Bravo!

M. Baker: . . . et qu'aucune compagnie aérienne ou ferroviaire au Canada ne devrait être autorisée à servir des pommes de terre provenant de l'étranger? Si c'est la taille des pommes de terre qui ne leur plaît pas, on peut les trancher en morceaux, les réduire en purée ou les couper en rondelles. On n'est pas obligé de se contenter de les éplucher.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député est un véritable «pomme de terroriste», qui ne lâche pas la patate.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: J'ai bien l'intention de signaler à M. Jeanniot et à M. Hanigan, ainsi qu'à toutes les personnes concernées par cette grave question, qu'il faudra désormais qu'ils achètent des pommes de terre canadiennes. Je crois que le problème est en partie un problème de conditionnement et de quantité. En tout cas, s'ils peuvent trouver des patates de l'envergure de la tête du député, je suis sûr qu'ils n'auront aucune objection.

* * *

[*Français*]

LES CHEMINS DE FER

LA SITUATION À CHARNY, DANS L'EST DU QUÉBEC ET EN ABITIBI—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre et concerne la crise dans le secteur du transport ferroviaire au Québec, surtout dans l'Est du Québec, en Abitibi et à la cour de Charny.

Étant donné les coupures massives effectuées à Charny, et la possibilité d'abandon des voies ferroviaires dans l'Est du Québec et en Abitibi, que va faire le ministre pour sauvegarder les emplois à Charny et les voies ferroviaires dans l'Est du Québec et en Abitibi? Que va-t-il faire?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, il n'y a aucune nouvelle urgence en ce qui a trait aux activités ferroviaires au Québec. En fait, j'ai examiné à fond, de concert avec les députés qui représentent la région, les changements de personnel qui avaient été envisagés ou proposés il y a plusieurs mois.

Je me réjouis de constater que le député s'intéresse à autre chose que la pornographie.

[*Français*]

M. Robinson: Monsieur le Président, pour les travailleurs de la région, c'est une crise, bien sûr, qu'ils perdent leurs emplois.

ON DEMANDE QUAND UN NOUVEAU MINISTRE D'ÉTAT (TRANSPORTS) SERA NOMMÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Quand le premier ministre va-t-il nommer un nouveau ministre d'État (Transports) pour s'occuper en particulier du dossier des transports québécois, étant donné que ce poste clé est vacant depuis déjà presque trois mois? Quand va-t-il remplir ce poste important?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): En temps opportun, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. le Président: Je tiens à informer la Chambre que je vais accorder la parole au député de Montréal—Sainte-Marie pour deux questions, puis aux députés de Cape Breton Highlands—Canso et York-Est pour qu'ils posent chacun une question.

* * *

[*Français*]

LES PENSIONS

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À DÉPOSER UN PROJET DE LOI VISANT À INDEXER LES RÉGIMES DE PENSION PRIVÉS QUI RELÈVENT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Il est au courant que le gouvernement de l'Ontario a mis sur pied un groupe de travail afin d'étudier la possibilité d'indexer les régimes de pension privés qui relèvent de la province d'Ontario.

Est-ce que le ministre peut nous dire s'il serait prêt à déposer dans les plus brefs délais un projet de loi qui aurait pour but d'indexer les régimes de pension privés qui relèvent du gouvernement fédéral, dans le domaine des communications, dans celui du transport interprovincial, au niveau des institutions financières, afin de s'assurer que lorsque les travailleurs qui paient présentement un régime de pension privé prendront leur retraite, ils ne seront pas appauvris à cause de l'inflation? Est-ce que le ministre est prêt à suivre l'exemple de l'Ontario?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député est sans doute au courant des divergences de vues qui existent au sujet de l'indexation des régimes de pensions au sein du gouvernement libéral de l'Ontario. Il n'est pas sans savoir que des ministres ont exprimé publiquement des opinions divergentes sur la question.

Pour ce qui est de notre gouvernement, je lui rappelle que nous avons amélioré le régime de pensions en modifiant non seulement les REÉR, mais aussi les FERR et les normes sur les prestations de pension.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION D'EFFECTUER UNE RÉFORME PLUS COMPLÈTE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le ministre essaie de nous rappeler la «réformette» des pensions qu'il a faite. Ce n'est pas une véritable réforme des pensions qui vient en aide.

Est-ce que le ministre a l'intention de continuer et d'établir une véritable réforme des pensions, premièrement, en corrigeant l'injustice qui a été créée à l'endroit de personnes célibataires, séparées ou divorcées qui n'ont pas droit à l'allocation au conjoint; deuxièmement, en permettant d'indexer les régimes de pension privés du côté fédéral et, troisièmement, de réunir les gouvernements provinciaux afin que les provinces indexent elles aussi les régimes de pension privés?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député ne sait pas de quoi il parle. Des modifications majeures ont été apportées. J'ai mentionné les FERR, les REÉR et les normes sur les prestations de pension. Nous avons apporté des modifications au Régime des pensions du Canada qui ont eu un effet aussi marquant que l'introduction de ce régime en 1966. Nous avons aussi modifié les allocations au conjoint.

Si à l'origine ces allocations étaient aussi mauvaises que le soutient le député, pourquoi son parti ne les a-t-il pas modifiées pendant qu'il était encore au pouvoir? Nous les avons modifiées et maintenant les libéraux soutiennent qu'elles sont discriminatoires. Si tel est le cas aujourd'hui, qu'en était-il lorsque les libéraux étaient au pouvoir?

* * *

LES PORTS

LES PORTS POUR PETITS BATEAUX—LE QUAI D'AULD COVE

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le ministre sait que les installations portuaires de la région de l'Atlantique se détériorent. Le quai d'Auld Cove est un exemple d'installations inadéquates et dangereuses.

Quelle assurance le ministre peut-il donner qu'un plan à long terme prévoira une solution à ce problème qu'illustre le quai d'Auld Cove?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, l'état de nos ports pour petits bateaux et des services qu'ils rendent aux pêcheurs est d'un intérêt primordial pour le gouvernement et pour moi.

C'est pourquoi le discours du trône de l'automne dernier reconnaissait l'importance d'améliorer la gestion et la planification à long terme de notre programme concernant les ports et d'assurer aux pêcheurs la sécurité et des services satisfaisants.

Nous évaluons donc soigneusement le délabrement et la détérioration des installations que le gouvernement précédent, par sa gestion inefficace, nous a laissés en héritage.

Nous respecterons l'engagement que nous avons pris de remettre en état ces ports, y compris celui d'Auld Cove, auquel je sais que le député s'intéresse vivement. Les travaux de réparation de ce port important de sa circonscription vont commencer incessamment.

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

LA PEINE MAXIMALE POUR MEURTRE—DEMANDE DE MODIFICATION DE LA LOI

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. La Chambre est actuellement saisie d'une motion sur la peine capitale, mais le ministre sait sans doute que la Cour d'appel de l'Ontario a décidé qu'un mineur de 17 ans, inculpé de deux meurtres au premier degré en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants, ne pouvait être condamné qu'à la peine maximale de trois ans de prison.

Le ministre est-il d'accord avec l'avocat de la défense qui disait qu'une telle peine était trop courte et prendra-t-il des mesures pour modifier la Loi sur les jeunes contrevenants?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et je le félicite de son intérêt pour les questions relatives à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Comme les députés le savent, je n'ai la responsabilité de cette loi que depuis peu de temps. Toutefois, j'en ai étudié cet aspect et je crois savoir que le ministre de la Défense nationale, lorsqu'il avait la responsabilité de la loi, avait proposé à ses homologues provinciaux d'entreprendre des consultations en vue de confier ces jeunes à des tribunaux pour adultes. A l'époque, les autorités provinciales avaient refusé.

Naturellement, j'appuie l'initiative de mon prédécesseur qui avait la responsabilité de cette loi. Je continuerai à surveiller la situation et à avoir des entretiens avec mes homologues provinciaux. Si ces consultations conduisent à une modification convenable, nous la présenterons à la Chambre.

M. le Président: Je désire informer la Chambre que j'ai reçu une demande concernant une question de privilège du député de Nickel Belt et informer celui-ci que je l'entendrai dans quelques minutes.

Si le député veut procéder cet après-midi, il pourrra le faire car j'ai reçu l'avis requis.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE CODE D'ÉTHIQUE—LA PRÉSUMÉE VIOLATION PAR UN MINISTRE—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Je rappelle à la Chambre qu'il y a quelques jours, le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur (M. Jelinek) a soulevé la question de privilège à propos des questions du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy).

[*Français*]

Je suis maintenant prêt à me prononcer sur la question de privilège soulevée le 14 avril par le ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) (M. Jelinek). J'estime que la question soulevée affecte l'essence même des droits et de l'immunité des députés.

[*Traduction*]

Je dois dire que les députés sont protégés par le privilège absolu au sujet de tout ce qui se dit à la Chambre. C'est une notion difficile à comprendre pour le public et c'est pourquoi je tiens à l'expliquer soigneusement.

Seulement deux sortes d'institutions de ce pays jouissent de ce privilège très impressionnant—le Parlement et les Assemblées législatives provinciales d'une part, les tribunaux de l'autre. Ces institutions sont protégées par le privilège absolu parce qu'il faut absolument pouvoir dire la vérité, poser n'importe quelles questions et discuter en toute liberté. Le privilège absolu permet à ceux qui assument leurs fonctions légitimes dans ces institutions très importantes de l'État de ne pas être exposés à d'éventuelles poursuites judiciaires. C'est nécessaire dans l'intérêt national; cette protection est d'ailleurs jugée nécessaire depuis des siècles dans notre régime démocratique. Il permet à notre système judiciaire et à notre système parlementaire de fonctionner en toute liberté.

• (1510)

Un tel privilège donne de lourdes responsabilités à ceux qu'il protège. Je songe en particulier aux députés. Les conséquences d'un abus risquent d'être terribles. Des innocents risquent d'être victimes de diffamation sans avoir aucun recours. Des réputations risquent d'être ruinées par de fausses rumeurs. Tous les députés se rendent compte qu'ils doivent exercer avec prudence le privilège absolu qui leur confère une liberté de parole totale. C'est pourquoi de vieilles traditions visent à prévenir de tels abus à la Chambre.

Tout acte susceptible d'empêcher un député ou une députée de s'acquitter de ses devoirs et d'exercer ses fonctions porte atteinte à ses privilèges. Il est évident qu'en ternissant injustement la réputation d'un député on risque de l'empêcher de faire son travail. Normalement, un député qui juge être victime de diffamation a le même recours que n'importe quel autre citoyen; il peut intenter des poursuites en diffamation devant les tribunaux avec la possibilité de réclamer des dommages pour le tort qui lui a éventuellement été causé. Par contre, il ne peut pas avoir recours à de telles poursuites si la diffamation s'est produite à la Chambre.

Je signale aux députés que j'ai dit il y a un certain temps qu'à l'origine, lorsque le privilège absolu dont jouissent les députés a été mis en application à la Chambre des communes britannique, à une époque où ce qui se disait à la Chambre avait peu de chance d'être répété dans tout le royaume, la situation était très différente. A l'heure actuelle, à cause de la télévision et de la diffusion électronique, tout ce qui se dit à cet endroit est entendu dans la rue, dans toutes les régions du pays, et il ne faut pas l'oublier. On peut dès lors s'attendre à ce qu'un député se sente lésé dans ses privilèges et veuille se défendre avec acharnement. Je signale que pour des déclarations ou des insinuations faites ici, les députés ne peuvent pas intenter de poursuites devant les tribunaux et réclamer des dommages, même si elles ont été entendues à l'extérieur au moment même où elles ont été faites ici.

[*Français*]

Une grave responsabilité incombe alors à la Présidence dans de tels cas. La Présidence ne tranche pas bien sûr la question. Seule la Chambre peut le faire. La Présidence doit cependant déterminer, en s'appuyant sur les preuves disponibles, s'il faut accorder à la question la priorité sur toutes les autres affaires. Lorsque la Présidence décide que c'est le cas, on propose une motion et il en résulte habituellement que la question est soumise au Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure. La Présidence a un rôle crucial à jouer à cet égard.

[*Traduction*]

En l'occurence, certaines questions ont été posées qui, de l'avis du ministre, ont porté sérieusement atteinte à son intégrité et donc terni sa réputation. Voilà la position du ministre. J'ai examiné attentivement les questions ainsi que les interventions qui ont suivi la déclaration du ministre et je dois avouer qu'elles m'ont beaucoup troublé.

Peut-être, comme certains l'ont prétendu, les questions n'allaient-elles pas directement à l'encontre des usages de la Chambre en ce qui concerne le fait de porter des accusations. Je rappelle aux députés que j'ai écouté attentivement les questions et que je les ai autorisées. Néanmoins, je suis sûr que tous les députés comprendront la préoccupation de l'honorable ministre.

La Chambre a entendu la déclaration du ministre. Selon un usage de longue date de la Chambre, on doit croire un député sur parole. Compte tenu de toutes les circonstances de cette affaire, je suis sûr que cela n'empêche pas le ministre de jouer son rôle de député de la Chambre et de ministre. Je signale aux députés qu'il s'agit là d'une vraie question de privilège même si manifestement d'autres questions entrent en ligne de compte dans cette affaire, mais la présidence doit examiner attentivement la question de privilège proprement dite.

En ce qui concerne les questions dont s'est plaint le ministre, si légitimes soient-elles, j'ai déjà avoué avoir été troublé par leur contenu. J'exhorte tous les députés à faire très attention lorsqu'ils formulent ce genre de questions. Les questions concernant les lignes directrices sur les conflits d'intérêts sont tout à fait justifiées, bien entendu. Les députés ont le droit de fonder leurs questions sur les renseignements qu'ils ont réussi à obtenir et à vérifier.

Je rappelle toutefois à la Chambre qu'on ne peut porter une accusation directe à l'égard d'un député qu'au moyen d'une motion de fond dont il faut donner préavis. Il s'agit d'un autre usage de longue date destiné à éviter que l'on porte un jugement en faisant des insinuations malveillantes et que l'on abuse de notre privilège absolu de liberté d'expression. L'un de mes éminents prédécesseurs, M. le Président Michener, a déclaré dans une décision rendue le 19 juin 1959 et qui a été souvent invoquée à la Chambre, que cet usage découle des simples principes de justice.

J'estime donc, encore une fois compte tenu des circonstances et après avoir attentivement examiné les preuves qui m'ont été soumises, que cette question ne doit pas avoir priorité sur toutes les autres affaires de la Chambre. J'exhorte les députés à prendre bien garde de respecter les privilèges de leurs collègues à la Chambre.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PRÉSUMÉES IMPLICATIONS DE LA RÉPONSE D'UN MINISTRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet d'une réponse que le solliciteur général du Canada (M. Kelleher) a donnée a un député de l'opposition en ce qui a trait au versement à titre gracieux d'une somme de 56 000 $ à M. Warren Hart.

Dans sa réponse, le solliciteur général a dit qu'on avait versé 56 000 $ à M. Hart parce qu'«il a rendu des services louables» au gouvernement du Canada. D'après un témoignage signé par M. Warren Hart, nous savons que dans le cadre de ce travail louable, il a espionné deux députés, soit le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), qui était solliciteur général à l'époque, et moi-même. Dans son témoignage fourni sous la foi du serment, M. Warren Hart a aussi déclaré qu'il était au service des forces de sécurité de la GRC. En somme, il a espionné un député et son propre patron à la GRC.

Je crois que la déclaration du solliciteur général implique clairement que, d'une façon ou d'une autre, je constitue une menace pour la sécurité de notre pays et, en fait, cela jette une ombre sur mes capacités de député.

Je rappelle aux députés que lorsque j'ai soulevé la question, à savoir que M. Hart espionnait un député, soit moi-même, M. le juge Jerome a jugé qu'il y avait des raisons de croire de prime abord à une violation de privilège. Puis, lorsque j'ai soumis la question pertinente à la Chambre, le gouvernement du jour s'est opposé à ce que l'affaire soit renvoyée au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure. Voici que le solliciteur général ramène à la Chambre le spectre de 1976 en disant que M. Hart «a rendu des services louables» au gouvernement du Canada.

Si vous jugez qu'il y a à première vue atteinte aux privilèges, je serais disposé à proposer la motion qui s'impose.

M. le Président: Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) soulève la question de privilège. D'autres députés veulent-ils prendre la parole à ce sujet?

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, rien que pour compléter les observations de mon collègue, je crois important de signaler que même si le solliciteur général du Canada (M. Kelleher) semble avoir cité un passage de la page 509, je crois, du rapport de la Commission Mcdonald lorsqu'il a parlé du caractère louable des activités de M. Hart, il a certes donné l'impression de souscrire à cette citation et à cette opinion.

• (1520)

Monsieur le Président, je tiens à vous rappeler que l'homme en question a ouvert du courrier illégalement, posé des tables d'écoute sans mandat, été trouvé en possession de marchandises volées et d'armes prohibées, et qu'il a intercepté sans autorisation les entretiens d'hommes politiques et les délibérations d'un caucus.

La question de privilège est à la fois très évidente et très importante. Si véritablement le solliciteur général donne à entendre, même indirectement, que les actions de M. Hart étaient louables, il s'ensuit évidemment que la surveillance d'hommes politiques, qu'il s'agisse du député de Nickel Belt (M. Rodriguez) ou de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine Est (M. Allmand) pouvait se justifier. C'est une situation tout à fait intolérable.

Enfin, c'est le même ministre qui a recommandé le versement à cet individu à titre grâcieux d'un montant de 56 000 $ provenant de l'argent des contribuables. Au moment où il recommandait ce versement, il s'opposait à un versement analogue à M. Kim Westberg, un autre ancien membre de la GRC qui a rendu de signalés services au Canada à l'occasion d'une importante opération d'infiltration.

En terminant, monsieur le Président, je vous prierais à tout le moins de demander au solliciteur général de rétablir les faits en indiquant que le fait pour lui d'autoriser le versement de ces 56 000 $, ou le fait de se taire au sujet des actions prétendument louables de Warren Hart ne signifie pas pour autant que ces actions étaient acceptables.

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour dire bien clairement que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) ne me semble pas bien renseigné. Ce n'est pas moi qui ai dit que pendant son séjour de plus de quatre ans, il a rendu des services louables au peuple canadien. C'est une conclusion à laquelle en était arrivée la Commission royale d'enquête McDonald après un examen approfondi de toute cette affaire. J'ai tout simplement cité le jugement que cette commission avait porté dans son rapport.

Je ferai également remarquer que ce n'est pas moi qui ai recommandé de payer 56 000 $. Cette recommandation avait été faite par quelqu'un qui avait effectué une enquête indépendante sur cette affaire. Il en est venu à la conclusion qu'il fallait payer cette somme, et on a donné suite à la recommandation.

Je suis tout à fait d'accord avec les dernières paroles de mon honorable collègue, le député de Burnaby (M. Robinson). Je ne voudrais absolument pas que les députés pensent que j'approuve le moindrement ce qu'a fait M. Hart et qui a pu nuire à la réputation de ces deux députés. Ce sont des hommes honorables. En effet, l'un est mon prédecesseur, et je n'ai aucune raison de le considérer autrement que comme un homme honorable, et je peux en dire autant du député de la circonscription de Nickel Belt, dans le nord de l'Ontario que je représente moi aussi.

M. le Président: La remarque qu'a faite le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) est importante. Bon nombre de députés qui sont ici présentement se souviennent des incidents que le député de Nickel Belt nous a rappelés, et ce ne sont pas nécessairement de bons souvenirs. Je ne suis pas du tout surpris que le député de Nickel Belt ait soulevé la question.

Le député de Burnaby (M. Robinson) a fait une suggestion qui pourrait résoudre le problème, et le solliciteur général (M. Kelleher) a eu vite fait de l'accepter. En autorisant le paiement de cette somme à cette personne, le solliciteur général n'approuve en rien les activités dont le député de Nickel Belt et d'autres sans doute auraient raison de se plaindre. Je crois en effet que le député de Nickel Belt ne serait certes pas le seul à s'en plaindre.

De l'avis de la présidence, le député de Nickel Belt trouverait beaucoup d'appui à la Chambre concernant la plainte qu'il a exposée à la présidence. Le député de Burnaby semble par ailleurs avoir fait une suggestion très utile. Le solliciteur général a pour sa part déclaré sans absolument aucune réserve qu'en autorisant ce paiement il ne porte en rien un jugement sur la réputation, la loyauté ou le patriotisme de quelque député que ce soit à la Chambre des communes, y compris celui de Nickel Belt. Comme cette déclaration était absolument sans équivoque, j'estime qu'elle règle la question pour le moment.

Je tiens à dire au député que je crois exprimer les sentiments d'un grand nombre de ses collègues en disant que nous regrettons beaucoup qu'il ait fallu rappeler cet incident désagréable à la Chambre.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, soit lu pour la 3^{e} fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): A 13 heures, au moment de la suspension de la séance, le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) avait la parole.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je désire poursuivre mon discours à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-22.

Au début de son intervention, le ministre a abordé certains sujets et j'ai répondu en parlant du processus d'examen du projet de loi C-22. J'ai relevé le défi du ministre au sujet des sondages et je crois que si vous vérifiez le compte rendu, monsieur le Président, vous constaterez que juste avant l'interruption, j'ai terminé en signalant les avantages concrets de la Loi sur les brevets de 1969 sur la création d'emplois dans tout le Canada.

Malheureusement, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. André) a déclaré à la Chambre, par mégarde, je crois, que les députés de l'opposition essayaient simplement d'alarmer et d'angoisser la population et d'engendrer sa colère au sujet du projet de loi C-22. Rien n'est plus loin de la vérité. En fait, les Canadiens qui ne comprennent que trop bien les conséquences du projet de loi C-22 ont écrit aux députés et il est vrai aussi que des députés ont écrit à leurs électeurs.

J'ai entre les mains une lettre de l'institut des Manitobaines datée du 16 janvier 1987, et qu'a signée la secrétaire d'administration. Elle écrit entre autres:

> La position du Manitoba Women's Institute à propos du projet de loi C-22 est la suivante:
>
> 1. Nous rejetons le projet de loi proposé;
>
> 2. nous accepterions un monopole de quatre ans pour un médicament mis au point par une société de produits pharmaceutiques à condition que . . .
>
> 3. toutes les redevances qui en découlent servent à la recherche au Canada.

Cette représentante de l'éminent institut a fait cette déclaration dans une lettre adressée au comité qui étudiait le projet de loi C-22. A mon avis, il n'est ni juste ni raisonnable de conclure que ces personnes essayent de susciter la peur, l'angoisse et la panique chez les Canadiens en ce qui concerne ce projet de loi. Ce sont des inquiétudes légitimes qu'éprouvent les contribuables canadiens à l'égard de cet important projet de loi.

• (1530)

Une association de Vancouver appelée *End Legislated Poverty* a adressé au greffier du comité une lettre signée par Jean Swanson, la coordinatrice où l'on peut y lire:

> Nous estimons que les modifications à la Loi sur les brevets, proposées dans le projet de loi C-22, feront augmenter le prix des médicaments et mettront en péril les régimes provinciaux relatifs à la gratuité des médicaments. L'universalité du régime canadien d'assurance-maladie est menacée.
>
> Pour conclure, nous pensons que l'actuelle Loi sur les brevets et le programme de licences obligatoires réalisent un équilibre entre les fabricants de médicaments génériques et de marque ce qui avantage les malades canadiens. La loi n'a pas besoin d'être modifiée. Si elle l'est conformément au projet de loi C-22, les Canadiens à revenus modestes vont s'appauvrir et leur santé va en pâtir.

Le ministre a fait allusion aux lettres qu'il a reçues. Je veux lui parler de celles que j'ai reçues et qu'ont recues, j'en suis sûr, les autres membres du comité permanent. J'en ai une datée du 17 décembre 1986, adressée au greffier, dont des copies ont été envoyées aux députés, et où on peut lire:

> Nous nous inquiétons beaucoup à l'idée que le projet de loi proposé va faire augmenter le prix des médicaments qui sont nécessaires à la santé de nombreuses personnes et qui sont déjà trop chers.
>
> Beaucoup de femmes avec lesquelles nous travaillons n'ont plus les moyens d'acheter de médicaments lorsqu'elles ou leurs enfants sont malades. Nous ne pouvons nous permettre aucune augmentation de ces coûts.

Ellen Woodsworth de *Wages for Housework* à Vancouver, en Colombie-Britannique est l'auteur de cette lettre datée du 17 décembre 1986. Je n'ai été nommé au comité législatif par mon chef qu'en janvier 1987. Il s'agit donc d'un autre organisme qui s'oppose au projet de loi C-22.

Le club Second Mile de Toronto a écrit une lettre le 11 février 1986 au greffier du comité permanent où on peut lire:

> Les membres de la section de High Park du club Second Mile de Toronto, souscrivent à l'unanimité aux résolutions à l'appui de la position de l'Association des groupes de défense des intérêts des personnes âgées de l'Ontario, qui représente 18 groupes et près de 250 000 Ontariens âgés en désaccord avec le projet de loi C-22 présenté par le gouvernement Mulroney, car cette mesure, d'après eux, obligera les Canadiens à débourser 650 millions de dollars de plus pour l'achat de médicaments au cours des dix prochaines années.

Ils ont joint la signature de certaines de ces personnes. Je n'ai pas lieu de douter de l'authenticité de ces signatures. Je suppose que je pourrais consacrer toutes mes heures libres au cours des prochaines semaines à vérifier chacune d'elles. Voilà donc une autre association qui s'oppose au projet de loi.

Pendant nos délibérations à l'étape de l'étude au comité, nous avons entendu un certain nombre d'exposés intéressants. L'un des meilleurs nous a été fait par la Fédération nationale des retraités et des personnes âgées, qui a comparu devant le comité pour lui faire part de ses nombreuses préoccupations. Ses porte-parole ont rappelé quelle était la situation avant 1969 et comment elle a changé après, quand le Chambre a adopté la Loi sur les brevets. Ils ont parlé du secteur pharmaceutique et de ses bénéfices annoncés par le professeur Eastman dans son étude qui a pris fin en septembre 1985.

Tous les partis politiques reconnaissent, je pense, que le professeur Eastman est une autorité en ce qui concerne le secteur pharmaceutique au Canada. C'est lui qui a soutenu de manière on ne peut plus catégorique que la Loi de 1969 sur les brevets avait épargné aux Canadiens des millions de dollars. Par conséquent, les personnes âgées membres de cet organisme ont fait valoir que le secteur pharmaceutique du Canada était en fait très rentable. Ils ont rappelé l'efficacité du programme de licences obligatoires et soulevé un certain nombre de questions au sujet du coût futur des médicaments.

Outre le problème du coût des nouveaux médicaments qui seront vendus sur le marché canadien après l'adoption de cette mesure, ces gens ont voulu savoir ce qu'il adviendrait des médicaments génériques déjà en vente sur le marché. Deux possibilités s'offrent aux fabricants de produits génériques au Canada, quand ils apprennent que les règles du jeu ont changé et qu'il leur faudra attendre de 7 à 10 ans avant de pouvoir reproduire les médicaments nouvellement fabriqués et mis en vente par les multinationales. Ne pouvant pas les reproduire, ils ont le choix entre la faillite et l'augmentation du prix des médicaments génériques.

Les ménagères et d'autres personnes qui achètent des médicaments à la pharmacie vous confirmeront que telle est la situation aujourd'hui. Je n'ai pas les moyens de mener l'enquête nécessaire pour confirmer que c'est bien ce qui en train de se produire dans le pays, mais je sais que c'est effectivement le cas dans certaines régions.

Leslie Batterson, le président de la Fédération nationale des retraités et des citoyens âgés, et les représentants de la Fédération à Ottawa, Herbert Hammer et Ross Chapman, ont exposé d'une façon très impressionnante les raisons pour lesquelles leur groupement s'oppose au projet de loi C-22. Ce sont des Canadiens moyens, ordinaires, qui ont présenté des mémoires aux députés des trois partis politiques au sujet d'une importante mesure législative. Je vous répète, monsieur le Président, qu'il ne s'agit pas d'une information fabriquée ou créée, pour ainsi dire, par des députés de l'opposition.

La Coalition des organisations des personnes âgées de l'Ontario a fait aussi une présentation au comité. Elle contenait ce qui suit:

> Les changements qu'on se propose d'apporter à la Loi sur les brevets dans le projet de loi C-22 rendront plus rares les médicaments génériques moins coûteux et le prix des médicaments de marque augmentera certainement une fois qu'il n'y aura plus la concurrence des médicaments génériques.
>
> Rien ne permet d'obliger les entreprises multinationales à tenir leurs promesses d'investir pour créer des emplois au Canada.
>
> Le Canada ne pourra jamais devenir un pays de calibre international en recherches pharmaceutiques sans une solide industrie pharmaceutique. Cette mesure l'empêchera de bâtir une telle industrie parce qu'elle ne peut pas pénaliser, de façon efficace, les fabricants de produits de marque qui se soustrairont aux directives sur les prix, parce que les paiements directs pour les médicaments augmenteront et que les régimes privés d'assurance-médicaments devront relever leurs cotisations. Les provinces devront majorer leurs impôts pour pouvoir continuer de financer leur régime public, l'augmentation des frais hospitaliers se répercutera sur les cotisations des régimes provinciaux de soins médicaux et des emplois seront perdus à cause du recul de l'industrie des médicaments génériques et de l'impossibilité pour le Canada de se doter d'une industrie de pointe dans ce domaine.

• (1540)

Les déclarations de cet organisme éminent ne sont pas sans fondement, et elles ont été suffisamment étayées pour que je les prenne à mon compte.

Les gouvernements provinciaux devront majorer leurs impôts pour pouvoir continuer de financer leur régime d'assurance-médicaments. Le gouvernement l'a admis lui-même. Pourquoi leur aurait-il consenti 100 millions de dollars sur quatre ans autrement? Si c'est seulement un chiffre en l'air, la gestion et les prévisions du ministère de la Consommation et des Corporations laissent beaucoup à désirer.

C'est un autre organisme qui a beaucoup de réserves à propos du projet de loi C-22. Il n'y a donc pas que les députés des partis de l'opposition qui condamnent cette mesure. Les représentants du syndicat de la Fonction publique de la Nouvelle-Écosse nous ont écrit. Ils ont demandé à comparaître devant le comité et ils voudraient que ce comité se rende en Nouvelle-Écosse. Si le ministre peut dire que nous avons eu tout le temps voulu pour étudier ce projet de loi etc., le nombre de personnes qui ont voulu intervenir sur la question n'en est pas moins remarquable.

En Nouvelle-Écosse, le président du Syndicat des employés du gouvernement de la Nouvelle-Écosse a déclaré: «Si ce projet de loi est adopté tel quel, il aura de graves répercussions sur les résidents de la Nouvelle-Écosse». Voilà une mise au point succincte et judicieuse.

Il est bien possible que d'autres groupes opposés au projet de loi C-22 partagent mon point de vue sur ses répercussions sur les personnes âgées, les pauvres, les malades et ceux qui n'ont pas de régime privé d'assurance-médicaments. Le ministre va-t-il dire à la Légion royale canadienne que ses 590 000 membres se trompent tous? Veut-il dire que nous sommes tous des idiots du village et que nous ne savons pas ce que nous disons quand nous parlons du projet de loi C-22 et de l'augmentation des prix qui va se produire? Le ministre a-t-il l'intention de dire à tous les bureaux de la Légion de notre pays que nos anciens combattants et les membres associés ne savent pas de quoi ils parlent? Il n'ose pas le faire, parce qu'il sait que le prix des médicaments d'ordonnance au Canada va augmenter.

Le président de la Légion royale canadienne a écrit au ministre en novembre 1986. Je vais vous citer un passage de sa lettre:

> Nous estimons que les changements envisagés vont ôter tout poids à l'obligation d'obtenir une licence en octroyant aux compagnies qui fabriquent des médicaments brevetés dix (10) ans de protection des brevets concernant tous les nouveaux médicaments avant que ceux-ci ne puissent être commercialisés sous forme d'équivalents génériques moins coûteux.

Cette lettre montre clairement que les Canadiens âgés sont très inquiets. Pourtant, le ministre dit que c'est la faute de l'opposition qui essaie de semer l'angoisse et la peur chez les Canadiens. J'estime quant à moi que la Légion royale canadienne, et particulièrement son président, ne se laisserait pas si facilement berner par les députés de l'opposition. Le président a ajouté ceci:

> Même si l'on prétend que la nouvelle loi n'augmentera pas d'un sou le prix des médicaments actuels, d'ici quelques années, les initiatives du gouvernement finiront par coûter plus cher à tous les Canadiens. Les personnes âgées, les malades et les pauvres vont devoir faire les frais de tout changement apporté à la loi fédérale.
>
> En outre, nous craignons que certaines provinces opèrent des coupes dans leurs services de santé ou leurs programmes de subventions pour les médicaments.
>
> Au nom de notre organisme, qui compte plus de 590 000 membres, je tiens à dire que nous désapprouvons cette mesure qui risque d'obliger les contribuables canadiens à payer davantage pour subventionner l'industrie pharmaceutique.

Dans une petite province comme la Nouvelle-Écosse, les citoyens et le gouvernement devront trouver plus d'argent pour financer le programme d'assurance-médicaments. Notre province étant pauvre, elle devra soit augmenter les impôts, soit réduire les services. Elle devra opérer des coupes dans le domaine de la santé en réduisant notamment le nombre d'emplois dans les hôpitaux. Les premiers à perdre leur poste seront les préposés au nettoyage et ceux qui se situent au bas de l'échelle. Les médecins, les sous-ministres et sous-ministres adjoints du ministère de la Santé ne perdront pas leur poste. Ce sont les emplois de travailleurs et de travailleuses que l'on supprimera pour trouver de l'argent. Le gouvernement l'a évidemment confirmé à la suite de son offre de 100 millions dans lesquels les provinces peuvent puiser en fonction de leur population.

Le ministre de la Santé de la Nouvelle-Écosse a déclaré que cela coûtera aux contribuables de sa provinces jusqu'à 25 millions de plus par an.

Je suis tout à fait d'accord avec la Légion royale canadienne pour dire que tous les Canadiens devront payer les médicaments plus cher. Cela touchera les personnes âgées qui bénéficient d'un programme d'assurance-médicaments, mais qu'adviendra-t-il des quatre millions de Canadiens qui n'ont pas de programme semblable? Ils n'auront droit à aucune subvention et devront payer très cher pour que les multinationales puissent augmenter leur marge bénéficiaire. M. Stacey, de la Légion royale canadienne, a écrit au ministre. Les députés de l'opposition ne sont pas les seuls à s'opposer à ce projet de loi.

Un autre organisme qui jouit d'une grande crédibilité, comme la Légion royale canadienne, s'oppose à cette mesure. Le ministre veut-il dire que l'Église unie du Canada n'a rien compris? Tous ceux qui s'opposent au projet de loi C-22 sont-ils des prophètes de malheur qui essaient de semer la panique chez les Canadiens? Sont-ils tous dans l'erreur? Est-ce là ce que le ministre veut dire à l'Église unie du Canada?

Je voudrais vous citer l'opinion de l'Église unie au sujet de ce projet de loi:

> Le groupe de travail a examiné les changements proposés et il a conclu qu'ils menacent les intérêts à long terme des Canadiens. Nous vous exhortons à renoncer à ce projet et à réaffirmer l'engagement du gouvernement canadien à assurer la sécurité des Canadiens qui sont malades et qui ont besoin de médicaments peu coûteux.
>
> Nous déplorons le fait que cette décision se prenne à la suite de pressions extérieures, d'ordre politique et commercial. Nous regrettons aussi que les motifs invoqués pour modifier la Loi sur les brevets laissent aux Canadiens peu d'espoir quant à la protection des valeurs sur lesquelles se fonde le régime national de soins de santé.

● (1550)

Cette lettre, adressée au greffier du comité législatif qui a étudié le projet de loi C-22, a été distribuée à tous les parlementaires, pour leur gouverne. Il s'agit en fait de la copie d'une lettre envoyée au premier ministre (M. Mulroney) le 17 décembre 1986.

L'Église unie du Canada se trompe-t-elle? La directrice du bureau épiscopal, M^me^ Bonnie M. Greene, est-elle du genre à agiter des épouvantails? Est-elle en train de semer la terreur au Canada? Je ne le pense pas. Les accusations du ministre sont tout à fait injustifiées et mal venues, et quant à moi, injustes et illogiques.

La société Cangene qui a témoigné devant le comité a parlé de la question des brevets. Fait intéressant, cette entreprise canadienne a été fondée en 1984 par deux spécialistes canadiens de la génétique industrielle. Voici ce qu'ils ont affirmé:

> . . . la politique sur les brevets peut également servir à faire avancer la politique industrielle du gouvernement relativement à un secteur particulier de l'économie. Bien entendu, cela a été amplement démontré, non seulement dans la Loi actuelle sur les brevets, mais également dans les modifications proposées au projet de loi C-22 qui concernent l'industrie pharmaceutique. Il y a également le fait que d'autres pays ont recours à des variations de la politique sur les brevets dans le but d'encourager le développement et les innovations dans des secteurs particuliers de l'économie.

C'était là l'un des principaux objectifs de la Loi sur les brevets de 1969. Il s'agissait non seulement d'obtenir une baisse des prix, mais également d'utiliser cette mesure pour favoriser le développement de notre propre industrie pharmaceutique. Depuis lors, nous assistons à la prolifération des fabricants de produits génériques qui, à mon avis, permettent, dans une large mesure, d'offrir des médicaments abordables aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

La société Cangene était fort inquiète des modifications proposées à la Loi canadienne sur les brevets, et je voudrais citer ce qu'elle dit à la page 2 de son mémoire. Voici:

> Dans ce mémoire, nous montrerons le rôle que les brevets devraient jouer dans le développement d'une industrie pharmaceutique canadienne et nous expliquerons pourquoi le Canada ne devrait pas permettre ni encourager, par sa politique, l'octroi de brevets sur des produits naturels en tant que tels, mais plutôt sur le véritable progrès relié à l'invention, à savoir la méthode biotechnologique utilisée dans la production et la fabrication du produit naturel que l'on retrouve déjà dans la nature.

C'est là une autre entreprise canadienne, constituée en société en vertu de la loi canadienne et dont la situation financière est excellente, qui est également opposée au projet de loi C-22 pour toutes les raisons que j'ai déjà données.

En septembre 1986, alors que le gouvernement s'apprêtait à présenter à nouveau le projet de loi qu'il avait déjà essayé de présenter le 30 juin 1986, un certain nombre d'organisations nationales comme le Conseil canadien de développement social, la Coalition canadienne de la santé, l'Association catholique canadienne de la santé, l'Association nationale des retraités fédéraux, l'*Inter Pares Womens' Health Interaction*, le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés, la présidente du Conseil national des femmes du Canada, l'Organisation nationale anti-pauvreté, la *Health Action International-Canada*, le président de l'Association des consommateurs du Canada, le président du Congrès du travail du Canada et la présidente de la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités, ont tous signé une lettre adressée au premier ministre dans laquelle ils lui demandaient de ne pas aller de l'avant avec le projet de loi sur les médicaments.

Tous ces organismes sont d'envergure nationale. Les gens qui y travaillent sont des professionnels. Ils ont tous eu l'occasion d'examiner la mesure législative et par la suite de faire connaître leur opinion. Ils ont fait savoir aux députés tant ministériels qu'oppositionnels qu'ils s'opposent au projet de loi C-22 pour un grand nombre des raisons que j'ai déjà évoquées, notamment la perspective de prix plus élevés, l'impossibilité de

garantir des retombées en matière de recherche et de développement et de création d'emplois, l'inefficacité du Conseil d'examen du prix des médicaments patentés et, bien entendu, les torts inestimables causés sur le plan humain à ceux pour qui les médicaments seront devenus hors de prix.

L'un des mémoires les plus intéressants que nous ayons reçus a été celui de la société Green Shield Prepaid Services Inc.. Il a été intéressant dans le sens où nous avons eu amplement l'occasion de poser des questions et de recevoir des réponses. Il s'agit d'une société canadienne sans but lucratif constituée en Ontario qui offre des services de soins prolongés payés d'avance qui englobent les produits pharmaceutiques, les soins dentaires, l'hospitalisation, les soins infirmiers, les soins de la vue et de l'ouïe, les prothèses et, plus récemment, les services juridiques. Elle existe depuis fort longtemps. J'ai relevé avec intérêt l'opinion de cette société sur le projet de loi C-22 et sur le coût des médicaments, et je cite:

> Le coût des médicaments est partagé entre deux facteurs, soit les honoraires professionnels du pharmacien et le prix des produits entrant dans la composition. Les honoraires professionnels, que doit verser *Green Shield* en vertu de son régime, ont suivi à toutes fins utiles l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Les honoraires ont augmenté de 118,8 p. 100 par rapport à l'indice des prix à la consommation qui était de 112,4 p. 100 pour une période de 10 ans s'échelonnant entre 1976 et 1986. Il y a donc un écart de seulement 4 ou 5 p. 100. Les honoraires professionnels ont augmenté pour ainsi dire au même rythme que l'indice des prix à la consommation. Le rapport se poursuit en ces termes:

> D'autre part, le coût des ingrédient a augmenté beaucoup plus que la hausse de l'IPC durant la même décennie.

Le coût des ingrédients a augmenté de 247,1 p. 100 par rapport à une augmentation du 112,4 p. 100 de l'IPC. C'est plus du double. Nous sommes en présence de deux coûts, les honoraires professionnels qui ont augmenté au même rythme que celle de l'IPC et le coût des ingrédients dont la progression a été plus de deux fois plus rapide que l'IPC. Ce fait est plutôt significatif. Le rapport ajoute ce qui suit:

> Ces majorations de coûts comprennent en partie des fluctuations inflationnistes, auxquelles s'ajoute le coût fortement accru des nouveaux médicaments quand ils font leur apparition sur le marché. (Par exemple, une provision mensuelle de Tagamet, lors de son apparition sur le marché, coûtait 27 $, mais une provision mensuelle de nouveaux médicaments peuvent coûter actuellement jusqu'à 100 $.)
>
> Ainsi les honoraires professionnels que Green Shield a versés aux pharmaciens reflétaient le taux d'inflation, mais le coût des ingrédients a beaucoup dépassé le taux d'inflation, augmentant ainsi sensiblement les recettes des fabricants de produits pharmaceutiques.

Green Shields est une société à but non lucratif qui oeuvre dans ce domaine depuis très longtemps et je vous ai cité un extrait du mémoire qu'elle a présenté aux membres du comité législatif qui étudiaient ce projet de loi.

• (1600)

Nous sommes obligés de constater, me semble-t-il, que les objections et les inquiétudes dont font état les organisations canadiennes sont de taille, c'est le moins qu'on puisse dire. Le mémoire débouche sur la conclusion suivante:

> Nous prétendons, en toute déférence, que les modifications qu'il est proposé d'apporter à l'article 41 par le projet de loi C-22 ne correspondent pas à l'intérêt des Canadiens. Les Canadiens assumeront les coûts—tandis que ce sont les multinationales du médicament qui récolteront les avantages, soit des sociétés déjà indiscutablement très rentables.

C'est précisément ce que s'acharnent à dire les députés de l'opposition tant à la Chambre que partout ailleurs dans leur circonscription et leur province. Cet organisme à but non lucratif de bonne réputation qui comparaissait devant le comité a fondé cette conclusion importante sur son expérience de l'industrie pharmaceutique.

Une fois de plus, je réfute très vigoureusement les assertions du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) selon lesquelles l'opposition au projet de loi C-22 est sortie de toutes pièces de l'imagination de ses vis-à-vis.

L'une des nombreuses . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que le député va parler pendant quelques instants encore et c'est à regret que je devrai l'interrompre, mais j'aimerais porter à l'attention de la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald)—L'Industrie cinématographique—*a*) La distribution—le contrôle canadien.*b*) La position du gouvernement; l'honorable député de York-Est (M. Redway)—Le Commerce extérieur—Les négociations entre le Canada et les États-Unis—La possibilité pour le Parlement de débattre tout traité avant sa signature; l'honorable députée de Trinity (M^me^ Nicholson)—Harbourfront—*a*) Le moratoire sur les projets de construction dans la rade de Toronto.*b*) Les types de projets envisagés.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, soit lu pour la 3^e^ fois et adopté.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, parmi les nombreux magazines et opuscules que je reçois à mon bureau, et auxquels je me reporte assez régulièrement, se trouve un magazine intitulé *Policy Options*. C'est une publication qui vient de la région de l'Atlantique, et comme les députés peuvent s'y attendre, étant donné que je viens de cette région, j'examine toujours son contenu à fond, afin de m'assurer que je suis d'accord avec ce qu'on y dit. Quand c'est le cas, je veux me mettre en rapport avec les auteurs des articles, afin de me familiariser davantage avec les questions qu'ils veulent soulever. Un journaliste du nom de Roy Davidson a écrit dans le numéro de décembre un article

intitulé: «La portée des brevets». Dans cet article, il a fait allusion à certaines des conclusions de la Commission Eastman, en 1985. Il a précisé notamment ce qui suit:

> Dans son rapport de 1985, la Commission d'enquête sur l'industrie pharmaceutique . . . estime que les Canadiens ont économisé 211 millions de dollars par année au minimum, du fait de l'obligation d'obtenir une licence.

C'est une somme importante. Il a ajouté:

> De 1967 à 1982, le nombre d'emplois dans l'industrie pharmaceutique au Canada a augmenté de 29 p. 100, comparativement à 23 p. 100 seulement aux États-Unis, au cours de la même période.

Je voudrais proposer à la réflexion des députés certaines des conclusions de l'auteur, entre autres ce passage:

> La licence obligatoire est suffisamment bien fondée en droit. En premier lieu, les dispositions de la Loi sur les brevets en la matière ne vont pas à l'encontre de la Convention internationale sur les brevets dont le Canada est co-signataire. En vertu de la Convention, les avantages dont jouissent les Canadiens aux termes de la Loi sur les brevets doivent aussi être accordés aux ressortissants des autres pays signataires. La Convention ne prévoit pas que le titulaire d'un brevet jouisse d'un monopole illimité.

Je tenais à apporter ces précisions avant d'invoquer d'autres arguments pour réfuter l'affirmation du gouvernement selon laquelle le Canada enfreint en quelque sorte les dispositions de la Convention en ce qui concerne la propriété intellectuelle. L'auteur poursuit:

> En second lieu, les tribunaux ont déjà rejeté l'idée que la licence obligatoire porte atteinte à la Charte canadienne des droits et libertés. Selon la décision rendue par la Cour fédérale, un brevet canadien pour un produit médicinal est accordé sous réserve des dispositions de la loi concernant la licence obligatoire. Par conséquent, la Cour estime que la licence obligatoire ne pose pas ultérieurement d'obstacle à l'obtention du brevet. Elle ne fait qu'accompagner le brevet de certaines réserves.
>
> L'idée voulant que la justice naturelle exige que les inventeurs aient droit non seulement à une rétribution financière mais à la maîtrise absolue de la mise en oeuvre de leurs inventions n'est admise nulle part dans la pratique.

Je pense que les députés devraient accorder une attention particulière à ce qui suit:

> Divers pays ont défini des domaines dans lesquels il n'est attribué aucun brevet. Certains pays accordent la protection du brevet aux produits eux-mêmes, alors que d'autres ne protègent que les procédés de fabrication. Il y a d'autres pays que le Canada qui ont adopté le régime des licences obligatoires, mais les motifs d'attribution des licences obligatoires varient.

L'article dit plus loin:

> Les États-Unis et le Canada accordent des brevets d'une durée de 17 ans à compter de la date de délivrance. La plupart des pays membres de la Communauté économique européenne, de même que le Japon, ont des brevets d'une durée de 20 ans à compter de la date du dépôt de la demande. En Inde, la durée du brevet n'est que de sept ans.

L'article dit encore plus bas:

> Les pays d'Amérique du Sud n'accordent généralement pas de brevets aux médicaments, et l'Italie non plus jusqu'à tout récemment. Le Japon exige que les maisons étrangères s'associent à des maisons japonaises pour commercialiser de nouveaux produits pharmaceutiques. La Grande-Bretagne et la Norvège comptent sur le pouvoir d'achat centralisé de l'État pour régulariser les prix et les avantages industriels.
>
> La France et la Belgique contrôlent le prix des produits pharmaceutiques. Beaucoup de pays publient des listes sélectives ou négatives de produits pharmaceutiques qui déterminent lesquels seront remboursés par la sécurité sociale.

Pour réfuter l'assertion du ministre voulant que le Canada doive se mettre à l'heure du reste du monde, il a lieu de signaler que certains pays ont en ce moment des industries pharmaceutiques fort différentes. Le Canada était un des pays disposant d'un système tout à fait particulier qui était à l'avantage des consommateurs canadiens. Je suis persuadé, comme l'a d'ailleurs confirmé M. Eastman dans son rapport, je crois, que ce système nous a fait économiser des millions de dollars. Il a aussi répondu essentiellement aux besoins de l'industrie pharmaceutique canadienne, notamment en matière d'expansion.

Nous ne devrions pas nous excuser pour les mesures que nous avons prises à partir de 1969 à l'égard de la Loi sur les brevets, car elles ont donné d'excellents résultats. Elles ne contreviennent à aucune convention internationale dont le Canada est signataire. Elles ne contreviennent à aucune de nos lois fédérales, ici même, au Canada, qu'il s'agisse de la Déclaration des droits ou de la Charte des droits et libertés. Nous avons bel et bien une loi qui s'avère efficace et cela, au bénéfice des Canadiens.

Et pourtant, qu'est-ce que le gouvernement décide de faire? Il décide de modifier la loi au bénéfice de qui? Des multinationales.

Enfin, l'auteur conclut ainsi son article:

> Bref, les raisons que le gouvernement a données jusqu'à maintenant pour modifier la politique de licence obligatoire pour la fabrication de médicaments brevetés ne sont pas probantes. La politique proposée ne peut être justifiée par un appel naïf à des droits de propriété inaliénables qui n'existent pas dans les faits. La politique proposée risque de s'avérer une stratégie de développement industriel coûteuse et relativement peu efficace. La politique proposée affaiblit au lieu de renforcer la position du Canada dans les négociations sur le libre-échange.

L'auteur de cet article, M. Davidson, est un Canadien réputé. Il a étudié à l'Université de l'Alberta et à celle de Toronto. Il a fait ces constatations après avoir examiné à fond, je présume, le projet de loi ainsi que les rapports sur l'industrie pharmaceutique. Il en déduit que la politique que nous adopterons en raison de la majorité que détiennent les 211 députés conservateurs n'est pas dans l'intérêt bien compris des Canadiens.

• (1610)

Un autre groupe qui a comparu devant le comité était la Coalition du Manitoba pour la santé et l'enseignement supérieur. Cet organisme établi à la fin de 1985 est composé de 34 groupes membres. La Coalition représente 250 000 Manitobains qui se sont engagés à assurer des soins de santé de haute qualité et un enseignement supérieur accessible à tous les Manitobains, voire à tous les Canadiens. La Coalition prétend que les modifications du projet de loi C-22 donneront aux sociétés pharmaceutiques multinationales un monopole de 10 ans sur tout nouveau médicament et qu'il en coûtera au consommateur canadien des millions de dollars par an. Cela nuira grandement à la capacité de certains éléments de la population d'acheter des médicaments. Elle estime aussi que si ces modifications sont adoptées, elles réduiront notablement la capacité du Canada de fournir à ses citoyens les soins de qualité qu'ils méritent. Voilà pourquoi la Coalition s'oppose énergiquement au projet de loi C-22.

A titre de députés, nous voulons certes écouter attentivement ce que ces gens nous disent. Ils sont en contact direct avec ceux qui sont touchés. Ils doivent comprendre comment le régime fonctionne et comment il fonctionnera une fois ce projet de loi adopté. Je ne peux comprendre pourquoi le gouvernement, ou peut-être devrais-je dire le ministre, continue à prétendre que seuls les députés de l'opposition trouvent à redire au projet de loi C-22. Des associations réputées, comme la Coalition du Manitoba pour la santé et l'enseignement supérieur, s'opposent au projet de loi C-22.

J'ai reçu une lettre, comme tous les membres du comité, d'un couple de la Colombie-Britannique. Ils en ont expédié un exemplaire à leur propre député conservateur. Dieu sait ce qu'il en a fait. Cependant, cette lettre lui a été envoyée à lui, ainsi qu'au greffier du comité. Elle est datée du 18 décembre 1986. Elle se lit comme suit:

> Monsieur,
>
> Mon mari et moi sommes tous les deux dans la soixantaine et nous vous écrivons pour vous communiquer notre vive appréhension au sujet des modifications que le gouvernement veut apporter à la loi sur les médicaments. Nous estimons que la Chambre ne devrait pas les adopter, car elles risquent indubitablement d'entraîner la hausse du prix des médicaments. Nous pouvons maintenant nous procurer des médicaments génériques au tiers ou à la moitié du prix des médicaments brevetés. Si les fabricants de médicaments génériques ne peuvent plus copier avant au moins dix ans les médicaments brevetés, les Canadiens en général et les personnes âgées en particulier vont devoir assumer un fardeau accru avec des moyens financiers déjà réduits.
>
> En tant que citoyens et lecteurs intéressés, nous vous exhortons à repenser cette mesure.

Ce sont des citoyens ordinaires qui, inquiets du prix qu'ils devront payer pour leurs médicaments d'ordonnance, écrivaient à leur député pour témoigner de leur opposition au projet de loi C-22.

Les représentants de la Société canadienne de la sclérose en plaques ont comparu devant notre comité et ont fait une présentation très impressionnante et très émouvante. En assistant à leur présentation et en lisant leurs mémoires, j'ai songé que pour la gouverne des députés qui n'avaient pas la chance d'être là, y compris le leader du NPD à la Chambre, je ferais peut-être mieux de consigner au compte rendu . . .

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai écouté avec une vive attention les observations de mon collègue qui, je le sais, est opposé à l'adoption de ce projet de loi. Puisque le temps alloué à la troisième lecture de ce projet de loi est limité à aujourd'hui et à un autre jour, demain peut-être, entend-il continuer ainsi longtemps? Dans une certaine mesure, il empêche les députés de son parti, voire des autres partis, de prendre eux aussi la parole. Je songe également à ses propres collègues qui ont manifesté le désir de parler. Je me demande simplement comment le député envisage le déroulement de la suite du débat.

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement mais peut-être le député pourra-t-il nous dire s'il compte laisser à d'autres la possibilité d'intervenir dans ce débat qui, comme vous le savez, prendra fin après deux jours. Je sais que d'autres députés aimeraient aussi prendre la parole mais la décision appartient au député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall). La présidence est à votre disposition.

M. Dingwall: Monsieur le Président, la question de mon collègue est raisonnable et je répondrai que j'ai encore quelques documents à consigner au compte rendu. Je ne crois pas qu'il me faudra un temps excessif. Ils sont importants . . .

M. Riis: Bien sûr qu'ils sont importants.

M. Dingwall: . . . pour nos travaux.

Comme je le disais avant que la présidence n'entende un rappel au Règlement, la Société canadienne de la sclérose en plaques a présenté un mémoire au comité dont j'aimerais consigner les conclusions et les recommandations.

Selon l'enquête de cette société, la majorité des personnes interrogées bénéficiaient d'un remboursement total ou partiel de leurs médicaments mais 24 p. 100 ne touchaient rien.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne sais pas si j'ai bien compris le député mais a-t-il dit que la présidence avait entendu un rappel au Règlement? J'ai déclaré qu'il ne s'agissait pas d'un rappel au Règlement. Je ne voudrais pas être la cause d'une dispute entre le NPD et le parti libéral. Il leur appartient de décider qui sera le prochain député à prendre la parole. Je n'ai pas non plus l'intention d'interrompre à nouveau le débat dans trois, quatre ou cinq secondes. Il faut que vous vous mettiez d'accord. Le député dispose d'un temps de parole illimité et je me contente de lui rappeler que ce débat va durer deux jours et qu'il aimerait peut-être que certains de ses collègues y prennent part. C'est tout ce que j'ai dit et en voilà mon interprétation.

M. Dingwall: Merci beaucoup, monsieur le Président. Je suis heureux que vous ayez apporté cet éclaircissement parce que j'avais interprété vos remarques différemment. J'apprécie votre deuxième déclaration parce qu'elle tempère, pour moi, l'interprétation que j'avais faite initialement de la première. Aussi je vous remercie de m'avoir expliqué ce point très important.

Parmi les personnes qui payent leurs médicaments, 29 p. 100 ont déboursé de 50 $ à 100 $ par mois et 18 p. 100 plus de 100 $. Sur un an, cela représente pour ces personnes des frais directs allant de 600 $ à plusieurs milliers de dollars. C'est une énorme somme d'argent pour les personnes qui doivent payer leurs médicaments.

Parmi les 16 médicaments les plus couramment utilisés par les personnes interrogées, 8 étaient génériques ou des concurrents. Les économies réalisées en ayant recours aux médicaments équivalents meilleur marché variaient de 21 à 89 p. 100. Le pourcentage de médicaments ayant des concurrents dans l'avenir va diminuer si on adopte ces modifications à la Loi sur les brevets.

• (1620)

Cet exposé, qui est ni pour ni contre ce projet de loi, montre très raisonnablement les failles du projet de loi C-22. Tous les députés devraient le lire en entier afin d'avoir une meilleure idée de la situation.

Un membre de la Conférence des évêques catholiques du Canada a également écrit au ministre. C'était l'évêque de Calgary, Paul J. O'Byrne, je pense, qui a exprimé au ministre ses inquiétudes au sujet du projet de loi C-22. Je voudrais lire un extrait de sa lettre pour réfuter les très mauvais argument et commentaire du ministre de la Consommation et des Corporations (M. André) selon lesquels cette opposition au projet de

loi n'existe que dans l'imagination des députés de l'opposition. On peut lire dans sa lettre:

> Nous avons suivi le débat sur ce projet de loi et nous avons constaté que les habitants de notre pays n'ont pas exercé de pressions pour qu'on modifie les lois canadiennes sur les médicaments génériques. En fait, des organisations nationales représentant des milliers de Canadiens de pratiquement toutes conditions sociales ont demandé unanimement à votre gouvernement de ne pas adopter le projet de loi proposé.
>
> Nous nous joignons à eux parce que nous estimons que ce projet de loi, s'il est adopté, nuirait au Canadien moyen, particulièrement aux vieillards et aux pauvres. Grâce en grande partie à l'actuelle Loi sur les brevets de médicaments, les Canadiens bénéficient de médicaments d'ordonnance bon marché et de soins de santé de premier ordre.
>
> Les modifications proposées coûteront aux Canadiens des centaines de millions de dollars par an du fait de l'augmentation du prix des médicaments. Elles auront également de graves répercussions sur le coût des soins de santé et sur l'avenir de l'assurance-maladie au Canada.

La lettre est plus longue, mais, essentiellement, on y demande au gouvernement de retirer le projet de loi C-22 pour les nombreuses conséquences qu'il pourrait entraîner, et que les députés, les citoyens ordinaires et d'autres Canadiens ont exposées.

Au comité, nous n'avons pas reçu les mémoires et entendu les instances seulement des personnes qui ont été en mesure de comparaître; nous en avons également reçu de nombreuses personnes qui n'ont pas pu venir ici. Il y a eu notamment l'ACEF-Centre du Québec, soit l'Association coopérative d'économie familiale du centre de Montréal qui a déclaré ce qui suit:

> . . . Le projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets, devrait être retiré.
>
> En empêchant les fabricants pharmaceutiques de copier rapidement des médicaments, le projet de loi amènera, à moyen terme, le consommateur à payer davantage les médicaments d'ordonnance. En fait, le consommateur finira par payer davantage, soit directement à la pharmacie soit sous la forme d'impôts ou de primes d'assurance-maladie.
>
> En outre, l'ACEF-Centre estime que la mesure ne s'attaque pas directement aux véritables problèmes touchant le secteur pharmaceutique, à savoir la surabondance de médicaments similaires, inutiles et souvent nuisibles vendus sur le marché, l'insuffisance de la recherche destinée à favoriser la mise au point des médicaments qui traiteront avec efficacité les maladies réputées en ce moment incurables, la proportion excessivement élevée des fonds affectés à la publicité, et ainsi de suite.

Un autre organisme éminent de professionnels s'oppose au projet de loi C-22.

A plusieurs reprises à la Chambre, le ministre a parlé de deux résolutions du Québec en faveur de cette mesure. Je le crois volontiers. Mais il ne faut pas oublier que d'autres Assemblées législatives provinciales ont été saisies de la teneur du projet de loi C-22.

Je ne voudrais pas minimiser la portée de la résolution de l'Assemblée nationale du Québec, car elle a du poids, mais j'aurais cru qu'un ministre fédéral en aurait profité pour nous exposer très clairement la position des autres Assemblées législatives provinciales.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux de l'Île-du-Prince-Édouard et le ministre de la Justice et procureur général ont envoyé la lettre que voici au ministre de la Consommation et des Corporations et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) en novembre 1986:

> Notre gouvernement s'oppose énergiquement à tout amendement qui ferait augmenter le prix des médicaments d'ordonnance. Même si nous avons fait part de notre position au ministre de la Consommation et des Corporations pendant sa conférence à Thunder Bay, nous jugeons nécessaire de la réitérer par écrit.
>
> Nous n'avons pas encore obtenu de garanties que ces projets d'amendement comporteront des avantages économiques pour l'Île-du-Prince-Édouard, ou encore qu'ils ne gonfleront pas la facture à payer par la province dans le domaine des médicaments.

L'un des auteurs de cette lettre était le ministre libéral de la Santé de l'Île-du-Prince-Édouard. L'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard a aussi convoqué une séance où l'on a adopté à l'unanimité une résolution s'opposant au projet de loi C-22, que je voudrais lire. Pour des raisons que j'ignore, le ministre de la Consommation et des Corporations n'en a pas parlé dans son discours. Je ne prétends pas qu'il n'avait pas l'intention de présenter une argumentation équilibrée. Il voulait seulement nous faire entendre un seul point de vue. J'espère rétablir l'équilibre et présenter les deux points de vue à la Chambre. Voici le texte de la résolution:

> ATTENDU que le gouvernement du Canada a introduit des modifications à la Loi sur les brevets qui feront inexorablement augmenter le prix des médicaments d'ordonnance;
>
> ATTENDU que l'Île-du-Prince-Édouard a récemment introduit un régime d'assistance-médicaments qui vise à réduire le fardeau que représente le coût des médicaments pour les personnes âgées;
>
> ATTENDU que l'augmentation du coût des médicaments d'ordonnance nuira à ce régime et à tous les autres citoyens de notre province qui ont besoin de médicaments à l'occasion;
>
> ATTENDU que le projet fédéral n'oblige que symboliquement et non pas légalement les compagnies pharmaceutiques à respecter leur promesse d'investir dans la recherche et le développement;
>
> ATTENDU que l'Île-du-Prince-Édouard ne retirera aucun avantage économique direct des modifications proposées;
>
> ATTENDU que notre gouvernement s'est engagé à procurer les médicaments d'ordonnance au plus bas coût possible aux citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard;
>
> IL EST DONC RÉSOLU que notre Assemblée prie le plus instamment possible le premier ministre d'arrêter ce projet de loi.

C'était la résolution n° 6 du 10 mars 1987 concernant la Loi sur les brevets, adoptée par l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard. Le ministre a quand même parlé comme si l'Assemblée législative, les personnes âgées, les vieillards et les autres habitants de cette province n'existaient ou ne comptaient pas.

C'est un document très important, aussi important que celui de l'Assemblée nationale du Québec. J'espère que les députés tiendront compte de l'opinion des habitants de ces deux provinces exprimée par l'entremise de leurs représentants élus.

J'ai une autre résolution adoptée par une autre Assemblée législative qui s'oppose au projet de loi C-22. Elle est très importante. Là encore, comme le ministre a refusé d'examiner les deux aspects de la question, il n'a pas attiré l'attention sur ce point dans ses discussions. Je ne veux pas dire qu'il l'a fait volontairement car ce serait antiréglementaire. Cependant, j'ai en main un télégramme adressé par le greffier de l'Assemblée législative du Manitoba à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations et à tous les députés de la Chambre des communes. En voici la teneur:

L'Assemblée législative du Manitoba m'a demandé de vous communiquer la résolution suivante qu'elle a adoptée le mercredi 29 avril 1987.

Voici le texte de la résolution:

● (1630)

ATTENDU que l'accès à des produits pharmaceutiques fiables à un prix acceptable est essentiel à la santé et au bien-être des Canadiens, et

ATTENDU que le paragraphe 41(4) de la Loi sur les brevets modifiée en 1969 prévoyait un mécanisme grâce auquel les titulaires de licences canadiens peuvent fabriquer des produits génériques à bon marché qui sont l'équivalent de médicaments de marque pour les commercialiser au Canada, et

ATTENDU que selon la Commission Eastman, ces produits de remplacement génériques ont permis aux Canadiens d'économiser plus de 200 millions de dollars en 1983, et

ATTENDU que ces produits génériques ont permis au Manitoba d'économiser plus de 14 millions de dollars en frais d'hospitalisation, d'assurance-médicaments et de médicaments d'ordonnance en 1986, et

ATTENDU que les frais de remboursement des médicaments par le gouvernement provincial, en vertu de son programme universel d'assurance-médicaments, sont passés de 4,3 millions de dollars en 1975 à 28 millions en 1986, et

ATTENDU que les modifications proposées à la Loi sur les brevets qui retardent la fabrication de nouveaux produits génériques entraîneront une augmentation du coût de l'hospitalisation, de l'assurance-médicaments et des médicament d'ordonnance, tout en procurant peu d'autres avantages aux Canadiens, et

ATTENDU que le retard dans la production de nouveaux produits génériques coûtera au Manitoba plus de 2 millions de dollars au cours de la première année qui suivra l'adoption des modifications et risque d'atteindre 44 millions d'ici à 1995, et

ATTENDU que cette augmentation des coûts sera assumée directement par les consommateurs lorsqu'ils achèteront les médicaments et par l'augmentation des dépenses de notre programme d'assurance-médicaments, ce qui touchera particulièrement les personnes agées et celles qui ont continuellement besoin de médicaments, et

ATTENDU que le gouvernement fédéral, malgré les instances énergiques présentées par les Canadiens qui s'opposent aux modifications et face aux pressions continuelles des sociétés pharmaceutiques multinationales, continue à insister pour modifier la Loi sur les brevets.

Il est donc résolu que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement du Canada à retirer le projet de loi prévoyant des modifications à la Loi sur les brevets qui entraîneront une augmentation du prix des médicaments pour tous les Canadiens, et

Il est en outre résolu que le greffier de l'Assemblée législative sera chargé d'envoyer une copie de la résolution au ministre fédéral de la Consommation et des Corporations et à tous les autres députés fédéraux.

Cette résolution est signée par monsieur W.H. Remnant, greffier de l'Assemblée législative du Manitoba. Le numéro de télex est disponible s'il faut le déposer.

Voilà une autre Assemblée dans ce pays qui s'est prononcée contre les effets néfastes du projet de loi C-22 pour les citoyens de la province, c'est celle du Manitoba.

Nous avons entendu des protestations d'autres provinces également. L'Ontario a envoyé une lettre au ministre de la Consommation et des Corporations pour s'opposer aux propositions du C-22. Cette province donnait quelques changements constructifs possibles, que le ministre a, naturellement, rejetés. Le coût supplémentaire pour l'Ontario sera d'environ 35 millions. Le gouvernement de Saskatchewan aussi s'est opposé au projet de loi. Il y a eu une élection provinciale et de l'argent pour les agriculteurs. Maintenant la province a changé d'avis. Des représentants sont venus présenter des instances au comité. Pour être juste, je dirais que ce n'était pas le ministre responsable qui était là, mais le sous-ministre de la Santé, je pense. C'est lui qui, après interrogatoire par les députés, a reconnu que ses notes avaient de 9 à 11 préconditions et que si elles étaient respectées, la Saskatchewan appuierait le projet de loi. Heureusement, ou malheureusement, lorsque je l'ai questionné il n'a pas voulu, et peut-être ne pouvait-il pas, dire s'il appuyait ou non le projet de loi tel qu'il est, car il représentait le ministre et il n'était pas en mesure de se prononcer, puisqu'il incombe au ministre et non au sous-ministre de le faire.

Nous avons vu des représentants de gouvernements, d'organismes nationaux, de sociétés à but non lucratif et de sociétés commerciales. Nous avons entendu des groupes de citoyens, la Légion et des représentant de l'Église canadienne. Nombre de Canadiens de toutes les couches de la société, les syndicats, etc., se sont déclarés contre le C-22. Certains députés pourraient dire que cela les rend malades. Je ne pense pas que la position, les propositions, les questions et les inquiétudes de l'Église unie du Canada puissent rendre malade. Je ne crois pas que les opinions de la Légion royale canadienne, des anciens combattants qui en font partie, de ses membres associés et de tous ses autres membres dont le nombre approche les 590 000 soient révoltantes. Je trouve qu'elles sont pertinentes dans le cadre du débat sur le projet de loi C-22 et sur les répercussions qu'aura celui-ci sur tous les Canadiens.

L'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques, qui est une des principales associations, il faut bien l'admettre, s'oppose au projet de loi C-22. Elle a intérêt à s'y opposer et il faut le comprendre d'emblée. Dans le secteur pharmaceutique, nous voulons voir des multinationales ainsi que nos fabriques de produits génériques. Voilà ce que nous voulons, monsieur le Président.

J'ai écouté attentivement et patiemment de nombreuses plaintes en comité. Je voudrais citer brièvement ce que plusieurs associations ont dit au sujet de ce projet de loi. Voici d'abord ce qu'a dit l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques:

> . . . nous ne croyons pas qu'il y ait de bonnes raisons sociales ou économiques de modifier le système actuel de l'obtention obligatoire d'une licence. Il n'a été que bénéfique pour le Canada . . . Cette industrie d'envergure mondiale doit comprendre six secteurs distincts: recherche pure, recherche appliquée, produits chimiques fins, fabricants de produits de marque, fabricants de produits génériques et nouvelles sociétés biotechnologiques . . . Le projet de loi C-22 ramènera le nombre des éléments à deux dans ce secteur et il nous fera dépendre très largement des entreprises étrangères pour les médicaments.

Voilà ce qu'on trouve aux pages 3:7 et 3:8 du mémoire si les députés jugent ces déclarations importantes et veulent vérifier.

Que dit l'Association canadienne de l'industrie du médicament?

> Ces compagnies (les multinationales) ont en effet annoncé leurs projets d'investissement. Je crois qu'elles ont clairement laissé entendre également que si le projet de loi n'est pas adopté, tous les projets d'investissement ne pourront être mis en oeuvre, et je suppose que vous en verrez la preuve.

Je ne dis pas que c'est du chantage, mais c'est tout comme. C'est «ou bien vous adoptez le projet de loi, ou bien nous ne donnerons pas suite à nos projets d'investissement». A titre de parlementaire canadien et de citoyen soucieux du bien public, je trouve que c'est là une déclaration bien regrettable de la part de l'Association canadienne de l'industrie du médicament.

Je vais maintenant citer les propos du Congrès du travail du Canada:

> Le Congrès est d'avis que le projet de loi dont on discute présentement est basé sur des considérations politiques, non des considérations économiques . . .
>
> La concurrence est bien la dernière chose au monde que souhaitent les fabricants de produits pharmaceutiques.

J'en arrive maintenant à la Coalition canadienne de la santé, un autre organisme national de bonne réputation qui compte des professionnels de la santé dans ses rangs et qui se préoccupe de cette question depuis très longtemps. Voici ce qu'elle dit:

> Nous en arrivons à la conclusion que les sociétés pharmaceutiques multinationales selont les seules à bénéficier du projet de loi C-22, tandis que le coût pour les Canadiens, tant sur le plan économique que sur celui de la santé, sera énorme.

Il y a ensuite la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés qui a déclaré:

> . . . nous estimons que le projet de loi C-22 et les politiques qui l'accompagnent sont profondément viciés. Nous demandons donc instamment au gouvernement de retirer ce projet de loi.

J'en arrive maintenant à la Fédération nationale des syndicats d'infirmières et infirmiers.

> Les infirmières et infirmiers canadiens syndiqués vous demandent à titre de contribuables, de bénéficiaires des soins de santé et de praticiens de ces soins, de retirer les amendements proposés. Ce projet de loi ne comprend pas les bons éléments.

Les infirmières et infirmiers du Canada sont hostiles au projet de loi C-22. Comme vous le savez, monsieur le Président, ce sont souvent eux qui administrent les médicaments prescrits par les médecins au Canada.

Je vais maintenant vous lire ce qu'a déclaré l'Alliance de la Fonction publique du Canada:

> Nous n'admettons pas l'argument selon lequel les Canadiens n'auront pas accès aux médicaments nécessaires si le projet de loi C-22 n'accorde pas un monopole aux fabricants de médicaments. Nous n'admettons pas non plus l'argument selon lequel le régime des brevets au Canada serait injuste pour les prétendues sociétés novatrices.

● (1640)

Évidemment, le ministre voudrait nous faire croire que tous ceux qui s'opposent au projet de loi C-22 se fourvoient complètement. Ce n'est pas juste. Il ne l'a pas dit, mais il a dit que les opposants au projet de loi C-22 étaient des députés de l'opposition. Je pense avoir amplement montré aujourd'hui que les Canadiens et les organisations de Canadiens s'opposent au projet de loi C-22, et pas seulement les députés de l'opposition.

Voici ce qu'a déclaré le professeur Kell Antoft, quand il a comparu au comité:

> . . . nous savons d'expérience que les succursales ne s'occupent pas essentiellement de fabriquer, mais de reconditionner . . .
>
> Il faut renforcer la recherche fondamentale dans nos universités . . . je ne pense pas que ce soit en augmentant les marges de profit de l'industrie pharmaceutique qu'on y parviendra.
>
> . . . on peut en revanche se poser des questions sur le plaidoyer (des multinationales) selon lequel elles ne peuvent assumer le coût de la recherche quand la société mère oriente manifestement la recherche vers ce qu'elles peuvent faire avec leurs excédents de liquidités.

Comme vous le voyez, monsieur le Président, de nombreuses organisations ont exprimé des réserves sur le projet de loi C-22.

Avant que mon collègue du Nouveau parti démocratique ne participe à ce débat, je vais conclure en disant que, depuis déjà un certain temps, le parti libéral s'oppose énergiquement au projet de loi C-22. Nous approuvons les recommandations du rapport Eastman qui prévoit d'accorder une période d'exclusivité de quatre ans à la condition qu'un certain montant soit versé dans un fond de recherche pharmaceutique. Notre parti adhère au rapport Eastman depuis le premier jour et je tiens à le répéter. Nous sommes tout à fait d'accord avec les recommandations de ce rapport.

Nous avons la preuve irréfutable que le prix des médicaments augmentera énormément au cours des années à venir. Les personnes âgées, les pauvres et les défavorisés devront faire les frais des mesures gouvernementales. Très peu de Canadiens sont d'accord pour changer la loi comme le gouvernement propose de le faire. L'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard, celle du Manitoba et même celle du Québec, ainsi que de nombreux organismes s'opposent au projet de loi C-22. Nous avons contesté sa constitutionnalité et les ministres ont répondu qu'il était parfaitement constitutionnel. Je ne partage pas cet avis.

Les avantages pour l'industrie ne seront pas répartis équitablement. Aucune garantie n'obligera les compagnies à respecter leurs engagements à l'égard de la recherche et du développement. Cette mesure n'offre aucune garantie sur le plan de la création d'emplois. Je tiens à dire en toute sincérité que cette approche est mauvaise et que les députés ministériels l'ont compromise. Cette mesure aura des conséquences néfastes pour tous les Canadiens, mais surtout pour les personnes âgés, les pauvres et ceux qui ont un revenu fixe. Les Canadiens n'approuvent pas l'objectif du projet de loi C-22. C'est pourquoi je m'y oppose et je suis certain qu'à la réflexion vous vous y opposerez, vous aussi, monsieur le Président.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, nous discutons d'un projet de loi présenté par le gouvernement conservateur. Je ne dirai pas progressiste conservateur, parce qu'il n'a rien de progressiste.

Nous en sommes à l'étape de la troisième lecture d'un projet de loi qui va anéantir la loi votée en 1969, loi qui modifiait la Loi sur les brevets relativement à la fabrication et à la vente des médicaments d'ordonnance. Avant 1969, quand les multinationales pharmaceutiques contrôlaient la totalité du marché des médicaments vendus sur ordonnance, il se ne faisait pour ainsi dire pas de recherches et nous venions au second rang mondial pour la cherté des médicaments d'ordonnance, médicaments si importants pour tant de gens, surtout les jeunes et les personnes âgées.

Toute une série d'études effectuées en 1967 et 1968 ont prouvé que le Canada venait au deuxième rang mondial pour la cherté des médicaments. La loi que nous avons votée en 1969 a permis aux sociétés appelées plus tard sociétés de produits génériques de se faire accorder des licences de fabrication par les sociétés qui avaient découvert et développé les médicaments d'ordonnance, une fois passé un certain délai pendant lequel les sociétés de produits de marque avaient pu récupérer le montant investi en recherches, mise au point et fabrication des médicaments. Cela a permis aux sociétés génériques de fabriquer ces médicaments en payant des redevances aux sociétés initiatrices.

La loi qui a été adoptée en 1969 a eu pour les Canadiens un effet extrêmement important. Les médicaments fabriqués par les sociétés génériques se vendaient au détail, aux consommateurs, à des prix généralement inférieurs de moitié ou plus aux prix des médicaments de marque.

Il y a quelques années, sous le précédent gouvernement libéral, les multinationales pharmaceutiques qui avaient toujours protesté contre cette loi, dont elles jugeaient qu'elle les privait de bénéfices très importants, ont fait des pressions sur le gouvernement d'alors et persuadé le ministre de l'époque, le député de Papineau (M. Ouellet) de demander au professeur Eastman, de l'Université de Toronto, d'étudier l'organisation de l'industrie et ses bénéfices et de présenter des recommandations. Ces recommandations n'ont été déposées à la Chambre qu'après la défaite du gouvernement libéral et la venue au pouvoir de l'actuel gouvernement conservateur.

Le projet de loi en discussion ressemble fort peu aux recommandations du professeur Eastman. Le professeur Eastman a constaté que les sociétés réalisaient des bénéfices très importants, se classant parmi les plus élevés de n'importe quel secteur économique canadien. Le professeur Eastman nous a dit qu'en 1983, dernière année pour laquelle il disposait de chiffres, les Canadiens ont économisé 211 millions grâce à la concurrence que les sociétés génériques faisaient aux multinationales pharmaceutiques. Le professeur a indiqué des modifications à apporter à la loi de 1969 pour accorder un peu plus de protection aux multinationales, sans que les consommateurs aient à payer des prix exorbitants. Le gouvernement n'a tenu pratiquement aucun compte de ces recommandations du professeur Eastman, comme on peut le voir dans la mesure à l'étude.

• (1650)

M. Riis: Monsieur le Président, je soulève un très important rappel au Règlement. Après que le Président a reconnu que la question de l'acquisition de Dome était assez importante pour justifier la tenue d'un débat d'urgence à la Chambre des communes, le comité de l'énergie, des mines et des ressources a décidé qu'il convenait de convoquer comme témoins le président de Dome et le président d'Amoco. Nous avons appris il y a quelques instants que le comité a décidé de renverser sa décision et de ne pas tenir d'audiences pour entendre ces deux personnes.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Étant donné que la Chambre n'est pas présentement saisie de cette question, je ne pense pas que je puisse accepter un tel rappel au Règlement. Le député pourrait en donner préavis par écrit au Président et soulever la question dès le début de la séance demain. Je ne puis cependant pas accepter ce rappel au Règlement à la Chambre pour le moment.

M. Riis: Monsieur le Président, j'accepte votre décision à cet égard. Je voulais simplement demander l'autorisation de donner préavis eu égard à une disposition très spéciale de la *Jurisprudence parlementaire de Beauchesne*. J'invoque le commentaire . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je sais exactement quel commentaire veut invoquer le député. S'il veut donner un préavis, il devrait le faire au Président, et nous pourrons poursuivre le débat d'aujourd'hui.

M. Riis: Je vous sais gré de vos paroles, monsieur le Président. Pour plus de précision, dois-je comprendre que vous accepteriez une motion tendant à convoquer diverses personnes à témoigner à la Chambre? Recommandez-vous que nous proposions une telle résolution demain?

Le président suppléant (M. Paproski): Le Président recevra le rappel au Règlement et rendra ensuite sa décision.

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, la présidence aurait-elle l'obligeance de nous éclairer? Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) m'a semblé donner l'impression que le Président serait d'accord avec une motion de ce genre. J'espère bien que . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne peux pas deviner ce que pense le Président. Je ne peux rendre de décision concernant l'intervention du député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) ni celle que vient de faire le ministre. La présidence se prononcera lorsque le député aura présenté sa demande par écrit. La parole est au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

M. Orlikow: Monsieur le Président, la proposition gouvernementale contenue dans ce projet de loi a soulevé un tollé presque unanime de la part d'une foule de groupes dont les membres ont écrit, téléphoné ou rendu visite aux députés. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) a passé ces protestations sous silence et affirmé plutôt, à l'occasion de nombreux discours, que le projet de loi suscitait peu d'opposition sauf de la part de gens qui n'y connaissaient rien et qui ne s'étaient pas intéressés aux faits.

Au cours du débat de deuxième lecture, convaincu que les députés de l'opposition se plaisaient à faire de l'obstruction, le ministre a demandé qu'on renvoie le projet de loi au comité où tout ceux qui le voulaient pourraient présenter leur point de vue. Or, le comité en était quasiment à sa première séance lorsqu'un ministériel a proposé l'attribution de temps.

Par conséquent, seule une mince fraction des groupes qui souhaitaient témoigner et faire connaître leur position sur cette mesure ont été reçus. Chaque groupe ne s'est vu attribuer que 45 minutes. Le comité s'est réuni cinq fois par semaine et, à chaque séance, il a entendu trois délégations. Depuis près de 25 ans que je siège dans cette enceinte, je n'ai jamais vu un comité restreindre le débat comme ce comité l'a fait.

Lorsque le projet de loi a été renvoyé à la Chambre à l'étape du rapport, on a présenté une motion, afin de limiter le débat à une journée à cette étape et à deux jours, à l'étape de la troisième lecture. Bien entendu, grâce à sa forte majorité, le gouvernement a pu adopter cette motion.

Le Sénat

Comprenons bien la véritable position du gouvernement fédéral. Je trouve plutôt étrange, pour ne pas dire plus, que le ministre continue d'affirmer qu'il y a très peu d'opposition à ce projet de loi, étant donné le grand nombre de groupes de pratiquement tous les secteurs de notre société qui se sont opposés à ce projet de loi et continuent de le faire à l'heure actuelle.

Le 22 avril dernier, la Conférence canadienne des évêques catholiques a écrit au ministre. Je ne peux pas croire que le ministre considère qu'il ne s'agit pas là d'une organisation sérieuse. Les évêques lui ont dit notamment ce qui suit:

> Nous avons suivi le débat sur ce projet de loi et nous avons noté que ce ne sont pas les Canadiens qui ont exercé des pressions, afin qu'on modifie la législation sur les médicaments génériques. En fait, des organismes nationaux représentant des milliers de Canadiens de pratiquement tous les secteurs de notre société demandent presque à l'unanimité au gouvernement de ne pas procéder aux modifications envisagées.
>
> Nous faisons de même, car selon nous, s'il est adopté, ce projet de loi aura des répercussions néfastes pour le Canadien moyen, et plus particulièrement pour les pauvres et les personnes âgées.

La Légion canadienne et l'Église unie nous ont fait part de leur opinion. Comme je l'ai déjà fait à d'autres reprises, je voudrais vous citer un passage d'une lettre de M. Jack Penner, le président de l'association de producteurs agricoles Keystone, qui a écrit au nom de son association au ministre de la Consommation et des Corporations le 25 novembre 1986. Voici ce qu'il a dit notamment:

> . . . les membres de notre association partagent les craintes de ceux qui croient qu'une protection accrue des brevets limitera la capacité des fabricants de médicaments de fabriquer des copies génériques moyennant le paiement de redevances et entraînera une augmentation injustifiée du prix des médicaments pour les consommateurs. Les agriculteurs et leurs familles sont, bien entendu, des consommateurs et ils vont être durement touchés par des situations de ce genre.

Le président suppléant (M. Paproski): A la reprise de ce débat, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) aura sept minutes à sa disposition pour terminer son discours, plus une période de dix minutes consacrée aux questions et aux observations.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires inscrites aux noms des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

● (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

LE SÉNAT

L'OPPORTUNITÉ DE PRENDRE DES MESURES POUR QUE LES SÉNATEURS SOIENT ÉLUS SUR LA BASE D'UNE REPRÉSENTATION ÉGALE DE CHAQUE PROVINCE ET TERRITOIRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 30 mars, de la motion de M. Taylor:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de prendre des mesures nécessaires pour remplacer le présent Sénat par un autre qui se composera de sénateurs élus par la population du Canada sur la base d'une représentation égale de chaque province et territoire et que la Chambre invite en outre instamment le gouvernement à engager à cette fin des discussions avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans les plus brefs délais.

M. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat sur la motion parrainée par le député de Bow River (M. Taylor) qui demande l'abolition du Sénat et son remplacement par un autre qui se composerait de sénateurs élus par la population sur la base d'une représentation égale de chaque province et territoire.

La motion invite en outre le gouvernement à engager dans les plus brefs délais des discussions intergouvernementales à ce sujet.

Monsieur le Président, comme les honorables députés le savent, le sujet de la réforme du Sénat reçoit beaucoup d'attention ces jours-ci. Le sujet a été abordé jeudi dernier, lors de la rencontre des premiers ministres au lac Meech, dans le cadre des discussions sur ce dossier constitutionnel québécois.

Les premiers ministres se sont mis d'accord sur la tenue d'une deuxième ronde de discussions constitutionnelles où la réforme du Sénat sera discutée en profondeur. Les dispositions de l'entente du lac Meech au sujet de cette deuxième ronde sont les suivantes: L'entente prévoit de rendre obligatoire la tenue au moins chaque année d'une conférence des premiers ministres sur la Constitution, la première devant avoir lieu dans les 12 mois suivant la proclamation de la présente modification constitutionnelle, au plus tard d'ici la fin de 1988; d'inscrire dans la Constitution les points suivants à l'ordre du jour: la réforme du Sénat, notamment les fonctions et le rôle du Sénat, les pouvoirs du Sénat, le mode de sélection des sénateurs et la répartition des sièges au Sénat. Aussi les rôles et les responsabilités en matière de pêche et toute autre question dont on aura convenu.

Voici, monsieur le Président, on a dit de consacrer dans la Constitution la conférence annuelle des premiers ministres sur l'économie prévue actuellement par un protocole d'entente signé par tous les gouvernements en février 1985 et enfin l'entente stipule que tant que la Constitution n'aura pas été modifiée, en ce qui concerne le Sénat, le gouvernement fédéral nommera à même une liste de noms proposés par la province où une vacance se produit une personne dont la candidature lui agrée. Ces mesures, une fois adaptées formellement devraient encourager les gouvernements fédéral et provinciaux à s'entendre sur l'avenir du Sénat. De plus, comme preuve de bonne foi, le gouvernement fédéral s'est engagé à permettre aux gouvernements provinciaux de participer au choix des sénateurs jusqu'à ce que la réforme du Sénat soit réalisée. Cette disposition, reflète le souhait du gouvernement d'assurer que les provinces puissent participer pleinement dans notre vie politique nationale.

J'appuie également la décision d'inscrire dans la Constitution l'obligation de tenir chaque année une conférence des premiers ministres sur l'économie. Comme les honorables députés le savent, cette conférence annuelle a été mise sur pied en février 1985, lors d'une conférence des premiers ministres à Regina.

Cette obligation constitutionnelle devrait favoriser deux objectifs importants de ce gouvernement: La poursuite de la réconciliation nationale et l'harmonisation des politiques fédérales et provinciales dans le respect des compétences des provinces.

Monsieur le Président, j'aimerais profiter de cette occasion pour discuter brièvement des autres principes qui font partie de l'entente du lac Meech.

D'abord, cette entente reconnaît le caractère distinctif du Québec au sein du Canada, dont les deux grandes communautés linguistiques, l'une concentrée au Québec mais présente dans le reste du pays, et l'autre concentrée dans le reste du pays mais présente également au Québec, constituent ensemble une caractéristique fondamentale de la fédération canadienne.

L'entente vise également à accorder une protection constitutionnelle à une version élargie d'une entente conclue avec le Québec en matière d'immigration. Au fil des ans, le gouvernement a conclu avec sept provinces des ententes administratives en matière d'immigration, afin de tenir compte de leurs préoccupations particulières.

La plus complète du genre est l'entente Cullen-Couture, conclue en 1978 avec le Québec. Cette entente permet au Québec d'exercer des pouvoirs considérables, selon ses propres critères de sélection, sur le choix des immigrants venant de l'étranger. Cette entente a donné de bons résultats depuis son entrée en vigueur et ses principes se sont avérés satisfaisants.

En vertu de l'entente du lac Meech, Ottawa pourra également conclure avec les autres provinces des accords semblables adaptés à leurs besoins.

Étant donné son caractère distinct, le Québec s'intéresse de près à la composition de la Cour suprême. En effet, monsieur le Président, le Québec est la seule province à être régie par un système de droit civil plutôt que par le *Common Law* en usage dans toutes les autres provinces et les Territoires.

Le régime civil du Québec est protégé par la Constitution et reconnu par la Loi sur la Cour suprême, loi fédérale où il est précisé qu'au moins trois des neuf juges de la Cour doivent être choisis parmi les membres du Barreau du Québec. Pour plus de sûreté, le Québec désire faire inscrire cette protection dans la Constitution.

L'entente prévoit d'inscrire explicitement la Cour suprême dans la Constitution, ainsi que l'obligation qu'au moins trois de ses neuf juges proviennent du Québec. De plus, l'entente permettra la participation des provinces aux nominations à la Cour suprême. Le Québec, ou toute autre province aura ainsi un rôle important à jouer dans la nomination des juges choisis parmi les membres de son Barreau.

Les tribunaux ont longtemps soutenu que, en vertu de la Constitution, le Parlement peut non seulement prélever des impôts par n'importe quel mode ou régime fiscal, mais aussi engager des dépenses à n'importe quelle fin. Outre ses déboursés pour ses programmes et des activités de sa compétence, le Parlement peut donc encourir certaines dépenses à des fins qui débordent le cadre de ses compétences.

Je suis convaincu que les modifications constitutionnelles découlant de cette entente auront pour effet de rehausser la légitimité de nos institutions nationales, tout en nous assurant que toute réforme de celles-ci ne pourra se faire qu'avec l'aval d'une majorité canadienne.

Le Sénat

• (1710)

[*Traduction*]

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, la motion inscrite au nom du député de Bow River (M. Taylor) qui porte sur le Sénat du Canada m'intéresse au plus haut point. Je soutiens aujourd'hui, comme je le fais depuis fort longtemps, qu'une Chambre dont les membres sont nommés et qui prétend représenter des Canadiens, des groupes de Canadiens, des secteurs de notre société ou des régions du pays n'a tout simplement pas sa place dans un régime démocratique.

Il est vrai que bien des postes sont comblés par nomination dans les sociétés démocratiques. Je pense aux juges, aux fonctionnaires, aux présidents d'universités et ainsi de suite. Cependant, je ne connais aucun cas où on fait des nominations sans une quelconque obligation de rendre des comptes. Il faut bien dire également que le fait que le Sénat du Canada ne soit assujetti à aucune obligation redditionnelle précise et structurée n'empêche pas de nombreux sénateurs d'être des travailleurs acharnés et de rendre d'éminents services. Ils peuvent s'imposer des normes très rigoureuses et exigeantes. Il est souvent vrai, nous le savons tous, qu'on n'est jamais aussi exigeant envers soi-même que lorsqu'on est son propre patron. A l'autre bout du couloir, comme on dit, il y a certainement des personnes qui correspondent à cette définition. Par contre, il est tout aussi possible que l'inverse soit vrai. Ce n'est cependant ni à moi ni aux autres députés de porter ce genre de jugement.

Selon un rapport préparé par les sénateurs eux-mêmes, il est évident qu'ils sont convaincus que leur rôle, leur travail, leur importance et leurs fonctions ne pourront être légitimées que par scrutin, qu'il s'agisse d'élections directes ou, ce qui à mon avis est moins souhaitable, de vote proportionnel, les candidats élus étant choisis à partir de listes dressées par les partis.

Je signale que la motion prévoit l'abolition du Sénat comme condition préalable à la création d'un nouveau Sénat composé de sénateurs élus par la population canadienne. Il me semble que l'abolition immédiate indiquerait le sérieux du gouvernement en matière de réforme du Sénat. Il faut évidemment déblayer le terrain avant d'ériger une nouvelle structure. L'ordre ancien doit céder la place à l'ordre nouveau.

J'ai été longtemps du nombre de ceux qui se seraient contentés de l'abolition pure et simple du Sénat. Mais aujourd'hui, je suis mieux en mesure de comprendre l'importance d'un Parlement à deux Chambres dans un État fédéral comme le nôtre. Une deuxième Chambre élective peut ou pourrait être le protecteur efficace des intérêts régionaux. Une seconde Chambre élective pourrait servir de contrepoids aux pouvoirs exécutifs très étendus qui existent dans un système parlementaire comme le nôtre.

Le député de Bow River réclame une égale représentation de toutes les provinces et des territoires. Je tiens à le féliciter de tout coeur d'y avoir fait figurer les territoires. Trop souvent, nos deux magnifiques territoires sont négligés, oubliés et laissés pour compte. C'est ainsi qu'ils étaient absents des récentes réunions du lac Meech, au cours desquelles a été conclu un accord très important pour l'avenir du pays.

Il fut un temps où l'idée d'une représentation égale de chaque province et territoire me paraissait difficile à admettre. Devant la différence de population entre une petite province et une autre très grosse, j'avais du mal à l'admettre. Mais après avoir été un observateur actif de la conférence des premiers ministres portant sur les droits des autochtones, j'ai pu constater le rôle important qu'ont joué les gouvernements territoriaux, de même que certaines des petites provinces comme le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Manitoba. J'ai constaté également que souvent, lorsque les circonstances appelaient de la part des grosses provinces une initiative convaincante et efficace, elles n'étaient pas à la hauteur.

Le professeur Geraets de l'Université d'Ottawa envisage, dans un article récemment paru dans le *Globe and Mail*, un Sénat électif élargi où les régions du pays auraient une représentation à peu près égale. Cette formule diffère légèrement de celle proposée par le député de Bow River. D'après le Pr Geraets, les régions sont, dans l'ordre, la région de l'Atlantique, le Québec et l'Ouest. Cela mis à part, je trouve intéressante la proposition du Pr Geraets de prévoir une dizaine de sièges additionnels pour les peuples autochtones du Canada. Cette idée me semble extrêmement séduisante.

Pour conclure, je voudrais lancer quelques questions auxquelles répondront, je l'espère, d'autres intervenants dans le présent débat. Si l'accord constitutionnel du lac Meech est ratifié, les provinces vont voir leurs pouvoirs considérablement accrus aux dépens de ceux du gouvernement fédéral. Je voudrais savoir si un Sénat élu donnerait plus de poids aux régions et aux provinces dans les institutions fédérales, ou s'il se trouverait à concurrencer les gouvernements provinciaux en matière d'allégeance et de prise de décisions à l'égard de questions qui sont vitales pour une région ou une province donnée. Je signale, par exemple, qu'aux États-Unis, un Sénat très puissant a entraîné—pas toujours mais dans bien des cas—une diminution et de l'autorité et de l'influence des gouvernements des États.

Je demande aussi quelle sera l'incidence d'un puissant Sénat élu sur l'autorité et les fonctions de la Chambre. Cela influerait certes sur nous de bien des façons. Toutefois, il n'en demeure pas moins que s'il y a une institution qui a besoin d'une véritable réforme, c'est bien la Chambre des communes du Canada. A mon avis, notre régime parlementaire est atteint d'arriération institutionnelle. Son évolution accuse un sérieux retard par rapport à celui de Westminster ou à celui de l'État fédéral d'Australie.

A mon avis, un Sénat modifié, comprenant des sénateurs élus par la population du Canada sur la base d'une représentantion égale pour chaque région et associé à une Chambre des communes revigorée et renouvelée fournirait aux Canadiens une meilleure représentation; j'estime en effet que ceux-ci méritent beaucoup mieux que ce qu'ils obtiennent du Parlement à l'heure actuelle.

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Avant d'entrer dans le vif du sujet, monsieur le Président, je tiens à rendre hommage au député de Bow River (M. Taylor). Celui-ci a beau être un citoyen du troisième âge, je ne connais personne qui travaille plus fort que lui. Son énergie, son intégrité et son dévouement nous servent certainement à tous d'inspiration.

La motion qu'il a présentée invitant la Chambre à envisager la possibilité d'un Sénat élu où toutes les régions seront représentées également a certes captivé l'imagination non seulement des Canadiens de l'Ouest, mais aussi du reste du Canada. Comme l'a déjà dit mon collègue le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup (M. Plourde) au cours du débat, l'Accord du lac Meech constitue une étape majeure dans l'évolution vers un tel Sénat.

J'aimerais dire un mot de la façon dont nous en sommes venus au Sénat comme nous le connaissons maintenant; je me reporterai à un document préparé par Sean Graham, un résident de Calgary. Il a déclaré que la Loi constitutionnelle de 1867 a fixé au Sénat deux rôles. Le premier, de conférer du pouvoir aux provinces les moins peuplées pour les protéger des plus peuplées et le deuxième de faire office de Chambre de réflexion et de pondération. Il va falloir c'est évident nous renseigner pour voir si les désirs des Pères de la Confédération ont bien été réalisés. D'après moi, il est bien évident que non.

• (1720)

L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867 fixait la composition, les pouvoirs et les responsabilités du Sénat. L'article 22 stipule que le Canada devait comprendre trois divisions: le Haut-Canada, le Bas-Canada et les provinces Maritimes de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Chaque région devait être représentée par 24 sénateurs. Les articles 26 et 27 stipulent que si on ajoutait au Sénat de nouveaux membres, ceux-ci devaient être répartis également entre toutes les divisions pour conserver l'équilibre entre elles. L'article 147 prévoit que dans le cas de l'admission de Terre-Neuve ou de l'Île-du-Prince-Édouard, chacune aurait droit d'être représentée par quatre membres au Sénat. Dans le cas où l'île du Prince-Édouard entrerait dans la Confédération, elle devrait être considérée comme faisant partie de la région maritime. L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1915 reconnaissait l'Ouest comme une division indépendante et lui accordait 24 sénateurs.

Je voudrais maintenant citer le premier premier ministre du Canada, John A. Macdonald, qui a fait la déclaration suivante pendant le débat sur la Confédération:

> A quoi servirait une Chambre haute si elle n'exerçait pas, lorsqu'elle le juge à propos, le droit de s'opposer ou de modifier ou d'ajourner les projets de loi de la Chambre basse? Elle ne serait d'aucune utilité si elle se contentait d'entériner les décrets de la Chambre basse. Elle doit être une Chambre indépendante, ayant une volonté propre, car elle n'a d'utilité que comme organe de réglementation, qui étudie calmement les projets de loi proposés par la Chambre populaire, et qui empêche l'adoption de projets de loi hâtifs ou mal avisés qui pourraient en émaner.

Il a ajouté ensuite:

> Les ministre ne pourront plus se livrer à l'avenir aux manoeuvres auxquelles ils avaient recours au Canada auparavant—ils ne pourront pas, dans le but de faire adopter une mesure ou de renforcer leur parti, essayer de supplanter la Chambre haute indépendante en y faisant nommer plusieurs leurs partisans . . . Le fait que le gouvernement ne peut dépasser un nombre limité préservera l'indépendance de la Chambre haute, et en fera, en réalité, une Chambre séparée et distincte, pouvant légitimement influencer et contrôler la législation de notre pays.

Voyons où nous ont conduit les 120 années écoulées depuis ces débats. Je vous cite un extrait du discours prononcé le 17 février dernier par James K. Gray devant la Chambre de commerce de Calgary. Voici:

> Au cours de la Première Guerre mondiale, le prix du blé a commencé à grimper et le gouvernement de l'époque l'a alors gelé; il a annulé les effets de la hausse soudaine des prix et a exigé de la part des agriculteurs de l'ouest du Canada une contribution disproportionnée à l'effort de guerre.

Il ajoutait:

> Le même scénario s'est reproduit au cours de la Seconde Guerre mondiale. Tous le prix ont été bloqués mais à ce moment, les prix des produits agricoles se situaient encore aux taux de l'après-crise et on a empêché les agriculteurs de profiter de la flambée des prix mondiaux, ce qui leur aurait permis de liquider leurs dettes et d'asseoir leurs activités sur des bases plus solides.

On a vécu la même situation entre 1972 et 1985 lorsque le gouvernement fédéral a empêché les producteurs de pétrole et de gaz de profiter pleinement de l'explosion mondiale des prix. En raison des programmes nationaux sur le pétrole et le gaz, les provinces productrices ont perdu 56 milliards de dollars en recettes. Tout cet argent aurait normalement dû aller aux provinces et aux sociétés productrices. Il a plutôt été réparti entre les consommateurs canadiens et le Trésor fédéral. C'est ainsi que les choses se sont passées et c'est pourquoi la population de l'Ouest exige d'avoir plus de poids dans le système.

Un certain nombre de personnes se sont penchées sur la réforme du Sénat. Je vous donne une liste de quelques groupes qui depuis huit ans prennent position sur la question. En 1978, la Canada West Foundation préparait un rapport intitulé *Alternatives*. La même année, le gouvernement de la Colombie-Britannique présentait un rapport sur la constitution. Toujours en 1978, un comité consultatif du gouvernement de l'Ontario a étudié la question en même temps que le projet de loi modificatif de 1978 du gouvernement fédéral. Encore en 1978, les conservateurs ont élaboré des propositions de principe et en 1979, l'Association du barreau canadien a rédigé un article. Le groupe d'étude Pepin-Robarts a préconisé une réforme du Sénat. En 1980, la Canada West Foundation a présenté un document sur la représentation régionale au Sénat. Le comité mixte permanent de la Chambre des communes et du Sénat sur la réforme du Sénat a publié son rapport en 1984. Le comité législatif de l'Alberta sur la réforme du Sénat a publié le sien en 1985, et la Commission royale d'enquête Macdonald, en 1986. Chose certaine, à l'occasion de ce débat, un nombre croissant de gens reconnaissent qu'un problème existe effectivement, et cela depuis 120 ans, et qu'il est grand temps de le régler.

Que fait-on à ce sujet dans d'autres régions du globe? Le centre du pays compte 60 p. 100 des représentants à la Chambre des communes. Si l'on voulait assurer la représentation égale par région, le Centre ne compterait que le cinquième des représentants. L'Ouest et le Nord détiennent 28 p. 100 des sièges à la Chambre des communes, tandis que la région de l'Atlantique n'en a que 12 p. 100. Ainsi, 60 p. 100 des sièges à la Chambre des communes sont occupés par les représentants de la région du Centre, soit l'Ontario et le Québec. Or d'aucuns prévoient que d'ici à l'an 2 000, l'Ontario comptera la moitié de la population du Canada.

Le Sénat

Aux États-Unis, l'État le plus vaste comme sa contrepartie la plus petite ne sont représentés que par deux sénateurs chacun. On observe le même principe en Suisse. En Australie, les États, qu'ils soient grands ou petits, comptent 10 représentants chacun. En Allemagne, l'État le plus gros est représenté par cinq sénateurs, tandis que le plus petit est représenté par trois. Au Canada, la province la plus grande compte 24 représentants, tandis que la plus petite en compte quatre. Notre système comporte un déséquilibre inhérent, ce qui engendre un sentiment d'aliénation. Voilà pourquoi il faut envisager la réforme du Sénat et songer à appliquer le principe à trois volets voulant que les sénateurs soient élus, que les provinces soient représentées également et que l'institution devienne un organe législatif efficace.

Je termine comme j'ai commencé, c'est-à-dire en félicitant mon collègue, le député de Bow River, de nous avoir présenté cette excellente et très utile motion.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je veux moi aussi participer au débat sur la motion présentée à la Chambre par le député de Bow River (M. Taylor). Je suis parfois violemment d'accord et parfois violemment en désaccord avec lui. C'est certainement un parlementaire expérimenté et je suis d'accord avec bon nombre de ses idées. J'aime l'entendre critiquer le CP et les banques centrales. Je l'applaudis parce que je trouve valables beaucoup de ses idées et de ses arguments. Il représente très souvent l'opinion des Canadiens de l'Ouest. C'est pour cette raison que j'apprécie ses fréquents commentaires. Je n'ai actuellement aucune difficulté à l'appuyer. Le projet de Sénat électif, efficace et avec représentation égale comporte de nombreux avantages.

• (1730)

Il y a d'abord l'idée d'un Sénat élu. Nous, du NPD, avons toujours considéré le Sénat nommé comme un corps dépassé. Imaginez que ces gens, qui sont le plus souvent nommés exclusivement pour des raisons de favoritisme politique, ont voix au chapitre dans le processus législatif. Cet anachronisme date sûrement du Moyen-Âge et n'a pas sa place dans une démocratie moderne. Il est étonnant que nous l'ayons gardé si longtemps. Je suppose que les gouvernements avaient avantage à maintenir le *statu quo*.

Si nous devons avoir une deuxième assemblée, elle devrait, bien sûr, être élue. C'est indiscutable. Quant au Sénat à représentation égale, si nous devons avoir un deuxième corps législatif comme le Sénat, il y a des avantages à ce que la représentation y soit égale. Il devrait représenter les régions du pays. La Chambre des communes est élue sur une base proportionnelle et le Sénat pourrait être un deuxième corps législatif représentant les intérêts régionaux.

Dans un État unitaire, on peut prétendre qu'un tel corps n'est pas nécessaire. Cependant, dans un État fédéral où règnent des tensions continuelles entre les régions, les cultures et très souvent les points de vue, la présence d'un Sénat à représentation égale permet de tenir compte des différences régionales dans le processus législatif. Je crois qu'un Sénat à représentation égale améliorerait le fonctionnement du gouvernement dans notre État fédéral et qu'il pourrait réduire l'aliénation actuelle des régions.

Il n'y a aucun doute que le sentiment d'aliénation de l'Ouest est très profond. Vous avez sûrement entendu dire souvent que nos concitoyens de l'Ouest ne se considèrent pas comme des partenaires égaux dans la Confération. Ils ont toujours été traités comme les cousins pauvres de la famille canadienne. Quand les affaires vont bien chez nous, dans l'Ouest, nous nous faisons ravir notre richesse. Il y a eu le Programme énergétique national. L'orateur précédent a rappelé d'autres cas historiques du temps de la guerre, par exemple, alors que le prix du blé et d'autres grains ont été bloqués pour le plus grand bien de l'ensemble de la population du centre du Canada. La représentation égale au Sénat empêcherait toute nouvelle saisie de ces ressources. Les Canadiens de l'Ouest ont besoin d'être rassurés là-dessus. C'est une chose de nous faire prendre nos ressources en période d'abondance, mais quand les temps sont durs, c'est le diable pour faire donner de l'aide à l'Ouest.

Le débat de la semaine dernière sur la crise agricole illustre bien le genre de luttes à mener pour recouvrer un peu de la richesse que nous avons acquise en période de boom économique. Les éditoriaux des journaux de l'Est ne cessent de rappeler aux agriculteurs qu'ils doivent faire face à la réalité. Qu'ils doivent se rendre à l'évidence que le nombre d'agriculteurs doit diminuer. Monsieur le Président, voilà des amis à toute épreuve. Il se trouve aussi des gens dans le centre du Canada qui laisseraient couler une bonne partie de notre population agricole en cette dure période économique. Ils ne veulent pas de mesures qui assurent la survivance de ces exploitations agricoles en difficultés de sorte qu'elles puissent réaliser des bénéfices une fois que le cours du blé sera revenu à la normale.

Mais pour revenir à la question à l'étude, je crois qu'un Sénat à représentation égale nous serait utile sur ce chapitre. Il ne constituerait pas une garantie, mais un pas dans la bonne voie pour assurer que toutes les régions du pays sont traitées sur le même pied.

Nous abordons maintenant le troisième volet d'un tel Sénat, à savoir l'aspect efficacité. Je veux bien d'un Sénat efficace. Il y a du travail pour une deuxième chambre. Elle pourrait contribuer à l'adoption de lois éclairées et à la bonne marche du pays.

Je ne sais pas au juste ce qu'a donné la conférence du lac Meech concernant la réforme du Sénat. J'ai cru comprendre de prime abord que cette réforme sera mise en veilleuse. Bref, l'instrument de favoritisme du parti au pouvoir au niveau fédéral sera transféré au parti au pouvoir dans les provinces. Nous avons troqué le favoritisme fédéral contre le favoritisme provincial. De même, toutes les provinces détiendront maintenant un droit de veto sur la réforme du Sénat. Voilà qui va rendre toute refonte de cette institution fort difficile à l'avenir. Les premiers ministres en discuteront au cours des prochaines conférences, ce qui nous permettra de mieux connaître le fond de leur pensée.

Reste à voir si les diverses provinces seront franchement disposées à nous donner un Sénat élu et efficace où les régions seront représentées également. Je suis cependant plutôt pessimiste à ce stade-ci. Je ne suis pas convaincu que toutes les provinces seront d'accord pour réformer le Sénat ou renoncer à leur toute nouvelle occasion de pratiquer le favoritisme, et s'en remettre plutôt à un Sénat élu. C'est pourquoi j'ai été particulièrement étonné de voir que le premier ministre de l'Alberta ne mettait pas plus de vigueur à exiger un nouvel engagement en faveur de la réforme du Sénat.

J'accepte et je comprends qu'il s'agissait surtout à cette conférence d'en arriver à une entente pour que le Québec adhère à la constitution. Je félicite aussi bien le gouvernement que les premiers ministres provinciaux de leurs efforts et de leurs réalisations. Je crains vraiment cependant qu'en matière de réforme du Sénat, l'accord tel qu'il existe maintenant ne permette pas vraiment une authentique réforme du Sénat. Nous n'avons certes pas de Sénat élu à l'heure actuelle. Ses membres seront maintenant nommés par les gouvernements provinciaux. Les régions ne sont pas représentées également au Sénat, car la distribution des nominations au Sénat demeure aussi faussée qu'auparavant puisque ce sont les provinces du centre du pays qui nomment le plus grand nombre de sénateurs. Aucun engagement n'a été pris de rendre le Sénat efficace.

Encore une fois, je crains bien que dans l'état actuel des choses nous ne puissions voir une réforme authentique du Sénat dans un avenir très rapproché. Quant à la résolution dont nous sommes saisis, je suis tout à fait disposé à l'appuyer, et je félicite le député de Bow River de son excellente motion.

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat sur la motion proposée par mon collègue le député de Bow River (M. Taylor). A l'instar de mon collègue le député de Calgary-Nord (M. Gagnon), j'ai l'occasion de travailler avec le député de Bow River depuis 1982. J'admire le dévouement dont il a fait preuve à l'égard de la Chambre et de sa circonscription et je suis heureux d'être à ses côtés.

• (1740)

La motion propose d'abolir le Sénat actuel et de le remplacer par un autre composé de sénateurs élus sur la base d'une représentation égale de chaque province et territoire. Elle demande par ailleurs à la Chambre d'inviter le gouvernement à engager à cette fin des discussions intergouvernementales dans les plus brefs délais. La motion vient à point nommé compte tenu de l'entente de principe historique conclue entre le premier ministre (M. Mulroney) et les premiers ministres des provinces au lac Meech, au Québec, le 30 avril.

Depuis quelques années, le nombre d'appels lancés en faveur de l'élection des sénateurs augmente. En janvier 1984, un comité spécial mixte de la Chambre des communes et du Sénat a recommandé un système d'élection directe qui accorderait un nombre proportionnellement plus élevé de sénateurs aux petites provinces qu'aux grandes.

Le comité mixte a recommandé par ailleurs que le Sénat se compose de 144 membres, 24 de l'Ontario et 24 du Québec, 42 des provinces de l'Atlantique, 48 de l'Ouest, 4 des Territoires du Nord-Ouest et 2 du Yukon.

En mars 1985, un comité spécial de l'Assemblée législative de l'Alberta a approuvé l'idée d'un Sénat composé de sénateurs élus directement, avec une représentation égale pour chaque province, et doté de pouvoirs efficaces, communément appelé Sénat EEE. Comme l'a dit le comité spécial de l'Alberta, le Canada a besoin d'une Chambre haute efficace pour pouvoir

protéger les intérêts différents des Canadiens. Les recommandations de ce rapport ont été approuvées à l'unanimité par l'Assemblée législative de l'Alberta en mai 1985.

Le 10 mars de cette année, l'Assemblée législative de l'Alberta a confirmé son appui unanime au rapport du comité spécial.

D'autres ont proposé l'exemple du Sénat australien pour greffer le principe fédéral sur un système de gouvernement parlementaire. Comme au Canada, la deuxième Chambre de l'Australie devait s'assurer que le gouvernement national n'oubliait pas les intérêts des États.

La réforme du Sénat et un Sénat élu directement en particulier sont des questions qui intéressent de plus en plus les gens et qui attirent beaucoup les dirigeants politiques de l'Ouest. Il n'y a pas de doute que des élections directes représentent, en partie, le désir d'être plus vigoureusement représenté auprès des institutions fédérales. De même, on s'intéresse à un Sénat EEE, bien que de difficiles questions persistent au sujet des pouvoirs d'un tel Sénat, de ses relations avec la Chambre des communes et de ses conséquences pour les pouvoirs des gouvernements provinciaux. Comme l'ont signalé les professeurs Peter McCormick et David Elton dans leur article de mars 1987 pour la Canada West Foundation intitulé «L'économie de l'Ouest et l'unité canadienne», si l'on remplace le Sénat actuel par un nouveau Sénat élu, il faudra résoudre un grand nombre de questions de détail. Néanmoins, ils ont ajouté ce qui suit:

> Si le Canada veut conserver et améliorer les possibilités de ses citoyens dans un monde de plus en plus concurrentiel, il doit créer des institutions nationales capables d'agir dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Enfin, les professeurs McCormick et Elton ont rappelé aux premiers ministres la nécessité d'envisager la réforme du Sénat. Voici ce qu'ils ont déclaré:

> Nous venons à peine d'entamer le processus de renouveau de la Fédération canadienne et si nous sommes arrêtés dans notre élan, nous n'aurons peut-être pas le loisir d'attendre un siècle de plus avant que les problèmes se posent à nouveau.

Avant la réunion des premiers ministres au lac Meech, le premier ministre Getty a approuvé la proposition relative au Sénat élu, efficace et avec représentation égale des provinces. Dans le discours qu'il a prononcé le 5 avril au congrès du parti progressiste conservateur de l'Alberta, il a déclaré que le Canada ne peut s'épanouir de façon salutaire que grâce à une représentation régionale équitable et équilibrée.

Sans chercher d'aucune façon à minimiser l'importance de la réforme du Sénat, le 9 avril dernier, à la Chambre, le premier ministre a rappelé à tous les premiers ministres leur engagement aux termes de la déclaration d'Edmonton d'août 1986, selon lequel la première priorité constitutionnelle était la suivante:

> . . . favoriser la participation totale et active du Québec à la fédération canadienne. Les premiers ministres se sont entendus pour tenir ensuite d'autres entretiens constitutionnels sur les questions soulevées, y compris, entre autres, la réforme du Sénat, les pêches, les droits de propriété, et ainsi de suite.

Puis le premier ministre a ajouté:

> Si l'on procède à la réforme du Sénat en appliquant la formule recommandée par les premiers ministres provinciaux, le gouvernement du Canada aura une proposition à soumettre en matière de réforme du Sénat.

Dans le même ordre d'idée, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) nous a mis en garde alors que nous amorçons la deuxième série d'entretiens constitutionnels. Prenant la parole à Camrose, en Alberta, le 25 avril dernier, il a signalé qu'il faudrait examiner attentivement de nombreuses questions avant de procéder à la réforme du Sénat car on ne peut pas modifier une institution sans tenir compte de toutes les autres. Le ministre a également affirmé que le gouvernement veut apporter des changements qui améliorent la conduite des affaires du Canada, et qui font appel à la fois à la détermination et au discernement. Il a ajouté que c'est dans cet esprit que le gouvernement envisagera la réforme du Sénat qui s'impose de toute évidence.

Le premier ministre et ses dix homologues provinciaux ont franchi une étape cruciale en vue de renforcer la fédération en s'entendant sur la principale priorité constitutionnelle: ramener le Québec au sein de la Confédération. Cependant, le processus ne s'arrête pas là. Voici ce que prévoyait le communiqué émis le 30 avril au lac Meech:

> Rendre obligatoire la tenue au moins chaque année d'une conférence des premiers ministres sur la constitution, la première devant avoir lieu dans les 12 mois suivant la proclamation de la présente modification constitutionnelle, au plus tard d'ici la fin de 1988.

Parmi les points de l'ordre du jour inscrits dans la constitution figureront la réforme du Sénat, notamment les fonctions et le rôle du Sénat, les pouvoirs du Sénat, le mode de sélection des sénateurs et la répartition des sièges au Sénat.

Enfin, en guise de manifestation de bonne foi de la part du premier ministre, le communiqué stipule que:

> . . . tant que la constitution n'aura pas été modifiée en ce qui concerne le Sénat, le gouvernement fédéral nommera, à même une liste de noms proposés par la province où une vacance se produit, une personne dont la candidature lui agrée.

Je rappelle aux députés que cette modification du mode de nomination au Sénat est une variante des nombreuses propositions formulées dans le passé en vue de donner aux provinces leur mot à dire dans la sélection des sénateurs. Il y a eu notamment la proposition du gouvernement fédéral dans le document de réflexion de 1969 intitulé *La Constitution canadienne et le citoyen*. Voici ce qu'on y trouvait:

> Les sénateurs pourraient être choisis en partie par le gouvernement central et en partie par les gouvernements provinciaux. La sélection des sénateurs par les provinces pourrait être laissée aux gouvernements provinciaux.

Le premier ministre a déclaré ce qui suit à la Chambre le 1er mai:

> L'Accord du lac Meech est avantageux je pense pour le Canada et pour tous les Canadiens et Canadiennes. Cet accord débloquera le processus de réforme de la constitution et permettra aux pays de tourner son attention vers d'autres questions importantes comme la réforme du Sénat et les pêches.

Le premier cycle de renouvellement de la constitution sera bouclé avec le dépôt et la proclamation de l'Accord du lac Meech. La réforme du Sénat en fait partie intégrante, et figure même en tête de l'ordre du jour du second cycle.

Il reste certes beaucoup à accomplir, mais n'oublions pas que nous avons déjà fait un grand pas. Je crois que, comme le premier ministre l'a déclaré dans son discours à Sept-Îles, au Québec, le 6 août 1984, nous sommes au seuil d'un authentique renouveau national.

[*Français*]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, je suis heureux aujourd'hui de discuter sur la motion de notre collègue de Bow River (M. Taylor) concernant une réorganisation du Sénat, et je pense qu'il serait utile que je place cette question dans un certain contexte historique pour en faciliter la compréhension. Je dois référer à la réunion des Pères de la

Confédération à Charlottetown alors que ces grands Canadiens ont mis en place un système parlementaire qui avait pour but de protéger l'intérêt de toutes les parties du pays, et pour ce faire ils ont mis en place la Chambre des communes. Ils ont également mis en place le Sénat dont l'un des buts de cette constitution du Sénat était de protéger les intérêts de diverses composantes du Canada et en particulier des différentes minorités du Canada.

Avec les années, les députés de cette Chambre ont eu beaucoup de représentations pour modifier et adapter le Sénat au monde plus moderne. Alors notre gouvernement, nous aussi décidons de nous adapter et de nous moderniser pour tenir compte du contexte actuel et surtout pour corriger l'indécence du gouvernement libéral qui nous a précédés et qui, en 1982, a ignoré 27 p. 100 de la population du Canada, c'est-à-dire où 74 députés libéraux du Québec ont oublié d'inclure dans la nouvelle Constitution le Québec. On comprend d'ailleurs que leur intérêt est toujours aussi bas en ce qui concerne la Constitution, parce que je réalise qu'aujourd'hui il n'y a pas un seul député de ce parti qui est dans cette Chambre au moment où on se parle, ce qui démontre leur peu d'intérêt à ce qui est l'essence même du Canada.

Notre premier ministre (M. Mulroney), notre gouvernement, nous avions promis d'intégrer le Québec à la confédération canadienne. Il s'est écoulé peu d'années depuis notre prise de position à cet égard et, récemment, avec la collaboration de toutes les provinces, particulièrement avec la collaboration du premier ministre de la province de Québec, M. Bourassa, nous avons offert—notre gouvernement—une place à part entière dans la Constitution canadienne dans le pays. Tous les Québécois ont été heureux de cette réunion historique et le 30 avril 1987 restera pour nous les Québécois et je suis certains qu'il restera également pour tous les Canadiens une date de marque aussi historique que la conférence de Charlottetown où s'étaient réunis les Pères de la Confédération.

Cette réunion a été réussie, monsieur le Président, grâce à notre premier ministre qui a fait le tour de force d'obtenir le consensus des 10 premiers ministres des 10 provinces canadiennes pour réintégrer le Québec à l'intérieur de la Constitution. Maintenant, notre pays comprend tous ces éléments, tous ces constituants d'un océan à l'autre.

Je suis aujourd'hui plus Canadien parce que je me sens un Canadien à part entière à cause de la réussite de mon premier ministre le 30 avril 1987. Nous avons corrigé, réparé l'erreur, l'omission des libéraux en 1982. De plus, nos premiers ministres des provinces, notre premier ministre du Canada ont décidé de manifester une ouverture également aux provinces, une ouverture à une nouvelle évaluation, une nouvelle description du rôle du Sénat et ils ont inclus dans la nouvelle Constitution à être écrite une formalité visant à modifier éventuellement le Sénat.

Ils ont même décidé et cet événement doit se réaliser en 1988 d'avoir une réunion des 10 premiers ministres et du premier ministre du Canada qui portera sur les fonctions et le rôle du Sénat, sur le pouvoir du Sénat, sur le mode de sélection des sénateurs, sur la répartition des sièges. Et en attendant, monsieur le Président, pour manifester notre bonne volonté et notre grande ouverture à toutes les initiatives des différentes provinces qui ont participé aux accords du 30 avril 1987, notre premier ministre a décidé qu'il n'allait pas procéder à des nominations additionnelles de sénateurs avant d'avoir reçu une liste de noms agréés par les provinces où il y aura des vacances à combler. Nous avons enterré l'affront constitutionnel de 1982. Nous avons enterré l'arrogance libérale. Nous sommes maintenant des Québécois et des Canadiens fiers et à l'aise dans notre pays le Canada. Nous nous sentons les bienvenus.

Notre premier ministre a été le premier premier ministre à formellement accepter les propositions des provinces en ce qui concerne les nominations au Sénat et à en tenir compte pour nommer les sénateurs. Quelle différence avec l'ancien gouvernement libéral!

Imaginez-vous l'initiative de René Lévesque qui aurait voulu nommer un sénateur à ce moment-là, et imaginez-vous la collaboration qui aurait existée entre lui-même et l'ancien premier ministre du Canada.

Les Québécois et les Canadiens cependant savent qu'il y a toujours des améliorations à venir. Elles sont nécessaires. Et c'est pourquoi j'ai pris comme position de respecter la décision des 10 premiers ministres des provinces et du premier ministre le 30 avril 1987, en attendant la prochaine séance de négociations sur le Sénat qui aura lieu avant la fin de 1988.

Je suis certain, monsieur le Président, que les premiers ministres de toutes nos provinces et du Canada sauront à ce moment-là obtenir un consensus qui permettra une révision qui sera agréée par tous, concernant notre Sénat.

M. François Gérin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et du procureur général du Canada): Monsieur le Président, je vous sais gré de me donner la parole, tout en sachant très bien qu'il ne reste que deux ou trois minutes de séance avant 18 heures, et qu'en conséquence, j'aurai à finir mon discours lors de la prochaine séance. Dans les circonstances, et pour éviter, monsieur le Président, que mon discours ne soit coupé en deux et soit de cette façon moins compris par la population canadienne, je demande le consentement unanime de cette Chambre pour qu'on puisse ajourner cette séance à la prochaine fois, de sorte que je puisse faire mon discours d'un seul trait, dix minutes en entier.

• (1750)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est terminée. Conformément à l'article 36 du Règlement, cette affaire retombe au bas de la liste de priorité.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE—LA DISTRIBUTION A) LE CONTRÔLE CANADIEN. B) LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Je désire soulever une question qui a été posée au cours de la période des questions à la ministre des Communications (M^lle^ McDonald) au sujet de la politique du gouvernement concernant la distribution des films. Nous connaissons parfaitement la situation. La triste réalité nous est décrite en détail dans le rapport du groupe de travail sur l'industrie cinématographique publié en novembre 1985. Le gouvernement a eu plus d'un an pour préparer une réponse. Sa réponse a été très insuffisante, surtout si l'on tient compte du fait que l'argent que les Canadiens dépensent au cinéma est réinvesti non pas dans des productions cinématographiques canadiennes mais surtout dans des productions américaines. Étant donné que le réseau de distribution appartient en grande partie à des intérêts américains, il fait l'objet d'une intégration verticale. Seulement 3 p. 100 des films projetés sur nos écrans sont canadiens.

Ce groupe de travail a fait des recommandations très énergiques en vue d'une réforme. Premièrement, il recommande que la distribution des films et vidéos soit faite entièrement par des compagnies canadiennes et sous contrôle canadien. Il a demandé plus précisément au gouvernement d'énoncer clairement une politique précisant qu'il est essentiel que la distribution soit sous le contrôle d'intérêts canadiens et de prendre des mesures législatives et réglementaires pour l'application de cette politique. Le gouvernement l'a-t-il fait, monsieur le Président? J'ai bien peur que non. Les observations de la ministre donnent à penser qu'elle n'a pas l'intention d'appliquer cette recommandation du groupe de travail.

Deux autres recommandations portent sur une action précise. L'une concerne les encouragements fiscaux et l'autre, la création d'un fonds cinématographique canadien doté d'un budget annuel de 60 millions de dollars. Des démarches ont été entreprises relativement à cette troisième recommandation, mais la quatrième est restée lettre morte.

• (1800)

La quatrième recommandation avait pour objet de mettre en oeuvre des mesures pour empêcher toute intégration verticale de la distribution et de la diffusion qui restreigne la concurrence et la marge de manoeuvre des Canadiens. Le gouvernement n'a fait qu'un tout petit pas en vue de donner suite à cette recommandation.

Les spécialistes du domaine cinématographique qui formaient le groupe de travail ont estimé que leurs recommandations principales étaient peu nombreuses. Comme celles-ci forment un tout, on ne peut les séparer sans compromettre l'équilibre de la structure et elles doivent donc être appliquées parallèlement. Le groupe de travail espère une réponse globale que le gouvernement ne lui a pas encore donnée.

On estime que la proposition ministérielle concernant les licences d'importations de films réduira de 15 p. 100 tout au plus le contrôle américain. Ainsi, ce ne sont plus 97 p. 100 des bénéfices qui sortiront du pays mais bien 80 p. 100 environ. Ce n'est pas une très grosse amélioration.

Je félicite tout de même la ministre d'avoir fait un pas dans la bonne direction, ce qui montre la couardise de l'ancien gouvernement fédéral qui était au courant des faits depuis des années. Le ministre précédent, Francis Fox, a eu certainement accès à ces renseignements. Pourtant, il n'a pas eu le courage de faire face aux grandes sociétés américaines qui viennent réaliser au Canada d'énormes profits qu'elles réinvestissent dans des productions américaines; de ce fait, les Canadiens ont très peu de chances de voir les excellents films produits au Canada et il est difficile d'en produire davantage, faute d'argent.

Je remarque que dans le document de la ministre sur les industries culturelles, on donne l'exemple de pays européens qui ont recours à des méthodes beaucoup plus vigoureuses pour ce qui est de la production et de la distribution de leurs films. Parmi les pays qui font plus que nous, il y a l'Autriche, l'Allemagne de l'Ouest, la France, l'Italie, les Pays-Bas, l'Australie et la Nouvelle-Zélande; en fait, tous les pays de la Communauté économique européenne. Depuis les années 1920, ces pays protègent la production et la distribution de leurs films, afin que leurs propres industries cinématographiques soient viables, ce qui n'est pas le cas au Canada.

Dans le domaine de la distribution des films, le Canada est traité comme une colonie des États-Unis. Il est vraiment honteux pour les Canadiens d'être traités dans leur propre pays comme un appendice des États-Unis. Bien entendu, nous n'avons pas les fonds nécessaires pour développer notre propre industrie.

Je crains fort que, jusqu'à maintenant, la ministre ait surtout voulu être félicitée pour la mesure bien modeste qu'elle prend, plutôt que d'examiner sérieusement les quatre recommandations du groupe de travail. Elle considère, semble-t-il, qu'elle en a fait assez. En fait, elle a même rejeté la première recommandation portant sur une politique de distribution et de participation, politique adoptée par des pays plus importants que le nôtre et qui ont encore moins besoin que nous de cette protection.

Notre ministre ne tient pas tête aux entreprises de distribution américaines et elle ne fait pas passer la politique canadienne au premier plan. J'exhorte la Chambre à demander à la ministre de donner la priorité à la distribution canadienne, afin que d'excellentes émissions canadiennes soient distribuées et que les Canadiens puissent en profiter.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je me fais un plaisir d'apporter une réponse aux inquiétudes que manifeste le député au sujet de la distribution de films dans l'industrie cinématographique canadienne. Le gouvernement a pris des mesures décisives pour favoriser la croissance et le dynamisme de l'industrie cinématographique du Canada en s'inspirant des recommandations du groupe de travail sur l'industrie cinématographique présidé par M. Steven Roth et M^me^ Marie-Josée Raymond. Il s'agit de toucher à toutes les phases de l'industrie: la production, la distribution et la projection. Nous visons à rendre l'industrie viable, de manière à ce que les Canadiens aient accès à des films sur des Canadiens réalisés par des Canadiens.

Depuis dix ans, pratiquement rien n'a changé: seulement 3 p. 100 environ du temps de projection des salles de cinéma canadiennes est consacré aux films canadiens. Pour remédier à cette situation anormale, le gouvernement a pris deux mesures complémentaires. Il a créé un nouveau fonds de soutien du film documentaire de 30 millions de dollars administré par Téléfilm Canada grâce auquel une aide financière directe sera accordée à la production et à la distribution de documentaires canadiens.

• (1805)

Un secteur plus fort de la distribution s'impose pour deux raisons; tout d'abord, pour assurer la distribution de films canadiens sur nos écrans et, en deuxième lieu, pour participer au financement de leur production. Pour être solides, les sociétés canadiennes de distribution ne doivent pas se contenter de distribuer des films canadiens, mais aussi un plus grand nombre de films importés au Canada.

Afin de donner aux distributeurs canadiens une chance équitable de distribuer des films importés, le gouvernement élabore actuellement un projet de loi en vue d'assujettir à un permis l'importation de films destinés à une distribution commerciale au Canada. Une telle mesure législative contribuera à établir au Canada un débouché distinct pour la distribution des films. Elle favorisera la création d'un réseau florissant de production, de distribution et d'exposition de films canadiens et de productions vidéos canadiennes. A l'heure actuelle, nous consultons à ce sujet l'industrie canadienne du cinéma, les provinces et même l'industrie américaine du cinéma dont les distributeurs font des affaires au Canada.

L'industrie américaine du cinéma consacre 200 millions de dollars par an à la production de films au Canada et elle emploie des centaines de Canadiens comme techniciens ou créateurs.

Durant nos consultations avec l'industrie américaine du cinéma, les principes et les objectifs du projet de loi envisagé ont reçu un accueil sympathique. Toutefois, il faut nous montrer équitable envers elle et tenir compte de sa présence actuelle au Canada tout en accordant aux Canadiens toute liberté de voir les films qui les intéressent, qu'ils soient étrangers ou canadiens. Le projet de loi vise à s'assurer qu'il y aura un choix suffisant de films canadiens de haute qualité et distribués de façon dynamique pour faire concurrence aux films étrangers. Je dois dire que le milieu cinématographique est fortement en faveur de cette initiative du gouvernement du Canada.

Grâce à cette mesure législative, le Canada serait traité comme pays distinct pour ce qui est de l'importation et de la distribution des films. Le fait d'établir le Canada comme marché distinct en Amérique du Nord affirme nettement notre identité propre. La ministre des Communications (M^lle^ MacDonald) a annoncé son intention de présenter un projet de loi et le gouvernement s'est engagé à soutenir le développement de nos propres secteurs culturels.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR—LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA POSSIBILITÉ POUR LE PARLEMENT DE DÉBATTRE TOUT TRAITÉ AVANT SA SIGNATURE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je ne sais pas quand ni pourquoi vous avez adhéré au parti conservateur. J'aimerais bien en causer avec vous un de ces jours. Pour ma part, je suis devenu membre du parti quand j'étais à l'université. J'avais auparavant assisté en observateur très attentif à des réunions de nos trois partis nationaux. Ce que j'ai entendu à ces réunions m'a convaincu que mes opinions et mes principes s'accordaient mieux avec les idées pragmatiques, socialement progressistes et fiscalement conservatrices du parti progressiste conservateur.

L'un des fondements les plus rassurants du parti progressiste conservateur, à mon avis, était son nationalisme. Ce parti, monsieur le Président, a crée la Confédération et le Canada. C'est le parti qui a établi ce qui a été appelé la politique nationale, une barrière douanière qui s'étendait d'un océan à l'autre et qui a créé une économie industrielle au Canada.

A mon avis, c'est l'une des choses qui distingue vraiment le parti progressiste conservateur du parti libéral, comme l'a montré le grand débat sur la réciprocité de 1911. Cette barrière douanière a été établie par sir John A. Macdonald et a été appuyée et défendue par les premiers ministres Robert Borden, Arthur Meighen et R.B. Bennett. Cela a été et demeure, par conséquent, la pierre angulaire de la politique des progressistes conservateurs.

Je suis certain que vous, monsieur le Président, pourrez imaginer ce que j'ai ressenti ainsi que de nombreux autres partisans du parti progressiste conservateur lorsque, au cours de l'été de 1985, le gouvernement a décidé d'entamer des négociations commerciales avec les États-Unis. Je sais que vos craintes, monsieur le Président, les miennes et celles de beaucoup d'autres membres de notre parti ont été apaisées lorsque nous nous sommes rendu compte de ce qui nous attendait. Nous avons compris d'abord l'importance que revêtait le commerce pour le Canada. Les échanges commerciaux créent 27 p. 100 de notre produit national brut. Un emploi sur trois dans notre pays en découle, en fait c'est deux emplois sur cinq dans ma province natale de l'Ontario.

Je me suis rendu compte des richesses qu'engendrait le commerce, et qu'il a permis de créer et de conserver nos services sociaux et nos institutions culturelles. Je me suis rendu compte que les tarifs douaniers, qui atteignaient 30 p. 100 il y a 40 ans, sont tombés à environ 9 p. 100 et même à 5 p. 100 dans le cas des États-Unis. Pendant tout ce temps, notre richesse nationale a triplé et le nombre d'emplois a doublé. Au cours de la même période, 300 projets de loi ont été présentés au Congrès des États-Unis et ils ont été regroupés en un bill omnibus sur le commerce qui, s'il était adopté, nuirait sérieusement à nos échanges avec les États-Unis et nous ferait perdre des emplois.

• (1810)

Les répercussions des droits compensateurs imposés par les Américains sur notre bois d'oeuvre et des mesures anti-dumping des États-Unis ainsi que des mesures prises en vertu de la clause abrogatoire dans le cadre du GATT à l'égard de nos bardeaux, m'ont fait comprendre que nous avions besoin d'un mécanisme de protection pour protéger nos emplois. Pour cela, nous devons absolument négocier avec les États-Unis. Toute autre approche aurait des résultats catastrophiques. Les Canadiens ne nous le pardonneraient jamais.

En même temps, je sais que nous avons déjà réussi à négocier des accords commerciaux avec les États-Unis à quatre reprises: un en 1935, un autre en 1938, l'Accord de l'automobile et l'Accord sur la participation à la production de défense.

Même si mes craintes, de même que les vôtres, ont été dissipées, d'autres membres de notre parti et d'autres Canadiens éprouvent encore de sérieuses inquiétudes que je comprends très bien. Un de mes électeurs est du nombre. Il s'agit de M^me^ Mary MacMillan, qui vit sur Barbara Crescent. Il y a quelques semaines, elle est venue m'exprimer ses craintes au sujet des négociations commerciales avec les États-Unis. Elle craint, comme bien d'autres, la possibilité d'une domination américaine, d'un affaiblissement de notre souveraineté économique et culturelle et elle redoute également que ces négociations soient irréversibles et estime qu'on ne peut pas laisser cette question reposer sur la confiance. Elle estime que nous négocions notre avenir et notre capacité de prendre des décisions en tant que pays souverain. Bien entendu, elle a exprimé ses sentiments vifs et profonds pour notre pays, sentiments que vous et moi partageons bien sûr, monsieur le Président.

Ces sentiments découlent en grande partie du fait que nous ne savons pas grand-chose des négociations en cours. Elles sont entourées d'un grand secret, ce qui se comprend, car ce genre de négociations doivent être tenues secrètes. On ne peut pas jouer cartes sur table dans une partie de poker et on ne peut pas divulguer les détails au grand jour comme le souhaitent sans doute les Canadiens pour savoir ce qui se passe dans ce genre de négociations.

En même temps, c'est pourquoi je crois qu'il importe de faire connaître au public et de soumettre au Parlement tous les faits et toutes les modalités de ces négocations, et de permettre au Parlement de les approuver avant que l'accord ne soit signé. Je ne sais pas si cela répondra aux préoccupations de mon électrice, M^me^ Mary MacMillan, mais cela calmera les inquiétudes de bien des gens.

C'est pourquoi le 30 septembre 1985, j'ai posé une question au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) en lui demandant s'il était possible d'obtenir ces renseignements et de faire approuver l'accord par le Parlement. C'est pourquoi le 16 mars 1987, j'ai posé la même question au premier ministre (M. Mulroney).

Le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures a répondu sans hésiter que nous obtiendrions ces renseignements, qu'ils seraient soumis au Parlement, lequel pourrait approuver les modalités de l'accord. Dans ses remarques, le premier ministre a tenu des propos légèrement différents puisqu'il a déclaré, et je cite:

> Il ne sera pas signé de traité avant que les députés de la Chambre des communes n'aient été mis au courant et n'aient eu la possibilité d'exprimer leur point de vue.

J'espère que, ce soir, le secrétaire parlementaire tirera les choses au clair une fois pour toutes et nous dira, ainsi qu'à tous les Canadiens, qu'avant de signer un traité avec les États-Unis, nous connaîtrons toutes les modalités, toutes les lettres d'entente et tous les accords auxiliaires éventuels, et que la Chambre aura la possibilité de les approuver avant que cet accord ne soit signé.

• (1815)

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je conviens avec mon ami, le député de York-Est (M. Redway), que vous êtes un président très compréhensif et généreux. Je dois dire que l'allocution du député est l'une des meilleures que j'ai entendues au sujet des négociations sur le libre-échange et je tiens à l'en féliciter.

Je comprends l'inquiétude du peuple canadien à l'égard de ces négociations. Nous avançons en terrain inconnu. Il s'agit d'un accord commercial global qui est très important pour l'avenir du Canada. Je signalerai peut-être que même si, à bien des égards, nous explorons de nouveaux domaines, nous accomplissons un travail que je crois très créateur. Je dénonce les partis d'opposition qui critiquent invariablement tout ce que nous faisons mais ne proposent rien pour changer les choses, ce qui à mon avis, est répréhensible.

Je crois qu'il faut aborder la question de la participation des provinces à la lumière des mécanismes d'approbation. Nous tenons les provinces constamment informées de ces négociations commerciales. Les premiers ministres se rencontrent régulièrement. Ils se sont réunis en mars dernier et deux autres rencontres sont prévues pour juin et septembre. Nous ne devons pas perdre de vue que le gouvernement fédéral est responsable des ententes internationales mais il se peut que l'on doive demander l'accord des provinces lorsque ces ententes touchent les domaines de compétence qui leur sont propres.

Les gouvernements provinciaux ont convenu avec le premier ministre (M. Mulroney) d'unir leurs efforts à ceux du gouvernement fédéral lorsque viendra le temps de choisir une formule de ratification.

[*Français*]

Sur la question de savoir si le Parlement pourra étudier et approuver tout accord commercial convenu avec les États-Unis, le premier ministre (M. Mulroney) a déjà déclaré à la Chambre qu'aucun accord ne sera signé avant que les membres de la Chambre n'aient été informés de son contenu et qu'ils aient eu la possibilité de le commenter.

[*Traduction*]

Je peux donner aussi l'assurance au député qu'un accord s'accompagnera d'une mesure législative qui devra manifestement être soumise à la Chambre des communes. Il faudra donc que la Chambre des communes donne à ce moment-là son approbation.

HARBOURFRONT A) LE MORATOIRE SUR LES PROJETS DE CONSTRUCTION DANS LA RADE DE TORONTO. B) LES TYPES DE PROJETS ENVISAGÉS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le 13 avril dernier, j'ai posé une question à propos de l'annonce par le gouvernement d'un moratoire sur les projets de construction dans Harbourfront, à Toronto. Comme le ministre des Travaux publics (M. McInnes) n'était pas à la Chambre ce jour-là, c'est sa collègue, la ministre des Approvisionnements et Services (M^me^ Vézina) qui a pris note de ma question. Je la pose de nouveau aujourd'hui car je pense que c'est une question importante.

Les députés se souviendront que le secrétaire d'État (M. Crombie) et le ministre des Travaux publics ont tous deux annoncé que certains projets de construction de Harbourfront seraient interrompus en attendant un réexamen de la politique de mise en valeur de cette zone. Le secrétaire d'État a annoncé qu'il y aurait un gel total des projets de construction tant que la ville de Toronto n'aurait pas décerné de permis de construction. Toutefois, le ministre des Travaux publics a déclaré qu'on donnerait le feu vert à certains projets.

Ces deux déclarations ont été faites un vendredi. L'un des ministres est parti le même jour en voyage d'affaires à l'étranger, et l'autre était absent le lundi suivant quand j'ai posé ma question à la Chambre. Le 15 avril, deux jours après, le ministre des Travaux publics a publié un communiqué de presse qui ne levait pas le doute suscité par ces deux déclarations.

On trouve dans la zone de Harbourfront divers projets à divers stades de réalisation. Selon que c'est l'une ou l'autre des déclarations qui reflétait l'intention véritable du gouvernement, ces projets vont pouvoir ou non se poursuivre. Certains des projets sont commerciaux, notamment une tour à bureaux de 40 étages, d'autres sont des tours d'habitation et des immeubles en copropriété.

• (1820)

Il y a aussi un projet de logements coopératifs et deux projets de logements en copropriété sur Bathurst Quai qui sont destinés aux personnes âgées et aux familles à faibles revenus. Le centre-ville de Toronto manque gravement d'habitations à loyer modéré. Les deux déclarations émises par le gouvernement n'ont cependant pas permis de déterminer si ces projets se poursuivraient ou non ni de vérifier lesquels des autres projets seraient touchés par le moratoire.

J'ai aussi demandé pour quelles raisons le gouvernement avait décrété un moratoire. Les médias ont émis toutes sortes d'hypothèses. Il aurait été utile que le ministre fasse une déclaration claire à la Chambre à ce moment-là.

On s'est posé des questions et on s'est inquiété sur le façon dont Harbourfront, une société d'État, interprète sa politique d'aménagement immobilier. Je sais qu'en tant que société d'État, on s'attend à ce qu'elle soit autonome, mais la situation s'était détériorée au point où Harbourfront faisait ce qu'elle voulait sans informer personne, ni le gouvernement du Canada qui possède les terrains, ni la ville de Toronto qui, par son plan officiel d'urbanisme, son zonage et ses règlements de construction, est censée contrôler ses permis de construction ainsi que la hauteur et la densité des immeubles et ainsi de suite.

Le public a commencé à s'inquiéter quand on a construit deux tours d'habitation en copropriété sur un terrain relativement petit de Harbourfront et quand le rythme de l'aménagement immobilier s'est accéléré en général.

Je présume que ce sont là quelques-unes des raisons qui expliquent que le gouvernement ait entrepris de réexaminer le projet à ce moment-ci. Il semble s'être précipité pour entreprendre cet examen et l'annoncer aux médias. Il n'a toutefois rien dévoilé au sujet de ses modalités ni de la date à laquelle on comptait l'achever. Il a sans doute été tellement dépassé par les choses, qu'il a dû imposer un moratoire pour pouvoir dominer la situation.

Je suppose que l'on est en train de procéder à cet examen. Je suis persuadée que le gouvernement fera une déclaration en temps voulu par communiqué, mais les Torontois tiennent absolument à savoir quand l'examen en question sera achevé. J'espère que le secrétaire parlementaire nous informera ce soir des mesures que le gouvernement entend prendre.

Il avait été prévu que Harbourfront serait un projet de développement mixte, combinant de manière équilibrée les espaces de plein air et les activités culturelles, et cela pour le plaisir des habitants de Toronto et de leurs visiteurs. Or, il est manifeste que l'équilibre souhaité est inexistant. J'ose espérer que le secrétaire parlementaire profitera de l'occasion pour nous renseigner à propos des mesures que le gouvernement a prises jusqu'ici et de ses intentions pour l'avenir en ce qui concerne Harbourfront.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'espère que la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson), en tant que Torontoise, permettra à un Bramptonien, un voisin qui utilise très souvent les installations portuaires de Harbourfront, de lui donner la réplique au nom du ministre concerné. Je lui dirai d'emblée que je m'intéresse tout spécialement au bord du lac à Toronto puisque je suis un ex-employé de L'Ontario Place Corporation. J'en ai suivi avec intérêt, parfois avec plaisir et parfois aussi avec déplaisir, en l'aménagent. Il faut reconnaître que les questions de la députée préoccupent le gouvernement également. C'est pour cette raison qu'une révision de la politique actuelle et la suspension des projets de développement à Harbourfront ont été annoncées par le ministre des Travaux publics (M. McInnes) le 15 avril dernier.

Le but de l'arrêt des travaux est de respecter l'examen du programme Harbourfront, actuellement effectué par la ville, et d'appuyer l'examen de la politique du fédéral. Dans sa déclaration le ministre disait qu'une clarification de la demande de suspension serait publiée dans les 30 jours. La voici.

Premièrement, tous les projets pour lesquels des permis de construire ont été délivrés et qui sont maintenant en construction, peuvent continuer. Il n'y a aucun projet en cours qui n'ait pas de permis. Deuxièmement, la société Harbourfront demandera l'avis et les commentaires de ville de Toronto pour tous les projets qui n'ont pas encore reçu les approbations requises du gouvernement du Canada.

• (1825)

Troisièmement, pour les projets qui nécessitent encore peut-être les autorisations de la municipalité de Toronto, Harbourfront et le gouvernement du Canada attendront les recommandations et les commentaires de la municipalité.

La ville de Toronto a institué le Comité d'étude de Harbourfront pour essayer de connaître l'avis des groupes et des personnes concernés. Les recommandations et les commentaires qui seront faits au gouvernement du Canada par la municipalité seront fondés en partie sur ces avis. Par ailleurs, Harbourfront Corporation compte tenir une série d'audiences publiques pour discuter de tout ce qui tourne autour de son rôle et de son mandat. Ces audiences publiques se tiendront durant la première semaine de juin à Harbourfront.

Quant à savoir s'il y a un juste équilibre entre les diverses composantes du bassin de Toronto, je suppose que c'est affaire d'opinion. Il y a des activités culturelles très intéressantes qui s'y déroulent. Harbourfront a été la scène ces dernières semaines d'un important débat sur la peine de mort. Le public se sert de ses installations. Je partage les inquiétudes de la députée, tout comme le gouvernement. Nous tenons à nous assurer que le développement qui s'y fait est convenable, qu'on y observe un mélange harmonieux, et que le public peut continuer à s'y rendre et à participer aux multiples activités qui ont lieu à Harbourfront.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 27.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 6 mai 1987

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE REFUS D'INDEMNISER CERTAINS PRISONNIERS DE GUERRE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, il y a lieu de réparer le traitement éhonté que le Canada a infligé à certains prisonniers de guerre.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, 22 militaires canadiens, parmi lesquels figurent sept Terre-Neuviens dont l'un est maintenant décédé, ont été détenus à Laghouat, en Algérie, dans un camp de prisonniers de guerre du gouvernement de Vichy. L'un d'entre eux, M. Jim Templeton, de Saint-Jean, a été détenu pendant 472 jours.

• (1405)

En 1976, le Parlement a adopté la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre. Or, les 22 Canadiens en question n'ont pas encore réussi à se faire indemniser par leur gouvernement et ce, pour des raisons confuses. Leur gouvernement prétend que seuls les prisonniers d'un pays engagé dans des hostilités contre les pays alliés ont droit à l'indemnisation.

Étant donné que le Canada et ses alliés n'ont jamais déclaré officiellement la guerre à la France du gouvernement de Vichy, les 22 Canadiens, dont six Terre-Neuviens, n'ont jamais touché d'indemnisation adéquate. Je tenais à saisir mes collègues de cette affaire. Radio-Canada a fait un excellent reportage là-dessus à l'émission *Sunday Morning* de la semaine dernière.

J'espère que le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) verront rapidement à ce que justice soit enfin rendue à ces militaires, dont certains sont morts en tentant de s'évader du camp, car ils ont droit à cette indemnisation à titre de Canadiens qui ont servi leur pays dans des conditions très pénibles et difficiles.

[*Français*]

L'EMPLOI

LA CROISSANCE DE L'EMPLOI DANS L'ABITIBI—TÉMISCAMINGUE ET LE SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, l'Abitibi-Témiscamingue devient la meilleure région au Québec pour la création d'emplois en 1986. En effet, une importante étude économique portant sur l'évolution du marché du travail au Québec en 1986 aboutit à des conclusions aussi inattendues que nouvelles. Contrairement à l'habitude, ce ne sont pas les grandes agglomérations, comme Montréal et Québec, qui ont fait preuve de dynamisme dans l'emploi l'an dernier, mais plutôt les régions les plus éloignées comme l'Abitibi-Témiscamingue et le Saguenay—Lac-Saint-Jean.

En 1986, Montréal et Québec ont été à la remorque des régions périphériques pour la création d'emplois: leurs taux de croissance de 1,8 p. 100 et de 1,6 p. 100 sont loin derrière les 9,2 p. 100 obtenus en Abitibi-Témiscamingue et 7,3 p. 100 au Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Fait positif: Le taux de chômage a diminué dans la plupart des régions. En Abitibi-Témiscamingue, la baisse du chômage atteint 2,3 p. 100, et 1,5 p. 100 au Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Par ailleurs, la croissance de l'emploi à temps plein a dépassé la moyenne québécoise qui est de 2 p. 100 dans ces régions, soit 10,9 p. 100 pour l'Abitibi-Témiscamingue et 7,4 p. 100 pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Monsieur le Président, je suis fier de ces nouvelles. Grâce à nos gens d'affaires, à nos intervenants dans le secteur économique et au travail de nos députés fédéraux et provinciaux, nos travailleurs et travailleuses d'Abitibi-Témiscamingue et du Lac-Saint-Jean ne seront plus les derniers au Québec.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LE BANC DE GEORGES—LES EFFETS DU PROGRAMME DE FORAGES PÉTROLIERS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, vers la fin de 1986, la société Texaco a annoncé qu'elle souhaitait procéder à certains forages d'essai dans la partie canadienne du banc de Georges. L'affaire est devenue plus urgente ces dernières semaines puisque le département de l'Intérieur des États-Unis a annoncé un programme quinquennal de forages d'essai extracôtiers dans la partie américaine du banc de Georges.

Article 21 du Règlement

Le banc de Georges est un lieu de pêche de première importance et les pêcheurs de la région de l'Atlantique sont conscients des graves dommages que peuvent causer à cet environnement délicat les forages extracôtiers. Ils s'organisent pour faire en sorte que cela ne puisse se produire. Les néo-démocrates de la Nouvelle-Écosse appuient les pêcheurs. M. Bob Levy, notre critique en matière de pêcheries, a présenté le 31 mars à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse la résolution suivante:

> Il est donc résolu que ce gouvernement déclare catégoriquement qu'il s'emploiera dès maintenant par le truchement de ses représentants à l'Office canadien et néo-écossais du pétrole et du gaz extracôtiers à faire décréter un moratoire permanent sur les forages d'hydrocarbures dans le banc de Georges et à faire déclarer dès que possible le banc de Georges parc national marin par Environnement Canada, de manière que la pêche commerciale y soit autorisée, mais pas le forage.

J'invite le gouvernement du premier ministre (M. Mulroney) à instaurer un moratoire sur les forages extracôtiers dans le banc de Georges jusqu'à ce qu'on ait étudié à fond la possibilité de créer un parc national marin, notamment pour protester contre le projet américain de forage dans cette zone délicate. C'est maintenant que le gouvernement doit agir.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FORÊT

LA VALEUR DES EXPORTATIONS—L'IMPORTANCE DU SECTEUR FORESTIER POUR L'ALBERTA

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, du 3 au 9 mai de cette année, nous célébrons au Canada la Semaine nationale de la forêt. L'industrie forestière forme une partie essentielle de notre vie socio-économique et a une énorme incidence sur notre vie de Canadiens. Le Canada est le principal exportateur de produits forestiers dans le monde; il occupe 22 p. 100 du marché mondial, et la valeur de ses exportations a atteint le montant inouï de 16,2 milliards de dollars pour l'année 1985.

• (1410)

L'industrie forestière représente une importante source d'emplois en Alberta. En effet, elle génère 1 200 emplois directs dans la seule région d'Edmonton.

Je suis fier de pouvoir me faire l'hôte cette semaine du ministre d'État chargé des Forêts et des Mines (M. Merrithew) qui viendra visiter le Centre de recherches forestières du Nord et le centre de recherches forestières de l'Alberta. Ce sera une merveilleuse occasion pour les gens d'Edmonton et les Albertains de se rendre mieux compte du potentiel de l'industrie forestière et de son incidence sur notre vie. Elle constitue en effet une des clés de la diversification économique en Alberta.

Canada et forêts sont synonymes. Nous avons tous le devoir de veiller à protéger cette ressource naturelle et à l'exploiter à bon escient.

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS DE RECHERCHE POUR LES ÉTUDIANTS DE PREMIER CYCLE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, longtemps après l'introduction des mesures regrettables de réduction des fonds consacrés à la recherche et au développement, la liste des victimes continue de s'allonger. Les dernières sont ces quelque 600 étudiants qui ne pourront pas trouver de travail cet été en raison de la réduction de 25 p. 100 du budget du programme de subventions de recherche pour les étudiants de premier cycle financé par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie.

Ce programme accorde des subventions aux laboratoires des universités et du secteur privé pour embaucher des étudiants qui acquièrent une expérience pratique en recherche et, on l'espère, sont encouragés à poursuivre des études supérieures. Tout le monde sauf le gouvernement reconnaît que l'on ne peut pas développer les sciences et les techniques sans ressources humaines. A défaut d'autre chose du moins pouvons-nous éveiller chez les jeunes un intérêt pour le domaine scientifique.

Je prie le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) d'accorder au CRSNG les fonds nécessaires pour redonner à ce programme l'ampleur qu'il avait, permettre aux étudiants d'acquérir une expérience pratique pendant l'été et doter le Canada de scientifiques de talent, ce dont il a un si grand besoin.

* * *

[*Français*]

LE MOIS DE L'ENVIRONNEMENT

LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT

M. Richard Grisé (Chambly): Monsieur le Président, en ce début du mois de l'environnement, notre gouvernement conservateur appuie les démarches entreprises par la Fondation québécoise en environnement qui pilote une vaste campagne d'information et d'éducation sur l'importance que représente la protection de notre environnement. Depuis qu'il a été élu, notre gouvernement a toujours été avant-gardiste sur toutes les questions touchant l'environnement et sa protection.

C'est pourquoi le premier ministre (M. Mulroney) de même que les ministres de l'Environnement (M. McMillan), de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse), de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté), et le ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest) ont assuré les membres de la Fondation d'une contribution significative pour la présentation d'une émission spéciale intitulée *Pour l'avenir du monde, je m'implique*, un spectacle de trois heures sur l'environnement présenté le 24 mai à 18 h 30 à la télévision de Radio-Québec.

Monsieur le Président, notre gouvernement a encore une fois fort bien répondu au thème de la campagne de sensibilisation de ce mois de l'environnement qui est *Pour l'avenir du monde, je m'implique*. Et j'encourage la population canadienne du Québec, et particulièrement celle de la circonscription de Chambly, à porter une attention particulière à la protection de l'environnement durant ce mois national de l'environnement.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LE RAPPORT BRUNDTLAND—LES CONSÉQUENCES DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, à la lecture des analyses et des recommandations de la Commission mondiale de l'environnement et du développement, que dirige le premier ministre de la Norvège, M. Gro Brundtland, on a l'impression que le Canada se contente d'un rôle passif face à une situation critique ou en présence d'une planète qui se désagrège autour de nous.

Si je le soutiens, c'est que, à mon avis, tous ceux que la situation économique préoccupe devraient se soucier plutôt des conséquences à longue échéance de notre apathie envers l'environnement du point de vue à la fois de sa valeur intrinsèque et du degré de salubrité de cet environnement indispensable à notre prospérité économique. Renonçons à la rigueur comptable qui nous obsède et nous porte à opposer les déficits financiers de brève échéance aux déficits environnementaux de longue échéance, que nous risquons de ne jamais réussir à éponger et qui finiront par se transformer aussi en de graves déficits financiers.

J'ajoute, pour la gouverne des ministériels de l'arrière-ban, que nous ne parviendrons pas à régler bon nombre de ces difficultés environnementales, si nous persistons à permettre aux forces du marché de décider en dernier ressort des mesures à prendre dictées par des raisons d'expansion économique.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ENTREPRISE

LA PERFORMANCE DES RÉGIONS

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, en cette semaine nationale de l'entreprise, j'aimerais attirer l'attention de cette Chambre sur les performances des régions, plus précisément celle dont fait partie la circonscription de Lotbinière, au niveau de la création d'emplois en 1986.

De fait, une importante étude sur l'évolution du marché du travail au Québec nous permet de constater que la région Mauricie-Bois-Francs est l'une des trois régions ayant fait preuve d'un dynamisme remarquable au niveau de l'emploi. Cette région vient au troisième rang avec un taux de croissance de l'emploi de 6,6 p. 100. Sur le plan des emplois à temps plein, la Mauricie-Bois-Francs a connu une croissance de 5,1 p. 100, dépassant ainsi la moyenne québécoise de plus de 3 p. 100.

Ces résultats sont le fruit de la ténacité, du dynamisme et du savoir-faire des entrepreneurs de cette région, et de telles performances ne peuvent être passées sous silence.

Je voudrais également souligner, monsieur le Président, de façon toute particulière, les progrès accomplis par les entrepreneurs du secteur est de la circonscription de Lobtinière, au niveau de la création d'emplois, et encourager toutes les personnes oeuvrant au sein d'entreprises de ma circonscription à continuer avec acharnement leur poursuite de cette ascension si bien entreprise.

* * *

LES FINANCES

LES ENGAGEMENTS DU PREMIER MINISTRE À L'ENDROIT DES MONTRÉALAIS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, depuis deux ans et demi que ce gouvernement conservateur est au pouvoir et depuis deux ans et demi que ce gouvernement promet mer et monde aux gens de la grande région de Montréal. Malgré la catastrophe et la faillite de ce gouvernement dans l'est de Montréal, dans le dossier de la raffinerie Gulf, et suite à la formation de trois comités, le Comité de Cotret, le Comité Picard, le Comité CREM pour l'est de Montréal, et même si trois rapports ont été rendus publics, rien n'a encore été fait jusqu'à maintenant.

Le gouvernement du Québec attend encore que ce gouvernement instaure l'agence spatiale dans la région de Montréal. Deuxièmement, il va y avoir un véritable centre bancaire et non un comptoir de nuit. J'invite le ministre des Finances (M. Wilson) à se réveiller et à répondre aux exigences et aux engagements que son premier ministre (M. Mulroney) a pris à l'endroit des Montréalais.

* * *

• (1415)

[*Traduction*]

LA PORNOGRAPHIE

ON APPUIE LE RENFORCEMENT DE LA LOI

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le 26 avril 1986, je convoquais une conférence publique à l'intention des citoyens de ma circonscription, celle de Don Valley-Est, en vue de tenir un débat et de les renseigner sur les diverses catégories ignobles de publications pornographiques qui jouissent d'une diffusion si étendue et sont si facilement accessibles à l'heure actuelle.

Le sergent Wendy Leaver du projet P, membre du service de la police du Grand Toronto, a fait un exposé approfondi décrivant la pornographie avec agression contre de jeunes enfants dans des enregistrements sur bandes vidéo et dans des revues.

Une centaine de citoyens assistaient à cette réunion. Ils ont été scandalisés et frappés de stupeur en écoutant la description de scènes dévastatrices, grossières et violentes. Ils se sont fâchés quand ils se sont rendu compte que nous sommes dépourvus des dispositions législatives nécessaires pour empêcher que des écrits de ce genre corrodent notre moralité et la trame même de notre société.

Il faut féliciter le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) d'avoir présenté un nouveau projet de loi rigoureux qui rendra illicites l'importation, la vente ou la location de publications pornograhiques ou la possession de tout ce qui a trait à la pornographie avec enfants. La liberté fondamentale d'expression des Canadiens sera protégée grâce à la définition d'une catégorie restreinte de la documentation interdite à titre de pornographie.

J'exhorte tous ceux qui estiment que ce projet de loi constitue un empiètement grossier et superflu du pouvoir public dans le domaine de la moralité privée de prendre au moins le temps d'examiner et de lire les publications dégoûtantes disponibles actuellement. Si une mesure législative rigoureuse ne réussit pas à restreindre l'importation et la distribution de ces publications, l'avenir de notre société sera menacé.

* * *

L'ÉDUCATION

ON APPUIE LA FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, je voudrais féliciter la Fédération des enseignants de la Colombie-Britannique de la lutte qu'elle mène pour améliorer l'enseignement dans cette province.

Depuis près de 70 ans, la Fédération défend avec énergie les étudiants, les enseignants et l'enseignement en Colombie-Britannique. Elle se débat depuis quelques années contre l'un des pires gouvernements provinciaux du Canada.

Le caucus néo-démocrate félicite la Fédération et les enseignants de la Colombie-Britannique et les appuie dans la lutte qu'ils mènent contre les projets de loi 20 et 19, deux mesures qui anéantissent les droits des enseignants et des travailleurs de cette province.

* * *

LA SANTÉ

ON DEMANDE D'APPUYER LA CAMPAGNE DE CUEILLETTE DE FONDS POUR LA RECHERCHE SUR LA SCLÉROSE EN PLAQUES

M. Albert Girard (Restigouche): Monsieur le Président, la sclérose en plaques est une maladie qui frappe surtout les jeunes dans la fleur de l'âge. Nous en connaissons les symptômes depuis plus d'un siècle mais, même si 50 000 Canadiens en sont affligés, nous ne savons toujours pas quelles en sont les causes. Grâce aux découvertes récentes de scientifiques comme M. Kenneth Warren, un Canadien, nous sommes sur le point d'apprendre enfin ce qui cause la sclérose en plaques.

En tant que président honoraire du chapitre de Restigouche de la Société de la sclérose en plaques, j'ai eu le plaisir d'offrir plus tôt aujourd'hui, de concert avec des représentants de la Société de la sclérose en plaques, un oeillet à chacun des députés. L'oeillet symbolise la lutte permanente que l'on mène contre la sclérose en plaques. En dépit des progrès considérables qui ont été accomplis, le manque de fonds, surtout à ce moment-ci, décourage bien des chercheurs qui se penchent sur cette maladie.

J'exhorte le gouvernement et tous les Canadiens à faire de mai 1987 le mois le plus fructueux en ce qui concerne la cueillette de fonds pour la recherche sur la sclérose en plaques, de sorte que cette maladie insidieuse et coûteuse puisse être à jamais vaincue.

* * *

[*Français*]

LES PETITES ENTREPRISES

LA NÉCESSITÉ DE RÉDUIRE LA PAPERASSERIE GOUVERNEMENTALE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) (M. Valcourt) a dans les mains un rapport concernant le fait que la paperasserie gouvernementale des gouvernements, et surtout du gouvernement fédéral, cause des problèmes très graves aux petites entreprises.

Depuis septembre 1984, ce gouvernement a fait de multiples études, étude après étude, et on attend encore la politique du gouvernement en ce qui concerne le développement des petites entreprises qui créent la majorité des emplois au Canada.

Monsieur le Président, je pense que le temps est venu de laisser les bancs d'école, de vraiment montrer ses couleurs, de prendre du leadership et d'assurer à nos entrepreneurs canadiens que c'est le moment d'abolir ou de réduire énormément la paperasserie gouvernementale qui cause des problèmes graves à nos entrepreneurs canadiens.

• (1420)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES DE L'OUEST

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je vais devoir poser ma question d'aujourd'hui au vice-premier ministre. Pendant que le premier ministre visite l'Ouest, il faudrait lui rappeler que le taux de chômage chez les jeunes a grimpé en flèche dans cette région depuis le début de la décennie.

Le taux de chômage chez les jeunes a augmenté de 50 p. 100, au Manitoba, depuis 1980. La hausse a été de 78 p. 100 en Saskatchewan et de 81 p. 100 en Colombie-Britannique. En Alberta, où le premier ministre se trouve aujourd'hui, il a augmenté de 157 p. 100.

Le vice-premier ministre va-t-il nous dire quand le gouvernement a l'intention de présenter sa stratégie nationale pour la jeunesse que le premier ministre a promise aux jeunes Canadiens au cours de la campagne électorale ou pense-t-il que quelques séances de photos dans l'Ouest le dispenseront de trouver des emplois pour les jeunes de cette région?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je dois faire remarquer au chef de l'opposition que le taux de chômage national est tombé de 11,7 p. 100 à 9,6 p. 100 depuis notre arrivée au pouvoir. Pendant ce temps, le taux de chômage chez les jeunes est tombé de 18,3 p. 100 à 14,8 p. 100.

Je dois également rappeler au député que le chômage est en baisse dans toutes les régions du pays. Il reste encore certains îlots, comme l'Ouest, ou d'importantes améliorations s'imposent.

Il est certain que nous nous attaquons au problème. Nous nous y attaquerons dans le cadre de la diversification de l'Ouest et du programme de perspectives pour l'Atlantique que nous annoncerons sous peu.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je trouve très intéressant d'entendre le vice-premier ministre dire que l'Alberta est un îlot. Je lui dirais que nous avons toutes les raisons, lui et moi, de nous soucier davantage du taux de chômage chez les jeunes de l'Alberta et la Colombie-Britannique que sa réponse ne le laisse entendre.

L'INAUGURATION DU CENTRE D'EMPLOIS DES ÉTUDIANTS DE MOOSE JAW

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je remarque que le premier ministre va pouvoir tenir une séance de photos au courant de la semaine à l'occasion de l'inauguration du centre d'emplois des étudiants de Moose Jaw. Il faut vraiment avoir du culot étant donné que le gouvernement ampute de 2,3 milliards le budget de l'enseignement postsecondaire, que les dépenses par étudiant ont baissé de 18 p. 100 depuis dix ans et que les centres d'emplois pour les étudiants des universités ont vu leur budget réduit de 30 p. 100 l'année dernière.

Le premier ministre va-t-il profiter de sa visite à Moose Jaw pour renoncer à la politique à courte vue du gouvernement qui réduit son soutien à l'enseignement postsecondaire et à l'emploi des jeunes?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, contrairement au chef de l'opposition qui survole l'Alberta, je visite cette province régulièrement.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: S'il examinait les chiffres, il saurait que le programme Défi 85 a permis de créer 101 000 emplois et que 93 000 autres emplois verront le jour grâce à Défi 86, ce qui représente une nette amélioration par rapport aux résultats du gouvernement précédent.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je crois pouvoir dire que je suis allé en Alberta presque aussi souvent que le vice-premier ministre.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Vérifiez. Depuis les dernières élections, j'ai fait 36 voyages dans l'Ouest, dans 49 localités à l'extérieur de Vancouver. Les faits sont là.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je ne me souviens pas quand le premier ministre a été pour la dernière fois dans l'Ouest.

Une voix: Vous avez la mémoire courte, il y est aujourd'hui même.

[*Français*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, non seulement un demi-million de jeunes Canadiens ne sont pas capables de trouver un emploi, mais presque 200 000 étudiants canadiens ne sont pas capables de trouver un emploi d'été cette année.

ON DEMANDE POURQUOI LES FONDS DESTINÉS AUX ÉTUDIANTS ONT ÉTÉ RÉDUITS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question est la suivante: Le vice-premier ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement a réduit le financement destiné aux étudiants, et surtout aux programmes d'emplois d'été, de 15 p. 100 encore cette année?

• (1425)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député pourrait peut-être préciser ce qu'il entend par presque aussi souvent. On pourrait faire une comparaison assez intéressante avec le nombre de fois qu'il est allé en Alberta. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de graves problèmes là-bas. Notre gouvernement s'en occupe.

Le député a tort de prétendre que les subventions ont été réduites. Une somme de 180 millions avait été affectée à Défi 86 et la même somme a été débloquée pour Défi 87. L'année dernière, le recensement a apporté 30 millions. Il ne faisait pas partie de Défi 86. C'était une initiative distincte du gouvernement.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous avez reporté le recensement puis vous l'avez remis.

M. Mazankowski: Si le député s'intéresse à ce point à l'ouest du Canada—je dois dire que je n'ai pas encore entendu de suggestions constructives de la part des députés de ce côté-là de la Chambre. Ils sont forts pour critiquer les programmes que nous avons instaurés. Nous sommes parfaitement conscients des problèmes, et nous nous en occupons.

Questions orales

LES RÉFUGIÉS

LE PROCESSUS DE SÉLECTION—L'ÉTABLISSEMENT D'UNE LISTE DE TIERS PAYS SÛRS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration. Le gouvernement se comporte de façon veule dans ses relations bilatérales avec les nations puissantes du monde. Hier, il a voulu s'affirmer en s'en prenant à de vrais réfugiés qui sont sans patrie. L'une des graves lacunes du projet de loi en question est la création d'une liste des tiers pays sûrs qui déterminera quels réfugiés seront acceptés ou non.

Pourquoi le ministre a-t-il prévu deux agents de présélection, alors qu'ils n'ont pas le pouvoir discrétionnaire d'examiner les demandes de gens venant d'un tiers pays prétendu sûr? En outre, le ministre pourrait-il nous précise ainsi qu'aux Canadiens, si nos alliés, les États-Unis, qui expulsent à la fois des Guatémaltèques et des Salvadoriens, et la Grande-Bretagne, qui expulse notamment les Tamouls, figureront sur cette liste?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, la première étape n'est pas la présélection. On reconnaît d'abord au réquérant le droit de démontrer qu'il a des raisons de craindre d'être persécuté. Il existe des critères objectifs auxquels un demandeur doit répondre, mais il y a également une autre garantie en vertu de laquelle s'il y a la moindre preuve qu'une personne en particulier a des raisons de craindre pour sa sécurité, elle passera immédiatement à la deuxième étape, soit une audience orale devant la commission indépendante d'établissement du statut de réfugié.

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE SUPPRIME DEUX DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le ministre n'est pas sans savoir que les pressions politiques et diplomatiques sur le Cabinet seront énormes. Comment peut-il nous garantir, comme il l'a fait hier soir, qu'on ne refusera aucun véritable réfugié? Il ne peut tout simplement pas prendre cet engagement.

Étant donné que la liste des tiers pays sûrs est une notion dangereuse qui ne tient pas compte des nouveaux troubles dans le monde et que la présélection constitue une barrière pour les commissions de réfugiés, le ministre acceptera-t-il de supprimer ces deux éléments dans son projet de loi et, ainsi, de permettre au requérant de se présenter immédiatement et directement devant la nouvelle commission des réfugiés? A quoi sert un nouveau système, si on ne peut y faire appel?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, nous devons offrir un asile sûr à ceux qui en ont besoin. Si une personne a déjà un statut juridique dans un autre pays et si elle y a vécu pendant une période raisonnable et aurait pu chercher à obtenir sa protection, nous chercherons à faire en sorte qu'elle retourne dans ce pays, pourvu que le pays en question soit irréprochable sur le plan des droits de la personne et du traitement des réfugiés de cette nationalité. Nous tenterons à cette fin d'obtenir des conseils de sources dignes de foi. Notre système offre une protection à tous ceux qui en ont besoin.

Voyons ce que notre gouvernement fait pour les véritables réfugiés du monde. Nous en accueillerons 20 000 au Canada cette année. Cette aide s'adresse aux véritables réfugiés. Si le député veut parler des immigrants, augmentons le nombre d'immigrants acceptés au Canada, comme je le souhaite, et nous pourrons alors recevoir davantage de membres de familles, d'immigrants indépendants et de réfugiés.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1430)

L'AGRICULTURE

LA DEMANDE DES SYNDICATS DES PRAIRIES DE RENCONTRER LE PREMIER MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. L'autre jour, des représentants de Prairie Pools Inc. ont envoyé un télégramme au premier ministre du Canada en lui demandant de le rencontrer officiellement pendant sa tournée dans l'Ouest. J'ai parlé à un représentant du Syndicat du blé de la Saskatchewan à 14 heures aujourd'hui et il n'a pas encore reçu de réponse du cabinet du premier ministre. Des représentants des syndicats de Prairie Pools Inc. ont proposé de rencontrer le premier ministre dans n'importe quelle province des Prairies. Jusqu'ici, il n'a rencontré que des agriculteurs dans une exploitation agricole et les syndicats n'ont aucune idée de ses projets.

Etant donné l'importance des syndicats du blé au Canada, le vice-premier ministre pourra-t-il retourner à son cabinet après la période de questions, prendre son téléphone, appeler le premier ministre et lui demander de rencontrer les dirigeants de Prairie Pools Inc. Au cas contraire, il sera contenté de laisser le premier ministre tourner le dos aux dirigeants agricoles de l'Ouest.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, de telles observations et allégations ne font assurément pas honneur et ne rendent pas justice au député qui a une assez longue expérience à la Chambre des communes. Il sait très bien que le premier ministre s'est entretenu à diverses reprises avec des représentants des syndicats et des dirigeants agricoles de la Saskatchewan et de l'Alberta, ainsi qu'à Vancouver. Il doit rencontrer des agriculteurs et des membres du grand public lors d'un certain nombre d'événements publics.

Il est intéressant de noter qu'en dépit ce que prétendent les députés néo-démocrates, le Syndicat du blé de l'Alberta, par exemple, a fait l'éloge du gouvernement fédéral, auquel l'opposition a reproché certaines mesures qu'il a prises la semaine dernière. Selon le *Journal* d'Edmonton du 1er mai, un représentant du syndicat aurait déclaré ceci:

> «Du point de vue des agriculteurs, le gouvernement s'en est tiré assez bien au cours des six derniers mois . . . » «Il a accordé le paiement d'appoint, il a comblé sans discuter le déficit des comptes des syndicats du blé pour 1985-1986 et maintenant, la subvention de 64 millions de dollars—je ne pense pas qu'on puisse lui en demander beaucoup plus pour le moment.»

M. Nystrom: Qui citez-vous, votre cousin?

ON DEMANDE UNE RÉUNION CONCERNANT LES PAIEMENTS D'APPOINT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, les responsables des syndicats des Prairies et moi voulons une réponse du vice-premier ministre. Les syndicats des Prairies ont envoyé un télégramme officiel au cabinet du premier ministre en lui demandant de fixer une date de réunion et en proposant de se déplacer au besoin pour le rencontrer dans n'importe quelle province des Prairies. Jusqu'ici, le premier ministre ne doit se rendre que dans une seule exploitation agricole.

Tout ce que je veux savoir, c'est si le vice-premier ministre est prêt à retourner à son cabinet et à appeler simplement le premier ministre du Canada en lui demandant de rencontrer les dirigeants des syndicats des Prairies pour parler des paiements d'appoint. Ou n'est-ce qu'une autre tournée publicitaire du parti conservateur effectuée aux frais de la princesse? Je veux des réponses.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député s'énerve trop. Il veut des réponses et il en aura. Le premier ministre s'est entretenu avec des représentants des syndicats et il les rencontrera à de nombreuses reprises à l'avenir, ainsi que les autres dirigeants agricoles. Aucun prédécesseur du premier ministre actuel n'a jamais rencontré autant de dirigeants agricoles en de si nombreuses occasions.

LA DÉCISION DE LA CCT SUR LES TARIFS VARIABLES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, une fois de plus le vice-premier ministre élude la question. Il a peur de rencontrer les dirigeants de l'Ouest et je veux savoir pour quelle raison il refuse de faire cet appel téléphonique. Puisque le premier ministre refuse de rencontrer le Syndicat du blé de la Saskatchewan, pourquoi le vice-premier ministre ne suit-il pas l'avis de ce syndicat et ne demande-t-il pas au ministre des Transports de casser la décision de la CCT sur les tarifs variables, qui va détruire les collectivités rurales? Le vice-premier ministre fera-t-il au moins cela puisque son chef n'a ni le courage ni la courtoisie de rencontrer les dirigeants des syndicats des Prairies?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Il est clair que les sentiments au sujet de la situation dans les Prairies sont violents et on l'a bien vu lors du long débat d'urgence où les députés de tous les partis ont exprimé leurs inquiétudes et leurs souhaits. En posant des questions, je pense qu'il faut se souvenir de cela.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je comprends les frustrations du député et des membres du parti néo-démocrate. En fait, ils essaient de trivialiser ce que le gouvernement a fait pour les producteurs de l'ouest du Canada.

Ils essaient de trivialiser le paiement d'appoint de 1 milliard. Ils essaient de trivialiser les 700 millions versés au titre de la stabilisation des grains de l'Ouest. Ils essaient de trivialiser l'appui du ministre des Transports à une réduction des tarifs-marchandises. Ils essaient de trivialiser le fait que nous garantissons les pertes de la Commission canadienne du blé. En réalité, ils essaient même de trivialiser le fait que le premier ministre s'intéresse vraiment à l'agriculture de l'Ouest.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE RENCONTRE LES REPRÉSENTANTS DES SYNDICATS DES PRAIRIES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier le premier ministre a refusé de s'engager à verser un paiement d'appoint comme le lui avait demandé M. Bill Strath, président des syndicats des Prairies qui représentent 130 000 producteurs de céréales de l'Ouest. Nous constatons maintenant que le programme de la visite du premier ministre dans l'Ouest ne prévoit même pas un entretien avec des représentants de Prairies Pools, organisme qui regroupe le plus grand nombre de producteurs agricoles des Prairies.

Pourquoi n'a-t-on pas prévu dans le programme du premier ministre une rencontre avec ce groupe très important? Pourquoi le vice-premier ministre tergiverse-t-il à propos de la question du paiement d'appoint alors que l'Ouest est aux abois?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je croyais qu'il existait une règle qui interdisait de répéter les questions. C'est la même question qui a été posée auparavant et à laquelle j'ai déjà répondu.

En fait, le premier ministre s'est entretenu et va s'entretenir de nouveau avec des représentants des syndicats et d'autres organisations agricoles. Une grande réunion aura lieu ici. Le groupe de Cairns va se réunir et il y aura des entretiens préliminaires avec les chefs de file agricoles respectifs à propos de cette réunion.

Le premier ministre va s'entretenir avec les agriculteurs qui exploitent eux-mêmes leur terre et, à mon avis, c'est tout à son honneur qu'il ait a manifesté le désir sincère de parler aux agriculteurs qui travaillent vraiment la terre. Le député devrait féliciter le premier ministre et lui rendre hommage au lieu de le condammer pour cette démarche.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE S'ENGAGER À VERSER UN PAIEMENT D'APPOINT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le vice-premier ministre sait que le premier ministre et son Cabinet ont rejeté les demandes répétées des représentants des syndicats des Prairies qui désiraient le rencontrer pendant son voyage dans l'Ouest du Canada. Les agriculteurs veulent qu'on leur garantisse un paiement d'appoint pour l'automne. Le premier ministre va-t-il s'engager maintenant à cet égard? Ne sait-il pas que des photos du premier ministre prenant ses repas avec son caucus conservateur ne vont pas mettre des semences dans le sol ni du carburant dans les tracteurs au gazole des agriculteurs dans les Prairies de l'Ouest? Le vice-premier ministre ne le sait-il pas?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne comprends pas le député d'en face. On est en train actuellement de verser aux agriculteurs un paiement d'appoint. Des chèques d'un montant total de 700 millions de dollars vont être envoyés par la poste. De plus, de 600 à 700 millions de dollars vont être accordés aux termes de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. En fait, les agriculteurs canadiens de l'Ouest vont recevoir 1,3 milliard de dollars.

Le ministre responsable de la Commission du blé, le ministre de l'Agriculture et bien sûr le premier ministre ont déclaré qu'ils n'abandonnent certainement pas les agriculteurs. Ils ne l'ont pas fait dans le passé, ils ne le feront pas dans l'avenir et ils ne le font pas non plus maintenant. Le député devrait le savoir et l'accepter.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LA VENTE À L'UNION SOVIÉTIQUE DE BLÉ SUBVENTIONNÉ PAR LES ÉTATS-UNIS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Commission du blé. Alors que le premier ministre refuse de rencontrer les dirigeants des agriculteurs de l'Ouest, le ministre responsable de la Commission du blé a l'audace de dire aux producteurs de grain que la récente vente de quatre millions de tonnes de blé américain subventionné à l'Union soviétique est une bonne nouvelle. Le ministre expliquera-t-il pourquoi il se réjouit de cette vente quand les principaux économistes de la Commission du blé, l'ancien ministre conservateur de l'Agriculture de la Saskatchewan et même Clay Gilson croient que c'est un désastre qui aggravera la chute du prix du grain?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, lorsque cette vente a été rendue publique, j'ai expliqué qu'elle pouvait améliorer les prix dans la mesure où elle réduirait la pression sur les marchés. Si le député s'informe de la façon dont le marché s'est comporté depuis jeudi dernier, il verra qu'il s'est amélioré. S'il vérifie le prix des fèves soya qui a un effet direct sur le prix canadien du canola, il constatera qu'il s'est considérablement amélioré depuis deux mois.

Le marché est optimiste quant à la tendance des prix. Du côté des ventes, le Canada vend son grain à l'Union soviétique dans le cadre d'un accord quinquennal et l'Union soviétique l'achète à un rythme qui lui permettra de tenir ses engagements aux termes de cet accord.

• (1440)

L'ACCROISSEMENT PRÉVU DES RÉCOLTES EN RUSSIE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, on prévoit que les récoltes seront plus abondantes en Russie cette année. Les Russes achèteront donc moins l'an prochain. L'augmentation de leur production est égale en fait à toutes leurs importations de l'année dernière.

Le ministre se rend-il compte que les Américains ont l'intention de faire d'autres ventes semblables? Prendra-t-il des mesures pour compenser une autre réduction des prix?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, l'opposition adopte ici une curieuse attitude. Elle essaie de profiter pour des raisons politiques d'une situation très difficile et malheureuse qui touche tous les producteurs de grain canadiens et elle en parle à la légère. Notre attitude n'est pas la même. Nous travaillons avec les agriculteurs à mettre au point des solutions qui amélioreront considérablement la situation. Si le député voulait proposer des solutions, nous serions heureux de les étudier pour voir si elles pourraient être utiles.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LE PROGRAMME DE BOURSES POUR LES ÉTUDIANTS DE PREMIER CYCLE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Le ministre conviendra que les sciences et la technologie au Canada ne peuvent pas progresser sans hommes de science. Faute d'autres choses, nous devons au moins intéresser plus de jeunes à faire carrière dans les sciences. Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi le programme de bourses pour les diplômés de premier cycle du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie a été réduit de 25 p. 100 cet été? Pourquoi le gouvernement conservateur sabre-t-il dans les emplois d'été pour étudiants qui permettent aux futurs scientifiques d'acquérir une expérience inestimable en recherches?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Je serais bien en peine de deviner ce que le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie a envisagé quand il a procédé à certains rajustements. Mais je remarque que 10 millions de dollars de plus ont été consentis au programme des subventions d'exploitation de cet organisme, ce qui lui a permis d'offrir des postes à des centaines de nouveaux demandeurs dans le cadre du financement de la recherche universitaire.

M. Berger: Le Conseil n'a pas le choix quand le gouvernement réduit sans cesse son budget après l'avoir bloqué l'an dernier.

[*Français*]

LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS EN SCIENCES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, le ministre s'engagera-t-il à fournir les fonds nécessaires pour ramener le financement de ce programme à son niveau antérieur? Va-t-il offrir aux étudiants en Sciences de vrais emplois cet été et permettre au pays de préparer la relève scientifique dont nous avons si désespérément besoin?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je transmettrai la suggestion du député au Conseil. Je signale que les subventions à cet organisme ne sont pas bloquées. Le financement des universités a augmenté de 1 milliard de dollars depuis cinq ans, et je voudrais bien que le député en tienne compte lorsqu'il tente de discréditer ce programme important.

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE RENCONTRE LES REPRÉSENTANTS DES SYNDICATS DES PRAIRIES

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, des renseignements sur la situation critique dans le domaine des céréales continuent à nous parvenir. Il y a à peine quelques jours, le président d'Unifarm, M. Ralph Jespersen, s'est entretenu avec les représentants de 10 autres organismes agricoles, y compris les divers syndicats des Prairies, et ils en sont venus à la conclusion qu'en plus de l'aide accordée durant cette campagne agricole, l'octroi d'une aide particulière de un milliard de dollars pour les céréales ou d'un versement d'appoint de l'ordre de 2 milliards de dollars sera nécessaire durant la prochaine campagne.

Ce groupe ainsi que les syndicats ont fait parvenir un télex au bureau du premier ministre en vue de discuter cette importante question avec lui lors de sa visite dans l'ouest du Canada. Le ministre chargé de la Commission du blé peut-il nous dire si cette réunion aura lieu et quelle sera la réponse du gouvernement à la requête qui lui a été adressée au sujet des paiements d'appoint?

M. le Président: Pour la gouverne de tous les députés et de tous les Canadiens, comme on a signalé que les questions étaient constamment répétées, je veux bien faire comprendre que la répétition d'une question n'enfreint pas le Règlement. Toutefois, je veux également faire remarquer que les ministres ne sont pas tenus de répondre constamment à la même question.

M. Benjamin: Ils ne font aucun effort.

M. le Président: Je veux simplement rappeler à tous les députés que tel est le Règlement. Je signale également qu'il y de nombreux députés qui veulent poser des questions durant la période de questions et lorsqu'il y a des répétitions, cela accapare le temps de la Chambre.

M. Althouse: Monsieur le Président, étant donné qu'il s'agissait d'une réunion d'Unifarm et d'autres organismes, j'ai cru que c'était une nouvelle question.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT PRÉSENTE UN PROGRAMME QUINQUENNAL À L'INTENTION DES CÉRÉALIERS

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais signaler au ministre qu'il y a un an et demi, son gouvernement analysait correctement la situation que devaient affronter les producteurs laitiers au Canada, se rendait compte qu'ils avaient besoin d'une certaine sécurité et annonçait un programme quinquennal pour cette industrie. Le gouvernement a-t-il des intentions analogues à l'endroit des céréaliculteurs de l'Est, de l'Ouest et de la région centrale, afin qu'ils sachent à quoi s'en tenir durant les trois ou cinq prochaines années?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture et moi-même avons rencontré les dirigeants agricoles le 5 mars dernier. Le ministre doit s'entretenir de nouveau avec les dirigeants agricoles d'un bout à l'autre du Canada pour discuter cette très importante question au début de juin. Il serait fort utile que les dirigeants agricoles des diverses régions touchées au Canada se réunissent au préalable, afin que la réunion qui aura lieu à Ottawa soit des plus fructueuses.

* * *

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

ON DEMANDE DE RENDRE PUBLIC LE RAPPORT AYANT TRAIT AU PRÉTENDU PAIEMENT INAPPROPRIÉ FAIT À UN ANCIEN INFORMATEUR

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Quand le gouvernement a refusé d'aider les victimes du lavage de cerveaux de la CIA à Montréal, le gouvernement avait un rapport et il l'a rendu public. Ma question touche à la décision de donner 56 000 $ à Warren Hart. Ici encore le gouvernement a un rapport, cette fois-ci apparemment de Sydney Letterman de Toronto, et j'aimerais demander au solliciteur général de rendre public ce rapport afin de nous donner les raisons de ce paiement inapproprié selon nous.

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Tout d'abord, monsieur le Président, qu'il soit bien entendu que le paiement de cette somme à M. Hart ne me semble pas du tout inopportun, puisque c'est ce que recommandait le rapport. Toutefois, je signale avec plaisir au député que j'ai demandé à mes fonctionnaires de réexaminer ce rapport à la lumière des dispositions et des règlements de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels, et que j'espère, compte tenu des obligations concernant la sécurité et la publication dans les deux langues officielles, pouvoir le publier d'ici environ deux semaines.

ON DEMANDE QUE L'AUTEUR DU RAPPORT COMPARAISSE DEVANT UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le ministre serait-il alors disposé à laisser M. Letterman comparaître devant le comité permanent de la justice et du solliciteur général, pour qu'il puisse défendre et justifier cette décision?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai déjà signalé au député et à la Chambre que j'espérais, sous réserve des conditions que j'ai mentionnées, être en mesure de publier le rapport d'ici deux semaines. Je suis convaincu qu'il comprendra parfaitement les motifs du paiement quand il aura pris connaissance de la teneur de ce rapport.

Questions orales

LES COOPÉRATIVES

LA CRÉATION D'UN SECRÉTARIAT

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé des coopératives. Hier à l'occasion d'un déjeuner, le ministre a finalement donné la réponse du gouvernement au rapport intitulé «Une stratégie de développement coopératif pour le Canada», publié il y a trois ans déjà. N'est-il pas d'avis que la montagne, après un long travail, n'a finalement accouché que d'une souris sous la forme du nouveau secrétariat des coopératives que propose le gouvernement?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Non, je ne suis pas du tout de cet avis, monsieur le Président. Si le député veut prendre la peine de se renseigner auprès des dirigeants de coopératives qui participent en ce moment à Ottawa a des rencontres avec diverses associations coopératives, il constatera que la proposition que nous avons annoncée hier a été élaborée avec l'entière collaboration des représentants du mouvement coopératif de l'ensemble du pays. En critiquant le gouvernement, il critique également le secteur coopératif, qui a travaillé d'arrache-pied avec le gouvernement pour formuler cette proposition.

• (1450)

LES EFFORTS DÉPLOYÉS POUR FAIRE ADOPTER DES MESURES INCITATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION DE CAPITAL

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances, qui pourra nous dire jusqu'où le gouvernement pense aller. Le ministre n'ignore pas que le secteur des coopératives de crédit cherche à faire adopter des mesures incitatives en matière de formation de capital qui le mettraient sur un pied d'égalité avec les banques et les autres institutions financières. Le ministre des Finances est-il maintenant prêt à agir en ce sens plus qu'il ne l'était avant hier et particulièrement avant le budget de février?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait fort bien qu'il soulève une question qui est à l'étude depuis quelque temps déjà et qui fait l'objet d'un examen continu. Ce n'est pas le moment maintenant de l'aborder à la Chambre, puisque le débat ne porte pas sur le budget. Cependant, je prends bonne note de ses instances.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE REFUS D'INDEMNISER CERTAINS PRISONNIERS DE GUERRE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Affaires des anciens combattants, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre doit savoir que 22 Canadiens, dont sept Terre-Neuviens, ont été détenus comme prisonniers de guerre par le régime de Vichy à Laghouat, en Algérie, durant la Seconde Guerre mondiale. On a toujours refusé d'indemniser ces prisonniers de guerre en vertu de la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre.

Jim Templeton, de Saint-Jean de Terre-Neuve, qui fut abattu alors qu'il survolait l'Afrique du Nord et passa 472 jours dans le camp de prisonniers de Laghouat et ses camarades canadiens prisonniers en même temps que lui peuvent-ils finalement espérer que le gouvernement du Canada va intervenir pour veiller à ce qu'ils touchent l'indemnisation à laquelle ils ont droit en tant que prisonniers de guerre canadiens?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je vais me faire un plaisir de prendre note de cette question pour mon collègue, le ministre des Affaires des anciens combattants. Comme le député le sait, ce ministre étudie actuellement la question. Il s'est manifestement battu de façon exemplaire pour défendre les anciens combattants du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Je tiens à assurer au gouvernement que je ne cherche pas à critiquer des ministres ou à discuter leur attitude, mais simplement à obtenir une indemnisation pour les anciens combattants. Je pose ma question indépendamment de tout parti pris politique.

LES DISPOSITIONS CONCERNANT LE VERSEMENT D'UNE INDEMNISATION

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le ministre sait que la Loi d'indemnisation des prisonniers de guerre de 1976 stipule que seules peuvent être indemnisées les personnes qui ont été détenues par une puissance menant des activités hostiles aux alliés. Étant donné que les alliés n'ont jamais officiellement déclaré la guerre à la France sous le régime de Vichy ni reconnu la France de ce régime comme pays avec lequel nous étions en guerre, on a refusé d'indemniser ces prisonniers pour des motifs techniques. Certains d'entre eux se sont fait abattre en essayant de s'évader du camp. Le ministre va-t-il attirer l'attention du Cabinet sur ce problème et chercher à obtenir une indemnisation immédiatement pour ces Canadiens qui ont servi leur pays et qui ont été détenus comme prisonniers de guerre dans des conditions pénibles?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la question du député est plutôt une instance. Je me ferai un plaisir de la transmettre au ministre des Affaires des anciens combattants qui, depuis qu'il est ministre, se bat sans relâche pour les anciens combattants du Canada.

M. Turner (Vancouver Quadra): Répondez simplement à la question.

M. Beatty: Il s'est battu avec dévouement pour préserver leurs intérêts et veiller . . .

M. Gauthier: Laissez tomber la publicité.

M. Turner (Vancouver Quadra): Répondez. C'est une question sérieuse.

M. Beatty: J'aimerais que les députés libéraux, y compris le chef de l'opposition, traitent cette question avec le sérieux qu'elle mérite.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous avez bientôt fini de jouer au petit malin?

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Il prend la mouche.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce que vous êtes pompeux.

M. Tobin: Si le ministre de la Défense voulait bien cesser ses simagrées et répondre à la question, nous n'aurions pas cette scène. Espèce de boy-scout snobinard.

M. le Président: Je suis certain que la Chambre aimerait que cet échange verbal se termine sur une note d'espoir pour les anciens combattants canadiens dont nous parlons. J'invite le ministre de la Défense à terminer sa réponse.

M. Beatty: Merci beaucoup, monsieur le Président. Avec plaisir. Je le répète, le ministre des Affaires des anciens combattants s'est battu sans relâche pour les anciens combattants du Canada. Je sais qu'il fera aussi tout son possible pour les anciens combattants dont il est question ici.

* * *

LE NORD CANADIEN

L'IMPACT DU PROJET DE FORAGES PÉTROLIERS SUR LA HARDE DE CARIBOUS DE LA PORCUPINE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'ai passé ces derniers jours au Yukon et j'y ai rencontré Tony Penikett, le leader du gouvernement, et Norma Kassi, députée de Old Crow. Les habitants du Yukon en général et ceux de la circonscription de Old Crow en particulier s'inquiètent vivement du projet des États-Unis de procéder à des travaux de forage dans les terres 1002, la principale zone de mise bas de la harde de caribous de la Porcupine.

Puisque les scientifiques canadiens et américains persistent à dire que les travaux de forage dans cette région vont réduire la harde de 20 à 40 p. 100, et puisque les habitants de la circonscription de Old Crow tirent une bonne moitié de leur subsistance de cette harde, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures concrètes il entend prendre pour assurer la protection de la plaine côtière qui sert de zone de mise bas à cette harde de près de 180 000 têtes?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je pense que le député se trompe quand il parle de 180 000 têtes, mais je comprends la gravité de sa question. La harde de caribous de la Porcupine est une importante source de nourriture pour les habitants de la circonscription de Old Crow. L'*Alaskan Arctic National Wildlife Refuge*, le député le sait, a recommandé ces travaux de forage. Nous n'y avons pas donné notre accord.

Le député sait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressé des instances au gouvernement américain. La signature de l'accord environnemental en vue de protéger cette harde de caribous va permettre au Canada de formuler constamment de nouvelles instances que le député, je le sais, va appuyer.

Cependant, le Congrès des États-Unis n'a pas formulé de recommandations et n'a pas pris de mesures. Par conséquent, ce n'est pas un problème auquel nous devrons faire face demain, mais nous devons néanmoins chercher maintenant à y trouver des solutions. Nous demanderons au député de continuer de nous appuyer.

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE FOURNISSE L'INFORMATION PERTINENTE AU CONGRÈS DES ÉTATS-UNIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Environnement dont dépend le Service canadien de la faune. Est-il disposé à user de ses bons offices pour fournir aux membres du Congrès des États-Unis et de l'Assemblée législative de l'État d'Alaska une information précise et vérifiable sur l'importance et la fragilité de cette richesse économique et spirituelle pour les habitants de Old Crow qui m'ont fait part ces jours derniers de leurs vives inquiétudes à cet égard?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député a fait une suggestion et des instances intéressantes. Le gouvernement du Canada et moi croyons que les Canadiens trouvent très alarmant que le gouvernement américain se propose d'autoriser l'exploitation des richesses en hydrocarbures de la région dite *Arctic National Wildlife Refuge Area*. Nous nous préoccupons en particulier des répercussions qu'auront peut-être et même vraisemblablement de tels travaux de prospection sur la harde de caribous de la rivière Porcupine. S'il était utile de fournir l'information pertinente aux législateurs, comme le suggère le député, le Service de la faune de mon ministère possède la documentation à l'appui de la prémisse de la première question du député, et je vais m'employer de toutes les façons possibles à diffuser cette information.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES PRÉTENDUES DISCRIMINATIONS À L'ENDROIT DES JEUNES ET DES PERSONNES SEULES PROVENANT DE CERTAINES PROVINCES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ma question s'adressera au vice-premier ministre.

Hier, un porte-parole d'une coalition qui regroupe une douzaine d'organismes, dont la Ligue des droits et libertés du Québec et l'Association nationale de la femme et des droits, ont reproché au gouvernement fédéral de se fermer les yeux sur certaines discriminations à l'endroit des jeunes et des personnes seules en provenance de certaines provinces, dont le Québec, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et l'Alberta, au niveau des prestations de bien-être social.

Est-ce que le vice-premier ministre peut nous dire ce que son gouvernement entend faire pour corriger cette injustice à l'endroit des jeunes et des personnes seules?

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est aujourd'hui en voyage officiel. Il connaît les préoccupations de la coalition mais n'a pas encore reçu de propositions détaillées ou de documents les expliquant. Il attend d'avoir été saisi des doléances de cette coalition pour les étudier à fond et rendre la décision voulue au moment opportun.

[*Français*]

L'OPPORTUNITÉ POUR LE GOUVERNEMENT DE CONVOQUER LES MINISTRES DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL PROVINCIAUX EN VUE D'AIDER LES PROVINCES À ÉLIMINER LA DISCRIMINATION

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre. Est-ce que le ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) serait prêt à informer son collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, du fait que, au Québec, un jeune de moins de 30 ans reçoit 296 $ de moins par mois qu'en Colombie-Britannique, où un jeune de moins de 26 ans reçoit 56 $ de moins par mois?

Est-ce que le ministre serait prêt à suggérer à son collègue que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social convoque tous les ministres de la Santé et du Bien-être au niveau provincial pour discuter, en conférence avec ces gens-là, de l'aide à accorder aux provinces pour éliminer la discrimination, que ce soit à cause du sexe ou à cause de l'âge, puisque la Coalition a menacé d'aller devant les tribunaux?

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je prends note de la question à l'intention du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui s'en occupera comme il convient au moment voulu.

* * *

• (1500)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA PARTICIPATION DE FIRMES DE MONTRÉAL À LA VENTE D'ARMES AUX CONTRAS DU NICARAGUA

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Je viens de recevoir une lettre par laquelle le secrétaire d'État aux Affaires extérieures écarte pour l'instant ma demande d'enquête publique sur Propair Inc. et Trans World Arms de Montréal, impliquées dans le Contragate.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures signale que la GRC a entrepris deux enquêtes qui ne peuvent aboutir rapidement. Il écrit: «Elles sont également fonction de la rapidité avec laquelle les autorités étrangères prêteront leur concours.» Cela est d'une délicieuse ironie, étant donné ce qui se passe à Washington.

Combien de temps le public canadien va-t-il devoir attendre? Le gouvernement n'est-il pas un peu embarrassé de devoir attendre qu'un comité du Congrès américain révèle tous ces dessous qui intéressent au premier chef la politique étrangère du Canada?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: . . . je me demande ce que l'opposition peut bien trouver de drôle et d'amusant à cela, car cela ne nous amuse pas du tout. Je signalerai que la GRC enquête sur cette affaire depuis un certain temps déjà. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré à maintes reprises qu'il ne convient pas de faire des commentaires à ce sujet tant que la GRC en est saisie, et il est inutile d'ajouter autre chose à cette réponse pour l'instant.

M. le Président: Le député pour une brève question supplémentaire.

L'ENQUÊTE DE LA GRC

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, le solliciteur général est-il au courant que le 6 novembre 1984, 432 000 $ ont été virés à un compte bancaire de la Banque Royale à Montréal pour le compte d'Esther Morales, argent passé par les saoudites et par les îles Caïmans? Pendant combien de temps va-t-il falloir qu'on revienne là-dessus à la Chambre et au comité du Congrès à Washington pour que le gouvernement canadien communique ces renseignements à l'opinion canadienne?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à informer le député que la Gendarmerie royale du Canada était au courant bien avant le député et bien avant que la presse n'en fasse état. Nous n'avons pas besoin pour enquêter de recevoir des renseignements des États-Unis. Notre police est fort capable d'effectuer elle-même ses enquêtes. Elle accomplit un travail magnifique, et quand elle aura terminé son travail elle rendra compte à l'autorité compétente.

M. le Président: J'aimerais informer les députés qu'il y aura deux autres questions, l'une posée par le député de Don Valley-Est et l'autre par le député de Lachine. Je regrette que nous n'ayons plus de temps pour les autres députés. Nous essaierons de commencer plus tôt demain.

* * *

LES CRIMINELS DE GUERRE

LA MODIFICATION DU CODE CRIMINEL

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le 12 mars 1987, le ministre de la Justice a répondu au rapport de la Commission Deschênes. Le 18 mars, je lui ai demandé dans quels délais nous pouvions espérer que le Code criminel serait modifié de façon à donner aux tribunaux canadiens le pouvoir de juger, ici même au Canada, les individus coupables de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité.

Comme le ministre m'a promis en mars qu'il comptait accorder la priorité à la présentation de ces modifications, peut-il confirmer que les choses progressent comme prévu et que la Chambre sera saisie de ces modifications avant la fin de juin?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je trouve réconfortant d'entendre enfin une question intelligente lors de la période des questions. Je sais gré au député de l'intérêt qu'il porte à cette question et je tiens à lui assurer que le gouvernement y attache effectivement une haute priorité.

Je me suis donné comme objectif de présenter une mesure à la Chambre avant l'ajournement pour les vacances d'été. Je suis ravi de la réaction de l'opposition et j'espère que, lorsque nous présenterons notre mesure, elle l'examinera immédiatement et nous permettra de l'adopter le plus tôt possible.

* * *

LES SPORTS

LA VIOLENCE AU HOCKEY

L'hon. Bob Layton (Lachine): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Condition physique et du Sport amateur. La plupart des Canadiens se passionnent pour notre sport national, le hockey. Ils sont cependant de plus en plus nombreux, y compris deux personnes de ma circonscription qui font partie du Conseil de la santé physique, à déplorer la dégradation de notre sport national par la violence. Le ministre voudrait-il nous dire ce qui se fait pour réduire la violence dans les sports?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, ce problème me préoccupe autant que mon collègue et ami, surtout ces dernières semaines où la violence, qui exerce une influence négative sur la jeunesse, a redoublé pendant les éliminatoires de la Ligue nationale de hockey. A cause de ce problème, j'ai formé l'année dernière la Commission de la sportivité dont Wayne Gretzky est le président honoraire. La Commission impose des règles dans le domaine qui relève de notre compétence et elle a entrepris des pourparlers avec la Ligue nationale de hockey pour atténuer les problèmes reliés à la violence à l'intérieur de la Ligue, sur laquelle nous n'avons aucun pouvoir.

Peu de temps après notre prochaine réunion, qui aura lieu vendredi de cette semaine, nous proposerons des mesures concrètes qui mettront en oeuvre le travail d'éducation et de formation qui mènera avec le temps à l'élimination totale des excès de violence dans les sports.

Déclarations de ministres

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions n[os] 332-1682, 332-1683 à 332-1685 inclusivement, 332-1691 à 332-1694 inclusivement, 332-1696 à 332-1700 inclusivement, 332-1703 à 332-1708 inclusivement, 332-1713 à 332-1721 inclusivement, 332-1723, 332-1745 à 332-1752 inclusivement, 332-1755 à 332-1757 inclusivement, 332-1759, 332-1760, 332-1763, 332-1764, 332-1766 à 332-1784 inclusivement, 332-1786 à 332-1788 inclusivement, 332-1792, 332-1794 à 332-1803 inclusivement, 332-1811 à 332-1813 inclusivement et 332-1815 à 332-1828 inclusivement.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE 1986

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 67(2) du Règlement et en application de l'article 45 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles et en braille, le rapport annuel de 1986 de la Commission de la Fonction publique du Canada.

* * *

LA RÉFORME FISCALE

ANNONCE DE LA DATE DU DÉPÔT DU LIVRE BLANC

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi d'aviser la Chambre et les Canadiens que je déposerai le Livre blanc sur la réforme fiscale du gouvernement le jeudi 18 juin.

En octobre dernier, devant cette Chambre, j'ai précisé que la réforme fiscale se fonderait sur un nombre de lignes directrices importantes. J'ai exposé ces lignes directrices clairement pour que tous les Canadiens puissent les examiner et les considérer. Le Livre blanc que je déposerai à la Chambre le mois prochain reflète ces lignes directrices. Il aura bénéficié du point de vue et de la réflexion des provinces et des Canadiens de toutes les régions du Canada.

[*Français*]

Nous avons affirmé que nous rendrions le régime fiscal plus équitable. Nous le ferons. Nous redistribuerons le fardeau fiscal de façon qu'il soit réparti plus équitablement parmi les contribuables se trouvant dans des situations analogues.

[*Traduction*]

La réforme fiscale rééquilibrera les sources de recettes du gouvernement, en réduisant sa dépendance à l'égard du régime fiscal des particuliers et en augmentant le revenu net de la grande majorité des Canadiens. La réforme assurera également au gouvernement une assiette de recettes plus saine—non pas des recettes accrues, mais des recettes plus stables et plus prévisibles.

Une réforme exhaustive du régime fiscal signifie que l'on apporte des améliorations aux trois parties du système—à l'impôt sur le revenu des particulier, à celui des sociétés de même qu'à la taxe du vente. Notre Livre blanc exposera des propositions spécifiques pour chacun de ces trois domaines. Pour améliorer le régime fiscal des particuliers, nous proposerons une réduction des taux, un nombre moindre de taux, un nombre réduit de préférences fiscales et un recours accru aux crédits d'impôt par opposition aux exemptions.

La grande majorité des contribuables bénéficieront des taux réduits, non seulement maintenant, mais à l'avenir, à mesure que leur revenu augmentera et qu'ils pourront conserver une plus grande partie de chaque dollar supplémentaire. Un nombre moindre de taux simplifiera la structure du régime. Il existe présentement dix paliers d'imposition. Nous les réduirons à trois.

Un nombre réduit de préférences fiscales pour les contribuables à revenu élevé diminuera la possibilité pour ceux-ci d'éviter de payer leur juste part d'impôt.

La conversion des exemptions personnelles et de certaines déductions en crédits d'impôt rendra le système plus équitable et plus progressif. Le passage à un régime de crédits constituera un important changement, un changement socialement progressif, un changement du régime fiscal des particuliers à partir duquel l'on pourra apporter des améliorations à l'intention des Canadiens à faible revenu à l'avenir.

• (1510)

Quant au régime fiscal des sociétés, notre proposition vise à élargir l'assiette des impôts par l'élimination de nombreuses préférences fiscales et la réduction d'un certain nombre d'autres. Ainsi, beaucoup plus de sociétés rentables paieront de l'impôt et les recettes de l'État tirées de cette source augmenteront. L'élargissement de l'assiette fiscale nous permettra de réduire les taux applicables aux sociétés pour les maintenir concurrentielles vis-à-vis de nos principaux partenaires et concurrents commerciaux.

La réforme du régime fiscal des sociétés soutiendra la capacité de la nation d'attirer l'investissement tant intérieur qu'étranger. Elle nous aidera à assurer que les décisions d'entreprises et d'investissement se fonderont essentiellement sur le mérite économique et le potentiel de croissance plutôt que sur des considérations d'ordre fiscal.

Le Livre blanc exposera également des propositions visant à réaliser notre objectif de remplacememt de la taxe fédérale de vente. Le système actuel est défectueux et inadéquat. Nous lui substituerons un régime de taxe de vente d'application large et à stades multiples.

Il existe des possibilités de rechange: une taxe de vente à stades multiples avec ou sans factures, imposée uniquement par le fédéral; ou une taxe fédérale-provinciale avec factures. Elles ne varient que par leur application et la manière dont elles sont instaurées.

Une taxe sans factures prélevée uniquement par le fédéral, que l'on pourrait appeler taxe sur les transactions commerciales ou taxe sur les biens et services est relativement simple—à administrer et à payer—mais uniquement si elle est appliquée uniformément à tous les biens et services. Une taxe à la valeur ajoutée avec factures, prélevée par le fédéral seulement, peut être appliquée de manière plus sélective, mais engendrerait des problèmes d'administration et de paiement, compte tenu des taxes provinciales actuelles sur les ventes au détail.

Une taxe de vente à stades multiples d'envergure nationale, imposée en collaboration avec les provinces, que l'on pourrait nommer taxe de vente nationale, substituerait un régime national à la taxe fédérale de vente et aux taxes provinciales de ventes au détail. Un telle approche offre des avantages évidents—un régime national harmonisé de taxe; des coûts administratifs moindres; une paperasserie moins encombrante pour les entreprises. Les gouvernements provinciaux ont manifesté un certain intérêt à l'égard d'une taxe de vente nationale. Ce concept mérite nettement qu'on y donne suite.

[*Français*]

Monsieur le Président, la réforme exhaustive du régime fiscal que propose le gouvernement vise à doter le Canada d'un système plus équitable et plus simple, d'un système qui encouragera l'activité économique, l'emploi et les possibilités pour les Canadiens de façon plus efficace. C'est le but que nous nous sommes fixé en élaborant nos propositions—propositions que je déposerai en cette Chambre le 18 juin.

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le ministre vient de nous annoncer qu'il déposera le 18 juin son projet de réforme fiscale.

Je voudrais d'abord le remercier d'avoir eu l'amabilité de nous faire parvenir le texte de sa déclaration une couple d'heures à l'avance, ce qui m'a permis de pouvoir l'étudier.

Mais le 18 juin, cette fois-ci, je dois dire au ministre que je vais essayer de prendre sa parole. Parce qu'on se rappellera que le 26 février 1986, il y a 15 mois, le ministre avait promis de déposer en cette Chambre un Livre blanc sur cette taxe sur les transactions commerciales. Il devait le faire, suivant les termes qu'il a employés, dans un avenir très prochain. Mais cela, c'était en février 1986. Mais nous avons appris seulement le 18 juillet qu'il avait changé d'idée et qu'il ne déposerait plus de Livre blanc sur la taxe sur les transactions commerciales et que, maintenant, il entreprenait une réforme fiscale plus globale dont il aurait les données à l'automne 1986. Et à l'automne 1986 il ne s'est rien passé, sauf que le ministre nous a annoncé qu'il allait le déposer ce Livre blanc avec son Budget de 1987. Et quelques jours avant le Budget de 1987, soit le 30 janvier, il nous disait qu'il ne le déposerait plus avec son Budget, mais que cela irait au printemps de cette année.

Monsieur le Président, je voudrais bien croire le ministre, mais à force de crier «au loup, au loup», d'annoncer des réformes fiscales qui ne sont jamais venues, j'ai l'impression cette fois-ci que je cours un risque en prenant la parole du ministre.

[*Traduction*]

Espérons que tout sera pour le mieux. Nous allons prendre le ministre au mot et attendre de voir ce qui va se passer le 18 juin. Nous, libéraux, croyons qu'une véritable réforme fiscale s'impose au Canada. Nous comptons que le ministre va livrer la marchandise le 18 juin.

[*Français*]

Monsieur le Président, le 18 juin c'est un jour assez mémorable dans l'histoire de l'Europe, puisque c'est le 18 juin que le général de Gaulle appelait les Français à la résistance et pour s'armer contre les forces allemandes qui avaient envahi la France. J'espère que le 18 juin, l'appel du ministre, ce ne sera pas un appel à tous les Canadiens pour payer plus de taxes encore au gouvernement conservateur.

Une voix: Aux taxes, citoyens!

M. Garneau: Aux taxes, citoyens, non pas aux armes!

[*Traduction*]

Le ministre a dit sans sa déclaration que les Canadiens pourrait payer moins d'impôt et garder, a-t-il laissé entendre, une plus grande partie de leur revenu. Mais il n'a pas garanti que les Canadiens auront plus d'argent dans leurs poches une fois qu'ils auront réglé sa nouvelle taxe de vente à stades multiples et d'envergure nationale. Avec un nom pareil, je me demande comment on va faire pour la payer.

Le ministre a signalé qu'il va réduire l'impôt sur le revenu des particuliers en supprimant les préférences fiscales. Il dit que nous allons bénéficier de moins de préférences fiscales dans le règlement de notre impôt sur le revenu. Je me demande s'il veut dire qu'il va supprimer l'exemption de 1 000 $ sur les intérêts et dividendes, le crédit à l'investissement pour les agriculteurs ou la déduction au titre des actions accréditives du secteur minier. Lorsque le ministre parle de supprimer les préférences fiscales, envisage-t-il de supprimer l'exemption de 1 000 $ sur les pensions des Canadiens à la retraite?

[*Français*]

Que va-t-il arriver des crédits-impôts pour enfants et de la déduction pour les frais de garde d'enfants? Seront-ils éliminés? Est-ce qu'il s'agit là des préférences dont parle le ministre dans sa déclaration d'aujourd'hui? Depuis que le gouvernement conservateur a été élu, les contribuables canadiens, par le biais de leur impôt sur le revenu, paient 22 milliards de dollars de plus en 1987 qu'ils en payaient en 1984, ce qui représente un fardeau fiscal additionnel qui dépasse 1 000 $ par année par famille, une famille qui aurait un revenu de 30 000 $ avec deux enfants, ce qui n'est pas exagéré.

Depuis que ce gouvernement est arrivé au pouvoir, les contribuables canadiens se sont vu imposer des charges additionnelles considérables et lorsque le ministre dit qu'il veut ramener plus de justice et d'équité dans le système, vise-t-il dans le fond à ramener la situation des contribuables canadiens à ce qu'elle était avant l'arrivée de son gouvernement au pouvoir?

[*Traduction*]

Le gouvernement a-t-il pour objectif de ramener les contribuables au point où ils en étaient avant que le parti conservateur ne prenne le pouvoir, en 1984? L'attitude du gouvernement conservateur a été d'imposer, de ré-imposer et de surimposer les familles et les travailleurs canadiens de telle manière que le Canadien le plus riche est celui qui a le moins de hausses d'impôt à absorber. Le ministre nous dit-il maintenant qu'il va corriger ses propres erreurs et rendre la fiscalité plus équitable? Nous allons voir s'il va y arriver et enlever de la fiscalité les injustices qu'il y a introduites lui-même.

[*Français*]

Le ministre propose de baisser le nombre de niveaux de taxe à trois, alors qu'il est actuellement de dix. Je me demande si réellement à trois niveaux de taxe différents, cela est suffisant pour assurer une progressivité dans le système d'impôt sur le revenu des particuliers. Encore une fois, le ministre semble nous donner l'indication qu'il veut davantage protéger les hauts revenus que les familles et les classes moyennes.

• (1520)

[*Traduction*]

Le ministre a déclaré qu'il voulait supprimer certains abris fiscaux. Il a assuré qu'il y aurait moins de concessions fiscales pour les mieux nantis. Faut-il comprendre qu'il supprimera son exemption régressive de 500 000 $ sur les gains en capital? Supprimera-t-il également les actions accréditives qui ont été si profitables à nos régions minières? J'ignore ce qu'il fera. Nous devrons attendre pour voir comment le ministre s'y prendra pour atteindre cet objectif, pour revenir sur certaines des décisions qu'il a prises naguère.

[*Français*]

Sur un autre plan, je dois dire au ministre que nous souscrivons à l'idée, à l'approche qu'il propose de remplacer les exemptions par des crédits d'impôt. Mais sa déclaration d'aujourd'hui n'est pas suffisamment claire, il faudra attendre pour voir ce qui va se passer de ce côté-là.

J'aurais également d'autres choses à dire concernant l'impôt sur les corporations, monsieur le Président, mais vous m'indiquez que mon temps tire à sa fin. Je voudrais parler un peu de la taxe sur les transactions commerciales.

[*Traduction*]

Je voudrais parler un peu de la taxe sur les transactions commerciales qui portera désormais le nom de taxe de vente à stades multiples, le tout dernier grappin fiscal inventé par le gouvernement. Le ministre des Finances (M. Wilson) emprunte une voie détournée pour soutirer des milliards de dollars aux contribuables, aux viellards, aux jeunes et aux familles. Si cette taxe de vente échelonnée est appliquée, comme l'a laissé entendre le ministre dans son allocution, les Canadiens devront probablement payer une taxe de vente sur les aliments, sur les coupes de cheveux, sur tout. Je me demande comment les petites entreprises vont faire pour s'en exempter. Autrement, l'administration de ces nouvelles taxes deviendra un cauchemar pour elles.

[*Français*]

Monsieur le Président, en définitive, je voudrais rappeler au ministre que sa réforme fiscale, si elle est complétée dans le sens qu'il l'indique, aura un effet considérable sur les provinces. J'espère que dans les propositions qu'il nous fera, il y aura des garanties suffisamment importantes pour que les provinces, particulièrement celles qui bénéficient de la péréquation, soient assurées qu'avec la réforme fiscale, elles pourront percevoir au moins autant de revenus qu'elles en recevaient avant.

Je voudrais aussi rappeler au ministre son engagement de simplifier le système. Avec la taxe multi-étages dont il parle, je

me demande réellement si cela ne prendra pas une batterie d'avocats et de comptables pour être capable de satisfaire aux exigences de cette nouvelle invention du gouvernement Mulroney, une taxe nationale à étages multiples.

[*Traduction*]

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'apprécie également que le ministre des Finances nous ait communiqué à l'avance le texte de sa déclaration. C'est un exemple qui, je l'espère, sera suivi par certains de ses collègues à l'avenir.

Sous des extérieurs austères, le ministre des Finances (M. Wilson) est le Gypsy Rose Lee de la réforme fiscale au Canada. Périodiquement, il prend la parole à la Chambre des communes pour révéler un peu de ses intentions au sujet de la réforme fiscale. Comme le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) le faisait remarquer, voilà pas mal de temps qu'il fait cela. Il fait preuve du même art que la personne que je mentionnais—il a toujours quelque chose de plus à révéler, bien qu'il nous dise maintenant qu'il dévoilera tout le 18 juin. L'autre personne n'ait jamais allée aussi loin, nous verrons si le ministre des Finances saura faire mieux.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Certainement.

M. Cassidy: Certainement, dit le ministre. Je suis heureux qu'il nous dise qu'il présentera ses propositions de réforme fiscale le 18 juin. Je suis satisfait également de voir qu'il renouvelle son attachement à certains principes de réforme comme s'assurer que les sociétés rentables paient des impôts et éliminer les exemptions et les déductions de l'impôt sur les particuliers au profit de crédits d'impôt qui rendraient le régime plus progressiste. Nous devrons attendre avant de savoir si ces paroles seront suivies d'actions.

Le ministre lui-même admettra que, pendant les deux ans et demi où il a été ministre des Finances, cela n'a pas toujours été le cas puisque, pendant cette période, les recettes de l'impôt sur les sociétés n'ont pratiquement pas augmenté, alors que celles provenant des revenus des particuliers ont augmenté de près de 50 p. 100. Autrement dit maintenant, ce sont les particuliers qui ont dû payer pour la stratégie du ministre de réduction du déficit, alors que les sociétés n'ont rien payé du tout. Le ministre nous dit maintenant de lui faire confiance, que le système sera juste.

A l'instar des autres membres de mon parti, la toute dernière version de la taxe de vente qu'annonce le ministre m'inquiète. J'ai examiné les différentes propositions qui ont été faites.Nous avons maintenant la taxe de vente à la fabrication, la TVF. Nous allons avoir une taxe sur la valeur ajoutée, une TVA, qui est devenue la taxe sur les transactions commerciales, la TTC. Le ministre nous annonce maintenant la possibilité d'instaurer une taxe de vente fédérale-provinciale à stades multiples, une TVFPSM, ce qui me rappelle la LSTVF. Cela deviendra peut-être une TVN, car elle englobera la taxe de vente de détail provinciale, la TVDP. Ceux qui comprennent tout cela sont à même de saisir ce que le ministre propose en fait.

Il nous éblouit avec son jeu de jambes. Je suppose qu'il risque de nous proposer une autre série de projets en juin et qu'il consultera les provinces et qu'il a l'intention de renoncer à modifier la taxe de vente avant les élections de 1989, ce qui est peut-être prudent. C'est peut-être à cause d'un avertissement de ses collègues. J'ai toutefois un avertissement à faire au ministre au sujet de cette nouvelle taxe de vente nationale.

Le ministre parle d'instaurer une taxe de vente à stades multiples d'une portée très générale. Il ne précise pas s'il y aura des exemptions, mais il affirme clairement qu'il n'y aurait absolument aucune exemption à l'instrument qu'il a choisi, la taxe sur les transactions commerciales, qu'elle serait appliquée uniformément à tous les biens et services. Propose-t-il que la taxe de vente nationale soit appliquée de la même façon? Est-ce à dire que les parents qui inscrivent leurs enfants dans une garderie, qui est un service essentiel, paieront au ministre une taxe de vente fédérale-provinciale à stades multiples sur ce service? Est-ce à dire qu'un locataire qui ne gagne qu'un faible revenu paiera une forme ou une autre de taxe de vente fédérale-provinciale sur les services qu'il reçoit comme locataire? Ou le ministre nous réserve-t-il encore une surprise et va-t-il taxer les denrées essentielles à notre survie, c'est-à-dire les denrées alimentaires? Il est évident que c'était là l'intention du ministre lorsqu'il a présenté sa taxe sur les transactions commerciales.

Le ministre contourne, évite, élude et camoufle. Nous ne savons pas exactement ce qu'il nous prépare. Cependant, qu'il sache que si lui et son gouvernement essaient d'imposer leur nouvelle taxe de vente sur les denrées alimentaires, ils provoqueront une révolte nationale contre le régime fiscal. Les néo-démocrates seront aux premières lignes de ce mouvement de révolte et nous utiliserons tous les moyens à notre disposition pour faire échec à cette mesure.

[*Français*]

Monsieur le Président, la taxe des transactions commerciales proposée par le ministre des Finances avait pour intention d'imposer une taxe sur l'alimentation, l'alimentation nécessaire pour les familles du Canada. Maintenant que le ministre propose une alternative, une taxe de vente nationale qui sera imposée en conjonction avec les provinces, monsieur le Président, je lui demande: Est-ce que le ministre a encore comme intention d'imposer cette taxe sur l'alimentation aussi, puisque si oui, il va provoquer une révolution auprès des contribuables et c'est une révolution à laquelle le Nouveau parti démocratique va se joindre puisque nous nous opposerons avec toutes les mesures possibles dans la Chambre, monsieur le Président, à cette espèce de taxe.

[*Traduction*]

Le ministre semble dire qu'il va introduire au Canada une réforme fiscale calquée sur celle des États-Unis. Cela ne comporte pas que des inconvénients parce que certains éléments de la réforme fiscale américaine suscitent l'admiration, comme l'élargissement de l'assiette de l'impôt des sociétés, l'imposition de tous les revenus et la suppression du gaspillage que représentent les préférences fiscales. Cette réforme comporte aussi, cependant, des éléments à éviter. Le ministre devrait savoir que les Canadiens veulent une réforme fiscale canadienne plutôt qu'une reproduction de celle qu'on a mise en place, l'année dernière, aux États-Unis.

Je m'inquiète surtout du fait qu'en dépit de toutes les études récentes qui démontrent que le régime canadien de l'impôt sur le revenu des sociétés n'est pas plus onéreux pour les compagnies canadiennes que celui des États-Unis et des autres pays, le ministre propose de le réduire considérablement.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est faux.

M. Cassidy: Depuis un an environ, il a dû réduire ses prévisions de recettes fiscales provenant des sociétés de 1,5 milliard de dollars. Il n'a pas fait payer aux sociétés leur juste part d'impôts. Les Canadiens veulent une réforme fiscale équitable, c'est-à-dire que les sociétés payent leur juste part, tout comme les particuliers.

Les Canadiens se sont précépités pour payer leurs impôts la semaine dernière. Quant à moi, je suis fier de dire que j'ai posté ma déclaration juste avant le 30 avril. Il est donc à propos de rappeler au ministre que les Canadiens voudront surtout voir s'il y aura de l'équité dans les propositions de réforme fiscale qu'il introduira en juin. S'il peut les satisfaire en réduisant le nombre de paliers d'imposition de dix à trois, tant mieux pour lui. Mais s'il tente seulement de copier le système américain qui n'a pas assuré l'équité nécessaire en passant à trois paliers d'imposition, il aura commis une bien étrange erreur et il devra subir les foudres de la Chambre. Je lui souhaite bonne chance. J'espère qu'il atteindra son but et qu'il présentera ses propositions d'ici le 18 juin. Ce serait presque un miracle s'il réussissait. Je l'avertis cependant que lorsqu'il mettra fin au secret et que cette effeuilleuse de la réforme fiscale se mettra à nu, ses propositions devront être justes et valables car, sinon, les contribuables ne seront pas du tout d'accord.

* * *

• (1530)

COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS—4E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du comité permanent des affaires émanant des députés, dans les deux langues officielles. Le rapport porte sur la mesure qui a été choisie pour faire l'objet d'un vote à l'occasion du quatrième tirage qui a eu lieu le 15 avril 1987.

Puis-je signaler que, conformément à l'alinéa 36(1)*b*) du Règlement, le quatrième rapport est adopté d'office dès son dépôt?

[*Français*]

COMMUNICATIONS ET CULTURE—6E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le sixième rapport du Comité permanent des communications et de la culture, dans les deux langues officielles.

L'examen et les recommandations du Comité font suite aux ordres de renvoi en date du 29 janvier et du 27 avril 1987.

Le Comité demande que le gouvernement produise une réponse à ce rapport, conformément à l'article 99(2) du Règlement.

[*Traduction*]

Le comité est unanime à dire que la nouvelle loi devra se fonder sur la réaffirmation du caractère public de la radiodiffusion. Elle devra aussi réaffirmer la nécessité de la participation et du contrôle canadiens et, ce qui est encore plus important, la nécessité de fonder plus solidement la programmation canadienne, tout en tenant compte du caractère distinctif de la radiodiffusion de langue française et de langue anglaise.

La nouvelle loi devra exiger que la Société Radio-Canada prévoie une programmation canadienne complète et que tous les diffuseurs titulaires d'une licence ou exploitants de réseau établissent une programmation canadienne prédominante.

La Loi sur la radiodiffusion affirmerait pour la première fois que le système de radiodiffusion doit répondre aux besoins et aux intérêts des deux sexes. La loi doit exiger que la programmation offerte par le système reflète la composition de la société canadienne.

Le comité recommande en outre que la loi traite la câblodistribution, les liaisons satellite-câble et autres entreprises de distribution comme des éléments du système de radiodiffusion.

[*Français*]

Finalement, monsieur le Président, le Comité recommande également des mesures en vue de renforcer le rôle du CRTC, y compris une présence accrue et une croissance substantielle de ses activités de recherche et une amélioration de sa responsabilité envers le Parlement.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter toute une série de pétitions en ce dernier jour de débat sur le projet de loi C-22. Elles émanent de Kamloops, Clearbrook, Prince Rupert, New Westminster, Coquitlam, White Rock, Surrey, Abbotsford, Cultus Lake, Mission, Yarro, Sooke, Sidney, Victoria, Sparwood, Edmonton, Goose Bay, Stoney Creek, Hamilton, Brantford, Saint-Isidore, Chatham, Bathurst et de nombreux autres endroits.

Tous les pétitionnaires signalent leurs inquiétudes au sujet de l'intention du gouvernement de modifier les dispositions de la Loi sur les brevets concernant les médicaments d'ordonnance. En somme, ils affirment que la hausse du prix des médicaments au Canada limitera sérieusement la capacité des Canadiens d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter. Elles sont signées par des citoyens de certaines localités du Manitoba, notamment Boissevain, Morden, Portage-la-Prairie, Oakbank, Selkirk, Gimli et Arnes ainsi que des villes de Regina et d'Edmonton.

Les pétitionnaires affirment que les modifications proposées par le gouvernement fédéral à la Loi sur les brevets en ce qui

concerne les médicaments d'ordonnance feront augmenter le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et limiteront sérieusement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin.

Ils prient donc humblement le Parlement de rejeter les propositions qui augmenteront le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

J'ai également un nombre important de pétitions sur le même sujet signées par des citoyens de Winnipeg. Ils affirment que le projet de loi que nous étudions aujourd'hui frappera injustement les Canadiens dont l'état de santé exige l'achat régulier de médicaments d'ordonnance.

Ils font également remarquer que la proposition du gouvernement fédéral haussera les coûts des régimes provinciaux d'assurance-médicaments. Ils prient donc humblement le Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de présenter une pétition, portant l'attestation du greffier des pétitions. Elle est parrainée par la *Calgary Coalition for Life* et présentée par Diana Gerlitz, C.P. 67, De Winton, Alberta, T0L 0X0. Elle porte la signature de 23 personnes dont la plupart proviennent des endroits suivants: Okotoks, De Winton, Black Diamond, High River, Airdrie et Calgary, en Alberta.

Les signataires souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun, convaincus que la Chambre saura y porter remède. Compte tenu qu'on tue au Canada des milliers d'enfants à naître, par opportunisme ou parce qu'ils sont coupables de ne pas être désirés, vos pétitionnaires prient humblement le Parlement d'appuyer la motion nº M-37 et de protéger les enfants à naître en vertu de la Charte des droits et libertés.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai neuf pétitions provenant du Québec, du Manitoba et de la Colombie-Britannique à présenter. Elles concernent le projet de loi C-22.

Brièvement, les pétitionnaires affirment que les propositions du gouvernement fédéral feront hausser le coût des régimes provinciaux d'assurance-médicaments et grimper vertigineusement le prix des nouveaux médicaments.

En outre, les modifications proposées constituent un autre exemple des concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, au détriment du Canadien moyen.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106 du Règlement, je présente à la Chambre une pétition qui provient de Canadiens qui habitent les villes de Medicine Hat, Saskatoon et Ottawa. Ils demandent au Parlement de rejeter les modifications proposées à la Loi sur les brevets que contient le projet de loi C-22.

Aujourd'hui à 18 heures, les députés auront l'occasion de dire non à la hausse du prix des médicaments d'ordonnance.

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, je me fais non seulement un devoir mais aussi un plaisir de présenter une pétition qui contient 331 signatures et qui a été jugée correcte par le greffier des pétitions. Ceux qui l'ont signée sont des habitants de Calgary et des Églises, des groupes d'intérêts, aussi bien que des particuliers, y sont représentés.

Attendu qu'on enlève chaque année la vie à des milliers d'enfants canadiens avant leur naissance pour des raisons d'ordre pratique et que ces enfants sont effectivement châtiés par la peine capitale du crime de ne pas avoir été désirés, par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'appuyer la motion nº M-37 et d'ainsi permettre aux enfants d'être protégés avant la naissance par la Charte des droits.

Et, comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter plusieurs centaines de pétitions. Ces pétitions proviennent de Capreol, Hanmer, Val-Thérèse, Val-Caron, Coniston, Sudbury, Dowling, Azilda, Skead, Garson, Windsor, Chelmsford, Noëlville, Montréal, Chatham, Tilbury, Wallaceburg, Dresden, Blenheim, Toronto, Downsview, Scarborough, Willowdale, Calgary et Regina; d'autres pétitions en provenance de Vancouver portent 700 signatures.

Les pétionnaires signalent que les modifications que le gouvernement entend apporter à la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance risquent de faire augmenter les prix que paient les consommateurs et d'empêcher sérieusement le Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin.

Ils signalent en outre que la mesure proposée risque de causer un sérieux préjudice à tous les Canadiens qui, en raison de leur état de santé, sont obligés d'acheter régulièrement des médicaments d'ordonnance.

En outre, ils signalent que les propositions du gouvernement fédéral feront augmenter le coût déjà élevé des programmes provinciaux de soins de santé. Par ailleurs, les modifications proposées sont un autre exemple des concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis au détriment du Canadien moyen.

En conséquence, les pétitionnaires demandent aux députés qui seront appelés ce soir à se prononcer à ce sujet de rejeter ces propositions qui ne contribueront qu'à augmenter le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

• (1540)

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions, onze en tout, venant de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de la Colombie-Britannique et du Manitoba, de presque toutes les provinces du Canada.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter les propositions contenues dans le projet de loi C-22 qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance. Ils demandent à chacun d'entre nous de voter contre cette mesure législative draconienne présentée par le gouvernement et qui va toucher le prix des médicaments pour les personnes âgées, les malades et ceux qui peuvent le moins les payer. Je présente ces pétitions au Parlement en leur nom.

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, j'ai maintenant l'honneur de présenter une pétition au nom de plusieurs centaines de mes électeurs, notamment des gens du centre de gériatrie Baycrest et d'autres personnes âgées. Ces gens expriment leur vive inquiétude au moyen d'une pétition qu'ils adressent à la Chambre des communes au sujet du projet de loi C-22, comme nous l'appelons. Eux en parlent comme du projet de loi portant sur les modifications proposées à la Loi sur les brevets.

Tout comme des centaines de milliers d'autres Canadiens, dont j'ai présenté quelques-unes des pétitions, ils demandent à la la Chambre de rejeter, comme ils disent, «le projet de loi touchant les modifications à la Loi sur les brevets relatifs aux médicaments». J'ai des centaines d'autres noms d'habitants de la circonscription.

Ils prient humblement le Parlement de bien vouloir rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens. Ils présentent leur pétition en disant: «Nous, soussignés, habitants du Canada, souhaitons nous prévaloir de notre droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun, convaincus que votre humble et honorable assemblée saura y porter remède.»

[*Français*]

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente cette pétition concernant le projet de loi C-22 et provenant de plusieurs régions du Québec, entre autres Cowansville, Dunham, Rimouski, principalement de Baie-Comeau. Cette pétition déclare que les modifications que le gouvernement fédéral veut apporter à la Loi sur les brevets, particulièrement les brevets pour les produits pharmaceutiques, augmenteront le prix des médicaments pour les consommateurs et consommatrices canadiens et réduiront sérieusement la possibilité pour nombre de gens d'acheter les médicaments dont ils ont besoin. Il y a d'autres raisons de le mentionner, monsieur le Président.

A ces causes, on demande humblement que le Parlement rejette ces propositions qui augmenteront le prix des médicaments pour les Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai beaucoup de pétitions à présenter aujourd'hui, dernier jour du débat sur le projet de loi C-22. Toutes font état d'une opposition à ce projet de loi qui fera augmenter le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens.

Ce projet de loi frappera injustement les Canadiens qui, pour se maintenir en bonne santé, doivent prendre des médicaments. Il fera augmenter les frais des régimes d'assurance-médicaments provinciaux et il reflète les concessions faites aux États-Unis dans le cadre des négociations de libre-échange. Les pétitionnaires prient tous la Chambre de rejeter les propositions contenues dans le projet de loi C-22 qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance.

J'ai vingt pétitions signées par des centaines de citoyens de Vancouver. J'ai aussi des pétitions provenant de Surrey, White Rock, Richmond, Campbell River, Qualicum, Parksville, Maple Ridge, Savona, Hedley, Chase, Abbotsford, Clearbrook, Burnaby, New Westminster, Bowser et Courtenay, en Colombie-Britannique.

Je désire également présenter quatorze pétitions portant chacune des centaines de signatures de Manitobains qui s'opposent au projet de loi C-22. Beaucoup de ces pétitionnaires sont des personnes âgées très préoccupées par les conséquences que le projet de loi aura sur leur vie.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai moi aussi 14 pétitions, signées par plus de 400 habitants du Canada, dont la forme et le contenu ont été certifiés conformes en vertu de l'article 106 du Règlement. Ces Canadiens habitent à Saskatoon, en Saskatchewan et à Winnipeg, au Manitoba, et les pétitions ont été signées par des groupes de la garderie Sunny Mountain de Winnipeg et par la Community Health Co-operation Federation de Saskatoon.

Les pétitionnaires estiment que les modifications qu'on propose d'apporter à la Loi sur les brevets, concernant les médicaments d'ordonnance vont faire augmenter le prix des médicaments pour le consommateur canadien et vont réduire sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin. Ils demandent au Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

Je sais que vous serez intéressé d'apprendre, monsieur le Président, que ces 400 et quelques pétitionnaires se sont joints à littéralement des centaines de milliers d'autres Canadiens pour envoyer un message au gouvernement. Si ce dernier est intelligent, il devrait écouter ce message qui lui parvient haut et clair.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—OPPOSITION AUX SUPERBOÎTES

M. Anthony Roman (York-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition que j'ai reçue de mes électeurs de Moccasin Trail à Woodbridge en Ontario. Ils demandent, comme l'ont fait un grand nombre de mes autres électeurs de North York, que leur courrier soit distribué directement chez eux.

Ces Canadiens, monsieur le Président, sont mécontents qu'on ait installé des superboîtes au lieu de leur distribuer leur courrier à domicile. Ils demandent humblement que la Chambre les aide à résoudre leurs problèmes.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, j'ai à présenter de très nombreuses pétitions signées par des Canadiens qui craignent beaucoup que les modifications que l'on propose d'apporter à la Loi sur les brevets ne fassent grimper le prix des médicaments au Canada et le coût des programmes provinciaux d'assurance-médicaments. Ils y voient un autre exemple des concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre des négociations sur le libre-

échange avec les États-Unis, au détriment du Canadien moyen. Ils prient le Parlement de bien vouloir rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai des certificats attestant de l'opportunité des pétitions que j'ai l'honneur et le devoir de présenter de la part de mes électeurs et d'autres citoyens du nord-ouest de l'Ontario, et notamment de Thunder Bay.

Ces pétitionnaires protestent contre les propositions du gouvernement visant à modifier la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance, car, selon eux, elles augmenteront les prix des médicaments et réduiront la capacité des Canadiens d'acheter les médicaments dont ils ont besoin. Ils affirment que la mesure proposée frappera injustement les Canadiens dont l'état de santé exige l'achat régulier de médicaments d'ordonnance et que les propositions du gouvernement fédéral entraîneront une augmentation des coûts pour les régimes d'assurance-médicaments des provinces.

Ils prient humblement le Parlement de profiter de l'occasion, ce soir, alors que la mesure doit franchir l'étape de la troisième lecture, pour rejeter les modifications législatives ayant trait aux médicaments brevetés, de façon à contenir le coût des soins de santé.

J'ai également l'insigne honneur de présenter des pétitions signées par des gens de diverses régions du Manitoba, notamment Winnipeg et certaines localités au nord de cette ville, soit Selkirk, Balmoral, Stonewall, Stony Mountain, en passant par le nord-ouest, soit Warren et d'autres localités, jusqu'à Le Pas.

Ces pétitionnaires du Manitoba prient eux aussi humblement le Parlement de se prononcer contre cette mesure qui est un autre exemple des concessions que le gouvernement du Canada fait aux États-Unis, aux frais des Canadiens ordinaires, dans le cadre des négociations sur le libre-échange.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, la responsabilité et le privilège de présenter aujourd'hui à l'honorable Chambre sept pétitions. Elles sont dûment certifiées, aux termes des dispositions de l'article 106 du Règlement.

• (1550)

Les pétitionnaires proviennent des endroits suivants: Winnipeg, Arborg, Laird et Carlton en Saskatchewan, Tourond, Narcisse, Riverton et Dallas au Manitoba, ainsi que Selkirk, Fisher Branch, Hodgson et Koostatak. Le projet de loi C-22, par lequel le gouvernement veut faire augmenter le prix des médicaments d'ordonnance, soulève donc l'inquiétude des citoyens d'un bout à l'autre du Canada, des plus grandes aux plus petites collectivités.

Cette modification de la loi canadienne constitue, pour les pétitionnaires, un autre exemple des concessions que le Canada fait aux États-Unis dans le cadre des négociations sur le libre-échange. Ils se disent inquiets de voir augmenter inévitablement le coût des médicaments d'ordonnance prévus dans les régimes provinciaux d'assurance-médicaments ou payés par les consommateurs canadiens, à moins que le gouvernement ne revienne à la raison et ne retire le projet de loi C-22.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—OPPOSITION AUX BOÎTES AUX LETTRES COMMUNAUTAIRES

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je désire également me prévaloir du droit de longue date des députés de présenter des pétitions au Parlement.

J'ai en main deux pétitions, dont l'une porte sur la réduction des services offerts par la Société canadienne des postes. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de demander au gouvernement de faire de l'amélioration des services la priorité de la Société. Ils l'incitent à inviter le gouvernement à abandonner sa politique d'installation de boîtes aux lettres communautaires.

Ces pétitionnaires sont principalement de la région de Vancouver, où les gens font face à une réduction marquée des services postaux.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai aussi certaines pétitions concernant les modifications apportées à la Loi sur les brevets.

Ces pétitionnaires demandent également au Parlement de ne pas aller de l'avant avec le projet de loi C-22 qui entraînera une augmentation des prix des médicaments, surtout pour les personnes âgées et les malades. Je sais que le vote définitif sur le projet de loi C-22 aura lieu plus tard cet après-midi et il s'agit donc d'un appel de dernière minute de Canadiens qui prient le Parlement de ne pas adopter ce projet de loi pour le bien du pays et plus particulièrement, des personnes âgées et des malades. J'espère que leur appel sera entendu.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, moi aussi, j'ai des pétitions à déposer. Ce sont des gens de Toronto, de Vancouver, du Québec, de la circonscription de Roberval, et tous ces gens-là s'opposent et demandent humblement aux députés de cette Chambre des communes . . . ils s'opposent au projet de loi C-22, tel qu'il est décrit présentement.

Les gens supplient les parlementaires de réviser le projet de loi et de s'assurer qu'il soit juste à l'endroit des consommateurs et consommatrices du Canada.

[*Traduction*]

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai environ 45 pétitions à présenter aujourd'hui. Les pétitionnaires viennent de diverses régions du pays notamment la Colombie-Britannique, l'Ontario, certaines régions de la Nouvelle-Écosse et du Québec, la Saskatchewan, l'Alberta, Terre-Neuve, et, en fait, d'autres régions.

Les pétitionnaires s'opposent au projet de loi C-22 et ils signalent ce qui suit. Attendu que les modifications proposées à la Loi sur les brevets toucheront directement tous les Canadiens qui ne peuvent compter sur des programmes privés ou gouvernementaux d'assurance-médicaments; attendu que la proposition du gouvernement fédéral augmentera le coût, déjà élevé, des programmes provinciaux de soins de santé; attendu que le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques novatrices empêchera la concurrence des fabricants de produits génériques et causera une augmentation du coût et du prix des médicaments, ce qui réduira énormément la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a

besoin; et attendu, enfin, que les modifications proposées à la Loi sur les brevets sont un autre exemple des concessions que le gouvernement fédéral fait dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, aux dépens du Canadien moyen, à ces causes, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de rejeter ces propositions qui augmenteront le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

Je tiens à dire qu'il y a un certain nombre d'autres pétitions que je voudrais présenter, mais étant donné qu'il ne reste plus qu'une heure environ pour le débat, j'en dépose 45 aujourd'hui.

* * *

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES ET PROCÉDURE

ADOPTION DU 5E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai eu précédemment des entretiens avec des membres des partis d'opposition au sujet du cinquième rapport que le comité des élections, des privilèges et de la procédure a remis le 5 mai 1987. Ce rapport visait, en fait, à reporter au 29 mai 1987 plutôt qu'au 6 mai la présentation du rapport du comité sur l'examen des objections au rapport de la Commission des limites électorales de la Saskatchewan. Je le répète, il y a eu des discussions avec les partis, et je propose donc:

Que le cinquième rapport du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, présenté à la Chambre le vendredi 1er mai, soit adopté.

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, il vrai que des consultations entre les partis ont eu lieu à ce sujet et nous serions d'accord sur la proposition de l'honorable secrétaire parlementaire.

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je n'ai eu aucune discussion à ce sujet avec notre leader parlementaire, mais je crois comprendre du secrétaire parlementaire qu'il présente la motion avec l'accord de l'opposition officielle et du leader parlementaire du NPD, et je donne donc mon aval.

M. le vice-président: La Chambre connaît les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Demandes de documents

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 102 et 103.

[*Texte*]

LE SYSTÈME DE NAVIGATION À L'AIDE DU LORAN-C

Question nº 102—**M. Parry:**

1. Le ministère des Transports a-t-il entrepris une étude de rentabilité afin d'arrêter ses plans d'avenir au sujet de la navigation à l'aide du Loran-C au Canada?

2. L'analyse de rentabilité est-elle terminée et, *a*) dans l'affirmative (i) quels en sont les résultats (ii) quels sont les plans d'avenir du ministère au sujet du Loran-C, *b*) sinon, quand le sera-t-elle?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports):

1. Oui. 2. *a*) Non. *b*) Incapable de le déterminer présentement.

LA SUPPRESSION DU SERVICE POSTAL DANS UN SECTEUR RURAL

Question nº 103—**M. Parry:**

1. Dans une lettre adressée aux députés et datée du 4 mars 1987, le ministre responsable de la Société canadienne des postes a-t-il déclaré que la Société ne priverait aucun de ses clients de services de distribution ruraux?

2. Des résidents des routes rurales nº 1 de Pinewood et de Rainy River ont-ils perdu leur service de distribution rural le 3 juin 1986 et, dans l'affirmative, quand le service sera-t-il rétabli?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Oui.

2. Des changements ont été apportés aux routes rurales de Pinewood et de Rainy River le 30 juin 1986. Une révision du service postal rural est présentement en cours dans ce secteur.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, l'avis de motion portant production de document nº P-4, au nom de l'honorable député de Spadina (M. Heap), est recevable au gouvernement et les documents sont déposés immédiatement.

Monsieur le Président, je suggère que les autres avis de motions portant production de documents soient réservés.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre que l'avis de motion portant production de document nº P-4 soit réputé adopté?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

Motion nº P-4—**M. Heap:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance, des notes de service, des accords et de tous les autres documents pertinents auxquels le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a fait allusion à la Chambre des communes le 20 février 1987 (p. 3647 du hansard), qui décrivent l'accord conclu avec les États-Unis dans lequel les États-Unis conviennent de ne pas expulser les personnes qui réclament le statut de réfugié et qui attendent une audience d'immigration au Canada, et qui donnent effet audit accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. le vice-président: Les autres avis de motion sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

● (1600)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 5 mai, de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. le vice-président: Je tiens à informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, la période réservée aux ordres inscrits au nom du gouvernement sera prolongée de 23 minutes.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai déjà parlé de l'opposition au projet de loi exprimée il y a à peine plus d'une semaine par les évêques de l'Église catholique romaine, ainsi que de l'opinion de la *Keystone Agricultural Producers*, une association qui représente tous les groupes de producteurs agricoles du Manitoba. Le projet de loi du gouvernement a suscité une opposition presque unanime de la part également des principaux journaux du pays. Je voudrais vous citer un extrait d'un éditorial publié le 12 mars 1987 dans le *Free Press* de Winnipeg, un journal qui n'est pas souvent d'accord avec les opinions que mes collègues du NPD et moi exprimons. L'éditorialiste écrivait notamment ceci:

> Harvey Andre a tenté de rédiger une loi sur les brevets relatifs aux médicaments qui puisse établir un équilibre entre l'intérêt des consommateurs à acheter des médicaments à prix compétitifs, celui des sociétés pharmaceutiques innovatrices à empêcher la concurrence, et l'utilité de favoriser l'expansion de la recherche médicale au Canada, mais il n'y a pas réussi.
>
> Il s'est efforcé d'expliquer au Parlement et au public pourquoi le projet de loi C-22 sur les brevets concernant les innovations pharmacologiques devrait être adopté et encore là, il n'a pas réussi.

Il y a ensuite un éditorial du *Toronto Star* du 13 avril 1987, où on peut lire ce qui suit:

> Les modifications visent certains objectifs louables:

L'éditorialiste conclut ainsi:

> Une fois ce projet de loi promulgué, combien faudra-t-il de temps avant que le Canada ne regagne la suprématie parmi les pays où l'on paie les médicaments le plus cher?
>
> Et qui sonnera l'alarme si les sociétés pharmaceutiques multinationales ne respectent pas leurs belles promesses et continuent de faire tous leur travaux de recherche et de développement aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Europe où se trouvent leurs sièges sociaux? Un conseil d'examen du prix des médicaments sans véritables pouvoirs? Un gouvernement fédéral amorphe?

Le *Toronto Star* pose là de judicieuses questions.

Il y a aussi l'éditorial paru le 6 janvier dans le *Whig-Standard* de Kingston dont voici un extrait:

> Non seulement les multinationales sont-elles sur le point de remporter la victoire, mais le gouvernement Mulroney est prêt à leur accorder beaucoup plus que ce que recommande son propre conseiller.

Il ajoute:

> . . . M. Andre, qui, si l'on en juge par la façon dont il présente les choses, semble se préoccuper beaucoup plus de la santé de l'économie du Canada.
>
> «Tant que les gens sont vivants, ils saignent à blanc le régime d'assurance-maladie» a-t-il déclaré . . .

Nous ne croyons sûrement pas cela, monsieur le Président. L'auteur de l'éditorial conclut en ces termes:

> Il semble que cette initiative du gouvernement va non seulement faire augmenter le prix des médicaments, mais qu'elle ne fera rien pour diminuer l'incitation à la vente de médicaments inutiles. Finalement, le consommateur va payer cher cette concession à une industrie puissante.

On trouve ensuite dans le *Star-Phoenix* de Saskatoon du 10 janvier 1987, ceci:

> Le plan controversé du gouvernement Mulroney visant à modifier la Loi sur les brevets afin d'accorder à l'industrie pharmaceutique une plus longue période de protection ne sera pas mieux accepté par les consommateurs sceptiques à la suite de la publication cette semaine par les grands fabricants américains de médicaments de leurs états financiers qui révèlent de gros bénéfices.
>
> Quant à l'affirmation du gouvernement que le prix des médicaments ne va pas augmenter au Canada après la modification de la Loi, les consommateurs canadiens en seront encore moins convaincus après avoir vu les bénéfices de l'industrie américaine et avoir entendu à quel prix leurs homologues américains payent leurs médicaments.

Il y a une semaine environ, les grandes multinationales ont comparu devant un sous-comité du Congrès américain, chargé du dossier de la santé, et elles ont dû rendre compte de chiffres montrant que leurs bénéfices avaient augmenté de plus de 20 p. 100 par an depuis quelques années. On leur a fait remarquer que, malgré ces bénéfices énormes, seulement le tiers des sommes gagnées avaient été consacrées à des travaux de recherche et de développement. Vu que les dirigeants des multinationales pharmaceutiques adoptent pareille attitude, nous devrions savoir à quoi nous en tenir en ce qui concerne leurs filiales canadiennes.

Dans le numéro de janvier 1987 du *Business Week*, figure un article intitulé: «Pour les fabricants de produits pharmaceutiques, ce sera comme dans le bon vieux temps». Voici ce qu'on lit dans cet article:

> Cette année devrait encore une fois permettre au secteur pharmaceutique qui rapporte 24 milliards de dollars, de battre un record . . . les nouveaux produits devraient augmenter ses bénéfices de 15 p. 100 ou plus par rapport à l'augmentation de 18 p. 100 de l'an dernier, soit d'environ 5,6 milliards. Les marges bénéficiaires après impôt pourraient dépasser le niveau de 12,8 p. 100 de l'an dernier.

De combien encore le gouvernement est-il disposé à permettre aux multinationales d'arnaquer les Canadiens? Mais voici d'autres détails intéressants que donne cet article:

> Le chiffre d'affaires de la Merck pourrait passer à 4,4 milliards en 1987, c'est-à-dire augmenter de 25 p. 100 par rapport aux 3,6 milliards réalisés cette année, d'après les analystes . . . Le chiffre d'affaires de la Bristol-Myers pourrait agumenter cette année de 15 p. 100, pour atteindre environ 325 millions.

Par ailleurs, la Eli Lilly & Company pourrait remporter le gros lot avec le Prozac, un antidépresseur déjà en vente en Belgique. Si la FDA accorde son approbation, selon ces mêmes analystes, le chiffre d'affaires de cette société pourrait augmenter de 330 millions en 1987, ce qui le porterait à 3,6 milliards.

Voilà comment les choses se passent. Les médicaments sont mis au point aux États-Unis, en Belgique ou en Suisse, ils sont importés au Canada où le consommateur canadien les paie les yeux de la tête. Le *Globe and Mail* publiait en janvier dernier un article semblable.

L'article de Reuter s'intitulait «Les compagnies pharmaceutiques rachèteront leurs actions et augmenteront leurs dividendes» et on y lisait ceci:

Les actionnaires des grandes compagnies pharmaceutiques pourraient s'attendre à une aubaine car ces compagnies, enrichies par la vente des médicaments, rachètent leurs actions et prévoient augmenter leurs dividendes, selon les experts... elles disposent d'énormes surplus d'encaisse tant leurs affaires prospèrent. Certains de ces surplus s'élèvent à plus de un milliard de dollars américains, et l'inscription de ces liquidités au bilan est mal vue dans la conjoncture actuelle où la croissance est faible et les taux d'intérêt sont bas.

Par exemple, le chef de file du secteur, Mercks & Co., disposera d'une encaisse de 1,5 milliard environ à la fin de 1986, Bristol-Myers Corporation, de 1,3 milliard, Pfizer Inc., de 1,4 milliard et Eli Lilly, de 810 millions. Certains experts prédisent que ces liquidités doubleront d'ici deux ans.

Il s'agit d'une industrie qui fait déjà d'énormes profits. Ces compagnies n'ont pas besoin de ce projet de loi ou de l'encouragement qu'il leur donnera pour augmenter leurs bénéfices ni leurs investissements dans la recherche. Comme je l'ai déjà dit dans ce débat et comme je le répète depuis quelques mois, avant 1969, c'est-à-dire avant la loi actuelle, que le gouvernement annule plus qu'il ne la modifie, bien que les compagnies n'étaient soumises à aucune restriction et que leur droit de produire les médicaments qu'elles avaient découverts et mis au point jouissait d'une protection presque illimitée, elles ne faisaient pratiquement aucune recherche.

Étant donné que ces compagnies ont déclaré au comité qu'il fallait investir environ 100 millions de dollars à partir de la recherche initiale pour mettre un nouveau médicament sur le marché, il est ridicule et naïf de croire qu'elles vont permettre à leurs filiales canadiennes d'investir de pareilles sommes et de pareilles énergies au Canada pour créer un nouveau médicament quand le marché canadien est si petit.

Tout prouve que ce projet de loi fera monter les prix payés par les consommateurs, c'est-à-dire les jeunes familles avec de jeunes enfants, les personnes à la retraite, bref, tous ceux qui consomment très souvent des médicaments d'ordonnance. Il fera considérablement augmenter les bénéfices des compagnies pharmaceutiques et coûtera des centaines de millions de dollars au public canadien. C'est pourquoi nous avons l'intention de voter contre ce projet de loi.

• (1610)

M. White: Monsieur le Président, hier et aujourd'hui, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a fait état des objections au projet de loi C-22 d'un groupe d'agriculteurs manitobains, le *Keystone Agricultural Producers*. Ce groupe a en effet envoyé à ses membres, au début de l'automne de 1986, un bulletin où il déclarait le projet de loi contraire au but qu'il poursuit de faire baisser le prix des produits chimiques utilisés en agriculture.

J'ai assisté au congrès annuel du groupe, à Winnipeg, en janvier dernier, et j'ai discuté de la question avec plusieurs membres. Au bout d'une longue discussion, ils ont conclu qu'une loi comme le C-22 concernant les produits chimiques utilisés en agriculture serait la solution rêvée à leurs problèmes. La Chambre doit savoir quelle est la position exacte des *Keystone Agricultural Producers*.

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'ai cité officiellement à la Chambre et au comité les vues exprimées par les *Keystone Agricultural Producers* dans une lettre que cette association a adressée au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre), le 25 novembre 1986. La lettre est signée par le président de l'association, M. Jack Penner.

Je me suis entretenu plusieurs fois avec le secrétaire des *Keystone Agricultural Producers*. Si ceux-ci avaient considérablement modifié leur point de vue et s'ils avaient abandonné la position qu'ils exposent très clairement et explicitement dans leur lettre, je suis persuadé, et je le dis au député de Dauphin—Swan River (M. White), qu'ils m'auraient exposé leur nouvelle position ou qu'ils l'auraient exposée au ministre de la Consommation et des Corporations. Ce n'est pas le cas. Par conséquent, je dois présumer et le député et le ministre doivent accepter, je crois, que les *Keystone Agricultural Producers* contestent toujours cette mesure, comme ils l'ont fait le 25 novembre 1986.

Si le député a de solides raisons de croire que la position officielle des *Keystone Agricultural Producers* a changé, je lui demande de les exposer officiellement.

Je me permets de citer la lettre de l'organisation. Elle est adressée au ministre de la Consommation et des Corporations et se lit comme ceci:

Cher monsieur,

A une assemblée qu'il a tenue récemment, le conseil général de la *Keystone Agricultural Producers Inc.*, principale organisation manitobaine en matière de politique agricole générale, a adopté à l'unanimité une résolution pressant notre organisation de contester vivement les amendements que l'on propose d'apporter à la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments et qui auraient pour conséquence d'accorder aux fabricants de produits chimiques des brevets de dix à dix-sept ans sur de nouveaux médicaments.

La KAP est inquiète au sujet des modifications proposées pour deux raisons. Premièrement, les membres de cette association partagent les inquiétudes de ceux qui pensent que la protection supplémentaire des brevets fera augmenter terriblement le prix à la consommation des produits pharmaceutiques, en ne permettant plus aux fabricants de médicaments génériques de produire aussi facilement des copies moyennant le versement de redevances. Les agriculteurs et leur famille font partie des consommateurs en général et ils risquent d'être fort touchés dans un tel cas.

Deuxièmement, puisqu'une bonne partie des fabriques de médicaments produisent également les formules chimiques utilisées par les agriculteurs dans la production des denrées primaires, nous pensons que toute mesure concernant les produits pharmaceutiques risque d'avoir une forte incidence sur la production et sur le prix des pesticides.

Voici la fin de la lettre:

Compte tenu des considérations susmentionnées, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi un organisme comme la KAP juge que les modifications proposées à la Loi sur les brevets constituent un pas dans la mauvaise direction et exhorte vivement le gouvernement à revenir sur ce projet de loi malencontreux.

Nous avons eu un débat important et long au cours duquel plus de 100 députés ont parlé des problèmes des céréaliers de l'Ouest. Ces producteurs sont pris entre la chute du prix du grain qu'ils produisent et l'augmentation des frais de production. Les engrais représentent une partie importante des frais de production. Il n'est donc pas surprenant que la *Keystone Agricultural Producers* se tracasse et qu'elle s'oppose au projet de loi. Elle sait qu'il fera augmenter non seulement le prix des

médicaments d'ordonnance mais aussi celui des produits chimiques et des pesticides agricoles.

Je répète que nous nous opposons au projet de loi. Des organismes comme la *Keystone Agricultural Producers* font comme nous. Je voudrais que le député de Dauphin—Swan River écoute les agriculteurs de sa circonscription au lieu d'écouter les multinationales pharmaceutiques, car c'est ce qu'il fait.

M. le vice-président: Reprise du débat.

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir participer au débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-22 à l'étape de la troisième lecture. J'ai suivi avec intérêt les discours d'hier et d'aujourd'hui.

Je suis franchement étonné des commentaires du député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) qui prétend que les amendements apportés à la Loi sur les brevets, en 1969, concernant l'octroi de licences avaient rehaussé les perspectives économiques de l'industrie pharmaceutique.

J'étais membre du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-22, comme le député de Cape Breton—Richond-Est. Sauf une courte absence de deux heures, j'ai assisté à toutes les séances de ce comité qui a siégé pendant 82 heures et je n'ai rien entendu de tel.

Je vous rapporte, à titre d'exemples, les propos des spécialistes qui ont témoigné devant ce comité. Nous avons entendu les représentants de la Société canadienne de recherches cliniques qui compte des membres dans toutes les région du pays. Ils étaient d'avis que les amendements proposés dans le projet de loi C-22 protégeraient le fruit du labeur intellectuel. Ils ont ajouté que depuis 1969 le Canada n'avait pas fait grand-chose en matière de recherche et de développement. Ils ont considéré que cette mesure établirait le climat propice à la recherche et au développement. Au demeurant, c'est ce groupe qui a fait valoir au comité que les progrès psychiatriques réalisés depuis quelques années avaient fait économiser environ 1 milliard de dollars par année en soins hospitaliers.

Nous avons également entendu des témoins du comité consultatif national en biotechnologie qui ont prétendu que la loi actuelle nuisait aux investissements.

M. Chrétien de l'Institut de recherches cliniques de Montréal a déclaré qu'un chimiste qui travaille pour une compagnie pharmaceutique spécialisée dans les nouveaux médicaments ne jouit pas de la même protection qu'un confrère chargé de la mise au point d'un nouveau polymère à la société Dupont. La loi actuelle est discriminatoire à l'endroit de ces chimistes, à son avis.

M. Manson, qui représente Biomega, une compagnie biotechnologique canadienne, a témoigné également. Il prétend que le régime actuel ne protège pas le secteur biotechnologique du Canada. Il a déclaré que c'est un secteur d'expansion important dans les produits naturels humains, l'immunologie et le diagnostic et que notre système actuel n'offre pas de protection suffisante à cette industrie.

Il importe également de signaler que les amendements proposés par le gouvernement à l'étape du comité ont répondu à bien des préoccupations et questions soulevées par M. Manson et d'autres qui représentent les sociétés canadiennes de biotechnologie.

Nous avons reçu le témoignage de M. Spiro de l'Université de Toronto, qui représentait la Coalition des scientifiques. A son avis, le projet de loi C-22 va accroitre les travaux de recherche fondamentale et clinique. Le projet de loi de 1969 a eu une incidence néfaste sur la recherche médicale, selon M. Spiro.

• (1620)

Nous avons entendu le témoignage de M. Jacques Gagné, pharmacien-pharmacologue et doyen de l'Université de Montréal. Il a été un peu plus catégorique. Il a déclaré que les modifications de 1969 étaient les pires mesures jamais prises pour la recherche dans le secteur pharmaceutique au Canada. Selon lui, le projet de loi C-22 est un pas important dans la bonne direction.

Nous avons également entendu le témoignage d'un certain M. Ian Thompson, qui n'est ni expert ni homme de sciences. Il a deux enfants atteint de fibrose cystique. Il a déclaré que l'avenir de sa famille repose sur la recherche et la production de nouveaux et meilleurs médicaments. Qui va effectuer les recherches sur les produits thérapeutiques? Certainement pas les fabricants de produits génériques. M. Chrétien, dont j'ai déjà parlé, a déclaré que les fabricants de produits génériques ne font aucune recherche. Leur seul objectif est de faire des bénéfices. Comme l'a dit M. Thompson, l'avenir de sa famille dépend de la recherche et donc des sociétés pharmaceutiques novatrices.

Le Conseil de recherches médicales du Canada n'a pas comparu devant le comité mais j'ai en main son rapport de février 1987 dont j'aimerais vous citer quelques brefs extraits:

> Après que la Loi sur les brevets a été modifiée en 1969 en vue de prévoir l'obtention obligatoire de permis d'importation, le taux de croissance des investissements en R&D effectués par les sociétés pharmaceutiques novatrices au Canada a diminué, dit-on.
>
> Cette diminution a été deux fois plus importante que pour l'ensemble de l'industrie à l'échelle mondiale et que pour toutes les autres industries au Canada.

Voici la suite du rapport:

> L'orientation que prendra la législation des brevets si la nouvelle loi est adoptée ne pourra être que favorable à une expansion de la recherche médicale au Canada.

Le député de Cape Breton—Richmond-Est a déclaré que nous accusions les partis d'opposition d'alarmer la population et a lu à ce sujet une lettre de l'Institut des femmes du Manitoba en faisant remarquer que cet institut ne semait certainement pas la panique. Effectivement, c'est vrai, mais il est victime de cette campagne de désinformation. Je dois dire que nous avons le malheur au Manitoba d'avoir un gouvernement provincial néo-démocrate qui nous bombarde d'informations erronées.

J'aimerais vous énumérer très rapidement quelques-uns des aspects du projet de loi C-22 à retenir car ils ont un rapport avec ce que je vais dire dans quelques instants. En vertu du projet de loi C-22, tous les produits génériques vendus actuellement resteront dans le commerce. Les nouveaux produits génériques pourront commencer à être commercialisés sept ans après l'approbation de la commercialisation d'un produit breveté. A l'heure actuelle, cela prend en moyenne neuf ans et demi. Pourquoi? J'ai expliqué il y a quelques instants que la

seule motivation des fabricants de produits génériques était le profit. D'après certaines sommités de l'industrie au Canada, ces fabricants ne font strictement aucune recherche.

Les fabricants de produits génériques essaient actuellement d'obtenir des licences pour plus de 40 produits. Avec le projet de loi C-22, chacun de ces produits pourra être commercialisé dans les cinq prochaines années. La création du Conseil d'examen du prix des médicaments est aussi un très important aspect du projet de loi C-22. Le Conseil d'examen du prix des médicaments examinera chaque année le prix de tous les médicaments brevetés. On comparera le prix de tous les nouveaux produits avec le prix des produits concurrents pour s'assurer qu'il correspond aux prix du marché. Le Conseil pourra également ordonner une baisse de prix si les compagnies ne tiennent pas leurs engagements sur le plan de la recherche et du développement.

Le Conseil évaluera chaque année les répercussions des activités à cet égard sur le prix des médicaments et publiera son rapport. Tout cela est très clair. Le fait que le Pr Eastman dirigera le comité et qu'il estime que ce dernier jouera un rôle bénéfique et efficace me porte à croire que ce processus fonctionnera parfaitement.

Les compagnies novatrices ont également promis d'élargir leurs activités de recherche et de développement dont le taux, par rapport à leur chiffre d'affaires, passera de 4,9 p. 100 à 8 p. 100 d'ici à 1990 et à 10 p. 100, d'ici à 1995. J'ai toute une liste de compagnies qui se sont engagées à consacrer des millions de dollars supplémentaires, plus de 800 millions, à la recherche et au développement et aux immobilisations.

Je voudrais également, avant de parler des tactiques de l'opposition, mentionner certaines réalités irréfutables concernant l'industrie pharmaceutique.

Je suis pharmacien diplômé au Manitoba. Il y a, à l'heure actuelle, plus de 5 000 médicaments sur le marché canadien. Je pourrais choisir au hasard une centaine de ces produits sur les étagères de ma pharmacie et vous constaterez qu'il n'existe aucun équivalent générique pour 93 d'entre eux. Seulement 7 p. 100 de tout ces médicaments ont un équivalent générique. Que faut-il en conclure? Cela veut dire que 7 p. 100 seulement des médicaments actuellement sur le marché canadien présentent un intérêt financier pour les fabricants de médicaments génériques. Les 93 p. 100 restant ne présentent pas suffisamment d'attrait pour ces compagnies, même s'ils sauvent des vies. Les fabricants de médicaments génériques ne font pas de recherche. Ils se contentent de copier 7 p. 100 des médicaments dans un but purement lucratif et à cause de cela, nous perdons des chercheurs.

A la fin de l'automne dernier, j'ai assisté, à Winnipeg, à une conférence de presse organisée par plusieurs experts dans le domaine. Il s'agissait de chercheurs de l'Université du Manitoba et du Centre des sciences de la santé de l'Hôpital de Saint-Boniface. Nous avons entendu des chercheurs de l'Hôpital pour enfants de Winnipeg nous dire que deux nouveaux produits avaient été mis au point par un chercheur qui avait fait ses valises et était parti en Europe pour exploiter ces médicaments à cause des lois canadiennes qui obligent à accorder une licence.

Je signale également que l'adoption du projet de loi C-22 devrait augmenter les sommes consacrées à la recherche et au développement de 50 millions de dollars dans ma province, le Manitoba.

Qu'a déclaré le Nouveau parti démocratique, surtout au Manitoba, devant ces réalités? Pour des raisons purement politiques, il exploite les inquiétudes des malades et des personnes âgées. En fait, il ne se contente pas de cela; il suscite de fausses craintes. Il est normal que les Canadiens se posent des questions devant toute nouvelle loi que propose le gouvernement fédéral. Néanmoins, la campagne de désinformation des néo-démocrates au Manitoba et dans tout le pays est tout à fait répréhensible. Ce parti crée des craintes totalement injustifiées dans l'esprit des gens qu'il prétend protéger. Je voudrais vous citer quelques exemples pour le prouver.

Ma ville, Swan River, au Manitoba, est une petite localité. Le député de l'Assemblée législative de la région est ministre au gouvernement néo-démocrate du Manitoba. L'automne dernier, il a écrit une lettre ouverte aux journaux dont je vais citer quelques lignes pour illustrer la campagne de désinformation qui est en cours au Manitoba. Je précise que cette lettre provient d'un ministre manitobain. Voici:

> Monsieur,
>
> L'intention qu'a Ottawa de bannir les médicaments génériques m'inquiète vivement. En effet, un projet de loi tendant à interdire la vente de médicaments génériques . . . doit être déposé à la Chambre des communes au cours de la présente session.

L'auteur poursuit en exhortant les Canadiens à écrire au premier ministre. Il est parfaitement ridicule, de la part d'un ministre provincial, de dire que les médicaments génériques seront interdits. C'est absurde! Les ministres devraient être crédibles lorsqu'ils écrivent des lettres.

D'autre part, voici une lettre que les députés néo-démocrates du Manitoba ont envoyée à la plupart des citoyens de cette province. J'en ai plusieurs exemplaires qui sont identiques, seule la signature est différente. Bien que le ton ne soit pas aussi véhément que dans la lettre que j'ai citée tout à l'heure, il y est question dès la première ligne de la perspective d'une hausse des prix, qui inquiète énormément de gens de nos jours. A mon avis, c'est le Nouveau parti démocratique qui engendre cette inquiétude. On dit dans la lettre que le prix des médicaments va augmenter considérablement, semant ainsi à pleine page la peur chez les personnes âgées. Quelle honte, alors que ce parti se prétend justement le protecteur de ces citoyens.

Pas plus tard que cette semaine, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) a parsemé de commentaires irréguliers sa présentation d'une pétition au sujet du projet de loi C-22. Il a affirmé que cette mesure sera préjudiciable au régime d'assurance-médicaments de la Saskatchewan, en souriant à ces mots comme s'ils étaient bien drôles. Il faut cependant signaler qu'à l'occasion des audiences du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-22, nous avons entendu le sous-ministre de la Santé de la Saskatchewan et le directeur exécutif du Saskatchewan Prescription Drug Plan (le régime d'assurance-médicaments d'ordonnance de la Saskatchewan). J'aimerais citer quelques extraits du témoignage de M. Walter Podiluk, sous-ministre de la Santé de la Saskatchewan:

> Nous allons donc vous présenter la position qui a été adoptée par la province de la Saskatchewan, position qui s'appuie sur le fait que notre régime d'assurance-médicaments est l'un des plus complets et des plus universels au Canada. Nous avons fait un examen minutieux des dispositions du projet de loi C-22 et nous pensons que celui-ci serait susceptible de freiner la spirale inflationniste des coûts des produits pharmaceutiques. Nous pensons par ailleurs que le

projet de loi pourrait contribuer à créer un climat d'investissement plus stable et à stimuler l'emploi.

La Saskatchewan ayant reconnu les bienfaits potentiels du projet de loi, nous sommes prêts à en accepter les principes directeurs et les idées qui le sous-tendent.

C'était là le témoignage des représentants du régime d'assurance-médicaments d'ordonnance de la Saskatchewan.

• (1630)

Enfin, je voudrais citer une dernière lettre qui est la deuxième d'une série. Elle a été adressée à des milliers de Canadiens la semaine dernière ou la semaine d'avant. Elle est signée par le chef du Nouveau parti démocratique, et est datée du 13 avril 1987. Cette lettre fait suite à une première qui avait été envoyée le 30 septembre. Elle se lit en partie comme suit:

Cher ami,

Vous et votre famille devrez peut-être payer bientôt une petite fortune pour les médicaments d'ordonnance, et cela uniquement pour que de grosses sociétés pharmaceutiques étrangères puissent accroître leurs profits.

Il ajoute plus loin que le projet de loi C-22 fera en sorte que:

. . . tous les nouveaux médicaments mis en marché se vendront aussi chers que le souhaiteront les sociétés pharmaceutiques—et cela pendant 10 ans.

Cette déclaration fait fi du Conseil d'examen du prix des médicaments qui surveillera le prix de tous les médicaments, et non pas seulement des 7 p. 100 des sociétés pharmaceutiques qui présentent un intérêt pécuniaire suffisant pour attirer les fabricants de médicaments génériques. Plus bas dans sa lettre, il brandit le spectre d'un monopole de sociétés pharmaceutiques. Les spécialistes en matière de brevets, qui ont comparu devant le comité, nous ont appris que cette situation ne se prêtait pas au monopole, car ces produits n'auraient jamais existé, n'eût été de ces entreprises novatrices, et il n'y aurait rien eu à copier.

Plus loin encore dans sa lettre, le chef du NPD affirme que les médicaments génériques permettent aux Canadiens d'économiser plus de 211 millions de dollars par an. Il ne dit pas que selon les critères mêmes de M. Eastman, le projet de loi C-22 ferait économiser, non pas 211 millions de dollars aux consommateurs canadiens, mais entre 226 et 366 millions.

Mais le clou se trouve aux derniers alinéas de cette lettre. A part des gains politiques, je me demandais ce que le chef du NPD avait en tête quand il l'a envoyée. Voici ce qu'il dit:

Contribuez à la campagne du Nouveau parti démocratique pour pouvoir bénéficier de prix équitables dans le domaine des médicaments.

Les députés néo-démocrates créent cette fausse crainte de toutes pièces, non pas uniquement pour réaliser des gains politiques, mais aussi pour trouver des fonds. C'est une tactique nouvelle et vraiment scandaleuse à mon avis.

Cette lettre montre bien que j'avais raison de dire que le NPD renseignait mal nos concitoyens. Et par concitoyens, j'entends aussi l'association des producteurs agricoles de Keystone dont parlait le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) tout à l'heure. Cette association a été mal informée et elle a envoyé un bulletin à ses membres pour les enjoindre de s'opposer au projet de loi C-22. Mais je me suis entretenu avec les membres de cette association agricole, et avec leur président également, et ils ont assoupli leur position maintenant car ils assurent que leur situation serait bien meilleure s'ils jouissaient d'un tel régime pour les produits chimiques agricoles.

Répandre une telle absurdité—le mot tombe à pic puisque dans notre milieu agricole, nous répandons des choses qui ressemblent fort à ce que répand le NPD ici—c'est semer des craintes inutiles.

D'après l'Association médicale canadienne qui représente près de 44 000 médecins, le projet de loi C-22 est bon pour le Canada et pour le régime des soins de santé. Au lieu de considérer le projet de loi C-22 comme une malédiction, les fabricants de médicaments génériques devraient le considérer comme une occasion de se lancer dans la recherche et le développement et d'investir leurs profits. Elles ont fait de bons bénéfices, et elles devraient les investir dans le secteur et dans la technologie pharmaceutiques. N'oublions pas que si un fabricant de médicaments génériques faisait une découverte importante dans la technologie pharmaceutique, celle-ci serait protégée pendant une période de sept à dix ans comme n'importe quelle découverte d'une entreprise innovatrice. Notre pays doit protéger les droits à la propriété intellectuelle.

L'automne dernier, j'ai discuté avec un monsieur qui m'avait téléphoné un soir chez moi pour me parler du projet de loi C-22 et de son opposition a cette mesure. Il écrit actuellement un livre qu'il espère faire publier en édition reliée d'ici deux mois. Je lui ai dit: «Et si le lendemain de la parution de votre livre en édition reliée, qui se vendra 20 $, 30 $, 40 $, quelqu'un publie le même ouvrage en édition brochée et le vend 3,95 $? Ne serait-ce pas la même chose que le projet de loi C-22?» C'est une très bonne comparaison à mon sens. Je l'ai fait réfléchir à deux fois sur le projet de loi C-22 et son opposition à cette mesure.

L'Association canadienne de l'industrie du médicament, dont je suis membre, publie un mensuel. Dans l'édition d'octobre 1986, on trouve un éditorial sur les modifications à la Loi sur les brevets sur lesquelles porte le débat d'aujourd'hui. Il est intitulé: «Une réforme nécessaire». On peut y lire que l'Association pharmaceutique canadienne s'est prononcée officiellement sur le projet de réforme des brevets. Elle est en faveur des modifications parce qu'elle estime qu'elles vont améliorer la qualité de l'industrie canadienne des produits pharmaceutiques et profiter, en fin de compte, aux consommateurs. Je partage l'optimisme de mes collègues qui, d'un bout à l'autre du Canada, sont convaincus que le projet de loi C-22 encouragera la recherche et le développement et donnera à la longue aux Canadiens un régime de soins de santé encore meilleur. L'examen que la mesure prévoit au bout de quatre ans nous permettra de veiller à ce que les sociétés pharmaceutiques novatrices respectent pour leur part leurs obligations.

Voici, en terminant, un petit poème que j'ai découvert il y a plusieurs années et sur lequel je suis tombé il y a quelques jours:

A défaut d'ordonnance, pas de vente
A défaut de vente, pas de bénéfice
A défaut de bénéfice, pas d'investissement
A défaut d'investissement, pas de recherche
A défaut de recherche, pas de nouveau médicament
A défaut de nouveau médicament, quelqu'un est mort

Les nouveaux médicaments soutiennent la recherche actuelle et les découvertes futures, pour le plus grand bien des Canadiens. J'exhorte la Chambre à adopter le projet de loi C-22.

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le projet de loi S-6, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-22 en troisième lecture.

Monsieur le Président, il est triste et malheureux que le gouvernement conservateur n'ait pas tenu compte des recommandations qui ont été faites par l'Opposition officielle, par ma collègue de Saint-Michel—Ahuntsic (Mme Killens) et par mon collègue, le député de Cape Breton qui, eux, ont travaillé afin de s'assurer que ce projet de loi qui a pour but, et il est important de le rappeler pour les personnes qui nous écoutent, qu'avant 1969, c'était ce qu'on appelait la loi de la jungle, la loi du plus fort au niveau des prix des médicaments.

Face à l'absence de concurrence, les compagnies qui faisaient la recherche, et compte tenu du fait qu'il y avait une protection extrême lorsqu'elles avaient trouvé par une recherche—prenons comme exemple, pour que les citoyens et citoyennes qui nous écoutent comprennent bien le sujet—un nouveau médicament pour soulager la maladie de quelqu'un, elles pouvaient décider de le vendre 5 $, 10 $, 15 $ ou 20 $ et pendant 17 ans c'étaient elles seulement qui détenaient le monopole et les personnes qui avaient besoin de ce médicament pour soulager la souffrance étaient à la merci de ceux qui abusaient à ce moment-là pour faire des gains et ne penser qu'aux profits.

Face à cette situation, cette attitude, le gouvernement libéral, en 1969, a décidé, dans le but de protéger—c'est de protéger les consommateurs et consommatrices canadiens, et l'orateur qui a parlé avant moi, le député conservateur, sa préoccupation, c'était la compagnie, c'était la recherche, indépendamment du prix que les gens, quand on parle de consommateurs et consommatrices, ce sont des gens qui sont malades, qui ont besoin, pour soulager leurs souffrances ou guérir leurs maladies, de bénéficier de médicaments. Et face à cette situation d'abus des multinationales, le gouvernement d'alors a décidé d'éliminer cette protection de brevets, ce qui a permis de réduire et d'amener une concurrence au niveau des produits de santé, ce qui avait pour effet que le même médicament, la même pilule, produisait les mêmes conséquences, mais n'avait pas la même apparence. Mais la personne qui avait besoin de ce médicament pour soulager la souffrance ou pour guérir telle maladie ou pour apporter une amélioration à telle maladie payait moins cher.

• (1640)

Et c'est le rapport Eastman qui disait qu'en 1983 les consommateurs et consommatrices ont épargné 211 millions de dollars. Et quand on parle des consommateurs et consommatrices, il faut bien penser que ce sont les personnes qui sont dans une situation, dans un état qui n'est pas normal et qui ont besoin de médicaments à cause d'une maladie.

Par contre, avec les années et peut-être qu'à juste titre et à cause des leçons que les multinationales ont eues face à la concurrence, le gouvernement libéral a accepté de réviser et de former une commission d'enquête qui s'appelle Eastman pour étudier si après un certain nombre d'années on doit maintenir le même processus de n'accorder aucune protection aux entreprises qui font de la recherche et s'il est vrai que certaines recherches coûtent cher et qu'on doit apporter un minimum de protection. Et plutôt que d'arriver et de faire pression et d'accepter de céder au chantage de multinationales ou de qui que ce soit, le gouvernement a formé une commission d'enquête et M. Eastman qui en était le responsable a suggéré suite aux consultations que pour répondre aux demandes tout en protégeant, ce qui est le plus important et ce qui est primordial, les consommateurs et consommatrices qui sont malades, mais par contre tout en protégeant ou en accordant une certaine protection intellectuelle pour la recherche des compagnies et protéger et maintenir des emplois au niveau de la recherche au Canada et au Québec, la Commission Eastman proposait d'apporter une protection de quatre ans.

Mais encore là, malheureusement, et toujours selon la philosophie conservatrice, et le député conservateur qui parlait avant moi l'a décrite parfaitement, c'était la pauvre compagnie qui perdait un peu d'argent, il fallait aller à sa rescousse et en aucun cas . . . la personne malade qui devra payer plus cher, cela pour lui, c'est secondaire, ce n'est pas important.

Et dans ce projet de loi et dans cette attitude, on découvre la position et l'attitude des trois partis sur le plan national. Vous avez le projet de loi qui le démontre clairement. Dans ce projet de loi vous avez une protection, quelqu'un, un premier ministre qui rampe à genoux, face aux multinationales des produits pharmaceutiques, comme il a été à genoux devant les institutions bancaires, comme il a été à genoux face aux Américains. Et les institutions multinationales des produits pharmaceutiques lui ont dit: Écoute, tu nous donnes cela, puis pour nous, c'est 10 ans sans aucune concurrence sur le marché; que les consommateurs et consommatrices paient plus cher, cela est bien secondaire, parce qu'ils ont dit «On va mettre de l'argent», mais c'est l'argent des contribuables, l'argent du gouvernement fédéral, 100 millions de dollars qui vont compenser les provinces, parce que ce sont elles qui font les frais du coût des médicaments pour les gens qui dépendent de l'aide sociale au Québec ou pour les personnes qui sont dans les hôpitaux et autres établissements.

N'oublions pas que ce gouvernement conservateur, cela le fatigue d'aller chercher de l'argent sur le dos des malades. On se rappelle la taxe de 10 p. 100 sur les médicaments, alors cela ne le touche pas, il n'a aucun sentiment, cela ne le dérange pas du tout. C'est la deuxième fois qu'il utilise la maladie des gens au Canada: une fois pour réduire le déficit du gouvernement

fédéral qui permet des voyages de luxe au premier ministre, puis là c'est pour permettre d'enrichir les multinationales.

Mais vous avez l'opposé qui est le NPD, comme le député qui parlait avant moi a démontré clairement que l'honnêteté intellectuelle du NPD, ce n'est pas ce qu'il y a de mieux au Canada. Comme dirait McEnroe, ce n'est pas fameux.

Et vous avez là-dedans la démonstration claire et nette. Le NPD s'oppose à toute modification. Et c'est ce qui démontre clairement que le NPD ne connaît pas du tout les Québécois et les Québécoises. Et c'est là que le NPD démontre clairement que malgré les belles promesses et les belles grimaces que le chef du NPD est venu faire à Montréal, que dès son retour à Ottawa, du moment qu'il traverse la rivière, il ne se souvient même plus de ce qu'est un Québécois et de ce qu'il demande.

Il ne sait même pas . . . Ces gens-là . . . Il n'y a personne du NPD, et même le transfuge de Terrebonne qui a laissé les progressistes conservateurs, qui a transféré en attendant, qui a pris un transfert, il s'est assis sur un banc et il ne savait pas et il a abouti, accouché du côté du NPD, parce que les Rhinocéros et les libéraux n'en voulaient pas, même lui, qui vient du Québec, n'a même pas osé se lever pour représenter les intérêts des Québécois et des Québécoises.

Et pour une rare fois au Québec, vous savez qu'au Québec, libéraux et péquistes, ça s'astine. Parti civique et RCN, cela ne s'accorde pas beaucoup. Souvent, c'est en chicane, mais sur le sujet des brevets des produits pharmaceutiques, que cela ait été du temps où c'était le PQ qui était au pouvoir et les libéraux provinciaux dans l'opposition, il y a eu un vote unanime à l'Assemblée nationale pour demander au gouvernement fédéral d'accorder un minimum de protection pour les brevets pour protéger les cerveaux au Québec dans la région de Montréal, donner une certaine crédibilité, honnêteté qui revient aux multinationales, mais ne pas faire comme les conservateurs: céder au chantage et tout donner aux multinationales.

Mais le NPD, encore une fois, ne sait même pas que cela s'est passé au Québec. Et moi-même, j'ai participé l'an dernier au sommet économique de Montréal où étaient présents, autour de la même table, des gens tout aussi différents, comme je le disais tantôt: un représentant du gouvernement du Québec, que ce soit du pouvoir ou de l'opposition, du parti libéral, du Parti québécois, des gens du parti conservateur, et j'étais moi-même du parti libéral au niveau fédéral, il n'y avait personne du NPD. Il y avait des gens du parti du RCM et du Parti civique, le Parti civique était encore au pouvoir à ce moment-là. Vous aviez les centrales syndicales au Québec. La CSN. Le NPD ne doit pas connaître la CSN, parce que celle-là oeuvre seulement au Québec, alors, pour eux, c'est du chinois, ils ne savent pas. La CSD, c'est une autre qui oeuvre au Québec. Encore là, je comprends que le chef du NPD ne sait pas ce qu'est la CSD, il vient une fois de temps en temps faire une steppette à Montréal, mais il ne connaît pas ce qu'est la CSD.

Mais vous aviez la FTQ. Et la FTQ fait partie du Conseil du travail du Canada. Et moi, je suis un membre qui paie ma cotisation à la FTQ. Et vous aviez un dénommé «Ti-Louis» Laberge qui n'a pas sa langue dans sa poche et qui n'est pas bien bien libéral, qui n'est pas plus péquiste et qui n'est pas plus conservateur, qui était à la même table et tout le monde était unanime, sur la même longueur d'ondes: Il demandait, il exigeait du gouvernement fédéral de déposer un projet de loi pour protéger un minimum de protection au niveau des brevets. On sait que les industries de produits pharmaceutiques sont concentrées dans la grande région de Montréal. Il y en a dans la ville de Québec et un peu plus dans d'autres régions, pour protéger et garder nos cerveaux.

Mais encore une fois, je rappelle, en aucun cas, ce n'est pas «Ti-Louis» Laberge qui a dit, même s'il a déjà négocié avec le premier ministre: Un instant, tu couches avec les multinationales et tu leur donnes tout ce qu'elles veulent. Cela, il y a une distinction entre cela.

Mais encore là, il y avait la Fédération de l'Âge d'Or à cette table-là. Les gens eux aussi étaient unanimes. Et tout à coup, on arrive ici, monsieur le Président, le NPD, lui, dit: On ne change rien. On garde le *statu quo*. On garde le *statu quo*, cela ce n'est pas grave les Québécois, on ne veut rien savoir des Québécois, c'est cela l'attitude et le comportement du NPD à l'endroit des revendications justes honnêtes des Québécois. Souvent le NPD, et le chef du NPD lorsqu'il veut défendre l'industrie automobile dans sa circonscription, dans sa province, il veut bien avoir l'appui des Québécois, puis il voudrait bien que l'on comprenne les autres régions, mais lorsqu'on veut faire comprendre au NPD les besoins particuliers, parce que dans leurs discours, tout le monde dit qu'il reconnait la spécificité du Québec, mais quand vient le temps de dire de quelle façon on le fait: c'est trop, ce n'est pas ceci, ce n'est pas cela et le NPD le démontre là-dessus.

• (1650)

Mais je reviens à l'attitude du gouvernement en place et c'est malheureux qu'il n'ait pas accepté les propositions, les amendements qui ont été faits par mon collègue de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) et qui démontrait la position juste, honnête et logique de la majorité de la population, qui demandait comme principe en premier, et je pense que tous les députés de cette Chambre qui représentent des circonscriptions, qui représentent la population, on sait très bien que les personnes les moins organisées au Canada, ce sont les malades, qu'il n'y a aucune association qui existe, qui se regroupent puis qui tout à coup viennent ici faire pression auprès des gouvernements pour dire: Un instant, vous nous attaquez! Ces gens-là sont dans la souffrance. Ils n'ont pas le temps de s'organiser. Cela devrait être le rôle de chacun des députés de cette Chambre d'avoir comme premier devoir de défendre les intérêts de ceux et celles qui ont le plus de difficulté à se défendre. Et cela aurait été le rôle des députés conservateurs de dire au gouvernement, de dire au premier ministre (M. Mulroney): Un instant, ce ne sont pas les multinationales qui mènent au Canada. On ne cédera pas au chantage, parce qu'elles ont dit: Si vous ne nous donnez pas tel projet de loi avec 10 ans, on ne met pas tant d'argent. Si le premier ministre avait été un homme qui a de la «colonne», qui se tient, il aurait dit: Un instant mon «tit» gars, tu vas prendre ce qu'on te donne. On est ici élu par la population pour défendre les intérêts de l'ensemble de la population canadienne d'un océan à l'autre, et non pour céder au chantage des multinationales.

Il aurait pu dire qu'à la suite d'une commission, à la suite d'une enquête qui a été faite avec l'argent des contribuables, les experts ont dit qu'avec quatre ans, il y aurait une protection des consommateurs et des consommatrices au niveau du prix

des médicaments. Avec quatre ans, il y aurait une protection au niveau de la recherche, au niveau des universitaires qui veulent travailler dans ce domaine-là, ce qui permettrait aux multinationales de continuer à faire des profits, malgré qu'elles n'aient pas une protection de 10 ans. Elles n'ont pas fait faillite. Écoutez, les multinationales ne sont pas en affaires pour les beaux yeux de personne. Si elles font une recherche, c'est parce qu'elles pensent qu'il y a de l'argent à faire, sinon, elles n'en font pas.

Mais non, encore là, cela a été le silence, cela a été le «rampage». Par contre, j'aurais aimé que les députés NPD . . . je comprends qu'au début du débat ils avaient «parti» leurs pétitions, s'opposant, même de façon un peu hypocrite . . . ils n'avaient pas envoyé leurs pétitions au Québec, parce qu'ils savaient très bien qu'ils se feraient ramasser un peu en rentrant dedans, mais j'aurais pensé qu'en cours de route ils auraient réalisé que dans ce pays qu'ils veulent représenter, s'ils veulent aux prochaines élections faire élire des députés par la population du Québec, avoir au moins un minimum de respect, ils devraient aller dans la région de Québec puis dire: Écoutez, c'est quoi votre position là-dessus? Demander au Parti québécois, aux gens qui défendent les intérêts des Québécois à l'Assemblée nationale, au niveau de Montréal et de dire: Écoutez, c'est quoi votre distinction. Peut-être que vous avez raison ou peut-être que vous n'avez pas raison. Mais rien n'a été fait. De façon hypocrite, ils ont essayé de cacher cela pour défendre leurs intérêts idéologiques, mais non défendre les intérêts véritables des Canadiens et des Canadiennes, et surtout ne pas défendre les intérêts des Québécois et des Québécoises qui réclament . . . et encore dernièrement, vous aviez dans différentes régions, tant à l'Assemblée nationale qu'ailleurs, des questions, et les deux partis sont toujours unanimes pour demander au gouvernement fédéral d'accélérer et d'avancer, mais je me répète encore une fois, ce n'est pas dans le sens du projet de loi tel qu'on doit être obligé de l'adopter aujourd'hui en 3[e] lecture, le projet de loi C-22 qui aura pour effet malheureusement d'augmenter considérablement le prix des médicaments à l'avenir.

Certains députés conservateurs vont dire: Bien non, ce sont les provinces qui paient. Mais qui donne l'argent aux provinces? Ce sont les contribuables. Ce sont les consommateurs qui vont payer plus de taxes pour payer les frais que cela coûte, l'assurance que devront payer les gouvernements provinciaux pour la hausse des prix des médicaments.

D'autres députés conservateurs ont dit: Bien non, ce n'est pas grave, ils ont une assurance privée. Eh bien, qui les pait les assurances privées de ceux qui ont une protection que leurs médicaments seront payés par l'assurance privée, que ce soit la Croix Bleue ou d'autres? C'est encore les mêmes consommateurs. Le fait que les prix vont augmenter, la compagnie d'assurance va augmenter les prix, vu que la compagnie d'assurance fonctionne à 10 p. 100 de profits du coût, eh bien, elle aussi va se chercher des profits supplémentaires. Mais qui encore va payer la note? Ce sont encore les consommateurs, les consommatrices.

Et ce que les députés conservateurs ont oublié: Les personnes âgées, encore là, les personnes âgées . . . C'est peut-être de façon déguisée, comme le ministre des Finances (M. Wilson) nous a annoncé aujourd'hui que le 18 juin il va introduire la réforme de la fiscalité . . . Est-ce qu'il va tromper les personnes âgées comme il l'a fait au niveau de la désindexation des pensions de vieillesse? Est-ce que M[me] Solange Denis va être oligée de se tenir à la porte pour surveiller notre «Charley Brown» national?

Mais ils ont oublié, il y a 4 millions de personnes au Canada qui sont obligées, à même leurs frais, et ce ne sont pas des gens riches, des gens au salaire minimum qui travaillent dans des dépanneurs, des gens qui travaillent les fins de semaines. Quatre millions de personnes qui ne sont pas admissibles à transférer la facture du coût du médicament à leurs gouvernements provinciaux parce qu'elles ne bénéficient pas de l'aide sociale, parce qu'elles ont des revenus, parce qu'elles travaillent. Là-dedans, il y a autant de jeunes, de moins jeunes, de personnes âgées.

Il y a 4 millions de personnes qui n'ont pas plus de protection au niveau . . . qui n'ont pas de régime de Croix Bleue, qui ne gagnent pas des salaires suffisants pour se payer une protection d'une assurance privée. Ils sont obligés encore d'essayer, avec les gains qu'ils font, de mettre, de peine et de misère, de l'argent de côté au cas où ils seraient obligés de payer les médicaments si un de leurs enfants était malade.

Et là, avec la protection de 10 ans, on va revenir encore une fois que pendant 10 ans . . . Ah pour commencer, la première année, les multinationales vont être gentilles, elles vont nous faire des rapports, et elles vont dire: On va augmenter de 1c. Regardez si on est fin, on est *smart*. Dans trois ans, quatre ans, cinq ans, quand on ne les surveillera plus, elles vont y aller, elles vont «y donner la claque». Hein? Et à partir de six ans, elles vont dire: Au cas où les gens changent cela, on devrait faire à peu près comme les députés conservateurs, on met la main dans le sac avant de se faire battre et on prend tout ce qu'on peut.

Pourquoi le gouvernement conservateur n'a-t-il pas dit: Comme la Commission Eastman aurait négocier. Eastman recommande quatre ans, les compagnies: dix ans. Mettons qu'on règle cela pour cinq ans. On vous accorde pour cinq ans seulement. Et après cinq ans—et, monsieur le Président, je vois qu'il me reste une minute—après cinq ans, on va réviser la loi, savoir si on doit continuer. Mais non! Là, on fait l'inverse. On fait l'inverse, c'est une façon de parler, on s'est laissé acheter, on s'est vendu pour pas cher, vu qu'on ne vaut pas cher ces temps-ci. On dit aux multinationales: On vous donne 10 ans. On donne 10 ans et là on forme un supercomité qui va enquêter. Imaginez-vous, on n'est même pas certain si la recherche va se faire en Allemagne . . . Imaginez-vous comment cela va coûter pour ce comité qui va se promener dans le monde entier pour chercher, pour un peu de poudre . . . Qui a étudié cela? Faire enquête. Là, on va avoir des Sherlock Holmes partout. Cela va coûter les yeux de la tête et on ne comprendra rien.

Et là, au bout de cinq ans, ce comité va nous dire: Bien, peut-être qu'on doit changer. Mais là, les multinationales vont dire: Un instant, vous avez passé une loi, c'est 10 ans. C'était à vous d'y penser. Les «brillantines» du temps . . . Les «brillantines» du temps ne seront plus là dans cinq ans. Les députés conservateurs vont être tous battus. Mais la population va être «poignée» avec le problème créé par les députés conservateurs.

Je vois des députés conservateurs qui rient. C'est bien comique. Je comprends, il y en a peut-être qui ont des intérêts. Ils

ont peut-être des actions dans les multinationales. Moi, j'ai les mains nettes, je n'ai pas d'actions dans les multinationales. Peut-être pour celui qui a des actions, c'est intéressant et il a hâte que le projet de loi soit adopté et il va être ici jour et nuit parce que la cote va augmenter et il va faire «une piastre». Mais cela, ce n'est pas mon intérêt. Ce n'est pas mon intention, monsieur le Président.

C'est la population de chacune de nos circonscriptions. Et il faut que vous pensiez, les députés conservateurs qui êtes ici, que peut-être demain, ce sera quelqu'un de votre famille . . . Aujourd'hui, vous riez bien mais, demain, ce sera peut-être quelqu'un de vos proches que vous verrez, et vous direz que c'est scandaleux le prix des médicaments. Comment cela se fait-il? Bien les gens vous diront que c'était à vous de vous réveiller le temps que vous étiez là. C'était à vous de ne pas plier au chantage des multinationales. C'était à vous de ne pas vous laisser acheter. C'est à vous autres de penser au bien-être des contribuables en premier, plutôt que de penser à votre bien-être.

Et, monsieur le Président, je termine. Je ne sais pas si je peut avoir encore espoir, on est rendu à la 3e lecture. J'ai l'impression que les députés conservateurs se sont fait poser un coffre-fort à la place du coeur. Il n'y a rien à faire avec cela. Mais j'ose espérer, quand même on ne sait jamais . . . le projet de loi va aller au Sénat, peut-être qu'au Sénat ils peuvent nous le ramener avec des modifications qui vont éclairer les lanternes des députés conservateurs et j'ose espérer que les députés du NPD vont se rappeler l'injustice et l'insulte qu'ils ont faites aux Québécois dans ce projet de loi-là.

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je voudrais dans un premier temps féliciter le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) pour son éloquent plaidoyer en la cause et en faveur des plus démunis. Je ne pense pas qu'il y ait dans cette enceinte meilleur avocat de la cause des démunis que le député de Montréal—Sainte-Marie. Le député de Montréal—Sainte-Marie, monsieur le Président, a fait état d'une catégorie de concitoyens qui seront de toute évidence les plus affectés par les mesures du gouvernement et je pense qu'il parlait de 4 millions. Quatre millions qui ne dépendent pas nécessairement de l'aide sociale, qui ne gagnent pas nécessairement un salaire ou qui n'ont pas de par l'exercice de leurs fonctions des programmes d'assistance-médicale leur permettant d'avoir les médicaments gratuits et qui devront faire face à ces coûts prohibitifs au niveau de l'achat des médicaments.

Et au départ, ces personnes, ces Canadiens et Canadiennes n'ont carrément pas la capacité de faire face à de telles obligations. Mais en dépit de tout cela, je pense que la démonstration du député de Montréal—Sainte-Marie est très éloquente à savoir qu'il va y avoir des répercussions, des conséquences sauvages et cruelles à l'endroit de plusieurs Canadiens et Canadiennes. Mais le gouvernement justifie comme légitime ce geste odieux au niveau des médicaments par une création éventuelle d'emplois. Je sais que le député de Montréal—Sainte-marie représente d'une part une circonscription sur l'île de Montréal, dans l'est de Montréal, partie du Québec est particulièrement affectée par des problèmes graves, des problèmes pénibles de chômage.

Est-ce que le député de Montréal—Sainte-Marie pourrait dire à cette Chambre s'il entrevoit des conséquences bénéfiques, des conséquences positives au niveau de la création d'emplois sur l'île de Montréal, suite à l'adoption qui de toute évidence se fera de ce projet de loi, qui encore là, je le répète, monsieur le Président, est cruel et sauvage à l'endroit de plusieurs Canadiens et Canadiennes?

M. Malépart: Monsieur le Président, je remercie le député de Richmond—Wolfe (M. Tardif) pour sa question, je pense, très importante. Et le gouvernement conservateur, en présentant ce projet de loi et en accordant une protection de 10 ans, tente de faire accroire que c'est pour créer des «jobs». Mais le problème, c'est que tel qu'il est présentement, ce projet de loi-là . . . on n'est même pas sûr que les «jobs» vont être créés au Québec. On n'est même pas certain que des «jobs» vont être créés. Ah, il va y avoir une couple de «jobs» de béton. Ils annoncent la construction d'un édifice de plus. Bon. Il va y avoir un menuisier. Même aujourd'hui un menuisier ne travaille plus bien dans la construction. Cela va être du fer. Cela va être du ciment. Mais pour la recherche scientifique, les vrais cerveaux, il n'y a rien absolument rien de garanti qui oblige.

Et tel qu'on connaît les conservateurs, est-ce qu'un conservateur va obliger une compagnie à créer des «jobs» au Canada? On l'a vu dans le dossier de Gulf-Ultramar. Le gouvernement a décidé de permettre la vente de la raffinerie Gulf à une compagnie étrangère qui a décidé de la fermer, de faire perdre des «jobs». On le voit dans la décision du côté de la compagnie Dome Petroleum avec Amoco. Le député a raison de s'inquiéter, à savoir qu'en plus par ce projet de loi-là les consommateurs devront payer plus cher. Supposément, selon les conservateurs, pour créer plus de «jobs» au niveau de la recherche, il n'y a rien qui garantit, qui nous prouve que les emplois et la recherche vont se faire au Canada, vont se faire au Québec et qu'au Québec, et je ne serais pas surpris et je suis convaincu que la population du Québec s'attend dans ce dossier-là, comme dans d'autres dossiers, qu'elle va se faire passer un «sapin», qu'elle va payer la note, mais qu'elle n'aura rien comme on l'a vu dans le dossier de la GM à Sainte-Thérèse.

Mme Bertrand: Monsieur le Président, j'aurais d'abord un commentaire à faire, et puis une question à poser à mon collègue de Montréal—Sainte-Marie, lui qui se fait le défenseur des personnes âgées. Habituellement il fait très bien sa tâche, mais il y a une limite quand même à vouloir protéger le pauvre, l'orphelin et la personne âgée. Il ne faut pas abuser de la démagogie dans ce domaine-là. Et je pense que mon collègue est passé maître là-dedans. M. Manuel Maître, le directeur ou président général de la Fédération de l'Âge d'Or du Québec, quand il est venu se présenter devant le Comité a dit, et je cite: Il arrive souvent que des personnes âgées ou des groupes de personnes âgées, parce qu'elles se le font dire par des politiciens, disent que les personnes âgées vont payer plus cher, à l'occasion de l'adoption de cette législation.

M. Maître dit: C'est absolument faux, puisque, au Québec, il y a actuellement 4 100 médicaments remboursables aux aînés. Il y a cinq ans, il y en avait à ce moment-là 1 400 en Ontario, 800 en Saskatchewan. M. Maître ajoute: Vous avez là un arsenal complet, de quoi empoisonner la planète. Et c'est une des recommandations de la Fédération de l'Âge d'Or du Québec de demander au gouvernement d'essayer de légiférer

pour essayer de réduire cette consommation de médicaments. Les personnes âgées en sont malades tellement on leur en prescrit.

Alors, les seuls dont ils ont besoin actuellement sont couverts par . . . Alors, comment pouvez-vous concilier votre position quand on sait que ce groupe de personnes malades, personnes âgées sont couvertes par des plans d'assurance-maladie?

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais dire à la députée de Brome—Missisquoi (M^me^ Bertrand) que déjà, sur la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse, elle avait dit clairement et publiquement qu'un gouvernement n'était pas obligé de respecter ses promesses, ses engagements.

Et là, elle vient de démontrer clairement, et j'ai mentionné tantôt dans mon discours que, justement, le NPD ne comprend pas la Fédération de l'Âge d'Or du Québec qui demande un minimum de protection. Mais le but visé, ce que le député demande, c'est: Est-ce qu'il y a une surconsommation de médicaments chez les personnes âgées? Les médecins, les études disent que oui. Mais ce n'est pas en accordant la protection des brevets qu'on va corriger la situation d'un surmédicament. Les personnes âgées ne changeront pas sur les aspirines, si elles en prennent trop.

Alors, je pense que la députée de Brome—Missisquoi s'est trompée un peu d'orientation, où elle devrait aller. S'il y a de l'éducation à faire pour inviter les gens à consommer de moins en moins, ce n'est pas en gardant de l'argent aux multinationales qu'on peut réussir. Le gouvernement aurait pu prendre de l'argent et en mettre pour faire de l'éducation, de la prévention, par les CLSC, les clubs de l'Âge d'Or et je souscrirais grandement à une telle initiative.

Mais ce qu'on a devant nous, c'est strictement quelqu'un qui rampe devant les multinationales, quelqu'un qui veut donner de l'argent de plus aux multinationales. Cela ne donnera rien de bon pour l'ensemble des consommateurs, des consommatrices. Et surtout, cela ne protégera pas les malades, parce qu'il y a des médicaments que les malades sont obligés d'avoir pour soulager leurs souffrances et je ne pense pas . . .

Alors, j'inviterais la députée, connaissant quand même son sens des responsabilités, à dire à son premier ministre (M. Mulroney) que si les buts qu'elle veut viser pour empêcher les gens de consommer inutilement, bien là, on pourra prendre d'autres méthodes, on pourra prendre d'autres mesures. Je serais prêt à collaborer, mais qu'on pourrait diminuer le projet de loi, donner une protection de cinq ans et vérifier cette protection dans cinq ans. Mais premièrement, on doit protéger les consommateurs et les consommatrices. Et si vraiment le gouvernement veut sauver des jobs, veut aider nos cerveaux, nos savants, nos personnes connaissantes, eh bien, ce n'est pas en coupant dans les budgets de la recherche scientifique et tout cela. Et ce n'est pas en demandant seulement aux malades d'être de plus en plus malades pour créer des «jobs» pour ceux qui ont des cerveaux. Alors, là, l'attitude du gouvernement est devenue stupide.

Alors, monsieur le Président, je pense qu'il y aurait trois choses à voir. Si les députés conservateurs veulent absolument que nos scientifiques, nos chercheurs, dans quelque domaine que ce soit, aient de l'emploi, eh bien, au lieu de donner de l'argent pour les banques, au lieu de donner l'exemption de gain en capital, au lieu de permettre au premier ministre de transférer le pénitencier chez eux, toutes les folies que ce gouvernement fait, qu'on prenne l'argent, qu'on l'administre mieux, qu'on le donne pour faire de la recherche, créer des emplois pour nos gens, qu'on protège nos malades. Mais aussi, si elle veut faire un programme pour l'éducation, pour amener les gens à moins utiliser des médicaments, alors je partage son avis à ce sujet et qu'on consacre l'argent et que l'on prenne les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif.

• (1700)

[*Traduction*]

M. Bob Horner (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, je prends la parole avec plaisir aujourd'hui pour me porter vivement à la défense du projet de loi C-22. Puisque la fin de ce débat aura bientôt sonné, il convient de passer rapidement en revue les événements de ces derniers mois. On a beaucoup regretté de ne pas avoir assez de temps pour débattre le projet de loi à l'étude. Je prends les Canadiens à témoin de ce qui s'est passé. Pendant des journées entières, les députés de l'opposition ont pris la parole pour proposer de la céder à l'un ou à l'autre. Une fois, nous avons même voté toutes les demi-heures. Ce n'est pas une attitude responsable de la part de l'opposition. Il est temps que les députés de l'opposition apprennent qu'ils sont ici pour s'opposer aux projets de loi répréhensibles, mais pas à toutes les mesures dont la Chambre est saisie.

• (1710)

Ce projet de loi a été présenté le 6 novembre, lu pour la première fois le 7 et débattu à l'étape de la deuxième lecture les 20, 21, 24 et 25 novembre ainsi que le 5 décembre. De là, le projet de loi a été renvoyé au comité qui a siégé tous les jours de la semaine à compter du 8 décembre jusqu'au 5 mars. Les députés ont donc eu amplement le temps d'examiner le projet de loi.

A écouter certains de mes collègues libéraux, j'ai compris qu'ils ne reprochent pas grand-chose à cette mesure. En fait, ce projet de loi a été présenté au cours de la trente-deuxième législature par l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations, mais il a été bâclé et le gouvernement n'a pu le faire adopter. Nous allons maintenant voter sur cette mesure, et j'exhorte tous les députés à l'appuyer, car elle est excellente.

Je pense que nous devrions examiner le projet de loi lui-même. On parle de la protection de la propriété intellectuelle, chose fort importante. Les gens disent que les fabricants de produits génériques ne peuvent travailler côte à côte avec les sociétés novatrices. Ces entreprises de produits génériques fabriquent à l'heure actuelle 7 à 8 p. 100 de tous les produits pharmaceutiques au Canada. Aux États-Unis, où la protection accordée aux brevets est de 17 ans, ces produits représentent 25 p. 100 du marché. A l'avenir, je crois que les fabricants de produits génériques et les sociétés novatrices pourront travailler côte à côte au Canada. Il faut se rappeler que la dernière grande découverte en médecine réalisée au Canada est la découverte de l'insuline en 1921.

Le débat tire à sa fin. Que reste-t-il à dire? Tout a été dit. J'ai écouté le député libéral qui vient d'intervenir dénaturer les faits. Je ne prétends pas qu'il ait délibérément induit la Chambre en erreur, car à mon avis, il ne comprend pas la situation.

Des travaux de recherche et de développement s'imposent au Canada.

A l'heure actuelle, le rapport des travaux de recherche et de développement par rapport aux ventes de produits pharmaceutiques est de 4,7 p. 100. Or, le projet de loi nous garantit que d'ici à 1990 ce rapport sera de 8 p. 100 et d'ici à 1995, de 10 p. 100. Les ventes de produits pharmaceutiques varient à l'heure actuelle de 2, 5 milliards de dollars à 3 milliards de dollars. D'ici à 1995, ces ventes se seront peut-être encore accrues, mais il s'agit déjà d'une somme fort importante.

La collectivité scientifique s'est prononcée. Elle nous a donné raison en affirmant que le Canada n'a pas d'avenir sans la recherche et le développement. Les Laboratoires Nordic, de Montréal, ont engagé 35 millions de dollars au titre de la recherche et du développement. Les universités et les hôpitaux de Calgary et d'Edmonton ont engagé 132,9 millions, ceux de la Colombie-Britannique, 81,6 millions. Dans ma propre circonscription de Mississauga, la société Astra Pharmaceuticals s'est engagée à affecter des crédits à la recherche et au développement. Ces entreprises se sont engagées à dépenser 850 millions de dollars au titre de la recherche et du développement au cours des 10 prochaines années. Cela signifie que 3 000 nouveaux emplois seront créés pour des chercheurs formés dans les universités. On verra la fin de l'exode des cerveaux vers les États-Unis.

Il est tout à fait ridicule de limiter à quatre ans la protection de la propriété intellectuelle. Une entreprise de ma circonscription, la société Smith, Kline and French, a mis au point un remède pour les ulcères de l'estomac. Ce médicament a permis d'économiser 135 millions de dollars en frais chirurgicaux. Imaginez les économies de frais médicaux qui ont été rendues possibles en Ontario grâce à ce médicament.

La collectivité scientifique s'est prononcée. Voici ce que M. Michel Bergeron, le directeur du département de physiologie de l'Université de Montréal et d'autres ont eu à dire:

> Nous appuyons sans réserve les modifications qu'étudie la Chambre pour favoriser les découvertes pharmaceutiques.

Un professeur de la faculté des sciences pharmaceutiques de l'Université de la Colombie-Britannique a déclaré ce qui suit:

> Pour avoir des soins médicaux de qualité au Canada, il faut de la recherche de qualité. L'un ne va pas sans l'autre.

Et voici ce qu'a déclaré le directeur du département de pharmacologie de l'Université de Toronto:

> De nombreux critiques ne tiennent pas compte du fait que les 3 milliards de dollars que l'industrie pharmaceutique du Canada consacrera à la recherche déboucheront sur des traitements nouveaux et améliorés, qui supprimeront ou réduiront le recours à la chirurgie et à l'hospitalisation.

La collectivité scientifique appuie ce projet de loi. La plupart des députés du parti libéral qui ont une tête sur les épaules en font autant.

Et maintenant, les néo-démocrates ont décidé de lancer une campagne de levée de fonds, la campagne du député d'Oshawa (M. Broadbent) en faveur du juste prix des médicaments. Monsieur le Président, j'ignore si vous avez reçu l'une de ces petites cartes, mais certains de mes collaborateurs dans Mississauga en ont reçu. Ils m'ont demandé s'il était vrai que cet homme tenait à ce qu'ils lui envoient de l'argent pour essayer de renverser le secteur des produits pharmaceutiques et ils ont ri de lui. Croyez-moi, sa campagne ne s'est pas déroulée ainsi qu'il l'avait espéré.

J'ai reçu copie d'une lettre qu'un de mes électeurs a adressée au député d'Oshawa. Je sais que mon électeur ne m'en voudra pas si j'en cite des extraits. Il en a déjà adressé des exemplaires notamment au *Star* de Toronto, au *Globe and Mail* et à l'Association des consommateurs. Voici ce qu'il écrit au député d'Oshawa:

> Comment osez-vous induire les Canadiens en erreur au sujet du prix des médicaments? Parce que je suis pharmacien et que je comprends les efforts déployés pour découvrir et mettre au point de nouveaux médicaments, je suis furieux que vous ayez menti aux Canadiens en omettant bel et bien de faire état dans votre récente lettre de ce que la recherche de nouveaux médicaments peut coûter et de ce qu'elle signifie pour la santé des Canadiens.
>
> Bien que les universités effectuent elles aussi de la recherche médicale fondamentale, ce sont les sociétés pharmaceutiques multinationales qui investissent de l'argent dans la recherche et le développement et qui mettent de nouveaux médicaments à la disposition des malades et des nécessiteux de tous les pays.
>
> Si les fabricants de nouveaux produits pharmaceutiques ne peuvent pas rentrer dans leurs frais de développement avant que les fabricants de médicaments génériques, qui n'ont pas à assumer de frais de recherche, aient épongé tous les bénéfices, ils ne trouveront aucun avantage à mettre au point de nouveaux médicaments et ils cesseront toute activité en ce domaine.
>
> Qui donc en souffrira, monsieur Broadbent? Ceux qui sont atteints de cancer, du SIDA, de la dystrophie musculaire, de la sclérose en plaques, de la maladie d'Alzheimer, des affections anti-immunitaires, virales et parasitaires, de graves affections de la peau; somme toute, tous ceux qui sont atteints d'affections qui auraient pu être traitées si la recherche était demeurée un domaine utile et économique de l'activité humaine. La situation que vous préconisez priverait les fabricants de nouveaux médicaments du droit d'être dédommagés pour les 100 millions de dollars et les dizaines d'années de recherche qu'ils ont dû investir pour mettre au point chaque nouveau médicament.
>
> Les Canadiens sont en faveur de l'amélioration des soins de santé, comme le prouve leur générosité lors des campagnes organisées par la Société du cancer, l'Association de la dystrophie musculaire, la Fondation du coeur, etc. Si les chercheurs des universités profitent de ces dons, seul Ed Broadbent peut profiter de l'argent versé dans la «Caisse en vue de justes prix pour les médicaments» en se l'appropriant à sa guise. Ce sont les Canadiens qui y perdront à la longue, tant au niveau financier qu'humain, car la mise au point de nouveaux médicaments offre le moyen le plus économique (c'est souvent le seul) de lutter contre les affections les plus tenaces.
>
> J'en ai assez de ces parodies de la vérité présentées aux Canadiens sous forme de «positions» et de mi-faits mi-fiction. La vérité n'est pas affaire d'opinions mais de faits reconnus. Lorsqu'il omet certains faits pour rendre ses opinions plus crédibles, le Nouveau parti démocratique ment ignominieusement et effrontément au public.

Et écoutez bien ce qui suit, monsieur le Président:

> J'ai déjà voté pour le NPD mais soyez assurés que cela ne se reproduira plus.

Dieu soit loué, quelqu'un a enfin compris. Il affirmait que tout parti qui adopte la position du NPD sur la Loi sur les brevets est fondamentalement opposé à la recherche et au développement dans le domaine de la santé et à toutes les motivations qui ont soutenu cet homme pendant ses 22 années d'études qui lui ont permis de travailler en pharmacothérapie.

● (1720)

Nous avons créé un conseil d'examen du prix des médicaments qui sera présidé par le Pr Harry Eastman. Il s'agit d'un homme respecté qui nous a donné maintes garanties pour nous assurer que le prix des médicaments n'augmenterait pas.

Le Conseil a-t-il de véritables pouvoirs? Je puis vous l'assurer. Il aura le pouvoir d'examiner le prix de tous les médicaments d'ordonnance afin de veiller à ce que ces prix soient équitables, compte tenu de l'indice des prix à la consommation, du prix du médicament à l'étranger, des coûts directs de production et de commercialisation du médicament, de même que de tout autre facteur que le Conseil estime pertinent. Si le Conseil juge excessif le prix d'un médicament, il peut fixer un prix maximum et donc en faire baisser le prix. Si une société

persiste à le vendre à un prix supérieur au prix maximum, le Conseil peut ordonner la révocation de la période de protection du brevet, non pas seulement sur le produit en question, mais sur tous ses médicaments brevetés. Il y a des arguments très solides qui militent en faveur de ce Conseil.

Il faut également nous rappeler qu'il y aura pour la première fois un organisme fédéral, et je l'ai déjà mentionné, qui pourra revoir avec la participation provinciale les prix des médicaments qui ne font pas l'objet de la concurrence des produits génériques, et c'est 93 p. 100 des médicaments qui entrent dans cette catégorie. Jusqu'à présent, ces médicaments n'avaient jamais fait l'objet d'aucune pression pour faire baisser leurs prix.

C'est un bon projet de loi qui accomplira bien des choses. Il suscitera de nouvelles entreprises de recherche et développement. Il permettra de créer 3 000 nouveaux emplois au Canada d'ici dix ans. De nouveaux projets de recherche et d'agrandissement d'usines pour une valeur d'environ 850 millions de dollars ont déjà été annoncés. Des 3 000 nouveaux emplois, plus de la moitié iront à des universitaires. Nous allons mettre fin à la fuite des cerveaux. Nous aurons de plus en plus de produits innovateurs.

La mesure à l'étude contribuera à améliorer la qualité des soins de santé au Canada, ce qui est très important. La recrudescence de la recherche pharmaceutique au Canada se traduira par de nouveaux traitements ou des traitements améliorés pour les problèmes médicaux, et par de meilleurs soins de santé en général. Certains nouveaux médicaments éliminent le besoin d'hospitalisation, par exemple celui que produit la firme Smith Kline French dans ma circonscription, comme je l'ai déjà mentionné. La nécessité de pratiquer des interventions chirurgicales, accompagnées de leurs dangereux effets secondaires, s'en trouvera en outre réduite. Non seulement les consommateurs bénéficieront-ils du fait que les médicaments apparaîtront plus tôt sur le marché canadien, mais on réalisera également des économies additionnelles grâce à la réduction de l'hospitalisation.

La concurrence entre les divers fabricants de médicaments génériques en sera également accrue. Je crois sincèrement que ces derniers ne pâtiront pas de cette situation. Nous savons que ces fabricants ne se précipitent pas pour copier tout nouveau médicament qui est lancé sur le marché au Canada. En fait, depuis sept ans, sur les 145 médicaments lancés au Canada, un seul a été copié. On a demandé l'autorisation de lancer 41 nouveaux médicaments. Une quarantaine devrait nous arriver d'ici quatre ans, et un autre, d'ici cinq ans. Ces médicaments permettront de combattre la maladie. Nous avons hâte de voir ces médicaments génériques sur le marché. Auparavant, il fallait 9,9 ans pour réussir à vendre un médicament au Canada. Pourquoi ne devrait-on pas accorder aux fabricants une protection de 10 ans pour leurs brevets?

Outre le fait que la concurrence entre les divers médicaments génériques s'intensifiera, le consommateur jouira d'une plus grande protection, ce qui est très important. Le projet de loi C-22 y veille en assurant l'examen des prix de tous les médicaments. Je dis bien le prix de tous les médicaments, et non pas seulement de ceux que concurrencent les produits génériques. Si cette nouvelle politique avait été appliquée depuis 1969, elle aurait permis aux consommateurs d'économiser de 226 millions à 366 millions en 1983. Ces économies auraient été le fait tant du programme modifié de licences obligatoires que de l'existence du Conseil d'examen qui aurait veillé à faire modérer les prix. Les sommes ainsi économisées se comparent très avantageusement aux 211 millions dont le professeur Eastman a parlé dans son rapport. En outre, les économies prévues en vertu du système existant ne tiennent pas compte des 70 millions supplémentaires destinés à la recherche, qui auraient été investis grâce au projet de loi C-22.

Les partis de l'opposition devront finir par comprendre tôt ou tard que leur rôle est de faire obstacle, et à juste titre, aux mesures qui sont néfastes. Je les apprécie à ce titre. Si l'on propose de mauvaises lois, je les aiderai à s'y opposer. Mais je ne les aiderai assurément pas à faire obstacle pour leur simple plaisir à des mesures valables. Les néo-démocrates et les libéraux ont bien vu que la campagne qu'ils avaient montée s'en est allé en eau de boudin. Elle s'est terminée en queue de poisson. Les Canadiens veulent bien reconnaître aux sociétés pharmaceutiques les droits nécessaires pour fabriquer des médicaments et sauvegarder les vies. J'exhorte tous les députés à voter dans une demi-heure comme moi, c'est-à-dire en faveur du projet de loi C-22.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations? Reprenons le débat.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, le discours du député m'a plutôt intéressé.

M. Nickerson: Vous devriez l'être, car il sait ce dont il parle.

M. Young: Je n'en suis pas certain.

M. Siddon: Je crois qu'il s'y connaît.

M. Young: Les Canadiens se prononceront aux prochaines élections.

M. Siddon: Ils le feront assurément.

M. Young: Je peux dire aux tories qui veulent dire quelques mots, tandis que j'ai la parole, que dans des circonstances propices et d'après les prévisions les plus optimistes, au moins une centaine d'entre eux ne siégeront pas ici après les prochaines élections.

M. Siddon: Voulez-vous gager quelque chose là-dessus?

M. Young: Je me montre fort charitable en faisant cette prédiction.

M. Siddon: Vous devrez vous rétracter Neil.

M. Young: Tout au moins 100 tories ne reviendront pas. Je veux qu'ils y songent quand ils s'empressent d'appuyer des mesures que les Canadiens jugent nettement préjudiciables.

Dans les quelques observations que je veux faire au sujet du projet de loi C-22, il convient, je crois, d'examiner comment la Chambre a été saisie de ce projet de loi. Elle l'a été d'une façon très inusitée. De nombreuses études ont été effectuées depuis 1969 et même auparavant sur l'industrie pharmaceutique au Canada et dans de nombreux autres pays. La plus récente étude du célèbre professeur Eastman a été reconnue comme la plus exhaustive jamais réalisée sur l'industrie pharmaceutique du Canada et même du monde. M. Eastman a conclu dans son rapport que lorsque le Canada a décidé en 1969 de modifier la Loi sur les brevets en ce qui concerne les produits pharmaceutiques, c'était une bonne politique pour le

Canada et pour les Canadiens. Il a calculé qu'en 1983 seulement, les consommateurs canadiens avaient épargné 211 millions de dollars sur le prix des médicaments par suite de la politique actuelle que le gouvernement veut maintenant changer.

• (1730)

Je pense que nous devons reconnaître pourquoi on a demandé à M. Eastman d'examiner la politique canadienne et pourquoi on a formé sept commissions avant lui pour étudier l'industrie pharmaceutique. Si on étudie l'histoire avec un esprit ouvert, on peut voir que le Canada s'est donné sa politique actuelle parce qu'avant 1969, il payait ses médicaments plus cher que les autres pays du monde. Les gouvernements ont donc commandé ces études pour découvrir les causes de ce phénomène.

Elles ont permis de dégager certaines conclusions. La première, c'était que l'industrie pharmaceutique, qui était surtout contrôlée par des compagnies multinationales, jouissait d'un monopole qui lui permettait de fixer le prix des médicaments à sa guise. Elles ont conclu que la seule solution était de supprimer la protection des brevets et de mettre fin au monopole des produits pharmaceutiques en introduisant une certaine concurrence dans cette industrie. Elles ont donc recommandé aux gouvernements de supprimer la protection des brevets et de verser aux compagnies pharmaceutiques un certain dédommagement pour le coût de leur recherche et développement.

Elles ont conclu que les industries pharmaceutiques consacraient 4 p. 100 au plus de leurs chiffres d'affaires à la recherche et développement et que si une compagnie générique voulait copier un produit à nom de marque, elle devrait dédommager la société multinationale en lui versant une redevance de 4 p. 100.

Quand les ministériels décrivent les fabricants canadiens de médicaments génériques comme une bande de voleurs, selon l'un d'entre d'eux, ils devraient avoir l'honnêteté de dire que ces multinationales sont convenablement dédommagées pour l'utilisation de leurs produits.

Ces commissions ont conclu que la politique actuelle est bonne pour le Canada et pour les Canadiens. Cela intéressera sans doute la Chambre d'apprendre que presque tous les autres pays occidentaux étudient la politique actuelle du Canada et la trouvent extrêmement attrayante parce qu'ils veulent offrir les mêmes avantages à leurs consommateurs. De plus, durant les audiences que le Sénat des États-Unis a tenues depuis quelques semaines, je crois, plusieurs témoins ont réclamé que leur gouvernement copie la politique canadienne dans l'intérêt des consommateurs américains.

Je soupçonne que le gouvernement canadien modifie cette politique parce qu'il subit des pressions non pas de l'intérieur mais surtout de l'étranger. En fait, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) l'a admis et il a blâmé ses homologues européens d'insister pour que le Canada modifie sa Loi sur les brevets. Il apparaît de plus en plus évident, cependant, que c'est le gouvernement des États-Unis qui exerce le plus de pressions par l'intermédiaire des compagnies pharmaceutiques américaines dans le contexte des négociations sur le libre-échange avec le Canada.

Nous avons la preuve que ce changement de politique vise à avantager non pas les Canadiens, mais surtout les compagnies de produits pharmaceutiques multinationales établies aux États-Unis. Si ces dernières exercent des pressions sur le Canada c'est sans doute parce qu'elles savent que d'autres pays sont tentés d'adopter la même politique que nous et qu'elles ont décidé de s'attaquer au Canada avant qu'ils ne s'avisent de nous imiter.

Le ministre de la Consommation et des Corporations a comparé un médicament à un gadget ou encore à un livre. «Aimeriez-vous inventer ou fabriquer un gadget et constater que, le lendemain, quelqu'un copie ce gadget, le fabrique sous un autre nom et s'approprie les recettes de cette invention?» a-t-il demandé. Je ne suis pas du tout d'accord. Premièrement, nous savons que ce genre de choses ne peut pas arriver, car la Loi sur le droit d'auteur est très différente de la Loi sur les brevets.

Deuxièmement, j'estime qu'il est impossible de comparer des médicaments et des gadgets. Le malade qui a besoin d'un médicament n'a pas le choix entre plusieurs médicaments, car c'est le médecin qui décide.

J'estime également que les produits pharmaceutiques et leur prix, qui doit être abordable, font partie intégrante de nos services de santé. On ne peut pas comparer la santé des gens et la possibilité d'obtenir des médicaments à prix modique avec la fabrication d'un gadget, comme le fait le ministre.

Le gouvernement invoque également un argument peu convaincant qui ne fait qu'accroître la confusion. Il laisse entendre que le NPD ne doit pas s'inquiéter car, si cette politique est adoptée, les prix n'augmenteront pas pour autant. Néanmoins, quand le gouvernement a présenté ce projet de loi, il a également déclaré qu'il indemniserait les gouvernements provinciaux à raison de 100 millions de dollars par an au cours des quatre prochaines années pour les hausses du prix des médicaments auxquelles ils devront faire face dans le cadre des régimes d'assurance-médicaments pour les personnes âgées, les assistés sociaux et les personnes qui n'ont pas les moyens de s'acheter des médicaments. Si cette loi n'entraîne pas une hausse de prix, pourquoi le gouvernement propose-t-il d'accorder aux provinces 400 millions au cours des quatre prochaines années pour compenser les coûts supplémentaires? Ce n'est pas du tout logique.

Le fait est que cette loi entraînera une hausse de prix. Pourquoi les multinationales veulent-elles disposer de cette latitude si ce n'est pas pour augmenter leurs bénéfices? Si c'est pour augmenter leurs bénéfices, nous pouvons être certains que le prix des produits pharmaceutiques augmentera également au Canada.

• (1740)

L'autre volet de l'argumentation du ministre, c'est que le prix des médicaments ne va pas augmenter, mais que s'il augmente, les contribuables canadiens ne devraient pas trop s'en faire, car les personnes âgées sont couvertes par la plupart des programmes provinciaux d'assurance-médicaments et que les invalides reçoivent de l'aide en vertu de programmes d'assurances-médicaments, de même que, dans bien des cas, les familles monoparentales. Où le ministre croit-il que les gouvernements provinciaux prennent l'argent pour financer ces programmes? Dans les recettes fiscales. On paie les gouvernements provinciaux et fédéral. Ils ne vont pas demander un

paquet d'argent à la banque. Les contribuables vont devoir absorber le coût accru des médicaments si les gouvernements provinciaux estiment que c'est pour eux la seule façon de rentrer dans leurs frais. Un certain nombre de gouvernements ont déjà aiguisé leurs crayons. Ils sont arrivés à la même conclusion que nous, à savoir que le prix des médicaments va certainement grimper.

M. McDermid: Visions de boule de cristal.

M. Young: Non, ce ne sont pas des visions de boule de cristal, car le ministre a dit lui-même que la mesure coûtera 400 millions de dollars de plus aux Trésors provinciaux au cours des quatre prochaines années et que c'est pourquoi il propose de transférer 400 millions de dollars de plus aux provinces pour compenser cette hausse du prix des médicaments. Le gouvernement a reconnu la possibilité que le prix des médicaments augmente et c'est pourquoi il propose d'accorder cette indemnité additionnelle aux provinces. Les gouvernements provinciaux ont aussi aiguisé leurs crayons, car ces 400 millions de dollars seront nettement insuffisants au regard du coût additionnel des médicaments.

Qu'est-ce que les gouvernements provinciaux vont faire? Ils prennent leur argent à la même place que le gouvernement fédéral, c'est-à-dire dans la poche des contribuables. Ils vont devoir examiner leurs programmes d'assurance-médicaments et ceux qui, comme l'Ontario, assurent la gratuité des médicaments, vont devoir décider s'ils peuvent continuer d'offrir de tels programmes. Si ces programmes sont maintenus, comment vont-ils être financés? Les gouvernements provinciaux vont-ils se tourner vers les contribuables et augmenter les impôts provinciaux? S'ils en arrivent à la conclusion que la chose n'est pas politiquement rentable, ils peuvent décider, compte tenu du coût prohibitif de ces programmes, d'imposer une franchise à leurs bénéficiaires. Autrement dit, les personnes âgées ou invalides pourraient devoir débourser 100 $, 200 $, 300 $, 400 $ ou 500 $ sur le prix des médicaments avant que le programme provincial n'entre en scène. Les provinces peuvent décider de réduire le programme d'une autre façon au lieu d'imposer une franchise. Les gouvernements provinciaux n'auront pas le choix. Il va falloir qu'ils trouvent les fonds pour dispenser les programmes qui sont acquittés en totalité.

Si les provinces ne veulent adopter ni l'une ni l'autre de ces solutions, elles pourraient songer à d'autres programmes sociaux qu'elles fournissent et les diminuer afin de pouvoir financer les régimes d'assurance-médicaments. D'une façon ou d'une autre, le projet de loi C-22 va coûter les yeux de la tête aux contribuables provinciaux.

L'orateur précédent a dit que le Nouveau parti démocratique a déformé les faits durant ce débat. D'après lui, pour une raison ou pour une autre c'est le Nouveau parti démocratique qui a le mauvais rôle dans cette affaire plutôt que le gouvernement. J'éprouve beaucoup de respect pour certains de mes amis d'en face et je suis sûr qu'ils admettent, comme moi, que dans le feu de la discussion très souvent des députés—pas tous, certainement pas les députés qui se trouvent à la Chambre actuellement—s'éloignent de la vérité. Cependant, pour convaincre les personnes qui peuvent suivre ce débat qu'en fait le Nouveau parti démocratique n'a pas déformé les faits, je pense que je signalerais ce qu'un grand nombre de personnes évidemment bien informées disent d'un bout à l'autre de notre pays à propos du projet de loi proposé par le gouvernement.

Les députés ne seront pas surpris d'apprendre que le *Toronto Star* ne cesse de s'opposer aux initiatives du gouvernement en se fondant principalement sur les arguments que nous avons présentés. Un des articles du 19 février de cette année avait pour manchette: «Pourquoi le projet de loi sur les brevets de médicaments est complètement aberrant». L'article fait ensuite une analyse très détaillée de ce projet de loi et fait remarquer très judicieusement pourquoi ni les députés ni le public canadien ne doivent l'approuver.

Le *Financial Post*, qu'on ne peut guère taxer de journal socialiste, avait le 15 décembre 1986 comme gros titre: «Triple contradiction dans le projet de loi conservateur sur les médicaments».

Je ne citerai pas tout l'article mais il a présenté une ou deux objections pour réfuter les arguments du ministre de la Consommation et des Corporations. On peut y lire:

> Premièrement, le ministre prétend que le prix des médicaments n'augmentera pas du fait qu'on accorde aux sociétés le droit exclusif de commercialiser les nouveaux médicaments pendant dix ans. Mais c'est précisément la raison première du brevet qui donne à la société un monopole pour qu'elle puisse imposer un prix de monopole et remporter ce qui peut avoir l'air de bénéfices de monopole, mais qui sont en réalité (au moins en partie) un remboursement de ses investissements de recherche et de développement. Si les prix ne vont pas augmenter, le brevet n'a aucune valeur. Alors pourquoi l'accorder?

Voilà la première contradiction. L'article continue en ces termes:

> Ensuite, le ministre prétend qu'en vertu du système actuel de fabrication sous licence obligatoire, il faut environ 10 ans aux sociétés de produits génériques pour mettre leurs copies de produits pharmaceutiques sur le marché. Alors, si les inventeurs ont déjà une protection pratique de 10 ans, pourquoi instituer des brevets de 10 ans?

C'est la deuxième contradiction. L'article dit encore:

> Enfin, le gouvernement désire créer un conseil d'examen du prix des médicaments pour être sûr qu'il n'y aura pas d'abus. Alors, si nous voulons des prix de monopole pendant les dix années suivant l'invention d'un médicament (pour encourager l'invention) et s'il y aura de la concurrence après cela, pourquoi avons-nous besoin d'un conseil?

Et l'article dit que c'est la troisième contradiction. Mon temps de parole est pratiquement écoulé mais je pourrais citer le *Globe and Mail* qui a publié un article sous le titre «Les modifications sur les brevets ne se traduiront peut-être pas par une amélioration des médicaments». Je pourrais citer pratiquement tous les éditoriaux des journaux du pays qui critiquent la mesure proposée par le gouvernement.

En conclusion, je dirai que même si j'ai entendu des ministériels exhorter les députés à donner leur appui à ce projet de loi, je voterai contre ce soir, à 18 heures. Si les 100 conservateurs dont j'ai parlé ce soir, qui seront certainement battus aux prochaines élections, veulent sauver leur peau, ils feraient bien de voter contre ce projet de loi.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je tiens à signaler à la Chambre que la journée de demain sera réservée à l'opposition et celle de vendredi aussi.

Lundi, nous débattrons une résolution portant sur l'accord constitutionnel adopté par les premiers ministres le 30 avril, que j'ai déposée auprès du greffier; la voici:

Que la Chambre souscrit à la déclaration de principes qu'ont approuvée tous les premiers ministre au lac Meech le 30 avril 1987 comme fondement à la pleine participation du Québec à la Constitution canadienne et, dans un esprit d'équité et d'égalité, à l'instauration d'un processus propre à permettre l'examen de nouvelles réformes constitutionnelles.

● (1750)

Cette résolution sera inscrite au nom du premier ministre (M. Mulroney).

Lundi prochain, je présenterai une motion en règle pour fixer les heures de séance et le cadre du débat. J'espère que les partis de l'opposition profiteront de la fin de semaine pour réfléchir à leur position actuelle car ils ont exprimé le désir de ne pas se prononcer dans ce dossier fort important. Ils pourraient changer d'avis dans le cours du débat. Je crois qu'ils devraient reconsidérer leur position car nous pourrions ainsi savoir exactement ce que pense la Chambre. Il faut que le Parlement exprime clairement son opinion. Ce n'est qu'une simple suggestion de ma part. Nous en avons déjà parlé un peu. Nous ne nous sommes pas entendus à propos du vote. Mais j'espère bien ques les députés de l'opposition changeront d'avis au fur et à mesure que se déroulera ce débat.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour la même raison. Mis à part les arguments du leader du gouvernement à la Chambre, devons-nous comprendre, pour l'instant, qu'une motion sera présentée lundi prochain pour nous demander de débattre ce sujet important pendant la journée, et si des députés voulaient toujours prendre la parole à la fin du débat, que la séance prendra fin quand même à 18 heures, à moins que d'autres changements ne soient intervenus dans l'entente convenue entre les leaders à la Chambre d'ici là? Il est bien entendu alors que ce débat prendra fin à 18 heures lundi, n'est-ce pas?

M. Mazankowski: C'est ce que j'ai compris.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Naturellement, nous devrons voir l'ordre. Nous avons déjà dit au leader du gouvernement à la Chambre que bien des députés de notre parti veulent exprimer leur opinion. Je ne peux pas garantir que tous ceux qui voudraient parler pourront le faire pendant les heures normales de séance.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je ne veux pas me lancer dans des négociations à la Chambre. Toutefois, si telle est l'opinion de mon collègue, comme toujours nous sommes bien prêts à faire notre possible et à laisser le débat se prolonger. Ce sont des questions dont nous pourrons parler lundi, avant que l'ordre ne soit présenté, ou même après sa présentation.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. McDermid: Monsieur le Président, je voudrais poser à mon collègue une ou deux questions concernant la campagne pour des médicaments à un juste prix, une campagne du parti néo-démocrate qui a touché presque tout le pays. Tout d'abord je voudrais faire quelques observations sur une lettre de trois pages signée par le chef néo-démocrate qui ne dit pas un mot de la recherche et de son importance, ni même du manque de recherche au Canada.

Le Nouveau parti démocratique parle toujours d'honnêteté, de transparence, de sa franchise envers les Canadiens. Est-ce que le député pourrait répondre à ces questions? Combien d'argent a-t-on recueilli dans cette campagne? Combien a été dépensé pour promouvoir cette campagne? Qu'est-ce que le Nouveau parti démocratique a fait avec l'argent qu'il a recueilli? Est-ce que la promotion n'a pas porté uniquement sur le Nouveau parti démocratique? Comment l'argent a-t-il été dépensé? Mieux encore, est-ce que le Nouveau parti démocratique va déposer les comptes de cette campagne, qui feront voir combien il a réussi à recueillir d'argent?

M. Young: Monsieur le Président, je me trouve dans la même situation difficile j'imagine que certains ministres à qui on demande comment leur parti formule les choses ou comment procède leur caucus. Franchement, je n'ai pas la réponse à ces questions, parce que je ne me suis pas occupé de cette partie de la campagne. Comme le député le sait, mon rôle dans cette lutte contre le projet de loi consistait à aller rencontrer dans le pays les groupes de citoyens âgés, les membres des organismes de handicapés et les personnes handicapées. Je suis allé dans les provinces atlantiques par exemple, et j'ai eu une excellente rencontre avec tous les genres d'organismes bénévoles . . .

M. Horner: Et vous les avez induits en erreur.

M. Young: J'ai reçu un excellent accueil à Edmonton, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, partout. Je comprends que le député me pose ces questions honnêtement et qu'il compte recevoir des réponses franches. Tout ce que je peux lui dire, c'est que je n'ai pas les renseignements qu'il demande mais que je me ferai un plaisir d'essayer de me les procurer et de les lui communiquer. J'imagine qu'il s'intéresse tout comme je le ferais à l'efficacité de cette campagne.

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'ai entendu le député de Mississauga dire que quand mon ami le député de Beaches (M. Young) a voyagé dans le pays pour consulter des groupes, il les a induits en erreur. Je signale que la Conférence des évêques catholiques du Canada et des organismes comme l'Association des consommateurs du Canada s'opposent à ce projet de loi depuis le premier jour de sa présentation. Le député de Beaches va-t-il nous dire si, à son avis, nous sommes suffisamment efficaces pour induire en erreur la Conférence des évêques catholiques du Canada et des organismes comme l'Association des consommateurs du Canada?

M. Young: Monsieur le Président, je puis vous assurer sans réserve, ainsi qu'à la Chambre que, tout d'abord, l'initiative n'est venue ni de l'opposition officielle ni du Nouveau parti démocratique pour s'opposer à ce projet de loi. Les associations de personnes âgées du pays ont devancé les partis politiques en

étant les premières à s'y opposer. Les membres de ces associations m'ont demandé de les rencontrer en juillet dernier et j'avoue qu'à leur demande, je les ai rencontrés ici même, en bas de l'édifice. C'est après m'être entretenu avec les groupes de personnes âgées, les groupes de consommateurs, le Comité national d'action sur la situation de la femme et d'autres que j'ai entendu parler pour la première fois des préoccupations que suscite cette mesure. En tant que parti d'opposition, nous nous devions de les soutenir dans leur lutte contre ce projet de loi.

Je puis dire sans hésiter que je suis tout à fait fier du rôle que mon parti a joué et de l'exemple qu'il a donné en s'opposant à ce projet de loi à la Chambre des communes. J'aurais préféré tout simplement que nous disposions de six mois de plus pour continuer à nous y opposer. Malheureusement, le gouvernement a décidé de clore le débat sur cette mesure et nous devons donc nous prononcer dans environ neuf minutes, ce qui est tout à fait regrettable, à mon avis.

[*Français*]

Mme Bertrand: Monsieur le Président, le représentant de cette formation politique a accusé le gouvernement tout au long de cette présentation de législation de vouloir favoriser les multinationales. Je veux lui demander: Qu'est-ce qu'il fait de l'intervention, au cours de ce débat, d'éminentes personnes à travers le Canada et je ne nommerai que celles du Québec, parce que je les connais mieux, du Dr Michel Chrétien, directeur de l'Institut de recherche clinique de Montréal, du Dr Yves Morin, le fameux cardiologue, de M. Jacques Gagné du département de l'Université de Montréal et tous ces gens qui sont venus devant le comité et qui suppliaient le gouvernement de procéder au plus vite avec cette législation, parce qu'il n'y avait plus de recherche qui se faisait au Québec, parce que les jeunes scientifiques, les jeunes cerveaux s'en allaient tous aux États-Unis, dans les autres pays? Comment concilier votre opposition avec celle de ces gens-là qui n'étaient pas là pour faire des profits monétaires, au contraire, et qui n'avaient à coeur que la santé des Canadiens?

• (1800)

[*Traduction*]

M. Young: Monsieur le Président, je suis ravi de répondre à cette question car j'ai également rencontré ces personnes et je n'hésite pas à vous répéter mot pour mot ce que je leur ai dit. Je comprends qu'elles soient prêtes à accepter tous les fonds possibles pour la recherche étant donné la façon dont le gouvernement a réduit les crédits alloués à la recherche dans le pays. Soit dit en passant, ces personnes constituaient une minorité. Bien des gens, dans les instituts de recherche et les universités, comprennent exactement ce que fait le gouvernement et le désaprouvent totalement.

Je leur ai dit que s'ils pensent trouver dans ce projet de loi les réponses à leurs problèmes en matière de recherche et de développement, ils font preuve d'une grande naïveté, même si je comprends la position qu'ils ont fini par adopter. En examinant de près les communiqués de presse émis par les sociétés pharmaceutiques qui promettent d'augmenter leurs dépenses au titre de la recherche industrielle si le projet de loi est adopté, on constate que les crédits supplémentaires ne seront pas alloués à la recherche et au développement, mais bien à la recherche clinique. Quiconque connait le moindrement ce domaine sait qu'il y a une énorme différence entre la recherche clinique et la recherche industrielle.

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je vois qu'il est 6 heures passées, et je n'ai pas beaucoup de temps pour intervenir dans ce débat, qui se poursuit depuis pas mal de temps. J'ai entendu le député de Beaches (M. Young) dire qu'on avait imposé la clôture. Cette mesure a été étudiée pendant 82 heures en comité, au cours desquelles 46 groupes, ou 120 particuliers ont comparu. Cent quarante mémoires ont été soumis, et à la fin de mon intervention nous aurons consacré 28 heures de débat à cette question à la Chambre. Je pense qu'à ce moment-là nous aurons abordé tous les faits saillants du sujet, et que des centaines de remarques littéralement auront probablement été ressassées beaucoup trop souvent.

Je souhaite intervenir sur cette question car je viens de Saskatoon, qui n'est pas comme Montréal et Toronto, ces villes où s'effectuera probablement l'essentiel de cette recherche. Saskatoon a cependant une grande université, une importante représentation du secteur privé dans le domaine de la recherche et du développement, et divers laboratoires des gouvernements fédéral et provincial. Je vous garantis, monsieur le Président, que les universitaires sont très intéressés par la perspective, peut-être pour la première fois de leur existence, de travailler enfin quelque part au Canada, à défaut de l'ouest du Canada, dans le domaine de la recherche après avoir obtenu un diplôme de l'Université de Saskatoon.

J'ai pris le temps de discuter avec le corps enseignant et les diplômés du collège de pharmacie de l'Université de la Saskatchewan il y a six semaines environ. La perspective de pouvoir faire quelque chose ici même au Canada en matière de recherche les enthousiasmait. Croyez-le ou non, deux entreprises ont déjà manifesté l'intention de venir s'établir dans notre bonne vieille Saskatoon, qui a une population de 180 000 habitants, si ce projet de loi est adopté. Voilà pourquoi il m'intéresse.

Nous nous souvenons tous d'une certaine dame appelée Judy Erola qui siégeait ici sous la précédente administration. Elle était ministre de la Consommation et des Corporations et avait chargé le professeur Harry Eastman d'une étude sur l'industrie pharmaceutique. J'ai lu avec intérêt une lettre adressée par Judy Erola au *Winnipeg Free Press* le 22 avril, dans laquelle elle déclare: «Je crois que beaucoup de gens se sont fondamentalement fourvoyés dans leur interprétation du projet de loi».

J'admets tout à fait que le rôle de l'opposition soit de s'opposer à certaines mesures législatives. Mais quand on rend publiques des informations incorrectes ou déformées, qui sont reprises par les médias, il ne faut pas bien longtemps pour que tout pays ait une interprétation erronée des faits. Je crois que c'est précisément pour cela que cette mesure épouvante tant de gens. Au lieu d'en voir les avantages, ils sont polarisés sur quelques sous. Ils ne pensent pas au Conseil d'examen du prix des médicaments qui examinera la totalité des médicaments de notre pays pour la première fois dans l'histoire du Canada. C'est là-dessus que porte cette mesure, pas sur la recherche et le développement, encore que ce soit quelque chose de très important aussi. Il faut penser aux consommateurs.

Decima Research a fait un sondage d'opinions pour l'industrie pharmaceutique. Douze cents personnes ont été interrogées entre le 26 février et le 4 mars 1987. Ce sondage a montré que 65 p. 100 des Canadiens estimaient que ce projet de loi était une bonne chose après avoir entendu l'essentiel du pour et du contre. Il est aussi intéressant de remarquer que 82 p. 100 des personnes interrogées se sont déclarées prêtes à appuyer ce projet de loi si le gouvernement leur donnait l'assurance que les augmentations de prix des médicaments ne seraient pas supérieures à la hausse du taux d'inflation.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le Conseil d'examen du prix des médicaments doit soumettre un rapport au Parlement chaque année. Il y aura un examen de la politique tous les quatre ans et une étude parlementaire après dix ans. Je prétends, monsieur le Président, que les consommateurs sont protégés par cette loi.

Je termine en disant que je suis heureux d'avoir pu parler pendant huit minutes de cette mesure législative primordiale. Comme l'ancienne ministre de la Consommation et des Corporations, Judy Erola, l'a déclaré, à bien y penser, le projet de loi C-22 offre une meilleure protection à tous les Canadiens.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est 18 h 08, en vertu de l'ordre adopté, conformément à l'article 117 du Règlement, le mercredi 15 avril 1987, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de la troisième lecture de ce projet de loi.

[*Traduction*]

La question est donc la suivante: M. Andre propose que le projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Andre, mise aux voix, est adoptée.)

• (1800)

(Vote nº 129)

POUR

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Bertrand
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bourgault
Bradley
Brightwell
Brisco
Browes
Caldwell
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Clinch
Coates
Cochrane
Collins
Comeau
Corbett
Côté (Lac-Saint-Jean)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Dick
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Girard
Graham
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hees
Holtmann
Horner
Howie
Jepson
Johnson (Bonavista—Trinity—Conception)
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald (Kingston and the Islands)
MacKay
Mailly
Malone
Marin
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKinnon
McKnight
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaimo—Alberni)
Scott (Victoria—Haliburton)
Scowen
Siddon
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Tupper
Turner (Ottawa—Carleton)
Valcourt
Warner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—117

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Axworthy
Benjamin
Blackburn (Brant)
Blaikie
Caccia
Cassidy
de Corneille
de Jong
Dingwall
Epp (Thunder Bay—Nipigon)
Foster
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Kaplan
Keeper
Langdon
Lapierre
Manly
Mitchell
Murphy
Nicholson (Trinity)
Nystrom
Orlikow
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Skelly
Toupin
Young —40

• (1830)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 3e fois et adopté.)

M. le vice-président: Comme il est 18 h 34, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 34.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 7 mai 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 332-1534, 332-1540 à 332-1542 inclusivement, 332-1560, 332-1561, 332-1563, 332-1567, 332-1569, 332-1570, 332-1572, 332-1624, 332-1654, 332-1670, 332-1695, 332-1702, 332-1709 à 332-1711 inclusivement, 332-1724 à 332-1726 inclusivement, 332-1730, 332-1732, 332-1754 et 332-1947.

* * *

GESTION ET SERVICES AUX DÉPUTÉS

PRÉSENTATION DU 2E RAPPORT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que j'ai l'honneur de vous informer que le Comité de la gestion et des services aux députés que je préside a eu le privilège de vous recevoir hier.

Nous sommes encore sous l'effet de la joie de vous avoir convoqué, de vous avoir posé des questions, et nous sommes heureux de vous dire que le Comité permanent de la gestion et des services aux députés a adopté vos crédits sans presque aucune discussion, ce qui est tout à fait à votre honneur, monsieur le Président, et j'ai dit que je profiterais de chaque occasion pour renouveler publiquement tous les témoignages d'amitié que nous vous portons.

M. le Président: Je vous remercie.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA DÉSIGNATION D'UN ARBITRE—LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE AVEC FRED TURNER

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, aux termes de l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des Canadiens d'Almonte, Arnprior, Renfrew, Pakenham, Smith Falls, Lanark, Woodlawn, Dunrobin et Constance Bay au sujet d'un grief de Fred Turner, originaire de Yellowknife dans les Territoires du Nord-Ouest, contre le gouvernement fédéral depuis que M. Turner n'est plus autorisé à exploiter Turnair en raison d'une infraction peu grave aux conditions imposées par son permis. Cette injustice a attiré l'attention générale. Les pétitionnaires réclament donc la désignation d'un arbitre indépendant chargé de faire une enquête détaillée sur cette affaire, d'examiner et de négocier l'offre du gouvernement fédéral à Fred Turner, en vue de parvenir à un règlement équitable qui corresponde davantage à la véritable nature de préjudice qu'il a subi.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions, la première signée par des citoyens de Nepean, Kanata et Ottawa et la deuxième par des citoyens de Yellowknife dans les Territoires du Nord-Ouest. Ils y révèlent que la Commission canadienne des transports a saisi les dossiers d'exploitation d'une ligne aérienne désignée sous le nom de Turnair, à titre de preuve dans une poursuite intentée contre une autre ligne aérienne dépourvue de permis, poursuite où M. Turner était témoin important, et que le gouvernement lui a retiré son autorisation d'exploiter sa ligne aérienne pour une infraction peu grave aux conditions imposées par son permis alors que la CCT possédait déjà les renseignements nécessaires.

Les pétitionnaires soussignés demandent donc humblement à la Chambre de faire des démarches afin qu'un arbitre indépendant soit désigné pour faire une enquête détaillée sur l'affaire, examiner et négocier l'offre du gouvernement fédéral à Fred Turner, afin d'en arriver à un règlement équitable correspondant davantage à la véritable nature du préjudice qu'il a subi. Les pétitionnaires prient donc le gouvernement, au nom de la justice naturelle et du traitement équitable des Canadiens, de régler cette affaire sur-le-champ.

[*Français*]

ON S'OPPOSE À L'IMPLANTATION D'UN CHAMP DE TIR POUR LES CHASSEURS CF-18 DANS LA RÉGION DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer plusieurs pétitions signées par plus de 1 000 résidants de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Les pétitionnaires refusent l'implantation du champ de tir dans leur région ou ailleurs. Ils exigent que l'argent soit réinvesti chez eux dans de vrais programmes de développement, la création d'emplois, l'éducation, la santé, les services sociaux et le tourisme. Et, monsieur le Président, ils demandent que le Parlement refuse l'implantation d'un champ de tir pour les chasseurs CF-18 dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

• (1110)

[*Traduction*]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter une pétition au nom de certains citoyens de ma circonscription, celle de Burnaby, ainsi que d'autres habitants de New Westminster, Coquitlam et Vancouver. Ces citoyens demandent au gouvernement même à cette heure tardive de reconnaître que les modifications proposées à la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance feront augmenter le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et restreindront sérieusement la capacité du Canada moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin. Ils espèrent, même si le projet de loi C-22 a subi la troisième lecture, que le gouvernement entendra enfin raison et retirera ces propositions qui auront une répercussion si dévastatrice sur les personnes âgées, les pauvres et les contribuables.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me rappelle à l'instant qu'à la fin de mars j'ai invoqué le Règlement à propos de la présentation de pétitions concernant des projets de loi dont la Chambre était saisie à ce moment. Aujourd'hui, nous avons eu une foule de pétitions sur des projets de loi qui ont franchi les trois étapes de la Chambre.

M. Benjamin: Le Parlement en est toujours saisi.

M. Lewis: Quand recevrons-nous la décision de Votre Honneur sur mon rappel au Règlement?

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour la même raison. La pétition que je dépose au nom de ces personnes qui s'inquiètent tant de ces propositions demande au Parlement de les rejeter parce qu'elles feront monter le prix des médicaments d'ordonnance. Je ne siège pas au Sénat et le secrétaire parlementaire non plus et je ne voudrais jamais y siéger. Le seul endroit où je peux présenter ces pétitions est cette Chambre-ci. Le gouvernement reconnaîtra, j'espère, que le Parlement ne comprend pas seulement cette Chambre-ci, du moins tant que le Sénat ne sera pas aboli. Jusque-là, il est parfaitement réglementaire de demander au Parlement de rejeter ces propositions.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour la même raison. Le droit de présenter des pétitions, qui remonte à 1066, reste inviolable pour les citoyens du Canada. Une pratique établie de cette Chambre veut que les citoyens aient encore le droit de pétitionner le Parlement pour modifier ou pour abroger une loi après son adoption. Il en a toujours été ainsi. Le secrétaire parlementaire invoque le Règlement sous de spécieux prétextes pour se plaindre de pétitions que les citoyens du Canada ont le droit fondamental de recueillir et que les députés ont le devoir, l'honneur et la responsabilité de présenter.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour la même raison. Il n'est pas étonnant que le secrétaire parlementaire essaie encore une fois de restreindre la discussion de ce projet de loi puisque le gouvernement a introduit la clôture à la deuxième lecture, à l'étape du comité, à l'étape du rapport et même à la troisième lecture. Son rappel au Règlement semble s'inscrire dans cette tactique . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis). Son argument est solide et intéressant, bien sûr, mais il s'écarte du rappel au Règlement.

Pour aider la Chambre, je dirais au secrétaire parlementaire et à tous les députés que je soumettrai une décision à la Chambre mardi.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai une pétition datée du 19 avril 1987 . . .

M. Fennell: Pourquoi a-t-elle mis si longtemps à arriver ici?

M. Riis: Cela ne fait que quelques jours. Les pétitionnaires ne pensaient pas que le gouvernement imposerait la clôture à la dernière étape du débat du projet de loi C-22. Ils demandent eux aussi au gouvernement de reconnaître que les modifications qu'il a apportées à la Loi sur les brevets relatifs aux médicaments d'ordonnance feront augmenter sensiblement le prix des médicaments et réduiront la capacité du consommateur canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin. Il est malheureusement trop tard depuis hier soir, mais les pétitionnaires demandent au gouvernement de rejeter ces propositions dans l'intérêt des acheteurs canadiens de médicaments d'ordonnance.

LA POLITIQUE CONCERNANT L'IMMIGRATION

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui le devoir de présenter quatre pétitions au nom de citoyens canadiens. Je n'appuie pas nécessairement ces pétitions moi-même . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Blenkarn: . . . mais les pétitionnaires ont le droit de faire exprimer leur opinion à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: La première pétition exhorte le Parlement à faire en sorte qu'on interdise toute immigration dans notre pays jusqu'à ce que le nombre des chômeurs baisse à moins de 250 000; qu'on oriente les réfugiés du Salvador, du Chili et du Guatemala vers des pays partageant leurs idées politiques; et qu'on impose des peines visant à dissuader les immigrants illégaux d'entrer au Canada.

LA VIOLATION DES DROITS DE LA PERSONNE DANS LES PAYS DU COMMONWEALTH

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, la deuxième pétition exhorte le Parlement à exiger qu'on mette un terme aux violations des droits de la personne dans les pays du Commonwealth, spécialement en Tanzanie, en Zambie, en Guyane et au Zimbabwe; à faire pression en faveur d'élections prochaines dans ces pays qui ne sont pas des démocraties; et à faire comprendre en particulier au Zimbabwe que la décision de passer à un régime à parti unique entraînera la suppression de toute aide canadienne.

LA CENSURE EXERCÉE PAR LES AGENTS DES DOUANES

M. Don Blenkarn (Misissauga-Sud): Monsieur le Président, la troisième pétition demande au Parlement d'abroger les articles du Tarif des douanes qui donnent aux agents des douanes le droit de censurer les films, les livres, les revues ou bandes magnétiques qu'importent les Canadiens adultes.

ON PROPOSE DE FORMER UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ESPIONNAGE EFFECTUÉ PAR LES SOVIÉTIQUES

M. Don Blenkarn (Misissauga-Sud): Monsieur le Président, la quatrième pétition presse le Parlement de former une commission royale pour qu'elle enquête sur l'affaire E. Herbert Norman et sur la pénétration soviétique au sein du gouvernement du Canada, et qu'elle rende compte pleinement et ouvertement de ses constatations à la population canadienne.

LE MAINTIEN DES SERVICES POSTAUX À WOODLANDS ET À LAKE FRANCIS

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, j'ai le grand honneur de présenter ce matin une pétition au nom de 100 personnes de ma circonscription qui représentent les régions de Woodlands et de Lake Francis. Les pétitionnaires prient humblement la Chambre de protéger le service postal de leur ville. Ils demandent au gouvernement de ne pas laisser fermer le bureau de poste.

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une pétition signée par plus de 500 personnes de Kelowna et de la région environnante. J'y souscris personnellement. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter la motion M-37 qui étendrait aux enfants qui ne sont pas encore nés la protection de la Charte des droits et libertés.

* * *

[*Français*]

LA LOI MODIFIANT CERTAINES LOIS CONCERNANT LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)) demande à présenter le projet de loi C-56 intitulé Loi modifiant certaines lois concernant les institutions financières.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

• (1120)

[*Traduction*]

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Les leaders parlementaires se sont consultés au sujet du projet de loi qui vient d'être présenté et qui est en réalité une fusion des projets de loi C-8 et C-9 qui sont inscrits au *Feuilleton*. Dans les circonstances, comme vous pourrez vous en assurer, la Chambre consent à rayer les projets de loi C-8 et C-9 du *Feuilleton*.

[*Français*]

M. le Président: L'honorable secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour retirer les projets de loi C-8 et C-9?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI DES ALIMENTS ET DROGUES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Tom Hockin (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que le projet de loi S-6 du Sénat, tendant à modifier la Loi des aliments et drogues, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question no 111.

[*Texte*]

L'AIDE ACCORDÉE AUX POMICULTEURS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question no 111—**M. Howie:**

Les subsides

Depuis le 1er janvier 1986 à ce jour, a-t-on versé de l'argent aux pomiculteurs du Nouveau-Brunswick en guise de subventions pour la récolte et, dans l'affirmative, combien?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Oui, 49 158 $.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LES JEUNES—L'ÉDUCATION ET L'EMPLOI

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir abandonné la jeunesse canadienne et d'avoir omis de lui assurer un appui adéquat sur le plan de l'éducation et de la formation, ou des possibilités significatives d'emploi, à la fois permanent et temporaire.

—Monsieur le Président, la motion dont nous sommes saisis concerne l'un des plus importants groupes de notre société à l'heure actuelle, sinon le plus important.

Permettez-moi tout d'abord de vous citer un passage extrait du rapport du comité sénatorial présidé par l'honorable Jacques Hébert qui est bien connu au Parlement et au Canada tout entier pour l'intérêt qu'il porte à nos jeunes. Voici ce qu'on y dit:

Ces audiences ont fortement impressionné les membres du Comité; non seulement ils ont pris connaissance de statistiques et de faits affligeants, mais ils ont pris contact avec des jeunes aux prises avec des problèmes presque insurmontables. Il n'est pas exagéré de dire qu'à l'issue de ces audiences, les membres du Comité avaient changé leur façon de penser. Nous nous sommes rendu compte qu'un grand nombre de jeunes vivaient une situation *intolérable*, et que nous devions en convaincre tous nos concitoyens.

De là la motion d'aujourd'hui. Parfois, nous parlons gaiement des jeunes, de nos enfants et de nos petits-enfants.

Manifestement, nos jeunes ont une valeur intrinsèque dans notre société. Nous les aimons, car ils sont de nous, et nous souhaitons pour eux le meilleur monde possible.

Cependant, il faut signaler un autre point, à savoir qu'à ce stade-ci de l'évolution du Canada, ils ont en tant que jeunes davantage qu'une valeur intrinsèque pour nous, car le Canada se transforme. A l'exception de certaines régions de l'Ontario et du Québec, le Canada compte avant tout sur ses ressources premières pour vivre. Nous tirons nos ressources de la mer, des forêts et du sol dont nous extrayons nos minéraux que nous transportons parfois à l'état brut et d'autres fois, à l'état fini.

Cependant, l'époque où le Canada pouvait compter sur l'exportation de matières premières tire rapidement à sa fin. La période de vaches grasses est terminée pour le Canada, et l'avenir s'annonce difficile.

Nous passons d'une économie basée sur les matières premières et la fabrication à une économie et à une ère de l'information, ce qui nous forcera à compter plus que jamais sur nos jeunes.

Il est vrai qu'ils ont une valeur intrinsèque pour nous, mais dans l'économie de l'information vers laquelle nous nous dirigeons, ils seront encore beaucoup plus importants pour nous à l'avenir.

Examinons les statistiques tirées du rapport sénatorial et d'autres recherches sur la situation actuelle des jeunes au Canada. Ils sont importants pour l'avenir du pays, et pourtant, 48 p. 100 des jeunes célibataires de moins de 25 ans vivent de nos jours en dessous du seuil de la pauvreté au Canada. C'est également le cas de 100 000 jeunes ayant des enfants.

Dans ma province, Terre-Neuve, le taux de chômage chez les jeunes est de 32 p. 100; en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, il s'établit à 23 p. 100 et en Alberta, il est deux fois et demie ce qu'il était en 1980. L'année dernière, au Canada, seulement 170 000 étudiants ont trouvé un emploi d'été.

Il suffit, pour comprendre la détresse qui se cache derrière ces statistiques, de constater que le taux de suicide et de tentative de suicide a considérablement grimpé chez les jeunes ces dernières années. En 1961, par exemple, le taux de suicide chez les hommes âgés de 20 à 24 ans s'établissait à 9 pour 100 000. En 1985, il atteignait 30 pour 100 000, soit plus du triple du taux de 1961.

Je ne signale pas ces statistiques pour le plaisir d'en faire étalage ou pour semer la peur, mais bien pour illustrer concrètement la gravité du problème. Qu'a-t-on apporté en guise de solutions sérieuses?

On aurait tort, bien entendu, d'attribuer entièrement cette crise au gouvernement, car nous n'avons pas la naïveté de croire que tout a soudain commencé en 1984. Néanmoins, le gouvernement a certes le devoir d'instaurer des programmes qui remédient à la situation. Voyons donc quelles mesures il a prises. L'endettement des nouveaux diplômés varie de 14 000 $ à 24 000 $ de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique. A la fin de leurs études, les Canadiens qui ont dû emprunter dans le cadre des programmes canadien ou provinciaux de prêts aux étudiants ont des dettes allant de 14 000 $ à 20 000 $. Or, ces jeunes ont moins de facilité à trouver du travail. Ils sont de plus en plus nombreux à se laisser aller au désespoir dont j'ai parlé tout à l'heure. Cette situation est absolument inacceptable.

• (1130)

Tout d'abord, il faudrait que le gouvernement réforme le Programme de prêts pour étudiants. Au lieu d'infliger à la génération actuelle un endettement qu'elle ne peut pas et ne devrait pas assumer, il faudrait lui offrir un programme de bourses. Nous devrions investir dans les jeunes plutôt que de leur imposer un fardeau trop lourd pour leurs épaules. On devrait injecter de l'argent dans le système, pour que les jeunes contribuent à l'économie.

On limite l'accès des étudiants à l'université. Nous courons le danger de devenir une société qui ne dispense l'enseignement qu'à une élite. De plus en plus d'étudiants à faible revenu n'ont pas accès aux collèges et universités parce qu'ils n'en ont pas les moyens. Dans le Canada d'aujourd'hui, nous courons le grave danger de n'offrir les services de ces établissements qu'à une élite.

Depuis les quelques dernières années notamment, on assiste à un recul constant de l'aide financière aux collèges et universités. Je pense tout particulièrement au financement des programmes établis, que le gouvernement—et c'est bien à lui qu'il faut demander des comptes—a réduit en toute connaissance de cause.

J'aimerais faire un bref retour en arrière à ce sujet. Les crédits versés aux provinces au titre du financement des programmes établis devaient augmenter de 8 p. 100, aux termes d'une entente conclue entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Or, le gouvernement fédéral a abrogé unilatéralement cette entente. Le ministre des Finances (M. Wilson) a plutôt annoncé que l'augmentation ne serait que de 6 p. 100.

Quelle en a été la conséquence? Les provinces ont dû trouver moyen de combler le manque à gagner à même leurs propres ressources. A-t-on idée de ce que représente pour la province de Terre-Neuve—qui est au bord de la faillite, de l'aveu même de son premier ministre—la nécessité d'aller chercher pratiquement 200 millions de plus dans ses goussets? Quels fonds de tiroirs vides pense-t-on que cette province va gratter d'ici à 1990 pour combler le manque à gagner des programmes de financement établis?

Il en résulte que les universités obtiennent moins d'argent et que les établissements d'enseignement postsecondaire ont moins d'argent pour fonctionner. Que font-ils en pareille circonstance? Ils n'ont d'autre choix que d'augmenter les frais de scolarité pour tenter de maintenir leurs programmes.

Le résultat? Seuls les enfants dont les parents ont les moyens de payer ont accès à l'université. Voilà ce que j'entends lorsque je dis que les politiques du gouvernement obligent les universités et les collèges du Canada à ne dispenser l'enseignement qu'à l'élite.

Les étudiants désireux de fréquenter les écoles de haut savoir rencontrent un deuxième obstacle. Ils doivent trouver autant que possible un autre moyen de grossir leurs revenus pour financer leurs études. Évidemment, ils peuvent toujours occuper un emploi d'été. L'ennui, c'est que de moins en moins d'entre eux parviennent à en trouver. Cela s'ajoute au fardeau intolérable de la dette qu'ils doivent contracter dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants pour assumer leurs frais de scolarité et louer des logements insatisfaisants.

Nous avons constaté que partout au Canada trop peu d'étudiants arrivent à bien se loger, encore une fois parce les universités et les collèges ne disposent pas des crédits nécessaires et que personne ne se soucie de construire de nouveaux logements.

Dans leurs efforts pour s'autofinancer, les étudiants comptent toujours sur les emplois d'été. Cependant, qu'est-il advenu des emplois d'été? Il y en a de moins en moins.

L'année dernière, les crédits offerts dans le cadre du Programme de planification de l'emploi pour les Canadiens étaient suffisants, mais cette année, ils ont diminué de 15 p. 100. Le gouvernement du Canada a dit que c'était dû en grande partie au fait qu'il avait mis fin au recensement. Quoi qu'il en soit, il ne m'importe guère d'où vient l'argent ni comment il est utilisé. Un emploi est un emploi, un point c'est tout. Si nous réduisons les crédits disponibles dans le cadre du programme de l'année dernière de 15 p. 100, soit de 30 millions de dollars, nous réduisons d'autant le nombre des emplois d'été pour les jeunes Canadiens. Je ne me soucie pas de savoir si c'est à cause du recensement ou d'autre chose; le fait est qu'il y a moins d'argent disponible cette année que l'année dernière pour les jeunes qui se cherchent un emploi d'été, et le gouvernement en est responsable.

Les changements apportés au Programme de planification de l'emploi pour les Canadiens ont également suscité des difficultés aux collèges communautaires. C'est le secteur privé qui jouit maintenant de la priorité pour ce qui est de l'utilisation des fonds disponibles dans le cadre de ce programme. Partout au Canada, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, les collèges communautaires et les CEGEP disposent de moins d'argent que par le passé. Ainsi, on nous a dit que le Collège Algonquin à Ottawa avait reçu environ la moitié moins d'argent que l'année dernière. Pour quelle raison? Parce que l'argent a été octroyé au secteur privé.

Qu'a fait le secteur privé? Il a déclaré qu'il ne voulait pas s'occuper de formation, car il n'était pas vraiment qualifié pour cela, et il a retourné l'argent. A ma connaissance, une grande partie de cet argent n'a pas été utilisé. Les porte-parole d'institutions comme le Collège Algonquin et l'Institut de technologie de la Colombie-Britannique nous ont raconté qu'ils avaient reçu à peu près la moitié moins d'argent que par le passé à cause de la préséance accordée au secteur privé dans le cadre du Programme de planification de l'emploi. C'est un problème auquel le gouvernement devra s'attaquer s'il veut financer suffisamment nos maisons d'enseignement du niveau postsecondaire.

La décision de fermer les centres d'emplois pour étudiants est elle aussi rétrograde. Je demande instamment au gouvernement de rouvrir ces centres.

Ma collègue au Sénat, le sénateur Fairbairn, a récemment décrit de façon touchante et très précise un autre grave problème, celui de l'analphabétisme. Nous devons nous rappeler que notre économie qui était fondée sur les ressources est en passe de devenir une économie fondée sur l'information; il ne faut pas l'oublier. Ce qui fait que notre société connaît une véritable mutation. Pourtant, au moment où le niveau intellectuel de notre population est plus important que jamais, nous nous retrouvons avec un million d'adultes qui ne savent ni lire ni écrire et quatre millions qui ne maîtrisent pas suffisamment la lecture et l'écriture pour bien fonctionner en société. Le sénateur Fairbairn les appelait la «honte cachée de notre pays» et elle avait parfaitement raison; elle a mis le doigt sur le véritable problème.

Je vois de l'autre côté le secrétaire d'État (M. Crombie). Je sais qu'il travaille à l'élaboration d'un programme. Je compte sur lui qui est un homme d'honneur et un politicien de mérite pour nous présenter un programme propre à régler le problème. Je sais qu'il y travaille et je lui souhaite tout le succès possible. Cependant, je désirais aujourd'hui souligner toute la gravité de la situation.

Par exemple, ma province a le plus haut taux d'analphabétisme du Canada. Plus de 30 p. 100 des Terre-Neuviens de plus de 15 ans n'ont pas terminé leur neuvième année tandis que ce chiffre est de 22 p. 100 pour l'ensemble du Canada. Il nous faut un programme national pour corriger la situation.

Dans ce domaine, on ne saurait se contenter d'affirmer que l'éducation est de compétence provinciale. C'est vrai mais ce constat ne règle rien. Puisque notre société est en pleine mutation, une politique nationale s'impose. J'invite le gouvernement à prendre la question très au sérieux. Il faut enrayer l'analphabétisme.

Parallèlement à ce programme, nous devons accorder plus de fonds de recherche à nos universités et à nos collèges. Ironiquement, après avoir reçu un prix Nobel, le Dr John Polanyi conseillait à tous les étudiants et chercheurs canadiens qui désirent poursuivre une carrière semblable à la sienne d'aller s'établir aux États-Unis. Quelle verte critique des capacités de recherche des institutions canadiennes!

• (1140)

Il faut premièrement, qu'on augmente le financement accordé aux universités et aux collèges, pas simplement pour les programmes d'études de base mais également pour la recherche. Deuxièmement, il faut modifier du tout au tout le programme canadien de prêts aux étudiants pour qu'il mette l'accent non pas sur les dettes mais sur l'investissement dans les jeunes Canadiens, et il faut abandonner le programme de prêts pour adopter un programme de bourses. Troisièmement, il faut rétablir le programme de la première chance pour les jeunes, qui leur garantit leur premier emploi lorsqu'ils ont terminé leur formation et leurs études.

Nous ne pouvons pas leur garantir un emploi à vie mais on ne doit le faire pour personne. Chaque personne est indépendante et a le droit de faire son chemin dans la vie comme elle l'entend. Cependant, dans le genre société où nous vivons, j'estime que nous devons poursuivre nos études au-delà de la 13^{ième} année ou d'un baccalauréat. A mon avis, nous devons dire aux gens que nous les aiderons au départ et que nous leur donnerons leur première chance sur le marché. Nous devons financer suffisamment les emplois d'été et avoir un programme national pour nous attaquer à ce que le sénateur Fairbairn appelle la honte cachée de notre pays et qui est le problème de l'analphabétisme au Canada. C'est ce que nous devons faire. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, demandons au gouvernement de prendre cette question au sérieux et de remédier à ces problèmes très graves.

Si vous me le permettez, j'aimerais conclure en lisant des passages du rapport sénatorial sur la jeunesse. En voici les derniers paragraphes:

> Notre société ne semble que trop heureuse que les jeunes d'aujourd'hui fassent preuve d'une patience infinie et soient moins exigeants que les générations précédentes. Mais jusqu'où ira leur patience? Dans les autres pays industrialisés, elle semble avoir atteint ses limites. En fait, dans plusieurs régions d'Europe, la patience a fait place à l'exaspération et à la violence.

Nous assistons aujourd'hui sur les campus canadiens au réveil de l'esprit des années 60. Bob Dylan, où êtes-vous? Bruce Springsteen sera peut-être, qui sait, le nouveau symbole des années 80. A mon avis, nous commençons actuellement à assister à une renaissance de cet état d'esprit dans les campus. Le rapport continue en ces termes:

> En dépit de la récession économique dont nous venons juste de nous remettre, le Canada est l'un des pays les plus riches du monde. Nous disposons des moyens d'aider nos jeunes. Nous devons faire preuve sans plus tarder de la volonté publique et politique de remédier à cette situation. Toutes les collectivités canadiennes doivent prendre en mains leurs propres affaires et faire preuve d'imagination pour que nous puissions améliorer les conditions de vie actuelles et futures de nos jeunes. Comme s'il s'agissait d'une grande catastrophe nationale, nous, Canadiens, devons concentrer toute notre énergie à résoudre ce problème grave.

[*Français*]

M. Charest: Monsieur le Président, d'abord, je désire vous saluer personnellement.

J'aimerais en tout premier lieu féliciter mon collègue pour un discours dont le ton je pense est particulièrement approprié au sujet et lui dire que je suis agréablement surpris du ton qu'il a employé aujourd'hui. Je vous avoue très franchement que je m'attendais au contraire. Je m'attendais aujourd'hui à entendre un discours beaucoup plus partisan de la part de mon collègue d'en face. J'aimerais souligner le fait que je suis reconnaissant pour le ton qu'il a employé aujourd'hui.

Également, j'aimerais indiquer qu'il y a beaucoup de choses. On est probablement d'accord avec lui sur la plupart des choses qu'il porte à notre attention. Il souligne des problèmes que chacun d'entre nous avons reconnus comme étant de plus en plus importants depuis les dernières années. Et pour cette raison, monsieur le Président, je pense qu'il vaut la peine de souligner le fait que mon collègue mentionne des problèmes sur lesquels le gouvernement est probablement d'accord comme étant des problèmes identifiés.

Rapidement, je voudrais lui poser deux questions.

Premièrement, j'aimerais lui demander quelle est la position du Parti libéral du Canada en ce qu'ils considèrent, eux, comme étant le problème le plus important auquel doivent faire face aujourd'hui les jeunes Canadiens et Canadiennes. Il en a nommés plusieurs mais je n'ai pas senti, du moins je n'ai pas su déceler dans son discours l'identification de ce que pourrait être le problème le plus important.

Deuxièmement, j'aimerais lui demander qui on devrait inclure dans l'élaboration éventuelle de solutions pour tenter de solutionnner ce que le Parti libéral du Canada pense comme étant le problème le plus important, ou encore les cinq points qu'il a mentionnés dans son discours?

[*Traduction*]

M. Rompkey: Monsieur le Président, il est très dificile de mettre en évidence un problème en particulier qui réclame notre attention, car ce serait simplifier outre mesure un problème complexe. Je vais dire au ministre ce qu'il pourrait faire s'il voulait venir en aide à ceux qui sont en train de poursuivre leurs études et leur formation. Je ne parle pas de ceux qui ne font que commencer ces études, ou encore de ceux qui les ont terminées et que le désespoir et les désillusions accablent vu la difficulté à trouver des emplois que le gouvernement peut et devrait créer à leur intention. S'il tient cependant à donner un coup de main à ceux qui poursuivent leurs études à l'heure actuelle, il pourrait se pencher sur le problème prioritaire des étudiants canadiens.

Si des membres de la Fédération canadienne des étudiants se trouvaient dans cette enceinte aujourd'hui, ils nous conseilleraient de modifier le Programme canadien de prêts aux étudiants, de façon à éviter à ces étudiants d'avoir à assumer, à la fin de leurs études, le fardeau d'un endettement excessif, allant de 14 000 $ à 20 000 $. En quelques mots, nous devrions, d'un programme de prêts, en faire un programme de bourses d'études. Voilà ce que les étudiants demanderaient à mon avis et que je réclame en leur nom aujourd'hui.

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais poser au député une question au sujet de son excellent discours dans lequel il a expliqué la nature des difficultés qui frappent les étudiants. Le député a cependant négligé de rappeler les mesures que le gouvernement a prises pour régler ces mêmes problèmes.

D'autres députés et moi-même avons dépouillé toutes les brochures et tous les dossiers et la seule chose que nous ayons pu trouver, c'est le guide éclair *Palmarès*. J'ai donné l'autre jour cette plaquette à mon fils adolescent pour qu'il l'examine et l'évalue, car elle a été conçue à son intention. Pour résumer, mon fils Nil a dit: «Papa, je l'ai parcourue et je n'ai rien trouvé là-dedans qui me concerne directement en tant que garçon de 17 ans».

Le député a-t-il lu le guide *Palmarès*? Que pense-t-il de cette initiative qui est probablement la seule que le gouvernement ait prise au cours des deux dernières années et demie?

M. Rompkey: Monsieur le Président, c'est là une question qu'il vaudrait mieux adresser au ministre et qui lui sera adressée lorsqu'il aura la parole. C'est à lui d'exposer officiellement ce que le gouvernement a ou n'a pas fait.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui montre qu'il s'agit d'un grave problème d'envergure nationale et je répondrai au député que, jusqu'à maintenant, le gouvernement ne nous a fourni aucune réponse sérieuse, coordonnée et complète sur la façon dont il va régler le problème des jeunes au Canada dans les années 80. J'ai hâte d'entendre le ministre. Peut-être pourra-t-il s'inspirer de la publication qu'on vient de nous signaler et nous dire exactement ce que le gouvernement entend faire pour résoudre les problèmes qui ont été cernés ici aujourd'hui.

M. Stackhouse: Monsieur le Président, je voudrais revenir sur l'idée que les députés libéraux préféreraient un programme de bourses à l'actuel programme de prêts. C'est exactement ce que le parti libéral a proposé l'avant-dernière fois qu'il a formé l'opposition, sous la direction de M. Pearson. Celui-ci avait offert aux jeunes Canadiens du début des années 60 un programme de 10 000 bourses d'études. Mais le gouvernement n'a pas décerné ces 10 000 bourses une fois élu. Il s'est contenté du programme de prêts dont il ne veut pas maintenant. Ce programme a vu le jour sous la direction du gouvernement libéral fédéral avec la collaboration des provinces.

• (1150)

Je tenais simplement à rappeler que les libéraux reviennent, semble-t-il, à une politique qu'ils professaient jadis dans l'opposition. Qu'ils n'aient pas donné suite à cette politique une fois au gouvernement constitue peut-être une bonne mesure de la crédibilité de leur politique actuelle.

On a parlé aussi des possibilités d'emploi restreintes pour les jeunes. Les statistiques indiquent pourtant que les chances d'emploi se sont non seulement améliorées du tout au tout pour l'ensemble de la population, mais aussi pour la jeunesse. Le chômage demeure malheureusement un problème régional qu'il faut vraiment s'efforcer de traiter comme tel, non pas parce que c'est un problème qui concerne les jeunes dans l'ensemble du pays, mais plutôt pour trouver des moyens de créer des occasions d'emploi dans les régions qui n'ont pu se hisser au niveau national.

Je voudrais soumettre une autre question aux députés qui me succéderont, à savoir l'importance primordiale de la qualité de l'enseignement et de la formation au Canada. Nous allons devoir affronter un monde plus instruit et mieux formé pendant la dernière décennie de ce siècle et au début du XXI^{e} siècle. C'est ce défi que nous devrions tâcher de relever.

Comment 25 millions de personnes, qui vivent dans le deuxième pays du monde en superficie, vont-elles faire pour tirer le meilleur parti possible des ressources de ce pays, si grandes soient-elles? Comment s'en servir pour assurer aux jeunes la formation et les avantages en matière de recherche et de développement pour qu'ils puissent soutenir avantageusement la concurrence internationale?

M. Rompkey: Monsieur le Président, le député comparait les aspects conservateurs avec les aspects progressistes de la politique en général. Le député fait le procès du passé. Il compare des choses qui ne se prêtent à aucune comparaison. Si c'est un parallèle qu'il voulait faire entre les années '60 et les années '70, je me demande bien où il était passé au cours des deux dernières décennies. La politique des années '60 ne répond pas aux besoins des années '80. C'est nous qui gouvernions le pays dans les années '60 évidemment, et loin de moi l'idée de minimiser le moindrement les réalisations libérales au cours de cette époque.

Il se trouve que je suis fier des réalisations du gouvernement Pearson et de ceux qui ont suivi, non seulement en raison de leurs politiques en faveur de la jeunesse, mais aussi de celles en faveur des personnes âgées et des travailleurs. Tout cela c'était dans les années 1960. Nous sommes maintenant dans les années 1980 et la situation est entièrement différente. Il faut de nouvelles méthodes.

A mon avis, il faut du sang neuf pour appliquer de nouvelles politiques adaptées à notre temps. Pour nos jeunes, dans le genre de société dans laquelle nous vivons, nous avons besoin d'idées nouvelles et originales. Ce que je disais plus tôt, c'est que si la Fédération canadienne des étudiants pouvait venir ici dire au gouvernement ce qu'elle veut, ce serait sa position.

M. Penner: Monsieur le Président, je désire tout d'abord féliciter mon collègue de sa motion et de la qualité de son discours. En tant que porte-parole du parti libéral pour les questions relatives à l'enseignement postsecondaire, je me demande si le député est au courant des nombreuses études qui ont été faites ces dernières années et qui montrent bien les différences sociales, économiques et éducatives entre les Indiens et les autres Canadiens. Le député sait-il qu'il y a maintenant plus d'Indiens qui restent à l'école ou y retournent, et qui obtiennent leur diplôme? Malgré tout, le gouvernement a décidé de réduire les programmes qui leur étaient destinés. Il a limité le nombre de places disponibles dans les établissements et, ce qui aggrave encore le problème, il a réduit l'aide à ces établissements qui reçoivent les jeunes Indiens pendant leur formation postsecondaire.

Ce qu'a fait le gouvernement du Canada, c'est renier les principes de l'accès universel et des possibilités semblables. Ce que j'aimerais savoir du porte-parole du parti libéral c'est si un gouvernement libéral rétablirait ces principes qui étaient respectés par les gouvernements précédents. Ces principes seraient-il rétablis? Actuellement ils sont foulés aux pieds et des milliers de jeunes Indiens qui cherchent l'autonomie et l'indépendance perdent cette possibilité.

M. Rompkey: C'est toujours un plaisir que d'entendre le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner). Non seulement il a eu une expérience qui nous est très utile de ce côté de la Chambre, mais il est en tous points un libéral. Il sait que pour un libéral la première chose à faire c'est d'aller à la rencontre des gens qui ont le plus besoin d'aide.

Le député a soulevé un élément que j'avais négligé de mentionner, c'est le cas des défavorisés de ce pays. Le député visait nommément les autochtones. Tout ce que je peux lui dire, c'est que l'attitude que le Parti libéral a déjà adoptée à ce sujet est éloquente et qu'il sera égal à lui-même à l'avenir.

Il y a d'autres groupes défavorisés que ceux dont le député a parlé. Outre les autochtones et les personnes handicapées, les femmes sont particulièrement désavantagées au regard des changements qui se produisent au sein du système éducatif actuel à cause de la réduction des subventions accordées aux universités et aux collèges. L'éducation à temps partiel ou éducation permanente est une des premières choses à être supprimées. On élimine ce qui n'est pas absolument indispensable. Les cours d'éducation physique, de musique et l'éducation permanente sont supprimés. Au Canada, 70 p. 100 des étudiants sont des femmes, en grande partie des femmes seules ayant des enfants. Le problème, c'est qu'à l'heure actuelle, les femmes qui ont davantage besoin d'instruction que quiconque du fait même qu'elles sont défavorisées, ont plus de difficulté à financer leurs études car elles ne gagnent que 60 p. 100 du salaire des hommes. Les femmes qui essaient d'améliorer leur sort sont par conséquent doublement désavantagées. Outre les autochtones, les femmes, surtout les jeunes, sont à mon sens particulièrement désavantagées dansla situation actuelle, monsieur le Président. C'est un problème qu'il faut essayer de résoudre. Il est grave, et c'est pourquoi le gouvernement doit faire quelque chose pour y remédier.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter mon ami et collègue, le député de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey) de nous avoir donné aujourd'hui l'occasion de discuter d'un de nos problèmes les plus cruciaux. Il s'agit, bien sûr, de l'avenir des jeunes.

Je suis heureux de répondre à la motion du député qui dit ceci:

> Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir abandonné la jeunesse canadienne et d'avoir omis de lui assurer un appui adéquat sur le plan de l'éducation et de la formation, ou des possibilités significatives d'emploi, à la fois permanent et temporaire.

Je dirai d'emblée que, à l'instar du député de Grand Falls—White Bay—Labrador, je trouve que le gouvernement a dans un certain sens abandonné la jeunesse. Je ne comprends pas pourquoi. Je voudrais expliquer brièvement pourquoi le gouvernement a abandonné les jeunes à mon sens et pourquoi il a omis de leur assurer une aide financière adéquate pour les aider à améliorer leur instruction et le sort de leur famille.

Depuis quelques semaines je fais la tournée des écoles secondaires de ma circonscription ainsi que des écoles secondaires de premier cycle et des écoles élémentaires. J'ai parlé aux jeunes, surtout à ceux des classes terminales. Des centaines de milliers de jeunes sont sur le point de quitter l'école secondaire pour entamer leur carrière au niveau postsecondaire. J'ai relevé une constante au cours des entretiens que j'ai eus avec des jeunes et des classes de jeunes: ils sont de plus en plus désillusionnés et frustrés de voir que leur avenir est extrêmement incertain. Il y du flou quant à la direction dans laquelle s'en va le pays, quant aux opportunités qu'il y a pour l'avenir.

• (1200)

Quand pour la plupart nous sommes sortis de l'école secondaire ou de l'enseignement postsecondaire, nous avions peut-être le choix entre une demi-douzaine d'emplois. Maintenant c'est une demi-douzaine de jeunes qui se battent pour avoir un unique emploi disponible. Voilà la triste réalité qui se dégage des chiffres de chômage chez les jeunes. Aujourd'hui, il y a officiellement 500 000 jeunes Canadiens chômeurs. Cela ne comprend pas les 20 000 à 30 000 autres jeunes qui ont renoncé et qui ne cherchent pas activement un emploi. Ils sont dans des collectivités où le taux de chômage se situe entre 30 et 50 p. 100. Cela n'a vraiment pas de sens de parcourir les rues pour chercher du travail dans un endroit où le taux de chômage est si incroyablement élevé.

Ces chiffres ne tiennent absolument pas compte des jeunes autochtones, qui ne sont pas pris en compte dans les statistiques officielles. En outre, il y a 180 000 jeunes qu'il faut considérer comme grandement sous-employés. Il peut leur arriver de travailler 5 heures par semaine chez McDonald, ou 15 heures par semaine dans un emploi à temps partiel, mais sans aucune sécurité ni perspective de permanence.

Donc, le taux de chômage réel des jeunes de 15 à 24 ans est de 23 à 25 p. 100. En d'autres termes, il y a près du quart des jeunes Canadiens qui sont dans une situation presque sans espoir, à une époque de leur vie où ils devraient se développer de façon créative et positive. Ils devraient se faire une carrière et fonder une famille. Vingt-cinq p. 100 des jeunes Canadiens sont à toutes fins pratiques sans emploi. C'est pour ainsi dire immoral. Nous devrions chercher sans relâche à la Chambre des communes des solutions à cette catastrophe nationale. Je pense que nous reconnaîtrons tous qu'il s'agit là d'une crise grave.

Pourtant, c'est l'opposition qui réclame un débat pour y chercher des solutions. Ce n'est pas le gouvernement, ni le ministre d'État à la Jeunesse (M. Charest), mais l'opposition qui réclame un débat spécial pour s'occuper du sort des jeunes. Cela en dit long sur le sérieux du gouvernement sur ce dossier. Si le gouvernement était sérieux, il ferait quelque chose.

Pour être juste, il faut reconnaître que le gouvernement a fait quelque chose. C'est ainsi qu'il a supprimé le programme Katimavik, en promettant un nouveau programme pour les jeunes en février de l'an dernier. Cette promesse, il ne l'a pas encore tenue. Le budget du ministère de la Jeunesse a été entièrement supprimé. Le ministre des Finances (M. Wilson) a ralenti le taux de croissance des transferts, ce qui va faire perdre 1,5 milliard entre 1986 et 1991 au chapitre de l'éducation postsecondaire. Les crédits de l'Année internationale de la Jeunesse ont été supprimés, et il n'en a pas été affecté de nouveaux pour suivre cet important travail.

Hier, à la Chambre des communes, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a mentionné Défi 85, 86 et 87. Il a dit que Défi 85 avait créé 100 000 emplois. On pourrait supposer qu'en 1986, où la situation du chômage s'est aggravée, ce programme aurait créé plus d'emplois. Mais le vice-premier ministre a dit que Défi 86 n'en avait créé que 93 000. Il a ajouté que les crédits pour Défi 87 vont rester au niveau de l'an dernier, qui était manifestement par trop insuffisant. Comme l'a dit mon ami de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey), non seulement il était insuffisant, mais il a pour but de faciliter l'emploi dans le secteur privé. C'est bien, mais cela se fait aux dépens de l'emploi dans le secteur public. Les organismes sans but lucratif pourraient donner du travail utile aux jeunes pendant l'été.

J'ai connu, comme sûrement tous les autres députés, la frustration de voir, après avoir réuni des centaines et des centaines de demandes de travail pour Défi 87, que la moitié était jetée à la corbeille parce qu'il n'y a pas d'argent, et que des demandes de 10 à 15 jeunes étaient réduites à trois ou quatre. Cela me crève le coeur de savoir que l'unique programme offert par le gouvernement fédéral pour aider les jeunes pendant l'été, et qui est bien en soi, soit si gravement insuffisant. Nous pourrions doubler, tripler ou quadrupler les crédits.

Ce qu'il faut reconnaître dans la discussion aujourd'hui, c'est qu'il s'agit de la plus importante ressource naturelle du pays. Le ministre d'État à la Jeunesse rit quand je dis que la ressource naturelle la plus importante au pays ce sont nos jeunes. Il pense peut-être que la ressource la plus importante c'est le charbon, le cuivre, le platine ou l'uranium. Mais nous croyons, nous, que la ressource naturelle la plus importante c'est la population du Canada, spécialement les jeunes. Il faudrait investir dans la mise en valeur de cette ressource naturelle plus que nous ne le faisons pour n'importe quel autre secteur des ressources.

Je sais que lorsque le ministre d'État à la Jeunesse prendra la parole, il viendra nous dire qu'il n'y a pas d'argent pour les jeunes, que tous les programmes d'aide aux jeunes ont dû être supprimés. Je dois rappeler au ministre que le gouvernement a jugé bon de dépenser 9,5 milliards de dollars pour venir en aide aux sociétés pétrolières multinationales. Il a jugé utile de dépenser un milliard de dollars pour renflouer deux banques, ce qui ne s'était encore jamais vu. Le gouvernement a cru bon de dépenser des milliards de dollars pour inciter des sociétés à s'établir dans le centre du Canada. Cependant, le gouvernement ne peut pas trouver les fonds nécessaires pour assurer la formation et l'éducation de nos jeunes et leur offrir des possibilités d'emploi. C'est ce qui est honteux dans tout cela.

Le coup le plus terrible de tous a été la publication de la brochure intitulée *Hot-100*, bref guide sur les mesures que prend le gouvernement fédéral pour les jeunes. Je défie quiconque de trouver dans cette brochure le moindre programme d'aide pour les jeunes. Je l'ai examinée page par page, ainsi que mes deux fils. Lorsque je l'ai rapportée à la maison, ils étaient tout énervés car ils ne savaient pas que le gouvernement fédéral prenait des mesures pour aider les jeunes et étaient impatients de connaître les programmes en vigueur. Ces deux jeunes gens ont examiné la brochure page par page et en ont été bien déçus. Après quelques appels téléphoniques, ils ont constaté qu'un grand nombre de ces prétendus programmes n'ont en réalité aucun budget.

Par exemple, il y est question de programmes de pension et d'un grand nombre de programmes pour les diplômés universitaires dont peuvent se prévaloir quelques personnes. Cependant, pour 99,9 p. 100 des jeunes qui ont besoin d'aide, il n'y a pratiquement rien. Je ne dirai pas que cette brochure ne contient rien du tout car il y a peut-être quelque chose que je n'ai pas trouvé, mais je suis impatient d'entendre le ministre d'État à la Jeunesse nous parler des programmes mentionnés dans cette brochure qui sont en vigueur à l'heure actuelle.

J'ai lu le rapport du Parlement où l'on examine les problèmes auxquels se heurtent les jeunes Canadiens de 15 à 24 ans. Il y a des pages et des pages de recommandations, mais je n'en ai pas trouvé une seule qui ait été mise en vigueur. Aucune des recommandations proposant des moyens de donner du travail aux jeunes n'a été mise en vigueur. Je me demande pourquoi le Parlement a pris la peine de faire ce rapport si le gouvernement ne tient aucun compte de ses recommandations.

En m'adressant aux jeunes dans le pays, j'ai senti leur découragement. Les statistiques prouvent que l'alcoolisme, la toxicomanie, les suicides et tentatives de suicide et le nombre d'abandons, dans les écoles et les cours de formation, ne cessent d'augmenter. Je ne le dis pas de gaieté de coeur, mais les faits sont là. Il n'est que juste de demander quelles sont les solutions.

• (1210)

Mon collègue de Grand Falls—White Bay—Labrador a énuméré certaines solutions qu'il envisage. Ce sont des propositions valables et utiles et le gouvernement devrait y donner suite sans tarder. Je veux en proposer quelques autres. Elles découlent des travaux d'un groupe d'étude créé par le NPD en 1985 sous la présidence du député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy). Ce groupe s'est rendu dans tout le pays. Il a visité des localités importantes et secondaires, des régions rurales, des écoles secondaires, techniques et professionnelles, et des universités. Le groupe de travail a entendu le témoignage de 600 personnes et reçu plus de 300 mémoires. Il a produit un rapport où il énumère toutes les recommandations du NPD visant à aider les jeunes. Je tiens à en signaler quelques-unes.

En haut de la liste se trouve un programme intitulé Perspectives jeunesse qui vise à offrir toute une gamme de possibilités aux jeunes. Nous avons estimé qu'il fallait affecter des crédits suffisants à ce programme pour permettre aux jeunes d'obtenir de l'aide en vue de perfectionner leurs compétences diverses. Pour environ 6 000 $ par an, ils pouvaient choisir une des quatre options. Ils pouvaient entreprendre deux années de formation professionnelle, ce qui implique une formation en cours d'emploi, des cours théoriques ou une combinaison des deux. Ce programme visait à leur donner les compétences, aptitudes et expérience nécessaires pour participer directement à la population active au bout de deux ans.

Nous avons également proposé un programme de deux ans pour jeunes entrepreneurs. Il s'agit de fournir des capitaux de lancement aux jeunes qui veulent créer une petite entreprise dans un secteur quelconque. Cela contribuera à perfectionner leurs compétences, aptitudes et expérience d'hommes d'affaires, pour les aider à créer des emplois non seulement pour eux-mêmes mais également pour les autres jeunes.

Nous avons proposé un programme sur deux ans d'acquisition d'aptitudes à la vie quotidienne. Nous nous rendons compte que beaucoup de jeunes aujourd'hui n'ont pas toutes les compétences élémentaires nécessaires pour entrer dans la vie active ou poursuivre leurs études. Cela leur permettrait d'apprendre à mieux s'exprimer. Cela les aiderait à présenter leur candidature à des emplois, à rédiger des curriculum vitae et à acquérir toutes sortes d'autres compétences précieuses que pour diverses raisons ils n'ont pas eu l'occasion d'acquérir précédemment.

La quatrième option était de débloquer de nouveau environ 6 000 $ par an pour aider les jeunes à terminer deux ans d'éducation postsecondaire. Ils iraient étudier dans des écoles professionnelles, des écoles techniques, des écoles commerciales ou des écoles de secrétariat. Ils iraient donc dans un collège ou dans une université. Ces deux années leur permettraient de développer leurs compétences élémentaires et d'acquérir une confiance les incitant à poursuivre leur formation et leur éducation.

Nous avons proposé ce programme parce que pour l'instant l'appui du gouvernement aux étudiants se résume la plupart du temps à des prêts. Si l'on veut terminer ses études postsecondaires, on peut emprunter 6 000 $, 7 000 $ ou 8 000 $ année après année. C'est peut-être très bien pour une poignée de jeunes gens, mais pour ceux de ma circonscription, où le taux de chômage est malheureusement dans les 20 p. 100, c'est tout simplement impossible. Il est même impensable pour eux d'envisager d'aller suivre les cours d'une école technique ou d'une université qui leur coûtera 8 000 $ par an, parce que la plupart du temps ils n'ont même pas un emploi d'été. Nous savons tous qu'un étudiant sur trois seulement a des chances d'avoir un emploi d'été, et que la grande majorité sont payés avec un lance-pierre.

M. Rompkey: Dans le centre du Canada.

M. Riis: Ces emplois ont aussi tendance à être concentrés dans le centre du Canada où les prévisions économiques sont plus optimistes que dans les autres régions du pays. Je pense que nous ne savons tous que trop que 96 p. 100 des emplois créés au Canada l'an dernier l'ont été dans le centre du Canada. Si vous êtes un jeune qui cherche un emploi d'été au Labrador, en Colombie-Britannique ou dans le centre de l'Alberta, les perspectives ne sont pas joyeuses car la conjoncture économique de ces régions n'est pas brillante à côté de celle du centre du Canada.

Nous nous sommes dit: pourquoi ne pas créer un fonds d'aide à la jeunesse et donner de l'argent aux jeunes de façon à leur permettre de suivre deux années de formation professionnelle, deux années de formation à l'entreprise, deux années de formation à la vie active, deux années d'éducation postsecondaire, et de devenir des gens meilleurs, des citoyens meilleurs dans un Canada où il fera mieux vivre? Ce serait un investissement dans l'avenir de nos jeunes et par conséquent dans l'avenir du Canada.

Le coût total représenterait 550 millions de dollars supplémentaires la première année. Comparons cela aux milliards et aux milliards de dollars que nous donnons aux grandes sociétés pour faire des tas de choses. Comparons cela au milliard de dollars que nous avons déboursés pour renflouer deux banques. Comparons cela aux autres dépenses du gouvernement. Cet argent permettrait à des milliers de jeunes de retrouver le chemin de l'école ou du travail. A notre avis, ce serait une bonne chose.

Que feront-ils quand ils toucheront leur chèque? Ils le dépenseront. Ils le dépenseront dans les collectivités de tout le Canada, et cela servira à créer d'autres emplois. Les divers gouvernements prélèveront des taxes de vente au fur et à mesure que cet argent circulera dans le système. Nous pensons que ce sont les gouvernements fédéral et provinciaux qui se tailleraient la part du lion dans cet argent grâce à une amélioration des conditions économiques et du régime fiscal. Il ne s'agit pas de gaspiller de l'argent, il s'agit d'investir dans la ressource naturelle la plus importante du Canada, sa jeunesse.

Je pense que le ministre d'État à la Jeunesse voudrait vraiment aider les jeunes. Il aimerait bien faire des quantités de choses et peut-être réaliser les suggestions proposées par mon collègue et par moi-même, qui sont une aide à la jeunesse qui pourrait se concrétiser immédiatement. Je crois qu'il souhaiterait sincèrement pouvoir le faire, mais pour cela il lui faut de

l'argent. S'il n'y a pas d'argent dans son ministère, si ses collègues du Cabinet, et en particulier le ministre des Finances, refusent de lui donner les crédits nécessaires pour mettre en oeuvre ces politiques qu'il aimerait réaliser, j'en suis sûr, ce doit être profondément frustrant pour lui.

En conclusion, je souhaite préciser que je ne critique pas directement le ministre d'État à la Jeunesse, mais que la question s'impose: Où est l'argent de l'aide à la jeunesse? Mes critiques s'adressent essentiellement à ses collègues du Cabinet qui, pour une raison ou pour une autre, ont décidé de ne pas débloquer cette aide financière qui permettrait au ministre d'investir dans la ressource naturelle la plus importante du Canada, sa jeunesse.

[*Français*]

M. Charest: Monsieur le Président, j'ai pris quelques secondes tantôt, après le discours d'ouverture du représentant du parti libéral du Canada sur la motion, pour souligner le fait que le ton de son discours était relativement positif, en ce sens qu'il n'était pas partisan, et j'étais surpris de ce fait.

Autant j'ai été agréablement surpris par le discours de mon honorable collègue du parti libéral, autant je suis très peu surpris du ton employé par mon honorable collègue du Nouveau parti démocratique, monsieur le Président. Vous savez, on a un peu l'habitude d'entendre le genre de choses qu'il a répétées aujourd'hui, le ton très très partisan et, dans le fond, quelques demi-vérités, des choses qu'on dit, des omissions . . . Mon honorable collègue pèche, comme d'habitude, beaucoup par omission dans ses discours. Mais j'aimerais quand même lui donner l'opportunité de nous éclairer sur deux positions que, je présume, a dû adopter son parti.

La première question est la suivante: Je ne sais pas s'il pourrait nous indiquer ce qu'il pense être ou ce que son parti pense être le problème le plus important auquel doivent faire face les jeunes Canadiens et Canadiennes en 1987, et probablement pour les années à venir.

La deuxième question, monsieur le Président, est aussi relativement simple. J'aimerais savoir si lui-même, et surtout si son parti, ne pense pas que dans l'élaboration éventuelle de solutions, si on cherche à développer un consensus au pays, si on ne devrait pas au moins, comme gouvernement fédéral, tenter d'inclure les provinces à l'intérieur de cet exercice.

• (1220)

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai bien envie de répondre à cela sur le même ton. Chaque fois que j'entends le ministre d'État à la Jeunesse faire un discours, son préambule est toujours le même. Il me reproche d'avoir été très sectaire . . .

M. Charest: Vous faites toujours le même discours.

M. Riis: . . . je ne chercherai pas à le nier. Nous sommes ici à la Chambre des communes. Il y a 282 députés à la Chambre. Je pensais que nous étions ici pour faire des discours politiques. Le ministre dit avoir déjà entendu ce discours. C'est vrai. Je l'ai déjà fait, car je poursuis deux objectifs.

Premièrement, je tiens à souligner la gravité du problème. Deuxièmement, je tiens à proposer diverses solutions afin que le ministre d'État à la Jeunesse puisse les appliquer. La dernière fois, il n'a rien fait. J'ai recommencé aujourd'hui, mais il n'a toujours pas réagi. J'espère ne plus jamais avoir à refaire le même discours. J'espère ne plus avoir à répéter ce que j'ai déjà dit. J'espère que le ministre va prendre des mesures dès demain.

Je tiens à remercier mon collègue de Terre-Neuve de nous avoir fourni l'occasion de discuter du problème de la jeunesse. J'aurais aimé que le ministre me fournisse lui-même cette occasion. Mais non, il reste muet. Il n'a jamais de question, de déclaration ou d'initiative. Il n'a rien à proposer et c'est ce qui nous déçoit tellement.

Le ministre demande quel est le principal problème des jeunes. Il s'agit sans aucun doute de la question de l'emploi, de la nécessité pour les jeunes de savoir qu'ils pourront entrer sur le marché du travail le moment venu et de choisir une carrière qui leur permettra le mieux de jouer un rôle utile dans la société. Voilà ce qui les préoccupe. Quand je leur parle ils me demandent: «Vais-je obtenir un emploi? Y aura-t-il des possibilités d'emploi lorsque je sortirai de l'université? Vais-je pouvoir poursuivre une carrière à ma sortie du collège?» Je pense qu'il s'agit surtout pour les jeunes de pouvoir trouver un emploi intéressant au Canada.

Je n'ai pas très bien compris la deuxième question du ministre. Je pense qu'il voulait savoir si nous devions établir un consensus entre les provinces et le gouvernement fédéral pour résoudre les problèmes de la jeunesse. En fait, il faudrait établir ce genre de consensus dans la mesure du possible, non seulement entre les gouvernements provinciaux et fédéral, mais également entre ces derniers et les divers organismes qui représentent les jeunes, aussi bien les étudiants des universités et des collèges, que divers groupes de jeunes, et cela jusqu'au niveau des municipalités. Si nous prenons des villes comme Montréal, Toronto et Vancouver qui comptent entre un et trois millions d'habitants, il y a là un grand nombre de jeunes sans emploi qui ont de la difficulté à poursuivre leurs études postsecondaires. Je pense que les municipalités doivent participer à cette initiative. Il faudrait établir un consensus entre le gouvernement fédéral, les provinces, les gouvernements régionaux et les gouvernements locaux.

[*Français*]

M. le vice-président: Sur un recours au Règlement, l'honorable ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest).

M. Charest: Monsieur le Président, sur un recours au Règlement. Je tiens absolument à être juste à l'égard de mon collègue: il a indiqué dans sa réponse qu'il n'est pas sûr s'il avait bien compris la question.

Alors, pour s'assurer que sa réponse à lui puisse être juste, j'aimerais avoir la possibilité de lui reposer la question avec le consentement de mes collègues à la Chambre.

[*Traduction*]

Il y a une chose que je voudrais savoir. Si l'on demande au gouvernement fédéral d'élaborer une politique nationale pour la jeunesse, ne serait-il pas normal qu'il demande la coopération des provinces, surtout dans le contexte de la constitution canadienne?

M. Riis: Oui, monsieur le Président.

M. Rompkey: Monsieur le Président, je voudrais donner au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) l'occasion d'expliquer sa dernière question. Je pense que le ministre a mis le doigt sur un problème important que nous n'avons pas vraiment abordé jusqu'ici; il s'agit de savoir comment résoudre ce problème. Le ministre a certaines responsabilités. L'éducation relève des provinces, c'est vrai. Dans sa réponse au ministre, le député de Kamloops—Shuswap a cependant précisé que le problème dépasse les gouvernements fédéral et provinciaux, qui ont par contre des responsabilités en la matière. Il y a des groupes, à travers le Canada, qui ne demandent qu'à intervenir et à qui on doit faire appel en vue de concevoir un programme qui soit de nature plus vaste que fédérale. Il importe de souligner, en effet, qu'il ne s'agit pas simplement ici d'un programme fédéral. Le gouvernement fédéral a ses responsabilités, bien entendu. Quant aux gouvernements provinciaux, la compétence leur appartient. Toutefois, toutes sortes de groupes, formés notamment de jeunes, de professeurs d'université, d'enseignants, réclament une réponse nationale—mettez entre guillemets et soulignez—à un grave problème d'ordre national. Voilà précisément ce que nous recherchons.

Je demande donc au député dans un instant d'élaborer là-dessus et d'aborder, dans sa réponse un autre aspect au sujet duquel le gouvernement canadien a des responsabilités particulières. Je veux parler de la question des étudiants étrangers au Canada.

Le nombre d'étudiants étrangers au Canada a chuté de 43 p. 100 au cours des cinq dernières années. Les autres démocraties industrialisées auxquelles nous livrons concurrence n'ont pas enregistré de baisse semblable. Ces étudiants injectent 600 à 700 millions de dollars annuellement dans notre économie, de l'argent frais, précisons-le, sans parler de leur valeur du point de vue de nos relations publiques avec l'étranger en matière de commerce maintenant et dans l'avenir, et du point de vue des affaires extérieures et de nos exportations, lorsqu'ils rentrent chez eux à la fin de leurs études universitaires et qu'ils continuent à nous rendre service. Seul le gouvernement fédéral peut remédier à cette situation. Il peut compter sur le ministère de l'Immigration—et je vois que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) est parmi nous aujourd'hui. Il est fascinant de constater que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a, au sein de son ministère, les compétences nécessaires pour régler la question des étudiants étrangers au Canada. Tous les étudiants avec lesquels je me suis entretenu à ce sujet croient qu'il faut assurer la présence d'étudiants étrangers dans nos établissements d'enseignement.

Le député de Kamloops—Shuswap pourrait-il se pencher davantage sur cette question, sur la nécessité d'une réponse nationale? Plus particulièrement, pourrait-il s'attarder sur le problème des étudiants étrangers?

M. Riis: Monsieur le Président, je suis très heureux de répondre à la question du député. Je voudrais le faire de trois façons. Premièrement, je reconnais qu'il ne s'agit pas simplement d'un programme fédéral, mais bien d'un programme national, d'une initiative nationale, tendant à apaiser les craintes des jeunes et à remédier à leur situation. Il faut faire disparaître les obstacles, afin de leur permettre de s'épanouir comme il se doit.

Deuxièmement, en ce qui a trait à toute la question des étudiants étrangers, le groupe de travail néo-démocrate chargé d'examiner au cours de la dernière année la situation des jeunes a notamment fait toute une série de recommandations sur le rôle des étudiants étrangers dans nos universités, nos collèges et nos écoles techniques, rôle qui ne cesse de diminuer, et sur les mesures qui peuvent être prises non seulement dans leur intérêt, mais également dans l'intérêt du Canada; il s'agit d'établir des relations plus étroites que jamais entre le Canada et toute une série de pays en développement et du tiers monde.

J'aimerais conclure en abordant la question soulevée par le ministre d'État chargé de la Jeunesse, même si je ne sais pas où il voulait en venir au juste. A titre de député de la Colombie-Britannique, j'ai des inquiétudes considérables au sujet de l'enseignement postsecondaire. Je constate, à l'examen de l'ensemble du budget de fonctionnement de notre réseau collégial et universitaire, y compris les écoles de formation technique et professionnelle, que la totalité des budgets affectés à l'enseignement postsecondaire en Colombie-Britannique provient d'Ottawa. Autrement dit, c'est le gouvernement fédéral qui défraie 100 p. 100 de l'enseignement postsecondaire en Colombie-Britannique. De fait, sa participation atteint même 104 p. 100. Cela veut dire que, en plus de consacrer à l'enseignement postsecondaire l'argent qu'Ottawa lui verse à cette fin, la Colombie-Britannique en affecte une partie à d'autres fins. Cependant, cette province n'alloue pas le moindre crédit en contrepartie de la contribution du gouvernement fédéral.

• (1230)

Si la province de la Colombie-Britannique faisait ce que le Parlement attend d'elle et ce à quoi elle s'est engagée par le passé, alors les perspectives de l'enseignement postsecondaire seraient nettement meilleures dans cette province. Cependant la province ne participe pas du tout et son gouvernement devrait en avoir honte.

[*Français*]

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, permettez-moi de dire que c'est avec plaisir que je profite de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui de m'adresser à la Chambre sur la motion présentée par mon honorable collègue du Parti libéral du Canada et de me joindre à mes deux collègues qui, eux, semblent dire qu'on n'a pas assez souvent l'occasion, dans cette Chambre, de discuter des questions qui relèvent des jeunes.

Ce n'est pas nous, comme gouvernement, qui décidons quelles questions sont posées à la période des questions orales, et je peux dire que j'en ai passé quelques heures, assis à ce fauteuil, à attendre une question de l'opposition et que—pour toutes sortes de raisons qu'ils connaissent mieux que moi puisque ce sont eux qui ont le fardeau, la responsabilité, le devoir de poser ces questions—de toute façon, d'une manière ou d'une autre, j'ai attendu pendant longtemps des questions qui ne sont jamais venues. Alors de temps à autre j'en reçois et je suis heureux de répondre à chaque fois, et je suis surtout heureux du fait que, aujourd'hui, on m'offre l'occasion d'expliquer—par le biais de cette Chambre—à la Chambre, aux Canadiens et aux Canadiennes le travail que nous avons entrepris depuis quelques mois.

[*Traduction*]

Il y a lieu de signaler, je pense, que mes deux collègues se sont exprimés avec énormément de conviction. Le député néo-démocrate a dit que c'était l'un des problèmes les plus graves auxquels le Canada doive faire face, et il a ajouté que les jeunes Canadiens constituent notre ressource nationale la plus importante.

Hier soir, en rentrant à Ottawa d'une tournée de consultations à Vancouver, en Colombie-Britannique, la province d'origine du député de Kamloops—Shuswap (M. Riis), j'ai appris que la Chambre consacrerait son débat d'aujourd'hui à la jeunesse. J'ai annulé un engagement de longue date que j'avais pris dans ma propre circonscription pour venir à la Chambre, car j'ai pensé que ce débat était si important que je devais être présent. Je me réjouis d'être là.

J'avais songé à remercier mes critiques officiels pour leurs observations liminaires, mais je devrai malheureusement m'en abstenir, car ils ne le méritent absolument pas.

Le député néo-démocrate a tenu des propos dont le ton est particulièrement approprié au débat d'aujourd'hui. Je tiens à partager avec lui le fruit de ma propre expérience. Quand j'ai été choisi pour m'occuper de ce ministère en juin 1986, j'ai appris dès le départ que tout débat consacré aux jeunes Canadiens se prêtait à une approche très partisane. Tous les députés conviendront avec moi qu'il s'agit d'une question politique, mais au lendemain de la grève de la faim de notre collègue de l'autre endroit, le débat est devenu très partisan.

Ayant examiné la question de près, et n'étant venu à la politique que très récemment, j'en ai conclu que si nous voulons faire preuve de franchise à l'égard de Canadiens en général et des jeunes en particulier, eux qui se laissent aller à un certain cynisme, comme le député de Kamloops—Shuswap a pu le constater, nous devons reconnaître que tous les partis politiques à quelque niveau que ce soit ont souvent utilisé les problèmes de la jeunesse pour faire avancer leur propre cause.

Nous pourrions même aller plus loin, selon moi, et signaler que de nombreux hommes politiques ont parfois adopté à l'égard des jeunes une attitude on ne peut plus paternaliste. Ce n'est pas par hasard qu'aujourd'hui mon collègue du parti néo-démocrate a déclaré à trois reprises que la jeunesse de notre pays était notre ressource naturelle la plus importante. Partout où je prononce des discours au Canada, je dis à mes concitoyens de toutes les classes de la société que les hommes politiques adoptent à l'égard des jeunes une attitude on ne peut plus paternaliste.

Je leur dis notamment, avec le sourire, que certains hommes politiques se plaisent à répéter que la jeunesse est l'avenir du Canada. Comme si quelque chose d'autre pouvait l'être. J'ignore à quoi peuvent penser les hommes politiques quand ils disent que les jeunes sont l'avenir du Canada, car il ne saurait évidemment pas en être autrement. Quoi d'autre pourrait l'être?

Il y a une autre expression que je cite toujours quand je prends la parole partout au Canada. Je dis aux Canadiens que la meilleure, c'est quand un politicien affirme: «Les jeunes sont la ressource naturelle la plus importante du Canada.» Je le dis aux Canadiens en riant, car je trouve cette affirmation paternaliste et condescendante. Je ne pense pas que les politiciens la font de mauvaise foi, mais cette seule touche de sectarisme dans le débat constitue un gros obstacle à l'identification des problèmes, à l'établissement d'un consensus et à l'élaboration de solutions. Cela nous empêche de reconnaître que le monde a changé.

Je voudrais décrire ce que nous avons fait. L'un de mes premiers objectifs en acceptant ce portefeuille a été de déterminer quel était le plus grave problème pour les jeunes Canadiens et Canadiennes. Voilà pourquoi j'ai posé cette question aux deux partis d'opposition. Je n'ai cependant pas entendu de réponse claire. Le gouvernement a trouvé une réponse, mais les deux autres partis ont beaucoup de travail à faire.

Dans notre effort pour identifier le problème le plus sérieux auquel les jeunes font face, nous avons étudié les principaux rapports et études publiés au Canada depuis quelques années, notamment le rapport de la Commission Macdonald, le rapport Forget sur l'assurance-chômage, le rapport de l'Année internationale de la Jeunesse, le rapport du Sénat sur la jeunesse, le rapport de la province de Terre-Neuve et, plus récemment, celui de Ken Dryden, le Commissaire à la jeunesse de l'Ontario. Tous ces rapports, pris ensemble, convergent essentiellement vers la même conclusion, à savoir que le problème le plus grave pour les jeunes Canadiens et Canadiennes aujourd'hui réside dans la transition de l'école au travail, particulièrement pour les jeunes qui ne terminent pas leurs études secondaires. C'est ce que le gouvernement a constaté, je le signale aux députés d'en face.

Arrivés à cette conclusion, nous nous sommes mis en devoir de déterminer dans quelle direction le Canada s'engageait. C'est là un point très important parce que la politique élaborée pour les jeunes Canadiens ne saurait s'appliquer isolément. Elle devra s'harmoniser au contexte canadien et également au contexte mondial plus large.

Les statistiques de 1984 révèlent que seul le PNB de l'Allemagne fédérale est plus tributaire du commerce que le nôtre. Par conséquent, si nous voulons continuer dans cette voie, comme c'est le cas dans nos négociations commerciales avec les américains et dans celles du GATT, le Canada devra donc nécessairement acquérir, développer et mettre en oeuvre de nouvelles techniques pour défendre sa position en assurant des débouchés à sa main-d'oeuvre.

Afin de demeurer une nation commerçante et de développer les nouvelles techniques qui nous y aideront, il faut obligatoirement intervenir à la base et élaborer des programmes de main-d'oeuvre et développer nos ressources humaines en vue

d'acquérir et de développer de nouvelles techniques pour défendre notre place sur les marchés d'exportation.

Nous avons donc procédé à l'étude du fonctionnement du marché du travail au Canada et nous avons constaté qu'il existait un lien direct entre le niveau d'enseignement et la sécurité d'emploi. Plus de la moitié des personnes sans emploi pendant six mois ou plus n'avaient pas terminé leur cours secondaire. Le taux de chômage de ceux qui n'ont pas terminé leur cours secondaire est trois plus élevé que chez les jeunes qui ont une formation postsecondaire. En 1984, dernière année de récession, 75 p. 100 des chômeurs ne possédaient pas leur diplôme d'études secondaires.

A partir de ces statistiques, nous avons examiné l'évolution du marché du travail au fil des ans. Je vous expliquerai maintenant comment le marché du travail a évolué entre 1950 et 1987.

• (1240)

Dans les années 50, un jeune Canadien pouvait fréquenter l'école secondaire, abandonner avant d'obtenir son diplôme et trouver un bon emploi dans le secteur primaire ou encore dans le secteur secondaire comme c'est le cas dans le sud de l'Ontario, en se faisant embaucher dans l'industrie automobile par exemple. Si nous voulons faire une comparaison entre les années 50 et les années 80, on s'aperçoit que la différence réside dans le fait qu'il y a de moins en moins d'emplois au Canada pour la main-d'oeuvre non qualifiée. Dans la mesure où nous pouvons prévoir l'avenir, ils vont encore diminuer en dépit du fait qu'on enregistre une augmentation d'emplois au Canada dans le secteur tertiaire.

Nous en arrivons alors à ce qui a constitué pour moi et pour le gouvernement le problème le plus préoccupant que nous avons recontré dans ce domaine. Il existe au Canada un lien entre la formation de la personne, son aptitude à conserver son emploi et le marché du travail en mutation. Néanmoins, de 30 à 40 p. 100 des jeunes Canadiens et Canadiennes—et c'est une question qu'aucun des deux partis d'opposition n'a soulevée aujourd'hui—ont abandonné leurs études secondaires avant d'être diplômés. C'est catastrophique. C'est une grande perte pour notre pays maintenant et elle sera encore plus lourde dans les années à venir.

Mais par-dessus tout, ce manque d'instruction va être une source de graves difficultés personnelles pour certains jeunes qui ne se rendent pas compte qu'en abandonnant leurs études secondaires ils risquent de renoncer, dans une certaine mesure, à participer activement au marché du travail canadien dans les années à venir.

Dans ce contexte, nous avons alors examiné comment les autres pays ont effectué la transition de l'école au travail. Par exemple, nous avons étudié le cas de la Grande-Bretagne, de la France, de la Suède, de la Finlande et de l'Allemagne de l'ouest et nous nous sommes aperçus que bien souvent les mécanismes de transition étaient beaucoup plus perfectionnés et élaborés dans ces pays. Les programmes d'apprentissage en Allemagne de l'ouest, par exemple, étaient beaucoup plus généraux. L'étudiant inscrit au programme avait un statut particulier qu'il conservait jusqu'à la fin. On n'en fait pas autant au Canada.

Nous comprenons parfaitement qu'on ne peut pas simplement emprunter un système à un autre pays pour l'appliquer au nôtre, car il faut tenir compte de facteurs historiques, sociologiques et culturels. Nous pouvons cependant nous inspirer de différents exemples un peu partout dans le monde.

Certains systèmes ressemblaient davantage au nôtre. Les programmes coopératifs, par exemple, sont bien connus des Canadiens. Le principe leur convient bien et ils l'approuvent d'emblée. Il fait partie des solutions que nous pourrions envisager.

Cela étant, mes collègues verront peut-être alors pourquoi, eu égard à l'équilibre constitutionnel que nous avons au Canada et qui ne s'applique pas nécessairement à d'autres pays, l'éducation est avant toutes choses un domaine de compétence des provinces. Elle l'est dans une certaine mesure, et je le dis avec certaines réserves. Je ne tiens pas à parler en juriste, mais je veux néanmoins exprimer un avis. En ce qui a trait à l'éducation des jeunes du début des études primaires à la fin des études secondaires, l'affaire est assurément du ressort des autorités provinciales. Mais quand ils arrivent au niveau postsecondaire, il s'agit alors d'adultes en formation, et, de toute évidence, le gouvernement assume un rôle primordial.

Une conclusion s'impose: si nous voulons élaborer une politique nationale de la jeunesse dans ce contexte, après avoir cerné un problème précis et constaté la naissance d'un consensus, nous devrions nous adresser aux provinces. En témoignage de respect, et dans l'esprit de la réconciliation nationale dont nous avons parlé, nous demanderions d'abord aux provinces si elles reconnaissent que, effectivement, ce problème est le plus important.

Le paternalisme et le sectarisme que suscite la question découlent en partie du fait que, bien que tout le monde admette qu'il s'agit de notre plus important problème et que la jeunesse est la garantie de l'avenir, personne avant nous ne s'était donné la peine de définir le problème et de demander leur assentiment aux autres Canadiens. Si ces derniers conviennent que le problème est effectivement le plus important, les solutions nous viendront tout naturellement.

Je voudrais signaler à la Chambre que je me suis rendu dans huit provinces en moins d'un mois. Pour donner une idée du nombre de kilomètres que j'ai parcourus, les compagnies d'aviation ont perdu mes bagages au moins quatre fois. Nous agissons le plus rapidement possible. La moitié de tous les efforts qui sont déployés dans le cadre de la stratégie canadienne de l'emploi sont destinés aux jeunes âgés de 15 à 24 ans. C'est là une approximation, mais, en moyenne, il en est ainsi. Durant l'année financière 1986-1987, cette somme se sera élevée à 720 millions environ. Il ne s'agit pas de savoir si c'est un nouveau programme. La centaine de programmes destinés aux jeunes montre nettement que la chose est superflue.

La véritable solution est que nous devons modifier la situation.

Une voix: Il est grand temps.

M. Charest: Oui, il est grand temps d'y réfléchir si nous sommes sincères et si nous voulons nous élever au-dessus des débats partisans qui nous empêchent vraiment de trouver des solutions.

Permettez-moi de répéter que nous voulons sincèrement et vraiment régler la question. Il ne suffit pas d'affirmer que la

jeunesse est l'avenir de notre pays ou qu'elle est notre ressource naturelle la plus importante.

De nouveaux programmes pourraient être élaborés pour résoudre des problèmes précis, mais un nouveau programme doté de 10 ou 20 millions de dollars ne modifiera pas le problème fondamental. Nous devons modifier la situation et cela ne se produira pas du jour au lendemain. Toutefois, c'est ce que le gouvernement cherche vraiment et sincèrement à accomplir sous la direction du premier ministre (M. Mulroney).

Des voix: Bravo!

M. Rompkey: Monsieur le Président, je sais gré au ministre de son analyse, mais je me demande quel obstacle constitue un débat partisan.

A mon avis, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) et moi-même avons analysé lucidement les problèmes. De fait, le ministre, sauf erreur, l'a souligné dans sa réponse.

Toutefois, je sais quel problème il a dépisté. Il a établi un lien—et je voudrais qu'il fournisse des précisions à ce sujet—entre les bagages perdus et la génération sacrifiée. Il a prétendu que nous devons modifier la situation et qu'il le fait en se livrant à des consultations.

Et puis après? Le Parlement et les jeunes Canadiens attendent des réponses précises à leurs problèmes.

Le ministre a demandé à l'opposition de fournir des réponses précises. C'est ce que nous avons fait. Nous lui avons demandé de changer le Programme canadien de prêts aux étudiants. C'était une suggestion précise. On pourrait la réaliser dès maintenant.

Je sais qu'il existe des problèmes plus vastes et nous ne sous-estimons nullement la difficulté de les résoudre. Nous connaissons tous la Constitution. Nous savons tous quels sont les obstacles.

Je voudrais que le ministre aille plus loin et qu'il nous dise ce qu'il a trouvé pour résoudre les problèmes de cette génération perdue après avoir perdu ses bagages et visité tant de personnes en tant de jours. Quel rapport y a-t-il entre les bagages perdus et la génération perdue? Quel est le résultat de ses voyages? Comment procédera-t-il? Quel rôle joueront les provinces? Comment obtiendra-t-il le consensus des intéressés?

Le gouvernement national et la plupart des gouvernements provinciaux sont du même parti contrairement à l'époque où nous étions au pouvoir. Théoriquement, il devrait être plus facile maintenant de résoudre le problème des compétences. Cependant, on ne nous a pas donné la moindre idée, aujourd'hui, de la façon dont le gouvernement s'attaquera aux problèmes du système, comme le ministre l'a dit.

• (1250)

M. Charest: Monsieur le Président, je ne suis pas sûr de comprendre la question du député à propos du lien entre les bagages perdus et la génération perdue. J'ai mentionné la perte de mes bagages parce que j'ai beaucoup voyagé récemment pour consulter les provinces et les horaires d'avions étaient si serrés que les compagnies aériennes ont parfois envoyé mes bagages à d'autres endroits que ceux où je me rendais, ce qui est bien compréhensible.

Quant à la génération perdue, j'espère que mon collègue ne partage pas l'opinion de ceux qui disent qu'il y a une génération perdue parce que je ne suis pas d'accord là-dessus. Ceux qui parlent d'une génération perdue dressent un constat d'échec. L'homme habite la planète depuis des millions d'années, mais nous serions tout à coup étrangement forcés de déterminer si une génération vit mieux que la précédente.

Les générations héritent des problèmes de celles qui les ont précédées, et c'est un devoir pour la civilisation de faire mieux que la génération d'avant. L'autre aspect curieux de cette idée de génération perdue est qu'elle a pour prémisse que la génération antérieure avait trouvé quelque chose. Quoi? Je l'ignore, mais je voudrais bien le savoir.

Nous devons reconnaître que le monde a changé. Ceux qui ont l'esprit obnubilé par la théorie de la génération perdue ne se rendent pas compte que le monde et ses problèmes sont nouveaux, qu'ils ont changé. Nous devons y faire face.

Le député demande ce que nous faisons à cette fin. Il a peut-être trouvé par accident une partie de la réponse qu'il cherche. Je lui ai dit quel problème est capital aujourd'hui et le sera pour le reste du mandat, et je ne pense pas que l'on me contredise là-dessus.

Ayant cerné le problème, nous essayons de bâtir un consensus, d'amener les provinces à reconnaître que ce problème est primordial et à chercher ensuite les mécanismes à mettre en oeuvre, en matière d'options de formation et d'enseignement, qui seront plus viables pour les 30 ou 40 p. 100 de nos jeunes qui quittent l'école. Nous devons encourager les jeunes à rester à l'intérieur du système parce que leur formation et leurs compétences transférables seront essentielles à leur future participation aux marchés du travail. Le gouvernement fédéral qui joue déjà un rôle de premier plan dans les programmes de formation par l'apprentissage consent à jouer un grand rôle et à prendre l'initiative dans la mise au point de systèmes qui rétabliront, dans l'esprit des 30 ou 40 p. 100 de jeunes démissionnaires, la pertinence des systèmes d'enseignement et de formation.

M. Riis: Monsieur le Président, il et particulièrement difficile de poser des questions dures au ministre. Il est honnête et expose de manière réfléchie les problèmes de nombreux jeunes.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Ce premier pas est important. Nous devons savoir quel est le problème. Le ministre vient d'énoncer le principal en même temps qu'une série d'autres. Le gouvernement est en place depuis deux ans et demi, bientôt trois ans. J'espère que cette recherche d'un consensus qui risque de s'étendre sur plusieurs générations n'est pas simplement une excuse pour ne rien faire.

La question que je veux poser au ministre n'est pas censée être difficile. Nous admettons tous qu'il faut trouver et appliquer des solutions à long terme et que cela prend du temps. Entre-temps, on ne peut tourner le dos aux jeunes. Il y a des mesures qui peuvent être prises. On peut modifier le Programme canadien de prêts aux étudiants de façon à améliorer l'accès à l'enseignement postsecondaire. On peut accroître le financement du programme Défi 87 de sorte qu'il dispose d'un montant supérieur au montant insuffisant qui lui a été accordé

Article 21 du Règlement

l'an dernier. On peut prendre toute une série de mesures à court terme.

Le ministre veut-il nous rappeler quelles sont exactement les initiatives qu'il a prises depuis qu'il est ministre d'État chargé de la Jeunesse? Peut-il citer une chose qu'il est fier d'avoir accomplie? Ce qui est peut-être plus important, compte tenu de ce que la réponse sera probablement, quelle va être la première preuve concrète de son initiative personnelle pour aider les jeunes?

M. Charest: Monsieur le Président, que le député me permette de lui citer une série de choses. Pour comprendre les changements importants qui sont survenus au ministère de la Jeunesse ces derniers mois, il faut remonter à 1986 lorsque le ministère a été transféré du Secrétariat d'État au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, ce qui confirmait que la pénurie d'emplois est l'un des principaux problèmes qui assaillent aujourd'hui les jeunes Canadiens. C'est ainsi que le ministère de la Jeunesse s'est trouvé à disposer des très nombreuses ressources de l'un des ministères fédéraux les plus importants, avec ses 27 000 employés. Cela s'est produit au printemps de 1986.

Ensuite, un bon quart du budget des Innovations, dans le cadre de la stratégie de Planification de l'emploi, a été réservé au financement de projets destinés aux jeunes, et nous avons dépassé cet objectif minimal. Le conseil de la jeunesse qui avait été demandé a été accordé par le gouvernement fédéral. Le député a signalé le rapport du groupe de travail de son propre parti sur l'esprit d'entreprise. Un programme de dix millions de dollars a été établi à cet égard en collaboration avec le gouvernement fédéral, le secteur privé et le secteur sans but lucratif représenté par les YMCA. Il y a neuf centres dans tout le Canada, dont huit réservés exclusivement aux jeunes, qui aident les intéressés à développer leurs aptitudes d'entrepreneurs.

En trois ans, dix millions de dollars seront consacrés à ce programme très novateur dans le cadre duquel le gouvernement fédéral alloue un montant fixe par emploi dans chaque région. Une tranche de 30 p. 100 est accordée au moment de la signature, une autre de 30 p. 100 également à la fin du cours et le restant, soit 40 p. 100, quand la jeune personne est en affaire depuis un an. C'est une formule de financement fort originale dont nous sommes très fiers parce qu'elle est fonction des résultats. C'est un organisme sans but lucratif qui en a eu l'idée.

Une autre tranche de 2,9 millions de dollars a été affectée à l'ouverture de quatre centres pour jeunes. Nous avons annoncé des subventions de 180 millions de dollars dans le cadre de Défi 87. Je sais que ces subventions ont fait l'objet de quelques discussions à la Chambre parce que 30 millions de dollars avaient été débloqués pour les jeunes l'été dernier à cause du recensement, mais il n'y a pas de recensement cette année.

Environ 70 p. 100 de tous ceux qui profiteront du programme d'emplois d'été pour étudiants, dans le cadre de Défi 87, sont des étudiants de niveau postsecondaire. Nous nous en félicitons car nous savons qu'ils ont besoin de cet argent pour retourner aux études. Mais les plus mal pris sont ceux qui ont décroché. C'est justement pour cette raison que nous avons, dans le cadre de Défi 87, doublé le budget prévu pour les ateliers d'orientation professionnelle, budget qui est passé de 4 millions à 8 millions de dollars. Le gouvernement est très fier de ce programme. Ces ateliers d'orientation professionnelle nous permettent de répérer les décrocheurs en puissance au niveau secondaire afin de pouvoir leur offrir des cours de formation pendant l'été. Nous avons découvert que 70 p. 100 d'entre eux retournaient à l'école et qu'au moins les autres choisissaient l'autre solution en toute connaissance de cause. C'est une mesure dont le gouvernement est très fier.

Je sais que le fils de 17 ans du député n'a rien trouvé dans *Palmarès*. Le député a parlé surtout du Régime de pensions du Canada. Je m'étonne qu'il nous accuse de perdre notre temps en informant les jeunes sur le Régime de pensions du Canada. Je pense que 100 000 jeunes bénéficient du Régime de pensions du Canada. En feuilletant ce livre, au Salon international de la jeunesse, un jeune a trouvé des renseignements sur le Régime de pensions du Canada et reçoit maintenant des prestations.

Il est possible que ce livre ne soit pas utile au fils du député, mais il l'a été pour beaucoup de jeunes Canadiens et Canadiennes et pour ceux qui travaillent avec eux et veulent savoir quels sont les programmes disponibles. Ce que le gouvernement fédéral peut offrir, à qui il faut écrire ou parler, autant de choses qui figurent dans ce petit livre qui ne vise rien d'autre.

Nous avons annoncé un colloque national sur l'enseignement postsecondaire qui se tiendra à Saskatoon et qui devrait répondre à beaucoup . . .

[*Français*]

M. Malépart: Et puis des «jobs»!

M. Charest: . . . des inquiétudes de mon . . . Puis du côté des «jobs», le taux de chômage . . .

M. Malépart: Quel est-il, le taux de chômage?

M. Charest: . . . pour l'information du député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart), monsieur le Président, le taux de chômage chez les jeunes au Canada a baissé de plus de 4 p. 100 depuis que ce gouvernement-ci est au pouvoir. Et c'est là, monsieur le Président, notre réalisation la plus importante.

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA RÉFORME FISCALE

L'IMPORTANCE DE LA PETITE ENTREPRISE POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS—L'OUBLI PRÉSUMÉ DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, hier, le ministre des Finances (M. Wilson) dans son allocution à la Chambre sur la réforme fiscale a oublié complètement la petite entreprise, alors que l'on a dit souvent et qu'on l'a répété combien de fois dans cette Chambre que plus de 70

p. 100 des emplois sont créés au Canada par la petite entreprise et, dans une allocution aussi importante que celle sur la réforme fiscale, même pas un mot, monsieur le Président.

Est-ce que le gouvernement, dans son projet de réforme fiscale des sociétés, va s'assurer, va garantir que le taux réduit d'impôt que les petites entreprises paient actuellement va être maintenu?

Dans sa réforme des taxes de vente, que ce soit la taxe de vente de la valeur ajoutée, que ce soit la taxe de vente nationale, que ce soit la taxe de vente des transactions commerciales, est-ce qu'il va exempter la petite entreprise, monsieur le Président?

Comment un secteur qui crée tellement d'emplois au Canada . . . si on aidait chaque petite entreprise à créer un emploi additionnel, 750 000 nouveaux emplois pourraient être créés au Canada. C'est là que le ministre des Finances ne veut pas comprendre que c'est un secteur vital et important de l'économie canadienne et quand il fait un discours si important, il l'oublie complètement. C'est incroyable!

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

L'IMPORTANCE POUR LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Albert Girard (Restigouche): Monsieur le Président,depuis l'époque coloniale, les forêts ont toujours joué un rôle primordial dans la survivance et l'expansion des provinces de l'Atlantique. Les forêts occupent environ les deux tiers de la superficie globale de notre territoire. Elles fournissent plus de 50 000 emplois directs et indirects et représentent des exportations évaluées à 1,7 milliard de dollars dans toute la région.

[*Français*]

La survie de plusieurs de nos communautés dépend uniquement de nos ressources forestières.

Ce gouvernement reconnaît l'importance du secteur forestier dans cette région. Par l'entremise du Service canadien des forêts, nous contribuons 135 millions de dollars ou 60 p. 100 du coût total au renouvellement et à l'amélioration des forêts, selon les ententes fédérales et provinciales. Une somme importante est dépensée pour l'amélioration des lots boisés privés, y compris des lots d'arbres de Noël et d'érablières.

[*Traduction*]

Nous nous sommes engagés à collaborer avec les gouvernements provinciaux, l'industrie et les petits propriétaires terriens pour améliorer nos connaissances dans le domaine de la dynamique et de la gestion forestières grâce à des programmes de recherche en cours.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'ANNULATION DU PERMIS D'UNE SOCIÉTÉ AÉRIENNE—ON PROPOSE DE DÉSIGNER UN ARBITRE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, l'affaire Fred Turner illustre bien ce qu'il y a de meilleur et de pire dans le comportement de l'homme. En protestant sur la colline du Parlement depuis deux mois, M. Turner a fait preuve d'une patience digne de Job. La compréhension et la charité qu'il manifeste envers ses adversaires qui veulent le ruiner révèlent la force morale et la résolution qui l'incitent à faire des démarches d'un bureau à l'autre en quête de justice. Il cherche simplement à obtenir la désignation d'un arbitre indépendant pour évaluer sa réclamation et agir à titre de médiateur auprès du gouvernement—il veut simplement obtenir justice et rien de plus.

Depuis plus d'un an, mes collègues et moi-même avons secondé ses efforts et avons permis à M. Turner de recourir à nos ressources pour exposer sa cause que nous jugeons juste. Je voudrais également féliciter les députés des deux autres partis qui ont adopté sa cause, y compris ceux qui faisaient partie du gouvernement quand cette injustice a été commise. Ils ont eu le courage d'admettre qu'ils étaient en partie responsables.

Il faut mentionner particulièrement l'ancien secrétaire parlementaire du ministre des Transports, le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) qui a eu le courage de défendre M. Turner et de lui offrir également les ressources de son bureau. Son comportement a été magnifique, tandis que celui du gouvernement qui s'est emparé de l'entreprise de M. Turner et qui laisse souffrir lui et sa famille est inexcusable.

Le gouvernement a publié des renseignements erronés au sujet de l'affaire Turner dans l'espoir de réfuter sa thèse et a refusé un examen indépendant des faits, de sorte qu'on ne connaîtra vraiment jamais la gravité de cette injustice. Les membres du cabinet se sont déshonorés aux yeux des Canadiens impartiaux. Honte à eux!

* * *

LA RÉFORME FISCALE

LE PROJET DE LIVRE BLANC—ON APPUIE LE CONTENU ANTICIPÉ

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, beaucoup de Canadiens se sont réjouis d'entendre le ministre des Finances (M. Wilson) annoncer hier que le Livre blanc sur la réforme exhaustive de la fiscalité serait déposé à la Chambre le 18 juin prochain. Plus de justice et d'équité pour les particuliers, voilà quel sera le thème de cette réforme.

• (1405)

Les modifications accorderont un revenu net plus élevé à la plupart des Canadiens. Le taux d'imposition des particuliers va baisser, il n'y aura plus que trois paliers d'imposition, au lieu de dix, et la part des particuliers dans les recettes fiscales diminuera. L'option du crédit d'impôt, méthode plus juste, sera généralisée. Par contre, l'exemption fiscale est plus avantageuse pour les revenus supérieurs. Les crédits d'impôts viendront directement en aide aux personnes âgées et aux familles à faible revenu.

Alors qu'on songe à réduire le taux d'imposition des sociétés, ces dernières contribueront davantage aux recettes fiscales parce que certains de leurs privilèges seront supprimés. A l'heure actuelle, diverses entreprises ne paient pas leur juste part d'impôt. Comme on nous annonce aussi l'imposition éventuelle d'une taxe sur les transactions commerciales, j'exhorte le ministre à n'accorder que très peu d'exemptions, afin de réduire au minimum la paperasserie et de simplifer le régime.

Article 21 du Règlement

Enfin, j'espère que les provinces pourront harmoniser leur régime fiscal avec celui du gouvernement fédéral, pour plus de justice et de simplicité.

* * *

[*Français*]

LA FAMILLE

LA NÉCESSITÉ POUR LE GOUVERNEMENT DE RECONNAÎTRE LE TRAVAIL DE TOUTES LES MÈRES ET DE LES AIDER

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, il me fait plaisir de rappeler à mes collègues de la Chambre que ce dimanche 10 mai on célébrera partout au Canada la Fête des Mères, cette journée spéciale dédiée à toutes les mamans, qu'elles aient 20 ou 80 ans.

Je profite de cette occasion pour demander au gouvernement d'agir rapidement afin d'aider de nombreuses familles canadiennes, reconnaissant le travail de toutes les mères, qu'elles travaillent à domicile ou à l'extérieur du foyer. Il serait important que le gouvernement aide les femmes qui travaillent à temps complet à la maison en leur offrant des crédits ou en leur donnant accès à un régime de retraite.

Plusieurs autres mamans, quant à elles, travaillent à l'extérieur, et ce souvent par nécessité économique. Pour ces dernières, il serait important que le gouvernement ait des services de garde de qualité, également conjointement avec des congés parentaux et l'accès à du travail à temps partiel bien rémunéré.

Cela aiderait sûrement plusieurs familles à avoir moins d'inquiétude tant au niveau financier qu'au niveau du bien-être de leurs enfants.

Je tiens à souhaiter à toutes les mamans une Fête des Mères ensoleillée alors qu'en cette journée tous et toutes reconnaissent l'importance qu'elles ont au sein de notre société canadienne.

* * *

[*Traduction*]

LA PORNOGRAPHIE

ON APPUIE LE PROJET DE LOI VISANT À RÉPRIMER LES ABUS

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) d'avoir déposé cette semaine une mesure législative qui s'attaque de front au problème de la pornographie. L'exploitation des femmes et des enfants par la violence et une pornographie dégradante n'a que trop duré. Cette mesure législative transmet un message clair à ceux qui profitent de l'exploitation d'autrui. Néanmoins, elle respecte notre liberté d'expression.

Je réfute les commentaires de ceux qui s'opposent à ce projet de loi. Je leur recommande de proposer une meilleure définition de la pornographie. Nous serons heureux d'examiner toute proposition susceptible d'améliorer le projet de loi.

La pornographie nous concerne tous et j'invite ceux qui souhaitent voir disparaître ce fléau à se prononcer et à accorder leur appui au ministre de la Justice.

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'UTILISATION DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES DE L'ALBERTA POUR TRANSMETTRE UN MESSAGE JUGÉ RACISTE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, on propose des messages racistes aux Albertains sur des lignes téléphoniques appartenant à la province. Tous les dimanches soir, le groupe qui s'affuble du nom d'Église de Jésus-Christ des Nations chrétiennes-aryennes offre un nouveau message pour inciter les auditeurs à adopter des idées racistes sur le monde.

Les autorités ont laissé cette abomination continuer sans interruption. Le gouvernement de l'Alberta a refusé d'intervenir et veut garder le silence sur cette affaire. Des plaintes de la part de la Ligue des droits de la personne du B'nai Brith à la Commission canadienne des droits de la personne et de la part du Commissaire lui-même n'ont eu apparemment aucun résultat.

Le gouvernement du Canada est-il ignorant de cet abus de notre système de télécommunications? Le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) a-t-il songé à prendre des mesures et décidé de ne rien faire? Le parti conservateur du Canada et celui de l'Alberta excusent-ils le racisme des Nations aryennes dans l'Ouest? Le premier ministre (M. Mulroney) voudrait sûrement qu'on prenne rapidement des mesures à cet égard s'il était mis au courant de ces activités.

* * *

LA RÉFORME FISCALE

CRITIQUE DU RAPPORT SUR L'ENQUÊTE FISCALE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, il semble que les partis d'opposition peuvent à coup sûr marquer des points en misant sur le sentiment d'insatisfaction généralisé à l'égard d'un régime fiscal excessivement complexe et lourd. C'est de toute évidence ce que visait le NPD en lançant son enquête fiscale, mais sa stratégie se retourne contre lui.

Voyons ce que le fiscaliste et rédacteur en chef de *Canadian Taxpayer*, Arthur Drache, pense du dernier rapport du NPD sur son enquête fiscale. Il déclarait :

> Il est malheureux que les nombreuses erreurs techniques nous amènent à nous demander si les auteurs du document ont la compétence voulue pour formuler une politique fiscale.

● (1410)

Il ajoutait: «Ce document déconcerte par la piètre qualité de sa collaboration technique.» Bref, monsieur le Président, un travail de mauvaise qualité exécuté par un parti incompétent.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA RÉFORME FISCALE—LA PROTECTION DES ACQUIS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, suite à la déclaration du ministre des Finances (M. Wilson) hier en ce qui concerne la réforme de la

fiscalité, j'aimerais inviter les familles canadiennes et les personnes âgées à être en alerte et de se préparer sur un pied de guerre. Et on se rappelle ce gouvernement, et j'aimerais rappeler la consultation qu'il a faite en janvier 1985 avec le Livre bleu au moment où les personnes âgées et les familles s'étaient fait tromper par ce même ministre des Finances qui avait promis de rétablir la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse, alors qu'il les avaient coupées et qu'il avait promis à ce moment-là que les coupures des allocations familiales ne serviraient pas à réduire le déficit, alors qu'il a trompé encore une fois les familles.

Je préviens le ministre des Finances qu'il y aura une guerre acharnée si le gouvernement changeait les exemptions d'impôt en raison d'âge pour les personnes âgées, que ce ne soit pas complètement transféré à l'endroit des personnes âgées. Et la même chose: l'exemption d'impôt pour enfant à charge, si c'est transféré pour les familles avec enfants, il y aura une guerre acharnée et le ministre sera obligé d'admettre encore son erreur, comme il l'a fait sur la désindexation des pensions de sécurité de vieillesse.

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

LES VICTIMES DE DÉLITS D'AGRESSION—ON DEMANDE L'ÉLARGISSEMENT DES DISPOSITIONS RELATIVES AU DÉDOMMAGEMENT

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, le système de justice criminelle au Canada fait fi des droits des victimes de délits d'agression. Certes, on libère les auteurs d'attaques brutales après qu'ils aient purgé une sentence déjà courte, ou à peine une partie de celle-ci, mais on oublie leurs victimes, à qui il arrive souvent d'être physiquement et psychologiquement marquées à vie.

J'exhorte le ministre à préparer rapidement une mesure pertinente qui modifiera le Code criminel en en élargissant les dispositions déjà maigres relatives au dédommagement des victimes, qui y figurent. Je le prie également de songer à utiliser dans cette modification les déclarations de la victime sur les répercussions du crime dans le prononcé de la sentence contre les agresseurs. Pareille modification ne pourra que garantir que les peines infligées aux auteurs de délits d'agression soient à la mesure de ces crimes et préalables au dédommagement en bonne et due forme des victimes de ces crimes.

En outre, le gouvernement devrait accroître les pouvoirs du système pénal de façon à répondre aux préoccupations et aux besoins immédiats des victimes, en élargissant et améliorant les services gouvernementaux offerts à toutes les victimes.

* * *

L'ÉNERGIE

ON RECOMMANDE INSTAMMENT D'UTILISER PLUS DE GRAINS POUR PRODUIRE DE L'ÉTHANOL

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, il y a un an et cinq jours le comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources présentait à la Chambre un rapport unanime. Il portait sur un marché pour les surplus de grains qui aurait été une occasion économique sans précédent pour nos agriculteurs et qui aurait réduit notre dépendance à l'égard des carburants fossiles importés.

Cette semaine, l'association des producteurs de blé de l'ouest du Canada demande une fois de plus au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux d'envisager sérieusement la production d'éthanol, pour essayer de trouver un autre marché pour les grains de l'Ouest, pour diversifier l'économie de la région et pour créer des industries qui ajoutent de la valeur aux produits agricoles de l'Ouest.

L'utilisation de l'éthanol, un alcool qui peut être produit à partir de grains, pour remplacer le plomb dans l'essence, pourrait créer un marché pour huit millions de tonnes de céréales si l'on utilisait 10 p. 100 d'éthanol pour parvenir à l'indice d'octane voulu de l'essence canadienne. Un mélange à 3 p. 100 d'éthanol et 5 p. 100 de méthanol, comme celui que l'on utilise en Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba, consommerait presque 6 p. 100 de la production canadienne de céréales.

Voilà un créneau possible. Au Canada, les niveaux de plomb permis sont toujours honteusement fixés à dix fois ce que l'on permet aux États-Unis.

L'association des producteurs de blé de l'ouest du Canada a recommandé que le gouvernement fédéral crée un programme pour faciliter le démarrage d'une industrie canadienne de l'éthanol et travaille à l'amélioration de l'environnement en accélérant le programme de réduction de la quantité de plomb, de façon à supprimer totalement le plomb dans les essences d'ici 1990 et à interdire le MMT, un additif à base de métaux lourds interdit aux États-Unis depuis 1978.

L'Accord de l'Ouest et le marché théoriquement libre des produits pétroliers raffinés sont utilisés pour empêcher une industrie canadienne qui servirait les objectifs de l'économie agricole plutôt que ceux d'une industrie pétrolière contrôlée par les multinationales.

Le gouvernement ne devrait pas financer les usines de production de MBTE. Nous devrions au contraire diversifier, répartir les emplois et assurer un marché à la production agricole canadienne.

* * *

LES BÉNÉVOLES

HOMMAGE AUX PERSONNES DE WOODSTOCK QUI ONT AMASSÉ DES FONDS DESTINÉS À UN PROJET POUR LES ARRIÉRÉS MENTAUX

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, les gouvernements doivent constater que le travail communautaire volontaire peut encore amasser des fonds pour de bonnes causes sans l'aide des fonds publics. Dimanche après-midi dernier, j'ai eu le plaisir d'inaugurer le nouveau siège social de l'Association de Woostock et du district pour les arriérés mentaux. Le nouvel établissement de 45 employés, appelé ARC Industries, est doté d'installations pour faire travailler 84 arriérés mentaux. Il s'ajoute à la résidence et l'école dont la construction remonte à quelques années.

• (1415)

Le dernier projet a commencé il y a deux ans. Au cours de cette période, les plans ont été mis au point et plus de 750 000 $ ont été recueillis au sein de la collectivité. Le don le plus considérable, de 100 000 $, a été consenti par le Rotary Club de Woodstock. Le reste est venu de dons plus modestes de groupes et personnes de la région. A l'ouverture officielle, il ne restait à payer qu'une somme minime de 13 000 $.

Cette réalisation extraordinaire est la preuve que le volontariat est encore bien vivant et que, lorsqu'un bon projet est mené avec de l'imagination et du dévouement, les Canadiens répondent aux besoins d'une collectivité sans l'aide financière des gouvernements.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DU TOURISME

L'IMPORTANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE POUR L'ÉCONOMIE

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, la Semaine nationale du tourisme, qui se tiendra cette année du 11 au 17 mai, a pour thème la croissance du Canada par le tourisme. Je trouve le thème très bien choisi, car le tourisme génère des revenus intérieurs de 22 milliards et procure des emplois directs à 600 000 Canadiens. S'il était encouragé comme il se doit, il pourrait donner de l'emploi à un million de Canadiens d'ici l'an 2000.

[*Français*]

Monsieur le Président, le tourisme est un atout important pour le Canada. Non seulement cette industrie génère-t-elle des centaines de milliers d'emplois, mais le tourisme aide à promouvoir l'harmonie et la bonne entente entre les diverses régions du Canada. C'est un atout pour notre unité politique.

Le tourisme joue aussi un rôle très important dans la promotion de la paix mondiale, un but que tout Canadien et toute Canadienne ont à coeur.

Je tiens à féliciter l'Association de l'industrie touristique du Canada pour avoir fait la promotion de la Semaine nationale du tourisme, et j'invite tous les Canadiens et toutes les Canadiennes à participer activement à la Semaine nationale du tourisme.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA RÉFORME FISCALE

LE PROCHAIN LIVRE BLANC—LES MESURES PRISES PAR L'ANCIEN GOUVERNEMENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Depuis deux ans et demi, les Canadiens à faible et à moyen revenus savent qu'ils ont été la cible de plus de 22 milliards de dollars de prélèvements fiscaux de la part du gouvernement conservateur. Les taxes de vente et d'accise ainsi que l'impôt sur le revenu qu'ils paient ont augmenté.

Le ministre a annoncé hier qu'il allait présenter en juin un Livre blanc exposant ses propositions de réforme fiscale. Peut-il nous donner aujourd'hui l'assurance que cette réforme annulera la totalité, et pas seulement quelques-unes de ses gigantesques mainmises sur l'argent du contribuable?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si les impôts sur le revenu des particuliers ont augmenté, c'est parce qu'il y a au Canada 750 000 personnes de plus qui travaillent et qui paient des impôts, ce qui se traduit par une augmentation des recettes fiscales.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous avons apporté diverses corrections au régime fiscal. Bien souvent, ces changements se sont traduits par une plus grande équité du régime. Nous avons un impôt minimum. Nous sommes intervenus sur un bon nombre d'astuces fiscales comme le crédit d'impôt à la recherche scientifique, les cessions temporaires de biens et les règles concernant les sociétés en commandite, de façon à rendre plus équitable l'impôt sur le revenu des particuliers. Nous allons donc effectivement nous attaquer à d'autres problèmes de la réforme fiscale, et ma collègue en entendra sérieusement parler le 18 juin.

Mlle Nicholson (Trinity): Les Canadiens paient plus d'impôts parce que le ministre a fait augmenter les taux d'imposition. Je ne vois vraiment pas comment il peut dire qu'une augmentation de 33 p. 100 de la taxe de vente est équitable.

L'IMPOSITION POSSIBLE D'UNE TAXE À LA CONSOMMATION

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le ministre a déclaré hier qu'il allait peut-être imposer une nouvelle taxe à la consommation qu'il appelle maintenant taxe de vente à stades multiples. Il sait très bien que quand la Nouvelle-Zélande a imposé sa propre taxe à la consommation, le coût de la vie a immédiatement grimpé de quelque 5 p. 100. A son avis, de combien sa nouvelle taxe va-t-elle faire augmenter le coût de la vie au Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée se laisse entraîner par son imagination. Nous aurons le 18 juin un Livre blanc qui répondra très clairement à ce genre de question.

• (1420)

LA TAXE DE VENTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, l'été dernier le ministre a renoncé à son idée d'une taxe à la valeur ajoutée au profit d'une taxe sur les opérations commerciales. Apparemment, sous la pression de ses collègues du Cabinet, il a renoncé hier à l'idée de cette taxe sur les transactions commerciales au profit d'une taxe de vente à stades multiples d'envergure nationale, et il a déclaré que les gouvernements provinciaux avaient manifesté un certain intérêt à cet égard. Quelles sont les provinces qui sont intéressées par l'idée de remplacer les taxes de vente provinciale et fédérale par une nouvelle taxe rétrograde sur tous les biens et services de consommation?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense encore une fois que la députée se laisse emporter par son imagination. Nous allons publier un Livre

blanc qui exposera une proposition fondamentale de taxe de vente générale à stades multiples, comme je l'ai dit hier. Lors de la dernière Conférence des ministres provinciaux et fédéral des Finances, un certain nombre de provinces m'ont encouragé à garder ouverte cette option qui consiste à avoir une taxe fédérale et provinciale de cet ordre, parallèlement à deux options exclusivement fédérales, qui sont celle de la taxe sur les transactions commerciales et celle de la taxe fédérale sur la valeur ajoutée. Nous avons donc le choix entre ces diverses options, mais elles tournent toutes autour de cette proposition centrale de taxe générale à stades multiples.

LE NIVEAU D'IMPOSITION

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il y a deux mois, en réponse à une accusation selon laquelle aucun autre ministre des Finances avant lui n'avait imposé autant les Canadiens, il a déclaré:

> Ce que nous faisons en l'occurrence, John . . .

Il s'agissait de John Ferguson, de Southam News:

> . . . c'est ramener les impôts au niveau des années 1970. Mes prédécesseurs avaient lâché les rênes de l'impôt, et le niveau d'imposition par rapport au revenu n'avait cessé de baisser . . .

En relevant ce niveau d'imposition toujours davantage, est-il nécessaire d'accroître les craintes des Canadiens ordinaires en leur laissant entendre que même leurs aliments pourraient être imposés? Le gouvernement va-t-il imposer même notre pain quotidien? Les Canadiens ne pardonneront jamais ce péché au gouvernement.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai précisé très clairement que la réforme fiscale n'a pas pour but d'accroître le montant des recettes que le gouvernement percevra en pourcentage du revenu national du pays. C'est toujours là ma position.

M. Baker: Il est manifeste que le ministre ne veut pas nous préciser si on appliquera un impôt général sur les aliments.

LA TAXE SUR LES REPAS LÉGERS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, nous savons qu'à compter du 1er juillet, le ministre imposera une taxe sur les friandises et grignotines, comme le maïs soufflé, les noix salées, les barres de crème glacée, les tablettes de granola, les bretzels, les bâtonnets au fromage, les croustilles et même les sucettes glacées.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: Le ministre des Finances ne comprend-il donc pas que nos enfants n'ont que très peu d'argent de poche, et qu'il y a une limite au nombre de bouteilles vides qu'ils peuvent ramener au magasin, afin de se faire un peu d'argent? Va-t-il annuler cette attaque sournoise contre les friandises et les grignotines?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je constate que le député va perdre du poids cet été.

Je lui demande de se reporter à ma déclaration d'hier. J'ai affirmé alors qu'à la suite de la réforme fiscale, une très grande majorité de Canadiens découvriront qu'ils ont davantage d'argent dans leurs poches. Ils paieront moins d'impôt. C'est là l'objectif de la réforme fiscale et l'objectif que j'ai établi très clairement. Selon moi, le député sera fort satisfait par les résultats de la réforme fiscale à compter du 18 juin.

LES OPTIONS QUANT À LA TAXE DE VENTE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il s'est engagé à faire connaître ses projets de réforme fiscale aux Canadiens le 18 juin. Il semble néanmoins vouloir se dérober en disant qu'il présentera trois ou quatre options, soit la taxe à la valeur ajoutée, la taxe de transaction et une nouvelle taxe de vente nationale qui serait imposée en collaboration avec les provinces, si ces dernières sont d'accord.

• (1425)

Le ministre peut-il nous assurer que le gouvernement déclarera laquelle de ces options il préfère lorsqu'il publiera son document le 18 juin? Peut-il également nous assurer que les articles de première nécessité comme la nourriture continueront à être exemptés de la taxe de vente?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, encore une fois, le député veut tout savoir d'avance. Nous allons publier un Livre blanc. Dans ce Livre blanc, nous indiquerons comment nous instaurerons une taxe de vente générale à stades multiples.

Il y a trois façons dont nous pouvons procéder, trois façons dont nous pouvons faciliter les choses et trois moyens que nous pouvons utiliser. Comme je l'ai dit, nous procéderons à des consultations à ce sujet.

Les provinces nous ont fait savoir qu'elles étaient prêtes à examiner une option. Nous consulterons le secteur privé au sujet des deux autres et de la taxe de vente nationale.

Nous avons plusieurs possibilités quant à l'approche à adopter et c'est ce qui découlera du Livre blanc, en juin.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LES PRODUITS SERVANT À L'ALIMENTATION SERONT TAXÉS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Après quatre ou cinq réponses, le ministre n'est pas encore clair, d'après ses propos, à savoir si oui ou non les produits servant à l'alimentation vont être taxés, même si la taxe sur l'alimentation va coûter à la famille moyenne canadienne environ 300 $ en termes de taxes supplémentaires sur une nécessité de la vie. Est-ce que le ministre peut nous assurer et assurer la Chambre qu'une nécessité comme l'alimentation ne sera pas taxée? Est-ce que le ministre a l'intention simplement de diminuer l'impôt sur le revenu et de hausser, en même temps, la taxe de vente sur une nécessité telle l'alimentation, le pain quotidien?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme je l'ai dit au député et à son collègue, nous ne pouvons pas dire d'avance ce qu'il en sera.

Comme je l'ai souligné, nous avons plusieurs possibilités quant aux mécanismes à employer pour appliquer cette taxe et certains d'entres eux pourront prévoir des exemptions. Je pense que nous devons laisser les évènements suivre leur cours.

Le député qualifie de rétrograde la taxe de vente mais, je lui demande si le système actuel qui ne prévoit pas de crédit

d'impôt remboursable pour la taxe de vente est satisfaisant ou s'il ne serait pas plus progressiste d'instaurer une taxe de vente avec un crédit d'impôt remboursable pour aider les économiquement faibles à assumer son coût. Je pense que nous allons explorer de nouveau cette possibilité au cours de nos consultations.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'ai toujours cru qu'un Livre blanc était un énoncé de politique et que si le gouvernement voulait proposer des options, comme il a eu l'occasion de le faire depuis deux ans et demi, il présenterait un Livre vert ou peut-être même un Livre jaune, s'il avait peur de la réaction des Canadiens vis-à-vis d'une taxe sur les produits alimentaires.

L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS ET DES SOCIÉTÉS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le ministre a-t-il l'intention d'appliquer les propositions concernant l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés en 1988? A-t-il vraiment l'intention de se retrancher derrière ces options pour assener la taxe de vente aux Canadiens après la campagne électorale de 1989?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il s'agit d'un Livre blanc. Je l'ai bien précisé hier et je l'ai répété à trois reprises. Je le répéterai une fois de plus pour la gouverne du député—nous ferons une proposition concernant l'instauration d'une taxe de vente générale à stades multiples. Il y a trois mécanismes que nous pouvons utiliser pour appliquer cette proposition. C'est ce dont nous discuterons avec les intéressés à la suite de la publication de ce document.

En ce qui concerne les délais, je pense que le député va devoir attendre. Nous fournirons tous les détails quant au calendrier de mise en oeuvre, aux consultations, à la législation et à l'application lors de la publication du Livre blanc.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME FISCALE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT S'ENGAGE À MAINTENIR DES TAUX D'IMPÔT RÉDUITS POUR LES PETITES ENTREPRISES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, ce dernier a complètement oublié la petite entreprise. Dans son allocution sur la réforme fiscale, il n'a pas dit un mot à ce sujet. Soixante-dix pour cent des emplois sont créés au Canada par la PME, et si on encourage chaque PME à créer un emploi additionnel, on réduit considérablement le chômage au Canada. Est-ce que le ministre, dans sa proposition de régime fiscal des sociétés, s'engage à maintenir des taux d'impôt réduits pour les petites entreprises pour les encourager à se développer et à créer encore de nouveaux emplois?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le gouvernement n'a jamais oublié les petites entreprises, contrairement au parti du député. Nous n'avons jamais oublié les petites entreprises. Tous les budgets que j'ai présentés à la Chambre contenaient des mesures visant à aider les petites entreprises à créer des emplois.

• (1430)

Je signale au député les 750 000 emplois qui ont été créés; cet excellent résultat a été obtenu notamment grâce à l'aide que le gouvernement a apportée et continuera à apporter aux petites entreprises.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, les petits entrepreneurs en ont assez des beaux discours du ministre des Finances. Ils veulent que le gouvernement passe à l'action. Peu importe que le gouvernement opte en faveur d'une taxe sur les transactions commerciales, d'une taxe sur la valeur ajoutée ou d'une taxe nationale à stades multiples, les petites entreprises payeront davantage. Le ministre peut-il annoncer aujourd'hui même qu'à la suite de la réforme fiscale, les petites entreprises seront dispensées de payer les taxes de vente fédérales pour leur permettre de créer des emplois? Cessez de raconter des blagues et dites ce qu'il en est au juste.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'aurais bien voulu que le député assiste aux réunions que j'ai eues avec des représentants des petites entreprises . . .

M. Gagliano: Je les ai rencontrés également.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il affirme les avoir rencontrés. Il en rencontre de temps en temps. S'il voulait se joindre à moi, il verrait que je ne me contente pas de belles paroles.

Mon collègue vient de me rappeler que John Bullock, le président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, a dit que mon dernier budget, ou le précédent, était formidable, qu'il aiderait les petites entreprises à créer davantage d'emplois. C'est l'objectif du gouvernement.

L'INCIDENCE DE LA RÉFORME FISCALE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances. Le ministre n'ignore certainement pas que depuis qu'il occupe ce poste, l'impôt sur le revenu des particuliers a augmenté. D'après ses commentaires d'hier, il va maintenant diminuer.

Ma question est très explicite. Le ministre des Finances est-il prêt à dire si les Canadiens qui paient de l'impôt sur le revenu, des taxes fédérales et des taxes d'accise paieront moins ou plus de contributions fédérales après l'introduction de sa réforme fiscale?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr de comprendre ce que le député veut dire quand il dit moins de contributions fédérales. Pourrait-il s'expliquer? Sa question est très générale.

L'IMPÔT PAYÉ PAR LE CANADIEN MOYEN

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'espère que ce n'est pas une question supplémentaire mais ça m'en a tout l'air. Après la réforme que le ministre envisage, si les Canadiens moyens additionnent la taxe fédérale, l'impôt sur le revenu des particuliers, la taxe d'accise fédérale et les taxes de vente fédérales qu'ils paient, le total sera-t-il plus ou moins élevé qu'aujourd'hui?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si j'ai bien compris le député, après la réforme fiscale, les Canadiens moyens et même la majorité des Canadiens paieront moins de contributions.

* * *

L'AGRICULTURE

LA VISITE DU PREMIER MINISTRE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier soir, le parti conservateur n'a rempli que la moitié de la salle à Lethbridge, en Alberta, et a reçu très fraîchement le premier ministre. Puisque les conservateurs ne sont pas disposés à venir rencontrer le premier ministre et lui battent froid, le vice-premier ministre va-t-il changer le programme de la visite pour que les simples agriculteurs et les représentants des organismes agricoles aient l'occasion de rencontrer le premier ministre pour lui faire part de leurs inquiétudes? Non seulement ils rempliraient la salle mais ils lui feraient meilleur accueil.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, étant donné les antécédents du député, on penserait qu'il se fierait à de meilleures sources que les média pour poser sa question. Je viens de parler au député de Lethbridge—Foothills qui m'a fait savoir que plus de 600 personnes avaient assisté à la réception et avaient été particulièrement chaleureuses. Il y a eu huit ou neuf ovations. C'est le genre d'accueil enthousiaste qui est caractéristique du sud de l'Alberta et le premier ministre a été très cordialement reçu.

M. Foster: Monsieur le Président, il s'agissait probablement de la température extérieure, et non de la cordialité de la réception.

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE RENCONTRE LES AGRICULTEURS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, on nous a dit que la seule rencontre que le premier ministre aura avec les représentants de l'agriculture pendant sa visite de quatre jours est prévue à Saskatoon avec le président de l'Association locale des progressistes conservateurs et 15 agriculteurs triés sur le volet. Le vice-premier ministre peut-il nous dire pourquoi le président du syndicat du blé de Saskatchewan et des représentants d'autres organismes agricoles, comme le syndicat national des cultivateurs, n'ont pas été invités à cette réunion? Au cours d'une visite de cette longueur, pourquoi le premier ministre ne rencontre-t-il pas les représentants des organismes agricoles généraux et les agriculteurs, dont des milliers s'interrogent sur sa politique?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le premier ministre s'est entretenu plus fréquemment avec les dirigeants agricoles que n'importe quel autre premier ministre dans l'histoire du Canada. Jour après jour, le député prend la parole pour poser des questions et je me demande vraiment d'où il tient ses renseignements.

Le député devrait savoir que le premier ministre va à nouveau s'entretenir avec les dirigeants agricoles la dernière semaine de mai ou la première semaine de juin, avant son départ, afin de pouvoir transmettre le message des agriculteurs canadiens à la réunion au sommet.

Cette fois, le premier ministre veut faire ce que moi-même et tous les députés, j'en suis sûr, voudraient faire et c'est non seulement de rencontrer fréquemment les dirigeants agricoles et de façon régulière mais aussi de pouvoir de temps à autre s'entretenir avec les agriculteurs qui ne peuvent pas venir à Ottawa de façon habituelle. C'est exactement ce qu'il est en train de faire.

LES PAIEMENTS D'APPOINT—LES SAISIES DE LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Comme il le sait, hier soir, le premier ministre et sa troupe en tournée se sont rendus à Lethbridge, où ils ont été accueillis plutôt froidement par des partisans conservateurs dévoués.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas fait hier soir les deux déclarations qu'attendent les agriculteurs de l'Ouest? Pourquoi n'a-t-il pas annoncé d'une part, qu'il y aura un paiement d'appoint suffisant pour la campagne agricole 1987-88 et d'autre part, que l'on va rétablir le moratoire sur les prêts consentis par la SCA? Pourquoi, au lieu de cela, a-t-il fait aux Canadiens de l'Ouest un autre sermon à la Trudeau au sujet du Canada?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, les raisons pour lesquelles le premier ministre n'a pas fait ces déclarations pendant qu'il était dans l'ouest du pays sont tout à fait évidentes. Il ne fait que tenir la promesse que mon collègue le ministre responsable de la Commission canadienne du blé et moi-même avons faite lors de notre rencontre avec les dirigeants agricoles le 5 mars dernier. Nous les avons fermement avertis à l'époque qu'il était inutile de faire des déclarations susceptibles d'inciter les agriculteurs à ne pas prévoir leurs semailles en 1987 en tenant compte uniquement des tendances du marché. C'est le message que nous leur avons fait passer et je l'ai répété à maintes reprises depuis. Si le député n'a pas le texte de ce communiqué de presse, je serai heureux d'en faire une copie à son intention et de la lui faire parvenir.

LE PLAN DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, puisque le ministre ne tient manifestement aucun compte de la demande formulée récemment par les syndicats du blé qui souhaitent que le gouvernement s'engage dès maintenant à verser un paiement d'appoint, le vice-premier ministre pourra peut-être nous dire pourquoi, lors d'une des ses rares représentations dans l'Ouest, le premier ministre n'a pas annoncé le projet du gouvernement en matière de diversification de l'économie de l'Ouest qui se font attendre depuis longtemps? Pourquoi le gouvernement attend-il aussi longtemps pour annoncer ses projets? Pourquoi cette lenteur?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, c'est très simple. Si nous avions annoncé un plan sans consulter les habitants de l'Ouest, les agriculteurs, les représentants du secteur énergétique et d'autres groupes comme le fait actuellement le premier ministre, le député aurait critiqué notre initiative.

Notre gouvernement consulte. Il collabore avec les provinces et les industries.

M. Nystrom: Et avec les syndicats du blé?

M. Mazankowski: Il collabore avec les syndicats du blé et je suis indigné, comme le seront certainement les représentants de ces derniers, par l'opportunisme politique mesquin dont fait preuve le député. Les membres des syndicats ont dit que si c'était nécessaire, ils étaient disposés à s'entretenir avec le premier ministre mais qu'ils l'ont déjà rencontré à diverses reprises et qu'ils le rencontreront à nouveau. Je souhaite que le député cesse d'utiliser les syndicats du blé par simple opportunisme politique. Cela ne l'avance à rien, pas plus que les syndicats du blé.

* * *

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

L'ACHAT DE VERSATILE FARM IMPLEMENT COMPANY PAR FORD—LA PROTECTION DES EMPLOIS DES TRAVAILLEURS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Expansion industrielle régionale mais, comme il est absent, je vais l'adresser au vice-premier ministre. Celui-ci se rappellera que le gouvernement a annoncé en février dernier l'octroi d'un prêt de 45 millions de dollars à la société Ford afin de l'aider à acquérir la Versatile Farm Implement Company, à Winnipeg, à la condition que la société Ford s'efforce de préserver et de garantir les emplois des travailleurs de l'entreprise.

• (1440)

Le ministre peut-il expliquer pourquoi en date du 2 mai, lorsque le marché devait être conclu, beaucoup de cadres et d'employés de bureau de la Versatile ne se sont pas encore vu garantir d'une façon ou d'une autre leur emploi? La société Ford refuse de fournir quelque assurance que ce soit à ces travailleurs. Le gouvernement se propose-t-il de conditionner l'octroi de son prêt au respect par la société Ford des engagements qu'elle a pris à l'époque?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, la société Ford Motor Co. a convenu de prendre certains engagements bien précis. A ce que je sache, elle n'y a absolument pas manqué, mais je vais certes m'informer et donner des nouvelles au député dès que possible.

LE PROJET DE FERMER DES CONCESSIONNAIRES DE LA VERSATILE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous dire si le ministre compétent ou le Cabinet ont autorisé Ford, dans le cadre du projet en question, à fermer un minimum de 65 concessionnaires de la Versatile dans l'ouest du pays, même si cela vient aussi à l'encontre de l'engagement pris au moment de l'octroi du prêt de préserver le réseau des concessionnaires? Comme le sait le ministre, ce réseau est extrêmement important et précieux pour les agriculteurs de l'Ouest. Peut-on nous garantir que le gouvernement va obliger Ford à respecter son engagement de garder ces concessionnaires?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Je ne suis pas au courant des faits qu'allègue le député. Toutefois, une des conditions claires qui a présidé à l'étude de cette transaction était qu'il faudrait garder un bon réseau de concessionnaires. Je crois que cela était plutôt entendu mais, je le répète, je vais m'informer et donner des nouvelles au député.

* * *

LES MESURES D'URGENCE

LES RISQUES DE VIOLATION DES DROITS CIVILS

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le gouvernement s'était entre autres engagé à régler la question du décret sur la planification des mesures d'urgence que nous a légué le gouvernement précédent et qui comporte des risques importants de violation des droits civils. J'aimerais que le ministre nous donne l'assurance que cette question sera réglée, de manière que les Canadiens n'aient pas à craindre de voir leurs droits civils bafoués.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le décret du conseil sur la planification des mesures d'urgence qui a été adopté en vertu de la prérogative royale me préoccupe depuis fort longtemps. Sans vouloir voler la vedette au Livre blanc, je puis dire à mon collègue qu'il aura de très bonnes nouvelles à ce sujet très bientôt.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE REFUS DE VERSER UNE INDEMNITÉ À CERTAINS PRISONNIERS DE GUERRE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Il s'agit des Canadiens, surtout de Terre-Neuve, qui ont été détenus dans des camps de concentration en Algérie pendant la Deuxième guerre mondiale. Le ministre sait que ces anciens combattants n'ont pas droit aux avantages consentis aux prisonniers de guerre pour une question de forme. Le ministre a la réputation d'accorder le bénéfice du doute aux anciens combattants lorsqu'un différend survient avec le ministère.

Des voix: Bravo!

M. Young: Puisqu'il a cette réputation, et qu'il est établi sans l'ombre d'un doute que ces Canadiens étaient prisonniers de guerre, le ministre assurera-t-il à la Chambre et à ces anciens combattants que leurs demandes seront approuvées par son ministère?

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, je félicite le député de Beaches pour avoir posé cette question de façon simple et précise comme il en a l'habitude. La loi actuelle ne nous permet pas de verser les indemnités de guerre à des anciens combattants internés dans un pays neutre. Mais je trouve très bien l'idée de faire l'impossible pour les personnes méritantes. C'est dans cet

esprit que mes collaborateurs se sont efforcés de trouver une solution qui sera déposée dans les plus brefs délais.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE DE PRÉSENTER DES AMENDEMENTS À LA LOI

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, immédiatement avant la période des questions, je me suis entretenu avec M. Jim Templeton, l'un des ex-prisonniers concernés, et il m'a rappelé que ces anciens combattants attendent depuis 1976 que des amendements soient présentés à la Chambre. Je demande donc au ministre de ne pas nous les présenter «dans les plus brefs délais», mais plutôt dans quelques semaines. Je veux qu'il sache qu'il pourra compter sur l'appui inconditionnel de mon parti pour que ces amendements soient adoptés le plus rapidement possible à la Chambre.

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, le député sait combien le ministère a fait diligence dans le dossier des pensions. Je conviens avec lui que cette affaire traîne depuis bien trop longtemps. Mais je précise aussi que c'est l'une des questions qu'on ne m'avait pas signalées plus tôt. C'est fait maintenant, et comme j'ai horreur moi aussi des délais, cette question sera donc présentée et examinée le plus rapidement possible. C'est le mieux que je puisse faire.

LES TERMES DE LA LOI DE 1976

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Affaires des anciens combattants. Il peut être fier de lui et il a l'appui de toute la Chambre. Nous sommes heureux du ton de ses réponses d'aujourd'hui. Il fait bien meilleure figure que son remplaçant d'hier.

La Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre de 1976 porte qu'une indemnisation peut être accordée aux militaires canadiens qui étaient détenus par une puissance engagée dans des opérations militaires contre les forces alliées. Le ministre ne convient-il pas que la France sous le gouvernement de Vichy qui a gardé 22 Canadiens en détention à Laghouat en Algérie, était une puissance engagée dans des opérations militaires contre les forces alliées? Par conséquent, aux termes de la loi de 1976, ces 22 Canadiens devraient avoir droit à une pension.

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, pendant la Seconde Guerre mondiale, le pays en question a toujours été considéré comme un pays neutre par le gouvernement. Pour cette raison, on m'a fait savoir qu'il était impossible d'indemniser les personnes en cause. Cependant, comme je l'ai déclaré au député de Beaches, la question a maintenant été portée à mon attention et j'éprouve de la sympathie pour ces hommes.

J'ignore pourquoi le précédent gouvernement ne s'est pas occupé de cette question qui traîne depuis si longtemps. Je le déplore. Je sympathise avec les anciens combattants touchés. Je peux leur assurer que je remédierai à la situation aussi rapidement qu'il me sera possible de le faire.

L'INTERPRÉTATION DE LA LOI

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je rappelle à la Chambre que le général Charles de Gaulle ne considérait pas le gouvernement de Vichy comme une puissance neutre. Car cela ne l'a pas empêché d'arrêter et d'intenter des poursuites contre le président de ce gouvernement, et de condamner à mort bon nombre de ses collaborateurs.

Mon parti, à l'instar de celui de mon collègue néo-démocrate, veut bien adopter immédiatement les modifications nécessaires pour que ces 22 militaires canadiens, dont sept sont originaires de ma province, soient dédommagés. Je crois que le gouvernement ferait bien d'interpréter la loi dans son libellé actuel, comme signifiant que ces militaires étaient détenus par une puissance ennemie des alliés. Je le prie d'intervenir avec la plus grande célérité possible.

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants): Tout ce que je puis dire une fois de plus, c'est que le gouvernement en question a de toujours été considéré par le gouvernement du Canada comme une puissance qui n'était pas en guerre avec notre pays. C'est tout. Cela étant dit, je promets au député que je ferai tout en mon pouvoir pour réparer aussi rapidement que possible les torts que j'estime avoir été causés au fil des ans à ces anciens combattants.

* * *

• (1450)

L'ALPHABÉTISATION

LES ADULTES ANALPHABÈTES FONCTIONNELS—LA NÉCESSITÉ D'ÉTABLIR UN PROGRAMME FÉDÉRAL-PROVINCIAL

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, en l'absence du secrétaire d'État, je vais adresser ma question au vice-premier ministre. Le secrétaire d'État a en mains un document de travail selon lequel le nombre d'analphabètes fonctionnels parmi les adultes canadiens dépasse les 5 millions, contrairement à ce que nous avions estimé.

D'après le document que je cite:

> . . . la compétitivité de l'économie canadienne sur le marché mondial est compromise quand un vaste nombre de travailleurs ne satisfont pas aux normes minimum de l'alphabétisme.

N'est-il pas temps que le gouvernement fédéral établisse avec les provinces un programme qui s'attaque véritablement à un problème très grave, qui aura des conséquences aussi néfastes sur l'ensemble des Canadiens?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, au nom du secrétaire d'État, j'aimerais préciser que la question du collègue de Winnipeg-Nord est pertinente et le secrétaire d'État travaille très sérieusement sur ce dossier. D'ailleurs, demain il y aura à Toronto une rencontre d'organismes directement intéressés par la question pour tenter de définir des avenues possibles pouvant être explorées et de donner une réponse à ce problème qui est très sérieux.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE SE FIXER COMME OBJECTIF DE RÉSOUDRE LE PROBLÈME D'ICI DIX ANS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le ministre sait pertinemment que son ministère, comme celui du solliciteur général et du secrétaire d'État, ne propose

que des programmes très restreints, comme le sont également les programmes provinciaux.

N'est-il pas temps que le Canada, à l'instar de certains pays en développement, se fixe comme objectif de résoudre le problème d'ici 10 ans? Pour ce faire, il faudrait que les gouvernements fédéral et provinciaux unissent résolument leurs efforts et consentent des sommes importantes. Après avoir beaucoup parlé de la question, le moment n'est-il pas venu d'agir?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne fais que dire ce que j'ai dit tantôt. Il est bien évident que tous les Canadiens sont conscients de l'importance de la question que vous soulevez et que la collaboration non seulement avec les provinces mais avec l'ensemble des intervenants . . . et c'est l'objectif de la rencontre de demain et c'est un dossier sur lequel, en collaboration d'ailleurs avec le ministre d'État (Jeunesse), le secrétaire d'État se penche très sérieusement et sur lequel nous pensons être en mesure d'apporter des réponses prochainement.

* * *

[*Traduction*]

LES RÉFUGIÉS

LA PREMIÈRE ÉTAPE DU PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DU STATUT DE RÉFUGIÉ—LA POSITION DU MINISTRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à l'Immigration et concerne le nouveau projet de loi sur les réfugiés que le rabbin Gunther Plaut, auteur d'une étude sur les réfugiés commanditée par le gouvernement, compare à un mur de Berlin qu'on voudrait construire autour du Canada.

Le ministre a répondu à la question que j'ai posée hier à la Chambre: «La première étape n'est pas la présélection. Il incombe d'abord au requérant de démontrer qu'il a des raisons de craindre d'être persécuté».

Le ministre va-t-il dire la vérité et reconnaître que cette réponse était complètement fausse, qu'un requérant d'un tiers pays sûr n'a pas le droit de présenter sa requête, ne peut pas prouver qu'il a des raisons de craindre d'être persécuté, se verra refuser le droit de comparaître devant la Commission des réfugiés et sera refoulé? Dira-t-il, pour une fois, la vérité aux Canadiens?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, je ne pense pas que le député a lu le projet de loi. Il n'a peut-être même pas acheté le journal qui montrait un schéma illustrant clairement les étapes. Je serais heureux de lui en envoyer un.

Il est clair que, dans la première étape, le requérant rencontre l'arbitre et un membre de la Commission du statut de réfugié, qui est une commission indépendante. Ils ont deux moyens d'évaluation et, pour commencer, des critères objectifs. Le statut de réfugié du requérant a-t-il été reconnu ailleurs? Peut-on le renvoyer dans un tiers pays sûr?

Quelle que soit la réponse à ces questions, les deux fonctionnaires l'écoutent attentivement parce qu'ils ont un certain pouvoir d'appréciation qui leur permet de renvoyer cette personne dans les 10 jours à la deuxième étape pour être entendue par la Commission du statut de réfugié, qui est une commission indépendante, s'ils croient tant soit peu que sa vie, son intégrité physique ou sa liberté sont en danger.

M. Marchi: Monsieur le Président, le ministre devrait cesser immédiatement de manipuler et de tromper l'opinion publique. Il sait qu'il se contredit.

Des voix: Oh, oh!

L'EFFET DE LA NOUVELLE MESURE SUR D'AUTRES PAYS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, comment le ministre réagit-il aux préoccupations et aux critiques légitimes croissantes de ceux qui affirment que le Canada ayant été un des premiers pays au monde à prévoir dans la loi la notion de tiers pays sûr, il pourrait inciter d'autres pays à suivre son exemple et on risquerait ainsi de ne trouver aucune solution internationale à un problème international? Que dira-t-il aux Canadiens quand les 15 millions de réfugiés partout rejetés devront forcément non simplement tenter d'entrer illégalement dans certains pays, mais acculés au désespoir recourir à la violence?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, j'entends les Canadiens dire que nous remédions enfin à la situation lamentable dont nous avons hérité.

Des voix: Bravo!

M. Weiner: Les véritables réfugiés en profiteront. Nous restreindrons les abus. Les cas de fraude seront éliminés.

Le député parle de pays sûrs. Le Cabinet présentera une liste en temps opportun. Nous aurons de rigoureux critères.

M. Marchi: C'est absurde et vous le savez.

M. Weiner: Nous comprenons que c'est une affaire de vie ou de mort. Nous nous livrerons aux consultations les plus étendues possibles et tenterons d'obtenir l'avis de tous les groupes pour savoir comment un pays respecte les droits de la personne et protège tous les réfugiés et ses propres citoyens contre toute entorse à ces droits.

Je peux assurer au député que nous nous montrerons très prudents envers tous et que nous ne ferons rien sans accord préalable.

* * *

LES CATASTROPHES

LE NAUFRAGE DU NAVIRE DE PÊCHE *SCOTIA CAPE*—DEMANDE D'ENQUÊTE JUDICIAIRE

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, ma question d'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le gouvernement lancera-t-il une enquête judiciaire sur le naufrage du navire de pêche *Scotia Cape* et la perte tragique de sept vies humaines en janvier dernier?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le *Scotia Cape* a quitté le port de Steveston, en Colombie-Britannique, le 28 janvier et n'a pas établi de contact radio comme prévu le 5 février. Le ministre des Transports a alors ordonné une enquête préliminaire comme il le fait normalement. Il en a maintenant reçu le rapport. On le

rendra public et on prendra des mesures subséquentes une fois que le ministre aura pu l'étudier attentivement.

L'INCIDENCE DU CONTINGENTEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES NAVIRES DE PÊCHE

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, le ministre demandera-t-il à son ministère d'entreprendre une enquête pour voir comment le système de contingentement imposé par le MPO et l'ouverture et la fermeture de la saison de la pêche ont pu contribuer à la perte de 14 vies humaines sur les côtes de la Colombie-Britannique l'année dernière et de sept autres vies cette année?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, mon ministère a établi à ma requête l'automne dernier un groupe de travail sur la sécurité des navires de pêche pour examiner le rapport entre les pratiques de pêche et celles de transport, en ce qui a trait aussi bien aux engins de pêche qu'aux prises, afin de voir si ces pratiques pourraient avoir une incidence sur la sécurité des navires de pêche.

Dans le cas de la disparition du *Scotia Cape*, je dois faire remarquer que les conditions météorologiques étaient extrêmement mauvaises dans le secteur. On n'a trouvé absolument rien qui puisse nous éclairer sur les causes de ce naufrage.

* * *

LA PORNOGRAPHIE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE DIVISER LE PROJET DE LOI

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Le gouvernement a pu voir la réaction négative au projet de loi C-54 sur la pornographie, non seulement chez les partis d'opposition, mais aussi dans tous les groupes du pays qui s'intéressent à cette question. Il est évident qu'il faudra du temps pour que le projet de loi soit adopté par la Chambre des communes et le Sénat.

Le gouvernement serait-il prêt à diviser le projet de loi pour que nous puissions adopter rapidement des mesures plus strictes à propos des aspects que personne ne conteste; la pornographie touchant les enfants, la pornographie violente et la pornographie dégradante d'une part et, par ailleurs, les autres aspects qui sont soit controversés soit inacceptables?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis un peu surpris d'entendre le député nous dire que cette mesure législative n'est pas populaire. Il me semble que c'est la première question soulevée à son sujet, par l'opposition, depuis qu'elle a été déposée.

En ce qui concerne la division du projet de loi, il pourrait peut-être en parler avec le ministre, s'il ne l'a pas déjà fait. Je pense que ce serait préférable à des négociations, pendant la période des questions, sur les travaux de la Chambre.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT SERAIT PRÊT À RECONSIDÉRER LA DÉFINITION DU MOT «PORNOGRAPHIE» DANS LE PROJET DE LOI

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Est-ce que le gouvernement serait prêt à reconsidérer la définition du mot «pornographie» dans le projet de loi qui, vraiment, identifie toute sexualité comme étant de la pornographie?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Si le député à des opinions bien arrêtées au sujet du projet de loi, il aura certainement le loisir de les exprimer pendant le débat ou durant les audiences. Entre temps, si le député a des suggestions ou des critiques, il pourrait peut-être en discuter avec le ministre de la Justice.

M. le Président: J'avertis les députés que j'autorise une question et question supplémentaire du député de Nickel Belt, puis ensuite une seule question du député de Don Valley-Est et ce sera tout.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE PROGRAMME DE RELANCE ÉCONOMIQUE POUR LE NORD DE L'ONTARIO

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. En novembre 1986, il a donné les détails d'un programme de relance économique en sept points pour le nord de l'Ontario. Le 31 mars 1987, il a déclaré qu'on mettait la dernière main à cette politique et qu'elle serait annoncée sous peu.

Six mois après l'annonce d'un programme en sept points, nous attendons encore qu'il se matérialise. Le nord de l'Ontario compte plus de 800 000 personnes, et dont une sur six est sans emploi. Je voudrais savoir quand le gouvernement va vraiment faire des efforts, afin de renforcer et de diversifier l'économie de cette région du pays négligée depuis fort longtemps.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député a tout à fait raison. Cette région est négligée depuis longtemps et notre gouvernement entend bien réagir de façon fort constructive. Les initiatives en ce sens sont en cours, et je le répète, des mesures concrètes seront annoncées très bientôt.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, les habitants du nord de l'Ontario ne sont pas disposés à attendre indéfiniment que le gouvernement veuille bien agir. Dieu sait que nous avons attendu bien assez longtemps que le gouvernement libéral, le prédécesseur du gouvernement actuel, prenne les mesures voulues; notre patience a des limites.

Des voix: Très juste, John!

L'ÉTUDE PORTANT SUR LES VILLES À INDUSTRIE UNIQUE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Un peu partout dans le nord de l'Ontario, on compte plus de 100 villes à industrie unique. Dernièrement, le conseil consultatif du ministère de

l'Emploi et de l'Immigration a fait une étude du phénomène des villes à industrie unique. Il a présenté des recommandations très valables sur ce type de villes et les moyens d'assurer leur diversification. Le vice-premier ministre a-t-il pris connaissance du rapport? En a-t-il tenu compte dans le train de mesures économiques proposées pour le nord de l'Ontario qu'il ne cesse de nous promettre pour «bientôt»?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'apprécie sincèrement l'enthousiasme du député et j'espère qu'il appuiera le programme avec le même enthousiasme lorsqu'il sera dévoilé.

M. Rodriguez: C'est pour quand?

M. Mazankowski: Bien, toute la question est à l'étude. C'est le ministère de l'Expansion industrielle régionale qui s'en charge et le solliciteur général, qui connait très bien la région, je dois dire, y apporte une contribution considérable.

* * *

LA RÉFORME FISCALE

LES AUDIENCES SUR LE LIVRE BLANC ENVISAGÉES PAR LE COMITÉ

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au président du comité permanent des finances et des affaires économiques. Certains députés de l'opposition qui ont posé des questions sur la réforme fiscale aujourd'hui font partie de ce comité. Je crois qu'ils essaient de semer la crainte et l'angoisse dans l'esprit des Canadiens.

Des voix: Règlement!

M. Attewell: Sauf erreur, le comité tiendra des audiences dans toutes les régions du Canada après le 18 juin pour essayer de savoir ce que les Canadiens pensent du Livre blanc et s'assurer que les objectifs du ministre, la justice, l'équité et la simplicité, sont atteints. Le président pourrait-il le confirmer?

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai dit au greffier du comité permanent des finances et des affaires économiques de convoquer les membres à une réunion à huis clos afin de discuter de la tenue d'audiences publiques sur la réforme fiscale après le 18 juin, jusqu'à la fin de l'été et même jusqu'en automne. Il y a beaucoup d'organisation et de coordination à faire pour que ces audiences soient efficaces; j'en reparlerai à mesure que nous progresserons.

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) pourrait peut-être dire à la présidence s'il va poser la question habituelle du jeudi.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais poser la question que l'opposition pose habituellement le jeudi au sujet du programme des prochains jours et des semaines à venir. J'espère que le gouvernement a préparé quelque chose pour que nous puissions avancer dans nos travaux.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer la Chambre que la journée de vendredi sera réservée à l'opposition. Lundi, la Chambre débattra la motion du premier ministre (M. Mulroney) portant sur l'Accord constitutionnel. Mardi sera également journée d'opposition. Le mercredi 13 mai, nous examinerons à l'étape du rapport le projet de loi C-37, concernant le bois d'oeuvre et si possible, nous aimerions en terminer la troisième lecture le jour même.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aimerais demander au secrétaire parlementaire, suite à ses délibérations, quand le projet de loi C-50 va être amené en deuxième lecture à la Chambre des communes. Est-ce que ce sera la semaine prochaine?

[*Traduction*]

M. Lewis: Pour le moment, monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question. Si mon collègue veut en discuter avec son leader parlementaire et nous dire si plusieurs députés de son parti comptent participer au débat et combien de temps il nous faudra, nous pourrons insérer ce projet dans le programme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON PRÉTEND QUE LA RÉPONSE D'UN MINISTRE RENFERMAIT UNE INEXACTITUDE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question de privilège, dont je vous ai donné préavis, concerne le fait qu'on a donné à la Chambre des renseignements inexacts ou erronés qui l'empêchent de juger convenablement de questions dont elle est saisie.

Dans sa réponse à une question portant sur les méthodes proposées pour la détermination du statut de réfugié, réponse qui figure à la page 5796 du hansard d'hier, le ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner) a induit la Chambre en erreur, intentionnellement ou non, quand il a dit: «La première étape n'est pas la présélection. On reconnaît d'abord au requérant le droit de démontrer qu'il a des raisons de craindre d'être persécuté.»

Le ministre dit qu'on reconnaît d'abord au requérant le droit de démontrer qu'il a des raisons de craindre d'être persécuté, et que la première étape ne vient pas entraver ce droit.

Il y a lieu, monsieur le Président, de remarquer l'emploi du mot «droit» qui, dans la langue populaire et juridique, signifie un pouvoir que la loi confère. Je vous prie également, monsieur, de remarquer l'expression «avoir des raisons», qui constitue un critère subjectif. Les sentiments personnels du requérant auront donc préséance ou seront, du moins, pris en considération.

A mon avis, monsieur le Président, cette réponse donne à comprendre que le requérant pourra en toute circonstance faire entendre sa cause et obtenir qu'elle soit jugée à sa juste valeur. Or, il n'en est rien. Il est clair, d'après le texte du projet de loi, que beaucoup de requérants ne pourront pas se faire entendre parce qu'ils font partie de certaines catégories, notamment parce qu'ils sont venus chercher au Canada un

pays tiers. Il s'agit là d'un obstacle insurmontable. L'arbitre et le membre de la Commission du statut de réfugié qui préside la première audience n'auront aucun pouvoir discrétionnaire. Il n'y aura pas de première audience. Voilà pourquoi j'estime que le ministre a tort de dire que le requérant a le droit de démontrer qu'il a des raisons de craindre . . .

M. Lewis: J'invoque le Règlement.

M. Berger: . . . ou qu'il existe une autre garantie en vertu de laquelle s'il y a la moindre preuve . . .

M. Lewis: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai écouté pendant pas mal de temps le député affirmer que quelqu'un avait intentionnellement ou non induit la Chambre en erreur. J'ignore s'il s'agit d'un rappel au Règlement ou de la question de privilège, mais je sais par contre une chose. C'est bel et bien un débat. S'il doit y avoir rappel au Règlement, qu'on en vienne aux faits. Je veux bien qu'on rejette toute insinuation dans les questions, mais il y en a davantage dans les rappels au Règlement.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Ce sont des inepties. Asseyez-vous.

• (1510)

M. Lewis: C'est bel et bien un débat. S'il doit y avoir un rappel au Règlement, qu'on en vienne aux faits. Je ne m'oppose pas à ce qu'on interdise les insinuations dans les questions, mais le fait est qu'il y en a davantage dans les rappels au Règlement. C'est manifestement un débat découlant de la période des questions, qui a toujours lieu dans cette enceinte. Je demande, en toute déférence, que le député nous fasse part de l'objet de son intervention et qu'on cesse de tenir un débat.

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, pour la gouverne du député qui soulève la question de privilège, puis-je lui lire le paragraphe 48.1 du projet de loi C-55, étant donné qu'il ne l'a probablement pas lu. Cela nuancerait la question de privilège.

M. le Président: Après avoir écouté les observations comme je l'ai fait, le secrétaire parlementaire prétend qu'elles s'apparentent davantage à un débat qu'à une intervention sur le libellé de la loi ou sur ce que le ministre pourrait avoir dit. J'ai pris connaissance de l'avis présenté sous la forme de la question de privilège. Le député prétend dans son avis que le ministre a fait de fausses affirmations lors de la période des questions d'hier. Il se peut que ce soit le cas et que le ministre l'ait fait de façon intentionnelle. Cependant, je demande au député de conclure ses observations le plus tôt possible, sachant que la présidence doit décider si le ministre a, de façon intentionnelle, fait une affirmation incorrecte ou s'il s'agit simplement d'une ambiguïté ou d'un désaccord entre les députés sur le contenu de la proposition. J'invite le député de Laurier (M. Berger) à garder cela à l'esprit et à terminer ses observations.

J'entendrai le ministre aussitôt que le député de Laurier en aura terminé. A ce stade-ci, j'exhorte le ministre à faire toute déclaration qui pourrait clarifier la situation ou répondre aux observations du député.

M. Berger: Je vous remercie, monsieur le Président. Je serai bref. Je disais donc avant d'être interrompu, qu'il sera impossible de défendre la cause lorsque le demandeur vient d'un tiers pays sûr. Intentionnellement ou par inadvertance, le ministre a déclaré que le demandeur a le droit de démontrer qu'il a des raisons de craindre pour sa sécurité et qu'il existe une garantie supplémentaire, lorsqu'il y a la moindre preuve. Je prétends, en toute déférence, monsieur le Président, que ce droit n'existera pas et qu'aucune preuve ne sera retenue, si la personne concernée vient d'un tiers pays sûr.

En plus, le ministre a obscurci encore davantage ses déclarations trompeuses en corrigeant indûment le hansard. Il a retouché une partie de la réponse qu'il avait donnée hier à mon collègue de York-Ouest. J'ai vérifié les «bleus» et le ministre a clairement dit hier à la Chambre: « . . . la première étape n'est pas la présélection.» J'ai également visionné l'enregistrement vidéo auquel ont accès les députés de la Chambre. Il ne fait pas de doute que le ministre a formulé une proposition négative. Pourtant, si votre honneur consulte le hansard d'hier, il verra à la page 5796 que le «ne . . . pas» a été supprimé.

Je prétends que le ministre a, de toute évidence, tenté d'embrouiller les députés de la Chambre et de les empêcher de fonder un jugement éclairé. Il s'agit clairement d'un outrage à la Chambre et à ses règles de procédure. Si vous jugez, monsieur le Président, que la question de privilège paraît fondée de prime abord, alors je suis disposé à présenter une motion en conséquence.

M. le Président: Les propos du député de Laurier (M. Berger) ressemblent beaucoup à une accusation et il existe effectivement une façon de le faire. Ce n'est pas celle qu'il emploie. Cependant, la présidence est certainement disposée à envisager cette question en considérant que, pour une raison ou une autre, la déclaration faite hier par le ministre prêtait à confusion.

Le deuxième aspect connexe tient au fait qu'on prétend que le hansard a été modifié de telle sorte que la question s'obscurcit davantage. Je crois que nous allons en rester là.

M. Weiner: Monsieur le Président, je ne sais pas à quoi le député veut faire allusion au sujet du hansard. Ma réponse est la même qu'hier. La première étape n'est pas un processus de présélection. Je n'ai rien eu à voir avec la modification, ni à la négative, ni à l'affirmative. Je le répète aujourd'hui: Il ne s'agit pas d'un processus de présélection. Il s'agit de la première étape.

M. le Président: Je crois pouvoir venir en aide à tous les députés. La présidence accepte le commentaire du ministre, ce qui règle un aspect de la question. Le ministre a sans doute quelque chose à dire sur l'autre aspect.

M. Weiner: Monsieur le Président, ma réponse est fondée sur le paragraphe 48.1 du projet de loi C-55, dont le libellé est le suivant:

> 48.1 (1) La revendication de statut n'est pas recevable par la section du statut si le demandeur se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes:
>
> *a*) il s'est vu reconnaître le statut de réfugié au sens de la Convention par un autre pays, lequel lui a délivré un titre de voyage en cours de validité aux termes de l'article 28 de la Convention;
>
> *b*) il est arrivé au Canada d'un pays tiers désigné comme sûr par règlement, soit de façon générale, soit pour la catégorie de personnes à laquelle il appartient et il serait, en cas de renvoi du Canada, autorisé à retourner dans ce pays ou aurait le droit d'y faire valoir sa revendication;

Les subsides

L'alinéa (2) du paragraphe 48.1 se lit comme suit:

(2) L'alinéa (1)*a*) ne fait pas obstacle à la recevabilité de la revendication si l'arbitre ou le membre de la section du statut estime que le demandeur craint—et cette crainte a un minimum de fondement—d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques dans le pays qui lui a reconnu le statut de réfugié au sens de la Convention.

Il ressort nettement de ce qui précède que les deux fonctionnaires, qui doivent s'entendre, jouissent d'une certaine latitude. Si l'un d'entre eux entretient le moindre doute, s'il a la moindre preuve que la personne dont il évalue le cas craint pour sa sécurité, alors sa cause est entendue à l'amiable par la commission indépendante du statut de réfugié composée de deux membres.

M. Berger: Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Je fais cependant remarquer qu'elle me donne raison. Le paragraphe (2) que le ministre a cité . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous nous engageons dans un débat sur la signification de certaines dispositions d'un projet de loi. Je ne peux pas le permettre à propos de la question de privilège.

Si j'ai bien compris, le ministre dit n'être pour rien dans la modification au texte du hansard, ou dans la différence entre ce qu'il a dit et ce qui a paru dans le hansard. En ce qui concerne la présidence, là s'arrête la question.

La présidence doit juger, deuxièmement, si ce que le ministre a dit est faux, pour reprendre le terme employé dans l'avis de question de privilège. C'est le point sur lequel je devrai me prononcer et que je vais étudier avec le plus grand soin.

Je demande aux députés de comprendre que les divergences d'interprétation ou d'opinions entre députés sur un projet de loi sont monnaie courante à la Chambre et, normalement, quand il n'y a aucune intention de tromper, elles ne sont pas matière à question de privilège. J'assure au député de Laurier (M. Berger) que j'ai compris son point de vue. J'examinerai sa question soigneusement et communiquerai mes conclusions à la Chambre.

Si d'autres députés veulent aider la présidence de leurs lumières, je vais les entendre.

• (1520)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LES JEUNES—L'ÉDUCATION ET L'EMPLOI

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Rompkey:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir abandonné la jeunesse canadienne et d'avoir omis de lui assurer un appui adéquat sur le plan de l'éducation et de la formation, ou des possibilités significatives d'emploi, à la fois permanent et temporaire.

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart).

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer au débat suite à la motion présentée par mon collègue en ce qui concerne la jeunesse canadienne, et j'aimerais lire la motion:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir abandonné la jeunesse canadienne et d'avoir omis de lui assurer un appui adéquat sur le plan de l'éducation et de la formation, ou des possibilités significatives d'emploi, à la fois permanent et temporaire.

Monsieur le Président, je pense que je partage l'avis un peu des trois intervenants qui ont parlé avant moi, que ce soit le représentant du parti libéral, du Nouveau parti démocratique ou le ministre du parti progressiste conservateur. Il est vrai malheureusement que, à mon avis, à la Chambre des communes, le sujet des jeunes n'est pas discuté suffisamment.

Le ministre a mentionné qu'il s'attendait à avoir des questions, mais j'aimerais dire au ministre que, s'il n'a pas de question dans la vie sur un sujet dont il est responsable—et j'aimerais lui rappeler que le premier ministre (M. Mulroney) lui a donné la fonction de défendre les intérêts des jeunes—c'est à lui d'en susciter.

Souvent si un ministre dans cette Chambre dit qu'il n'a pas de question, plutôt que de blâmer l'opposition, car c'est comme si tu es dans l'opposition si tu ne soulèves pas de question, et plutôt de blâmer les autres, il serait peut-être bon de se regarder et se demander si on ne fait pas assez pour que les gens se préoccupent et s'intéressent au plus haut point à la question dont on est responsable.

J'ai eu l'occasion depuis 1984 de m'impliquer davantage dans le dossier en ce qui touche les personnes du troisième âge. J'aimerais rappeler au ministre, et ce n'est pas pour le blâmer, le titre, la fonction, le salaire et tous les avantages qui y sont rattachés. Il n'est pas ministre pour défendre le libre-échange. Il n'est pas ministre pour faire la conférence constitutionnelle. Il est un ministre qui doit se préoccuper quotidiennement de la jeunesse. Et je pense que cela est important parce que, malheureusement, c'est avec les personnes âgées, mais on doit dire depuis la désindexation des pensions de sécurité à la vieillesse les groupements des personnes se sont structurés, se sont organisés et ils ont réussi de différentes façons à forcer la Chambre des communes et les différents parlements à parler de la question des besoins et des préoccupations des personnes âgées, comme le font de façon efficace nos agriculteurs ainsi que les chambres de commerce, les entreprises, les PME, les multinationales et les centrales syndicales.

Il faut absolument—et je déplore que ce soit sous ce Parlement ou le Parlement antérieur, que ce soit sous les bleus, les rouges ou les verts—qu'on regarde dans les parlements provinciaux, ou si c'est un gouvernement NPD, ou du temps du PQ, ou du temps des libéraux, ou des conservateurs, malheureusement la Chambre des communes ou les Assemblées législatives n'accordent pas assez de temps à la jeunesse et ne s'en préoccupent pas assez.

Et la raison, c'est peut-être que tout le monde est jeune, mais on est tous de passage vers la jeunesse et on se dirige vers le moyen âge et l'âge plus avancé. Et c'est peut-être pour cela qu'à chaque fois, je me rappelle lorsque le député de Shefford (M. Lapierre) avait été nommé, il avait été le plus jeune, lorsque le nouveau député de Sherbrooke (M. Charest) a été nommé ministre d'État (Jeunesse), il est le plus jeune. L'an prochain ce sera un autre plus jeune et c'est un éternel recommencement et c'est peut-être pour cela qu'on regarde et qu'à tous les parlements plus ça change plus c'est pareil. On va se

lever puis on va dire: Il va y avoir un député de l'opposition, parce que c'est son devoir, son rôle, qui va proposer une motion de blâmer le gouvernement de ne pas s'être occupé de la jeunesse. Les banquettes sont toujours à la même place, mais on a changé les individus de côté, c'est toujours la même chose.

Je pense qu'on doit féliciter le ton qui, depuis le début, est le moins partisan possible. Et j'aimerais dire au ministre que c'est certain qu'on pourrait prendre les statistiques et se féliciter et se vanter et «se péter les bretelles», des jeunes qui ont des emplois et les jeunes innovateurs qui vont bien, les jeunes avocats, les jeunes professionnels . . . Dans la vie, peu importe les étiquettes des gouvernements qui étaient là, il y a eu des jeunes qui ont bien fonctionné, puisque les parlements sont remplis de gens qui ont déjà été jeunes, que les chefs d'entreprises qui dirigent sont dirigés par des gens qui ont déjà été jeunes.

Alors, je pense qu'il y en a toujours qui ont été bien, et il y en a toujours qui ont été un peu moins bien, qui ont eu des difficultés.

J'aimerais dire au ministre que ce n'est pas une question de paternalisme. Dans la vie, il y a des gens qui m'ont donné un coup de pouce lorsque j'étais jeune et je dois leur dire merci. Peut-être qu'à cette époque, le coup de pouce, je le sentais en une réaction, peut-être que c'était un peu trop paternaliste, mais après-coup, je réalise que c'est important. Je pense qu'il est important que le rôle du ministre d'État (Jeunesse) et le rôle de la Chambre des communes et de chacun des responsables soit un rôle vigilant et actif et de promotion.

Le ministre a énuméré une série et identifié des problèmes. Je pense qu'on peut reprocher au gouvernement, depuis le 4 septembre . . . deux ministres, il y en a un pour qui cela a été un échec et cela a été la démotion. Le nouveau ministre a pris la relève dans des périodes difficiles. Il a été transféré de la juridiction du Secrétaire d'État (M. Crombie) à celle du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard). Alors, tous ces changements de structure démontrent clairement qu'encore dans un Parlement, sous un gouvernement où on dit que la jeunesse est importante, on ne sait pas encore où le classer.

On ne sait pas encore de qui relève le ministre d'État. En l'espace de deux ans et demi, ce ministère a été changé de «département».

Mais l'important, ce n'est pas de savoir de qui relève le ministère d'État (Jeunesse), l'important, ce n'est pas de savoir quel fauteuil il occupe ici à la Chambre, c'est d'avoir une personne qui a à coeur les intérêts des jeunes et qui sait que cela ne sera pas facile. C'est la même chose pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), c'est la même chose pour le ministre d'État à la défense des femmes. Ce sont des départements où ce n'est pas facile, ces individus qui acceptent ces responsabilités doivent bûcher, travailler tous les jours pour sensibiliser leurs autres collègues qui, eux aussi, ont des responsabilités de défendre les intérêts d'autres groupes dans la société. Vous avez le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et lui, son premier rôle, autour de la table du Cabinet, c'est d'aller faire des revendications qui sont des revendications légitimes, présentées par les agriculteurs, qui répondent à des besoins. Et le ministre d'État (Jeunesse) doit s'assurer qu'à chaque discussion, à chaque préparation de budget, à chaque discours du Trône, à chaque intervention, à chaque projet de loi, la priorité des jeunes soit incluse. Et il ne peut se fier sur ses autres collègues. Ce n'est pas par manque de compétence ou quoi que ce soit, c'est tout simplement parce que chacun a sa responsabilité et la jeunesse doit être défendue et doit être défendue de façon plus ardue, puisque les gens ont tendance à oublier.

Et quand je parle de la tendance à oublier, c'est vrai, comme le ministre le dit, peut-être dans les discours, on a tendance à en parler, mais dans la réalité, dans les gestes, c'est là que cela paraît moins en termes d'action.

Le ministre a mentionné qu'il a identifié le problème à la suite des études qui ont été commandées. On en est rendu à identifier que le problème, c'est à cause des jeunes, de l'abandon des classes, de l'absence de scolarité, ce qu'on appelle les *drop out*.

J'ai l'impression qu'on aurait pu, en l'espace de la première année, avoir identifié et connu ce problème qui n'est pas d'aujourd'hui. Tout le monde le savait. Mais ce que les gens, et ce que j'aimerais entendre, et j'ose espérer que le ministre—je suis persuadé qu'il va se lever—c'est quelles sont les actions, de façon concrète? Pas le libre-échange qui permet de créer de l'emploi pour plus de monde et plus de monde va travailler, comme la saucisse Hygrade, qui tourne. Plus les gens en mangent, plus elles sont fraîches, plus elles sont fraîches, plus les gens en mangent. Des préoccupations précises pour la classe des jeunes qui sont dans le besoin.

Vous avez aujourd'hui, et quand vous regardez des articles dans les journaux, à la suite des études, la moitié des jeunes itinérants ont tenté de se suicider. C'est grave. Même si on peut se vanter des chiffres, qu'il y a eu 1 000 emplois créés de plus que l'an passé, quand on voit de tels titres, de telles réactions, de telles situations, on ne peut être fier et c'est malhonnête de se réjouir de succès, alors qu'il y a encore des gens qui sont dans des positions difficiles.

• (1530)

Il y avait un article sur une étude qui avait été faite par le département de santé communautaire du bas de la ville, des milliers de jeunes d'entre eux testent des médicaments pour survivre. Les jeunes acceptent afin d'avoir des revenus supplémentaires d'agir comme cobayes dans des compagnies de produits pharmaceutiques pour tenter de survivre. Quand on voit de tels résultats, monsieur le Président, malgré des statistiques que le ministre pourrait tenter de me faire accroire, quand on sait qu'on est dans l'Année internationale des itinérants, quand on sait qu'il y a 10 000 personnes itinérantes dans la grande région de Montréal et qu'une très grande majorité sont des jeunes de moins de 30 ans, quand on sait le nombre de jeunes qui laissent les écoles alors qu'il leur reste quelques années d'étude, je pense qu'aujourd'hui le ministre, plutôt que de nous parler, je comprends qu'il s'est promené un peu partout dans le Canada, mais j'aimerais que le ministre nous dise pour qu'on puisse dire aux jeunes dans chacune de nos circonscriptions: ayez espoir, il va y avoir telle ou telle action qui va être faite. Et quand je parle de telle ou telle action, le ministre pourrait me répondre: il y Défi '87, Défi '86. Ça été une continuité de ce que les libéraux ont fait, . . . d'Été, un tel, on change le nom, trois ou quatre virgules, on change le mode d'application, mais on n'a rien réglé, on continue le même scénario, on change strictement l'emballage.

Je pense qu'il va falloir mettre non seulement des mesures, des discours, mais on va reconnaître vraiment l'intention du ministre et l'intention du gouvernement à l'endroit des jeunes à partir de l'enveloppe budgétaire qui va être mise à côté. C'est certain quand on dit . . . et je suis un de ceux qui s'opposeraient si le gouvernement fédéral voulait passer au-dessus de la tête de la province de Québec et des provinces, pour imposer un système d'éducation ou de formation de la main-d'oeuvre, je serais le premier à me battre dans cette Chambre pour m'opposer à un gouvernement, peu importe la couleur politique, qui voudrait de telles choses. Mais pour faire accepter que les provinces, elles aussi, consacrent davantage d'énergie pour permettre à ces jeunes de continuer dans le système de l'éducation, continuer à poursuivre des études plutôt que de laisser et de s'en aller sur le marché du travail, eh bien, il faut que le gouvernement fédéral, plutôt que de couper des budgets dans le domaine des transferts de la péréquation, offre aux provinces des sommes d'argent, qu'il dise aux provinces que ce soit au Québec, en Alberta, à Vancouver: voici, il y a telle situation, tel niveau, il y aurait telle solution qui pourrait être apportée pour tenter d'y remédier, de la redresser et donner une chance à tous ces jeunes, voici, on met tant d'argent, et on va travailler ensemble pour essayer d'aider davantage la jeunesse, non seulement la jeunesse d'aujourd'hui mais automatiquement ces programmes-là, le ministre actuel, il y a sept ou huit ans, a peut-être travaillé dans les projets d'Été Canada qui avaient été instaurés par le gouvernement, alors cela veut dire que ce qu'on met en place pour les jeunes aujourd'hui va servir pour les jeunes de demain, dans cinq ans, dans 10 ans.

Mais il y a un autre aspect auquel j'aimerais que le ministre réfléchisse. Pourquoi les jeunes laissent-ils l'école si tôt? Moi, dans ma circonscription, une circonscription ouvrière, dont une partie est un secteur pauvre, souvent c'est à cause du manque de revenu de la famille. On aura beau, et je remarque souvent certains programmes, il y a des jeunes qui, s'ils vont aux études avec des compagnons ou des compagnes de classe et voient ces compagnons de classe dont les parents ont un salaire assez raisonnable, qui peuvent leur permettre des vêtements assez convenables, ainsi que des jeunes un peu plus débrouillards qui, ayant l'avantage de connaître quelqu'un, ont un emploi à temps partiel et la chance d'avoir des sorties, eh bien, l'autre jeune sait que ses parents ne peuvent même pas lui fournir de l'argent. Prenons les familles qui reçoivent des prestations du bien-être social. Lorsqu'il y a un camp de vacances qui est formé à l'intérieur de l'école et qu'on décide de charger 25 $ ou 50 $ par enfants, eh bien, la famille sur le bien-être social de deux, trois enfants, eh bien c'est gênant—mettez-vous à la place d'un jeune garçon ou d'une jeune fille de 16 ans, 17 ans—d'aller dire au prof: Je n'y vais pas, parce que ma mère m'a dit qu'on n'a pas d'argent.

Alors plutôt que d'aller dire la vérité qui est vraiment dure à dire, ils vont inventer toutes sortes de choses pour dire: Bien, cela ne m'intéresse pas, cela n'en vaut pas la peine. Et après un certain temps, lorsque tu ne peux pas suivre, bien tu te retires de cette clientèle qui continue, parce que si tu as déjà de la misère au secondaire à suivre le rythme de tes compagnons ou de tes compagnes de classe, parce que tes parents n'ont pas l'argent suffisant pour t'aider à suivre les audtres, eh bien, il est certain que cela ne te tente pas d'aller au GEGEP, parce que si tu sais que tes parents ont de la difficulté à t'aider à payer un camp de vacance ou une classe-neige, comme on l'appelle, en hiver, bien ils ne sont pas capables de te payer tous les frais de scolarité pour t'envoyer à l'université.

Et ces jeunes pour arriver à s'en sortir eux aussi, à vouloir vivre, bien ils regardent, puis ils disent: Bien, si je vais travailler! Puis là tout à coup à un endroit ils ont besoin de quelqu'un, 4 $ l'heure, salaire minimum, mais 4 $ l'heure, salaire minimum, 200 $ par semaine, c'est mieux que zéro. Puis là les jeunes commencent là-dessus, puis après cela ils n'ont plus tendance à vouloir continuer leurs études et, malheureusement, on vit le phénomène.

Il y a un autre problème aussi que j'aimerais que le ministre suive de très près. C'est, avant-hier, la coalition contre la discrimination qui est faite en raison de l'âge au niveau des provinces dans le domaine de l'assistance sociale. Je pense que le ministre d'État (Jeunesse) a un rôle à jouer. Et il sait qu'au Québec, même si c'est un gouvernement libéral qui est là présentement, cela a été instauré sous un gouvernement du parti québécois. Les jeunes au Québec qui bénéficient de l'aide sociale ont plus de 200 $ de moins qu'un autre qui a 31 ans. Et ce qui fait qu'au Québec présentement, et c'est la même chose dans d'autres provinces . . . et c'est un des mandats que j'ose espérer que le ministre va se donner à la prochaine réunion du Cabinet de demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) de réunir ses gouvernements provinciaux et de leur demander d'éliminer la discrimination faite à l'endroit des jeunes. Pensons aux conséquences relatives à un jeune qui a 196 $ par mois aujourd'hui: 196 $ par mois, est-ce qu'il y a quelqu'un ici présentement ou qui nous écoute qui avec 196 $ par mois peut payer son appartement, peut payer ses vêtements, peut payer sa nourriture? Non. Mais c'est à cela qu'on l'oblige. C'est cela qu'on lui dit, ce qu'il fera.

Qu'est-ce qui lui reste à faire?

Il y a la prostitution et ce n'est pas pour rien qu'aux environs du Parc Lafontaine c'est rempli de jeunes garçons et de jeunes filles, c'est la prostitution. C'est le vol. C'est la drogue. Et à partir de là, pour corriger toutes ces erreurs qu'on fait aujourd'hui ou qu'on permet de continuer à faire, pour régler on va dire: Bien, on va imposer la peine de mort parce que cela n'a pas d'allure, on va essayer de leur faire peur. C'est faux. Ce n'est pas la solution pour venir en aide et il faut commencer immédiatement. Et j'ose espérer que le ministre le dira s'il a l'intention de parler à son collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, pour que celui-ci réunisse les ministres responsables des provinces, dont celui du Québec et dise: Le gouvernement fédéral défraie 50 p. 100 de l'aide sociale. Mais nous on aimerait ou on souhaiterait que la discrimination cesse. Est-ce que dans un bref délai vous pourriez modifier cela pour qu'il n'y ait pas de discrimination à l'endroit des jeunes, tant au Québec que dans d'autres provinces qui ont le même comportement.

J'aimerais aussi que le ministre nous dise quels sont les moyens d'actions précis. Et je m'attendais aujourd'hui, compte tenu du débat, qu'il profiterait de l'occasion pour dire: Voici, bon, le gouvernement aurait voulu faire quelque chose, mais compte tenu de la faiblesse du ministre d'État (Jeunesse) précédent, compte tenu du fait que je viens de m'impliquer dans mes nouvelles fonctions, voici cela a pris un certain temps,

maintenant on a identifié les problèmes. On sait ceci, on sait cela. Voici qu'est-ce qu'un gouvernement veut faire en collaboration avec les provinces, en collaboration avec les municipalités, et j'invite les partis d'opposition à nous aider, à nous appuyer le plus rapidement possible. Premièrement, à court terme il y aurait telle mesure qui serait appliquée pour dire: Si c'est cela que la très grande majorité . . . le problème numéro un pour les jeunes, ce n'est pas la création d'emplois, mais c'est la formation. Voici la solution: La formation, moi je mettrais l'argent . . . La formation, ce n'est pas tellement pour retourner au banc d'école, parce que souvent, le jeune qui a lâché au secondaire II, au secondaire III, même si tu mettais les sommes d'argent—monsieur le Président, il reste deux minutes—même si tu mettais les sommes d'argent, ce n'est pas sur le banc d'école qu'il a le goût de retourner, il a abandonné pour une raison. Il y a un pourcentage, et je pense que pour amener des solutions réelles et honnêtes, il n'y a pas seulement une solution. C'est mettre des budgets nécessaires, non seulement pour retourner sur le banc d'école pour ceux et celles qui ont le goût, mais il y a aussi pour amener de la formation en milieu de travail, spécialement pour notre jeunesse, et des programmes qui pourraient aider des genres d'entreprises, pas juste pour une période de six mois, on financerait à 50 p. 100 pour entraîner, mais que suite à un engagement formel de l'entreprise, après une période de participation au financement du gouvernement, soit fédéral, soit provincial, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, après une période de participation au financement de la formation du jeune, la compagnie s'engagerait à garder ce jeune à son emploi pour une période d'un an, un an et demi ou deux ans.

• (1540)

Ce sont deux ou trois ou quatre solutions. Mais c'est ce que j'aimerais que le ministre nous dise présentement, premièrement, comment faire pour solutionner le problème des jeunes. Et quand je parle du problème des jeunes, ce n'est pas toute la jeunesse qui a des problèmes. Peut-être que les trois quarts n'en ont pas de problème. Et ceux qui n'ont pas de problème, tant mieux, ils n'ont pas besoin de nous. Mais c'est à nous de ne pas faire des lois pour commencer à leur créer des problèmes. Ce qu'il faut, c'est s'assurer que chaque jeune garçon ou chaque jeune fille au Canada puisse avoir les mêmes chances et les mêmes occasions qu'on a eues, les mêmes chances et les mêmes occasions de réussir dans la vie, non pas à partir des choix que nous nous pouvons avoir, mais à partir de la façon qu'ils veulent.

Mais pour cela, on sait très bien qu'à notre époque, à chacune de nos générations, il y en a qui ont «marché» par eux-mêmes de façon . . . cela a été très bien. Il y en a, parce qu'ils ont été des fils ou des filles à papa, ils n'avaient pas besoin d'autres, le père était devant eux. Et il y en a eu d'autres pour qui cela a été d'autres façons. Mais les gouvernements doivent offrir différentes possibilités et le coup de pouce pour celui qui en a un peu plus besoin; et l'autre qui n'a pas besoin du coup de pouce, il fonctionnait par lui-même.

Monsieur le Président, mon temps est écoulé. Je termine en félicitant mon collègue d'avoir amené ce débat. Je n'ai pas les plus grandes félicitations à faire au ministre, parce que j'aurais aimé au moins qu'il me dise tantôt: Voici, on telle et telle solution qui vont être annoncées à telle période. Mais j'inviterais le ministre, si des députés de l'opposition ne lui posent pas de questions sur les jeunes, mais s'il a quelque chose à dire d'intéressant, lui aussi, il peut en amener des débats, il peut déposer des programmes, il peut déposer des projets de loi pour corriger. Il n'a pas à attendre les députés de l'opposition. J'ose espérer que dans ses commentaires ou questions, on aura des réponses précises pour le bien de notre jeunesse.

M. Charest: Monsieur le Président, permettez-moi d'offrir mes félicitations à mon collègue de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) qui a l'habitude d'être franc dans ses remarques, comme on le sait, comme on le connaît à la Chambre des communes, et tenant compte du débat, du ton employé aujourd'hui, mon Dieu, il faut croire que c'est jour de fête, puisque le ton est plutôt modéré par rapport à ce qu'on a déjà connu de la part de tous les participants! Je m'en réjouis particulièrement.

Permettez-moi de vous rappeler d'abord, concernant le ministère d'État (Jeunesse), un certain nombre de choses, et de cette façon-là, de remettre un peu en perspective l'existence même du ministère d'État (Jeunesse).

Il a été rapidement créé au mois de janvier 1984, au moment où le taux de chômage chez les jeunes était extrêmement élevé, suite à la récession.

A ce moment-là, le ministre avait un double mandat: celui de parler pour les jeunes à la table du Cabinet et j'ose croire qu'il n'avait pas un monopole sur cette partie-là de son mandat.

La deuxième partie de son mandat consistait à coordonner tout ce que le gouvernement fédéral faisait pour les jeunes. Et c'était un ministère d'État, comme il existe des ministères d'État qui représentent ou un secteur de l'économie ou encore un groupe en particulier au sein de notre société, le ministère d'État (Forêts), par exemple, le ministère d'État (Mines), le ministère d'État (Condition féminine) et le ministère d'État (Jeunesse). Le ministère d'État se rattache par définition à un ministère senior, dans ce cas-ci, le ministère d'État se trouvait rattaché, je pense, au secrétariat d'État, ou surtout au secrétariat d'État au tout début. Est arrivée l'Année internationale de la jeunesse, la création d'un fonds spécial d'environ une vingtaine de millions de dollars qui ont été distribués sur une période d'environ 18 mois à travers le Canada comme ça devait l'être. Ensuite, l'Année internationale de la jeunesse s'écoule et le programme créé, très temporaire lui aussi, disparaît comme prévu, et on a été laissé avec l'impression, certains ont voulu laisser l'impression à ce moment-là, délibérément, que le ministère avait été vidé de son contenu, alors qu'il faut reconnaître, monsieur le Président, que le ministère d'État (Jeunesse) n'a jamais changé de fonction. Cela a toujours été un ministère d'État, ce le sera toujours, et jamais je n'ai entendu dire du côté des socialistes ou du parti libéral fédéral qu'on avait l'intention de faire du ministère d'État (Jeunesse) autre chose que cela. Si c'est le cas, j'aimerais bien qu'on le dise aujourd'hui, et je pense qu'il serait important que les Canadiens le sachent.

Cela étant dit, au printemps 1986, c'est là où on a transféré, nous, le ministère d'État (Jeunesse) au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, mettant à la disposition du ministère toutes les ressources que l'on retrouve à l'intérieur de ce ministère important, au-delà de 27 000 fonctionnaires, des ressources

très importantes. Je suis spécifiquement responsable, par exemple, du Programme d'emplois d'été pour étudiants, je suis responsable de la révision des programmes de formation professionnelle avec les provinces, cela représente 145 millions de dollars par année. Alors le ministère d'État (Jeunesse) a des responsabilités précises dans ce sens-là.

Pour toucher à d'autres sujets, monsieur le Président, faut-il se rappeler encore les règles très fondamentales concernant les jeunes et leurs occupations, c'est-à-dire leurs activités dans le marché du travail. Premièrement, règle numéro un, lorsque le marché du travail fonctionne, lorsque l'économie tourne, les jeunes occupent des emplois. Lorsque l'économie baisse ou que l'économie va mal, les jeunes sont les premiers à perdre leur emploi, et lorsque ça reprend ils sont les derniers à être rappelés. Donc, règle numéro un, il faut faire en sorte que l'économie tourne si on veut que les jeunes puissent avoir la possibilité d'accéder au marché du travail. Et à ce sujet, je pense qu'il n'y a aucun doute dans l'esprit des Canadiens et des Canadiennes que le gouvernement actuel a su livrer la marchandise sur ce plan. Alors pour les jeunes plus que pour quiconque dans la société, l'état de l'économie a un impact sur eux, probablement plus que sur quiconque. Alors il est extrêmement important de tenir compte de cet élément.

Deuxièmement, le gouvernement a, en 1985, mis en place la stratégie de la planification de l'emploi qui représente un pas très important dans la façon dont nous traitons les jeunes et tous les Canadiens à l'intérieur du marché du travail.

La stratégie de la planification de l'emploi a trois objectifs essentiels, en tout cas que moi je considère essentiels. Premièrement, l'accent est mis sur la formation, ce n'était pas toujours le cas dans les programmes précédents.

Deuxièmement, nous considérons l'effort en termes de création d'emplois comme étant un de «partenariat». Il faut aller chercher d'autres partenaires si on veut réussir et créer des emplois durables à l'intérieur de la société canadienne, et c'est la raison pour laquelle on a inclus aussi le secteur privé dans certains de nos efforts parce que le gros bon sens nous force à reconnaître que la plupart des emplois sont créés à l'intérieur du secteur privé, mais si on veut aller encore plus loin que cela, il est important de faire comprendre au secteur privé que lui doit inclure à l'intérieur de leur culture de travail l'élément de formation si on veut que le Canada demeure compétitif dans les années à venir.

Troisièmement, la stratégie de la planification de l'emploi met l'accent sur les chômeurs de longue date, reconnaissant ainsi le fait que ce sont eux qui ont le plus de difficultés.

Ce qu'il est important de savoir aujourd'hui, c'est le fait suivant, et c'est pour cela, lorsque, nous, nous brossions notre tableau, et je l'ai mentionné dans mon discours, nous avons regardé ce qui se passait au Canada. Et le député de Montréal—Sainte-Marie dit: la création d'emplois, c'est autre chose. Il a raison en ce sens suivant: la création d'emplois, c'est le choix qu'on a fait lorqu'on a décidé de poursuivre notre politique commerciale. Notre raisonnement est le suivant: Le Canada est un pays qui exporte, qui va créer sa prospérité à travers les opportunités qu'il aura de faire affaires sur les marchés internationaux. C'est la raison pour laquelle on a entrepris des négociations avec les Américains et nous poursuivons notre initiative à l'intérieur du GATT. C'est cela notre raisonnement à nous. Et ayant fait ce choix, il faut développer des technologies pour appuyer notre position sur les marchés internationaux. Troisièmement: développer des politiques de marché du travail.

• (1550)

La différence en 1987 est la suivante: C'est qu'il se trouve actuellement au Canada, nonobstant le taux de chômage actuel, des postes qui ne peuvent être remplis faute d'avoir des travailleurs qualifiés pour les remplir. Tous les jeunes qui vont entrer sur le marché du travail dans les années à venir devront avoir au minimum des capacités analytiques, une formation de base, tel qu'ils pourront travailler à l'intérieur de ce marché-là, changer d'emploi parce qu'ils vont être appelés à changer d'emploi, et faute d'avoir cette capacité-là, ils ne pourront même pas entrer sur le marché du travail où ils seront forcés d'occuper des emplois qui ne leur rendront pas tellement service.

Alors tout cela fait en sorte qu'on pourrait facilement se trouver dans la situation suivante pour plusieurs jeunes. Il se peut qu'il se présente pour eux des opportunités d'emplois, mais même si cette opportunité-là se présente, ils ne peuvent pas occuper d'emplois parce qu'ils n'ont pas la formation de base, nécessaire pour le faire.

Vous avez fait référence à votre génération ou à notre génération, alors que vous dites: On veut avoir les mêmes chances. Justement, il est important d'y penser et de faire comprendre aux gens qu'à l'intérieur d'autres générations en 1950, il était possible à ce moment-là de quitter l'école sans avoir obtenu son certificat de Secondaire V et, dans la grande majorité des cas, d'obtenir un emploi à l'intérieur d'un pays où la croissance économique, de la Seconde guerre mondiale jusqu'aux années 1970, était presque sans limite. Mais cette situation-là a changé radicalement et on est forcé aujourd'hui de reconnaître ces changements-là.

Tout ceci étant dit, monsieur le Président, il faut trouver de nouvelles façons. Le premier pas est fait. D'abord l'identification du problème, c'est-à-dire la transition entre l'école et le marché du travail pour les jeunes. C'est cela le problème le plus important pour notre gouvernement. J'espère que vous vous joigniez à nous à l'intérieur du consensus qu'on sent, en tout cas, qu'on voit au Canada actuellement. Et si c'est la situation, j'aimerais que vous le disiez clairement. Et ceci étant dit, là on se retourne vers les provinces et on leur dit: Il faut maintenant élargir le système d'éducation, le développer davantage pour offrir plus d'options.

Troisièmement, il faut encourager les jeunes à rester à l'intérieur du système et en ce sens-là, il va falloir peut-être harmoniser des politiques sur le plan social qui font en sorte que dans certains cas, c'est trop tentant pour les jeunes de sortir, de quitter l'école. Si c'est trop facile pour les jeunes de quitter l'école et de se retrouver dans une situation où ils peuvent quand même survivre, dans certains cas on ne leur rend pas service. Mais il ne faut pas créer une situation . . . je sais que je prends trop de temps.

Il ne faut pas créer une situation là non plus où lorsqu'ils quittent l'école, nous n'aurions pas fait tous les efforts possibles pour les garder à l'intérieur de ce système-là.

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais répondre au ministre. J'aurais aimé qu'il arrête pour parler du social. Justement le PQ a pensé, comme le ministre vient de le dire, au niveau social, de créer une situation pour ne pas que les jeunes soient tentés de laisser l'école pour aller dehors. Alors il a décidé de couper puis de faire de la pauvreté. Moi, je pense que le ministre devrait penser plutôt à améliorer puis à hausser, parce que le système socialiste coupe les têtes, mais il part d'en haut puis il ramène tout en bas. Alors moi, j'ai l'impression qu'on devrait avoir des mesures positives pour rester à l'éducation plutôt que de couper puis de pénaliser les gens qui sont à l'extérieur.

En tout cas, le ministre n'a pas répondu aux actions concrètes que j'aurais souhaiter entendre, parce que je pense qu'on partage les avis au niveau de la formation de la main-d'oeuvre pour permettre aux jeunes d'aller le plus longtemps se scolariser, se spécialiser le plus possible. Mais tout cela dépend des budgets que le gouvernement fédéral va mettre à la disposition des provinces. Si vous me donnez 3 millions de dollars de budget dans ma circonscription pour les groupes qui s'occupent . . . et ce matin, vous vous vantiez d'avoir sorti le *Guide Jeunessse*, mais j'ai apporté le mien que j'ai sorti il y a quatre ans, le *Guide des services aux jeunes*, le *Guide de recherche en emploi*, *Comment faire le Bureau d'action-jeunesse*. Alors, si vous me donnez dans ma circonscription un budget de trois millions, puis s'il y en a dans chaque circonscription pour s'assurer que les jeunes aient une plus grande scolarité, que les jeunes aient plus de revenus, de spécialisation, de formation, on va régler une partie des problèmes. Mais par contre, il faut d'un autre côté aussi la création d'emplois, parce qu'on aura beau les former . . . On a des jeunes qui sont remplis de diplômes. J'en connais de l'autre côté, à l'opposé: on le prend, il a son diplôme, mais pas d'expérience. Il retourne sur les bancs d'école, sort avec un autre diplôme, va faire une demande; on s'excuse: pas d'expérience. Un autre diplôme! Alors, là, il est rendu «plein de diplômes comme cela», et il est toujours chômeur, et il arrive pour faire une demande d'emploi. «Mon cher monsieur, vous avez trop de diplômes, savez-vous, le job, vous méritez mieux que cela.» Mais le gars n'a rien, il est sur le bien-être social. Il y a des avocats qui sont sur le bien-être social, des ingénieurs, des architectes. Il y a entre les deux. Parce que là, si vous partez en peur, on les forme, on les forme, tout le monde veut être surformé. Là, le gars va dire: Je ne t'engage pas, tu es bien trop formé, tu va m'enlever mon job, tu vas être le «boss». Tu as plus de compétences que moi. Alors, tout le monde va remplacer les députés qui sont là.

Mais encore là, ce sont toutes des intentions, on connaît tous les problèmes. Mais j'ai l'impression que c'est la *money* que cela prend pour les régler les problèmes.

Alors, c'est ce que j'aurais voulu, malheureusement, que le ministre nous dise, j'aurais voulais qu'il nous dise que son gouvernement, à part des discours, à partir de la semaine prochaine, va doubler les budgets dans le cadre de la formation va remettre aux provinces, pour la formation de la main-d'oeuvre spécialement, une enveloppe spéciale pour les jeunes qui ont laissé le secondaire. Eh bien, là, si nous injections 20 millions de dollars, et j'ai l'impression que ce ne serait pas de trop, 20 millions de dollars à la grandeur du pays pour chaque province qui veut faire un programme spécial de retour aux jeunes, soit à l'école, soit en milieu de travail, pour la spécialisation, la formation de la main-d'oeuvre, bien là, je pense qu'on dirait tous «bravo», on adopterait cela dans même une journée, une demi-heure, on ferait un pas de géant et on amènerait les sénateurs ici pour que cela passe tout de suite et tout le monde serait heureux et irait tous annoncer la bonne nouvelle dans les circonscriptions et on irait vérifier, et on irait donner la main au ministre.

Mais là, cela fait encore des discours et des discours et, monsieur le Président, j'aurais aimé et j'ose espérer que le ministre n'attendra pas qu'un député de l'opposition blâme le gouvernement. J'ose espérer qu'on fera un débat sur les jeunes, parce que le ministre amènera une politique qu'on sera tous fier de dire et de vanter.

M. le vice-président: Je vois que l'honorable ministre voudrait répondre. Y a-t-il consentement unanime de permettre à l'honorable ministre et ensuite donner la parole au député de Montréal—Sainte-Marie pour conclure?

Des voix: D'accord.

M. Charest: Monsieur le Président, je voudrais juste offrir l'occasion à mon collègue de Montréal—Sainte-Marie de faire une contribution réelle aujourd'hui au débat, une contribution qui lui permettrait aujourd'hui, qui permettrait à moi, comme ministre et à l'ensemble du gouvernement, de faire avancer le dossier et le débat et de nous dire aujourd'hui clairement s'il est d'accord avec nous pour dire que le problème le plus important auquel doivent faire face les jeunes Canadiens et les jeunes Canadiennes, c'est la transition entre l'école et le marché du travail, particulièrement pour ceux qui ne terminent pas l'école secondaire, et si son parti est prêt à appuyer cette . . .

M. Malépart: Monsieur le Président, en termes de collaboration, pour identifier le problème, mon parti va appuyer quelqu'un qui dit qu'il y a un problème. C'est sûr que c'est la transition. Il y en a qui, parce qu'ils sont trop formés, ont de la difficulté à s'engager dans d'autres emplois, d'autres c'est parce qu'ils ont laissé trop jeunes, d'autres c'est à cause du manque d'expérience de travail. On est d'accord, et mon parti sera prêt à appuyer le ministre s'il dépose un projet de loi et des sommes d'argent de 20 millions de dollars. Je l'ai dit et je le répète, mon parti va vous passer cela dans la même journée, et si jamais il y a un député qui s'oppose, on va s'arranger, on va le sortir. Mais cela, ne vous inquiétez pas. Mais ce qui est important, ce n'est pas d'identifier les problèmes, tout le monde les connaît les problèmes au Canada, c'est de cela que la population est «tannée». Tout le monde dit: C'est vrai, il y a tel problème. Les gens disent: Y a-t-il quelqu'un, y a-t-il des «faiseux» qui vont amener des solutions? Et quand les gens ont fait un X à côté de votre nom et à côté de mon nom, parce que dans la «gang», ils ont dit: Lui, il va en régler des problèmes. Mais j'ai l'impression qu'il y en a qui ont l'intention de changer le X à côté de votre nom. Parce qu'ils disent: Il n'en règle pas. Ils vont peut-être choisir un tel.

Alors vous qui êtes avocat, quand un client allait vous voir en tant qu'avocat, si l'avocat allait revoir le client et disait: Pensez-vous que je devrais faire cela comme cela ou comme cela. Le client dirait: Si tu n'es pas capable, je vais aller en voir un autre.

Alors, le ministre, c'est lui qui a le job. Il a 40 000 $ de plus que moi et il a la limousine pour le faire le job. S'il a besoin d'aide, je vais l'aider, je suis capable d'en *driver*. Les personnes âgées le savent, les préretraités aussi.

Et dans le dossier des préretraités, s'il veut aider les jeunes, quand on fait de la «préretraite» chez les entreprises, on évite de faire des mises à pied chez les plus jeunes.

Alors, qu'il influence son ministre qui est son parrain. Qu'il dise: Un instant «baquet», «slack» pas trop, parce que si tu attaques sur la préretraite, ce sont mes jeunes que tu prives.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier)—La Gendarmerie royale du Canada—a)Les tests d'admission et de sélection du personnel—La position du gouvernement. *b*) Les langues officielles—On demande au Solliciteur général de présenter son rapport; l'honorable député de Don Valley-Est (M. Attewell)—La Société canadienne des postes—La livraison tardive du courrier; l'honorable députée de Capilano (M^me^ Collins)—Les enfants—Le programme de lutte contre les mauvais traitements d'ordre sexuel faits aux enfants.

• (1600)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LES JEUNES—L'ÉDUCATION ET L'EMPLOI

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Rompkey:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir abandonné la jeunesse canadienne et d'avoir omis de lui assurer un appui adéquat sur le plan de l'éducation et de la formation, ou des possibilités significatives d'emploi, à la fois permanent et temporaire.

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je prends la parole avec plaisir aujourd'hui pour réfuter cette motion et montrer que le gouvernement a beaucoup fait pour répondre aux besoins des jeunes Canadiens. Je dois tout d'abord féliciter de son bon travail le ministre d'État chargé de la Jeunesse (M. Charest), qui connaît à fond les problèmes des jeunes non seulement en raison de son âge mais aussi de son expérience.

Quand il est question des problèmes des jeunes, nous avons trop tendance à penser qu'ils sont seuls à les éprouver. C'est malheureux pour l'ensemble de cette population, car nous partons de fausses prémisses en vue de régler la situation. Les problèmes des chômeurs célibataires de 21 ans diffèrent-ils tellement de ceux des Canadiens de 31 ou de 41 ans qui éprouvent les mêmes difficultés? Les chômeurs de 21 ans me semblent plutôt favorisés par rapport à leurs aînés qui, à cause de leur âge, ont moins de facilité à se trouver du travail. En somme, le ministre a raison de dire qu'il faut considérer les problèmes des jeunes dans le contexte de la gestion de l'économie canadienne tout entière.

Quand il est question de gérer nos richesses de manière responsable, de développer pleinement nos possibilités et d'exploiter toutes nos ressources, nous entrevoyons l'augmentation de nos richesses et de notre produit national brut. Quand nous disons qu'il faut élargir et intensifier notre commerce avec l'étranger, c'est pour mieux assurer la prospérité du Canada et créer des emplois à l'intention de tous les Canadiens, jeunes et vieux. Nous voulons accroître de façon générale les possibilités d'emploi.

On a tort de croire que les politiques économiques globales n'ont pas d'incidences particulières sur cette couche de la société. Les jeunes qui grandissent au sein d'une famille ou le père ou la mère, voire les deux, sont en chômage se trouvent défavorisés sur le plan social et économique du fait que leurs parents manquent d'un emploi stable, d'un revenu suffisant et de moyens adéquats. Une telle situation a des répercussions sur la capacité d'un jeune, une fois arrivé à l'âge de 18 ou 20 ans, de prendre des décisions lui permettant de profiter pleinement des possibilités qui s'offrent à lui.

La confiance de ce jeune est, sans aucun doute, ébranlée. Des psychologues ont effectué un certain nombre d'études qui confirment manifestement que le milieu socio-économique dans lequel les jeunes grandissent a des répercussions sur leur ambition, la longueur de leurs études et leurs aspirations.

Le déficit national revêt de l'importance pour nos jeunes. En effet, plus il s'accroît, moins le gouvernement est capable de répondre à leurs besoins spéciaux. Il n'y a aucun doute là-dessus. Pour mettre en oeuvre des programmes bien précis s'adressant à n'importe quel groupe de notre société, il faut avoir les ressources voulues.

Or, étant donné que un quart de notre budget national sert au paiement de l'intérêt sur la dette, nous sommes donc incapables de prendre les mesures souhaitées par tous les députés, j'en suis persuadé. Le gouvernement réalise des progrès pour ce qui est de la réduction du déficit, qui ne remonte pas à hier. Quoi qu'il en soit, dans le cadre de nos efforts tendant à résoudre les problèmes des jeunes, nous prenons des mesures dynamiques dans le but de libérer les ressources voulues, afin d'accroître leurs débouchés.

En outre, pour ce qui est des taux d'intérêt, il s'agit d'améliorer la conjoncture en général au Canada. Nos jeunes ne pourront se faire leur place au soleil, profiter des débouchés qui s'offrent à eux et se créer eux-mêmes leurs chances que dans une économie plus solide et plus dynamique.

A l'heure actuelle, la situation économique est bien meilleure qu'elle ne l'était il y a quelques années. Tout le monde connaît l'existence du problème et la nécessité d'y remédier. Le gouvernement prend des mesures en ce sens, personne ne peut vraiment le contester.

D'aucuns prétendront que les statistiques peuvent être interprétées de mille façons. C'est peut-être vrai, mais aujourd'hui, je vais vous citer quelques statistiques qui montrent fort bien à quel point nos initiatives donnent des résultats. Depuis la récession, le taux moyen de chômage chez les jeunes Canadiens est passé de 19,9 p. 100 en 1983 à 14,8 p. 100 en mars

1987. La situation s'est donc améliorée pour des milliers et des milliers de jeunes Canadiens. Cette baisse du taux de chômage s'explique par le fait que le gouvernement a amélioré ses programmes économiques et administratifs.

Le gouvernement a donné aux jeunes le moyen de gagner de l'argent pour payer leurs études, de mettre de l'argent en banque et peut-être, de lancer leur propre entreprise. Nous contribuons à leur développement personnel et les aidons à avoir confiance en eux, ce qui fait que leur nombre sur le marché du travail s'accroît rapidement.

Il y a aujourd'hui sur le marché du travail trois jeunes de plus par groupe de 100 personnes qu'en 1982. La situation des étudiants aussi s'est améliorée. Pendant l'été de 1986, 906 000 étudiants occupaient un emploi comparativement à 840 000 en 1985 et à 715 000 en 1982. Le taux de chômage a diminué dans des proportions comparables. La situation des jeunes aux études est particulièrement encourageante. Depuis janvier 1985, le nombre d'étudiants qui avaient un emploi a augmenté de 107 000, ce qui démontre qu'un plus grand nombre d'étudiants désireux de mener de front leurs études et un emploi y parviennent.

Sous l'habile direction du ministre d'État chargé de la Jeunesse, un large éventail de programmes ont été mis en oeuvre. Défi 87 est un programme sensé qui permet aux jeunes Canadiens d'acquérir une formation pendant qu'ils occupent un emploi d'été. Non seulement ils gagnent de l'argent, mais ils acquièrent également de l'expérience. Avec la transformation du marché du travail il est apparu clairement que les personnes qui souhaitent continuer à travailler doivent être prêtes à se perfectionner ou à se recycler en fonction des besoins du marché de l'emploi.

Le gouvernement a installé des centres d'emplois du Canada pour les étudiants dans les campus. Le 15 mai, j'ai eu l'honneur d'inaugurer deux de ces centres, l'un à Antigonish et l'autre à Port Hawkesbury, dans ma circonscription. Des entretiens avec des conseillers des années antérieures m'ont appris que ces centres apportent une aide inestimable aux jeunes Canadiens qui cherchent un emploi. Nous avons également un programme d'enseignement mixte, qui combine la théorie et la pratique afin d'initier les étudiants au monde du travail. Son financement total se chiffre à près de 5 millions de dollars.

• (1610)

En ce qui concerne la situation particulière des étudiants autochtones, je voudrais rappeler que nous disposons du programme d'internat des autochtones aux niveaux secondaire et postsecondaire dont le financement total atteint environ 2,3 millions de dollars. Ceci ne représente que certains des programmes qui ont été mis en place pour satisfaire les besoins précis des jeunes Canadiens. Il existe également le programme d'intégration professionnelle qui fait partie du programme de planification de l'emploi. Je peux vous dire, monsieur le Président, que j'ai constaté personnellement qu'il avait été extrêmement avantageux sur le plan humain dans ma circonscription.

Un grand nombre de mes électeurs sont au chômage depuis plusieurs années après la fin de leurs études officielles. Ils sont arrivés à un point où pour diverses raisons ils ne peuvent pas trouver d'emploi. Plus ils restent longtemps en chômage plus il leur est difficile de trouver un emploi. Pour résoudre ce problème, notre gouvernement a mis en place le programme d'intégration professionnelle.

En vertu de ce programme, les gens qui font partie de cette catégorie reçoivent une formation et des conseils portant notamment sur l'aptitude à la vie quotidienne. Nous prenons une personne qui peut être démoralisée et avoir perdu confiance en elle, qui ne sait pas comment chercher un emploi, et nous lui demandons de participer à un programme, pour lequel elle touche des fonds et grâce auquel elle peut remédier à ses faiblesses pendant plusieurs mois. Grâce à ce programme, des gens de ma circonscription ont trouvé un emploi. Ils n'en auraient pas eu la possibilité sans ce programme.

Il existe des programmes très sensés et très spécialisés pour répondre aux besoins des jeunes. Les fonds consacrés au programme Défi 87, un programme d'emploi d'été pour étudiants, frise les 200 millions de dollars en 1987, et cela en dépit des problèmes financiers plutôt graves qui accablent le gouvernement. J'ajoute avec plaisir que les ressources affectées à ce programme ont, cette année, été gérées en fonction des besoins des diverses régions, des régions où le taux de chômage est le plus élevé, où ont été manifestés les plus grands besoins. Dans certaines régions du sud de l'Ontario, les étudiants réussissent à trouver des emplois d'été sans le secours d'un tel programme. Mais pour une circonscription comme la mienne, les encouragements qu'offre Défi 87 font partie intégrante et essentielle du programme d'emploi d'été. Je félicite le ministre d'avoir veillé à ce que ce programme tienne compte des besoins des diverses économies régionales.

Cela correspond évidemment à l'engagement général du gouvernement d'améliorer les perspectives d'avenir dans les régions. D'aucuns soutiennent que ce dernier est bien résolu à financer le secteur privé, pour certaines raisons idéologiques, théoriques et théologiques. Or ce ne saurait être moins vrai. Nous envisageons notre association avec le secteur privé avec beaucoup de pragmatisme. A nos yeux, c'est un moyen de parvenir à des résultats des plus impressionnants pour les jeunes Canadiens. Nous considérons que nos liens étroits avec le secteur privé nous fournissent l'occasion de créer deux emplois plutôt qu'un. Cela ne tient pas d'une idéologie ou d'une autre. Nous avons constaté et conclu que le secteur privé doit être impliqué si l'on veut maximiser les avantages que peuvent en tirer nos jeunes.

Nous prenons toutes ces mesures dans le contexte de la réconciliation nationale et de la consultation permanente des ministres provinciaux compétents. Comme les députés le savent, le gouvernement fédéral et les provinces coopèrent d'une façon beaucoup plus positive aujourd'hui qu'il y a quelques années. La récente entente constitutionnelle du 30 avril montre bien les résultats qu'on peut obtenir dans une confédération quand les gouvernements qui la composent entretiennent des relations positives entre eux. Cette coopération s'étend à tous les domaines d'intérêt public et ce sont les Canadiens qui en bénéficient.

Elle est essentielle pour mettre au point des programmes de formation. Le gouvernement fédéral réclame l'aide et les conseils des gouvernements provinciaux qui connaissent souvent mieux que lui la situation du marché du travail dans leur province. Nous voulons mettre en commun cette compétence.

Nous voulons que les provinces participent au financement et au processus de prise de décisions. Tout le monde en profitera.

Parlons des étudiants d'université. On entend souvent dire que les nouveaux diplômés ont de la difficulté à se trouver un emploi. Il faut donc mettre l'accent sur la formation. Il ne suffit plus d'aller à l'université et d'obtenir un baccalauréat ès arts. Les étudiants doivent recevoir une formation pratique et non seulement scolaire. Comme je l'ai déjà dit, on doit être prêt à repenser la formation. La formation n'est pas réservée exclusivement aux gens dans la vingtaine. Nous devons tous l'envisager si nous voulons continuer à être des membres actifs de la société.

Nous nous heurtons à certains problèmes dans la gestion financière du pays, notamment les faibles taux d'intérêt, et les jeunes Canadiens ont des problèmes d'envergure à affronter. En progressant sur le chemin de la relance économique, le gouvernement essaie de répondre aux besoins du pays en général et à ceux des jeunes. Nous ne pouvons pas faire de clivage entre les besoins spéciaux des jeunes et les autres besoins. Une nouvelle usine de ma circonscription engagera un travailleur de 20, 30 ou 40 ans. Lorsqu'une usine s'installe dans une circonscription comme la mienne, on s'attaque aux problèmes du chômage en général. Donnons aux jeunes l'occasion d'aller travailler et ils résoudront tout seuls bien d'autres problèmes. Il faut leur donner l'occasion de devenir autonomes et de se frayer une voie dans la société.

En guise de conclusion, je tiens à féliciter encore une fois le ministre d'État à la Jeunesse pour le travail exemplaire qu'il accomplit au sein du gouvernement. Je suis certain qu'il a établi des relations extraordinaires avec les jeunes au cours de ses nombreux déplacements dnas toutes les régions du pays.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir eu l'occasion de parler de la motion à l'étude dans le cadre de cette journée de l'opposition qui reproche au gouvernement d'avoir omis d'assurer à la jeunesse canadienne un appui adéquat sur le plan de l'éducation et de la formation, ou des possibilités significatives d'emploi, à la fois permanent et temporaire. En étudiant cette question, il serait sage tout d'abord d'examiner en général la situation actuelle des jeunes Canadiens.

• (1620)

Ils suivent, dirions-nous, d'assez près ce que le futurologue John Kettle nomme la génération abondante ou celle de l'explosion démographique d'après-guerre. Ils se trouvent donc dans une situation exceptionnelle, abstraction faite bien entendu des sociétés décimées et des régions dévastées par la guerre, la maladie ou la famine, puisque leurs aînés les surpassent en nombre.

Cet état de choses a eu certaines répercussions fort regrettables sur tous les aspects de la participation sociale et économique des jeunes Canadiens de 13 à 29 ans environ. Bien entendu, ces problèmes surgissant au moment où ces jeunes sont durement éprouvés, alors qu'ils doivent faire leur apprentissage pas forcément de façon consciente ou délibérée, durant leurs années de formation.

Je me souviens comment à l'époque de la première vague de la génération de l'explosion démographique dans la Grande-Bretagne d'après-guerre, je m'étais engagé sur un marché du travail qui n'était pas prêt à accueillir un flot massif de nouveaux travailleurs. En raison de cette période transitoire, je me suis trouvé à maintes reprises en chômage durant plusieurs mois. Je me souviens comment cette expérience avait été éprouvante. Je me demande quels sont les sentiments de celui qui non seulement se trouve en chômage, mais qui ne peut se réconforter à l'idée qu'inévitablement il obtiendra un emploi, ce que je pouvais faire simplement en examinant les données statistiques. Toutefois, les statistiques actuelles sont pires. Ce sont des statistiques dont le gouvernement devrait tenir compte et à l'égard desquelles il devrait offrir des remèdes.

La situation que nous connaissons aujourd'hui en matière de chômage chez les jeunes, et j'en parlerai plus en détail dans un instant, est grave. Le jeune chômeur a peu de chances d'obtenir un premier emploi. Ceux qui en trouvent un ont bien de la chance, et ceux qui perdent ce premier emploi ont souvent beaucoup de mal à en trouver un deuxième. Aujourd'hui, les jeunes sont également soumis aux remèdes, panacées et platitudes. C'est dans ce contexte que je voudrais tout particulièrement exprimer l'indignation que m'inspirent les propos du ministre.

J'ai l'impression que si le ministre estimait réellement avoir une bonne parole à répandre ou de bonnes nouvelles à annoncer, il nous aurait exposé beaucoup plus de faits et de chiffres et moins d'idéologie et de dissection d'idées. C'est en effet une platitude que de dire que les jeunes Canadiens représentent l'avenir du Canada, mais c'est néanmoins une idée qu'il ne faudrait jamais perdre de vue sous peine de nous engager dans la mauvaise voie. Le ministre était malvenu à consacrer autant de temps et d'effort à dénoncer ce qu'il considère comme des platitudes. Nous reconnaissons que ce sont des platitudes, mais Dieu nous garde de ne jamais perdre de vue cette idée et la priorité qu'elles reflètent.

Aujourd'hui, les jeunes Canadiens sont soumis à des pressions psychologiques autres que celles que j'ai mentionnées. On relève continuellement leurs lacunes. Jusqu'aux médias qui leur réservent le même traitement qu'aux avions: on ne parle que des catastrophes. On ne leur offre que très peu de chances, en fait, on ne leur offre même pas la chance de discuter des possibilités qu'ils entrevoient eux-mêmes.

Le chômage est devenu endémique chez les jeunes Canadiens. Notre pays compte près de 4,5 millions de jeunes entre 15 et 24 ans. Environ 500 000 d'entre eux sont sans emploi et ce chiffre n'inclue pas les quelque 20 000 à 30 000 qui ont cessé de chercher du travail ni les quelque 180 000 sous-employés.

Le député de Cape Breton-Highlands—Canso (M. O'Neil) a affirmé que l'on devrait reconnaître au gouvernement un certain mérite pour avoir ramené le taux de chômage officiel—et j'insiste sur le mot «officiel»—chez les jeunes de 19,7 p. 100 à 14,3 p. 100, si je me souviens bien. Cependant, le choix même des termes utilisés par le député démontre bien que ces chiffres sont biaisés puisque, comme il le soulignait, au sortir de la récession—ce qui est un fait—on s'attend naturellement à une baisse du chômage. Globalement, le chômage a diminué au Canada. Mais en pourcentage, il n'a certes pas diminué davantage chez les jeunes que dans l'ensemble de la population active. Donc, il faut reconnaître honnêtement que le gouvernement s'illusionne lorsqu'il revendique le mérite d'avoir réduit le

chômage chez les jeunes et s'il le croit vraiment, c'est encore plus grave.

Le découragement des jeunes est naturellement un sujet qui est très difficile à comprendre et à cerner; mais on pense qu'il y a un grand nombre de jeunes qui ne se manifestent même pas sur le marché du travail. Ce sont des jeunes qui sont retournés à l'école ou qui suivent une autre formation ou de nouvelles études qui ne les intéressent pas vraiment, simplement parce qu'ils savent qu'ils ont très peu de chance de trouver un emploi.

A mon avis, si l'on recensait les jeunes qui sont au chômage, sous-employés, découragés ou, dirons-nous, mal employés, on pourrait bien constater qu'un tiers des jeunes Canadiens se trouvent dans cette catégorie. Et pourtant qu'a fait le gouvernement? J'ai crains que la réponse soit bien peu. A l'appui de mes dires, je vais citer quelques exemples.

Le programme Katimavik a été supprimé en février 1986 et rien ne l'a remplacé dans les 15 mois qui ont suivi. L'enseignement postsecondaire a perdu quelque 1,5 milliard de dollars entre 1986 et 1991. On a supprimé le budget du ministère de la Jeunesse. Les fonds pour l'année internationale de la jeunesse ont également été supprimés sans qu'on affecte de nouveaux fonds pour les travaux complémentaires. En ce qui concerne Défi 87, quelque 30 millions de dollars ont été mis de côté, dans un tour de passe-passe qui n'a plus cours de nos jours, pour servir au recensement et à la prédilection du gouvernement pour le secteur privé, ce qui hélas a abouti dans bien des cas à ce que des employeurs se servent simplement des fonds versés par le gouvernement pour la formation ou l'embauche de personnel supplémentaire alors qu'ils auraient dû financer ces activités avec leurs propres ressources en l'absence de fonds publics. Finalement, le financement du programme de planification de l'emploi a été réduit de 2,1 à 1,5 milliard de dollars. Ce programme représente les investissements consacrés par notre pays à la création d'emplois et dont bénéficient, naturellement, nos jeunes dans une grande mesure.

Si l'on tient compte de l'inflation, on voit que le gouvernement a consacré 3 $ à la création d'emplois pour chaque montant de $5 dépensé en 1986. Ce n'est pas le genre de bilan dont on peut être fier et qui va assurer un avenir prometteur aux jeunes d'aujourd'hui.

Nous savons—en fait on en a parlé à la Chambre hier—que les jeunes subissent une discrimination de la part des services de bien-être social de plusieurs provinces. Pourtant le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social continue à fournir des fonds en vertu du régime d'assistance publique du Canada.

Les statistiques publiées aujourd'hui sont très révélatrices de la détérioration des possibilités d'avenir des jeunes Canadiens. Voici un extrait d'un communiqué de la Commission de la Fonction publique du Canada, daté d'hier:

> Le nombre de nominations des personnes agées de 24 ans et moins a diminué de 1 836 en 1985 à 1 497.

Cela représente une réduction de 20 p. 100 en un an. On peut lire plus loin:

> La Commission de la Fonction publique considère la chose comme extrêmement inquiétante et examine de près ses programmes de recrutement de jeunes Canadiens compétents.

Voilà quel est le tableau en ce qui concerne l'emploi fédéral.

• (1630)

Le programme Katimavik n'a toujours pas été remplacé et le budget du programme Défi n'a pas été rehaussé de façon à contrer l'incidence de l'inflation, mais a été en fait réduit au cours du mandat du gouvernement.

Enfin, pour porter l'insulte à son comble, le gouvernement a publié *Palmarès* ou «Guide éclair des programmes et services jeunesse du gouvernement fédéral». Il aurait pu tout aussi bien l'intituler «Le programme fédéral Ramassis», car on y présente des programmes sans chercher le moindrement à les adapter aux besoins des jeunes ou à cerner les programmes qui pourraient répondre aux besoins de telle ou telle personne.

Qu'on me permette de citer un exemple de la façon dont les programmes sont regroupés. Figurent dans le *Palmarès* une formation sur le tas pour les services dans les trains de VIA Rail ainsi que des programmes d'études supérieures en République populaire de Chine. Ce manque de conséquence caractérise bien les efforts déployés par le gouvernement et par le ministère.

S'il avait vraiment voulu produire des publications et des systèmes d'information qui soient utiles aux jeunes Canadiens, le gouvernement aurait visé bien davantage la clientèle de ses programmes.

Le groupe de travail sur la jeunesse du Nouveau parti démocratique a été créé en 1985 et a parcouru le pays d'un océan à l'autre. Il a publié son rapport en février 1986 et nous croyons que le programme de débouchés pour les jeunes dont mon collègue, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a tracé les grandes lignes, contribuerait à régler bien des problèmes avec lesquels les jeunes Canadiens sont aujourd'hui aux prises. Nous croyons notamment qu'il faciliterait la transition de l'école au monde du travail qui s'avère tellement difficile. Je sais que beaucoup de députés ont déjà parlé des difficultés qu'ils ont eux-mêmes éprouvées lors de cette transition. C'est une transition importante sur laquelle nous devrions concentrer nos efforts.

La suppression du budget du ministre chargé de la Jeunesse est vraiment symptomatique de l'échec du gouvernement à prévoir des programmes qui servent à améliorer les possibilités d'emploi et de formation des jeunes Canadiens. Mais plus graves encore sont les compressions pratiquées dans le financement des programmes établis. Au demeurant, voici ce qu'en dit l'Association canadienne des professeurs d'université dans un communiqué:

> Ce projet de loi restreindrait non seulement le nombre d'étudiants, mais abaisserait également le niveau de la recherche effectuée par une faculté. Les universités redeviendront des écoles de perfectionnement pour les riches.

Les conséquences seraient terribles si nous en arrivions à une telle situation. Voici ce que cette association ajoute encore:

> Les établissements d'enseignement postsecondaire traversent une crise financière selon toutes les études gouvernementales.

L'Association canadienne des professeurs d'université fait un parallèle fort pertinent entre notre société et d'autres qui financent davantage l'enseignement postsecondaire comme le Japon et la Californie notamment. Au Canada, le pourcentage du PNB consacré à l'enseignement postsecondaire est passé de 1,35 p. 100, en 1977-1978, à 1,24 p. 100 en 1985.

Que la justice sociale ne soit pas une question suffisamment préoccupante, fort bien, mais songeons également que c'est le

rendement économique supérieur du pays qui est sacrifié à la réduction du déficit. Voilà au moins un argument qui devrait avoir suffisamment de poids aux yeux du gouvernement progessiste conservateur.

Pour revenir aux éléments éducation et formation du programme perspectives jeunesse que mon collègue a décrit tout à l'heure, je rappelle que notre groupe d'étude a présenté un certain nombre de recommandations concernant l'enseignement postsecondaire. Le financement d'un tel programme devrait être stable et l'augmentation des subventions tenir compte des coûts. Nous devrions songer à rétablir la norme interprovinciale et prendre des mesures pour supprimer les pratiques discriminatoires à l'endroit des étudiants internationaux. Le député de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey) a avancé des arguments fort éloquents pour bien montrer l'importance de cette question.

Ce groupe d'étude a recommandé des mesures pour améliorer les possibilités éducatives et professionneles en établissant une base de financement à plus long terme et en maintenant les frais de scolarité à peu près à leur niveau actuel. Mais plus important, il voudrait que le gouvernement prenne conscience du besoin urgent de fournir à tous les étudiants du secondaire les moyens voulus pour se débrouiller dans la vie et des services d'orientation professionnelle. Sans cela, le meilleur système d'éducation et de formation du monde ne peut pas aspirer à l'excellence.

Nous avons mis l'accent sur l'importance du financement, surtout dans les petites localités comme celles de ma circonscription, ainsi que des associations communautaires et des organismes sans but lucratif pour offrir des services aux jeunes et favoriser les programmes visant à accroître leur participation et leur emploi dans la prestation de ces services.

Je voudrais traiter maintenant des jeunes autochtones, un groupe de jeunes Canadiens particulièrement défavorisés par l'absence de programmes fédéraux visant à aider les jeunes. Pour eux, l'explosion démographique s'est produite une génération plus tard que pour l'ensemble de la société. Leur nombre a suscité une crise sans précédent sur le plan de l'emploi des jeunes autochtones dans notre pays, notamment dans les réserves.

Dans l'intervalle, le gouvernement a réduit les fonds alloués à la création d'emplois et les a réaffectés au secteur privé, en général très peu représenté dans les réserves indiennes. Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement a supprimé les possibilités d'emploi dans le bâtiment qu'offraient les Centres d'emploi et d'immigration du Canada mais qui n'existent plus dans le cadre de la Planification de l'emploi.

Cette génération de jeunes autochtones canadiens est la plus instruite que nous n'ayons jamais connue. Le nombre d'autochtones qui ont profité de l'enseignement postsecondaire et du financement mis à leur disposition à cette fin en vertu des traités a augmenté de façon presque géométrique. Il est regrettable qu'à l'époque où ces jeunes autochtones sont de plus en plus en mesure d'occuper les emplois et de relever les défis de l'heure, les possibilités d'emploi diminuent, surtout dans les collectivités autochtones.

Il semble que le gouvernement a imposé dernièrement un plafond au financement qui sera offert aux étudiants autochtones au titre de l'enseignement postsecondaire. En effet, certains se sont vu refuser de l'aide. C'est une décision politique rétrograde qui a été prise sans envisager les autres solutions possibles, si ce n'est à long terme.

Il aurait fallu examiner sérieusement les solutions possibles à court terme et consulter les associations nationales d'autochtones, afin de garantir une certaine justice et de comprendre ce qui pousse le gouvernement à effectuer ces coupures. Il faudrait rétablir ce financement car le gouvernement doit avoir pour politique d'investir dans l'éducation des jeunes autochtones pour leur permettre non seulement de relever les défis et de se faire une place dans la société en général, mais également de jouer leur rôle dans leurs propres collectivités et d'en devenir un jour les dirigeants.

Il n'y a pas de solution unique à l'enseignement dispensé dans les collectivités indiennes, mais il faut tenir compte de chaque collectivité lorsqu'on conçoit un programme d'éducation car la majorité de ceux qui le suivent continueront à vivre dans la localité où ils ont grandi.

C'est pourquoi je suis scandalisé et extrêmement inquiet de l'orientation que prend le gouvernement, à en juger d'après les exemples portés à mon attention. Par exemple, une école qui a brûlé n'a pas encore été remplacée au bout de huit ans et les cours se donnent toujours dans des classes et des locaux provisoires. Pour une différence de quelques dizaines de milliers de dollars, la bande ne pourra pas prendre en main le programme d'éducation autochtone, même si elle a insisté sur le fait qu'il s'agissait simplement des capitaux de départ et que cette somme ne servirait pas à couvrir les frais d'exploitation.

• (1640)

Dans l'ensemble, la motion souligne que le gouvernement doit soutenir davantage la jeunesse canadienne. Le défi que doivent relever nos jeunes autochtones témoigne certainement de la nécessité d'un engagement en ce sens.

[*Français*]

M. Charest: Monsieur le Président, j'aimerais commenter brièvement le discours de mon collègue, premièrement, sur la question des Amérindiens au Canada. Je ne voudrais pas laisser passer cette journée sans aussi en faire mention et reconnaître le fait que chez les Amérindiens, les aborigènes du pays, les jeunes vivent des problèmes qui sont particuliers et que nous, comme gouvernement, reconnaissons que ces problèmes sont vraiment propres à ce groupe.

[*Traduction*]

En ce qui concerne les jeunes autochtones, il ne faut surtout pas oublier que, dans une certaine mesure, les solutions prévues gravitaient autour du principal problème signalé dans le rapport du Sénat sur la jeunesse, celui de l'autonomie politique. Lorsque j'ai accepté le portefeuille de ministre d'État à la Jeunesse, tel était le contexte des problèmes des jeunes autochtones. Vu ce contexte nous avons respecté le processus constitutionnel. Nous en connaissons tous le résultat et nous regrettons tous, je pense, que le problème des jeunes autochtones se situe dans ce contexte.

Nous connaissons maintenant l'issue de la conférence constitutionnelle. J'ai, depuis, rencontré des autochtones et leurs

représentants. Dans le cadre de la concertation, nous allons aborder les problèmes des jeunes autochtones. Nous reconnaissons qu'ils constituent un cas particulier. C'est dans cet esprit, et je tiens à ce que le député et la Chambre le sachent bien, que nous sommes déterminés à faire quelque chose pour les jeunes autochtones.

Je voudrais poser une ou deux questions au député. Son parti et lui-même conviennent-ils que le passage de l'école au travail représente le problème le plus important—je pense qu'il l'a déjà dit, mais peut-être pourrait-il le signaler de nouveau—surtout pour les jeunes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires? D'autre part, le député et son parti reconnaissent-ils que les gouvernements provinciaux devraient participer à l'élaboration de solutions et à l'établissement d'un consensus à l'égard de ces problèmes? Ne pense-t-il pas qu'ils devraient y participer ou qu'il faudrait au moins essayer d'obtenir leur concours pour l'élaboration de solutions?

Tout cela se déroulerait, bien sûr, de façon à respecter l'équilibre constitutionnel et la réconciliation nationale que le premier ministre (M. Mulroney) a si bien réussi à instaurer.

J'ai une autre question à poser au député étant donné que l'opposition n'a jamais adopté une position bien claire à propos de Katimavik. Le Nouveau parti démocratique rétablirait-il Katimavik s'il était au pouvoir? Si c'est le cas, j'aimerais beaucoup que le député le dise.

[*Français*]

M. Parry: Premièrement, monsieur le Président, je tiens à remercier l'honorable ministre du soutien qu'il a exprimé envers la jeunesse autochtone du Canada. Je crois qu'il faut constater que, dans la situation actuelle, l'avenir de la jeunesse autochtone est plus en jeu que n'importe quel autre groupe au Canada étant donné le taux de naissance beaucoup plus élevé dans ce groupe que la population moyenne canadienne, étant donné aussi que dans le contexte de l'autodétermination, de l'autodirection, de l'«autogouvernance», comme ils le traduisent en français de préférence, je crois que la situation de relation des jeunes avec, disons, la force, l'autorité, le gouvernement, va se régler. J'espère que cela va se régler dans les prochaines années, que ce sera encore la première génération des autochtones, des jeunes autochtones qui devrait encadrer ces notions de l'autorité dans le contexte des communautés autochtones, autogouvernantes.

Alors sur les questions que l'honorable député m'a posées sur la transition entre l'école et le travail, je suis certain que l'honorable ministre a lu le rapport de notre parti. Il est certain que nous considérons cette transition comme, disons, l'étape la plus importante dans le processus de maturation d'une jeune personne au Canada. Et c'est pour ces raisons que nous avons prôné dans notre rapport, que nous avons décrit un programme global, un programme universel, dans le but de soutenir une telle transition.

[*Traduction*]

Pour ce qui est de consulter les provinces, il faut évidemment le faire pour mettre certains programmes sur pied, puisque nous formons une société fédérale. Si le ministre veut qu'on le félicite pour avoir agi de la sorte, je le fais bien volontiers. Il a fait ce qu'il fallait.

En ce qui concerne Katimavik, mon parti ne tient pas mordicus à ce qu'on le ressuscite de ses cendres. Néanmoins, il déplore le fait que le gouvernement ait supprimé ce programme sans songer à le remplacer et sans faire état de la moindre lacune qui aurait pu justifier cette mesure. On a tout simplement aboli le programme. Nous n'avons jamais su pourquoi, et le gouvernement ne s'est jamais donné la peine de lui en substituer un autre.

La création de Katimavik m'a laissé très sceptique au début. J'étais tenté, comme bien d'autres, de comparer le mouvement à celui des «chemises brunes», puisque le ministre Danson, à l'époque, voulait mettre sur pied un service national volontaire. Je me suis ravisé, cependant, quand j'ai constaté l'excellent travail que les coopérants de Katimavik accomplissaient dans diverses localités de ma circoncription comme Fort Hope, Red Lake, Sioux Lookout, Fort Frances, Dryden et Muskrat. Il n'existe plus rien de semblable pour les jeunes Canadiens qui veulent acquérir une expérience de vie et de travail dans le but d'orienter leur future carrière.

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, je suis certes très heureux d'avoir la possibilité de participer à ce débat. Lorsque j'ai entendu parler, hier soir, de la motion du député de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey) selon laquelle on abandonne la jeunesse à son sort et le gouvernement est incapable de leur offrir de véritables emplois et débouchés, je n'ai pu croire qu'on visait en l'occurrence le gouvernement conservateur. Ainsi, j'ai appelé le député de Sherbrooke (M. Charest) et je lui ai déclaré que je voulais mettre les choses au point.

Mon vis-à-vis et moi-même avons tous deux exercé dans le domaine de l'enseignement et nous nous sommes consacrés aux jeunes. Manifestement, nous voyons la situation de deux points de vue différents à l'heure actuelle. Selon moi, notre gouvernement ne cesse de se pencher sur les questions auxquelles font face nos jeunes et il prend bien des initiatives à cet égard. J'y reviendrai tout à l'heure.

J'ai écouté le débat de ce matin, et je n'ai pu que me demander si l'on parlait des jeunes ou des étudiants, car il y a une différence. Les jeunes ne sont pas tous des étudiants. Comme mon collègue le sait pertinemment, j'en suis persuadé, des études ont démontré—et il l'a appris en tant qu'enseignant, il y a de nombreuses années—que c'est du sort des 70 p. 100 de jeunes dont nous n'avons pas parlé ce matin dont nous devrions nous préoccuper. Ces 70 p. 100 de jeunes qui ne font pas d'études postsecondaires constituent un facteur extrêmement important lorsqu'on veut s'occuper des problèmes de la jeunesse. Il faut ajouter à cela les chiffres qui montrent qu'en moyenne, 250 000 jeunes quittent l'école chaque année, sans diplôme. Ce phénomène constitue un problème réel sur lequel le gouvernement se penche.

• (1650)

Je voudrais m'attarder sur certains des programmes que nous avons élaborés, afin, précisément, de faire face à la situation dont nous avons hérité à notre arrivée au pouvoir, en 1984. Le programme de Planification de l'emploi n'a pas vu le jour par accident. On a beaucoup réfléchi aux problèmes de la société canadienne et des jeunes en particulier. Plusieurs des éléments de ce programme en six volets sont conçus tout particulièrement en fonction des problèmes de chômage chez les jeunes, et certains d'entre eux ont connu un succès légendaire.

On a fait mention au cours de ce débat, il me semble, du Programme d'intégration professionnelle. L'alternance travail-études est l'une des dimensions importantes de ce programme. Le député d'en face doit savoir qu'il est très valable et prioritaire de donner aux jeunes l'expérience du monde du travail alors qu'ils sont encore aux études. C'est exactement ce que vise le Programme d'alternance travail-études, qui a fait boule de neige.

Je me rappelle qu'on parlait très peu dans les écoles canadiennes, il y a 10 ans, de l'alternance travail-études. Aujourd'hui, aucun établissement postsecondaire ou commission scolaire qui se respecte n'a pas un programme du genre. Il est clair que le gouvernement a pris l'initiative à cet égard, non seulement sur le plan des idées mais sur le plan financier également. Les budgets se sont accrus durant notre mandat et ce, à juste titre. On fait un bon placement lorsqu'on aide les jeunes à voir où ils s'en vont, à connaître le monde du travail où ils auront à s'intégrer et à réussir.

Le Programme de développement de l'emploi est un autre des volets du Programme de la planification de l'emploi qui a été couronné de succès. Il a permis aux employeurs de définir et de mettre au point de nouveaux types d'emplois adaptés aux réalités du marché tout en intégrant des jeunes en situation d'apprentissage. Nous assistons à l'éclosion d'une foule de nouvelles professions et il nous fallait un programme qui permettait de cerner ces nouvelles réalités d'un monde du travail en évolution.

Ces jeunes ont bien de la chance d'avoir un programme comme celui du développement de l'emploi auquel ils peuvent s'inscrire pour apprendre tout en travaillant et tandis qu'ils sont jeunes, et pour pouvoir accéder à toute une nouvelle série d'emplois. Encore une fois, le gouvernement a ainsi fait preuve d'un leadership évident.

Il y a une autre série de programmes à propos desquels j'ai moi-même acquis beaucoup d'expérience, et je voudrais partager un peu de cette expérience avec le député d'en face. Certains de ces programmes n'ont peut-être pas été appliqués dans sa circonscription, mais ils l'ont certainement été dans sa province. Les programmes dont je parle ont eu de très bons résultats dans les Maritimes. Ces programmes sont généralement regroupés sous le titre d'Innovations. Dans le cadre de la Planification de l'emploi, les programmes Innovations donnent la possibilité de mettre au point de nouvelles solutions aux problèmes que nous connaissons. Il y a deux ou trois de ces programmes dont je voudrais parler.

Celui que je connais le mieux est le Centre d'entraide de la jeunesse canadienne qui a été lancé à London, en Ontario. C'est une solution locale qu'ont mise au point des gens qui se soucient des jeunes. Dans le cadre du Projet national de l'aide à l'innovation, ces gens sont venus soumettre un projet à notre gouvernement progressiste, l'ont fait approuver et se sont mis à l'oeuvre avec les jeunes de la localité. Ils ont constaté au cours de l'année dernière que les jeunes viennent en assez grand nombre à ce centre qui est installé dans un kiosque, dans un centre commercial très achalandé. Le centre leur permet de s'évaluer eux-mêmes, de voir les aptitudes et les compétences dont ils ont besoin pour entrer dans le monde du travail, et de constater ce qui leur manque pour être à la hauteur. Le centre les aide à rédiger un curriculum vitae et fait comprendre à certains jeunes qu'ils devraient retourner à l'école pour y obtenir plus de formation et d'épanouissement. Le centre leur permet donc de faire une auto-évaluation, chose très importante.

A mesure que d'autres programmes Innovations ont été mis en oeuvre dans d'autres localités partout au Canada, nous avons sans aucun doute découvert encore plus de façons de venir en aide aux jeunes. Un de ces programmes que l'on retrouve à Terre-Neuve est le Service pour les jeunes entrepreneurs offert par le YMCA, porte voisine du bureau du député à Saint-Jean. On compte huit de ces services établis d'un bout à l'autre du pays pour aider les jeunes à devenir leur propre employeur en créant leur propre entreprise et, partant, des emplois pour les autres. Cultiver l'esprit d'entreprise et amener les jeunes à évoluer dans la petite entreprise, voilà pour nous l'idéal canadien. Tous les économistes, et pas seulement ceux qui sont du côté du gouvernement, ont dit que l'avenir économique du Canada et les emplois qui seront créés dans le futur viendront de la petite entreprise. Nous amenons les jeunes à s'en rendre compte par eux-mêmes.

Les députés d'en face le savent, c'est là le genre d'apprentissage en milieu de travail qu'aucune école ne donne. Avant d'être confronté comme nous tous, aux dures réalités du monde, un jeune a besoin de ce genre d'expérience. Si le programme d'innovations du YMCA peut leur permettre d'acquérir cette expérience à Saint-Jean, Terre-Neuve, et dans huit autres villes du Canada, bravo.

Mais on ne s'arrête pas là. Ces nouveaux programmes se multiplient d'un bout à l'autre du pays. Dans tous les secteurs de notre société, de nombreux Canadiens dépensent temps et énergie pour aider les jeunes. Le programme d'aptitudes à la recherche d'un emploi pour les jeunes récemment annoncé par le ministre à St. Catharines, est maintenant arrivé dans l'Ouest. De passage à Winnipeg en mars, j'ai constaté que ce programme y a été mis en oeuvre. Il s'adresse spécialement aux jeunes défavorisés et consiste en un cours de douze semaines sur les méthodes de recherche d'emploi, l'adaptation au travail et le perfectionnement scolaire, suivi par une série d'entrevues organisées grâce à un réseau d'entreprises sympathisantes. Toutes sortes de personnes représentant différentes branches du secteur privé consacrent du temps à ce programme et contribuent à trouver une solution aux problèmes des jeunes. Voila une autre mesure dynamique prise par un gouvernement efficace et prévoyant qui a mis sur pied un programme aussi rationnel que la Planification de l'emploi.

On parle toujours aussi du programme Défi 87. Plus tôt, au cours du débat, des députés ont demandé ce que nous faisions pour trouver des emplois d'été aux étudiants. Ils voulaient savoir comment nous aidons les étudiants à accéder à la carrière qu'ils souhaitent et à acquérir de l'expérience pendant leurs vacances scolaires, soit pendant l'été dans la plupart des cas. A mon avis, le programme d'emplois d'été que nous avons mis sur pied est presque le meilleur de son genre. Il satisfait les besoins des diverses collectivités du Canada et, à mon avis, on devrait nous en reconnaître le mérite.

Le fait que l'année dernière il y a eu beaucoup plus d'emplois à Toronto et dans le sud-ouest de l'Ontario, où j'ai la chance d'habiter, qu'il n'y avait d'étudiants pour les pourvoir, signifie que nous n'avons pas besoin de demander de l'argent au gouvernement. Le secteur privé a pris clairement la relève

en offrant aux jeunes la possibilité d'acquérir de l'expérience à pied d'oeuvre. N'investissons pas d'argent mettons-le dans ce domaine plutôt là où c'est nécessaire.

Le ministre a remédié aux inégalités régionales de façon exemplaire. Il est bon qu'on ait accordé aux Maritimes 15 p. 100 de plus de crédits parce qu'elles en ont besoin. Il faut offrir des possibilités d'avenir aux jeunes de ces régions et nous avons manifestement pris des mesures dans ce sens.

De même, il y a des enfants qui ont d'énormes difficultés d'apprentissage et souffrent d'instabilité émotionnelle. Ce genre de personnes qui ont de la difficulté à trouver du travail existe dans notre société comme dans toutes les autres sociétés. A mon avis, nous nous en sommes très bien occupés. Même nos programmes d'été, par exemple les innovations apportées aux ateliers d'orientation au travail, sont remarquables. Le député sait que ces gens n'ont jamais approché un lieu de travail auparavant. Ils ont peur et n'ont pas la force intérieure pour être même certains de savoir s'ils devraient être là et comment ils doivent se comporter. Ils ont besoin de toutes sortes de soutien et de formation. Ce programme leur fournit, et 70 p. 100 de ces gens deviennent plus forts grâce à cette expérience de l'été. Ils n'abandonnent pas l'école, ils y reviennent comme étudiants et c'est un excellent résultat. Ils ne vont pas aller rejoindre les gens de la rue. Nous ne voulons pas qu'ils le fassent. Nous voulons qu'ils puissent apprendre et qu'ils soient formés pour faire partie du Canada lorsqu'il va devenir le plus grand pays du 21[e] siècle. Nous sommes en bonne voie d'y parvenir.

• (1700)

Où donne-t-on l'exemple encore? Je ne peux m'empêcher de parler d'un sujet qui me tient à coeur, comme cela doit être le cas, j'en suis sûr, pour le député d'en face. Il a dû en faire l'expérience avec ces jeunes. Certains d'entre eux, après avoir obtenu un diplôme d'enseignement secondaire veulent travailler de leurs mains, ils veulent apporter leur contribution à la société. Pourtant ils ont besoin d'une formation supplémentaire pour acquérir certains niveaux de spécialisation et un programme d'apprentissage le leur permettra.

On a fait état des modifications qu'on devrait apporter au programme d'apprentissage. Je suis certain que le député en a entendu parler par ses électeurs comme moi par les miens. Le programme doit être modifié de fond en comble parce que la nature du travail évolue ainsi que les compétences nécessaires. Aussi reconnaissons le mérite là où il existe et considérons ce que le gouvernement fait à propos de cette question brûlante que se posent les compagnons chez nous: ils se demandent qui va les remplacer. Ils sont arrivés au Canada en provenance d'autres pays dans les années 50 et 60 grâce encore à une initiative du gouvernement conservateur en 1957 qui les a encouragés. Ces travailleurs ont bâti notre industrie. Qui prendra leur place? Voilà la grande question qu'il convient de se poser.

Compte tenu des différences régionales en matière d'éducation et autres au Canada, c'est maintenant qu'il faut agir. Je suis ravi d'annoncer que le ministre et notre gouvernement ont entrepris, de concert avec les provinces et les territoires, un examen général des ententes relatives à la formation d'apprentissage et nous nous engageons à présenter pour 1988 et 1989 des ententes remaniées en fonction des besoins du marché moderne de l'emploi. C'est là tout un engagement. Nous prenons des mesures concrètes pour régler un problème d'envergure.

Je tiens à ce que le député d'en face sache que les comités de notre caucus se penchent très sérieusement sur les problèmes décelés et nuisant à l'efficacité des programmes existants, et qu'ils s'emploient à déterminer s'ils répondent véritablement aux besoins manifestés en matière de compétences. Comment faire pour accroître la participation des femmes, des autochtones et des minorités visibles? Nous avons tous entendu parler de la mobilité interprovinciale des travailleurs. Cette mobilité atteint, dans les circonscriptions, la proportion annuelle de 20 p. 100 et il nous faut donc un système qui nous garantisse que le niveau des compétences obtenu dans une province ou une région données sera acceptable et utile dans une autre. Là encore, on aurait tout lieu de nous féliciter d'y être parvenus.

Chacun selon ses moyens et ses compétences, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les employeurs et les apprentis financent cette formation. Le gouvernement ne peut pas en assumer le fardeau à lui tout seul. Nous tenons à ce que les gens s'aident eux-mêmes et nous y veillons.

De toute évidence, le gouvernement donne l'exemple. Les gens commencent à s'en apercevoir, et les jeunes se sentent déjà mieux car ils savent que, grâce à ces programmes, qu'ils soient aux études ou ailleurs, ils pourront découvrir les réalités du milieu de travail. Ces programmes leur permettront de prendre de l'assurance et d'orienter leur carrière.

Les exemples que j'ai cités tout à l'heure à propos des programmes Intégration professionnelle et Développement de l'emploi ne sont que deux des instruments que nous avons mis en place pour aider nos jeunes. Cela ne fait aucun doute. On entend dire que le programme d'aide à l'innovation permet aux jeunes d'achever leurs études secondaires et que si l'on proposait aujourd'hui un emploi à un jeune, il le refuserait. Je veux d'abord finir le programme parce que je sais que j'obtiendrai un meilleur emploi à long terme.» C'est un jeune de St. John's à Terre-Neuve qui dit cela. C'est typique de ce que les jeunes pensent des programmes et des facilités que notre gouvernement leur offre dans toutes les régions du pays.

Je pense que la situation est très claire. Nous relevons le défi. Nous n'arrêtons pas. J'ai donné quelques exemples de notre dynamisme et ce n'est qu'un début. Tous les députés doivent féliciter le ministre qui tient à parcourir le Canada à l'écoute des jeunes pour déterminer notre orientation à venir.

Notre gouvernement a de la vision comme certains de ses prédécesseurs. Le député d'en face devrait réfléchir à ceci. Un ancien premier ministre a parlé ici de l'ouverture du Nord et des avantages que le Canada en retirerait. Très peu de gens, à l'époque, pouvaient vraiment comprendre la portée de cette déclaration dont nous pouvons dire aujourd'hui qu'elle a ouvert le Nord. Voyons ce que le gouvernement fait non seulement pour assurer notre souveraineté sur l'Arctique mais pour faire vivre et travailler des gens dans le Nord. Imaginez les perspectives qui s'ouvriront quand le nouveau brise-glace mettra le cap au nord et quand nous exploiterons le Grand-Nord dont l'avenir est plus brillant encore que ne l'aurait pensé le très honorable John Diefenbaker.

Nous avons entendu hier les maires des grandes villes parler des initiatives nouvelles et intéressantes qu'ils prennent pour

faire rénover les villes et les régions urbaines du Canada par leurs jeunes. Ils ne demandent qu'à employer les jeunes et ils ont les idées et l'intelligence nécessaires pour réaliser leurs projets. Étant donné l'initiative dont le gouvernement fait preuve, je ne peux tout simplement pas comprendre une motion comme celle-là et j'espère que les députés conviennent avec moi que notre gouvernement a fait plus que les autres pour les jeunes.

M. le vice-président: Avez-vous des questions ou des commentaires?

M. Rompkey: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député pour dire que nous voyons le problème de deux points de vue différents. Je suis d'accord avec lui pour dire que la politique du très honorable John Diefenbaker concernant le Nord était très bonne. Si le gouvernement actuel s'intéressait autant au Nord et aux régions que ce gouvernement-là, le pays s'en trouverait certainement mieux. Je ne vois pas comment un brise-glace va résoudre les problèmes du Nord du Canada.

Je voulais demander au député de parler de la question des régions. Il a parlé d'une augmentation de 15 p. 100 des fonds destinés aux régions mais n'y a-t-il pas moins d'argent dans le programme d'été de cette année que dans celui de l'année dernière? Les fonds consacrés aux emplois d'été ne sont-ils pas inférieurs de 15 p. 100 cette année à ceux de l'année dernière? On augmente de 15 p. 100 une somme réduite de 15 p. 100. Autrement dit, le programme a subi une diminution nette.

Il a aussi parlé du fait que nous nous sommes occupés davantage des étudiants que des jeunes. J'ai dit ce matin qu'il y a aujourd'hui un million de Canadiens qui ne savent ni lire ni écrire et quatre millions d'autres qui sont des illettrés fonctionnels. Ce ne sont pas des étudiants intégrés au système. Ce sont là des Canadiens qui pourraient apporter leur contribution. C'est essentiel. Les programmes dont le dernier intervenant a parlé visent des symptômes, des personnes qui font déjà partie du système. Il faut se pencher sur les lacunes réelles et, notamment, sur le problème de l'analphabétisme.

• (1710)

La deuxième lacune réside dans nos systèmes d'éducation et leur financement. Le député ne conviendra-t-il pas que la pénurie de un milliard de dollars qui va se faire sentir dans le financement des programmes établis en ce qui concerne les universités canadiennnes au cours des cinq prochaines années va constituer un grave handicap pour les jeunes Canadiens, qu'ils soient ou non aux études?

Je voudrais aussi qu'il nous donne son opinion, que je sais très différente de la mienne, sur l'incidence dans ce domaine du biais de la stratégie canadienne de Planification de l'emploi en faveur du secteur privé. Je reçois peut-être un autre son de cloche que le député, mais celui que je reçois des collèges communautaires, c'est qu'en raison de l'importance particulière accordée au secteur privé dans le cadre de la stratégie de Planification de l'emploi, ils ne disposent que de la moitié des ressources financières dont ils disposaient d'habitude pour offrir leur programme de base. Ils perdent des enseignants au profit du secteur privé. Ils perdent des cours qu'ils avaient l'habitude d'offrir par suite du changement de politique survenu en 1984, lors de l'élection du gouvernement actuel. Le député voudrait-il dire quelques mots là-dessus?

M. Clifford: Certainement, monsieur le Président. Je me réjouis que le député soit d'accord avec moi au sujet de l'ancien premier ministre, le très honorable John Diefenbaker. Je crois qu'il s'est fourvoyé. Les routes vers le Nord étaient d'un genre différent des voies que les brise-glace vont ouvrir. Toutefois, il s'agit quand même de routes, qu'elles permettent de traverser les glaces ou la toundra. Le principe est le même bien que la technologie doit différer.

J'ai eu l'occasion de passer plusieurs jours au nord du 60e parallèle et j'y ai interviewé exactement 200 jeunes. Parmi ces 200 jeunes, 195 venaient du sud du 60e parallèle, surtout des Maritimes, du Québec et de l'Ontario. Ces jeunes étaient tous âgés de moins de 30 ans et l'une des choses qui m'a le plus ému au cours de ce voyage, c'est qu'ils ont tous signalé être très satisfaits de leur travail et très heureux de leur vie en tant que Canadiens. Je trouve cela des plus intéressant.

Je ne crois pas que le député de Terre-Neuve ni moi-même, représentant du sud-ouest de l'Ontario, éprouvions ce genre de satisfaction professionnelle et de satisfaction personnelle d'être canadiens. Peut-être y a-t-il quelque chose de magique dans le Nord. Peut-être que des possibilités vont s'ouvrir dans le Nord par suite de l'insistance du gouvernement à vouloir être présent là-bas. Je crois que nous méritons des félicitations sur ce chapitre, et je m'empresse de le souligner puisque le député ne veut pas le faire.

Quant aux 15 p. 100 supplémentaires, cette mesure n'est que justice. Mes collègues du caucus, de l'Ontario et du Québec, conviennent avec moi que le secteur privé de ma région de l'Ontario s'est montré fort actif et fort empressé d'aider les jeunes. Il paie plus qu'il n'attend en retour pour le travail effectué. Pourquoi les étudiants ne réagiraient-ils pas favorablement et pourquoi n'en profiteraient-ils pas?

Ce n'est donc pas moi qui refuserai ces 15 p. 100 de plus à une région du pays qui en a besoin. Nous pouvons nous en passer dans ma région de l'Ontario. Je suis persuadé que mes électeurs conviendraient eux aussi qu'il vaut mieux utiliser cet argent dans les régions où les jeunes en ont le plus besoin. S'il est tellement nécessaire aux jeunes de Terre-Neuve, comme j'en suis venu à le croire, je me réjouis qu'ils obtiennent cet avantage supplémentaire.

Il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre-mesure du financement de l'enseignement postsecondaire puisque les projections de croissance sont de 5,1 p. 100 par année pour les cinq prochaines années. C'est bien nettement plus que le taux de l'inflation que le gouvernement a su si bien juguler. Il y a aura accroissement des dépenses et l'inflation n'absorbera pas les gains réalisés en matière de financement. Les établissements concernés n'ont rien à craindre, comme il se doit. Nous voulons qu'ils soient les meilleurs du monde pour assurer les meilleurs services possibles à nos jeunes et pour que le succès frappe encore davantage à notre porte.

Je m'en veux d'être si agressif aujourd'hui, mais cette motion me contrarie vraiment car je trouve que nous n'avons pas ménagé nos efforts et que nos réalisations prêchent nettement en notre faveur. Nous n'avons rien à envier à personne.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je voudrais poser deux questions au député. Il est fier des réalisations du gouvernement en ce qui concerne l'emploi des jeunes. Même si le gouvernement prétend avoir créé 750 000 nouveaux emplois depuis

qu'il est au pouvoir, nous avons toujours 1,25 million de chômeurs, le taux de chômage est un peu plus de 9,5 p. 100 dans l'ensemble du pays et il est deux fois plus élevé chez les étudiants. Le député est-il content des réalisations du gouvernement sur ce chapitre?

Ma deuxième question concerne le degré de satisfaction des municipalités urbaines. Je suis persuadé que le député est au courant des conclusions de la conférence des maires et des municipalités, à savoir que pour que les égouts, les réseaux d'adduction d'eau, les routes et les services d'électricité qui se détériorent rapidement, respectent les normes, les municipaliés devraient . . .

M. Fraleigh: Pourquoi en s'en occupent-elles pas elles-mêmes?

M. Orlikow: Le député demande pourquoi elles ne le font pas elles-mêmes. Il ne se rend évidemment pas compte que les villes sont aux prises avec de très fortes augmentations de l'impôt foncier en perspective.

Les municipalités ont donc proposé au gouvernement fédéral un programme à frais partagés entre les trois paliers de gouvernement, un programme de reconstruction qui servirait non seulement à améliorer leurs services pour qu'ils respectent les normes, mais à employer des centaines et des milliers de chômeurs. Le gouvernement fédéral a dit qu'il ne pouvait pas se le permettre. Le député est-il satisfait de la réponse du gouvernement fédéral aux municipalités?

M. Clifford: Monsieur le Président, en réponse à la première question, je dirais que l'on ne peut jamais être satisfait. Même si le taux de chômage était nul je n'estimerais pas en avoir fait assez. Je m'inquiéterais de savoir si nous aurons, pour le prochain enfant à naître, un emploi qui le satisfera. Non, nous allons poursuivre nos efforts et continuer à surveiller la situation.

Toutefois, une baisse de 4 p. 100 n'est pas négligeable, il faut le reconnaître. Je n'en suis pas satisfait, mais nous sommes sur la bonne voie. On devrait nous en donner crédit, car ce pays est si grand et si varié que les possibilités ne sont pas toutes au même endroit au même moment. J'attends le jour où l'on verra une ruée de jeunes vers Grand Falls—White Bay—Labrador pour travailler.

M. Rompkey: Pas trop, attention.

M. Clifford: Voilà ce que j'aimerais voir au Canada. J'ai parlé de ce qui pourrait arriver au nord du 60e parallèle. Il y aura beaucoup de possibilités. Nous allons tous continuer à travailler pour aider nos jeunes à se trouver des emplois et à trouver satisfaction dans leur état de Canadiens. Non, je ne suis pas satisfait, mais nous y travaillons.

En ce qui concerne la situation des municipalités, il est certain qu'elles doivent travailler dans les limites de la loi. Elles doivent s'adresser à leur gouvernement provincial. Il n'y a pas de doute qu'il y a beaucoup de travail à faire et je les félicite de chercher des solutions auprès des jeunes. Je constate toujours que cela marche quand on s'adresse à certains des jeunes qui ont reçu une bonne formation. Le député d'en face a parlé des problèmes sociaux urgents qui se posent dans les régions urbanisées. Si les députés d'en face écoutaient leurs jeunes, ils trouveraient peut-être de nouvelles solutions à ces problèmes. Ils doivent, c'est certain, les chercher ensemble, dans leur propre cadre législatif, avec l'aide de leur province. Voyons d'abord si l'on ne peut pas trouver de solutions. Le gouvernement du Canada ne peut pas résoudre les problèmes de tout le monde.

• (1720)

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, comme je fais partie de l'opposition officielle, mes collègues ministériels me demandent parfois pourquoi l'opposition critique sans cesse. Premièrement, l'opposition critique parce que c'est son rôle dans un régime parlementaire. Deuxièmement, l'opposition se doit de le faire lorsque la majorité des citoyens ne donnent plus leur appui au gouvernement, à en juger d'après les sondages. Nos 40 députés se chargent d'exprimer les opinions et les inquiétudes qu'ont des Canadiens au sujet de leur gouvernement. De toute évidence, les Canadiens ne sont pas satisfaits de la façon dont le gouvernement gère ses affaires.

Nous avons la responsabilité de rappeler au gouvernement qu'il a fait des promesses et qu'il ne les a pas tenues. Nous nous devons de rappeler au gouvernement ses manquements, les raisons pour lesquelles les gens sont mécontents et déçus, les difficultés des citoyens et leurs réactions vis-à-vis des problèmes qu'ils doivent affronter tous les jours. Nous avons le devoir de parler au nom des Canadiens. C'est une journée de l'opposition et c'est pourquoi . . .

[*Français*]

. . . nous avons le sujet suivant devant nous aujourd'hui: Prise en considération d'une motion de l'opposition:

> Que la chambre blâme le gouvernement d'avoir abandonné la jeunesse canadienne et d'avoir omis de lui assurer un appui adéquat sur le plan de l'éducation et de la formation, ou des possibilités significatives d'emploi, à la fois permanent et temporaire.

[*Traduction*]

Voilà le sujet de notre motion. Elle concerne les jeunes. C'est un sujet qui tient fort à coeur à la plupart des Canadiens, qu'il s'agisse des jeunes inquiets pour leur avenir ou de nous, les parents ou les grands-parents. Il ne faut donc pas se leurrer. Nos jeunes traversent actuellement une crise très grave. Le gouvernement ne semble pas le comprendre, ce qui explique pourquoi il est tombé aussi bas dans les faveurs des Canadiens. Les Canadiens sont surtout inquiets au sujet des jeunes.

La moitié de ceux-ci vivent en-deçà du seuil de la pauvreté. Dans la région de l'Atlantique, le taux de chômage chez les jeunes oscille entre 25 et 30 p. 100. C'est à peu près la même chose en Colombie-Britannique. Si l'on imagine, monsieur le Président, qu'un travailleur sur trois, quatre ou cinq, selon les régions du pays, ne peut pas trouver d'emploi, il est facile de comprendre pourquoi le nombre de suicides a augmenté en flèche. Confrontés à cette vague de pessimisme, aux problèmes du chômage et de la pauvreté, il n'y a rien d'étonnant à ce que les jeunes soient aussi abattus et désespérés.

Nous ne parlons pas de façon hystérique de la situation. Nous parlons de la situation des jeunes canadiens. Si les députés ministériels voulaient seulement comprendre que nous parlons de vraies personnes, que ce soient Bill, Bob, Mary ou Martha. Lorsqu'on cite des statistiques, on parle de vraies personnes. Il faut attirer l'attention du gouvernement sur cette question. Il doit ouvrir les yeux. Il doit se préoccuper non plus

des statistiques mais de ces personnes en chair et en os. Il y a de vraies personnes qui vivent dans la pauvreté. Il y a des gens, des jeunes, qui font la queue pour obtenir de la nourriture. Les jeunes vivent dans la pauvreté. Les jeunes sont au chômage et ils sont nombreux à être découragés. Voilà la réalité. Nous ne cherchons pas à dramatiser la situation. Nous cherchons à faire comprendre au gouvernement que c'est la réalité.

Divers représentants du parti au pouvoir, et notamment le ministre d'État à la Jeunesse (M. Charest), nous ont fait un sermon en disant qu'en cette ère de concurrence technologique et commerciale, il importe que notre société soit instruite, que nos jeunes reçoivent une bonne formation en sciences technologiques et puissent soutenir la concurrence. Je ne saurais être plus d'accord avec eux sur ce point. Il est tout de même curieux qu'on constate sans arrêt que le gouvernement, quand il dit une chose, fait exactement le contraire.

Nous constatons qu'après nous avoir parlé de l'importance de l'éducation postsecondaire et des nouvelles technologies, le gouvernement a en fait décidé de bloquer les crédits consacrés aux jeunes autochtones canadiens qui souhaitent avoir une éducation postsecondaire. Le gouvernement va plafonner ces crédits. Il pense peut-être que le plafond est suffisamment haut, mais où est passé l'engagement de toutes les administrations de notre pays de permettre aux autochtones, aux Indiens et aux Inuits, d'avoir une éducation postsecondaire, que ce soit dans un collège communautaire, à l'université ou ailleurs? On ne devrait pas plafonner ces crédits, car il n'y a pas d'obligation plus prioritaire pour notre pays. Les droits des jeunes de ces régions et de ces milieux ne devraient en aucune façon être contestés ou remis en question. Le gouvernement semble pourtant avoir décidé de faire plafonner les crédits qui seront consacrés à l'éducation postsecondaire de ces jeunes.

Le gouvernement a peut-être une réponse à cela, mais il y a d'autres incohérences. N'est-il pas curieux par exemple que le gouvernement et le ministre d'État à la Jeunesse ainsi que d'autres nous aient parlé du nouveau programme Défi pour cet été. Le gouvernement va dépenser de l'argent à faire de la publicité pour souligner à quel point il est important d'engager des jeunes cet été, pour souligner le rôle important de l'entreprise privée et la nécessité d'engager des jeunes. C'est une cause fort louable, mais qui ne concorde pas très bien avec la réalité des activités du gouvernement. Le sous-ministre vient de nous apprendre que le nombre de nominations à la Fonction publique de jeunes de 24 ans et moins était tombé de 1 836 l'année précédente à 1 497. A peine 4 p. 100 des 217 000 fonctionnaires de notre pays ont moins de 24 ans. Vous imaginez l'hypocrisie de ce gouvernement qui nous fait de grands discours sur sa volonté d'aider les jeunes, et qui sabre dans le nombre de jeunes qu'il engage.

En même temps, il dit au secteur privé d'engager des jeunes. C'est de l'hypocrisie, je ne vois pas d'autre mot. C'est une politique d'une incroyable hypocrisie. Comment le gouvernement peut-il demander aux Canadiens d'engager des jeunes, leur dire: «Faites ce que je dis, pas ce que je fais», alors qu'il diminue le nombre de jeunes de la Fonction publique?

J'aimerais vous citer une déclaration de représentants de la Commission de la Fonction publique. Ils disent que, d'ici cinq ans, si la tendance actuelle se poursuit, nous aurons très peu de jeunes dans la Fonction publique. Quelle hypocrisie! Le gouvernement demande aux autres d'embaucher les jeunes alors qu'il ne le fait pas lui-même. Il réduit le nombre de jeunes dans ses propres services.

• (1730)

D'autre part, le chef de l'opposition officielle (M. Turner) a signalé à la Chambre l'autre jour que nos jeunes faisaient face à un grave problème de chômage. Il a posé une question au gouvernement. Il est normal qu'il se soucie de la jeunesse. Il a fait remarqué au gouvernement que le taux de chômage chez les jeunes a augmenté de 50 p. 100 au Manitoba, cette année, par rapport à 1980. Il a également déclaré que le chômage avait augmenté de 75 p. 100 en Saskatchewan, de 80 p. 100 en Colombie-Britannique et de 157 p. 100 en Alberta par rapport à 1980.

Qu'a répondu le gouvernement quand le chef de l'opposition lui a fait part de ses inquiétudes et lui a demandé de nous dire ce qu'il faisait pour remédier à la situation? Quelle réponse le vice-premier ministre (M. Mazankowski) lui a-t-il donnée? Il a répondu à notre chef en disant qu'en même temps, le taux de chômage chez les jeunes était tombé de 18,3 p. 100 à 14,8 p. 100, à l'échelle nationale. Au lieu de s'attaquer au problème, il nous dit que le taux de chômage a diminué. Mais il a diminué par rapport à quoi? Il le compare avec les chiffres d'il y a quelques années, au plus fort de la crise. Au lieu de reconnaître qu'un problème se pose et qu'en 1980, la situation des jeunes était nettement meilleure qu'elle ne l'est aujourd'hui, le gouvernement a répondu par des chiffres qui nous disent à quel point la situation s'est améliorée, soit de 3,5 p. 100, je pense, par rapport aux pires moments de la récession. Ce n'est pas le genre de réponse qui va satisfaire les Canadiens.

Il n'est guère étonnant que le gouvernement n'ait pas tellement la cote auprès de ces derniers lorsqu'il constate que les chiffres ne mentent pas, mais que les menteurs peuvent jongler avec ces chiffres. Ce n'est pas le genre de réponse que le vice-premier ministre du Canada aurait dû donner lorsqu'on l'a questionné au sujet de la sérieuse dégradation de la situation de l'emploi depuis le début de la décennie. A ce rythme, tout espoir sera perdu d'ici la fin de la décennie. Il n'est pas étonnant que les jeunes soient si nombreux à céder au découragement. Dans certaines régions, ils ne peuvent pas vraiment chercher un emploi. Ils ont le sentiment de faire partie d'une génération perdue.

Quand nous parlons du chômage chez les jeunes, n'oublions pas que nous parlons d'êtres humains, de nos enfants. J'ai bien peur que le gouvernement n'ait pas compris la gravité de la situation. Il adopte une attitude de laissez-faire et d'attentisme. Si la situation économique générale s'améliore statistiquement, il pense que les jeunes en bénéficieront suivant le principe des vases communicants. Au lieu d'aborder le problème de front et de faire quelque chose pour encourager les Canadiens, le gouvernement se dit que, d'une façon ou d'une autre, si l'économie est suffisamment prospère, chacun finira par y trouver son compte.

Nous savons qu'il n'en est rien. Nous savons que la situation économique s'est peut-être améliorée dans le triangle d'or, l'endroit d'où je viens, mais que dans certaines régions elle a empiré, au contraire. L'Ouest est en pleine crise dans de nombreux secteurs dont l'agriculture et l'énergie. Les effets de ces

difficultés se font aussi ressentir dans d'autres secteurs. L'économie de l'Ouest est sérieusement perturbée. On peut en dire autant du nord de l'Ontario et de la région de l'Atlantique. Il ne s'agit pas d'assister impuissants à ce bouleversement. Il importe que le gouvernement prenne ses responsabilités et s'occupe activement de résoudre les problèmes des jeunes.

Or, le gouvernement possède un dossier déplorable dans ce domaine. Il a supprimé Katimavik, programme qui était très utile aux jeunes et qui valait mieux que de ne rien leur offrir du tout. En fait, c'était un excellent programme. Alors que Katimavik offrait un mode de vie à certains jeunes, le gouvernement a préféré l'abolir. Il a également supprimé le programme Première chance, conçu pour donner aux jeunes une première expérience de travail dont ils pouvaient faire état en vue de trouver un autre emploi et ainsi briser le cercle vicieux où il faut du travail pour acquérir de l'expérience, et de l'expérience pour obtenir du travail.

Le gouvernement a aussi fermé 30 p. 100 des centres d'emploi installés sur les campus. Autrement dit, il a privé les jeunes d'un instrument qui leur permettait de trouver un emploi dans le cadre de ses programmes. Ce n'est pas très brillant de sa part. Il a réduit le niveau des prêts aux étudiants. Il a comprimé les crédits accordés aux conseils de recherche, qui finissaient par profiter aux universités et aux jeunes. Le gouvernement a réduit la formule de financement de l'enseignement postsecondaire. Je pourrais poursuivre indéfiniment la liste des compressions budgétaires qui ont durement frappé de maintes façons la recherche et les étudiants d'un bout à l'autre du pays.

L'autre jour, j'ai posé une question au secrétaire d'État du Canada (M. Crombie). Je lui ai demandé pourquoi son gouvernement n'avait pas encore établi un régime destiné à aider les jeunes des régions éloignées du pays, où le taux de chômage est si élevé. Je voulais parler notamment de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique. Je voulais savoir pourquoi le gouvernement n'avait pas créé un régime permettant aux étudiants de ne rembourser leurs prêts qu'après s'être trouvé un emploi, plutôt que dans les six mois suivant la fin de leurs études. Le secrétaire d'État a reconnu que le gouvernement y songeait.

Cependant, le gouvernement ne fait rien pour remédier aux problèmes qui affligent nos jeunes, afin de les encourager à poursuivre des études universitaires. A l'heure actuelle, les jeunes pensent, à l'instar de leurs parents, qu'ils ne peuvent fréquenter une université ou un collège communautaire, s'ils doivent par la suite rembourser les prêts qu'on leur a consentis dans les six mois suivant la fin de leurs études, qu'ils aient un emploi ou non. Le gouvernement doit s'arranger pour que les Canadiens qui poursuivent des études sachent qu'ils n'auront pas à rembourser leurs prêts tant qu'ils n'auront pas trouvé un emploi. Le ministre a reconnu qu'il s'agissait d'une excellente idée, mais aucune mesure n'a été prise en ce sens jusqu'à maintenant.

J'ai ensuite demandé au ministre pourquoi le gouvernement n'a pas fait en sorte qu'au moment du remboursement, le montant des paiements soit établi en fonction du salaire de l'intéressé. En effet, un premier emploi est bien souvent peu rémunérateur. J'ai invité le ministre à établir un régime en vertu duquel le montant des paiements serait fonction du salaire de la première année. C'est là une chose qui effraie les parents; ils ne veulent pas s'endetter. Ils craignent que leurs enfants n'aillent à l'école et que, dans les six mois suivant la fin de leurs études, ils aient à rembourser l'argent qu'on leur a prêté, qu'ils aient un emploi ou non, à un taux d'intérêt qui ne tient aucun compte de leur salaire.

C'est là un autre exemple qui montre à quel point le gouvernement est insensible aux difficultés qu'éprouvent les jeunes. Le secrétaire d'État a reconnu, lorsque je lui ai soumis cette question, que le gouvernement y songeait également. A la suite de ce débat, nous espérons que le gouvernement cessera de réfléchir et qu'il se mettra à agir.

Dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, notre groupe de travail a parcouru le pays pour entendre parler des problèmes qui se posent. Nous avons conclu, avec regret, que la situation était catastrophique au Canada. Selon le groupe de travail . . .

[*Français*]

Le sous-financement des établissements d'enseignement et de recherche postsecondaire a pour conséquence directe le gel des salaires des enseignants, la détérioration des installations, le déclin de la recherche, l'érosion du moral, la fermeture des centres d'emploi sur les campus, la perte d'étudiants étrangers, l'exode de nos chercheurs à l'étranger, l'utilisation de bibliothèques mal équipées et laboratoires désuets. La politique d'emploi est un désastre. Aussi les établissements d'enseignement postsecondaire se voient forcés de faire des choix impossibles entre l'accessibilité et la qualité.

• (1740)

[*Traduction*]

Voilà un bref résumé de ce que nous avons appris à la suite de 160 entrevues avec des présidents d'université et des directeurs de collège partout au Canada, avec des présidents d'associations de professeurs d'université, avec des membres et des dirigeants d'associations d'étudiants, de diplômés et d'étudiants étrangers. Tous, d'un bout à l'autre du pays, s'accordent à dire que l'enseignement postsecondaire est en crise.

Il est temps d'exiger que le gouvernement prenne maintenant des mesures pour remédier à la situation et explore ce qu'il peut faire vite et bien pour rétablir dans notre monde de l'enseignement postsecondaire la qualité qui s'impose pour notre pays.

[*Français*]

M. Della Noce: Monsieur le Président, j'ai bien écouté mon collègue qui vient tout juste de prendre la parole, et j'ai trouvé cela dommage car aujourd'hui il y avait quand même des discoureurs qui avaient été assez positifs envers nous, envers le ministre surtout qui a fait une très belle présentation.

Mon collègue semble jouer vraiment le rôle de l'opposition comme il l'a dit lui-même et il s'est posé la question: pourquoi toujours critiquer? C'est la seule chose la plus facile, on le sait, monsieur le Président, critiquer, surtout quand on est dans l'opposition. J'ai rencontré un de mes collègues qui était dans l'opposition et j'ai eu le malheur de lui demander comment ça allait et il m'a dit: tu sais, quand on est dans l'opposition, ça va toujours bien, c'est toujours la faute du gouvernement. C'est facile, je n'ai pas eu le plaisir de connaître cela, mais ça doit être comme cela. Ça viendra.

M. Gauthier: Ça va venir.

M. Della Noce: Ce que je n'ai pas aussi aimé de notre collègue, c'est qu'il n'aime pas l'entreprise privée. Il ne comprend pas que l'on doive donner des choses à l'entreprise privée, et je

présume que, lui, il n'a pas confiance en l'entreprise privée. Probablement qu'il n'est pas assis dans le bon siège, il devrait peut-être changer de trois rangées, vers sa gauche.

Moi je dis que l'entreprise privée est en train de faire un travail formidable dans ce pays. Chez nous en tout cas, au Québec, c'est grâce à l'entreprise privée si les jeunes ont pu être sauvés. Et je demande à mon collègue: pourquoi toujours faire payer les contribuables dans ce pays dans tout ce qu'on fait? On va toujours demander au gouvernement de payer. Pourquoi ne pas laisser cela un peu à l'entreprise privée qui, d'après moi—je viens de l'entreprise privée, j'y ai été pendant 20 ans, j'ai engagé des jeunes l'été et je les faisais travailler, je leur montrais le métier. Jamais le gouvernement ne m'a donné «une cenne», je n'en voulais pas non plus. Je ne l'ai même pas demandé. Mais je peux vous dire une chose, j'ai fait de la formation, et les jeunes étaient bien fiers, quand l'école finissait, de venir travailler chez moi. Et dans une petite entreprise familiale que j'avais, j'en prenais trois tous les étés, et j'étais fier d'avoir ces jeunes-là parce que je faisais deux choses: en plus de les faire travailler, je leur montrais un métier. Et tous ces jeunes-là aujourd'hui, je les revois, ils sont très fiers d'avoir travaillé chez nous parce qu'ils ont tous eu une formation aujourd'hui et ils ont continué dans le domaine. Alors je demande à mon honorable collègue: pourquoi toujours demander à l'État de payer quand l'entreprise privée pourrait faire la chose? Est-ce que vous auriez perdu confiance en l'entreprise privée? Ou n'avez-vous jamais eu confiance en l'entreprise privée?

[*Traduction*]

M. de Corneille: Monsieur le Président, je ferai remarquer au député que j'ai certes une grande confiance dans l'entreprise privée. J'exprime un manque de foi dans le gouvernement, non dans l'entreprise privée.

Peut-être le député n'était-il pas ici quand j'ai commencé mon intervention. J'ai fait remarquer que l'opposition avait pour rôle de parler au nom des Canadiens quand ils veulent exprimer leur insatisfaction à l'égard du gouvernement. Puisqu'environ 75 p. 100 des Canadiens n'appuient pas le gouvernement et le critiquent, d'après les sondages, nous avons donc pour rôle de tâcher de parler au nom de ces 75 p. 100. Je soutiens au député que bon nombre des Canadiens qui trouvent à redire aux activités du gouvernement sont mécontents du sort de nos jeunes aujourd'hui. J'espère qu'il en tiendra compte.

Deuxièmement, je faisais remarquer que le gouvernement agit hypocritement en demandant aux entreprises privées d'embaucher plus de jeunes, à l'exemple du député lorsqu'il était lui-même employeur. C'est une attitude louable. Cependant, le gouvernement nous sert la vieille maxime du «faites ce que je dis et ne faites pas ce que je fais» puisqu'il admet avoir réduit le nombre d'emplois pour les jeunes dans la Fonction publique.

J'ai cité des statistiques. Je ne les ai pas inventées, ce sont celles que donnait Huguette Labelle qui les tenait elle-même de la Commission de la Fonction publique. Cet organisme prévoit que l'orientation actuelle du gouvernement conduira à une Fonction publique où il n'y aura que «très peu» de jeunes. Que le gouvernement donne l'exemple.

Le gouvernement doit aussi donner l'exemple pour ce qui est de l'emploi des handicapés. Là aussi il nous tient un discours contradictoire. On nous apprend que 6 p. 100 des personnes employés par le secteur privé se disent elles-mêmes handicapées. Cependant, nous constatons que dans la Fonction publique, ce pourcentage n'est que de 2 p. 100. Encore une fois, «faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais». Le gouvernement ne donne pas autant de chance aux handicapés que le secteur privé.

En vérité, je fais confiance au secteur privé. Je souhaite simplement que le gouvernement fasse autant que lui.

M. Langdon: Monsieur le Président, le débat d'aujourd'hui me donne la nette impression que tous jugent extrêmement urgent que nous, à la Chambre des communes, nous occupions des problèmes des jeunes Canadiens. Les dernières statistiques en ma possession montrent que le taux de chômage pour mars était de 17 p. 100 alors qu'il était de 16 p. 100 en février et qu'il a augmenté par rapport à mars de l'année dernière.

Le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille) conviendra-t-il que, afin de créer un bon environnement en ce qui concerne l'avenir de nos jeunes, il est nécessaire de faire des propositions concrètes plutôt que de se lamenter sur les échecs du gouvernement?

Bien que ces lamentations soient fondées, n'avons-nous pas besoin d'établir un fonds destiné aux initiatives destinées aux jeunes pour permettre à ces derniers de mettre en pratique cet esprit d'entreprise qui a été tellement vanté? N'avons-nous pas besoin de donner des garanties au système d'enseignement en ce qui concerne son financement de base, ce que n'a pas fait l'ancien gouvernement ni l'actuel, pour qu'il puisse avoir un certain sentiment de sécurité?

• (1750)

N'avons-nous pas besoin de programmes de formation qui soient liés étroitement au secteur privé? N'avons-nous pas besoin d'un fonds destiné aux initiatives des collectivités pour donner à celles-ci la possibilité de créer des emplois à long terme pour les jeunes et de leur assurer un avenir? Ne devons-nos pas parler d'une réorientation complète de nos programmes économiques afin de favoriser l'expansion et de renoncer aux restrictions qui ont marqué les gouvernements des huit dernières années et créé des taux de chômage qui sont humainement inacceptables pour les jeunes ainsi que pour la société dans son ensemble?

M. de Corneille: Monsieur le Président, il est évident qu'à ce stade le gouvernement a vraiment le devoir d'abandonner sa politique de laissez-faire, soit la théorie des miettes selon laquelle si l'économie est prospère tout le monde finira par en profiter. Il devrait se rendre compte que les jeunes n'en bénéficient pas et qu'il faut prendre des mesures pour mettre fin à leur situation désespérée. Il est incompréhensible que dans un pays aussi riche que le Canada, nos jeunes connaissent un tel désespoir.

Ceux d'entre nous à la Chambre qui ont des familles doivent admettre que nous n'en souffrons pas beaucoup. Cependant, je voudrais que les ministériels fassent en sorte que le Cabinet sache—et ils savent ce qui se passe dans leurs circonscriptions—quelles en sont les conséquences sur les jeunes, ceux que l'on ne voit pas. Ils devraient se faire les porte-parole de ceux qui ne se font pas entendre, cesser de se soumettre et d'accepter cette politique inacceptable du gouvernement.

Aux dernières élections, le programme Première chance existait déjà. En fait, le gouvernement libéral l'avait mis en oeuvre, car nous avions compris qu'il fallait nous débarrasser du cercle vicieux où l'on exigeait d'avoir de l'expérience pour obtenir un emploi et où il fallait obtenir un emploi pour avoir de l'expérience. Nous savions qu'il fallait intervenir, qu'il fallait prendre des mesures positives et dynamiques pour rompre ce cycle.

Je prie le gouvernement de prendre une initiative en ce sens, de ravaler sa fierté, ou du moins de faire des comparaisons qui lui permettront de constater que les mesures passsives ne suffisent plus. La situation s'est drôlement aggravée. Il ne suffit plus d'attendre la relance de l'économie pour redonner du travail à ces gens; il faut à tout prix faire quelque chose.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je pense qu'après avoir entendu parler le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille), il faut se poser de sérieuses questions en ce qui a trait à l'intégrité de l'opposition lorsqu'on parle de débat qui devrait s'élever au-dessus de la partisanerie. Je pensais que c'était pour être le discours le plus charitable de la journée. Je pensais que c'était pour être un discours qui était pour être axé sur l'ensemble des problèmes qui sont soulevés par la jeunesse, mais aussi sur l'ensemble des résolutions qu'on a faites, des choses que l'on a accomplies depuis 1984, et je me suis rendu compte que, dans les faits, dans le discours de mon collègue d'Eglinton—Lawrence, le libéral, il n'y avait uniquement que des points négatifs. Critiquer le gouvernement pour son inactivité.

Monsieur le Président, j'aimerais lui dire qu'en 1982 alors qu'il était au pouvoir, alors que le député d'Eglinton—Lawrence nous parlait tout à l'heure de compassion, il n'a rien fait, absolument rien fait. Il ne s'est pas levé debout pour défendre la jeunesse lorsque les taux de chômage ont monté jusqu'à 21,3 p. 100. Où est-elle sa compassion, monsieur le Président? De quelle façon lorsqu'il nous parle de l'hypocrisie . . . de l'hypocrisie il devrait connaître cela. Au point de vue moral, c'est quoi l'hypocrisie, monsieur le Président? Lorsqu'il ose prétendre en se levant que ce député dise du gouvernement en place, de notre ministre d'État chargé de la Jeunesse (M. Charest), pour avoir mis en place des programmes qui tiennent debout, des programmes qui font en sorte que les jeunes ne peinturent plus les clôtures, des programmes qui font en sorte que la jeunesse canadienne n'est pas une maladie, n'est pas une contagion qu'il faut mettre en vase clos, mais un groupe qu'on doit insérer au sein de la société pour lui donner une part égale, lui donner une chance de faire en sorte de relever le défi, de faire en sorte que cela va être demain, eux, les jeunes, qui seront les décideurs et non pas les prétendus pharisiens, pour employer le terme, monsieur le Président, qui se donnent bonne conscience en disant que le gouvernement ne fait rien.

Ils ont oublié, monsieur le Président, au cours des 20 dernières années qu'ils ont été au pouvoir, d'aider la jeunesse canadienne. Ils l'ont laissé tomber, monsieur le Président. Et que ce soit à l'ensemble des ministères . . .

Aujourd'hui, monsieur le Président, on voit le député d'Eglington—Lawrence se lever, nous faire un sermon sur la charité, nous faire un sermon sur ce que devrait être la politique de la jeunesse. On a un ministre de la Jeunesse, qui a osé se lever aujourd'hui pour demander à l'opposition si vous avez des arguments, si vous avez des solutions à nous apporter. Cela va nous faire plaisir de collaborer. Jamais on n'a vu cela dans le temps des libéraux. Parce que l'arrogance, c'était leur cheval de bataille, parce que l'incompréhension des provinces, l'incompréhension de l'opposition, l'incompréhension de l'ensemble des partis, c'était leur nourriture quotidienne, monsieur le Président. Manger leur prochain, c'était cela qu'ils faisaient, incluant le député d'Eglington—Lawrence.

• (1800)

Monsieur le Président, je ne peux accepter qu'au nom de la jeunesse canadienne, un député, tel que le député d'Eglington—Lawrence fasse de la basse partisanerie. Monsieur le Président, lorsqu'on regarde les programmes, je ne l'ai pas entendu une seule fois dire que depuis qu'on a mis en place Défi '85, '86, '87, que depuis qu'on a mis en place le nouveau programme sur le développement de l'emploi, qu'on a mis l'accent sur la formation. Parce qu'il est inconcevable pour un gouvernement responsable, un gouvernement progressiste conservateur, de ne pas donner de formation dans le cadre de nos programmes. C'est inconcevable, monsieur le Président, de laisser la jeunesse vaquer un peu partout en espérant qu'un jour ou l'autre, cela va réussir, cela va débloquer quelque part.

Monsieur le Président, on a assumé nos responsabilités et je conçois très mal, lorsque je vois l'opposition, lorsque je vois les néo-démocrates, dire que le ministre d'État chargé de la Jeunesse n'a pas fait ceci, le ministre de la Jeunesse devrait faire cela, je conçois très mal qu'il puisse employer ces termes-là, parce que la question de la jeunesse, ce n'est pas simplement la question du ministre d'État (Jeunesse). C'est aussi la question de tous les Canadiens. C'est aussi la responsabilité de chaque ministère. Cela se voit au niveau de l'Emploi et de l'Immigration, cela se voit au niveau du ministère de l'Expansion industrielle régionale, par des taux d'intérêt qui sont plus bas, qui permettent aux jeunes de se lancer en affaires, par des prêts aux petites entreprises qui sont à des taux abordables. On pourrait leur demander où étaient les taux d'intérêt dans le temps qu'ils étaient au pouvoir, quand les taux d'hypothèque sur les maisons montaient à 22 p. 100, quand l'ensemble des Canadiens ont perdu leur maison, n'ont pas pu bâtir pour construire le Canada d'aujourd'hui et le Canada de demain.

Et ils osent aujourd'hui venir nous accuser qu'on ne fait rien pour la jeunesse. La jeunesse, monsieur le Président, c'est aussi à l'intérieur du ministère de l'Agriculture qu'on la retrouve. Des taux d'intérêt stables, des politiques laitières à long terme, l'abolition du gain en capital qui fait en sorte que les jeunes peuvent reprendre la relève agricole, peuvent dire oui on va s'intégrer au système agricole canadien, oui, enfin, on a une chance, parce qu'il y a un gouvernement responsable à Ottawa qui va nous dire: On va vous offrir des alternatives, on va vous donner la chance de vous impliquer et non pas vous dire: On va vous mettre en vase clos, on va attendre que vous vieillissiez et peut-être que si on a une chance, on vous la laissera la place.

La jeunesse canadienne a les yeux aujourd'hui sur ce débat à la Chambre des communes et elle regarde les alternatives. Le

ministre de la Jeunesse en a proposé des alternatives dans le cadre des programmes qui existent depuis 1984. On a demandé à l'opposition: Avez-vous quelque chose à dire? Ce qu'ils ont répondu, c'est non. La seule chose qu'on a, pour employer les brillantes paroles du député d'Eglington—Lawrence: Nous, on est ici pour critiquer parce que c'est le rôle de l'opposition de critiquer. C'est là, monsieur le Président, qu'on voit jusqu'à quel point l'évolution cérébrale de l'opposition est avancée.

Monsieur le Président, je ne peux pas concevoir une telle chose et en terminant, parce que je sais que le temps presse, je voudrais vous dire, monsieur le Président, qu'un gouvernement responsable, c'est un gouvernement qui laisse la place à la jeunesse, c'est un gouvernement qui dit aux jeunes: Vous allez vous impliquer, nous allons vous donner les outils, on ne fera pas comme l'opposition, vous mâcher tout cru dans la bouche, en pensant que ce que nous faisons, c'est ce qui est bon pour vous. On vous offre l'opportunité de devenir vous-mêmes, d'être vous-mêmes et de faire en sorte que le Canada de demain, ce soit le Canada que vous avez voulu vous donner et non pas le Canada qu'on a voulu vous imposer.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre que, en conformité du paragraphe 12 de l'article 82 du Règlement, les délibérations sur la motion sont terminées.

• (1805)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA—LES TESTS D'ADMISSION ET DE SÉLECTION DU PERSONNEL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT.B) LES LANGUES OFFICIELLES—ON DEMANDE AU SOLLICITEUR GÉNÉRAL DE PRÉSENTER SON RAPPORT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ce soir, j'aimerais relever encore une fois certaines questions qui ont été posées à la Chambre et qui demeurent sans réponse concernant les langues officielles.

Pas plus tard que le 5 mai, il y a deux jours, je demandais au solliciteur général du Canada s'il pouvait faire quelque chose pour corriger une situation à la Gendarmerie royale du Canada, situation qui avait trait à des tests d'aptitude utilisés par la Gendarmerie royale et qui ont été jugés discriminatoires à l'endroit des francophones parce que le test traduit de l'anglais était plein d'erreurs. Le résultat, c'est que, à cause de ces erreurs, les francophones obtenaient une réussite moyenne de 60 p. 100, alors que les anglophones obtenaient en moyenne 70 p. 100. Donc, la GRC engageait plus d'anglophones parce que les francophones avaient de la difficulté à passer ce test de sélection.

Monsieur le Président, je reconnais que cela aurait pu être une erreur de traduction, mais le test est resté et a été utilisé pendant cinq ans, et on savait depuis 1981 qu'il était faussé, mais on l'utilisait tout de même, et il a fallu que les gendarmes eux-mêmes, les officiers, se plaignent publiquement pour qu'on puisse apporter un correctif.

Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que je souligne en cette Chambre et au Comité sur les langues officielles les anomalies, et je suis poli, les anomalies qui existent dans certains services gouvernementaux. Devant l'ineptie de la Gendarmerie royale d'agir et de répondre de façon satisfaisante aux questions qu'on lui posait, je me suis résolu avant-hier, suite à la réponse du solliciteur général, d'écrire une lettre personnelle au premier ministre, lettre que je lui ai envoyée et que j'espère il a reçue et à laquelle il répondra. Cette lettre, monsieur le Président, fait le bilan des événements depuis l'automne passé en ce qui a trait aux langues officielles. Je voudrais rappeler à la Chambre que ce que je dis là, je le considère comme très sérieux.

Le 16 octobre dernier, j'ai posé une question à la Chambre, suite à la publication d'un document qui s'appelle le *Pony Express*, document interne de la Gendarmerie royale, à l'effet qu'on entendait réduire le quota d'effectifs francophones de 20 p. 100, qui avait été établi, à 14 p. 100. Ma question à la Chambre, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) y a répondu, et il m'a affirmé, en réponse, que ce n'était pas une politique arrêtée. Je l'ai cru.

Le 23 octobre, toujours à la Chambre, j'ai révélé la teneur d'une lettre entre le Commissaire de la GRC et le responsable de l'application de la politique sur les langues officielles au Conseil du Trésor, confirmant cette entente. M. de Cotret, le ministre, m'a répondu, m'a dit que ce n'était que discussion entre fonctionnaires, et non pas une décision gouvernementale. Je l'ai encore cru.

Le mercredi 17 décembre 1986, au Comité des langues officielles, le Commissaire de la GRC, M. Simmonds confirme le changement d'objectif à 14 p. 100, de 20 p. 100 qu'il devait être. Peut-être, m'a-t-il dit, 12 p. 100. Le lendemain, je revenais à la charge à la Chambre pour demander qui du Commissaire de la GRC ou du président du Conseil du Trésor disait la vérité, qui devait-on croire. Devant cette situation, le ministre m'a répondu qu'il avait exigé le 22 octobre, du solliciteur général du Canada, qu'il lui présente un plan de mise en oeuvre sur les langues officielles pour la GRC. Et, monsieur le Président, je l'ai cru. A ce moment-là, je me suis dit: De l'action, on en a, le ministre m'a dit qu'il va y avoir un plan. Le solliciteur général semble être devant une situation de fait. Ils devront agir. Et j'ai pensé que les choses changeraient. Rien n'en fut. Le 30 janvier, les officiers francophones de la Gendarmerie royale du Canada dénoncent publiquement la situation qu'on leur fait. La critique vient même du commissaire adjoint de la GRC, Section Québec, M. J. Julien. Il écrit dans une longue lettre au commissaire Simmonds que chez les officiers francophones de sa division, et je le cite:

> Le sentiment exprimé en est un de rejet des francophones par la majorité anglophone et que la participation des francophones est marginale à la GRC.

C'est bouleversant.

J'ai interrogé le gouvernement à deux reprises, le 30 janvier et le 2 février. On a tergiversé, on a refusé de répondre à mes questions. Le 3 février, la GRC se présente elle-même devant le Comité et là on a M. Julien qui confirme l'authenticité de sa lettre et de ses propos. La haute direction de la GRC qui était présente également fait front commun et refuse de bouger sur quoi que ce soit.

Le solliciteur général devant toutes ces tergiversations et ces horreurs ne fait rien. J'étais un petit peu découragé avant-hier et j'ai dit au ministre: Si vous ne pouvez pas faire votre «job», si vous ne pouvez pas faire en sorte qu'on applique la loi, qu'on obéisse à cette loi qui est avec nous depuis au moins 18 ans, démissionnez!

Mercredi dernier, en comité parlementaire, le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité a avoué tout simplement et franchement avec une candeur désarmante, probablement causée par le fait qu'il savait pertinemment ne pas avoir à subir les conséquences de son geste, que son organisme n'avait jamais respecté la Loi sur les langues officielles pendant deux ans, soit depuis la fondation du Service. Cela tombe encore sous la juridiction du solliciteur général, monsieur le Président. La Gendarmerie royale du Canada, le service canadien du renseignement de sécurité, et on le sait, monsieur le Président: rien ne se fait.

Hier ou avant-hier, on m'a dit: Il y a un rapport qui s'en vient. J'ai demandé et le ministre m'a dit: Oui, j'ai reçu et j'ai déposé le plan avec le Conseil du Trésor. J'agirai sur ces dossiers la semaine prochaine. Je demande au secrétaire parlementaire ce soir de me confirmer qu'on peut espérer une action corrective, qu'on peut demander à ce gouvernement de faire quelque chose et je propose, monsieur le Président, que si le ministre n'est pas capable de le faire, qu'il donne sa place au secrétaire parlementaire. Lui, je sais qu'il le fera.

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), vous êtes trop généreux dans vos propos. La première chose, écoutez, je pense que vous avez soulevé un point qui est extrêmement important, celui de la dualité linguistique au niveau du Canada et je pense au niveau de nos institutions. Je désire d'abord féliciter le Comité permanent sur les langues officielles qui depuis quelques mois, on doit l'avouer, a comme on dit brassé le pommier pour faire tomber les pommes pourries, pour remettre en place la situation telle qu'elle devrait être.

Et évidemment le solliciteur général du Canada (M. Kelleher), en tant que ministre responsable du Service canadien du renseignement de sécurité et de la Gendarmerie royale du Canada, sait très bien comment la question du fait français est importante au niveau de ces deux services-là. De l'amener de la façon dont le député d'Ottawa—Vanier nous le dit ou nous le propose, de l'amener d'une façon radicale, c'est peut-être un peu prématuré dans son ensemble, parce qu'il faut regarder le contexte tel qu'il est, parce que le contexte, vous savez, monsieur le Président, puis le député d'Ottawa—Vanier le sait aussi, le contexte n'a certainement pas débuté hier. Que ce soit le commissaire de la GRC ou le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité, ces gens ont senti le besoin et assumé d'engager plus d'anglophones que de francophones, c'est parce qu'il y avait un malaise à la base, un malaise qui n'avait peut-être pas été détecté et qui se détecte depuis quelques mois avec le travail formidable que fait le Comité sur les langues officielles.

Monsieur le Président, c'est un ensemble de faits, de circonstances qui sortent de jour en jour, qui font en sorte que le solliciteur général est vraiment préoccupé par les problèmes qui sont soulevés par le fait français. D'en arriver à une solution, j'en suis convaincu parce que la dualité linguistique, le fait français est et sera toujours une chose tout à fait normale à l'intérieur du système canadien, est et sera toujours tout à fait défendable comme l'a toujours défendu le député d'Ottawa—Vanier, comme l'a toujours défendu les députés francophones de cette Chambre, ce sera toujours défendable à l'intérieur de nos institutions. Nous devons le protéger, le solliciteur général va le faire pour autant que les choses seront possibles, toujours aussi en maintenant le minimum—et je pense que cela va faire plaisir au député d'Ottawa—Vanier—en maintenant, dis-je, le minimum requis de décence à l'intérieur de nos organismes.

Et je m'engage moi aussi, à appuyer mon collègue d'Ottawa—Vanier comme l'ensemble des députés de cette Chambre en tant que démocrate, en tant que député respectueux des lois canadiennes, de la dualité linguistique, de la dualité de deux peuples fondateurs, ils vont toujours les respecter et on peut lui donner l'assurance que le solliciteur général est très au courant, très consciencieux et il verra à agir le plus rapidement possible, même s'il l'a déjà fait dans plusieurs cas.

• (1810)

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—LA LIVRAISON TARDIVE DU COURRIER

M. Bill Attewell (Don Valley—Est): Monsieur le Président, le 20 mars 1987, j'ai posé une question à la Chambre au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) qui est aussi responsable de Postes Canada, concernant la déplorable situation qu'éprouvent certains de mes électeurs avec le service du courrier. Le ministre a reconnu l'existence de ces problèmes et m'a promis d'y trouver des solutions.

Je voudrais féliciter le ministre d'avoir travaillé très activement à mettre au point des mesures constructives et innovatrices pour faire face à la situation, comme d'avoir nommé un groupe pour étudier la possibilité de faire rédiger les règlements par une tierce partie.

J'appuie surtout le message qui se dégage des mesures prises par le ministre selon lequel la qualité du service et non la réduction du déficit doivent être la première priorité de Postes Canada. Compte tenu de l'augmentation du tarif d'affranchissement survenue le 1er avril et de la menace d'une autre grève des postes qui revient apparemment chaque année, je voudrais faire quelques commentaires sur la question.

Je ne peux souligner suffisamment l'importance du rôle que les postes jouent dans nos vies. Dans mes fonctions de député, j'ai travaillé sur les problèmes que les Canadiens connaissent avec divers services comme ceux des institutions financières. Si importants que soient ces services, les questions en jeu sont souvent abstraites et peu connues de la plupart des gens. Les postes offrent cependant un service essentiel, tangible, qui nous rejoint dans notre quotidien.

Je voudrais parler surtout de trois catégories d'usagers des postes. Il s'agit premièrement des citoyens ordinaires qui correspondent entre eux, deuxièmement, des organisations religieuses et charitables et, enfin, des diverses entreprises privées. Au cours de mon mandat, j'ai reçu des centaines de plaintes écrites concernant la livraison du courrier et une seule—oui, une—lettre de félicitations pour Postes Canada. D'accord, monsieur le Président, ce n'est pas là un sondage très scientifique, mais il est bien évident que quelque chose ne va pas. Qu'est-ce qui ne va pas?

Selon le comité Marchment qui a mené l'an dernier une étude pour le gouvernement, le problème le plus grave en est un de retards dans le service. Beaucoup de mes commettants se plaignent de ce que leur courrier ne leur parvient jamais à la même heure et parfois même pas du tout pendant plusieurs jours.

Le deuxième groupe qui m'intéresse particulièrement comprend diverses organisations religieuses et charitables qui ont besoin d'un service postal efficace et peu coûteux pour la distribution de leur documentation. Deux publications de la presse religieuse canadienne, à savoir *The Presbyterian Record* et *The Canada Lutheran*, se sont vu refuser les permis postaux de deuxième classe qui sont absolument essentiels à leur survie. On a prétendu que ces périodiques étaient des publications commerciales et non pas religieuses. Monsieur le Président, si le magazine d'une Eglise n'est pas une publication religieuse, je me demande bien dans quelle catégorie le mettre.

Voilà qui nous amène au troisième groupe concerné par la politique de la Société canadienne des postes. Le courrier personnel est important, mais il ne représente que 8 p. 100 de tous les envois postaux. En comparaison, l'absence d'un bon service et l'augmentation galopante des tarifs postaux nuisent vraiment aux entreprises, surtout aux petites.

Pour nous en faire une idée plus juste, considérons que le courrier commercial de première classe représente 4 milliards d'articles sur un total de 7.7 milliards que livre la Société canadienne des postes chaque année. Sont compris dans ce courrier, les comptes, les factures, les feuillets d'impôts, les documents d'assurance qui, à cause de délais et de dates d'expiration évidentes, doivent être livrés sans faute dans une période de temps raisonnables.

Au risque de donner l'impression d'y aller un peu fort, monsieur le Président, je dirai que dans de tels cas, la rapidité joue un role crucial sur le plan économique et c'est d'elle que dépend la prospérité et la survie des entreprises concernées. C'est surtout vrai pour celles dont le rendement dépend directement des tarifs postaux.

Compte tenu du volume considérable de courrier, une légère hausse comme celle du mois dernier réduit considérablement leur marge bénéficiaire. Par ailleurs, le manque de confiance a incité bien des entreprises à s'adresser à des services de messageries indépendants pour le courrier important, ce qui augmente les frais, de toute évidence.

● (1815)

Je m'oppose fermement à toute hausse de tarif si elle n'est pas accompagnée d'une nette amélioration du service, mais je sais qu'elle s'explique en raison des nombreux autres problèmes d'envergure qui se posent à Postes Canada, de la faible productivité et du déficit qui en résulte. Les travailleurs et la direction devraient être tenus responsables tous les deux de cette situation. D'une part, tout le cadre de négociation semble ridicule en ce sens que l'on relève la présence de huit syndicats et de trente unités de négociation au sein de la société. Cette situation exclut toute cohésion et toute coordination au niveau des négociations; de surcroît, compte tenu du fait que les syndicats ont tendance à respecter les grèves à l'échelle nationale, une impasse menace de paralyser tout le système.

Aussi, il serait instructif d'examiner certaines des dispositions des conventions collectives. Ainsi, d'après la convention collective des facteurs, les employés à plein temps ont la priorité lorsqu'il s'agit de remplacer leurs collègues en vacances ou malades. Cela signifie qu'un facteur qui a terminé sa tournée, qu'il peut souvent faire en trois ou quatre heures, peut prendre le sac de son collègue absent. Il le fera presque toujours puisque les remplaçants sont payés à temps et demi. Compte tenu du fait que la convention interdit à l'employeur d'engager des employés occasionnels ou à temps partiel au taux de rémunération normal, les facteurs ont manifestement intérêt à s'absenter fréquemment ou à réduire la productivité.

Les chiffres sont éloquents à cet égard. L'année dernière, les employés de Postes Canada se sont absentés en moyenne 16,5 jours par an, en dehors des congés, et ces journées sont toutes payées d'après la convention. En comparaison, la moyenne pour le reste de l'économie, y compris les emplois vraiment

dangereux comme ceux des mines et de la sidérurgie, était de six jours.

Il est indubitable que cela est dû en partie, dans le cas présent, à l'entreprise qui a accordé des avantages irresponsables à la dernière négociation. Tout considéré, le climat qui règne entre les syndicats et l'entreprise est contestataire au point d'atteindre le mépris viscéral. Les syndicats en particulier ont tendance à exacerber les antagonismes et à politiser le moindre désaccord.

Il est bien évident que dans le peu de temps dont je dispose, je ne saurais exposer tout ce qui va de travers à Postes Canada ni présenter la solution. Mais je peux avancer des idées. Tout d'abord, je pense qu'au service postal la grève est indéfendable. Donc, j'ai rédigé une motion d'initiative parlementaire demandant au gouvernement de faire de Postes Canada un service public essentiel, ce qui y interdirait les grèves. Tout en garantissant aux Canadiens qu'il y aurait au moins un certain niveau de service assuré à toute époque, cela mettrait un terme pour l'avenir à ce genre de concessions ridicules dont j'ai déjà parlé.

Bien sûr il ne s'agit pas d'une solution, mais d'un léger progrès. Pour le reste, il faut améliorer et dépolitiser toute l'atmosphère des négociations. En ce sens, l'initiative qu'a prise le ministre de constituer une équipe chargée d'étudier la possibilité de faire intervenir un groupe neutre, non étatique, est une idée valable. Quant aux améliorations de productivité avec les contrats existants, les engagements pris dans le plan d'entreprise de l'automne dernier, comme par exemple des délais précis pour la distribution, sont constructifs.

J'aimerais préciser que la situation est rien moins que honteuse et frustrante, mais qu'elle n'est pas irréversible étant donné les ressources et le savoir-faire dont nous disposons. Donc, un engagement d'améliorer le service devrait être la priorité nº 1 de Postes Canada pour l'avenir immédiat.

[*Français*]

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je vais essayer de répondre aux préoccupations de mon collègue ainsi qu'à celles de tous les citoyens canadiens.

Peut-être le plus important aspect du service de livraison de la Société canadienne des postes est la fiabilité, soit la régularité avec laquelle le courrier est acheminé du point de levée au point de livraison à travers le flot de courrier.

Les résultats d'études approfondies du marché démontrent que les clients des services postaux souhaitent savoir le temps qu'il faudra à un envoi de première classe pour parvenir à sa destination.

Les résultats obtenus par le groupe de travail Marchment confirment les observations de la société.

Toutes les études effectuées donnent à penser que les normes suivantes sont acceptables pour les clients des services postaux à la condition que ces derniers puissent compter sur un service de grande fiabilité: donc deux (2) jours pour la livraison dans une même ville; trois (3) jours pour la livraison entre les grands centres d'une même province; et quatre (4) jours pour la livraison entre les grands centres des différentes provinces, c'est-à-dire d'un bout du Canada à l'autre.

La Société a mis sur pied un centre national de contrôle qui fonctionne 24 heures par jour et sept jours par semaine et qui a pour tâche de contrôler le rendement de la Société canadienne des postes en examinant chacune des étapes du traitement d'un envoi, compte tenu du plan de gestion du réseau. La Société canadienne des postes a entrepris depuis le début d'août 1986 la mise en place d'un nouveau système d'un code de couleur. Ce système est destiné à permettre aux responsables dans les services en région d'assurer un meilleur contrôle des engagements. A chaque jour de la semaine correspond une couleur différente, ce qui permet à tous les employés du service postal de déterminer clairement les priorités pour le traitement et pour la livraison.

La société fait en sorte de respecter ses engagements concernant le traitement et la livraison du courrier. On met en outre l'accent sur la réalisation du programme dit «Programme demi-tour». Il s'agit d'un programme ayant pour but de corriger les erreurs découlant de la combinaison d'un certain nombre de facteurs, notamment les erreurs des clients qui inscrivent un mauvais code postal, les erreurs des employés et des machines. La Société canadienne des postes a procédé de plus à l'achat de 9 600 conteneurs grillagés supplémentaires pour le service ferroviaire intermodal, ou pour le chargement et des chargements en vrac des camions, ainsi que de 160 000 conteneurs à lettres en plastique supplémentaires pour le transport sécuritaire du courrier.

La société a élaboré une stratégie permettant le traitement en 24 heures de tout le courrier de première classe. Cette stratégie consiste à assurer une utilisation optimale des installations et des machines en ayant recours à la répartition du courrier accumulé afin de réduire le nombre d'envois aux heures de pointe et d'accroître le nombre d'envois pendant les heures creuses.

En résumé, les établissements de la société et son réseau de moyen de transport sont réaménagés afin d'être en mesure de traiter des quantités accrues de courrier sur une base plus fiable et mieux documentée, et ce grâce à une meilleure gestion et à une meilleure utilisation de l'équipement.

• (1820)

[*Traduction*]

LES ENFANTS—LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES MAUVAIS TRAITEMENTS D'ORDRE SEXUEL FAITS AUX ENFANTS

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, le 8 avril, j'ai demandé, à la Chambre, au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), s'il pouvait me dire quels progrès son gouvernement et lui-même avaient réalisés dans la mise en oeuvre des initiatives sociales et éducatives visant à lutter contre les sévices d'ordre sexuel dont les enfants sont victimes. Ces initiatives ont été annoncées l'année dernière et, bien sûr, nous demandons qu'elles soient mises en oeuvre d'urgence. Nous savons que ce problème est extrêmement grave. En fait, selon certaines estimations, quatre femmes sur dix et un homme sur dix ont été victimes de sévices d'ordre sexuel avant l'âge de 18 ans.

J'ai eu la grande satisfaction de faire partie du comité législatif qui a examiné le projet de loi C-15, lequel fournit le cadre juridique de la lutte contre les sévices d'ordre sexuel infligés aux enfants, qui établit de nouveaux délits et de nouvelles peines et qui prévoit des dispositions concernant le témoignage des enfants devant les tribunaux. J'espère que ce projet de loi sera bientôt étudié en troisième lecture et adopté.

En plus de ce cadre juridique, le gouvernement a promis d'intervenir également dans d'autres domaines. Il a dit qu'il allait nommer un conseiller spécial sur les sévices d'ordre sexuel infligés aux enfants. Ce conseiller sera chargé d'examiner les questions sociales et éducatives. Il sera aidé d'un comité de conseillers régionaux qui demanderont et proposeront des idées et qui représenteront les nombreuses disciplines qui s'intéressent de près à ce problème. Je crois que ce conseiller n'a pas encore été nommé. J'exhorte le ministre et le gouvernement à travailler le plus rapidement possible à cet égard, car je crois que ce programme a besoin de la direction que le conseiller pourra lui donner.

En même temps, le gouvernement a également engagé 20 millions, sur une période de cinq ans, pour lutter, à l'échelle nationale, contre les sévices d'ordre sexuel infligés aux enfants. Cela complète les autres initiatives. Il est important que le gouvernement fédéral alloue ces fonds en travaillant en collaboration étroite avec les provinces et les organismes non gouvernementaux.

J'ai appris avec plaisir que le 14 avril dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a approuvé l'affectation de 1,3 million de dollars au financement de projets, ce qui constitue la première étape de ce programme quinquennal. Il a ajouté que 65 autres projets, représentant environ 3,3 millions de dollars, étaient à l'étude pour l'année financière 1987-1988. J'ai été particulièrement heureuse de voir que sur les 1,3 million de dollars de projets annoncés, près de 350 000 $ iront à des organismes de la Colombie-Britannique qui ont été des chefs de file dans ce domaine. En effet, la question des enfants victimes d'abus sexuels revêt un caractère d'urgence dans le système scolaire de la Colombie-Britannique.

• (1825)

Je tiens à parler d'une initiative précise prise par l'Association des commissaires d'écoles de Colombie-Britannique. Il y a plus d'un an, l'association a créé un groupe de travail chargé de conseiller le gouvernement provincial et les commissions scolaires sur la question des mauvais traitements sexuels infligés aux enfants. L'automne dernier, ce groupe a publié un excellent rapport où il examine cette question à fond et de façon constructive. Il formule certaines propositions concrètes à l'intention du ministère provincial de l'Éducation.

Grâce à l'expérience acquise à cette occasion et au financement des projets de Santé et Bien-être Canada, l'Association des commissaires d'écoles de Colombie-Britannique doit organiser une réunion des associations scolaires nationales où seront représentés les parents, les enseignants, les administrateurs, les commissaires et les fonctionnaires provinciaux, en vue de partager de l'information et d'établir les objectifs pour la lutte contre les mauvais traitements sexuels infligés aux enfants.

Le système scolaire du Canada est extrêmement bien placé pour remédier de manière efficace à ce problème.

A court terme, on peut concentrer les efforts sur la prévention et sur la sensibilisation de la collectivité au problème. A long terme, notre système scolaire peut mettre en garde la prochaine génération contre les rapports entre individus qui encouragent les sévices à l'égard des enfants. Nos écoles peuvent appliquer des programmes et les prolonger par des recherches pour en vérifier l'efficacité.

Le colloque organisé par la British Columbia School Trustees Association, qui rassemblera toutes les parties concernées, est en quelque sorte un tremplin en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale face à ce problème profondément dramatique.

Ce colloque, qui sera financé par le gouvernement fédéral, permettra aux participants d'élaborer un rôle global des systèmes scolaires au Canada afin de faciliter la mise en oeuvre de programmes au niveau local et provincial. Il aidera les participants à mettre sur pied une procédure d'échange d'informations qui leur permettra de s'informer mutuellement de l'efficacité des techniques utilisées pour combattre ce mal et des résultats de leurs recherches.

Ce colloque pourra aussi déboucher sur des projets mixtes au sein de divers secteurs de juridiction, c'est-à-dire permettre de transposer dans un programme d'une région du Canada les réalisations obtenues dans le cadre d'un autre programme.

J'applaudis à cette initiative qui lance les bases d'une coordination des efforts à l'échelle nationale dans les écoles du Canada. Je suis convaincue que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social continuera à approuver l'octroi de crédits à des projets aussi valables que celui-ci, qui complètent les mesures proposées par son collègue, le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn), et qui nous permettront finalement, je l'espère, d'attaquer à la racine les problèmes liés aux mauvais traitements sexuels dont sont victimes les enfants.

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je souhaite tout d'abord féliciter la députée de Capilano (M^me^ Collins) pour la détermination avec laquelle elle s'attaque à cet important problème des sévices sexuels dont sont victimes les enfants. Je constate qu'elle est remarquablement informée sur la question, et je me demande si elle ne connaît pas déjà toutes les réponses que mon ministère et moi-même souhaiterions lui donner.

• (1830)

[*Français*]

Monsieur le Président, en juin 1986, le gouvernement annonçait les mesures qu'il entend entreprendre pour donner suite aux recommandations du rapport Badgley qui traite des infractions d'ordre sexuel commises contre les enfants, et en même temps à celles du rapport Fraser qui traite de la pornographie et de la prostitution.

En plus des modifications relatives au Code criminel et à la Loi sur la preuve au Canada à l'étude en ce moment, le gouvernement a annoncé l'instauration d'un programme de mesures sociales et éducatives qui doivent être mises en oeuvre par l'intermédiaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le gouvernement a toutefois pleinement reconnu qu'au terme de la Constitution, la responsabilité d'assurer les services de santé et les services sociaux au Canada appartient aux provinces. Et la nomination d'un conseiller spécial à l'enfance, relevant immédiatement du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), fait partie de la stratégie du gouvernement.

Ce conseiller spécial pourra compter sur le soutien d'un comité de conseillers régionaux qui cherchera à obtenir, comme à transmettre, les idées des différentes régions du pays et essaiera d'être à l'écoute de même que de se faire le porte-parole des nombreuses disciplines que la question intéresse.

Le conseiller spécial devrait être nommé sous peu.

Il importe que le gouvernement nomme la personne qui ait le mieux possible les connaissances et la compétence en la matière et qu'aucune autre obligation n'empêche d'accepter le poste actuellement.

On a annoncé en juin dernier que le ministère de la Santé dépensera 20 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour mettre en oeuvre des mesures à caractère social et éducatif dans le but de tracer la voie et de définir l'objectif de la stratégie nationale de lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants. Et, afin de pouvoir élaborer un programme qui fasse un usage optimum des fonds par rapport à l'engagement du gouvernement, le ministère a commencé à consulter les fonctionnaires provinciaux et les organismes non gouvernementaux. Selon lui, il aurait été peu indiqué de mettre en oeuvre trop vite ce programme sans avoir eu suffisamment le point de vue extérieur, surtout celui des particuliers et des organismes qui sont les premiers responsables d'assurer les services.

Le gouvernement demeure donc engagé à soutenir véritablement cet important programme et il réexaminera les réponses apportées à l'échelon gouvernemental aux problèmes de l'exploitation sexuelle des enfants tout au long de la durée de ce programme.

L'ajournement

M. le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 31.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 8 mai 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES TRANSPORTS

LA NÉCESSITÉ POUR LE GOUVERNEMENT DE PRENDRE DES MESURES POUR RENDRE LE PONT JACQUES-CARTIER DE MONTRÉAL PLUS SÛR

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, il y a deux semaines, le pont Jacques-Cartier de Montréal était de nouveau le théâtre d'accidents graves, dont un qui coûta la vie à une résidante de la rive sud de Montréal. Or, le ministre des Transports (M. Crosbie) a sur son bureau depuis maintenant plusieurs mois un rapport du groupe d'experts-conseils Trafix, lui proposant des mesures tout à fait réalistes et réalisables pour rendre ce pont plus sûr.

Nous, les députés libéraux de la région montréalaise, nous nous demandons encore combien de temps il faudra avant que ce gouvernement conservateur agisse, combien de temps avant que le ministre des Transports se rende compte de la gravité de la situation, écoute l'avis de la Fraternité des policiers de Ports Canada et écoute également ses propres conseillers qui lui demandent d'agir. Il doit assumer ses responsabilités avant que d'autres mortalités ne surviennent.

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FORÊT

L'IMPORTANCE DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DANS L'ÉCONOMIE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ted Schellenberg (Nanaimo—Alberni): Monsieur le Président, vous n'ignorez pas que, en Colombie-Britannique, l'argent pousse aux arbres. En effet, le secteur forestier procure annuellement à la province plus de un milliard de dollars en taxes et recettes directes.

Nous en sommes aujourd'hui au sixième jour de la Semaine nationale de la forêt. A titre de représentant d'une circonscription forestière où se trouve notamment Port Alberni, capitale canadienne de la foresterie, cette semaine est particulièrement importante pour moi et les habitants de ma province. Près de 90 localités de la Colombie-Britannique se joignent cette année à d'autres collectivités canadiennes pour célébrer l'une de nos plus grandes richesses naturelles au moyen de fêtes communautaires, de foires et autres festivités.

• (1105)

A l'instar de ses citoyens, les forêts de la Colombie-Britannique constituent, à n'en point douter, l'un des biens les plus précieux du Canada. Dans ma province, un emploi sur trois est tributaire de la forêt qui alimente 10 p. 100 de l'économie canadienne.

On a raison de dire que l'argent pousse aux arbres. Aujourd'hui, en cette Semaine nationale de la forêt, les Canadiens saluent l'énorme apport de la forêt dans leur vie.

* * *

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LA MORT ACCIDENTELLE D'UN ADOLESCENT DE VANCOUVER À UN POSTE D'ESSENCE LIBRE-SERVICE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai ici le rapport du coroner au sujet du décès d'Edward Siemens, un adolescent de Vancouver qui était excellent athlète. Avec trois autres adolescents, il faisait route tard dans la nuit à Vancouver. Ils ont manqué d'essence mais ont pu se rendre à un poste d'essence libre-service.

Le rapport révèle que la servo-direction était très rigide et qu'ils ont eu de la difficulté à contourner les pompes à essence. Le côté droit avant est entré en collision avec la pompe d'essence et le boyau de la deuxième pompe s'est retrouvé retenu par le pare-chocs de la voiture, détachant le boyau pour ainsi activer le levier de mise en service. Ce déclenchement subit a provoqué un épanchement d'essence, qu'on n'a pu endiguer, autour de l'ilôt où était installée la pompe.

M. Siemens est sorti de la voiture. Une étincelle électrique a provoqué un incendie qui a engouffré Edward Siemens et provoqué sa mort.

Le rapport renfermait une foule d'excellentes recommandations y compris l'élargissement des ilôts, une signalisation appropriée, des extincteurs d'incendie, des interphones récepteurs-émetteurs, des méthodes appropriées de formation, des interrupteurs électriques et ainsi de suite, mais je voudrais signaler à la Chambre la recommandation suivante:

> Nous recommandons que la population soit rendue consciente des dangers que pose l'essence aux postes d'essence libre-service. Ce programme devrait être d'envergure provinciale.

A mon avis, il devrait être d'envergure nationale. J'espère que nous pourrons tirer une leçon de la mort d'Edward Siemens, afin que nous puissions épargner le décès tragique d'un autre adolescent ou de quelqu'un d'autre.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ASTRONOMIE

MEILLEURS VOEUX AUX ASTRONOMES AMATEURS ET PROFESSIONNELS

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, demain, le 9 mai, sera la journée internationale de l'astronomie. A cette occasion, dans le monde entier, les astronomes amateurs et professionnels participeront à des activités spéciales pour faire connaître les joies de l'astronomie au public.

Au Canada, ces activités seront coordonnées par la Société royale d'astronomie du Canada qui profitera de ce jour pour honorer M^me^ Helen Sawyer Hogg, qui a consacré sa vie à l'astronomie et à la vulgarisation de cette science.

Cette année, le thème des célébrations a été tiré d'un des ouvrages de M^me^ Hogg, *Les étoiles appartiennent à tous*. Cette Chambre a donc le plaisir de présenter ses meilleurs voeux à tous les participants.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LE DROIT COMPENSATOIRE IMPOSÉ SUR LE MAÏS IMPORTÉ DES ÉTATS-UNIS—LE FINANCEMENT DE LA MESURE PAR LES AGRICULTEURS AMÉRICAINS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, les producteurs de maïs de l'Ontario ont été plongés dans l'incertitude la plus totale par la réaction la plus récente des États-Unis aux droits compensatoires que le Canada a imposés dernièrement sur le maïs américain, qui est fortement subventionné. Les droits compensatoires de 85c. le boisseau sont avantageux pour les agriculteurs canadiens puisqu'ils imposent au maïs américain un prix qui correspond davantage aux prix canadiens. Le *Farm Bill* des États-Unis a causé une très forte baisse artificielle du prix du maïs et ainsi causé un tort injuste à nos producteurs. La réaction canadienne s'imposait.

Selon la proposition américaine la plus récente, les groupes agricoles américains voulant s'opposer au droit compensatoire de 85c., qui est juste et nécessaire, bénéficieraient d'une aide financière de 500 000 $. Alors que les producteurs de maïs canadiens ont payé eux-mêmes leurs frais judiciaires, il est fort possible qu'ils soient maintenant engagés dans une partie de bras de fer avec le Trésor américain. Cette aide gouvernementale accordée aux agriculteurs américains constitue en soi une autre subvention aux producteurs agricoles de ce pays, qui sont déjà parmi les plus subventionnés au monde.

J'exhorte le gouvernement à protester immédiatement contre cette mesure et à faire tout en son pouvoir pour contrer la réalisation de ce projet injuste.

• (1110)

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

LA SECONDE GUERRE MONDIALE—ANNIVERSAIRE DU JOUR DE LA VICTOIRE, LE 8 MAI 1945

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, après cinq années, la Seconde Guerre mondiale a pris fin lentement et progressivement. Ma campagne de guerre entre Nijmegen et Arnhem s'était littéralement enlisée. C'est le 27 avril, comme membre d'état-major de brigade, que j'ai transmis le message: «Ne tirez que si on vous tire dessus.»

Le 5 mai, le général Foulkes a accepté la reddition des forces allemandes en Hollande. Les lumières se sont allumées. Finis les black-outs. Nous nous sommes serré la main. Nous étions encore vivants.

Le 7 mai, au cours d'une brève cérémonie à Reims, le général Jodl a signé l'acte de reddition prévoyant la fin des hostilités le lendemain. La Seconde Guerre mondiale a donc pris fin le 8 mai 1945.

On se souviendra toujours des Canadiens aux Pays-Bas par ces mots: «Merci, Canada, de nous avoir rendu la liberté.»

Des Canadiens sont enterrés dans 74 pays. Le 8 mai 1945 a été le Jour de la Victoire—d'une liberté amèrement conquise.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES CHIFFRES SUR LE CHÔMAGE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, les derniers chiffres sur le taux d'emploi donnent des signes encourageants, l'acuité du chômage dans la plupart des régions du Canada demeure totalement inacceptable.

Dans les régions intérieures de la Colombie-Britannique, le pourcentage de chômage est de quatre points supérieur à ce qu'il était il y a un an et le nombre de jeunes sans emploi atteint un niveau pratiquement immoral.

Dans cette province, le taux de chômage chez les jeunes a augmenté de 157 p. 100 depuis 1980, pourtant le gouvernement n'a accordé aucune augmentation de fonds pour les emplois d'été par rapport à l'an dernier. Puisque cet été il n'y aura pas d'exposition universelle, il est clair que les perspectives d'emploi pour les étudiants et les autres jeunes de la Colombie-Britannique sont plus sombres.

Le gouvernement fédéral refuse de reconnaître cette situation tragique dans les crédits affectés au programme Défi 87. Il admet que plus de 90 p. 100 de tous les nouveaux emplois créés au Canada se trouvent dans la région métropolitaine de Toronto mais il devrait reconnaître que le Canada ne se limite pas à Toronto et au sud de l'Ontario.

La crise de l'emploi perdure dans toutes les régions du Canada et devient même plus aiguë à Terre-Neuve. Il est temps que le gouvernement ouvre les yeux sur la tragédie que vit notre population et prenne immédiatement des mesures pour y mettre fin.

LES JEUNES

LA BAISSE DU TAUX DE CHÔMAGE

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, à en juger par les déclarations d'hier des députés d'en face, et en fait par celle que vient de faire le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis), on pourrait croire que le gouvernement a négligé les jeunes, et notamment les jeunes en chômage.

Si les néo-démocrates et les libéraux voulaient bien renoncer à leur sectarisme et se donner la peine d'examiner convenablement les faits, ils verraient combien sont efficaces les mesures prises par le gouvernement. Ce matin, nous avons appris que le taux de chômage a atteint son niveau le plus bas depuis cinq ans, puisqu'il est passé à 9,3 p. 100 à l'échelle nationale.

Coment avons-nous fait pour réduire le taux de chômage de près de 2,5 points? C'est surtout grâce à la saine gestion économique du gouvernement, certes, mais aussi grâce à nos programmes très efficaces de création d'emplois.

Dans ma circonscription de Capilano, par exemple, le programme Défi 87 créera 187 emplois d'été à l'intention des étudiants. Des crédits fédéraux de plus de 350 000 $ ont été engagés pour aider les étudiants à acquérir une expérience professionnelle précieuse. Ce programme vient s'ajouter à beaucoup d'autres, qui aident les habitants de ma circonscription.

Ce n'est qu'un des nombreux éléments de notre programme de création d'emplois. Nos efforts ont manifestement porté fruit, puisque nous avons réussi à réduire le taux de chômage et à créer des emplois pour l'ensemble des Canadiens.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

LA SÉCURITÉ DU PORT DE MONTRÉAL

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, j'ai rencontré aujourd'hui les représentants de l'Association internationale des débardeurs, local 375, lesquels ont dénoncé la situation dangereuse dans laquelle les travailleurs du port de Montréal travaillent. Le taux d'accidents est l'un des plus élevés au Québec. L'an dernier, il y a eu 500 accidents. Cette situation malheureuse a été portée à la connaissance de l'ancien et du nouveau ministre fédéral du Travail (M. Cadieux): aucun résultat. Des décès comme celui de M. René Leboeuf restent inexpliqués.

L'Association dénonce l'attitude inexplicable de M. Arnold Masters, président de l'Association des employeurs maritimes, un des directeurs du Conseil d'administration du Port de Montréal, et dénonce ses liens avec le premier ministre du Canada (M.Mulroney).

Également, il dénonce le fait que les négociations pour le renouvellement de leur convention collective est actuellement

Article 21 du Règlement

au point mort, que la situation est en train de se détériorer et de pourrir.

* * *

LES FEMMES

L'AMÉLIORATION DE LA CONDITION FÉMININE

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, le gouvernement Mulroney accorde la priorité au développement économique et social des femmes. Le sérieux de cet engagement vis-à-vis de la condition féminine est démontré par les démarches suivantes: Plus d'emplois pour les femmes: Le marché du travail compte 355 000 femmes de plus qu'en septembre 1984; le taux de chômage des femmes a diminué de 2,3 points depuis les élections; le nombre de femmes sans emploi a chuté de près de 100 000, comparativement à une hausse de 243 000 sous le régime libéral. Le Budget de 1986 rapporte aux femmes: Un paiement anticipé de 300 $ du crédit d'impôt pour enfants a été versé aux familles dont le revenu était de 15 000 $ ou moins en 1985. Nous avons fait pour les femmes, en deux ans, plus que les libéraux n'ont fait durant les 20 dernières années. C'est pour ces raisons que les femmes se réjouissent aujourd'hui d'avoir élu un gouvernement conservateur.

Je profite de l'occasion aujourd'hui pour souhaiter bonne fête des mères aux mamans, fête qui aura lieu dimanche prochain.

* * *

• (1115)

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LES MISES À PIED PRÉVUES DANS LES SCIERIES DES MARITIMES

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, selon une prévision effrayante du Maritime Lumber Bureau, plus de la moitié des 7 300 travailleurs des scieries des Maritimes seront mis à pied d'ici un an si la taxe à l'exportation du bois d'oeuvre n'est pas supprimée. La perte de tant d'emplois menace la survie même de localités où les scieries sont le pivot de l'économie. Juniper, au Nouveau-Brunswick, est un bon exemple de localité dont la survie est liée à l'exploitation de la scierie.

[*Français*]

Selon l'étude du *Maritime Lumber Bureau*, si l'usine Juniper ferme ses portes, le gouvernement devrait alors payer au delà de 10 millions de dollars par année en programmes sociaux. Monsieur le Président, vous reconnaissez certainement l'importance d'exempter les provinces Maritimes de cette taxe. Et, encore une fois, j'exhorte le gouvernement à agir dans ce dossier.

[*Traduction*]

L'ASTRONOMIE

L'ACCÈS AU NOUVEAU TÉLESCOPE DE HAWAII POUR LES ASTRONOMES CANADIENS

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, grâce à l'accord de coopération que le Conseil national de recherches a signé récemment avec le Scientific and Engineering Research Council de Grande-Bretagne, les astronomes canadiens auront accès à 25 p. 100 du temps d'observation à l'un des télescopes les plus puissants du monde fonctionnant à des longueurs d'onde sous-millimétriques, une fenêtre spectrale sur l'univers jusqu'ici inaccessible.

Cette installation, le téléscope James Clerk Maxwell, entrera en activité en juin prochain, au sommet du mont Mauna Kea, à Hawaii. Le Mauna Kea, de 4300 mètres d'altitude, est l'un des meilleurs postes d'observation astronomique à cause de la faible humidité de l'atmosphère et du peu de pollution lumineuse. C'est pourquoi de plus en plus de grands télescopes y sont situés pour observer dans les gammes visibles, infrarouges et millimétriques, notamment le téléscope Canada-France-Hawaii, installation de calibre international qu'utilisent les astronomes canadiens qui travaillent dans la partie visible du spectre.

Le Conseil national de recherches ouvrira aussi aux astronomes canadiens un accès commode à la nouvelle frontière en astronomie, le pouvoir de résolution sans précédent et l'étendue spectrale du téléscope spatial Hubble. Situé bien au-dessus de l'atmosphère terrestre, le télescope spatial se prêtera à de formidables découvertes quand il sera mis en orbite, dans deux ans.

Les prochaines décennies s'annoncent brillantes pour les astronomes et les scientifiques canadiens.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA RÉFORME FISCALE

LE PROJET DE TAXE DE VENTE GLOBALE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il y a eu un temps où les Canadiens savaient d'une part qu'ils pouvaient compter sur la possibilité de bénéficier de nos programmes sociaux, et d'autre part que les produits de base de l'alimentation, les denrées vitales, ne risquaient pas d'être taxés.

Quand le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir et s'est lancé dans son programme de réduction du déficit, les Canadiens ont été scandalisés par son attitude impitoyable. Ils ne sont pas près d'oublier que c'est ce gouvernement qui a essayé de s'en prendre aux pensions des retraités.

Maintenant que le ministre des Finances a annoncé son projet de mise en place d'une taxe de vente globale sur tous les biens et services, peut-il dire à la Chambre s'il a oui ou non l'intention de taxer le pain et le lait?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, quand la députée a entamé sa question en parlant des droits des Canadiens, je me suis dit qu'elle allait me poser une question sur le taux de chômage et me demander comment il se faisait qu'il était tombé à 9,3 p. 100, son niveau le plus bas en cinq ans. Notre gouvernement a créé 778 000 emplois depuis qu'il est arrivé au pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Certains des secteurs faibles de l'industrie manufacturière qui ont connu des moments difficiles se sont maintenant ressaisis. Je crois que ma collègue, la députée de Capilano, sera enchantée d'apprendre, comme le député de Kamloops—Shuswap, que . . .

M. Broadbent: Répondez. Les déclarations, c'est à l'appel des motions.

M. Gauthier: Mais il veut aussi parler des sondages d'opinions.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je rappelle à l'honorable ministre qui n'en a aucun besoin j'en suis sûr, qu'il y a un moment pertinent pour faire des déclarations, après les affaires courantes. Peut-être pourrait-il se concentrer sur la question qui lui a été posée, et y répondre.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

• (1120)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Merci beaucoup de me corriger, monsieur le Président. Je me suis laissé emporter par cette bonne nouvelle.

Pour répondre au député, j'ai annoncé que nous présenterions le 18 juin un Livre blanc sur la réforme fiscale. Nous soumettrons alors à la Chambre une proposition globale de réforme fiscale qui comportera une réponse complète à cette question.

LE PROJET DE TAXE DE VENTE NATIONALE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le ministre a déclaré que certaines provinces s'intéressaient à son projet de taxe de vente nationale, encore qu'il refuse de nous dire lesquelles. Peut-il dire à la Chambre sur quelles informations ces provinces se fondent pour manifester cet intérêt? Leur a-t-il fait une proposition concrète, ou devront-elles aussi attendre le 18 juin?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, pendant une bonne partie de l'année dernière, les provinces et le gouvernement fédéral se sont rencontrés à de nombreuses reprises pour discuter de la réforme fiscale. Les ministres et leurs fonctionnaires ont assisté à ces réunions qui nous ont permis de procéder à des consultations tout à fait valables, fructueuses et constructives. C'est dans le cadre de ces discussions sur l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés ainsi que sur la réforme de la taxe de vente que nous avons obtenu un consensus à la dernière réunion. Les provinces m'ont demandé de garder ouverte l'option d'une taxe de vente nationale, et c'est ce que nous faisons.

J'ai clairement dit que le gouvernement souhaitait mettre en place une taxe générale à stades multiples, comme je l'ai précisé dans ma déclaration de mercredi. Les modalités de réalisation et d'application de cette taxe devront être déterminées à l'occasion d'autres consultations avec les provinces.

LA TAXE À LA CONSOMMATION

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, certains experts estiment qu'en ajoutant une taxe fédérale de 7 ou 8 p. 100 aux taxes d'accise et aux taxes de vente provinciales actuelles, on va infliger aux Canadiens une taxe à la consommation d'environ 20 p. 100. Le ministre peut-il le confirmer? Sinon, à combien estime-t-il ce montant?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je sais que la députée est connue pour son impatience et son désir de foncer, et je la comprends parfaitement. Nous souhaitons nous aussi aller de l'avant, mais il n'est pas possible de répondre à ces questions par petites bribes. Voilà pourquoi nous voulons procéder à une réforme fiscale globale, et pourquoi nous allons présenter le 18 juin ce Livre blanc. Si la députée veut bien faire preuve d'un peu de patience, je suis sûr qu'elle sera heureuse des réponses qu'elle y trouvera.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION DE TAXER LES LOYERS ET LA VENTE DES MAISONS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances.

Selon sa déclaration à la Chambre mercredi dernier, la nouvelle taxe de vente fédérale, quelle qu'elle soit, pourra être appliquée uniformément à tous les biens et services.

Est-ce que le ministre peut nous dire s'il a l'intention de taxer les loyers et la vente des maisons?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que je dois répondre au député exactement comme je l'ai fait à son collègue. Il n'est guère souhaitable de répondre bribe par bribe à ces questions avant la présentation du Livre blanc pour révéler aux Canadiens la pleine répercussion, positive et négative, de la réforme fiscale. Il faut le faire en une seule fois, afin que les Canadiens puissent juger non pas un seul aspect mais la pleine répercussion de la réforme fiscale et comment elle pourra les toucher, eux et ceux auxquels ils s'intéressent. Tel est l'objet du Livre blanc et je suis persuadé que le député peut attendre jusqu'au 18 juin pour obtenir cette réponse.

[*Français*]

ON DEMANDE SI CERTAINS PRODUITS ALIMENTAIRES TRÈS POPULAIRES SERONT EXEMPTÉS OU TAXÉS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, mercredi dernier, dans la déclaration du ministre des Finances, il est clair que, quelle que soit la nouvelle taxe fédérale de vente, elle va s'appliquer uniformément à tous les biens et services.

Donc, les Canadiens se posent des questions. Où l'exemption va-t-elle venir?

Et ma question supplémentaire est celle-ci:

Quelle que soit la nouvelle taxe de vente fédérale, est-ce que les produits alimentaires très populaires, comme la pizza, les spaghetti, les hamburgers, les hot dogs et tout autre aliment des casse-croute, vont être exemptés ou taxés?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je devrai lui donner exactement la même réponse et je ne veux pas accaparer le temps de la Chambre en la répétant.

• (1125)

L'INCIDENCE DE LA RÉFORME FISCALE SUR LA FAMILLE MOYENNE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'espère avoir un peu plus de succès avec le ministre. J'espère qu'il sera plus direct qu'il ne l'a été jusqu'ici, en fait, depuis ces deux derniers jours où il a refusé de garantir aux Canadiens que le gouvernement conservateur n'imposerait pas une nouvelle taxe sur les produits alimentaires.

Le ministre parle à qui veut l'entendre de la réforme fiscale. S'il s'agit d'une réforme véritable, les Canadiens ne devront pas payer plus d'impôts qu'ils n'en payaient avant l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, en 1984. Le ministre peut-il au moins assurer à la famille canadienne moyenne qu'à la suite de cette dite réforme fiscale, ses impôts ne seront pas plus élevés qu'ils ne l'étaient lorsque le gouvernement conservateur a été élu en septembre 1984.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne peux pas citer de chiffres au hasard.

M. Broadbent: Curieux, car vous avez pu en citer d'autres.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je suis néanmoins certain que le député sera satisfait des résultats de la réforme fiscale. Dans l'ensemble, l'impôt sera réparti de façon plus équitable entre les divers groupes de revenus, les sociétés et les particuliers et les différents secteurs de l'industrie. L'un des principaux objectifs de la réforme fiscale est de répartir l'impôt plus équitablement entre tous les Canadiens.

M. Broadbent: Les Canadiens moyens veulent une fiscalité plus équitable, mais ils savent également que le gouvernement les a surimposés et c'est pourquoi ils veulent non seulement une fiscalité plus équitable, mais également moins d'impôt.

DEMANDE DE GARANTIE QUANT AU FARDEAU FISCAL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, depuis qu'il est devenu ministre des Finances, il a assené aux Canadiens trois budgets et un exposé budgétaire. La taxe sur l'essence et la taxe de vente fédérale ont toutes deux augmenté trois fois. Il y a eu deux hausses importantes de l'impôt sur le revenu. Étant donné que le fardeau fiscal de la famille moyenne s'est alourdi de plusieurs centaines de dollars depuis septembre 1984, le ministre peut-il au moins garantir qu'après cette réforme, les impôts ne seront pas plus élevés qu'au moment de son élection? Oui ou non?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense avoir répondu à cela en répondant à sa première question. S'il veut bien vérifier auprès de son collègue, il saura qu'hier, j'ai déclaré que la majorité des Canadiens payeront moins d'impôts si l'on tient compte à la fois de l'impôt sur le revenu des particuliers et de la taxe de vente. Il s'agit là d'un pas en avant.

Le député devrait également examiner l'ensemble de la situation et comprendre que nous avons rendu la fiscalité plus équitable. Nous avons instauré un impôt minimum. Nous avons supprimé le crédit d'impôt à la recherche scientifique. Nous avons rendu les règles régissant les sociétés en commandite plus équitables et plus strictes pour mettre fin aux abus. Nous avons supprimé les cessions temporaires de biens. Nous avons éliminé les concessions fiscales sur les yachts et les hôtels dont les riches et les sociétés étaient seuls à profiter et non pas les Canadiens moyens. Voilà ce que je veux dire quand je déclare que nous essayons de rendre la fiscalité plus équitable. Nous sommes dans la bonne voie. Nous avons déjà apporté des changements positifs. Nous continuerons dans le cadre de notre réforme fiscale.

M. Broadbent: Le ministre a également accordé aux riches une exonération cumulative de 500 000 $ sur les gains en capital.

Des voix: Oh, oh!

M. Darling: Allez dire cela aux cultivateurs.

M. Broadbent: Il a omis d'en parler.

[*Français*]

ON DEMANDE SI UNE FAMILLE VA PAYER PLUS OU MOINS D'IMPÔT QU'EN 1984

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la classe moyenne veut comprendre exactement si, après cette réforme du système fiscal, cette famille va payer moins ou plus qu'en 1984? Le ministre se doit de répondre aujourd'hui. C'est une réforme de notre système fiscal honnête, oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais répondre à ce préambule. L'exonération des gains en capital s'adressait principalement aux cultivateurs et aux propriétaires de petites entreprises.

M. Broadbent: Limitez-la à ces gens-là.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député se soucie du sort de la petite entreprise. Je suis fier de pouvoir dire que cette initiative a incité la petite entreprise à créer davantage d'emplois. Un bon nombre de nouvelles sociétés ont été constituées et chaque entreprise crée davantage d'emplois. Voilà pourquoi 778 000 emplois ont vu le jour depuis septembre 1984. Je crois que 80 ou 85 p. 100 des emplois crées par ce secteur l'ont été grâce aux politiques du gouvernement.

• (1130)

L'IMPOSITION POSSIBLE D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Des millions de Canadiens qui vivent en-dessous du seuil de la pauvreté craignent que leurs produits alimentaires ne soient imposés et le ministre ne fait rien pour apaiser leurs craintes. Au contraire, nos vis-à-vis font des déclarations contradictoires. Hier, le président du comité des Finances et des affaires économiques a dit ceci:

> L'imposition possible des produits alimentaires ne m'inquiète pas. En effet, si on impose les vêtements dans un pays au climat froid, pourquoi ne pas faire de même avec les aliments. Pourquoi taxer le mazout, mais pas les produits alimentaires?

Cela nous inquiète à l'instar de millions de Canadiens. J'invite le ministre à cesser d'éviter la question. Oui ou non les produits alimentaires seront-ils imposés? J'espère qu'il répondra par la négative.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si les députés peuvent adresser des remontrances à leurs vis-à-vis, j'invite donc le député à ne pas citer simplement ce qui l'arrange, comme il vient tout juste de le faire.

L'un des éléments essentiels de toute réforme de la taxe de vente, que les groupes sociaux jugent généralement progressiste, réside dans un crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente pour les personnes à faible revenu; ce crédit modifiera la nature de la taxe de vente pour les Canadiens à faible revenu dont le député vient tout juste de parler. C'est un élément extrêmement progressiste de toute réforme fiscale et c'est l'une des raisons pour lesquelles je prétends que les Canadiens reconnaîtront l'équité de notre réforme fiscale.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le ministre vient de nous parler d'un crédit de taxe qui pourrait venir en aide à ceux qui sont dans le besoin, qui ont des faibles revenus. Est-ce que nous devons conclure qu'il admet que les aliments seront taxés, mais que ceux qui ont des revenus plus faibles obtiendront un remboursement de la taxe? Est-ce que c'est ce qu'il a voulu dire dans sa réponse précédente?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député avait écouté attentivement, il saurait que j'ai parlé d'un crédit d'impôt remboursable. En d'autres termes, on redonnerait aux Canadiens à faible revenu de l'argent, afin de contrebalancer les répercussions de toute mesure relative à la taxe de vente.

M. Axworthy: Que va-t-on imposer?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député pose des questions auxquelles on ne peut répondre, comme il s'en doute, j'en suis persuadé, que dans le Livre blanc. Il a déjà fait partie d'un gouvernement et il sait fort bien l'objet d'un Livre blanc. Il consiste à établir en termes généraux les mesures précises que le gouvernement entend prendre dans le domaine de la réforme fiscale.

M. Axworthy: Les produits alimentaires sont-ils visés?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Faites preuve d'un peu de patience, Lloyd.

* * *

LA GARDE DES ENFANTS

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ PARLEMENTAIRE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances. Hier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a reconnu publiquement la déception que lui avaient causée les recommandations du comité spécial de la garde des enfants parce qu'elles ne demandent pas à multiplier les places de garderie, qui sont pourtant si nécessaires. Il a déclaré que plus de 2,5 millions d'enfants ont besoin de garderies en ce moment même.

Est-ce que le ministre des Finances va reconnaître avec les spécialistes canadiens de la garde des enfants que le coût des 400 millions de dollars de mesures fiscales recommandées par le comité spécial de la garde des enfants ne va pas créer de services de garde désespérément nécessaires? Va-t-il recommander que cette somme soit plutôt consacrée à des garderies de qualité?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme le député le sait, il y a eu diverses mesures proposées au sujet de la garde des enfants. Le gouvernement a déclaré qu'il allait donner suite. Le premier ministre a lancé des consultations avec les provinces au sujet de ces mesures. Mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a mis ces entretiens en vitesse de croisière. Le gouvernement fera connaître sa réponse en temps voulu. Voilà le genre de question dont il sera tenu compte à ce moment-là.

ON DEMANDE DE VERSER DES SUBVENTIONS AUX PROVINCES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, la crise de la garde des enfants est là, en ce moment. Si, comme le dit le ministre, il y a une augmentation des parents qui travaillent, le nombre de leurs enfants vient s'ajouter à celui de plus de deux millions d'enfants qui ont déjà besoin de garderies. Il faut des mesures immédiates en même temps qu'une planification à long terme.

En attendant l'aboutissement de ces consultations à long terme pendant lesquelles les enfants risquent de devenir adultes, est-ce qu'il va affecter les 300 millions qui, dans le budget des dépenses, sont réservés à la santé et au bien-être social à des subventions directes aux provinces pour faire face à la crise de la garde d'enfants? Soit dit en passant, cela créerait plus de 20 000 places chaque année.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le premier ministre a amorcé un processus qui . . .

Mme Mitchell: Le premier ministre a promis d'agir au sujet de la garde des enfants.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La députée badine là-bas. Il faut comprendre qu'il y a un processus en cours.

Mme Mitchell: Il y a une crise en cours.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous sommes en fédération. Les provinces font partie de la fédération et elles sont directement compétentes pour assurer la garde des enfants. La députée devrait comprendre, étant donné surtout que son parti appuie l'Accord du lac Meech conclu jeudi dernier, qu'il importe de permettre à la collaboration fédérale-provinciale de s'exercer. Voilà ce qui se passe. C'est une procédure très productive.

Mme Mitchell: En attendant vous pouvez faire quelque chose au sujet de la crise.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Dans très peu de temps, le gouvernement du Canada va présenter des rapports.

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE D'ANNONCER LE VERSEMENT D'APPOINT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse. Hier, des agriculteurs en colère contre le premier ministre ont manifesté à l'extérieur de North Battleford et exigé qu'il s'engage à leur accorder un versement d'appoint pour l'année-récolte 1987. Nos agriculteurs ne sauraient tout simplement pas survivre s'ils n'obtiennent que 2,50 $ le boisseau pour leur meilleur blé, quand les agriculteurs américains, eux, obtiennent plus de 6 $ le boisseau.

Quand le vice-premier ministre va-t-il cesser de fournir des réponses évasives aux agriculteurs? Quand va-t-il mettre fin au climat d'incertitude? Quand va-t-il déclarer une fois pour toutes qu'il leur fournira un versement d'appoint ou une aide financière à l'égard de l'année-récolte 1987?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Sans vouloir pour autant minimiser l'importance des très graves problèmes qu'éprouvent les agriculteurs, monsieur le Président, je ne pense pas qu'il faille s'alarmer outre mesure devant une manifestation à laquelle participaient une quarantaine de députés néo-démocrates.

Des voix: C'est une honte!

M. Mazankowski: Elle était probablement fort bien orchestrée. Le fait est, comme le gouvernement l'a indiqué à maintes reprises à la Chambre, que le ministre de l'Agriculture et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé travaillent en étroite collaboration avec les porte-parole des agriculteurs pour élaborer des projets tant à court terme qu'à long terme.

Quand le député déclare que le prix moyen du blé est de 2,50 $ le boisseau, il se trompe quelque peu, car le prix du blé destiné à la consommation canadienne est de 7 $ le boisseau. Quand on considère la répercussion des versements d'appoint, le recouvrement des pertes des syndicats, les subventions au transport et tous les autres programmes, cela représente en tout bien plus que 2,50 $ le boisseau. Par souci d'honnêteté, il devrait le déclarer catégoriquement, de façon à ne pas embrouiller la question.

Questions orales

LES BUREAUX D'EXAMEN DE L'ENDETTEMENT AGRICOLE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, les agriculteurs tiennent à ce que le gouvernement prenne un engagement ferme à propos des versements d'appoint pour l'année-récolte 1987-1988. J'espère que le vice-premier ministre y songera.

Il y a une semaine, le gouvernement a entrepris des saisies-arrêts dans le cas de plus de 6 000 agriculteurs qui n'ont rien versé à la Société du crédit agricole depuis plus de deux ans. Les agriculteurs qui ont manifesté à North Battleford et les 15 autres triés sur le volet—indubitablement des partisans inconditionnels du parti conservateur—qui ont participé à la réunion de Saskatoon ont déclaré au premier ministre que les Bureaux d'examen de l'endettement agricole avaient des préjugés en faveur des banques.

Le vice-premier ministre est-il disposé à présenter un nouveau projet de loi pour s'assurer que les Bureaux d'examen de l'endettement agricole viennent en aide aux agriculteurs au lieu de les encourager à quitter leur exploitation, et ne manifestent pas de parti pris marqué en faveur des banques? Nous voulons que les agriculteurs demeurent sur la terre.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ignore en vertu de quel mandat le député prétend parler au nom de tous les agriculteurs. Un article fort intéressant paru dans l'édition d'aujourd'hui du *Journal* d'Edmonton fait état d'une nouvelle coalition qui voudrait que le gouvernement fédéral réduise ses subventions au lieu de les augmenter.

M. Riis: Cette coalition est-elle votre création?

• (1140)

M. Mazankowski: Certes, les versements d'appoint peuvent contribuer à régler le problème. Cependant, il y a lieu de songer à des moyens à plus long terme, comme par exemple la solution de la crise internationale que le gouvernement cherche à imposer et à propos de laquelle il a multiplié les initiatives.

En dépit de ce que le député a pu dire des Bureaux d'examen de l'endettement agricole, j'estime que leur taux de succès, qui se situe autour de 65 ou 66 p. 100, est tout à fait remarquable. Si certains trouvent à redire à la façon dont ils fonctionnent, je suis sûr que tout comme moi le premier ministre tient à en être informé. Si le député connaît des cas précis, ou s'il a la preuve que les Bureaux d'examen de l'endettement agricole ont traité certains agriculteurs d'une façon injuste, je lui saurais gré de le signaler aux ministres compétents.

LE PAIEMENT D'APPOINT—LA RENCONTRE DU PREMIER MINISTRE ET DES AGRICULTEURS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, certains de ces néo-démocrates auraient peut-être pu aider à remplir les sièges vides à Lethbridge.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, le premier ministre a rencontré 16 conservateurs triés sur le volet dans un hangar près de Saskatoon. Ils auraient peut-être dû faire mieux pour le mettre sur la sellette.

Comme le premier ministre a déclaré à ces 16 conservateurs soigneusement choisis que le gouvernement prendra les moyens d'assurer la survie des agriculteurs jusqu'à la fin de la guerre commerciale, cela signifie-t-il que le premier ministre promet un versement d'appoint pour la campagne agricole de 1987-1988? Veut-il dire qu'il y aura un nouveau paiement d'appoint?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne sais pas pourquoi le député trouve à redire au fait que le premier ministre rencontre de vrais agriculteurs qui cultivent la terre. Pourquoi désapprouverait-il cela?

Des voix: Bravo!

Une voix: Tous les sept.

M. Mazankowski: C'est peut-être parce qu'il a l'esprit étroit et superficiel.

Le premier ministre a souvent répété que le gouvernement ne laissera pas les agriculteurs couler sans réagir. Nous lutterons sur plusieurs fronts sur le plan international et nous travaillerons à réduire les coûts de production et à aider directement les agriculteurs comme nous l'avons toujours fait, comme nous le faisons encore et comme nous continuerons à le faire.

M. Nystrom: Ce gars-là me fait de plus en plus penser à Allan MacEachen avec ses faux-fuyants.

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—LA FIN DU MORATOIRE SUR LES RÉALISATIONS DE GARANTIES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, durant la séance de photographie de trois jours que le premier ministre s'est offerte dans les Prairies, les agriculteurs conservateurs soigneusement choisis qu'il a rencontrés lui ont dit qu'il y avait une crise. Pour cette raison et parce qu'il a refusé de rencontrer les dirigeants des syndicats du blé, le premier ministre est-il prêt à annuler la décision impitoyable que le gouvernement fédéral a prise de mettre fin au moratoire sur les réalisations de garanties de la Société du crédit agricole? Le premier ministre est-il prêt au moins à annuler cette impitoyable décision pour aider certains agriculteurs à survivre?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le premier ministre ne refuse pas de rencontrer les représentants des syndicats. Il les a déjà rencontrés et il les rencontrera encore.

M. Broadbent: Aux prochaines élections.

M. Mazankowski: Le chef des socialistes dit: Aux prochaines élections. Il se corrigera s'il est honnête parce qu'il sait que le premier ministre a rencontré tous les dirigeants des agriculteurs, y compris ceux des syndicats et il les rencontrera de nouveau en mai ou en juin.

M. Riis: Vous êtes sur la défensive.

M. Mazankowski: Pas du tout. En réalité, nous sommes fiers de ce que nous avons fait pour l'agriculture et j'essaie simplement de corriger certaines déclarations erronées et fausses qui sortent de la bouche des députés socialistes de l'Ouest.

Le ministre des Finances et la ministre du Commerce international rencontreront l'OCDE et l'agriculture sera leur première priorité. C'est là que nous trouverons la solution à long terme.

Entre-temps, comme je l'ai dit, nous fournissons un soutien direct. Nous réduisons les coûts de production et nous continuerons à collaborer avec les agriculteurs pour mettre au point une solution aussi juste pour eux que pour tous les Canadiens.

* * *

LA RÉFORME DU SÉNAT

L'ENTENTE DU LAC MEECH—LA PROPOSITION DU PARTI LIBÉRAL

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Les premiers ministres provinciaux et le premier ministre ont conclu la semaine dernière un accord provisoire aux termes duquel les provinces proposeraient des candidats au Sénat. Comme le vice-premier ministre le sait peut-être, les libéraux de l'Ouest, empreints de l'esprit de réforme du Sénat, ont proposé que ces candidats . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Vous n'y arriverez jamais, Lloyd.

M. Axworthy: Y a-t-il quelque chose qui éveille leur intérêt, monsieur le Président? Ils ont proposé que ces candidats venant des provinces soient élus par les habitants de chaque province. Le gouvernement fédéral est-il en faveur de cette proposition, à condition que ces candidats provinciaux soient sélectionnés ou choisis au moyen d'élections générales dans chacune des provinces? Le gouvernement va-t-il garantir que, en pareil cas, il accepterait automatiquement ces candidats comme sénateurs?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr que le député présente ses instances officiellement au nom du parti libéral. Dans l'affirmative, il ferait mieux de se concerter avec son chef qui rapporte-t-on aujourd'hui, aurait déclaré que l'accord supprime toutes les chances d'avoir un Sénat élu. Ce sont les paroles mêmes du chef du parti libéral. Ils devraient peut-être concilier leurs points de vue après quoi ils viendraient à la Chambre nous faire connaître leur position.

LA PROPOSITION D'ÉLIRE LES SÉNATEURS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je vais poser la même question. Est-ce que le vice-premier ministre pense que l'accord actuel supprime toutes les chances d'avoir un Sénat élu? Dans l'affirmative, le gouvernement est-il disposé à accepter une proposition pour montrer au moins qu'il est disposé à trouver une solution à l'énigme qui a été posée, et à faire en sorte que dans les provinces de l'Ouest dont les habitants veulent un Sénat élu, il puisse trouver un moyen grâce à cet accord d'entamer au moins ce processus?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suppose que le député me demande si je suis d'accord avec lui ou avec son chef. En fait, je suis d'accord avec le premier ministre et les premiers ministres provinciaux qui ont signé l'accord. Il est évident que si les premiers ministres de l'Ouest ont signé cet accord et se sont prononcés en faveur d'un Sénat élu, je penserais qu'ils considèrent, comme nous, que cela constitue un progrès.

* * *

L'INDUSTRIE

LE SECTEUR DE L'EMPAQUETAGE DE LA VIANDE DE L'OUEST DU CANADA

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Celui-ci n'ignore pas qu'une crise sévit à l'heure actuelle dans le secteur de l'empaquetage de la viande de l'ouest du Canada et que, depuis cinq ans, les usines ferment les unes après les autres à Winnipeg, au Manitoba. Étant donné que le premier ministre est à Winnipeg à l'heure actuelle, le gouvernement a-t-il l'intention de s'assurer de la viabilité du secteur de l'empaquetage de la viande dans la ville de Winnipeg?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député dit que le secteur de l'empaquetage de la viande est en crise dans l'Ouest. Je sais un certain nombre d'entreprises du secteur qui cherchent activement à agrandir leurs installations dans l'Ouest. C'est une des affaires que le ministre de l'Expansion industrielle régionale est à examiner à l'heure actuelle. Je crois que la réponse à la question du député concernant l'Ouest, c'est que l'avenir est brillant.

Questions orales

LES USINES D'EMPAQUETAGE DE VIANDE DANS LA VILLE DE WINNIPEG

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, les travailleurs des usines qui ferment et les agriculteurs qui livrent des produits à ces usines ne trouvent pas que la situation économique soit si extraordinaire. Le gouvernement va-t-il faire quelque chose pour empêcher que les usines d'empaquetage dans la ville de Winnipeg ferment leurs portes?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, ma réponse est la même. J'ai fait savoir que les perspectives d'expansion du secteur de l'empaquetage de la viande sont plutôt brillantes dans l'ouest du Canada. La preuve en est qu'un certain nombre d'entreprises envisagent d'y agrandir leurs installations.

Je sais que l'affaire visée par la question du député a été examinée par le ministre de l'Expansion industrielle régionale. Je crois savoir en outre que des propositions ont été faites en vue d'encourager ces entreprises à ne pas fermer leurs usines. Toutefois, la décision revient essentiellement aux entreprises elles-mêmes. Je sais que les socialistes aiment à intervenir dans leur grand plan, mais il y a certaines . . .

M. Broadbent: Sterling Lyon avait l'habitude de dire cela.

M. Mazankowski: . . . nous croyons que certaines décisions doivent être laissées aux soins du marché.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LE CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE—LES COMPRESSIONS DANS UN PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTS

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Plusieurs personnes, qui ont témoigné dernièrement devant le comité permanent de la recherche, des sciences et de la technologie, ont parlé des compressions pratiquées dans un programme de bourses du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, un programme qui permettrait aux étudiants d'acquérir une expérience professionnelle fort utile dans les laboratoires industriels et dans les universités. Le ministre pourrait-il nous dire ce matin pourquoi cet organisme a décidé de priver les étudiants de cet expérience de travail utile pendant l'été, surtout que son budget a été augmenté de 700 ou de 800 millions de dollars?

• (1150)

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, mon collègue parle d'une décision prise l'an dernier par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie pour pouvoir réaménager son ordre des priorités et renforcer ainsi son programme de subventions d'exploitation qui lui a permis d'accepter 400 nouveaux chercheurs. Je répète que cette mesure faisait partie du réaménagement de son ordre des priorités. Il est malheureux qu'une démarche s'impose à l'occasion. Mais il reste encore pas mal d'étudiants qui pourront acquérir pendant l'été l'expérience professionnelle dont parle le député.

* * *

L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

LA POLITIQUE SUR LA DISTRIBUTION DE FILMS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, en février dernier, la ministre des Communications a annoncé à grand renfort de publicité une nouvelle politique sur la distribution de films qui permettra aux entreprises canadiennes de réinvestir dans la réalisation et la promotion de films canadiens. En l'absence de la ministre des Communications, je pose ma question au vice-premier ministre.

Les pressions exercées sur le Canada par le Congrès américain et l'industrie cinématographique des États-Unis poussent-elles le gouvernement canadien à reconsidérer cette politique en matière de distribution des films? Est-ce encore un exemple de tactique de la terre brûlée? Pourquoi le gouvernement tarde-t-il à proposer le projet de loi annoncé par la ministre qui l'a qualifié d'avantage culturel direct et essentiel au développement d'une saine industrie canadienne du film?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on m'informe que la ministre des Communications s'est entretenue avec des représentants de l'industrie cinématographique américaine dans le but de les convaincre que cette proposition ne limitera pas l'entrée des films américains au Canada. Ces pourparlers sont en cours. Il s'agit de tirer les choses au clair et d'informer nos amis américains de cet état de chose. Voilà le genre de dialogue qui se déroule à l'heure actuelle.

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, la ministre n'est peut-être pas intimidée mais je me demande si le Cabinet l'est. Je veux savoir quand le gouvernement tiendra la promesse faite en février par la ministre à l'industrie canadienne du film. Va-t-il céder à ces fortes pressions de la part des États-Unis ou s'engagera-t-il à proposer cette politique avant la fin de juin?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je tiens à signaler que c'est grâce aux efforts de la ministre des Communications et du gouvernement . . .

Mme Finestone: Oui, et les vôtres?

Mlle Carney: Puis-je terminer, monsieur le Président?

C'est grâce aux efforts de la ministre des Communications et du gouvernement que cette politique est possible pour la première fois depuis 50 ans. C'est la première fois en 50 ans qu'un gouvernement canadien essaye d'ouvrir aux Canadiens le marché de la distribution de films au Canada. Je tiens à signaler que seulement 3 p. 100 du temps de projection dans les cinémas canadiens est réservé aux films canadiens. C'est pourquoi le gouvernement veut agir dans ce domaine et il proposera un projet de loi en temps voulu.

LE MESSAGE ENVOYÉ PAR DES MEMBRES DU CONGRÈS AMÉRICAIN

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, voyons si je pourrais obtenir quelque chose de précis au sujet de ce qui se passe dans cette affaire. Le vice-premier ministre pourrait-il confirmer que la plupart des membres du comité des voies et moyens du Congrès américain et le sénateur Lloyd Bensten, président du comité américain des finances, ont écrit au gouvernement à propos de ce projet de loi? Ont-ils lié le contenu de leur lettre à leur appui à un accord de libre-échange, lorsque la question sera devant le Congrès, plus tard cette année?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le vice-premier ministre et moi-même avons déjà dit que nous estimions que certains Américains avaient réagi un peu trop fortement à la politique proposée et avaient gonflé l'affaire démesurément. Tout effet négatif sur l'industrie américaine serait faible comparé aux avantages et serait infinitésimal par rapport à l'excédent commercial américain dans le domaine des biens et des services culturels qui est de 1,3 milliard par an. Nous estimons que les réserves des Américains sont compréhensibles. Tout en maintenant l'accès des Américains au marché, nous allons faire en sorte que la distribution soit plus ouverte aux Canadiens. Je ne comprends pas pourquoi les néo-démocrates sont toujours contre cette initiative visant à protéger nos industries culturelles.

LA POSITION DES ÉTATS-UNIS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai demandé très précisément si des lettres avaient été reçues. Je regrette que la ministre n'ait pas le courage de donner une réponse directe. Ne se rend-elle pas compte que le genre de chantage que l'on exerce à ce stade montre parfaitement les dangers auxquels nous serons exposés à l'avenir si nous nous plaçons dans une situation où nous serons tellement liés aux États-Unis qu'ils pourront intervenir contre toute mesure législative qu'ils n'aiment pas et nous menacer d'annuler le traité commercial ou de ne pas le ratifier?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne vois pas comment les néo-démocrates peuvent dire que nous sommes tellement liés que notre décision dans le domaine de la distribution des films nous liera encore plus aux États-Unis. Ce que nous disons c'est que 97 p. 100 des films projetés au Canada ne sont pas canadiens. Ce que nous essayons, c'est de libérer la distribution pour que les Canadiens aient un meilleur accès.

En ce qui concerne la question de l'échange de lettres, c'est un renseignement public. Le sénateur Bensten a écrit au premier ministre pour lui exprimer ses réserves. Le premier ministre, dans sa réponse, a déclaré qu'il estimait que cette affaire ne devrait créer aucune inquiétude aux Américains.

Questions orales

LA CONDITION FÉMININE

LE RÉGIMENT DES BLACK WATCH—LA PARTICIPATION DES MEMBRES FÉMININS À LA CÉRÉMONIE DE LA PARADE DU DRAPEAU

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le journal *The Gazette* de Montréal publiait ce matin un article incroyable annonçant que les femmes qui font partie du célèbre régiment des Black Watch seraient exclues de la parade du drapeau, le mois prochain, lorsque la Reine mère va venir à Montréal pour le 125e anniversaire du régiment. Je crois savoir que ces femmes ne portent apparemment pas le kilt. J'espère que le ministre ne vas pas esquiver la question.

Étant donné que le ministre a beaucoup fait pour promouvoir l'égalité des femmes dans les Forces armées canadiennes, peut-il confirmer aujourd'hui, d'abord, que la nouvelle n'est pas fondée et ensuite, que les membres féminins du régiment vont participer à la parade du drapeau?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme solliciteur général et comme ministre de la Défense nationale, j'ai eu le privilège de collaborer avec des femmes qui occupaient des postes autrefois réservés aux hommes. A ma connaissance, elles se sont toujours acquitté admirablement bien de leurs fonctions.

Si les membres masculins du régiment des Black Watch font la parade du drapeau pour la Reine mère, les membres féminins la feront aussi.

Des voix: Bravo!

* * *

L'IMMIGRATION

LES CONSEILLERS SANS SCRUPULE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration. Elle concerne le trafic illégal mais néanmoins lucratif et de plus en plus répandu auquel se livrent des conseillers en immigration dénués de tout scrupule. J'ai maintes fois demandé à la Chambre que le gouvernement mette fin à leurs agissements. Le *Toronto Star*, qui a mené sa propre enquête, nous révèle aujourd'hui que ses exactions auprès des réfugiés ont rapporté pas moins de 600 000 $ à un certain John Santos, qui s'est acheté une villa en bordure de l'océan, en Europe, ainsi qu'une Mercédès de 50 000 $. Pareilles malversations se poursuivent impunément.

Le ministre peut-il me dire si, au lieu de fermer l'oeil sur les fraudeurs, de légiférer de manière à interdire l'entrée à des réfugiés authentiques et de tamponner des visas, il ne vaudrait pas mieux agir immédiatement et avec vigueur pour extirper la tumeur cancéreuse, car il s'acharne en vain pour l'instant sur les symptômes.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, à plusieurs reprises dans cette Chambre j'ai répété à mon collègue de York-Ouest qu'on devait utiliser les procédures prévues à l'intérieur du Canada pour agir contre ces personnes. J'admets, avec mon collègue, qu'il s'agit d'une situation difficile et inacceptable.

Maintenant, encore une fois, je pense que dans ce pays, lorsqu'il y a des prétendues actions malhonnêtes concernant quelque secteur que ce soit, on réfère les cas à la Gendarmerie royale du Canada qui fait enquête et, si cela s'avère nécessaire, le ministère de la Justice procède.

Actuellement, la Gendarmerie royale a complété son enquête, a fait les représentations nécessaires auprès du ministère de la Justice et, à mon avis, on doit attendre les résultats. Et s'il y a des poursuites à être levées, le ministère de la Justice va le faire.

• (1200)

[*Traduction*]

M. Marchi: Monsieur le Président, les Canadiens en ont marre de ce genre de réponse. N'est-il pas ironique de constater que les fraudes à l'égard des réfugiés s'intensifient à chaque fois que le gouvernement annonce des mesures énergiques?

LA NÉCESSITÉ DE TRADUIRE LES FRAUDEURS EN JUSTICE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Compte tenu des complots et des réseaux de trafiquants qui existent en Turquie, au Portugal, au Liban, voire au Brésil, deux réactions s'imposent. Il faut d'abord montrer notre fermeté d'intention, en traduisant immédiatement les fraudeurs en justice et, ensuite, éviter de prendre des mesures législatives aussi rigoureuses que celle qui a été annoncée mardi, car elles encouragent d'autant les individus comme John Santos à profiter des réfugiés qui craignent vraiment pour leur vie, en les faisant entrer au Canada et dans d'autres pays du monde par des moyens détournés.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député de York-Ouest peut avoir l'opinion qu'il veut de la loi déposée mardi. Nous savons ce que les Canadiens en pensent, et leur opinion nous satisfait.

Maintenant, encore une fois, si le député veut proposer qu'on fasse fi des procédures normalement utilisées dans ce pays lorsqu'on veut poursuivre des gens, s'il a défini de nouvelles procédures qui font en sorte qu'on ne tient pas compte des recommandations du ministère de la Justice, de la Gendarmerie royale, à ce moment-là, qu'il le dise.

Mais encore une fois, tant que je serai ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je vais utiliser les procédures qui sont prévues à l'intérieur du pays.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je donne la parole au député de Windsor—Walkerville, puis au député d'Eglinton—Lawrence.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE TAUX DE CHÔMAGE À TERRE-NEUVE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le ministre des Finances a déclaré il y a quelques instants qu'il était enthousiasmé par les statistiques du chômage de ce mois-ci. Avant de sabler le champagne, j'aimerais avoir l'impression du ministre de l'Emploi et de l'Immigration sur la situation à Terre-Neuve, où le taux de chômage a gagné 4 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. On a recensé mille chômeurs de plus et le taux de chômage chez les jeunes est de 33 p. 100. Que pense le ministre de ces chiffres et qu'entend-il y faire?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les néo-démocrates procèdent toujours de la même façon. Il y a une province au pays actuellement, ce mois-ci, où le taux de chômage a augmenté. Que le député me parle donc de la Colombie-Britannique, par exemple, qui a subi ce mois-ci une baisse de 1 p. 100 du taux de chômage. Nous sommes au plus bas taux de chômage au pays depuis cinq ans. Et encore une fois, la situation dans l'ensemble du pays n'a jamais été aussi bonne en termes de création d'emplois depuis six ou sept ans.

Alors, encore une fois, qu'il choisisse une province où tout le monde reconnaît qu'il y a des problèmes de développement économique et sur lesquels nous nous sommes penchés. Nous avons investi entre autres, cette année, 5 millions de dollars de plus que prévu dans les provinces Atlantiques, à même le programme de développement d'emploi.

A mon avis, aujourd'hui, les Canadiens se réjouissent de notre performance dans le domaine de la création d'emplois et les chiffres sont là.

Je demande au député de Windsor—Walkerville de regarder les chiffres, c'est tout.

[*Traduction*]

ON PROPOSE QUE LE PREMIER MINISTRE SE RENDE À TERRE-NEUVE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, puis-je proposer au ministre que, lorsqu'il aura terminé son séjour dans l'Ouest, le premier ministre songe à se rendre à Terre-Neuve pour expliquer aux chômeurs de cette province à quel point la situation est bonne en Colombie-Britannique?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je comprends que le député soit déçu, parce que je pense qu'aujourd'hui, vendredi, c'est la bonne journée pour annoncer les bonnes nouvelles aux Canadiens.

Je veux simplement compléter ceci. Je suis sûr qu'il va être d'accord avec moi. C'est que, actuellement, le Canada connaît, depuis cinq mois, un développement constant de l'emploi dans le secteur manufacturier. Et je sais que mon collègue est un spécialiste et qu'il comprend bien que cela signifie, dans les mois qui viennent, un développement important dans toutes sortes d'autres secteurs. Qu'on se réjouisse donc, même du côté des néo-démocrates, quand les chiffres sont excellents.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DIMINUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU CANADA

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): En l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et comme le vice-premier ministre vient de partir, je vais adresser ma question au ministre des Finances. Étant donné que les étudiants étrangers faisant leurs études au Canada apportent une contribution d'environ 400 millions de dollars par année à l'économie canadienne, et étant donné que l'obligation de payer des frais de scolarité plus élevés et les formalités administratives ont découragé les étudiants étrangers de venir étudier au Canada, pourquoi le gouvernement a-t-il laissé diminuer de 43 p. 100 le nombre des étudiants étrangers ces dernières années au grand détriment de notre économie?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a posé une question comportant certains éléments très précis dont, il le comprendra sûrement, je ne suis pas parfaitement informé. Je transmettrai cependant cette question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures dès son retour d'Europe.

L'ACCÈS DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AUX PROGRAMMES DE TRAVAIL

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Que fait-on à propos du fait que l'on refuse souvent l'accès des étudiants étrangers aux programmes de travail de coopération, et que lorsque le gouvernement en autorise à travailler, le gouvernement leur fait payer les cotisations de régimes de retraite et d'assurance-chômage, sans pour autant leur permettre d'en bénéficier?

[*Français*]

Pourquoi cette pratique injuste dure-t-elle, alors qu'il est clair qu'elle décourage les étudiants qui pensent venir étudier au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, mon honorable collègue comprendra que je voudrais donner une réponse précise et exacte et m'assurer des chiffres cités. Si le député le veut bien, je vérifierai auprès de mes services avant de lui donner une réponse.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION—NOUVEAU-BRUNSWICK—1987

M. le vice-président: Il est de mon devoir de déposer sur le Bureau, conformément à la Loi de 1985 sur les représentations électorales, une copie authentique d'un Rapport supplémentaire de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province du Nouveau-Brunswick—1987.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON AURAIT INSULTÉ LE SUD DE L'ALBERTA

M. le vice-président: Le député de Lethbridge—Foothills a donné préavis à la Présidence qu'il soulèverait la question de privilège.

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), par mégarde, j'en suis convaincu, probablement influencé par les médias nationaux, a insulté tout le sud de l'Alberta, faisant outrage à l'hospitalité de la population de cette région et cela porte atteinte à mes droits et privilèges.

Des voix: Règlement!

M. Thacker: Je lui demande de retirer ses allégations puisque en tant que collègue du député, je peux lui assurer que plus de 700 personnes emplissaient la salle de réunion de Lethbridge et que la foule débordait jusque dans les corridors.

Des voix: Règlement!

M. Thacker: On a même dû faire appel aux médecins pour s'occuper d'une dame indisposée par la chaleur et la foule. Je demande au député de se rétracter parce qu'il sait que les Albertains du sud de la province ont réservé un accueil des plus chaleureux au premier ministre.

M. le vice-président: Je pense que le député a exposé son argument. Je ne suis cependant pas certain qu'il s'agisse d'une question de privilège.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Je voudrais simplement préciser, monsieur le Président, que je suis le dernier député qui oserait mettre en doute la sagesse des reportages de nos médias.

Privilège—M. Weiner

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON PRÉTEND QUE LA RÉPONSE D'UN MINISTRE RENFERMAIT UNE INEXACTITUDE

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, pour donner suite à la question de privilège que le député de Laurier (M. Berger) a soulevée hier, je voudrais donner des précisions sur la réponse que j'ai donnée au député de York-Ouest (M. Marchi), qui figure à la page 5796 du hansard, et dissiper le malentendu qu'a provoqué l'omission de la négation.

Je n'ai pu lire le hansard qu'après que le député eut soulevé la question de privilège, hier. J'ai fait visionner l'enregistrement vidéo par mon personnel. Il n'y a aucun doute que j'ai dit: «La première étape n'est pas la présélection.» L'un des mes collaborateurs m'a informé qu'on a donné une tournure affirmative à la phrase quand on a corrigé les «bleus».

Je regrette tout désagrément que cette question a pu causer au député et à la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement aux pétitions portant les numéros suivants: 332-1564, 332-1612, 332-1621, 332-1649, 332-1733 à 332-1744 inclusivement, 332-1804 à 332-1810 inclusivement, 332-1829, 332-1877 à 332-1879 inclusivement, 332-1914 à 332-1917 inclusivement, 332-1923 à 332-1925 inclusivement et 332-2009.

[*Traduction*]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, il est malheureusement un peu tard, car le gouvernement a imposé la clôture à plusieurs reprises pour étouffer le débat sur le projet de loi C-22 qui modifie la Loi sur les brevets, mais nous recevons encore des pétitions à présenter.

• (1210)

Conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter une pétition de personnes de la circonscription de Kamloops—Shuswap qui sont d'avis que les changements que le gouvernement fédéral propose à la Loi sur les brevets vont faire monter les prix des médicaments d'ordonnance pour les consommateurs moyens et les mettre hors de la portée de ceux qui en ont besoin.

Les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada de rejeter ces propositions. Ce serait encore possible si le Sénat recevait ces pétitions, en évaluait le contenu et mettait obstacle à cette mesure législative néfaste.

* * *

LA LOI SUR LES LICENCES D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur) demande à présenter le projet de loi C-57, tendant à modifier la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

M. le vice-président: Permet-on à la ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA CONSTITUTION

L'ENTENTE DU LAC MEECH

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

6 mai 1987—Le Premier ministre:

Que la Chambre souscrit à la déclaration de principes qu'ont approuvée tous les premiers ministres au lac Meech le 30 avril 1987 comme fondement à la pleine participation du Québec à la Constitution canadienne et, dans un esprit d'équité et d'égalité, à l'instauration d'un processus propre à permettre l'examen de nouvelles réformes constitutionnelles.

M. le vice-président: Conformément au paragraphe 24(2) du Règlement, la motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la présente séance ou de la prochaine.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

M. le vice-président: Toutes les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA CONDITION FÉMININE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir omis de reconnaître la valeur véritable du travail des femmes dans le monde du travail, dans la collectivité et au foyer par des politiques concrètes qui assureraient un revenu adéquat, l'élimination des obstacles et des occasions complètes de participation égale dans la prise des décisions et la vie politique du Canada.

—Monsieur le Président, je me réjouis d'intervenir aujourd'hui, au nom du Nouveau parti démocratique, sur la motion tendant à blâmer le gouvernement d'avoir omis de reconnaître la valeur véritable du travail des femmes dans le monde du travail, dans la collectivité et au foyer. Pour reconnaître ce travail autrement qu'en paroles, il faut des politiques concrètes qui assurent aux femmes un revenu adéquat, éliminent les obstacles et leur fournissent pleinement l'occasion de prendre une part entière à la prise des décisions et à la vie politique du Canada.

Dimanche prochain, les enfants de tout âge célébreront d'un bout à l'autre du Canada la Fête des mères pour témoigner amour et reconnaissance à la personne qui, dans la plupart des familles, assume encore les principales tâches domestiques tout en travaillant à l'extérieur, souvent, et en participant à de nombreuses activités au sein de la collectivité.

Il y a quelque temps, c'était la semaine de la secrétaire. Les patrons en ont profité pour inviter au restaurant leur secrétaire qu'ils continueront, en général, à mal payer tout au long de l'année.

La plupart des femmes reconnaîtront sans doute qu'il fait certes bon être aimé et apprécié officiellement. Il est vrai qu'on devrait le faire non seulement une fois par année, mais tout au cours de l'année. Il serait fort agréable que les femmes aient des chances égales dans toutes les facettes de leur vie et plus particulièrement, qu'elles puissent partager les responsabilités qui vont de pair avec le rôle de parent et compter sur un revenu suffisant toute l'année.

Le premier ministre (M. Mulroney) parle très fréquemment d'égalité. Il prend bien des engagements en paroles. Nous souscrivons à la déclaration faite lors de la conférence des premiers ministres, à Vancouver. Nous voyons d'un bon oeil la nomination de deux femmes au poste de juge, car il s'agissait d'un progrès important.

Cependant, dans la plupart des cas, la politique fédérale—et c'est celle qui compte vraiment pour les femmes—est dépassée. Ainsi, non seulement la politique et la législation fédérales ne répondent pas à nos attentes, mais je dois également préciser que les actions, le comportement et les attitudes de nombreux députés conservateurs de l'arrière-ban sont tout à fait inacceptables. Dernièrement, beaucoup d'entre eux exaltent, semble-t-il, les valeurs patriarcales, mangent des muffins illicites et tentent, par le biais des comités de nous faire revenir en arrière pour ce qui est de l'égalité.

Le gouvernement se dit tout à fait en faveur de l'égalité. Malheureusement, les mesures qu'il prend vont justement à l'encontre de cette égalité. J'ai siégé à deux comités qui ont parcouru le pays et qui se sont adressés à des groupes de femmes. Mes soeurs chez nos vis-à-vis reconnaissent sûrement que nous voulons nous enorgueillir du fait que tous les députés souscrivent à l'égalité et tentent de témoigner leur reconnaissance aux millions de Canadiennes qui luttent pour l'égalité depuis 15 ans voire plus. Il s'agit en l'occurrence du défi qui se pose à nous, à l'heure actuelle, relativement aux crédits consacrés par le Secrétariat d'État aux programmes destinés aux femmes. J'y reviendrai tout à l'heure.

Le Nouveau parti démocratique veut rendre hommage aux millions de femmes qui, depuis longtemps, ne ménagent pas leurs efforts, afin de faire disparaître les obstacles que doivent surmonter les femmes. Elles sont littéralement des millions à oeuvrer dans divers organismes d'un bout à l'autre du pays. Elles réclament l'égalité. C'est peut-être un peu difficile à accepter pour un gouvernement.

Lundi prochain, le comité canadien d'action sur le statut de la femme, fera d'énormes pressions. Du moins, j'espère que le comité adoptera une attitude aussi ferme que d'habitude et qu'il sera aussi bien informé. Des groupes de femmes comme le comité ne cessent d'exercer des pressions, afin d'obtenir une réforme législative.

Les femmes du mouvement féministe et d'organismes d'un bout à l'autre du pays, dont certains, comme le *Canadian Council of Women* existent depuis de nombreuses années, s'appuient mutuellement tout en travaillant à un changement. Je le répète, des millions de Canadiennes littéralement affirment qu'elles ne reviendront pas en arrière. Elles s'offusquent de devoir consacrer leur temps et leur énergie à défendre leurs acquis. Elles voient d'un très mauvais oeil les réactionnaires.

Je sais que bon nombre de simples députés conservateurs sont très favorables à l'égalité et j'en vois aujourd'hui à la Chambre. Cependant, ayant participé à deux comités, j'ai pu constater que ceux qui ne sont pas convaincus sont nombreux et qu'ils soutiennent activement la cause opposée.

J'aimerais maintenant parler de questions qui intéressent les femmes qui travaillent soit en milieu de travail, soit à la maison, soit dans la collectivité. Dans le temps dont je dispose, je rappelerai brièvement aux députés quelles sont les entraves à l'égalité qui subsistent et dont nous avons tous connaissance. Dans certains secteurs, elles sont plus considérables que jamais. Il nous faut des politiques et des programmes concrets et efficaces pour résoudre les problèmes, pour affronter la pauvreté croissante et inimaginable ainsi que la violence que vivent les femmes encore aujourd'hui, en dépit des efforts que nous consentons tous. Les femmes subissent de nombreuses inégalités. Je signale en particulier leur faible participation aux paliers de prise de décision dans tous les secteurs d'activité au Canada, et notamment dans le secteur gouvernemental.

• (1220)

Je vais brosser un tableau très rapide de la situation économique des femmes. Je sais que mon collègue y reviendra de façon plus détaillée plus tard, mais je puis dire à regret qu'elle ne s'améliore pas. Voyons les faits. Tout d'abord, l'écart salarial entre les hommes et les femmes. Nous savons depuis un certain temps déjà que les salaires des femmes sont inférieurs à ceux des hommes. Il faut constater avec horreur que l'écart se creuse. En 1984, le salaire moyen des femmes se situait à 65,5 p. 100 de celui des hommes. L'an dernier, il se situait à 64,9 p.

100. La situation se détériore. J'ai appris avec stupeur que, dans ma province, la Colombie-Britannique, les femmes gagnent 61,6 p. 100 de ce que gagnent les hommes. C'est-à-dire que les femmes gagnent des dollars de 61c. et pourtant elles sont si nombreuses, plus que dans toute autre province, à avoir seules la charge d'une famille et à vivre dans la pauvreté la plus désespérante.

Il ne fait pas de doute que le principe du salaire égal pour un travail égal doit être appliqué avec beaucoup plus de rigueur, non seulement dans la Fonction publique, qui relève de la compétence fédérale, mais partout dans la société. Il faut faire respecter l'égalité en matière d'emploi. Nous avons besoin de lois aussi bien nationales que provinciales pour assurer un salaire égal pour un travail de même importance.

Les femmes continuent de travailler surtout dans les ghettos d'emplois peu rémunérés. Le Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme a effectué une étude sur les programmes mis en oeuvre dans le cadre de la Planification de l'emploi, et le Congrès canadien pour la promotion des études chez la femme a fait de même. Les deux organismes ont constaté que la Planification de l'emploi ne contribuait pas à améliorer la situation pour les femmes. Cette initiative ne fait que renforcer les tendances déjà existantes. Bon nombre des programmes de formation et des débouchés concernent des emplois dans les secteurs traditionnellement réservés aux femmes. On oriente les femmes vers les ghettos d'emplois peu rémunérés, même dans le cas des programmes de réintégration, ce qui n'améliore pas la situation. Il faut utiliser les programmes gouvernementaux pour ouvrir de nouveaux débouchés dans des emplois non traditionnels et mieux rémunérés, chose qui ne se produit pas avec les programmes de formation existants.

Notre Fonction publique n'offre pas encore un programme efficace d'action positive. Nous devons revoir notre loi sur l'équité en matière d'emploi pour que son application devienne obligatoire. Les femmes sont encore les plus nombreuses à occuper les emplois à temps partiel. Certains soutiendront que c'est bien ainsi parce qu'elles ont des enfants et désirent travailler à temps partiel. Si c'est le cas de certaines, il n'en va pas ainsi pour toutes. Beaucoup n'ont pas le choix. Peu importe les raisons pour lesquelles elles travaillent à temps partiel, les femmes ont incontestablement droit à des salaires et à des avantages sociaux décents, y compris le droit de cotiser au Régime de pensions du Canada et autres avantages. Nous avons demandé à la minitre responsable de la Condition féminine, que je suis heureuse de voir à la Chambre aujourd'hui, d'examiner le Code canadien du travail et d'amorcer des réformes qui accéléreront ce processus pour les femmes et permettra d'étendre les avantages proportionnels aux travailleurs à temps partiel dont 70 p. 100 sont des femmes.

Nous croyons aussi que les emplois des femmes sont menacés par certains programmes gouvernementaux, dont bien sûr les privatisations, qui touchent souvent les catégories d'emplois non protégées par les syndicats, et prennent la forme de marchés de services dans certains organismes comme Emploi Canada, où la pratique devient de plus en plus courante. J'inclus aussi dans ces programmes la déréglementation. On n'offre aucune protection aux femmes. J'espère qu'il y aura une étude approfondie des répercussions de tous ces programmes gouvernementaux.

En posant une question aujourd'hui, j'ai mentionné qu'il fallait trouver des services de garderie pour plus de 2,5 millions d'enfants dont les parents travaillent. Il faut accorder aux travailleurs, hommes et femmes, qui ont des enfants, de meilleurs congés de maternité et autres congés parentaux. Ici encore, j'espère que le gouvernement, sous la direction de la ministre responsable de la Condition féminine, veillera à ce que les prestations d'assurance-chômage soient versées pendant des périodes plus longues, du moins dans le cas de maternité. Nous voudrions finalement dans quelques années autoriser des congés de maternité pouvant aller jusqu'à 41 semaines et des prestations accrues pour que les hommes et les femmes, les pères et les mères, puissent choisir de rester à la maison avec le bébé pendant la première année de sa vie pour faciliter son développement et profiter de cette période. La plupart des gens qui doivent travailler ne peuvent le faire à moins que nous n'améliorerions les prestations accordées aux parents. A cet égard les pays européens sont très en avance sur nous.

Je voudrais consacrer quelques instants aux garderies. Nous savons que c'est une question cruciale pour les femmes qui travaillent, pour celles qui restent au foyer et pour celles qui remplissent divers rôles dans la collectivité. Nous devons nous doter d'un bon système de garderies très souple, général et à la portée de toutes les bourses. C'est pourquoi nous voulons prendre immédiatement des mesures pour remédier à la crise actuelle tout en accordant un financement à long terme pour faire en sorte que les enfants partout dans notre pays aient de bonnes garderies et que les parents, surtout les femmes, ne s'inquiètent pas de la mauvaise qualité ou de l'absence de garderies auxquelles ils doivent faire face aujourd'hui.

Soit dit en toute déférence, j'espère que les membres du comité spécial sur les garderies ne calquaient pas leur attitude sur celle du gouvernement, mais le parti conservateur n'a pas complètement accepté les tendances actuelles de la famille. Nous ne devrions pas perdre de temps à essayer de revenir au vieux système familial. Des changements se sont opérés. La majorité des femmes travaillent et elles vont continuer à le faire dans l'avenir. C'est une tendance irréversible; elle n'est ni bonne ni mauvaise. C'est à chaque famille de prendre sa décision. Il ne faut pas donner de sentiments de culpabilité aux gens. N'essayons pas par nostalgie du passé, d'encourager les femmes à rester à la maison pour prendre soin de leur mari et faire des choses qui étaient peut-être plus caractéristiques du système de famille patriarchal.

Pour fournir l'aide requise à tous les travailleurs sur le marché du travail et aux parents qui élèvent leurs enfants à la maison, il nous faut un programme national de garderies. Il faut le mettre sur pied sans plus tarder. Il faut entreprendre un plan d'urgence immédiatement et la planification à long terme amorcée avec les provinces. Celles-ci ne vont probablement pas faire grand-chose à moins qu'elles ne soient fortement encouragées par un financement du gouvernement fédéral à créer davantage de locaux pour les garderies.

Je voudrais parler du travail des femmes à la maison. Les familles se transforment. J'espère qu'il y aura davantage d'hommes qui auront la possibilité de rester à la maison à plein temps et qui pourront le considérer comme leur vocation au moins pendant une certaine période de la vie de leurs enfants. Comme je l'ai déjà dit, nous devons accepter les familles

comme elles sont, peut-être pas comme elles étaient dans notre génération ou dans celle de nos parents.

De tous temps les mères ont travaillé de longues heures pour gérer leur maison, pour prodiguer des soins et se sont montrées expertes dans de nombreux aspects des relations humaines. A mon avis, on n'accorde pas assez de mérite aux maîtresses de maison et aux personnes qui remplissent ce rôle très important. Cela ne compte guère sur leur curriculum vitae quand elles cherchent un emploi. Nous devrions faire en sorte que ce rôle soit reconnu à son juste mérite. Ces femmes ont des compétences fort utiles. Elles n'ont été payées, elles ont eu peu de temps libre, et n'ont aucune sécurité pour leur vieillesse. Beaucoup de femmes se retrouvent seules pour diverses raisons quand elles atteignent un certain âge. Monsieur le Président, la situation n'est déjà pas rose pour les femmes à la retraite, mais pour celles d'un certain âge, qui se retrouvent seules et qui n'ont jamais travaillé, c'est pire. Ce sont les pauvres cachés de notre société.

Il faut reconnaître le mérite des femmes au foyer. Le crédit d'impôt pour enfants de 200 $ par an et par enfant, ce crédit dérisoire proposé par le comité spécial sur les garderies, est surtout une insulte faite aux femmes. Il faut tenir compte des niveaux de revenus pour prendre des décisions avisées. Évidemment, les revenus familiaux doivent être suffisants. Nous avions recommandé il y a quelques années que le crédit d'impôt pour enfants soit considérablement augmenté et qu'il soit également accordé aux familles gagnant des revenus moyens. Cette solution aurait été beaucoup plus intelligente. Les 400 millions de dollars consacrés à ce ridicule crédit d'impôt ne constituent pas un bon investissement, loin de là. Je pense que la plupart des femmes s'en rendent compte.

• (1230)

Nous avons également beaucoup insisté, comme bien des femmes d'ailleurs, pour que les allocations familiales soient réindexées au même titre que les pensions de vieillesse. Malheureusement, le gouvernement a négligé d'écouter les femmes et il a désindexé ces allocations. Nous devons prévoir des pensions suffisantes pour toutes les femmes. Nous devrions prévoir des pensions convenables pour l'ensemble des travailleurs, certes, mais surtout pour les femmes. Les pensions sont loin de suffire en ce moment.

Je déplore le fait que, au lieu de favoriser l'égalité dans les familles, certaines personnes, notamment des députés de la Chambre des communes, cherchent à promouvoir le modèle traditionnel de famille patriarcale. Nous témoignons tous énormément de respect à nos ancêtres, mais les familles et les jeunes d'aujourd'hui se partagent davantage les responsabilités parentales, et ils préfèrent que les deux parents restent sur le marché du travail et puissent tout de même bien profiter de leurs enfants et de la vie familiale.

Il est du devoir des ministériels de promouvoir l'égalité des chances au travail et ailleurs, et sur la mise en oeuvre de mesures avant-gardistes. Ils devraient s'employer à convaincre leurs collègues que nous ne voulons pas revenir en arrière mais aller de l'avant, non pas par manque de respect pour nos ancêtres, mais bien parce que la société a changé et qu'elle continue d'évoluer.

J'ai été très déçue de voir que les ministériels membres du comité spécial sur les garderies et, tout récemment, du comité du secrétariat d'État chargé d'examiner le financement des programmes destinés aux femmes, semblaient vouloir revenir en arrière et qu'ils hésitaient énormément à reconnaître les positions relatives à l'égalité affichées par leur premier ministre. Cela ne favorise pas le soutien que le gouvernement accorde aux associations féminines.

Des obstacles s'élèvent devant certaines associations féminines particulièrement désavantagées et qui le sont effectivement encore plus. Il ne me reste pas beaucoup de temps, mais je voudrais parler des familles monoparentales. La féminisation de la pauvreté continue à s'accentuer particulièrement quand la garde des enfants incombe uniquement à la mère. Les familles où le chef est une femme sont presque toujours pauvres. Après une séparation ou un divorce, le pouvoir d'achat de la femme est réduit de 42 p. 100 tandis que le pouvoir d'achat de l'homme augmente de 70 p. 100.

J'ai constaté à regret les résultats d'une étude effectuée par le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme. Ce conseil consultatif a étudié trois régions en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique et a constaté que 10 p. 100 de tous les familles dans la région de Vancouver avaient pour chefs des femmes dont la plupart touchaient de faibles revenus. Dans les deux autres provinces, ce chiffre est de 8 p. 100. Sur le plan national, 60 p. 100 de toutes les familles monoparentales dirigées par des femmes vivent dans la pauvreté.

Nous serions disposés à collaborer avec le gouvernement pour examiner la situation des familles monoparentales. Nous devrions étudier toute la question de la féminisation de la pauvreté et mettre sur pied des programmes d'ensemble pour y remédier.

De nombreuses autres femmes sont doublement désavantagées, notamment les femmes maltraitées, les femmes autochtones, les immigrantes, les femmes de couleur, les femmes des régions rurales et du Nord. J'aimerais pouvoir en parler davantage.

Enfin, je voudrais parler des femmes qui sont actives dans la collectivité et dans la vie publique. Les femmes contribuent de nombreux millions d'heures de travail bénévole au sein de la collectivité. Nous avons entendu une association du Québec, les centres de femmes du Québec, dire que l'apport du bénévolat dans les seuls centres féminins équivaut à deux millions de dollars par an dans cette province.

Nous savons que les femmes contribuent davantage aux services de soutien communautaires à titre de ménagères, de préposées à la garde des enfants, de bibliothécaires, d'auxiliaires dans les écoles et les hôpitaux ainsi que dans les programmes de création d'emplois sans compter les centres d'information et de secours. Ces femmes sont fort mal rétribuées. Il est particulièrement révoltant de constater ce que touchent celles qui sont préposées à la garde des enfants et qui s'acquittent d'une tâche si importante. Nous devons faire davantage pour reconnaître l'importance du travail féminin dans la collectivité, qu'il s'agisse du travail bénévole et du travail si mal rétribué dans les services communautaires indispensables.

Je ne crois pas nécessaire de signaler aux députés que nous sommes loin d'être parvenus sur un pied d'égalité en ce qui concerne la prise de décisions. Trente-huit femmes en tout ont été élues à la Chambre des communes depuis 1921. A un moment donné, Grace MacInnis était la seule femme députée.

Au rythme actuel, il faudra 842 ans avant qu'on élise un nombre égal de femmes et d'hommes au Parlement.

Je crois que mes collègues féminines conviendront avec moi que la dernière rencontre des premiers ministres était symbolique du manque de participation des femmes à la prise des décisions qui concernent le Canada. Il n'y avait pas une seule femme présente et je suis sûre qu'il faudra attendre bien des années avant qu'une femme siège à cette table et prenne des décisions au nom du Canada.

J'ai mentionné certaines politiques gouvernementales qui ne sont pas assez progressistes et mes collègues donneront des détails là-dessus. Nous devons nous occuper des problèmes des femmes doublement défavorisées. Nous devons lutter contre la pauvreté et améliorer la situation des femmes à tous les niveaux de la société.

M. McCrossan: Monsieur le Président, la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) a demandé au gouvernement de reconnaître la valeur réelle du travail des femmes au foyer en adoptant des politiques tangibles. Elle a avancé deux suggestions dans son discours: Premièrement, on doit reconnaître explicitement le travail des femmes à la maison, et deuxièmement, les femmes au foyer n'ont pas de sécurité dans leur vieillesse.

La députée aidera-t-elle à assurer cette reconnaissance explicite en appuyant des modifications du Régime de pensions du Canada destinées à reconnaître la valeur réelle du travail au foyer en le reconnaissant comme un revenu qui donne droit au Régime de pensions du Canada? Cela offrirait une sécurité adéquate aux femmes à la retraite.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, lorsque je parle de programmes précis, je ne pense pas aux femmes qui sont pauvres aujourd'hui, qui n'ont pas les moyens d'acheter de quoi donner à manger suffisamment à leurs enfants et qui doivent attendre d'avoir 65 ans avant qu'on s'occupe de leurs problèmes. C'est là un beau raisonnement réconfortant. Les gens qui ne vivent pas dans le présent aiment à croire qu'il suffit de traiter les femmes comme des enfants et de demander à leurs maris de contribuer pour elles à un régime de retraite de façon qu'elles puissent espérer avoir un meilleur sort à l'avenir.

Nous avons une politique globale de réforme du Régime de pensions du Canada en vue de sortir les femmes de leur pauvreté. Cela va évidemment exiger des changements importants et il y a diverses façons de s'y prendre. Nous voulons voir ce que le gouvernement va proposer et nous tenons certes à recommander des changements importants pour toutes les femmes.

La plupart des femmes font partie par intermittence de la main-d'oeuvre active et ne contribuent pas suffisamment à un régime de retraite lorsqu'elles en font partie. Si elles abandonnent le marché du travail pendant sept ans pour avoir des enfants, elles devraient continuer à contribuer au Régime de pensions du Canada pendant ce temps-là.

Je tiens à préciser à mes collègues qu'il est urgent d'agir; il faut enrayer maintenant la pauvreté et ces injustices intolérables. Je suis vraiment fatiguée de m'entendre répéter des statistiques. Il faut nous pencher sur les problèmes véritables des très nombreuses femmes qui ne touchent tout simplement pas aujourd'hui des revenus suffisants.

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, premièrement, je voudrais féliciter ma collègue pour avoir démontré une fois de plus son intérêt pour la condition féminine.

Mais je dois lui dire que je trouve regrettable qu'elle se prête à un débat si politisé sur une question si importante. Et cela me surprend toujours, monsieur le Président, lorsque dans un débat, elle nous explique très clairement et très justement la situation précaire des femmes au Canada, malgré les efforts qui ont été faits et les améliorations qui ont été apportées, et qu'elle finisse toujours par un débat très politisé. Et je dis «politisé» parce que, dans un débat partisan, on met de côté l'avancement qui a été réussi ainsi que les gestes très concrets et très sérieux qui ont été posés par ce gouvernement, dont je fais partie.

Je trouve aussi que, comme femme dans ce gouvernement, un gouvernement qui a enfin nommé six ministres femmes, cela ne s'est jamais vu dans l'histoire, des femmes comme l'honorable Barbara McDougall, qui ont fait leurs preuves dans le grand monde, comme on dit dans certains milieux, avec des politiques comme, la Loi C-42, cela ne s'est jamais vu avant qu'il y ait une loi fédérale qui disait qu'on ne peut pas systématiquement discriminer contre les femmes dans le milieu du travail.

Comment peut-elle alors dire que le gouvernement doit être blâmé d'avoir omis de reconnaître la valeur véritable du travail des femmes dans le monde du travail?

La Loi C-42 prouve que ce gouvernement—les femmes qui en font partie, les hommes qui en font partie—a reconnu l'importance de la femme au travail. Également dans le milieu familial, parce qu'on a beau vouloir demander à toutes les femmes d'être des Jeanne d'Arc et de faire partie des grands mouvements, il y en a qui veulent rester au foyer, élever leurs enfants. Pourquoi punirait-on ces femmes en leur donnant une vie économique plus pauvre parce qu'elles veulent rester au foyer?

Alors c'est dans ce contexte-là que notre gouvernement se penche sur un projet pour les garderies. C'est pour que la femme ait enfin le vrai choix. Que, d'une part, si elle veut rester au foyer, qu'elle ne soit pas punie économiquement et qu'elle ait accès à un système de garderie qui réponde à ses aspirations au foyer. Que, d'autre part, si elle veut aller sur le marché du travail ou si elle est forcée d'y aller pour des raisons économiques, que là aussi elle ait des services qui répondent à ses besoins.

Alors, je me pose la question suivante: Pourquoi ne tient-elle pas compte du fait que la femme n'est pas «homogène», comme l'homme n'est pas «homogène», on reconnaît les individus masculins, pourquoi veut-elle nous dire que la femme est «homogène»? La seule façon dont on règle le problème des femmes pauvres c'est en dépensant de l'argent: pas en leur donnant des cours de formation, pas en s'assurant qu'elles entrent dans ces milieux de travail traditionnels. Et là encore je lui pose la question: Pourquoi ne reconnaît-elle pas qu'il y a des programmes spéciaux qui existent maintenant au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, spécifiquement pour que les femmes puissent avoir accès aux milieux non traditionnels? Et aussi pourquoi ne reconnaît-elle pas que les statistiques révélées ce matin démontrent que 75 p. 100 des emplois créés pour les femmes,

pour les hommes et pour les jeunes sont des emplois permanents et que pour les femmes le nombre des emplois à temps partiel a diminué et celui des emplois à temps complet a augmenté? Donc, on fait des progrès. Pourquoi nie-t-elle les améliorations? Pourquoi nie-t-elle que nous sommes engagés, nous, dans ce gouvernement, et que la condition féminine n'est pas le cheval de bataille du NPD? Ça ne l'est plus.

• (1240)

[*Traduction*]

Mme Mitchell: Monsieur le Président, pour quelqu'un qui ne voulait pas faire de politique, c'était tout un discours.

Mme Mailly: Ce sont des faits.

Mme Mitchell: Je ne sais pas exactement par où commencer, mais je dirais que ce sont des exemples de cas où l'on prend ses rêves pour des réalités. Je sais que la députée veut croire que le projet de loi C-42 répond réellement aux problèmes des femmes, mais je voudrais qu'elle me montre où il s'est traduit par des améliorations notables pour les femmes, au niveau des possibilités d'emploi ou des traitements. A tous les niveaux de la société, en commençant par les emplois relevant de la compétence fédérale, il faut exiger un salaire égal pour un travail d'égale valeur. Cela fait maintenant partie de nos politiques.

Je voudrais demander à la députée de relire le rapport du comité spécial sur la garde des enfants. Les recommandations de la majorité gouvernementale ne donnent absolument pas un choix économique aux femmes. Comment pouvez-vous dire cela lorsque 60 p. 100 des femmes qui travaillent le font par nécessité? Si les deux parents ne travaillaient pas, la famille serait très pauvre. Comment pouvez-vous dire que l'on a le choix de rester à la maison? Je suis certaine que des femmes préféreraient rester à la maison pendant que leurs enfants sont très jeunes, mais est-ce un choix économique que de donner un crédit d'impôt remboursable de 200 $ par enfant? Ce n'est pas un choix économique, c'est une insulte.

Je suis également curieuse de savoir pourquoi le gouvernement conservateur va donner ce montant à Mila Mulroney et à d'autres femmes à haut revenu, et exactement la même somme aux assistées sociales, alors que celles-ci verront ensuite ce montant déduit de leur chèque de prestations sociales? Le crédit d'impôt remboursable est un moyen bien coûteux qui a peu d'avantages. Pourquoi ne pas consacrer l'argent à des services de garderie qui seraient accessibles aux femmes au foyer, aux hommes au foyer et aux parents qui travaillent? Je pense que c'est le plus important.

M. le vice-président: Reprise du débat.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je suis très heureuse de participer à ce débat qui est des plus opportuns en cette veille de Fête des mères. Je profite de l'occasion pour féliciter toutes les mères, futures mères et grands-mères; j'en suis une d'ailleurs et je vais l'être à nouveau sous peu. Aujourd'hui est une journée très spéciale.

Mme McDougall: Les tantes ont-elles droit à une journée également?

Mme Finestone: Oui, sans aucun doute, les tantes et toutes les femmes auront une journée de célébration. Toutes les femmes vont être fêtées.

Il importe de reconnaître qu'il y a eu une nette amélioration dans le rôle des femmes depuis la fin des années 70 et nous devons tout faire pour que cette tendance se maintienne. La société où nous vivons a tout à y gagner si ses membres ont les mêmes chances de collaborer en vue de la rendre meilleure.

Il serait honteux de consacrer les mêmes efforts et la même énergie pour éduquer et former nos filles que nous le faisons pour nos fils, en éprouvant la même fierté pour les réalisations des deux, si nous ne leur accordons pas ensuite les mêmes possibilités et les mêmes choix, à compétences égales.

Dieu merci il existe une différence entre hommes et femmes et entre garçons et filles. C'est pourquoi il faut adopter une politique spéciale pour tenir compte du rôle de chacun et de la contribution de chaque groupe à la croissance et à l'épanouissement de la société dans laquelle nous vivons. C'est l'opinion des féministes d'aujourd'hui, des personnes qui reconnaissent que les femmes sont en mesure de faire la même contribution que les hommes à tous les niveaux de notre société, en vue d'améliorer celle-ci.

Les femmes ont joué un rôle très particulier dans la création de cette société. Malheureusement, cela n'a pas été toujours de leur plein gré mais par obligation et au détriment de leur épanouissement, et donc de toute la société. Néanmoins, il est utile de replacer toute cette question dans une perspective historique.

Les Canadiennes ont joué un rôle important dans la promotion de la justice sociale, pas seulement pour les femmes, mais pour tout le monde. Au Canada, le mouvement pour le suffrage politique a été mené par des féministes sociales, appelées parfois des féministes maternelles, qui croyaient que les électrices obligeraient le gouvernement à améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens. L'obtention du droit de vote a été la première étape vers la réalisation de ces objectifs sociaux.

Ces femmes étaient abasourdies par les conditions de vie des ouvriers mal rémunérés, des enfants non scolarisés, des veuves démunies, des femmes enceintes souffrant de malnutrition et des enfants qui travaillaient en usine. Cela ne veut pas dire que les hommes approuvaient cette situation mais ils n'y réfléchissaient pas. Les choses allaient mal car il n'y avait aucune femme parmi les législateurs.

• (1250)

Le suffrage universel, obtenu dans les années 20 et 30 au Canada, et beaucoup plus tard au Québec, soit en 1945, a donné naissance à une pléthore de lois et de mesures qui ont fait beaucoup pour soulager les misères d'antan, améliorer le sort des enfants maltraités, des vieillards démunis, des femmes abandonnées, des mères indigentes, et des infirmes, mais également pour assouplir les conditions de divorce et d'obtention des pensions alimentaires. Ces mesures ont donné aux femmes le droit d'administrer leur argent et leur propre propriété.

C'était terriblement humiliant de ne pouvoir effectuer la moindre transaction bancaire sans avoir la signature du mari au bas du document. La plupart des hommes trouvaient cette humiliation normale, dans l'ordre des choses. Mais cela n'était pas tout à fait normal. Nous étions des personnes à part entière, capables d'exercer tous les droits individuels d'une société sans avoir à subir les contraintes des lois inefficaces qui ne tenaient aucun compte de notre bien-être.

Les nouvelles lois protégèrent les femmes dans l'industrie car elles interdisaient l'exploitation scandaleuse des hommes et des femmes, surtout des jeunes. Sans vouloir donner de cours d'histoire, je me permets de rappeler combien la cause des femmes a fait du chemin depuis la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. Le mérite en revient à tous les partis politiques qui ont fait avancer cette cause partout au Canada.

Nous devrions surtout rendre hommage aux groupes de pressions féminins qui ont toujours porté leur cause devant les tribunes publiques. J'ai eu l'insigne honneur, à titre de présidente de la Fédération des femmes du Québec, de représenter notre association devant d'autres organismes affiliés comme le Comité national d'action, l'AFEAS, le Cerle des fermières, le Conseil national des femmes du Canada et le Conseil national des femmes juives du Canada. Et j'en passe beaucoup d'autres. Tous ces groupes se sont montrés très ouverts aux problèmes des femmes, et ils ont fait beaucoup pour sensibiliser l'opinion au problème de l'égalité des femmes dans notre société.

Je ne suis guère guère heureuse des réalisations conservatrices sur ce chapitre. Les mots, le langage, les fleurs de réthorique ne manquent pas. Mais ces belles paroles ne débouchent sur aucune forme d'action. On aura beau parler d'égalité en matière d'emploi ou de participation à la population active, l'essentiel se résume à l'indépendance économique qui impose forcément certains choix. Il faut compenser un peu l'inégalité dont nous avons souffert.

Voyons un peu comment est organisée la famille moderne. Rappelons-nous qu'il y a 25 ans, les emplois à l'extérieur du foyer n'existaient pas pour la plupart des femmes qui élevaient en moyenne quatre enfants. La structure familiale a énormément évolué depuis cette époqque. Aujourd'hui, la famille traditionnelle, les enfants vivant auprès de leurs parents biologiques avec le père comme unique pourvoyeur, ne représente plus que le sixième de toutes les familles canadiennes.

[*Français*]

La famille comportant un seul soutien constitue 29 p. 100 des ménages. Et selon les chiffres de Statistique Canada de novembre 1985, 57 p. 100 des femmes qui ont des enfants d'âge préscolaire sont sur le marché du travail. Et 67 p. 100 des femmes qui ont un emploi rémunéré, alors qu'elles ont des enfants en bas âge, ont un emploi à temps plein et que la majorité des femmes qui sont dans leurs années les plus fécondes sont sur le marché du travail. En 1984, 69 p. 100 des femmes âgées de 25 à 34 ans étaient actives. Alors les rôles différents qu'assument les femmes dans notre société doivent nous inciter à mettre en place une série de mesures visant à aider les couples à assumer convenablement leurs obligations familiales.

Parmi les mesures, les services de garde constituent une priorité. A ce sujet, j'aimerais faire remarquer que dans le discours du Trône, on reconnaissait le besoin des garderies, mais au lieu d'annoncer des mesures précises, le gouvernement a simplement décidé d'entreprendre de vagues discussions avec les gouvernements provinciaux, les syndicats et les entreprises privées. Bref, beaucoup de paroles, mais peu d'action.

Les Canadiennes et les Canadiens s'attendaient à beaucoup plus du gouvernement actuel en matière de services de garde, car il y a actuellement une véritable crise dans ce domaine. En effet, seulement 9 p. 100 des enfants qui en ont besoin ont une place dans les services de garde.

Monsieur le Président, cette situation est tout à fait inacceptable. Des milliers de témoins sont venus au Comité spécial de la garde de l'enfance et j'ai voyagé, j'ai fait le tour de la Colombie-Britannique et j'ai entendu, de mes propres oreilles, les plaintes des familles qui manquent de service de soutien pour pouvoir aller sur le marché du travail, aider la famille, être parmi les gagne-pain qui peuvent apporter quelque chose, améliorer la situation dans ces familles, et éviter la pauvreté de ces familles. Moi, je trouve inacceptable qu'on soit toujours à l'écoute sans une action. Et de Colombie-Britannique, partout au Canada, on entend les mêmes paroles.

Des hommes et des femmes, de partout à travers le Canada, nous ont fait part de leur désarroi et de leurs difficultés face aux énormes problèmes auxquels ils doivent faire face pour faire garder leurs enfants lorsqu'ils ont besoin de travailler ou de poursuivre leurs études.

Ce dont la population canadienne a besoin et recherche actuellement, ce ne sont pas de futiles discours mais plutôt de l'action.

[*Traduction*]

Avant de parcourir le pays pendant une semaine avec le groupe d'étude sur la garde des enfants, j'avais déjà voyagé deux fois pour participer aux travaux du comité sur les droits à l'égalité. Je vois à la Chambre un collègue qui a participé aux travaux de ce groupe d'étude et qui sait très bien que l'organisation de services de garderies offrant toute une gamme de services constitue le principal sujet de préoccupation des milliers de témoins. Il s'agit notamment de garderies pour des enfants en âge préscolaire, les garderies à temps partiel et à plein temps, les garderies de soir ainsi que les services pour les enfants livrés à eux-mêmes, jusqu'à l'âge de 14 ans.

Il existe toute une série de besoins différents dans ce domaine. Les femmes ne peuvent pas être toutes mises dans le même moule. Elles ont des raisons différentes d'aller travailler, la principale étant d'aider leur partenaire à répondre aux besoins financiers de leur famille.

Il ne faut pas oublier non plus les besoins intellectuels des femmes qui ont reçu une bonne instruction et qui désirent enrichir leur vie en jouant leur rôle au foyer et à l'extérieur.

Par ailleurs, les gens ont le droit de faire un choix. Ce droit sera respecté si nous sommes vraiment convaincus du droit des femmes à l'égalité.

Les hommes et les femmes qui ont témoigné devant le groupe d'étude ont parlé avec beaucoup d'éloquence de la nécessité d'avoir des garderies, mais nous n'avions pas besoin d'un groupe d'étude pour connaître les besoins. Pour mon parti, l'organisation d'un réseau de garderies est nécessaire pour permettre aux femmes de partager le fardeau et leur donner le choix.

M. le vice-président: La députée pourra continuer après le déjeuner.

Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. le vice-président: Reprise du débat.

Mme Finestone: Monsieur le Président, d'après le rapport du Conseil national du bien-être social, le nombre de pauvres parmi les personnes âgées, hommes et femmes, a diminué. Malheureusement, la pauvreté s'aggrave parmi les femmes célibataires, âgées et chefs de famille.

[*Français*]

J'aimerais rappeler à la Chambre que 6 familles monoparentales sur 10 dirigées par une femme vivent sous le seuil de la pauvreté, contrairement à la plupart des groupes dans la population. Le taux de pauvreté n'a pas diminué chez les mères seules en 1985. En fait, pour cette classe, la pauvreté augmente de façon constante depuis cinq ans. Une mère seule risque cinq fois plus qu'une épouse de joindre les rangs des démunis. Les femmes représentent près de 60 p. 100 des défavorisées âgées entre 16 et 64 ans, alors qu'elles forment 51 p. 100 de la population. Sept personnes âgées pauvres sur 10 sont des femmes. C'est honteux, monsieur le Président. Alors, ces femmes représentent 83 p. 100 des personnes seules, âgées et à faible revenu.

Chez les familles monoparentales, la disparité est encore plus criante. Une famille dirigée par une femme a quatre fois plus de chance d'être pauvre que celle dirigée par un homme. De plus, l'écart salarial entre les hommes et les femmes s'est élargi en 1985, et cela a fait les manchettes dans tous les médias il n'y a pas longtemps, le 13 mars, et c'est la première fois, en 18 ans, que les femmes ont perdu du terrain dans leur bataille pour réduire l'écart salarial entre les deux sexes, et c'est révélé par Statistique Canada. Je pense que c'est assez inquiétant, et il faut regarder de plus près ce qu'il en est de cet écart.

• (1410)

[*Traduction*]

Je crois que cet état de choses est en grande partie attribuable à l'équité en matière d'emploi. Le gouvernement a souvent prétendu que la mesure législative de l'équité en matière d'emploi était une mesure positive qui favorisait la promotion sociale des femmes. Il est vrai que le texte de cette mesure et le principe dont elle s'inspire sont valables. Tous les groupes qui ont comparu devant le comité quand le projet de loi C-62 était à l'étude nous ont dit qu'il sera entièrement inefficace parce qu'il ne comporte pas de sanctions. L'objectif de l'équité en matière d'emploi est de reconnaître les talents personnels dans le monde des affaires. Les députés de ce côté-ci de la Chambre voudraient que des chances égales soient offertes à ceux qui ont été victimes de certaines injustices en raison d'obstacles systémiques qu'il faut examiner et éliminer.

J'ai dit que nous avons réalisé certains progrès depuis 1975, mais nous sommes parvenus à un point mort. De toute évidence, nous avions besoin de ce projet de loi et de l'équité en matière d'emploi. Je regrette qu'il soit inefficace au point où nous ne puissions vraiment pas obliger les compagnies à agir.

J'ai fait partie du comité permanent des communications et de la culture. Nous avons déposé récemment à la Chambre nos recommandations pour l'adoption d'une nouvelle Loi sur la radiodiffusion. Nous avons recommandé que l'octroi des permis de radiodiffusion comporte l'obligation d'établir un programme d'égalité d'accès pour accroître de façon appréciable le nombre de femmes et de membres de groupes minoritaires à tous les échelons de l'entreprise. Bien que les données au sujet de l'emploi des groupes minoritaires dans la radiodiffusion soient insuffisantes, nous savons que leurs membres atteignent rarement des postes importants, notamment à titre d'artistes, de journalistes, de gestionnaires et de décisionnaires.

L'industrie de la radiodiffusion est déjà visée par la législation fédérale sur l'équité en matière d'emploi. Cependant, les problèmes que pose l'application de cette législation deviennent fort évidents quand on se penche sur le secteur de la radiotélédiffusion. En effet, cette législation ne s'applique qu'aux employeurs ayant à leur service 100 employés ou plus. Dans la plus essentielle des industries, qui nous permet de nous voir à l'écran où l'on représente nos valeurs, cette loi n'est d'aucune utilité pour ce qui est d'assurer le bien-être des femmes et de faire en sorte qu'elles soient bien représentées. Je vais préciser à la ministre le pourquoi de cette affirmation, car je crois que c'est grave.

Si on en croit les données pour 1987 fournies par le CRTC, à peine 39 des 268 sociétés de radiotélédiffusion et 15 sociétés de cablodistribution sur 360 ont 100 employés ou plus. Ainsi, ce projet de loi ne peut absolument pas s'appliquer. Voilà donc le dilemme.

Pour les raisons que je viens d'énoncer, nous avons recommandé que la nouvelle Loi sur la radiodiffusion renferme des dispositions tendant à accroître de façon marquée le nombre de femmes des groupes minoritaires, à tous les niveaux de l'industrie de la radiotélédiffusion. Pour être des exemples, nous devons nous voir quelque part. La législation actuelle fait défaut à cet égard et elle ne corrige pas les iniquités. Sans un mécanisme d'application et un régime de surveillance obligatoire, l'application de la Loi sur l'équité en matière d'emploi est laissée à la discrétion des intéressés. J'espère que le nouveau ministre examinera la situation, afin de trouver des façons de rendre la législation plus efficace.

J'ai précisé que Mediawatch, l'Institut canadien de l'éducation aux adultes, l'ACTRA et de nombreux autres groupes qui ont témoigné devant le comité, nous ont demandé de nous pencher directement sur la nécessité d'un système tendant à répondre aux besoins des femmes, ainsi que des hommes, et à refléter équitablement leur proportion dans la population.

Dans son mémoire à notre comité, Mediawatch a déclaré que l'on compte deux fois plus d'hommes que de femmes dans les émissions à forte cote d'écoute des canaux privés et publics, et quatre fois plus dans les émissions pour enfants, en dépit du fait que les femmes représentent plus de 50 p. 100 de la population. En plus d'être sous-représentées, elles sont confinées à un nombre relativement limité de rôles stéréotypés. C'est pourquoi nous souhaitons que le système de télédiffusion serve les intérêts et les besoins des deux sexes. J'espère bien que le ministre tiendra compte de cela.

Pour terminer, à mesure que nous définissons les objectifs futurs du mouvement des femmes et que nous examinons les stratégies auxquelles nous avons tant travaillé et par lesquelles le Canada a démontré à Nairobi qu'il était un véritable chef de file, il me semble important de signaler qu'il reste encore de

nombreux défis à relever et bien des injustices à redresser. Nous avons parcouru un bon bout de chemin, mais tout n'est pas encore parfait, loin de là. On doit insister tout particulièrement sur les politiques qui permettent et accroissent la compatibilité entre la vie famiale et l'indépendance des femmes, qui accentuent le rôle de la famille sans toutefois délaisser les objectifs du féminisme.

Voici quel devrait être, à mes yeux, le programme d'action politique en faveur des femmes d'ici la fin de la décennie. Il faut d'abord amener les hommes et les femmes à modifier leur attitude, afin que puisse s'instaurer et progresser la véritable égalité. Il faut également que disparaissent les stéréotypes dans les médias, la publicité, les séries télévisées, au travail et à l'école.

Deuxièmement, des changements s'imposent en vue d'assurer l'égalité dans l'emploi grâce à l'action positive et au versement d'un salaire égal pour un travail d'égale valeur. Je ne partage pas la confiance du gouvernement dans sa nouvelle mesure législative qui tend vers l'équité professionnelle mais ne prévoit pas de sanctions contre les employeurs qui refusent d'inscrire dans leurs pratiques d'embauche un programme d'égalité dans l'emploi.

Troisièmement, il faut que les médias s'intéressent au sort des femmes seules et pauvres dans notre société, aussi bien celles qui sont chefs de famille que celles qui sont vieilles. Sept sur dix femmes sans conjoint âgées de 70 ans et plus vivent dans la pauvreté au Canada. C'est honteux. Il faut nous attaquer, également, à la question des pensions. Les femmes travaillent dans la communauté et elles travaillent à la maison. Elles contribuent donc à l'économie. Il faut trouver une moyen de le reconnaître afin qu'elles ne soient pas réduites à la pauvreté dans leur vieillesse. Statistique Canada a établi en 1981 la valeur du travail au foyer, y compris les travaux ménagers, à 36 p. 100 du produit national brut d'après un modèle mis au point en 1978.

Quatrièmement, il faut redoubler d'effort pour réduire la violence contre les femmes et les enfants qui envahit notre société. Les femmes ne seront pas parfaitement égales tant qu'on n'aura pas pris de mesures raisonnables, non radicales, pour remédier à l'inceste, à la pornographie violente, au problème des femmes battues et aux autres actes de violence.

Cinquièmement, il est essentiel de poursuivre le financement des organismes féminins, et dans une mesure qui leur permettra de continuer à jouer leur rôle de défense afin de garder le public et certes les législateurs conscients des obstacles à détruire. Ils ont besoin qu'on leur donne les moyens d'assurer cette égalité entre les membres de la société.

Enfin, je voudrais utiliser une expression dont on a souvent peur autour d'ici, c'est-à-dire le choix dans les droits liés à la procréation. N'ayons pas peur des mots. Ces droits portent sur des points comme le congé de maternité, les prestations d'assurance-chômage et la possibilité de profiter de services de garderie. Ces derniers sont particulièrement indispensables si l'on veut que les femmes, surtout les mères célibataires, acquièrent l'indépendance économique. Il devrait être évident que les femmes ont autant le droit de choisir de travailler, droit qu'elles ne peuvent exercer en respectant l'intérêt supérieur de leur famille ou de leurs enfants si on ne leur fournit pas de bonnes garderies accessibles et à la portée de toutes les bourses. Personne ici n'a besoin qu'on lui dise à quel point il importe d'avoir de bonnes garderies pour garantir les droits de la femme et de la famille.

• (1420)

Je pense avoir présenté une liste de problèmes. J'espère que tous ensemble à la Chambre nous allons savoir accepter le changement. Nous avons déjà commencé à le faire. Nous serions heureux d'atteindre n'importe lequel de ces objectifs mais je peux vous dire, monsieur le Président, que les femmes et les groupes qui les représentent n'auront de cesse jusqu'à ce que nous les ayons tous atteints.

[*Français*]

Mme Bertrand: Monsieur le Président, je voudrais féliciter ma collègue pour son discours bien documenté et pour son implication dans la promotion de la femme. Je pense que sa vie personnelle est une preuve qu'elle y est bien dévouée et qu'elle remplit bien son rôle. Mais je voudrais aussi qu'elle aille un peu plus loin dans son honnêteté intellectuelle et qu'elle soit capable de reconnaître ce que notre gouvernement a fait en matière d'équité d'emploi pour la femme.

Je sais que ma collègue responsable de la Condition féminine va prendre la parole dans quelques minutes et qu'elle aura un discours très documenté, mais je voudrais demander à la députée de Ville Mount Royal (M^me^ Finestone) de reconnaître vraiment ce que notre gouvernement a fait.

Tout récemment, la ministre des Approvisionnements et Services (M^me^ Vézina) a refusé d'accorder un contrat à une compagnie qui ne remplissait pas les critères de l'équité en matière d'emploi pour les femmes. Ce fut là un geste qui était presqu'une primeur, c'était la première fois que cela se produisait et c'est tout à l'honneur de la ministre des Approvisionnements et Services.

La fin de semaine dernière dans ma circonscription, une photographie . . . la première page de notre journal quotidien montrait l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) décernant à une société, une filiale d'Alcan dans ma région, un diplôme ou une récompense à une compagnie qui reconnaissait le droit au travail et la participation des femmes dans des métiers non traditionnels, et en l'occurrence le métier de soudeur. Et le président de la compagnie disait que son meilleur soudeur c'était une femme.

Alors tout cela pour dire que nous faisons des progrès. Nous savons qu'avant notre arrivée au pouvoir seulement 10 p. 100 des femmes faisaient partie de la Fonction publique. Nous en sommes rendus à 27 p. 100. Nous savons que nous avions deux femmes ambassadeurs, maintenant nous en avons 12. Alors je laisserai ma collègue de la Condition féminine donner beaucoup plus de chiffres dans ce domaine-là, mais je voudrais demander à la députée de Ville Mount Royal si elle veut reconnaître que notre gouvernement a fait des efforts immenses dans ce domaine?

Mme Finestone: Est-ce que je peux corriger ma collègue? Je ne suis pas la députée de Ville Mount Royal, je suis la députée de Mount Royal qui inclut trois villes. O.K. Cela c'est pour commencer.

Certainement je reconnais et je pense que j'étais très claire à ce sujet pour mon homologue. Moi je crois que tous les partis

au pouvoir ont fait avancer la cause féminine. Ce n'est pas vous et ce n'est pas nous. Je pense qu'ensemble et surtout les femmes députées à la Chambre ont sensibilisé la société et ont apporté un changement de mentalité ici auprès de nos collègues masculins. Que le ministre ait été capable de reconnaître le travail non traditionnel d'une femme, c'est grâce aux mouvements féminins qui ont sensibilisé cette société des besoins des femmes et ce n'est pas seulement pendant la période d'une guerre mondiale que les femmes sont efficaces sur le marché du travail dans les travaux non traditionnels, mais c'est pendant tout leur vécu qu'elles ont les capacités et peuvent avoir des choix. Ainsi ce n'est pas vous en tant que gouvernement, ni nous en tant que gouvernement. Si vous avez fait la promotion de la femme, vous devriez saluer les femmes comme M^me^ Thérèse Casgrain et les autres femmes comme les cinq femmes qui ont commencé à nous définir comme personnes dans la société et ayant des droits et une place dans notre société. Et c'est à compter d'elles jusqu'à ce jour ainsi que par l'évolution et notre compétence que, à un moment donné, on va être kif-kif dans une société. Il y a des hommes qui sont compétents, il y a des hommes qui sont stupides et on va avoir la même chose parmi les femmes. Mais on doit avoir une place égale dans la société. Et moi, je ne suis pas ici pour dire qu'un parti ou un autre, à ce moment-ci, a fait ses preuves et a gagné ses épaulettes. Non. Je vous démontre où vous avez fait des erreurs de parcours. Je suggère les amendements que vous devrez apporter parce que, dans la condition féminine, il n'y a pas de partisanerie. Il devrait y avoir une compréhension que, ensemble, on va gagner la cause, pas en se divisant et en décidant à qui on doit donner de l'argent et à qui on ne devrait pas en donner. C'est aux femmes qui ont fait des démarches, qui ont réussi à nous faire arriver où nous en sommes aujourd'hui.

[*Traduction*]

Mme Collins: Monsieur le Président, je suis heureuse d'entendre les commentaires de ma collègue. Tous les députés conviendront, je pense, que les femmes qui siègent de l'un ou l'autre côté de la Chambre ne sont certes pas des idiotes.

Des voix: Bravo!

Mme Collins: Je suis heureuse que vous soyez de mon avis. Je connais le dévouement de ma collègue à la cause de l'égalité des femmes, car j'ai travaillé avec elle au sous-comité des droits à l'égalité et à la rédaction du rapport qu'il a soumis. A mon avis, tous les partis sont d'accord pour reconnaître qu'il ne s'agit pas d'une question particulièrement partisane en ce qui concerne les objectifs que nous essayons d'atteindre. Il existe certaines divergences, évidemment, en ce qui concerne le calendrier et certaines des méthodes que nous utilisons pour atteindre nos buts, et je pense que pendant le débat d'aujourd'hui nous allons mutuellement nous mettre au courant à ce sujet.

Il y a pourtant une chose qui m'a vraiment ennuyée. En 1986, le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme a préparé une étude sur les aspirations des adolescentes. L'étude, comme bien d'autres, a révélé que les adolescentes d'aujourd'hui conçoivent encore leur vie en termes très traditionnels et romantiques et sont moins portées que les adolescents à avoir des projets de carrière précis.

J'ai une fille de 14 ans et en discutant avec elle et avec ses amies, je constate qu'il est vrai que peu importe les lois et les programmes progressistes que nous mettons de l'avant, si nous ne réussissons pas à toucher directement ces jeunes femmes, elles ne chercheront pas à acquérir la formation et les diplômes dont elles ont besoin et finiront dans le cercle vicieux de la pauvreté.

Je me demande si ma collègue a pensé à cet aspect de la question et si elle peut nous faire part de ses idées sur la manière dont les organismes des gouvernements fédéral et provinciaux pourraient travailler de concert avec les femmes pour régler ce problème social fondamental.

Mme Finestone: Effectivement, monsieur le Président, il m'a été donné de collaborer pendant de nombreux mois et de longues heures avec la députée qui vient de poser la question. Je rappelle que nous avons examiné la question ensemble. J'ai également examiné avec un autre collègue l'influence que les médias exerçaient sur les femmes. Je pense que le problème persistera tant que les femmes ne se seront pas rendu compte de leur valeur et des progrès qu'elles ont accomplis jusqu'ici, et qu'on n'aura pas cessé de les stéréotyper à la télévision, sans doute l'un des médias les plus puissants dans la société actuelle, que ce soit dans la publicité ou les émissions. Ce média doit changer et accorder de l'importance à l'éducation et à l'enseignement postsecondaire, et représenter les femmes comme des partenaires à part entière qui ont des échanges intelligents et égaux avec leurs conjoints.

Je pense aussi que les écoles devraient commencer à se donner un programme qui ne dit pas: «Jeanne va acheter les oranges tandis que Jean va acheter les outils à la quincaillerie.» S'il pouvait inverser parfois les rôles de Jeanne et de Jean, cela pourrait briser les stéréotypes.

Il faudra du temps et des efforts pour y arriver. Malgré les préjugés enracinés qui nous tiennent à l'écart de certaines activités créatrices, il y a encore de l'espoir. Je voudrais dire à ma collègue que j'ai une petite-fille de 11 ans qui ne s'intéresse pas aux stéréotypes. Je suppose que cela a quelque chose à voir avec la façon dont sa famille l'a élevée et les modèles de rôles qu'elle a eus sous les yeux. Je préférerais que ce débat ne soit pas entaché de sectarisme politique comme c'est parfois le cas à la Chambre.

Je pourrais donner à la députée une longue liste de réalisations de ce côté de la Chambre à commencer par Judy Lamarsh et mon amie pourrait commencer par Ellen Fairclough et d'autres mais cela ne changerait rien à la situation et au quotidien des femmes dans la société d'aujourd'hui et cela ne les aiderait pas à se préparer pour l'avenir. Essayons de garder ce débat à un niveau où il fera progresser les femmes dans la société d'aujourd'hui.

• (1430)

Mme Mitchell: Monsieur le Président, mon amie et collègue a déclaré que l'égalité était liée aux droits concernant la reproduction et elle les a définis en termes très généraux. Je suis d'accord avec elle là-dessus, mais elle n'a pas mentionné la question du choix dans le cas de l'accès à l'avortement.

Le mois dernier, une jeune fille enceinte de 14 ans s'est vu refuser un avortement dans un hôpital de Kamloops et on a dû provoquer un long accouchement prématuré qui la laissera certainement très traumatisée pour le reste de sa vie.

La députée a-t-elle une idée de ce qui devrait être fait en ce qui concerne toute la question de l'accès à l'avortement en vertu de la loi actuelle? Aussi, que faudrait-il faire pour améliorer l'efficacité des mesures de prévention, y compris des moyens de contraception, de façon que les femmes bénéficient du droit réel de disposer de leur corps?

Mme Finestone: Monsieur le Président, en un sens, je suis heureuse que la député pose la question, quoique je m'en serais bien passé. Je me réjouis d'exposer mon point de vue là-dessus.

Ceux d'entre nous qui ont voyagé avec le groupe de travail sur l'Égalité pour tous ont eu affaire à l'opposition entre le droit de choisir et le droit à la vie. Nous avons entendu les positions inconditionnelles des deux côtés, et il ne semble pas y avoir aujourd'hui dans la société un climat qui permette de choisir entre les deux en amendant la loi.

Je suis d'avis qu'une femme a le droit de choisir elle-même après avoir reçu les meilleurs renseignements et les meilleurs conseils possibles, une fois que toutes les options lui sont offertes et qu'elle comprend bien toutes ces options, y compris l'adoption et le genre d'appui que l'État peut offrir à une femme qui décide de garder son enfant. Je dirai à la députée que, si tous les systèmes de soutien étaient en place—et je vais revenir dans un instant au cas cité par la députée—et si le système d'éducation et de formation enseignait le respect de soi et la nécessité d'être responsable de ses actes, cela ne poserait pas le problème que cela pose aujourd'hui.

Je ne crois pas que nous puissions poser la question de l'avortement dans la société d'aujourd'hui. Je crois qu'il va falloir nous contenter d'appliquer la loi actuelle de façon intelligente. Il va falloir que les gouvernements provinciaux, qui décident des services de santé, trouvent le moyen de permettre aux femmes de disposer elles-mêmes de leur corps.

En ce qui concerne la fillette de 14 ans, en tant que directrice de la protection de la jeunesse, j'ai vu des enfants beaucoup plus jeunes que cela, un fillette de 7 ans et une autre de 13 ans qui étaient enceintes à la suite d'inceste et de viol. Quiconque viendra me dire que notre société ne devrait pas permettre que l'on mette fin délibérément à la grossesse dans des cas semblables n'a pas, à mon avis, toutes ses facultés mentales. Tout d'abord l'organisme de la fillette ne s'est pas suffisamment bien développé pour nourrir le foetus et donner un enfant vigoureux. Deuxièmement, je ne peux pas croire qu'une famille puisse envisager d'imposer une telle épreuve à une enfant.

Pour ce qui est de la question de la députée, je pense avoir dit suffisamment clairement que je ne réouvrirais pas les dispositions du Code criminel pour le moment.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir intervenir aujourd'hui sur cette question fort importante pour nous tous, au Canada. On a peut-être oublié de dire, dans ce débat, qu'elle était aussi importante pour les hommes que pour les femmes. Notre société a parcouru un long chemin dans ce domaine, comme l'a rappelé la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone).

Je crois que les femmes ont commencé par lutter pour des questions qu'elles jugeaient très importantes pour elles et pour l'ensemble de la société. Mais c'est une grande satisfaction pour moi—et pour les femmes de mon parti—de voir autant d'hommes dans notre camp. Que l'on ne se méprenne pas car ce sont les femmes, et non pas les hommes, qui ont porté la question des garderies, du sort des personnes âgées et ainsi de suite devant les tribunes publiques. Cet honneur devrait leur revenir. Il faut qu'elles sachent aussi que bien des gens les soutiennent. Nous devrons tenir compte de cet acquis dans notre façon d'envisager les questions féminines à l'avenir au fur et à mesure des progrès que nous réaliserons, que nous devons continuer de réaliser.

Je suis très heureuse de débattre cette question, mais je m'étonne beaucoup du libellé de cette motion. A la vérité, le gouvernement a mis de l'avant un certain nombre de programmes d'action pour l'avancement des femmes. Toute la stratégie amorcée par le gouvernement embrasse une série de mesures globales pratiques parmi les meilleures jamais décrétées au Canada, à mon avis.

Faisons le tour de nos réalisations depuis 2 ans et demi. Nous avons procédé à une réforme du droit sur le divorce et des ordonnances de pensions alimentaires, une mesure très importante que les femmes attendaient depuis des années. Nous avons abrogé certaines dispositions de la Loi sur les Indiens qui étaient une source de discrimination à l'endroit des femmes indiennes depuis des années. Nous sommes les premiers à avoir adopté au Canada une mesure sur l'égalité en matière d'emploi, ouvrant ainsi aux femmes tout l'éventail des possibilités d'emploi sur le marché du travail.

[*Français*]

L'instauration d'un Programme national de formation et d'emploi qui, pour la première fois, fixe des objectifs de participation pour les femmes, des mesures pour accroître le nombre de bénéficiaires de pensions et rendre celles-ci plus équitables et l'adoption d'une loi pour mettre un terme à l'exploitation sexuelle des enfants et aux mauvais traitements d'ordre sexuel dont ils sont victimes.

Monsieur le Président, tel que souhaité par le premier ministre (M. Mulroney), notre gouvernement a porté au premier plan les préoccupations des femmes. Le document intitulé *Les dimensions de l'égalité, plan d'action du gouvernement fédéral concernant les femmes* témoigne nettement de notre engagement à intervenir en faveur des femmes. Déposé par le premier ministre à la Conférence annuelle des premiers ministres à Vancouver, en novembre dernier, ce document expose le plan d'action biennal de notre gouvernement en matière de promotion de la femme.

[*Traduction*]

Je précise que le document contient plusieurs mesures. J'ai déjà parlé de la mesure législative concernant le divorce et les ordonnances d'éxécution de pensions alimentaires. L'intérêt que suscite ces questions ne date pas d'hier. Il y a des années que les femmes réclament de telles mesures. Nous avons pris un très bon départ pendant la première moitié de notre mandat et nous n'avons pas fini. C'est ce qu'explique ce document.

Moins de six mois après son dépôt, plusieurs des initiatives ont déjà été menées à bien ou sont en voie de réalisation. Le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) a annoncé que les Forces canadiennes placeraient à titre d'essai des femmes dans des postes de combat. Une étude sur les stéréotypes sexuels

dans les communications gouvernementales internes est pratiquement terminée et l'étude sur les communications externes a été terminée l'année dernière.

Au sujet des stéréotypes, je signale que le projet de loi portant sur les communications essayait d'apporter un début de solution à ce problème. Nous savons tous qu'il importe non seulement d'établir des modèles pour les enfants mais qu'il faut aussi les inciter à adopter certaines attitudes à leur propre égard. Ce sera très important pour les femmes de l'avenir.

Le ministère du Travail a tenu un colloque d'information à l'intention des représentants syndicaux sur la question de la rémunération égale pour un travail de valeur égale. Le secrétaire d'État (M. Crombie) a financé une conférence nationale qui s'est tenue à Toronto et qui s'inscrit dans la lignée de la conférence de Nairobi et de la conférence des Nations Unies sur les femmes, ainsi que d'une conférence nationale très fructueuse sur les immigrantes et sur les femmes faisant partie des minorités visibles.

C'est en très grande partie à mon prédécesseur, le député de Waterloo (M. McLean), ancien ministre responsable de la condition féminine, que l'on doit les progrès réalisés à Nairobi et le document qui en découle.

• (1440)

On progresse également dans la façon de s'occuper de la violence familiale: les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent vis-à-vis de ce problème social très complexe que les gouvernements ne sont pas en mesure de résoudre seuls mais qu'ils peuvent examiner et étudier. Le discours du trône de l'automne dernier comportait l'engagement d'améliorer la législation concernant la violence familiale. Parallèlement à la publication le 30 mars du rapport du comité parlementaire spécial de la garde des enfants, les pourparlers en cours avec les provinces sur ce sujet prioritaire sont en bonne voie. Notre but est de réaliser pour le Canada un accord sur un système agréé de garde d'enfants d'ici à l'été.

Permettez-moi de développer un peu ce sujet. La garde des enfants occupe une place de choix au programme du gouvernement. A la Conférence des premiers ministres de novembre dernier, le premier ministre (M. Mulroney) a dit que la garde des enfants est un des éléments les plus importants de la sécurité économique de la femme. Il a ajouté que pour beaucoup de femmes, la garde des enfants est la clé qui va ouvrir la porte de l'égalité future. En même temps, il s'est engagé au nom du gouvernement et en son nom propre à améliorer l'accessibilité, l'abordabilité et la flexibilité d'un système de garde d'enfants de qualité au Canada. Nous savons tous que les besoins des femmes varient suivant le milieu rural ou urbain dans lequel elles vivent, et suivant les régions du pays.

Permettez-moi de signaler que lorsque je dis qu'il ne s'agit pas de problèmes nouveaux, celui-ci en particulier n'est pas un problème nouveau. Car la Commission royale sur le statut de la femme avait déclaré ce problème urgent il y a déjà 17 ans. Pourquoi rien ne s'est-il fait en 17 ans, monsieur le Président?

Mais nous, nous avons considérablement avancé sur ce point.

Nous consultons les provinces en vue de formuler une solution pratique à ces problèmes dans l'intérêt des Canadiennes. La question de la garde des enfants a occupé une grande place lors de la Conférence des premiers ministres en novembre dernier. On a consacré une demi-journée à discuter des questions féminines et notamment de la formation et de la garde des enfants.

J'aimerais dire que je suis très fière du premier ministre et du rôle qu'il a joué pour inscrire ces questions à l'ordre du jour. C'est la première fois que les questions féminines étaient à l'ordre du jour d'une Conférence des premiers ministres. Cela faisait suite aux événements de l'année précédente où, sur l'initiative du premier ministre, les participants de la conférence avaient approuvé un cadre général pour l'égalité économique. Ces discussions ont représenté un vrai progrès pour les Canadiennes puisque les dirigeants de toutes les provinces et le premier ministre fédéral se sont réunis et ont discuté en public de leur engagement envers les femmes.

Le gouvernement s'est fait un devoir d'inclure les femmes dans tous les processus décisionnaires depuis les Conférences des premiers ministres jusqu'aux consultations budgétaires et à l'élaboration des politiques dans presque tous les domaines. Nous accordons la plus haute importance à ce dialogue permanent mené par le premier ministre et moi-même avec diverses associations féminines, et notamment le Conseil national des femmes, la Fédération des femmes du Québec, la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités, la Catholic Women's League, le Comité national d'action, l'Association des femmes autochtones, l'Association nationale des immigrantes appartenant aux minorités visibles et REAL Women. J'ai traversé le pays en m'entretenant non seulement avec les groupes qui viennent me voir à Ottawa, mais également avec des femmes qui travaillent dans leur collectivité, dans les bibliothèques et les écoles de leur ville, qui travaillent au nom des femmes de tout le pays, depuis Cornerbrook, à Terre-Neuve jusqu'à Cranbrook, en Colombie-Britannique. Je vais continuer, parce que ce ne sont pas seulement les femmes qui se présentent à Ottawa d'une manière organisée qu'il faut entendre, ce sont aussi les femmes qui travaillent dans les fermes du sud de la Saskatchewan, les femmes de North Battleford qui ont ouvert une nouvelle bibliothèque, les femmes du sud de l'Ontario qui aident leur mari à la ferme, les femmes du nord de l'Ontario qui travaillent à la mine. Voilà les voix qui doivent se faire entendre dans cette ville et auprès de ce gouvernement, et qui vont le faire.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: J'ajoute que nous avons rencontré des représentantes de groupes pour discuter de questions très précises, et que nous allons de nouveau rencontrer lundi l'exécutif du CNA et un bon nombre de ses membres. Nous serons nombreux de notre côté. A cette procédure, de dialogue évidemment, s'ajoute notre détermination à faire accéder un plus grand nombre de femmes à des postes de responsabilité et d'influence.

La députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) a parlé de cet accès des femmes à des postes de cadres et aux responsabilités politiques.

[*Français*]

Et pour nous, nous nous sommes engagés au moment des élections de 1984 que durant notre premier mandat nous ferions passer de 15 à 30 p. 100 la représentation des femmes à des organismes, conseils et commissions du gouvernement

fédéral. A mi-chemin seulement de notre mandat, nous en sommes à 27 p. 100. Ce n'est qu'un début, mais c'est très significatif. Les sous-ministres et sous-ministres adjoints occupent également des postes-clefs dans la Fonction publique. Et trois femmes seulement étaient parvenues à ce niveau lorsque notre gouvernement a accédé au pouvoir. Il y en a maintenant neuf, dont la présidente de la Commission de la Fonction publique, ainsi que les sous-ministres du Travail, de la Santé nationale et du Bien-être social, des Approvisionnements et Services et aussi de la Privatisation. Et les titulaires de ces postes de confiance peuvent contribuer à des postes-clefs et par le fait même aider au progrès économique et social de toutes les femmes.

[*Traduction*]

J'ai dit précédemment que les Forces canadiennes allaient tester des femmes en situation de combat. J'ajoute aussi que mon collègue, le ministre de la Défense nationale, a nommé pour la première fois dans l'histoire du Canada une femme général, le brigadier-général Sheila Hellstrom. Soixante-quinze p. 100 des postes des forces armées sont maintenant ouverts aux femmes, contre 19 p. 100 seulement en 1971.

Deux femmes éminentes sont maintenant à la tête du Conseil économique du Canada et de la Commission de la capitale nationale. Deux femmes ont récemment été nommées au Conseil d'administration de la Banque du Canada. D'autres organismes gouvernementaux comptent de nombreuses femmes parmi leurs effectifs. Dix femmes occupent actuellement des fonctions diplomatiques de haut niveau, en tant qu'ambassadrices et consuls généraux. Quatre des 12 personnes qui ont été nommées par le premier ministre à l'autre endroit sont des femmes.

Outre l'augmentation de 22 p. 100 du nombre de femmes juges nommées au niveau fédéral, je souhaite mentionner la nomination de M^me^ Claire L'Heureux-Dubé au poste de juge à la Cour suprême du Canada, et je l'en félicite publiquement. Cette nomination signifie que les femmes ont maintenant accès aux postes les plus élevés et les plus influents du pays.

Cela témoigne de notre action. C'est important, comme je l'ai déjà souligné à la Chambre, car c'est reconnaître la contribution des femmes et leurs capacités. D'autre part, quand des hommes et des femmes travaillent ensemble à la réalisation d'un objectif commun, les vieux stéréotypes commencent à évoluer et à disparaître avec les mentalités rétrogades.

Comme le premier ministre l'a déclaré, nous cherchons à améliorer et à perfectionner notre mode de vie. Si nous voulons corriger le déséquilibre qui existe encore, nous devons permettre aux femmes de participer davantage au processus décisionnel national.

Revenons-en au rôle politique des femmes. Il n'y avait que deux femmes ministres sous l'ancien gouvernement. Il y en a maintenant cinq et je pense pouvoir dire en toute modestie que nous faisons notre part. Je sais que cela préoccupait beaucoup les autres partis. Je songe surtout à un député libéral, un ancien président, qui a parlé du plafond invisible qui empêche les femmes de s'élever aussi haut qu'elles le pourraient. Permettez-moi de vous parler de la situation des femmes dans notre parti.

Pendant longtemps, les femmes ont dû faire face à de nombreux obstacles. Elles ne les ont pas encore tous surmontés. Un épais mur de briques se dressait devant elles et elles ont commencé à y creuser des trous. Il y a maintenant tellement de brèches dans ce mur qu'il commence à s'écrouler. Voilà la différence entre la façon dont notre parti considère le rôle des femmes et celle dont l'ancien gouvernement le considérait. Nous allons aider les femmes à se rendre là où elles devraient être.

Laissez-moi vous dire à quel point ce projet de loi est important en ce qui concerne l'équité en matière d'emploi. La députée de Mont Royal a dit que cela ne fonctionnait pas, et je pense que la députée de Vancouver-Est a déclaré la même chose, à savoir que l'équité en matière d'emploi devait être obligatoire, qu'il fallait imposer des quotas pour réglementer toutes les activités de l'entreprise privée.

• (1450)

J'ai examiné la situation de très près et j'ai parlé aux responsables des ressources humaines du secteur privé qui sont inondés de demandes émanant d'entreprises et d'institutions financières qui tiennent beaucoup à répondre aux exigences de ce projet de loi. Les vieux stéréotypes évoluent. L'entreprise sait maintenant qu'elle a intérêt à accorder les mêmes possibilités aux femmes. L'entreprise devra exploiter les ressources que représentent les femmes dans la société.

Le nombre de jeunes en âge de quitter l'école diminue très rapidement. Pour être concurrentiels et productifs, à l'avenir, les entreprises, les commerces et les universités devront puiser dans un réservoir de capacités plus vastes qui englobe les femmes. Ils commencent à en prendre conscience. Les femmes auraient tout à gagner à ce que la société puisse faire d'elles des partenaires sans que le gouvernement soit obligé de légiférer.

On présente souvent les femmes comme des victimes. Il est vrai qu'elles ont des problèmes que les hommes n'ont pas, c'est incontestable. Toutefois, ne prêtons pas au gouvernement le rôle du prince charmant en qui nous mettions jadis tous nos espoirs. Les femmes valent mieux que cela. Elles agissent, elles ont du talent, elles prennent leurs propres décisions. Les femmes ont, autant que les hommes, des motifs de fierté. Celles qui travaillent avec des collègues masculins peuvent aider à l'avancement de leurs consoeurs.

Notre objectif consiste à placer hommes et femmes sur un pied d'égalité dès le départ. Comme les hommes ont parfois une longueur d'avance, il faut donc venir en aide aux femmes. Il ne faut cependant pas croire que les femmes qui se hissent au niveau des hommes sont moins capables que ces derniers. Pas du tout.

Je vais maintenant parler brièvement des statistiques sur la pauvreté. De 1982 à 1984, le nombre de femmes de plus de 16 ans au sein de ménages vivant sous le seuil de la pauvreté fixé par le Conseil canadien du bien-être social a augmenté de 118 000. Voilà qui est inquiétant pour tout le monde comme pour tous les partis politiques. La proportion des femmes de 16 ans et plus qui vivent dans la misère est passée de 17,3 à 18,5 p. 100, malgré l'amorce d'une relance économique. C'est grave.

De 1984 à 1985, le nombre de femmes pauvres âgées de plus de 16 ans a baissé de 69 000. Nous avons donc réussi à ramener ce chiffre à sa position de départ. C'est loin d'être suffisant, mais il y a tout de même lieu de se réjouir. Nous sommes parvenus à renverser la tendance, grâce à certaines des mesures que nous avons instaurées.

Manifestement, il y a un lien direct entre l'absence d'emploi et la pauvreté. Or, au cours des 30 premiers mois du mandat de notre gouvernement, le nombre de femmes ayant un emploi a augmenté de 406 000, alors qu'au cours des 30 derniers mois du mandat du gouvernement précédent, ce nombre n'avait augmenté que de 250 000. Cette différence de 156 000 est plus importante que le nombre total de travailleurs dans toute la région métropolitaine de London, en Ontario, une belle métropole.

Le contraste dans l'augmentation des emplois à temps plein pour les femmes entre les deux périodes est encore plus frappant. Dans le cas du gouvernement libéral, le nombre de femmes occupant un emploi à temps plein a augmenté de 128 000 alors que notre gouvernement a réussi à accroître ce nombre de 327 000, soit une différence de 199 000; nous en avons donc créé deux fois et demie plus que les libéraux.

Il est important, maintenant que les femmes ont des avantages dans des emplois à temps partiel, qu'elles en obtiennent dans des emplois à temps plein, et qu'elles puissent compter sur davantage d'emplois de ce genre. C'est pourquoi les programmes de formation que nous avons lancés sont si importants. C'est la raison pour laquelle le crédit d'impôt pour enfants et le crédit d'impôt au titre de la taxe de vente ont une grande importance. Cela a permis aux femmes de sortir de la pauvreté et de connaître une vie plus confortable et prospère. Ce doit être notre objectif, surtout pour les femmes âgées, et c'est pourquoi nous avons lancé tant de mesures législatives relatives aux pensions. Nous savons à quel point c'est essentiel.

C'est là le bilan du gouvernement en deux années et demie. Ainsi, je crois que cette motion est superficielle et qu'elle doit être rejetée.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'ignore comment la ministre responsable de la situation de la femme peut qualifier cette motion de superficielle. Il s'agit d'une motion extrêmement sérieuse, et j'espère qu'elle me connaît assez ainsi que mon parti pour s'en rendre compte.

Je voudrais poser à la ministre une question au sujet du programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État au sujet duquel bien des problèmes se posent dernièrement, comme elle le sait pertinemment. Je voudrais connaître sa position sur l'objectif de ce programme et je souhaite qu'elle nous précise pourquoi nous avons dû consacrer tant d'argent et de temps à défendre ce programme dans tout le pays avec le comité du Secrétariat d'État, alors qu'il est si manifeste que ce programme est essentiel pour réaliser les objectifs d'égalité du gouvernement. Souscrit-elle à la position de certains députés conservateurs membres du comité qui posent d'énormes difficultés, des députés qui ont laissé entendre que les groupes de pression ne devraient pas recevoir de crédits gouvernementaux, et qu'il n'y a aucune raison de financer des groupes comme le Comité canadien d'action, si le groupe *REAL Women* n'est pas admissible aux crédits gouvernementaux?

Deuxièmement, la ministre a fait mention du programme de garde d'enfants. Quelle est sa position sur la recommandation du Comité spécial sur la garde des enfants de créer un crédit d'impôt pour enfants remboursable au coût de 300 millions de dollars environ grâce auquel toute femme ayant de jeunes enfants recevrait 200 $? Cet argent ne serait-il pas mieux dépensé si on augmentait le nombre de places dans les garderies et si on améliorait la qualité et la souplesse—et sur cet aspect, je suis d'accord avec elle—des services de garde partout au pays?

Mme McDougall: Monsieur le Président, il me semble que la députée n'a pas tout à fait bien compris. Je n'ai pas du tout laissé entendre qu'elle était superficielle ou que la question l'était. J'ai dit que la motion était superficielle.

Puisque nous allons discuter des femmes, nous devons reconnaître que la situation a évolué sous certains aspects et nous en réjouir. On peut bien se demander si le verre est à moitié plein ou à moitié vide. Pour ma part, tant qu'il ne sera pas plein, j'aimerais autant en parler avec optimisme. Compte tenu du passé, je suis très fière des progrès qui ont été faits.

Je suis convaincu que le programme d'appui aux femmes a beaucoup contribué à donner aux femmes la capacité d'exprimer leurs préoccupations. Ce programme, comme tout autre doit être évalué périodiquement. Nous devons savoir ce que les Canadiens en pensent, en évaluer le fonctionnement et constater dans quelle mesure les besoins ont évolué au cours des cinq ou dix dernières années. L'enquête menée par le secrétariat d'État et la Chambre des communes est tout à fait opportune. Cela dit, je crois certainement qu'il vaut la peine de continuer à financer certains types de programmes d'appui et je ne m'objecte nullement à cela.

Je crois effectivement qu'il doit y avoir des critères et il est peut-être temps de les changer en ce qui concerne nos objectifs. Je n'ai porté aucun jugement à l'avance à ce sujet. Je voudrais voir ce qui ressortira de l'étude du comité de la Chambre des communes et de l'examen du Secrétariat d'État. Je voudrais voir établir plus de services pour les femmes, pas seulement la poursuite de certains programmes pour les femmes.

Encore une fois, il faut de la flexibilité dans les services de garderie. Le comité spécial a produit un rapport très sérieux et a tenté de répondre au problème de la flexibilité et des nombreuses formes d'aide dont les femmes ont besoin pour s'occuper de leurs enfants. Je m'accorde avec la députée pour dire que la définition de la famille a changé. Cela veut dire que nous devrions faire quelque chose pour les femmes qui veulent s'occuper de leurs enfants à la maison et pour celles qui ont besoin d'un régime bien structuré. Nous en tenons compte quand nous élaborons la politique du gouvernement, car nous savons tous quelles options s'offrent à nous. Il s'agit de financer l'offre, c'est-à-dire de fournir plus de places de garderie, ou de financer la demande, c'est-à-dire de donner l'argent directement aux parents. Nous avons tous chacun notre opinion sur le choix à faire entre l'une et l'autre option.

• (1500)

Il faut féliciter le comité spécial sur la garde des enfants pour le travail qu'il a accompli et le rapport qu'il a présenté. Je sais qu'il s'agit d'une question dont la députée se préoccupe également. Puisque nous poursuivons des discussions avec les

gouvernements provinciaux et que ces discussions portent en partie sur le rapport, on peut être assuré que lorsque nous proposerons une politique, elle sera positive et viendra en aide aux Canadiennes.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre.

Hier, la Commission de la Fonction publique déposait son rapport annuel pour l'année 1986. Nous sommes très heureux de constater des gains, il y a eu des améliorations marquées dans le domaine de la promotion et de l'embauche des femmes au sein de la Fonction publique.

Un des problèmes qui semble revenir tous les ans, c'est la proportion des femmes à la haute gestion, dans des positions cadres. On retrouve dans le rapport, à la page 27, des objectifs du gouvernement qui ont été restreints, ou enfin, diminués par les compressions budgétaires. Je peux peut-être lire pour la ministre un extrait de la page 27:

> En 1986, 42 femmes du niveau SM moins 1 ont suivi le cours d'orientation en gestion destiné aux cadres supérieurs, comparativement à 52 en 1985 et à 32 en 1984. Cette diminution découle probablement . . .

Selon la Commission . . .

> du fait que moins de personnes ont pu s'inscrire aux cours d'orientation en gestion en raison des compressions budgétaires.

Il y a aussi, monsieur le Président, à la page 23, une question de nominations des femmes, justement à la catégorie senior, et on peut lire à la page 23 du rapport annuel de la Commission:

> Il faudra que le nombre de nominations de femmes à la catégorie de la gestion augmente sensiblement en 1987 afin de respecter l'objectif du gouvernement fixé à 476 à la fin du premier trimestre de 1988.

Est-ce que la ministre peut nous dire si elle fera des démarches ou des pressions auprès de la Commission de la Fonction publique afin de respecter l'objectif fixé par le gouvernement d'augmenter à 476 le nombre de femmes qui, elles, pourront participer à la haute gestion de la Fonction publique du Canada?

[*Traduction*]

Mme McDougall: Monsieur le Président, c'est une question facile car la réponse est évidemment oui. Ce que je ne sais pas au juste d'après les explications de l'honorable député c'est quelle est la proportion des femmes de niveau SM qui ont suivi notamment le cours d'orientation en gestion. Outre le nombre, la proportion de femmes à chaque niveau est aussi importante. Les augmentations et les diminutions sont inévitables. Le chiffre peut varier d'une année à l'autre, tout dépend du nombre de femmes qui ont eu de l'avancement. Il faut qu'il y ait une progression.

Tout comme le député, je m'intéresse personnellement à la question. Je veux que l'on fasse plus et je me suis déjà entretenue de la question avec mes collègues du Conseil du Trésor et de la Commission de la Fonction publique. Je crois que cette année, nous devrions constater une amélioration. Je souligne qu'un élément de l'évaluation des sous-ministres porte sur le degré de compétence des femmes dans leur ministère respectif. C'est un élément important de l'évaluation du rendement des sous-ministres et le gouvernement y accorde toute l'attention qu'il mérite.

M. le vice-président: Le député de Burnaby (M. Robinson) avec une très brève question.

M. Robinson: Monsieur le Président, lors de sa réunion annuelle qui a eu lieu cette semaine, le Comité national d'action sur le statut de la femme a retenu au nombre de ses priorités la position adoptée face à la motion soumise à la Chambre sur la reconnaissance constitutionnelle des droits du foetus. La ministre responsable de la Condition féminine ne s'est pas encore prononcée sur cette motion. Je lui demande de se prononcer sur cette question maintenant en faisant connaître sa position à propos de cette motion qui, à mon avis, pourrait menacer gravement la liberté de choix des femmes.

De même, aurait-elle l'obligeance d'annoncer à la Chambre et aux Canadiens quand le gouvernement a l'intention de prendre une décision en ce qui concerne la promesse qu'il a faite de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'interdire toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle? Le CNA a décidé que ces deux sujets importants devaient être abordés cette semaine et j'aimerais que la ministre se prononce à leur sujet.

Mme McDougall: Monsieur le Président, le deuxième point, comme le député le sait, est étudié par le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn). Je ne voudrais rien dire de plus si ce n'est que j'approuve les conclusions auxquelles il aboutit.

Pour le premier point, je pense, et je l'ai dit clairement, que, d'accord avec la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone), j'aimerais qu'on ne modifie pas la Loi. Je reconnais que c'est une question très importante pour les femmes d'un bout à l'autre du Canada.

M. le vice-président: Nous reprenons le débat avec le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom).

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je veux féliciter la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) d'avoir proposé ce sujet à la Chambre aujourd'hui. Il est très utile de temps en temps de discuter de questions importantes comme celles concernant les femmes.

Au cours des années, les femmes ont été victimes au Canada de grandes injustices. Quand j'ai été élu en 1968, nous n'avions qu'une femme à la Chambre des communes, Grace MacInnis de la circonscription de Vancouver—Kingsway. Elle a été à la Chambre l'une des championnes de la cause des femmes pendant bien des années. Elle a été députée, si je ne m'abuse, de 1965 à environ 1974. Elle a fait du très bon travail.

[*Français*]

Monsieur le Président, il y avait depuis longtemps beaucoup de discrimination contre les femmes ici dans notre pays comme partout dans le monde, il y avait une discrimination au point de vue du revenu, au point de vue de l'occupation, au point de vue de la politique, et quelquefois, avant cela, discrimination dans la Loi au Canada. Mais maintenant, en 1987, il reste encore beaucoup de discrimination, beaucoup d'inégalité entre les hommes et les femmes. Par comparaison, d'après Statistique Canada, l'année dernière, en 1986, le revenu des femmes au Canada était de seulement 64.9 p. 100 du revenu des hommes. Et il y a trois ans, en 1984, le revenu des femmes était de 65.5 p. 100 du revenu des hommes. C'est un recul dans le progrès, ce n'est pas du tout du progrès, monsieur le Président, pour le revenu moyen des femmes canadiennes. C'est pourquoi nous avons besoin de ce débat, c'est pourquoi il y a beaucoup de femmes qui vivent toujours dans la pauvreté au Canada, et

ce problème est particulier aux femmes dans les familles monoparentales.

[*Traduction*]

Je voudrais, cet après-midi, parler surtout de la Planification de l'emploi et des problèmes relevés dans des études et observations sérieuses faites à son sujet. En 1985, le gouvernement a annoncé une nouvelle planification de l'emploi comportant plusieurs volets. Elle est déjà en oeuvre à l'échelle nationale. Depuis, nous avons décelé un certain nombre de problèmes. Je tiens très sérieusement à porter à l'attention de la Chambre, du cabinet et des fonctionnaires qui suivent le débat, un document de travail très important préparé depuis peu par le ministère de la Formation professionnelle de l'Ontario au nom de tous les gouvernements provinciaux en prévision de leur réunion à Ottawa les 29 et 30 janvier 1987. La planification de l'emploi y est analysée en détail et les auteurs y soulèvent certaines questions importantes au sujet des femmes et de leur participation aux divers programmes prévus. L'étude a été effectuée par le gouvernement de l'Ontario, mais à la demande des autres provinces, qui l'ont d'ailleurs ratifiée lors de leur réunion de janvier.

Les observations qui y sont formulées se rapportent à la motion à l'étude aujourd'hui. J'espère que les députés des trois partis leur accorderont le sérieux voulu et les examineront attentivement.

• (1510)

A propos des critères d'admissibilité à la Planification de l'emploi on a fait valoir, et c'est là une des observations les plus sérieuses formulées à ce sujet, que les critères d'admissibilité aux programmes étaient, à bien des égards, trop restrictifs. Les auteurs de l'étude du ministère de la Formation professionelle de l'Ontario soutiennent que:

> Les principaux groupes cibles—notamment les personnes sérieusement désavantagées au chapitre de l'emploi, les femmes et les habitants des localités dont l'existence est compromise—se heurtent à des obstacles créés par des lacunes au niveau de la conception de la Planification de l'emploi.

On étudie en détail le budget et le programme de développement de l'emploi et les éléments d'intégration et de réintégration du programme des femmes à l'intérieur de la Planification canadienne de l'emploi.

En parlant des femmes plus précisément, le rapport dit:

> La Planification canadienne de l'emploi cerne les femmes comme une clientèle spéciale qui doit recevoir une plus grande part des possibilités de formation et d'embauche.

On cerne comme une clientèle spéciale, mais le rapport dit ensuite:

> Cependant, les groupes de femmes du Canada critiquent la Planification canadienne de l'emploi parce qu'elle ne bénéficie pas aux femmes, surtout aux femmes immigrantes.
>
> L'Enquête sur la main-d'oeuvre de Statistique Canada révèle que les femmes composent 43 p. 100 de la main-d'oeuvre du Canada.
>
> Pourtant, malgré qu'elles constituent un groupe cible, les statistiques fédérales montrent que leur taux de participation à la Planification de l'emploi, à l'exception du programme Défi 85 qui a fourni des emplois d'été aux étudiants du secondaire et du postsecondaire, était seulement de 34 p. 100 en 1985-1986.

C'est très sérieux, monsieur le Président. Les femmes comptent pour 43 p. 100 de la main-d'oeuvre, mais seulement 34 p. 100 des bénéficiaires du programme de Planification canadienne de l'emploi sont des femmes. C'est un écart de 9 p. 100.

[*Français*]

C'est une chose tellement importante que 43 p. 100 des personnes qui participaient à la force du travail au Canada étaient des femmes. Mais la participation des femmes au programme *Canadian Job's strategy of women* est seulement de 34 p. 100.

[*Traduction*]

C'est inadmissible. La ministre devrait en prendre note et tâcher de remédier à la situation. Le rapport dit ensuite:

> De plus, le nombre de femmes aidées par la Commission de l'emploi et de l'immigration depuis l'adoption de la Planification canadienne de l'emploi diminue.
>
> En outre, la plupart des projets financés par la Planification canadienne de l'emploi ont offert aux femmes une formation dans les professions traditionnelles peu rémunératrices.

C'est un problème très important dont nous devrions tous prendre note. Tant de femmes dans la Planification canadienne de l'emploi sont formées pour occuper des emplois traditionnels peu rémunérateurs. Sur les 767 participantes qui ont reçu une formation professionnelle, les deux tiers, soit 512 d'entre elles, ont reçu une formation dans des domaines traditionnels comme les emplois de bureau, la vente et les services. C'est inadmissible, monsieur le Président. Les partis doivent tous réclamer un changement à cette situation.

Il est encore plus révélateur qu'il ne soit pas offert de formation pour les femmes dans les domaines traditionnellement réservés aux hommes comme la construction, l'industrie minière, l'usinage, l'industrie forestière et l'exploitation de matériel de transport. Le tableau inclus dans l'étude du ministère sur l'acquisition des compétences fait voir que, sur les 3 250 stagiaires, pas une seule femme ne recevait de formation dans les professions reliées à l'industrie minière, pétrolière et gazière. La situation est la même dans l'industrie forestière et l'abattage, l'usinage et les professions connexes, la construction, l'exploitation du matériel de transport, la manutention et les professions connexes. Très peu de femmes reçoivent de formation dans ces professions qui sont traditionnelleemnt réservées aux hommes.

Le premier ministre (M. Mulroney) n'est pas peu fier du fait qu'il a six femmes ministres. Je l'en félicite. C'est beaucoup mieux que ce qu'ont fait ses prédécesseurs. Toutefois, tout est bon comparé à quelque chose de vraiment mauvais.

M. Fennell: Que dire de votre Cabinet?

M. Nystrom: Le député conservateur d'en face parle de notre Cabinet. J'ai vu des Cabinets néo-démocrates dans les provinces de l'Ouest qui comptaient très peu de femmes ou qui n'en comptaient pas du tout. Je n'en suis pas fier. Je me réjouis de ce que, aux dernières élections provinciales en Saskatchewan, trois femmes néo-démocrates aient été élues pour la première fois depuis longtemps. C'est une bonne chose, non seulement pour le NPD et pour la Saskatchewan, mais encore pour toutes les femmes du pays.

Tous les partis devraient faire de leur mieux pour qu'il y ait davantage de femmes en politique de sorte qu'à la prochaine grande conférence des premiers ministres, il y ait quelques femmes autour de la table et pas seulement onze hommes mûrs ou âgés qui décident de l'avenir du Canada au nom de tous les Canadiens. C'est très important.

Cette étude signale le caractère discriminatoire de la stratégie canadienne de Planification de l'emploi. Trois cent-onze

femmes sont formées pour des emplois de bureau ou des emplois connexes, 131 pour des postes de vendeuses et 69 pour le secteur des services. Toutefois, très peu de femmes sont formées en vue de postes importants de par la rémunération qui y est attachée ou les décisions qu'on y prend. Je vous donne trois exemples.

Dans la catégorie de la gestion, de l'administration et des emplois connexes, seulement 42 femmes sont formées dans tout le pays, alors que pour des emplois de bureau peu rémunérés, on forme 311 femmes, et 131 dans le secteur de la vente. Dans les domaines des sciences naturelles, du génie et des mathématiques, dont la contribution au pays est immense et qui offrent une sécurité d'emploi et des salaires faramineux, on ne forme que cinq femmes. Dans les sciences sociales et autres domaines connexes, on ne forme que 29 femmes.

Même dans le domaine de l'enseignement et autres activités connexes, où l'on compte beaucoup de travailleuses, 63 femmes seulement sont formées. On compte 79 étudiantes en médecine et en santé. Et je suis sûr qu'elles se retrouvent dans des emplois médicaux traditionnellement réservés aux femmes.

Je recommande donc aux députés de bien examiner ce document de travail concernant la Politique de planifiation de l'emploi, document du ministère de la Formation professionnelle de l'Ontario qui a reçu l'aval de toutes les dix provinces représentées par quatre partis politiques différents. Cette étude condamne cette politique gouvernementale parce qu'elle confine la formation des femmes aux emplois peu payants et parce que très peu de femmes en profitent.

Je voudrais maintenant parler d'une étude publiée en février cette année par le Conseil consultatif canadien sur l'incidence de la Politique de planification de l'emploi auprès des femmes. Les conclusions du Conseil sont analogues à celles qu'en a tirées le gouvernement de l'Ontario au nom des provinces. Le Conseil a surtout fait observer que selon les données recueillies, la majorité des femmes sont formées dans des métiers peu payants qui leur étaient traditionnellement réservés.

• (1520)

Cet organisme est venu lui aussi grossir les rangs de ceux qui croient que les critères de la Politique de planification de l'emploi sont trop restrictifs, surtout à l'endroit des femmes.

Voici ce qu'il a fait remarquer:

> Bien des personnes et des groupes intéressés à la formation des femmes dans notre société considèrent que l'orientation de ces dernières dans des métiers traditionnels constitue un problème de taille. Une grande partie des femmes actuellement en chômage (55 p. 100) sont d'ex-employées dans la vente, les services et les bureaux.

M. James: Quel mal y a-t-il à travailler dans le secteur de la vente?

M. Nystrom: Il s'agit de postes comme celui de vendeuse de grand magasin. D'après l'étude ontarienne qui a été approuvée par tous les gouvernements provinciaux, le problème, c'est que ce sont toujours des emplois très mal rémunérés. Un nombre croissant de femmes sont préparées à ce genre d'emploi au lieu d'être préparées à des emplois mieux rémunérés dans les secteurs moins traditionnels. Le député n'a peut-être pas entendu certains de mes commentaires; je lui conseille donc de lire un document du ministère de la Formation professionnelle de l'Ontario paru en janvier, qui est intitulé *La planification de l'emploi: Politique et mise en oeuvre.*

Je voudrais passer à un autre sujet que je juge important. La députée de Vancouver-Est y a fait brièvement allusion ce matin; il s'agit du travail à temps partiel chez les femmes. Elle a dit que certaines femmes et certains hommes veulent un emploi à temps partiel , mais que beaucoup veulent un emploi à plein temps mais n'arrivent pas à en trouver un.

Dernièrement, j'ai mis la main sur une étude faite par Statistique Canada en décembre 1986, qui contient des chiffres sur le travail à temps partiel involontaire.L'étude englobe les femmes qui travaillent à temps partiel parce qu'elles ne peuvent pas trouver d'emploi à plein temps. Il faut mettre la question sur le tapis souvent à la Chambre car les chiffres sont très surprenants et très révélateurs.

D'après cette étude, plus de 500 000 personnes ont travaillé à temps partiel en 1985 faute de pouvoir trouver un emploi à plein temps. En 1986, 516 000 personnes ont travaillé à temps partiel à défaut de pouvoir trouver un emploi à plein temps. En 1975, leur nombre atteignait 109 000, soit une augmentation de 500 p. 100 en douze ans.

Dans ma circonscription, des dizaines de personnes se trouvent dans cette situation. A Canora, à Kamsack, à Yorkton, à Melville, à Preeceville et à Sturgis, il y a des personnes qui voudraient avoir un emploi à plein temps mais qui n'arrivent pas à en trouver. Par conséquent, elles vont travailler dans un magasin le samedi après-midi ou elles travaillent quelques soirées par semaine dans une entreprise ou comme conseillers à temps partiel.

Le travail à temps partiel involontaire est concentré parmi les femmes âgées entre 25 et 54 ans et les jeunes gens de 15 à 24 ans. Ces deux groupes représentent 81 p. 100 de l'ensemble des travailleurs à temps partiel involontaire au Canada.

Selon les données publiées par Statistique Canada pour 1986, la situation n'a guère évolué dans ce domaine. Une femme ou une jeune personne qui travaille dans le secteur communautaire, ou dans le secteur des affaires ou des services personnels, par opposition au secteur de la fabrication, a sept fois plus de chances d'être obligée de travailler à temps partiel. On peut voir que le problème s'est aggravé si l'on tient compte qu'en 1975, il y avait près de 74 000 travailleurs à temps partiel involontaires, contre 351 000 en 1985.

On trouve l'observation suivante dans une étude récente effectuée par Travail Canada:

> Les employés à temps partiel sont désavantagés sur tous les plans des avantages sociaux, mais surtout dans le domaine des pensions, ce qui, et cela n'a rien de surprenant, coûte le plus cher à l'employeur.

Dans les quelques instants qui me reste, je veux parler de certains documents préparés par la Coalition communautaire sur la Planification de l'emploi. Voici ce que ce groupe pense des critères d'admissibilité:

> Le premier aspect dont j'aimerais traiter est celui des critères d'admissibilité. En vertu du Programme Développement de l'emploi, pour être admissibles, les candidats doivent avoir été au chômage pendant 24 des 30 semaines précédant leur demande de formation. Quiconque a occupé un emploi pendant cette période n'est pas admissible au cours de formation et, ce qui est plus important, il n'est pas considéré comme sérieusement défavorisé sur le plan de l'emploi. En effectuant un calcul aussi précis de la période d'emploi, on ne tient aucun compte de la situation économique et professionnelle de bon nombre des chômeurs.

Ce groupe estime que les critères sont trop stricts, qu'ils désavantagent les femmes notamment, mais également de nombreux hommes, surtout dans les régions du pays où le taux

de chômage est très élevé. J'exhorte le gouvernement à examiner sérieusement certaines lacunes de la Planification de l'emploi.

J'espère que la députée de Capilano (M^me^ Collins), qui est spécialiste en la matière et qui, je suppose, interviendra après moi dans le cadre de ce débat, examinera sérieusement ces études. Lorsqu'elle parlera des résultats de la Planification de l'emploi, j'espère qu'elle tiendra compte également de ses lacunes, surtout en ce qui concerne les femmes. Si elle peut le faire et si elle réussit à convaincre le ministre, notre pays deviendra un meilleur endroit où vivre, surtout pour les Canadiennes.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je souhaite féliciter mon collègue d'avoir présenté cette analyse instructive mais plutôt inquiétante de la stratégie de planification de l'emploi et des programmes de formation. L'étude de Statistique Canada sur le travail à temps partiel notamment a été particulièrement utile.

J'aimerais avoir son avis sur un autre sujet qui lui tient à coeur, je le sais. Il s'agit de la conjoncture de l'agriculture au Canada et des répercussions sur les femmes de cette situation profondément pénible et de ces difficultés économiques dans l'agriculture. A-t-il quelque chose à proposer à cet égard, car je crois que les agricultrices portent bien plus que leur fardeau normal de responsabilités, puisque bien souvent elles travaillent à l'exploitation de la ferme tout en s'acquittant de leurs tâches ménagères et familiales normales. Certaines vont même apparemment travailler en ville pour avoir de l'argent pour faire les courses. Qu'en pense le député?

M. Nystrom: Monsieur le Président, je remercie la députée de cette question. J'ai été élevé dans une petite ferme à proximité de Wynyard, en Saskatchewan. J'y ai passé mes 18 premières années, jusqu'à mon départ pour l'université. Comme de nombreux autres députés, tel le député de Camrose, j'ai été témoin de l'effroyable discrimination dont sont victimes les femmes d'agriculteurs sur le plan économique et social dans le monde agricole.

Premièrement, de nombreuses agricultrices ne se contentent pas de s'occuper de leur maison et de leurs enfants, mais accomplissent aussi de nombreuses tâches dans l'exploitation agricole elle-même. Dans ma jeunesse, elles trayaient les vaches, elles portaient des bottes de foin, elles retiraient les cailloux du sol. Elles faisaient tout cela gratuitement, et bien souvent sans que personne ne leur en soit reconnaissant. Elles font ce travail sans bénéficier d'une pension et sans être admissibles à l'assurance-chômage.

Ces femmes constituent un secteur de notre société qui accomplit un travail colossal; elles apportent une contribution précieuse à notre pays grâce à leur talent d'agricultrices, de parents et de gestionnaires, mais elles sont pourtant privées de bien des avantages prévus par notre société. J'ai eu de multiples fois l'occasion de constater que la terre était au nom de l'homme, que les chèques étaient rédigés en son nom, que c'était lui qui cotisait au Régime de pensions du Canada et à ses REER. J'ai constaté de multiples fois que l'homme avait ceci et cela, et que la femme n'avait pas grand-chose.

• (1530)

Je constate aussi que les agricultrices sont victimes d'une terrible discrimination en matière de garderies par exemple. De nombreuses exploitations agricoles sont évidemment éloignées des villes et des gros bourgs, et les femmes isolées dans ces fermes avec des enfants n'ont pas les possibilités dont bénéficient les citadines. Je pense que c'est une discrimination effroyable. C'est d'autant plus tragique que nous traversons actuellement une crise économique sans précédent depuis les années 30 dans le monde rural canadien, et particulièrement dans l'Ouest. Nous avons tous vu les chiffres concernant les prix du blé et des autres denrées agricoles qui sont extrêmement bas. Les cultivatrices font, en grande partie, les frais de cette situation qui impose des pressions supplémentaires à la famille.

J'étais dans ma circonscription, non pas le week-end dernier, mais le week-end d'avant, et j'ai eu l'occasion de rencontrer trois personnes qui dirigent le centre de crise de Yorkton. Ce centre est ouvert depuis peu, deux ou trois ans seulement, je crois. Elles sont venues me demander d'exercer des pressions pour qu'elles obtiennent des fonds supplémentaires. Pour le moment, elles reçoivent une très faible subvention du gouvernement fédéral et rien de la province. Elles obtiennent également de petites contributions de gens de la localité et du conseil municipal. Ces personnes sont venues me dire que, l'année dernière, plus de 300 personnes de la petite localité de Yorkton ont communiqué avec le centre de crise, soit en personne, soit par téléphone.

Elles m'ont dit qu'il s'agissait, dans la plupart des cas, de cultivateurs, hommes ou femmes, qui étaient en proie au désarroi à cause de leurs difficultés financières. Il y avait également un bon nombre de cultivatrices qui étaient des femmes battues ou qui éprouvaient des problèmes parce qu'elles se sentaient isolées dans leur ferme, sans personne à qui s'adresser. Ces chiffres m'ont fait comprendre la nature des problèmes des cultivateurs en général, mais surtout des femmes, en raison du rôle qu'elles jouent dans notre société.

Il faudrait établir des régimes de pension équitables pour les femmes de cultivateurs, de même que pour les femmes qui travaillent dans des petites entreprises avec leur mari. Nous devrions reconnaître le travail qu'elles accomplissent, non seulement à la maison, et nous avons parlé du travail des ménagères des régions urbaines, mais encore dans les exploitations agricoles. Ces femmes apportent une contribution considérable au Canada.

Je pourrais vous nommer de nombreuses femmes qui vivent dans la localité où j'ai grandi et qui non seulement s'occupaient de la maison et des enfants, mais qui, en fait, travaillaient davantage à la ferme que leur mari. Je me souviens notamment d'une famille, dont je ne citerai pas le nom, dont la femme devait aller traire les vaches après avoir fait tout le travail ménager et s'être occupée des enfants. Son mari se contentait de la regarder faire, car la traite des vaches est un travail de femme.

Ces femmes ont donc apporté énormément au Canada, et c'est surtout vrai pour les femmes des pionniers qui ont colonisé l'Ouest. Il est grand temps, selon moi, d'en tenir compte en établissant une législation plus progressiste.

Les subsides

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, je suis ravie de prendre part au débat d'aujourd'hui qui se déroule, ainsi que plusieurs députés l'ont signalé, le vendredi précédant la Fête des mères, jour où chacun de nous témoigne à sa mère de la reconnaissance pour tout ce qu'elle a fait. Je suis sûre que beaucoup de députés ont d'abord reçu l'encouragement de leur mère avant de se porter candidats.

Je me réjouis d'autant plus de participer à ce débat du fait que nous sommes plusieurs à être mères. Nous nous préoccupons de l'avenir de nos filles. Parce que nous leur souhaitons un avenir meilleur, nous voulons mettre toutes les chances de leur côté. J'espère que mes collègues masculins qui ont aussi des filles partagent mon espoir et mes aspirations.

Il est énormément question des problèmes des femmes. Celles-ci divergent parfois d'opinion sur la manière dont le gouvernement devrait réagir à ces problèmes. En réalité, un très grand nombre de femmes ne souhaitent rien d'autre que d'être traitées sur un pied d'égalité avec leurs collègues masculins. Je suis d'accord sur ce principe, à l'instar de la ministre responsable de la Condition féminine qui en parlait tout à l'heure. L'ennui, c'est que les femmes ont pris du recul pendant longtemps. Nous devons maintenant combler cet écart, et faire en sorte que les hommes et les femmes partent ensemble à la ligne de départ. Elles pourront ensuite prendre de l'avance, bien sûr, chacune en fonction de ses moyens et de ses aptitudes. Cependant, traditions et attitudes séculaires ont empêché les femmes de démarrer sur un pied d'égalité avec les hommes.

Tout à l'heure, dans des questions que j'ai posées à la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone), j'ai précisé que je trouvais regrettable que les jeunes femmes aient des aspirations limitées. Elles ne voient pas tous les choix qui s'offrent à elles. Elles pensent à leur vie de façon plutôt romantique. Elles croient qu'elles vont grandir, se marier et que leur mari verra alors à leur bien-être pour le restant de leur vie. Nous savons que ce n'est pas tout à la fait la réalité au Canada à l'heure actuelle, du moins pas pour toutes les femmes.

L'autre différence qui existe entre les hommes et les femmes, c'est la réalité biologique qui veut que les femmes soient les porteuses des enfants et que ce soit, avant tout, elles qui s'en occupent. Heureusement, cela également change dans notre société et les hommes jouent un rôle de plus en plus grand. Ils acceptent d'assumer leurs responsabilités de père. Cependant, les femmes ont toujours tendance à être celles qui s'occupent des enfants, qui les amènent à la garderie et qui entretiennent en général la maison. En fait, certaines de mes amies m'ont souvent dit que le plus beau cadeau qu'on pourrait leur faire à la Fête des mères, ce serait de faire en sorte que pendant toute une année leur conjoint prenne les dipositions voulues pour la garde des enfants et s'occupe des rendez-vous chez le dentiste et des leçons. Ce serait un merveilleux cadeau que certains hommes pourraient faire à leur femme.

Ce rôle des femmes limite les possibilités qu'elles ont sur le marché du travail et nuit ainsi à leur égalité économique. Je reviendrai sur certaines de ces questions tout à l'heure.

Je sais que bien des femmes réussissent fort bien au Canada et je voudrais leur dire que je compte sur elles pour m'aider à faire avancer la cause de nos soeurs, car ce ne sont pas toutes les femmes qui sont aussi chanceuses que nous et elles doivent s'inspirer de modèles. Elles ont besoin d'autres femmes pour les aider à parvenir aux mêmes sommets.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de la participation des femmes au processus politique et au processus décisionnel, puisque la motion de mon collègue englobe cette question. Comme on l'a déjà souligné, nous avons fait de grands progrès à l'échelon fédéral. Seulement 38 femmes ont siégé au Parlement depuis 1921, a-t-on rappelé. Nous sommes maintenant 27 députées, ce qui constitue évidemment une amélioration extraordinaire. Ce n'est pas suffisant, mais c'est un progrès considérable. Nous espérons voir ce chiffre doubler, puis tripler, pour augmenter jusqu'à 50 p. 100. On pourra alors dire que les opinions et l'expérience des femmes se reflèteront dans toutes nos décisions.

Je ne l'ai pas fait, mais il serait intéressant d'évaluer la participation des femmes députées aux débats des comités et de la Chambre. Bien que les femmes ne représentent que 10 p. 100 des députés, je suis convaincue que leur contribution aux discussions et aux délibérations dépasse largement ce pourcentage.

Le Canada est perçu aujourd'hui comme un pays très progressiste pour ce qui est de la place faite aux femmes dans la vie politique. Pas plus tard que cette semaine, la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney), qui revenait à peine d'Extrême-Orient où elle avait assisté à des rencontres, me disait que, lors de son séjour à Hong Kong, les hommes d'affaires avec lesquels elle avait discuté de commerce et de possibilités d'investissement au Canada lui avaient fait remarquer à quel point ils trouvaient intéressant de constater qu'une femme était ministre du Commerce extérieur du Canada, que le haut commissariat à Hong Kong était confiée à une femme exceptionnelle qui faisait un excellent travail, qu'ils avaient accueilli au cours des mois précédents d'autres membres du gouvernement canadien, notamment la ministre des Communications (M^lle^ MacDonald), la ministre des Relations extérieures (M^me^ Landry) et le Gouverneur général. Comme nous le savons, ces personnes sont des femmes. Les interlocuteurs de la ministre du Commerce extérieur n'ont pas manqué de lui demander s'il y avait aussi des hommes dans son gouvernement. Eh bien! Oui, nous en avons.

Heureusement, les femmes obtiennent tant de succès sur la scène internationale que nous constatons réellement des progrès. Je sais qu'à certaines des réunions internationales auxquelles j'ai assisté, le Canada est le seul pays à avoir des femmes comme déléguées principales. Je voudrais féliciter le premier ministre (M. Mulroney) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de leur vigilance et de leur appui constants pour faire en sorte que des femmes fassent toujours partie de chaque délégation et y jouent un rôle de premier plan. Nous avons également accompli de grands progrès en ce qui a trait aux nominations aux offices et aux commissions.

Je dis aux femmes qui suivraient peut-être nos délibérations que nous souhaitons les voir plus nombreuses ici. Nous savons qu'il y a des obstacles à cela, qu'ils soient financiers ou créés par la vie familiale et la vie politique. Il y a parfois eu des obstacles au sein de nos partis. Mais je sais que les trois partis s'efforcent tous d'augmenter le nombre des femmes candidates et, c'est à espérer, le nombre des femmes députées aux niveaux fédéral, provincial et municipal de sorte que les femmes puissent jouer un rôle à part entière dans la prise des décisions politiques de notre pays.

● (1540)

Je voudrais maintenant aborder la question de l'économie, car il ne fait aucun doute pour moi, et d'après ce que nous avons entendu aujourd'hui, que les obstacles qui empêchent encore les femmes d'atteindre la pleine égalité sont d'ordre économique. Il est intéressant de voir ce qui s'est passé depuis 25 ans. J'ai terminé mes études universitaires en 1961. J'examinais aujourd'hui certains des chiffres qui illustrent certains des changements survenus. En 1961, la population active ne comptait que 27 p. 100 de femmes. Aujourd'hui, ce pourcentage atteint 43 p. 100. En 1961, le taux de participation à la population active des femmes de 20 à 64 ans n'était que de 31 p. 100. Il est actuellement de 64 p. 100, soit plus du double. En 1961, seulement 2 p. 100 des femmes détenaient un diplôme universitaire. En ce moment, elles sont 14 p. 100 comparativement à 17 p. 100 pour les hommes. C'est dire que d'énormes changements sont survenus à ce chapitre depuis 25 ans.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que depuis 1961, le taux moyen d'accouchements par femme est passé de 3,9 à 1,7. Toutes ces données nous révèlent qu'il n'y a pas eu seulement une évolution mais une véritable révolution. Le changement ne se manifeste pas seulement dans le rôle des femmes dans la population active mais aussi dans leur vie, ce qui s'est répercuté sur la famille, les habitudes de consommation et tous les aspects de nos vies.

Malheureusement, le type d'emplois occupés par les femmes n'a pas changé. En fait, en 1961, 62 p. 100 des femmes sur le marché du travail se retrouvaient dans trois catégories professionnelles, soit les emplois de bureau, les ventes et les services. Aujourd'hui, ce pourcentage est encore de 60 p. 100. Il apparaît donc qu'en termes de variété d'emplois et de professions, la situation des femmes n'a pas évolué dans le sens que nous aurions souhaité. Certains députés l'ont déjà mentionné, il faut encore dépenser beaucoup d'énergie pour encourager les femmes à se diriger vers les emplois non traditionnels ou à occuper certains des nouveaux emplois.

La ministre des Communications (M^lle^ MacDonald) prononçait récemment une allocution lors d'une conférence où j'assistais. Elle a parlé des immenses possibilités offertes aux femmes par la révolution du monde des communications. La transformation radicale de ce domaine a ouvert de nombreux métiers et de nombreuses professions. Ces emplois ne requièrent pas une grande force physique contrairement à beaucoup de ceux qu'on trouve dans les industries du secteur primaire, qui sont donc réservés aux hommes. Ce sont des emplois fondés sur une nouvelle sorte de spécialisations à base de connaissances. La ministre exhorte ce groupe de femmes à saisir cette chance maintenant, à ne pas la laisser passer. Nous n'avons peut-être pas profité de la révolution industrielle mais il ne faut pas laissé passer la révolution des communications.

Les communications donnent la possibilité aux femmes de jouer un rôle déterminant, et dans ce but, et j'en reviens à l'une des mes remarques précédentes, les femmes vont devoir prendre des décisions à propos de leurs études et de leur carrière dès l'âge de 14, 15 et 16 ans. Elles devront étudier l'informatique, les sciences, les mathématiques et toutes les spécialisations à leur portée. Elles devront faire ces choix pour pouvoir relever les défis qui les attendent.

On nous a également parlé d'autres réalités comme le problème fondamental de l'inégalité économique qui subsiste encore. On nous a dit qu'en général les femmes qui travaillent ne gagnent que 66 p. 100 du salaire des hommes. Si nous décomposons ces statistiques par tranches d'âge, elles deviennent encore plus intéressantes. Elles révèlent l'un des problèmes dont je voudrais parler. Les femmes de moins de 20 ans qui travaillent gagnent environ 76 p. 100 du salaire de leurs homologues masculins. De 20 à 24 ans, ce pourcentage baisse à 71 p. 100. De 24 à 29 ans, il baisse de façon spectaculaire à 56 p. 100, de 30 à 34 ans, il n'est que de 46 p. 100, de 35 à 39 ans de 42 p. 100 et il plafonne aux alentours de 42 à 44 p. 100 pendant la période qui est censée être la plus productive, entre 30 et 55 ans, où les gens peuvent faire des économies, cotiser à des régimes de pension et planifier leur retraite. C'est dans cette tranche d'âge que les femmes gagnent vraiment moins que 50 p. 100 du salaire des hommes. A mon avis, ce sont des chiffres que nous devons garder à l'esprit lorsque nous étudions les problèmes à résoudre.

A mon avis, la clé de l'indépendance économique des femmes réside dans l'égalité de la main-d'oeuvre. Le gouvernement a fait des réalisations étonnantes en prenant des mesures énergiques en vue d'établir cette égalité. Nous savons que nous ne l'obtiendrons pas du jour au lendemain et que nous devons prendre les mesures appropriées et commencer à mettre en place des programmes qui peuvent permettre de réaliser cette égalité. Il faut d'abord commencer par le début en abordant la question de l'enseignement. Il faut faire en sorte que les femmes puissent faire des études qui leur permettront d'entrer dans le monde du travail et d'occuper des postes bien rémunérés. C'est, à mon avis, notre responsabilité à tous, ainsi que celle de nos collègues provinciaux et de nos sytèmes scolaires. Nous devons y veiller au niveau des études secondaires du premier comme du deuxième cycles.

Ensuite, comme l'a fait valoir mon collègue tout à l'heure, nous devons donner aux femmes la possibilité de suivre des cours de formation. D'excellentes mesures ont été prises à l'intention des femmes en vertu de la Planification de l'emploi. J'ai participé de près à la mise en oeuvre de certains des programmes destinés à faciliter l'intégration ou la réintégration des femmes au marché du travail. Le programme de réintégration au marché du travail vise les femmes exclusivement, tandis que le programme d'intégration au marché du travail, à la mise en oeuvre duquel j'ai collaboré de près sur la rive nord de la Colombie-Britannique, est destiné essentiellement aux femmes. En fait, les statistiques générales révèlent que 51,5 p. 100 et 68,2 p. 100 des participants inscrits au programme Défi 86 et au programme d'intégration au marché du travail respectivement étaient des femmes. Nous faisons donc des progrès.

Quand je m'entretiens avec les femmes inscrites à ces programmes—en fait, je dois assister la semaine prohaine, je crois, à une autre remise de diplômes—elles se demandent ce qu'il leur arrivera une fois qu'elles auront terminé les cours de formation et accédé au marché du travail. Je constate, entre autres difficultés, que bon nombre de ces femmes n'auront toujours pas acquis un niveau de compétence suffisamment élevé pour obtenir un emploi assez rémunérateur pour compter et leur donner la possibilité de s'offrir des services de garderie et d'assainir leur situation financière. J'ai recommandé au ministre, au sujet de la formation, de veiller à ce que les programmes soient d'une durée assez longue, et que le niveau des compétences inculquées soit assez élevé dans le cas de la femme d'un certain âge qui cherche à réintégrer le marché du travail afin de lui permettre d'aspirer à un emploi suffisamment rémunérateur pour lui donner un bon départ ainsi que la possibilité d'accéder à l'égalité financière.

Vient ensuite l'accès à l'emploi, car tant que les femmes ne pourront pas y accéder à part entière, elles ne connaîtront jamais l'égalité financière. C'est là qu'intervient, évidemment, la mesure sur l'égalité en matière d'emploi, soit la première mesure législative jamais mise en oeuvre par un gouvernement fédéral au Canada. Je sais que bien des entreprises préparent des plans en ce moment. Elles savent qu'il leur faudra effectuer des changements. La ministre des Approvisionnements et Services (M^me^ Vézina) a déjà refusé de signer des contrats avec des entreprises qui ne se dotent pas de programmes d'équité en matière d'emploi. De tels programmes permettront aux femmes de partir du bon pied en leur donnant accès au marché du travail et en veillant à ce qu'elles y soient traitées avec équité.

• (1550)

En plus de cela, il doit y avoir, bien sûr, égalité de salaire pour un travail d'égale valeur. Je pensais que ce n'était plus un problème au pays, mais j'ai été surprise de lire récemment l'enquête réalisée au milieu de l'année 1984 par le forum du monde économique de Genève qui classait le Canada 23^e^ sur 28 pays en ce qui concerne le versement d'un salaire égal pour un travail d'égale valeur. Cela signifie qu'il reste encore beaucoup à faire.

Il y a la participation des provinces, bien sûr, mais il ne faut pas penser que la tâche est terminée. Elle demandera encore beaucoup d'efforts.

Je passe maintenant à la garde des enfants qui est l'une des priorités du gouvernement et des femmes. Tant que nous n'aurons pas réglé efficacement la question de la garde des enfants, les femmes ne seront pas vraiment libres de travailler et ne pourront pas trouver d'emploi rémunérateur. Elles devront toujours sacrifier leur potentiel si elles n'ont pas accès aux garderies nécessaires.

J'ai été heureuse des efforts que non seulement le groupe de travail parlementaire, mais aussi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et ses collègues provinciaux ont déployés pour s'attaquer sérieusement au problème. Rome ne s'est pas bâtie en un jour, mais il est important de commencer à mettre en place les éléments d'un système de garderies équitable.

Je parlerai maintenant des pensions. Les femmes âgées du pays ont certainement des problèmes à ce sujet. Nous savons que les pauvres dans ce pays sont surtout des personnes âgées et des femmes. Cependant, nous avons fait beaucoup de choses en ce qui concerne les pensions. Nous avons apporté des modifications au Régime de pensions du Canada. Nous avons introduit une allocation de conjoint pour les veuves âgées de 60 à 64 ans. Nous avons modifié la Loi sur les normes des prestations de pension.

Quand on étudie la situation des femmes au travail aujourd'hui, on reconnaît que les pensions doivent être plus souples et plus transférables. Je travaille depuis 26 ans et je n'ai pas de pension. Chaque fois que je changeais d'emploi, mes pensions n'étaient pas transférables. C'est le cas de bien des femmes qui entrent dans le marché du travail et qui en sortent à plusieurs reprises dans leur vie en raison de changements dans leur vie familiale. Il faut un régime de pension qui tienne compte de cela en plus de l'excellente loi sur les régimes enregistrés d'épargne-retraite qui permet aux femmes de contribuer à un régime de pension.

Je réalise que je n'ai pas beaucoup de temps, mais il y a beaucoup de choses dont je veux parler, notamment des éléments de mesures à venir auxquelles je voudrais que nous travaillions ensemble. Le gouvernement a fait merveille, mais il y a encore beaucoup à faire.

Ce plan d'action aurait pour premier but d'ouvrir les jeunes aux réalités économiques et sociales et de leur faire accepter la présence permanente des femmes dans la population active. Le gouvernement doit, deuxièmement, agir comme chef et employeur modèle pour ce qui est de l'égalité dans l'emploi et l'accroissement des nominations aux organismes jusqu'à un maximum de 52 p. 100. Il doit répondre à la demande de formation et de garderies. Il doit établir une meilleure banque de données sur les répercussions de mesures fiscales générales pour les femmes.

On a même proposé un index d'égalité entre les sexes qui permettrait aux gouvernements de mesurer les progrès relatifs réalisés dans la reconnaissance de l'égalité économique des femmes.

Nous devons aussi réexaminer les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne la garde des enfants, en reconnaissant le rôle que jouent les femmes au foyer, et envisager la possibilité d'accorder un crédit d'impôt aux femmes qui restent à la maison. On a proposé que, en supposant que le travail au foyer vaille 26 000 $ par année, nous remplacions la déduction pour le conjoint par un crédit d'impôt qui serait accordé aux femmes dont le travail donne lieu aux avantages fiscaux.

Je crois que ce sont là des questions qu'il va nous falloir régler. Compte tenu de la responsabilité dont le gouvernement a fait preuve au cours des deux dernières années et demie et dont il va faire preuve tout au long de ses premier, deuxième. troisième et quatrième mandats, je sais que des progrès seront accomplis dans la reconnaissance de l'égalité juridique des femmes, que nous avons déjà fondamentalement, mais aussi dans la réalisation de l'égalité économique que nous désirons toutes.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je remercie la députée pour ses observations. Je crois souscrire à la plupart d'entre elles, mais je voudrais faire deux ou trois commentaires.

Je n'ai pas pu m'empêcher de remarquer que lorsque la députée a parlé des crédits d'impôt, elle a bel et bien appuyé une proposition libérale plutôt que la recommandation du comité spécial sur la garde d'enfants, qui visait l'octroi d'un crédit d'impôt-enfants remboursable de 200 $ environ par enfant et par année à toutes les femmes ayant de jeunes enfants à la maison et pas seulement aux femmes à faible revenu. La députée pourrait peut-être nous dire si elle voulait vraiment souscrire à la proposition libérale par opposition à la conservatrice, ce qui serait plutôt intéressant.

Aussi, la député a parlé de salaire égal pour un travail égal. Elle n'a pas parlé de salaire égal pour un travail d'égale valeur, ce qui est très différent, comme elle le sait sans doute. Je me demande pourquoi elle a parlé de salaire égal pour un travail égal. Était-ce tout simplement une erreur? La plupart des gens que toute la question intéresse diraient qu'il nous faut un processus véritable d'équité en matière de rémunération, comme on dit maintenant.

Je crois qu'il nous faut un véritable processus qui prévoit non seulement une possibilité d'en appeler cas par cas auprès de la Commission des droits de la personne, mais encore une modification du système, à commencer par toute la Fonction publique.

Je sais que le Yukon, le Manitoba et l'Ontario ont eux-mêmes envisagé des projets de loi sur l'équité en matière de rémunération. Il me semble qu'il faudrait y songer aussi au niveau fédéral. Nous devrions adopter nous aussi une mesure sur l'équité salariale. La justice sur ce chapitre n'est pas prévue implicitement dans le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi. Une telle mesure serait fort différente puisqu'elle rendrait opérant le principe du salaire égal pour un travail équivalent.

Puisque la députée s'intéresse tellement aux garderies, je lui signale que les gardiennes professionnelles d'enfants, dont beaucoup ont une formation postsecondaire pour effectuer un travail fort important, le soin des petits, sont moins payées que les camionneurs ou les gardiens de zoo.

Mme Collins: Monsieur le Président, quand je parle d'égalité salariale, j'entends bien égalité salariale. Il se trouve que partout au Canada, le fait de ne pas donner une paie égale tombe sous le coup de la loi. Mais j'ai mis la main sur cette étude qui rapporte que le Canada arrive au 23e rang sur 28 pays en matière de parité salariale. Je n'ai pas encore eu la chance de l'étudier en profondeur.

Cependant, la députée sait fort bien que la question du salaire égal pour un travail équivalent est fort controversée. J'entends toutes sortes de sons de cloche à ce sujet. Certains craignent que l'État ne fixe les taux de salaire de différents emplois, et cette idée me déplaît un peu à moi aussi, même si je souscris à ce principe.

Que je sache, il n'existe pas de mécanisme pour faire respecter ce principe de façon appropriée et efficace sans intervention indue sur le marché. Il faudrait examiner cette question davantage.

La députée n'ignore pas que nous avons, au fédéral, une mesure sur l'équité salariale dans le cadre de la Loi canadienne sur les droits de la personne. La Commission canadienne des droits de la personne affecte davantage de personnel et de ressources pour s'assurer que ce principe est respecté dans tout l'appareil fédéral.

Quant aux crédits d'impôt, je ne parlais pas, en fait, du crédit d'impôt pour enfants. Il s'agit d'un concept intéressant qu'a recommandé le groupe d'étude parlementaire sur les garderies. Je sais que le ministre va étudier cette recommandation et d'autres, pour voir si c'est la meilleure façon de donner aux gens le choix à propos des garderies, tout en s'assurant qu'il y a suffisamment de places pour tous les enfants. Je pense que nous devons équilibrer ces deux aspects.

Mais je parlais en réalité d'une autre idée. Nous avons parlé des pensions de personne au foyer et de la valeur que nous accordons au travail des femmes qui restent à la maison. Cela se fera-t-il par le biais de contributions au Régime de pensions du Canada? Je vois pas mal d'obstacles, quelques injustices et quelques problèmes, en particulier pour les familles à faible revenu. Une autre idée que j'ai entendue, serait de donner un crédit d'impôt au conjoint qui reste à la maison. C'est encore une idée qui vaudrait la peine d'être envisagée et c'est à ce titre que j'en parle.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai une suggestion pour ma collègue. Lorsque l'on parle de salaire égal pour un travail de valeur égale et que l'on nous dit que la valeur relative des emplois est difficile à déterminer, il faut répondre que cela se fait constamment dans le secteur privé. On appelle cela les «études d'évaluation des emplois». Une équipe est chargée d'évaluer tous les emplois en fonction de critères pré-établis et de donner à chaque emploi un certain nombre de points. On attribue, par exemple, un certain nombre de points à tel autre emploi dans un domaine totalement différent. Puis, si les deux emplois comparés accumulent le même nombre de points, les titulaires reçoivent une rémunération égale. Ces calculs sont utilisés depuis des années dans le secteur privé. J'ai fait partie d'équipes chargées de telles évaluations dans différentes entreprises de l'ouest du Canada. Le mécanisme est en place. Il ne suffit peut-être que de l'appliquer sur une plus grande échelle.

• (1600)

Toutefois, ma question porte sur un autre sujet. J'ai écouté plus tôt la députée parler de la situation en Colombie-Britannique et je m'inquiète du nombre de jeunes femmes en quête d'un emploi dans cette province. Sachant que le taux de chômage y a augmenté de 157 p. 100 depuis le début des années 1980, on ne saurait qualifier la situation que de tragique. La crise est particulièrement aiguë pour les jeunes femmes qui éprouvent plus de difficultés que jamais à dénicher un emploi d'été puisque les étudiants aussi ont commencé à chercher du travail et qu'un très fort pourcentage des emplois disponibles dans le secteur primaire sont traditionnellement confiés aux jeunes hommes.

L'an dernier, la Colombie-Britannique a pu compter sur l'Exposition pour offrir à ses jeunes des emplois d'été. Cette année, ce n'est pas le cas et la situation est encore pire que l'an dernier. Devant la crise que traverse actuellement la Colombie-Britannique, la députée a-t-elle souscrit à la décision d'accorder au programme Défi 87 les mêmes crédits que l'an dernier?

Mme Collins: Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député, mais je suis persuadée qu'il le sait déjà, que, depuis

l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement—nous sommes au début de mai, et je sais que le nombre a considérablement augmenté depuis—quelque 63 000 emplois ont été créés en Colombie-Britannique. Dans les 30 mois écoulés depuis septembre 1984, nous avons créé dans cette province deux tiers du nombre des emplois créés entre les élections de 1980 et celles de 1984. Le taux de chômage en Colombie-Britannique est passé de 15,1 p. 100 à 13,6 p. 100. Manifestement, nous progressons dans la bonne voie. Malgré cela, il existe néanmoins des inégalités. Le problème des jeunes nous préoccupe.

Simplement d'après la situation dans ma circonscription, j'ai constaté que le taux de chômage avait augmenté cette année en partie à cause de la fermeture d'Expo. Bon nombre des personnes employées à cette exposition touchent à présent des prestations d'assurance-chômage, en attendant de trouver autre chose. Le programme Défi 87 vient d'être lancé et nous avons hâte d'en voir les résultats. C'est peut-être la façon dont nous avons réussi à créer les emplois.

Cette année, il y a beaucoup d'emplois dans le secteur privé qui contribue financièrement au programme. Je suis très heureuse de la réaction favorable que j'ai obtenue du gouvernement fédéral, non seulement dans le cadre de Défi 87. Ces dernières semaines, j'ai pu annoncer des subventions de 300 000 $ à la création d'emplois aux termes de l'article 38. Il s'agit d'emplois très importants qui permettront la réinsertion de chômeurs sur le marché du travail au moyen de programmes de recyclage ou au sein d'organismes communautaires. Ces programmes, qui s'ajoutent à ceux de la Planification de l'emploi, c'est-à-dire les programmes de développement de l'emploi, d'intégration et de réintégration professionnelles, auront d'importantes conséquences dans la partie de ma province que je représente. J'espère que mon collègue obtiendra des résultats aussi positifs à Kamloops.

M. le vice-président: Reprise du débat. La parole est au député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille).

M. de Corneille: Monsieur le Président, j'aurais voulu poser une question à la députée. En ai-je le temps?

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à ce que le député d'Eglinton—Lawrence pose sa question et à ce que la députée de Capilano (M^me^ Collins) y réponde?

Des voix: D'accord.

M. de Corneille: Monsieur le Président, je voulais signaler à la députée le fait que depuis 1930, les États-Unis appliquent le principe du salaire égal pour un travail d'égale valeur. Comme l'a signalé ma collègue, on a mis au point certains critères afin d'évaluer des emplois de nature différente. Dans l'entreprise privée, ils sont au nombre de quatre: compétence, responsabilité, effort et conditions de travail. La députée est-elle d'accord sur ce principe d'égalité qui consiste à verser aux femmes le même salaire qu'aux hommes si elles effectuent un travail d'égale valeur?

Mme Collins: De la façon dont je vois ça, monsieur le Président, je suppose que ce n'est pas seulement pour les femmes; il est à espérer que tous soient rémunérés selon la valeur de leur travail. Les critères que mon collègue mentionne sont ceux qui s'appliquent. J'ai travaillé dans un service du personnel il y a bien des années et j'y ai fait de la classification d'emplois, et c'était certes la base d'après laquelle nous procédions. Si l'on considère les emplois de cette façon en tenant compte des compétences requises, de la scolarité nécessaire, parfois des heures de travail ou autres aspects qui peuvent être retenus, cela ne fait aucune différence que ce soit un homme ou une femme qui occupe ces emplois. C'est ce qui arrive dans la plupart des cas à mon avis.

Il reste de toute évidence certains secteurs où cela n'a pas marché. Il faut que nous nous y attaquions. Je sais que plusieurs des provinces prennent des mesures à cet égard, car la plupart de ces entreprises privées relèvent de la compétence provinciale. Le gouvernement de l'Ontario, par exemple, prend des mesures pour y remédier. Il faut élaborer ces mesures de concert avec les employeurs. Ce n'est pas une chose que l'on peut imposer, car cela ne marche pas quand on s'y prend de cette façon. Il faut que le public comprenne mieux l'idée et ses corollaires. Voilà comment il faut remédier au problème. Si nous nous y prenons de cette façon, nous pourrons réussir.

[*Français*]

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, le sujet devant nous aujourd'hui est le suivant:

> Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir omis de reconnaître la valeur véritable du travail des femmes dans le monde du travail, dans la collectivité et au foyer par des politiques concrètes qui assureraient un revenu adéquat, l'élimination des obstacles et des occasions complètes de participation égale dans la prise des décisions et la vie politique du Canada.

[*Traduction*]

Selon moi, il s'agit d'une motion fort sérieuse qui n'a absolument aucun objectif sectaire. La question est digne d'intérêt. Elle ne vient pas tout juste de se poser, monsieur le Président. Il s'agit en l'occurrence de gens bien réels, et de peur peut-être que nous nous perdions dans une guerre de chiffres, je voudrais préciser que les députés, et même mes collègues conservateurs, j'en suis persuadé, reçoivent des lettres de plaintes d'électeurs préoccupés par les problèmes qui les affligent. Je voudrais notamment vous faire part d'une lettre que j'ai reçue d'une personne à l'emploi de la Banque de Montréal. Permettez-moi de la lire. Il ne s'agit là que d'un exemple, car cette banque n'est pas différente des autres. Voici donc ce que cette personne m'a écrit:

> Depuis un an, bien des changements surviennent à la Banque de Montréal. En tant qu'employés, nous faisons face aux répercussions d'une réorganisation radicale qui a eu notamment pour conséquences néfastes:
>
> Des licenciements;
>
> Des réaffectations à des postes à temps partiel;
>
> Des réaffectations à des postes inférieurs;
>
> Des mutations dans d'autres succursales.

L'intéressée ajoute pour résumer ses craintes et celles de ses collègues de travail:

> . . . la direction ne traite pas sur un pied d'égalité les hommes et les femmes au moment d'engager ou d'accorder des promotions; elle n'hésite pas à procéder à des licenciements et à des mutations à la suite de l'évolution technologique, et la charge de travail ne cesse d'augmenter . . .

Il y a d'autres lettres comme celle-là et d'autres banques où cette situation existe. C'est le genre de lettre que je reçois de personnes de nombreuses organisations et sociétés au sujet de difficultés qu'elles subissent, non pas d'améliorations dans leur vie quotidienne mais d'un recul qui leur est de plus en plus souvent imposé, parfois à l'âge difficile de la maturité, au moment où, comme l'a si pertinemment signalé l'orateur précédent, elles devraient jouir d'une plus grande sécurité, être

mieux rémunérées parce que ces années sont censées être les plus productives.

Nous parlons de personnes réelles, qui écrivent des lettres comme celles que je viens de citer. Nous parlons de personnes que nous rencontrons souvent lors de visites dans les écoles ou les hôpitaux où un grand nombre de femmes, une majorité de femmes en fait, occupent des emplois ordinaires sans jamais, sauf de rares exceptions, pouvoir accéder aux postes d'administration. Celles qui détiennent des postes de direction ne sont pas nécessairement promues plus haut.

Nous parlons de personnes réelles, d'établissements réels comme des banques, des écoles et des hôpitaux, où les femmes forment toujours le gros des effectifs et ne peuvent pas gravir les échelons supérieurs de la hiérarchie. Très souvent, les femmes disent qu'elles ont l'impression de vivre dans un monde fait pour les hommes. Nous, législateurs, devons tenir cette inégalité pour un défi.

• (1610)

Je ne puis accepter l'attitude des partisans du laisser-faire selon laquelle l'instruction à la longue devrait résoudre tous ces problèmes et rendre les progrès possibles un jour ou l'autre. Je m'inquiète de l'attitude de la députée de Capilano (M^me^ Collins) qui a encore répété qu'elle ne voyait pas l'utilité pour le Parlement d'adopter une loi pour faire avancer les choses. Selon elle, il vaudrait mieux éduquer les gens. L'éducation joue certainement un rôle important, mais quand il s'agit de droits de la personne, il n'y a aucune raison pour que des gens gaspillent leur vie tandis que nous laissons faire les choses en espérant que l'éducation modifiera les opinions et les attitudes. C'est une injustice que tous les citoyens n'aient pas des droits égaux, injustice nous devrions nous appliquer à rectifier. Nous ne devrions pas nous en remettre à l'éducation pour obtenir satisfaction un jour ou l'autre. Nous devrions faire respecter dès maintenant les droits de la personne.

Nous pouvons envisager la situation du point de vue statistique. J'ai cité en exemple des gens qui vivent des situations réelles, des gens qui travaillent dans des banques, des écoles, des hôpitaux, des sociétés, des manufactures et des usines. Cependant, ces chiffres doivent signifier quelque chose pour nous. Nous devons comprendre que ces chiffres représentent des situations réelles. Quand les hommes gagnent 1 $, les femmes gagnent 65c. C'est une donné statistique qui s'applique à des êtres réels.

De tous les Canadiens contraints de travailler au salaire minimum, les deux-tiers sont les femmes. Du point de vue économique, les femmes subissent un préjudice lorsqu'elles quittent leur travail pour avoir des enfants; en effet, lorsqu'elles réintègrent la population active, elles ont perdu de l'ancienneté. C'est de citoyens canadiens en chair et en os dont nous parlons. Selon les statistiques, 6,7 p. 100 des femmes de la population active gagnent plus de 30 000 $, tandis que pour les hommes la proportion est de 28,6 p. 100. Il y a donc pratiquement cinq fois plus d'hommes que de femmes qui gagnent plus de 30 000 $. On peut en conclure que les femmes ont peu de chances d'avancement.

On constate également que deux fois et demie plus de femmes que d'hommes sont obligées de travailler à temps partiel parce qu'il leur est impossible de trouver du travail à plein temps. Les femmes représentent 71 p. 100 de l'ensemble des travailleurs à temps partiel au Canada. Ces réalités concrètes touchent du vrai monde. Ces statistiques décrivent la réalité de nos enfants, de nos cousines, de nos voisines, de nos familles, de nos amies et de Canadiennes que nous ne connaissons pas mais dont nous devons nous soucier.

Nous n'ignorons pas que la pauvreté touche une proportion incroyable de femmes âgées. Elles représentent le groupe de personnes le plus important vivant en-dessous du seuil de la pauvreté. Leur situation est attribuable aux réalités économiques dont nous venons de parler. Elles ne peuvent pas gagner le revenu qu'elles devraient obtenir pour le travail qu'elles accomplissent et elles n'obtiennent pas les pensions qu'elles méritent. Souvent, la pension est proportionnelle au revenu. C'est pourquoi la majorité des personnes vivant en-dessous du seuil de la pauvreté sont des femmes âgées.

Il y a lieu de se demander si le gouvernement peut et doit remédier à la situation. L'opposition ne partage pas l'opinion souvent exprimée par les ministériels qui déclarent que si l'économie devient suffisamment prospère, les gens obtiendront du travail et les pauvres s'enrichiront, selon la théorie des vases communiquants.

Au cours de la campagne électorale de 1984, le premier ministre (M. Mulroney) a promis de définir l'emploi à temps partiel et d'obliger les employeurs à leur offrir tous les avantages sociaux au prorata. Lorsqu'il faisait campagne, le premier ministre était prêt à promettre des mesures gouvernementales au lieu de laisser la situation s'améliorer grâce à l'éducation, avec le temps. Bien sûr, cela ne s'est pas passé ainsi.

Louise Dulude, présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme a déclaré que le premier ministre n'avait pas honoré ses promesses envers les travailleurs à temps partiel dont la plupart sont des femmes. Elle estime que le gouvernement n'a pas fait grand chose jusqu'ici.

Lisa Avedon du Congrès canadien pour la promotion des études chez la femme a déclaré ce qui suit:

> La politique du gouvernement convient très bien à celles qui se situent en haut de l'échelle, mais pour celles qui sont en bas, et qui n'ont pas accès à l'enseignement supérieur, c'est tout à fait désastreux!

En deux mots, le gouvernement a des responsabilités à assumer. Il a un rôle à remplir. L'opposition lui demande de faire davantage pour répondre aux besoins et aux préoccupations des femmes.

Le gouvernement n'a pas su donner l'exemple. Il demande au secteur privé de faire des choses qu'il n'est pas prêt à faire lui-même. Par exemple, nous savons ce qu'il en est en ce qui concerne l'embauche des jeunes. Huguette Labelle, de la Commission de la Fonction publique, un sous-ministre très respecté, a déclaré hier que le nombre de jeunes âgés de 24 ans et moins qui avaient obtenu un emploi à la Fonction publique avait baissé l'année dernière. Elle a souligné qu'à peine 4 p. 100 des fonctionnaires sont âgés de 24 ans ou moins. Pendant l'été, le gouvernement demande au secteur privé d'embaucher des jeunes et de leur donner une chance. Mais il donne lui-même le mauvais exemple en réduisant le nombre d'emplois pour les jeunes dans la Fonction publique. Cela revient à dire: «Faites ce que je dis et non pas ce que je fais».

J'ai fait partie du sous-comité de la Chambre des communes sur les invalides et les handicapés. Nous avons appris que le secteur privé avait fourni 6 p. 100 des emplois aux invalides et handicapés, contre 2 p. 100 seulement pour le gouvernement, selon les statistiques. Le secteur privé embauche trois fois plus d'handicapés et d'invalides que le gouvernement qui se contente de belles paroles à l'égard de ces derniers. Par contre, il n'est pas très fort pour joindre le geste à la parole.

Il en va de même pour les femmes. M^me^ Huguette Labelle nous a appris que si le nombre de femmes dans les postes de gestion a augmenté de 55, il faudra que le nombre de nominations augmente considérablement en 1987 pour que le gouvernement atteigne son objectif pour la fin du premier trimestre de 1988. Elle s'inquiète fort du fait que l'objectif du gouvernement n'a pas été atteint, le nombre de femmes occupant des postes administratifs et des postes de direction étant encore nettement insuffisant. A ce rythme, le gouvernement n'arrivera pas d'après elle à tenir sa promesse, car il n'a pas offert aux femmes le genre et le nombre d'emplois qu'elles méritent d'avoir. Le gouvernement dit qu'il ne faut pas faire comme lui.

• (1620)

Le gouvernement peut faire certaines choses, et nous l'exhortons à donner l'exemple au sein de la Fonction publique. Que le gouvernement mette en pratique les beaux principes que les ministériels ont invoqués en parlant de la Fête des mères et de l'égalité pour les femmes. Qu'il offre dans la Fonction publique les emplois qu'il devrait offrir. Ce sera la plus belle preuve pour les femmes et pour nous tous en fait qu'il est décidé à mettre ses principes en pratique.

Nous savons qu'il y a d'autres initiatives à prendre. Nous savons que le gouvernement peut le faire. Si le gouvernement le voulait vraiment, il pourrait faire ce que d'autres pays ont fait et accorder une rémunération égale pour un travail d'une valeur égale. Ainsi, en Australie, certaines mesures législatives sur l'égalité de rémunération ont été mises en application progressivement de 1969 à 1975. Pendant cette période, la rémunération hebdomadaire des femmes a été portée de 62 à 80 p. 100 de celle des hommes, ce qui est remarquable. C'est la belle preuve que si le gouvernement montre l'exemple et s'il présente une mesure législative appropriée, nous réaliserons très rapidement des progrès dans ce domaine. Les femmes ont le droit d'être traitées sur un pied d'égalité. Elles ont le droit à l'égalité au niveau de l'accès, des possibilités et de la rémunération. Si on y arrive en Australie, c'est réalisable ici.

En Grande Bretagne, le salaire des femmes a augmenté de 10 p. 100 grâce à une loi sur l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. Au Canada, le gouvernement de l'Ontario a présenté un projet de loi visant à garantir l'égalité de rémunération à plus d'un million de femmes sur une période de trois ans. C'est le projet de loi le plus radical en son genre en Amérique du Nord et c'est un gouvernement libéral qui l'a présenté. Il oblige les employeurs à donner le même salaire aux hommes et aux femmes pour un travail de valeur égale. Cela prouve, qu'il s'agisse de l'Autralie dans les années 60, de la Grande-Bretagne dans les années 70 ou de l'Ontario dans les années 80, que lorsqu'un gouvernement veut faire quelque chose, il le peut. L'enjeu est là, mais c'est la volonté politique qui manque. Au cours de la campagne électorale, le premier ministre a promis de faire quelque chose. Nous lui demandons maintenant de tenir sa promesse.

Le gouvernement a eu une occasion, il a été mis à l'épreuve et jugé insuffisant. Il a proposé un projet de loi, ce qui est un objectif utile en soi, mais il était si insuffisant que toutes les associations les unes après les autres ont déclaré qu'il aurait mieux valu ne rien proposer du tout. Je veux parler bien entendu du projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi. Il aurait mieux valu l'appeler loi concernant les déclarations. Ce projet de loi a été proposé le 27 juin 1986. Nous y sommes opposés non pas parce que nous ne voulions pas de projet de loi, bien au contraire, mais nous en voulions un qui soit efficace. Le projet de loi proposé renfermait bien des lacunes. C'est pourquoi la plupart des organisations s'intéressant à la question de l'égalité ont été très déçues par cette mesure.

Je voudrais citer quatre raisons pour lesquelles les députés de l'opposition ont également été déçus par le projet de loi. Premièrement, sa portée était et est encore trop restreinte. Il ne s'applique ni aux ministères fédéraux ni aux fournisseurs assujettis à la réglementation du Conseil du Trésor. Autrement dit, le gouvernement s'est exempté de l'application du projet de loi. Si l'on examine le bilan du gouvernment et le fait qu'il n'a pas tenu ses promesses envers les jeunes, les handicapés et les femmes, celà explique peut-être pourquoi il a décidé que le projet de loi ne s'appliquerait pas à lui. Et pourtant en même temps, il demandait aux autres organismes de s'y conformer.

Deuxièmement, nous avons estimé que le projet de loi n'était pas assez strict puisqu'il ne prévoyait aucune disposition en vue d'obliger les organismes qui ne s'y conformaient pas à le faire. C'est une des grosses lacunes du projet de loi. Il ne renfermait aucune disposition concernant le respect des contrats, si ce n'est à des niveaux très élevés. Le projet de loi ne s'appliquait qu'aux contrats de 200 000 $ ou plus. Autrement dit, il ne visait que 500 des 54 000 contrats et plus que le gouvernement passe chaque année. Il ne fournit au gouvernement aucun moyen ou presque pour obliger les compagnies qui achètent de l'État à se conformer à la loi. Enfin il y a le fait tragique que la loi n'est qu'un mécanisme de rapport. Il ne prévoit aucune amélioration ou correction immédiate de la situation. Il faudra probablement attendre trois ans pour pouvoir évaluer précisément les résultats.

Je terminerai mes remarques en disant que bien que le moment soit bien choisi pour parler de ces questions, parce que ce sera bientôt la Fête des mères et qu'il soit agréable de parler des progrès que nous avons accomplis, nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers seulement parce que nous avons enfin reconnu que les femmes, les handicapés et les minorités sont des êtres humains comme les autres. Nous devrions maintenant décider que cela ne suffit pas et qu'il faut adopter des mesures législatives énergiques pour assurer aux femmes un salaire égal pour un travail d'égale valeur.

• (1630)

[*Français*]

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable députée de Louis-Hébert (M^me^ Duplessis).

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, je tenais à participer au débat sur cette motion de la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) car la situation des femmes me préoccupe au plus haut point et cela me permet aussi de mieux faire connaître en cette Chambre tout ce que le gouvernement a fait pour l'emploi chez les femmes. Je comprends mal que mon honorable collègue de Vancouver-Est puisse présenter une telle motion. En effet, depuis que le gouvernement est entré en fonction il y a trois ans, la situation des femmes dans la société canadienne constitue l'un de ses grands soucis. Ma collègue parle de mesures tangibles, de mesures humaines en faveur des femmes. Monsieur le Président, le gouvernement fait tout ce qu'il doit faire pour promouvoir des mesures opportunes et efficaces.

La députée de Vancouver-Est parle en outre de participer sur un pied d'égalité à la prise de décisions et à la vie politique. Ces termes sont suffisamment vagues pour s'appliquer à n'importe quoi, mais s'il est question comme je crois d'offrir aux femmes de nouvelles possibilités, il n'y a pas de meilleure voie qu'un emploi rémunéré et des avantages matériels, l'indépendance et le respect de soi-même que celui-ci procure.

Monsieur le Président, aucune administration antérieure ne peut faire état de réalisation comparable à celle du gouvernement actuel pour ce qui est de mesures d'incitation à l'emploi des femmes. Les obstacles à l'emploi résultant de la discrimination systémique et des préjugés sont dévoilés et abattus. Jamais auparavant les Canadiennes n'avaient été présentes en aussi grand nombre, ni sur un pied d'égalité, ni dans les ateliers, les salles de réunions des conseils d'administration, les allées du pouvoir.

Cela, les femmes le reconnaissent.

Monsieur le Président, depuis que nous sommes arrivés au pouvoir en 1984, 337 000 femmes sont entrées sur le marché du travail. Au cours de la même période, le taux de chômage a diminué de 2,3 p. 100. De fait, le nombre d'emplois occupés par les femmes a augmenté de 427 000 et 80 p. 100 de ces emplois sont des emplois à temps complet.

Laissons donc la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) tenter de dénigrer le gouvernement par la motion qu'elle a déposée. Quelque 427 000 Canadiennes détenant un emploi rémunérateur ont quand même prouvé qu'elles avaient confiance dans l'économie. L'amélioration de la situation de l'emploi est, bien sûr, attribuable à la croissance économique. Et ma collègue devrait reconnaître que c'est la politique du gouvernement qui a contribué à cette croissance. En établissant un climat propice aux investissements, le gouvernement a permis au secteur privé de créer des emplois à la fois réels et durables. Grâce à nos efforts en vue de réduire le déficit, nous avons restauré la confiance en l'économie et allégé le fardeau fiscal que devra assumer la génération à venir.

Monsieur le Président, le monde du travail se transforme de façon spectaculaire. Le rôle de plus en plus important que les femmes y jouent en est la manifestation la plus frappante. A l'heure actuelle, le secteur économique qui connaît la meilleure croissance est celui des petites entreprises et les femmes contribuent pour une large part à son essor. Présentement, les femmes possèdent un tiers des petites entreprises au Canada et cette proportion augmente rapidement. Dans trois ans, les femmes pourraient en posséder la moitié si cela va toujours au même rythme.

Alors voilà un changement remarquable par rapport à ce qu'était la situation il y a seulement quelques années. Il y a 15 ans, 6 p. 100 seulement des diplômes universitaires d'études commerciales étaient décernés à des femmes. En 1982, ce pourcentage s'élevait à près de 34 p. 100. Au cours de la même période, la proportion des femmes diplômées des facultés de droit du Canada a plus que quadruplé passant de 9 p. 100 à 38 p. 100. Les femmes commencent à se tailler une place dans le monde des affaires, dans les tribunaux, dans le monde médical et au Parlement.

Mais ces statistiques font plus que de montrer la détermination des femmes à participer pleinement à la vie sociale et économique de notre pays. Elles témoignent également du rôle important que jouent les femmes dans notre bien-être économique. En effet, bon nombre d'entre elles répondent à un besoin économique de notre société. Mais il y a bien d'autres statistiques qui nous donnent une image bien différente: des statistiques sur la situation difficile des femmes chefs de famille monoparentale par exemple. Un récent rapport du Conseil national du bien-être révèle que les familles monoparentales ayant une femme à leur tête risquent cinq fois plus d'être pauvres que les familles avec deux parents.

L'un des principaux obstacles auxquels les femmes font face sur le marché du travail résulte du fait qu'elles sont concentrées dans quelques secteurs et professions qu'il est convenu d'appeler des ghettos professionnels, à savoir des secteurs de service, de vente et de soutien administratif. La réalité du marché du travail d'aujourd'hui fait toutefois en sorte que la plupart des emplois de premier échelon dans ces secteurs seront à l'avenir en demande croissante.

Cela dit, pour que le Canada maintienne et améliore sa place dans le monde concurrentiel d'aujourd'hui, il nous faut miser sur ce que nous avons de plus précieux, soit sur l'ensemble de nos ressources humaines.

Le gouvernement a pris, depuis deux ans, deux initiatives d'envergure pour aider les femmes au travail. Permettez-moi, monsieur le Président, de vous donner quelques détails là-dessus. Il y a d'abord la loi sur l'équité en matière d'emploi promulguée en juin dernier. Elle vise tous les employeurs régis par le gouvernement fédéral ayant 100 employés ou plus, qu'il s'agisse de sociétés de la Couronne ou d'entreprises du secteur privé, dans le domaine des banques, des transports, des communications et de nombreuses autres choses.

En vertu des dispositions de cette loi, tous les obstacles qui limitent ou empêchent l'emploi des femmes, des autochtones, des membres des minorités visibles et des personnes handicapées, doivent être déterminés et supprimés. De même, les employeurs sont tenus d'adopter des mesures spéciales pour s'assurer que les personnes faisant partie de ces groupes participent pleinement au marché du travail.

La loi n'impose pas de restriction rigoureuse, d'étape précise à suivre par les employeurs ni de quota.

Notre gouvernement a pour objectif le développement et non la dépendance. Il s'agit de fonds, pour en faire profiter les Canadiens et non la bureaucratie.

Nous avons également mis sur pied le programme de contrats fédéraux pour veiller à ce que les entrepreneurs qui font affaires avec le gouvernement fédéral contribuent à former et à conserver une main d'oeuvre représentative et équitablement répartie. De plus, nous nous efforçons d'inciter tous les entrepreneurs, grands ou petits, qui passent des marchés avec le gouvernement fédéral à appliquer les principes d'équité en matière d'emploi. Ceux-ci savent d'ailleurs que nous ne plaisantons pas à ce sujet.

Ces deux mesures, soit la loi sur l'équité en matière d'emploi et le programme de contrats fédéraux, influeront sur la vie professionnelle de plus d'un million de Canadiens. Ces deux initiatives offrent tant aux femmes qu'aux autres membres des groupes cibles, la possibilité de jouer un rôle plus important sur le marché du travail.

Il ne suffit pas seulement de créer des débouchés, nous devons aussi nous assurer que ces personnes pourront en tirer profit.

Qu'en est-il par exemple des jeunes qui, ayant abandonné leurs études, ne possèdent pas les compétences nécessaires pour obtenir un emploi? Qu'en est-il des personnes au foyer et des mères de famille qui veulent retourner sur le marché du travail après plusieurs années, mais dont les compétences ne répondent plus aux exigences actuelles? Et des femmes qui n'ont pas les moyens de s'acquitter des frais de garderie pour suivre des cours de formation ou qui peuvent seulement suivre une formation à temps partiel?

Auparavant, aucune mesure appropriée n'était prise pour répondre efficacement aux besoins de ces femmes. Maintenant, grâce à la planification de l'emploi, nous nous attaquons à ces problèmes et à bien d'autres encore.

Dans la planification de l'emploi, des objectifs ont été fixés à l'égard de la participation des femmes et des membres des autres minorités et on note d'ailleurs d'excellents résultats à ce chapitre. Toutefois, ce qui est encore plus important dans le cadre de chaque programme, les femmes ont la possibilité d'acquérir des compétences nécessaires pour accéder au marché du travail. En vertu de la planification de l'emploi, une formation et une expérience de travail subventionnées sont offertes aux jeunes femmes qui ont de la difficulté à passer du monde des études à celui du travail, aux femmes qui rejoignent les rangs de la population active après s'être consacrées aux soins du foyer, aux femmes qui sont en chômage depuis longtemps, aux femmes dont les emplois sont menacés par le changement technologique, aux femmes des collectivités durement touchées par le chômage de longue durée ou une situation économique pénible.

Le taux de participation des femmes au projet de formation et d'expérience de travail reflète maintenant la proportion qu'elles représentent au sein de la population active. La souplesse constitue l'un des principaux avantages de la planification de l'emploi. Nous encourageons des femmes à participer à plein temps ou à temps partiel aux différentes activités et toutes les allocations de formation et autres ont été majorées, afin de favoriser la participation d'un plus grand nombre de femmes.

En outre, les allocations sont maintenant calculées en fonction du nombre d'heures de participation, ce qui permet aux participants à temps partiel d'en recevoir.

Dans le cas des femmes ayant des personnes à charge, l'allocation pour charge de famille reflète de façon plus juste le coût des services de garde. Quant aux femmes des régions rurales ou isolées, elles ont plus facilement accès à la formation, car des allocations de voyages, de trajets quotidiens et de subsistance ont été augmentées.

Dans le cadre de la planification de l'emploi, nous nous sommes déjà attaqué à chacun des obstacles auxquels se heurtent les femmes. Ainsi, les initiatives en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale profiteront aux femmes qui souhaitent vivement devenir des membres à part entière de la population active.

Cette année, nous prenons des mesures en vue d'offrir aux femmes un plus grand choix de professions, c'est-à-dire permettre à un plus grand nombre d'entre elles d'obtenir des emplois non traditionnels et mieux rémunérés. En outre, nous sollicitons davantage les employeurs afin qu'ils se fassent les promoteurs d'activités grâce auxquelles les femmes pourraient accéder à des domaines traditionnellement masculins. De plus, le gouvernement fédéral est déterminé à apporter des changements qui aideront les femmes au fur et à mesure de l'évolution de leurs besoins et de la situation sur le marché du travail.

Nous devons examiner de plus près toute question du changement d'orientation professionnelle des femmes afin d'accroître leur représentation dans les emplois où elles sont actuellement sous-représentées. Cette question et celle des ghettos professionnels, c'est-à-dire du choix limité qui s'offre aux femmes sont deux grandes préoccupations. Toutefois, le gouvernement, à lui seul, ne peut changer les attitudes ni éliminer les obstacles sociaux qui empêchent les femmes d'accéder à des cours de formation ou à des emplois dans des domaines traditonnellement réservés aux hommes.

Comme je l'ai déjà souligné, les prévisions quant à la croissance de l'emploi indiquent que, dans un proche avenir, les emplois se trouveront dans des secteurs des services où les femmes étaient toujours en grand nombre. Plusieurs des 10 professions pour lesquelles une croissance importante est prévue d'ici 1992 sont des professions traditionnellement occupées par des femmes. Quant aux autres, elles n'offrent pas pour la plupart un salaire intéressant. Pour les femmes désireuses de sortir des ghettos professionnels, ces prévisions pourraient être très décourageantes. Même s'il est essentiel que les femmes puissent palper le milieu des professions traditionnellement masculines, cela ne suffit pas. Il importe donc au plus haut point qu'elles acquièrent des compétences suffisamment vastes pour pouvoir changer d'emploi et de profession et que le gouvernement fédéral encourage une coopération entre tous les niveaux du système d'éducation et entre le milieu scolaire et le marché du travail. Comme mon collègue, le ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest) l'indiquait hier, il essaie par de nombreuses consultations avec les représentations des provinces d'élaborer une politique nationale sur l'éducation qui permettrait de mieux préparer les jeunes Canadiens et les jeunes Canadiennes au monde du travail.

A cet égard, monsieur le Président, nous ne pouvons intervenir unilatéralement. Même avec l'aide que nous apportons par nos programmes, le gouvernement fédéral ne peut à lui seul

changer les attitudes et abattre les obstacles qui empêchent les femmes de participer également au marché du travail et de jouer le rôle qui leur revient dans la société. Tous ensemble, nous devons y travailler.

Jusqu'à présent, monsieur le Président, le gouvernement juge les résultats obtenus fort encourageants. L'an dernier, dans le cadre des programmes de la planification de l'emploi, la participation des femmes s'est élevée à 46 p. 100, de 37 p. 100 qu'elle était dans les programmes antérieurs. Dans l'ensemble du Canada, plus de 197 000 femmes ont reçu une formation et ont participé à des activités de développement de l'emploi en vertu des programmes établis par Emploi et Immigration Canada. Malgré ces résultats déjà très enviables, monsieur le Président, le gouvernement montre sa ferme intention de s'attaquer aux graves problèmes qui touchent la situation des femmes sur le marché du travail. A cette fin, il se dit prêt à examiner toutes les idées constructives qui pourraient lui être soumises pour faire progresser la cause des femmes, mais refuse de considérer des opinions vagues et creuses, comme cette motion qui ne mène nulle part.

• (1640)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Reprenons le débat.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais commencer par rendre hommage aux personnes qui ont mis la question des femmes à l'ordre du jour des affaires de notre pays. Il y a dans toutes nos localités des gens qui font le nécessaire pour que l'on tienne compte des préoccupations et des besoins divers des femmes, pour que l'on y réponde et pour que les responsables dans ces localités les prennent au sérieux.

Je voudrais rendre hommage pour commencer au Comité national d'action sur la situation de la femme, qui doit se réunir ici à Ottawa pendant la fin de semaine. Comme d'habitude, il va soumettre aux Canadiens toute une gamme de questions importantes, avec lesquelles nous ne serons sans doute pas toujours d'accord. Ce groupe va formuler des politiques que chacun d'entre nous soutient à l'heure actuelle, mais il s'efforcera de nous en signaler l'urgence et de préciser de quelle façon on peut remédier à cette urgence en assurant une véritable égalité entre les Canadiens et les Canadiennes.

Il importe de souligner qu'en réalité, ces organismes nationaux ne sont pas les premiers responsables de modifier la nature du discours politique au niveau local, mais ce sont plutôt les groupes qui se créent, qui regroupent les femmes et donnent de la force à leur demande en vue que les choses changent dans nos collectivités.

Dans ma région, il y a notamment le Centre des immigrantes qui s'occupe de façon efficace des nouvelles immigrantes et réfugiées qui arrivent dans la région de Windsor. Grâce à leur grande expérience, ces femmes font valoir énergiquement leurs arguments pour que l'on fasse preuve de justice envers ces immigrantes en leur accordant l'égalité d'accès à la formation en anglais ou en français au même titre que leurs homologues masculins.

Je rends également hommage à des groupes comme celui qui à Windsor s'appelle Women Working, qui essaye de promouvoir l'égalité professionnelle, tant au travail qu'à la formation, et qui en fait un instrument puissant et efficace d'évolution consciente dans l'ensemble de notre collectivité, dans le comté d'Essex et à Windsor.

Je ne voudrais pas passer sous silence l'association locale pour les garderies de jour, qui a tellement travaillé à saisir de ce problème la population du comté d'Essex à Windsor, et à faire comprendre avec le plus de clarté et le plus de force possible les raisons pour lesquelles il est urgent de réaliser des changements à ce chapitre plutôt que de continuer à commander sans fin des études, ce qui dans le passé n'a fait que retarder la question et démobiliser les esprits.

Je vais également mentionner les groupes comme le Women's Economic Forum de Windsor, qui a cherché à rassembler les femmes de carrière libérale et à leur inculquer un sentiment de solidarité dans leur très difficile combat de tous les jours pour faire réaliser au travail l'égalité de promotion et les priorités sociales de l'ensemble de la collectivité.

• (1650)

Je tiens à marquer la haute estime que j'ai pour le Centre d'aide aux chômeurs qui est dirigé par cette femme très intelligente et très raisonnée qu'est Pamela Pons-Lauzon. Elle a réussi à s'employer d'un bout à l'autre du pays à faire en sorte que les femmes aient au moins accès égal aux nouveaux postes de travail que nous cherchons à créer grâce aux programmes gouvernementaux, et que les entreprises privées essayent également de développer dans la région de Windsor.

A ce groupe, j'ajouterai le nom de ceux qui se sont impliqués dans les divers groupes agricoles de notre collectivité, de même que la section locale de la National Farmers Union et l'Essex County Federation of Agriculture, qui collaborent avec moi à l'exécution d'une grande consultation dans ma circonscription pour essayer de définir les besoins des rurales dans le sud-ouest ontarien et pour essayer de les résoudre de façon urgente, dévouée et délicate.

Je ne voulais pas clôre ce débat simplement en rendant un vibrant hommage à ces groupes féminins de ma localité. Il y a en a tant d'autres que je pourrais ajouter à cette liste. Je tiens à parler de ce qui constituera un défi économique de taille, non pas uniquement pour les femmes de ma circonscription ou de la circonscription de la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), mais de toutes les circonscriptions fédérales en général.

Je crois que nous nous acheminons vers un accord quelconque sur le libre-échange. Il est bien difficile d'en connaître les tenants et les aboutissants maintenant à cause du secret qui entoure actuellement le déroulement de ces négociations. Mais il a bien des choses à dire sur les conséquences pour les femmes d'un accord éventuel sur le libre-échange.

A cet égard, j'attire en particulier l'attention sur des documents qui ont été réunis par le Comité d'action nationale et notamment par Marjorie Cohen, économiste à l'université York. Elle a passé beaucoup de temps à étudier cette question. J'estime qu'elle a remarqué de très importants signes de mise en garde pour le gouvernement, et certainement pour les femmes, en ce qui concerne les réactions à cet accord possible.

Marjorie Cohen déclare que le gouvernement canadien semble ne pas voir que le libre-échange aura des conséquences pour le secteur des services et les emplois dans ce secteur. Cela nous inquiète beaucoup, car s'il y a un secteur de l'économie où

les femmes sont cantonnées, une sorte de ghetto pour les femmes, c'est bien le secteur des services, par exemple les communications, les banques, le traitement des données, les assurances et les transports. Comme l'a dit le Comité national d'action, on ne s'est pas préoccupé des répercussions du libre-échange sur la politique publique à l'égard de ce secteur. Le Comité national d'action estime que tant que les Canadiens ne sauront pas clairement ce qu'entraînera le libre-échange pour les travailleurs de ces industries, il serait très hasardeux de réaliser le libre-échange dans le domaine des services.

Si l'entente dont discutent nos deux pays, les États-Unis et le Canada, doit s'étendre aux services, ce sera la première entente de libre-échange entre deux pays qui inclura ce secteur. Cela soulève de nombreuses questions. Cela soulève des questions précises et graves quand on sait que le secteur des services d'un pays, les États-Unis, est beaucoup plus vaste, mieux développé et, franchement, plus efficace à de nombreux égards que celui du Canada. Il est donc fort possible, et même tout à fait probable que l'on assiste à de sérieux bouleversements dans le secteur des services, où 80 p. 100 des emplois sont occupés par des femmes.

Bouleversements, c'est une formule facile. C'est un terme neutre, sans connotation. En fait, par bouleversements on entend la perte d'emplois, les mutations, et la nécessité de procéder à un recyclage souvent difficile, les possibilités de recyclage étant d'ailleurs souvent inexistantes. Ces bouleversements sur le plan de l'emploi seront le défi auquel seront confrontées les femmes de la Fonction publique.

Naturellement, le secteur des services ne sera pas le seul touché. Dans le secteur manufacturier, comme l'a dit le Comité national d'action, les femmes représentent presque les deux tiers des travailleurs des industries les plus vulnérables, notamment les textiles, le vêtement, les petits appareils électriques, les articles de sport, les jouets et les jeux, et les produits du cuir. Les femmes travaillent en grand nombre dans ces industries vulnérables du secteur secondaire. En fait, ces industries emploient environ 42 p. 100 de toutes les femmes de ce secteur. Voila pourquoi elles se préoccupent beaucoup de l'issue des négociations sur le libre-échange et pourquoi elles s'indignent de ne pas participer au processus de prise de décisions qui a été associé à ces discussions.

Pour cette raison j'espère, même si ce n'est qu'à la dernière minute, que le gouvernement va enfin se décider à agir. J'espère qu'il s'intéressera davantage aux discussions qui devraient avoir lieu avec des groupes comme ceux dont j'ai parlé aujourd'hui au début de mon discours.

M. le vice-président: Comme il est 17 heures, je dois informer la Chambre que, conformément au paragraphe 82(12) du Règlement, les délibérations sur la motion sont terminées.

La Chambre s'ajourne jusqu'à lundi à 11 heures, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 11 mai 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PLAN CORPORATIF DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter à cette Chambre des pétitions signées par 533 électeurs de Glengarry—Prescott—Russell. Ces signatures s'ajoutent aux 7,353 qui ont déjà été présentées, pour un grand total de 7 886 personnes qui déplorent le plan corporatif de la Société canadienne des postes.

[*Traduction*]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des citoyens de la province du Manitoba, notamment des villes de Winnipeg, de Snow Lake, de Thompson et d'autres localités.

Les pétitionnaires prient le gouvernement fédéral de ne pas modifier la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance. Ils croient que les changements proposés feront augmenter le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et restreindront inutilement la capacité des Canadiens moyens de faire remplir les ordonnances de leur médecin.

Les pétitionnaires sont aussi d'avis que cette tentative en vue de changer la loi n'est qu'un autre exemple des concessions que le gouvernment canadien fait aux États-Unis, au dépens des Canadiens moyens et surtout de ceux dont la santé exige qu'ils se procurent régulièrement des médicament d'ordonnance.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

[*Français*]

M. le Président: Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous avons discuté avec les leaders parlementaires de l'opposition de la façon de procéder pour les délibérations d'aujourd'hui, et vous pourrez probablement constater que l'on consent à l'unanimité à la motion suivante concernant le temps à consacrer à l'étude de la résolution inscrite au nom du très honorable premier ministre:

> Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, la Chambre siège de la façon suivante aujourd'hui, le lundi 11 mai 1987, pour prendre en considération la motion émanant du gouvernement inscrite au nom du premier ministre, datée du 6 mai 1987 et portant sur la déclaration de principe du lac Meech signée par tous les premiers ministres:
>
> Que la Chambre poursuive le débat durant l'heure du déjeuner ou l'heure normalement réservée aux affaires émanant des députés, pourvu que les déclarations des députés aient lieu à 14 heures et la période des questions de 14 h 15 à 15 heures;
>
> Que le Président ajourne la Chambre à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien, sans débat sur la motion d'ajournement, à moins d'ordre à l'effet contraire.

• (1110)

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai été mis au courant de cette proposition juste avant l'ouverture de la séance. J'ai tenté de faire savoir au leader du gouvernement à la Chambre que nous voulons bien poursuivre le débat d'aujourd'hui durant l'heure des initiatives parlementaires, mais que nous préférons que la Chambre siège pendant l'heure du lunch seulement le temps d'entendre les discours des trois chefs de parti. Je suis désolé que mon message ne soit parvenu plus tôt à mon honorable ami, mais telle est notre position.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je donne l'accord de notre parti à la motion du leader du gouvernement, pourvu qu'on la modifie légèrement comme le propose le député de Windsor-Ouest (M. Gray) et que la séance de ce matin se prolonge le temps nécessaire pour entendre les discours des trois chefs de parti, que nous prenions le reste de l'heure du déjeuner et que, de toute façon, nous renoncions à l'heure des initiatives parlementaires.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, il faudra probablement rédiger une nouvelle motion. J'avais cru comprendre que les discussions avaient abouti à une entente claire.

Nous allons poursuivre les entretiens et proposer une motion en conséquence plus tard dans la journée.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA CONSTITUTION

L'ENTENTE DU LAC MEECH

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) propose:

Que la Chambre souscrit à la déclaration de principes qu'ont approuvée tous les premiers ministres au lac Meech le 30 avril 1987 comme fondement à la pleine participation du Québec à la Constitution canadienne et, dans un esprit d'équité et d'égalité, à l'instauration d'un processus propre à permettre l'examen de nouvelles réformes constitutionnelles.

Monsieur le Président, le 20 mai 1980, à l'occasion d'un référendum sur son avenir politique, le Québec a dit oui au reste du Canada et, presque sept ans plus tard, au lac Meech, le reste du Canada a dit oui au Québec.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Et de cette double confirmation de notre vouloir-vivre collectif, notre fédération canadienne sort plus forte et plus unie que jamais.

Telle est la signification profonde de l'Entente du lac Meech.

Cette Entente vient donner suite à l'engagement que j'ai pris à Sept-îles, le 6 août 1984, au nom du parti que j'ai l'honneur de diriger. Elle matérialise une nouvelle vision du Canada et confirme, comme je le disais alors, que la «fédération canadienne est autre chose qu'une simple épreuve de force entre les différents paliers de gouvernement».

Elle répond au besoin de bâtir un pays où les provinces participent activement aux affaires nationales.

Elle incarne un nouveau fédéralisme fondé sur «des rapports de confiance avec les provinces», d'un fédéralisme capable de faire place aux aspirations légitimes des Canadiens et des Canadiennes de toutes les régions du Canada. Elle nous parle d'un pays où toutes les régions contribuent à renforcer la nation tout entière. Elle nous parle d'un pays qui porte en lui-même des ressources absolument inépuisables. Et pour réaliser le potentiel de ce pays, l'Entente du lac Meech nous invite à mettre en commun nos efforts dans un esprit de coopération et d'harmonie.

Elle représente l'union de notre passé et de notre avenir réalisée symboliquement dans un décor naturel et typiquement canadien, celui du lac Meech au Québec.

[*Traduction*]

Il y a 120 ans, nos ancêtres se sont donné la noble mission d'implanter le fédéralisme sur cette partie du continent. Leurs objectifs ont été inscrits en toutes lettres dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique: «la paix, l'ordre et le bon gouvernement». Il n'y a pas plus typiquement canadien que les principes que véhiculent ces mots. Ils n'ont rien de très poétique, mais c'est l'expression du simple bon sens canadien.

Les Pères de la Confédération ont réalisé une oeuvre grandiose, mais la tâche de bâtir cette nation n'a pas pris fin en 1867. Elle s'est poursuivie de génération en génération jusqu'à aujourd'hui. Car notre pays a vu le jour dans un contexte colonial, et il nous aura fallu plus d'un siècle pour accéder à notre pleine souveraineté nationale.

A l'époque de Sir John A. MacDonald, le Canada a assuré son intégrité territoriale par la construction du chemin de fer du Pacifique et la colonisation de l'Ouest.

Lors de la Première Guerre mondiale, le Canada a gagné le droit d'être représenté à la conférence internationale de Versailles. Il a gagné ce droit au prix du sang versé dans des batailles comme celle de la Crête de Vimy, des batailles où il est entré dans l'histoire grâce au courage de ses soldats.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, ils sont partis par milliers des rives de l'une de nos deux mères-patries, la Grande-Bretagne, pour participer à la libération de notre autre mère-patrie, la France, et de toute l'Europe. Tant qu'existera la notion de bravoure, l'humanité gardera un vif souvenir de ce qu'ont fait les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Au fil de la colonisation et de l'industrialisation de notre pays et des luttes épiques auxquelles nous avons participé au nom de la liberté, nous nous sommes élevés au rang d'État entièrement indépendant sans l'être officiellement, puisque notre Constitution se trouvait toujours à Westminster. Pendant plus de 60 ans, nous avons tenté en vain de nous entendre unanimement pour faire de notre Constitution un document véritablement canadien.

[*Français*]

D'une génération à l'autre, les Canadiens se sont appliqués à mieux harmoniser les rapports entre nos deux principales communautés linguistiques. Au lendemain de la Confédération même, le premier ministre québécois Pierre Chauveau a comparé le Canada au double escalier du Château de Chambord.

«Anglais et Français,» disait-il, «nous montons un double escalier vers le destin qui nous est réservé sur ce continent sans nous connaître, sans nous rencontrer, sans même nous voir, sauf sur le palier de la politique.»

Plus récemment, les Canadiens se sont demandé comment ils pourraient se rapprocher, comment les aspirations légitimes du Québec et des autres provinces pourraient se réaliser dans le cadre fédéral. Cela nous a menés au référendum de mai 1980, où s'est écrite une des pages les plus importantes de notre histoire. De 1976 à 1980, nous avons remis en question les fondements mêmes de ce pays dans le plus parfait respect de la démocratie et de la liberté d'opinion.

L'expérience, monsieur le Président, fut certes pénible, voire déchirante pour bien des gens, mais nous sommes sortis plus conscients des bienfaits de la démocratie.

Peu après, le Canada a rapatrié sa Constitution. Elle n'était donc plus loi britannique, mais nous savions tous au fond de nous-mêmes qu'elle ne serait vraiment canadienne qu'une fois revêtue de l'assentiment québécois car, plus qu'un instrument juridique, la Constitution consacre l'adhésion des coeurs et des esprits à des principes et à des aspirations fondamentales. C'est pourquoi je me suis résolu à ramener le Québec dans la famille canadienne. Pour que cela puisse se réaliser, il fallait des aménagements, un changement de perspective.

Alors, comme je l'ai dit à Sept-Îles: «si le Québec est affaibli, le Canada est affaibli; si le Québec est fort, le Canada est fort.

[*Traduction*]

Pourtant, nous ne pouvions pas rouvrir le débat sans courir le risque d'un autre échec, à moins d'avoir d'abord réuni des conditions minimales de réussite.

A Sept-Îles, je me suis fixé pour objectif, si nous formions le gouvernement, de convaincre l'Assemblée nationale du Québec de donner son assentiment à la Constitution «avec honneur et enthousiasme». J'ai aussi déclaré que je «n'entreprendrais pas une démarche constitutionnelle dans l'ambiguïté et l'improvisation». Une fois les principes définis, nous devions établir un processus qui convienne à tous les partenaires de la Confédération et qui puisse servir leurs intérêts respectifs.

Les provinces ont toutes joué un rôle indispensable à ce chapitre. Le gouvernement du Québec a dressé une liste de cinq revendications en s'inspirant de son document «Maîtriser l'avenir», qui avait été soumis à l'approbation des Québécois et très bien accueilli aux élections provinciales de 1985.

• (1120)

Les provinces ont toutes convenu, à Edmonton l'été dernier, que ces cinq points constituaient une base raisonnable de discussion, et elles ont ensuite souscrit à notre suggestion de régler d'abord la question du Québec.

Pendant l'automne et l'hiver, ministres et hauts fonctionnaires ont multiplié les consultations pour dégager un terrain d'entente. En mars, j'ai conclu que les discussions ne pouvaient aller plus loin sans l'intervention des premiers ministres, et je les ai donc invités à se réunir au lac Meech le 30 avril.

[*Français*]

Notre tâche était de concilier les besoins particuliers du Québec avec les intérêts des autres provinces et le bien de l'ensemble du pays. Toute entente devait être profitable au Québec, aux autres provinces et au Canada tout entier. Monsieur le Président, l'Entente du lac Meech répond à toutes ces conditions. Elle est conforme aux principes du fédéralisme canadien.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Mulroney: Elle ouvre la porte à un avenir où les Canadiens seront plus unis, où nous pourrons nous attaquer à d'autres questions importantes, telles que la réforme du Sénat et les responsabilités en matière de pêche, qui feront aussitôt l'objet d'une deuxième ronde de négociations constitutionnelles. D'un Canada plus uni sortira, j'en suis sûr, un Canada plus prospère.

C'est dans cet esprit, monsieur le Président, que les premiers ministres se sont amenés au lac Meech le 30 avril dernier. Nous n'étions que 11 représentants élus dans cette pièce, mais nous représentions les intérêts de tous les Canadiens. Chacun représentait sa propre province, mais tous avaient à coeur le bien commun du pays. Plus la discussion avançait, plus il devenait évident que nous pouvions parvenir à une entente de principe. Une entente qui répondrait au critère de la justice. Une entente qui résisterait à l'épreuve du temps. Une entente qui incarnerait un nouveau fédéralisme fondé sur la réconciliation et le respect mutuel. Comme moi, les premiers ministres provinciaux étaient décidés à ne pas laisser passer l'occasion historique qui s'offrait à eux, sachant qu'elle ne se représenterait pas de sitôt.

[*Français*]

Conséquence des gestes d'affirmation posés par les Québécois au cours des récentes années et fruit de l'ouverture d'esprit manifestée par les autres provinces, le caractère distinct de la société québécoise au sein de la Confédération canadienne est maintenant reconnu.

Le rêve de millions de Québécois et de Québécoises se réalise.

L'Entente reconnaît aussi clairement l'existence d'un Canada francophone concentré mais non limité au Québec, et celle d'un Canada anglophone concentré dans le reste du pays mais présent aussi au Québec. Les minorités linguistiques, là où elles se trouvent, peuvent donc compter sur l'engagement solennel du Parlement du Canada et des Assemblées législatives de toutes les provinces.

En même temps, seront introduits dans les relations fédérales-provinciales des éléments de souplesse qui permettront de désarmorcer les tensions stériles et de faire de notre Constitution une inspiration créatrice.

En matière d'immigration, par exemple, des ententes fédérales-provinciales pourront être conclues avec les provinces qui en feront la demande. Une fois signées, elles jouiront de la pleine protection de la Constitution. Ces ententes devront répondre aux besoins particuliers des provinces signataires, mais le gouvernement fédéral restera responsable au premier chef de la définition des normes et des objectifs nationaux.

Nous avons aussi convenu d'inscrire la Cour suprême dans la Constitution. Tous les députés, je crois, se réjouiront de cette décision, étant donné le rôle prépondérant du plus haut tribunal du pays dans l'interprétation de la Charte.

L'obligation juridique actuelle que trois des neuf juges de cette Cour proviennent du Québec sera également inscrite dans la Constitution.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Enfin, la nomination des juges, selon une procédure conjointe, garantira la satisfaction mutuelle du gouvernement fédéral et de la province en cause, ce qui, les députés en conviendront, est conforme au véritable esprit du fédéralisme.

[*Traduction*]

Nous avons convenu qu'une compensation raisonnable serait offerte à toute province qui ne participerait pas à un futur programme national à frais partagés, pourvu que cette province mette elle-même en oeuvre un programme ou une initiative compatible avec les objectifs nationaux.

Notre régime d'assurance-santé aurait très bien pu être établi dans le cadre d'un tel arrangement. En effet, même si son fonctionnement diffère d'une province à l'autre, notamment en ce qui concerne les modalités de financement et l'étendue des services offerts, il répond partout à l'objectif national d'assurer la qualité des services de santé dispensés aux Canadiens, ainsi qu'aux critères de transférabilité, d'universalité et d'accessibilité.

Et il n'y a aucune raison de douter que nous puissions faire de même dans d'autres domaines, comme celui de la garde des enfants, par exemple. Comme l'a fait observer le premier ministre Peterson la semaine dernière dans une allocution devant le Canadian Club, cette disposition n'empêche d'aucune façon le gouvernement fédéral de mettre sur pied de nouveaux programmes nationaux. Le Parlement et le gouvernement du Canada conservent le droit d'agir, rapidement et énergiquement, dans l'intérêt national et pour le bien de tous les Canadiens. C'est notre responsabilité, voire même notre devoir, et c'est dans cet esprit que nous avons agi.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Cela n'exclut pas pour autant la discussion et le dialogue, monsieur le Président, mais cette façon de faire est tout à fait conforme au véritable esprit du fédéralisme.

Nous avons renforcé l'égalité des provinces en assujettissant *toutes* les institutions nationales à la règle de l'unanimité. Il y a eu unanimité sur l'assurance-chômage en 1940, sur les pensions de vieillesse en 1951, sur les prestations supplémentaires en 1964 et sur l'entente du lac Meech en 1987; il est donc difficile de soutenir la thèse selon laquelle la règle de l'unanimité sera une camisole de force.

Songez à ce que l'absence d'unanimité—l'isolement constitutionnel du Québec, par exemple—pourrait signifier pour le Canada si on laissait la situation durer pendant des années, puis pendant des décennies. Songez aux implications peu réjouissantes d'une telle situation en regard de l'effet unificateur de l'entente du lac Meech.

Comme l'a dit Eugene Forsey, cet ardent partisan d'un gouvernement central fort dont l'autorité en matière constitutionnelle n'est plus à démontrer:

> Si nous voulons obtenir des résultats et satisfaire en même temps le Québec et les autres provinces, il faut que nous nous attendions à payer un certain prix. Et tout compte fait, il semble que le prix à payer ne serait pas déraisonnable.

Comme mon gouvernement l'avait déjà proposé dans le passé, il y aura chaque année une conférence des premiers ministres sur l'économie et les autres questions qui surgissent inévitablement dans la gestion d'une fédération. Il y aura aussi, chaque année, une conférence des premiers ministres sur la constitution, où il sera question, entre autres sujets, de la réforme du Sénat et des rôles et des responsabilités en matière de pêche.

Et d'ici à ce que la réforme du Sénat soit terminée, les nouveaux sénateurs seront nommés suivant une formule fédérale-provinciale. Cela doit être interprété comme un signe de bonne foi de notre part. Et soyez sans crainte, nous sommes bien décidés à réformer le Sénat. Comme je l'ai dit en Alberta la semaine dernière, nous allons soumettre un projet précis à cet effet dès la conférence des premiers ministres prévue pour l'an prochain.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Une tâche importante reste encore à achever: celle de modifier la constitution en faveur de l'autonomie gouvernementale des autochtones. Il s'est tenu quatre conférences des premiers ministres sur cette question. J'ai participé de près à deux d'entre elles. Je comprends la difficulté et l'importance de la tâche. Je sais que le Parlement a déployé des efforts considérables pour parvenir à cet accord vital pour rendre justice à nos autochtones. Malheureusement, les Canadiens n'ont jamais pu parvenir à un consensus. Je tiens à faire savoir aux dirigeants autochtones et aux provinces que le gouvernement du Canada est toujours disposé à travailler à la réalisation de cet objectif. Dans ce dossier comme dans celui du Québec, il faudra cependant que les conditions soient favorables à un accord, car nous n'osons pas risquer un autre échec.

• (1130)

Des fonctionnaires travaillent actuellement à la rédaction d'un projet d'accord qui sera soumis à l'approbation des premiers ministres provinciaux lors de notre prochaine rencontre qui, à moins d'un contretemps, aura lieu ici à Ottawa dans la première semaine de juin. Si cette prochaine rencontre débouche sur une entente formelle, nous allons alors soumettre au Parlement une résolution en bonne et due forme dès que l'occasion s'en présentera et j'espère que les provinces en feront autant. Les députés auront amplement l'occasion de participer au débat sur cette résolution.

En négociant l'entente du lac Meech, tous les premiers ministres étaient conscients de participer à une oeuvre collective qui exigeait de leur part à tous une ouverture d'esprit et un effort de compréhension mutuelle peu communs. En reconnaissant le caractère distinct que le Québec apporte au Canada tout entier, nous nous trouvons à affirmer notre identité et à renforcer notre souveraineté.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: En adoptant de nouveaux arrangements constitutionnels et institutionnels, nous allons aussi favoriser le développement de relations plus harmonieuses entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

[*Français*]

On encadrant le pouvoir de dépenser, en clarifiant les rôles et les responsabilités dans le domaine de l'immigration, domaine d'ailleurs de compétence mixte, et en consacrant dans la Constitution la tenue des conférences des premiers ministres, nous favorisons aussi une concertation intergouvernementale qui ne pourra que profiter à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes.

En adoptant une procédure conjointe pour les nominations à la Cour suprême et au Sénat, nous renforcerons la légitimité des institutions fédérales.

[*Traduction*]

La réaction des simples citoyens à l'entente du lac Meech me fait chaud au coeur. Que ce soit dans la rue, dans les écoles

ou dans les régions rurales de la Saskatchewan, les gens que j'ai rencontrés dernièrement approuvent vivement cette affirmation de notre unité nationale. C'est ainsi, monsieur le Président, que se bâtissent les nations.

Je tiens à rendre hommage aux premiers ministres, qui par leur esprit d'initiative, leur générosité et leur détermination ont contribué à renforcer notre fédération et à nous valoriser en tant que société. Quelle que soit leur allégeance politique ou la région du pays d'où ils venaient, tous ont tenu le langage de la confiance et de l'unité.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Mulroney: Qu'on ne nous dise pas maintenant que l'unité du pays est mise en cause par le respect des différences et leur intégration dans un tout confié à une autorité centrale.

Il serait étonnant que le sentiment national, qui a su résister à la désunion, soit davantage menacé par l'union.

Nous avons entrepris ensemble un long et difficile parcours dans la quête de notre identité politique et de notre souveraineté constitutionnelle. Mais, comme Canadiens, monsieur le Président, nous n'avons jamais désespéré de nous-mêmes. Nous n'avons jamais répudié notre inclination à la tolérance et nous n'avons jamais douté que, quelque part au bout de la poursuite du dialogue démocratique, une solution fraternelle et honorable nous attendait.

Le jour du succès est maintenant en vue.

J'en appelle au sens civique de tous les députés de cette Chambre pour que nous soustrayions à la politique partisane ce grand moment de notre histoire, ce temps fort de notre solidarité retrouvée.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est ce que nos concitoyens attendent de nous, monsieur le Président, d'un bout à l'autre de ce pays traversé aujourd'hui par un grand souffle d'espoir. Ce sera à notre honneur de ne pas les décevoir.

[*Traduction*]

De MacDonald à Laurier, de King à Diefenbaker, de Meighen à Pearson, de Bennett à St-Laurent, puis à Trudeau, tous les premiers ministres du Canada ont eu pour objectif primordial de bâtir un Canada fort et uni. L'entente du lac Meech contribue à cette unité; et elle est aussi une affirmation d'une vision du Canada. Une vision enracinée dans notre amour de ce pays, dans notre fierté d'en être citoyens, dans le respect que nous avons de ses traditions et dans le bonheur que nous avons de vivre dans un pays porteur de tant de promesses. Ces promesses, Monsieur le Président, ne seront pleinement réalisées que dans l'unité; unité entre anglophones et francophones, entre Canadiens de l'Est et Canadiens de l'Ouest, entre Néo-Canadiens et Canadiens d'origine, tous solidaires dans un Canada fort et uni.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous amorçons aujourd'hui l'un des débats les plus importants qui soient pour tout pays, celui de la révision de notre constitution. Les Canadiens ont l'habitude des discussions et des conférences constitutionnelles. A vrai dire, cela fait au moins deux décennies que nous parlons de cette question. Voilà pourquoi je me réjouis ce matin de pouvoir réexprimer ma position en la matière.

La Constitution

Le rapatriement de la constitution, en 1982, a donné lieu à une très grave lacune. En effet, l'entente qui nous permettait de rompre avec notre passé colonial excluait l'une des provinces les plus importantes, le Québec, qui est aussi une province fondatrice.

[*Français*]

Depuis le rapatriement, nous avons tous ressenti profondément l'absence du Québec et nous avons concentré tous nos efforts à chercher la façon la plus juste, la plus équitable pour compléter cette tâche inachevée.

Je suis fier de diriger un parti qui s'est toujours montré à l'avant-garde de la réflexion et des discussions constitutionnelles.

L'année dernière, le premier, j'ai présenté un ensemble de recommandations visant à permettre aux Québécois d'adhérer à la Constitution canadienne avec fierté. Ces propositions ont été reçues avec enthousiasme par le gouvernement du Québec.

Du coup, nous avons réussi à élever ce débat au-dessus des considérations partisanes et à créer, concrètement, un climat de compréhension et de générosité réciproques dont l'impact a sûrement contribué à faire un succès de la rencontre du lac Meech.

[*Traduction*]

Je me dois ici de rendre hommage à mon caucus et à mon parti, qui ont poursuivi inlassablement cette question. L'élection du gouvernement Bourassa à Québec a suscité un élan de collaboration et montré une volonté politique de faire partie à part entière de la nouvelle Confédération. Je suis ravi de voir que cet esprit s'est matérialisé dans l'entente que nous étudions aujourd'hui. Je sais, pour avoir pris part à la conférence de Victoria, en 1971, que la réforme constitutionnelle est un processus long et difficile.

• (1140)

Là-dessus, je félicite tous les premiers ministres de s'être entendus sur un mécanisme qui pourrait bien susciter l'adhésion du Québec à la constitution.

[*Français*]

La question de la place du Québec dans la fédération canadienne est une question qui est au coeur même de l'existence de notre pays. Ceux d'entre nous qui se sont passionnés d'histoire politique ont pu apprendre que depuis la fin du XVIIIe siècle, on a cherché à aménager une structure politique qui puisse permettre aux Québécois, que l'on appelait ces jours-là les «Canadiens», de protéger leurs droits et de sauvegarder leur identité.

Les débuts de la démocratie parlementaire dans notre pays furent difficiles, aussi bien au Haut-Canada qu'au Bas-Canada. Les insurrections de 1837 et l'«embourbement» du gouvernement d'Union ont amené les autorités britanniques à conclure qu'il était utopique de penser imposer ou forcer un consensus de vie commune au Canada.

Il fallait de toute évidence aménager une structure de gouvernement qui laisse à chacun la possibilité de se développer selon son génie propre, de maintenir son identité, tout en participant au développement et à la construction d'un grand pays.

Malgré l'espoir que les craintes du passé disparaîtraient, les événements allaient bientôt faire comprendre aux Québécois que quand la majorité parle, les appels du Québec peuvent se buter contre un mur d'indifférence. L'affaire Riel, celle des écoles du Manitoba, le Règlement 17 en Ontario, la conscription lors des deux grandes guerres, les batailles pour l'autonomie provinciale, tout ce siècle est jalonné d'événements qui ont incité Lester B. Pearson, comme premier ministre du Canada, à mettre sur pied la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme. La Commission Laurendeau-Dunton nous a envoyé un signal clair et sans ambiguïté: le pays allait éclater si des réformes profondes n'étaient pas entreprises.

Beaucoup de ces tensions, bien sûr, étaient centrées au Québec, mais elles ont existé ailleurs au Canada depuis le tout début, des tensions régionales, provenant surtout de l'Ouest, mais aussi du Nord et des Maritimes qui ont souvent exprimé le sentiment de ne pas être des partenaires égaux.

[*Traduction*]

Le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau a entendu le signal d'alarme. A Victoria, en 1971, nous avons présenté une proposition qui constitue un modèle et une source d'inspiration pour quiconque cherche à définir un consensus politique au Canada.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'avais l'honneur d'être ministre de la Justice à cette époque. Nous étions dans l'euphorie du moment. La Loi sur les langues officielles venait d'être adoptée par le Parlement du Canada; les 10 provinces avaient donné un accord de principe à un règlement qui reconnaissait la dualité linguistique dans notre pays: le bilinguisme au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et même à Terre-Neuve. La formule d'amendement accordait un droit de *veto* au Québec et à chaque région du pays.

Malgré tout ce progrès, le gouvernement du Québec finit par retirer son accord sous la pression incessante de l'opinion publique québécoise. On sentait que des sentiments profonds ne pouvaient plus être endigués.

Le Parti québécois est né de ce courant qui voulait apporter le Québec vers son propre destin et rompre avec le reste du pays. Bien sûr, des efforts importants furent faits tout au cours de cette décennie pour ajuster les institutions, pour ajuster les orientations du pays aux aspirations profondes des Québécois. Mais le référendum était déjà dans l'air. Il n'y avait plus rien de possible tant que les Québécois ne se seraient pas prononcés sur leur appartenance au Canada.

Les Québécois, en majorité, ont dit oui au Canada, et c'est parce qu'ils avaient donné ce signal que le processus de réforme a été engagé par la Loi constitutionnelle de 1982. L'accord de principes qui est sur la table aujourd'hui, ici à la Chambre, pose la question fondamentale du genre de pays, du genre de Canada dans lequel nous voulons vivre. La question est posée de deux manières. Quelles sont les garanties de sécurité culturelle qui sont offertes au Québec? Quel rôle le gouvernement canadien et le gouvernement des provinces ont-ils envers la dualité linguistique dans notre pays?

En d'autres mots, quelles sont les valeurs communes aux Canadiens, quelles institutions en seront les interprètes?

Pour certains esprits, le Québec doit être une province comme les autres. Pour eux, toute concession sur quoi que ce soit est une porte vers la séparation. Ils voient le Canada comme un bloc rigide, incapable de traduire des aspirations diverses, malgré tout partie au même contenu de liberté et de démocratie.

Le Québec veut s'assurer certaines garanties quant à son caractère distinctif, à la croissance de sa population, à sa présence dans les institutions fédérales, à sa liberté d'utiliser à sa guise les pouvoirs législatifs que lui reconnaît la Loi de 1867, et surtout à sa participation à l'ensemble canadien.

[*Traduction*]

Les Québécois ne veulent pas s'enfermer dans un ghetto. L'histoire a montré qu'ils forment un maillon essentiel de l'identité canadienne. Ils ont un caractère unique au sein de notre société.

[*Français*]

L'histoire démontre aussi que le Canada ne peut pas se faire sans le Québec et que les Québécois doivent avoir partie prenante à la vie et aux institutions canadiennes.

Le gouvernement canadien n'est pas là non plus comme un spectateur passif. Il assume aussi de plein droit la responsabilité d'assurer la présence et le rayonnement du fait Français partout au pays et à l'étranger.

Cette responsabilité, il doit constamment la définir et l'ajuster en fonction de conditions nouvelles et de défis plus exigeants. Voilà ce qui nous éclaire aujourd'hui dans le débat des principes de l'Accord intervenu à *Meech Lake*.

Monsieur le Président, la motion que nous discutons aujourd'hui est prématurée parce que nous n'avons pas encore le texte final, le texte juridique, découlant de l'Entente du lac Meech. Néanmoins, nous réagissons d'une façon positive et constructive à toute proposition constitutionnelle visant à faire du Québec un partenaire à part entière de la Confédération du Canada. C'est pourquoi, monsieur le Président, nous appuyons cette motion.

[*Traduction*]

Selon moi, Votre Honneur, la motion dont nous sommes saisis est quelque peu prématurée, étant donné que nous ne connaissons pas pour le moment le libellé définitif de l'accord. Cependant, nous, de ce parti, entendons répondre de façon constructive à toute proposition constitutionnelle qui permettra de faire du Québec un partenaire à part entière de la Confédération.

Des voix: Bravo!

• (1150)

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est pourquoi nous appuyons cette motion. Cependant, ce faisant, je voudrais préciser très clairement que cette motion n'est pas pour nous une façon de souscrire aveuglément à la déclaration de principes sur laquelle on s'est entendu au lac Meech. Nous avons de graves réserves au sujet de certains aspects de cette déclaration et nous proposerons certes des améliorations aujourd'hui et lorsque nous connaîtrons le texte définitif.

Selon nous, par cette motion, on cherche à nous faire souscrire, comme la motion le précise, à un processus tendant à faire adhérer le Québec à la constitution. Nous appuyons et appuierons certes tout effort en ce sens. C'est, en vérité, un grand jour pour le Canada et pour le Québec. J'ai toujours cru qu'il était essentiel pour l'avenir de notre pays que le Québec soit un partenaire important et de premier plan dans notre Confédération et qu'il participe pleinement à son évolution. Je souscris, pour ma part, à la motion, car la participation du Québec sera nécessaire à toute évolution future du pays.

Selon moi, le travail constructif effectué par mon parti a beaucoup contribué à créer un climat favorable à cette discussion au Québec et dans tout le pays. Nous nous sommes résolument abstenus de politiser le débat à la Chambre des Communes et dans tous le pays. Nous avons, à dessein, évité de placer le gouvernement dans l'embarras au sujet de cette question au cours des négociations. Nous savions que les premiers ministres provinciaux et les représentants du gouvernement fédéral étudiaient la position du Québec et que les intérêts de notre pays passent avant toute autre considération partisane.

Ce qui importe dans cette motion c'est, monsieur le Président, qu'on y précise que la Chambre souscrit à la déclaration de principes déposée par le premier ministre (M. Mulroney) la semaine dernière «comme fondement» à d'autres discussions à ce sujet. Faute de mieux, nous estimons que la déclaration de principe constitue un point de départ valable.

Par ailleurs, nous y voyons un cadre général de discussion et non pas une solution finale. Comme l'a souligné le premier ministre Pawley, nous devons tous veiller à ce que le libellé soit fidèle aussi bien aux intentions exprimées dans l'accord du lac Meech qu'à celles que contient la constitution.

J'aimerais également souligner que nous allons tenir à ce que le texte final du gouvernement du Canada soit examiné à fond par un comité et, par la suite, qu'il fasse l'objet d'un débat complet à la Chambre, de préférence avant que la question ne soit soumise aux premiers ministres. Le Parlement doit en effet pouvoir étudier la version définitive de cette entente avant ces derniers. Cette question est trop importante pour la limiter à un débat d'un jour. Il est question de la contitution du Canada.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Les députés se souviendront évidemment que, en 1981, le gouvernement de M. Trudeau a présenté le texte final de la résolution constitutionnelle devant la Chambre où elle a fait l'objet d'un débat. Mais avant de recevoir l'approbation de la Chambre, le texte a été analysé, scruté et—il faut le dire—amélioré par les travaux d'un comité mixte de la Chambre et du Sénat qui a siégé dans un sérieux exceptionnel pendant plusieurs semaines. Je crois, monsieur le Président, que si cette Chambre considère important que tous ses projets de loi soient revus, analysés et améliorés par un comité parlementaire, nous devrions sûrement procéder d'une façon aussi sérieuse avec des amendements à la loi fondamentale de notre pays, soit la Constitution.

[*Traduction*]

En faire moins, dans ce cas, ce serait abdiquer nos responsabilités comme législateurs. Ce que nous faisons dans le cas de projets de loi ordinaires, à savoir les étudier en comité, article par article, nous devons certainement le faire dans le cas de la loi la plus fondamentale du pays: la constitution du Canada.

En notre qualité de législateurs, nous devons employer des termes aussi précis que possible. Nous devons indiquer clairement aux tribunaux comment nous voulons que notre constitution soit interprétée, à quels principes nous voulons qu'ils adhèrent lorsqu'ils rendront des décisions dans des cas particuliers. Nous ne voulons pas que la Cour suprême du Canada joue le rôle du législateur. C'est le nôtre. Voilà pourquoi je suis d'avis que le libellé de notre constitution doit être clair et précis et que le Parlement a aussi bien le droit que le devoir d'en faire l'examen aussi tôt que possible. Tant que faire se peut, nous devons examiner chaque disposition et tenter d'en évaluer la portée.

Dans l'ensemble, le contenu de l'entente de principe est positif tant pour le Canada que pour le Québec. Il ne peut cependant le demeurer que si son esprit est traduit fidèlement en termes juridiques.

Je crois que l'objet du débat d'aujourd'hui—dont nous nous réjouissons—consistera à donner aux légistes des conseils sur ce qui devrait figurer ou non dans la résolution finale. Notre Constitution est le fondement sur lequel notre fédération définit comment se partagent certains pouvoirs et certaines obligations, lesquels sont exclusifs à l'un ou l'autre palier de gouvernement et, dans le cas de la Charte, quels pouvoirs vont au-delà des compétences des deux paliers de gouvernement. Modifier la Constitution, ce n'est pas une chose qui devrait se faire à la hâte, en une seule journée devant la tribune nationale. Ce n'est pas une chose dans laquelle on devrait se lancer sans tenir parfaitement compte de toutes les conséquences.

En prévoyant dans la Constitution l'obligation de tenir chaque année deux conférences des premiers ministres, l'une sur la Constitution et l'autre sur l'économie, ne créons-nous pas encore un autre palier de gouvernement, lequel se réunit à huis clos, à l'abri du regard du public, pour changer le cours du Canada sans l'autorisation, l'approbation ni même l'examen préalables du Parlement?

Cela veut-il dire, par exemple, que nous abandonnons un rôle régional pour le Sénat, une institution dont les membres devraient être élus à notre avis? Nous croyons en effet qu'un Sénat élu pourrait représenter les régions d'une façon permanente, ouverte et publique. Nous devons être bien conscients du choix que nous faisons et de ce qu'il représente pour l'avenir de notre pays. Faute des termes précis auxquels songent peut-être les premiers ministres, monsieur le Président, nous avons pour rôle à la Chambre de tenter d'interpréter les conséquences de cette entente de principe et d'apporter des améliorations là où c'est possible.

On parle d'un processus. Nous demandons au gouvernement de nous expliquer la raison d'être de certaines de ces dispositions. Il nous faut plus d'explications que nous n'en avons eu jusqu'à présent. Quelles sont certaines des conséquences de ces dispositions? Commençons par le début de l'entente de principe.

[*Français*]

Tout d'abord, la société distincte. Monsieur le Président, lors de notre congrès de novembre dernier, plus de 90 p. 100 des délégués libéraux ont reconnu le caractère distinct du Québec. Ils l'ont fait parce que, à nos yeux, il apparaît évident que le Québec, avec sa langue, sa culture, ses traits particuliers comme l'utilisation du code civil et même, dans un certain sens, jusqu'à son humour, sa façon de vivre, est différent des autres provinces canadiennes. Cela, à notre avis, fait partie du riche héritage que nous ont laissé les pères fondateurs de notre grand pays.

Nous avons décrit, avec une certaine inspiration je crois, le Québec comme la **«source principale, mais non exclusive, de la langue et de la culture françaises au Canada,»** car c'est de là que jaillissent principalement l'énergie, le dynamisme, l'inspiration linguistique et culturelle de notre communauté francophone.

Mais, par ailleurs, monsieur le Président, nous avons pris grand soin de reconnaître aussi dans notre résolution tous les éléments caractéristiques de notre société diversifiée. D'abord la dualité linguistique de notre pays que nous voulons voir non seulement se maintenir mais aussi se renforcer dans toutes les régions.

A cela il faut ajouter—et je déplore que le projet du lac Meech ne le fasse pas—le caractère multiculturel de notre société et en particulier le respect des multiples origines et cultures, ainsi que les divers particularismes régionaux qui concourent à façonner la société canadienne.

De même, nous avons proposé d'inclure dans le préambule de notre Constitution la contribution des peuples autochtones du Canada et je ne peux que regretter le fait que les premiers ministres aient oublié les peuples autochtones dans leur document du lac Meech.

Nous voulons donc, monsieur le Président, réitérer notre reconnaissance du caractère distinct du Québec, de même que de toutes les autres composantes dynamiques de notre société.

• (1200)

[*Traduction*]

Par une très forte majorité, notre parti à approuvé le concept du caractère distinct du Québec que lui reconnaît notre Constitution et nous continuerons d'y souscrire. Dans notre résolution de novembre, nous faisions état de notre conviction inébranlable que le Québec est le foyer principal mais non exclusif de la langue et de la culture françaises au Canada. Cependant, nous avons pris soin de reconnaître outre la dualité linguistique de notre pays, la nature multiculturelle de notre société et l'apport de nos peuples autochtones. Nous croyons que si ces deux éléments y étaient inclus l'entente y gagnerait beaucoup.

Nous voulons aussi savoir plus précisément ce que signifient les deux expressions «caractère distinct» et «société distincte». Nous proposions en novembre que ces expressions apparaissent dans le préambule de la Constitution. Cependant, le sénateur Murray a déclaré qu'elles figureraient dans le corps du texte constitutionnel. A mon avis, cette décision pourrait modifier profondément l'interprétation qui sera donnée à cet article. Nous attendons que le gouvernement nous donne son interprétation du texte.

Le gouvernement du Québec a déjà fait savoir qu'il étudierait la possibilité de faire renforcer le texte. Selon d'autres on pourrait juger que les droits linguistiques des minorités francophones hors Québec ne sont peut-être pas suffisamment protégés. C'est pourquoi nous estimons que le texte doit être formulé en termes clairs et précis.

Parlons de l'immigration. Encore une fois, dans notre proposition de novembre, nous avons souscrit au droit du Québec de participer à la sélection des immigrants comme on le dit dans l'accord Cullen-Couture. Nous estimons en effet que le Québec, plus que les autres provinces, a un intérêt spécial à protéger son caractère linguistique.

D'après notre interprétation de la Loi constitutionnelle de 1982, la composition de la Cour suprême, soit, le nombre de ses membres et l'obligation que trois de ses neufs juges soient Québécois, est déjà constitutionnalisée et ne peut être modifiée qu'avec le consentement unanime des provinces. Nous n'avons donc aucune objection à ce que cela soit explicité plus en détail.

J'ai toujours pensé qu'on devrait procéder aux nominations aux tribunaux après avoir vraiment consulté les barreaux national et provinciaux et, dans le cas de la Cour suprême du Canada, les tribunaux provinciaux. J'espère sincèrement qu'en constitutionnalisant la consultation des provinces on va promouvoir ce processus.

Quant au pouvoir de dépenses, le gouvernement est en train de proposer un nouveau concept. Cela constitutionnaliserait le droit de toute province à recevoir une compensation raisonnable si celle-ci n'a pas participé à un programme national à frais partagés dans un secteur de compétence provinciale, à condition qu'elle ait son propre programme, compatible avec les objectifs nationaux.

De même, la déclaration de principe stipule maintenant que les provinces recevront une compensation raisonnable pour avoir choisi de ne pas participer à un amendement constitutionnel portant sur un domaine de compétence provinciale, et pas seulement dans le secteur de l'enseignement ou d'autres questions culturelles comme c'est maintenant le cas en vertu de la Loi constitutionnelle de 1982.

Nous nous inquiétons beaucoup que cette réduction du pouvoir fédéral de dépenses pourrait limiter la capacité de tout gouvernement canadien futur d'instaurer un programme national sur des questions qui relèvent généralement de la compétence provinciale.

Nous craignons beaucoup, en dépit de ce qu'a dit le premier ministre (M. Mulroney) ce matin, qu'un programme d'assurance-maladie pourrait bien être impossible avec les modifications envisagées maintenant. John Robarts, en tant que premier ministre de l'Ontario, s'opposait à ce programme et, en vertu de cette disposition, il aurait pu empêcher le Canada d'adopter un régime national d'assurance-maladie. Nous craignons que le programme national de garde des enfants soit

maintenant devenu impossible, ainsi qu'un programme de revenu annuel garanti, qui sont des priorités pour notre parti.

De même, le premier ministre nous assure maintenant que le Parlement déterminera le sens à donner à l'expression «objectif national», mais, à mon avis, il importe que nous en comprenions le processus. Procéderons-nous par voie parlementaire ou en confierons-nous la tâche aux tribunaux, la Cour suprême du Canada devant trancher en dernier ressort? A mon avis, le libellé de cet article doit être très clair.

Je vais parler maintenant de la formule de modification. La rigidité de la nouvelle entente au chapitre de l'unanimité requise pour modifier les dispositions constitutionnelles relatives aux institutions fédérales me tracasse. Nous persistons à croire que la formule de de Victoria de 1971 est la meilleure, car elle offre la souplesse nécessaire pour s'adapter aux changements qui surviennent, tout en nous permettant de veiller à ce que les intérêts des régions et du Québec soient intégralement protégés.

En rétablissant la règle de l'unanimité pour la réforme du Sénat et la création de nouvelles provinces, ne revenons-nous pas en arrière, au lieu d'aller de l'avant, et n'empêchons-nous par là le moindre changement à cet égard?

Je pense qu'on a tout lieu de s'interroger à la Chambre sur l'éventualité d'une réforme concrète du Sénat. Quand j'ai demandé au premier ministre lundi dernier si cette disposition rendait désormais impossible la création d'un sénat élu, il a répondu, comme en témoigne la page 5684 du hansard:

> Non, à moins que vous ne partiez du principe que les premiers ministres sont incapables de s'entendre de bonne foi pour résoudre ce genre de question.

A mon avis, l'impasse constitutionnelle dans laquelle nous nous sommes trouvés pendant longtemps au Canada, à cause justement de la règle de l'unanimité, risque justement de se reproduire. A l'époque, nous n'avions pas de formule de modification pratique. La règle de l'unanimité étant implicite, elle a fait obstacle à la réforme constitutionnelle. Nous avons sérieusement lieu de craindre que ce changement particulier nous ramène à la situation antérieure à 1982.

Le premier ministre a cédé aux provinces la nomination des sénateurs, et cela jusqu'à ce que l'on procède à la réforme du Sénat, mais on ne précise pas quelle forme prendra cette réforme. Je soupçonne que certains gouvernements provinciaux, ayant obtenu le pouvoir de nommer leurs propres sénateurs et la garantie de réunions constitutionnelles annuelles avec le premier ministre, seront beaucoup moins enclins à se prononcer en faveur d'un Sénat élu.

Je m'inquiète également de l'unanimité exigée pour l'admission de nouvelles provinces. Je conviens que les provinces devraient effectivement avoir leur mot à dire au sujet de l'admission de nouvelles provinces, mais cette règle ne s'appliquait pas aux provinces admises depuis la Confédération, la plus récente étant Terre-Neuve. Par conséquent, j'estime qu'une exception devrait être faite en faveur du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest qui devraient être assujettis à la formule actuellement en vigueur, c'est-à-dire sept provinces comptant 50 p. 100 de la population du Canada.

Je suis également très déçu que les premiers ministres n'aient pas saisi cette occasion pour réitérer leur engagement d'insérer les droits inhérents de nos autochtones dans la constitution. Comme je l'ai dit à la Chambre avant la réunion des premiers ministres et comme nous l'avons signalé dans la modification que nous proposions en novembre, nous croyons que les droits de nos peuples autochtones devraient être inscrits dans notre constitution.

D'autre part, pourquoi les premiers ministres n'ont-ils pas proposé l'inclusion d'une disposition reconnaissant la nature multiculturelle de la société canadienne? Nous devons plus particulièrement reconnaître la diversité de nos origines, de nos croyances, de nos cultures et de nos identités régionales qui façonnent notre société. Je ferai remarquer au premier ministre qu'une occasion exceptionnelle s'offre à nouveau d'améliorer sensiblement et de renforcer la Charte des droits et libertés dans deux domaines distincts, comme nous le soulignions dans notre résolution de novembre.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous déplorons que le premier ministre du Canada n'ait pas profité du climat favorable du lac Meech pour améliorer la portée de notre Charte canadienne des droits et libertés. Nous croyons qu'il aurait pu demander aux provinces d'assurer aux minorités linguistiques officielles le contrôle et la gestion de leurs établissements d'enseignement financés par des fonds publics et retirer la mention dans la Charte, dans la Constitution, les paroles «là où le nombre le justifie» qui s'appliquent à l'article 23.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous aimerions aussi profiter de l'occasion qui se présente à nous pour retirer de la section 33 de notre Constitution la clause «nonobstant» qui s'y trouve de façon à donner à tous les Canadiens et Canadiennes de toutes les parties du pays, des droits égaux qui ne peuvent jamais être altérés par un autre niveau de gouvernement.

[*Traduction*]

Je tiens à rappeler à la Chambre que, conformément à l'article 33, les assemblées législatives provinciales et le Parlement fédéral peuvent, s'ils le désirent, restreindre la liberté de conscience et de religion, la liberté de pensée, de croyance et d'opinion, la liberté de la presse, la liberté de réunion pacifique, la liberté d'association; et restreindre le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne; nier le droit de chacun à la protection contre l'arrestation arbitraire; déroger au processus de la justice; nier le droit de chacun à la protection contre tous traitements ou peines cruels et inusités et le droit de tous à la même protection contre toute discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

Je suis persuadé que la plupart des députés voudraient voir supprimer cette disposition, et j'exhorte le gouvernement à veiller à ce que sa suppression et les modifications à l'article 23 que je viens de mentionner fassent partie des pourparlers actuels avec les gouvernements provinciaux et avec le Parlement.

Je crois, je le répète, que nous avons ici une occasion historique de faire adhérer le Québec à notre constitution. Nous devrions en profiter pour montrer aux Québécois que nous voulons d'eux et que nous voulons qu'ils jouent vraiment et pleinement un rôle d'associés dans un Canada meilleur et davantage progressiste. C'est ce que nous souhaitons tous au

pays et ce pourquoi nous avons tous travaillé au sein du Parlement fédéral.

Comme je l'ai dit à notre congrès de novembre, le Québec a par deux fois dit oui au Canada récemment. C'est maintenant au tour du pays et de la Chambre des communes de dire oui au Québec.

Des voix: Bravo!

• (1210)

[*Note de l'éditeur: Interruption de la tribune.*]

M. Mazankowski: Monsieur le Président, pour donner suite à ma proposition de ce matin, vous pourrez voir que la Chambre consent à l'unanimité à la motion suivante concernant les travaux d'aujourd'hui:

> Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, la Chambre siège de la façon suivante aujourd'hui, le lundi 11 mai 1987, pour prendre en considération la motion émanant du gouvernement inscrite au nom du premier ministre, datée du 6 mai 1987 et portant sur la déclaration de principe du lac Meech signée par tous les premiers ministres:
>
> Que la Chambre poursuive le débat durant l'heure normalement réservée aux affaires émanant des députés et que le Président ajourne la Chambre à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien, sans débat sur la motion d'ajournement, à moins d'ordre à l'effet contraire.

La motion est présentée à la condition que, si le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) n'a pas terminé son discours à l'heure normale du déjeuner . . .

M. Broadbent: Il n'y aura pas de difficulté.

M. Mazankowski: . . . il ne prévoit pas de difficulté—il ait tout le temps nécessaire pour terminer son intervention.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, si la motion prévoit, comme je l'ai demandé tout à l'heure, que nous suspendrons la séance pour le déjeuner comme d'habitude à moins que le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) ait besoin de temps pour terminer son discours, que le débat se poursuivra durant l'heure des initiatives parlementaires et que la Chambre ajournera ensuite, nous sommes d'accord.

M. Nystrom: Monsieur le Président, nous aussi nous sommes d'accord. Je ne pense pas que le député d'Oshawa (M. Broadbent) dépasse 13 heures.

M. le Président: La Chambre a entendu le texte de la motion et je conclus qu'il y a consentement unanime. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la rencontre historique au lac Meech, qui a rassemblé le premier ministre (M. Mulroney) et les premiers ministres de toutes les autres provinces, a débouché sur ce qu'on ne peut appeler qu'un document remarquable. J'ai eu alors l'occasion de féliciter au nom de mes collègues le premier ministre et les premiers ministres provinciaux pour avoir réalisé un accord voulu par tous les partis politiques canadiens représentant toutes les régions du pays et signé par la province de Québec, ce qui doit réjouir tous les Canadiens.

Cette déclaration que j'ai faite alors, je l'ai répétée au premier ministre. J'ai alors au nom de mes collègues ajouté simplement ces mots que je répète, c'est-à-dire que nous tenons bien sûr à voir la rédaction définitive de certains articles importants, chose que le premier ministre comprend. Mais le but, les principes généraux sur lesquels on s'est entendu sont une chose qui mérite l'appui de tous les Canadiens de toutes les régions du pays.

Aujourd'hui, plutôt que me lancer dans un panégyrique dont je l'espère l'occasion se présentera bientôt à nouveau lorsque nous serons saisis du document définitif, j'ai préféré me placer dans un autre contexte.

J'ai préféré essayer d'énoncer ce qui devrait être à mon avis le contexte dans lequel la Chambre doit se placer pour évaluer une modification constitutionnelle et ce qu'elle va ou peut représenter pour le pays, et examiner ensuite de façon bien précise certaines des concessions prévues au document dont nous sommes saisis et faire état de certains sujets de préoccupation éventuelle, persuadé que ceux qui travaillent actuellement au document définitif sauront les appaiser de façon convaincante.

Les sociétés libres ne sont pas celles qui cherchent l'unanimité. Bien au contraire, les sociétés libres sont celles qui institutionnalisent l'antagonisme des opinions, des raisons et des désirs. Les sociétés libres qui fonctionnent bien, ce sont celles dans lesquelles ces institutions, une fois créées, favorisent l'harmonie pendant non pas des années mais des décennies et même des générations.

[*Français*]

Les forces opposées desquelles peut découler une harmonie dans un État comme le nôtre peuvent s'unir pour créer la possibilité d'une harmonie durable ou elle peut faire le contraire. Elle peut réussir et créer rien de plus qu'une paix passagère, paix recherchée avec conviction peut-être mais donnant une fausse impression.

Je crois qu'ici au Canada nous devons porter une attention particulière à ce moment que nous vivons, qu'on pourrait appeler Phase II des négociations constitutionnelles des années 1980.

Je dis ceci parce que je crois que la population canadienne et les forces politiques majeures souhaitent toutes la paix constitutionnelle. Ce désir représente pour nous une opportunité à court terme, mais il présente aussi des risques à long terme pour le pays, si nous ne sommes pas très prudents. D'un côté positif, la réalité est que la grande majorité de la population au Québec et à l'extérieur du Québec veut que le Québec participe pleinement à la Constitution canadienne et qu'il continue à jouer son rôle important dans la formation de notre destin national. Toutes les autres provinces ont signé l'Entente constitutionnelle en 1982. Seul le Québec est exclu. Nous savons tous que cette situation est indésirable et qu'elle doit cesser.

Pendant le référendum, les Québécois et les Québécoises ont dit oui au Canada. Maintenant, nous avons la responsabilité ici à la Chambre des communes et dans toutes les autres provinces de dire oui au Québec. C'est la réalité.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Et, monsieur le Président, nous savons tous que l'objectif fondamental de la rencontre du lac Meech était d'élaborer un ensemble de propositions qui satisferaient aux aspirations du Québec. Toutefois, ces mêmes propositions devaient être acceptables aux autres provinces qui ont leurs propres revendications et compatibles avec la nécessité que le gouvernement fédéral maintienne son pouvoir afin d'assurer un leadership visant à l'unification du pays, non seulement pour obtenir une entente, mais pour faire face aux responsabilités futures.

A moins que je ne comprenne vraiment pas la situation, il me semble que presque toutes les forces et les partis politiques qui croient à un Canada fédéral partagent les mêmes souhaits que la population canadienne. Ils veulent aussi une entente. Et nous l'avons constaté lors de la réunion du lac Meech et ici, à la Chambre des communes, au lendemain de cette rencontre.

Tous les partis politiques canadiens dans toutes les régions ont exprimé leur espoir que l'Accord du lac Meech, une fois bien analysé, satisfasse aux exigences du Canada, à celles du Québec et à celles de toutes les autres provinces.

• (1220)

[*Traduction*]

J'ai dit, il y a une semaine, monsieur le Président, que ma première impression du document était positive et il me semble que l'entente du lac Meech contient l'ouverture nécessaire à la province de Québec. Elle répond aux préoccupations des autres provinces et semble maintenir un important rôle unificateur pour le gouvernement fédéral.

En dernière analyse, tout dépend de la version finale du texte. La version actuelle laisse beaucoup à désirer dans plusieurs articles, sur certains points essentiels et je le dis franchement au premier ministre qui s'en rend sans doute compte ainsi que, je crois, plusieurs premiers ministres provinciaux.

Je veux parler aujourd'hui du texte de deux des plus importants articles de l'entente, soit la reconnaissance du Québec comme société distincte et la disposition sur le pouvoir fédéral de dépenser.

[*Français*]

C'est un moment heureux de l'histoire canadienne, alors qu'on s'apprête à reconnaître formellement le caractère unique du Québec.

Je suis heureux que les trois partis politiques fédéraux aient enfin tous reconnu d'une façon ou d'une autre cette spécificité.

Le fait que la langue et la culture de la majorité au Québec sont françaises, non seulement enrichit la vie de cette province, mais constitue un héritage que tous les autres Canadiens et Canadiennes partagent. Il est temps que ce caractère unique soit incorporé dans la Constitution canadienne.

Toutefois, il est aussi important que le vocabulaire utilisé soit le plus précis possible. A chaque étape où nous mettons plus de détails dans notre Constitution, nous donnons un rôle plus activiste à nos cours.

En toute justice pour nos juges et les générations futures de Canadiens, nous devons donner aux cours le plus de clarté possible. Sinon, monsieur le Président, elles vont créer de toutes pièces, et je crois que le rôle créateur fondamental dans notre société démocratique revient aux politiciens et non aux juges.

[*Traduction*]

Voici un exemple concret. Au paragraphe 1 *b*) de l'entente, on peut lire:

> . . . le Québec forme au sein du Canada une société distincte.

Dans l'article (3), on peut lire que «l'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct de la société québécoise mentionné au paragraphe (l) (b)».

Le problème, monsieur le Président, c'est qu'on ne trouve pas dans le paragraphe 1 *b*) de définition de la société distincte. On se contente d'affirmer que le Québec «forme . . . une société distincte».

Les partisans de cette idée du caractère distinct avaient sûrement à l'esprit le fait que la province est à majorité francophone et à minorité anglophone. Selon mon parti, ce qui fait le caractère distinct ou, autrement dit unique de la province de Québec, c'est le fait que c'est la seule province du Canada où la majorité est de langue et de culture françaises et où la minorité est anglaise.

Il me semble, cependant, que nous ne sommes pas d'accord sur d'autres aspects constitutionnels. Les trois partis de la Chambre acceptent maintenant de bon gré cette unicité, cette spécificité du Québec.

Si c'est ce dont il s'agit, monsieur le Président, il me semble important de le préciser dans le document dont nous sommes saisis. Il faudrait le faire dans le paragraphe 1 *b*) où serait défini le caractère distinct du Québec.

Il est essentiel de faire connaître aux juges, qui seront appelés à interpréter la disposition (3), le sens que nous avons donné nous-mêmes à cette disposition.

Autrement, ils pourraient pratiquement interpréter à leur guise l'alinéa (1)b). Ils ne seraient pas tenus de se reporter à l'alinéa (1)a) de la partie de cet accord qui dit que la majorité linguistique est francophone au Québec, avec une minorité anglophone, et que c'est l'inverse à l'extérieur de cette province.

A moins d'inclure une définition précise des groupes linguistiques, ceux qui devront statuer sur l'article opérationnel, l'article (3), n'auront aucun fondement pour établir le caractère distinctif du Québec qui fait l'objet d'un mandat dont est investi l'Assemblée nationale de cette province.

Si nous ne précisons pas notre pensée, les juges pourraient fort bien opter pour n'importe quelle définition du caractère unique et distinctif de cette province.

Je ne voudrais pas m'étendre indûment. Mais je trouve que c'est une question fondamentale en droit constitutionnel. En tant que législateurs, nous ne voulons certes pas que les tribunaux se mettent à creuser les textes pour découvrir, dans les arcanes de l'histoire du Québec, une autre définition du «caractère distinctif» et «unique» du Québec. Je crois que nous devons faire en sorte de donner une force positive à l'objectif que nous poursuivons . . .

[*Français*]

Pour la majorité qui parle français au Québec et les minorités, selon moi, la grande majorité des Canadiens dans les autres provinces acceptent le fait qu'il faut inclure par définition une définition claire de cette idée dans la Constitution.

[*Traduction*]

C'est pour ces raisons, monsieur le Président, que j'estime que l'alinéa (1)b) devrait être précisé, de sorte que lorsqu'ils prendront une décision en vertu du paragraphe (3), la clause pratique, les juges disposent au moins d'un repère pour déterminer ce que l'on voulait dire lorsque l'on écrivait que l'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec ont le pouvoir de protéger et de promouvoir le caractère distinct de la société québécoise.

C'est pour cela que j'estime que l'on devrait ajouter, à la fin de l'alinéa (1)b), une expression du genre «du fait que c'est la seule province à majorité francophone et à minorité anglophone», ce qui fait que l'alinéa se lirait ainsi:

> b) la reconnaissance que le Québec forme au sein du Canada une société distincte, du fait que c'est la seule province à majorité francophone et à minorité anglophone.

Je tiens à ce que l'on sache bien, monsieur le Président, que même si c'est là une expression précise, ce n'est pas spécialement à celle-là que je tiens; ce qui importe c'est que l'on ajoute une notion à l'alinéa (1)b) pour que les juges—pas seulement ceux en fonction actuellement, mais aussi ceux des futures générations—aient une idée précise de ce que l'on avait à l'esprit lorsque l'on parlait du caractère distinct du Québec.

J'en viens maintenant à la partie de l'entente qui porte sur le pouvoir de dépenser. Le libellé de cette partie visait à préserver le droit du Parlement du Canada à innover et à utiliser son pouvoir de dépenser dans de nouveaux domaines, en créant de nouveaux programmes nationaux que l'on jugerait dans l'intérêt de tout le pays.

Cela s'est déjà produit, comme on le sait très bien, puisque nous avons l'assurance-maladie et l'assurance-hospitalisation. En même temps, la plupart des fédéralistes modernes estiment souhaitable, tant du point de vue de la répartition constitutionnelle des pouvoirs que de celui de la reconnaissance des circonstances particulières aux diverses régions, de permettre, et même d'encourager, une certaine latitude provinciale dans l'élaboration de tels programmes nationaux.

• (1230)

Dans la mesure où c'est possible, nous pouvons avoir des programmes nationaux efficaces et une décentralisation provinciale. L'élément clé, c'est qu'il faut que ces programmes qui ont des variantes régionales soient essentiellement équivalents. Si c'est ce que veut dire l'expression «compatible avec les objectifs nationaux», c'est parfait et les participants à la réunion du lac Meech ont fait un bon travail.

Toutefois, une fois de plus, il me semble que l'expression utilisée est sujette à interprétation et nous pourrions avoir un programme provincial «compatible» avec un programme établi du Parlement du Canada, mais qui serait loin, dans ses modalités, de répondre aux intentions de celui-ci.

Si un programme comprenant cinq, six voire sept éléments établi par le Parlement du Canada est rejeté par une province désireuse de ne pas participer tout en recevant des subventions, la province en question pourrait toujours établir un programme contenant seulement deux ou trois éléments, compatible avec le programme national.

En réponse aux questions qui lui ont été posées la semaine dernière à la Chambre des communes, le premier ministre a été aussi clair qu'aujourd'hui lorsqu'il a affirmé que c'est le Parlement du Canada qui déciderait quels sont les objectifs nationaux et que les provinces devraient avoir un programme compatible pour avoir le droit aux subventions correspondantes. La semaine dernière, le premier ministre a répondu que ce serait le Parlement du Canada qui fixerait les objectifs nationaux. Il a dit clairement que les programmes provinciaux devraient être compatibles avec les objectifs nationaux fixés par la Chambre.

Je suis heureux de constater que le premier ministre et le vice-premier ministre (M. Mazankowski) approuvent de la tête.

Il est très important que le premier ministre dise cela au sujet de l'entente d'aujourd'hui. Je crois par contre—et je suis certain que le premier ministre ne me comprendra pas de travers—qu'il est encore bien plus important d'incarner ce principe dans une constitution qui existera encore longtemps après que nous ayons quitté la Chambre, nous l'espérons du moins.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: En bref, il est plus important pour l'avenir que le principe soit inséré dans la constitution. Je pense donc que les termes «fixés par le Parlement du Canada», et ce sont ceux qui ont été employés par le premier ministre ou leur équivalent, devraient être ajoutés à la fin de la clause en question. Si l'on décide toutefois de la remanier complètement pour arriver au même résultat, nous n'y verrions pas d'inconvénient, bien sûr.

Je le répète, mes collègues et moi ne tenons pas absolument à ce que l'on insère ces termes précis. Nous voulons que la constitution transmette clairement le message aux générations actuelles et futures.

Il a fallu un peu de temps pour deux clauses importantes de la résolution parce que j'ai trouvé qu'à ce stade, avant de se trouver en présence d'un document définitif, il faut que toutes les parties concernées, y compris le gouvernement du Canada, les provinces et les partis de l'opposition, fassent des suggestions constructives et que ces termes soient insérés car les premiers ministres risquent de faire circuler et d'examiner les documents finaux d'ici quelques jours.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de certains autres passages de ce document important. Les propositions sur l'immigration concordent avec ce que la province de Québec a fait jusqu'à présent. On propose maintenant de l'indiquer dans la constitution en accordant un droit analogue et en appliquant le même principe aux autres régions. C'est une mesure très constructive.

De même, en ce qui concerne la Cour suprême, notre parti estime que dans un État fédéral, il est normal que les provinces proposent les noms des juges qui seront appelés à prendre des décisions en matière d'interprétation de la Constitution. Nous en aurons plus à dire au sujet de cette disposition, mais c'est à notre avis un pas dans la bonne direction.

En ce qui concerne les autres réunions, dans l'ensemble, il est important de prévoir des rencontres entre le premier ministre et ses homologues provinciaux pour parler des pêches, de la réforme du Sénat et de l'économie, cela va sans dire. Je tiens à ajouter simplement ce que j'ai dit au lendemain de l'Accord du lac Meech. Toutes les parties y étaient représentées. Je ne sais pas ce qui a provoqué cet accord ou quels facteurs sont entrés en ligne de compte. Je trouve simplement dommage que les personnes qui se sont rassemblées dans un but aussi sérieux et qui semblent avoir fait d'énormes progrès aient omis d'établir un calendrier ou de préciser dans les accords des réunions visant à examiner les questions touchant les autochtones du Canada.

Il est évident que ceux d'entre nous qui sont d'origine européenne ou qui viennent de nombreux autres régions du monde ont une grande dette envers les autochtones du pays que nous avons adoptés. J'espère qu'à la prochaine réunion visant à finaliser le texte du document, le premier ministre et ses homologues provinciaux réfléchiront à l'obligation que nous avons envers les peuples autochtones et prévoiront dans l'entente la tenue de réunions permanentes pour discuter avec eux des diverses questions—et notamment l'autonomie politique et les revendications globales—en attendant de conclure un accord quelconque.

Je veux également dire quelques mots sur la question des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon au sujet desquels j'ai eu l'occasion de faire quelques remarques immédiatement après la signature de l'entente. Je tiens à répéter à la Chambre ce que j'ai dit alors. Il est regrettable que les premiers ministres provinciaux et le gouvernement du Canada aient décidé d'imposer des conditions à cette région du pays, le Nord, qui ne s'appliquaient pas aux autres régions avant qu'elles ne deviennent provinces. Avec un peu d'ingéniosité—et il n'en faudrait pas beaucoup—et en examinant la disposition exécutoire, le gouvernement du Canada et les provinces devraient pouvoir faire une exemption et en revenir au moins à l'ancienne formule de modification, en vertu de laquelle sept provinces comptant 50 p. 100 de la population suffisent à prendre une décision en vue d'accorder aux Territoires du Nord-Ouest ou au Yukon le statut de province. Je le dis dans un esprit constructif, dans l'espoir que tous les premiers ministres provinciaux nous écoutent ou liront les délibérations et que le gouvernement du Canada y répondra également.

J'aimerais mentionner brièvement un article en particulier, celui de la nouvelle formule de modification. S'il y a une partie de ce document qui, à mon avis, est irrémédiablement mauvaise, c'est bien la nouvelle formule de modification pour les institutions fédérales. Contrairement au premier ministre, je ne suis guère optimiste au sujet de la souplesse qu'offrira cette disposition, bien au contraire. En règle générale, l'utopie n'est pas mon fort en politique et par conséquent il n'y a guère de chances, selon moi, pour que les choses changent. Lorsque toutes ces personnes se sont réunies et entendues sur diverses autres questions très importantes, je suppose que l'unanimité était l'une des conditions et c'est la formule qui a été proposée. Je regrette de le dire mais, pour employer une expression assez courante, nous l'aurons sans doute sur les bras définitivement. Tout ce que je puis dire, c'est que je me réjouis qu'elle ne s'applique pas aux autres parties de la Constitution.

Toutefois, il est peut-être encore possible de se pencher de nouveau sur la formule d'amendement. Je dis simplement au nom de mes collègues, j'en suis certain, et probablement au nom de la plupart des Canadiens qui comprennent la portée de cette formule très rigide, que les premiers ministres provinciaux et le premier ministre du Canada devraient réexaminer attentivement la formule d'amendement. En toute franchise, cependant, je ne prévois pas qu'ils le feront.

Je veux terminer comme j'ai commencé. Ce n'est pas tâche facile que de gouverner un pays, notamment un pays comme le nôtre. La tâche est encore plus difficile pour ceux qui sont chargés de temps à autre de tracer les grands axes de notre société pour les générations futures. C'est ce que les gouvernements provinciaux et la Chambre s'efforcent actuellement de faire. Le projet doit encore être ratifié, mais je peux dire, après avoir vécu la situation d'il y a quelques années et après avoir ressenti profondément le refus de la province de Québec de se joindre aux autres, que je suis très heureux—et je sais que j'exprime le sentiment de tous les députés des deux côtés de la Chambre—que le gouvernement du Québec ait maintenant décidé de donner son appui et de s'intégrer pleinement au cadre constitutionnel pour ainsi reprendre à nouveau son rôle historique important. C'est une excellente chose.

• (1240)

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je tiens à dire que tous les députés devraient avoir l'occasion d'examiner le texte définitif de cette importante modification constitutionnelle. En fait, il faudrait s'efforcer de part et d'autre d'adopter une attitude impartiale en vue de réaliser les objectifs et d'appliquer les principes que le premier ministre a exposés aujourd'hui, avec lesquels nous ne sommes pas en désaccord, mais que nous approuvons au contraire catégoriquement. Faisons simplement en sorte que le texte de la constitution reflète les excellentes intentions énoncées dans le document du lac Meech.

Des voix: Bravo!

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un privilège que de participer à ce débat historique. Mais avant de commencer, je crois devoir faire quelques observations personnelles. Je pense que notre pays a une grande dette envers le premier ministre (M. Mulroney) qui a su conclure un accord grâce auquel, le Québec, se joindra enfin au reste du pays dans le cadre de la Constitution. Cela ne diminue en rien l'importance du rôle joué par les premiers ministres provinciaux. Il s'agit également d'un rôle diplomatique et historique qui correspond tout à fait au désir que je constate actuellement au Canada de nous orienter vers l'unité nationale, avec le Québec, qui constitue un élément important de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Je le dis en tant que Canadien de l'Ouest. Je suis très fier du rôle qu'a joué notre premier ministre. Je suis très fier également de la façon dont tous les premiers ministres ont participé à cette initiative de façon constructive.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du chef de l'opposition (M. Turner) et du chef du Nouveau parti démocratique, le député d'Oshawa (M. Broadbent). A les entendre, ils appuient cette proposition. Comme ils l'ont souligné, cette question dépasse le cadre de la politique partisane et j'en suis, moi aussi, fermement convaincu. L'approche adoptée pourra sans doute susciter des questions, des suggestions et des critiques, mais j'espère que nous pourrons être fiers du débat que nous tiendrons à la Chambre et que nous pourrons nous vanter d'avoir fait faire un progrès historique à notre pays.

Je crois que les leaders parlementaires des divers partis ont tenu des discussions au sujet de cette motion. Il est bien important que nos points de vue se rejoignent dès le début de ce processus de la plus haute importance. Par exemple, lorsque le premier ministre était chef de l'opposition, si je me souviens bien, dès sa première semaine à la Chambre, il a appuyé une motion que le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) avait proposée au nom du gouvernement libéral au sujet de la question linguistique au Manitoba. C'était à mes yeux, un parfait exemple d'absence de sectarisme. Nous avons pu faire adopter cette motion. J'espère que les députés de l'opposition se montreront aussi coopératifs, surtout après avoir déclaré être, en principe, en faveur de cette motion. J'espère que nos discussions se poursuivront jusqu'à 18 heures.

Ce que j'ai à dire aujourd'hui est bien simple. L'Accord du Lac Meech constitue le cadre juridique dont nous avons besoin pour apporter les amendements constitutionnels proposés et faire évoluer la Constitution, la loi fondamentale de notre pays.

L'Accord du Lac Meech a obtenu l'appui unanime des 11 premiers ministres et il répond donc aux exigences les plus strictes de la formule d'amendement de notre Constitution. Tous les éléments de l'Accord ont fait l'objet d'un examen attentif du point de vue juridique et constitutionnel. En tant que ministre de la Justice, je suis concaincu qu'ils représentent des changements positifs à la Constitution canadienne.

[*Français*]

L'accord du lac Meech est une réalisation importante qui va dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens et marque le début d'une ère nouvelle pour le fédéralisme canadien fondé sur la coopération, l'harmonie et le respect mutuel. Cet accord est l'aboutissement d'un énorme effort collectif de la part du gouvernement fédéral et de celui des provinces.

[*Traduction*]

Nous avons réussi, car nous étions disposés à tenir compte des préoccupations de chacun et à rechercher une solution équilibrée à ces questions. Il faut se rappeler que la rencontre des premiers ministres au lac Meech a été l'aboutissement d'un long processus qui a commencé sérieusement lorsque le premier ministre a fait sa déclaration à Sept-Îles et que le Québec a annoncé clairement ses conditions en matière constitutionnelle. Des mois de discussions et d'analyses juridiques ont permis d'en arriver à un compromis sur la question.

L'accord définitif n'est pas tombé du ciel. Il a découlé directement de propositions soigneusement rédigées et bien comprises par tous les participants. Tous les intéressés étaient persuadés qu'on a tenu compte des intérêts légitimes de tous et qu'on les a suffisamment protégé. Cela ne veut pas dire, monsieur le Président, qu'on peut prédire avec certitude toutes les applications possibles des principes sur lesquels on s'est entendu. Dans le cas contraire, il ne serait pas nécessaire d'avoir recours aux tribunaux, afin de nous aider à régler des différends lorsque des parties ne peuvent s'entendre sur l'interprétation à donner. Les tribunaux jouent un rôle essentiel dans les régimes fédéraux. C'est pourquoi on reconnaît généralement depuis pas mal de temps que la Cour suprême du Canada devrait être incluse explicitement dans la Constitution. C'est un autre grand résultat auquel on parviendra lorsque l'accord du lac Meech sera mis en oeuvre.

On précisera ainsi clairement qu'en vertu de la Constitution, la Cour suprême est le tribunal de dernière instance au Canada. On soulignera qu'il s'agit d'un tribunal indépendant et impartial de dernière instance qui doit trancher les différends entre le gouvernement fédéral et les provinces, ou entre l'État et les citoyens ainsi que les conflits privés d'importance nationale. L'accord prévoit également l'inclusion dans la Constitution de l'exigence actuelle en vertu de la Loi, selon laquelle au moins trois des neufs juges nommés à la Cour suprême doivent venir du Québec. Il s'agit toujours de tenir compte du régime de droit civil distinct qui existe au Québec. De cette façon, ce tribunal aura toujours la compétence nécessaire pour traiter les questions de droit civil, qu'elles s'inscrivent simplement dans le cadre de la justice interne du Québec, ou qu'elles fassent partie d'une affaire publique de plus vaste envergure.

[*Français*]

L'accord prévoit de plus que les postes vacants à la Cour suprême seront pourvus de la façon suivante: le gouvernement fédéral nommera la personne qu'il estime remplir les conditions requises et qu'il aura choisie parmi les noms proposés par les provinces.

[*Traduction*]

Ce mode de sélection conjointe accorde aux provinces un degré de participation important mais qui va de soi dans un régime fédéral lorsqu'il s'agit du tribunal de dernière instance. L'entente a pour effet de constitutionnaliser la Cour suprême du Canada et de prévoir un nouveau mécanisme pour la sélection des candidats. Ces dispositions cadrent bien avec la nature de ce tribunal qui doit trancher les litiges entre le gouvernement fédéral et les provinces et qui traite de questions aussi importantes que les droits des autochtones et la portée des droits et libertés prévus dans la Charte.

• (1250)

En acceptant le partage du pouvoir en ce qui concerne la nomination des juges de la Cour suprême, nous croyons avoir agi sagement et dans l'intérêt supérieur du Canada, de la cour et de la constitution. Cette mesure reflète bien le nouvel esprit fédéraliste qui apparaît en filigrane d'un bout à l'autre du document. Par voie de conséquence, nous allons renforcer la légitimité de la Cour comme arbitre suprême des conflits opposant le pouvoir fédéral au pouvoir provincial et comme interprète de la Charte des droits, au nom des Canadiens.

A titre de Canadien de l'Ouest, je suis particulièrement heureux qu'il soit maintenant possible, dans le cadre du débat constitutionnel, de discuter à fond et ouvertement de questions qui préoccupent les gens de l'Ouest. Je suis convaincu que ce processus garantira l'égalité institutionnelle de toutes les provinces dans la constitution.

En considérant essentielle à cet accord la participation pleine et entière de toutes les provinces, nous avons tous respecté la volonté nationale. Nous ne luttions pas les uns contre les autres, mais ensemble pour atteindre un résultat avantageux pour tous. Il n'y a pas eu de perdants. Le pays, avec sa structure constitutionnelle renforcée, en sort clairement le gagnant.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Je voudrais dire un mot au sujet des autochtones du Canada. En 1982, nous avons reconnu et affirmé leurs droits. Nous avons fait en sorte que l'interprétation de la Charte soit compatible avec la préservation et l'enrichissement du patrimoine multiculturel des Canadiens.

Les gouvernements se sont engagés à promouvoir l'égalité des chances pour renforcer les régions du Canada, mais nous avons omis de reconnaître une caractéristique fondamentale du Canada dans notre Constitution. Il fallait nous rendre compte que le caractère distinct que le Québec donne au Canada renforce notre identité et même notre souveraineté. Il est temps de le reconnaître. Comme l'écrivait un jour Victor Hugo, rien au monde n'est plus puissant qu'une idée dont l'heure est arrivée.

L'entente du lac Meech traduit cette réalité et constitue la réponse tout indiquée aux défis politiques et juridique que nous affrontons. Les éléments de cette disposition ont été rédigées avec le plus grand soin afin de réfléter la réalité canadienne et la place du Québec au sein du Canada, sans trahir nos accords constitutionnels traditionnels et fondamentaux. On en tiendra compte pour interpréter toute notre Constitution. En dernier ressort, il appartiendra aux tribunaux et surtout à la Cour suprême du Canada, de faire appliquer cette nouvelle disposition.

Les autres aspects de l'entente, notamment les parties touchant l'immigration, le pouvoir de dépenser et également la formule de modification, sont aussi caractérisés par le souci d'un certain équilibre. L'évolution efficace de notre Constitution était sérieusement entravée par l'absence du Québec et l'entente règle ce problème en permettant à cette province de reprendre sa place. D'un point de vue constitutionnel, nous n'aurions pas pu procéder efficacement à la réforme du Sénat sans le Québec. Maintenant, nous pouvons l'entreprendre et nous le ferons.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Nous y parviendrons en nous fondant sur une formule de modification qui reconnaît l'égalité constitutionnelle de toutes les provinces.

Si nous avons réussi au lac Meech à nous entendre sur six questions fort complexes, il ne fait aucun doute que nous parviendrons encore à faire l'unanimité. Comme le premier ministre l'a fait remarquer, l'unanimité ne constitue pas un carcan. En vertu de l'entente du lac Meech une conférence des premiers ministres devra avoir lieu tous les ans pour se mettre d'accord sur la réforme du Sénat, les pêches et sur toute autre question dont on aura convenu. Ces entretiens ne devraient pas être plus ardus que ceux qu'on achève maintenant.

Alors que le succès de nos futures entreprises n'est pas nécessairement garanti, il ne doit pas non plus nécessairement nous surprendre. Il est à notre portée, si nous conservons en fait notre bonne volonté et notre désir d'accroître la grandeur de notre pays.

[*Français*]

Monsieur le Président, l'entente intervenue s'inscrit tout à fait dans la tradition politique canadienne. Nous pouvons en cette occasion en être particulièrement fiers. Nous sommes persuadés que la population canadienne saisira clairement les avantages du système mis en place.

[*Traduction*]

L'audacieuse expérience multiculturelle qu'on appelle le Canada ne parvient pas simplement à survivre, il prospère. Nous savons qu'il nous reste encore beaucoup de questions à régler. Je le répète, nous n'avons pas oublié et nous n'oublierons jamais les problèmes qui tracassent les citoyens autochtones ni aucune des autres questions d'importance fondamentale qui vont continuer à réclamer tous nos plus grands efforts dans l'évolution constante de notre pays. Des réunions continuent d'avoir lieu pour obtenir un consensus afin que notre volonté de régler ces questions très importantes se solde par des résultats tangibles dans la Constitution. Parfaitement conscient des défis qui nous attendent, je suis persuadé que l'accord que nous avons conclu va jeter la base constitutionnelle qui assurera l'expansion et l'essor futurs de notre pays.

Article 21 du Règlement

Quand l'Entente du lac Meech sera intégrée à la Constitution, nous prendrons de nouvelles dispositions institutionnelles pour favoriser davantage la collaboration et l'harmonie entre les autorités fédérales et provinciales. Les dirigeants canadiens devront alors relever un défi, à savoir celui d'utiliser à meilleur escient ces nouvelles dispositions de façon à servir l'intérêt national et à assurer la prospérité générale de l'ensemble des Canadiens, dans toutes les régions du pays.

Je vais terminer mon intervention dans le temps qui m'est imparti pour permettre aux députés de participer pleinement au débat. Nous aurions tous souhaité que certaines questions aient été déjà réglées. Ceux qui viennent de régions autres que le Québec ou l'Ontario ne devraient toutefois pas oublier que cette entente est probablement l'initiative la plus importante, sur le plan de la reconnaissance de régions comme l'Ouest du Canada, qui ait jamais fait l'objet d'une modification à la Constitution, et je m'explique, monsieur le Président. Je reconnaîs maintenant que nous sommes égaux dans la Confédération.

Cet accord fait de nous des égaux au niveau des importantes institutions nationales, contrairement aux autres formules qui avaient déjà été présentées, en particulier celle dont a parlé le très honorable chef de l'opposition. Il avait été proposé antérieurement que certaines provinces seulement disposent du droit de veto, solution qui, à une certaine époque, a plu aux premiers ministres provinciaux. Mais elle avait le très grave défaut de ne tenir absolument aucun compte de l'ouest du Canada. Nous y avons porté remède, et je pense que le premier ministre et les premiers ministres provinciaux se sont mérité les félicitations de tous les Canadiens en reconnaissant qu'il n'y a pas de citoyens de seconde zone au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Je terminerai en félicitant encore une fois tous les participants pour la façon dont ils ont abordé cette question. L'heure est au leadership pour les parlementaires. J'espère que nous saurons collaborer maintenant pour appuyer et voter cette résolution, suivant la façon qui agréera aux leaders parlementaires, afin de donner l'impulsion nécessaire en ce moment de notre histoire. Il faut avancer, travailler de façon constructive en y allant de nos idées et de nos suggestions à l'égard d'autres questions constitutionnelles et d'autres sujets dont nous sommes saisis actuellement.

Nous serons heureux de pouvoir examiner ces questions, que ce soit par le biais d'une motion de journée d'opposition, puisqu'il y a 13 de ces journées à la disposition de l'opposition durant la période en cours, ou pendant notre temps à nous. Nous avons prouvé que nous sommes disposés à en faire une question prioritaire, en utilisant une journée d'affaires gouvernementales pour la tenue d'un important débat. J'espère que nous aurons d'autres occasions de discuter cette importante question à la Chambre, et je dis à tous les députés que je suis très fier en ce moment de notre histoire d'être non seulement un député mais aussi un Canadien.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le vice-président: Sur un rappel au Règlement, l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

M. Gauthier: Monsieur le Président, il est 13 heures. La Chambre serait-elle d'accord pour qu'on ajourne et que le ministre se soumette à une période de questions et commentaires de 10 minutes comme c'est l'habitude?

[*Traduction*]

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA PAR LES PRODUITS CHIMIQUES S'ÉCHAPPANT DU BROUILLARD

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, des chercheurs de l'Université de Toronto calculent que 60 tonnes par année de BPC, de chloroforme et de chlorobenzène s'évaporent dans l'air aux chutes de Niagara. La quantité totale de produits chimiques libérés pourrait même s'élever à 175 tonnes par année. D'après ces chercheurs, environ la moitié des produits chimiques s'échappe du brouillard créé par les chutes et le reste des remous dans la rivière.

En 1987, le gouvernement a réduit l'effectif d'Environnement Canada de 106 personnes. Depuis septembre 1984, le pouvoir de dépenser d'Environnement Canada a été réduit de 64 millions de dollars à cause de l'inflation.

Le gouvernement peut-il faire quelque chose pour protéger la santé des Canadiens qui vivent sous le vent de la rivière Niagara?

En novembre 1984, le gouvernement a annulé les fonds nécessaires à la mise sur pied du Centre de toxicologie de Guelph-Toronto qui était censé étudier les menaces que représentent pour la santé et la sécurité les produits chimiques du bassin des Grands Lacs. Nous demandons au gouvernement d'annuler sa décision de novembre 1984 et d'autoriser l'établissement du Centre de toxicologie de Guelph-Toronto pour qu'il étudie cette nouvelle menace que les produits toxiques font peser sur la santé humaine.

LA SEMAINE DE LA POLICE

HOMMAGE AU TRAVAIL DES POLICIERS, HOMMES ET FEMMES—ON DEMANDE L'APPUI DE LA POPULATION

M. George Minaker (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine de la police, je voudrais rappeler à la Chambre l'excellence des services policiers assurés aux Canadiens. Nous avons tous la très grande chance de compter, au Canada, des policiers, hommes et femmes, compétents, dévoués et justes, et nous les apprécions tous énormément. J'en profite également pour rappeler aux députés et à l'ensemble des Canadiens qu'enrayer le crime est l'affaire de tout le monde.

Nous sommes tous tenus et capables d'aider les forces policières du Canada à maintenir la paix et à lutter contre le crime dans nos collectivités. Certes, la Semaine de la police nous fournit une occasion spéciale de remercier les policiers canadiens, mais j'espère aussi que, de concert avec nos électeurs, nous en profiterons tous pour examiner de près avec ces policiers les divers moyens de les aider à préserver la paix et l'ordre dans nos collectivités.

* * *

LA PEINE CAPITALE

L'OPPOSITION DU COMITÉ CANADIEN D'ACTION SUR LE STATUT DE LA FEMME

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, en fin de semaine, les déléguées à la 15e assemblée générale annuelle du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, qui est la plus importante organisation féminine du Canada car elle représente plus de 500 groupes d'un océan à l'autre, se sont catégoriquement opposées au rétablissement de la peine capitale. Elles signalent dans leur résolution que la peine capitale constitue pour l'État un meurtre légalisé et le comble de la violence.

Les mêmes femmes s'inquiètent vivement de la possibilité que la motion inscrite au nom du député de Grey—Simcoe (M. Mitges) qui vise à constitutionnaliser les droits du foetus et qui doit être bientôt mise aux voix constitue une grave menace pour les femmes canadiennes. L'auteur de cette motion a dit que les femmes qui se font avorter au Canada sans que leur vie soit menacée et les médecins qui les avortent devraient être accusés de meurtre et exécutés. C'est scandaleux.

Rallions-nous aux femmes du Canada et aux députés comme ceux de Lisgar (M. Murta) et de Bourassa (M. Rossi) qui ont fait preuve de beaucoup de courage au cours du présent débat en rejetant leur première position sur cette question, soit l'appel en faveur du rétablissement de la peine capitale.

Article 21 du Règlement

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LA FONDATION SCIENCES JEUNESSE—LE PARRAINAGE D'EXPOSITIONS SCIENTIFIQUES

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, le mois dernier, la Fondation sciences jeunesse a parrainé 85 expositions scientifiques régionales, dont une à Ottawa-Carleton. Les 400 000 jeunes participants ont fait preuve d'un esprit d'innovation et de créativité très impressionnant.

Les 400 lauréats régionaux se mesureront cette semaine à L'Expo-sciences pan-canadienne, au collègue Erindale de Mississauga, pour l'obtention des honneurs nationaux. Certaines de nos futures sommités scientifiques seront en lice.

La Fondation sciences jeunesse s'efforce de promouvoir chez les jeunes une plus grande connaissance et une meilleure compréhension de la science. Elle les encourage à faire carrière en sciences et en technologie. La Fondation sciences jeunesse favorise l'épanouissement des immenses talents scientifiques de notre jeunesse pour faire du Canada un chef de file international dans ce domaine.

Le gouvernement fédéral finance en partie cet organisme qui est important pour tous les Canadiens à cause des moyens qu'il met en oeuvre pour favoriser l'éclosion de nos jeunes talents.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE—LES CONSÉQUENCES DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, l'enseignement, surtout l'enseignement postsecondaire, est un placement pour l'avenir. Il existe incontestablement un lien entre une instruction avancée et une plus grande réussite sur le plan de l'emploi et de la situation matérielle. Pourquoi alors le gouvernement réduit-il les fonds consacrés à l'enseignement postsecondaire de ceux qui en ont le plus besoin et qui en profiteraient davantage? Je veux parler des Indiens.

De nombreuses études ont révélé les disparités sociales, économiques et scolaires entre les Indiens et les autres Canadiens. Depuis quelques années, un nombre croissant d'étudiants indiens poursuivent ou reprennent leurs études et obtiennent un diplôme. Pourtant, le gouvernement a décidé d'enrayer cette croissance. Il a limité son programme postsecondaire, réduit le nombre d'étudiants dont il financera les études et restreint les ressources accordées aux maisons indiennes d'enseignement.

Le gouvernement précédent a toujours respecté le principe de l'accessibilité universelle et de l'égalité des chances. Le gouvernement a foulé aux pieds ces principes et réduit une fois encore le déficit aux dépens de ceux qui en souffriront le plus.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'EMPLOI

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a toujours favorisé la création d'emplois permanents. Depuis l'accession de notre gouvernement au pouvoir, la situation de l'économie canadienne ne cesse de s'améliorer. Nous avons donné à l'entreprise privée les outils dont elle avait besoin pour sa relance économique. Les taux d'intérêt ont baissé, des projets d'investissements majeurs ont été établis partout au pays et l'espoir d'avoir bientôt 250 millions de nouveaux clients motive davantage les entrepreneurs canadiens.

Monsieur le Président, les données publiées par Statistique Canada pour avril 1987 démontrent que le taux de chômage est à son plus bas niveau depuis cinq ans. Les Canadiens et les Canadiennes ont élu un gouvernement qui est en train d'instaurer au pays une économie forte et saine où la terre de nos aïeux demeurera la terre de nos enfants.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

LES LETTRES ÉCRITES AU PREMIER MINISTRE PAR LES DÉLÉGUÉES DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SUR LA SITUATION DE LA FEMME

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, hier, les déléguées ont écrit de nombreuses lettres au premier ministre (M. Mulroney), y compris la suivante:

> La décision du gouvernement de reléguer au second plan la réunion prévue depuis longtemps avec le Comité national d'action sur la situation de la femme contribue à enraciner dans l'esprit du public l'idée que tout au Canada est plus important que les préoccupations des femmes.

En voici une autre:

> Est-ce comme cela que vous accordez la priorité aux questions qui intéressent les femmes? Votre gouvernement ne respecte pas ses engagements envers les femmes de tous les âges.

[*Français*]

Ce manque de respect et d'engagement à nos demandes ne sera pas toléré.

[*Traduction*]

Et une autre:

> Une fois de plus, les femmes sont réduites au silence. De toute évidence, les femmes du Canada ne peuvent pas croire que vous ou vos ministres souhaitiez connaître leurs inquiétudes.

Et encore une:

> J'ai neuf ans . . . j'ai beaucoup de peine parce que vous ne voulez pas écouter grand-maman et toutes les autres femmes qui voulaient vous parler demain.

Et en voici une autre:

> Il m'est désormais impossible de croire que vous allez honorer vos engagements ou vos promesses . . . un partisan éventuel déçu—

Et puis encore une:

> Le Comité national représente plus de 3 millions d'électrices canadiennes . . . nous avons le droit d'être entendues et d'être traitées avec respect.

[*Français*]

L'EMPLOI

ON RECOMMANDE AUX ÉTUDIANTS DE S'INSCRIRE LE PLUS TÔT POSSIBLE AUX CENTRES D'EMPLOI DU CANADA

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je désire inciter les étudiants en quête d'emplois pour cet été à s'inscrire le plus tôt possible aux centres d'emploi du Canada pour étudiants. Encore cette année, par l'intermédaire de Défi '87, notre gouvernement créera 90 000 emplois au Canada, dont 25 000 au Québec. L'objectif de ce programme demeure très clair. Il s'agit de faciliter pour les jeunes le passage au monde du travail. Ces emplois sont profitables au point de vue financier et ils leur permettent d'acquérir une formation et une expérience professionnelles. Par exemple, le ministère de la Défense nationale pourra offrir de l'emploi à 7 000 étudiants au Canada, dont 1 606 au Québec.

Rappelons que les centres d'emploi du Canada pour étudiants aident ceux-ci à trouver des emplois et permettent aux employeurs de recruter des travailleurs pendant la période estivale. L'été dernier, plus de 425 000 étudiants à travers le Canada ont ainsi été placés.

En terminant, je souhaite bonne chance à tous les étudiants dans leur recherche d'emploi et je leur rappelle de s'inscrire sans tarder!

* * *

[*Traduction*]

LES PARCS NATIONAUX

LE PARC NATIONAL DE BANFF—OPPOSITION À L'AGRANDISSEMENT DE LA STATION DE SKI SUNSHINE VILLAGE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a rencontré aujourd'hui des représentants du *Canadian Environmental Network* et de nombreux environnementalistes engagés lui ont demandé de rejeter les propositions de la station de ski Sunshine Village visant à agrandir le terrain qu'elle loue actuellement à l'intérieur du parc national de Banff. Je veux répéter l'opposition du NPD à cette expansion.

L'acceptation du projet d'expansion de Sunshine contredirait la décision de 1978 fixant les limites du terrain loué à Sunshine et interdisant toute expansion à venir, ferait fi de la politique de Parcs Canada et du document *En gage pour l'avenir: Plan cadre de gestion pour les quatre parcs des Rocheuses* que le ministre a publié l'année dernière.

De plus, en agrandissant la station Sunshine Village, on tournerait en dérision les modifications que le ministre propose d'apporter à la Loi sur les parcs nationaux pour limiter les zones de ce genre dans les parcs nationaux. Surtout, la proposition de cette station d'accroître considérablement sa clientèle estivale pourrait détruire le secteur de Sunshine Meadows que Parcs Canada considère comme l'un des secteurs les plus menacés du parc national de Banff.

On a déjà trop souvent altéré ou tout simplement écarté la politique de Parcs Canada pour obtenir des avantages politiques ou économiques à court terme. La façon dont le ministre accueillera ce projet d'expansion permettra de vérifier si le

ministre et le gouvernement conservateur sont vraiment prêts à protéger et à préserver nos parcs nationaux.

• (1410)

LA CONSTITUTION

LA RECONNAISSANCE DU QUÉBEC COMME SOCIÉTÉ DISTINCTE

M. Alan Redway (York-Est): A l'occasion de la première célébration de la Fête du Canada en 1867, monsieur le Président, un journaliste du journal québécois *La Minerve* écrivait: «La nouvelle Constitution reconnaît que les Canadiens-français sont un peuple distinct et séparé. Nous sommes un État dans l'État. Nous jouissons du plein exercice de nos droits et de la reconnaissance officielle de notre indépendance nationale.»

En reconnaissant au Québec un caractère distinct, en donnant à cette province et aux autres le droit d'opposer leur veto aux changements à apporter à la Chambre des communes, au Sénat et à la Cour suprême du Canada, en limitant le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral dans les domaines de compétence provinciale, et en accordant aux provinces un droit de regard sur les politiques en matière d'immigration et les nominations à la Cour suprême du Canada, l'Accord du lac Meech reconnaît et confirme les principes énoncés par le journaliste de *La Minerve* en 1867. Ce sont les principes qui ont présidé dès le début à l'adhésion du Québec à la Confédération canadienne. Ces principes ont eu et continuent d'avoir leurs détracteurs, mais sans eux, le Canada n'existerait pas.

* * *

LA GARDE DES ENFANTS

LA POSITION DU PARTI LIBÉRAL

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, la société a énormément changé au cours des 20 dernières années. Aujourd'hui, moins d'une famille canadienne sur six répond à l'image traditionnelle de la femme au foyer avec les enfants et du père au travail à l'extérieur. De nombreuses familles sont monoparentales et la plupart sont dirigées par de jeunes mères.

L'insuffisance des services de garderie n'est pas seulement une question féminine. Ce n'est pas seulement un problème pour les parents. C'est le problème de tous: parents, employeurs, gouvernements—de tous les Canadiens. J'estime que nous en partageons tous la responsabilité et que nous avons le devoir de contribuer à la solution.

Le parti libéral estime qu'un réseau de garderies de qualité, bon marché et accessibles doit être basé sur deux principes: le partage de la charge et le choix, tant pour les enfants d'âge préscolaire que pour les plus âgés qui doivent attendre le retour de leurs parents après l'école.

Notre parti offre une solution réaliste et responsable dans un document sur les garderies que l'on peut se procurer à nos bureaux ou à celui de la députée d'Outremont (M^me^ Pépin).

Article 21 du Règlement

Les libéraux estiment que les garderies aident les parents, mais ne les remplacent pas. Dans notre programme le rôle des parents est primordial. Il est temps que le gouvernement fédéral fasse preuve d'initiative sur cette question.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI—L'IMPORTANCE QU'ACCORDE LE GOUVERNEMENT À LA FORMATION DES FEMMES

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, je tiens encore une fois à montrer à la Chambre que le gouvernement attache beaucoup d'importance à l'égalité économique des femmes. Un jalon essentiel à sa réalisation a été posé lors de la Conférence des premiers ministres tenue en novembre dernier à Vancouver. Le premier ministre (M. Mulroney) et ses homologues provinciaux ont alors adopté une stratégie de l'emploi qui met notamment l'accent sur la formation des femmes. Les ministres responsables de la condition féminine et de l'emploi au sein des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se réuniront le mois prochain pour développer cette stratégie.

Le gouvernement répond également aux besoins particuliers des femmes dans le cadre de la Planification de l'emploi. C'est la première fois de notre histoire que notre stratégie nationale en matière d'emploi et de formation comporte des objectifs sur la main-d'oeuvre féminine et met l'accent sur la réinsertion des femmes sur le marché du travail. Ces deux mesures, et diverses autres que le gouvernement a adoptées, contribueront énormément à la participation pleine et entière des femmes à tous les secteurs de l'activité économique.

* * *

LA PORNOGRAPHIE

L'OPPOSITION D'UN GROUPE DE VANCOUVER AU PROJET DE LOI

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai rencontré au cours du week-end à Vancouver un groupe appelé la Coalition contre la pornographie. Ce groupe se compose de représentants de l'Église anglicane, du Club des femmes universitaires, du Justice Institute, de la Junior League, du North Shore Women's Centre et du Periodical Review Board.

Ce groupe s'est constitué pour combattre la pornographie et amener le gouvernement à présenter une mesure législative à cet égard. Ironiquement, il se trouve maintenant à lutter contre le projet de loi, car ce dernier va trop loin et a, en effet, pour principe de base que tout ce qui est relié au sexe est sale. Je tiens à exprimer leurs instances à la Chambre et à exhorter le gouvernement à présenter une mesure raisonnable qui lutte contre la véritable pornographie, mais reconnaît que la sexualité fait partie de la vie au Canada.

Questions orales

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LA PARTICIPATION DES FEMMES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, notre pays a tout à gagner de la pleine participation des femmes aux divers aspects de la société canadienne. C'est pourquoi lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, et devant l'urgence d'agir, notre gouvernement s'est engagé à doubler de 15 à 30 p. 100 la représentation des femmes aux conseils, commissions et offices fédéraux.

Lors du discours du Trône du 1er octobre 1986, nous avons réaffirmé notre intention d'accroître la participation des femmes à toutes les étapes du processus décisionnel. Et les chiffres sont là pour démontrer que nous respectons notre engagement envers les femmes du Canada.

A mi-chemin seulement de notre mandat, plus de 27 p. 100 des nominations discrétionnaires du gouvernement sont allées à des femmes. En nommant un plus grand nombre de femmes à des postes clés, le gouvernemnt veut donner l'exemple au secteur privé ainsi qu'à l'ensemble de la population canadienne.

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

LES BANQUES À CHARTE S'OPPOSENT À LA SYNDICALISATION DES EMPLOYÉS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, à mon avis, il est temps de modifier le Code canadien du travail en ce qui concerne la certification des employés qui désirent se syndiquer. Certains des principaux employeurs de notre pays qui ont réalisé des bénéfices énormes, soit les banques, paient également peu d'impôts. Celles-ci ont réussi à empêcher leurs employés de se syndiquer. La majorité de ces employés sont des femmes qui gagnent de maigres salaires en dépit du fait que les banques font de gros bénéfices et paient peu d'impôts.

• (1415)

Lorsque ces travailleurs ont essayé de se syndiquer, les banques ont usé de tous les moyens à leur disposition pour les en empêcher. A maintes reprises, la Commission canadienne des relations de travail s'est prononcée contre les banques mais ce qui se produit en fin de compte c'est que ces gens ne restent pas syndiqués. A mon avis, c'est l'une des raisons pour laquelle ces personnes touchent de maigres salaires, ce qui contribue à creuser un fossé entre les travailleurs et les travailleuses.

Il est temps que le gouvernement ordonne une enquête sur cette question et fasse en sorte que notre code de travail protège de façon appropriée les droits des travailleuses.

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

LA VOIE D'HONNEUR—L'ABANDON DU PROJET DE PAVAGE COLORÉ

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le gouvernement a démontré une fois de plus à quel point il peut être faible dès qu'il se retrouve devant la plus petite des controverses. Il y a quelques jours, la Commission de la Capitale nationale a annoncé qu'elle renonçait à son projet de pavage coloré d'une voie d'honneur à Ottawa. Puisque la CCN avait à maintes reprises déclaré qu'elle tenait à ce projet, j'en conclus que ce revirement est attribuable à nul autre que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) qui a cédé aux plaintes et aux lamentations de quelques députés conservateurs contrariés de l'arrière-ban.

Avec une telle attitude de faiblesse, nos chemins de fer nationaux, notre société aérienne d'État et même le monument érigé à la mémoire de nos soldats morts à la guerre, n'auraient probablement jamais vu le jour. Le gouvernement conservateur actuel ne fait vraiment rien pour la Capitale nationale. La population s'en souviendra.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA RÉFORME FISCALE

ON DEMANDE L'ASSURANCE QU'IL N'Y AURA PAS DE TAXE SUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les mères célibataires et un grand nombre de familles canadiennes ont beaucoup de difficultés à nourrir leurs enfants. Au cours des réunions qu'il a tenues le week-end dernier à Ottawa, le Comité national d'Action sur la situation de la femme a émis de sérieuses réserves au sujet de la taxe de vente nationale sur les produits alimentaires et autres articles de première nécessité que le gouvernement envisagerait d'instaurer.

Ma question est bien simple. Le ministre peut-il simplement assurer aux Canadiens qu'il n'y aura jamais de taxe de vente nationale sur les produits alimentaires?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'étais absent lorsque le ministre des Finances a abordé la question à la Chambre ces derniers jours. Néanmoins, en ce qui concerne l'esprit de la réforme fiscale, elle vise à rendre la fiscalité plus équitable pour les Canadiens, surtout ceux qui se situent au bas de l'échelle des revenus, et à améliorer le sort des personnes dont le chef de l'opposition a parlé.

Cette réforme sera exposée en détail lors de la publication du Livre blanc, le 18 juin. En tant qu'ancien ministre des Finances, le député voudra bien attendre, j'en suis sûr, la publication de ce document.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'attendrai, mais j'ai remarqué que le premier ministre n'a pas pris l'engagement demandé au sujet de la taxe de vente nationale sur les produits alimentaires.

[*Français*]

LES CENTRES D'ACCUEIL POUR LES FEMMES BATTUES ET LEURS ENFANTS—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les femmes canadiennes ont appris qu'elles ne peuvent plus compter sur la parole du premier ministre. Dans le discours du Trône, le gouvernement a promis une fois de plus de s'attaquer aux problèmes immédiats et aux problèmes à long terme des femmes battues et de leurs enfants. Mais au lieu de cela, les centres d'accueil pour les femmes battues, partout au Canada, sont obligés de fermer à cause des compressions budgétaires et de leur manque de programmes nationaux de logements sociaux pour résoudre le problème. Quand le premier ministre va-t-il tenir sa parole à cet égard?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, pour répondre à la question du chef de l'opposition, je dirais que le premier ministre tient parole. Il suffit de voir les changements apportés au Régime d'assistance publique du Canada.

Ce régime se fondait sur les besoins financiers des gens, mais nous avons fait valoir qu'une personne pouvait avoir des besoins autres que financiers et qu'il fallait donc élargir ce régime. Le gouvernement fédéral l'a fait en collaboration étroite avec les provinces.

Pour ce qui est du logement social, le ministre responsable de la SCHL a également étudié la question et proposé d'augmenter le nombre de centres d'accueil, ce que nous avons fait, encore une fois en collaboration avec les provinces.

Le programme est en place. Le député n'ignore pas que ces programmes doivent être renforcés par une campagne d'éducation et de sensibilisation à laquelle nous travaillons également.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je voudrais dire au ministre, que, vendredi dernier, j'ai communiqué avec le Downtown East Side Women's Centre qui n'a certainement pas bénéficié de ses programmes, pas plus d'ailleurs que les autres centres d'accueil pour femmes battues de Vancouver. J'espère qu'on prendra des mesures à cet égard.

L'ÉCART ENTRE LES SALAIRES DES HOMMES ET DES FEMMES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ma dernière question s'adresse au premier ministre.

Pour la première fois depuis 18 ans, l'écart salarial entre les hommes et les femmes s'est élargi au Canada.

Si les programmes du premier ministre pour les femmes sont tellement bons, pourquoi l'écart s'est-il creusé entre les salaires des hommes et des femmes?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, il est certain que les chiffres publiés au sujet de l'écart salarial nous préoccupent très sérieusement. Je souligne néanmoins que le retard dans la publication des statistiques ne reflète pas les effets du projet de loi sur l'équité en matière d'emploi ou du programme Planification de l'emploi, ni ceux du programme de formation résultant de la Conférence des premiers ministres de l'automne dernier.

Aucun des programmes que nous avons instauré pour remédier à ce problème n'avait encore donné de résultats au moment de la publication de ces chiffres.

Nous allons surveiller la situation de près, car nous essayons précisément d'obtenir la parité salariale pour les travailleuses.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE REPRODUCTION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. De plus en plus, les nouvelles technologies de reproduction font partie de notre quotidien. Qu'il s'agisse de fécondation *in vitro*, de création de banques de sperme, de transplantation d'ovules, ou de mères porteuses, à juste titre, le gouvernement doit agir avec diligence et rapidement dans ce dossier.

Le premier ministre peut-il nous dire s'il est prêt à mettre sur pied une commission royale sur les nouvelles technologies de reproduction?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, la question a certes retenu l'attention du gouvernement, et elle a été étudiée en détail à la conférence sur la famille, parrainée par le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'y intéresse aussi activement.

Je ne crois pas que nous ayons besoin d'une commission d'enquête alors qu'un ministère du gouvernement s'occupe activement de cette question qui revêt énormément d'importance pour les femmes.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

LA DISTRIBUTION DU MÉDICAMENT DEPO-PROVERA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre est-il prêt à confirmer la nouvelle selon laquelle son ministère a approuvé la semaine dernière la distribution du médicament Depo-Provera à travers le Canada, en dépit de nombreuses protestations de groupes féminins au sujet des effets secondaires de ce médicament? Alors, le ministre peut-il nous dire si oui ou non il a approuvé la distribution de ce médicament?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je saisis avec plaisir cette occasion de dissiper la rumeur selon laquelle le médicament Depo-Provera a été approuvé.

On ne m'a même jamais présenté de recommandation en ce sens.

* * *

[*Français*]

LES GARDERIES

ON DEMANDE SI UN PROJET DE LOI RELATIF AU SERVICE DE GARDE PEUT ÊTRE PRÉSENTÉ AVANT JUILLET

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ce matin, pendant la discussion constitutionnelle, le premier ministre a indiqué que le Parlement canadien peut établir un programme de service de garde.

Le premier ministre veut-il garantir la présentation d'un projet de loi pour cet objectif avant juillet?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le premier ministre et les premiers ministres provinciaux, lors de la conférence des premiers ministres à Vancouver, ont donné à leur ministre de la santé respectif un mandat très clair à cet égard, et nous avons collaboré avec les provinces à une proposition en matière de garderie.

• (1425)

Nous pensons que les choses progressent fort bien. Une date est prévue en juin pour soumettre tout cela aux premiers ministres fédéral et provinciaux. Ce sont ces discussions qui détermineront si le texte prendra la forme d'un projet de loi, et je ne peux pas m'engager à ce sujet pour l'instant.

LA CRÉATION DE GARDERIES SUPPLÉMENTAIRES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Comme le ministre le sait, on peut aborder la question soit du point de vue d'un projet de loi, soit simplement sous l'angle de crédits directs du gouvernement fédéral destinés à permettre d'augmenter le nombre de garderies.

Puisque le ministre s'est déclaré déçu avant cette fin de semaine par le rapport majoritaire soumis par un comité de la Chambre, dont la majorité des membres venaient de son propre parti, peut-il maintenant donner à la Chambre l'assurance que quand cette mesure sera présentée, avant la fin de juin espérons-le, l'essentiel des crédits qu'elle comportera sera consacré à la création de garderies supplémentaires?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en ce qui concerne les commentaires sur le discours que j'ai fait à Guelph jeudi et mon intervention à propos du rapport du comité parlementaire spécial, je précise que j'ai déclaré que les choix proposés par ce comité correspondaient à une excellente conception de la garde d'enfants.

J'ai aussi dit que pour faire progresser la question des garderies, il faudrait en accroître le nombre. C'est la-dessus que je pensais que le rapport aurait dû insister le plus, et c'est ce que j'ai dit jeudi à Guelph.

Pour ce qui est des modalités des actions que nous entreprendrons, nous les annoncerons en temps utile. Je prends note de la démarche du député, qui n'est ni nouvelle, ni unique. C'est une instance dont nous nous préoccupons nous aussi.

M. Broadbent: Elle n'a peut-être rien de nouveau ni d'unique, mais il serait grand temps que le gouvernement se décide à faire quelque chose à ce sujet, et c'est cela qui est important.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE DÉBLOQUER DES FONDS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, puisque le ministre a laissé entendre dans sa précédente réponse qu'en fonction des discussions avec les provinces, il se pouvait qu'il ne prenne aucune initiative avant la fin de juin, peut-il au moins nous donner l'assurance que le gouvernement fédéral respectera son engagement d'accroître le nombre de garderies en débloquant avant la fin de juin des crédits permettant de remédier à la grave pénurie de garderies d'enfants?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne voudrais pas qu'on s'imagine à tort que les provinces ne collaborent pas avec nous, bien au contraire. Les discussions que nous avons avec les provinces se déroulent dans un climat d'excellente collaboration.

J'admets tout à fait le caractère d'urgence sur lequel insiste le représentant. Le premier ministre l'a clairement souligné lui-même. Cette initiative porte son sceau, et c'est ce mandat que nous suivons.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA TÉLÉVISION—LA PARTICIPATION DES FEMMES AU NIVEAU DE LA PRODUCTION

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, les médias électroniques exercent une énorme influence sur les attitudes et les valeurs et offrent des modèles à nos enfants. Cependant, si l'on en croit des statistiques récentes, dans les émissions télévisées qui passent aux heures de grande écoute, il y a deux fois plus d'hommes que de femmes qui jouent les premiers rôles; dans les émissions pour enfants, ils seraient quatre fois plus nombreux. Non seulement les femmes sont sous-représentées, mais elles sont également, bien souvent, mal représentées à la télévision, car elles sont confinées dans un nombre limité de rôles stéréotypés.

Ma question s'adresse à la ministre des Communications. Va-t-elle présenter un projet de loi sur la radiotélédiffusion, afin d'accroître le nombre de femmes au niveau de la production ainsi que sur les écrans, pour qu'elles soient mieux représentées sur nos ondes?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, comme la députée le sait pertinemment, nous sommes en train de réexaminer la Loi sur la radiodiffusion et nous nous préparons à présenter de nouvelles mesures. Elle est un membre dynamique du comité et je peux l'assurer que je tiendrai compte de ses instances dans la rédaction de la nouvelle Loi sur la radiodiffusion.

Je voudrais également préciser que le CRTC a récemment établi des lignes directrices sur les rôles stéréotypés en fonction du sexe dont on devrait également tenir compte dans la modification de la Loi sur la radiodiffusion.

LA MISE EN OEUVRE DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI—LE RÔLE DU CRTC

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre. Il est vrai qu'on a réalisé des progrès importants pour ce qui est des rôles stéréotypés, mais je voudrais, si possible, obtenir un engagement plus ferme.

Étant donné qu'à l'heure actuelle, la Loi sur l'équité en matière d'emploi ne renferme pas de mécanisme efficace de mise en vigueur, la ministre pourrait-elle s'assurer que les obligations à cet égard s'appliquent à tous les détenteurs de permis de radiotélédiffusion, quelle que soit leur taille, et que le CRTC a pour mandat de veiller à l'application des dispositions relatives à l'équité en matière d'emploi dans le cadre de la délivrance de permis?

• (1430)

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, je suis très heureuse de constater que dans l'une de ses récentes décisions, le CRTC a déclaré que pour obtenir le renouvellement de son permis, une entreprise devait notamment respecter les lignes directrices sur les rôles stéréotypés en fonction du sexe.

Selon moi, on réalise des progrès dans ce domaine, et je suis très heureuse de la façon dont les entreprises de radiotélédiffusion appliquent les dispositions de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, afin d'assurer une plus grande égalité dans cette industrie aux femmes et aux groupes minoritaires.

* * *

LA GARDE DES ENFANTS

L'OFFRE DE MEILLEURS SERVICES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et concerne les inquiétudes exprimées par le Comité canadien d'action sur le statut de la femme au sujet de la garde d'enfants. Le ministre n'ignore pas que toutes les études menées là-dessus ont prouvé que les garderies sans but lucratif offrent toujours des services de meilleure qualité que les commerciales.

Le ministre va-t-il oublier sa propre idéologie en matière de marché et assurer aux Canadiennes que leurs enfants ne seront pas exploités à des fins lucratives et que les nouveaux fonds publics destinés à la garde d'enfants serviront à offir des services de garde sans but lucratif?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée sait qu'elle avance là un argument qui ne rend pas justice aux familles, à qui il revient de décider quel genre de garde d'enfants elles veulent, sans but lucratif, commerciale ou informelle. Je ne suis pas du genre à exiger à la Chambre que les parents fassent ceci ou cela.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Ce que je promets à la députée et à la Chambre, c'est que lorsque le gouvernement va présenter sa proposition, il y aura toute une gamme d'options possibles, ce qui risque de répondre davantage aux attentes des parents canadiens.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, il est question ici de bien utiliser l'argent des contribuables en ce qui a trait à la garde d'enfants. Et ce n'est pas bien l'utiliser que de l'engloutir dans les services commerciaux de garde d'enfants.

L'UTILISATION DES FONDS PUBLICS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Une autre préoccupation majeure des femmes vise la qualité de la garde d'enfants, monsieur le Président. Elles craignent beaucoup que le ministre n'étende le financement du Régime d'assistance publique du Canada aux garderies commerciales. Le ministre va-t-il garantir que le Régime d'assistance publique du Canada, qui est un programme d'aide sociale—nous voulons que la garde d'enfants soit accessible à tous—ne va pas servir à financer des services commerciaux de garde d'enfants, aujourd'hui ou à l'avenir?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, encore là, la députée oublie, par exemple, que le gouvernement ontarien admet à l'heure actuelle que plus de la moitié de ses services sont du genre même qu'elle condamne; en Alberta, cela tourne autour de 70 p. 100 et, dans la région de l'Atlantique, qui ne dispose pas des mêmes ressources financières que certaines provinces, le pourcentage est aussi très élevé. Il est ridicule de se contenter de critiquer, puis de perdre ces services pour ensuite prétendre que l'on a accompli davantage dans le domaine de la garde d'enfants. Je répéterai à la députée ce que j'ai dit dans ma première réponse, à savoir qu'on offrira plusieurs options et qu'il lui faudra attendre qu'on les annonce.

Questions orales

LA PORNOGRAPHIE

LA TENEUR DU PROJET DE LOI

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Il s'agit du projet de loi C-54 sur la pornographie. Quand les critiques ont commencé à fuser à l'endroit du gouvernement, le ministre a parlé de souplesse, laissant entendre qu'il accepterait des amendements constructifs. Mais au cours de la fin de semaine, le ministre de la Consommation et des Corporations a déclaré à Calgary que ce projet de loi ne pouvait plaire à tout le monde et, que le gouvernement irait de l'avant en ce qui le concerne.

Le ministre de la Consommation et des Corporations parlait-il au nom du gouvernement, ou faut-il comprendre que ce dernier accepterait des amendements constructifs, qu'il reviendrait sur cette idée que toute sexualité est forcément pornographique?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je comprends cette question qui touche à une mesure importante. Mais je m'inscris en faux contre les généralités proférées par le député. Elles sont tout le contraire de la réalité.

Si le député se donne la peine de lire ce projet de loi, il verra que nous avons abordé ce dossier dans un souci de juste équilibre. Personne à la Chambre ne prétend qu'il soit facile de définir la pornographie. Mais je rappelle au député que cette mesure a des années-lumières d'avance sur la loi actuelle, qu'elle trouve un très vaste appui parmi la population.

Son propre parti voulait une intervention ferme en matière de pornographie et d'importation de matériel pornographique. J'espère que le député ne modifiera pas la politique de son propre parti pour plaire au conseil de rédaction du *Star* de Toronto.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT SERAIT PRÊT À SCINDER LE PROJET DE LOI EN DEUX

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. J'aimerais demander au ministre s'il serait prêt—parce qu'il a raison, le parti libéral favorise la législation—d'aller de l'avant avec la législation qui touche la violence, la dégradation et la pornographie infantile et de laisser de côté cet assaut sur les normes de vie canadiennes: en d'autres termes, diviser le projet de loi, aller de l'avant avec la partie où nous sommes d'accord et attendre une étude plus profonde pour le reste.

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai bien du mal à comprendre le député. Il connaît très bien les dispositions de la loi actuelle sur la pornographie. Aux termes de ces dispositions, les plus hautes instances judiciaires ont qualifié d'obcènes les représentations dont j'ai fait état dans ce projet de loi. Si le député nous demande d'élargir et d'assouplir les critères actuels pour favoriser la vente de matériel pornographique dans les dépanneurs et un peu partout au Canada, qu'il le fasse ouvertement.

Il faut voir cette question dans une juste perspective. J'accepte les critiques constructives. Je les écouterai volontiers, mais je refuse, par contre, des suggestions qui se fondent sur de telles généralités.

LA POSITION DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SUR LA SITUATION DE LA FEMME

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de la Justice. Pendant la fin de semaine, le Comité national d'action sur la situation de la femme, principale organisation féminine du Canada, a rejeté par un vote majoritaire le projet de loi du gouvernement sur la pornographie. Le ministre acceptera-t-il de retirer ce projet de loi dangereux qui nous ramène à l'époque victorienne? Va-t-il proposer à la place un projet qui établit une distinction nette entre la pornographie violente et avilissante d'une part et les représentations d'actes sexuels entre deux adultes consentants d'autre part, comme le recommande fermement la Commission Fraser? Le ministre ne comprend-il pas cette distinction fondamentale, monsieur le Président?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne m'oppose pas aux résolutions qui ont été adoptées. Les gens ont des opinions différentes. La présidente du Comité national d'action sur la situation de la femme a fait une déclaration très positive, lors du dépôt de ce projet de loi, en demandant à la Chambre d'adopter rapidement cette mesure importante. Ce projet constitue un juste milieu. Il est conforme aux valeurs et traditions de la grande majorité des Canadiens quant à ce qui est acceptable ou non.

Si le député a des propositions à formuler au sujet du projet de loi, j'aimerais les entendre, pendant l'étude en comité par exemple, mais je rejette sa proposition générale selon laquelle nous ne devrions fixer aucune limite et prévoir aucune disposition à l'égard de la pornographie. En toute franchise, cette position n'est pas digne du Nouveau parti démocratique.

LES RAPPORTS AFFECTUEUX

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, la présidente du CMA parle au nom des membres de son association lorsqu'elle dit que ce projet de loi a été rejeté par la majorité.

Le ministre a dit que le projet de loi n'aurait aucune incidence sur les rapports affectueux et pourtant, la définition de l'érotisme dans le projet de loi inclut uniquement la nudité. Est-ce à dire qu'aux yeux d'un gouvernement conservateur, un rapport affectueux est exclusivement non sexuel? Pourquoi le gouvernement a-t-il rejeté la recommandation de la Commission Fraser selon laquelle le gouvernement n'a pas le droit de s'immiscer dans les chambres à coucher de la nation pour dire aux adultes qu'ils doivent s'abstenir de toute relation sexuelle à laquelle ils consentent mutuellement? Pourquoi cette attitude puritaine qui s'oppose à la sexualité, monsieur le Président?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je répondrais à la question si elle était réaliste. Le député nous présente-t-il la position du chef de son parti ou celle du Nouveau parti démocratique à ce sujet? Il importe de connaître la position du NPD. Si le député ne comprend pas que ce projet de loi établit un juste équilibre dans tout le domaine de la sexualité . . .

M. Cassidy: Un juste équilibre victorien.

M. Hnatyshyn: . . . qu'il ne fait que s'attaquer aux représentations de scènes de pornographie dure . . .

M. Cassidy: C'est absurde.

M. Hnatyshyn: Le député ne veut fixer aucune limite, monsieur le Président, et peu lui importe que toutes les femmes soient présentées comme des objets sexuels ou autres. Ce n'est pas la position du gouvernement au pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Voilà son chef. Revenez, Ed.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Il a fallu mon intervention pour qu'il revienne.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Ottawa—Carleton): Ed, vous feriez mieux de téléphoner à nouveau à Svend pour lui demander de se calmer. Voilà une pièce de 25c.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La parole est au député de Cochrane—Supérieur.

* * *

• (1440)

LES AFFAIRES INDIENNES

LA PÉNURIE DE MAISONS DANS LES RÉSERVES

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard). Sait-il que bien des Canadiennes autochtones, auxquelles le projet de loi C-31 a permis de redevenir indiennes de plein droit, ne peuvent pas rentrer dans leur localité faute de logements suffisants? La construction domiciliaire dans les localités indiennes a été pratiquement paralysée par suite du refus du ministre d'utiliser les fonds prévus par le programme de Planification de l'emploi, pour assurer la main-d'oeuvre nécessaire à la construction de ces maisons.

Le ministre peut-il nous promettre qu'il remaniera sa politique de façon à permettre aux Indiennes et à leurs enfants qui souhaitent rentrer à la réserve, d'y trouver de quoi se loger?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la question qui est soulevée par mon honorable collègue a été portée à mon attention depuis déjà quelque temps. J'ai d'ailleurs rencontré le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à deux ou trois reprises. Cependant, mon collègue doit savoir que les sommes allouées à l'intérieur de la stratégie de l'emploi sont réparties de façon équitable à travers tous les groupes de citoyens canadiens, et les autochtones, en général, ont reçu des sommes correspondant à leurs besoins. Cependant, j'admets avec lui que le problème de la formation et de l'application de la stratégie de l'emploi représente un problème particulier dans le cas des populations autochtones, d'autant plus que la formation sur réserve et même hors réserve pour les autochtones est un problème particulier. C'est ce que nous considérons actuellement, et je devrais être en mesure de donner une réponse sur la question au cours des jours ou des semaines qui viennent.

[*Traduction*]

LA PLANIFICATION DE L'EMPLOI—L'UTILISATION DE CRÉDITS POUR LES LOCALITÉS INDIENNES

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, le ministre sait que les localités indiennes ont perdu 8 millions de dollars au titre des subventions accordées en vertu du programme Canada au Travail, par suite des changements apportés à sa politique. Peut-il confirmer que son collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ayant reconnu la gravité de la situation, a réclamé à cet égard une juste part des crédits destinés à la Planification de l'emploi, afin de permettre aux localités indiennes de faire constuire des logements dès maintenant, alors que commence la saison du bâtiment? Le ministre peut-il confirmer qu'il a été saisi d'une demande en ce sens, et nous dire s'il y répondra favorablement et dans les plus brefs délais?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai rappelé au député que je me suis entretenu avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) à deux ou trois reprises déjà. Les demandes de mon collègue sont toujours équitables, mais je ne suis pas en mesure d'annoncer aujourd'hui même quand je pourrai lui répondre. Je proposerai assurément une solution qui sera juste et valable, mais n'oublions pas que ces crédits doivent être répartis équitablement entre tous les Canadiens.

* * *

LA RÉFORME FISCALE

LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS COMMERCIALES—L'OPPOSITION DU COMITÉ CANADIEN D'ACTION SUR LE STATUT DE LA FEMME

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser au premier ministre une question relative à la déclaration qu'il a faite sur la nouvelle taxe de vente et la réforme fiscale; il a prétendu qu'elles seraient justes. Il sait pourtant que le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, représentant trois millions de Canadiennes, a déclaré qu'il s'opposait catégoriquement au projet de taxe sur les transactions commerciales et à certaines autres formes de taxes de vente qui imposerait une taxe sur les biens de première nécessité comme les denrées alimentaires, à cause des répercussions qu'elle aurait sur les familles ouvrières et sur les familles pauvres, le chef de famille étant le plus souvent une femme.

Le premier ministre pourrait-il dissiper la confusion semée par le ministre des Finances la semaine dernière et nous dire si le ministre faisait allusion à la politique officielle en disant que seules les familles économiquement faibles recevraient une sorte de crédit sur la taxe de vente pour compenser la nouvelle taxe de vente que le gouvernement se propose d'imposer sur les denrées alimentaires?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre des Finances a dit que le gouvernement du Canada expliquerait son projet de réforme fiscale dans un Livre blanc, le 18 juin. Il a déjà parlé des différents aspects de la réforme et des principes sur lesquels elle repose. Il s'agit en fait de rendre le système plus juste, de supprimer l'évasion fiscale ainsi que d'être plus juste et d'aider davantage ceux qui sont au bas de l'échelle des revenus. Le gouvernement aura recours à plusieurs moyens, tous expliqués dans le Livre blanc qui doit être présenté le 18 juin. Je suis certain que mon collègue voudra bien attendre de connaître l'ensemble des mesures avant de me demander de faire des commentaires sur certaines hypothèses.

LE CRÉDIT RELATIF À LA TAXE DE VENTE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le premier ministre sait-il que le crédit actuel sur la taxe de vente, si modeste soit-il, est accordé uniquement aux familles ayant un revenu annuel inférieur à 17 000 $ et par conséquent non seulement un grand nombre de familles d'ouvriers se situant juste au-delà du seuil de la pauvreté n'y ont pas droit mais aussi des milliers de familles se situant en-deçà? Le gouvernement se basera-t-il sur les mêmes critères pour le crédit relatif à la taxe de vente sur les denrées alimentaires? Cela ne signifie-t-il pas que le gouvernement compte faire payer cette taxe de vente qui reviendra à 300 $ par an aux familles ouvrières comme aux familles pauvres? Est-ce là l'idée?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non.

Des voix: Bravo!

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA POSSIBILITÉ D'UNE MODIFICATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. On rapporte que le ministre aurait maintenant décidé de ne pas modifier la Loi sur l'assurance-chômage, bien que le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration ait recommandé le contraire à l'unanimité. Est-il exact que le ministre a maintenant renoncé à toute réforme de la Loi sur l'assurance-chômage?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, l'autre jour, mon collègue le député de Nickel Belt a déclaré qu'une réforme de 1 milliard de dollars était prévue. Je lui ai dit qu'il était mal informé. Aujourd'hui, j'ai dit à mon collègue qu'une annonce sur la réforme de l'assurance-chômage serait faite vendredi prochain.

LES PRESTATIONS DE MATERNITÉ ET DE PARENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, en dépit de certaines divergences, les auteurs du rapport du comité permanent et du rapport Forget s'entendent en revanche sur certains aspects importants comme les prestations de maternité et de parent. Le ministre ne pourrait-il pas tout au moins légiférer sur les aspects où il y a entente entre les deux rapports?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le gouvernement reçoit et recevra toujours un certain nombre de rapports concernant un sujet aussi particulier que l'assurance-chômage. Il n'est pas question de prendre une partie ou l'autre d'un rapport en fonction. Nous avons à définir si le régime d'assurance-chômage correspond actuellement aux besoins des Canadiens. Et selon les études que nous allons faire, les rapports que nous avons reçus, nous allons déposer vendredi ce que le gouvernement entend faire concernant l'assurance-chômage.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LE PROJET DE VENTE DE CADILLAC FAIRVIEW À UNE SOCIÉTÉ AMÉRICAINE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Quelques semaines à peine après l'annonce de la vente de Dome, voici qu'une autre grande société canadienne, la Cadillac Fairview, est vendue à une société américaine, ce qui fait passer entre des mains américaines des centres commerciaux et des immeubles à bureaux dans tous les coins du pays. Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire pour promouvoir la canadianisation de l'économie et renverser ce glissement croissant sous le contrôle américain d'entreprises-clés partout au Canada?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, dans un premier temps, je voudrais tout simplement d'abord dire à mon collègue que la compagnie en cause n'a pas soumis de demande à Investissement Canada. Dans un deuxième temps, lorsque nous examinons de telles demandes, nous nous assurons toujours, premièrement, que les intérêts canadiens soient protégés—et les intérêts canadiens sont protégés dans ces cas-là, lorsqu'on examine la participation canadienne à l'administration de la compagnie qui est ainsi mentionnée; deuxièmement, l'augmentation de la productivité canadienne; troisièmement, la propriété de la technologie.

Voilà comment, chaque fois que nous examinons de telles transactions, nous préservons l'intérêt des Canadiens.

[*Traduction*]

L'EXAMEN DE L'OFFRE PAR INVESTISSEMENT CANADA

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je ferai remarquer au ministre que cette société a même refusé de vendre des actions aux Canadiens. J'espère qu'il tiendra compte de ce fait dans son examen.

Le ministre assurera-t-il aux Canadiens que l'examen que fera Investissement Canada permettra aux localités d'un bout à l'autre du pays de dire ce qu'elles pensent de cette offre d'achat puisque ce changement de propriété aura une telle importance pour ces localités et le pays lui-même?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je vais tout simplement répéter. A chacune des occasions que nous avons d'examiner de telles transactions, et depuis que la nouvelle loi sur Investissement Canada a été créée, plus de 2 200 cas ont été examinés par cet organisme, et à chacune des occasions, nous avons toujours préservé le meilleur intérêt des Canadiens et nous continuerons de le faire, monsieur le Président.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES PRODUCTEURS DE BLÉ—LA CAMPAGNE AGRICOLE DE 1987-1988—ON DEMANDE UN PAIEMENT D'APPOINT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il a déclaré, il y a quelques semaines, à la Chambre que si les agriculteurs de l'Ouest faisaient appel à son aide, il la leur donnerait. Quand il était dans l'Ouest la semaine dernière, il n'a pas répondu aux demandes des producteurs de blé et de leurs organisations qui font face à la pire crise financière depuis les années 1930. Maintenant qu'il a visité cette région et rencontré des agriculteurs, fera-t-il droit à leur demande de versements d'appoint pour la campagne agricole de 1987-1988?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai rencontré des agriculteurs de l'Ouest à plusieurs reprises la semaine dernière et ces rencontres ont été très utiles. Ils s'inquiétaient évidemment pour l'avenir en raison de la chute des prix des produits mais ils étaient très reconnaissants que notre gouvernement leur ait donné 1 milliard de dollars, soit le versement d'appoint le plus élevé de l'histoire de l'agriculture canadienne. Vu leur inquiétude, nous avons décidé de travailler avec eux et avec leurs organisations ainsi qu'avec les provinces pour apaiser autant que possible leurs craintes au sujet de l'année prochaine.

ON DEMANDE LA MISE SUR PIED DE NOUVEAUX MÉCANISMES DE REFINANCEMENT DE LA DETTE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, les agriculteurs seraient plus contents si on leur faisait une promesse aujourd'hui sur le parquet de la Chambre. Non seulement ils reçoivent les plus bas prix depuis les années 1930 en dollars constants, mais ils souffrent aussi de la pire dévaluation des terres qui équivaut à environ 100 000 $ pour une exploitation agricole de taille économique.

Puisque le premier ministre a levé le moratoire sur les réalisations de garanties de la Société du crédit agricole, promettra-t-il aujourd'hui de mettre sur pied de nouveaux mécanismes de refinancement de la dette pour aider les agriculteurs acculés à la faillite? Des hommes et des femmes qui ont travaillé pendant des années craignent maintenant de perdre leurs terres parce que le gouvernement n'a mis en place aucun mécanisme approprié de refinancement de la dette pour faire face à cette crise.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je trouve le sujet soulevé par le député particulièrement préoccupant. Je trouve très préoccupant de penser que quelqu'un qui a travaillé la terre avec sa famille doive perdre sa terre ou son droit à la terre pour quelque raison que ce soit. J'ai étudié avec mes collègues et j'étudierai avec les provinces d'autres moyens à prendre pour leur venir en aide. J'ai discuté de ce sujet avec un agriculteur et son fils à Lethbridge et avec d'autres agriculteurs et leurs familles près de Saskatoon. Je collaborerai très étroitement avec eux à ce sujet.

Je devrais dire au député, qui sera heureux de l'entendre, que les agriculteurs, malgré leurs inquiétudes concernant l'année prochaine, sont très reconnaissants au Parlement d'avoir augmenté de 350 p. 100 l'aide à l'agriculture depuis que ce gouvernement est au pouvoir. Ils ont demandé de transmettre leurs remerciements à tous les députés.

LES SOLUTIONS À LONG TERME

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Puisqu'il revient de l'Ouest du Canada où il a pu s'entretenir avec quelques agriculteurs, j'espère qu'il est maintenant plus sensible à la crise que traverse cette région canadienne. Partout, que ce soit en Alberta, en Saskatchewan ou au Manitoba, je suis convaincu que les questions n'ont pas manqué sur le type de solutions à long terme que prépare le gouvernement. Le premier ministre peut-il nous dire quelles solutions à long terme envisage son gouvernement pour éviter la faillite de douzaines d'exploitations agricoles familiales?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, certes, les agriculteurs ont soulevé la question des solutions à long terme, mais ils se rendent parfaitement compte qu'il n'y a pas de solution miracle aux problèmes de l'agriculture dans l'Ouest. Ils savent que personne à la Chambre n'est responsable de la chute des prix des produits agricoles. Ils savent très bien qu'à long terme, la solution ne consiste pas à augmenter sans cesse les paiements d'appoint. Ils ont accru leur productivité et ils ne veulent pas de cadeaux. Ils veulent être traités avec dignité et respect et c'est exactement ce que nous nous efforçons de faire.

En outre, ils sont au courant, et en ont discuté en termes clairs avec moi, des démarches du gouvernement qui a été le premier à soulever la question de l'agriculture l'an dernier lors du sommet des pays industrialisés à Tokyo.

En ce moment même, l'OCDE tient une réunion de suivi où les ministres des Finances et du Commerce international s'occupent de la question internationale des subventions à l'agriculture. Cette réunion sera suivie au Canada même par une rencontre du groupe de Cairns. Par la suite, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même devrons nous entretenir avec les dirigeants du monde agricole avant de nous rendre au sommet de Venise où nous aborderons la démoralisante question de la guerre commerciale et des subventions agricoles entre les États-Unis et la CEE qui sonne le glas de nos exploitations agricoles dans l'Ouest. Nos agriculteurs ne méritent pas un tel traitement et le gouvernement est résolu de concert avec eux à régler ce problème qui grève notre économie depuis longtemps.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT—ON DEMANDE L'ANNONCE DE NOUVELLES MESURES

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, les agriculteurs canadiens de l'Ouest reconnaissent que le problème tient à la guerre commerciale que se livrent les États-Unis et la CEE. Ils se rendent compte également qu'il faudra plusieurs années avant qu'il ne soit résolu. Ils admettent aussi, comme l'aurait dit un agriculteur, que tout ce que le gouvernement a pu faire, c'est de présenter des mesures à court terme sans grande efficacité. Ils voudraient savoir si le gouvernement songe ou non à trouver une solution pour leur venir en aide et empêcher des milliers de familles de faire faillite en attendant la conclusion d'un accord international. Ni le premier ministre ni son gouvernement ne nous ont donné à entendre que l'on prévoyait des mesures à long terme. Est-il disposé à annoncer des nouvelles concrètes aux agriculteurs canadiens dans les prochains jours sinon aujourd'hui même?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami pose maintenant une question complètement différente. La première question portait sur le problème à long terme et nous avons essayé d'y répondre, je pense. Sa question porte maintenant sur le problème de demain dans la mesure où il touche le simple agriculteur de Saskatchewan. Cela aussi est absolument vital.

Qu'avons-nous fait? Nous avons réduit les taux d'intérêt de quatre points, dont chacun a fait économiser aux agriculteurs environ 150 millions de dollars qu'ils n'ont pas eu à verser aux institutions financières. Nous les avons aidés à réduire leurs frais de production. Nous avons augmenté l'aide directe. Nous avons fait en sorte qu'il y ait une certaine diversification. Nous leur avons accordé le plus fort paiement d'appoint de l'histoire du Canada.

En collaboration avec les agriculteurs nous allons les aider à traverser cette période difficile. Comme je l'ai dit dans l'ouest du Canada, et je le répéterai à mon honorable ami, lorsque les agriculteurs canadiens réclament de l'aide, il y a quelqu'un ici au gouvernement pour leur répondre.

L'INCIDENCE DU PROJET DE LOI AGRICOLE AMÉRICAIN

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais revenir aux réponses du premier ministre qui a déclaré que le gouvernement prend toutes les mesures possibles pour enrayer immédiatement la crise dans l'Ouest et les problèmes que pose le commerce international.

Depuis deux semaines, le gouvernement américain a étendu sensiblement la portée de son *Farm Bill* en vue de subventionner les exportations vers des marchés que le Canada a toujours approvisionnés. Les États-Unis proposent d'autres changements qui entraîneraient une nouvelle chute des prix. Si le gouvernement veut venir en aide à l'agriculteur de l'Ouest, est-il disposé à agir sur-le-champ en prévision de ces initiatives qui auront un effet encore plus dévastateur sur l'économie agricole dans l'ouest du Canada durant les six prochains mois?

• (1500)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député a demandé si le gouvernement est intervenu auprès des États-Unis au sujet des diverses initiatives américaines préjudiciables à l'agriculture canadienne. Il l'a certes déjà fait et continuera de le faire.

Une discussion portant justement sur cette question a occupé la majeure partie du déjeuner que le premier ministre a offert au président au 24, promenade Sussex et le premier ministre a alors déclaré sans ambages que le Canada s'inquiétait vivement des répercussions que le *Farm Bill* des États-Unis pourrait avoir sur la production canadienne et sur le commerce agricole mondial. Je transmettrai ce message au secrétaire Shultz quand je m'entretiendrai à nouveau avec lui à San Francisco plus tard cette semaine.

LES MESURES PRISES PAR LE CANADA SUR LE PLAN INTERNATIONAL

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il vient de dire que le dossier a été abordé au cours du déjeuner avec le président. Une semaine après ce déjeuner, le président américain a autorisé son gouvernement à accélérer considérablement les exportations agricoles afin de s'attaquer aux débouchés traditionnels du Canada au Moyen-Orient et en Union soviétique. Pour obtenir ces résultats, cette conversation à déjeuner a dû être du tonnerre.

Le fait est que les Américains continuent de s'installer sur ces marchés grâce à leurs programmes de subventions. Qu'allons-nous faire d'autre pour enrayer cette invasion de ces marchés, cette réutilisation du Farm Bill?

Est-ce que le Canada a donné suite à la proposition présentée par le GATT il y a plusieurs mois, que nous mettions sur la table notre position de négociation agricole afin que l'on sache clairement quelles sont nos initiatives et nos priorités en matière agricole? Allons-nous faire quelque chose de délibéré pour empêcher les États-Unis d'agir ainsi? Est-ce que nous avons présenté nos propositions au GATT?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, vous connaissez ma modestie naturelle. J'hésite à inviter le député à lire l'allocution que j'ai prononcée au Conseil des Grains du Canada dans sa ville il y a environ un mois. J'ai alors exposé assez en détail les cinq principes que le Canada a formulés à l'OCDE et au GATT et qui, s'ils recueillent l'appui des autres partenaires intervenant dans les échanges agricoles internationaux, seront susceptibles d'amorcer dans beaucoup moins de dix un retrait du cycle infernal des subventions dans lequel nous sommes actuellement enfermés.

Nous avons l'intention de plaider ce dossier et les intérêts des agriculteurs canadiens chaque fois que l'occasion s'en présentera dans les négociations internationales. Nous le faisons déjà et nous avons l'intention de continuer.

M. le Président: J'aimerais informer la Chambre qu'il y aura une question et une question supplémentaire de la part du député de Churchill, suivies d'une question de la part du député de Drummond. Cela mettra fin à la période des questions.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LE LIBRE-ÉCHANGE—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES FEMMES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, à la conférence des premiers ministres de l'année dernière, le premier ministre du Canada a promis que le gouvernement ferait une étude approfondie des répercussions de ses politiques sur les femmes. Le gouvernement a-t-il entrepris une étude sur les effets, pour les femmes, de sa position en matière de libre-échange?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, la position du gouvernement en matière de commerce extérieur ouvrira aux femmes de nouveaux emplois et des perspectives très favorables. Les femmes excellent dans un climat de croissance, de concurrence et de productivité. Ces conditions leur offrent de solides perspectives économiques.

Je me permets de signaler que les pays pauvres ont très peu fait pour les femmes. Nous voulons instaurer dans notre pays la prospérité, la concurrence et la productivité.

L'ÉTUDE PROMISE PAR LE GOUVERNEMENT—LA PUBLICATION DE L'ÉTUDE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je suis sûr que les femmes canadiennes trouvent ces belles phrases agréables à entendre, mais elles veulent savoir si le gouvernement tiendra sa promesse et fera une étude complète des répercussions qu'aura sa politique de libre-change sur les femmes. Rendra-t-on cette étude publique?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, le gouvernement actuel est celui qui a fait le plus pour les femmes. Il y a aujourd'hui 427 000 femmes actives de plus qu'au jour des élections.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: C'est parce que nous nous tournons vers l'avenir et non vers le passé. Nous avons l'équité en matière d'emploi, la formation professionnelle, le commerce extérieur qui ouvrira des perspectives d'emploi, un plus grand nombre de femmes qui travaillent à plein temps, et la prochaine réforme fiscale. Tout ces facteurs serviront l'intérêt des femmes de notre pays.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DU TEXTILE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Ma question s'adresse au ministre responsable de l'Expansion industrielle régionale et concerne l'industrie du textile. Vendredi soir dernier, une entreprise de chez nous, la *Dominion Textiles*, qui a adopté une méthode de gestion moderne de production avec l'accord du syndicat de ses travailleurs, a remporté chez nous l'Olympiade industrielle régionale. Le ministre peut-il assurer la Chambre que la politique du textile sera suivie pour que cette industrie puisse continuer à prospérer au Canada.

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, premièrement, qu'il me soit permis, au nom du gouvernement canadien, de féliciter l'entreprise en cause.

Deuxièmement, on se souvient évidemment du fait que la politique du textile avait été mise en vigueur depuis le 30 juillet 1986, et les objectifs principaux consistaient justement à restreindre l'augmentation des importations et à en permettre un meilleur contrôle. Selon les informations que nous avons obtenues des représentants de l'industrie, nous croyons que ces industries sont très satisfaites de la politique du gouvernement qui a justement assuré la consolidation des emplois en plus d'une rationalisation de l'industrie.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

L'ENTENTE DU LAC MEECH

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mulroney:

Que la Chambre souscrit à la déclaration de principes qu'ont approuvée tous les premiers ministres au lac Meech le 30 avril 1987 comme fondement à la pleine participation du Québec à la Constitution canadienne et, dans un esprit d'équité et d'égalité, à l'instauration d'un processus propre à permettre l'examen de nouvelles réformes constitutionnelles.

M. le Président: Quand la Chambre a interrompu ses travaux, à 13 heures, le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) avait terminé son discours. Je vais maintenant céder la parole aux députés qui veulent interroger le ministre ou commenter son discours. S'il n'y en a pas, nous poursuivrons le débat.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice (M. Hnatyshyn). Ce dernier ainsi que son ministère sont à rédiger le texte juridique final des modifications constitutionnelles suite à l'Entente du lac Meech. Le ministre peut-il dire à la Chambre quand ce texte sera disponible? Et peut-il assurer la Chambre que nous pourrons débattre à la Chambre la résolution qui sera proposée avant que celle-ci ne soit soumise pour rapport final aux premiers ministres provinciaux?

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, mon ministère travaille de toute urgence sur le libellé du document qui sera soumis aux premiers ministres. Je signale au député qu'à cette fin, les participants et les premiers ministres qui auront une démarche constitutionnelle à faire seront consultés, afin d'obtenir un texte satisfaisant que les premiers ministres présenteront ensuite à leurs assemblées législatives. Nous nous y employons en priorité.

Des pourparlers bilatéraux se déroulent actuellement, bien entendu. Nous sommes disposés, dans le cadre de ce débat, à recevoir vos points de vue. Il est très utile de savoir ce qu'en pensent les députés.

Quant à la manière de traiter la proposition globale, il serait préférable de laisser aux leaders parlementaires le soin de s'entendre sur la meilleure façon de procéder.

M. Gauthier: Monsieur le Président, ma question ne concerne vraiment que le document juridique. Le ministre peut-il s'engager dès maintenant à déposer le document avant—et j'insiste là-dessus—qu'il ne soit soumis aux premiers ministres, afin que la Chambre puisse le débattre?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je ne comprends pas très bien la demande du député. Il ne veut sans doute pas écarter les premiers ministres provinciaux du débat sur le texte de l'entente, mais voilà bien quel serait l'effet de sa proposition.

Les députés pourront étudier le document juridique en temps et lieu. Je ne voudrais pas donner l'impression que les premiers ministres seront écartés. Au contraire, nous allons débattre la question avec eux afin de pouvoir procéder, de la même manière que nous avons obtenu le consensus que le député, le chef de son parti et ses collègues appuient de façon absolue, selon ce qu'ils ont dit au cours de ce débat.

M. Caccia: Monsieur le Président, le ministre et son gouvernement sont prêts à ce que la Chambre débatte pendant des jours, des semaines, voire des mois entiers la question de la peine capitale. Or, le débat sur cette proposition ne dure qu'un seul jour. Le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) ne trouve-t-il pas que le gouvernement a un drôle de sens des priorités puisqu'il accorde tout le temps voulu pour débattre la question de la peine capitale alors qu'il ne consacre qu'une seule journée à une mesure d'une telle importance?

• (1510)

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'ignore si je peux donner une réponse satisfaisante au député. Selon moi, en ce qui a trait au débat sur la peine capitale, les ministériels sont disposés à procéder à un vote sur cette question dès maintenant alors que les députés de l'opposition veulent en discuter pendant encore pas mal de temps. Je ne nie pas le droit des députés de . . .

M. Gauthier: Le vote est censé être libre.

M. Hnatyshyn: Je me contente de faire part de ma perception des choses à la Chambre des communes et de préciser pourquoi, lorsque des députés me posent une question, il leur arrive de ne pas penser ce qu'ils disent. J'essaie de placer les choses dans leur contexte.

Je peux dire au député, comme je l'ai déjà précisé dans mes observations, que c'est important, à mon avis. Sauf erreur, il sera d'accord avec moi, car c'est un homme de principes qui reste sur ses positions quelles que soient les pressions qui sont parfois exercées sur lui, parfois même par les collègues de son propre caucus. Il n'est pas sans comprendre que cette question est fort importante sur le plan de l'exemple. Elle est du domaine public, et je ne vois pas pourquoi nous ne tiendrions pas un vote à ce sujet à la fin de la journée, afin de montrer que nous y souscrivons tous, puisqu'elle a l'aval de tous. Il est important pour nous d'établir le principe.

Le député n'ignore pas que les partis d'opposition ont bien des occasions de soulever cette question quand bon leur semble. Ils peuvent toujours profiter de journées d'opposition. Selon moi, pour ce qui est du temps qu'on devrait consacrer à cette occasion historique fort importante, son leader parlementaire devrait rencontrer le leader parlementaire du gouvernement; je suis persuadé qu'ils pourraient en venir à une entente sur la façon d'aborder ces questions.

Pour ma part, je crois que ce principe est important et qu'il faut tenir un vote et montrer ainsi que nous acceptons à l'unanimité que le Québec adhère à la Constitution et que les autres provinces de l'ouest du pays et de la région de l'Atlantique ne cessent, à l'instar des deux provinces du centre du pays, de mettre des questions à l'ordre du jour. Selon moi, c'est un merveilleux jour dans notre histoire, et je suis heureux que le parti du député donne son aval à cette entente.

M. Robinson: Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) une question au sujet d'un élément important de cet accord auquel on n'a pas encore accordé beaucoup d'attention, à savoir la nomination des juges à la Cour suprême.

La Cour suprême du Canada est l'une des institutions les plus importantes de notre pays à l'heure actuelle et, bien entendu, son importance ne fait que croître étant donné qu'il lui incombe d'interpréter la Charte canadienne des droits et libertés et les dispositions de la constitution elle-même.

Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi le gouvernement a abandonné le pouvoir du premier ministre du Canada (M. Mulroney) de choisir les meilleurs candidats possibles des provinces ou des régions pour siéger à ce tribunal? Nous sommes tout à fait en faveur de consultations auprès des provinces avant la nomination de juges à la Cour suprême, mais que se passera-t-il lorsque le candidat choisi par une province ou une région en particulier ne conviendra pas au gouvernement et que la province en question insistera pour maintenir cette candidature? Comment pourra-t-on sortir de cette impasse?

Enfin, si le premier ministre (M. Mulroney) veut nommer un candidat remarquable venant de l'une des provinces, et si le nom de cette personne ne figure même pas sur la liste soumise par la province, le gouvernement fédéral aura les mains liées.

Pourquoi le gouvernement a-t-il accepté une proposition qui pourrait très sérieusement affaiblir la Cour suprême du Canada?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'estime que c'est une proposition incroyable de la part du Nouveau parti démocratique. Il faut que je demande au député, comme je le fais souvent, si sa question reflète la position de son chef et de son parti. S'il parle en tant que simple député, je peux l'admettre, mais si le Nouveau parti démocratique prétend que le premier ministre Pawley ne devrait pas intervenir dans la nomination d'un juge de la Cour suprême, je trouve cela inacceptable.

A mon avis, dans notre pays, le gouvernement a au moins démontré ses capacités de mettre en pratique un fédéralisme coopératif et d'envisager une vraie consultation. Je dis au député que naturellement, c'est une décision que doit prendre en fin de compte le gouvernement fédéral en se fondant sur les noms proposés. Tous auront véritablement le sentiment de participer, d'être associés et d'avoir leur mot à dire, dans la nomination des juges à la Cour suprême du Canada.

Le député croit, je sais, qu'il importe de s'assurer que toutes les régions du Canada soient traités équitablement. Nous sommes tous les deux de l'ouest du Canada et il voudrait s'assurer que les premiers ministres et les gouvernements de l'ouest du Canada, qui sont comme il convient élus par les Canadiens de l'Ouest, puissent intervenir dans la composition de la Cour suprême et la nomination de ses représentants.

Je ne considère pas cela comme un inconvénient, mais comme un atout qui nous permettra de développer et d'encourager le fédéralisme coopératif. Je ne prévois pas une impasse, bien au contraire.

M. Robinson: Monsieur le Président, après ses digressions, le ministre pourrait peut-être répondre à la question qui a été posée. Que va-t-il se passer si Grant Devine ou Bill Vander Zalm soumettent au premier ministre du Canada le nom de personnes qui ne peuvent manifestement pas siéger à la Cour suprême du Canada, si le gouvernement fédéral renvoie ces noms au premier ministre provincial et que ce dernier insiste pour les proposer? Quel sera le mécanisme permettant de sortir d'une impasse entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour la nomination de juges à la Cour suprême de notre pays? Comment procèdera-t-on?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, c'est une situation hypothétique. Dans ces circonstances, comme dans beaucoup d'autres cas, l'expérience m'a montré que, généralement parlant, en ce qui concerne tout le mécanisme de nominations, il est possible d'avoir des discussions sensées et valables avec les premiers ministres et les gouvernements provinciaux.

A mon avis, il ne convient pas de supposer que ces questions d'intérêt national commencent avec le plus petit dénominateur commun. Je ne pense pas que cela soit la façon de procéder des Canadiens. Il est inconcevable pour moi que le gouvernement fédéral et les premiers ministres de l'Ouest ne puissent se mettre d'accord pour nommer un représentant de cette région. Je prétends que cela ne s'est pas produit et que cela ne se produira pas. Nous pouvons nous entendre, je pense, pour nommer à la Cour suprême du Canada un représentant qui présente les critères essentiels de compétence.

J'espère que nous ne considérons pas cette discussion constitutionnelle d'une manière négative parce que l'élaboration d'une constitution implique beaucoup de compréhension et de confiance. Notre constitution actuelle contient beaucoup de notions qui ne sont pas définies exactement, mais cela ne nous a pas empêché d'avoir un pays remarquable et d'agir pour le bien des Canadiens. Je dis simplement au député que c'est l'attitude que j'ai adoptée dans ces discussions. J'espère que le député partage mon avis.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je veux revenir à la question importante soulevée par mon collègue concernant la marche à suivre. Nous avons demandé si on ne pourrait pas discuter de la proposition avant qu'elle soit approuvée officiellement par les onze premiers ministres. Le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) a laissé entendre dans sa réponse que cela ne serait pas possible parce que la proposition qui arriverait ici aurait été faite en consultation avec les onze premiers ministres. Ce n'est certes pas contradictoire. Une fois que cette proposition est acceptée officiellement, il est très difficile pour le gouvernement de prendre sérieusement en considération les propositions pratiques que pourrait faire notre parti ou le Nouveau parti démocratique.

J'espère qu'il y aura des consultations avant la rédaction du texte final mais est-ce que le ministre de la Justice peut s'engager à ce qu'une fois le texte définitif rédigé et avant qu'il soit soumis pour approbation aux premiers ministres provinciaux, le gouvernement agira de bonne foi et le présentera à la Chambre pour que le chef de l'opposition (M. Turner), nos députés et les députés du Nouveau parti démocratique puissent faire des suggestions comme ce fut le cas en 1981, lorsque l'opposition a eu l'occasion de participer pleinement aux propositions constitutionnelles? Aurons-nous, nous aussi, la possibilité de faire au gouvernement des propositions constructives avant que les premiers ministres ne se réunissent pour se prononcer sur le texte final?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, tout d'abord, je crois qu'il faut rappeler que les modifications constitutionnelles ont été promulguées en 1982. Le gouvernement de l'époque, dont le député était un membre distingué, nous a amenés à reconnaître que pour se doter d'une Constitution, nous devions avoir l'approbation des premiers ministres, dans certains cas, parfois celle d'un certain pourcentage des assemblées législatives provinciales et, dans d'autres cas une approbation unanime. En l'occurence, nous pouvons apparemment compter rallier l'unanimité de tous les premiers ministres représentant tous les partis politiques du pays ainsi que du gouvernement fédéral. A mon humble avis, il faut procéder en suivant les étapes logiques.

La Constitution

• (1520)

Le leader à la Chambre du parti du député peut discuter avec le leader du gouvernement à la Chambre et le leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique, de la meilleure façon de s'occuper de l'affaire. Il faut bien commencer quelque part. A moins de nous entendre avec les premiers ministres des provinces au sujet du libellé, je ne vois pas en quoi notre discussion pourrait être utile. Nous devons pouvoir concrétiser cette entente.

Je cherche à faire comprendre au député que nous avons une proposition qui permettra aux députés d'exprimer leur point de vue. Il ne s'agit pas de la garder secrète. La Chambre aura la possibilité de se faire entendre. Nous avons pris les devants et fait une déclaration de principe pour permettre aux députés, et notamment à ceux de l'opposition, de faire valoir leur avis et nous dire ce qui, d'après eux, devrait figurer ou pas dans cette entente. Nous sommes tout ouïe et nous tâcherons de faire de notre mieux. Jusqu'à présent, nous nous sommes relativement bien tiré d'affaires dans ce domaine. Nous avons réussi à faire l'unanimité des provinces, et j'espère que nous continuerons de bénéficier de l'appui du parti du député.

M. le Président: Je signale aux députés que la période réservée aux questions et observations vient de prendre fin. Je m'en remets à la Chambre. Consent-elle à prolonger cette période?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Reprenons le débat.

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, cette Chambre a certainement connu au cours des années des débats importants qui ont marqué de plus d'une façon l'histoire de notre pays. Celui que nous entamons aujourd'hui s'inscrit dans la foulée de ces débats car l'idée maîtresse qui est à la base de l'accord constitutionnel du lac Meech va au coeur même du genre de pays que les Canadiens et les Canadiennes choisissent de bâtir chaque jour. Comme le disait le très honorable chef de l'Opposition (M. Turner) à la Chambre des communes le 1er mai dernier, à la suite de l'annonce de l'accord du lac Meech, et je cite:

> C'est un jour heureux pour le Canada et pour le Québec, en particulier pour tous ceux qui ont cru que notre pays demeurerait uni en respectant la diversité de ses régions et l'égalité de ses citoyens.

Je veux dire à la Chambre, au tout début de mes remarques, que j'entends appuyer l'orientation générale qui se dégage de l'accord du lac Meech auquel ont souscrit les premiers ministres des 10 provinces du Canada. J'avise également la Chambre, que conformément à la position énoncée par le chef de l'Opposition, je voterai pour la motion qui est soumise à l'attention de la Chambre par le premier ministre (M. Mulroney).

Monsieur le Président, je voudrais aussi ajouter, après consultation avec la plupart de mes collègues du Québec et des autres provinces, qu'il s'agit là d'un cheminement qui, même s'il renferme certaines difficultés, constitue une orientation qui nous permet de voter aujourd'hui pour cette évolution constitutionnelle du lac Meech. Ai-je besoin de rappeler que parmi les raisons qui m'ont amené à effectuer un retour en politique active, au niveau fédéral cette fois, c'était pour lutter afin que nous puissions trouver des aménagements nécessaires pour que le Québec puisse enfin signer l'accord constitutionnel de 1982? Malgré mes racines profondément québécoises et francophones et malgré les divergences de vues que l'on puisse avoir sur certains des aspects de l'accord du lac Meech, j'espère que nul ne mettra en doute la ferveur que j'ai à défendre l'unité canadienne.

Au moment où j'occupais des fonctions ministérielles dans le gouvernement de la province de Québec, je me suis battu avec mes collègues libéraux provinciaux contre l'idée indépendantiste que prônaient alors Pierre Bourgault, Gilles Grégoire et finalement René Lévesque.

J'ai défendu l'unité canadienne à l'Assemblée nationale du Québec, dans les universités, à l'occasion des débats dans les CEGEP à une époque où les tensions étaient telles que même les familles étaient divisées entre elles sur cette question de l'appartenance du Québec à l'ensemble canadien.

Je me rappelle avec émotion le bouleversement qui a frappé bien des Québécois et des Québécoises ainsi que la jeune équipe du gouvernement Bourassa après l'assassinat de notre collègue, le regretté Pierre Laporte. Pierre Laporte, ce grand Québécois que l'on qualifiait de nationaliste, a perdu la vie dans les circonstances que l'on connaît parce qu'il défendait l'unité canadienne. Je me rappelle le climat social tendu qui existait dans ma province au moment de la conférence constitutionnelle de Victoria, quelques mois à peine après l'assassinat de M. Laporte. Et quand on se demande pourquoi le gouvernement Bourassa d'alors a hésité à appuyer la formule de Victoria, je dis à ces gens-là: Vous avez oublié le contexte politique et social qui existait au Québec après les événements d'octobre 1970.

Il aurait été facile pour moi, comme pour bien des gens de ma génération, de céder à des pressions populaires, au mouvement de masse qui envoûtait, oui qui «envoûtait» beaucoup de jeunes Québécois et de jeunes Québécoises face à l'idée de la souveraineté politique du Québec. Mais non, comme bien d'autres de mes collègues du parti libéral du Québec et du parti libéral du Canada, je n'ai pas flanché parce que je croyais que cette indépendance qu'on nous proposait était illusoire et que les intérêts supérieurs des francophones vivant au Québec comme ailleurs au Canada allaient être bien mieux servis à l'intérieur du Canada, d'un «Canada renouvelé», qu'avec un formule indépendantiste qui aurait à plus ou moins court terme isolé le Québec tant au point de vue économique qu'aux points de vue culturel, linguistique et social. Un «Canada renouvelé», tel était l'espoir des fédéralistes canadiens qui, au Québec, défendaient l'unité du pays. Un «fédéralisme renouvelé» répondant aux aspirations du Québec, tel était le message véhiculé par les députés du gouvernement Trudeau aux Québécois en 1980.

C'est dans ce contexte que nous avons lutté lors du référendum et c'est parce que la majorité des Québécois a cru en cette thèse de l'évolution de la fédération qu'ils ont voté non au référendum. Et je dis à mes collègues anglophones des deux côtés de la Chambre de ne jamais oublier cette vérité fondamentale parce qu'elle est importante dans le débat que nous entamons aujourd'hui.

Le premier ministre du Canada d'alors et les premiers ministres des provinces qui ont participé à ce débat référendaire ont nettement indiqué leur volonté de travailler ferme pour trouver un équilibre acceptable pour la société québécoise à l'intérieur de la fédération canadienne parce que, en raison de sa situation linguistique, de son droit civil, de son histoire et de ses traditions, le Québec a de fait un caractère distinct au sein de la fédération canadienne.

Grâce à l'Accord constitutionnel de 1982, notre pays a franchi des étapes importantes auxquelles j'ai souscrit dans le temps et auxquelles je souscris toujours. L'inclusion d'une Charte canadienne des droits et libertés dans la Constitution canadienne, le rapatriement de la Constitution pour faire du Canada un État complètement souverain et capable de changer ici même chez nous, sans recours à aucun autre parlement étranger, la loi fondamentale de notre pays, tout cela constitue des étapes importantes et positives.

J'ai toujours pensé et je pense toujours que si l'accord constitutionnel de 1982 n'a pas répondu aux aspirations légitimes des Québécois qui croient en l'unité canadienne, c'était dû à la présence à la table de négociations d'un gouvernement québécois indépendantiste qui recherchait des formules susceptibles de promouvoir à moyen terme son idée d'indépendance et non pas de rechercher l'unité et de renforcer l'unité du pays.

L'Accord constitutionnel de 1982 constituait en quelque sorte une symphonie inachevée et pour qu'elle puisse être complétée il fallait de toute nécessité aborder la question québécoise dans un contexte où les intervenants acceptaient l'idée qu'aucune solution ne serait possible sans une reconnaissance du caractère distinct du Québec au sein de la fédération canadienne et que le Québec obtienne l'assurance que les règles du jeu constitutionnel ne seraient pas changées en ce qui regarde les fondements de la fédération dans l'avenir sans l'accord de la province de Québec.

Donc, en plus de la reconnaissance du caractère distinct du Québec, il fallait que le nouvel équilibre constitutionnel puisse assurer au Québec une sécurité à deux niveaux: le premier au niveau de l'immigration, et le deuxième au niveau de la formule d'amendement. L'Accord du lac Meech répond d'une façon positive à la question de l'immigration. Je n'ai pas l'intention d'élaborer davantage sur cette question qui, me semble-t-il, rejoint un très large consensus. D'ailleurs, la résolution adoptée par le parti libéral du Canada à son congrès de novembre 1986 exprime à peu près la même idée qui est celle d'enchâsser dans la Constitution canadienne la teneur de l'entente Cullen-Couture.

En ce qui regarde la formule d'amendement, je ne cacherai pas que j'aurais préféré de loin la formule de Victoria à celle qui est contenue dans l'Accord du lac Meech. Le chef de l'Opposition officielle a exprimé ce matin certaines réserves que je partage, non seulement au sujet de la formule d'amendement, mais aussi sur la signification de certains mots utilisés dans le texte de l'Accord du lac Meech. L'intention du législateur devra être clairement indiquée. Autrement, les problèmes que l'on croyait résoudre seront peut-être envenimés dans l'avenir. Par exemple, il y a des préoccupations sincères et loyales en ce qui regarde la capacité du gouvernement fédéral, suite à l'Accord du lac Meech, d'intervenir dans le développement économique régional.

• (1530)

Je pense qu'on ne peut pas mettre de côté ces préoccupations uniquement parce qu'elles sont mises de l'avant par des gens de l'Atlantique, du Manitoba ou du Québec. Je pense qu'il faut affronter ce problème en ayant à l'esprit que les textes devront être suffisamment précis pour éviter qu'on fasse dire aux textes constitutionnels des choses qu'ils ne veulent pas dire et éviter qu'on ait des divisions sur des choses qui ne le méritent pas. Par exemple: le pouvoir de dépenser.

Je pourrais, monsieur le Président, faire un plaidoyer aussi ardent contre la limite du pouvoir de dépenser en disant que le Québec n'aurait jamais dû céder à ce texte. Parce que pour la première fois dans l'histoire du pays, il sera inscrit dans la Constitution canadienne que le gouvernement fédéral a le droit d'intervenir dans des domaines de juridiction exclusive des provinces. Mais je ne pense pas que ce soit là l'intention, dans le sens que certains le disent, parce que les opposants à la limite du pouvoir de dépenser tiennent l'argument exactement contraire.

Donc, ce que je soumets, c'est qu'il doit y avoir moyen de traduire dans un texte précis ce qui était l'intention des premiers ministres du Canada qui se sont réunis au lac Meech. Pour moi, c'est une question tout simplement de bonne compréhension afin d'éviter des disputes qui ne sont pas nécessaires.

Pour revenir à la formule d'amendement, je dirai que compte tenu cependant des circonstances, et prenant pour acquis que l'essentiel a été sauvegardé, puisque le Québec, comme les autres provinces du Canada, aura un droit de *veto* en ce qui regarde les institutions fondamentales qui sont à la base de la fédération canadienne, je pense, malgré tout, qu'il s'agit là d'un compromis valable et raisonnable qui mérite d'être appuyé.

C'est pourquoi, dans la mesure où les textes juridiques que le gouvernement présentera à la fin du mois de mai traduiront clairement et précisément les principes de base contenus dans l'Accord du lac Meech, j'appuierai cet accord, monsieur le premier ministre, monsieur le Président, non seulement dans cette Chambre, mais au Québec et à la grandeur du Canada.

[*Traduction*]

L'entente du Lac Meech est le fruit d'une certaine conception du Canada qui s'éloigne peut-être de l'idée que d'autres s'en font. Je comprends le point de vue du député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston). Le Canada auquel il aspire est le même que celui envisagé par Sir John A. Macdonald jusqu'en 1867. Cela ne s'est pas révélé possible à l'époque, et ce n'est pas possible non plus de nos jours.

L'idée de réunir les deux peuples fondateurs du Canada, peuples dont les intérêts régionaux et culturels divergent, sous un seul et même gouvernement central tout puissant, est un vieux rêve que certains aspirent à réaliser depuis fort longtemps. En fait, déjà en 1822, ce rêve avait commencé à prendre corps sous forme d'une initiative pragmatique à l'époque où la classe marchande du Haut-Canada avait recommandé, dans le but de mieux répartir le coût de la construction de la première voie maritime du Saint-Laurent, que s'unissent en une seule unité les gouvernements du Haut-Canada et du Bas-Canada.

Je rappelle au député de Saint-Henri—Westmount que l'élite anglophone du Bas-Canada nourrissait elle aussi ce rêve, non pas parce qu'elle avait quelque chose à gagner du succès commercial du Haut-Canada, mais bien parce qu'elle souhaitait protéger ses droits en favorisant la création d'un pays dans lequel elle ne formerait plus la minorité, et dans lequel, à longue échéance, elle pourrait assimiler la population francophone du Bas-Canada de 1822.

Je comprends que des Canadiens éminents, comme le député de Saint-Henri—Westmount, s'opposent à l'entente du lac Meech parce qu'ils croient qu'il faut au Canada un gouvernement central fort parlant au nom de tous les Canadiens dans tous les domaines de l'activité humaine.

L'histoire nous dit cependant que la solution recommandée par lord Durham en 1839 n'a pas fonctionné comme prévu en raison de la forte résistance opposée par la population canadienne française du Québec au gouvernement unitaire. Pour les accommoder, on a dû appliquer le système de la double majorité au gouvernement de la nouvelle union.

L'idée exprimée par mon collègue, le député de Saint-Henri—Westmount, n'est pas différente de celle de la minorité québécoise de langue anglaise du début du XIXe siècle. Elle n'a pas fonctionné à cette époque et elle ne fonctionnera pas aujourd'hui.

En 1867, la Nouvelle-Écosse a exprimé, elle aussi, le désir d'obtenir une certaine autonomie régionale. En fait, le premier gouvernement séparatiste élu au Canada l'a été en Nouvelle-Écosse. Le gouvernement de Joseph Howe, et non celui de René Lévesque, a été le premier gouvernement séparatiste de l'histoire du pays. L'élection de 1867 en Nouvelle-Écosse, et non celle de 1976 au Québec, a été la première à porter au pouvoir un gouvernement séparatiste voué à la promotion des intérêts régionaux.

Malheureusement, monsieur le Président, un discours de 20 minutes ne permet pas de raconter toute l'histoire canadienne. Une chose est claire cependant, c'est que notre pays a été bâti sur l'idée de la division des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux et sur l'idée des deux langues française et anglaise auxquelles se sont jointes plus tard de nouvelles langues et de nouvelles cultures.

Selon certains, l'entente du lac Meech marque un recul sur la voie de l'édification nationale qui nous a permis jusqu'à maintenant de bâtir une société riche et dynamique au nord de ce grand continent.

[*Français*]

Monsieur le Président, certains développent l'idée que l'accord du lac Meech est un pas en arrière en ce qui concerne l'établissement d'une nation forte et prospère. Cette idée, me semble-t-il, ne rejoint pas l'expérience historique du Canada. Au contraire, je crois que le Canada sera une nation forte, dans la mesure où les aspirations régionales des provinces seront respectées.

Il y a aussi ceux qui sont contre l'idée de la reconnaissance du caractère distinct du Québec dans la Constitution canadienne. Cette idée peut troubler, sans doute, un certain nombre de Canadiens. Je comprends cette inquiétude mais je demande à mes collègues comme à tous les Canadiens, tous les députés de cette Chambre: Comment est-il possible de ne pas reconnaître un fait aussi évident?

Comme le disait M. Richard Rohmer dans le journal le *Toronto Sun* du mardi 5 mai dernier, et je cite:

[*Traduction*]

Donc, qui au Canada anglais peut s'opposer à la proposition que le Québec est, en fait, une société distincte avec son identité propre?

M. Rohmer continue, et je cite encore:

Si vous n'avez jamais été au Québec (en dehors de Montréal, ou même à l'intérieur) vous aurez peut-être de la difficulté à admettre ou à accepter l'originalité de cette société. Disons qu'il y a maintenant 6 millions de descendants directs des 60 000 français qui étaient au Canada lorsque le général Wolfe a fait ses affaires sur les plaines d'Abraham.

M. Rohmer dit encore:

Pouvez-vous imaginer qu'un bon pourcentage de ces descendants de français (que nous appelons maintenant francophones) ne parlent pas un mot d'anglais! Et pourquoi parleraient-ils anglais? C'est une race distincte et fière, qui est tout aussi canadienne que les autres races qui sont venues dans ce grand pays.

Voilà ce que disait M. Rohmer dans le *Toronto Sun* du 5 mai 1987, et je suis d'accord avec lui.

La reconnaissance du caractère distinct du Québec n'est que la reconnaissance d'une réalité.

• (1540)

Que peut-on faire face à la spécificité du Québec? On peut essayer d'y échapper, mais cela ne changerait pas la réalité. En fait, ceux-là même qui refusent de reconnaître le caractère distinct du Québec savent si bien que c'est un fait que leur refus vient précisément de ce qu'ils craignent qu'en encourageant sa spécificité ils ne facilitent sa séparation. Quel manque de confiance dans l'attachement du Québec au Canada!

Cet attachement a été confirmé sans le moindre doute par les résultats du référendum. Pourquoi le reste du Canada devrait-il douter de la bonne volonté du Québec et de son attachement au Canada, puisque nous avons été les seuls à voter pour rester Canadiens? Le Québec n'est-il pas en avance en ce qui concerne le respect des droits des deux peuples fondateurs? Le Québec refuse-t-il de financer les écoles des minorités religieuses? Non. Le Québec nie-t-il aux Canadiens d'expression anglaise le droit de parler leur langue à l'Assemblée nationale de la province de Québec ou de se défendre en anglais devant les tribunaux? Non, non et non. La réponse à toutes ces questions, c'est non.

Je vous en prie, ne permettons pas à cet argument boiteux de semer le doute dans les esprits au sujet de la loyauté des Québécois à l'endroit de la justice, du fédéralisme, du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Garneau: Reconnaissons plutôt le caractère distinct de ma province au sein du Canada, une société qui contribue à son tour à rendre tout notre pays tellement différent de notre voisin et, à mon avis, tellement plus riche. Plutôt que d'estomper les différences, exploitons notre riche patrimoine culturel et continuons à faire d'une société bienveillante, humanitaire, compréhensive et tolérante un modèle à admirer et à suivre pour le monde entier.

[*Français*]

L'accord du lac Meech n'est pas parfait, j'en conviens. Mais on pourra dire que c'est une étape extrêmement importante qui se situe dans la continuation de l'Accord constitutionnel de 1982. Et si nous franchissons cette étape, cela permettra au Québec d'adhérer à la Constitution canadienne et au processus constitutionnel de poursuivre son évolution et de s'adapter aux conditions changeantes de la société canadienne et du monde extérieur dans lesquelles cette société évolue.

[*Traduction*]

Comme le disait sir Wilfrid Laurier: «Nous sommes divisés en provinces, nous sommes divisés en races, et sur ces éléments épars, ce n'est pas toujours la politique idéale du point de vue de l'idéalisme pur qui doit primer, mais bien la politique qui est susceptible de plaire dans l'ensemble à toutes les classes de la société.»

Le Canada est le pays de la diversité et du compromis. D'aucuns prétendraient que c'est là son point faible. Je dis que cela fait sa force.

[*Français*]

En ce qui me concerne, je fais confiance aux Canadiens, je fais confiance à la bonne foi et à la générosité des gouvernements des provinces, des députés de cette Chambre qui se succéderont au cours des années. Je fais le pari sur le bon sens, et je fais le pari que l'unité canadienne sera mieux servie si nous respectons les différences régionales et si un niveau de gouvernement n'essaie pas d'imposer sa volonté sur l'autre niveau.

Le Canada, pour moi, c'est un arrangement qui exprime la volonté des Canadiens de vivre ensemble. C'est aussi un équilibre qui se bâtit de jour en jour et qu'il faut continuellement protéger et adapter aux conditions nouvelles. L'historien Michel Brunet avait raison de dire que «Tous les antifédéralistes canadiens commettent l'erreur d'ignorer le passé. Si le Canada est un pays difficile à gouverner, ce n'est pas parce qu'il constitue un État fédéral, mais il s'est doté d'institutions fédérales parce que difficile à gouverner.»

C'est cet équilibre qui permet à notre État fédéral d'ajuster ses institutions aux besoins de la minorité francophone canadienne aujourd'hui et qui pourra s'ajuster aux demandes et aux intérêts des diverses régions des provinces canadiennes.

[*Traduction*]

Il ne me reste qu'une minute pour conclure. Puis-je avoir le consentement unanime de la Chambre pour poursuivre?

Le président suppléant (M. Kempling): Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le Président, l'accord du lac Meech, comme le disait un journaliste, n'est ni un miracle ni un mirage, mais il constitue pour moi une opportunité. L'accord recouvre certains des aspects contenus dans la résolution qui a été adoptée par le Parti libéral du Canada à son congrès de novembre. Il y a des différences. Nous avons couvert plus de sujets que l'accord du lac Meech n'en recouvre, et j'aurais aimé moi aussi que certains autres éléments soient ajoutés. Mais il y a là devant nous une opportunité et cette opportunité se présente aujourd'hui parce que des premiers ministres de provinces et le premier ministre du Canada ont voulu répondre comme nous avons voulu répondre de ce côté-ci de la Chambre, notre parti a voulu répondre de ce côté-ci de la Chambre, aux préoccupations du Québec et aux demandes formulées par le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa. Les demandes de M. Bourassa n'ont pas été tirées d'un chapeau. Elles ont fait l'objet de longues consultations et d'un scrutin au mois de décembre 1985 qui a porté ce gouvernement au pouvoir. Et parce que les premiers ministres des provinces ont voulu répondre positivement, parce que le parti libéral du Canada à son congrès de novembre a voulu répondre positivement, c'est possible aujourd'hui d'avoir, je crois, une discussion sur l'accord du lac Meech. Il s'agit, je pense, d'une étape importante. Et, M. Bourassa, tout fédéraliste qu'il soit, croit fermement que l'unité canadienne sera mieux servie si la loi fondamentale de notre pays reconnaît le caractère distinct de la société québécoise qui donne à cette société des garanties qui s'imposent en termes d'immigration, d'évolution des institutions fédérales en notre pays.

[*Traduction*]

L'Accord du lac Meech, je le répète, constitue pour moi une occasion qui n'a pas peu été favorisée par la résolution adoptée par le parti libéral du Canada à son congrès de novembre 1986. Je suis fier de siéger à la Chambre et de partager ce moment avec mes collègues de tous les partis. Je crois que l'Accord du lac Meech représente certes la bonne voie, une voie vers un Canada renouvelé et uni.

[*Français*]

Monsieur le Président, je suis extrêmement heureux de vivre en cette Chambre ce moment qui est important pour la province de Québec, moment qui dépasse toute les lignes de parti parce que je pense que l'appartenance du Québec au Canada est pour nous, de ce côté-ci de la Chambre, une question de raison, une question d'émotion. Nous avons travaillé fort. Mes collègues antérieurs qui faisaient partie du gouvernement Trudeau ont travaillé fort pour atteindre ce moment. Malheureusement, la situation, le contexte politique du Québec de ce moment-là n'a pas permis de franchir cette étape. Je pense qu'aujourd'hui, étant donné que c'est un gouvernement conservateur, je ne ferai pas de partisanerie et je ne renierai pas les discours que j'ai faits à l'Assemblée nationale du Québec, que j'ai faits durant la lutte électorale de 1984 et que j'ai faits à l'intérieur de mon parti parce que la solution à laquelle je crois a été présentée par un gouvernement conservateur.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Monsieur le Président, je sais gré à mon collègue de nous faire partager sa profonde émotion et ses réflexions éclairées. Il est vrai que nous sommes tous contents qu'un mécanisme permette maintenant que le Québec devienne, de fait, une partie du Canada comme il l'était déjà juridiquement parlant.

J'entends participer activement à la reconnaissance du caractère distinctif du Québec dans l'ensemble du Canada. J'ai été certes fort active lors du référendum car j'étais, comme le sait mon collègue, une Yvette très soucieuse de maintenir cette province au sein de la Confédération. Je me réjouis donc de cette résolution vue sous cette perspective.

Mais j'ai une question à laquelle mon collègue peut répondre. Puisque nous parlons de la dualité linguistique, qui est le principe à la base de cet accord, j'imagine, pourrait-il me dire si la même protection linguistique est préconisée pour les Anglophones du Québec et les Francophones hors Québec? Cet aspect de la question me préoccupe sous bien des rapports.

M. Garneau: Monsieur le Président, je crois, en toute bonne foi, que cette intention est présente dans l'accord, mais qu'elle n'est pas formulée explicitement. Dans mon allocution tout à l'heure, j'ai formulé l'espoir que les textes juridiques clarifieront de telles questions.

J'ai rencontré, pendant le week-end, des Québécois d'expression anglaise qui m'ont fait part de leurs inquiétudes. Afin d'éviter toute confusion, il faudrait que le texte juridique soit très explicite pour que le problème que nous réglons maintenant ne suscite d'autres difficultés dans quelques mois lorsque la Cour Suprême interprétera les dispositions de cet accord. J'espère donc qu'il sera beaucoup plus clair, qu'il ne prêtera à aucune confusion.

• (1550)

Mme Finestone: Monsieur le Président, je remercie le député, et j'ai hâte moi aussi de lire toutes les clauses de cet accord. Je vous rappelle, avec mon collègue, que nos communautés multiculturelles veulent savoir si le caractère distinctif du Québec les concerne également. Cette question est-elle comprise dans l'expression «société distincte» et dans le terme «caractère distinctif»?

M. Garneau: Monsieur le Président, je crois que l'entente de 1982 sur la Constitution reconnaissait l'aspect multiculturel du Canada. C'est le corps de la Constitution. Je crois que ce caractère multiculturel est bien protégé dans ce document constitutionnel.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'ai du plaisir à écouter un discours qui vient du coeur, mais qui est également le fruit de la réflexion. Je tiens simplement à féliciter le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) d'avoir prononcé un discours d'une très grande facture.

Le député sait que je suis député de Galgary, en Alberta. J'ai siégé de longues heures au comité de la Constitution, il y a quelques années, et j'ai senti dans cette intervention l'esprit de bien des minorités du Canada qui est un pays magnifique et si vaste.

Les Francophones du Québec sont majoritaires dans cette province, mais minoritaires au Canada. Bon nombre parmi nous, dans l'Ouest du Canada, surtout dans ma province, avons l'impression d'être beaucoup trop souvent considérés comme une minorité dans le contexte canadien parce que nous venons d'une province aussi éloignée du centre du pays, une province qui passe inaperçue et qu'on a tendance à oublier.

Je tenais absolument à faire ce commentaire mais aussi à demander au député si lui ou les députés du Québec qui font partie de son caucus se rendent compte que la minorité de l'Alberta s'en réjouit. Notre joie est peut-être aussi grande que la sienne. Les membres de son caucus en sont-ils conscients?

M. Garneau: C'est une question insidieuse, monsieur le Président. Je dirais sans hésitation à la Chambre qu'au sein de mon caucus, et même mon collègue le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) qui a émis certaines réserves au sujet de l'accord, tout le monde trouve que c'est une bonne chose que le Québec soit englobé dans la constitution. En 1982, un certain nombre de démarches avaient été faites non seulement pour le Québec mais aussi pour d'autres régions.

Il faut dire qu'en 1982—et je signale que le député est de Calgary—la constitution a été modifée et remaniée, en partie à cause de la question des ressources naturelles, à la demande du premier ministre de l'Alberta, M. Lougheed. C'est une symphonie qu'il faut adapter continuellement, c'est une symphonie inachevée. Personne n'ira songer un seul instant que, même si l'accord du Lac Meech se concrétise sous une forme juridique, tous les députés l'approuveront. Le travail n'est pas terminé. Il faudra adapter la constitution si la situation change sur le plan environnemental, pour une question de défense, ou pour n'importe quelle autre raison. Je suis sûr qu'il faudra l'adapter constamment parce que le système fédéral évolue. Tantôt la balance penche en faveur des provinces, tantôt en faveur du gouvernement central.

J'ai terminé mon discours en précisant que les considérations d'ordre purement politique ne devraient pas intervenir dans un tel contexte. Je tiens à rappeler à la Chambre que les libéraux et les conservateurs n'ont pas adopté une attitude constante à ce sujet depuis la formation de la confédération. Parfois, et pendant des années, le Parti libéral a été le parti des régions. Pourquoi le problème du Manitoba a-t-il été considéré comme résolu? Parce que M. Laurier a décidé de respecter les pouvoirs des régions.

Le changement d'attitude s'est fait après la guerre, pendant les années où les conservateurs étaient au pouvoir. C'était l'idée de John A. Macdonald. Puis le vent a tourné. Les libéraux sont devenus plus centralisateurs et les conservateurs sont devenus plus régionaux. Ce n'est pas une question de parti. Je comprends bien que toutes les régions du Canada seront contentes si nous arrivons à donner à l'accord du Lac Meech une formulation juridique intéressante, et j'en suis heureux. Je n'aimerais pas . . .

[*Français*]

. . . comme on dit en français: «Je n'aimerais pas fêter Pâques avant les Rameaux», et me retrouver dans une situation où mon accord d'aujourd'hui se transformerait en désaccord à cause de «chicanes» sur le sens des mots.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en cette fin de siècle où comme Canadiens et Canadiennes, nous cherchons à définir plus clairement les valeurs que nous partageons et confirmer notre identité commune, nous devenons du même coup conscients que l'unité du Canada est intimement liée au respect de sa diversité. Et c'est dans cette perspective que j'appuie la motion du très honorable premier ministre (M. Mulroney), qui est, je pense, le véritable maître d'oeuvre de l'entente historique du lac Meech.

J'aimerais, monsieur le Président, rappeler à tous les Canadiens que dans une allocution qu'il prononçait à Sept-Îles en août 1984, le très honorable premier ministre disait que l'existence même de ce pays est un pari qu'ont fait des hommes, des femmes de cultures, de langues et de religions diverses, le pari de résoudre leurs différences, d'harmoniser leurs intérêts et de faire triompher les valeurs du respect des autres et du dépassement de soi.

Sommes-nous, monsieur le Président, à l'aube d'un authentique recommencement national? Je me suis souvent demandé si mon nationalisme québécois pouvait s'inscrire dans une portée et un statut pancanadien. Et je crois bien que le sentiment de fierté qui m'habite n'est pas tellement différent «en bout de compte» de celui de mes collègues de l'Atlantique, de l'Ouest et de l'Ontario.

Il me semble qu'il y a maintenant au Canada dans chacune des parties de ce pays un vouloir commun d'affirmation de toutes les identités, de respect de toutes les aspirations et la possibilité de poursuivre les plus grands idéaux.

A cette démarche qui a mené à aujourd'hui, j'ai moi-même, monsieur le Président, participé, comme l'ont fait beaucoup de mes compatriotes du Québec, avec parfois quelque réticence, avec le sentiment d'avoir à supporter un poids trop lourd de privation, une somme trop grande d'incompréhension, et peut-être aussi le sentiment que ce pays nous était difficile à vivre à nous, les Québécois. Ce pays, nous avons parfois eu l'impression qu'il représentait aux yeux de certains hommes politiques une sorte d'utopie lointaine et vague, pour toujours irréalisable. Il n'est pas vain, monsieur le Président, de rappeler que les craintes et les hésitations ressenties épousent l'histoire de ce pays et représentent l'honnête réalité dans laquelle nous pouvons le bâtir.

Dans l'immensité géographique, linguistique et culturelle, nous avons dû mettre le temps qu'il fallait à trouver nos traits communs, nos aspirations politiques communes. Grâce à la conciliation ouverte et franche, à la reconnaissance des caractères fondamentaux de la réciprocité durement arrachée mais vitale, nous entrovoyons aujourd'hui le but que poursuivaient déjà en 1864 les Pères de la Confédération.

• (1600)

Monsieur le Président, je suis un de ces représentants, un de ceux qui n'ont pas toujours vu les choses sous l'éclairage d'aujourd'hui, éclairage qui ouvre une perspective globale sur ce pays. Le pays: nous en avons tous vu les particularités régionales, les singularités linguistiques, les identités culturelles et, bien sûr, les facteurs de division.

Les Québécois—surtout à cause de la langue sans doute, mais pour d'autres raisons encore—se sont vu obligés de proclamer avec une infinie patience parfois leurs droits fondamentaux et leurs justes exigences. Dans ce jeu de partage qui fait un grand pays, ils ont longtemps eu le sentiment qu'ils étaient perdants et ils ont longtemps hésité. Ils ont même proposé des options différentes et je pense, monsieur le Président, avec toute la délicatesse que ce sujet représente, qu'on peut comprendre aujourd'hui certaines réalités de 1980.

L'histoire, monsieur le Président, après sept ans, ne juge plus les personnes. L'histoire a assis des faits, a évalué des réalités et il appartiendra aux gens qui vont nous suivre de définir et d'évaluer ces choix de 1980. A cette époque de profonde réflexion, mes propres convictions politiques étaient partagées entre mon attachement pour cette patrie et ma fierté, mon allégeance pour l'autre patrie. Double appartenance qui est une caractéristique de chacun de ces Canadiens qui habitent le Canada. Je sais maintenant qu'il s'agissait alors, pour de nombreux Québécois, de poursuivre une recherche intense et une profonde interrogation sur les possibilités d'avenir du Canada et sur la volonté commune et réciproque de bâtir ensemble une maison où la cohabitation est non seulement possible mais d'abord, à la fois, agréable et vivable: agréable, dans le sens où elle agrée à tous et à chacun; vivable dans le sens où l'on s'y sent bien et dans le sens où on peut y organiser sa vie.

Lorsque j'ai accepté de venir à Ottawa servir les intérêts de ma région, je désirais avant tout faire rayonner le Québec au sein de la Confédération canadienne. J'ai dû faire face à de nombreuses réalités qui, jusqu'à cette époque de ma vie, n'avaient pas la force de ralliement qu'elles ont acquise aujourd'hui.

[*Traduction*]

J'ai élargi mon horizon d'un océan à l'autre. Je suis devenu un membre actif de la Chambre des communes, et je suis heureux de faire partie du Cabinet et de participer au processus de prise de décisions du gouvernement du Canada.

[*Français*]

Tous ces apprentissages m'ont enrichi mais n'ont pas empêché de garder cette appartenance fondamentale à une société distincte dont tout le pays aujourd'hui reconnaît le bien-fondé.

Cette réceptivité, cette ouverture d'esprit, manifestées par le Canada de 1987, me confirment qu'il y a place à part entière, pour le nationaliste québécois que je suis, à l'intérieur de ce grand . . .

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Monsieur le Président, il faut penser à ceux qui sont venus du Québec à Ottawa depuis 1867; rendre hommage à ceux qui, dans un univers parfois hostile, ont supporté la présence québécoise dans l'arène fédérale; mes collègues actuels, les députés de cette Chambre, venus du Québec en 1984, pour y représenter leurs compatriotes et pour y défendre leurs droits fondamentaux à l'égalité et au partage. Je sens, et je pense à ceux qui travaillent aux mêmes objectifs, mais dans la province de Québec. Et Dieu sait combien difficiles et ardus

ont été au cours des ans les échanges entre les deux ordres politiques. Mais l'idée du Canada uni faisait son chemin. Et il aura fallu cependant, pour que cela se produise, l'évolution vers une perception réalisable d'un Canada qui adhère enfin à la modernité et qui reconnaisse tout son potentiel économique, politique et culturel.

C'est l'ancien premier ministre du Québec, Jean Lesage, qui disait: C'est une loi de la vie, c'est une nécessité pour tous les organismes vivants, il faut pouvoir s'adapter à son milieu et cela vaut pour les institutions aussi bien que pour les individus. Pour vivre, la Confédération canadienne doit se développer, pour se développer, elle doit savoir combiner les conditions d'une époque donnée aux réalités sur lesquelles elle repose et à l'esprit immuable dont elle est animée.

Monsieur le Président, l'essentiel de la position du Québec sur le fédéralisme canadien, presque tous les premiers ministres l'ont fait valoir dans cette province avec constance et unanimité.

Monsieur le Président, le droit d'être nous-mêmes, d'assurer la pérennité de nos racines et de nos institutions, de réaliser notre épanouissement individuel et collectif, ce droit qui nous paraît fondamental à travers les siècles et à travers les hommes et toutes ces femmes qui ont façonné l'histoire n'est pas un caprice passager, mais c'est la réalité noble et saine du nationalisme québécois, un nationalisme, monsieur le Président, qui se transmet chez nous de génération en génération et qui n'est pas à la remorque, comme certains pourraient le croire, d'idéalismes passagers. Il ne s'est jamais démenti même s'il s'est manifesté de façon différente selon le contexte de l'époque. Et c'est ce nationalisme, qui nous a fait distincts des autres au sein d'un même pays, qui est maintenant traduit de façon positive par cet accord constitutionnel qui reconnaît le Québec comme société distincte.

Nous savons aujourd'hui que lorsqu'il parlait à la population du pays et à la population du Québec, en particulier de réconciliation nationale, le premier ministre avait à l'esprit l'adhésion des Québécois à un projet réalisable.

Nous savons encore que, lorsque le premier ministre exprimait sa volonté de faire adhérer le Québec à la Constitution dans l'honneur et l'enthousiasme, c'est lui qui avait raison et l'histoire retiendra ce premier ministre; au-delà de la partisanerie, au-delà des moments, au-delà des mots, reconnaissons à cet homme l'immense compréhension qu'il a toujours manifestée dans sa propre dualité culturelle pour la réalité distincte du Québec et l'engagement profond qu'il a pris à cet égard.

J'ai eu personnellement à travailler à cet accord, à cette entente historique appartenant à cette génération qui est toujours arrivée quelque part au moment où les choses changeaient. Durant cet extraordinaire cheminement, j'ai réussi à bien définir mon nationalisme, mon appartenance au Québec, profonde et vitale. Mais j'ai senti, avec la même acuité, que toute mon action tendait vers un désir d'ouverture à une «autre patrie».

[*Traduction*]

J'ai également vu une chose extraordinaire se produire, et je pense que tous les Canadiens en sont conscients. Au fil des nombreuses années d'ambiguïté constitutionnelle, nous avons souvent vu le Québec revendiquer un rôle particulier au sein de la Confédération et faire valoir ce qu'il assurait être ses droits fondamentaux. Le Québec a parlé de division des pouvoirs, de pouvoirs accrus en matière d'immigration, de retrait des programmes, et de sa propre identité.

Je suis fier de dire aujourd'hui que l'intense réflexion à laquelle se sont livrés les Québécois durant toutes ces années a donné lieu à une ouverture d'esprit dont toutes les provinces bénéficient à présent. Voilà le véritable esprit de la Confédération. Il a été à la source de l'initiative que le premier ministre (M. Mulroney) a jugée nécessaire pour amener le pays vers ce que j'ai qualifié tout à l'heure de modernité.

[*Français*]

Au lac Meech, et pour la première fois dans l'histoire du pays, les 11 premiers ministres ont conclu une entente qu'il nous faut maintenant parapher à partir des textes officiels.

Il faut ne pas décevoir les Canadiens, nous devons en faire une question d'honneur et je le dis ici avec fermeté, sans compromission, l'adhésion du Québec à la Constitution est une chose possible.

Nous avons vu ces premiers ministres quitter le lac Meech convaincus de cette possibilité. Nous les avons entendus, de retour dans leurs provinces, faire rapport à la population d'un accord de principe qui répond à leur vision du pays et à leurs aspirations légitimes.

Il m'importe ici de souligner ce nouvel accord dans la perspective du ministère qui me préoccupe particulièrement, celui de l'immigration.

Il y a à ce chapitre une ouverture que justifient les demandes et les projets et qui permettra aux néo-Canadiens de trouver substance à leurs besoins matériels et culturels. Il y a surtout une ouverture qui permet au Québec de voir à ce que ces néo-Canadiens qu'il accueille puissent s'adapter rapidement aux usages linguistiques et culturels des Québécois francophones, sans pour autant perdre les leurs propres.

• (1610)

[*Traduction*]

L'apport des différentes communautés du Canada est tellement grand que nous devons prendre les mesures nécessaires à leur bien-être intégral et à leur épanouissement. Je ne vous rappelle rien en vous disant que le Canada est réputé pour sa générosité envers les immigrants. Pour conserver cette réputation à notre pays, nous devons joindre tous nos efforts, ne rien épargner pour assurer cette hospitalité empreinte de justice et de partage. Le respect des groupes ethniques est au coeur même de la vitalité et du dynamisme d'un pays comme le nôtre. Avoir le sentiment de cette richesse remarquable, de cet apport inestimable qui nous vient d'ailleurs et qui contribue aussi tangiblement à notre épanouissement personnel et collectif, c'est avoir en même temps une conscience renouvelée et rassurante de notre propre nationalisme.

[*Français*]

Mon expérience auprès des différentes communautés lorsque j'étais au secrétariat d'État m'a permis d'en venir à une constatation majeure. La réalité culturelle du Québec peut s'inscrire dans une conception fédéraliste où une conjonction de langues et de cultures permet d'en approfondir l'essentiel, d'en retenir le vital et d'en faire jaillir les richesses. C'est ainsi que se font les nations modernes. C'est ainsi que se fera le Canada, dans une multiplicité qui sait respecter les entités.

Je sais que c'est avec une conviction et un enthousiasme renouvelé que nous prendrons toutes les mesures et toutes les initiatives qui s'imposent pour faire en sorte que personne ne soit lésé par nos exercices constitutionnels. Dans ce pays, la réconciliation passe par la réciprocité, faute de quoi elle n'est pas possible. Cette réciprocité, on la sent maintenant comprise et voulue, comme émanant avec force de l'Entente du lac Meech. Il nous reste maintenant à traduire par des gestes concrets ce nouveau pacte confédératif.

Je sens que ce pays existe dans une plénitude et qu'on peut y développer le goût d'y vivre. Je sais que de très nombreux Québécois font exactement la même réflexion que moi. Certains l'ont faite avant, et ce sont nos grands précurseurs, les visionnaires du pays. Il faut leur dire notre gratitude. Mais ce qui m'intéresse davantage, c'est qu'après nous d'autres le feront encore parce que ce pays-ci, monsieur le Président, me semble être aujourd'hui sur la voie d'une irréversible réalisation.

En terminant, de la déclaration de Sept-Îles en 1984, je retiens ceci: «Le Canada est le pari qu'ont fait des hommes et des femmes de cultures, de langues et de religions diverses, de résoudre leurs différends, d'harmoniser leurs intérêts et de faire triompher les valeurs de respect des autres et de dépassement de soi.

Il y a au Québec, monsieur le Président, des blessures à guérir, des inquiétudes à dissiper, des enthousiasmes à ressusciter et des liens de confiance à rétablir. Il y a place au Canada pour l'affirmation de toutes les identités, pour le respect de toutes les aspirations et pour la poursuite de tous les idéaux.

Nous sommes à l'aube d'un authentique recommencement, si nous sommes capables de substituer le parti pris de l'entente à celui de la discorde. Le renouveau, c'est le principe même d'une démocratie, c'est sa façon à elle de se vivifier, de se purifier et de prendre un nouvel essor.

J'ai la conviction profonde que nous sommes en train d'assister à un de ces moments privilégiés où un pays tout entier ouvre une nouvelle page d'histoire, une page qui s'écrira dans un nouveau style de dialogue et d'échange entre tous les artisans qui ont à construire un pays.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kempling): Y a-t-il des questions ou des commentaires? Nous reprenons le débat.

[*Français*]

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, je tiens en premier lieu et à mon tour à féliciter le premier ministre du Canada (M. Mulroney) et les premiers ministres des provinces pour l'ouverture d'esprit qu'ils ont manifestée envers le Québec lors de la dernière rencontre au lac Meech. C'est évidemment un moment extrêmement important de l'histoire canadienne puisqu'on s'apprête à reconnaître enfin le caractère unique du Québec. Il est temps de reconnaître formellement que la langue et la culture de la majorité au Québec sont le français et que ce caractère unique soit incorporé dans la Constitution canadienne.

Il est primordial que cedit caractère unique du Québec soit mieux défini dans le texte juridique constitutionnel à venir. Enfin, aucune définition n'existe ou n'a été donnée dans l'accord de principe. Il est important pour l'avenir tout comme pour le présent d'en donner le plus de clarté possible. La confusion doit être évitée. Je m'inquiète à cet effet au sujet de la déclaration du sénateur Murray, ministre responsable des relations fédérales-provinciales qui déclarait, et je cite: «que la société distincte ne donne pas plus de pouvoirs au Québec» et celle du premier ministre canadien lui-même qui déclarait à la télévision anglaise «que le Québec n'a gagné, au lac Meech, aucun pouvoir qu'il n'avait déjà».

Le texte juridique constitutionnel à venir doit être plus clair, plus précis car, autrement, les cours de justice vont créer de toutes pièces . . . alors que dans notre société démocratique le rôle créateur fondamental revient aux hommes et aux femmes politiques.

Monsieur le Président, l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes veulent la paix constitutionnelle, une paix constitutionnelle durable et non pas passagère. Si l'entente de principe du lac Meech débouche sur la confusion, si le texte juridique ne reflète pas ce besoin de clarté, il faudra s'attendre à voir ou à revoir de longs et pénibles débats constitutionnels qui ont blessé la nation canadienne. Le texte constitutionnel à venir doit être établi sur des considérations d'ordre supérieur et à long terme.

Monsieur le Président, je me réjouis de la clause portant sur la nomination des juges à la Cour suprême du Canada et de celle portant sur l'immigration.

Cette dernière disposition aura un effet très important pour la préservation de l'identité française du Québec.

Encore une fois, monsieur le Président, la phraséologie à intervenir dans le texte juridique à venir sera importante. J'émets cependant quelques réserves par rapport à la formule d'amendement des institutions fédérales, principalement à l'article 42 qui me semble trop rigide.

Du point de vue constitutionnel et afin de mieux respecter les diverses réalités des diverses régions du Canada, l'effort de décentralisation du pouvoir fédéral vers les provinces est souhaitable. Elle est souhaitable cependant à la condition que les Canadiens et Canadiennes des différentes régions en retirent des avantages comparables, et à titre d'exemple je réfère à l'assurance-maladie. Que les provinces puissent construire de tels programmes en tenant compte de leur particularité, rien n'est plus souhaitable, monsieur le Président. Il semble qu'il est possible d'établir de tels programmes pancanadiens tout en procédant en même temps à la décentralisation en faveur des provinces, la clef étant que dans leur essence les différents programmes soient équivalents.

Encore une fois, monsieur le Président, je souligne l'importance du texte juridique à venir.

En conclusion, monsieur le Président, je terminerai sur une note positive et j'émettrai de plus amples commentaires une fois que la rédaction du texte constitutionnel aura été complétée.

M. Kaplan: Monsieur le Président, il y a une différence entre ce que vient de dire le député du Nouveau parti démocratique et la prémisse de la question posée après la période des questions par le député de Burnaby. Il paraît que les néo-démocrates d'un côté sont en faveur des changements dans la Cour suprême du Canada, et de l'autre côté, sont contre. Est-ce que je peux demander si le parti accueille le changement qui donne aux provinces le droit de nomination des juges à la Cour suprême?

M. Toupin: Monsieur le Président, il me fait plaisir de tenter de répondre à cette question, qui, j'en suis certain, n'est pas de nature partisane et je référerai à ce que le député d'Oshawa (M. Broadbent), le chef de notre parti, a déclaré ce midi.

• (1620)

[*Traduction*]

M. Kaplan: Monsieur le Président, puisque le chef du Nouveau parti démocratique n'a pas exprimé d'opinion sur ce sujet, j'espère qu'il le fera bientôt. Je m'interroge également sur la résolution du Nouveau parti démocratique sur l'adhésion du Québec à la constitution canadienne. D'après cette résolution adoptée à son congrès national de mars 1987, le Québec se verrait accorder le droit de retrait avec compensation financière lorsque des programmes de compétence provinciale seraient transférés au fédéral. La résolution du Nouveau parti démocratique n'accorde le même droit à aucune autre province.

Ce qui me préoccupe davantage, c'est que le Nouveau parti démocratique n'exige pas que le Québec, en cas de retrait, offre un programme compatible qui réponde aux objectifs nationaux. D'après le discours du député . . .

[*Français*]

. . . on peut le prendre que le Nouveau parti démocratique a maintenant changé sa résolution afin d'exiger que le Québec, s'il s'agit d'un programme ordinairement dans le domaine des provinces, doive maintenant avoir un programme équivalent qui suit les mêmes objectifs ou est-ce qu'il reste encore sur la résolution qu'ils ont adoptée au mois de mars?

M. Toupin: Monsieur le Président, à ce titre, j'aimerais, soit en regard de la décentralisation des pouvoirs, peut-être bien lui remettre une lettre que M. Broadbent avait envoyée à M. Trudeau en 1980 et qui démontre clairement le sentiment et la croyance de notre parti en regard de la décentralisation en faveur des provinces, et ce, cependant, à certaines conditions, comme je l'ai mentionné tantôt.

Deuxièmement, je réfère finalement le député à notre congrès qui a eu lieu au mois de mars dernier à Montréal, dans lequel nous avons stipulé et adopté à l'unanimité la reconnaissance officielle du caractère unique et le principe de la décentralisation.

Je pense à cet effet qu'il n'y a aucun doute et qu'il y a constance, monsieur le Président.

M. Kaplan: Monsieur le Président, si on prend par exemple la question d'une politique de garde pour les enfants, et c'est hypothétique, parce que tout le monde sait que le Québec est très progressiste, mais il faut poser la question pour comprendre la position du parti.

S'il y a unanimité dans les autres provinces à avoir une politique de garde partagée, fédérale-provinciale, et que le Québec ne veut pas, ni ne veut poursuivre des objectifs nationaux ou compatibles avec les objectifs nationaux, est-ce la résolution ici que le Nouveau parti démocratique insiste encore, ou est-ce qu'ils vont accepter une telle situation pour donner une compensation à une province qui n'est pas prête à offrir un programme équivalent?

M. Toupin: Monsieur le Président, premièrement, je pense que la position du parti en faveur de la décentralisation est très claire, je l'ai mentionné. Et le genre de questions posées par l'honorable député devraient peut-être être adressées à son collègue, le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston).

[*Traduction*]

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, c'est pour moi une grande joie et un grand honneur que de participer à ce débat sur l'accord du lac Meech. Les événements du 30 avril resteront longtemps inscrits dans l'histoire de notre pays.

[*Français*]

Enfin, les familles constitutionnelles canadiennes sont encore réunies.

[*Traduction*]

Comme le premier ministre (M. Mulroney) l'a déclaré à la Chambre le 1er mai l'accord du lac Meech «vient resserrer les liens de notre pacte confédératif et renforcer le caractère fédéral du Canada». Le premier ministre et ses collègues méritent nos félicitations les plus sincères. Les qualités de chef et de négociateur du premier ministre ont joué un rôle décisif dans le succès de cette initiative. Ses collègues et lui ont agi en véritables hommes d'État. Cet accord a fait l'objet d'un grand nombre de commentaires positifs et constructifs dans toute les régions du pays.

[*Français*]

Monsieur le Président, cette motion revêt une grande importance pour le Québec, bien entendu, mais son engagement envers d'autres réformes constitutionnelles est aussi significatif.

[*Traduction*]

Personne ne doit croire que l'accord du lac Meech règle une fois pour toutes la question de la réforme constitutionnelle. En fait, si la réunion du lac Meech avait été un échec, il aurait fallu s'attendre à des obstacles constitutionnels constants. Nous venons seulement de tourner une page et il reste encore beaucoup à faire. Nous devons particulièrement nous pencher sur les priorités constitutionnelles qui présentent un intérêt particulier pour certaines provinces ou régions. La réforme du Sénat constitue sans doute l'une des questions prioritaires qui présentent le plus d'intérêt, surtout pour l'Ouest. Si l'on désire réformer le Sénat c'est pour pouvoir participer pleinement aux prises de décisions au niveau national. Ce désir part du principe que chaque région doit avoir l'impression de compter.

• (1630)

Je voudrais parler brièvement de l'importance que l'accord du lac Meech présente pour l'évolution constitutionnelle du Canada. Vous vous souviendrez sans doute qu'à la Chambre des communes, le 9 avril, le premier ministre a rappelé à tous ses homologues provinciaux l'engagement qu'ils ont pris aux termes de la déclaration d'Edmonton d'août 1986 à savoir que la participation pleine et entière du Québec à la Fédération canadienne devait constituer la principale priorité constitutionnelle. Il a également cité la déclaration dans laquelle les premiers ministres disaient être parvenus à un consensus et vouloir poursuivre le débat constitutionnel sur les questions soulevées qui comprenaient notamment la réforme du Sénat, les pêches et le droit de propriété.

[*Français*]

L'entente réalisée par les premiers ministres le 30 avril au lac Meech sur la réintégration du Québec dans l'évolution constitutionnelle du Canada marque une étape importante qui renforcera notre fédération.

[*Traduction*]

Ils se sont mis d'accord pour tenir une deuxième série de négociations visant à favoriser une réforme constitutionnelle plus poussée. Aux termes de l'accord du lac Meech, les premiers ministres doivent tenir une conférence sur la Constitution au moins une fois par an et la première doit avoir lieu dans les douze mois suivant la proclamation de la modification, au plus tard d'ici la fin de 1988.

Parmi les articles à l'ordre du jour de ces conférences figureront la réforme du Sénat, y compris les fonctions et le rôle de celui-ci, ses pouvoirs, le mode de sélection des sénateurs, la répartition des sièges au Sénat, et enfin, en témoignage de la bonne foi et de la détermination du premier ministre, l'accord porte qu'en attendant que la Constitution soit modifiée en ce qui concerne le Sénat, le gouvernement fédéral nommera aux postes vacants des personnes choisies dans la listes de noms proposés par les provinces, et dont la candidature obtiendra son agrément.

Les provinces auront donc ainsi véritablement leur mot à dire dans les nominations au Sénat en attendant une entente sur une réforme plus globale. Les gouvernements provinciaux participeront aussi aux nominations à la Cour suprême du Canada, pour la première fois de notre histoire.

La sincérité de l'engagement du premier ministre à réaliser une réforme du Sénat ne saurait être mise en doute. Il a annoncé la semaine dernière à Lethbridge que le gouvernement allait présenter une proposition concrète de réforme du Sénat lors de la première réunion des premiers ministres sur cette question en 1988. C'est une déclaration encourageante pour tous ceux d'entre nous qui croient à une authentique réforme du Sénat. Il est certain qu'à l'approche de ces délibérations entre les gouvernements concernés, de multiples propositions seront présentées. Ce ne sont pas les suggestions qui manquent.

La réforme du Sénat et notamment l'idée d'un Sénat élu au suffrage direct sont des sujets extrêmement populaires. Il est certain que l'idée de l'élection au suffrage direct correspond en partie à la volonté de se faire mieux entendre au niveau des institutions fédérales. Je pense que c'est aussi une notion séduisante dans le cadre de nos valeurs démocratiques.

De nombreux députés ont manifesté énormement d'intérêt pour la réforme du Sénat. Le Comité mixte spécial sur la réforme du Sénat a par exemple accompli l'une des études les plus approfondies sur la question qu'ait jamais réalisé un organisme public.

Il a déposé son rapport à la Chambre en janvier 1984. Il y demandait que le Sénat soit directement élu afin de donner plus de poids au parlement lorsqu'il parle et qu'il agit au nom de tous les Canadiens. Le comité estimait que ces propositions de réforme consolideraient ce qu'il considérait comme le rôle principal du Sénat, à savoir le rôle de représentation régionale.

Le Comité mixte a recommandé un Sénat de 144 membres dont les sièges seraient répartis entre les provinces en fonction d'une formule de pondération. Autrement dit, les petites provinces en auraient plus proportionnellement que les autres, mais les provinces n'auraient pas toutes le même nombre de sièges. Les sénateurs seraient élus pour un mandat unique de neuf ans dans des circonscriptions à un seul représentant.

Le comité a proposé que le Sénat puisse exercer sur les mesures législatives ordinaires un veto suspensif de 120 jours de session, divisé en deux périodes de 60 jours. Ainsi, un projet de loi adopté par la Chambre des communes et rejeté par le Sénat ne pourrait pas être soumis à la sanction royale avant d'avoir été adopté à nouveau par la Chambre et la seconde adoption par la Chambre ne pourrait pas avoir lieu dans les 60 jours de session suivant le rejet du projet de loi par le Sénat.

[*Français*]

Quant à la législation ayant une importance linguistique ou culturelle, on aurait exigé une majorité double: c'est-à-dire une majorité des sénateurs ainsi qu'une majorité des sénateurs francophones.

[*Traduction*]

En dernier lieu, le comité mixte spécial a abordé la question du gouvernement responsable et des répercussions possibles de la réforme proposée. Selon les membres du comité, le nouveau Sénat ne doit pas être en mesure de saper le régime de gouvernement responsable qui a fait ses preuves au Canada.

On prône de plus en plus l'élection directe du Sénat. En mars 1985, un comité spécial de l'assemblée législative de l'Alberta approuvait le projet de réforme du Sénat dite «des trois E». Cette réforme englobe les notions d'élection directe, d'égalité de représentation des provinces et d'efficacité des pouvoirs. Le comité spécial de l'Alberta a soutenu qu'il fallait au Canada une chambre haute efficace pour protéger les intérêts des Canadiens dans leur diversité.

Selon ce comité, les sénateurs doivent être élus en fonction des suffrages exprimés en leur faveur. Le Sénat serait composé de 64 sénateurs, soit six de chaque province et deux de chaque territoire.

Ce projet de réforme se fonde sur la nécessité que le Sénat soit, dans toute la mesure du possible, indépendant de la Chambre basse, sans toutefois que cela n'entrave indûment les travaux de cette dernière. Il aurait toujours le pouvoir de modifier les projets de loi, mais la Chambre pourrait annuler tout amendement proposé par le Sénat et tout veto qu'il pourrait imposer. Enfin, au sein d'un Sénat élu, efficace et avec représentation égale des régions, la double majorité serait de règle sur les questions linguistiques.

La Constitution

En mai 1985, l'assemblée législative de l'Alberta a adopté à l'unanimité les recommandations de ce rapport. Le 10 mars dernier, l'assemblée a fait savoir qu'elle appuyait unanimement ce projet de réforme sénatoriale.

L'idée d'un Sénat élu, efficace et avec représentation égale des régions plaît à un très grand nombre de chefs de file politiques de l'Ouest. Les députés n'ignorent certes pas que le premier ministre, M. Getty, en est un fervent défenseur. Voici ce qu'il déclarait dans le discours qu'il a prononcé le 5 avril dernier au congrès du parti progressiste-conservateur de l'Alberta: «Le Canada ne peut se développer harmonieusement qu'avec une représentation régionale juste et équilibrée». Après la réunion du lac Meech, il a répété qu'il ferait campagne pour l'adoption de ce projet. L'ancien premier ministre albertain, M. Lougheed, s'est lui aussi porté à la défense de cette idée.

A mesure que nous nous pencherons sérieusement sur la réforme du Sénat, nous devrons répondre à des questions fort difficiles: quels doivent être les pouvoirs du nouveau Sénat, ses rapports avec la Chambre, et quels seront les effets de cette mesure sur les pouvoirs des gouvernements provinciaux. A cet égard, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a prêché dernièrement à juste titre la prudence. Dans un discours prononcé le 25 avril à Camrose, en Alberta, il a judicieusement signalé qu'il fallait «étudier très attentivement certaines questions relatives à la réforme sénatoriale, car on ne peut modifier isolément une institution». Il a ajouté: «Nous voulons des changements qui profitent au Canada. Il faut pour cela faire preuve de volonté et de prudence». Telle sera, selon le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'attitude que le gouvernement adoptera devant la nécessité indéniable de réformer le Sénat.

• (1640)

En terminant, je voudrais vous répéter ce que le premier ministre a déclaré à la Chambre le 1er mai:

> Monsieur le Président, l'Accord du Lac Meech est avantageux, je pense, pour le Canada et pour tous les Canadiens et Canadiennes. Cet accord débloquera le processus de réforme de la Constitution et permettra au pays de tourner son attention vers d'autres questions importantes comme la réforme du Sénat et les pêches.

Le dépôt et la promulgation de cet accord mettront un terme à la première ronde de négociations constitutionnelles. La réforme du Sénat sera le principal point à l'ordre du jour lors de la deuxième ronde. Applaudissons les résultats acquis. Attendons avec impatience d'autres réformes destinées à donner plus de vigueur au Canada. Est-ce vraiment déplacé de se réjouir et de célébrer cette journée de renouveau national?

Le président suppléant (M. Kempling): Étant donné qu'il n'y a ni questions ni observations, nous reprenons le débat.

[*Français*]

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'étais, en 1982, ministre dans le gouvernement Trudeau, au moment d'une très grande réalisation, c'est-à-dire le rapatriement de notre Constitution. C'était un moment, je crois, d'élargissement du Canada, c'était un moment d'une très grande réussite et je garde encore une grande fierté de ce qu'on a réussi à ce moment-là. Mais, comme d'autres l'ont mentionné, à ce moment-là, on avait une symphonie inachevée dans un sens très important.

[*Traduction*]

Au moment du rapatriement de la constitution, qui a donné lieu à de grandes réjouissances, en 1982, nous n'avons pu obtenir l'adhésion du Québec à la constitution. On a soumis la question aux tribunaux et il a été décidé que le rapatriement prenait effet malgré tout, qu'il liait toutes les régions du Canada, notamment le Québec. Cependant, on ne peut s'en tenir à un point de vue juridique. On ne peut simplement décider que sur le plan juridique, le rapatriement a pris effet, un point c'est tout.

A l'instar de mon parti, je crois qu'il est extrêmement important que le gouvernement du Québec adhère à la constitution. Non pas que ce soit nécessaire sur le plan juridique, mais bien parce que dans le cas contraire, l'évolution constitutionnelle, notre identité nationale et notre sentiment d'appartenance au Canada en souffriraient.

Je voudrais vous donner quelques exemples pour montrer à quel point il est important que l'initiative du lac Meech soit menée à terme, même si je vais proposer des modifications dans certains domaines. Tout d'abord, les critiques du régime fédéral canadien non seulement au Québec, mais ailleurs, peuvent s'en prendre à l'identité et à la nationalité canadiennes sous prétexte que le Québec n'a jamais adhéré à la Constitution. Les séparatistes peuvent toujours affirmer qu'il ne s'agit pas d'une constitution adoptée librement, acceptée en toute sérénité par tous les Canadiens. Des critiques de ce genre peuvent nuire à notre pays.

Il serait également bien difficile de parvenir à une évolution constitutionnelle. Nous pouvons parler de réforme du Sénat, de reconnaissance de l'autonomie politique des Indiens ou de n'importe quel autre changement, de n'importe quelle évolution de la Constitution comme la création de nouvelles provinces. Aucune de ces mesures figurant au menu constitutionnel pour l'avenir, qu'il s'agisse de modifier les pouvoirs ou de réformer certaines de nos institutions fédérales, ne peut être menée à bien sans la participation du Québec.

Il est ironique de noter que sans l'adhésion du Québec à la Constitution, l'Ontario, ma province, possède un droit de veto. Quelle satisfaction le reste du pays peut-il trouver à voir qu'une province dispose d'un droit de veto quand se tiennent des conférences constitutionnelles fédérales-provinciales et qu'on y propose des modifications? En effet, pour faire approuver une modification en vertu de la Constitution actuelle, il faut que sept provinces regroupant 50 p. 100 de la population du pays y consentent. Si toutes les provinces qui assistent à une telle conférence sont d'accord alors que l'Ontario ne l'est pas, la modification ne peut être adoptée. Par conséquent, cette oeuvre inachevée ne représente pas simplement une façon élégante de rapatrier la Constitution. Elle ne peut se limiter à souhaiter ou espérer que la Constitution soit acceptée et comprise dans toutes les régions du pays. C'est une grave imperfection constitutionnelle que le Québec n'y adhère pas, et malgré toute la joie que nous ressentions en 1982 en rapatriant la Constitution, il reste encore un travail inachevé auquel nous devons nous atteler, et bientôt. Je ne suis pas le seul à le penser, car tous les premiers ministres provinciaux, le gouvernement du premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement du Québec se sont accordés à reconnaître qu'il fallait accorder la priorité absolue à terminer cette entreprise inachevée.

Le parti libéral, principal artisan de l'accord constitutionnel de 1982, a lui-même pris certaines initiatives qui devaient être couronnées de succès en novembre dernier, lorsqu'une forte majorité de ses membres réunis en congrès ont approuvé une formule devant servir d'assises à la prochaine étape de notre évolution constitutionnelle, à savoir, amener le Québec à se joindre aux autres provinces.

En examinant l'entente du lac Meech et les points de convergence entre le gouvernement fédéral et les provinces, je constate certaines différences par rapport à la résolution libérale de novembre dernier. Je reconnais que l'entente marque une évolution de l'idée du fédéralisme, qu'elle renforce les provinces et accroît leurs pouvoirs au-delà de ce que mon parti avait convenu en novembre.

Je peux dire que je n'hésite pas un seul instant à décider s'il est plus important d'amener le Québec à reprendre sa place maintenant ou à reprendre cette place plus tard, selon les termes de la résolution libérale de novembre dernier. Pour moi aucun dilemme ne se pose; la question est facile à trancher. J'estime qu'il est plus important que le Québec reprenne sa place maintenant en signant la Constitution. Cependant, comme mon chef, je préviens le gouvernement que nous avons un programme pour le Parlement et nous nous efforcerons dans toute la mesure du possible de faire en sorte que le texte final visant à amener le Québec à adhérer à la Constitution renferme un plus grand nombre d'éléments de notre résolution de novembre que ce n'est le cas actuellement, et qu'il apporte une solution à certains problèmes que je vais vous soumettre maintenant.

• (1650)

Je suis déçu, monsieur le Président, que les seuls points qui semblent avoir été pris en considération ont été ceux soulevés par les gouvernements provinciaux sur la façon de renforcer leur propre autorité, de faire en sorte que la Constitution prévoie l'exercice et l'évolution de leurs pouvoirs. Le gouvernement fédéral n'a pas demandé que son autorité soit renforcée en aucune façon.

Il est bon d'offrir aux provinces des modifications pour les mettre à l'aise, mais je demande au gouvernement de prévoir aussi des modications qui renforceraient sa position.

Après tout, si l'on reconnait qu'il y a des secteurs où les gouvernements provinciaux devraient avoir plus de pouvoir, on a toujours admis qu'il y en a où le gouvernement fédéral devrait avoir davantage d'autorité, par exemple, en ce qui concerne le renforcement de l'union économique du Canada.

Dans notre proposition de novembre dernier, tout en reconnaissant que les pouvoirs des provinces devaient évoluer, nous avons également insisté pour qu'on prenne des mesures en vue de renforcer l'union économique du Canada.

Les provinces imposent des barrières qui empêchent les produits de circuler librement d'une province à l'autre, au sein d'une union économique, ce qui empêche ou décourage les travailleurs de se déplacer d'une région du Canada à une autre pour trouver du travail.

J'aurais pensé, monsieur le Président, que, face à cette évolution visant à renforcer le pouvoir des provinces, le gouvernement fédéral aurait demandé en retour qu'on lui accorde davantage de pouvoir pour réaliser les objectifs pour lesquels nous voulons tous le voir plus fort, lorsqu'il s'agit notamment de renforcer l'union économique du Canada, ou d'aborder les questions de libre-échange avec plus de pouvoir qu'il ne le peut actuellement en vertu de la constitution actuelle.

Comme mon chef l'a déjà déclaré, nous préférerions une formule qui permettrait au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest d'accéder plus facilement au statut de province que celle qui résultera des modifications proposées aux termes de cette entente.

J'aurais voulu que le gouvernement fédéral reconnaisse, comme nous l'avons fait dans notre résolution de novembre dernier, ce que nous appelons les droits régionaux c'est-à-dire que lorsqu'un programme fédéral nécessite un important investissement de fonds publics, le gouvernement fédéral devrait assumer une certaine part de responsabilité et veiller à ce que les deniers publics soient dépensés de manière à bénéficier à toutes les régions du Canada.

Prenons le contrat des CF-18, qui a fait les manchettes à l'époque où nous traitions de notre résolution de novembre dernier. Nous avions prévu, dans cette résolution, une disposition consitutionnelle qui aurait été utile dans cette situation. Elle nous aurait permis de consolider le Canada, en veillant à ce que les retombées des initiatives fédérales bénéficient équitablement et de droit aux diverses régions.

Passons à la cession des pouvoirs aux gouvernements provinciaux. Si je fais part de mes préoccupations à cet égard, c'est que j'espère que cette cession sera examinée de près et que l'on va se pencher sur la question d'ici à la ratification finale de l'entente.

Je souhaite que cette entente se concrétise et que nous réussissions à ramener de son plein de gré le Québec dans la Constitution, d'une manière qui soit à la fois positive et qui le mette à l'aise.

La disposition de retrait facultatif est à tout le moins vague, et risque sans doute de nous causer des ennuis.

Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré aujourd'hui que si un programme d'assurance-maladie était proposé, il serait assurément adopté selon des modalités semblables à celles prévues dans l'ancienne constitution. Permettez-moi d'en douter, monsieur le Président. J'espère qu'il a raison et que la formulation sera claire, mais je rappelle au premier ministre du Canada que lorsque le programme d'assurance-santé a été proposé, l'Ontario s'y est fortement opposé.

Le pouvoir du gouvernement fédéral de dépenser dans des domaines provinciaux est important et comme nous représentons un parti de l'opposition et appuyons le fédéralisme au Canada, nous voudrions être certains que ce pouvoir ne sera pas indûment limité. Si, par exemple, le Parlement décide d'établir un programme de garderies ou un revenu annuel garanti, nous voulons être certains que le Canada pourra offrir ce programme à tous nos électeurs du pays.

Je m'inquiète en particulier de la résolution traitant de la société distincte. Je ne veux pas couper les cheveux en quatre et discuter si le Québec est une société distincte ou spécifique. Je suis satisfait que la nature bilingue du Québec et la nature bilingue du Canada soient reconnues. Nous veillerons à ce que les droits linguistiques des minorités du Québec et de l'extérieur du Québec ne soient pas diminués par cette entente constitutionnelle et que la minorité anglophone du Québec soit assurée que la Constitution garantit ses droits.

Si le gouvernement du Québec, représentant les anglophones et les francophones, peut exprimer son inquiétude au sujet de la sécurité des francophones du Canada, il devrait aussi comprendre, comme je le crois, le besoin légitime de la minorité anglophone du Québec de se sentir en sécurité, elle aussi. Je voudrais que la réciprocité soit assurée à cet égard et que les minorités francophones du Manitoba et de l'Ontario se sentent aussi constitutionnellement protégées.

J'espère qu'il n'est pas trop tard pour clarifier cette très importante question à laquelle la vague formulation qu'on nous propose peut nuire. J'espère qu'elle sera clarifiée pour assurer une plus grande sécurité aux nombreuses minorités linguistiques du Manitoba, de l'Ontario et du Québec.

En ce qui concerne les modifications de la Loi sur la Cour suprême du Canada, j'ai parlé aujourd'hui de l'équivoque que je vois dans la position du Nouveau parti démocratique à ce sujet. Je voudrais exposer notre position et elle consiste en ceci que nous reconnaissons . . .

[*Français*]

. . . que la Cour suprême du Canada a la responsabilité au moment important de déterminer entre les revendications des deux paliers de gouvernement, des prérogatives fédérales et des prérogatives provinciales. On peut dire que la situation actuelle—où c'est uniquement le gouvernement fédéral qui nomme les juges— est drôle. Si c'est une question de décider entre deux paliers, c'est une drôle de chose que juste un palier de gouvernement nomme des juges. Jusqu'à présent pour moi, et je crois pour la grande majorité des Canadiens, le choix des juges a été fait d'une manière modèle, très bonne. On avait des juges qui étaient impartiaux entre les deux paliers, mais vraiment c'est une question . . .

[*Traduction*]

La question est pertinente: quel mode de sélection adopter pour que les juges ne semblent pas recevoir appui, approbation et légitimité uniquement du gouvernement fédéral qui les nomme, comme dans l'organisation actuelle? Aller par ailleurs à l'autre extrême en s'en remettant entièrement aux provinces, en disant que seules les provinces peuvent proposer des listes de candidats pour la sélection des juges, ne règle pas le problème, à mon avis.

J'espère que le gouvernement fédéral va songer à ce qu'il fera s'il n'est pas satisfait de la liste provinciale. Allons-nous alors nous croiser les bras, sans combler les vacances à la cour, jusqu'à ce que la question prenne un caractère politique et qu'elle se règle par des élections? Je ne pense pas que ce serait acceptable. J'ai exprimé nos préoccupations; j'ai soulevé la question.

J'espère que, avant que la version définitive nous soit soumise, les intérêts légitimes des niveaux provincial et fédéral de gouvernement seront reconnus autrement que de la façon partiale dont ils le sont dans l'entente à l'étude.

Je passe maintenant à la question du Sénat. La position de notre parti en faveur de l'élection des sénateurs est connue, et elle l'était en novembre dernier.

Nous n'allons pas jusqu'à proposer comme on l'a fait à la conférence du lac Meech, sans même que les provinces le demandent, à ce que je comprends, que les provinces aient le droit de soumettre les noms de personnes de leur région comme candidats au Sénat. Cela me fait plutôt penser à un cheval de Troie. Ce qui risque d'arriver si ces dispositions provisoires deviennent permanentes, comme c'est parfois le cas, c'est que les sénateurs se mettent à téléphoner à leur gouvernement provincial pour savoir comment voter. En pareil cas, non seulement il pourrait y avoir une autre disposition restreignant le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral dans des domaines de compétence provinciale, mais le gouvernement fédéral pourrait aussi être empêché par les gouvernements provinciaux de faire ce qu'il veut dans les domaines qui relèvent de sa propre compétence.

• (1700)

Nous pourrions présenter un projet de loi visant à établir un nouveau programme relevant entièrement de la compétence fédérale en tant que mesure modificative d'une loi existante, et nous pourrions être paralysés par des sénateurs qui demanderaient des instructions à leur gouvernement provincial.

Je voudrais que la disposition relative au Sénat soit examinée aussi. Je crois qu'on pourrait l'améliorer. Je le répète, je ne tiens pas au Sénat dans sa forme actuelle. Notre caucus et notre parti favorisent nettement une réforme du Sénat, mais je demande à ce que cette réforme soit fédérale et reconnaisse les régions sans prévoir un droit de regard provincial aussi fort.

Pour conclure, je tiens à faire valoir deux autres idées. Je crois que ce programme va bénéficier d'un débat parlementaire. J'espère que le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn), qui nous écoute, va reconsidérer la position qu'il a prise, à savoir que la résolution dans sa forme définitive soit constitutionnalisée, de sorte que nous ayons l'occasion d'en discuter à nouveau ici. Que ce soit un comité parlementaire, un comité mixte ou un comité de la Chambre ou encore le ministère de la Justice en collaboration avec les provinces, qui examinent la résolution, j'espère que nous en arriverons à quelque chose qui reflète plus précisément les préoccupations exprimées ici. J'espère que le ministre va revenir sur sa décision et ne pas se contenter de nous ramener quelque chose à approuver sans discussion.

[*Français*]

Ce n'est pas assez pour le Parlement du Canada d'être juste consulté pour opiner du bonnet, sans vraiment avoir le droit de donner nos suggestions et de faire nos commentaires dans cette Chambre.

[*Traduction*]

Je ne veux pas minimiser l'importance de cet accord. Nous n'aurions pas pu en rester au même stade qu'en 1982 ou faire une offre, en disant: «c'est à prendre ou à laisser». Ce n'est pas ainsi que l'on édifie un pays. Le parti libéral a évolué. Nous avons dit que nous étions disposés à examiner les prises de position du Québec, d'un premier ministre fédéraliste, M. Robert Bourassa. Il n'y a pas bien longtemps qu'il est au pouvoir et il a déjà fait montre d'une grande ouverture d'esprit comparativement à son prédécesseur, non seulement à l'égard de la réforme constitutionnelle à propos de la clause «nonobstant» mais aussi à l'égard des inquiétudes légitimes des anglophones du Québec.

Nous sommes très heureux de voir comment la situation évolue. Nous ne sommes pas rivés à une certaine forme de fédéralisme. Nous voulons qu'un gouvernement central fort défende vigoureusement les intérêts des Canadiens. Nous nous rendons bien compte qu'il y a eu des négociations et qu'il y en aura encore. Nous demandons au gouvernement de tenir compte des observations que nous avons faites ici et d'examiner la position ferme et détaillée que le Parti libéral du Canada a adoptée au cours de son congrès de novembre.

J'espère qu'il sera possible d'approuver la résolution finale. Pour ma part, je ne peux pas m'engager dès maintenant en raison des doutes que j'ai émis et du fait que je tiens à favoriser un certain changement d'ici le vote définitif. J'espère toutefois que nous aurons un ensemble de mesures que l'opposition officielle pourra approuver en fin de course.

M. Cassidy: Monsieur le Président, pour ce qui est du Sénat, le député qui vient de se rasseoir a dit que son parti préconise désormais l'élection des sénateurs. Il connait bien entendu aussi bien que moi les problèmes que posera la réforme du Sénat en vertu des nouvelles ententes. Les députés de mon parti souhaitent notamment qu'on abolisse tout simplement le Sénat, du moins sous sa forme actuelle, car il n'apporte pas grand-chose, selon nous, à la vie canadienne, si ce n'est en nous rappelant le XIX^{e} siècle alors que nous entrons bientôt dans le XXI^{e}.

Est-ce son parti qui recommande l'élection des sénateurs et par conséquent, son parti est-il également favorable à un Sénat élu, efficace et avec représentation égale, où il y aurait autant de sénateurs du Québec que de l'Alberta? Est-ce la nouvelle position de son parti?

Il pourra peut-être nous expliquer pourquoi son parti n'a rien fait pour essayer de réformer le Sénat pendant la vingtaine d'années où il est resté au pouvoir, de 1963 à 1984?

M. Kaplan: Monsieur le Président, aucun Canadien ne pourra accuser le parti libéral du Canada de ne pas avoir essayé de favoriser l'évolution constitutionnelle. On nous a accusés d'être obsédés par cette question et non de n'avoir rien fait dans ce domaine.

J'espérais que le NPD se réveillerait et comprendrait que le Sénat du Canada a un rôle à jouer. Sa recommandation en vue d'abolir le Sénat va à l'encontre du désir des Canadiens, surtout ceux de l'Ouest qui ont fermement défendu le Sénat.

En ce qui concerne la disposition précise, nous souhaitons un Sénat élu. Je me rappelle certaines discussions dans notre parti et au sein du Cabinet lorsque nous essayions de favoriser la réforme du Sénat. Je me souviens des problèmes auxquels nous nous sommes heurtés.

Loin de moi l'idée, lorsque je critique la solution provisoire proposée par le gouvernement, que c'est un problème facile à résoudre. Nous sommes favorables à un Sénat élu. Nous sommes favorables à un Sénat efficace. Nous sommes prêts assurément à modifier la structure actuelle du Sénat que nous critiquons au même titre que les autres partis de la Chambre ou les autres Canadiens.

Je tiens simplement à signaler que la solution provisoire proposée risque bien de devenir permanente. Si c'est le cas, ce sera tout à fait regrettable car cela sapera l'autorité du Parlement du Canada.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais rappeler à la Chambre quelques statistiques que j'ai pu relever durant le discours du député, à savoir qu'un comité spécial mixte du Sénat a été constitué par la Chambre ici, avec l'accord du Sénat, en 1980. Il a siégé du 6 octobre au 23 octobre 1980, il y a eu 11 jours de débat à la Chambre, un total de 36 heures 54 minutes; en comité 103 séances, pour 270 heures de comité. Et je rappellerai à la Chambre également que, une fois que la résolution a été déposée en Chambre, du 2 avril au 23 avril, il y a eu encore 22 jours, pour un total de 72 heures et 10 minutes. Je me demande si le député pourrait me dire si, dans ses commentaires, il a proposé que l'on constitue un comité. Pense-t-il à un comité de la Chambre exclusivement ou à un comité mixte, Chambre et Sénat, puisque le Sénat est impliqué sérieusement dans cette question?

M. Kaplan: Monsieur le Président, pour moi je crois que les sénateurs actuels ont beaucoup à offrir dans une discussion sur l'évolution de notre Constitution, et je serais très en faveur d'impliquer le Sénat. Mais moi je serais prêt à applaudir le gouvernement s'il nous donne plus qu'il propose à l'heure actuelle. C'est-à-dire que je serais heureux d'avoir un comité de la Chambre. Je serais heureux d'avoir un comité du Sénat ou un comité mixte. L'important pour moi c'est de nous donner ainsi qu'aux Canadiens intéressés la possibilité d'intervenir et de discuter plus à fond l'évolution de la Constitution et les implications de la proposition du lac Meech.

La Constitution

[*Traduction*]

M. Orlikow: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Si j'ai bien entendu, le député a déclaré que le parti libéral appuie le principe d'un Sénat non seulement élu, mais également efficace et avec représentation égale des provinces.

Je ne sais pas comment, si toutes les provinces ont le droit de veto, l'Ontario et le Québec, par exemple, pourront accepter que les petites provinces aient le même nombre de sénateurs. Cependant, je voudrais lui poser la question suivante.

Comment son parti ou lui envisagent-ils les pouvoirs du nouveau Sénat? Le Sénat actuel, du moins en théorie, a presque les mêmes pouvoirs que la Chambre des communes, mais il ne les exerce pas. Comment le député conçoit-il le pouvoir et les fonctions d'un nouveau Sénat élu?

• (1710)

M. Kaplan: Monsieur le Président, je ne vais pas prétendre que la réforme du Sénat me passionne. Je n'ai pas les réponses à ces questions. Je puis vous dire, monsieur le Président, que j'ai étudié les problèmes qui se posent quand le gouvernement, le pouvoir exécutif, est comptable à deux Chambres qui ont chacune leur propre processus d'élection. C'est la situation en Australie. Je connais très bien le système australien et ses problèmes. Je crois qu'il offre des avantages, mais personnellement, je ne suis pas prêt à réfuter ou rejeter l'une ou l'autre des possibilités de la proposition visant un Sénat élu, efficace et avec représentation égale. Je voudrais l'examiner, et notre parti aussi, je le sais. Nous espérons que nous le pourrons quand le gouvernement donnera au Parlement l'occasion de débattre la question.

Le président suppléant (M. Kempling): Le temps prévu pour les questions et les observations est écoulé. Nous poursuivons le débat. La parole est au député de York—Sunbury (M. Howie).

L'hon. J. Robert Howie (York—Sunbury): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de satisfaction et de fierté que je participe au débat d'aujourd'hui. Le premier ministre (M. Mulroney) et tous les premiers ministres provinciaux méritent nos remerciements et nos félicitations pour avoir conclu un accord qui permettra au Québec de réintégrer le giron constitutionnel.

Il s'agit là d'un moment bien particulier de notre histoire. Nous devons surtout applaudir le premier ministre pour ses qualités d'homme d'État et son esprit d'initiative. Lorsqu'il nous a fait rapport le 1er mai, de l'accord du lac Meech, le premier ministre a déclaré ceci:

> Cette entente vient resserrer les liens de notre pacte confédératif et renforcer le caractère fédéral du Canada.

Je suis entièrement d'accord, monsieur le Président.

Ce qu'il faut surtout signaler à propos de l'accord du lac Meech c'est qu'il représente l'aboutissement des efforts déployés par le parti progressiste conservateur pour améliorer les relations fédérales-provinciales et accroître la légitimité des institutions fédérales. Toutes ces réformes, la Conférence des premiers ministres sur l'économie, la participation des provinces aux nominations à la Cour suprême et au Sénat, font suite aux engagements pris par notre parti et notre gouvernement.

Je suis fier des réalisations de notre parti dans ce domaine. En septembre 1977, par exemple, le premier ministre et ses homologues de l'Ontario, de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve ont signé la déclaration de Kingston. Parmi les principes énoncés dans ce document figuraient ceux-ci:

> . . . le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral doit être limité par la Constitution . . . en spécifiant que le gouvernement fédéral ne doit faire aucune dépense dans les domaines de la compétence exclusive des provinces sans l'accord des provinces directement visées;
>
> Les premiers ministres doivent s'engager à se consulter annuellement sur la politique et les objectifs économiques et financiers;
>
> Pour préserver le caractère fédéral de certaines institutions canadiennes, les gouvernements provinciaux doivent participer de près et officiellement aux nominations à la Cour suprême du Canada et à une certaine proportion des nominations au Sénat.

La Déclaration de Kingston a été suivie, en 1978, d'un document politique du parti progressiste conservateur intitulé: *The Constitution and National Unity*. Dans ce document le parti insistait sur ce qui suit:

> La nécessité de tenir compte des disparités régionales en apportant deux changements importants: premièrement, en permettant aux provinces de jouer un rôle direct dans les institutions et les organismes nationaux, principalement en réformant le Sénat; et, deuxièmement, en reconnaissant qu'un régime fédéral exige des consultations publiques régulières entre les divers gouvernements, dans le cadre de conférences fédérales-provinciales.

Les résultats que le gouvernement a obtenus sur le plan constitutionnel en ce qui concerne le Québec sont éloquents. Déjà avant 1984, le premier ministre et les membres de son gouvernement s'étaient engagés à ramener le Québec dans la Constitution. A Sept-îles, en 1984, le futur premier ministre avait fixé cet important objectif au gouvernement progressiste conservateur.

Au fil des ans, notre parti et le gouvernement ont voulu améliorer le climat des relations fédérales-provinciales, et faire en sorte que les institutions fédérales reflètent les intérêts de toutes les parties du Canada. Nous recherchons l'harmonie dans la diversité, la collaboration plutôt que l'affrontement, le renouveau canadien et la réconciliation nationale.

Depuis Kingston en 1977, en passant par Sept-Îles en 1984 pour en venir enfin au lac Meech en 1987, notre parti est demeuré ferme dans ses objectifs et fidèle à ses idéaux. Cette occasion est mémorable, en effet.

Au moment où le Canada s'apprête à conclure avec les États-Unis d'Amérique un accord de libre-échange aux dimensions historiques, le fait de parvenir à une entente fondamentale en matière constitutionnelle représente tout un exploit. Il s'agit également d'une réussite importante du point de vue de la réconciliation nationale, puisque les Canadiens travailleront ensemble pour améliorer leur niveau et leur qualité de vie.

L'entente accorderait aux provinces, comme au gouvernement fédéral, un droit de veto sur certains changements constitutionnels concernant le Parlement, la Cour suprême, la création de provinces ou l'extension territoriale des provinces. Ces institutions appartiennent à la population canadienne et constituent les éléments nationaux de la Confédération. Il semble juste qu'on ne puisse les modifier sans le consentement et l'accord de tous les partenaires de la Confédération.

Grâce au génie conciliateur du premier ministre ainsi qu'à la bonne volonté de tous les premiers ministres provinciaux, nous avons maintenant la reconnaissance explicite que le Canada français n'est plus confiné au Québec et que le Canada anglais ne l'est plus aux autres provinces. Tout en reconnaissant le caractère distinct du Québec, les 11 gouvernements s'engagent à protéger les deux groupes linguistiques du Canada.

En vertu de cet accord, le gouvernement devra accorder une juste compensation en espèces à toute province qui ne participera pas à un futur programme à frais partagés dans un domaine de compétence provinciale exclusive. Alors que nous étudions cette notion, il est important de se rappeler qu'il s'agit d'un domaine de compétence provinciale exclusive qui pourrait être visé par un programme national auquel un gouvernement provincial ne souhaite pas participer. L'exclusivité de la compétence provinciale justifiait, à mon avis, le désir du gouvernement fédéral d'agir en conséquence.

Dans les circonstances, le gouvernement fédéral offrira une juste compensation à la province concernée, si elle met en oeuvre de son propre chef une initiative ou un programme compatible avec les objectifs nationaux.

Un rapide coup d'oeil sur notre histoire nous apprend que certaines de nos plus grandes mesures sociales ont été adoptées avant que la Constitution ne soit modifiée, en 1982, alors que chaque province jugeait qu'elle avait un droit de veto non seulement sur l'éventail limité de domaines mentionnés dans l'accord actuel, mais bien sur tous les programmes fédéraux dans les domaines de compétence provinciale. Malgré cela, un amendement important a été adopté en Angleterre et c'est ainsi qu'est née l'assurance-chômage. C'est au cours de la même période qu'on a mis en oeuvre un système de soins de santé, qui est un modèle pour le monde entier et qui comprend les soins hospitaliers et l'assurance-maladie.

On pourrait fort bien prétendre que le gouvernement le plus près de la population, le gouvernement provincial, est le mieux placé pour administrer un programme national et pour l'adapter aux besoins particuliers des Canadiens qui résident sur son territoire. Selon moi, on peut affirmer que c'est préférable à une uniformité rigide.

Tous nos grands programmes nationaux ont vu le jour grâce à un consensus national sur leur utilité. La consultation et la coopération entre les gouvernements fédéral et provinciaux a toujours donné lieu à de meilleures lois, mieux administrées.

Selon moi, il est préférable dans les programmes fédéraux d'établir les objectifs clairement et de régler les détails en fonction des caractéristiques de chaque région. Ainsi, le système de garderies en place dans la seule province bilingue, le nouveau-Brunswick, doit certes être différent de celui offert dans la région métropolitaine de Toronto, à Vancouver ou à Whitehorse.

• (1720)

Entre 1950 et 1975, le Canada a connu la période de croissance et de développement la plus importante de son histoire. Cette période a été marquée par des réalisations déterminantes qui font que le Canada atteint aujourd'hui le point culminant de sa puissance et de son influence.

Le taux de mortalité infantile est au point le plus bas de notre histoire, les établissements d'enseignement postsecondaire accueillent un nombre sans précédent de jeunes Canadiens et l'espérance de vie a augmenté de dix ans. Ces réalisations sont largement attribuables aux mesures législatives déterminantes adoptées dans le domaine social grâce à la volonté de la population canadienne et à la bonne foi de nos dirigeants, tant au palier fédéral que provincial.

La réalité, c'est qu'à la suite des renversements économiques du milieu des années 1970, le gouvernement fédéral n'a pu réaliser la moindre redistribution importante de la richesse sans la coopération et l'aide des provinces. Mais il y a bien des choses que le gouvernement fédéral peut faire et fera pour améliorer le niveau de vie des Canadiens, surtout de ceux qui vivent d'un revenu inférieur au seuil de la pauvreté. Le gouvernement du Canada peut faire beaucoup plus en accord avec les provinces.

Même si le gouvernement fédéral dépense chaque année des milliards de dollars à des programmes relevant de la compétence des provinces comme ceux qui sont financés en vertu des accords de financement des programmes établis, beaucoup d'experts juridiques y ont vu une incursion dans la zone grise des problèmes constitutionnels. Les parlementaires se rappelleront les contestations devant les tribunaux qu'avait suscitées en 1983 le projet de loi du gouvernement fédéral qui privait des fonds destinés à l'assurance-santé les provinces qui toléraient la surfacturation ou l'imposition de frais modérateurs. L'accord du lac Meech fait beaucoup pour éclaircir ce point.

Le premier ministre Diefenbaker a été le défenseur du faible et a laissé une marque indélébile dans l'histoire canadienne en faisant adopter une Déclaration des droits. Le premier ministre Trudeau, avec sa volonté indomptable et sa vive intelligence, a donné une nouvelle Constitution au Canada. Le premier ministre actuel, par sa diplomatie inlassable, a achevé l'oeuvre de la Confédération et établi une Constitution forte et unifiée qui évolue et s'améliore au service du Canada.

L'accord dont nous discutons montre encore une fois que dans les moments cruciaux, les dirigeants canadiens songent avant tout au bien du Canada. Notre jeune pays se dirige maintenant d'un pas assuré vers le XXI^{e} siècle, un siècle qui appartiendra au Canada.

Le président suppléant (M. Kempling): Y a-t-il des questions? Poursuivons le débat.

[*Français*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Tout d'abord, monsieur le Président, je voudrais féliciter le premier ministre (M. Mulroney) ainsi que les 10 premiers ministres provinciaux pour l'accord unanime intervenu au lac Meech.

Monsieur le Président, grâce à l'accord du lac Meech, le Québec serait membre de la famille canadienne au point de vue de la Constitution du Canada. Et comme le premier ministre l'a dit ce matin, il y a sept ans, le Québec a dit oui au Canada, et maintenant il est temps pour le Canada de dire oui au Québec.

[*Traduction*]

Nous avons maintenant une entente très importante qui va permettre de réintégrer au Québec le giron constitutionnel canadien. A mon avis, les Canadiens hors du Québec, par l'intermédiaire de leurs premiers ministres provinciaux respectifs, ont fait preuve d'une grande ouverture d'esprit envers le Québec, particulièrement lorsqu'ils ont admis que cette province avait une société distincte et différente. C'est un grand pas dans la voie de la réintégration du Québec dans la constitution. J'invite maintenant cette province à faire preuve de la même détermination pour essayer de trouver des solutions à certains des autres problèmes constitutionnels que connaissent d'autres régions de notre pays, et j'invite particulièrement le Québec et les autres provinces à faire preuve du même état d'esprit pour intégrer nos indiens autochtones dans la constitution canadienne.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est ironique dans le sens que le processus de changement de notre Constitution canadienne a peut-être commencé le 15 novembre 1976, avec l'élection du Parti Québécois au Québec et le premier ministre, René Lévesque. Cette élection a été suivie par un référendum au Québec trois ans et demi plus tard, c'était le 20 mai 1980.

[*Traduction*]

Après ce référendum, il y a eu un débat à la Chambre et dans tout le pays à propos du rapatriement de la constitution canadienne. C'est de là que nous sommes partis pour en arriver aujourd'hui à l'entente du lac Meech.

La constitution canadienne est la loi fondamentale de notre pays. C'est la base à partir de laquelle on a élaboré toutes les autres lois. Elle n'appartient pas aux gouvernements, aux politiciens ni aux bureaucrates, mais aux Canadiens.

Je réaffirme aujourd'hui ma foi dans le fédéralisme. C'est lui qui a rendu ce pays viable. En particulier, je réaffirme que je suis partisan d'un régime de fédéralisme coopératif, qui est le seul qui permette la survie d'un pays aussi divers que le Canada.

Il existe deux paliers de gouvernements dans notre pays et il faut les conserver. D'une part, il est très important d'avoir un gouvernement fédéral fort et centralisateur qui nivèle les différences qui existent entre les diverses régions et, autant que possible, entre les divers peuples de notre pays, qu'ils habitent dans une région riche ou pauvre. D'autre part, en dehors d'un gouvernement fédéral fort et centralisé, il nous faut des gouvernements provinciaux solides ayant leurs propres domaines de compétence à cause des réalités distinctes de chaque province ou région. Ces deux paliers de gouvernements doivent être des partenaires égaux si l'on veut que le Canada poursuive un rêve et une vision nationals que nous devons tous nous efforcer de réaliser.

Je pense pouvoir dire que le fédéralisme signifie à la fois l'unification du pays et la décentralisation. Pour moi, le fédéralisme, c'est un compromis entre un régime unitaire comme ceux que l'on a en Grande-Bretagne ou en France d'un côté, et un régime d'états indépendants et souverains de l'autre. Le fédéralisme, c'est un compromis. C'est la coopération. Je pense qu'il est très important de le concevoir comme tel.

En outre, le fédéralisme va plus loin que la simple coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces ainsi que les divers autres gouvernements. Le fédéralisme, c'est l'expression des deux peuples fondateurs qui ont créé il y a des années notre grand pays, les Anglais et les Français. C'est aussi l'expression des habitants qui les ont précédés, les autochtones. Avant l'arrivée de nos ancêtres d'Europe et d'autres régions du monde, il y avait déjà depuis longtemps ici de nombreuses nations indiennes.

Le fédéralisme, se sont aussi les diverses cultures que l'on trouve au Canada. Vous devez bien vous rendre compte d'après mon nom de famille, monsieur le Président, que je ne viens ni d'un milieu anglophone, ni d'un milieu francophone, mais d'un troisième groupe de pays, ni anglais ni français.

Nos différences doivent être un facteur d'unité et non de division. Elles doivent nous enrichir. Nous avons tous la chance de ne pas appartenir à un grand, à un gigantesque creuset. En fait, l'une des grandes différences entre le Canada et les États-Unis, c'est que les États-Unis sont effectivement ce gigantesque creuset.

Un habitant de ma circonscription, Alex Kuziak, a été le premier Canadien d'origine ukrainienne à faire partie d'un conseil des ministres au Canada. Il fut nommé au Conseil des ministres de la Saskatchewan par Tommy Douglas en 1948. En 1969, un an après mon arrivée en tant que député au Parlement, nous avons discuté de la loi sur les langues officielles. Certaines régions du Canada étaient très sceptiques. Elles estimaient qu'on accordait peut-être trop de droits aux francophones canadiens, et les gens se demandaient s'il fallait leur accorder la parité, et si l'on ne donnait pas trop de pouvoir au Québec. Je me rappelle avoir vu monsieur Kuziak intervenir dans une réunion à Yorkton pour dire que l'une des raisons pour lesquelles on tolérait plus les langues, les coutumes et les cultures minoritaires au Canada, était que nous avions deux grandes familles linguistiques, la famille française et la famille anglaise. C'est pour cela, disait-il, que nous sommes plus tolérants les uns vis-à-vis les autres. Voilà l'une des grandes différences entre notre pays et les États-Unis d'Amérique.

Pour commencer, il est très difficile à certains égards de préserver l'unité du Canada. Géographiquement, nous sommes en contradiction avec les axes traditionnels d'échanges commerciaux qui vont du nord au sud. En outre, nous sommes les voisins de la nation la plus puissante du monde, et nous devons protéger notre souveraineté, notre culture et notre économie. Les choses sont donc déjà passablement difficiles dès le départ. Voilà pourquoi il est extrêmement important que tous les Canadiens s'unissent pour essayer de se fixer des objectifs et des buts nationaux.

• (1730)

Dans les quelques minutes qui me restent, j'aimerais faire quelques commentaires sur certains points précis de la résolution qui nous est soumise. En ce qui concerne le Québec et la société distincte . . .

[*Français*]

. . . je voudrais dire oui à la société unique au Québec, à la société distincte du Québec. J'ai dit pendant longtemps que le Québec est différent et nous avons besoin de reconnaître ce fait dans la Constitution du Canada. J'appuie avec enthousiasme cette proposition des 11 premiers ministres ici au Canada.

Je voudrais dire aussi, monsieur le Président, que Québec . . . Ce n'est pas seulement le fait que le Québec est unique et distinct, mais Québec est aussi le foyer au Canada pour tous les Canadiens d'expression française.

[*Traduction*]

Je veux dire aussi que même si je respecte profondément le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston), je pense que son point de vue sur le Québec et sur la société distincte est dépassé. C'est une idée et une vision dépassées. Je ne pense pas que c'est ainsi que les Canadiens veulent agir aujourd'hui.

Je veux commenter le fait regrettable que nos peuples autochtones n'aient pas participé à l'entente constitutionnelle du lac Meech. Je sais que le premier ministre a tenu des conférences sur cette question et que lui et plusieurs premiers ministres appuient la constitutionnalisation des droits des autochtones. Je l'en félicite. Je dirais seulement qu'il est malheureux et regrettable que les gens qui étaient ici avant nous ne fassent pas partie de la famille constitutionnelle quand nous cherchons à faire entrer le Québec dans la constitution. Je déclare très clairement que je ne suis pas fier du premier ministre de ma province, M. Devine ni des premiers ministres Don Getty de l'Alberta et Vander Zalm de la Colombie-Britannique, parce qu'ils n'ont pas accepté d'inscrire l'autonomie politique et les droits des Indiens dans la constitution du Canada. Nous devrions exprimer notre mécontentement à ces trois premiers ministres qui ont été le principal obstacle à l'inscription de ces droits dans la constitution, il y a quelques semaines. Je sais que les autres premiers ministres provinciaux et le premier ministre du Canada étaient prêts à accepter, mais les trois premiers ministres des trois provinces de l'Ouest ont refusé catégoriquement et à tort à mon avis.

[*Français*]

Une autre chose, monsieur le Président, c'est la question de l'immigration. Je suis d'accord sur l'accord du lac Meech en ce qui concerne la question de l'immigration. Il y avait en effet l'enchâssement de plus de droits pour le Québec dans la Constitution en ce qui regarde l'immigration. Il est aussi possible d'avoir un accord entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en ce qui a trait à l'immigration.

[*Traduction*]

Un autre point concerne le Sénat. Dans l'entente du lac Meech, on parle de donner aux provinces plus de responsabilités dans la nomination des sénateurs. On s'engage à inscrire dans la constitution les discussions sur la réforme du Sénat. Je crois que le Sénat devrait être aboli sous sa forme actuelle. Ce n'est que la consécration du favoritisme politique.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Je pense qu'un corps législatif non élu est inadmissible au XX^e^ siècle.

M. Benjamin: Il l'était aussi au XIX^e^ siècle.

M. Nystrom: Au XIX^e^ siècle aussi. Notre parti est prêt à remplacer le Sénat par une autre institution, s'il est aboli. Je parle en mon nom personnel uniquement mais je demeure tout à fait ouvert à l'idée d'un Sénat qui serait, sous une forme ou une autre, représentatif des régions. Il pourrait par exemple s'agir d'un Sénat où chaque province est représentée par un nombre égal de sénateurs. Il nous faut cependant nous assurer que le Sénat est élu.

Une autre question me préoccupe également, il s'agit du pouvoir de dépenser. Je sais que c'est un sujet de préoccupation pour plus d'un député. D'une part, nous pensons qu'il faut un gouvernement fédéral fort, capable de mettre en oeuvre des programmes nationaux comme l'assurance-maladie, l'assurance-chômage et les allocations familiales. D'autre part, il faut éviter la rigidité pour que les provinces puissent faire valoir leur réalité propre et permettre à la diversité du pays de s'exprimer. Sans être constitutionnaliste je désire néanmoins soulever la question du texte relatif au pouvoir de dépenser. Dans le projet d'entente, on précise que les provinces peuvent mettre en oeuvre de leur propre chef des initiatives ou des programmes compatibles avec les objectifs nationaux. Après avoir écouté certains commentaires, je ne suis pas convaincu que le terme «compatible» soit assez fort pour protéger les intérêts nationaux. Peut-être devrions-nous envisager des programmes provinciaux «équivalents» plutôt que «compatibles». Ces programmes devraient répondre à certaines normes minimales sans quoi, il n'y aurait pas compensation.

Originaire de la Saskatchewan, je me souviens très bien de l'époque du premier ministre Woodrow Lloyd et de la controverse qui a entouré l'introduction du programme d'assurance-maladie en 1962. Je me souviens de la vive opposition à la mesure. Des groupes de pression ont mené une lutte acharnée contre ce programme. Un peu plus tard, la Commission royale dirigée par le juge Emmett Hall s'est penchée sur la question, laquelle a fait l'objet d'un débat lorsque M. Pearson était premier ministre. Tommy Douglas était le chef de notre parti et John Diefenbaker celui du parti conservateur. Je me souviens que nous avons bien failli ne pas avoir de programme national d'assurance-maladie. Je trouve très inquiétant d'inclure dans la constitution des mots que les tribunaux pouvaient interpréter de façon telle qu'il serait impossible d'obtenir ce genre de programmes nationaux à l'avenir.

L'ancien ministre libéral des Finances, Don Macdonald, a déclaré que, selon lui, nous pourrions quand même obtenir des programmes nationaux avec ce genre de libellé, mais que ce serait un peu plus difficile. Je pense que nous devrions rendre la formulation plus claire afin de pouvoir avoir des programmes nationaux ayant les mêmes normes d'un bout à l'autre du pays. Dans le cas contraire, nous risquons d'avoir un programme nettement meilleur en Ontario, qui est une province riche, qu'à Terre-Neuve, qui est une province pauvre. S'il y a une reprise économique dans l'Ouest, nous pourrions avoir un programme nettement supérieur en Colombie-Britannique ou en Alberta qu'au Nouveau-Brunswick ou qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, étant donné qu'il s'agit de provinces beaucoup plus petites et beaucoup plus pauvres. J'exhorte le

premier ministre à essayer de conclure un accord visant à inscrire dans la Constitution un libellé qui protégerait les intérêts nationaux.

Je voudrais parler de la création de nouvelles provinces. Il s'agit là d'un élément de l'accord que je n'approuve pas du tout. J'ignore pourquoi les règles devraient être différentes pour la création de nouvelles provinces dans les Territoires du Nord-Ouest ou au Yukon qu'elles ne l'étaient lorsque la Saskatchewan, l'Alberta et d'autres provinces ont vu le jour. Jusqu'ici, cela faisait l'objet d'un accord entre la province visée et le gouvernement fédéral. La province entrait dans la Fédération un point c'est tout. Si les premiers ministres ne veulent pas que l'on continue à procéder ainsi, comme mon chef l'a déclaré aujourd'hui, nous serions prêts à accepter la formule d'amendement existante, selon laquelle sept provinces représentant 50 p. 100 de la population et le Parlement canadien devront donner leur accord. Ainsi, une province ou deux ne pourraient empêcher le Yukon d'accéder au statut de province. Je doute que M. Vander Zalm notamment accepte une telle proposition. Je trouve que la formule d'amendement actuelle serait plus équitable pour le Yukon. Je demande encore au premier minsitre et au ministre de la Justrice (M. Hnatyshyn) d'examiner très sérieusement cette idée.

Je m'interroge aussi sur la règle de l'unanimité concernant les institutions nationales, et surtout le Sénat. Je reconnais les problèmes particuliers du Québec qui doit protéger la langue et la culture françaises. Mais je me demande si nous ne nous sommes pas enfermés dans un carcan à propos de la réforme du Sénat. Actuellement, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et l'Alberta comptent six sénateurs alors que le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse en ont 10 respectivement. Aux termes du nouveau régime, les premiers ministres provinciaux recommanderont les sénateurs en soumettant une liste de noms au gouvernement fédéral. Je ne suis pas certain que Richard Hatfield, son successeur, ou encore le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, renoncent à ce pouvoir et au nombre de sénateurs que détient leur province. Je doute qu'ils soient plus enclins maintenant qu'ils ne l'étaient il y a trois ou quatre semaines. Je doute aussi que David Peterson de l'Ontario abandonne de bon gré ce nouveau pouvoir de recommander 20 ou 24 sénateurs. Si tous ces gens ne veulent rien entendre, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique seront victimes d'une grande discrimination puisqu'elles ne seront représentées que par six sénateurs respectivement alors que l'Ontario et le Québec en compteront 20 ou 24 chacun. Voilà un problème de taille.

• (1740)

Je sais que d'autres députés veulent intervenir avant 18 heures. Je conclurai donc en disant que nous avons en main un bon accord de principe, en règle générale. Certains détails me préoccupent, surtout en ce qui concerne le pouvoir de dépenser. La formule d'amendement également à propos de la création de nouvelles provinces. Je suis désolé de voir que les Indiens n'aient pas eu plus de droits entérinés dans la Constitution. Je demande donc instamment au premier ministre de ma province, aux autres premiers ministres et au premier ministre du Canada de faire en sorte que cet accord soit le plus profitable possible au pays.

Je conviens que nous avons un magnifique pays et un excellent avenir en perspective. Une fois la Constitution du Canada pleinement rapatriée, nous pourrons alors nous attaquer à quelques-uns des graves problèmes économiques et créer une économie où aucun Canadien ne connaîtra la pauvreté.

M. Allmand: Monsieur le Président, mon collègue, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), a fait allusion à la position de notre ami de Saint-Henri—Westmount, qu'il a d'ailleurs qualifiée de dépassée en 1987. Je suis d'accord là-dessus. En ma qualité de voisin de mon bon ami, le député de Saint-Henri—Westmount, j'estime qu'il a exagéré les interprétations négatives auxquelles l'entente est susceptible de donner lieu. Quoi qu'il en soit, je pense que ses remarques étaient prématurées.

Quand il a adopté sa résolution en novembre 1986, le parti libéral a fait valoir qu'il conviendrait d'ajouter un préambule à la Constitution du Canada de façon à reconnaître la dualité linguistique du pays et le caractère distinct du Québec comme source principale, mais non pas exclusive, de la langue et de la culture françaises au Canada. Cela ne semble pas trop s'éloigner de l'entente à l'étude. Néanmoins, comme nous l'avons tous rappelé, nous tenons à voir le libellé final.

Je sais que mon collègue s'intéresse énormément aux droits des minorités et qu'il a déjà parlé des autochtones. Le paragraphe (1) de l'entente précise ceci:

> L'interprétation de la Constitution du Canada doit concorder avec:
>
> *a*) la reconnaissance que l'existence d'un Canada francophone, concentré mais non limité au Québec, et celle d'un Canada anglophone, concentré dans le reste du pays mais présent au Québec, constituent une caractéristique fondamentale de la fédération canadienne.

Voici ce que dit le paragraphe (2):

> Le Parlement et les législatures des provinces . . . prennent l'engagement de protéger la caractéristique fondamentale du Canada . . .

Le député ne convient-il pas que ces dispositions protègent convenablement les minorités liguistiques du pays? J'ai l'impression que oui, et pourtant j'avais voté contre l'entente en 1982. Qu'en pense le député?

M. Nystrom: Monsieur le Président, je crois que les minorités linguistiques bénéficient d'une protection suffisante. Il est question de société distincte dans la première partie de l'accord constitutionnel lorsqu'on parle de «la reconnaissance que l'existence d'un Canada francophone, concentré mais non limité au Québec, et celle d'un Canada anglophone, concentré dans le reste du pays mais présent au Québec». Il y est aussi question du rôle de l'Assemblée nationale du Québec pour ce qui est de protéger et de promouvoir ce caractère distinct. Il y est question en outre des autres assemblées législatives et du Parlement fédéral.

Je rappellerai aussi à mon ami, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), que l'article 23 de la Constitution accorde aux minorités linguistiques le droit de faire instruire leurs enfants dans leur langue. Il prévoit que toutes les provinces offrent un enseignement dans la langue de la minorité si le nombre le justifie. Par conséquent, je crois que les droits linguistiques de la minorité sont plutôt bien protégés.

Je dirais, ce qui est plus une opinion qu'un fait, que la meilleure façon de protéger la langue française d'un océan à l'autre, c'est de s'assurer qu'elle est bien protégée au Québec. La langue française est la langue d'une minorité au pays et d'une minorité encore plus petite en Amérique du Nord. Nous pouvons protéger la langue française dans tout le Canada en la protégeant solidement au Québec, en s'assurant qu'elle n'y soit pas érodée. Si elle y est solidement protégée, cela peut contribuer à la faire prospérer dans tout le pays.

La langue anglaise est fort bien protégée parce qu'elle est aujourd'hui la langue la plus importante au monde. C'est la langue de la majorité en Amérique du Nord comme au Canada. Une bonne façon de protéger les droits de la minorité, c'est de s'assurer que nous avons deux fondements linguistiques solides. Si la population n'a aucune crainte à ce sujet, les deux peuvent prospérer dans les deux camps, pour ainsi dire.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) ainsi que ceux qui l'ont précédé, et notamment le chef de son parti et le chef de l'opposition officielle (M. Turner). J'ai été très impressionné par l'appui manifeste de ces deux chefs de parti à l'égard de la motion dont la Chambre est saisie.

Cela dit, le député accepterait-il, au nom de son parti, et compte tenu de l'unanimité qui semble régner, de considérer cette motion comme adoptée d'office, comme nous l'avons fait pour la motion sur l'utilisation du français au Manitoba présentée par le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) il y a quelques années? Dans l'intérêt de tous les députés, il conviendrait de savoir ce que la Chambre en pense. J'ai l'impression qu'il y a unanimité et je voudrais savoir s'il est possible, avant de clore le débat à 18 heures, de s'entendre pour dire que la motion est adoptée d'office par la Chambre.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je comprends ce que demande le vice-premier ministre (M. Mazankowski) et c'est normal de son point de vue. Cependant, ceux d'entre nous qui n'avons pas participé directement au débat constitutionnel au lac Meech souhaiteraient en premier lieu voir les derniers détails de cet accord. A l'instar de mes collègues, j'ai posé des questions au sujet du pouvoir de dépenses, de l'éventuelle inclusion de nouveaux droits des Indiens dans la Constitution et de la formule de modification en ce qui concerne la création de nouvelles provinces. C'est pourquoi nous aimerions connaître cette proposition plus en détail.

Deuxièmement, je sais que certains autres députés refuseront de se prononcer sur cette motion tant qu'ils n'auront pas eu l'occasion de participer au débat. C'est pourquoi il est un peu injuste de limiter le débat à un jour en prévoyant le vote à 18 heures.

La troisième et dernière remarque que je veux faire porte sur l'affaire du Manitoba, il y a quelques années, dont vient de parler le vice-premier ministre. J'étais là et j'ai appuyé cette motion. Je rappelle au vice-premier ministre que dans le cas du Manitoba nous avions des détails sur le sujet débattu, car il y avait une mesure législative. Il y avait également des jugements et nous avions donc beaucoup de renseignements sur lesquels nous fonder. Autrement dit, il y avait les points sur les «i» et les barres sur les «t». Ici, nous débattons des principes d'une question et nous voulons avoir plus de détails avant de voter.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Kempling): La période des questions est terminée, la parole est au député de Charlevoix (M. Hamelin) pour le débat.

[*Français*]

M. Charles Hamelin (Charlevoix): Monsieur le Président . . .

M. Gauthier: Monsieur le Président, habituellement on ajoute une période de 10 minutes de questions et de commentaires après chaque discours. Je ne crois pas que la période de 10 minutes soit terminée avant 17 h 57.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kempling): Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a raison, une période de dix minutes est prévue. Les dix minutes sont écoulées, d'après ma montre.

• (1750)

Je n'ai pas vu de député se lever. Je suis passé immédiatement au débat. Le député de Charlevoix (M. Hamelin) a la parole.

[*Français*]

M. Charles Hamelin (Charlevoix): Monsieur le Président, le Canada est un pays de tolérance qui est en train de retrouver son unité dans le respect de ses différences.

Monsieur le Président, au début des années 1980, je me suis joint à l'équipe du premier ministre actuel (M. Mulroney), car j'estimais qu'il pouvait réussir à créer un nouveau climat d'harmonie au Canada à redonner aux Canadiens le goût d'un fédéralisme authentique. J'ai cru qu'il pourrait mettre un terme aux luttes stériles entre les diverses régions de ce pays.

[*Traduction*]

Un tel changement pourrait créer à mon sens un lien nouveau entre les Canadiens, un climat de créativité, de tolérance et de générosité.

[*Français*]

J'ai cru enfin que ce nouveau climat pourrait nous mener au jour où le Québec reprendrait sa place au sein des forums constitutionnels canadiens. Tous ceux qui, comme moi, ont répondu à l'appel du premier ministre ont aussi cru en ce changement. Les Québécois et les Québécoises nous ont fait confiance et ils ont cru aussi que nous pouvions réussir ce grand changement. Et cette foi, dans la possibilité de changer les choses n'a jamais été une foi aveugle. Celui qui est aujourd'hui premier ministre s'était alors fermement engagé envers le Québéc.

Les Québécois et les Québécoises, disait-il en août 1984, aiment le Québec et sont fiers du Canada mais, aussi, ils aiment le Canada et ils sont fiers du Québec. Ils ont le coeur assez grand pour les deux allégeances. Il y a de la place au Canada, disait-il, pour l'affirmation de toutes les identités, pour le respect de toutes les aspirations et pour la poursuite de tous les idéaux.

Pour guérir les blessures de 1982, puisque blessures il y avait au Québec, il s'était solennellement engagé à tout faire pour convaincre l'Assemblée nationale de donner son assentiment à une nouvelle Constitution dans l'honneur et dans l'enthousiasme. Et voyez, le 30 avril dernier, il s'est produit un événement fantastique. Parce que son engagement envers le Québec n'était pas celui d'une seule campagne électorale. Ce n'était pas une vague promesse pour gagner une partie de l'électorat nationaliste. Cet engagement, il est le fruit d'une vision du Canada et des Canadiens, une vision empreinte de justice, d'équité et de générosité.

Le premier ministre a toujours fait appel aux valeurs les plus nobles, aux valeurs supérieures des Canadiens et des Canadiennes, à la fois pour la défense des droits des minorités linguistiques et de toutes les autres minorités, et pour la défense des Canadiens et des régions. Il a toujours cru que c'est dans le respect de nos différences que nous retrouvons la force qui nous unit.

C'est dans l'enthousiasme que je suis venu à Ottawa pour défendre les intérêts supérieurs du Québec et, aussi, les intérêts supérieurs de ce pays, mais c'est aussi parce que notre nouveau premier ministre nous promettait de tout faire pour redonner au Québec sa véritable place dans la Confédération.

Aujourd'hui, monsieur le Président, cette tâche importante est en bonne voie d'être accomplie et de s'accomplir.

[*Traduction*]

Le premier ministre du Canada, le premier ministre du Québec ainsi que ceux des autres provinces, ont conclu une entente de principe qui permettra à la province de Québec de se joindre à la famille constitutionnelle et aux Québécois d'être de vrais Canadiens.

[*Français*]

Parce que cela est important: être un vrai Canadien, être un Canadien français, il faut que ce soit aussi pour moi être Canadien.

[*Traduction*]

Je suis fier également de ce qui a été réalisé au Lac Meech. Il ne faut pas percevoir cette initiative comme un geste en faveur du Québec, parce que toutes les provinces y trouvent leur compte. Elles ont, elles aussi, accepté d'insérer dans la constitution un aspect extrêmement important de notre identité nationale.

[*Français*]

La Loi constitutionnelle de 1982 était en bonne partie un exposé des caractéristiques qui font l'originalité de ce pays. Toutefois, il n'est fait mention nulle part dans la Constitution du caractère distinct de la société québécoise ou de l'existence au Canada d'une communauté francophone et d'une communauté anglophone.

Faute de ces réalités fondamentales, comment comprendre notre engagement lorsqu'on parle de nos engagements envers les droits des minorités linguistiques? Comment faire honneur autrement au désir des Québécois de s'affirmer fièrement en partenaires de notre dessein national, en partenaires égaux mais différents de par l'histoire et de par ses institutions? J'estime que le premier ministre a bien vu qu'il y avait là une importante lacune à combler et il a parlé d'ouverture d'esprit et de générosité à ses homologues pour réussir l'exploit du lac Meech. Il se devait de faire ce pari car le règlement de ce problème ne dépendait pas seulement du gouvernement du Canada mais également du gouvernement des provinces et du gouvernement du Québec.

Toutes les provinces devaient donc participer à l'élaboration d'un nouveau consensus constitutionnel qui tienne compte à la fois des aspirations légitimes des Québécois, mais aussi des intérêts fondamentaux des autres Canadiens et des autres provinces. Il savait aussi, ce premier ministre que, pour être juste, toute entente devait survenir dans le contexte du fédéralisme authentique. L'appui de tous les gouvernements était nécessaire, l'opinion de chacun devait être écoutée. Le pays avait déjà trop souffert des accords sectaires, des jeux de coulisses, des règlements négociés sans la présence d'un solide consensus.

[*Traduction*]

Tous les premiers ministres se rendaient compte des dégâts qui risquaient d'être causés par un nouvel échec. Personne ne s'est placé dans une situation irrévocable. Le Québec s'est montré, lui aussi, juste et généreux. Lorsqu'il a plaidé en faveur de la reconnaissance de son caractère distinct, il ne l'a pas fait dans un désir d'isolationnisme. Au contraire, il a insisté sur le fait qu'il s'agissait de reconnaître une réalité plus vaste, celle d'un Canada francophone, concentré et non limité au Québec, et d'un Canada anglophone dans le reste du pays mais assurant une certaine présence au Québec.

[*Français*]

Et c'est là l'essence de cet accord, n'est-ce pas? La reconnaissance que l'existence d'un Canada francophone qui est concentré mais non limité au Québec, et celle d'un Canada anglophone concentré dans le reste du pays mais présent également avec générosité au Québec, comme cela a toujours été le cas.

Donc les premiers ministres ont accepté d'inscrire cette caractéristique fondamentale de cette fédération dans la Constitution. Cette simple reconnaissance permettait déjà aux Québécois de relever la tête, et c'est ce que nous avons fait le soir du 30 avril à la grande surprise de tous.

Mais l'Entente du lac Meech va plus loin. Les premiers ministres ont reconnu l'importance de nos deux principales communautés linguistiques pour notre identité nationale. Et peut-être parce qu'ils en ont soupçonné le fragile équilibre, ils ont pris l'engagement de protéger cette réalité.

A l'avenir, l'interprétation de toute la Constitution devra se faire à la lumière de cette reconnaissance de l'existence de nos deux communautés linguistiques et du caractère distinct de la société québécoise. C'est cela qui est fondamental et c'est important pour nous.

Cette entente, monsieur le Président, est donc une victoire pour tous les membres des minorités de langues officielles de ce pays. Elle reconnaît l'existence de deux communautés principales et leur présence dans chaque région du pays, et c'est à l'image même de ce pays et du vouloir-vivre collectif de ce pays. Et je suis fier, monsieur le Président, de voir que notre premier ministre et nos premiers ministres ont choisi d'abord et avant tout d'agir en bâtisseurs de pays plutôt qu'en petits politiciens avides de pouvoir: cela est fondamental. Et je dis aujourd'hui que je suis fier de vous, Brian Mulroney, à la fois comme Québécois, ce que vous êtes, mais également comme Canadien, ce que vous êtes aussi pour nous tous: je suis très fier de vous.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kempling): Je regrette de devoir interrompre le député. Comme il est 18 heures, à la suite de l'ordre adopté tout à l'heure, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 11 heures, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 12 mai 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PRÉSUMÉE VIOLATION DU CODE D'ÉTHIQUE—DÉCLARATION D'UN DÉPUTÉ

M. le Président: Je dois signaler aux députés que le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a demandé à faire une déclaration à ce stade-ci. Je lui donne donc la parole.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je veux invoquer la question de privilège.

Le 13 avril, j'ai posé des questions au vice-premier ministre (M. Mazankowski), afin de déterminer si le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur (M. Jelinek) avait violé le Code d'éthique des ministres en ce qui a trait à la vente d'un intérêt dans une petite propriété au centre-ville d'Ottawa. Le lendemain, le ministre, qui était absent le 13 avril, a soulevé la question de privilège, prétendant que j'avais utilisé des renseignements inexacts et fait des insinuations sans fondement, afin de nuire à sa réputation.

La semaine dernière, monsieur le Président, vous avez confirmé que j'avais tout à fait le droit de poser ma question initiale, mais vous avez invité les députés à faire bien attention de ne pas abuser de leurs privilèges absolus à la Chambre des communes. J'accepte votre décision et je tiendrai compte de votre avertissement. Après réflexion et consultation, cependant, je voudrais dissiper un malentendu que j'ai peut-être causé au sujet des actions du ministre.

Avant de soulever ma question, en avril, j'ai examiné les documents publics déposés au bureau du registraire à Ottawa et au bureau du sous-registraire général adjoint, le fonctionnaire chargé de surveiller l'application du Code d'éthique des ministres, et j'ai également avisé à l'avance le cabinet du ministre de ma question. J'ai téléphoné au ministre, mais il était à Toronto et on ne pouvait le joindre.

Si j'avais parlé directement au sous-registraire général adjoint, il m'aurait alors peut-être avisé que le ministre lui avait fait part de son intention de vendre ses intérêts dans cette propriété d'Ottawa et qu'il lui avait alors répondu que cette transaction respectait le Code d'éthique. Cette lettre ne figurait pas dans le dossier public à ce sujet, lorsque je l'ai consulté. Lorsque le ministre a rendu cette lettre publique, le 14 avril, il n'y a eu alors plus aucun doute qu'il avait cherché à respecter le code et qu'il l'avait fait pour ce qui est de la transaction d'Ottawa.

En y réfléchissant après coup, il est clair que toute question pouvant être soulevée à ce sujet doit porter soit sur le Code d'éthique lui-même, soit sur son interprétation par le fonctionnaire compétent, à savoir le sous-registraire général adjoint. Je demeure convaincu qu'il faut donner plus de rigueur au Code d'éthique des ministres et veiller à ce qu'il soit applicable, et je suis persuadé qu'il faut notamment réexaminer la question des transactions commerciales. Il s'agit, cependant, de questions qui doivent toutes être soulevées auprès du gouvernement et non d'un ministre en particulier.

Je tiens donc à reconnaître qu'en ce qui a trait à la transaction d'Ottawa, le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur a bel et bien agi de façon honorable en s'assurant qu'il respectait le Code d'éthique des ministres. J'espère que cette déclaration permettra de mettre les choses au point, et je tiens à vous remercier, monsieur le Président, pour votre aide à cet égard.

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je remercie le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) pour la déclaration qu'il vient tout juste de faire. Je suppose que c'est une façon pour lui de présenter ses excuses, et je les accepte. Ainsi, je considère que cet incident est clos, et j'espère que toute cette histoire nous aura au moins appris quelque chose.

M. le Président: Selon moi, la présidence se doit de préciser que toute cette question lui a donné bien des difficultés. Je pense également qu'il convient, au nom de tous les députés, de féliciter le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), pour cette déclaration, et le ministre, pour avoir accepté ces excuses avec tant d'élégance, dans la meilleure tradition de notre Chambre. Je remercie les deux députés.

Dépôt de documents

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux 27 pétitions portant les numéros suivants: 332-1662, 332-1861 à 332-1870 inclusivement, 332-1899, 332-1900, 332-1920, 332-1935, 332-1948 à 332-1951 inclusivement, 332-1965, 332-1984 à 332-1989 inclusivement et 332-2053.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

LES SOINS DE SANTÉ

LA SEMAINE NATIONALE DES INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il y a plus de 300 ans que des infirmières compétentes se dévouent auprès des Canadiens. Cette profession a vu le jour au début du XVII[e] siècle au Canada, à l'époque de Jeanne Mance, première infirmière laïque de la colonie. Depuis, les infirmières ont joué un rôle actif et de grande valeur dans le développement de notre régime national de soins de santé.

Les Soeurs grises célèbrent cette année leur 250[e] anniversaire de fondation. Les membres de cette communauté continuent, comme d'autres, à se distinguer et à honorer leur profession grâce à l'excellence de leurs soins.

Pour illustrer l'importance des soins infirmiers dans le cadre de notre régime de soins de santé, il suffit de dire que les 200 000 infirmiers et infirmières qui pratiquent au Canada représentent plus de la moitié des professionnels de ce secteur. Leurs services profitent à chacun de nous. Jeunes et vieux, malades ou en bonne santé, tous les membres de la collectivité en bénéficient. La présence des infirmiers et infirmières se manifeste de multiples façons puisqu'on les retrouve chez les particuliers, sur les lieux de travail, dans les cliniques, les hôpitaux, les foyers pour personnes âgées et les établissements de soins de santé de toute nature.

La contribution des infirmiers et infirmières jouit depuis quelques années d'une reconnaissance internationale, c'est-à-dire depuis que le 12 mai, qui marque l'anniversaire de Florence Nightingale, a été proclamé Journée internationale des infirmiers et infirmières. A l'instar de leurs collègues étrangers, les infirmiers et infirmières canadiens ont pris pour thème, cette semaine, la santé et la sécurité au travail.

Par conséquent, en reconnaissance de leur apport à notre santé et à notre bien-être, j'appuie l'Association des infirmières et infirmiers du Canada qui demande que la deuxième semaine de mai devienne, chaque année, la Semaine nationale des infirmiers et infirmières.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que j'aimerais me joindre, au nom de mon parti, aux remarques qui viennent d'être faites par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). C'est un grand plaisir de souligner le travail qui a été accompli non seulement par les infirmières non religieuses mais surtout par les Soeurs grises, que ma famille connaît depuis des années, car elles ont travaillé fort longtemps dans le nord de l'Ontario.

[*Traduction*]

Bien entendu, je suis extrêmement heureuse de m'associer et d'associer mon parti aux commentaires du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) au sujet de la Semaine nationale des infirmiers et infirmières. Cependant, je tiens par la même occasion à donner un signal d'alarme. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur les grands titres des journaux du pays pour se rendre compte que le secteur des soins infirmiers est en état de crise. Il existe par exemple une pénurie critique de personnel infirmier dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique. Les fermetures de lits d'hôpitaux de cet été sont attribuables à cette pénurie. Dans le nord de l'Ontario, on constate que les interventions chirurgicales différables sont retardées à cause du manque de personnel infirmier. Nous devons nous demander à quoi cette insuffisance est attribuable.

M[me] Glenna Cole-Slattery, la nouvelle directrice générale de la *Ontario Nursing Association*, a dit vrai lorsqu'elle a déclaré ce qui suit:

> Ce qui se passe, en définitive, c'est que les femmes ne sont plus obligées de devenir infirmières . . . les conditions de travail difficiles, les échelles de salaire qui ne tiennent pas compte de la pénibilité des quarts de travail et des compétences spécialisées, l'apathie des gouvernements et des administrateurs, tous ces facteurs incitent les infirmières à abandonner la profession.

Si on prend comme exemple l'Ontario, monsieur le Président, il est probable que deux infirmières diplômées sur trois n'exercent pas. Nous devons envisager le problème à l'échelle nationale. L'Alberta perd des infirmières en grand nombre et le Québec fait face à une pénurie. Tant que nous ne nous attaquerons pas aux causes, à savoir l'absence de gratification, l'épuisement professionnel qui accable les infirmières qu'on oblige à travailler des quarts de 10 et de 12 heures et qui doivent, seules ou à deux, se charger de 20, 30 ou 40 patients, la rareté du personnel infirmier continuera de s'aggraver. On continuera de recruter du personnel infirmier au Sud, comme cela s'est fait récemment.

Tout en célébrant la Semaine nationale des infirmiers et des infirmières et en nous réjouissant que le ministre se soit engagé à dédier la deuxième semaine de mai à la profession et, bien entendu, en faisant l'éloge de Florence Nightingale, nous devons également nous demander pourquoi les infirmières et les infirmiers se font rares. Nous devrons nous pencher sur ce problème au cours des prochains mois si nous tenons à la très grande qualité de soins infirmiers à laquelle nous nous sommes habitués au Canada.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, c'est volontiers que je prends la parole au nom du caucus néo-démocrate pour féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) d'avoir annoncé à la Chambre

aujourd'hui la célébration de la Semaine nationale des infirmières. Il importe au plus haut point de reconnaître la compétence professionnelle des infirmières et de les tenir en haute estime pour leurs connaissances de ce qui se passe au sein des hôpitaux et des localités. Les infirmières devraient être traitées beaucoup plus sur un pied d'égalité à cet égard.

A la Chambre des communes, nous devrions reconnaître davantage que les infirmières sont au courant des mesures que prend le gouvernement et des répercussions que celles-ci risquent d'avoir sur les citoyens dans le domaine de la santé. Je signale que le groupe des infirmières figurait parmi ceux qui se sont prononcés contre les projets du gouvernement relativement au financement des programmes établis et à la péréquation. De toute évidence, parce qu'elles savent ce qui se passe au sein des localités et des hôpitaux, les infirmières comprennent l'utilité des services gouvernementaux.

Sur une note plus personnelle, j'aimerais signaler que le siège social national du syndicat des infirmières est situé comme par hasard à Thompson, au Manitoba. C'est Cathy Connors, une infirmière de ma région, qui en est la présidente. C'est l'un des quelques sièges sociaux nationaux qui sont situés à Thompson, au Manitoba. Je félicite les infirmières de l'excellent jugement dont elles ont fait preuve en choisissant pour leur siège social national une localité située au centre du Canada.

A propos d'une autre question beaucoup plus grave qui m'inquiète et qui inquiète sûrement le ministre, on a bien du mal à trouver des infirmières pour doter les localités éloignées d'effectifs suffisants, ce qui dépend directement du ministre. Depuis près de huit ans que je suis député, la direction générale des services médicaux n'est pas parvenue à trouver les infirmières voulues pour répondre aux besoins des localités autochtones de ma circonscription. J'espère que le gouvernement reconnaîtra que les infirmières travaillant dans les localités autochtones ne fournissent pas seulement la première ligne de soins, mais offrent bel et bien les seuls services professionnels de santé aux habitants de ces localités.

J'espère que conformément à l'engagement que le ministre vient de prendre cette semaine, le gouvernement va faire en sorte de doter les localités éloignées d'infirmières suffisamment nombreuses pour s'occuper des autochtones.

* * *

LOI SUR BELL CANADA

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, à titre de président du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-13, concernant la réorganisation de Bell Canada, j'ai l'honneur d'en faire rapport à la Chambre avec une proposition d'amendement. Je me permets d'ajouter qu'il s'agit d'un amendement de forme qui n'a rien à voir avec les dispositions fondamentales du projet de loi.

PÉTITIONS

LA DÉSIGNATION D'UN ARBITRE—LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE AVEC FRED TURNER

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter deux pétitions signées par plusieurs douzaines de Canadiens des villes d'Ottawa, Kitchener, Nepean, Perth, Lachine, Dorval, Saint-Léonard, Saint-Eustache et Montréal, ainsi que de Yellowknife et Lac la Martre, dans les Territoires du Nord-Ouest. Les pétitionnaires déclarent humblement que les dossiers d'exploitation de la société TurnAir ont été saisis par la Commission canadienne des transports pour servir de pièces à conviction dans le cadre d'un procès intenté contre une compagnie aérienne dépourvue de permis. M. Turner a été un témoin-clé pour la CCT dans le cadre de ce procès.

La CCT a annulé le permis d'exploitation de la compagnie aérienne de M. Turner pour une infraction mineure aux conditions du permis, ce qui a entraîné la saisie de son avion et la faillite financière de son entreprise. Le Conseil privé a rendu son permis d'exploitation à M. Turner et lui a offert une indemnité de 15 000 $, mais sans l'avoir consulté ni avoir négocié pour évaluer la valeur réelle de sa perte.

• (1120)

Vos pétitionnaires demandent donc humblement à la Chambre des communes d'exiger que le gouvernement nomme un arbitre indépendant pour faire enquête sur les détails de l'affaire et examiner et négocier avec Fred Turner l'offre que le gouvernement fédéral lui a faite afin d'en arriver à un règlement équitable qui réflète mieux la véritable nature de sa perte.

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions certifiées. La première est signée par 350 habitants de Willowdale et par des citoyens de York-Nord et Thornhill, qui souscrivent au projet de loi M-37. Ils prient humblement le Parlement de modifier l'article 7 de la Charte canadienne des droits de façon à ce qu'il se lise comme suit: «chacun, et notamment le foetus humain ou l'enfant à naître, a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.»

La deuxième pétition est signée par 400 habitants d'Ottawa, Nepean, Kemptville, Gower-Nord, Carleton Place, Pembroke et Arnprior; ces pétitionnaires souscrivent eux aussi au projet de loi M-37 et ils exhortent le Parlement à reconnaître les pleins droits de l'enfant à naître.

LE DROIT DE COMPARUTION DEVANT UNE COMMISSION DES RÉFUGIÉS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition signée par plus d'une centaine de Canadiens et dûment certifiée par le greffier des pétitions. Les habitants d'Aurora, de Stratford, de St. Thomas, de Pickering et de Kitchener dans le sud de l'Ontario, ainsi que les habitants des régions métropolitaines de Toronto et de Saskatoon craignent que la mesure présentée dernièrement par le gouvernement ne nuise aux intérêts des véritables réfugiés et des personnes qui cherchent à venir au Canada pour

y réclamer le statut de réfugié. Ils font valoir que leur pétition a rallié l'appui des députés de tous les partis, du Conseil des Églises, de l'Association du barreau canadien, du Congrès juif et d'autres groupes et particuliers.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de veiller à ce que le gouvernement et le Parlement légifèrent pour instituer des audiences équitables et rapides à l'intention de ceux qui réclament le statut de réfugié devant une commission des réfugiés indépendante de la Commission de l'immigration. Ils demandent également que ces audiences soient accessibles à tous ceux qui en font la demande au Canada et que ceux qui veulent présenter une demande en ce sens aient la chance de venir le faire personnellement au Canada. A ces causes, vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[*Français*]

ON DEMANDE QUE LE PLAN DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES SOIT REJETÉ ET QUE LE COURRIER SOIT LIVRÉ À TOUS LES CANADIENS SANS DISTINCTION

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, il est de mon devoir de présenter en cette Chambre quelques pétitions venant de gens de ma circonscription, particulièrement des gens de Haute-Aboujagane, Notre-Dame, Cap-Pelé, Shediac, Moncton.

Ces pétitionnaires demandent humblement au Parlement de faire en sorte que la Société canadienne des postes rejette son plan et livre le courrier à tous les Canadiens sans distinction.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 115.

[*Texte*]

L'ACDI—LE PROJET D'ASSISTANCE À L'ENSEIGNEMENT AU ZIMBABWE

Question nº 115—**M. Manly:**

Au cours de chaque année de 1983 à 1986, l'ACDI a-t-elle prévu à son budget des fonds pour financer un projet éducatif au Zimbabwe et, dans l'affirmative, *a*) quel en était le montant, *b*) combien de coopérants du Canada ont travaillé au projet au Zimbabwe et quel était leur salaire moyen?

M. Roger Clinch (secrétaire parlementaire de la ministre des Relations extérieures): L'ACDI finance un projet d'assistance à l'enseignement secondaire au Zimbabwe; de 1983 à 1986, l'Agence a dépensé environ 5,7 millions de dollars au titre de ce projet (exécuté par l'Entraide universitaire mondiale du Canada—EUMC).

Pendant cette période, le nombre de Canadiens participants à ce projet a varié de 100 à 150. Leurs salaires ont été payés par le gouvernement du Zimbabwe selon le barème applicable à tous les enseignants du niveau secondaire dans ce pays, et les fonds provenant de l'ACDI ont servi à payer les indemnités et les frais d'administration du projet. Le salaire moyen était approximativement 12 000 $ (dollars zimbabwéens).

Outre cette assistance, l'ACDI a entrepris en 1986 la réalisation d'un projet distinct d'enseignement technique et de formation professionnelle par l'intermédiaire de l'Ontario International Corporation, de Toronto. Jusqu'à la fin de l'an dernier, neuf coopérants avaient commencé à participer à ce projet; les 422 000 $ que l'ACDI y a injectés en 1986 ont servi à payer les suppléments de rémunération, les indemnités et les frais d'administration du projet. Les Canadiens qui participent au projet à titre de chargés de cours et de responsables de l'établissement des programmes d'étude reçoivent le salaire normalement payé au Zimbabwe pour ce genre de travail; l'ACDI comble l'écart entre ce salaire et celui qui leur serait normalement versé au Canada, de façon à ce que les spécialistes recrutés possèdent toutes les compétences nécessaires. Le salaire moyen total déboursé est 36 000 $ canadiens.

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre que les paragraphes 64(3) et (4) du Règlement obligent le gouvernement à répondre à certaines questions au *Feuilleton* dans le délai prescrit de 45 jours. Cependant, d'après mes notes, la question nº 82 que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 20 février 1987 et la question nº 90 du 4 mars 1987 sont toujours sans réponse.

Je sais bien que ce n'est pas le secrétaire parlementaire qui répond aux questions, car il l'aurait déjà fait. Je me demande s'il pourrait fouetter un peu ceux qui sont chargés de veiller à l'application du Règlement.

M. Lewis: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'attirer mon attention sur ce problème. Nous allons vérifier et essayer d'obtenir les réponses le plus tôt possible.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question nº 63 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: On a répondu à la question mentionnée par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question nº 63 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

PRÉCISIONS SUR UN VOYAGE EN INDE ET AU PAKISTAN

Question nº 63—**Mlle Nicholson:**

1. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est-il rendu en Inde et au Pakistan en décembre 1985 et, dans l'affirmative, était-il accompagné d'une délégation de fonctionnaires, de parlementaires, de gens d'affaires et d'autres personnes?

2. *a*) Quels étaient les noms et rôles des membres de la délégation, *b*) des membres de la délégation étaient-ils accompagnés de conjoints ou d'amis et, dans l'affirmative, lesquels?

3. *a*) Quel était l'itinéraire du voyage, *b*) quel était le programme des réunions officielles, des cérémonies, des divertissements et des excursions, *c*) quels membres de la délégation ont participé à quelles activités?

4. Y a-t-il eu un programme de séances d'information au sujet de ce voyage et, dans l'affirmative, *a*) quel était le calendrier des réunions, *b*) qui les a données et de quoi a-t-on parlé, *c*) qui a assisté à quelles réunions et à quel titre?

5. A-t-on utilisé des avions *a*) du gouvernement, *b*) commerciaux pour transporter les membres de la délégation et, dans l'affirmative et dans chaque cas, (i) lesquels pour quelles étapes du voyage (ii) combien en a-t-il coûté?

6. Combien a coûté chaque activité officielle au programme de la délégation?

7. A-t-on fourni des services de sécurité à la délégation et, dans l'affirmative, *a*) lesquels, *b*) combien en a-t-il coûté?

8. Combien en a-t-il coûté au titre *a*) du transport terrestre, *b*) du logement, *c*) des repas, *d*) des allocations quotidiennes, au total et pour chaque membre de la délégation?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Lewis: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

[*Traduction*]

Des voix: D'accord.

M. le Président: Je signale à la Chambre que, à cause de la déclaration ministérielle, l'étude des mesures d'initiative ministérielle sera prolongée de huit minutes après 13 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LES RÉFUGIÉS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'appliquer aux réfugiés une politique qui omet gravement de respecter le passé fier et humain du Canada en matière d'aide aux réfugiés et d'avoir cessé de donner un exemple international très respecté à l'égard de cette tragédie humaine universelle, ce qui risque de nuire à la conclusion d'une solution internationale significative à ce qui est de toute évidence un phénomène international;

Que la Chambre déplore en outre que le gouvernement refuse d'assurer à ceux qui demandent le statut de réfugié un accès total à une commission d'enquête indépendante ainsi qu'une audience non antagoniste devant celle-ci;

Que la Chambre exhorte donc le gouvernement à instaurer un régime équitable, accessible et efficace d'administration des réfugiés qui

1) garantisse à ceux qui demandent le statut de réfugié un accès total au système en rejetant toute présélection à l'intérieur du processus;

2) assure un maximum de protection et de sécurité à tous les réfugiés, ainsi qu'un examen adéquat de leur demande en abolissant le concept très limitatif du «troisième pays sécuritaire» comme élément intégral du procédé d'identification des réfugiés;

3) permettre à tous les réfugiés d'interjeter appel devant un organisme compétent et indépendant qui tiendrait compte de tous les faits et circonstances de la demande des requérants.

—Monsieur le Président, il y a plus de 100 ans, la grande question était de savoir si les idéaux et principes sur lesquels

reposait la Confédération pouvaient s'étendre à tous les Canadiens. Aujourd'hui, une centaine d'années plus tard, les questions sont plus ou moins les mêmes, mais leur portée, toutefois, est internationale.

Alors que nous amorçons le débat sur cette motion à la Chambre des communes ce matin, la discrimination et l'apartheid règnent en Afrique du Sud, la servitude existe dans les montagnes du Pérou, des gens meurent de faim dans les villes de l'Inde et de l'Afrique et des milliers de personnes sont déplacées, torturées et persécutées dans tous les coins du monde. Toutes ces personnes sont des réfugiées d'une façon ou d'une autre et elles prouvent que la justice humaine est imparfaite et la compassion humanitaire insuffisante.

• (1130)

En réponse, les gouvernements libéraux du passé se sont montrés vraiment déterminés à supprimer, dans la limite de leurs moyens, les souffrances inutiles de nos semblables dans le monde entier. Leurs résultats ont été reconnus par la communauté internationale. Il y a moins de six mois, le Canada s'est vu accorder la Médaille Nansen pour sa politique passée touchant les réfugiés. Il y a moins de neuf mois que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) a justifié l'aide que porte son gouvernement aux réfugiés en déclarant que si l'on faisait des erreurs, ce serait toujours par excès de compassion et au nom de la justice.

Dans ce contexte, le projet de loi sur les réfugiés présenté la semaine dernière tourne en ridicule ces deux déclarations importantes. L'orientation et l'esprit de la nouvelle politique sont malvenus et trahissent fondamentalement les raisons pour lesquelles le Canada a reçu cette médaille, ainsi que l'engagement antérieur du premier ministre, surtout si l'on tient compte du fait que l'ONU a déclaré 1987 Année internationale des sans-abri.

Cette politique, Votre Honneur, représente l'aboutissement inacceptable et insensible de deux ans et demi de consultations auxquelles ont participé la plupart des organismes et des Églises qui ont consacré leur temps, leur énergie et leur talent à l'instauration d'un système d'admission des réfugiés meilleur et plus humain et qui s'opposent désormais énergiquement aux principes du projet de loi. Il est un fait qu'il n'existe pas de système idéal de reconnaissance du statut de réfugié, pas plus qu'il n'existe un monde idéal. Cependant, il est aberrant de concevoir et de mettre en vigueur un nouveau processus qui comporte des lacunes importantes et flagrantes.

Depuis quelques mois, le gouvernement mène une guerre impie au nom d'une stratégie reposant sur une crise fabriquée de toutes pièces selon laquelle des milliers et des milliers de réfugiés envahiraient le Canada. Il a essayé de manipuler l'opinion publique pour justifier son projet de loi qui s'appuiera clairement et manifestement sur le prétexte de mettre fin à des abus. Le gouvernement conservateur espérait ainsi remonter dans l'opinion publique de tout le pays où sa cote est actuellement au plus bas.

Mon parti et moi-même avons trouvé pénible d'assister aux premières loges, jour après jour, au déploiement de cette stratégie. Pénible, parce que la question planétaire de la souffrance humaine est beaucoup trop importante et délicate pour être traitée uniquement en fonction des exigences des partis-pris politiques. Pénible parce que le problème des réfugiés n'est pas

simplement un défi intérieur pour le Canada. C'est au contraire un défi lancé à tous les pays du monde pour qu'ils se partagent collectivement, également et constructivement la tâche d'aider ceux qui sont moins fortunés que nous. J'invite donc une fois de plus le gouvernement à mettre fin à cette stratégie.

Aucun parti politique ni député de cette Chambre n'a le monopole de la vertu, certainement pas moi en tout cas. Tous les députés, les trois partis politiques et tous les Canadiens savent très bien que le Canada ne peut pas accueillir à lui seul tous les sans-abri de la planète. Il y a actuellement 15 à 20 millions de réfugiés dans le monde à la recherche d'un abri. Aucun député, aucun parti politique, aucun Canadien n'a envie de légitimer ou de récompenser les demandes frauduleuses de statut de réfugié.

Cela n'absout cependant pas le gouvernement de toute responsabilité. Il ne peut pas se laver les mains du problème des réfugiés, jouer les Ponce Pilate modernes, et renvoyer à la dérive les authentiques réfugiés qui se présentent à nos frontières. Ce serait inviter les autres pays à nous imiter. Cela ne servirait qu'à aggraver la crise humaine des réfugiés, à limiter leur choix et à accroître leur désespoir. Pourtant, c'est effectivement ce qu'a fait le gouvernement avec la politique qu'il a annoncée dans le projet de loi C-55.

Cette politique n'est ni tolérante, ni juste, ni sage, ni généreuse. C'est au contraire une politique à caractère inflexible, rigide et restrictif. La politique du gouvernement à l'égard des réfugiés est tragiquement erronnée dans un certain nombre de domaines clés que j'aimerais aborder et évaluer.

Le premier problème, c'est que le gouvernement a décidé d'imposer une étape de présélection à tous les postes frontières. Deux agents décideront, sur-le-champ pour ainsi dire, si le réfugié a une cause valable à soumettre à la nouvelle Commission du statut de réfugié. Dans les faits, cela constituerait un gigantesque rempart pour cette commission, un rempart qui limiterait considérablement le nombre de demandeurs de statut qui pourraient avoir droit à une audience juste. Se contenter de vérifier d'où vient le demandeur, de quel pays il ou elle vient, c'est adopter une attitude irresponsable qui ne tient aucun compte de sa situation particulière.

Par conséquent, quand les ministres responsables de l'immigration nous assurent, comme ils l'ont fait, qu'aucun réfugié authentique ne sera repoussé dans le cadre de cette politique, ils disent une absurdité. Comment peuvent-ils dire cela alors que ceux dont la demande sera rejetée au cours de la sélection préliminaire n'auront même pas eu droit à un examen sérieux de leur cas? Les ministres ne peuvent pas jouer sur les deux tableaux. La sélection préalable est contraire au principe de l'accessibilité préconisé par chaque organisme non gouvernemental, tous les organismes religieux ainsi que le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration.

D'autre part, cette sélection laisse entendre que le réfugié pose un grave problème dont il vaut mieux se décharger sur quelqu'un d'autre en le renvoyant ailleurs. C'est là une attitude tout à fait irresponsable. De plus, l'un des deux agents de sélection sera membre de la Commission du statut de réfugié tandis que l'autre, sera un arbitre de l'immigration; autrement dit, il s'agira d'un agent du ministère.

Cela soulève plusieurs questions. Pourquoi faut-il que cete personne qui, de toute évidence, sera là pour appliquer la loi, participe à la sélection. Quels intérêts défendra-t-elle? Pourquoi le gouvernement mélange-t-il les affaires concernant l'immigration et les réfugiés alors qu'il était indispensable d'établir clairement la distinction entre les deux? Si les ministres doutaient sérieusement de l'authenticité des demandes de statut de réfugié, pourquoi les deux personnes chargées de la sélection ne sont-elles pas membres de la Commission du statut de réfugié? Malheureusement, cet arbitre de l'immigration, intervient, au nom du ministère de l'Immigration, à cette première étape très importante.

D'autre part, la sélection préalable se fonde sur le principe selon lequel le réfugié ne peut pas venir d'un pays tiers où il était en sécurité, ce qui veut dire que le Cabinet établira une liste de pays considérés comme sûrs qui déterminera, dans une large mesure, qui pourra ou non demander le statut de réfugié. Il s'agit là d'une initiative inquiétante et alarmante qui représente un revirement complet et très regrettable de la politique gouvernementale.

Par le passé, les gouvernements libéraux avaient établi et respecté une liste B-1 de pays dans lesquels on ne pouvait pas renvoyer les gens. Notre pays montrait ainsi qu'il n'était pas disposé à expulser des gens vers certains pays du monde qui ne respectaient pas les droits de l'homme. Cette équation insistait clairement sur la protection et la sécurité de l'individu.

Non seulement le gouvernement conservateur a aboli la liste B-1, le 20 février, mais il s'apprête maintenant à changer son fusil d'épaule en dressant une liste de pays vers lesquels il est prêt à expulser des gens. Par conséquent, si un réfugié qui arrive au Canada s'est arrêté au préalable dans un pays figurant sur cette liste, l'agent de sélection le renverra dans ce pays. Ce critère ne laisse aucun pouvoir discrétionnaire aux deux agents. Par conséquent, rien ne leur permet d'étudier le cas du demandeur et le bien-fondé de sa demande.

Cela soulève également d'autres questions importantes. Quelles garanties a-t-on prévues? Y a-t-il des accords exécutoires entre le Canada et les pays qui doivent figurer sur cette liste? Le Canada va-t-il céder devant les pressions politiques et diplomatiques des autres pays qui désireront figurer sur la liste de pays sûrs du Canada? Fera-t-on des concessions? Certains pays se retrouveront-ils sur la liste, pour des raisons complexes, même s'ils ont violé les droits de l'homme? Le jeu du pouvoir entre les pays l'emportera-t-il sur la protection des réfugiés dont la vie est en danger?

• (1140)

En outre, avec quelle célérité le Canada réagirait-il devant de nouveaux accès de violence et d'abus des droits de la personne? Combien de temps va-t-il s'écouler avant que des personnes venues de régions du monde où éclatent soudain des troubles soient reconnues comme de véritables réfugiés? Enfin, qu'entend-on par un pays tiers désigné comme sûr? Est-ce que les États-Unis, qui expulsent allègrement les Guatémaltèques et les Salvadoriens, sont un tiers pays sûr? Est-ce que la Grande-Bretagne qui expulse, entre autres les Tamouls, est un pays sûr? Est-ce que le Guatémala, qui est une démocratie, constitue un pays sûr? S'ils ne le sont pas, ce qui est évidemment le cas pour les personnes en cause, le Canada aura-t-il le courage de rayer ces pays de la liste des pays sûrs? Et pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas présenté une liste des tiers pays sûrs qui pourrait être débattue librement à la Chambre?

La notion de tiers pays sûrs comporte des lacunes graves et néfastes. Il est totalement injuste et aléatoire pour ceux qui revendiquent le statut de réfugié pour cause de persécution, que le gouvernement étudie leur demande en tenant compte d'une telle notion. S'il suit cette voie, le Canada sera l'un des premiers pays à légiférer sur cette notion, ce qui ne ferait qu'encourager d'autres pays à réagir en adoptant des mesures restrictives du même ordre. Cette attitude va inévitablement aboutir à créer un monde sans issue pour les réfugiés.

De même, le gouvernement s'est-il demandé quels seront les effets cumulatifs de l'adoption de la notion de tiers pays sûrs par tous les pays? Où iront les 15 à 20 millions de réfugiés? Quelles options auront-ils? A quelles mesures se résoudront-ils pour échapper à la torture ou à une mort certaine dans leur pays d'origine? Combien de conseillers en immigration bien nantis et peu scrupuleux comme John Santos verrons-nous apparaître sous un tel régime?

Il ne fait aucun doute pour toute personne douée de jugement, monsieur le Président, que si la majorité des pays optaient ainsi pour se retirer de la course, nos chances de trouver une véritable solution internationale à ce phénomène international seraient compromises. Cela ferait disparaître le sentiment de responsabilité partagée et d'obligation que les pays éprouvent pour le sort des réfugiés. Cela remettrait en question la convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés signée en 1951. Si cela se produit effectivement, comme cela pourrait très bien se faire dans un avenir prévisible, notre pays n'aurait pas lieu de s'enorgueillir d'avoir été à l'origine du mouvement qui a découragé le monde de résoudre le problème des réfugiés.

Mon parti et moi-même demandons aujourd'hui que le gouvernement abandonne le concept du pays tiers désigné comme sûr qui est la pièce maîtresse de sa politique sur les réfugiés et, en outre, qu'il renonce à sa présélection. Ce faisant, les personnes qui réclament le statut de réfugié pourront directement et immédiatement présenter leur demande à la commission du statut de réfugié qui prendra une décision. En vertu de ce régime la prise de décisions sera rapide, équitable et humaine, ce qui ressort précisément des consultations.

En rejetant cette proposition, le gouvernement multiplie les chinoiseries administratives en ajoutant une présélection inutile à tous les postes frontières. Ce réseau de grande envergure étendu à tout le pays augmenterait les frais de gestion et imposerait une lourde charge au Cabinet qui devrait établir, surveiller et modifier les listes de pays prétendus sûrs ce qui, finalement, risque de ne pas servir les intérêts des réfugiés. Parlons d'incompétence et de contradictions.

Alors que le gouvernement prétend que la nouvelle commission du statut de réfugié n'a pas un caractère antagoniste, les faits et le projet de loi prouvent le contraire et c'est là où réside la troisième faille du système. Les propres documents du gouvernement proposent qu'un avocat du ministère de l'Immigration présente «des faits pertinents concernant la demande aux deux membres de la commission du statut de réfugié». Cela donnera automatiquement à l'audience un caractère très antagoniste et très litigieux.

Après tout, quels intérêts l'avocat va-t-il représenter? D'où tiendra-t-il ses renseignements? Les tiendra-t-il de l'arbitre de l'immigration qui participe au premier stade de présélection? Dans l'affirmative, est-ce équitable et le fait-on savoir au requérant? Encore une fois, pourquoi mêler les agents d'immigration au processus de détermination du statut de réfugié? Si la commission du statut de réfugié est censée être un organisme spécialisé s'occupant exclusivement des questions ayant trait au statut de réfugié et que ses agents sont compétents et bien au courant du sort des réfugiés, pourquoi le personnel de l'immigration devrait-il intervenir?

Nous recommandons clairement et sans hésiter d'autoriser la commission du statut de réfugié et ses agents à prendre une décision équitable envers les réfugiés qui comparaissent devant elle, et que le ministère reste à l'écart à moins d'en être autrement prié.

La procédure d'appel est le quatrième problème grave que présente le système de détermination du statut de réfugié. Le gouvernement a proposé que l'on fasse les pourvois en appel devant la Cour fédérale du Canada. Il n'aurait pas pu faire un plus mauvais choix puisque la Cour fédérale n'a pour mandat que de connaître des questions de procédure légale et de droit et non des faits et des circonstances spéciales à chaque cas. La Cour fédérale ne peut entendre de nouveaux témoignages, réévaluer la bonne foi du demandeur en l'interrogeant, ni obtenir l'opinion ou l'avis du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ou d'organismes non gouvernementaux. Il est peu réaliste de s'attendre à ce que de pareilles réformes dans notre régime judiciaire puissent être effectuées dans un avenir prochain. Par conséquent, dans les circonstances, l'appel est scandaleusement futile; or, on réclamait le contraire dans tous les témoignages présentés durant les longues consultations qui ont abouti à la présentation de ce projet de loi.

Le parti libéral a toujours estimé que, dans une large mesure, le mécanisme de reconnaissance du statut de réfugié ne vaut que ce que vaut le mécanisme d'appel. L'appel prévu par le gouvernement ne convient pas du tout et signifie qu'une erreur de jugement commise par la Commission du statut de réfugié peut coûter la vie au demandeur. Pour tenter de remédier à cette préoccupation d'importance capitale, nous préconisons l'établissement d'une commission d'appel distincte et indépendante qui pourrait éviter ou rectifier les erreurs.

Le comble, c'est que le gouvernement a également déclaré que celui qui porte sa cause en appel sera expulsé en attendant

que la Cour fédérale étudie l'affaire. C'est une attitude inacceptable et cruelle qui met le demandeur en danger de mort en l'obligeant à retourner dans son pays d'origine en attendant que la Cour se prononce. Quand elle sera prête à le faire, il sera peut-être trop tard. Est-ce l'esprit dont s'inspire notre régime judiciaire? Je ne le crois pas. En outre, il est fort possible que cette ordonnance d'expulsion soit inconstitutionnelle, car elle pourrait enfreindre l'article 7 de la Charte des droits et libertés qui garantit la sécurité de la personne.

La cinquième et dernière lacune importante dans ce projet de loi dont j'ai déjà parlé a trait aux obligations internationales du Canada et à l'orientation respectée prise par les gouvernements libéraux qui ont voulu venir en aide aux réfugiés.

En construisant un nouveau système de détermination du statut de réfugié fondé sur une étape de présélection et sur l'idée d'un pays tiers désigné comme sûr, le gouvernement conservateur renonce à lutter, au nom de notre pays, et envoie au monde un signal très mauvais et très dangereux. Tous les pays feront marche arrière et justifieront leur décision en donnant l'exemple du Canada. Ils se diront que si le Canada peut faire cela, ils peuvent le faire aussi ou que si le Canada l'a fait, ça doit être bien.

Si le gouvernement conservateur veut sérieusement contribuer à une solution internationale efficace du dilemme des réfugiés du monde, et s'il désire vraiment protéger le Canada contre l'augmentation du nombre de faux réfugiés, comme les gouvernements précédents, il lui incombe d'éviter toute mesure régressive qui aurait justement pour effet de favoriser la mentalité qu'il veut combattre.

• (1150)

Le gouvernement doit donc s'abstenir de mettre en place un système rigide et limité qui déclenchera nécessairement une réaction en chaîne dans le monde. Je regrette de dire, cependant, que c'est justement ce qu'il fait avec son récent projet de loi.

Nous avons été témoins de la faiblesse du gouvernement dans des négociations bilatérales avec certains des pays les plus puissants du monde comme dans le cas de l'accord sur le bois d'oeuvre avec les États-Unis et de l'accord sur le poisson avec la France.

C'est regrettable que pour montrer sa force, le gouvernement s'en prenne aux réfugiés qui n'ont pas de pays, qui souffrent, qui risquent la torture et qui cherchent un refuge et un foyer. Selon moi et selon mon parti, ce n'est pas le signe d'un pays compatissant, progressiste ou courageux.

Nous ne pouvons pas corriger toutes les injustices et toutes les imperfections du monde, mais nous ne pouvons pas non plus rester indifférente et nous préoccuper de suivre une diète tandis que d'autres crèvent de faim, acheter des millions d'automobiles neuves chaque année tandis que la plupart des gens vont nu-pieds dans le monde, acheter ou faire construire des maisons plus grandes et plus luxueuses alors que d'autres humains sont sans abri.

Nos problèmes, qui sont maintenant des problèmes mondiaux, ne semblent plus ne toucher que nous. On nous demande chaque jour de réagir à une nouvelle crise causée par des gens dont nous ne pouvons pas prononcer le nom, dans des pays dont nous n'avons jamais entendu parler. Et pourtant, la plupart des Canadiens, je crois, ont de grands espoirs pour le monde. Ils espèrent un monde sans guerre, un monde où les gens qui souffrent actuellement de la pauvreté, de la persécution et de l'oppression auront une meilleure existence pour eux et pour leurs enfants et où les énergies de l'humanité seront consacrées, non pas à la destruction, mais à l'édification d'un avenir généreux et propice pour chacun de nous.

En ce qui concerne le triste sort des réfugiés, nous, en tant que membres de la communauté internationale, n'avons pas résolu le problème, mais nous sommes, comme il se doit, fermement décidés à trouver des solutions. Ce qui est plus important encore, le Canada s'est finalement décidé à tourner le dos à ceux dont les coeurs sont de pierre, à ceux qui estiment que les pauvres et les opprimés sont mauvais, et à ceux qui croient que c'est à chacun de se débrouiller.

En tant que gouvernement, en tant que Parlement, en tant que pays, tâchons de ne pas répudier notre passé, de ne pas répudier notre patrimoine, de ne pas répudier l'excellente réputation dont nous jouissons au sein de la collectivité internationale. Efforçons-nous de ne pas nous montrer indifférents à l'égard de l'avenir en paralysant le développement progressif de notre politique en matière d'immigration et d'accueil des réfugiés. Osons faire preuve de compassion, de sorte que la prochaine génération récolte les fruits de notre travail et que le monde s'en trouve meilleur.

Nous prévenons aujourd'hui le ministre et le gouvernement que notre parti va se battre pour que s'établisse ce genre de société au Canada.

Mme Browes: Monsieur le Président, le projet de loi qui a été présenté récemment a certes contribué à rationaliser le système et à fournir une réponse juste et rapide aux réfugiés dès qu'ils se présentent à nos frontières et dans les aéroports du Canada.

Le député a signalé notamment la première audience en présence de l'arbitre et du membre du conseil consultatif. J'ai été plutôt étonnée qu'il critique à ce point ces arbitres de la Fonction publique qui mènent la première audience. Je regrette que le député de York-Ouest (M. Marchi) n'ait aucune confiance dans l'excellent personnel du ministère de l'Immigration qui sert si admirablement notre pays au Canada et à l'étranger dans l'examen des demandes du statut de réfugié.

Quel plan le député propose-t-il pour surmonter les difficultés actuelles? Quelles mesures canaliserait-il ou supprimerait-il pour améliorer le système? S'imagine-t-il qu'il suffit de dire que le système sera meilleur pour qu'il le soit automatiquement? Que propose-t-il pour décourager les abus si évidents actuellement?

Pourrait-il répondre à ces questions fort importantes puisque qu'il n'a pas cerné le véritable problème, à savoir rendre la politique des réfugiés plus efficace et plus juste, ce que fera le projet de loi, à mon avis?

M. Marchi: Monsieur le Président, étant donné que la députée siège au comité de l'immigration, sauf erreur, je regrette qu'elle n'ait pas tenu compte des requêtes du comité permanent, du rapport Plaut et des instances des organismes non gouvernementaux, des Eglises canadiennes et des députés des Communes. Ils ont tous demandé qu'une distinction soit fait entre les demandes courantes des immigrants et celles des réfugiés.

Les aspirations des demandeurs du statut d'immigrant reçu, aussi légitimes et acceptables soient-elles, n'ont pas le caractère urgent de celles des réfugiés qui fuient leur pays. Ces derniers demeureraient dans leur pays s'ils en avaient le choix ou la chance. Mais c'est pour fuire les persécutions qu'ils ont plié armes et bagages pour des cieux plus cléments. Cet aspect du problème était le thème dominant des mémoires dont notre comité a été saisi.

J'ai du mal à comprendre qu'une députée, surtout du côté du gouvernement, une députée qui a peut-être davantage accès aux leviers du pouvoir, ne se rende pas compte que cette demande ne constitue pas une critique des fonctionnaires qui s'acquittent honorablement de leur travail. C'est simplement une démarche pour que dans le cadre actuel et aux termes d'un nouveau processus de traitement des demandes des réfugiées, les bureaucrates s'occupent de l'immigration et un autre groupe de spécialistes de la question des réfugiés.

Le gouvernement confond encore réfugiés et immigrants dans ce projet de loi et il rate une occasion en or de faire cette distinction entre ces deux groupes, de sensibiliser davantage la population à cette différence dans le type d'immigrants qui arrivent au pays.

Si le gouvernement tenait vraiment à traiter les demandes des réfugiés, il aurait retenu les service de ses deux agents aux postes frontières, et il aurait fait en sorte que deux personnes compétentes, versées sur la question des réfugiés et des problèmes géopolitiques du monde, siègent à la commission de l'immigration, au lieu de nommer un seul agent chargé de superviser l'immigration.

• (1200)

La députée a ensuite expliqué ce qu'était notre politique pour remplacer le processus de tri. Nous avons proposé, appuyé une fois de plus par le comité et tous les ONG, de permettre à ces gens de se présenter devant la commission d'enquête. C'est là que la décision serait rendue, et non pas à un point quelconque de la frontière. Nous ne disons pas cela parce que le pays est sur la liste de ce que l'on appelle les «pays sûrs». Si une personne se présentait au comité et exposait elle-même sa revendication, au moins la décision, positive ou négative, serait considérée comme juste et humaine. Voilà l'étape importante que le gouvernement empêche.

Ce que fait le gouvernement c'est essayer de nous faire croire qu'il a amélioré la nouvelle commission d'enquête et que, d'une façon ou d'une autre, c'est le joyau de sa mesure législative. Toutefois, il a très adroitement dressé une barrière autour de ce joyau et il a mis les réfugiés au défi d'y parvenir.

La députée s'est alors demandée comment l'on pouvait réprimer les abus. Elle devrait s'apercevoir que chaque fois que le gouvernement conservateur annonce une nouvelle mesure restrictive, le nombre des manoeuvres et des plans frauduleux augmente. Chaque tentative pour rendre le système plus rigoureux et plus inflexible rend les réfugiés plus désespérés. Lorsque c'est une question de vie ou de mort et que l'on est acculé au pied du mur, on est prêt à tout. Il y a une augmentation du nombre de conseillers sans scrupules qui soutirent des centaines de milliers de dollars à des personnes qui cherchent simplement à échapper, avec leur famille, à la torture qui les menace.

Mme Copps: Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de poser de question ni de faire d'observations, car la présentation du député de York-Ouest (M. Marchi) était excellente. Toutefois, lorsque j'ai entendu une députée de la majorité poser une question qui sous-entend que nous prenons position contre les fonctionnaires, j'ai décidé de demander au député de York-Ouest de nous parler de ce qui est arrivé à un fonctionnaire qui a rendu public des renseignements sur les abus du système. Ce fonctionnaire a perdu son emploi. Le gouvernement se plaint que le parti libéral ne fait pas confiance aux fonctionnaires, alors que le sous-ministre de l'Emploi et de l'Immigration a fait mettre à la porte un fonctionnaire qui faisait son travail et qui y croyait tellement qu'il était prêt à comparaître devant le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Je voudrais que le député de York-Ouest donne des précisions à ce sujet.

M. Marchi: La députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a parfaitement raison. D'après elle, le gouvernement essayait une fois de plus de jouer sur les deux tableaux. Il me reprochait injustement de jeter le discrédit sur la Fonction publique alors que des ministres responsables de l'immigration ont en fait licencié un fonctionnaire qui avait fourni des renseignements précieux au gouvernement, en lui signalant que l'on avait demandé à des criminels de participer au système de détermination du statut de réfugié.

Ce fonctionnaire savait que c'était tout à fait absurde, que le système de détermination du statut de réfugié ne devrait pas s'encombrer de tels individus, et je le savais moi aussi, tout comme d'autres Canadiens d'ailleurs. Quel prix faut-il payer sous le gouvernement conservateur pour essayer d'attirer l'attention sur un problème? Quel prix doit payer un fonctionnaire qui essaie de faire son travail? Quel est le prix que doit payer un fonctionnaire qui essaie d'apprendre quelque chose au gouvernement en signalant au comité permanent et aux députés une situation très anormale, à savoir que l'on sollicitait la participation de criminels? Le résultat, c'est que cette personne n'a pas d'emploi pour le moment. Le gouvernement a pourtant modifié ses règlements; il a changé son fusil d'épaule. Il a fait revenir ces lettres et il en a envoyé de nouvelles, reconnaissant ainsi que John Quigley avait raison; malgré cela, il a eu le culot de licencier cet homme qui cherche toujours un emploi.

Lorsqu'un membre du gouvernement prétend que nous ternissons la réputation de la Fonction publique alors qu'il a licencié un fonctionnaire qui avait bien fait son travail, il essaie de jouer sur tous les plans. Même si c'était possible, je me demande si le jeu en vaut la chandelle.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, c'est une motion utile qui a été proposée par le député de York-Ouest. Il y a surtout deux passages de la motion sur lesquels je voudrais insister. La motion exhorte notamment le gouvernement à instaurer un régime qui garantisse à ceux qui demandent le statut de réfugié un accès total au système en rejetant toute présélection à l'intérieur du processus. Il faut absolument examiner cette proposition.

Le projet de loi à l'étude est long et compliqué; il apporte de nombreuses modifications dont certaines ont des répercussions bien plus profondes que ne l'aurait imaginé le ministre.

Il ne sera pas facile d'examiner de façon complète tous les aspects du projet de loi en 20 minutes, en un jour ou en une semaine. Quoi qu'il en soit, la modification la plus importante, celle qu'il faut examiner dès le départ est celle de l'accessibilité, celle de savoir si les gens auront une chance équitable d'être équitablement entendus dans notre système.

Comme la deuxième exigence de la motion fait partie en réalité de la première, je passe à la troisième revendication, celle qui demande au gouvernement de mettre en place un système permettant à tous les réfugiés d'interjeter appel devant un organisme compétent et indépendant qui tiendrait compte de tous les faits et circonstances de la demande des requérants. Je me félicite de la tenue de ce débat qui nous permet de rouvrir au profit des députés et du grand public qui nous écoutent certaines des grandes questions dont nous a saisis le projet de loi gouvernemental C-55. C'est un sujet auquel j'ai consacré beaucoup de travail pendant cinq ans et demi. C'est un sujet qui me tient très à coeur. Je vais m'efforcer de raisonner posément, sans tomber je l'espère dans des discours trop passionnés, ce qui n'est que trop facile.

Il s'agit d'une question très sérieuse. Elle met en cause directement des dizaines de milliers de réfugiés présents ou éventuels—de vrais réfugiés—et de façon indirecte mais non moins réelle un très grand nombre d'autres personnes au Canada, tant moralement qu'au plan de leurs intérêts propres. Moralement, parce que le Canada a pris un engagement international solennel de protéger la personne qui se trouve hors de son pays et qui est empêchée d'y retourner par la crainte de persécutions politiques, religieuses ou autres. Or cela ne serait guère plus qu'une farce si le projet de loi était adopté. Il est donc très important que l'opinion comprenne ce qu'on est en train d'effectuer au nom de la population du Canada qui a reçu la médaille Nansen. Cette médaille n'a pas été attribuée au gouvernement, mais à la population du Canada. Il ne faut pas que le gouvernement déshonore le travail de la population canadienne.

Ce projet de loi va également faire tort aux Canadiens sur un autre plan, celui de leurs intérêts plus personnels, en empiétant sur un droit ancien dont les sujets britanniques jouissent depuis quatre siècles en Grande Bretagne, et les Canadiens depuis le moment où ils ont commencé à vivre sous les lois actuelles, canadiennes et britanniques. J'y reviendrai dans un instant.

Comme plusieurs personnes l'ont souligné, il y a peut-être 15 millions de réfugiés dans le monde. Certains le sont devenus pour fuir des gouvernements répressifs, auxquels notre gouvernement s'oppose ou qu'il condamne en certains cas. Parmi ces pays, il y a en d'autres que notre gouvernement appuie, tel le gouvernement du Salvador auquel il a accordé un prêt bilatéral. J'ai eu l'occasion de visiter le Salvador la semaine dernière afin de connaître de première main le sort qui y est fait aux libertés individuelles et qui a contraint sans doute un million de personnes sur cinq à chercher refuge ailleurs. Un demi-million ou plus de ces personnes sont allées aux États-Unis, et un demi-million ou plus sont devenues des réfugiés, des personnes déplacées, à l'intérieur même de leur minuscule territoire. Pourtant le Canada approuve le gouvernement salvadorien. Il l'a dit après avoir vu comment ses élections se déroulaient et il l'appuie en lui donnant une subvention ou un prêt de 8 milions de dollars. Donc nous avons une certaine obligation envers les réfugiés qui viennent au Canada, surtout d'un pays dont nous appuyons le gouvernement.

• (1210)

D'autres arrivent ici parce qu'ils souffrent de faim ou de pauvreté dans des pays comme les Philippines, le Guatemala ou d'autres de l'Afrique au sud du Sahara où l'agriculture qui a nourri les gens durant des milliers d'années a été détruite en grande partie à cause des initiatives de pays comme les États-Unis et le Canada. Ces derniers s'assurent que les terres fertiles ne servent pas à nourrir ces gens-là, mais à produire des articles de luxe que nous achetons. Voilà pourquoi la faim sévit. C'est surtout pour cette raison que la famine sévit dans tant de pays, des pays comme le Guatemala et les Philippines, souvent très riches en terres arables.

Je répète, nous avons des réfugiés de ces pays parce que la faim y engendre la violence, celle du gouvernement qui force les gens à vivre dans des conditions impossibles, et celle des gens qui résistent à l'oppression du gouvernement. Ce n'est pas nouveau, cela se rapporte à un autre processus.

Depuis une trentaine d'années, des pays comme la Grande-Bretagne et les pays de l'Europe occidentale ainsi que les États-Unis et le Canada ont accepté ou au moins toléré que des gens de pays qu'on pourrait décrire comme ceux du Sud viennent travailler chez-nous, habituellement pour des salaires dérisoires. Cette tendance est en train de se renverser.

La semaine passée, je me suis entretenu avec le vice-ministre salvadorien de la Planification; il n'a pas recommandé que son pays nous envoie plus de main-d'oeuvre bon marché, mais plutôt que le Canada investisse dans des usines au Salvador. Nous pourrions envoyer notre bois d'oeuvre ou même tailler des jeans ici et les faire coudre là-bas par ce que lui-même a appelé des ouvriers bon marché—il parle très bien l'anglais, et il est déjà venu au Canada. Nous savons jusqu'à quel point leur main-d'oeuvre est bon marché: on y assassine les chefs syndicaux. C'est donc dire que le Canada n'est pas un observateur passif de situations mondiales qui sont à l'origine du flot de réfugiés. La Canada est en partie responsable du fait qu'il y a des réfugiés, tout comme plusieurs autres pays, de l'Est ou de l'Ouest. Cette tendance est en train de se renverser.

C'est dans pareil contexte que les pays d'Europe occidentale, dont la Grande-Bretagne, que les États-Unis, voire maintenant le Canada, sont en train de se concerter pour fermer leurs frontières aux citoyens provenant du tiers monde, d'anciennes colonies, de pays du Sud qui veulent immigrer vers ceux du Nord. Nous n'en voulons plus comme main-d'oeuvre à exploiter. Nous sommes en train de dire aux Salvadoriens de rester chez eux, de se chercher là-bas du travail à 4 $ par jour et de ne pas venir chercher un emploi à 4 $ l'heure au Canada. On nous a présenté une caricature de mécanisme de reconnaissance du statut de réfugié.

On veut adopter un système de présélection. Le gouvernement a dressé trois obstacles dont deux figurent dans le projet de loi C-55 alors que le troisième fera l'objet d'un règlement. L'un de ces obstacles concerne la notion de pays sûr. Si un Salvadorien se présente à Fort-Érié après avoir vécu, nul doute illégalement, aux États-Unis, il sera renvoyé dans ce pays que le Canada considère comme pays sûr. Peu importe ce que feront les États-Unis, on ne veut pas le savoir. Ceux qui ont étudié la question des réfugiés aux États-Unis affirment que seuls 2,7 p. 100 des Salvadoriens qui ont réclamé le statut de réfugié dans ce pays l'ont obtenu.

Quand les États-Unis fournissent au Salvador les conseillers militaires et les armes qui serviront à tuer la population, on ne peut pas s'attendre évidemment à ce que les Salvadoriens qui fuient leur pays soient accueillis en réfugiés aux États-Unis. Jusqu'ici, le Canada avait eu le courage de s'opposer à son voisin. Voilà maintenant que, indirectement, il va se joindre aux États-Unis pour repousser ces personnes vers une situation qu'elles ont tenté, à juste titre, de fuir.

Il y a un autre obstacle. Une personne en provenance d'un certain pays se verra dire qu'il ne peut y avoir de réfugiés venant de ce pays, car il respecte les droits de la personne; on ajoutera qu'on ne peut donc la considérer comme un réfugié et qu'il n'est pas question d'écouter son histoire.

Au paragraphe 48.4 du projet de loi, on précise très clairement que l'arbitre et le membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié chargés de prendre la décision doivent se baser sur deux choses seulement; il leur faut se fonder sur le respect des droits de la personne, ou ce qu'on en sait, dans le pays d'où vient le demandeur et déterminer si on a déjà reçu des réfugiés de ce pays. Ainsi, s'il y a un coup d'État dans un pays donné le lendemain du jour où ce projet de loi sera adopté, et si quelques-uns des partisans de l'ancien gouvernement décident, pour sauver leur vie, de venir se réfugier au Canada, on leur répondra qu'on n'a jamais reçu de réfugiés de ce pays; que les gens en provenance de ce pays ne sont pas admissibles de ce fait; que leur demande est donc refusée et qu'il n'est pas question d'écouter leur histoire. C'est là le résultat de ce projet de loi. Il s'agit du deuxième obstacle.

Le troisième est déjà en place. Notre pays, le gouvernement actuel et, dans une certaine mesure, le gouvernement libéral précédent—et je suis désolé que l'orateur précédent ne soit plus parmi nous pour répondre à cela—ont maintenu et élargi énormément la politique tendant à refuser toute personne en provenance d'un pays d'où, on le sait, beaucoup de réfugiés viennent, si on se doute qu'en entrant au Canada, elle pourra réclamer le statut de réfugié. Le Chili a été le premier exemple notable. Il y a des années, le gouvernement libéral d'alors a exigé un visa pour les Chiliens. Le gouvernement actuel impose également l'obtention d'un visa de transit aux gens en provenance de ce pays et de tous les pays pour lesquels le gouvernement exige un visa de visiteur. Ainsi, le gouvernement espère, grâce à ce visa, empêcher l'entrée au Canada de gens en provenance de pays d'où proviennent de nombreux réfugiés.

Si quelqu'un provient d'un pays qui ne produit pas de réfugiés, ce gouvernement espère l'exclure en soutenant qu'il ne dit certainement pas la vérité. La personne qui a séjourné dans un pays que le gouvernement actuel juge sûr, sans jamais définir ce qu'il entend par sûr, se verra invitée à retourner dans ce pays pour y revendiquer le statut de réfugié et on lui laissera entendre qu'on ne se soucie guère que le traitement qu'on lui accordera soit équitable.

Ce qui cloche, c'est que ces mesures de présélection annulent complètement la valeur d'une commission ou d'une section du statut de réfugié, comme les appelle le gouvernement selon le document qu'on consulte. Très peu de gens bénéficieront de ce service très bien pensé, très juste et très adapté. La grand majorité des demandeurs de statut sera refoulée aux frontières. Il s'agirait de 50 p. 100 selon l'estimation du gouvernement. Bien des gens du secteur privé estiment qu'environ 80 p. 100 des demandeurs seront refoulés aux frontières.

C'est cet aspect primordial de la mesure législative qui est le pire. Mais la question des appels pose également un sérieux problème. Le régime d'appel a été condamné par le rabbin Plaut et par toutes les ONG qui ont comparu devant nous.

● (1220)

En dépit des incertitudes manifestées dans le rapport déposé il y a un an et demi par le comité permanent, ses membres reconnaissent maintenant—et la chose peut être vérifiée—qu'il faut un examen beaucoup plus sérieux et approfondi de la demande que ce qui est possible à l'occasion d'un appel devant la Cour fédérale. Or, selon le projet de loi, même cet appel devant la Cour fédérale doit faire l'objet d'une autorisation et, jusqu'à maintenant, la Cour fédérale n'a accédé aux demandes d'autorisation d'appel que dans 2 à 5 p. 100 des cas.

En plus d'aller à l'encontre des normes du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de la tradition juridique canadienne, britannique, et française aussi, je suppose, le régime d'appel qui est prévu ici est tout particulièrement inopportun pour les réfugiés puisque l'autorisation d'appel sera fondée exclusivement sur des considérations d'ordre juridique.

Pourtant, le problème d'un réfugié ne se réduit pas toujours à une question de droit; il y a ses antécédents à considérer: Quels sont les faits? Dit-il la vérité? A-t-il vraiment fait l'objet de persécutions? Tout le litige se résume à une question de faits, et non à une question de droit. Il est assez ridicule de lui offrir le seul genre de recours qu'il ne puisse utiliser. Cela ne fait aucune différence dans son cas, même s'il pouvait s'adresser à ce tribunal.

Cependant, je tiens à signaler que le ministre est peut-être allé plus loin qu'il ne le souhaitait. En l'occurrence, il a privé tous les Canadiens du droit d'appel à une révision judiciaire. Aux termes de l'article 83.1 de ce projet de loi, projet de loi qui vise tous les immigrants, et non pas seulement les réfugiés, les Canadiens vont perdre le droit de demander automatiquement à la Cour fédérale une révision judiciaire des décisions des fonctionnaires s'ils estiment ces décisions injustes. Je crois savoir que ce droit remonte au XVI[e] siècle. Quand nos ancêtres sont devenus Canadiens, ils ont hérité du droit automatique à une révision judiciaire qui remontait déjà fort loin dans le temps. Dorénavant, nous ne jouirons plus que du droit de demander l'autorisation de demander une révision à la Cour fédérale, étant bien entendu que celle-ci n'étudie que de 2 à 5 p. 100 des demandes qu'elle reçoit.

Cela signifie que le citoyen canadien ou l'immigrant reçu—non pas le réfugié—qui a vu sa demande de parrainer un parent des vieux pays rejetée, et qui a vu ensuite son appel rejeté par la Commission d'appel de l'immigration d'une procédure qu'il estime injuste, a pratiquement perdu tout recours auprès des tribunaux. Tout ce qu'il peut dorénavant demander, c'est l'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour fédérale. Il n'aura guère de chance d'obtenir cette autorisation ou l'examen de la plainte qu'il aura portée contre des fonctionnaires. Cela constitue une très grave atteinte aux droits de 25 millions de Canadiens.

Certes, je ne pense pas que c'était là l'objet du projet de loi. Il visait à s'attaquer uniquement aux réfugiés, à restreindre leur droit d'en appeler d'une décision arbitraire possible à une étape quelconque de l'examen de leur demande. Il limite leur droit d'en appeler des décisions d'un fonctionnaire nommé par le gouvernement, droit qui, selon nous, appartient à tous ceux qui sont au Canada, y compris ceux qui postulent le statut de réfugié. Cependant, le gouvernement a si hâte de priver les réfugiés de ce droit qu'il en prive également tous les Canadiens, dans la mesure où ceux-ci se préoccupent d'immigration.

J'aimerais aborder brièvement deux autres questions. Tout d'abord, la loi abolit toute considération humanitaire, ainsi que le règlement du 20 février dernier l'a déjà fait. Depuis des décennies, le gouvernement respectait le principe selon lequel certaines personnes qui ne sont pas vraiment visées par la définition étroite de réfugié et qui ne peuvent pas prouver qu'elles sont ou seront personnellement persécutées dans leur pays, ne devraient cependant pas être renvoyées chez elles.

A une époque de guerre civile au Liban où des femmes se font abattre à Beyrouth parce qu'elles étaient sorties acheter du pain, à une époque où des jeunes sont conscrits en Iran pour aller se faire tuer dans une guerre qui a déjà fait un million de victimes, nous avons refusé de forcer des gens à rentrer dans ces pays, du moins jusqu'à présent, en vertu du programme d'accueil humanitaire que permet d'offrir la Loi sur l'immigration actuelle. Ce programme ne sera toutefois pas offert à quelqu'un qui vient revendiquer le statut de réfugié sans pouvoir prouver qu'il risque personnellement d'être persécuté et qui se contente de dire qu'il ne veut pas rentrer dans son pays plongé dans une guerre civile. Il sera renvoyé vers la guerre civile parce que les agents ne peuvent faire autre chose qu'examiner sa demande de statut de réfugié. S'il dit qu'il n'est pas réfugié, mais que sa maison se trouvait en pleine zone de combat et qu'il était forcé de quitter la région, les agents à la frontière devront, d'après la loi, lui dire de repartir. Son cas ne sera pas transmis à la Commission du statut de réfugié, encore bien moins au comité spécial chargé, en vertu de la loi actuelle, d'examiner les cas retenus pour des considérations humanitaires. La loi présente un lamentable gâchis.

Je rappelle au ministre, aux députés et autres personnes intéressées que le Conseil canadien des Églises a proposé en janvier une solution qui a été généralement bien accueillie par de nombreux autres groupes, dont l'Association du barreau canadien, le Congrès juif, le Congrès du travail du Canada, la Confédération des Syndicats nationaux du Québec et ainsi de suite. Elle est simple. Tout d'abord, deux agents de la Commission du statut de réfugié qui ont compétence pour se prononcer sur toutes les questions relatives aux réfugiés doivent entendre le demandeur de statut aussitôt que possible. Toutes les questions traitées dans la loi peuvent être tranchées par ces agents. S'ils rendent une décision favorable, le demandeur sera autorisé à rester au pays. Si la décision est défavorable, le cas sera revu par une autre section de la même commission compétente à seule fin de repérer les erreurs qui auraient pu se produire. Des fonctionnaires du ministère ont reconnu que les formalités peuvent normalement prendre trois mois. Si la personne en appelle de la décision devant la Cour fédérale, il faudra peut-être plus de temps. Cependant, je soutiens que les réfugiés ne sont pas seuls en cause. Il s'agit là d'un droit que revendiquent tous les Canadiens, à savoir le droit d'appel devant la Cour fédérale.

Le gouvernement dispose, depuis des mois d'ailleurs, d'un système juste, rapide et efficace, qui permet d'identifier les véritables réfugiés au moment de leur arrivée au Canada. Conformément à notre Charte, on a dit que ces personnes doivent être entendues oralement par la personne qui décidera de leur sort. Cette audition ne doit pas porter sur le pays d'où arrive le requérant, ni sur les pays de transit éventuels, mais sur le bien-fondé de sa demande, c'est-à-dire, sur les motifs qui l'ont poussé à fuir son pays ou qui lui font croire qu'il est victime de persécution ou susceptible de le devenir. C'est sur ces motifs que doit porter l'audition devant les commissions d'enquête aux termes du jugement rendu par la Cour suprême et non pas seulement sur le pays d'origine du requérant.

Je demande au gouvernement de retirer son projet de loi, de consulter les membres du comité permanent et d'autres députés et de formuler un nouveau projet de loi débarrassé des graves lacunes mentionnées dans la motion libérale. Je n'en ai abordé que quelques-unes au cours des quelques minutes dont je disposais.

M. Robinson: Je félicite le député de Spadina (M. Heap) non seulement pour son excellent discours, mais pour le travail

remarquable qu'il a accompli depuis son élection à la Chambre sur la politique canadienne concernant les réfugiés.

Mon collègue a mentionné les obligations internationales du Canada envers les réfugiés. Je sais qu'il a pu constater personnellement le sort tragique des réfugiés, particulièrement de ceux d'Amérique centrale qui essaient d'échapper à la tyrannie et à la répression dans leur pays. Pourrait-il nous expliquer plus à fond à quel point l'adoption du projet de loi va nuire aux obligations internationales du Canada? Dans quelle mesure notre pays ne va-t-il pas respecter les engagements qu'il a pris envers les Nations Unies et d'autres instances internationales dans cet important domaine?

M. Heap: Monsieur le Président, c'est une excellente question, parce que c'est un point qu'on ne semble pas avoir précisé dans le projet de loi ni dans les documents publiés par le gouvernement à l'appui de son projet de loi.

Le Canada est tenu en vertu de la loi des Nations Unies et de la loi adoptée par notre pays de ne pas refouler, ni renvoyer de force un réfugié dans le pays dont il s'est enfui. D'après la loi, on ne peut procéder à ce refoulement directement ni indirectement.

• (1230)

En d'autres termes, lorsqu'un Salvadorien arrive à notre frontière et déclare qu'il a dû quitter son pays parce que la police ou l'armée rôdait autour de sa maison ou encore parce qu'il était menacé du peloton d'exécution, nous sommes non seulement obligés aux termes de la loi internationale et de la loi canadienne, dans ses termes actuels, de ne pas le renvoyer au Salvador mais également de ne pas le refouler dans un pays qui ne nous garantira pas ni aux Nations Unies de ne pas le renvoyer au Salvador. Les États-Unis ne fournissent pas cette garantie et pourtant le Canada est disposé à renvoyer des gens dans ce pays. Il y a beaucoup d'autres pays qui ne fournissent pas cette garantie. Le gouvernement n'a pas fait allusion à cet aspect de la loi dans son étude du projet de loi.

Le non-refoulement est la première obligation. Autrement dit, lorsqu'une personne arrive au Canada en demandant d'être protégée, nous ne la renvoyons pas d'abord, pour dire ensuite que nous aimerions qu'un autre pays détermine si elle a effectivement droit au statut de réfugiée, en nous déchargeant de toute responsabilité à son égard. Pour commencer, il faut découvrir si cette personne est bien un réfugié. Après avoir examiné son cas, et qu'elle a interjeté appel, si nous décidons qu'elle n'est pas un réfugié alors nous avons le droit de la renvoyer dans son pays d'origine ou dans le pays d'embarquement, quel que soit celui qui l'accepte.

Nous ne devons pas la renvoyer dans le pays même dont elle a fui pour préserver sa vie, sans l'entendre ou sans lui accorder un simulacre d'audition, ce que les États-Unis ont fait pour les Salvadoriens et les Guatémaltèques. Même si nous ne savons pas si elle a droit au statut de réfugié, nous n'avons pas le droit de lui faire courir ce risque. Nous devons d'abord déterminer si elle est ou non un réfugié avant de décider si nous devons l'expulser. Si nous jugeons qu'il s'agit effectivement d'un réfugié, nous ne sommes pas tenus de lui permettre de rester au Canada; toutefois—si nous refusons de le garder dans notre pays—nous devons lui trouver un pays d'accueil qui nous garantira de ne pas le renvoyer dans le pays qu'il a fui.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je voudrais poser une question brève. Dans l'état actuel des choses, les agents d'immigration aux postes frontaliers du Canada ont reçu pour consigne d'admettre immédiatement les Salvadoriens et les Guatémaltèques, si ces derniers font l'objet d'une ordonnance d'expulsion émise par le gouvernement des États-Unis. Le député laisse-t-il entendre que la nouvelle loi pourrait changer cet état des choses? Y a-t-il découvert quelque chose qui m'aurait échappé? Nous avons lieu, à mon avis, de croire que, à cet égard, la situation actuelle ne changera vraisemblablement pas.

M. Heap: Voilà une autre question extrêmement importante, monsieur le Président. D'après le libellé actuel de la loi, mais j'ai lu dans le hansard le passage dans lequel le ministre le réfute, et on m'a informé qu'il avait tenu les mêmes propos à cet égard à l'émission *The Journal*, et d'après ce que plusieurs juristes éminents spécialistes des questions d'immigration m'en ont dit, si un Salvadorien entre au Canada à partir des États-Unis, ce pays considéré comme pays sûr d'après cette mesure—et neuf fois sur dix on vous dira que c'est un pays sûr—ces agents doivent renvoyer ce Salvadorien aux États-Unis. Ils n'ont pas de pouvoir discrétionnaire à cet égard. Si une personne donnée se présente au Canada, en provenance d'un pays qui n'est peut-être pas réputé être un tiers pays sûr, mais qu'on sait ne pas produire de réfugiés, ces agents doivent l'y renvoyer. Cela peut se produire.

En 1982, un Guyanais est venu me voir. Un comité consultatif sur le statut de réfugié lui avait refusé le statut de réfugié sous prétexte qu'il était membre du parti gouvernant et qu'il faisait partie de la race dominante en Guyane. Il a tenté de leur expliquer que même s'il avait fait partie de la police, il en avait été expulsé pour avoir assisté à une assemblée politique organisée par un parti d'opposition. Dans ce pays, la riposte n'est pas seulement verbale, on brutalise aussi, parfois jusqu'à ce que mort s'en suive. Sa femme et lui avaient fait l'objet de menaces. Or, le Canada n'a pas voulu en tenir compte parce qu'il n'admettait pas alors que la Guyane, ancien pays membre du Commonwealth, puisse exporter des réfugiés. Il est revenu sur cette notion depuis. Ce Guyanais a été la deuxième personne, je crois, à obtenir gain de cause en appel. En vertu du projet de loi, il lui aurait été interdit d'interjeter appel. Il n'y aurait même pas eu de première audience. Les fonctionnaires auraient renvoyé cet homme chez lui parce que son pays n'est pas censé produire de réfugiés.

M. le vice-président: Le débat se poursuit et la parole est au ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner).

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, je suis ravi de participer au débat sur une question qui m'a beaucoup préoccupé, du moins depuis dix ou 11 mois. J'ai eu l'occasion de traverser tout le pays, surtout depuis un mois. Je suis allé à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, London, Toronto à maintes reprises, Montréal et Ottawa. L'objectif de ces voyages était de mieux comprendre ce que les Canadiens pensent de nous et des mesures que nous prenons. J'ai fait une constatation évidente. L'opinion publique penche nettement en faveur d'un gouvernement qui, une fois pour toutes, déclare sans réserve qu'il offrira sa protection aux personnes qui en ont besoin.

Nous garantirons un asile sûr pour toute personne qui en a besoin. Pour ceux qui ont déjà un refuge sûr, il y a moins d'urgence et ils devront donc présenter une demande en qualité d'immigrants et répondre aux mêmes critères justes et équitables que tous les autres candidats à l'immigration dans notre pays. Nous avons mis au point un processus en vue de protéger les personnes qui en ont besoin. Nous appliquons un système en vertu duquel les demandes seront traitées équitablement en trois étapes au lieu de huit.

Un député de l'opposition, le député de York-Ouest (M. Marchi) nous a parlé avec fierté du bilan de son parti qui a instauré une politique inhumaine en vertu de laquelle des dizaines de milliers de personnes doivent attendre sans savoir ce que l'avenir leur réserve, sans savoir si leur demande de statut de réfugié sera approuvée ou non. En effet, après avoir pris connaissance de cette décision, dans deux cas sur trois, à la fin des huit étapes, ces personnes ne sont pas considérées comme des réfugiées de bonne foi mais on leur permet toutefois de rester dans le pays. Ce n'est pas une politique de reconnaissance du statut de réfugié, mais plutôt une politique de porte ouverte.

Nous déclarons sans ambages que nous laisserons la porte ouverte aux réfugiés légitimes mais je tiens à bien insister sur l'existence de cette porte. Nous ne permettrons à personne de la supprimer. Nous agirons de façon décisive pour accueillir les véritables réfugiés. Nous limiterons les abus mais nous planifierons et gérerons nos ressources de manière efficace.

L'afflux de faux réfugiés n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Par exemple, au début des années 80, il y avait environ 1 800 demandes de statut de réfugié par an, contre 18 000 l'an dernier. Au début de l'année, le nombre de demandes a atteint 1 500 par semaine. On en a conclu que le système était injuste. Il faut faire quelque chose pour remédier à un système aussi chaotique car le chaos est injuste. Les gens souhaitent que l'on applique des critères justes et équitables. Nous vivons dans un monde réel et non chimérique. Il faut faire preuve de bon sens et non de naïveté en proposant des solutions. Nous mettons en place des critères objectifs et non des opinions subjectives.

Je tiens à bien préciser qu'en vertu du processus en vigueur, l'étude des demandes est simplifiée, les requérants ont droit à une audience sérieuse devant une commission indépendante et, comme certains députés l'ont dit, ils peuvent interjeter appel auprès de la Cour fédérale. Nous honorons les obligations internationales des accords signés à Genève et nous respectons notre Charte des droits et des libertés. Nous poursuivons la tradition dont nous sommes fiers, cette glorieuse tradition mise en valeur quand le Canada a obtenu à juste titre la médaille Nansen, et nous protégerons l'intégrité et la crédibilité non seulement de notre politique à l'égard des réfugiés, mais de tout notre régime en matière d'immigration.

Un certain nombre d'inexactitudes ont été formulées ce matin, et il m'appartient d'en rectifier quelques-unes.

Nous avons une procédure à trois volets. Les deux députés de l'opposition ont systématiquement répété que le premier volet était une étape de présélection. La première étape de la nouvelle procédure n'est pas une présélection. La présélection sous-entend que les décisions sont prises avant que les demandeurs de statut ne puissent entrer dans le système et communiquer avec un représentant de la Commission du statut de réfugié, et que l'on ne tient pas compte de leur situation particulière. Nous considérons cette première étape comme une sélection initiale, mais une sélection dans le cadre de notre système.

• (1240)

Il ne s'agit pas simplement d'une question de sémantique. Contrairement à ce qui se passe dans les autres pays où il y a une sélection préliminaire, tous les demandeurs de statut au Canada comparaissent personnellement devant un membre de la Commission du statut de réfugié. Quiconque se présentera à une frontière canadienne aura le droit de présenter oralement à un membre de la Commission indépendante du statut de réfugié et à un arbitre une requête en vue d'obtenir la protection du Canada. En cas d'objection à l'admission d'un réfugié, celui-ci aura le droit d'en être informé et de répondre avec l'aide du Conseil.

Cette première étape a fait l'objet de certaines discussions, mais je puis dire clairement qu'elle comporte deux critères inhérents. Il y a tout d'abord le critère objectif: la personne a-t-elle un statut de réfugié ailleurs, peut-elle être renvoyée vers un pays tiers désigné comme sûr, a-t-elle des revendications manifestement sans fondement, a-t-elle déjà été refoulée récemment par le Canada, et fait-elle l'objet d'une ordonnance d'expulsion du Canada? Le deuxième est celui crédibilité la plus élémentaire. L'arbitre et le membre de la Commission indépendante écoutent l'histoire du demandeur pour déterminer si sa vie, son intégrité physique, sa liberté ou sa sécurité sont le moindrement menacés.

Des députés se sont demandé si ce deuxième critère comportait un certain aspect discrétionnaire. J'ai clairement dit que cette deuxième étape est tout à fait sérieuse. L'article 48(1-2) de la loi révisée permet de faire passer à la deuxième étape certains individus qui ont déjà le statut de réfugié dans un autre pays à condition qu'on ait des raisons de penser qu'ils craignent à juste titre de faire l'objet de persécutions dans le pays où ils ont le statut de réfugié.

De même, un revendicateur présumé venu d'un tiers pays sûr n'est pas automatiquement renvoyé. Le commissaire de la Commission des réfugiés et l'arbitre de l'Immigration doivent d'abord accepter la preuve que la personne est venue au Canada d'un pays que le gouverneur en conseil a défini comme étant sûr et que le revendicateur, s'il était renvoyé du Canada, pourrait y retourner ou aurait le droit d'y faire examiner sa demande.

Donc, les deux personnes chargées de la première étape vont écouter attentivement les instances du revendicateur et de son avocat. Simultanément, elles vont écouter d'autres instances à savoir si oui ou non le revendicateur vient d'un pays sûr. Elles vont aussi chercher à savoir si on a déjà déterminé le statut de réfugié.

Mon collègue s'inquiète à propos de la liste de pays sûrs qui sera établie dans un avenir plus ou moins rapproché. J'ai dit très clairement qu'elle va être basée sur des critères très sévères, car nous savons qu'il s'agit parfois d'une question de vie ou

de mort. D'ailleurs, ces critères tiennent compte des antécédents du pays en matière de droits de la personne et de la protection de tous les réfugiés, ainsi que de tout ressortissant qui peut être rayé de la liste dans les cas où nous aurions établi que le tiers pays en question est sûr.

De plus, nous allons consulter tous les intéressés et demander l'avis de sources dignes de foi comme les organisations non gouvernementales, les groupes religieux, les organisations humanitaires internationales ainsi que nos propres fonctionnaires des Affaires extérieures dont les états de service sont renommés partout dans le monde. Enfin, la commission indépendante du statut de réfugié sera appuyée par un nouveau centre de documentation.

Tout cela a pour but de réunir les renseignements précis que les députés veulent avoir pour s'assurer qu'avant de renvoyer quelqu'un dans un pays, on aura déjà passé un arrangement spécial avec le pays en question, un arrangement qui dans certains cas pourra avoir été officialisé. Il nous faudrait garantir que le pays dans lequel nous envoyons quelqu'un a un aussi bon dossier que le Canada en matière de protection des réfugiés et que ce pays ne risquera pas en fait de nuire à notre réputation et à nos obligations internationales en renvoyant cette personne dans son pays d'origine d'où elle s'est enfuie.

Un problème se pose dans le cas de la personne qui a fui son pays vers un pays dans lequel elle a joui d'un statut légal pendant un certain temps. Il me semble que si cette personne a vécu dans un pays d'adoption pendant un certain temps, elle ne peut plus être considérée comme un réfugié si elle se met en quête d'un nouveau pays d'adoption. Elle entrerait carrément dans la catégorie des immigrants économiques. Un réfugié est une personne qui trouve un premier havre sûr et qui s'efforce de s'y installer avec la protection qu'on lui fournit.

La semaine dernière, on a déposé des propositions pour un nouveau système de détermination du statut de réfugié. Il s'agit d'un système qui renforce l'engagement du Canada envers les réfugiés qui craignent à juste titre d'être persécutés.

[*Français*]

Le nouveau processus comporte un certain nombre de caractéristiques qui assurent des droits importants aux réfugiés. Ces droits sont compatibles avec nos obligations au titre de la Convention des Nations Unies concernant le statut de réfugié et avec la Charte canadienne des droits et libertés. Par-dessus tout, le processus garantit qu'aucun refugié authentique ne sera renvoyé dans un pays où il craint d'être persécuté.

[*Traduction*]

J'ai toujours dit qu'un vrai réfugié ne sera jamais renvoyé dans son pays où il risque d'être torturé ou même assassiné. Notre système sera toujours ouvert et va toujours garantir cette protection.

Des voix: Bravo!

M. Weiner: Le Canada est et sera toujours un havre sûr pour les véritables réfugiés qui réclament notre protection. Ce système confirme notre engagement à l'égard de ces personnes, un engagement de longue date qui constitue un élément vital d'une politique qui, depuis la Seconde Guerre mondiale, a permis à quelque 500 000 réfugiés de s'installer au Canada.

Beaucoup de gens ont dit ce qu'ils pensent du projet de loi déposé par le gouvernement. La plupart sont vraiment sincères dans les positions qu'ils défendent. Certaines observations ont été favorables, tandis que d'autres semblaient être faites sous l'impulsion de l'intolérance et du préjugé, sinon du racisme qui existe au sein de notre société. D'autres personnes qui devraient être plus éclairées ont laissé entendre que le gouvernement réagissait à ces impulsions en prenant des initiatives de ce genre. L'opposition présente maintenant une motion qui affirme que nous avons négligé de poursuivre les initiatives humanitaires du Canada.

Grâce à notre fermeté, nous créons un climat accueillant. Nous créons un climat qui nous permettra de continuer à manifester la même générosité envers les réfugiés. Nous avons entendu parler des 15 millions de réfugiés dans le monde et nous pourrons accueillir un nombre illimité de ces véritables réfugiés au Canada si le gouvernement ou le secteur privé, les organismes publics ou privés ainsi que les Églises parviennent à trouver les ressources nécessaires à cette fin. Notre générosité s'exprime par notre apport aux agences humanitaires internationales et notre soutien à ceux qui arrivent au Canada où ils peuvent se faire entendre rapidement et équitablement. Cette générosité ne doit pas connaître de bornes.

D'autre part, mes collaborateurs et moi-même avons tenu de nombreuses consultations au Canada pour décider comment nous pourrions élargir les restrictions en matière d'immigration dans les années à venir. Des études récentes ont fait ressortir clairement les avantages que les immigrants procurent au Canada, les emplois qu'ils créent, les demandes accrues de biens et la proportion plus considérable des impôts que paient les nouveaux immigrants et les réfugiés par rapport aux Canadiens de vieille souche. Nous avons appris que durant la première année même, les nouveaux immigrants et les réfugiés gagnent plus que la moyenne du revenu annuel. Ces études sont disponibles et ont été effectuées par des universités et des fonctionnaires de notre ministère. Il faudrait diffuser ces renseignements d'un bout à l'autre du Canada.

En juin, quand je prendrai la parole pour annoncer le nombre d'immigrants acceptés, je compte pouvoir annoncer, avec le consentement du gouvernement et du cabinet, une augmentation générale. Si l'on procède de façon réglementée et modérée, nous pourrons autoriser la majoration de toutes les catégories d'immigrants, notamment les immigrants indépendants, les investisseurs et les hommes d'affaires ainsi que les familles. On a longuement parlé de cette dernière catégorie d'immigrants. En fait, nous voudrons peut-être examiner aussi les chiffres en ce qui concerne les réfugiés. Ce faisant, nous montrerons aux Canadiens que nous sommes équitables et justes.

Les personnes qui répondront aux critères seront accueillies. Il faut cesser de donner l'impression qu'un immigrant qui ne répond pas aux critères et qui arrive subrepticement au Canada sera autorisé à y rester. Une injustice de ce genre a une incidence négative qui ne facilite pas la gestion de l'immigration.

• (1250)

En ma qualité de ministre d'État à l'Immigration, je me sens personnellement visé par ce genre d'accusation. Je peux vous dire qu'un Montréalais, Canadien de la deuxième génération, juif et est-européen d'origine, qui n'existerait sans doute pas aujourd'hui non plus que sa famille si cette dernière n'était venue au Canada, n'agit pas par préjugé ou par racisme, et ne fait pas partie d'un gouvernement le moindrement poussé par de pareils motifs.

Qu'on se dise bien que l'attachement du gouvernement à la longue et honorable tradition canadienne d'aide humanitaire aux réfugiés est absolument sans faille. Dans la communauté occidentale, aux Nations Unies, au Commonwealth, et à d'autres organismes, notre premier ministre (M. Mulroney) et notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) exercent des rôles de premier plan dans la promotion des droits de l'homme. Ils ont proclamé à maintes reprises qu'il ne saurait y avoir de compromis quand la dignité de l'homme est en jeu. Et ils ont démontré que l'idéologie a peu de sens pour un estomac vide ou pour un organisme épuisé par la maladie.

L'aide que nous fournissons aux titres de l'alimentation et du développement figure parmi les plus généreuses du monde, avec 2,2 milliards au cours du dernier exercice. Cette aide est de mieux en mieux gérée et axée sur les besoins locaux. Elle contribue vraiment à éliminer les causes sous-jacentes qui finissent par créer des réfugiés.

Comme je l'ai déjà dit, le Canada a accueilli plus de 500 000 réfugiés depuis 1945. En 1986, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a attribué à la population du Canada la médaille Nansen pour cet effort. C'était la première fois qu'un pays recevait cette distinction. Mais notre travail n'est pas terminé. Nous le savons. Nous ne sommes qu'un seul pays et le problème est mondial.

L'approche des Nations Unies pour la solution du problème mondial des réfugiés, approche à laquelle le Canada adhère pleinement, est triple. Tout d'abord, la meilleure solution pour certains c'est le retour volontaire au pays natal une fois la paix rétablie. La deuxième solution c'est la réinstallation locale et la troisième, pour un très petit nombre des réfugiés, c'est la réinstallation dans un tiers pays.

Le Canada, signataire de la Convention de Genève, appuie cette approche. Primo, nous affectons des fonds importants, par l'entremise du ministère des Affaires extérieures et de l'ACDI, aux organismes humanitaires internationaux, dont la Croix Rouge et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à hauteur de plus de $50 millions en 1986-87. Nous fournissons de l'aide alimentaire aux États pour secourir les réfugiés, pour une valeur totale supérieure à 16 millions.

Pour ce qui est de ceux qui ne peuvent être aidés que par la réinstallation, le Canada ne le cède qu'aux États-Unis. En 1987, nous avons réimplanté 12 000 réfugiés avec l'aide financière de l'État fédéral. Des organismes bénévoles et des particuliers ont parrainé 4 000 réfugiés en 1986. Nous prévoyons 5 000 cas de parrainage en 1987.

Le gouvernement facilite le jumelage entre parrains et réfugiés et accorde des prêts de transport. Les réfugiés parrainés ont accès à des programmes fédéraux de cours de langue ou de formation professionnelle. A ces services de rétablissement s'ajoutent, en 1986-1987, le fonds fédéral de 90 millions pour les prêts de transport et celui de 110 millions pour l'aide à l'adaptation des particuliers et les cours de langue. Nous accordons en outre, en 1986-1987, 4,4 millions en subventions à des groupes qui aident les immigrants et les réfugiés à s'établir et à s'adapter. Nous devons également appuyer les initiatives internationales visant à résoudre le problème des réfugiés en même temps que nous nous acquittons de nos obligations au titre de la Convention par notre processus de reconnaissance du statut de réfugié. Ce programme vise à aider ceux qui demandent protection et qui n'ont nulle part où aller.

Le projet de loi que mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard), a déposé la semaine dernière propose de remplacer le processus de reconnaissance du statut de réfugié devenu inefficace par un nouveau système simplifié. Le système actuel n'est pas efficace dans les cas où des réfugiés authentiques ont besoin de protection. Le nouveau système garantira à tous ceux qui revendiquent le statut de réfugié qu'ils seront entendus par un membre de la Commission du statut de réfugié. Le système proposé empêchera qu'un réfugié authentique soit retourné dans un pays où il risque la persécution. Il garantit également que les revendications du statut de réfugié seront examinées avec justice et célérité. Il ne faudra que quelques mois pour traiter une demande, et non plus des années.

[*Français*]

Le projet de loi prévoit la création d'un organisme indépendant: la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Cet organisme comportera deux sections: une section d'appel traitant des questions relatives à l'immigration et une section du statut de réfugié traitant uniquement des revendications du statut de réfugié. Ses commissaires seront choisis en fonction de leurs compétences dans les questions concernant les réfugiés.

Le nouveau processus prévoit un certain nombre de sauvegardes pour la personne, comme le droit aux services d'un conseil. Des services de conseillers juridiques seront fournis au besoin; une liste de tiers pays sûrs sera dressée par le Cabinet et la nouvelle Commission du statut de réfugié sera composée de commissaires ayant une formation spéciale dans les questions relatives aux réfugiés.

La nouvelle Commission disposera également des ressources permettant de traiter les revendications avec célérité au profit évident des réfugiés qui ont besoin de notre protection. Et bien entendu, tous les revendicateurs auront le droit d'interjeter appel devant la Cour fédérale pour des questions de droit.

[*Traduction*]

Il prévoit l'examen équitable et approfondi de toutes les demandes. Une décision éclairée et impartiale sera prise rapidement sur la nécessité d'un examen complet de la demande. Elle sera possible par la création d'une commision indépendante du statut de réfugié. Ses membres compétents verront tous les demandeurs de statut.

Cette commission pourra aussi agir efficacement en cas d'abus en renvoyant ceux qui n'ont pas besoin de la protection du Canada. Ceux à qui le statut de réfugié a été accordé ailleurs, qui arrivent de pays tiers désignés comme sûrs où ils pouvaient raisonnablement demander la protection seront renvoyés dans ces pays. Ceux dont les revendications sont sans fondement seront renvoyés dans leur pays d'origine. Le renvoi

de ces personnes doit être décidé à l'unanimité. Cela signifie que le Canada pourra concentrer l'aide vers ceux qui n'ont pas d'autre choix que de demander sa protection. Ceux dont la demande est recevable et qui n'ont pas reçu de protection antérieurement obtiendront une audience de la Commission du statut de réfugié. Les demandes seront entendues au cours d'une audience non contradictoire par deux membres de la Commission. Il suffira que l'un des deux membres se prononce en faveur du demandeur. Autrement dit, si les avis sont partagés, celui en faveur du demandeur l'emportera. Il ne faudra pas des années pour rendre une décision, seulement des mois, et ceux dont la demande sera acceptée auront le droit de demander la résidence permanente.

[*Français*]

La disposition concernant le renvoi dans un tiers pays sûr ne sera appliquée qu'avec grand discernement et elle ne le sera qu'aux personnes qui ont reçu le statut de réfugié dans un autre pays ou qui ont la possibilité de l'obtenir. Cette disposition sera appliquée cas par cas, après étude approfondie des antécédents d'un pays par rapport à certains nationaux.

[*Traduction*]

Pour désigner les tiers pays comme sûrs, le Cabinet se basera sur des renseignements de sources dignes de foi, comme je l'ai dit.

[*Français*]

Pour terminer, monsieur le Président, j'aimerais souligner que ce projet de loi traduit l'inébranlable engagement du gouvernement envers les réfugiés. Il représente le juste milieu que les Canadiens peuvent comprendre et accepter sans amoindrir l'attitude humanitaire traditionnelle envers les réfugiés contenue dans notre Programme d'immigration.

Ce processus est juste. Il est juste envers les réfugiés authentiques, envers les revendicateurs et envers les Canadiens. Dans le cas des réfugiés authentiques, il met fin aux retards et à l'incertitude dont ils étaient victimes et il maintient le caractère intrinsèque de notre Programme d'immigration.

Le nouveau processus se compare favorablement, à l'échelle internationale, à celui des autres pays qui accueillent des réfugiés. Il nous permet de respecter nos obligations au titre de la Convention des Nations Unies, de respecter la Charte canadienne des droits et libertés et la Déclaration canadienne des droits et de maintenir notre traditionnelle attitude humanitaire.

[*Traduction*]

En bref, ce projet de loi garantit que le Canada poursuivra son oeuvre humanitaire exceptionnelle. En l'adoptant, notre gouvernement s'engage à protéger les réfugiés authentiques qui ont besoin de notre aide. Enfin, il prouve notre détermination d'éliminer les abus.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Marchi: Monsieur le Président, le ministre a terminé en disant que le projet de loi C-55 sur les réfugiés assurera la poursuite de l'oeuvre humanitaire dont notre pays est fier. Il semble dire que le projet de loi est bien accueilli dans tout le pays. Si c'est le cas, le ministre peut-il nous dire pourquoi Tom Clark du Comité inter-Églises en faveur des réfugiés a dit:

Au lieu d'accueillir, on filtre, au lieu de faire avancer le Canada d'un pas sur les pays européens, le ministre de l'Immigration le ramène à leur niveau. C'est ignoble.

Et pourquoi Michael Schelew, d'Amnistie internationale a déclaré:

Cette mesure contredit l'oeuvre humanitaire du Canada et pourrait mettre en danger les gens qui fuient la persécution.

Et pourquoi Elie Wiesel, lauréat du prix Nobel, a affirmé:

Je crois qu'on peut évaluer et juger une société par son attitude à l'égard des étrangers . . . J'espère que le Canada aimerait être évalué en fonction de cette règle exigeante. Le Canada devrait donner l'exemple.

Et pourquoi Lorne Waldman, du Congrès juif canadien, a dit que:

● (1300)

Le ministère de l'Immigration vise à éliminer à long terme tous les réfugiés du Canada. Le gouvernement a dépensé des millions de dollars et consacré d'innombrables heures à la consultation et il n'a tenu compte d'aucune recommandation.

Gunther Plaut a dit:

Cette loi ne respecte pas nos obligations internationales en matière de protection des réfugiés. L'Allemagne nazie serait considérée comme un pays tiers sûr selon le nouveau régime à appliquer aux réfugiés. Je ne pense pas qu'on m'aurait laissé entrer. Je suis arrivé dans les années trente de l'Allemagne nazie. Le gouvernement construit un mur de Berlin autour du pays.

Ce sont des dirigeants et des porte-parole publics de partout au Canada qui parlent ainsi. Le dernier en lice, M. Gunther Plaut, est l'auteur d'une étude sur les réfugiés commanditée par le gouvernement.

Pourquoi les abus, les machinations et les manigances se sont-elles multipliées sous le régime actuel? On n'a jamais vu autant d'abus au Liban, au Portugal, en Turquie et au Brésil en matière d'immigration que sous le gouvernement actuel. Pourquoi cette recrudescence? Si le ministre est déterminé à réduire ces abus, pourquoi alors manifeste-t-il si peu d'empressement à poursuivre les contrevenants et les consultants sans scrupules qui font fortune aux dépens de gens mal informés?

Le ministre pourrait-il nous expliquer ce qu'est un pays tiers désigné comme sûr? Il s'est bien gardé de répondre à cette question au cours de la période des questions et aux audiences du comité. Je l'enjoins de le faire maintenant, à la Chambre des communes, de dire au Parlement, et aux Canadiens, ce qu'est un pays tiers désigné comme sûr. A-t-il le courage de nous dire si les États-Unis sont un pays tiers sûr pour les Guatémaltèques et les Salvadoriens, et si la Grande-Bretagne est aussi un pays tiers sûr pour les Tamouls? Mettrait-il ces pays sur la prétendue liste des pays tiers désignés comme sûrs?

Enfin, si le ministre est sincère quand il prétend qu'il n'y a pas de présélection, pourquoi a-t-il nommé un agent de la section du statut de réfugié et un arbitre de l'immigration au lieu d'affecter deux agents de la section du statut de réfugié au poste frontalier?

Et pour ce qui est d'augmenter l'immigration, parle-t-il d'objectifs ou d'augmentation du nombre réel d'immigrants qui entrent au pays? Même si les objectifs sont élevés, le nombre de gens admis dans le pays est bien inférieur à ces objectifs. Je l'invite à cesser de faire de la politique avec les objectifs et d'être franc avec les Canadiens en nous disant quel est le nombre réel. Il est inutile d'avoir de grands objectifs de 115 000, 120 000 ou 125 000 personnes, si l'on n'en admet que 80 000, 85 000 ou 90 000.

M. Weiner: Monsieur le Président, j'ai rencontré et je continuerai à rencontrer les personnes que mon collègue a nommées. J'ai d'ailleurs hâte d'en rencontrer quelques-unes à la réunion organisée par le Conseil des réfugiés, qui aura lieu à Montréal à la fin du mois. Je continue à travailler avec tous les groupes et à rechercher les moyens d'être le plus utile possible aux véritables réfugiés du monde. N'essayons pas d'exploiter la situation. Essayons de gérer nos ressources de façon à les aider.

Le député parle de conseillers sans scrupules. Il faut bien se rendre compte que trois au moins des six pays d'où viennent le plus grand nombre de demandeurs ne semblent pas produire de réfugiés véritables. Même si nous n'avons pas blâmé les citoyens innocents qui sont venus du Portugal ou de Turquie, et maintenant du Brésil, pays avec lequel nous avons maintenant trois liaisons aériennes par semaine, c'est de toute évidence le système, les huits étapes, la garantie qu'on leur permettra de rester ici, qui les encourage à venir.

Quarante mille demandeurs sont venus au cours des cinq dernières années et sont passés par les huit étapes du processus. La détermination a pris des années. De ce nombre nous n'en avons refusé que 650; autrement dit, 98,5 p. 100 ont été autorisés à rester. Si vous ne répondez pas aux critères, allez-vous attendre votre tour, comme tout citoyen respectueux de la loi, ou allez-vous essayer de trouver un autre moyen? Allez-vous essayer d'acheter un billet d'avion? Y aura-t-il un conseiller sans scrupules qui essaiera de contourner nos lois sur l'immigration?

Nous avons réagi de façon très immédiate et spontanée aux renseignements que ces innocents nous ont donnés. Nous avons fourni toute l'aide que nous pouvions. Nous avons réuni des renseignements et nous les avons remis à la GRC qui continue d'enquêter. Chaque enquête terminée est communiquée au ministre de la Justice (M. Hnatyshyn). En ce qui me concerne, toutes les infractions relèvent maintenant d'une autre compétence. Nous agirons quand les enquêtes seront terminées.

Le député de York-Ouest veut plus de renseignements sur le tiers pays sûr. Il veut discuter dans l'abstrait de la liste des pays que le Cabinet publiera prochainement après avoir pris en considération des critères très sévères et les conseils reçus. Je pense que personne n'est plus sensible aux normes inacceptables en ce qui concerne les droits de la personne dans le monde, aujourd'hui, que notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Partout où il est allé, il a parlé avec beaucoup d'éloquence de la situation déplorable des droits de la personne et de son incidence sur les relations bilatérales. Il trouve que ces pays devraient mettre de l'ordre une bonne fois pour toutes dans leurs affaires.

Nous maintenons que la solution au problème des réfugiés ne consiste pas à faire venir tous les réfugiés au Canada. Ce n'est pas la priorité des Nations Unies ni du Canada. Notre priorité consiste à faire régner la paix et à créer un climat plus humain dans leur pays d'origine. Nous voulons leur permettre de retourner chez eux et les aider à établir leur cadre socio-économique. Nous ferons tout cela pour eux.

Le député maintient toujours que ma première étape consiste en une sorte de présélection. Je lui demande de relire ce que j'ai dit, car il est clair que c'est la première étape. On fait preuve de jugement. Il existe deux critères, le premier étant d'être objectif et le deuxième une épreuve très très facile. Si une personne qui demande le statut de réfugié craint pour sa vie, sa liberté ou sa sécurité, on passera à la deuxième étape prévoyant la tenue d'une audience dans les dix jours.

Quant au nombre d'immigrants prévu, on atteindra le chiffre de 125 000, comme nous l'avons dit. J'ai reçu un rapport pour le début de l'année et le programme est respecté. Le gouvernement antérieur avait fermé la porte aux immigrants indépendants. Nous l'avons rouverte le 1er janvier 1986. Il faut du temps pour ces requérants se remettent à présenter une demande. Il faut du temps pour remettre tout en route. C'est pourtant ce qui se passe. C'est peut-être pour cette raison que l'année dernière, 97 000 ou 98 000 réfugiés sont venus au Canada; nous continuerons à augmenter le nombre.

Nous attendons impatiemment le jour où l'on fera venir plus d'immigrants dans ce pays pour édifier notre société dans un climat de justice et de partage. C'est ce qui fait la grandeur de notre pays.

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à ce que l'on pose deux petites questions ou à ce que l'on fasse deux brefs commentaires avant de suspendre la séance?

Des voix: D'accord.

M. Heap: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au sujet d'un article dont le ministre a parlé. Je voudrais faire des commentaires à ce sujet s'il pouvait me citer cet article. Le ministre en a parlé au sujet du fait que les deux représentants à la frontière pourront prendre des décisions discrétionnaires d'après la demande.

M. Weiner: Monsieur le Président, j'ai cité le paragraphe 48(1-2) en commentant l'alinéa 48.1*a*). Il est clair que c'est une clause dérogatoire. Par ailleurs, sans essayer de peaufiner cette mesure législative, la Chambre est saisie d'un projet de loi que les députés auront l'occasion d'examiner de plus près à l'étape du comité. C'est là le rôle du Parlement. C'est ainsi que fonctionne le régime démocratique.

Je compte sur une participation constructive. Il en sera question dans d'autres tribunes, à la Chambre, lors de la troisième lecture ainsi qu'au Sénat. Nous comptons sur la coopération et l'aide de tous les députés pour que ce projet de loi soit rapidement adopté.

M. Heap: Monsieur le Président, puis-je faire l'observation que j'ai demandé à faire? Le paragraphe 4 porte que la section du statut examinera tout élément de preuve produit à l'enquête et il mentionne deux questions qui n'ont rien à voir avec l'examen du cas particulier. D'après la façon dont l'article est libellé, il est évident que si les deux critères mentionnés aux alinéas 4*a*) et 4*b*) ne sont pas remplis, les deux agents peuvent estimer qu'ils doivent abandonner l'examen de la demande. Je voudrais que le ministre réponde à cela.

• (1310)

M. le vice-président: Je permets au député de York-Est (M. Redway de poser une question et le ministre pourra répondre aux deux.

M. Redway: Monsieur le Président, mes électeurs sont tout à fait en faveur de la réglementation de l'établissement du statut de réfugié. C'est d'autant plus vrai lorsqu'ils ont, à l'étranger, de la famille qu'ils aimeraient faire venir ici. Ils veulent être sûrs qu'il n'y aura pas de resquilleurs et qu'ils pourront faire venir les membres de leur famille dans les règles, sans que personne ne se faufile devant eux. En même temps, ils veulent être sûrs qu'aucun réfugié de bonne foi ne sera renvoyé dans un pays où sa vie sera en danger.

Je me souviens qu'en 1979, sous le gouvernement Clark, un grand nombre de réfugiés de la mer vietnamiens voulaient venir chez nous. A l'époque, le gouvernement avait incité le secteur privé, ainsi que les organismes religieux et non gouvernementaux à parrainer ces réfugiés en grand nombre.

J'ai maintenant deux questions à poser au ministre. Premièrement, le gouvernement va-t-il lancer une campagne publicitaire pour amener les organismes religieux et non gouvernementaux dont un grand nombre se soucient du sort des véritables réfugiés, à parrainer des réfugiés afin que nous puissions résoudre ce problème comme ils le souhaitent, c'est-à-dire dans les règles et de façon légitime?

Deuxièmement, à propos des objectifs d'immigration sur lesquels il dit qu'il se penchera en juin, le ministre est-il prêt à élargir la définition de la catégorie de la famille pour les autres immigrants?

M. Weiner: Monsieur le Président, nous avons présentement 72 accords avec des organismes de parrainage et des organismes-cadres, pour aider à financer une partie des réfugiés qui seront amenés dans notre pays. J'ai dit qu'environ 5 000 entreront au Canada en vertu de ce programme.

En fait, c'est environ 20 000 réfugiés désignés et autres qui entreront au Canada en 1987 dans le cadre de programmes d'accueil humanitaires. Nous cherchons constamment des moyens de maximiser l'utilité des ressources que nous investissons dans ce domaine.

Dans un monde comptant 15 millions de réfugiés, il est bien clair que nous tâchons de venir en aide à ceux qui en ont le plus désespérément besoin, et pour ces réfugiés, 20 000 sur 15 millions, c'est comme gagner à la loterie.

Nous déployons beaucoup d'efforts pour faire comprendre aux organismes communautaires qu'il n'y a pas de limite au nombre de réfugiés qu'on peut faire entrer chez nous, pourvu qu'ils soient disposés à payer pour eux et à les parrainer après que nous avons contribué à les sélectionner.

Nous examinons aussi d'autres moyens de gérer les programmes de réfugiés. Dans le cadre de nos consultations sur les niveaux globaux, quand nous autoriserons l'augmentation du nombre d'immigrants, si nous pouvons le faire avec le consentement de la Chambre et du gouvernement, nous considérerons évidemment toutes les catégories. La réunification des familles est une préoccupation dont nous tiendrons compte. Le comité permanent m'a demandé d'y voir et nous avons retardé au printemps la décision sur ce point. Nous étudions, cependant, cette question dans la limite des niveaux que nous proposerons pour le pays.

J'ai dit clairement que si nous augmentons le nombre d'immigrants, nous devrons le faire en autorisant en toute justice l'ouverture de toutes les catégories aux personnes à charge, aux investisseurs, aux entrepreneurs et aux réfugiés, si possible, puisqu'il faut tenir compte des ressources. Il y a peut-être des façons plus novatrices de procéder. Nous espérons que cette mesure autorisera l'élargissement de la catégorie de la famille.

Je comprends ce que veut dire le député. Des familles d'un bout à l'autre du pays m'ont fait ces mêmes remarques à propos de l'importance de réunir les familles beaucoup plus rapidement et complètement.

Le député de Spadina (M. Heap) cherche encore à savoir si, à la première étape, l'arbitre et le membre indépendant de la commission du statut de réfugié disposent d'une certaine liberté d'action. J'ai déclaré clairement dans une réponse précédente à une question du député de York-Ouest qu'ils jouissent effectivement de cette liberté d'action. En effet, le député de Laurier (M. Berger) a soulevé une question de privilège qui se trouve maintenant en bonnes mains et nous continuons à maintenir qu'ils ont cette liberté d'action et la possibilité de mettre à l'épreuve la crédibilité des témoins. Si l'un des membres estime qu'une personne est en danger, il a la possibilité de référer cette personne à une audience entièrement orale d'une manière non contradictoire devant la commission indépendante de détermination du statut de réfugié au sens de la Convention.

M. le vice-président: Comme il est 13 h 16, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 16.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA CULTURE CANADIENNE

LA NÉCESSITÉ DE SAUVEGARDER L'EXISTENCE DE LA REVUE *LA VIE EN ROSE*

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de regret que nous apprenions la semaine dernière que la revue *La vie en rose* suspendait ses activités pour une période d'au moins six semaines avec l'éventualité de cesser sa publication pour une période indéfinie.

Malgré l'appui financier de ses lecteurs et de ses lectrices et du gouvernement fédéral l'automne dernier, *La vie en rose* n'a malheureusement pu combler son déficit budgétaire. La mise à pied d'un bon nombre de ses employés est aussi regrettable.

Article 21 du Règlement

La disparition possible de ce magazine féministe et francophone, le pendant québécois de *Ms Magazine* aux États-Unis, est inquiétant. Quasi unique en son genre au Québec et au Canada, *La vie en rose* présentait des points de vue différents et originaux et d'ailleurs toujours d'actualité. Inquiétant aussi est le fait que son équivalent anglophone Horizons de Winnipeg a fermé ses portes en mars dernier. La disparition de ces deux revues avant-gardistes est une perte considérable. Ces fermetures sont aussi un mauvais présage pour les autres revues du même genre au Canada. Le message de *La vie en rose* nous dérangeait parfois dans notre confort intellectuel, mais suscitait la réflexion, seule garantie de l'évolution de nos mentalités.

Alors, *La vie en rose*, comme bien d'autres, mérite l'appui de tous et surtout, à nouveau, l'appui du gouvernement fédéral. En tant que véhicule important de l'opinion féministe, la survie de *La vie en rose* ne doit pas être mise en danger. Son existence ne peut être qu'à l'avantage de nos mentalités culturelles.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LA LIBÉRATION DE L'OBJECTEUR DE CONSCIENCE DANYLO SHUMUK

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, le lundi 11 mai 1987, Danylo Shumuk, ancien prisonnier ukrainien, a obtenu des autorités soviétiques la permission d'émigrer au Canada pour rejoindre sa famille qui vit à Vernon, en Colombie-Britannique. Âgé de 72 ans, Danylo Shumuk est l'objecteur de conscience qui a passé le plus grand nombre d'années en prison, puisqu'il a été incarcéré pendant 40 ans en Union soviétique. Depuis cinq ans, il était «exilé de l'intérieur» en Asie, dans la république du Kazakhstan, après avoir été détenu pendant 35 ans dans divers camps de concentration d'Union soviétique.

Il a fallu 10 ans avant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et le gouvernement canadien n'obtiennent la remise en liberté de ce citoyen innocent. Je tiens à exprimer mon appui envers ceux qui continuent à défendre les droits des opprimés, et à condamner les violateurs des droits de la personne, où qu'ils soient dans le monde.

* * *

LES CATASTROPHES

LA MORT DE PÊCHEURS DANS LE NAUFRAGE D'UN BATEAU DE PÊCHE AU HARENG DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, c'est avec grand regret que je dois porter à l'attention de la Chambre le naufrage hier d'un bateau de pêche au hareng au large des côtes du Nouveau-Brunswick. Je sais que les députés de la Chambre voudront exprimer leurs condoléances aux familles et aux amis des membres d'équipage disparus.

La pêche est l'une des activités professionnelles les plus dangereuses au Canada. Les travailleurs de la mer savent qu'une catastrophe et la mort les guettent en permanence. Parallèlement à l'introduction de nouvelles techniques de pêche, le nombre de pêcheurs perdus en mer s'est accru. On doit donner aux pêcheurs les connaissances et la formation qui leur permettront de prendre en charge leur propre sécurité.

Selon les conclusions du rapport Grey sur la santé et la sécurité dans les pêcheries de l'Atlantique, toutes les provinces de l'Atlantique partagent la même position. Elles souhaitent une intervention du gouvernement fédéral en matière de sécurité dans l'industrie des pêcheries. Elles souhaitent participer à l'élaboration de cette intervention. Elles constatent la nécessité de revoir la réglementation existante et accordent une importance capitale à la formation.

Je réitère ma demande au gouvernement d'instaurer pour les navires de pêche le meilleur programme de sécurité possible avant qu'on ait à déplorer d'autres pertes de vie.

* * *

[*Français*]

LES FEMMES

HOMMAGE AUX FEMMES D'AFFAIRES DE L'ABITIBI—TÉMISCAMINGUE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, jeudi dernier, le 7 mai, se déroulait à Val-d'Or un événement unique au Québec, soit le rassemblement des cinq chambres de commerce régionales du Nord-Ouest québécois afin de décerner les titres de femmes d'affaires de l'année en Abitibi—Témiscamingue.

Monsieur le Président, permettez-moi de saluer et de rendre hommage à mesdames Gertrude Bradley de Rouyn-Noranda, Micheline Tremblay, d'Amos, Murielle Baril, de La Sarre, Suzanne Langevin, du Témiscamingue, ainsi que Diane Côté St-Julien, de Val-d'Or, épouse du député d'Abitibi en cette Chambre, qui se sont vu décerner le titre de femmes d'affaires de l'année dans leurs régions respectives.

Monsieur le Président, à travers ces lauréates, ce sont toutes les femmes de l'Abitibi-Témiscamingue qu'il nous faut remercier pour leur implication économique, sociale et culturelle, lesquelles participent ainsi au mieux-être de notre collectivité.

C'est en grande partie grâce à leur enthousiasme, leur compétence et leur leadership si l'Abitibi-Témiscamingue est actuellement la région la plus dynamique au Québec.

A toutes ces femmes, bravo et merci!

LA CONSTITUTION

L'ACCORD DU LAC MEECH—HOMMAGE AUX PREMIERS MINISTRES

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, la durée du débat ne m'ayant pas permis de m'exprimer sur la question hier, je tiens à souligner aujourd'hui que je suis fier en tant que Canadien et Québécois de m'associer à mon chef et à mes collègues du parti libéral pour féliciter le premier ministre et les premiers ministres des provinces canadiennes pour en être arrivés à un accord permettant au Québec de revenir dans la famille canadienne.

J'ai particulièrement apprécié le discours de mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau). Son expérience parlementaire de Québec et d'Ottawa lui a permis de nous livrer un message clair et sans équivoque, un message où le coeur et la raison s'accordaient pleinement.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour féliciter le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) pour la qualité de son intervention. Je suis d'avis que dans un débat comme celui d'hier, il n'y a pas de place pour la partisanerie politique et que l'on doit reconnaître le travail fait par chacun des membres du Parlement, quelle que soit son allégeance politique.

Une occasion comme celle qui s'est présentée de permettre au Québec d'adhérer à l'Acte constitutionnnel de 1982 n'arrive pas tous les jours. J'espère avoir la possibilité de livrer un message personnel sur le sujet dans cette Chambre avant la signature officielle de l'Accord par les premiers ministres.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

ON APPUIE L'ENTENTE DU LAC MEECH

L'hon. Bob Layton (Lachine): Monsieur le Président, les reportages d'hier sur les divergences d'opinion existant au sein du caucus libéral font croire à un retour aux échanges d'injures et à la division du Québec en deux camps. Tel n'est pas le cas. Je crois que la plupart des Québécois appuient la position prise par le comité éditorial de la *Gazette* qui s'exprime comme suit:

> Il s'agit de s'assurer que ceux qui forment le quart de la nation canadienne croient que leurs intérêts sont bien servis par la loi fondamentale de leur pays, et que le reste du pays se sente suffisamment concerné pour tenir compte de ces intérêts d'une manière qui l'engage explicitement.

L'accord du lac Meech accorde une attention spéciale à la caractéristique nationale des minorités francophone et anglophone au Canada. Cela revêt une importance particulière pour la communauté anglophone du Québec.

L'engagement des gouvernements fédéral et québécois à respecter les caractéristiques linguistiques de notre pays assurera, à mon avis, la justice et la bonne volonté dans l'usage des deux langues officielles du Canada.

Article 21 du Règlement

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE NORD-OUEST DE L'ONTARIO—LE RETARD DANS LA LIVRAISON DES CHÈQUES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je désire attirer l'attention de la Chambre sur une situation qui, à mon avis, illustre parfaitement bien l'attitude du gouvernement conservateur du Canada envers les services à la population. Au lieu de chercher à améliorer les choses, il réduit le niveau des services le ramenant au plus petit commun dénominateur.

Je fais ici allusion au service d'envois postaux directs du bureau d'Emploi et Immigration Canada de Thunder Bay qui dessert tout le nord-ouest de l'Ontario. Jusqu'à il y a une semaine, les fiches d'assurance-chômage étaient perforées à Thunder Bay et transmises électroniquement au centre d'impression régional, à Belleville. Ces fiches étaient mises à la poste le lendemain et parvenaient aux bénéficiaires de l'assurance-chômage au plus tôt le jeudi.

En raison de changements administratifs, ces fiches sont maintenant traitées à Belleville même, ce qui occasionne des délais plus longs pour la population du nord-ouest de l'Ontario. Les gens qui recevaient habituellement leur chèque le jeudi ou le vendredi doivent maintenant attendre au lundi, sinon plus tard, et la situation continue de se détériorer.

Je conteste le bien-fondé de cette décision. Je doute aussi de l'intérêt que porte le gouvernement aux conseils consultatifs locaux qui étaient fortement opposés au changement. Or, le gouvernement n'a pas voulu les écouter.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA VISITE DE LESZEK MOCZULSKI, ACTIVISTE DÉFENSEUR DES DROITS DE L'HOMME

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, M. Leszek Moczulski, l'un des dirigeants du mouvement polonais Solidarité se trouve à Ottawa aujourd'hui. Ses exploits comme activiste défenseur des droits de l'homme sont impressionnants. Il a notamment mis sur pied le mouvement pour la défence des droits civils et des droits de l'homme, et il a énormément contribué à la liberté d'expression par le biais de la presse clandestine en Pologne.

En 1980, M. Moczulski a été arrêté pour le rôle qu'il a joué dans la défense des droits de l'homme, et comdamné à sept ans de prison. Il a été libéré grâce à une amnistie générale accordée en 1984. Il a été arrêté de nouveau un an plus tard, en même temps que d'autres chefs de Solidarité.

En prison, M. Moczulski a été victime de trois crises cardiaques et ce n'est qu'après sa libération en 1986 qu'il a été autorisé à aller se faire soigner en Angleterre. Il a payé très cher sa lutte pour la liberté. La visite de M. Moczulski nous permet d'entendre un témoin oculaire nous relater la répression en Pologne et le travail important accompli par le mouvement Solidarité dans sa lutte pour la défense des droits élémentaires de l'homme.

Article 21 du Règlement

Le courage et le dévouement dont a fait preuve M. Moczulski face à une opposition implacable ont vraiment de quoi nous inspirer, et ses paroles, de quoi nous faire réfléchir sur la chance que nous avons de vivre dans ce pays libre et démocratique.

J'espère que mes collègues se joindront à moi pour lui souhaiter la bienvenue au Canada et pour lui témoigner notre reconnaissance pour l'immense service qu'il a rendu à la cause de la liberté et des droits de l'homme.

* * *

REVENU CANADA

LA PERCEPTION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PÊCHEURS—LES CONSÉQUENCES DE LA DÉCISION POUR LES ACHETEURS INDÉPENDANTS DE POISSON

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre un problème que doivent affronter les acheteurs indépendants de poisson. D'après une disposition de l'article 224 de la Loi de l'impôt sur le revenu au sujet de la saisie-arrêt, le ministère du Revenu national peut ordonner aux acheteurs de poisson de percevoir des paiements d'impôt sur le revenu de certains pêcheurs.

Les acheteurs de poissons signalent que cette méthode nécessite une tenue de livres coûteuse et longue qui entrave une opération commerciale normalement rapide. C'est aussi un fardeau financier car les acheteurs doivent faire un paiement en pourcentage au gouvernement avant même d'avoir pu déduire les paiements des comptes exigibles des pêcheurs.

• (1410)

Il y aussi un autre risque puisque les acheteurs sont les seuls responsables si des erreurs sont commises lors de la perception. Enfin, cette façon d'agir suscite une concurrence injuste entre les acheteurs. Quand un pêcheur se rend compte qu'un acheteur percevra de l'impôt sur le revenu, il choisit souvent un autre acheteur pour éviter les déductions d'impôt.

Voilà pourquoi ces acheteurs de poisson recommandent instamment au ministre du Revenu national (M. MacKay) de mettre au point une nouvelle méthode de perception fiscale pour les pêcheurs. Si c'est impossible, le gouvernement devrait au moins accorder une indemnisation suffisante à ces acheteurs de poisson pour leurs services.

Je recommande instamment au ministre de résoudre la question en consultation avec des acheteurs de poisson indépendants. J'attends sa décision avec intérêt.

* * *

LA SEMAINE DE LA POLICE

LE DÉVELOPPEMENT DE SERVICES DE POLICE CENTRÉS SUR LES COLLECTIVITÉS

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, je voudrais parler de la semaine de la police. Je saisis avec joie cette occasion de louer les efforts des services policiers du Canada et de signaler surtout le développement de services de police centrés sur les collectivités.

Les services de police centrés sur les collectivités ne sont pas une idée nouvelle. Sous une forme ou une autre, ils sont l'élément central de la théorie policière depuis longtemps. Je suis content de voir que le solliciteur général (M. Kelleher) en est un adepte convaincu.

Nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers, toutefois. Il y a encore beaucoup à faire. Dans les années à venir, nous devrons redoubler d'efforts pour faire profiter toutes les collectivités canadiennes de ce que nous avons appris.

Nous devons étudier sérieusement les besoins des jeunes qui risquent d'avoir des démêlés avec la justice. Nous devons porter plus d'attention aux actes criminels de violence, aux mauvais traitements et à l'exploitation. Nous devons nous occuper davantage de protéger les femmes, les personnes âgées, les minorités ethniques et nos enfants.

Nous devons coopérer avec nos collègues des administrations municipales, des gouvernements provinciaux, des corps policiers, des organismes fédéraux et du secteur non gouvernemental, afin de mettre au point des programmes de police et de protection et d'aider le monde des affaires et les simples citoyens dans l'application de stratégies de prévention de la criminalité.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LA RÉGION DE SOUTH MORESBY—LE RETARD DANS LA CRÉATION D'UN PARC NATIONAL

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) s'est entretenu il y a deux mois avec M. Vander Zalm afin d'obtenir son appui pour faire de la région de South Moresby un parc national. Le premier ministre et le ministre de l'Environnement (M. McMillan) ont choisi cette région comme emplacement prioritaire pour la création d'un parc national. M. Vander Zalm s'est dit d'accord et, dans son discours du trône du 9 mars 1987, il a promis d'accélérer les négociations et de viser un accord bilatéral pour l'exploitation de l'énorme potentiel touristique de la région.

Depuis lors, les députés conservateurs fédéraux de la Colombie-Britannique se sont acharnés à discréditer la proposition et à miner le travail du premier ministre et du ministre de l'Environnement. Cela a amené de la mauvaise foi dans les négociations, au point que le gouvernement de la Colombie-Britannique propose maintenant d'accorder dix autres années à l'exploitation forestière de toute la région de South Moresby et de demander plus de 100 millions de dollars pour ce qui en resterait.

Les Canadiens et la nation Haïda ont le droit d'être informés de la duplicité de certains députés conservateurs et créditistes de la Colombie-Britannique en ce qui concerne la région de South Moresby. Ils prêchent publiquement en faveur de la protection de l'environnement et de la création de parcs, alors qu'ils appuient d'un ton suffisant l'exploitation forestière à blanc de toute la région de South Moresby.

Cette semaine, c'est peut-être la dernière chance du premier ministre de mettre de l'ordre dans ce chaos politique. Si Bill Vander Zalm a donné sa parole au premier ministre et si c'est là la toute première priorité du gouvernement fédéral, il est temps que le premier ministre rappelle à l'ordre Victoria et les députés conservateurs de la Colombie-Britannique.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DU TOURISME

L'IMPORTANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE POUR L'ÉCONOMIE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, «Le tourisme: un atout pour le Canada» est le thème de la première semaine nationale du tourisme qui a été fixée à la semaine du 11 au 17 mai.

En annonçant cela, le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Valcourt) a rappelé le rôle important que joue l'industrie du tourisme dans l'économie nationale. C'est une industrie de 20 milliards de dollars qui emploie 600 000 personnes dans tout le Canada. L'an dernier, plus de 16 millions de visiteurs sont venus et il y a un potentiel de développement rapide dans tout le pays.

Devenons tous des ambassadeurs du tourisme et aidons ceux qui travaillent à accueillir les visiteurs à obtenir encore plus de succès dans les années à venir.

* * *

[Français]

LA CONSTITUTION

HOMMAGE AU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, hier comme mon collègue de St-Maurice (M. Grondin) je n'ai pu exprimer mon opinion concernant le dossier constitutionnel. Aujourd'hui je me lève pour féliciter le chef de l'Opposition officielle (M. Turner) pour sa prise de position et son ouverture d'esprit à l'endroit des Québécois et des Québécoises, et pour avoir répondu favorablement aux revendications légitimes présentées par le gouvernement de Robert Bourassa. Monsieur le Président, après cette prise de position et après ce discours, je pense que les Québécois et les Québécoises peuvent dire: John Turner—l'un des nôtres—est un Québécois pure laine et un grand Canadien.

Article 21 du Règlement

[Traduction]

LES PARTIS POLITIQUES

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES CRITIQUES DE LA POSITION DU PARTI LIBÉRAL

M. Bob Horner (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, l'ex-ministre des Finances libéral, M. Donald Macdonald, naguère l'épine libérale du jardin de Rosedale, a durement critiqué le parti libéral pour ne pas avoir pris position globalement sur la question du libre-échange.

Il s'en est pris plus particulièrement au critique libéral en matière de commerce qu'il a accusé d'avoir ravivé, pour des motifs purement politiques, un sentiment anti-américain au Canada en menant une campagne mal informée contre le libre-échange avec les États-Unis.

• (1415)

Voici ce qu'il a dit à propos du caucus libéral:

Certains députés libéraux ne connaissent rien et on ne peut rien leur apprendre.

Voici les termes mêmes de M. Macdonald à ce sujet:

Le député Axworthy du Manitoba est le pire de tous. J'ai déjà débattu cette question avec lui, devant des tribunes publiques, partout au Canada et je doute qu'il en saisisse toute la portée. J'ai l'impression, en outre, qu'il s'est engagé sur un terrain strictement politique.

Puisque les penseurs libéraux sont fermement en faveur du libre-échange, je conseille au caucus libéral de prendre leur avis ou de prendre le large.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'AUGMENTATION DES PRESTATIONS D'INVALIDITÉ—LES RÉDUCTIONS DE PRESTATIONS DUES AUX MESURES PRISES PAR LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, la Chambre des communes a adopté, l'année dernière, des modifications au Régime de pensions du Canada. L'une de ces modifications visait à augmenter considérablement les prestations d'invalidité pour de nombreux Canadiens qui vivaient dans une abjecte pauvreté en raison des prestations insuffisantes qu'ils reçoivent du Régime de pensions du Canada.

Ces modifications ont été négociées entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et elles l'ont été de bonne foi, je suppose. Depuis leur entrée en vigueur le 1er janvier dernier, les gouvernements provinciaux ont ajusté leurs programmes d'assistance sociale pour s'emparer de ces prestations que la Chambre destinait aux Canadiens invalides. J'ai donc reçu une lettre d'une femme de la Colombie-Britannique dont le montant net des prestations d'invalidité n'a augmenté que de 4,09 $ par mois au lieu des 152 $ qu'elle aurait dû recevoir, à cause des mesures prises par les gouvernements provinciaux.

Le gouvernement devrait exiger que les gouvernements provinciaux transmettent aux Canadiens invalides les prestations auxquelles ils ont droit.

* * *

[*Français*]

LES DÉSASTRES

LA MORT DE PÊCHEURS EN ACADIE

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, pour la deuxième fois en trois semaines la mer fait des victimes. C'est dans la nuit de dimanche à lundi que quatre pêcheurs de chez nous ont vu leur bateau sombrer pour ensuite eux-mêmes devenir des victimes de la mer. Ces pêcheurs faisaient la pêche au hareng, au large d'Escuminac, à l'embouchure de la rivière Miramichi.

Les corps de Joachim Chevarie, Olivier Frigault et Fernand Ouellette ont été repêchés, mais celui de Joseph Vautour, le capitaine, n'a pas été retrouvé.

Je connaissais bien Joseph Vautour, un brave homme, comme tous les autres pêcheurs de mon coin de pays qui doivent arracher leur vie de la mer. Cette tragédie nous rappelle encore dans quelles conditions les pêcheurs gagnent leur vie et dans quelles conditions ils doivent travailler. Le danger les guette continuellement!

C'est avec beaucoup de tristesse que j'offre aux familles touchées par cette épreuve mes condoléances et les condoléances de ceux et celles qui se joignent à moi. Ces familles connaîtront des moments difficiles, et je leur souhaite tout le courage nécessaire pour surmonter cette épreuve.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LE SIDA—ON PROPOSE LA MISE SUR PIED D'UN PROGRAMME NATIONAL D'INFORMATION DANS LES ÉCOLES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, vendredi dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a déclaré, à Vancouver, à ma grande surprise, que le lancement de campagnes contre le SIDA dans les écoles secondaires était du ressort des gouvernements provinciaux. J'ai répondu à cela en déclarant, à Vancouver, que le SIDA ne respectait pas les frontières des provinces.

Le premier ministre ne convient-il pas qu'un programme d'information s'impose dans toutes les écoles du pays étant donné qu'il s'agit là d'un problème national, qui n'est pas seulement du ressort des dix ministères de l'éducation provinciaux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il s'agit d'un problème national auquel doivent s'attaquer les pouvoirs publics, à tous les niveaux, ainsi que tous les Canadiens prêts à lutter contre ce grave problème d'ordre à la fois médical et social, contre lequel nous devons lancer une grande offensive.

• (1420)

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'INTERVENIR POUR QU'ON METTE EN PLACE UNE CAMPAGNE NATIONALE D'ÉDUCATION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je me réjouis de cette réponse et je voudrais poursuivre dans la même veine. Le premier ministre n'ignore pas que le SIDA est un fléau non seulement national, mais international. Je suis profondément inquiet de voir la pruderie dont font preuve de nombreux Canadiens. Les réactions politiques risquent de faire obstacle à une grande offensive nationale contre le SIDA.

Peu m'importe les grandes théories quant à ce qu'il est possible de diffuser ou non à la télévision ou dans la presse. Il est certainement possible de trouver le message qui conviendra. Le premier ministre ne va-t-il pas intervenir auprès du ministre et de tous les gouvernements provinciaux pour mettre en place une stratégie et une campagne nationales visant à éduquer les Canadiens, et plus particulièrement les jeunes, afin d'empêcher la propagation du SIDA?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr de bien comprendre ce que le chef de l'opposition veut dire lorsqu'il parle de la pruderie des Canadiens.

M. Turner (Vancouver Quadra): De certains Canadiens.

M. Mulroney: De certains Canadiens. Il est sans doute normal que, dans une société pluraliste, certains d'entre nous soient plus prudes que les autres.

Quant à la question qu'il a soulevée, je suis d'accord avec lui pour dire que cette question a de graves conséquences nationales. Je l'ai abordée avec le président Reagan lors de notre sommet ici, en raison du rôle de la recherche internationale. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même chercherons à convaincre d'autres pays de se joindre à nous pour faire de la recherche et trouver des moyens d'arrêter la propagation de ce fléau. C'est un problème humain auquel notre pays doit être déterminé à remédier.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je suis heureux d'apprendre que le premier ministre a abordé la question avec le président. S'il veut bien l'aborder maintenant avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, nous parviendrons peut-être à quelque chose. Il s'agit d'un problème urgent.

[*Français*]

L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE NATIONALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il s'agit en l'occurrence de prévenir la propagation du SIDA. Des groupes communautaires ont déclaré très clairement que le gouvernement du Canada n'organise pas une campagne ou une stratégie nationale pour prévenir le SIDA et pour empêcher sa propagation. Donc, encore une fois, je demande au premier ministre quand cette stratégie nationale montée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social verra-t-elle le jour et quand cette campagne sera-t-elle entreprise d'une façon urgente, visible et tangible?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui est absent aujourd'hui, a fait preuve d'un grand leadership dans le domaine social, y compris ce volet important de la recherche et de la bataille contre le SIDA. Il travaille comme il se doit en collaboration intense avec les provinces qui ont une juridiction particulière, une responsabilité spéciale dans ce domaine, mais je peux vous garantir que c'est ni la volonté, ni les ressources qui vont manquer dans cette grande initiative nationale et provinciale contre une maladie aussi grave.

* * *

LA RÉFORME FISCALE

L'IMPACT SUR LES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre au sujet de la réforme de la fiscalité. Les personnes âgées que j'ai rencontrées en fin de semaine se sont montrées inquiètes de la réforme de la fiscalité puisqu'elles se rappellent du coup de la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse. Est-ce que le premier ministre peut garantir aux personnes âgées que son gouvernement ne profitera pas de la réforme de la fiscalité pour surtaxer les pensions de sécurité de la vieillesse et affecter le principe de l'universalité?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que la réforme de la fiscalité a pour objet de réduire les impôts de la vaste majorité des Canadiens, notamment des gagne-petit. Voilà clairement notre but, et les détails d'application nous seront communiqués le 18 juin.

[*Français*]

M. Malépart: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président . . . J'aurais le goût de dire en anglais pour la première fois: *Don't touch the senior citizens*, M^me^ Denis *watches you*, monsieur le premier ministre!

ON DEMANDE DES GARANTIES EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Ma question supplémentaire au ministre d'État ou au premier ministre est la suivante: C'est que le premier ministre sait que les personnes âgées bénéficient présentement de deux exemptions d'impôt, une en raison d'âge, une en fonction du revenu de pension, ce qui leur permet d'épargner 650 millions de dollars annuellement au niveau de l'impôt. Est-ce que le premier ministre peut garantir aux personnes âgées que quelles que soient les modifications apportées par la réforme de la fiscalité, ces 650 millions de dollars serviront à améliorer les programmes destinés aux personnes âgées et non pas pour réduire le déficit?

• (1425)

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je rappelle au député que le gouvernement a modifié en profondeur le régime des pensions. Ce point est primordial. En ce qui concerne sa préoccupation, je serais mal venu de révéler ce que prévoira la réforme fiscale, qui va clarifier la situation des personnes de ce groupe d'âges et de cette tranche d'imposition.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'AMOCO CANADA D'ACHETER DOME PETROLEUM

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le service d'information du *Financial Times* d'aujourd'hui a publié une information au sujet de l'offre d'achat de Dome Petroleum par Amoco. Selon ce rapport, les informations secrètes de l'entente préliminaire entre les deux sociétés pourraient notamment signifier que cette acquisition pourrait se réaliser dans les 24 heures qui viennent. Le gouvernement a-t-il été informé qu'en vertu d'une des clauses fondamentales de cet accord, s'il se réalise dans les prochaines 24 heures, toute possibilité de contre-proposition d'une autre source pourrait être effectivement exclue?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je suis simplement en mesure de dire au représentant que, d'après mes informations, aucune proposition officielle n'a été soumise à Investissement Canada ou au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. D'ici là, les commentaires sont inadmissibles.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre ou au vice-premier ministre, soit à celui des deux qui répond aux questions sur cette importante affaire. Le gouvernement a toujours soutenu qu'il serait possible que des contrepropositions soient étudiées. Si ce rapport est exact, et si la signature intervient dans les prochaines 24 heures, cela exclut toute autre possibilité. Le gouvernement va-t-il dans ce cas rester passif et laisser les banquiers de Toronto, les financiers de Zurich et les actionnaires de la société juger seuls de l'intérêt public dans cette absorption d'une importance cruciale?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le chef du NPD a dit: «Si ce rapport est exact». C'est une nuance très importante. Tant que les faits ne sont pas clairement établis, il est tout à fait inacceptable de faire des commentaires sur de pures spéculations.

C'est aux actionnaires de la société de prendre cette décision. Ils peuvent le faire. Une fois qu'ils l'auront prise, et que la proposition sera soumise au gouvernement du Canada, elle suivra son cours normal dans le cadre d'Investissement Canada, du ministère de la Consommation et des Corporations et de tous les autres mécanismes prévus à cette fin.

Questions orales

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je sais bien que cette affaire ne relève pas du vice-premier ministre, mais si ce rapport est exact, cela exclut toute possibilité d'étude de contre-propositions par Dome à l'avenir.

Étant donné que les 24 ou 48 heures qui viennent vont être cruciales, le gouvernement va-t-il se pencher sur cette information et, si elle est exacte, se décider à agir et à intervenir en vue de garantir l'intérêt public? Le public a déjà investi des centaines de millions de dollars dans Dome Petroleum.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne vois pas pourquoi le chef du NPD monte tellement en épingle une question reposant sur l'hypothèse de l'exactitude de cette information. Qu'il vérifie lui-même si ces rapports sont exacts. Je suis certain que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources entre autres suit de près la situation. C'est à la société de résoudre cette question, et je suis sûr que dans sa sagesse elle tiendra compte de tous ces éléments. D'ici là, il serait irrégulier de faire des commentaires sur des informations hypothétiques.

• (1430)

LES CONSÉQUENCES DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le 5 mai, j'ai dit que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait induit la Chambre en erreur en déclarant que l'entente conclue entre Amoco Canada et Dome Petroleum permettait la présentation d'autres soumissions pour l'achat de Dome. En fait, le protocole d'entente interdit à d'autres sociétés de faire une offre, sous menace de poursuites.

Le vice-premier ministre ne convient-il pas qu'en raison de la stratégie de non-intervention du gouvernement à l'égard de Dome, les avocats grassement payés d'une multinationale américaine sont en train d'établir la politique du Canada sur l'investissement étranger?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je sais que le parti libéral et le Nouveau parti démocratique ont pour politique de se mêler directement de ce genre de choses. Ce n'est pas le cas du gouvernement actuel. Le fait est que le gouvernement a mis en place des organismes chargés de veiller à l'intérêt public et on le fera grâce à une procédure équitable. Je conseille aux députés d'attendre de voir la tournure que prendront les événements.

M. MacLellan: Monsieur le Président, le gouvernement est veule et il n'est pas disposé à défendre les droits des Canadiens.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE QU'INVESTISSEMENT CANADA AIT L'ORDRE DE NE PAS APPROUVER L'ACHAT EN ATTENDANT L'EXAMEN D'AUTRES OFFRES

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Le vice-premier ministre va-t-il donner l'ordre à Investissement Canada de ne pas approuver l'offre présentée par Amoco Canada pour l'acquisition de Dome Petroleum tant que l'on n'aura pas eu l'occasion d'examiner toutes les autres offres raisonnables, ou craint-il que le gouvernement américain ne reproche au gouvernement canadien son intervention, ce qui sapera considérablement les chances de réussite déjà minces de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, avant de tenir des propos aussi absurdes, le député devrait peut-être lire les observations intéressantes faites par son ancien collègue, l'honorable Donald Macdonald, au sujet de la position du parti libéral en matière de libre-échange.

Lorsqu'une proposition sera soumise à Investissement Canada, elle sera examinée en temps voulu en fonction des avantages nets qu'elle représente pour le Canada. Ce principe est clairement établi et tout à fait conforme aux propositions d'investissement examinées par le passé et, en l'occurrence, on, suivra la procédure habituelle.

[*Français*]

LA DOME—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre qui, apparemment, prend la position qu'une vente de 6 milliards de dollars de ressources canadiennes n'a aucun intérêt pour son gouvernement, même si cela devient propriété d'une compagnie étrangère. Et je puis lui assurer comme ancien journaliste au *Financial Times* que le rapport est bien fondé. Il est clair que l'accord de principe entre Dome et Amoco a été structuré pour éviter toute opportunité pour une compagnie canadienne de faire une offre pour Dome. Est-ce que le gouvernement appuie cette action de Dome qui a l'effet d'éliminer toute possibilité de maintenir un contrôle canadien puisqu'aucune offre canadienne sera considérée?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je répète encore une fois au député qu'un processus est appliqué. La société Investissement Canada, comme le ministère des Finances et le ministère de la Consommation et des Corporations, examinera la proposition quand elle en sera saisie. Je ne sais pas pourquoi le député ne fait pas confiance à ces organismes qui sont pourtant chargés de veiller à l'intérêt public.

[*Français*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ÉTUDIER D'AUTRES OFFRES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au vice-premier ministre qui prend la position qu'après que l'entente est signée et livrée dans les mains des Américains, ce sera contrôlé par une agence du gouvernement fédéral. Le vice-premier ministre est-il conscient du fait que la compagnie Imperial Oil du Canada et la compagnie Trans-Canada Pipelines ont toutes deux exprimé leur intérêt à acheter Dome et est-ce que le gouvernement est prêt à assurer que les soumissions de ces deux compagnies seront considérées avant que l'entente ne soit signée et livrée à Amoco?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme le député, j'ai lu des articles qui font état de l'intérêt manifesté par Imperial Oil et TransCanada Pipelines. Cela ne peut manquer d'intéresser la direction et les actionnaires de Dome. Toute décision concernant une transaction précise qui sera soumise à l'approbation du gouvernement du Canada sera évaluée en fonction des programmes du gouvernement, d'Investissement Canada, du ministère de la Consommation et des Corporations et du ministère des Finances.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE FINANCEMENT DE LA DÉFENSE DES DROITS TERRITORIAUX DES AUTOCHTONES GITKSAN-WET'SUWET'EN

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre, quel qu'il soit, qui remplace le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le procès dans l'affaire des droits territoriaux du peuple autochtone, Gitksan-Wet'Suwet'en, se déroule depuis le 11 mai devant le juge en chef McEachern, à Smithers, en Colombie-Britannique. Pour assurer convenablement sa défense, ce groupe a besoin d'urgence que le gouvernement accepte de le financer. Quand débloquera-t-on des fonds en sa faveur?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien suit l'affaire de très près et a déjà demandé des crédits au Cabinet en prévision de l'ouverture du procès, hier, à Smithers. Je suis en mesure d'annoncer en son nom à la Chambre que le Cabinet a approuvé sa demande et que les dispositions ont été prises aujourd'hui en vue de débloquer ces crédits.

* * *

LA RÉFORME FISCALE

L'EXEMPTION DES TAXES DE VENTE SUR LE MATÉRIEL AGRICOLE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances. La semaine dernière, le ministre des Finances a déclaré qu'il envisageait une taxe de vente nationale à stades multiples à laquelle participeraient les gouvernements fédéral et provinciaux et qui pourrait s'appliquer aux denrées alimentaires.

Actuellement, les frais de production agricoles comme les engrais, le matériel et les produits chimiques agricoles sont exempts des taxes de vente fédérale et provinciale. Le ministre pourrait-il s'engager aujourd'hui à ne pas imposer cette taxe de vente nationale aux frais de production agricoles?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les questions de ce genre qui vont continuer à être posées jusqu'au 18 juin, ne sont vraiment pas opportunes. On répondra à toutes ces questions le 18 juin. Cependant, entre temps, je peux dire que la réforme de la taxe de vente fédérale, qui fait partie intégrante de la réforme fiscale, propose principalement trois mécanismes fondés sur trois assiettes différentes. Si le député a une préférence pour un mécanisme ou une assiette en particulier, je serai heureux qu'il me le fasse savoir.

LES INQUIÉTUDES DES AGRICULTEURS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je ne pose cette question que parce que, à mon avis, elle cause de grandes inquiétudes à la fois chez les agriculteurs et les consommateurs. Une taxe de vente nationale sur les frais de production agricoles nuirait non seulement aux agriculteurs mais aussi aux consommateurs parce qu'elle ferait augmenter le prix des aliments.

Pourquoi le gouvernement laisse-t-il planer cette incertitude et ne nous dit-il pas s'il va augmenter le prix des aliments en imposant une taxe de vente sur les frais de production agricoles ainsi que sur les denrées alimentaires dans les magasins?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, à mon avis, il est juste de faire remarquer que la seule incertitude qui règne est celle que le député crée en posant cette question. Des réponses seront fournies en temps et lieu. Le 18 juin, nous aurons tous les détails que le député, j'en suis sûr, trouvera appropriés.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES SUBVENTIONS AUX INDUSTRIES OU À CERTAINES SOCIÉTÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'adresse ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Hier, les *Nouvelles TVA* ont fait un reportage sur un mémorandum américain sur le libre-échange, dont j'ai copie ici.

Est-ce vrai, comme le mémorandum le dit, que le Canada a indiqué qu'il ne donnerait pas de subvention aux industries ou à certaines sociétés à l'avenir?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je regrette de ne pas avoir vu l'émission de TVA hier soir. Je n'ai pas vu le mémorandum mentionné par le député. Mais le gouvernement n'a pas donné les indications indiquées par le député.

• (1440)

[*Traduction*]

LA DISTRIBUTION DE FILMS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, on dit également dans la note de service que le Canada a convenu de définir aussi étroitement que possible les industries culturelles. Compte tenu de cela, le premier ministre pourrait-il répondre publiquement aujourd'hui au télégramme que lui a adressé l'ACTRA et dans lequel on dit que des rumeurs selon lesquelles le gouvernement ne mettra pas en vigueur les restrictions promises visant la distribution de films causent de sérieuses inquiétudes? Le gouvernement est-il résolu à aller de l'avant avec cette mesure législative?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, je tiens à donner l'assurance au député et à la Chambre que les renseignements contenus dans le télégramme dont il fait mention sont inexacts et que le gouvernement n'a pas modifié sa politique en matière de cinéma.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LA RUPTURE POSSIBLE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il se souviendra que dans sa déclaration du 23 octobre 1985 aux Nations Unies, il a déclaré que s'il n'y avait pas de progrès vers l'élimination de l'apartheid il faudrait peut-être rompre complètement les relations avec l'Afrique du Sud. Il a répété cet engagement en février dernier pendant son voyage en Afrique.

Depuis lors, nous avons appris que le gouvernemet sud-africain continue ses violences contre les civils, ses incursions dans le territoire des États voisins, ses empiètements sur les libertés individuelles. Pourtant, nous apprenons ce matin que le gouvernement a accepté les lettres de créance de l'ambassadeur de l'Afrique du Sud à Ottawa. Est-ce que le moment ne serait pas bien choisi pour que le gouvernement respecte l'engagement pris par le premier ministre à deux reprises et qu'il fasse voir que nous sommes disposés à des mesures les plus énergiques contre ce que le gouvernement sud-africain fait de répréhensible?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est le gouvernement de l'Afrique du Sud qui choisit le moment de l'envoi et de l'accréditation d'un ambassadeur. Le député prétend que c'est le gouvernement de l'Afrique du Sud qui doit décider de l'évolution de la politique canadienne à l'égard de ce pays. Rien d'étonnant que Donald MacDonald le tienne en si haut estime.

Des voix: Bravo!

Dev voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Tout ce que je peux dire au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures c'est que l'estime des évêques catholiques du Canada devrait peut-être lui paraître plus importante que l'avis de M. MacDonald sur la question.

M. McDermid: Qu'est-ce qu'ils ont dit?

M. Axworthy: Vous le savez, ce qu'ils ont dit.

M. McDermid: Dites-le nous.

L'AMBASSADEUR DE L'AFRIQUE DU SUD—LA PRÉSENTATION DES LETTRES DE CRÉANCE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je tiens à poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur cette question importante, s'il peut y concentrer son esprit. N'appartient-il pas au gouvernement de dire s'il accepte les lettres de créance adressées par le gouvernement sud-africain, et de décider si l'acceptation de ces lettres de créance elles-mêmes constitue une déclaration? A cet égard, je lui rappelle la déclaration qu'il a faite la semaine dernière au sujet de la poursuite des incursions en Zambie, quand il a dit que le gouvernement canadien doit prendre les mesures les plus énergiques pour condamner ces interventions non provoquées. L'aurait-il pas été indiqué de retarder cette accréditation pour manifester notre intention et notre condamnation de ce genre d'initiatives?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, avant d'en venir à la question sérieuse, puis-je exprimer l'espoir que le très honorable chef de l'opposition nomme prochainement un porte-parole officiel pour les affaires étrangères?

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Permettez-moi de traiter de la très sérieuse question de la politique canadienne vis-à-vis de l'Afrique du Sud. Nous avons déclaré il y a un certain temps notre intention de continuer à faire pression auprès du régime de Pretoria pour qu'il évolue, tout en maintenant les contacts qui pourraient nous permettre de profiter de toute disposition qui pourrait exister là-bas en faveur de changements. A notre avis, pour l'avenir prévisible, cela veut dire le maintien des ambassades et des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud.

Nous examinerons d'autres mesures qui pourraient être prises pour essayer de mettre un terme à l'odieux régime de l'apartheid. J'ai abordé la question pas plus tard que dimanche, au cours de ma rencontre avec le ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne et le premier ministre, et je vais l'aborder au sommet international de Venise. Mais nous n'estimons pas que le moment soit venu pour le Canada de renoncer et de se retirer, ce qui aurait entre autres conséquences la rupture immédiate de nos relations diplomatiques et autres avec l'Afrique du Sud.

L'IMMIGRATION

L'ACCÈS À LA COUR FÉDÉRALE—L'AUTORISATION DE FAIRE APPEL

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, c'est au ministre d'État chargé de l'Immigration que je m'adresse. Pourquoi le ministre cherche-t-il à priver directement de l'accès à la Cour fédérale tout Canadien qui s'estime lésé par une mauvaise décision de l'un de ses fonctionnaires? En effet, en vertu du paragraphe 83.1(1) du projet de loi C-55, toute personne qui désire se pourvoir en appel auprès de la Cour fédérale devra en obtenir au préalable l'autorisation. Pourquoi, dans sa hâte à réduire les droits des réfugiés, le ministre réduit-il également les droits de tous les Canadiens?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, nous prévoyons une démarche pour protéger ceux qui sont dans le besoin. J'ai déjà dit clairement que tous ceux qui ont besoin d'un havre sûr l'obtiendront. Les demandes de ceux qui en ont déjà un et qui devraient postuler le statut d'immigrants indépendants ne présentent pas le même caractère urgent.

Nous entendons remplacer une procédure en huit étapes par une procédure en trois étapes. Nous l'avons élaborée dans l'équité pour accélérer les choses. A certaines étapes, les intéressés pourront être entendus.

LA COMPÉTENCE DE LA COUR FÉDÉRALE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ce sont les droits de tous les Canadiens qui sont mis en cause, et non pas seulement ceux des réfugiés qui viennent au Canada. Étant donné que tous ceux qui s'estiment lésés par une décision d'un fonctionnaire ont le privilège d'en appeler à la Cour fédérale, sans devoir pour autant en obtenir la permission, le ministre ne pourrait-il pas s'abstenir de s'ingérer dans la compétence de la Cour fédérale, même s'il devait ainsi reconnaître aux réfugiés les mêmes droits devant la loi qu'aux Canadiens?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, le régime que nous avons appliqué jusqu'à maintenant a été un échec. Le nombre des demandes bidons a été énorme. Nous devions corriger les insuffisances du système. Nous sommes parvenus à y remettre de l'ordre. Nous tenons à faire cesser les abus et à bien gérer nos ressources. Nous atteindrons cet objectif.

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVERSEMENT DE PRODUITS TOXIQUES DANS LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Les médias rapportent que la Banque du Canada, le Conseil national de recherches, le ministère des Transports, Approvisionnements et Services Canada ont été accusés d'avoir enfreint la loi en déversant des déchets toxiques, des produits chimiques dans les eaux de la rivière des Outaouais. Le gouvernement fédéral se défend en cour en prétextant que les lois provinciales ne s'appliquent pas au gouvernement fédéral. Le ministre endosse-t-il cette position et que fera-t-il pour régler cette situation afin que les ministères et agences fédéraux respectent la loi?

[*Traduction*]

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est parce que nous nous préoccupons d'affaires de ce genre que le gouvernement fédéral a présenté, tout d'abord sous forme d'avant-projet et avant longtemps, espérons-le, pour la première lecture, un projet de loi de protection générale de l'environnement qui portera sur bon nombre des aspects de la question qu'il a soulevée.

A ce sujet, notre ministère et notre gouvernement travaillent de concert avec toutes les autorités provinciales et municipales compétentes.

M. Gauthier: Je soutiens que de nouvelles lois ne suspendent pas l'application des lois actuelles. Le gouvernement doit mettre de l'ordre dans ses affaires.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRENDRE DES MESURES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le ministre prendra-t-il aujourd'hui des mesures pour assainir la rivière des Outaouais que polluent des ministères et des organismes du gouvernement fédéral, en violation directe des lois de la province d'Ontario?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, dans le cadre de l'effort global que nous avons mis en oeuvre, nous voulons non seulement faire adopter des lois plus sévères, mais aussi appliquer et faire respecter plus rigoureusement les lois existantes. Dans la mesure où les pollueurs relèvent de la compétence fédérale, la loi s'appliquera à eux aussi rigoureusement qu'à n'importe quel autre pollueur.

Questions orales

LA SANTÉ

L'UTILISATION DU DEPO-PROVERA À DES FINS CONTRACEPTIVES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Si j'en crois ses collaborateurs, le rapport du comité consultatif spécial sur le Depo-Provera est prêt depuis plusieurs mois et on y approuve l'utilisation de ce médicament à des fins contraceptives. Le ministre a-t-il eu l'occasion de lire ce rapport et va-t-il attendre avant de rendre une décision de s'être entretenu avec les membres de la coalition représentant 62 groupes de femmes qui veulent se faire entendre et qui s'inquiètent vivement des effets secondaires de ce médicament?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée affirme que mon ministère est saisi de cette question depuis plusieurs mois, ce qui est, bien entendu, exact. C'est là qu'on évalue tous les médicaments, afin de déterminer s'ils sont conformes aux normes. Or, je n'ai encore reçu aucune recommandation à ce sujet.

• (1450)

ON DEMANDE AU MINISTRE DE METTRE LE RAPPORT À LA DISPOSITION DES FEMMES INTÉRESSÉES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'espère vivement que le ministre lira ce rapport ou qu'il le déposera sous peu. Lorsqu'il recevra ces renseignements, les transmettra-t-il à la coalition sur le Depo-Provera, afin que les femmes qui s'inquiètent vivement pour leur santé au sujet de ce médicament aient en main ces renseignements essentiels? Le ministre va-t-il également les recevoir, étant donné qu'elles n'ont pu s'entretenir avec les membres du groupe de travail qui a parcouru le pays, afin d'examiner la question?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, à nouveau, les affirmations de la députée sont inexactes. Elle demande que je m'ingère dans ce processus de réglementation. J'ai rencontré divers groupes au sujet du Depo-Provera et du DES. On a établi également des comités et on est allé ainsi au-delà même de la procédure de réglementation relative à la délivrance d'un avis de conformité, afin de pouvoir présenter des renseignements à ce sujet.

Cependant, la députée devra décider une fois pour toutes si elle souhaite une ingérence politique dans toutes les demandes d'avis de conformité, ou si elle préfère que votre serviteur permette aux fonctionnaires et à législation de jouer leur rôle, comme il continuera à le faire, et qu'il prenne une décision en fonction des recommandations reçues, une fois que les fonctionnaires auront terminé leur travail.

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LA REMISE EN SERVICE PRÉVUE DU RÉACTEUR NUCLÉAIRE SITUÉ À HANFORD DANS L'ÉTAT DE WASHINGTON

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le sait le ministre, le réacteur nucléaire vieux de 23 ans situé à Hanford dans l'État de Washington, près de la frontière canado-américaine, doit être remis en marche cet été après un arrêt de six mois qui a servi à améliorer les dispositifs de sécurité. Vu les préoccupations exprimées par des Canadiens au sujet de la sécurité de ce réacteur vieillissant et vu qu'un comité du Sénat américain a récemment recommandé que ce réacteur ne soit remis en service qu'en cas de crise menaçant la sécurité nationale, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures prend le gouvernement du Canada pour s'assurer que les Canadiens vivant près de Hanford ne seront pas menacés par la remise en service de ce réacteur?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je remercie le député de sa question. Je sais que lui et d'autres députés s'intéressent vivement au réacteur de Hanford. Nous avons fait part de nos préoccupations aux États-Unis et nous avons obtenu l'assurance que ce réacteur ne sera pas remis en marche tant que les modifications apportées aux dispositifs de sécurité ne seront pas terminées. Je compte aussi sur la garantie qu'on évaluera les effets sur l'environnement avant la remise en service.

* * *

L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En février, la ministre des Communications a annoncé sa nouvelle politique visant à promouvoir la distribution de films au Canada. La semaine dernière, elle a réaffirmé que les pressions exercées par les Américains ne réussiraient pas à l'intimider et à l'amener à renoncer à cette politique. Vendredi, la ministre du Commerce international a confirmé qu'une mesure nous serait présentée.

Le premier ministre revient-il sur les engagements pris par ses ministres à l'égard du secteur de la distribution de films du Canada? Serait-il en train de plier sous les pressions américaines, ou de leur céder? Les producteurs de Hollywood l'intimideraient-ils? Sinon, pourquoi n'a-t-on pas déjà confirmé pareille politique par voie législative?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les rumeurs voulant que le premier ministre ait fait obstacle à la présentation d'une mesure à cet effet sont fausses.

[*Français*]

ON DEMANDE LE DÉPÔT D'UNE POLITIQUE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse ou au premier ministre ou à la ministre des Communications. Est-ce qu'il peut confirmer que le gouvernement n'a pas abandonné sa politique en matière de distribution de films? Et s'engagera-t-il à déposer cette politique avant la fin de juin?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'était faux en anglais, c'est faux en français.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'UTILISATION DE CÉRÉALES POUR FABRIQUER DE L'ÉTHANOL

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé qui sait, j'en suis sûr, ce qui se passe aux États-Unis où la fabrication d'éthanol comme carburant se taille une place de plus en plus grande. Il sait probablement que l'éthanol et le mélange d'éthanol et de méthanol pourraient contribuer largement à atténuer la crise agricole actuelle et à réduire notre état de dépendance vis-à-vis du pétrole importé.

Puisque le ministre est chargé de trouver des débouchés pour les céréales canadiennes et qu'il existe une distillerie d'éthanol dans sa circonscription, que fait-il pour promouvoir ce carburant non polluant, dont le coût est raisonnable? Pourquoi par ailleurs le gouvernement n'a-t-il rien fait alors que cela pourrait devenir un débouché important pour les céréaliers?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député pose une question intéressante. Il est vrai que depuis quelques années, certains progrès ont été réalisés dans la recherche sur les enzymes qui transforment non seulement le grain mais aussi d'autres substances organiques en alcool. Certains travaux sont en cours à ce sujet. Je signale au député que, pour ce qui est de l'aspect énergétique, la question relève de la compétence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je prendrai cet aspect en délibéré et je verrai si ce ministre en est au courant lorsqu'il reviendra à la Chambre.

LA POSSIBILITÉ D'UN AUTRE DÉBOUCHÉ POUR LE GRAIN

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis au courant des recherches qui se poursuivent mais je signale au ministre qui vient après tout du Manitoba que l'éthanol et le mélange d'éthanol et de méthanol sont actuellement utilisés dans la production d'essence au Canada. Le ministre est-il disposé à défendre les intérêts des agriculteurs canadiens qui sont à la recherche d'autres débouchés? Ou bien le marché des additifs pour essences à indice d'octane élevé va-t-il être cédé à des multinationales?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je me demande si la dernière partie de la question du député est vraiment pertinente. Comme je l'ai dit, on examine la question en fonction des progrès réalisés surtout dans le domaine des enzymes. Le député sait très bien que le coût de production de l'alcool était basé sur un prix du grain extrêmement bas. Nous ne croyons pas que cela ira à longue échéance. Nous pensons que les progrès réalisés sur les enzymes laissent entrevoir des possibilités intéressantes que le gouvernement examine.

En ce qui concerne ce qui s'est passé au Manitoba, je signale au député que c'est le gouvernement provincial antérieur de M. Lyon qui a instauré les stimulants fiscaux accordés à l'usine de Minnedosa. Si le député veut parler d'initiatives, il devrait poser la question à ses collègues néo-démocrates du Manitoba et voir s'il peut obtenir leur coopération.

* * *

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

LE SERVICE DE TRAVERSIERS POUR LES WAGONS-MARCHANDISES À DESTINATION DE TERRE-NEUVE—LA FIN PRÉVUE

M. George Baker (Gander—Twillingate): A compter du 1er juillet, Fête du Canada, le gouvernement entend mettre fin au service de traversiers qui permet aux wagons-marchandises de franchir le golfe Saint-Laurent à destination de Terre-Neuve. Ce jour-là, c'est un autre clou que le gouvernement conservateur actuel va enfoncer dans le cercueil du réseau ferroviaire terre-neuvien.

Le ministre des Transports pourrait-il dire à la Chambre pourquoi il a enjoint le 12 mars à M. R.E. Lawless, président et directeur général des chemins de fer nationaux, «de mettre fin à ce service le 1er juillet» et «d'aviser vos clients en conséquence de façon qu'ils puissent s'adapter au système de conteneurs ou . . . » écoutez bien ceci, monsieur le Président, « . . . trouver un autre moyen d'acheminer leurs produits». Quand le ministre parle d'autres moyens d'acheminer leurs produits de l'autre côté du golfe du Saint-Laurent, le ministre songe-t-il au dirigeable Goodyear, ou encore au vaisseau spatial *Entreprise*?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Si vous étiez Scotty, monsieur le Président, je vous dirais de le téléporter.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Le député est absolument déphasé. C'est vrai qu'à compter du 1er juillet, les wagons ferroviaires ne pourront plus franchir le golfe à bord d'un traversier, mais c'est par suite de l'application du programme de revitalisation des chemins de fer que le gouvernement libéral avait inauguré en 1982.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Il ne devrait pas craindre de s'attribuer le crédit du petit nombre de bonnes choses qu'il a pu accomplir.

LE TRANSPORT DES PROVENDES

M. George Baker (Gander—Twillingate): Dans la brochure officielle de la Fête du Canada, célébrée le 1er juillet, la question nº 20 portant sur la réalité canadienne est la suivante: «S'il est midi à Whitehorse, au Yukon, quelle heure est-il à Saint-Jean de Terre-Neuve?» Selon la réponse fournie par le gouvernement à la question nº 20, il serait 17 h 30. Si c'était vrai, Saint-Jean de Terre-Neuve serait situé quelque part entre l'Islande et le Groënland. C'est peut-être la raison pour laquelle le gouvernement a décidé de mettre fin au service. Il s'imagine que nous flottons quelque part à la dérive au milieu de l'Atlantique.

• (1500)

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: Le ministre ne se rend-il pas compte qu'à la fête du Canada, soit le 1er juillet, la province de Terre-Neuve sera la seule province canadienne qui sera dépourvue de ce genre de transport ferroviaire? Les taux du transport en conteneurs ont grimpé en flèche. Mais n'est-ce pas de la folie que de vider quelque part près de Montréal un wagon-trémie de ses provendes dans des conteneurs, simplement pour les acheminer vers Terre-Neuve? Les agriculteurs terre-neuviens ne veulent pas que leurs provendes leur parviennent dans des conteneurs; par contre, ils voudraient bien conteneuriser le ministre des Transports de façon permanente.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, les députés libéraux ont toujours manifesté un très sain intérêt à l'égard de l'Office des provendes du Canada. En 1984, ils faisaient la queue à l'auge.

Nous nous inquiétons de ce qu'il en coûte pour importer des provendes à Terre-Neuve. Le mauvais sort a voulu que nous ne puissions pas y cultiver de grains. Je me préoccupe vivement de cette question. Nous venons d'inaugurer un programme de 4,8 millions de dollars pour venir en aide aux éleveurs. Les agriculteurs de Terre-Neuve me regardent très affectueusement depuis.

Nous devons rencontrer de nouveaux les éleveurs terre-neuviens le 15 mai. Nous allons certes songer à leur accorder une subvention pour les aider à assumer la hausse du prix des provendes.

S'il est vrai qu'ils pourraient me conteneuriser, monsieur le Président, tous les députés conviendront, je pense, que le député est bon à enfermer.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je signale à la Chambre que le député d'Ottawa—Carleton pourra poser une seule question, après quoi le député de Nickel Belt pourra poser d'abord une question, puis une question supplémentaire.

M. Turner (Ottawa—Carleton): Après cela, monsieur le Président, comment voler aussi haut.

* * *

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

LES ALLÉGATIONS CONTENUES DANS UN ARTICLE DE JOURNAL

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Un article de Ross Edward publié dans le *Globe and Mail* d'hier révèle que le comité d'étude du renseignement de sécurité s'inquiète des efforts que le Service canadien du renseignement de sécurité déploie, semble-t-il, pour limiter l'activité des groupes d'étudiants, des groupes politiques marginaux, des coalitions d'écologistes et des prétendus organismes pacifistes et pour s'infiltrer dans ces associations, car le SCRS estime qu'ils constituent une menace à la sécurité nationale. Ces graves allégations contre le SCRS sont-elles fondées?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je saisis volontiers l'occasion qui m'est offerte de réfuter les allégations que renfermait l'article du *Globe and Mail*. J'ai également lu l'article et j'ai écrit immédiatement au comité d'étude pour lui demander si, lors de sa dernière enquête effectuée l'an dernier, il avait découvert quelque chose qui venait étayer ces allégations. Le comité m'a répondu par écrit que son enquête n'avait absolument rien révélé qui puisse corroborer les allégations formulées dans l'article du *Globe and Mail*.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PRESTATIONS PAYÉES EN TROP À DES PÊCHEUSES DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle concerne six pêcheuses des Îles-de-la-Madeleine qui ont travaillé sur les bateaux avec leurs maris et qui ont touché des prestations d'assurance-chômage dans la morte saison. On vient de les aviser non seulement qu'elles n'ont plus droit à l'assurance-chômage, mais qu'elles doivent rembourser 8 600 $ chacune.

Étant donné que c'était l'usine de traitement du poisson qui émettait leurs chèques de paie et leurs formules T-4, et qu'elles auront de grandes difficultés à rendre les 8 600 $ exigés, le ministre est-il prêt à assurer à la Chambre et surtout à ces femmes qu'il annulera ces demandes de remboursement?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, l'assurance que je peux donner à mon collègue, c'est que je vais effectivement vérifier le cas, et s'il y a quelque injustice ou quelque forme quelconque de mauvaise interprétation de la loi, nous allons procéder en conséquence.

LES FEMMES PÊCHEURS—L'ADMISSIBILITÉ AU RÉGIME D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le ministre peut-il assurer la Chambre que ces femmes pourront travailler comme pêcheurs et qu'elles auront droit à des prestations de chômage hors saison?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, dans la même nature de la réponse de tantôt, chaque cas de réclamation à l'assurance-chômage est évalué en fonction de sa propre situation. Alors on va évaluer exactement ce qu'il en est et, selon leur admissibilité au régime, elles vont avoir le droit de les recevoir ou non. Cela va dépendre si elles sont admissibles ou non aux bénéfices de l'assurance-chômage.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON DEMANDE LE DÉPÔT DE CERTAINES LETTRES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a un instant, en réponse à une question posée par le député d'Ottawa—Carleton (M. Turner), le solliciteur général (M. Kelleher) a parlé d'un échange de lettres avec le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. La question soulevée dans le *Globe and Mail* était si grave que je voudrais demander au ministre de déposer la lettre qu'il a envoyée et la réponse qu'il a reçue de ce comité.

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je n'ai pas cité les lettres. Cependant, je suis prêt à en envoyer des copies aux députés. Je n'ai rien à cacher à ce sujet.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LES RÉFUGIÉS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Marchi:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'appliquer aux réfugiés une politique qui omet gravement de respecter le passé fier et humain du Canada en matière d'aide aux réfugiés et d'avoir cessé de donner un exemple international très respecté à l'égard de cette tragédie humaine universelle, ce qui risque de nuire à la conclusion d'une solution internationale significative à ce qui est de toute évidence un phénomène international;

Que la Chambre déplore en outre que le gouvernement refuse d'assurer à ceux qui demandent le statut de réfugié un accès total à une commission d'enquête indépendante ainsi qu'une audience non antagoniste devant celle-ci;

Que la Chambre exhorte donc le gouvernement à instaurer un régime équitable, accessible et efficace d'administration des réfugiés qui

1) garantisse à ceux qui demandent le statut de réfugié un accès total au système en rejetant toute présélection à l'intérieur du processus;

2) assure un maximum de protection et de sécurité à tous les réfugiés, ainsi qu'un examen adéquat de leur demande en abolissant le concept très limitatif du «troisième pays sécuritaire» comme élément intégral du procédé d'identification des réfugiés;

3) permette à tous les réfugiés d'interjeter appel devant un organisme compétent et indépendant qui tiendrait compte de tous les faits et circonstances de la demande des requérants.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui . . .

M. le vice-président: J'invite les députés qui ne participent pas au débat à bien vouloir quitter la Chambre.

M. Allmand: Je vous remercie, monsieur le Président, d'avoir invité les députés à poursuivre leurs conversations à l'extérieur de la Chambre afin que nous puissions poursuivre le débat sur la politique des réfugiés.

La motion à l'étude aujourd'hui demande à la Chambre de reprocher au gouvernement de pratiquer à l'égard des réfugiés une politique qui est loin de respecter le passé fier et humain du Canada en matière d'aide aux réfugiés. Elle lui demande en outre de déplorer le fait que le gouvernement refuse d'assurer à ceux qui demandent le statut de réfugié libre accès à une commission d'enquête indépendante ainsi qu'une audience non contradictoire devant celle-ci. La motion exhorte de plus le gouvernement à instaurer un régime équitable, accessible et efficace d'administration des réfugiés, dont elle donne les grandes lignes à l'intention du gouvernement.

Pour mieux débattre la politique canadienne concernant les réfugiés, il faut d'abord replacer cette question dans un contexte international. La plupart d'entre nous savent que le nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans le monde prend des dimensions tragiques. Les guerres dans diverses parties du monde, les conflits civils et les révolutions en sont partiellement responsables.

En février 1986 on dénombrait, depuis 1945, 120 guerres locales et régionales ayant causé la mort de 19 millions de personnes. Bien des gens parlent de la dernière guerre à propos du conflit qui a pris fin en 1945.

Comme je viens tout juste de le signaler, depuis 1945, il y a eu 120 guerres régionales et locales qui ont entraîné la mort de 19 millions de personnes. Les deux tiers de ces victimes étaient des civils, et 16 millions habitaient le tiers monde.

• (1510)

En plus du grand nombre de morts attribuables à des guerres régionales et locales, les Nations Unies estiment qu'il y a de 15 à 20 millions de réfugiés dans le monde, dont trois millions environ d'Afghans et à peu près deux millions de Palestiniens. Les réfugiés viennent également d'Indochine, d'Iran, d'Amérique centrale et d'Amérique latine.

En tant que citoyens du monde et pas simplement citoyens du Canada, nous devons nous demander qui prendra soin de ces réfugiés. Le Canada assume-t-il ses responsabilités ou laissons-nous le fardeau à d'autres? Faisons-nous notre part?

Comme les députés le savent pertinemment, le Canada a signé en 1969 la Convention internationale sur les réfugiés de 1951, en vertu de laquelle nous avons accepté de recevoir des réfugiés selon la définition qu'en donne le traité et notre législation. Pour ce faire, nous avons créé le comité consultatif sur le statut de réfugié. La procédure était peut-être acceptable en 1969, lorsque nous avons adopté la législation, mais elle s'est certes révélée inadéquate face au nombre croissant de réfugiés du monde entier qui sont venus frapper à nos portes au début des années 1980.

A la suite de l'augmentation du nombre de demandes, le gouvernement a chargé la commission Plaut de le conseiller sur la façon de faire face au retard accumulé dans le traitement des demandes et de mettre en oeuvre une nouvelle procédure d'établissement du statut de réfugié.

Sauf erreur, en 1985, il y avait plus de 20 000 demandeurs qui attendaient depuis deux ans ou trois ans d'obtenir le statut de réfugié. Non seulement cette situation a posé un problème important pour ces gens, mais elle a également encouragé, malheureusement, une augmentation des demandes de la part de faux réfugiés.

Ce qui se passait, c'est que les gens entraient au pays et demandaient le statut de réfugié. Étant donné qu'ils devaient attendre deux à trois ans pour qu'une décision soit prise dans leur cas, il leur arrivait souvent de se marier avec des citoyens canadiens et d'avoir des enfants. En d'autres termes, ils s'établissaient bien au Canada. Même si on découvrait après cette période de deux ans qu'il ne s'agissait pas de vrais réfugiés, il devenait fort difficile de les renvoyer dans leurs pays étant donné les liens qu'ils avaient tissés pendant ce temps. Cependant, cette procédure a également encouragé davantage les fausses demandes, car les intéressés savaient, qu'une fois arrivés au Canada, même si on rejetait leur demande au bout d'un certain temps, on les laisserait probablement rester pour des raisons humanitaires.

Je le répète, l'ancien gouvernement libéral s'inquiétait du problème. Il a nommé la Commission Plaut en 1983, afin de le conseiller sur une nouvelle procédure d'établissement du statut de réfugié et sur un système lui permettant de liquider le retard accumulé. Le rabbin Plaut a fait rapport au nouveau gouvernement conservateur en avril 1985. Ce document a été renvoyé au comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration qui a écouté les témoignages d'intéressés et de nombreux organismes non gouvernementaux qui s'occupent de réfugiés au Canada. Le comité a fait rapport en novembre et en décembre 1985. Il a présenté deux documents. Dans le premier, il a proposé une nouvelle procédure d'établissement du statut de réfugié qui était basée sur le rapport Plaut, mais qui était loin d'être semblable à celle prévue dans ce dernier. Son second rapport portait sur le retard accumulé dans le traitement des demandes. Le comité a recommandé une procédure rapide et juste, qui, à mon avis, était tout à fait supportable et aurait pu satisfaire la Chambre des communes et de nombreux groupes d'aide aux réfugiés au Canada.

Le gouvernement a donné une réponse partielle à ces rapports en mai 1986, tout en promettant une mesure législative pour plus tard dans l'année. Or, cette mesure législative a été présentée non pas en 1986 mais il y a quelques semaines seulement.

Durant tout ce temps, les problèmes que j'ai évoqués ont persisté—le nombre de demandes de statut de réfugié a continué de croître, tout comme le grand nombre de demandes frauduleuses.

Pour justifier les mesures qu'il a instaurées le 20 février, avant le dépôt du projet de loi que beaucoup d'entre nous ont cité même s'il ne fait pas l'objet du débat aujourd'hui, je crois que le gouvernement a donné une fausse impression de la situation des réfugiés au Canada. Il a laissé entendre qu'un nombre tout à fait inhabituel de réfugiés frappaient à nos portes et que, par conséquent, des mesures rigoureuses s'imposaient dans cette situation, ce que je considère injuste.

A l'examen des faits, il ne me semble pas que nous puissions justifier ni les mesures du 20 février, ni le projet de loi. J'aimerais rappeler la situation des années passées. Bien que le gouvernement ait fondé la nécessité de la mesure législative à l'étude sur l'accumulation d'un grand nombre de demandes de statut de réfugié, je tiens à rappeler que nous avons accueilli des nombres beaucoup plus considérables de réfugiés au cours des années précédentes.

En 1982, il y a à peine quelques années, trois vagues distinctes de réfugiés sont venues s'ajouter au contingent normal, qui s'est chiffré à 16 908 cette année-là. La vague polonaise a totalisé 9 344 réfugiés; la vague iranienne, 2 501 et la vague salvadorienne, 3 024. Ces trois vagues ont ajouté au total 14 869 réfugiés au contingent normal.

Pour la période de 1976 à 1979, le Canada a accueilli 11 321 réfugiés libanais à cause de la guerre qui sévissait dans leur pays. Durant la période postérieure à la guerre du Vietnam, en 1978, nous avons accueilli 9 060 réfugiés vietnamiens. Après le renversement du gouvernement Allende au Chili, le Canada a accueilli plus de 7 000 réfugiés du Chili et de l'Argentine. En 1973, nous avons accueilli plus de 7 000 Ougandais d'origine asiatique. En 1969, nous avons accueilli 11 943 réfugiés tchécoslovaques. Après la révolution hongroise de 1957, nous avons accueilli 37 149 Hongrois.

Si je tiens à citer ces chiffres, c'est pour faire comprendre que le nombre de ceux qui demandent le statut de réfugié aujourd'hui n'est pas inhabituel. Ces gens habitent maintenant au Canada.

• (1520)

Qui soutiendrait à la Chambre que ces réfugiés nous ont causé des difficultés? Qui se plaindrait aujourd'hui des Hongrois qui sont venus en 1957, des Tchécoslovaques en 1969, des Asiatiques ougandais en 1973, des Chiliens en 1979, et nous pourrions continuer indéfiniment, des Vietnamiens, des Libanais et des Polonais en 1982? Ces gens-là sont entrés au Canada et y ont apporté une précieuse contribution. Personne, je pense, ne regrette qu'ils aient été admis au Canada à la faveur de vagues particulières de réfugiés, ni ne soutient qu'il aurait été préférable pour nous de disposer de mesures spéciales pour les empêcher d'entrer chez nous.

Cela pourrait se dire de tous les immigrants, mais également des réfugiés. Les réfugiés et les immigrants apportent, pour la plupart, une grande contribution au pays. Ce sont des consommateurs. Ils achètent nourriture et vêtements. Ils ont besoin de logement, d'instruction et de soins médicaux. Certains prétendent que les immigrants et les réfugiés viennent nous voler nos emplois. Je soutiens qu'ils donnent des emplois aux Canadiens, non seulement dans la mesure où ce sont des consommateurs, mais aussi parce que beaucoup d'entre eux sont des innovateurs et des entrepreneurs qui montent des entreprises et embauchent de nombreux autres Canadiens.

On nous a enfin saisis du projet de loi C-55, qui constitue la réponse du gouvernement au rapport Plaut et à celui du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Je dois vous dire, monsieur le Président, que le projet de loi C-55 ne me paraît pas une bonne réponse. J'appuie le libellé de la résolution dont la Chambre est saisie aujourd'hui et qui nous invite à condamner cette politique.

Elle doit être condamnée tout d'abord parce que, d'après les dispositions du projet de loi, l'accès au processus de détermination du statut de réfugié ne sera pas ouvert à tous. Le rapport Plaut et le rapport du comité permanent avaient tous deux soutenu que le processus qui sera institué devrait être ouvert à tous. Autrement dit, tous ceux qui demandent le statut de réfugié devraient y avoir accès. Celui qui arrive au Canada en soutenant être un réfugié devrait avoir la chance de le prouver.

Que trouvons-nous dans le projet de loi C-55? Nous y trouvons des dispositions selon lesquelles celui qui demande le statut de réfugié et qui, interrogé au sujet de son pays de provenance, répond qu'il arrive d'un pays tiers désigné comme sûr est immédiatement renvoyé dans ce pays. On ne lui fournit même pas l'occasion de présenter son cas devant un bureau d'examen du statut de réfugié, si c'est là le nouveau nom de l'organisme en question. Il n'a pas l'occasion de saisir un tribunal indépendant de tous les faits pour établir qu'il est vraiment réfugié. Parce qu'il vient d'un pays désigné comme sûr, il y est immédiatement renvoyé sans pouvoir demander à un tribunal d'examiner sa demande.

Qui définira quels sont les pays sûrs et qui en établira la liste? A l'heure actuelle, nous ne trouvons dans le projet de loi aucune définition des pays sûrs. On ne fait que les mentionner, et le gouvernement nous dit qu'il fournira la liste des pays qu'il juge sûrs, des pays où il peut renvoyer les gens sans leur fournir l'occasion de se faire entendre. Nous pouvons imaginer quelles pays figureront sur cette liste.

L'autre soir, j'ai regardé une émission au réseau anglais de Radio-Canada. Des téléphonistes appelaient des particuliers qui travaillaient pour le compte du mouvement de défense des réfugiés aux États-Unis. Après avoir expliqué aux Américains la nouvelle loi canadienne, ils leur demandaient s'ils tenaient les États-Unis pour un pays sûr dans le cas des réfugiés guatémaltèques et salvadoriens. Autrement dit, si le Canada déclare que les États-Unis sont un pays sûr, nous y renverrions un réfugié salvadorien qui en arriverait. On demandait aux Américains: «Les États-Unis sont-ils un pays sûr pour les réfugiés salvadoriens et guatémaltèques?» Ils ont répondu non. Ils ont ajouté que la plupart des réfugiés salvadoriens et guatémaltèques qui arrivent aux États-Unis ne sont pas considérés comme acceptables en tant que réfugiés aux États-Unis.

Tous les paris sont ouverts quant aux pays que le Cabinet désignera comme pays sûrs aux termes de la loi. Comment le gouvernement définira-t-il un pays sûr?

Souvent, nous le savons tous, les circonstances qui font qu'une personne doit quitter son pays et devenir réfugié surgissent soudainement. Soudain, un coup d'état se produit dans un pays, soudain dans un autre on adopte des mesures répressives qui font que des personnes décident du jour au lendemain de s'enfuir. C'est ce qui s'est produit lors de la révolution hongroise de 1957 dont j'ai déjà parlé, c'est ce qui s'est produit en 1969 en Tchécoslovaquie, et encore lors de la guerre du Vietnam, ainsi que lors de la crise libanaise, et ainsi de suite. Il est impossible de prédire les événements qui pousseront les ressortissants d'un pays à s'enfuir pour chercher refuge ailleurs. Il est tout aussi impossible de prédire si la situation se rétablira du jour au lendemain, en quelques semaines ou en quelques mois. En outre, un pays qui est un pays sûr pour un groupe de réfugiés n'est pas nécessairement un pays sûr pour un autre. Les États-Unis sont peut-être un pays sûr pour les personnes qui s'enfuient de Pologne mais pas pour les Salvadoriens.

Nous condamnons comme inacceptable le nouveau système que l'on propose à la Chambre des communes et à la population canadienne. Il est inacceptable parce qu'il ne permet pas de faire librement appel à un tribunal indépendant qui permettrait à la personne qui revendique le statut de réfugié de bénéficier d'une audition complète et impartiale par une personne qui dirait oui, vous êtes vraiment un réfugié au sens de nos lois et de la convention internationale ou non, vous n'êtes pas vraiment un réfugié. Dans les faits, nous refoulons, sans même les avoir entendues, certaines personnes sous prétexte qu'elles proviennent d'un pays désigné comme sûr.

Nous avons aussi d'autres objections à ce projet de loi. Nous nous opposons au fait que l'organisme chargé de l'examen préliminaire des demandes des réfugiés ne soit pas constitué par deux personnes provenant du secteur du ministère chargé du statut de réfugié. Il est composé d'une personne provenant du secteur de l'immigration et d'une autre du secteur du statut de réfugié. Dans notre résolution, nous proposons un système semblable à celui qu'on a proposé dans le rapport du comité permanent.

Il nous faut au Canada un système équitable pour traiter les demandes de statut de réfugié, un système rapide afin de décourager et d'empêcher les revendications non fondées, un système qui soit ouvert à tous ceux qui demandent le statut de réfugié, un système qui permette à une personne de faire sa demande de n'importe où, à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada, et un système qui offre un pourvoi en appel équitable. Comme je l'ai dit au début, les réfugiés posent un énorme problème humain. Nous, au Canada, qui sommes relativement bien nantis, ne devrions pas nous dérober à notre responsabilité ni la refiler aux autres. Nous ne nous y sommes pas dérobés auparavant. Nous pouvons certainement faire quelque chose maintenant.

M. Weiner: Monsieur le Président, le député a demandé en son nom et en celui de beaucoup d'autres qui le désirent, le libre accès à un membre de la commission indépendante de détermination du statut de réfugié au sens de la convention. Le demandeur de statut jouit de cette prérogative; ils auront tous la possibilité de démontrer que leur vie, leur sécurité et leur liberté est menacée. Le député veut alarmer les gens en leur disant que l'arbitre et le membre de la commission indépendante de détermination du statut de réfugié au sens de la convention ne jouiront pas d'un pouvoir discrétionnaire.

Nous avons clairement expliqué que le demandeur de statut sera soumis à deux examens. Le premier est celui des critères objectifs. Cette personne a-t-elle reçu ailleurs le statut de réfugié? Peut-elle être renvoyée dans un pays tiers désigné comme sûr? On démontrera que certaines demandes ne sont manifestement pas fondées. Si une personne a récemment été expulsée du Canada ou est frappée d'une ordonnance d'expulsion, il faudra examiner ces faits d'après des mêmes critères.

● (1530)

Le deuxième examen est celui de la crédibilité à seuil et norme peu élevés. La personne peut démontrer sa crainte de retourner là où nous voulons l'envoyer. Si elle a vécu suffisamment de temps dans un pays ou en a obtenu le statut juridique, on en tiendra compte. Si l'une des deux personnes qui détiennent un pouvoir discrétionnaire estime qu'il y a la plus petite possibilité que le demandeur craigne pour sa vie, sa liberté ou sa sécurité, il sera renvoyé pour audience dans les 10 jours qui suivent. C'est ce que j'entends par pouvoir discrétionnaire.

Le député a insisté particulièrement sur ce que signifiera un pays tiers désigné comme sûr lorsque le Cabinet va en établir la liste. J'ai essayé de dire aux députés que, parce qu'il s'agit d'une question de vie ou de mort, les critères en seront très stricts. Nous examinerons le bilan des pays en question en matière des droits de la personne. Avant qu'un pays ne figure sur une liste de pays désignés comme sûrs, il devra démontrer qu'il a protégé les réfugiés et tous les ressortissants de n'importe quel pays. On aura recours à la plus grande consultation et nous demanderons les meilleurs avis possibles en plus de ceux de nos propres agents, ceux du ministère des Affaires extérieures et du centre de documentation qui sera établi. Nous comprenons combien c'est important pour ces personnes.

Nous avons mis en place un système qui est rapide et expéditif mais qui prévoit des audiences valables devant des membres d'une commission indépendante. J'estime que c'est équitable, peu importe les arguments du député en faveur de niveaux d'appel ultérieurs. Si une mauvaise décision est rendue, il faut préférer à un organisme d'examen qui n'a aucune chance de comprendre la crainte d'une personne une audience libre et indépendante devant un membre indépendant de la commission du statut de réfugié.

M. Allmand: Monsieur le Président, je pensais que cette période était consacrée aux questions ou aux remarques brèves, et non pas à des discours. Néanmoins, le ministre a déclaré que tous ceux qui revendiqueraient le statut de réfugié se verraient accorder une audience équitable dans ce nouveau système. Il me semble que le ministre n'a pas lu le projet de loi. Selon l'article 48.1 qui figure à la page 13 la revendication de statut n'est pas recevable par la section du statut si le demandeur est arrivé au Canada d'un pays tiers désigné comme sûr. On fait obstacle dans la loi à tout un groupe de personnes qui réclament le statut de réfugié, si ces gens viennent d'un pays tiers désigné comme sûr. On ne leur donne même pas la possibilité d'exposer leur cas devant une commission d'enquête.

Lors d'une entrevue de présélection, on demandera à la personne si elle réclame le statut de réfugié, à quoi elle répondra oui. On lui demandera ensuite de quel pays elle arrive, et si elle répond que c'est des États-Unis, c'en est fait d'elle. Les États-Unis sont du nombre des pays réputés sûrs et elle y est donc réexpédiée. Peu importe que cette personne vienne à l'origine du Salvador, de la Pologne, du Vietnam ou de la Tchécoslovaquie. Les États-Unis sont inscrits sur la liste des pays réputés sûrs et le réfugié n'a donc rien à dire.

Dans ce cas, comment le ministre peut-il soutenir qu'il met en oeuvre un mécanisme grâce auquel le demandeur du statut de réfugié aura toutes les chances possibles d'exposer devant une commission d'enquête tous les faits relatifs à son cas particulier? Il est vrai que s'il ne vient pas d'un pays désigné comme sûr mais que certaines autres conditions sont remplies, alors il a la possibilité de prouver la légitimité de sa demande. Nous, les libéraux, prétendons que ce mécanisme ne garantit pas un accès universel. Pour être juste à l'endroit des réfugiés, nous devrions mettre sur pied un système qui soit à la fois rapide, efficace et équitable certes, mais aussi qui garantisse un accès universel à tous ceux qui revendiquent le statut de réfugié afin qu'ils aient la possibilité d'exposer tous les faits à la commission, ce qui n'est pas le cas dans l'état actuel des choses.

M. Marchi: Monsieur le Président, mon collègue a parlé avec grande éloquence de la situation internationale et a énuméré un certain nombre de faits et de chiffres très déconcertants au sujet de soulèvements qui se produisent de par le monde. J'entrevois pour ma part un autre problème si l'on adopte la notion de pays tiers désigné comme sûr, soit la lenteur avec laquelle le gouvernement réagira à l'égard de nouvelles crises, de nouvelles violations des droits de l'homme, de nouvelles situations géopolitiques qui pourraient survenir pratiquement du jour au lendemain.

Je suis curieux de savoir ce que pense le député de la lenteur avec laquelle la bureaucratie gouvernementale modifiera ses listes en vue d'éviter qu'on ne renvoie des gens dans des secteurs névralgiques qui, en temps normal, figureraient sur la liste des pays désignés comme sûrs. Le député a-t-il réfléchi à ce problème particulier ainsi qu'aux difficultés pratiques qui se poseront pour les réfugiés authentiques fuyant des pays où ils risquent d'être persécutés, alors que ce pays n'est pas reconnu tel puisque la liste n'a pas été modifiée?

M. Allmand: Monsieur le Président, j'ai été membre du Cabinet pendant sept ans et je connais la lenteur proverbiale de la bureaucratie. Le ministre le sait assurément lui aussi. Ce projet de loi avait été promis en mai 1986 et c'est en mai 1987 seulement qu'il a été présenté à la Chambre. Je présume qu'il a circulé entre les divers comités du Cabinet et les comités interministériels.

En dépit des bonnes intentions du ministre, et je sais qu'il est de bonne foi, la situation évolue dans le monde. J'ai cité l'exemple des insurrections en Hongrie et en Tchécoslovaquie ainsi que l'affaire du syndicat ouvrier Solidarité en Pologne qui

ont déclenché subitement d'importants déplacements de réfugiés. Nous ne pouvons pas toujours prédire des événements de ce genre et quels pays seront sûrs et lesquels ne le seront pas. En outre, certains pays sont sûrs pour certains mais pas pour d'autres, mais le projet de loi n'en tient nul compte.

Au comité, nous avons réclamé au ministre une définition du pays tiers désigné comme sûr avant que nous ne nous prononcions sur le projet de loi pour nous permettre de mieux le juger. Il a répondu, sauf erreur, qu'il tenterait de le faire. Je ne me souviens pas précisément de ses paroles, mais elles n'étaient pas absolument négatives, et étaient peut-être même positives. De toute façon, nous insisterons pour obtenir une définition comme le font la plupart des groupes canadiens de soutien pour les réfugiés.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens cet après-midi. Je voudrais en premier lieu dissiper une certaine confusion qui règne parmi les Canadiens. Jeudi dernier, j'ai fait une démarche inusitée en demandant d'être remplacé au comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration car à mon avis, à la séance du 14 avril, mon rôle à titre d'administrateur du comité avait été compromis et il importait de le rétablir à cause du travail important qu'accomplit le comité. Certaines personnes ont demandé si j'avais démissionné pour d'autres raisons liées au projet de loi sur les réfugiés ou à l'assurance-chômage. Je veux simplement assurer à la Chambre et au comité que j'ai agi précisément pour les raisons données.

Si pour ma part j'en ai tiré un avantage, c'est que j'ai maintenant plus de temps à consacrer à l'étude de ce projet de loi. Je n'ai plus à m'occuper d'autres choses qui accaparaient mon temps et qui étaient, à mes yeux, peut-être moins importantes que le projet de loi sur les réfugiés.

Je dois avouer que j'éprouve un certain malaise au sujet du débat en cours. Ce malaise est attribuable tout d'abord au fait que nous sommes saisis d'une motion de blâme de l'opposition. Une motion présentée à l'occasion d'une journée d'opposition a plutôt pour effet de nous amener à raisonner en fonction de la ligne du parti. Lorsqu'il s'agit d'une question de vie ou de mort, comme c'est vraiment le cas lorsque nous abordons la question des réfugiés, nous cherchons à aider le pays à dégager un sentiment moral devant le sort de ces malheureux refugiés de notre monde moderne. J'espère bien que nous ne continuerons pas à parler de la situation et du projet de loi lui-même en fonction de politiques de partis. Il n'est pas nécessaire que tous les membres de la Chambre des communes soient du même avis quant à la meilleure façon de procéder, pas plus qu'il n'est nécessaire qu'ils soient tous d'accord sur la question de la peine capitale. Mais quand nous traitons d'une question morale, nous recourons aux connaissances et aux opinions de ceux qui siègent ici et de ceux qui les élisent. Or, la question des réfugiés est une question morale.

• (1540)

J'ai été particulièrement irrité, j'imagine, par la formule traditionnelle qui amorce la résolution. Elle dit: «Que la Chambre blâme le gouvernement d'appliquer aux réfugiés une politique . . . » Je me demande si tous les députés savent vraiment ce qui est blâmé. On semble penser dans certains milieux que les progressistes conservateurs sont moins portés à défendre les réfugiés, que peut-être leurs sentiments humanitaires laissent à désirer. Certains milieux sont peut-être trop vertueux tandis que d'autres ne le sont peut-être pas assez. En tout cas je pense qu'il est sage parfois de tourner le dos aux clichés et d'examiner les faits.

Dans ma vie adulte, il y a eu trois premiers ministres progressistes conservateurs. Le premier que j'aie connu était le très honorable John George Diefenbaker. Il était premier ministre en 1959 quand les Nations Unies ont proclamé une année des réfugiés. Sous son impulsion et celle de son gouvernement, le pays a ouvert ses portes à certains réfugiés spécialement défavorisés. Ce gouvernement a mis en place un programme parrainé par l'État, destiné à venir en aide aux réfugiés souffrant de handicaps sociaux ou médicaux. Le secteur privé a parrainé des programmes spéciaux pour les réfugiés tuberculeux. C'était là un rôle de leadership au sein de la communauté internationale, un rôle motivé par les meilleurs sentiments, à savoir venir en aide aux citoyens du monde qui en avaient le plus besoin.

Plus récemment, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a exercé très brièvement les fonctions de premier ministre du Canada. De toutes les mesures politiques que son gouvernement a prises, celle dont on se souvient le plus et dont l'incidence sur le pays a été la plus marquée est peut-être l'exemple qu'il a donné au moment de la crise des naufragés de la mer dans le sud-est asiatique. Notre pays a fait figure de chef de file en contribuant rapidement, sûrement et ouvertement à résoudre cette crise qui secouait une région éloignée du globe.

Que dire du très honorable premier ministre (M. Mulroney) et de son gouvernement, au pouvoir depuis deux ans et huit mois? Dans la dernière année du gouvernement précédent, nous avons accueilli 14 000 personnes au Canada comme réfugiés et dans des catégories désignées. En 1986, soit la seconde année entière au pouvoir du gouvernement actuel, ce nombre s'était accru de 40 p. 100 pour passer à 19 000.

Je crois que ces faits donnent une idée plus claire et plus éloquente que je ne saurais le faire moi-même de la politique du gouvernement et de son engagement envers les réfugiés. Ses réalisations à cet égard sont, à mons avis, supérieures à celles du gouvernement précédent. Chaque fois que nous avons eu un changement de gouvernement au Canada, les premiers ministres progressistes conservateurs et leur Cabinet se sont montrés plus ouverts et plus généreux que leurs prédécesseurs envers les réfugiés. C'est peut-être parce que tant de membres de notre caucus et de notre Cabinet descendent eux-mêmes de réfugiés, dans un passé pas trop lointain.

Qu'est-ce qu'un réfugié? On a parfois tendance à jongler avec les mots sans trop s'arrêter à comprendre ce qu'ils veulent vraiment dire. Lorsque je m'attaque ici à des tâches législatives et d'élaboration de politique, je trouve utile de songer à un seul être humain qui caractérise dans une certaine mesure l'objet d'une politique donnée. J'ai appris il y a longtemps que lorsque le gouvernement agit, il avantage certains membres de la société et en désavantage d'autres. Qui souhaitons-nous avantager avec notre politique à l'égard des réfugiés? En tête de liste, je vois des gens persécutés, qui risquent la torture ou la mort s'ils restent dans leur pays d'origine. Ils n'ont pas le choix, ils doivent fuir. Dans la plupart des cas, les réfugiés

doivent laisser derrière eux leur famille, leurs biens, leurs diplômes et leur expérience professionnelle. Ils doivent tout quitter et fuir. S'ils se retrouvent alors à nos frontières ou dans notre pays, nous n'avons moralement plus le choix. Nous devons agréer leur demande. Ils doivent avoir une chance de se faire entendre, de raconter leur histoire, de nous convaincre qu'ils sont de vrais réfugiés.

Si ces gens-là avaient le choix, pour la plupart, ils ne viendraient pas s'installer au Canada. Un réfugié est habituellement quelqu'un qui aime son pays d'origine. Rien ne lui plairait davantage que de pouvoir y rester pour faire sa vie, élever sa famille, faire carrière et peut-être laisser sa marque. Ce sont les circonstances qui l'obligent à partir. Des différends avec son gouvernement, ou des accidents de naissance comme la couleur de sa peau ou sa religion. Dans certains pays, ce sont là pour d'aucuns des caractéristiques indésirables, des motifs suffisants pour persécuter, torturer et exécuter. En pareilles circonstances, n'importe qui s'efforcerait aussi de fuir.

Que faire après la fuite? Faut-il finir ses jours dans un camp de réfugiés ou essayer de trouver un pays où recommencer à neuf, élever une famille et contribuer à la vie nationale? Ce sont ces personnes à qui il faut songer quand nous parlons de réfugiés et du projet de loi C-55.

• (1550)

Ceux qui arrivent au Canada aujourd'hui sont interrogés sous serment par un agent d'immigration qui connaît non pas les questions des réfugiés mais la loi de l'immigration, ou son application, si vous voulez. Un organisme indépendant étudie la transcription de ces entrevues. Quand on se donne la peine d'en relire la transcription, on s'aperçoit qu'elles ne sont pas toujours menées avec compétence. Les transcriptions ne sont pas toujours utiles pour décider si le demandeur est un réfugié authentique ou non. Quoi qu'il en soit, la loi exige que les transcriptions soient lues et qu'une recommandation soit faite au ministre de l'Immigration.

Ce n'est qu'à la troisième étape de la Commission d'appel de l'immigration que les demandeurs ont le droit de se présenter en personne et d'exposer leur cas à quelqu'un qui a le pouvoir de décider. La Commission entend les appels sur toutes sortes de questions d'immigration, notamment les cas d'expulsion et d'immigration de la catégorie de la famille. Les cas de réfugiés ne sont qu'une partie de la charge de travail. Les membres de la Commission ne sont pas experts dans les questions qui concernent les réfugiés et ils n'y consacrent pas tout leur temps.

Le palier suivant est la Cour fédérale du Canada, dont les membres ne sont pas des experts en la matière non plus. Nous n'avons pas d'organisme qui se spécialise dans les affaires des réfugiés, qui traite directement avec les demandeurs et qui se prononce sur le bien-fondé des demandes d'asile.

Nous devons établir un organisme semblable le plus vite et le plus solidement possible. Sinon, nous perpétuons le système rétrograde actuel qui punit le réfugié authentique. Ceux qui ont subi l'incarcération, la torture et la persécution doivent faire la queue à notre frontière avec des milliers de faux réfugiés.

Quand le gouvernement a pris le pouvoir, il fallait trois ou quatre ans pour décider si une personne était un réfugié. Après avoir subi le cachot et la torture, les gens arrivent dans un pays libre et il faut trois ou quatre ans pour décider s'ils méritent la protection de ce pays. C'est inhumain et insensé et c'est pourtant le système en vigueur actuellement. Nous devons travailler ensemble avec les ressources du Canada pour mettre au point un système plus rationnel, plus compatissant et plus efficace pour les réfugiés.

Ceux d'entre nous qui ont étudié cette question au comité savent que les opinions divergent à ce sujet. C'est un domaine du droit extrêmement difficile. Il fallait être naïf pour s'attendre à ce que le projet de loi présenté à la Chambre soit parfait dans les moindres détails. C'était tout simplement impossible. Les rédacteurs légistes ne sont pas nécessairement familiers avec le sujet des projets de loi qu'ils rédigent.

C'est la raison d'être des débats au Parlement du Canada. C'est pourquoi nous avons convoqué des témoins au comité et nous avons fait appel aux meilleurs cerveaux et aux groupes les mieux informés du pays pour nous aider à comprendre ce qui ne concordait pas avec les principes pour que nous puissions modifier le texte en conséquence.

Nous avons fait beaucoup de chemin depuis que le comité parlementaire a fait rapport en novembre 1985. Le projet de loi dont nous sommes saisis donne à chaque demandeur du statut de réfugié le droit de comparaître en personne devant un membre de la commission dans la semaine suivant son arrivée. C'est sûrement à l'avantage des demandeurs légitimes et si c'est dur pour les faux réfugiés, tant pis, parce que nous ne voulons pas mettre les ressources de notre pays à leur service. Nous devrions plutôt les affecter aux demandeurs légitimes. Les vrais réfugiés n'auront pas à craindre de comparaître devant un membre de cette commission qui est très versée dans les questions de réfugiés.

Nous devons nous assurer que les intentions du ministre se retrouvent dans le texte. Sinon, mettons-les y, car il nous faut ce pouvoir de décision initial. C'est la même chose dans toutes les branches du droit canadien. C'est une tradition notoire et honorable du système judiciaire britannique de tenir une enquête préliminaire pour décider s'il y a matière à procès. C'est tout ce qu'il y a à la première étape. Nous voulons déterminer s'il existe une raison quelconque de penser qu'une personne a besoin de la protection du Canada. Si on a la plus petite raison de le croire, elle passe à la deuxième étape où elle pourra exposer son cas en détail à une commission formée de deux personnes.

Que peut-on faire de mieux? Si nous voulons appliquer nos traditions humanitaires et traiter ces gens conformément à la morale, consacrons des ressources à cette étape et prévoyons une audience orale en bonne et due forme et un appel. Ce projet de loi prévoit d'employer un grand nombre de Canadiens qui travailleront à temps partiel comme juristes pour nous aider à prendre cette décision. Il nous faut aussi un contrôle de la qualité du processus. Les décisions prises à Halifax ne reposeront pas sur les mêmes motifs qu'à Vancouver ou à Toronto. En administration, on sait qu'une décision prise par une commission doit être réexaminée, totalement ou en partie, par quelqu'un d'autre.

Je répète aux organisations non gouvernementales que toute mesure législative qui se respecte doit garantir la possibilité de corriger les erreurs commises par une commission. Ce qui ne veut pas dire cependant qu'il y aura réexamen dans tous les cas, un appel systématique de toutes les décisions. Si nous nous intéressons aux gens qui arrivent sur notre littoral, nous avons besoin alors d'un système de premier ordre, un système sûr qui nous permettra de rectifier les rares erreurs que nous pourrons commettre.

Je rappelle aux députés des trois partis et à la population en général que l'heure est à la collaboration. Que le projet de loi prévoit les ressources nécessaires. Si cette mesure a besoin d'être amendée, faisons-le avec toute la sagesse dont nous sommes capables. Ne nous laissons pas enfermer dans une impasse comme celle qui existait dans la loi précédente. N'acceptons pas un mécanisme qui grince, mais un système qui fonctionne rondement. Un tel système est inhérent au projet de loi à l'étude. Faisons en sorte qu'il soit à la mesure de notre sagesse collective.

• (1600)

M. Marchi: Monsieur le Président, je crois que tous les députés se sont rendu compte, comme moi, du vif intérêt que le député porte à la législation concernant les réfugiés. Je regrette sa démission comme président du comité permanent chargé de revoir le projet de loi sur le statut de réfugié, mais je ne suis peut-être pas d'accord avec lui sur le motif invoqué pour justifier cette décision car je trouve qu'il a été, sur certains plans, à l'avant-garde dans ce domaine. J'espère que certaines idées que son comité et lui ont défendues feront leur chemin jusqu'au gouvernement et jusqu'au cabinet.

Le député a fait valoir qu'il est utopique de croire que nous aurons un système idéal, que nous vivrons un jour dans une société parfaite. J'en conviens avec lui et j'en ai même parlé dans mon discours. Mais il va de soi que la bureaucratie ne travaille pas dans un contexte idéal elle non plus. Qu'il faut voir ailleurs si la volonté politique existe car c'est cette volonté politique qui lui dicte ce qu'elle doit mettre sur papier.

Nous avons passé deux ans et demi en consultations, à entendre certains organismes non gouvernementaux, certaines Églises, ainsi que notre propre comité, nous exposer les grands principes en cause. Des dénominateurs communs se sont dégagés de beaucoup de recommandations proposées, notamment en ce qui concerne l'accessibilité complète aux audiences verbales prévues par un organisme décisionnel en règle chargé d'examiner le bien-fondé des demandes concernant le statut de réfugié.

Le ministre a prétendu que les dispositions de ce projet de loi ne prévoient aucune étape de présélection aux différents postes frontaliers. Je ne suis pas du tout d'accord avec lui et les organismes non gouvernementaux pensent comme moi, si je ne m'abuse. C'est à se demander pourquoi le gouvernement a opté pour cette présélection, contestée et rejetée lors des consultations, si tant est qu'elle fasse partie de la notion de pays tiers désigné comme sûr. Nous n'aurons jamais un système parfaitement sans défauts, mais je pense qu'il est également irresponsable de la part du gouvernement de mettre ces dispositions en place après deux ans et demi de consultations.

Le député a participé au processus et le comité était tout à fait opposé à tout système de présélection. Par suite, qu'est-ce que le député pense du principe de l'étape de présélection dans un tiers pays dit sûr, et des problèmes qui ont été exposés plus tôt?

M. Hawkes: Monsieur le Président, je vais essayer de répondre au député. Je considère que la présélection est conforme au désir du comité, qui voulait l'accès universel à un organisme de décision qui serait le seul organisme compétent du pays en matière de régugiés. Le ministre a répété à maintes reprises que le cabinet désire que chaque demandeur soit entendu par cet organisme lors d'une audience où l'on pourrait poser des questions et échanger des renseignements. Il ne serait pas nécessaire, à ce stade, de documenter parfaitement le cas, mais simplement de faire en sorte que la présentation suffise à persuader l'agent qu'il pourrait, de fait, s'agir d'une situation de réfugié. Une fois parvenu à cette conclusion, on passe à une entrevue devant deux personnes où l'on décide si le demandeur sera accepté comme réfugié ou non. Tout cela est conforme au rapport du comité.

Le député a soulevé le principe du tiers pays sûr. J'ai entendu mentionner l'existence d'une liste dans beaucoup de témoignages et de conversations, officielles et officieuses, que j'ai pu avoir. Je vais dresser une analogie avec les Postes. Lorsque la société des Postes veut une augmentation des tarifs d'affranchissement, elle s'adresse au Cabinet auquel elle indique qu'elle voudrait certains tarifs. Le Cabinet peut accepter ou refuser les tarifs en question, mais il ne peut pas les changer.

Je suis, en un sens, tranquilisé de savoir qu'il n'y a qu'un seul organisme spécialisé dans le pays qui fasse des recommandations définitives. Je pense que le comité voudra envisager sérieusement cet aspect du projet de loi. L'organisme de ce pays qui acquerra la compétence et aura les ressources pour les recherches sera la section du statut de réfugié de la Commission. J'aurais confiance si elle décidait qu'un certain pays est sûr pour les ressortissants d'un autre pays.

Les électeurs ont besoin d'un système de surveillance et il est probablement sage de prévoir l'approbation du cabinet. Nous devrons étudier cet aspect de plus près, pour être sûrs que dans l'utilisation de cette liste l'agent conservera une certaine latitude, car les situations changent rapidement dans ce domaine. Toutefois, la section doit avoir confiance en cette liste. Si ce n'est pas le cas, nous risquons d'avoir la mauvaise sorte de moralité. C'est ainsi, à mon avis, qu'il faut voir le principe du tiers pays sûr.

M. Heap: Monsieur le Président, je crois inutile de dire tout le respect que j'ai pour le député de Calgary Ouest (M. Hawkes). C'est une chose que tout le monde sait.

Je lui demanderais toutefois d'examiner de plus près les pages 13 et 14 du projet de loi et plus particulièrement le paragaphe 48.1(1) qui porte que:

> La revendication de statut n'est pas recevable par la section du statut si le demandeur se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes:

Suit une énumération aux alinéas *a*), *b*), *c*), *d*), et *e*). L'alinéa 48.1(1)*b*) porte que:

> . . . il est arrivé au Canada d'un pays tiers désigné comme sûr . . .

Ce matin, le ministre semblait penser que, comme l'alinéa *a*), l'alinéa *b*), était visé ou modifié par le paragraphe 48.1(2), mais ce n'est pas le cas. Cela s'applique uniquement à l'alinéa 48.1(1)b). Ces dispositions prévoient une exception pour une personne à qui un autre pays reconnaît le statut de réfugié et qui estime devoir également quitter ce pays. Même si cette personne vient d'un pays désigné comme sûr, elle pourra présenter une demande en tant que réfugié de ce pays. L'alinéa 48.1(1)*b*) n'est pas visé par l'exemption prévue au paragraphe 48.1(2).

A la page 15 du projet de loi, le paragraphe 48.1(4) porte ceci:

> Pour déterminer si la revendication à un minimum de fondement, l'arbitre et le membre de la section du statut doivent tenir compte des éléments de preuve présentés à l'enquête ou à l'audience sur les points suivants:

Autrement dit, ce sont les seuls points dont ils peuvent tenir compte. Aux termes de l'alinéa 48.1(4)*a*), ils peuvent examiner les antécédents en matière de respect des droits de la personne du pays que le demandeur a quitté ou hors duquel il est demeuré de crainte d'être persécuté. Autrement dit, il s'agit de voir si le pays en question a des antécédents bons ou mauvais en ce qui concerne le respect des droits de la personne.

A l'alinéa 48.1(4)*b*) il est dit que:

> Les décisions déjà rendues . . .

C'est-à-dire par le Canada:

> . . . aux termes de la présente loi et de ses règlements sur les revendications où était invoquée la crainte de persécution dans ce pays . . .

En fait, il s'agit de voir si le Canada a déjà reçu des réfugiés de ce pays. C'est le seul critère dont ils puissent tenir compte en vertu de cet alinéa. Ils ne peuvent pas examiner les explications du demandeur. Ils peuvent seulement voir quels sont les antécédents du pays en question à l'égard du respect des droits de la personne et s'il y a déjà eu des réfugiés en provenance de ce pays.

Comme l'a dit le député, la situation peut changer du jour au lendemain, mais dans ce cas, tant pis pour le demandeur. Il n'y a jamais eu de réfugiés venant de France si bien qu'au cas où la France tomberait aux mains des facistes et où Mitterand devrait se réfugier au Canada, il n'aurait pas droit au statut de réfugié, car nous n'avons jamais eu encore de réfugiés venant de France.

• (1610)

M. Hawkes: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir parlé de certains articles aux pages 13 et 14 parce que ce sont des articles qui inquiètent bien des Canadiens. Il y a huit ans que je suis au Parlement et j'ai entendu des ministres parler de l'esprit de solidarité et des intentions du Cabinet. J'ai fait partie de comités législatifs et parfois d'autres comités où nous avons remarqué, en examinant une mesure dans le menu détail, que les intentions du Cabinet ne concordaient pas avec le libellé exact.

J'étais avec le député lorsque nous avons examiné les tout derniers changements apportés à la Commission d'appel de l'immigration. Nous avons pu apporter des changements très importants qui ont été utiles, à mon sens, au fonctionnement de cette commission. J'ai entendu clairement au cours de plus d'une période de questions et dans les discours d'aujourd'hui que le Cabinet compte accorder des pouvoirs discrétionnaires aux membres présents à la première étape. Si les petits caractères annulent ce pouvoir discrétionnaire, s'ils empêchent les membres de l'exercer, nous aurons non seulement un problème mais nous serons dans l'obligation de proposer une solution pour le régler.

N'étant pas juriste, je n'arrive pas à trouver de solution. J'ose toutefois espérer que bien des gens de toutes les régions du pays relèvent les problèmes et passent au stade suivant en se demandant s'il existe une solution. Dans bien des cas, et dans celui-ci en particulier, il est sûrement possible de trouver une solution et relativement facile d'y remédier.

Nous saurons rétrospectivement si nous avons réussi mais, à mon sens c'est l'engagement que nous prenons.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS A DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie)—Les catastrophes—L'anniversaire de l'accident nucléaire de Tchernobyl—L'impact sur le Canada—on demande des renseignements; l'honorable députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell)—La condition féminine—Le harcèlement d'une femme pompier—on demande des dédommagements; l'honorable député de York-Est (M. Redway)—La défense nationale—L'effet éventuel de la fermeture des ports aux navires fonctionnant à l'énergie nucléaire.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LES RÉFUGIÉS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Marchi:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'appliquer aux réfugiés une politique qui omet gravement de respecter le passé fier et humain du Canada en matière d'aide aux réfugiés et d'avoir cessé de donner un exemple international très respecté à l'égard de cette tragédie humaine universelle, ce qui risque de nuire à la conclusion d'une solution internationale significative à ce qui est de toute évidence un phénomène international;

Que la Chambre déplore en outre que le gouvernement refuse d'assurer à ceux qui demandent le statut de réfugié un accès total à une commission d'enquête indépendante ainsi qu'une audience non antagoniste devant celle-ci;

Que la Chambre exhorte donc le gouvernement à instaurer un régime équitable, accessible et efficace d'administration des réfugiés qui

1) garantisse à ceux qui demandent le statut de réfugié un accès total au système en rejetant toute présélection à l'intérieur du processus;

2) assure un maximum de protection et de sécurité à tous les réfugiés, ainsi qu'un examen adéquat de leur demande en abolissant le concept très limitatif du «troisième pays sécuritaire» comme élément intégral du procédé d'identification des réfugiés;

3) permette à tous les réfugiés d'interjeter appel devant un organisme compétent et indépendant qui tiendrait compte de tous les faits et circonstances de la demande des requérants.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je voudrais commencer par dire, au sujet de cette motion, que mon parti et moi-même sommes très reconnaissants au député de York-Ouest (M. Marchi) d'avoir abordé cette question très importante qui revêt un caractère d'urgence aux yeux de tous les Canadiens. Le projet de loi C-55 a été déposé pour la première lecture le 5 mai et il fera l'objet d'un débat en temps voulu. Il est néanmoins souhaitable que nous puissions aujourd'hui préparer ce débat en soulevant certaines questions auxquelles nous n'avons trouvé aucune réponse et pour permettre aux députés d'exposer certaines des préoccupations exprimées par les groupes qui s'intéressent au sort des réfugiés.

En fait, il s'agit là d'une question qui occupe une place importante dans les traditions canadiennes. En fait, ce n'est peut-être pas vraiment une tradition, car elle n'a pas toujours été respectée. Sans insister sur les fautes et les erreurs du passé, car je ne voudrais pas qu'on y voie une marque de sectarisme, il faut bien dire, je pense, que ces dernières années l'attitude du Canada vis-à-vis des réfugiés nous a valu certains éloges et notamment la médaille Nansen.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) qui s'est beaucoup intéressé à cette question au cours des années qu'il a passé à la Chambre, a longuement parlé de la politique d'hospitalité canadienne, de l'accueil réservé à ceux qui ont dû quitter leur pays pour des raisons indépendantes de leur volonté, parce qu'ils aspiraient à la liberté comme tout le monde. Ils n'ont pas pu réaliser ces aspirations à l'intérieur du pays où ils avaient été élevés.

Nous pouvons être fiers de cette diversité. Le Canada accueille aujourd'hui la première génération des réfugiés du Chili qui ont fui la dictature fasciste du général Pinochet, les réfugiés du régime d'apartheid de l'Afrique du Sud, les Béhaïs qui fuient l'oppression effroyable de l'Iran et les sympathisants des partis d'opposition qui subissent une oppression tout aussi épouvantable. Le Canada accueille des réfugiés qui ont fui le meurtre et la persécution sauvage au Guatémala et au Salvador, et le génocide dans ce qui était auparavant le Cambodge. Il accueille aussi des foules de victimes de l'oppression au Vietnam et au Laos, des gens d'origine ukrainienne, hongroise et, plus récemment, polonaise, qui sont venus nous demander asile.

Quand j'entends parler de violation du régime de détermination du statut de réfugié au Canada, cela me met très mal à l'aise car s'il est parfaitement exact que certains ont pu abuser du système dans le passé, je pense qu'il nous appartient de reconnaître que notre pays n'a jamais été profané par des réfugiés, pour autant que je connaisse l'histoire du Canada. Même si certains ont en quelque sorte réussi à se faufiler à l'intérieur du pays, je ne pense pas qu'on puisse les accuser d'avoir ainsi insulté le Canada.

Tous les Canadiens doivent être fiers d'avoir reçu la médaille Nansen qui, je le souligne, n'a pas été décernée au gouvernement, mais au peuple du Canada. C'est un trophée que nous devrions brandir face à une certaine confusion qui, je regrette de le dire, est parfois entretenue à propos de la situation des réfugiés, et notamment de leur situation face à celle des immigrants.

On a propagé dans notre pays des pseudo-solutions parfaitement incongrues, mais qui ont acquis une certaine crédibilité. Elles méritent et elles exigent en fait d'être réfutées à la Chambre. J'y reviendrai en détail. Nous assistons depuis quelques années à une confusion délibérée à certains moments, involontaire à d'autres, entre la situation des réfugiés et celle des immigrants. Nous avons entendu des argumentations sur les effets que risqueraient d'avoir les réfugiés sur la situation de l'emploi au Canada, argumentations dont on reconnaît presque universellement le manque de fondement et l'aspect fallacieux. Le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est a parfaitement réfuté ces arguments. Les réfugiés ont servi de cible par procuration, d'hommes de paille, à des gens qui cherchent en réalité à promouvoir et à encourager des théories, des attitudes et des pratiques racistes. Nous avons aussi vu formuler une inquiétude tout à fait légitime, à laquelle à mon avis notre histoire et notre expérience apportent une réponse tout à fait satisfaisante, à propos de notre capacité d'absorption des nouveaux venus.

Faisant moi-même partie de cette catégorie, je me souviens, bien que pas personnellement naturellement, de l'année 1910 où quelque 400 000 immigrants, dont une grande partie seraient considérés comme des réfugiés à la lumière des critères actuels, sont arrivés dans un pays qui comptait sept ou huit millions d'habitants. Il suffit d'aller voir dans nos Prairies et dans les provinces de l'Ouest pour constater la réussite de ces immigrants et de leurs descendants qui constituent maintenant une partie très vivante, dynamique et parfaitement intégrante de notre société et en fait de l'identité canadienne.

• (1620)

Le gouvernement a récemment esquissé sa politique dans une réponse à des pétitions présentées à la Chambre par des députés au sujet de la politique du Canada à l'égard des réfugiés. Il est intéressant de citer cette réponse pour en rappeler le contenu aux députés gouvernementaux et aux ministres. Je cite directement cette réponse:

> La politique du Canada à l'égard des réfugiés comporte trois volets. Il y a tout d'abord l'aide fournie par l'intermédiaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui comporte l'aide aux réfugiés, l'aide technique au HCNUR, et les initiatives diplomatiques aux sources mêmes du problème des réfugiés.

Soit dit entre parenthèses, ce n'est manifestement pas le sujet de la motion d'aujourd'hui.

> Deuxièmement, il y a le programme de parrainage gouvernemental et privé des réfugiés à l'étranger pour lesquels la meilleure solution est de venir s'établir dans notre pays. Troisièmement, il y a la protection, que nous avons garantie en signant la convention et le protocole de Genève, contre le risque de renvoi d'un réfugié sur le sol canadien dans un territoire où il serait menacé de persécution en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social particulier ou de ses opinions politiques.

Je cite ensuite une déclaration tonitruante du gouvernement dans sa réponse:

> Bien que le Canada se soit doté d'excellentes normes de détermination du statut de réfugié, il est devenu nécessaire de rectifier nos services qui sont débordés en raison de l'accroissement du nombre de demandeurs. Il faut revoir nos procédures d'accueil des gens qui se présentent spontanément à nos frontières. A cette fin, le gouvernement a l'intention de présenter sous peu un projet de loi à la Chambre.

Il s'agit évidemment du projet de loi C-55 que le gouvernement nous a présenté.

Étant donné que le Canada s'est solennellement engagé sur le plan international à protéger des individus qui ne peuvent retourner dans leur pays parce qu'ils sont menacés de persécution pour des raisons politiques, religieuses, ou d'autres raisons spécifiées, je pense qu'il conviendrait que le gouvernement consulte le HCNUR qui est en quelque sorte le gardien de la convention et du protocole de Genève. Assurons-nous auprès de l'assemblée de ses signataires que toute modification que le Canada souhaite apporter à sa politique et à ses procédures soit conforme à ce protocole. Je crois qu'il serait de la dernière indécence au plan international que le gouvernement d'un pays dont les citoyens ont reçu la médaille Nansen modifie sa politique d'une manière qui reviendrait à nier tout poids et toute valeur à la signature apposée au bas de ce protocole et de cette convention.

Je pense que tous les députés s'entendront à dire que le système proposé dans le nouveau projet de loi est plus simple que l'actuel. Il faut naturellement se demander s'il est plus juste. En effet, est-il aussi équitable que nous, en tant que législateurs, pouvons le rendre dans les circonstances?

En vertu du système proposé, la procédure ne se fera plus en huit étapes, comme à l'heure actuelle, mais en trois. Il serait difficile de prétendre qu'elle est plus complexe que la procédure en vigueur. Il reste à voir si l'on peut l'améliorer dans l'intérêt de la justice. Adopter un système simple ne suffit pas pour un pays qui a tout lieu d'être fier de son bilan passé.

Je voudrais examiner maintenant certains problèmes que pose le projet de loi C-55, selon nous, sous sa forme actuelle. Il va sans dire que nous ne le faisons pas pour nous attaquer au gouvernement mais dans le but de l'inciter à tenir compte de nos préoccupations et à modifier le projet de loi en conséquence.

A notre avis, les procédures proposées semblent inaccessibles. Au lieu de s'assurer que toute personne qui arrive au Canada en demandant le statut de réfugié pourra faire valoir ses arguments, il semble qu'elle risquera plutôt d'être renvoyée vers un autre pays. L'emploi de termes techniques dans certaines catégories artificielles, comme celle du pays tiers sûr, remet également en question l'objet du projet de loi.

L'examen initial, au sujet duquel on ne peut interjeter appel qu'à partir d'un pays étranger, crée un obstacle administratif qui, par le passé, a menacé la sécurité de certains requérants du statut de réfugié. Cette étude qui, à notre avis, ne justifie pas que l'on mette ainsi à rude épreuve les nerfs des requérants a entraîné des frustrations et d'énormes dépenses et efforts de la part des personnes qui demandent le statut de réfugié.

Apparemment, on peut interjeter appel au sujet de l'audience de la deuxième étape mais seulement auprès de la Cour fédérale et pour des questions de droit et non de fait. Cela constitue une grave lacune car de toute évidence, dans un système de reconnaissance du statut de réfugié, ce sont les faits présentés par chaque requérant qui devraient prévaloir.

Où sont les dispositions en matière de considération humanitaire ou de compassion correspondant à celles qu'on trouve dans la loi actuelle? Dans les près de 12 p. 100 des cas qui ne répondent pas aux critères et aux définitions en vigueur, les requérants du statut de réfugié sont autorisés à rester dans le pays grâce à l'intervention de personnes compatissantes comme les ministres du Cabinet. C'est une chose dont le gouvernement doit tenir compte, à mon avis.

Je voudrais parler, sans trop m'étendre sur la question, du concept du pays tiers sûr qui est dangereux à certains égards, selon moi, et aussi très délicat à bien des points de vue. Premièrement, nous savons que la définition du pays tiers sûr, au moment de l'entrée en vigueur du projet de loi, sera établie par les hauts fonctionnaires du ministère de l'Immigration. Nous savons que l'arbitre ou le membre de la Commission n'aura pas son mot à dire dans la définition du pays tiers sûr. La liste en sera établie par d'autres personnes. C'est dire que le principe sera bureaucratisé et contrôlé par l'organisme central. On est en droit de supposer, puisque c'est fréquent dans la bureaucratie, qu'il sera donc appliqué de façon stricte.

Il faudrait, bien entendu, que les pays en question soient d'accord, sans quoi nous n'aurions pas le droit de renvoyer des candidats au statut de réfugié. L'une des pires inquiétudes que nous ayons concerne le cas des Salvadoriens et des Guatémaltèques qui, après s'être réfugiés aux États-Unis, cherchent maintenant, parce qu'on y sévit de plus en plus contre les travailleurs émigrés ou personnes en situation irrégulière, à entrer au Canada.

Les États-Unis proclament que le Salvador et le Guatemala ont un gouvernement démocratique et humanitaire, et qu'ils sont capables de défendre les droits de la personne chez eux. Je ne vais pas lancer des invectives contre le gouvernement de ces pays où nous savons qu'il existe des personnes honnêtes et dévouées qui font de leur mieux pour préserver l'ordre et la démocratie. Cependant, malgré leurs meilleures intentions, les gouvernements de ces pays le font dans un contexte militariste et en devant composer avec une élite bien établie qui n'est pas disposée à renoncer à son pouvoir et qui n'hésite pas, pour le maintenir, à agir en dehors du cadre des lois et à avoir recours à la force militaire et au terrorisme.

Ainsi, dans le cadre de la loi proposée, le fait de renvoyer aux États-Unis un réfugié salvadorien en lui disant qu'il s'agit d'un pays tiers désigné comme sûr revient en quelque sorte à agir en Ponce Pilate. L'idée d'expulser quelqu'un nous répugne, mais nous le refoulons vers un autre pays qui, nous le savons fort bien, ne manquera pas de le faire.

Ce phénomène, qu'on pourrait appeler le risque d'expulsion par pays interposé et qui consiste à déléguer à un pays tiers l'expulsion du demandeur vers son pays d'origine, pose de graves questions auxquelles un député ministériel voudra bien répondre, je l'espère. J'espère certes qu'un représentant du gouvernement abordera cette question. J'espère également que le comité apportera les modifications appropriées au projet de loi pour tenir compte de cette possibilité.

• (1630)

Évidemment, la notion de «pays tiers désigné comme sûr» comporte un élément politique. Le Canada, au moment de définir ce concept et d'en déterminer l'application, sera vraisemblablement l'objet de maintes pressions politiques et diplomatiques. Après tout, qu'adviendrait-il si l'un de nos principaux partenaires commerciaux, par exemple un grand acheteur de blé ou d'avions canadiens, devait très subtilement faire comprendre à nos représentants que la conclusion d'une vente pourrait dépendre de la décision de notre pays de le faire figurer parmi les pays tiers non désignés comme sûrs, voire comme pays susceptible de susciter lui-même un mouvement de réfugiés? A mon avis, la plupart des députés n'auraient guère de mal à imaginer une telle situation.

Nous avons des critiques importantes à formuler au sujet de la méthode d'examen des demandes. Le projet de loi ne définit pas l'expression «absence d'un minimum de fondement». C'est une nouvelle formule juridique qui n'a pas été jusqu'ici parfaitement définie. Il y a par exemple le cas de celui qui demande le statut de réfugié alors qu'il provient d'un pays où il n'y en a jamais eu par le passé. C'est donc une définition qui mettrait en péril certains de ces immigrants.

En terminant, nous ne pouvons permettre à la confusion entre immigrants et réfugiés de persister, la distinction entre eux étant partie essentielle de la solution du problème que les députés de notre parti et des autres partis tiennent à régler aujourd'hui. Après tout, on a évoqué la possibilité—et je suis sûr que le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) l'a fait à son insu—de milliers de candidats bidons faisant la queue.

Sauf erreur, le Canada n'a déporté que 600 ou 700 de ces candidats bidons au statut de réfugié. Nous ne saurions confondre les immigrants qui acceptent de faire la queue à nos consulats et à nos délégations outre-mer, avec les réfugiés qui se pressent à nos frontières.

Monsieur le Président, je vous sais gré de la tolérance et de la considération dont vous avez fait preuve aujourd'hui. Nous tenons à ce que le gouvernement règle ces problèmes, pour que le Canada dispose d'une méthode d'examen des réfugiés dont nous puissions tous nous enorgueillir.

M. Heap: Monsieur le Président, je félicite le député de son intervention et je désire lui demander des précisions sur un point.

Il a mentionné que le projet de loi rend impossible de faire entrer en ligne de compte des considérations d'ordre humanitaire comme le permet la loi actuelle que l'on désire modifier. Selon les dispositions proposées, si on décide dès la première étape d'examen qu'une personne n'a pas de motifs suffisants pour justifier sa demande ou si cette personne provient d'un pays dit sûr, elle sera expulsée. Bien sûr, il pourrait s'agir d'Iraniens ou de personnes de bien d'autres nationalités que l'on ne contraint pas en ce moment de retourner dans leur pays d'origine.

Le député voudrait-il bien développer ce point? Comme je sais que ses préoccupations s'étendent à toute la planète, ce qu'il a lui-même déclaré, pourrait-il préciser davantage pourquoi il est difficile de traiter équitablement ces personnes, dans le cadre des dispositions projetées, étant donné le système d'examen proposé?

Tout d'abord, elles ne peuvent même pas arriver au Canada si elles se trouvent dans un pays dont nous exigeons des ressortissants un visa ou un visa de transit. S'il s'agit de réfugiés, on leur refusera probablement ce visa. Je sais que le gouvernement du Canada a expressément nommé le Chili comme pays visé par son projet de loi car des réfugiés chiliens se sont déjà présentés ici avec des visas de transit.

Deuxièmement, si ces personnes proviennent d'un pays d'où ne sort aucun réfugié, leur demande n'est pas recevable aux termes de l'alinéa 48(1)*a*). Mon troisième exemple, est celui des personnes qui ont séjourné dans un pays sûr.

Est-ce que le député pourrait nous faire part de ses vues sur la possibilité de faire bénéficier ces personnes de considérations d'ordre humanitaire comme c'est le cas actuellement?

Les subsides

M. Parry: Monsieur le Président, je remercie le député de Spadina (M. Heap) non seulement de sa question mais de son dévouement à cette cause depuis plusieurs années.

En réponse, je voudrais revenir à ce qu'a dit le gouvernement à propos de pétitions et citer certains exemples qui tomberaient, si l'on peut dire, en dehors du filet de sécurité de la convention de Genève. J'estime que ces exemples fournissent des raisons impératives pour qu'ils figurent dans la disposition de la Loi sur le pouvoir discrétionnaire du ministre pour des raisons humanitaires et charitables. Je voudrais citer à nouveau la réponse du gouvernement aux pétitions:

> ... il y a l'assurance, que nous avons garantie lorsque nous avons signé la convention et le protocole de Genève, qu'aucun réfugié sur le sol canadien ne soit renvoyé dans un pays où il craint d'être persécuté à cause de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social particulier ou de son opinion politique.

Prenons trois exemples. J'ai choisi ceux d'une Libanaise, d'un jeune Iranien et d'une Chinoise. Supposons qu'un Iranien de 18 ans arrive au Canada et demande le statut de réfugié parce que dans son propre pays il serait recruté dans l'armée ou dans l'une des unités de combat irrégulières très fréquentes dans la guerre entre l'Iran et l'Iraq. Il serait envoyé au front où le taux de mortalité dans les unités individuelles est de 50 à 70 p. 100 et encore plus élevé dans le cas des jeunes adolescents que l'on utilise comme détecteurs de mines et qu'on fait sauter sur les champs de mines iraqiens afin de frayer un chemin aux troupes. Je ne pense pas que le projet de loi actuel reconnaîtrait comme régugié un Iranien qui essaye d'éviter la conscription pour une guerre dans laquelle il servirait essentiellement, pour la cause contre l'Iraq, de combattant dont la vie n'a aucune valeur.

Prenons l'exemple d'une Chinoise qui s'est enfuie au Canada parce qu'elle attend son deuxième enfant et que le gouvernement non seulement le désapprouve mais prend des mesures concrètes et quelque peu répressives contre les gens qui décident d'augmenter leur famille. Quelle disposition du projet de loi autoriserait cette femme à bénéficier du statut de réfugié au Canada?

Finalement, considérons la situation d'une femme de Beyrouth qui, après tout, veut échapper à la guerre. Nous avons vu dans nos journaux il y a deux mois qu'un habitant de Beyrouth était prêt à vendre ses huit enfants à quiconque les ferait vivre dans un pays en paix. Cela montre le niveau de désespoir de certaines personnes qui essayent d'échapper à ce qui est essentiellement une zone de guerre. Cette personne pourrait-elle déclarer qu'elle était persécutée personnellement pour l'un des motifs de la convention de Genève? Non, mais c'est un fait que la balle d'un Kalashnikov ne fait pas une telle distinction. Lorsque quelqu'un est en danger de mort parce qu'il habite une région en guerre, il doit évidemment être considéré comme un réfugié et devrait être considéré comme tel s'il en fait la demande au Canada.

• (1640)

Ce sont là des cas, monsieur le Président, que le projet de loi devrait prévoir. Le projet de loi C-55 doit comporter des dispositions qui permettent de demander et d'obtenir le statut de réfugié au Canada pour ces raisons-là.

L'hon. J. Robert Howie (York—Sunbury): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer cet après-midi à ce débat. J'ai bien aimé les observations des collègues qui m'ont précédé. C'est un sujet très important qui a suscité à bien des égards un bon dialogue. Je tiens à féliciter tous mes collègues qui ont participé et qui vont participer au débat.

Des propositions visant un nouveau système de détermination du statut de réfugié ont été déposées au Parlement. Elles prévoient un système qui renforce l'engagement du Canada à l'égard des vrais réfugiés qui fuient la persécution. Le nouveau système comporte un certain nombre d'éléments qui confèrent des droits importants aux réfugiés. Ces droits sont conformes à nos obligations dans le cadre de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés et à la Charte canadienne des droits. Par-dessus tout, le système garantit qu'aucun réfugié véritable ne sera renvoyé dans un pays où il risque d'être persécuté.

Le Canada est et sera toujours un abri sûr pour les vrais réfugiés qui ont besoin de protection. Ce système confirme notre engagement, un engagement de longue date qui constitue un élément vital d'une politique qui, depuis la Seconde Guerre mondiale, a permis à quelque 500 000 réfugiés de s'installer au Canada. Le gouvernement s'est efforcé de mettre en place une structure juste et humanitaire qui permettra d'accueillir les véritables réfugiés et de refouler les personnes qui présentent des demandes frauduleuses.

Le nouveau système proposé constitue une nette amélioration par rapport à l'ancien et cela, à bien des égards. Je voudrais en citer quelques-uns ici. Par exemple, les cas controversés pourront être étudiés en quelques jours et les décisions concernant le statut de réfugié pourront prendre quelques mois plutôt que quelques années, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui. Je crois que cela vient corriger une grave faiblesse du système existant.

Le nouveau système prévoit un certain nombre de garanties au réfugié éventuel, y compris le droit aux services d'un avocat. Ce point est très important. Les services d'un avocat seront fournis au besoin. Le Cabinet établira une liste de pays tiers désignés comme sûrs et il le fera a-t-il dit avec un soin minutieux. Certains des députés qui sont intervenus dans le débat d'aujourd'hui, notamment le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) et le ministre, ont fait ressortir l'importance de cette disposition et l'importance pour nous d'examiner très attentivement les interprétations juridiques possibles auxquelles elle est susceptible de donner lieu, de façon à pouvoir nous rendre utiles au comité.

La nouvelle commission du statut de réfugié sera composée de personnes spécialisées dans les questions touchant les réfugiés. Elle disposera aussi des ressources pour examiner rapidement les demandes dans l'intérêt des réfugiés qui ont besoin de notre protection. Évidemment, chaque demandeur de statut aura le droit de faire appel devant la Cour fédérale sur des questions de droit, si sa demande d'autorisation d'appel est agréée. Ce nouveau système favorisera un programme d'immigration équitable dont la croissance sera modérée et qui bénéficiera à l'ensemble des Canadiens. Certes, nous continuons d'ouvrir nos portes aux nouveaux immigrants qui nous apportent leurs talents et leurs compétences, mais nous voulons pouvoir gérer le système de manière à mieux servir les intérêts de tous les réfugiés et de tous les Canadiens.

La nouvelle loi nous permettra de consacrer nos ressources à la sélection outre-mer des réfugiés. Les camps de réfugiés de par le monde comptent encore de 10 à 12 millions de personnes. Nous devrions en tenir compte à l'occasion de l'examen de résolutions importantes comme celle à l'étude et de mesures importantes comme celle dont est saisie la Chambre.

Cette année, le Canada accueillera quelque 125 000 nouveaux immigrants. Ce chiffre est supérieur à l'objectif de 115 000 fixé pour 1986 et dépasse le nombre de 85 000 à 90 000 personnes qui ont été acceptées au Canada en 1985. Il est également supérieur au nombre de 84 000 personnes admises l'année où nous sommes arrivés au pouvoir. Il convient de rappeler que notre gouvernement a fait des pas de géant dans ce domaine et que nous avons eu le courage de nous attaquer à des problèmes très graves.

Sous tous rapports, ce nouveau projet de loi vise à protéger les droits des réfugiés authentiques de sorte que quiconque a besoin de la protection du Canada ne sera pas écarté. Ce nouveau système préserve l'intégrité de l'ensemble du programme, qui comprend des mécanismes pour dissuader ceux qui veulent passer avant leur tour et pour s'occuper efficacement et rapidement de ceux qui veulent contourner les voies juridiques normales. D'autre part, le système sera plus avantageux pour les réfugiés authentiques et ceux qui présentent une demande pour devenir citoyens canadiens. Les nouveaux Canadiens ont beaucoup apporté au Canada et en vertu de ce projet de loi, nous sommes persuadés qu'ils continueront à le faire.

Un aspect important de l'immigration que nous approuvons tous, je crois, et dont je voudrais parler en passant, est la réunification des familles. Ces propositions ne compromettent pas notre engagement au sujet de la réunification des familles. Au contraire, j'estime qu'une politique de l'immigration appliquée de façon rigoureuse nous permet d'affecter une proportion plus importante de nos ressources à la réunification des familles.

Les nouveaux Canadiens contribuent à enrichir la société canadienne. Nous avons besoin de nouveaux Canadiens. Nous les voulons et les accueillons avec empressement. J'espère que ce nouveau système que nous voulons mettre en place accélérera leur arrivée au Canada et dissuadera tous ceux qui compromettraient leur entrée en faisant de fausses réclamations, en tentant de passer avant leur tour et de court-circuiter le système. Tel est l'objet des nouvelles mesures et cet objectif est valable et mérite notre soutien. Nous voulons tous, je crois, que notre pays poursuive son essor. Nous voulons partager les bonnes choses que le Canada peut offrir à tous les nouveaux Canadiens. Plus nous serons en mesure d'en accueillir, mieux et plus heureux nous serons tous. Je vous remercie de m'avoir permis de participer au débat, monsieur le Président.

M. Marchi: Monsieur le Président, les propos de mon ami et collègue m'ont beaucoup intéressé. Il se trouve que j'étais dans sa province natale du Nouveau-Brunswick, il y a quelques mois, et j'ai rencontré les représentants des organismes qui s'occupent des réfugiés. Entre toutes les recommandations que j'ai entendues, j'ai retenu surtout celle des principaux organismes non gouvernementaux, des Églises et du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Tous tenaient surtout à préserver l'aspect accessibilité du régime actuel et ils ont fait valoir l'inutilité d'instaurer un régime amélioré qui n'assurerait pas cette accessibilité à la plupart des réfugiés qui arrivent sur nos côtes.

Il se trouve que ce projet de loi comporte une étape de présélection puisque deux agents établiraient pratiquement sur les lieux mêmes, aux différents postes frontaliers, le statut des demandeurs. C'est ce qui a soulevé un tollé parmi les groupes concernés du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs car cette présélection compromet l'accessibilité. Que pense le député de cette étape de présélection, de ce procédé compris dans cette notion de pays tiers désigné comme sûr qui nous donne bien du mal parce qu'on ne l'a pas définie dans les réponses qu'on nous a données? Comment fera-t-on pour dresser cette liste de pays? Les pressions politiques et diplomatiques prendront-elles le pas sur les demandeurs du statut de réfugié? Comment fera-t-on pour que cette liste tienne compte des soulèvements qui surviendront inévitablement dans différentes contrées du monde?

M. Howie: Je sais gré au député de ses questions, monsieur le Président. Je constate avec plaisir que, depuis qu'il est allé au Nouveau-Brunswick, ses interventions à la Chambre ont bien plus d'éclat. J'espère qu'il y retournera très bientôt.

Des voix: Oh, oh!

M. Howie: Quand à la liste des pays désignés comme sûrs, le ministre d'État nous a dit en quoi elle consistait lorsqu'il a répondu au député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est. Il a parlé d'une liste bien faite, très consciencieusement établie. Elle a été conçue pour améliorer les modalités administratives comme nous le souhaitons tous, le député et moi-même, ainsi que les gens du Nouveau-Brunswick. Ni cette liste ni la section du statut de réfugié n'a été prévue pour compromettre l'arrivée de nouveaux immigrants. Comme les habitants du Nouveau-Brunswick, nous voulons nous aussi accélérer ce processus d'admission.

• (1650)

Sous le gouvernement précédent du parti du député, la même procédure prenait des années. Notre gouvernement cherche à instaurer un système qui n'exige qu'un certain nombre de mois sinon de jours. Nous serons tous d'accord j'en suis sûr pour appuyer un pareil système et je serais heureux que le député lui marque son appui.

La question concernant le projet de loi déposé par le gouvernement, qui a été soulevée par le très estimé député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est, est affaire d'interprétation juridique. J'ai trouvée excellente la réponse du ministre d'État à l'Immigration (M. Weiner). Suivant ma propre interprétation, que je m'engage à contrôler absolument à fond, la commission dispose d'un pouvoir discrétionnaire et au cas où un réfugié venant de l'étranger risquerait vraiment la persécution, il ne serait pas renvoyé dans le même pays. C'est une chose qui peut se discuter, et à mon avis cela devrait être résolu au comité en recourant aux opinions juridiques les plus autorisées. Je remercie le député de sa question.

Les subsides

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je considère le débat d'aujourd'hui comme un des plus importants auquels j'ai pris part dans la présente session. Il n'y a à mon avis aucun sujet qui mérite plus l'attention des députés que celui-ci, qui porte sur des questions de vie ou de mort, littéralement.

On a dit que l'un des meilleurs critères d'appréciation d'un pays, c'est la façon dont il traite ses citoyens les plus faibles: les pauvres, les handicapés et les défavorisés. Je propose un autre critère aussi révélateur, qui est la façon dont un pays traite ceux qui, sans être ses citoyens, se trouvent dans une situation désespérée et comptent sur la bienveillance et l'aide de ceux qui peuvent les assister. Voilà de quoi il est question aujourd'hui. Est-ce que notre pays fait absolument tout ce qu'il peut pour aider ceux qui sont le moins en mesure de se débrouiller seuls? Bien sûr que non.

Ce qui m'inquiète le plus, c'est que le projet de loi présenté par le gouvernement constitue un brusque tournant dans une évolution amorcée en 1951 par la signature de la convention de Genève. Par la suite, les gouvernements successifs ont pris toute une série de mesures destinées à améliorer, à élargir et à développer les moyens dont dispose le gouvernement du Canada pour s'occuper de la question des réfugiés. On a souvent cherché à nous effrayer avec l'épouvantail des hordes de gens qui essayeraient de forcer les portes du Canada. J'ai écouté le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) faire appel à ces chiffres pour semer la crainte d'une véritable invasion.

Au cours des trente dernières années, le Canada a accepté plus de 400 000 réfugiés. Nous en avons accueilli plus par habitant que n'importe quel autre pays du monde. Pendant cette période, nous avons commencé à nous affirmer comme leader mondial pour la façon dont nous nous occupions des réfugiés. Notre bilan n'est pas absolument sans reproche, mais il s'est constamment amélioré. Il s'est toujours agi de faire un pas de plus, poussés par la solidarité plutôt que par l'esprit policier.

Ce qui est si inquiétant pour ceux d'entre nous qui pendant tant d'années se sont occupés directement et personnellement de questions de réfugiés c'est que le gouvernement rompt avec cette tradition. Cette tradition, il lui a tourné le dos. Renonçant à faire preuve de la plus grande charité possible, il s'est mis à la remorque des autres. Loin de chercher à faire naître un consensus en faveur d'un accueil et d'un traitement plus larges des réfugiés, il serre la vis en disant qu'il faut céder à nos pires préjugés. Voilà le problème.

Il n'en a pas toujours été ainsi. Lorsque j'ai hérité du poste de ministre de l'Emploi et de l'Immigration, toute une série d'initiatives avaient été prises par le gouvernement de l'ancien premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), pour les réfugiés indochinois. Un programme de parrainage par les particuliers avait été mis sur pied et nous avons doublé le chiffre, acceptant ainsi plus de 100 000 réfugiés indochinois entre 1978 et 1982, ce qui est peut-être l'effort le plus exemplaire parmi tous les pays du monde.

Nous avons tendance à oublier que la procédure de détermination du statut de réfugié au Canada est assez nouvelle. Elle n'est réellement entrée en vigueur qu'en 1978 avec l'adoption de la nouvelle loi. Il appartenait aux gouvernements successifs de construire autour de cette loi une politique, un programme et une administration qui donnent vie à l'esprit de la loi.

Si les députés lisent les débats qui ont précédé l'adoption de cette loi, qui s'étendent sur presque deux ans, ils trouveront cela instructif, car ils comprendront que pour que fonctionne efficacement une politique concernant les réfugiés, il faut l'appui des Canadiens, l'aide des Églises et des organisations non gouvernementales, et un leadership qui motive les Canadiens. C'est grâce à cette collaboration que nous pouvons montrer une incroyable générosité et une grande hospitalité.

Plutôt que de rechercher un consensus au sujet d'une politique plus franche, plus tolérante à l'égard des réfugiés, le gouvernement, pour des raisons qui sont difficiles à comprendre, a fait volte-face. Il essaie d'utiliser son leadership contre les réfugiés.

J'ai entendu le ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner) et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration nous répéter à maintes reprises que jamais un véritable réfugié ne serait renvoyé. Pourquoi alors cet article sur le pays tiers désigné comme sûr dans ce projet de loi? Je profite de la présence du ministre à la Chambre pour lui poser une question très pertinente. Les États-Unis seront-ils considérés comme un pays sûr? Je présume que oui. C'est un pays allié très proche et une société démocratique. Les États-Unis répondent aux prétendus critères retenus pour établir qu'un pays est sûr.

Comparons maintenant avec quelques statistiques non moins intéressantes de l'an dernier. Les chances d'un Salvadorien ou d'un Guatémaltèque d'être accepté comme réfugié aux États-Unis étaient d'environ 2 p. 100. Mais celles des Polonais et des Iraniens étaient de 49 p. 100 et 66 p. 100 respectivement. Il saute aux yeux que la procédure d'établissement du statut de réfugié aux États-Unis est imbu des objectifs politiques et idéologiques du gouvernement Reagan. Pour un ressortissant de l'Amérique centrale, les États-Unis ne sont pas un pays sûr.

Je sais, par expérience personnelle, pour avoir visité des camps de réfugiés au Salvador, au Honduras et au Guatamala, pour avoir vu ce qui se passait dans ces camps, que lorsque ces gens sont renvoyés dans leur pays d'origine, et c'est ce qui arrive avec une politique dite des pays sûrs, la prison, l'intimidation ou les menaces les attendent. Voilà le dilemne que pose le gouvernement dans ce projet de loi. Il s'efforce de dire aux Canadiens de ne pas s'inquiéter des réfugiés car il dresse une liste des pays sûrs.

Faut-il comprendre que le premier ministre (M. Mulroney) dira à son ami, le président des États-Unis, que son pays n'est pas un pays désigné comme sûr pour les réfugiés? Bien sûr que non. Mais les faits démontrent que les États-Unis ne sont pas sûrs pour les réfugiés venant d'Amérique centrale.

• (1700)

Cela n'a rien de nouveau. Le Comité central des Mennonites et la coalition des groupes confessionnels ont dit au gouvernement à de nombreuses reprises que ce genre de présélection allait entraîner ce type de dilemme.

Ce qui me dérange beaucoup, c'est qu'on tente de laisser entendre que le gouvernement a hérité d'une situation difficile et l'on ne s'était pas occupé de ces questions. Le gouvernement sait pertinemment que ce n'était pas le cas. En 1981, nous avons présenté de nouvelles lignes directrices sur les réfugiés. Nous avons créé le comité consultatif sur le statut de réfugié, un organisme indépendant. Nous avons créé également un groupe de travail chargé de simplifier le processus d'établissement du statut de réfugié ainsi que la Commission Plaut, qui a présenté une série de recommandations. En d'autres termes, nous avons fait face à l'évolution du problème. Ces recommandations étaient connues lorsque le gouvernement a pris le pouvoir. Deux années et demie plus tard, il a rejeté les recommandations de ces groupes indépendants et choisi plutôt une solution élaborée par le ministère qui tend à empêcher l'entrée des gens au Canada plutôt qu'à trouver la meilleure façon de les accueillir. Il suffisait au gouvernement de mettre en oeuvre ces propositions. Cependant, étant donné qu'elles venaient du gouvernement libéral, les conservateurs n'ont pas voulu en entendre parler. Ils ont gaspillé deux années et demie, ils ont rejeté les conclusions d'un comité formé d'une majorité de conservateurs, et ils ont maintenant le culot de prétendre qu'ils ont hérité du problème. A notre avis, un problème important se posait, mais nous avions trouvé une solution.

Permettez-moi de faire un autre petit retour en arrière qui pourrait être utile en l'occurrence. Au début de 1982, sachant le problème croissant qui se posait du fait du nombre de personnes qui tentaient d'entrer non seulement au Canada, mais également en Allemagne de l'Ouest, aux États-Unis, en France et dans tous les autres pays concernés à l'époque, le gouvernement fédéral a entrepris une série de pourparlers avec divers pays; il a commencé par les États-Unis. Nous avons ensuite abordé le problème avec les Européens, les Japonais et d'autres pays dans une série de rencontres internationales tendant à trouver une solution internationale au problème des réfugiés. Nous avons reconnu qu'en fermant nos portes, nous allions poser un problème à un autre pays. Ainsi, nous avons jeté les bases d'un accord tendant à coordonner les efforts du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Chaque pays pouvait alors appliquer la même solution et nous nous assurions d'une répartition efficace et coordonnée des responsabilités.

Qu'est-il arrivé de cette initiative? Pourquoi l'a-t-on abandonnée? Sachant que le Haut Commissariat ne recevait pas l'appui politique nécessaire et qu'on attendait que notre pays donne l'exemple, on aurait dû certes donner suite à cette initiative et même aller plus loin. Pourtant, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déclaré que son gouvernement avait hérité de la situation catastrophique actuelle. Il a surtout hérité d'une série de solutions que son gouvernement a rejetées. Je m'étonne qu'on n'ait pas encore tenté de retrouver cette perspective internationale pour l'établissement d'une politique à l'égard des réfugiés.

En fin de semaine dernière, j'ai participé à une table ronde sur l'Amérique centrale. Elle réunissait des gens d'Amérique latine, d'Amérique centrale, des États-Unis et d'Europe à propos de l'incroyable tragédie qui se joue en Amérique centrale. C'était à la fois rassurant et instructif d'entendre les diplomates et chefs de file de différents pays répéter que le Canada a un rôle crucial à jouer dans cette région du monde. On ne parlait pas d'un rôle passif, mais bien crucial. Or, on a fait allusion à une erreur magistrale, la politique sur les réfugiés. On a rappelé les mesures que nous avons prises à l'époque pour sauver les prisonniers politiques salvadoriens et les accueillir au Canada. Nous avons instauré un programme de sauvetage destiné à recueillir pour l'amener au Canada grâce à la coopération des Églises et des associations de réfugiés quiconque serait expulsé des États-Unis vers l'Amérique centrale. Notre bonne réputation provient d'initiatives de ce genre, qui ont suscité la confiance à notre égard, en tant que pays capable de traiter les pires problèmes en Amérique centrale.

Or, nous sommes en train de démolir cette réputation, de faire marche arrière. Certains pays comptaient sur notre leadership. On nous croyait capable d'une intervention valable dans l'un des endroits troublés de la planète. Toutefois, en fermant nos frontières comme nous l'avons fait en mai dernier et en proposant un projet de loi de cette nature, nous nous privons de nos moyens et nous rejetons l'occasion de poursuivre nos démarches.

Il faut se demander pourquoi. Il ne s'agit pas d'une question tendancieuse permettant de marquer des buts politiques. Ou est-ce que je me trompe? Se peut-il que cette mesure découle d'une forme de cynisme par lequel on profiterait de l'existence de certains préjugés pour montrer qu'on sait faire preuve de fermeté?

M. Clark (Yellowhead): Même de votre part, cette bassesse est inacceptable.

M. Axworthy: On a parlé du fin fond de l'abîme. Voyons d'où cela vient.

Quelle est la raison de cette mesure? Si le ministre a une bonne explication, qu'il nous la donne. Jusqu'à maintenant, nous n'en avons pas eu, ni sur le plan logique, ni sur le plan historique. Il y a certainement des solutions de rechange beaucoup plus acceptables, même pour les députés conservateurs. On doit se demander ce qui pousse le gouvernement à agir de la sorte. C'est pourquoi nous avons voulu débattre cette mesure aujourd'hui. C'est pour tenter d'attirer l'attention des Canadiens sur le fait que ce n'est ni la bonne solution, ni la bonne démarche.

Il y a d'autres façons de régler le problème et de rationaliser le processus. Il y a moyen de le faire sans dépouiller les gens de leurs droits et de leur liberté et sans tourner le dos à tous ceux qui considèrent le Canada comme un modèle d'hospitalité et d'accueil.

Voilà pourquoi mon collègue a amorcé son intervention en invitant ses vis-à-vis à faire leur examen de conscience. Ils devraient commencer à envisager comment cette mesure législative pourrait être modifiée. Il ne faudrait pas grand-chose pour la transformer, pour en faire une mesure constructive et utile. Il faudrait tout d'abord prêter une oreille attentive à ce qu'ont à dire les groupes qui ont une connaissance pratique et approfondie du processus. Le Comité Central de Mennonites,

ceux qui travaillent dans les camps de réfugiés et les organisations non gouvernementales s'opposent tous vivement à la mesure. Il y a certainement là de quoi réfléchir. Si tous ceux qui consacrent leur vie et leurs ressources à la cause des réfugiés s'accordent pour dire que nous n'allons pas dans la bonne direction, alors il est grand temps que le gouvernement se mette à leur écoute.

Les propositions qui sont faites ne sont pas si difficiles à envisager. C'est assurément le processus de présélection qui doit être modifié en tout premier lieu. En acceptant de le faire, le gouvernement ferait preuve d'un minimum de bonne foi. On pourrait ainsi voir qu'il est possible d'évaluer les demandes de statut de réfugié sans brimer les droits et sans fermer les portes, de régler les problèmes à mesure qu'ils surviennent. Ainsi, le gouvernement ferait appel à la source intarissable de compassion et d'intérêt qui existe chez bon nombre de nos associations et de nos particuliers. C'est à cette source que le gouvernement a puisé lorsque nous avons ouvert nos portes aux Hongrois, aux Ougandais, aux Chiliens, aux Indochinois et aux Polonais qui éprouvaient toutes sortes de difficultés. Lorsque nous avons accueilli des dizaines de milliers de réfugiés, les Canadiens étaient prêts à les accepter. Ces nouveaux arrivants dont devenus partie intégrante de notre collectivité. Ils se sont bel et bien installés chez nous. Ils y ont trouvé un foyer et apportent une contribution importante au Canada. Nous pouvons être fiers de la façon dont nous avons abordé ce problème.

• (1710)

Quand le gouvernement examinera l'évolution qui s'est produite depuis la Seconde Guerre mondiale, et tout particulièrement au cours des dix dernières années pendant lesquelles le Canada a établi de nouvelles normes de leadership et de responsabilité, il se rendra compte qu'il a mal agi. Simplement en le reconnaissant et en adoptant une nouvelle orientation, il s'attirera l'admiration de tous les intéressés et il ouvrira la voie pour que tous les foyers puissent trouver un havre d'accueil.

M. Redway: Monsieur le Président, toutes les fois que j'écoute le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), je songe à l'époque où il était ministre au sein de l'ancien gouvernement. Je songe tout particulièrement à l'époque où il était chargé de l'Emploi et de l'Immigration. Je l'écoute très attentivement et je pense à ce qu'il a fait alors qu'il était chargé de ce ministère. D'après certaines statistiques que j'ai découvertes, nous avons accueilli chez nous un peu moins de 15 000 réfugiés à l'époque où il était ministre de l'Emploi et de l'Immigration en 1981. En 1986, le gouvernement en a accueilli près de 19 000. A l'époque où il était ministre en 1981-1982, son gouvernement a dépensé 26 748 000 $ sous forme d'aide humanitaire internationale. En 1985-1986, la dernière année financière pour laquelle nous disposons de chiffres, le gouvernement a dépensé 53 300 000 $ sous forme d'aide humanitaire internationale. En 1982, le gouvernement dont le député faisait partie a dépensé 30 435 000 $ pour l'établissement des réfugiés. En 1986, le gouvernement a dépensé près de 50 millions pour l'établissement des réfugiés.

Il semble y avoir toute une différence entre les sommes dépensées pour l'établissement des réfugiés quand le député était ministre au sein du gouvernement précédent et celles qui l'ont été par le gouvernement actuel dans les années les plus récentes pour lesquelles on dispose de chiffres. On constate une hausse considérable des montants dépensés. On constate également une hausse considérable des montants dépensés pour l'aide humanitaire internationale. On observe également une très forte augmentation du nombre des réfugiés admis au Canada par rapport à l'époque où le député était le ministre responsable de ces questions.

Cela me porte à me demander à quel point le ministre peut être sincère et s'il s'exprime du fond du coeur ou bien s'il ne fait, comme l'affirme son ancien collègue, l'honorable Donald Macdonald, que poser pour la galerie. Est-ce ce que le député fait aujourd'hui? Les chiffres se rapportant à l'époque où le député était ministre font piètre figure comparés à ceux d'aujourd'hui. Ne cherche-t-il qu'à impressionner pour des raisons purement politiques?

M. Axworthy: Monsieur le Président, chaque fois que j'entends le député de York-Est (M. Redway) poser une question, cela me rappelle lorsqu'il était maire de la municipalité métropolitaine de Toronto et s'était adressé à moi, en ma qualité de ministre de l'Emploi et de l'Immigration, pour demander une aide en vue de mettre sur pied un programme d'emploi pour les jeunes, ce que mon gouvernement lui a accordé. Je peux dire avec fierté que ce programme qui a connu un franc succès est devenu un modèle pour la Compagnie des jeunes travailleurs.

Il semble que le député faisait preuve de beaucoup plus de jugement à cette époque qu'aujourd'hui. J'ai été très heureux de travailler en étroite collaboration avec lui à la mise en oeuvre de programmes d'envergure dans sa municipalité.

Le député s'interroge sur notre sincérité. Il a pu lui-même constater cette sincérité lorsqu'il a demandé de l'aide pour régler ses problèmes. L'un des problèmes de sa municipalité à l'époque frappait les minorités visibles. Beaucoup des personnes venues s'installer dans sa municipalité grâce aux programmes d'immigration n'avaient pas accès à des programmes de recyclage et d'emploi. Nous avons élaboré un projet-pilote pour y remédier. Malheureusement, beaucoup des programmes que nous avions mis de l'avant ont été éliminés par le programme de Planification de l'emploi. Je suppose que si nous nous sommes rendus coupables de quelque chose, c'est d'avoir été trop bons avec certains maires.

Quant aux statistiques citées par le député, il faut les rajuster en fonction du facteur temps. En sept ans, l'inflation a eu des effets appréciables. Cette année-là, il y a eu seulement entre 2 000 et 3 000 demandes de statut de réfugié. Il n'était que naturel que les sommes disponibles soient dépensées pour répondre aux besoins. Mais nous soutenons que plus les chiffres grossissent, plus il faut accroître les ressources.

Depuis deux ans, le ministère ne répond pas à ces attentes. Il n'a même pas utilisé les moyens d'action dont il dispose aux termes de l'actuelle Loi sur l'immigration et de ses règlements. L'arriéré s'est accumulé parce qu'on n'a pas fait les bonnes évaluations ni pris les bonnes décisions et qu'on n'a pas demandé de partir aux gens qui ne sont pas de vrais réfugiés. Le gouvernement a atermoyé. Il a lanterné à ce sujet. Nous devons nous demander s'il le fait afin de créer l'impression qu'il y a un arriéré.

Les députés parlent du problème des gens qui arrivent du Portugal et du Brésil. Pourquoi n'existait-il pas une sorte de contrôle des visas? Nous avons eu recours à ce procédé de temps à autre. Nous l'avons fait lorsque que nous étions confrontés en 1982 à la question des Sikhs qui faisaient des demandes manifestement non fondées. Le gouvernement n'a rien fait dans ce sens.

J'en reviens au point important que, à mon avis, le gouvernement n'essaie pas de régler la question même avec ses initiatives actuelles. Nous avons vu les problèmes se profiler à l'horizon il y a trois ou quatre ans et nous avons réagi en imaginant les audiences et en mettant en place des lignes directrices. Trois ans seulement après l'adoption du projet de loi, nous avons examiné à fond notre politique concernant les réfugiés, mis en place de nouvelles mesures et entamé l'examen approfondi des modalités de détermination du statut.

Il y a maintenant quatre ans que ces mesures sont en place et voilà qu'on nous annonce une série de propositions qui contredisent totalement les sages décisions de ces groupes d'étude indépendants. Voilà le véritable problème.

• (1720)

S'il s'agit d'impressionner à des fins politiques, au lieu de perdre son temps à ce jeu, le député ferait mieux de mettre à profit les dons d'éloquence et de persuasion dont il s'est servi quand je lui ai obtenu des programmes pour les jeunes, et tâcher de convaincre ses ministres et son gouvernement de modifier le programme d'accueil des réfugiés, car ainsi nous nous en porterions tous beaucoup mieux.

M. Marchi: Monsieur le Président, j'ai été très intéressé par le discours du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), l'ancien ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui de toute évidence a abordé la question avec grande conviction et émotion.

Il est manifeste que le gouvernement cherchera par tous les moyens à vendre son produit, le projet de loi C-55, à ses clients les Canadiens, en prétextant enrayer les abus. Cette façon de procéder me paraît curieuse à deux égards.

Tout d'abord, le député de Winnipeg—Fort Garry a fait valoir à juste titre que le Canada sera l'un des premiers pays à intégrer dans la loi la notion du pays tiers désigné comme sûr, ce qui encouragera d'autres pays à l'imiter et à déclencher ainsi, pour reprendre les paroles du député, selon la théorie des dominos une réaction en chaîne qui finira par créer pour les réfugiés un monde sans issue et aggraver ainsi leur situation déjà désespérée.

Par ailleurs, sous le régime actuel, on a assisté à une recrudescence des combines ou astuces utilisées par des avocats sans scrupules qui s'emploient à faire entrer des réfugiés dans le pays par la petite porte. C'est, par exemple, le cas pour le Liban, la Turquie, le Portugal et le Brésil et d'autres pays.

Cela montre que l'inflexibilité et la rigidité ne permettront pas de prévenir les abus. Il y a une corrélation intéressante que voici: plus une politique est rigoureuse et restrictive, plus le désespoir est vif parmi les réfugiés et plus les options qui s'offrent à eux sont limitées.

On en déduit que le Canada ne favorise pas sa cause ni celle de la collectivité internationale en tentant de s'attaquer à un phénomène international qui nécessite en définitive une solution internationale. Le député voudrait-il commenter ces aspects de la question qui me semblent d'intérêt primordial et qui devraient être portés à l'attention de tous les Canadiens?

M. Axworthy: Monsieur le Président, je tenterai de répondre aussi brièvement que possible durant les quelques minutes qui me restent. Tout d'abord, je crois que le député a signalé un axiome très important. J'ai appris durant mes trois ans et demi à la direction de ce ministère que plus on tente d'imposer des restrictions, plus on trouve de nouveaux moyens de les contourner. Quand on tente d'interdire la porte, cela veut dire simplement que de nouvelles brèches apparaîtront ailleurs.

Je prédis que l'une des conséquences de l'initiative actuelle du gouvernement sera de favoriser et de stimuler l'arrivée de réfugiés illégaux beaucoup plus nombreux qui trouveront de nouveaux moyens de contourner le système. Au lieu de veiller à ce que tous les demandeurs aient la chance d'obtenir une audience équitable et un règlement rapide de leur cas, comme divers rapports l'ont recommandé, nous constaterons que le nombre d'entrées illégales au Canada sera beaucoup plus élevé.

En deuxième lieu, comme j'y faisais allusion dans mes remarques initiales, je ne dis pas au ministre d'État à l'Immigration que c'est un problème facile, mais au contraire c'est un problème profond et très compliqué. Une des solutions se trouve à l'échelon international. De toute évidence le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a besoin de l'aide des pays membres pour donner une nouvelle orientation de principe et trouver une solution à cette question. C'est ce que nous avons commencé à faire en 1982-1983 quand nous avons rencontré les autres pays hôtes pour chercher des moyens de partager cette responsabilité puisque nous avions le grand privilège de jouir de richesses que bien des gens n'avaient pas.

Je peux dire que les divers pays hôtes ont progressé dans la recherche d'une façon de coordonner leur action et d'adopter une attitude commune basée sur l'accueil des réfugiés et qu'on commençait même à penser à laisser bien des pays d'origine s'occuper de ces problèmes.

Je ne sais pas pourquoi on a mis fin à cette initiative quand le nouveau gouvernement a pris le pouvoir. Il vaudrait la peine de trouver pourquoi on a mis fin à la très importante recherche d'une nouvelle solution internationale à la crise de plus en plus grave des réfugiés et pourquoi nous avons abandonné notre initiative.

Pour terminer, je dis au ministre qu'il n'est pas trop tard pour reprendre cette initiative et pour lui donner suite. C'est pour encourager le gouvernement à le faire que mon collègue a présenté sa motion et que nous avons participé au débat.

M. le vice-président: Le débat reprend.

[*Français*]

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir à l'occasion de la présentation de cette motion aujourd'hui, une motion qui ne saurait recevoir mon accord. Je tiens à vous donner un aperçu du projet de loi que le gouvernement met de l'avant relativement à l'établissement du nouveau processus de détermination du statut de réfugié au Canada. J'ai la ferme conviction que ce projet de loi établit un juste équilibre entre la justice à rendre aux réfugiés et l'efficacité de notre programme d'immigration.

Le gouvernement actuel tient à accroître les niveaux d'immigration de façon modérée et contrôlée. En 1985, le nombre du total d'immigrants admis se chiffrait à 85 000 et il est passé à 100 000 durant l'année 1986. Le niveau pour l'année 1987 est de 115 000 à 125 000. Ainsi que l'a déclaré le ministre d'État (Immigration) (M. Weiner), le programme du Canada concernant les réfugiés se fonde sur une formule à triple volets conforme à la politique des Nations Unies relative aux réfugiés.

Le premier volet consiste en un programme d'aide aux réfugiés dont les crédits s'élevaient à plus de 170 millions de dollars en 1986 jusqu'à 1987.

[*Traduction*]

Le deuxième volet est celui de l'établissement. Il est conforme à l'attitude des Nations Unies selon laquelle la seule solution possible pour certains est de s'établir dans un pays éloigné de leur pays d'origine. La plupart des réfugiés optent pour le retour volontaire ou pour la réinstallation sur place. Le nombre de réfugiés qui se sont établis au Canada est très élevé, soit plus de 18 000 en 1986 et 500 000 depuis la Seconde Guerre mondiale.

Le troisième volet est le système de détermination du statut de réfugié au Canada. Il est conçu pour aider ceux qui ont besoin de protection et qui n'ont nulle part où aller. Ce système de détermination est débordé. Il ne peut plus répondre aux demandes des réfugiés authentiques. Depuis quelques années, le nombre de ceux qui revendiquent le statut de réfugié a énormément augmenté. L'augmentation de la population du tiers monde entraîne des migrations massives vers les pays développés.

Les Européens ont fait le nécessaire pour qu'on n'abuse pas de leurs systèmes et les États-Unis ont pris récemment des mesures touchant des milliers d'immigrants illégaux. Le Canada subit maintenant le contrecoup de ces mesures.

[*Français*]

Il y a 80 millions de personnes en déplacement dans le monde, dont 15 millions sont des réfugiés. Il faut trouver des solutions à l'échelle internationale et le Canada joue un rôle de chef de file dans la recherche de ces solutions.

Monsieur le Président, en 1980, il y a eu 1 600 revendications au Canada. En 1986, le nombre est passé à 18 000. Les prévisions sont de 25 000 pour l'année 1987.

Pour pouvoir traiter du projet de loi qui vise la question de la revendication du statut de réfugié au Canada, il est important de bien s'entendre sur certaines définitions élémentaires concernant des réfugiés et les revendications du statut de réfugié.

• (1730)

[*Traduction*]

Quelle est la différence entre un réfugié et un revendicateur du statut de réfugié? Qu'est-ce qu'un migrant économique? Les gens qui viennent au Canada et demandent le statut de réfugié sont des revendicateurs ou demandeurs, mais tous ne sont pas nécessairement de véritables réfugiés. Beaucoup sont des migrants économiques.

Le Canada reconnaît la définition du réfugié qui figure dans la Convention des Nations Unies relative au statut de réfugié. En gros, c'est une personne qui est à l'extérieur de son pays et ne peut y retourner de crainte de persécutions en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de ses opinions politiques ou de son appartenance à un groupe social particulier. En tant que signataire de cette convention, le Canada doit accorder sa protection à ceux qui n'ont pas d'autre refuge sûr.

Les migrants économiques viennent au Canada pour améliorer leur situation. Ceux qui désirent éviter la sélection des immigrants à l'étranger sont la principale source de fausses revendications du statut de réfugié.

[*Français*]

Ils devraient et doivent présenter une demande par les voies habituelles aux ambassades et consulats canadiens.

Monsieur le Président, l'année dernière, deux des cinq premiers pays sources des revendicateurs au Canada étaient le Portugal et la Turquie. Ils ne sont pas des pays sources de réfugiés. Il y a manifestement eu abus commis à l'égard de notre processus de détermination du statut de réfugiés. La capacité du Canada de protéger les vrais réfugiés s'en trouve minée. Les resquilleurs semblent favorisés. L'appui constant des Canadiens en faveur de l'accroissement des niveaux de l'immigration et de l'aide aux réfugiés est menacé.

[*Traduction*]

Je voudrais maintenant rappeler les objectifs du système proposé pour déterminer le statut de réfugié au Canada. Le nouveau projet de loi respecte les valeurs et les traditions humanitaires du Canada. Ses objectifs sont de protéger les réfugiés véritables, de traiter les demandes honnêtement et rapidement, de réduire les abus et de gérer les ressources efficacement. Il garantit que les réfugiés et les immigrants seront traités loyalement.

Il y a plusieurs éléments clés. Le nouveau processus est simplifié. La détermination du statut de réfugié se fera en quelques mois. Actuellement, il faut souvent des années. Il permettra de trier rapidement les cas légitimes et les revendications non fondées. Le système prévoit des audiences devant des membres bien formés de la Commission du statut de réfugié, et aussi un procédure d'appel à la Cour fédérale. Le projet de loi crée une nouvelle Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Elle aura deux sections, une de l'appel de l'immigration qui s'occupera des questions relatives à l'immigration et une du statut de réfugié qui ne s'occupera que des demandes de statut de réfugié.

[*Français*]

Je passe maintenant au fonctionnement du nouveau processus. Étape 1. A son arrivée au Canada, la personne revendique le statut de réfugié, le revendicateur comparaît devant un arbitre et un commissaire de la Commission des réfugiés. Les personnes dont la revendication est défendable et celles dont le cas comporte un doute sont dirigées à la Commission des réfugiés.

[*Traduction*]

Les gens qui ne seront pas entendus par la Commission du statut de réfugié sont notamment ceux qui auront un statut de réfugié ailleurs et ceux qui arriveront d'un pays désigné comme sûr dans lequel ils auront présenté une demande ou auront la possibilité raisonnable de le faire. Ils seront renvoyés dans ces pays. En revanche, ceux qui auront simplement traversé un autre pays pour venir au Canada ne seront pas touchés par ces motifs. Les gens qui présenteront des demandes sans fondement, comme les Portugais qui se prétendent persécutés en tant que Témoins de Jehovah, seront renvoyés dans leur pays d'origine pour présenter une demande. La Commission n'accueillera pas non plus tous ceux dont on aura déjà rejeté au préalable une demande de statut de réfugié au Canada et tous ceux qui feront l'objet d'un ordonnance d'expulsion. Tous ces gens-là n'ont pas besoin de la protection du Canada.

La procédure comporte d'importantes mesures de protection. Le membre de la Commission du statut de réfugié doit être d'accord avec les décisions. Les gens qui ne comparaissent pas devant la Commission sont renvoyés. Ils peuvent cependant faire appel auprès de la Cour fédérale même s'ils sont à l'étranger. Si leur appel est accepté, ils seront ramenés au Canada aux frais du gouvernement. Tout demandeur de statut a le droit à un conseil. Au besoin, il pourra bénéficier des services d'un avocat.

[*Français*]

Monsieur le Président, ces vrais réfugiés ne seront jamais renvoyés dans un pays où ils craignent d'être persécutés. La liste des pays sûrs sera courte et sera dressée par le Cabinet. Pour établir cette liste, il sera tenu compte des antécédents de ces pays en ce qui regarde le respect des droits de la personne, de même que de leurs antécédents relativement à la protection accordée aux réfugiés. Le Cabinet consultera des sources dignes de foi dont le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, des organismes non gouvernementaux et la nouvelle Commission des réfugiés indépendante. Les pays sûrs qui n'ont pas des antécédents tout à fait irréprochables pour ce qui concerne certains de leurs nationaux ne verront pas ces derniers forcés d'y revenir.

Les revendicateurs dont le cas est adressé à la Commission des réfugiés doivent obtenir une date ferme pour la tenue d'une audition dans les 10 jours.

Étape 2—A la Commission des réfugiés, le revendicateur se fera entendre à une audition devant un jury de deux membres. Le revendicateur a droit aux services d'un conseil. L'audition se tient suivant une formule de non-opposition. La revendication sera acceptée si l'un des commissaires de la Commission des réfugiés l'approuve. Le revendicateur aura le bénéfice du doute.

[*Traduction*]

On pourra alors émettre des permis de travail. A la troisième étape, les demandeurs de statut acceptés par la Commission pourront demander à être reçus. Si leur demande est rejetée, il faudra justifier cette décision. Le demandeur aura le droit de faire appel auprès de la cour fédérale. Le renvoi n'intervient qu'après une décision sur l'appel.

En résumé, monsieur le Président, le nouveau régime de détermination du statut de réfugié assure véritablement la protection des réfugiés. Chacun des demandeurs de statut rencontrera au moins un membre de la Commission du statut de réfugié. Les demandes seront traitées rapidement et équitablement. La détermination du statut se fera en l'espace de quelques mois et non de plusieurs années. Le nouveau régime réagira rapidement aux abus. Les gens qui se présenteront pour d'autres motifs que pour obtenir la protection du Canada seront rapidement renvoyés. En mettant sur pied des procédures rationnelles, on veut avant tout garantir la protection de ceux qui en ont besoin, et non l'inverse.

Le nouveau régime comporte trois étapes. Dans le précédent, il y en avait huit. Il suffira de quelques jours pour qu'un demandeur comparaisse devant la Commission du statut de réfugié. Les décisions se feront en l'espace de quelques mois, alors qu'il faut actuellement des années. Ce nouveau régime mettra fin aux attentes interminables et à l'incertitude pour les réfugiés authentiques. Les candidats rejetés seront rapidement expulsés.

• (1740)

Le nouveau système satisfait aux obligations du Canada dans le cadre de la Convention de l'ONU relative au statut des réfugiés, respecte la Charte et la Déclaration des droits, perpétue la tradition humanitaire du Canada, et préserve l'intégrité des programmes d'immigration et d'accueil de réfugiés.

Je tiens à signaler que le programme canadien d'accueil des réfugiés se compare favorablement avec ceux des autres pays. Le nouveau système offre plus de garanties que ceux de la plupart des pays qui accueillent des réfugiés. Le Canada offre un programme généreux d'aide aux réfugiés tant ici qu'à l'étranger.

Notre meilleure contribution demeure la réinstallation des personnes qui vivent dans des camps de réfugiés à l'étranger. Beaucoup y sont depuis des années et n'ont pas d'autres options. Le gouvernement en parraine des milliers chaque année et il n'y a pas de limite au parrainage privé. Le gouvernement aide des groupes à trouver des réfugiés à parrainer, contribue à la formation linguistique et finance d'autres services de réinstallation.

J'ai moi-même travaillé dur pour obtenir que l'exécutif canadien de l'Union interparlementaire convienne d'inscrire le problème des réfugiés à l'ordre du jour de la conférence internationale de l'UIP qui doit avoir lieu à l'automne à Bangkok, en Thaïlande. Grâce au concours du sénateur Bonnell et du député de Surrey—White Rock—Delta-Nord (M. Friesen), le Canada s'est assuré l'appui du groupe élargi des douze pays européens dont il fait partie. En conséquence, la responsabilité internationale à l'égard des réfugiés sera débattue par l'UIP l'automne prochain, alors que le Canada espère bien faire oeuvre de chef de file.

L'action humanitaire respectée du Canada va se poursuivre. Le gouvernement a pris l'engagement de protéger les véritables réfugiés. Mais il reste fermement résolu à réprimer les abus en même temps qu'à augmenter l'immigration.

M. Marchi: J'ai écouté avec intérêt mon collègue qui siège au comité de l'immigration, le député de Willowdale (M. Oostrom). Le député a consacré une bonne partie du temps qui lui était imparti dans ce débat à traiter de la question des demandes frauduleuses et à développer le thème voulant que le Canada ne doit pas offrir d'aide à ceux qui cherchent à entrer par la petite porte au mépris de notre réglementation. Je ne pense pas qu'il y ait un seul député ni un parti politique qui prétende que les demandes frauduleuses doivent être accueillies au détriment des demandeurs légitimes.

J'aimerais demander au député ce qui suit. Au lieu de parler de la situation des visas et de durcir la législation, ce qui en définitive va nuire aux postulants de bonne foi, comme on l'a dit d'un bout à l'autre du débat, qu'est-ce que le député pense de l'inaction gouvernementale pour ce qui est de mettre un peu d'ordre dans ce cancer des demandes frauduleuses? Quel est son sentiment au sujet des types comme John Santos, qui a réalisé 600 000 $ au bas mot, qui a une Mercedes de 50 000 $ et qui vit au bord de la mer au Portugal grâce au profit que ses scandaleuses combines arrachent à tant d'innocentes victimes? Que pense-t-il quand il voit continuer de pareils trafics au Portugal, au Liban et en Turquie, que pense-t-il du fait que le gouvernement rate l'occasion d'envoyer un signal clair et net en poursuivant ces gens-là et en faisant un exemple de ce que nous ne tolérerons pas? Comment le député explique-t-il cette inaction devant la montée des fraudes sans scrupules? A son avis, que faudrait-il faire au sujet de ces conseillers sans scrupules?

M. Oostrom: Monsieur le Président, je remercie le député de York-Ouest (M. Marchi) de sa question. Je ne trouve pas que le projet gouvernemental soit très dur à l'égard des véritables réfugiés. Je le considère comme humanitaire. Je pense qu'il va assurer une plus grande rapidité. Il va apporter une solution. Ces gens ne resteront pas dans l'attente pendant des années, comme c'était le cas sous le gouvernement précédent. Je pense que nous accélérons le processus pour qu'en très peu de temps les gens sachent exactement où ils en sont. Je pense qu'on n'est pas justifié de parler de politique dure. Je la considère plutôt comme humanitaire.

A propos du deuxième volet de la question du député concernant les demandes frauduleuses, je crois que le gouvernement essaie de recueillir des éléments de preuves, et moi aussi, pour poursuivre les conseillers en immigration véreux. Si le député a des preuves solides qui permettraient de poursuivre ces conseillers, nous serions très heureux qu'il nous les donne car nous éprouvons une certaine difficulté à trouver de véritables preuves. Je le répète, j'essaie de recueillir des preuves solides. Certaines personnes qui sont venues au Canada, surtout du Portugal et de certains autres pays, veulent que le gouvernement les aide à poursuivre ces escrocs pour éviter que leur famille restée là-bas ne se fasse harceler.

J'espère que le ministre de l'Immigration permettra à ces personnes de rester peut-être un an, après avoir consulté le ministère de la Justice. J'espère que ces personnes recevront un permis de travail pour qu'elle puissent donner au gouvernement des éléments de preuve qui permettraient d'intenter très vite des poursuites contres ces escrocs.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui, même si la teneur du projet de loi C-45 me désole. En écoutant les députés ministériels intervenir les uns après les autres, j'ai retrouvé un thème constant dans les notes qu'ils ont préparées ou qui leur ont été remises pour leur discours. Ils ont tous parlé de mettre un terme aux abus et de limiter les abus. Comme l'ont signalé certains députés, aucun d'entre nous à la Chambre n'approuve les abus dont fait l'objet la procédure en vigueur. Le gouvernement prétend que la procédure qu'il propose dans le projet de loi C-55 va être simplifiée et plus équitable, mais nous savons que ce n'est pas le cas.

J'ai écouté attentivement les critiques que les députés de l'opposition ont formulées à l'égard de ce projet de loi qu'ils considèrent comme un moyen de tolérer les préjugés idéologiques et certaines injustices décelées dans le système. Ce projet de loi comme bien d'autres témoignent de la tendance actuelle du gouvernement. Dans le projet de loi sur la pornographie, au lieu de s'attaquer à la pornographie mettant en cause des enfants et à la violence contre les femmes, le gouvernement est allé beaucoup plus loin. Il essaie d'éliminer, dans la loi, les préjugés qui règnent dans la société canadienne. En ce qui concerne le rétablissement de la peine capitale, là encore, nous trouvons le même ton et le même thème. Il emploie les mêmes paroles pour toucher les Canadiens en leur disant: «Regardez, nous allons réduire la criminalité. Nous allons rétablir la peine capitale. Nous diminuerons le nombre de délits d'ordre sexuel grâce à ce projet de loi sur la pornographie. Nous réduirons les abus dont fait l'objet le système d'immigration du Canada de la part des réfugiés et des immigrants économiques» comme vient de les appeler le député qui m'a précédé.

Bon nombre des préoccupations qu'éprouvent tous les Canadiens, et je parle à la fois de ceux des régions urbaines et rurales, sont le fait de certains députés du parti au pouvoir. Les Canadiens qui attendent que des parents ou amis provenant du même pays qu'eux viennent les rejoindre en vertu du critère de la réunification des familles sont inquiets. On leur a fait croire, d'après ce que les députés ministériels ont dit dans leurs discours et dans des articles qu'ils ont envoyés, que s'ils doivent attendre aussi longtemps c'est parce que les représentants canadiens dans le monde entier consacrent tout leur temps à régler les cas d'abus de la part des réfugiés, des immigrants économiques et autres. Ce qui les préoccupe, c'est que les demandes légitimes présentées par d'autres Canadiens qui ont un fils, une fille, une mère, un père, un oncle ou un autre parent ou ami désireux de les rejoindre au Canada restent en suspens parce que le système est tout chamboulé par ceux qui en abusent et que le gouvernement, pour une raison quelconque, consacre tout son temps et ses efforts à lutter contre ces abus.

• (1750)

Le ministre qui est intervenu ne nous a cité aucune statistique à ce sujet. Aucun des députés ministériels ne nous a cité des exemples précis d'abus. Nous savons qu'il y en a eu. Cependant, le fait de prétendre que ce projet de loi est nécessaire pour mettre un terme à ces abus me porte à croire que le

gouvernement examine toute la question des réfugiés uniquement sous l'angle de leur nombre et non sous celui des familles en cause et des véritables souffrances subies par certains requérants. Ce projet de loi est conçu pour régler la question sur papier, en chiffres.

Il ne s'agit pas simplement d'un manège. Certains députés ministériels ont laissé croire que le gouvernement fédéral acquittera les frais de déplacement et autres dépenses de ceux qui doivent retourner dans un pays tiers désigné comme sûr pour ensuite revenir et entreprendre de nouvelles démarches. En fait, la situation est tout à fait différente et j'y reviendrai dans un instant.

Qui sont les réfugiés? Les députés ont parlé des divers articles et des diverses procédures figurant dans le projet de loi. Toutefois, un Canadien sur cinquante vivant au Canada aujourd'hui en ce 12 mai 1987 est arrivé au Canada depuis 1945 à titre de réfugié en vertu de la législation diverse et changeante qui s'applique aux réfugiés. Le Canada a un très bon bilan dans la plupart des aspects de ses relations avec les réfugiés.

Je voudrais me pencher un moment ce que contient au juste la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, ce qu'a proposé le Conseil canadien des Églises, et ce qui motive des groupes à l'oeuvre en Amérique centrale, en Amérique du Sud et dans d'autres parties du monde à aider des réfugiés à fuir la persécution qui a cours dans d'autres régimes politiques pour des raisons de race, de religion, de participation à l'économie nationale et, la plupart du temps, d'activités politiques. Les réfugiés qui arrivent au Canada, et certes ceux qui viennent de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, fuient pour la plupart des dictatures d'extrême droite. J'espère avoir aussi le temps d'examiner le parti pris idéologique que recouvre la notion de pays tiers désigné comme sûr.

Toutefois, voyons la motion dont la Chambre est saisie. Elle est plutôt claire. On y propose notamment que le gouvernement instaure un régime qui:

1) garantisse à ceux qui demandent le statut de réfugié un accès total au système en rejetant toute présélection à l'intérieur du processus;

2) assure un maximum de protection et de sécurité à tous les réfugiés, ainsi qu'un examen adéquat de leur demande en abolissant le concept très limitatif du «troisième pays sécuritaire» comme élément intégral du procédé d'identification des réfugiés;

Comme l'ont signalé d'autres députés, de 1983 à 1986, les États-Unis n'ont agréé que 2 p. 100 des demandes de statut de réfugié, provenant notamment de Salvadoriens, alors que le Canada a agréé près de la moitié des demandes semblables qui lui on été faites.

Le gouvernement dit que c'est le Cabinet qui décidera ce que c'est qu'un pays tiers désigné comme sûr. Ceux d'entre nous qui sont ici depuis un certain temps—et quant à moi il y a huit ans que je siège ici—savent que le Cabinet ne se réunira pas une ou deux fois par mois pour décider quels sont les pays tiers qui sont sûrs. C'est le système qui en décidera. Voilà en quoi les préjugés idéologiques du gouvernement sont postulés.

Nous connaissons tous je pense les pressions exercées par des gouvernements en place comme ceux du Salvador, du Guatemala, de l'Inde et autres sur le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), sur d'autres ministres, et sur le gouvernement du Canada. Ils demandent: «Pourquoi avez-vous admis un tel au Canada en qualité de réfugié?» Ils demandent pourquoi nous admettons chez nous certains groupes, et en quelles quantités. Parce qu'ils ont un certain volume d'échanges commerciaux avec nous, ils veulent que nous mettions la pédale douce, que nous les forcions à rester dans tel ou tel pays. Voilà qui crée de toutes pièces un véritable mécanisme bureaucratique. Comme d'autres députés l'ont signalé, faudrait-il que le Canada se mette à fermer des portes pour rendre tout le système moins accessible, à dire qu'il faut que les gens retournent dans un pays x ou que de ce pays ils passent dans un autre, ce qui va contraindre de plus en plus de véritables réfugiés?

Abattons le masque derrière lequel se cachent ces réfugiés inconnus. Qui sont ces gens? Il y a un demi-million de Canadiens en situation régulière qui sont venus ici en qualité de réfugiés. Qui étaient-ils? Qui les persécutait? Pourquoi ont-ils choisi le Canada? Je me suis occupé de beaucoup de dossiers de réfugiés dans ma circonscription. Généralement, quand ils arrivent aux frontières du pays, à l'aéroport, sur un bateau, ou comme on voudra, ils sont à bout de ressources. Très peu de réfugiés ont la possibilité de vendre leur maison ou leur voiture et de monter tranquillement à bord d'un Boeing 747 pour venir au Canada. Très peu sont en mesure de dire qu'ils vont créer une entreprise ou faire telle ou telle chose. La situation est tout autre.

Notre système d'examen du statut de réfugié et les lois sur lesquelles reposent les échanges de personne à personne avec les réfugiés doivent tenir compte au plus haut point de tout ce qu'ont vécu ces personnes et leurs familles. Elles se sont enfui des pays où elles sont nées. Elles ont fui un système politique. Elles ont voulu échapper à la réalité du pays où elles vivaient et essaient de trouver une terre d'accueil sûre.

Si le projet de loi actuel n'est pas modifié, certaines de ces personnes se retrouveront peut-être à un poste frontière ou dans un aéroport devant un agent qui n'a reçu pratiquement aucune formation. Elles devront peut-être rester trois ou quatre heures dans un aéroport, certaines d'entre elles venues de l'autre bout du monde où elles ont connu toutes sortes de situations désagréables qui les ont poussées à fuir. On ne leur consacrera que quelques minutes, souvent après leur arrivée au Canada dans un autobus bondé.

D'autres députés l'ont souligné, 18 000 réfugiés se sont présentés au Canada l'an dernier. Le gouvernement donne à entendre que des abus sont commis et allègue qu'une grand-mère ne peut pas venir d'Écosse en raison du problème des réfugiés, des abus permis par les libéraux, des abus propres au système et j'en passe.

Il nous faut comprendre que le projet de loi n'a pas été rédigé par le ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner). Ceux d'entre nous qui sommes ici depuis assez longtemps savons que des pressions émanant du système ont été exercées. Oserons-nous vraiment dire aux réfugiés salvadoriens que les États-Unis sont un pays sûr?

Reportons-nous aux témoignages entendus par le Sénat américain. C'est renversant. En avril 1985, l'*American Civil Liberties Union* déclarait devant le sous-comité du Sénat qu'elle possédait les preuves démontrant que les personnes renvoyées dans leur pays étaient enlevées, assassinées, battues et arrêtées. L'organisme a également rappelé que les États-Unis n'avaient accordé l'asile qu'à 2,6 p. 100 de ceux qui

avaient présenté une demande en ce sens entre juin 1983 et janvier 1986.

Nous savons que le gouvernement cherche à gagner la faveur du gouvernement des États-Unis à propos du libre-échange et de bien d'autres questions. Il ne tient pas à devoir annoncer qu'il ne considère pas les États-Unis comme un pays sûr. Si le ministre d'État chargé de l'Immigration est sérieux, pourquoi ne permet-il pas que ce soit le Parlement, ou l'un de ses comités, qui décide des pays qui seront considérés comme sûrs? Il préfère en laisser le soin au Cabinet.

Pour quelle raison le gouvernement rejette-t-il la proposition du Conseil canadien des Églises? Que pourrait-il y avoir de plus pratique et de plus raisonnable que les cinq étapes que cet organisme a proposées et que voici:

PREMIÈRE ÉTAPE: L'ARRIVÉE

Le demandeur du statut de réfugié se présente à la frontière. L'agent de l'immigration l'inscrit et le renvoie à la Commission du statut de réfugié. Les demandeurs de statut ne peuvent être explusés.

DEUXIÈME ÉTAPE: LA DEMANDE DU STATUT DE RÉFUGIÉ

Le demandeur de statut prend rendez-vous avec la Commission du statut de réfugié qui lui accordera une audition dans un délai précis, après avoir été saisie de son cas.

TROISIÈME ÉTAPE: L'AUDITION

Le demandeur de statut et son avocat présentent la cause à un comité composé de deux personnes compétentes représentant la Commission du statut de réfugié; ces personnes devront décider si, d'après elles, la personne est un réfugié légitime.

La quatrième étape est celle de l'appel et de l'examen de cet appel, et la cinquième étape est celle de la Cour fédérale. Pourquoi le gouvernement a-t-il rejeté cette solution?

Le gouvernement veut faire croire aux Canadiens qu'il y a eu des abus et que tout le système est en quelque sorte enrayé, que le mécanisme actuel empêche la réunification des familles et ainsi de suite.

Le ministre est pourtant un homme de coeur. Il faut qu'il se remette à l'ouvrage. La notion de «tiers pays sûr» doit tout bonnement être supprimée. D'autres modifications essentielles s'imposent aussi.

Jusqu'ici, nous avons été dans le monde comme un phare de justice, par notre façon de traiter les réfugiés authentiques. Personne ne se portera à la défense des fraudeurs, des migrants pour des raisons d'ordre économique et ainsi de suite. Cependant, le projet de loi est loin de répondre aux voeux des Canadiens, qui souhaitent faire preuve d'une réelle équité envers les réfugiés du globe.

Dommage que le temps me manque. J'attends avec impatience de pouvoir participer à nouveau au débat sur cette question.

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu de l'article 82(12) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

• (1800)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES CATASTROPHES—L'ANNIVERSAIRE DE L'ACCIDENT NUCLÉAIRE DE TCHERNOBYL—L'IMPACT SUR LE CANADA—ON DEMANDE DES RENSEIGNEMENTS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, le dimanche 26 avril a marqué le premier anniversaire de l'accident nucléaire de Tchernobyl, en Ukraine. Je suis heureux d'avoir l'occasion de revenir sur une question que j'ai posée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) le lundi 27 avril au sujet des répercussions de cette catastrophe pour le Canada.

J'ai demandé alors au ministre de rendre publics des renseignements concernant les radio-nucléides trouvés au Canada à la suite de cette catastrophe et de nous préciser où on les avait trouvés, leur concentration et leur origine. Ce n'est pas la première fois que je demande des renseignements de ce genre. Le ministre se rappelle sans doute que j'ai demandé à plusieurs reprises, immédiatement après l'accident de Tchernobyl, des détails sur la capacité du Canada de surveiller les radiations. Plus récemment, je l'ai invité à la Chambre et dans des lettres que je lui ai fait parvenir à me préciser exactement ce que le gouvernement connaît des retombées radioactives sur le Canada à la suite de cette catastrophe.

Plus précisément, j'ai réclamé ces renseignements à la Chambre le 3 décembre, dans une lettre détaillée de trois pages datée du 22 janvier, à nouveau à la Chambre, le 12 mars, et toujours à la Chambre, le 27 avril. Jusqu'à maintenant, tout ce que j'ai reçu du ministre, c'est le maigre rapport de huit pages qu'il a publié le 11 décembre et une lettre de deux pages datée du 13 mars, en réponse à ma lettre du 22 janvier. Le rapport et la lettre du ministre, sans parler de ses observations à la Chambre, sont pleins de généralités et d'assurances sans intérêt, mais ils ne répondent ni à mes questions ni à mes préoccupations.

Ce qui est pire, monsieur le Président, c'est que le ministre ne cesse d'affirmer qu'il est facile d'obtenir tous les renseignements concernant les répercussions de la catastrophe de Tchernobyl. C'est peut-être vrai pour certains scientifiques au Canada et à l'étranger, mais ne n'est certes pas le cas du Parlement et des Canadiens en général. En fait, j'ai reçu récemment un rapport sur les répercussions médicales de ces deux catastrophes qui avait été préparé par des chercheurs de la *Manitoba Cancer Treatment and Research Foundation*. Non seulement ce rapport est plus détaillé que tous les documents que le ministre a publiés jusqu'à maintenant, mais également il est basé sur des statistiques que le ministère du ministre a fournies à ces chercheurs, alors que je les réclame en vain.

Permettez-moi, monsieur le Président, d'énumérer brièvement à nouveau les renseignements que je demande au ministre de fournir. Premièrement, j'aimerais avoir des précisions sur les installations de surveillance gouvernementales et non gouvernementales qui ont été mises en marche après l'accident de Tchernobyl, où et quand elles l'ont été et quel était leur degré de perfectionnement. Deuxièmement, je veux savoir exactement quels radio-nucléides le réseau de surveillance devait détecter, quels radio-nucléides ont été trouvés et en quelles quantités. Troisièmement, je veux savoir quels radio-nucléides et quelle méthode ont servi à calculer les doses microsievert et les projections de risque à long terme consignées dans le rapport du gouvernement du 3 décembre. Enfin, je veux savoir si le gouvernement a tenté, a réussi ou était

capable de déterminer si toutes les retombées radioactives sur le Canada à la suite de l'accident de Tchernobyl provenaient bel et bien de Tchernobyl et n'étaient pas attribuables à des essais d'armes nuléaires, et notamment l'essai «Mighty Oak» tenu au Nevada le 10 avril 1986.

C'est le genre de renseignements que j'ai demandés, mais que je n'ai pas reçus. Ce sont des renseignements que le gouvernement a fournis à certaines personnes, mais pas au Parlement ni au public. On a dit au Parlement et aux Canadiens qu'ils devaient attendre un rapport détaillé que le ministre prévoit publier au cours des deux prochains mois, plus d'un an après l'accident de Tchernobyl. Plus d'un an plus tard, monsieur le Président.

Dire que ce retard et ce manque de renseignements m'irritent serait un euphémisme. Le ministre sait que je m'intéresse à cette question depuis longtemps et, comme je l'ai dit, il sait aussi que j'ai demandé ces renseignements à plusieurs reprises. Si le ministre a le moindrement de respect pour le processus parlementaire, il essaiera de me fournir, ainsi qu'aux autres députés comme il se doit, les renseignements que je demande. Qui plus est, le ministre sait que les Canadiens en général s'inquiètent des conséquences de Tchernobyl pour le Canada, et il doit admettre, que cela lui plaise ou non, que beaucoup de Canadiens ne croient pas que le gouvernement est transparent lorsque l'on parle du nucléaire. En ne me fournissant pas ces renseignements, le ministre ne fait que renforcer cette image.

Étant donné l'inquiétude très répandue à ce sujet, il est temps que le gouvernement et le ministre cessent de s'en tenir à des généralités et fournissent au Parlement et aux Canadiens tous les renseignements dont ils disposent au sujet de la contamination radioactive de l'environnement canadien dans les jours et les semaines qui ont suivi l'accident de Tchernobyl. Sinon, on risque de croire que le gouvernement n'a pas les moyens de contrôler les retombées radioactives sur le Canada, qu'il n'est pas disposé à le faire ou qu'il ne veut pas fournir aux Canadiens des informations à ce sujet. Les trois hypothèses sont très plausibles.

• (1805)

Je voudrais parler brièvement de la réaction générale du gouvernement à la catastrophe de Tchernobyl. Comme on le dit dans le rapport Prince, l'aptitude du gouvernement à réagir en cas d'accident nucléaire est terriblement insuffisante, ce que moi et bien d'autres soupçonnions depuis un certain temps. Il est évident que le gouvernement doit revoir et réorganiser ses services d'intervention en cas d'alerte nucléaire, et je suis heureux d'entendre le ministre dire que des changements sont en cours; je trouverais tout de même utile qu'il entre dans les détails et dise exactement ce que fait le gouvernement pour améliorer la situation. Nous n'avons pas beaucoup de détails ni d'informations à ce sujet, je le répète.

Je signale au gouvernement que le problème réside en partie dans le fait que les gouvernements fédéraux qui se sont succédé n'ont pas fait preuve de beaucoup d'esprit critique à l'égard du nucléaire en général. Comme ses prédécesseurs, le gouvernement actuel a prouvé qu'il était tout disposé à accepter les affirmations des technocrates et à croire que l'on avait la situation bien en main et qu'il n'y avait pas lieu de s'en faire. A l'instar de l'accident de Three Mile Island, la catastrophe de Tchernobyl a prouvé clairement que la technologie nucléaire n'était absolument pas infaillible et que l'on avait toujours des raisons de se tracasser, même avec la technologie nucléaire canadienne.

Il ne faut pas que le gouvernement se contente de retaper ses mesures d'urgence pour remédier aux accidents nucléaires. Il faut qu'il repense complètement son approche aux questions nucléaires, et dans le cadre de ce processus il pourrait et devrait notamment instituer le genre de commission d'enquête indépendante sur le cycle du combustible nucléaire que le parti conservateur avait promis en 1979 et de nouveau durant la campagne électorale de 1984. Un autre élément de ce processus pourrait et devrait consister pour le gouvernement à se montrer plus disposé à fournir au Parlement et aux Canadiens de l'information détaillée sur les questions nucléaires, et notamment le genre d'information détaillée sur les retombées radioactives que je cherche à obtenir ce soir.

D'après ce que je peux comprendre, étant donné le peu d'information sur laquelle j'ai réussi à mettre la main, je ne crois pas que l'accident de Tchernobyl ait eu de graves répercussions sur l'environnement canadien. Je crois comprendre d'après ce que m'ont dit un certain nombre de personnes, que le volume des retombées a été insignifiant comparé au volume des retombées qu'a connues le nord du Canada dans les années 1960 à la suite des essais nucléaires dans l'atmosphère. Là n'est cependant pas la question. Si c'est le cas, je m'en réjouirais beaucoup, mais je veux connaître les détails, les données véritables sur lesquelles se base ce jugement. Le refus persistent du gouvernement de me donner ce genre de détails est complètement inacceptable. J'espère qu'un jour, quelque part, un ministre répondra aux questions que je pose depuis maintenant une année entière.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, quand le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) l'a interrogé le 27 avril au sujet du niveau de radioactivité au Canada à la suite de la catastrophe de Tchernobyl, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a donné à la Chambre l'assurance qu'il lui communiquerait les renseignements pertinents dès qu'il les obtiendrait. Le ministre tient à rappeler à la Chambre qu'il lui a fourni les renseignements au sujet de cette tragédie dès qu'il les a obtenus.

Dans les heures qui ont suivi le moment où il a appris la nouvelle de cet accident, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a mis en oeuvre un programme poussé de surveillance dans toutes les régions du Canada. Dans les six semaines qui ont suivi, il a procédé à 2 000 expertises et on a analysé et commenté les résultats sur une base quotidienne.

Le rapport déposé à la Chambre des communes en décembre 1986 renfermait les conclusions tirées des résultats déjà rendus publics sur les conséquences des retombées pour le Canada et les Canadiens. Le ministère a peu à peu abandonné son programme intensif de surveillance à la fin de juin 1986. Cependant, il continue de procéder à des expertises sur les aliments produits au Canada et à l'étranger.

• (1810)

Il continue d'analyser des échantillons d'air, de pluie et de lait pour s'assurer qu'ils ne présentent aucun danger pour les Canadiens. Il avait procédé à des analyses plus poussées des échantillons dans le cadre de son programme intensif de surveillance. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a donné à la Chambre l'assurance que le niveau de radioactivité chez nous était le même, à peu de choses près, qu'avant l'accident de Tchernobyl. Si on a refusé l'accès à 25 des 350 denrées alimentaires qui ont fait l'objet d'un échantillonnage jusqu'à maintenant, c'est qu'elles ne satisfaisaient pas aux normes rigoureuses de notre pays.

Tous les ans, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social publie un compte rendu de ses programmes de surveillance de la radioactivité dans l'environnement partout au Canada. Il est en train de préparer son rapport de 1986. Il contiendra les résultats du programme de contrôle des retombées, du programme de contrôle des réacteurs canadiens et les mesures de radioactivité naturelle effectuée au Canada pendant toute l'année. A cause de l'importance de l'accident survenu au réacteur de Tchernobyl, on y fera figurer toutes les données recueillies par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à la suite de cet accident et qui ont été rendues publiques ainsi que les données fournies au ministère par de nombreux autres organismes qui ont effectué des contrôles et qui ont aidé le ministère en lui communiquant leurs résultats. Cela nécessite la compilation de plusieurs milliers de mesures et constitue une grande entreprise. On prévoit que ce rapport sera prêt dans un ou deux mois.

LA CONDITION FÉMININE—LE HARCÈLEMENT D'UNE FEMME POMPIER—ON DEMANDE DES DÉDOMMAGEMENTS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, en novembre dernier, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré à la conférence des premiers ministres de Vancouver:

> Le gouvernement fédéral, en tant que plus grand employeur de femmes du Canada, s'engage à assurer l'égalité de ces dernières au sein de ses propres effectifs. Nous sommes persuadés que les autres seront encouragés à suivre notre exemple.

Il a indiqué les grandes lignes du programme de travail du gouvernement fédéral concernant les femmes dans le document *Les dimensions de l'égalité*. Le cas de Bobbi Stadnyk ne reflète pas cet engagement et ne donne certainement pas un bon exemple au secteur privé. Le fait que la ministre responsable de la Condition féminine ait refusé de prendre sa défense contredit la promesse de Vancouver ainsi que la Charte, à mon avis.

L'expérience de Bobbi Stadnyk, une femme pompier à l'emploi de Transports Canada à l'aéroport de Regina, démontre qu'en tant qu'employeur, le gouvernement fédéral est coupable de tolérer le harcèlement sexuel flagrant d'une femme qui a eu le courage de devenir l'une des premières femmes pompiers du Canada. Bobbi a travaillé pendant quatre ans comme employée temporaire de Transports Canada et elle a été soumise pendant ce temps au harcèlement continuel de ses collègues masculins. On a délibérément pollué son camion d'incendie avec de l'insectifuge Raid à la connaissance de la direction. On a épinglé sa photographie sur la cible du jeu de fléchettes et ses collègues ont lancé des fléchettes dessus. Ses collègues masculins se sont permis de lui tapoter le derrière. On l'a laissée effectuer un travail dangereux pendant un an et demi avec un masque et un uniforme qui ne lui allaient pas. On a non seulement feint d'ignorer l'intolérable harcèlement sexuel dont elle était l'objet, mais on a mis en danger sa santé et sa sécurité. La négligence de ses supérieurs à Transports Canada est inexcusable et inconstitutionnelle.

Bobbi Stadnyk n'a pas démissionné, cependant. Elle ne s'est pas laissée décourager par les abus dont elle était victime. Elle a été finalement promue employée permanente et mise à l'essai. Elle est devenue enceinte et elle a pris un congé de maternité, comme elle en a le droit. Cependant, trois jours après être revenue de son congé de maternité, cette femme tenace et brave a été congédiée. En lisant son dossier personnel, elle a découvert qu'on l'avait falsifié après qu'elle l'avait signé.

Trois organismes distincts ont fait enquête sur le cas de Bobbi Stadnyk. Il s'agit de Transports Canada, de la Commission de la Fonction publique et de la Commission des droits de la personne. Les trois enquêtes ont conclu en sa faveur. Et pourtant, il y a plus d'un an de cela et elle n'a pas encore été réengagée et n'a pas encore reçu le salaire rétroactif et l'indemnité auxquels elle a droit.

Le 1er mars, j'ai demandé à la ministre responsable de la Condition féminine d'intervenir personnellement pour que le cas de Bobbi Stadnyk soit réglé équitablement. J'ai été stupéfaite quand elle a refusé et qu'elle s'est contentée de promettre qu'elle élaborerait de nouvelles politiques à ce sujet. On peut difficilement comprendre pourquoi la ministre chargée de parler au nom des femmes refuse d'intervenir dans ce cas. Ce n'est pas un cas isolé. C'est un exemple de la discrimination systémique dont les femmes font souvent l'objet dans les emplois non traditionnels. La ministre est tenue d'user de son influence pour que justice soit faite à Bobbi et pour donner un exemple positif à toutes les autres femmes dans le même cas.

• (1815)

Bobbi Stadnyk continue à se battre pour garder son emploi. Les négociations avec Transports Canada traînent. Même si le ministère a admis sa responsabilité dans les circonstances, les offres de compensation sont inacceptables. Elle veut et mérite qu'on lui rende son emploi en lui accordant son traitement à titre rétroactif et des dommages-intérêts.

Je demande encore une fois à la ministre d'intervenir personnellement dans cette affaire pour garantir un règlement équitable pour Bobbi Stadnyk et les Canadiennes. Au cas contraire, les engagements avoués du gouvernement à l'égard des femmes dans le document intitulé *Les dimensions de l'égalité* ne seront qu'une parodie, et la crédibilité du premier ministre sera fortement remise en question. Quand le gouvernement tiendra-t-il sa promesse envers les femmes, à commencer par les fonctionnaires fédérales?

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, tous les députés savent que ce genre d'affaire est délicate pour les deux parties en cause. Les choses en iront ainsi tant que nous serons des êtres humains. Il y a toujours deux perspectives à un problème.

Cependant, je signale aux députés que la Commission de la Fonction publique et Transports Canada ont fait une enquête

sur la plainte déposée par M^me^ Stadnyk. Ils ont conclu que même si le ministère était légalement en droit de la renvoyer pendant sa période de stage, aucune raison valable n'a justifié son renvoi. Cependant, aucune des deux enquêtes n'a mis en évidence le harcèlement sexuel. En réalité, M^me^ Stadnyk ne s'est pas plainte de harcèlement sexuel avant sa conférence de presse donnée à Winnipeg le 18 mars dernier.

Les responsables de la Commission de la Fonction publique et de Transports Canada ont négocié un règlement. La dernière réunion a eu lieu le vendredi 8 mai 1987 et l'on a examiné alors certaines options.

Un dernier examen de l'affaire de M^me^ Stadnyk est en cours et on prévoit qu'une offre de règlement lui sera faite d'ici 30 jours. Nous espérons tous, j'en suis sûr, que le différend se réglera à ce moment-là à la satisfaction des deux parties.

LA DÉFENSE NATIONALE—L'EFFET ÉVENTUEL DE LA FERMETURE DES PORTS AUX NAVIRES FONCTIONNANT À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, y a-t-il des groupes ou des comités pour la paix dans votre circonscription? Par cela j'entends, évidemment, les comités ou organismes dont les membres se dévouent pour apporter la paix à notre pays et à nous tous par le désarmement nucléaire. Il doit y en avoir dans votre circonscription, monsieur le Président. En tout cas, il y en a dans la mienne. Je pense à de nombreux groupes qui sont très actifs dans ce domaine.

Ceux de East York et de Crescent Town me viennent à l'esprit. Des mouvements très actifs en faveur de la paix sont rattachés à des Églises. Il y en a un qui est rattaché à l'Église des Saints-Martyrs-Canadiens et un autre à l'Église Unie de Leaside. Je suis sûr que vous comptez dans votre circonscription, monsieur le Président, des personnes qui se vouent à la cause de la paix et du désarmement en général.

Je pense à Betsy Carr, de ma circonscription, qui est venue ici, lundi, avec le Comité national d'action sur la situation de la femme. Elle concentre son action pour la cause de la paix à l'intérieur du Comité national. Elle fait aussi partie du comité consultatif que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a formé sur le désarmement nucléaire.

Je pense aussi à mon bon ami, un avocat du nom de David Wright, qui est à la tête des *Lawyers for Social Responsibility*. Toutes ces personnes et tous ces groupes de ma circonscription oeuvrent pour la cause de la paix et du désarmement en général. Je suis persuadé que de telles personnes et de tels groupes existent dans votre circonscription.

• (1820)

J'ai la conviction qu'ils traduisent fidèlement les aspirations de l'écrasante majorité des Canadiens en faveur de la paix et du désarmement. Mais vous savez comme moi que ce courant général au sein de la société canadienne est empreint d'un profond désaccord sur les meilleurs moyens à prendre pour atteindre cet objectif.

Les gens professent des vues différentes. Il y a les tenants inconditionnels de la force comme seul moyen d'instaurer la paix, et ils sont contre tout désarmement ou toute négociation. Certains considèrent que la meilleure façon de parvenir à la paix est d'être en position de force, mais veulent bien négocier le désarmement, le désarmement mutuel selon des modalités vérifiables s'entend.

Il s'en trouve aussi qui sont absolument convaincus que le désarmement pourrait être possible en imposant un moratoire sur les armements nucléaires et sur la production de tels armements. Ils considèrent qu'il y en a déjà trop et qu'il est certes inutile d'en produire davantage.

Certains sont pour la suppression des essais des missiles de croisière et d'autres croient qu'il faudrait, en partie ou en totalité, déclarer le Canada zone dénucléarisée. N'oublions pas non plus ceux qui préconisent notre retrait de l'OTAN et du NORAD, et ceux qui prêchent la stricte neutralité pour notre pays.

Le désarmement unilatéral, en signe de bonne foi, est la meilleure démarche vers la paix et le désarmement aux dires de certains. L'important surtout, c'est de démontrer notre bonne foi à l'autre camp qui réagira comme nous.

Nous savons que certains ne font pas confiance aux uns ou aux autres. Certaines personnes se méfient de tout ce que fait l'Union soviétique. D'autres se méfient des États-Unis.

Au cours de leur récent congrès national, les néo-démocrates ont adopté une politique visant à interdire l'accès aux ports canadiens aux navires utilisant du combustible nucléaire ou équipés d'armes nucléaires. Si le Canada adoptait ce genre de politique, cela nous placerait dans une situation délicate.

La marine et le gouvernement américains ne diront à personne ce qu'il y a dans leurs navires de guerre. Ils ne diront pas si ces navires utilisent du combustible nucléaire ou sont équipés d'armes nucléaires. Au fait, si nous interdisions l'accès à nos ports à ce genre de navires, ils n'enverraient plus aucun bateau dans nos ports.

C'est ce que la Nouvelle-Zélande a fait récemment. Est-ce ainsi que nous parviendrons à la paix, à la dénucléarisation ou au désarmement? Parviendrons-nous ainsi à nos fins?

J'ai eu récemment l'occasion de discuter avec notre ambassadeur à l'OTAN, à Bruxelles. L'ambassadeur Gordon Smith m'a dit que lorsque les États-Unis négociaient des questions touchant la paix et le désarmement, ils consultaient leurs alliés. Ils consultent leurs alliés de l'OTAN et nous consultent donc, à titre de membre de l'OTAN. Ils consultent également le Japon et l'Australie. Les États-Unis avaient l'habitude de consulter la Nouvelle-Zélande, mais ils ne le font plus, car ce pays a décidé d'interdire l'accès à ses ports aux navires utilisant du combustible nucléaire ou équipés d'armes nucléaires.

Par conséquent, quelle influence la Nouvelle-Zélande exerce-t-elle sur le désarmement? Selon l'ambassadeur Smith, elle n'a aucune influence sur les pourparlers concernant le désarmement ou les négociations visant à la paix.

J'ai demandé à M. Smith si nous avions une influence sur les États-Unis au cours de ces négociations. Il m'a répondu que c'était effectivement le cas. Nous n'avons pas le pouvoir de décider si nous devons entrer en guerre ou nous diriger vers le désarmement. Il s'agit d'un pouvoir plus subtil. Ces consultations nous permettent d'exercer une influence modératrice sur les États-Unis lorsqu'ils manifestent des tendances plus belliqueuses. Cela nous permet également d'avancer des idées nouvelles et des suggestions auxquelles on n'a peut-être pas pensé.

• (1825)

Cela n'arriverait évidemment pas si nous adoptions une politique semblable à celle de Nouvelle-Zélande. Il s'agit de savoir si ce serait important ou non. Personnellement, je pense que oui. A mon sens, c'est très avantageux de pouvoir discuter de ces sujets, d'être consultés par les États-Unis, d'essayer d'influencer, un tant soit peu, leurs politiques sur ces questions de paix et de désarmement nucléaire. J'ai l'impression que le monde entier pourrait être détruit si jamais un conflit nucléaire éclatait. Monsieur le Président, je sais que vous le savez aussi bien que moi. Si nous pouvons exercer notre influence de quelque façon que ce soit, nous ne devrions pas rater l'occasion.

Nous n'avons aucune influence sur l'Union soviétique, et nous n'en aurions pas sur les États-Unis non plus si nous avions adopté la politique préconisée par le Nouveau parti démocratique. C'est pourquoi je m'oppose à cette politique. J'ai l'impression—en fait, je suis presque certain—que vous aussi, monsieur le Président, vous vous opposez à ce genre de politique. J'aimerais que le secrétaire parlementaire nous dise ce soir si lui et le gouvernement s'opposent à cette politique du Nouveau parti démocratique.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, bien sûr que nous nous opposons à cette politique. De façon très sérieuse, le député de York-Est (M. Redway) a fait preuve de bon sens et de justesse. Il nous a donné l'impression bien nette de comprendre la difficulté à laquelle le monde occidental fait face à l'aube des discussions sur la question primordiale du désarmement nucléaire.

Après que le gouvernement de la Nouvelle-Zélande eut décidé qu'il n'accepterait pas d'armes nucléaires sur son territoire, il semble que le premier ministre Lange se soit senti obligé d'interdire les visites de navires porteurs d'armes nucléaires. Étant donné, comme l'a fait remarquer à la Chambre le député de York-Est, que les pays ont beaucoup de réticence à donner des précisions sur leurs moyens de propulsion et les systèmes d'armes qu'ils ont à leur bord, le premier ministre Lange a estimé dans sa sagesse qu'il n'avait pas le choix, et qu'il devait tout simplement interdire l'accès des navires américains aux ports et aux eaux de la Nouvelle Zélande.

Si le Nouveau parti démocratique semble prêt à adopter une politique analogue, notre gouvernement estime en tant que membre de l'OTAN que la reconnaissance de la contribution de la dissuasion nucléaire à la sécurité du monde occidental constitue et demeure un élément important de la politique du Canada en matière de sécurité. Le Canada autorise l'accès aux eaux canadiennes et à des installations portuaires désignées aux navires alliés, y compris les navires à propulsion nucléaire. Nous estimons que c'est un aspect normal de la coopération du Canada avec ses alliés en matière de défense et que c'est la poursuite d'une longue tradition de coopération des marines de pays faisant partie d'une même alliance.

Tout au long de son histoire, le Canada a compté sur la protection d'alliances pour assurer sa défense, tout d'abord sur la protection du grand empire britannique, et plus récemment sur la sécurité collective que nous apportent l'OTAN et le NORAD. La sécurité collective implique que chacun d'entre nous, à sa façon et selon ses moyens, assume sa part. Le premier ministre n'a cessé de réaffirmer l'attachement du Canada à l'OTAN. J'aimerais vous citer un passage du discours qu'il a prononcé devant le Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements l'an dernier. Voici ce qu'il a dit, et je cite:

> Nous sommes membres de l'Alliance occidentale, et nous le sommes par choix et non par nécessité. C'est une alliance qui implique une détermination militaire et une solidarité politique.

J'espère qu'il est clair que le gouvernement ne songe pas un instant à imiter les actions du gouvernement de la Nouvelle-Zélande et encore moins à suivre la politique adoptée par le Nouveau parti démocratique à cet égard.

M. le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 13 mai 1987

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES FINANCES

ON DEMANDE DE SUPPRIMER LA TAXE SUR LES CROUSTILLES

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, dans une déclaration que j'ai faite à la Chambre le 24 mars 1987, je me suis vivement opposé à la taxe de 12 p. 100 sur les croustilles annoncée dans le budget de février. Depuis, j'ai reçu un certain nombre de lettres de groupes qui sont, eux aussi, contre cette mesure.

Cette taxe préoccupe fort la *P.E.I. Potato Chip Co-operative*, nouvelle entreprise importante d'Urbainville, dans l'Île-du-Prince-Édouard. A son assemblée annuelle, l'association féminine de soutien à l'agriculture de cette province a réclamé par voie de résolution la suppression immédiate de cette taxe. D'autre part, le ministre des Finances (M. Wilson) a reçu des télex provenant de l'Association provinciale des producteurs de pommes de terre et de l'Office de commercialisation de la pomme de terre de l'île, dans lesquels ces organismes se disent farouchement opposés à cette nouvelle taxe.

Le directeur général de l'office de commercialisation a énuméré les avantages directs et indirects que procure l'industrie canadienne de la croustille. A son avis, plusieurs producteurs canadiens subiront des pressions encore plus vives en raison de cette taxe. Le ministre ne peut certes pas ignorer qu'une mesure aussi peu clairvoyante frappera durement le secteur de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard. C'est pourquoi je l'exhorte à l'abolir sur-le-champ.

* * *

L'AVORTEMENT

LES RÉPERCUSSIONS SUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, comme vous le savez, bon nombre de Canadiens ont des opinions très arrêtées et souvent diamétralement opposées sur la question de l'avortement. Dans le débat actuel, on oublie souvent d'envisager l'incidence de l'avortement sur l'économie et sur l'emploi. A titre d'exemple, on peut penser au nombre de salles de classe qui auraient été remplies en l'absence d'avortements.

En septembre 1986, les enfants nés en 1980 sont entrés en première année. Les autres enfants qui auraient pu naître en 1980 auraient rempli 1 644 salles de classe. S'ils étaient nés, 733 enseignants de première année de plus auraient eu un emploi durant la présente année scolaire en Ontario et 871 dans le reste du Canada. S'il n'y avait pas eu d'avortements entre 1971 et 1981, 14 117 enseignants de plus auraient pu être employés au Canada cette année. Il n'est pas très difficile d'imaginer quelles répercussions cela aurait eu sur la demande et la production de biens de consommation et de services.

• (1405)

Cependant, ce n'est que dans quelques années que les répercussions les plus importantes se feront sentir, alors qu'un nombre de plus en plus restreint de travailleurs devra assurer la subsistance et les soins de santé d'un nombre grandissant de personnes âgées.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

L'UNIVERSITÉ DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA PHYSIQUE DES PARTICULES SUB-ATOMIQUES—LE PROJET DE CONSTRUIRE UNE INSTALLATION DE PRODUCTION DE KAONS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la province de Colombie-Britannique sollicite l'appui du gouvernement fédéral pour construire la première installation au monde de production de kaons en modernisant le cyclotron TRIUMF de l'Université de la Colombie-Britannique. La construction d'une telle installation de production de kaons au laboratoire des mésons, qui sert à plusieurs universités, créerait des emplois pour les Canadiens. Il en résulterait des retombées économiques considérables, tant durant la construction que pendant l'exploitation. Les effets sur la recherche scientifique et le développement de nouvelles technologies seraient considérables.

La construction d'une installation de production de kaons à l'Université de la Colombie-Britannique aiderait également à redresser la triste situation du Canada du point de vue de l'argent dépensé pour la recherche et le développement, ainsi qu'à rééquilibrer l'affectation des fonds fédéraux de R & D, dont la Colombie-Britannique ne profite pas beaucoup. Le Canada n'a actuellement qu'un an d'avance sur le reste du monde en ce qui concerne ce projet particulier et nous ne devrions pas négliger cette importante occasion de maintenir notre rôle de pointe dans le domaine de la physique des particules subatomiques.

Article 21 du Règlement

LES PERSONNES ÂGÉES

LES ACTIVITÉS DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE FREDERICTON—ON APPUIE LE PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

L'hon. J. Robert Howie (York—Sunbury): Monsieur le Président, j'aimerais parler brièvement d'un sujet qui revêt pour moi une certaine importance. Récemment, à Fredericton, j'ai visité un club de l'âge d'or qui constituait à mon avis un merveilleux exemple d'entraide entre personnes âgées avec l'appui financier du gouvernement.

Cette aide gouvernementale était transformée par nos aînés en programmes et en événements pour les personnes âgées visant à promouvoir et cultiver le bien-être mental et physique de tous les intéressés. J'ai observé parmi les activités de ce club des ateliers de peinture, de la natation et même de la nage synchronisée, toutes activités qui illustraient pour moi le rôle actif et utile que nos aînés sont capables de jouer si on leur fournit suffisamment de ressources pour le faire.

Bien que les compressions budgétaires soient une réalité pour notre gouvernement aussi bien que pour n'importe quel autre, des programmes comme Nouveaux Horizons méritent largement le soutien du gouvernement fédéral. J'applaudis le gouvernement d'avoir prodigué ainsi son encouragement et je l'exhorte à le poursuivre.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LA MESURE DU GOUVERNEMENT MANITOBAIN VISANT À INTERDIRE L'ENTREPOSAGE DES DÉCHETS RADIOACTIFS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, le gouvernement du Manitoba a présenté une mesure législative visant à interdire l'entreposage des déchets fortement radioactifs dans la province, ce qui est conforme à la position adoptée depuis longtemps par ce gouvernement qui estime que les provinces génératrices de déchets nucléaires, notamment l'Ontario, devraient aussi être celles qui en assument en dernier ressort la responsabilité. Le projet de loi traduit également les craintes exprimées par de nombreux Manitobains en raison de l'existence dans leur province d'un laboratoire souterrain où EACL a décidé d'effectuer des travaux de recherche sur l'enfouissement des déchets fortement radioactifs dans les couches profondes du sous-sol.

En effet, les Manitobains s'inquiètent depuis longtemps de voir leur province devenir, par accident ou à dessein, un site d'entreposage définitif de ces déchets. Étant donné que le gouvernement du Canada a refusé d'acquiescer à la demande des Manitobains qui veulent depuis des années obtenir la garantie que leur province ne figurera pas sur la liste des régions possibles d'enfouissement des déchets nucléaires, le gouvernement manitobain a pris la bonne décision. J'espère que d'autres provinces qui refusent l'énergie nucléaire suivront cet exemple et feront ainsi comprendre aux provinces comme l'Ontario que si elles désirent continuer de produire ces déchets et s'engager dans la voie nucléaire, elles devront assumer la responsabilité de leurs actes jusqu'au bout.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE DE LA POLICE

HOMMAGE AUX POLICIERS

Mme Carole Jacques (Montréal—Mercier): Monsieur le Président, je suis bien heureuse aujourd'hui de prendre la parole afin d'applaudir le travail effectué par nos agents de police, hommes et femmes, qui servent nos collectivités et notre pays avec dévouement, courage et conscience professionnelle.

La Chambre reconnaît l'importance du rôle des services des policiers et la nécessité d'une semaine conçue pour souligner leur contribution spéciale au Canada. Je suis persuadée qu'elle voudra également, à cette occasion, rendre hommage aux familles de ces agents.

Trop souvent, apprenons-nous qu'un policier a été tué ou gravement blessé. Cela sert à nous rappeler les dangers inhérents au travail du policier. Pourtant, je suis persuadée que les familles des agents de police vivent tous les jours dans l'angoisse et l'appréhension en attendant le retour de l'être cher, et je sympathise avec eux, monsieur le Président.

• (1410)

[*Traduction*]

Pour terminer, j'exhorte la Chambre à rendre un hommage tout spécial aux familles de tous les policiers et surtout à celles qui ont perdu un être cher en service commandé.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES VISITES DE VAISSEAUX DE GUERRE AMÉRICAINS PORTEURS D'ARMES NUCLÉAIRES—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les îles): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a pour politique d'encourager les vaisseaux de guerre américains à mouiller dans nos ports. Cette pratique inquiète de plus en plus la population qui réclame avec toujours plus d'insistance une grande enquête officielle sur cette politique.

Dernièrement, le District régional de la capitale, qui représente 250 000 habitants de Victoria et sa banlieue et de 14 municipalités, a demandé au premier ministre (M. Mulroney), par voie d'une résolution adoptée par son conseil d'administration, d'ordonner une enquête officielle sur tous les aspects de la question des navires porteurs d'un armement nucléaire qui mouillent dans les ports canadiens.

On s'inquiète à propos des fuites de rayonnements de faible intensité, des risques d'un accident nucléaire et du fait qu'on ignore si le gouvernement a prévu des plans d'urgence pour parer à l'éventualité d'un tel accident. J'exhorte le gouvernement à ordonner dès maintenant cette enquête officielle.

LA SEMAINE NATIONALE DU TOURISME

L'IMPORTANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE POUR L'ÉCONOMIE

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, la semaine du 11 au 17 mai a été désignée semaine nationale du tourisme au Canada et a pour thème: «Le tourisme: un atout pour le Canada». Son objectif est de faire comprendre à la population l'importance et les possibilités économiques du tourisme au Canada.

Le tourisme est une industrie de 20 milliards de dollars par an qui emploie plus de 600 000 personnes. C'est l'un des principaux secteurs économiques et l'un de ceux qui connaissent la plus forte croissance au Canada; par ailleurs, c'est le troisième en importance en Alberta. Le thème de la campagne en Alberta est «Souriez, car vous êtes une attraction touristique». Cette campagne montre aux Albertains qu'il importe d'accueillir amicalement les visiteurs.

Le gouvernement fédéral et celui de l'Alberta ont signé un accord auxiliaire quinquennal portant sur un montant de 56,3 millions de dollars partagé à parts égales. Cette industrie qui connaît une forte croissance est un élément fondamental de notre stratégie de diversification économique et les gouvernements fédéral et provincial ont prouvé qu'ils tenaient au tourisme. Je voudrais profiter de l'occasion pour vous inviter, monsieur le Président, ainsi que tous les autres députés à venir goûter l'hospitalité de l'Alberta.

* * *

L'ALPHABÉTISATION

LES PROBLÈMES DES ANALPHABÈTES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, on se préoccupe trop peu du fait que bon nombre de Canadiens sont fonctionnellement analphabètes. Quelque quatre millions ne peuvent lire ou écrire assez bien pour fonctionner dans la société et un million d'autres ne savent ni lire ni écrire. Beaucoup d'analphabètes sont sans emploi et n'ont pas accès aux programmes de formation parrainés par le gouvernement fédéral faute de savoir lire et écrire.

La vie est remplie d'obstacles et de dangers pour ceux qui ne peuvent pas lire les étiquettes ou le nom des rues, reconnaître les numéros de téléphone à composer en cas d'urgence, s'occuper eux-mêmes de leurs affaires bancaires, faire la lecture à leurs enfants, ou accomplir beaucoup d'autres tâches de la vie quotidienne que la plupart d'entre nous tenons pour acquises.

En tant que pays, le Canada n'a pas su s'attaquer à ce problème critique comme il l'a fait pour d'autres incapacités plus évidentes. Le Canada accuse un retard par rapport aux autres pays occidentaux qui ont reconnu le problème et qui ont lancé des programmes visant à le résoudre.

La solution à l'analphabétisme réside dans une sensibilisation accrue de la population au problème et dans l'octroi des moyens d'alphabétisation. Dans son dernier discours du trône, le gouvernement fédéral a signalé qu'il était conscient du problème. Ce qu'il faut maintenant, c'est la volonté politique d'agir.

Article 21 du Règlement

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, un rapport publié la semaine dernière attire de nouveau l'attention sur les problèmes de pollution de la rivière Niagara. Cette rivière, en fait tout le système des Grands Lacs, est le réceptacle d'un flot continu de polluants toxiques depuis des années. Ce problème et celui des pluies acides sont les deux questions environnementales les plus importantes auxquelles notre pays doit faire face.

Il est désolant de voir que la plus grande partie de cette pollution vient des États-Unis. Il y a eu des progrès, mais il faut faire davantage pour sauver la rivière Niagara. Nous ne demandons rien d'injuste ou de déraisonnable aux Américains. Nous leur demandons simplement de réparer les dégâts qu'ils ont causés. En nous aidant, ils vont se protéger eux-mêmes d'un monde où tous sont en danger.

* * *

• (1415)

LE CODE CRIMINEL

ON RECOMMANDE D'APPORTER DES MODIFICATIONS POUR PROTÉGER LES CITOYENS DES CRIMINELS ARMÉS DE COUTEAUX

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, les citoyens de Vancouver ont été horrifiés d'apprendre que quatre agressions au couteau avaient été perpétrées dernièrement dans les rues de leur ville en l'espace de deux semaines. Trois ont entraîné mort d'homme. Sur dix homicides à Vancouver cette année, cinq ont été commis avec des couteaux. On rapporte le même type de scénarios morbides dans tout le pays.

C'est une situation intolérable évidemment. Depuis des années, des groupes communautaires et des agents de police multiplient les instances pour que le Code criminel soit modifié afin d'interdire le port de couteaux en public et dans les débits de boissons licenciés. Les gouvernements conservateurs et libéraux n'ont rien fait même si les crimes perpétrés au couteau n'ont pas cessé d'augmenter au Canada.

Je demande encore au gouvernement fédéral d'agir maintenant pour sauver des vies. Il ne faut pas attendre que d'autres tueries surviennent. Le gouvernement doit modifier le Code criminel pour protéger les citoyens ordinaires.

* * *

L'AGRICULTURE

LA TRANSFORMATION DES EXCÉDENTS DE CÉRÉALES EN ÉTHANOL—LES POSSIBILITÉS D'UNE NOUVELLE INDUSTRIE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, les principaux problèmes auxquels les agriculteurs doivent faire face à l'heure actuelle ont commencé avec les taux d'intérêt élevés, en 1982 et 1983, et avec la guerre des subventions. Le Marché commun subventionne à fond les produits agricoles, ce qui entraîne une accumulation d'excédents qui le poussent à faire du dumping sur tous les marchés qu'il arrive à s'approprier. Les États-unis lui emboîtent le pas jugeant que c'est une solution. Le gouvernement progressiste conservateur et ses

Article 21 du Règlement

ministres essaient de faire entendre raison à la CEE et aux USA, mais pendant ce temps-là, nos agriculteurs en pâtissent.

Nous devrions lancer une nouvelle industrie et transformer les excédents de blé et de maïs en éthanol à ajouter à du méthanol et à de l'essence, ce qui permettrait de réduire les subventions. C'est une activité susceptible de créer des emplois, d'aider le secteur pétrolier et gazier et d'offrir des débouchés entièrement nouveaux aux agriculteurs. Cette solution peut contribuer à la sécurité énergétique, présenter de grands avantages sur le plan environnemental et ranimer l'économie. Le gouvernement relèvera-t-il le défi?

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

L'AFFAIRE FRED TURNER—L'INDEMNISATION DEMANDÉE POUR LA RÉVOCATION D'UN PERMIS DE LIGNE AÉRIENNE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Si je prends la parole, monsieur le Président, c'est afin de faire savoir à la Chambre que j'appuie la demande de M. Fred Turner qui voudrait que le gouvernement nomme un arbitre indépendant pour trancher équitablement le litige qui l'oppose à la Commission canadienne des transports. Hier, lors d'une conférence de presse que présidaient le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) et le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour), l'ancien secrétaire parlementaire du ministre des Transports, ainsi que des députés des trois partis ont témoigné leur appui à M. Fred Turner et leur foi dans sa cause.

M. Turner a perdu son entreprise aérienne parce que la Commission canadienne des transports lui a injustement enlevé son permis. Des ministres du gouvernement ont reconnu que la Commission avait commis une erreur car, en plus de lui rendre son permis, ils lui ont offert une petite indemnité. Cependant, cette indemnité est vraiment peu de chose si l'on songe que M. Fred Turner n'est plus en mesure de gagner sa vie.

J'exhorte le gouvernement à faire ce qui s'impose et à nommer un arbitre indépendant pour examiner tous les aspects de cette affaire et formuler les recommandations appropriées en vue de réparer cette injustice.

* * *

[*Français*]

LE PATRIOTISME

LA STIMULATION DU PATRIOTISME ET DU CIVISME CHEZ LES JEUNES

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, pour la trente-septième année consécutive, le Club Rotary d'Ottawa organise un programme destiné à stimuler chez nos jeunes un sens plus vif de patriotisme et de civisme.

En tant que députée d'Argenteuil—Papineau, je suis extrêmement fière que ma circonscription soit représentée par Trent Mell de Lachute. Ce jeune commettant représentera toute la jeunesse d'Argenteuil—Papineau, et, monsieur le Président, je désire ici louer sa participation à ce programme national.

Monsieur le Président, la jeunesse québécoise et canadienne a besoin d'exemples et de modèles afin que soit suscité chez elle le désir d'implication et de participation à la vie sociale, économique et politique de notre pays.

Il nous faut encourager par tous les moyens possibles et féliciter le Club Rotary du Canada et la Commission de la Capitale nationale pour la mise sur pied de ce programme de patriotisme vécu.

C'est par des initiatives de cette qualité et de cette envergure que nos jeunes Canadiens trouveront le sens véritable de leurs actions dans un grand pays comme le Canada en cette année du 40e anniversaire de la citoyenneté canadienne.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVERSEMENT DE PRODUITS TOXIQUES DANS LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Présdient, depuis quelque temps, les citoyens de Glengarry—Prescott—Russell travaillent d'arrache-pied afin de débarrasser la rivière des Outaouais de résidus qui se sont accumulés au fil des années.

Plusieurs regroupements de ma région, tels le Club de chasse et pêche de Hawkesbury, le Conseil des comtés unis de Prescott—Russell, l'Association touristique et bien d'autres participent en grande partie au travail d'assainissement des eaux de la rivière des Outaouais et des améliorations touristiques de notre région.

Malheureusement, certains semblent tout à fait indifférents à l'embellissement de Prescott—Russell. La compagnie *Go-Hut Sanitation Services* a été accusée d'avoir versé des déchets toxiques dans la rivières des Outaouais. Le pire, monsieur le Président, c'est que les déchets toxiques qui ont été déversés provenaient du gouvernement du Canada et de quatre agences du gouvernement fédéral, soit la Banque du Canada, le Conseil national des recherches, Transport Canada, Approvisionnements et Services, qui ont tous été à différents intervalles le client de ce transporteur *Go-Hut*.

La morale de cette histoire, monsieur le Président, est que le gouvernement conservateur se «tape les bretelles» en se vantant des améliorations qu'il fait dans le dossier gouvernemental et nous dit: Fais ce que je dis, et non ce que je fais.

• (1420)

[*Traduction*]

LES SPORTS

LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY—L'IMPOSSIBILITÉ POUR LES RÉSIDENTS DE LA RÉGION DE PEACE RIVER DE VOIR LES ÉLIMINATOIRES À LA TÉLÉVISION

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, comme nous le savons tous, le meilleur hockey se joue actuellement avec deux équipes canadiennes en demi-finales. Ce soir, les Oilers d'Edmonton joueront une importante partie au Northlands Coliseum. Ce qui me préoccupe, c'est que mes électeurs de la région de Peace River ne peuvent pas regarder cette partie.

Le même problème s'est posé pour certaines des parties précédentes et c'est la troisième année de suite que les éliminatoires ne sont pas diffusées dans ma région.

La soumission de Carling-O'Keefe pour les droits de radiodiffusion l'a emporté sur celle de Radio-Canada et la compagnie a conclu des accords avec les petits réseaux de télévision pour diffuser les parties. En Alberta, ils utilisent des installations de ITV qui ne desservent pas la majorité de mes électeurs.

J'incite fortement Carling-O'Keefe et Radio-Canada à s'entendre dans les négociations qui se déroulent cette semaine à Toronto pour permettre une diffusion équitable de ces parties, non seulement pour ces éliminatoires-ci, mais aussi pour celles de l'année prochaine. Si vous pensez que les gens ont de solides convictions au sujet de la peine capitale, monsieur le Président, attendez de voir ce qu'il en est du hockey!

Des voix: Oh, oh!

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

L'EXODE DES CERVEAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il y a deux jours, une enquête menée auprès de la communauté scientifique du Canada a révélé que 40 p. 100 de nos meilleurs chercheurs s'apprêtent à quitter le pays à cause de l'importante réduction du financement accordé par le gouvernement du Canada à la recherche et au développement. Hier, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a annoncé une initiative nouvelle sensationnelle, savoir que le gouvernement va dresser une liste postale pour demander aux scientifiques quittant le pays de revenir au Canada.

Je demande au premier ministre, en l'absence du ministre: Est-ce là le mieux que le gouvernement peut faire pour mettre fin à l'exode de nos scientifiques, dresser une liste postale?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, d'ailleurs le chef de l'Opposition exagère complètement en ce qui concerne la question de l'exode. Le fait est que le gouvernement canadien a bâti un Conseil national de science et de technologie que j'ai l'honneur de présider. Hier soir même, j'ai rencontré certains de nos scientifiques les plus reconnus qui me parlent de façon très positive, non seulement de l'évolution de ce projet et de ce dossier, mais de leur confiance et leur foi dans la dimension scientifique et le virage technologique que se propose de prendre le Canada. Ils sont très encouragés, et j'espère que le chef de l'Opposition va l'être aussi.

[*Traduction*]

LA RÉDUCTION DU BUDGET DES INSTALLATIONS DE RECHERCHE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre ne suit certainement pas la situation d'assez près, car il saurait . . .

M. Gormley: Vous, oui?

M. Turner (Vancouver Quadra): Effectivement.

Des voix: Oh, oh!

M. Gormley: Dites-nous en plus, John.

M. Turner (Vancouver Quadra): Quarante pour cent de nos chercheurs sont prêts à quitter le pays parce que le gouvernement ne soutient pas suffisamment la communauté scientifique. Tout ce qu'il a à présenter c'est une liste d'adresses préparée par le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

Le premier ministre peut-il demander à ce ministre d'utiliser sa liste d'adresses pour faire savoir à nos chercheurs pourquoi le gouvernement a réduit le budget des laboratoires du Conseil national de recherches, pourquoi il a fermé l'observatoire Algonquin, pourquoi il ferme l'Institut Bedford et pourquoi il opère des coupes dans plusieurs autres installations importantes dont le Centre canadien de toxicologie de Guelph? Peut-il expliquer cela à nos chercheurs en utilisant cette nouvelle liste pour communiquer avec les cerveaux canadiens qui quittent le pays à cause du gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comment le parti qui a inventé le crédit d'impôt à la recherche scientifique, lequel a détourné des milliards de dollars qui auraient pu être investis au Canada dans la science et la technologie, peut-il oser critiquer la politique scientifique de notre gouvernement ou d'un autre?

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le crédit d'impôt à la recherche scientifique était un véritable scandale qui a soutiré à la communauté scientifique . . .

M. Broadbent: Vous avez voté pour.

M. Mulroney: . . . des centaines de millions de dollars et c'est une initiative qui entachera pour toujours la réputation des libéraux.

• (1425)

M. Broadbent: Vous avez voté pour.

M. Mulroney: Nous sommes en train de mettre sur pied . . .

M. Broadbent: Vous avez voté pour.

M. Mulroney: Le chef du Nouveau parti démocratique devrait modérer ses transports. Je prépare le 24 Sussex pour votre arrivée.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Vous aurez même une paire de chaussure en prime.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Je pense que la communauté scientifique est d'accord. J'ai eu l'honneur de présider la première réunion du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie pendant plusieurs heures. J'ai ensuite rencontré certains de nos principaux universitaires et experts en science et en technologie à l'Université de Waterloo. Comme je l'ai déjà dit, j'ai de nouveau eu l'occasion de les rencontrer hier soir. La politique scientifique nationale que nous mettons sur pied ensemble, avec la coopération des provinces, des instituts de recherche, des universités et du gouvernement canadien nous permettra, nous en sommes convaincus, de rattraper une bonne partie du temps perdu ces dernières années et de faire du Canada un chef de file dans le domaine de la science et de la technologie.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Pourquoi alors 40 p. 100 de nos chercheurs sont-ils prêts à quitter le pays parce qu'ils ne croient pas que le gouvernement comprenne les possibilités qui s'offriront au Canada au XXI[e] siècle? Pourquoi établir une liste d'adresses pour inviter nos chercheurs à revenir au Canada lorsqu'ils seront partis? Pourquoi ne pas plutôt essayer de les persuader de rester en instaurant une politique scientifique constructive?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition veut-il nous faire croire que 40 p. 100 des chercheurs canadiens sont sur le point de quitter le pays? A trois reprises . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Montrez-lui le rapport.

M. Mulroney: Le chef de l'opposition croit-il sérieusement ce qu'il vient de dire, à savoir que 40 p. 100 des chercheurs canadiens . . .

Une voix: C'est exact.

Une voix: Réveillez-vous, Brian.

M. Mulroney: C'est absolument ridicule. Si le chef de l'opposition n'en est pas conscient, j'ai bien peur qu'il ne soit pas au bout de ses peines.

L'INSTITUT DE DYNAMIQUE MARINE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre. Il doit savoir que l'Institut de dynamique marine du Conseil national de Recherches est installé à Saint Jean de Terre-Neuve, et que grâce à ce centre, qui coûte 55 millions de dollars, Saint-Jean et en fait le Canada tout entier dispose de l'institut le plus avancé de ce genre dans le monde à l'heure actuelle. Pourquoi dans ces conditions le gouvernement du Canada menace-t-il le potentiel et les capacités de classe internationale de cet institut en amputant d'au moins 5 millions de dollars par an cette installation de classe internationale?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, à l'occasion de la signature de l'entente avec le gouvernement de Terre-Neuve, particulièrement dans le secteur de l'exploration *off shore*, nous avons apporté une contribution importante et fondamentale à l'Université Memorial et à l'ensemble des centres de recherche de Terre-Neuve. Je suis convaincu que le député est au courant de ces questions.

Nous sommes à négocier avec le gouvernement de Terre-Neuve pour d'autres subventions concernant d'autres types de recherches. Je crois que le gouvernement canadien fait une large part dans ce domaine et si ce n'était de l'action du gouvernement canadien, dans le passé, actuellement et dans l'avenir, je crois que l'Université Memorial n'aurait pas la reconnaissance scientifique dont elle jouit de la part de tous les Canadiens.

[*Traduction*]

ON DEMANDE DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Cet institut a été installé là-bas par l'ancien gouvernement. Il était censé nous donner les installations les plus modernes du monde pour éprouver le comportement en mer des plate-formes de forage et de pompage du pétrole ainsi que des navires. Le directeur de l'Institut a déclaré: «Si nous n'obtenons pas de crédits supplémentaires, je pense qu'il va simplement nous rester une gigantesque mare d'eau». C'est ce qu'a dit le directeur de l'Institut national de recherches. Le ministre vient de nous donner exactement le même genre de réponse que ce que nous entendons depuis un an.

• (1430)

Quand le gouvernement du Canada va-t-il se décider sérieusement à débloquer les crédits nécessaires pour les chercheurs scientifiques et pour la recherche fondamentale dans cette installation de 55 millions de dollars qui peut et doit être à la pointe de la recherche scientifique mondiale dans ce domaine, et qui ne l'est pas actuellement faute de l'appui du gouvernement?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je crois que le gouvernement canadien a agi dans le dossier «recherche», particulièrement dans le secteur de Terre-Neuve. J'ai eu moi-même l'occasion de me rendre au Centre de recherche dont parle le député, d'avoir des discussions avec les responsables et, dans les mois qui vont suivre, le gouvernement, en relation avec le gouvernement de Terre-Neuve, et non pas de façon unilatérale, va s'assurer que les centres de recherche à Terre-Neuve vont conserver leur degré d'excellence.

[*Traduction*]

M. le Président: Le député d'Oshawa.

Des voix: Bravo!

M. Young: Va les chercher, Eddie!

M. Broadbent: Monsieur le Président, je tiens simplement à préciser que je n'ai pas commandé une seule nouvelle paire de chaussures, pas une.

M. Clark (Yellowhead): Les socialistes mettent des espadrilles.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plait. Le député d'Oshawa.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ACHAT DE DOME PETROLEUM PAR AMOCO CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. J'ai fait remarquer hier durant la période des questions que l'accord final sur l'absorption de Dome Petroleum par Amoco risquait fort d'être signé dans les 24 heures. Comme le ministre le sait, c'est ce qui s'est passé effectivement hier après-midi. Le ministre sait-il que cet accord comporte une clause qui interdit en fait à Dome ou à ses actionnaires d'étudier désormais une autre offre publique d'achat?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le 22 avril dernier, le président de la Dome, M. Macdonald, a déclaré nettement et publiquement qu'en vertu de l'accord existant déjà entre Amoco et Dome, la Dome ne peut solliciter des offres concurrentielles et qu'elle serait obligée de considérer toute proposition qui lui serait présentée.

Les fonctions de fiduciaire du conseil d'administration, et particulièrement de son président, comme responsable de la société Dome, sont énoncées clairement dans la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, à l'article 117, paragraphe (1), premier alinéa, où les administrateurs et les dirigeants doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, agir avec intégrité et bonne foi au mieux des intérêts de la société.

Je n'ai pas personnellement pris connaissance de l'accord définitif dont fait mention le responsable du NPD. Je crois comprendre qu'il doit être présenté aux créanciers de la Dome cet après-midi et demain, après quoi les créanciers et les actionnaires prendront une décision et, s'ils approuvent la proposition, elle fera l'objet d'un examen par Investissement Canada.

Un tel accord définitif ne constitue donc pas une vente finale et irrévocable de la Dome, il expose plutôt en détails les modalités financières et autres dispositions de manière que les intéressés, d'abord les propriétaires, c'est-à-dire les créanciers et les actionnaires, soient en mesure de déterminer la valeur exacte de l'offre.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la réponse du ministre a porté en partie sur la question véritable. Sachant qu'il est clair que l'entente qui a été signée interdit dans les faits à Dome et à ses actionnaires d'envisager une autre offre, et sachant qu'Amoco a menacé de poursuivre Imperial Oil ainsi que d'autres concurrents éventuels et de leur réclamer des millions de dollars de dommages et intérêts, le gouvernement du Canada ne pense-t-il pas qu'il serait temps d'intervenir et de prendre des mesures pour veiller à ce que non seulement les intérêts des actionnaires et des créanciers soient respectés dans le cadre de cette décision qui porte sur des millions et des millions de dollars, mais aussi à ce que les intérêts des Canadiens soient respectés? Le ministre va-t-il intervenir?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le chef du NPD doit reconnaître au moins une réalité, parce que nous avons agi dans ce que nous croyons être l'intérêt de la population canadienne. La Société Dome, qui était considérée comme étant en faillite l'année dernière, s'est vu faire trois offres d'achat par trois sociétés différentes, par la société Amoco, par la société Esso et par la société *Trans-Canada Pipeline*.

Tout le monde au Canada et en fait dans le monde qui pouvait s'y intéresser savait que la société Dome était mise en vente. C'est la raison pour laquelle ces propositions ont été formulées. Il appartient maintenant aux parties intéressées autres que Amoco de décider en s'appuyant sur les conseils de leurs avocats sur la façon de procéder pour faire une offre.

Mais je tiens à répéter ce que le président lui-même de la Dome a dit le 22 avril. L'entente qu'ils ont conclue avec Amoco, c'est une entente à l'intérieur de laquelle la Dome s'assure de ne pas solliciter d'offres. Mais c'est la responsabilité juridique du président et du conseil d'administration de la Dome, si une offre est formulée et qu'ils considèrent que cette offre est dans l'intérêt des actionnaires et des créanciers, de faire rapport à ces derniers.

[*Traduction*]

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le gouvernement est resté à l'écart pendant qu'Amoco réglait l'affaire et concluait son entente d'absorption de Dome. Il reste de nouveau à l'écart maintenant, alors que les créanciers se réunissent. Pendant que nous sommes ici cet après-midi, les créanciers pourraient très bien prendre une décision qui pousserait Dome à la faillite. Le gouvernement, qui est resté passif lors de ces deux graves événements, pense-t-il que le gouvernement du Japon, ou le gouvernement de la grande majorité des pays de l'Europe de l'Ouest, se croiseraient les bras si des millions de dollars de l'argent de leurs contribuables étaient en jeu, et autoriseraient le secteur privé, et lui seul, à prendre une telle décision? Le ministre le pense-t-il vraiment un seul instant?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je sais fort bien que le chef du NPD—ce parti étant d'abord et avant tout un parti socialiste—préférerait probablement que tout le secteur des entreprises privées au Canada soit directement dirigé par l'État. Ce n'est pas la sorte de pays dans lequel nous vivons. Il y a des lois qui existent dans ce pays et qui protègent les relations dans le secteur privé. Et c'est à l'intérieur et dans le cadre de ces lois que les transactions se font.

[*Traduction*]

LE RÔLE D'INVESTISSEMENT CANADA

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. D'une part, le ministre refuse de faire une distinction entre les gestionnaires et administrateurs de Dome qui agissent à titre de fiduciaires pour le compte des actionnaires de cette société et d'autre part, l'accord que ces gestionnaires et administrateurs ont conclu avec Amoco Canada. Ce sont deux choses distinctes.

Hier, le président d'Investissement Canada a déclaré qu'il s'inquiète de la vente de Dome Petroleum mais qu'il n'est pas habilité à examiner d'autres offres que celle qui lui est présentée, c'est-à-dire celle d'Amoco Canada. Pourquoi le gouvernement ne respecte-t-il pas sa propre politique de canadianisation et n'insiste-t-il pas pour qu'Investissement Canada étudie les autres offres au lieu de céder nos ressources naturelles à vil prix?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je tiens à rappeler que n'eurent été les politiques du parti libéral, la société Dome ne serait peut-être pas à vendre aujourd'hui.

Ce dont le gouvernement veut s'assurer, monsieur le Président, c'est que la vente se fasse dans le cadre des lois qui nous régissent et dans l'intérêt des Canadiens. Et, dans l'intérêt des Canadiens, il y a l'intérêt des responsables de la société Dome. Les lois existent, et ça se fait à l'intérieur de cela et nous sommes préoccupés, monsieur le Président, par la vente de la Dome. Et si la vente est faite à une société à contrôle étranger, cette société devra soumettre sa proposition à Investissement Canada.

Et je peux assurer la Chambre que le gouvernement prendra toutes les dispositions nécessaires pour faire en sorte que les intérêts des Canadiens soient mieux protégés par ce gouvernement qu'ils ne l'étaient avant par l'ancien gouvernement.

• (1440)

[*Traduction*]

LES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT CANADA

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, pourquoi le ministre de l'Énergie n'avoue-t-il pas qu'Investissement Canada ne possède aucun pouvoir de dissuasion? Il n'a rejeté aucune demande jusqu'ici. Cet organisme n'est rien d'autre qu'une tentative de légitimer les agissements du gouvernement qui brade nos ressources naturelles.

Une voix: C'est tout à fait vrai

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, Investissement Canada n'a pas eu à refuser une offre. C'est parce que les offres ont été négociées de façon responsable et qu'Investissement Canada s'est assuré que toutes les propositions, lorsqu'elles étaient finales, étaient dans l'intérêt des Canadiens.

[*Traduction*]

LA CRISE DE L'ÉNERGIE PRÉVUE POUR LES ANNÉES 90

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et se situe dans la même ligne de pensée.

Étant donné que tous les analystes semblent prédire une crise de l'énergie dans les années 90, et compte tenu que Dome s'apprête à vendre ses immenses gisements d'hydrocarbures à Amoco, grande société pétrolière américaine, le ministre ne trouve-t-il pas que cette vente est en train de fixer notre politique énergétique des années 90 à tel point que si l'affaire est conclue, ce sont les États-Unis d'Amérique qui, à l'avenir, contrôleront la politique énergétique du Canada?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, ce n'est certainement pas la première fois que notre honorable collègue prévoit une crise dans le secteur de l'énergie. Il fait cela depuis dix ans et à ma connaissance le problème international qu'on a, c'en est un de surplus dans le secteur de l'énergie au moment où on se parle. Ensuite, la meilleure façon de s'assurer qu'il y aura des approvisionnements en matière pétrolière au Canada, c'est de s'assurer que la société Dome sera en mesure d'exploiter les terrains sur lesquels elle a actuellement des droits. C'est ce à quoi le gouvernement s'attache, monsieur le Président.

[*Traduction*]

LES CONDITIONS QU'ON POURRAIT IMPOSER À AMOCO CANADA

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Le ministre aurait intérêt à lire la déclaration que son sous-ministre a faite hier, à Paris, à propos de la crise pétrolière qui s'en vient.

Une voix: Il ne fait pas ce genre de lecture.

M. Waddell: Je voudrais l'interroger au sujet de la réunion des créanciers qui aura lieu demain à Toronto.

Le ministre a déjà dit au cours d'une conférence de presse qu'il poserait certaines conditions à Amoco. C'était il y a quelques semaines.

Par conséquent, ne devrait-il pas préciser la nature de ces conditions à l'intention des créanciers, des banques et des sociétés que cette vente concerne? Elles pourraient peser sur la transaction.

Je demande donc au ministre de nous dire dès maintenant en quoi consistent les conditions qu'il entend imposer à Amoco en vue de cette acquisition.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je tiens à faire remarquer à mon honorable collègue qu'hier à la réunion de l'Agence internationale de l'énergie, l'ensemble des pays se sont entendus sur un principe de base, savoir que c'est dans une économie de marché et dans une liberté de marché que nous allons assurer l'approvisionnement en énergie. Ce n'est pas dans la proposition du parti socialiste qui est en face de nous. Ensuite, pour ce qui est de la réunion de demain, la loi canadienne fait en sorte que c'est par Investissement Canada que le gouvernement fait part de ses exigences. Nous avons fait part des exigences générales. Nous attendons une proposition pour nous assurer que lorsque l'accord final sera signé, cet accord sera dans l'intérêt des Canadiens, et le meilleur intérêt des Canadiens, c'est de s'assurer que les terrains de la Dome soient exploités, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LES LOBBYISTES

L'INSCRIPTION—LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et elle concerne l'inscription des lobbyistes.

Le 9 septembre 1985, le premier ministre a écrit ce qui suit dans une lettre ouverte aux députés et aux sénateurs:

> J'ai donc demandé à mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations, de préparer d'urgence un projet de loi pour réglementer le lobbying.

Le 19 décembre 1985, le ministre de la Consommation et des Corporations a présenté un Livre blanc sur le lobbying au lieu d'un projet de loi.

Le 27 janvier 1987, un comité multipartite a présenté un rapport recommandant l'inscription des lobbyistes.

Ma question, très simple, est la suivante: Où est le projet de loi?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, la chronologie décrite par le député aurait dû aussi inclure le fait qu'en février, la Chambre a adopté une motion pour accepter le rapport du comité sur laquelle je me base pour préparer un projet de loi que je présenterai bientôt à la Chambre.

M. Boudria: Tant pis pour la promesse du premier ministre.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À INCLURE DANS LE PROJET DE LOI LES HONORAIRES ET LES DÉPENSES DES DÉMARCHEURS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre qui avait promis de présenter cette loi de façon urgente. Est-ce que le premier ministre est maintenant prêt à assurer à cette Chambre que le projet de loi, lorsqu'on le verra, contiendra des dispositions pour y inclure les honoraires et les dépenses des lobbyistes ainsi que l'enregistrement du nom des officiers gouvernementaux qui se sont rattachés aux lobbyistes? Est-il prêt à se commettre à présenter ces actions précises dans la loi?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le comité, dont le député faisait partie, je pense, et dont le rapport a été adopté à l'unanimité, recommandait expressément de ne pas inclure les honoraires. Je trouve donc étrange qu'on me demande maintenant de le faire.

Nous présenterons un projet de loi reflétant les délibérations du comité.

J'espère que le député n'a pas changé d'idée depuis le temps où il était membre de ce comité.

M. Boudria: Vous ne lisez pas trop bien le hansard, non plus.

* * *

L'ÉNERGIE

LA PROPRIÉTÉ DES RESSOURCES EN PÉTROLE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je m'adresse aussi au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Comme il le sait très bien, d'autres pays producteurs de pétrole ont pris des mesures pour garder le contrôle de cet aspect de leur secteur énergétique. On n'a qu'à songer à ce qu'ont fait des pays comme la Norvège, la Grande-Bretagne, le Venezuela, le Mexique, tous les pays du Moyen-Orient et même les États-Unis d'Amérique.

Le ministre voudrait-il nommer à la Chambre et à la population canadienne un seul pays pétrolier qui n'a rien fait pour garder la propriété et le contrôle de cette ressource vitale dans les mains de ses nationaux? Peut-il nommer un seul pays de cette catégorie?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, c'est la question la plus extraordinaire que j'ai entendue dans cette Chambre. Les réserves dans le secteur de l'énergie sont sur le territoire canadien. Leur exploitation est faite sous la juridiction de lois canadiennes, que ce soit dans le domaine du transport, que ce soit dans le domaine des travailleurs, que ce soit dans le domaine des impôts. Monsieur le Président, tous les pays organisent leur système de cette façon-là. Les redevances sont payées aux provinces. Elles ne sont pas payées à l'État de la Californie ou à l'État de la Louisiane. Les ouvriers travaillent sous l'empire de lois canadiennes et en général en Alberta et en Saskatchewan. C'est extraordinaire, monsieur le Président, de croire qu'il y a un député dans cette Chambre qui ignore que le secteur de l'énergie est d'abord et avant tout sous le contrôle du Canada avec l'action des provinces, parce que la gestion des ressources naturelles dans ce pays est leur responsabilité.

[*Traduction*]

L'ACHAT DE DOME PETROLEUM PAR AMOCO CANADA—ON DEMANDE DE RENVOYER LA QUESTION À UN COMITÉ

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, c'est la réponse la plus incroyable que j'aie entendue à la Chambre. Vous savez parfaitement bien que, dans les premiers mois de cette année, Amoco a sorti du Canada 600 millions de dollars.

M. Masse: Vous devriez savoir au moins cela. Demandez ce que vous ne savez pas et non ce que vous devriez déjà savoir.

M. Riis: Voici ma question supplémentaire. Le ministre sait que le président d'Investissement Canada a parlé hier au comité des craintes que lui inspire cette prise de contrôle. Il a dit en redouter sérieusement les répercussions sur le Canada.

Compte tenu de l'importance de cette offre d'achat, et pour que l'adjudication soit juste, le ministre songera-t-il à renvoyer la question à un comité spécial afin d'assurer que les trois offres seront prises en considération et que la décision finale, quelle qu'elle soit, sera dans l'intérêt du Canada et des Canadiens?

Une voix: Cela pourrait même aider votre parti.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il est évident, je vous le répète, que l'ensemble du gouvernement, y compris l'administration publique de ce gouvernement, est concerné dans le sens que nous allons nous assurer de faire en sorte que, par Investissement Canada, les propositions qui seront finales seront dans l'intérêt du pays. Et je tiens à faire remarquer que, depuis l'arrivée de ce gouvernement au pouvoir, le domaine de la propriété et du contrôle canadien a augmenté de 1984 à aujourd'hui au sujet de la propriété, de 42,5 à 47 p. 100, et au sujet du contrôle, de 40,5 à 48,4 p. 100. Vous devriez nous en féliciter, monsieur le Président!

[*Traduction*]

M. Broadbent: C'est l'inverse dans le cas de Dome.

Une voix: Vous manquez de logique.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'EMPLOI DE HANDICAPÉS PAR LE GOUVERNEMENT

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Dans le rapport intitulé «Un défi—Commençons chez nous» publié récemment par le sous-comité sur les invalides et les handicapés, on révèle que le gouvernement n'emploie que 2 p. 100 de handicapés, comparativement à 6 p. 100 dans le cas du secteur privé.

Quand le ministre va-t-il prendre des mesures pour se conformer aux lignes directrices en matière d'égalité? Les résultats de son ministère, qui n'emploie que 0,02 p. 100 de handicapés, sont en fait parmi les pires.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que le gouvernement est préoccupé par la question de l'emploi des personnes handicapées, et un des objectifs poursuivis dans l'application de la Loi sur l'équité en matière d'emploi était de donner à différentes catégories de travailleurs l'accessibilité au marché de l'emploi, et je pense que l'application de la loi se révèle actuellement comme visant à rejoindre les objectifs dont je viens de parler.

• (1450)

[*Traduction*]

L'EXEMPLE DONNÉ PAR LE MINISTÈRE

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je ne parle pas d'accessibilité mais de taux d'emploi. Compte tenu du fait qu'un Canadien sur 17 est invalide ou handicapé et que, dans son ministère, qui est tout de même censé être le ministère de l'Emploi, le ministre n'en emploie qu'un sur 5 000, quel exemple donne-t-il au reste du pays pour ce qui est des lignes directrices et de programmes d'emploi visant les handicapés?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, il y a trois ans, la situation de l'emploi pour les personnes handicapées était à peu près inexistante dans tous les ministères fédéraux.

Lorsque j'étais au Secrétariat d'État, nous avons investi en particulier 16 millions de dollars pour développer, et c'est ce qui se fait actuellement, l'accessibilité non seulement à l'emploi, mais à tous les secteurs de l'économie et à tous les secteurs auxquels les personnes handicapées ont accès, et d'autres politiques également sont en place et vont être mises en place par le Secrétariat d'État.

Quant au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, il est évident qu'avec 25 000 employés, la mise en place de structures accessibles aux personnes handicapées est beaucoup plus complexe.

Maintenant, j'admets avec mon collègue qu'il y a particulièrement, dans l'ensemble des centres d'emploi du Canada, un certain nombre d'efforts, non seulement qui sont à faire, mais qui se font actuellement dans ce sens-là. Mais c'est très évident que cela va prendre plus que trois ans, avec l'état de la situation lorsque nous sommes arrivés au pouvoir.

[*Traduction*]

LES PARCS NATIONAUX

LA CRÉATION D'UN PARC NATIONAL DANS LA RÉGION SUD DE MORESBY—LA COLLABORATION DU GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je voudrais tout d'abord le remercier d'être si décidé à préserver la région sud de Moresby.

Des voix: Bravo!

M. Fulton: Il y a plus de deux mois, le premier ministre a rencontré son homologue de la Colombie-Britannique, afin d'obtenir son appui pour faire de la région sud de Moresby un parc national et ses efforts ont porté fruit, comme en témoigne le discours du trône du 9 mars, en Colombie-Britannique.

Le premier ministre pourrait-il nous signaler s'il a pu s'assurer à nouveau de la coopération de la Colombie-Britannique dans ce cas particulier, étant donné la mauvaise foi dont a fait preuve au début de la semaine la Colombie-Britannique en proposant de poursuivre l'exploitation forestière jusqu'en 1997 dans les limites du parc proposé?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous poursuivons nos négociations avec la Colombie-Britannique sur cette très importante question nationale et, en fait, internationale. Tout juste avant la période des questions d'aujourd'hui, je me suis entretenu avec mon homologue, Bruce Strachan, qui est responsable des parcs en Colombie-Britannique. J'attends du gouvernement de la Colombie-Britannique une proposition qui, sauf erreur, est débattue au Cabinet de la province au moment même où nous nous parlons. Il serait prématuré de ma part d'en dire davantage sur cette question, mais je tiens à préciser que les deux gouvernements négocient de bonne foi.

Pour notre part, tous les membres du Cabinet et, en fait, tous les membres du caucus, notamment les députés de la Colombie-Britannique, soucrivent à la création d'un parc national dans ce qu'on peut considérer comme le plus important trésor naturel du Canada.

M. Benjamin: Il n'y a aucun doute à ce sujet.

M. Fulton: Je voudrais remercier publiquement le ministre de l'Environnement. Je sais qu'il a toujours négocié de bonne foi avec le gouvernement de la Colombie-Britannique.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'ESSAYER DE FAIRE CESSER L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre qui, sauf erreur, est le seul à pouvoir s'assurer à ce stade-ci que le premier ministre de la Colombie-Britannique respecte l'engagement qu'il a pris envers lui et selon lequel la région proposée par le gouvernement fédéral est la seule partie de la région sud de Moresby qui reste où on pourrait aménager un parc national.

Le premier ministre va-t-il appeler son homologue provincial aujourd'hui et lui demander de tenir sa parole et de mettre un terme à toute exploitation forestière dans la région? Entend-il s'adresser lui-même au premier ministre de la Colombie-Britannique, afin de l'inviter à faire cesser toute exploitation forestière à cet endroit, car il s'agit de la première étape tendant à faire de cette région un parc national?

L'hon. Tom McMillan (Ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, étant donné qu'il s'agit là de l'une des priorités du gouvernement, et du fait de l'importance que le premier ministre lui-même attache à la question, outre les négociations que j'ai menées avec mon homologue, le premier ministre a posé la question au premier ministre de la Colombie-Britannique, et le vice-premier ministre a fait de même hier.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE REMBOURSEMENT DES PRÉRETRAITÉS—ON DEMANDE D'ACCÉLÉRER LE PROCESSUS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, et c'est au sujet du remboursement des chèques d'assurance-chômage aux 35 000 préretraités du Canada qui ont été injustement «coupés» par le gouvernement conservateur en 1985. Et afin de permettre à ces travailleurs âgés de recevoir leurs chèques qui leur appartiennent et afin d'accélérer le processus, est-ce que le ministre serait prêt à demander à la Commission d'assurance-chômage d'entamer immédiatement le processus de remboursement en avisant par écrit ces 35 000 personnes de se présenter au Bureau d'assurance-chômage et de commencer à remplir la fiche de remboursement de leurs prestations?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la condition que nous avons mise concernant le remboursement des prestataires avant janvier 1986 était qu'ils aient rempli la formule de demande de prestations. Alors cette formule étant remplie par toutes les personnes qui sont admissibles au remboursement, automatiquement, lorsque la loi sera passée à la Chambre, le processus va se mettre en place puisque les demandes de prestations sont déjà enregistrées dans les centres d'emploi du Canada.

ON DEMANDE DE SCINDER LE PROJET DE LOI

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ces personnes-là, depuis 18 mois, attendent de recevoir et ont dû lutter, et c'est souvent de l'argent qu'ils doivent, qu'ils ont été obligés d'emprunter. Est-ce que le ministre serait prêt, afin de permettre à ces gens-là de recevoir au plus tard d'ici un mois leurs chèques d'assurance-chômage qui leur appartiennent, de faire adopter immédiatement cette partie de la loi qui permet de rembourser les 35 000 préretraités? Sinon, pourquoi le ministre tient-il ces 35 000 personnes-là en otage pour faire de la discrimination à l'endroit des autres travailleurs âgés?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous avons retrouvé le langage du député de Montréal—Sainte-Marie, c'est-à-dire qu'on essaie de façon bien inutile de faire peur aux gens. L'honorable député va bientôt avoir l'occasion d'accepter le projet de loi, pas la moitié, pas le quart, et à ce moment-là . . . Cela fait un

an que vous faites peur aux gens. Votez le projet de loi, et on va rembourser le monde.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LES CONSÉQUENCES DU RETARD IMPOSÉ À L'ADOPTION DU PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES BREVETS

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations à propos du projet de loi C-22. En tant que pharmacien, je crois qu'il est indispensable d'augmenter la protection des brevets pour favoriser la recherche et le développement au Canada. Le très honorable chef de l'opposition nous a parlé précédemment du prétendu exode des chercheurs et des scientifiques qui quittent le Canada, ce qui entraîne avec eux la perte de millions et de millions de dollars.

Le ministre aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre quelles sont les conséquences du retard prolongé imposé à l'adoption du projet de loi C-22 sur la recherche et le développement au Canada?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que chaque jour de retard apporté à l'adoption et à la sanction royale du projet de loi C-22 compte pour les scientifiques qui attendent les 800 millions de dollars supplémentaires qui ont déjà été promis pour la recherche. Des subventions aux universités sont comprises dans cette somme et dépendent toutes de l'adoption du projet de loi. Chaque jour de retard est ressenti par les scientifiques canadiens qui veulent se mettre au travail dans ce domaine très important.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

LA DÉCISION D'AUTORISER DES TARIFS CÉRÉALIERS VARIABLES

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Le Syndicat du blé de la Saskatchewan s'est dit «déçu» et «attéré» par «l'intolérable» décision de la CCT qui autorise des tarifs céréaliers variables entre certaines sociétés céréalières et le CN en certains endroits de Saskatchewan, ce qui est contraire à une décision des tribunaux de grande instance relativement au transport des grains de l'Ouest. L'unique expéditeur, c'est la Commission canadienne du blé, et non les sociétés céréalières ni même les agriculteurs.

Étant donné que ce syndicat représente 80 p. 100 ou plus des agriculteurs de Saskatchewan et que le syndicat national des cultivateurs a fait appel au Cabinet pour qu'il casse la décision de la CCT, est-ce qu'on a l'intention d'accueillir cet appel, et quand la décision sera-t-elle prise?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Voilà une question qui intéresse beaucoup les agriculteurs céréaliers, et bien sûr les opinions sont partagées là-dessus comme sur beaucoup d'autres questions dans l'ouest du Canada et ailleurs. Plusieurs groupes ont comparu devant la CCT pour appuyer cette innovation des taux variables, et plusieurs autres groupes, dont celui mentionné par le député, y ont fait opposition. Ils ont fait appel auprès du gouverneur en conseil. L'affaire suit son cours et nous devrons prendre une décision à ce sujet. Je ne saurai trop dire quelle décision sera prise tant que nous ne nous serons pas penchés là-dessus.

• (1500)

Il y a eu des auditions dans l'Ouest et les personnes d'expérience qui siègent à la CCT ont exposé leurs vues sur cette question. Elles ont bien sûr prévu certaines garanties, entre autres une période d'essai d'un an.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE CASSER LA DÉCISION

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, la CCT n'a pas tenu compte des dépositions. Comme le ministre le sait, ces taux variables veulent dire que les agriculteurs qui se trouvent à proximité de Thunder Bay et de Vancouver vont payer le transport plus cher que ceux qui vivent plus loin, parce qu'ils habitent à l'intérieur ou à proximité d'une zone où il y a des tarifs variables. Est-ce que le gouvernement a l'intention d'autoriser les chemins de fer et un petit nombre de ces sociétés céréalières privées à se poser en justiciers, à dire quels seront ceux qui paieront moins cher et ceux qui paieront plus cher? Est-ce qu'il va casser cette décision de la CCT?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, la Commission canadienne des transports est un organisme quasi judiciaire. Le fait pour un député de faire du théâtre à la Chambre en disant qu'elle n'a pas tenu compte des dépositions, cela dépasse l'entendement, et en tout cas c'est contraire aux règles pour dire le moins.

M. Broadbent: Contraire aux règles?

M. Crosbie: L'honorable parlementaire rigole. Voilà pourquoi il ne restera pas très longtemps en tête.

* * *

L'ÉNERGIE

L'UTILISATION DES SURPLUS DE GRAIN POUR FABRIQUER DE L'ÉTHANOL

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, le meilleur ministre de l'Énergie qu'ait eu le Canada.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Taylor: Étant donné que l'utilisation d'éthanol produit à partir de céréales pour accroître l'indice d'octane de l'essence nécessiterait des milliers de tonnes de blé et de maïs et que l'adoption rapide des normes américaines se rapportant à l'essence, jumelée à une réduction de la taxe de vente de 2 c. le litre sur l'essence contenant au minimum 3 p. 100 d'éthanol et 5 p. 100 d'alcool méthilique permettrait d'utiliser nos énormes surplus de blé et de maïs sans compter les multiples avantages qu'il en résulterait pour l'ensemble du Canada, le ministre fera-t-il preuve d'initiative et prendra-t-il les mesures nécessaires pour permettre à l'entreprise privée de se lancer dans cette voie prometteuse?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je remercie mon aimable collègue. Oui, la vérité est meilleure de ce côté-là de la Chambre que de l'autre côté. Je peux assurer mon collègue que le gouvernement est conscient du vaste intérêt que suscite l'utilisation de l'éthanol et de tous ces mélanges comme le méthanol comme carburant. Dans cet esprit-là, mon ministère a récemment effectué une étude sur l'essence oxygénée au Canada. Et, actuellement—parce que nous sommes un gouvernement qui consulte les groupes intéressés—nous avons distribué cette analyse auprès de toutes les parties intéressées afin de savoir ce qu'elles pensent exactement de cette approche du gouvernement. J'espère recevoir les commentaires d'ici le 31 mai, et le ministère entend résumer l'ensemble de ces points de vue et présenter des recommandations au ministre au cours de l'été.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA—LA RÉDUCTION DES EFFECTIFS DU MINISTÈRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. La semaine dernière, deux chercheurs de l'Université de Toronto nous ont appris qu'au moins 175 tonnes de produits chimiques toxiques sont répandus chaque année dans l'air par la vapeur d'eau des chutes de la Niagara. Comment les services du ministre peuvent-ils aider les Canadiens qui habitent dans cette région, surtout sur le plan de leur santé et pour le tourisme, puisque cette année le ministère de l'Environnement a réduit ses effectifs de 106 personnes, des scientifiques aux techniciens et des travailleurs sur le terrain aux administrateurs? De quelle façon le ministère peut-il leur venir en aide?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député m'a déjà posé cette question au comité et elle n'est pas plus valable simplement parce qu'il la pose à nouveau à la Chambre des communes. En réalité, le budget d'Environnement Canada est plus élevé qu'il ne l'a jamais été de l'histoire de notre pays, à l'exception d'une année financière.

M. Caccia: Il n'en demeure pas moins qu'Environnement Canada a perdu 106 employés précieux.

LE PROJET DE CENTRE DE TOXICOLOGIE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, étant donné cet événement plutôt troublant qui menace la santé des Canadiens qui habitent dans une péninsule de renommée internationale, le gouvernement va-t-il revenir sur sa décision de 1984 visant à annuler le projet de centre de toxicologie de Toronto-Guelph, dont le projet a été annulé en 1984, et procéder à la construction de cette installation des plus utiles?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, dans son introduction, le député dit que le gouvernement du Canada néglige la toxicologie. Les faits prouvent le contraire.

A l'heure actuelle, le gouvernement du Canada consacre 368 années-personnes à ce secteur important. Nous consacrons 20,4 millions de dollars chaque année aux recherches internes sur la toxicologie. En outre, nous passons des contrats de sous-traitance pour encore 5,6 millions de dollars, sans oublier les programmes à frais partagés de 15 millions avec les provinces. Je pensais que le député de Davenport s'abstiendrait de poser des questions dans ce secteur car nos résultats sont bons.

M. le Président: Je dois avertir les députés que la période des questions est terminée. Je regrette de n'avoir pas pu donner la parole à certains députés et j'espère pouvoir le faire demain.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE 1986

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, conformément à l'article 67 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer le rapport annuel de 1986 de la Corporation de développement des investissements du Canada, dans les deux langues officielles.

* * *

LA COMMISSION DU TARIF

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE SECTEUR CANADIEN DES ÉDULCORANTS NATURELS

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément aux dispositions du paragraphe 67(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre des exemplaires dans les deux langues officielles d'un rapport de la Commission du tarif sur le secteur canadien des édulcorants naturels.

Rapports de comités

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions suivantes: 332-1830 à 332-1840 inclusivement, 332-1872 à 332-1875 inclusivement, 332-1880 à 332-1895 inclusivement, 332-1901 à 332-1913 inclusivement, 332-1922, 332-1927 à 332-1930 inclusivement, 332-1936 à 332-1945 inclusivement, 332-1952 à 332-1959 inclusivement, 332-1961 à 332-1963 inclusivement, 332-1966 et 332-1968 à 332-1975 inclusivement.

* * *

[*Traduction*]

LE COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

DÉPÔT DES LETTRES ÉCHANGÉES AVEC LE MINISTRE

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le solliciteur général s'est engagé hier à déposer les lettres qu'il a échangées avec le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et j'ai le plaisir de les déposer ici dans les deux langues officielles.

* * *

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

PRÉSENTATION DU 6E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le sixième rapport du comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources, dans les deux langues officielles.

* * *

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DU CN D'APPLIQUER DES TAUX VARIABLES

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai à présenter une pétition signée par des citoyens de différentes régions de ma circonscription. Les pétitionnaires font remarquer à la Chambre des communes et au gouvernement fédéral que l'application de taux variables par les Chemins de fer nationaux et par six sociétés céréalières va faire baisser les frais de transport et partant, nuire à la qualité et à la stabilité de la vie rurale en Saskatchewan, étant donné que ces taux variables ne vont s'appliquer qu'en quelques rares endroits.

• (1510)

Les pétitionnaires affirment que les coûts de transport du grain se répercuteront sur le producteur. De plus longs parcours feront augmenter les dépenses de camionnage et de carburant ainsi que les coûts d'entretien des routes municipales, et entraîneront avec le temps la désintégration du réseau des embranchements ferroviaires. Ils demandent humblement au Parlement de rejeter la proposition en vue d'appliquer des frais variables de transport à 47 points de livraison dans l'ouest du Canada.

OPPOSITION AUX CHANGEMENTS PROPOSÉS AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, j'ai une pétition dûment certifiée à présenter au sujet du rapport de la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage, connue sous le nom de Commission Forget.

Les pétitionnaires font remarquer que la proposition Forget d'annualiser le programme d'assurance-chômage aura pour effet de réduire globalement de 31 p. 100 les prestations aux chômeurs, forçant plus de 62 p. 100 des chômeurs à vivre avec moins de 140 $ par semaine.

Les soussignés demandent donc au Parlement de rejeter toute mesure législative visant à éliminer les contributions fédérales au régime d'assurance-chômage ou à réduire les prestations aux chômeurs canadiens.

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter plusieurs pétitions portant plus d'une centaine de signatures au sujet de la motion nº 37 dont est saisie la Chambre.

Les pétitionnaires font valoir que, en raison de la suppression annuelle, par seul souci de commodité, de milliers d'enfants Canadiens à naître, ils exhortent le Parlement à approuver cette motion d'initiative privée par laquelle on demande au gouvernement de protéger, en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, le droit à la vie de l'enfant à naître.

Ils viennent de plusieurs localités de la circonscription de The Battlefords—Meadow Lake, et je suis vraiment ravi de constater que la grande majorité des signataires fréquentent le Collège Jean-Paul II de Battleford-Nord.

* * *

LA LOI SUR L'ENTRAIDE JURIDIQUE EN MATIÈRE CRIMINELLE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-58, tendant à mettre en oeuvre des traités d'entraide juridique en matière criminelle et à modifier le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur l'immigration de 1976.

M. le Président: Le ministre est-il autorisé à présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1ère fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question numéro 112.

[*Texte*]

LES PÉNITENCIERS FÉDÉRAUX—LES PROGRAMMES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Question nº 112—**M. Howie:**

1. Au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1987, des détenus des pénitenciers fédéraux se sont-ils prévalus de programmes d'études universitaires et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) dans quels pénitenciers, *c*) combien le programme a-t-il coûté au total?

2. Comment et dans quelle mesure l'application de ce programme a-t-elle permis d'en réaliser les objectifs pertinents?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): 1. Oui. *a*) Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1987, il y avait en moyenne 247 étudiants équivalent temps plein. Dans tous les établissements, les détenus pouvaient prendre des cours universitaires par correspondance. Au 31 mars 1987, il y avait eu 369 inscriptions à des cours universitaires par correspondance.

b) Durant l'année financière prenant fin le 31 mars 1987, des programmes universitaires ont été offerts aux établissements Archambault et de Cowansville, au Québec; à la prison des femmes, aux pénitenciers de Kingston ainsi qu'aux établissements de Collins Bay et de Millhaven, en Ontario; à l'établissement de Stony Mountain, au Manitoba; au pénitencier de la Saskatchewan, en Saskatchewan; aux établissements de Drumheller et d'Edmonton, en Alberta; et, enfin, aux établissements de Kent, de Matsqui, de William Head et Mountain, en Colombie-Britannique.

c) Le coût total des programmes universitaires en 1986-87 a été de 904 000 $.

2. Les études sont censées fournir des possibilités d'avancement scolaire et d'épanouissement personnel, grâce à l'établissement et à la réalisation d'objectifs.

Les programmes universitaires aident les intéressés à trouver un emploi et à le garder, ce qui peut réduire le taux de récidive. Les détenus qui y participent ont une meilleure perception d'eux-mêmes et augmentent leur capacité de poursuivre leurs études. Il a été prouvé que l'obtention d'un diplôme universitaire constituait un facteur de réadaptation des détenus.

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question nº 95 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: On a répondu à la question mentionnée par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question nº 95 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES VOYAGES DE DÉPUTÉS À L'ÉTRANGER

Question nº 95—**M. Fulton:**

Au cours de la période du 4 septembre 1984 au 4 mars 1987, des députés ont-ils voyagé à l'étranger aux frais, en totalité ou en partie, de ministères du gouvernement du Canada et, dans l'affirmative et dans chaque cas, quels étaient *a*) le ministère concerné, *b*) l'objet, *c*) la destination, *d*) le coût de chaque voyage?

(Le document est déposé.)

* * *

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

M. Lewis: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

RÉPONSE AUX ACCUSATIONS D'UN DÉPUTÉ

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je voudrais soulever la Question de privilège au sujet d'une déclaration de mon honorable collègue, le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan), déclaration qu'il a faite pendant la période des questions hier, alors que j'étais absent de la Chambre.

Il a en effet déclaré que le 5 mai dernier, j'aurais trompé délibérément la Chambre lorsque je déclarais que l'entente entre Amoco Canada et Dome Petroleum permettait la présentation d'autres offres.

Hier, il a mentionné que l'entente interdit, ou interdirait ou interdisait à d'autres sociétés de présenter des offres, sous peine de poursuites judiciaires.

Monsieur le Président, je veux vous renvoyer à la déclaration faite par le président lui-même de la société Dome, M. Macdonald ,qui, au cours d'une conférence de presse qu'il donnait à Calgary le 22 avril dernier, expliquait qu'en vertu de l'entente avec Amoco, la Dome ne pouvait solliciter d'autres offres, mais qu'elle serait tenue d'étudier toutes celles qui lui seraient présentées.

Dans une lettre à la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée datée du 24 avril 1987, le président de la société Amoco Canada, Don Stacy, a rappelé le détail du protocole d'entente conclu entre Dome et Amoco, en vue de prévenir la compagnie de ne pas présenter d'offre d'achat. Tel était le contenu. Le texte intégral du protocole d'entente a par la suite été déposé auprès de la *US Securities and Exchange Commission* le 4 mai 1987.

C'est aux avocats des parties intéressées à présenter des offres d'achat qu'il revient d'interpréter le détail dudit protocole d'entente. Tout conflit entre Amoco, Dome et d'autres parties intéressées en ce qui a trait à l'interprétation des modalités de l'entente, devra être réglé par les intéressés et non pas par le gouvernement du Canada.

Comme je l'ai indiqué dans une lettre que je faisais parvenir au chef du NPD (M. Broadbent) la semaine dernière, l'avis juridique que j'ai reçu du ministère de la Justice stipule qu'il m'est interdit d'intervenir dans cette affaire essentiellement privée que doivent régler elles-mêmes les parties en cause.

Je m'en tiens à ce que j'ai répondu à l'honorable député le 5 mai dernier et les jours qui ont suivi. Le gouvernement du Canada examinera toute offre d'achat de la Dome Petroleum qui pourrait lui être présentée en vertu de la Loi sur Investissement Canada.

C'est ainsi, monsieur le Président, que nous nous assurons que la transaction, après avoir été acceptée par la Dome, procurera un avantage net au Canada.

[*Traduction*]

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le 5 mai, je n'ai pas dit que le ministre avait délibérément induit la Chambre en erreur. J'ai seulement dit qu'il induisait la Chambre en erreur. Vous vous en souvenez sans doute, Monsieur, vous avez dit que vous espériez que je n'insinuais pas qu'il induisait délibérément la Chambre en erreur, et j'ai répondu que je ne ferais pas çà, ce qui avait réglé la question à ce moment là.

• (1520)

J'ai dit que le ministre induisait la Chambre en erreur parce qu'il a répondu ceci à ma question:

Je ne peux que reporter le député aux déclarations mêmes du président de la Dome Petroleum où la réponse est oui.

J'avais posé la question suivante: «L'entente conclue entre Amoco Canada et Dome Petroleum permet-elle d'autres offres?» et le ministre a dit que oui.

A mon avis, et de l'avis d'autres députés, le protocole d'entente signé par le président de Dome Petroleum le 17 avril et par le président d'Amoco Canada le 18 avril dit que la société Dome Petroleum ne peut pas conclure d'ententes avec d'autres sociétés intéressées, ce qui me fait croire, comme d'autres éléments de l'entente, que Dome Petroleum n'a pas le droit de considérer d'autres offres.

Peu importent les responsabilités fiduciaires qu'ont la direction et le conseil d'administration de Dome à l'égard des actionnaires, il n'en est pas question dans l'entente. Il faut voir ce qui est indiqué dans l'entente, à savoir que Dome Petroleum ne peut pas conclure d'entente avec qui que ce soit d'autre.

Je pensais, et je crois toujours, que le ministre a induit la Chambre en erreur en disant que Dome pouvait considérer d'autres offres. Je ne peux pas affirmer qu'il a délibérément induit la Chambre en erreur parce que j'ignore si le ministre a lu le protocole d'entente. Il aurait du pouvoir l'examiner, mais je ne peux pas affirmer qu'il l'a lu et par conséquent qu'il a délibérément induit la Chambre en erreur. Je trouve cela important et je suis convaincu qu'il a induit la Chambre en erreur. Je ne prête nullement des intentions inavouables au ministre.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais commencer par dire que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) se trompait totalement lorsqu'il disait que le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellana) prétendait que le ministre avait délibérément induit la Chambre en erreur au sujet de l'accord en question. Jamais, ni aujourd'hui ni le 5 mai, le député n'a dit rien de pareil. En fait, vous avez même jugé bon d'intervenir le 5 mai pour confirmer que l'intention du député n'était pas d'alléguer que le ministre avait délibérément induit la Chambre en erreur.

Deuxièmement, si le ministre avait des objections au sujet de la question du 5 mai, il aurait certainement dû soulever sa question de privilège ce jour-là, mais il ne l'a pas fait.

M. Masse: Il a dit cela hier.

M. Gray (Windsor-Ouest): Le ministre déclare qu'il se plaint de ce que le député de Cape Breton—The Sydneys a dit hier. Je repète que l'on ne trouve nulle part dans le hansard les propos que le ministre attribue au député.

De toute façon, si je ne m'abuse, la plainte du ministre ne ne constitue pas la base d'une question de privilège. A la rigueur, il pourrait faire un rappel au Règlement. Même là, ce ne serait un rappel au Règlement légitime que si le député de Cape Breton—The Sydneys avait effectivement dit que le ministre avait délibérément induit la Chambre en erreur mais, je le répète, il ne l'a pas dit.

L'argument du ministre est également incomplet, car il n'a pas dit que s'il y avait une présomption suffisante il proposerait une motion de renvoi au comité des Élections, Privilèges et Procédure. Il n'a pas fait état de cette intention, ce qui rend sa question incomplète.

Enfin, je vous renvoie respectueusement au commentaire 19 de Beauchesne, à la page 12, qui dit:

> Les différences qui s'élèvent entre deux députés sur des allégations de fait ne remplissent pas les conditions qui en feraient des atteintes aux privilèges parlementaires.

Le ministre s'est plaint des propos du député. Je prétends que ce n'est pas un rappel au Règlement pour les raisons que j'ai données et ce n'est certainement pas une question de privilège recevable.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, permettez-moi de faire deux observations concernant la question de privilège. Les deux découlent directement des commentaires du leader à la Chambre de l'opposition officielle.

Il faut bien se dire, d'une part, que la question de privilège ne serait pas souvent soulevée à la Chambre si le temps était un facteur essentiel comme le prétend le député. Je trouve que la présidence s'est montrée avisée en permettant que la question de privilège serve de soupape de sécurité, en quelque sorte, afin de laisser les députés exprimer leur point de vue. Il serait préférable, à mon avis, de faire comme toujours, de ne pas tenir compte du facteur temps afin que ce mécanisme continue de servir de soupape de sécurité.

D'autre part, le député a avancé un argument intéressant en faisant valoir que la question de privilège doit se terminer par la présentation d'une motion. Je me félicite de l'avoir maintenant de mon côté. Il a déjà prêché le contraire en d'autres occasions, si je ne m'abuse. Je ne sais combien de fois j'ai dit que la question de privilège doit se terminer par la présentation d'une motion. Peut-être pas le député lui-même, mais d'autres de son parti en tout cas, n'étaient pas d'accord avec moi, et je suis heureux de son appui sur ce point de procédure. Le député a exposé son point de vue. Cette question pourrait faire l'objet d'un débat, mais je crois que nous en avons fait le tour.

M. Gray (Windsor-Ouest): Je dirais un détour plutôt.

M. Lewis: Nous sommes à mille lieues de penser, comme le signalait mon collègue, que le député induirait délibéremment la Chambre en erreur. Je termine donc sur cette réflexion, et je vous laisse statuer sur la question de privilège, monsieur le Président.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, en tant qu'observateur plutôt impartial, n'étant pas membre du parti, dont l'un des membres, a-t-on dit, a prétendu qu'une autre personne avait induit la Chambre en erreur, ni membre du parti du ministre qui fait la remarque, il me semble qu'il n'y a vraiment pas lieu de soulever une objection. Induire la Chambre en erreur, c'est l'amener à se tromper. Or il faut d'abord «mener» avant «d'amener à se tromper».

Le problème est que le ministre ne nous a fait aucune déclaration à ce sujet. Il devrait prendre la parole et faire une déclaration à la Chambre sans la faire passer en douce sous le couvert d'une question de privilège.

M. le Président: Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) a montré une fois de plus le don extraordinaire qu'il a pour s'arranger à défendre le point de vue des gens qu'il représente. Les députés apprécieront naturellement les remarques qu'il a faites.

Je vérifierai soigneusement les feuillets bleus. Je veux remercier le ministre et les députés pour leurs observations. Je leur accorderai toute mon attention.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PRÉTENDUE DIVULGATION DU COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS D'UN COMITÉ TENUES À HUIS CLOS

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, je soulève aujourd'hui la question de privilège au sujet de renseignements confidentiels provenant de la divulgation du compte rendu des délibérations d'un comité qui a siégé à huis clos. Je vous demande en toute déférence de vous reporter à Erskine May, 19^e^ édition, page 146, chapitre X «Violations de privilège et outrages», dont voici le texte:

> La publication ou la divulgation du compte rendu des délibérations de comités qui se déroulent à huis clos ou de projets de rapport, avant qu'il n'en soit fait rapport à la Chambre, constituera une violation de privilège ou un outrage.

Le mardi 5 mai dernier, votre comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources a siégé à huis clos pour discuter d'une motion déjà adoptée. Un long débat a eu lieu à la fin duquel les membres du comité ont adopté une motion annulant la précédente. Environ 30 à 40 minutes après la réunion, des journalistes ont téléphoné à mon bureau, m'ont raconté ce qui s'était dit, la teneur de la motion et la façon exacte dont le comité a voté en me demandant, bien entendu, ce que j'en pensais. J'ai répondu que tout cela était confidentiel.

Le 6 mai 1987, le lendemain, un article de la Presse canadienne a paru dans le *Sun* de Calgary, où l'on décrivait dans les termes suivants les délibérations du comité:

> • (1530)
>
> Lors de l'étude d'hier, deux conservateurs ont voté pour renverser cette décision, a déclaré un membre du comité à la Presse canadienne. Un autre conservateur et un député libéral ont voté pour le maintien de la décision initiale. Le vote de la présidente du comité, Barbara Sparrow, du parti conservateur, qui a exhorté le comité à examiner à nouveau la décision de la semaine dernière, a été décisif.

D'autres articles ont paru dans le *Citizen* d'Ottawa et le *Journal* d'Edmonton. Je les ai sous la main si vous désirez les voir.

La fuite de ces renseignements confidentiels a sapé, restreint et même entravé d'une certaine façon mes fonctions de députée, de membre d'un comité permanent de la Chambre et aussi de présidente de ce comité. Les délibérations de mon comité et, partant, de tous les autres comités de la Chambre, ont été menacées par cette divulgation du compte rendu d'une réunion tenue à huis clos.

Si vous estimez que ma question de privilège est fondée, je suis prête à proposer de renvoyer la question au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, j'allais aborder le dernier point, mais je parlerai de celui-ci étant donné que j'étais membre du comité et que je peux me porter garant des faits exposés par ma collègue, la députée de Calgary-Sud (M^me^ Sparrow).

Je voudrais également faire remarquer au président que le 5 mai, à la page 5777 du hansard, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a invoqué le Règlement exactement sur le même sujet, portant à l'attention de la Chambre des délibérations qui avaient eu lieu à huis clos. Je veux faire remarquer au président que je trouve ironique que le leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique ait fait ce rappel au Règlement le 5 mai alors qu'aucun député NPD n'était présent à aucun des deux votes.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, en tant que membre de ce comité, je suis d'accord avec ce qu'a déclaré la députée de Calgary-Sud (M^me^ Sparrow) et le député de Calgary-Nord (M. Gagnon). Cependant, je voudrais apporter quelques renseignements supplémentaires.

Tout d'abord, nous parlons de deux réunions. Une réunion a eu lieu la semaine précédente au cours de laquelle on a posé certaines questions concernant les témoins à inviter. Voilà à quoi se résument les réunions à huis clos de la semaine précédente et du 5 mai.

On a discuté à ces réunions du comité directeur et des témoins à inviter. Voilà quels ont été les seuls sujets de conversation de ces deux réunions.

Peu après la première réunion, le nom des témoins invités à comparaître n'était plus un secret. Non seulement les renseignements communiqués à la deuxième réunion ont été divulgués mais ceux de la première réunion ont fait aussi manifestement l'objet d'une fuite.

Mon autre argument est que, avant la deuxième réunion, un journaliste est venu me voir et m'a dit «je crois savoir que les témoins ne viendront pas, que quelque chose d'autre a été prévu». Dans le cas de la deuxième réunion, la presse savait non seulement ce qui avait pu se dire à la première réunion puis à la deuxième mais elle était aussi au courant de ce qui allait être dit à la deuxième réunion avant qu'elle n'ait eu lieu. A mon avis, c'est une situation gênante.

J'éprouve également deux grandes inquiétudes à ce propos, la première étant que les questions discutées étaient du type habituellement confié à un comité directeur. Les renseignements de la première réunion à propos des témoins à inviter ayant été rendus publics, il n'y aurait un problème que si notre seule préoccupation portait sur le fait qu'il a été divulgué que les témoins ne seraient pas invités à la suite de la deuxième réunion. Après tout, comment les témoins sauraient-ils qu'ils ne doivent pas comparaître si on ne le leur dit pas? C'est une question difficile.

Mon troisième point n'a pas de rapport avec ce qui a été dit, mais je pense qu'il est important. S'il doit y avoir des comités directeurs, c'est ce qui devrait se passer. Si des renseignements doivent être discutés par les comités directeurs, qu'on en discute dans ce cadre plutôt qu'aux séances à huis clos.

La tenue d'une séance à huis clos chaque fois que l'on veut que des renseignements ne soient pas diffusés ne fera que multiplier les fuites. Nous n'avons jamais connu une telle situation auparavant. C'est regrettable, mais les renseignements qui touchent le comité directeur ne devraient être discutés que par lui et non en séance à huis clos.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, le comité de l'énergie, des mines et des ressources n'a pas de comité directeur. Il ne compte que sept membres et lorsqu'il a commencé ses travaux, il y a un an et demi, on a proposé, et tous les membres l'ont accepté, que le comité directeur soit le comité au complet.

De plus, je voudrais rafraîchir la mémoire du député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan). La séance d'il y a deux semaines ne visait pas simplement l'invitation de témoins. Nous avons discuté de tout ce qui était à l'ordre du jour, y compris d'une étude sur nos réserves de pétrole brut et la sécurité de nos approvisionnements.

Si vous désirez plus de renseignements sur les deux séances qui ont eu lieu, je serais heureuse d'en discuter avec vous, monsieur le Président. Il est clair qu'il y a eu une fuite de renseignements confidentiels. Il est rare que nous ayions des séances à huis clos, puisque nous n'en avons eu que trois ou quatre jusqu'à présent.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, la députée a basé sa question de privilège sur un précédent qu'elle présente comme un commentaire de Erskine May. Je dois admettre que je n'ai peut-être pas entendu tout ce qu'elle a dit, mais je présume qu'elle parlait de la résolution de 1937 de la Chambre des communes du Royaume-Uni portant que la révélation prématurée du contenu de documents comme ceux dont elle parle pourrait très bien donner lieu à la question de privilège.

Je tiens toutefois à signaler le commentaire 647(2), figurant à la page 207 de la cinquième édition de Beauchesne, citant une décision de la présidence consignée dans les Journaux des Communes du 23 juin 1977, à la page 1209. Voici ce que dit le commentaire:

> Au Canada il est arrivé que l'on ait posé la question de privilège en ce qui concerne la diffusion du rapport d'un Comité avant que ce document ait été présenté à la Chambre. En la circonstance le Président a jugé impossible de trancher la question en se conformant à l'usage britannique, la motion dont il était saisi semblant attaquer la presse qui avait publié le document confidentiel, sans s'en prendre toutefois à l'attitude des députés vis-à-vis leurs propres documents. Oubliant ce point on oubliait un point fort important en ce qui concerne les privilèges de la Chambre.

Je n'ai pas toute la décision à laquelle cette édition de Beauchesne fait allusion. Il y a peut-être d'autres passages pertinents susceptibles de vous intéresser. J'ai toutefois été frappé de constater que dans sa motion, la députée demande tout simplement à la Chambre de renvoyer la question au comité compétent. Elle ne renferme pas l'élément qui est absolument essentiel, de toute apparence, d'après ce commentaire-ci; il faut que l'on s'en prenne à l'attitude des députés vis-à-vis de leurs propres documents.

• (1540)

Je comprends bien que cette question préoccupe la députée, et je demande à la présidence d'examiner la nature de la question de privilège et de la motion qu'elle se propose de présenter si l'on juge qu'il y a de prime abord matière à privilège, pour voir si elle répond aux critères et si la motion est acceptable ou si, comme je l'ai dit tout à l'heure à la Chambre des communes, nous ne sommes pas de nouveau en présence d'un désaccord sur les faits ou d'un sentiment de frustration fondé certes mais ne donnant pas matière à la question de privilège.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, c'est la deuxième fois en deux semaines que l'on essaie de soulever la question de privilège à propos de la révélation de la teneur des délibérations d'une séance à huis clos.

Pour ce qui est de l'argument du leader à la Chambre de l'opposition officielle, appuyé sur le commentaire 647(2) de Beauchesne, il me semble qu'il y a atteinte aux privilèges de la Chambre si on lit attentivement ce commentaire, à cause de la publication des délibérations d'un comité avant qu'il en ait été question à la Chambre des communes. Ce dont se plaint ma collègue la députée de Calgary-Sud (M^me Sparrow), c'est des révélations qui ont été faites au sujet de délibérations tenues à huis clos.

Je vais répéter ce que j'ai dit alors, soit que les comités doivent être en mesure de se réunir à huis clos afin de discuter donnant donnant, comme cela s'impose de temps à autre—ainsi que dans toute entreprise, à quelque niveau que ce soit—et, inutile pour cela de citer Beauchesne, à l'abri de la publicité. Voilà où ma collègue, j'imagine, veut en venir quand elle affirme qu'on a porté atteinte à ses privilèges à titre de membre de ce comité et qu'on l'a empêchée de jouer pleinement son rôle de membre et de présidente du comité en divulguant la teneur des délibérations du comité, à cette occasion, et non pas celle du rapport du comité proprement dit. Soit dit avec respect, ce rapport aurait été de toute façon déposé à la Chambre.

Il m'importe assez peu que les rapports parviennent aux médias une demi-heure avant la Chambre. Toutefois, je m'inquiète énormément du problème dont la députée nous a saisi et qui nous a également été signalé il y a deux semaines, et qui se pose quand des députés s'enferment pour débattre une question pour ensuite découvrir que les médias et le public sont au courant des délibérations qu'ils ont tenues à huis clos. Cet état de fait ne saurait profiter à la Chambre ni aux députés. A mon avis, ma collègue a fort bien étayé sa question de privilège.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses éclaircissements. Néanmoins, je m'estime toujours justifié de demander à la présidence si la question que j'ai soulevée n'est pas, elle aussi, pertinente quant aux faits sur lesquels la députée de Calgary-Sud (M^me Sparrow) fonde sa question de privilège.

Faisons-nous face à une plainte qui est si vague pour ce qui est de savoir à qui elle s'adresse, surtout en ce qui a trait au rôle des députés, qu'elle ne mérite pas que la Chambre adopte une motion tendant à renvoyer la question au comité des élections, des privilèges et de la procédure? Une motion de ce genre, et l'enquête par un comité qui suit, constituent une chose grave qui se produit rarement.

Ainsi, je comprends les préoccupations de la députée, surtout maintenant que j'ai reçu quelques éclaircissements de la part du secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement. Toutefois, je me demande s'il n'en demeure pas moins, et en fait, j'en suis persuadé, que toute motion que la députée de Calgary-Sud pourrait proposer, si le président découvrait un cas, à première vue, de violation de privilège, serait si vague qu'elle ne justifierait pas un vote à la Chambre et l'enquête qui en découlerait de la part du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

M. le Président: La parole est au député de Cape Breton—The Sydneys. S'agit-il de la même question?

M. MacLellan: Monsieur le Président, une seule chose m'inquiétait et je pense que mon leader parlementaire l'a fort bien expliquée et je suis donc disposé à en rester là.

M. le Président: Je remercie les députés pour leurs interventions qui sont toutes utiles à la présidence. Je dois signaler à la Chambre qu'il y a une semaine environ, le député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann) a présenté une demande semblable à celle-ci, bien que légèrement différente, à la Chambre au sujet d'une déclaration faite dans cette enceinte par le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) au sujet d'une réunion à huis clos. Je dois signaler aux députés que cette question pose bien des difficultés à la présidence. Cependant, elle rendra sa décision demain.

En ce qui a trait à la question soulevée aujourd'hui, je l'examinerai très attentivement. Je peux préciser aux députés que suffisamment de cas de ce genre se sont produits, pour que la présidence juge de son devoir de prendre la question très au sérieux, et je rendrai donc ma décision demain à la Chambre.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE DROIT À L'EXPORTATION DE PRODUITS DE BOIS D'OEUVRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-37 concernant le droit à l'exportation de produits de bois d'oeuvre, dont un comité législatif a fait rapport avec une proposition d'amendement.

M. le vice-président: Comme les députés le savent, douze motions tendant à modifier le projet de loi C-37 sur le droit à l'exportation de produits de bois d'oeuvre figurent au *Feuilleton*.

La motion nº 1 vise à ajouter au projet de loi des dispositions que l'on retrouve dans la Loi sur les Indiens, ce qui n'avait pas été envisagé à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi. Cet amendement dépasse clairement la portée du projet de loi et je dois donc le déclarer irrecevable. Je renvoie à cet égard les députés au commentaire 773(1) de la cinquième édition de Beauchesne.

[*Français*]

La motion nº 2 a été proposée au Comité et déclarée irrecevable. Elle outrepasse la portée de la résolution de voies et moyens sur laquelle le projet de loi est fondé. Compte tenu du commentaire 523 de la cinquième édition de Beauchesne, et après une analyse approfondie, je dois déclarer la motion irrecevable.

[*Traduction*]

Les motions nºs 3 et 5 visent à ajouter un nouveau genre de mécanisme à l'établissement du droit à l'exportation de 15 p. 100. J'en suis venu à la conclusion que ces motions dépassent la portée du projet de loi et de la résolution des voies et moyens sur laquelle il est fondé. La résolution ou le projet de loi ne prévoyaient aucune disposition au sujet d'ajustements dans le calcul du droit à l'exportation. Je dois donc déclarer les motions irrecevables. Je renvoie les députés au commentaire 773(1) de la cinquième édition de Beauchesne où l'ont lit qu'un amendement est irrecevable:

> s'il ne se rapporte pas au projet de loi, ou s'il en dépasse la portée, ou s'il est inspiré par des amendements déjà rejetés ou s'il en dépend.

[*Français*]

La motion nº 6 qui découle de la motion nº 3 ne sera pas choisie pour le débat et ne sera pas mise aux voix.

● (1550)

[*Traduction*]

La motion nº 4 a été déclarée irrecevable au comité parce qu'elle dépasse la portée de la résolution des voies et moyens sur laquelle est fondé le projet de loi en essayant de soustraire à la responsabilité commune une société ou une région exemptée d'un droit. J'en suis venu à conclure que cette motion a pour objet d'exempter les billes abattues aux États-Unis et qu'elle dépasse ainsi la portée du projet de loi et y ajoute un nouveau concept qu'on n'y avait pas envisagé. Je reporte les députés au commentaire 523 de la cinquième édition de Beauchesne:

> En modifiant le bill on ne doit pas augmenter la portée, l'importance ni l'incidence des charges imposées à la population, telles que les définissent les résolutions des voies et moyens autorisant les dispositions dont la modification se trouverait ainsi proposée.

C'est pourquoi je dois déclarer cette motion irrecevable.

J'ai déjà parlé des motions nºs 5 et 6.

La motion nº 7 a été jugée irrecevable au comité législatif. On pourrait soutenir que si elle était adoptée, elle pourrait empiéter sur la compétence des provinces, bien que ce soit là une question qu'il appartiendrait aux tribunaux de trancher. La présidence reconnaît cependant qu'il s'agit d'un cas limite sur le plan de la procédure et, après une analyse approfondie, a décidé d'accorder le bénifice du doute au député. La motion nº 7 sera donc présentée à la Chambre, débattue et mise aux voix séparément.

[*Français*]

La motion nº 8 inscrite au nom de l'honorable député de Skeena (M. Fulton) vise à modifier le même article du projet de loi d'une manière semblable à la motion nº 7 inscrite au nom de l'honorable député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). Elle ne sera donc pas choisie pour le débat.

[*Traduction*]

La motion nº 9 sera débattue et mise aux voix séparément.

Les motions nºs 10, 11 et 12 ne seront pas choisies pour le débat.

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais gré à la présidence de nous avoir remis une version écrite de sa décision. Je voudrais lui faire remarquer qu'il y aurait, apparement, contradiction dans la décision qu'elle a rendue à propos de la motion nº 1. La présidence s'est fondée sur le commentaire 773 1) de la cinquième édition de Beauchesne pour déclarer que cette motion dépasse la portée du projet de loi. Quand nous avons présenté un amendement analogue au comité, la présidence avait invoqué le commentaire 773 10) pour justifier sa décision. Je trouve que ce commentaire se prête davantage à un ré-examen de cette question.

La présidence pourrait-elle nous expliquer pourquoi elle se reporte maintenant au commentaire 733 1) au lieu du commentaire 773 10) qui semble mieux cadrer avec la décision qu'elle a prise?

M. le vice-président: Je prends note des observations du député de Winnipeg—Fort Garry et j'en reparlerai plus tard. Pour l'instant, passons au débat.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos de votre décision concernant la motion nº 4. Vous avec fondé cette décision sur le commentaire 523 que voici:

> En modifiant le bill, on ne doit pas augmenter la portée, l'importance ni l'incidence des charges imposées à la population, telles que les définissent les résolutions des voies et moyens autorisant les dispositions dont la modification se trouverait ainsi proposée.

Monsieur le Président, je vous demande d'examiner ce que je propose aux paragraphes 3) et 4). Au paragraphe 3), je demande que les grossistes qui détiennent temporairement du bois d'oeuvre soient exemptés aux termes de l'annexe du projet de loi C-37. Le bois d'oeuvre d'une scierie exemptée, à destination des États-Unis, serait exempté tout le long du parcours, du point de départ à l'arrivée.

Je ne cherche donc pas à élargir la portée de ce projet de loi. Je ne fais qu'assurer que les grossistes qui transportent, vers les États-Unis, du bois d'oeuvre, débité dans une scierie exemptée, mais qui ont détenu ce bois temporairement dans leur entrepôt, ne sont pas assujettis à cette taxe à l'exportation de 15 p. 100 puisque le bois d'oeuvre en question étant exempté au départ, il le demeure toujours en cours de route vers les États-Unis.

Au paragraphe 4), je n'essaie pas d'élargir la portée de la résolution. Ce que j'essaie de faire concerne particulièrement les scieries frontalières. Il s'agit des arbres qui poussent aux États-Unis, des billes abattues là-bas, auxquels les États-Unis n'ont jamais eu l'intention d'appliquer leurs droits compensateurs. Les Américains n'ont jamais prétendu que leur industrie du bois était subventionnée. Ce bois est exporté au Canada, il y est débité dans des scieries canadiennes, essentiellement dans les 13 scieries frontalières du Québec, et ensuite quand il repart de ces scieries ou de chez un grossiste vers les États-Unis, il fait actuellement l'objet d'une taxe de 15 p. 100 à l'exportation.

J'ai passé au peigne fin le Mémorandum d'entente. Je n'y ai rien trouvé qui me permette de penser que nos négociateurs ou les négociateurs américains aient jamais eu l'intention, car il n'y en a pas un mot dans ce protocole, de viser ce bois provenant des États-Unis qui est transformé dans des scieries québécoises ou de s'en prendre à nos grossistes qui ne détiennent ce bois que temporairement, et quelquefois même simplement sur le papier. Ils commanderaient simplement ce bois à une scierie exemptée. Il serait importé et débité pour les acheteurs aux États-Unis. Mon interprétation de la décision 523 est donc que ni l'un ni l'autre de ces paragraphes ne déborderait la portée de la résolution.

Je ne trouve rien dans le Mémorandum d'entente, ni dans les audiences approfondies de comité que nous avons tenues pendant six semaines, qui me donne à penser que la taxe de 15 p. 100 sur les exportations devait viser ces produits et ces entreprises canadiennes.

Il serait bon que vous repensiez à cette question, monsieur le Président. Je crois qu'on ajoute un fardeau financier injustifié aux scieries frontalières et aux grossistes. Cette motion est le seul moyen de rectifier le projet de loi C-37.

M. McDermid: Monsieur le Président, je désire prendre la parole au sujet de la même objection. J'admire la façon ingénieuse dont le député de Skeena (M. Fulton) est parvenu à ses fins même si le Président a déclaré sa motion irrecevable. Étant donné que cette question ne figure pas dans le protocole d'entente, nous ne pouvons pas la soulever, car ce serait contraire au protocole, ce que le député sait fort bien.

Le député n'ignore pas non plus que la ministre et ses adjoints ont promis que ces questions seraient soulevées lors des négociations avec les Américains une fois le projet de loi adopté. Cette décision est tout à fait justifiée. Les amendements augmenteraient la portée de la loi. Par conséquent le protocole d'entente et les décisions sont parfaitement justifiés.

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais en revenir à la motion nº 1. Le secrétaire parlementaire se souviendra qu'au cours des audiences du comité j'ai soulevé une question quant à savoir si la Loi sur les affaires indiennes primait sur la Loi de l'impôt sur le revenu ou vice-versa. Aux termes de la Loi sur les affaires indiennes, les autochtones qui vivent dans les réserves ou dans le territoire des conseils de bandes sont exemptés des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. Nous avions demandé à Revenu Canada de rendre une décision qui porterait sur la question soulevée dans notre amendement. Nous essayons d'aider le gouvernement à rester dans la légalité en s'abstenant d'abroger ou d'éliminer les dispositions de la Loi sur les Indiens qui, selon moi, ne permettent pas d'imposer cette taxe aux autochtones. Je me demande si le secrétaire parlementaire est en mesure de nous communiquer l'interprétation de Revenu Canada.

• (1600)

M. McDermid: Monsieur le Président, je puis me renseigner à ce sujet. Je n'ai pas la décision à portée de la main en ce moment, mais je crois qu'il est certainement assez facile de l'obtenir.

M. Fulton: Monsieur le Président, au sujet du même rappel au Règlement, j'aimerais demander à la présidence de réfléchir un instant à ce que vient de dire le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy).

La présidence déclare la motion nº 1 irrecevable pour des raisons de procédure. L'argument du député de Winnipeg—Fort Garry a une importance fondamentale. J'étais présent lorsqu'il l'a soulevé lors de l'étude au comité. Il me semble que le sous-ministre du Revenu y était également. C'était le 23 mars, il y a environ sept semaines. Le gouvernement a eu tout le temps voulu pour déterminer si la Loi sur les Indiens l'emporte dans cette question fiscale.

Ce qu'on vise ici, c'est tout simplement de protéger les autochtones qui, aujourd'hui ou dans un proche avenir, pourraient participer à des activités d'abattage, d'extraction et de sciage, particulièrement dans les cas où ils exporteraient du bois d'oeuvre aux États-Unis.

On est certainement au courant à Revenu Canada de la décision rendue il y a moins d'un an dans la célèbre cause Nowachut. Je suis certain que le secrétaire parlementaire est également au courant de la décision rendue par Revenu Canada en mars 1987 concernant les autochtones, les Indiens de plein droit et les Inuit, en vertu de laquelle l'exonération d'impôt, qu'il s'agisse d'une taxe à l'exportation ou d'une autre taxe, ne s'applique plus seulement au revenu des personnes employées ou rémunérées sur une réserve mais aussi au revenu de tout établissement qui s'y trouve.

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

En fait, j'ai rencontré hier le ministre du Revenu national (M. MacKay) et j'ai cru comprendre que dans le cas des autochtones qui travaillent hors de la réserve, mais qui remettent l'argent gagné à un établissement situé dans la réserve, il n'y a pas de taxe à payer.

L'amendement proposé revêt une importance primordiale pour les exploitants d'entreprises d'abattage et de sciage de ma circonscription et de toutes les autres régions du Canada. Il se lit comme suit:

«pris d'une licence temporaire, mais à l'exclusion d'une «personne» entendue au sens de la *Loi sur les Indiens*».

Comme l'a signalé le député de Winnipeg—Fort—Garry, cet amendement vise simplement à s'assurer que la Chambre ne sera pas de nouveau saisie de nouvelles modifications au projet de loi C-37, une fois qu'il aura été adopté, sous prétexte que cet article est anticonstitutionnel.

M. McDermid: Je ne voudrais pas prolonger indûment le débat, monsieur le Président, mais je crois me rappeler que Revenu Canada a statué à cet égard à l'audience, ajoutant que la taxe à l'exportation s'applique à tous les Canadiens, y compris les autochtones qui exportent du bois d'oeuvre, et que la situation dont les deux députés ont fait état s'appliquait à la réserve et aux terres de la réserve, ainsi qu'à l'utilisation du bois dans la réserve.

Une fois le matériau expédié hors de la réserve, il est assujetti à la taxe. En outre, une fois exporté, il est assujetti à la taxe d'accise.

A mon avis, les autochtones qui effectuent l'exportation devraient payer la taxe à l'exportation comme n'importe quel autre exportateur. Exportateurs attitrés et titulaires d'une licence d'exportation, ils devraient payer la taxe à l'exportation. C'est un sous-ministre adjoint de Revenu Canada qui, à l'audience, a communiqué cette décision au comité.

Monsieur le Président, je m'en remets à vous pour examiner la chose, ainsi que vous l'avez promis, et je propose que nous poursuivions le débat sur les deux amendements que la présidence a acceptés.

M. le vice-président: J'ai examiné les questions soulevées par le député de Winnipeg—Fort Garry et le député de Skeena.

En ce qui a trait à la question soulevée par le premier, je lui dirai que le commentaire de Beauchesne concernant la motion nº 1 est en fait le 773(1), tel que cité dans la décision du Président.

Je passe maintenant à la question soulevée par le député de Skeena. Je le remercie de son argumentation, mais la décision prise par le Président à ce sujet vaut toujours.

Nous passerons maintenant aux deux motions qui ont été acceptées, les motions nºs 7 et 9.

Nous discuterons d'abord de la motion nº 7, qui fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry) propose:

Motion nº 7

Qu'on modifie le projet de loi C-37, à l'article 14, en ajoutant, à la suite de la ligne 27, page 10, ce qui suit:

«(4) Les recettes perçues par le Canada au titre des droits auxquels sont assujettis les produits de bois d'oeuvre en vertu de la présente loi et qui sont payables aux provinces conformément au paragraphe (2) peuvent être affectés par la province à l'attribution de marchés en matière de sylviculture, construction de routes, récréation et autres activités de foresterie dans un contexte non concurrentiel.»

—Monsieur le Président, je crois que cet amendement va au coeur du débat qui a surgi autour du projet de loi C-37. C'en est un qui est lié directement au droit du Parlement, consacré par la tradition séculaire, de décider comment devraient être dépensés les impôts levés par le Parlement.

L'importance de cet amendement remonte à la controverse qui a entouré la présentation d'un protocole d'entente conclu par cette fameuse et froide journée d'hiver du 30 décembre dernier lorsque, dans un effort désespéré, le gouvernement s'est entendu avec les États-Unis pour imposer une taxe aux producteurs canadiens de bois d'oeuvre.

Par la suite, nous avons obtenu copie d'une lettre que le secrétaire au Commerce, un fonctionnaire très important dans l'administration américaine, ainsi que le négociateur commercial en chef, M. Yeutter, avaient adressée à M. Dennison , chef de la *Coalition for Fair Lumber Imports* aux États-Unis. Les auteurs de cette lettre disaient nettement comment les fonds recueillis par le gouvernement canadien pourraient être utilisés. Ils écrivaient explicitement que les fonds recueillis par le gouvernement ne pourraient pas être utilisés pour octroyer sans concurrence des contrats de sylviculture, de voirie, d'aménagement touristiques et d'autres activités forestières.

A ce moment-là, monsieur le Président, nous avions affirmé qu'une pareille restriction imposée sur la façon de dépenser les deniers publics du Canada constituait sans aucun doute un empiètement sur notre souveraineté nationale. On nous avait assuré qu'il s'agissait simplement «des réflexions du secrétaire au Commerce des États-Unis», que cette interdiction n'avait aucune portée juridique et ne faisait nullement partie du protocole d'entente.

Toutefois, monsieur le Président, n'empêche que le principal signataire de cette entente, le secrétaire au Commerce ainsi que le négociateur commercial en chef se sont nettement engagés par écrit envers leurs propres démarcheurs pour l'industrie du bois d'oeuvre en donnant leur interprétation de la portée de cet accord.

Assurément, cela a suscité chez certains Canadiens dans l'industrie et ailleurs de très sérieuses réserves. Quand on considère les déclarations des ministres provinciaux, on a aussi le sentiment qu'il y a une prescription quant à la manière dont les 500 ou 600 millions de dollars recueillis au moyen de cette nouvelle taxe peuvent effectivement être utilisés.

Si le gouvernement canadien a accepté tacitement l'interprétation de MM. Baldrige et Yeutter dans leur lettre à M. Dennison, alors, à mon avis, il a certes accepté de restreindre un droit fondamental. Toutefois, le Parlement n'est pas lié par la façon d'agir du gouvernement. A titre d'institution législative souveraine, nous devons veiller à ce qu'il n'y ait aucune équivoque ni aucune limitation implicite ou explicite quant à la façon dont les deniers publics peuvent être dépensés au Canada.

• (1610)

J'ai donc présenté un amendement qui autorise expressément la dépense de fonds dans des secteurs comme la sylviculture, la construction de routes et des activités récréatives, mentionnés dans la lettre Yeutter-Baldrige. Cela ne veut pas dire que les provinces devront consacrer à ces fins les recettes perçues au titre des droits mais mon amendement dit clairement qu'elles peuvent le faire et qu'elles ne doivent pas hésiter à le faire de peur d'enfreindre le traité ou les ententes intervenues.

Je précise que la sylviculture et la construction de routes sont deux des principales activités du programme de reboisement qu'on nous a promis. A l'origine, la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) et le ministre d'État chargé des Forêts et des Mines (M. Merrithew) avançaient comme argument que l'on garderait cet argent au Canada pour l'utiliser aux fins du reboisement.

Si je me souviens bien, la ministre du Commerce extérieur a déclaré qu'à son avis, les forêts de la Colombie-Britannique étaient dans un piètre état et que l'initiative du gouvernement permettrait d'investir dans les importantes activités de sylviculture, de construction de routes, *et caetera*.

Mme Finestone: Que signifie cet «*et caetera*»?

M. Axworthy: Mais cette question fait planer l'incertitude sur toute l'entente. Lorsque vous avez entre les mains la lettre écrite par une des parties à l'entente qui y affirme que l'argent ne peut pas servir à ces fins et que s'il l'est, elle pourra invoquer l'article 301 du projet de loi américain sur le commerce—ce qui serait une sorte de sanction imposée automatiquement par le président des États-Unis—on suppose que beaucoup de gens hésiteront et décideront de ne pas courir le risque de se voir imposer une sanction très efficace par le président américain.

Je soutiens, monsieur le Président, qu'à moins que nous n'adoptions cet amendement, la lettre adressée à M. Dennison par le secrétaire au Commerce et le principal représentant commercial du président des États-Unis signifiera au Canada de façon bien claire à quel usage il devra ou pourra affecter les recettes perçues au moyen de la taxe. La seule façon dont on pourra libérer les provinces de leurs réserves ou répondre à la question, c'est en adoptant cet amendement. Si le Parlement du Canada l'accepte, c'est l'affirmation sans équivoque que nous sommes un pays souverain, que nous avons le droit de lever des impôts et de dépenser ces recettes fiscales, en tant que Canadiens, à notre guise. Peu nous importe ce qu'en disent le secrétaire au Commerce ou le négociateur en chef du président, nous prenons des décisions dans notre propre intérêt.

C'est particulièrement important parce que, alors que nous élargissons le cadre des négociations commerciales, l'une des questions qui plane sur tous ces entretiens est de savoir dans quelle mesure et de quelle façon la souveraineté du Canada sera limitée. Comment le Parlement va-t-il réagir aux diverses sortes d'ententes, aux réserves et aux limitations imposées à notre pouvoir de décision? Comment allons-nous gérer notre économie ou décider de l'aide à apporter à l'industrie? Au lieu de cela, allons-nous accepter toute une série d'instructions élaborées à Washington plutôt qu'à Ottawa?

J'affirme aussi énergiquement que possible que si le gouvernement du Canada est honnête lorsqu'il dit que la lettre de M. Baldrige n'a aucune importance, il ne devrait alors avoir absolument aucune raison de rejeter cet amendement qui ne ferait simplement qu'indiquer clairement que la lettre n'a pas d'importance. Il n'influerait en aucune façon sur la politique du gouvernement mais la renforcerait, l'appuierait et donnerait l'approbation du Parlement aux déclarations qui ont été faites. Si, cependant, les conservateurs rejettent cet amendement ou votent contre, nous saurons que nous avons renoncé à une partie de notre souveraineté et que le gouvernement essaye simplement de duper les Canadiens.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de parler en faveur de la motion n° 7. La lettre dont vient de parler le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) est un document vital, et le gouvernement a essayé d'en minimiser son importance. Dans le projet de loi C-37, il faut faire figurer une garantie spécifique à l'intention des provinces, des Canadiens et des travailleurs forestiers.

Le représentant commercial américain, Clayton Yeutter, a signé cette lettre le 30 décembre 1986 ainsi que le secrétaire au Commerce, Malcolm Baldrige et deux membres de l'administration Reagan ayant rang de ministres. Il est bon que je fasse une ou deux remarques puis j'aborderai la question du libellé exact.

Au troisième paragraphe de la lettre adressée à M. Stanley S. Dennison, président de la Coalition pour des importations équitables de bois d'oeuvre à Washington, D.C., on peut lire:

> . . . Le gouvernement américain surveillera étroitement l'application de cette entente pour veiller à ce que les recettes provenant du droit à l'exportation ou de mesures de remplacement ne sont pas reversées aux producteurs ou aux exportateurs du bois d'oeuvre canadien ni autrement utilisées à leur avantage.

Puis on arrive au passage vraiment crucial que l'on retrouve dans l'amendement à l'étude. Au bas de la page 2, on peut lire:

> Nous considérerions que les mesures de suivi prises par les organismes gouvernementaux du Canada auraient pour effet de neutraliser ou de réduire le droit à l'exportation ou les mesures de remplacement, aux termes du paragraphe 6 de l'entente.

Ensuite, il est question de dégrèvements, de remises, ainsi de suite. Les passages les plus importants viennent au paragraphe 7, immédiatement avant les signatures de MM. Yeutter et Baldridge, où on lit ceci:

> . . . l'attribution de marchés en matière de sylviculture, construction de routes, récréation et autres activités de foresterie dans un contexte non concurrentiel.

On y reprend le même libellé que celui de l'amendement proposé par le député de Winnipeg—Fort Garry, où il est également question de sylviculture, construction de routes, récréation, et autres activités de foresterie dans un contexte non concurrentiel.

Nous avons longuement discuté de la question au comité. Nous n'avons pas réussi à faire venir certains des spécialistes que nous souhaitions entendre, mais j'ai essayé, comme en témoigne la motion nº 8, d'apporter le même genre de précision en affirmant de manière catégorique que la gestion forestière englobe la sylviculture, le dégagement des conifères, le reboisement, la consolidation des peuplements et la régénération des forêts en général. J'affirme également ceci:

> Les recettes perçues par le Canada au titre des droits auxquels sont assujettis les produits de bois d'oeuvre en vertu de la présente loi sont affectés à la gestion forestière dans les régions où elles ont été perçues.

Comme le savent les députés, la ministre du Commerce extérieur a rappelé à juste titre que la Colombie-Britannique, le principal producteur de bois d'oeuvre utilisé non seulement au Canada mais exporté aussi aux États-Unis, est devenu une espèce de ghetto sylvicole. Nous savons, dans ce coin du pays, d'après M. Peter Pierce, qu'il ne nous reste plus que pour 14 ans d'approvisionnement en bois. Nous avons le rapport de M. Bill Ewing au sujet de Prince George et du caribou du Nord, où l'on soutient à peu près la même chose que M. Pierce, c'est-à-dire que, d'ici à l'an 2 000, nous manquerons de bois. La Colombie-Britannique a de toute évidence grand besoin de ces 300 millions de dollars par an, et jusqu'au dernier centime, pour régénérer ses forêts dans les plus brefs délais. Même si le gouvernement soutient que la lettre exposant l'interprétation américaine de l'accord sur la taxe à l'exportation n'a aucune valeur, n'oublions pas que cette lettre a été envoyée le jour même où le protocole d'entente a été signé. Elle a été concoctée le même jour et transmise à la Coalition comme énonçant l'interprétation du gouvernement américain.

Maintenant que nous avons renoncé à nos possibilités de comparaître devant un comité du GATT, nous nous sommes placés dans une situation telle que si nous ne satisfaisons pas aux attentes des États-Unis, les Américains peuvent invoquer l'article 301 contre nous trente jours après s'être retirés de l'accord.

Voyons ce qu'en dit Max Cohen, l'un des plus éminents spécialistes en droit international du Canada, qui a déjà été juge à la Cour internationale de justice et qui a déjà présidé la Commission mixte internationale. Dans son témoignage devant le comité permanent des banques et du commerce, le 19 février, il a dit:

> Je conclus donc en vous disant qu'à mon avis, et à toutes fins pratiques, il serait très difficile pour le conseiller juridique du département d'État des États-Unis de nier l'effet de l'interprétation accordée par M. Baldridge ou M. Yeutter.

● (1620)

Dans le numéro du 3 janvier 1987 de *International Trade*, M. Cohen avait déclaré:

> Il est plutôt étrange de laisser à d'autres le soin de surveiller nos propres affaires.

Le comité a essayé de corriger la situation mais n'a pas réussi à faire accepter ces amendements par la présidence quand nous étions encore au comité, il y a six semaines. Évidemment, le gouvernement jugeait alors important que nous finissions l'étape du comité pour que le projet de loi revienne à la Chambre, mais c'était il y a six semaines.

Le comité a envoyé à la ministre du Commerce extérieur une lettre rédigée le 25 mars et signée par le député de Prince Edward—Hastings (M. Ellis), président du comité. Dans cette lettre, le président demandait dans son cinquième point approuvé à l'unanimité par les députés présents, qu'on tente de dissiper durant les négociations la confusion soulevée par la lettre à Dennison concernant l'application des recettes perçues au titre des droits. La Chambre a maintenant l'occasion de le faire.

Nous avons le témoignage du juriste expert Max Cohen de renommée internationale, la lettre signée par Malcolm Baldrige et Clayton Yeutter ainsi qu'un amendement et la requête unanime du comité. Le comité n'a pas encore reçu de réponse de la ministre du Commerce extérieur sur les éclaircissements demandés aux États-Unis à propos de la lettre envoyée par Baldrige et Yeutter à M. Dennison. Il n'y a donc qu'une seule issue.

Je suis certain que ce côté-ci de la Chambre votera à l'unanimité pour la motion et j'espère que les ministériels ne s'énerveront pas du fait que cet amendement émane de l'opposition. J'espère qu'ils y réfléchiront calmement et mûrement. On a porté gravement atteinte à la souveraineté du Canada. Et si les ministériels ne croient pas qu'il y aura atteinte à notre souveraineté, ils n'ont donc aucune raison de ne pas voter en faveur de la motion. J'inviterais les ministériels à parler et aussi à voter en faveur de cet amendement quand le moment sera venu.

Il est très important que nous envoyions ce signal de la Chambre des communes à Washington et à la coalition américaine. Nous devrions aussi envoyer un message encourageant à la Colombie-Britannique, à l'Alberta, à la Saskatchewan, au Manitoba, à l'Ontario, au Québec, aux provinces maritimes, aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

La Chambre a le devoir d'adopter un amendement comme celui-ci, disant clairement que l'argent récupéré du fait du projet de loi C-37 et retourné aux provinces peut être utilisé pour des travaux d'amélioration, de sylviculture, de construction de routes ou autres, que les provinces envisagent de faire avec leurs recettes, les revenus qu'elles recevront du fait de la taxe à l'exportation de 15 p. 100, ou les recettes qu'elles pourraient tirer de nouvelles mesures comme une taxe provinciale à l'exportation ou une augmentation des droits de coupe. Au moins, une telle mesure protégerait notre souveraineté. Au moins, cela ferait savoir à Washington que nous ne laisserons pas compromettre notre souveraineté sur des questions comme gérer nos forêts et nos autres ressources naturelles.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots pour appuyer l'amendement au projet de loi C-37 proposé par mon collègue et ami, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). Dans mon discours, je soulignerai ce qu'ont dit mes deux prédécesseurs.

Si nous n'approuvons pas cet amendement et s'il ne devient pas partie intégrante du projet de loi C-37, Washington pourra mettre son nez dans les affaires des gouvernements provinciaux et, en fait, nous imposer une politique pour nos propres forêts. Je ne pense pas que les députés d'en face veuillent voir la politique de gestion forestière de l'Ontario imposée de Washington.

M. McDermid: Vous l'imposez d'Ottawa.

M. Penner: Si mon collègue pense que c'est acceptable, il n'a pas bien compris les effets du projet de loi C-37.

Je trouve également que l'argument de MM. Baldridge et Yeutter qui assurent, dans leur lettre à la Coalition pour des importations équitables de bois d'oeuvre, que la sylviculture, la construction de routes dans des bois morts, qui tomberaient d'eux-même autrement, et qui seraient une perte totale, ou l'aide consentie pour l'utilisation récréative des forêts, annulent le droit sur les exportations ou en réduisent la portée. Je donne, pour exemple, les ententes sur la gestion des forêts en vigueur en Ontario actuellement. Les compagnies ont l'obligation de pratiquer le reboisement aux termes de ces ententes.

En acceptant certaines limites à l'abattage du bois, ces compagnies ont convenu de s'acquitter de certaines obligations, à savoir reboiser la région exploitée. Mais il n'en a pas toujours été ainsi. Il fut un temps où le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario se chargeait lui-même de cette responsabilité. Ce ministère exploitait des pépinières à l'époque. Maintenant, cette obligation a été confiée au secteur privé. C'est le secteur privé qui fait croître les jeunes pousses qu'il revend aux compagnies chargées de les planter.

Je rappelle à la Chambre que ces ententes sur la gestion des forêts de l'Ontario ont un caractère expérimental. On croit qu'elles donneront de meilleurs résultats que les entreprises publiques de naguère. Mais ce sont des spéculations politiques et on ne dispose pas encore de toutes les données nécessaires. Nous n'avons toujours pas la certitude que ces ententes sur la gestion des forêts donnent de meilleurs résultats que les entreprises publiques relevant du ministère des Ressources naturelles de l'Ontario.

Ce que je veux dire, c'est que si l'on décidait un jour que les accords sur l'aménagement forestier n'avaient pas les résultats escomptés et si le gouvernement de l'Ontario ou d'une autre province voulait prendre cette responsabilité à son compte, cela pourrait être contesté devant les tribunaux si cet amendement n'est pas adopté. Compte tenu de cette possibilité, les députés de mon parti et les ministériels doivent approuver cet amendement. Ce faisant, ils laisseront toute latitude aux gouvernement provinciaux pour prendre ces décisions.

Nous savons que, par le passé, des ententes ont été conclues entre les provinces et le gouvernement fédéral sous les auspices du ministère de l'Expansion industrielle régionale en vue d'entreprendre des travaux de construction de routes et de ponts dans des régions isolées où les coûts sont énormes, voire prohibitifs, pour accéder à une ressource prête à être exploitée. Si l'on ne peut pas accéder à cette ressource ou si l'industrie trouve le coût prohibitif, la province et ses habitants perdent une ressource qu'ils auraient pu exploiter.

• (1630)

Que deviendront ces forêts? Pendant un orage, un incendie se déclenchera et rien ne viendra l'arrêter puisqu'il s'agit d'une région isolée, ce qui arrive parfois dans le nord de l'Ontario, ou il faudra mener des opérations extrêmement onéreuses pour éteindre l'incendie. C'est pourquoi il a été décidé dans les ententes conclues entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux, que les secteurs prêts à être exploités doivent être accessibles et les deux paliers de gouvernement sont tenus d'aider l'industrie à exploiter cette ressource.

Nous disons maintenant que si l'on accepte les arguments de M. Baldrige et de M. Yeutter, cela n'est plus possible. La responsabilité incombe entièrement à l'industrie. Les sociétés Spruce Falls Power and Paper, Domtar ou Abitibi-Price doivent assumer ce coût elles-mêmes et le récupérer d'une façon quelconque lors de la vente de leurs produits.

M. McDermid: Le savent-elles?

M. Penner: Il a déjà été prouvé bien des fois que l'industrie ne peut pas assumer ce coût.

M. McDermid: Le savent-elles?

M. Penner: Quel choix avons-nous? Nous pouvons laisser les arbres là où ils sont, au risque de les voir abattus par des vents violents, un incendie ou la pourriture. Dans tous les cas, c'est du gaspillage et c'est stupide. Ce n'est pas une bonne politique d'aménagement forestier et personne ne l'acceptera.

Pourquoi voulons-nous empêcher les gouvernements provinciaux de prendre ce genre de décisions? Comment peut-on prétendre que l'accès à une ressource prête à être exploitée et son utilisation compensent d'une certaine façon ce droit de 15 p. 100 sur la production du bois d'oeuvre? C'est absurde. Si cela n'est pas justifié pour ces raisons, comment peut-on prétendre qu'un gouvernement provincial ne peut pas utiliser ses ressources en dépensant des fonds à des activités récréatives? Comment compenserons-nous le droit de 15 p. 100 en aménageant un lac, par exemple, par l'entremise du ministère provincial des Ressources naturelles, pour permettre aux propriétaires de chalets, en vertu d'un bail passé avec la Couronne, de bâtir une cabane ou une maison pour l'été? En quoi cela serait-il choquant?

Mon ami semble très impatient de prendre la parole et je suppose qu'il va répondre à toutes ces questions.

M. McDermid: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voulais simplement demander à mon collègue, qui déploie ses talents oratoires . . .

M. Penner: Je ne déploie pas mon talent oratoire. Je parle d'une préoccupation de la région que je représente. Il y a une nuance, John.

M. McDermid: C'était un compliment que je voulais faire, et je ne vois donc pas pourquoi le député monte sur ses grands chevaux. Je veux savoir s'il accepterait maintenant que je lui pose une question.

M. Penner: Puisque vous avez la parole, ne perdez pas de temps.

M. McDermid: Vous l'acceptez?

M. Penner: Bien sûr.

M. McDermid: Monsieur le Président, je comprends bien que le député parle de sa région. Voici ma question: Les gouvernements provinciaux construisent-ils actuellement ces routes? Le faisaient-ils avant l'accord? Est-ce que cela faisait partie du programme du gouvernement provincial de l'Ontario avant l'intervention de cette taxe? A-t-il ouvert ces routes d'accès aux forêts et aux chalets avant l'entente du 30 décembre?

M. Penner: La réponse, c'est qu'il l'a fait, qu'il le fait et qu'il veut continuer à le faire.

M. McDermid: Très bien, il peut le faire.

M. Penner: La lettre du secrétaire américain au Commerce et du représentant américain pour le commerce extérieur dont je parle dit que ce genre d'activité est en violation de l'entente conclue par le Canada et les États-Unis sur cette taxe de 15 p. 100 à l'exportation. Dans la région de l'Ontario que je représente, on craint beaucoup que l'accord que nous avons négocié avec les États-Unis ne limite notre liberté de déterminer notre politique dans ces domaines.

J'en reviens à ce que je disais au départ. Notre politique d'aménagement forestier est dans une très large mesure limitée et contrôlée par Washington. Dans la province d'où je viens, et plus particulièrement dans la région que je représente, on estime que c'est scandaleux.

Nous ne considérons pas cela comme une question de parti-pris politique. Nous estimons qu'il s'agit d'un amendement raisonnable, et je suis enchanté que Votre Honneur l'ait accepté, bien que vous vous demandiez, si je ne me trompe, si cela ne relève pas du domaine provincial. Je ne le crois pas. Nous n'intervenons pas dans le domaine provincial avec cet amendement. Ce que nous disons, c'est qu'une entente que nous avons conclue avec les Américains ne devrait pas empiéter sur le domaine provincial. Cet amendement fait le contraire. Il laisse la porte ouverte aux provinces pour prendre des décisions sur une ressource qui leur appartient, et qui n'appartient pas à Ottawa. Nous ne devrions pas conclure avec Washington des accords limitant les politiques des gouvernements provinciaux.

Je soutiens donc que les députés d'en face aideraient la région dont je viens et agiraient au mieux des intérêts de l'Ontario s'ils consentaient à appuyer cet amendement tout à fait raisonnable proposé par le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy).

[*Français*]

M. Alain Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je suis également très heureux de pouvoir associer ma voix à celles de mes prédécesseurs pour appuyer inconditionnellement cet amendement qui m'apparaît dans les circonstances plus que raisonnable, cet amendement qui, à mon sens, bonifie ce qui était carrément et tout simplement odieux. Et pour les fins de la discussion, monsieur le Président, avec votre permission, qu'il me soit permis de lire cet amendement qui, à mon avis, est plus que raisonnable. On y dit ceci:

> «(4) Les recettes perçues par le Canada au titre des droits auxquels sont assujettis les produits de bois d'oeuvre en vertu de la présente loi et qui sont payables aux provinces conformément au paragraphe (2) peuvent être affectées par la province à l'attribution de marchés en matière de sylviculture, construction de routes, récréation et autres activités de foresterie dans un contexte non concurentiel.»

Voilà, monsieur le Président, un amendement qui permettrait sans l'ombre d'un seul doute de bonifier d'une façon intéressante et raisonnable ce qui au départ est tout à fait inacceptable. Quand le gouvernement a eu signé cette entente, évidemment les arguments utilisés par moi et par certains de ma formation politique étaient très variés en ce sens qu'on a effectivement déploré qu'on s'était fait, d'une certaine façon, «avoir» sur le plan financier, qu'on avait, d'une certaine façon, alloué à nos amis les Américains ce que, de toute évidence, on n'aurait pas été obligé de payer si on avait laissé les choses se dérouler telles qu'amorcées.

Voilà une entente qui, effectivement, oblige les producteurs à débourser des sommes mirobolantes. Je vous soumettrai, monsieur le Président, que pour autant que je suis concerné, le gouvernement a pu effectivement signé à rabais une entente, a pu d'une certaine façon «se faire avoir» en termes financiers, mais c'est en soi quelque chose qu'on peut toujours réparer, c'est en soi quelque chose qu'on peut toujours corriger. Mais lorsqu'il est question de la souveraineté, monsieur le Président, c'est là un élément de principe inviolable, c'est là un élément de principe indiscutable. Et je pense sincèrement que l'amendement qui est devant cette Chambre a pour effet direct de bonifier ce qui, à mon sens, m'apparaît être le plus inacceptable dans ce projet de loi. Bonifier en ce sens qu'on dit à nos amis les Américains: Écoutez, on est chez nous, dans notre pays, et on veut disposer de ces recettes, de cet argent de la façon dont on l'entend. Et l'amendement propose, suggère que cet argent soit dépensé dans des secteurs définis à l'avantage de toutes les provinces qui, effectivement, devront percevoir la taxe.

Et je voudrais peut-être avec votre permission, monsieur le Président, revenir un peu en arrière, et je pense que c'est là l'aspect le plus important. Comme je le mentionnais précédemment, la question de l'argent a une dimension importante, puisque les montants qui sont en jeu sont considérables. Mais ce qui a soulevé la colère de tous les opposants, c'est cet aspect de la souveraineté, et vous me permettrez, monsieur le Président, de faire état de certains commentaires qui s'adressent effectivement à cette partie de l'entente qui disait que c'est un processus bizarre que de permettre à quelqu'un d'autre d'effectuer le contrôle de ce qui nous appartient. Et ils ont maintenu l'«unilatéralité» de quelque chose qui est en réalié commun, car les Américains ont le droit de tout savoir au sujet des activités canadiennes, que ce soit de l'information ou autre chose. Et

c'était évidemment M. Maxwell Cohen qui s'exprimait de la sorte.

On a également le premier ministre de la province de l'Ontario qui nous dit que nous avons remis non seulement nos politiques en matière de ressources et de taxation mais, dans un certain sens, nos politiques en matière de développement régional et d'emploi entre les mains d'un autre pays souverain et que c'est un dangereux précédent.

Un autre qui s'exprime de la façon suivante: l'entente ne servira qu'à encourager les États-Unis à étendre leur filet protectionniste à d'autres domaines.

Et finalement: les ressources naturelles constituent un droit absolu qui ne devrait être cédé à aucun gouvernement étranger.

Et la dernière: même si le Canada perdait la cause, il aurait avantage à s'affirmer tout de suite plutôt que de mettre en péril la souveraineté du pays pour les années à venir.

Monsieur le Président, ce sont là des critiques, ce sont là des commentaires qui ont mis de côté la question financière et qui se sont attachés, qui se sont spécifiés au niveau du problème dramatique que suscitait cette entente, savoir que la souveraineté canadienne était mise en péril, savoir que nos amis américains pourraient désormais faire la pluie et le beau temps en notre territoire et ce qui est encore plus considérable, plus dramatique que cela, dans un domaine qui est tout à fait et tout simplement stratégique à l'économie canadienne, à l'économie des provinces et à l'économie des régions.

Mon collègue présente un amendement plus que raisonnable, plus qu'équitable, où, à mon avis, le gouvernement n'a pas le choix, s'il était sincère, s'il était honnête au moment où, devant la critique de l'opposition sur la question de la souveraineté, il a dit: Non, notre souveraineté n'est pas mise en cause. Non, on va continuer de gérer cette richesse naturelle. Non, les Américains n'auront aucun pouvoir de s'ingérer dans l'administration de cette ressource. S'ils étaient à ce moment-là honnêtes et sincères, monsieur le Président, ils ne peuvent pas, devant un amendement de cette nature, s'opposer à ce que la Chambre adopte cet amendement, puisqu'il s'agit là, à mon avis, du geste le plus élémentaire, du geste le plus raisonnable qui illustrerait que le Canada veut continuer d'être maître chez lui, veut continuer de faire l'administration comme tout pays souverain.

Le gouvernement nous dit: On a récupéré 500 millions de dollars, aux lieu et place que de l'envoyer à nos amis les Américains. C'était en soi un argument qui, j'en conviens, pouvait être acceptable, pouvait être discutable, mais admettre cela pouvait être, à mon avis, un argument relativement intelligent.

Mais sur la question de la souveraineté, les seules déclarations auxquelles ont a eu droit, c'étaient des déclarations floues, confuses et ambiguës. Et je pense qu'on verra, au cours des prochains jours, la vraie nature du gouvernement, savoir, s'ils ont réellement l'intention de faire en sorte que leur Canada soit maître chez lui, de façon à ce qu'il ait l'autonomie que tout pays souverain se doit d'avoir. Monsieur le Président, si le gouvernement n'appuie pas cet amendement, je pense que la preuve sera faite qu'il est complètement indifférent, complètement insouciant devant cette ingérence absolument indécente qui découle de cette entente et qui permet à nos amis les Américains de nous dire ce qu'on devrait faire, de nous dire comment on devra planifier, comment on devra orienter la richesse naturelle de l'importance de celle que constitue le bois d'oeuvre.

Je pense, monsieur le Président, qu'il est tout à fait normal, raisonnable, juste et équitable que les producteurs puissent espérer que cet argent, qui sera perçu à même les provinces productrices, soit dépensé dans ce secteur.

Et, selon mon point de vue, l'amendement de mon collègue m'apparaît être quelque chose de plus que raisonnable. Et je voulais associer ma voix à celles de ceux qui l'ont fait avant moi pour appuyer inconditionnellement ce qui m'apparaît être plus que raisonnable, et j'espère très sincèrement que le gouvernement nous montrera sa vraie image, et qu'effectivement il acceptera cet amendement.

* * *

• (1640)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉSIGNATION D'UN JOUR RÉSERVÉ À L'OPPOSITION

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je tiens à signaler que le gouvernement désignera la journée de demain comme jour réservé à l'opposition.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LE DROIT A L'EXPORTATION DE PRODUITS DE BOIS D'OEUVRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-37, Loi concernant l'imposition d'un droit à l'exportation sur certains produits de bois d'oeuvre, rapporté avec un amendement par le Comité législatif.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'ai entendu mon collègue parler de pluie et de beau temps, qui ferait la pluie et le beau temps. Et c'est une très bonne question. Est-ce que la pluie et le beau temps seraient dictés par nous autres, pour nous autres, ou est-ce que ce serait dicté et déterminé ailleurs, surtout à Washington? La question est de savoir si on est maître chez nous, ou est-ce que ce sont d'autres gens qui vont décider quoi faire ici. C'est une question de souveraineté culturelle, de souveraineté économique.

[*Traduction*]

Il est étrange que cette question soit soulevée aujourd'hui. J'ai l'impression que la souveraineté culturelle et économique du Canada est souvent revenue sur le tapis. Le gouvernement n'a pas le courage de dire aux Américains qui nous sommes, quelles sont les valeurs que nous défendons et quelles sont nos convictions. Le projet de loi sur la distribution des films en est un bon exemple. Il serait sans doute bien accueilli. Si le gouvernement avait le courage de ses convictions, ce projet de loi nous aurait été présenté. Si les choses se passent ainsi c'est parce que le gouvernement n'a pas su résister aux pressions des

Américains et nous avons constaté les dégâts que ces derniers peuvent causer dans un secteur.

Avant que le problème de l'industrie cinématographique ne soit soulevé, il y a eu celui du bois d'oeuvre. Il est vraiment regrettable que nous ayons à examiner l'amendement parfaitement logique et très bien pensé de mon collège, le député de Fort Garry (M. Axworthy). J'exhorte tous les députés à appuyer cet amendement au projet de loi C-37 car il est tout à fait logique. Nous voulons le droit de stipuler comment l'argent des taxes sur nos marchandises sera dépensé.

Je vais vous lire une lettre que M. Dennison a adressé à MM. Clayton Yeutter et Malcolm Baldrige. Selon cette lettre, la somme en jeu se situe entre 500 et 600 millions. Ce n'est pas une bagatelle. C'est une somme considérable. Elle pourrait servir à reboiser nos forêts, construire des routes et développer le Canada. Les gouvernements des provinces où cet argent sera perçu devraient pouvoir s'en servir comme ils le désirent.

Il s'agit de savoir si nous ferons preuve de largeur ou d'étroitesse d'esprit en acceptant ou en rejetant cet amendement parfaitement sensé qui dirait aux Américains de rester chez eux et de nous laisser nous occuper de nos affaires. Il leur ferait comprendre que nous savons comment gérer notre économie, qu'ils n'ont pas à nous faire la leçon, que nous voulons établir nous-mêmes, par l'entreprise de nos gouvernements provinciaux, ce que nous allons faire de notre argent et que nous ne leur avons pas demandé de mettre le nez dans nos affaires. Voilà ce que nous dirons en appuyant cet amendement.

Mon collègue, le député de Winnipeg—Fort Garry a déclaré que cela remettait en question le rôle du gouvernement et du Parlement canadiens. Il nous a demandé à tous d'oublier nos querelles partisanes et de penser aux intérêts du pays.

• (1650)

Je constate que l'un de nos collègues d'en face n'en est pas spécialement ravi. C'est malheureux.

Prenons la lettre qu'on a envoyée à M. Stanley Dennison, le président de la Coalition pour des importations équitables de bois d'oeuvre, au nom du secrétaire au Commerce, M. Malcolm Baldridge et du représentant au Commerce, M. Clayton Yeutter. On y explique que, lorsque le droit à l'exportation sera supprimé, les augmentations à venir des droits de coupe exigés par les provinces devront entraîner la hausse des prix du bois à la frontière d'un montant équivalent au droit de 15 p. 100 à l'exportation.

On y ajoute plus loin que certaines initiatives seront considérées comme contrevenant à l'accord conclu, notamment l'attribution de marchés en matière de sylviculture, de construction de routes, de récréation, et d'autres activités de foresterie dans un contexte non concurrentiel.

Les gouvernements provinciaux ont fait savoir qu'ils souhaitent consacrer au reboisement, entre autres choses, les recettes perçues au titre du droit à l'exportation. Si l'on interprète bien la position des États-Unis, la lettre donne à entendre que certains des initiatives prévues risquent de passer pour un subventionnement indirect du secteur. Le gouvernement aurait dû s'adresser au GATT dès le début. Les Américains n'ont pas hésité de le faire pour la question du maïs, mais notre gouvernement n'a pas jugé bon de l'imiter à propos du bois d'oeuvre.

Voilà que les Américains cherchent à présent à nous dicter comment agir à l'égard de montants qu'ils prennent pour des subventions indirectes.

Le gouvernement du Canada a déclaré que la lettre n'a aucune importance au Canada et qu'elle ne reflète pas les conditions dont il a été convenu dans le protocole d'entente. Je cite cette lettre:

> Monsieur,
>
> Plusieurs questions se sont posées dans la négociation du récent accord canado-américain relatif au bois d'oeuvre. Nous avons le plaisir d'exposer ici les intentions du gouvernement américain à l'égard de plusieurs dispositions-clés de l'accord. Ces intentions ont été communiquées au gouvernement du Canada, quoiqu'elles ne figurent pas expressément dans cet accord.

Ils commencent par nous forcer la main et par nous dire ce qu'ils pensent, et ensuite ils nous disent comment procéder. La lettre poursuit:

> Tout d'abord, comme le prélèvement de 15 p. 100 à l'exportation se substitue à un droit compensatoire et vise à compenser des subventions canadiennes au titre des droits de coupe, le gouvernement américain entend que ce prélèvement commencera d'être effectué dès l'instant où sera retirée la demande de droit compensatoire, avec effet à la libération de cautionnement. Ce prélèvement pourra être perçu soit par le gouvernement du Canada, soit par le gouvernement des États-Unis. Nous entendons que le prélèvement soit perçu jusqu'à ce que des mesures de remplacement convenues exercent un effet économique moyen équivalant, sur chaque unité d'exportation vers les États-Unis, au prélèvement de 15 p. 100 ou à la fraction de ce prélèvement qu'il s'agira de remplacer.
>
> Les États-Unis ne s'opposeraient pas à ce que certaines provinces appliquent des mesures de remplacement ni à ce que le prélèvement à l'exportation soit réduit d'autant ou supprimé dans le cas de ces provinces.
>
> Deuxièmement, le gouvernement américain va surveiller étroitement l'application de cet accord, pour veiller à ce que les sommes perçues au moyen du prélèvement à l'exportation ou des mesures de remplacement ne soient pas ristournées aux producteurs ou aux exportateurs de bois de résineux canadien, ni autrement utilisées à leur profit.

Nous verrons tantôt qu'ils énumèrent dix domaines dans lesquels ils ne veulent absolument pas que nous ayons un mot à dire dans la façon dont nous devons nous acquitter de nos engagements.

Ils font remarquer que les droits à l'exportation représentent au moins 500 millions et ils veulent le droit d'intervenir dans ce qui devrait être fait. Au point 10, ils déclarent qu'ils considéreraient que des mesures prises par les organismes gouvernementaux du Canada pourraient avoir pour effet de compenser ou de réduire les droits à l'exportation ou être des mesures de remplacement au titre du paragraphe 6 du mémoire d'entente. Ils mentionnent spécifiquement les mesures qu'ils jugeraient inacceptables. Je n'ai pas le temps de les lire toutes, mais au point 7 on mentionne l'attribution de contrats de sylviculture, de construction de routes, d'aménagement récréatif ou pour d'autres activités forestières sans appel d'offres.

La lettre a été signée pour Clayton Yeutter, représentant pour le commerce, et Malcolm Baldrige, secrétaire au Commerce.

Met-on ainsi le secteur, le gouvernement et la Chambre des communes dans une situation franche et loyale?

J'invite tous les députés à appuyer la motion nº 7, proposée par le député de Winnipeg—Fort Garry qui dit:

—Qu'on modifie le projet de loi C-37, à l'article 14, en ajoutant, à la suite de la ligne 27, page 10, ce qui suit:

«(4) Les recettes perçues par le Canada au titre des droits auxquels sont assujettis les produits de bois d'oeuvre en vertu de la présente loi et qui sont payables aux provinces conformément au paragraphe (2) peuvent être affectées par la province à l'attribution de marchés en matière de sylviculture, construction de routes, récréation et autres activités de foresterie dans un contexte non concurrentiel».

C'est ainsi que l'on montrera aux Américains ce que nous en pensons.

[*Français*]

. . . que nous sommes maîtres chez nous.

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je veux participer à ce débat à l'étape du rapport sur un projet de loi qui revêt une très grande importance pour ma circonscription de Thunder Bay—Atikokan et tout le nord-ouest de l'Ontario. L'économie de cette région repose sur l'industrie forestière.

La décision du gouvernement qui est à l'origine de ce projet de loi a une très grande incidence sur nous. Certaines scieries ont déjà dû fermer leurs portes à cause de cette taxe et d'autres sont menacées.

L'amendement proposé par le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) est très semblable à la motion de mon collègue le député de Skeena (M. Fulton) qui a été déclarée irrecevable.

Cette motion autorise fondamentalement les provinces à consacrer une partie de leurs recettes à l'attribution de marchés en matière de sylviculture, de construction de routes, d'activités récréatives et autres projets de foresterie dans un contexte non concurrentiel.

De toute évidence, les provinces doivent pouvoir utiliser ces recettes pour mettre sur pied des programmes de reboisement et garantir la longévité des forêts.

Au cours des années, nous avons critiqué la politique des gouvernements provinciaux et des sociétés forestières en nous demandant si l'on prenait suffisamment de mesures en matière de reboisement, d'utilisation des forêts à des fins récréatives et de construction de routes.

En vertu de l'accord sur les forêts conclu entre le Canada et l'Ontario, le gouvernement fédéral doit financer des activités de sylviculture, de construction de routes et d'autres projets de foresterie. Grâce à cet accord, les fonds provenant de l'industrie forestière peuvent être réinvestis dans ce secteur. D'après moi, cela n'empêchera pas les États-Unis de nous livrer concurrence s'ils ont un produit de qualité et si le taux de change permet une concurrence équilibrée. Cependant, il est très important de stipuler dans le projet de loi que les provinces ont le droit de dépenser ces fonds dans l'industrie forestière. Au cas contraire, ils seront détournés vers d'autres secteurs au détriment de l'industrie forestière.

Sauf erreur, cet amendement découle d'une lettre de Malcolm Baldrige, secrétaire américain au Commerce et de Clayton Yeutter, représentant au commerce des États-Unis. M. Yeutter est le représentant commercial américain. Dans une lettre adressée au président de la Coalition pour des importations équitables de bois d'oeuvre, il écrit, et je cite:

A notre avis, les mesures prises par les organismes gouvernementaux canadiens pourraient avoir pour effet d'annuler ou de réduire le droit à l'exportation ou les mesures de remplacement au sens du paragraphe 6 de l'entente.

● (1700)

Il en énumère certaines, notamment l'attribution de marchés en matière de sylviculture, construction de routes, récréation et autres activités de foresterie dans un contexte non concurrentiel. Ce sont des paroles fort intéressantes. Ce qu'il essaie de dire, c'est que les États-Unis ne veulent pas que nous soyons en mesure d'agir, et que le groupe de pression de l'industrie du bois aux États-Unis demande, en fait, à son gouvernement de dicter au nôtre, et par le fait même, aux Canadiens, la façon d'administrer nos forêts et de dépenser l'argent perçu prétendument au nom des Canadiens.

Pour moi, c'est une insulte à l'endroit de notre gouvernement et des Canadiens. J'espère que tous les députés accepteront cet amendement, afin que nous puissions accorder aux provinces le droit—elles ne sont pas forcées de le faire, mais on leur laisse cette latitude—de consacrer l'argent à des questions directement reliées à l'industrie forestière.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, cet amendement est fort important et il en va de même du projet de loi et de toute la question, car on donne vraiment le ton aux relations entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis, relations qui consistent, pour le Canada, à ne pas faire valoir sa souveraineté. Toute la législation et la façon dont le ministre et le gouvernement abordent la question depuis juin dernier, lorsque tout a démarré, vont dans ce sens.

L'amendement dont nous sommes saisis à l'étape du rapport a été proposé par le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). Il modifie l'article 14 du projet de loi et se lit comme suit:

Les recettes perçues par le Canada au titre des droits auxquels sont assujettis les produits de bois d'oeuvre en vertu de la présente loi et qui sont payables aux provinces conformément au paragraphe (2) peuvent être affectées par la province à l'attribution de marchés en matière de sylviculture, construction de routes, récréation et autres activités de foresterie dans un contexte non concurrentiel.

Il y aurait lieu d'adopter cette proposition d'amendement, simplement pour montrer que les provinces ne se laisseront pas intimider par les initiatives américaines. Si le gouvernement la refuse, nous en conclurons qu'il a vraiment peur, que la lettre de M. Yeutter lui a donné la frousse. Celle-ci est datée du 30 décembre 1986. Je ne crois pas qu'il ait passé la veille du Jour de l'an à la rédiger. Il dit très clairement que les États-Unis prendront des mesures à l'endroit du Canada en vertu de l'article 301, comme le prévoit l'accord, si le Canada utilise les droits à l'exportation pour aider les provinces en matière de construction de routes et d'autres activités de même nature.

Voici ce qu'on dit très clairement dans la lettre à l'article 10:

Nous sommes d'avis que les mesures envisagées par des organismes gouvernementaux du Canada pourraient avoir pour effet d'annuler ou de réduire le droit à l'exportation ou les mesures de remplacement, au sens du paragraphe 6 de l'accord.

On y cite ensuite l'article 7 touchant l'attribution de marchés en matière de sylviculture, de construction de routes, de récréation et d'autres activités de foresterie dans un contexte non concurrentiel. C'est cette lettre, signée par le secrétaire au Commerce des États-Unis et le représentant commercial des États-Unis et destinée à M. Stanley Dennison, président de la Coalition pour des importations équitables de bois d'oeuvre, que nous tentons de contrer. Nous voulons faire en sorte que le Canada signifie à ces deux représentants des États-Unis que même si le gouvernement semble prêt à tous les accommodements, même s'il suffit d'un geste de la part des États-Unis pour qu'on nous impose une hausse du prix des médicaments et quelles que soient les autres mesures qui aient été prises au cours de la dernière année, cette mesure législative ne viendra pas contourner les lois du Canada et dicter la conduite des gouvernements provinciaux.

Le premier ministre Peterson de l'Ontario a bien résumé la situation, il me semble, dans un article paru dans le *Globe and Mail* du 6 janvier 1987, lorsqu'il a dit ne pas être satisfait du tout d'un marché par lequel les États-Unis nous avaient mis dans un étau et n'avaient qu'à serrer la vis si nous nous écartions du droit chemin. Et voici une citation qui lui est attribuée dans le *Citizen* d'Ottawa du 6 janvier:

> Non seulement en matière de richesses naturelles et de fiscalité, mais également de développement régional et d'emploi, nous avons abandonné notre politique à un autre pays souverain. Il s'agit d'un précédent dangereux.

Je crois que c'est ce qui inquiète beaucoup les députés du nord de l'Ontario. Au cours des deux dernières années, le gouvernement de l'Ontario a fait preuve de dynamisme et tenté par tous les moyens de développer le réseau routier et le potentiel touristique du Nord parce que cette région n'a pas bénéficié de la croissance économique formidable du sud de l'Ontario.

Depuis le 1er janvier, rien que dans ma circonscription, une entreprise paie à elle seule un million de dollars chaque mois au gouvernement fédéral. Elle n'obtient rien en retour. Rien que l'incompétence dont le gouvernement a fait preuve en négociant cet arrangement. Si le gouvernement avait lutté jusqu'au bout devant les tribunaux du commerce des États-Unis, s'il avait contesté cette mesure devant le tribunal du GATT, cette entreprise n'aurait pas à envoyer chaque mois un chèque au gouvernement du Canada.

La motion à l'étude vise à dire non à M. Yeutter et à M. Baldrige. Elle veut proclamer que nous sommes un pays souverain, et que si le produit de cette taxe à l'exportation est versé aux provinces, il pourra servir à la construction de routes, à l'aménagement d'installations de loisirs et à toutes sortes d'autres usages. Évidemment, le gouvernement du Canada est bien conscient que l'accord le lie, et il accepte de céder aux menaces et aux gestes d'intimidation du secrétaire américain au Commerce et du représentant américain au Commerce.

J'aimerais vous citer un paragraphe d'un avis juridique au sujet de la lettre de M. Dennison:

> La lettre de M. Dennison constitue une expression contemporaine de la façon dont l'une des parties interprète l'accord. Par conséquent, dans la mesure où le libellé de l'accord lui-même ne suffit pas pour régler un désaccord entre les parties, la lettre peut servir à interpréter l'accord. Si l'industrie américaine voulait intenter des poursuites en vertu de l'article 301, elle invoquerait presque certainement la lettre de M. Dennison pour étayer la signification à donner à l'accord, et le gouvernement américain aurait beaucoup de mal, tant sur le plan juridique que politique, à désavouer sa propre interprétation telle qu'exprimée dans la lettre. Même devant un organisme plus objectif, comme le tribunal du GATT, la lettre constituerait une preuve solide de la signification de l'accord.
>
> Ainsi, dans la mesure où l'interprétation du gouvernement canadien diffère de celle que le gouvernement américain a donnée, il devrait songer sérieusement à exposer publiquement la position canadienne, peut-être dans une lettre au département du Commerce et au représentant américain au Commerce.

• (1710)

Le gouvernement ne l'a pas fait. La Chambre des communes peut le faire. Je crois qu'en tant que nation souveraine, nous avons le devoir de le faire en adoptant l'amendement à ce projet de loi et en l'insérant dans ce texte. Il sera ainsi clair pour les Américains que l'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Québec ne seront pas liés par cette lettre des États-Unis. Nous saurons ainsi, et tout le monde saura, que nous sommes maîtres chez nous, et que nous ne nous laisserons pas intimider par cette lettre des ministres du gouvernement américain. Il est essentiel que le secrétaire parlementaire accepte cet amendement.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je serai bref. J'ai écouté cet après-midi le débat sur cet amendement présenté par le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). Si vous me le permettez, j'aimerais commencer par une ou deux remarques sur la question de la souveraineté.

J'estime qu'un pays perd sa souveraineté quand on se sert des lois d'un autre pays pour lui imposer certaines choses. Si les droits compensateurs avaient été acceptés, cela aurait permis au gouvernement américain de venir vérifier les comptes de notre gouvernement. Il aurait pu vérifier les livres des exportateurs. J'estime que cela aurait constitué une atteinte à la souveraineté du Canada.

Quand deux nations souveraines comme les États-Unis et le Canada se réunissent pour négocier une entente, elles ne cèdent pas une partie de leur souveraineté, elles exercent leurs droits souverains. C'est exactement ce que le gouvernement a fait. Il a négocié avec les États-Unis une entente qui a permis au Canada de prélever une taxe à l'exportation sur le bois d'oeuvre et de garder cet argent au Canada, un argent qui est récupéré par les provinces.

Dans notre fédération, ce sont les provinces qui sont propriétaires de la ressource, à savoir le bois d'oeuvre. Nous avons procédé de cette manière en collaboration avec les provinces, et avec le consentement de toutes les provinces sauf une. Nous avons décidé avec elles que l'argent récupéré par le gouvernement fédéral leur serait restitué, exception faite d'une modique contribution administrative.

On a beaucoup discuté pour savoir qui pouvait dépenser cet argent, à quoi il pouvait servir, etc. J'apprécie que les députés de l'opposition citent des passages de la lettre de Clayton Yeutter et de Malcolm Maldrige à Dennison qui n'a absolument rien à voir avec le mémoire d'entente. Elle n'a absolument aucune valeur juridique. C'est peut-être leur façon d'interpréter le protocole d'entente. Nous avons également nos interprétations de ce texte et les États-Unis n'ont pas protesté contre nos interprétations que je sache.

M. Fulton: Allons donc!

M. McDermid: J'ai écouté patiemment mes collègues d'en face tout l'après midi. Je me suis retenu tout l'après-midi. J'y ai pas mal réussi. Je me suis bien conduit. Je n'ai pas interrompu les députés; au contraire, je les ai écoutés attentivement. Je trouve intéressant qu'ils attachent davantage d'importance à la lettre américaine qu'à ce que le ministre a dit et qu'à l'interprétation que notre gouvernement a faite de l'entente.

Je signale ceci aux députés. Si les gouvernements provinciaux plantaient des arbres et s'adonnaient à la sylviculture, ils peuvent continuer à le faire avec cet argent. S'ils construisaient des chemins avant, ils peuvent encore en construire maintenant avec cet argent. Ils peuvent s'en servir pour le recyclage des employés. Ils peuvent faire tout cela avec cet argent pour autant que cela ne revienne pas à subventionner directement le secteur ou qu'ils ne prennent pas une initiative donnant l'impression de contourner le protocole d'entente. Nous l'avons dit. Nous l'avons dit au comité. Les députés qui étaient là et qui sont à la Chambre aujourd'hui savaient très bien ce que l'on a dit au comité.

Je trouve plutôt amusant que l'amendement soit de Malcolm Baldrige et de Clayton Yeutter et non par du député de Winnipeg—Fort Garry. L'amendement reprend le texte de leur lettre mot pour mot, ce qui n'est pas original de la part du député. Je ne veux pas lui en attribuer le mérite.

M. Penner: Allons John; vous êtes capable de faire mieux que cela.

M. McDermid: Je trouve intéressant que Malcolm Baldridge et Clayton Yeutter soient les véritables auteur de cet amendement. On l'a pris textuellement dans les dernières lignes de leur lettre.

M. Penner: Qu'est-ce que cela peut bien faire?

M. McDermid: Nous ne pouvons pas accepter cet amendement. Cela ne serait pas conforme à notre accord avec les provinces d'emprunter la voie législative pour leur dire comment elles doivent dépenser les recettes qu'elles encaisseront sur le droit à l'exportation.

M. Penner: C'est tout le contraire, et vous le savez fort bien, John.

M. McDermid: Mon collègue d'en face aura beau faire et beau dire. Il aura beau fulminer et tempêter, je répète que cet amendement contreviendrait à l'accord que nous avons conclu avec les provinces à ce sujet. Il n'y a ni réserve ni condition dans ce projet de loi sur l'usage que les provinces pourraient faire des recettes réalisées à même le droit à l'exportation. Il n'y a aucune disposition à cet effet dans cette mesure. Nous n'entendons pas limiter le champ d'action des provinces. Nous ne leur donnerons ni permission ni rien de tel. Elles savent fort bien comment dépenser cet argent. C'est de l'argent qui leur appartient parce que ce sont leurs ressources qui sont en cause.

La ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) et le ministre d'État chargé des Forêts et des Mines (M. Merrithew) ont dit maintes fois espérer que les provinces utiliseront cet argent pour le reboisement et la sylviculture. Ils l'ont répété bien des fois.

Je maintiens donc que cet amendement ne serait pas conforme à l'entente conclue avec les provinces. Par conséquent, je rappelle encore, au nom du gouvernement, que nous ne pouvons pas l'accepter. Nous voterons contre.

M. Penner: Puis-je poser une question au député, monsieur le Président?

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à laisser le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) poser une question?

Des voix: D'accord.

M. Penner: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Dans son discours, il a évoqué ce qui se serait passé si nous avions laissé les Américains imposer un droit compensateur. Evidemment, rien ne nous prouve que les choses se seraient passées ainsi. Les porte-parole de l'industrie font valoir qu'ils auraient pu l'emporter devant les tribunaux. Ils pensent qu'ils auraient pu obtenir gain de cause, comme par le passé.

Le député laisse également entendre que le fait de négocier est un acte de souveraineté. Je suis d'accord avec lui. Mais ne reconnaît-il pas qu'au cours de ces négociations on risque de renoncer à une partie de sa souveraineté?

En fait, ma question est la suivante. L'amendement du député de Winnipeg—Fort Garry n'impose aucune obligation aux provinces. Il dit simplement que les recettes peuvent être affectées. Selon la lettre qui a signalé le problème à l'attention du député de Winnipeg—Fort Garry, il s'agit d'une interprétation du gouvernement. Le secrétaire parlementaire déclare que le gouvernement a une interprétation différente. Je voudrais lui demander comment nous pouvons savoir quelle interprétation l'emportera? Ne convient-il pas qu'il y aurait lieu d'inclure cet amendement, de façon que nous puissions avoir plus de certitude? Le député ne serait-il pas d'accord avec cela?

• (1720)

M. McDermid: D'abord, je ne pense pas qu'il offre plus de certitude . . .

M. Penner: C'est pourtant ce qu'il fait.

M. McDermid: Je répondrai à la première question en disant que si deux pays souverains veulent négocier et signer un accord, chacun d'eux doit céder quelque chose. Cela ne fait aucun doute.

M. Penner: Qu'ont cédé les Américains?

M. McDermid: Ce qu'ils ont cédé? Je dirai 500 ou 600 millions de dollars, ou ce qu'ils auraient pu toucher par les droits compensateurs.

M. Penner: Allons donc!

M. McDermid: Le député tient pour acquis que nous aurions gagné notre cause. D'après les meilleurs avis que nous pouvions recevoir, avis obtenus des personnes qui ont participé à l'instruction de notre affaire en 1983, nous n'allions pas gagner. C'était l'avis des personnes qui ont présenté notre point de vue en 1983. Ils nous ont dit que nous n'allions pas gagner et ce, à cause du changement d'attitude aux États-Unis.

Chacun sait que l'attitude protectionniste aux États-Unis s'est considérablement développée ces dernières années, et surtout depuis le jugement de 1983.

A cette époque, il y avait aux États-Unis une attitude différente, un gouvernement différent et une perspective tout à fait différente.

Le député n'a pas son pareil pour regarder dans les boules de cristal. Il s'agissait d'un choix raisonné des provinces et du gouvernement. En fait, si on prend le temps de revenir en arrière et de vérifier, on constate que les producteurs de bois d'oeuvre eux-mêmes avaient proposé un accord négocié. La preuve documentaire à cet égard abonde.

A mon avis, la question de la souveraineté que les députés de l'opposition ne cessent de soulever n'est qu'un stratagème.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 7 inscrite au nom de M. Axworthy.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: En conformité du paragraphe 114(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

La motion suivante est la motion nº 9, inscrite au nom de M. Fulton.

M. Jim Fulton (Skeena) propose:

Motion nº 9

Qu'on modifie le projet de loi C-37, à l'article 15, en retranchant la ligne 3, page 11, et en la remplaçant par ce qui suit:

«*c*) exempter, conditionnellement ou non, tous produits de bois d'oeuvre provenant de sociétés qui peuvent démontrer qu'elles satisfont aux conditions remplies par les sociétés actuellement soustraites aux droits institués par la présente loi;

d) exempter, conditionnellement ou non, tous produits de bois d'oeuvre provenant de sociétés qui peuvent démontrer qu'elles s'approvisionnent en grumes dans des régions qui ne sont pas mentionnées dans la mesure de 1986 relative aux droits compensateurs des États-Unis.

Il est entendu, pour plus de sûreté, que ceci englobe les secteurs géographiques extérieurs à la Colombie-Britannique, à l'Alberta, à l'Ontario et au Québec; et

e) exempter, conditionnellement ou non, les produits de bois d'oeuvre tels que les produits manufacturés qui n'ont pas été mentionnés dans la mesure de 1986 relative aux droits compensateurs des États-Unis.»

—Il me fait plaisir de donner mon avis sur la motion nº 9. L'alinéa 15(1)*c*) proposé est le suivant :

c) exempter, conditionnellement ou non, tous produits de bois d'oeuvre provenant de sociétés qui peuvent démontrer qu'elles satisfont aux conditions remplies par les sociétés actuellement soustraites aux droits institués par la présente loi;

Comme beaucoup de députés le savent, il y a actuellement environ deux douzaines de sociétés exemptées. Ces sociétés ne sont pas énumérées dans une annexe au projet de loi, en dépit du fait que, le comité l'ait recommandé. Cependant, leur nom figure dans le protocole d'entente.

Lors des audiences du comité, des témoins de tous les coins du pays nous ont dit que, l'été dernier, certaines sociétés avaient eu vent des formalités à remplir pour être exemptées et s'y étaient en fait conformées mais que d'autres n'en savaient tout simplement rien.

On n'a jamais su exactement qui était responsable d'avoir divulgué ces renseignements. Je ne blâme personne. Cependant, en raison d'une mauvaise communication, de nombreuses entreprises ignoraient quelles étapes elles devaient suivre pour bénéficier de l'exemption.

Lorsque la liste préliminaire a été dévoilée le 16 octobre 1986, il était déjà trop tard et bien sûr, le 30 décembre 1986, lorsque les négociations ont pris fin et que le protocole d'entente a été signé, beaucoup d'entreprises n'avaient pas rempli les formalités nécessaires pour être exemptées du droit à l'exportation de 15 p. 100.

Il s'est trouvé que, dans certaines régions des provinces atlantiques, un pourcentage très important des sociétés figure sur la liste d'exonération. Dans certaines régions, particulièrement dans la province du Nouveau-Brunswick, plus de 90 p. 100 des terres boisées détenues par des sociétés sont exonérées, alors que le pourcentage dans les autres régions du pays est bien plus bas.

Ce qui fait qu'il existe une situation qu'on ne retrouve, à ma connaissance, dans aucun autre secteur de l'économie du Canada, soit que, en présence de deux sociétés de produits forestiers installées en face l'une de l'autre dans la même rue, qui récoltent les mêmes espèces, payent les mêmes salaires et vendent leurs produits sur les mêmes marchés, l'une est exonérée du droit à l'exportation de 15 p. 100 et l'autre ne l'est pas.

Nous avons découvert qu'au cours des négociations, on a décidé que les sociétés qui avaient fait des démarches auparavant pour obtenir l'exonération et constituaient la liste courte sont celles qui ont figuré par la suite sur la liste d'exonération.

Après le 30 décembre 1986, le ministre d'État aux Forêts et aux Mines (M. Merrithew) s'est vanté d'avoir pu faire un si bon travail pour la région des Maritimes en obtenant ces exonérations—ce qui m'a irrité. C'est un député de cette région et comme tel, il a le droit de donner des renseignements aux sociétés, grandes ou petites, sur la façon d'obtenir l'exonération. Pendant l'étude au comité, il nous a paru tout à fait évident que ce genre d'injustice ne pouvait pas continuer.

Si une société est exonérée, qu'elle soit installée en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario, au Québec ou dans la région des Maritimes, elle est injustement avantagée par rapport à une société non exonérée lorsqu'elle expédie des produits sur le marché américain. Si l'on prend deux sociétés absolument analogues c'est-à-dire qui ont la même structure de taux de salaire, de frais, d'imposition et si l'une est exonérée et l'autre pas, c'est là une injustice flagrante.

Si nous, en tant que Parlement, ne pouvons trouver un moyen de remédier à cette injustice, il va en découler plusieurs conséquences. Les banques vont naturellement être plus disposées à avancer des fonds à la société bénéficiant de l'exonération, laquelle finira par acheter les terres boisées de la société non exonérée et finira par s'approprier le marché et par exploiter cette société.

Nous avons entendu le témoignage d'entreprises d'un peu partout dans le pays, et rares à vrai dire étaient celles qui ont pu affirmer réaliser des bénéfices de 15 p. 100. La plupart ont avoué réussir de peine et de misère à survivre et que leurs maigres bénéfices seront rognés par la taxe de 15 p. 100 à l'exportation.

Les entreprises exemptes de cette taxe sont en mesure de s'emparer de celles qui ne le sont pas, celles-ci devront sabrer dans leurs dépenses, ce qui risque d'entraîner une baisse des normes de sécurité, des niveaux de production, et de la prospection de nouveaux débouchés.

Sur le seul plan de l'équité, il s'impose de remédier à cet état des choses. Le Canada a toujours au moins essayé d'appliquer équitablement ses mesures fiscales.

Comme se plaisent à le rappeler Sam Gibbons et d'autres, les règles du jeu n'ont jamais été vraiment équitables, mais au moins nous avons essayé d'appliquer les mesures fiscales de manière raisonnablement juste à l'échelle nationale.

Je ne préconise pas l'adoption d'une disposition obligatoire voulant que toutes les entreprises forestières soient immédiatement exemptées; je propose plutôt, par le biais de cet amendement, que, en vertu de l'article 15, le ministre ait le pouvoir d'accorder l'exemption. Cela permettrait aux entreprises de prouver qu'elles répondent aux critères leur permettant d'être exemptées conditionnellement ou non des droits prévus dans cette mesure.

C'est extrêmement important, surtout pour la région des Maritimes où seules les grandes entreprises bénéficient de pareille exemption. Dans bien des cas, les petites entreprises, qui, souvent, ont été la propriété d'une même famille pendant de nombreuses générations, ont négligé de présenter un demande en ce sens ou encore n'ont pas répondu aux critères leur ouvrant droit à cette exemption. Il importe que le gouvernement accepte cet amendement.

• (1730)

L'alinéa *d*) qui suit est ainsi conçu:

> exempter, conditionnellement ou non, tous produits de bois d'oeuvre provenant de sociétés qui peuvent démontrer qu'elles s'approvisionnent en grumes dans des régions qui ne sont pas mentionnées dans la mesure de 1986 relative aux droits compensateurs des États-Unis.

Cette modification jouit d'un appui généralisé d'un bout à l'autre du pays, car comme je le signale:

> Il est entendu pour plus de sûreté, que ceci englobe les secteurs géographiques extérieurs à la Colombie-Britannique, à l'Alberta, à l'Ontario et au Québec.

Aux termes de cet amendement, une exemption serait accordée aux sociétés exploitées en Saskatchewan non désignées dans la mesure américaine relative aux droits compensateurs qui accorde une exemption à toutes les provinces de l'Atlantique, et une exemption s'appliquerait au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest si leurs produits étaient écoulés. Les États-Unis et la coalition américaine voulaient en réclamant des droits compensateurs s'attaquer à quatre provinces qui d'après eux subventionnent l'exploitation forestière, c'est-à-dire la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et le Québec. Le ministre pourrait ainsi exempter conditionnellement ou non ces produits.

L'amendement touche un autre point dont j'ai parlé plus tôt, soit le bois importé des États-Unis. Il y a de l'exploitation forestière aux États-Unis. Les Américains n'ont jamais désigné les États-Unis dans leur mesure réclamant l'imposition de droits compensateurs. Le bois américain alimente, dans l'ouest du Canada et notamment au Québec, 13 scieries situées à la frontière. Elles obtiennent presque tout leur bois des États-Unis et ce bois n'a jamais été désigné durant les négociations de Washington qui ont abouti à cet accord funeste du 30 décembre. Il me semble étrange qu'au comité le gouvernement n'ait pas jugé bon d'offrir des exemptions conditionnnelles ou non pour le bois en provenance de ces régions.

J'aimerais entendre l'opinion des députés ministériels qui ont participé à ces délibérations. Je constate avec intérêt que le dernier jour où notre comité a siégé, la ministre du Commerce extérieur (M^me^ Carney) se trouvait en Nouvelle-Zélande, tout comme le 30 décembre dernier, elle était à Hawaii, tandis que les députés conservateurs qui avaient participé aux délibérations du comité avaient subitement disparu. Nous constatons encore une fois aujourd'hui que ces ministériels, spécialement ceux de l'Ouest mais aussi ceux de l'Ontario et d'ailleurs au pays qui ont pris part aux audiences ne sont pas ici dans ce débat. Cela m'inquiète énormément et devrait inquiéter énormément les millions de travailleurs qui, d'un bout à l'autre du pays, oeuvrent dans la plus importante industrie du Canada, dans le secteur forestier qui est le plus important générateur de devises de notre balance commerciale. Pourquoi le gouvernement a-t-il fait pression sur nous pour que nous accélérions l'étape du comité afin d'entendre en vitesse tous les témoins, pourquoi nous a-t-il obligés à terminer le 24 mars pour amener en vitesse ce projet de loi à la Chambre? Nous voici pourtant six semaines plus tard en train de nous en occuper parce que, prétend-on, les États-Unis envisagent une action au titre de l'article 301. La ministre du Commerce extérieur ne s'est pas encore prononcée sur les demandes unanimes de notre comité.

Une partie de mon amendement figure dans la demande qui a été adressée à la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) le 25 mars. Des négociations étaient censées être en cours à Washington, et nous étions censés obtenir d'autres exemptions: exemptions de sociétés, exemptions de régions et exemptions de produits réouvrés. Mais rien ne s'est fait, monsieur le Président, cela fait voir l'inaction des ministériels à ce chapitre.

Nous sommes au courant de l'offre finale des 10 p. 100. Nous sommes au courant du cafouillage et de l'incompétence manifestés. Il est dommage que les ministériels qui ont siégé au comité n'aient pas jugé bon, je le répète, de participer au débat public, de dire à l'opinion ce qu'ils pensent vraiment et s'ils sont en faveur de ces sociétés qui méritent vraiment l'exemption. Qu'est-ce qu'en disent ces députés? J'aurais espéré qu'ils appuient cela. C'est ce qu'ils disent toujours en privé. J'espère bien qu'ils le diront publiquement aujourd'hui. Et les grumes américaines qui sont ouvrées dans nos usines et réexportées vers les États-Unis? Pourquoi n'ouvrons-nous pas la voie à ce qu'elles obtiennent l'exemption?

L'alinéa (e) dit:

> Exempter, conditionnellement ou non, les produits de bois d'oeuvre tels que les produits manufacturés qui n'ont pas été mentionnés dans la mesure de 1986 relative aux droits compensateurs des États-Unis.

Nous les avons énumérés dans notre lettre unanime à la ministre du Commerce extérieur. Les voici:

> Bois de spécialité transformé (y compris bois pour palettes; éléments précoupés pour cadres de matelas à ressorts; bois pour caisses et boîtes; bois pour tasseaux; bois de tournage), fourrure/lattis, montants transformés, bois d'oeuvre traité sous pression avec agents de préservation ou ignifugeants (valeur ajoutée par le traitement sous pression), platelage bouveté pour toits et planchers, planches de cèdre et de pin transformées, panneaux collés par les rives (transformés) (qualité atelier et supérieure), bordures de toit première qualité, bois spécialement séché au four ou raboté, bois de résistance garantie (MSR), bois collé bout à bout, revêtements et platelage pour wagon, entretoises, tuteurs.

A l'alinéa*e*), je propose ces produits que nous avons fini par ajouter.

Étant donné qu'ils ne figurent ni dans le protocole d'entente, ni dans la liste des produits exemptés qui paraît en annexe au projet de loi C-37, il faut se reporter aux témoignages que nous avons entendus. Certains témoins ont bien précisé qu'ils n'ont jamais eu l'occasion de produire une liste complète qui aurait pu être ajoutée. Nous avons appris que des centaines de millions de dollars, près de un milliard de dollars en produits ont été assujettis à cette taxe à l'exportation de 15 p. 100, tout simplement parce que le gouvernement n'a pas su négocier en ce 30 décembre fatidique.

Cette motion d'amendement n° 9 est très claire. Elle vise des produits qui n'auraient jamais dû faire partie du protocole d'entente. La Coalition américaine pour des importations équitables de bois d'oeuvre n'a jamais demandé qu'ils en fassent partie. MM. Baldrige, Yeutter et Ronald Reagan ne l'ont jamais demandé. On les a tout bonnement mis dans le même sac. Cette motion d'amendement permet au ministre de modifier l'article 15 de façon à exempter conditionnellement ou non les produits que j'ai signalés.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je tiens à rappeler à la Chambre les propos qu'a tenus la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney). Lorsqu'elle est revenue des plages de Hawaï, elle a déclaré que c'était un bonne affaire pour le Canada. Il sera très difficile de convaincre les Canadiens des Maritimes, les très nombreuses entreprises de transformation de tout le pays, que c'est là une bonne affaire pour le Canada, monsieur le Président. Ceux-ci risquent désormais de perdre leur emploi, leur entreprise et leur gagne-pain. On peut difficilement qualifier cela de bonne affaire. Le gouvernement négocie un accord qui pénalise ses propres administrés.

Je me permets de citer ici l'exposé qui a été présenté devant le comité sénatorial des finances au nom des *British Columbia Secondary Softwood Lumber Manufacturers*. Voici:

> Malheureusement, l'industrie secondaire du bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique relève dans l'accord de graves lacunes du point de vue technique. Parce que le gouvernement a voulu négocier seul, les fonctionnaires canadiens n'ont pas bénéficié autant de l'expérience de l'industrie que leurs homologues américains. En conséquence, l'entente compromet la viabilité de notre industrie.

Laissez-moi citer un autre mémoire, celui de la *Coalition Against Unfair Labour Taxes*, qui représente essentiellement les producteurs de bois d'oeuvre des Maritimes. La Coalition affirme que, selon un sondage auprès de 79 membres du *Maritime Lumber Bureau*, 57 p. 100 de ceux qui travaillent pour des entreprises non exemptes seront mis à pied dans l'année suivant l'imposition de la taxe. Cela veut dire 4 167 personnes sur les 11 000 qui sont employées directement par l'industrie.

On est loin de la réalité quand on qualifie d'excellent pour le Canada un accord dont les industries directement concernées signalent les graves lacunes.

• (1740)

Cet amendement que nous appuyons et que nous approuvons propose un moyen de corriger cette exclusion en prévoyant expressément dans le projet de loi le pouvoir d'ajouter plusieurs exemptions pour les produits de la région des Maritimes en particulier et, dans le cas de l'industrie de la retransformation, pour les produits qui ne sont pas exclus actuellement.

Le secrétaire parlementaire a dit que nous n'avons pas perdu notre souveraineté. Il se passe actuellement quelque chose de curieux. Le gouvernement et l'industrie du bois des États-Unis disent qu'ils ne négocieront pas de changements de l'accord tant que nous n'aurons pas adopté le projet de loi. Même la ministre du Commerce extérieur a presque repris ses esprits en disant qu'elle pensait que les Américains violaient l'esprit de cet accord. D'un autre côté, il y a les commentaires du fameux M. Dennison qui dit qu'il n'y aura aucune négociation tant que le projet de loi ne sera pas adopté. Selon le *Vancouver Sun* du 9 avril 1987, il aurait dit qu'il ne se passera rien avant cela. Il a dit que la coalition veut des changements elle aussi et que certaines compagnies qui sont complètement exemptées des droits ne devraient pas l'être. Certaines d'entre elles seraient seulement des grossistes selon lui et il pense qu'on voudra les enlever de la liste.

Le gouvernement nous demande en fait de lui donner un blanc-seing supprimant le pouvoir que nous donne ce projet de loi pour que la ministre du Commerce extérieur, qui est peut-être actuellement sur les plages des îles Fiji, demande à ses négociateurs de commencer à négocier avec les Américains, de sorte que nous devrons céder plus que nous l'avons fait au début. Nous savons comment le ministre mène ces négociations: il ne fait que capituler.

Nous sommes désormais confrontés à ce qu'il convient d'appeler une sorte de chantage international. On nous demande d'adopter le projet de loi pour que l'industrie américaine soit totalement satisfaite d'avoir obtenu tout ce qu'elle veut. Elle est disposée à négocier par la suite mais elle a adopté une nouvelle position de négociation en demandant qu'on raye de la liste les sociétés auxquelles on a déjà accordé une exemption. C'est l'impasse classique.

Le secrétaire parlementaire veut d'autres explications. Il s'occupe peut-être de près de questions très importantes et je répéterai à son intention que M. Dennison, principal lobbyiste de l'industrie du bois d'oeuvre américaine, a déclaré que cette industrie ne fera rien tant que le projet de loi ne sera pas adopté. Il a ajouté qu'elle souhaitait que l'on modifie le projet de loi et le protocole d'entente car certaines sociétés canadiennes sont totalement exemptées de ce droit sans raison, et les sociétés américaines veulent les faire rayer de la liste. C'est un avertissement qui laisse prévoir que la prochaine étape des négociations verra une nouvelle capitulation de la part du Canada.

M. McDermid: Oh, oh!

M. Axworthy: J'ai manifestement touché une corde sensible chez le secrétaire parlementaire. Comment explique-t-il sinon que lors des premières négociations, certaines sociétés ont eu droit à une exemption et d'autres non? Selon le mémoire présenté par le *Maritime Lumber Bureau*, l'Association des producteurs de bois d'oeuvre des Maritimes, 57 p. 100 des sociétés vont perdre près de 4 100 emplois parce que le gouvernement ne s'est pas bien débrouillé pendant les négociations initiales. Il n'y a pas de quoi rire. Je ne vois vraiment pas ce qu'il y a de drôle là-dedans.

Une seule conclusion s'impose, ces négociations auront notamment pour effet de faire perdre des emplois aux Canadiens. Les représentants de l'industrie ont expliqué en détail comment cela va se produire. Dans le secteur de la retransformation, 300 ou 400 mises à pied ont déjà eu lieu en Colombie-Britannique. Certaines entreprises ont déjà signalé qu'elles déplaceront leurs installations de l'autre côté de la frontière. Elles agissent ainsi, disent-elles, parce que lors des négociations dans ce domaine, le gouvernement n'a absolument pas consulté l'industrie et il a oublié de les inscrire sur sa liste.

J'aimerais rappeler aux députés la bourde monumentale commise durant les négociations et qui a encore jeté de l'huile sur le feu. Quand le droit compensateur initial a été imposé, les autorités américaines ont clairement déclaré que la portion correspondant à la valeur ajoutée de tout produit retransformé ne serait pas incluse dans la détermination de ce droit. La ministre du Commerce extérieur a négocié de façon tellement brillante qu'elle a réussi à faire inclure les fabricants secondaires de bois d'oeuvre du Canada dans cette entente, de sorte qu'ils subissent eux aussi maintenant cette taxe. Grâce à cette brillante négociatrice, cette industrie de 500 millions de dollars a été mise en péril. Ces négociations resteront parmi les plus glorieuses dans les annales des relations commerciales du Canada.

Cet amendement reprend ce que nous avons toujours dit, à savoir qu'il appartient au Parlement du Canada d'affirmer son propre droit à protéger ses citoyens. Si nous sommes une nation souveraine, comme l'a dit le secrétaire parlementaire, notre Parlement a manifestement le droit de déclarer que cette entente va nuire aux entreprises et aux citoyens canadiens. Nous avons donc le droit de présenter un amendement qui protègera ces entreprises et ces citoyens des erreurs commises lors des négociations initiales.

Je dirai simplement aux députés d'en face qu'il est invraisemblable qu'ils puissent voter contre un tel amendement, alors que c'est manifestement à cela qu'il sert. Peut-être veulent-ils au fond dire une fois de plus que le protocole d'entente outrepasse tellement les pouvoirs du Parlement que nous n'avons plus le droit de défendre nos citoyens et de les protéger comme il se doit des initiatives débiles du gouvernement.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 9, inscrite au nom du député de Skeena (M. Fulton).

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: En conformité du paragraphe 11 de l'article 114 du Règlement, le vote inscrit sur la motion proposée est différé.

Le whip du gouvernement m'a demandé de reporter le vote. Est-ce l'avis du secrétaire parlementaire?

M. McDermid: Monsieur le Président, il y a eu des consultations, si je ne m'abuse et il a été question de passer immédiatement à la troisième lecture. J'imagine que si nous passons effectivement à la troisième lecture, nous allons d'abord nous prononcer sur les motions.

• (1750)

M. Fennell: Excusez-moi, monsieur le Président. J'ignorais que nous allions terminer aussi rapidement, et j'ai reçu un appel téléphonique. J'allais parler au député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy).

M. Axworthy: Il est trop tard.

M. Fennell: Allons-nous exprimer tout simplement la dissidence ou exigez-vous un vote?

M. Axworthy: Monsieur le Président, vous savez que nous voulons aider le gouvernement à gérer les affaires de la Chambre. Nous sommes tout disposés à exprimer la dissidence sur ces deux amendements. Nous sommes disposés par ailleurs à accepter de passer à la troisième lecture. Je tiens toutefois à signaler aux secrétaires parlementaires que nous ne croyons pas qu'il soit possible de terminer aujourd'hui l'étude du projet de loi à l'étape de la troisième lecture.

M. Fulton: Monsieur le Président, je crois qu'il faudrait exprimer la dissidence. On vient de vous signaler un autre problème et c'est peut-être la meilleure façon de procéder.

M. le vice-président: Je suppose que les députés consentent à ce que la motion nº 7 et la motion nº 9 soient rejetées avec dissidence? Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 7 de M. Axworthy est rejetée.)

(La motion nº 9 de M. Fulton est rejetée.)

L'hon. John C. Crosbie (au nom de la ministre du Commerce extérieur) propose: Que le projet de loi soit agréé.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. Crosbie (au nom de la ministre du Commerce extérieur) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier mes collègues libéraux et néo-démocrates de leur coopération qui nous a permis d'entamer la troisième lecture de ce projet de loi. Je l'apprécie vivement.

Le projet de loi C-35 concernant l'imposition d'un droit à l'exportation sur certains produits de bois d'oeuvre que nous examinons en troisième lecture, marque le terme d'une action commerciale longue, compliquée et très importante pour laquelle le gouvernement a dû faire un choix difficile entre les possibilités qui lui étaient offertes. Je voudrais passer brièvement en revue le contexte de notre accord avec les États-Unis et parler ensuite des initiatives que le gouvernement a prises depuis la fin de décembre.

Comme vous le savez, nous nous sommes vigoureusement opposés à l'acceptation de la requête présentée aux États-Unis en vue de l'imposition d'un droit compensateur, il y a dix mois. Malgré nos instances énergiques, nous n'avons pas obtenu gain de cause. Ce n'est pas faute d'avoir essayé. Nos instances ont été très énergiques et je sais que des députés d'en face ont également défendu vigoureusement les intérêts de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre lorsqu'ils ont rencontré leurs homologues américains.

Le 16 octobre dernier, le département du Commerce des États-Unis a rescindé sa décision de 1983 estimant que les droits de coupe constituaient une subvention devant faire l'objet d'un droit compensateur et il a imposé un droit provisoire de 15 p. 100. Dans une lettre officielle, le gouvernement canadien a qualifié cette conclusion d'erreur juridique, incompatible avec les pratiques américaines établies et fondée sur des hypothèses erronées sur plusieurs points importants. Cette décision nous était néanmoins défavorable. Le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) et moi-même avons parlé aujourd'hui de ce qui aurait pu se passer. Tout ce que je peux dire c'est que s'il sait ce qui ce serait produit si . . . il est bien meilleur que moi. Il l'est peut-être, mais s'il peut prévoir l'avenir et savoir ce qui aurait pu arriver si . . . il perd son temps à faire ce qu'il fait en ce moment.

Début novembre il était de plus en plus évident que la décision finale ne serait probablement pas en notre faveur. Je l'ai expliqué lorsque nous avons parlé d'un des amendements, un peu plus tôt. De l'avis de ceux qui avaient travaillé de près à l'affaire en 1983, nous ne gagnerions pas. Nous aurions eu des droits compensateurs et il nous a semblé prudent d'essayer de résoudre la question avant que la décision ne soit rendue.

Les négociations, dont on a beaucoup parlé cet après-midi, ne furent pas faciles. Au départ, les pétitionnaires voulaient des conditions beaucoup plus strictes que celles que nous étions prêts à accepter. Ils parlaient de 30 ou 32 p. 100 de droits et d'autres mesures restrictives. Nous avons pu résister à ces demandes avec succès. Je dois en féliciter l'équipe de négociation. Elle a fait un excellent travail dans des conditions très difficiles.

Dans ses grandes lignes, l'entente finalement conclue est conforme aux conditions proposées par le Canada et répond à tous les objectifs exprimés du Canada. En la signant nous n'avons pas reconnu que les programmes et les pratiques concernant les droits de coupe pouvaient constituer des subventions et donc être sujets à des droits compensateurs. On a évité un précédent qui aurait pu être dangereux. Grâce à cette entente, tout revenu supplémentaire reste au Canada. La souveraineté provinciale sur la gestion des ressources naturelles demeure. La seule question qui devra faire l'objet de nouvelles consultations et d'un nouvel accord entre les deux gouvernements est le calcul de la valeur des mesures de remplacement par rapport des droits à l'exportation.

Le protocole d'entente englobe l'accord canado-américain dont la mise en oeuvre dépend du pouvoir de prélever ce droit à l'exportation. Or, ce pouvoir est prévu dans le projet de loi C-37 qui tient compte des éléments de ce protocole d'entente.

Les comités des Communes et du Sénat ont mis un terme à plusieurs semaines d'audiences. Nous avons siégé environ six semaines en tout. Nous avons entendu un groupe imposant et impressionnant de témoins. Certains aspects de l'accord sur lequel se fonde cette mesure ont été scrutés à la loupe par les deux comités concernés. Je crois que les initiatives que nous avons prises dans le cours de nos discussions avec les États-Unis tiennent compte de leurs principaux sujets de préoccupation.

Bien d'autres questions perdront de leur importance lorsque le droit à l'exportation sera remplacé par des mesures provinciales comme le prévoient le projet de loi et le protocole d'entente.

Le Conseil canadien des ministres des Forêts s'est chargé de mettre au point tout un train de mesures de remplacement. Les provinces collaborent dans cet exercice comme en témoigne le rapport provisoire du ministre. Je sais gré au conseil de ses efforts auxquels je souscris de tout coeur, et j'ai bien hâte de prendre connaissance du prochain rapport du ministre prévu pour juin.

Il est 18 heures, monsieur le Président. Je conclurai mes remarques lorsque ce projet de loi reviendra à la Chambre. Je sais que le ministre d'État (Forêts et Mines) (M. Merrithew) tient à participer à ce débat comme mes collègues d'en face. Je tiens à les remercier encore de leur collaboration.

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 14 mai 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement aux 25 pétitions portant les numéros suivants: 332-1841 à 332-1860 inclusivement, 332-1871, 332-1979 et 332-2104 à 332-2106 inclusivement.

* * *

[*Traduction*]

CONSOMMATION ET CORPORATIONS

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, le comité permanent de la consommation et des corporations a l'honneur de présenter son premier rapport. Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 96(2) du Règlement, le comité a examiné la question de l'irradiation des aliments et de l'étiquetage des aliments irradiés.

Conformément au paragraphe 96(2) du Règlement, le comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale au rapport dans les 120 jours.

Des exemplaires des *Procès-verbaux et témoignages* pertinents du comité permanent de la consommation et des corporations, fascicules 2 à 12 de la deuxième session de la trente-troisième législature, y compris le présent rapport, sont déposés.

PÉTITIONS

LA DÉSIGNATION D'UN ARBITRE—LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE AVEC FRED TURNER

M. David Kilgour (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions. Elles sont identiques et ont toutes deux été approuvées quant à la forme. Elles portent les signatures d'une soixantaine de citoyens canadiens qui demandent qu'un arbitre indépendant soit chargé d'étudier la question des dommages concernant Fred Turner de Yellowknife.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, comme le projet de loi C-22 n'a été adopté que par l'une des deux Chambres du Parlement, je voudrais, conformément à l'article 106 du Règlement, présenter une pétition au nom de Canadiens qui sont d'avis que les modifications que le gouvernement fédéral propose à la Loi sur les brevets concernant les médicaments d'ordonnance vont entraîner une hausse sensible des prix pour les consommateurs moyens et limiter sérieusement leur capacité de se procurer les médicaments prescrits par leur médecin. Ils demandent au Parlement de rejeter ces propositions contenues dans le projet de loi C-22.

* * *

• (1110)

LA LOI SUR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES

MESURE MODIFICATIVE

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta-Nord) demande à présenter le projet de loi C-255 tendant à modifier la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes (privilèges et immunités).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Friesen: Monsieur le Président, la mesure concerne les droits civils. Elle a pour objet de renforcer les droits des particuliers et de limiter la liberté de parole des parlementaires en ce qui concerne les réflexions désobligeantes hors de propos qui peuvent être faites contre la réputation et la conduite de simples citoyens au cours des délibérations parlementaires. Les parlementaires tomberaient alors sous le coup des lois ordinaires contre la diffamation.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA TRANSFORMATION DE LA RÉGION SUD DE MORESBY EN PARC NATIONAL

M. Jim Fulton (Skeena) propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement de la Colombie-Britannique à collaborer à la transformation en parc national de la région sud de Moresby, des îles de la Reine-Charlotte;

Que le gouvernement prévoie en outre l'indemnisation des propriétaires affectés par la création d'un tel parc national; et

Que la Chambre confirme en outre son intention d'assurer la participation continue des Haïdas aux questions qui affectent la région sud de Moresby.

—Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de présenter aujourd'hui cette motion. Le débat qui s'amorce va vivement intéresser de nombreux Canadiens de la Colombie-Britannique et d'ailleurs. D'après les consultations que j'ai tenues auprès des autres partis à la Chambre, la motion semble susciter l'unanimité du Parlement. Puisque le débat va durer toute la journée, j'espère que les députés en profiteront pour signaler les inquiétudes qu'ils pourraient avoir au sujet de la transformation de la région sud de Moresby en parc national, mesure qui entraînera des négociations avec le conseil de la nation haïda à propos des droits de cette dernière. On ne saurait mieux faire comprendre au gouvernement de la Colombie-Britannique que les parlementaires sont unanimes à vouloir transformer en parc national la région sud de Moresby, la péninsule Tangil, les îles Kunga, Tanu, Richardson et Anthony, soit, à vrai dire, les 138 petites îles qui forment cet archipel.

Vous avez travaillé d'arrache-pied, monsieur le Président, de même que le ministre de l'Environnement (M. McMillan), le premier ministre (M. Mulroney), le vice-premier ministre (M. Mazankowski), divers députés de l'opposition officielle dont le chef de ce parti (M. Turner), ainsi que le chef de mon parti, le député d'Oshawa (M. Broadbent), mon collègue, le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) et bien d'autres députés. Ils n'ont pas ménagé leurs efforts pour en arriver enfin à ce tournant historique de notre histoire où, d'un commun accord, le Parlement canadien invite le gouvernement de la Colombie-Britannique à prendre les mesures qui s'imposent.

J'ai été particulièrement ravi d'apprendre, hier, que l'unanimité régnait dans les rangs ministériels. A la question que j'ai adressée au premier ministre, le ministre de l'Environnement a répondu en ces termes:

> Pour notre part, tous les membres du Cabinet et, en fait, tous les membres du caucus, notamment les députés de la Colombie-Britannique, souscrivent à la création d'un parc national dans ce qu'on peut considérer comme le plus important trésor naturel du Canada.

Je remercie le ministre. Il ne lui a certes pas été facile de convaincre certains députés de son parti pour qui la création de ce parc risquait de provoquer de très nombreuses pertes d'emploi. En effet, plusieurs intéressés, notamment Western Forest Products et Frank Beban Logging Ltd., soucieux de poursuivre leur exploitation forestière, ont fait circuler dans la province nombre d'arguments fallacieux. La population a été soumise à une campagne de désinformation et, malheureusement, à un battage mensonger. Des journalistes aussi réputés que Jack Webster leur ont emboîté le pas, n'hésitant pas à prétendre que la création du parc provoquerait des centaines, voire des milliers de licenciements. On a même annoncé la fin du secteur forestier de la Colombie-Britannique.

La motion à l'étude aujourd'hui nous permet de parler à l'unisson. Je ne le devrais pas, monsieur le Président, mais je tiens à signaler que vous avez été, de votre fauteuil même, à l'avant-garde de cette lutte. Vous avez permis aux députés d'intervenir à la Chambre en faveur des Haida et de la conservation de cette région en prévision des futures générations.

Un bref retour en arrière s'impose pour bien comprendre le point de vue des Haïdas. Je sais que Miles Richardson, Guvjaw et combien d'autres sont rivés à leur poste de télévision ce matin. Ils voient dans cette motion un signe d'encouragement et voudraient que, au cours du débat, tous les partis fassent part du rôle qu'ils ont joué dans l'évolution du dossier et signalent l'importance que revêtent pour les Haïdas la création de ce parc national et la reconnaissance de leurs droits.

Il est important de comprendre que près de 10 000 Haïdas vivaient dans la région sud de Moresby jusqu'en 1884. Entre 1884 et 1890 la population de ce groupe énorme et célèbre est tombé à moins de 500 à la suite des ravages causés par la variole et la rougeole. Sauf erreur, aucune autre civilisation du monde n'a été frappée aussi durement par la maladie. Comme vous le savez, les Haïdas voyageaient en grand nombre, parfois par milliers, en canots, des îles de la Reine-Charlotte, Haïdas Gwaii, jusqu'à Victoria pour faire du commerce en hiver, puis ils revenaient sur la côte. Ils étaient renommés pour leurs voyages et leur art, ce qui est encore vrai. Ils se sont rendus aussi loin que la Californie et le Mexique, afin de faire du commerce sur la côte ouest de l'Amérique du Nord.

Les Nations Unies ont déjà décidé que la région de l'île Anthony faisait partie du patrimoine mondial. Je sais que beaucoup de députés se sont rendus dans l'île Anthony et ils ont pu constater que la région offrait un paysage d'une beauté rare, vraiment émouvante, avec sa baie couverte de galets, ses mâts totémiques et ses longues maisons. Je suis persuadé que les députés savent qu'on retrouve dans le voisinage immédiat quelque dix espèces de baleines, d'épaulards et autres. On y retrouve également la plus grosse colonie d'otaries de Steller sur la côte ouest de l'Amérique du Nord, ainsi qu'un grand nombre de phoques et 250 000 couples d'oiseaux de mer. Il y a là également quelques rares faucons pèlerins, un grand nombre

d'aigles à tête blanche et la plus grosse concentration d'ours noir du monde. Il faut ajouter à cela toutes sortes d'espèces endémiques de plantes qu'on ne retrouve nulle part ailleurs dans cette partie de l'Amérique du Nord, car, pour diverses raisons, cette région n'a pas été recouverte par les glaces au cours de la dernière ère glacière. Il est vraiment important pour les Haïdas, pour tous les Canadiens et pour les gens du monde entier qu'on préserve le plus parfaitement possible cette région.

• (1120)

Lorsque Juan Perez est arrivé dans la région en 1774, il y a trouvé d'importantes collectivités dans l'île Burnaby, à Skedans et dans l'île Lyell. Il y avait là des collectivités de milliers de gens, ce qui pendant de nombreux siècles a été considéré comme une population très importante sur la côte ouest de l'Amérique du Nord.

Les députés ne devraient pas oublier ce que notre Chambre a fait en 1981 et 1982 en incluant l'article 5 dans la Loi constitutionnelle. Nous avons reconnu officiellement les droits des autochtones. A mon avis, et je suis persuadé que tous les députés de mon parti, et à la Chambre partagent mon opinion, il s'agit d'un tout. A l'heure actuelle, nous démontrons notre intention de reconnaître et de garantir les droits véritables des autochtones, des Haïdas, dans la région au sud de la péninsule de Tangil et ces îles.

Des voix: Bravo!

M. Fulton: De 1935 jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, on a procédé à des travaux d'exploitation forestière dans la région de sud Moresby. L'épinette de Sitka a été exploitée surtout durant la guerre, car ce bois servait à la fabrication des bombardiers «Mosquito» et d'autres petits avions, du fait de son incroyable résistance et de sa souplesse d'utilisation dans la fabrication d'avions. Cependant, on n'a exploité que 400 hectares environ dans toute la région. Certains des arbres de l'endroit sont extrêmement vieux. Certains cèdres et épinettes ont plus de 1 000 ans. J'ai un morceau de cyprès accroché au mur de mon bureau qui doit avoir un millier d'années. C'est vraiment remarquable.

Windy Bay, que vous et d'autres avez visitée et que vous avez cherché à protéger pendant votre vie politique, est une région remarquable. J'en ai discuté avec un scientifique britannique qui a vécu dans les îles de la Reine-Charlotte l'an dernier. D'après ses recherches sur les forêts tropicales un peu partout dans le monde, sur le diamètre des arbres, les caractéristiques biologiques et botaniques de Windy Bay, il calcule qu'on y trouve la plus grosse proportion dans le monde de biomasse par mètre cube. Je trouve extraordinaire de savoir qu'on y trouve la plus grande quantité d'organismes biologiques vivants par rapport au reste de la planète. C'est ce qui explique que la région soit aussi productive sur le plan halieutique. On y trouve ainsi des mollusques et des crustacés, des oeufs de poisson, des harengs, des lions de mer, des phoques, des baleines, des épaulards, et aussi des faucons, des aigles, des mouettes, des oies, des canards, des grues du Canada, des macareux rhinocéros et beaucoup d'autres espèces.

La lutte pour protéger la région sud de Moresby dure depuis des dizaines d'années. Les Haïdas n'ont jamais voulu quitter la région en dépit de l'énorme diminution de leur population par suite de maladies apportées par les populations européennes. Ils ont continué au fil des générations à revenir dans la région qui était pour eux une espèce de lieu spirituel auquel ils tenaient énormément.

Plus de 3,5 millions d'habitants représentés par divers groupes ont pétitionné le gouvernement du Canada d'une façon ou d'une autre pour réclamer que la région soit désignée comme parc national. La lutte se poursuit. Pendant trop longtemps, on répondait qu'il fallait sauvegarder soit les emplois, soit l'environnement, au détriment l'un de l'autre, et que les Haïdas empêchaient simplement les habitants de la région de gagner leur vie. Tous ces arguments ont été rejetés.

J'espère que ce débat qui durera la journée entière, le premier dans l'histoire du Parlement à ce sujet, nous permettra de fouiller la question à fond afin que tous sachent la position de chacun des députés. Tous ceux qui ne sont pas d'accord avec cette motion auront la possibilité de se faire entendre aujourd'hui. Je suis toutefois persuadé que, d'ici à la fin de la journée, la population canadienne saura que, en cette trente-troisième législature, la Chambre des communes recommande à l'unanimité que le gouvernement de la Colombie-Britannique intervienne rapidement et consente à reconnaître le caractère spécial de ce secteur.

Il y a à peine plus d'un an, les 250 000 membres de la Fédération du travail de la Colombie-Britannique ont adopté à l'unanimité une résolution par laquelle ils exhortaient le gouvernement de la Colombie-Britannique à négocier une entente juste et équitable avec la nation Haïda et la région sud de Moresby pour appuyer les revendications des Haïdas touchant l'île Lyell.

J'aimerais aborder un moment, chiffres à l'appui, la situation du secteur forestier en Colombie-Britannique. Selon l'ancien ministre des Forêts, M. Kempf, la province a versé plus de 250 millions de dollars en subventions au secteur forestier en 1985. Selon les déclarations qu'il a faites plus tôt ce mois-ci, plus de un milliard de dollars en recettes fiscales ont été perdus aux mains des grandes sociétés parce que les droits de coupe et le régime d'imposition sont inadéquats. Nous perdons des revenus énormes à cause des carences du régime de droits de coupe et du régime fiscal qui s'appliquent au secteur forestier en Colombie-Britannique. Pour la plus grande partie de la décennie actuelle, l'industrie forestière a contribué pour moins de 10 p. 100 aux recettes fiscales provinciales et environ 15 p. 100 seulement au produit provincial brut.

On a longtemps soutenu que cette région, qui représente moins de 0,1 p. 100 de la superficie annuelle d'autorisation de coupe de la Colombie-Britannique, était indispensable aux sociétés forestières, et notamment à la Western Forest Products. Disons le bien clairement, il s'agit d'une région minuscule qui représente moins de 0,1 p. 100 de la superficie annuelle d'autorisation de coupe de la province.

Moins de 3,5 p. 100 du territoire de la Colombie-Britannique a été réservé à l'aménagement de parcs. Bien des députés qui ont voyagé en Afrique ou ailleurs dans le monde ont été étonnés de constater qu'un pays comme le Kenya, par exemple, a réservé plus de 15 p. 100 de son territoire à cette fin. Dans des pays extrêmement pauvres, on a donc jugé que le tourisme offrait des perspectives d'avenir intéressantes et qu'il était

primordial, dans l'intérêt des générations futures, de créer des réserves sauvages pour protéger la faune et la flore.

Si on acceptait toutes les nouvelles propositions de création de parcs qui ont été faites en Colombie-Britannique depuis dix ans, on ne porterait qu'à 6 p. 100 la superficie totale du territoire de la province réservée aux parcs. Comme nous le savons, des activités d'extraction forestière se déroulent actuellement dans des parcs comme ceux de Tweedsmuir, de Manning, de Strathcona et d'autres.

Il importe d'introduire à cette étape-ci du débat les observations de certains Haïdas au sujet de cette question qu'ils ont grandement à coeur. Au moment de sa comparution l'année dernière devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique, Nathan Young, chef héréditaire de la nation dans l'île Lyell, a déclaré ce qui suit: «Cette terre m'est chère. Elle nous a été donnée par le Seigneur. Elle est à nous, tout comme la Suède est aux Suédois et l'Angleterre est aux Anglais.» Lors de la crise consécutive à l'occupation de l'île Lyell par les anciens de la nation haïda en novembre 1985, un sondage effectué à Vancouver a révélé que les deux tiers de la population de la Colombie-Britannique tenaient à ce que leur gouvernement négocie les revendications territoriales des autochtones et que ceux qui appuyaient les mesures prises par les Haïdas dans l'île Lyell étaient, deux fois plus nombreux que ceux qui s'y opposaient. Les résultats d'un sondage que le gouvernement de la Colombie-Britannique a obtenus l'automne dernier, mais qu'il n'a pas encore publiés démontrent que la proportion des habitants de cette province qui appuient les Haïdas atteignait alors plus de 80 p. 100. On doit se demander pourquoi le gouvernement de cette province refuse de collaborer quand quatre citoyens sur cinq y appuient l'initiative concernant la région sud de Moresby.

Parmi le groupe qui a appuyé la position des sociétés Western Forest Products et Frank Betan Logging Ltd., nombreux sont ceux qui ont tenté de faire croire qu'il fallait choisir entre l'environnement et l'abattage du bois, alléguant que si le gouvernement leur retirait cette région et reconnaissait les droits des Haïdas, des centaines de milliers de Canadiens s'en trouveraient chômeurs ou sous-employés. Cette motion s'attaque de front au problème.

Je sais que Parcs Canada a déjà bien étudié la façon dont le gouvernement pourrait indemniser la société Western Forest Products. Ce service a étudié comment il pourrait utiliser la loi sur les forêts, combien cela coûterait et comment il pourrait indemniser de façon réaliste les bûcherons qui travaillent dans cette région depuis fort longtemps. Enfin Parcs Canada a étudié comment indemniser les localités avoisinantes qui subiraient un préjudice par suite du départ des entreprises d'abattage du bois auxquelles elles fournissaient la nourriture, le combustible et le transport. Au nombre de ces localités figurent Sandspit, Queen Charlotte City and Skidegate.

• (1130)

Le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique a reconnu très tôt que la situation ne correspondait pas à la description donnée par les compagnies. En novembre 1985, Earl Foxcroft, représentant de ce syndicat, a appuyé la déclaration de solidarité avec les Haïdas et les travailleurs forestiers. Il a ajouté que depuis plus d'une décennie, le gouvernement et les compagnies s'étaient servi des travailleurs du Syndicat pour faire obstacle à la reconnaissance des droits des autochtones. A ce moment-là, Jack Munro a ajouté: «Ce ne sont pas le peuple haïda mais le gouvernement qui a mis un terme à l'abattage du bois. C'est lui qui est directement responsable de ce cafouillage.»

Le président du conseil des Haïdas, l'un de leurs porte-parole les plus brillants et les plus éloquents, a fait une tournée non seulement de toutes les régions de la Colombie-Britannique, mais de tout le Canada. Il a eu tout récemment l'occasion de prendre la parole à notre congrès national, où j'ai moi-même pu exposer aux congressistes à quel point cette question était cruciale.

Miles Richardson a beaucoup travaillé d'un bout à l'autre du pays avec le ministre de l'Environnement. Il a tâché de travailler avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight), le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn), le premier ministre et d'autres. Finalement, nous voyons aujourd'hui une lueur d'espoir puisque le Parlement interpelle la Colombie-Britannique d'une voix unanime.

Voici ce qu'a dit Miles Richardson au moment où la Cour suprême de la Colombie-Britannique était saisie de la question: «Vous ne nous avez jamais combattus dans une guerre, et nous ne nous sommes jamais rendus. C'est notre terre.»

Je crois que tous les Canadiens en sont arrivés à comprendre ce que les premiers habitants de notre pays veulent dire quand ils font de telles déclarations au sujet de leur profond attachement à leur terre et de leur façon d'envisager leurs droits qui sont si vitaux.

Bill Reid est un célèbre artiste haïda du Canada. Quiconque déambule dans cet édifice-ci ou dans n'importe lequel des édifices du Parlement pourra y admirer ses oeuvres. Comme il l'a fait remarquer, «Il faudrait garder la forêt de la région sud de Moresby aussi précieusement que les grandes cathédrales d'Europe».

Il faut réfléchir à cela. Qu'on imagine des arbres le long desquels le regard se promène encore plus haut que le plafond de cette salle avant d'apercevoir les toutes premières branches; des arbres dont le tronc de dix pieds de diamètre d'un merveilleux bois se dresse dans le ciel. Quiconque s'est promené le long de ces cours d'eau et y a vu revenir les saumons, y a observé la faune et foulé l'épaisse mousse au sol, y a entendu crier les aigles là-haut dans les arbres et vu des ours noirs marcher sur la rive, n'a pu qu'être profondément ému de cette expérience.

Le juge Peter Seaton a prononcé des paroles auxquelles nous devons tous réfléchir en songeant à la coupe à blanc de forêts comme celle-là. En examinant la demande d'injonction touchant les activités de MacMillan-Bloedel dans l'île Meare, il en est arrivé à la conclusion que les autochtones ne pourraient exercer que très peu, sinon aucun de leurs droits dans une région où on a pratiqué la coupe à blanc. Jamais juge ou parlementaire n'a prononcé paroles si vraies.

Il y a de nombreuses années, lorsque le débat au sujet de l'île Lyell et la controverse entourant toute la région sud de Moresby faisaient rage, j'ai été bouleversé par une conversation avec un ancien du peuple haïda. Il m'apprit que dans cette région, il y avait 400 villages et que l'on menait les activités forestières autour et même à l'intérieur des villages.

Nous ne devons pas oublier que plus de 90 p. 100 de la population haïda a été anéantie non pas en quelques années ou en quelques décennies, mais en quelques mois. Les Haïdas ne pouvaient plus s'adonner à leurs rites funéraires traditionnels. Je crois qu'en tant que Canadiens et en tant que parlementaires, nous devons comprendre le message que cet ancien essayait de faire passer. Il me demandait de réfléchir sur les activités forestières menées dans la région et sur tous les arbres abattus.

A cette époque, la région était plus densément peuplée que partout ailleurs, non seulement en Amérique du Nord, mais dans le monde. La civilisation haïda en était une des plus remarquables par ses lois, ses potlatchs, son art et ses traditions.

Je me souviendrai toujours des paroles de cet ancien. Il me dit: «Jim, si un Haïda conduisant une débusqueuse pénétrait dans un grand cimetière de Vancouver et, à l'aide de la lame, poussait toutes les pierres tombales en un grand tas, comment croyez-vous que les Blancs de la ville réagiraient?» Il poursuivait: «Devant l'exploitation forestière de l'île Lyell, j'éprouve les mêmes sentiments qu'ils éprouveraient. C'est l'impression que me laisse la situation dans la partie sud de Moresby.»

J'ai compris ce qu'il voulait dire. Je sais ce que penseraient les Vancouvérois si un Indien de la Colombie-Britannique monté sur une débusqueuse empilait des pierres tombales en un grand tas. Nous savons tous ce que signifierait ce geste.

A mon avis, nous devons encourager une interdépendance des cultures pour comprendre de quoi parlent les Indiens de Colombie-Britannique et les autochtones du Canada, afin de s'élever au-dessus de ces arguments insensés d'après lesquels nous devons procéder à des abattages sans quoi les sociétés forestières de la Colombie-Britannique vont faire faillite en grand nombre. C'est de la foutaise. On a fait des études et les sociétés forestières ont connu leurs beaux jours. Elles ont eu l'année de Bill Bennett et celle de Bill Vander Zalm. Le Parlement doit se prononcer aujourd'hui et l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique ferait bien de comprendre, parce qu'il n'y aura plus d'abattage de bois dans la région sud de Moresby.

Des voix: Bravo!

M. Fulton: Prenons un instant pour examiner cette région qu'on se propose de protéger dans le cadre de peut-être la plus importante démarche entreprise par le Parlement pour attaquer de front la question des titres de propriété des autochtones en Colombie-Britannique et pour s'occuper directement d'un trésor du globe, une région qui est considérée par les Nations Unies comme un site du patrimoine mondial. C'est une zone que les experts-forestiers, les biologistes, les experts de la faune et autres spécialistes reconnaissent comme étant l'une de ces rares oasis exceptionnelles sur notre planète, où la vie foisonnante continue à avoir une interactivité depuis non pas des décennies ou des siècles mais des milliers d'années, depuis la dernière période glacière. C'est une région vraiment extraordinaire.

On se propose d'installer un parc marin sur la côte ouest des îles de la Reine-Charlotte. Encore une fois, on a prétendu à tort que les parcs marins mettraient fin à la pêche commerciale. J'en ai discuté avec le ministre qui s'est occupé des négociations. La proposition de parc marin ne prévoit pas de limiter en aucune façon la pêche commerciale qui s'effectue traditionnellement sur la côte ouest ou est des îles de la Reine-Charlotte.

La limite ouest passerait sur la côte ouest des îles de la Reine-Charlotte et comprendrait la faille de San Andreas qui longe la côte ouest de l'Amérique du Nord, de sorte que dans l'avenir ceux qui s'occupent d'archéologie et de géologie sous-marines et d'autres importantes études de la terre auront la possibilité de travailler dans un secteur réservé, qui sera libre de toute autre ingérence de l'homme et de l'industrie.

La limite descend, s'arrondit pour comprendre l'île Anthony, Kunghit, descend en-dessous du cap St. James, englobant des colonies d'otaries de Steller et les 10 populations de baleines qui fréquentent cette région, remonte la côte est jusqu'à la limite de l'île de Hot Springs, de l'île Lyell, comprenant Tanu, Richardson et Tunga, jusqu'à la plage de Skedans. Cela représente une vaste région. En ce qui concerne les terres émergées, elle inclurait ces 138 îles, y compris le reste de l'île Lyell, les trois autres îles et une partie de la péninsule Tango, soit l'archipel qui s'étend sur 100 kilomètres au sud du cap St. James.

J'ai déjà dit que la région n'était pas intacte. Il y a eu des abattages surtout de l'épinette de Sitka durant la Seconde Guerre mondiale. On y a extrait du minerai et on y a jalonné des concessions. Je crois cependant qu'on ne peut tout simplement pas oublier les traditions exceptionnelles et bien connues du peuple haïda ainsi que le fait qu'ils occupent la région. Je sais que le Parlement ne l'oubliera plus.

J'ai rédigé très soigneusement la motion pour ce débat pour éviter de donner l'impression qu'un député d'un parti en particulier essaie de s'ériger en défenseur de cette région et des droits en cause. J'ai parlé à presque tous les députés et j'ai constaté qu'ils étaient unanimes à vouloir que nous utilisions les moyens dont nous disposons pour exhorter la Colombie-Britannique et son Assemblée législative à agir rapidement. Je sais que le gouvernement de la Colombie-Britannique a refusé catégoriquement et publiquement d'autoriser l'exploitation forestière dans le sud de l'île Moresby pendant dix années de plus. Cela prouve que l'Assemblée législative tient compte de ce qu'on lui dit. Elle comprend.

• (1140)

Les deux partis de l'Assemblée législative collaborent. Des dirigeants du gouvernement et de l'opposition se sont rencontrés hier. Ils cherchaient le moyen de terminer les négociations le plus rapidement possible. Le gouvernement de la Colombie-Britannique fera certainement le maximum pour obtenir une juste compensation. Il a cependant une occasion unique et la responsabilité de rendre justice aux habitants de la Colombie-Britannique, au peuple haïda et au monde entier. En effet, cette région est très importante. Je l'ai visitée en entier et elle est vraiment remarquable et magnifique.

Durant le débat d'aujourd'hui, je suis sûr que d'autres députés parleront des aspects techniques. On a terminé le rapport Sterling Wood qui évalue la juste compensation à verser à Western Forest Products entre 9 et 18 millions de dollars. Parcs Canada a entrepris d'évaluer à combien se monterait une juste compensation en tenant compte des semaines et des mois de travail de chaque bûcheron et de chaque personne participant à l'exploitation forestière de cette région. Beaucoup

d'entre nous ont étudié d'autres options en vue d'offrir à Western Forest Products, à MacMillan Bloedel et à Frank Beban Logging d'autres régions forestières à exploiter. On y examine quel train de mesures réaliste pourrait être mis sur pied en vue d'étendre les droits des Haïda Gwaii Watchmen durant les pourparlers qui se poursuivent avec la nation haïda, afin qu'ils aient leur mot à dire dans le dossier et que la situation évolue conformément aux voeux de la population de la région, quelles sommes seront nécessaires pour préserver et assainir l'économie de Sandspit et de Moresby et quoi faire à propos de l'île Graham pour également l'inclure. Il y a une très abondante documentation. A mon bureau, j'ai probablement une pile de documents au sujet de la partie sud de l'île Moresby qui s'élève à dix pieds de hauteur. La question a été étudiée à fond.

Vous avez été fort obligeant, monsieur le Président, en m'accordant quelques minutes de plus ce matin. Si certains députés voulaient me poser des questions je consacrerais volontiers quelques minutes à répondre à des questions d'ordre technique ou à toute autre concernant ce que j'ai dit.

Je me sens honoré d'avoir eu l'occasion d'exposer simplement les faits à la Chambre, mais je crois que cette journée est encore plus importante pour moi, car depuis quelques jours, j'envisage de démissionner à cause de cette question et de demander au premier ministre de déclencher immédiatement une élection partielle, afin que je puisse en faire le thème de ma campagne électorale. Dans ma circonscription, les bûcherons, les pêcheurs et les Indiens comprennent la question et je pense que si la chose était nécessaire un jour, je m'en occuperai activement, car j'estime qu'elle est d'importance fondamentale au point de vue constitutionel et à titre de parlementaire, je prends la chose au sérieux. Je remercie les députés de m'avoir donné l'occasion de parler et je le ferai volontiers à nouveau.

M. Towers: Monsieur le Président, je voudrais simplement me renseigner. Le député a dit quel était le nombre d'habitants dans les îles au XIX[e] siècle. Je me demande s'il pourrait nous dire à combien se chiffre actuellement la population étant donné qu'il réclame l'aménagement d'un parc national. On estime en général que la chasse et autres activités analogues sont fort restreintes dans ces territoires réservés. Je me demande s'il y a eu des pourparlers au sujet des restrictions qui seraient imposées ou si la population du sud de la province pourrait profiter des avantages offerts aux résidants de cette île.

M. Fulton: Je remercie le député de sa question. Au sujet de la population, beaucoup de recherches ont été faites par des archéologues et des universitaires, notamment en Colombie-Britannique, sur les habitants de cette région. Je le répète la partie sud de l'île Moresby est la région de l'archipel qui comptait la plus forte densité de population de la nation haïda. Il y a plus de 400 endroits où se trouvaient des localités pouvant atteindre 1 000 habitants et plus.

Le déclin démographique s'est surtout produit à la fin des années 1880. Il est arrivé brusquement, sous l'effet principalement de la petite vérole qui a remonté la côte, véhiculée par des Haïdas qui revenaient je pense de l'île de Vancouver. Le principal groupe d'Haïdas des îles Reine-Charlotte se trouve à Skidegate. L'Église unie a créé une mission Skidegate pour aider les Haïdas qui avaient survécu aux ravages de la petite vérole et de la rougeole. L'autre principal peuplement haïda de l'archipel de la Reine-Charlotte se trouve à Old Masset, à la pointe septentrionale de l'île Graham.

Il y a maintenant 5 000 Haïdas environ. Beaucoup d'entre eux vivent maintenant en dehors de l'archipel, pour travailler à Prince Rupert ou ailleurs sur la côte. La population des îles de la Reine-Charlotte compte environ 5 000 âmes en ce moment, la moitié de ce qu'elle était il y a un siècle. C'est sans doute l'unique endroit du Canada dont la population ait considérablement diminué. La renaissance de la culture haïda a démarré il y a maintenant plusieurs décennies. Comme le député le sait, la plupart des oeuvres d'art accrochées aux murs des immeubles ici sont dues à des artistes haïdas de la côte ouest.

Au sujet de la question du député qui portait sur les prises dans la région, il est certain que ce qui doit être prévu par la législation des parcs nationaux votée par la Chambre, et ce qu'il va falloir examiner appelle une approche à peu près sans précédent, en ce sens que les pourparlers qui se sont déjà déroulés autoriseraient la poursuite de la pêche à la traîne, du chinook et du coho principalement. Elle se poursuivrait.

Pour ce qui est de la chasse dans cette région, il ne s'en est jamais fait beaucoup. Le cerf a été acclimaté graduellement il y a environ 40 ou 50 ans. Il y a d'importantes populations de cerfs partout dans l'archipel. En fait, sur l'ensemble des îles en ce moment, chacun est autorisé à abattre 10 bêtes en une journée ou en une saison. Je pense que c'est l'unique endroit d'Amérique du Nord où l'on autorise ce genre de plafond.

Pour ce qui est de la population des ours, je répète que les plus gros ours noirs du monde se trouvent à South Moresby. Ils font l'objet d'une chasse restreinte en ce moment. Je ne pense pas qu'il sera tellement difficile de négocier la fin de la chasse soit du cerf soit de l'ours. Il n'y a pas d'autres prédateurs. Il n'y a pas de couguars, ni de loups. Le caribou de Dawson a disparu au début du siècle.

Ce serait à négocier entre le Canada et le Conseil de la nation haïda, mais je suis persuadé que la principale population d'oiseaux, notamment les 250 000 couples d'oiseaux de mer en période de nidification, seraient protégés, ainsi que les faucons pèlerins, les aigles et les baleines. Je crois qu'il serait dans l'intérêt général que ces populations soient gardées intactes à l'intérieur du réseau actuel des parcs nationaux. J'espère que cela répond aux deux questions.

M. Friesen: Monsieur le Président, j'ai manqué les premières minutes de l'allocution du député et il en a peut-être parlé, mais je voudrais avoir des éclaircissements sur la motion qui propose de faire un parc national et une réserve de la partie sud de l'île Moresby, dans l'archipel de la Reine-Charlotte. La motion vise-t-elle tout le sud de l'île Moresby et les 140 petites îles qui l'entourent? Le député pourrait-il préciser ce qu'il entend par le sud de l'île Moresby?

M. Fulton: La région qui a fait l'objet de négociations trilatérales intenses entre le gouvernement fédéral, le gouvernement de la Colombie-Britannique et le Conseil de la nation haïda, quoique celui-ci n'y ait pas participé autant qu'il l'aurait souhaité, forme à ma connaissance un tout presque complet. Elle serait délimitée essentiellement par une ligne est-ouest traversant la péninsule Tangil immédiatement à l'ouest de l'île Lyell, ligne qui irait jusqu'au nord des îles Tanu, Kunghit et Richardson, de façon à inclure l'île Lyell. Puis la frontière maritime se situerait immédiatement au nord de Skedans. Elle traverserait donc la péninsule Tangil d'est en ouest et, au large de la côte ouest de l'archipel de la Reine-Charlotte, irait jusqu'à la faille de San Andreas, qui est à une quinzaine de milles de la côte, je crois. Je n'ai pas la carte ici.

• (1150)

Elle se dirigerait ensuite vers le sud, passerait au large du cap St. James, en englobant les colonies d'otaries de Steller, et au sud de l'île Kunghit, puis remonterait le long de la côte, à environ 12 milles nautiques, passerait à l'est de l'île Lyell et reviendrait vers Skedans. C'est la région telle qu'elle a maintenant été délimitée par ceux qui en discutent depuis au moins 15 ans.

M. le Président: Le député de Surrey—White Rock—North Delta (M. Friesen), pour une question supplémentaire.

M. Friesen: Une autre précision. La motion parle de «la région de South Moresby». Il semblerait que cela veuille dire tout ce qui est au sud de l'île Graham.

M. Fulton: Non.

M. Friesen: Le député déclare maintenant que ce n'est pas ce qu'il veut dire.

M. Fulton: La motion ne vise pas à inclure l'île Moresby telle qu'elle figurerait sur une carte. Nous ne voulons englober que les régions qui ont fait l'objet de discussions actives entre les deux niveaux de gouvernement et le Conseil de la nation haïda. Elles sont généralement désignées par les journalistes comme «la région du sud de Moresby» et cela ne comprend pas toute l'île Moresby.

M. le Président: Le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain).

M. St. Germain: Monsieur le Président, la motion du député est ambiguë et trompeuse, car elle exige beaucoup plus de renseignements. Je me demande s'il a pris en considération les recommandations du *Wilderness Advisory Council* avant de rédiger sa proposition.

M. Fulton: Oui. Une des difficultés du point de vue de l'administration d'un parc et de celui du Conseil de la nation haïda, c'est que la région proposée n'aurait contenu qu'une étroite bande le long de la côte ouest de l'île Lyell, y compris la baie de Sedgewick, mais pas la baie Windy ni certaines autres zones. Ce ne serait pas suffisant pour avoir une réserve nationale. La zone ne répondrait pas aux normes d'une réserve nationale ou d'un parc national.

Pour cette proposition, nous devons prendre en considération l'opinion du Conseil de la nation haïda, et celui-ci ne veut plus d'exploitation forestière sur l'île Lyell. Nous ne devons pas oublier que de nombreux Canadiens ont fini par comprendre leur point de vue et à militer contre l'abattage dans cette région.

L'île Lyell est passablement dénudée maintenant. La plus récente photographie par satellite montre qu'il ne reste plus grand-chose dans cette île. Il y a eu surexploitation de plus de 20 p. 100 par année au cours des dernières années. Les boisés qui restent s'étendent le long de la côte ouest, autour de la baie Windy et sur le versant de ce secteur et d'un autre secteur restreint, à l'est et à l'ouest de la baie Sedgewick.

Il m'aurait fallu des pages entières pour bien circonscrire la région concernée, et j'aurais pu même en relever la latitude et la longitude. Mais j'ai craint que les députés ne comprennent pas exactement en quoi elle consistait et qu'ils demandent d'autres études. J'ai fait l'impossible pour en présenter une image globale, dans cette motion, de retenir trois éléments essentiels afin de pouvoir ainsi rallier l'appui unanime de la Chambre.

Je sais que mon collègue d'en face est d'accord maintenant pour faire de cette région une réserve nationale, et je lui en sais gré. Il m'a fallu bien du temps et de la patience pour faire faire avancer cette proposition. Les députés des autres circonscriptions ont toujours beaucoup à dire sur un pareil sujet.

Comme c'est toujours le cas quand un député traite d'une question d'intérêt national, je me rendrai dans la circonscription du député pour en discuter, et je parlerai surtout de justice. Je crois, en l'occurrence, que le principe de la justice commence à s'imposer.

Le motion porte donc sur trois grands éléments, à savoir la région sud de Moresby, l'indemnisation des bûcherons et des entreprises forestières, et enfin, l'importance des liens historiques de la nation haïda.

Toute cette région a été jadis le haut lieu de la civilisation haïda, non pas pendant des siècles, mais pendant des millénaires. Cette civilisation s'est raffinée au point de devenir l'une des plus attachantes du monde. Il ne faut pas oublier qu'entre 1874 et 1951, le parlement de ce peuple était hors la loi. Les Haïdas qui ont pratiqué le potlatch pendant cette période risquaient l'emprisonnement.

J'ai déjà assisté à cette cérémonie comme d'autres députés fort probablement. Le parlement de la nation haida, comme c'est le cas des autres nations indiennes de la Colombie-Britannique, s'inspire de principes assez semblables à ceux de notre parlement. Le potlatch, ou parlement, qui se charge des cérémonies de mariage et d'enterrement, s'occupe également des transmission de terres, de l'adoption de nouvelles lois, du transfert de biens et des droits territoriaux, et ainsi de suite. La tradition veut que le potlatch s'occupe de toutes ces questions-là. Il s'agit en fait d'un Parlement.

On ne comprend pas bien l'énorme diminution du nombre de Haïdas dans la région sud de Moresby due à l'introduction de maladies inhérentes à notre civilisation. Ce peuple a été décimé surtout par deux sortes de maladies; on pouvait trouver un vaccin pour les deux à Victoria, mais il n'a pas été donné aux Haïdas de la côte.

En plus de provoquer une forte diminution de leur population, nous avons rendu leur parlement illégal.

Ce n'est que depuis peu que l'on commence vraiment à tenir compte des aspirations des peuples autochtones de la Colombie-Britannique. Leurs parlements siègent à nouveau normalement; leurs lois ancestrales sont appliquées.

La présente motion reconnaît l'existence du peuple autochtone de cette région, les Haïdas, et elle leur donne le droit à l'autonomie politique dans cette région tout en donnant aux habitants de la Colombie-Britannique, aux Canadiens et aux citoyens de la terre l'occasion de conserver cette région, véritable oasis où le temps semble s'arrêter, où l'on voit les gouttes d'eau tomber d'arbres millénaires.

C'est formidable de pouvoir régler la question de cette façon.

M. le Président: Le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) a la parole.

M. St. Germain: Monsieur le Président, le député parle de la région sud de Moresby avec beaucoup d'enthousiasme, cela ne fait aucun doute. Après tout, cette région se trouve dans sa circonscription. Je tiens toutefois à bien faire comprendre aux Canadiens que c'est le gouvernement progressiste conservateur qui a fait le nécessaire pour essayer d'arriver à ce résultat. Nous demandons seulement à tous les groupes concernés de faire preuve de bon sens.

C'est le seul commentaire que je voulais faire en guise de conclusion.

M. Fulton: Monsieur le Président, je n'ai jamais eu l'intention d'en tirer un certain avantage politique. Je ne compte pas citer les propos tenus autrefois par certains députés. Je crois que nous avons dépassé ce stade.

Je remercie le gouvernement qui, sous la direction du premier ministre, s'est fort intéressé à cette question. Le premier ministre a joué un rôle très utile, car il a fait promettre au premier ministre de la Colombie-Britannique de résoudre le problème. C'est un engagement que l'on retrouve dans le discours du trône de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. Cette semaine, le premier ministre et le vice-premier ministre ont téléphoné au premier ministre de la Colombie-Britannique et ont obtenu à nouveau sa promesse que la question sera résolue; si tous les députés de la Chambre sont unanimes sur ce point, je suis fermement convaincu qu'elle le sera.

Je suis très sérieux quand je dis que nous devons aborder cette question en toute objectivité. Il ne s'agit pas d'une initiative prise par un partie en particulier; au contraire, cette initiative est fondamentale pour la planète Terre, pour la région sud de Moresby et pour les droits constitutionnels et historiques des premiers habitants de la région en cause.

Il faut préserver cette région et je remercie le député de son appui continuel à cet égard.

M. le Président: Le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) a la parole pour la poursuite du débat.

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur la motion proposée par le député de Skeena (M. Fulton).

J'aimerais dire tout d'abord que le député de Skeena est connu pour le ton passioné avec lequel il aborde les diverses questions à l'étude à la Chambre. Certains jours, je suis d'accord avec lui mais d'autres fois, nos vues divergent totalement.

Je manquerais d'honnêteté en ne disant pas que pendant le discours du député aujourd'hui, moi qui vient de Terre-Neuve, de l'autre côté du pays, mais qui suis aussi un fervent défenseur de l'environnement de notre pays, qu'il faut absolument protéger, je me suis laissé emporter par ses paroles, par son ton passionné, par l'engagement qu'il a formulé en proposant que la région sud de Moresby, c'est-à-dire toute la partie sud de l'île Moresby, soit protégée et aménagée en parc national.

• (1200)

Je félicite le député de Skeena d'avoir permis à la Chambre de discuter de cette motion aujourd'hui. Comme l'a dit le député de Skeena, la Chambre est saisie aujourd'hui d'une question que l'on peut aborder de façon impartiale. Ce n'est pas une question que les parlementaires peuvent examiner en reflétant les divergences politiques des divers députés ou de leur parti. Cette motion mérite d'aller jusqu'au bout, c'est-à-dire d'être approuvée à l'unanimité par tous les députés présents qui représentent les trois partis politiques à la Chambre.

J'ai le privilège de prendre la parole au nom du chef de mon parti, le très honorable député de Vancouver Quadra (M. Turner), qui n'a pas pu être parmi nous aujourd'hui. En fait, il n'est même pas à Ottawa. Comme les députés le savent sans doute, le chef de l'opposition officielle s'intéresse depuis des années à la région sud de Moresby. Il y est allé à de nombreuses reprises, à la fois en tant que parlementaire et peut-être aussi souvent à l'époque où il n'était pas encore à la Chambre, et où il n'avait absolument aucun intérêt politique déclaré pour la question. Pas plus tard que l'automne dernier, le député de Vancouver Quadra et sa famille ont passé des vacances de deux semaines dans la région, en compagnie d'une personne dont mon ami de Skeena a parlé, M. Bill Reid, célèbre artiste haïda. Le chef de mon parti a navigué pendant deux semaines entre ces îles, notamment l'île Lyell et d'autres, dans la région sud de Moresby.

Le 13 septembre 1985, le député de Vancouver Quadra est intervenu à la Chambre et en présentant une motion aux termes de l'article 22 du Règlement, voici ce qu'il a déclaré:

> Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre la situation qui règne dans le sud de l'île de Moresby, dans l'archipel de la Reine-Charlotte. J'ai eu l'occasion, la semaine dernière, avec ma femme et quelques amis dont Bill Reid, célèbre artiste haïda, de naviguer pendant six jours au large du sud de l'île Moresby pour y visiter les lieux traditionnels des Haïdas et y admirer la forêt primitive la plus magnifique au monde, véritable trésor de la nature. Dans cette région, la vie aquatique est l'une des plus riches du globe. Des centaines d'espèces d'oiseaux y font leur nid.
>
> C'est aussi dans cette région, bien sûr, que la nation haïda vit depuis toujours.
>
> Il y a plus de 4 000 à 6 000 ans qu'elle s'est installée à cet endroit pour y développer une culture et une tradition uniques en leur genre et y vivre des ressources terrestres et marines. Mais voilà que cet équilibre est menacé par les travaux de prospection au large des côtes, de même que par la coupe irrationnelle du bois en particulier dans l'île Lyell, mais aussi ailleurs à South Moresby. A moins d'une intervention, nous risquons de perdre à jamais ce précieux patrimoine.
>
> J'invite le nouveau ministre de l'Environnement (M. McMillan) . . .

Le ministre est à la Chambre aujourd'hui. En septembre 1985, il venait juste d'obtenir le portefeuille de l'Environnement.

> . . . à entreprendre, de concert avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie), des négociations avec la province de la Colombie-Britannique en vue de créer un parc national, tout en reconnaissant au peuple haïda son droit traditionnel de prendre part aux négociations et en prenant des dispositions avec les entreprises forestières

J'ai commencé mes remarques aujourd'hui en reconnaissant le mérite et les efforts appréciés du motionnaire, le député de Skeena. Il est aussi normal que je reconnaisse le rôle du ministre de l'Environnement (M. McMillan) qui a manifesté un intérêt véritable et sincère pour cette question. Comme d'autres députés, notamment le député de Skeena, le député de Vancouver Quadra, et comme je le sais ainsi que toute la Chambre, le Président lui-même, il a fait de cette question une véritable croisade.

Ce que nous avons en fait au Parlement aujourd'hui, c'est l'expression de la volonté, en toute honnêteté, d'une poignée de représentants du Parlement qui ont converti ceux d'entre nous qui viennent de Toronto, de Terre-Neuve, du Québec, des Prairies, et de la région Atlantique, de tous les partis politiques. Ces quelques personnes, cette poignée d'individus, lorsqu'ils s'expriment passionnément et qu'ils découvrent dans leur propre langue une poésie pour parler à la Chambre de ces forêts qu'ils ont eu l'occasion de traverser, de cette terre intacte et pure, du moins les régions qu'ils ont pu en connaître, cette poignée de gens parlent essentiellement au nom des Haïdas. Mais vous savez comme moi, monsieur le Président, qu'ils parlent au nom de tous les Canadiens qui se rendent compte que pour notre pays, le sud de Moresby servira de pierre de touche qui nous dira si nous sommes capables de nous arrêter, si nous sommes capables de freiner une fois de temps en temps, et de comprendre qu'un patrimoine naturel comme celui de la région sud de Moresby nous sert à déterminer si notre civilisation est capable de comprendre le véritable sens d'un très vieux dicton haïda.

Les Haïdas ont une manière originale d'exprimer la notion de continuité et de responsabilité dans la société. Voilà ce qu'ils disent: «Nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants». Quelle extraordinaire concision pour traduire la responsabilité des Canadiens de 1987: «Nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants».

En décembre dernier, quand le député de Vancouver Quadra est revenu de sa dernière excursion dans cette région avec sa famille, il a invité Bill Reid à participer à une réunion qu'il avait avec des amis et des associés dans sa circonscription de Vancouver Quadra, et M. Reid s'est adressé à toute cette assemblée de South Moresby. Sa femme, qui n'est pas mauvais photographe, je dirais même qu'elle est vraiment très douée, a présenté un spectacle de diapositives. J'ai ici un extrait de l'allocation de M. Reid ce jour-là. Je pense que cette intervention mérite d'être répétée, car elle évoque le conflit qu'il y a en quelque sorte entre un patrimoine qui n'a pas de prix et qui appartient aux habitants du Canada d'une part, et les emplois de l'industrie forestière actuelle de l'autre. Voici ses propres paroles:

> Je ne tiens nullement à faire une diatribe contre le secteur le plus important de notre économie. Je n'ai rien contre l'abattage du bois, les bûcherons ou l'industrie forestière. Je ne tiens nullement à voir mes compatriotes de la Colombie-Britannique réduits à la famine dans notre forêt ancestrale. Ayant passé des années à me servir des bois superbes de la Colombie-Britannique pour mes oeuvres, je serais vraiment très mal placé pour prêcher l'arrêt de l'exploitation des forêts. Mais pour l'amour de Dieu, ne pouvons-nous pas saisir la dernière chance que nous avons d'aborder sous divers angles le problème de l'utilisation de la forêt en tenant compte de sa regénération, de la faune qu'elle abrite et de ce qui est la plus importante et la plus négligée de ses valeurs esthétiques, le fait qu'elle constitue la nourriture de la vie humaine?

Il ajoutait:

> Ce qui se passe en ce moment dans les pauvres vieilles îles Charlotte, c'est une tentative désespérée de piller un trésor avant que ses propriétaires, vous et moi, ne se rendent compte de ce qui se passe et ne prennent des mesures pour arrêter ce pillage. Voilà ce qui se passe dans nos célèbres îles brumeuses, patrie des glorieux Haïdas, l'un des quelques endroits de notre pays qui évoquent encore la poésie, une région écologique unique de renommée mondiale.

Je prends la parole aujourd'hui au nom de mon chef et de mon parti. Mon chef parle au nom de tous les membres de son caucus. Nous appuyons la motion du député de Skeena qui réclame, comme mon chef l'a fait en septembre dernier à la Chambre, la tenue de négociations entre le gouvernement du Canada, le gouvernement de la Colombie-Britannique et les Haïdas afin de créer une réserve et un parc national protégé dans la région sud de Moresby. Nous sommes, comme Bill Reid, sensibles aux intérêts de ces habitants de la Colombie-Britannique, de ces Canadiens qui gagnent leur vie en abattant des arbres.

• (1210)

Je sais, car j'ai eu l'occasion d'en discuter avec le ministre de l'Environnement, que dans les négociations qui ont lieu entre le ministre et le premier ministre de la Colombie-Britannique, avec la participation du vice-premier ministre (M. Mazankowski), on se soucie dûment de prévoir une compensation équitable, juste et honnête pour les bûcherons qui risqueraient d'être pénalisés par la création d'une réserve et d'un parc national. C'est une position que le député de Vancouver Quadra et les membres du parti libéral approuvent et voient d'un bon oeil.

Je ne suis jamais allé dans l'île Moresby. Contrairement au député de Skeena, au député de Vancouver Quadra et au ministre peut-être, je n'ai pas eu l'occasion de me promener dans une forêt vierge où les branches inférieures sont plus hautes que le plafond de la Chambre, où la pluie arrose des arbres vieux de 500 ans, de 1 000 ans, peut-être même plus. Contrairement à Bill Reid, je n'ai pas eu l'occasion de me promener à pied dans la circonscription du député de Vancouver Quadra, dans une forêt où la mousse est si épaisse que, exception faite de jeunes hommes robustes et en excellente santé, personne ne pourrait franchir plus d'un mille à pied.

Canadien, je viens d'une province qui, d'une part, a voulu profiter des immenses avantages économiques et des emplois que crée l'industrie. D'autre part, nous avons toujours eu de mauvais pressentiments parce que la province de Terre-Neuve, île qui fait partie du Canada, n'a presque pas été explorée par l'homme et son environnement est quasiment intact. C'est une partie de la terre qui n'a pas changé depuis des centaines, voire des milliers d'années, et où seule l'évolution de la nature a laissé ses traces. Comme tous les Terre-Neuviens, je pense comprendre instinctivement ce que le député de Skeena a dit, et même ce que mon chef a répété à maintes reprises au caucus à propos de la partie sud de Moresby.

C'est dans cette région que le quart des oiseaux de mer de la côte de la Colombie-Britannique font leur nid. C'est le seul endroit au monde où on peut admirer les plus anciens, les plus vieux et les plus gros arbres comme l'épinette de Sitka, le cèdre rouge et la pruche de l'Ouest. Il y a là une diversité remarquable d'espèces marines, notamment la moitié des otaries de Steller du Canada et 11 espèces de baleines, ainsi que d'importantes ressources halieutiques. On y retrouve plus d'espèces endémiques de plantes, d'insectes, d'oiseaux et de mammifères que dans toute autre région du pays. Bien entendu, elle est renommée pour ses remarquables villages haïdas, uniques au monde, et notamment un site choisi par l'UNESCO pour faire partie du patrimoine mondial, dans l'île Anthony.

Selon moi, la Chambre souscrit à l'unanimité aujourd'hui à la motion du député de Skeena. En outre, je crois qu'elle accorde son appui moral au travail entrepris par le ministre de l'Environnement au nom de tous les Canadiens, afin de négocier un règlement juste avec la Colombie-Britannique et de s'assurer qu'on tienne compte des droits des Haïdas lors de ces négociations.

Je rappelle aux Canadiens, ainsi qu'au gouvernement de la Colombie-Britannique, que le gouvernement fédéral est, à juste titre, disposé à supporter financièrement tout le coût d'établissement et d'exploitation d'un parc national. Il assumera cette responsabilité au nom de tous les Canadiens, et notamment des contribuables terre-neuviens. Nous le faisons de bon coeur. En outre, nous acceptons de bonne grâce de dédommager ces gens qui se sont livrés de tout temps à l'exploitation forestière dans ces régions.

Je viens d'une circonscription où le taux de chômage est de 30 p. 100. Cependant, malgré ce chômage et toutes les misères humaines qu'il entraîne, je sais que les gens de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe peuvent voir plus loin que leur condition actuelle et participer à la noble cause que constitue la préservation de cette partie de notre patrimoine.

Nous approuvons aussi la proposition du ministre d'indemniser ceux qui détiennent les droits de coupe dans l'île Lyell et le sud de Moresby en général. Les Canadiens de tout le pays consentent à ce que le ministre de l'Environnement, en notre nom à tous, prenne les dispositions financières nécessaires pour la création d'un parc national.

Je ne veux pas me mêler des négociations, mais j'espère que le gouvernement de la Colombie-Britannique, représentant les gens de cette province et, comme le député de Skeena l'a signalé, les vues de la grande majorité d'entre eux, considérera la résolution et les négociations nécessaires au règlement de la question comme un occasion de rendre justice.

Selon le député de Skeena, les négociations pourraient être dures. Je me suis entretenu brièvement avec le ministre. Je ne connais pas les détails de ce qu'il veut négocier; il ne peut évidemment pas me les révéler. Je sens toutefois une disposition à se montrer raisonnable. J'espère que le gouvernement de la Colombie-Britannique y verra l'occasion d'enrichir non seulement la Colombie-Britannique, mais le Canada tout entier et l'environnement mondial. J'espère aussi que le gouvernement de la Colombie-Britannique n'aura pas pour priorité de se faire indemniser pour les conditions qui seront finalement négociées.

• (1220)

Permettez-moi de terminer en citant un vieil adage haida. Je dois vous dire que je l'ai entendu pour la première fois ce matin. J'ai rarement entendu exprimer avec autant de profondeur la notion de la responsabilité qu'a l'homme d'assurer la continuité dans la société. «Nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants».

En appuyant cette motion, nous laisserons cette terre en bon état.

M. Fulton: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de ses commentaires et de l'appui que son parti apporte au règlement pacifique de ce conflit de longue date.

Je voudrais obtenir des éclaircissements sur la politique que suivra son parti dans le processus qui se déroule actuellement. Le gouvernement fédéral négocie actuellement avec la province la mise en réserve de la région comme parc national. J'aimerais que le député donne l'assurance que lui et son parti appuient l'idée que j'ai formulée plus tôt, à savoir que, une fois ce résultat important acquis, et même peut-être durant cette étape, le Conseil de la nation des Haïdas soit reconnu comme interlocuteur à part entière, sur un même pied d'égalité que le gouvernement du Canada. Alors, par voie de négociations bilatérales, nous devrons faire en sorte que les droits des Haïdas soient pleinement reconnus et soutenus dans la région sud de Moresby. Ce peuple est convaincu, comme le député d'ailleurs, que notre initiative est opportune.

Nous devrions déterminer dans quelle mesure dédommager les provinces, les entreprises forestières, les bûcherons et les localités, et mettre sur pied un système qui nous permette d'examiner les projets les mieux adaptés au développement du tourisme. Le député et son parti souscrivent assurément—je suis d'ailleurs persuadé que le député y souscrit—à la pleine participation du Conseil de la nation des Haïdas aux pourparlers concernant les droits des habitants de la région.

M. Tobin: Monsieur le Président, je précise, sur le même ton qu'aurait pris Joseph R. Smallwood, que le parti libéral veut que l'on tienne compte non pas des aspirations, des besoins, des voeux, des sentiments, ou de l'humeur des Haïdas, mais bien de leurs droits. Quand on parle de «droits» plutôt que d'aspirations, voeux, humeurs, ou besoins, il faut savoir qu'on n'accordera pas à ces gens ce qu'ils réclament par seul souci de commodité, ou pour faire preuve de bonne volonté, mais bien parce que c'est une question de droit. C'est précisément de cela qu'il convient de parler quant au rôle des Haïdas dans le règlement final de ces négociations.

Le député comprend assurément que, bien que nous préférions tous parler de droits pour préciser le rôle des Haïdas dans ces négociations, aucun d'entre nous, à cette étape particulièrement réjouissante d'une lutte qui dure depuis plus d'une dizaine d'années, ne voudra s'interposer dans les pourparlers qui se poursuivent.

Je pense que nous avons la preuve qu'il y a eu des négociations sérieuses et constructives entre le ministre de l'Environnement, le premier ministre de la Colombie-Britannique, le vice-premier ministre et le ministre de l'Environnement de la Colombie-Britannique, M. Strachan, qui au cours des derniers jours a eu des propos plutôt positifs. Je sais que le ministre est en relations avec les Haïdas. Il les a consultés, comme il se doit.

Je tiens à dire au député que nous partageons sa notion de droits du peuple haïda, mais ces droits sont plus que de simples aspirations ou de simples expressions de bonne volonté de la part des gouvernements. Nous estimons également que la négociation doit suivre son cours et que le Parlement doit se borner, indépendamment de toute considération politique, à encourager toutes les parties à parvenir à une conclusion favorable qui, bien sûr, doit inclure le peuple haïda.

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je répondrai à la motion du député de Skeena (M. Fulton). Comme chacun sait, les négociations en vue de la création d'un parc national dans la région sud de Moresby, dans les îles de la Reine-Charlotte, en Colombie-Britannique, se sont accélérées énormément au cours de ces derniers jours et même de ces dernières heures. Le simple fait que la Chambre des communes étudie cette motion en considérant qu'il s'agit d'une question non seulement provinciale, mais nationale et internationale, témoigne du vif intérêt de tous les députés. Cela montre également que les Canadiens tiennent beaucoup à cette collection d'îles uniques en son genre.

Nous avons le devoir envers nous-mêmes, envers la communauté mondiale et les générations futures de sauver le plus beau trésor naturel à l'état sauvage que nous ayons au Canada. Je n'exagère nullement en disant que le monde a les yeux tournés vers nous. Le ministre de l'Environnement d'une île éloignée, l'Indonésie, Emil Salim, a récemment fait remarquer à un journaliste canadien qu'il trouvait incompréhensible qu'un pays moderne et riche comme le Canada accepte de perdre un joyau écologique aussi précieux que la région sud de Moresby. «Si le Canada ne peut pas sauver une petite partie irremplaçable du patrimoine mondial, quel sera l'avenir de la planète?» a-t-il demandé fort judicieusement.

Cette région est une véritable splendeur, tant par sa diversité écologique que par son riche patrimoine culturel. La région sud de Moresby a été baptisée les «Galapagos du Canada». Les chercheurs nous disent que ces îles ont été épargnées par la glaciation pendant l'ère glaciaire, ce qui a permis la survie d'espèces végétales et animales qu'on ne trouve nulle part ailleurs.

Comme au début des temps, les épicéas de Sitka surgissent de la terre richement couverte de mousse, préservée des ravages du temps ou de l'homme. Les aigles à tête blanches, des espèces uniques d'ours noirs et de martres peuplent la région comme aux débuts de la création. Des plantes, des lichens, des oiseaux, des poissons et des insectes qu'on ne trouve nulle part ailleurs abondent dans cet éden canadien.

Le patrimoine culturel de la région est aussi exceptionnel. Le peuple Haïda a vécu là pendant des milliers d'années, avant que Christophe Colomb ne parte pour l'Inde. Cette nation a été tragiquement décimée par les ravages de la maladie de l'homme blanc, mais elle a conservé une grande culture et elle se bat actuellement avec fierté et ténacité pour la survie de cette culture. L'expression artistique de ses liens étroits avec la nature se constate dans les totems couchés des Ninstints déclaré lieu historique par l'UNESCO. Comme la flore et la faune des îles, la culture des Haïdas est unique.

J'ai eu moi-même le plaisir de visiter la région sud de Moresby quelques semaines après ma nomination au poste de ministre de l'Environnement du Canada. Malgré les descriptions que m'en avaient faites ceux qui avaient visité les îles avant moi, y compris d'autres députés, je ne m'attendais vraiment pas à un spectacle aussi magnifique. J'ai été ébloui par les cathédrales de verdure, les sources chaudes, la faune, les grands espaces, le calme parfait, la beauté transparente d'un monde vierge. En tant que Canadien de l'Île-du-Prince-Édouard, qui est presque aussi éloignée qu'on peut l'être au Canada des îles de la Reine Charlotte, je me sens des liens très particuliers avec ces îles brumeuses et éloignées de la côte ouest.

Les subsides

● (1230)

On m'a dit que certains pays étaient modelés par leur histoire, d'autres par leur géographie. Je crois que le Canada appartient à cette dernière catégorie, dans une large mesure. Que des Canadiens d'un océan à l'autre éprouvent un sentiment profond, voire passionné, à l'égard d'un groupe d'îles qu'ils sont nombreux à n'avoir jamais vues, mais que d'instinct ils souhaitent voir préservées comme faisant partie d'eux-mêmes, est très révélateur de notre âme collective.

Au cours des trois derniers mois, j'ai reçu près de 1 000 lettres de Canadiens exhortant le gouvernement par mon entremise et celle d'Environnement Canada, et tout particulièrement celle de Parcs Canada, à protéger la région sud de Moresby. Bien d'autres m'ont communiqué directement leurs appréhensions, en plus de tous ceux qui ont signé des pétitions et saisi de cette affaire d'autres ministres et d'autres députés. Des Canadiens de toutes les régions de notre pays, de tous âges et de toutes conditions ont communiqué avec nous.

La lettre que Silas Donham m'a écrite est caractéristique de cet intérêt. Voici ce qu'il m'écrit:

> J'ai 11 ans et j'habite l'île Boularderie, dans la région du Cap-Breton. Je vis à la campagne et je m'intéresse vivement à l'environnement. Récemment, j'ai entendu parler de l'abattage des arbres qui se pratique dans les îles de la Reine-Charlotte. Or, ces îles servent d'habitat à une flore et à une faune extrêmement rares et précieuses dans le monde que nous devons absolument protéger. Je sais que vous ne cessez de parler de toutes les mesures que vous entendez prendre, mais parler ne suffit pas. Vous devez agir.

Je suis d'accord avec Silas, même si sa lettre renferme un blâme voilé. Parler ne suffit pas. Les palabres parlementaires, si importants soient-ils, ne suffisent pas non plus. Il en va de même des négociations, si nécessaires soient-elles. Même de vives préoccupations ne suffisent pas. Comme le dit cet adolescent de 11 ans, «nous devons faire quelque chose».

Quand j'ai prononcé mon premier discours important en ma qualité de ministre de l'Environnement à Banff en septembre 1985, j'ai dit que le gouvernement du Canada n'aurait de cesse qu'il n'ait transformé la région sud de Moresby en parc national. Depuis lors, il a participé à d'intenses négociations avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et consulté les Haïdas. Il n'a pas toujours eu la tâche facile. A bien des égards, nous avons dû brûler les étapes et parer les coups des tronçonneuses. Nous sommes maintenant à un carrefour. Le temps s'épuise. Le moment est venu de prendre des décisions importantes et de porter des jugements de valeur.

Permettez-moi d'insister sur un aspect. Il ne s'agit pas de choisir entre l'économie et l'écologie. L'intérêt suscité de par le monde par l'écologie de cette partie magnifique de la Colombie-Britannique et du Canada témoigne d'un attrait touristique majeur et justifie en quelque sorte la création d'un parc national. Tous les Canadiens pourraient en profiter, et non pas seulement ceux qui habitent la Colombie-Britannique et à plus forte raison les îles de la Reine-Charlotte.

Ceux qui croient que les îles sont trop éloignées et inaccessibles et que leur climat est trop inclément pour attirer et accueillir des touristes ne connaissent pas l'industrie du tourisme. Le tourisme, Votre Honneur, ce n'est plus le père, la mère, les deux enfants et le chien qui s'entassent avec les bagages dans la familiale pour aller passer une semaine à la campagne ou un week-end au lac. C'est un marché extrêmement segmenté dans lequel un nombre croissant de consommateurs souhaitent partir en expédition dans des régions sauvages et éloignées, en quête de destinations exotiques, et même faire l'expérience de safari. Ce n'est pas par hasard qu'au Yukon le tourisme est maintenant l'industrie numéro un. Et pourtant le Yukon est beaucoup plus éloigné des grands centres que l'île Moresby, et son climat est moins hospitalier.

L'attrait fondamental de la région sud de Moresby est tellement universel que son succès comme destination de tourisme international est assuré à condition qu'on le préserve. La région a en effet de bonnes chances d'être désignée comme partie intégrante du patrimoine mondial en compagnie des pyramides de Guizeh et du Taj Mahal.

Le gouvernmement du Canada s'est engagé à collaborer avec le gouvernement de la Colombie-Britannique pour exploiter immédiatement l'intérêt touristique qu'offre la région dans le cadre d'une stratégie économique sensible aux aspects patrimoniaux et écologiques établie pour toute la région des îles de la Reine-Charlotte.

Il y aura des décisions difficiles à prendre. L'industrie forestière a des intérêts légitimes. Il y a d'importantes questions d'indemnité à régler non seulement pour les sociétés forestières et leurs entrepreneurs, mais aussi pour les simples bûcherons et autres travailleurs qui dépendent de l'exploitation forestière pour gagner leur vie. Le gagne-pain local a été assuré durant des années par l'industrie forestière. Tout plan visant à établir un parc national doit respecter ces intérêts importants et en tenir compte, et nous y verrons.

Si c'était un problème facile, on l'aurait réglé il y a longtemps et avec beaucoup moins d'introspection que bon nombre d'entre nous avons dû y consacrer. Malgré l'appui des trois partis fédéraux à la Chambre des communes et malgré l'appui général du pays dans son ensemble, nous ne discutons pas d'une question qui fait l'unanimité. La création d'un parc national ne se fait jamais sans controverse. Des litiges, souvent fort complexes, au sujet de l'utilisation du territoire opposent différents groupes dont les revendications et les valeurs entrent en contradiction mais sont individuellement justifiables. Après tout, des peuples se sont lancés dans des guerres et des gens sont morts pour des questions de territoires. Il ne fait aucun doute que la question ne nous conduira pas à de telles extrémités mais le territoire est au coeur de la controverse. Que nous décidions ou refusions de relever le défi et de sauvegarder un élément précieux de notre patrimoine témoignera de notre degré de maturité en tant que pays et de notre niveau de civilisation en tant que peuple. En 1949, Aldo Leopold, grand protecteur de l'environnement, écrivait prophétiquement:

> La capacité de saisir la valeur culturelle des étendues sauvages se ramène, en dernière analyse, à une question d'humilité intellectuelle . . . Seul l'érudit peut comprendre pourquoi la nature inviolée donne tout son sens à l'oeuvre de l'humanité.

Mon point de vue diverge du sien sur un point. L'érudit n'est pas le seul à pouvoir pressentir ainsi les choses. Nous, les politiciens qui représentons la population du Canada, devons aussi avoir cette capacité de compréhension.

Monsieur le Président, la question de la partie sud de Moresby témoignera de nos valeurs en tant que société. Quelle importance accordons-nous à l'esthétique, à l'intangible et même aux valeurs spirituelles que représente cette région? Ces éléments ne se prêtent guère à des analyses coûts-bénéfices. Cela ne les empêche cependant pas de s'imposer à nous. Qui plus est, quelques-uns des plus solides arguments en faveur de la sauvegarde de la partie sud de Moresby sont d'ordre économique. Cependant, il y a aussi les autres arguments, fondamentaux pour notre peuple, ceux qui posent la question se savoir si nous irions jusqu'à sacrifier l'alimentation, l'habillement et le logement.

Monsieur le Président, la Providence a jugé bon de nous accorder le deuxième pays en importance au monde par l'étendue, un pays dont les ressources abondent au-delà de tout ce que peuvent imaginer la plupart des autres pays et qui excèdent même nos propres capacités d'exploitation. Avons-nous la volonté de protéger les caractéristiques les plus remarquables d'un pays aussi vaste et aussi riche? Comme nous avons bénéficié de la prévoyance des autres générations, nous avons la possibilité de sauvegarder et de transmettre quelque chose de spécial à nos enfants, à leurs enfants et à leurs petits-enfants.

• (1240)

La Genèse nous dit que le Seigneur a créé la planète et toutes les créatures vivantes qui s'y trouvent et il nous en a donné la possession. C'est à nous, mortels, de décider si nous allons gérer sagement ces trésors qui remettent notre existence dans son contexte et lui donnent sa signification, ou si nous allons les considérer comme des choses dont on peut se passer dans notre société de gaspillage.

Sir John A. Macdonald, le premier premier ministre du Canada, l'homme qui a forgé notre pays d'un océan à l'autre à partir d'un grand territoire vierge, qui a ouvert l'Ouest en unissant par le chemin de fer, notre pays naissant, avait la vision d'un grand dominion dans cette moitié hivernale de l'Amérique du Nord. Il a compris l'intérêt d'établir le premier parc national de notre pays à Banff en 1885.

Banff, à cette époque-là, n'était que 10 kilomètres carrés d'espace vierge entourant quelques sources chaudes. Comme aujourd'hui les îles de la Reine-Charlotte, Banff semblait isolé et inaccessible, voire inhospitalier. Bien des arguments utilisés aujourd'hui pour s'opposer à l'établissement d'un parc national dans la région sud de Moresby ont été invoqués en 1885 contre Banff. «Qui pourrait bien vouloir y aller?» Sir John A. Macdonald a eu une intuition qui est allée bien au-delà des besoins et des désirs immédiats de sa génération. Sommes-nous nous-mêmes tellement incapables d'intuition que nous ne pouvons prendre des mesures pour sauver cette partie importante de notre héritage naturel? Ne pouvons-nous pas réussir à déclarer que cette région est exceptionnelle, qu'elle mérite d'être protégée et qu'il faut la sauver? Seuls nous, les Canadiens, pouvons sauver la région sud de Moresby, sinon personne ne le fera. Une fois qu'elle sera perdue, ce sera irrémédiable.

Au moment même où je parle, le gouvernement du Canada s'occupe d'accélérer d'actives négociations avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. J'attends avec impatience la dernière proposition faite par le gouvernement de la Colombie-Britannique à la suite d'une discussion approfondie que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) et moi avons eue avec le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Vander Zalm.

En me fondant sur cette discussion et sur les rapports de presse qui arrivent actuellement de Victoria, j'estime que le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique sont résolus à agir en commun pour résoudre cette question très vitale.

Des voix: Bravo!

M. McMillan: On verra aujourd'hui si j'ai raison, peut-être même avant la fin du débat sur cette importante question. Quelle qu'en soit l'issue, et j'ai confiance qu'elle sera ce que nous voulons tous, je remercie tous les députés de tous les partis de leur soutien et de leur encouragement. Bien que nous puissions avoir des divergences de vues entre députés et partis sur les détails concernant l'établissement du parc national, nous sommes, je pense, d'accord sur une chose—il faut sauver la région sud de Moresby. Soyons à la hauteur de la situation et agissons.

Des voix: Bravo!

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je félicite chaleureusement le ministre de l'Environnement (M. McMillan) de mener très efficacement non seulement les négociations avec la Colombie-Britannique mais aussi le débat impartial et très constructif auxquels se livrent dans cette Chambre des députés des divers partis politiques représentant des régions du pays aussi différentes que Skeena et Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe à Terre-Neuve.

Sans vouloir verser dans le cynisme habituel de mon ancienne profession dans les médias, je voudrais obtenir un éclaircissement du ministre. Je suis confiant que ma question est tout à fait théorique, mais considérons l'hypothèse du pire scénario possible et demandons-nous ce qui se produirait si les négociations en vue d'établir un parc national échouaient. Qu'arrive-t-il si cela ne marche pas? Le gouvernement a-t-il une autre option? Par exemple, pourrions-nous agir unilatéralement pour établir un parc national à South Moresby sans la coopération de la province? C'est une question importante que je demanderais au ministre de clarifier.

M. McMillan: Monsieur le Président, je répondrai d'abord sur le plan technique et ensuite sur le plan financier. Sur le premier plan, nous devons tenir compte du fait que cette région n'appartient pas au gouvernement du Canada mais à la Colombie-Britannique. Même si nous le voulions, nous ne pourrions pas nous y comporter en maîtres et y établir un parc national sans le consentement des gens de la Colombie-Britannique représentés par leur gouvernement.

Certains prétendent que nous devrions fermer le robinet financier, c'est-à-dire annuler les paiements de transfert et dénoncer les accords fédéraux-provinciaux dans le domaine de la foresterie par exemple. Nous n'envisageons même pas ces solutions parce que les Canadiens n'en voudraient pas. Ce n'est pas conforme à l'esprit de notre pays.

A ce dernier sujet, je pense qu'un parc national doit résulter de la volonté des gens qui profitent des valeurs à préserver. Comme le reste de notre réseau de parcs nationaux, qui n'est achevé qu'à moitié, doit l'existence à un effort de volonté répondant à ce que les gens désiraient pour leur pays plutôt qu'à l'entêtement ou à la manie, et encore moins à une décision

unilatérale d'un gouvernement aux dépens d'un autre, c'est grâce à un effort conscient que le sud de l'île Moresby doit devenir un parc national. Cela doit venir de la volonté de la population de Colombie-Britannique et de la population du Canada. Je suis persuadé que cette volonté existe. Il s'agit simplement de la matérialiser, de la concrétiser.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Monsieur le Président, étant donné l'ambiance non partisane dans laquelle cette motion est discutée, le ministre serait-il disposé à accorder son appui en fin de journée à une proposition voulant que la motion soit réputée avoir été adoptée par la Chambre, afin que la Chambre ait ainsi la possibilité de s'exprimer d'une façon tout à fait claire? Cela n'exigerait pas que les députés se lèvent un par un pour voter—c'est une procédure que nous avons déjà suivie dans le passé. Nous avons aujourd'hui l'une des occasions où cela serait tout à fait indiqué. Je demande l'avis du ministre là-dessus.

M. McMillan: Monsieur le Président, je pense que le député, qui est lui-même un ardent défenseur de la cause que nous discutons aujourd'hui, vient d'avoir une idée géniale. Par l'effet d'une bizarrerie particulière à la Chambre, le Règlement ne se prête pas facilement aux votes sur certaines questions dans certains débats. Nous nous contentons d'avoir un splendide débat, des échanges de vues dont il ne sort en fin de compte qu'un sentiment plutôt flou de la volonté de la Chambre. Le sujet de la motion en discussion reçoit tellement d'appui que le débat serait incomplet à mon avis si nous ne nous mettions pas d'accord pour dire que le débat et l'unanimité qui s'en dégage constitue de fait sinon de droit, un vote en faveur de la motion.

• (1250)

Même si le Règlement ou quelques circonstances spéciales touchant au calendrier de la Chambre ne permettent pas de croire qu'il serait pertinent de tenir officiellement un vote à la Chambre plus tard aujourd'hui, à la fin du débat, convenons tous sans partisanerie que ce vote sera néanmoins réputé avoir été tenu.

M. Tobin: Monsieur le Président, je tiens à signaler au nom du parti libéral que nous souscrivons entièrement à la proposition faite par mes collègues du Nouveau parti démocratique, appuyés par le ministre de l'Environnement, soit de considérer à la fin de la journée que la Chambre aura voté sur la motion et l'aura appuyée à l'unanimité.

Je voudrais poser une question au ministre. Il est tentant d'interroger le ministre au sujet des négociations, mais je ne le ferai pas parce que celles-ci durent toujours. Nous savons qu'il a le coeur à la bonne place à cet égard. Toutefois, lorsque j'ai conclu mes observations, il y a une vingtaine de minutes, le député de Skeena m'a demandé quel était à mon avis et de l'avis du parti libéral, y compris le député de Davenport (M. Caccia), qui s'intéresse aussi depuis longtemps à cette question, le rôle des Haïdas dans ces négociations.

Nous croyons savoir que les gouvernements négocient à un niveau élevé, mais compte tenu du vif intérêt que cela suscite chez beaucoup de gens qui sont à l'écoute ou qui vont lire le compte rendu de ce débat dans le hansard, le ministre voudra peut-être profiter de l'occasion pour nous dire ce qu'il estime être le rôle du peuple haïda dans les négociations qui sont en cours à l'heure actuelle et qui, espérons-le, seront couronnées de succès.

Je conviens avec le ministre que le gouvernement fédéral ne peut pas imposer sa volonté au gouvernement de la Colombie-Britannique en ce qui a trait à des terres provinciales. Je suis d'accord avec le ministre lorsqu'il dit que des parcs nationaux sont créés parce que des décisions aussi importantes se prennent plus facilement lorsqu'elles traduisent la volonté de la population. Beaucoup de députés s'intéressent aux parcs nationaux. Il y a un parc national dans ma circonscription. Je sais que le ministre estime comme moi et comme beaucoup d'autres députés que dans bien des cas—y compris le cas du parc national de Banff et de sir John A. Macdonald, que le ministre a cités—il faut faire plus qu'attendre patiemment que les choses se fassent. Il faut parfois être plus que de simples hommes politiques et agir en hommes d'État et parfois provoquer les choses. Je crois que c'est ce que le ministre fait à bien des égards en ce qui concerne la région sud de Moresby.

Quel est à son avis le rôle du peuple haïda?

M. McMillan: Monsieur le Président, le peuple haïda joue un rôle crucial dans toute cette affaire. Lorsqu'on parle de créer un parc national, il n'est pas seulement question d'arbres, aussi grands, vieux et forts soient-ils; il n'est pas seulement question d'ours, aussi splendides soient-ils; de cours d'eau, aussi riches soient-ils; ou d'îles, aussi pittoresques soient-elles; il est question de la terre ancestrale des Haïdas. Ils bénéficient de toutes ces richesses et de beaucoup d'autres que j'ai décrites dans mon allocution. Bien plus, ils habitent cette région.

En tant que gouvernement, nous négocions avec un gouvernement, dans ce cas-ci avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. En ce qui me concerne, je négocie avec le ministre de l'Environnement chargé des parcs et le premier ministre (M. Mulroney) négocie avec le premier ministre de la Colombie-Britannique. Toutefois, au cours de toutes ces négociations, nous avons bien consulté la nation haïda, notamment par l'entremise de son chef, M. Miles Richardson.

J'estime—et j'ai dit la même chose aux Haïdas, tant en privé qu'en public—que lorsque le parc national sera créé, tous les intérêts légitimes du peuple haïdas se traduiront dans l'existence même du parc. J'ai dit que les Haïdas pourraient jouer un rôle de premier plan dans l'administration du parc. Au lieu d'être de simples gardiens mal payés, des préposés à l'entretien de sentiers ou des guides, ils pourraient se voir confier la tâche de protéger le parc et d'en promouvoir les valeurs.

Dans ce contexte, notre priorité serait d'établir, non pas un parc national comme tel, mais un parc national comme réserve, donc une entité juridique distincte qui ne léserait pas les droits des Haïdas en ce qui concerne les négociations qui se poursuivent actuellement en même temps que d'autres sur les réclamations territoriales relatives au parc national. Dans un cas comme dans l'autre, je vais défendre les intérêts des Haïdas.

M. Blaikie: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Comme les députés sont tous du même avis, la Chambre consentirait-elle à ce que, du consentement unanime, vous indiquiez officiellement que la motion à l'étude sera présumée être adoptée à la fin du débat?

M. le Président: La Chambre a entendu la suggestion du député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie), la remarque du ministre de l'Environnement (M. McMillan) et celle du député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin). La procédure permet à la Chambre d'accepter la suggestion du député de Winnipeg—Birds Hill, et le reste du débat se poursuivra dans cette optique. Le compte rendu indiquera que, à la fin du débat, la motion présentée par le Nouveau parti démocratique a reçu l'appui unanime de la Chambre. Est-ce bien la décision des députés?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Les députés ont entendu la motion. Sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Le compte rendu en fera foi.

M. Riis: Monsieur le Président, nous avons tous eu le privilège d'assister aujourd'hui à l'un des meilleurs débats qui aient été tenus à la Chambre depuis longtemps. Je suppose qu'il se poursuivra pendant le reste de la journée, à en juger d'après la liste des orateurs des différents partis. Comme nous allons nous arrêter pour le déjeuner d'ici quelques minutes, ne faudrait-il pas dire qu'il est 13 heures et reprendre le débat à 14 heures?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 57.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LE GROUPE *ALBERTA COALITION ON ACID GAS*—LE TÉMOIGNAGE DEVANT UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, avant-hier, M^me^ Martha Kostuch, porte-parole de la *Alberta Coalition on Acid Gas*, a témoigné devant le comité spécial sur les pluies acides à propos des conséquences qu'ont sur la santé des Canadiens de l'Alberta et de la Saskatchewan les usines de gaz sulfureux, les raffineries de sables bitumineux et l'industrie des huiles lourdes. Elle nous a donné dans son témoignage l'exemple classique de la réalisation de bénéfices économiques aux dépens de la santé des gens, de leur propriété, du revenu agricole et ainsi de suite.

Le gouvernement canadien devrait réagir à cette situation, en commandant au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) une étude indépendante sur l'ensemble des diagnostics médicaux posés dans le sud-ouest de l'Alberta, en invitant le ministre des Finances (M. Wilson) à permettre aux propriétaires d'usines de gaz sulfureux des déductions fiscales pour leurs immobilisations en matière de dépollution, afin d'en accélérer le rythme, et en offrant des subventions fédérales aux entreprises du secteur des sables bitumineux, des huiles lourdes et de tout autre secteur, en fait, qui auront pris des mesures d'ordre écologique, notamment pour réduire les émissions polluantes.

* * *

[*Français*]

LES SOCIÉTÉS

LA RÉDUCTION DU FARDEAU ADMINISTRATIF

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui en cette Chambre sensibiliser les entrepreneurs de ma circonscription à l'excellent travail entrepris par notre gouvernement en vue de réduire le fardeau administratif imposé aux entreprises canadiennes.

En effet, annoncées par le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)(M. Valcourt), ces mesures visent notamment à la réduction du chevauchement des enquêtes, à la centralisation des données, à la mise au point d'un contrat abrégé pour les fournisseurs du gouvernement, à la simplification des exigences en matière de déclarations d'impôt et à la réduction des formalités relatives aux importations.

Ces réalisations, monsieur le Président, ont été mises en oeuvre par l'établissement d'un plan d'action précis, la publication d'un premier rapport d'étape et la création d'un comité consultatif réunissant des représentants du secteur privé.

Ces initiatives, monsieur le Président, auront pour effet de faciliter la tâche à nos entrepreneurs et à leur permettre de participer à l'élaboration de solutions dans des domaines qui les touchent directement, pour ainsi améliorer leur croissance.

Article 21 du Règlement

Il y a tout lieu d'être fier de cette initiative qui aura sûrement des retombées économiques appréciables sur toute l'économie du Canada.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE DES MODIFICATIONS AU RÉGIME

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, tout le monde se rappelle que le gouvernement conservateur a mis sur pied une commission d'enquête qu'on appelait la Commission Forget et que six millions de dollars provenant des contribuables canadiens ont été dépensés pour faire une étude en vue de réformer l'assurance-chômage.

Deuxièmement, il y a eu un comité de députés représentant tous les partis qui ont travaillé le jour et le soir, et plusieurs personnes ont témoigné devant ce Comité et ont émis un rapport.

Monsieur le Président, je préviens le gouvernerment et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard). Si demain ce gouvernement annonce le *statu quo* au niveau de l'assurance-chômage, ce sera le pire scandale, deux fois pire que celui des bottines du premier ministre, monsieur le Président, parce qu'il est important, et tout le monde est unanime, tant le monde patronal que syndical, il faut qu'il y ait des changements à l'assurance-chômage. On est contre l'annualisation de l'assurance-chômage, mais on est pour une amélioration du programme d'assurance-chômage pour protéger les travailleurs et travailleuses à temps partiel pour s'assurer que les gens qui touchent des indemnités à cause de maladie ou à cause de maternité ne soient pas pénalisés lorsqu'il y a un arrêt de travail. Monsieur le Président, c'est un avertissement au gouvernement. Demain, annoncez des modifications, sinon, c'est un scandale.

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE DE LA POLICE

EXPRESSION DE L'ESTIME DES DÉPUTÉS POUR LES MEMBRES DES FORCES POLICIÈRES

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, nous célébrons cette semaine la Semaine de la police et je me fais un plaisir de prendre quelques instants pour exprimer, au nom des députés de la Chambre, toute notre estime pour les membres des corps policiers du Canada.

Plus la technologie et les communications se perfectionnent, plus les crimes ont tendance à devenir complexes et raffinés. Les forces policières du pays s'adaptent à ces changements en donnant à leurs membres l'occasion de perfectionner leurs connaissances et leurs compétences et en mettant davantage à contribution les techniques modernes de lutte contre le crime.

Il est également nécessaire, toutefois, de mettre à jour notre droit pénal pour tenir compte des nouvelles formes de criminalité, des façons nouvelles de commettre des crimes traditionnels comme le vol et la fraude et des conspirations criminelles complexes à l'échelle de la planète.

La Semaine de la police vient rappeler pertinemment à tous les députés que nous avons, à titre de législateurs, la responsabilité d'appuyer nos forces policières en leur fournissant les instruments qui leur permettront de lutter efficacement contre des crimes de plus en plus complexes et raffinés tout en protégeant les libertés et les droits individuels des Canadiens.

Nous saluons donc aujourd'hui les corps policiers et les policiers du Canada.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) a annoncé aujourd'hui une décision navrante concernant l'enseignement postsecondaire pour les Indiens. Cette décision ferme les portes de la formation postsecondaire aux étudiants autochtones qui y aspirent. Elle limite et restreint leur admission aux établissements d'enseignement postsecondaire. Le ministre n'a rendu publics que les nouveaux critères restrictifs de son gouvernement qui étoufferont les aspirations de nombreux étudiants autochtones à acquérir une formation et à obtenir un emploi.

La décision annoncée semble assurer aux étudiants présentement inscrits qu'ils continueront à recevoir de l'aide, mais ce n'est pas certain. Ceux dont l'inscription a été différée l'année dernière—et je signale que cela était attribuable au manque de fonds—sont eux aussi assurés d'une certaine aide, mais on n'examinera la demande d'inscription des finissants de l'école secondaire ou des étudiants adultes cherchant à s'inscrire pour la première fois que s'il reste des fonds dans le budget. C'est peu probable. La même chose s'applique aux étudiants qui veulent faire des études supérieures ou obtenir des grades universitaires en droit, éducation ou médecine.

• (1405)

Encore une fois, le gouvernement du Canada manque à son obligation et à ses responsabilités constitutionnelles envers les Indiens. Il s'y dérobe. Il y aura une forte réaction aux tentatives du ministre de limiter le rôle qui lui incombe pour ce qui est d'aider les étudiants étrangers à accéder à l'enseignement supérieur.

* * *

L'AVORTEMENT

LE 18E ANNIVERSAIRE DE L'ADOPTION DE LA LOI

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, il y a dix-huit ans aujourd'hui que la loi actuelle sur l'avortement a été adoptée. Le 14 mai 1969, le Parlement se prononçait en faveur de la modification de l'article 251 du Code criminel, décision qui permet maintenant plus de 60 000 avortements chaque année. Au cours de ces 18 annnées, les hôpitaux canadiens ont pratiqué près de un million d'avortements.

L'anniversaire d'aujourd'hui sera souligné par les Canadiens pro-vie d'un bout à l'autre du pays. Beaucoup manifesteront en silence devant les hôpitaux qui pratiquent des avortements tandis que d'autres se réuniront dans leur lieu de culte et prieront pour que prenne fin une telle destruction de vies humaines.

Alliance for Life, *Campaign for Life* et *Coalition for Life* ont déclaré cette semaine la Semaine nationale pour la vie afin de tenter de rappeler aux Canadiens que la vie humaine est précieuse et que l'avortement, l'infanticide et l'euthanasie ne devraient pas être tolérés dans notre société. Je les félicite d'avoir pris l'initiative de porter ces questions à notre attention.

* * *

LA CONSOMMATION

L'IRRADIATION DES ALIMENTS—L'APPROCHE PRUDENTE RECOMMANDÉE PAR LE COMITÉ

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, aujourd'hui, le comité permanent de la consommation et des corporations a déposé à la Chambre des communes son rapport sur l'irradiation des aliments. On y recommande que le Canada fasse preuve d'une prudence extrême à propos de ce procédé qui nécessite d'exposer les aliments à des rayonnements ionisants émis par des radio-isotopes de cobalt 60. Ces radio-isotopes sont entreposés dans des installations spéciales conçues, fabriquées et vendues par la Société radiochimique de l'Énergie atomique du Canada Ltée.

Les auteurs recommandent également que nous appliquions les mêmes réserves avant d'exporter cette technologie dans le tiers monde, comme le fait déjà l'ACDI. Cette dernière contredit gravement, par ses initiatives, les recommandations du rapport en question. L'Agence devrait interrompre immédiatement tous ses projets d'irradiation des aliments, notamment celui en cours en Thaïlande, et tous les autres qui sont à l'état d'ébauche.

L'ACDI devrait aussi rendre publiques dans le tiers monde les questions touchant les bénéficiaires de l'aide alimentaire, notamment les évaluations environnementales et toutes les autres études portant sur la santé et la sécurité des travailleurs. La population tiers-mondiste devrait avoir le droit de se prononcer sur toute décision ayant trait à l'utilisation de la technologie de l'irradiation.

Je trouve innopportun que nous appliquions une certaine norme au Canada, et une autre dans les pays défavorisés du tiers monde.

* * *

[*Français*]

RENDEZ-VOUS 87

HOMMAGE AUX ORGANISATEURS ET À LEURS COLLABORATEURS

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, le 5 février 1987, j'attirais l'attention de la Chambre sur un événement unique en son genre à se dérouler dans la ville de Québec, soit *Rendez-vous '87*.

Je suis particulièrement heureux de rendre hommage aujourd'hui au leadership de Me Marcel Aubut, président de *Rendez-vous '87*, qui vient de nous dévoiler le bilan financier, un bilan des plus positifs et exceptionnels.

Rendez-vous '87 annonce en effet un surplus minimum de 1.5 million de dollars que se partageront une vingtaine d'organismes sans but lucratif et les différents paliers de gouvernement. Le gouvernement fédéral s'était associé à cet événement en y investissant 2,4 millions de dollars. Il s'agit d'un exemple tangible d'une collaboration entre le secteur public et le secteur privé. Le gouvernement progressiste conservateur encourage les initiatives privées lorsqu'elles sont valables et «contributives» pour l'ensemble de leur milieu.

L'exposé financier de Marcel Aubut insiste sur les retombées actuelles et futures de *Rendez-vous '87*, une évaluation d'un groupe-conseil des plus crédibles, établit à 18.5 millions de dollars les retombées économiques pour l'ensemble du Québec. N'est-ce pas formidable, monsieur le Président?

C'est donc avec fierté que je salue les organisateurs de *Rendez-vous '87* et leurs collaborateurs qui ont su gagner la confiance des divers milieux socio-économiques sur les plans local et national et se mériter l'attention de milliers de spectateurs et spectatrices.

Bravo! Mission accomplie!

* * *

[*Traduction*]

LES PORTS

LES PORTS POUR PETITES EMBARCATIONS—L'ÉTAT DES GRUES SUR LES QUAIS DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, j'ai pris la parole à maintes reprises en cette enceinte pour demander au gouvernement de majorer les crédits affectés au programme des ports pour petites embarcations. Des ports et quais sûrs et bien entretenus sont tout à fait indispensables et la négligence du gouvernement menace la sécurité de nos pêcheurs et navigateurs de plaisance. Le gouvernement fait des économies de bout de chandelle qui ne sont pas judicieuses, car l'état de nos quais s'aggravera et les réparations seront de plus en plus coûteuses.

De nombreux pêcheurs dans l'Île-du-Prince-Édouard s'inquiètent vivement de l'état des grues utilisées pour hisser leur bateau.

• (1410)

Il semblerait que certaines grues ont été remplacées par des treuils qui ne peuvent soulever que 3 000 livres.

Les pêcheurs croient que des fonds devraient être disponibles pour réparer les grues jugées dangereuses et lorsque ces dernières sont mises au rancart, les pêcheurs veulent qu'on en installe d'autres ayant une capacité appropriée.

Article 21 du Règlement

Je recommande donc instamment au ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) d'approuver cette modeste requête.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PRODUITS DANGEREUX

LA NÉCESSITÉ DE RESTREINDRE LA VENTE DES AMERS

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, en fin de semaine, deux citoyens de Parkdale ont été trouvés morts dans un appartement jonché de bouteilles d'amer, de bière et de vin. Leur décès a fait ressortir les risques que présentent les amers, une boisson à base d'herbes qui contient jusqu'à 43 p. 100 d'alcool.

On peut se procurer des amers chez le dépanneur à toute heure du jour et de la nuit et il est prouvé que cela constitue une tentation forte pour les personnes qui n'arrivent pas à maîtriser leur soif de boissons alcooliques.

Les amers représentent manifestement un risque pour les adultes aux facultés affaiblies et les mineurs qui ne peuvent se procurer d'autres boissons alcoolisées et en tant que tels devraient être immédiatement retirés des tablettes avant que leur abus ne fasse d'autres victimes.

Le ministre de la Consommation et du Commerce de l'Ontario doit donner suite aux nombreuses instances qui lui ont été présentées par les forces policières, la Fondation de la recherche sur la toxicomanie, la profession médicale, et des citoyens inquiets de Parkdale sur les dangers de ce produit.

J'exhorte le ministre de la Santé national et du Bien-être social (M. Epp) à user de son influence auprès du gouvernement ontarien pour s'assurer que les amers ne soient plus vendus par les dépanneurs mais seulement par les magasins d'alcools de la province.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Ce matin, monsieur le Président, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) a annoncé le plafonnement de l'un des programmes les plus fructueux jamais mis en oeuvre par son ministère.

Le programme d'aide à l'éducation postsecondaire a été l'élément qui a le plus contribué à améliorer la qualité de vie de nos autochtones et de nos Inuit. En remboursant leurs frais de scolarité et de subsistance, le gouvernement a aidé des milliers d'entre eux à parfaire leur éducation.

En plafonnant ce programme, le gouvernement interdit de propos délibéré l'accès à l'éducation à un groupe de notre société qui en a énormément besoin. Cette année, le ministre lui-même l'a reconnu, les autochtones représentent 4 p. 100 de la population étudiante des collèges et des universités. Ailleurs au Canada, ils représentent plus de 20 p. 100.

Ce faisant, le gouvernement oriente sciemment les étudiants autochtones désireux de s'instruire mais pauvres dans la voie de l'assistance sociale, comme si le chômage honteusement élevé qui sévit dans les réserves n'était pas déjà une catastrophe.

Monsieur le Président, même le rapport Nielsen a conclu que non seulement ce programme devait être préservé, mais qu'il fallait l'améliorer. Il a révélé en effet que 90 p. 100 de ceux qui ont bénéficié de ce programme étaient parvenus à se trouver un emploi après avoir obtenu leur diplôme. Non seulement cette proportion est-elle supérieure à la moyenne nationale, mais elle témoigne d'un besoin véritable.

Le Nouveau parti démocratique exhorte vivement le gouvernement à rétablir le programme d'aide à l'éducation postsecondaire dans l'intérêt de l'équité et de la justice envers nos autochtones.

* * *

[*Français*]

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-22—L'ATTITUDE DU SÉNAT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, le 6 mai 1987, cette Chambre a adopté le projet de loi C-22 concernant l'industrie pharmaceutique. Le processus d'audition a coûté à cette Chambre 22 173 $ pour 100 témoins. Le 12 mai 1987, le Sénat, à majorité libérale, a décidé de remettre en question ce même projet de loi et a décidé de rencontrer 200 témoins dont les plus représentatifs ont d'ailleurs déjà été entendus devant le Comité de cette Chambre. Le Sénat dépensera 315 337 $ uniquement pour différer la sanction royale du projet de loi C-22.

Par hasard, l'itinéraire du Sénat coïncide avec les endroits où sont établis les grands hôtels de première classe. Le Sénat met en doute sa crédibilité et son sérieux. La question du Sénat va être discutée par les provinces et ce gouvernement d'ici 1988. L'attitude des 43 sénateurs libéraux qui défient à toutes fins pratiques le gouvernement élu et se moquent des taxes des contribuables donnera des «dents» à certains réformistes du Sénat. Il est pénible de constater, monsieur le Président, que ce lieu de haut savoir et de sagesse qu'est le Sénat soit encore disciple de l'ombre libérale.

• (1415)

[*Traduction*]

L'ALPHABÉTISATION

LA NÉCESSITÉ D'UNE COLLABORATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE EN VUE D'ÉLIMINER L'ANALPHABÉTISME

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, les difficultés que connaissent les gens qui ne savent ni lire ni écrire diminuent leurs chances de trouver du travail, de gagner leur vie et de faire vivre leur famille et ne leur permettent pas de s'adapter à notre société complexe et en constante évolution et ils se sentent rejetés et indignes.

On pense qu'il y a entre quatre et cinq millions de Canadiens qui sont illettrés fonctionnels et qu'il y en a un million qui ne savent ni lire ni écrire. Ces malheureux se retrouvent surtout chez les femmes immigrantes, les autochtones et les pauvres.

Pour les illettrés, accomplir les tâches routinières comme faire les emplettes et reconnaître les produits à leurs étiquettes, aller à la banque et trouver son chemin, deviennent une aventure désespérante dans laquelle ils ne se lancent qu'à regret. Ce n'est pourtant pas une situation irrémédiable. Les Canadiens sont maintenant suffisamment conscients de la condition des illettrés puisque, dans un récent sondage, neuf personnes sur dix ont récemment qualifié de grave ou de très grave ce problème qui exige une attention immédiate.

Il est temps que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, les commissions scolaires, les centres de formation et les organisations syndicales, lance une campagne nationale d'alphabétisation pour libérer les illettrés de leur handicap. Nous avons la responsabilité d'accueillir ces Canadiens dans une société qui les a tenus trop longtemps à l'écart et de mettre leurs talents et leurs aspirations au service de l'édification d'un Canada meilleur et plus prospère.

* * *

[*Français*]

LES ARTS

LES CONCOURS DE MUSIQUE—LA COUPURE DE LA SUBVENTION—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉVISER SA DÉCISION

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le 28 avril dernier, sept jours après le début des compétitions nationales des concours de musique du Canada, la ministre des Communications (M^me^ MacDonald) informait cette organisation bénévole et sans but lucratif que le gouvernement fédéral coupait la subvention à cet organisme de 100 000 $. Cette coupure de subvention, juste au moment où commencent les auditions régionales dans les dix provinces du Canada et auxquelles participeront 3 000 jeunes Canadiens, est totalement inacceptable et met en péril la tenue de la finale nationale qui doit avoir lieu du 27 juin au 6 juillet.

Monsieur le Président, à cause de cette décision, les concours de musique du Canada ne seront plus en mesure d'aider les finalistes à défrayer une partie de leur transport pour venir participer à la finale nationale.

Je demande à la ministre des Communications de réviser cette décision qui affecte non seulement des milliers de participants de l'Atlantique au Pacifique, mais qui porte un dur coup à ceux et celles qui, au Canada, s'intéressent à la formation musicale classique des jeunes Canadiens et Canadiennes.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LE COÛT DU LITRE D'ESSENCE À TORONTO PAR RAPPORT À MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui, chaque jour, semble manifester son impuissance à régler les problèmes énergétiques du Canada.

Ce matin, une enquête publiée dans le journal *La Presse* faisait ressortir des statistiques inquiétantes en ce qui regarde le prix de l'essence au Canada, à Montréal et à Toronto.

Je demanderais au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources—qui s'est lavé les mains dans l'affaire de la fermeture de la Gulf, qui se lave les mains dans l'affaire de la Dome—s'il entend encore se laver les mains et laisser les multinationales du pétrole, y compris la société Petro-Canada, vendre le litre d'essence de 10c. à 11c. de plus à Montréal qu'à Toronto?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de relever tous les points établis sur rien ou sur des illusions tels que ceux que mon collègue vient de formuler. Mais il doit savoir, lui, personnellement, ancien ministre des Finances du gouvernement du Québec, que dans la gestion des prix au Canada, les responsabilités sont partagées entre différentes autorités, entre les provinces et le gouvernement canadien et entre différents ministères.

Régulièrement les organismes en cause enquêtent sur ces mesures et, si les gens croient qu'ils sont lésés dans leurs droits, ces organismes sont prêts à apporter toute leur contribution.

LA POSSIBILITÉ POUR LES MULTINATIONALES DE FAIRE PAYER LE LITRE D'ESSENCE PLUS CHER À MONTRÉAL QU'À TORONTO—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, l'enquête qui a été publiée ce matin révèle que le prix du litre d'essence ordinaire à Montréal est de 52.8c., et à Toronto, de 41.7c.

Monsieur le Président, la réponse du ministre est inacceptable puisque le problème dépasse les frontières d'une seule province.

Je demanderais au ministre . . . Et qu'il ne vienne pas me dire que c'est la différence des taxes puisque: même en tenant compte des taxes provinciales, l'écart est de 5c. le litre d'essence. Je demande au ministre: Est-ce qu'il va laisser les multinationales appliquer deux poids deux mesures pour les automobilistes canadiens et demander de 5c. à 6c. de plus le litre d'essence aux automobilistes de Montréal par rapport à ceux de Toronto?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le prix de l'essence au Canada est établi premièrement sur la valeur de la matière première, ajoutée aux taxes fédérales qui sont les mêmes dans l'ensemble du pays, aux taxes provinciales qui varient d'une province à l'autre. Il est établi en plus de cela sur la concurrence régionale, sur l'accessibilité aux raffineries par rapport à la distance des pompes à essence.

Voilà les raisons pour lesquelles, monsieur le Président, les prix ne sont pas uniformes d'une région à l'autre au Canada.

• (1420)

[*Traduction*]

LA SURVEILLANCE EXERCÉE PAR LE MINISTÈRE SUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS PÉTROLIERS AU QUÉBEC

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, puisque je ne peux pas obtenir de réponse du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je m'adresserai au ministre de la Consommation et des Corporations.

Le 5 novembre 1986, j'ai demandé au ministre de la Consommation et des Corporations de nous expliquer pourquoi le prix de l'essence était plus élevé dans certaines régions du Québec que dans les autres régions du Canada. Il m'a répondu que son ministère surveillait la situation et qu'il nous en reparlerait probablement à la Chambre. Le ministre en a-t-il terminé maintenant avec cette surveillance et prendra-t-il des mesures pour protéger les automobilistes québécois?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, à la demande de six personnes, le bureau de la concurrence a effectué une enquête en règle sur le marché pétrolier de la province de Québec.

Au cas où le député voudrait parler du contrôle du prix de l'essence au Québec, ou ailleurs au Canada, je lui rappelle que cette question est de compétence provinciale. Le gouvernement fédéral ne peut pas établir un mécanisme de contrôle des prix si c'est bien un tel mécanisme que souhaite le député.

* * *

L'ÉNERGIE

LA VENTE DE DOME PETROLEUM À AMOCO CANADA

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il semble que le gouvernement, alors qu'il laisse les consommateurs se faire voler à la pompe, donne nos ressources naturelles aux étrangers.

Selon un sondage effectué par le ministère même qu'il dirige, 77 p. 100 des répondants ont déclaré que le gouvernement devrait essayer de faire en sorte que les sociétés d'hydrocarbures soient canadiennes et qu'elles ne soient pas vendues aux Américains. Pourquoi le ministre tourne-t-il le dos aux Canadiens et permet-il qu'une compagnie comme Dome Petroleum soit vendue à une filiale à 100 p. 100 d'une société américaine?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord et avant tout savoir de mon honorable collègue si, par la première partie de sa question, il laisse entendre que le gouvernement canadien devrait fixer d'autorité partout au Canada le prix de l'essence. J'aimerais donc qu'il réponde à cette question.

Deuxièmement, pour ce qui est de la société Dome, nous avons expliqué, à maintes reprises, que cette société est en difficulté financière de façon fort importante, et ce n'est pas le Canada mais un ensemble de pays qui sont au courant de cette réalité. Et ce problème a été causé d'abord et avant tout par les politiques interventionnistes du gouvernement libéral précédent et si, aujourd'hui, la Dome est en situation de difficulté, c'est votre politique qui a fait qu'elle l'est.

Ce dont ce gouvernement veut s'assurer, c'est que les 3 000 personnes qui travaillent pour la Dome, le quart des réserves qui sont inexploitées actuellement, le soient en fonction de s'assurer qu'il y aura un approvisionnement au Canada et des gens qui travailleront dans le secteur qui, actuellement, appartient à la Dome.

[*Traduction*]

M. MacLellan: Monsieur le Président, ce gouvernement se préoccupe davantage de ce que pense Washington que de ce que pensent les Canadiens.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, pourquoi le gouvernement facilite-t-il l'achat de Dome Petroleum par Amoco Canada, sans permettre d'autres offres?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je n'ai jamais entendu autant de faussetés dans une phrase aussi courte.

Actuellement le gouvernement s'est assuré par son action que la société Dome soit en mesure d'étudier trois offres, trois propositions d'acquisition, et les responsables de la Dome ont choisi entre l'une ou l'autre des propositions celle qu'ils croyaient favorable à la société Dome, à ses actionnaires et à ses prêteurs. Dans les jours qui viennent, ces derniers vont décider si oui ou non ils sont d'accord sur la proposition du conseil d'administration de la Dome.

Et, monsieur le Président, contrairement à ce que le député disait, c'est parce que le gouvernement est inquiet d'une situation, non pas de Washington mais la situation de la Dome, que nous nous sommes assurés qu'il y ait des propositions faites pour aider à sauver la Dome.

L'ÉNERGIE

LA SITUATION DES CONSOMMATEURS DU QUÉBEC

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a plus d'un an je déclarais que le gouvernement conservateur avait fermé la raffinerie Gulf de Montréal avec les conséquences suivantes: premièrement, perte injustifiée d'emplois des travailleurs au Québec; deuxièmement, augmentation de la sous-capacité de production au Québec; troisièmement, cadeaux aux multinationales et à certains amis de la haute finance; enfin, j'avais dit que le contribuable canadien et que le consommateur québécois en paieraient les frais, et ce à cause de la réduction de la concurrence au Québec. Ma question, monsieur le Président, est la suivante: Le rapport d'avril du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources établit que les pétrolières font deux fois plus de profits à Montréal qu'à Toronto. Est-ce que le ministre se rend compte que les consommateurs québécois paient aujourd'hui pour le geste honteux de son gouvernement?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au chef québécois du parti socialiste canadien qu'aujourd'hui dans la partie est de Montréal il y a plus de gens qui travaillent dans le secteur de la pétrochimie qu'au moment où il nous conseillait, dans le parti conservateur, sur la façon d'agir.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources devrait faire cette remarque aux travailleurs de la Gulf qui ont perdu leurs emplois et aux consommateurs québécois qui, aujourd'hui, grâce à leur incurie paient le double du prix payé à Toronto. Quelle action concrète le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources entend-il prendre pour remédier à cette injustice envers les consommateurs québécois?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je crois que mon honorable collègue n'a pas été dans la région de Montréal depuis quelque temps. Je serais fort surpris que les gens à Montréal paient deux fois le prix de l'essence par rapport à ceux de Toronto.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DONNER DES DIRECTIVES À PETRO-CANADA

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, premièrement, j'avais le plaisir d'être à Montréal hier même avec certains travailleurs de la Gulf; deuxièmement, je demanderais au ministre de prendre connaissance des statistiques de son propre ministère. Est-ce que le ministre entend donner des instructions claires et précises à Petro-Canada pour qu'elle intervienne afin de rétablir une saine concurrence au Québec, et ce pour le bénéfice de tous les consommateurs du Québec?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, nous avons devancé les désirs de l'honorable député. Ce gouvernement a donné à Petro-Canada un mandat d'agir de façon commerciale à l'intérieur des lois canadiennes, pour assurer la concurrence.

Questions orales

LES PÉTROLIÈRES

LE PRIX DE L'ESSENCE—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse, je ne sais pas si c'est au ministre de la Consommation ou au ministre qui défend les corporations plutôt, on va voir sur quel bord il penche. Face à l'incurie de ce gouvernement conservateur et à l'inaction depuis la fermeture de la raffinerie Gulf dans l'est de Montréal, dont M. Toupin était coupable, complice avec M. Masse, les conséquences aujourd'hui sont les suivantes: les consommateurs du Québec paient 11c. de plus le litre d'essence. Et le ministre vient de dire tantôt en réponse à mon collègue de Laval-des-Rapides qu'il était prêt à demander une enquête si six personnes du Québec en font la demande. Est-ce que le ministre est prêt, car effectivement six personnes ont écrit au commissaire enquêteur pour faire faire une enquête? De plus, je fais parvenir immédiatement par messager une lettre au ministre. Et selon l'article de la loi qui autorise le ministre à demander lui aussi une enquête, est-ce que celui-ci est prêt à assumer ses responsabilités, à défendre les intérêts des Québécois face aux multinationales du pétrole et à demander lui aussi une enquête comme on lui en fait la demande aujourd'hui?

• (1425)

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Le député aurait dû être attentif alors que je répondais à son collègue. J'ai précisé que cette enquête était en cours. J'ai la lettre en question. Elle m'a été livrée par les Postes canadiennes.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, la réponse du ministre confirme effectivement ce qu'on a dit depuis la fermeture de la Gulf, ce que le gouvernement admet aujourd'hui, et sa demande d'enquête, cela fait plusieurs jours que mon collègue l'a faite, et si aujourd'hui le ministre confirme qu'il y a une enquête, c'est que la vérité sort du sac, le gouvernement a eu tort.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PROTÉGER LES CONSOMMATEURS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Hier, l'Association pour la protection de l'automobiliste a dénoncé l'attitude de Petro-Canada qui se veut le leadership et complice du gouvernement dans la hausse des prix dans les Cantons de l'Est, dans la région de Québec. Est-ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au lieu d'être un ministre d'inaction, serait prêt à prendre le téléphone, à appeler le président de Petro-Canada et lui dire: Mon cher garçon, la société Petro-Canada doit protéger les consommateurs canadiens. Vous avez le droit de faire des profits, mais non d'abuser des consommateurs en exploitant les gens par des hausses de prix abusives.

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question ou répondre en même temps à mon collègue. Si son hypothèse est que la situation au Québec pose des problèmes à cause de la fermeture de la raffinerie de Gulf, je tiendrais premièrement à lui faire remarquer qu'il y a plus de gens aujourd'hui qui travaillent dans ce domaine-là qu'il y en avait . . .

M. Malépart: C'est faux.

M. Masse: . . . à la fermeture de la Gulf. Et je tiendrais également à lui rappeler une chose. Monsieur le Président, je tiendrais également à lui faire remarquer une chose: s'il est vrai que c'est une fermeture de raffinerie, qu'en est-il de la fermeture de trois raffineries par le parti libéral, il y a quelques années? Qu'il réponde à cette question-là, monsieur le Président.

M. Malépart: Question de privilège, monsieur le Président . . .

Des voix: Asseyez-vous!

* * *

• (1430)

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'ACHAT DE DOME PETROLEUM PAR AMOCO CANADA

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, j'attendrai qu'on revienne au calme, car je veux parler d'argent. Le ministre n'est pas sans savoir que les créanciers de la société Dome Petroleum se rencontrent à Toronto cet après-midi. L'un d'eux aurait déclaré que l'offre de la société Amoco à Dome Petroleum ne passera pas. La Banque Toronto Dominion jugerait, pour sa part, qu'elle demeure inacceptable.

Le gouvernement est-il prêt à faire face à la faillite possible de Dome Petroleum et à la suppression d'emplois qui s'ensuivrait dans l'ouest du pays, ou est-il disposé à s'occuper de cette affaire et à rencontrer les représentants des banques et certains des créanciers concernés, afin de faciliter un règlement canadien acceptable de cette question?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le gouvernement ne travaille pas sur des hypothèses, mais sur la réalité. La réunion a lieu cet après-midi et dans les jours qui viendront nous en connaîtrons la conclusion.

[*Traduction*]

LA PROPRIÉTÉ CANADIENNE DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous confirmer que son ministère a procédé à un sondage d'opinion publique et que 70 p. 100 des répondants croyaient que le gouvernement se devait d'agir, afin d'empêcher la prise de contrôle de sociétés pétrolières appartenant à des intérêts canadiens par des entreprises étrangères? Le ministère a-t-il bel et bien procédé à ce sondage? Dans l'affirmative, pourquoi le gouvernement a-t-il décidé curieusement de ne pas intervenir face à la faillite de la société Dome Petroleum?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le gouvernement ne définit pas sa politique énergétique sur des sondages.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE LEURS ALTESSES IMPÉRIALES LE PRINCE ET LA PRINCESSE TAKAMADO DU JAPON

M. le Président: Je suis heureux de signaler aux députés la présence à la tribune aujourd'hui de Leurs Altesses Impériales, le prince et la princesse Takamado, du Japon.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'ACHAT DE DOME PETROLEUM PAR AMOCO CANADA

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources devrait savoir que les Canadiens sont las de son attitude de laissez-faire à propos de l'américanisation de l'industrie canadienne. Les Canadiens ne peuvent accepter que les grandes banques, les avocats au bagou persuasif et les directeurs bien argentés se partagent seuls et unilatéralement l'avenir énergétique de notre pays.

Étant donné la possibilité d'un échec des négociations en cours à propos de Dome, la politique de non-intervention du ministre et la déclaration du président d'Investissement Canada selon laquelle il n'a aucun mandat pour examiner les autres offres qui ont été faites pour Dome, le ministre peut-il dire à la Chambre qui va agir dans l'intérêt du Canada en s'opposant aux intérêts privés si cette offre devait échouer?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je tiendrais à rappeler au député que la canadianisation, depuis 1984, a connu, dans tous les domaines, dans le secteur énergétique, une augmentation, que ce soit sur le plan du contrôle, que ce soit sur celui de la propriété. Et je m'interroge encore: Pourquoi le gouvernement précédent, avec tous les milliards qu'il avait dépensés dans cette optique, n'a-t-il pas mieux réussi avec ses politiques interventionnistes?

[*Traduction*]

M. Tobin: Monsieur le Président, le ministre est un homme intelligent. Il est grand temps qu'il se réveille et se rende compte qu'il occupe une banquette ministérielle et qu'il doit assumer ses responsabilités. On ne résoudra pas les problèmes énergétiques du Canada en parlant du précédent gouvernement.

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER D'AUTRES OFFRES POUR DOME

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, étant donné la politique de non-intervention du ministre et le fait que jusqu'à présent, pour autant que nous le sachions à la Chambre, aucune initiative gouvernementale, directe ou indirecte, n'a été prise pour examiner les autres offres potentielles, et étant donné que l'offre actuelle risque d'échouer, le ministre va-t-il donner des instructions au président d'Investissement Canada, bien que cela ne fasse pas partie de son mandat, pour qu'il se mette en rapport avec les autres sociétés à vocation canadiennne qui désirent faire une offre pour Dome?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis convaincu que si jamais j'osais aller dans cette direction, le parti libéral m'accuserait rapidement d'intervenir de façon indue.

M. Malépart: C'est pour le bien des consommateurs.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

L'IRRADIATION DES ALIMENTS—LA RECOMMANDATION DU COMITÉ

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, j'adresserai ma question au vice-premier ministre, en l'absence du ministre de la Santé et du Bien-être social. Depuis un certain temps, Santé et Bien-être Canada envisage de sortir l'irradiation des aliments de la catégorie des additifs pour la faire entrer dans celle des procédés.

Étant donné que le comité de la consommation et des corporations, où tous les partis sont représentés, a déposé aujourd'hui un rapport recommandant que le traitement des aliments au moyen d'énergie ionisante reste classé comme additif, pour faire en sorte qu'il continue de faire l'objet d'étiquetage et d'essais convenables, est-ce que le ministre va donner à la Chambre et aux Canadiens l'assurance que son ministère va se plier à ces recommandations?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le comité a également demandé je pense que le gouvernement fasse connaître officiellement sa réaction dans les 120 jours. Nous avons évidemment l'intention de le faire. J'aimerais attendre que le Cabinet ait eu le temps d'examiner la question avant de donner les détails de cette réaction.

Comme la question de l'étiquetage met en cause mon ministère, nous allons bien sûr continuer de faire en sorte que les aliments ainsi traités soient étiquetés.

L'IMPORTATION DE FRUITS ET DE LÉGUMES IRRADIÉS

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, j'adresserai ma question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné que son ministère est déja chargé de l'étiquetage des aliments irradiés et que le Conseil des sciences affirme dans son rapport que l'irradiation est susceptible d'être utilisée par un plus grand nombre de pays du tiers monde pour les fruits et les légumes qu'ils exportent vers l'Amérique du Nord, est-ce que le ministre va donner l'assurance aux Canadiens que les aliments ainsi irradiés seront étiquetés avant d'entrer au pays?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, en application de la Loi sur les produits dangereux, le ministère exige que les additifs soient indiqués sur l'étiquette des aliments. Le gouvernement estime en ce moment que l'irradiation constitue une sorte d'additif et devrait donc être indiquée à ce titre.

LE PLAN POUR METTRE EN MARCHÉ DES POMMES DE TERRE IRRADIÉES—LA PARTICIPATION D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et concerne aussi l'irradiation. Le ministre n'est pas sans savoir qu'Énergie atomique du Canada Limitée a un plan pour tenter la mise en marché de pommes de terre irradiées à Hamilton.

Étant donné les inquiétudes dont le comité tripartite nous a fait part aujourd'hui et l'affirmation par la présidente conservatrice du comité elle-même qu'elle ne mangerait pas de pommes de terre irradiées, le ministre ordonnera-t-il à Énergie atomique du Canada de ne pas essayer de vendre des pommes de terre irradiées à Hamilton ou ailleurs au Canada tant que le gouvernement ne lui aura pas donné le feu vert?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, cela a déjà été fait il y a au moins trois semaines.

• (1440)

[*Traduction*]

LES MESURES PRISES PAR LE MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Quelqu'un de mon cabinet a communiqué aujourd'hui avec Énergie atomique du Canada Limitée. Cet organisme projette d'irradier la récolte de pommes de terre de décembre à écouler au magasin A & P de Hamilton. C'est l'information que nous avons obtenue d'EACL aujourd'hui même, juste avant la période des questions.

Le ministre donnera-t-il ordre à Énergie atomique du Canada Limitée de ne pas procéder à des essais d'irradiation à Hamilton et de ne pas en entreprendre ailleurs tant que le gouvernement ne lui aura pas donné le feu vert?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, cela prouve une chose, c'est qu'il y encore des gens à l'ÉACL qui ont l'intention de faire cela, et je peux vous assurer que des instructions ont été données pour que les choses ne se produisent pas.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ou bien le ministre refuse de reconnaître le mérite et le succès du Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire, ou il est indifférent au cycle continuel de pauvreté et de désespoir que connaissent bon nombre de jeunes Indiens et Inuit à l'heure actuelle. Pourquoi ferme-t-il délibérément la porte à l'éducation et à l'amélioration de la qualité de vie des jeunes Indiens et Inuit en plafonnant le Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, les deux prémisses de la question du député sont fausses. Nous reconnaissons que ce programme est une réussite. Nous l'avons reconnu en ajoutant cette année 12 millions de dollars au budget de l'enseignement postsecondaire. Autrement dit, nous fournissons près de 94 millions de dollars à quelque 12 000 étudiants sur le point d'entrer dans des établissements d'enseignement postsecondaire au Canada.

Le taux de croissance a été supérieur à 200 p. 100 entre 1983-1984 et 1987-1988. Nous avons dû prendre cette mesure provisoire pour nous assurer que le système était juste et que les fonds étaient utilisés de façon équitable, afin d'offrir des possibilités d'enseignement postsecondaire aux étudiants indiens et inuit.

M. Manly: Le programme était en expansion parce qu'il donnait de bons résultats et qu'un plus grand nombre d'étudiants pouvaient en profiter.

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Pourquoi le ministre plafonne-t-il ce programme au moment même où les collectivités indiennes reconnaissent les possibilités qui leur sont offertes sur le plan de l'enseignement postsecondaire, et où un plus grand nombre de jeunes Indiens et Inuit ont terminé l'école et peuvent en profiter? Pourquoi le ministre cherche-t-il à le supprimer maintenant que le programme commence à donner des résultats? N'est-ce pas là un exemple de mauvaise foi, qui consiste à financer un programme jusqu'à ce que les gens commencent à en profiter, pour le supprimer ensuite?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député parle de limiter un programme. On ne peut guère parler de plafonnement quand le budget augmente de 12 millions de dollars. Près de 12 000 élèves inuit et indiens profitent de l'enseignement postsecondaire et les dépenses totales à ce titre sont proches de 94 millions de dollars.

Les modifications provisoires ont été apportées pour permettre à ceux qui en profitent maintenant et ceux qui veulent s'en prévaloir à l'avenir de pouvoir le faire. Il y a dix ans, 8 millions de dollars étaient consacrés à ce programme. Aujourd'hui, le financement atteint 94 millions. Je tiens à dire au député que nous avons en place un programme qui profitera aux élèves indiens et inuit.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE JUGEMENT RENDU DANS L'AFFAIRE DE MEURTRE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC—ON DEMANDE UNE RÉFORME DU DROIT CRIMINEL

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Justice, j'adresse ma question au secrétaire parlementaire du ministre. Le jugement rendu lundi dernier selon lequel Denis Lortie, un individu reconnu coupable d'avoir tué trois personnes et d'en avoir blessé 13 autres durant une fusillade à la mitraillette, sera admissible à la libération conditionnelle dans environ sept ans, accentuera sans aucun doute les préoccupations de nombreux Canadiens qui réclament le rétablissement de la peine capitale.

Compte tenu du fait que son ministère a reçu depuis de nombreuses semaines le rapport de la Commission sur la détermination de la peine, le secrétaire parlementaire promet-il à la Chambre que le gouvernement agira immédiatement pour modifier les dispositions du droit criminel portant sur la détermination de la peine? Donnera-t-il également l'assurance que le gouvernement n'attendra pas jusqu'à la fin du débat sur la peine capitale pour dissiper les inquiétudes des Canadiens dans ce domaine?

[*Français*]

M. François Gérin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et du procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de sa question. Effectivement, la Commission canadienne sur la détermination de la peine a remis son rapport il y a quelques semaines et le ministère achève son étude du rapport. Mais, comme vous le savez, il devra aussi y avoir consultation avec les ministres provinciaux de la Justice, compte tenu de la juridiction provinciale sur l'administration de la justice. Le ministre a aussi l'intention ferme de consulter non seulement les gouvernements provinciaux, mais aussi les représentants des services correctionnels du gouvernement fédéral et des provinces ainsi que les groupes et les particuliers intéressés à cette importante question.

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LES CONSÉQUENCES D'UNE ENTENTE COMMERCIALE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA NÉCESSITÉ DE PRÉPARER DES PROGRAMMES D'ADAPTATION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier soir au comité, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a fait un aveu pour le moins scandaleux de la part du gouvernement, à savoir que ce dernier n'envisageait pas et n'avait nullement l'intention de préparer de plans d'adaptation à l'intention de toutes les collectivités qui seront pénalisées par une entente de libre-échange. Or les propres études du gouvernement réalisées par le ministère de l'Expansion industrielle régionale ont montré que la signature d'une entente de libre-échange provoquerait le déplacement et le déracinement de milliers de travailleurs au Canada.

Pourquoi le gouvernement est-il totalement indifférent à ses propres études et à son devoir de préparer un programme d'adaptation quelconque pour aider les travailleurs des collectivités qui seront victimes de ces déplacements et de ces bouleversements à cause de la volonté du gouvernement de négocier un accord de libre-échange?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le député de Winnipeg—Fort Garry avait assisté à la rencontre du Comité hier, il aurait compris complètement ce que j'ai dit. J'ai dit que la question de l'ajustement en matière d'emploi est un problème courant: 2.4 millions de Canadiens annuellement se «resituent» dans l'emploi et sont servis par les divers programmes gouvernementaux leur permettant de recourir à ce que nous appelons l'ajustement en matière d'emploi. Donc, c'est complètement en dehors, en soi, de la question de négociation avec les États-Unis ou non.

J'ai dit également hier que, actuellement, personne n'est en mesure de prévoir exactement dans quel secteur de l'industrie particulièrement—si nous avons une entente avec les États-Unis—il y a des études qui existent. Mais je pense qu'il serait prétentieux d'affirmer avant que quelque entente que ce soit ne soit signée qu'il y ait possibilité de définir à quel secteur nous pourrions appliquer les mécanismes d'ajustement. Je peux assurer mon collègue que s'il y a besoin de définir ces secteurs, on va faire ce qu'on fait actuellement. On le fait déjà pour 2.4 millions de Canadiens. Alors je pense, au lieu d'essayer de faire peur aux gens, utiliser simplement les mécanismes qui sont en place. A mon avis, il n'y a aucun problème à ce niveau-là.

[*Traduction*]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, peut-être pourrais-je trouver une occasion de présenter le ministre à son collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale, dont les services ont réalisé une série d'études qui montrent que dans l'industrie automobile, dans l'industrie de la transformation des aliments, dans l'industrie des appareils électriques et dans le secteur agricole, de profonds remaniements entraîneront le déracinement de milliers de travailleurs, avec les conséquences que cela comportera pour les collectivités de ces secteurs.

Si le gouvernement prétend qu'il s'agit là de sa politique économique la plus importante, il doit bien se rendre compte qu'il va falloir mettre sur pied des programmes spéciaux à l'intention des travailleurs qui vont perdre leur emploi ou être déracinés. Pourquoi le gouvernement ne fait-il strictement rien pour se préparer à cette issue? N'est-ce pas en réalité parce qu'il ne veut pas admettre que sa politique entraînera la suppression d'emplois, car ce serait l'aveu de l'échec de cette politique?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que mon honorable collègue a choisi de semer la panique chez les Canadiens de peur qu'ils ne se laissent convaincre que nous avons raison.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE RENVOI À L'EXPÉDITEUR DE COURRIER ADRESSÉ CORRECTEMENT

M. Murray Dorin (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre responsable de Postes Canada. J'ai reçu de nombreuses plaintes de mes électeurs portant sur le fait que du courrier est renvoyé à l'expéditeur avec la mention «Adresse inconnue». L'adresse était pourtant juste dans tous les cas. J'ai vu des exemples.

J'ai ici un paquet envoyé par mon bureau à un de mes électeurs et qui nous a été renvoyé complètement mutilé plus d'un mois après son expédition. En fait, le nom, l'adresse, la rue, la ville et le code postal étaient indiqués convenablement des deux côtés. Le ministre peut-il nous dire quand nous pouvons espérer que les employés des postes apprendront à lire et à offrir le service pour lequel les gens paient?

• (1450)

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Me croiriez-vous si je vous disais demain?

La question du service est très sérieuse. Comme l'a signalé le comité Marchment, de graves problèmes se posent aux Postes et nous essayons de les résoudre. J'ai dit que le service devait avoir la priorité absolue. A cet égard, nous avons engagé les services d'une firme d'experts-conseils qui fera un rapport trimestriel au Parlement et au public.

M. Benjamin: C'est encore le public qui devra payer.

M. Andre: De toute apparence, cette question n'intéresse pas les socialistes. Cette firme fera un rapport trimestriel sur le service des Postes au Parlement et au public. Il s'agira d'une enquête indépendante.

En attendant, je crois que des plaintes comme celle du député devraient être adressées aux Postes pour que les surveillants ou les cadres responsables de ce mauvais service puissent prendre les dispositions nécessaires.

Questions orales

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION FORGET

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Aujourd'hui, j'ai reçu les pétitions de 100 000 Canadiens qui manifestent leur opposition aux mesures draconiennes prévues dans le rapport dans la Commission Forget sur l'assurance-chômage. Nous avons eu des commissions et fait faire des études. Des comités ont examiné les rapports des commissions.

Des voix: La question.

M. Rodriguez: Il y a eu des rapports sur les comités qui ont étudié les rapports des commissions.

Des voix: La question.

M. Rodriguez: Je voudrais poser ma question au ministre . . .

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: . . . et lui demander de cesser de politicailler et de commencer . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: . . . à faire quelque chose pour les chômeurs. Le ministre va-t-il non seulement rejeter les recommandations de la Commission Forget, mais également annoncer l'amélioration et la consolidation du régime d'assurance-chômage lorsqu'il fera sa déclaration demain?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président: demain midi.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, le ministre est aussi catégorique que le caucus libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Blaikie: Il n'est pas si mal, n'est-ce pas?

Mme Copps: Galopez jusqu'au bout, John.

M. Nunziata: Grandeur et décadence.

M. Blaikie: Règlement.

M. le Président: J'ai bien l'impression qu'on cherche à faire d'une pierre deux coups.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député pourrait-il poser sa question?

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Je tiens à présenter mes excuses au ministre. Il n'est pas si mal.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Après l'avoir amadoué, peut-être obtiendrais-je une réponse positive. Le ministre est-il prêt à nous dire que dans sa déclaration de demain, non seulement il se présentera comme le grand héros qui a protégé les chômeurs contre la Commission Forget, mais encore il apportera des changements positifs, selon les suggestions du comité permanent du travail, de l'emploi et de la main d'oeuvre où les conservateurs étaient majoritaires?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les choses ne changeront pas autant que les résultats des sondages ont changé depuis hier.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Je tiens à dire au député que demain sera sans doute une journée importante pour l'assurance-chômage. Je vais essayer d'offrir la meilleure solution possible aux chômeurs du pays dans les cas où le chômage est bien réel.

* * *

L'AGRICULTURE

LA RÉUNION DE L'OCDE—LA VENTE DE BLÉ AMÉRICAIN SUBVENTIONNÉ

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je crois que je vais adresser ma question au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Le chef du Nouveau parti démocratique semble avoir disparu tout à coup. Il aurait dû être ici pour faire sa révérence, mais non.

Une voix: Où est Jeannot lapin, lui, où est-il allé se terrer?

M. Foster: Hier, l'OCDE s'est prononcée contre le dumping sur les marchés mondiaux des excédents de grains produits grâce à des subventions. Compte tenu de cette entente dont les États-Unis sont signataires, le ministre a-t-il obtenu de ce pays qu'il cesse de pirater nos marchés traditionnels comme il vient de le faire en vendant du blé à la Russie et de l'orge à l'Arabie saoudite? A la suite de cette proclamation faite hier à Paris, a-t-il obtenu que les États-Unis s'engagent à ne plus nous couper l'herbe sous le pied dans nos marchés traditionnels?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le communiqué publié hier à l'issue de la réunion de l'OCDE a ceci d'important que, pour la première fois, les 24 pays membres de l'OCDE ont fait une déclaration unanime sur l'agriculture.

Des voix: Bravo!

M. Mayer: Il me semble qu'il y a lieu de féliciter le premier ministre du leadership dont il a fait preuve, ainsi que les deux ministres de son Cabinet qui l'accompagnaient à cette réunion.

LA RÉUNION DU GROUPE DE CAIRNS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre signale que le premier ministre mérite également des félicitations. Le premier ministre a laissé savoir que le groupe de Cairns sur le commerce des céréales allait se réunir ici la semaine prochaine. Étant donné que les deux belligérants sont la CEE et les États-Unis, ce dernier pays étant l'un des signataires de l'entente d'hier, le ministre va-t-il inviter des représentants de la CEE et des États-Unis à participer à la rencontre du groupe de Cairns la semaine prochaine? Puisqu'il s'agit des deux principaux protagonistes de cette guerre commerciale, peut-on vraiment arriver à des résultats utiles sans la présence de ces deux adversaires? Comment imaginer un traité de paix auquel ne seraient pas associées les parties en lice?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député doit savoir que la première réunion du groupe a eu lieu en août dernier à Cairns, en Australie, d'où l'appellation «groupe de Cairns». Il est composé de 14 pays dont les pratiques sont dites équitables en matière de commerce agricole. Le groupe ne s'intéresse pas seulement aux céréales. La Thaïlande, par exemple, s'intéresse beaucoup au riz et bon nombre de pays en voie de développement qui y participent le font parce qu'ils s'intéressent au sucre de canne et de betterave.

Les États-Unis et la Communauté économique européenne ont assisté à la réunion de Cairns à titre d'observateurs, tout comme le Japon. Leur participation à titre d'observateurs a été sollicitée afin qu'ils puissent contribuer aux délibérations. Ils n'ont donc certainement pas été oubliés. Toutefois, le groupe de Cairns vise avant tout à réunir 14 pays qui estiment que leurs pratiques en matière de commerce agricole sont équitables pour qu'ils fassent front commun dans un dialogue avec d'autres pays qui, estime-t-on, sont à l'origine du problème, soit les pays de la Communauté économique européenne, les États-Unis et le Japon.

LE SOUTIEN AGRICOLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, la question que je pose à mon tour au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé a trait à l'accord intervenu entre les pays de l'OCDE, à la guerre que se livrent dans le monde les pays exportateurs de grains, à l'absence jusqu'à maintenant de tout délai pour respecter l'accord et au fait que ceux qui ne le respecteraient pas ne sont passibles d'aucune peine jusqu'ici. Tous ces aspects restent à mettre au point dans le cadre des négociations du GATT qui doivent avoir lieu en Uruguay.

Je tiens à poser au ministre une question précise que certains représentants agricoles m'ont posée ce matin. Ceux-ci s'inquiètent de savoir si nous sommes assurés que les pays du marché commun européen et les États-Unis qui sont, pour ainsi dire, les principaux responsables de cette guerre commerciale, seront les premiers à éliminer les énormes subventions qu'ils accordent à leurs agriculteurs respectifs avant que le Canada ne soit invité à réduire les siennes. Le ministre pourrait-il nous donner l'assurance que le Canada ne réduira pas l'aide qu'il accorde à ses agriculteurs avant que les pays producteurs en arrivent au moins à s'entendre sur les règles du jeu, voire même à ce moment-là?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, telle est la position du gouvernement et telle est la position du monde agricole. Nous estimons que si nous fournissons de l'aide à nos agriculteurs, c'est en fait pour leur permettre de survivre en présence de cette sotte guerre que se livrent les Européens et les Américains.

J'irai même jusqu'à dire que, au début des années 70, le Canada a décidé de son propre chef de réduire sa production globale. Nous n'avons absolument pas l'intention de répéter l'expérience, à moins d'obtenir l'assurance que les autres pays exportateurs de grains vont nous imiter.

• (1500)

L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT ENVERS LES AGRICULTEURS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Une autre inquiétude dont un certain nombre d'agriculteurs et de représentants d'organismes agricoles m'ont fait part ce matin a trait au fait que le gouvernement, comme nous le savons, ne s'est pas encore engagé, du moins publiquement, à verser un paiement d'appoint l'automne prochain. Nous savons du moins que telle est la position officielle.

Le ministre peut-il assurer à la Chambre que l'entente conclue hier à Paris ne compromettra nullement le versement d'un paiement d'appoint l'automne prochain et n'aura aucune incidence sur sa décision d'en verser ou non? Peut-il nous assurer que ce qui est arrivé hier à Paris n'influencera pas le gouvernement dans sa décision de verser ou non l'an prochain un paiement d'appoint qui pourrait garantir aux agriculteurs un prix final qui ne sera pas inférieur à celui qu'ils ont reçu pour la récolte de l'année dernière?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député aurait sûrement dû dire en avant-propos que ce qui s'est passé hier à Paris à la réunion de l'OCDE constitue un pas dans la bonne voie et une bonne nouvelle.

Des voix: Bravo!

M. Mayer: Quant au soutien que le gouvernement a accordé à l'agriculture, il est considérable. Il a connu une croissance spectaculaire, de 350 p. 100.

Le ministre des Finances a déclaré hier que ce n'est pas parce qu'on en est arrivé à une trêve que les programmes de soutien vont disparaître, car on ne peut laisser les agriculteurs en plan. Voilà, de la part du ministre des Finances s'exprimant au nom du gouvernement, un engagement très ferme à continuer de soutenir les agriculteurs.

Travaux de la Chambre

M. le Président: Je vais donner la parole au député d'Eglinton—Lawrence pour une première question suivie d'une question supplémentaire, et cela mettra fin à la période des questions.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LE DOSSIER DE DEUX MINISTÈRES EN MATIÈRE D'EMPLOI

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, en l'absence du secrétaire d'État du Canada et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Étant donné que les ministères de ces deux ministres assument une responsabilité fondamentale face aux besoins et aux préoccupations des personnes handicapées, comment le gouvernement explique-t-il qu'au Secrétariat d'État et au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, seulement un pour cent des employés—ou un employé sur cent—soient des handicapés alors que la moyenne nationale est de 6 p. 100? Pourquoi le gouvernement s'en tient-il à la maxime du «faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais»?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'ai pas le mandat pour répondre au nom des deux ministères auxquels mon collègue se réfère. Cependant, hier, le député a cité des chiffres qui sont faux, des chiffres qui ne correspondent pas à la réalité. Alors, je lui demanderais, à partir des chiffres que je vais lui donner, de vérifier à nouveau les chiffres qu'il a aujourd'hui puisque, hier, il a affirmé que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration était un des ministères qui se classait parmi ceux qui avaient fait le moins pour les personnes handicapées. Alors, je rappelle à mon collègue que 708 personnes sont inscrites comme personnes handicapées travaillant pour le ministère, ce qui représente 2.54 p. 100 et ce qui est au-delà—et nettement au-delà—des normes fixées par le Conseil du Trésor.

Je lui demanderais donc, dans le cas des deux ministères auxquels il se réfère aujourd'hui, de vérifier ses chiffres avant de faire les affirmations qu'il fait actuellement.

[*Traduction*]

M. de Corneille: Je suis choqué d'entendre le ministre déclarer que les chiffres contenus dans le rapport *Un Défi* que son ministère a remis au sous-comité sur les invalides et les handicapés sont inexacts puisqu'ils proviennent justement de ce ministère. Il est honteux qu'il renie maintenant ces chiffres.

LA CRÉATION D'UN COMITÉ PERMANENT

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, est-ce que le vice-premier ministre, en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre, prendra immédiatement les mesures visant à faire du sous-comité sur les invalides et les handicapés un comité permanent de la Chambre des communes, ce qui lui donnerait la crédibilité et le statut dont il a besoin pour mettre en oeuvre ses propres recommandations?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député vient de faire une proposition très sensée. Cependant, il s'agit là du genre de questions habituellement discutées lors des rencontres des leaders parlementaires. Peut-être le député voudra-t-il demander à son chef de soulever la question lors de notre prochaine réunion.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le vice-premier ministre pourrait-il nous donner le menu législatif du gouvernement pour la semaine prochaine?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, demain est un encore un jour désigné. La Chambre ne siège pas lundi prochain. Et mardi sera aussi un jour désigné. Nous procéderons mercredi à la troisième lecture du projet de loi C-37 qui sera suivi par le C-57.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'UTILISATION DE TERMES PRÉSUMÉS ANTIPARLEMENTAIRES

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je désire poser la question de privilège, monsieur le Président.

Une voix: Qu'est-ce qu'il y a encore?

M. Masse: Je crois que plusieurs de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre ont clairement entendu notre collègue de Montréal—Sainte-Marie utiliser, dans notre échange de questions et réponses, des termes qui nous semblent proprement antiparlementaires.

Je veux bien qu'il y ait des échanges sur le fond, mais je crois que sur la forme, monsieur le Président, j'ai toujours personnellement respecté mes collègues de cette Chambre, et chaque député est en droit de s'attendre à la même attitude. Je crois que les termes employés par le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) étaient nettement antiparlementaires et il devrait, à mon avis, les retirer, monsieur le Président.

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Sur la même question de privilège, monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais souligner que le ministre se lève pour attaquer mon collègue de Montréal—Sainte-Marie en son absence, ce qui n'est pas tellement coutumier.

Deuxièmement, je ferai remarquer à la Présidence que le ministre a fait des attaques générales sans indiquer de quelque façon que ce soit les termes précis qu'aurait à son avis employés mon collègue pour l'insulter. Alors, je pense que la Présidence ne devrait pas accepter que l'on fasse des attaques en bloc, sans préciser de quoi il s'agit; cela ne s'est jamais fait.

[*Traduction*]

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je réponds d'emblée au député, qui affirme que la question de privilège ne peut pas être soulevée quand un député n'est pas à la Chambre, que le ministre est intervenu à la première occasion. Mais si le député a raison, pour éviter la question de privilège sur des échanges qui ont cours pendant la période des questions, on n'aurait simplement qu'à quitter les lieux. Je crois que le ministre a fait ce qu'il fallait.

On peut aussi attendre d'avoir en main la transcription ou que le député concerné soit disponible pour soulever la question de privilège. Mais je doute qu'elle ne soit pas recevable, dans ce cas-ci, tout simplement parce que le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) a quitté la Chambre.

[*Français*]

M. le Président: L'honorable député a soulevé un point important, une plainte concernant le langage de l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart). Malheureusement, il est impossible pour la Présidence d'entendre exactement les mots qui font le sujet de la plainte, mais naturellement, quand le ministre et aussi, je pense, quelques autres députés ont entendu quelques mots qui sont clairement une question d'agitation, en conséquence . . .

[*Traduction*]

. . . peut-être pourrais-je relire la transcription de nos délibérations, et au besoin, entendre le député de Montréal—Sainte-Marie par esprit de justice. Pour l'instant, les députés voudront bien me permettre de revoir la transcription. J'en reparlerai à la Chambre en temps opportun.

Je signale à la Chambre que le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan) m'a donné préavis qu'il soulèverait la question de privilège. Si je ne m'abuse, le secrétaire parlementaire interviendra, ce qui pourrait nous faciliter les choses. Je vais entendre maintenant le député.

Privilège

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'INCLUSION DE RENSEIGNEMENTS ERRONÉS DANS LA RÉPONSE À UNE QUESTION INSCRITE AU *FEUILLETON*

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet d'une question inscrite au *Feuilleton* à laquelle on a répondu hier. Il s'agit de la question nº 95 inscrite au nom du député de Skeena (M. Fulton) et qui se lit comme suit:

> Au cours de la période du 4 septembre 1984 au 4 mars 1987, des députés ont-ils voyagé à l'étranger aux frais, en totalité ou en partie, de ministères du gouvernement du Canada et, dans l'affirmative et dans chaque cas, quels étaient*a*) le ministère concerné,*b*) l'objet,*c*) la destination,*d*) le coût de chaque voyage?

• (1510)

Dans la réponse, monsieur le Président, on a parlé notamment de dépenses de 25 721 $ que j'aurais faites dans le cadre de ma participation à la 41e session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Des voix: C'est honteux!

Une voix: Un «libéral» prodigue type.

Une voix: On pourrait penser qu'il s'agissait du premier ministre, pour faire des dépenses aussi folles.

M. MacLellan: J'aimerais bien que le gouvernement me donne tout cet argent pour une semaine, mais je peux vous assurer que si j'ai dépensé tout cet argent en une semaine, il va falloir que je fasse agrandir mes garde-robes.

Je peux en rire maintenant, mais cela ne m'a pas beaucoup amusé ce matin, lorsque cette nouvelle a fait les manchettes d'un bout à l'autre du pays. Cela m'a fort inquiété, ainsi que ma famille et mes électeurs.

Mes collaborateurs ont téléphoné au ministère des Affaires extérieures à ce sujet, et on leur a répondu alors que c'était regrettable, que manifestement on m'avait pris pour un autre député dont les dépenses totales s'étaient élevées à 25 720 $. Cependant, même dans la confusion, on m'a quand même attribué 1 $ de plus qu'à l'autre député en question.

C'est une question fort grave, monsieur le Président, lorsqu'on permet que ce genre de renseignements erronés circulent. Cela ne peut que nuire à la réputation des députés et les mettre dans l'embarras ainsi que leur famille et leurs électeurs. Il faut veiller à ce qu'il y ait davantage de rigueur dans la compilation et la divulgation de ces renseignements.

Je considère que les députés, la presse et les Canadiens ont le droit d'être au courant. Tout ce que je demande, c'est qu'on leur transmette des renseignements exacts.

En l'occurrence, selon le ministère des Affaires extérieures, mes dépenses durant la semaine se sont élevées à 2 183 $; il est donc évident qu'il ne s'agit pas simplement d'une erreur de virgule.

Je demande donc, par votre entremise, monsieur le Président, des excuses publiques, et je souhaite que les chiffres exacts soient publiés dans le hansard le plus tôt possible.

M. le Président: Avant de laisser la parole au secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. Lewis), permettez-moi de dire qu'il est regrettable que cette erreur ait été faite. Il se peut qu'elle soit attribuable à l'excès de zèle d'un journaliste d'enquête.

Quoi qu'il en soit, le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé va prendre la parole sur cette question.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis d'accord avec mon collègue pour dire qu'une erreur grave a été commise. Au nom du gouvernement, je prends la parole pour reconnaître qu'une erreur administrative a été faite et je présente nos excuses les plus sincères à mon collègue.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: On m'informe que le montant exact est effectivement de 2 183 $. Pour le moment, je ne sais pas du tout comment une telle erreur a pu être commise. Le fait qu'on fournit un grand nombre de chiffres sans erreur ne réduit en rien la gravité de l'erreur en question.

Nous regrettons que cette situation ait mis dans l'embarras le député et sa famille, sans parler du temps qui a été nécessaire pour tirer les choses au clair. Compte tenu de l'amitié qui me lie au député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan), je trouve cette erreur tout particulièrement regrettable. Je puis dire au député que je m'attends à ce que la correction officielle puisse être déposée demain, sinon à la première occasion.

M. le Président: Je remercie le secrétaire parlementaire de sa réponse. J'espère qu'elle donnera entièrement satisfaction au député de Cape Breton—The Sydneys, de même qu'à sa famille et à ses électeurs.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PRÉTENDUE DIVULGATION DU COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS D'UN COMITÉ À HUIS CLOS—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Je suis maintenant prêt à me prononcer sur la question de privilège soulevée par le député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann) les 28 avril et 5 mai, et sur celle soulevée par la députée de Calgary-Sud (M^me^ Sparrow), hier, le 13 mai.

Je vais résumer brièvement les événements qui sous-tendent la première question de privilège, tels que je les comprends.

Pour l'information des députés qui étaient absents hier, et pour l'information du public, je rappelle que cette décision porte sur de présumées fuites de renseignements sur des séances de comité tenues à huis clos, c'est-à-dire dans le plus grand secret.

Plusieurs incidents semblables ont été signalés à la présidence au cours des derniers mois. La présidence trouve que ces fuites sont très graves.

Comme l'a fait remarquer le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. Lewis), il y a quelques jours, la Chambre fonctionne le mieux quand elle fonctionne dans la confiance mutuelle. Il n'appartient pas à la présidence mais aux comités respectifs de décider quand et dans quelles circonstances les réunions doivent se tenir à huis clos, mais les députés qui prennent part à ces réunions doivent avoir l'assurance que les délibérations qui se déroulent dans le secret resteront confidentielles.

Je suis sûr que ce sentiment est partagé par tous les députés et c'est ce dont la présidence a l'intention de parler dans sa décision. J'invite tous les députés, dont certains n'ont pu être présents quand les arguments ont été présentés, à y réfléchir. Je voudrais aussi que le public qui suit les débats de la Chambre comprenne exactement sur quoi porte la décision.

Je vais résumer brièvement les événements. Le 24 mars, le comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord s'est réuni à huis clos pour étudier un projet de rapport à la Chambre. Après avoir tenu un vote par appel nominal—rappelez-vous qu'il siégeait à huis clos—le comité a décidé de ne pas faire rapport à la Chambre de son projet de rapport à ce moment-là.

Le lendemain, le député de Kenora—Rainy River (M. Parry), membre distingué de ce comité pour lequel les députés ont beaucoup d'estime, a critiqué la décision du comité, au cours d'une déclaration en vertu de l'article 21 du Règlement. Le député a alors tenu les propos suivant:

> Dans un immeuble de bureaux anonyme, à huis clos et à l'abri de microphones inquisiteurs, quatre députés ont renié leurs responsabilités envers les peuples autochtones.

[*Français*]

Il a poursuivi en divulguant les noms des quatre membres du comité qui, selon lui, avaient voté contre la publication du rapport.

Le 1^er^ avril, au cours d'une autre séance à huis clos, le Comité a étudié une motion tendant à faire rapport à la Chambre de l'intervention de l'honorable député de Kenora—Rainy River (M. Parry) devant la Chambre. Le rapport en question a été adopté le 7 avril et présenté par la suite à la Chambre qui a été saisie officiellement de la question au moment de la présentation du rapport.

[*Traduction*]

La question soulevée hier par la députée de Calgary-Sud concerne la publication dans la presse de certaines délibérations tenues, à huis clos, par le comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources. Dans ce cas également, la question a été officiellement notifiée à la Chambre par le comité. La députée a fourni à la présidence les coupures de presse qui constituent la seule preuve disponible. Le comité n'a pas essayé de découvrir la source des fuites.

Le 28 avril, le député de Selkirk—Interlake a soulevé la question de privilège au sujet du comité permanent des affaires autochtones et de développement du Nord. A cause de l'absence du député de Kenora—Rainy River, l'affaire a été reportée au 5 mai.

• (1520)

L'intervention du député de Selkirk—Interlake a été très directe. Il a soutenu que la divulgation non autorisée des délibérations à huis clos d'un comité pourrait être dommageable pour les députés et qu'elle constituait une violation de privilège. Il a appuyé son argument sur un commentaire de la 19e édition du précis de procédure parlementaire d'Erskine May.

En défendant son intervention, le député de Kenora—Rainy River a prétendu qu'il n'avait pas enfreint le but de la séance à huis clos et qu'il fallait établir une distinction très claire entre les «votes» et les «délibérations». Il a dit que pendant la tenue d'un vote inscrit, la séance à huis clos était suspendue en fait.

J'ai remarqué alors que le député de Kenora—Rainy River qui, comme je l'ai précisé est un député très respecté, n'a pas affirmé qu'un député avait le droit de révéler ce qui se passe lors de délibérations à huis clos pour la simple raison qu'il n'est pas d'accord.

La présidence tient à bien préciser que ce n'était pas là l'idée du plaidoyer du député de Kenora—Rainy River. Il n'a pas dit qu'un député devait pouvoir révéler ce qui se passe à huis clos s'il n'approuve pas; ce n'est pas ce qu'il a dit.

Je le répète, sa position c'est qu'il faut faire la distinction entre ce qui s'est passé pendant la réunion à huis clos et le vote qui a été tenu en fin de la séance à huis clos. Il ne fait toutefois aucun doute que le vote a été tenu pendant la séance à huis clos.

Il a soutenu que la tenue du vote par appel nominal avait essentiellement mis fin au huis clos. Je le répète, j'ai remarqué alors qu'il n'a pas prétendu qu'un député a le droit de révéler ce qui se passe au cours d'une séance à huis clos pour la simple raison qu'il ou elle n'est pas d'accord avec ce qui s'est passé.

Le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner), qui a beaucoup d'ancienneté et qui est très respecté de tous les députés, a abondé dans ce sens. Il a demandé à la présidence de déclarer «que la révélation d'un vote par appel nominal est tout autre chose que la publication des délibérations d'un comité». Il a en outre affirmé douter qu'une telle divulgation puisse nuire de quelque façon que ce soit au député de Selkirk—Interlake.

Deux députés ont soutenu qu'il y a une distinction entre le fond de ce qui s'est passé, c'est-à-dire les discussions et le vote. Je le répète, aucun des députés n'a soutenu à la présidence que l'on n'est pas tenu de respecter les délibérations qui se déroulent à huis clos pour la simple raison qu'un député désapprouve ce qui s'y passe ou, comme on pourrait le déduire en l'occurrence puisque les deux députés s'intéressent vivement aux questions des autochtones, en fonction de la gravité de la discussion et du genre de question examinée.

La présidence a donc dû décider d'abord si un vote par appel nominal tenu au cours d'une séance à huis clos d'un comité ne fait pas partie des travaux à huis clos, comme l'ont soutenu les députés de Kenora—Rainy River et de Cochrane—Supérieur.

Je dois dire que les deux députés ont défendu très efficacement leur position. La présidence doit cependant conclure que lorsqu'un comité décide de siéger à huis clos, celui-ci veut que tout ce qui se passe au cours de la réunion demeure confidentiel, à moins qu'il n'en décide autrement et jusqu'à ce qu'il le fasse. Il est évident que le comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord ne souhaitait pas que la séance se poursuive en public pour la tenue du vote par appel nominal. Le comité a en fait poursuivi ses travaux en public par la suite, mais pas avant la tenue du vote. Je ne puis donc accepter l'argument selon lequel il y a une distinction entre les votes et les délibérations dans ce contexte et comme le soutiennent les deux députés.

La présidence a dû ensuite décider si la divulgation de ce qui s'est passé au cours des travaux à huis clos d'un comité constitue en l'occurrence une présomption suffisante pour justifier une question de privilège.

Le député de Selkirk—Interlake a cité une phrase de la 19e édition de l'ouvrage d'Erskine May qui est reproduite textuellement à la page 154 de la 20e édition. Le commentaire est le suivant:

> La publication du compte rendu des délibérations du comité qui se déroulent à huis clos ou de projets de rapport, avant qu'il n'en soit fait rapport à la Chambre, constituera cependant une violation de privilège.

[*Français*]

La Chambre des communes britannique a toujours appliqué ce principe rigoureusement. En 1968, la Chambre a ordonné qu'un député britannique soit réprimandé à sa place par l'Orateur parce qu'il avait révélé à un journaliste un témoignage confidentiel reçu par un comité dont il était membre. En 1976, le Comité des privilèges a censuré l'*Economist* parce que le journal en question avait publié le rapport confidentiel d'un comité spécial.

[*Traduction*]

La pratique canadienne à cet égard est plus difficile à définir, même si le commentaire 628(1) de la cinquième édition de Beauchesne indique que la publication des délibérations à huis clos d'un comité devient un délit que la Chambre peut régler après que le comité lui a présenté son rapport.

A la suite de deux décisions rendues le 21 octobre 1975 et le 6 mai 1977, la présidence a rejeté des plaintes résultant de la divulgation de travaux confidentiels de comités. Il faut cependant signaler que les circonstances entourant ces deux cas ressemblaient à celles du cas soulevé par la députée de Calgary-Sud, mais étaient plutôt différentes de celles du cas soulevé par le député de Selkirk—Interlake. Dans le premier cas, la plainte a été rejetée parce qu'elle ne visait pas une personne ou un groupe en particulier.

Dans le deuxième, l'intervenant s'en prenait à la presse et le Président Jerome a tenu les propos suivants en rendant sa décision:

> Ce qui m'inquiète, cependant, c'est que la motion semble reprocher à la presse d'avoir publié un document confidentiel, mais qu'elle ne reproche pas aux députés leur attitude au sujet de leurs propres documents confidentiels. Comme la motion ne traite pas de cet aspect, elle omet un élément que j'estime des plus importants au sujet des privilèges de la Chambre.

Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) s'est reporté à cette décision en parlant de la question de privilège soulevée par le député de Calgary-Sud. Je considère que la Chambre ne doit pas prendre la presse à partie sans examiner le rôle que certains députés ont joué dans la divulgation des délibérations confidentielles de certains comités. Comment pourrait-on lui reprocher de publier des renseignements qui ont fait l'objet de fuites? Il est autrement plus important que nous tous, députés, assumions nos propres responsabilités en prenant nos dispositions pour que ces fuites ne se produisent pas.

J'affirme catégoriquement, comme je considère de mon devoir de le faire en votre nom, que toutes les délibérations d'un comité qui siège à huis clos, dont les votes par appel nominal qui pourraient avoir lieu, sont de nature strictement confidentielle. On attend de tous les députés présents lors d'une telle séance, et du personnel de soutien du comité, qu'ils respectent la confidentialité de tout ce qui se dit et se fait au cours de cette séance. L'observation des règles et des pratiques parlementaires de rigueur, et le sentiment de confiance mutuelle entre collègues députés, sont essentiels à la bonne marche de cette institution.

Je vais rendre maintenant ma décision, à savoir que la question de privilège du député ne peut, à mon avis, avoir préséance sur d'autres travaux. Les députés auront sans doute deviné que je m'inspire des raisons invoquées par M. le Président Jerome dans sa décision du 6 mai 1977. Nous n'avons pas le droit d'attaquer la presse sans avoir établi dans quelle mesure nous sommes responsables des fuites qui sont survenues.

La question de privilège du député de Selkirk—Interlake débouche sur d'autres considérations. Les éléments qui ont incité la présidence à rejeter les deux plaintes déposées le 21 octobre 1975 et le 6 mai 1977 n'existent pas dans l'affaire qui nous intéresse. La plainte du député de Selkirk—Interlake vise un député et se fonde sur des faits non contestés.

• (1530)

Le comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord siégeait à huis clos et il a procédé à un vote par appel nominal avant de poursuivre ses travaux en public. Le député de Kenora—Rainy River a fait une déclaration à la Chambre en vertu de l'article 21 du Règlement. Il a alors critiqué la décision du comité et révélé le nom des quatre députés qui ont pris part au vote. Le comité a dûment fait rapport des faits à la Chambre. Compte tenu des circonstances, il serait extrêmement difficile de rejeter la plainte de l'honorable député de Selkirk—Interlake. Vu la preuve présentée à la présidence, j'estime qu'il faudrait accorder la priorité nécessaire à cette affaire.

Je dois préciser, pour le cas où notre pratique ne serait pas connue de tous, que la présidence ne prononce pas de jugement sur cette question. Seule la Chambre peut le faire. La présidence se contente de décider en fonction des témoignages présentés si la question doit être abordée en priorité. Pour ceux qui s'y perdraient dans cette phraséologie, cela signifie simplement que la présidence juge la question suffisamment sérieuse pour lui donner la priorité sur toutes les autres questions que la Chambre pourrait actuellement aborder. C'est tout ce que cela veut dire. Quant à la décision elle-même, c'est à la Chambre de la prendre.

L'étape suivante est normalement la présentation d'une motion par le député qui soulève la plainte. Ces motions proposent généralement le renvoi de la question au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, et non au comité d'où provient la plainte. La Chambre peut alors décider de surseoir à toute action en attendant le rapport du comité. Je précise toutefois que la motion peut être discutée et que ma décision a uniquement pour effet de permettre à la Chambre de l'aborder immédiatement, avec ou sans débat. Je précise aussi que la Chambre a pour coutume de renvoyer la question au comité pertinent sans débat mais, encore une fois, si un député estime qu'elle doit être débattue, il est dans son droit.

Personnellement, j'estime que les arguments énergiques invoqués par le député de Cochrane—Supérieur et le député de Kenora—Rainy River, cherchaient à établir une distinction entre le vote qui a eu lieu à huis clos et la teneur de la discussion. Je signale, une fois de plus, que si le député de Selkirk—Interlake propose la motion et qu'elle est renvoyée au comité, ce sera à ce dernier de décider. Personnellement, j'estime que ces deux choses sont indissociables, mais il ne faut pas oublier non plus que ni ni l'autre des députés n'a laissé entendre que les séances à huis clos ne devaient pas être respectées. Je vous demande de ne pas l'oublier.

Il est important d'étudier la question dans le contexte de la position adoptée par les deux députés, mais il me semble également très important d'examiner ce principe, car ce n'est pas un simple député qui est en cause; c'est très important pour tous les comités de la Chambre.

Par conséquent, j'invite le député de Selkirk—Interlake à proposer une motion à cet effet.

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, compte tenu de vos conclusions, je propose:

Que la question de la divulgation, par le député de Kenora—Rainy River, d'un vote inscrit qui a eu lieu lors d'une séance à huis clos du comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord, dont ledit comité a fait rapport à la Chambre le 28 avril 1987, soit renvoyée au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je tiens la décision que vous avez rendue aujourd'hui pour très importante. Elle l'est pour au moins deux raisons, sinon davantage.

Tout d'abord, votre décision obligera les députés à réfléchir très attentivement, je pense, à la question de savoir si les séances à huis clos servent les meilleurs intérêts du Parlement et leurs propres intérêts, en tant que représentants élus. Les membres de chacun des comités devront réfléchir bien davantage avant de décider de siéger à huis clos. A maintes reprises, ceux-ci par le passé ont décidé d'agir ainsi sans vraiment y réfléchir. Est-il vraiment si nécessaire et si important pour les membres d'un comité de travailler à huis clos où ils sont assurés du plus grand secret? Voilà ma première observation. Votre décision, je pense, obligera ceux qui président et qui participent aux réunions de comités à y réfléchir à deux fois avant d'ordonner le huis clos.

L'autre observation, c'est que cette décision que vous venez de rendre accorde pour la première fois dans la tradition parlementaire canadienne l'importance qu'elle mérite aux réunions à huis clos. J'estime que les députés qui avaient auparavant l'habitude de prendre un peu trop à la légère ce qui se passait lors des séances à huis clos ne pourront plus le faire à l'avenir.

J'en viens à mon troisième point. Si j'ai bien compris votre décision, le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure devra encore considérer s'il existe une distinction entre les délibérations et les votes par appel nominal. Monsieur le Président, vous avez précisé que tout cela s'était passé lors d'une séance à huis clos et que, par conséquent, les dispositions de Beauchesne relatives au huis clos s'y appliquent.

Je trouve curieux que les membres d'un comité doivent préserver le caractère confidentiel de délibérations à huis clos qui ont pu aboutir à un vote par appel nominal. Je trouve cela assez curieux et j'aurais besoin d'obtenir des éclaircissements à ce sujet.

L'expérience du comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord nous enseigne que les comités ne peuvent mener leurs travaux à la va comme je te pousse. De toute évidence, lors de la réunion en question, c'est ce que le comité avait fait. Quant un député déçu d'une décision du comité a réclamé un vote par appel nominal, les membres du comité auraient dû demander au président et au greffier du comité de mettre fin au huis clos et poursuive normalement la séance. En fait, le comité a étudié ultérieurement cet aspect et c'est la procédure qu'il a maintenant adoptée.

La motion dont le comité des élections, des privilèges et de la procédure sera saisi va établir d'importants précédents à la Chambre des communes du Canada. Les leçons que l'on peut en tirer pour les travaux des comités seront importantes à l'avenir. Les comités devront procéder avec beaucoup plus de soin quand il s'agit de décréter le huis clos. S'il faut tenir un vote inscrit, ils devront prendre les mesures nécessaires au plan de la procédure pour s'assurer qu'ils ne siègent plus à huis clos à ce moment-là.

• (1540)

Je remercie Votre Honneur de votre décision.

M. le Président: Je tiens à remercier le député. Le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) demande-t-il la parole?

M. Nystrom: Monsieur le Président, je voudrais simplement dire que puisque le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) est de notre parti et que nous ne nous opposons pas à la motion, on devrait la mettre aux voix sans plus de discussion de sorte que nous puissions revenir au débat sur la question à l'étude en ce jour réservé à l'opposition.

M. le Président: Je tiens à remercier le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) qui est, je le répète, un député chevronné et éminent à la Chambre des communes. Il a fait d'utiles observations.

Voici donc la question sur laquelle je demande à la Chambre de se prononcer: plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Holtmann est adoptée.)

Comités de la Chambre

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Juste avant de revenir à la question à l'ordre du jour, je voudrais dire qu'il y a eu discussion entre les partis et que nous nous sommes entendus pour faire mettre aux voix une motion visant à autoriser un comité à voyager, afin qu'il puisse prendre les dispositions nécessaires. Je propose donc:

Que le comité permanent de la santé nationale et du bien-être social soit autorisé à voyager au Canada et à se rendre plus précisément à

1) Toronto (Ontario), du 20 au 22 mai 1987 inclusivement;

2) Victoria, Vancouver, Alkali Lake et Meares Island (C.-B.), du 31 mai au 3 juin 1987 inclusivement; et

3) Edmonton (Alberta), les 3 et 4 juin 1987,

pour y tenir des audiences publiques dans le cadre de son étude de l'abus de l'alcool et des drogues, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

Des voix: D'accord.

M. le Président: D'accord, et il en est ainsi ordonné.

(La motion est adoptée.)

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'ADOPTION D'UNE MOTION AVANT LA FIN DU DÉBAT— DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta-Nord): Monsieur le Président, je ne sais pas s'il s'agit d'un recours au Règlement ou d'une question de privilège, mais je voulais faire des réflexions sur la décision rendue à l'heure du déjeuner. Je le fais avec une certaine inquiétude parce que j'ai beaucoup d'estime pour vous.

Je crois que la déclaration que je ne peux manifestement pas vérifier dans les «bleus» avait quelque chose à voir avec la supposition qu'il y avait consentement unanime ou qu'il était censé y avoir consentement unanime à la Chambre au sujet de la motion à l'étude. Je ne contesterai pas du tout qu'il y avait consentement unanime au moment du débat. Je crois que les députés étaient unanimes et je ne parle pas du tout du fond de la motion. Il y aura peut-être consentement unanime toute la journée au sujet de la motion. Je me demande toutefois s'il n'est pas un peu prématuré de partir du principe qu'il y a consentement unanime ou qu'il est censé y avoir consentement unanime alors qu'il reste plusieurs heures de débat et que nous ignorons qui va parler de la motion. Ne portons-nous pas atteinte aux droits des députés qui doivent encore parler de la motion en partant du principe qu'il y a consentement unanime avant même que le débat ne soit terminé?

Je ne veux pas protester contre votre décision, mais je vous signale qu'en prenant un peu tôt une décision sur le consentement unanime, on risque de limiter le débat et les droits des députés dans le cadre de ce débat. Aussi, je voudrais des précisions sur vos observations car, je le répète, je n'ai pas les «bleus» à ma disposition.

M. le Président: Je peux peut-être aider le député qui fait une observation légitime. Juste avant 13 heures, le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) a dit qu'étant donné la façon dont évoluait le débat, la Chambre serait peut-être disposée à décider qu'en fin de journée, la motion serait censée avoir reçu l'appui unanime de la Chambre. Ce que le député veut faire remarquer c'est que ce n'est probablement pas la pratique habituelle. Il faut peut-être faire très attention lorsque l'on a une suggestion comme celle-là, surtout si elle est faite assez tôt lors du débat d'une motion. Je pense que c'est le sens des observations du député car, naturellement, si une motion comme celle-ci est acceptée par la Chambre au début du débat, un député qui s'acquitte d'autres obligations parlementaires pourrait estimer que s'il avait été à la Chambre les choses se seraient passées différemment.

Voici quelle était la position de la présidence avant 13 heures. Un député a fait une suggestion. Le ministre responsable était présent. Le ministre et le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin), qui semblait parler au nom de l'opposition officielle, se sont tous les deux prononcés en faveur de la suggestion du député de Winnipeg—Birds Hill. A ce stade, la Chambre étant maître de se gouverner et la présidence ne trouvant rien de répréhensible à la procédure proposée, la présidence a écouté attentivement, a précisé ce qui était proposé et a clairement posé la question à la Chambre. Par conséquent, du point de vue de la procédure il n'y a rien à redire.

Toutefois, le député soulève une question que nous devrions peut-être garder à l'esprit. Bien que cette procédure soit inhabituelle elle pourrait être utilisée de nouveau et le député a cité plusieurs mises en garde. Je suis sûr que tous les députés en auront pris bonne note. Toutefois, je dois conclure que ce qui s'est passé est conforme aux règles de procédure et à la volonté de la Chambre, comme le disait le député lui-même. Je le remercie de ses observations.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA TRANSFORMATION DE LA RÉGION SUD DE MORESBY EN PARC NATIONAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Fulton :

Que la Chambre exhorte le gouvernement de la Colombie-Britannique à collaborer à la transformation en parc national de la région sud de Moresby dans les îles de la Reine-Charlotte;

Que le gouvernement prévoie en outre l'indemnisation des propriétaires affectés par la création d'un tel parc national; et

Que la Chambre confirme en outre son intention d'assurer la participation continue des Haïdas aux questions qui affectent la région sud de Moresby.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, dans les minutes qui ont précédé la suspension de la séance, la Chambre s'est prononcée unanimement dans un geste qui représente à mon avis un des grands moments de l'histoire de notre Parlement et de l'histoire de la Chambre des communes. Nous avons uni nos coeurs et nos esprits pour exprimer la volonté unanime de la Chambre des communes du Canada de préserver la région sud de Moresby et d'y créer un parc national. Je suis très heureux que nous en soyons arrivés là et j'attire l'attention de tous les Canadiens préoccupés par la sauvegarde de cette région sur le fait que la Chambre des communes a pris des mesures en ce sens. Je crois que nous vivons un moment très important dans l'histoire de la Chambre des communes.

Il est tout à fait opportun que notre institution soit parvenue à faire une telle unanimité aujourd'hui en raison du contexte historique particulier où nous nous trouvons tant en raison du récent rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, présidée par le premier ministre de la Norvège, madame Brundtland, qu'en raison de l'évolution que nous connaissons depuis quelque temps. Je voudrais dire un mot là-dessus. Comme il est entendu que la motion sera réputée avoir été adoptée à la fin de la séance, je me sentirai peut-être disposé à moins argumenter et je pourrai exposer en termes plus généraux ce que nous avons accompli aujourd'hui.

● (1550)

A mon avis, l'humanité est actuellement le théâtre d'une série exceptionnelle de facteurs planétaires qui exige la transcendance de toutes les philosophies et idéologies politiques conventionnelles du monde occidental. Aucune de ces idéologies, que ce soit le capitalisme ou le socialisme, qu'elles soient orientées vers la production ou les profits, qui cherchent à s'imposer dans l'esprit des hommes et des femmes, n'est apte à répondre aux exigence de la planète Terre, bien qu'à mon avis, naturellement, certaines idées nous aideraient plus que d'autres à relever le défi.

Je voudrais citer à ce propos le rapport de la commission mondiale de l'environnement et du développement et plus particulièrement le chapitre intitulé «D'une terre à un monde.» Voici le passage en question:

Les subsides

Au milieu du XX[e] siècle, nous avons pu voir pour la première fois notre planète de l'espace. Les historiens constateront peut-être en définitive que cette vision aura eu une incidence plus considérable sur la pensée que la révolution copernicienne au XVI[e] siècle qui a modifié l'image que l'homme a de lui-même en lui révélant que la Terre n'est pas le centre de l'univers. De l'espace, nous voyons une boule minuscule et fragile non pas dominée par l'activité et les ouvrages de l'homme, mais parsemée de nuages, d'océans, de verdure et de sols. L'incapacité de l'homme d'adapter son activité à ce cadre modifie fondamentalement les systèmes planétaires. Nombre de ces changements sont accompagnés de dangers mortels. Il faut reconnaître cette nouvelle réalité à laquelle on ne peut échapper et s'y adapter.

Cela est vrai sur le plan matériel puisqu'il faut transcender la perception la plus répandue de la croissance économique à laquelle on peut attribuer à bien des égards les coupes à blanc effectuées dans toutes les régions du Canada, car si l'on laisse libre cours de façon illimitée à cette vision des choses, nous sèmerons la destruction en n'imposant aucune limite à cette croissance à outrance, en ne tenant aucun compte de ce que l'environnement peut absorber en fait de pollution, ou encore des limites à l'exploitation de nos ressources facilement accessibles sans que l'environnement en souffre, et enfin tout simplement, des faiblesses de nos principes et théories économiques qui semblent présupposer et même exiger une croissance infinie dans un monde fini.

Nous avons entendu tantôt le député de Skeena (M. Fulton) parler de la spiritualité, de la culture et des traditions du peuple haïda. En m'inspirant des traditions de la civilisation occidentale, je voudrais parler des racines philosophiques des problèmes que nous affrontons. Il importe de reconnaître que les difficultés actuelles ne sauraient être détachées des limites de cette conception de la nature qui a présidé à la création de ce qu'on pourrait appeler le paradigme industriel, ce dont je parle justement, car la question des ressources naturelles et de la pollution n'est pas simplement une question des limites de ce que la nature peut donner et de ce qu'elle peut supporter, mais aussi de ce que la nature doit normalement donner et de ce qu'elle ne doit pas normalement supporter. C'est toute notre approche de la création non humaine qu'il faut alors examiner.

La critique de la conception que se fait le monde moderne de la nature a fait du christianisme le grand responsable de l'exploitation de la nature. On affirme que la situation actuelle résulte de la notion de domination de l'homme sur la nature, tirée du récit de la création donné dans la Genèse. C'est sans doute vrai en partie, de même que beaucoup d'autres attitudes modernes peuvent être attribuées au développement exclusif d'un thème biblique aux dépens des autres, et aux dépens des récits biblique auxquels se rattache l'attitude en question. Le récit de la création en est un bon exemple. Si vous me permettez de revenir à mon autre vocation, je vais citer le verset 9 du chapitre premier de la Genèse, qui s'applique bien à mon avis au cas du sud de Moresby. Voici:

Dieu dit: Que les eaux qui sont au-dessous du ciel se rassemblent en un seul lieu, et que le sec paraisse. Et cela fut ainsi. Dieu appela le sec terre, et il appela l'amas des eaux mers. Dieu vit que cela était bon. Puis Dieu dit: Que la terre produise de la verdure, de l'herbe portant de la semence, des arbres fruitiers donnant du fruit selon leur espèce et ayant en eux leur semence sur la terre. Et cela fut ainsi. La terre produisit de la verdure, de l'herbe portant de la semence selon son espèce, et des arbres donnant du fruit et ayant en eux leur semence selon leur espèce. Dieu vit que cela était bon. Ainsi, il y eut un soir, et il y eut un matin: ce fut le troisième jour.

Dans ce récit de la création, nous lisons que Dieu créa les choses sur lesquelles on dit que l'homme domine, avant de créer la vie humaine, et il est dit que cela était bon avant même que la vie humaine ne vienne s'y joindre, ce qui donne à entendre que ce qui dans la création n'est pas humain a aux yeux du Créateur une valeur indépendante de l'usage que l'homme peut en faire. Dieu vit que cela était bon et que cela avait une valeur, valeur indépendante de l'existence de l'homme. Voilà une interprétation du récit de la création qui demande à être propagée. Si elle ne l'a pas été c'est moins la faute du récit lui-même que celle de ses divers interprètes au fil des ans.

Parallèlement, il est tout à fait hors de contexte de ne remarquer que la domination de l'humanité, sans remarquer la domination de Dieu et ses intentions pour la domination de l'humanité. La vie humaine tient une place spéciale dans la création, dans la mesure où les humains sont capables de comprendre et d'expliquer le reste de la création d'une façon qui n'est pas possible pour les autres créatures. Cela confère à l'homme une ascendance sur le reste de la création qui constitue certes une espèce de domination, mais cela n'a jamais signifié que l'homme pouvait considérer l'univers comme un simple instrument dans la réalisation de ses objectifs.

On peut donc convenir que la notion de domination de la nature par l'homme trouve confirmation dans les enseignements de la Bible, mais la Bible laisse aussi entendre que cette domination doit être considérée davantage comme une intendance que comme une exploitation. L'homme est responsable non seulement de lui-même mais, en tant qu'image de Dieu qui a aussi créé et aimé le reste de la création, il est également responsable du bien-être de cette création. La distinction entre l'homme et la nature qu'implique la responsabilité humaine est critiquée à juste titre par ceux qui croient qu'il nous faut nous considérer à nouveau comme faisant partie de la nature, d'un ensemble plus vaste avec lequel il nous faut vivre en harmonie, dans son intérêt et dans le nôtre, pour réaliser pleinement notre condition d'homme. La vanité humaine, appuyée et encouragée par les progrès de la technologie, nous a amenés à croire qu'à coup de réalisations scientifiques et techniques dans tous les domaines, depuis la médecine jusqu'aux insecticides, en passant désormais par les manipulations génétiques, nous pourrions nous élever au-dessus de notre condition première et cesser de devoir nous conformer aux exigences de la nature.

C'est une erreur, mais ce serait aussi une erreur de croire que nous pouvons nous défaire de notre nature et, sous prétexte d'humanité, laisser tout simplement la nature à elle-même. Même les producteurs de denrées organiques doivent sarcler leur jardin. Il faut que nous adoptions une conception de la nature et de nous-mêmes qui nous permette d'avoir de bons rapports qui rendent justice à la responsabilité des hommes envers la création et les autres, ainsi qu'à la valeur intrinsèque de la nature qui est l'autre aspect du monde prévu par le créateur.

● (1600)

Néanmoins, il est certain que l'accent mis sur la vie humaine et sa réalisation, qui est caractéristique de la religion biblique, a tendance à séparer l'homme de son environnement et à rendre possible le pillage et l'épuisement de ce qui avait été confié à la gestion des hommes. Il est nécessaire d'adopter une autre conception de notre empire sur la nature, pas seulement pour sauver celle-ci mais pour nous sauver nous-mêmes, car notre domination de la nature, quelle que soit la façon dont on l'interprète, n'est pas totale et nous mettons en danger notre propre survie parce que nous ne tenons pas compte du fait qu'il est également vrai que dans nos rapports avec la nature, celle-ci a également un certain empire sur nous.

Il faut adopter une conception de l'environnement qui inclut la vie humaine, quoique d'une façon spéciale, dans le royaume de la nature dans laquelle l'idée d'intendance prend son sens à partir de diverses sources. Elle comprend les vues traditionnelles des autochtones à propos de la création mais aussi ce que le Christ Roi apprend sur la vraie humanité à ceux d'entre nous qui sont chrétiens.

La domination des hommes est une forme de service à l'égard de toute la création et de notre prochain. C'est pourquoi je propose que nous commencions à prendre une position appropriée à la crise écologique que nous connaissons maintenant et qui devrait nous fournir le cadre de notre débat d'aujourd'hui. Dans cette structure, nous verrons que pendant trop longtemps nous avons été dominés par la fausse dichotomie des emplois s'opposant à l'environnement. Tout en faisant remarquer que les emplois et l'environnement ne sont pas nécessairement en conflit, je voudrais dire à ceux qui sont encore prisonniers de cette fausse dichotomie que même lorsqu'ils sont quelquefois en conflit, il s'agit de faire ce qui est bien et de prendre la bonne décision à propos des questions de moralité entre les générations et de quelle sorte d'avenir et de planète nous allons offrir à ceux qui viendront après nous.

Je rappelle au député de Surrey—White Rock—Delta-Nord (M. Friesen), que je ne considère pas comme un adversaire mais comme une personne qui s'intéresse à la Bible, que l'on accusait entre autres, saint Paul à Rome de mettre les gens au chômage en prêchant le christianisme. On se plaignait que l'arrivée de cette nouvelle religion appelée christianisme supprimait le travail de ceux qui gagnaient leur vie en taillant des images. Mais saint Paul n'a pas dit que tout ce qui supprime les emplois était mauvais et qu'il allait donc abandonner toute idée d'évangélisation. Il a dit qu'il fallait faire ce qui est juste et qu'on pouvait résoudre le problème du chômage sans cesser de faire ce qui est juste seulement parce que cela pourrait mettre des emplois en danger.

De toute façon, ce problème ne se pose pas dans le sud de l'île Moresby parce que le gouvernement fédéral a proposé au gouvernement de la Colombie-Britannique une indemnisation plus que suffisante ainsi que d'autres régions d'abattage du bois. Il n'y a aucun conflit entre l'environnement et les emplois.

La commission Brundtland a souvent soulevé la question du développement durable. Nous devons finalement admettre que pour exploiter les nouvelles possibilités de développement économique qui existent au Canada ou dans les pays en voie de développement, il faut tenir compte de la nécessité absolue et vitale de léguer aux générations à venir un environnement assuré de survie. Il ne s'agit pas seulement de préserver la beauté des paysages du sud de l'île Moresby pour que les gens qui en ont les moyens viennent l'admirer. Il s'agit d'un élément constituant de la biosphère de la planète.

J'ai écouté le ministre de l'Environnement parler du potentiel touristique. C'est vrai que les gens qui se préoccupent du développement économique devraient se rappeler qu'il n'y a de potentiel touristique que dans la mesure où on préserve la magnifique biosphère que les gens veulent voir. C'est vrai, non seulement pour le sud de l'île Moresby, mais aussi pour nos quatre parcs nationaux de montagne et j'espère que le ministre s'en souviendra quand il discutera le projet d'agrandissement de la station Sunshine Village.

En dernière analyse, on ne peut pas développer le tourisme, l'agriculture ou d'autres secteurs de façon valable dans un environnement qui se détériore, qu'il s'agisse de l'érosion du sol pour l'agriculture ou de la préservation de l'île Moresby par respect pour les revendications du peuple haïda ou pour des raisons touristiques.

Je ne peux présenter qu'un seul autre argument parce que j'ai un discours à faire ce soir à Winnipeg. Je le regrette parce que je voudrais beaucoup participer au débat sur la motion que l'opposition présentera demain sur la Commission Brundtland. Cependant, d'autres membres de mon parti y participeront et nous l'attendons avec impatience.

La question du sud de l'île Moresby a des répercussions internationales en ce qui concerne l'exemple que le Canada donne au monde dans les questions environnementales. La Commission Brundtland a déclaré que les pays en développement sont enfin capables de mettre en valeur ou d'exploiter les ressources naturelles que nous mettons en valeur ou que nous exploitons depuis longtemps.

Les forêts sont un bon exemple de ces ressources naturelles. On s'est beaucoup inquiété dans le monde du rythme de l'abattage dans la forêt vierge de l'Amazone, soit 600 acres par jour, selon certains. La conservation de ces forêts, qu'on appelle parfois les poumons du monde à cause de l'abondante quantité d'oxygène qu'elles produisent, ne concerne pas seulement cette région, mais toute la biosphère.

De quel droit les Canadiens pourront-ils demander aux habitants du Brésil et des autres pays dont le niveau de vie est si inférieur au nôtre et qui ne consomment qu'un quatre-vingtième de l'énergie du monde, de ne pas couper leurs forêts pour sauver la planète, si les Canadiens, avec leurs richesses et leur système politique et économique avancé, ne peuvent s'empêcher d'abattre les forêts de l'île Lyell ou du sud de l'île Moresby? Le ministre de l'Environnement et d'autres Canadiens ne pourraient plus jamais assister sans honte à une conférence sur l'environnement. En toute honnêteté, ils ne pourraient plus demander aux autres pays de ne pas abuser de la planète si le Canada ne donnait pas lui-même l'exemple.

• (1610)

Il ne s'agit pas simplement d'une décision locale prise en Colombie-Britannique ou dans la région sud de Moresby, voire à la Chambre des communes. Il s'agit de voir si, à ce stade-ci de notre histoire, le Canada va faire un pas dans la bonne direction ou si nous allons faire preuve de cette inertie dont a parlé la Commission Bruntdland et que nous devons surmonter, si nous ne voulons pas voir le jour où notre génération sera jugée sévèrement par les générations futures—si générations futures il y a—parce que nous n'aurons pas su assumer notre responsabilité morale envers la création et les générations à venir.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il n'y a ni question, ni observation, nous reprenons le débat. Avant de donner la parole au prochain orateur, cependant . . .

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—L'alphabétisme—Les adultes analphabètes fonctionnels—La nécessité d'établir un programme fédéral-provincial.—On demande au gouvernement de se fixer comme objectif de résoudre le problème d'ici dix ans; l'honorable député d'Algoma (M. Foster)—L'agriculture—Les producteurs de blé—La campagne agricole de 1987-1988—On demande un paiement d'appoint.—On demande la mise sur pied de nouveaux mécanismes de refinancement de la dette; l'honorable député de Davenport (M. Caccia)—L'environnement—Le plan de nettoyage de la rivière Niagara.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA TRANSFORMATION DE LA RÉGION SUD DE MORESBY EN PARC NATIONAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Fulton:

Que la Chambre exhorte le gouvernement de la Colombie-Britannique à collaborer à la transformation en parc national de la région sud de Moresby dans les îles de la Reine-Charlotte;

Que le gouvernement prévoie en outre l'indemnisation des propriétaires affectés par la création d'un tel parc national; et

Que la Chambre confirme en outre son intention d'assurer la participation continue des Haïdas aux questions qui affectent la région sud de Moresby.

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de féliciter le député de Skeena (M. Fulton) pour la motion dont il nous saisit aujourd'hui. Il me serait difficile de trouver suffisamment de mots pour décrire la persévérance, la patience et l'imagination dont il a fait preuve pour assurer l'avenir qu'il souhaite aux îles de la Reine-Charlotte.

Nous sommes, bien entendu, fort soulagés d'apprendre que la question de la région sud de Moresby pourrait connaître une fin heureuse. Il faut remercier l'actuel ministre de l'Environnement (M. MacMillan) pour les efforts qu'il a déployés dans le cadre des négociations, en montrant que le gouvernement fédéral était disposé à négocier et à trouver l'argent nécessaire, afin de procéder à l'application pratique de l'engagement pris; il s'agissait sans aucun doute de bien plus qu'un simple bon principe de gestion. Selon moi, si cette question connaît une fin heureuse, on se rappellera du nom du ministre et ce, à juste titre.

Dans la discussion portant sur l'établissement possible d'un parc dans cette région particulière, un facteur très important est apparu qui avait été mentionné précédemment et que je voudrais souligner également, soit l'importance de reconnaître les revendications territoriales du conseil tribal des Haïdas. Car ce n'est qu'en satisfaisant ces revendications, en donnant la direction et la gestion de ces terres aux Haïdas, que l'on assurera à cette région une stabilité et une protection permanentes. C'est la première leçon que j'ai apprise lorsque j'ai pris connaissance de cette question en 1984. Elle m'a été exposée par Miles Richardson, chef du conseil tribal des Haïdas, poste qu'il occupe toujours, comme étant la clé permettant de résoudre cette question particulière. Je ne sais pas si dans les négociations conduites entre le ministre et le gouvernement de la Colombie-Britannique, la question des revendications territoriales est importante, mais tel que vous me voyez là je suis persuadé qu'avec le temps on résoudra la question en faisant en sorte que les autochtones de cette région en deviennent les intendants et les administrateurs. Il faudra leur donner à perpétuité la responsabilité à long terme de la gestion de ces îles parce que cette terre leur appartient.

Un autre facteur qui me vient à l'esprit dans ce débat est la question des indemnités, qui est, j'en suis sûr, un point très contemporain et crucial inscrit à l'ordre du jour des négociations. Il faut indemniser pendant un certain temps les bûcherons pour la perte d'emplois. Il faut trouver des solutions pour les sociétés d'exploitation forestière à qui on avait laissé entendre, au moins dans le passé, que ce serait une région où elles pourraient abattre le bois.

Je n'ai jamais compris pourquoi la Colombie-Britannique, depuis 30 ans qu'elle planifie l'aménagement de son territoire, s'est gardée si peu de marge de manoeuvre pour permettre à son gouvernement d'offrir d'autres régions forestières à exploiter en cas de besoin et pour répondre aux revendications des autochtones. Il me semble que le problème réside en grande partie dans la politique actuelle d'utilisation du territoire appliquée par la Colombie-Britannique et qu'on pourrait, à l'avenir, prévoir et résoudre d'avance plusieurs problèmes possibles en révisant cette politique qui donne à l'exploitation des forêts un échéancier si serré qu'il ne permet aucune flexibilité ni aucun ralentissement de l'exploitation forestière quand des situations comme celle-ci se produisent.

En ce qui concerne l'indemnisation, il me semble qu'on ne devrait pas la financer sur le budget de fonctionnement de Parcs Canada, comme on l'a fait pour Pacific Rim. D'ici 1989, Parcs Canada devra se priver d'environ 25 millions de dollars pour payer l'indemnité relative aux droits de coupe dans le parc national Pacific Rim, ce qui réduit d'autant les fonds dont cet organisme dispose pour gérer le réseau existant. Il faut réduire, et parfois même retarder des programmes pour faire face à cette lourde exigence.

L'expérience du sud de l'île Moresby pourrait aussi nous apprendre que cette indemnité doit être versée au moyen d'une affectation spéciale du Conseil du Trésor et que le Cabinet doit promettre de ne pas forcer Parcs Canada à réduire ses activités parce que cet organisme doit tout d'un coup débourser une somme substantielle pour l'indemnisation. Autrement dit, il doit s'agir de crédits supplémentaires au budget normal de Parcs Canada.

• (1620)

Les orateurs qui m'ont précédé ont décrit avec beaucoup d'éloquence la partie sud de l'île Moresby. J'ajouterai simplement que, pour faire partie du patrimoine naturel mondial, une région doit satisfaire à au moins l'un des quatre critères établis par l'UNESCO—à un seul de ces critères. Or, la partie sud de l'île Moresby en satisfait trois étant donné son importance biologique, son importance géologique et son caractère unique dans l'évolution de la planète. En outre, cette région pourrait s'inscrire dans le patrimoine culturel mondial en raison, comme chacun sait, de la signification accordée à la culture haïda non seulement au Canada mais aussi à l'étranger. Il paraît que dans le monde entier, seuls une douzaine de lieux pourraient actuellement faire partie du patrimoine mondial, à la fois naturel et culturel.

Je reviens maintenant à l'évolution du dossier. On a vu, dans le cas de la partie sud de Moresby, que les pressions publiques exercées par les particuliers et les organismes ont été extrêmement importantes. Les efforts déployés depuis une quinzaine d'années par les écologistes, tant à titre personnel que collectif, de même que par les groupes autochtones ont créé des pressions de plus en plus vives sur les deux gouvernements concernés, à Victoria et à Ottawa.

Le dernier moyen qui ait produit quelque effet a été, chacun s'en souvient, l'organisation d'un convoi ferroviaire baptisé *Save South Moresby Caravan*, qui a parcouru le Canada d'un océan à l'autre en mars 1986, si j'ai bonne mémoire. La caravane a été organisée par la Fédération canadienne de la nature de concert avec le *Save South Moresby Committee*. On avait, pour l'occasion, affrété un train qui devait parcourir le pays et rallier l'appui populaire. Sur le chemin, les organisateurs en profitaient pour recueillir les dons, petits et grands, ainsi que les marques d'encouragement que suscite une question de cette nature. Le tout a pris fin à Vancouver un samedi après-midi ensoleillé avec une démonstration allant de la gare ferroviaire jusqu'au port.

Des personnalités éminentes y ont pris part, de même que des gens costumés, et les groupes participant solidaires de notre cause ont donné une note folklorique et de la couleur à cet événement. Je me souviens que, à l'époque, on avait recueilli de très nombreuses signatures pour des pétitions que les organisateurs ont ensuite remises au ministre de l'Environnement de la Colombie-Britannique, prouvant ainsi que, d'un bout à l'autre du pays, les Canadiens tenaient à la création et à l'établissement de ce parc.

Nous avons tout lieu de nous demander pourquoi nous nous intéressons tant à une question comme celle-ci, pourquoi la Chambre des communes a décidé d'y consacrer une journée entière, et comment expliquer cette magnifique unanimité que cette question suscite à la Chambre des communes. Je suppose que c'est parce que les parcs nationaux sont créés pour le peuple canadien, pour son bénéfice, son instruction et sa jouissance, comme le précise l'article 4 de la Loi sur les parcs nationaux. Dans ce même article, on y fait valoir que les parcs nationaux doivent être entretenus et utilisés de manière qu'ils restent intacts pour la jouissance des générations futures. Je suppose que cela explique que nous en soyons aussi ravis et enthousiasmés. C'est que nous y voyons la possibilité pour nous de transmettre à nos enfants l'héritage que nous ont laissé nos prédéceseurs. Nous sommes vraiment très fiers de la beauté de la nature, des plaisirs qu'elle nous procure, et nous apprécions les valeurs intangibles sur lesquelles on ne saurait mettre de prix. Effectivement, on ne saurait évaluer en dollars le ravissement qu'on éprouve devant la faune épanouie que l'on voit dans la partie sud de Moresby.

Créer un parc national, ce n'est pas simplement organiser une entité ou encore tracer une ligne sur une carte, prononcer les discours d'usage et couper ensuite le ruban traditionnel. C'est bien autre chose, et de nombreux députés, dont le ministre de l'Environnement (M. MacMillan) certainement, réagissent vivement quand ils apprennent que certains parcs nationaux sont l'objet de pressions, que des parcs existants commencent eux aussi à être menacés comme c'est le cas de Banff actuellement. On a multiplié les démarches dernièrement pour faire construire une station de ski dans ce parc, à Sunshine plus précisément, dont les marais fragiles et l'écosystème délicat doivent être protégés. Et on se demande forcément ce qui se passe. On voudrait savoir pourquoi les députés du caucus de l'Alberta ne viennent pas à la rescousse du ministre de l'Environnement pour contenir ces pressions et empêcher ce type de développement.

Nous nous inquiétions de ce que rapportent les journaux à propos de Banff. De telles pressions n'ont pas eu cours qu'à Sunshine, mais c'est l'exemple le plus récent que nous en avons. Ce n'est pas un phénomène nouveau car elles existaient aussi de mon temps. On a déjà entrepris des démarches pour exploiter les forêts du parc Wood Buffalo et les mines du Parc du nord du Yukon. On cherche constamment à rogner ces régions limitées que nous avons soustraites, à tort ou à raison, aux prédations de l'exploitation humaine. Je sais combien il est difficile de résister à ces pressions, mais il le faut. C'est pour cette raison que nous devons emboîter le pas à certains, que nous devons protester pendant ce débat sur Moresby, pour empêcher l'exploitation forestière de cette région.

Au moment où nous nous parlons, il paraîtrait que l'abattage du bois se pratique toujours à Moresby. On réduit de plus en plus l'étendue de ces magnifiques forêts que certains ont si bien décrites. L'aspect global de la région sud de Moresby pourrait être gravement menacé, voire disparaître totalement si on ne met pas un terme à l'exploitation forestière de l'île Lyell notamment, puisque le panorama de ce secteur en souffrirait profondément. Ainsi, quand nous débattons de la région sud de Moresby, de la possibilité d'y ajouter un parc, nous parlons aussi de la nécessité de préserver l'intégrité d'une région telle que nous souhaitons l'acquérir. En outre, toutefois, nous voulons préserver l'intégrité de notre réseau actuel de parcs nationaux au Canada. Nous devons nous engager à protéger les parcs existants. Nous ne pouvons pas faire une seule exception à la politique visant à préserver l'intégrité des parcs actuels.

• (1630)

La proposition de Sunshine portait en première page, outre le nom des personnes qui l'appuient, celui de Parcs Canada, donnant ainsi l'impression que la proposition a été formulée sous les auspices de Parcs Canada, du moins en partie.

Le débat d'aujourd'hui porte sur l'acquisition, en vue d'en faire un parc-réserve national, d'un endroit fantastique, proclamé par l'UNESCO et admiré par des personnalités éminentes du Canada et de l'étranger. Les gouvernements successifs ont tout fait pour préserver cette région, et les Haïdas en ont parlé au cours des discussions sur les revendications territoriales des autochtones. Dans ce contexte, c'est un peu un symbole de l'engagement du Canada à préserver, chaque fois que possible, la richesse de ses régions sauvages.

Je manquerais à mon devoir, monsieur le Président, si je ne lisais pas à la Chambre un extrait de la page 163 du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, présidée par M^me^ Brundtland, premier ministre de la Norvège. Sous le titre «Portée des programmes nationaux», on peut lire la phrase suivante:

> . . . les gouvernements . . . devront examiner les programmes dans des secteurs comme l'agriculture, la foresterie et les villages qui contribuent à détériorer et à détruire l'habitat des diverses espèces. Les gouvernements devront déterminer combien d'autres régions doivent être protégées, surtout en examinant comment elles peuvent contribuer à la réalisation des objectifs nationaux en matière de développement, et prévoir en outre la protection des réservoirs génétiques (par exemple, des variétés de plantes primitives) que l'on ne peut pas préserver d'ordinaire grâce aux régions protégées conventionnelles.

Il y a dans ces paroles un message pour le Canada. Je me joins à ceux qui m'ont précédé dans le cadre de ce débat pour féliciter le ministre de ses efforts. Je lui souhaite bien du succès. Nombreux sont ceux qui, à la Chambre et à l'extérieur, s'associeront à ce succès, qui permettra en outre d'éviter la confrontation inéluctable dans ces îles en cas d'échec. Comme l'a dit à maintes reprises Miles Richardson, si l'exploitation forestière ne s'arrête pas, la confrontation sera inévitable.

Si le ministre peut nous annoncer un de ces jours que les négociations visant à proclamer cette région parc national, il aura accompli un haut fait. Cette affaire a suscité énormément d'intérêt et d'appui dans la population. Je suis convaincu que le ministre peut réussir, et du fond du coeur je lui souhaite tout le succès possible.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou commentaires? Apparemment non.

La parole est au ministre des Affaires indiennes et du Nord (M. McKnight), sur le débat.

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, ce matin, mon collègue, le ministre de l'Environnement (M. McMillan), a clairement dit que le gouvernement était déterminé à trouver un règlement juste et équitable aux problèmes des peuples autochtones du Canada.

Les préoccupations des Haïdas à propos de l'île Lyell et de la région du sud de Moresby montrent combien les autochtones se soucient des questions qui les concernent. Les valeurs culturelles et religieuses que les Haïdas attachent aux îles du sud de Moresby montrent clairement qu'il est indispensable de les faire participer à la solution de ce problème.

Le gouvernement fédéral et moi-même, en tant que ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, avons donné aux Haïdas l'assurance que nous tiendrons compte de leurs préoccupations dans les discussions que nous aurons en vue de trouver une solution à leurs problèmes.

En établissant les parcs nationaux, le gouvernement fédéral a, depuis 1973, tenu compte des intérêts des autochtones en créant des parcs-réserves nationaux. Ces parcs-réserves se distinguent des parcs nationaux en ce sens que les autochtones peuvent s'y livrer à leurs activités traditionnelles sans renoncer pour autant à leurs revendications. La loi porte bien clairement qu'un parc national ne peut pas être établi officiellement tant que les revendications autochtones n'ont pas été réglées.

Monsieur le Président, nous reconnaissons tous qu'il s'agit là d'une question délicate. Elle donne lieu à des divergences de vues. Il est bien important que l'on connaisse et comprenne le point de vue des Haïdas.

En cherchant une solution juste et équitable aux revendications des autochtones, le gouvernement a pris d'importantes initiatives. En décembre 1986, nous avons annoncé une nouvelle politique globale à l'égard des revendications territoriales qui reconnaît les rapports spéciaux que les autochtones entretiennent avec la terre et qui constituent, selon eux, le fondement de leur spécificité culturelle et de leur statut particulier.

En fait, c'est une cause portée devant les tribunaux de la Colombie-Britannique qui a amené l'élaboration de la politique initiale à l'égard des revendications territoriales globales, en 1973. La politique actuelle vise à régler les revendications territoriales fondées sur les droits ancestraux. Elle cherche à régler ces revendications en négociant des accords fondés sur les droits ancestraux.

La politique à l'égard des revendications territoriales a pour but de préciser les choses en ce qui concerne l'utilisation des terres. Même s'il n'est pas tenu légalement de le faire, le gouvernement a accepté d'entamer des négociations avec les groupes autochtones qui revendiquent des droits ancestraux.

Le règlement des revendications territoriales est généralement une transaction qui donne lieu à un échange. Les demandeurs font valoir leurs droits sur les terres et le gouvernement négocie sur cette base. Dans la plupart des cas, la nature des droits ancestraux est incertaine et contestable.

Quels que soient les intérêts en jeu, en négociant les parties transigent. Elles manifestent leur désir de négocier.

Dans un réglement territorial, les demandeurs échangent des droits ancestraux vagues et incertains contre des droits et avantages précis découlant d'un traité.

Depuis 1973, le gouvernement canadien a insisté pour que tous les droits ancestraux, titres et intérêts, soient éteints en échange des droits accordés dans le cadre d'un règlement. De nombreux groupes autochtones ont jugé outrageante et inacceptable cette approche appelée communément «extinction globale». Selon eux, la reconnaissance et l'affirmation des droits ancestraux existants, à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, est incompatible avec la renonciation aux droits par le règlement des revendications.

On s'est aussi inquiété que d'autres droits, comme les droits à la langue et à la culture, ne soient lésés par l'extinction globale.

Le rapport de 1983 du comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens où tous les partis étaient représentés a fait état du problème. Je vois ici présents des députés qui ont appartenu à ce comité, en particulier le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner.)

Ce comité a recommandé que le règlement des revendications se limite aux questions en négociation, avec le résultat que la politique révisée n'exige plus l'extinction de tous les droits dans les ententes de règlement des revendications globales.

Nous reconnaissons explicitement, tout d'abord, que seuls les droits fonciers, ceux qu'englobe l'expression «titre ancestral», peuvent faire l'objet de négociations dans le nouveau processus de règlement des revendications globales.

• (1640)

Les autres droits ancestraux qui existent ne sont pas remis en cause et ne seront pas touchés par les ententes globales relatives aux revendications des autochtones, à moins que ne le précisent de manière explicite les participants aux négociations.

La nouvelle politique préconise également deux solutions pour parer à la disparition de ce peuple et qu'on pourrait envisager lors de ces négociations. Il y aurait tout d'abord la cession à la Couronne des titres autochtones réclamés sur le territoire revendiqué, mais sans qu'il soit question de disparition. En échange, on rendrait les terres aux autochtones, comme c'est le cas à présent, ou leur reconnaîtrait des droits immobiliers dans les secteurs sur lesquels on sera tombé d'accord.

La deuxième solution consiste à faire en sorte que le groupe autochtone cède à la Couronne les titres de certaines terres dans le secteur revendiqué. Dans ce cas-là, on ne toucherait pas aux titres accordés pour d'autres terres choisies par le groupe les réclamant. Je rappelle que les droits autochtones qui n'ont pas trait aux terres et ne font pas l'objet des négociations ne seront pas touchés dans l'un ou l'autre cas.

Ainsi, le gouvernement fédéral est décidé à faire aboutir les revendications territoriales globales en négociant les ententes. Nous pensons que la négociation, plutôt que la contestation ou d'autres procédures judiciaires contradictoires, constitue le meilleur moyen de servir et de protéger les intérêts des autochtones.

Pour toute région revendiquée, il convient de reconnaître l'intérêt que continuent de manifester à cet égard les demandeurs. Les ententes n'aboutissent pas uniquement à des transactions immobilières et financières, ou seulement financières. Elles devraient prévoir les moyens d'établir les mécanismes permettant aux demandeurs d'améliorer leur bien-être culturel et social et de favoriser leur autonomie et leur expansion économique.

Le gouvernement s'est montré disposé à examiner tout un éventail de questions dans les négociations globales de revendications territoriales. Parmi les questions susceptibles d'être examinées figurent: le choix des terres, l'autonomie politique, la gestion de l'environnement, le partage des recettes fournies par les ressources naturelles, les droits de chasse, de pêche et de trappe, et ainsi de suite.

La politique du gouvernement fédéral en matière d'autonomie politique reconnaît le désir exprimé par les collectivités d'avoir plus de maîtrise et de pouvoirs sur la gestion de leurs affaires. Les objectifs de cette politique se fondent sur des principes que nous comprenons tous. Il faut que le contrôle et le pouvoir décisionnel soient considérablemment élargis à l'échelle locale. La flexibilité s'impose pour tenir compte des diversités de besoins, de traditions et de cultures. Il faut réaliser une plus grande responsabilité vis-à-vis des collectivités.

L'autonomie politique dans le contexte des revendications territoriales globales est liée étroitement à la nécessité d'une participation permanente des autochtones à la gestion de leur territoire et de leurs ressources. Elle est également liée à l'instauration d'institutions d'autonomie politique qui tiennent compte de la place des autochtones dans la société canadienne.

Pour chercher à régler les revendications autochtones qui portent sur des terrains situés en territoire provincial, il faut absolument la collaboration et la participation des gouvernements provinciaux. Le gouvernement fédéral a invité de façon pressante les gouvernements provinciaux à participer à la négociation des règlements portant sur des domaines de compétence provinciale où des terrains et ressources provinciaux.

Les groupes d'autochtones auront la possibilité d'étudier les conséquences des travaux de mise en valeur susceptibles de se produire et de définir lorsque c'est nécessaire les conditions dans lesquelles ces activités doivent se dérouler. Dans le cadre de la politique, des mesures provisoires de protection peuvent être préparées et adoptées pour une période de temps définie au début des négociations, plutôt que d'être étudiées au coup par coup comme cela s'est fait dans le passé.

Le processus des revendications globales compte de nombreuses particularités importantes qui se rattachent aux questions générales débattues ici aujourd'hui. Il cherche à apporter des éclaircissements sur les droits des autochtones. Il cherche à donner des certitudes aux groupes autochtones et autres en ce qui concerne le droit de propriété et la gestion des territoires. Il cherche à trouver des règlements équitables grâce à des négociations qui amèneront les principaux intéressés à transiger. En outre, il cherche à protéger l'intérêt des autochtones et des autres.

Leas autochtones ont été les premiers habitants du Canada. Leurs revendications découlent de l'utilisation et de l'occupation initiales des terres. Leurs droits découlent de leurs relations avec leur territoire. Ils chérissent leur culture et leur patrimoine. Il incombe aux autres Canadiens de comprendre et de respecter l'opinion des autochtones.

Pour souligner le bien-fondé de la revendication des Haïdas au sujet de la région sud de Moresby, le gouvernement fédéral y établirait tout d'abord un parc national. Les autochtones pourraient poursuivre leur activité normale et participer à tous les aspects de la planification et du fonctionnement du parc. Bien que l'établissement d'un parc national ne suffise pas à régler la revendication des Haïdas, cette proposition permettrait de protéger, en vertu d'une loi fédérale, les ressources naturelles et culturelles qui se trouvent au coeur même de leur mode de vie. En outre, un parc national fournirait un moyen efficace à la nation haïda de participer à la gestion de cette partie importante de leur territoire ancestral.

La création d'un parc national est quelque chose que nous attendons tous avec impatience. Encore là, la question comporte de multiples aspects. Elle n'est pas aussi simple que certains d'entre nous seraient tentés de le croire de prime abord. Toutefois, dès 1973 et conformément à la Loi sur les parcs nationaux, la création d'un parc national était considérée comme un moyen de protéger les droits des autochtones jusqu'à ce qu'on puisse autrement les confirmer et de permettre aux populations autochtones—dans ce cas-ci les Haïdas—de jouer un rôle important dans la gestion de leurs terres et de leurs ressources, de leur terre ancestrale.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Monsieur le Président, je voudrais faire une observation et poser une question au ministre. Je me réjouis de constater la présence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) et du ministre de l'Environnement (M. McMillan), et je suis heureux qu'ils aient participé au débat. C'est ainsi que le Parlement devrait fonctionner.

Je voudrais citer un rapport à la rédaction duquel j'ai participé, quoique bien modestement. Je veux parler du rapport de l'enquête sur le pipe-line de la vallée du Mackenzie, intitulé: *Le Nord: Terre lointaine, terre ancestrale*. J'ai eu l'honneur de conseiller la commission de concert avec M. Ian Scott, aujourd'hui procureur général de l'Ontario.

M. le juge Berger a publié le 15 avril 1977, soit il y a un peu plus d'une dizaine d'années, un rapport dans lequel on peut lire ceci:

> La notion d'auto-détermination des autochtones doit être envisagée dans le contexte des revendications territoriales des autochtones.

On y fait ensuite allusion aux Dénés des Territoires du Nord-Ouest, mais les observations que voici pourraient s'appliquer à tous les autochtones du Canada:

> Lorsque les Dénés disent qu'ils forment une nation, comme un bon nombre d'entre eux l'ont fait, ils ne rejettent ni le Canada ni la Confédération. Ils proclament plutôt qu'ils constituent un peuple distinct, ayant sa propre histoire, ses propres valeurs et ses propres vues sur le monde. Ils veulent que leurs enfants et leurs petits-enfants aient conscience de leur identité et de leurs origines. Ils veulent que leurs traditions, leur expérience et leurs valeurs occupent une place d'honneur dans la vie contemporaine du pays. Dans cette perspective, les autochtones affirment que leurs revendications contribueront à l'enrichissement de la Confédération, non pas à son abandon.

Ces paroles sont d'autant plus remarquables qu'elles ont été prononcées il y a dix ans. Peut-être que si nous nous étions occupés de régler les revendications territoriales des autochtones, il n'y aurait pas aujourd'hui de conflits sur les droits fonciers.

Je sais bien que le ministre n'a pas autorité sur la Saskatchewan. Il est ministre du Canada mais il ne parle pas au nom du gouvernement de la Saskatchewan. Il a cependant pris part au récent débat constitutionnel. Il vient de la Saskatchewan et il est en sympathie avec le gouvernement de cette province. Il connaît évidemment très bien les positions constitutionnelles de tous les gouvernements provinciaux et territoriaux sur les questions autochtones.

Quelle est la position du gouvernement de la Saskatchewan sur les revendications territoriales des autochtones? En quoi diffère-t-elle de celle du gouvernement du Canada, si elle en diffère?

M. McKnight: Monsieur le Président, j'apprécie qu'on me demande de parler au nom du gouvernement de la Saskatchewan. Je m'abstiendrai, toutefois, par crainte de ne pas être exact.

Je dois dire au député que les entretiens sur les titres de possession qui ont lieu entre le gouvernement du Canada et celui de la Saskatchewan découlent de lettres que se sont échangées, en 1979, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et l'ancien gouvernement de la province de la Saskatchewan que dirigeait le premier ministre Blakeney. Le titre de possession a été identifié et les terres, qui avaient été transférées après la signature du traité, données en échange viendraient de terres de la Couronne. Elles seraient fournies par la province de la Saskatchewan en vertu de la Loi de 1930 concernant le transfert des ressources naturelles.

• (1650)

Il y a eu quelques transferts en Saskatchewan, mais pas autant que nous le voudrions tous. Il y en a actuellement un en cours de discussion, c'est celui de la bande Lucky Man que mon collègue, le député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Gormley) connaît bien. Cette bande est hébergée depuis plus de 100 ans, je pense, par la bande de Little Pine. Nous espérons qu'elle recevra prochainement ce à quoi elle a droit. En ce qui concerne les revendications et les titres de possession, je peux répondre à la question du député concernant la Saskatchewan, mais je ne prétends pas parler au nom du gouvernement de la Saskatchewan à la Chambre.

M. Penner: Monsieur le Président, après bientôt deux décennies dans cette enceinte, je sais que les progrès ne se font jamais à pas de géant, mais bien petit à petit. Le ministre a parlé de sa politique des revendications territoriales globales et je dois reconnaître, comme il le sait, qu'il y avait un début de réponse au rapport du comité spécial et au groupe de travail Coolican. Il y a des améliorations. Je les qualifierais de modestes, mais nous progressons et c'est cela qui importe.

Toutefois, le ministre sait qu'en vertu de sa politique sur les revendications, six seulement peuvent être négociées simultanément. En Colombie-Britannique, 13 revendications ont été acceptées par le gouvernement du Canada et feront l'objet de négociations. Il y en a sept autres qui sont activement envisagées. Le ministre a dit, à propos de la Colombie-Britannique, qu'il espérait discuter de la politique avec les ministres de la province et proposer des mesures précises pour que le processus de négociation porte mieux fruit dans la province. Je lui souhaite bonne chance, monsieur le Président. Je tiens à l'encourager. Le ministre a-t-il déjà eu ces discussions? Si oui, combien? Pendant ces entretiens, s'il y en a eus, quelles propositions a-t-il faites et quelle a été la réponse de la Colombie-Britannique?

Enfin, quel est l'espoir pour les Haïdas de voir leurs droits reconnus, à un moment donné, par la province de la Colombie-Britannique.

M. McKnight: Monsieur le Président, je comprends bien les inquiétudes du député. Je crois par ailleurs que les changements sont modestes, que nous saurons si ces changements ont porté leurs fruits et s'ils ont été appliqués aux revendications globales seulement après coup. Comme le sait le député, nous avons préparé un mandat pour le peuple dené et les Métis. Nous espérons négocier avec le CIY et le gouvernement du Yukon avant la mi-juin. Puis ce sera le tour de la FTN. Les entretiens que je devais avoir avec les représentants de la province de la Colombie-Britannique n'ont pas eu lieu. La seule revendication que nous sommes en train de négocier et peut être négociée est celle des Indiens Nishga. J'espère bien pouvoir en parler lorsqu'on examinera les autres revendications qui restent, celle du CAM et celle du Labrador.

Si six revendications sont prescrites, c'est comme le sait le député, en raison des ressources et des connaissances spécialisées nécessaires pour entreprendre ces négociations, dont certaines durent depuis douze ou treize ans. Le ministère ne peut pas faire davantage.

Je discuterai du processus de revendication avec les ministres de la Colombie-Britannique de façon plus directe lorsque nous en arriverons à cette province. Toutes les parties sont engagées dans les autres négociations. Jusqu'à présent, la province de la Colombie-Britannique a décidé de ne pas négocier. C'est la raison pour laquelle le processus est aussi difficile dans cette province. Je le répète, je trouve plus intéressant de négocier que de contester; on donne ainsi une idée plus précise des intérêts des Canadiens en général. Nous sommes des représentants élus qui peuvent être remplacés. Il nous arrive de négocier à l'occasion, ce qui vaut mieux que la voie judiciaire où les décisions sont rendues par des hommes et des femmes qui sont fort intelligents et bien intentionnés sans aucun doute, mais moins ouverts que le député et moi au processus électoral et aux voeux des citoyens. J'espère que nous opterons pour la négociation et non pas la procédure en Colombie-Britannique. C'est dans cette perspective que j'engagerai des discussions.

Je crois que l'initiative d'aujourd'hui concernant la création d'une réserve nationale assurera la protection de ces terres jusqu'à ce que nous engagions de véritables négociations au nom du peuple haïda à propos de cette revendication dont on a fait état.

Le président suppléant (M. Paproski): Puisqu'il n'y plus ni questions ni commentaires, nous reprendrons le débat. Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) a la parole.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer à ce débat. Je voudrais rappeler le texte de la motion pour que nous sachions tous sur quoi porte le débat d'aujourd'hui. Le voici:

> Que la Chambre exhorte le gouvernement de la Colombie-Britannique à collaborer à la transformation en parc national de la région sud de Moresby dans les îles de la Reine-Charlotte.
>
> Que le gouvernement prévoie en outre l'indemnisation des propriétaires affectés par la création d'un tel parc national; et
>
> Que la Chambre confirme en outre son intention d'assurer la participation continue des Haïdas aux questions qui affectent la région sud de Moresby.

La motion demande la collaboration du gouvernement de la Colombie-Britannique. Comme l'a dit le ministre de l'Environnement (M. McMillan) en réponse à une question qui lui a été posée en début de journée, il s'agit de terres qui appartiennent à la province et le gouvernement fédéral ne pouvait pas prendre de mesures unilatérales dans ce domaine. La collaboration du gouvernement provincial est nécessaire pour créer un parc national.

Deuxièmement, la motion demande au gouvernement fédéral d'indemniser les intéressés. Cela signifie qu'il y en a. Ce n'est pas une question facile. Il y a dans cette région des sociétés d'exploitation forestière qui sont directement intéressées. Il y a des travailleurs et des autochtones qui sont touchés également. La troisième partie de la motion vise à protéger le grand peuple haïda et sa culture.

Certains discours de qualité ont été prononcés à la Chambre aujourd'hui. Je ne veux pas les répéter. Ces discours étaient très vivants. Le député de Skeena (M. Fulton) qui a entamé le débat vit dans une cabane en rondins dans les îles de la Reine-Charlotte, au nord de la région visée, qui se trouve dans la partie sud des îles en question. J'ai déjà séjourné chez lui. C'est une région magnifique du Canada.

Pendant la fin de semaine, j'ai passé quelques jours dans votre région, monsieur le Président, au sud d'Edmonton juste au-dessus de Calgary dans les Prairies. C'était la première fois que je me rendais dans les régions rurales des Prairies. C'est également une région magnifique. Elle est très différente des îles de la Reine-Charlotte, qui consistent essentiellement en forêts. Quel pays merveilleux que le nôtre! Ce ne sont que deux régions du pays dont les caractéristiques géographiques sont totalement différentes. Si le député de Skeena venait de Toronto, je pense qu'il serait un personnage de notre folklore pour tout le reste du pays. Nous n'avons pas encore de héros du folklore canadien, mais je pense que le député en a l'étoffe à certains égards. C'est un de mes vieux amis, et un député haut en couleurs. Nous avons débuté ensemble dans la politique. Il s'occupait de questions écologiques dans les îles de la Reine-Charlotte. J'étais moi-même jeune avocat, et c'est là que je l'ai rencontré pour la première fois.

• (1700)

Le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) a prononcé un discours avec l'éloquence brillante qui lui est coutumière. Nous avons entendu un discours du député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin), à Terre-Neuve. Il est merveilleux que quelqu'un de Terre-Neuve intervienne dans ce débat. Il y a un parc national dans sa circonscription. Le ministre a prononcé un discours exceptionnel. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) a aussi fait une intervention fort heureuse. Nous avons entendu le député de Davenport (M. Caccia), qui parle avec autorité à la Chambre quand il s'agit de questions écologiques. D'autres députés vont certainement intervenir.

Comme l'a dit David Suzuki, un homme politique moderne doit être capable d'intervenir sur des questions écologiques. C'est une des grandes questions de notre époque. C'est sur son attitude face aux problèmes écologiques qu'on jugera l'homme politique des temps modernes. Ce ne sont pas des questions faciles à résoudre. Elles font souvent intervenir des facteurs scientifiques complexes. En raison de la concurrence des intérêts et des faits techniques en jeu, on ne peut pas les résumer en quelques secondes dans un flash d'information. Quand on parle de ces questions écologiques, il faut savoir de quoi on parle. Ce sont des problèmes contemporains.

Bien que je ne l'admette pas souvent, j'ai été élevé dans la banlieue de Toronto. Je le dis tout bas. Mon père et ma mère m'enmenaient souvent pique-niquer aux chutes Niagara. C'était à une heure et demie de route. Le spectacle de ces chutes était toujours quelque chose d'enthousiasmant. Cette semaine, j'ai lu une information disant que l'écume des chutes Niagara était polluée et cancérogène. Je ne pouvais pas le croire. Quel genre de monde sommes-nous en train de construire? J'espère qu'il s'agissait d'une exagération, mais je ne sais pas.

En tant que député, j'ai parcouru tout le sud de l'Ontario l'année dernière, et je suis convaincu que nous avons des problèmes écologiques colossaux à résoudre dans notre bassin industriel. Je suis aussi convaincu qu'il y a un énorme mouvement d'opinion en faveur de la préservation d'une partie de nos étendues sauvages. C'est pourquoi la question du sud de l'île de Moresby dans les îles la Reine-Charlotte, sur la côte-ouest du Canada, intéresse le Canadien moyen.

Je tiens à dire pour ceux qui nous regardent à la télévision que nous avons aujourd'hui un débat en direct. Je vais m'expliquer.

M. Gormley: Vous n'êtes pas un enregistrement?

M. Waddell: Non, ce n'est pas ce que je voulais dire. Je vais reformuler ma pensée. Ce débat dépasse les simples apparences. Il se passe des choses en coulisses. Par débat en direct, j'entends un débat dans lequel les choses bougent, un débat où la question n'est pas figée. Le ministre a dit durant la période des questions qu'il avait discuté avec son homologue de la Colombie-Britannique juste avant cette période des questions. Si vous voulez, les choses sont en train de bouger entre les ministres fédéral et provinciaux, et c'est très bien. Les députés néo-démocrates, libéraux et conservateurs interviennent et font intervenir leurs relations au niveau provincial. Nous pouvons par exemple pousser le dirigeant du NPD en Colombie-Britannique à intervenir. Nos amis conservateurs peuvent faire pression sur certains de leurs amis du Crédit social en Colombie-Britannique. Le Président de la Chambre des communes ne peut pas participer à ce débat, mais chacun sait qu'il s'intéresse énormément à l'environnement. Il a, en Colombie-Britannique, des collègues et des amis qui ont une certaine influence et qui militent pour la protection de l'environnement. Ce sont des conservateurs qui attachent énormément d'importance à cette question. Un dîner a été donné en l'honneur du Président, à Vancouver, il y a un mois et demi environ. J'ai eu l'honneur d'y être invité et j'y ai rencontré beaucoup de gens qui n'étaient pas du même parti politique que moi. J'ai néanmoins pu constater qu'ils portaient un vif intérêt aux questions touchant l'environnement.

Voici ce que j'ai à dire au gouvernement de la Colombie-Britannique. Il y a là-bas de nombreux représentants de tous les partis qui veulent que ce problème soit résolu.

Nous faisons des progrès. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé qu'il n'exigerait plus que l'abattage des arbres se poursuive pendant dix ans dans la région sud de Moresby. Heureusement, car au bout de dix ans il n'en resterait plus beaucoup. Nous réalisons des progrès au moment même où nous participons à ce débat. Voilà ce que j'entends par débat en direct.

Cette question est également importante en ce sens qu'elle trace la voie dans laquelle le Canada se dirige. J'ai eu l'occasion de parler l'autre jour, avec une personne qui travaille pour la Communauté économique européenne à Ottawa. La CEE a un bureau ici. Ce monsieur m'a dit: «J'adore le Canada». Je lui ai demandé pourquoi. Nous avons des tas de problèmes, du chômage, notre industrie ne nous appartient pas et j'ai parfois l'impression que nous sommes une colonie des États-Unis. Il m'a répondu: «Non, j'aime le Canada, parce que c'est un pays civilisé». Le point de vue d'un étranger est agréable à entendre. S'il participait à ce débat, il dirait sans doute qu'en sauvant la région sud de l'île Moresby, en créant un parc national, nous deviendrons un pays encore plus civilisé.

Ce débat dure depuis longtemps. Je ne puis résister à la tentation de dire que, le 2 mai 1980, j'ai eu le privilège de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-454, concernant la création d'un parc national dans l'île Moresby et les îles avoisinantes. Je n'étais pas le seul. Plus tard, mon collègue le député de Skeena, a présenté le projet de loi C-45. Il a repris mon projet de loi en corrigeant toutes les erreurs géographiques que j'avais commises. La présentation de ce projet de loi nous a permis de poursuivre le débat pendant toutes ces années. Je voudrais simplement vous lire un extrait des notes explicatives du projet de loi C-454:

> Ce projet de loi autoriserait le gouverneur en conseil a réserver toutes les terres de l'île Moresby pour créer un parc national.
>
> La partie sud de l'île Moresby est considérée, dans le monde entier, comme une région exceptionnelle sur le plan biologique et culturelle.
>
> Son littoral donne sur le détroit d'Hécate de même que sur le Pacifique et est très varié, avec des grottes marines, des plages de sable, des marées et des barres, des criques cachées, des récifs à fleur d'eau et des ancrages sûrs. La région contient une grande variété de systèmes écologiques intacts, depuis le paysage alpin de San Cristoval jusqu'aux eaux douces des lacs Victoria et depuis les jardins marins de Skincuttle Inlet jusqu'à la forêt d'arbres nains de la baie de Gowgaia.
>
> L'île Moresby est l'habitat de la plus grande sous-espèce d'ours noir et du rare faucon pélerin de Peale. Des marais salants inhabituels constituent des étapes de l'itinéraire des migrations d'oiseaux de la côte du Pacifique, et il y a de nombreuses rivières à saumon très poissonneuses. Les forêts vierges de la zone abritent les thuyas géants, les épinettes de Sitka et les pruches de l'Ouest les plus grands du Canada.
>
> L'île Moresby était habitée par les Indiens haïdas jusqu'au siècle dernier, et elle contient de nombreux sites archéologiques et vestiges d'anciens villages. L'ensemble des totems de cèdre sculpté trouvé dans l'île Anthony est absolument remarquable et constitue le meilleur spécimen de village indien traditionnel de la côte ouest qu'il nous reste.

J'ai cité cet extrait pour vous donner une idée du territoire. Avez-vous déjà vu cette image d'une forêt ombrophile où des arbres en train de tomber en font vaciller d'autres dans leur chute? Voilà ce qu'est l'île Anthony. C'est un paysage merveilleux.

J'ai dit tout à l'heure que le député de Skeena avait présenté le projet de loi C-45 à la suite du mien. Le 29 août 1981, l'ONU a classé certains sites du patrimoine mondial. S'y trouvaient Head-Smashed-In Buffalo Jump, en Alberta, et l'île Anthony, en Colombie-Britannique.

• (1710)

Voici ce qu'on lit dans le communiqué de presse du ministre de l'Environnement:

> La Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, traité signé par plus de 60 pays, reconnaît que le patrimoine naturel et culturel du monde dépasse les frontières nationales et qu'on doit donc établir en quoi il consiste, le protéger et le préserver pour les générations futures. Les pyramides de Guizeh, en Égypte; la cathédrale de Chartres, en France; l'ancienne ville de Damas, en Syrie; le centre historique de Rome, en Italie; les îles Galapagos, en Équateur; le parc national de Sagarmatha (Mont Everest), au Nepal; le parc national de Yellowstone, aux États-Unis, comptent parmi les autres sites choisis.

Il était également question de la Grande Barrière, du palais et du parc de Fontainebleau, en France, et de la vieille ville de Jérusalem. La région sud de Moresby mérite, à l'instar de tous ces endroits, d'être préservée et protégée, et je suis persuadé que tous les députés seront d'accord là-dessus. C'est ce pourquoi nous luttons aujourd'hui.

La lutte a été à la fois noble et prolongée. Mon ami et collègue, Murray Rankin, professeur de droit à l'Université de Victoria, a écrit dans le numéro du 26 juillet 1979 du *Globe and Mail* un article au sujet de la bataille qui fait rage, afin d'empêcher la disparition des rares régions sauvages qui restent. Le *Western Canada Wilderness Committee* dirigé par Paul George, un écologiste de la Colombie-Britannique, tente de sauver cette région. Il a présenté des pétitions au Parlement et il a fait faire des affiches et des macarons, que les intéressés ont payé la plupart du temps de leur propre poche. Il ne s'agissait pas de gens riches, mais ce sont eux qui ont assumé la plupart des frais. Cette campagne inspire les gens. En 1981,

j'ai reçu d'un jeune homme de Peterborough une lettre dans laquelle il me disait ce qui suit:

> L'été dernier, j'ai eu l'occasion de passer un mois à faire du kayak dans la région sauvage du sud de Moresby, dans les îles de la Reine-Charlotte, et par la suite, je me suis vivement intéressé au sort de cette magnifique région et j'ai décidé de m'en occuper activement. En plus de préparer des montages audio-visuels, de distribuer des documents et le reste, je travaille à une dissertation semestrielle mettant l'accent sur les questions socio-économiques et écologiques entourant cette controverse.

C'est notamment de cela que je parle: de jeunes Canadiens qui fond du kayak dans les régions sauvages. Le 14 février 1981, le *Western Canada Wilderness Committee* m'a envoyé une lettre dans laquelle il me précise combien de députés avaient appuyé mon projet de loi en principe, combien s'y étaient opposés et le nombre des indécis. Les intéressés n'ont pas cessé d'exercer des pressions, et je les en remercie. Cette question a suscité l'intérêt de gens d'un bout à l'autre du pays, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique en passant par Peterborough. Ils n'avaient pas beaucoup d'argent, mais énormément de détermination.

Plus tôt dans ma question au ministre, j'ai cité le rapport Berger, qui s'intitule «*Le Nord: terre lointaine, terre ancestrale*». J'ai déjà dit ce que pensait le juge Berger des droits des autochtones et expliqué que pour lui l'autodétermination allait tout à fait dans le sens de l'identité canadienne. Dans ce rapport, le juge Berger a tenté de faire valoir que divers intérêts étaient en jeu, que ce qui pour certains était un nouveau territoire à mettre en valeur était pour d'autres une terre ancestrale. Cette région fait partie du territoire ancestral des autochtones.

Les Canadiens du Sud, si on peut les appeler ainsi, ont souvent tendance à voir le Nord et les régions rurales comme de vastes étendues désertes qu'il faudrait exploiter. Nous oublions que nous parlons de l'arrière-cour de quelqu'un. Nous devrions nous efforcer de ne jamais l'oublier. Lorsque je survole le nord du Canada, j'essaie de ne pas oublier qu'il ne s'agit pas simplement d'une vaste étendue déserte mais de la cour-arrière de quelqu'un. Cette façon de voir les choses nous permet de mieux comprendre l'importance que les autochtones accordent à cette région.

Mardi, j'ai eu la bonne fortune de me rendre à Banff. En faisant une petite promenade, j'ai pu contempler de près certains des magnifiques animaux de ce parc. Tout à coup, j'ai réalisé la chance que nous avions d'avoir un tel parc national.

Ces questions ne sont pas faciles à résoudre. Tout n'est pas noir ou blanc. Il faut tenir compte de divers intérêts. Comme je l'ai dit plus tôt, il faut tenir compte des intérêts des bûcherons. Ceux qui exploitent des installations touristiques doivent également avoir leur mot à dire. Il faut peser tous les aspects sans mettre de côté quelque groupe que ce soit. Notre idée du Canada, c'est celle d'un pays où personne n'est exclu, où chacun est encouragé. Nous n'allons pas exclure les bûcherons, mais par rapport à 50 ou 100 emplois nous devons mettre dans la balance la conservation pour les générations futures d'un site des plus magnifiques.

J'ai bon espoir que le ministre, avec l'aide de députés de tous les partis, pourra trouver le moyen d'assurer ce résultat. Cette résolution sera adoptée aujourd'hui. Grâce à une mesure de procédure plutôt inhabituelle, nous allons convenir d'adopter la motion comme résolution exprimant l'opinion de la Chambre.

Je demanderais au premier ministre Vander Zalm et à son Cabinet de trouver le moyen d'en arriver à une entente sur cette question. S'ils y réussissent, ils seront applaudis par un très grand nombre de citoyens de la Colombie-Britannique et de tout le Canada. Je crois que c'est possible. Il faut féliciter le ministre de sa participation et de ses gestes aujourd'hui. Pour le bien des générations à venir, nous pourrons établir dans cette région un magnifique parc qui viendra un jour s'ajouter à notre réseau de parcs nationaux dont les Canadiens peuvent être fiers, et nous pourrons nous vanter d'avoir un pays très civilisé.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je tiens à me joindre à ceux qui ont félicité le député de Skeena (M. Fulton) d'avoir présenté cette motion à la Chambre aujourd'hui. Le discours qu'il a prononcé en faveur de la motion se range parmi les meilleurs que j'ai entendus à la Chambre des communes. Pendant que je décerne des félicitations, je tiens à dire que le ministre de l'Environnement (M. McMillan) et son collègue des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) ont apporté eux aussi une importante contribution au débat.

La motion du député de Skeena propose un plan bien précis pour la partie sud de l'île Moresby. Elle ne le précise pas, mais on pourrait dire qu'il y est sous-entendu que les îles de la Reine-Charlotte, et la région sud de Moresby en particulier, font partie d'une revendication territoriale autochtone très importante qui n'a pas encore été réglée.

Les îles de la Reine-Charlotte constituent la terre héréditaire des Haïdas qui les appellent «terre des Haïdas» ou «belles îles». La région sud de Moresby qui fait partie des îles de la Reine-Charlotte est à la fois une région unique et fascinante du Canada. Je suis heureux d'avoir eu la chance de visiter ces îles pendant que ma fille y habitait.

La région sud de Moresby fait partie des territoires que les Haïdas revendiquent comme leur appartenant depuis des milliers d'années. D'autres députés l'ont souligné, cette région abrite une plus forte concentration de plantes, d'oiseaux, de mammifères et d'insectes indigènes que toute autre région de même superficie en Amérique du Nord. En outre, la région compte d'importants sites archéologiques haïdas. Ces sites sont d'un tel intérêt que d'éminents Canadiens qui possèdent les connaissances nécessaires et la compétence voulue pour se prononcer sur la question ont demandé aux Nations Unies que la région sud de Moresby soit déclarée site du patrimoine mondial.

• (1720)

Dans cette région, on trouve des forêts primitives peuplées de thuyas géants, de thuyas jaunes, de pruches occidentales et d'épinettes de Sitka qui comptent parmi les plus grands de leurs genres. Cependant, je ne participe pas au débat d'aujourd'hui seulement pour affirmer moi aussi que la région sud de Moresby est unique et d'une grande importance du point de vue environnemental. D'autres députés qui s'y connaissent mieux que moi dans le domaine ont prononcé des discours éloquents en ce sens.

Je désire utiliser le temps dont je dispose pour aborder un autre aspect tout aussi important de la question. Nous parlons aujourd'hui des terres ancestrales du peuple haïda. Comme le soulignait dans son allocution le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, notre nation reconnaît depuis 1973 que les droits ancestraux et les revendications territoriales de certains peuples amérindiens sont encore en souffrance. Ce sont des revendications qui n'ont jamais été ratifiées par traité ou par n'importe quel autre genre d'entente qui soit irrévocable et légal.

Cette politique est apparue à la suite d'une décision de la Cour suprême, rendue en 1973. C'est l'affaire portée devant la Cour suprême par les Indiens nishgas de la Colombie-Britannique. On la désigne sous le nom d'affaire Calder. En l'occurrence, six des sept juges ont convenu que les Nishgas avaient un droit à titre d'autochtones conformément au droit anglais et qu'ils le détenaient à l'époque de leurs premiers contacts avec les Européens. Cependant, les six juges se divisaient trois contre trois sur la question de savoir si ce droit existait toujours. Il y a eu un juge qui s'est récusé, de sorte que les Nishgas ont perdu leur procès pour vice de forme.

Mais tout n'était pas perdu. Le premier ministre d'alors, M. Trudeau, qui s'était opposé énergiquement pendant longtemps au bien-fondé et à la légalité des droits des autochtones, a été convaincu du contraire à la suite de cette affaire. Je me rappelle bien le jour où il a parlé de cette question d'un point de vue différent. Cela a constitué un des moments historiques importants que j'ai vécus ici au Parlement du Canada.

A la suite de cela, le gouvernement fédéral a décidé de reconnaître le principe voulant que les droits des autochtones existaient toujours de nos jours et le gouvernement s'est engagé à négocier ces revendications avec les Indiens. Cette politique des revendications, après avoir subi quelques modifications récentes et opportunes—bien que le ministre et moi-même reconnaissons qu'elles ne sont que de modeste envergure—est toujours en vigueur actuellement.

Aujourd'hui nous parlons des droits et des revendications des autochtones. Lorsque vous et moi sommes arrivés au Parlement, monsieur le Président, il aurait été étrange d'entendre quelqu'un présenter ces arguments dans un débat. Aujourd'hui, les parlementaires les acceptent et les citoyens canadiens en nombre croissant comprennent leur signification.

A mon avis cependant nous sommes très près de faire une autre percée importante. J'espère que je serai ici assez longtemps pour y assister. Cette percée consistera à apprécier complètement et de façon appropriée ce en quoi consistent le droit à titre d'autochtones.

J'ai eu des discussions agréables et intéressantes au comité des affaires autochtones avec des fonctionnaires et d'autres personnes au sujet du droit à titre d'autochtones. Par exemple, j'ai dit tout récemment à un haut fonctionnaire que j'avais l'impression, d'après son témoignage devant le comité, qu'il considérait le droit à titre d'autochtones comme une sorte de charge ou de privilège qui pèse sur les droits de l'État. Il a admis que c'était bien ainsi qu'il l'interprétait, mais on n'a pas encore résolu au Canada la question de savoir quand le droit de l'État a eu préséance sur le droit à titre d'autochtones.

Comment pouvons-nous supposer que le droit de l'État existe et qu'il y a une sorte de privilège appelée à titre d'autochtones qui grève le droit de l'État? Le haut fonctionnaire m'a répondu qu'il était d'accord avec moi. Il a dit qu'il devait d'abord travailler dans des limites étroites avec les jugements rendus par les tribunaux. «Par exemple, a-t-il précisé, les tribunaux n'ont pas défini avec autant de précision que nous le voudrions, le droit à titre d'autochtones.» C'est intéressant, parce que cela touche de si près le débat d'aujourd'hui.

Il a ajouté que les tribunaux auront l'occasion de préciser cette notion à cause des actions en justice qui s'annoncent en Colombie-Britannique. Selon lui, les tribunaux se sont contentés de statuer jusqu'à maintenant que le droit à titre d'autochtones comprend le droit de chasse, de pêche et de cueillette, soit les usages traditionnels des territoires que les peuples autochtones ont toujours occupés. Je prédis que nous pouvons nous attendre très bientôt à un important développement de cette conception limitée du droit à titre d'autochtones qui comprend bien d'autres choses.

Il se passe quelque chose d'étrange au Canada. Même si le droit à titre d'autochtones est si limitativement défini, les peuples autochtones du Canada ont de la difficulté à chasser, à pêcher et à piéger les animaux. Les actions en justice à venir changeront la façon dont nous comprenons la relation entre le droit à titre d'autochtones et les droits de l'État.

L'État fédéral a maintenant accepté 13 dossiers de revendications en Colombie-Britannique. Il y en a sept autres en cours d'examen par le ministère de la Justice.

Les Haïdas ont officiellement présenté leurs revendications au gouvernement fédéral en 1980. Le ministère de la Justice a reconnu en 1983 leur validité aux fins de la négociation. Comme le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien l'a déjà signalé à la Chambre, le problème c'est que le gouvernement de la Colombie-Britannique refuse de négocier de concert avec le gouvernement du Canada le règlement des revendications intéressant le territoire de sa province. Il s'en tient à l'avis des trois juges de l'affaire Calder, qui ont conclu à l'extinction des droits de propriété autochtones. Mais personne n'a encore pu apporter le document, l'élément de preuve historique ou juridique démontrant la réalité de cette extinction. Voilà pourquoi les procédures qui se déroulent en Colombie-Britannique sont si fascinantes et vont être d'une importance si cruciale pour le règlement des droits de propriété autochtone.

Je suis sincèrement convaincu que le gouvernement de la Colombie-Britannique devrait faire sien l'aphorisme de John F. Kennedy qui disait un jour: «Nous ne craindrons jamais de négocier, mais nous ne négocierons jamais par crainte».

Nous savons que les revendications de nos autochtones peuvent être correctement et convenablement réglées. Les autres Canadiens, les députés et les tiers n'ont pas de raison de craindre. Il n'y a pas de raison de craindre la négociation lorsqu'il s'agit de régler les revendications des autochtones.

Je tiens à dire à quel point je suis d'accord avec ce que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déclaré à la Chambre cet après-midi. Il vaut beaucoup mieux négocier ces revendications que de les faire résoudre par la voie contentieuse. Si ce sont les tribunaux qui imposent les règlements parce que la volonté politique de négocier aura manqué, alors ces règlement risqueront de déplaire à beaucoup de Canadiens. Au lieu d'apporter la paix et l'harmonie que nous désirons partout au Canada dans nos relations avec nos autochtones, ce

genre de règlement pourrait causer des frictions et des désaccords. Ce n'est pas ce que nous désirons.

• (1730)

J'ai déjà rappelé que le Canada avait accepté les revendications des Haïdas. J'ajoute que la Colombie-Britannique a signé l'Acte constitutionnel de 1982, qui reconnaît l'existence des droits des autochtones, lesquels droits sont d'ailleurs prévus à l'article 35. Les premiers ministres provinciaux ont assisté à la Conférence des premiers ministres et soutenu que cet article n'était qu'un miroir aux alouettes et qu'il ne fallait pas se leurrer à son sujet.

Or l'article 35 affirme bel et bien les droits des autochtones et ce n'est pas un miroir aux alouettes, bien au contraire. Voilà pourquoi, même si la dernière conférence des premiers ministres, portant sur la définition de ces droits, n'a pas abouti, les chefs des autochtones savaient qu'ils ne repartaient pas les mains vides puisque l'article 35 existe à leur intention. En temps voulu, nous finirons par voir les bienfaits de cet article.

On reconnaît ces droits. Puisque les revendications haïdas ont été acceptées, n'est-il pas logique que l'on suspende tout projet dans la région revendiquée, et cela jusqu'à l'aboutissement des négociations? Qu'il s'agisse de couper du bois, de construire des routes, d'établir de nouvelles localités, ou d'ouvrir des mines, tout ces projets devraient être suspendus jusqu'à ce que soient tranchées de manière juste, équitable et opportune ces revendications, que le gouvernement du Canada a acceptées après que le ministère de la Justice les eut examinées à fond.

Je crois que le gouvernement de la Colombie-Britannique a reconnu cet important facteur, mais pour très peu de temps. A un moment donné, il a effectivement imposé un moratoire sur l'abattage des arbres dans la partie sud de Moresby dans l'île Lyell. Puis, à la surprise et à la consternation des Haïdas, il a décidé soudainement d'y mettre un terme. Faut-il s'étonner ensuite s'il y a eu une vive protestation de la part de ces gens-là et si celle-ci a donné lieu à leur égard à une vague de sympathie et de compréhension partout au Canada? Les Canadiens ont été vivement touchés du fait que l'exploitation de la partie sud de Moresby soulève non seulement des questions environnementales, mais que cette région fasse l'objet de revendications territoriales, ce que mon intervention vise à souligner.

Mises à part les négociations relatives aux réclamations territoriales des Haïdas, je pense que le gouvernement, comme la motion d'aujourd'hui l'y invite, devrait songer sérieusement à transformer en parc national la région sud de Moresby des îles de la Reine-Charlotte. Je suis d'accord avec cette proposition. Le chef de mon parti en est un chaud partisan. Cependant, mon parti et moi tenons par ailleurs vivement à ce que les Haïdas participent à l'élaboration de toute décision quant à la création d'un parc national ou à la mise en oeuvre d'un projet de nature économique. Je ne parle pas ici de consultation. Les députés qui sont au courant des affaires autochtones se rendent compte que le mot consultation est très mal interprété dans le cadre des relations entre le gouvernement du Canada et les autochtones. S'il en est ainsi, c'est qu'on en a abusé. Jusqu'ici, les consultations ont été une supercherie. Un faux-semblant. Rien ayant prise dans la réalité.

Ce que je demande, ce n'est pas une simple consultation, mais une participation et une collaboration pleine et entière des Haïdas dans le règlement de leurs revendications. Je crois, ainsi que les députés et le ministre qui s'y emploient, qu'une réserve en vue d'un parc national va faire partie de cet accord.

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat cet après-midi. Je voudrais féliciter le député de Skeena (M. Fulton) d'avoir saisi la Chambre de cette question, particulièrement en ce moment. Comme le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) l'a fait remarquer, c'est un débat assez animé puisque les négociations se poursuivent en ce moment entre les collaborateurs du ministre et le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Il s'agit également d'une situation assez bizarre, au moins pour moi. Je suis à la Chambre depuis plusieurs années maintenant et il n'est pas très fréquent d'avoir une telle unanimité sur une question. Cela ressemble davantage à une déclaration d'amour qu'à un débat. Même avant d'entamer le débat, la Chambre s'était mise d'accord pour adopter cette proposition à l'unanimité. A mon avis, c'est très curieux et inhabituel, surtout parce qu'il s'agit d'une motion proposée par l'opposition.

Je n'ai aucune hésitation à soutenir la motion qui exhorte le gouvernement de la Colombie-Britannique à collaborer avec le gouvernement du Canada pour transformer en parc national une partie de la région sud de Moresby. Le ministre de l'Environnement (M. McMillan), comme nous le savons tous, s'est employé depuis presque deux ans à réaliser cet objectif.

Les députés se rappelleront, j'en suis sûr, que, lors d'une de ses premières déclarations publiques, le ministre a promis en 1985 de créer un parc national dans la région sud de Moresby. Depuis lors, il s'est entretenu à maintes occasions avec divers représentants, en particulier ceux de la province de la Colombie-Britannique, dans le but de préserver l'une des plus grandes merveilles naturelles de notre pays pour le grand avantage et le plaisir des Canadiens, et d'établir une attraction touristique de classe mondiale.

Les députés de toutes les provinces et de tous les territoires seront certainement bien placés pour savoir ce qu'un parc national peut apporter au Canada. Il y a des parcs nationaux dans toutes les provinces, je crois, et ils sont certainement un excellent exemple de ce qu'on peut faire pour protéger le territoire naturel. A mon avis, le Canada ne cède la première place à nul autre en ce qui concerne la sauvegarde de ses parcs nationaux.

L'un des parcs nationaux les plus célèbres, il me semble, est le parc national Pacific Rim en Colombie-Britannique, le premier parc national établi sur la côte ouest de la Colombie-Britannique. L'entente relative à ce parc a été signée en 1970. Les terres du célèbre secteur Long Beach du parc ont été transférées au gouvernement du Canada en 1972. En 15 ans à peine, le parc national Pacific Rim est devenu l'un des plus attrayants et des plus populaires du Canada. Au cours des deux dernières années seulement, plus de un million de visiteurs ont pu jouir de la sérénité et de la beauté de ce parc. Depuis son ouverture, plus de cinq millions de personnes ont visité cette merveilleuse réserve naturelle. Je suis sûr que tous ces visiteurs se feraient un plaisir d'appuyer la motion du député de Skeena. J'ai moi-même souvent visité ce parc avec ma famille. Je puis garantir aux députés que je n'ai jamais vu nulle part un meilleur exemple de conservation des beautés de

la nature dans un cadre dont tous peuvent profiter sans menacer la flore et la faune.

Comme l'a dit le ministre dans son discours, et à bien d'autres occasions, les parcs nationaux dont le Canada s'est doté ne sont pas des appendices superflus. Ils s'inscrivent, non pas en marge, mais bien dans le courant principal de la réalité canadienne. Ils font partie de notre patrimoine et de notre mode de vie. Ce sont pour les Canadiens des lieux propices au repos, à l'inspiration et au renouvellement. Dans un monde qui devient de plus en plus peuplé et exigu, nos parcs nationaux conservent intact le vrai visage du Canada.

Je me joins au ministre et aux députés à la Chambre pour exhorter le gouvernement de la Colombie-Britannique à collaborer à la création d'un parc national dans la région sud de Moresby. Il s'agit d'une question épineuse. Tout n'est pas noir ou blanc, comme l'a dit quelqu'un. Voilà pourquoi, comme l'a reconnu le ministre de façon si éloquente dans son discours, il est nécessaire de discuter la question des parcs et de reconnaître les intérêts divergents qui sont en jeu. Ce sont là des questions pertinentes et délicates. Par conséquent, je suis tout à fait d'accord pour que le gouvernement fédéral verse une indemnisation et paye une partie des frais des intérêts qui seront touchés par la création de ce parc-réserve national. Rien n'est gratuit dans notre société et la création d'un parc ne fait pas exception à la règle. Des gens y perdront de l'argent. Ces personnes devraient être dédommagées de leurs pertes.

• (1740)

Le ministre de l'Environnement a déclaré que nous allions joindre le geste à la parole. Je suis d'accord. Nous allons payer notre part du rachat des droits de coupe. C'est une simple question de justice. Ce n'est pas la question de l'indemnisation qui compte le plus. Comme l'a dit le ministre, il faut faire preuve du courage, de la volonté et de la responsabilité politiques voulus afin qu'au cas où ce parc serait créé, comme je l'espère, tous les intéressés en profiteront et personne n'en souffrira indûment.

Il est parfaitement naturel que les provinces cherchent à obtenir les conditions les plus avantageuses possibles pour la création de ce parc. Ce n'est pas une partie de poker dans laquelle chacun essaie de rouler l'autre. Il s'agit de contribuer à l'édification de notre pays. Ce parc fera partie de notre pays pendant des générations. Même s'il faut payer un juste prix, je suis convaincu que personne ne devrait en profiter au détriment de quelqu'un d'autre. Par conséquent, j'exhorte le gouvernement de la Colombie-Britannique a négocier sans chercher à profiter de la situation. Il s'agit avant tout d'établir ce que cela coûtera à tous les intéressés et ce sont là des coûts que le gouvernement devra prendre à sa charge. Je crois possible de régler les autres questions. Nous sommes en bonne voie de le faire. Ce projet extraordinaire tomberait à l'eau si le coût en était excessif.

Le Canada et la Colombie-Britannique ont conclu une entente en février dernier pour établir les limites du parc national Pacific Rim. Les négociations avaient été entamées 15 ans plus tôt. Le gouvernement canadien a accepté de payer 25 millions qui représentent sa part de l'indemnisation des intérêts forestiers. Tous ceux qui ont des intérêts dans les parcs nationaux se réjouissent de voir que le gouvernement fédéral a enfin réglé cette question. Je félicite le ministre de l'avoir fait. Voilà qui montre clairement qu'en respectant son engagement envers la province pour le parc de Pacific Rim, le gouvernement fédéral cherchait et cherche encore à obtenir une collaboration similaire pour le projet concernant le sud de l'île Moresby.

Il est temps de faire preuve de courage politique. Je partage avec le gouvernement provincial et avec les députés à la Chambre le souci de protéger l'industrie forestière qui constitue, nous le savons tous, la pierre angulaire de l'économie de la Colombie-Britannique et un élément très important de l'économie canadienne. La proposition du gouvernement fédéral à ce sujet reflète cette réalité.

L'exploitation forestière continuera bien sûr d'être l'une des principales industries de la province et du pays. Mais les parcs nationaux, et celui dont nous parlons en particulier, font naître la perspective d'une nouvelle industrie importante pour la province dans la région des îles de la Reine-Charlotte, une industrie fondée sur une attraction et une destination touristique de catégorie internationale.

Il peut être utile d'étudier l'exemple du parc national de Pacific Rim que j'ai évoqué fréquemment. Tourisme Canada le décrit comme une attraction touristique de premier ordre. Le parc a attiré plus de 75 p. 100 des visiteurs dans la région en 1983. On évalue à plus de 5,6 millions de dollars le montant total des dépenses des visiteurs dans la région. Les retombées économiques de ce parc national sont importantes et incommensurables, comme elles le sont pour tous les parcs nationaux.

La partie sud de l'île Moresby a le potentiel pour devenir une attraction internationale pour les visiteurs de la Colombie-Britannique si nous profitons maintenant de l'occasion. Si nous protégeons une partie suffisante de cette région unique, comme je l'ai dit, il sera possible de la transformer en une destination touristique de premier ordre. Il y a actuellement 15 organisateurs de voyages qui proposent des excursions dans la partie sud de l'île Moresby, et les propriétaires de petits navires de croisière et d'autres exploitants d'entreprises touristiques ont manifesté un intérêt accru pour la région. Nous pouvons prévoir que cet intérêt continuera d'augmenter.

Comme l'un des orateurs l'a déjà dit, quand on a établi autrefois les parcs de Banff et de Jasper dans l'ouest du Canada, les gens se demandaient pourquoi le gouvernement dépensait de l'argent pour ces régions éloignées. Je peux dire aux députés que les touristes du monde entier se pressent aux portes de ces parcs. Il n'y a pratiquement pas de places libres. Pour y passer la nuit, il faut y arriver tôt et parfois réserver d'avance. Ces parcs sont devenus des endroits très populaires.

Donc, quand nous pensons à l'avenir, nous devons baser nos prévisions budgétaires sur le potentiel à venir de ces parcs parce que leur superficie n'augmentera certainement pas tandis que le nombre de leurs visiteurs augmentera toujours. Les députés peuvent être certains que l'expérience de Jasper, de Banff et des autres parcs nationaux du Canada se reproduira dans le sud de l'île Moresby quand on y créera un parc.

Par exemple, la fréquentation du parc Pacific Rim a augmenté de 60 p. 100 en moyenne chaque année depuis cinq ans. Quelle croissance renversante! Je suis certain que le parc proposé dans le sud de l'île Moresby attirera autant de touristes du monde entier. Nous nous attendons à ce que le tourisme augmente davantage en Colombie-Britannique si un parc national d'importance mondiale est établi dans le sud de l'île Moresby. Cependant, les organisateurs de voyages et les experts disent que le potentiel touristique sera beaucoup réduit si on continue de couper trop de bois surtout sur les pentes sud de l'île Lyell et dans d'autres endroits visibles depuis le parc proposé. C'est pourquoi je me réjouis que la Colombie-Britannique ait offert, selon les journaux d'aujourd'hui, de mettre fin immédiatement à l'exploitation forestière si on conclut un accord sur ce parc.

L'étude de plusieurs parcs nationaux établis récemment dans d'autres pays et qui ont aussi été désignés sites du patrimoine mondial et les discussions avec des fonctionnaires de l'UNESCO, confirment qu'avec une promotion publicitaire dynamique et le titre de site du patrimoine mondial, le parc national qui aurait été créé dans le sud de l'île Moresby, attirera de nouveaux visiteurs, surtout étrangers, dans les îles de la Reine-Charlotte. C'est ce qui s'est produit en Australie dans le parc marin de la Grande Barrière qui est maintenant connu dans le monde entier. Il a connu une augmentation de la fréquentation de 10 p. 100 par année depuis qu'il a été désigné site du patrimoine mondial. Le site proposé à la Chambre cet après-midi est une attraction touristique aussi remarquable que la Grande Barrière de l'Australie. Il vient un grand nombre de visiteurs étrangers dans cette région. Nous nous attendons à ce qu'ils comptent pour beaucoup dans l'établissement de ce parc.

Comme nous le savons tous, l'année dernière, la Colombie-Britannique était l'hôte du monde entier par l'Expo, qui a plu à tous. Le tourisme se révèle le principal héritage d'Expo 86. Une destination touristique de calibre international dans l'archipel de la Reine-Charlotte constituerait un apport permanent à la province et à l'économie canadienne.

Selon la province, les recherches préliminaires ont permis de constater qu'un nombre appréciable de ceux dont c'était la première visite en Colombie-Britannique ont l'intention de revenir pour mieux explorer notre grande et belle province. Le secteur touristique est optimiste sur les perspectives d'avenir d'après Expo. Le développement de nouveaux produits, comme le tourisme culturel et les destinations culturelles autochtones, est jugé un fait intéressant.

• (1750)

A part la préservation du patrimoine de notre magnifique pays, de fortes considérations commerciales militent en faveur de la réalisation de ce projet. Nous ne pouvons pas négliger les aspects commerciaux de la proposition dont la Chambre est saisie.

Le récent discours du trône à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique faisait état des intentions de la Colombie-Britannique à ce sujet. Dans ce discours, le gouvernement de la Colombie-Britannique déclare:

> Nous tenterons de hâter les négociations fédérales-provinciales en vue de l'établissement d'un parc national dans le sud de Moresby, dans l'archipel de la Reine-Charlotte.

Le discours se poursuit ainsi:

> Mon gouvernement . . .

Il s'agit, évidemment, du gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique. Je poursuis:

> Mon gouvernement cherchera à conclure une entente bilatérale avec le gouvernement fédéral en vue de mettre en valeur les vastes possibilités touristiques de cette région.

Et encore:

> En unissant leurs efforts, nos deux gouvernements peuvent créer un parc national et un milieu touristique qui procurent non seulement des avantages économiques majeurs à l'ensemble de la Colombie-Britannique, mais qui soient encore source de nouveaux emplois et de revenu supplémentaire pour nos amis qui habitent la région des îles de la Reine Charlotte.

Nous sommes d'accord sur cet objectif, monsieur le Président. J'exhorte le gouvernement de la Colombie-Britannique à donner suite à cette promesse.

Le ministre s'est engagé aujourd'hui à la Chambre à collaborer ardemment à la réalisation de ce rêve qui nous préoccupe depuis des années. J'invite le premier ministre provincial à faire preuve d'un enthousiasme aussi grand.

Je voudrais m'arrêter un instant à une autre question qu'on soulève dans la résolution et à laquelle on a fait allusion cet après-midi, soit la situation des Haïdas.

Je me suis réjoui d'entendre le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) et le ministre de l'Environnement exprimer leur intention d'inviter les Haïdas à prendre une part active à l'établissement et à l'exploitation d'un parc national dans la partie sud de l'île Moresby.

En terminant, je tiens à féliciter à nouveau le député de Skeena d'avoir présenté cette motion. La question mérite l'attention et l'appui de tous les députés. Nous partageons tous, j'en suis sûr, son voeu et celui du ministre de voir se créer un parc national dans cette région.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations?

Le débat se poursuit, avec le député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à féliciter tous ceux qui m'ont précédé dans ce débat, à commencer par le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer), le député de Skeena (M. Fulton), le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie), le député de Hillsborough (M. McMillan) qui vient d'une belle province à l'autre bout du pays, ainsi que le député de Davenport (M. Caccia), le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) et enfin le député de Kindersley—Lloydminster (M. McKnight).

Comme je suis originaire de la région des Prairies, je souscris avec grand enthousiasme aux efforts déployés par l'ensemble des députés et le gouvernement dans le but de créer un parc national dans les îles de la Reine-Charlotte, et surtout dans la partie sud de Moresby.

J'espère que, dans le but de conclure une entente, on ne dédommagera pas trop généreusement les bûcherons. D'après moi, ce dédommagement ne devrait pas dépasser les dépenses qu'ils auront dû effectuer pour quitter les lieux.

Les arbres qui poussent dans les contrées sauvages appartiennent au peuple canadien. Les entreprises forestières paient des redevances ou des droits de coupe pour les arbres abattus. C'est là tout ce qu'on exige d'elles pour exploiter nos forêts. Aucun dédommagement ne devrait être accordé là où les arbres n'ont pas été touchés. Mais, quoi qu'il en soit, tâchons de conclure une entente et de créer ce parc national.

Nous n'avons pas le droit de dilapider le patrimoine écologique, les ressources et l'habitat naturel du pays que nous laisserons en héritage aux générations à venir.

Pour qui nous prenons-nous pour gaspiller de la sorte nos ressources forestières, polluer nos eaux et l'air ambiant, pour sacrifier au dieu argent? Depuis quand le profit vénal prime-t-il sur le bien-être de la population, de la planète et de l'environnement?

J'espère qu'il s'agit bien d'un parc national et non d'une réserve. Je sais que dans le cas de certaines réserves, on permet certains travaux d'exploitation forestière ou minière. Je pense en particulier à certaines réserves de l'est de la Colombie-Britannique et de l'ouest de l'Alberta, dans les Rocheuses. Il s'agit de ce qu'on appelle des parcs-réserves et des réserves forestières. Malgré leur objet, les règlements y permettaient quand même l'exploitation minière et forestière.

J'espère que pour ce qui est du parc national de la région sud de Moresby, ce ne sera pas le cas.

Alors que je souscris à cette proposition, je tiens à prendre un instant pour réclamer la création du parc national des Prairies, dans le sud-ouest de la Saskatchewan. C'est là une chose que les gens des Prairies, et particulièrement de la Saskatchewan, souhaitent depuis des décennies.

Depuis mon arrivée dans cette enceinte, en 1968, on discute et on négocie au sujet de ce parc national. Je me rappelle avoir assisté à une grande réception lors de laquelle on avait présenté une carte en relief de toute la région du parc. Le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et les municipalités concernées, ainsi que les éleveurs et d'autres intérêts s'étaient entendus sur sa création. Or, monsieur le Président, il n'existe toujours pas.

Je suppose qu'on pourrait dire qu'il s'agit d'un endroit où le bison erre, le cerf et l'antilope jouent, la marmotte d'Amérique et la gélinotte des armoises, ainsi que les chiens de prairie et les serpents à sonnettes, pullulent. Ce pourrait être un endroit où les herbages initiaux, et les Coulees, les Badlands et les Buttes, peuvent demeurer inchangés.

J'exhorte le ministre à reprendre les discussions le plus tôt possible avec le gouvernement de la Saskatchewan et toute autre partie intéressée au sujet de la création du parc national des Prairies.

La Saskatchewan est l'une des rares provinces où on ne retrouve qu'un seul parc national. Mis à part quelques rares endroits aux États-Unis, le sud-ouest de la Saskatchewan est la seule région où on trouve encore la prairie dans son état initial.

J'espère qu'une fois arrivé à un accord sur la création du parc national de la région sud de Moresby, le ministre s'assurera d'obtenir l'établissement, une fois pour toutes, du parc national des Prairies, en Saskatchewan. Dans les deux cas, il a l'appui unanime de tous les députés des deux côtés de la Chambre. Cela dit, prenons maintenant des mesures en ce sens.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 heures, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la motion est réputée adoptée.

[*Traduction*]

C'est un grand jour pour le Parlement.

[*Français*]

(La motion est adoptée.)

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'ALPHABÉTISATION—LES ADULTES ANALPHABÈTES FONCTIONNELS—LA NÉCESSITÉ D'ÉTABLIR UN PROGRAMME FÉDÉRAL-PROVINCIAL. B) ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE SE FIXER COMME OBJECTIF DE RÉSOUDRE LE PROBLÈME D'ICI DIX ANS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, il y une dizaine de jours, j'ai porté à l'attention du gouvernement le fait qu'il y avait en ce moment cinq millions d'illettrés fonctionnels au Canada et que leurs chances de trouver du travail dans un monde de plus en plus tributaire de la technologie s'amenuisent sans cesse. Je prie le gouvernement fédéral d'unir ses efforts à ceux des provinces pour mettre sur pied un programme de dix ans visant à éliminer ce problème.

J'ai été atterré par la réponse du ministre qui s'est contenté de promettre encore plus de discussions et encore plus de réunions. Il ne s'est engagé que du bout des lèvres, si on peut parler d'engagement, à prendre des mesures concrètes.

Une très forte majorité des illettrés canadiens sont nés au Canada. Près de la moitié de ces personnes ont moins de 45 ans. Environ 60 p. 100 sont sans emploi et ne cherchent même pas de travail. Étant donné que le pays compte en ce moment 1,25 million de chômeurs, quelles chances ont-ils d'être embauchés? Ceux d'entre eux qui réussissent malgré tout à décrocher un emploi sont condamnés au salaire minimum et aux tâches ennuyeuses.

Qui sont ces illettrés? Ce sont des agriculteurs, des autochtones, des détenus de nos établissements carcéraux et des jeunes qui, d'une manière ou d'une autre, sont passés par le système scolaire sans apprendre à lire mieux qu'on le sait normalement après une huitième année. Ces cinq millions de personnes se dirigent vers un bien sombre avenir mais leur situation fait courir un danger croissant pour l'ensemble des Canadiens.

Cependant, on peut régler le problème. Le solliciteur général (M. Kelleher) a annoncé un nouveau programme destiné à remédier à l'analphabétisme parmi les détenus. J'appuie cette initiative mais je demande pourquoi dans ce domaine, le gouvernement fédéral limiterait son intervention aux seuls établissements carcéraux.

Dans beaucoup de régions du Canada, des programmes menés à petite échelle donnent de bons résultats. L'un des meilleurs est celui du Collège Frontière, établissement qui s'occupe du problème depuis le début du siècle. A Ottawa, Calgary, Winnipeg et dans bien d'autres villes qu'il serait trop long d'énumérer, des groupes travaillent avec les illettrés dans leur milieu. Ces groupes ont été mis sur pied par des Églises, des syndicats et divers groupes communautaires. Ils ont besoin de l'aide et du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux.

Des pays du tiers monde, tels Cuba, la Chine et le Venezuela, ont prouvé que des programmes bien planifiés et bien pourvus en ressources humaines et financières peuvent porter fruit. Beaucoup de ces pays ont presque rayé de leur territoire un analphabétisme qui y prédominait pourtant, y étant le fait de la plus grande partie de la population. Si on a pu faire cela dans des pays du tiers monde, nous pouvons y arriver aussi au Canada.

Ces groupes ont besoin d'aide. Ils n'ont pas besoin de plans établis à Ottawa par le gouvernement fédéral ou même conçus en détail et imposés par les gouvernements provinciaux. Les groupes ont besoin d'aide pour s'aider eux-mêmes, et pas seulement d'aide financière. Leurs programmes doivent être publicisés. Ils ont besoin de gens et de nouvelles techniques. Ils ont surtout besoin de l'aide de milliers de bénévoles qui, j'en suis persuadé, se présenteraient spontanément s'ils étaient au courant des besoins et s'ils savaient à quel point ils peuvent contribuer à résoudre un problème extrêmement grave.

J'exhorte le gouvernement fédéral à collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour établir des plans et fixer un calendrier de sorte que, sinon dans une dizaine d'années comme je l'ai laissé entendre dans mes premières questions, du moins d'ici à la fin du siècle, d'ici à l'an 2000, nous n'ayons plus à accepter comme inévitable que 20 p. 100 de la population canadienne soit fonctionnellement analphabète.

• (1805)

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je voudrais bien disposer de plus que trois minutes car, comme le sait le député, je m'intéresse aussi à cette question.

Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) et moi-même avons participé en 1980 à un groupe de travail qui a cerné ce problème et qui a présenté certaines recommandations au gouvernement fédéral de l'époque. Je me réjouis de constater aujourd'hui que notre gouvernement prend certaines mesures pour enrayer l'analphabétisme chez les adultes. Sous l'impulsion du comité présidé par le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), et grâce à son travail, le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) et moi-même n'avons cessé d'exercer des pressions sur les ministres pour qu'ils proposent un programme d'alphabétisation.

L'ex-ministre de l'Environnement est en train de plaisanter à propos d'un problème très grave. Le député de Winnipeg-Nord a parfaitement raison. Dans les discours du trône on a reconnu que l'analphabétisme était un problème. Notre premier ministre (M. Mulroney) et le secrétaire d'État du Canada (M. Crombie) sont très actifs dans ce dossier. Encore la semaine dernière, le secrétaire d'État rencontrait les nombreux spécialistes en alphabétisation du Canada. Ont assisté à cette rencontre, les représentants du Rassemblement canadien pour l'Alphabétisation, de *Laubach Literacy of Canada*, du Regroupement des groupes populaires en alphabétisation, du *Canadian Business Task Force on Literacy* et du Conseil international d'éducation des adultes. On a bien expliqué aux délégués que le gouvernement se rendait compte de ce problème et qu'il prenait des mesures pour le résoudre. Une autre réunion aura lieu prochainement et le ministre en profitera pour divulguer des renseignements qui plairont beaucoup aux Canadiens, je crois.

Nous savons très bien que l'analphabétisme coûte cher sur le plan personnel et en termes éducatifs, sociaux et économiques. Le député a raison de dire que la participation du secteur bénévole compte pour beaucoup. En fait, elle est la clé du succès de tout ce programme. J'ai passé quelque temps au *Peel Literacy Guild* lors d'une soirée spéciale. On a rendu hommage à des représentants des syndicats, de l'industrie et des bénévoles fort nombreux à Peel, même si les bénévoles ne sont jamais assez nombreux.

Le secrétaire d'État s'efforce pour l'instant, en collaboration avec des représentants d'autres gouvernements et de certains organismes, de mettre au point des mesures provisoires sans perdre de vue les politiques susceptibles de déboucher sur des solutions durables. Nous avons commencé par l'une de ces initiatives à court terme en élargissant le programme élémentaire d'alphabétisation des adultes des pénitenciers fédéraux. Cette mesure permettra d'augmenter le nombre de détenus qui font l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Au cours des trois prochaines années, ils seront quatre fois plus nombreux à suivre ces cours. Ce n'est qu'un début de solution d'un problème auquel le gouvernement et moi-même attachons beaucoup

d'importance. D'autres mesures seront prises dans un très proche avenir.

L'AGRICULTURE—LES PRODUCTEURS DE BLÉ—LA CAMPAGNE AGRICOLE DE 1987-1988—ON DEMANDE UN PAIEMENT D'APPOINT—ON DEMANDE LA MISE SUR PIED DE NOUVEAUX MÉCANISMES DE REFINANCEMENT DE LA DETTE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai posé lundi au premier ministre (M. Mulroney) une question liée à son voyage dans l'ouest du Canada. Je lui ai demandé si, après avoir passé quatre jours dans l'Ouest, il avait finalement décidé d'octroyer un paiement d'appoint pour la campagne agricole de 1987-1988.

Le premier ministre a rencontré des gens qui, bien qu'ils aient été soigneusement sélectionnés, et pour la plupart des sympathisants du premier ministre, n'en ont pas moins, en dépit de ces sympathies politiques, tous repris le même message, à savoir qu'en raison de la conjoncture du sud de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, le gouvernement devait prendre un engagement pour la prochaine campagne agricole.

Il est regrettable que le premier ministre ait refusé de rencontrer les représentants des syndicats du blé de l'Ouest, des syndicats des Prairies et de leurs organisations constitutives, du Syndicat national des cultivateurs et des groupes agricoles Keystone. Le premier ministre a fait dans l'Ouest une tournée exclusivement publicitaire, en circuit fermé. Les gens de l'est du Canada ont peut-être été impressionnés de voir que le premier ministre allait rencontrer des agriculteurs victimes de la pire crise économique depuis les années 30, mais cela n'a pas été le cas des Canadiens de l'Ouest eux mêmes.

• (1810)

Le lundi 11 mai, on lisait dans la *Gazette* de Montréal que le premier ministre était passé à côté de la plaque dans l'Ouest. Le journal poursuivait en disant que le premier ministre avait rencontré des sympathisants politiques, mais n'était pas allé rencontrer les groupes représentant la base des agriculteurs victimes de cette crise. Le 9 mai, le *Globe and Mail* déclarait que le voyage du premier ministre dans l'Ouest n'avait suscité qu'un intérêt mitigé. Le 10 mai, on lisait dans le *Sunday Sun* que l'accueil réservé au premier ministre avait oscillé entre la tiédeur et l'hostilité.

Lundi, j'ai demandé au premier ministre s'il allait s'engager à accorder un paiement d'appoint. La stratégie d'ensemble du gouvernement a consisté jusqu'à présent à parler de l'aide accordée pour l'actuelle campagne agricole, sans prendre d'engagement. On estime que le revenu des agriculteurs a diminué de 2 à 3 milliards de dollars par rapport à la campagne de 1985-1986, mais pourtant le premier ministre ne prend aucun engagement. Je crois qu'il va rencontrer le ministre de l'Agriculture (M. Wise) le 29 mai. Pour l'instant, il semble que cette réunion ne durera qu'une heure environ, et ne constituera qu'une brève entrevue avec les producteurs. Ceux-ci n'ont aucune envie de voir le ministre de l'Agriculture refaire ce qu'il a fait il y a quelques mois, c'est-à-dire se présenter à la conférence, sortir de sa poche un communiqué de presse et déclarer que «c'est ce qui résulte de cette rencontre».

La deuxième partie de ma question concernait la crise financière effroyable que traverse l'agriculture dans tout notre pays. On estime que la valeur des terres agricoles a diminué de quelque 17 milliards de dollars depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir en septembre 1984. Comme il y a environ 170 000 exploitations économiquement viables ayant eu, l'an dernier, des ventes de 20 000 dollars ou plus, cela signifie que la valeur de la terre de chacun de ces agriculteurs a baissé de 100 000 $. Lorsque le premier ministre parle d'une aide se montant à 2 ou 3 milliards au cours des deux prochaines années, nous devons comparer ce chiffre à ce que les agriculteurs ont perdu.

Je demandais au premier ministre s'il accepterait de s'engager à mettre sur pied de nouveaux moyens de restructurer la dette pour aider les 52 000 agriculteurs qui sont soit totalement insolvables soit en grande difficulté financière. Il a répondu qu'il étudierait la question, mais il n'a pris aucun engagement. Ce fut une grande déception pour les agriculteurs de l'Ouest et, en fait, pour tous les agriculteurs du pays. Le premier ministre est allé dans l'Ouest, il a constaté le malaise, les difficultés, l'injustice de tout cela. Les agriculteurs canadiens ne reçoivent pas l'aide dont bénéficient leurs collègues américains.

• (1815)

Des milliers de nos agriculteurs, les plus jeunes et les plus productifs, risquent de perdre leurs terres si l'on ne met en place aucun moyen de restructurer leurs dettes. Ceux qui existent ne permettent absolument pas de répondre à la situation actuelle.

J'espère que le gouvernement agira rapidement sur ces deux points. Nous voulons l'engagement maintenant que les agriculteurs recevront des paiements d'appoint suffisants lors de la prochaine campagne agricole et que de nouveaux programmes ou moyens de restructuration de la dette seront mis en place pour aider les agriculteurs à continuer d'exploiter leurs terres et de produire des denrées alimentaires si importantes pour notre pays et nos engagements internationaux.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour compléter les commentaires formulés par le très honorable premier ministre (M. Mulroney) lorsqu'il a répondu à cette question le 11 mai dernier.

Le gouvernement attache beaucoup d'importance à l'agriculture, comme en témoignent les réponses pertinentes et éclairées données par le premier ministre. Le gouvernement reconnaît que les producteurs de grain ont été durement touchés par la chute dramatique des prix mondiaux des céréales, baisse provoquée par la guerre des subventions entre la Communauté économique européenne et les États-Unis.

Nous reconnaissons également que l'Ouest du Canada a été particulièrement touché et c'est pourquoi nous avons pris des mesures d'aide exceptionnelle. Depuis notre accession au pouvoir, l'aide financière consentie aux agriculteurs de l'Ouest, par le truchement des programmes fédéraux, a plus que triplé. En effet, cette année seulement il est prévu que les paiements directs consentis aux agriculteurs dans le cadre des programmes fédéraux augmenteront d'environ un milliard de dollars par rapport à l'an dernier pour un total d'environ trois milliards de dollars.

Monsieur le Président, en toute honnêteté, je pense que c'est beaucoup plus que des paroles, ce sont des gestes concrets, ce sont des gestes officiels, ce sont des gestes qui ont été posés dans la compréhension nationale d'un parti national, le parti progressiste conservateur, par notre premier ministre, par le ministre de l'Agriculture (M. Wise), par le ministre d'État (Commission canadienne du blé) (M. Mayer) de concert avec l'ensemble des ministres de l'Agriculture provinciaux qui composent quatre partis, qui se sont entendus pour aider l'agriculture de l'Ouest.

Monsieur le Président, je comprends que le député d'Algoma (M. Foster) puisse avoir certains problèmes de compréhension parce que le langage qu'il tient ne tient pas compte de la réalité, ne tient pas compte du fait que nous sommes complètement conscients de ce qui se passe, nous sommes complètement conscients que par les interventions faites par notre ministre de l'Agriculture, par le premier ministre, par le ministre d'État (Commission canadienne du blé) pour aider les producteurs de l'Ouest à s'en sortir par des paiements concrets, nous pensons à des paiements de stabilisation qui vont venir, 702 millions de dollars, par des paiements de 64 millions de dollars qu'on vient d'annoncer encore pour aider au transport de marchandises. Nous sommes conscients qu'à l'intérieur de ces politiques que nous mettons en place pour aider l'agriculture canadienne, qu'il faut continuer à travailler de concert avec l'agriculture, qu'il faut continuer à travailler avec les provinces pour en arriver à donner à l'agriculture quelque chose d'honorable, une place stable, une pierre d'assise dans le cadre de notre économie, de notre activité économique.

En terminant, monsieur le Président, je voudrais souligner à mon collègue d'Algoma que le premier ministre du Canada est au fait des problèmes agricoles, et c'est le premier premier ministre, dans l'histoire de ce pays, qui a réussi à mettre l'agriculture comme priorité à l'intérieur des négociations du GATT. Et c'est là un geste tangible de la part de notre gouvernement pour qui l'agriculture est quelque chose d'important non seulement dans les paroles mais dans les actes et dans les faits.

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT—LE PLAN DE NETTOYAGE DE LA RIVIÈRE NIAGARA—LE DÉBUT DES OPÉRATIONS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la question que j'ai soulevée porte sur le problème des produits toxiques dans la rivière Niagara et plus particulièrement sur le plan de nettoyage qui a été préparé pour empêcher l'écoulement dans la rivière des substances toxiques qui proviennent des égouts municipaux ou industriels, ou d'anciens dépôts de produits chimiques toxiques, par percolation à traver la roche poreuse, qui se trouvent sur la rive américaine. On doit publier en juillet prochain d'autres détails sur l'élaboration de ce plan, ce qui inclura, il faut l'espérer, des objectifs, des délais et un engagement à ne plus deverser un seul produit chimique.

• (1820)

A l'heure actuelle, toutefois, un fort mouvement se dessine et le plan de bataille comporte une brèche. Il s'agit des produits chimiques aéroportés. Le plan de travail de la Niagara adopté en février dernier ne prévoyait pas la possibilité de produits chimiques toxiques libérés dans l'atmosphère aux chutes du Niagara. C'est une gaffe importante que l'on aurait pu éviter.

En 1984, M. Barry Oliver, au Centre canadien des eaux intérieures situé à Burlington, a calculé que 50 p. 100 des produits chimiques toxiques se trouvant dans la Niagara s'évaporaient et se mélangeaient à l'air juste au dessus des chutes. M. Oliver a essayé de mesurer les produits chimiques toxiques dans les vapeurs d'eau en 1984, mais les compressions importantes imposées en novembre 1984 par le ministre des Finances (M. Wilson) et dans les budgets suivants d'Environnement Canada l'ont empêché d'obtenir les fonds ou l'aide nécessaires pour poursuivre ces recherches. Enfin, M. Oliver a quitté Environnement Canada en février dernier.

Lorsqu'on a découvert l'amas de produits chimiques dans la rivière St. Clair, son nettoyage a absorbé une bonne partie des ressources restreintes qui restaient à Environnement Canada pour faire face à ce genre de situations d'urgence.

En octobre 1986, Pollution Probe a fait ce qu'Environnement Canada aurait dû faire. Ce groupe a prélevé des échantillons dans les vapeurs d'eau des chutes du Niagara, où il a trouvé neuf produits chimiques toxiques, y compris du chloroforme, du benzène et du toluène, en petites quantités, qui ne présentent pas une menace immédiate pour la santé mais qui pourraient être un danger chronique et à long terme.

La semaine dernière, l'étude effectuée par Donald MacKay et Michael McLachlan, de l'Université de Toronto, a été publiée. Dans cette étude, on peut lire que de 35 à 175 tonnes de produits chimiques sont libérés dans l'atmosphère tous les ans aux chutes du Niagara.

Les questions qui en découlent sont fondamentales. Pourquoi a-t-on réduit à ce point les moyens et le budget d'Environnement Canada destinés à l'étude des produits chimiques toxiques, de sorte qu'un seul scientifique à plein temps s'occupe du plan de nettoyage de la Niagara tandis que le gouvernement de l'Ontario a quatre personnes sur place?

Pourquoi M. Oliver n'a-t-il pas obtenu les fonds nécessaires pour effectuer l'étude aux chutes dans le cadre du plan qui avait été conçu peu de temps auparavant et qui prévoyait l'étude des produits toxiques libérés dans l'atmosphère au dessus des chutes? Environnement Canada va-t-il, avec un peu de retard et après bien des avertissements, s'attaquer aux problèmes des produits chimiques toxiques dans les embruns des chutes du Niagara? Enfin, Environnement Canada doit prendre toutes les mesures qui s'imposent pour mesurer ces produits toxiques dans les chutes. Autrement, comment peut-on établir des prévisions précises au sujet des charges de produits chimiques toxiques en fonction des mesures effectuées à Fort Érié et à Niagara-on-the-Lake?

C'est la santé des millions de Canadiens qui habitent la péninsule du Niagara qui est en jeu. Il y va aussi de l'avenir du tourisme qui est très intense; des millions de touristes visitent Niagara chaque année. Il faut veiller à faire le nécessaire et il faut essayer de connaître l'incidence des produits chimiques toxiques libérés dans l'atmosphère au niveau des chutes. Il faut assurer la présence d'Environnement Canada dans les eaux internationales parce que c'est ce que l'on demande du ministère. J'espère bien que le secrétaire parlementaire nous donnera une réponse satisfaisante.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, toutes mes réponses sont satisfaisantes; je me demande donc bien pourquoi le député ajoute cette mise en garde.

Je dirais que l'on a déjà fait beaucoup au sujet de la rivière Niagara. Il s'agit certes d'un problème de taille qui doit tous nous préoccuper. Je suis Ontarien et je suis de Brampton, ville qui utilise l'eau du lac Ontario; aussi, cette question m'intéresse tout naturellement. A titre de parlementaire, j'ai passé la fin de semaine à Niagara, et il est difficile de trouver un plus beau coin au monde. Cela ne fait aucun doute.

• (1825)

Le député a parlé de plan de nettoyage de la rivière Niagara qui a été établi par le Canada, l'Ontario, les États-Unis et New York et de la deuxième initiative importante, la déclaration de principe internationale du 4 février 1987 qui doit compléter ce plan. C'est un document très important parce qu'il y est question de la volonté politique d'appuyer le plan de nettoyage et de poursuivre l'objectif que je trouve essentiel; réduire de moitié les charges de produits chimiques toxiques se mêlant aux eaux de la rivière Niagara en une décennie.

Je pense que c'est un admirable objectif à poursuivre. Tout comme le député, j'en suis certain, j'espère qu'il sera même dépassé. Nous le souhaitons tous. Nous avons maintenant la volonté politique voulue. Le député sait à quel point il a été difficile de l'obtenir. En tant qu'ancien ministre de l'Environnement, il avait éprouvé bien de la difficulté à obtenir la signature de ces accords. Il devrait se réjouir que la volonté politique existe maintenant et que nous devons nous mettre à la tâche.

Quant à l'émission de produits toxiques dans l'atmosphère dont le député a parlé, il en a été question dans les médias. A propos, le député a posé sa question en novembre dernier et c'est maintenant qu'il la poursuit. Je trouve cela intéressant. Récemment, les médias ont fait état d'une étude effectuée à l'Université de Toronto. Il s'agissait de déterminer les quantités de substances volatiles présentes dans l'air en provenance de la Niagara et des chutes Niagara.

Cette étude a reçu l'appui du ministère de l'Environnement car certaines recherches effectuées auparavant par l'administration avaient révélé la volatilité de certains contaminants décelés dans la rivière. Nous nous sommes donc intéressés à ces recherches dès le début et nous les appuyons. Bien que les modèles prévisionnels devraient être considérés comme purement spéculatifs, et le député le comprendra, le soutien accordé à des travaux de ce genre montre que le Canada poursuit ses efforts pour faire enquête et décrire les cycles écologiques, le cheminement des substances chimiques toxiques et leur effet dans le réseau. Le ministère de l'Environnement fera d'autres recherches sur les substances chimiques volatiles aux chutes Niagara cette année.

Le député nous dit que l'Ontario a quatre personnes sur les lieux alors que nous n'en avons qu'une. Je peux dire au député que c'est à ce niveau que se situe un des principaux problèmes, le gouvernement du Canada essayant de faire plus que l'Ontario ou vice versa. Tout l'argent vient de la même poche. L'important, c'est que le travail s'y effectue au moment où je vous parle, et nous étudions le problème en question. C'est préoccupant pour nous tous. L'enquête s'effectue.

Maintenant que nous avons la volonté politique nécessaire, je pense que la victoire est au trois quart acquise. Nous pouvons maintenant nous attaquer au plan d'évacuation des produits toxiques, en même temps qu'à la déclaration d'intention, qui vise à faire avancer les parties vers l'objectif de l'élimination presque totale des rejets, d'une façon programmée, pas à pas, ce qui est très important à mon avis. Je pense que nous devons féliciter le ministre de l'Environnement (M. McMillan) du travail qu'il accomplit.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 15 mai 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LES ENFANTS VIVANT DANS LA PAUVRETÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, les dernières données statistiques du Conseil canadien du bien-être social illustrent la tragédie des enfants canadiens, dont au delà d'un million vivent dans la pauvreté. Les pauvres sont près de quatre millions au Canada. Pourtant, dans une entrevue accordée à *Faith Today*, intitulée «Les saints de la maison de César», le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) donne à penser qu'on peut choisir d'être pauvre. Voici ses propos:

> Reconnaissons que beaucoup de pauvres le sont à cause de certaines circonstances, mais qu'un bon nombre d'autres sont les propres artisans de leur malheur.

Est-ce à dire qu'un million d'enfants canadiens ont choisi la pauvreté? Interrogé au comité cette semaine sur cette question, le ministre a laissé entendre que les familles où règne la violence sont aussi responsables de leur sort. Il me semble qu'un ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) qui défend une telle position dans une revue a des comptes à rendre aux citoyens.

• (1105)

Il est faux de dire que les enfants pauvres ont choisi leur sort et que les familles violentes le sont parce qu'elles l'ont voulu. Il y a du travail à faire dans ce domaine. Franchement, je rougis de honte devant les propos du ministre canadien de la Santé nationale et du Bien-être social, rapportés dans une revue qui le qualifie de saint de la maison de César.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À SUZANNE BARUK

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, les membres de la Chambre des communes se joindront à moi pour évoquer avec recueillement la mémoire de Suzanne Baruk, dont l'oeuvre et la vie ont inspiré la vie et le comportement de centaines de milliers de Canadiens et dont la pensée a été débattue longuement dans cette chambre.

La compagne d'Henri Baruk a contribué intensément à la philosophie et à la mise en place de la théorie du Tzedek. Croyants et non-croyants, sémites ou goyimes, nous sommes tous redevables à Suzanne Baruk pour son apport à notre civilisation et à l'éthique occidentale. Canadiens, nous nous remémorons ses passages chez nous au Canada.

Nous exprimons à toute la communauté israelite canadienne nos plus sincères condoléances et au professeur Henri Baruk, le père de la psychiatrie moderne et du Tzedek: *Baruch Dayan O'Emeth*! Pour que le Tzedek continue de briller au firmament canadien!

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LES VOLS DE FORMATION À BASSE ALTITUDE AU-DESSUS DU LABRADOR—L'ENQUÊTE RELATIVE AUX RÉPERCUSSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, l'automne dernier, le gouvernement a annoncé la tenue d'audiences sur les répercussions environnementales du projet de construction d'une base de l'OTAN à Goose Bay. Il s'agissait d'évaluer la légitimité des plaintes selon lesquelles les vols à basse altitude causeraient des dégâts à l'environnement et nuiraient aux Inuit du Labrador.

En janvier, la Commission fédérale d'évaluation environnementale a recommandé à titre préliminaire que le nombre de vols à basse altitude ne soit pas accru, afin qu'aucun tort additionnel ne soit causé à l'environnement ou aux Inuit avant la fin de l'enquête d'évaluation.

Cette semaine, on apprend aux nouvelles que le ministère de la Défense nationale a rejeté cette recommandation préliminaire au mépris du processus fédéral d'évaluation en matière d'environnement et que son ministre a signé avec l'aviation des Pays-Bas une entente de formation en vol à basse altitude en vertu de laquelle de 10 à 16 avions viendront s'ajouter à la flotte existante et le nombre de vols quotidiens ou hebdomadaires s'accroîtra considérablement.

J'invite le gouvernement à cesser de tenir des audiences sur l'environnement simplement à des fins de relations publiques, à prendre au sérieux les besoins des Inuit et à cesser de jouer avec la confiance du public canadien.

Article 21 du Règlement

LES ARTS DU SPECTACLE

LE CONGRÈS ANNUEL D'ORCHESTRES—LE CONCERT AU PROFIT DE L'HÔPITAL POUR ENFANTS DE L'EST DE L'ONTARIO

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, messieurs et mesdames les députés, attendez que je batte la mesure: Un, deux, trois, quatre . . .

Toute la semaine, quelque 8 000 étudiants des niveaux secondaire, collégial et universitaire venus de partout au Canada ont participé ici à Ottawa au concours annuel d'orchestres. La grande finale aura lieu lundi soir au Centre national des Arts à l'occasion d'un concert de jazz des *big bands*, dont les bénéfices seront versés à l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario.

Et quelle distribution pour montrer que la culture canadienne est bien vivante chez les jeunes Canadiens et chez ceux d'entre nous qui ont l'esprit plus nostalgique! Après avoir obtenu des critiques dithyrambiques pour le même spectacle à Hamilton Place il y a deux ans, le compositeur Norm Tufts, de Hamilton, et Bill Jupp, d'Ottawa, entourés de grands noms comme James Moodie, Guido Basso, Rick Wilkins, et même les Four Freshmen, électriseront leur auditoire en cette soirée de la Fête de la reine avec un orchestre de jazz de 30 musiciens. L'événement aura un contenu à 99,44 p. 100 canadien.

M. Tufts m'apprend que beaucoup de gens ont travaillé très fort pour monter ce spectacle. La reine Victoria elle-même serait fière d'entendre quelque chose d'aussi passionnément canadien le jour de sa fête.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

ON EXIGE JUSTICE ET RESPECT POUR LES FRANCOPHONES DANS LES ORGANISMES DE LA RESPONSABILITÉ DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, mercredi, le solliciteur général (M. Kelleher) annonçait qu'il augmenterait à 20 p. 100 les objectifs de la participation des francophones au sein de la Gendarmerie royale du Canada.

A treize reprises, monsieur le Président, je les ai comptées, le ministre, les ministres du gouvernement, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn), le solliciteur général du Canada, même le premier ministre (M. Mulroney), m'ont affirmé à la Chambre que les objectifs de 20 p. 100 fixés par l'ancien gouvernement, il y a quelques années, n'avaient pas été diminués ni changés.

Monsieur le Président, pourquoi le ministre a-t-il annoncé à Montréal, mercredi, qu'il a rétabli les 20 p. 100, quand on sait tous qu'il a dit n'avoir jamais touché les 20 p. 100? Pendant six mois, on nous a raconté des sornettes.

Le directeur du Service du renseignement de sécurité a avoué avoir violé la Loi sur les langues officielles pendant deux ans. Monsieur le Président, il y a des fonctionnaires qui pensent que la Loi sur les langues officielles, c'est un règlement. Ce n'est pas un règlement, c'est une loi de cette Chambre des communes, c'est une loi de ce pays. Elle est enchâssée dans la Constitution. Il va falloir que les ministres appliquent la loi, voient à ce qu'elle soit observée, et qu'ils fassent en sorte que les fonctionnaires comprennent, surtout les fonctionnaires cadres et les fonctionnaires dans les positions d'autorité, voient à ce que la loi soit appliquée tant à la Gendarmerie royale qu'au Service du renseignement de sécurité que dans les services correctionnels.

Monsieur le Président, ce ministre doit faire son «job». S'il n'est pas capable de le faire, qu'il laisse le poste à d'autres, ils le feront pour lui!

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

LES FORÊTS

LES INCENDIES DE FORÊT—ON DEMANDE AUX CAMPEURS D'ÊTRE PRUDENTS

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, les forêts de l'ouest et du nord du Canada sont exposées à un danger qui est rapidement devenu très grave. Celles-ci sont en effet frappées par une extrême sécheresse et, en ce moment même, des milliers d'acres sont la proie des flammes, ce qui pose un grave problème pour tous les Canadiens.

Nous avons déjà perdu l'équivalent de 100 millions de dollars de bois. Au Manitoba seulement, 400 personnes combattent les incendies de forêt. Cinquante foyers de Fisher Bay ont dû être évacués et un autre sérieux incendie fait rage à Wallace Lake.

Nous sommes à la veille de la première longue fin de semaine où des milliers de Canadiens vont aller s'adonner aux joies du camping en forêt. Je demande au gouvernement et à tous les députés d'inviter toute la population à faire preuve d'une grande prudence lorsqu'ils allument des feux de camp parce que la plupart des incendies de forêt sont causés par des erreurs et par la négligence humaine.

Je suis convaincu que s'il ne pleut pas dans l'ouest du Canada, nous perdrons encore des centaines de milliers d'acres de forêt. C'est là un grave sujet de préoccupation et il faut sensibiliser tout le monde à l'importance de nos forêts.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE COUP MILITAIRE AUX ÎLES FIDJI

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, les membres de notre parti ont appris avec une très vive inquiétude le coup d'État réalisé par les militaires aux îles Fidji.

Nous partageons les sentiments exprimés hier par le premier ministre de la Nouvelle-Zélande qui a déclaré à la Chambre des représentants de son pays: «C'est avec répugnance que nous constatons le sort réservé à la démocratie parlementaire qui était sortie renforcée des élections générales qui viennent d'avoir lieu aux Fidji».

Tous les députés s'inquiètent quand un régime démocratique est ébranlé quelque part. Que le Parlement d'un pays membre du Commonwealth soit victime d'une pareille subversion aux mains des forces armées est particulièrement affligeant.

Tout en reconnaissant les divisions marquées qui existent actuellement au sein de la société et du monde politique des Fidji, nous estimons que le rétablissement de la démocratie parlementaire doit être la priorité absolue de la population fidjienne et des amis de Fidji.

Il importe que le Canada ne reconnaisse ni n'appuie les chefs militaires, mais qu'un gouvernement civil et un régime démocratique soient rétablis rapidement dans les îles Fidji.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA PRÉSUMÉE DÉCLARATION DU MINISTRE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Encore une fois, monsieur le Président, le ministre de l'injustice sociale du Canada, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M.Epp) a démontré son insouciance et son incompétence à l'endroit de la population canadienne.

Qu'on se rappelle son intention de désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse, qu'on se rappelle la désindexation des allocations familiales, qu'on se rappelle la taxe sur les médicaments, sur la maladie des gens. Mais maintenant, monsieur le Président, la déclaration du ministre est scandaleuse: alors que le Conseil national de la santé nous apprend qu'il y a quatre millions de personnes au Canada qui vivent dans la pauvreté, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social déclare que ces gens vivent dans la pauvreté parce qu'ils le veulent.

Monsieur le Président, tous les députés de la Chambre devraient demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de retirer ses paroles et de s'excuser, et demander au premier ministre de démettre de ses fonctions le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Cela est inacceptable, quand il s'agit de défendre les intérêts des pauvres gens au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'EMPLOI D'ÉTUDIANTS PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES—LE SUCCÈS DU SYSTÈME DE COMPAGNONNAGE

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, l'ancien président, M. Bosley, et vous, de concert avec le député de London—Middlesex (M. Clifford), de nombreux membres du personnel du Parlement et moi-même, en collaboration avec le programme d'enseignement coopératif de l'école secondaire Ridgmont et en particulier avec Glen Pettinger, Ilse Turnsen, Bud Crawford, Pat Mainwaring et Charlotte Boroczki, avez instauré un système de compagnonnage visant à

Article 21 du Règlement

donner à des élèves handicapés intellectuellement l'occasion de travailler à la Chambre des communes.

Ce programme offre une formation professionnelle précieuse et peut constituer un apprentissage en vue d'un emploi réel.

• (1115)

Pareil modèle incite les gouvernements et les entreprises à assumer avec les éducateurs le devoir que nous avons tous d'assurer à nos concitoyens handicapés une formation et une préparation pertinentes afin qu'ils puissent participer pleinement à la vie de notre société.

[*Français*]

La Chambre se doit de féliciter les employés qui ont rendu possible l'implantation de ce programme en assurant sa bonne marche et sa réussite. Il s'agit de Rita Makavic, Bernie Bédard, Rod Despaties, Adèle Saulnier, Claudette Larocque, Lucille Ryan, Noëlla Forgues, Muriel Larabie, Lucienne Lebrun, Claude Nobert et Maurice Poirier. Ce sont les petites choses qui marquent le plus dans la vie. Et ce fut une expérience extraordinaire pour les étudiants de Ridgemont.

[*Traduction*]

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

LES CONSÉQUENCES DE L'ANCIEN PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, Ralph Hedlin écrit ce qui suit dans la revue *Western Report*:

> Il y aura bientôt sept ans, le gouvernement de Pierre Trudeau déposait une nouvelle série de principes pour orienter la politique du pétrole et du gaz de l'Ouest . . . le Programme énergétique national du 28 octobre 1980.
>
> Le Programme énergétique national a couronné une décennie d'intervention intense par le gouverneemnt libéral Trudeau dans le secteur du pétrole et du gaz, dans les années 1974-1984.
>
> Les libéraux de Trudeau, dont John Turner a été l'un des principaux acteurs, ont mis en place des programmes qui ont transféré une proportion démesurée des bénéfices de l'Ouest aux consommateurs du centre du Canada et au fisc d'Ottawa.
>
> Chaque année, il surgit de nouvelles preuves des dommages causés par l'intervention des politiciens et des bureaucrates fédéraux.
>
> La plus récente est la chute de Dome Petroleum. La folle imprévoyance de l'endettement des années Trudeau n'est compréhensible que si on reconnaît que le gouvernement comptait s'en tirer en pillant l'Ouest des recettes générées par le pétrole à 100 $. Les frais d'intérêt sur ces dettes énormes sont un facteur majeur des déficits actuels et un boulet que traîne le gouvernement Mulroney.
>
> De toute la longue histoire du Canada, aucune autre initiative économique n'a été aussi totalement et effroyablement pernicieuse que les programmes énergétiques des années Trudeau. C'est la cause profonde, en grande partie, de la fragilité économique du Canada et de la méfiance qu'entretiennent les régions.

Les acteurs ont quitté la scène, à quelques exceptions près, mais nous nous ressentons encore de l'héritage des programmes de ces années-là.

Questions orales

L'AVORTEMENT

LES RESTRICTIONS CONCERNANT L'ACCÈS À L'AVORTEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, récemment, au Royal Inland Hospital de Kamloops, on a refusé de pratiquer un avortement sur une fillette de 14 ans. Elle a été forcée de souffrir un accouchement très difficile qui la laissera marquée pour le reste de sa vie sur le plan émotif. En Colombie-Britannique, les femmes ont de plus en plus de difficultés à obtenir un avortement, car les politiques, sous la direction du premier ministre de la province, imposent aux femmes leur opinion personnelle, en dépit du fait que le grand public approuve un meilleur accès à l'avortement dans le cadre des lois en vigueur.

Limiter l'accès à l'avortement légal, prévu par les lois fédérales, est contraire au droit tel qu'il existe actuellement. Que fait le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) à ce sujet?

Les Canadiennes estiment que leur santé exige l'accès à l'avortement. Empêcher des avortement approuvés par les comités d'hôpitaux agréés est contraire à l'esprit de la Loi canadienne sur la santé, qui dit que nous devrions avoir un accès raisonnable aux services de santé.

J'invite les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral à faire respecter les lois en vigueur et à travailler à des changements plus progressistes.

* * *

LA SEMAINE DE LA POLICE

HOMMAGE AUX FORCES POLICIÈRES

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, la Semaine de la police a été instituée pour reconnaître et honorer publiquement les hommes et les femmes dont la profession est de protéger et de servir leurs concitoyens. Je suis heureux de pouvoir leur témoigner mon estime personelle, mon profond respect et ma profonde gratitude à l'occasion de cette événement.

Le travail policier exige des gens hors du commun, des personnes courageuses qui savent affronter le danger tout en appliquant la loi avec justice et impartialité et en faisant preuve d'une intégrité absolue. Les policiers doivent aussi montrer de la considération, de la sensibilité et de la compassion dans leurs rapports avec le public. Ces qualités traditionnelles sont toujours de rigueur.

Mais d'autres qualités sont maintenant le propre d'une police moderne. L'agent de police actuel est à la fois psychologue, travailleur social, criminologue, informaticien, avocat, comptable et administrateur. Les corps policiers se sont rapidement adaptés à ces nouvelles exigences en formant et en embauchant des agents en mesure de relever le défi que pose le crime dans la société actuelle.

Les députés voudront tous se joindre à moi, sans aucun doute, pour rendre hommage aux policiers et aux chefs de police du pays qui ont relevé avec détermination les défis de notre monde actuel et qui servent leurs concitoyens en s'acquittant de leurs responsabilités.

Des voix: Bravo!

• (1120)

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT SERAIT DISPOSÉ À DEMANDER À PETRO-CANADA DE RÉDUIRE LE PRIX DE L'ESSENCE AU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le 13 avril dernier, Petro-Canada a été la première à hausser le prix de l'essence dans les Cantons de l'Est et dans la région de Québec. Hier, le ministre des Finances du Québec a déclaré aux pétrolières: Ne volez pas les consommateurs québécois. Et, de plus, le ministre de l'Énergie du Québec conseille le gouvernement fédéral de faire des pressions auprès de Petro-Canada afin que celle-ci ne soit pas le leader dans la hausse des prix de l'essence au Québec, comme elle l'a été dans le passé. Ma question est simple pour le ministre et elle est celle que tous les Québécois lui posent aujourd'hui: Suite à cette suggestion, est-ce que le ministre serait prêt à demander aux dirigeants de Petro-Canada de réduire le prix de l'essence au Québec pour que celle-ci se comporte comme une bonne société corporative?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la société Petro-Canada, comme toutes les sociétés pétrolières au Canada, doit agir dans le cadre de la réglementation, de la législation soit du gouvernement canadien, soit des provinces, selon les responsabilités de l'un et des autres. La société Petro-Canada s'est fait donner par ce gouvernement un mandat d'agir sur une base commerciale dans l'intérêt des consommateurs comme dans l'intérêt de l'investissement dans l'exploration.

PETRO-CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au même ministre. Quand on voit un type comme M. Gérard D. Lévesque qui crie au secours, qui demande autant à Petro-Canada de cesser de voler les Québécois; lorsqu'on sait que la baisse de la taxe ascenseur—plus de 50 p. 100 de l'argent ira aux pétrolières—et lorsque le ministre vient nous dire que Petro-Canada doit protéger les consommateurs, est-ce que le ministre peut nous expliquer pourquoi il ne fait rien? Pourquoi continue-t-il de laisser Petro-Canada protéger les corporations plutôt que les consommateurs? Pourquoi ne fait-il rien face à cela?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, selon son habitude, notre honorable collègue de Montréal—Sainte-Marie a des expressions fort démagogiques dans la façon de présenter sa question. Cela ne change rien à la réalité. Le mandat de Petro-Canada est public; c'est d'agir sur une base commerciale au même titre que l'ensemble des sociétés pétrolières au Canada. L'ensemble de ces sociétés, y compris Petro-Canada, doivent se comporter en toute connaissance de cause de la législation, de la réglementation autant des provinces que du gouvernement canadien. Si les citoyens considèrent qu'il y a un abus dans ce domaine, ils peuvent porter leurs plaintes soit au ministère de la Consommation et des Corporations à Ottawa pour certaines

responsabilités ou aux provinces pour certaines autres. Et il appartient à ces ministères, s'il y a lieu, d'agir en conséquence.

L'INSTAURATION D'UNE RÉGIE DE CONTRÔLE DES PRIX AU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Face à l'inaction du ministre de l'«inergie», est-ce que celui-ci—tout d'abord compte tenu de son aveu d'impuissance—est prêt à recommander et à appuyer le gouvernement du Québec ou le ministre de l'Énergie du Québec qui, lui, est un ministre qui défend la cause des consommateurs, pour que le Québec instaure une régie de contrôle des prix comme il en existe une en Nouvelle-Écosse? Le ministre est-il prêt à appuyer le Québec pour faire cela?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il n'appartient pas au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'intervenir sur une base quotidienne dans les activités de Petro-Canada. Si telle était la situation, l'opposition serait la première à me le reprocher. Et ce n'est que démagogie de la part du député que d'ouvrir un débat de cette sorte parce que si le Parlement avait voulu que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressurces intervienne quotidiennement auprès de Petro-Canada, il n'aurait pas voté une loi qui fait de Petro-Canada une société de la Couronne qui est distincte des activités quotidiennes du ministère et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Ensuite, pour ce qui est de l'intérêt du Québec de créer une Commission de contrôle des prix, du genre de celle de la Nouvelle-Écosse, il appartient évidemment au gouvernement du Québec d'assumer ses responsabilités et de prendre ses décisions à cet égard.

LE PRIX DE L'ESSENCE—ON DEMANDE DE DÉFÉRER LA QUESTION AU COMITÉ PERMANENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, c'est un peu rigolo d'entendre Louis XIV parler de démagogie! Mais, ma question s'adresse au même ministre.

J'aimerais savoir, quand il parle de la protection des consommateurs, s'il est prêt à accepter que nous, en tant que députés qui sommes ici pour parler justement pour les citoyens, déférions cette question au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources où viendra, la semaine prochaine, le président de Petro-Canada justement pour justifier ce qu'il fait maintenant, ce qui n'est pas dans l'intérêt des consommateurs ni des Canadiens.

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis bien d'accord sur le fait que Louis XIV ne pouvait pas connaître la réalité de Petro-Canada, puisqu'elle n'existait pas à cette époque. Mais la députée de Hamilton-Est, elle, doit au moins savoir qu'il n'appartient pas au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de décider ou de refuser ou de donner son accord pour qu'un comité parlementaire, un comité de cette Chambre, invite le président de Petro-Canada à témoigner et à répondre à ses questions. La députée sait fort bien que ce n'est pas l'habitude de ce gouvernement et si la députée veut demander au président de Petro-Canada et poser toutes les questions, la réglementation est là pour le faire.

• (1125)

[*Traduction*]

Mme Copps: Monsieur le Président, je m'attendais tout à fait à ce que le ministre se décharge de ses responsabilités sur le comité, comme il l'a fait à l'endroit du ministre de la Consommation et de Corporations, des consommateurs et de Petro-Canada.

ON DEMANDE QUE LE PRÉSIDENT DE PETRO-CANADA SOIT CONVOQUÉ DEVANT LE COMITÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Le président suppléant du comité permanent de l'Énergie, des mines et des ressources peut-il me dire si le comité est disposé à faire preuve d'initiative, contrairement au gouvernement, et à demander à M. Hopper de venir témoigner devant lui la semaine prochaine, afin de justifier cette escroquerie dont sont victimes les consommateurs canadiens?

Une voix: Personne ne répond.

M. le Président: La députée de Hamilton-Est souhaiterait peut-être poser sa question au président du comité pertinent.

Une voix: Quelqu'un peut-il répondre?

M. le Président: Le président du comité n'est, semble-t-il, pas parmi nous ce matin.

Je crois comprendre que le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) serait disposé à donner une réponse.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Je suis prête à reposer ma question au leader parlementaire du gouvernement.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): La députée a une vaste expérience parlementaire, et elle n'est pas sans savoir que cette question doit être étudiée au niveau du comité ou du comité directeur. Si elle a des instances à présenter à cet égard, elle devrait, pour ce faire, siéger au comité.

M. Gauthier: Vous pouvez proposer de renvoyer la question au comité.

Questions orales

[*Français*]

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre a déclaré hier que c'est aux marchés à dicter le prix de l'essence à Montréal et que l'on paie plus cher l'essence à Montréal, entre autres, à cause de la distance entre les pompes à essence et les différentes raffineries.

Ma question est la suivante: Puisque le ministre se réfère aux forces du marché, pourquoi son gouvernement, le gouvernement conservateur, a-t-il permis la réduction de la concurrence au Québec et la fermeture de la raffinerie Gulf?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, l'existence des raffineries n'est pas décidée par le gouvernement canadien. Il n'appartient pas au ministre des Finances ou au ministre de l'Énergie ou au ministre de la Consommation et des Corporations de décider qu'il doit y avoir là ou là une raffinerie qui ouvre ou qui ferme. Ce n'est pas la responsabilité du gouvernement. C'est la responsabilité des entreprises d'implanter des raffineries s'il y a lieu, si le marché le demande.

Je sais que pour le parti socialiste, ce n'est pas le genre de monde dans lequel ils aimeraient vivre. Ils aimeraient mieux vivre dans un système où tout est planifié, tout est organisé. Mais ce genre de système, monsieur le Président, est celui qu'on a instauré dans le secteur de l'énergie il y a quelques années: les interventions grossières de la part du gouvernement, avec les résultats qu'on a connus dans le secteur de l'énergie, avec des fermetures d'entreprises, des centaines de personnes qui étaient mises à pied. Nous ne voulons pas retourner, monsieur le Président, à ce genre de système.

M. Toupin: Monsieur le Président, de ce flux de paroles ronflantes, je pense que le ministre admet que son gouvernement n'a pas été le maître penseur de cette fermeture et de cette réduction de la concurrence. Je lui donne raison, monsieur le Président. Son gouvernement a été plutôt simplement la marionnette de gros financiers et des multinationales du pétrole.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

M. Robert Toupin (Terrebonne): Le ministre entend-il demander à Petro-Canada—et encore une fois, j'insiste—d'intervenir afin d'abaisser son prix de vente pour les consommateurs du Québec, de rétablir une saine concurrence et comme action immédiate, de remettre aux consommateurs du Québec ce que le gouvernement du Québec a consenti en réduction de taxe sur la taxe d'essence?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député responsable du secteur de l'énergie pour le parti socialiste poursuit un rêve, une mythologie d'un mode irréel dans lequel les forces du marché n'existent pas, dans lequel la liberté d'entreprendre n'existe pas, dans lequel il n'y aurait que de la bureaucratisation, de la réglementation, des décisions faites par le ministre. Monsieur le Président, ce n'est pas la sorte de monde dans lequel nous voulons vivre. Nous voulons vivre dans un monde de liberté d'entreprendre et dans lequel le marché est d'abord l'indicateur premier.

Et c'est dans cet esprit-là que la société Petro-Canada a un mandat clair et précis, un mandat commercial de travailler et de respecter les forces du marché dans l'intérêt des consommateurs comme dans l'intérêt de ceux qui investissent dans l'exploration.

M. Toupin: Monsieur le Président, je venais de mentionner que le ministre avait prononcé en quelque sorte un flux de paroles ronflantes: le ministre vient d'en faire la preuve.

ON DEMANDE SI LE MINISTRE PEUT ASSUMER SES RESPONSABILITÉS ET FAIRE PREUVE DE LEADERSHIP

M. Robert Toupin (Terrebonne): Voici donc ma dernière question, monsieur le Président. Le ministre est-il capable d'assumer ses responsabilités et, enfin, de faire preuve de leadership au niveau de son gouvernement et, principalement, au niveau de son ministère, et ce pour le bénéfice, et je le répète, pour le bénéfice des consommateurs, non seulement canadiens mais également québécois?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la première qualité de leadership dans le secteur de l'énergie, c'est de s'assurer que les croque-mitaines, les bonhommes sept-heures qui habitent l'imagination du critique énergétique du parti socialiste, n'influencent pas la réalité d'une politique énergétique.

Le député vit dans un monde où il croit que tous ceux qui prennent des décisions sont des capitalistes ronflants, des croque-mitaines qui veulent exploiter la situation et le consommateur. Monsieur le Président, c'est un rêve, une mythologie dans laquelle il vit. Nous vivons dans la réalité d'un marché libre, dans la réalité du droit à entreprendre et dans la réalité où les sociétés ont la responsabilité aussi bien de protéger les consommateurs que leurs actionnaires et leurs investissements. Le gouvernement du Canada, comme le gouvernement du Québec, a à cet effet des lois que les sociétés doivent respecter.

* * *

• (1130)

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'ACHAT DE DOME PETROLEUM PAR AMOCO CANADA

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): De toute évidence, monsieur le Président, le ministre a besoin d'apprendre à distinguer entre libre entreprise et fixation des prix. La différence est énorme.

La question que je pose au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a trait à la transaction Dome-Amoco. Le ministre a dit à la Chambre que le gouvernement en l'occurrence n'avait pas l'intention d'intervenir et qu'il ne considérerait d'autres offres que s'il constatait que les créanciers de Dome avaient rejeté la transaction actuelle. Le jour approche où ils vont la rejeter.

Dans le cadre du protocole d'entente intervenu entre les sociétés Dome et Amoco, le ministre sait-il que les parties intéressées ont stipulé que même si les créanciers rejetaient l'offre, «la société Dome tenterait de réaliser quand même la transaction en se prévalant des dispositions de la Loi sur les

arrangements avec les créanciers des compagnies ou de quelque autre façon»?

Autrement dit, même si les créanciers refusaient, les parties réclameraient la nomination d'un fiduciaire en application d'une loi du gouvernement pour obtenir en dépit de tout l'exécution de ce contrat. Est-ce là une façon acceptable de mettre en place une politique énergétique canadienne?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la première responsabilité du gouvernement était d'abord de s'assurer qu'il y ait des propositions qui soient formulées à la Dome, et comme résultat de notre action, nous avons vu que trois groupes différents étaient intéressés à se porter acquéreurs de la Dome. La société Dome, par son conseil d'administration, a sélectionné l'une des trois propositions et s'est engagée à la présenter à ses actionnaires et à ses prêteurs. Ces derniers ont pris connaissance de l'offre hier, ils doivent porter leur jugement et rendre leur décision. C'est la deuxième étape, monsieur le Président, dans laquelle nous nous trouvons, et nous laissons à ces gens d'abord et avant tout le soin de formuler leur jugement.

[*Traduction*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, les Canadiens se demandent pourquoi le ministre n'a pas le courage de reconnaître, que cette transaction soit bonne ou non pour les créanciers au Canada d'une part et pour les Canadiens du point de vue de la politique énergétique d'autre part, que le gouvernement, dans la crainte de recevoir un coup de massue de Washington, reste peinard, trop émasculé et effrayé pour assumer ses responsabilités. Cela, pourquoi ne le reconnaît-il pas?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député peut bien élever le ton, peut bien essayer d'employer un mot ou un autre, mais il reste une réalité à laquelle il doit faire face, et à ce moment-là il était silencieux, c'est que les problèmes que vit la société Dome actuellement ont d'abord et avant tout été causés par les politiques du gouvernement précédent. Où étiez-vous à cette époque-là? Aujourd'hui, nous faisons face à une situation où 4 000 employés de la société Dome veulent assurer la survie de leurs emplois, où des centaines d'acres de terre sont à développer. Ce dont le gouvernement veut s'assurer, c'est que la réalité Dome au Canada se poursuive parce que nous en avons besoin sur le plan de la sécurité de notre approvisionnement. Nous avons besoin de cette réalité-là pour l'économie de l'Alberta et de la Saskatchewan, et nous en avons besoin également pour les investissements. C'est cela que le gouvernement a fait. C'est la différence entre les deux politiques: la vôtre qui a acculé la société Dome à la faillite et la politique du gouvernement actuel qui a fait que trois sociétés étaient intéressées à se porter acquéreur de la Dome.

[*Traduction*]

LES TERRAINS PÉTROLIERS DE DOME

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser à ce sujet au ministre de l'Énergie. Le ministre doit savoir—il vient d'en faire mention—que Dome a une participation directe nette dans 14,9 millions d'acres de terrains, dont les trois quarts en zones productrices de pétrole ordinaire dont on a dit qu'elles sont les surfaces le mieux développées d'Amérique du Nord, et 4 000 travailleurs s'y trouvent.

Est-ce que le ministre ne veut pas reconnaître que ce qui est sorti de la réunion d'hier, c'est une énorme incertitude? Est-ce qu'il veut dire à la Chambre pour quelle raison il n'intervient pas, pourquoi il ne fait pas preuve d'un peu d'initiative? Qui est-ce qui parle au nom du Canada quand une de ses plus grosses sociétés énergétiques s'en va à la débandade, peut-être à la faillite? Pourquoi se croise-t-il les bras? Pourquoi est-ce qu'il n'intervient pas dans la faillite de Dome?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, l'incertitude en question règne depuis deux ans à cause de la politique que le NPD a imposée aux libéraux. Voilà où nous en sommes, voilà la différence. Nous travaillons pour le véritable avenir économique de Dome. Mais ce qu'ils ont fait depuis deux ans a mis Dome dans la situation où elle se trouve maintenant. Voilà ce qui s'est passé.

M. Waddell: Quelle absurdité!

M. Althouse: Depuis deux ans, c'est vous qui êtes au gouvernement.

M. Gauthier: C'est vous qui êtes au gouvernement.

M. Waddell: Est-ce que le ministre voudrait changer de siège avec nous? Nous allons prendre sa place.

M. le Président: L'échange a été très animé, mais peut-être la présidence pourrait-elle demander aux députés qui interrogent de borner leurs observations à des questions.

Il est évident que les longs préambules polémiques invitent une réponse, puis une réplique. Je prierai le député qui, je le sais, est très ferré à ce chapitre, de poser sa question et d'aller droit au but.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, vu l'incertitude qui règne, est-ce que le ministre entend prendre des mesures quelconques pour s'occuper des banques ou des créanciers suisses et décider de l'avenir de Dome Petroleum?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, l'offre a été présentée à la réunion hier. Ces gens doivent y réfléchir et faire connaître leur réponse. A ce moment-là, nous prendrons connaissance de la réponse. Peut-être sortirons-nous de ce que vous appelez *the uncertainty*.

[*Traduction*]

Je ne sais pas.

Tout d'abord, il faut nous assurer que nous avons suffisamment de temps pour réfléchir et pour prendre une décision.

Je tiens simplement à dire aux députés du parti socialiste qu'ils doivent choisir. Ils ne peuvent avoir les politiques idiotes et stupides qu'ils ont imposées au gouvernement précédent et nous demander en même temps de nettoyer avec d'autres formules le gâchis qu'ils ont eux-mêmes provoqué.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE CAS DE FRED TURNER, EX-DÉTENTEUR DE PERMIS D'EXPLOITATION D'UNE LIGNE AÉRIENNE

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Transports, j'ai une question pour le vice-premier ministre.

Puisqu'il est maintenant clair que M. Fred Turner a été la victime d'une suite d'événements malheureux et peut-être d'un certain excès de zèle de la part de fonctionnaires du gouvernement, le gouvernement va-t-il accepter que la question soit maintenant envoyée à un arbitre impartial dont la décision sera exécutoire, afin de donner à M. Fred Turner une indemnisation satisfaisante pour son manque à gagner?

• (1140)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, il s'agit évidemment d'une initiative lancée sous la précédente administration. Je pense qu'il faut bien le souligner, et qu'il faut aussi noter qu'un certain nombre d'allégations ont été échangées.

Il y a eu une certaine violation des normes à respecter dans le cadre du permis d'exploitation du requérant, et l'on a dûment statué sur la question dans le cadre de la Commission canadienne des transports. La question a été revue à diverses occasions. Elle l'a été récemment par le ministre des Transports. Je crois savoir que le comité permanent est saisi de ce problème. C'est peut-être l'organisme le plus approprié pour poursuivre cette question. Qu'il suffise de dire que la procédure d'appel a été respectée. L'affaire est assez claire pour ce qui est du respect des exigences du permis.

M. Benjamin: Nettoyez derrière vous.

M. Mazankowski: C'est une question très sérieuse. Je pense que le harcèlement des néo-démocrates a uniquement pour but de monter cette affaire en épingle sur le plan politique.

La question a été sérieusement étudiée. Elle sera soumise au comité permanent. Je crois savoir que M. Turner en a discuté avec le premier ministre hier. Le ministre des Transports a dit que malgré toute la sympathie qu'il peut éprouver dans cette affaire, il y a certaines règles et certains règlements à respecter.

ON DEMANDE DE NOMMER UN ARBITRE INDÉPENDANT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, le ministre a dit que M. Turner avait parlé avec le premier ministre. La dernière chose à faire serait d'aborder cette question sur le plan juridique. Je crois que le premier ministre a dit hier qu'il s'agissait plus ou moins d'une question morale. Le ministre doit bien se rendre compte qu'il s'agit d'un cas de conflit entre un puissant gouvernement et un pauvre particulier.

Puisque son gouvernement—sur sa propre initiative je crois quand il était ministre des Transports—a accepté de verser à titre gracieux à M. Fred Turner la somme de 15 000 $, ne serait-il pas normal que le ministre veille à ce qu'une personne impartiale décide du montant correct à verser à M. Turner?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'espère que le député n'est pas en train de suggérer que le gouvernement et les députés responsables que nous sommes devraient fermer les yeux sur certaines des exigences fondamentales de respect du droit et de respect des conditions d'un permis. D'après ce qu'on m'a dit, l'entreprise de M. Turner n'était pas couverte par une assurance-responsabilités suffisante.

M. Benjamin: Il n'avait pas d'entreprise. Son permis a été suspendu quand vous l'avez annulé.

M. Mazankowski: Son avion a été saisi, il n'était pas en possession d'un permis d'exploitation de Transports Canada valide . . .

Mme Copps: Vous feriez bien de vous trouver un autre recherchiste.

M. Mazankowski: Je cite simplement les déclarations du ministre des Transports qui, à mon avis, doit bien s'y connaître autant sur la question que la députée de Hamilton qui se prend pour une experte sur tout mais ne s'y connaît sur rien.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Je le répète, à ma connaissance, la question a été soumise au comité parlementaire. Si la situation à cet égard se modifie, le ministre des Transports l'annoncera.

ON DEMANDE UNE SENTENCE ARBITRALE EXÉCUTOIRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Je me suis entretenu hier avec le premier ministre et M. Turner. Je voudrais connaître le fin mot de l'histoire. En 1984, le gouvernement précédent à l'instigation de la CCT a annulé la licence de M. Turner. Le gouvernement actuel, et je l'en félicite, a reconnu qu'on avait eu tort d'agir ainsi et a rendu sa licence à M. Turner. On sait que le paiement de 15 000 $ offert à titre gracieux ne va pas permettre à Fred Turner et à Turn-Air de reprendre leurs vols.

Le vice-premier ministre ne conviendra-t-il pas que c'est maintenant le moment de recourir à une sentence arbitrale exécutoire pour que Fred Turner puisse obtenir un règlement équitable et qu'il puisse reprendre ses vols et exploiter sa compagnie aérienne?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je sais que le député s'est beaucoup occupé de cette affaire. J'aimerais qu'il écoute les réponses que je donne à la Chambre, ce qui lui éviterait de reposer la même question. J'ai dit simplement que si notre position changeait le ministre des Transports l'annoncerait.

ON DEMANDE L'ARBITRAGE AVEC DÉCISION EXÉCUTOIRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, il se passe ici quelque chose de très grave. La licence de M. Turner lui a été retirée par la CTC. Le Cabinet du gouvernement actuel a reconnu que ce n'était pas justifié et lui a rendu sa licence. M. Turner a perdu ses six avions, ses licences, son hangar et maintenant sa maison. Il est un Canadien honnête et droit, monsieur le Président.

Le gouvernement va-t-il soumettre l'affaire à l'arbitrage avec décision exécutoire pour qu'on examine les pertes subies par Fred Turner et qu'on lui accorde le dédommagement nécessaire pour faire repartir son entreprise, ce qu'il mérite bien?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous avons fait preuve de compréhension dans cette affaire, mais le député serait le premier à s'opposer à ce que le gouvernement ou un ministre essaye d'influencer le cours de la justice, et c'est pourtant ce qu'il propose maintenant.

Le député a répété sa question, je répéterai donc ma réponse. Si notre prise de position change, le ministre des Transports examinera la question et fera une déclaration le cas échéant.

* * *

L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

LA POLITIQUE CANADIENNE DE DISTRIBUTION DE FILMS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, au festival du film de Cannes cette semaine, les Canadiens ne peuvent toujours pas conclure d'accords de distribution de films au Canada. Les producteurs de films de l'Europe et d'ailleurs ne croient tout simplement pas que notre gouvernement veut se donner une politique canadienne de distribution du film. Les Américains continuent d'acheter des films et d'accaparer les droits de distribution en Amérique du Nord. Ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Je ris, monsieur le Président, parce que le vice-premier ministre semble préoccupé. Ma question porte sur la promesse que vous avez faite de persuader les Américains de ne pas menacer . . .

M. le Président: La présidence a un mot à dire. Je sais que la députée de Mount Royal préférerait ne pas utiliser le pronom «vous». J'ai remarqué qu'on l'a utilisé un peu ce matin. Essayons de ne plus recommencer.

Le vice-premier ministre était en difficulté parce qu'un distingué député de l'autre côté de la Chambre semblait vouloir lui parler pendant que la députée posait sa question. La situation est maintenant rétablie.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je demande à la députée de poser sa question.

Mme Finestone: Je vous demande conseil, monsieur le Président. Pensez-vous que le vice-premier ministre a entendu la question ou devrais-je la recommencer?

M. le Président: Je ne prendrai certainement pas le vote là-dessus.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je pense que la députée devrait répéter sa question.

Mme Finestone: Monsieur le Président, au festival du film de Cannes, personne ne pense que le gouvernement canadien croit à une politique canadienne de distribution du film. Ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Se rend-il compte qu'à moins que le gouvernement ne dissipe l'incertitude qui entoure le dépôt à la Chambre de votre politique canadienne de distribution du film, personne ne croira la ministre des Communications et n'acceptera sa politique? Cessez de saboter son projet de loi. Allez-vous le déposer à la Chambre avant la fin de juin? Oui ou non?

[*Français*]

Mme Claudy Mailly (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, cela fait 55 ans que l'industrie du film voulait avoir un projet de loi semblable à celui que la ministre des Communications se propose de présenter. Il n'y a aucun changement à notre échéancier. Il y a beaucoup de rumeurs, il y a beaucoup d'histoires qui circulent. Mais la députée devrait très bien savoir que ce projet de loi tient beaucoup à coeur à la ministre et qu'elle va le présenter aussitôt que l'échéancier législatif va le permettre.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, la députée doit savoir que des promesses et des actions, c'est complètement différent.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): On joue actuellement à Cannes le petit jeu qui consiste à promettre sans rien donner et à remettre à plus tard. C'est pourquoi nos distributeurs de films ne peuvent pas acheter les films qu'ils veulent des Européens.

M. Masse: A cause de la politique du gouvernement précédent.

Mme Finestone: Vous êtes au pouvoir depuis presque trois ans . . .

M. Masse: Vous n'avez rien fait pour l'industrie du film.

[*Français*]

M. le Président: Je demanderais à la députée de poser sa question, s'il vous plaît.

• (1150)

[*Traduction*]

Mme Finestone: Je demande au vice-premier ministre et au leader parlementaire: Déposerez-vous ce projet de loi avant le 30 juin, oui ou non?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je pensais que le premier ministre et la ministre des Communications avaient entièrement répondu à cette question, non seulement aujourd'hui, mais plusieurs fois cette semaine. Pourquoi la députée n'écoute-t-elle pas de temps à autre?

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE PACTE DE L'AUTOMOBILE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais également poser une question au vice-premier ministre. J'ai ici des documents américains qui ont fait l'objet d'une fuite . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Masse: Grande nouvelle.

M. Langdon: Le gouvernement de l'État du Michigan a déclaré, le mois dernier, au négociateur commercial en chef des États-Unis qu'il voulait l'abolition du Pacte de l'automobile et des garanties qu'il prévoit afin que les automobiles soient traitées comme n'importe quel autre produit dans le cadre du libre-échange. Comme ces pressions émanent de l'État américain qui fabrique le plus d'automobiles, le gouvernement va-t-il enfin admettre que le Pacte de l'automobile fait l'objet de négociations et que le Canada risque de perdre ces garanties et les milliers d'emplois qu'elles représentent?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous sommes vendredi. Je vais expliquer très clairement, une fois de plus, au député néo-démocrate ce qu'il en est, en articulant bien pour qu'il comprenne. Le Pacte de l'automobile n'est pas négociable. Les Américains n'ont pas demandé qu'il soit négocié. S'ils le demandent, nous n'accepterons des changements que s'ils sont plus avantageux pour le Canada et les travailleurs canadiens, un point c'est tout.

LA POSITION DU MICHIGAN

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je vais lire, en articulant bien, le document du département du Commerce de l'État du Michigan. Si ses recommandations sont suivies, la production diminuera au Canada au profit des usines américaines et nous assisterons à une régression de notre industrie automobile. Le gouvernement va-t-il enfin reconnaître que les garanties concernant l'automobile sont d'une importance cruciale et que, si elles sont réduites, nous perdrons énormément d'emplois en Ontario et au Québec?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les néo-démocrates cherchent à faire peur aux gens, comme à leur habitude. Ils font peur aux travailleurs. Ce document dont ils parlent et que je n'ai pas vu se fonde sur de simples conjectures. Il émane d'un État et non pas du gouvernement fédéral. Le député ne cesse d'échaffauder des hypothèses. Cessez de faire peur aux travailleurs. Le NPD ne cesse de recourir à cette tactique, sans aucune raison valable.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LES BROCHURES DE PROPAGANDE EXPÉDIÉES PAR LA POSTE AUX CONJOINTS DES PARLEMENTAIRES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le premier ministre étant absent, je pose ma question au vice-premier ministre. La semaine dernière, les conjoints d'un certain nombre de députés ont reçu par la poste deux brochures de propagande émanant d'organismes de droite en faveur de l'apartheid en Afrique du Sud. Cette propagande a été expédiée à la Chambre des communes en utilisant la marque d'affranchissement du député d'Okanagan—Similkameen. Elle décrit l'Afrique du Sud comme un modèle de société multiraciale et les opposants de l'apartheid comme des révolutionnaires radicaux marxistes-léninistes et le reste.

Quelle est la nouvelle position du gouvernement au sujet de l'Afrique du Sud? Est-ce celle que le député d'Okanagan—Similkameen décrit dans ce document qu'il nous a envoyé ou est-ce celle qu'il nous a exposée jusqu'ici?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont clairement énoncé quelle était la politique du gouvernement au sujet de l'Afrique du Sud.

Mme Jewett: Dites-le à votre caucus.

M. Mazankowski: Cela vaut également pour les caucus néo-démocrate et libéral. Ils devraient également apprendre à s'entendre sur certaines choses.

Dans ce cas-ci, notre position est très claire.

M. le Président: J'ai un problème que je voudrais vous exposer. Si j'ai bien compris la question du député, le député d'Okanagan—Similkameen aurait envoyé deux documents publiés par le gouvernement sud-africain ou l'une de ses agences. A moins qu'il ne soit évident que le député ait approuvé ces déclarations au nom du gouvernement, et je ne suis pas sûr que ce soit le cas, on ne doit pas faire de procès d'intention à un député s'il n'est pas certain qu'il a fait ces déclarations.

Cela me pose un problème, car ces documents ne semblent ne pas avoir été imprimés ou préparés par le député. Je demanderai au député de Glengarry—Prescott—Russell d'en tenir compte dans sa deuxième question.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'en tiendrai compte. Merci de vos conseils.

L'OPINION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Je voudrais demander au vice-premier ministre si cet extrait du document correspond à la position du gouvernement:

> Les manipulateurs, qui, en coulisse, ameutent l'opinion publique contre l'apartheid du gouvernement réformiste d'Afrique du Sud ne sont ni des chrétiens ni des moralistes, mais plutôt des gens amoraux, immoraux, non chrétiens, antichrétiens et promarxistes-léninistes.

Le vice-premier ministre partage-t-il ce point de vue, au nom du gouvernement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): La réponse est non, monsieur le Président. Le député tente de faire croire qu'il lit un extrait d'un document énonçant la politique gouvernementale. Il sait parfaitement que ce n'est pas en travestissant la vérité qu'il sert les intérêts des députés et du Parlement.

* * *

LES ARMES SPATIALES

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS—LES EXPORTATIONS DES SOCIÉTÉS D'OTTAWA

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, je vais adresser ma question au vice-premier ministre. Le *Toronto Star* révèle aujourd'hui que la société Semoptics, d'Ottawa, vend aux États-Unis du matériel extrêmement important pour la mise au point d'armes faisant partie du programme de la guerre des étoiles. Pour ce faire, Semoptics utilise environ 200 000 $ de matériel provenant du Conseil national de recherches.

Étant donné qu'il a pour politique de ne pas accorder d'aide gouvernementale à la recherche sur la guerre des étoiles et, encore moins, à la mise au point d'armes dans le cadre de ce programme, le gouvernement va-t-il enquêter sur la participation du CNR et mettre un terme dès maintenant à toute subvention versée à la recherche et, pire encore, à la mise au point d'armes destinées à la guerre des étoiles?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, la position du gouvernement canadien a été très clairement indiquée par le premier ministre le 7 septembre 1985, quand il a affirmé que le gouvernement ne participerait pas dans l'initiative stratégique des États-Unis, de gouvernement à gouvernement. Par contre, le gouvernement a laissé le secteur privé libre de participer, et je pense que c'est un exemple de l'implication du secteur privé dans l'initiative américaine.

[*Traduction*]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, est-ce à dire que les ministères et organismes gouvernementaux, notamment le Conseil national de recherches, peuvent collaborer aux projets de la guerre des étoiles? La ministre est-elle en train d'affirmer que le gouvernement permet maintenant à des organismes comme le Conseil national de recherches de venir en aide aux entreprises privées qui font de la recherche pour la guerre des étoiles ou mettent au point des armes dans le cadre de ce programme?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je pense que mon honorable collègue soulève une question hypothétique et qu'actuellement il n'y a aucune demande qui a été faite directement au Conseil national de recherches. Advenant une telle possibilité, nous analyserons la situation et nous prendrons une position à ce moment-là.

• (1200)

[*Traduction*]

Mme Jewett: Une brève question supplémentaire.

M. le Président: La parole est à la députée.

L'UTILISATION DE MATÉRIEL DU CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, un journaliste a montré, après avoir effectué une enquête, que Semoptics utilise effectivement du matériel du Conseil national de recherches pour ses travaux concernant la guerre des étoiles. La ministre s'engage-t-elle à ce que le gouvernement fasse un rapport complet à la Chambre sur les organismes gouvernementaux et les sociétés d'État qui contribuent à la recherche ou à la mise au point d'armes dans le cadre de la guerre des étoiles?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, tel que je l'ai indiqué tout à l'heure, il semble que c'est une question hypothétique et advenant une possibilité où il y aurait vraiment une demande, nous l'examinerions à la lumière de la contribution que pourrait avoir une telle recherche sur les objectifs du Canada. A ce moment-là, nous prendrions une décision.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA LIVRAISON DU COURRIER DE PREMIÈRE, DE DEUXIÈME ET DE TROISIÈME CLASSE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes. Dans une allocution qu'il prononçait le 12 mai devant la *National Association of Major Mail Users*, le président de Postes Canada a déclaré qu'on allait traiter de la même façon le courrier de première, de deuxième et même de troisième classe.

Le ministre peut-il nous dire pourquoi on n'accorde pas la priorité au courrier de première classe affranchi à 36c. sur les envois en nombre sans adresse affranchis à 7c. Le courrier de première classe est-il maintenant sur un pied d'égalité avec le courrier de troisième classe?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Non, monsieur le Président. Je crois que le président de Postes Canada voulait dire que la société a l'intention de livrer tout le courrier, qu'il s'agisse de courrier de première, de deuxième ou de troisième classe, aussi rapidement et aussi ponctuellement que possible. Le plan d'entreprise contient des normes pour ce qui est des délais de livraison, qui varient selon la classe de courrier. Le rapport trimestriel d'un vérificateur indépendant permettra d'évaluer les résultats de Postes Canada en fonction de ces normes.

[*Français*]

LE PRÉSUMÉ PLAN D'URGENCE—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, je désire poser une quetion supplémentaire au ministre des Postes de troisième classe. Dans le même discours, le président de la Société canadienne des postes a dit «grève ou pas grève, nous allons livrer le courrier». Le ministre peut-il dire comment la Société canadienne des postes pourra livrer le courrier si ses employés sont en grève? Les médias nous disent qu'il y a un plan. Peut-il nous le confirmer?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Non, monsieur le Président, je ne puis le faire. Postes Canada est une société d'État qui est exploitée de façon autonome, comme l'a voulu le Parlement lorsqu'il l'a créée. La mission que lui a confié le Parlement n'a pas changé et elle consiste à assurer la livraison du courrier dans la mesure du possible. D'après l'allocution, c'est ce qu'on a l'intention de faire, selon moi.

M. le Président: Je voudrais aviser la Chambre que nous avons dépassé le temps alloué. Je permettrai au député de Cochrane—Supérieur de poser une question pour mettre fin à la période des questions. Les néo-démocrates ont remarqué, j'en suis sûr, que j'ai autorisé trois questions de l'un d'entre eux.

LES AFFAIRES INDIENNES

LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme le ministre le sait, le programme d'aide à l'enseignement postsecondaire à l'intention des étudiants indiens a été l'un des programmes les plus fructueux mis en oeuvre par le gouvernement fédéral. En fait, en dix ans, son budget est passé de 8 millions à 93 millions de dollars car de plus en plus de jeunes Indiens le considèrent comme un moyen d'accéder à l'indépendance économique.

Hier, le ministre a décidé de limiter ce programme. Est-il normal et juste, selon lui, d'adopter une politique différente pour les Indiens puisqu'un grand nombre d'autres programmes gouvernementaux sont ouverts à tous? Comment peut-il expliquer à la Chambre que les élèves qui sortent cette année de l'école secondaire et ceux qui étudient le droit, la pédagogie et la médecine, sont tout en bas de la liste de priorité en ce qui concerne l'admissibilité à ce programme important?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, dans sa question, le député a reconnu que le budget de ce programme est passé de 8 millions à 93 millions de dollars. A moins de coupures effectuées dans d'autres programmes du ministère, nous ne pouvons pas annoncer avec certitude combien de fonds seront consacrés à l'enseignement postsecondaire pour les élèves indiens et inuits.

Le budget établi cette année représente une augmentation de dépenses sans précédent. Nous avons décidé d'accorder 12 millions de plus à ce programme. L'établissement de critères à titre provisoire pour cette année, pendant que nous discutons avec les bandes et les dirigeants indiens des modifications à apporter, était nécessaire pour nous permettre de maintenir le budget des autres programmes destinés aux Indiens.

Pour faire face à l'augmentation nécessaire de l'an dernier, nous avons dû utiliser des fonds provenant d'autres très importants programmes pour les Indiens, notamment en matière de logement, d'infrastructure et d'aide aux bandes, pour compléter le budget de l'enseignement.

M. le Président: Le député de Regina-Est invoque-t-il le Règlement?

M. Benjamin: Non, monsieur le Président. J'espérais que vous vous laisseriez convaincre et me permettriez de poser ma question.

M. le Président: Je regrette, mais c'est impossible. Nous avons déjà dépassé l'heure. Je demande la collaboration de tous les députés.

M. Benjamin: Faites comme si vous ne voyiez pas l'horloge.

M. le Président: Je suis sûr que le député a bien des conseils à me donner.

M. Benjamin: C'est vendredi.

M. le Président: Je dois informer la Chambre que c'était la dernière question.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU DE RÉGIE INTERNE CONCERNANT LA RÉVISION DES TRAITEMENTS

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer un extrait du procès-verbal de la réunion du Bureau de régie interne tenue le mercredi 13 mai 1987, concernant la révision des traitements de certains employés admissibles de la Chambre des communes, qui est entrée en vigueur le 1er avril 1987.

* * *

[*Français*]

COMITÉS DE LA CHAMBRE

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration sur la réforme de l'assurance-chômage.

[*Traduction*]

DÉPÔT DE LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 67(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des copies de la réponse du gouvernement au rapport du comité permanent des communications et de la culture sur la fiscalité relative aux artistes et aux arts.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux 18 pétitions portant les numéros suivants: 332-1785, 332-1814, 332-1896 à 332-1898 inclusivement, 332-1919, 332-1921, 332-1926, 332-1931 à 332-1934 inclusivement, 332-1946, 332-1960, 332-1964, 332-1967, 332-1976 et 332-2008.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA RÉFORME

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'aimerais prendre la parole aujourd'hui pour vous entretenir du régime d'assurance-chômage.

Depuis sa création il y a plus de 40 ans, le régime d'assurance-chômage est devenu l'un des programmes nationaux les plus importants qui touche presque tous les Canadiens, et ce, en plus de représenter un élément important de l'économie du pays. A l'origine, le régime d'assurance-chômage était censé assurer une protection temporaire du revenu contre les pertes soudaines d'emploi. Il est par la suite venu pallier le problème du chômage saisonnier. Aujourd'hui, pour beaucoup, il reste une protection temporaire du revenu et pour d'autres, il revêt l'apparence d'un revenu garanti utilisé fréquemment. D'autres encore le voient comme un régime de prestations sociales qui offre notamment un soutien de revenu pendant les congés de maternité.

[*Traduction*]

Peu de programmes de l'État touchent un aussi grand nombre de Canadiens. Jamais n'en a-t-on eu plus clairement la preuve qu'au début des années 80, lorsque la récession économique a forcé un nombre croissant de travailleurs, de toutes les couches de la société, à recourir à l'assurance-chômage. Un régime aussi vaste et important, dont l'incidence est si grande sur un nombre tellement important d'individus, de secteurs économiques et de régions, ne pouvait que prêter le flanc aux critiques qui sont d'ailleurs venues de toutes parts pour différentes raisons.

[*Français*]

A notre arrivée au pouvoir, monsieur le Président, nous avons décidé qu'une étude du régime d'assurance-chômage s'imposait. Nous devions nous assurer que celui-ci continue de répondre aux besoins des Canadiens. Nous avons donc formé une commission d'enquête en lui confiant le mandat d'étudier le régime et la place qu'il occupe au sein de l'économie canadienne. Nous avons exigé que soient tenues pour la première fois des audiences publiques à travers le pays afin de connaître le point de vue de tous les intéressés.

En décembre dernier, nous avons reçu le rapport de cette commission ainsi que le rapport minoritaire de deux des commissaires et les déclarations supplémentaires de quatre commissaires. Au cours des six derniers mois, le gouvernement a étudié sérieusement les avis de tous les commissaires, de même que les recommandations de la Commission royale de Terre-Neuve et de la Commission Macdonald et celle du Comité permanent de la Chambre.

Les députés de cette Chambre savent sans aucun doute que les opinions énoncées dans les différentes études divergent grandement et sont même souvent incompatibles.

Le gouvernement a prêté une oreille attentive au débat public, il a tenu de vastes consultations sur le sujet. J'ai moi-même rencontré des groupes d'employeurs et de travailleurs. J'ai écouté le point de vue de nombreux Canadiens. A la lumière de ces consultations, il est clair que l'opinion publique est divisée et même polarisée. Sur la question de l'assurance-chômage, certains souhaiteraient un régime plus généreux tandis que d'autres le veulent plus restrictif.

J'ai rencontré à deux reprises les représentants des provinces. Certaines provinces s'opposent vivement à toute mesure qui contribuerait à rendre le régime plus restrictif alors que d'autres sont en faveur de l'abolition des éléments sociaux qu'il contient. Monsieur le Président, deux écoles de pensée distinctes se sont dressées. Selon la première, pour qu'il soit possible d'atteindre les objectifs du régime actuel, il faudrait le diviser en au moins deux programmes indépendants: un régime d'assurance d'une part, et des prestations d'aide sociale d'autre part. Certains prétendent que de fait le régime actuel incite les gens à ne pas travailler. Selon eux, il faut retourner à l'aspect intrinsèque de l'assurance et laisser les prestations d'ordre social être traitées par un mécanisme qui reste à être défini.

Selon la deuxième école de pensée, la portée et la protection du régime d'assurance-chômage devraient être étendues et augmentées. Il est proposé que l'assurance-chômage ait davantage le rôle de soutien de revenu. Les partisans de cette théorie qualifient de mythe l'argument selon lequel un grand nombre de Canadiens préfèrent recevoir des prestations d'assurance-chômage plutôt que de travailler. Ils proposent donc que plus d'argent soit investi dans le régime. On rejette l'idée qu'il y ait une distinction à faire entre prestations d'aide sociale et l'aspect strictement «assurance» du régime.

Les deux groupes se critiquent mutuellement, avec force, prédisent des résultats désastreux si les propositions de l'autre sont mises de l'avant. Cependant, tous s'entendent pour dire que toute modification apportée à la structure du régime affecterait profondément la vie de millions de personnes, de même que l'économie de régions où elles habitent.

• (1210)

[*Traduction*]

Le gouvernement a examiné en profondeur le régime actuel de même que l'ensemble des modifications proposées. Nous rejetons l'idée d'élargir et d'augmenter les prestations d'assurance-chômage. Non seulement le régime coûterait-il alors plus cher, entraînant ainsi une augmentation des cotisations payées par tous les Canadiens, mais il pourrait également avoir l'effet de décourager la recherche d'un emploi.

En même temps, nous rejetons les propositions voulant que les prestations d'assurance-chômage soient réduites. Une réduction de celles-ci ferait en effet du tort à des individus sans reproche et endommagerait l'économie de certaines régions du pays.

En tant que gouvernement chargé de représenter les intérêts de l'ensemble des Canadiens, nous avons conclu que la structure actuelle du régime d'assurance-chômage représente la meilleure façon de concilier les opinions divergentes des parties intéressées.

Un élément est commun à toutes les propositions de changements; elles entraîneraient des difficultés pour les individus, les entreprises et les régions, et tout cela pour atteindre un résultat qui serait lui-même bien incertain. Cela viendrait mettre en péril les progrès que nous avons accomplis, par exemple dans la relance de l'économie, l'aide au développement régional et la création d'emplois.

[*Français*]

Le gouvernement reconnaît que le régime n'est pas parfait, mais le système actuel vient en aide à des millions de Canadiens et nous n'allons pas alimenter l'incertitude inutilement en le modifiant pour le simple plaisir de le modifier. Notre plan ne consiste pas à réduire l'assurance-chômage, mais plutôt à réduire le besoin d'y recourir.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, nous devons continuer à prendre les mesures qui permettront de mieux aider les Canadiens à obtenir un emploi durable. Toutes nos politiques économiques, commerciales, fiscales, de développement régional ainsi que nos politiques de mise en valeur des ressources humaines cherchent à atteindre ce but. L'assurance-chômage vient appuyer nos efforts en ce sens et continuera de le faire.

Monsieur le Président, le régime d'assurance-chômage n'est qu'un instrument parmi l'ensemble des programmes utilisés pour développer l'emploi et le marché du travail. La Planification de l'emploi joue un rôle de premier plan pour aider les Canadiens à s'adapter aux conditions économiques changeantes.

Même si la situation de l'emploi s'est améliorée de façon croissante—depuis septembre 1984, 778 000 nouveaux emplois ont été créés—et si nous avons mis en place d'excellents programmes, nous ne pouvons nous reposer sur nos lauriers. Je veux m'assurer que la Planification de l'emploi continue de répondre aux besoins des régions et aux changements sur le marché du travail—qu'elle réponde aux besoins des gens, comme les femmes qui reviennent sur le marché du travail, les travailleurs âgés, les jeunes qui passent de l'école au travail, les travailleurs qui font face aux changements technologiques et à l'évolution du commerce international, et aux chômeurs de longue date.

La réduction des disparités régionales est l'un des grands objectifs de notre gouvernement. Nous nous attachons particulièrement à diversifier l'économie des provinces de l'Ouest. Nous avons pris des mesures pour venir en aide à l'industrie du pétrole et nous nous attaquons aussi aux problèmes du secteur de l'agriculture. L'Agence des perspectives de l'Atlantique améliorera les initiatives du gouvernement fédéral dans la région de l'Atlantique.

Tout au cours de mon examen de l'assurance-chômage, j'ai été étonné par l'importance que revêt la façon dont celui-ci est mis en oeuvre. C'est là, en effet, la question que la plupart des gens soulèvent d'abord. Le personnel des Centres d'emploi du Canada fait du bon travail dans des circonstances souvent difficiles; je suis toutefois persuadé que nous pouvons encore mieux administrer ce régime. Nous pouvons offrir un meilleur service, un service plus humain à nos clients et lutter davantage contre la fraude.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais donc vous faire part des mesures administratives que nous prendrons et qui devraient être en place en 1988.

Dans nos bureaux les plus achalandés, des agents de service aux prestataires veilleront à ce que les prestataires puissent obtenir l'aide et les renseignements désirés. Nous offrirons des séances de sensibilisation au public afin que les utilisateurs du régime en comprennent le fonctionnement et sachent à quoi

s'attendre. Nous améliorerons le service téléphonique de façon à ce que les clients n'aient plus à souffrir de l'encombrement et puissent obtenir les renseignements nécessaires.

A la suite de consultations auprès des employeurs et des employés, nous mettrons en vigueur un relevé d'emploi simplifié afin de réduire le fardeau administratif des employeurs.

Nous élargirons les activités afin d'éliminer ceux qui voudraient contrevenir et abuser des dispositions du régime. Nous augmenterons les entrevues portant sur la recherche d'emploi et la disponibilité. Nous améliorerons notre service aux prestataires, soit ces gens honnêtes qui, plutôt que de recevoir des prestations d'assurance-chômage, préfèrent travailler. Le petit groupe qui cherche à contrevenir aux dispositions du régime ternit ainsi la réputation de tous les prestataires et ne sera pas toléré.

Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier chacun des membres du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration pour leur travail sur le régime d'assurance-chômage.

Le rapport du Comité nous a été d'une grande utilité dans notre examen, non seulement du régime actuel, mais aussi des autres réformes proposées. Les membres du Comité nous ont demandé d'examiner les recommandations comme un tout et c'est ce que nous avons fait.

Je dépose aujourd'hui une lettre au président du Comité permanent qui correspond à ma déclaration et qui tiendra lieu de réponse du gouvernement au rapport, conformément au Règlement de la Chambre.

• (1220)

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, les Canadiens rient du gouvernement ce matin, mais ils ne trouvent pas la situation amusante. Après deux années et demie au cours desquelles on a consacré des millions de dollars à quatre commissions et études, à savoir la Commission Forget, la Commission Macdonald, la Commission royale de Terre-Neuve et l'étude du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, le ministre nous dit ce matin à la Chambre qu'il n'entend absolument rien faire au sujet de la réforme de l'assurance-chômage. Il n'y aura aucun projet de loi portant sur la réforme nécessaire de la Loi sur l'assurance-chômage. Le ministre a parlé de quelques modifications administratives auxquelles il aurait pu procéder il y a deux ou trois ans, sans avoir besoin pour cela d'une étude.

Le 8 novembre 1984, dans sa déclaration économique, le ministre des Finances nous a dit ceci:

> Si l'on veut que ce programme . . .
>
> Le programme d'assurance-chômage.
>
> . . . réponde aux besoins d'adaptation des individus à un marché du travail en évolution rapide, à un coût raisonnable pour les travailleurs, les employeurs et l'État, il faudra probablement modifier la loi. Aussi le gouvernement a-t-il ordonné que le programme d'assurance-chômage fasse d'urgence l'objet d'un réexamen. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M[lle] MacDonald) publiera sous peu un document d'étude auquel fera suite un examen approprié au niveau du Parlement.

Le ministre nous a ensuite donné plus de détails dans son document intitulé *Une nouvelle direction pour le Canada—un programme de renouveau économique*. Vous parlez d'une urgence. Le gouvernement a pris ensuite sept mois pour former la Commission Forget qui a coûté au Canada près de 7 millions de dollars. Après plus d'un an et demi de recherches, d'études et d'audiences, en décembre 1986, la Commission a publié son rapport, ainsi que deux rapports minoritaires. Ses membres étaient fort divisés sur la question.

A l'époque, nous, du parti libéral, nous sommes fortement opposés aux propositions de la Commission Forget tendant à réduire les prestations en ayant recours à l'«annualisation», ainsi qu'à sabrer dans les prestations saisonnières et régionales. Le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a entrepris ensuite une étude du rapport Forget et il a présenté son propre rapport sur la question en mars 1987. Après avoir rejeté à l'unanimité le projet d'annualisation et la réduction des prestations, le comité a formulé 90 recommandations visant à améliorer le régime d'assurance-chômage. Bon nombre de ces recommandations sont analogues à celles de la Commission Forget. Sur certains points essentiels, le comité permanent et la Commission Forget sont d'accord.

Cependant, le ministre a fait fi de toutes ces propositions. Il n'a rien fait pour permettre au nombre toujours croissant des travailleurs à temps partiel de profiter du régime d'assurance-chômage. Il n'a rien fait pour améliorer les prestations de maternité et parentales. Il n'a rien fait pour multiplier les occasions de formation pour ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage. Il n'a rien fait pour préciser la loi en ce qui concerne ceux qui font l'objet d'un lock-out ou qui sont incapables de travailler pendant une grève. Il n'a rien fait pour rétablir l'équité en ce qui concerne le problème des versements en trop.

Au cours de nos audiences, nous avons entendu maints comptes rendus terribles de personnes à qui on aurait versé des prestations d'assurance-chômage auxquelles elles n'avaient pas droit. Ce n'était pas ces personnes, mais les fonctionnaires du gouvernement qui étaient à blâmer. Pourtant, on leur a demandé de rembourser des milliers de dollars alors qu'elles étaient toujours en chômage. On n'a rien prévu à ce sujet. Le ministre n'a rien dit de projets visant à restructurer la Commission d'assurance-chômage pour la rendre plus efficace et plus indépendante.

Encore une fois, le gouvernement abandonne son programme politique. Encore une fois, il fait fi d'un rapport unanime de comité, alors qu'il prétend vouloir favoriser la réforme parlementaire.

[*Français*]

Monsieur le Président, ce gouvernement a introduit la réforme parlementaire mais, au cours de ce mois, il a ignoré deux rapports du Comité sur l'emploi et l'immigration, deux rapports qui étaient unanimes, l'un concernant les réfugiés et l'autre l'assurance-chômage.

[*Traduction*]

Deux fois en un mois, le gouvernement, qui se targue de favoriser la réforme parlementaire, a fait fi de deux rapports unanimes en provenance du même comité. La déclaration du ministre selon laquelle l'intention du gouvernement ne serait pas de réduire l'assurance-chômage, mais plutôt le besoin de l'assurance-chômage est une sinistre blague. Si le ministre songe à de nouveaux programmes pour lutter contre le chômage, où sont-ils? Il ne les a certainement pas annoncés ce matin.

Au Canada, le chômage se situe toujours à 9,3 p. 100, ce qui signifie qu'il y a chez nous 1,2 million de chômeurs. La récession a beau être finie depuis trois ans, nous n'avons pas encore retrouvé le taux de 7,5 p. 100 enregistré avant que la récession ne débute en 1981. Nous ne nous sommes nullement approchés du taux moyen de chômage de 5,6 p. 100 que notre pays a connu de 1965 à 1980. En fait, le gouvernement a réduit de 30 p. 100 les programmes d'emploi et de formation dont le budget est passé de 2,2 milliards à 1,6 milliard de dollars pour l'année financière en cours. Le gouvernement affiche une attitude de passivité qui se traduit par de faibles taux de chômage dans la région de Toronto, mais par des taux de 20 p. 100 à Terre-Neuve, de 12,6 p. 100 en Colombie-Britannique, de 10 p. 100 en Alberta et de 14 p. 100 pour les jeunes Canadiens en général.

Le gouvernement ne fait rien à l'égard du nombre croissant d'emplois à temps partiel faiblement rémunérés, non syndiqués et dépourvus d'avantages sociaux qui sont occupés à 70 p. 100 par des femmes. On ne fait rien pour remédier à l'écart grandissant entre les revenus masculins et les revenus féminins. Cette année, en effet, pour la première fois en 18 ans, l'écart a grandi au lieu de diminuer. Le gouvernement ne fait rien non plus pour combler l'écart croissant entre les riches et les pauvres à cause de la tendance de plus en plus forte aux emplois à temps partiel peu rémunérés.

La Loi sur l'assurance-chômage a été proposée en 1940 par un gouvernement libéral à la suite du chômage tragique qui avait sévi pendant les années 1930. Cette loi a été une grande réalisation du parti libéral sous la direction de MacKenzie King. Au fil des années, le parti libéral a continué à affiner, réformer et ajuster la loi. Nous en favorisons toujours la réforme et l'amélioration. Au comité permanent, nous avons appuyé les 90 recommandations sauf une.

Le gouvernement aurait pu faire beaucoup sans toucher aux questions prêtant à controverse, mais il n'a fait preuve d'absolument aucun leadership. La déclaration que le ministre a prononcée aujourd'hui ne plaira à personne. C'est un abandon complet de ses responsabilités.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier le ministre de m'avoir communiqué si rapidement le texte de sa déclaration. Il avait affirmé que je le recevrais à mon bureau peu après 9 heures et je l'ai reçu à l'heure dite. Certes, c'est là un exemple que devraient suivre tous les ministres d'en face.

Ceci étant dit, et c'est le seul compliment que je vais lui adresser aujourd'hui, je ne crois pas que les Canadiens ont de quoi se réjouir. Je pense qu'à 12 h 8 aujourd'hui, tous les sans-emploi du Canada ont poussé un grand soupir de soulagement. Ils sont soulagés parce que le ministre a décidé de ne mettre en oeuvre aucune des recommandations draconniennes de la Commission Forget. En fait, le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration est en grande partie responsable d'avoir tiré le ministre de l'impasse où il se trouvait. Le ministre devrait humblement remercier chacun des membres du comité permanent de la Chambre des communes.

[*Français*]

Monsieur le Président, le 15 mai 1987 est un grand jour pour le respect des droits des travailleurs et des travailleuses et des Canadiens qui pourront conserver l'assurance-chômage comme un soutien à la recherche d'emploi. C'est sans nul doute un soufflet à M. Forget et à sa recommandation d'annualisation.

Les membres du Comité permanent ont su mettre de côté leur perception et, unanimement, ont recommandé un ensemble de mesures et de réformes en profondeur de l'assurance-chômage. Nous, les députés de tous les partis, venons de sauver la face du gouvernement et lui avons permis de rejeter les abominations sur l'annualisation. Il reste un long chemin à parcourir pour faire accepter les mesures qui amélioreront les services d'assurance-chômage.

• (1230)

[*Traduction*]

Il est regrettable que le ministre n'ait pas fait preuve de courage. En lisant sa déclaration, une telle abondance de reproches s'offrait à moi que je ne savais pas au juste par où commencer.

Premièrement, je tiens à ce que l'on sache clairement que le seul mérite de cette déclaration, c'est qu'on n'ait pas donné suite aux recommandations Forget. Je déplore cependant que le ministre ait jugé bon de temporiser ainsi. Je m'étonne qu'il ait attendu du 5 décembre au 15 mai avant de rendre une décision, soit cinq mois et dix jours depuis que la Commission Forget a déposé son rapport à la Chambre. Le ministre est resté ainsi à cheval sur la clôture pendant tout ce temps. Je suis surpris que n'ayant pas encore pris parti, il n'ait pas d'échardes dans le derrière. Cela fait cinq mois et dix jours que le ministre couve cet oeuf en gloussant sans arrêt, aussi ce qu'il nous dit aujourd'hui dans sa déclaration est aussi clair que des oeufs brouillés.

Le ministre n'a pas eu le courage de s'attaquer au programme d'assurance-chômage de la façon concrète qui avait été recommandée par le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Dans sa déclaration, le ministre a mentionné le rapport de la Commission Macdonald, celui de la Commission royale de Terre-Neuve et celui du comité de la Chambre des communes comme s'ils étaient distincts. En fait, la Commission Forget avait été chargée d'étudier les recommandations de la Commission Macdonald et le comité permanent de la Chambre a examiné le rapport Forget.

Au comité permanent siégaient des membres des trois partis avec une prédominance de conservateurs. Nous avons étudié le rapport Forget. Nous avons entendu des témoins. En fait, le comité a fait 90 recommandations dont 89 avaient remporté l'unanimité. Et pourtant qu'a fait le ministre au lieu d'adopter certaines de nos recommandations? Nous avons recommandé 10 semaines et 50 semaines de prestations. Et qu'avons-nous obtenu? Nous avons obtenu cinq et 10—cinq mois et 10 jours pendant lesquels le ministre n'a pas pris de décision sur cette question.

Nous nous attendions à ce que le ministre tienne compte de nos recommandations concrètes dont certaines portaient sur les prestations de maternité. Les témoins que nous avons entendus ont déclaré, à raison de 99,99 p. 100, que les prestations de maternité devaient être augmentées.

Un des problèmes les plus graves qui ont commencé à se faire sentir dans notre économie concerne les travailleurs à temps partiel dont la majorité sont non seulement des femmes mais des jeunes. Nous avons étudié la question et nous avons fait une recommandation concrète au gouvernement. Pourtant aucune suite n'y a été donné.

Nous avons étudié la formation, qui est l'une des questions abordées dans le rapport de la Commission Forget. Nous avons spécifiquement recommandé au gouvernement certains points à propos de la formation. Nous avons fait la même chose en ce qui concerne l'administration. Nous avons fait des recommandations précises dans notre rapport en vue d'améliorer les relevés d'emploi pour éviter des retards aux prestataires. Que va donc faire le ministre à propos des relevés d'emploi? Il va consulter les employeurs et les employés. Il va effectuer d'autres études alors qu'il y a déjà une recommandation précise à cet égard.

Quant à l'administration et aux bureaux locaux, on va augmenter les profits de la société Bell. On va installer quelques lignes téléphoniques supplémentaires. Fallait-il consacrer de 6 à 7 millions de dollars de deniers publics à la Commission Forget et des milliers de dollars au comité permanent qui a étudié le rapport de la Commission Forget pour découvrir cinq mois et dix jours plus tard que nous n'avions pas suffisamment de téléphones dans les bureaux locaux? A-t-il fallu tout ce temps-là au ministre pour se rendre compte que les requérants n'arrivent pas à obtenir la ligne?

Le ministre a dressé un épouvantail. Il déclare qu'il y a des abus. Nous avons examiné consciencieusement le programme de la Commission d'assurance-chômage et tous les témoignages présentés par les collaborateurs du ministre. Le ministre a nettement dit que les abus ne dépassent pas 3 p. 100. Ce chiffre est comparable à celui des médecins dans le régime d'assurance-maladie et à celui des avocats dans le régime d'aide juridique. Les abus sont de 3 p. 100 mais le ministre affirme qu'on va y mettre fin grâce au contrôle des prestations versées.

Nous avons formulé des recommandations précises au sujet de la prestation efficace et rapide de services aux requérants. Le ministre peut lire ces recommandations dans le rapport du comité permanent. Néanmoins, que fait-il? Il met de côté le rapport et déclare tout bonnement: «Eh bien, nous allons consulter les employeurs et les employés pour améliorer la situation. Nous allons faire ceci et cela.»

Les comités permanents de la Chambre sont entrés dans une nouvelle ère. Ils sont censés avoir désormais un pouvoir accru. Ils sont censés participer davantage à ce qui se passe et à ce qui devrait venir du gouvernement. Ma foi, notre comité a appuyé à l'unanimité 89 recommandations. L'une d'elles, la quatre-vingt-dixième, était le fait de la majorité. Le gouvernement a décidé de ne pas tenir compte de ces recommandations.

Notre rapport est à ma connaissance le premier rapport unanime à avoir été publié ici sur l'assurance-chômage. Des conservateurs, qui partagent l'idéologie du ministre, et dont certains viennent de la même région que lui, ont pris le temps de discuter le rapport Forget avec nous. Nous avons convoqué des témoins. Deux fois, nous avons convoqué M. Forget et deux fois les membres de sa commission. Nous avons entendu les membres de sa commission qui ont rédigé le rapport minoritaire. Nous avons consulté les fonctionnaires. Nous avons consulté le Conseil consultatif de l'emploi et de l'immigration. Le comité a siégé longuement. Le ministre a un plan d'action. Et pourtant, il n'a retenu aucune des 90 recommandations présentées; pas une seule. C'est scandaleux que le ministre ne tienne absolument aucun compte de l'opinion de cette extension de la Chambre que constitue le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration et ne reconnaisse pas le travail que ce comité a accompli en donnant suite à ses recommandations, qui sont positives et qui contribuent à améliorer le programme d'assurance-chômage. C'est vraiment triste qu'il ait fallu cinq mois et dix jours au ministre pour produire pareille déclaration.

[*Français*]

Monsieur le Président, le député de Roberval et ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) doit comprendre que, à compter de ce jour, le patinage et la rhétorique ne seront plus acceptés. Nous exigerons la mise en place d'un ensemble de mesures et de réformes de notre . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de devoir interrompre le député, mais le temps mis à sa disposition est écoulé. Le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) veut-il soulever la question de privilège?

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

M. Malépart: Monsieur le Président, face au phénomène du ministre qui s'en va, si on pense que les députés n'ont pas eu le texte du discours du ministre . . . Six millions en argent ont été dépensés, quatre enquêtes, et le ministre a le visage d'un ange, mais le coeur d'une pierre . . . Sept millions de dollars gaspillés contre les contribuables!

Mme Mailly: Pour parler de gaspillage, il faut avoir du front . . .

* * *

• (1240)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA DÉSIGNATION D'UN ARBITRE—LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE AVEC FRED TURNER

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom de ceux qui estiment que le gouvernement du Canada a été d'une extrême injustice à l'égard d'un de ses citoyens, M. Fred Turner, en le privant de son droit à gagner sa vie en exploitant l'entreprise familiale.

Les pétitionnaires espèrent que le gouvernement nommera un arbitre indépendant qui enquêtera sur les détails de l'affaire et garantira un règlement qui reflète vraiment la nature réelle des pertes de M. Turner.

[*Français*]

OPPOSITION AU PLAN DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Moi aussi, monsieur le Président, j'ai plusieurs centaines de pétitions ici qui viennent d'un peu partout dans le pays: de la ville de Repentigny, de Weston (Ontario), de Rigaud (Québec) ainsi que de Ville Saint-Laurent. Et aussi, monsieur le Président, j'ai un grand nombre de pétitions, plusieurs centaines de signatures, de Belleville (Ontario).

Ces pétitionnaires estiment que le nouveau plan d'opération de la Société canadienne des postes crée deux classes de citoyens avec l'instauration permanente de superboîtes postales, tant en milieu urbain qu'en milieu rural; que la fermeture des bureaux de poste en milieu rural prive les citoyens d'une présence fédérale unique et réduit le service postal vital en milieu rural; et que l'augmentation des tarifs, surtout pour le courrier de deuxième classe, met en péril la distribution de nombreux journaux, hebdomadaires régionaux, revues et publications religieuses.

Ils demandent humblement que le Parlement rejette le plan de la Société canadienne des postes et enjoigne à celle-ci de livrer le courrier à tous les contribuables canadiens sans distinction.

[*Traduction*]

L'EFFET DES NÉGOCIATIONS POUR LE LIBRE-ÉCHANGE SUR LES GARANTIES DU PACTE DE L'AUTOMOBILE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai près de 1300 noms sur trois pétitions relatives au pacte de l'automobile. Les pétitionnaires habitent dans diverses parties de ma circonscription.

La première pétition porte 441 noms et les pétitionnaires viennent principalement de la ville de Windsor elle-même; la deuxième, sur laquelle il y a 232 noms, vient de travailleurs de l'automobile qui habitent dans des zones rurales de ma circonscription; la dernière, enfin, émane d'habitants de nombreuses petites villes de ma circonscriptions comme Amherstburg, Essex, Belle River, Stoney Point et La Salle.

Dans l'ensemble, ces pétitions disent au gouvernement que l'on craint beaucoup que les garanties contenues dans le pacte de l'automobile ne disparaissent lors des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'empêcher toute menace contre ces garanties et de tenir sa promesse que le pacte de l'automobile ne serait pas abordé dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE À LA BASE DES FORCES ARMÉES DE GOOSE BAY

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition certifiée conforme par le greffier des pétitions. Ce document est signé par des Canadiens de Halifax, Sackville, Toronto, Cooper Creek en Colombie-Britannique, Hamilton, Winnipeg, Wolfville, Victoria et Côte-des-Neiges.

Les signataires font valoir que les vols d'entraînement à basse altitude par des pilotes des pays de l'OTAN, à la base des Forces canadiennes de Goose Bay, au Labrador, bouleversent, sous bien des rapports, le mode de vie des autochtones de cette région et que ces manoeuvres offensives et belliqueuses menacent la paix dans le monde. Ils souhaitent que le Parlement exige du premier ministre (M. Mulroney) qu'il interdise ces vols d'entraînement à Goose Bay et qu'il mette aussi un terme à ses négociations avec l'OTAN pour établir une base militaire plus importante dans ce milieu.

LE DROIT DE COMPARUTION DEVANT UNE COMMISSION DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Spadina): Voici une autre pétition venant de quelques 150 citoyens de Saskatoon, Whitby, Grand Falls, Saint-Jean de Terre-Neuve, Ottawa, Amherstburg, Varennes, Québec, Scarborough, Saint-Bruno, Charlesbourg, Hamilton, Montréal, Toronto, Mississauga, d'Estevan, Swift Current, Neville et Regina, en Saskatchewan.

Les signataires rappellent que de nombreuses personnes dans le monde s'enfuient au Canada pour éviter les persécutions. Inutile de dire que nous avions un bon système pour déterminer le statut de réfugié, mais il a été démantelé.

Une proposition soutenue par tous les partis à la Chambre, par le Conseil canadien des Églises, le Barreau canadien, le Conseil juif canadien et d'autres groupes a recommandé au Parlement d'entériner le droit à des auditions équitables et rapides devant une commission du statut de réfugié indépendante de la Commission de l'immigration, des auditions universellement accessibles à tous les demandeurs du statut de réfugié, au Canada même, et offrant aux autres la possibilité de venir défendre leur cause dans notre pays.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Mme Claudy Mailly (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 105 et 107.

[*Texte*]

L'AIDE FINANCIÈRE À DES ORGANISMES ÉDUCATIFS D'AFRIQUE DU SUD

Question nº 105—**M. Vankoughnet:**

1. Depuis janvier 1986, le gouvernement a-t-il accordé de l'aide financière à des organismes éducatifs d'Afrique du Sud et, dans l'affirmative, *a*) lesquels, *b*) dans chaque cas, de combien?

2. Le gouvernement accorde-t-il présentement de l'aide financière à des organismes éducatifs d'Afrique du Sud qui approuvent la violence et, dans l'affirmative, *a*) lesquels, *b*) dans chaque cas, de combien?

3. Un *a*) premier ministre, *b*) ministre des Affaires extérieures du Canada s'est-il déjà rendu en visite en Afrique du Sud et, dans l'affirmative, à quand remonte la visite la plus récente?

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Le ministère des Affaires extérieures et l'Agence canadienne de développement international m'informent comme suit:

1. Voir ci-après.

2. Le gouvernement n'accorde aucune aide financière à des organisations d'Afrique du Sud qui approuvent la violence. Le mandat des organisations que nous finançons est éducatif, et les projets financés ont été évalués sous l'angle du développement.

3. Aucun premier ministre du Canada ou secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne s'est rendu en visite officielle bilatérale en Afrique du Sud. En octobre 1978, M. Donald Jamieson, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, s'est rendu en Afrique du Sud avec les quatre autres ministres des Affaires étrangères du Groupe de contact afin d'encourager ce pays à poursuivre les entretiens sur l'acceptation d'élections supervisées par les Nations Unies en Namibie. En juillet 1980, M. Mark MacGuigan, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a transité à l'aéroport de Johannesburg alors qu'il revenait des funérailles du président du Botswana. M. MacGuigan a rencontré le ministre sud-africain des Affaires étrangères à l'aéroport.

En juillet 1985, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonçait une initiative d'assistance à l'enseignement en faveur des Noirs d'Afrique du Sud. Un programme de 7 millions de dollars était approuvé en mai 1986 à cette fin. Dans le cadre de cette initiative, des fonds provenant du budget du programme bilatéral de l'ACDI ont servi à appuyer les organismes éducatifs d'Afrique du Sud énumérés ci-après.

a) L'Educational Opportunities Council (EOC) d'Afrique du Sud—Bourses d'études du premier cycle en Afrique du Sud décernées par l'EOC en collaboration avec l'ambassade du Canada (1,6 million de dollars pour les trois prochaines années; 60 000 $ déjà versés en mars 1987).

b) Les 12 organisations suivantes ont bénéficié d'un appui provenant du Fonds canadien d'éducation (FCE), une composante du programme de 7 millions de dollars, institué pour financer des initiatives éducatives de petite envergure. Deux millions de dollars ont été alloués au FCE pour les trois prochaines années, et sur cette somme, 196 000 $ (environ 310 000 R) avaient déjà été dépensés en mars 1987.

(i) St. Ansgars Primary School (50 000 R) (ii) Witswatersrand Council of Churches (10 000 R) (iii) Winterveldt Community School (40 000 R) (iv) Christian Outreach and Education (30 000 R) (v) Ikageng Education Centre (15 000 R) (vi) Quatre universités (Witswatersrand, Natal, Capetown and Rhodes) (20 000 R chacune) (vii) St. Alban's College (20 000 R) (viii) The Rudolf Steiner Centre for Adult Education (10 000 R) (ix) The Moltena Project (50 000 R)

La Direction générale des Programmes spéciaux de l'ACDI a accordé des fonds aux organismes éducatifs suivants.

a) La South African Institution of Race Relations, par l'intermédiaire de l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC), pour l'octroi de bourses d'études à 110 Noirs sud-africains. Au cours de l'année financière 1983-1984, un budget de 1,5 million de dollars avait été approuvé pour une période de cinq ans; à la suite de l'annonce du programme de 7 millions, une somme supplémentaire de 814 000 $ est venue s'y ajouter. De janvier 1986 au 31 mars 1987, les décaissements se sont élevés à 702 400 $.

b) L'Université de Kwazulu, par l'entremise de l'Université de Calgary, au titre du perfectionnement des animateurs et des professeurs (246 000 $ sur une période de trois ans).

c) Les Self Help Associates for Development Economics (SHADE), par l'entremise du Coady International Institute (520 000 $, dont 386 000 $ ont été approuvés en mai 1986 et 134 000 $ en septembre 1985, et dont 107 000 $ ont été dépensés depuis janvier 1986). Ces fonds servent à l'éducation des adultes, à des activités d'entraide et au développement communautaire.

Vingt-deux organisations ont bénéficié d'un appui provenant du Fonds administré par la mission; en voici la liste.

a) Masazane open school (2 946 $) *b*) English language teaching information centre (5 892 $) *c*) Alexandra Art Centre (7 070 $) *d*) Christ the New Man Youth Centre (1 673 $) *e*) Independent Educational Trust (5 892 $) *f*) South African Council for Higher Education and Development (5 892 $) *g*) Cape Mental Society (3 235 $) *h*) Montagu-Ashton Community Service (6 285 $) *i*) Association for Christian Education in Venta (5 358 $) *j*) Children's Resource Centre (4 890 $) *k*) Servants of Christ the Priest (5 358 $) *l*) Intermediate Technology and Small Industries Development Unit (9 020 $) *m*) Woodlands Daycare Centre (5 564 $) *n*) Community Development Projects Association (6 802 $) *o*) Grassroots Education Trust (28 693 $) *p*) Catholic Welfare Bureau (8 428 $) *q*) Education Information Centre (6 515 $) *r*) Molobasane Secondary School (2 189 $) *s*) Itusheng Community Health Association (9 939 $) *t*) Pelong Catholic Creche (2 342 $) *u*) Confessing Fellowship Lutheran Community Development Organization in Venda (8 209 $) *v*) Centre for Social Development (4 132 $)

LA TROUSSE D'INFORMATION «INNOVACTION»

Question nº 107—**M. Boudria:**

Les subsides

1. Le 24 mars 1987, le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie a-t-il rendu publique une trousse d'information intitulée «INNOVACTION» et, dans l'affirmative, *a*) combien en a-t-il coûté au total, *b*) combien de trousses a-t-on préparées, *c*) combien en a-t-il coûté en frais (i) de production (ii) d'impression (iii) de distribution, *d*) a-t-on engagé d'autres dépenses et, dans l'affirmative, lesquelles?

2. A quoi devait servir la trousse d'information?

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): 1. Une trousse d'information intitulée «INNOVACTION» a été rendue publique le 24 mars 1987. *a*) Le coût total a été de 49 915.94 $. *b*) 10 000 trousses ont été préparées. *c*) Les frais se répartissent comme suit:

i) production: 10 000 $

ii) impression (incluant la composition): 37 201.20 $

iii) distribution: 2 714.74 $

d) Aucune autre dépense n'a été engagée.

2. Le but de la trousse d'information était de faire connaître au public les détails de la stratégie.

«INNOVACTION» est une stratégie à cinq volets visant à donner un cadre aux efforts que déploie le Canada au titre des sciences et de la technologie. Elle donnera lieu à un certain nombre d'initiatives précises qui seront mises en oeuvre par les ministères et organismes fédéraux et qui contribueront à améliorer nos ressources scientifiques et technologiques et accroîteront la capacité du Canada à soutenir la concurrence sur la scène internationale dans le secteur des sciences et de la technologie.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

Mme Claudy Mailly (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, si la question nº 95 telle que corrigée pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question nº 95 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES VOYAGES DES DÉPUTÉS À L'ÉTRANGER

Question nº 95—**M. Fulton:**

Au cours de la période du 4 septembre 1984 au 4 mars 1987, des députés ont-ils voyagé à l'étranger aux frais, en totalité ou en partie, de ministères du gouvernement du Canada et, dans l'affirmative et dans chaque cas, quels étaient *a*) le ministère concerné, *b*) l'objet, *c*) la destination, *d*) le coût de chaque voyage?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

Mme Mailly: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. Gauthier: Monsieur le Président, sur la question numéro 95 corrigée qui vient d'être déposée, je tiens pour acquis que la question numéro 95 à laquelle on a répondu il y a deux jours est retirée. Il ne peut pas y avoir deux réponses à la même question.

• (1250)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a raison. Cela sera fait.

Les autres questions resteront-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de passer à l'étude de la motion de l'opposition, je dois informer la Chambre que, à cause de la déclaration ministérielle, l'étude des mesures d'initiative ministérielle sera prolongée de 30 minutes à compter de 13 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—L'ENVIRONNEMENT—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'APPUYER, ADOPTER ET PROMOUVOIR, AU CANADA ET À L'ÉTRANGER, LES BUTS ET RECOMMANDATIONS DU RAPPORT BRUNDTLAND

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport) propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à appuyer, adopter et promouvoir, au Canada et à l'étranger, les buts et recommandations du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (rapport Brundtland) intitulé *Notre avenir à tous*;

Que le rapport en question, qui traite d'intérêts, de défis et d'entreprises mondiaux, soit adopté en tant que politique centrale du gouvernement fédéral, de ses organismes et de ses commissions; et

Que le ministre de l'Environnement assure, lors de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies, la promotion de l'esprit et du fond de ce rapport au nom des Canadiens et de la communauté mondiale, respectant ainsi la tradition canadienne de leadership dans le domaine de l'environnement.

—Monsieur le Président, par cette motion, nous exhortons le gouvernement du Canada . . .

. . . à appuyer, adopter et promouvoir, au Canada et à l'étranger, les buts et les recommandations du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement,

. . . bien connue sous le nom de Commission Brundtland, et le rapport intitulé *Notre avenir à tous*.

Nous demandons

Que le rapport en question, qui traite d'intérêts, de défis et d'entreprises mondiaux, soit adopté en tant que politique centrale du gouvernement fédéral, de ses organismes et de ses commissions.

Et finalement, monsieur le Président, nous insistons pour

Que le ministre de l'Environnement assure, lors de la prochaine assemblée générale des Nations Unies, la promotion de l'esprit et du fond de ce rapport au nom des Canadiens et de la communauté mondiale, respectant ainsi la tradition canadienne de leadership dans le domaine de l'environnement.

[*Traduction*]

L'histoire du rapport remonte à quelques années alors que la communauté mondiale était venue à la conclusion que l'environnement, sa protection et les aspirations légitimes des pays en développement devaient être examinés en même temps par une commission internationale. Le débat a été long et ardu. Finalement, en décembre 1983, l'Assemblée générale a donné le feu vert à la Commission qui a produit le rapport dont nous discutons aujourd'hui.

Le Canada a joué un rôle capital au cours de la période qui a mené à la décision de décembre 1983 et sa participation a eu un poids considérable à cause du rôle qu'il avait joué les années antérieures dans d'autres initiatives comme les pourparlers et les négociations préparatoires à l'adoption, par les Nations Unies, du droit de la mer.

En 1983, le porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement, aujourd'hui Président de la Chambre, a appuyé cette initiative. Il est important de le préciser, pour montrer que l'initiative gouvernementale en faveur de la question à l'étude aujourd'hui jouissait alors d'un ferme appui chez les parlementaires.

La question que nous débattons ne constitue qu'une étape entre toutes celles qui ont été franchies et les autres, très importantes, qui devront l'être à l'avenir. La Commission se composait de 22 personnes provenant de diverses régions du monde. Elle comprenait notamment deux Canadiens. L'un d'eux, Maurice Strong, est bien connu notamment parce qu'il a été directeur exécutif du PNUE et que, à titre de secrétaire général, il a été responsable de la conférence de Stockholm sur l'environnement, en 1972. L'autre Canadien, Jim MacNeill, était secrétaire général de la Commission. Auparavant, il a été directeur à l'environnement au sein de l'OCDE. Le Canada, on le voit, a donc pris part directement aux travaux de la Commission, ce qui rehausse encore pour nous l'importance du rapport en question.

Le rapport a été publié à Londres le 27 avril dernier. Je me réjouis de pouvoir, à peine 19 jours plus tard, en débattre la teneur à la Chambre et faire progresser la cause défendue dans ce document intitulé *Notre avenir à tous*.

Les commissaires ont porté plus loin le débat sur l'environnement, le faisant passer du thème de la protection à celui de la survie de l'espèce humaine présente sur la planète, voire celle de tout être vivant, en partant du principe que d'ici à l'an 2025, la population mondiale doublera et passera à près de neuf milliards de personnes. Étant donné que le fait d'avoir 4,5 milliards d'habitants sur terre a déjà des répercussions importantes sur l'environnement, on peut s'imaginer à quel point les ressources du globe seront mises à rude épreuve, si la population double et si nous ne prenons pas certaines précautions.

Ainsi, les commissaires ont non seulement perçu l'environnement comme une autre question d'intérêt public parmi d'autres, comme les transports, les finances, l'industrie, l'agriculture, l'exploitation forestière et le reste, mais ils ont également souligné l'importance de pouvoir s'assurer une économie durable. En d'autres termes, ils ont souligné l'importance de bien administrer nos ressources naturelles et de faire en sorte que les répercussions sur ces ressources soient telles qu'elles n'empêchent pas la nature de se régénérer.

C'est dans ce sens que l'expression «développement durable» est soudainement apparue. Ces deux mots nécessitent quelques explications, que je viens tout juste de tenter de vous donner; il s'agit de s'assurer que la nature puisse se régénérer, afin d'assurer notre subsistance et de nous permettre, grâce à nos ressources naturelles—le poisson, les forêts, l'eau, le sol et l'air—de nourrir une population qui devrait doubler. En un mot, voilà ce qu'est le développement durable. Ainsi, cette notion devient pratiquement une condition préliminaire pour ce qui est de notre façon d'aborder les affaires du gouvernement et l'intérêt public dans les années à venir.

Dans ce scénario, par exemple, le ministre des Finances devient le défenseur de l'environnement, à l'instar de ses collègues notamment les ministres des Transports, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de l'Industrie, de l'Agriculture, des Forêts, et le reste. Ainsi, l'intérêt public dans son ensemble consisterait à assurer un développement durable au Canada et à l'étranger.

Les commissaires ont donc fait de l'environnement un facteur de survie planétaire en conjuguant, peut-être pour la première fois, les ambitions et les aspirations des pays industrialisés et celles des pays en voie de développement. Il n'y aura plus de dichotomie; les deux hémisphères sont rassemblés sous le thème du développement durable. Voilà ce qui constitue selon moi, monsieur le Président, le trait de génie de ce rapport. Pour la première fois, on a mis de côté l'opposition d'intérêts entre le Nord et le Sud et le thème du développement durable sert de dénominateur commun à toute l'humanité.

• (1300)

Selon les commissaires, les changements doivent prendre forme sur trois grands axes. Il revient aux gouvernements de tous les pays d'assurer la mise en application des recommandations du rapport chez eux comme à l'étranger; il y a lieu de confirmer le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de lui conférer de nouvelles responsabilités techniques; et le Secrétaire général de l'ONU doit agir à l'échelle mondiale par le truchement de l'ensemble des institutions spécialisées des Nations Unies. Autrement dit, il ne s'agit pas de réinventer une nouvelle bureaucratie ou un nouveau mécanisme mais d'exploiter plus efficacement et de réorganiser les institutions des Nations Unies qui existent déjà. Ces dernières sont nombreuses et jouent un grand rôle, mais l'importance de la notion de développement durable ne se traduit pas encore dans leurs budgets, leurs objectifs et leurs modes de pensée. Il s'agit d'une première dans l'histoire des Nations Unies.

Comme c'est souvent le cas dans la vie, pour mener à bien cette tâche, il faut une volonté politique. Je suis convaincu que, si les gouvernements des divers États, et notamment celui du Canada, exercent les pressions voulues aux Nations Unies, les changements nécessaires pourront être apportés. Bien entendu, les gouvernements n'ont que jusqu'au mois d'octobre pour se préparer à l'Assemblée générale, mais la chose est possible.

Le rapport décrit comment procéder à partir de maintenant en prévision de ce doublement de la population de la planète. L'une des conditions essentielles pour faire la transition consiste à ranimer la flamme de la coopération internationale, ce qui a une signification particulière pour le Canada si l'on songe aux difficultés que nous éprouvons à l'égard des pluies acides et autres problèmes de pollution transfrontalière que nous connaissons depuis une décennie. Nous ne voulons pas que ce rapport devienne un rapport parmi tant d'autres et soit relégué aux oubliettes. La Commission préconise un centre d'initiative de haut niveau aux Nations Unies que seule peut faire naître la volonté politique des pays membres des Nations Unies.

On demande aux gouvernements nationaux de renforcer le système, mais ils se demandent pourquoi cela relèverait de la compétence et de l'autorité du Secrétaire général des Nations Unies. La Commission invite en même temps le Secrétaire général à constituer sous sa direction une commission spéciale des Nations Unies pour un développement durable. Elle donne ainsi à entendre que si le Secrétaire général assumait cette responsabilité et instituait une telle commission spéciale, il deviendrait le pivot, pour ainsi dire, de l'environnement et du développement dans le cadre de ses fonctions à la tête des Nations Unies. Son service deviendrait le centre de trois préoccupations globales: l'une étant la paix, comme nous le savons tous, la deuxième étant l'environnement et la troisième, le développement. Tels sont les trois thèmes qui seraient le ciment et le lien à cause de la communauté d'intérêt chez tous les pays membres des Nations Unies. Aucun pays membre n'en disconviendrait, les principaux sujets de préoccupation à l'échelle mondiale tournent de nos jours autour de ces trois points: la paix, le développement et l'environnement. En ce sens, la question de temps est critique.

Dans sa préface au rapport, M^me^ Brundtland qui, vous le savez, monsieur le Président, est premier ministre de la Norvège, fait un certain nombre d'observations intéressantes que je vais rappeler brièvement pour qu'on y réfléchisse.

Premièrement, nous assistons en ce moment à une détérioration de la coopération mondiale, ce qu'il faut compenser par un retour au multilatéralisme, c'est-à-dire la coopération entre les nations voisines à l'intérieur d'une même région et également avec le reste du monde. Deuxièmement, l'environnement ne saurait être dissocié de l'activité humaine car c'est là où nous vivons tous et le développement comprend toutes ces mesures que nous prenons pour tenter d'améliorer notre sort à l'intérieur de cet habitat commun que nous appelons l'environnement. Les deux sont indissociables. Troisièmement, beaucoup des formes que prend le développement dans les pays industrialisés ne sont pas durables. J'insiste sur ce terme car c'est l'un des grands thèmes de madame Brundtland. En raison de l'immense pouvoir économique et politique de ces pays, les décisions qu'ils prennent en matière de développement peuvent avoir de profonds effets sur la capacité de progresser des générations futures.

Il nous faut envisager la croissance économique sous un nouvel angle: nous devons, si l'on peut dire, entrer dans une nouvelle ère où la croissance sera forte mais en même temps durable d'un point de vue social et environnemental. Vous pouvez voir l'importance du terme «durable» et de ses synonymes qui surgissent pratiquement à toutes les pages du rapport qui a pour thème: la recherche des moyens de soutenir une croissance durable permettant de répondre aux besoins du nombre toujours croissant d'habitants de la planète.

Comme je l'ai dit, monsieur le Président, les commissaires avaient des antécédents très différents. Après trois ans de travaux amorcés sous des angles divers, ils sont parvenus à produire un rapport unanime. C'est là un véritable exploit étant donné les origines, la formation, la perspective et les valeurs culturelles de chacun des 22 commissaires provenant de cinq régions différentes du monde.

Dans ce rapport, les commissaires traitent des gouvernements, de l'entreprise privée, du secteur industriel et de la main-d'oeuvre. Au premier plan de leurs préoccupations, nous retrouvons les gens, surtout les jeunes du monde. M^me^ Brundtland souligne le rôle crucial que vont jouer les enseignants du monde alors qu'ils porteront ce rapport à l'attention des jeunes.

Le rapport est optimiste contrairement à d'autres documents sur l'environnement. Il soutient que les gens peuvent construire un avenir plus prospère, plus juste et plus sûr. Au lieu de prédire une détérioration de l'environnement toujours croissante, la pauvreté et des temps difficiles, la Commission a mis l'accent sur la possibilité d'une nouvelle ère de croissance économique fondée sur des programmes qui conservent et accroissent le capital ressources de l'environnement. Cette expansion est absolument essentielle pour remédier à la grande pauvreté de nombreuses régions du globe, pauvreté qui s'aggrave dans la majorité des pays en voie de développement.

Les commissaires communiquent aux lecteurs un message urgent fondé sur les meilleures et les plus récentes preuves scientifiques, selon lequel le moment est venu de prendre les décisions nécessaires pour se procurer les ressources permettant de nourrir notre génération et les suivantes. Il est nécessaire d'avoir un esprit de coopération internationale et de penser à l'avenir de l'humanité.

Comme vous le savez, c'est un fait historique qu'au cours des années les hommes ont acquis un esprit de loyauté d'une portée de plus en plus étendue, monsieur le Président. Nous avons commencé naturellement avec la famille et éprouvé un sentiment de loyauté à son égard. Nous sommes ensuite passés au clan auquel nous appartenons, puis à la région, et enfin dans l'histoire politique de l'humanité nous avons acquis le concept de nation et de loyauté envers elle. Ces dernières décennies, nous avons adopté le nouveau concept de loyauté envers les groupes de nations et envers les Nations Unies en général.

• (1310)

Les auteurs de ce rapport parlent d'une nouvelle loyauté envers la planète. Ce rapport et la volonté politique des parlements du monde seront mis à l'épreuve lorsque nous devrons montrer que nous avons la capacité et la prévoyance de faire nôtre cette loyauté, non seulement en théorie mais en pratique. Ce sera la véritable épreuve. Le rapport indique qui en seront les bénéficiaires.

Je constate que le temps mis à ma disposition est écoulé, monsieur le Président. Je me demande si je pourrais poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Davenport (M. Caccia) a le consentement de la Chambre pour poursuivre encore quelques minutes.

M. Caccia: Merci, monsieur le Président. Je remercie aussi mes collègues. Je vais accélérer le débit.

Mes collègues et les Canadiens qui suivent ces délibérations se demandent peut-être qui va bénéficier de ce rapport. En ce qui concerne le Canada, je dirais que plus de 25 millions de Canadiens bénéficieraient de ce rapport.

M. Nunziata: Et leurs enfants et petits-enfants.

M. Caccia: Comme le dit le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata), leurs enfants et leurs petits-enfants en bénéficieraient aussi.

Dans la mise en oeuvre des idées contenues dans ce rapport, qui peut occuper plusieurs générations de parlementaires, dans la période menant à l'établissement de la commission, pendant la durée de la commission et par la suite, il y a d'excellentes raisons pour que le Canada entretienne avec la Commission mondiale sur le développement et l'environnement les mêmes liens que la Suisse entretient avec la Croix rouge depuis une centaine d'années.

Nous nous intéressons certes au contenu de ce rapport parce que notre bien-être dépend tellement de nos ressources naturelles. Si nous arrivons à changer les choses de façon à développer de meilleures relations avec nos ressources naturelles, notre économie et notre bien-être en bénéficieront tous deux.

Le processus ne sera pas aussi simple que je l'ai laissé entendre jusqu'à maintenant. Il va falloir changer notre façon de penser, notre façon d'agir et nos structures. Si les pensées changent, les structures peuvent changer, notamment les structures gouvernementales, notre façon de gouverner et de nous organiser. M^me^ Bruntland parle avec insistance dans son rapport d'un retour au multilatéralisme et à un esprit de coopération entre les pays.

Je passe au chapitre 12, le chapitre sur l'action, qui énumère six priorités. La première priorité est d'aller aux sources, en d'autres termes, de s'attacher à la source du problème, à la façon dont nous traitons les ressources, plutôt qu'aux effets, comme nous le faisons souvent.

La deuxième priorité est de contrer les effets. Cette question importante pourrait, évidemment, faire l'objet d'une autre intervention.

La troisième priorité tient à l'importance d'évaluer les dangers globaux. A cet égard, le Canada joue un rôle de premier plan en ce moment, sous les auspices de l'actuel ministre de l'Environnement (M. McMillan), en ce qui concerne la diminution de l'ozone. Nous félicitons le ministre de cette excellente initiative car la diminution de l'ozone est l'un des dangers globaux auxquels nous devons faire face. Nous devons en outre nous inquiéter du réchauffement des températures, mieux connu sous le nom d'effet de serre.

La quatrième priorité porte sur l'importance de faire des choix réfléchis. Il y a une variété phénoménale de choix à faire, entre autres, en informant le public au moyen des organisations non gouvernementales, des enseignants et des gouvernements.

La cinquième priorité consiste à fournir les moyens légaux. Cette priorité là aussi fait à elle seule l'objet d'un discours que le député d'York-Sud—Weston prononcera cet après-midi. La sixième priorité est d'investir dans notre avenir. Il y a plusieurs considérations très importantes à ce sujet dont je n'ai pas le temps de parler.

Je voudrais porter à votre attention un paragraphe de la page 336 du rapport en raison de son importance. Le voici:

> Dans les pays industrialisés et en développement qui n'ont pas fait ces investissements, les dommages causés à la santé de l'homme, aux biens, aux ressources naturelles et à l'environnement ont coûté beaucoup plus cher.
>
> Ces dommages s'aggravent de plus en plus vite. Les pays qui n'ont pas encore appliqué des programmes énergiques doivent maintenant investir de très fortes sommes. Ils doivent non seulement réparer la première génération de dommages causés à l'environnement . . .

C'est ce que nous faisons sur les rivières Niagara et St. Clair et que nous essayons de faire avec les pluies acides.

> . . . mais aussi combattre l'incidence croissante des dommages à venir. S'ils ne le font pas, le fondement de leur prospérité, les ressources de leur environnement, continueront de décliner.

Quelles sont les ressources de l'environnement? Il s'agit évidemment de l'eau, de la terre, des forêts et de toutes les autres ressources naturelles sur lesquelles l'humanité compte et qui sont essentielles au maintien de la croissance et du bien-être de l'espèce humaine.

Comment devrions-nous réagir à ce rapport? Le gouvernement devrait ordonner à tous les sous-ministres d'étudier *Notre avenir à tous* et d'indiquer à leurs ministres les recommandations de ce rapport que leurs ministères peuvent adopter en modifiant leurs politiques internes et celles qu'ils ne peuvent pas adopter en précisant pour quelles raisons ils ne peuvent pas les adopter.

De plus, le gouvernement peut former un groupe de travail sur l'environnement et l'économie chargé d'étudier ce rapport. Il l'a déjà fait et le groupe se compose actuellement de sept ministres de l'Environnement provinciaux et fédéral, de représentants de l'industrie et des organisations non gouvernementales et d'un professeur d'université. Nous regrettons vivement l'absence des syndicats dans ce groupe. Il pourrait aussi accueillir d'autres personnes, mais je n'ai pas le temps d'en parler.

Le gouvernement pourrait également faire en sorte que les principales recommandations qui influent sur le rôle du Canada dans notre avenir à tous deviennent des sujets permanents de l'ordre du jour des réunions du comité des ministres fédéraux et provinciaux de l'environnement et des ressources. C'est indispensable.

De plus, le développement durable devrait être en permanence à l'ordre du jour des réunions ordinaires des premiers ministres. Le Parlement pourrait créer un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat chargé de communiquer les grands principes de ce rapport au public, ainsi que de solliciter les suggestions et la participation de tous les Canadiens. Ce serait là une expérience parlementaire très intéressante et stimulante.

Débordant le cadre de nos frontières, le rapport fait une recommandation que je préconise ardemment, soit que le Canada définisse une politique étrangère en matière d'environnement. Tout comme nous avons une politique étrangère en matière de paix, nous devrions commencer à penser à l'environnement en termes internationaux.

• (1320)

Il n'y a pas beaucoup de précision à donner sur ce qui peut être fait à l'extérieur du gouvernement. Je dirais seulement que les organisations non gouvernementales pourraient jouer un grand rôle, tout comme les groupes ou les particuliers intéressés et les groupes autochtones qui s'intéresseront de plus en plus à trouver des moyens de supporter la transition prochaine vers une économie basée sur un développement durable.

Nous pourrions aussi penser à créer un «comité de prospective», formé de dirigeants du monde des affaires et des syndicats, des organisations écologiques, du secteur de l'enseignement, des arts et des communications, pour voir comment les principes du développement durable s'appliqueront au Canada et au monde, ainsi que pour exploiter les nouvelles idées et les nouvelles ressources. L'éducation du public sera indispensable pour l'adoption et la mise en pratique de ce que contient ce rapport.

Il est absolument indispensable de fournir aux enseignants une pochette de documentation qui leur donne un aperçu de *Notre avenir à tous* pour qu'ils puissent transmettre le message aux enfants et aux adolescents des réseaux scolaires de l'ensemble du pays.

La motion d'aujourd'hui a pour raison d'être de susciter un débat constructif sur le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 19 jours seulement après sa publication à Londres. Nous l'avons inscrite pour signaler à la Chambre et au grand public canadien les notions mises en oeuvre dans ce document tout à fait crucial et important, et pour marquer le caractère d'urgence de la situation et la nécessité absolue d'agir tout de suite si nous voulons assurer la survie à long terme de l'humanité.

En octobre de cette année, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) prendra la parole à l'Assemblée générale des Nations Unies pour exposer la réaction du Canada à ce rapport. Plusieurs de nos collègues qui ont assisté à des conférences internationales savent que le Canada est considéré comme une figure de proue dans les questions d'écologie mondiale, de paix et de sécurité. A cette fin, mon parti prie instamment le ministre de l'Environnement, aidé de ses collègues du Cabinet et des députés, des gouvernements provinciaux, des organismes publics et privés, de mettre au point non pas seulement un message de politique générale, mais des projets précis et des exemples concrets de moyens permettant de réaliser les objectifs de développement durable dans le cadre de notre régime des trois échelons de pouvoirs, sur le modèle de départ du rapport Brundtland.

Je terminerai en citant le dernier paragraphe de ce rapport, qui dit:

> Nous avons la conviction unanime que la sécurité, le bien-être et la survie même de la planète exigent que ces changements soient effectués immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole à la secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M^me^ Browes), puis-je déclarer qu'il est 13 h 30? La période des questions et des commentaires étant terminée, je ne donnerai plus la parole pour ce genre d'interventions.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, pendant que nous prêtions une oreille attentive à notre collègue, j'ai parlé à des députés. Tous les partis sont d'accord pour déclarer qu'il est 13 h 30, afin de permettre au député qui parlera à deux heures de faire son intervention en une seule fois.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 h 30, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 25.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 h 7.

Le président suppléant (M. Paproski): Quand nous avons levé la séance à 13 h 30, je venais de donner la parole à la secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, en ma qualité de secrétaire parlementaire, je suis heureuse d'intervenir aujourd'hui au nom du ministre de l'Environnement (M. McMillan) dans ce débat très important. Nous discutons aujourd'hui des travaux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, plus exactement du rapport Brundtland, d'après le nom du premier ministre de la Norvège. J'ai eu le grand plaisir d'accueillir certains musiciens de la Norvège quelques jours à peine avant le dépôt du rapport à Londres. Je dois dire que les Norvégiens sont très fiers que ce rapport porte le nom de leur premier ministre.

Nous sommes tous d'accord avec la teneur du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. C'est un grand pas en avant en vue de relever les défis mondiaux en matière d'environnement. Il y a un certain nombre de questions graves qui nous touchent tous, comme les pluies acides, la qualité de l'air et de l'eau, la pollution, les déchets toxiques, pour n'en citer que quelques-uns. Cependant, la Commission se concentre sur la question la plus importante entre toutes, à savoir l'enjeu qui consiste à favoriser la croissance économique tout en protégeant notre milieu écologique.

Le thème de ce rapport intitulé *Notre avenir à tous* est la croissance économique alliée à la protection de l'environnement. Nous avons aujourd'hui l'occasion d'examiner l'environnement à l'échelle mondiale. En fournissant ce rapport au Canada et aux autres pays du monde, la Commission a joué un rôle des plus utile. Grâce à la présence de M. Maurice Strong et de M. Jim MacNeill, secrétaire général, tous deux Canadiens, la Commission était parfaitement au courant des préoccupations des Canadiens.

La Commission a fait un choix judicieux en décidant que le Canada serait l'un de quatre pays seulement où des audiences publiques auraient lieu. Le Canada constitue une ressource exceptionnelle pour toute étude en matière d'environnement. Il y a plusieurs raisons à cela. Premièrement, c'est un pays immense. Il vient au deuxième rang pour ce qui est de sa superficie et il ouvre sur trois océans, l'Atlantique, le Pacifique et l'Arctique. Puisque nous gérons une partie aussi importante des terres du monde, la façon dont nous le faisons est importante pour les autres pays.

Une grande partie de notre pays repose sur le bouclier précambrien qui nourrit de vastes forêts et des poches de richesses minérales, mais notre population est relativement restreinte. Dans l'Ouest, les agriculteurs sont victimes de la sécheresse, de l'effondrement du niveau hydrostatique et de l'instabilité des sols. Les montagnes majestueuses de l'Ouest obligent les deux tiers de la population de la région à se concentrer dans le bas de la vallée de la Fraser. Le Nord est dominé par une toundra froide et aride. En fait, en raison des limites de ses écosystèmes, le Nord a un équilibre écologique très délicat. Il faut donc y aborder le développement économique avec beaucoup de prudence.

• (1410)

Voyons d'un peu plus près la réalité qui se cache derrière l'image traditionnelle du Canada comme pays de coupeurs de bois et de porteurs d'eau. Certains régions de notre pays, l'Ontario où nous sommes actuellement, le Québec que nous voyons de l'autre côté de la rivière, les provinces de l'Est, y compris l'Île-du-Prince-Edouard, ont été à une époque une vaste mer de pins blancs, où se succédaient vague après vague d'arbres si grands qu'ils semblaient être les pilliers supportant le ciel. Il n'était pas rare d'abattre des arbres de 15 mètres de haut et de trois mètres de diamètre. Nous devons faire un plus gros effort pour reboiser les étendues où nous abattons des arbres. Faute de cela, les bûcherons en ont été réduits à abattre des épinettes à 1 500 kilomètres au nord-est d'Ottawa, dans des forêts moins fertiles.

Au sein de notre colossal pays, on retrouve une diversité analogue à celle du reste du monde, sur le plan géographique, climatique, économique et culturel. On trouve au Canada de plus grandes différences qu'entre des pays entiers ailleurs dans le monde. Contempler le Canada, c'est comme parcourir le globe, comme faire le tour du monde pour le prix d'un aller simple, des forêts vierges du sud de Moresby à la fragilité du haut Arctique et aux imposantes mais délicates dunes de sable des plages de Cavendish; de Québec, désigné patrimoine mondial par l'UNESCO, au vieux port de Montréal; et de Toronto, glorifiée actuellement comme la ville d'Amérique du Nord où il fait le meilleur vivre, aux promontoirs de Scarborough qui dominent le lac Ontario au sud de ma circonscription et jusqu'à Vancouver.

Par-delà ce que le Canada est, il y a ce que le Canada fait. Et ce qu'il fait le mieux est au coeur même de ce débat. Nous avons été des pionniers et nous sommes devenus des experts en ce qui concerne l'interdépendance de l'écologie. Qu'elle se présente sous la forme de pluies acides ou toxiques, de radiations nucléaires ou autre, la pollution fait le tour de la planète sans tenir compte des cartes que nous avons tracées et des drapeaux nationaux dans lesquels nous drapons notre fierté. La pollution se répand dans toutes les directions, transperçant les couches de la stratosphère que la nature nous a données pour nous protéger et menaçant la pureté de l'espace extra-atmosphérique.

Ce phénomène se constate encore mieux qu'ailleurs dans l'environnement canado-américain ou, à une échelle plus réduite, deux pays sont reliés par des cours d'eau, des chaînes de montagnes et même par des courants de vents. Les Canadiens et les Américains ont donné l'exemple de la coopération internationale. Nous avons pris toutes les mesures voulues pour empêcher l'autre de déposer ses ordures dans notre cour. Nous avons des accords de réciprocité, des mécanismes bilatéraux, des ententes, des traités et des sommets entre nos chefs d'État.

Nous sommes très satisfaits du récent protocole d'entente sur la rivière Niagara qui a été signé par quatre paliers de gouvernement: l'Ontario, New York, les États-Unis et le Canada. Il y a également un accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs et, bien sûr, la Commission internationale mixte qui s'occupe des eaux limitrophes ainsi que du sol, de la pollution, de l'air, et des niveaux d'eau qui présentent une importance particulière aujourd'hui.

Je sais que ces initiatives canado-américaines résultent de l'interaction entre deux pays riches. Par contre, la Commission a dû faire face à des problèmes d'environnement dans des pays pauvres. Ces pays doivent sacrifier leurs précieuses ressources naturelles à des fins urgentes et à court terme, au détriment de leur environnement immédiat et des générations futures.

Le rapport de la Commission signale quelles seront les conséquences de l'exploitation abusive des ressources de l'environnement. Mentionnons entre autres, l'effet de serre qui menace de surchauffer notre planète en l'enveloppant d'une couche de gaz carbonique; les dangers d'un hiver nucléaire par suite d'une guerre ou d'un accident; la brume arctique qui nous rappelle que la pollution aéroportée parcourt des milliers de milles et atteint même des pays éloignés des sources de pollution industrielles; l'amoindrissement de la diversité génétique, qui pourrait éliminer des sources possibles de médicaments pouvant soulager nos souffrances; et la destruction du patrimoine naturel indispensable à la survivance de l'homme. Les éléments essentiels à la survivance de l'homme, l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, le sol qui nous fournit nos aliments, tout cela est menacé. La croissance démographique signifie qu'un nombre croissant de personnes s'efforceront de survivre à même des ressources réduites et souvent menacées dans leur équilibre écologique.

Le rapport de la Commission demande ce que nous pouvons faire pour stopper cette évolution inexorable. En dépit de bonnes intentions, de l'aide étrangère et d'ententes commerciales favorables, le monde industrialisé doit faire davantage pour aider les pays émergents à régler leurs problèmes fondamentaux. Nous vivons dans un pays fortuné qui offre une foule de ressources et de possibilités favorables. Cette richesse nous permet de jouer un rôle exceptionnel auprès des pays moins bien nantis pour leur permettre de réaliser leur potentiel.

Ce rôle comprend entre autres l'aide pour faciliter la mise en valeur sur les plans de l'expansion économique et de la protection de l'environnement. L'organisme canadien de développement, l'ACDI, alloue maintenant de 20 à 25 p. 100 de tous les fonds consacrés aux projets d'aide bilatérale à des questions

écologiques connexes. Il s'agit d'une partie importante du budget de l'ACDI. En outre, tous les projets d'aide canadiens au tiers monde sont assujettis à une évaluation écologique approfondie. Le gouvernement s'attaque également à nos propres problèmes de l'environnement.

L'un des plus graves problèmes de l'environnement au Canada est celui des déchets toxiques. Le ministère de l'Environnement met actuellement au point une mesure législative en vue de contrôler les produits chimiques toxiques pendant toute leur durée de vie: de leur création à leur fabrication, leur distribution, leur vente et leur utilisation jusqu'en fin de compte, à leur destruction.

● (1420)

A l'heure même où l'on met cette mesure au point, les pluies acides suscitent de plus en plus d'inquiétudes sur la présence de produits chimiques mortels dans l'environnement. Quand viendra le moment d'agir, car nous agirons, nous aurons des arguments solides pour proposer des mesures concrètes à l'égard de ce problème. Nous convenons certainement, avec la Commission, qu'il est essentiel de prévoir et de prévenir les effets de l'incurie économique sur l'environnement.

Le ministre de l'Environnement a créé le groupe de travail national sur l'environnement et l'économie en vue de mieux coordonner la prise des décisions d'ordre économique et écologique. En outre, le ministre veille à ce que ses collègues du Cabinet tiennent compte des questions écologiques lorsqu'ils prennent des décisions économiques engageant le gouvernement fédéral.

Au Canada, les études montrent que de toutes les grandes questions politiques qui ont été débattues sur la place publique depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, une seule a entraîné un changement profond d'attitude, celle de l'environnement. Il y a encore lieu, cependant, de nous sensibiliser davantage à la véritable situation de l'environnement et à la nécessité de prendre des mesures préventives.

Il faut s'assurer que les utilisateurs actuels de l'environnement, et ceux de demain, comprennent les conséquences d'une civilisation de produits chimiques, de surpêche dans les lacs, d'incendies de forêt allumés par inadvertance et, surtout, il s'agit de sensibiliser le consommateur au problème lui-même et les particuliers que nous sommes à sa prévention.

Il est extrêmement important que les jeunes comprennent mieux le problème, étant donné que le présent leur appartient à moitié et l'avenir, en entier.

Le rapport que le ministère de l'Environnement a publié en 1986 sur l'état de notre environnement constitue une analyse de l'environnement canadien, dans le temps et dans l'ensemble; on s'est attardé aux répercussions en général sur l'environnement et non sur les problèmes particuliers à certaines régions du pays. D'autres enquêtes de ce genre ont été effectuées dans d'autres pays, mais ce rapport demeure le premier de son genre dans le monde entier, car il aborde les problèmes de façon plus approfondie que jamais et d'une manière holistique.

A la suite de la publication de ce rapport, *Notre avenir à tous*, nous disposons maintenant d'un rapport global sur *L'état de notre environnement*.

Les Canadiens, pour leur part, ont apporté leur contribution à ce rapport lors de la visite de la Commission au Canada l'été dernier. On constate dans tout le rapport l'importance qu'on accorde à la participation canadienne. Ainsi, les Canadiens sont fréquemment cités, notamment le ministre fédéral de l'Environnement. Je voudrais rapporter certaines de ses paroles figurant dans le rapport. Voici:

> Les problèmes écologiques du monde sont plus importants que la somme de ceux de chaque pays. Chose certaine, il n'est plus possible de les résoudre pays par pays.

Les membres de la Commission ont rencontré des Canadiens à Vancouver, Edmonton, Toronto, Québec et Halifax. Ils se sont également rendus à Fort McMurray, dans la région sud de Moresby et à la baie James—qui sont tous des endroits fort importants au Canada d'un point de vue écologique. En outre, la Commission a tenu deux jours d'audiences publiques à Ottawa, afin de connaître la position des Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Au cours de ces audiences, elle a reçu 124 mémoires. En outre, elle a discuté de la question avec 140 personnes, représentant le patronat, les syndicats, les groupes autochtones et écologiques, le secteur du bénévolat et le grand public.

Le gouvernement actuel accueille avec bienveillance l'intérêt et les inquiétudes que manifestent les Canadiens. En donnant suite à ce rapport, nous allons veiller à ce que la voix du Canada et des Canadiens se fasse entendre.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires. Je donne la parole au député de Davenport (M. Caccia).

M. Caccia: Monsieur le Président, dans le discours très instructif et très intéressant qu'elle a prononcé cet après-midi, la secrétaire parlementaire a fait mention de l'ACDI et j'aimerais y revenir brièvement en posant une question.

Si j'ai bien compris, elle a dit à la Chambre que l'ACDI évaluait en profondeur les répercussions possibles sur l'environnement de tout projet avant de prendre une décision. Je voudrais savoir à quelle date cette politique est entrée en vigueur à l'ACDI et depuis quand l'ACDI soumet ses projets à une évaluation en profondeur des répercussions sur l'environnement.

Mme Browes: Monsieur le Président, c'est en parlant avec la ministre des Relations extérieures (M^me^ Landry) et ses fonctionnaires que j'ai pris connaissance de cette politique. Je crois savoir qu'il en a beaucoup été question lors de la tenue des audiences publiques à Ottawa. Quant à la date exacte à partir de laquelle l'ACDI a commencé à évaluer les répercussions environnementales de ses projets, je ne saurais le dire. Je puis dire cependant que les discussions et les audiences tenues à Ottawa et dans tout le pays ont fortement contribué à inciter l'ACDI à analyser et évaluer les effets sur l'environnement de ses projets. Compte tenu de l'importance que nous accordons à cette question au Canada, nous devons donner l'exemple en évaluant attentivement les répercussions sur l'environnement des projets que nous finançons dans les pays en voie de développement.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au député de Nepean—Carleton (M. Tupper) pour une question ou un commentaire.

M. Tupper: Monsieur le Président, je veux faire quelques observations sur l'intervention du secrétaire parlementaire. Mais avant, je tiens à dire que j'ai été déçu de ne pas pouvoir profiter d'une période de questions ou d'observations à la suite de l'intervention du porte-parole de l'opposition en matière d'environnement. En acceptant de prolonger son temps de parole, je ne m'étais pas rendu compte que je serais privé de l'échange de questions et d'observations.

Au sujet du groupe de travail sur l'environnement et l'économie, il a signalé qu'aucun représentant du monde du travail n'avait participé à ses travaux. Je crois savoir que le CTC avait bel et bien été invité à en faire partie, mais qu'il a rejeté cette invitation. Je tenais à apporter cette précision.

Il faut féliciter le critique de l'opposition en matière d'environnement de nous avoir saisis du sujet aujourd'hui, mais je tiens à exprimer ma déception devant les généralisations qu'il a faites. J'espérais vraiment découvrir cet après-midi l'orientation que le parti libéral souhaite prendre en réaction à ce rapport. C'est le genre de choses que j'aurais essayé de tirer du député à l'occasion d'une période de questions ou observations.

Je me permettrai par ailleurs de féliciter la secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M^me^ Browes) de son intervention de cet après-midi. Je suis très heureux que le gouvernement approuve le rapport parce qu'à mon avis, son ton, sa motivation et son orientation sont importants pour tous les Canadiens.

• (1430)

Je me suis récemment intéressé énormément au sujet parce que le comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie s'est penché sur le problème des changements au niveau de la planète. Le rapport aborde les aspects de l'infrastructure de la planète dans la mesure où elle permet à l'humanité de survivre.

Je tiens à sensibiliser mes collègues à la Chambre des communes au fait qu'un organisme purement canadien étudie à fond toute la question au nom des Canadiens. Il s'agit de la Société royale du Canada. Depuis 18 mois, elle participe à des discussions au niveau international sur l'attitude à adopter face à l'évolution universelle qui nous touche tous. La Société en est arrivée à la conclusion que la meilleure façon pour les Canadiens et le Canada de participer à ce grand projet c'est au moyen d'études poussées sur l'Arctique et le Nord du Canada. La Société est affligée de voir que nous sommes si mal renseignés sur cette importante région de la planète. En fait, nous en savons beaucoup plus sur l'Antarctique que sur l'Arctique. Cette région et l'immense calotte glaciaire du pôle nord ont une grande influence sur le climat terrestre. Cette influence se manifeste dans de nombreux phénomènes dont les chutes de pluie, les sécheresses et l'érosion.

Le message que je désire livrer à mes collègues, c'est que la Société royale croit, puisque notre meilleure contribution au grand projet commun consiste à étudier l'Arctique canadien, que nous devrions développer le système d'observation par satellite appelé Radarsat, instrument de haute technologie.

Nous, en tant que gouvernement, devrions faire en sorte que ce projet soit mis à exécution, parce qu'il constituera l'un des outils les plus utiles pour étudier l'environnement, particulièrement l'Arctique canadien. Il fournira des renseignements sur l'épaisseur et la température de la glace, l'érosion et l'alcalinité des sols et sur beaucoup d'autres domaines qui sont importants pour nous tous qui avons le privilège de jeter les fondations pour la génération future.

Pour conclure, je voudrais répéter que le rapport a pour thème principal que les hommes ont la capacité de rendre le développement durable de sorte qu'il réponde aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre les possibilités des générations à venir. D'après moi, cela signifie qu'il y a beaucoup d'espoir pour nous tous si nous utilisons à bon escient nos talents.

Mme Browes: Monsieur le Président, je remercie le député d'Ottawa—Carleton (M. Tupper) de ses remarques éclairées d'aujourd'hui et de l'intérêt qu'il a manifesté constamment pour les questions d'environnement. Les questions dont je parle, l'Arctique et l'observation par satellite sont importantes. Cependant, je voudrais donner quelques détails au député sur ce qui va se passer et qui concerne la population canadienne.

Le gouvernement canadien organise une conférence internationale à Montréal en septembre prochain. Elle portera sur un accord international à propos de la couche d'ozone.

En juin 1988, le ministère de l'Environnement va organiser à Toronto une conférence sur l'influence qu'ont les activités des hommes sur les variations climatiques.

Dans quelques jours, une conférence internationale aura lieu à Regina, la conférence Ramsar concernant les marécages. Un membre de la famille royale, le prince Philippe y assistera.

Bien entendu, le ministre fédéral de l'Environnement fera aux Nations Unies un discours très important qui constituera l'aboutissement du rapport et des discussions du groupe d'étude national.

En outre, la première semaine de juin sera consacrée à l'environnement au Canada. Et le thème de cette semaine est: «Il n'en tient qu'à nous.»

Quelque 400 à 500 associations du réseau sont financées par le ministre de l'Environnement: nous nous devons de participer à ces très importants projets dans nos localités.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je regrette vivement que le ministre de l'Environnement (M. McMillan) ne soit pas ici aujourd'hui pour participer à ce débat fort important, mais je sais gré à la secrétaire parlementaire d'avoir fait quelques observations . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député, si je peux l'interrompre un instant, sait fort bien qu'il ne devrait faire aucune remarque sur la présence ou l'absence de ses collègues. Ces derniers suivent peut-être les débats à la télévision en dehors de la Chambre. Des comités siègent et certains députés travaillent à d'autres endroits, notamment dans leur circonscription. A mon avis, le député a tort d'insister là-dessus.Il l'a répété à diverses reprises et c'est pourquoi je lui signale la chose.

M. Nunziata: Dans ses observations . . .

[*Français*]

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Sur un rappel au Règlement, monsieur le Président. Si on veut jouer à ce petit jeu-là, on a attendu jusqu'à 14 h 07 après le parti libéral, et c'est leur motion . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Cela illustre parfaitement ce qui risque d'arriver en pareil cas à la Chambre. Par conséquent, je demande au député de bien vouloir être bref dans sa question ou son observation.

M. Nunziata: Monsieur le Président, dans le cours de ses observations, la secrétaire parlementaire a fait savoir que le gouvernement fédéral place l'environnement sur un plan élevé. Je crois la citer correctement. Dans ce cas, la secrétaire parlementaire pourrait-elle expliquer pourquoi le gouvernement fédéral conservateur a amputé le budget de l'Environnement de 46 millions de dollars, il y a deux ans et demi? Pourrait-elle expliquer aussi pourquoi le gouvernement fédéral conservateur est engagé dans un programme permanent visant à supprimer près de 750 emplois dans ce domaine au cours des cinq prochaines années? Si le gouvernement est aussi engagé que le laisse entendre la secrétaire parlementaire, pourquoi les principaux groupes de protection de l'environnement du Canada ont-ils presque tous critiqué la politique du gouvernement en ce qui a trait à la lutte contre la pollution? La secrétaire parlementaire pourrait peut-être expliquer la contradiction manifeste qui existe entre ce qu'elle dit et ce que fait son gouvernement.

Mme Browse: Monsieur le Président, je réaffirme ce qui a été signalé bien des fois à la Chambre, à savoir l'engagement du gouvernement en ce qui a trait aux questions environnementales. En fait, j'ai exposé des mesures précises et importantes de protection de l'environnement qui ont donné, je crois, d'excellents résultats.

Je me permets de dire aussi au député qu'Environnement Canada dispose cette année du budget le plus important de toute l'histoire du Canada, si l'on excepte une année financière, ce qui est absolument excellent.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je désire participer à ce débat très important. Je dois dire pour commencer que le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) n'est pas ici aujourd'hui en raison d'un empêchement. Il voulait beaucoup participer au débat, mais il était tenu par une promesse de longue date de prononcer un discours dans sa circonscription. Il le regrette beaucoup, mais moi je ne le regrette pas, parce que cela me permet de parler de la motion.

Je veux aussi féliciter le député de Davenport (M. Caccia) d'avoir introduit la motion et d'avoir contribué à la création de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement et à la rédaction de son rapport intitulé *Notre avenir à tous*. Il a joué un rôle actif à cet égard en contribuant à la publication par une commission internationale d'un rapport très positif et très important.

• (1440)

La commission nous met en garde contre des désastres environnementaux qui nous menacent. Elle décrit à l'intention du public du monde entier certaines tendances sociales, économiques et environnementales. Ce faisant, elle joue un rôle très important. Elle nous lance un avertissement dont nous devrions tenir compte. Elle dit par exemple:

> En chiffres absolus, il y a plus de gens affamés que jamais dans le monde et leur nombre augmente. C'est aussi le cas de ceux qui ne savent ni lire ni écrire, de ceux qui n'ont ni eau potable ni logement salubre et solide, de combustible pour cuisiner et pour chauffer. Loin de rétrécir, l'écart entre les pays riches et les pays pauvres s'élargit et il y a peu d'espoir que ce processus se renverse, étant donné les tendances et les institutions actuelles.

Le rapport dit encore:

> Chaque année 6 millions d'hectares de terres sèches, mais productives, sont transformés en désert. Plus de 11 millions d'hectares de forêts sont détruits chaque année ce qui, en un peu plus de 3 décennies, représentera une superficie égale à celle de l'Inde.

Il parle des précipitations acides.

> La combustion de carburants fossiles libère dans l'atmosphère du dioxyde de carbone qui provoque un réchauffement graduel du globe.

C'est l'effet de serre. Selon le rapport, au début du siècle prochain l'effet de serre augmentera suffisamment la température du globe pour conduire à un déplacement des zones de production agricole, relever le niveau des mers et inonder les villes côtières, perturber les économies nationales, etc. Il met également en garde contre la destruction progressive de la couche d'ozone et l'augmentation des cancers de l'homme et des animaux que cela provoquera.

Un domaine que ne couvre pas le rapport, c'est celui que j'appellerais de la pollution sociale et psychologique. Nous vivons une période de changements économiques et sociaux considérables. Vous vous lancez dans la vie, après une période de formation, sans être sûr que le travail pour lequel vous vous êtes préparé continuera à exister. Beaucoup de gens s'aperçoivent maintenant qu'ils devront sans doute changer d'emploi deux ou trois fois pendant leur vie professionnelle. Nous avons vu également que le tissu social des localités, des sociétés et des familles s'effrite. Les êtres humains deviennent ainsi des éléments libres d'un flot. Nos institutions sociales sont dans un état d'instabilité extrême. Nous connaissons une augmentation de la criminalité, des dépressions, des suicides, particulièrement chez les jeunes, ce qui est alarmant. Des psychopathes commettent des meutres insensés. Autant de symptômes d'une société qui se dégrade. Il existe des exemples de pollution sociale et psychologique.

Nous vivons dans un monde trépidant, dont l'évolution rapide n'a rien de comparable dans l'histoire de l'espèce humaine. Je me rappelle avoir assisté à une conférence donnée à Vancouver par un éminent futurologue américain, M. Buckminster Fuller. Il expliquait que toutes les découvertes importantes de l'humanité avaient été faites à son époque, monsieur le Président.

Les changements se succèdent à un rythme tel que tout le monde en souffre. Le monde industralisé subit lui aussi les effets de cette évolution économique, sociale et culturelle accélérée. Il va de soi que sous bien des rapports, les institutions sociales actuelles sont incapables de suivre ce rythme rapide. Certaines se fondent sur des idées à la mode au début du siècle, mais ces idées sont bien souvent dépassées et dangereuses à cause des événements qui sont survenus à notre époque.

La Commission parle, à ma grande satisfaction, d'institutions sociales et économiques saines et durables. Elle traite également d'un développement et d'une croissance durables. Or, ce terme s'inspire d'une école de pensée, d'une civilisation et de façons de travailler et de mener des activités économiques destinées à nous procurer le gîte et le couvert fort différentes de ce que nous connaissons. C'est ce terme qui donne toute son importance à ce document. Sous bien des rapports, nous vivons dans deux mondes différents. Nous les subissons tous, surtout dans nos fonctions de député.

En voici deux exemples. La Commission parle de l'énergie et de la nécessité de planifier cette ressource. Le pétrole n'étant pas renouvelable, nous devons donc exploiter d'autres énergies. Et nous devons aussi nous occuper de conservation. En préparant mon discours hier soir, je suis tombé sur un vieil exemplaire du rapport de décembre 1983 publié par Canertech, une division de Petro-Canada, et portant sur les sources d'énergie de remplacement. Dans ce rapport, on peut lire que l'énergie de remplacement et les économies d'énergie vont créer plus d'emplois, faire économiser des milliards de dollars aux consommateurs et ainsi de suite. Dans l'une des recommandations, il est dit que les jours des combustibles fossiles sont comptés. Un effet de serre se forme qui va totalement modifier les tendances climatiques et donc socio-économiques de la planète. Nous ne pouvons pas continuer à déverser nos ordures. Il faut trouver d'autres façons de s'en débarrasser.

Les avertissements sont nombreux. Et pourtant, nous vivons dans cet autre monde. Nous vivons dans ce monde d'emplois où l'économie de votre province, l'Alberta, monsieur le Président, et de la mienne, la Saskatchewan, sont au bord de la ruine à cause de l'effondrement des prix du pétrole. Nous intervenons à la Chambre des communes pour demander plus d'aide pour l'industrie, tout en sachant que celle-ci ne sera pas viable à long terme. Ce n'est pas une industrie viable à long terme car elle menace l'atmosphère même de notre planète.

L'autre exemple touche le domaine de l'agriculture. La Commission signale à juste titre que les importantes subventions accordées aux agriculteurs dans les pays industrialisés ont incité ces dernier à ensemencer tous les champs possibles, et à cultiver des terres qui ne devraient jamais être mises en production, en utilisant des produits chimiques et des engrais, en exploitant le sol, en quelque sorte. Nous le savons bien dans l'ouest du Canada. Diverses commissions et études nous ont avertis que l'on ne peut pas continuer indéfiniment dans cette voie. Notre monde a des limites. Nos ressources et le sol ne sont pas illimités. Nous n'avons pas un monde infini où nous pouvons continuer à exploiter le sol comme les gens l'ont fait par le passé. D'autre part, quand les prix du blé tombent, mes collègues et moi devons demander au gouvernement d'accroître l'aide aux agriculteurs. J'aborde cette question en toute honnêteté car si nous l'examinons, nous constaterons les contradictions qui existent. Nous vivons en même temps dans deux mondes différents. Ils sont tout à fait distincts et contradictoires.

La Commission parle d'un nouveau monde vers lequel nous devrons tendre si nous voulons assurer la survie de l'espèce humaine. Nous continuons à vivre dans l'autre monde qui part du principe que nos ressources sont illimitées. Nous vivons dans un monde qui exige la prise de décisions à court terme, et non à long terme, c'est-à-dire des décisions prises par les gouvernements d'une élection à l'autre. Ce facteur devrait nous guider et nous motiver. Pour les affaires, ce qui compte, ce sont les résultats à la fin du mois ou de l'année. Voilà ce qui préoccupe les actionnaires.

• (1450)

Si nous voulons survivre en tant qu'espèce humaine, nous devons élargir notre champ de conscience. Nous devons commencer à nous rendre compte que ce que nous faisons à un endroit a des répercussions dans d'autres endroits du globe. Nous devons élargir notre conscience collective et nous rendre compte que ce que nous faisons aujourd'hui aura des conséquences sur demain et sur les jours qui suivront. Nous devons élargir notre champ de conscience et commencer à nous rendre compte que nos actions ont des effets, et agir en conséquence pour le mieux des intérêts des générations futures. Les institutions auxquelles nous appartenons nous obligent à agir à court terme et non dans l'intérêt bien compris du village planétaire, ni nécessairement dans l'intérêt bien compris de l'avenir et du patrimoine que nous laisserons à nos enfants.

Je ne connais pas la solution à ces problèmes. Si par exemple l'industrie pétrolière est menacée à long terme, nous devons pouvoir mettre sur pied un réseau social permettant aux personnes qui sont employées par cette industrie de se recycler et de passer à un autre emploi intéressant. Nous devons par exemple permettre l'évolution d'une autre forme d'agriculture à plus petite échelle, une agriculture viable à long terme qui donnerait aux populations rurales les moyens de vivre à la campagne et éviterait l'exode rural. Toutefois, pour élaborer ces programmes et ces politiques, il faut une attitude mentale différente, une conscience différente, une civilisation différente. J'espère que ce rapport constitue un pas dans cette direction, de même que notre débat.

La race humaine a entrepris un voyage dans l'inconnu. Les vieux schémas sont dépassés. Il n'est plus question des vieilles idéologies, du débat sur la propriété publique par opposition à la propriété privée, car l'une comme l'autre peuvent être parfaitement indifférentes à l'environnement et aux travailleurs. Il ne convient pas d'opposer travailleurs et capital, car de part et d'autre ils agissent par intérêt. Les travailleurs veulent conserver leur emploi et leur revenu, ils en ont besoin, et le capital exige, bien entendu, des bénéfices. Il n'est pas question non plus de gauche ou de droite. C'est donc la pensée qui doit évoluer.

L'évolution de la pensée va se faire en collaboration. On devra rechercher ensemble le bien et l'intérêt communs. Il s'agit d'une priorité de tout premier ordre. Pour bâtir des institutions économiques, sociales et politiques qui soient durables, on devra nécessairement s'inspirer du modèle coopératif et laisser de côté les antagonismes. Cela s'applique tant à la

main-d'oeuvre et au capital qu'à nos appareils judiciaires et politiques.

C'est bien souvent le caractère conflictuel de notre civilisation qui nous empêche de progresser. L'humanité doit concevoir des institutions sociales plus stables et plus durables.

Je me réjouis tout particulièrement du fait que la Commission se soit intéressée aux dépenses d'armement dans le monde. Ainsi, elle affirme que dans une économie mondiale de quelque 16 billions de dollars, un billion environ est consacré à la mise au point d'armements, à la machinerie de mort. Là-dessus plane évidemment le risque d'une guerre nucléaire qui annihilerait l'humanité. De tous les dangers environnementaux qui nous menacent, voilà sans doute le plus important. Encore là, le monde ne pourra vaincre ce danger qu'en modifiant sa façon de penser. N'opposons pas l'Est et l'Ouest, communistes et capitalistes, Russes et Américains. Il y va de notre survie à tous. N'allons pas alimenter les craintes des différents États et des alliances politiques et culturelles par la production d'armes encore plus destructrices, mais tâchons de les calmer par le développement d'institutions sociales, économiques et politiques plus durables.

La Commission a signalé à quel point il était ironique que du fait des décisions prises, les déserts du Sahara avancent à un rythme tellement inquiétant que les dommages sont plus importants encore que ceux qu'aurait pu causer une armée pratiquant une politique systématique de la terre brûlée. Contre une armée de ce genre, nous investirions des centaines de millions de dollars, sinon des milliards de dollars. Pourtant, pratiquement rien n'est fait pour arrêter la désertification. Nos priorités en ce qui a trait à notre survie en cette époque sont bien étranges.

En créant ces institutions qui sont utiles dans ce que j'appellerais une société post-industrielle, nous devons nous assurer qu'elles soient coopératives. Elles doivent aborder à long terme les décisions qui sont prises. Il faut qu'elles supposent les travaux de planification et les soins voulus non seulement pour notre sol, mais également pour nos ressources et notre environnement. On doit prendre des décisions intelligentes. Il s'agira d'un long périple, dans lequel la race humaine s'est lancée. Il n'y a plus de retour en arrière possible. Alors que nous approchons de la fin du siècle, nous continuerons de faire face à un nombre croissant de famines, de catastrophes écologiques planétaires ou régionales et d'autres problèmes socio-économiques et psychologiques. Nous vivons, en fait, des temps fort dangereux.

Les membres de la Commission et moi-même en arrivons à la même conclusion, à savoir qu'il est possible d'espérer que la race humaine soit capable de créer ces institutions durables. Elle peut se sensibiliser davantage à la question et tous les hommes et toutes les femmes de notre planète peuvent commencer à profiter des richesses de l'intelligence humaine, de l'étendue de nos ressources et de la beauté de notre mère, la Terre.

M. Oostrom: Monsieur le Président, avant de poser au député de Regina-Est (M. de Jong) une question, je voudrais, à l'instar du député de Nepean—Carleton (M. Tupper), dire à quel point je déplore de ne pas avoir eu la possibilité de poser à l'ancien ministre de l'Environnement sous le gouvernement précédent quelques questions. Nous savons que le député de Davenport (M. Caccia) est parfois prodigue de belles paroles, mais avare de gestes concrets. Nous aurons peut-être une autre occasion de l'interroger à l'avenir. Au moins, il a remercié vivement notre gouvernement d'avoir . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Davenport (M. Caccia) invoque le Règlement.

• (1500)

M. Caccia: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai respecté votre décision selon laquelle il n'y aurait pas de période de questions et de commentaires étant donné que vous avez eu l'amabilité de prolonger la durée de mon discours. Je me ferai un plaisir de répondre à toute question et à tout commentaire si c'est ce que vous souhaitez et si c'est ce que souhaitent les députés. Cependant, je trouve injuste qu'on me critique comme on vient de le faire.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis sensible aux propos du député. Je lui ai effectivement accordé plus de temps parce qu'il s'agissait de sa motion. Étant donné que les quelques minutes supplémentaires qu'il a prises ont empiété sur la période des questions et commentaires, j'ai cru bon, en toute justice pour les autres députés qui voudraient avoir l'occasion de se prononcer sur cette question avant 17 heures, de supprimer la période des questions et commentaires. Je comprends que le député voudrait pouvoir répondre.

Une fois terminée la période de questions et commentaires portant sur le discours du député de Regina-Est (M. de Jong), nous verrons s'il y a lieu d'accorder une telle période pour celui du député de Davenport (M. Caccia). Je vais maintenant donner la parole au député de Willowdale (M. Oostrom) pour des questions et commentaires sur le discours du député de Regina-Est.

M. Oostrom: Monsieur le Président, nous ne voulons certainement pas brimer les droits des députés qui voudraient se prononcer sur cette importante question cet après-midi. Je tiens toutefois à remercier le député de Davenport (M. Caccia) de ses commentaires élogieux, à l'égard non seulement du ministre de l'Environnement (M. McMillan) mais aussi du gouvernement qui prend enfin des initiatives dans le domaine de l'environnement.

Le rapport sur l'environnement insiste sur l'extrême importance des liens fondamentaux qui existent entre la croissance économique et la protection de l'environnement. Le député de Regina-Est (M. de Jong) ne serait-il pas disposé à appuyer certaines politiques constructives, notamment pour améliorer les relations commerciales dans le monde, comme moyen d'aider les pays du tiers monde à hausser leur niveau de croissance? Il conviendra, j'en suis sûr, que des relations commerciales améliorées, par exemple, aideraient les pays les plus pauvres à échapper au cycle de la pauvreté et à diversifier leur économie. Ainsi, ils disposeraient de l'argent et des ressources nécessaires pour protéger leur environnement.

M. de Jong: Monsieur le Président, je sais gré au député de sa très utile question. Je ne suis pas certain d'avoir la réponse à tout cela. Évidemment, si les pays du tiers monde sont capables d'exporter davantage et d'accroître leurs revenus, ils pourront hausser leur niveau de vie et disposer des ressources nécessaires pour s'attaquer aux problèmes environnementaux au fur et à mesure qu'ils surgiront.

Mais je me rappelle aussi que c'est précisément là l'argument qui les a incités à acquérir des modes de développement qui les ont fait s'endetter à tel point qu'ils connaissent maintenant la faim plus que jamais auparavant. Ayant succombé à la tentation, ils ont adopté ce mode de développement et ont adopté les cultures commerciales. S'ils ont accumulé des excédents de café et de sucre, par contre ils ne disposent pas de suffisamment de denrées alimentaires essentielles pour nourrir au jour le jour leur population. En pleine opulence, ils connaissent les affres de la faim.

Le mode de développement s'est détraqué. Nous devons nous assurer que, quel que soit le mode de développement que nous proposons aux pays du tiers monde, il ne va pas contribuer davantage à leur enlisement. Jusqu'à maintenant, nous ne leur avons pas été très utiles.

Nous entendons des gens dire que nous avons besoin de plus en plus de commerce international pour équilibrer notre balance des paiements et créer des emplois et la prospérité chez nous. Voilà ce qu'on dit aux États-Unis, au Brésil et partout en Europe. Si tous exportent, qui donc va importer? Il existe un mythe selon lequel plus nous exportons plus nous nous enrichissons. Qui va importer? Je ne connais pas un seul pays qui ait déclaré vouloir augmenter ses importations.

Il y a quelque chose d'autre qui cloche, monsieur le Président. Je ne détiens pas toutes les réponses mais avant de les trouver, il va falloir nous débarrasser de certains mythes. Il y en a quelques-uns qui méritent d'être remis en question.

M. Tupper: Monsieur le Président, je m'aperçois qu'il ne nous reste que très peu de temps pour cette discussion. J'aimerais beaucoup que le député de Regina-Est (M. de Jong) nous dise quelle est la position de son parti au sujet des domaines spécifiques dans lesquels le Canada et ses habitants pourraient contribuer à résoudre les problèmes de mutation de la planète.

M. de Jong: C'est une excellente question, monsieur le Président. Puis-je disposer d'une heure? C'est une question très valable. Le Nouveau parti démocratique, et particulièrement ses membres, est résolu à protéger l'environnement car c'est une question dont il est très conscient et qui l'inquiète. Il y a des contradictions et des difficultés au sein de notre parti. Des contradictions s'élèvent quelquefois entre la création d'un tas d'emplois, et l'environnement. Je serai parfaitement franc et honnête en admettant que nous nous heurtons à des difficultés et des contradictions comme dans tous les partis politiques.

Nous pensons que le Canada peut jouer un rôle important. Nous disposons des connaissances techniques et de l'expérience humaine nécessaires pour contribuer efficacement au développement de la planète. Pour les néo-démocrates c'est peut-être l'une des missions du Canada, pour ainsi dire. Nous avons une énorme responsabilité envers l'humanité de faire cette contribution. Mes collègues et les membres du Nouveau parti démocratique se sont engagés fermement à faire en sorte que les institutions humaines de notre univers soient assurées de survie.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions sur le discours du député de Regina-Est (M. de Jong) est expirée. Y a-t-il consentement unanime pour autoriser une courte période de questions et remarques sur le discours du député de Davenport (M. Caccia)?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme j'ai entendu un non, je donnerai la parole au député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) pour reprendre le débat.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je trouve quelque peu étrange que les députés conservateurs aient refusé leur consentement unanime pour permettre de poser des questions au député de Davenport (M. Caccia) après que plusieurs députés du parti conservateur se sont plaints de ne pas avoir eu la chance de poser des questions, surtout après que le député de Davenport s'est dit disposé à répondre à toutes les questions qu'on voudrait bien lui adresser.

Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, je suis très heureux de prendre part au débat de cet après-midi. Je suis très fier et très heureux que le Parlement du Canada discute du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement intitulé *Notre avenir à tous* moins de trois semaines après son dépôt et sa publication à Londres. Il faut bien sûr en attribuer le mérite à mon collègue, le député de Davenport, le critique du ministre de l'Environnement pour l'opposition officielle, qui a pris l'initiative de saisir le Parlement de la question afin de donner à tous les parlementaires l'occasion de discuter de ce document qui fera l'objet de discussions dans le monde entier jusqu'à la fin du siècle.

Le rapport, *Notre avenir à tous*, est probablement l'un des documents les plus importants jamais publiés, car il traite de l'avenir même du monde. Le député de Davenport a proposé ce qui me semble être une motion extrêmement importante dont j'aimerais, avec votre permission, faire lecture. La motion est ainsi conçue:

> Que la Chambre exhorte le gouvernement à appuyer, adopter et promouvoir, au Canada et à l'étranger, les buts et recommandations du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (rapport Brundtland) intitulé *Notre avenir à tous*;
>
> Que le rapport en question, qui traite d'intérêts, de défis et d'entreprises mondiaux, soit adopté en tant que politique centrale du gouvernement fédéral, de ses organismes et de ses Commissions; et
>
> Que le ministre de l'Environnement assure, lors de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies, la promotion de l'esprit et du fond de ce rapport au nom des Canadiens et de la communauté mondiale, respectant ainsi la tradition canadienne de leadership dans le domaine de l'environnement.

Je présume que si la motion était mise aux voix, elle obtiendrait l'approbation unanime de la Chambre.

Les subsides

● (1510)

A mon avis, le rapport intitulé *Notre avenir à tous* est probablement un des plus importants documents jamais débattus dans les Parlements du monde entier, y compris les pays occidentaux et ceux qui sont situés derrière le rideau de fer.

Quand le rapport mentionne notre avenir à tous, ses auteurs ne parlent pas précisément d'un pays quelconque mais de l'avenir de l'humanité et du monde.

On a dit que le monde était fini, que notre croissance était limitée et que nous pourrions épuiser les ressources nécessaires pour soutenir notre croissance.

D'ici à l'an 2025, la population du monde aura doublé. Elle est actuellement de 4,5 milliards d'habitants. Dans à peine 38 ans, la population aura atteint neuf milliards et ce fait seulement montre clairement que chaque Parlement, chaque parlementaire ou homme politique et en somme tout le monde doit songer à l'avenir de la planète. Il est opportun que non seulement au Canada mais que partout ailleurs aussi on discute ce rapport.

En 1983, l'Assemblée générale des Nations Unies a pris une décision judicieuse en établissant la Commission mondiale sur l'environnement et le développement pour étudier et recommander les mesures à prendre à l'égard des tendances qui requièrent une attention immédiate sur le plan mondial. Examinons ces tendances dont l'une est le doublement de la population dans l'espace de 38 ans. Le rapport contient plusieurs autres observations capitales. Par exemple, le monde compte aujourd'hui plus d'affamés que jamais auparavant et chaque jour, leur nombre d'accroît.

Le Canada n'est pas à l'abri de la faim. Les députés savent qu'il existe chez nous des centres de distribution de vivres et que certains de nos concitoyens doivent subir l'affront de faire la queue pour se procurer de quoi manger. Les problèmes de la pauvreté et de la faim existent ici même au Canada et lorsque nous parlons de ces problèmes ailleurs dans le monde, il nous faut reconnaître qu'en dépit de la chance que nous avons de vivre ici, nous n'en sommes pas entièrement à l'abri.

La Commission a aussi souligné que loin de se rétrécir, le fossé entre pays riches et pays pauvres s'élargit. Chaque année, six millions d'hectares de terres sèches productives se transforment en désert et plus de 11 millions d'hectares de forêts sont détruits.

Les pluies acides empoisonnent les forêts et les lacs, endommagent les immeubles, les infrastructures et les monuments et acidifient en outre l'eau et le sol. Au Canada, nous sommes gâtés par la nature. En fait, nous avons la chance de vivre dans l'un des plus beaux pays du monde.

Cependant, notre environnement est menacé. Nos lacs et nos forêts sont menacés par les pluies acides. Par le truchement de notre critique des affaires environnementales, nous de l'opposition travaillons inlassablement pour que la question reçoive une attention prioritaire.

La Commission a aussi souligné le problème du phénomène de serre qui est le réchauffement graduel de la planète par l'augmentation de la concentration de bioxyde de carbone attribuable à la combustion des carburants fossiles. Au début du siècle prochain, le phénomène pourrait provoquer une élévation de la température suffisante pour déplacer les zones de production agricole, hausser le niveau des océans jusqu'à inonder les villes côtières et bouleverser les économies de nombreux pays.

La Commission a également observé que l'activité industrielle et agricole dégage des substances toxiques dans la chaîne alimentaire humaine et dans les nappes phréatiques d'où elles sont à peu près impossibles à extraire.

Les membres de la Commission ont constaté que la séparation des questions de développement économique et des questions écologiques constitue une politique à courte vue. De nombreuses formes de développement érodent la ressource écologique sur laquelle elles reposent. La dégradation de l'environnement peut nuire au développement économique.

La pauvreté est à la fois une cause importante et un effet des problèmes écologiques mondiaux. Les essais de solution des problèmes écologiques qui ne se placent pas dans une perspective plus large tenant compte des facteurs qui sous-tendent la pauvreté mondiale sous-jacente et l'inégalité internationale sont en train de se révéler futiles.

Ce sont ces grands sujets de préoccupation qui ont été à l'origine de la création de la Commission il y a trois ou quatre ans. Rattachée aux gouvernements et au système des Nations Unies mais soustraite à leur contrôle la Commission, qui était dirigée par Harlem Brundtland, avait trois objectifs. Premièrement, réexaminer les questions critiques d'environnement et d'écologie et formuler des solutions réalistes pour y faire face; deuxièmement, proposer pour la collaboration internationale sur ces questions de nouvelles tribunes qui puissent influer sur les politiques et les événements; troisièmement, mieux faire comprendre les sujets et mobiliser les individus, les organismes bénévoles, les entreprises, les instituts et les États.

La Commission mondiale sur l'environnement et le développement était composée de 22 personnes provenant de cinq continents. J'ai le plaisir de dire qu'elle comptait deux Canadiens très éminents: M. Maurice Strong et M. Jim MacNeill, qui ont apporté énormément au rapport *Notre avenir à tous*.

La Commission a tenu des audiences publiques dans le monde entier. Remarquant que beaucoup de secteurs de développement laissent derrière eux des nombres croissants de pauvres tout en dégradant l'environnement, les membres de la Commission ont creusé la question suivante: «Comment ce genre de développement pourra-t-il être utile au monde du XXI[e] siècle, où il y aura deux fois plus de personnes à dépendre du même environnement?» Au fur et à mesure de l'avancement des auditions et des réunions, les membres de la Commission en sont venus à considérer le développement en dehors du cadre étroit de la croissance économique des pays en voie de développement. Ils ont conclu qu'il fallait trouver une nouvelle voie pour le développement, une voie qui puisse soutenir le progrès humain non pas simplement en quelques endroits et pendant quelques années, mais sur l'ensemble de la planète et pour l'avenir lointain. C'est ce qui fait que le «développement durable» est un but à rechercher non seulement par les pays en voie de développement mais par les pays industrialisés.

Les conclusions du rapport s'écartent dans une certaine mesure de l'opinion antérieure en ce domaine. Il n'y a pas longtemps, l'opinion générale voulait que la collaboration entre l'environnement et le développement économique ne soit pas

possible. Beaucoup de personnes, s'appuyant sur d'inquiétantes statistiques, faisaient preuve de pessimisme pour l'avenir.

Ce rapport affirme que l'environnement peut alimenter la croissance économique et que le but doit être de faire en sorte qu'il y ait une croissance économique qui tienne compte de l'impact écologique. Dans son avant-propos au rapport intitulé *Notre avenir à tous*, la présidente de la Commission, M^me^ Brundtland, formule un certain nombre d'observations intéressantes. Elle dit notamment, et je cite:

> Après une décennie et demie de *statu quo* ou même de détérioration de la coopération internationale, il est temps, je crois, de relever nos attentes, de viser ensemble les mêmes objectifs, d'avoir vraiment la volonté politique d'assurer notre avenir à tous.

• (1520)

Nous ne faisons que passer dans ce monde. L'espérance de vie est aujourd'hui au Canada de 65 à 70 ans en moyenne. Lorsqu'on parle d'environnement, on parle de l'avenir, non seulement de l'avenir de nos enfants, de nos petits-enfants et des générations futures, mais de l'avenir du monde. Trop souvent, nous nous préoccupons de choses qui touchent notre pays et notre bien-être simplement à court terme.

Bien sûr, il importe de parler du taux de chômage et du taux d'inflation. Toutefois, les questions environnementales sont trop souvent reléguées au second plan. Grâce à ce rapport et, espérons-le, à ce débat, le problème de la protection de l'environnement va passer au premier plan et non seulement le Parlement, mais des citoyens du monde entier vont songer à l'avenir du monde, de sorte que nous continuions à nous développer, à nous multiplier, que la population mondiale puisse doubler dans les 38 prochaines années et que la planète puisse survivre. En effet, ce dont il est ici question, c'est bien de l'avenir de la planète.

Les deux superpuissances, les États-Unis et l'Union soviétique, engloutissent des milliards et des milliards de dollars dans la course aux armements. D'autres pays dépensent aussi des milliards de dollars à se fabriquer des armes pour se défendre. Mais qui songe à se protéger, non pas des autres mais de la destruction totale du monde? La cause n'en sera pas la guerre, mais bien la destruction de notre environnement qui rendra toute vie humaine désormais impossible. Ne serait-ce pas un monde idéal si toutes les ressources qui servent aujourd'hui à bâtir les armements nucléaires, les systèmes de défense et les boucliers spatiaux pouvaient être consacrées à l'environnement? Ne serait-il pas merveilleux de pouvoir mettre fin aux problèmes des pluies acides qu'expose le rapport?

Comme le dit le rapport, il y a moyen d'assurer la survie de l'humanité. Il ne faut rien d'autre que la volonté politique. La Commission mondiale sur l'environnement et le développement a raison quand elle dit que cette volonté politique n'existe pas à l'heure actuelle. Il faut la volonté politique pour donner suite aux recommandations du rapport et en réaliser les objectifs. Je suppose que l'un des buts que poursuit le député de Davenport (M. Caccia) en présentant sa motion à la Chambre est d'essayer non seulement de rendre le Parlement et le pays conscients de la situation mais aussi, en quelque sorte, de susciter cette volonté politique chez tous les parlementaires afin que nous puissions poursuivre notre expansion et, en même temps, protéger et améliorer notre environnement.

La question de l'environnement ne devrait pas être teintée de sectarisme politique. Elle l'est malheureusement parfois, mais telle est la nature de notre système conflictuel et de notre Parlement. Je ne doute pas toutefois que les trois partis politiques peuvent travailler de concert à la poursuite de certains des objectifs primordiaux qui sont décrits dans le rapport.

Le rapport a ceci de remarquable qu'il fait lucidement progresser le débat sur l'environnement du thème de la protection à celui de la survie. Les gens doivent se rendre compte que notre survie est en jeu. Il n'est plus seulement question de protéger nos lacs, nos forêts et notre sol. Il s'agit de l'avenir de l'humanité et de la survie du monde. Comment peut-on assurer un développement durable sur cette planète alors que la population du monde doublera d'ici l'an 2025? Certains d'entre nous, si Dieu le veut, seront peut-être encore en vie en l'an 2025. Chose certaine, nos enfants et nos petits-enfants le seront. Les générations futures seront au monde dans les années qui suivront l'année 2025. Dans cette perspective, les commissaires placent l'environnement dans un contexte où il ne s'agit pas seulement d'un intérêt public en concurrence avec d'autres intérêts publics et parfois même en conflit avec l'économie. Ils amènent le lecteur à conclure que la seule réponse raisonnable aux problèmes du monde est la gestion prudente des ressources naturelles disponibles sur la terre et de l'influence de l'homme sur elles d'une manière qui permette à la nature de se regénérer.

L'environnement est ainsi placé au centre même de l'activité économique et il devient une condition préalable du développement. La dichotomie que certains décideurs ont vue jusqu'à maintenant entre l'économie et l'environnement est résolue clairement une fois pour toutes, espérons-le.

Dans ce scénario, le ministre des Finances (M. Wilson) devient un agent du développement durable comme d'autres forces politiques, comme le ministre des Transports (M. Crosbie), le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse), le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté), le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et les autres.

Pour terminer, je dirai qu'il ne suffit pas d'avoir un ministre et un ministère de l'Environnement, de dire qu'ils sont responsables de notre environnement et que les autres ministres ne devraient pas se préoccuper de cela. Ce que dit le rapport c'est que tout ministre et même toute personne chargé de définir des politiques publiques devrait se demander: «Quel effet cette décision aura-t-elle sur l'environnement? Que puis-je faire pour garantir que la croissance sera durable?» Je demande simplement aux députés d'en face d'appuyer la motion présentée par mon collègue, le député de Davenport. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de participer à cet important débat.

M. Warner: Le député a mentionné quelques points, l'un étant que ce débat n'est pas politique et devrait le rester. C'est une opinion que tous les députés partagent. L'importance de l'environnement pour tous les Canadiens, et le monde entier, est certainement au centre de nos préoccupations.

Le député mentionnait l'énorme taux de croissance que l'on prévoit dans les 38 prochaines années. La population mondiale, qui est de cinq milliards, pourrait doubler et le rapport prévoit qu'elle pourrait se stabiliser, au siècle prochain, à environ 8 à 14 milliards. Le rapport note également que 90 p. 100 de cette croissance sera dans les nations les plus pauvres, ce qui, bien sûr, occasionnera des pressions énormes sur les économies de pays déjà très fragiles. Le député connaît-il des moyens de prévenir ce problème très réel?

M. Nunziata: Monsieur le Président, il n'existe évidemment aucune solution rapide et facile. Je sais que la croissance démographique est surtout le fait des pays sous-developpés. J'imagine que notre politique de l'immigration notamment est un moyen d'atténuer ce problème. Nous n'avons que 25 millions d'habitants au Canada. Nous savons qu'à cause de sa superficie, notre pays peut faire vivre des millions et des millions de personnes de plus. Mais on ne peut peut-être pas en dire autant de nos programmes sociaux, évidemment.

• (1530)

La conclusion la plus importante de ce rapport, c'est que contrairement à une idée répandue naguère, le monde peut soutenir cette future croissance. Etant donné que la population mondiale doublera, ou presque, au cours des 38 prochaines années, nous en étions pratiquement réduits à un constat d'impuissance, à considérer la situation désespérée. Ce qui rend ce rapport aussi important, c'est l'assurance que le monde peut soutenir cette croissance. Il ne dit pas qu'elle devra cesser un jour parce qu'elle met l'écologie en péril. Il assure plutôt que nous pouvons continuer tout en protégeant notre environnement.

Si tous les gouvernements du monde adoptaient certaines recommandations de ce rapport, nous pourrions poursuivre cette croissance durable et faire face à l'augmentation démographique prévue au cours des 20 ou 30 prochaines années.

M. Warner: Monsieur le Président, le député signale que notre politique d'immigration pourra remédier d'une certaine façon à ce problème. En réalité, nous prévoyons une augmentation de 5 milliards une fois que la population mondiale aura doublé. Notre économie et nos ressources ne permettent pas de remédier à ce genre de problème. Il faudra augmenter les initiatives dans les secteurs où la croissance prévue aura lieu et peut-être se concentrer sur les pays pauvres et sur la façon de les aider à améliorer leur taux de croissance. Nous devrons également tenir compte de la fragilité de l'environnement mondial.

Le député a-t-il des propositions précises à faire en ce qui concerne les mesures que nous devrions prendre dans les pays pauvres et les moyens de les aider à améliorer leur croissance à une époque où cette aide est cruciale et essentielle?

M. Nunziata: Monsieur le Président, je n'ai malheureusement pas beaucoup de temps. Je demande au député de se reporter au chapitre 12 du rapport, chapitre qui est assez long. Cela répondra certainement à certaines questions qu'il a soulevées.

Dans ma réponse précédente, je n'ai pas voulu dire que nous pouvons résoudre le problème en nous contentant d'ouvrir les portes de notre pays. Je disais simplement qu'il y a diverses façons pour nous de participer à cette stratégie mondiale. Nous pouvons faire un certain nombre de choses.

Ce qui est important, c'est que le rapport parle de l'apparition d'une nouvelle forme de loyauté. Par le passé, la loyauté se limitait à une région donnée, à notre pays, par exemple, mais dans le rapport, il est question d'une nouvelle forme de loyauté, envers la planète dans laquelle nous vivons. Si chaque membre de la collectivité mondiale fait preuve d'une plus grande loyauté envers la planète, cela contribuera fortement à assurer sa survie.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. Débat. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Vincent) a la parole.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur ce dossier majeur qu'est l'environnement tant pour le Québec que pour le Canada et, naturellement, vous comprendrez bien, monsieur le Président, pour la circonscription de Trois-Rivières et les gens y résidant.

Le ministre fédéral de l'Environnement (M. McMillan) a reçu, comme on l'a mentioné, le 29 avril dernier le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. C'était un événement marquant dans l'histoire du mouvement écologique mondial.

Le Canada et le gouvernement conservateur ont été ravis de recevoir la Commission mondiale sur l'environnement et le développement l'an dernier et nous accueillons leur rapport qui s'intitule: *Notre avenir à tous*. Nous allons participer activement au débat sur le rapport prévu pour le Conseil gouvernant du programme des Nations Unies pour l'environnement et également à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Comparé aux autres diagnostics qui ont été portés sur l'état du monde, le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement a une histoire qui est peu commune. Tout d'abord, les 21 membres de la Commission menés par M^me^ Brundtland sont allés parler avec les gens, les fermiers, les ouvriers, les étudiants, les représentants des tribus, les habitants de bidonvilles aussi bien qu'avec les chefs d'État, les savants et les dirigeants de l'industrie et de la finance. Les auditions publiques, libres de contraintes officielles, se sont aussi tenues dans un grand nombre de villes, dans 10 pays, incluant, nécessairement, le Canada.

Le mandat de la Commission a consisté à réexaminer les problèmes critiques qui se posent à l'environnement et au développement; à formuler des propositions d'actions innovatrices concrètes et réalistes pour tenter d'y remédier; et également à éveiller la conscience publique sur ces problèmes.

L'originalité du mandat, monsieur le Président, réside dans le fait de traiter l'environnement et le développement ensemble, au lieu de le faire séparément comme on le fait à peu près à tous les niveaux dans les organisations internationales et gouvernementales.

Aujourd'hui, les liens entre l'écologie et l'économie deviennent de plus en plus apparents. Le rapport repose sur des histoires de cas, des statistiques, des témoignages personnels de participants aux auditions publiques et des évaluations scientifiques qui révèlent bien les liens étroits existant entre des sujets apparemment aussi différents que le paiement de la dette et les désastres naturels, la course aux armements et la disparition des forêts tropicales.

En plus des auditions publiques qu'elle a tenues et de ses réunions avec des dirigeants politiques et des personnalités du monde entier, la Commission a reçu 75 études effectuées par des experts sur tous les aspects des problèmes de l'environnement et du développement. Elle a institué des groupes de travail comprenant les meilleurs spécialistes disponibles pour rédiger des recommandations sur la sécurité alimentaire, l'industrie, l'énergie et le droit. Ces recommandations ont servi de matière de base pour la rédaction des 12 chapitres du rapport. Ces chapitres couvrent les nouvelles approches de l'environnement et du développement, le concept du développement durable, le rôle de l'économie internationale, la population et les ressources humaines, l'avenir commun du monde et de l'environnement et des propositions de changement institutionnel et légal.

A la fin, il fallut décider et la Commission décida de s'abstenir de pointer du doigt certains gouvernements, ce qui amena certains à prédire que le rapport deviendrait mièvre.

«Notre objectif a été de créer la discussion sur ces questions au plus haut niveau et de promouvoir la coopération internationale sur des points auxquels tous peuvent se rallier», explique le Canadien Jim MacNeill, secrétaire général de la Commission. «Mettre les gouvernements sur la défensive ne ferait rien pour encourager la coopération. Les joueurs les plus importants refuseraient tout simplement de jouer.»

«Partout où la Commission est allée au Canada, elle a entendu les gens exprimer avec passion leur désarroi de constater que, dans leur partie du monde, quelque chose va de travers» poursuit M. MacNeill. «Cela a donné une motivation particulière aux membres de la Commission, un sens de responsabilité vis-à-vis de tous ces gens.»

Cette démarche reflète les voeux de M^me^ Brundtland. Ancien ministre de l'Environnement de Norvège et chef de l'opposition lorsqu'elle fut nommée à la tête de la Commission, M^me^ Brundtland devint premier ministre en mai 1986. Deux semaines plus tard, elle partait au Canada avec la Commission pour huit jours d'auditions publiques.

Les membres se sont tous donné pour devoir personnel d'accomplir une tâche qui—ils en sont convaincus—est d'importance capitale alors qu'il s'agit de prendre des décisions critiques concernant l'humanité.

Ils ne considèrent pas le rapport comme la fin de la tâche, mais plutôt comme le commencement. Ils ont été invités à présenter le rapport à des représentants ministériels des pays de la Communauté européenne et de l'Association européenne pour le libre-échange en mai prochain.

Le Canada était un des premiers pays à recevoir une copie de ce rapport. M. Maurice Strong, un membre de la Commission, a présenté le rapport au ministre de l'Environnement le 29 avril 1987, deux jours après sa sortie internationale à Londres.

Un des buts était de familiariser les gouvernements avec le rapport afin qu'ils le connaissent lorsqu'ils participeront au débat des Nations Unies à l'automne prochain. Un autre des buts était de provoquer la prise de conscience populaire et d'obtenir le soutien du public au niveau du dossier si important qu'est l'environnement.

Le Canada partage les espoirs de la Commisison mondiale sur l'environnement et le développement que le débat aux Nations Unies ne constituera pas la fin de leur tentative de construire un monde plus prospère, plus juste et plus sûr. Le Canada appuie les propositions de la Commission pour intégrer le concept du développement durable avec les programmes économiques et d'aide déjà en existence.

Je le répète, monsieur le Président, le Canada a l'intention de participer pleinement et activement aux discussions sur ces sujets aussi bien que sur d'autres soulevés dans le rapport Brundtland lors du débat aux Nations Unies dès cet automne.

• (1540)

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais décrire dans des grandes lignes ce qui ressort du rapport de la Commission mondiale sur le développement et l'environnement intitulé *Notre avenir à tous*.

Il s'agit là d'un rapport très complexe pour les députés. Il est très difficile à lire. Il aborde des sujets d'une très grande portée. Je voudrais néanmoins souligner certains de ses aspects.

Le député de Davenport (M. Caccia) a parlé de l'optimisme qui se dégage de ce rapport. En le lisant, on constate certainement une note d'optimisme. Nous pouvons lire des observations comme celle-ci: «Nous voyons plutôt la possibilité d'une nouvelle ère de croissance économique» et cela malgré les problèmes posés par «la dégradation de l'environnement, la pauvreté et les difficultés que présente un monde de plus en plus pollué dont les ressources commencent à se tarir».

L'analyse explique que cette possibilité de nouvelle ère doit «se fonder sur des politiques qui soutiendront et élargiront les ressources environnementales». Et nous pouvons lire ceci:

> Cette croissance est, selon nous, absolument essentielle pour soulager la grande pauvreté qui sévit dans une grande partie du monde en développement.

> Néanmoins, les espoirs de la Commission dépendent de mesures politiques décisives immédiates visant à gérer les ressources environnementales pour assurer le progrès et la survie de l'humanité.
>
> Nous ne prédisons pas l'avenir; nous avertissons simplement, sur la foi des dernières preuves scientifiques, qu'il est temps de prendre les décisions voulues pour préserver les ressources qui permettront la survie de la génération actuelle et des générations futures.

Par conséquent, même s'il s'agit d'un message d'espoir, c'est aussi un message urgent qui fait comprendre à notre société que nous devons commencer à réviser nos politiques actuelles et nos structures sociales. Nous devons chercher de nouvelles orientations et les mettre en place dans l'intérêt des générations futures.

Ayant beaucoup travaillé dans les pays en développement, j'ai été particulièrement frappé par les parties du rapport qui traitent de la pauvreté effroyable de bien des régions du tiers monde. On parle par exemple à un endroit du rapport de la crise économique qui nous menace tous, une crise qui, d'après la Commission, est liée au ralentissement de l'expansion économique et à la stagnation du commerce international dans les années 80, une crise qui a mis à l'épreuve les capacités de réaction et d'ajustement de tous les pays du monde.

Nous avons ici un groupe de personnalités très diverses venant du monde entier qui soulignent en termes puissants les problèmes de l'économie planétaire.

Les pays en développement ont été particulièrement dévastés par cette conjoncture économique. Entre 1980 et 1984, d'après la Commission, les pays en développement ont perdu environ 55 milliards de dollars de recettes à l'exportation en raison de la chute des cours des denrées.

Il y a donc eu une période de ralentissement de la croissance de l'économie mondiale, un ralentissement qui a particulièrement frappé les pays les plus pauvres, ceux qui ont le moins les moyens de supporter la stagnation économique.

Si l'on regarde l'évolution du produit intérieur brut par habitant de la couche moyenne des pays en développement, c'est-à-dire les pays qui nous préoccupent le plus à maints égards, et si l'on laisse de côté les grands pays, si on laisse de côté les pays producteurs de pétrole, on constate que depuis 1981, chaque année jusqu'à 1985, et plus tard je le pense, bien que nous n'ayons pas encore de statistiques nous permettant de l'affirmer, le produit intérieur brut par habitant a baissé en termes absolus, cette baisse pouvant atteindre par exemple 3,1 p. 100 en 1982.

C'est sur cette toile de fond de crise économique que doit se dérouler notre débat sur les problèmes écologiques, monsieur le Président. C'est sur cette toile de fond que nous devons réfléchir aux solutions qui viendront s'intégrer à nos préoccupations écologiques.

Comme le rapport lui-même le souligne, il faut qu'il y ait des réformes au niveau international pour que nous puissions intervenir simultanément sur le plan économique et écologique de manière à permettre à l'économie internationale de stimuler la croissance des pays en développement en accordant un plus grand poids aux préoccupations écologiques.

Un tel programme implique une détermination résolue de tous les pays, allant de l'engagement à assurer le bon fonctionnement des institutions multilatérales comme les banques de développement à celui d'élaborer et de respecter des règlements internationaux dans des domaines comme le commerce international et les investissements, et il nécessite aussi un dialogue constructif dans les multiples domaines où les préoccupations nationales ne concordent pas d'emblée.

Nous pouvons nous permettre en tant que députés d'avoir un débat, un vendredi après-midi comme celui-ci, sur un document important, profondément réfléchi et parfaitement organisé; mais je pense qu'il est absolument vital de transposer sur un plan concret au Canada un certain nombre des préoccupations abordées dans ce rapport.

• (1550)

Il ne s'agit pas simplement de travailler à l'échelle internationale pour apporter des améliorations. Le rapport et la motion que nous appuyerions si elle faisait l'objet d'un vote nous signalent la nécessité de régler ici même, au Canada, les problèmes environnementaux graves et urgents qui nous affligent, sans toutefois compromettre les intérêts économiques de plusieurs d'entre nous.

Pour ramener le débat à un niveau plus terre à terre, je parlerai de trois ou quatre problèmes écologiques dont le gouvernement canadien n'a pas reconnu suffisamment la gravité ou auxquels il n'a pas réagi aussi rapidement que le réclame le rapport.

Je vais me reporter, en particulier, au rapport de la Commission mixte internationale sur les Grands Lacs, en Ontario, car il est si facile d'oublier, après des événements aussi tragiques que la catastrophe de la rivière St. Clair, que le problème fondamental n'a pas été réglé. Le rapport sur les Grands Lacs révèle que nous sommes de plus en plus soumis dans la vie quotidienne aux dangers des produits chimiques toxiques et à la répétition de catastrophes écologiques. Inutiles de prêter à ces dernières le caractère exceptionnel d'une anomalie qui ne se reproduira plus. Elles sont peut-être, au contraire, la conséquence inévitable, bien que non recherchée, de nos sociétés industrialisées. Il faut donc s'attendre à ce que se produisent d'autres catastrophes mettant en cause des produits chimiques toxiques. Combien y en aura-t-il, où auront-elles lieu, quelle en sera la gravité, que pouvons-nous faire pour réduire la production et l'utilisation de ces produits chimiques toxiques? Voilà les questions que nous devons nous poser.

Le rapport montre aussi que le Canada n'a pas de solution globale en ce qui concerne les Grands Lacs, lesquels ne représentent qu'une partie de nos étendues d'eau douce. Il s'agit d'un sujet de honte pour nous, en tant que pays. Il est important de comprendre l'urgence dont parle le rapport Brundtland. On nous demande dans ce rapport de prendre des mesures concrètes, afin de résoudre non seulement les problèmes mondiaux, mais également ceux qui se posent chez nous et que nous avons été incapables jusqu'à maintenant de régler. Pour ma part, c'est certes une priorité parmi les questions essentielles sur lesquelles nous devons nous pencher et auxquelles nous devons accorder l'importance voulue pour en arriver à une solution ou un projet de solution, à tout le moins.

Il s'agit également de parler de l'étendue du problème de la pollution de l'air qui se pose dans de nombreuses localités du pays. Nous avons tendance à prétendre que nos principaux problèmes écologiques viennent des États-Unis et du retard qu'ils apportent à prendre des mesures pour faire face aux pluies acides. Je tiens à dire, en toute franchise, que dans de nombreuses localités du pays, comme c'est le cas dans ma

circonscription et, je le suppose, dans celles de bon nombre de mes collègues siégeant parmi nous aujourd'hui, il se pose des problèmes de pollution de l'air qui nuisent à notre environnement et menacent la santé de nos électeurs. Il faut accorder à ces problèmes l'importance dont on parle dans le rapport.

Ainsi, dans ma circonscription, depuis plus d'un an, nous tentons, de concert avec la société BCM Technologies de trouver une solution définitive à ses émanations de chlore. Nous nous apercevons, malgré les engagements pris par l'entreprise et le ministère provincial de l'Environnement, qu'une année plus tard, ces engagements ne sont toujours pas respectés. L'air demeure pollué, et mes électeurs continuent à vivre dans un environnement qui présente des dangers pour leur santé et qui ne respecte pas les normes auxquelles ils ont le droit de s'attendre en tant que Canadiens.

Je veux me pencher sur des sujets encore plus captivants, mis à part la pollution de l'air, et me rabaisser au niveau de bien des interventions dans cette enceinte. Je veux parler des égouts et des ordures. Lorsqu'on aborde les problèmes écologiques, il faut se rappeler qu'il existe dans tout le pays des problèmes d'évacuation des eaux usées auxquels nous n'attachons pas l'importance voulue. Je prends l'exemple dont il est question dans une lettre que j'ai écrite en juillet 1985 au ministre de l'Environnement d'alors, à savoir le système d'égouts de Windsor-sud.

On pourrait prétendre que ce sujet n'est pas du même niveau que les belles paroles auxquelles nous avons eu droit au cours du débat d'aujourd'hui, mais fondamentalement, c'est ce sur quoi porte le débat. Il s'agit de s'assurer que nos systèmes d'égouts répondent aux besoins des gens. Or, nous avons découvert dans notre localité que malgré nos efforts constants, le gouvernement refusait d'accepter ses responsabilités et d'apporter sa contribution dans ce domaine. C'est en tout cas la situation qui existe dans le secteur sud de la ville de Windsor et dans le canton de Sandwich-Ouest. Une réunion publique a porté sur cette question dernièrement.

Notre souci de la protection de l'environnement sera pris au sérieux à l'étranger lorsque nous aurons commencé à nous attaquer à des problèmes à la fois très ordinaires et très sérieux comme la vétusté des réseaux d'égouts de nos villes. A l'heure actuelle nous laissons tout simplement les égouts se déverser dans les eaux internationales et polluer les rivières, ce qui constitue un danger pour la santé et illustre l'insuffisance de la protection de l'environnement à laquelle les Canadiens devraient pouvoir s'attendre au pays.

• (1600)

Je dois dire que nous devons nous intéresser non seulement aux eaux usées mais aux ordures. Par exemple, la ville de Detroit prévoit construire le plus gros incinérateur des États-Unis sans le doter des dispositifs les plus avancées de rétention de substances polluantes nocives pour l'être humain qui, d'après les résultats d'analyses en laboratoire, feraient augmenter l'incidence du cancer. Il nous faut reconnaître que ce genre de problème est tout aussi critique et urgent que ceux qui ont été soulevés ici.

Ce rapport m'a impressionné. On y propose des idées intéressantes et originales à l'échelle internationale. Ce que j'aimerais souligner c'est que nous devons, pour être pris au sérieux, commencer ici-même au Canada à trouver des solutions à des problèmes aussi ordinaires que la dépollution de l'eau et de l'air, le traitement des eaux usées et des ordures. Lorsque nous nous serons mis à cette tâche urgente avec l'appui de la population, alors nous aurons posé les premiers jalons de la sécurité future de notre environnement national et mondial.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je voudrais parler de la motion proposée par mon collègue le député de Davenport (M. Caccia):

> Que la Chambre exhorte le gouvernement à appuyer, adopter et promouvoir, au Canada et à l'étranger, les buts et recommandations du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (rapport Brundtland) intitulé, *Notre avenir à tous*;
>
> Que le rapport en question, qui traite d'intérêts, de défits et d'entreprises mondiaux, soit adopté en tant que politique centrale du gouvernement fédéral, de ses organismes et des commissions; et
>
> Que le ministre de l'Environnement assure, lors de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies, la promotion de l'esprit et du fond de ce rapport au nom des Canadiens et de la communauté mondiale, respectant ainsi la tradition canadienne de leadership dans le domaine de l'environnement.—

Le leadership du Canada sur la scène mondiale est de plus en plus marqué car nous mûrissons et nous devenons un pays respecté dans notre deuxième décennie de développement. Même si ce que je vais dire n'est pas tout à fait pertinent, je crois que ce l'est indirectement. J'ai eu l'insigne honneur de rencontrer Yehudi Menuhin aujourd'hui. Dans la conversation, il m'a signalé que le Canada avait pris beaucoup d'importance sur la scène mondiale. Il a dit qu'il trouvait particulièrement intéressant que nous, les Canadiens, nous soyions parvenus à nous forger une identité culturelle bien particulière. Il trouve que nous avons des artistes de talent comme on n'en trouve pratiquement nulle part ailleurs dans le monde, alors qu'il a enseigné un peu partout. Il pense que cela vient du fait que nous avons une attitude propre, qui consiste à garder une porte ouverte sur le monde, à dire que les gens qui viennent ici sont les bienvenus et à les encourager à conserver leur identité, leurs racines et à les respecter. Il a dit ceci: «Ce n'est pas la même chose de donner des cours aux étudiants de l'école Julliard, parce qu'ils ne feraient pas ce que font les étudiants canadiens.» Les Canadiens cherchent leurs racines et les interprétations originales. Ils ont un sens de la participation et le sentiment de faire partie de l'histoire qu'ils emportent avec eux et dont ils ne veulent absolument pas se défaire. Ils veulent maintenir les liens entre le passé et le présent, et ils sont fiers de leur patrimoine.

Ceci m'amène à parler du rapport que la Commission mondiale sur l'environnement et le développement a préparé peu après avoir été instituée par les Nations Unies, en décembre 1983. Le Canada l'a vivement approuvé. Nous avons un rôle très spécial à jouer comme pays mûr et nous sommes copropriétaires des diverses beautés de notre pays, reflétées par ses habitants.

Je recommande d'écouter très attentivement ce qu'ont écrit dans ce rapport M^me^ Brundtland, premier ministre de Norvège, et les 22 commissaires dont deux Canadiens éminents, M. Maurice Strong et M. Jim MacNeill, qui était secrétaire général de la Commission. Le rapport a été publié à Londres le 27 avril 1987. Il est passionnant parce qu'il adopte un ton positif. Ses auteurs ne sont pas des prophètes de malheur. Ils ne vous donnent pas l'impression que la planète va sauter ou que la race humaine est en voie d'extinction. Ce rapport fait progresser lucidement le débat sur l'environnement, en passant de la protection à un plan de survie. Il considère le monde dans lequel nous vivons commme une société planétaire, et il nous place tous dans cette grande enveloppe. Nous vivons ensemble dans une enveloppe. Il est peut-être un peu banal de parler de village planétaire, mais c'en est vraiment un, monsieur le Président. Ce qui se passe ailleurs dans le monde a des répercussions chez nous. La leçon la plus frappante est celle de Tchernobyl; la catastrophe a eu des répercussions sur nos hardes de caribous, sur le lait et sur tout le reste. Elle nous a montré que ce qui se passe apparemment très loin, et il n'y a pas très longtemps on aurait considéré que c'était extrêmement loin, peut avoir des répercussions chez nous.

Il convient de signaler que les commissaires n'ont pas situé l'environnement uniquement du point de vue d'une certaine concurrence entre différentes formes d'intérêts publics, qu'ils ont pris en considération tous nos intérêts en bloc, qu'il s'agisse du commerce, de la santé, de la croissance de notre blé ou du développement ou encore des inquiétudes causées par les pluies acides. Toutes ces activités économiques et leurs retombées sur notre environnement nous amènent au coeur même de l'activité économique et des conditions préalables à rattacher au développement de notre monde.

Chacun d'entre nous doit vivre dans son milieu propre et a tendance à ne pas voir plus loin. Nous pouvons difficilement nous offrir le luxe d'avoir cette vue isolée de la société. Nous pouvons difficilement nous offrir le luxe d'ignorer nos voisins dans le vaste monde qui nous entoure.

Le message, c'est qu'il faut trouver un processus de développement durable. Je crois que tous les ministères du Canada et du monde entier doivent mobiliser leurs ressources et conjuguer leurs efforts pour que nos petits-enfants aient un monde vivable.

Certes, le document risque de paraître un peu aride à ceux qui se donnent la peine de le consulter, ce que j'encourage les gens à faire. Il compte 348 pages, et je dois admettre que j'ai dû me limiter aux sujets qui m'intéressent particulièrement. Il s'agit pourtant d'un document extrêmement important. Il sera le point de mire des entretiens qui doivent se tenir dans les capitales et dans les Parlements du monde entier, peu importe l'allégeance politique du gouvernement. Il touchera tous et chacun d'entre nous.

• (1610)

Ce rapport a ceci d'intéressant qu'il n'est pas pessimiste. Il propose de nouvelles approches et de nouveaux scénarios. Il lie l'environnement à ce que nous faisons et à notre vie quotidienne. Il montre qu'il y a des problèmes non résolus et qu'il n'existe pas de réponses toutes faites, mais il propose des orientations et des idées. Il a fallu trois ans, beaucoup de travail et énormément d'argent pour élaborer ce rapport qui nous expose certains faits très positifs que nous ferions bien d'examiner très soigneusement.

La réponse n'est pas simple. Ce n'est pas: «Arrêtez le monde, je veux descendre.» Le message, c'est qu'il y a place pour la croissance dans le monde. Nous pouvons poursuivre le développement économique. Nous réclamons volontiers des emplois, encore et toujours des emplois, mais il y a d'autres façons de vivre sans dégrader la vie autour de nous. Nous avons bel et bien les moyens de résoudre les problèmes écologiques.

J'ai trouvé intéressant de lire dans le rapport que la misère pouvait être vaincue. Je sais que nous avons tous contribué aux campagnes contre la faim dans le monde et que les médias nous ont sensibilisés à la tragédie des victimes qu'elle fait.

Le rapport nous assure qu'il n'y a absolument aucune limite à notre croissance. Il établit véritablement un lien entre les problèmes de la pauvreté dans l'Afrique sub-saharienne et l'accident nucléaire de Tchernobyl, et entre le déboisement de l'Amérique du Sud et les pluies acides en Allemagne de l'Ouest et ici. Il est fascinant de voir que nous considérons chacun de ces phénomènes comme des faits distincts. En réalité, ces crises ne sont pas séparées. Les crises environnementales, les crises de développement et les crises énergétiques ne forment qu'une seule et même crise à laquelle chacun d'entre nous doit faire face. Nous devons chercher à atteindre un équilibre sain et durable qui nous permette de vivre sur cette planète. La question fondamentale est de savoir comment parvenir à cet équilibre.

Nous devrions écouter l'appel lancé dans le rapport aux gouvernements du monde, surtout à ceux du tiers monde, et réfléchir davantage et dans une plus vaste perspective aux problèmes d'environnement et de développement. Ce rapport nous invite à faire taire notre instinct égoïste, et notre désir de gratification instantanée et d'ascension sociale qui nous fait vouloir accumuler plus de biens et de services et consommer toujours plus. Il faut se demander si demain il sera possible de vivre en société. Serons-nous capables de respirer? La société existera-t-elle encore? A ces questions, le rapport répond «oui, si . . . » Ce «si» prend une importance capitale.

Le rapport propose que nous fassions appel à cette même intelligence qui a créé les problèmes pour les régler. Je crois que c'est un objectif plutôt modeste et que nous devrions tous canaliser notre volonté politique pour faire du monde un endroit où nous pouvons vivre ensemble.

J'aimerais maintenant aborder la crise de l'interdépendance. Jusqu'à tout récemment, les activités humaines et le travail étaient bien compartimentés en fonction des frontières politiques, des secteurs comme l'énergie, l'agriculture ou le commerce, et des grands sujets de préoccupation comme l'environnement, l'économie et la société. Tous ces sujets étaient reliés à des modes culturels apparus au fil des ans et réflétaient des valeurs communautaires résultant de choix exercés par des entités culturelles distinctes. A mon sens, la plupart de ces compartiments ont éclaté et nous vivons maintenant dans un village planétaire. J'ajouterai aussi que toutes ces crises de par le monde comportent des préoccupations communes à toutes les populations. Nous venons juste de commencer à le reconnaître.

Je dirais même, et je ne pense rien inventer, que ce phénomène de prise de conscience découle en grande partie de la révolution féminine. Les femmes sont devenues sensibles au monde et à leur environnement. En outre, les systèmes de communication dont nous disposons actuellement nous mettent en rapport avec le monde en quelques secondes. Les femmes sont les éducatrices de la société et c'est elles qui ont commencé à soulever les problèmes concernant l'environnement, les armes nucléaires et la survie. Je rends hommage au mouvement des femmes pour avoir sensibilisé le monde à cette question.

Une rencontre de femmes s'est tenue à Nairobi à la fin de la décennie. Des groupes de femmes sont venues de toutes les régions du monde, de tous les niveaux socio-économiques et de tous les partis politiques imaginables. J'ai trouvé abominables certaines des choses qu'elles ont racontées et j'ai abhorré certaines des choses qu'elles ont subies. Cependant, un point revenait constamment dans le débat et c'était la volonté des femmes du monde de vivre dans un environnement meilleur et sain pour y élever leurs enfants. Cette volonté transcendait toutes les idéologies et toutes les régions, peu importe la couleur, la race, les croyances, la langue ou la religion.

Ce rapport contient des faits et des chiffres très importants. Il dit que la planète traverse une période de croissance spectaculaire et de changements fondamentaux. Il dit que notre monde, qui compte présentement cinq milliards d'habitants, doit faire de la place dans un environnement limité à un très grand nombre d'autres humains. La population mondiale se stabilisera peut-être entre huit et 14 milliards d'habitants au cours du siècle prochain. Cela fait énormément de monde.

Le rapport poursuit en parlant du fait que l'activité économique s'est multipliée au point où l'économie mondiale vaut 13 billions de dollars. Je ne peux même pas imaginer combien il y a de zéros dans ce chiffre. J'essaie de dire qu'il faut se représenter ces faits au niveau de l'individu et de sa survie. Si l'activité économique mondiale vaut 13 billions de dollars et peut quintupler ou décupler d'ici à un demi-siècle, nous devons nous donner des politiques de survie qui nous permettront de tenir compte de tout l'environnement, que nous extrayions des matières premières de nos forêts, de nos sols, de nos mers ou de nos rivières.

La personne représente notre richesse ultime. Si les gens sont mieux éduqués, en meilleure santé et mieux nourris, ils peuvent mieux utiliser les ressources qu'ils possèdent et les faire durer plus longtemps. Ce rapport traite de l'inquiétude que suscite le problème du surpeuplement et, si on le lit attentivement, on y voit en filigrane l'espoir qu'il pourrait y avoir égalité entre les hommes si nous prenions seulement la peine de nous donner des politiques pour vivre ensemble.

Chaque habitant d'un pays industrialisé consomme beaucoup plus de ressources naturelles et exerce une beaucoup plus forte pression sur les ressources naturelles que chaque habitant du tiers monde. Les tendances et les préférences de consommation importent autant que le nombre de consommateurs pour la conservation de nos ressources.

Quel lien y a-t-il entre l'environnement et le développement? La croissance de la population et le développement sont liés de façons très complexes. Dans le passé, la culture intensive et un meilleur rendement agricole ont permis à des pays de nourrir des populations croissantes à même des terres agricoles de plus en plus restreintes. Toutefois, cela ne fonctionne plus. Aujourd'hui, la production agricole a beau être excédentaire, des gens meurent de faim. Il y a sûrement quelque chose qui cloche dans notre politique internationale. Il me semble que si nous trouvions le moyen d'équilibrer notre politique agricole de sorte que les affamés aient de quoi manger et que les suralimentés comme nous ne gaspillent pas de nourriture, nous arriverions à résoudre certains des problèmes que j'ai signalés.

● (1620)

La technologie évolue rapidement. Il est important que la Commission ait présenté des recommandations positives. Elle a recommandé des moyens d'assurer un niveau de vie convenable à tous, dans le monde entier. La Commission parle de développement et de croissance économiques durables. Elle nous dit comment penser et agir pour que la vie soit vivable. Il nous faut songer à adopter de nouveaux modes de vie si nous voulons survivre en tant qu'espèce. Comme nous le savons, vous et moi, nos ressources ne sont pas infinies. Quoi que nous fassions, nous devons penser à l'échelle de la planète, car nous sommes tous tributaires les uns des autres en ce monde.

L'explosion démographique dont j'ai parlé plus tôt ajoute aux problèmes de développement socio-économique. Il y a le problème des villes impossibles à administrer, parce que trop populeuses, sur lequel nous devons sérieusement nous pencher. Le problème de la croissance démographique fait partie du problème général du développement socio-économique dans les pays en voie de développement. Nous ne pouvons pas nous permettre d'être égoïstes. Nous devons songer à l'éducation, à la croissance, et au développement de tous les enfants du monde. Lorsque nous pensons à nos frères et à nos soeurs des autres pays, nous devons nous demander ce qui pourrait leur rendre la vie plus facile. Il faut établir un équilibre entre les populations et les ressources disponibles.

Il faut trouver le moyen d'assurer un progrès soutenu de l'humanité. Ce rapport nous dit comment faire. Il nous faut une politique qui nous permette de freiner notre terrible croissance démographique et d'offrir des options. Il faut améliorer la santé publique et l'alimentation des enfants. Il faut développer davantage les services de planification familiales et les intégrer aux autres programmes de santé comme les programmes de soins pour les mères et les enfants, l'éducation préscolaire et l'éducation en général.

Il faut s'engager à assurer le développement rural. Nous ne pouvons pas vider les campagnes, faire de grands parcs et regrouper tout le monde dans de grandes métropoles. Nous devons élaborer des politiques qui permettront aux gens de développer leurs régions. Les projets d'expansion régionale nous fournissent un bon modèle qui a donné d'assez bons résultats. Nous devrions peut-être le partager avec d'autres afin de ne pas dépeupler les campagnes et d'élaborer un meilleur modèle de développement pour le monde entier.

Nous devons trouver un moyen de répartir les possibilités d'emploi dans les divers pays. Tous les pays ne peuvent être pays producteurs et vivre en autarcie. Cela ne marche pas. Nous devons déterminer comment contrôler et développer nos villes et inciter les gens à rester dans leur environnement naturel sans avoir le sentiment d'être défavorisés par rapport aux autres.

J'ai mentionné la nécessité d'améliorer la santé. C'est absolument essentiel dans le monde en développement. Les problèmes sont très graves. Les maladies sont étroitement reliées à l'environnement et aux problèmes de développement. Le manque d'eau potable et d'installations sanitaires sont la cause directe de maladies débilitantes répandues comme la diarrhée et les maladies parasitaires.

L'eau potable est un luxe dont sont privés 1,7 milliard de gens et 1,2 milliard de personnes n'ont pas d'installations sanitaires adéquates. Si nous pouvions résoudre ce seul problème, de nombreuses maladies disparaîtraient et la vie serait plus facile pour beaucoup de gens. Le Canada accomplit un excellent travail dans le monde entier dans le cadre de certains programmes. D'autres pays en font autant.

Je sais que mon temps de parole s'achève. Je tiens à dire que nous devrions trouver, par l'entremise des Nations Unies, des moyens de répondre aux questions soulevées. Ce rapport fixe une échéance au 31 décembre. Le Secrétariat des Nations Unies doit trouver un moyen de le mettre en oeuvre d'ici là. Nous ne voulons qu'il reste à ramasser la poussière. La situation est urgente pour tout le monde. Nous devrions répondre à l'appel du Secrétaire général des Nations Unies en constituant, sous sa présidence, une commission spéciale des Nations Unies où tous les pays du monde seraient représentés.

Si nous croyons vraiment avoir un avenir commun, songeons aux paroles du poète, Bliss Carmen. Il a dit que nous sommes façonnés par nos conditions de vie et notre environnement, mais que nous oublions souvent que nous créons notre environnement, dans une large mesure. J'espère que nous le rendrons vivable pour tous.

Mme Browes: Monsieur le Président, je voudrais féliciter la députée de son discours sur ce sujet très important. Je tiens à la féliciter également pour la sincérité de ses observations.

Le motionnaire a parlé de solutions. Je tiens à mentionner que le Conseil canadien des ministres des richesses naturelles et de l'environnement va se réunir à Québec, en septembre 1987. On a dit que ce rapport devrait figurer à l'ordre du jour de cette réunion et je tiens à informer la députée et la Chambre qu'il y est inscrit. Nous attendons avec impatience que ces ministres discutent de ce rapport. Ce n'est que l'une des nombreuses façons dont le gouvernement répond à ce rapport.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je trouve cela très encourageant. J'espère cependant que nous ferons davantage. Ce problème complexe comprend tant d'aspects qu'il exigerait la coopération et l'action concertée de tous les ministres et de leurs ministères. Nous avons besoin d'appui pour les projets financés par l'ACDI et pour ceux auxquels la Fondation internationale pour la recherche et le développement travaille si bien. On travaille au Chili sur les maladies infantiles. On creuse des puits pour fournir de l'eau.

Pour répondre à mon amie et collègue, je dis que nous ne devrions pas en rester là. C'est une étape importante mais il y en a d'autres beaucoup plus grandes à franchir.

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur la motion du député de Davenport (M. Caccia) portant sur le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, le rapport Brundtland, intitulé *Notre avenir à tous*. Je tiens à féliciter le député d'avoir abordé la question aujourd'hui. Je reconnais qu'il s'intéresse vraiment aux problèmes environnementaux. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont parfois tendance à l'agacer un peu injustement par sectarisme. Il n'a peut être pas été aussi efficace que le ministre de l'Environnement actuel (M. McMillan) à ce poste, mais ce n'était pas faute de sincérité ou de s'intéresser vraiment aux problèmes.

En tant que membre du comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie, je voudrais ajouter quelques commentaires à ceux qui ont déjà été faits cet après-midi. La technologie canadienne contribue largement à atteindre les objectifs fixés dans *Notre avenir à tous*. J'espère avoir le temps d'en parler un peu à la fin de mon discours.

• (1630)

Le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement recommande d'établir de nouveaux mécanismes pour veiller à ce que l'on prenne l'habitude de tenir compte des répercussions environnementales des projets lorsqu'il s'agit de prendre des décisions économiques.

Le rapport a été présenté au début de la deuxième séance du groupe d'étude national sur l'environnement et l'économie. Ce groupe d'étude constitue une réponse innovatrice au rapport Brundtland en ce sens qu'il réunit des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, du secteur public et du secteur privé, dans le but de mieux coordonner la prise des décisions économiques au Canada.

Le ministre de l'Environnement a dit ceci quand il a reçu le rapport: «Comme le montre l'idée qui est à l'origine de l'institution de ce groupe d'étude, une meilleure intégration des considérations d'ordre environnemental à la planification économique est et a été une priorité du gouvernement actuel».

Je suis heureux et encouragé de voir que l'importance attachée par le gouvernement à l'intégration des considérations d'ordre environnemental à la prise de décisions économiques est une des principales recommandations du rapport Brundtland. Ce rapport tombe à pic et il est pertinent; il correspond par ailleurs pleinement aux priorités du gouvernement.

Le rapport insiste très fort sur la nécessité de changer son fusil d'épaule et, au lieu d'essayer de réparer les dégâts après coup, de se mettre à se préoccuper davantage des conséquences environnementales et à adopter des stratégies et des projets de développement économiques avant tout durables.

En fait, l'environnement et l'économie ne sont pas deux entités distinctes. Ce ne sont pas deux solitudes. Elles sont interdépendantes et indivisibles. En fait, elles vont de pair.

La commission était composée de 22 personnes éminentes, pour la plupart des hommes politiques du monde entier. Le premier ministre de la Norvège, Gro Brundtland, ancienne ministre de l'Environnement de son pays, présidait ce groupe. Je tiens à insister sur le fait que la plupart de ces commissaires sont des hommes politiques, comme nous. Ce ne sont pas des théoriciens, des enseignants ni des idéologues écologistes, mais des gens habitués à essayer de trouver des solutions pratiques aux problèmes. De leur rapport, il ressort clairement que la survie de notre planète est en jeu et que seule une action internationale concertée et immédiate peut la sauver. En effet, il faut agir ou périr.

Ce message confirme ce que disent les scientifiques depuis quelque temps déjà, que l'homme élimine progressivement, en raison de son manque de respect pour l'environnement, ses propres possibilités d'avenir. La pollution est devenue si commune, si variée et si universelle qu'aucune région n'y échappe. Les nations ne sont pas simplement menacées par leurs propres sources de pollution, mais par toutes celles de leurs voisins et même celles qui sont à l'autre bout du monde. Le dioxyde de soufre que déversent les cheminées du nord-est des États-Unis, retombe avec les pluies sur l'est de l'Ontario et tue nos arbres et nos lacs. Les retombées radioactives de Tchernobyl ont contaminé l'Europe du nord et l'Arctique, polluant les récoltes et le bétail. L'utilisation inconsidérée de chlorofluorocarbures dans les pays développés entraîne un amincissement de la couche d'ozone qui protège la terre des rayons ultaviolets du soleil. De ce fait, des millions de personnes dans le monde entier se trouvent exposées à un risque accru de cancer. Le problème contribue à un effet de serre qui pourrait avec le temps réduire les riches terres à grains des Prairies en désert et occasionner des inondations dans la région atlantique.

La pollution ne connaît pas de frontières. Elle n'a ni passeport national ni appartenance. C'est un fait indéniable et troublant. Cela nous montre aussi la voie que nous devons suivre pour nous attaquer à ce genre d'ennemi. Dans notre situation, il est inutile d'argumenter longuement sur la compétence et les responsabilités. Nous appartenons tous à la famille humaine, au village planétaire. Nous devons donc collaborer de bon coeur, avec force et sans tarder si nous voulons sauver notre monde.

Il ne s'agit pas de sauver les pays développés aux dépens du tiers monde, ou d'épurer l'Amérique du Nord sans se soucier de l'Europe ou de l'URSS. Nous sommes tous dans le même bateau et si nous ne collaborons pas nous sombrerons ensemble. Purement et simplement, voilà quel est notre choix.

Le rapport Brundtland explique clairement qu'il ne s'agit pas de crises distinctes: d'une crise de l'environnement, d'une crise du développement et d'une crise de l'énergie mais qu'elles ne font qu'un.

Les économies dépendent pour leur survie du capital ressources fourni par un environnement sain. Celui-ci dépend, pour sa survie, de décisions économiques prises en tenant pleinement compte des répercussions qu'elles auront sur les ressources. Toute société qui ne tient pas compte de ce rapport le fait à ses risques et péril.

Les conséquences de ce lien entre l'environnement et l'économie sont complexes et d'une portée considérable.

Le Canada est peut-être, après tout, le candidat tout désigné pour aider, en tant que chef de file, à satisfaire les besoins écologiques qui surgissent autour du globe. La solution que nous apportons à l'érosion des sols dans les Prairies, le matériel que nous mettons au point pour réduire la pollution, les méthodes que nous appliquons pour protéger notre fragile toundra du Nord ou nos forêts ombrophiles de la côte ouest, peuvent être tous cruciaux non seulement pour l'avenir de notre pays mais pour celui du monde également.

Les solutions qui conviennent aux industries canadiennes peuvent être appliquées, moyennant des modifications, et avec le même succès, aux industries de l'Indonésie, du Brésil ou de la Zambie qu'aux industries de la vallée de la Ruhr en Allemagne, de Rotterdam ou de Yokohama. Notre pays—qui a mis au point le premier satellite géostationnaire de télécommunications et le bras spatial, qui a construit le *Bluenose* et un chemin de fer transcontinental—peut certes relever le défi de l'environnement.

Nous conseillerions vivement que le rapport de la Commission Brandtland soit adopté par tous les pays membres des Nations Unies, et que ses recommandations soient prises en considération également au niveau national.

Il est inutile de dire que le Canada, qui manifeste depuis longtemps son appui aux Nations Unies, s'attend à prendre une part active cet automne au débat dont va faire l'objet ce rapport aux Nations Unies. J'attends ce débat avec impatience et le rôle de premier plan que le Canada va y jouer.

Dans les quelques minutes qui me restent, j'aimerais lire un extrait très bref de *Notre avenir à tous*, le rapport dont nous discutons cet après-midi, pour souligner l'urgence des questions qu'il soulève. On peut y lire:

> La Commission mondiale sur l'environnement et le développement s'est réunie une première fois au mois d'octobre 1984 et a publié son rapport 900 jours plus tard en avril 1987. Pendant ces quelques jours:
>
> En Afrique, la crise du développement et de l'environnement, causée par la sécheresse, a atteint son point culminant, mettant en danger la vie de 35 millions de personnes et en tuant peut-être un million.
>
> La fuite survenue à une usine de pesticide à Bhopal, en Inde, a causé la mort de plus de 2 000 personnes et a blessé et rendu aveugles plus de 200 000 autres.
>
> Des réservoirs de gaz liquide ont explosé à Mexico, tuant 1 000 personnes et laissant des milliers d'autres sans abri.
>
> L'explosion du réacteur nucléaire de Tchernobyl a eu des retombées sur toute l'Europe, accroissant de ce fait les risques de cancer chez les humains.
>
> Des produits chimiques utilisés en agriculture, des solvants et du mercure ont été déversés dans le Rhin au cours de l'incendie d'un entrepôt, en Suisse, tuant des millions de poissons et risquant de contaminer l'eau potable de la République fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas.
>
> Un nombre estimatif de 60 millions de personnes sont mortes de maladies diarrhéiques reliées à l'eau non potable et à la malnutrition; la plupart des victimes étaient des enfants.

Au début de mon discours, j'ai dit croire que la technologie canadienne pouvait être utile. J'ai aussi décrit certaines techniques de pointe que nous avons découvertes ici, au Canada, et qui pourraient être appliquées dans le monde entier.

Il ne faut pas penser uniquement en termes de technologie de pointe. Nous pouvons faire énormément en finançant simplement de petits projets d'épuration de l'eau dans des pays du tiers monde. Je pense aux 60 millions de personnes qui sont mortes, au cours d'une période de moins de trois ans, de dysenterie causée par de l'eau non potable. L'eau saine m'apparaît comme la clé du développement économique et social en Afrique et en Asie. Le gouvernement fait beaucoup. Je félicite tout particulièrement l'ACDI et le secteur privé, les organismes non gouvernementaux de notre pays qui déploient tant d'efforts pour dépolluer l'eau en Afrique et en Asie. Je presse cependant le gouvernement de faire beaucoup plus. En concentrant tous nos efforts sur ce seul moyen d'aider nos semblables, nous réaliserions dans une large mesure les objectifs fixés dans ce rapport.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir cet après-midi sur cette motion qui est présentée en vertu de l'article 82(12) du Règlement de la Chambre des communes, motion qui est présentée aujourd'hui par mon collègue, le député de Davenport (M. Caccia) qui, à mon avis, est une motion extrêmement importante et qui nous permet, à nous parlementaires, de nous pencher sur les problèmes de l'environnement et plus particulièrement sur le rapport Brundtland qui vient d'être rendu public.

Je suis très fier de constater que mon collègue, l'ancien ministre de l'Environnement dans le Cabinet libéral, a saisi la Chambre de ce rapport préparé sous les auspices des Nations Unies. Je suis très fier de son initiative parce qu'elle révèle jusqu'à quel point un individu peut, après avoir occupé des fonctions ministérielles, continuer à avoir un intérêt marqué pour ce sujet.

L'Environnement a été, dans bien des cas, une espèce de premier ministère pour plusieurs ministres et une étape dans leur carrière. Je n'hésite pas à dire que mon collègue de Davenport est probablement celui qui, de tous les ministres de l'Environnement que j'ai connus depuis que ce ministère a été créé, a démontré le plus d'intérêt, le plus de conviction dans son travail et le plus grand désir de mener à bien les dossiers ayant trait à l'environnement. C'est donc sans hésiter que j'espère que dans peu de temps il aura l'opportunité de redevenir ministre de l'Environnement pour continuer le travail qu'il a si bien amorcé à son ministère et qui, malheureusement, est resté un peu en plan depuis son départ.

Il n'y a aucun doute que les discussions qui prévalent avec les Américains n'apportent pas les résultats qu'il espère, lui, voir réaliser. Il est certain que dans le domaine de l'environnement les autorités américaines devraient être beaucoup plus responsables et poser des gestes concrets pour diminuer la pollution qui nous vient des États-Unis plutôt que de vouloir tout simplement continuer des études.

Je parlais récemment à des agriculteurs du Québec qui me décrivaient jusqu'à quel point les érablières sont menacées par les pluies acides et jusqu'à quel point une industrie très de chez nous, très québécoise, très canadienne—celle du sucre d'érable et du sirop d'érable—est sérieusement menacée à cause des pluies acides et de l'inaction de nombreuses compagnies qui polluent notre environnement. Qu'elles soient canadiennes ou américaines, c'est un problème majeur auquel il faut s'adresser.

Il n'y a aucun doute qu'au moment où on reçoit ce rapport préparé par les Nations Unies on se doit de le considérer comme étant un document très important. Je pense bien que le rapport Brundtland constitue sans doute le document le plus important de la décennie en matière d'environnement. Ce qui est réjouissant quand on fait une étude rapide des principales recommandations de ce rapport, c'est qu'on se rend compte que c'est un rapport pratique, un rapport bourré de suggestions concrètes. Or, il est essentiel que ces suggestions concrètes soient acceptées et mises en application par les pays les plus industrialisés du monde.

Les efforts pour protéger notre environnement doivent venir d'abord et avant tout des pays les plus riches de ce globe. Il est évident qu'on ne peut pas demander aux pays en voie de développement, aux pays les plus pauvres de notre globe d'assumer la responsabilité de dépolluer notre environnement, de dépolluer la terre, si les pays les plus riches, les États-Unis d'abord, le Canada ensuite et les autres pays industrialisés ne font pas leur part.

Or, j'espère que ce document sera étudié très attentivement par le gouvernement du Canada et que celui-ci y donnera suite. D'ailleurs, la résolution de notre collègue de Davenport est très claire à cet effet. Non seulement, dit-il, et je cite:

• (1640)

[*Traduction*]

«Que la Chambre exhorte le gouvernement à appuyer, adopter et promouvoir, au Canada et à l'étranger, les buts et recommandations du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (rapport Bruntland) intitulé *Notre avenir à tous*; Que le rapport en question, qui traite d'intérêts, de défis et d'entreprises mondiaux, soit adopté en tant que politique centrale du gouvernement fédéral, de ses organismes et de ses commissions;»

[*Français*]

Et finalement, il est évident que le ministre de l'Environnement (M. McMillan) devrait s'assurer que lors de la prochaine assemblée générale des Nations Unies, la promotion de l'esprit et du fond de ce rapport des Nations Unies, au nom des Canadiens et de la communauté mondiale, soit respectueuse de la tradition canadienne de leadership dans le domaine de l'environnement.

Il est donc clair que nous nous attendons à des gestes concrets, pas juste à des belles paroles, mais à des gestes concrets de la part du gouvernement canadien lorsqu'il prendra des décisions pour protéger notre environnement.

Je représente une circonscription de Montréal qui est sur une île au milieu du fleuve Saint-Laurent, l'un des plus beaux fleuves du monde, mais aussi, malheureusement, l'un des fleuves les plus pollués. Des efforts doivent être faits autant par les autorités fédérales que provinciales et par l'entreprise privée pour non seulement freiner cette pollution, mais pour poser des gestes radicaux dans un effort de dépollution. Or, je souhaite que dans un avenir rapproché, on pourra, dans la région montréalaise, comme on le faisait il y a déjà plusieurs années, quelques décennies, se baigner dans le fleuve Saint-Laurent, sans courir aucun risque et profiter pleinement de ce magnifique fleuve qui est un des plus majestueux au monde, et s'adonner

aux plaisirs de la plage et de la natation dans ce fleuve que, malheureusement, on a trop négligé.

En terminant, je dirai qu'il m'apparaît essentiel que les autorités gouvernementales de tous les pays du monde se penchent sur cette note d'espoir qui nous a été donnée par la présidente de ce comité, M^me^ Brundtland, qui nous a dit, et je cite:

• (1650)

[*Traduction*]

«Notre rapport . . . ne prédit pas une aggravation inexorable de la détérioration de l'environnement, de la pauvreté et de la difficulté des conditions de vie dans un monde sans cesse plus pollué et aux ressources de plus en plus restreintes . . .

«Nous envisageons au contraire la possibilité d'une nouvelle ère de croissance économique . . . absolument vitale pour atténuer la pauvreté tragique qui progresse dans une bonne partie du monde en développement.»

Le groupe qu'elle présidait, et auquel participait une importante personnalité canadienne bien connue, M. Maurice Strong, s'est penché sur la croissance démographique, les stratégies énergétiques, le réchauffement planétaire lié aux changements atmosphériques, les désastres provoqués par l'homme et les conditions économiques qui entraînent la destruction des forêts tropicales. Ce groupe a déclaré: «La pauvreté elle-même pollue l'environnement». Il a ajouté:

«Les pauvres et les affamés détruisent souvent leur environnement immédiat pour survivre: ils abattent des forêts, leur bétail broute les pâturages jusqu'à la racine; ils épuisent les rares terres disponibles et ils vont de plus en plus nombreux s'entasser dans des villes congestionnées.

Pour vivre dans un monde meilleur, il est vital que les dirigeants du monde se réunissent non seulement pour lutter contre la pollution, mais en même temps, pour mettre sur pied de nouveaux programmes en vue de cette ère de croissance économique afin de répartir la croissance entre toutes les nations du monde. Il faut que les pays riches aident les pays pauvres à surmonter les problèmes auxquels ils sont confrontés.

[*Français*]

C'est donc sur ces notes que je veux terminer mes remarques, et dire jusqu'à quel point je suis content de la motion présentée par mon collègue de Davenport (M. Caccia). Nous avons eu l'occasion dans cette Chambre d'être, grâce à lui, plus conscients de cet important rapport publié par les Nations Unies, et j'ose espérer que le gouvernement conservateur n'abdiquera pas ses responsabilités et agira rapidement à cet égard.

[*Traduction*]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je sais que le député de Nepean-Carleton (M. Tupper) veut dire quelques mots, et je tiens à me montrer bon prince. Je veux rappeler publiquement que j'aurais voulu participer à ce débat important, mais je sais que mon collègue a attendu son tour patiemment tout l'après-midi. Je ne ferai pas les commentaires que je voulais faire faute de temps.

Je tiens à remercier mon collègue de Davenport (M. Caccia) de nous avoir fait part de cette publication importante d'un organisme des Nations-Unis dès sa parution. J'aurais voulu moi aussi parler longuement des Nations-Unis et des questions importantes que cet organisme a examinées. J'en aurais profité pour rappeler combien les Nations-Unies sont importantes car elles sont la conscience du monde. Je tenais également à commenter les discours éloquents de mes collègues cet après-midi.

Cette journée a été fort intéressante et totalement dénuée d'esprit de parti. Je pense notamment à la secrétaire parlementaire, la députée de Scarborough-Centre (M^me^ Browes), et à tous les autres députés qui sont intervenus aujourd'hui. J'aurais bien voulu en faire autant, mais ainsi va la vie. Nous terminerons ce débat dans quelques minutes. Je cède maintenant la parole à mon collègue, le député de Nepean-Carleton.

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir intervenir brièvement à la fin de ce débat. Les députés ont eu une très belle occasion aujourd'hui de parler du problème à l'étude, et je vois qu'ils partagent le même objectif. Je trouve qu'ils ont tous, quelle que soit leur allégeance politique respective, montré que la qualité de l'environnement les préoccupait beaucoup et qu'ils tenaient à présenter cette question dans une juste perspective à nos concitoyens.

Dans les premiers chapitres du rapport Brundtland, on dit que la première démarche à faire pour résoudre les problèmes écologiques du monde, c'est d'envisager l'écologie et l'économie, non plus comme des domaines distinctes, comme naguère, mais dans une perspective intégrée qui exige une action commune à l'échelle planétaire. Le rapport souligne la nécessité de mieux coordonner le développement économique et écologique, ce qui paraît particulièrement encourageant à notre gouvernement. Dans le rapport, on affirme que nous devons cesser de nous préoccuper uniquement de réparer les dégâts d'ordre écologique et commencer à planifier et à gérer nos affaires pour que les activités de développement économique soient écologiquement sûres et durables au départ.

Le groupe de travail national sur l'économie et l'environnement constitué l'an dernier est un exemple excellent des moyens d'y parvenir. Ce qui me paraît encourageant, c'est que l'on reconnaisse que nous avons la technologie, les connaissances et les compétences voulues pour nous attaquer aux problèmes mondiaux auxquels nous sommes confrontés. L'enjeu pour nous est le suivant: avons-nous la volonté de le faire? Il s'agit de notre volonté collective en tant que parlementaires.

Il est dit dans le rapport que les préoccupations des Canadiens au sujet des pluies acides, de la dégradation du sol et de la qualité de l'eau, des déchets toxiques, des brèches dans notre couche d'ozone et de la destruction graduelle de celle-ci ainsi que de l'utilisation durable de nos ressources naturelles, sont des questions économiques et écologiques de la plus haute importance, tant au Canada que dans le reste du monde. Cela nous touche de près au Canada, autant que les autres pays du monde, dans la mesure où nos enfants et nos petits-enfants en subiront les conséquences comme tout le monde. Je me rappelle avoir entendu dire il y a quelques jours à peine qu'un changement de seulement deux degrés dans notre température moyenne risque de précipiter une autre période glacière. Pensez un peu aux conséquences catastrophiques que cela aurait sur notre capacité de produire des denrées alimentaires et sur notre existence même.

A l'heure actuelle, rien qu'en Chine, les habitants de ce pays brûlent chaque année plus de un mille cube de charbon. Pensez un peu aux effets que cela a sur notre astmosphère et aux changements climatiques qui risquent d'en découler. Dans le monde entier, chaque année, on produit environ un mille cube de déchets solides que nous devons éliminer. Les problèmes auxquels nous nous heurtons sont énormes.

Le ministre de l'Environnement (M. McMillan) discutera du rapport dont nous avons parlé aujourd'hui avec ses collègues et tous les parlementaires. Après ces discussions et après avoir consulté des organismes non gouvernementaux et d'autres, le gouvernement annoncera une réponse détaillée aux recommandations de la Commission. Le Canada a bien l'intention de participer par la suite, au débat qui se déroulera à l'Assemblée générale des Nations Unies l'automne prochain. A ce moment-là, je suis convaincu que tous les Canadiens auront lieu d'être fiers.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 heures, je dois informer la Chambre que conformément au paragraphe 82(12) du Règlement, les délibérations sur cette motion sont terminées.

[*Français*]

Conformément à l'article 3(2) du Règlement, la Chambre s'ajourne jusqu'au mardi, 19 mai 1987, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 19 mai 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux 32 pétitions portant les numéros suivants: 332-1876, 332-1977, 332-1978, 332-1990 à 332-2005 inclusivement, 332-2007, 332-2010 à 332-2016 inclusivement et 332-2142 à 332-2146 inclusivement.

* * *

[*Traduction*]

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES

PRÉSENTATION DU 7E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je présente volontiers à la Chambre aujourd'hui le septième rapport du comité permanent des finances et des affaires économiques portant sur le Conseil économique du Canada. L'an dernier, le comité adressait des critiques au Conseil économique. Le comité est fort satisfait du travail de Judith Maxwell, la nouvelle présidente du Conseil, et s'empresse de souligner que le Conseil effectue de l'excellent travail.

* * *

PÉTITIONS

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, aux termes de l'article 106 du Règlement, je m'empresse de présenter à la Chambre une pétition attestée en bonne et due forme et signée par plus de 1 300 étudiants d'écoles secondaires de Toronto, Willowdale, Richmond Hill, Markham, Gormley, Thornhill, Agincourt, Islington, Scarborough, North York, Woodbridge, Unionville, Stouffville, Weston et Pickering, en Ontario, qui appuient la motion M-37. La pétition demande au Parlement de modifier l'article 7 de la Charte des droits et propose le libellé suivant: «Chacun, y compris le foetus humain ou l'enfant qui n'est pas encore né, a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale».

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, bien que la Chambre ait adopté les modifications à la Loi sur les brevets, je reçois encore des pétitions de Canadiens qui s'inquiètent de l'action du gouvernement. Ils estiment que les mesures gouvernementales léseront les Canadiens dont l'état de santé les obligent à acheter régulièrement des médicaments d'ordonnance. Ils demandent au Parlement de rejeter ces propositions. Selon eux, le gouvernement canadien fait encore des concessions aux États-Unis durant les négociations sur le libre-échange aux dépens du Canadien ordinaire.

ON DEMANDE LA MODIFICATION DE CERTAINES LOIS AFIN DE PERMETTRE DES TÉMOIGNAGES NON CORROBORÉS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par un certain nombre de personnes qui réclament des modifications à la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur les jeunes contrevenants et tous les articles connexes des lois provinciales et territoriales. Je ne lirai pas le reste de la pétition, mais je vous la remettrai.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par des citoyens canadiens qui réclament des modifications à certaines lois pour permettre aux enfants de fournir un témoignage non corroboré dans toutes les affaires reliées à des délits sexuels.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LE PROGRAMME CANADIEN D'ENCOURAGEMENT A L'EXPLORATION ET A LA MISE EN VALEUR

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Pierre H. Cadieux (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande à présenter le projet de loi C-59 intitulé: «Loi établissant un programme de subvention en vue de la recherche et à la mise en valeur au Canada d'hydrocarbures autres que le charbon.»

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 110.

[*Texte*]

LES PERSONNES CONDAMNÉES À LA RÉCLUSION À VIE DANS DES PÉNITENCIERS

Question nº 110—**M. Howie:**

1. Entre le 1er janvier 1986 et le 1er janvier 1987, combien de personnes ont été condamnées à la réclusion à vie dans nos établissements pénitenciers?

2. Qu'est-ce qui constitue une peine de réclusion à vie?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): 1. Du 1er janvier 1986 au 1er janvier 1987, 184 personnes ont été condamnées à la réclusion à vie dans nos établissements pénitenciers. Le nombre total se divise comme suit:

3 sont condamnées à la réclusion à vie pour meurtre qualifié

20 sont condamnées à la réclusion à vie pour meurtre non qualifié

48 sont condamnées à la réclusion à vie pour meurtre au premier degré

97 sont condamnées à la réclusion à vie pour meurtre au deuxième degré

9 sont condamnées à la réclusion à vie pour homicide involontaire

3 sont condamnées à la réclusion à vie pour tentative de meurtre

1 est condamnée à la réclusion à vie pour trafic de stupéfiants et complot, en vue d'importation de stupéfiants

1 est condamnée à la réclusion à vie pour enlèvement

1 est condamnée à la réclusion à vie pour vol à main armée

1 est condamnée à la réclusion à vie pour nombreuses infractions (introduction par effraction et enlèvement)

2. Une peine de réclusion à vie signifie pour le détenu qu'il passera sa vie en incarcération, à moins que la Commission nationale des libérations conditionnelles ne lui octroie une libération conditionnelle.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

• (1110)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LE PLEIN EMPLOI

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir omis d'instaurer des réformes significatives dans le régime d'assurance-chômage et d'avoir omis de s'engager dans une politique de plein emploi qui s'attaque sérieusement aux problèmes du chômage élevé dans les régions, du chômage chez les jeunes, du travail à temps partiel et de l'adaptation au marché du travail.

—Monsieur le Président, la résolution dont la Chambre est saisie aujourd'hui concerne deux questions importantes qui sont étroitement liées. Il y est d'abord question du chômage et de la nécessité d'inscrire au tout premier rang de nos priorités une politique du plein emploi. En second lieu, il y est question des mesures d'assurance-chômage devant impérativement être mises en oeuvre pour ceux et celles qui perdent leur emploi sans y être pour quelque chose. Je vais d'abord parler de l'assurance-chômage.

Vendredi, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a annoncé à la Chambre que, incapable de se décider, le gouvernement ne réformerait pas la Loi sur l'assurance-chômage.

En novembre 1984, le ministre des Finances (M. Wilson) a dit, au cours de son fameux exposé financier, que la réforme de l'assurance-chômage constituait l'une des priorités du gouvernement. Dans sa brochure intitulée *Une nouvelle direction pour le Canada. Un programme de renouveau économique*, il a exposé divers problèmes relatifs à l'assurance-chômage et énuméré les questions qu'il souhaitait résoudre. A l'époque, soit en novembre 1984, c'était semble-t-il une affaire urgente. Néanmoins, le gouvernement a attendu à novembre 1985 pour créer la Commission Forget, composée de cinq membres et qui a fini par coûter 7 millions de dollars.

La Chambre n'a sûrement pas oublié qu'avant la création de la Commission Forget, la Commission d'enquête Macdonald, sur les perspectives économiques, avait étudié la question de l'assurance-chômage et les problèmes du chômage. Terre-Neuve avait aussi créé une commission d'enquête sur le chômage. De 1985 à 1987, trois commissions se sont donc penchées sur cette importante question.

La Commission Forget a remis en décembre 1986 son rapport qui contenait 53 recommandations. Celles qui ont suscité le plus d'attention, parce qu'elles portaient à controverse, avaient trait à l'annualisation ainsi qu'à la suppression des prestations régionales et des prestations aux pêcheurs. L'annualisation de l'assurance-chômage constituait un nouveau mode de calcul qui aurait comprimé sensiblement les prestations que touchent les travailleurs saisonniers, à temps partiel et ainsi de suite.

Tout en recommandant l'adoption de cette nouvelle formule, l'annualisation, qui aurait réduit les prestations, de même que la suppression des prestations régionales et des prestations aux pêcheurs, M. Forget recommandait aussi vaguement, sans entrer dans les détails, qu'on établisse de nouveaux programmes de revenu garanti et de développement régional.

Les recommandations de son rapport auraient eu pour effet de réduire de 3 milliards de dollars un programme qui nous coûte 12 milliards. Ces compressions auraient eu surtout des répercussions sur la région de l'Atlantique, l'est et le nord du Québec, le nord de l'Ontario et le nord de nos provinces de l'Ouest, notamment la majeure partie de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

Les travailleurs canadiens auraient peut-être été prêts à étudier un ensemble de propositions tendant à apporter des compressions au régime d'assurance-chômage, afin de respecter les principes de l'assurance-chômage, si M. Forget avait également déposé un projet détaillé d'expansion économique régionale et de développement et s'il avait prévu un nouveau programme de revenu garanti. Sans de telles précisions, cependant, aucun travailleur du pays victime d'un chômage chronique n'abandonnera un bon programme, malgré ses imperfections, pour de vagues promesses au sujet d'un revenu garanti et de mesures de développement régional.

Vendredi, le ministre aurait pu reconnaître cette lacune dans les recommandations de la Commission Forget, au lieu de s'abstenir complètement de procéder à la réforme de l'assurance-chômage.

Lorsque le comité permanent a étudié le rapport Forget, même les membres de la Commission Forget nous ont précisé qu'ils comprenaient les raisons pour lesquelles les Canadiens ne seraient pas disposés à accepter leurs propositions relatives à l'annualisation et à la suppression des prestations liées au taux de chômage régional et des prestations destinées au pêcheurs, sans savoir au juste par quel programme ces mesures allaient être remplacées. Ils ont dit le comprendre tout à fait.

• (1120)

Vendredi dernier, au lieu de nous annoncer qu'il n'y aurait aucune réforme dans ce domaine, le ministre aurait pu fort bien nous dire que les propositions de M. Forget, ou des propositions semblables, allaient être mises de côté en attendant que le gouvernement prépare, comme l'a proposé M. Forget, de nouveaux programmes d'expansion économique régionale et de soutien du revenu. Cependant, on oublie tout.

Immédiatement après le dépôt du rapport Forget, le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration s'est intéressé à ce rapport et il a entrepris une étude sur les mêmes questions. Il a examiné les recommandations formulées par la Commission Forget ainsi que les autres solutions dont on avait discuté au Canada, et il a entendu des témoins. En tant que membre du comité permanent, j'ai jugé qu'en peu de temps, nous avions fort bien réussi à étudier les principales questions. Nous avons présenté en mars dernier, il y a quelques mois seulement, un rapport qui contenait 90 recommandations relatives à la réforme de l'assurance-chômage. Quatre-vingt-neuf d'entre elles faisaient l'unanimité. En d'autres termes, les membres conservateurs, néo-démocrates et libéraux du comité se sont entendus pour déclarer que nous pouvions et devions procéder à la réforme de l'assurance-chômage et nous avons approuvé à l'unanimité 89 recommandations.

Quand on compare ces 90 recommandations aux 53 recommandations du rapport Forget, on s'aperçoit qu'elles ont beaucoup de choses en commun. Comme je l'ai dit il y a quelques instants, il est vrai que les recommandations du rapport Forget portant sur la formule d'annualisation, les prestations liées au taux de chômage régional et les prestations aux pêcheurs ont suscité beaucoup de controverse. Toutefois, certaines autres recommandations en ont suscité moins parce qu'elles ont été bien acceptées dans tout le pays. Le comité permanent les a fait siennes et il les a améliorées, à mon avis.

Je voudrais signaler en passant certaines de ces recommandations qui visent à corriger des lacunes sérieuses du régime d'assurance-chômage. Il y avait accord entre la Commission Forget et le comité permanent à leur sujet et le ministre aurait pu agir.

Tout d'abord, pour ce qui est de l'ensemble du domaine de la formation, il a toujours été quelque peu scandaleux qu'un prestataire de l'assurance-chômage ne puisse participer à un programme de formation de son choix du fait que l'une des exigences de base du régime c'est d'être disponible pour occuper un emploi.

Il y a quelques années, sous le gouvernement libéral antérieur, on a apporté certaines modifications qui permettaient au prestataire de participer à certains programmes de formation désignés à l'avance. Certaines expériences en ce sens ont donc déjà été tentées, mais ce n'est pas suffisant.

Aussi bien la Commission Forget que le comité permanent ont recommandé que les bénéficiaires d'assurance-chômage puissent participer à une vaste gamme de programmes de formation, précisément parce que la formation est la seule façon de permettre à des personnes sans formation d'occuper à nouveau un emploi à temps plein ou un emploi valable. Bien que le régime d'assurance-chômage soit fondé sur le principe de la disponibilité professionnelle, il est ridicule d'appliquer ce principe d'une manière qui empêche les intéressés de recevoir une formation qui leur donnerait la chance de décrocher un emploi.

Le comité permanent a fait des recommandations en ce sens, tout comme la Commission Forget, mais elles ont été mises de côté. La Commmission Forget et le comité permanent ont tous deux recommandé d'étendre le bénéfice de l'assurance-chômage aux travailleurs à temps partiel. En vertu de cette recommandation, les travailleurs à temps partiel paieraient des cotisations et toucheraient des prestations proportionnelles à leur revenu.

Vous le savez probablement, monsieur le Président, nombreux sont ceux qui travaillent à temps partiel, et 71 p. 100 d'entre eux environ sont des femmes. Ces dernières le font généralement pour suppléer au revenu de leur conjoint. Ce revenu additionnel est très important pour subvenir aux besoins de la famille. Certaines de ces femmes occupent un travail à temps partiel durant deux, trois ou quatre ans, et leurs gains comptent pour une partie extrêmement importante du revenu familial. Quand la travailleuse est mise à pied, sa famille se retrouve en grave difficulté. Il n'y a pas de raison pour que les travailleurs à temps partiel ne bénéficient pas de l'assurance-chômage, comme l'ont reconnu la Commission Forget et le comité permanent.

Un autre problème qui suscite beaucoup d'inquiétude au Canada a trait au paiement en trop de prestations versées en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage; quand on découvre qu'il y a paiement en trop, le bénéficiaire est tenu d'en rembourser le montant. Nous pouvons comprendre qu'on exige de rembourser le trop-payé s'il est la faute du prestataire, mais dans bien des cas il est la faute des fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage. Il se présente parfois des situations épouvantables où on exige de gens qui sont encore sans emploi, ou qui ont épuisé leurs droits à l'assurance-chômage et en sont réduits à l'assistance sociale, qu'ils remboursent des sommes au-dessus de leurs moyens. Il est vrai que la Commission d'assurance-chômage conclura des arrangements avec eux, mais il est inacceptable qu'on harcèle des gens pour des paiements en trop dont ils ne sont pas responsables.

J'ai lu tout récemment dans le *Globe and Mail* un article au sujet d'un problème qui avait surgi au Québec et qu'un député conservateur avait signalé. On demandait à 18 femmes d'un village gaspésien de rembourser chacune des montants atteignant jusqu'à 13 000 $ pour des paiements en trop qui leur avaient été versés non par leur faute mais par celle des fonctionnaires. Le député de Gaspé a intercédé en leur faveur mais, hélas, la question n'a pas été résolue de façon satisfaisante. Quoi qu'il en soit, le comité permanent a fait des recommandations en vue de résoudre ce problème. Encore une fois, il est regrettable que nous n'ayons pu apporter des réformes dans ce domaine.

En ce qui concerne les prestations de maternité et celles accordées aux parents, le comité permanent et la commission Forget étaient également d'accord pour prendre des mesures dans ce domaine, particulièrement pour supprimer le délai de carence de deux semaines dans le cas des prestations de maternité. Les naissances se produisent naturellement, elles ne sont pas planifiées délibéremment et on ne peut en fixer la date. Le comité était d'accord à ce sujet mais encore une fois aucune mesure n'a été prise.

Un autre problème se pose depuis ces dernières années et demande une réforme; c'est la situation où des travailleurs d'usines qui ne sont pas en grève subissent un lock-out lorsqu'un autre syndicat de la même usine se met en grève. Nous sommes tous d'accord pour admettre que quiconque décide délibéremment de faire grève, n'a pas droit aux prestations d'assurance-chômage. Cependant, il faut établir une distinction en ce qui concerne ces travailleurs qui subissent un lock-out dû à une grève à laquelle ils ne participent pas, ou qui ne peuvent franchir les piquets de grève. Encore une fois, la commission Forget et le comité permanent ont fait des recommandations en vue de remédier à cette situation.

Finalement, le comité permanent et la commission Forget ont fait des recommandations pour restructurer la Commission d'assurance-chômage pour que les travailleurs et les employeurs y soient mieux représentés de manière à ce qu'elle soit plus indépendante et efficace. Encore une fois, c'est un domaine où le ministre aurait pu prendre des mesures et ne l'a pas fait.

Bien que ces questions soient toutes cruciales pour des milliers de Canadiens, elles ne font pas l'objet de controverses comme les questions de l'annualisation et des compressions draconiennes. Je pourrais dire que lorsque le comité permanent a entendu les témoignages sur ces questions, les syndicats et d'autres sources lui ont appris que les travailleurs accepteraient de payer davantage pour obtenir des prestations plus importantes.

Comme je l'ai dit précédemment, on aurait pu apporter ces modifications en attendant un remaniement général du régime d'assurance-chômage, un nouveau régime de soutien de revenu et un nouveau programme de développement régional. Mais le gouvernement a préféré s'abstenir. Il s'est soustrait à sa responsabilité. Il a opté pour la loi de la moindre résistance. Et cela, après l'étude Forget qui a coûté sept millions de dollars, sans mentionner les travaux de la commission d'enquête Macdonald, de la commission d'enquête de Terre-Neuve et du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration.

• (1130)

L'assurance-chômage a été introduite en 1940, après les tragédies des années 1930, le grand krach de 1929 et le chômage catastrophique qui a suivi. Le régime d'assurance-chômage est une réalisation remarquable des libéraux. Mais les libéraux ont toujours reconnu qu'une réforme s'imposait. D'ailleurs, au fil des ans, la Loi sur l'assurance-chômage a subi des modifications et des mises à jour. Nous préconisons encore une dernière mise au point et la refonte de la loi.

L'assurance-chômage n'est pas seulement avantageuse pour les travailleurs sans emploi mais aussi pour l'ensemble du pays, les commerçants, notamment. En jetant un regard sur la crise des années 1930, lorsqu'il n'y avait pas d'assurance-chômage, nous constatons que les hommes et les femmes mis à pied perdaient leur pouvoir d'achat. Tôt ou tard, le phénomène devait se répercuter sur les commerçants. Les épiciers de quartier étaient frappés, les prêteurs hypothécaires multipliaient les saisies, les gens ne pouvaient plus payer leurs loyers. Sous cet effet de boule de neige, beaucoup plus de personnes que celles qui avaient perdu leur emploi à l'origine étaient touchées. Par conséquent, dans la mesure où elle permet aux consommateurs de maintenir leur pouvoir d'achat lorsque les temps sont difficiles, l'assurance-chômage est avantageuse pour le pays et aussi pour les affaires.

Certains Canadiens, dont les noms figurent sur la liste des témoins entendus par le comité permanent et la Commission Forget, ont déploré que nous devions sabrer dans les crédits destinés au régime d'assurance-chômage du fait du grand nombre des tricheurs. Or M. Forget a lui-même constaté que le nombre de ces tricheurs était de moins de 3 p. 100 par rapport au nombre total des prestataires d'un programme auquel on affecte près de 12 milliards de dollars. En fait, on compte

moins de tricheurs au titre de l'assurance-chômage que de l'impôt sur le revenu.

Dans sa déclaration de vendredi, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration s'est également donné comme principale priorité de créer des emplois dans le but de réduire le nombre des prestataires de l'assurance-chômage. Certes, nous nous en réjouissons tous. Mais, malheureusement, le ministre n'a pas donné à entendre qu'il créerait de nouveaux programmes ou qu'il s'engageait à trouver de nouvelles solutions au problème du chômage. Il semble qu'on nous ait servi encore une fois de beaux discours inspirés par des motifs politiques.

Depuis 1984, les crédits affectés à la création d'emplois et à la formation ont été réduits de 30 p. 100; ainsi, ils ont été ramenés de 2,2 milliards en 1984, à 1,6 milliard à l'heure actuelle. On a également sabré dans les crédits affectés à l'expansion économique régionale. Ce matin, nous avons appris dans la presse que ce ministère serait appelé à disparaître. Le gouvernement ne compte plus s'occuper du développement régional.

Il est vrai que le taux de chômage a été ramené d'environ 12,5 p. 100 en 1983, à 9,3 p. 100 depuis quelques mois.

M. Charest: Bravo!

M. Allmand: Le ministre s'en réjouit. Trois ans après la récession, il se félicite d'un taux de chômage de 9,3 p. 100.

En 1981, l'année précédant la récession, le taux de chômage était de 7,5 p. 100. Il a grimpé à 11 p. 100 en un an à cause de la situation économique internationale. Le fait est que sous les gouvernements libéraux, soit de 1965 à 1980, le taux de chômage était de 5,6 p. 100 en moyenne. Notre gouvernement se préoccupait des chômeurs.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: La récession est terminée depuis trois ans et le taux de chômage est encore de 9,3 p. 100 parce que le gouvernement a adopté une attitude de laisser-faire à l'égard du chômage. Le gouvernement se réjouit encore beaucoup du fait que le taux de chômage est de 9,3 p. 100.

Les ministériels ne cessent de nous rappeler le nombre des emplois qui ont été créés. Mais dans un rapport qui a été publié en février dernier, on nous dit que plus de 95 p. 100 des nouveaux emplois créés l'an dernier l'ont été dans une seule province, soit en Ontario. Environ 95 p. 100 des nouveaux emplois qui ont été créés l'an dernier l'ont été en Ontario, la plupart dans le sud de cette province. Il faut signaler au gouvernement que l'Ontario a un gouvernement libéral qui s'efforce au moins de remédier à la situation.

Plus de 40 p. 100 des 11,6 millions d'emplois que l'on compte au Canada se trouvent dans le coeur économique du pays, là où vivent 36 p. 100 de la population. Ce matin, le Conference Board du Canada a publié un rapport qui prévoit une amélioration possible de la situation l'an prochain encore en Ontario et au Québec, mais une recrudescence du chômage dans toutes les autres provinces.

Si on considère l'Ontario, qui est une région importante, bien sûr, et la prospérité du sud de l'Ontario nous réjouit tous, on voit que ce n'est pas le Canada. Si nous nous contentons d'une économie de marché et que nous laissons agir les forces du marché, il en résultera qu'une partie du pays prospérera énormément tandis que l'autre périclitera. Le Canada n'acceptera jamais cela.

Malgré l'énormité de la tâche, les gouvernements du pays et même d'anciens gouvernements conservateurs ont essayé de résoudre le problème des inégalités régionales, mais le gouvernement actuel a abdiqué son rôle dans ce domaine et il semble qu'il l'abdiquera davantage.

En plus de la répartition injuste des emplois créés et de la croissance économique, il faut aussi déplorer que la reprise de l'emploi entraîne une énorme augmentation des emplois à temps partiel. Des gens qui ont perdu des emplois bien payés qu'ils occupaient dans le secteur industriel retournent sur le marché du travail dans des emplois moins payants dans le secteur des services. Le travail à temps partiel a augmenté de 73 p. 100 au Canada de 1976 à 1986 alors que le travail à plein temps n'a augmenté que de 17 p. 100. En 1976, seulement 11 p. 100 des gens qui travaillaient à temps partiel ne le faisaient pas par choix, mais aujourd'hui, 30 p. 100 d'entre eux ne sont pas satisfaits de ce genre d'emploi.

Comme je l'ai dit plus tôt, 75 p. 100 des gens qui travaillent à temps partiel sont des femmes. L'écart entre leur salaire et celui des hommes a commencé à s'élargir cette année pour la première fois depuis 18 ans. L'augmentation du travail à temps partiel, du nombre de femmes qui occupent de tels emplois et de l'écart entre leurs salaires et ceux des hommes ne sont que divers aspects d'une même réalité.

Encore une fois, le gouvernement dit qu'il veut lutter contre le chômage élevé et les problèmes de l'emploi mais il ne propose pas de nouveaux programmes. A tous ces problèmes, le taux élevé du chômage régional et du travail à temps partiel, l'élargissement de l'écart entre les riches et les pauvres et entre les salaires des hommes et des femmes, le gouvernement se contente de répondre par des phrases pompeuses et des demi-vérités.

Le gouvernement répète souvent que la situation s'est améliorée depuis 1983. Il n'y a rien d'extraordinaire là-dedans. Le gouvernement aurait raison de se vanter s'il pouvait réduire le taux de chômage à son niveau d'avant la récession soit au moins 7,5 p. 100 ou à la moyenne de 5,6 p. 100 des années 1960 et 1970.

La raison pour laquelle nous nous retrouvons dans cette situation, c'est l'attitude de non-intervention à outrance adoptée par le gouvernement. Les gouvernements libéraux ont toujours cru dans le système de la libre entreprise, mais ils croient aussi que le gouvernement a un rôle important à jouer. S'il y a des problèmes dans certaines régions ou auprès de certains groupes importants de chômeurs, nous devrions faire quelque chose. Les périodes de plus grande prospérité ont toujours été celles où il y a eu une combinaison adéquate de fonds privés et de fonds publics en ce qui a trait à l'emploi. Lorsque les deux secteurs ont collaboré, nous avons connu la prospérité. Nous ne la connaissons pas en ce moment, sauf peut-être dans la région de Toronto.

• (1140)

Selon un sondage Gallup datant de février, il n'y a donc que deux mois environ, 41 p. 100 des Canadiens considèrent que le plus grand problème du pays c'est le chômage. Ils veulent des mesures. Ils savent que l'on peut améliorer la situation.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, les gouvernements libéraux se sont engagés deux fois à obtenir le plein emploi, et deux fois ils y sont arrivés. Il y a eu d'abord, aussitôt après la guerre, les gouvernements de Mackenzie King et de Saint-Laurent, qui, après le premier Livre blanc sur le plein emploi, s'étaient engagés à créer le plein emploi et, pendant sept ans, nous avons eu un taux de chômage d'environ 3 p. 100. Après le retour au pouvoir des libéraux, en 1963, le gouvernement Pearson, après la création du Conseil économique du Canada, s'est engagé de nouveau à créer le plein emploi et, pendant quatre ans, nous avons eu un taux de chômage moyen de 3,7 p. 100. Il est donc possible, monsieur le Président, d'abaisser le taux de chômage lorsqu'on le veut, lorsque cela devient la première priorité.

Le gouvernement, s'il en a la volonté politique, peut faire beaucoup pour remédier à la situation. Il peut tout d'abord s'engager à favoriser le développement régional au lieu de le restreindre. Il peut stimuler les régions du pays qui stagnent. Il peut maintenir ou augmenter le pouvoir d'achat pendant les périodes de ralentissement économique au lieu de le réduire et il peut fournir l'infrastructure économique essentielle pour que le secteur privé fonctionne normalement.

Une bonne infrastructure économique couplée à des engagements sérieux dans les domaines de l'enseignement, de la formation, du recyclage, du perfectionnement, de la recherche et du développement, peut faire beaucoup pour conserver et attirer l'emploi.

Je dirais en conclusion que le gouvernement, vendredi, a abdiqué ses responsabilités face à la réforme du régime d'assurance-chômage. Il n'a rien dit. Il s'est contenté de choisir de ne rien faire. Il aurait pu prendre des mesures non controversées, des mesures qui auraient été utiles à des milliers de Canadiens, mais il ne l'a pas fait. Le gouvernement a fait quelques belles déclarations sur l'assurance-chômage, mais il n'a pas annoncé de nouveaux programmes. En fait, pendant qu'il parle il effectue même des réductions.

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement a encore abandonné la population canadienne. Vendredi dernier, le ministre a décidé de ne faire aucun changement dans le système d'assurance-chômage, mais il a promis des grands programmes ou des grandes actions pour les chômeurs de ce pays. Malheureusement, rien n'a été mis sur la table—il n'y a aucun programme—et tout cela pendant une période de temps où il y avait des coupures de 30 p. 100 dans les programmes pour la création d'emploi et la formation.

Une voix: C'est honteux!

[*Traduction*]

M. Allmand: La résolution à l'étude demande à la Chambre de blâmer le gouvernement pour son immobilisme. Il y a mieux, je serais disposé à applaudir le ministre s'il se levait une fois que j'aurai terminé et s'il disait que malgré les propos qu'il a tenus vendredi dernier, il songe à certaines réformes du programme d'assurance-chômage, qu'il songe à de nouveaux programmes visant à aider les chômeurs de ce pays, les chômeurs de la région de l'Atlantique, ceux de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'est du Québec et du nord de l'Ontario.

Alors, je retirerais bien volontiers ma motion et j'applaudirais le ministre.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Questions ou commentaires. Le député de Spadina (M. Heap).

M. Heap: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) pour sa motion et pour son discours dans lequel il a abordé beaucoup de sujets importants.

Sans vouloir empiéter sur son temps de parole, je voudrais lui poser deux questions. Il a parlé de travail à temps partiel. Je voudrais qu'il donne des détails à ce sujet, qu'il parle des conditions qui obligent les gens à accepter du travail à temps partiel.

Par ailleurs, je voudrais qu'il parle des raisons qui expliquent le chômage élevé chez les jeunes et qu'il dise comment on pourrait remédier à ce problème, d'après lui.

M. Allmand: Je remercie le député pour ses questions. En ce qui concerne le travail à temps partiel, on assiste depuis quelques années à un phénomène sinistre, à savoir que certaines grandes entreprises limogent volontairement leurs travailleurs à plein temps et réengagent un plus grand nombre de travailleurs à temps partiel. Ce faisant, elles réduisent les frais au niveau des avantages sociaux et du salaire. Les personnes qui travaillent moins de 15 heures n'ont pas droit à l'assurance-chômage, et bien souvent elles n'ont pas le droit de participer aux programmes de formation ni aux régimes de pensions. Bien souvent, ces personnes reçoivent le salaire minimum et elles ne peuvent pas se syndiquer. De toute façon, il est plus difficile de syndiquer des travailleurs à temps partiel.

Ayant perçu ce phénomène et ayant compris ses répercussions, le gouvernement antérieur avait institué la Commission royale d'enquête Wallace, qui a recommandé de verser les avantages sociaux au prorata aux travailleurs à temps partiel, pour essayer de décourager certaines entreprises ayant tendance à se débarrasser des travailleurs à plein temps pour les remplacer par des travailleurs à temps partiel. D'après les recommandations de la Commission Wallace, l'entreprise devrait encore payer les avantages sociaux au prorata.

Si cela arrange certains de travailler à temps partiel, ce n'est certainement pas vrai pour tout le monde. Bien des gens sont forcés d'accepter un emploi à temps partiel pour la bonne raison qu'il n'y a pas moyen de trouver du travail à plein temps. La semaine de travail à temps partiel est de 14,5 heures en moyenne, soit juste en-dessous des 15 heures nécessaires pour avoir droit aux prestations de chômage.

Passons maintenant au problème du chômage chez les jeunes. La grande difficulté, c'est que les jeunes n'ont pas l'expérience. Ceux qui cherchent un emploi après l'école secondaire, ou même après avoir décroché un diplôme universitaire en arts ou en sciences, se font dire par les employeurs éventuels qu'ils n'ont pas l'expérience requise. Voici la réaction de l'employeur éventuel: «J'ai besoin de quelqu'un, mais de quelqu'un qui a de l'expérience».

Les commissions et les spécialistes ne cessent de nous répéter que notre pays a surtout besoin de meilleurs programmes de préparation à l'emploi, des programmes qui facilitent la transition entre l'école et le travail et qui combinent formation et information. C'est ce qui explique actuellement la popularité grandissante de l'enseignement alterné et la publicité faite à propos des nouveaux programmes d'apprentissage.

Au cours de la dernière campagne électorale, le parti libéral avait proposé le Programme Première chance, une mesure d'un million de dollars qui aurait permit à 100 000 jeunes de s'inscrire à un programme de préparation à l'emploi afin d'acquérir l'expérience professionnelle qui leur manque.

Le gouvernement actuel finance quelques programmes d'emploi et certains programmes de préparation à l'emploi qui ne sont pas si mal, mais il devrait engager plus de ressources et plus d'argent. Ces mesures touchent trop peu de gens. Elles ne sont pas mauvaises en soi, mais elles auraient besoin d'une plus grande impulsion, d'une volonté politique plus manifeste.

M. le Président: La députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a la parole pour une question ou un commentaire.

Mme Copps: Monsieur le Président, je voudrais que le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) nous dise ce qu'il en est des 50 000 travailleurs à la retraite qui attendent le remboursement des avantages sociaux qu'ils avaient perdus à cause du gouvernement.

M. Allmand: Monsieur le Président, voilà une autre question sur laquelle s'entendent la Commission Forget et le rapport du comité pemanent. La Commission Forget a recommandé la suppression de toute mesure visant à réduire les prestations d'assurance-chômage des travailleurs qui ont pris une retraite anticipée. Mais ce n'est pas ce qu'a fait le gouvernement. Après bien des détours et des tergiversations, il a finalement présenté le projet de loi C-50 qui abolit cette réduction des prestations de chômage pour ceux qui ont fait leur demande avant le 5 janvier 1986, mais qui la maintient après cette date. C'est un régime fondamentalement injuste. Le ministre voudrait nous faire accepter une mesure moitié bonne moitié mauvaise. Nous ne sommes pas particulièrement empressés de nous rendre à ses désirs.

Cela étant, le ministre n'a pas appelé ce projet de loi pour fins de débat, et pourtant, il répète partout, semble-t-il, que l'opposition libérale et néo-démocrate est responsable de ce retard. Le leader parlementaire de son parti n'a pas demandé une seule fois au leader parlementaire du parti libéral de prévoir du temps pour débattre ce projet de loi. La faute revient au gouvernement. S'il veut débattre le projet de loi car il le juge important, que le gouvernement le mette en délibération. Nous déposerons alors certains amendements et nous verrons ce qui se passe.

• (1150)

Cependant, le gouvernement a encore une fois manqué à sa responsabilité. Il n'a pas suivi les recommandations de la Commission Forget ou du comité permanent.

Mme Copps: Monsieur le Président, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est a fait certaines remarques au sujet du nombre de personnes qui profitent indûment du régime d'assurance-chômage. Il a signalé que la proportion de fraudeurs est moindre que pour l'impôt sur le revenu. Peut-il nous expliquer pourquoi le ministre, en annonçant la semaine dernière sa réponse à la Commission Forget, a déclaré qu'il favoriserait toute activité tendant à éliminer tous les fraudeurs. Est-ce une tactique de diversion?

M. Allmand: Monsieur le Président, comme pour le projet de loi sur les réfugiés présenté par son collègue, le ministre cède aux pressions de ce que j'appelle l'élément réactionnaire du pays. Malheureusement, certains pensent qu'énormément de gens abusent de l'assurance-chômage. Cependant, chaque fois qu'une étude a été faite à ce sujet, elle a révélé que le pourcentage de fraudeurs est relativement restreint.

La Commission Forget a constaté qu'un peu moins de 3 p. 100 des prestataires fraudent l'assurance-chômage. C'est inacceptable. Nous devons faire tout notre possible pour nous assurer que l'argent sert aux personnes qui sont vraiment au chômage. D'autre part, certaines personnes qui recommandent de tomber à bras raccourcis sur les fraudeurs de l'assurance-chômage ne recommandent pas la même chose pour ceux qui fraudent le fisc. C'est une politique de deux poids deux mesures.

Même s'il est normal, selon moi, d'essayer d'empêcher les abus à l'égard de n'importe quel programme, il faut agir de façon équitable et faire la même chose dans tous les secteurs. Nous ne pouvons pas simplement nous attaquer aux chômeurs et laisser en paix ceux qui profitent indûment d'autres programmes du gouvernement.

Mme Copps: Monsieur le Président, le député pourrait-il nous expliquer les chiffres plutôt sidérants qu'il a cités à la Chambre. Selon lui, les fonds disponibles pour le développement de l'emploi au gouvernement fédéral ont été réduits de 30 p. 100. Peut-il nous expliquer pourquoi le gouvernement décide de réduire ces fonds de 30 p. 100 à une époque où le taux de chômage est toujours trop élevé?

M. Allmand: Monsieur le Président, je le répète, le gouvernement conservateur a commencé à réduire les programmes d'emploi et de formation dès son arrivée au pouvoir en 1984. Depuis lors, il a effectué des coupures dans ces programmes dont le budget global est passé de 2,2 milliards à 1,6 milliard de dollars.

Le gouvernement a agi ainsi car selon ses principes, il faut laisser s'exercer les forces du marché. Autrement dit, nous avons affaire à un véritable parti conservateur, dont les membres sont convaincus que l'économie de marché réglera tous les problèmes. Comme je l'ai signalé, dans un pays comme le nôtre, ce n'est pas la solution idéale. Notre pays est vaste et compte 25 millions d'habitants éparpillés sur le territoire. Si le marché dirige tout, nous nous trouverons dans des situations comme celle que je viens de décrire, où 85 p. 100 des nouveaux emplois profitent à la région du grand Toronto tandis qu'un taux de chômage croissant sévit dans la région de l'Atlantique et dans d'autres régions reculées du pays.

Il ne faut pas oublier que l'économie de certaines régions du Canada repose sur une ou deux industries, que ce soit le bois, la pêche, l'agriculture ou le tourisme. Ces secteurs connaissent d'énormes fluctuations saisonnières en matière d'emploi.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, les gouvernements de toutes les affiliations politiques au Canada ont décidé que le gouvernement devait intervenir pour redresser les déséquilibres. C'est pourquoi le ministère de l'Expansion économique régionale et le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration ont été constitués sous le gouvernement Trudeau. A notre avis, si nous laissions les problèmes se résoudre par eux-mêmes, ils ne seraient pas résolus. Nous croyons en un régime de libre entreprise, mais parfois, le gouvernement doit intervenir pour redresser les déséquilibres et venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin.

Mme Copps: Monsieur le Président, le député pourrait-il aussi nous expliquer un peu plus la décision du gouvernement de ne pas tenir compte de la suggestion sur laquelle s'étaient mis d'accord tous les partis, et qui déclarait que les prestations de maternité sont en soi des prestations sexistes et qu'on devrait proposer aux parents un congé parental de façon à permettre aux couples de choisir, étant bien entendu qu'on garantira à la femme une certaine période de congé de toute façon en raison du phénomène physique de la grossesse? Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de ne pas tenir compte de cette notion très progressiste de congé parental sur laquelle tous les partis s'étaient mis d'accord?

M. Allmand: Monsieur le Président, j'ai quelquefois du mal à comprendre le gouvernement. On a décrit la Commission Forget comme une commission plutôt conservatrice. Dans sa recommandation n° 11.1, elle propose la mise en place immédiate d'un régime de prestations de maternité et de parents à deux volets, comportant des prestations de maternité disponibles durant la période qui entoure la naissance, et des prestations de parents payables durant la période qui suit le congé de maternité ou le placement d'un enfant adoptif. Le comité permanent a aussi fait cette recommandation unanime avec quelques améliorations. Pourtant, le gouvernement n'a rien fait.

Pour répondre à la question de la députée, j'en suis réduit à présumer, puisque le ministre lui-même est quelqu'un de profondément humain, qu'il voudrait bien en faire plus lui-même, mais qu'il appartient à un caucus profondément divisé.

M. Bouchard: Oh, oh!

M. Allmand: Le président du comité des finances a adressé des lettres au président du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration pour critiquer ses recommandations, etc. En dépit de ses bonnes intentions, le ministre ne peut pas agir parce qu'il appartient à un caucus profondément divisé.

Je tiens à le dire haut et fort parce qu'il prend lui-même un malin plaisir à souligner les divisions des autres partis. Eh bien, il y en a dans le sien aussi.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je conviens avec le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) que le ministre appartient à un caucus profondément divisé. Je me demande s'il fait cette analyse de la situation parce qu'il est lui-même libéral, et que les libéraux s'y connaissent en matière de dissension interne.

M. Allmand: Monsieur le Président, le député doit savoir de quoi il parle, puisqu'il appartient au même caucus que le député de Burnaby (M. Robinson), le critique de la justice qui s'est dissocié de son parti à maintes reprises ces dernières années. J'imagine que c'est un phénomène qui affecte tous les partis.

Ce que je n'aime pas, c'est que l'un de ces partis politiques prétende qu'il n'y a aucune divergence d'opinion à l'intérieur de ses rangs. Ils ont leurs dissensions comme les autres. La raison de l'annonce de son absence de politique vendredi, c'est la profonde division de son caucus, et les membres de ce parti ne peuvent pas le nier.

M. le Président: La députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) pour une dernière question.

Mme Copps: Monsieur le Président, le député aurait-il des commentaires à faire sur les conseils consultatifs locaux créés par le gouvernement, d'une manière différente, pour essayer apparemment d'obtenir une participation locale? Le député pourrait-il nous donner une idée de l'efficacité du fonctionnement de ces conseils et nous dire si leurs recommandations ont été acceptées ou laissées de côté par le gouvernement?

M. Allmand: Monsieur le Président, encore une fois, l'idée de ces conseils consultatifs locaux était peut-être bonne au départ. Leur réalisation a toutefois beaucoup laissé à désirer. En fait, il n'y en a pas au Québec. Ils apparaissent au petit bonheur la chance à travers le pays. Là où il y en, ils n'ont pas réussi à apporter de modifications ni à donner au gouvernement des conseils avec lesquels il puisse être d'accord. La Planification de l'emploi existe peut-être sur le papier, mais concrètement je n'ai pas l'impression qu'elle se ramène à grand-chose.

M. le Président: Je vois que la députée de Hamilton-Est veut intervenir. Je pense que la période des questions et des commentaires est écoulée, et je considère qu'il appartient maintenant à la Présidence de passer à l'orateur suivant pour le débat.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer, aujourd'hui, au nom du Nouveau parti démocratique, à ce débat sur la politique gouvernementale concernant l'assurance-chômage et le plein emploi.

Néanmoins, je voudrais d'abord laisser un chômeur de Spadina soulever la même question. Dans une lettre que j'ai reçue récemment, il dit notamment ceci:

> La raison de cette lettre est bien simple. J'ai 24 ans et je suis chômeur. J'ai une bonne instruction, je suis prêt à accepter pratiquement n'importe quel genre d'emploi, je suis en bonne santé et je vis à Toronto où le taux de chômage est relativement faible. Et pourtant, je n'arrive pas à trouver du travail.
>
> Je me demande si les conservateurs savent vraiment ce que c'est de n'avoir aucun avenir devant soi? Je me demande si le premier ministre se soucie vraiment des milliers de gens comme moi. J'ai parfois l'impression que l'ensemble du Canada se soucie peu de la jeunesse alors que nous représentons son avenir.

• (1200)

Ensuite, il dit qu'il faudrait, selon lui, faire comprendre aux hommes politiques que des milliers de jeunes Canadiens prêts à travailler se sentent inutiles. Il est loin d'être le seul dans cette situation même s'il la traduit de façon peut-être un peu plus éloquente que d'autres.

Je félicite le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) d'avoir proposé cette motion à la suite de l'échec du gouvernement. Elle exige une réforme de l'assurance-chômage et demande au gouvernement de répondre aux besoins directs, notamment en modifiant l'assurance-chômage, la législation sociale et en améliorant les transports et l'infrastructure urbaine. Il mentionne également dans sa motion le chômage chez les jeunes et la situation des travailleurs à temps partiel.

Je voudrais relever les trois principaux points. Je commencerai par une question à laquelle le député a consacré beaucoup de temps, non seulement dans son discours, mais dans les années précédentes, en tant que président du comité sur la réforme de l'assurance-chômage. Deuxièmement, je voudrais parler des besoins directs des gens auxquels il faut répondre notamment en modifiant la législation sociale, en améliorant le transport et l'infrastructure urbaine et en démocratisant la défense. Troisièmement, je parlerai du contrôle local de la production agricole et de la production manufacturière, dans la mesure du possible, surtout pour le marché canadien.

Pour ce qui est de la première question, soit le principe du plein emploi, je dirais d'abord que le plein emploi est non seulement souhaitable, mais essentiel à la santé et au bonheur des gens et que c'est une chose réalisable du point de vue économique et social. A l'heure actuelle, de nombreuses personnes, tant dans les milieux universitaires, qu'artistiques et politiques, nous disent que le plein emploi est un rêve et qu'il appartient au passé. Ils disent que la technologie moderne et la croissance démographique ne feront qu'aggraver le chômage ou que nous devrons compter sur les riches pour trouver des emplois dans le secteur des services personnels. C'est absolument ridicule. Nous vivons dans un des pays les plus riches au monde où la population a doublé depuis ma jeunesse et nous sommes plus forts et plus riches que nous l'étions alors. Un grand nombre d'entre nous se souviendrons, comme moi, qu'en 1945, nous sommes revenus de l'armée avec le souvenir amer de la misère et du chômage des années 30. Nous avons exigé le plein emploi par-dessus tout et nous l'avons obtenu. Pendant cinq ans au moins, le taux de chômage n'a pas dépassé 3 p. 100. Je suis convaincu que nous pouvons encore réaliser, à la fin des années 1980, ce que nous avons fait à la fin des années 1940.

Il y a néanmoins une différence importante. En 1945, l'Amérique du Nord avait un quasi-monopole étant la seule économie industrielle à n'avoir pas été détruite par la guerre, ce qui valait également pour l'agriculture industrialisée. Nous avons saisi l'occasion de dominer les marchés mondiaux en exportant des produits manufacturés et agricoles et nous avons bénéficié ainsi, avec les États-Unis, de 30 ans de croissance facile. C'est toutefois terminé. L'Europe, l'URSS et le Japon ont renouvelé leur industrie et industrialisé leur agriculture. Le Brésil, l'Inde, la Chine et d'autres pays s'industrialisent rapidement. Nous ne sommes plus dans la situation de celui qui vend de l'eau dans le désert. Nous ne pouvons plus accroître nos exportations de façon illimitée. Nous devons compter davantage sur notre marché national. Cela veut dire que nous devons non seulement demander aux Canadiens de quels biens et services ils ont besoin, mais également dans quelle mesure ils sont disposés à modifier leurs relations de travail ainsi que leurs attentes et leurs attitudes. Nous devons voir aussi comment nous allons travailler ensemble afin de créer un marché pour les biens et services que nous produisons. Voilà pour la première question, celle du plein emploi, qui est à la fois possible et nécessaire.

Deuxièmement, nous devons réorienter les ressources de notre pays de façon à répondre aux besoins directs des Canadiens, tant sur le plan individuel que social. Le premier exemple dont nous venons de parler est celui de l'assurance-chômage qui requiert une réforme. Le comité parlementaire à prédominance conservatrice mais où tous les partis sont représentés a recommandé unanimement certaines mesures. Il a proposé d'accorder 50 semaines de prestations pour 10 semaines d'admissibilité, d'inclure les employés saisonniers et à temps partiel, d'exclure du revenu gagné les pensions et les indemnités de vacances et de départ, afin de ne pas réduire les prestations, de verser consécutivement des prestations de maternité d'une durée cumulative ne dépassant pas 50 semaines, de dégager du revenu général des prestations d'assurance-chômage destinées à la formation, à la création d'entreprise et au déménagement dans une autre région, de prendre part à des projets communautaires de création d'emplois et de maintenir les prestations aux pêcheurs.

Le comité a aussi proposé de faire de la Commission d'assurance-chômage un organisme autonome qui soit comptable au Parlement par l'intermédiaire du ministre, ainsi qu'aux propriétaires du programme; c'est-à-dire les travailleurs et les employés qui y cotisent. Outre la réforme de l'assurance-chômage, nous avons besoin de programmes de création d'emplois beaucoup plus vigoureux, non pas de compression mais d'expansion. Les groupes défavorisés, comme les femmes désirant retravailler, les autochtones vivant dans une réserve ou à l'extérieur et les jeunes entrant sur le marché du travail, ont

besoin de bien davantage que les semblants de programmes qui leur sont offerts à l'heure actuelle.

Troisièmement, l'une des principales causes de notre taux de chômage élevé à l'heure actuelle réside dans les compressions et les gels dans la Fonction publique. Fidèles à la doctrine capitaliste, le gouvernement et la plupart des gouvernements provinciaux n'offrent pas les débouchés voulus dans les domaines du logement social, de l'enseignement, notamment l'enseignement postsecondaire, de la santé préventive, de l'hygiène du milieu et des garderies, question dont le gouvernement ne veut pas discuter sérieusement et au sujet de laquelle il remet toujours à plus tard les décisions—et dans les domaines de la culture et du divertissement qu'on finance fort mal par rapport à la plupart des autres pays. Il faut modifier cette politique et accroître les emplois dans ces domaines, qui sont, en fait, essentiels dans un pays industriel et commercial moderne. Sans eux, notre société ne peut survivre et encore moins produire de façon efficace.

Le Chili est un terrible exemple de ce qui arrive à un pays qui se lance dans la voie des compressions et des gels. Pinochet, suivant en cela l'école des économistes de Chicago, a réussi à obtenir une réduction en chiffres absolus du nombre d'enfants dans les écoles primaires alors que la population a augmenté d'un sixième. Près de 50 p. 100 des enfants de moins de six ans souffrent de malnutrition. Le taux de quelques maladies infectieuses a doublé et l'on constate une pauvreté généralisée dans ce qui était autrefois une démocratie prospère. Il n'y a qu'un seul secteur florissant, l'armée, qui est nécessaire, afin d'opprimer les pauvres, les travailleurs et les étudiants.

Cela m'amène à parler de la question de l'industrie des armements et des grandes entreprises de ce secteur au Canada. En tentant d'imiter le président Reagan, le gouvernement risque d'enfermer le Canada dans une politique de défense coûteuse qui aurait pour effet de nuire à la fois à notre sécurité et à notre souveraineté. Le culte que nous vouons aux programmes de haute technologie comme d'immenses sytèmes de radar, des sous-marins nucléaires nous enferme dans l'initiative de défense stratégique, le programme militaire américain, et la production au Canada de combustible nucléaire sous le couvert de l'énergie nucléaire coûte aux contribuables des milliards de dollars; le scandale Oerlikon n'est que la pointe de l'iceberg à cet égard. Dans le domaine de la défense, ces programmes sont discutables et dangereux, car ils ne font qu'accélérer la course aux armements et accroître les possibilités d'une troisième guerre mondiale, dont personne ne pourrait sortir vainqueur. En tant que projets de création d'emplois, ils constituent une blague de bien mauvais goût, car en comparaison, pour le même montant, ils permettent de créer moins d'emplois que toute autre mesure pouvant être mise en oeuvre dans n'importe quelle industrie, publique ou privée. En donnant plus d'emprise sur notre économie au pouvoir militaire dictatorial et à la règle du secret, ces projets et ces programmes minent notre démocratie. En privant les projets publics de sources de financement, ils appauvrissent notre population et même nos industries. La production subventionnée d'armes à des fins d'exportation ne fait qu'aggraver le problème.

● (1210)

Il nous faut ces recettes fiscales pour des programmes beaucoup plus valables. Il existe un grand nombre de projets publics urgents que l'entreprise privée, l'enfant chéri du gouvernement, ne veut pas ou ne peut pas réaliser. Nos villes s'en vont à l'abandon, c'est bien connu. Les routes, les ponts, les égouts, les systèmes hydrauliques et d'autres infrastructures de base se détériorent. Le gouvernement fédéral, qui, au départ, a participé à leur construction par des subventions directes et des concessions fiscales avantageuses aux entrepreneurs immobiliers, se lave les mains aujourd'hui et laisse les municipalités et les provinces se débrouiller seules.

Le gouvernement fait preuve d'une grande imprévoyance. En ajoutant 1 milliard de dollars par année aux 2 milliards que proposent les villes et les provinces, presque tout ce montant reviendrait au gouvernement fédéral sous forme de prestations d'assurance-chômage évitées et de nouvelles recettes fiscales. Nos villes seraient plus efficaces et, par conséquent, l'économie le deviendrait également. Mais surtout, 60 000 Canadiens de plus auraient la fierté d'occuper des emplois utiles à des salaires convenables. Pourtant, le ministre des Finances (M. Wilson) est tellement obsédé par son déficit de comptable qu'il préfère voir ces 60 000 Canadiens en chômage.

Par ailleurs, nos réseaux de transports ont besoin d'être rénovés. Les voies ferrées sont usées. Le réseau de transport en autobus a besoin d'être étendu. Notre réseau de transport aérien, qui se trouve en meilleur état, a besoin d'être assuré continuellement d'une régularisation appropriée sous forme de propriété publique, tout particulièrement celle des aéroports. Quoi qu'il en soit, en plus de fournir les services essentiels et l'infrastructure que l'entreprise privée ne peut fournir d'une façon satisfaisante, nous avons besoin de démocratiser la fabrication des produits primaires et secondaires.

Tout au début de l'article qu'il publiait dans le numéro de juin du *Financial Post*, Peter Cook posait la question suivante: «Si nous sommes si brillants, où sont les emplois?» En sous-titre, il écrivait:

> Des pays aussi différents que le Japon et la Suède sont parvenus à maintenir leur taux de chômage en dessous de 4 p. 100. Le nôtre est trois fois plus élevé. Que savent-ils de plus que nous?

Il signale qu'en dépit d'une croissance de 4 p. 100 enregistrée depuis quatre ans, voire cinq, le taux de chômage officiel à l'échelle nationale chez nous est de 9,5 p. 100, une combinaison qu'il tient pour sans précédent. Il remarque par ailleurs qu'au Japon, où maintes entreprises assurent à leurs employés un emploi à vie, le travailleur d'une chaîne de montage mis en disponibilité pourra être muté au service de commercialisation, envoyé chez un concessionnaire pour l'aider à réduire son inventaire ou chargé d'un travail de réparation à l'usine. Une sécurité d'emploi comme celle-là réduit les risques de conflits de travail inutiles et contribue à une forte production.

D'autre part, Cook signale qu'en Suède, où le Parti social-démocrate a exercé le pouvoir pendant 49 des 55 dernières années et où le secteur privé était parvenu en 1982 à absorber 67 p. 100 du produit national brut, «la croissance s'est située en moyenne entre 3 et 4 p. 100, l'inflation s'est maintenue à 3 p. 100, la balance des paiements est solidement excédentaire, et le chômage est à peine de 2,7 p. 100». Il constate qu'en Suède, bien que le gouvernement social-démocrate ait refusé d'aider les secteurs qui battaient de l'aile, il est surtout intervenu sur le marché du travail «pour faciliter la mutation de travailleurs de vieux secteurs vers de nouveaux et, au moyen d'impôts élevés,

pour assurer à la main-d'oeuvre la plus grande mobilité possible». Il signale en outre que les écarts dans les échelles de salaires sont minimes et que, lorsqu'ils deviennent trop importants, les impôts les éliminent. Grâce à cet esprit égalitaire, selon Cook, les travailleurs peuvent changer d'emploi sans devoir envisager, comme ce serait le cas au Canada, d'importants écarts dans le coût de la vie, sans compter que le gouvernement les aide à assumer leurs frais de recyclage et de déménagement.

Peter Cook énonce une mise en garde dont, je l'espère, notre gouvernement tiendra compte. Il écrit:

> Si la Suède a éprouvé des difficultés, c'est qu'à l'occasion d'un gouvernement de coalition conservateur, elle s'était écartée de son modèle socialiste. Vers la fin des années 1970, le gouvernement avait décidé de renflouer les chantiers maritimes et les aciéries qui éprouvaient des difficultés et de dépenser des sommes énormes pour subventionner certains secteurs . . .

Comme nous le savons tous, les sociaux-démocrates sont de nouveau à la barre en Suède et, Cook le rapporte avec satisfaction, ils font marche arrière et en reviennent depuis à l'essentiel. Il remarque que la Suède est celui des 18 pays industrialisés dont la main-d'oeuvre est la plus souple.

Au cours du temps qui me reste, je désire citer en exemple deux régions différentes du Canada où l'on s'efforce de bien traiter les travailleurs, de leur assurer des salaires équitables et de leur donner la formation nécessaire, la sécurité d'emploi et le contrôle démocratique au niveau local.

A Terre-Neuve, le taux de chômage atteint jusqu'à 20,4 p. 100, le taux le plus élevé de toutes les provinces, sauf erreur. La province a été richement dotée en pêcheries, faune, forêts, mines et potentiel hydro-électrique. Malheureusement pour les Terre-Neuviens, d'autres ont pris le contrôle.

Au cours des siècles passés, les pêcheries terre-neuviennes de morue engendraient leur propre excédent de capital, mais jusqu'aux deux tiers de cet excédent passaient en Angleterre. Ces capitaux n'étaient pas disponibles pour bâtir les fondations économiques, sociales et éducatives dont les habitants de Terre-Neuve avaient besoin.

De même, on a rasé de splendides forêts pour construire de grands navires de bois, dont la plupart devenaient la propriété de marchands anglais. Dans les forêts de seconde venue, l'industrie des pâtes et papiers a drainé vers la Grande-Bretagne et les États-Unis les ressources en capital créées par les travailleurs terre-neuviens, des capitaux qui auraient dû servir à bâtir une économie moderne.

Des mines comme l'énorme gisement de fer de Belle Isle et le potentiel hydro-électrique comme celui des chutes Churchill ont également enrichi quelques particuliers, surtout à Montréal et à New York et peut-être à Toronto. Cela s'est fait au prix de l'étranglement du développement économique provincial. Pas étonnant que Terre-Neuve serve les employeurs du Canada central et d'ailleurs en les approvisionnant en main-d'oeuvre grâce à cette armée de réserve que représentent les chômeurs.

Le gouvernement terre-neuvien actuel songe à une méthode de création d'emplois qui ne reposerait pas principalement sur de grandioses projets de développement de plusieurs centaines de millions de dollars visant à arracher les richesses naturelles et à les expédier au loin aussi vite que possible avec le futur gagne-pain des enfants de Terre-Neuve. Le gouvernement propose de concentrer ses efforts sur des projets locaux plus modestes, pour développer une agriculture viable capable d'approvisionner les marchés locaux grâce à la technologie moderne, et pour faire localement l'entretien et la construction et même implanter une industrie légère qui soit proportionnée aux ressources financières locales et aux marchés locaux.

L'autre point dont je voudrais parler est Spadina. On y a établi un conseil consultatif local sur l'emploi. Nombre d'observateurs estiment que le Canada est en train de se désindustrialiser et que les tours abritant des banques et les restaurants-minute de Spadina ne peuvent résorber tout le chômage. Par conséquent, nous nous sommes spécialisés à Spadina dans l'industrie du vêtement ou de la mode, dans l'hôtellerie très importante et dans l'industrie très active des arts et des spectacles.

Je reconnais que l'actuel gouvernement a eu le mérite d'avoir une idée à moitié bonne. Il a créé les conseils consultatifs locaux sur l'emploi. C'était une bonne idée d'encourager les associations locales de travailleurs, les associations professionnelles, les groupes sociaux, culturels et ethniques et même les politiciens à se rencontrer régulièrement afin de déterminer localement les besoins d'emploi et de mettre au point des solutions réalisables. Malheureusement, le gouvernement n'a fourni ni le personnel nécessaire pour continuer ce que faisaient des bénévoles soit rechercher des renseignements concernant le marché du travail, ni l'attention qu'il aurait fallu de la part du ministre lui-même. On a caché pendant neuf mois au conseil consultatif local des renseignements cruciaux concernant la diminution des crédits fédéraux destinés aux cours de formation. Le ministre n'a pas répondu aux questions graves.

En mai dernier, sur la motion du conseil consultatif local, j'ai écrit au ministre pour demander qu'à la rubrique «opérateur de machine à coudre» on mentionne une pénurie de main d'oeuvre spécialisée. Les opérateurs de machine à coudre sont indispensables à l'industrie du vêtement et cette spécialité est enseignée au collège George Brown qui se trouve dans Spadina. Les diplômés de ce cours, dans une proportion de 90 p. 100, ont trouvé un emploi dans ce domaine dès qu'ils ont eu leur diplôme en main. On a néanmoins réduit le nombre de places à ce cours même si les employeurs ne peuvent augmenter leur production parce qu'il leur manque jusqu'à 200 opérateurs de machine à coudre qualifiés.

• (1220)

Le ministre m'a répondu en juillet qu'on réduisait le cours par manque de candidats. Cependant, dans sa lettre il passait totalement sous silence notre requête spécifique concernant la catégorie de métiers désignés. Le problème résidait dans le fait que des candidats potentiels qui ne convenaient pas à d'autres programmes auraient pu combler à cette pénurie de main d'oeuvre spécialisée mais en avaient été empêchés. Après les avoir empêchés de suivre ce cours, le gouvernement pouvait dire qu'il en réduisait le nombre de places faute de candidats.

Le degré d'indifférence et d'incurie du ministre est encore pire. En avril dernier enfin en possession des données relatives à la liste concernant la désignation des métiers où il y avait pénurie, liste que j'attendais depuis longtemps, j'ai écrit au ministre pour lui faire remarquer qu'il avait supprimé sept des huit cours de formation des travailleurs du secteur de la mode, de même que six des huit cours d'hôtellerie dont des cours de

cuisiniers, dans une région où il y a une très forte concentration d'hôtels et de bons restaurants.

Enfin, il avait supprimé 22 des 23 cours dans le secteur des arts, du théâtre et de la culture, ne laissant que l'art lyrique. En d'autres mots, un travailleur du vêtement ou de l'hôtellerie qui cherche un emploi aurait intérêt à se faire chanteur d'opéra. J'attends la réponse du ministre sans grand espoir d'y voir une preuve de jugement.

J'ai proposé quelques idées pratiques pour créer des emplois. J'ai adopté comme grand principe qu'il faut faire confiance à la population dont la majorité est composée de travailleurs. Laissons-les participer à la planification et à la prise des décisions. Garantissons-leur une juste récompense et la sécurité d'emploi et nous parviendrons à triompher de nos maux économiques. Il est possible d'instaurer une économie saine et une société juste où les gens pourront circuler dans les rues sans craindre le chômage ou un accroissement du taux de criminalité résultant de la pauvreté. C'est réalisable. D'autres pays l'ont fait. On l'a déjà fait au Canada. J'espère que le ministre va modifier sa politique et s'engager dans une voie sûre.

M. Allmand: Monsieur le Président, au cours de mon allocution, j'ai parlé du rapport du *Conference Board* paru la fin de semaine dernière, selon lequel l'Alberta connaîtra encore cette année les affres de la récession tandis que l'Ontario et, dans une moindre mesure, le Québec, connaîtront un taux de croissance économique supérieur à celui des autres provinces. Les auteurs du rapport déclarent également que seules trois provinces, l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan, enregistreraient des taux de chômage inférieurs à 10 p. 100 cette année et l'an prochain. J'ai également parlé d'un autre rapport dans lequel on dit que sur les 137 000 emplois nouveaux créés en 1986, tous à l'exception de 5 000, se trouvent en Ontario.

Compte tenu de ces données, monsieur le Président, j'ai été étonné d'entendre le député citer, au début de son intervention, la lettre d'une jeune personne de Toronto, selon laquelle, en dépit de la vigueur économique relative de la ville, la situation demeurait néanmoins très difficile pour les jeunes. Le député pourrait-il nous donner davantage d'explications là-dessus? On a l'impression que tout va bien à Toronto, que c'est une espèce de terre sainte pour les travailleurs du Canada, que si l'on va à Toronto, tout ira pour le mieux. Or on me donne maintenant à penser que, en dépit de la situation générale, les choses sont loin d'être faciles pour certaines gens.

M. Heap: Monsieur le Président, le député a raison. Toronto est effectivement le hâvre des travailleurs. On me l'a affirmé à Vancouver et à Halifax. Ce qui me rappelle une anecdote à propos d'une manifestation organisée devant l'hôtel de ville de Toronto par des chômeurs, il y a une cinquantaine d'années de cela. Les manifestants étaient venus du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique. Le maire avait demandé au conseiller municipal qui les avait présentés pourquoi ces gens s'étaient tous rassemblés à Toronto. A quoi le conseiller municipal avait répondu qu'ils avaient suivi l'odeur de l'argent. En fait, l'argent est concentré à Toronto et c'est ce que je veux faire valoir. Les régions qui produisent de l'argent devraient avoir un meilleur contrôle sur cet argent.

En ce qui a trait à la situation dans le centre de Toronto, je sais que les chiffres de 4, 5 ou 6 p. 100 sont officiels, mais ils ne tiennent pas compte d'un bon nombre de personnes en difficulté, par exemple les sans abri. Nos meilleurs spécialistes en sciences sociales et travailleurs sociaux de Toronto estiment qu'il existe dans leur ville 10 000 personnes sans abri. Je sais qu'un grand nombre d'entre eux habitent dans le centre, et notamment à Spadina. On compte au moins deux banques alimentaires à Spadina, dont l'une est située à environ quatre coins de rue de mon bureau et l'autre à une dizaine de coins de rue plus loin, et elles sont fort occupées.

Je sais que beaucoup de familles d'immigrants craignent de réclamer l'assurance-chômage. Ces gens font tout en leur pouvoir pour garder secrètes leurs difficultés, que ce soit en matière d'emploi ou autre chose. De nombreux immigrants n'ont pas d'emploi ou bien ils ne travaillent qu'un très petit nombre d'heures et ne touchent qu'une rémunération nettement insufissante.

Par conséquent, bien que je reconnaisse que Toronto jouit actuellement d'une avantage injuste par rapport à de nombreuses autres régions du Canada, il n'en demeure pas moins que des milliers de personnes dans le centre même de Toronto éprouvent les mêmes problèmes qui se posent ailleurs.

M. Ravis: Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations et poser une question. Je voudrais relever les propos tenus ce matin par des députés libéraux qui ont prétendu qu'à l'époque où le gouvernement libéral était au pouvoir, tout allait à merveille et que pour leur part . . .

Mme Copps: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, le Règlement permet de poser des questions ou de faire des observations sur ce qu'a dit le député qui vient de parler. Si le député n'était pas ici pour poser des questions ou faire des observations sur un discours d'un député libéral, il est en retard et il enfreint le Règlement.

M. le vice-président: La députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a raison. Les observations du député de Saskatoon-Est (M. Ravis) devraient porter sur le discours du député de Spadina (M. Heap).

M. Ravis: Monsieur le Président, je ferai donc des observations générales. Je voudrais parler de ce que le gouvernement fait actuellement par rapport au gouvernement précédent. A mon avis, le gouvernement précédent dépensait des millions, voire des milliards de dollars et dans de nombreux cas payait pour procurer du travail aux chômeurs. Des Canadiens ont obtenu des emplois à court terme et beaucoup d'entre eux redeviennent actuellement chômeurs. Pourquoi affrontons-nous actuellement une situation difficile? Le gouvernement précédent a dépensé en vain des milliards de dollars.

Cela m'amène à parler du programme de la Planification de l'emploi. Le député de Spadina (M. Heap) a déclaré que ce programme était plutôt superficiel et qu'il se réduisait à pas grand-chose. Je me suis donné la peine d'assister à quelques réunions du conseil consultatif, comme le personnel de mon bureau de Saskatoon. Les réactions qui nous parviennent du Centre d'emploi du Canada nous disent que ces programmes sont différents et qu'ils obtiennent en fait des résultats. Il y a changement par rapport à ce que nous avons constaté dans le passé.

La semaine dernière, j'ai rencontré un groupe qui s'occupe à Saskatoon des chômeurs chroniques; il s'agit du programme

régional de développement de l'emploi. Ce groupe s'occupe de ceux qui ont abandonné l'école, des ex-prisonniers, des victimes des ruptures de ménage, des personnes qui se sont adonnées à la drogue et à l'alcool. Ces personnes sont dans une situation très difficile. La Planification de l'emploi s'en occupe et donne des résultats. Cette nouvelle approche s'attire des éloges.

Est-ce que le député de Spadina ne veut pas reconnaître la valeur de la nouvelle approche gouvernementale, qui commence déjà à porter fruit? Je suis persuadé que le gouvernement serait disposé à apporter des modifications mineures à la Planification de l'emploi, et peut-être serait-il possible d'obtenir une nouvelle baisse du taux de chômage par rapport aux 9,3 p. 100 actuels, qui constituent je pense un record en pareille conjoncture économique.

• (1230)

M. Heap: Monsieur le Président, le député n'a pas tellement l'air d'avoir suivi ce que je disais, sinon il saurait ce que j'ai constaté au CCL. Je ne me suis pas contenté d'assister à quelques réunions ou de devenir membre honoraire: j'en suis le président. C'est moi qui ai organisé et présidé les neuf séances tenues par le CCL depuis le printemps dernier. J'ai écrit et parlé à des gens du gouvernement pour essayer d'obtenir des réponses aux questions qui ont été soulevées pendant ces réunions.

Peut-être n'y a-t-il pas de problème à Saskatoon, dans ce cas je félicite les gens de Saskatoon. Mais ni le personnel de la Commission d'emploi Canada ni le ministre ne nous ont fourni de réponses convenables à nos questions.

Par exemple, nous avons demandé des renseignements au sujet des cours professionnels indispensables pour former des couseurs à la machine pour une entreprise qui se plaignait d'avoir 200 postes non pourvus. Les patrons m'ont dit qu'ils pourraient produire plus s'ils pouvaient trouver des couseurs. Ils avaient beau mettre des annonces, ils n'en trouvaient pas. Le Collège George Brown n'était pas autorisé à en former en aussi grand nombre qu'auparavant, même si ses diplômés avaient un taux de placement remarquable dans ce secteur.

Le ministre a répondu à côté de la question, qui portait sur les raisons pour lesquelles son gouvernement avait décidé de ne pas classer ce métier comme manquant de personnel qualifié. Je n'ai jamais reçu de réponse du ministre, mais neuf mois plus tard, quelqu'un du CCEI nous a écrit pour nous dire qu'il n'était pas jusque-là au courant du problème quoique économiste. On ne nous a pas donné d'explications sur la réduction des couseurs, mais une description de plusieurs autres métiers en demande au centre-ville de Spadina dans les trois grandes entreprises qui s'y trouvent, et qui ont aussi été réduits sans explication.

J'ai dit que le gouvernement avait eu une idée à peu près passable, dont je l'ai félicité et dont je le félicite encore. J'ai entrepris moi-même des démarches pour essayer de faire donner des résultats pratiques à cette idée. Mais je constate qu'en cherchant à mettre en oeuvre les structures démocratiques dans un but de démocratisation de l'industrie, ce qui est le but visé par le gouvernement, je suis entravé par le gouvernement lui-même qui ne fournit pas de réponse ni de renseignements.

Les subsides

Mme Copps: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'avoir soulevé un certain nombre de questions importantes, y compris celle des disparités régionales. Il a mentionné plus précisément la situation très difficile qui sévit à Terre-Neuve. Quelle est la position de son parti sur la chasse aux phoques, vu qu'il a fait allusion à la chasse et à la pêche dans son exposé?

M. Heap: Monsieur le Président, je tiens à répondre sur deux points. En ce qui concerne la chasse aux phoques, notre parti, en consultation avec notre parti à Terre-Neuve, croit que nous devrions remplacer la chasse aux phoques par de meilleurs moyens de gagner sa vie. Jusque là, nous n'allons pas plus nous opposer aux chasseurs de phoques de Terre-Neuve que nous ne nous opposons aux éleveurs de bétail de l'Ontario, aux producteurs céréaliers de la Saskatchewan ou aux éleveurs de porcs du Québec.

Les méthodes employées pour la chasse aux phoques sont contestables, mais là n'est pas la question. L'important, c'est que la chasse aux phoques constitue la seule source de revenus pour bien des habitants de cette région. Notre position, c'est qu'elle devrait être remplacée par une meilleure façon de gagner sa vie mais que, entre-temps, elle devrait se poursuivre dans les meilleures conditions possibles pour les hommes et pour les bêtes.

Ensuite, sur des questions comme celle-là, il est essentiel d'écouter les gens qui font le travail, qu'il s'agisse des chasseurs de phoques de Terre-Neuve, des mineurs de Terre-Neuve, des bûcherons de Terre-Neuve, des travailleurs de la construction domiciliaire de Terre-Neuve, ou des agriculteurs de Terre-Neuve, dont certains ont recours à des techniques modernes. Ces travailleurs, comme d'autres au Canada, connaissent leur affaire et devraient être entendus avant que des tiers n'entreprennent de régler leurs problèmes à leur place.

[*Français*]

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard).

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est bien évident que c'est avec beaucoup de satisfaction que je participe au débat d'aujourd'hui, considérant que la décision que nous avons annoncée la semaine dernière correspond fondamentalement aux réalités économiques et sociales du Canada.

Monsieur le Président, le régime d'assurance-chômage—il est bon, je pense de le rappeler—repose essentiellement sur une association, association qui est mise en place pour tenter de répondre aux besoins des Canadiens et aux besoins autant que possible propres de chacun. Donc, les travailleurs, les employeurs et le gouvernement, conjointement, arrivent ou travaillent ensemble pour financer le régime d'assurance-chômage.

Plus de 10 millions de Canadiens sont protégés par l'assurance-chômage et sont directement intéressés à la gestion et à l'avenir du régime. Essentiellent, ils sont assurés contre la perte de leur revenu en raison d'une mise à pied, d'un licenciement, d'une maladie ou d'un congé de maternité. Chaque jour, le régime permet à des centaines de milliers de Canadiens de garantir leur subsistance.

Afin d'aider ces citoyens, monsieur le Président, la structure actuelle du régime se doit essentiellement de refléter la réalité de l'économie canadienne. Dans toute réflexion sur l'assurance-chômage, il ne faut jamais perdre de vue la dimension, la diversité qui contribuent à la grandeur du pays et qui font en sorte que chaque région a des besoins particuliers. Le régime d'assurance-chômage doit tenir compte et, effectivement, tient compte de ces différences régionales.

Monsieur le Président, les chômeurs ne vivent pas tous dans une même région. Mon collègue de Spadina (M. Heap) se référait justement au fait qu'il existe, même à Toronto, des chômeurs et des problèmes de chômage. Mais cependant, les problèmes d'un chômeur de Fredericton ne sont pas les mêmes que ceux d'un chômeur de Toronto ou de Vancouver. Je pense que le fait de ne pas tenir compte de cette différence n'est pas tenir compte de la réalité. Les différences existent, et je pense que le régime doit en tenir compte.

Monsieur le Président, un régime fondé sur une théorie qui consiste à dire que nous faisons face à un régime uniforme pourrait se révéler fondamentalement un régime rigide et sans aucune souplesse. Par exemple—et je pense que je partage la préoccupation qui s'est manifestée au Canada pendant quelques mois concernant l'annualisation—affirmer que perdre 2 milliards de dollars en termes de prestations aux chômeurs, je pense qu'on est conscients que cela aurait une incidence disproportionnée et fâcheuse sur les régions dont l'économie est fragile.

Les travailleurs ne seraient pas les seuls d'ailleurs à subir l'inconvénient de cette réalité, puisque l'ensemble de l'économie des régions concernées serait essentiellement atteint et je pense que c'est une réalité que le gouvernement ne conteste pas et dont on a tenu compte dans l'évaluation du système.

Monsieur le Président, comme nous l'avons dit vendredi, nos consultations ont démontré qu'il existe au pays deux positions excessivement polarisées sur l'assurance-chômage. Je pense que nous les connaissons bien. Certains réclament, et cela a été la position relative de mon collègue du parti libéral, mais c'est loin d'être clair, comme d'habitude—je pense que, essentiellement, on dit qu'on est favorable à un élargissement du régime, alors que—et je pense qu'on ne peut nier cette réalité au pays—une grande partie des Canadiens—et je l'ai vérifié encore ce matin dans des entrevues—considèrent que le régime doit être rendu plus restrictif. Je pense que l'étude que nous avons faite à travers la Commission Forget, mais la Commission parlementaire également, *House Report* à Terre-Neuve, la Commission Macdonald également, je pense que tous ces ensembles-là qui se sont polarisés sur l'une ou l'autre des positions . . . nous devons admettre cependant que la plupart des grandes commissions, Forget, Hawkes, et la Commission Macdonald proposaient davantage des mesures restrictives, et ça allait, on le sait, jusqu'à trois milliards de dollars en revenus diminués au niveau des chômeurs du côté de la Commission Forget. Et je pense que la conclusion à laquelle nous arrivons, c'est qu'il est préférable à partir du moment où chacune des positions est aussi radicalement prise, où elle n'est absolument pas ouverte à aucune forme de compromis; nous avons considéré qu'il est préférable à ce moment-là que le système que nous avons soit celui qui, étant donné les circonstances, corresponde le mieux aux besoins des Canadiens.

Encore une fois, on parle de gaspillage quand on parle de la Commission Forget, et pourtant s'assurer à partir d'une étude que le système que nous avons répond aux attentes avec les faiblesses qu'il possède, c'est beaucoup plus fondamental que de changer pour le plaisir de changer, de dire que parce qu'on a fait une étude de six millions de dollars, il faut en dépenser un milliard, parce qu'on ne peut pas demander à une commission de faire une étude sans changer. Pourquoi? Pourquoi une étude ne permettrait-elle pas de prendre conscience que le système que nous avons est le meilleur qui soit disponible?

• (1240)

[*Traduction*]

Nous avons examiné les recommandations visant à étendre le programme. Nous en avons examiné les avantages et le coût. Consacrer un milliard de dollars ou davantage à enrichir le programme n'aurait pas servi les intérêts supérieurs de l'association et aurait nui à notre relance économique. En haussant les prestations, en les rendant plus accessibles, en les versant sur une plus longue période, on aurait sans doute modifié l'assurance-chômage. Toutefois, un programme plus imposant n'est pas nécessairement un meilleur programme. Tout accroissement de la portée et de la protection du programme entraînerait une hausse correspondante de coût.

Prenons un exemple. Abaisser les normes d'admissibilité pour tous les travailleurs à 10 semaines et leur accorder automatiquement 50 semaines de prestations coûterait plus de 500 millions de dollars. Cette mesure n'améliorerait pas le programme en général. Elle offrirait plus de prestations à certains travailleurs, mais elle ferait monter les primes pour tous les travailleurs et employeurs. Elle découragerait encore plus la recherche d'un emploi et rendrait le programme plus rigide au détriment de l'ensemble du marché du travail.

Je ne crois pas que les travailleurs aiment mieux toucher l'assurance-chômage que d'avoir un emploi productif. La grande majorité des Canadiens veulent par-dessus tout travailler. Oui, il y en a qui ne pensent pas ainsi. Certains abusent du régime et escroquent ainsi les autres travailleurs. La solution à ce problème ne consiste pas toutefois à sabrer dans les prestations de tous les travailleurs de tout le pays. La méthode doit être déterminée et précise. Comme nous l'avons annoncé vendredi, nous avons l'intention d'élargir modestement nos activités pour éliminer ceux qui abusent du régime en veillant notamment à ce que les requérants aient des entrevues plus fréquentes avec plus d'agents afin d'assurer qu'ils cherchent bien du travail et qu'ils acceptent les offres qui leur conviennent.

Nous avons examiné les propositions visant à supprimer 2 ou 3 milliards de dollars du programme, mais ces compressions mineraient gravement la capacité de l'assurance-chômage à bien protéger les travailleurs canadiens. Nous ne prendrons pas de mesure aussi éprouvante.

L'étude que nous avons faite de l'assurance-chômage révèle que, bien que le régime ne soit pas parfait, il est foncièrement solide. L'assurance-chômage apporte une réponse substantielle mais rapide aussi aux conditions changeantes du marché du travail. Elle répond directement aux besoins individuels et ce faisant, elle soutient les économies locales et l'économie nationale. Les réductions et les hausses spectaculaires ont des conséquences fâcheuses. Ni les unes ni les autres ne promettent rien

de plus que le programme général actuel. Le programme d'assurance-chômage est un programme national équilibré qui répond aux besoins des particuliers et des collectivités de tout le pays.

[*Français*]

Le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) est un homme d'expérience qui a proposé la motion d'aujourd'hui et en principe il est bien informé. Il était député de cette Chambre, assis cependant de ce côté-ci à l'époque, lorsque le Canada connaissait ses taux de chômage les plus élevés, les taux d'intérêt montaient en flèche et une économie stagnante, bien sûr, c'était la faute de la crise, c'était la faute des autres. Le parti libéral en général n'est jamais responsable des réalités économiques de 1983-1984. Pourtant il les a créées. Monsieur le Président, les Canadiens ont jugé la gestion économique du gouvernement précédent. Je n'insiste pas davantage.

Monsieur le Président, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est sait très bien que l'assurance-chômage a rendu de bons services aux Canadiens avant la récession. Il sait aussi que l'assurance-chômage joue un rôle vital pour le maché du travail. Cependant, ce n'est qu'un aspect des efforts faits par le gouvernement pour aider les Canadiens à s'adapter aux nouvelles conditions économiques.

Vendredi dernier, j'ai déclaré que les politiques économiques fiscales, commerciales ainsi que les politiques de développement régional et de développement des ressources humaines visaient fondamentalement à aider les Canadiens à trouver des emplois durables. Mon collègue sait que toutes ces mesures ont contribué à reconstruire l'économie, à restaurer la confiance et à créer des emplois. On peut mettre en doute un paquet de choses, mais 800,000 emplois tangibles, 85 p. 100 d'emplois permanents ne sont pas des inventions, ce sont des réalités. Non seulement nous avons fait des progrès, mais nous sommes également en train de jeter, à mon avis, la base pour un solide avenir de croissance, de prospérité et d'emploi pour les nouveaux Canadiens, telle que la collaboration offerte à ce niveau par la député d'Hamilton-Est (M^me^ Copps). Je pense que nous aurons des emplois pour ces futurs Canadiens.

Monsieur le Président, le travail accompli par mon ministère témoigne des engagements que nous avons pris simplement et s'intègre aux initiatives qui sont prises dans d'autres domaines. La planification de l'emploi, pour ne pas la nommer, non seulement s'appuie sur la force de la croissance économique, mais encore contribue à cette croissance. Nous ne devons pas oublier que nous ne parlons pas d'abstraction mais des besoins d'invididus, de réalités concrètes. De toutes les régions du pays, et je pense que c'est là une des grandes forces de la planification de l'emploi, elle est axée sur la personne, sur les exigences et sur les besoins fondamentaux des individus. La plupart des programmes des gouvernements précédents étaient créés dans la fonction des théories du marché du travail, présentés dans de beaux manuels qui avaient cours il y a plusieurs décennies. D'après les théories appliquées par le gouvernement précédent, les problèmes du marché du travail se divisaient en un certain nombre de catégories selon les facteurs à leur origine: cycliques, saisonniers, structurels. Les facteurs cycliques étaient liés aux cycles conjonctuels, les facteurs saisonniers, à la baisse saisonnière de l'emploi et les facteurs structurels étaient essentiellement liés au déséquilibre entre les compétences dont avaient besoin l'économie et que possédaient les travailleurs.

Monsieur le Président, ces anciens programmes visaient les causes décelées des problèmes d'emploi, mais, je m'excuse, le marché de l'emploi ne fonctionne pas comme cela, il ne fonctionne pas selon les règles écrites. Au Canada, le chômage s'est maintenu à des niveaux élevés durant une longue période. Même si la situation générale s'est améliorée au cours des deux dernières années, le chômage de longue durée demeure un problème. Dans ces conditions la création d'emplois à court terme ne présente aucun intérêt pour la plus grande partie du pays.

Il est impossible aujourd'hui d'attribuer le chômage d'un travailleur à une cause précise. Il importe bien davantage de permettre aux travailleurs d'acquérir les compétences et l'expérience répondant aux besoins réels du marché du travail. La planification de l'emploi vise donc avant tout ceux qui ont le plus besoin d'aide en matière d'emploi, quelle que soit la cause économique du problème. Elle prévoit divers agencements de cours, de formation sur les lieux de travail et d'expérience pratique, de façon à offrir la formule la mieux adaptée à chaque région, à chaque collectivité ou à chaque personne visée.

Monsieur le Président, il est de plus en plus reconnu que la meilleure manière de venir en aide à ceux qui éprouvent des difficultés en matière d'emploi consiste à leur offrir un agencement de cours en établissement et d'expérience pratique. Il convient de ne pas établir de distinction rigide entre ces deux genres de formation. Nous devons abattre les barrières séparant le monde du travail et celui des études. Nous voulons favoriser un rapprochement entre la formation au milieu de travail et les cours donnés dans un cadre scolaire et combler le fossé qui sépare encore nombre de nos établissements de formation du marché du travail. Et la planification de l'emploi dispose de l'élément de souplesse essentielle dont le pays a besoin pour s'adapter à l'évolution rapide du marché du travail.

Des changements majeurs se produisent dans le monde du travail à cause des transformations de la technologie et du marché. Dans une situation évolutive, les programmes doivent s'adapter et la prise de décision doit être élargie au niveau régional ou local et c'est la raison des comités locaux d'emploi où les changements sont immédiatement perçus.

• (1250)

[*Traduction*]

Je suis heureux de dire que c'est un défi que relèvent de plus en plus de Canadiens. Bien que ce changement fondamental ne date que depuis 18 mois, plus de 400 000 Canadiens ont bénéficié des techniques et de l'expérience acquises dans les six options de la Planification d'emplois.

Autre changement fondamental, le gouvernement a décidé de surveiller, d'évaluer et d'adapter continuellement le programme. On ne peut pas toujours supposer que les solutions d'hier seront encore valables demain. Nous avons établi des mécanismes pour évaluer le rendement de chaque programme. Notre but est clair. Nous voulons éliminer les programmes qui ne fonctionnent pas, améliorer ceux qui fonctionnent et prévoir continuellement les besoins à venir.

Les résultats préliminaires des premières enquêtes que nous avons effectuées sur nos programmes sont vraiment très encourageants. Ils montrent que les options d'intégration et de réintégration accusent un taux de succès de 73 p. 100 pour les jeunes qui ont terminé l'option intégration et de 67 p. 100 pour les femmes qui ont terminé l'option réintégration. Ce sont d'excellents résultats. Ils montrent que nous réussissons déjà mieux que l'ancienne mode de formation en établissement qui n'a obtenu qu'un taux de succès de 64 p. 100 au cours de la même période.

Les résultats sont aussi bons en ce qui concerne l'égalité en matière d'emploi. La participation des femmes, des autochtones, des handicapés et des minorités visibles est plus élevée que dans les programmes qui ont précédé la Planification canadienne de l'emploi. On a déjà atteint la plupart des objectifs fixés pour les femmes durant la première année de fonctionnement.

Nous avons aussi effectué des études de suivi qui révèlent que l'immense majorité des bénéficiaires sont satisfaits. Quatre-vingt-neuf p. 100 d'entre eux ont déclaré que leur participation à la Planification canadienne de l'emploi leur a permis d'obtenir un autre emploi ou un meilleur emploi ou les a aidés à conserver leur emploi actuel.

Les résultats sont encourageants. Ils confirment la valeur fondamentale des changements que nous avons apportés. Nous ne nous endormirons pas sur nos lauriers, cependant. Au contraire, nous redoublerons d'efforts pour aider les particuliers, les collectivités et les régions du pays.

Le marché du travail n'est pas immuable. Deux millions de Canadiens y entrent et en sortent chaque année. De tels changements ou adaptations se produisent tous les jours. Chaque secteur du Canada joue un rôle dans ce processus dynamique.

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement cherche à assurer simplement l'intégration, la facilitation des efforts des établissements d'enseignement du secteur privé du milieu des affaires et des associations de travailleurs, des organismes bénévoles et des particuliers.

Grâce à la mise à jour des ressources, des solutions se font jour dans chaque région, chaque collectivité, chaque entreprise et chez tous et chacun des particuliers.

Monsieur le Président, en un mot, notre régime d'assurance-chômage donne de bons résultats. Ce n'est pas un régime parfait, nous ne l'avons jamais prétendu, et les études qui ont été effectuées n'ont pas, à mon avis, voulu proposer un régime parfait. Cependant, dans l'étude des diverses commissions des différentes études qui ont été faites, je pense qu'il a été utile de recevoir l'ensemble de ces recommandations pour nous permettre de réaliser que les changements proposés . . . Monsieur le Président, mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est proposait tantôt de prendre une mesure ici, une mesure là. Ils ont pris bien la peine de ne pas dire qu'ils appuyaient le rapport Forget. On ne va pas chercher évidemment dans le rapport Forget ce qui ne fait pas son affaire.

Monsieur le Président, quand on ne peut appliquer un rapport qui a une réalité d'ensemble, on ne peut pas aller chercher un élément dans un rapport, un élément dans un autre, faire un espèce de *melting pot* dans lequel on crée un ensemble qui ne correspond pas aux réalités actuelles. Et c'est à cause de cette impossibilité que nous avons considéré que le système actuel, dans les circonstances, était le meilleur système. Et je pense que la stratégie de l'emploi nous convainc d'une chose, s'il est important de donner une solide protection aux gens qui n'ont pas d'emploi, protection temporaire leur permettant d'aller chercher un emploi, d'abord et avant tout le gouvernement—et nous le faisons bien—le gouvernement doit faire en sorte de donner d'abord des emplois. C'est ce que la stratégie de l'emploi recherche. Les résultats sont là. Les résultats sont actuellement de plus en plus encourageants et nous ne demandons que la possibilité de continuer tout en assurant, encore une fois, la protection aux travailleurs qui, malheureusement, perdent leur emploi.

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur le Président, le ministre nous a dit que ce n'est pas parce qu'un rapport coûte 7 millions de dollars qu'il faut lui donner suite. Je suis d'accord avec lui. Ce n'est pas parce qu'ils coûtent cher que les rapports doivent être mis en oeuvre. Mais il ne faut pas les rejeter non plus sous prétexte que certaines recommandations sont contradictoires.

Je voudrais poser la question suivante au ministre. Pourquoi ne présenterait-il pas les mesures sur lesquelles on s'entend, notamment celle concernant l'élargissement de la formation pendant la période de prestatations de chômage, les modifications proposées aux prestations de maternité pour en faire des prestations parentales dans certains cas, et aussi certains changements concernant les paiements en trop?

Le ministre dit que je ne me suis jamais prononcé pour ou contre le rapport Forget. Ce rapport renferme 53 recommandations. Je n'ai jamais vu un rapport dont toutes les recommandations avaient été acceptées ou rejetées en bloc. Les gouvernements choisissent toujours celles qui leur paraissent plus pratiques et plus réalisables et rejettent les autres. A peine quelques semaines après la parution du rapport Forget, le ministre a décrété, de son propre chef, des compressions concernant les travailleurs à la pré-retraite. Peu importe que nous ayons été d'accord ou non avec lui, nous ne l'avons pas condamné pour ne pas avoir abordé ce rapport en une seule fois. Pourquoi n'accepterait-il pas les recommandations sur lesquelles on s'entend tous?

Je voudrais revenir sur la recommandation concernant l'élargissement de la formation. Cette recommandation ne coûterait pas plus cher. On aurait simplement qu'à modifier la loi. Pour permettre à ceux qui recevaient l'assurance-chômage d'avoir accès à une plus grande gamme de programmes, nous avons modifié la loi il y a quelques années. Nous constatons maintenant que ce n'est pas suffisant. Le comité permanent et M. Forget ont recommandé tous les deux que l'on augmente encore les possibilités de formation. Je n'entrerai pas dans les détails maintenant, mais pourquoi le ministre n'intervient-il pas dans ce domaine en présentant un projet de loi? J'ai mentionné huit domaines où tout le monde est d'accord, non pas sur les modalités, mais sur les principes. Il me semble que l'on pourrait améliorer beaucoup l'assurance-chômage en mettant ces recommandations en application.

M. Bouchard: Monsieur le Président, le député pose une question intéressante. Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire, pour le moment, d'entreprendre une réforme sur la portée ou le coût du programme. Le comité permanent mentionnait un coût

de 1 milliard. Naturellement, le député a d'autres chiffres, mais nous pourrions parler d'au moins 500 millions. Le député a dit qu'on pourrait proposer des services de formation dans le cadre du régime d'assurance-chômage. Cela pourrait être une initiative logique, mais nous estimons qu'elle risquerait d'élargir trop le programme lui-même.

• (1300)

Pour la majorité des Canadiens, le régime d'assurance-chômage doit être uniquement un régime d'assurance. Pourtant, il devient de plus en plus pour certains un élément du régime de bien-être social. Ce n'est pas une tendance que je condamnerais nécessairement. Cet aspect du régime d'assurance-chômage est important dans les régions dont l'économie est si fragile. Cependant, élargir la portée du régime d'assurance-chômage pour obtenir de meilleurs résultats dans ces régions risquerait d'entraîner d'autres problèmes.

M. le vice-président: La période des questions et commentaires continuera après la période des questions cet après-midi, à condition que le ministre soit présent à ce moment-là.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 2.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES MINORITÉS VISIBLES

L'INTERNEMENT DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE AU COURS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE—ON PROPOSE UNE FAÇON DE RÉGLER LA QUESTION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, il est fort déplorable que le gouvernement n'ait pas réussi à présenter une mesure satisfaisante aux Canadiens d'origine japonaise qui réclament que justice leur soit rendue. C'était pourtant pour lui l'occasion par excellence de redresser un tort commis il y a longtemps.

L'échec était toutefois inévitable et prévisible, car le régime conservateur s'est obstiné à ne pas accorder à cette affaire la priorité politique qu'elle mérite et il a refusé d'instaurer un climat propice au dialogue.

Cet entêtement et cette étroitesse d'esprit tournent en dérision l'engagement personnel du premier ministre (M. Mulroney) à l'égard de cette question. Il a promis d'indemniser d'urgence cette collectivité. Il s'est engagé à négocier. Or, les trois ministres conservateurs du Multiculturalisme qui se sont succédé ont confiné les porte-parole de la *National Association of Japanese Canadians* à des réunions sporadiques non propices à l'établissement d'un climat de compromis, de bonne entente ou de compréhension.

Le gouvernement a préféré, par son attitude intransigeante, se mettre à dos la communauté nippo-canadienne et agir à l'insu des partis d'opposition et des parlementaires, qui n'ont pas été consultés.

Article 21 du Règlement

J'exhorte le ministre et le gouvernement à nous donner une chance. Il doit faire preuve de bonne volonté afin de résoudre cette question très délicate qui présente, sur le plan national, un caractère urgent.

* * *

L'AGRICULTURE

LA POLITIQUE DE DOUBLE PRIX DU BLÉ—L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION DE L'ONTARIO POUR LA CONSOMMATION INTÉRIEURE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, en vertu de la politique canadienne de double prix du blé, les agriculteurs canadiens reçoivent 7 $ le boisseau pour les 10 p. 100 de la production canadienne de blé destinés à la consommation humaine au Canada. Traditionnellement, la répartition des versements a été la suivante: environ 87 p. 100 à la région de la Commission canadienne du blé et 13 p. 100 à l'Ontario et aux autres régions du Canada.

La production ontarienne de blé roux de bonne qualité peut être vendue directement au meunier au prix intérieur, ce qui donne aux producteurs de l'Ontario la possibilité de supplanter la production en provenance de l'Ouest. Ainsi, ce printemps, les producteurs de l'Ontario ont quadruplé leurs emblavures de blé roux du printemps et si cette tendance prend de l'ampleur, elle risque de modifier considérablement la répartition régionale traditionnelle des versements qui s'appliquent au blé alimentaire de consommation intérieure.

J'invite le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) à étudier le rapport de 1986 du comité spécial sur le prix du blé de consommation intérieure, dans lequel on lui recommande d'étudier des mécanismes qui garantiraient que la politique de double prix du blé respecte les parts du marché traditionnelles pour toutes les catégories de blé alimentaire de consommation intérieure.

Les producteurs de toutes les régions devraient pouvoir bénéficier de ces versements, quel que soit le mode de commercialisation de leur blé.

* * *

LE RÉFORME DU SÉNAT

ON DEMANDE QUE DES SÉNATEURS DÉMISSIONNENT AFIN DE FACILITER LA FORMATION D'UN SÉNAT ÉLU

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a présenté une proposition qu'il a qualifiée de moyen ingénieux pour en arriver à un Sénat élu, à laquelle souscrivent les partis libéraux de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba.

Le député a proposé que les premiers ministres des Prairies décrètent des élections afin de désigner leurs candidats aux prochains postes vacants au Sénat. Le retour des partis libéraux de l'Ouest du Canada à des principes démocratiques aurait dû se faire depuis déjà longtemps.

Je désire suggérer aux libéraux le moyen de prouver qu'ils sont sérieux et qu'ils ne cherchent pas seulement à tirer profit du mouvement en faveur d'un Sénat élu, qui s'explique en grande partie par l'échec des sénateurs libéraux de l'Ouest et des libéraux de l'Ouest en général, à comprendre et à satisfaire

Article 21 du Règlement

les aspirations de la population de cette région pendant leurs longues années au pouvoir.

Ma suggestion est tout aussi ingénieuse que la proposition du député. Il suffirait que la douzaine de sénateurs libéraux réfractaires de l'Ouest qui immobilisent cette institution, démissionnent en bloc, ce qui permettrait d'accomplir immédiatement un grand pas sur la voie d'un Sénat élu. Le député de Winnipeg—Fort Garry ne propose qu'une réforme graduelle déterminée par le rythme des vacances, ce qui nous mène bien loin au XXIe siècle.

Si les libéraux de l'autre endroit acceptaient ma suggestion, peut-être pourrions-nous les prendre au sérieux.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

ON EXIGE QUE L'HYMNE NATIONAL SOIT CHANTÉ DANS LES DEUX LANGUES LORS DES PARTIES DE HOCKEY DES OILERS D'EDMONTON

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, dimanche dernier, soit le 17 mai, débutait la série finale de la coupe Stanley entre les Oilers d'Edmonton et les Flyers de Philadelphie. L'Organisation des Oilers, que je félicite d'ailleurs, avait choisi un francophone, M. Loriaux, pour l'interprétation des hymnes canadiens et américains.

Étant donné que le hockey est reconnu comme notre sport, que ce spectacle était regardé par une vaste majorité de Canadiens d'expression française et anglaise, il était tout à fait dans l'ordre des choses de s'attendre à ce que le *Ô Canada* soit aussi interprété en français et en anglais. Or tel ne fut pas la situation, monsieur le Président, et on n'a pu entendre que la version anglaise.

J'ignore les raisons de cet état de fait mais, quant à moi, je trouve cela inacceptable et demande à l'Organisation des Oilers d'Edmonton de reconsidérer la chose et de faire en sorte que le français fasse aussi partie des cérémonies d'ouverture des matchs de la coupe Stanley.

* * *

LES TRAGÉDIES

L'ACCIDENT D'HÉLICOPTÈRE SURVENU DANS L'OUTAOUAIS—CONDOLÉANCES AUX FAMILLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, un accident tragique est survenu en fin de semaine lorsqu'un hélicoptère, nolisé par la station CHOT de Hull, a heurté un fil électrique lors du tournage d'une émission de chasse et pêche au lac Grand, faisant cinq victimes.

Je voudrais, au nom du parti libéral ainsi qu'en celui de tous mes collègues de la Chambre, offrir mes plus sincères condoléances aux familles de MM. Jacques Bériault, Claude Girard, Clément Diotte et Guy Fréchette du poste CHOT ainsi qu'à celle du pilote M. Jean-Paul Parent. Ensemble ils formaient une équipe formidable qui travaillait à mieux informer le public de la région de la Capitale nationale, permettant ainsi à la sation CHOT de maintenir sa cote d'excellence et de popularité parmi les stations régionales francophones.

Encore une fois, mes plus sincères condoléances aux familles ainsi qu'à leurs collègues de travail de la station de télévision CHOT.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LA CHARTE DES DROITS

LA MOTION TENDANT À ASSURER LA PROTECTION DE L'ENFANT NON ENCORE NÉ

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, la motion M-37 parrainée par le député de Grey—Simcoe (M. Mitges) demande qu'on modifie la Charte des droits et libertés afin de protéger le foetus humain. A l'instar de millions de Canadiens, j'appuie cette protection en faveur de l'enfant qui n'est pas encore né.

Je crois que la vie commence dès la conception, et ma conviction se fonde sur les Écritures, la parole inspirée par le Dieu tout-puissant. Voici par exemple ce qu'on peut lire au Livre de Jérémie, chapitre I, verset 5: «Avant que je t'eusse formé dans le ventre de ta mère, je te connaissais, et avant que tu fusses sorti de son sein, je t'avais consacré.»

Quelque 60 000 bébés non encore nés sont assassinés chaque année au Canada. Le sein de la mère devrait être l'endroit le plus sûr au monde pour un enfant, mais pas au Canada; certes pas pour les 60 000 victimes d'avortement des 12 derniers mois.

Pas un seul député ne serait ici aujourd'hui si nos mères avaient décidé de se faire avorter. J'exhorte tous les députés à donner la chance de vivre aux enfants qui ne sont pas encore nés en adoptant la motion M-37.

* * *

LA SÉCURITÉ MARITIME

L'IMPORTANCE DU TRAVAIL DES GARDIENS DE PHARES

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, en 1984, une commission d'enquête dirigée par M. Paul Leblond avait déclaré que les gardiens de phares constituaient l'unique source de renseignements météorologiques dont disposent les marins. Leurs services sont donc très précieux. Trois ans plus tard, le gouvernement vient de demander encore une fois à M. Leblond d'enquêter sur les conséquences du projet conservateur de supprimer un certain nombre de postes de gardien de phares sur la côte ouest.

Bien que la recherche et le sauvetage ne fassent pas officiellement partie de leurs tâches, les gardiens de phares ont participé à bon nombre d'opérations de sauvetage. Combien de ces incidents ont été suffisamment graves pour qu'on estime que des vies étaient en danger? Combien de vies le gouvernement est-il disposé à compromettre?

L'assaut contre les phares du Canada a été lancé sous l'ancien régime libéral. De 1978 à 1985, le nombre d'années-personnes affectées aux phares a diminué d'environ 200. Prétextant l'austérité, le gouvernement va plus loin et envisage à présent de remplacer ces travailleurs par des machines.

La semaine dernière, un des témoins a déclaré aux membres de la commission Leblond que l'automatisation pose des dangers pour la navigation. Nous devrions certes moderniser nos phares mais non pas les automatiser, ce qui leur enlève toute fiabilité.

* * *

[*Français*]

LE GÉNIE

LE CENTENAIRE DE L'INGÉNIERIE AU CANADA

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, aujourd'hui marque le centenaire de l'ingénierie au Canada. Cela fait 100 ans que le Canada compte sur ses cerveaux pour assurer son développement.

Que serions-nous aujourd'hui sans nos ingénieurs canadiens? Quelle place occuperions-nous dans le domaine de la recherche, de la science et de la technologie sans eux?

Les ingénieurs canadiens sont devenus le moteur de notre développement et ont atteint un sommet à l'échelle mondiale. Il n'est pas rare de voir un Canadien à la tête d'un projet d'envergure dans d'autres pays du monde. Nos ingénieurs sont les meilleurs et nous en sommes fiers.

Je voudrais remercier la Société canadienne des postes pour l'émission aujourd'hui d'un timbre commémoratif du centenaire de l'ingénierie au Canada et je demande à tous les ingénieurs membres du Parlement canadien de se joindre à moi pour cet événement historique.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LA SUPPOSÉE INTENTION DU GOUVERNEMENT DE SE RETIRER DE CE DOMAINE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ce matin *Le Devoir* nous apprenait que le gouvernement avait l'intention de se retirer du développement régional. Cette annonce fait suite à une série de mesures qui ont été prises par ce gouvernement démontrant son peu d'intérêt à combattre les inégalités régionales. Je pense qu'une des choses les plus importantes pour ce Parlement-ci et pour le pays dans son entier, c'est de s'assurer qu'on puisse donner une chance et un accès égal à l'ensemble de nos concitoyens où qu'ils demeurent, un peu partout à travers le pays. Et on s'est aperçu qu'avec sa théologie de libre entreprise, le gouvernement abdique complètement sa responsabilité de permettre aux régions éloignées ou moins favorisées d'avoir un accès égal à l'emploi, un accès égal à la dignité.

Monsieur le Président, je pense que c'est un jour fort triste de voir que le gouvernement du Canada abdiquerait toutes ses responsabilités et dirait aux régions moins favorisées: Arrangez-vous avec vos problèmes. Mais je crois, monsieur le Président, qu'après avoir fait campagne, après avoir promis mer et monde à l'ensemble de la population canadienne et avoir

Article 21 du Règlement

assuré toutes les régions qu'elles auraient un accès égal, le gouvernement conservateur encore une fois brise une de ses promesses, mais surtout met en danger la survie même de l'égalité économique au Canada.

* * *

● (1410)

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER—LA NÉCESSITÉ D'EXIGER UN CONTENU CANADIEN

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, les fabricants d'automobiles d'Amérique du Nord sont liés par un accord commercial qui prévoit une valeur ajoutée canadienne de 60 p. 100. Les usines de montage étrangères sont censées assembler quelque 430 000 voitures par année au Canada d'ici à 1990 et ne sont pas assujetties aux mêmes restrictions ni à des exigences de contenu canadien. Il ne peut qu'en résulter une perte d'emplois pour les Canadiens dans le secteur canadien des pièces d'automobiles et encore davantage dans les usines de montage puisque les fabricants nord-américains se tournent vers des voitures de fabrication étrangère qui sont vendues au Canada sous des marques reconnues.

J'exhorte le gouvernement à revoir dès maintenant sa politique en matière d'investissement étranger afin de renforcer l'industrie automobile canadienne et de veiller à ce que l'investissement étranger soit un investissement dans des emplois canadiens.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

LE COÛT DES MÈRES PORTEUSES CANADIENNES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le Canada connaît une affaire semblable à celle de Bébé M, qui prend ici une tournure particulière. Des Américains engagent maintenant, comme mères porteuses, des Canadiennes à qui l'aide sociale est accordée en prime.

Un nombre croissant de couples américains découvrent que les services des mères porteuses canadiennes leur reviennent moins cher. On estime à environ 5 000 $ chacune les naissances que subventionnent les contribuables canadiens.

Allons-nous tolérer que des étrangers exploitent notre régime d'assistance sociale à des fins personnelles? Cette situation soulève de plus tout le problème d'ententes relatives à la procréation.

Il est clair que l'affaire de Bébé M, aux États-Unis, n'a aucune incidence sur notre droit des obligations contractuelles, mais nous devons maintenant prier le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) de présenter au Parlement sa position claire sur la question des mères de remplacement.

Article 21 du Règlement

L'expansion des rôles des mères biologiques est aussi rapide que les progrès de la science. Cette expansion soulève un certain nombre de questions dont l'intérêt de l'enfant est d'importance suprême. Les intérêts des enfants sont-ils protégés? Ils ne le sont probablement pas et je crois que le ministre de la Justice doit prendre l'initiative dans ce domaine.

* * *

[*Français*]

LES MINES

L'AIDE À L'INCO ET À LA GOLDEN KNIGHT RESOURCES

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, l'Abitibi connaîtra un autre développement des ressources minérales par l'ouverture d'un nouveau camp minier aurifère. Il s'agit de la première phase de mise en production du dépôt d'or Golden Pond East, situé dans le canton Casa Berardi dans la circonscription fédérale d'Abitibi à quelque 100 kilomètres au nord de La Sarre sur la route Villebois-Selbaie-Joutel.

Une assistance de 14,5 millions de dollars est octroyée à l'Inco Ltée et à son partenaire la Golden Knight Resources Ltd., assumée à parts égales par les gouvernements du Canada et du Québec en vertu du programme sur les infrastructures de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement minéral. Elle servira à implanter dans cette région éloignée une route d'accès et une ligne hydro-électrique de haute capacité. Ce projet nécessitera des investissements de plus de 74 millions de dollars et la création d'environ 180 emplois lors de la mise en production en 1988.

Monsieur le Président, comme député de cette région, avec l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) et l'honorable ministre d'État (Forêts) (M. Merrithew), nous sommes fiers de nous associer à un développement de cette importance dans un territoire minier éloigné des grands centres.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE AMÉRICAINE—LA DOUBLE NORME

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, la semaine passée on a vu encore une fois l'exemple du double standard qui a été appliqué par les États-Unis en ce qui touche l'investissement de leur pays contre l'investissement ici au Canada. Récemment la compagnie Dominion Textiles de Montréal a annoncé qu'elle est prête à faire une offre pour la compagnie Burlington Industries de Greenberg de la Caroline du Nord. Mais cette compagnie-là n'est pas intéressée à utiliser l'assistance des politiciens de l'État de la Caroline du Nord, ainsi que des membres du Sénat américain pour se battre contre l'achat par les Canadiens. C'est très curieux, monsieur le Président, qu'en même temps que les Américains cherchent un accès libre par les Américains aux investissements ici au Canada l'Assemblée de la Caroline du Nord aurait mis en place une législation pour bloquer un achat par une compagnie canadienne d'une firme américaine. On peut sympathiser avec les politiciens américains, monsieur le Président, puisque la propriété étrangère aux États-Unis dans l'industrie du textile pourrait amener une perte d'emploi et de technologie. Mais nous, les Canadiens, nous savons cela. C'est pour cela que nous voulons défendre nos intérêts, nos industries et nous demandons aux Américains de ne pas appliquer un double standard.

* * *

• (1415)

[*Traduction*]

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LES DÉPENSES OCCASIONNÉES PAR LES BESOINS DES AVEUGLES

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur les besoins particuliers des 38 000 handicapés visuels du Canada. Contrairement à la majorité d'entre nous, ils ne peuvent pas prendre note d'une communication téléphonique sur une feuille de papier, ils doivent souvent acheter une enregistreuse. Il leur faut également un matériel spécial pour lire et écrire.

Nombre d'aveugles dépendent des transports en commun, mais dans les petites villes les autobus sont rares, et absents le dimanche. Ils doivent donc prendre le taxi, ce qui est coûteux. Autrement dit, monsieur le Président, il est coûteux d'être aveugle.

Il est également coûteux de satisfaire les besoins des aveugles au travail et de nombreux employeurs ne sont pas prêts ou pas en mesure d'acheter le matériel nécessaire pour employer un aveugle. De ce fait, de nombreuses personnes capables de faire un travail ne sont pas embauchées en raison de leur handicap.

Le gouvernement fédéral a déjà amélioré notablement la situation des handicapés canadiens, mais il faut faire plus encore pour éliminer les obstacles économiques que doivent affronter les aveugles dans leur vie privée et professionnelle.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

ON DEMANDE L'ANNULATION DE LA RÉSOLUTION DÉCLARANT LA MUNICIPALITÉ DE MATILDA OFFICIELLEMENT UNILINGUE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, c'est avec un certain regret que je dois informer cette Chambre aujourd'hui que le canton de Matilda, dans l'Est de l'Ontario, adoptait la semaine dernière, à la demande d'un groupe dénommé *The Alliance for the Preservation of English in Canada*, une résolution déclarant cette municipalité officiellement unilingue.

Monsieur le Président, je suis sûr que je me fais le porte-parole d'un grand nombre de députés de cette Chambre en exprimant ma grande déception face à cette résolution.

[*Traduction*]

Au nom de tous les députés, j'exhorte la commune de Matilda à annuler immédiatement la motion déclarant la municipalité officiellement unilingue. Que le Canada, l'Ontario et l'est de l'Ontario fassent montre de tolérance et de justice à l'égard de tous les Canadiens. Le fanatisme ou l'intolérance ne sont pas de mise. J'exhorte tous mes collègues à appuyer ma position et à demander à la commune de Matilda d'annuler immédiatement sa résolution déclarant la municipalité unilingue.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS ENTRE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE HONGRIE ET LE CANADA—L'IMPACT POUR LES DEUX PAYS

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, cette semaine, grâce à vous, le Canada a le privilège de recevoir une délégation parlementaire de la République populaire de Hongrie, dirigée par M. Istvan Sarlos, *president of the National Assembly*.

[*Traduction*]

Je voudrais lui dire, à lui et à sa délégation, que nos relations avec la Hongrie risquent d'être très fructueuses. Nous sommes deux pays modérés qui ont une bonne influence sur les relations Est-Ouest.

Le Canada est fier du pont humain qu'il forme avec la Hongrie grâce à l'immigration et il est fier que le commerce porte sur une forte proportion de produits finis et de technologie poussée. Nous croyons que le resserrement des relations entre nos pays peut contribuer à améliorer les relations Est-Ouest. Nous sommes en faveur d'un dialogue et de contacts plus suivis et d'une plus grande coopération entre l'Est et l'Ouest afin de susciter la confiance indispensable à une amélioration et à une certaine stabilisation des relations.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE PARLEMENTAIRES DE LA HONGRIE

M. le Président: Je tiens à signaler aux députés la présence à la tribune d'une délégation de parlementaires hongrois dirigée par Son Excellence Istvan Sarlos, président et orateur de l'Assemblée nationale de la République populaire de Hongrie et membre du comité central et du comité politique du parti des travailleurs hongrois.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est un secret de Polichinelle que le gouvernement s'apprête à annoncer des changements majeurs au ministère de l'Expansion industrielle régionale, changements qui seront applaudis à Washington mais pas dans les régions du Canada.

Le premier ministre sait fort bien, depuis son arrivée au pouvoir en 1984, que l'enveloppe du développement régional a été réduite de 3 milliards de dollars, et, d'après les estimations personnelles du ministre des Finances, le financement du développement régional a été réduit de 20 p. 100.

Monsieur le Président, le premier ministre va-t-il annoncer aujourd'hui, et va-t-il s'engager devant cette Chambre, qu'il n'y aura pas d'élimination de la division «Développement régional» du ministère de l'Expansion industrielle régionale, et ce malgré toutes les pressions imposées par le négociateur en chef, M. Peter Murphy, de la part des États-Unis dans les négociations sur le libre-échange?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la question du développement régional et de la création d'emplois dans les régions demeurent une initiative vitale pour le gouvernement du Canada.

Les 778 000 nouveaux emplois depuis l'assermentation du nouveau gouvernement ont eu un impact très positif à travers le pays quoique nous ayons, bien sûr, des endroits moins favorisés que d'autres. Nous travaillons avec les provinces et au niveau national afin d'égaliser les opportunités à travers le pays.

Inutile de dire qu'il n'y a rien qui va se passer à l'étape de quelconques négociations de nature à minimiser l'autorité du gouvernement dans ce domaine vital.

* * *

• (1420)

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'ACHAT DE DOME PETROLEUM PAR AMOCO CANADA—LES PRÉTENDUES PRESSIONS AMÉRICAINES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les Canadiens ont pu voir le gouvernement céder sur tous les fronts aux pressions américaines. Le premier ministre pourra dire ce qu'il voudra.

Je voudrais lui citer un autre exemple. Depuis que nous avons appris la vente de Dome Petroleum, cédant aux pressions américaines, ce gouvernement aux abois s'est lavé les mains de toute l'affaire. Maintenant que plusieurs créanciers garantis importants ont dit non à Amoco, le gouvernement va-t-il dire non à Washington et s'occuper plus activement du dossier Dome Petroleum afin que nous trouvions une solution canadienne?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je crois que le chef de l'Opposition a une mauvaise connaissance ou une mauvaise appréciation des démarches concernant le dossier de la société Dome.

[*Traduction*]

Le gouvernement avait pour principale responsabilité de veiller à ce que Dome reçût des propositions. C'est exactement ce qui s'est passé. Elle en a reçu alors qu'il y a un an, tout le monde la croyait au bord de la faillite. C'est ce que le gouvernement a commencé par faire.

Le conseil d'administration, les actionnaires et les créanciers de Dome disposent maintenant de plusieurs jours, voire de plusieurs semaines pour étudier la proposition d'Amoco. Voilà où en sont actuellement les choses.

Dome recevra peut-être d'autres propositions ultérieurement. C'est à ceux qui s'intéressent à Dome d'étudier la question et de discuter des détails avec les avocats. Je pense que le gouvernement a atteint son objectif qui consiste à montrer que Dome survivra dans l'intérêt du pays, des Canadiens et de nos réserves de ressources naturelles de l'Ouest.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il faudrait pour cela que le ministre agisse davantage car il ne reste que six semaines avant l'expiration des renonciations sur ces garanties.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE PROGRAMME

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question supplémentaire au premier ministre. Les programmes d'expansion régionale du pays ont été détruits depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, il y a deux ans et demi. Le gouvernement a autorisé plus de 2 200 transactions étrangères, dans la plupart des cas des prises de contrôle, au cours de la même période. Le premier ministre a autorisé régulièrement la vente de nos industries extractives.

Que veulent encore négocier les Américains, dans le cadre du libre échange, qu'ils n'aient déjà obtenu?

• (1425)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition vient de dire que nous avons vendu nos industries extractives. Peut-être pourrait-il préciser de quelles industries il veut parler.

M. Turner (Vancouver Quadra): Avec plaisir.

M. Mulroney: Avec plaisir, dit-il. En le faisant, peut-être pourrait-il nous dire . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Le bois d'oeuvre, le poisson, la potasse, le pétrole et le gaz.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, l'esprit de Louis Saint-Laurent est peut-être mort au sein du parti libéral, mais l'esprit de Lloyd Axworthy est bien vivant.

M. Crosbie: Très juste.

M. Rossi: C'est une piètre réponse.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE CHÔMAGE À TERRE-NEUVE—ON DEMANDE DE RÉTABLIR LES FONDS FÉDÉRAUX RETIRÉS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, malheureusement, les engagements pris par le premier ministre demeurent. Il y a deux ans et demi, le premier ministre avait promis d'apporter la prospérité à Terre-Neuve. Le chômage atteint maintenant 31 p. 100 dans l'ouest de Terre-Neuve, et 24 p. 100 sur l'ensemble de la province. Face à ces statistiques effarantes, le gouvernement a réagi en mettant sur pied le Programme Entreprise Atlantique qui s'est traduit par exactement 26 approbations de programmes depuis son entrée en vigueur.

Quand le premier ministre va-t-il se rendre compte que l'aggravation du chômage à Terre-Neuve et dans les autres régions n'est pas dû à la malchance mais à la maladresse de la politique de son administration? Va-t-il rétablir les 20 p. 100, ou 3 milliards de dollars qu'il a retirés aux Programmes de développement régional de notre pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il est exact que depuis l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement, la création d'emplois dans le Canada-Atlantique a progressé deux fois plus vite que sous les précédents gouvernements.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: C'est un fait.

M. Broadbent: C'est deux fois zéro.

M. Mulroney: Je pense que notre volonté d'aider Terre-Neuve s'est traduite par exemple par la solution apportée à la question des eaux du large . . .

M. Foster: Combien de puits fonctionnent?

M. Mulroney: . . . et par notre collaboration avec le secteur des pêches et la solution qui vient d'être trouvée dans ce secteur au profit des Terre-Neuviens.

Nous avons discuté de divers programmes de développement régional, notamment l'Agence des perspectives de l'Atlantique qui devrait à notre avis être une initiative de premier plan grâce à laquelle Terre-Neuve bénéficiera d'une aide et d'un début d'égalisation des chances qui lui ont fait défaut pendant les 20 ans où mon honorable collègue a oeuvré au sein du parti libéral.

Je pense qu'il serait temps qu'il salue les débuts de la prospérité qui commence à poindre dans le Canada atlantique.

M. Tobin: Monsieur le Président, voilà une parfaite illustration de la tendance à l'exactitude du premier ministre: sachant que j'ai 32 ans, j'ai dû commencer à siéger au Parlement à 12 ans.

Des voix: Oh oh!

LE FINANCEMENT DU MINISTÈRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, l'automne dernier à Saint-Jean de Terre-Neuve, le premier ministre a promis aux régions une relance du développement régional. Au lieu de cela, on a sacrifié les régions sur l'autel de la réduction du déficit.

Nous avons appris aujourd'hui et nous savons qu'on va bientôt nous annoncer que la direction du Développement régional du MEIR va être supprimée. Ceci vient s'ajouter aux 3 milliards de coupures du budget du développement régional de ce ministère.

Le premier ministre va-t-il cesser de nous raconter des boniments? Va-t-il cesser de se défiler, et va-t-il se décider à dire en face aux Terre-Neuviens, qui sont victimes d'une aggravation du chômage depuis l'arrivée au pouvoir de son parti, qu'il va rétablir le budget du ministère du Développememt régional?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons parfaitement reconnu le déséquilibre qui s'est instauré au cours des années dans la croissance économique du Canada. L'une des principales raisons pour lesquelles nous avons réussi, indépendamment du fait que nous avons ramené le chômage depuis notre arrivée au pouvoir de 11,7 p. 100 à 9,3 p. 100 . . .

M. Tobin: Il a augmenté . . . augmenté dans les régions.

M. Mulroney: En dépit de cela, il y a ce déséquilibre dont j'ai parlé dans le développement de deux économies parallèles au Canada, un déséquilibre injuste et inacceptable. L'une des raisons pour lesquelles notre gouvernement s'est engagé à établir de nouvelles relations commerciales avec les États-Unis est que cela donnera à Terre-Neuve et au Labrador une chance d'être traités sur un pied d'égalité sur le plan économique.

M. Tobin: Laissez-moi rire.

M. Mulroney: Voilà une manifestation de plus des efforts constructifs du gouvernement fédéral.

«Laissez-moi rire», me dit mon collègue. Croyez-moi, ce n'était pas drôle quand le gouvernement auquel il appartenait a perdu un million d'emplois dans les 3 précédentes années, alors que le nôtre en a créé 778 000 en moins de 3 ans. Je pense que mon collègue reconnaîtra que c'est un début, et que les choses vont s'accélérer avec l'Agence des perspectives de l'Atlantique. On va assister à un accroissement du nombre de création d'emplois, et le Parlement du Canada doit s'engager lui-même à construire l'égalité des chances d'une manière plus équitable dans les régions et à répartir plus justement l'égalité à travers tout le pays.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS— L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il doit savoir que l'une des principales caractéristiques de notre pays souverain est son droit d'établir lui-même les critères en matière d'investissement au Canada et notamment, s'il le décide, de restreindre ou d'interdire tout investissement étranger dans un certain secteur. Simon Reisman, notre principal négociateur dans les entretiens sur le libre-échange avec les États-Unis, a déclaré hier qu'il attend toujours les directives du gouvernement du Canada dans ce domaine important.

• (1430)

Le premier ministre peut-il assurer la Chambre, et surtout les Canadiens, que le Canada conservera son droit souverain traditionnel à cet égard et que le gouvernement du Canada maintiendra les critères, par exemple, concernant la restriction ou l'interdiction, s'il le désire, de tout investissement étranger dans certains secteurs de l'économie?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député a signalé à juste titre que l'on a abordé rapidement cette question lors des entretiens sur le libre-échange. Les négociateurs se rencontrent aujourd'hui au lac Meech. Depuis deux jours, ils discutent de la question des subventions et des procédures de règlement des différends. Ils ont assumé leur mandat en suivant les conseils des Américains en vue de déterminer quels secteurs d'investissement il conviendra d'inclure dans les négociations sur le libre-échange puisque l'investissement en tant que tel n'est pas à l'ordre du jour, sauf dans le domaine du commerce.

Je puis garantir au député que le gouvernement est bien déterminé à préserver sa souveraineté dans ce domaine.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LA SOUVERAINETÉ ABSOLUE SERA RESPECTÉE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre. Il faut clarifier la situation pour les Canadiens, pour les Américains et pour notre négociateur. Nous allons continuer avec notre tradition dans ce secteur, c'est-à-dire la souveraineté complète: oui ou non? C'est là ma question.

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les actes du gouvernement et les déclarations du premier ministre et des membres de son Cabinet prouvent clairement, dans divers domaines, que la souveraineté du Canada demeurera intacte dans toutes les initiatives que nous entreprendrons.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE À UN FONCTIONNAIRE AMÉRICAIN

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, nous posons cette question précisément à cause des initiatives du gouvernement. Il a supprimé l'AEIE. Il a vendu Prentice Hall. Il est sur le point de vendre Dome Petroleum. Les Canadiens veulent savoir quand le gouvernement cessera de vendre le Canada à l'étranger. C'est pourquoi nous posons cette question.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Un haut fonctionnaire américain, M. Bruce Smart, sous-secrétaire du Commerce, s'opposant à toute mesure que le gouvernement pourrait prendre pour empêcher la prise de contrôle de Dome par Amoco, aurait declaré ceci:

> —ce serait pour nous un exemple du genre d'attitude qu'il faut supprimer grâce à la négociation . . . S'il existe des obstacles susceptibles d'empêcher cette prise de contrôle, un accord de libre-échange est impossible.

La ministre peut-elle nous donner l'assurance que le Canada conservera les pouvoirs auxquels s'oppose ce haut fonctionnaire américain?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne sais pas pendant combien de temps le chef du Nouveau parti démocratique . . .

Une voix: Le parti socialiste.

M. Clark (Yellowhead): . . . le parti socialiste pense pouvoir traverser le pays en brandissant sa bannière d'anti-américanisme. Il désire peut-être échanger la souveraineté du Canada contre autre chose. C'est peut-être la politique du Nouveau parti démocratique, mais ce n'est en aucun cas la nôtre.

Des voix: Bravo!

LE MANDAT DU NÉGOCIATEUR CANADIEN

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question à la ministre du Commerce extérieur. Dans une entrevue qu'elle a accordée le 15 mars, la ministre a déclaré au sujet de la question de l'investissement étranger au Canada, que le cabinet s'était penché sur la question, mais qu'il n'avait pas encore établi le mandat voulu. Elle a déclaré que si les Américains souhaitaient davantage, on examinerait la question de plus près.

Étant donné les pressions qui sont maintenant exercées par le négociateur américain et, en fait, le négociateur canadien, le cabinet entend-il reconsidérer le mandat qu'il a confié à M. Reisman, afin d'élargir les termes en vertu desquels la question de l'investissement serait étudiée dans le cadre des négociations sur le libre-échange? Le gouvernement et le cabinet ont-ils pour intention d'élargir l'interprétation du terme «investissement» dans le cadre de l'entente sur le libre-échange?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je voudrais signaler au député que depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons pris un très grand nombre d'initiatives dans le domaine des investissements, afin d'attirer les investissements étrangers. Nous avons supprimé le Programme énergétique national et nous nous sommes débarrassés des mesures d'expropriation mises en oeuvre par l'ancien gouvernement.

M. Broadbent: Pourquoi ne pas donner le reste? Vous verrez alors ce que les Canadiens en pensent.

Mlle Carney: Je suis désolée que nos vis-à-vis ne souhaitent pas écouter ma réponse.

Grâce à nos mesures, les investissements étrangers au Canada n'ont jamais été aussi importants et ils créent les emplois dont le premier ministre a parlé.

J'ai souvent signalé clairement à la Chambre que les Américains nous avaient fait savoir à un certain nombre d'occasions qu'ils souhaitaient élargir le mandat prévu dans le cadre des négociations sur le libre-échange, afin d'inclure davantage que les investissements liés au commerce. J'ai également précisé à la Chambre à maintes reprises que les négociateurs avaient pour mandat de déterminer ce que les Américains souhaitaient de plus, le cas échéant. Lorsque nous saurons au juste ce qu'il en est, nous verrons alors ce qui est proposé. Nous sommes ouverts aux investissements. Nous avons mis sur pied la société Investissement Canada et les investissements n'ont jamais été aussi important au Canada.

LA POSITION DU CABINET

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, la ministre parle du bilan du gouvernement. Je voudrais simplement lui signaler que dans le rapport annuel de la société Investissement Canada, on précise que 95 p. 100 de tous les investissements étrangers concernent des prises de contrôle et des acquisitions. A peine 5 p. 100 ont permis la création de nouvelles entreprises. Si c'est là le bilan sur lequel la ministre s'appuie, ce ne sont pas des bases solides pour négocier une nouvelle entente sur les investissements dans le cadre des négociations sur le libre-échange.

C'est là la question à laquelle nous voulons une réponse. Dans le cadre de sa longue description, la ministre peut-elle se pencher sur cette question? Le cabinet entend-il confier un autre mandat à M. Reisman, afin d'élargir les termes en vertu desquels les investissements seront étudiés dans le cadre des négociations sur le libre-échange? Ce mandat sera-t-il précisé publiquement, afin que les Canadiens sachent exactement ce que le gouvernement est disposé à concéder?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le président, il est intéressant de constater que le député parle de notre bilan, étant donné que les mesures prises par le gouvernement dont il a fait partie ont entraîné la fuite de capitaux vers l'étranger et la perte de milliers d'emplois. Ainsi, si le député se satisfait de son bilan, libre à lui de le faire. Pour notre part, nous sommes fiers du nôtre.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

L'ABOLITION POSSIBLE DU MINISTÈRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Expansion industrielle régionale. D'après Michel Vastel, dans le journal *Le Devoir* de ce matin, le gouvernement fédéral veut se retirer de toute intervention directe dans les régions du pays et abolir le ministère de l'Expansion industrielle régionale actuel. Voici donc ma question, monsieur le Président.

Est-ce que le ministre peut informer la Chambre maintenant si cette information dans le quotidien *Le Devoir* de ce matin reflète l'intention du gouvernement fédéral?

Est-ce qu'il veut maintenant abolir le ministère de l'Expansion industrielle régionale?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Non, monsieur le Président.

[*Traduction*]

LA RÉORGANISATION POSSIBLE DU MINISTÈRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, si cela n'est pas vrai, le ministre peut-il nous dire s'il nie que le Cabinet discute en ce moment ou discutera bientôt un plan de réorganisation des programmes gouvernementaux en matière d'expansion industrielle régionale? Peut-il dire à la Chambre qu'il nie catégoriquement que des discussions aient eu lieu sur la réorganisation des activités de son ministère et d'autres ministères également qui participent à l'expansion économique régionale?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, comme l'a dit le premier ministre plus tôt, nous continuons à nous intéresser au développement régional. Nous avons la responsabilité de favoriser la prospérité économique dans toutes les régions du pays, et c'est pourquoi nous avons créé pratiquement 800 000 emplois. Nous avons l'intention de poursuivre nos efforts.

• (1440)

Dans le cadre du Programme Entreprise Atlantique, comme on l'a déjà dit, nous avons examiné un grand nombre de projets et environ un millier de nouveaux emplois ont été créés.

Concrètement, monsieur le Président, voilà ce que c'est que le développement régional.

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. MAHAMANE SANI BAKO, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION DU NIGER

M. le Président: A l'ordre! Permettez-moi d'attirer l'attention des députés sur la présence dans la tribune de M. Mahamane Sani Bako, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Niger.

Des voix: Bravo!

* * *

L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

L'AIDE AUX TRAVAILLEURS ET AUX RÉGIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, malgré les propos tenus par le ministre de l'Expansion industrielle régionale, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur, l'enveloppe budgétaire pour le développement économique régional a été réduite de 3 milliards de dollars et certains secteurs industriels ont été pratiquement abandonnés.

Je voudrais demander au ministre de l'Expansion industrielle régionale ce qu'il arrive de l'industrie de la chaussure. Nous apprenions, par exemple, par une lettre de l'Association des fabricants, que, durant les deux premiers mois de 1987, à cause de la politique de ce gouvernement concernant les importations, nos fabricants canadiens avaient vu leurs productions baisser de 1 million de paires en deux mois seulement par rapport au chiffre de l'année précédente.

Je demanderais au gouvernement ou au ministre de l'Expansion industrielle régionale ce qu'il entend faire pour aider d'abord les travailleurs, mais aussi les régions qui sont affectées par les pertes d'emplois, emplois qui ont baissé de 11 p. 100 depuis quelques mois.

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, d'abord, contrairement à l'hypothèse annoncée par mon collègue, après avoir consulté l'industrie, nous avons justement mis en place en juillet 1986 une politique sur l'industrie de la chaussure qui répondait exactement aux besoins qui nous avaient été précisés et recommandés par l'industrie. Et nous avons justement, par cette initiative, créé de nouvelles opportunités pour l'industrie de la chaussure.

L'AIDE AUX RÉGIONS AFFECTÉES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, si la politique a été établie avec les représentants de l'industrie, je me demande au juste pourquoi ils nous envoient régulièrement de la documentation sollicitant des entrevues pour dire que leur industrie «s'en va chez le diable»!

Alors, je demanderais au ministre de l'Expansion industrielle régionale, avec le démantèlement de son ministère, comment il va faire pour aider ces régions qui sont affectées par des pertes d'emplois dans le domaine de la chaussure, comment il va être en mesure d'aider une région comme Matane pour l'établissement d'une papeterie qui est tellement nécessaire pour créer de l'emploi dans cette région.

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, d'abord, une correction. Il n'est absolument pas question du démantèlement du ministère de l'Expansion industrielle régionale. Au contraire, notre préoccupation consiste surtout à nous assurer que nous travaillons en consultation avec les gens de la région, en consultation avec les provinces, de façon justement à être en mesure de répondre aux besoins des régions, ce qui n'a jamais été la situation avec les gouvernements précédents.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur qui louvoie désespérément pour éviter de répondre à une question directe.

Elle a laissé entendre que c'est ce que les Américains veulent qui compte.

Une voix: Posez donc une question directe.

M. Langdon: Ma question à la ministre est la suivante: Que veut donc le gouvernement canadien? Veut-il qu'on négocie toute la gamme des investissements avec les États-Unis ou non?

Répondez clairement à la question, s'il vous plaît.

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il est évident que le député ne m'a pas écoutée et qu'il n'a pas écouté non plus mes collègues qui ont répondu à cette même question.

J'ai dit très clairement que le mandat de nos négociateurs porte sur les investissements reliés au commerce. Je l'ai dit très clairement. J'ai dit aussi très clairement qu'ils ont pour mandat d'examiner toute ouverture que les Américains pourraient faire en matière d'investissements . . .

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: . . . pour préciser de quel sujet ils veulent parler puisqu'ils ont dit très clairement plusieurs fois, à moi-même, au ministre des Finances et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qu'ils veulent discuter davantage des investissements.

J'ai dit que nos négociateurs ont pour mandat d'essayer de comprendre ce qu'ils veulent. J'ai dit que, contrairement au gouvernement précédent, nous avons une attitude favorable aux investissements, nous avons Investissements Canada, nous avons attiré des quantités records d'investissements étrangers . . .

M. Axworthy: En prises de contrôle.

Mlle Carney: . . . qui ont créé des emplois dans notre pays et nous nous intéressons à tous plans susceptibles de créer des emplois proposés dans les négociations sur le libre-échange.

M. Broadbent: Le Canada est à vendre.

Mlle Carney: Mais j'ai dit très clairement que le mandat de nos négociateurs ne va pas plus loin. Je suis surprise que le député essaie d'étirer cette question quand j'ai dit qu'il n'est pas question de la négocier.

M. Langdon: Je conviens avec la ministre qu'il est honteux d'attendre aussi longtemps la vérité au sujet des intentions du gouvernement. Quelle honte!

LES INVESTISSEMENTS RELIÉS AU COMMERCE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Je vais faire une autre tentative en posant cette question à la ministre. Dira-t-elle clairement si elle est prête à confier clairement au négociateur le mandat de négocier les investissements relatifs au commerce et la politique dite de l'ouverture aux investissements qu'elle appuie?

Si elle ne le fait pas, elle laisse le négociateur les mains vides et il ne peut que louvoyer comme elle.

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Je ne comprends pas très bien le député, monsieur le Président.

Nous demande-t-il de donner un mandat sur les investissements au négociateur? Nous demande-t-il . . .

M. Broadbent: Il vous demande de répondre. Nous voulons que vous répondiez.

Mlle Carney: Est-ce bien ce qu'il nous demande et dans ce cas, j'aimerais entendre ce qu'il a à dire à ce sujet.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

L'ABOLITION POSSIBLE DU MINISTÈRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le ministre vient de nier la véracité des propos rapportés dans le journal *Le Devoir* de ce matin. Maintenant, j'aimerais demander au ministre, si tout va si bien qu'il le dit, comment il peut expliquer le fait que son budget est réduit d'année en année, que le moral des employés de son ministère est à son plus bas, que tous les meilleurs éléments du ministère se cherchent des «jobs» ailleurs et qu'ils sont tous convaincus que c'est la fin du ministère qui s'en vient? Je voudrais demander au ministre, si c'est si vrai, s'il peut nous donner l'assurance aujourd'hui qu'il n'est pas question d'abolir le ministère, que les programmes vont rester et que la mission du ministère va être accentuée plutôt que réduite, comme ils l'ont fait depuis deux ans?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je vais simplement me contenter de répondre encore une fois en disant qu'en octobre 1986, le gouvernement, dans son discours du Trône, a justement décidé de mettre de l'emphase sur les inégalités régionales et de travailler en sorte de se rapprocher des régions parce que justement les besoins de ces régions sont connus par ceux qui vivent dans ces régions-là. C'est l'orientation que le gouvernement veut prendre. Et c'est justement avec ces initiatives que nous sommes en train de mettre sur place que nous allons continuer à assurer la prospérité économique au pays et encore continuer à créer des emplois additionnels.

ON DEMANDE DES ASSURANCES

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Le ministre n'a pas répondu à ma première question. Je lui demande ceci: Actuellement, vu l'engagement du ministère que le mandat qui est de réduire les inégalités régionales à travers le pays par des programmes comme le PEDIR va continuer à exister parce que si lui, il ne le réalise pas, tous ses fonctionnaires à ce moment-ci sont en train de se demander si demain ils vont encore avoir un «job» et si le ministère va exister . . . Qu'il appelle n'importe où dans ses bureaux régionaux, et ils disent tous: Côté ne sait pas où il s'en va. Monsieur le Président, voici ce que je veux savoir du ministre: Est-ce qu'on a l'assurance, au nom des régions pour lesquelles il voulait se défendre tout à l'heure, est-ce que ces régions-là ont l'assurance que le gouvernement fédéral va continuer de répondre à leurs besoins plutôt que d'abdiquer son rôle comme l'article du *Devoir* en fait état?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, encore une fois les propos de mon collègue sont basés sur des questions complètement hypothétiques se rapportant à un article du journal *Le Devoir*, qui ne rapporte absolument pas et qui n'est tout simplement pas près de la vérité. Monsieur le Président, la responsabilité du gouvernement et du ministère est justement d'assurer et de mettre en place des programmes qui répondent aux besoins des régions, et de temps en temps il est nécessaire pour le ministère de réexaminer ces programmes-là, de faire en sorte qu'ils fonctionnent de la façon la plus efficace possible. C'est la responsabilité que nous allons assumer, et c'est de cette façon que nous allons continuer encore une fois d'améliorer la prospérité économique dans ce pays et de créer des emplois additionnels.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES USINES D'ASSEMBLAGE—LE CONTENU CANADIEN

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale qui, d'après ce que j'ai entendu dire, se serait entretenu la semaine dernière avec les maires des localités canadiennes où sont situées des usines de l'industrie automobile.

Je voudrais que le ministre me dise s'il a pu apaiser les inquiétudes des maires et leur assurer que les entreprises d'assemblage de voitures au Canada seront assujettis à une disposition régissant le contenu canadien.

M. Broadbent: Bonne chance!

M. Axworthy: Voyons ce qu'on va répondre à celle-là!

• (1450)

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je pourrais peut-être répondre en disant qu'il incombe au ministère d'examiner la situation de l'industrie automobile. Nous avons eu des consultations avec l'industrie. Comme mon collègue le sait, nous nous sommes entretenus la semaine dernière avec les maires des municipalités en cause. Nous avons voulu qu'ils participent à ces consultations.

Nous devrions être très bientôt en mesure de présenter au gouvernement certaines recommandations à ce sujet.

* * *

VIA RAIL

LA DÉCISION DE REMETTRE DES WAGONS EN ÉTAT

M. Les Benjamine (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions au ministre des Transports qui est également responsable de la ligne spécialisée dans l'immobilisme soit, VIA Rail.

Nous avons maintenant dépensé depuis 1977 plus d'un milliard de dollars pour remettre en état de vieux wagons de chemin de fer. On n'a commandé aucun nouveaux wagons de chemin de fer pour voyageurs, et le gouvernement est revenu sur sa promesse d'instaurer un service voyageurs viable. Les réductions se font sentir dans tous les domaines des porteurs aux horaires d'été.

Le ministre pourrait-il nous dire s'il comprend ou non quelles en sont les conséquences catastrophiques non seulement pour les employés de Can Car à Thunder Bay et de Bombardier à Québec mais aussi pour l'avenir de VIA Rail lui-même?

Pourquoi préfère-t-il des économies à court terme à des gains durables? Pourquoi n'achète-t-il pas de matériel neuf et ne cesse-t-il pas de jeter l'argent par les fenêtres?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, on peut facilement voir que «1984» s'est réalisé puisqu'on entend parler aujourd'hui le Novlangue.

Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que nous avons convenu de dépenser 361 millions de dollars de plus, et non pas en moins, que les fonds prévus dans notre plan quinquennal pour aider VIA Rail à acheter du matériel afin de remettre en état jusqu'à 200 wagons de longue distance, à acheter de nouvelles locomotives à grande puissance et à continuer d'améliorer les gares.

Le total pour les cinq prochaines années s'élevait à 2 150 millions de dollars. Il a maintenant été porté à 2 511 millions de dollars.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Si le député se renseigne et consulte le chef du NPD, il se rendra compte que plus c'est plus et moins c'est moins et qu'il se trouve que c'est plus.

M. Benjamin: Je suis heureux que le ministre ait répondu à ma question de façon indirecte en admettant qu'il continue de jeter l'argent par les fenêtres. C'est 2,5 milliards de dollars que l'on va maintenant dépenser pour du vieux matériel.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, le ministre et ses collègues du comité des priorités et de la planification ne comprennent-ils pas qu'en achetant du matériel neuf ils pourraient en récupérer le coût en cinq ou sept ans grâce aux économies au chapitre de l'entretien et des frais d'exploitation? Pourquoi vont-ils encore gaspiller 200 millions de dollars cette année pour remettre en état de vieux wagons? Pourquoi continuent-ils ce que les libéraux ont commencé en 1977? Pourquoi font-ils exactement la même chose?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous ne continuons certainement pas ce qu'a fait le NPD, parce que ce dernier n'a jamais rien accompli.

Nous allons demandé aux députés de voter 588 millions de dollars pour satisfaire les besoins en capitaux de VIA Rail et compenser ses pertes d'exploitation cette année. 588 millions de dollars ce n'est pas rien, bien que cela soit peut-être ce que pense l'honorable député parce qu'il ne semble pas faire la différence.

[*Français*]

LES PROMESSES RELATIVES À L'ACHAT DE NOUVEAU MATÉRIEL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports qui semble complètement oublier les promesses électorales faites par son parti. Son annonce d'aujourd'hui n'a absolument pas trait à de nouveaux trains. Le ministre ne réalise-t-il pas qu'en fait à deux reprises son collègue, l'ancien ministre des Transports, à grand renfort de publicité, avait annoncé l'achat de 130 nouveaux trains pour VIA Rail? Pourquoi le ministre ne tient-il pas ses promesses électorales?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, mon prédécesseur a respecté nos promesses électorales. Il a relancé certains projets de réfection des routes qu'avait supprimés le parti du député sans en avertir le public préalablement, en plein milieu de l'été pendant l'ajournement de la Chambre. Ces projets ont été menés à bien et nous avons fait l'impossible pour soutenir VIA Rail.

M. Tobin: Et Terra Transport alors?

M. Crosbie: Quant à Terra Transport, nous avons donné suite à l'idée brillante des députés d'en face en dotant de conteneurs le service ferroviaire de Terre-Neuve, Terra Transport, dont ils se plaignent maintenant.

Je ne me souviens plus maintenant de la question du député.

M. Axworthy: Pas étonnant que VIA Rail ait un problème. Votre capacité de concentration n'est pas bien grande, John.

M. Crosbie: Monsieur le Président, leurs questions viennent tout droit de Rhodésie.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Au demeurant, l'ex-ministre des Transports a annoncé, le 20 juin 1985, l'achat de 20 nouvelles locomotives et c'est chose faite maintenant. VIA Rail se procurera d'autres locomotives dans le cadre de l'annonce que j'ai faite aujourd'hui.

[*Français*]

LA PROMESSE DE NE PAS DIMINUER LE SERVICE-PASSAGERS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, cette réponse du ministre est tout à fait inacceptable parce que non seulement le gouvernement trahit sa promesse de s'assurer que VIA Rail aurait du nouvel équipement et de nouveaux trains passagers, mais aussi puisqu'il n'y aura aucun nouveau train et que VIA Rail sera obligée de réparer et moderniser quelque 200 trains actuels, cela voudrait dire que VIA Rail devra fonctionner à capacité réduite. Or, qu'arrivera-t-il de cette promesse faite par le gouvernement de maintenir les mêmes services sur les lignes transcontinentales et sur les lignes régionales? Avec moins d'équipement, comment le ministre pourra-t-il tenir sa promesse de ne pas diminuer le service-passagers de VIA Rail?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, parce qu'il y a une limite à la somme d'argent que nous pouvons mettre à la disposition de VIA Rail—et j'ai parlé de dépenses de 2,5 milliards de dollars étalées sur cinq ans—nous ne pouvons pas, malheureusement, finaliser l'achat des nouveaux wagons à deux étages prévus à l'origine.

Ces wagons coûtent considérablement plus cher que prévu. Mais nous moderniserons jusqu'à 200 wagons long parcours. Nous ferons l'acquisition de locomotives à grande puissance. Et nous continuerons d'améliorer les gares. Nous construirons d'autres installations de maintenance dont celles de Winnipeg, de Vancouver et de Halifax.

Nous faisons l'impossible et nous consacrons des actifs considérables pour mener notre tâche à bien.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA SITUATION EN ALBERTA

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je pose ma question au premier ministre. Le Conference Board du Canada nous apprend aujourd'hui que la conjoncture économique de l'Alberta est l'une des plus sombres du pays. Cet organisme prédit une baisse du produit intérieur brut de 1,1 p. 100 en 1987.

Nous du NPD essayons de défendre les intérêts de l'Albertain moyen . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Waddell: . . . ce à quoi répond son caucus conservateur de l'Alberta, que j'appelle les 20 silencieux, en agitant le spectre du communisme.

Je demande au premier ministre de citer une seule mesure constructive qu'il soit prêt à mettre en oeuvre pour soutenir l'économie chancelante de l'Alberta.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce sera une surprise pour l'Albertain moyen.

M. Broadbent: Oh, oh!

M. Mulroney: Le chef du NPD dit: «Oh, oh!». C'est vraiment le Programme énergétique national qui a paralysé l'économie albertaine. L'Albertain moyen n'oubliera jamais les dommages que lui ont infligé le NPD et les libéraux.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, le député reçoit les conseils du chef du NPD. Je ne voudrais pas interrompre. Puis-je continuer?

Nous avons injecté des fonds supplémentaires de 350 millions dans l'économie, il y a quelques mois. Nous voulions créer des milliers de nouveaux emplois et attirer de nouveaux investissements valant des centaines de millions de dollars. J'ai rencontré les dirigeants de l'industrie énergétique de l'Alberta, la semaine dernière. Ils ont confirmé la nécessité de ce genre de programme qui s'ajoute aux initiatives entreprises par le gouvernement provincial. Ils ont aussi répété qu'ils sont reconnaissants au gouvernement fédéral d'être intervenu rapidement en accordant 1 milliard à l'agriculture de l'Ouest. Cette aide a été précieuse pour l'économie de l'Alberta.

• (1500)

Je crois que la réponse plus générale se trouve dans le programme diversifié que prépare le vice-premier ministre. Ce train de mesures économiques, joint aux autres initiatives, apportera véritablement aide et réconfort à l'Albertain moyen.

M. Waddell: Monsieur le Président, David Kilgour a réservé à l'Albertain moyen une surprise qui leur a été agréable. D'ailleurs, les néo-démocrates ont voté avec les conservateurs contre le PEN, et le premier ministre le sait.

M. Beatty: Le programme n'allait pas assez loin à votre goût.

Mme Copps: Dites la vérité.

M. le Président: La période des questions tire à sa fin. Je suis sûr que les députés ne voudront rien manquer des prochaines questions qui seront les dernières.

LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE—LA DATE DE L'ANNONCE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, en ce qui concerne les aspects positifs de la réponse du premier ministre, est-il en mesure de dire à la Chambre quand ces mesures proposées de diversification économique, que nous voulons tous quel que soit notre parti, seront annoncées?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le vice-premier ministre fera une déclaration le plus tôt possible.

Si mon collègue désire replacer les choses dans une perspective raisonnable et si le taux de chômage reste un indice accepté de l'activité et de la croissance économiques, il faut noter que l'Ontario reste la province avec le moins de chômage, suivie de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta. Il y a donc trois provinces de l'Ouest dans les quatre premières provinces sur le plan de la croissance et du faible chômage. Cela démontre une volonté extraordinaire de la part des habitants de l'Alberta et de l'Ouest en général à travailler à leur propre croissance en collaboration avec le Parlement du Canada. Nous sommes résolus à faire davantage pour aider l'Ouest et pour parvenir à des résultats encore meilleurs sur le plan de la croissance économique et de la prospérité.

M. le Président: Le député de York-Ouest, deux brèves questions.

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

L'INTERNEMENT DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE—ON PROPOSE UNE FAÇON DE RÉGLER LA QUESTION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au Secrétaire d'État. L'échec du gouvernement dans les négociations en vue d'une indemnisation juste et raisonnable des Nippo-Canadiens est des plus regrettables mais n'est pas étonnant lorsque l'on sait que cet échec est en partie attribuable au refus du gouvernement de donner suite à l'engagement d'amorcer des discussions suivies sur l'ensemble du dossier.

Cette question délicate nécessite un dialogue réceptif. Par conséquent, le ministre va-t-il reconnaître qu'il est temps d'amorcer, comme promis, des discussions globales et suivies propres à faire naître la compréhension et à faciliter les compromis plutôt que d'adopter la confrontation par des rencontres ponctuelles et irrégulières qui dressent la communauté contre le gouvernement?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, au cours des sept derniers mois environ, j'ai participé à 20 ou 30 rencontres sur la question. Il s'agit là d'un dialogue plutôt réceptif. Tous les députés savent que dans cette affaire, c'est la première fois qu'un gouvernement du Canada déclare qu'il est prêt à admettre que le traitement dont la communauté nippo-canadienne a été victime au cours des années 1940 était injuste. Nous sommes prêts à le reconnaître aujourd'hui même.

Deuxièmement, dans ma lettre du 27 mars, j'ai précisé que nous abrogerions la Loi sur les mesures de guerre actuelle en nous assurant que de telles injustices ne se reproduiraient pas sous le régime de la nouvelle loi.

Là où les négociations achoppent, c'est sur la question monétaire et non pas sur le principe moral en cause. Nous avons offert un fonds de 12 millions de dollars qui rapporterait entre un million et un million et demi de dollars par an à cette communauté. Le conseil d'administration de la *National Association of Japanese Canadians* demande encore plus de 400 millions de dollars. Sur cette question monétaire, nous ne trouvons aucun terrain d'entente.

ON DEMANDE DE RENVOYER LA QUESTION À UN COMITÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Pour ce qui est du terrain d'entente, du début jusqu'à la fin, on a fait fi des deux partis de l'opposition et des parlementaires que la question intéresse et on les a laissés dans une obscurité totale.

Dans le but de trouver un terrain d'entente qui permette au Parlement d'aboutir à une solution dont nous serons tous fiers, le ministre serait-il d'accord pour faire participer des députés ou l'ensemble des députés à ces démarches et de confier la question au comité permanent sur le multiculturalisme? De la sorte, on permettrait aux trois partis d'unir leurs efforts à ceux de la collectivité nippo-canadienne dans le but de faire aboutir la question, ce qui serait tout à l'honneur du Parlement et de la nation canadienne comme telle. Tous les députés souhaitent que la question soit résolue pendant cette législature.

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je précise au départ que, si le comité veut nous faire bénéficier de sa collaboration, il n'a qu'à nous faire signe. Or il n'en a rien fait jusqu'à présent. Mais voici le plus important: quand je me suis chargé de cette affaire, je me suis entretenu avec mon critique d'en face et deux autres députés néo-démocrates qui m'avaient demandé d'examiner certains aspects du problème. Dans toutes les démarches auxquelles j'ai participé au nom du gouvernement, rien ne visait à exclure qui que ce soit. En fait, nous comptons nous réunir de nouveau le 1er juin.

Si l'honorable représentant, et n'importe lequel de ses collègues députés veulent prendre part à ces négociations, il leur suffit de communiquer avec moi ou avec l'association nationale des Canadiens d'origine japonaise. Il me semble que cette solution s'offrait au député et à ses collègues depuis le début.

Enfin, il importe de se rappeler qu'en reconnaissant ces injustices, le gouvernement a fait une offre historique à la collectivité nippo-canadienne. Le gouvernement est tout disposé à la répéter aujourd'hui. Pour ce qui est de nous assurer que ces injustices ne se reproduiront plus, le gouvernement a déjà annoncé son intention d'abroger la Loi sur les mesures de guerre et de veiller à ce que ce genre de choses ne se reproduise plus.

En ce qui a trait au fond communautaire, je prie le député de tenir sérieusement compte du fait que nous devons répondre à de nombreux besoins dans le pays. Vu les 400 millions réclamés par rapport à la création d'un fond de 12 millions, l'offre du gouvernement me paraît juste et équitable. J'y souscris sans réserve.

M. le Président: Je le regrette beaucoup, mais nous n'avons le temps d'entendre qu'une seule autre question.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA REPRÉSENTATION DES MINORITÉS VISIBLES

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Selon une étude récente de l'Association canadienne des chefs de police concernant la représentation des minorités visibles au sein des grands services de police du Canada, la GRC aurait refusé de fournir les renseignements demandés, sous prétexte qu'elle ne tient pas de dossiers dans ce domaine. Le ministre peut-il nous dire si, en ce qui concerne les minorités visibles, la politique d'équité en matière d'emploi dont le gouvernement a été le premier à doter le Canada il y a environ deux ans s'applique aussi à la GRC? Dans l'affirmative, pourquoi les dirigeants de la GRC ne tiennent-ils pas, à l'instar des ministères, les dossiers pertinents et quand vont-ils enfin se conformer à la politique gouvernementale?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis au courant de cette étude mais je n'en ai pas encore obtenu copie. Cependant, que le député se rassure, la GRC ne pratique pas de discrimination lorsqu'il s'agit d'embaucher des membres des minorités visibles. C'est en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne que nous ne conservons pas de données de cette nature.

• (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LE PLEIN EMPLOI

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Allmand:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir omis d'instaurer des réformes significatives dans le régime d'assurance-chômage et d'avoir omis de s'engager dans une politique de plein emploi qui s'attaque sérieusement aux problèmes du chômage élevé dans les régions, du chômage chez les jeunes, du travail à temps partiel et de l'adaptation au marché du travail.

M. le vice-président: Quand la séance a été suspendue à 13 heures, la période de questions et d'observations réservée au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) n'était pas encore écoulée, nous y reviendrons donc.

[*Français*]

Mme Copps: Monsieur le Président, je pense que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, supposément, a une réputation d'être un homme juste et équitable. C'est pour cette raison que j'aimerais lui demander, pas dans le contexte de la période des questions, mais dans le contexte du débat, pourquoi il n'est pas prêt, dès aujourd'hui, à offrir à tous les pensionnés qui ont été considérés dans la décision de réinstaurer les bénéfices d'assurance-chômage pour ceux qui ont été pensionnés dans l'année 1985-1986, pourquoi il n'est pas prêt aujourd'hui à leur donner leurs bénéfices, au lieu de les faire attendre et de les prendre en otage en attendant le résultat d'un projet de loi qu'il veut déposer lequel considère des questions plus universelles de l'assurance-chômage? Pourquoi, dans un esprit de coopération, ne donne-t-il pas les bénéfices dus à ces pensionnés qui sont au nombre de près de 50 000 dans tout le Canada?

M. Bouchard: Monsieur le Président, je suis obligé d'aviser ma collègue que j'espère que c'est parce qu'elle n'est pas au courant qu'il n'est absolument pas permis de rembourser les prestataires des pensions pour 1985-1986, parce qu'il s'agit de sommes rétroactives et que ces sommes doivent être acceptées par le Parlement, donc, le ministre n'est pas autorisé à verser des sommes qui ne sont pas au préalable votées par le gouvernement. Alors, je pense qu'il est bien évident que nous allons bientôt, très très bientôt, venir en deuxième lecture sur le projet de loi C-50 et j'espère bien recevoir rapidement la collaboration du parti libéral et du Nouveau parti démocratique pour nous permettre de passer à travers la deuxième et la troisième lecture et, effectivement, rembourser les pensions.

Encore une fois, concernant le versement immédiat, ce n'est pas autorisé, puisque les sommes ne sont pas autorisées par la Chambre.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, le ministre a signalé que le rapport de la commission Forget ainsi que les recommandations que renfermait le rapport du comité permanent étaient fort controversés. Pourtant, 22 de ces recommandations ont été approuvées dans les rapports majoritaire et minoritaire de la Commission ainsi que par le comité permanent.

Par exemple, certaines recommandations portaient sur la protection des travailleurs à temps partiel, le versement de prestations aux travailleurs illégalement lock-outés à cause d'un différend et la prolongation des prestations de maternité pour une période de deux semaines, pour n'en nommer que trois. Pourquoi le ministre n'en a-t-il pas profité pour agir en ce sens étant donné que les deux rapports étaient d'accord là-dessus?

M. Bouchard: Monsieur le Président, je voudrais signaler à mon collègue de Nickel Belt, à propos des 22 recommandations acceptées à l'unanimité, que le gouvernement n'a pas pris cette décision faute d'unanimité. De nombreuses autres raisons ont incité le gouvernement à s'abstenir d'accorder d'autres prestations ou d'étendre la portée de la réforme de l'assurance-chômage.

En outre, nous avons tenu compte du fait que le régime d'assurance-chômage ne peut se permettre d'accroître les prestations. Je dois signaler à mon ami que, contrairement à ce que sa commission a déclaré, cela représenterait une somme supplémentaire de l'ordre d'un milliard et non 175 millions de dollars. Les prestations de maternité à elles-seules coûteraient 475 millions de dollars.

M. Rodriguez: Deux semaines.

M. Bouchard: Non, je parle des prestations de maternité.

M. Rodriguez: Nous parlons de deux semaines.

M. Bouchard: Je ne parlais pas d'une période d'attente de deux semaines, mais des prestations de maternité.

Le député sait fort bien que 70 p. 100 des travailleurs à temps partiel bénéficient déjà de l'assurance-chômage. Il sait également que bon nombre des travailleurs à temps partiel ne veulent pas travailler à temps plein. Compte tenu de tous ces facteurs, la décision que nous avons prise vendredi dernier et dans les semaines précédentes est certainement la meilleure que nous pouvions prendre dans les circonstances.

M. Foster: Monsieur le Président, le ministre sait que le nord de l'Ontario traverse des temps très difficiles à la suite des fortes mises à pied effectuées depuis deux ans dans les secteurs des forêts, des mines et de la sidérurgie. On y a également amputé la Fonction publique fédérale de plusieurs centaines d'emplois.

Le ministre pourrait-il nous expliquer quel avantage il y a à réduire le nombre des conseillers aux bureaux de l'immigration de Sault-Sainte-Marie, Sudbury et Thunder Bay? Quand on réduit le nombre de ces postes aussi radicalement qu'on le fait depuis deux mois, les conseillers à l'immigration disparaissent de ces bureaux, et ce sont eux qui aidaient et encourageaient les entrepreneurs immigrants à venir s'établir dans le nord de l'Ontario.

Or notre région a besoin de nouvelles industries et d'autres petites entreprises. Elle a besoin de nouveaux entrepreneurs venant de Hong Kong, d'Europe et même des États-Unis. Il n'y a maintenant plus de fonctionnaires dans ces bureaux pour aider à répondre aux demandes de renseignements des entrepreneurs.

Je me demande si le ministre ne pourrait pas revenir sur cette décision afin de rétablir ces postes. A une époque où une région entière du Canada comme le nord de l'Ontario avec ses 700 000 ou 800 000 habitants fait face à des difficultés économiques, le moment est sûrement mal choisi pour réduire l'aide offerte sous forme d'assurance-chômage, supprimer des postes de conseillers en immigration et réduire le nombre des fonctionnaires occupés à la création directe d'emplois. On a vraiment besoin de ces gens maintenant. Il ne faudrait pas couper dans la création directe d'emplois ni dans le nombre des conseillers à l'immigration qui contribuent vraiment à dénicher des investissements étrangers et de nouveaux entrepreneurs.

M. Bouchard: Monsieur le Président, ce que nous avons fait dans le nord de l'Ontario, c'est appliquer une mesure nationale en accord avec la politique du Conseil du Trésor en ce qui a trait aux années-personnes accordées à tous les ministères, quels qu'ils soient. Il s'agit de la même mesure qui a été appliquée ailleurs. Je ne trouve pas comme mon collègue que cela entraîne nécessairement une diminution de services pour les entrepreneurs ou pour qui que ce soit d'autre. Nous convenons que ce sera un peu plus difficile qu'avant en ce qui a trait à la création d'emplois mais en même temps, le nord de l'Ontario est une des régions ou la stratégie canadienne de Planification de l'emploi a été appliquée et cela, de façon très efficace, je crois.

En ce qui concerne la question touchant plus particulièrement le bureau de Sault-Sainte-Marie, j'ai convenu, à la demande du solliciteur général (M. Kelleher), qui est le député de Sault-Sainte-Marie, d'envisager la possibilité de ne pas réduire le personnel de ce bureau. J'ai promis de donner ma réponse très vite, cette semaine, je l'espère.

• (1520)

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, avant que le ministre ne quitte, il y a certains faits que je tiens à souligner. Quand je l'ai interrogé sur l'assurance-chômage, je crois qu'il a malgré lui induit en erreur la Chambre et les quelque 50 000 Canadiens qui espèrent toucher de l'assurance-chômage, ainsi que le ministre le leur a dûment annoncé à la Chambre.

J'ai demandé aujourd'hui au ministre pourquoi il ne leur accordait pas dès maintenant les prestations auxquelles ils étaient admissibles jusqu'en 1986, en attendant que le débat se poursuive sur le projet de loi C-50. Il m'a répondu il y a quelques minutes que c'était impossible parce que la décision a été prise par voie législative et qu'il faut attendre que la nouvelle mesure soit adoptée.

Je rappelle au ministre que le gouvernement conservateur a lui-même décidé de priver d'assurance-chômage quelque 50 000 travailleurs qui ont demandé des prestations après avoir été licenciés sans y être pour quelque chose. Il a modifié la loi par voie de règlement et non par une loi. Ce qu'on donne d'une main par règlement, on se permet de le reprendre de l'autre.

Je ne puis faire confiance au ministre quand il dit qu'il lui est impossible, comme preuve de bonne volonté aujourd'hui à la Chambre, d'insister pour que les 50 000 Canadiens qui ont décidé de prendre leur retraite en 1985 et 1986 puissent au moins toucher ces prestations. Le ministre est d'accord sur le principe. Il a dit que le public avait été mal renseigné et que, par conséquent, il était disposé à revenir sur sa décision. Néanmoins, il tient ces 50 000 Canadiens en otage en refusant de leur verser la moindre somme avant l'adoption du projet de loi C-50.

La politique gouvernementale était si mauvaise que même des députés conservateurs tenaient à s'en dissocier publiquement. Maintenant qu'il propose quelque chose de positif, pourquoi le ministre n'intervient-il pas afin de satisfaire sur-le-champ ces 50 000 travailleurs?

Je ne suis même pas la critique en la matière et j'ai en ma possession des lettres de gens d'un bout à l'autre du pays, dont certains ont perdu leur maison. Vous êtes sans doute au courant, monsieur le Président, de la triste affaire qui a fini par un suicide. J'en ai parlé à la Chambre. Le ministre tourne le dos à ces milliers de Canadiens qui lui écrivent, l'exhortent à agir et qui se sont mis en rapport avec des députés. Pourquoi s'obstine-t-il à refuser de verser des chèques aux pensionnés en question en attendant qu'on sache à quoi s'en tenir au sujet du projet de loi C-50?

Malheureusement, le gouvernement se fait à nouveau du capital politique sur le dos des chômeurs et des travailleurs. Tous ceux qui ont eu la possibilité d'entendre l'argumentation fort logique du député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) ce matin savent maintenant que le gouvernement n'a aucune politique en matière d'emploi. C'est pourquoi nous présentons une motion qui condamne le gouvernement.

La récession est terminée depuis maintenant trois ans, et le taux de chômage dans tout le pays est encore de près de 10 p. 100. C'est tout à fait inacceptable, surtout quand on songe que durant les 20 dernières années où des gouvernements libéraux ont été au pouvoir, la moyenne se situait aux alentours de 5 p. 100. Ce matin, le ministre et les ministériels étaient tout fiers d'un taux de chômage de près de 9,3 p. 100. Le parti libéral ne croit pas qu'une politique de plein emploi soit un sujet de plaisanterie. A notre avis, c'est un objectif que nous devons tenter de réaliser.

Je voudrais prendre un instant pour parler de l'absence d'une politique de plein emploi à l'égard des travailleurs âgés.

[*Français*]

Et je sais qu'il y a quelques députés ici, députés conservateurs, qui ont déjà déclaré qu'ils étaient intéressés à la question des travailleurs âgés, et je crois que le député de Jonquière (M. Blackburn) a déjà indiqué qu'il était très intéressé à la question des travailleurs âgés. Mais j'aimerais, monsieur le Président, si j'en avais l'occasion, entrer dans le Cabinet du gouvernement conservateur ou même dans les réunions du caucus du gouvernement conservateur afin de savoir pourquoi le député de Jonquière, ainsi que d'autres députés d'arrière-ban du gouvernement conservateur, n'ont pas eu le courage d'affronter le ministre des Finances (M. Wilson) qui avait lui-même promis il y a un an qu'il introduirait ici à la Chambre une politique spécialement créée pour les travailleurs âgés.

[*Traduction*]

Nous entendons les députés ministériels se prononcer sur toutes ces questions au comité, mais quand vient le moment révélateur de voter à la Chambre sur une résolution du genre de celle dont la Chambre est aujourd'hui saisie ou de faire face au ministre des Finances (M. Wilson), ils ont peur de le faire et disparaissent. Nous ne les entendons pas dire ce qu'ils pensent.

En février 1986, le ministre a promis de présenter une série de mesures en faveur des travailleurs âgés. Plusieurs mois auparavant, le gouvernement avait supprimé unilatéralement et brutalement le seul programme conçu spécialement pour eux en faisant disparaître purement et simplement le Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs sans le remplacer par quoi que ce soit, et ce n'est pas avant que l'opposition ne l'ait pressé de questions répétées que le ministre a fait sa promesse de février 1986.

Il a dit: «La situation des travailleurs âgés mérite une attention spéciale. J'annonce qu'au cours des quatre prochaines années, le gouvernement fédéral va investir 125 millions de dollars», selon moi, trois fois rien, monsieur le Président, «pour financer le nouveau programme d'adaptation pour les travailleurs âgés.» Ce programme est même doté d'un sigle, PATA, monsieur le Président. Malheureusement, les travailleurs âgés n'en sont certes pas épatés, eux qui attendent depuis plus d'un an que ce programme devienne réalité. Selon moi, 125 millions de dollars répartis sur quatre ans, c'est une misère. Le gouvernement a bien trouvé un milliard de dollars en moins de 48 heures quand il a voulu sauver la mise des banques, et il vient dire ensuite aux travailleurs âgés de notre pays qu'ils vont obtenir 125 millions de dollars répartis sur quatre ans.

Le gouvernement n'est même pas parvenu à leur remettre cette somme minable depuis plus d'un an que le ministre des Finances l'a promise. C'est que le ministre l'a refilée tout d'abord au ministre du Travail (M. Cadieux), qui l'a remise à son tour aux provinces, qui, elles, l'ont remise à leur tour à leur ministre du travail respectif. Le gouvernement blâme les provinces et décline toute responsabilité, comme il l'a fait dans le cadre du programme national d'habitation.

[*Français*]

Monsieur le Président, si on regarde les statistiques les plus récentes sur la question du chômage chez les plus âgés de notre société, on sait déjà, selon l'article *Les pertes d'emplois, et adaptation au marché du travail dans l'économie canadienne*, daté de mars 1987, qu'après une perte d'emploi, après avoir perdu leurs emplois, lit-on dans cet article, ces travailleurs, c'est-à-dire les travailleurs âgés, étaient davantage susceptibles de quitter la population active. D'abord, en janvier 1986, pas moins de 42 p. 100 d'entre eux ont quitté la population active. Et deuxièmement . . .

• (1530)

[*Traduction*]

Deuxièmement, parmi ceux qui sont demeurés au sein de la population active les travailleurs moins jeunes ont dû chercher un emploi plus longtemps que tout autre groupe d'âge. Lorsqu'ils ont fini par en dénicher un, il s'agissait en général d'emplois beaucoup moins bien rémunéré que leurs emplois antérieurs et très nettement inférieurs à la moyenne nationale.

Les 45 p. 100 qui ont trouvé des emplois à plein temps les ont cherchés pendant la durée la plus longue. Il leur a fallu en moyenne 33 semaines et la diminution moyenne de salaire par rapport à leur emploi antérieur était de 12 p. 100, soit la plus grande pour tous les groupes d'âge. En outre, la moitié des travailleurs qui ont accepté des réductions de salaire ont vu leur traitement diminuer en moyenne d'un tiers. Ces pertes salariales sont fort probablement liées au fait que beaucoup de ces travailleurs plus âgés n'ont pas un niveau d'instruction élevé et avaient déjà cherché du travail pendant une période plus longue que la moyenne.

Les chiffres relatifs aux pertes d'emploi et à l'adaption au marché du travail dans l'économie canadienne montrent que les victimes ne se trouvent pas seulement dans les régions de notre pays dont le gouvernement ne s'est pas occupé. Nous avons appris pendant la période des questions des statistiques alarmantes qui montrent combien on a diminué le financement accordé au développement régional pour aider les régions défavorisées de notre pays. Par ailleurs, le gouvernement se désintéresse du sort des vieux travailleurs qui, indépendamment de leur volonté, se retrouvent sans travail et, dans certains cas, attendent une moyenne de 33 semaines avant de retrouver un autre emploi moins bien rémunéré.

Qu'a-t-on fait pour améliorer le sort des vieux travailleurs? Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a-t-il parlé d'eux dans sa déclaration du 15 mai portant sur la commission Forget et l'assurance-chômage? A-t-il parlé du manque de programmes d'adaptation des travailleurs ou de la décision du gouvernement d'abandonner les vieux travailleurs? Au lieu de cela, il a parlé de ceux qui commettent des abus. Il a dit que le gouvernement allait accroître ses efforts pour se débarrasser de ceux qui abusent du système.

Malheureusement, le ministre renforce la notion exprimée à la commission Forget et au comité sur l'emploi selon laquelle les bénéficiaires de l'assurance-chômage essaient de voler le système. Cependant, la commission Forget et le comité ont pu découvrir en étudiant les changements subis par l'assurance-chômage que le nombre de personnes qui abusent du régime d'assurance-chômage est inférieur à 3 p. 100 et qu'on abuse beaucoup plus du régime de l'impôt sur le revenu que de l'assurance-chômage.

En dépit de ces statistiques, le ministre a parlé des personnes qui abusent du système et du genre de brigade des fraudes qui a été créée par son prédécesseur, la députée de Kingston et Les Îles (M^lle^ MacDonald) lorsqu'elle avait promis d'embaucher 700 personnes de plus pour enquêter sur les réclamations. Cela ne fait que reprendre l'idée exprimée par certains Canadiens que les gens qui demandent des prestations d'assurance-chômage ne sont que des voleurs.

Mon expérience en tant que députée du Parlement aussi bien que députée à l'assemblée législative de l'Ontario m'a convaincu, ainsi que les membres de notre parti je pense, que les gens qui font appel à l'assurance-chômage le font parce qu'ils en ont vraiment besoin. Il s'agit notamment des personnes qui m'ont écrit à propos de la question des modifications apportées à la définition de la pension considérée comme un revenu des pompiers d'Hamilton qui m'ont écrit ainsi qu'au gouvernement à propos de cette question. Je pense aux travailleurs de Firestone ainsi qu'à ceux de Miracle Mart qui ont perdu leur emploi. Ces travailleurs étaient principalement des femmes dont un grand nombre avait de 20 à 25 ans d'ancienneté. On leur a dit qu'elles n'auraient plus d'emploi à Miracle Mart et, pour les achever, qu'elles n'auraient pas le droit de bénéficier de l'assurance-chômage.

Le ministre a partiellement abrogé cette mesure draconienne de son prédécesseur qui a essayé de prendre de l'argent dans la poche des travailleurs de Miracle Mart. Il a décidé de modifier partiellement cette loi injuste, mais il pourrait aussi proposer des règlements ou, à tout le moins, présenter une mesure distincte sur laquelle les députés pourraient se prononcer en une journée, ce que nous sommes disposés à faire, de façon à rendre cet argent aux travailleurs. Pourquoi profite-til de cette affaire pour nous obliger à accepter d'autres modifications injustes aux règlements qu'il propose?

Dans sa motion, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) dit simplement ceci:

> Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir omis d'instaurer des réformes significatives dans le régime d'assurance-chômage et d'avoir omis de s'engager dans une politique de plein emploi qui s'attaque sérieusement aux problèmes du chômage élevé dans les régions, du chômage chez les jeunes, du travail à temps partiel et de l'adaptation au marché du travail.

Le gouvernement se moque littéralement à la Chambre de notre proposition visant l'établissement d'une politique de plein emploi. Je crois que la motion du député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est a pour but de nous fixer à tous comme objectif de nous efforcer d'établir une politique de plein emploi.

Dans le cours de ses observations, il a signalé que deux gouvernements libéraux précédents avaient réussi à maintenir le taux de chômage sous les 3 p. 100 parce que nous avions fait d'une politique de plein emploi notre toute première priorité nationale. Et pourtant, le gouvernement ne veut même pas s'engager à viser les 7, 6 ou 5 p. 100 comme objectif national de réduction du chômage.

Nous ne nous attendons pas à ce que le ministre ou le premier ministre (M. Mulroney) atteignent cet objectif demain matin, quoique le premier ministre ait déclaré au cours de la campagne électorale que des dizaines de milliers d'emplois seraient créés du jour au lendemain. Cela fait plus de deux ans que les conservateurs sont au pouvoir et le taux de chômage moyen est plus élevé qu'il ne l'a jamais été en période de gouvernement libéral depuis un siècle.

Il est difficile de comprendre pourquoi le gouvernement ne veut pas se fixer comme objectif d'établir une politique de plein emploi d'ici à la fin de son mandat. Je crois que le gouvernement est tellement gagné à l'idée de la non-ingérence et tellement en faveur de la libre entreprise qu'il ne croit pas devoir s'occuper de création d'emplois. Il l'a prouvé très clairement en coupant dans les fonds de la Planification de l'emploi. Le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est a signalé la cruelle réalité d'une réduction de 30 p. 100 dans les fonds que le gouvernement devrait consacrer à des programmes de création d'emplois.

[*Français*]

Et on a même entendu les données, aujourd'hui, du *Conference Board of Canada* qui suggère que la situation dans toutes les provinces, à part l'Ontario et quelques parties du Québec, sera même pire.

[*Traduction*]

Nous avons entendu les sombres prédictions du Conference Board au sujet de l'emploi. La situation de l'emploi dans certaines régions de Terre-Neuve est pire que sous le gouvernement libéral précédent et pourtant le gouvernement ne veut pas s'engager à assurer le plein emploi.

Bien que je respecte le travail des ministériels du comité multipartite qui a proposé à l'unanimité des recommandations sur le travail à temps partiel et la question de l'assurance-chômage, ceux d'entre eux qui croient vraiment que le gouvernement devrait modifier radicalement son attitude face aux chômeurs du pays n'ont pas d'autre choix, selon moi, que d'appuyer cette motion sans réserve. Je les invite à le faire.

Le ministre et le premier ministre (M. Mulroney) ont déclaré qu'ils veulent faire participer les régions et les localités au processus de décentralisation. Le gouvernement doit donc commencer à ajouter foi aux recommandations des conseils consultatifs locaux. Celui de Hamilton est de plus en plus déçu par un gouvernement qui ignore systématiquement les avis d'un conseil qu'il a lui-même créé. Je demande aux ministériels d'appuyer cette motion qui encouragera, faute de mieux, le gouvernement à faire d'une politique de plein emploi sa première priorité. Cela signifiera que les chômeurs et les travailleurs âgés que le gouvernement a négligés jusqu'à présent pourront avoir de l'espoir.

• (1540)

[*Français*]

Si vous voulez rêver avec nous, il est évident que vous devez appuyer la motion qui cherche à avoir un taux de chômage inexistant au Canada. Et cela c'est la politique du parti libéral.

M. le vice-président: Questions ou commentaires. L'honorable ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest) a la parole.

M. Charest: Oui, seulement une question, monsieur le Président. L'honorable députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) fait référence au fait que le gouvernement n'aurait pas fixé d'objectif clair. Je présume que, à titre de porte-parole de l'Opposition officielle, elle pourra nous dire la position exacte du parti libéral fédéral du Canada, si c'est le cas, si le parti libéral fédéral du Canada promet effectivement aujourd'hui le plein emploi à tous les Canadiens et Canadiennes s'il devait être un jour reporté au pouvoir et, si non, si ce n'est pas le cas, qu'est-ce que vous proposez exactement comme objectif?

Mme Copps: Mais, monsieur le Président, j'espère que le parti libéral a comme objectif le plein emploi. Certainement. C'est ce qui a été déjà décidé au congrès national du parti libéral et, si le gouvernement n'est pas prêt au moins à fixer comme objectif le plein emploi, je me demande pourquoi ils sont ici! Pourquoi, on ne dit pas qu'à partir de 1988 ou 1989, dès qu'on sera de retour au pouvoir, on sera prêt à le fixer immédiatement, mais on peut au moins avoir comme objectif le plein emploi.

Et en répondant à la question, je pense, monsieur le Président, qu'au moins le parti libéral fédéral est prêt à appuyer les changements suggérés par le comité de tous les partis, y compris les conservateurs, les libéraux et les néo-démocrates en ce qui concerne les changements au programme d'assurance-chômage, c'est-à-dire les changements pour les bénéfices des familles, non seulement les bénéfices de maternité, les changements pour les travailleurs à temps partiel, les changements dans le système qui créeraient un système plus efficace et moins lourd au point de vue bureaucratique. Et je me demande pourquoi le gouvernement n'est pas prêt même à endosser les objectifs tels que suggérés par ses propres députés!

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur le Président, je suis content que la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) nous ait parlé des résolutions sur le plein emploi qu'a adoptées le parti libéral lors de son congrès national en novembre. Elle nous a rappelé également que les gouvernements libéraux avaient donné la priorité au plein emploi à deux reprises depuis la Deuxième guerre mondiale, qu'ils avaient atteint deux fois cet objectif, la première fois sous le férule de Mackenzie King et de Saint-Laurent, à la fin des année 40 et au début des années 50 et, la deuxième sous la direction de M. Pearson en 1963.

Un rapport du 28 février 1987 précise que plus de 95 p. 100 des nouveaux emplois l'an dernier ont été créés en Ontario. Mieux, sur 137 000 nouveaux emplois, seulement 5 000 ont vu le jour à l'extérieur de cette province. Je sais que la députée vient du fameux *Golden Horsehoe* qui comprend les villes de Hamilton, Toronto, Oshawa et ainsi de suite. Il est est donc fort probale que sa région est l'une des plus favorisées sur le plan des emplois. Cette situation est très certainement attribuable à l'économie de libre marché et à l'influence d'un gouvernement libéral en Ontario.

En tant que libérale, la députée dirait-elle que cet état de choses tient simplement au fait que les gains en matière d'emplois sont concentrés dans une seule région du pays, même à l'intérieur de sa propre province? Nous savons que le chômage a été plus élevé dans le nord que dans le sud de l'Ontario. La députée laisserait-elle l'économie de marché canaliser les emplois dans une seule région, n'en créant que peu ou pas ailleurs, ou opterait-elle plutôt pour une politique plus active?

Mme Copps: Monsieur le Président, d'après les déclarations du premier ministre de l'Ontario, il est clair je pense que cette province est disposée à partager les avantages et les périodes de vaches grasses ainsi que les difficultés et les périodes de vaches maigres. Depuis que le gouvernement conservateur a pris le pouvoir, on constate qu'à Terre-Neuve comme en Colombie-Britannique, le taux de chômage a légèrement diminué. Dans le cas de Terre-Neuve, il était tombé de 23,8 p. 100 en septembre 1984 à 19,2 p. 100 en janvier 1987, ce qui est encore inacceptable. En Colombie-Britannique, la diminution est d'environ 1,6 p. 100, ce qui est complètement inadmissible compte tenu du fait que nous sommes passés d'une récession à une reprise mondiale.

Ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est que le ministre d'État à la Jeunesse (M. Charest) ose hésiter devant la perspective d'une politique de plein emploi. Personne n'insinue qu'un gouvernement, qu'il s'agisse du gouvernement libéral en Ontario ou du gouvernement conservateur fédéral, possède toutes les solutions à tous les problèmes des chômeurs. Pour un travailleur de Toronto ou de Hamilton qui ne reçoit pas de chèque de paie, qui a perdu un emploi et qui n'a pas d'argent pour s'acheter des denrées alimentaires, c'est tout aussi difficile que pour les chômeurs des autres régions du pays. C'est la moindre des choses de donner notre appui à cette motion qui demande au gouvernement de s'engager dans une politique de plein emploi.

Si nous ne sommes pas disposés à nous fixer des objectifs nationaux, si nous ne sommes pas disposés à espérer, comment s'attendre à ce que des milliers de travailleurs—en fait plus d'un million de travailleurs—et à ce que les nombreux enfants qui vivent en-deçà du seuil de la pauvreté avec leurs parents ne touchant aucun salaire espèrent? Comment s'attendre à ce qu'ils espèrent, à ce qu'ils redressent l'échine et se battent pour obtenir un emploi, à ce qu'ils aient confiance dans l'économie canadienne, si nos dirigeants et les députés conservateurs refusent d'approuver l'idée de tendre à nouveau vers le plein emploi?

M. Caldwell: Monsieur le Président, en écoutant le dernier député qui a parlé, je ne pouvais pas m'empêcher de penser au programme de plein emploi du Parti libéral. Je voudrais vous signaler quelques chiffres sur le chômage. Le parrain de la motion a prétendu que nous ne créons pas d'emplois en dehors de l'Ontario. Le gouvernement crée des emplois au Québec au rythme de 7 258 emplois par mois. C'est dix fois plus que sans le gouvernement libéral qui ne créait que 727 emplois par mois. Plus d'emplois ont été créés au Québec depuis trois mois qu'en quatre ans et demi sous le gouvernement précédent. A mon avis, notre programme se rapproche beaucoup plus du plein emploi que le programme proposé par le parti libéral.

Dans les provinces des Prairies, 79 000 emplois ont été créés depuis septembre 1984, dont 31 000 au Manitoba. En Colombie-Britannique, 87 000 emplois ont été créés depuis les élections, comparé à seulement 26 000 durant tout le mandat du gouvernement précédent. Les chiffres sont éloquents.

Des emplois sont créés à un rythme mensuel de 25 097 comparé à 7 700 sous le gouvernement libéral. Nous en avons créé 778 000 en 31 mois, comparé à 424 000 emplois en 55 mois sous l'ancien gouvernement. Les Libéraux n'ont créé que 87 000 emplois à plein temps en 55 mois. Nous en avons créé 667 000 en 31 mois seulement. Ces données révèlent, il me semble, que le gouvernement actuel tente de parvenir au plein emploi au Canada.

Mme Copps: Monsieur le Président, le taux de chômage au Québec . . .

[*Français*]

. . . le taux de chômage dans la province de Québec est toujours en dessous de 10 p. 100. Si c'est acceptable au parti progressiste conservateur, je doute fort bien qu'ils vont garder tous leurs sièges dans les prochaines élections. Parce que 10 p. 100, dans n'importe quelle province, c'est trop élevé pour le parti libéral. Si les conservateurs ou le député d'Essex—Kent (M. Caldwell) pensent que c'est suffisant d'avoir un taux de chômage en dessous de 10 p. 100, j'espère qu'ils vont faire campagne au Québec dans les prochaines élections fédérales.

J'aimerais juste attirer l'attention de la Chambre sur les taux de chômage tels qu'ils existaient pour la période de quasiment 20 ans, quand le parti libéral était au pouvoir.

[*Traduction*]

Entre 1965 et 1980, avant que le Canada ne soit plongé dans une récession que tous les économistes qui ont examiné la situation ont qualifiée de récession mondiale, le taux moyen de chômage sous les gouvernement libéraux durant cette période était de 5,6 p. 100. Pendant 15 ans, le taux de chômage s'est constamment situé en deçà de 6 p. 100.

• (1550)

Ainsi que le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est l'a signalé, au cours des deux périodes où le gouvernement libéral s'était fixé comme priorité nationale de réduire le taux de chômage, celui-ci n'a pas dépassé 3 p. 100. Or, depuis que les conservateurs sont au pouvoir, eux qui avaient fondé leur campagne sur la promesse du premier ministre selon laquelle il y aurait du jour au lendemain des dizaines de milliers d'emplois de créés si on élisait un gouvernement conservateur, on les voit rester bien assis sur leur séant et s'estimer heureux que le taux de chômage ne dépasse pas 9 p. 100.

Pourtant, dans certaines régions du pays le chômage atteint 20 et 30 p. 100 des travailleurs et plus. C'est inacceptable. Dans les dernières années du gouvernement libéral, le bilan était également inacceptable aux yeux des libéraux. Nous nous efforcions d'y remédier. Manifestement, toutefois, les conservateurs sont satisfaits de leur gouvernement. S'ils ne l'étaient pas, les ministériels n'auraient pas d'autre choix que d'appuyer la motion présentée par le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: Le député de Parkdale—High Park (M. Witer)—Les Affaires extérieures—L'inscription des consuls honoraires des pays baltes; la députée d'Hamilton-Est (M^me^ Copps)—La Commission canadienne des droits de la personne—La nomination d'Antonio Arcangel au tribunal des droits de la personne. (b) On demande d'enquêter sur une nomination; et le député de York-Est (M. Redway)—La Société canadienne d'hypothèques et de logement—Le respect de la réglementation en matière de contrôle des loyers.

[*Français*]

Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest).

• (1600)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LE PLEIN EMPLOI

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Allmand:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir omis d'instaurer des réformes significatives dans le régime d'assurance-chômage et d'avoir omis de s'engager dans une politique de plein emploi qui s'attaque sérieusement aux problèmes du chômage élevé dans les régions, du chômage chez les jeunes, du travail à temps partiel et de l'adaptation au marché du travail.

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, j'apprécie l'opportunité qui m'est offerte aujourd'hui de participer à ce débat, surtout dans le contexte où j'ai écouté mes collègues de l'opposition franchement avec un brin de fascination compte tenu de tout ce qu'ils ont pu nous dire aujourd'hui et des choses absolument incroyables que j'ai pu entendre dans un si court laps de temps. Je vous avoue que je suis franchement surpris des affirmations qui ont été faites à la Chambre, des affirmations qui ne se rattachent finalement à aucun contexte, à aucune espèce de réalité sur plusieurs sujets dont je traiterai dans les moments qui vont suivre.

D'abord, arrêtons-nous quelques instants pour réfléchir sur ce qui a, semble-t-il, déclenché le débat d'aujourd'hui, c'est le fait que le gouvernement vendredi dernier, par le biais de son honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard), annonçait que suite aux études qui avaient été commandées, non seulement celle de M. Forget mais en fait d'autres études publiées à l'intérieur du Canada, le gouvernement avait décidé de ne pas changer substantiellement le Régime d'assurance-chômage.

Voilà une situation, monsieur le Président, où le gouvernement était littéralement confronté d'un côté à un groupe de la population qui souhaitait des changements importants et, d'un autre côté, à un groupe qui avait plus de difficulté avec ces changements.

Plusieurs personnes nous proposaient, monsieur le Président, d'entreprendre des changements absolument extraordinaires à un système qui, pour plusieurs Canadiens et Canadiennes, est devenu très important, entre autres dans les régions du pays.

Compte tenu du peu de consensus développé à travers le pays et étant donné l'absence de consensus, il aurait probablement été difficile de mettre en pratique des changements efficaces au système; le gouvernement a choisi de modifier administrativement un certain nombre d'éléments à l'intérieur du système d'assurance-chômage et de décider simultanément de tenter d'améliorer ce système-là, mais à court terme de ne pas y apporter de modifications majeures.

Nos collègues de l'opposition sont surpris. Nous, nous ne sommes pas surpris de leurs réactions, pardonnez la répétition. Eux, ils sont surpris, et pour cette raison-là aujourd'hui ils nous proposent une motion qui fait à la fois référence aux réformes et qui blâme le gouvernement de ne pas avoir développé une politique de plein emploi au Canada. Et je pense que c'est cette partie-là qui fait au surplus référence à la situation

des jeunes au Canada, monsieur le Président. Voilà ce qui me force malgré moi à intervenir aujourd'hui pour tenter d'ajouter en tout cas un peu de sérénité, un peu de bon sens à un débat qui, faute de le laisser, si on le laissait complètement à l'opposition, ferait en sorte qu'on nous répéterait les choses absolument incroyables qu'on nous a répétées depuis ce matin.

Il est intéressant, monsieur le Président, de remarquer que depuis que le parti libéral fédéral du Canada, entre autres, a eu la chance de parler ce matin, moi je n'ai pas entendu de solution à ce que, nous, on aurait pu faire. Intrigue absolument extraordinaire, depuis deux ans qu'ils sont députés dans l'opposition, qu'ils sont ici à la Chambre, je présume qu'il y a peut-être là des difficultés comme il en existe actuellement sur la Constitution où on se lance toutes sortes d'accusations, dans certains cas à caractère raciste. En plus, dans le dossier des missiles *Cruise* ou encore sur le dossier du libre-échange, l'évidence même nous force à nous rendre compte qu'on fait face à une opposition qui est divisée entre elle, qui souffre d'une absence flagrante de leadership, d'inspiration, de recherche, de je ne sais quoi, mais qui fait en sorte que les Canadiens, en tout cas, sont privés parce que, finalement, cela revient à cela. Oublions notre situation quelques instants, notre système politique fait en sorte qu'il y a un gouvernement qui, lui, propose des solutions, tente d'établir des politiques, une Opposition officielle qui, elle, doit offrir une alternative. Dans ce cas-ci, après quasiment trois ans d'opposition, trois ans dans la vie de ce Parlement, l'Opposition officielle n'a toujours rien à offrir ni à dire aux Canadiens et aux Canadiennes.

Ce qui est surprenant, monsieur le Président, et je pense que cela explique la motion d'aujourd'hui, c'est cette espèce d'affirmation complètement invraisemblable de la part de nos collègues de l'Opposition officielle qui se vantent du fait que le taux de chômage, alors que le parti libéral fédéral était au pouvoir de 1965 à 1980, était d'environ 6 p. 100 ou moins . . .

M. Allmand: 5.6!

M. Charest: . . . 5.6. Bon. L'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) dit 5.6 p. 100, avec un brin de fierté. Mon Dieu! Quelle grande chose pour le pays! C'est absolument incroyable. Ce sont eux qui ont tenu le Canada debout tout ce temps-là. C'est incroyable qu'on puisse venir à la Chambre, aujourd'hui, le 19 mai 1987, pour nous dire une chose absolument aussi grotesque. Mon Dieu, est-ce que le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est va nous dire que le monde n'a pas changé depuis 1965? Est-ce qu'il aurait oublié, est-ce que la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) aurait oublié de mentionner que de 1965 à 1987, la terre, l'environnement, le monde du travail, le monde industriel ont changé au Canada? Est-ce qu'ils ont oublié de mentionner, par exemple, les changements dans le secteur des ressources naturelles? Ils essaient de nous faire accroire que la situation qui existait en 1965, au Canada, est exactement la même que celle qui existe en 1987. Voyons, je ne peux pas croire! Mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est serait le premier à nous dire que de laisser même croire à la Chambre, aux Canadiens et aux Canadiennes qu'on peut comparer la situation économique du Canada et du monde entier de 1965 à celle de 1987, ce serait, excusez l'expression, dans une certaine mesure, taré. Il faut être complèment imbécile pour pouvoir même insinuer indirectement que c'est exactement le même monde dans lequel on vit. Alors je suis persuadé que mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est va se lever après que j'aurai terminé de parler, après que j'aurai fini mon discours, et la première chose qu'il va vouloir faire, parce que je le connais, il va vouloir dire à la Chambre: Monsieur le Président, chers collègues, je ne voulais pas dire que le monde était exactement le même de 1965 à 1987. Je suis persuadé qu'il va vouloir dire cela. Le connaissant et connaissant son intégrité, c'est la première chose qu'il va vouloir rectifier, en tout cas aux yeux des Canadiens et des Canadiennes.

Ils ont eu du courage, monsieur le Président, parce qu'ils ont parlé de la situation des jeunes au Canada, d'un taux de chômage important chez les jeunes au Canada actuellement, un taux de chômage que nous reconnaissons comme étant trop élevé. Nous avons d'ailleurs reconnu ce fait dans le cadre du discours du Trône qui a été prononcé le 1^er^ octobre dernier. Nonobstant ce fait, monsieur le Président, je pense que personne pourrait nous faire le reproche de mentionner aujourd'hui que le taux de chômage chez les jeunes pour le mois dernier, le mois d'avril, était d'environ 13,9 p. 100. Le taux de chômage de 1984, en somme depuis qu'on est au pouvoir, soyons francs et directs, monsieur le Président, depuis que notre gouvernement est au pouvoir—pourquoi ne pas le dire—le taux de chômage a baissé chez les jeunes au Canada d'environ 6 p. 100.

Eh bien, pour le parti libéral fédéral du Canada on sait que ce serait trop leur demander que de vouloir même se lever—peut-être même pour les socialistes—et reconnaître, ne serait-ce que reconnaître, le fait que la situation s'est améliorée.

Et, monsieur le Président, si on veut se détacher un peu du caractère partisan du débat auquel nos collègues nous invitent, je vous dirai ceci: Une règle est claire dans le cas des jeunes Canadiens et Canadiennes au Canada, pour autant que leur performance ou leur taux d'activité à l'intérieur de l'économie est la suivante: Quand l'économie roule mal, que ce soit au Canada ou ailleurs, ce sont les jeunes qui sont les premiers à perdre leur emploi. Quand l'économie reprend, les jeunes sont les derniers à être rappelés. Règle d'or, conclusion, pour les jeunes plus que pour n'importe quel autre groupe dans notre société, il est important que l'économie roule bien, que le gouvernement, que les dépenses gouvernementales soient bien gérées, faute de quoi, ce sont eux qui en souffrent le plus. Et malgré l'absence de romantisme dans tout ce que je viens de raconter, c'est là une des vraies réalités et, aujourd'hui en tout cas, les statistiques nous le démontrent d'une façon assez claire.

J'ai même, mon Dieu, écouté avec intérêt notre collègue de Hamilton-Est du parti libéral fédéral du Canada faire référence au fait que le taux de chômage depuis le début du siècle sous un gouvernement libéral était toujours bas. Bien mon Dieu il y a 100 ans il n'y avait pas de chômage au Canada, monsieur le Président. Personne ne travaillait non plus, non pas selon les définitions actuelles, mais il faut être d'une grossièreté absolument incroyable pour dire cela à ses collègues de la Chambre des communes et penser que les Canadiens et Canadiennes vont gober tout cela sans dire un mot, comme si les citoyens de ce pays étaient des espèces de vases qu'on pouvait remplir quand on veut. C'est fini cette époque-là, monsieur

le Président: pouvoir raconter n'importe quoi aux gens puis essayer de leur faire croire n'importe quoi.

Mais ce qui m'intrigue le plus par contre c'est ceci. Le parti libéral fédéral du Canada—peut-être que et je sais que nos collègues du parti socialiste aussi prônent la même chose—nous dit: Nous ce que nous promettons aux Canadiens c'est le plein emploi. C'est cela qu'on devrait avoir au Canada. Tout le monde devrait être riche. Comment on va être riche. Ah cela je ne le sais pas. Cela ne les dérange pas, mais tout le monde devrait être millionnaire.

Eh bien, rappelons-nous les choses suivantes, monsieur le Président. D'abord, à l'intérieur des pays où se trouve une politique d'emploi, ils ont fait un certain nombre de choix. D'abord, ils ont fait des choix quant à leur politique commerciale, premièrement. Est-ce que ce sont des pays d'exportation, des pays d'importation? Est-ce que leur marché est assez petit? Est-ce qu'ils vont chercher à se spécialiser dans la fabrication d'un certain nombre de produits, *et cetera*? Ils ont fait des choix quant à leur politique commerciale, d'une part.

Deuxièmement, ayant fait ce choix, ils ont par la suite développé une politique de développement industriel, dans certains cas le développement industriel et régional, compatible avec le premier choix. C'est cela qu'ils ont fait dans ces pays-là.

Troisièmement, ils ont développé une politique d'emploi compatible avec l'ensemble de leurs choix. C'est cela finalement, monsieur le Président, le choix, la façon dont il faut procéder dans le développement d'une politique d'emploi. Cela n'a pas toujours été clair au Canada, monsieur le Président, pour les raisons suivantes, et si mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est veut être franc il va admettre ceci. C'est qu'au Canada, de la Seconde Guerre mondiale à venir jusqu'aux années 1970 environ, on a eu une période quasi illimitée de croissance économique, dans un pays où l'économie était fondée largement sur les ressources naturelles. C'était cela finalement le tissu économique du Canada. Mais tout cela a changé radicalement depuis les dernières années, et mon collègue le sait. Nous transformons, nous passons d'une économie largement établie sur les ressources naturelles à une économie fort différente, une économie qui requiert des ajustements très importants à l'intérieur du marché du travail et des ajustements qui ne se font pas du jour au lendemain.

Dans le cas des jeunes, par exemple, on détecte ceci: D'abord, mon collègue ce matin a fait un discours, il n'a pas mentionné les jeunes une fois, il a fallu que quelqu'un lui pose une question pour qu'il en parle, mais au-delà de tout cela, on a eu un débat, une journée d'opposition sur la jeunesse, il y a environ deux semaines dans cette Chambre, où, grande surprise, on a appris que ni le parti libéral fédéral du Canada ni les socialistes avaient développé une politique «jeunesse». Que ni dans un cas ni dans l'autre, on avait pris la peine d'identifier ce que pouvait être le problème le plus important pour les jeunes au Canada.

Eh bien, il faut avouer, monsieur le Président, que c'est d'un ridicule consommé que de demander aux autres de vouloir dépenser d'autre argent, fabriquer d'autres programmes, faites-nous ceci, faites-nous cela, quand on n'a même pas pris la peine de s'asseoir et tenter d'identifier ce que peut représenter, ce que peuvent être les problèmes les plus importants pour les jeunes Canadiens et Canadiennes. Ni un parti ni l'autre.

Et aujourd'hui, en aucun moment, ai-je senti, ai-je même détecté un indice de ce que pouvait être ce problème ou les problèmes qu'ils pensent être les plus importants pour les jeunes.

Le parti libéral fédéral du Canada, mais c'est absolument incroyable, nous promet le plein emploi aujourd'hui, alors qu'ils sont totalement incapables de s'entendre entre eux sur une politique commerciale pour le Canada. Monsieur le Président, ils ne vont quand même pas prétendre que, d'une part, ils peuvent développer une politique d'emploi et, d'autre part, développer une politique commerciale indépendamment l'un de l'autre. Cela est impossible. Vous ne vous entendez même pas sur la politique commerciale que doit adopter le Canada et, pourtant, rien ne vous empêche de vous lever en cette Chambre et de dire aux Canadiens et Canadiennes: Nous allons mettre en place le plein emploi. Mais, mon Dieu, vous êtes d'un ridicule tellement consommé que ce n'est pas possible. C'est incroyable, monsieur le Président, qu'on puisse croire que les Canadiens et Canadiennes seraient stupides au point de vous écouter et de vous croire.

Du côté du parti socialiste, eh bien, les choix au moins sont plus clairs. Eux, leurs contradictions sont nettes. Ils nous disent: Nous promettons aux Canadiens et Canadiennes le plein emploi, mais, ne faites pas affaires avec les Américains, ne signez pas un traité de libre-échange, de libéralisation des échanges avec les Américains, alors que le Canada est le deuxième pays au monde à dépendre d'exportations, en termes de Produit national brut; 30 p. 100 de notre Produit national brut environ dépend de l'exportation. Nous sommes le deuxième pays au monde, à l'intérieur de l'OCDE, en tout cas, après l'Allemagne de l'Ouest, à dépendre si largement d'exportations. En fait, c'est au-delà d'un emploi sur trois au Canada qui dépend de nos exportations.

Alors, comment peuvent-ils aujourd'hui faire la distinction entre une politique de plein emploi, c'est-à-dire le développement ultime d'emploi, à travers l'économie, et une politique commerciale? Comment pouvez-vous même prétendre à cette ambition, prétendre à cet objectif, alors que votre parti n'a pas développé une position sur la libéralisation des échanges? Monsieur le Président, je vous dirai que le député de Notre-Dame-de-Grace—Lachine-Est va devoir nous expliquer cela, parce que c'est une contradiction qui, en tout cas, dans mon esprit à moi, est irréconciliable.

Dans le cas des socialistes, c'est une contradiction qui est dans leur coeur à eux et qui, dans leur esprit, est nette et avec laquelle ils devront vivre et rendre compte. Et on l'accepte. Au moins, c'est une position claire.

Monsieur le Président, au-delà—et je pense que c'est le ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui résume le mieux notre pensée—de tout ce débat autour de la réforme du système ou de la Loi sur l'assurance-chômage au Canada, il faut surtout ne pas perdre de vue que le débat fondamental, celui qui est le plus important dans le fond, c'est celui qui cherche à faire en sorte que, au Canada, nous puissions créer le plus d'emplois possible. Mes collègues de l'opposition se sont amusés depuis le début de l'avant-midi à répéter que tous les emplois sont créés en Ontario, ce qui est faux. Monsieur le Président, je n'ai aucune hésitation à le dire. En fait, c'est environ 46 p. 100 des emplois, depuis qu'on est au pouvoir, qui

ont été créés en Ontario. S'il y a quelqu'un qui n'est pas d'accord sur cela, s'il y a un collègue, monsieur le Président, j'ose croire, qui n'est pas en accord sur ce que je viens d'affirmer en cette Chambre, il va se lever immédiatement et va me dire le contraire. Mais c'est environ 46 p. 100.

On reconnaît les inéquités de la croissance économique sur la base régionale au Canada.

Mais le débat et la question de fond, monsieur le Président, auxquels nous devons jour après jour faire face, c'est celui de la croissance économique et de la création d'emplois. Et sur ce plan-là, je n'ai aucune hésitation à vous dire que le gouvernement actuel réussit mieux que n'importe quel autre gouvernement qui l'a précédé incluant le gouvernement libéral de 1965 ou du début du siècle ou celui qu'il voudra bien choisir.

• (1610)

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur le Président, c'est peut-être parce que le parti conservateur et le ministre font un aussi bon travail que leur cote de popularité est tombée à 25 p. 100, voire moins, parmi les jeunes; ces résultats sont peut-être attribuables à leur merveilleux bilan en matière de création d'emplois!

Il se peut aussi que ce soit ce bilan qui explique qu'en février, lorsqu'on a demandé aux Canadiens ce qu'ils considéraient être le problème le plus important et le plus grave au Canada, 41 p. 100 des personnes interrogées ont répondu: Le chômage. Ce problème était en tête de liste et de loin.

Dans ses observations, le ministre d'État à la Jeunesse (M. Charest) a laissé entendre que le monde industrialisé avait changé, que 1987 n'était pas 1977 et que le plein emploi était donc impossible. Il a prétendu qu'il était ridicule de notre part d'affirmer que le taux de chômage en 1987 devrait être ce qu'il était en 1981 ou de 1965 à 1980.

Le ministre sait-il qu'au Japon, où l'économie a évolué elle aussi, le taux de chômage est inférieur à 3 p. 100? En Suède, il est à peine supérieur à 3 p. 100. En Autriche et en Suisse, il est tout juste inférieur à 4 p. 100. Pourtant, ces pays vivent aussi une évolution industrielle. En fait, au Japon on en est rendu à la troisième génération d'ordinateurs. Malgré cela, du fait qu'il accorde la priorité au plein emploi, le Japon peut s'enorgueillir d'un taux de chômage inférieur à 3 p. 100 l'année dernière et d'un petit peu plus de 3 p. 100 cette année. Le ministre est-il au courant?

Le ministre est-il en train de dire à la Chambre et aux Canadiens que le fait que nous soyons dans l'ère technologique moderne nous empêche d'atteindre le plein emploi? Est-ce bien ce qu'il dit?

M. Charest: Monsieur le Président, il est intéressant que mon collègue retienne l'exemple de la Suède. Il doit savoir qu'on a fait des choix politiques précis en Suède il y a un certain temps déjà en matière de commerce, d'industrie et d'emploi. Même aujourd'hui, en 1987, le parti libéral du Canada n'est pas capable d'en faire autant.

Le député a parlé des résolutions du congrès de novembre du parti libéral, où on a dû adopter une résolution pour reconfirmer une fois de plus le leadership du chef du parti. Le congrès a adopté trois résolutions distinctes sur le commerce extérieur.

Le député doit bien savoir, je suppose—et si on lui posait la question, je suppose qu'il le reconnaîtrait—que toute politique d'emploi ou de plein emploi doit tout d'abord s'appuyer sur des choix précis en matière de politique commerciale. Le député est-il d'accord?

Aucune réponse, monsieur le Président. Voilà qui est pire encore que de donner trois réponses distinctes, comme l'ont fait d'autres libéraux. On ne donne aucune réponse. C'est comme dans les questions à choix multiples—a, b, c, ou toutes les réponses susmentionnées sont bonnes. Aujourd'hui, c'est la dernière réponse qui a été retenue.

J'espère que le député ne voudra pas comparer la situation économique du Japon à celle du Canada. Le développement économique de ce pays s'est fait à partir d'un seul facteur de production et sa culture est tout à fait distincte.

Je suis loin de dire que le Canada ne poursuit pas l'objectif du plein emploi. Cependant, si nous souhaitons élaborer une politique dont le plein emploi est l'objectif ultime,—et j'imagine que tout gouvernement digne de ce nom aspire à cet objectif—alors nous devons faire des choix en matière de politique commerciale que le parti libéral est tout à fait incapable de faire.

Nous avons choisi. Nous avons reconnu l'importance du commerce extérieur pour le Canada, du fait qu'il existe un seul autre pays important au monde qui dépend davantage du commerce extérieur que le Canada. Nous voulons poursuivre cet objectif au moyen de négociations commerciales avec les Américains, notre partenaire commercial le plus important, et dans le cadre du GATT. Nous avons fait ce choix. Il reste à voir si le parti libéral du Canada peut s'attaquer à un problème aussi fondamental, pour commencer.

M. Allmand: Monsieur le Président, le ministre a montré cet après-midi à la Chambre que non seulement il est incapable de projeter des décisions politiques appropriées, mais encore qu'il ne sait pas lire. S'il a cru voir trois résolutions distinctes sur le commerce extérieur en lisant les résolutions du congrès libéral, il devrait peut-être suivre un cours correctif en lecture.

S'il veut comparer des politiques commerciales—et je le mets au défi de le faire à la fin de son mandat de quatre ou cinq ans, s'il tient jusqu'au bout—avec celles de n'importe quelle période quinquennale des années 1940, 1950 ou 1960 en matière de commerce extérieur, il verra que nous l'emportons haut la main sur eux.

Le ministre a dit que le parti libéral—et je crois qu'il en a même dit autant du NPD—n'avait aucune politique concernant les jeunes. Lorsque le parti conservateur est arrivé au pouvoir en 1984, il y avait un Programme de Première chance pour venir en aide à 100 000 jeunes au coût d'un milliard de dollars. Il a été aboli. Il y avait le Programme Katimavik. Il a été supprimé. Nous avions alloué 2,2 milliards de dollars à la formation professionnelle et à la création d'emplois. Ce montant a été ramené à 1,6 milliard. Il y avait des crédits pour les loisirs et les sports. Ils ont été réduits. Il y avait des crédits pour l'enseignement postsecondaire. Ils ont été réduits eux aussi.

Si Première chance, Katimavik, le soutien à l'enseignement postsecondaire, à la formation, à la création d'emplois, aux loisirs et aux sports ne constituaient pas une politique, j'aimerais que le ministre nous dise en quoi consiste la sienne. Elle semble se résumer à des réductions généralisées. C'est formidable pour les jeunes!

Les subsides

M. Charest: Monsieur le Président, si mon honorable collègue avait été à la Chambre lorsque nous avons passé une journée entière d'opposition à discuter des problèmes des jeunes il y a deux semaines il aurait eu l'occasion d'écouter ses collègues et les membres du parti socialiste débattre d'une façon non partisane de la politique de notre pays sur les jeunes.

Nous avons commencé d'abord par déterminer quel est le problème le plus important auquel sont confrontés en 1987 les jeunes Canadiens et Canadiennes. C'est ce que j'ai expliqué à la Chambre ce jour-là. Je ne suis pas certain que le député puisse nous dire à ce stade en quoi consiste ce problème. Je ne pense pas qu'il le sache. Voilà leur problème et c'est aussi celui du NPD.

Cependant, pour sa gouverne et celle de tous les députés de la Chambre, nous avons déterminé que le problème le plus important est la transition de l'école au travail. Il peut se reporter au hansard de ce jour-là, parce que je suppose qu'il ne l'a pas lu. Nous avons entamé des discussions avec les provinces à propos de leur compétence pour savoir comment nous pouvons mettre en place des programmes permettant de résoudre le problème de la transition de l'école au travail. C'est la voie dans laquelle nous nous sommes engagés. Cela va bien au-delà des habituels discours partisans et paternalistes que nous entendons de l'autre côté.

Je suis intrigué par le fait que le programme de la première chance qui, à mon avis, était censé englober tous les programmes du gouvernement fédéral sur les jeunes, vienne en aide à 100 000 personnes. Au cours de la dernière année financière, nous avons aidé plus de 250 000 jeunes grâce à nos programmes. Voilà peut-être pourquoi nous avons obtenu de si bons résultats et que le chômage des jeunes a diminué d'environ six points de pourcentage.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai écouté la députée d'Hamilton-Est (M^me^ Copps), puis l'un des discours les plus pompeux et les plus arrogants que j'ai jamais entendu à la Chambre prononcé par le ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest).

Je voudrais d'abord parler des libéraux. Nous avons entendu la députée d'Hamilton-Est et d'autres libéraux parler de la découverte d'un nouveau programme de plein emploi. Avons-nous oublié que leur chef du gouvernement précédent, Pierre Elliott Trudeau, lorsque le chômage était de 6 p. 100 et en hausse et que l'inflation augmentait, a déclaré aux travailleurs manifestant sur la colline que s'ils pensaient que 6 p. 100 était élevé, ils allaient voir bien pire. Nous avons assisté à la montée en flèche du chômage qui a atteint plus de 13 p. 100. Il est difficile de croire qu'il s'agit du même parti que celui dont le chef, Pierre Elliott Trudeau, de passage à Salmon Arm, avait eu un geste peu gracieux à l'intention de la foule de chômeurs massés le long de la voie ferrée. Ai-je entendu la députée de Hamilton-Est vociférer depuis Hamilton contre la politique consistant à maintenir des taux de chômage élevés pour ralentir l'inflation? Est-ce ainsi qu'ils perçoivent l'emploi? Ce sont ces mêmes députés qui ont permis aux taux d'intérêt d'atteindre des sommets astronomiques, ce qui a provoqué la récession de 1982 avec comme conséquence un déficit d'environ trois milliards de dollars pour la Caisse d'assurance-chômage.

• (1620)

Puis, nous avons eu droit au discours pompeux du ministre d'État chargé de la Jeunesse (M. Charest). Ne fait-il pas parti de ce gouvernement qui, en août 1984, il y a trois étés de cela, déclarait que le grand thème de cette campagne électorale, c'était les emplois?

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: C'était il y a trois ans, nous sommes maintenant en 1987 et que nous déclare le ministre? Il nous dit que son gouvernement est en train de transformer notre économie de ressources en une économie de technologie et que pour cela, il faut du temps. Pourtant, le Canada compte aujourd'hui plus d'un million de chômeurs et ce n'est que le chiffre officiel. Le taux de chômage qui atteint 20 p. 100 parmi les jeunes du pays est supérieur à celui de tous les autres groupes.

Si nous regardons la situation région par région, en laissant pour le moment l'Ontario de côté, il ressort que le chômage est aussi élevé qu'il l'était sous la précédente administration libérale. Quant à l'Ontario, on s'aperçoit que plus de 75 p. 100 des emplois que le gouvernement soutient avoir créés se retrouvent à l'intérieur d'un rayon de 60 milles de Toronto. Dans le Nord de l'Ontario, nous ne bénéficions d'aucune retombée du regain d'activité économique de la province.

En outre, il est assez troublant de constater que la plupart des nouveaux emplois sont créés dans le secteur des services. Ce secteur est en général le ventre mou de l'économie. Dans les collectivités qui, par exemple, sont tributaires de l'exploitation des ressources, la moindre rumeur de mise à pied, ou toute mise à pied comme telle, entraîne la fermeture immédiate du secteur des services et le licenciement de ses travailleurs. En outre, ce secteur est fragile et paie des salaires les moins intéressants.

Nous nous doutons bien de ce que cela vaut, quand les libéraux rappelent le grand nombre des résolutions qu'ils ont adoptées lors de leur congrès. Les délégués venaient à peine de quitter le congrès en direction de l'aéroport, que leur chef s'empressait de déclarer qu'il ne sentait pas lié par les lignes de conduite que ses collègues venaient d'adopter. Chez les gens d'en face cependant, on ne parle pas de politique. Ce sont les éminences grises, les Dalton Camp et Lowell Murray, qui décident de ce qu'on annoncera aux Canadiens et qui est susceptible de leur plaire. Si le ministre pense que ces gens ont fait de l'excellent travail, je lui rappelle que le grand public n'est pas affecté de sa myopie.

Mes propos concernent directement le programme d'assurance-chômage. Je remercie le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) de nous avoir saisis de sa motion aujourd'hui. Je félicite également les députés conservateurs qui ont participé aux travaux du comité permanent de l'emploi et de l'immigration. Il s'agit des députés de Willowdale (M. Oostrom), de La Prairie (M. Jourdenais), de York—Sunbury (M. Howie), de Jonquière (M. Blackburn), de Calgary-Ouest (M. Hawkes), et de Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers). Six conservateurs, un néo-démocrate et un libéral ont siégé à ce comité.

Et de quoi avait été chargé ce dernier? D'examiner le rapport de la Commission Forget et de déposer une réponse au Parlement dans l'espoir que cette dernière inspire au ministre

la réponse officielle du 15 mai à ce rapport. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que, lorsque le comité s'est réuni, beaucoup de conservateurs étaient convaincus de l'authenticité de certaines croyances populaires au sujet de l'assurance-chômage. C'étaient et ce sont des mythes que propagent la National Citizen's Coalition, qu'est une organisation canadienne de droite, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante dirigée par M. John Bulloch, diverses Chambres de commerce, l'Association des manufacturiers canadiens, et la Construction Association of Canada. Ces mythes ont été d'abord formulés par des membres conservateurs de ce comité, et je tiens à en parler.

Le premier mythe veut que l'assurance-chômage soit généreuse et qu'on en abuse. En fait, les prestations versées en 1987 étaient en moyenne de 180.69 $ par semaine. Sur un an, cela revient à 9 000 $. C'est bien au-dessous du seuil de la pauvreté pour une personne seule et encore davantage pour une personne mariée ayant des enfants à charge. J'entends dire qu'on abuse du programme. Tous les témoignages présentés devant le comité donnaient à entendre que les abus ne comptaient que pour 3 p. 100 du programme et cela, en comptant les bénéficiaires qui touchent des prestations par erreur. Autrement dit, lorsque la CAC commet une erreur et verse des prestations à des personnes qui ne devraient pas en toucher, cela entre dans les 3 p. 100. Et pourtant, l'assurance-chômage se compare très favorablement à cet égard avec l'assurance-maladie et l'aide juridique. En outre, environ 15 p. 100 des clients quittent leur emploi d'eux-mêmes. La grande majorité sont mis à pied. Ces 15 p. 100 comprennent ceux qui quittent leur emploi pour ce qu'il est convenu d'appeler une cause juste. En tout cas, ils ont de bonnes raisons de le faire.

Puis on dit qu'il y a des phénomènes 10-40 dans tout cela. Il s'agit de personnes qui travaillent dix semaines, puis quittent leur emploi pour percevoir des prestations pendant quarante semaines. C'est un mythe. Nous avons découvert que ces personnes ne comptent que pour 3 p. 100 des bénéficiaires.

Le second mythe, c'est que les travailleurs saisonniers ne devraient pas avoir droit à l'assurance-chômage. Par exemple, les pêcheurs savent qu'ils seront en chômage pendant les quatre mois d'hiver et, comme c'est prévisible, ils ne devraient pas être couverts par le programme. Cela vaudrait pour tous les travailleurs saisonniers. Ma foi, est-il ou non important que le poisson canadien soit pêché par des Canadiens? Je ne connais pas un pêcheur de la côte est qui ne voudrait pêcher douze mois par année. Et pourtant, le gouvernement leur dit quand, où et combien ils doivent pêcher. S'il impose ces restrictions aux travailleurs saisonniers et s'il croit qu'ils sont une ressource à exploiter dans l'intérêt du Canada, le gouvernement et la société tout entière ont la responsabilité de s'assurer que les pêcheurs saisonniers ne meurent pas de faim et ne sont pas à la charge de la communauté quand ils ne pêchent pas et cela vaut pour tous les travailleurs saisonniers.

• (1630)

M. MacKay: N'oubliez pas mère nature.

M. Rodriguez: Le ministre du Revenu national (M. MacKay) nous rappelle de ne pas oublier mère nature. Bien sûr, nous ne pouvons pas oublier le patron en haut. Il a son mot à dire. A mon avis, c'est un mythe lorsqu'on dit que les travailleurs saisonniers abusent du système d'assurance-chômage. C'est tout simplement un mythe.

C'est un mythe aussi lorsqu'on dit que nous devrions recommencer à gérer le programme d'assurance-chômage comme une véritable assurance. On prétend que le programme d'assurance-chômage ne devrait pas être un programme d'assurance sociale. Cela signifie que nous devrions retirer leurs prestations aux pêcheurs et aux travailleurs saisonniers et supprimer les prestations de maternité et de maladie. Tout aspect du programme qui s'adresse aux besoins sociaux des travailleurs devrait être éliminé du programme d'assurance-chômage. Si nous agissions ainsi, qu'allons-nous trouver pour satisfaire à ces besoins? Que ferions-nous d'une personne qui est malade mais qui travaille pour une entreprise trop petite pour se doter d'un programme d'assurance-maladie? Peu importe la façon dont on manipule les faits, les prestations viennent de la poche des contribuables.

Ce sont les mythes que j'entends continuellement. On dit que les prestations d'assurance-chômage n'incitent pas les gens à quitter une région avec peu de chances d'emploi pour une autre région avec de fortes chances d'emploi. Cependant, quand ils le font, ceux qui restent dans la région ainsi privée de travailleurs se font dire qu'ils ne peuvent pas attirer d'industries, faute de main-d'oeuvre. Si les gens restent sur place, on leur dit que les prestations d'assurance-chômage les gardent sur place et qu'ils devraient aller chercher du travail ailleurs. C'est contradictoire.

Ce sont les mythes qui couraient chez les conservateurs quand nous préparions notre réponse au rapport de la Commission Forget. J'ai été ému de voir des conservateurs, dont certains sont politiquement à la droite de Genghis Khan, qui après avoir écouté les témoignages convaincants . . .

Une voix: Surveillez votre langage.

M. Rodriguez: Ce n'est certainement pas mon éloquence qui a influencé les conservateurs. Si Dieu me faisait la grâce de pouvoir influencer les conservateurs, toutes mes motions seraient acceptées à l'unanimité.

Jour après jour, j'ai observé les conservateurs questionner étroitement les témoins, leur esprit braqué sur les mythes qu'ils transportaient au comité. Nous avons entendu des témoins et on nous a fourni le résultat de savantes recherches. M. Forget est venu deux fois devant le comité. Nous avons eu le rapport majoritaire de sa commission et les opinions divergentes. Nous avons entendu des représentants des deux extrémités du spectre. Nous avons écouté, questionné, supputé et, en fin de compte, nous avons fait 90 propositions. De ce total, 89 avaient été adoptées à l'unanimité et la dernière à la majorité. Un seul membre, le député de Jonquière a voté contre l'exclusion des revenus de pension.

Le comité qui a examiné le rapport Forget reflétait la réalité de cette législature. Il y avait six conservateurs, un néo-démocrate et un libéral. Les six conservateurs ont voté avec le seul libéral et le seul néo-démocrate pour adopter 89 des recommandations à l'unanimité.

Les recommandations ont ensuite été communiquées à la Chambre. Dieu sait quand le ministre aurait trouvé le temps de faire cette étude en profondeur du rapport de la commission

Forget et du programme d'assurance-chômage. Je suppose qu'il s'en est remis aux bavardages des bureaucrates. En fait, je n'ai même aucun doute à ce sujet. Il a écouté ceux qui sont résolus à maintenir le statu quo, ceux qui pensent que les seules bonnes idées sont celles qui émanent de la bureaucratie.

Nous attendions autre chose de ce gouvernement. Après tout, c'est pourquoi nous avons modifié les règles parlementaires relatives aux comités. Le gouvernement aurait pu n'en faire qu'à sa tête en comité. On aurait pu faire entrer les whips en action à l'étape du comité, mais on ne l'a pas fait. Il faut signaler que les conservateurs ont reconnu que notre proposition était juste et équitable, ce qui est tout à leur honneur.

J'ai comparé ce que le comité a proposé aux recommandations de la Commission Forget. On retrouve des analogies dans 22 secteurs. Le ministre aurait pu passer à l'action dans 22 secteurs, ce qui aurait considérablement amélioré le Programme d'assurance-chômage.

M. Manly: Pourquoi?

M. Rodriguez: C'est une bonne question, et j'y répondrai, mais je veux la situer d'abord dans son contexte.

Le ministre prétend maintenant qu'il ne voulait pas agacer les députés siégeant à droite ni les députés siégeant à gauche. Cela me rappelle l'histoire d'un ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui s'est perdu dans le labyrinthe du régime d'assurance-chômage. A la tombée de la nuit, il a vu briller une lueur. En approchant, il a constaté qu'elle venait d'un petit chalet. Il est entré et il a vu trois bols de bouillie de flocons d'avoine sur la table. Il a pris une bouchée du premier et il a trouvé que c'était trop froid. Puis il a pris une bouchée du deuxième, et il a trouvé que c'était trop chaud. Enfin, il a pris une bouchée du troisième bol et il a dit que c'était à point. Le ministre a trouvé sa position idéale, entre deux chaises. Voilà la position du ministre sur le programme d'assurance-chômage.

Je tiens à ce que le ministre sache que le programme d'assurance-chômage n'est pas un conte de fées. Les chômeurs ne veulent pas que le ministre essaie de résoudre leurs problèmes de façon fantaisiste.

Ainsi, le ministre aurait pu faire quelque chose au sujet des prestations de maternité. Le comité a proposé la suppression de la période d'attente pour les prestations de maternité, et la Commission Forget a approuvé. Cela coûterait 60 millions de dollars au programme d'assurance-chômage. Nous avons proposé et Forget a admis que nous devons utiliser les prestations de chômage que les chômeurs ont recueillies pour des programmes de formation et de nouvelles entreprises parce que les chômeurs pourraient bien souvent créer leur emploi eux-mêmes. Nous avons proposé qu'ils puissent toucher leurs prestations à la fin du programme de façon à pouvoir se rendre là où ils trouveraient un emploi. Nous avons proposé des réformes de l'administration.

• (1640)

Par exemple, le régime d'assurance-chômage est administré par 214 vice-présidents qui coûtent 15 millions de dollars. Nous avons demandé davantage de services directs pour aider les chômeurs. Nous savons que la caisse d'assurance-chômage est excédentaire. L'année dernière, cet excédent était de 800 millions et, cette année, il devrait être de 1,7 million. Tout cet argent sert à résorber le déficit résultant de la récession de 1982.

Nous estimons que la mise en oeuvre des propositions du comité permanent aurait coûté 450 millions. Si le gouvernement s'était contenté d'appliquer nos recommandations dans les 22 domaines sur lesquels nous étions d'accord, cela aurait coûté moins de 450 millions. Nous aurions pu rendre le régime d'assurance-chômage plus équitable, plus souple et plus simple. Dieu sait que les chômeurs de tout le pays et ceux qui les représentent ont demandé à cor et à cri au gouvernement d'améliorer le régime d'assurance-chômage.

M. Allmand: Monsieur le Président, j'ai été étonné d'entendre le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) dire que le parti libéral n'était peut-être pas sincèrement en faveur d'une politique de plein emploi. Le député ne sait-il pas qu'à la suite de la Seconde guerre mondiale, le parti libéral dirigé par Mackenzie King a opté pour une politique de plein emploi et maintenu le taux de chômage à 3 p. 100 en moyenne pendant sept ans? Quand Mike Pearson est arrivé au pouvoir en 1963, le parti libéral a de nouveau opté pour une politique de plein emploi et maintenu le taux de chômage entre 3 et 4 p. 100 pendant trois ans.

Je sais qu'entre 1977 et 1984, il ne s'agissait pas de notre principale priorité. Je reconnais que notre parti a parfois commis des erreurs. Néanmoins, comme nous l'avons déjà fait, le député ne croit-il pas possible de le refaire, surtout si l'on prend l'exemple de la Suède, du Japon, de l'Autriche et de la Suisse? Tous ces pays ont adopté ce genre de politique ces dernières années et ont réussi à parvenir plus ou moins au plein emploi. S'ils peuvent le faire et si nous l'avons déjà fait au Canada, ne pouvons-nous pas recommencer?

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il n'est pas étonnant qu'il ait choisi la période suivant immédiatement la Seconde guerre mondiale ainsi que celle du gouvernement Pearson en 1962. L'explication en est bien simple. Dans le premier cas, le CCF était sur les talons du gouvernement minoritaire de Mackenzie King. Sous le gouvernement de Mike Pearson, le NPD était sur les talons des libéraux. Rien ne vaut un gouvernement minoritaire pour inciter les libéraux à songer au plein emploi. Par contre, chaque fois qu'ils ont un gouvernement majoritaire, c'est une chose qu'ils oublient. C'est vraiment regrettable. Le député devrait lire notre document intitulé *Canada Unlimited* qui expose la stratégie que le Nouveau parti démocratique propose pour créer le plein emploi.

Pendant la plupart des années où j'ai vécu au Canada, j'étais gouverné par les libéraux. J'ai vécu dans le nord de l'Ontario où j'ai vu une économie axée sur le secteur primaire dévastée par le chômage. Je n'ai jamais vu la moindre stratégie économique, pas plus à l'échelle régionale que provinciale ou nationale, qui aurait permis de raffiner nos matières premières sur les lieux de production. Falconbridge continue à expédier le nickel brut en Norvège où il est raffiné et le produit fini est revendu au Canada. La pâte de bois dur de Nackawick au Nouveau-Brunswick est toujours expédiée vers la Belgique où on en fait du papier photographique qui nous est réexpédié. Voilà où se trouvent les emplois.

Quand je me suis joint à ce parti, je me souviens que Tommy Douglas nous qualifiait de coupeurs de bois et de porteurs

d'eau. Le ministre propose maintenant le libre-échange comme panacée au chômage. Le libre-échange existe pourtant dans l'industrie du nickel. Notre nickel traverse la frontière américaine en franchise, mais que je sache, on n'a pas investi dans l'achat de matériel minier dans le nord de l'Ontario.

On pourrait croire que notre région est un centre de fabrication de matériel minier. Que le nord de l'Ontario est un haut lieu de recherche et de développement en nouvelles techniques minières. Mais ce n'est pas le cas, monsieur le Président. Ce matériel est fabriqué à l'étranger, en Virginie, un État américain, en Angleterre et en Europe. Nous ne produisons pas la technologie propres aux domaines dans lesquels nous excellons comme l'exploitation minière notamment. Je sais ce que ressentent mes collègues de l'Ouest à propos de l'Est du Canada car nous éprouvons le même sentiment concernant Toronto. Même le minerai de fer extrait dans le nord de l'Ontario est raffiné au sud.

Nous sommes pour une politique de plein emploi, au NPD, car notre parti est tenu de créer le climat nécessaire pour atteindre cet objectif. C'est un objectif réalisable qu'ont déjà atteint d'autres pays dirigés par des gouvernements sociaux-démocrates. Chaque fois que nous avons exercé le gouvernement au Canada, nous avons pris des mesures de plein emploi qui ont réusssi.

M. Allmand: Monsieur le Président, je sais que le député est quelqu'un d'impartial qui ne voudrait pas induire la Chambre en erreur. Il est vrai que Mike Pearson dirigeait un gouvernement minoritaire en 1963, mais ce n'était certes pas le cas de Mackenzie King et de Louis Saint-Laurent en 1948 ou en 1952. J'admets que le CCF s'est vaillamment comporté aux élections de 1944 en réussissant à faire élire beaucoup de députés aux Communes et le député n'a pas tort sur toute la ligne.

Je suis heureux que son parti ait une politique de plein emploi aussi bien articulée, et je sais maintenant que notre parti pourra compter sur le député pour mettre en oeuvre sa propre politique de plein emploi.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, mon parti l'a déjà fait et j'étais à la Chambre à l'époque. J'ai juré alors de faire tout mon possible pour éviter que cela ne se reproduise. J'espère qu'on n'en arrivera pas là. Étant donné la tournure des événements ces derniers temps, il risque d'y avoir plusieurs petits partis libéraux au lieu d'un grand parti libéral qui participent à la prochaine campagne électorale. Cependant, ce n'est pas pour demain et je ne veux pas parler de l'avenir ou du passé comme l'a fait mon collègue.

Pour tous ceux qui ont étudié le programme d'assurance-chômage, ce n'est pas le chômage, mais plutôt l'emploi, qui représente le problème. Mis à part cet aspect, les avis sont tout à fait partagés. Le ministre et le gouvernement semblent accepter le fait que le plein emploi soit impossible à réaliser dans notre pays.

Il y a dans ma circonscription 26 municipalités. Le réseau d'égouts, les routes et les systèmes d'adduction d'eau ont besoin d'être remis en état et nous avons la main-d'oeuvre nécessaire pour faire les travaux. Cependant, ces municipalités n'ont pas suffisamment de recettes fiscales provenant des sociétés pour mobiliser les fonds nécessaires à ces travaux d'aménagement. Si elles procédaient aux travaux, les propriétaires devraient assumer une grande partie du coût. Notre assiette de l'impôt sur les sociétés est insuffisante et les propriétaires seraient donc surtaxés pour permettre aux municipalités d'effectuer ces travaux essentiels.

• (1650)

Les maires de notre grand pays ont présenté un mémoire au gouvernement où ils lui demandent de créer un fonds municipal. Sur une période de cinq à dix ans, on pourrait dépenser des millions de dollars à remettre en état les localités et leur infrastructure. A long terme, c'est indispensable pour attirer de nouvelles entreprises et nous devrions suivre cette orientation que le bon sens nous dicte.

Si le gouvernement désire sincèrement supprimer le fléau du chômage et s'il peut trouver un milliard de dollars pour renflouer les déposants de deux banques, pourquoi ne trouve-t-il pas les fonds nécessaires à investir non seulement pour améliorer la qualité de vie dans nos localités, mais aussi pour offrir des emplois rémunérateurs aux Canadiens tout en leur permettant de conserver leur dignité?

[*Français*]

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable député de Richmond—Wolfe (M. Tardif).

M. Alain Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je suis également très heureux de pouvoir m'exprimer sur la motion de mon collègue, laquelle, pour les fins de la discussion, j'aimerais lire avec votre permission, monsieur le Président:

> Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir omis d'instaurer des réformes significatives dans le régime d'asurance-chômage et d'avoir omis de s'engager dans une politique de plein emploi qui s'attaque sérieusement aux problèmes du chômage élevé dans les régions, du chômage chez les jeunes, du travail à temps partiel et de l'adaptation au marché du travail.

Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux de pouvoir m'exprimer sur cette importante question. Avec votre permission, j'aimerais que l'on se reporte, pour les fins de la discussion, au lendemain du 4 septembre 1984 où, devant l'importante question du chômage qui affectait des milliers de Canadiens et de Canadiennes, le gouvernement s'est dit sensibilisé, s'est dit préoccupé, s'est dit conscient des milliers de problèmes qu'il avait au niveau de l'assurance-chômage. Devant ce véritable problème, devant cette véritable plaie, le gouvernement nous a dit, dans les premiers mois de son administration: On va avoir une attitude réconciliante, on va avoir une attitude de communication, on va avoir une politique d'analyse et de consultation. On nous a dit avec tambour et trompette qu'il y aurait effectivement des grandes initiatives de consultation, des grands moments de réflexion également.

Il faut comprendre également que paralèllement à ces moments d'hésitation, de réflexion et d'analyse, on avait la Commission Forget qui parcourait, à l'époque, tout le Canada dans le but de recevoir les représentations de tous ceux et celles qui étaient préoccupés par l'importante question du chômage. Chaque fois que l'opposition s'exprimait afin de savoir quelles seraient les couleurs du gouvernement dans cette matière stratégique, on nous répondait: Écoutez, on ne prendra pas de décision quand même cela ne serait que sur la base du respect à l'endroit de la Commission qui siège actuellement, on va attendre le dépôt du rapport.

On nous a également dit à l'époque, monsieur le Président, qu'il fallait revaloriser le travail des parlementaires, qu'il fallait redonner du prestige et, d'une certaine façon, de la crédibilité aux comités, qu'il fallait également les impliquer dans le processus de réorientation, dans le processus de suggestion du gouvernement au niveau des mesures dont le pays avait besoin. C'est ainsi que, depuis, la Commission Forget a évidemment déposé son rapport. Il y a eu un comité à la Chambre des communes également qui a analysé durant des mois très sérieusement et très profondément toute la question du chômage au Canada et qui a déposé des recommandations tout comme la Commission Forget. Et devant, je pense, deux exercices d'une très grande importance et d'une très grande valeur, quelle est la réponse du gouvernement? Le *statu quo*.

Or, je pense, monsieur le Président, que c'est là une preuve de plus de l'incurie à peu près totale et généralisée au niveau de cette administration. Le gouvernement avait l'occasion, je pense, de présenter aux Canadiens et aux Canadiennes une solution qui certes, j'en conviens, ne pouvait pas régler tous les problèmes, mais il avait quand même la possibilité, l'opportunité de présenter aux Canadiens une formule, une orientation qui soit une amélioration sensible à la situation qui existe actuellement. Mais non, le gouvernement a préféré continuer au niveau du *statu quo*, ignorant de ce fait évidemment l'importante question du chômage chez les jeunes, l'importante question du chômage au niveau de ceux et celles qui travaillent à temps partiel, ignorant pour ne pas dire bafouant tout simplement les dramatiques problèmes qui affectent les régions éloignées. Le gouvernement s'est dit: On va continuer exactement comme c'était avant, après avoir abondamment critiqué, après avoir abondamment «charrié» l'ancien système, voilà qu'on nous propose d'y aller un peu comme c'était avant.

Je pense qu'étant donné les circonstances la motion de mon collègue est tout à fait bien fondée et qu'il s'agit là d'une décision carrément scandaleuse qui, à mon sens à moi, fait en sorte qu'on a la preuve que le gouvernement se foute royalement de ce que tous ceux et celles qui ont travaillé des mois, des années pour arriver à suggérer ou de proposer quelque chose de valable au gouvernement. On a là la preuve que le gouvernement dans son arrogance, dans son insouciance, se foute royalement de tout ce qui a été soulevé, présenté, déposé et qui dans bien des cas étaient des choses tout à fait raisonnables, tout à fait équitables et des choses qui à mon sens à moi ne pouvaient pas faire autrement que d'être mises de l'avant.

Monsieur le Président, je représente à la Chambre des communes une circonscription qui évidemment fait partie de ce qu'on appelle les régions, une circonscription semi-rurale, une circonscription qui est dépendante dans une proportion gigantesque des politiques de développement régional, une circonscription qui au cours des dernières années a été affectée d'une façon tout à fait particulière par différents problèmes. En effet, une partie importante de ma population dépendait économiquement de la production de l'amiante, l'amiante qui comme vous le savez a été obligée . . . et traverse encore actuellement un marasme absolument incroyable, si bien que des milliers et des milliers de personnes y ont perdu leurs emplois et c'étaient des emplois qui étaient extrêmement rémunérateurs. C'est là une partie importante de l'économie de ma circonscription.

• (1700)

Une autre dimension économique toujours à l'intérieur de ma circonscription, c'est la question de la chaussure. Ma circonscription est une circonscription qui effectivement dépend dans une grande proportion du marché de la chaussure. Alors à ce sujet-là, monsieur le Président, il y a plus d'un an le gouvernement annonçait la disparition totale des contingentements en laissant sous-entendre que des mesures viendraient prendre la relève, que des mesures seraient là pour compenser ces milliers d'emplois qui étaient automatiquement perdus du fait que le gouvernement décidait de ne pas reconduire les quotas.

On a donc, monsieur le Président, deux secteurs stratégiques d'une circonscription qui est la mienne, mais qui n'est pas unique au Canada. Il y en a beaucoup d'autres circonscriptions qui dépendent comme cela de secteurs tels l'amiante, la chaussure, et qui misaient beaucoup sur la nouvelle orientation et qui attendaient beaucoup des futures dispositions pour avoir, si vous me permettez l'expression, un peu une lueur d'espoir, une espérance qu'elles allaient pouvoir passer au travers ces difficultés qui les affectent dans bien des cas depuis plusieurs années. La réponse que le gouvernement donne à ces milliers de travailleurs: Cela va continuer exactement comme c'est actuellement.

Monsieur le Président, la principale municipalité de ma circonscription, c'est Asbestos qui, il y a six ou sept ans, regroupait près de 13 000 personnes. Actuellement, il y en a à peine 6 500 ou 6 700. Et ce sont des personnes, monsieur le Président, qui avaient acheté une maison, qui étaient propriétaires d'une maison et qui gagnaient un revenu décent, leur permettant de vivre convenablement. Dans un très grand nombre de cas, ces travailleurs et travailleuses avaient 35, 36, 37, jusqu'à 40, 45 ans. Ils avaient travaillé toute leur vie durant à l'intérieur d'une boîte qui s'appelait Johns-Manville qui est un producteur d'amiante. Des personnes qui n'avaient pas comme tel de formation spécialisée, des personnes qui n'avaient pas eu à changer d'emploi, n'avaient pas beaucoup d'expérience ailleurs que dans ce domaine très précis que constitue une mine d'amiante qui, pour des raisons de marasme, des raisons de consommation et de production, se sont vues perdre leur emploi. Évidemment, les dispositions leur accordaient une période de temps X au terme de laquelle ils pouvaient compter sur des prestations d'assurance-chômage. Mais dans le but et pour se trouver un autre emploi, ils se devaient d'avoir ce qu'on aurait pu appeler ou qualifier de mesures transitoires ou de cours de formation pour permettre à ces travailleurs de prendre conscience des possibilités du marché, mais également pour se former en prévision d'un deuxième ou d'un troisième emploi. Qu'est-ce qu'on a comme réponse? Absolument rien.

C'est exactement la même chose, monsieur le Président, au niveau de la chaussure et c'était peut-être encore là un peu plus dramatique parce que ceux qui évoluent dans ce secteur d'activité économique sont, dans bien des cas, des personnes relativement âgées et extrêmement difficiles à recycler. Ce sont des personnes qui, à défaut de mesures de recyclage, à défaut de cours de formation, n'ont, à toutes fins pratiques, aucune espèce de chance de se relocaliser.

Monsieur le Président, à tous ces travailleurs et travailleuses on a dit: Il n'y a rien à faire du côté du gouvernement fédéral. Faites ce que vous voulez. En ce qui nous concerne, on lance la

serviette. On n'a absolument rien à vous offrir susceptible de vous faire envisager l'avenir avec plus d'optimisme.

C'était là, monsieur le Président, une occasion réelle, une occasion idéale pour ce gouvernement de se revaloriser au niveau des régions et de faire la preuve que les régions, c'était important dans leur administration. Je pense que, une fois de plus les régions, pour une administration conservatrice, cela n'a aucune espèce d'importance et que l'on tente, par tous les moyens du bord, de mettre à peu près les oeufs dans le même panier et ce, au détriment, malheureusement, des grandes régions, dont celle que je représente.

Il y avait là également, monsieur le Président, et je pense que cela apparaît assez clairement dans les nombreuses recommandations, la possibilité de modifier, de simplifier, de rendre ce que j'appellerais cohérentes les dispositions qui prévalent concernant la Loi sur l'assurance-chômage. J'ai, au cours des dernières années, eu à représenter des dizaines, pour ne pas dire des centaines de fois des prestataires, des personnes victimes de la perte d'un emploi et qui ont un certain nombre de problèmes à obtenir leurs prestations. J'ai eu de ce fait plusieurs dizaines d'occasions de les représenter devant le conseil arbitral, pour tenter que justice soit faite et qu'ils puissent obtenir ce qui m'apparaît, dans bien des cas, être le juste minimum équitable.

Alors, il ne faut pas avoir été très souvent devant les conseils arbitraux, monsieur le Président, pour constater que c'est un véritable fouillis, non pas que les personnes qui soient nommées ne soient pas compétentes, bien au contraire, ces personnes-là font tout leur possible pour rendre plus accessibles, plus humaines les dispositions de la Loi et les Règlements de l'assurance-chômage. Mais c'est tellement compliqué, c'est tellement complexe, qu'on a l'impression souvent que ces personnes de bonne foi, ces personnes extrêmement compétentes, ne s'y retrouvent plus ou ne savent pas trop trop à quoi rattacher leurs décisions. On avait là une occasion unique de simplifier toutes ces lois, tous ces règlements, de façon à ce que ce soit un tout cohérent, un tout accessible, un tout où une personne moyenne aurait pu s'y débrouiller et, une fois pour toutes, comprendre ce à quoi elle avait droit par rapport à ce dont elle n'avait pas droit.

Monsieur le Président, quand on représente une circonscription rurale ou semi rurale comme la mienne, j'oserais dire que 80 p. 100 des personnes qui viennent nous rencontrer, c'est effectivement pour porter à notre attention des problèmes d'assurance-chômage.

• (1705)

En ce qui me concerne, je pense qu'il n'y a pas exagération en affirmant que huit dossiers sur 10 sont des dossiers d'assurance-chômage. Et une constatation qui à mon sens à moi se perpétue après huit ans comme député de la circonscription de Richmond—Wolfe: il m'a été donné de constater sans aucune espèce d'équivoque que ceux qui se présentent au bureau sont généralement le bon père de famille, la bonne mère de famille, souvent la personne qui est à défaut ou qui a perdu son emploi, qui en est à une première ou à une deuxième expérience au niveau de l'assurance-chômage, et c'est malheureusement dans la très grande majorité des cas l'innocente victime, c'est-à-dire que ceux et celles qui chevauchent ou qui ont l'occasion d'avoir profité, d'avoir reçu des prestations d'assurance-chômage une dizaine, une quinzaine, une vingtaine de fois réussissent à force d'expérience à s'y comprendre quelque peu et à s'orienter en conséquence.

Mais, monsieur le Président, il y en a encore beaucoup, et dans une circonscription comme la mienne en particulier, où on est à la recherche d'un emploi pour la première fois, on est en problème avec l'assurance-chômage pour la première ou la deuxième fois et on n'y comprend strictement rien. Et l'attitude malheureuse, il faut d'ailleurs les comprendre puisque c'est probablement le service gouvernemental qui est le plus achalandé, ils sont considérés tout simplement comme de vulgaires numéros, comme de vulgaires «bonhommes» à qui l'on répond de façon vraiment inhumaine, de façon inconsidérée, de façon carrément pas comme il se devrait d'avoir ou de recevoir comme attention, ces personnes qui très souvent sont victimes de problèmes administratifs, de problèmes de compréhension, et il me semble que ça n'aurait pas été farfelu que d'espérer, que de s'attendre à avoir quelque chose qui soit et qui rende plus accessible, plus compréhensif, plus cohérent d'une certaine façon, de manière que tous ceux qui soient au départ pris pour avoir des problèmes avec la Commission d'assurance-chômage sachent au moins rapidement ce à quoi ils avaient droit. Mais non, encore là on a préféré maintenir, entretenir cette complexité, cette confusion, ce véritable «monstre». Monsieur le Président, au niveau d'une région comme la mienne, qui est une région éloignée à bien des points de vue par rapport aux grands centres, il y avait là à l'intérieur des recommandations, monsieur le Président, quelque chose qui m'apparaissait être une amélioration très sensible, une amélioration concrète et une amélioration très significative à plusieurs points de vue, et je pense qu'elle s'illustre ou s'exprime, avec votre permission, c'est même la première recommandation où l'on dit que l'on adopte une norme d'admissibilité commune de 10 semaines d'emploi assurables. En soi, hors contexte, cela peut sembler peut-être un peu généreux, même un peu discutable. Je pense que cette mesure, située dans son contexte, illustre bien comment cette simple mesure aurait pu régler plusieurs dizaines de problèmes.

Ma circonscription évolue dans le rayonnement immédiat de ce qu'on appelle la reine des Cantons de l'Est, la ville de Sherbrooke. Récemment, les statistiques démontraient cette municipalité comme étant la communauté où l'essor économique est de toute évidence parmi les plus dynamiques au Canada. Or voici qu'on a une communauté qui s'appelle Sherbrooke, qui dépasse évidemment 150 000 personnes, et c'est à partir de cette réalité très dynamique, très déterminée, et où il se fait beaucoup de création d'emplois effectivement, qu'on évalue ou qu'on tire les statistiques. Maintenant, ma circonscription qui évolue dans le rayonnement immédiat de la ville de Sherbrooke est victime indirectement de cette prospérité qui est quand même très près d'elle dans ce sens que quand on évalue le nombre de semaines requis pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage, les statistiques de Sherbrooke dénaturent complètement l'ensemble du dossier si bien qu'à Asbestos et aux environs le taux de chômage est actuellement de l'ordre de 35 p. 100, même 38 p. 100, 39 p. 100 et 40 p. 100. Et à 70 milles d'Asbestos, 60 milles d'Asbestos, on a un taux de chômage beaucoup, pour ne pas dire substantiellement, inférieur, ce qui a pour effet direct, vous en conviendrez, monsieur le

Président, de pénaliser considérablement tous ceux qui évoluent, tous ceux qui gagnent leur vie, tous ceux qui dépendent de ces opérations que l'on retrouve dans le domaine de l'amiante, du textile et de la chaussure.

Je voudrais, monsieur le Président, en terminant, dire combien il est décevant, après avoir pris autant de temps censément pour réfléchir, censément pour comprendre la situation, d'accoucher d'une décision aussi lamentable et aussi cruelle pour tous ceux et celles qui avaient mis tout leur espoir dans ce qu'on appelait cette nouvelle orientation. J'espère que les prochains sondages feront une fois de plus comprendre à ce gouvernement qu'il est complètement hors la «track» et pour l'avenir de qui, à défaut de se remettre en «track» ou en piste, je ne donnerais pas cher.

• (1710)

[*Traduction*]

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'avais hâte de prononcer un discours cet après-midi, mais je pense que nous allons manquer de temps. Le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) a accaparé la période des questions et des commentaires au point qu'il ne reste maintenant plus de temps pour un discours.

J'ai écouté durant toute la journée les députés de l'opposition, y compris celui qui vient juste de parler, déplorer le fait que le Canada n'a pas encore le plein emploi. Depuis deux ans et demi, je ne me rappelle pas une seule fois où l'on a fait exception à la règle suivante. Chaque fois que le gouvernement propose une mesure qui est bonne pour l'économie et pour la création d'emplois, les députés de l'opposition s'y opposent. A cet égard, j'ai rédigé une courte liste en écoutant parler les autres députés. La voici: la Loi sur les brevets, le libre-échange, la réforme fiscale, la réforme des transports, les efforts du gouvernement pour limiter les effets de la guerre de l'agriculture, la réduction du déficit, l'élimination du Programme énergétique national, le remplacement de l'Agence d'examen de l'investissement étranger par Investissements Canada et la vente de Dome à une compagnie qui a de l'argent et qui peut financer une certaine activité.

Chacune de ces initiatives a créé de l'emploi au Canada et elle est combattue par les députés des deux partis de l'opposition. C'est un peu hypocrite de la part des députés d'en face de critiquer d'une part le gouvernement de ne pas avoir réalisé le plein emploi et de combattre d'autre part chaque mesure susceptible de créer des emplois pour les Canadiens. Il est temps d'appeler un chat un chat et de dénoncer cette hypocrisie.

En ce qui concerne l'assurance-chômage, j'ai été étonné, en tant que président du comité permanent qui a fait rapport à la Chambre le 19 mars, de la vive réaction qu'il a suscité chez les entreprises. On peut dire sans exagérer que toutes les organisations nationales représentant les entreprises du pays l'ont condamné. Selon moi, ils ont réagi ainsi plutôt par ignorance qu'en connaissance de cause de son contenu. Je pense que cela a placé le gouvernement dans un dilemme.

Comme le dit clairement le comité, les propriétaires du fonds sont les entreprises du pays qui versent les cotisations et les travailleurs qui versent les primes. Ce sont eux les vrais propriétaires du fonds.

Étant donné la position très ferme des syndicats d'une part et de l'industrie d'autre part alors que les syndicats prétendent que le rapport de la commission Forget est épouvantable alors que celui du comité permanent est sensationnel et que de son côté l'industrie affirme que le rapport de la commission Forget est excellent et que celui du comité permanent l'est beaucoup moins et présente de terribles défauts, le député nous dira-t-il contre qui il veut que le gouvernement sévisse, les syndicats ou l'industrie? Ou veut-il qu'il prenne une position intermédiaire, qui se résumerait à continuer le dialogue, à ne faire aucune modification importante à ce stade avant d'avoir réuni l'industrie et le syndicat à une table de négociation pour qu'ils cessent de prendre des positions fermes et commencent à s'entretenir des besoins de notre pays?

Le comité affirme que nous aurons besoin de modifier notre mentalité à propos de la main d'oeuvre, que les travailleurs de notre pays veulent des emplois, qu'ils veulent travailler et faire carrière. Ils ont besoin d'être protégés contre l'évolution rapide des techniques et contre les changements qui s'opèrent dans le monde. L'industrie a adopté en ce qui concerne Forget la position, qui est une vieille position libérale, selon laquelle l'assurance-chômage constitue foncièrement un supplément de revenu. Quelle est l'opinion du député? Il a pris la parole à la Chambre et a déclaré que le gouvernement s'était trompé. Qu'il nous dise ce que, d'après lui, il aurait dû faire.

[*Français*]

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, mon collègue pose sensiblement la même question que la semaine dernière le ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest) posait à mon collègue de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart): Écoutez, vous feriez quoi à notre place? Mon collègue de Montréal—Sainte-Marie de répondre: C'est un peu comme le client qui va voir un avocat et l'avocat demande à son client «Qu'est-ce que tu veux que je fasse?» C'est bien simple, ce qu'il va faire, il va changer d'avocat. C'est ce que la population canadienne va faire avec vous autres dans un avenir très prochain.

Ceci dit, vous nous avez parlé des brevets au niveau des médicaments en nous disant: Cela va créer tant de mille «jobs». J'attends toujours après. Le gouvernement, monsieur le Président, a l'attitude suivante. On l'a d'ailleurs vu au niveau des problèmes agricoles dans l'Ouest. Il a dit: Écoutez, il faut que les petits crèvent, puis les gros on les encourage, puis on les soutient parce que dans un avenir prochain, ils vont créer des «jobs» à la place du petit qui a crevé.

Monsieur le Président, ma circonscription, quand je suis arrivé ici en 1984, comptait tant de personnes, elle en compte à peu près 1 500 à 2 000 de moins. Où sont allées ces personnes-là? Alors, je dis que le gouvernement a la responsabilité et c'est la raison pour laquelle les Canadiens vous ont fait confiance. Vous avez la responsabilité de créer des «jobs» dans les régions. Et actuellement votre portrait est extrêmement lamentable à ce point de vue-là.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Monsieur le Président, 780 000 emplois en deux ans et demi n'est pas un si mauvais bilan comparé à la perte d'emplois qui s'est produite sous le gouvernement précédent. Nous avons créé des emplois à un rythme trois fois supérieur à celui d'avant. Il s'agit d'emplois à plein temps et non

pas à temps partiel. Les programmes que combattent les députés de l'opposition jour après jour à la Chambre sont nécessaires au pays. Ils produisent des résultats. Nous visons le au plein emploi et nous allons y parvenir rapidement. Si nous pouvions obtenir de temps en temps un peu de coopération de la part des députés d'en face, nous pourrions réaliser le plein emploi encore plus rapidement.

Je voudrais parler au député d'en face de la question des abus. A mon avis, c'est l'industrie qui abuse le plus aujourd'hui de l'assurance-chômage. Lorsque nous examinons vraiment le Compte et considérons à quel point les données concernant les relevés d'emploi sont truquées ou inexactes, alors il me semble que c'est l'industrie qui abuse le plus et non pas les particuliers. Le député d'en face veut-il faire des remarques à ce sujet?

[*Français*]

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question parce qu'elle me permet d'insister énormément sur un aspect. Cela fait huit ans que je suis en politique, puis sur 1 000 cas d'assurance-chômage qui me sont présentés au bureau, j'oserais évaluer à 950 les cas où il s'agit d'hommes et de femmes carrément de bonne foi. Les professionnels de l'assurance-chômage, comme je les appelle communément, ne viennent jamais me voir parce qu'ils n'ont pas de problème. Et c'est là que c'est inquiétant d'entendre le ministre la semaine passée dire qu'il va resserrer les mécanismes de contrôle, qu'il va resserrer les mécanismes de surveillance. Effectivement, je souscris à une mesure comme cela. Mais le problème, la réalité, et si vous étiez près du monde vous vous en seriez rendus compte, ce sont les victimes, les innocentes victimes que vous allez prendre avec ces systèmes-là, parce que les professionnels de l'assurance-chômage, vous ne les rejoignez pas et ce n'est pas par des mesures comme celles-là que vous allez les rejoindre.

Je souscris personnellement en conclusion à toutes les mesures qui viseraient à pénaliser ceux qui abusent, ceux qui exagèrent, mais ceux qui ont besoin d'assurance-chômage, ceux qui ont besoin de cours de formation, donnez-leur en. C'est là la question de survie du développement régional.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'ai aussi une question à poser au député. Nous venons d'entendre le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), qui a présidé le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, signaler que les entreprises trompent la Commission d'assurance-chômage à l'égard des relevés d'emploi. Le député ne pense-t-il pas qu'il aurait été plus sage de la part du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) de mettre en oeuvre les recommandations du comité permanent au sujet des relevés d'emploi, au lieu d'éluder la question en poursuivant les discussions avec les employeurs et les employés sur les moyens d'améliorer cette procédure? Le ministre a sous les yeux les recommandations précises du comité au sujet des améliorations possibles du système des relevés d'emploi. Il a volontairement éludé la question. Le député ne pense-t-il pas que le ministre aurait pu faire preuve de plus de courage en mettant ces recommandations en oeuvre au lieu d'agir avec lâcheté et d'éviter d'affronter le problème en entreprenant d'autres études et en poursuivant les discussions avec les employeurs et les employés?

• (1720)

[*Français*]

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, effectivement, je souscris sans réserve à cette volonté qui aurait voulu qu'on tienne compte des recommandations du Comité, d'autant plus qu'il faut comprendre, pour les besoins de la discussion, qu'à ce Comité, il y avait certes des gens du NPD, il y avait des libéraux, mais il était majoritairement composé, monsieur le Président, de députés conservateurs. Il était majoritairement composé de personnes qui se devaient d'avoir l'écoute du ministre. Ce qu'ils viennent de recevoir, finalement, c'est, excusez l'expression, «une tape sur la gueule» de la part de leur propre ministre, monsieur le Président, qui leur dit: Écoutez, vous avez fait vos devoirs, mais vos devoirs ne m'impressionnent pas. Tassant cela du revers de la main, il les a tout simplement bafoués. Et ce que je ne comprends pas, ce que je ne m'explique pas, c'est que vous êtes là, en avant, comme une «gang» de passifs, à ne même pas réagir. Vous n'avez pas beaucoup de *guts*. Vous n'avez pas beaucoup de tripes, parce que si vous aviez un minimum décent, vous diriez à votre ministre: Un instant, bonhomme, la réforme parlementaire, on y a cru, mais tu vas livrer la marchandise à la lumière de la réflexion qu'on a faite.

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable député de Jonquière (M. Blackburn).

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui sur la motion présentée par mon collègue de l'opposition et le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) au regard de la réforme de l'assurance-chômage.

Je tenais particulièrement à intervenir dans ce débat, d'autant plus que le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est a travaillé avec nous à la préparation du rapport du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration concernant l'assurance-chômage.

Monsieur le Président, quelle est la motion de notre collègue, qui est un député de l'opposition? Oui, quelle est la motion qu'il nous présente aujourd'hui? En somme, il propose:

> Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir omis d'instaurer des réformes significatives dans le régime d'assurance-chômage et d'avoir omis de s'engager dans une politique de plein emploi qui s'attaque sérieusement aux problèmes du chômage élevé dans les régions, du chômage chez les jeunes, du travail à temps partiel et de l'adaptation au marché du travail.

Voilà la motion du député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est. Il blâme le gouvernement d'avoir omis d'instaurer des réformes significatives dans la réforme de l'assurance-chômage. Au fond, monsieur le Président, ce que je perçois de cette motion, c'est une certaine frustration de la part du député, c'est-à-dire une certaine frustration parce que les recommandations du rapport du Comité permanent n'ont pas été adoptées entièrement par le gouvernement.

Je comprends et je conçois que le député ne soit pas content de voir que l'ensemble de nos recommandations n'ont pas été acceptées par le gouvernement. Moi aussi, monsieur le Président, j'ai travaillé à l'intérieur de ce comité. Nous avons mis chacun d'entre nous peut-être une centaine d'heures de travail à étudier le rapport Forget et le rapport minoritaire. Nous avons rencontré une cinquantaine de groupes de témoins, etc. Et nous nous sommes battus entre nous pour faire valoir nos

points de vue au sein du Comité permanent et essayer de les faire adopter dans un consensus. Et par dessus tout, les trois partis, c'est-à-dire les représentants du Nouveau parti démocratique, des représentants du parti libéral et de notre gouvernement, du parti conservateur, ensemble, nous avons tenté et réussi à faire le consensus autour de 89 des 90 recommandations du rapport Hawkes.

C'était quelque chose, monsieur le Président. Nous aurions pu faire comme la Commission Forget et nous présenter devant le gouvernement avec trois rapports: un rapport du Nouveau parti démocratique, un rapport du parti libéral et un rapport de notre gouvernement, du parti conservateur. Et peut-être même des rapports individuels aussi. On aurait pu faire cela, monsieur le Président. Cela aurait été tout à fait différent. Mais non, monsieur le Président, nous avons réussi à nous entendre et à faire le consensus sur 89 des 90 recommandations.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est est déçu et il est frustré de voir que notre travail n'a pas été retenu. Mais, monsieur le Président, je crois au contraire que le député devrait être fier et satisfait de voir qu'une des grandes recommandations de notre rapport, le rapport du Comité permanent, le rapport Hawkes, a été retenue et acceptée par le gouvernement. Oui, monsieur le Président, il y avait une recommandation ou un genre de préambule dans notre rapport qui disait que notre Comité ne voulait surtout pas voir appliquer la formule d'annualisation présentée par la Commission Forget.

C'était une question extrêmement importante, monsieur le Président, et elle a été retenue par le gouvernement. Il a retenu le point de vue du Comité permanent là-dessus.

La formule d'annualisation—le fait que le gouvernement ait accepté notre point de vue exprimé dans le rapport—je pense que cela valait déjà, à elle seule, tout le travail que nous avons fait dans notre Comité permanent, parce que l'annualisation voulait dire à toutes fins pratiques qu'on coupait les montants d'assurance-chômage en deux.

Ce que la Commission Forget proposait ressemblait à ceci, monsieur le Président, soit de ramener le revenu des prestataires sur une base annuelle. Par exemple, prenons un travailleur qui gagne 400 $ par semaine et qui travaille pendant une période de 26 semaines parce que c'est un travailleur saisonnier. Normalement la personne aurait reçu 60 p. 100 de son revenu, après la période des 26 semaines de travail—elle aurait reçu 240 $ par semaine d'assurance-chômage. Avec la formule d'annualisation présentée par la Commission Forget, on aurait ramené le montant de 400 $ par semaine sur une base annuelle, ce qui aurait voulu dire que la personne aurait gagné 200 $ par semaine puisqu'on aurait ramené cela sur une base d'un an. Alors 60 p. 100 de 200 $ par semaine cela veut dire 120 $. Vous voyez la différence que cela aurait amenée pour celui qui a la malchance de tomber sur l'assurance-chômage. Au lieu d'avoir, par exemple, 240 $ comme auparavant, il aurait vu son revenu diminuer en deux: 120 $.

Avoir accepté cette formule d'annualisation aurait entraîné des effets désastreux dans certaines régions du pays dont les régions à fort potentiel touristique. Elle aurait eu de graves conséquences pour tous les travailleurs saisonniers, les pêcheurs, etc. Et, par surcroît, elle transférait la facture aux provinces. Voilà, monsieur le Président, pourquoi, en tant que membre du Comité permanent, nous devons nous réjouir du fait que cette recommandation sur l'annualisation ait été rejetée, tel que notre Comité l'avait recommandé.

Par ailleurs, monsieur le Président, je voudrais rappeler à tous mes collègues, et plus particulièrement au député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) que les positions exprimées tant par le milieu des affaires que par les syndicats étaient diamétralement opposées. Elles étaient même polarisées dans le débat. D'une part, le milieu des affaires accueillait favorablement le rapport de la Commission Forget, mais il n'en était pas de même pour les syndicats qui le rejetaient carrément. Mais pour ce qui est du rapport de notre Comité permanent, les positions étaient tout simplement inversées, monsieur le Président. Que faire alors? Accepter un rapport et rejeter l'autre? Ou accepter l'autre et rejeter l'un? Il y a quelque chose de pire qu'un *statu quo* imparfait quant à l'assurance-chômage, c'est de réaliser une réforme qui dégénère en chaos social.

Toutefois, je peux reconnaître comme député ainsi qu'avec mon collègue, et en tant particulièrement que député provenant d'une région où le taux de chômage est élevé, j'aurais souhaité voir certaines recommandations créatrices d'emplois mises de l'avant, particulièrement sur le travail à temps partagé, les paiements forfaitaires pour un prestataire désirant se lancer en affaires. Oui, j'aurais souhaité les voir mises de l'avant, monsieur le Président. Mais je ne désespère pas. Et je crois toujours que certaines d'entre elles pourront voir le jour dans un moment plus opportun.

Par ailleurs, monsieur le Président, au début de mon allocution, j'indiquais en cette Chambre que notre Comité avait fait le consensus sur 89 des 90 recommandations dans le rapport du Comité permanent. Monsieur le Président, je suis celui qui a brisé ce consensus sur une des recommandations, et c'était la recommandation nº 17. Voici ce qu'elle disait, monsieur le Président:

Que les revenus de pensions ne soient pas traités comme une rémunération touchée pendant une période de prestations.

Cela voulait dire qu'il fallait revenir en arrière, revenir deux ans auparavant et faire en sorte que dorénavant un revenu de pension ne soit pas considéré comme un revenu. Et, monsieur le Président, lorsqu'on sait fort bien que notre gouvernement n'ira pas dans ce sens, pourquoi créer de fausses attentes auprès de nos préretraités? C'était à cela que je me refusais parce que déjà depuis janvier 1986 la nouvelle politique au niveau des pensions était appliquée et cela avait déjà créé certains problèmes parmi nos préretraités parce qu'il y avait eu une «mésinterprétation». Les gens qui avaient pris leur préretraite avant le 5 janvier 1986 pensaient qu'ils auraient droit à l'assurance-chômage pendant un an, et avec raison d'ailleurs puisqu'on est revenu là-dessus. Là, monsieur le Président, il fallait revenir encore un an et demi avant de tout cela. Qu'est-ce qu'on aurait fait des gens à partir du 5 janvier 1986 jusqu'à ce que la nouvelle loi soit votée? Voyez-vous l'imbroglio qu'on aurait créé auprès de nos préretraités alors que cela avait été clairement annoncé et que l'ensemble de la population sait maintenant depuis le 5 janvier 1986 que les revenus de pension sont considérés comme un revenu!

• (1730)

Alors c'est à cela que je m'objectais, monsieur le Président, je me refuse à créer de fausses attentes. Ce n'est pas vrai qu'au sein d'un comité permanent on va me faire voter des choses qui vont à l'encontre de ma conscience et qui vont aller dans le sens de créer de fausses attentes.

Enfin, monsieur le Président, en revenant à la motion présentée par l'opposition, celle-ci veut tenter de faire croire que le gouvernement actuel ne dispose d'aucune politique globale de plein emploi et qu'il ne songe apparemment pas à poser des gestes concrets en ce sens. Je pense que cela mérite que l'on rappelle certaines statistiques pour bien situer le débat. Depuis que nous sommes élus, depuis septembre 1984, les chiffres sont là, nous avons créé 778 000 emplois au pays, dont plus de 80 p. 100 sont des emplois à plein temps comparativement au gouvernement précédent, alors que c'était à 80 p. 100 des emplois à temps partiel. Parmi les 778 000 emplois créés, 427 000 ont été des emplois pour les femmes. Lorsqu'on parle du taux de chômage national, il était de 11.7 p. 100, il est maintenant à 9.3 p. 100. Bien sûr qu'il y a encore du travail à faire. On en est pleinement conscient et nous allons poursuivre notre orientation là-desus.

En ce qui concerne les jeunes, encore hier, dans la circonscription que je représente à la Chambre, à Jonquière, je recevais un jeune de 22 ans qui venait me voir à mon bureau, à la recherche d'un emploi. Il fait partie de ce groupe de personnes qui ont de la difficulté à intégrer le marché du travail. C'est toujours une situation difficile à vivre que de rencontrer des gens qui n'ont pas d'emploi et qui sont à la recherche d'un emploi et c'est ce qu'ils veulent pour se valoriser et pouvoir s'épanouir au sein de notre société. Je vous ferai grâce des détails de cette personne. Mais lorsqu'on voit des jeunes comme celui que je voyais hier, âgé de 22 ans avec un cours de secondaire V, et qu'on regarde quelles sont les possibilités pour lui maintenant dans certaines régions comme la nôtre, lorsque des compagnies comme l'Alcan, comme Abitibi-Price, comme Cascades n'embauchent plus, mais au contraire qu'on implante de nouvelles technologies et qu'on diminue le nombre d'emplois au sein de ces compagnies, c'est inquiétant pour nos régions, il faut se poser des questions sur comment on va orienter notre économie régionale pour faire en sorte que ces jeunes puissent s'épanouir et avoir un emploi auquel ils ont droit. C'est pour cela que je crois toujours au principe du travail à temps partagé pour lequel je me suis battu au sein du comité permanent pour qu'on tente de faire avancer cette cause. A quoi sert de travailler 40 heures par semaine quand on prend nos impôts pour payer quelqu'un qui est chez lui malheureux et qui, au fond, ne demande pas mieux que d'avoir un emploi et de s'épanouir. Je pense que nos grandes entreprises devront aller de l'avant un jour ou l'autre. Pourquoi ne pas profiter de cette situation pour améliorer la vie des Canadiens et Canadiennes et faire en sorte que des jeunes, que d'autres travailleurs plus âgés qui perdent leurs emplois à cause de l'implantation des nouvelles technologies, que ces travailleurs plus âgés aussi puissent obtenir leurs emplois tant désirés pour faire vivre leur famille et continuer à s'épanouir dans notre société.

Alors je reviens aux chiffres, monsieur le Président, nous en avons tout de même créé 778 000, et je le répète, le taux de chômage est de 9.3 p. 100. Alors, c'est sûr, il y a encore du travail à faire et c'est pour cela qu'on a besoin de l'aide de l'opposition pour permettre de diminuer encore ce taux de chômage et non de toujours s'opposer systématiquement. Combien d'heures messieurs et mesdames de l'opposition vous nous faites perdre dans certains comités juste à vous obstiner pour la forme? C'est cela qui se passe et c'est là que la réforme aussi des comités permanents devient importante, monsieur le Président.

Enfin, on laisse entendre que nous n'avons pas de politique globale. La réalité est tout autre. Contrairement au précédent gouvernement, nous avons dépassé la politique à courte vue qui consistait à créer des emplois à la petite semaine. Nos prédécesseurs, en effet, ne se préoccupaient que des taux de chômage, des taux immédiats. Ils faisaient fi des aspects structurels et conjoncturels de l'économie ainsi que des particularités des régions qui composent ce pays. Et vous me permettrez, monsieur le Président . . . aussi j'entendais un collègue tantôt qui parlait de Toronto, où peut-être à Toronto on n'avait moins besoin de l'assurance-chômage.

Je voudrais rappeler à ces gens que le pays n'est pas composé que de villes comme Toronto. Il y a des régions comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean dont le taux de chômage n'est pas à 4 ou à 5 p. 100. Il se situe entre 12 et 14 p. 100 la plupart du temps. Et si à Toronto il y a certains quotidiens qui ont 30 pages d'emplois à offrir, ce n'est pas le cas au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il faut prendre en considération la réalité canadienne. C'est cela notre pays. Il y a des régions défavorisées. Il y a des disparités, il faut en tenir compte.

Le gouvernement—notre gouvernement—s'est nettement démarqué des mesures sans lendemain, des divers travaux pour adopter une politique plutôt qui est à long terme. Et l'emploi à long terme c'est un emploi qui demande une préparation adéquate, qui exige une formation pertinente. De là notre politique de la planification de l'emploi.

Pour la première fois le pays possède une politique nationale établie à partir d'un consensus des intervenants socio-économiques et dotée d'objectifs précis en vue d'assurer à des clientèles particulières les compétences dont elles ont besoin pour participer au marché du travail. Je ne m'attarderai pas, monsieur le Président, sur les objectifs. Je n'en rappellerai qu'un seul.

La planification de l'emploi répond aux besoins des personnes qui sont les plus démunies sur le plan de l'emploi. C'est une stratégie innovatrice qui reconnaît la relation fondamentale qui doit exister entre la formation et la création d'emplois. Elle vise à permettre aux personnes qui en ont le plus besoin de se doter des moyens leur assurant une place sur le marché du travail à l'occasion de leur première entrée dans la population active, ou d'un nécessaire recyclage ou encore d'une nécessaire réorientation de carrière.

Voici, monsieur le Président, quelles sont ces clientèles. Les jeunes—les jeunes qui ont de la difficulté à entrer sur le marché du travail, car ils sont aux prises avec cet éternel cercle vicieux: pas d'emploi sans expérience, pas d'expérience sans emploi. Les femmes qui comptent revenir au sein de la population active rémunérées après une longue absence. Les travailleurs dont l'emploi est menacé en raison de l'évolution des techniques ou de celles des marchés. Les travailleurs des collectivités affligées par un ralentissement de l'activité

économique lorsque celle-ci montre des signes de possibilité de redressement. Ainsi que les étudiants qui ont besoin de gagner de l'argent pour poursuivre leurs études et là-dessus je pense que notre programme Défi est assez éloquent; 180 millions cette année pour le programme d'emploi pour étudiants. Et, monsieur le Président, à chaque année nous refusons des demandes des compagnies de l'entreprise privée, des organismes sans but lucratif et autres. Beaucoup plus de demandes que ce que nous avons d'argent. C'est toujours bien un signe que le programme est efficace. Enfin les personnes dont l'activité professionnelle est susceptible d'apporter des améliorations au fonctionnement du marché du travail.

Au cours du dernier exercice financier, les mesures mises de l'avant dans le cadre de la planification de l'emploi ont entraîné la participation de plus de 450 000 personnes, soit près de 5 p. 100 de la population active. Cela en soit est un tour de force auquel n'aurait jamais même pu rêver le gouvernement auquel a appartenu le «présentateur» de la motion que nous débattons aujourd'hui.

Enfin, monsieur le Président, je ne voterai pas en faveur de la motion présentée par le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand). Je voudrais simplement dire que si l'opposition manifestait quelque intérêt que ce soit à l'endroit de la population, elle s'abstiendrait de présenter ce genre de motion et travaillerait en collaboration avec le gouvernement actuel et proposerait des améliorations à ce que nous avons déjà mis en place et ce que nous voulons encore mettre de l'avant pour la population canadienne.

• (1740)

M. Ouellet: Monsieur le Président, je vois le temps passer et probablement que je n'aurai malheureusement pas assez de temps pour intervenir dans le débat, je voudrais donc profiter des règlements pour poser une question au député qui vient de participer à ce débat qui a été proposé par mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) qui a bien raison de blâmer le gouvernemenet d'avoir omis d'instaurer des réformes significatives dans le régime d'assurance-chômage et surtout d'avoir omis de s'engager dans une politique de plein emploi qui s'attaque sérieusement au problème du chômage élevé dans les régions et du chômage chez les jeunes, ainsi que de l'adaptation au marché du travail.

Quand on parle de chômage qui existe dans les régions, il semble que le gouvernement essaie de nous faire accroire qu'il est responsable de la création de plusieurs centaines de milliers d'emplois. Or, on reconnaît qu'il y a quand même encore au Canada plus d'un million de chômeurs et que certaines des régions du pays sont plus particulièrement affectées et que plus on s'éloigne des grands centres de Toronto et de Montréal, plus on trouve du chômage. Or, aujourd'hui même, le journal *Le Devoir* titrait: «Ottawa se retire du développement régional. Un plan de réorganisation est prévu par le gouvernement conservateur qui aura pour effet d'amener le gouvernement central à se retirer de toute intervention directe dans les régions.».

J'aimerais que le député qui vient de prendre la parole nous explique pourquoi le gouvernement conservateur se prépare à se retirer d'une façon aussi cavalière des régions éloignées, des régions sous-développées. Car il est évident que, si on laisse le libre jeu du marché jouer son cours, les compagnies voudront toujours s'implanter dans les grands centres urbains et s'implanter dans les régions les plus fortes économiquement. Or, un ministère du développement régional, qui donne des mesures incitatives à des compagnies pour venir s'établir en dehors des grands centres, est absolument essentiel pour un juste équilibre de chances aux travailleurs canadiens. Cela veut dire, si ce programme est mis en oeuvre par le gouvernement, que les travailleurs des régions les plus reculées du Canada n'auront d'autre choix que de déménager dans les grands centres urbains, de Toronto, Montréal et Vancouver pour se trouver de l'emploi. Or, il m'apparaît que cela est une mesure tout à fait injuste à l'endroit des régions du Canada.

Et au moment où on parle de l'annonce du ministre qui, après avoir tant promis au chapitre de l'assurance-chômage, accouche d'une si petite souris, on se demande vraiment où le gouvernement conservateur s'en va. On se rappellera qu'à leur arrivée au pouvoir, les conservateurs avaient juré de ramener le système d'assurance-chômage à sa plus simple expression. Et il avait dit en novembre 1984 qu'il instaurerait une nouvelle direction pour le Canada. Or, il a fallu attendre jusqu'en juillet 1985 pour instituer la Commission Forget qui n'a fait au fond qu'exacerber davantage les diverses opinions au pays au sujet de l'assurance-chômage au lieu d'amener de nouveaux sympathisants à appuyer la thèse du gouvernemenet conservateur.

Et on se rend compte aujourd'hui, après tous ces mois, après ces quelque sept millions de dollars dépensés pour une commission d'enquête, on retrouve l'ancien président du Comité permanent de la Chambre sur les questions d'emploi, de travail et d'immigration, le député venant de l'Alberta, qui exprime un point de vue, et le député de la région de Toronto qui, lui, est président du Comité des finances et des affaires économiques, et qui exprime un autre point de vue, un désarroi total dans les rangs conservateurs à ce sujet. Or, au moment où nous réalisons que le ministre finalement n'a aucune politique et qu'il nous a fait perdre notre temps pendant deux ans, il m'apparaît tout à fait normal que le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) se plaigne de l'inaction du gouvernement et se plaigne surtout de la possibilité que le gouvernement abandonne une politique de développement régional qui est absolument essentielle pour améliorer l'emploi dans les régions les plus reculées du pays.

M. Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, je réalise que le député de Papineau (M. Ouellet) saute très rapidement aux conclusions. Il devra faire attention à cela, les articles de journaux.

Je veux en profiter, monsieur le Président, et, par hasard, j'ai justement une lettre devant moi qui est adressée à tous les députés de la Chambre des communes, pas seulement les députés du parti progressiste conservateur, tous les députés de la Chambre des communes, qui est datée du 11 mai 1987, du président Lawrence O'Neil, président du comité sur la législation privée à la Chambre des communes. Voici ce qu'il disait:

Le Comité permanent de l'expansion industrielle régionale entreprendra dans les prochains jours une étude poussée du Programme de développement industriel régional (PEDIR), qui devrait, espère-t-il, conduire au dépôt d'un rapport à la Chambre des communes à la fin de juin 1987. Si les travaux du Comité face à ce programme d'une importance critique pour beaucoup de régions du pays devaient vous intéresser, je

vous invite à entrer en communication avec l'un des représentants de votre parti au sein du Comité dont la liste des membres permanents est la suivante. Et dans le cas du parti libéral, c'est M. Tobin. Tout ceci, monsieur le Président, pour dire que moi-même, en tant que député d'une région comme celle du Saguenay—Lac-Saint-Jean, député de Jonquière , à plusieurs reprises, j'ai fait part au ministre de l'Expansion industrielle régionale de mon insatisfaction des règles actuelles qui sont appliquées au regard des contributions qui sont versées à certaines entreprises dans les régions. Les règles actuelles défavorisent certaines régions, et j'ai un cas tout à fait récent, monsieur le Président, dont je me permets de vous faire part.

L'enteprise en question, Fenêtres Polico, à Jonquière, une nouvelle entreprise qui va fabriquer des fenêtres en PVC, demande une subvention au ministère de l'Expansion industrielle régionale, et le dossier a été refusé parce qu'on a dit qu'en faisant démarrer cette entreprise, cela risquait d'en faire fermer d'autres ou de compromettre les ventes dans d'autres, où existe le procédé traditionnel des fenêtres en bois ou encore des fenêtres en aluminium. Pourtant, les analystes disaient, avec comme recommandation que c'était une excellente entreprise, une nouvelle technologie, que ça n'existait pas sur le marché encore et ils y voyaient un gros potentiel. Alors que cette entreprise-là a une chance de démarrer dans une région et peut-être d'avoir un avenir extrêmement prometteur qui pourrait créer des centaines d'emplois, voilà qu'on dit non. Cela va être encore probablement pour les centres comme Montréal et Toronto, là où les capitaux sont faciles à trouver.

C'est un exemple de choses qui doivent être changées. On doit faire en sorte de permettre à ces entreprises-là de démarrer dans nos régions et les aider à démarrer. Mais heureusement, il y a tout de même un bon côté à cela, l'entreprise a démarré d'elle-même, et actuellement c'est une entreprise qui va très bien, et c'est pour cela que c'est un exemple qu'il faut, comme gouvernement, aider nos entreprises, particulièrement dans les régions éloignées, dans les régions défavorisées, il faut leur permettre de démarrer.

M. le vice-président: Une courte question supplémentaire: l'honorable député de Papineau (M. Ouellet) a la parole.

M. Ouellet: Monsieur le Président, je veux sympathiser avec l'honorable député. Il a parfaitement raison de dire que le système tel qu'il est actuellement opéré par son gouvernement conservateur ne va pas dans le meilleur des mondes. Je suis content que cette usine de sa région ait pu avoir le courage de démarrer quand même malgré le fait que le gouvernement actuel n'ait pas pu lui offrir une subvention.

Voici ce que je veux rappeler à l'honorable député, et je lui demande de réfléchir à cette situation. Le ministère de l'Expansion industrielle régionale a été créé, le premier titulaire de ce ministère a été l'honorable Jean Marchand. Il a été créé spécialement pour aider à la création d'emplois dans les régions reculées du pays. C'est un ministère à vocation de création d'emplois en dehors des grands centres, et pendant des années et des années, ce ministère a donné des centaines de subventions à une foule de compagnies, petites, moyennes ou grandes, afin d'aller s'implanter en dehors des grands centres économiques du pays pour justement donner des chances d'emploi aux jeunes et aux moins jeunes des régions reculées du pays. Or, ce que nous apprenons, c'est que non seulement depuis quelques années le système est paralysé à Ottawa et que le ministère de l'Expansion industrielle régionale ne fait plus ce qu'il devait faire à l'origine, il a perdu sa vocation, mais on nous dit, par l'entremise du ministre, que peut-être ce ministère sera totalement aboli et que le gouvernement fédéral va cesser de donner des subventions pour aider à la création d'emplois dans les régions. Est-ce que le député n'est pas d'accord avec moi pour dire que ce serait une erreur grave d'abandonner un tel programme.

• (1750)

[*Traduction*]

M. Manly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La période réservée aux questions et réponses est terminée, je pense.

M. le vice-président: Oui, mais nous devrions permettre au député de répondre brièvement avant de poursuivre le débat.

M. Manly: Monsieur le Président, le député a donné une réponse assez longue à une question aussi longue avant que vous ne permettiez au député précédent de donner des explications détaillées. Il est temps de clore le débat. C'est à mon tour d'avoir la parole, je pense.

Mme Copps: Monsieur le Président, à l'appui de la présidence, j'estime que c'est la personne qui occupe le fauteuil qui doit déterminer quand le moment est venu de clore le débat, et non le député du NPD.

M. le vice-président: Selon moi, nous devrions permettre au député de Jonquière (M. Blackburn) de répondre brièvement et nous reprendrons ensuite le débat.

[*Français*]

M. Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député de Papineau (M. Ouellet) que c'est le moment opportun pour lui de faire connaître son point de vue sur les recommandations qu'il souhaiterait voir mises de l'avant au sein du ministère de l'Expansion industrielle régionale et de les faire connaître avant, pas après parce qu'après, tout ce qu'il va faire, il va dire que ce n'est pas bon pareil, il doit les faire connaître tout de suite, avant, pour qu'on sache où il se «positionne» dans le débat.

[*Traduction*]

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir clore cet important débat cet après-midi. Je voudrais remercier le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) d'avoir proposé cette motion et je voudrais pour commencer demander quand le gouvernement mettra en délibération le projet de loi C-50, tendant à supprimer les mesures irréfléchies, peu judicieuses et injustes mises en place en 1985 et qui pénalisaient les retraités. Nous voulons que l'on redresse cette injustice.

Je tiens à souligner l'importance de cette question et pour ce faire, il conviendrait peut-être de me reporter à un film canadien que j'ai vu l'autre soir, *John and the Missus*, mettant en vedette Gordon Pinsent. Le film porte sur les conséquences de la fermeture d'une mine à Terre-Neuve. Si les députés avaient la possibilité de le voir, ils comprendraient mieux ce qu'éprouvent les gens, les familles et les localités concernés, lorsqu'une ville mono-industrielle disparaît.

J'ai grandi dans les années 1940, et mon père était un travailleur saisonnier. Certaines années, il avait suffisamment de timbres pour toucher des prestations d'assurance-chômage et d'autres, pas. Or, cet argent avait beaucoup d'importance pour notre fête de Noël et notre mode de vie en général. On ne peut sous-estimer l'importance de l'assurance-chômage pour de nombreuses familles, dans bien des localités, et surtout chez les travailleurs saisonniers.

Il est parfois facile pour les gens qui ont toujours eu un chèque de paye de penser que les travailleurs saisonniers, qui dépendent de l'assurance-chômage, volent le système. Pourtant, les industries primaires sur lesquelles repose l'économie canadienne, à savoir l'exploitation forestière, la pêche, la construction et l'agriculture, font toutes appel dans une large mesure au travail saisonnier. Le Canada dépend de ces industries, qui emploient des saisonniers, qui comptent, pour leur part, sur l'assurance-chômage. Pourtant, ce sont ces gens qui ont été la principale cible de la recommandation de la Commission Forget au sujet d'un système d'annualisation tendant à réduire les prestations qui leur sont versées. La suppression des prestations basées sur le taux de chômage régional et l'élimination graduelle des prestations pour les pêcheurs et leurs familles, toucheraient les travailleurs saisonniers, les gens qui étaient visés par la Commission Forget.

Le gouvernement a bien fait de rejeter ces recommandations, mais on peut se demander pourquoi il a nommé quelqu'un comme le Dr. Forget pour diriger cette commission au départ.

M. Rodriguez: Un libéral.

M. Manly: Mon collègue signale que le gouvernement a nommé un libéral. Je suppose que lorsqu'il souhaite procéder à des compressions, il sait à qui s'adresser.

Ces recommandations de la Commission Forget ont été rejetées par deux comités de la Chambre, à savoir le comité du travail, de l'emploi et de l'immigration et celui des pêches et des océans. Les membres de ce dernier ont entendu des témoignages de travailleurs et d'associations de travailleurs au sujet de l'importance de l'assurance-chômage. Nous avons reconnu qu'il était possible d'apporter des modifications, mais la Commission Forget a recommandé de supprimer les prestations liées au taux de chômage régional, ce qui est une tout autre histoire. Nous avons présenté un rapport fort simple dans lequel nous avons affirmé qu'il ne fallait pas toucher au programme relatif aux pêcheurs, qu'il convenait de rejeter la recommandation portant sur l'annualisation et de ne pas éliminer les prestations liées au taux de chômage régional.

Le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a adopté un point de vue beaucoup plus global. Non seulement il a rejeté les principales recommandations de la Commission Forget mais, encore, il s'est donné la peine de concevoir un régime d'assurance-chômage beaucoup plus sensible aux besoins des travailleurs et des travailleuses. Sur certains points, le comité a fait écho à des recommandations mineures de la Commission. Malheureusement, le gouvernement ne s'est pas contenté de rejeter les recommandations inacceptables de la Commission Forget, mais toute recommandation quelle qu'elle soit.

Ainsi que l'a signalé mon collègue, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), environ 22 des 90 recommandations du comité étaient conformes à certaines de celles de la Commission. Néanmoins, le gouvernement n'a pas voulu s'y arrêter. Ces recommandations auraient pourtant été utiles aux chômeurs qui ont besoin de formation ou qui voudraient se lancer en affaires.

Comme pour plusieurs de mes collègues, beaucoup de chômeurs m'ont exprimé le désir d'utiliser à bon escient leur période de chômage. Ils voudraient poursuivre leurs études ou mettre sur pied une petite entreprise. Ils ne veulent pas simplement toucher leurs prestations. Cependant, la politique actuelle de l'assurance-chômage est si restrictive qu'ils ne peuvent pas employer utilement leur temps libre. Nos recommandations auraient corrigé cet état de fait, mais le gouvernement n'en a pas voulu.

Le gouvernement ne donnera pas suite à la recommandation prévoyant une aide aux travailleurs âgés. Encore une fois, assurément dans ma circonscription et dans bien d'autres régions au Canada, qui sont tributaires des industries fondées sur l'extraction d'une seule ressource en voie d'épuisement, beaucoup de travailleurs plus âgés ont désespérément besoin d'une certaine forme d'aide en sus de ce que prévoit le programme actuel. Or le gouvernement a décidé de ne rien faire à cet égard.

Ce dernier aurait pu supprimer la période de carence pour les prestations de maternité. Dans bon nombre de domaines qui avaient rallié le consensus, le gouvernement a préféré ne pas intervenir. Il y a tout lieu de nous interroger sur son immobilisme à ce sujet.

Comme il me reste une minute, j'en profite pour faire valoir que le principal problème ne découle pas du programme d'assurance-chômage comme tel, mais plutôt de l'insuffisance des emplois au Canada. Le gouvernement néglige d'aborder le problème comme il se doit. Il a réduit les programmes de développement régional et de création d'emploi, et il a sabré dans les budgets de plusieurs ministères. A titre d'exemple, il refuse de subventionner convenablement les ports pour petites embarcations de façon à en conserver l'infrastructure à l'intention des pêcheurs et des touristes et à fournir des emplois. Ces ports seront amenés à cesser toute activité du fait que le gouvernement refuse de subventionner les programmes nécessaires au maintien des infrastructures de base et des emplois essentiels à toute économie en plein essor. Voilà pourquoi je propose au gouvernement de réexaminer les recommandations du comité permanent et de nous présenter, pour régler les problèmes au titre de l'assurance-chômage, une mesure qui tiendra compte des besoins réels des Canadiens.

• (1800)

M. le vice-président: Comme il est dix-huit heures, je dois informer la Chambre que, conformément au paragraphe 82(12) du Règlement, les délibérations sur cette motion sont terminées.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—L'INSCRIPTION DES CONSULS HONORAIRES DES PAYS BALTES

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le 1er avril j'ai posé une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) à propos de l'inscription des consuls honoraires des pays baltes dans le répertoire des affaires extérieures des représentants diplomatiques, consulaires et autres au Canada. Le ministre a répondu que la question était à l'étude par son ministère.

Cette question attend d'être tranchée depuis 1972 et il est évident qu'elle aurait dû l'être depuis longtemps. Pendant les dix années antérieures à 1972, les consuls étaient inscrits dans le répertoire et ce n'est qu'à la mort du consul général honoraire suppléant d'Estonie cette année-là qu'ils ont cessé de l'être.

Le gouvernement fédéral a reçu d'innombrables requêtes de la part de l'Estonian Central in Canada, de la Latvian Federation in Canada, de la communauté canado-lithuanienne, du Captive Nations Committee in Canada et de la Baltic Federation, pourtant leurs efforts n'ont pas abouti. En dépit du fait que le Canada n'a pas reconnu de droit l'occupation illégale des États baltiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie par l'Union soviétique, les consuls des pays baltes ne sont toujours pas inscrits comme représentants des gouvernements des pays baltes d'avant l'occupation soviétique, élus librement et démocratiquement.

Au cours des années, on a fourni beaucoup de réponses à la question de savoir qui est responsable des inscriptions. A différentes occasions, on a informé les collectivités baltes que l'inscription relevait du pouvoir discrétionnaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que le Parlement du Canada a la responsabilité de persuader ce dernier d'inscrire les consuls baltes, que cette question doit être tranchée par le Cabinet et par le petit cabinet.

Devant toutes ces réponses contradictoires, il n'est pas étonnant que les collectivités baltes soient déconcertées et s'inquiètent de savoir comment cette question peut être résolue alors qu'on n'arrive pas à savoir qui en est responsable. Jusqu'ici, deux secrétaires d'État aux Affaires extérieures ont demandé qu'on prépare des rapports à ce sujet, qui n'ont jamais été rendus publics. La promesse du ministre que la question est à l'étude ne peut donc être qu'une piètre consolation pour les collectivités baltes.

Lors d'entretiens avec des agents du ministère des Affaires extérieures, les représentants ont appris que l'inscription de ces consuls dans l'annuaire aurait un effet négatif sur d'«autres régions». De telles déclarations ont permis de conclure que le ministère des Affaires extérieures craint que la liste des consuls n'irrite l'Union soviétique et a donc laissé cette crainte nous dicter notre conduite sur cette importante question.

Au ministère des Affaires extérieures, certaines personnes préconisent que le Canada ne fasse rien qui risque de contrarier l'URSS. Ils recommandent toujours les voies les plus faciles et sont reconnus pour ne jamais prendre franchement parti. Une telle position nie, et même foule aux pieds tous les principes que nous chérissons en tant que nation souveraine, libre et démocratique. Si nous prenions le parti d'apaiser le régime soviétique dépourvu de sens moral dont le seul atout réside dans un puissant appareil militaire et une position de force face au reste de la planète, et si nous tombions dans le panneau de sa propagande traditionnellement arrogante, nous trahirions tous ceux qui ont donné leur vie pour la liberté et la démocratie et tous ceux qui sont venus s'établir ici croyant que le Canada était un pays qui défend la liberté et les droits élémentaires de la personne, ce qui inclut le respect de l'intégrité territoriale et le droit à l'autonomie politique.

Si le Canada continue de tergiverser et de refuser d'inscrire dans son annuaire les consuls des États baltes, les Soviétiques pourraient soutenir devant ces États que tout en reconnaissant sans conviction l'occupation de droit de ces pays, dans la pratique, le Canada a concédé à l'Union Soviétique la souveraineté sur ces États et le droit de poursuivre son occupation illégale. Une telle attitude jette le discrédit sur tout notre système de gouvernement.

Les États-Unis accordent déjà aux consuls baltes une reconnaissance diplomatique pleine et entière. Les États-Unis ont ouvert la voie et l'Australie a emboîté le pas en reconnaissant le consul honoraire de la Lettonie.

• (1805)

C'est maintenant que le Canada doit agir. J'exhorte le gouvernement à déclarer ouvertement sa position. J'exhorte le ministre à inscrire les consuls des pays baltes dans le répertoire des ambassadeurs, consuls et autre représentants diplomatiques au Canada. Ce faisant, nous confirmerions notre engagement à l'égard des principes et de l'objet de la charte des Nations-Unies et à l'égard de la cause de la paix et de la liberté dans le monde. Grâce à notre geste, nous ferions savoir aux régimes dictatoriaux du monde entier que nos principes ne sont pas et ne seront jamais à vendre.

Étant donné que la question de la reconnaissance des consuls des pays baltes a déjà fait l'objet d'au moins deux examens, et compte tenu de la décision de l'Australie de reconnaître le consul honoraire de la Lettonie, le ministre va-t-il convenir de profiter de l'occasion pour mettre fin une fois pour toutes aux études continuelles de la question et rétablir dans la liste les noms des consuls des pays baltes?

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'affirmer au nom du gouvernement la politique du Canada à l'égard des États baltes, soit l'Estonie, la Lettonie et la Lithuanie. Depuis 1940, chaque gouvernement canadien se refuse fermement à reconnaître *de jure* l'annexion forcée de ces États par l'URSS. Le Canada reconnaît toutefois *de facto* l'incorporation de ces États à l'Union soviétique puisque c'est ce pays qui exerce l'autorité. Le refus du Canada de reconnaître *de jure* l'annexion des États baltes va au-delà des mots et comprend des actes qui soulignent le statut spécial des États baltes en tant que nations indépendantes annexées illégalement par l'URSS durant la Seconde Guerre mondiale.

Le gouvernement permet aux consuls honoraires par intérim des pays baltes de continuer à exercer leurs fonctions au Canada, bien qu'il ne leur donne pas la reconnaissance formelle, puisque les consuls honoraires ne sont pas nommés par un gouvernement avec lequel le Canada maintient des relations diplomatiques ou consulaires. Ces consuls sont citoyens canadiens et pour cette raison, ils n'ont aucune immunité ni aucun

privilège diplomatique. Les ambassadeurs canadiens ne voyagent pas dans les pays baltes.

D'autres fonctionnaires canadiens qui y voyagent évitent autant que possible tout contact avec les autorités locales. Pour les fins de passeports et de documents d'immigration canadiens, l'Estonie, la Lettonie et la Lithuanie demeurent des endroits acceptables pour indiquer le lieu de naissance. Étant donné que les passeports baltes ne garantissent pas la réadmission aux pays baltes, ils ne sont pas acceptables selon la loi canadienne pour l'admission au Canada. Donc, des procédures extraordinaires ont été adoptées afin d'assurer l'admission au Canada de représentants baltes d'autres pays qui viennent ici dans l'exercice de leurs fonctions. Ces mesures sont la preuve que le Canada continue à rejeter la légalité du contrôle soviétique sur les pays baltes. Les autorités soviétiques en ont pris bonne note. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a déjà informé cette Chambre qu'il réexamine la question de l'inscription des noms des consuls honoraires baltes par intérim dans la publication du ministère des Affaires extérieures intitulée *Représentants diplomatiques, consulaires et autres au Canada*. Le ministre est pleinement au courant des points de vue exprimés de la part de la communauté balte au Canada à cet égard, auxquels il portera une attention particulière, ainsi qu'aux implications générales d'une telle décision sur la politique étrangère au Canada.

En conclusion, monsieur le Président, je peux assurer cette Chambre que le gouvernement du Canada n'a aucune intention de changer cette politique de ne pas reconnaître *de jure* l'annexion soviétique des pays baltes.

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE—LA NOMINATION D'ANTONIO ARCANGEL AU TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE. ON DEMANDE D'ENQUÊTER SUR LA NOMINATION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je veux critiquer ici la façon cavalière et insensible avec laquelle le gouvernement nomme nos représentants au tribunal canadien des droits de la personne.

La Chambre se rappellera que ma question avait spécifiquement trait au cas d'un certain Antonio Arcangel que le gouvernement a nommé au tribunal canadien des droits de la personne, même s'il avait appuyé dans une entrevue publique l'imposition prolongée de la loi martiale aux Philippines. Il a laissé entendre en substance que la vie aux Philippines était bonne du temps de Ferdinand et d'Imelda Marcos et qu'elle s'était détériorée depuis l'arrivée au pouvoir de Corazon Aquino.

Par suite de mon intervention à la Chambre, la candidature de cette personne a été rejetée mais, en même temps, le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) s'est ridiculisé en laissant entendre à la Chambre que c'était la faute de l'opposition ou, d'une certaine façon, ma faute parce que j'avais porté les faits entourant la nomination de M. Arcangel à l'attention de la population par le biais de la période des questions.

• (1810)

Il s'agit maintenant d'un deuxième candidat, d'une autre de ces nominations conservatrices plutôt douteuses dans la personne d'un candidat du Yukon qui a dit, dans une entrevue à la presse locale, que la communauté autochtone vivait aux crochets des autres contribuables depuis plusieurs années. Quand cette question a été soulevée à la Chambre aujourd'hui et au comité, le ministre a non seulement refusé de faire enquête immédiatement mais il a même prétendu que ce ne serait peut-être pas nécessaire parce que cette personne ne serait peut-être pas nommée.

A la suite du cas Arcangel et des autres cas qui ont été maintes fois signalés au ministre qui semble enclin à nommer des créatures conservatrices qui ne manifestent aucun intérêt pour les droits de la personne et qui ont même prouvé à notre comité qu'elles ne comprennent même pas la question fondamentale de l'égalité, le ministre devrait proposer des recommandations précises pour s'assurer que les gens qui sont nommés par le gouvernement actuel, ou n'importe quel autre gouvernement, pour siéger à un organisme parajudiciaire, comme c'est le cas au tribunal des droits de la personne, ont prouvé leurs compétences dans le domaine des droits de la personne. Le ministre devrait aussi être prêt à agir de façon rapide et expéditive quand des problèmes sont portés à son attention.

Le ministre a déjà falsifié des curriculum vitae dont il a enlevé, par exemple, dans le cas des candidats progressistes conservateurs, toute mention de leur appartenance à ce parti. Il a approuvé ou toléré que son propre ministère organise des réunions au Bureau du Conseil privé pour préparer les candidats afin qu'ils sachent exactement comment répondre aux membres du comité. De plus, quand des questions comme le cas de Flo Whyard du Yukon sont portées à son attention, comme on l'a fait par lettre, il y a plus d'un mois, le ministre ne semble pas avoir l'intention d'agir.

C'est une honte que les députés doivent constamment signaler au ministre et au gouvernement à la période des questions et par l'entremise du comité les cas de candidats au tribunal des droits de la personne qui les inquiètent. Le gouvernement et le ministre ont pourtant le devoir de s'assurer que les nominations au Tribunal des droits de la personne sont impartiales.

Ce n'est pas ce qui s'est produit dans le cas de M. Arcangel. Le ministre s'est fait tiré l'oreille lorsqu'on a commenté les déclarations d'une personne nommée au Tribunal des droits de la personne dans un article dont elle était elle-même l'auteur, un article intitulé «*The Problem of Handouts*». La prétendue enquête que projette d'effectuer le ministre traîne. L'article en question est paru en février. Le ministre a tenté de justifier d'autres atermoiements possibles en laissant entendre que cette personne ne participerait peut-être pas aux audiences du tribunal.

J'ai l'impression que le ministre ne tient pas plus qu'il faut à donner le ton dans ce domaine même si les modalités régissant les audiences relatives aux droits de la personne ont été saluées comme un modèle dans le monde entier. Le tribunal et la commission sont en place. Le Canada s'est doté d'une tribune qui permet à ses citoyens de faire état de leurs griefs dans le domaine de l'emploi et de l'orientation sexuelle. Il va de soi qu'une nouvelle définition et des clarifications supplémentaires s'imposent de la part du ministre en matière d'orientation sexuelle. Le régime actuel est maintenant menacé parce ce que le ministre n'a jamais voulu établir des critères objectifs pour

régir la nomination des agents et des commissaires appelés à entendre les plaintes.

• (1815)

Si le ministre n'agit pas rapidement dans le cas de M^me^ Whyard, et s'il continue de se dérober à ses responsabilités comme il l'a fait dans le cas de M. Arcangel, tout le processus de protection des droits de la personnne au Canada s'en trouvera malheureusement miné. C'est ainsi que se trouvera détruit un système que les observateurs du monde entier qualifiaient d'exemplaire et invoquaient comme un brillant exemple de protection des droits de la personne. La responsabilité de cette destruction est directement imputable au ministre de la Justice qui a montré à maintes reprises qu'il n'est pas intéressé à nommer des gens vraiment compétents à la Commission canadienne des droits de la personne, mais plutôt à utiliser ce tribunal comme une retraite dorée où caser de vieux politicards conservateurs.

[*Français*]

M. François Gérin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et du procureur général du Canada): Monsieur le Président, la députée est bien placée pour parler de délai, parce que cette question, elle l'a soulevée à la Chambre en novembre 1986. Il y a environ trois mois, elle avait demandé à la Chambre de lui réserver 10 minutes de son temps pour venir faire les mêmes remarques qu'elle a faites il y a quelques minutes, mais elle ne s'est même pas présentée, faisant ainsi perdre 10 minutes de la Chambre. Elle revient trois mois après pour dire que le gouvernement procède avec des délais indus. Le délai, c'est ce gouvernement-là. Elle reproche au gouvernement de ne pas procéder d'une façon correcte avec la nomination des membres de ce tribunal. Ce gouvernement libéral a été au pouvoir pendant 20 ans. Ils les nommaient sans tenir aucunement compte de l'opinion de personne. Et nous, qu'avons-nous fait? Nous avons dit: Nos nominations, nous allons les soumettre après, à l'examen d'un comité de la Chambre, d'une façon extrêmement publique.

Alors, c'est là une initiative de notre gouvernement, contrairement au gouvernement libéral qui n'a rien fait pendant 20 ans, il faisait des abus de patronage éhontés. Et en plus, dans le cas de M. Arcangel, et je vais vous lire, monsieur le Président, une partie du télégramme que recevait le ministre de la Justice de la part de M. Arcangel qui disait en novembre 1986:

[*Traduction*]

> . . . je tiens par la présente à retirer mon nom de la liste du jury du tribunal des droits de la personne parce que les remarques injustes et les accusations non fondées de M^me^ Sheila Copps ont sérieusement entravé ma capacité d'assumer de manière efficace mes fonctions au sein de ce tribunal. J'ai toujours été un citoyen respectueux de la loi et un partisan convaincu du processus démocratique. Mes efforts en tant que membre de la société multiculturelle du Canada ont toujours visé à promouvoir la cause des droits de la personne et l'égalité des chances.

[*Français*]

Cela continue ce télégramme-là.

Alors, je vais vous dire, monsieur le Président, en terminant que le respect des droits de la personne devrait commencer par la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps). Elle devrait se conduire de façon à ce que le public canadien comprenne que les premières personnes qui doivent respecter les droits de la personne devraient être les députés. Dans ce cas-là, la députée n'a pas respecté les droits les plus fondamentaux de M. Arcangel. Et aujourd'hui, on veut en faire tout un plat, presque huit mois plus tard.

Alors, c'est un reproche que je fais. Je retourne le reproche à la députée. J'aimerais bien entendre ses commentaires sur cet aspect de la question. Et je lui demande de ne pas chercher à tirer profit de toutes les circonstances possibles et de dénaturer les faits, monsieur le Président.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT— LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE DES LOYERS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, vous ne le savez peut-être pas, mais il y a dans ma circonscription plus de personnes âgées que dans toutes les autres circonscriptions du pays à l'exception de Victoria, en Colombie-Britannique. C'est une circonscription, une localité très stable. En général, les personnes âgées vivent chez elles pendant des années. Certaines d'entre elles tiennent le coup jusqu'à ce qu'elles atteignent l'âge de 90 ans ou plus mais inévitablement, comme vous le savez, monsieur le Président, elles sont obligées un jour de vendre leur maison et de déménager dans un appartement.

• (1820)

En général, monsieur le Président, c'est ce qui se passe quand un conjoint décède. Le survivant, qui est souvent une veuve, a beaucoup de mal à continuer à vivre dans la maison familiale. La maison nécessite des travaux difficiles à réaliser; il n'est pas facile de trouver des hommes de métier pour faire le travail. En même temps, évidemment, les frais augmentent. En général, à ce moment-là, le survivant déménage dans un appartement, dont l'entretien est assuré par quelqu'un d'autre. C'est aussi à ce moment-là que les personnes âgées peuvent espérer vivre du produit de la vente de la maison familiale et peut-être même, avec un peu de chance, avoir encore assez d'argent pour vivre dans des conditions un peu plus confortables que jusque-là.

Tout cela est vrai, monsieur le Président, si l'on ne tient pas compte de l'inflation, et nous savons tous les ravages qu'elle peut causer.

A une certaine époque, nous avons enregistré un taux d'inflation très modeste pendant des années, après quoi nous l'avons vu franchir le cap des 10 p. 100. Bien sûr, les taux d'intérêt se sont mis également à augmenter, si bien que les placements des personnes âgées rapportaient des revenus un peu plus élevés. Mais tout a changé avec la baisse des taux d'intérêt. Même si elle est bonne pour l'économie, elle est mauvaise pour le revenu des personnes âgées. A l'heure actuelle, les taux d'intérêt sont en baisse alors que l'inflation continue à augmenter, ce qui entraîne une hausse du coût de la vie, du coût des aliments, de l'habillement et du logement.

Dans ma circonscription et dans l'ensemble de la communauté urbaine de Toronto, comme dans l'ensemble du pays sans doute, les loyers ont énormément augmenté ces dernières années, à tel point que les personnes âgées et les locataires vivent dans la peur de recevoir un avis de renouvellement de bail annonçant la hausse de loyer inévitable.

Ces personnes doivent payer des loyers plus élevés alors que leur revenu est demeuré le même, quand il n'a pas diminué. Les personnes âgées constatent que la hausse du coût de la vie

grignote le capital qu'ils espéraient conserver pour subvenir à leurs besoins jusqu'à la fin de leurs jours.

Comme vous le savez sans doute, le gouvernement ontarien a institué, il y a quelques années, un contrôle et une révision des loyers pour essayer de modérer, du moins dans une certaine mesure, l'effet de l'inflation sur les loyers. Ces contrôles font l'objet d'une vive controverse. Selon certains, ils aggravent la situation au lieu de l'améliorer. Mais d'un autre côté ils ont été mis en place pour contrôler les loyers des gens qui avaient besoin de ce contrôle, soit les personnes âgées ayant un revenu fixe ou celles dont le revenu allait en diminuant.

Les personnes âgées qui vivent dans un appartement visé par la révision et le contrôle des loyers éprouvent déjà beaucoup de difficultés par les temps qui courent, mais il y a également le cas des personne qui vivent dans des logements échappant à ces contrôles parce qu'ils appartiennent au gouvernement municipal ou au gouvernement fédéral, par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

De nombreuses municipalités qui possèdent des appartements ou des logements locatifs ont accepté volontairement, il y a des années, de se contenter des hausses de loyer prévues dans la Loi sur la révision des loyers et de se soumettre volontairement au contrôle des loyers, même si la loi ne les y obligeait pas. C'est vrai pour la municipalité de Toronto. Mais ce n'est pas le cas de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Pendant des années, elle n'a tenu aucun compte des contrôles des loyers ou des règlements sur la révision des loyers.

Personne ne parvient à comprendre pourquoi le gouvernement, qui est responsable de l'inflation, n'accepte pas de se soumettre au contrôle des loyers.

Nous voyons le gouvernement se placer au-dessus des lois comme au 13e siècle, en Angleterre, quand le Roi Jean a essayé d'en faire autant et a dû finalement se soumettre aux termes de la grande Charte; également au 17e siècle, en Angleterre, Charles II a essayé de se placer au-dessus des lois, mais il y a laissé sa tête.

Tout cela me rappelle un cas qui s'est produit du temps où je fréquentais la faculté de droit. Vous vous souvenez de la faculté de droit, monsieur le Président. A l'époque, un de mes condisciples se garait à côté de la faculté, sur un terrain appartenant au gouvernement fédéral, ce qui lui valait régulièrement des contraventions.

• (1825)

Par contre, le tribunal a annulé ces billets parce qu'ils étaient donnés en vertu d'arrêtés municipaux qui ne sont pas valables sur les propriétés fédérales; mon ami a donc pu stationner gratuitement sa voiture. Tout les gens qui stationnaient autour de lui payaient leurs billets de stationnement, mais lui s'en tirait parce qu'il stationnait sur un terrain fédéral et qu'il était au-dessus de la loi.

Ce n'était peut-être pas juste ni moral mais c'était légal. Il en va de même pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement. La SCHL dit aux personnes âgées de ne pas s'inquiéter, que si leurs loyers augmentent trop, elle les subventionnera. Ce n'est pas une solution. C'est une atteinte à la dignité humaine. Les gens qui ont toujours essayé de s'en tirer tout seuls ne veulent pas que le gouvernement les oblige à se retrouver dans une situation où elles doivent compter sur la charité.

Lorsque je suis arrivé à Ottawa, je me suis fait un devoir d'essayer de trouver un moyen d'inciter la Société canadienne d'hypothèques et de logement à apporter certains changements dans ce domaine, de voir si nous pouvions l'inciter à appliquer volontairement le système de réglementation des loyers de la province de l'Ontario. Il a fallu environ trois ans, mais je suis très heureux de dire que la Société canadienne d'hypothèques et de logement a fini par accepter de son plein gré. Elle a accepté de tenir des réunions avec les locataires—ce qu'elle n'est pas obligée de faire—pour justifier ses hausses de loyers.

En toute franchise, j'ai été enchanté d'apprendre que la Société canadienne d'hypothèques et de logement a fait cela. Cette attitude ne résoud pas tous les problèmes, mais elle contribue largement à améliorer la situation. J'étais enchanté. Je sais que ce programme vous emballe, monsieur le Président, et j'espère que le secrétaire parlementaire est aussi emballé que vous et moi.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question soulevée par l'honorable compétent député de York-Est (M. Redway) le 27 mars dernier et qu'il a réitérée ce soir.

La question du logement abordable au Canada préoccupe constamment notre gouvernement depuis notre arrivée au pouvoir il y aura bientôt trois ans.

Après l'examen complet des politiques nationales déjà existantes de logement, nous avons établi de nouvelles directives qui ont permis d'orienter l'aide vers les Canadiens les plus défavorisés.

Le complexe Main Square dont il est question ici ce soir, qui est le foyer de nombreuses personnes âgées, handicapées et à revenu modique, reçoit notre aide constante et notre attention continue.

Les occupants de ce complexe domiciliaire, qui renouvelleront leur bail entre juillet 1987 et juin 1988, connaîtront la plus petite augmentation en plusieurs années soit seulement 6.2 p. 100. Cette augmentation relativement faible respecte l'esprit des directives provinciales ontariennes visant les loyers.

Bon nombre de locataires de ce complexe résidentiel reçoivent déjà une subvention fédérale s'ils doivent consacrer plus de 25 p. 100 de leur revenu brut pour se loger adéquatement. Si, à cause de cette hausse éventuelle, un locataire doit débourser plus de 25 p. 100 de son revenu pour son loyer, l'aide fédérale lui sera offerte *ipso facto*.

Le revenu supplémentaire de 1987-1988, ainsi généré par cette hausse, permettra d'entretenir convenablement l'ensemble de ce complexe domiciliaire de manière à offrir un cadre de vie plus propre et plus agréable aux locataires tout en maintenant le coût des loyers à un niveau raisonnable.

Monsieur le Président, notre gouvernement actuel croit en la justice sociale de même qu'à l'aide aux défavorisés, et le complexe de Main Square est une autre preuve tangible qu'il est de notre devoir d'aider les gens les plus défavorisés quitte à faire faire certains sacrifices à ceux qui n'en ont pas besoin.

[*Traduction*]

M. le vice-président: L'ajournement de la Chambre étant adopté d'office, la Chambre s'ajourne jusqu'à 14 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 20 mai 1987

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

L'AVENIR DE LA *HAWKER SIDDELEY CAR WORKS* DE TRENTON (N.-É.)

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour protester contre l'inaction des gouvernements fédéral et provincial en ce qui concerne la poursuite des opérations à la *Hawker Siddeley Trenton Car Works* du comté de Pictou, en Nouvelle-Écosse.

Depuis que la société a annoncé ses intentions il y a quelques semaines, les représentants du gouvernement de cette province et du gouvernement fédéral se sont réunis afin de trouver une solution à ce très grave problème. Ces pourparlers n'ont malheureusement donné lieu à aucune initiative. Le ministre du Revenu national (M. MacKay) a même dit à la Chambre qu'il suffirait de quelques semaines pour trouver une solution. Or, on n'en a pas encore proposé.

Les gouvernements fédéral et provincial ne cessent d'atermoyer. Ces délais font beaucoup de tort dans la collectivité. Les travailleurs de l'usine de la Hawker Siddeley, située à Trenton, en ont assez d'attendre. L'incertitude quant à l'avenir de l'usine sème également le désarroi dans l'ensemble du comté néo-écossais de Pictou.

J'exhorte le gouvernement à réagir en prenant une décision ferme qui favorise les travailleurs en cause et la collectivité tout entière.

* * *

RADIO-CANADA

LA RETRANSMISSION DES MATCHS DE LA SÉRIE ÉLIMINATOIRE DE LA COUPE STANLEY—ON FÉLICITE LA SOCIÉTÉ DE RETRANSMETTRE LES MATCHS DANS LA RÉGION DE PEACE RIVER

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, oserai-je prendre la parole ici, moi, un député ministériel d'arrière-ban sans défense contre mes collègues, pour adresser un compliment à Radio-Canada? Je dois cependant le faire! La semaine dernière, la Société Radio-Canada a entamé de sérieuses négociations avec la brasserie Carling-O'Keefe afin d'en arriver à une solution pour retransmettre les matchs de la série éliminatoire de la Conférence Campbell et de la Coupe Stanley de la LNH dans les régions isolées du Canada. La Société a mené ses négociations à bien, et je tiens à l'en féliciter.

• (1405)

J'aimerais remercier en particulier M. Tom Curzon, chargé des relations avec la presse au siège social de la Société à Toronto, qui a régulièrement tenu mes collaborateurs au courant des progrès des négociations.

Je me réjouis maintenant de dire que tous les Canadiens pourront s'installer devant la télé, détendus, pour regarder les Oilers d'Edmonton remporter la coupe.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE CLIMAT QUI RÈGNE ENTRE LES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES ET LES SYNDICATS—LE RÉGIME DE RETRAITE DU CN

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, bon nombre de députés sont au courant du climat qui entoure les négociations entre les syndicats canadiens des chemins de fer et les sociétés ferroviaires et de l'intransigeance dont ces dernières font preuve. Elles demandent une réduction de cinq p. 100 des salaires, ce que j'ai toujours considéré comme inacceptable et qui l'est d'autant plus que le CN, par exemple, a réalisé des bénéfices pour le premier trimestre de cette année, essentiellement au détriment de ses employés, et qu'il s'obstine à vouloir réduire les salaires.

Il me semble que le gouvernement pourrait contribuer à assainir le climat, si la chose est encore possible, en précisant ses intentions vis-à-vis d'un aspect au moins des négociations, à savoir toute la question du régime de retraite du CN. Le gouvernement a créé un comité spécial, des recommandations ont été faites, puis elles ont ni plus ni moins été mises au rancart. En indiquant clairement ses intentions à cet égard, le gouvernement pourrait contribuer, ne serait-ce que modestement, à assainir le climat.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

L'IMPORTANCE DES COMMISSAIRES INDUSTRIELS

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je suis heureux de signaler la présence en cette Chambre des commissaires industriels de ma région. Ces derniers sont à Ottawa aujourd'hui pour témoigner devant le Comité permanent de l'expansion industrielle régionale.

Je profite de l'occasion, monsieur le Président, pour rendre hommage à l'excellence des commissaires industriels canadiens dont l'expertise a rendu un fier service à la cause d'un développement régional. Leur travail permet à chaque région de prendre la place qui lui revient au sein de la confédération canadienne.

Nous le savons tous, monsieur le Président, la richesse du Canada dépend, en grande partie, des diversités régionales. Notre gouvernement est fier de reconnaître celles-ci et s'est engagé à les faire respecter en éliminant toute inégalité. La chance que le Comité offre aux commissaires industriels du Saguenay—Lac-Saint-Jean d'être entendus aujourd'hui en est un bel exemple.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LES VENTES D'EAU EN BOUTEILLE—LES RÉSULTATS D'ANALYSES—L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, l'Association des consommateurs fait savoir que les Canadiens boivent deux fois plus d'eau en bouteille qu'en 1982. Le Canadien moyen en boit actuellement quatre litres par an. Au Québec, la consommation est deux fois plus élevée que la moyenne nationale. Par ailleurs, en se référant aux normes fixées par l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, l'Association a analysé l'eau de source mise en bouteille sous 15 marques de commerce pour voir si elle contenait 79 substances, et elle en a conclu que cette eau n'est ni plus pure ni plus potable que l'eau du robinet.

Les tests de l'Association des consommateurs ont démontré que toutes les marques d'eau testée contenaient des métaux dissous, des produits chimiques inorganiques et d'autres particules en suspension, souvent en plus grande quantité que dans l'eau du robinet de sept villes canadiennes. Quels enseignements pouvons-nous tirer de toutes ces données?

Il devient de plus en plus évident que notre intervention dans l'environnement se répercute un jour ou l'autre sur l'eau, même sur l'eau de source. Il y a une sorte d'interpénétration entre les divers éléments qui constituent notre environnement. La pollution que nous faisons au-dessous du sol, finit par contaminer l'eau des nappes souterraines, même si elle se trouve à des centaines de mètres sous la surface du sol. La première mesure que nous devons prendre pour inverser cette tendance consiste à nous défaire de la dangereuse notion selon laquelle ce que l'on ne voit pas n'a pas lieu de nous inquiéter.

LES SPORTS

HOMMAGE AUX TIGERS DE MEDICINE HAT, GAGNANTS DE LA COUPE MEMORIAL

M. Bob Porter (Medicine Hat): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour féliciter les gagnants de la Coupe Memorial, les Tigers de Medicine Hat. Le samedi 16 mai, les champions de la Ligue de hockey de l'Ouest ont battu à plate couture les Generals d'Oshawa en marquant 6 buts à 2.

• (1410)

Bon nombre des anciens membres de l'équipe des Tigers de Medicin Hat font désormais partie de la Ligue nationale de hockey. Cinq membres de l'équipe de cette année comptaient parmi les six joueurs étoiles lors de la joute de la Coupe Mémorial, et cette équipe continuera d'être bien représentée dans la Ligue nationale de hockey.

L'équipe des Tigers de cette année était exceptionnelle; elle s'est bien comportée sur la glace et en privé et a représenté le hockey junior de manière remarquable.

J'offre à l'équipe, à George Maser, à Russ Farwell, à l'entraîneur, Brian Maxwell et à l'annonceur de l'équipe, Bob Ridley, tous mes voeux de succès continu.

La Coupe Mémorial se sentira chez elle, cette année, à Medicine Hat. L'équipe, sa direction et leurs partisans à Medicine Hat veilleront à ce qu'elle y reste.

Le sport national du Canada se porte on ne peut mieux à Medicine Hat.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LE RADON—LES TAUX ÉLEVÉS DANS DES MAISONS DU SUD DE LA SASKATCHEWAN

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, des études effectuées ces dernières années montrent que la Saskatchewan a le plus haut taux de radon au pays. Selon la presse, 27 p. 100 des maisons examinées dans le sud de la Saskatchewan ont des taux de radon quatre fois supérieurs à la normale. Cela signifie que les occupants de ces maisons sont exposés à des quantités de rayonnement équivalentes à 200 radiographies pulmonaires par année. Les mêmes études montrent que Regina et Winnipeg sont les villes ayant les plus forts taux de radon.

La plupart de ces relevés ont été effectués pendant l'été, s'ils avaient été faits en hiver les résultats seraient encore plus élevés. Cette situation nous inquiète et revèle qu'il faut agir sans tarder.

Nous devons faire de nouveaux relevés, notamment pendant l'hiver. Les résultats doivent être rendus publics immédiatement et non quelques années plus tard. Les propriétaires devraient avoir la possibilité de surveiller le taux de radon dans leur maison. Nous avons également besoin de plus de renseignements publics. Les entrepreneurs, les autorités locales en matière de construction et de santé, ainsi que les particuliers, doivent savoir ce que l'on peut faire pour ramener la quantité de radon à des niveaux acceptables.

J'invite le gouvernement fédéral à faire preuve d'initiative, de façon à rendre plus sûres les maisons des régions où les taux de radon sont élevés.

* * *

LE CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA

L'ATTAQUE DE LA PRÉSIDENTE CONTRE LE PREMIER MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE COMME «NÉO-CANADIEN»

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, j'ai été scandalisé et déçu en fin de semaine dernière d'entendre les observations de Shirley Carr, présidente du Congrès du travail du Canada. Dans un discours où elle faisait l'éloge du Nouveau parti démocratique, elle s'est attaquée au premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bill Vander Zalm. J'ai été particulièrement préoccupé quand je l'ai entendu dire que M. Vander Zalm, à titre de Néo-Canadien, ne devrait pas oublier qui avait aidé à libérer son pays durant la Seconde Guerre mondiale et qu'il n'avait nullement le droit de propager ses idées fascistes au Canada.

Je rejette toute distinction entre Canadiens de naissance et Néo-Canadiens. Elle devrait se souvenir qu'exception faite de nos autochtones nous sommes tous des Néo-Canadiens. Le Canada n'a jamais tenté de restreindre le droit de parole de quiconque en raison de son pays d'origine et ne devrait pas chercher à le faire.

Cette intolérance est inadmissible et indigne d'une Canadienne et je suis persuadé que les membres du Congrès du travail du Canada réprouvent ces propos.

* * *

LES PÉNITENCIERS

L'ANNULATION DU PROJET D'EXPANSION DE L'ÉTABLISSEMENT DE WESTMORLAND AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un acte du gouvernement que les gens de ma circonscription jugent inacceptable.

Nous avons appris, grâce à l'accès à l'information, que le gouvernement a annulé un projet de 18 millions de dollars visant l'amélioration et l'expansion de l'établissement Westmorland, dans le sud-est du Nouveau-Brunswick. Tandis que le gouvernement annulait le projet Westmorland et d'autres projets importants dans tout le pays, il approuvait la construction, dans la circonscription du premier ministre (M. Mulroney), d'un pénitencier de 68 millions de dollars que tout le monde estime superflu.

[*Français*]

Cette action du gouvernement de construire un nouvel établissement dans la circonscription du premier ministre aux dépens des autres régions est absolument et complètement inacceptable, surtout lorsque le taux de chômage est de 17,5 p. 100 dans ma région, un taux tout à fait scandaleux.

Comment expliquer aux gens du Nouveau-Brunswick? Sinon de dire que le gouvernement a choisi de les oublier!

Article 21 du Règlement

L'EMPLOI

L'IMPACT DE LA CONSTRUCTION D'UNE ALUMINERIE À LATERRIÈRE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE JONQUIÈRE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, la semaine dernière, la compagnie Alcan annonçait un investissement de 750 millions de dollars pour sa future aluminerie de Laterrière, dans la circonscription de Jonquière.

En soi, monsieur le Président, cela semble être une bonne nouvelle. Mais la réalité est tout autre puisque la construction de cette aluminerie et la nouvelle technologie employée vont entraîner la perte nette de près de 750 emplois à Jonquière. A tout cela, ajoutons les pertes en taxation pour la ville de Jonquière et cette bonne nouvelle a plutôt l'effet de bouleverser la communauté jonquièroise.

Monsieur le Président, la compagnie Alcan, au fil des années, s'est enrichie à coups de milliards de dollars du potentiel hydro-électrique et humain de notre région. L'Alcan ne peut continuer ainsi à investir tout autour de Jonquière, en délaissant la communauté qui l'a nourrie. Il faut faire plus que les 4 ou 5 millions investis dans la SOCCRENT pour notre communauté. Les dirigeants de cette compagnie sont dans les ligues majeures et ils sont en mesure d'apporter à notre région d'autres investissements pour diversifier notre économie locale et faire en sorte de maintenir le plancher d'emplois à Jonquière.

La communauté jonquièroise est inquiète, monsieur le Président.

* * *

• (1415)

[*Traduction*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LES MANIFESTATIONS POUR PROTESTER CONTRE LES CHANGEMENTS PROPOSÉS AU CODE DU TRAVAIL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, des manifestations auront lieu aujourd'hui, en Colombie-Britannique, pour protester contre les changements draconiens au droit du travail dans cette province.

La grève du zèle et le refus de travailler des heures supplémentaires qu'a décrétés la Fédération du travail de la Colombie-Britannique entrent en vigueur aujourd'hui.

Le 3 avril dernier, j'ai signalé à la Chambre les changements radicaux que le gouvernement créditiste propose au droit du travail de la Colombie-Britannique. Ces modifications sont irréfléchies, pertubatrices, antidémocratiques et inutiles.

Le *Sun* de Vancouver dit du projet de loi 19 qu'il est «peut-être la mesure législative la plus radicale qu'ait présentée un gouvernement provincial au cours de la dernière décennie».

Je prie instamment le premier ministre provincial Vander Zalm, à la réunion qu'il aura demain avec la Fédération du travail de la Colombie-Britannique, de consentir à retirer les projets de loi 19 et 20; j'exhorte encore une fois le gouvernement de la Colombie-Britannique à bien réfléchir et à consulter pleinement avant de faire adopter d'autres lois du travail.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE CHEZ LES PERSONNES DE PLUS DE 45 ANS—L'ÉTUDE D'UN COMITÉ SUR LA DISCRIMINATION POUR DES RAISONS D'ÂGE

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, le chômage n'est pas seulement un problème régional, mais aussi un problème d'âge. Les chômeurs canadiens de 45 ans et plus risquent davantage que tout autre groupe d'âge de demeurer en chômage très longtemps.

Ce n'est là qu'un exemple, monsieur le Président, de la discrimination pour des raisons d'âge qui a cours au Canada, en dépit des lois fédérale et provinciale qui interdisent pareille discrimination.

C'est pourquoi le comité parlementaire des droits de la personne entreprend aujourd'hui une étude sur la discrimination pour des raisons d'âge, et nous comptons nous rendre dans l'Ouest la semaine prochaine afin de recueillir les témoignages des Canadiens de cette région. Pour ce faire, il nous faut la permission de la Chambre. J'espère que l'opposition ne va pas empêcher l'Ouest de participer pleinement à cette étude vitale.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES CHEMINS DE FER

L'IMPACT DES COUPURES BUDGÉTAIRES DU CN

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, plusieurs Canadiens de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell et d'ailleurs dans l'Est de l'Ontario sont inquiets face à la décision de CN Rail de fermer quelque 265 milles de voies ferroviaires entre Montréal et Sudbury (Ontario). Ces décisions vont affecter très sérieusement la circonscription électorale que j'ai l'honneur et le privilège de représenter dans cette Chambre.

En effet, une société de ma circonscription, soit la compagnie Moulures Alexandria Mouldings a décidé de mettre en veilleuse un plan d'expansion de quelque 25 millions de dollars face à cette décision de coupure budgétaire de CN Rail. Le ministre des Transports (M. Crosbie) se doit immédiatement d'agir dans ce dossier et d'exiger des représentants de CN Rail qu'ils cessent leur tactique immédiatement et d'offrir le plein service à tous les clients de Glengarry—Prescott—Russell, de Renfrew—Nipissing—Pembroke et d'ailleurs dans l'Est de l'Ontario.

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

LE TOUR DE L'ABITIBI—L'AIDE DU GOUVERNEMENT

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le Tour de l'Abitibi organise tous les ans depuis 19 ans une rencontre de cyclistes de calibre junior, c'est la plus importante au monde. Dans le cadre du Sommet de la Francophonie du Québec qui aura lieu du 2 au 4 septembre prochain, le Tour de l'Abitibi recevra une subvention de 10 000 $ qui va permettre au président, M. André Babin, de Val-d'Or et aux organisateurs d'inviter des représentants du Canada et de plusieurs pays d'Europe, d'Afrique et des Antilles pour discuter de leurs culture et disciplines sportives respectives.

En agissant ainsi, le gouvernement du Canada tient à souligner le fait que la Francophonie n'est pas que l'affaire des États et des gouvernements. Son originalité consiste en effet à regrouper d'abord et avant tout des individus et des organismes qui, souvent, ont les premiers tracé les jalons de l'entraide et de la coopération entre les populations francophones à travers le monde. Monsieur le Président, la région de l'Abitibi et du Témiscamingue apprécie le travail de la ministre des Relations extérieures (M^me^ Landry) responsable du Sommet francophone qui a su appuyer une région isolée et éloignée des grands centres.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES EXIGENCES APPAREMMENT FORMULÉES PAR LES ÉTATS-UNIS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous avons eu du mal à en croire nos oreilles quand nous avons entendu la ministre du Commerce extérieur à la télévision, hier soir. Elle a refusé de dire si le Cabinet avait rejeté ou non la demande des Américains qui exigeaient de pouvoir prendre le contrôle de l'industrie canadienne sans aucune limitation.

De toute évidence, les Américains veulent le droit d'acquérir la totalité de notre industrie du pétrole et du gaz, du bois d'oeuvre et de la pêche, nos exploitations agricoles, nos institutions financières, tout notre pays, y compris le 24 Sussex. Et pourtant, la ministre . . .

• (1420)

Une voix: Ils l'ont déjà.

M. Turner (Vancouver Quadra): Quelqu'un me dit qu'ils ont déjà le 24 Sussex.

M. Hees: Ne vous inquiétez pas John; vous n'en aurez jamais besoin.

M. Turner (Vancouver Quadra): Pourtant, la ministre n'a pas voulu répondre oui ou non, hier soir, à la télévision.

Le Cabinet a-t-il rejeté, hier, les exigences ridicules des Américains qui veulent pouvoir prendre le contrôle d'industries canadiennes essentielles, sans aucune restriction?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le caucus a dû être dur ce matin. Plus il est dur, plus le chef de l'opposition fait de la démagogie. Il a dû être vraiment dur.

Je m'étonne de l'attitude anti-américaine du chef de l'opposition qui a mangé si longtemps et si bien à la table des Américains.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, Bechtel sera certainement très étonné d'apprendre qu'il est anti-américain.

M. Nunziata: C'est un coup bas.

Mme Copps: Vous êtes le premier ministre. Agissez comme tel.

M. le Président: Le très honorable premier ministre.

M. Mulroney: Monsieur le Président, les libéraux parlent de coups bas!

S'ils veulent savoir si le gouvernement invite les investisseurs étrangers à venir au Canada, la réponse est oui. Nous sommes pour l'investissement étranger, tous les investissements qui créeront des emplois pour les Canadiens. Nous avons fait campagne sur ce thème. Nous l'avons indiqué très clairement.

Quant à savoir si notre politique à l'égard de l'investissement étranger sera abordée au cours des négociations sur le libre échange, c'est au Cabinet d'en décider. Nous pensons que le commerce et l'investissement créeront davantage d'emplois et de richesses pour les Canadiens.

Nous avons l'obligation de réduire le chômage et l'obligation morale de donner un emploi à chaque Canadien, dans la mesure où c'est humainement possible. Nous y arrivons en grande partie grâce aux investissements de toutes sortes, y compris l'investissement étranger.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le premier ministre a de nouveau éludé la question.

[*Français*]

L'ACHAT D'ENTREPRISES CANADIENNES PAR DES ÉTRANGERS— LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Le premier ministre autorise des prises de contrôle au rythme de 1 milliard de dollars par mois. Et depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, il n'y a pas eu un refus de prise de contrôle. Et je ne parle pas de nouveaux investissements, mais bien de prises de contrôle.

Donc, je pose la question au premier ministre. Est-ce qu'il est indifférent au fait que les étrangers puissent acheter le Canada à 100 p. 100?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est vraiment une question qui manque de dignité et de réalisme. La question c'est: Est-ce que je suis indifférent au fait que des étrangers puissent acheter le Canada à 100 p. 100? C'est vraiment une question indigne, profondément indigne. Le chef de l'opposition le sait fort bien.

Nous avons un taux ce chômage à 11 p. 100, dont nous avons hérité. Nous avons, de peine et de misère, réussi à le réduire à 9,3 p. 100. Nous avons, ensemble, au pays, réussi à créer 770 000 nouveaux emplois, une performance tout à fait, je pense, impressionnante, mais pas suffisamment, parce que nous avons tout de même 1,2 million de Canadiens qui ne travaillent pas. Pour trouver des emplois, il faut également chercher de nouveaux investissements. Pas à n'importe quel prix, pas dans n'importe quelle circonstance, mais nous avons signalé clairement, contrairement à d'autres, qu'en ce qui nous concerne, les investissements sont bienvenus au Canada, à condition qu'ils créent des emplois, qu'ils soient producteurs d'emplois ici, au Canada.

[*Traduction*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Je crois que le premier ministre n'a aucune leçon à donner à qui que ce soit ici.

Je tiens à dire que cette question était parfaitement pertinente vu qu'il a vendu notre pays au rythme d'un milliard par mois par l'entremise d'Investissement Canada, à tel point que personne, et certainement pas les Américains, n'ira croire que le gouvernement cherche sérieusement à protéger notre souveraineté.

Des voix: Bravo!

• (1425)

LA POSSIBILITÉ DE PERMETTRE AUX AMÉRICAINS D'INVESTIR AU CANADA SANS RESTRICTION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Le gouvernement semble maintenant envisager un accord commercial qui permettrait aux Américains d'investir au Canada sans aucune restriction. Comment le premier ministre peut-il envisager un tel accord? Veut-il faire du Canada le 51e État? Voilà la question!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'honorable représentant sait que la réponse à cette question plutôt stupide est non et que nous n'envisageons aucun accord de ce genre. Nous avons déjà dit à la Chambre, à plusieurs reprises, quels genres d'accords le Canada serait prêt à conclure avec les États-Unis.

En ce qui concerne la question du commerce, je signale à son attention, par exemple, ce que l'honorable Donald Macdonald, un libéral éminent, a récemment déclaré à ce sujet.

Mme Copps: Engagez un nouveau rédacteur de discours.

M. Mulroney: «Certains «libéraux» ne savent rien et ne veulent rien entendre. Je crois que le caucus «libéral» comprend très mal la question commerciale». Je partage entièrement l'opinion de Donald Macdonald.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LES INSTRUCTIONS DONNÉES AU NÉGOCIATEUR CANADIEN

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, maintenant que le premier ministre est d'humeur agréable, j'aimerais lui demander s'il veut confirmer les déclarations suivantes. Peter Murphy, le négociateur américain du libre échange, écrivait ce qui suit dans une note aux congressistes américains:

> Les investissements constituent un autre élément critique d'un accord éventuel . . . les Canadiens commencent à comprendre le message, mais ils en font une monnaie d'échange pour faire avancer leurs principaux dossiers, par exemple la clause de sauvegarde.

Au cours de la réunion d'hier entre M. Reisman et le Cabinet, est-ce que le gouvernement a effectivement confirmé dans ses instructions à M. Reisman qu'il est disposé à ouvrir la porte toute grande aux investissements, en échange de certaines modifications à la législation protectionniste? Est-ce que ce sont là les instructions à partir desquelles M. Reisman travaille en ce moment?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'ambassadeur Reisman, qui est tenu en très haute estime par le chef de l'opposition, travaille dans le cadre d'instructions absolument appropriées, instructions qui sont conformes aux déclarations que j'ai faites à la Chambre le 26 septembre 1985, et à celles du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de la ministre du Commerce extérieur.

Puis-je dire affectueusement au député de Winnipeg—Fort Garry que lui aussi s'est attiré l'attention de Donald Macdonald.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Donald Macdonald, c'est important, a dit: «J'ai débattu avec Axworthy d'un bout à l'autre du pays et je ne pense pas qu'il comprenne le sujet».

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Et il a terminé sur le plus cruel des traits: «Je pense qu'il se donne des airs à des fins purement politiques».

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Monsieur le Président, puis-je payer le premier ministre de retour en lui disant très affectueusement que les Canadiens auraient peut-être un peu plus d'affection pour lui s'il voulait bien jouer franc jeu quand on l'interroge sur des questions qui touchent directement aux intérêts des Canadiens.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Je voudrais poser la question un peu différemment, monsieur le Président. Hier, le sénateur Lloyd Bentsen, président du puissant comité des finances qui va décider du libre-échange avec le Canada, a déclaré très catégoriquement que le Congrès rejetterait toute tentative d'apporter des modifications importantes aux mécanismes du commerce international américain.

Comment le gouvernement peut-il brader notre pays en laissant libre cours aux investissements, pour essayer de contourner des lois protectionnistes auxquelles le Sénat ne renoncera pas? Le premier ministre peut-il nous dire en vertu de quelle logique étrange et perverse son gouvernement est prêt à céder le Canada sans obtenir rien en échange?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, à mon avis, la Chambre et le pays viennent d'être témoins d'une démonstration qui explique pourquoi Donald Macdonald, parlementaire et Canadien très éminent, a déclaré que notre honorable collègue se conduit comme un étudiant de deuxième année qui ne sait pas de quoi il parle. C'est exactement ce qui se passe. C'est honteux . . .

M. Axworthy: Avez-vous peur de répondre à la question? Répondez donc.

M. Mulroney: Je serai heureux d'essayer de répondre à cette question, monsieur le Président.

M. Axworthy: Répondez-y. Nous attendons.

M. Mulroney: Nous cherchons à conclure un accord commercial, qui, à notre avis, servira bien l'intérêt national. Son élément principal serait la création de nouveaux emplois, de nouvelles possibilités de travail pour tout le Canada, en particulier pour les régions du pays qui ont besoin d'investissements et d'emplois.

Nous avons exposé très clairement ou, plus précisément la ministre du Commerce extérieur a expliqué les conditions dans lesquelles le Canada conclurait ce genre d'accord. Il est manifeste que le mécanisme de règlement des conflits commerciaux en fait partie intégrante. J'ai abordé la question directement. J'en ai parlé au président des États-Unis et au sénateur Bensten, l'éminent président du comité du Sénat, ainsi qu'à d'autres personnes.

• (1430)

J'ai bon espoir que nous aboutirons à un accord commercial mutuellement avantageux pour les deux parties, un accord qui nous permettra de relever les défis des années 90 et du XXI^{e} siècle et de répondre à notre obligation de créer des emplois. Mais nous ne présenterons à la Chambre qu'un accord commercial qui servira l'intérêt national. Nous travaillons dans ce sens. Si nous y parvenons, nous le soumettrons à la Chambre, et je sais que mon honorable ami sera le premier à l'applaudir.

LES RESTRICTIONS S'APPLIQUANT À L'INVESTISSEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'aimerais approfondir cette question avec le premier ministre. On a rapporté hier que M. Simon Reisman avait déclaré qu'il avait une bonne idée de ce que les États-Unis entendaient par liberté d'investissement au Canada. On a aussi rapporté que la ministre du Commerce extérieur avait déclaré que le cabinet n'avait pas encore décidé s'il donnerait le feu vert aux négociations sur ces exigences. En résumé, le gouvernement continue à laisser les États-Unis prendre l'initiative au lieu du Canada.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas dès le départ dit non à des exigences qui entraveraient totalement notre liberté, des exigences ayant pour but d'empêcher des investissements vitaux pour l'emploi au Canada?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le premier ministre a clairement expliqué qu'il n'était pas question dans les négociations actuelles du genre de scénario apocalyptique et terrifiant que véhicule le NPD. Je ne sais pas pourquoi le député cherche ainsi à semer la panique, mais je peux l'assurer que le genre de scénario que nous envisageons n'a rien à voir avec celui qu'il vient de mentionner.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT REJETTE LA PROPOSITION AMÉRICAINE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, les Canadiens ont entendu la ministre déclarer très clairement à la télévision hier soir que le gouvernement n'avait toujours pas pris position sur la question. Je vais lui reposer la même question qu'hier, et nous n'allons toujours pas réussir à avoir de réponse.

Pourquoi le Cabinet ne s'est-il pas catégoriquement opposé aux tentatives faites par les États-Unis pour élargir cette discussion sur les investissements à d'autres domaines que les investissements d'ordre commercial? Pourquoi n'a-t-on pas dit catégoriquement non pour protéger l'emploi au Canada?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je vais essayer comme le premier ministre d'expliquer qu'on ne nous a jamais posé le genre de question dont parle le député. On ne nous a jamais demandé une chose pareille, et il ne serait pas question que nous l'acceptions. Ce qui est clair, c'est que les Américains ne veulent pas du genre de politiques d'investissement suivies par le précédent gouvernement, des politiques qui se traduisaient par des expropriations et par le vol de la propriété d'autrui. Volà ce que les Américains ne veulent pas.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, sachant qu'en 1986 le Canada a réalisé plus d'investissement aux États-Unis que ceux-ci au Canada, comment la ministre peut-elle prétendre que des politiques de liberté de l'investissement avec les États-Unis pourraient présenter un avantage quelconque pour le Canada?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, quelques-uns des intervenants de l'opposition ont mentionné mes remarques à la télévision hier. J'aimerais préciser que ces déclarations télévisées étaient des remarques que j'ai prononcées à la Chambre hier, et que je ne peux que répéter.

J'ai dit hier, et je répète maintenant que contrairement au précédent gouvernement, nous avons un climat favorable à l'investissement. Nous avons Investissements Canada. Nous avons attiré des investissements étrangers records qui ont permis la création d'emplois au Canada. J'ai clairement dit que le mandat du négociateur n'allait pas plus loin que ce que j'avais déclaré à la Chambre. Encore une fois, nous avons affaire à une bande d'épouvantails qui brandissent des questions dont on n'a même pas fait mention à la table des négociations.

* * *

LES PÊCHES

LES ENTRETIENS ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE—LA VISITE PROCHAINE DU PRÉSIDENT DE LA FRANCE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, lorsqu'on lui a posé aujourd'hui des questions sur son voyage au Canada et sur le conflit dans le domaine des pêches, le président Mitterrand a répondu ce qui suit:

> J'ai l'intention de soulever la question auprès des gens avec lesquels je m'entretiendrai. Il se peut que l'une ou l'autre des parties ait raison ou tort. J'espère que la raison l'emportera.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il me dire s'il n'est pas temps que le gouvernement signale aux Français que la raison ne pourra l'emporter que s'ils sont au moins raisonnables, et qu'il est tout à fait déraisonnable de leur part d'exiger une limite de 200 milles autour de Saint-Pierre et Miquelon, alors qu'ils ont demandé et obtenu il y a 10 ans seulement une zone de six milles autour des Îles Anglo-Normandes qui se trouvent au large de leur côte. Or, maintenant que les rôle sont renversés, ils tentent de nous mettre dehors.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, lorsque j'ai vu le député se lever avec son éclatante pochette rouge, j'ai cru que nous allions avoir droit à une autre de ses représentations dramatiques. Nous avons plutôt été témoins . . .

M. Crosbie: D'un fiasco.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je ne peux faire mieux que mon collègue, le ministre des Transports. Je tiens à signaler que l'attitude que le député adopte, en posant pour la galerie, ne nous aide en rien dans les négociations en cours avec la France au sujet d'une question à laquelle on accordera beaucoup d'importance dans nos entretiens avec le président de la France.

Je peux garantir au député que dans les entretiens que nous aurons avec le président français au cours de sa visite historique à Ottawa la semaine prochaine, nous défendrons sans cesse avec vigueur les intérêts des pêcheurs canadiens et d'autres groupes.

LA DÉLIVRANCE DE PERMIS AUX PÊCHEURS CANADIENS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, pour la première fois cette année, le gouvernement canadien interdit aux pêcheurs canadiens l'accès à une partie des Grands Bancs de Terre-Neuve où les pêcheurs américains peuvent prendre les quantités qu'ils souhaitent sans crainte

d'être arrêtés. Pour la première fois, le gouvernement supprime les permis des pêcheurs canadiens sur la côte sud de Terre-Neuve et il ne leur a délivré que le mois dernier des permis temporaires. Pourtant, les Français peuvent pêcher à volonté dans cette zone de 200 milles.

Si le gouvernement entend faire preuve de laxisme à l'endroit des Français et des Américains, va-t-il au moins rendre aux pêcheurs canadiens les permis qu'il leur a retirés cette année, afin qu'ils puissent au moins pêcher dans les mêmes zones que les Français et les Américains sans crainte d'être arrêtés? Nos pêcheurs sont traités comme du menu fretin par les Français et les Américans.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suppose que c'est encore mieux que d'assiter au spectacle du député. Le ministre des Pêches et des Océans n'est pas parmi nous pour le moment. Je prendrai note de la question et je donnerai une réponse au député plus tard.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AVENIR DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

M. Pat Nowlan (Annapolis-Valley—Hants): Monsieur le Président, je ne veux pas me lancer dans des jeux de mots et je n'ai que faire de la question du député de Gander—Gleason—Twillingate. Je demande sérieusement au ministre des Affaires extérieures si, à l'ordre du jour des entretiens qu'il aura avec le président de la France lors de sa visite fort importante, il se propose de lui laisser entendre qu'il serait opportun que la France se débarrasse de ce dernier vestige de son empire colonial et cède Saint-Pierre-et-Miquelon au Canada aux termes d'arrangements appropriés de sorte que nous n'ayons plus à nous inquiéter des contingents de pêche ou des ressources extra-côtières et que nous reprendrons possession de ce qui en somme nous appartient?

• (1440)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la question n'est pas inscrite à mon programme et je serais fort étonné qu'elle figure au programme du président de la France.

M. Waddell: Je suppose qu'en échange, nous pourrions céder à la France les îles Turks et Caicos.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je sais que certains députés s'intéressent à ces idées originales, mais de nombreux députés voudraient poser des questions. Je demande que les questions soient formulées en termes clairs et succints et que les réponses soient à l'avenant.

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'ACHAT DE DOME PETROLEUM PAR AMOCO CANADA—LA POSSIBILITÉ POUR D'AUTRES COMPAGNIES DE SOUMISSIONNER

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie. Il aurait déclaré lundi que d'autres compagnies peuvent maintenant soumissionner pour Dome. Ne se contredit-il pas? Il intervient maintenant dans cette question comme il aurait dû le faire depuis le début. Si son intervention est sérieuse, est-il prêt à prendre des mesures efficaces pour s'assurer que d'autres compagnies canadiennes peuvent soumissionner pour Dome sans subir de coûteuses poursuites judiciaires d'Amoco?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je lis les journaux et le député devrait en faire autant. Tout le pays est au courant. Je suis certain que ces sociétés ont de bons avocats et qu'elles peuvent répondre à cette question.

[*Français*]

LA POSSIBILITÉ POUR CERTAINES COMPAGNIES CANADIENNES DE PRÉSENTER UNE OFFRE D'ACHAT DE LA DOME—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Je désire poser une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Il est possible que certaines compagnies canadiennes comme Trans-Canada Pipeline, Imperial Oil, Husky, Petro-Canada fassent une offre pour l'achat de la Dome. Le ministre est-il prêt à prendre cette offre en considération et pourrait-il aider ces compagnies? Nous désirons une solution canadienne. Est-ce que le ministre veut aussi une solution canadienne?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, premièrement je ne crois pas que le ministre de l'Énergie soit le propriétaire de la Dome. Alors, je ne vois pas pourquoi ces sociétés feraient une proposition au ministre de l'Énergie au sujet de la Dome. Elles savent fort bien où s'adresser si elles veulent se porter acquéreurs de Dome.

Pour ce qui est de l'avenir de ces propositions, il appartiendra aux responsables de la Dome de décider si elles sont conformes à leurs désirs.

* * *

[*Traduction*]

LES STUPÉFIANTS

L'ACCROISSEMENT DE LA TOXICOMANIE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bob Horner (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En septembre 1986, le premier ministre a déclaré que nous avions une épidémie de drogue au Canada. Je n'étais pas d'accord avec lui à ce moment-là, mais peu après, le directeur d'une école secondaire de Mississauga m'a dit que la moitié des élèves auxquels j'avais parlé ce jour-là se droguaient.

Je sais qu'on blanchit chaque année 50 milliards de dollars provenant du trafic des stupéfiants illégaux en Amérique du Nord. J'ai découvert depuis que beaucoup d'assassinats attribués à la pègre dans la région de Toronto sont causés par le trafic des stupéfiants. En tant qu'ancien membre de la GRC et au nom de nombreux parents inquiets, je demande au gouvernement quand et comment il agira pour corriger cette intolérable situation?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il est essentiel que tous les députés comprennent l'importance de cette question, l'importance que le premier ministre lui a accordée et la raison pour laquelle il en a saisi l'opinion publique. Depuis cette fameuse déclaration, moi-même et d'autres députés avons été interrogés sur cette question par des parents et des gens qui travaillent avec les jeunes. Le gouvernement fédéral, les provinces et les organismes qui luttent contre la toxicomanie et l'alcoolisme ont collaboré étroitement à la mise au point d'un plan que nous considérons comme excellent. Nous avons l'intention de le faire connaître au pays la semaine prochaine.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE FRÉGATES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Il admettra volontiers avec moi que le syndicat et la direction du chantier naval de Saint-Jean méritent des félicitations pour l'excellent travail qu'ils accomplissent pendant la première phase du programme de construction de frégates. Pourrait-il dire à la Chambre, et surtout au habitants de Saint-Jean, si le gouvernement compte poursuivre la deuxième phase de ce programme qui prévoit la construction au Canada, par des Canadiens, de six frégates supplémentaires, et si cette décision sera prise avant octobre 1987?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je me joins volontiers à mon collègue pour féliciter les travailleurs du chantier naval de Saint-Jean qui accomplissent un travail hors pair. J'ai reçu directement des instances de ces travailleurs ainsi que de mon collègue, le ministre d'État chargé des Mines et des Forêts, du premier ministre du Nouveau-Brunswick et du maire de Saint-Jean. Ces personnes soutiennent que le chantier naval de Saint-Jean est en mesure d'effectuer un travail superbe.

Nous ferons une annonce sur l'organisation de la nouvelle Marine canadienne dans le Livre blanc qui paraîtra sous peu. Cette annonce répondra à la question de mon collègue.

ON DEMANDE D'OCTROYER LA DEUXIÈME PHASE AU CHANTIER MARITIME DE SAINT-JEAN

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le chômage est très élevé dans la région de l'Atlantique. Le chantier naval de Saint-Jean possède les ressources humaines et techniques nécessaires et ses frais de construction sont moindres que les autres soumissionnaires. Puisqu'il en est ainsi, le ministre ne trouve-t-il que dans l'intérêt du Canada et comme moyen de lutter contre les inégalités régionales, il serait préférable que Saint-Jean soit retenue pour la deuxième phase de ce programme de construction de frégates afin que les avantages industriels soient répartis plus également à travers le Canada?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je répète que nous ferons connaître clairement nos intentions dans quelques jours concernant le Projet de remplacement de navires, phase 11, lorsque le Livre blanc sera publié. Je rappelle encore combien nous apprécions l'excellent travail qui se fait actuellement à Saint-Jean.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'INITIATIVE DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE DE L'OUEST

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse. Hier, à la Chambre, le premier ministre a déclaré que l'initiative de diversification économique de l'Ouest serait annoncée le plus tôt possible. J'ai là une lettre qui a fait l'objet d'une fuite, lettre que le ministre chargé du MEIR songeait à adresser à une trentaine de personnalités importantes du monde des affaires avec qui il voulait entreprendre des consultations. Il n'a pas encore envoyé cette lettre, mais selon un autre document qui a fait l'objet lui aussi d'une fuite et que j'ai en ma possession, ces consultations devaient durer du 22 avril au 12 juin.

Puisque le ministre n'a pas encore envoyé cette lettre et qu'il n'a pas encore amorcé sa série de consultations, je voudrais connaître la raison de ce retard inacceptable. Pourquoi le ministre a-t-il différé la mise en oeuvre de cet important projet? Ne sait-il pas que nos éprouvons de très graves difficultés économiques dans l'ouest du Canada? Pourquoi nous traitez-vous ainsi? Nous voulons que vous agissiez maintenant.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député reconnaîtra sans doute que les ministres du Cabinet n'ont pas l'habitude de formuler de commentaires à propos de quelconques lettres qui auraient fait l'objet d'une fuite et qu'on aurait songé à faire circuler.

M. Nystrom: Peut-être le gouvernement pourrait-il prendre au moins l'habitude de répondre aux questions de l'opposition.

M. Crosbie: Fournissez-nous au moins des questions intelligentes.

LES CONSULTATIONS MENÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai là également un exemplaire du rapport ou du questionnaire relatif à la diversification économique de l'Ouest que les fonctionnaires ont utilisés lorsqu'ils ont effectué un relevé des entreprises de l'Ouest. Je crois savoir que le ministère est en train de parachever un questionnaire comportant plusieurs pages et portant sur 24 groupes de secteurs différents.

Peut-être le vice-premier ministre pourrait-il répondre à la première question et, par la même occasion, nous indiquer pourquoi, au cours de cette série de consultations, le gouvernement envisage de ne consulter dans l'ouest du Canada que des hommes d'affaires. Pourquoi ne songe-t-il pas à consulter également partout dans l'Ouest des représentants des gouvernements provinciaux, des municipalités, du secteur agricole, des

syndicats ouvriers et d'autres organismes? Pourquoi pour le moment ne s'adresse-t-il qu'à des hommes d'affaires?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je trouve la question du député renversante. Le gouvernement actuel a continuellement consulté les gouvernements provinciaux. En fait, les gens d'en face ne cessent de nous blâmer tous les jours de trop consulter les gouvernements provinciaux. Certains nous ont même reproché de leur abandonner une trop grande partie du pouvoir fédéral. Le fait est que nous les avons consultés.

Pour ce qui est de répondre aux questions, j'accepterais volontiers de le faire, si toutefois le député posait des questions réfléchies. Ni moi, ni n'importe quel autre ministre, ni même le député lui-même, n'accepterions de répondre à des questions hypothétiques.

* * *

[*Français*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—LES APPELS D'OFFRES—L'ABSENCE DE PARTICIPATION QUÉBÉCOISE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre des Approvisionnements et Services, j'aimerais peut-être m'adresser au ministre des Travaux publics. Ma question touche au développement industriel régional dont j'ai soulevé certains aspects hier. Je voudrais demander au ministre pourquoi les firmes québécoises spécialisées dans le domaine—et les articles de journaux réfèrent, par exemple, à la firme Matrox, DIL International, Technogram—n'ont pas été appelées à soumissionner pour l'octroi du logiciel pour l'enseignement du français au ministère de la Défense nationale. J'aimerais savoir pourquoi elles n'ont même pas été invitées à soumissionner pour cet important contrat de plus de 700 000 $.

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le député a posé hier une question à ce sujet et la ministre des Approvisionnements et des Services est en train de faire des vérifications. Elle communiquera les renseignements au député dès qu'elle les aura obtenus.

[*Français*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE DONNER DE L'EMPLOI AUX CHANTIERS MARITIMES DE LÉVIS-LAUZON

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, une autre question toujours reliée au développement régional. Le ministre responsable de ce ministère n'est pas ici; je poserais peut-être ma question au premier ministre. Cela concerne une région importante, la région de Lévis-Lauzon. J'apprenais en fin de semaine qu'il n'y avait plus que 400 personnes qui travaillaient aux chantiers maritimes de Lauzon et que 200 de ces 400 personnes allaient être mises à pied très bientôt. Si on se reporte à il y a quelques années, au début de septembre 1984, lors de l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, 1 500 travailleurs de la région de Lévis-Lauzon étaient employés aux chantiers maritimes.

Je voudrais demander au premier ministre: Qu'est-ce que le gouvernement attend pour octroyer et faire débuter les travaux du traversier Caribou II, ce qui pourrait donner de l'emploi à ces travailleurs de Lévis-Lauzon?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il est à noter que le taux de chômage dans la région de Lévis-Lauzon a baissé aujourd'hui par rapport à ce qu'il était le 17 septembre 1984, et de façon substantielle. Je pense que mon ami sera d'accord avec moi pour dire qu'en partie importante il s'agissait de résultat d'initiative fédérale dans le domaine de l'octroi des marchés dans la grande région métropolitaine de Québec et surtout dans cette région de façon particulière. Le gouvernement fédéral a l'intention d'agir dans un bon nombre de dossiers afin justement de diminuer davantage le taux de chômage inacceptable dans cette région et de soutenir l'activité importante sur une base régionale. Et nous aurons des déclarations dans ce sens-là dans un avenir assez rapproché.

* * *

[*Traduction*]

VIA RAIL

LE PROJET DE CONSTRUCTION DE NOUVELLES INSTALLATIONS DE MAINTENANCE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle porte sur la déclaration qu'il a faite à la Chambre hier où il a répondu ce qui suit à une question du député de Papineau au sujet de VIA Rail:

> Nous construirons d'autres installations de maintenance dont celles de Winnipeg, de Vancouver et de Halifax.

Cela veut-il dire que l'on a décidé d'aller de l'avant pour la construction de ces nouvelles installations à Winnipeg, Vancouver et Halifax? Dans ce cas, quand les travaux doivent-ils débuter?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, ce que j'ai dit est très clair: grâce au fonds supplémentaire que nous mettons à la disposition de VIA Rail, la société pourra donner suite à ses projets de construction d'installations de maintenance à Winnipeg, à Vancouver et à Halifax. Elle devra me soumettre, aux fins d'approbation, un projet qui fera partie intégrante de son plan financier et annuel. Il faudra suivre toutes ces procédures.

Autrement dit, nous offrons à VIA les moyens financiers de construire ces installations d'entretien, et notamment de terminer la construction des installations de Toronto et de Montréal.

LA CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS—LA LONGUEUR DES TRAINS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je saurais gré au ministre de nous donner quelques précisions supplémentaires au sujet du délai qu'il prévoit pour le début de ces projets qui revêtent une grande importance sur le plan économique, tant pour l'Ouest que pour la région de l'Atlantique.

Le ministre pourrait peut-être nous donner quelques détails et ce faisant, nous dire si le gouvernement compte donner des directives à VIA Rail en ce qui concerne ses projets de réduction de la longueur de ses trains l'été, au moment même où la demande augmente à l'égard d'un service-voyageurs au Canada? Selon nos renseignements, VIA prévoit mettre en service un train de 14 wagons au lieu de 21. Le gouvernement va-t-il faire quelque chose à ce sujet?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne puis donner d'autres détails au sujet de la construction des installations de maintenance tant que je n'aurais pas rencontré les représentants de VIA Rail et reçu leurs plans et calendrier les plus récents. Les fonds supplémentaires que nous mettons à la disposition de la société portent sur une période de cinq ans et VIA devra proposer un plan indiquant les modalités de réalisation de ses projets.

Pour répondre à la deuxième partie de la question du député, VIA Rail ne compte pas raccourcir ses trains cet été, mais elle prévoit de ne pas les allonger. Elle n'ajoutera pas de wagons à ses trains en service. Ce que je dis est parfaitement exact: la société ne va pas supprimer des wagons, mais elle va tout simplement ne pas en rajouter.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE LA RÉOUVERTURE DE L'AMBASSADE DU CANADA À BEYROUTH

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures à propos du Moyen-Orient. En 1985, le gouvernement a désigné le 6 mai comme jour canado-libanais. Au cours des festivités qui se sont déroulées à Ottawa avec la participation des Libanais, ceux-ci ont fortement insisté pour que le gouvernement rouvre son ambassade à Beyrouth.

Nous sommes tous conscients des tragédies qui continuent à survenir à Beyrouth et au Moyen-Orient. Le gouvernement peut-il toutefois nous dire s'il envisage de rouvrir notre ambassade à Beyrouth pour permettre aux Canadiens d'origine libanaise de réunir plus facilement leur famille au Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député pour cette question et pour l'intérêt que lui, le ministre des Travaux publics et d'autres députés n'ont cessé de manifester pour notre situation au Liban. Nous avons pris la décision de fermer notre ambassade parce que nous jugions dangereux de la laisser ouverte. La situation n'a pas changé au Liban depuis lors.

ON PROPOSE D'ÉTABLIR UN SERVICE DE LIAISON POUR L'IMMIGRATION

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, étant donné la réponse du ministre, serait-il possible que le gouvernement envisage d'établir un service de liaison pour l'immigration auprès de l'ambassade de Grande-Bretagne ou d'une autre ambassade à Beyrouth afin de faciliter la tâche des Libanais qui veulent venir rejoindre des Canadiens d'origine libanaise?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis naturellement disposé à y songer. Je ne tiens pas à ce que cette réponse soit interprétée comme un engagement ferme de ma part; je vais tout simplement examiner cette proposition. Nous l'envisagerons comme un moyen de compléter le service que nous essayons d'offrir à une ville où il nous est impossible de conserver une ambassade.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE NORD DE L'ONTARIO—LE TRANSFERT D'EMPLOIS FÉDÉRAUX

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il n'ignore pas les nombreux revers que le nord de l'Ontario a subis ces dernières années dans les secteurs de la sidérurgie, des forêts et des mines. Nous expliquerait-il pourquoi le gouvernement se mêle d'aggraver la situation en transférant ailleurs ou en supprimant des centaines d'emplois fédéraux, ce qui représente pour cette région non seulement un manque à gagner mais aussi des pertes de services? Alors que le gouvernement ontarien a réussi à transférer dans cette partie de la province 1 200 emplois et parfois des services ministériels au complet, pourquoi le gouvernement fédéral y supprime-t-il des emplois pour les implanter ailleurs?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai déjà eu l'occasion de signaler à la Chambre que la mise au point de notre initiative concernant le nord de l'Ontario est presque terminée. Je vais donc répéter à nouveau que nous annoncerons sous peu, en collaboration étroite avec le solliciteur général, un programme qui contribuera sans doute beaucoup à donner au nord de l'Ontario des bases économiques solides, ce dont le gouvernement précédent ne s'était malheureusement pas occupé.

LA DATE DU PROGRAMME DE RELANCE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le vice-premier ministre peut-il nous assurer que le gouvernement va modifier sa politique dans ce programme de relance, étant donné que la taxe à l'exportation de l'entente Canada-États-Unis nous a fait perdre quelque 450 emplois, que la politique énergétique du gouvernement a fait perdre des centaines d'emplois dans l'indusrtie de l'acier à l'usine de tubulures de Sault-Sainte-Marie et que les compressions du Programme des ports pour petits bateaux a nui à notre industrie des services? Le ministre va-t-il nous donner aujourd'hui la date du programme de relance afin que le nord de l'Ontario puisse commencer à remonter la pente au lieu de perdre du terrain comme c'est le cas depuis deux ans et demi?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, permettez-moi de signaler au député que 46 p. 100 des nouveaux emplois ont été créés en Ontario depuis que nous avons formé le gouvernement.

M. Foster: Le sud de l'Ontario.

M. Mazankowski: J'admets que beaucoup d'entre eux ont été créés dans le sud de la province. Nous reconnaissons volontiers qu'il existe un déséquilibre régional et le premier ministre en a souvent parlé. Nous y travaillons.

Je voudrais également rappeler au député, tout en l'invitant à en aviser ses collègues, que l'une des meilleures façons de garantir la stabilité économique à long terme du nord de l'Ontario consiste à en arriver à une entente commerciale bilatérale avec les États-Unis de manière que nous . . .

M. Axworthy: Comme dans le cas du bois d'oeuvre.

M. Mazankowski: . . . de manière que nous évitions des situations comme celle dont le député de Winnipeg—Fort Garry a parlé en évoquant la question du bois d'oeuvre. Il nous faut un mécanisme à la fois équitable et efficace de règlement des différends ainsi que tous les autres éléments d'une entente qui donnerait plus d'ampleur et plus de stabilité à nos rapports commerciaux avec les États-Unis. Un tel résultat serait à l'avantage du nord de l'Ontario et c'est ce que nous visons.

* * *

[*Français*]

LE FONDS LAPRADE

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE DÉLAI AYANT TRAIT À L'UTILISATION DES SOMMES D'ARGENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor, en sa capacité de responsable du Fonds Laprade.

La semaine dernière, alors que j'étais à Victoriaville, on m'informait que, malgré le déblocage du Fonds Laprade, annoncé en novembre dernier, aucun octroi n'a été fait dans les six mois qui ont suivi.

Le ministre peut-il expliquer ce délai et quand le gouvernement va-t-il commencer à utiliser les 87 millions de dollars qui restent dans ce Fonds pour encourager l'investissement et la création d'emplois dans les régions affectées?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais dire à mon honorable collègue que le ministre responsable du Fonds Laprade, c'est le ministre de l'Expansion industrielle régionale, comme il se doit, parce que le Fonds découle de son ministère.

Maintenant, comme ministre régional, il me fait plaisir de répondre à cette question. Toutefois, il demeure toujours, comme je l'avais dit à ce moment-là, 87.3 millions de dollars dans le Fonds Laprade. Le ministère de l'Expansion industrielle régionale a développé des critères qui ont été acceptés par le Conseil du Trésor. On a déjà reçu au ministère, me dit-on, environ 80 demandes qui sont à l'heure actuelle à l'étude et, comme je l'avais annoncé à ce moment-là, le Fonds Laprade étant un fonds supplémentaire, plusieurs de ces demandes ont pu être accommodées par des programmes qui étaient déjà existants.

L'UTILISATION DU FONDS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Le ministre n'a pas expliqué le délai de six mois après le déblocage. Peut-il nous assurer que le Fonds Laprade ne sera pas utilisé, comme sous l'ancien gouvernement, pour créer des bonbons électoraux, mais qu'il sera dépensé dès maintenant pour la création d'emplois et pour un développement régional qui commencera dès maintenant et pas en 1989?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je peux assurer mon honorable collègue que, premièrement, il n'y a pas eu de délai injustifié dans le dossier. Au contraire, il y a eu une grande préoccupation pour justement éviter les excès de l'ancien gouvernement, cette dépense éhontée, pas pour la création d'emplois permanents, mais pour la création d'emplois qui disparaissaient au bout de 8, 10 ou 12 semaines.

Avec nous, c'est la création d'emplois permanents dans la région, avec une implication de la région dans le développement économique régional.

● (1500)

[*Traduction*]

M. le Président: J'informe les députés qu'il ne nous reste hélas assez de temps que pour une seule question. Le député de Parkdale—High Park.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'UNION SOVIÉTIQUE—LES RESTRICTIONS IMPOSÉES À LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Au cours de son dernier voyage en République démocratique d'Allemagne, le ministre a invité ce pays à assouplir les restrictions qu'il impose à la réunification des familles et à verser des indemnisations pour les biens saisis par les Nazis pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Comme le ministre le sait, beaucoup d'Est-Européens, dont des Ukrainiens, des Polonais, des Tchèques, des Slovaques, des Hongrois, des Croates, des Lituaniens, des Lettons et des Estoniens, ont été victimes dans leur pays respectif de tentatives de génocide et leurs biens ont été saisis par le régime nazi et par l'Union soviétique.

Le ministre est-il prêt à demander aussi à l'Union soviétique de faciliter la réunification des familles et de verser aux Canadiens des indemnisations pour les crimes commis contre eux dans leur patrie au cours de la Deuxième Guerre mondiale?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai déjà soulevé cette question avec des représentants soviétiques, la dernière fois, avec M. Chevarnadzé, lors de sa visite officielle. Je désire faire une distinction peut-être inutile pour certains députés. Le gouvernement du Canada ne reconnaît pas en droit l'annexion des pays baltes par l'Union soviétique. Néanmoins, sans affaiblir cette position, nous avons soulevé la question des revendications et de l'indemnisation auprès des autorités soviétiques. Jusqu'à maintenant, l'Union soviétique ne nous a pas donné de réponse positive.

M. le Président: Je fais remarquer aux députés qu'aujourd'hui, comme hier, nous sommes loin du nombre de questions que nous avons habituellement le temps de poser. Je suis en train de réfléchir au moyen d'améliorer la situation mais je demande aux députés d'y penser de leur côté et demain, nous verrons si nous pouvons faire mieux. Je demande la compréhension et la collaboration de tous les députés.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

DÉPÔT DE *LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT SUR LES MINÉRAUX ET LES MÉTAUX*

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 67(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer des exemplaires, dans les deux langues officielles, du document intitulé *La politique du gouvernement sur les minéraux et les métaux.*

* * *

COMPTES PUBLICS

PRÉSENTATION DU 6E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le sixième rapport du comité permanent des comptes publics.

M. le Président: La députée présente un rapport de comité. Je sais que les députés veulent tous écouter attentivement son exposé.

Mlle Nicholson (Trinity): Le rapport traite du rôle du ministère des Affaires extérieures en matière de commerce extérieur.

Vu l'importance du commerce international pour l'économie canadienne et l'aide que le ministère des Affaires extérieures procure aux exportateurs, le comité juge qu'il est essentiel que les agents du commerce répondent de manière efficace et globale aux requêtes du monde des affaires. Le comité s'inquiète que le ministère détermine les niveaux de service cas par cas et recommande qu'on définisse et qu'on établisse clairement le coût des niveaux de service à chaque mission à l'étranger.

Le comité s'inquiète aussi du roulement fréquent des cadres supérieurs et constate que depuis deux ans, il y a eu quatre sous-ministres du Commerce extérieur. Un roulement aussi rapide du personnel ne peut que nuire à la responsabilité et à la saine gestion. Le comité recommande que le premier ministre (M. Mulroney) mette fin à cette pratique.

Il est essentiel que le ministère des Affaires extérieures ait de bonnes relations avec les autres ministères pour promouvoir les exportations canadiennes. Les ministères de l'Agriculture et de l'Expansion industrielle régionale peuvent fournir les services de leurs experts en matière sectorielle et technique. Le comité constate qu'il y a eu des difficultés dans les relations de travail interministérielles et il recommande qu'on corrige cette situation le plus tôt possible.

Conformément au paragraphe 99(2) du Règlement, le comité exige une réponse détaillée du gouvernement à la recommandation contenue dans le paragraphe 13 du rapport.

* * *

PÉTITIONS

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—OPPOSITION AU PLAN DE LA SOCIÉTÉ

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition émanant de centaines sinon de milliers de Canadiens de Colombie-Britannique, de Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Saskatchewan, pour ne citer que quelques provinces. Ces pétitionnaires affirment que la proposition du gouvernement fédéral visant à assurer l'indépendance financière de la Société canadienne des postes d'ici 1988 entraînera des compressions et la détérioration du service et qu'en définitive ce sont les Canadiens qui en feront les frais.

Les mesures proposées ont déjà entraîné la fermeture de nombreux bureaux de poste ruraux, la suppression de parcours ruraux, ce qui signifie un service sensiblement réduit pour de nombreux Canadiens.

Les majorations du tarif postal touchent tous les Canadiens mais les services élémentaires ne sont pas améliorés. Le gouvernement fédéral n'a pas permis à la Société canadienne des postes d'offrir des services rentables.

Les soussignés, vos pétitionaires, prient le Parlement d'ordonner au gouvernement de faire de l'amélioration du service la plus haute priorité de la Société canadienne des postes, de renoncer à fermer des bureaux de poste ruraux et à supprimer des parcours ruraux.

Pétitions

• (1510)

LA PÊCHE À L'ACHIGAN DANS LA RIVIÈRE TABUSINTAC

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland—Miramichi): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de la part d'un certain nombre de mes électeurs qui demandent au Parlement de faire limiter la pêche à l'achigan dans la rivière Tabusintac.

LE DROIT DE COMPARUTION DEVANT UNE COMMISSION DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de la part d'un certain nombre, de citoyens de Toronto qui demandent au gouvernement de prendre note du fait que la loi actuellement en vigueur concernant les réfugiés est meilleure que celle qu'il se propose de faire adopter. Ils demandent au Parlement d'ordonner au gouvernement de veiller à ce que tous les revendicateurs du statut de réfugié qui viennent au Canada bénéficient d'un accès universel ainsi que d'une audience équitable s'ils font appel. Et comme il se doit vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE À LA BASE DES FORCES ARMÉES DE GOOSE BAY

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai également une pétition provenant d'un certain nombre de citoyens de Toronto au sujet du programme de formation au vol à basse altitude à la base de Goose Bay, au Labrador. Ils font remarquer que non seulement ces vols perturbent l'existence de beaucoup d'autochtones de la région, mais ils constituent également une activité belliqueuse provocatrice et agressive qui met en danger la paix mondiale. Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire en sorte que le premier ministre (M. Mulroney) mette fin à ces vols et cesse de négocier en faveur de l'installation d'une base de l'OTAN.

[*Français*]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président . . .

M. le Président: L'honorable député de Lévis a la parole.

M. Fontaine: Sur un rappel au Règlement, monsieur le Président. Pendant la période des questions orales, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a mentionné qu'il y avait . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Bien entendu, je donnerai la parole au député dans quelques instants. Je le prie cependant d'attendre la fin de la période réservée aux affaires courantes.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Je suggère, monsieur le Président, que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Toutes les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, au sujet des questions au *Feuilleton*, j'aimerais demander au secrétaire parlementaire s'il ne pourrait pas nous donner l'assurance que, lorsqu'un député demande qu'on réponde à une question dans les 45 jours, cette question-là reçoive effectivement une réponse. J'ai noté qu'il y a cinq questions au *Feuilleton* actuellement qui dépassent les 45 jours, et je sais que le député fera son possible pour essayer d'obtenir les réponses. Si les députés qui posent des questions demandent qu'une réponse soit fournie en 45 jours et il serait très apprécié qu'on essaie autant que possible d'y répondre dans ce délai. Autrement, il n'y a pas de remède, il n'y a pas de grief et le Règlement ne sert pas à grand-chose.

Monsieur le Président, j'invite donc le secrétaire parlementaire à tenir les fonctionnaires de son ministère responsables—et ce très sérieusement—de donner des réponses adéquates aux questions. Autrement, le *Feuilleton* va devenir encore chargé de questions et, comme on le sait, on a réussi depuis le nouveau Règlement à beaucoup restreindre les questions, ce qui a donné beaucoup plus de satisfaction.

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, la disposition exigeant que le gouvernement réponde aux questions dans un délai de 45 jours avait été adoptée à l'occasion de la réforme parlementaire. Nous estimons qu'elle s'est révélée raisonnablement efficace jusqu'ici. Je crois savoir qu'il figure au *Feuilleton* deux ou trois questions auxquelles on n'a pas répondu dans le délai prescrit. Je puis assurer au député que j'ai essayé d'obtenir ces réponses.

Le problème découle en partie du fait qu'elles nous viennent de différents ministères; quand on essaie d'obtenir une réponse d'un seul ministère la tâche semble un peu plus facile. Toutefois, j'examinerai spécialement ces cinq questions et en reparlerai au député.

M. le Président: Je remercie le secrétaire parlementaire.

* * *

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE NOMBRE D'EMPLOYÉS AU CHANTIER DE LAUZON—ON DEMANDE DE CORRIGER UNE ERREUR SURVENUE PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Gabriel Fontaine (Lévis): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Pendant la période des questions orales, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a mentionné qu'il y avait 400 employés au chantier de Lauzon. Il a mal informé la Chambre, il y a 750 employés au chantier maritime de Lauzon aujourd'hui. C'est une erreur de 100 p. 100, monsieur le Président. Je voudrais qu'elle soit corrigée.

M. Rossi: Monsieur le Président, je crois que le député de Lévis (M. Fontaine) aurait dû faire son recours au Règlement en temps opportun. A mon avis, il est un petit peu en retard pour présenter un recours au Règlement qui suit la période des questions orales. Il aurait pu le faire en temps opportun et le député de Laval-des-Rapides, qui était ici présent à ce moment-là, aurait pu répondre de façon adéquate au député qui profite de l'occasion pour faire une mise au point. Je crois qu'il aurait dû le faire tout de suite après la période des questions orales, comme le Règlement le veut, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. le Président: Le député estime que le député de Lévis (M. Fontaine) aurait dû soulever cette question à un moment plus opportun. La présidence a peut-être commis une erreur, mais le député a bel et bien tenté de soulever la question plus tôt. Je lui ai demandé d'attendre la fin de la période des Affaires courantes, comme c'est l'usage ici. Si j'ai commis une erreur et causé un problème ou de l'embarras, alors je m'en excuse sincèrement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE DROIT À L'EXPORTATION DE PRODUITS DE BOIS D'OEUVRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 13 mai, de la motion de M^lle^ Carney: Que le projet de loi C-37, concernant l'imposition d'un droit à l'exportation sur certains produits de bois d'oeuvre, soit lu pour la 3^e^ fois et adopté.

M. le Président: La dernière fois que la Chambre s'est penchée sur cette motion, le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur (M. McDermid) avait la parole.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la dernière fois que nous y avons examiné le projet de loi C-37, je parlais des inquiétudes qui avaient été formulées au comité. J'ai soulevé alors certaines de ces questions. Toutefois, il en reste d'autres que je tiens à exposer.

Comme le savent ceux qui ont suivi le débat, nous avons consacré un temps considérable à l'étude de ce projet de loi au

comité. En fait, nous y avons consacré six semaines. Nous avons entendu de nombreux témoins de tout le pays qui sont visés par ce projet de loi.

L'une des principales préoccupations à avoir été formulées au comité concerne la présence de certaines lacunes dans le protocole d'entente entre le Canada et les États-Unis. Plusieurs groupes, notamment les transformateurs, ont signalé à juste titre que leurs produits ne figuraient pas à l'annexe «B» de l'entente et qu'ils étaient donc assujettis à des droits d'exportation s'appliquant au prix incluant la valeur ajoutée au lieu de s'appliquer à la seule valeur du bois d'oeuvre.

• (1520)

Le protocole d'entente prévoit de façon explicite l'addition ultérieure d'autres produits à la liste de produits transformés de l'annexe «B», avec l'accord des deux gouvernements.

Le gouvernement n'a pas tardé à se prévaloir de cette disposition. Il a consulté un large éventail de représentants de l'industrie pour dresser une liste de produits devant être ajoutés à l'annexe «B».

La liste originale de l'annexe «B» résultait de consultations avec l'avocat de l'association des transformateurs. Elle était évidemment incomplète. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Cependant, c'est cette liste qui a été présentée aux négociateurs par l'avocat de l'association. La lettre de l'avocat contenant cette liste a été déposée et rendue publique lors des audiences.

Il est assez facile de dire rétrospectivement, et avec raison je suppose, que les négociateurs auraient pu élargir bien davantage leurs consultations; cependant, ils ont retenu une liste qui, après tout, avait été présentée par l'avocat comme étant celle de l'association des transformateurs.

Pour en revenir aux événements relatifs à ce problème qui en est un, effectivement, le 13 février, les représentants canadiens ont demandé au gouvernement américain la permission d'ajouter ces produits transformés à l'Annexe «B». Depuis, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) ont continué à réclamer une réponse favorable à ce que nous estimons être une revendication légitime et tout à fait conforme à l'esprit et à la lettre du protocole d'entente.

La ministre du Commerce extérieur a exposé cette question en détail au porte-parole américain du commerce, Clayton Yeutter, lors de sa visite à Ottawa le 6 avril dernier, et le gouvernement n'a pas ménagé non plus ses efforts pour obtenir un compromis en faveur des sociétés canadiennes injustement pénalisées parce que le gouvernement des États-Unis n'a pas encore accédé à notre demande. Je dois toutefois ajouter qu'à leur dernière réunion, portant sur d'autres sujets et qui a eu lieu en Europe, la ministre a de nouveau saisi M. Yeutter de cette question, et tout indique que les États-Unis seraient maintenant mieux disposés à cet égard. Les négociations se poursuivent en même temps que se déroule le débat en troisième lecture sur le projet de loi qui pourrait, nous l'espérons, être adopté éventuellement dès aujourd'hui.

D'autre part, le gouvernement s'est empressé dans toute la mesure du possible d'agir face au mécontentement découlant du fait que seules les 20 sociétés que le département américain du commerce avaient exclues de sa décision préliminaire rendue le 16 octobre dernier, sur l'imposition d'un droit compensateur, se trouvent également exemptées du droit à l'exportation.

Dans les entretiens dont j'ai déjà parlé entre le représentant commercial américain, M. Clayton Yeutter, et la ministre du Commerce extérieur, ainsi que dans les entretiens qu'ont eus le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et son homologue américain, M. Shultz, nous avons demandé que la liste des entreprises exemptées soit élargie, afin d'inclure un nombre limité de sociétés qui ont présenté en temps opportun des demandes au Département américain du commerce au cours de l'enquête sur le droit compensateur, car selon nous, ces entreprises n'ont pas profité de cette exclusion, faute de quelques renseignements supplémentaires.

Nous nous sommes également penchés sur la question des produits du bois canadiens tirés de billes ou de bois d'oeuvre importé des États-Unis. Ce sont toutes des demandes présentées au comité. A la fin des audiences, le comité a soumis des requêtes à la ministre sur certaines questions, et elle a donné suite à toutes, et elle continue à faire tout en son pouvoir pour obtenir les modifications voulues au protocole d'entente—document qui prévoit ce type de négociations.

Je tiens à préciser qu'il a été difficile d'obtenir une exemption pour les 20 sociétés énumérées à l'annexe B. Les Américains ne souhaitaient exempter aucune entreprise. Ils voulaient que toutes les sociétés soient assujetties au droit à l'exportation. Si toutes les sociétés avaient été exclues, nous n'aurions pas à faire face à la controverse actuelle. Cependant, du fait de la question des disparités régionales dans l'est du pays, question dont le gouvernement se préoccupe vivement, on a cherché à obtenir l'inclusion de ces 20 sociétés à l'annexe «B».

Les entreprises qui ont été, en définitive, exclues représentent environ 92 p. 100 du bois d'oeuvre que les provinces maritimes exportent aux États-Unis. De ce fait, nous avons insisté pour que ces 20 entreprises soient incluses à l'annexe «B», et les Américains ont donné leur accord, à la suite de négociations. Nous avons également réclamé l'inclusion des autres entreprises concernées, mais nous n'avons pu nous entendre que sur ces 20 là.

Toutes ces sociétés ne sont pas situées dans l'Est; on en retrouve aux quatre coins du pays. Cependant, celles qui sont établies dans la région des Maritimes représentent quelque 92 p. 100 des exportations de cette région, et on en a tenu compte dans la décision qui a été prise.

Le projet de loi C-37 donne le pouvoir de réglementation nécessaire pour mettre en oeuvre les modifications du type dont j'ai parlé, modifications que le comité demande à la ministre de mettre en oeuvre immédiatement après leur approbation.

Certains groupes estiment que d'autres produits et d'autres régions devraient être entièrement exonérés du droit à l'exportation, et la région des provinces maritimes est l'une de celles qui ont été considérées comme pouvant être entièrement exonérées.

Au cours des premières négociations, nous avons en fait cherché à obtenir d'autres exclusions, non seulement d'entreprises, mais également de produits et de régions. Cependant, nous avons constaté que cet aspect n'était pas négociable et nous n'avons pas de raison de penser qu'il le soit maintenant.

Les groupes du secteur ont également dit ce qu'ils pensaient des questions administratives les plus diverses, notamment la façon dont le ministre du Revenu national va appliquer la loi. Tous les groupes ont fait état de l'excellente collaboration qu'ils ont obtenue des ministères du gouvernement dans leurs efforts pour élaborer des lignes directrices administratives. Pour autant que je sache, on a abordé à la satisfaction tant du gouvernement que du secteur, la plupart des motifs d'appréhension de nature administrative. A mesure que les choses progressent, le gouvernement entend poursuivre ces consultations.

Le produit net du droit à l'exportation sera évidemment remis aux provinces qui, il faut l'espérer, voudront investir dans l'avenir du Canada en consacrant une partie de cet argent à des programmes de reboisement, de sylviculture, de formation des travailleurs et d'autres programmes connexes.

J'ai dit un mot de certains des aspects importants que des Canadiens intéressés ont soulevés. Comme on peut le constater, le gouvernement a été attentif à ces appréhensions et s'est empressé de rectifier ou de réduire toutes les inégalités qu'il a pu. Comme je l'ai dit plus tôt, nombre de ces anomalies, y compris les exclusions et les listes qui figurent à l'annexe «B», vont perdre sûrement de leur importance lorsque les mesures de remplacement d'initiative provinciale commenceront à entrer en vigueur.

Pour le moment, les conséquences de ce droit sont difficiles à prévoir. Au cours du premier trimestre de cette année, les expéditions de bois d'oeuvre vers les États-Unis ont augmenté de 15 p. 100. Cependant, cela peut être dû à maints facteurs, comme pourraient vous le dire ceux qui connaissent le secteur beaucoup mieux que moi, y compris le député d'en face.

Je sais que la grève a exercé une certaine influence. Même si celle-ci a été réglée en décembre, les chiffres indiquent que les expéditions effectuées en février ont été plus élevées que celles de janvier, mais qu'il y a eu une chute en mars. Cela dépend certes du nombre de nouvelles maisons mises en chantier aux États-Unis. Si le nombre des mises en chantier reste constant, nos expéditions de bois d'oeuvre vers les États-Unis vont se maintenir à un niveau élevé.

Il y a lieu de signaler que les représentants du secteur américain du bois d'oeuvre s'imaginaient que nous avions accaparé une part trop grande du marché américain et que ce droit pourrait rétablir un certain équilibre. Cependant, d'après les rapports, les utilisateurs de bois d'oeuvre aux États-Unis préfèrent le produit canadien. Ils le considèrent de qualité bien supérieure, car il occasionne beaucoup moins de gaspillage que le bois d'oeuvre américain. Malgré le coût additionnel, la préférence semble aller au bois d'oeuvre canadien. On le considère comme un produit bien supérieur, et dans bien des cas les entrepreneurs américains en construction continuent de l'utiliser. Je trouve un peu injuste de dire que cette taxe a eu peu, pas du tout ou beaucoup d'effet sur l'industrie du transport du bois d'oeuvre aux États-Unis.

• (1530)

En toute honnêteté, je pourrais dire que certaines scieries ont fermé leurs portes, surtout dans le nord de l'Ontario. Je suis cependant un peu méfiant quand je vois fermer, une semaine après l'annonce de cette taxe, une scierie qui se demandait depuis deux ans si elle allait poursuivre ou non ses activités. Une autre scierie qui se trouvait à peu près dans la même situation a fermé un mois plus tard. Les propriétaires ont trouvé là un prétexte très facile pour fermer une entreprise qui n'était pas rentable avant même l'imposition de la taxe.

En conclusion, je dis en toute sincérité que nous avons eu un bon débat sur toute cette question. J'en ai beaucoup appris sur l'industrie du bois depuis six ou sept mois. Je trouve que nous en avons bien discuté. Nous avons tenu un long débat à l'étape de la deuxième lecture, et y avons consacré beaucoup de temps au comité, dont les séances ont été très intéressantes. Nous avons maintenant à nous prononcer sur un projet de loi qui est prêt à être adopté. En fait, l'industrie nous encourage maintenant à l'adopter aussi rapidement que possible.

En réfléchissant toutefois au problème à plus grande échelle, je constate que le différend entourant le bois d'oeuvre illustre bien pourquoi nous avons besoin de meilleures règles régissant notre commerce avec les États-Unis. Les pressions protectionnistes y sont très fortes. Les projets de loi sur le commerce que le Congrès adopte sont effrayants pour un pays comme le Canada qui n'a pas de marché intérieur important pour absorber sa production. Le Canada exporte 30 p. 100 de tout ce qu'il produit, et il est effrayant de voir certaines des mesures qu'adopte notre partenaire commercial le plus important. En fait, le plus grand bloc commercial du monde est aujourd'hui celui que forment le Canada et les États-Unis.

Dans ces difficiles négociations suivies, nous sommes déterminés à créer un mécanisme permettant de régler de tels différends plus rapidement, plus économiquement et plus équitablement que ce n'est le cas actuellement. C'est là un élément très important de ces négociations commerciales et c'est pourquoi j'estime capital que nous les menions à bien. Cependant, je répète ce qui a été dit dès le départ et à maintes reprises par la suite, nous ne signerons aucun accord qui ne sera pas avantageux pour le Canada.

Des mesures protectionnistes sont venu frapper un certain nombre de produits. Aujourd'hui ou dans un avenir rapproché, nous devrons faire face aux modifications proposées à un projet de loi sur l'acier. En tant que Canadiens, nous devrions tous nous inquiéter de ces mesures et appuyer ces négociations qui nous permettront d'adopter un accord commercial global grâce auquel nous pourrons conserver nos marchés et même de les élargir.

Je remercie les députés de la collaboration dont ils ont fait preuve en la matière. Je le répète, j'ai bon espoir qu'à un certain moment aujourd'hui le projet de loi franchira l'étape de la troisième lecture.

M. Fulton: Monsieur le Président, je voudrais poser une question.

M. le vice-président: On ne peut pas poser de question.

M. Fulton: Pourrais-je demander le consentement unanime pour poser une question?

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que le député pose une question au secrétaire parlementaire?

Des voix: D'accord.

M. Fulton: Monsieur le Président, ma question porte sur l'une des remarques que le secrétaire parlementaire vient de faire à propos des sociétés qui sont exonérées dans les Maritimes. D'après lui, ces sociétés produisent 92 p. 100 du bois d'oeuvre de cette région qui est exporté aux États-Unis.

Si le projet de loi C-37 est adopté sous sa forme actuelle, le député ne convient-il pas que des centaines de petits producteurs, dont un grand nombre ont comparu comme témoins devant le comité et qui produisent environ 10 p. 100 du bois des Maritimes qui est vendu sur le marché américain, vont s'apercevoir que dorénavant le bois qui a été expédié de tous temps aux États-Unis, selon toute probabilité, va être débité et vendu par des sociétés qui sont exonérées? Par conséquent, la douzaine de sociétés dans la région atlantique du Canada qui jouissent de cette exonération s'empareront simplement du reste du marché parce qu'il est impossible aux petits producteurs de concurrencer les sociétés qui bénéficient de cet avantage de 15 p. 100.

M. McDermid: Monsieur le Président, c'est précisément pourquoi le Conseil des ministres des forêts étudie maintenant des mesures visant à remplacer ce projet de loi particulier de façon que ces sociétés, aussi rapidement que possible, n'en pâtissent pas.

Comme le sait le député, la région des Maritimes n'était pas fautive d'après les conclusions préliminaires des États-Unis.

Le Conseil des ministres des forêts se réunit régulièrement. La prochaine réunion qui aboutira à un rapport doit avoir lieu en juin. Je ne connais pas la date exacte, mais je pense que ce sera au début du mois, sauf erreur. Les choses progressent à cet égard. Nous espérons que les mesures de remplacement seront adoptées le plus rapidement possible afin d'éviter que ces entreprises ne pâtissent.

M. Fulton: Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au secrétaire parlementaire. Si le projet de loi est adopté et entre en vigueur aujourd'hui, de quels instruments de négociation disposons-nous pour traiter avec les États-Unis—pour transiger avec Clayon Yeutter, le gouvernement américain, la coalition américaine, et en fait le Président lui-même—et régler la question des produits ouvrés, soit le bois américain débité au Canada et renvoyé aux États-unis, la question des grossistes qui servent d'intermédiaires dans le cas du bois destiné aux États-Unis et provenant des compagnies exonérées et tous les autres problèmes qui ont été soulevés depuis la signature du protocole d'entente signé le 30 décembre dernier?

Que nous reste-t-il comme instrument de négociation? Selon M. Mike Apsey, il est manifeste que les Américains chercheront à se venger chaque fois que la ministre du Commerce extérieur (M[lle] Carney) essaiera de faire valoir l'article 15 du projet de loi C-37, chaque fois qu'elle réclamera l'exemption d'une entreprise particulière, d'une région donnée, d'un produit ouvré, des billes de bois américain ou des grossistes.

Quelles raisons la ministre ou le gouvernement du Canada comptent-ils invoquer pour obtenir l'accord des États-Unis? Je croyais que si nous avions attendu quatre mois et demi depuis le 30 décembre avant de faire franchir à la mesure l'étape de la troisième lecture, c'était parce que le gouvernement préparait une grande stratégie destinée à corriger les graves erreurs de décembre.

Que peut dire le député, au nom du gouvernement, aux députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre? Que dire des dix milliers de travailleurs et de sociétés canadiennes qui sont touchés par cette taxe à l'exportation de 15 p. 100 d'une manière qui n'était nullement prévue quand la coalition américaine a pris cette mesure initiale ou lorsque la décision préliminaire a été rendue le 16 octobre ou encore durant la période allant jusqu'au 30 décembre? Ils ont été en quelque sorte mis dans le même panier que la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et le Québec. Quelles initiatives prend-on sur le plan des négociations? Est-il probable qu'on ait recours à l'article 15 pour atténuer l'incroyable injustice dont sont victimes de si nombreux éléments du secteur forestier?

M. McDermid: Monsieur le Président, je ne suis pas mis dans la confidence des négociations, comme le député le sait fort bien. Des gens compétents sont chargés de cette tâche. Ils estiment que les négociations et les discussions qui se poursuivent depuis quelques mois auront des résultats positifs. Nous n'avons pas attendu la tournure des événements et ne sommes pas demeurés inactifs. Il y a certains faits nouveaux et je crois que le député sera satisfait des résultats des négociations qui se poursuivent depuis un certain temps. Elles n'ont pas encore abouti et cela pour une raison précise. C'est que le projet de loi n'a pas encore été adopté. Cette mesure fait partie des négociations en cours.

Permettez-moi de faire d'autres observations. Je ne veux pas reprocher au député ses remarques initiales, mais certaines de ses réflexions étaient imbues de l'esprit du NPD et très sacarstiques. Le député a prétendu qu'une catastrophe s'était produite le 30 décembre dernier. Je ne peux admettre ce point de vue. A mon avis, une catastrophe serait survenue si nous avions laissé les États-Unis prendre une décision définitive après la décision préliminaire; nous aurions été alors dans de beaux draps.

• (1540)

Je pense que nous avons conservé l'argent au Canada, nous avons conservé la gestion de nos ressources au Canada, et cela c'est très important. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles les négociations ont eu lieu et la décision prise d'adopter cette voie.

Prétendre que le projet de loi a été retardé pendant quatre mois à cause de cela, ce n'est pas tout à fait juste non plus. Nous avons eu la deuxième lecture en janvier et début février. Nous avons eu six semaines d'auditions du comité, qui se sont prolongées presque jusqu'à la fin mars. Comme vous le savez, monsieur le Président, et comme tous les députés le savent, le calendrier législatif parlementaire du gouvernement actuel est lourdement chargé. Il n'est pas très facile de trouver un créneau pour faire discuter un projet de loi sur le parquet de la Chambre.

Si le député de Skeena (M. Fulton) veut être juste, il reconnaîtra également que j'ai retardé la troisième lecture du projet de loi à quelques reprises pour lui permettre de se rendre dans sa circonscription ou je ne sais trop où, et pour arranger également mon ami le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), qui a demandé que le projet de loi ne soit pas mis en discussion certains jours parce qu'il devait s'absenter de la Chambre des communes. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles il a fallu tout ce temps pour faire mettre le projet de loi en discussion. Il y a aussi les journées réservées à l'opposition. Permettez-moi de dire à mon honorable ami que maintenant que nous sommes saisis du projet, il faut l'adopter le plus rapidement possible.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, dans les annales parlementaires, la troisième lecture constitue toujours un moment assez curieux. Les batailles ont été livrées, les amendements ont été présentés avec ou sans succès et toute l'ardeur du combat est retombée. Comme l'a dit le secrétaire parlementaire de la ministre, manifestement plongé dans une méditation béate sur l'incongruité qu'il y a à être secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney), il est temps d'aborder tout ceci sous un angle philosophique. Dieu sait s'il est inutile d'essayer d'aborder la question sous un angle pratique, puisque cela ne donne aucun résultat.

Je vais essayer de poursuivre dans la même voie et de me servir du débat en troisième lecture pour tirer quelques leçons de l'affaire du bois d'oeuvre et essayer de réfléchir à la question dans l'optique des perspectives à long terme pour le Canada. J'aimerais poser quelques graves questions sur le sens de nos rapports commerciaux avec les États-Unis et avec le reste du monde. Que signifient ces rapports du point de vue de la question fondamentale dont nous discutons pratiquement tous les jours à a Chambre, à savoir la capacité de notre pays de conserver un certain contrôle sur les décisions concernant ses ressources et son économie, et en fin de compte les décisions que l'on peut attendre de notre gouvernement sur des questions cruciales d'ordre économique et social?

En repensant au 30 décembre, je me souviens de la célèbre déclaration de la ministre du Commerce extérieur à son retour de Hawaï, après de dures négociations: «C'est une excellente affaire pour le Canada». Je pense que cette déclaration restera dans les annales de l'histoire au même titre que l'affirmation selon laquelle la vente de l'Île de Manhattan pour 30 articles de verroterie ou perles avait été une excellente affaire. Je pense que les répercussions de la déclaration de la ministre peuvent se comparer à celle de la décision du directeur général des Boston Red Socks qui vendit Babe Ruth aux Yankees parce qu'il pensait que sa carrière de lanceur tirait à sa fin, et qu'elle a des conséquences à peu près aussi graves que celles du contrat conclu par les Canadiens avec le gouvernement conservateur en 1984. Je pense que nous pourrions même l'élever au même rang que la question du dépôt sacré.

M. McDermid: Vous ne l'avez toujours pas digéré.

M. Axworthy: L'un de mes collègues me rappelle que cette déclaration fait même probablement jeu égal avec ce chef d'oeuvre historique d'entente conclue par Neville Chamberlain en 1939, quand il rentra en Angleterre en déclarant: «J'ai gagné la paix». Notre ministre du Commerce extérieur occupe

incontestablement une place plus calme dans l'histoire en tant que l'un des plus singuliers négociateurs de toute l'histoire du Canada.

Alors que nous franchissions une à une les étapes de l'étude de ce projet de loi—la deuxième lecture, les audiences du comité—nous avons été témoins de toute une série de gaffes, à commencer par celle qui est peut-être la plus sérieuse—et qui a peut-être marqué le début de la fin—quand le ministre et le gouvernement ont mis fin sans raison à la consultation et à la participation de l'industrie du bois d'oeuvre en vue d'en arriver à une entente. Quiconque comprend le moindrement les questions commerciales ne manquerait pas de s'appuyer sur les conseils, les connaissances et les renseignements de ceux qui font l'objet d'une attaque de la part de leurs homologues américains. Toutefois, le gouvernement est allé de l'avant et il a négocié toute l'entente sans tenir de discussions ou de consultations avec l'industrie proprement dite.

Il suffit de lire les nombreuses déclarations faites par divers représentants de l'industrie qui ont témoigné devant le comité pour comprendre tous les problèmes que nous avons essayé de résoudre dans le projet de loi, notamment celui de l'exemption des industries des Maritimes, le problème auquel se heurte l'industrie de retransformation du bois, la définition d'une subvention et tout le problème des droits de coupe. Tous ces problèmes découlent du fait que les négociations se sont déroulées sans la participation de l'industrie.

Ce qui est paradoxal, c'est que le gouvernement a déclaré qu'il soutenait l'industrie et le secteur privé. Pourtant, quand il s'agit de conclure un marché vital qui touche une industrie de plusieurs milliards de dollars, le gouvernement trouve le moyen de ne pas consulter les intéressés en vue d'élaborer une stratégie commune. C'était la première erreur, monsieur le Président.

La deuxième erreur dont on n'a pas fini de parler et à laquelle le secrétaire parlementaire a fait allusion dans ses remarques d'introduction, il y a une semaine, c'est que le gouvernement a estimé ne pas avoir le choix. Cette phrase est devenue également un cliché politique célèbre dans l'histoire du Canada: «Je n'avais pas le choix». Le gouvernement avait le choix quand il s'est agi de réagir aux droits compensateurs imposés par les États-Unis. Il pouvait ne pas céder au chantage et à l'intimidation des États-Unis et de leur industrie du bois. Le gouvernement avait le choix de régler la question en en saisissant les organismes commerciaux américains et internationaux. On nous a dit à maintes reprises que le gouvernement avait suivi les conseils d'un groupe inconnu de conseillers invisibles—ce n'étaient pas des représentants de l'industrie, lesquels ont demandé au gouvernement de s'adresser aux organismes commerciaux—cachés quelque part dans l'édifice Lester B. Pearson, selon lesquels nous ne pouvions pas gagner. Cela prouve le courage invincible du gouvernement et sa tendance à abandonner avant même d'avoir essayé. S'il avait examiné les précédents il aurait constaté qu'il avait de bonnes chances de gagner la bataille grâce aux mesures de recours commercial déjà existantes.

Je rappelle aux députés d'en face que depuis sept ou huit ans, nous avons saisi le GATT d'une dizaine d'affaires en matière de droits compensateurs et que nous avons gagné dans sept cas. Selon les spécialistes auxquels je me suis adressé, cette affaire était la meilleure dont nous aurions pu saisir le GATT. Le dossier reposait sur la meilleure argumentation possible, car les États-Unis prétendaient qu'une politique nationale, manifestement établie par des gouvernements canadiens légalement élus, était injuste, d'après le gouvernement américain. Pareil précédent qu'établissaient les Américains aurait eu des répercussions sur toutes les industries d'exploitation des ressources, non seulement au Canada mais dans tous les autres pays. Cela n'était pas conforme à la définition de subside prévue dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce en ce qui a trait aux règles du commerce international.

Le gouvernement fédéral, pour des raisons qu'il impute uniquement à des conseillers anonymes, a refusé d'emprunter cette avenue. Le gouvernement a refusé de porter sa cause devant le GATT et de soumettre l'affaire à un comité commercial formé de pays impartiaux. Au lieu de cela, le gouvernement a déclaré, avec une ironie incroyable, que nous avions remporté une victoire parce que le Canada s'impose maintenant à lui-même un droit de 600 millions de dollars. Pas étonnant que personne n'ait sauté de joie à l'annonce de cette nouvelle. Nous nous sommes imposé à nous-mêmes une taxe pour préserver la victoire, tout en refusant d'adopter d'autres solutions.

• (1550)

Ce qu'il y a de plus tragique encore à ce sujet, c'est que la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) a dit que nous avons adopté cette voie parce que nous ne voulions pas reconnaître que cela constituerait qu'un précédent. Le Protocole d'accord contient un passage disant en style à peu près juridique qu'il est sans préjudice et ne sera pas réputé constituer un précédent juridique, montrant que les États-Unis ont le droit de dire au Canada comment gérer ses ressources. Mais le *Trade Bill* américain en voie d'adoption actuellement à la Chambre des représentants et en discussion au Sénat s'autorise de cette affaire de droit compensatoire sur le bois d'oeuvre et de la reddition du Canada pour faire figurer dans le *trade Bill* de nouvelles mesures concernant les subventions de droit intérieur.

Au lieu de constituer une victoire, notre reddition a confirmé en fait les Américains dans l'idée que nous nous sommes reconnus fautifs et que les droits de coupe constituaient en fait une subvention. Et maintenant les législateurs américains en tirent argument pour rédiger un nouveau *trade Bill* visant toutes les entreprises des ressources naturelles. Belle victoire que nous avons remportée le 30 décembre. Nous n'avons fait que confirmer, étayer et promouvoir le point de vue américain.

Il suffit de lire les déclarations de Sam Gibbons, du sénateur Lloyd Bensten et de tous ces distingués législateurs américains qui pilotent le *trade Bill* au Congrès. Ils disent que les Canadiens ont reconnu leurs torts, que les Canadiens ont cédé et que les Américains avaient évidemment raison. Par conséquent, le Congrès américain nous menace maintenant d'un projet de loi sur le commerce qui aura une incidence dévastatrice sur toutes les industries canadiennes qui exploitent les ressources parce que nous n'avons pas su les défendre et parce que nous n'avons pas profité des solutions de rechange qui nous étaient offertes.

M. McDermid: Voulez-vous dire que ce projet de loi n'aurait pas été présenté?

M. Axworthy: Rien qu'aux fins du compte rendu, je vais répéter ce que vient de dire le secrétaire parlementaire. Il demande si je crois que le projet de loi n'aurait pas été présenté. Oui, il aurait été présenté, mais est-ce que ses dispositions relatives aux subsides auraient été aussi facilement adoptées par le Congrès si nous n'avions pas déjà abandonné la partie au 30 décembre?

Nous avons fait de Sam Gibbons un grand prophète des questions commerciales. Nous avons transformé Sam Gibbons et Lloyd Bensten en hommes sages de leur propre Congrès. Ils peuvent se vanter qu'ils «l'avaient dit» parce que les Canadiens ont déjà reconnu leur culpabilité à cet égard. Au lieu de contrer la position américaine, en réalité, nous avons fini par la sanctionner.

Quand le secrétaire parlementaire affirme au nom de la ministre que l'affaire du bois d'oeuvre illustre clairement la nécesité de négocier un accord sur le libre-échange afin de nous protéger de pareille éventualité, on comprend qu'à la seule pensée que c'est son gouvernement qui négocie l'accord sur le libre-échange des femmes et des jeunes enfants aillent se réfugier dans les maisons. Si c'est le mieux qu'il ait pu faire en ce qui concerne le bois d'oeuvre, il nous faut nous jeter à genoux et prier Dieu qu'il s'y prenne autrement pour négocier la libéralisation des échanges. Ce n'est pas négocier que de tout donner. Ce n'est pas une habile diplomatie commerciale, c'est simplement de la soumission.

Le cas du bois d'oeuvre est l'une des raisons évidentes pour lesquelles les Canadiens s'inquiètent profondément et à juste titre, des négociations globales. Il nous dit qu'il y aura un prix à payer pour obtenir le libre-échange avec les Américains. Ce ne sera pas gratuit.

On a dit aujourd'hui à la Chambre, durant la période des questions, que le gouvernement a cédé aux exigences des États-Unis en matière d'ouverture aux investissements pour obtenir un accord de libre-échange. Nous l'avons vu céder à propos de la Loi sur les brevets et des questions culturelles dans le même but. Nous commençons à peine à deviner le prix qu'on nous extorquera pour modifier ces lois commerciales réparatrices au sujet desquelles le sénateur Bensten, président de la commission des finances, affirme, en plus, qu'on ne les modifiera même pas.

La table de négociation va crouler sous le poids des cadeaux que nous offrons. Le premier ministre (M. Mulroney) est devenu la Vanna White du Canada. Nous jouons un grand jeu-concours où il y a beaucoup de prix à gagner; la roue tourne et on prend ce qu'on veut. J'ignore qui conseille le gouvernement en matière commerciale. C'est peut-être Monty Hall qui lui dit quoi faire. J'ignore auprès de qui le gouvernement prend conseil, mais ce n'est certainement pas de nous qui savons que le meilleur moyen de défendre les intérêts commerciaux canadiens contre les mesures de représailles et les initiatives commerciales injustes, c'est d'avoir un système de commerce international efficace et solide plutôt que de reculer comme le gouvernement a fait. Cette leçon devrait se graver profondément dans la mémoire des députés.

Nous avons le choix. Il y a une autre solution que le libre-échange entre le Canada et les États-Unis, tout comme il y a une autre solution que le projet de loi sur les bois résineux. Toutefois, le gouvernement refuse de les envisager et il essaie de nous mystifier au sujet de ce qui se passe réellement.

Il est certain que cela fait mal. Le député de Calgary ne va pas aimer ce que je dis, mais en raison du précédent créé par ce projet de loi il va brader son secteur des hydrocarbures. Il en sera responsable devant ses électeurs. En vertu d'un accord de libre-échange, il n'y aura pas tous les cadeaux que nous faisons à nos secteurs des ressources naturelles.

Voyons un peu si les choses se passeront réellement comme je le dis. En comité nous avons proposé un amendement qui, lorsqu'il sera mis aux voix, déterminera la sincérité du gouvernement. Nous avions devant nous une lettre du secrétaire américain au Commerce et du chef négociateur à Stanley Dennison, le principal lobbyiste de l'industrie du bois aux États-Unis. Dans cette lettre, M. Baldrige et M. Yeutter disaient clairement qu'ils voulaient confirmer que l'argent récolté par le gouvernement du Canada du fait de cette taxe ne serait pas utilisé pour certaines dépenses précises, notamment la sylviculture, les aménagements récréatifs, la construction de routes, par voie de subventions directes. Nous avons posé des questions à ce sujet et nous nous sommes demandés si ce n'était pas, en fait, une atteinte à la souveraineté du Parlement, qui seul peut déterminer comment serait dépensé l'argent du contribuable.

Nous parlions d'une taxe importante imposée à l'une de nos principales industries et il nous semblait que le Parlement devait conserver son droit souverain de déterminer comment l'argent serait affecté.

Nous avons donc proposé un amendement pour permettre aux provinces de dépenser cet argent justement dans les domaines que conteste la lettre de Baldrige et Yeutter afin de bien rappeler aux intéressés qu'elles peuvent s'en servir pour la sylviculture, les loisirs ou la construction de routes en subventionnant certaines industries comme le font beaucoup de gouvernements provinciaux actuellement. Le gouvernement aurait accepté cet amendement s'il avait été sérieux. Une telle initiative n'aurait nui à personne et elle aurait eu l'avantager de clarifier les choses et de supprimer les malentendus. Mais le gouvernement a rejeté cet amendement.

Que pourrait-il dire maintenant aux Canadiens et aux gouvernements provinciaux? Que doivent penser les utilisateurs de ce programme? D'une part, que nous avons implicitement accepté une limite à notre souveraineté et que les gouvernements provinciaux ne sont pas libres de faire ce que bon leur semble de cet argent, de le dépenser dans l'industrie forestière, et qu'ils sont astreints à certaines limites par conséquent. Ces limites existent. Les gouvernements provinciaux savent bien que s'ils dénoncent les termes de cet accord, le président des États-Unis peut imposer des sanctions au Canada en moins de 24 heures. Cela fait partie des termes convenus. Pourquoi? Parce que nous avons eu la brillante idée de renoncer à tout recours ultérieur devant un tribunal international dans le cadre de ces négociations. Nous avons convenu de ne pas porter plus loin le dossier du bois d'oeuvre. Mais le président des États-Unis peut toujours invoquer l'article 301 en décrétant au besoin des sanctions contre notre pays.

• (1600)

M. Fulton: Il l'a confirmé le 5 janvier.

M. Axworthy: Comme le rappelle mon collègue, le président des États-Unis l'a confirmé dans sa lettre à M. Baldridge.

Considérons pour l'instant les implications de cet accord. Nous avons limité notre pouvoir de dépenser. Nous avons renoncé à tout recours ultérieur. Nous avons permis aux Américains de décréter des sanctions ponctuelles quand bon leur semblerait. Autrement dit, comme nous n'avons pas cessé de le répéter depuis la signature de cet accord le 30 décembre, ces conditions constituent un net recul, une limite exécutoire à la liberté d'action des gouvernements canadiens. On vient encore une fois de créer un précédent déplorable.

Passons maintenant à une autre question qui n'est pas complètement résolue. Au cours des longues audiences du comité, nous avons répéré cet autre piège de l'accord et du projet de loi lui-même que constitue le projet de transition d'une taxe fédérale à la majoration des droits de coupe exigés par les provinces concernées. Nous avons entendu des témoignages contradictoires à ce sujet.

La Colombie-Britannique est de loin le principal exportateur de bois d'oeuvre; les représentants du secteur forestier de cette province nous ont dit que nous allons obliger le gouvernement provincial à porter les droits de coupe à un niveau équivalent à la taxe de 15 p. 100 mais que cela entraînerait une chute de revenu non pas de 500 à 600 millions mais plutôt de 800 à 900 millions, voire de 1 milliard. On ne peut pas augmenter les droits de coupe pour le bois destiné aux États-Unis sans en faire autant pour celui qui est destiné au Japon voire au marché intérieur. La hausse se répercutera sur tous les produits du bois.

Non seulement nous pénalisons le secteur du bois d'oeuvre, mais nous pénalisons aussi celui qui achète une maison car il devra payer de 700 $ à 800 $ de plus pour son logement. Nous appliquerons une pénalité au bois d'oeuvre destiné à l'exportation à un moment où les Suédois et d'autres nous font une concurrence acharnée. Autrement dit, nous faisons diminuer la compétitivité du secteur du bois d'oeuvre, ce qui n'empêche pas le Conseil des ministres d'aller de l'avant.

Cette initiative donne lieu à une forme de négociation insolite. Le gouvernement négocie avec les ministres des provinces qui ont reçu à mon sens l'ordre d'essayer de retirer le plus possible de l'opération sur le plan fiscal. Les acheteurs de maisons, le secteur du bois d'oeuvre ou les autres entreprises d'exportation ne seront malheureusement pas représentés à ces négociations. C'est pourtant eux qui payeront le supplément. Je trouve que ces négociations vont donner lieu à de grandes complications et à de nombreux conflits.

Il y aura un autre effet secondaire, qui a été mentionné clairement en comité; cette situation aura des répercussions sur le secteur du bois d'oeuvre dans d'autres régions du Canada. La Colombie-Britannique, où ce secteur est très puissant et très productif, va essayer de faire une percée sur des marchés normalement approvisionnés par les scieries du Manitoba, du nord de l'Ontario voire de la côte est. Ces scieries sont bien plus petites, voire peu rentables, mais elles créent des emplois locaux. Mes collègues les députés d'Algoma et de Cochrane—Superior en ont parlé à plusieurs reprises. A notre connaissance, environ 450 personnes ont déjà perdu leur emploi dans le nord de l'Ontario. Lorsque les effets de cette mesure législative se répercuteront dans tout le système, certaines petites entreprises vont perdre leurs débouchés et elles devront fermer leurs portes. Une fois de plus, toutes sortes de répercussions que personne n'avait prévues en ce triste jour vont se faire ressentir, et les Canadiens payeront très cher.

Je voudrais parler également du problème de la retransformation, qui n'est toujours pas résolu. Le secrétaire parlementaire a dit durant le débat aujourd'hui qu'il espérait des résultats positifs. Moi aussi. Pourtant, des centaines d'entreprises se sont fait prendre involontairement dans les mailles de ce projet de loi. Elles devront fermer leurs portes ou elles seront forcées de déménager de l'autre coté de la frontière, à moins que le problème ne soit bien vite résolu.

Je le répète, lorsque les États-Unis ont pris leur décision provisoire, le 15 octobre, la retransformation ou la valeur ajoutée ne faisait pas l'objet de droits compensateurs. Néanmoins, le 30 décembre, cette partie du secteur s'est trouvée prise au piège. Une industrie de 500 millions de dollars sert maintenant d'otage à cette entente. Dieu seul sait si nous pourrons nous en sortir, mais je reprends la question du député de Skeena (M. Fulton): quelle sera notre marge de manoeuvre une fois le projet de loi adopté? Nous voilà de toute évidence dans une impasse; les Américains refusent de négocier tant que nous n'adopterons pas le projet de loi mais, lorsque nous l'aurons fait, ils en redemanderont.

Je pourrais vous citer les propos de M. Dennison, principal lobbyiste de l'industrie américaine du bois d'oeuvre. Les États-Unis ne bougeront pas, dit-il, tant que la mesure n'aura pas été adoptée. Sa coalition a d'autres revendications. A son avis, certaines sociétés ne méritaient pas d'être totalement exemptées du droit à l'exportation. Il voudrait par exemple rayer de la liste les marchands de gros. M. Dennison est un homme puissant. C'est lui qui est à l'origine de toute cette affaire. A quoi faut-il s'attendre si jamais il parvient à ses fins?

Il se peut, en effet, que nous réussissions à exempter certaines sociétés des Maritimes et des entreprises de transformation de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba et de l'Ontario. Une fois de plus, toutefois, il y a un certain prix à payer. La négociation n'est pas terminée et les enchères vont simplement monter au-dessus de ce qu'elles étaient le 30 décembre. C'est une autre conséquence fortuite et autre leçon que nous devrions tirer de ces négociations.

• (1610)

Il y a aussi beaucoup à apprendre de cette triste odyssée. Nous nous sommes trouvés pris dans toute une série d'influences et de conséquences qui n'étaient pas immédiatement apparentes lorsque le document a été signé. Dans les jours, les semaines et les mois qui ont suivi, nous avons pris conscience du prix à payer pour ce que le gouvernement avait marchandé.

C'est pourquoi je dis aux députés que nous devrions prêter une grande attention à ce projet de loi.

Le jour où le premier ministre paraphera un accord de libre-échange avec le président des États-Unis, nous verrons la plus grande manifestation de relations publiques que ce pays n'ait jamais vue. La caisse noire du ministre, de 12 millions de dollars, sera utilisée libéralement pour faire croire au public que c'est une merveilleuse affaire. Toutefois, les Canadiens apprendront que le prix réel n'est pas celui qui figure dans l'accord, mais bien celui qui apparaîtra au vu des conséquences.

La principale conséquence d'un tel accord, comme nous le voyons avec ce projet de loi, sera la perte de pouvoirs du Parlement et des assemblées législatives provinciales. Notre aptitude, en tant que pays, à décider de notre gestion économique sera limitée. Nous aurons renoncé à notre pouvoir de considérer nos ressources, de gérer notre environnement ou d'administrer nos propres affaires.

J'espère que les députés et tous les Canadiens étudieront ce projet de loi très soigneusement, car il y a quelques leçons très importantes et très graves à tirer des négociations qui ont conduit à cette mesure législative. Une de ces leçons c'est que les Canadiens courent le risque de perdre le contrôle de leur propre pays.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je ne veux pas passer mon temps à réprimander le gouvernement, mais je tiens à dire que je trouve plutôt décourageant et quelque peu inhabituel que la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) n'ait pas été la première députée à intervenir dans le débat en troisième lecture du projet de loi. Cependant, cela ne devrait pas trop nous surprendre, étant donné qu'en décembre dernier, durant la phase la plus cruciale des négociations à Washington, la ministre se trouvait à Hawaii. Au cours des derniers jours d'audiences de notre comité, alors qu'on présentait des amendements importants que la ministre, au moins, aurait compris et acceptés, elle a jugé bon de se trouver en Nouvelle-Zélande. Et voilà qu'aujourd'hui, elle a considéré qu'elle avait mieux à faire que de venir participer à ce débat, afin de défendre la principale industrie du Canada et la plus importante pour ce qui est de sa balance commerciale.

Tout ce qui se passe depuis trois ans me montre et, sauf erreur, montre aux millions de Canadiens qui sont directement ou indirectement concernés par la plus grande industrie du Canada, à quel point les gouvernements sont aveugles et naïfs, lorsqu'ils traitent d'industries qu'ils ne comprennent pas vraiment.

On a signalé au cours du débat en deuxième lecture et aujourd'hui que le Canada perdait beaucoup de sa souveraineté.

Depuis trois ans, je parcours le continent, afin d'assister à des rencontres sur l'exploitation forestière. Je voudrais vous faire brièvement un historique des événements qui nous ont conduits à la situation actuelle, alors qu'on impose un droit à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre canadien exporté aux États-Unis.

En 1983, la même coalition formée de gens du sud-est des États-Unis, de Washington, de l'Oregon, de l'Idaho et de la Californie ont réclamé un droit compensateur contre nos produits, mais en vain. Nous avons eu gain de cause, car les autorités américaines ont jugé que rien ne justifiait l'imposition d'un tel droit.

A l'automne de 1984, une poignée de députés se sont rendus compte à quel point la situation était grave et pressante, lorsqu'ils ont parcouru les États-Unis et qu'ils ont commencé à s'entretenir avec des législateurs américains au Congrès et au Sénat.

Permettez-moi de récapituler brièvement l'évolution du phénomène protectionniste aux États-Unis et d'expliquer pourquoi nous aurions dû prendre des mesures beaucoup plus fermes à cet égard dès 1984.

Le 2 juillet 1985, on pouvait déjà constater l'ampleur du raz-de-marée imminent de mesures législatives protectionnistes. La première mesure législative en ce sens a été le projet de loi 1088, déposé à la Chambre des représentants par M. Weaver, de l'Oregon. Il visait à abaisser à 25 p. 100 du marché américain durant cinq ans les importations de bois d'oeuvre en provenance du Canada qui auparavant représentaient à peu près 33 p. 100 de ce marché.

Le 19 février, M. Schulze avait déjà présenté à la Chambre des représentants le projet de loi 1139, qui visait à imposer des droits de 20 p. 100 à toutes les importations de pays ayant recours à des pratiques commerciales restrictives. Cette mesure visait le Canada en particulier.

Le 17 mars, au Sommet irlandais de Québec, nous avons vu le premier ministre (M. Mulroney) et le président Reagan se mettre d'accord pour donner la plus haute priorité à la tâche de trouver des moyens mutuellement acceptables de réduire et de supprimer les entraves existantes au commerce. Comme premier pas, ils étaient convenus de s'engager à mettre fin au protectionnisme dans le commerce transfrontalier des biens et des services. Ni le premier ministre ni le président n'ont fait grand-chose pour respecter cet engagement en matière de commerce.

Avant cette mesure-ci qui en est aujourd'hui à l'étape de la troisième lecture, nous avons connu un demi-siècle de commerce sans la moindre restriction du bois d'oeuvre et de tous les produits du bois avec les États-Unis. Nous sommes les deux partenaires commerciaux les plus importants du monde, et depuis l'époque de la grande crise économique et du tarif Smoot-Holley, nous avons joui d'un libre-échange absolument sans restriction pour ces produits.

Le protectionnisme a commencé à s'accélérer, et dès le 21 mars, M. Bonker, de Washington, a présenté le projet de loi 1648 visant à redéfinir ce qu'on entend par «subvention» afin d'y inclure les droits de coupe. Les projets de loi de caractère protectionniste ont commencé à proliférer. Le 4 mars, le représentant Guarini, du New Jersey, a présenté le projet de loi HR1950, plus tard remplacé par le projet de loi HR3777, le *Labour Industry Coalition on International Trade Bill*, qui renferme des dispositions concernant les subventions versées aux industries extractives. Max Baucus a présenté le projet de loi S982, l'équivalent au Sénat du projet de loi 1648. Le 5 février, McKernan a présenté la résolution 136, après quoi Moore a présenté le projet de loi 2345, puis Sam Gibbons a présenté le projet de loi HR2451. Il s'agit en l'occurrence du projet de loi sur les subventions aux ressources naturelles dont le système américain poursuit l'étude.

Comme l'a signalé le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), ce projet de loi risque de faire sentir ses effets sur le prix, non seulement de notre bois d'oeuvre, mais également

sur celui de notre potasse, de notre pétrole et de notre gaz, tout comme sur celui de notre aluminium, qui est produit surtout au Québec et en Colombie-Britannique en raison des vastes quantités d'énergie hydro-électrique à bon marché que possèdent ces provinces. De toute évidence, les Américains sont très intéressés à changer les règles du jeu à leur avantage.

Par la suite, le Sénat a adopté le projet de loi 960, le *Foreign Assistance Act*, après quoi, Jim McClure a présenté au Sénat le 24 avril le projet de loi 1224. Il s'agit de l'équivalent au Sénat du projet de loi présenté à la Chambre des représentants.

Enfin, les membres du Congrès ont fait escale à Vancouver en route vers le Japon et ont assisté à une réunion à laquelle j'étais présent. Nous avons eu alors l'occasion d'interroger nous-mêmes les membres du sous-comité américain du commerce et d'entendre les propos extravagants qu'ils ont tenus concernant les subventions que le Canada verserait aux producteurs de bois d'oeuvre et des mesures qu'ils envisageaient pour changer les règles du jeu à leur avantage. Comme je le disais, un petit nombre d'entre nous nous sommes rendus à Washington écouter l'ambassadeur Gotlieb et les représentants de notre industrie forestière qui avaient jusque là dépensé près de 10 millions de dollars en livrant seuls cette bataille à Washington. Nous avons alors commencé à mieux comprendre avec quelle rapidité les choses changeaient aux États-Unis.

● (1620)

C'était là une lucarne des occasions dont la Chambre, et pas seulement le gouvernement, aurait dû profiter pleinement en ouvrant des consulats aux États-Unis et en communiquant l'information aux consommateurs américains qui ne savaient pas alors et ne savent probablement pas encore, que pour eux le coût d'une maison augmentera de centaines ou de milliers de dollars, selon qu'il s'agit d'une maison modulaire ou d'une maison construite par un entrepreneur selon certaines spécifications.

Le député qui est intervenu avant moi a fait remarquer que les sociétés d'exploitation forestière du Québec avaient des preuves leur permettant d'affirmer que la taxe à l'exportation et les dispositions sur les transferts qui entreront en vigueur en juin, feront augmenter le prix d'une maison de 600 $ au Québec. Les consommateurs américains tout comme les consommateurs canadiens paient davantage, et quiconque pense honnêtement que le nombre des habitations mises en chantier au Canada ou aux États-Unis va rester le même, ne tient tout simplement pas compte des chiffres ni de l'augmentation des frais causée par ce projet de loi inéquitable. Dans d'autres régions de notre pays, les frais vont augmenter beaucoup plus.

Finalement, le 24 juillet 1985, nous avons à nouveau envoyé un groupe interparlementaire à Washington pour qu'il s'entretienne avec tous les membres de la Chambre et du Sénat américains qui étaient saisis d'un projet de loi protectionniste. Nous avons rapporté encore un message ferme au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) selon lequel il fallait prendre de graves mesures à ce stade pour fournir des renseignements non seulement au *Times* de Los Angeles et au *Times* de New York, qui publiaient de temps à autre un éditorial reconnaissant que les Américains avaient tort, mais surtout aux consommateurs américains. On ne l'a malheureusement jamais fait.

Face à cette lucarne des occasions le gouvernement a fait preuve d'aveuglement. Pas un seul membre du Cabinet à ce moment-là ne comprenait le dilemme délicat et dangereux dans lequel se trouvait l'industrie forestière canadienne. On n'a pris aucune mesure. Il y a eu égalité des voix dix contre dix le 23 avril 1986 lors du vote au comité sénatorial des finances pour entamer les négociations en catastrophe sur le libre-échange dont s'occupent actuellement M. Reisman et M. Murphy. Quelques jours plus tard, il y a eu la célèbre lettre adressée à ce cher Bob et envoyée par la Maison blanche. C'est peut-être quelque chose que beaucoup de députés ont oublié ou n'ont pas voulu vraiment comprendre.

Le 8 mai 1986, le président Reagan a écrit une lettre à Bob Packwood. Le président le considérait comme l'un des sénateurs qui avait réussi à manipuler un sénateur de l'État d'Hawaii pour obtenir l'égalité des voies dix contre dix afin de donner cet immense élan au processus de libre-échange qui est censé aboutir le mois prochain s'il doit être voté à la Chambre américaine à l'automne prochain. On peut lire dans la lettre du président Reagan à M. Packwood ce qui suit:

> Monsieur le Sénateur,
>
> Je vous remercie encore une fois de la vigueur avec laquelle vous vous êtes employé à sauvegarder notre solution expéditive destinée à favoriser le libre-échange avec le Canada. Je tiens à ce que vous sachiez, je le répète, que je suis décidé à trouver une solution rapide et efficace au problème du bois d'oeuvre du Canada, qui nous permettra de redonner à notre secteur forestier la possibilité de soutenir équitablement la concurrence.
>
> A cette fin, j'ai l'intention d'insister sur le règlement très rapide du problème, indépendamment des négociations globales.
>
> Si nous n'y réussissons pas au moyen des négociations bilatérales avec le Canada, je ferai alors le nécessaire pour le régler en conformité des lois américaines.
>
> Nous savons pertinemment que la question du bois d'oeuvre et d'autres points de friction en matière d'échanges devront être résolus avant que nous ne puissions saisir le Sénat des résultats des négociations globales.
>
> Je vous prie d'agréer, monsieur le Sénateur, mes salutations distinguées.
> Ronald Reagan

J'ai l'impression que le Cabinet et le gouvernement du Canada en ont entendu parler mais qu'ils n'ont pas vraiment voulu en tenir compte.

Réfléchissons un instant à ce qui s'est produit le 16 octobre dernier. La ministre nous en a rebattu les oreilles pendant quelques jours dans la presse. Cela nous a valu quelques ennuis à la Chambre. Toutefois, la décision préliminaire de la Commission internationale du commerce de fixer les droits perçus à 15 p. 100 était illégale et tout à fait répréhensible car elle tenait compte simultanément de deux modes de calcul de la valeur. La Commission a additionné les droits de coupe et la valeur fictive. Légalement, elle pouvait tout au plus imposer une taxe de 7,5 p. 100 sur le bois d'oeuvre du Canada. C'était le maximum qu'autorisait la loi américaine. Elle a triché et agi illégalement en rendant cette décision préliminaire.

Que fait le gouvernement? Nous étions en présence de deux lignes de conduite distinctes. La ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) en avait adopté une, tandis qu'en Colombie-Britannique, le gouvernement manifestait une incompétence politique monumentale dans cette affaire, le ministre provincial des Forêts, M. Kempf—heureusement, il n'est plus là—et le premier ministre Vander Zalm faisant ce qu'on appelle communément parmi ceux qui connaissent le secteur

forestier des bourdes. Il y a les bourdes commises en Colombie-Britannique et celles qui ont été commmises à Ottawa.

Je parlerai en premier lieu de la bourde de la Colombie-Britanique, car elle a été probablement l'initiative la plus dommageable prise à ce moment-là. Le ministre des Forêts et des députés des deux côtés de la Chambre affirmaient énergiquement, sincèrement et carrément aux Républicains et aux Démocrates d'outre-frontière que leur mesure législative était de nature protectionniste et que le dossier de la coalition américaine était de la foutaise, qu'il n'était nullement fondé en droit et en fait. Puis, le ministre des Forêts de la Colombie-Britannique a déclaré que l'industrie dans sa province avait obtenu une subvention de 150 millions de dollars, que la mise en application des programmes forestiers en Colombie-Britanique coûtait 250 millions de dollars et que le gouvernement n'avait perçu que 100 millions de dollars en droits de coupe. Cette déclaration du ministre en Colombie-Britannique a poussé les protectionnistes les plus convaincus de Washington à signaler aussitôt que le plus grand producteur au Canada de bois d'oeuvre exporté aux États-Unis, la Colombie-Britannique, qui expédie la moitié des exportations de bois aux États-Unis, avait avoué ouvertement que son gouvernement subventionnait l'industrie.

Le ministre en question ne fait plus partie du cabinet, mais l'incompétence politique persiste. Il y a à peine quelques semaines, il a déclaré publiquement que, en 1976, le gouvernement de Colombie-Britannique avait renoncé à percevoir plus de 1 milliard de dollars en impôts du secteur forestier, révélant ainsi aux États-Unis que, en fait, la subvention, définie par un gouvernement du Crédit social de la Colombie-Britannique, était beaucoup plus considérable que les Américains ne l'avaient imaginé.

La bourde de la Colombie-Britannique est même allée plus loin. Le premier ministre de cette province s'est montré défaitiste dès le départ. Il aurait dit, en fait, le 2 janvier: «Comme j'ai toujours dit que nous ne pouvions pas gagner, cette solution est encore la meilleure.» M. Vander Zalm aurait déclaré: «Cet accord est formidable.»

Nous devons aussi considérer ce qui est arrivé pendant cette période funeste, tandis que notre ancien ministre du Commerce extérieur poursuivait les négociations. Juste avant ces affirmations ridicules du ministre des Forêts de la Colombie-Britannique, le 30 septembre, nous avons entendu la ministre du Commerce extérieur dire de l'offre de 10 p. 100: «C'est notre seule offre. Elle est faite sous toute réserve quant au bien-fondé de nos prétentions juridiques et elle n'est pas négociable.»

Bien sûr, c'était la seule offre à 10 p. 100. Les Américains ont su rapidement qu'il y aurait d'autres offres, comme nous l'avons découvert quelques jours plus tard. Le 10 avril, d'après le *Vancouver Sun*, la ministre aurait dit que nous aurions l'air fou si nous continuions à augmenter la mise. «Nous ne sommes pas si riches que ça», aurait-elle ajouté. Huit jours plus tard, l'ITA a imposé sans prévenir la décision préliminaire de 15 p. 100 et la ministre du Commerce extérieur a dit qu'elle déplorait cette mesure que ni les lois des États-Unis ni les règlements du GATT ne justifiaient. A la Chambre, la ministre a juré de combattre jusqu'au bout. Quelques jours plus tard, comme nous le savons, elle a décidé que, même si elle a déclaré publiquement qu'elle trouvait la méthode employée et la position des États-Unis fondamentalement mauvaises, elle accepterait de proposer un règlement de 15 p. 100. Elle l'a proposé plus précisément le 19 novembre 1986 dans une lettre au secrétaire Baldrige.

• (1630)

Le même jour, le ministre Kempf de la Colombie-Britannique a annoncé que le gouvernement de la Colombie-Britannique avait été informé par ses conseillers juridiques qu'il pouvait conclure son propre accord avec les États-Unis. Le premier ministre Vander Zalm a ensuite annoncé la même chose puis s'est rétracté.

Je voudrais maintenant résumer les bourdes pour les replacer dans leur contexte. Pendant qu'un tout petit nombre de députés s'efforçaient de tirer l'information et la désinformation du système politique américain auprès de l'industrie forestière et des protectionnistes républicains et démocrates des États-Unis, au Canada, le premier ministre et le ministre responsable des Forêts de la Colombie-Britannique et la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) à Ottawa faisaient preuve d'une incroyable incompétence politique. La ministre n'a vraiment rien fait pour régler cette question comme on aurait pu s'y attendre de la part d'une ministre responsable d'un portefeuille aussi important que le sien.

Le ministre des Forêts a commencé par reconnaître l'existence d'une subvention de 150 millions. Ce chiffre en est maintenant arrivé à près d'un milliard. Le premier ministre de la province a déclaré qu'il s'agissait d'un excellent marché. Il l'a dit en écoutant sa radio portative dans les bâtiments de l'Assemblée législative. Il a déclaré qu'un marché avait été conclu alors qu'il n'en était rien. Il a affaibli graduellement la position du Canada.

Nous avons ensuite découvert l'ampleur des dégâts au cours des derniers jours de décembre, lorsque les négociations ont commencé pour de bon. Ce qu'il aurait fallu faire une fois que le gouvernement a pris cette décision maladroite et naïve n'a pas été fait. Il n'a même pas su mener ces négociations.

Comme chacun sait, la douzaine de produits que j'ai énumérés au cours du débat à l'étape du rapport auraient dû figurer dans le protocole d'entente, mais ils n'y ont pas été inclus. Nous savons que les négociateurs des États-Unis ont communiqué énormément avec les membres du regroupement américain qui montaient la garde à côté de la salle où se déroulaient les négociations et qui leur transmettaient constamment des renseignements. Donc, en plus des provinces désignées dans les demandes de droits compensateurs à savoir la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et le Québec, la Saskatchewan et le Manitoba de même que les provinces des Maritimes ont également été incluses dans le protocole d'entente. Seulement 20 parmi les douzaines de sociétés qui avaient obtenu une exemption en juillet y ont été incluses. Aucune des autres n'y figurait.

Je l'ai déjà dit, mais je crois qu'il vaut la peine de le répéter. A l'heure actuelle, certaines sociétés récoltent le bois, l'usinent et l'exportent vers les États-Unis tandis que d'autres qui sont exactement dans la même situation fiscale et qui devraient être exemptées comme les 20 autres, aux termes des mêmes règlements, n'ont pas droit à l'exemption. Quelles sont les conséquences de cette situation? Comme je l'ai signalé dans la question que j'ai posée au secrétaire parlementaire, cela signifie que dans certaines régions du pays, ces sociétés ont automatiquement un avantage de 15 p. 100 sur la concurrence. Elles vont absorber les entreprises plus petites ou accaparer le marché.

Le secrétaire parlementaire se dit plein d'espoirs. J'espère moi aussi que ceux qui ont droit à l'exemption l'obtiendront et que toutes les Maritimes seront exemptées, comme le souhaite le comité.

Le projet de loi contient plusieurs autres petites injustices que j'ai déjà signalées. Ainsi, des billes de bois provenant du Vermont, du New Hampshire et d'ailleurs entrent au Canada pour être traitées dans nos scieries, surtout celles qui se situent à la frontière du Québec. Quand les produits rentrent aux États-Unis, ils sont frappés du droit à l'exportation de 15 p. 100. Des exportateurs et des marchands de gros, comme Ron Pelton, en Ontario, qui ne servent que d'intermédiaires entre des sociétés exemptées et les marchés américains, sont au bord de la faillite parce qu'ils doivent acquitter ce droit à l'exportation de 15 p. 100 sur du bois coupé qui en a été exempté à son lieu d'origine. Cependant, pour des raisons que tout le monde ignore . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député. Bien que le temps dont il disposait en vertu du Règlement se soit maintenant écoulé, il est d'usage, avec le consentement unanime, de permettre à un député néo-démocrate de terminer son discours lors de la troisième lecture. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Fulton: Monsieur le Président, la Chambre ne sait pas dans quoi elle s'aventure. Je pourrais poursuivre indéfiniment. Néanmoins, je tâcherai d'être équitable envers les autres députés.

Ainsi que d'autres l'ont signalé, le secteur de la transformation rapporte 500 millions de dollars. Voilà maintenant que les produits transformés seront eux aussi imposés. Or, la coalition américaine ne s'y intéressait même pas. Il s'agit donc d'une industrie de 500 millions de dollars, qui transforme du bois provenant aussi des États-Unis. Si les Américains prétendent maintenant que leurs arbres sont subventionnés, c'est alors une façon intéressante pour eux de procéder.

Il y a la question des grossistes et de l'injustice qui existe, du fait que certaines entreprises sont exemptées alors que d'autres, de l'autre côté de la rue, ne le sont pas. Le secrétaire parlementaire prétend que les négociations se déroulent bien à Washington. Cependant, je ne vois pas pourquoi, une fois que nous aurons adopté ce projet de loi, la coalition américaine assouplirait tout à coup sa position et la Commission du commerce international ou le Département du commerce deviendraient tout à coup beaucoup plus coopératifs, alors qu'ils nous ont déjà pris une si grande partie de notre souveraineté et qu'ils nous empêchent déjà dans une large mesure d'administrer nos programmes comme bon nous semble.

L'une des choses que les deux partis d'opposition ont tenté par tous les moyens de faire en comité, c'est d'obtenir certains éclaircissements de la part du gouvernement au sujet de la lettre adressée à M. Dennison. Je ne vous en ferai pas lecture. Ceux qui veulent en connaître le contenu exact, peuvent se reporter aux débats des jours précédents, car il en a été question à de nombreuses reprises.

Il était fondamentalement important de démontrer aux Américains que nous n'acceptions absolument pas le contenu de la lettre Baldrige-Yeutter qui a été envoyée à M. Dennison et dans laquelle on précisait que l'argent perçu par le biais de ce droit à l'exportation ne pouvait être consacré au reboisement, au dégagement des conifères, à la construction de routes, aux jeunes plants, aux pépinières ou à toute autre chose dans le domaine du reboisement. Les deux partis d'opposition ont proposé des amendements que je qualifierais de très raisonnables. En fait, dans un cas, on s'est servi du libellé de la lettre adressée à M. Dennison pour tenter de préciser clairement aux États-Unis avant l'adoption de ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, au comité, à l'étape du rapport et en troisième lecture, que les députés n'ont pas du tout l'intention de permettre aux Américains d'influencer la façon dont nous administrons nos programmes forestiers. Il me semble que le gouvernement fédéral aurait dû intervenir en ce sens pour protéger les provinces avant de présenter la mesure législative.

Je dois dire que je n'ai pas souvent été d'accord avec ce qu'a fait la ministre du Commerce extérieur dans toute cette affaire. Cependant, lors des moments les plus fébriles qui ont suivi la période des fêtes, elle a qualifié la Colombie-Britannique de zone grise sylvicole. Qui pourrait en douter. Nous avons vu récemment les conclusions du rapport Pearse sur les réserves forestières côtières des îles de la Reine Charlotte, de la côte nord, de l'île de Vancouver et des zones de récolte sylvicole de Vancouver. Il ne reste plus que 14 ans de réserves forestières récoltables dans ces régions. Nous avons également pris connaissance des conclusions du rapport Ewing, paru tout récemment, qui porte sur les districts forestiers de la grande région de Prince George et du nord de l'intérieur. Dans ce cas, la période de récolte continue de réserves forestières ne s'étendra même pas jusqu'à la fin du siècle.

La Colombie-Britannique est véritablement une zone grise sylvicole. Pour une raison quelconque, cette province a décidé qu'aucune partie des 300 millions de dollars de recettes qui résulteront du projet de loi C-37 ne serviront l'année prochaine au reboisement dans la province. La province a même annulé les 30 millions qui avaient été promis l'automne dernier pour l'an prochain.

J'aimerais bien que tout le monde sache quelles quantités de bois d'oeuvre les diverses provinces ont exporté aux États-Unis l'an dernier. Les députés pourront ainsi se faire une idée des régions du pays qui seront les plus durement touchées par le projet de loi C-37. L'an dernier, nous avons exporté 34 millions de mètres cubes de bois d'oeuvre aux États-Unis. De ce total, quelque 19,8 millions de mètres cubes, ou 57,2 p. 100, provenaient de la Colombie-Britannique. L'Ontario, dont les exportations ont totalisé 7 millions de mètres cubes, arrivait au deuxième rang avec 20 p. 100 du marché. Le Québec venait au

troisième rang, ayant exporté 5 millions de mètres cubes ou 14,6 p. 100 du total.

• (1640)

Venaient ensuite l'Alberta avec 1,1 million de mètres cubes; le Manitoba, avec 726 000; le Nouveau Brunswick, avec 556 000; l'Île-du-Prince-Édouard, avec 1 699; la Nouvelle-Écosse, avec 4 750; Terre-Neuve, avec 946 000; la Saskatchewan, avec 152 000 et le Manitoba, avec 726 000.

Comme on peut le voir, nos exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis sont très importantes, elles se chiffrent à plusieurs milliards de dollars. Cette taxe supplémentaire ne va certainement pas faire de bien à l'industrie.

On en a évalué les conséquences, estimant qu'elles iraient de la perte de quelques milliers d'emplois, comme l'indique l'étude importante préparée par le SITBA, à un maximum de plus de 17 000 selon l'étude effectuée par Widman and Associates, alors que de son côté l'Association ontarienne des bûcherons porte ce chiffre à 15 000.

Le pipeline allant aux États-Unis est maintenant rempli de bois de Colombie-Britannique, la grève étant terminée, et alors que le pipeline se remplissait, le marché a enregistré certaines secousses. Comme le secrétaire parlementaire l'a fait remarquer, les prix ont monté en février et ont baissé en mars. Nous ne savons pas ce qui nous attend à long terme. Il est certain, que les témoins qui ont comparu devant le comité en février et mars s'inquiètent beaucoup des conséquences du projet de loi C-37 pour septembre, octobre, novembre et décembre, lorsque la saison de la construction s'achève aux États-Unis, comme c'est habituellement le cas. Elles sont impatientes de voir si le bois d'oeuvre canadien exporté aux États-Unis va ou non conserver les créneaux qu'il occupait auparavant.

Je voudrais rappeler aux députés, aux Canadiens et aux Américains en général, que le bois d'oeuvre canadien, depuis un demi-siècle, a eu la préférence des acheteurs américains. Les résineux canadiens sont reconnus par les constructeurs américains comme étant de si bonne qualité qu'il est inutile de jumeler les solives, les chevrons ou les montants. Il est de si bonne qualité qu'on peut utiliser des lisses simples.

En ce qui concerne la construction elle-même, on a besoin de plus petites équipes lorsqu'on utilise le bois d'oeuvre canadien. Il est plus résistant aux intempéries, aux insectes et aux bactéries que le pin baliveau du sud.

Les Américains vont le cas échéant reconnaître leur erreur. Le 23 décembre 1986, la Commission du commerce international elle-même a publié un rapport où l'on faisait remarquer que les exportations de bois d'oeuvre canadien aux États-Unis ne nuisaient pas aux producteurs américains. Ce rapport a été publié sept jours civils francs avant que nous signions la célèbre entente de principe du 30 décembre 1986.

Si, il y a deux ans et demi, nous avions opté pour la solution la plus évidente, nous ne participerions pas aujourd'hui à ce débat. Si nous avions convaincu les consommateurs américains de ce que cela pourrait leur coûter à long terme, les protectionnistes à l'intérieur du système américain ne s'en seraient pas tirés sains et saufs comme ils l'ont fait.

Cela crée dans nos relations avec les États-Unis un dangereux précédent. Nous avons laissé passer l'occasion de saisir le GATT de cette affaire. Le président a toujours le loisir de recourir à la mesure 301 qu'il a fait enregistrer cinq jours après la signature du protocole d'entente. Le dépôt d'une mesure 301 constitue une initiative unique de la part du président des États-Unis.

Nous n'aurions pas dû reculer, monsieur le Président. Notre cause était juste et elle l'est encore. C'est tout simplement malheureux qu'il y ait eu en Colombie-Britannique le cafouillage de l'équipe Vander Zalm/Kempf qui a causé un préjudice énorme à notre secteur forestier et au dossier que nous avions préparé.

Il est malheureux que la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) se soit si peu intéressée à la question et qu'elle ait choisi de s'absenter chaque fois qu'on en discutait à Washington. Avec leur cafouillage, les représentants de la Colombie-Britannique ont donné en quelque sorte le coup de grâce définitif à notre position. En faisant tout d'abord une offre supposément définitive de 10 p. 100 qu'ils ont ensuite majorée quelques jours plus tard à 15 p. 100, ils ne nous ont pas rendu service.

Hausser de moitié une offre en cours de négociation témoigne pour le moins d'un manque de résolution, sinon de l'incompétence politique la plus complète.

Dans le secteur forestier, les compagnies sont restées remarquablement coites. J'imagine qu'elles ont appris leur leçon et qu'elles ont compris qu'une fois que le gouvernement s'en mêle, les choses ne tardent pas à aller mal.

Monsieur le Président, nous en sommes venus au point où le gouvernement n'accepte pas les amendements présentés de bonne foi par l'opposition—j'en ai redigé quelques-uns moi-même—notamment pour tenir compte du taux du change pour protéger les entreprises de retransformation, les négociants en gros, les régions de notre pays qui n'auraient jamais dû être touchées et les entreprises qui travaillent le bois en provenance de l'étranger.

Je suis désolé que le gouvernement n'ait voulu d'aucun des amendements, et que la ministre du Commerce extérieur n'ait pas répondu au président ou aux membres du comité pour . . .

M. McDermid: Nous avons pris l'engagement aujourd'hui.

M. Fulton: . . . faire état des progrès acccomplis depuis le 12 mars dernier. On serait porté à croire que, après huit ou neuf semaines, la ministre aurait des nouvelles à communiquer au comité sur une question à laquelle les membres du comité ont consacré tant de temps et d'effort.

Il est intéressant de noter que, tandis que le gouvernement vante le libre-échange d'un bout à l'autre du pays, la plus grande industrie canadienne, celle qui contribue le plus à la balance commeriale et qui emploie un million de Canadiens, est la première sacrifiée, juste un mois avant que M. Reisman ne paraphe une sorte d'accord avec M. Murphy.

J'espère que les Canadiens sont à l'écoute et qu'ils sont conscients du carnage que peut causer la ministre du Commerce extérieur.

M. McDermid: J'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Le secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce extérieur (M. McDermid) fait appel au Règlement.

M. McDermid: Avant que la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) prenne la parole, je voudrais annoncer officiellement, au nom du gouvernement, que la journée de demain sera réservée à l'opposition.

M. le vice-président: La députée de Hamilont-Est (Mme Copps) a la parole pour intervenir dans le débat.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, on peut dire, je crois, que pendant que le gouvernement fait la roue comme un paon, comme l'a dit le député de Skeena (M. Fulton), nous à la Chambre nous sommes les dindons de la farce surtout avec le projet de loi C-37. Il n'est guère reluisant pour nous, et surtout pour les ministériels, d'être appelés à voter un texte qui va en fait punir l'industrie canadienne du bois d'oeuvre.

Et pendant ce temps, nous voyons le premier ministre (M. Mulroney) rigoler pendant la période des questions et se moquer de l'opposition qui cherche à obtenir des réponses sur la question du libre-échange.

Plus précisément, il nous a mis au défi hier de montrer sur quoi nous sommes perdants devant la puissance américaine dans les négociations du libre-échange, et nous avons donné l'exemple des bardeaux, celui de l'industrie du bois d'oeuvre.

Il me semble qu'en nous imposant nous-mêmes une taxe de 15 p. 100 à l'exportation du bois d'oeuvre, nous nous avouons battus par l'industrie américaine du bois d'oeuvre. Je dirai même que nous ne faisons pas le poids dans les négociations de libre-échange avec les États-Unis.

Les députés de l'opposition ont énuméré les inconvénients à long terme de ce projet de loi. En fait, il est si mal conçu, si mal ficelé que la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney), après avoir dit au pays que notre dernière offre c'était une taxe d'exportation, de 10 p. 100 que nous n'irions pas plus haut sous quelque forme que ce soit, est revenue avec une offre de 15 p. 100, sans tenir compte de ce que sous un gouvernement libéral antérieur, devant les mêmes accusations américaines de pratiques commerciales déloyales qui avaient été portées contre le Canada, le gouvernement de l'époque avait tenu bon, il avait plaidé et bel et bien gagné. Nous avons réussi à prouver que l'industrie canadienne du bois d'oeuvre ne se livrait pas à des pratiques commerciales déloyales et que la question des droits de coupe n'était qu'un prétexte à embrouiller la question.

Dans le cas présent, la ministre a présenté un accord rédigé à la va-vite, accord qui ne tient pas compte de l'effet de la remontée du dollar canadien.

Depuis que le projet de loi C-37 a été présenté à la Chambre, notre dollar a remonté, et cette augmentation va coûter plus cher aux Canadiens au plan des taxes à l'exportation.

• (1650)

Le gouvernement n'a pas pris cela en considération lorsqu'il a rédigé ce projet de loi qui réduit notre souveraineté au profit des Américains. Nous le voyons dans le Mémorandum d'entente.

Je vois que le député de Brampton—Georgetown (M. McDermid) hoche la tête. Il se rappelera que ni lui ni son parti ne s'étaient rendu compte que le Mémorandum d'entente ne faisait même pas partie du projet de loi original. Dans ce document nous voyons que le gouvernement est prêt à dire aux Américains qu'ils ont le droit d'inspecter nos livres, qu'ils peuvent venir voir les sociétés productrices de bois et déterminer exactement ce qui entre et ce qui sort. Il est évident que le secteur des bois résineux a été sacrifié sur l'autel du libre-échange.

Le premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement sont tellement décidés à obtenir un accord que lorsque le moment viendra de le conclure—on parle de l'automne—qu'aurons-nous encore à offrir? Nous avons renoncé au programme énergétique national parce que les Américains ne l'aimaient pas. Nous avons renoncé à l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Nous avons entendu mentionner aujourd'hui, à la Chambre, que le Canada était vendu morceau par morceau par le parti conservateur qui, idéologiquement, est convaincu que toute participation du gouvernement est intrinsèquement mauvaise. Ce n'était pas la position du gouvernement libéral. C'est justement pour cela, d'ailleurs, que nous avions créé l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

A propos des conséquences de la vente de Dome sur la canadianisation du secteur des hydrocarbures, je pense que nous verrons dans cinq ou dix ans les effets néfastes des politiques du gouvernement conservateur. Jusqu'ici, le gouvernement conservateur ne s'est opposé à aucune prise de contrôle par des intérêts étrangers. Ces prises de contrôle, qui ne créent pas nécessairement des emplois, sont toutes approuvées en bloc. Investissement Canada pourrait aussi bien s'appeler «Abandon Canada» vu la façon dont il contribue à la canadianisation de l'industrie pétrochimique et des autres.

Le cas du bois d'oeuvre montre également que le premier ministre est prêt à céder devant les Américains parce qu'il a désespérément besoin d'un accord de libre-échange. Il veut désespérément cet accord afin que les Canadiens oublient ses excès et le nombre de chaussures Gucci qu'il a dans son armoire.

Le premier ministre est une célébrité. Je voudrais vous citer un article publié dans le *Bankok Post*, du lundi 16 février. Sa réputation est faite dans le monde entier. L'article s'intitule «Des scandales ébranlent le gouvernement canadien».

Parle-t-on de l'accord de libre échange dans le *Bangkok Post*? Non, il y est question des scandales qui ébranlent le gouvernement canadien. Je dois reconnaître que l'auteur de cet article semble assez bien évaluer la situation politique du Canada, car il dit ceci:

> Le premier ministre Brian Mulroney a obtenu le pouvoir en 1984 . . .

M. Horner: Qui l'a écrit?

Mme Copps: Il a été écrit par Jeff Bradley, de l'Associated Press et il a paru dans le numéro du lundi 16 février du *Bangkok Post*. Je vous le lis:

> Le premier ministre Brian Mulroney a obtenu le pouvoir en 1984 en promettant un gouvernement intègre et un conservatisme à la Ronald Reagan.

M. Dick: Où est le rapport avec le bois d'oeuvre?

Mme Copps: Voilà le rapport. Je vous lis la suite:

> Mais arrivé à la moitié de son mandat de cinq ans, Mulroney fait déjà parler de lui comme d'un chef qui ne sera pas réélu.

Il a également été rétrogradé. Il a seulement droit au titre de chef. Je pense qu'aux États-Unis on le surnomme Muldoon, mais dans cet article, on ne lui donne pas son titre. Voici la suite:

> Deux nouveaux scandales ont fait la manchette des journaux canadiens la semaine dernière et Mulroney a essayé de repousser les accusations de trafic d'influence et de corruption portées contre des membres de son Cabinet et leurs conseillers. Selon un sondage d'opinions réalisé la semaine dernière, le parti de Mulroney ne doit plus compter que sur 23 p. 100 des Canadiens pour le soutenir.

Je pourrais poursuivre, mais les députés savent où trouver cet article.

M. Nunziata: Quel en est le titre?

Mme Copps: «Les scandales secouent le gouvernement canadien».

Le premier ministre cherche si désespérément à conclure un accord de libre-échange qu'il fera n'importe quoi pour s'incliner devant les Américains, allant jusqu'à céder complètement sur la question du bois d'oeuvre.

Nous pouvons voir dans le projet de loi C-37 le première étape d'un abandon complet de nos industries d'exploitation des ressources naturelles. Nous l'avons constaté dans le cas du bois d'oeuvre. Nous l'avons constaté également dans le cas du bardeau de cèdre.

M. McDermid: Un instant, Sheila. Ce sont les Américains qui ont imposé une taxe sur ces produits.

Mme Copps: Nous l'avons vu dans le cas du poisson. Je crois comprendre que le député de Brampton—Georgetown en aura le temps s'il veut intervenir dans le débat en prenant la parole au lieu de hurler de son siège.

Une voix: Il l'a déjà fait.

Mme Copps: Je suis persuadée qu'il aura une autre occasion d'intervenir à l'étape de la troisième lecture, aussi pourra-t-il faire ses observations comme je le fais moi-même présentement.

M. McDermid: J'ai déjà pris la parole dans le débat de troisième lecture.

Mme Copps: J'ai déjà pris la parole également au sujet du protocole d'entente. Le député se rappelle sans doute le débat animé que nous avons tenu à la Chambre lorsqu'il a soutenu que le protocole d'entente était inclus dans l'avant-projet de loi alors qu'il ne l'était pas. Le gouvernement ne sait même pas rédiger un projet de loi. Il en avait bâclé si lamentablement le texte qu'il n'incluait même pas le protocole d'entente concernant cette taxe de 15 p. 100 sur les exportations de bois d'oeuvre qu'il s'imposait lui-même, dont il se punissait lui-même.

Nous avons entendu à maintes et maintes reprises un certain nombre de députés nous décrire les répercussions négatives que cette mesure aurait à long terme sur l'industrie du bois, dont la perte éventuelle de milliers d'emplois. Nous avons appris que l'industrie du bois employait directement et indirectement un millions de travailleurs au Canada.

Nous savons aussi que beaucoup de Canadiens rêvent de posséder un jour une maison. En fait, on calcule que cette taxe ajoutera 800 $ à 900 $ au coût d'une maison au Canada. Le fait que le gouvernement ait cédé aux Américains dans l'industrie du bois d'oeuvre aura directement pour effet d'augmenter le coût des habitations à Brampton et à Georgetown, par exemple . . .

M. McDermid: Il a augmenté de 50 000 $ au cours des six derniers mois.

Mme Copps: Je suis certaine que le député est très heureux de l'augmentation de l'immobilier dans la région de Toronto. Il dit que l'immobilier a augmenté d'environ 50 000 $ au cours des derniers mois. Certains de ses électeurs ne désirent peut-être pas s'acheter une maison, mais ce n'est pas le cas des miens. Ils s'inquiètent parce qu'une augmentation de 800 $ ou 900 $ du coût du bois d'oeuvre fera augmenter le coût des habitations qui monte déjà en flèche dans le sud de l'Ontario et qui empêche de nombreuses familles d'acheter une maison.

L'aspect le plus important de cette question est le dangereux précédent établi par le gouvernement et le premier ministre et dont l'origine se situe probablement au sommet irlandais où nous avons tous vu le premier ministre chanter avec le président des États-Unis pendant le dîner, le 17 mars 1985. Il lui a dit: «Monsieur le président, nous allons vous faire une offre. Nous allons reculer sur les brevets, les produits pharmaceutiques, nous ferons augmenter les prix et les consommateurs paieront; faisons payer les pauvres». L'industrie des brevets a été sacrifiée . . .

M. Horner: Êtes-vous libérale ou marxiste-léniniste?

Mme Copps: Si je suis libérale ou marxiste-léniniste? A Hamilton . . .

M. McDermid: Où se trouve Judy Erola quand on a besoin d'elle?

Mme Copps: A Hamilton, les libéraux luttent pour maintenir les bas prix pour les consommateurs. Je déteste qu'on m'accuse d'être marxiste-léniniste parce que je voudrais empêcher une autre augmentation des profits d'un secteur qui en a fait plus que tous les autres durant la dernière année financière, soit le secteur pharmaceutique.

Le secteur pharmaceutique du Canada est très florissant. Par suite du sommet irlandais et de la promesse que le premier ministre a faite à genoux au président, nous avons pris la décision de faire marche arrière et d'accorder aux compagnies pharmaceutiques multinationales un monopole absolu pour exploiter les consommateurs canadiens. Je ne dois certainement pas m'excuser pour cela et je ne suis certainement pas marxiste-léniniste et je combattrai cette décision en tant que députée.

M. McDermid: J'invoque le Règlement . . .

Mme Copps: Je répondais à une interruption.

M. le vice-président: Le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur (M. McDermid) invoque le Règlement.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'aime toujours entendre les discours emphatiques de la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps). Cependant, nous en sommes à la troisième lecture du projet de loi sur le bois de construction—le projet de loi sur les brevets a été adopté il y a quelques semaines—aussi serait-il à-propos qu'elle revienne au sujet sur lequel elle est si bien renseignée.

M. le vice-président: Le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) sur le même point.

M. Nunziata: Monsieur le Président, en face mon collègue au front dégarni s'obstine à interrompre la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps). J'en appelle à votre excellent jugement et à votre autorité, monsieur le Président, pour demander au député de Brampton—Georgetown (M. McDermid) de cesser de harceler la députée pour qu'elle puisse terminer son exposé des plus intéressants sur la question à l'étude.

M. le vice-président: Le secrétaire parlementaire, sur le même point.

M. McDermid: Monsieur le Président, je n'ai que faire des sermons d'un nouveau venu, chauve de surcroît, comme mon ami d'en face.

M. le vice-président: Reprise du débat. La députée de Hamilton-Est.

• (1700)

M. Nunziata: J'ai simplement le front haut.

M. McDermid: Je m'en souviendrai, boule de billard.

Mme Copps: Monsieur le Président, je crois que toute cette discussion est éminemment absurde. Je répondais à des sarcasmes intempestifs du côté ministériel. On m'a dit, parce que je m'inquiétais du précédent que le gouvernement est en train de créer, que j'avais des tendances marxistes-léninistes.

Le député de Brampton—Georgetown estime peut-être qu'il n'y a pas de précédent. Je crois pour ma part que l'article 6 du protocole d'entente établit un dangereux précédent. Le gouvernement du Canada ne prendra aucune mesure. A plat ventre devant les Américains, nous leur promettons que nous ne prendrons aucune mesure et que nous prendrons toutes les mesures raisonnables pour nous assurer qu'aucun autre organisme gouvernemental du Canada ne prendra directement ou indirectement des mesures ayant pour effet d'annuler ou de réduire le droit à l'exportation ou les mesures de remplacement. Par ailleurs, M. Ronald Reagan promet par écrit de prendre certaines mesures si le Canada ne respecte pas les clauses de l'entente. Pour le travailleur forestier moyen, cela signifie que des emplois protégés par le Employment Support Act de 1971 visant à protéger près de 22 000 emplois, ne le seront plus pour la bonne raison que nous avons promis de ne rien faire d'autre pour contrecarrer les effets de cette taxe.

Dans le projet de loi à l'étude, nous disons que nous promettons aux Américains de faire examiner par la Maison Blanche et par Washington nos programmes de création d'emplois et notre secteur du bois d'oeuvre. Si nous ne recevons pas son approbation, Ronald Reagan peut intervenir et révoquer l'entente quand il veut. Si le Canada ne respecte pas l'entente, le président peut intervenir immédiatement et imposer un droit de douane de 15 p. 100 dans les trente jours.

Si le Canada impose une taxe d'exportation uniquement sur les produits destinés à un pays, où est la justice au sein du GATT? Que dire de la notion d'égalité pour tous les pays signataires du GATT? Au contraire, nous avons ici une nouvelle preuve que le gouvernement du Canada et le premier ministre sont tellement liés à Washington qu'ils ne sont pas disposés à lancer une politique de souveraineté canadienne dans le secteur du bois d'oeuvre qui sauverait les emplois canadiens et permettrait aux gouvernements fédéral et provinciaux de servir nos intérêts. Notre politique en matière de taxe d'exportation ne devrait pas être dictée par la Maison Blanche. C'est aussi simple que cela.

Mon chef a demandé aujourd'hui au premier ministre ce qu'il était disposé à céder. Qui est le porte-parole du Canada, monsieur le Président? Lorsqu'on songe aux différents événements survenus sous le gouvernement actuel, on constate qu'il n'est peut-être pas déraisonnable de laisser entendre, comme l'a fait mon chef, que le Canada est en train de devenir le 51^e^ État. Nous avons abandonné le projet de canadianisation du secteur pétrochimique, de la plupart de nos grandes multinationales en remplaçant l'Agence d'examen de l'investissement étranger par Investissement Canada, organisme pratiquement impuissant. Et que dire de nos principales entreprises extractives, du secteur du bois d'oeuvre, de la pêche? Ce sera peut-être ensuite le tour du secteur de l'acier et du secteur pétrochimique. Nous sommes tellement décidés à conclure cette entente avec les États-unis que nous faisons toutes sortes de sacrifices.

La ministre du Commerce extérieur (M^lle Carney) a prétendu qu'elle n'avait pas le choix, qu'elle devait imposer cette taxe de 15 p. 100 même si elle avait affirmé qu'elle refuserait de négocier une taxe supérieure à 10 p. 100. Elle n'avait pas le choix, parce qu'elle avait songé à la possibilité d'imposer une taxe de 25 p. 100. Si nous regardons en arrière ce qu'ont fait les gouvernements libéraux du passé quand de sordides menaces analogues ont été proférées aux États-Unis à propos de droits de coupe injustes au Canada, nous voyons que nous avons fait appel devant les tribunaux, que nous avons défendu notre cause et que nous avons gagné. Le parti libéral n'a absolument pas peur d'aller se battre s'il est convaincu d'avoir des arguments, et nous en avons d'excellents. Rien ne nous oblige à conclure un accord en douce qui n'apportera rien de bon au Canada. Ce genre d'accord est bon pour Washington et pour les Américains. Franchement, en tant que députée d'une circonscription fortement industralisée, la plus industrialisée du Canada . . .

M. Horner: Une seconde, ce n'est pas tout à fait exact.

Mme Copps: Hamilton-Est est la circonscription la plus industrialisée du Canada, et j'en suis très fière. C'est la circonscription la plus industrialisée du Canada.

M. Nunziata: Et elle est bien représentée.

Mme Copps: D'après Statistique Canada, j'ai la plus forte densité d'aciéries au pied carré, le député veut-il venir voir? Je peux lui organiser une tournée des aciéries de notre circonscription.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député vient de faire une remarque extrêmement désobligeante à propos des habitants de Hamilton. Il a dit que pour visiter Hamilton, il fallait mettre un masque à gaz. J'aimerais demander au dépu—quelle est sa circonscription déjà, Sheila? De toute façon M. Horner . . .

M. McDermid: Règlement.

M. Nunziata: . . . doit présenter ses excuses aux habitants de Hamilton.

M. le vice-président: Reprise du débat, la députée de Hamilton-Est (M^me Copps).

Mme Copps: Monsieur le Président, je dois m'en remettre au jugement de la Présidence. Il est insultant de prétendre qu'il faut mettre un masque à gaz quand on va à Hamilton. Le député trouve peut-être cela très drôle, et c'est du dernier comique dans le cadre du Parlement, mais à Hamilton nous en avons jusque-là d'entendre colporter sans arrêt ce genre de stéréotype. Je sais que le député est quelqu'un de raisonnable et qu'il aura à coeur de se rétracter. Il ne me laissera pas en faire une question de privilège. Il aimerait bien continuer, n'est-ce pas?

Hamilton est une belle ville. Elle offre le spectacle d'une des plus belles villes qu'on puisse voir quand on descend de la montagne. Et je connais des villes comme Vancouver et bien d'autres au Canada. Pensez-vous que le député puisse s'excuser, monsieur le Président?

M. le vice-président: La Présidence préférerait ne pas se mêler de cette question. La députée de Hamilton-Est.

M. McDermid: Vous avez oublié les jardins botaniques.

Mme Copps: Il n'y a que deux jardins au Canada qui aient été consacrés par la Reine . . .

M. Nunziata: Rappelez-le aux électeurs lors des prochaines élections locales.

Mme Copps: . . . et le jardin botanique royal est l'un d'entre eux.

M. le vice-président: Questions et commentaires sur le discours de la députée.

M. Dick: Ce n'était pas un discours.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'aimerais saisir cette occasion de remercier mon amie et collègue, la députée de Hamilton-Est (M^me Copps). J'ai été offusqué par les remarques du député conservateur assis à ma droite.

M. le vice-président: Le député sait très bien que ses remarques doivent porter sur le discours prononcé par sa collègue de Hamilton-Est.

M. Nunziata: Au cours de son discours, monsieur le Président, un député conservateur a fait des interventions. Je n'en dirai pas plus. Vous savez que les élections locales vont avoir lieu à Hamilton-Mountain le 20 juillet. Comme vous le savez, monsieur le Président, la candidate libérale est Elizabeth Phinney. Nous sommes très fiers de ses références. Elle a toujours vécu sur place. Elle se préoccupe énormément des habitants de Hamilton-Mountain.

Nous savons que le Nouveau parti démocratique . . .

M. le vice-président: Les élections ne sont pas pour demain. Pourrions-nous s'il vous plaît en revenir au discours de la députée de Hamilton-Est?

Le député de Essex—Windsor (M. Langdon) invoque-t-il le Règlement?

M. Langdon: Oui, monsieur le Président. Je suis désolé d'interrompre cette intermède de publicité politique payante, mais je crois qu'il conviendrait d'accorder un temps d'émission égal à la remarquable candidate Marion Dewar qui va remporter ce siège pour les néo-démocrates . . .

Des voix: Règlement.

M. Langdon: . . . et venir ajouter un important élément à notre caucus à la Chambre.

M. Nunziata: Vous n'avez pas un sympathisant à Hamilton.

M. le vice-président: La députée de Hamilton-Est répondra aux observations du député de York-Sud—Weston (M. Nunziata).

Mme Copps: Monsieur le Président, je réponds aux questions et aux observations. J'ai l'impression que l'on se sert d'un parachute pour freiner la chute libre d'un autre parachute, donc un parachute de Windsor pour amortir la chute de celui de Hamilton et tous deux sont d'ailleurs destinés à s'écraser. Quoi qu'il en soit, je veux répondre à la question et aux observations de mon collègue, le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata).

Les ministériels dénigrent l'intérêt que je porte à la question du bois d'oeuvre. Je m'intéresse à la question non pas uniquement parce qu'il s'agit de notre souveraineté, mais aussi parce que la situation du secteur du bois d'oeuvre augure très mal de l'avenir des autres secteurs de l'activité économique du Canada. Comme je représente la circonscription la plus industrialisée du Canada, dont les habitants sont tributaires pour leur gagne-pain de la sidérurgie . . .

M. Gustafson: Et de l'investissement étranger.

Mme Copps: De l'investissement étranger, dites-vous? La sidérurgie canadienne est la meilleure au monde. Nous n'avons assurément nul besoin des investissements étrangers. Nos voisins du Sud n'arrivent pas à soutenir notre concurrence.

Le secteur sidérurgique surveille de très près la situation du secteur forestier. Nous craignons que, si le gouvernement semble disposé à sacrifier ce secteur, le notre ne soit la prochaine victime sur sa liste. Nous tenons à sauvegarder à tout prix les emplois canadiens dans le secteur de la sidérurgie à Hamilton.

• (1710)

M. Nunziata: Monsieur le Président, comme personne d'autre n'a demandé à interroger la députée de Hamilton-Est, j'en profite pour le faire. Le premier ministre (M. Mulroney) et son négociateur en chef, M. Reisman, ont donné à entendre qu'un avant-projet d'accord global pourrait être prêt l'automne prochain, en dépit du fait qu'on a négligé d'organiser un débat national d'envergure sur la question du libre-échange. Il y a bien eu un débat d'un jour à la Chambre des communes, mais on n'a pas entrepris d'analyse à l'échelle nationale des coûts et des avantages d'un tel accord. J'aimerais que la députée de Hamilton-Est donne son avis au sujet du projet d'accord en instance, et qu'elle nous dise ce qui va résulter à son avis des négociations en cours.

Mme Copps: Monsieur le Président, le député de York Sud-Weston (M. Nunziata) n'aura sans doute pas oublié que la presse et l'opposition ont dû invoquer le droit à l'information pour obtenir la documentation concernant ce qui se passe dans les négociations de libre-échange. En fait, mon collègue de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a apporté toute une pile de documents reçus grâce à la procédure du droit à l'information, et au parti libéral nous avons cru que nous aurions enfin la chance d'examiner le programme gouvernemental des négociations de libre-échange. Mais quelle ne fut pas notre déception de constater, en ouvrant le paquet de documents qui faisait environ un pied de haut, qu'une page sur deux était censurée parce que le gouvernement ne fait même pas confiance au Parlement du Canada quand il s'agit d'une des questions les plus sérieuses dont il ait eu à connaître à cause du gouvernement: le bradage du pays.

Nous n'avons pas vu l'analyse coûts-bénéfices, et nous n'avons pas eu la situation complète, même avec la documentation reçue au titre du droit à l'information. Il est bien évident que le premier ministre cherche à conclure un accord entre copains, peut-être à mettre la Chambre en vacances fin juillet avec rentrée en octobre, pour pouvoir venir annoncer en fanfare cet accord si formidable en septembre ou octobre. C'est nous, Canadiens, qui allons en faire les frais pendant des années sous forme de suppressions d'emplois et de pertes de souveraineté et d'intégrité.

Nous voulons combattre cela, et pour le combattre il faut disposer de tous les renseignements. Mais ces renseignements nous ne pouvons les avoir. Les éléments qui nous arrivent, comme le projet de loi en discussion, le projet de loi C-37, nous font voir tout simplement que le libre-échange réserve de mauvaises surprises aux citoyens du Canada.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, mon allocution va porter uniquement sur ce projet de loi parce que c'est un projet de loi très important qui devrait être examiné soigneusement. On a été établi ici un précédent triste et malheureux qui devrait retenir l'attention des Canadiens. Beaucoup d'autres aspects de ces négociations méritent d'être abordés sérieusement et non servir simplement à des fins partisanes.

Pour commencer, je dois dire combien je suis déçu que dans un débat aussi important, portant sur un sujet aussi controversé et riche en incidences sur la souveraineté du pays, nous n'ayons entendu aucun des ministres qui ont défendu à cor et à cri le projet de loi au cours de la période des questions, soit la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Je dois ajouter que le premier ministre (M. Mulroney), qui s'est efforcé lui aussi de défendre cette série de mesures indéfendables, aurait dû, à mon avis, nous expliquer, au moment de terminer l'étude du projet de loi, les raisons de cette capitulation.

Cette capitulation touche beaucoup de gens. Elle touche des Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Dans le nord de l'Ontario, 90 p. 100 de tout le bois coupé est du bois d'oeuvre et 6 000 personnes travaillent directement dans ce secteur. En Colombie-Britannique, plus de 40 000 personnes travaillent dans ce secteur. En Alberta, plus de 5 000 personnes sont employées par 220 entreprises d'exploitation forestière. On ne songerait peut-être pas à la Saskatchewan comme partie essentielle dans cette affaire, mais il n'en demeure pas moins que plus de 8 500 personnes y sont directement visées par ce projet de loi. Au Manitoba, l'affaire touche près de 13 000 personnes. En Ontario, quelque 19 500 personnes sont touchées et au Québec, plus de 27 000. Le Nouveau-Brunswick emploie 3 500 personnes dans ce secteur, la Nouvelle-Écosse près de 1 900, et même l'Île-du-Prince-Édouard environ 140. A Terre-Neuve, plus de 11 000 personnes travaillent dans le secteur de l'exploitation forestière.

Je suis tout disposé à admettre que le gouvernement s'est vraiment efforcé de trouver une solution à ce problème, mais ses efforts ont malheureusement trop souvent porté à faux. Comme l'a expliqué tantôt mon collègue, nous nous sommes retrouvés avec un accord qui est vraiment très néfaste pour le peuple canadien.

L'accord fait ressortir aussi notre incohérence. En effet, un ministre provincial de la Colombie-Britannique s'est permis de mener des négociations à l'insu de la ministre fédérale au cours de ces pourparlers. Qui plus est, comme M. Kempf l'a admis, le premier ministre Vander Zalm lui-même était au courant de cette affaire et l'avait approuvée. Il faut signaler ce genre d'initiative sournoise en vue de saper les efforts de notre pays. En toute franchise, je suis sûr que tous les députés de la Chambre, y compris ceux de la Colombie-Britannique, et la ministre du Commerce extérieur se joindront à moi pour condamner ce manque de solidarité à une époque où de sérieuses négociations sont en cours.

Lorsque, après quelques années, nous repenserons à ce projet de loi et à cet épisode de notre histoire commerciale, ce qui nous frappera le plus n'est pas tant ces tractations en douce faites par la Colombie-Britannique ni les risques en matière d'emploi pris par le gouvernement, mais plutôt les répercussions plus vastes qui englobent toutes les préoccupations des Canadiens à l'égard de notre liberté et de notre souveraineté future.

● (1720)

Il est utile de consigner à nouveau au compte rendu les propos du secrétaire américain au commerce, Malcolm Baldrige et du représentant américain au commerce, Clayton Yeutter, quant à leur interprétation de ce droit d'exportation. Les voici:

> Selon l'interprétation du gouvernement américain, ce dernier surveillera de près l'application de cette entente pour s'assurer que les sommes perçues grâce au droit d'exportation ou aux mesures de remplacement ne sont pas rendues ou utilisées autrement à l'avantage des producteurs ou des exportateurs de bois d'oeuvre canadien.

Comment un pays peut-il accepter qu'on empiète ainsi sur son droit souverain d'élaborer sa politique future touchant l'industrie forestière? Je poursuis la citation:

> . . . le gouvernement des États-Unis estime qu'il devra approuver tout changement proposé dans le droit d'exportation ou le calcul de la valeur des mesures de remplacement éventuelles. Tout changement apporté sans l'approbation du gouvernement américain sera considéré comme une violation de l'entente.

Prenons le temps d'examiner la situation. Il s'agit d'une déclaration selon laquelle un gouvernement étranger—et quels que soient les liens d'amitié qui nous unissent aux États-Unis, il s'agit bien d'un gouvernement étranger—aura un droit de veto réel à l'égard de notre politique future visant à remplacer cette taxe d'exportation. Si le Parlement décide de prendre des mesures qui vont à l'encontre de cette interprétation des États-Unis, ces derniers seront en mesure de déclarer qu'il y a eu violation de l'entente et qu'il la considère donc comme nulle et non avenue. Cela aura bien entendu de terribles conséquences pour les producteurs de bois canadiens. Nous avons donc réussi à suspendre au-dessus de leur tête une énorme épée de Damoclès.

Cette initiative vise également les entreprises de retransformation dans tout le pays, et notamment dans ma circonscription. Le nombre d'emplois dans ces sociétés a fluctué à cause de ce que l'on peut considérer comme de l'ignorance ou comme un bradage direct de leurs intérêts par le gouvernement en réponse aux exigences américaines. Comme nous le savons tous, au cours des étapes finales de la négociation de cette entente, de nombreux secteurs de l'industrie de retransformation qui avaient été exemptés se sont trouvés soudain visés également. Il s'agit-là malheureusement d'un nouvel échec de la part du gouvernement en matière commerciale, et ce n'est pas le premier. Nous avons déjà subi des échecs à l'égard de l'industrie pétrolière, de l'industrie de l'acier, de l'industrie de la potasse, des pêcheries, ce qui s'applique à toute une gamme de produits, y compris les bardeaux, les framboises et le porc qui, là encore, revêt une grande importance pour ma circonscription. Pourtant, l'attitude adoptée par le gouvernement dans l'affaire du bois d'oeuvre est encore pire. Puisqu'ils ne sont pas intervenus, je ne puis qu'en conclure que les ministres responsables de ce domaine se sentent eux aussi incapables et honteux face à la voie que le gouvernement a suivie en l'occurrence.

Dans cette affaire, en 1982, les sociétés de bois américaines ont essayé en vain d'imposer des droits compensateurs sur le bois d'oeuvre canadien. A l'époque, la Commission du commerce international a statué que la subvention offerte était si faible qu'elle ne justifiait pas de mesures tarifaires. Les producteurs de bois américains, mécontents, ont fait une autre tentative. Lorsqu'on échoue la première fois, il faut essayer à nouveau. Avant que la Commission américaine du commerce international n'ait pu rendre une décision au sujet de la pétition, Ottawa a cédé en offrant une taxe de 10 p. 200 le 13 septembre. Le 16 octobre, la Commission rendait une décision préliminaire en prévoyant un droit de 15 p. 100. J'espère que nous savons tous comment s'applique la législation commerciale des États-Unis. La législation américaine exige que la Commission du commerce international et le ministère américain du Commerce se mettent d'accord sur le tort causé à une industrie donnée. Le 23 décembre 1986, la CCI rapportait une reprise du prix du bois d'oeuvre, qui a continué d'augmenter assez régulièrement à partir de cette date, et confirmait que l'industrie canadienne ne nuisait pas beaucoup à sa contrepartie américaine. La CCI en était venue à cette conclusion. Ceux qui suivaient ce dossier de près considéraient forcément que nous obtiendrions gain de cause auprès de cet organisme. Les représentants de l'industrie du bois d'oeuvre du Canada se sont tous dits prêts à poursuivre la lutte jusqu'au bout. Ils optaient pour l'affrontement alors car ils considéraient avoir d'excellentes chances de gagner leur cause.

● (1730)

Mais le 30 décembre 1986, on a signé un protocole d'entente convenant d'un droit à l'exportation de 15 p. 100 auquel cette mesure donne maintenant force de loi.

C'est, aux yeux du premier venu, se rendre ou battre inutilement en retraite, ou mieux encore, si je puis me permettre, c'est l'histoire des conservateurs qui baissent les bras avant le temps?

C'est l'histoire d'une politique à ne pas suivre. C'est pourtant celle que le gouvernement a pratiquée, ce sont les mesures qu'il a prises et dont nous commençons maintenant à payer le prix. L'industrie américaine était vigoureuse au cours du premier trimestre cette année, mais elle a commencé à battre de l'aile. Par conséquent, on commence à voir les effets de ce droit

de 15 p. 100 sur les marges de bénéfices, sur les intentions d'investissements et sur les emplois au bout du compte.

Bref, cet accord a été un désastre qui ne se reproduira plus jamais, espérons-le. J'espère que les Canadiens comprendrons finalement que la politique commerciale du gouvernement est foncièrement une faillite, qu'elle est inacceptable pour ceux qui croient en leur pays, et doublement inacceptable pour ceux qui aspirent au plein emploi.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M^lle^ Carney, mise aux voix, est adoptée.)

● (1740)

(Vote n^o^ 130)

POUR

Députés

Bertrand
Binns
Blenkarn
Blouin
Bradley
Brisco
Caldwell
Clark
(Yellowhead)
Clinch
Comeau
Cook
Cossitt
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Crosbie
(St. John's West)
Crosby
(Halifax West)
Crouse
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Duguay
Fennell
Ferland
Forrestall
Friesen
Gagnon
Gormley
Graham
Guilbault
(Drummond)
Gustafson
Halliday
Hamelin
Hamilton
Harvey
Hawkes
Holtmann
Horner
James
Jardine
Johnson
(Bonavista—Trinity—
Conception)
Joncas
Jourdenais
King
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
Lopez
MacDougall
(Timiskaming)
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McDermid
McKinnon
McLean
Mitges
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Pietz
Plourde
Porter
Price
Redway
Reid
Ricard
St-Julien
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scowen
Shields
Sparrow
Stackhouse
Tardif
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vincent
Warner
Wilson
(Swift Current—
Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke Centre)
Wise
Witer—92

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Axworthy
Baker
Benjamin
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Caccia
Copps
de Jong
Dingwall
Fulton
Garneau
Gauthier
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hopkins
Jewett
Kaplan
Keeper
MacLellan
Manly
Marchi
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Mitchell
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Parry
Prud'homme
Robichaud
Robinson
Young —33

● (1750)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 3^e^ fois et adopté.)

M. Le vice-président: Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 59.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 21 mai 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

COMMUNICATIONS ET CULTURE

PRÉSENTATION DE LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU 3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 99(2) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, la réponse globale du gouvernement au troisième rapport du comité permanent des communications et de la culture. Le rapport a été présenté le 29 janvier 1987 et s'intitule: «Politique fédérale des musées».

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux 14 pétitions suivantes: nos 332-1918, 332-2037, 332-2052, 332-2077 à 332-2081 inclusivement, 332-2150, 332-2188, 332-2198, 332-2429, 332-2430 et 332-2436.

* * *

[*Traduction*]

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 20E RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le vingtième rapport du comité de sélection. J'ai l'intention, si la Chambre y consent, de proposer l'adoption du rapport dans le courant de la journée.

* * *

PÉTITIONS

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre une pétition signée par un certain nombre de citoyens de la circonscription de The Battlefords—Meadow Lake. Elle fait partie d'une série de pétitions dont les signataires protestent contre le meurtre chaque année de milliers d'enfants canadiens qui ne sont pas encore nés et dont le seul crime est d'être non désirés.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'adopter la motion M-37, inscrite au *Feuilleton* au nom du député de Grey—Simcoe (M. Mitges), qui demande au gouvernement d'assurer le droit à la vie des enfants non encore nés au Canada.

La pétition répond aux exigences de l'article 106 du Règlement.

[*Français*]

OPPOSITION À LA FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE DANS LES PETITES MUNICIPALITÉS

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui une pétition sur laquelle apparaissent les signatures d'un grand nombre de citoyens de ma circonscription qui s'opposent à la fermeture des bureaux de poste dans les petites municipalités.

[*Traduction*]

LA DÉSIGNATION D'UN ARBITRE—LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE AVEC FRED TURNER

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, j'ai à présenter une pétition, dûment certifiée par le greffier des pétitions. Celle-ci a recueilli la signature de 33 citoyens de la ville de Yellowknife et porte sur le cas de Fred Turner et de son entreprise Turnair.

Les pétitionnaires demandent qu'on nomme un arbitre indépendant pour trancher le différend qui oppose M. Turner au gouvernement du Canada et à la Commission canadienne des transports.

Motions

LA LOI ÉTABLISSANT DES JOURS FÉRIÉS

MESURE MODIFICATIVE

M. John Reimer (Kitchener) demande à présenter le projet de loi C-256, tendant à modifier la Loi établissant des jours fériés (fête du Dominion).

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Reimer: Je veux présenter en première lecture un projet de loi tendant à modifier la Loi établissant des jours fériés dans le but de faire substituer l'appellation «fête du Dominion» à celle de «fête du Canada». Le projet de loi a pour objet de faire du 1er juillet la «fête du Dominion» afin de refléter plus fidèlement l'intention initiale des Pères de la Confédération qui avaient choisi de donner au pays le nom de «Dominion du Canada» pour traduire leur vision d'un pays souverain s'étendant d'un océan à l'autre. Il est important que tous les Canadiens, quelle que soit leur origine, soient unis dans la conviction que notre pays est et doit toujours demeurer souverain.

• (1110)

Aucune appellation ne saurait sûrement mieux exprimer la réalité historique et politique du Canada que celle de «fête du Dominion».

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU 20E RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, avec le consentement de la Chambre, je propose que le vingtième rapport du comité de sélection, présenté plut tôt aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ALLOCUTION DU PRÉSIDENT MITTERRAND AUX DEUX CHAMBRES DU PARLEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, la motion suivante a trait à la visite que fera au Canada, la semaine prochaine, Son Excellence le président de la France, François Mitterrand. Voici la motion:

Que nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera le vendredi 22 mai 1987, la Chambre demeure ajournée jusqu'à 11 heures, le mardi 26 mai 1987;

Que le discours que Son Excellence François Mitterrand, président de la République française, doit prononcer à la Chambre des communes le lundi 25 mai 1987 à 15 heures devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes, ainsi que toutes les remarques de présentation et autres interventions connexes, soient imprimés en appendice aux *Débats de la Chambre des communes* du mardi 26 mai 1987 et fassent partie des archives de la Chambre; et

Que l'enregistrement et la transmission par les médias du discours, des remarques de présentation et autres interventions connexes en question soient autorisés conformément aux principes directeurs établis pour cette occasion par le Président de la Chambre à la suite de consultations avec les leaders parlementaires des partis et datés du 31 mars 1987; et

Que le lundi 25 mai 1987 soit réputé être un jour de séance aux fins de permettre au Bureau du greffier de la Chambre de recevoir des avis devant paraître au *Feuilleton*.

M. le Président: Consent-on à l'unanimité à ce que le secrétaire parlementaire présente sa motion?

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, les arrangements qui viennent d'être décrits par le secrétaire parlementaire ont fait l'objet de consultations entre les partis. Nous sommes heureux que cette formule permette au Président de la France d'avoir à la Chambre un traitement équivalant à ce qui a été accordé au Président des États-Unis, et dans ce sens, nous sommes prêts à donner notre accord.

[*Traduction*]

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, nous sommes d'accord, nous aussi. Il sera intéressant de voir les sénateurs dans une Chambre élue.

M. Lewis: Monsieur le Président, je serais tenté de rappeler la règle du décorum à cause de la remarque que le député de Churchill (M. Murphy) vient de faire, mais je vais m'en abstenir.

M. le Président: La Chambre a entendu la lecture de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

MULTICULTURALISME

RETRAIT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AU COMITÉ PERMANENT DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT ET RENVOI AU COMITÉ APPROPRIÉ

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, ma dernière motion, à propos de laquelle les leaders parlementaires se sont aussi consultés, porte sur les prévisions budgétaires de la Direction du multiculturalisme. Voici le texte de la motion:

Que, nonobstant l'ordre adopté le 2 mars 1987, les dépenses de fonctionnement de 5 536 000 $ de la Direction générale du multiculturalisme, au crédit 1 du budget des dépenses principal de l'année financière se terminant le 31 mars 1988, du Secrétariat d'État, ainsi que les subventions de 14 505 000 $ accordées par ladite Direction générale en vertu du crédit 5 du Budget des dépenses principal dudit ministère, et les contributions de 3 262 000 $ de la Direction générale, au même crédit, soient retirées du comité permanent du Secrétariat d'État et soient réputées avoir été déférées au comité permanent du multiculturalisme, conformément à l'article 82(15) du Règlement.

M. le Président: La Chambre consent-elle a l'unanimité à ce que le secrétaire parlementaire propose sa motion?

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, nous consentons à ce que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre présente sa motion. Nous espérons qu'elle deviendra la règle, à l'avenir, c'est-à-dire que le renvoi des prévisions budgétaires de la Direction du multiculturalisme se fera automatiquement au comité permanent du multiculturalisme et qu'il ne faudra pas chaque année adopter un ordre spécial à cette fin.

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les questions restent-elles toutes au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

• (1120)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT— L'ÉCONOMIE DE L'ALBERTA

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway) propose:

Que la Chambre manifeste sa déception au gouvernement qui n'a pas réussi à s'attaquer efficacement à la grave récession économique qui sévit en Alberta et à cause de laquelle

1) L'Alberta est la province qui a connu la pire performance économique au Canada et devrait, selon les prévisions du *Conference Board of Canada*, voir son économie connaître une récession générale pour la deuxième année consécutive;

2) 50 000 emplois directs et indirects sont disparus dans l'industrie pétrolière et gazière;

3) les agriculteurs de l'Alberta doivent supporter 23 p. 100 du fardeau de la dette agricole du Canada;

4) en moyenne 600 nouvelles familles par mois doivent s'en remettre à l'assistance sociale; et

5) l'Alberta connaît le taux de suicide per capita le plus élevé au Canada.

—Monsieur le Président, la résolution à l'étude concerne l'Alberta mais, de façon générale, c'est tout l'Ouest du Canada qui devrait faire l'objet du débat d'aujourd'hui. Tout en parlant de l'Alberta, nous évoquerons aussi, je l'espère, les difficultés économiques des Canadiens de l'Ouest.

Le premier ministre (M. Mulroney) rentre tout juste d'un voyage dans cette région où il a avoué, semble-t-il, que le gouvernement a commis certaines erreurs. Nous sommes donc unanimes à le reconnaître, puisque le premier ministre se range maintenant du côté de l'opinion publique.

La résolution se fonde sur le rapport du *Conference Board* du Canada, organisme non sectaire qui jouit d'une bonne réputation. S'il a des tendances, elles seraient plutôt conservatrices et favorables aux entreprises. Son rapport vient d'être publié. Il est plutôt sombre en ce qui concerne l'Ouest et, en particulier, l'Alberta.

Selon le *Conference Board*, l'Alberta a connu la pire performance économique au Canada et connaîtra une récession pour la deuxième année consécutive. Alors que sa croissance a diminué de 0,7 p. 100 l'an dernier, elle baissera de 1,1 p. 100 cette année. Je reviendrai sur cette question dans un moment, pour donner quelques détails sur la performance économique de cette province.

Toutefois, je vais d'abord exposer le point de vue du Nouveau parti démocratique. Nous nous croyons tenus plus que jamais de présenter à la Chambre des motions et de poser des questions au nom de la population albertaine mal représentée ici par 20 députés muets comme des carpes. Ils formaient le club des 21 bouches cousues avant que l'un d'eux exprime enfin ses idées.

Alors qu'un député, M. Bissonnette, fait l'objet d'une enquête de la GRC parce qu'il aurait illicitement profité d'une transaction foncière dans sa circonscription, que le représentant de la circonscription de York, M. Stevens, est traduit en justice pour un conflit d'intérêts majeur et qu'un autre député, M. Gravel, fait face à 50 chefs d'accusation allant du trafic d'influence à l'abus de confiance, c'est le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour), qui se fait chasser du caucus conservateur. Les Canadiens de l'Ouest, notamment les Albertains, s'interrogent sur les valeurs préconisées au sein de ce caucus. On voudra peut-être nous renseigner là-dessus aujourd'hui. Le président du caucus albertain demandera sûrement la parole.

M. Malone: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour une question très pertinente. Je siège à la Chambre depuis 13 ans et le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) y est aussi depuis longtemps. Il sait pertinemment qu'il ne doit pas appeler les députés par leur nom. Or, il vient tout juste d'en nommer trois ou quatre de suite. Il n'ignore pas que c'est tout à fait inacceptable; il a une assez vaste expérience pour cela. Je demande à la présidence de s'assurer qu'il s'abstienne de faire ce qu'il sait fort bien être antiréglementaire.

M. le Président: Je cède la parole au député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) au sujet de la question soulevée par le député de Crowfoot (M. Malone). Je lui précise que cette intervention ne réduira en rien le temps qui lui est accordé aux fins du débat.

M. Waddell: Monsieur le Président, je suppose que le député a raison. J'essayais de m'exprimer de façon que les gens qui ne connaissent pas les circonscriptions que représentent les députés, puissent comprendre.

Permettez-moi de reformuler mon intervention. Un député du Québec, de la région de Saint-Jean, est soumis à l'heure actuelle à une enquête de la part de la GRC au sujet d'une transaction immobilière. Un député de Toronto vient tout juste de faire l'objet d'une audience au sujet d'un conflit d'intérêts.

Enfin, un troisième député conservateur, venant du Québec, fait face à 50 accusations de trafic d'influence. Cependant, qui les conservateurs ont-ils exclu de leur caucus? Le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour). C'est plutôt étrange. J'invite le président du caucus albertain à nous donner des explications.

Soit dit en passant, j'espère que le député d'Edmonton—Strathcona pourra participer au débat. Pour ma part—et je pense que c'est le cas de nombreux Canadiens, surtout dans l'Ouest—je voudrais entendre ce qu'il a à dire.

Je souhaite parler de l'économie albertaine et je pense que mon intervention sera davantage objective. Les faits sont éloquents. J'ai déjà précisé l'opinion du *Conference Board* au sujet de notre croissance économique. Selon lui, cette croissance augmentera en Ontario et au Québec, surtout dans la conurbation de Toronto, et elle fléchira—en fait, elle sera négative—l'année prochaine, en Alberta. Cette province, et du même coup, le Canada, éprouveront donc des problèmes. En outre, l'année dernière, 25 000 emplois directs et 25 000 emplois indirects ont été supprimés dans le secteur pétrolier et gazier.

En amont, les recettes tirées de la prospection et de la mise en valeur ont baissé de 67 p. 100 en 1986 par rapport à 1985, mais les recettes tirées du raffinage par les grandes sociétés pétrolières intégrées, ont augmenté de 110 p. 100. Les petites entreprises canadiennes de ce secteur, qui sont établies presque exclusivement en Alberta, ont éprouvé toutes sortes de problèmes, mais les grandes sociétés pétrolières qui fonctionnent en aval, c'est-à-dire dans le domaine du raffinage, de la vente en gros, et de la vente au détail, à la pompe, se sont enrichies.

L'économie de l'Alberta dépend encore du secteur pétrolier. C'est là sa principale industrie. Selon moi, l'agriculture et le secteur pétrolier constituent les bases de l'économie de l'Alberta, et le secteur pétrolier est en difficulté. Parce qu'elles ont des points de vente en Ontario, au Québec et ailleurs, les grandes sociétés pétrolières, qui sont essentiellement sous contrôle étranger, font de l'argent et en font suffisamment pour prendre le contrôle d'autres sociétés. Ce phénomène se produit déjà dans le cas de petites sociétés pétrolières albertaines qui, à bien des égards, constituent l'épine dorsale de l'économie pétrolière. Ce sont elles qui sont efficaces et, de fait, elles font plus de prospection que les grandes sociétés.

En 1986, comparativement à 1985, les dépenses faites à des fins d'acquisition ou de prise de contrôle dans le secteur des hydrocarbures ont augmenté de pratiquement 60 p. 100, passant de 2,2 à 3,5 milliards. On a donc assisté à des acquisitions de sociétés pétrolières et cette activité ne contribue pas à l'essor de l'économie de l'Alberta, mais plutôt à son anémie. L'argent qui sert aux prises de contrôle est essentiellement gaspillé; il n'est pas utilisé de façon productive et constructive puisqu'il ne sert pas à accroître les activités de prospection pétrolière.

Bien entendu, l'industrie pétrolière est liée au prix mondial et c'est à ce niveau que réside la clé de la reprise. C'est également ce qui explique, en partie du moins, les difficultés de l'économie albertaine.

Il existe un fonds du patrimoine en Alberta. Bien des Canadiens pensent que l'Alberta regorge d'argent et qu'elle a un gros bas de laine qui s'appelle le fonds du patrimoine. Cependant, ces capitaux sont prêtés à d'autres provinces et le gouvernement provincial peut difficilement s'en servir pour s'assurer les recettes dont il a besoin. Bref, la manne des pétrodollars ne tombe plus en Alberta comme durant les années 1970 et le début des années 1980, alors que son économie était en pleine expansion.

Voilà certaines des raisons qui expliquent les difficultés actuelles de l'économie albertaine, mais le secteur agricole, dont j'ai parlé plus tôt, connait aussi de graves difficultés. La valeur moyenne des terres a baissé de 50 p. 100 entre 1981 et 1986. Les prêts impayés des agriculteurs de l'Alberta totalisaient 5,06 milliards de dollars à la fin de 1986, ce qui correspondait à 23 p. 100 de la dette agricole impayée au Canada. En 1986, 800 familles agricoles ont dû abandonner leur exploitation, comparativement à 300 en 1983. Le revenu net gagné par les agriculteurs a fléchi de 39 p. 100 en 1987.

J'habite une circonscription urbaine à Vancouver, mais j'ai eu l'occasion d'assister au débat d'urgence sur l'agriculture que le Nouveau parti démocratique avait demandé et auquel la présidence a consenti. Pour ce qui est de la durée, ce débat figure au deuxième rang des débats les plus longs de notre histoire parlementaire. Il a permis de faire ressortir quantités de bonnes choses. Grâce à ce débat et à une visite d'une ferme que j'ai effectuée à Carstairs, en Alberta, ainsi qu'aux conversations que j'ai eues avec des agriculteurs de la campagne albertaine, j'ai appris certaines choses au sujet de l'agriculture.

J'entends rire le député. Je ne prétends pas être un spécialiste. Peut-être est-il lui-même un spécialiste de l'agriculture et de l'élevage. J'écouterai volontiers ce qu'il aura à nous dire. Ce que je cherche à faire comprendre, c'est que le représentant de la circonscription urbaine du centre de Vancouver que je suis commence à se rendre compte que nos agriculteurs sont aux prises avec des difficultés énormes. L'agriculture est en état de crise, comme le montrent les chiffres dont j'ai fait état.

• (1130)

L'économie mondiale éprouve des difficultés, et si je me rappelle bien les données fournies lors d'un débat récent, le prix du blé avait baissé l'année dernière de 20 p. 100 et il risque de diminuer encore de 18 p. 100 au cours de l'année qui vient. Les pays de la Communauté économique européenne et les États-Unis se font la guerre en subventionnant leurs agriculteurs, mais les ressources de notre Trésor ne sont pas inépuisables. Cela aggrave encore la difficulté. L'économie albertaine doit encaisser deux coups bas. Le prix du pétrole à l'échelle mondiale a baissé tout comme celui des denrées agricoles, celui des grains en particulier. Les agriculteurs et les petites sociétés pétrolières éprouvent d'énormes difficultés.

Les données statistiques qui viennent tout juste d'être publiées indiquent que le chômage en Alberta est passé de 10,8 p. 100 en avril 1986 à 11 p. 100 en avril 1987. Le chômage naguère en Alberta était minime. Maintenant, il y est très élevé, ayant atteint un niveau tout à fait inacceptable. Les jeunes âgés entre 17 et 25 ans ont bien du mal à se trouver un emploi. Le chômage pour ce groupe d'âge est de 17,5 p. 100. Les jeunes quittent l'Alberta, ce qui n'est pas bon pour les familles.

En Alberta, le taux de suicide se situe à 16,9 pour 100 000 habitants, soit le niveau proportionnellement le plus élevé de

toutes les provinces canadiennes. On m'a dit que le taux de suicide d'agriculteurs était passé de 15,1 par 100 000 habitants en 1983 à 40,6 par 100 000 habitants en 1986. En somme, les difficultés qu'éprouve l'économie albertaine dans les secteurs pétrolier et agricole se traduisent par un chômage élevé et une perturbation manifeste au sein de la population de cette province.

Comment le gouvernement progressiste conservateur a-t-il réagi, monsieur le Président? Tout d'abord, permettez-moi de citer un article paru le 22 janvier 1987 dans le *Herald* de Calgary et qui traite des supposées priorités du gouvernement. Je cite:

> Ce qui compte, au théâtre, c'est le rythme. En affaires, c'est l'emplacement. En politique, ce sont les priorités.
>
> Paul Gagnon, député de la circonscription de Calgary-Nord, a trouvé le moyen d'échouer sur ces trois tableaux. Il s'était à peine écoulé une semaine depuis que son gouvernement avait rejeté le projet de prêt à Syncrude qu'il revenait dans sa circonscription et tenait ces propos révélateurs: «La situation des femmes est indubitablement la principale préoccupation du caucus albertain».
>
> Avec un pareil ordre de priorités, faut-il s'étonner que le projet Syncrude ait échoué?
>
> Et avec un pareil ordre de priorités, la circonscription de Calgary-Nord aurait tout avantage à être représentée par un député de l'opposition.

Ce n'est pas moi qui le dit, monsieur le Président. Je cite un article publié dans le *Herald* de Calgary.

Par ailleurs, le 23 janvier 1987, l'éditorialiste du *Journal* d'Edmonton écrivait ce qui suit:

> Il est heureux que Paul Gagnon ne décide pas seul de l'ordre du jour des réunions du caucus des 21 députés conservateurs de l'Alberta.
>
> Des questions aussi importantes que les droits sur le bois d'exportation, l'appui du gouvernement fédéral au projet Syncrude, l'aide aux agriculteurs et les sondages qui démontrent que le gouvernement Mulroney est en chute libre ne l'inquiètent pas le moins du monde. Le député conservateur de Calgary-Nord est tout absorbé par un sujet plus important—le financement par le gouvernement fédéral d'un groupe de pression anti-féministe.

D'autres députés de l'Alberta se dont dits préoccupés par la présence de femmes—ou peut-être était-ce d'homosexuels, je ne me souviens plus—dans les sous-marins. J'ai cependant cru comprendre que cette question était prioritaire pour un ou deux députés albertains. J'ai l'impression que leur liste de priorités est à revoir. Ils devraient s'en tenir à des questions plus fondamentales.

Le 19 mai, donc cette semaine, j'ai posé une question au premier ministre au sujet du rapport du *Conference Board*. Je lui demandais:

> Le *Conference Board* du Canada nous apprend aujourd'hui que la conjoncture économique de l'Alberta est l'une des plus sombres du pays. Cet organisme prédit une baisse du produit intérieur brut de 1,1 p. 100 en 1987. (. . .)
>
> Je demande au premier ministre de citer une seule mesure constructive qu'il soit prêt à mettre en oeuvre pour soutenir l'économie chancelante de l'Alberta.

Il a alors répondu:

> C'est vraiment le Programme énergétique national qui a paralysé l'économie albertaine.

Il a alors ajouté que les nouveaux démocrates avaient voté pour ce programme. Je veux m'arrêter quelques instants sur ce point; tout d'abord, c'est vrai le Programme énergétique national a effectivement paralysé l'économie pour diverses raisons. Nous du NPD nous y sommes opposés à ce moment-là.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: C'est la vérité. Les députés peuvent créer des mythes. Je leur demande seulement de m'écouter. J'étais le critique à cette époque-là et je vais leur dire pourquoi nous nous y sommes opposés. Cela figure au compte rendu.

Nous nous y sommes opposés parce que en vertu de ce programme la prospection n'allait plus se faire dans le bassin sédimentaire de l'Ouest, soit essentiellement l'Alberta, mais dans les terres vierges. Le premier ministre d'alors Trudeau et le premier ministre provincial Lougheed se livraient une guerre d'influence. Les terres vierges étaient sous le contrôle du gouvernement fédéral, mais en Alberta elles relevaient du gouvernement provincial. C'est l'une des raisons du programme. Il y en a plusieurs autres. Je propose aux députés de lire un livre qu'ont écrit les professeurs Toner et Doern, dans lequel ils parlent du Programme énergétique national.

En ce qui concerne le vote, il y avait 15 projets de loi. J'ai demandé à la bibliothèque du Parlement de m'envoyer une liste qui avait été préparée le 11 avril 1985. Le bibliothécaire m'a écrit:

> Comme vous me l'avez demandé, veuillez trouver ci-joint un tableau montrant comment ont voté les trois partis politiques dans le cas des 15 projets de loi, adoptés pendant la première session de la 32e législature, qui mettaient en oeuvre le Programme énergétique national.

Ces 15 projets de loi étaient les suivants: Il y a eu d'abord, le projet de loi C-48 portant sur la prospection sous-marine. Les conservateurs et le NPD ont voté contre. Ensuite, il y a eu un projet de loi sur la taxe d'accise qui a fait l'objet d'un vote par oui ou non, puis un projet de loi sur l'Office national de l'énergie qui a été également adopté de la même façon. Puis nous avons eu le projet de loi C-75 sur l'isolation thermique des maisons, adopté par un vote par oui ou par non et encore un autre projet de loi sur le même sujet adopté par le même genre de vote. Le projet de loi C-77 sur les produits de remplacement du pétrole a été adopté de la même façon de même que les modifications apportées à l'Office national de l'énergie et le projet de loi C-87 également. Quant au projet de loi C-101 visant à augmenter le pouvoir de Petro-Canada, le NPD a voté pour et les conservateurs contre. Voila donc un projet de loi auquel a souscrit le NPD. Il y a eu ensuite le projet de loi C-102 qui portait sur le ministère de l'Énergie, les conservateurs et le NPD ont voté contre ainsi que contre le projet de loi C-103 visant à modifier la Loi sur l'administration du pétrole. Les conservateurs et le NPD ont voté contre le projet de loi C-104 concernant le programme d'encouragement du secteur pétrolier, les subventions du PESP, et le projet de loi C-105, projet de loi sur les sociétés de capitaux. Les conservateurs et le NPD ont voté contre le projet de loi C-106, projet de loi contrôlant l'énergie ainsi que contre le projet de loi C-107, projet de loi sur les carburants et le projet de loi C-108 visant à modifier l'Office national de l'énergie.

Je voudrais que le page prenne cette liste et la donne au président du caucus de l'Alberta pour qu'il puisse savoir la vérité.

Le gouvernement n'a adopté que des mesures de fortune. A titre d'exemple, quand a-t-il supprimé la taxe sur les recettes pétrolières et gazières? Juste avant les élections partielles de Pembina. Le gouvernement a donné l'impression qu'il intervenait pour relever un grand défi des néo-démocrates, dont les gens étaient conscients en Alberta. Il y a eu aussi l'affaire des garanties de prêt consenties à la Syncrude; ce n'était là encore qu'un geste purement symbolique, mais fort important pour l'Ouest. Il importe d'accorder ces garanties même après qu'on

y ait fait allusion et qu'on les ait presque promises. Les gens ont été déçus.

On constate aussi un certain manque de jugement. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) consacre la plupart de son temps à des questions qui n'intéressent pas l'Alberta. Il facilite l'embauche de francophones dans son ministère, ce qui est sans doute nécessaire, mais ne constitue pas une question prioritaire. L'Alberta traverse une crise pétrolière. Le ministre a lancé une étude sur l'énergie au coût de 3 millions de dollars. Qui s'en chargera? Un certain M. Tom Kierans, homme d'affaires de Toronto associé naguère à l'organisation du parti progressiste conservateur en Ontario. Les Canadiens de l'Ouest, et notamment les Albertains, ne veulent pas qu'on confie l'étude de leur secteur pétrolier à un homme d'affaires de Toronto. Ils ont fait de nombreuses propositions au gouvernement.

Nous avons soulevé la question de Dome Petroleum, affaire importante dont s'occupe le ministre de l'Énergie. Nous, les néo-démocrates, nous sommes opposés au rachat de Dome par Amoco. Nous y voyons là une mesure rétrograde. Alors que l'Ouest essaie de se libérer de ses liens de dépendance avec l'est du Canada et les États-Unis, le gouvernement réfutant des principes antérieurs ramène de 50 à 40 p. 100 la participation canadienne avec cette transaction. Ce qui veut dire que lorsqu'il n'y aura plus surabondance de pétrole, dans les années 1990, les multinationales y trouveront de nouveau leur compte et les Albertains ordinaires et les petites sociétés pétrolières y perdront.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le Président?

• (1140)

Le président suppléant (M. Paproski): Votre temps est écoulé. Questions, observations? Reprise du débat.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pensais qu'il me restait du temps. Je vois bien que vous faisiez signe que mon temps était écoulé, mais comme premier orateur du débat je pensais avoir plus de temps. Peut-être la Chambre m'autorisera-t-elle à prendre deux minutes de plus pour récapituler? Je voudrais en conclusion présenter des suggestions positives.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce que le député dispose de deux minutes pour terminer son intervention?

Des voix: Non.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je dirai au député qu'à la fin de mon intervention, je ne serai que trop heureux de lui accorder au moins deux minutes de questions pour qu'il puisse achever cette description très utile et très intelligente des importantes questions qui se posent à la Chambre.

Au cours des trois ou quatre derniers mois la Chambre a pu, grâce surtout à des résolutions de l'opposition, examiner une série de motions relatives aux problèmes qui se posent dans l'ouest du Canada. Nous avons présenté une résolution en décembre et une autre dans la nouvelle année. Il y a eu un débat de trois jours sur l'agriculture et nous examinons présentement une résolution présentée par le caucus néo-démocrate.

Dans chacun de ces débats, nous avons cherché à brosser le tableau de la dégradation de la situation de l'ouest canadien, à bien faire ressortir les conséquences qui en découlent pour l'ensemble du pays, et à offrir certaines solutions.

Il faut dire que ce que nous avons reçu en retour du gouvernement n'est pas spécialement réjouissant. L'unique résultat que nous ayons constaté jusqu'ici, c'est la dernière tournée du premier ministre (M. Mulroney) qui est allé passer trois jours dans l'Ouest pour y visiter des centres commerciaux où les foules étaient bien encadrées et les contacts limités. Pas de tentative réelle de maîtriser les questions en s'occupant des problèmes qui existent là-bas.

Nous pourrions bien analyser les nombreux chiffres que le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) vient de nous fournir, mais il vaut beaucoup mieux, je pense, regarder la situation comme une série de tableaux pour faire toucher du doigt le genre de difficultés qu'éprouve la population de l'Alberta et de l'ouest du Canada.

J'ai été frappé par un article qui a paru dans le *Herald* de Calgary le 18 mai sous le titre «Groupe conservateur frappé par l'inactivité à Nisku». Il y était question d'un groupe de députés conservateurs des autres régions canadiennes venus visiter l'Alberta et qui ont vu à quel point les choses vont mal dans le secteur des services pétroliers. L'article dit:

> «Je croyais que la situation était bien meilleure que cela» a déclaré Jean-Guy Guilbault, député fédéral de la circonscription de Drummond, au centre du Québec, après une brève tournée dans le parc industriel de Nisku en proie au marasme.

M. Schellenberger: Votre Programme énergétique national a paralysé ce parc.

M. Axworthy: Nous entendons maintenant les députés de l'Alberta répéter leur rengaine préférée, c'est-à-dire que le PEN en est la cause. Permettez-moi de poser une question intéressante aux députés albertains. Pourquoi y a-t-il eu beaucoup moins de travaux de forage l'an dernier qu'en 1983, 1984 et 1985, alors que le Programme énergétique national était en vigueur? Si leur politique est si brillante et perspicace, pourquoi les investissements dans l'industrie pétrolière, qui étaient supérieurs à 9 milliards de dollars en 1985 alors que le PEN était encore en vigueur et qu'on commençait à peine à le faire disparaître, sont-ils tombés à 4,5 milliards l'année suivante?

Je ferai remarquer au député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) qu'à l'époque où le Programme énergétique national était en vigueur, les investissements dans l'industrie pétrolière s'élevaient à 9,5 milliards. Quand son gouvernement est arrivé au pouvoir et a commencé à mettre ce programme au rancart, les travaux de forage ont diminué de 50 p. 100 et les investissements dans l'industrie ont fléchi de 5 milliards de dollars. Le député fait signe que non, mais tels sont les faits.

M. Schellenberger: Ce ne sont pas tous les faits.

M. Axworthy: Nous pouvons peut-être entrevoir quel est le problème. Le député de Vancouver—Kingsway a signalé que les députés conservateurs, à une ou deux exceptions près, sont incapables de voir les choses en face. Ils ne peuvent enlever leurs oeillères idéologiques qui les ont tellement obnubilés au fil des années. Ils ont commis la pire erreur politique en croyant leur propre propagande, ce qui les empêche de voir la réalité dans les régions qu'ils sont censés représenter. Ils cherchent donc des boucs émissaires, ils tentent de blâmer autrui et s'efforcent de trouver d'autres explications aux problèmes, notamment en fouillant dans le passé, au lieu de comprendre

que leur gouvernement a beau être au pouvoir depuis deux ans et demi, le secteur des ressources de base dans l'ouest du Canada est dans le marasme et n'est plus en harmonie avec la croissance économique qui se poursuit ailleurs au Canada. Ils n'arrivent pas à comprendre que pour régler ces problèmes, il faut une réaction efficace et de l'imagination.

Nous entendons toujours répéter que le PEN est responsable, à chaque fois que l'industrie pétrolière connaît un ralentissement économique. Ces députés conservateurs se contentent de répéter comme un enfant écervelé: «Le diable m'a poussé à le faire.» Ils ne sont pas disposés à assumer leurs responsabilités à titre de députés ministériels et à s'attaquer au véritable problème. Ils sont les plus impopulaires dans les sondages d'opinions effectués dans l'ouest du Canada, parce que les Canadiens de l'ouest sont perspicaces; ils s'en aperçoivent quand ils sont victimes d'une supercherie. Ils se rendent compte que le gouvernement n'est pas disposé à respecter toutes les promesses qu'il leur avait faites.

Jetons un coup d'oeil sur l'agriculture. Un article intéressant a été publié dans *The Western Producer*; l'auteur est un journaliste très éminent que tous les députés n'hésiteraient pas, je crois, à qualifier de fort intègre. M. Barry Wilson fait remarquer que lorsque les conservateurs cherchaient à prendre le pouvoir, en 1983-1984, ils disaient qu'ils feraient beaucoup mieux que les libéraux pour ce qui est de promouvoir les exportations de produits agricoles. Ils ont supprimé Canagrex parce qu'ils disaient avoir un meilleur moyen d'y arriver.

Comme M. Wilson le signale dans son article paru le 7 mai dans *The Western Producer*, les exportations de produits agricoles ont chuté. Il déclare en substance:

> ... au lieu d'une hausse de 11 milliards de dollars, les hauts fonctionnaires fédéraux prédisent maintenant que la valeur des exportations en 1987 va être inférieure de près de un milliard de dollars aux dix milliards ou presque enregistrés en 1984.

Une voix: C'est le prix du grain.

M. Axworthy: Bien sûr qu'il y a un problème au niveau du marché international des exportations. Bien sûr que les prix sont à la baisse. Toutefois, que fait le gouvernement pour remédier à la situation? Cela fait des mois que les groupes agricoles réclament un apport massif d'argent afin de pouvoir combler la différence et de tenir le coup. M. Mulroney s'en va dire ...

M. Malone: Règlement.

M. Axworthy: Je m'excuse, le premier ministre. Il est compréhensible, je crois, que le monsieur qui occupe le poste de premier ministre ne soit parfois pas perçu comme tel par moi ni par la plupart des Canadiens, puisqu'il n'assume pas convenablement ses fonctions.

Pour vous donner une idée des griefs formulés par des Canadiens de l'Alberta, je donnerai l'exemple d'un groupe de la région de Lethbridge, composé de conseillers municipaux, de maires, de membres de comités d'examen de la dette agricole et de membres d'organisations agricoles. Ces gens sont venus à Ottawa pour essayer de convaincre le gouvernement d'agir. Ils ont eu droit à une rencontre de cinq minutes avec le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et c'est tout ce qu'il a fait pour les représentants de 20 000 agriculteurs de cette région. Ils avaient besoin qu'on leur promette clairement de verser un paiement d'appoint pour pouvoir dire à leurs banquiers qu'ils sont capables de rester sur la terre et ils voulaient que la dette agricole soit refinancée. Qu'ont-ils reçu? Ils ont reçu la visite du premier ministre. L'un d'eux m'a donné le message suivant à transmettre à la Chambre des communes: N'envoyez pas le premier ministre, envoyez plutôt de l'argent.

• (1150)

Il ne s'agit pas de trouver un bouc émissaire. Nous savons que le secteur agricole, la pierre angulaire de l'économie de l'ouest du Canada est mal en point. Si la situation perdure et si la base économique de l'ouest du Canada continue de rétrécir, l'agriculture ne s'en remettra jamais. Il incombe au gouvernement de résoudre ce problème. Personne ne peut le faire pour lui. Il n'y a pas d'autres gouvernements. Il y en aura un autre dans deux ans environ, mais à l'heure actuelle, le problème c'est que ...

M. Scowen: Vous pouvez toujours rêver.

M. Axworthy: Quiconque est coté à 23 p. 100 dans les sondages fait des cauchemars et non des rêves. Excusez-moi, le parti au pouvoir au Canada est maintenant coté à 26 p. 100 et il se classe troisième dans l'ouest du Canada. Quelle prouesse!

J'implore de nouveau le gouvernement de considérer les faits et leurs conséquences. Ce n'est pas seulement une question de statistiques et l'agriculture n'est pas seule en cause. Voyez ce qui arrive. Le ministre de la Santé de l'Alberta a annoncé cette semaine qu'en raison de la récession, la province réduira les paiements d'assurance-maladie. Voyons ce que la province ne paiera plus? Les traitements des maladies du pied. Qui bénéficient de ces traitements? Les personnes âgées. Le gouvernement conservateur éclairé de l'Alberta dit qu'il ne paiera plus les traitements médicaux dont ont besoin les personnes âgées qui ont des problèmes avec leurs pieds. Que dit le ministre fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp)? Il a été mandaté par le législateur pour s'occuper de la santé dans notre pays et il dit qu'il est d'accord et qu'il n'y a rien de mal là-dedans. Il faut considérer la question d'un point de vue humanitaire. Les personnes âgées croient qu'elles n'ont plus droit à des traitements médicaux adéquats. Et pourquoi? Parce que plusieurs paliers de gouvernement ont abdiqué leurs responsabilités.

Examinons une autre question qui n'est pas mentionnée dans la résolution du député mais qui aurait dû l'être, et je sais pourquoi on l'a omise. La position du NPD est d'abolir le Sénat. Il n'y croit pas. Cependant, la majorité des gens de l'Ouest, selon moi, sont arrivés à la conclusion que la seule façon d'obtenir l'attention qu'ils méritent et de recevoir leur juste part dans la Confédération passe par la réforme du Sénat. Le gouvernement conservateur de l'Alberta, mon parti et de nombreux groupes appuient la réforme du Sénat. Les conservateurs fédéraux brillent par leur absence de cette coalition, mais il est maintenant clair néanmoins que la tendance à la réforme du Sénat est menacée.

La possibilité de faire les modifications constitutionnelles nécessaires a peut-être été mise en péril par le fait que le gouvernement ait décidé de remettre le contrôle de cette institution fédérale aux premiers ministres des provinces. Cela modifiera notablement la nature de notre fédération, car cela signifie qu'une institution fédérale, représentant les intérêts et les préoccupations des régions, est menacée.

Il est frappant de constater que les questions soulevées par notre chef et d'autres n'ont pas été abordées par les députés conservateurs de l'Ouest. On pourrait penser qu'ils souhaiteraient que nous ayons l'occasion d'étudier convenablement les propositions constitutionnelles à la Chambre, qu'un comité détermine si ces propositions permettront une réforme valable du Sénat.

Je reprendrais la formule du député de Vancouver—Kingsway qui disaient qu'il y avait 20 muets—ou peut-être 40. Lorsque vient le moment de remplir leurs responsabilités vis-à-vis de leurs électeurs et de parler dans une perspective nationale, ils restent muets. Ou plutôt, ils trouvent des bricoles. Ils soulèvent des tas d'autres questions qui n'ont aucun rapport avec ce qui se passe réellement dans l'Ouest en ce moment.

Voilà maintenant six ou sept mois que l'on nous a dit qu'un jour le gouvernement allait dévoiler son grand plan de diversification économique pour l'ouest du Canada. Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a installé un groupe de fonctionnaires dans l'immeuble des sciences, à Winnipeg, que le gouvernement a fermé, alors qu'il aurait donné au Canada un des centres de recherche les plus modernes du monde en robotique; ces 20 fonctionnaires ont pour mission de créer un programme de diversification.

Il y a là une ironie que tous les députés conservateurs pourront sans doute comprendre. Le gouvernement est censé sortir un grand plan. Toutefois, il n'y aura pas d'argent pour le mettre en pratique, ce sera donc une grande baudruche. Je suppose que le gouvernement va faire la même chose qu'avec le libre-échange, publier une belle brochure en couleurs et la mettre dans des présentoirs dans les centres commerciaux, à côté du *National Inquirer* et de *People*, pour que les gens sachent de quel magnifique plan nous disposons. Sauf que, bien sûr, il n'y aura rien de concret.

Je vois le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) dans toute sa gloire. Le taux de chômage en Alberta a augmenté de 3 ou 4 p. 100 depuis que le gouvernement a été élu, mais les fonds pour la création d'emplois n'ont pas augmenté. Les sommes consacrées aux programmes de formation ont été réduits. C'est la réponse du gouvernement. Voilà un gouvernement efficace! Vous voyez là un gouvernement qui sait réellement ce qu'il fait! Il aime faire les choses en dépit du bon sens.

M. Malone: Lorsque vous montrez du doigt . . .

M. Axworthy: Malheureusement, le député ne peut pas montrer sa tête du doigt, parce qu'elle est trop pointue. Chaque fois qu'il essaie, il manque son coup.

Le vrai problème . . .

M. Bouchard: Tout le monde se rappelle de l'époque où vous étiez ministre!

M. Axworthy: Naturellement. Comme quelqu'un le disait lorsque le gouvernement a présenté sa politique sur les réfugiés, j'ai été le dernier ministre à avoir un contrôle sur le ministère.

M. Bouchard: Avec vous nous avons eu le pire taux au Canada.

M. Axworthy: Le dernier à avoir un contrôle sur le ministère. Maintenant nous n'avons qu'un numéro qui ne sait pas ce qu'il fait et nous présente le pire programme pour les réfugiés de tout le monde occidental. Il ne devrait pas crier ses grandes réalisations.

● (1200)

Disons ce que devrait être le résultat final. Il est indéniable que les autorités devraient annoncer certaines initiatives visant à enrayer la crise agricole. Nous ne voulons pas que les ministres responsables du commerce et de la Commission du blé tiennent des conférences de presse pour expliquer comment ils vont résoudre le problème à longue échéance. Keynes a dit qu'à longue échéance, nous serons tous morts. Le problème se pose pour cette campagne-ci. Il est donc nécessaire d'annoncer maintenant des paiements d'appoint pour aider les agriculteurs à faire des projets pour cette campagne agricole.

Il faut davantage qu'une étude à la Kierans sur la politique pétrolière et gazière; mon collègue le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) en parlera d'ailleurs plus tard dans la journée.

Il faut surtout un véritable plan de développement économique pour l'Ouest, établi avec l'aide des gens de l'Ouest et non pas uniquement par un groupe isolé de fonctionnaires formé par le vice-premier ministre.

Enfin, les habitants de l'Alberta et les députés de ce côté-ci de la Chambre veulent surtout voir si le gouvernement sera disposé à dire qu'il s'engage à faire une véritable réforme du Sénat tenant compte de la nécessité pour les régions d'être représentées à l'échelon national et non par les gouvernements provinciaux.

M. Waddell: Monsieur le Président, c'était un excellent discours. Je crois que le député a raison de dire que les conservateurs vivent dans le passé. Nous, dans l'Ouest, nous devons vivre dans le présent. Le gouvernement pourrait offrir des subventions pour l'usine de valorisation de la société Husky. Il pourrait planifier le prochain projet de mise en valeur des sables bitumineux avec des entreprises privées ou publiques ou les deux. Le gouvernement a tous ces outils à sa disposition. Il pourrait aider les petites sociétés pétrolières en leur faisant un tarif avantageux. Il pourrait expédier en Ontario le charbon de l'Alberta, qui est plus propre à la combustion.

Le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta pourraient cesser de comprimer la demande dans cette province. L'expérience de la Colombie-Britannique nous a appris que lorsqu'on impose des restrictions en période de ralentissement, la situation se détériore encore plus rapidement. Il y aurait bien d'autres possibilités.

M. Peter Lougheed, l'ancien premier ministre de l'Alberta, et M. Grant Notley, l'ancien chef de l'opposition de cette province, ont parlé ont parlé d'utiliser les capitaux de la province pour procéder à une certaine diversification économique. Je crois qu'à longue échéance, l'avenir de l'ouest du Canada repose sur la diversification économique.

Le député ne pense-t-il pas qu'en insistant sur la réforme du Sénat, on risque de détourner l'attention des réformes économiques qui sont nécessaires dans l'Ouest? Comment pense-t-il concilier les deux? Ne trouve-t-il pas qu'il conviendrait d'insister sur la réforme économique, sur la diversification économique et d'utiliser les outils que nous avons actuellement au lieu de s'attacher à la réforme du Sénat?

M. Axworthy: Monsieur le Président, je ne vois pas de contradiction entre la réforme économique et la réforme politique. En fait, je les considère comme des parties intégrantes et interdépendantes du même plan. Le gouvernement fédéral est un facteur de développement important dans l'Ouest et il l'est depuis l'époque du premier chemin de fer jusqu'à l'élaboration de programmes d'aménagement de l'infrastructure routière, aéroportuaire et autres.

Nous entrons dans une nouvelle ère de réformes obligeant le gouvernement fédéral à investir dans les centres scientifiques et dans la recherche et le développement. Le gouvernement doit donner aux habitants de l'Ouest l'occasion d'accéder à une nouvelle forme d'économie basée sur l'électronique, les sciences et diverses technologies de pointe.

Malheureusement, nous ne comptons aucune grande société qui consentirait ces investissements à notre place à part les géantes pétrolières. Le gros de l'infrastructure économique de l'ouest repose sur les petites et les moyennes entreprises qui n'ont pas les moyen de financer de vastes laboratoires de recherche. Nous n'avons pas d'immenses usines comme celles de *General Electric* ou de *General Motors*. C'est donc le secteur public qui a toujours consenti cette forme d'aide.

Il faudrait la volonté bien arrêtée et le savoir-faire du gouvernement fédéral qui se chargerait de tels investissements et qui verrait à répartir également les achats et les dépenses dans des installations scientifiques et technologiques. Une telle volonté politique doit exister à Ottawa. Mais je doute que cela soit le cas quel que soit le parti politique au pouvoir. Nous faisons partie d'une chambre dont les sièges sont répartis en fonction de la population. Il n'est pas toujours possible de faire respecter le principe de l'équité dans notre régime politique à cause de l'étendue de notre territoire. C'est pour cela que tous les autres régimes fédératifs comptent une deuxième chambre qui assure l'équilibre des pouvoirs distributifs du gouvernement fédéral.

Comme la plupart des habitants de l'ouest, je considère que ces deux éléments sont étroitement reliés. Ce problème de déséquilibre a pris toute son ampleur dans le dossier des CF-18. Cette affaire a certes profondément marqué les habitants de l'ouest qui ont considéré que c'était une décision politique injuste de ne pas attribuer ce service à l'ouest contre toute logique. C'est ainsi qu'ils l'ont vue et ils savent qu'une pareille chose ne se produirait probablement pas s'ils pouvaient compter sur une deuxième chambre élective à représentation égale pour maintenir un juste équilibre politique.

Nous savons que la réforme du Sénat est une solution à long terme, mais un geste symbolique s'impose pour que les habitants de l'Ouest se rendent compte que le restant du Canada prendra volontiers des mesures pour supprimer ce qu'ils considèrent comme un désavantage politique très grand. Nous savons combien la psychologie et les symboles pèsent lourd en politique. Personne aux Communes ne souhaite l'émergence d'un parti séparatiste dans l'ouest. Nous voulons tous que les partis nationaux examinent de telles questions entre eux, mais négliger, ou donner l'impression de négliger trop longtemps une région donnée, ne peut que favoriser l'émergence de tels mouvements. Un tel état de choses serait éminemment regrettable. Voilà pourquoi je considère que réforme économique et réforme politique vont de pair.

M. Kilgour: Monsieur le Président, je suis persuadé que le député a lu l'éditorial du *Free Press* de Winnipeg sur l'Accord du lac Meech et de la perspective d'un Sénat électif dans le cadre de cet accord. Est-il d'accord avec l'auteur de cet éditorial? Pourrait-il nous dire ce qu'il pense des perspectives d'un Sénat électif aux termes de cet accord?

M. Axworthy: Monsieur le Président, plutôt que de parler des éditoriaux du *Free Press* dont je ne m'inspire pas généralement pour me former une opinion, je rappelle au député le discours qu'a prononcé le chef de l'opposition (M. Turner) au cours du débat sur cet accord. Selon lui, une fois que nous aurons en main le texte final de ce document, et que nous aurons pu l'étudier à loisir à la Chambre, il faudra voir si le formule d'amendement, qui repose en quelque sorte sur le principe de l'unanimité, ne constitue pas un obstacle majeur à la réforme du Sénat.

J'ai fait valoir également que la nomination des sénateurs par les gouvernements provinciaux pourrait aussi constituer un obstacle majeur à la cette réforme. Quand ils se seront habitués à l'idée de pouvoir nommer eux-mêmes leurs propres représentants, ils ne seront probablement pas très inspirés par la perspective d'un Sénat électif.

C'est pourquoi il faut examiner attentivement ces dispositions de l'accord. Je veux que des gens qui comprennent les répercussions constitutionnelles comparaissent devant un comité de la Chambre pour dire si, selon eux et comme le prédit le *Free Press*, il n'y aura pas de réforme du Sénat si l'accord entre en vigueur. C'est une question qui préoccupe assurément notre caucus.

• (1210)

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, ma première réaction en lisant cette motion a été la surprise. Je suis tout à fait surpris que le parti socialiste, appuyé apparemment par les libéraux, d'après le dernier discours que nous avons entendu, ait l'audace de présenter ce genre de motion. Où étaient donc ces députés s'ils ne comprennent pas que tous les problèmes actuels découlent de la politique et des programmes du gouvernement précédent, que soutenait le parti socialiste?

Je suis député depuis déjà un certain temps. Je me rappelle très bien l'été de 1973 où David Lewis qui soutenait le gouvernement minoritaire Trudeau a déclaré à ce dernier que s'il ne faisait rien pour enrayer l'inflation, il ne pourrait plus l'appuyer. Le 8 septembre 1973, M. Trudeau a fait un discours. Pour enrayer l'inflation, il a gelé les prix du pétrole et du blé. Voilà ce qu'il a fait. Il a déclaré que son gouvernement essaierait de juguler l'inflation en gelant le prix des produits provenant de l'Ouest, et David Lewis a répondu que cela lui convenait parfaitement.

Puis il y a eu les guerres de l'énergie, le gel des prix et la taxe à l'exportation, et le gouvernement a alors dit qu'il ne fallait pas s'inquiéter car il rendrait l'argent aux producteurs à qui il appartient. Puis il a parlé de n'en rendre que la moitié, et enfin de ne rien rendre du tout.

Je me souviens du fameux budget présenté le 8 mai 1974 par le ministre des Finances (M. Turner) de l'époque, le très hon. chef de l'opposition. L'ancien ministre a déclaré que le gouvernement allait remettre ces gens de l'Ouest à leur place, ces magnats du pétrole et il a décidé que les redevances ne seraient plus déductibles aux fins de l'impôt; l'industrie pétrolière a alors connu une période de marasme. Je me rappelle que David Lewis et le député d'Oshawa (M. Broadbent) ont accueilli très favorablement cette décision. Je m'en souviens très bien.

Puis les choses sont revenues à la normale pendant une période où Donald Macdonald a pris la relève au ministère de l'Énergie. La situation s'est quelque peu améliorée pendant quelques années et notre économie a même connu une certaine croissance. Puis il y a eu Allan MacEachan et Marc Lalonde qui ont proposé cette nouvelle politique fantastique, le Programme énergétique national, en vertu duquel on confisquait les ressources privées grâce à la disposition de rétroparticipation, on mettait en oeuvre l'impôt sur les revenus pétroliers, la taxe sur le gaz naturel et les liquides extraits du gaz naturel, la taxe d'indemnisation pétrolière, la taxe d'indemnisation spéciale, le prélèvement spécial de canadianisation et la taxe à l'exportation, et j'en saute.

Où étaient les socialistes? Ils ont déclaré: «Bien fait pour vous. Il faut remettre ces multinationales à leur place. Il faut mettre un terme à ces abus». Ils ont mis l'Ouest à genoux. Selon les estimations d'un économiste de l'université de Calgary, entre 1974 et 1984, 50 milliards de dollars ont été siphonnés de l'économie de l'Ouest à cause des politiques que le parti socialiste a soutenues de bout en bout. J'étais là et j'ai suivi ces débats.

Nous avons été élus sur la promesse faite à tout le pays d'abolir le Programme énergétique national et de rétablir les prix mondiaux, et c'est ce que nous avons fait. La meilleure année de toutes a été 1985. C'est vrai, le cours mondial du pétrole s'est effondré en 1986, mais nous avons réagi. Nous avons accéléré la suppression du reste de l'IRP et mis en place le programme pour les petits producteurs.

Et les gens qui travaillent dans cette industrie? Qu'ont-ils à dire sur la question, ceux qui sont de la partie? Qu'en est-il de la Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors, qui travaille dans le secteur des services, dont des députés viennent de mentionner les difficultés? Qu'a-t-elle à dire sur la question? Dans une lettre du 31 mars 1987, voici ce que déclare cette association:

> La déclaration de l'honorable Marcel Masse le 25 mars 1987 a prouvé que le gouvernement du Canada était conscient des difficultés de notre industrie et prêt à agir de façon décisive pour créer un programme d'aide grâce à une relance de l'intérêt des investisseurs.

Les gens qui s'y connaissent savent que nous avons fait ce qu'il fallait faire et ils nous en félicitent. Les socialistes et les libéraux, qui n'y connaissent rien du tout, prétendent que nous n'avons rien fait. Qu'en est-il de la SEPAC, la Small Explorers and Producers Association of Canada? Voici ce qu'elle déclare dans une lettre du 27 mars 1987:

> Le programme de M. Masse répond à toutes les attentes de la SEPAC ou les dépasse. Le plus important, toutefois, c'est que cet ensemble de mesures rétablit l'équité et l'égalité dans notre régime.

Voilà ce que disent les gens qui s'y connaissent à propos des programmes que nous avons lancés. Comparez cela à la performance des socialo-libéraux. Les gens là-bas n'ont pas oublié. Voilà pourquoi en Alberta nous parlons de sondages d'opinion, mais les sondages d'opinion dont parle le NPD n'existent pas en Alberta parce que les Albertains savent très bien ce que notre gouvernement a fait.

Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a bien souligné qu'il ne fallait pas regarder vers le passé, mais vers l'avenir. Il nous demande ce que nous faisons aujourd'hui. Voyons ce qu'il en est. Je suis né et j'ai grandi en Alberta, et aussi loin qu'il m'en souvienne, et d'après mes professeurs et mes parents, depuis que cette province existe, il y a toujours eu trois problèmes brûlants dans l'Ouest; il y a toujours eu trois grandes revendications à l'égard de la Confédération. Il y a tout d'abord la politique en matière de ressources, car quand les provinces ont été constituées, on ne leur a pas donné la responsabilité constitutionnelle de leurs ressources. Cela ne s'est fait qu'en 1935, grâce à un gouvernement conservateur. Les politiques en matière d'énergie, comme l'ont montré le PEN et les politiques qui l'ont précédé—David Lewis a bien insisté là-dessus—ont encore permis au gouvernement fédéral d'abuser des ressources de l'ouest du Canada quand il le voulait, et il a choisi de le faire durant cette période avec l'appui des socialistes.

Deux autres grandes questions demeurent particulièrement pertinentes aujourd'hui. Aussi loin que les habitants de l'Ouest puissent s'en souvenir, il y a toujours eu un mécontentement à propos de la situation commerciale de notre pays, parce que tout ce qui était produit dans l'Ouest devait être vendu au cours mondial, et tout ce qu'on achetait dans l'Ouest coûtait plus cher que le prix mondial en raison d'une législation garantissant une protection tarifaire. Les provinces de l'Ouest n'ont jamais cessé depuis leur formation en 1908 de demander à bénéficier d'une situation financière équitable vis-à-vis du reste du monde. Nous intervenons en ce sens. Le gouvernement poursuit ces préoccupations dans le cadre des négociations sur le libre échange. Nous répondons à cette préoccupation historique des Albertains, mais quelle est la position des socialistes et les libéraux à cet égard? Ils sont contre, tout en prétendant qu'ils se soucient de l'Ouest, et en particulier de l'Alberta. Quelle hypocrisie!

Il y a une autre question qui remonte à la formation de la province et qui n'a cessé d'irriter et d'exaspérer les habitants de l'Ouest, c'est la question des transports. A cause du régime des transports, il a été très difficile, voir impossible à l'industrie de l'Ouest d'être concurrentielle, parce qu'il y avait une réglementation des tarifs ferroviaires etc. Tout ce que nous exportions était expédié f.a.b. de l'Alberta, et tout ce que nous achetions était expédié f.a.b. de Toronto. Les taux imposés empêchaient toute possibilité de concurrence. Les projets de loi C-18 et C-19 présentés par notre gouvernement répondent à ce problème. Quelle est la position du parti socialiste sur la question? Il est contre. Il s'est rangé du côté du CP et proteste avec lui.

Le gouvernement s'attaque à ce problème que l'Ouest connaît depuis 80 ans tandis que les socialistes s'y opposent tout en prétendant s'intéresser à l'Ouest. C'est de la pure hypocrisie. Ils n'ont pas la moindre idée de ce que veulent les Canadiens de l'Ouest ou de l'Alberta. Ils n'ont pas la moindre idée de ce qui se passe actuellement en Alberta. Savent-ils que 35 000 emplois ont été créés dans cette province depuis les élections? Savent-ils que le taux de chômage était de 12,1 p. 100 en septembre 1984 et qu'il est maintenant de 10 p. 100? En Alberta, le taux de chômage est tombé à 10 p. 100. Le nombre de chômeurs a diminué de 26 000 depuis septembre 1984. Savent-ils que la valeur des permis de construire a augmenté de 29,3 p. 100 au cours du premier mois de 1987 par rapport à la même période l'année dernière et de 7,2 p. 100 par rapport à 1985, ainsi que de 12 p. 100 par rapport à 1984? La valeur des permis de construire s'accroît. Les socialistes savent-ils que le nombre de mises en chantier a augmenté de 5,5 p. 100 en 1986 par rapport à 1985 et de 22,4 p. 100 par rapport à 1984, pendant que le Programme énergétique national était en vigueur? Savent-ils que, le mois dernier, le nombre de maisons vendues à Calgary a battu tous les records et que les prix sont en hausse?

• (1220)

M. Althouse: Tout le monde s'en va.

M. Andre: Le savent-ils? Savent-ils qu'en Alberta, les ventes au détail sont les plus élevées au pays par habitant, et qu'elles dépassent celles de l'Ontario? Le savent-ils?

Savent-ils que la réduction du nombre d'exploitations agricoles familiales a été moins importante en Alberta en 1986 que dans les autres provinces par rapport à 1981? Au cours de la même période, le nombre de fermes familiales a diminué de 0,5 p. 100 en Alberta. En Ontario, ce chiffre était de 11,8 p. 100, en Nouvelle-Écosse, de 15,1 p. 100, et en Colombie-Britannique, de 14,7 p. 100. La diminution du nombre d'exploitations agricoles familiales a été plus faible en Alberta que dans les autres provinces au cours de cette période.

Le savent-ils? Probablement pas. S'ils l'avaient su, ils n'auraient pas eu le culot de proposer cette motion.

M. Waddell: Et le Conference Board?

M. Andre: Ils n'ont pas la moindre idée de ce qui se passe en Alberta ou dans le reste du pays. J'ai lu une déclaration du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) disant que les emplois que nous avons créés n'avaient eu aucune répercussion régionale, que 94 p. 100 d'entre eux avaient vu le jour dans le sud de l'Ontario, dans la région de Toronto.

Une voix: C'est absolument faux.

M. Andre: C'est ce qu'a dit le chef du Nouveau parti démocratique.

Une voix: Les néo-démocrates déforment les faits.

M. Andre: S'il avait la moindre idée de ce qui se passe, il se rendrait compte combien c'est absurde. En réalité, environ 40 p. 100 des emplois créés se situent en Ontario, 28 p. 100 au Québec et 23 p. 100 dans l'Ouest. La répartition des nouveaux emplois correspond à peu près à la répartition de la population canadienne.

Le premier ministre (M. Mulroney) et tous les porte-parole du gouvernement savent que les disparités régionales continuent à poser un problème au Canada. Néanmoins, ce n'est pas en faisant ces déclarations sans aucun fondement que le dauphin, l'héritier apparent, celui qui dévalise la boutique Gucci en attendant de déménager au 24 Sussex, améliorera les choses.

A propos de fausses déclarations, j'ai entendu le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) dire que, si Amoco acquiert Dome, les Canadiens vont perdre 40 p. 100 de leurs droits de propriété dans le secteur pétrolier et gazier. A nouveau, je suggère au député de vérifier les faits avant de faire des déclarations à la Chambre.

Une voix: Le NPD ne tient pas compte de la réalité.

M. Andre: En 1984, les Canadiens étaient propriétaires de 42.5 p. 100 de l'industrie pétrolière et gazière, et ils en contrôlaient 40.5 p. 100. Aujourd'hui, ils en possèdent 47 p. 100, en contrôlent 48.4 p. 100. Si l'offre d'Amoco est acceptée, la part de propriété des Canadiens sera de 43.7 p. 100—supérieure à celle de septembre 1984—et ils en contrôleront 41.1 p. 100, encore plus qu'en 1984.

Le député de Vancouver—Kingsway fait erreur en affirmant que la situation a changé du tout au tout depuis le bon temps où les libéraux et le NPD formaient une coalition. C'est faux, monsieur le Président.

M. Althouse: Ce n'est guère plus exact de parler de coalition.

M. Andre: Les propos du député de Vancouver—Kingsway ne reflètent pas l'actualité.

Examinons ce que notre gouvernement a fait pour l'ouest du Canada. L'opposition fait de fausses déclarations sur la situation actuelle . . .

M. Althouse: Nous ne faisons que citer les données du Conference Board du Canada.

M. Andre: Le Conference Board essaie de prédire l'avenir.

Nous avons entendu de fausses déclarations sur la situation actuelle et ce qui nous a amenés dans ce pétrin. Les explications des deux partis de l'opposition sont aussi fausses que trompeuses. Voyons ce que le gouvernement a vraiment fait. D'abord, examinons les données générales dans le secteur énergétique.

En 1983, le gouvernement fédéral a perçu 4,7 milliards de dollars en impôts directs sur l'industrie pétrolière et gazière, surtout en Alberta. Je dis bien impôts directs. Nous avons essuyé des pertes additionnelles parce que les prix étaient inférieurs au cours mondial. N'empêche que les impôts directs perçus dans cette région du pays se sont élevés à 4,7 milliards de dollars. En 1986, ils n'étaient plus que de quelque 400 millions de dollars, soit une diminution d'environ 4,3 milliards.

M. Waddell: Où tout l'argent est-il passé?

M. Andre: L'argent reste en Alberta, à l'origine, entre autres choses, des ventes actuelles sans précédent dans le secteur immobilier. Il est à l'origine des ventes au détail élevées en Alberta, plus élevées que n'importe où ailleurs au Canada. Le mois passé, l'Alberta a été témoin du plus gros volume de ventes de maisons de toute son histoire.

Parlons maintenant de l'agriculture. En 1983, le gouvernement fédéral a donné à peu près 300 millions de dollars au agriculteurs. Cette année, on prévoit que la contribution fédérale s'élévera à 2,5 milliards, soit de sept a huit fois plus forte que celle de 1983.

Monsieur le Président, comment une personne sensée peut-elle prétendre que l'Ouest se portait bien dans le temps de la coalition libérale et néo-démocrate, que l'Ouest était choyé par Ottawa, et que les temps sont durs depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir?

Ce sont les mêmes conservateurs qui ont accru l'aide aux agriculteurs de 300 millions à 2,5 milliards de dollars; ce sont eux qui ont aussi réduit la taxe sur les hydrocarbures, la faisant tomber de 4,6 milliards à 400 millions de dollars.

La liste se poursuit, monsieur le Président, mais je n'aurai sans doute pas le temps de tout énumérer.

Les paiements faits en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest atteindront 859 millions de dollars cette année, alors qu'ils s'élevaient à 522 millions l'an dernier. Nous avons versé des prestations d'assurance-récolte de 150 et de 60 millions de dollars au titre des situations d'urgence et des catastrophes naturelles. Nous avons en outre conclu des contrats de vente de céréales avec l'URSS, le Brésil et l'Égypte.

Cette semaine encore, l'OCDE reconnaissait que le gouvernement a traité avec succès les problèmes de l'ouest du Canada. Tous les pays du monde s'accordent à dire que si l'Organisation étudie les subventions agricoles, comme elle le fera pour la première fois cette année, c'est sur l'initiative du Canada. C'est grâce au premier ministre, qui a placé la question à l'ordre du jour du sommet de Tokyo, tout comme il a enjoint à ses ministres de veiller à ce qu'elle figure également à l'ordre du jour des réunions du GATT.

Grâce au gouvernement conservateur, on s'occupe enfin de ces problèmes qui couvaient depuis longtemps. Les députés de l'opposition savent pertinemment que j'ai raison. Sous le régime précédent, le transport du grain coûtait 11 $ la tonne, alors que ce prix a été réduit à 6 $ cette année.

La liste des programmes que nous avons instaurés est tellement longue qu'on a l'embarras du choix. Citons par exemple la création des comités d'examen de la dette agricole.

Les députés de l'opposition parlent de l'endettement agricole. Effectivement, il est considérable. Effectivement, l'importance de l'endettement constitue un problème pour l'agriculture partout au Canada. Comme l'indiquent les statistiques, bon nombre d'agriculteurs ont fait faillite partout au pays à cause de leurs dettes et des taux d'intérêt, mais c'est moins vrai en Alberta que dans les autres provinces du pays. Nous avons apporté des solutions à ce problème. Les taux d'intérêt ont baissé, ce qui a entraîné des économies énormes pour les agriculteurs.

Dans sa motion, le député de Vancouver—Kingsway signale le fort taux d'endettement. Puisque tel est le cas, il devrait admettre que la baisse des taux d'intérêt procure des avantages très considérables à ceux qui ont des dettes.

M. Althouse: La baisse du prix des céréales est très avantageuse aussi, je suppose.

Une voix: Le boursier Rhodes de la Saskatchewan a parlé.

M. Andre: Selon le socialiste d'en face, la baisse du prix des céréales serait attribuable au gouvernement Mulroney.

M. Althouse: Non. C'est vous qui parliez de baisse. Vous avez laissé les forces du marché déterminer les taux d'intérêt et ils ont baissé. La même chose s'est produite dans le cas du prix des céréales. C'est la loi du marché!

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je donne la parole au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre).

M. Andre: Monsieur le Président, d'une part ils disent que nous ne faisons rien et d'autre part ils prétendent que le premier ministre Mulroney est tellement puissant qu'il peut contrôler le cours mondial des céréales.

M. Althouse: Vous vous attribuez bien le mérite de la baisse des taux d'intérêt alors qu'il s'agit d'un phénomène mondial.

M. Andre: Nous assumerons la responsabilité de tous nos actes, dans tous les domaines où nous pouvons intervenir et pour ce qui est de l'aide accordée à ceux qui subissent des situations qui échappent à notre contrôle, nous serons prêts à mesurer nos résultats à ceux de n'importe quel gouvernement ou parti.

• (1230)

Si le député s'inquiétait des agriculteurs, il aurait donné son aval au libre-échange et aux modifications à la Loi sur les transports. S'il se préoccupait du sort de l'Ouest, il aurait souscrit à ces questions.

Nous refusons d'être tenus pour responsables de la pluie durant les fins de semaine ou de la politique de la Communauté économique européenne, car nous n'y pouvons rien.

Les Albertains savent fort bien que le gouvernement fait tout en son pouvoir pour les aider. Il est vrai que la situation est difficile du fait de l'effondrement des prix céréaliers. Je devrais mentionner, en passant, que le secteur de l'élevage se porte relativement bien à l'heure actuelle, et il s'agit d'un secteur important de l'agriculture en Alberta. Il est vrai que le secteur pétrolier est en difficulté, à la suite de la chute des cours du pétrole en 1986. Cependant, les gens de cette industrie savent fort bien que nous ne pouvions faire plus. Si on compare les problèmes qui se posent à Calgary à ceux de

Houston, par exemple, on s'aperçoit que nous nous en tirons beaucoup mieux, en proportion, grâce aux mesures prises par le gouvernement.

Quand on examine les chiffres relatifs aux revenus agricoles, aux revenus des particuliers, aux emplois et le reste en Alberta, on constate que les choses ne vont pas si mal que cela, compte tenu des circonstances, et cela est attribuable aux initiatives du gouvernement. Si les partis d'opposition nous mettaient moins de bâtons dans les roues et s'ils collaboraient avec nous dans les domaines du libre-échange, du transport, et de la politique énergétique, nous pourrions alors garantir à l'Ouest le genre d'avenir qui peut s'offrir à cette région, étant donné les ressources naturelles et humaines sur lesquelles elle peut compter. Si nous ne pouvons nous assurer la collaboration de l'opposition, nous agirons alors malgré elle, car nous sommes bien décidés à réaliser l'objectif en question.

M. Gormley: Monsieur le Président, je voudrais poser une brève question au ministre. Cependant, je voudrais tout d'abord le remercier pour ses excellentes observations relativement à cette motion. En tant qu'habitant de la Saskatchewan, je me suis particulièrement intéressé à ce que l'opposition avait à dire au sujet de l'ouest du pays.

Ma question est donc celle-ci: peut-on faire confiance au NPD, qui a proposé cette motion, en Alberta et dans l'ouest du pays?

En tant qu'habitant de l'Ouest, on constate trois contradictions bizarres parmi tant d'autres, dans la politique néo-démocrate. Les Canadiens de l'Ouest qui ont de tout temps été victimes de barrières tarifaires et qui souhaitent le libre-échange, afin d'assurer la survie économique de l'Ouest, voient leurs efforts anéantis par le NPD et ses grands partenaires du monde ouvrier, à Oshawa, ces syndicats et ces gens qui souhaitent empêcher l'ouest du pays de progresser.

L'investissement étranger favorise l'exploitation pétrolière en Alberta et en Saskatchewan et crée des milliers d'emplois, mais une fois de plus, le NPD tente d'empêcher la création d'emplois dans l'ouest du pays et de freiner le développement de cette région.

Comme ceux d'entre nous qui se font du souci à propos de l'économie agricole ont pu le constater, chaque fois que nous éprouvons des difficultés avec les manutentionnaire des grains, nous entendons les députés néo-démocrates geindre et pleurnicher. Il y a lieu de signaler que des représentants du Congrès du travail du Canada font partie de l'exécutif du NPD. Nous avons bien du mal à nous habituer aux contradictions de la politique ouvrière du NPD quand nous constatons le nombre de fois où les manutentionnaires des grains ont étranglé l'économie de la Saskatchewan.

Compte tenu de ces trois contradictions étranges, le ministre pourrait-il répondre à la question suivante: Qui donc, dans l'ouest du Canada, pourrait faire confiance au NPD?

M. Andre: Seulement les plus crédules, monsieur le Président. Le député a parfaitement raison.

Je me suis souvent demandé comment le chef du Nouveau parti démocratique parvient à concilier les aspects contradictoires de sa politique, se réjouissant tantôt des investissements étrangers de la société General Motors à Oshawa, insistant qu'ils sont bons pour le Canada et créent des emplois, et déplorant tantôt qu'une société étrangère puisse investir dans le secteur pétrolier albertain, alléguant que c'est une tragédie pour le Canada. Comment se fait-il qu'un emploi créé par une société étrangère établie à Oshawa sert l'intérêt national, alors qu'il en va tout autrement d'un emploi créé par une société étrangère des pétroles implantée à Calgary? Je me demande si l'un de ces jours les socialistes pourront me l'expliquer d'une façon qui me permette de dire à un travailleur de Calgary que le chef du NPD a vraiment une perception exacte de notre pays. J'aimerais bien pouvoir le faire l'un de ces jours.

Ainsi que le député l'a demandé, sur quoi doit-on s'appuyer pour faire confiance à quelqu'un? Comment doit-on procéder pour découvrir ceux qui méritent notre confiance? En considérant ce qu'ils ont accompli par le passé et ce qu'ils accomplissent actuellement, mais l'avenir est toujours aléatoire.

Quand nous examinons les antécédents des députés néo-démocrates, nous constatons qu'à l'époque où la guerre énergétique faisait rage de 1972 à 1974, David Lewis a appuyé Pierre Trudeau. Il a également appuyé le ministre des Finances de l'époque, l'actuel chef de l'opposition, au moment où celui-ci a présenté son budget dévastateur du 8 mai. Nous savons tout cela. Ce sont des données historiques. Nous savons comment ils se sont comportés à l'égard du Programme énergétique national. Nous savons ce qu'ils ont fait, comment ils sont restés cois, allant même jusqu'à applaudir parfois pour toutes sortes de «nobles raisons nationales», alors que l'Ouest se faisait malmener.

Cependant, nous savons que l'Ouest à l'heure actuelle réclame le libre-échange et la déréglementation des transports pour s'attaquer aux problèmes historiques qui ont toujours entravé le développement des provinces de l'Ouest. Nous connaissons le point de vue du NPD sur ces deux questions d'une importance vitale pour l'Ouest: il est contre. C'est peut-être que Shirley Carr lui a dit d'être contre. Je n'en sais rien, mais son attitude est insensée. Je ne vois vraiment pas comment quelqu'un qui prétend se soucier de l'Ouest peut s'opposer à ces deux initiatives.

M. Malone: Monsieur le Président, je tiens à poser une question au ministre qui représente la circonscription de Calgary-Centre. Considérant que les députés du NPD, sous leurs dehors de grands prétendants . . .

M. Waddell: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je me demande si vous avez l'intention d'accorder la parole à des députés de l'opposition ou d'un autre parti pendant cette période.

M. Gormley: Posez-vous la question au président?

M. Waddell: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, je l'espère, si le temps me le permet.

M. Malone: Je pourrais dire entre parenthèses, monsieur le Président, que vous avez bien des qualités, mais qu'il est vraiment difficile d'accorder la parole à un député qui ne se lève pas.

Je voudrais poser une question au ministre au sujet de ces grands prétentieux qui prétendent défendre l'Alberta et l'Ouest. Je voudrais citer directement une de leurs résolutions politiques. Le chef du Nouveau parti démocratique a déclaré que son parti s'en tiendra à toutes ces résolutions et qu'il ne changera pas d'avis pour courtiser l'opinion publique. Comment la résolution suivante aidera-t-elle la bonne ville de Calgary et l'ouest du Canada: «Abandon graduel de toutes les exportations de pétrole vers les États-Unis et arrêt de l'exportation du volume actuel de gaz naturel»? Quel bien cela fera-t-il à Calgary? Quel bien cela fera-t-il à l'Ouest? Quel bien cela fera-t-il au Canada?

M. Andre: Monsieur le Président, cela constituerait bien sûr un désastre complet pour l'ouest du Canada. Je présume que cette mesure permettrait aux habitants d'Oshawa de se sentir plus rassurés de savoir que l'Ouest demeurera une sorte de réservoir de pétrole et de gaz naturel, de sorte que ses électeurs d'Oshawa n'auraient jamais à s'inquiéter de leur approvisionnement.

Les emplois des travailleurs qui font de la prospection et des forages, qui s'occupent du travail géophysique et géologique, qui construisent les oléoducs, et ainsi de suite, ne sont pas de vrais emplois! Je veux dire qu'exercer un vrai emploi, c'est travailler à une chaîne de montage d'une société de fabrication d'automobiles appartenant à des intérêts étrangers! Les emplois de là-bas ne sont pas de vrais emplois! Les travailleurs de l'Ouest n'ont qu'à trouver suffisamment de pétrole et à le mettre dans des réservoirs de sorte que les habitants d'Oshawa, semble-t-il, n'aient pas à se préoccuper à l'avenir de la sécurité de l'approvisionnement; mais si les travailleurs de l'Alberta sont mis à pied à cause de ces politiques, c'est bien dommage! Ils prouveront leur sincérité en présentant des motions absurdes, tout en adoptant à leurs congrès des lignes de conduite qui ajouteront foi aux statistiques, qui entraîneraient la perte de 50 000 emplois.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) pour un commentaire et une question.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'ai une brève remarque à faire et j'ai aussi une question à poser. Je dois dire que cette prestation est indigne du ministre. Son discours est truffé de demi-vérités et teinté d'hypocrisie. Il dresse une partie du pays contre l'autre. Il montre que le ministre ne comprend strictement rien à l'Accord sur l'automobile qui a obligé le réinvestissement. Le ministre nous a donné une prestation odieuse.

Si, comme il le soutient, les Albertains comprennent les mesures que prend le gouvernement, pourquoi ont-ils ramené la majorité conservatrice de 35 000 à 232 voix dans les élections complémentaires de Pembina?

• (1240)

M. Gormley: Qui ont-ils élu?

M. Waddell: Pourquoi ont-ils agi ainsi?

M. Gormley: Qui ont-ils élu? Ils ont élu un conservateur.

M. Waddell: Les chiffres du *Conference Board* sont-ils trompeurs? Cet organisme a affirmé que l'an dernier, l'activité économique de l'Alberta a accusé un recul de 0,07 p. 100. Le ministre conteste-t-il ces données?

Je sais que le passé a beaucoup d'attrait pour le ministre et j'imagine qu'il souhaiterait être encore dans l'opposition, c'est une passion pour lui. Il se souvient de cette époque mais elle est bien révolue, et il faut maintenant faire face au présent. Quelle est sa position au sujet de l'usine de valorisation du brut de Husky à Lloydminster? Qu'entend faire le ministre dans ce dossier? Qu'est-ce que le ministre pense du rachat de Dome Petroleum par Amoco?

M. Andre: Je serai très bref sur la question des faits, monsieur le Président. Effectivement, l'effondrement du prix du pétrole et des céréales ont eu des conséquences. On ne peut le nier. Mais la question est de savoir si le gouvernement a réagi? A-t-il établi des programmes? A-t-il pris des mesures concrètes et efficaces?

M. Gormley: La réponse est oui.

M. Andre: Effectivement les chiffres et les faits sont là. Si le député et son parti étaient honnêtes, ils le reconnaîtraient. Ils semblent estimer que sous l'angle sectaire, l'honnêteté ne présente aucun avantage.

Quant au rachat de Dome par Amoco, je suis ravi qu'il y ait des offres d'achat pour Dome. Ce sont de très bonnes nouvelles pour l'industrie. Dome dispose de beaucoup de terres, ce que le député pourrait savoir mais ignore probablement. Il pourrait savoir que dans l'industrie pétrolière et gazière ce sont des coentreprises qui effectuent la plupart des forages de puits et autres opérations. Or, comme beaucoup de sociétés ont conclu des accords de coparticipation avec Dome, les terres concernées sont en réalité stériles parce que Dome n'est pas en mesure de participer à leur exploitation. Si Dome avait un propriétaire actif qui pourrait gérer ces biens, comme une société pétrolière, au lieu d'essayer de survivre comme elle le fait depuis deux ans, ce serait des nouvelles sensationnelles pour l'Ouest . . .

M. Gagnon: Cela créerait des emplois.

M. Andre: Cela créerait des milliers d'emplois. La question qui se pose aux néo-démocrates est de savoir s'ils sont disposés à sacrifier ces milliers d'emplois qui seraient créés grâce à une fructueuse prise de contrôle de Dome parce qu'ils redoutent une ingérence étrangère. Voilà la question. Si nous devions suivre la politique du NPD et refuser cette prise de contrôle, nous mettrions en danger des milliers et des milliers d'emplois ainsi que de nombreuses petites sociétés dans le secteur des services au sujet duquel le député a manifesté de l'inquiétude. Voilà ce qu'il doit garder présent à l'esprit.

Il est merveilleux lorsqu'on siège dans l'opposition de déployer sous des airs papelards toute son éloquence à parler de ces questions de propriété étrangère d'Amoco et d'autres questions et d'affirmer par ailleurs qu'on s'inquiète des emplois mais en se refusant d'avoir la bonne foi de faire le rapport entre les deux. Il faut choisir.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les commentaires sont maintenant terminés. Reprenons le débat. La parole est au député de Skeena (M. Fulton).

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre part à ce débat. Nous venons d'apprendre de

manière très explicite pourquoi le ministre et d'autres conservateurs de l'Alberta ont une réputation pitoyable dans l'ouest du Canada.

Je suis né en Alberta, comme d'ailleurs ma mère et mon père. Et mes grands-parents y ont vécu. J'y compte de nombreux oncles, tantes et cousins, ainsi qu'une foule de parents dont la plupart étaient naguère partisans des Conservateurs, tant au niveau provincial que fédéral. Or, depuis, ils ont changé d'avis, presque tous, et pour de bonnes raisons.

Le discours que nous venons d'entendre montre clairement pourquoi les Albertains en ont par-dessus la tête des propos vides de sens et hypocrites que tiennent le ministre et les conservateurs albertains. Ces derniers brandissent constamment la menace du socialisme et du communisme et nous accusent de toutes sortes de méfaits passés ou à venir. Mais ces vieilles tactiques n'ont plus d'effet sur les Albertains. Ces gens sont bien plus perspicaces et plus compréhensifs qu'on ne le croit, et ils se soucient de leur province et de l'ouest du Canada beaucoup plus que ne veulent le reconnaître les conservateurs. La cote de popularité des conservateurs a baissé au troisième rang chez les Albertains qui estiment davantage les libéraux, mais préfèrent les néo-démocrates, et pour cause.

M. Malone: Vous parlez de l'Alberta?

M. Fulton: Qu'on me permette de donner un exemple qui explique pourquoi les Albertains se méfient des conservateurs. En ce qui a trait aux parcs, la province compte le plus petit nombre d'acres par habitant par rapport à toutes les autres provinces du Canada. Que font les conservateurs pour y remédier? Ils réclament au Cabinet de confier les parcs nationaux à l'Alberta afin que celle-ci dispose de parcs. Voilà l'absence de vision dont nous avons été victimes d'une décennie à l'autre depuis les sombres années 20, comme on se plaît à les appeler en Alberta. Et que se passe-t-il lorsque quelqu'un parle franchement? Qu'est-il arrivé au député d'Edmonton qui a osé dire sa façon de penser? On l'a expulsé du caucus. Et que fait-on des conservateurs qui prennent part à des transactions immobilières ou font du trafic d'influence, ou autre chose du genre? On les autorise à rester dans le caucus. Ils continuent à participer comme si de rien n'était. Par contre, on sait que si un Tory de l'Ouest dit ce qu'il pense, s'il laisse entendre que le gouvernement néglige un problème d'intendance, il est évincé.

Je voudrais dire un mot des parcs, car il importe de signaler le mutisme des Tories de l'Alberta sur les questions d'environnement, sur d'importantes questions nationales telles que les parcs. Nous devons comprendre que les Albertains sont vivement attachés à leur territoire, à leurs terres agricoles, aux contreforts des Rocheuses, à Jasper, Banff, Wood Buffalo et d'autres régions de la province. Pourquoi pas un seul député tory de l'Alberta n'a parlé du réseau des parcs nationaux? Pourquoi ne se préoccupent-ils pas plus de cette idée farfelue qui consiste à simplement céder les parcs nationaux, de sorte qu'un Don Getty et d'autres puissent se pavaner au sujet de tous ces merveilleux parcs provinciaux que nous possédons désormais.

Pourquoi ce gouvernement ne puise-t-il pas dans la Caisse du patrimoine ou ailleurs pour acheter des terres dans les prairies ou les contreforts, dans la vallée de la rivière de la Paix ou dans d'autres régions pittoresques afin que les Albertains aient une base économique provinciale ou régionale solide sur le plan touristique? C'est pour une raison très simple dont les Albertains viennent enfin de se rendre compte. Les conservateurs ont réussi à se faire élire et réélire. Ils agitaient le spectre du communisme, ils ont fait du socialisme un épouvantail et ont prétendu que les socialistes s'empareraient des ressources pétrolières. Ils ont prétendu ceci et cela, citant à l'appui des politiques remontant à 10, 15, 20 ou 30 ans. Je ne m'abaisse pas à des âneries de ce genre; je ne fouille pas dans les politiques tories des années 30, 40 ou 50. C'est le genre de politicaillerie qu'affectionnent les députés tories qui se plaisent à répéter des demi-vérités, disant: «Maintenez-nous au pouvoir, sinon le Nouveau parti démocratique fera ceci ou cela.» Je le répète, les Albertains en ont plein le dos des prophètes de malheur. Ils se sont rendu compte que les 20 silencieux sont maintenant considérés dans l'Alberta et partout dans l'Ouest comme les peu brillants conservateurs.

Les Albertains savent regarder et ils savent ce qui s'est passé en Saskatchewan dans les années de Tommy Douglas et d'Allan Blakeney. Ils savent ce qu'un bon gouvernement peut donner au niveau provincial. Ils ont vu ce qui s'est passé en Colombie-Britannique, qui avait adopté des politiques d'assurance et toutes sortes d'autres choses qui étaient bonnes pour le Canadien ordinaire en Colombie-Britannique. Voilà pourquoi ce sont les Néo-démocrates qui constituent l'opposition officielle à l'assemblée albertaine. Après les prochaines élections fédérales, je suis absolument convaincu qu'ils auront une confortable majorité en Alberta.

M. Malone: C'est ce que vous avez dit aux dernières élections et à celles d'avant.

M. Fulton: Nous les entendons se vanter là-bas. Comment se fait-il que les 20 ministériels n'ont jamais consacré de journées de débat à l'économie albertaine? Comment se fait-il, monsieur le Président? Comment se fait-il que le premier ministre (M. Mulroney) s'y soit montré le bout du nez une seule fois depuis l'élection, qu'il soit allé à la sauvette en Alberta pour assister à quelques rencontres spécialement préparées, et qu'il soit reparti à la sauvette pour aller en Colombie-Britannique? Le caucus conservateur dit: «Brian, ne viens pas dans l'Ouest. Envoie Maz. Envoie Joe. Ne nous envoyez pas le premier ministre».

M. Jelinek: Ce n'est pas vrai.

M. Fulton: «Nous savons que notre popularité va tomber en chute libre. Nous savons quel genre de gouvernement vous nous envoyez.»

Permettez-moi de citer certains chiffres invoqués par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre). Statistique Canada a montré que le chiffre net des emplois créés en Alberta depuis le dernier budget est presque nul; 137 000 emplois ont été créés au Canada, dont 132 000 dans le sud de l'Ontario. Les 5 000 autres sont éparpillés un peu partout dans le reste du Canada, et il y en a très peu dans l'Ouest.

Le ministre dit qu'ils ont créé tous ces emplois en Alberta, mais nous parlons de création nette d'emplois. Pour dix dont le ministre dit qu'ils ont été créés en Alberta, il y en a eu neuf de supprimés. Cela s'est produit dans chacun des secteurs économiques à peu près. Le ministre ne prend pas au sérieux la prévision du Conference Board of Canada, qui disait cette

semaine que c'est l'Alberta qui va avoir la plus mauvaise performance économique provinciale au Canada. La croissance va être en recul pour la deuxième année consécutive: l'an dernier c'était de 0,7 p. 100 et pour cette année on prévoit presque le double, soit 1,1 p. 100. Le secteur pétrolier et gazier a perdu 25 000 emplois directs et 25 000 emplois indirects dans les douze derniers mois.

• (1250)

Le ministre peut parcourir l'Alberta en pavoisant et en s'émerveillant que 50 000 emplois aient disparu, mais ce sont les petits ouvriers, les aides-foreurs, ceux qui construisent des pipes-lines et qui appliquent diverses techniques à l'exploitation pétrolière qui savent qu'ils ne touchent pas de chèque de paie. Ils savent qu'ils ont les vingt muets ici, à Ottawa, qui ne font rien pour régler le problème de façon quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle. Où en est ce fameux fonds des initiatives de l'Ouest?

Où en sont toutes les magnifiques propositions de ces soi-disant grands Albertains qui tiennent tête aux hordes socialistes? Le gouvernement conservateur dispose de la plus grande majorité de toute l'histoire du Canada et il est incapable de faire quoi que ce soit dans l'Ouest. Cela ne l'intéresse pas. Tout ce qui l'intéresse, c'est d'être réélu.

Jetons un autre coup d'oeil sur le secteur pétrolier. Pendant que les revenus de prospection et d'exploitation chutaient de 64 p. 100 de 1985 à 1986, les revenus des activités de raffinage des grandes sociétés pétrolières intégrées augmentaient de 110 p. 100. Les cinq plus grandes réalisaient toutes une hausse de l'ordre de 90 à 110 p. 100, Texaco la première. Par contre, les petites sociétés pétrolières et gazières canadiennes qui font le plus gros de la prospection étaient en difficulté, au point dans bien des cas de devoir fermer leurs portes.

Cela fait des décennies que des députés conservateurs reviennent à Ottawa en demandant chaque fois qu'on leur donne une chance, qu'une fois au pouvoir ils feraient ceci, cela et encore cela. Je m'entretiens constamment avec des Albertains. Je vais à des mariages et à toutes sortes de réceptions là-bas. La plupart des membres de ma famille vivent encore en Alberta. Je suis fier de dire que je suis Albertain de naissance. Comme vous le savez probablement, je suis né à Canmore, petite ville houillière près de Banff, et beaucoup de mes parents vivent encore là-bas. Je sais ce que disent les Albertains.

En 1986, on a dépensé 60 p. 100 plus d'argent qu'en 1985, soit 3,5 milliards au lieu de 2,2 milliards, pour les prises de contrôle et les acquisitions dans le secteur pétrolier et gazier. Nous savons ce qui arrive à la politique de l'investissement des conservateurs. Ils adorent vendre au plus bas enchérisseur. Si les Américains veulent acheter, qu'ils viennent et qu'ils achètent tout ce qu'ils veulent. Que les petits avalent les gros et que les gros avalent les petits. Cela ne crée aucun emploi et les Canadiens réfléchiront un jour à ce gouvernement conservateur qui a été élu avec une écrasante majorité le 4 septembre 1984 et qui sera écrasé en 1988, surtout en Alberta. Les habitants de l'Alberta ne se laissent pas tromper par l'emphase des ministres comme celui qui vient de parler. Ce temps-là est passé. On peut toujours brandir la menace socialiste, mais les habitants de l'Alberta visitent la Saskatchewan. Ils connaissent les réalisations de Tommy Douglas et d'Allan Blakeney et les excellentes mesures prises en Colombie-Britannique à l'époque de Dave Barrett.

M. Malone: Oh, oh!

M. Fulton: Ils connaissent Ed Broadbent et ils ont confiance en lui. Ils savent qu'il a une certaine vision de l'Ouest et qu'il connaît le potentiel du pays. Ils sont au courant des avantages de l'assurance-maladie.

Combien de conservateurs de cette Chambre ou de l'Alberta déchirent leur carte d'assurance-maladie? Il y a eu la fameuse crainte des socialistes. Les conservateurs disaient que l'assurance-maladie était terrible, que les médecins partiraient tous et qu'il serait impossible d'obtenir des soins essentiels. Tout devait s'écrouler. La Colombie-Britannique met sur pied une société d'assurance publique et les conservateurs de l'Alberta clament que c'est la fin de tout et qu'il n'y aura plus de libre entreprise. Les gens qui achetaient de l'assurance-automobile n'étaient pas de cet avis, cependant. Le coût de leur assurance est tombé de 800 $ à 400 $ par année. Ils ont trouvé les néo-démocrates compétents et capables de réduire le prix des assurances et ils appréciaient cela. Les partisans de la libre entreprise peuvent toujours dire que l'entreprise doit être libre même s'il faut payer l'assurance-automobile et l'assurance-incendie deux fois plus cher. Les travailleurs canadiens ordinaires ne se laissent plus prendre à ce genre de baratin et de telles stupidités.

Voyons maintenant l'économie agricole. Mon collègue d'Humboldt—Lake Centre a parlé souvent des façons réalistes d'aider les agriculteurs. Nous connaissons la loi américaine sur l'agriculture et les batailles que les États-Unis livrent à la Communauté économique européenne. Nous savons qu'on peut acheter cinq boisseaux de blé pour le prix de quatre, chez eux. Nous savons que cela pose un grave problème à nos agriculteurs mais nous proposons des solutions réalistes.

Quand le temps des semailles est arrivé, nous avons demandé au ministre de l'Agriculture (M. Wise), au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) et au premier ministre s'ils étaient prêts à s'entendre avec nos agriculteurs pour verser d'autres fonds à la fin de l'année. Les conservateurs répondent-ils à cette demande? Non, ils parlent de l'argent qu'ils ont donné pour la dernière campagne agricole. Ils ne veulent jamais s'occuper des vrais problèmes des agriculteurs.

Voyons ce qui arrive aux terres agricoles de l'Alberta. Leur valeur a chuté de 50 p. 100 au cours des cinq dernières années. Qu'est-ce que cela signifie pour l'agriculteur qui essaie d'obtenir un emprunt pour acheter du matériel neuf ou des engrais, de décider quoi planter et où, et quoi laisser en jachère? Cela lui fait une belle jambe. Les agriculteurs de l'Alberta avaient 5 milliards de dollars de prêts en souffrance à la fin de l'année dernière, soit 23 p. 100 de la dette agricole en souffrance du Canada. En 1986, 800 familles d'agriculteurs ont dû abandonner leur exploitation. En 1983, il n'y en avait eu que 300. Le ministre prétend que les géniaux conservateurs ont fait baisser les taux d'intérêt et que tout le mérite leur en revient. Nous savons très bien que nos taux d'intérêt sont le reflet du marché international, notamment américain. Si le gouvernement veut s'attribuer le mérite de la baisse des taux d'intérêt, à ce moment-là, qu'il assume une partie de la responsabilité du marché international des céréales. On ne peut se contenter de

dire que c'est la faute du marché international. Ils se disent prêts à s'attribuer le mérite de ce qui va bien, mais dès que cela ne va pas, non, non, c'est la faute du NPD ou des États-Unis ou du monde entier, ou c'est parce que la lune s'est levée du mauvais côté de la terre.

C'est à cause de ce genre de raisonnement politique malhonnête et pitoyable que les Albertains en ont assez des boniments que leur servent sans arrêt leurs députés conservateurs, qu'ils soient de Crowfoot, de Calgary ou d'ailleurs. Ils en ont jusque-là de voir les conservateurs extirper sans arrêt une vieille politique du NPD en prétendant que c'est la dernière nouveauté, que c'est la position que vient de prendre Ed Broadbent. Tout cela est complètement bidon. Ce genre de malhonnêteté n'est pas digne à mon avis d'un député, et pas seulement à Ottawa, mais aussi quand ils parcourent l'Alberta. Les Albertains ne sont pas idiots, et ils en ont assez d'être traités comme des champignons.

Le produit net des activités agricoles a décliné de presque 40 p. 100 l'an dernier en Alberta. Il faut que le Parlement prenne des mesures concrètes pour répondre aux préoccupations véritables des Albertains. Chaque mois, quelque 600 familles viennent s'ajouter aux listes du bien-être en Alberta. Cela donne une idée de ce qui se passe dans l'économie de cette province. Le chômage atteint 10,5 p. 100. Chez les jeunes de 17 à 25 ans, il est de 17,5 p. 100. C'est presque un jeune sur cinq—tout à fait inacceptable.

Un pays aussi riche que le Canada ne peut pas rester indifférent à cela alors que les directeurs de grosses sociétés, les amis intimes des conservateurs, les grands financiers, doivent encore plus de 30 milliards de dollars en impôts non acquittés pour l'an passé. Le déficit n'était que de 29,5 milliards. Pourquoi le gouvernement ne perçoit-il pas l'impôt de ces sociétés? Pourquoi ses équipes spéciales de vérificateurs s'en prennent-elles toujours aux agriculteurs, aux petits entrepreneurs ou aux simples travailleurs albertains?

Nous savons que les vingt conservateurs silencieux de l'Alberta ne défendent pas les intérêts de leurs électeurs. Triste à dire, mais l'Alberta connaît actuellement le taux annuel de suicide le plus élevé au Canada, soit 16,9 par 100 000 habitants. Voilà qui reflète fidèlement la crise économique. La famille est victime de la crise et de la violence. Les gens n'ont plus aucun espoir de se tailler une place dans la société. Le taux de suicide chez les agriculteurs albertains a triplé en trois ans, de 15,1 par 100 000 habitants il y a quatre ans à 40,6 aujourd'hui.

Je voudrais parler d'une question dont la Chambre est saisie depuis longtemps, mais au sujet de laquelle le gouvernement n'a jamais rien fait d'efficace, en dépit du fait que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) ait essayé de faire un peu de publicité et de prendre des initiatives. Que fait-on du charbon de l'Alberta et de la Colombie-Britannique? C'est un charbon propre, à faible teneur en soufre, et il pourrait être transporté en utilisant les voies secondaires inutilisées de l'Ontario.

M. Malone: Pourquoi ne laissez-vous pas adopter les projets de loi C-18 et C-19 pour que nous puissions faire cela?

M. Fulton: Pourquoi le gouvernement encourage-t-il l'achat de charbon américain, beaucoup plus polluant et responsable d'émissions de SO_2 et de NO_2 au Canada?

Article 21 du Règlement

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de déclarer qu'il est 13 heures, j'informe le député qu'il lui restera 4 minutes de discours plus la période de 10 minutes de questions et d'observations.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

DÉCORATIONS ET DISTINCTIONS

HOMMAGE À M. JOE STERN, RÉCIPIENDAIRE DU PRIX RAOUL WALLENBERG POUR SERVICES HUMANITAIRES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai appris avec un immense plaisir aujourd'hui qu'on avait décerné à M. Joe Stern, président du Comité consultatif sur le statut de réfugié, le prix Raoul Wallenberg pour services humanitaires. C'est un grand honneur pour un citoyen émérite.

A mon avis, personne au Canada ne mérite mieux cette distinction. A titre de président du Comité, M. Stern a fait preuve de jugement, d'intelligence et, par dessus tout, de compassion dans l'exercice de fonctions parmi les plus difficiles qui soient pour un fonctionnaire. Il est chargé, en effet, du sort des apatrides dans le monde. Au nom du Canada, il a montré une compréhension et une attention à nul autre pareilles.

A une époque où l'on semble vouloir fermer nos frontières et montrer plus de rigueur envers les réfugiés, M. Stern témoigne d'une tout autre attitude, empreinte de sollicitude, qui lui a mérité l'admiration de tous ceux qui travaillent dans ce domaine.

On dit, dans le Talmud, «Qui sauve une vie peut sauver l'univers». Joe Stern en est un vibrant exemple. J'espère qu'il pourra continuer encore longtemps à rendre service aux réfugiés et au Canada. Je rends hommage aujourd'hui à cet homme remarquable dont on vient de souligner la valeur.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LES FOURNISSEURS—LA SÉANCE D'INFORMATION ORGANISÉE AU CENTRE MONSEIGNEUR-MARCOUX DANS LA CIRCONSCRIPTION DE QUÉBEC-EST

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de signaler en cette Chambre une initiative organisée par le ministère des Approvisionnements et Services du Canada qui aura lieu dans la belle circonscription de Québec-Est au Centre Monseigneur-Marcoux, le vendredi 29 mai prochain. Cette séance d'information auprès des fournisseurs de la région immédiate de Québec portera sur les besoins

Article 21 du Règlement

anticipés des divers ministères en biens et services de même que sur les procédures d'achat.

Je veux mentionner ici que plus de 450 entreprises ont déjà fait connaître qu'elles seront présentes et je veux également porter à votre attention que ceux et celles qui le désirent pourront s'inscrire sur place dans le fichier central du gouvernement fédéral.

En tant que député de Québec-Est, je désire ainsi sensibiliser les fournisseurs de ma circonscription et ceux de la ville de Québec quant aux opportunités d'achat auprès du gouvernement central. Mon gouvernement est sensible à l'achat en région et la venue du ministère ne peut être que bénéfique pour l'ensemble des commerçants. Plus on achète chez nous, plus nous devons produire et, par conséquent, plus nous créons ou maintenons des emplois. Excellente initiative, n'est-ce pas, monsieur le Président?

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

L'INVITATION FAITE AU PREMIER MINISTRE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE DE COMPARAÎTRE DEVANT LE COMITÉ SPÉCIAL SUR LES PLUIES ACIDES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, il semble que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. John Buchanan, va refuser de comparaître devant le comité spécial sur les pluies acides, qui l'a invité à le faire pour expliquer pourquoi la Nouvelle-Écosse est la seule province parmi celles qui se sont engagées à conclure avec le gouvernement fédéral un accord sur la réduction des pluies acides à ne pas l'avoir encore fait.

Nous devons tous nous rendre compte que le fait que la Nouvelle-Écosse n'en soit pas encore venue à une entente avec le gouvernement fédéral nuit à l'image du Canada. Nous voulons être en mesure de dire aux Américains, à qui nous demandons d'agir, que les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada s'accordent sur la question des pluies acides. En faisant cavalier seul, la Nouvelle-Écosse compromet la position canadienne sur les pluies acides.

Le comité souhaitait tout simplement que le premier ministre Buchanan, s'il avait de bonnes raisons de se tenir à l'écart, les lui explique. Son collègue, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, l'a fait et il n'a pas eu à le regretter, il me semble. Je crois que le premier ministre Buchanan devrait revenir sur son refus et comparaître devant le comité spécial sur les pluies acides au nom de la Nouvelle-Écosse.

* * *

LA SANTÉ

LA PRÉSENCE DE SUBSTANCES CHIMIQUES TOXIQUES DANS DES POISSONS DU NORD ET DES MAMMIFÈRES MARINS DE L'ARCTIQUE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, les résidus de produits chimiques constituent un problème mondial. Récemment, on a dit à une conférence tenue à Yellowknife que l'on avait trouvé des composés organochlorés et des concentrations dangereusement élevées de toxaphène, un produit maintenant interdit qui était utilisé dans les champs de coton du Texas, dans le foie de poissons du Mackenzie inférieur.

De plus, on a trouvé des PCB, du DDT et d'autres substances nocives dans le tissu adipeux de mammifères marins de l'Océan Arctique qui, bien entendu, sont consommés par les habitants de la région. Bien que les concentrations soient généralement inférieures aux niveaux dangereux pour l'homme, on ne peut nier l'existence d'un problème. Nous ne pouvons que féliciter les ministères de la Santé nationale et du Bien-être social, des Pêches et Océans, et de l'Environnement de leur travail et les encourager à être encore plus vigilants, afin de prévenir tout risque sanitaire.

* * *

● (1405)

LES MÉDIAS

L'INTERPRÉTATION INEXACTE DE L'OPINION D'UN DÉPUTÉ SUR LE SYNDICAT POLONAIS SOLIDARITÉ

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, un article publié aujourd'hui par la Presse canadienne au sujet de ma récente visite en Hongrie, en Pologne et dans la république démocratique allemande ne reflète pas avec exactitude mes vues sur les pays du bloc de l'Est.

Selon cet article, je serais d'avis que le syndicat Solidarité reçoit surtout l'appui des «Yuppies polonais». Ce n'est tout simplement pas exact.

En fait, j'ai constaté que depuis la levée de la loi martiale en décembre 1982, Solidarité semble avoir perdu une partie de ses appuis mais le mouvement demeure encore fort populaire dans toute la Pologne même s'il a été déclaré illégal.

Cet article donne à tort une impression négative de ma perception de Solidarité. Si certaines personnes soutiennent que Solidarité n'a plus autant de raison d'être que par le passé, j'estime personnellement qu'il a été et continue d'être l'une des lignes de force de la démocratisation et de la réforme économique en Pologne. Solidarité symbolise la lutte du peuple polonais pour la liberté et la reconnaissance des droits de la personne.

J'éprouve la plus grande admiration et le plus grand respect pour le peuple polonais et je me réjouis de la voie où semble s'engager le gouvernement polonais.

A cet égard, j'appuie la position adoptée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qui a déclaré qu'en dépit du fait que le gouvernement polonais soit plus libéral que l'on ne l'aurait cru, le gouvernement du Canada a encore un grand rôle à jouer pour favoriser l'instauration d'une plus grande liberté économique et politique en Pologne.

L'ÉCONOMIE

LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT POUR AIDER L'ÉCONOMIE ALBERTAINE

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, l'économie de l'Alberta est depuis longtemps tributaire de ses ressources naturelles comme principale source de revenu. Voilà pourquoi elle est très vulnérable quand survient le moindre changement dans le cours mondial des ressources ou des produits agricoles. Comme nous le savons pertinemment, les secteurs agricole et pétrolier pâtissent à l'heure actuelle.

Mais notre gouvernement a tenu compte des besoins albertains. Il a en effet supprimé le Programme énergétique national et la TRPG par la suite. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a annoncé dernièrement la création d'un vaste programme d'encouragement financier qui favorisera considérablement l'emploi, les investissements et l'activité dans le secteur pétrolier et gazier.

En vertu de ce programme, on accordera au secteur près de 350 millions de dollars par an en subventions directes. Le gouvernement du Canada consentira des encouragements financiers équivalant à un maximum de 33 p. 100 des dépenses effectuées au titre de la prospection et de la mise en valeur au Canada, ou encore à des dépenses maximales annuelles de 10 millions de dollars par compagnie.

Dans le domaine de l'agriculture, nous avons accordé la priorité à l'aide aux agriculteurs de l'Ouest. Pour cette seule année, ces derniers toucheront plus de 2,5 milliards en subventions fédérales directes, par rapport à 2,2 milliards en 1986. Jusqu'ici, l'Alberta a reçu la plus grande part de l'aide accordée par le gouvernement à l'agriculture et il continuera d'en être ainsi.

Je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui non seulement prête une oreille attentive aux besoins manifestés par les Albertains, mais veille à y répondre en intervenant de manière concrète.

* * *

LES MINES

LA FERMETURE POSSIBLE DE LA MINE RUTTAN À LEAF RAPIDS (MAN.)

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, en ce moment, 500 employés de la mine Ruttan à Leaf Rapids, Manitoba, sont menacés de perdre leur emploi en septembre. Si la mine fermait alors, les 1 800 habitants de cette localité septentrionale devront quitter leur maison et leur ville.

La fermeture de cette mine portera un dur coup à l'industrie minière du nord du Manitoba dont la situation demeure précaire depuis quelques années par suite de la chute des prix mondiaux pour les métaux communs. La disparition de Leaf Rapids entraînerait le déplacement de 1 800 personnes, ce qui aurait une incidence néfaste sur l'économie du nord du Manitoba.

Que l'on considère l'affaire sur le plan humain ou purement en termes économiques, la fermeture de la mine serait une tragédie pour tous.

Article 21 du Règlement

L'avenir de la mine et de la localité même est subordonné au succès des négociations pour la vente de Ruttan à la Hudson Bay Mining and Smelting Company.

Je demande instamment au gouvernement fédéral de collaborer pleinement avec le Manitoba relativement à toute demande d'aide et de prendre toutes les dispositions possibles pour assurer l'avenir de Leaf Rapids.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

LA POSITION DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, le chef du parti socialiste au Québec défie son leader national.

Alors que les 10 premiers ministres des 10 provinces du Canada et que notre gouvernement en sont venus à une entente constitutionnelle, les socialistes se posent encore des questions sur la définition du Canada.

Il est difficile de concevoir qu'un membre du parti socialiste, qui a sa carte au Québec, devienne automatiquement membre du parti socialiste national. Cependant, selon que ce membre habite au Québec ou ailleurs au Canada, sa définition du Canada est différente.

Cette attitude est typique de tous les membres de ce parti et de tous ses députés ici représentés. Pas un seul de ces camarades a une position précise et claire ni sur la Constitution ni sur la défense ni sur l'économie.

Ce ramassis de marginaux est composé d'un groupe d'extrémistes: des camarades, des communistes, des socialistes.

Le seul point commun qu'on peut leur trouver, monsieur le Président—et sous cette épithète j'inclus leur chef provincial au Québec, leur chef national—c'est que pour prendre le pouvoir, tous acceptent de se prostituer.

* * *

LES POSTES

LA NÉCESSITÉ POUR LE GOUVERNEMENT D'ASSURER LES SERVICES POSTAUX

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, tout d'abord c'étaient les membres du caucus conservateur qui voulaient faire appel à l'Armée pour livrer le courrier. Après, c'était le président de la Société canadienne des postes qui avait dit: Grève ou pas grève, nous allons livrer le courrier. Maintenant, c'est le ministre responsable des Postes qui appuie ces déclarations et ces gestes «confrontateurs». Le gouvernement conservateur veut tellement imiter l'oncle Reagan qu'il fait tout son possible pour avoir une grève des postes afin de licencier les 60 000 travailleurs des postes.

Au lieu de se soucier de redonner aux Canadiens les services postaux qu'ils ont coupés et le fait qu'ils continuent à priver les Canadiens de ces services essentiels, ils mettent de l'huile sur le feu pour avoir une grève des postes au Canada. Ils devraient s'arrêter de faire des déclarations irresponsables, et s'occuper de donner des services.

Article 21 du Règlement

• (1410)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LE SECTEUR DE LA VIANDE ROUGE DANS L'OUEST DU CANADA

M. Bob Porter (Medicine Hat): Monsieur le Président, l'initiative du Canada de tenir une assemblée des exportateurs agricoles du groupe de Cairns témoigne du rôle de premier plan que joue le gouvernement dans la recherche de solutions aux graves problèmes qui assaillent le commerce international des produits agricoles. En outre, il importe pour le secteur canadien de l'agriculture que des négociations bilatérales se poursuivent entre le Canada et les États-Unis si l'on veut s'assurer des débouchés aux États-Unis et supprimer les barrières commerciales.

En tant qu'Albertain, producteur céréalier et éleveur, je puis vous assurer, monsieur le Président, que c'est essentiel à la survie à long terme du secteur de la viande rouge que l'Ouest ait accès aux marchés du nord-ouest du Pacifique et de la Californie. A cause de la distance, des fluctuations des marchés et des frais de transport, les produits de l'ouest du Canada sont de plus en plus écoulés sur les marchés du Sud. Les éleveurs canadiens ont prouvé qu'ils sont concurrentiels et en fait, la balance commerciale en ce qui a trait au bétail et à la viande nous est favorable.

Le Canada est un pays commerçant, en fait, l'un des plus importants au monde. Nous exportons davantage par habitant que tout autre grand pays industrialisé. Les États-Unis sont notre partenaire commercial le plus important. Nos relations commerciales assurent des possibilités économiques croissantes et du travail à des millions de personnes des deux côtés de la frontière.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

LE DROIT DE TOUTE PERSONNE DEMANDANT REFUGE DE COMPARAÎTRE DEVANT UNE COMMISSION

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, la Cour suprême du Canada a statué, il y a deux ans, qu'aux termes de la Charte canadienne des droits et libertés, toute personne au Canada qui demande refuge contre la persécution dans son pays natal doit obtenir une audition, c'est-à-dire qu'elle doit être présente quand sa crédibilité et les faits sont examinés par ceux qui doivent décider de son sort. Le ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner) continue toutefois de déclarer publiquement que tous les requérants seront reçus et entendus par un membre de la Commission du statut de réfugié au port d'entrée et qu'ils obtiendront ainsi l'audition que leur garantit la Cour suprême.

Les affirmations du ministre sont démenties par son projet de loi C-55. Par exemple, le requérant venant d'un pays dont les émigrants ne sont pas reconnus comme réfugiés n'aura jamais la possibilité de soumettre son cas à un membre de la Commission. Cette possibilité ne sera jamais accordée non plus au requérant qui est passé par un pays désigné comme sûr.

Les déclarations publiques du ministre contredisent carrément les termes du projet de loi C-55. L'assurance qu'il donne que tous obtiendront l'audition que garantit la Cour suprême est fausse. Je lui demande de retirer le projet de loi C-55 et de présenter un nouveau texte législatif qui sera conforme à la constitution du Canada et à la Charte des droits et libertés.

* * *

[*Français*]

LES PLUIES ACIDES

LE COMITÉ SPÉCIAL À ROUYN-NORANDA—LA DEMANDE DES INTERVENANTS

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, le mardi 19 mai, le Comité spécial sur les pluies acides s'est déplacé à Rouyn-Noranda pour y rencontrer la municipalité, la Chambre de commerce, le Conseil régional de développement économique, le Comité de l'environnement et l'UPA régionale. Ces divers intervenants ont sensibilisé le Comité à la problématique environnementale particulière à l'Abitibi—Témiscamingue, à savoir, la sérieuse dégradation de l'état de nos forêts, de nos lacs, de nos sols, de même que le dépérissement de nos érablières et l'incidence des pluies acides sur la santé humaine. Ces mêmes intervenants ont demandé au Comité spécial des pluies acides, qui doit se rendre à Washington dans quelques semaines, d'exercer des pressions fermes auprès du gouvernement américain afin que ce dernier adopte des mesures concrètes pour réduire les émissions polluantes, qui sont une source de pollution importante en Abitibi—Témiscamingue.

Le Comité a fort bien accueilli ces diverses interventions du milieu et s'est engagé à faire les représentations nécessaires.

Permettez-moi de remercier tous les membres du Comité qui ont accepté de se déplacer à Rouyn-Noranda, de même que tous les organismes présents à cette rencontre qui par leurs plaidoyers visent à assurer une meilleure qualité de vie en Abitibi-Témiscamingue.

* * *

• (1415)

[*Traduction*]

LES DÉPUTÉS

LES PROPOS D'UN DÉPUTÉ AU SUJET DE HAMILTON—ON DEMANDE DES EXCUSES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le député de Mississauga-Nord (M. Horner) a parlé de Hamilton, hier à la Chambre, en des termes non seulement déplacés, mais insultants pour les habitants de cette ville.

Il a prétendu que le port du masque à gaz s'impose quand on visite notre belle ville.

Je trouve cette remarque offensante, et les gens de Hamilton également.

C'est une très belle ville. Au demeurant, il y a plusieurs étudiants ici aujourd'hui qui affirmeront que cette ville est le lieu par excellence des possibilités culturelles et économiques dans l'une des régions les plus peuplées du Canada.

Nous sommes fiers de Hamilton et de ses réalisations artistiques, récréatives et sportives. Nous sommes fiers de son surnom de «ville de l'acier».

Le député a non seulement manqué à l'étiquette, mais il a fait injure à l'une des villes les plus intéressantes du Canada.

Au nom de Hamilton et du parti libéral, je demande au député de Mississauga-Nord de présenter des excuses aux habitants de cette ville.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE CENTRE ÉDUCATIF DES AUTOCHTONES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—ON DEMANDE UNE AUGMENTATION DE LA SUBVENTION FÉDÉRALE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) a déclaré le 14 mai dans un communiqué de presse qu'il accordait énormément d'importance à l'éducation et à la formation pour développer l'autonomie politique et l'indépendance économique. Et pourtant, au nom même de l'autonomie politique, son ministère met fin à une subvention de 125 000 $ pour le Centre éducatif des autochtones de la Colombie-Britannique à Vancouver, dont les états de service sont remarquables.

Cette institution, monsieur le Président, qui fonctionne depuis une vingtaine d'années sous direction autochtone, aide non seulement les autochtones à mener une vie nouvelle grâce à l'éducation, mais leur offre aussi de nombreux programmes culturels et de formation en technologie de pointe.

Je demanderais au ministre de confirmer son engagement à l'égard de l'éducation et de l'autonomie politique des Indiens en rétablissant et en augmentant la subvention fédérale versée à cet important centre éducatif de Vancouver sous direction autochtone.

Des voix: Bravo!

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

RICK HANSEN—LE DÉPASSEMENT DE L'OBJECTIF FIXÉ POUR LE FONDS DE RECHERCHE

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de joie que je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à un citoyen extraordinaire, Rick Hansen.

Des voix: Bravo!

Mme Collins: Comme nous le savons tous, c'est demain, à Vancouver, que Rick termine son odyssée autour du monde. Il a été enchanté d'apprendre, j'en suis sûr, qu'il avait dépassé l'objectif initial des 10 millions de dollars pour la recherche sur la moelle épinière, la réadaptation et les sports pour invalides.

Je sais que la détermination et l'exemple de Rick ont été une source d'inspiration pour tous ceux qui l'ont rencontré pendant son périple de 26 000 milles. Sur son chemin, il a montré aux citoyens de 34 pays les profondeurs ce qu'on peut faire à force de volonté et d'endurance.

Il y a près de deux ans, monsieur le Président, j'étais ici et je souhaitais bonne chance à Rick qui entamait son voyage. Je suis extrêmement heureuse de pouvoir dire aujourd'hui à Rick: Bienvenue. Tu as été une source d'espoir et de fierté pour tous les Canadiens. A toi et à Amanda, nous exprimons notre reconnaissance, et notre amitié, et nous vous souhaitons un merveilleux avenir, car vous le méritez.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'INVESTISSEMENT AMÉRICAIN AU CANADA

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, lorsque le premier ministre a perdu son sang froid, hier, en répondant à mes questions au sujet des prises de contrôle américaines illimitées, j'avais l'impression que quelque chose clochait et je ne me trompais pas.

Hier après-midi, après la période des questions, le négociateur en chef du Canada a déclaré à des journalistes que le président Reagan avait demandé personnellement au premier ministre que les Américains puissent investir de façon illimitée dans des entreprises canadiennes.

Le premier ministre n'a pas parlé de cette demande au Parlement. Il n'en a pas parlé aux Canadiens. Mais le plus grave, c'est qu'il ne l'ait pas rejetée.

Je lui demande donc d'expliquer pourquoi. Pourquoi n'a-t-il pas dit au président Reagan que les Canadiens n'accorderaient jamais aux États-Unis le droit absolu d'acheter n'importe quelle entreprise canadienne selon leur bon plaisir?

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je ne l'ai pas dit au président parce que la question n'a jamais été abordée. Il n'a jamais été question d'un accès illimité ou de droits absolus. C'est faux.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je ne vais pas réciter les paroles de M. Reisman que plusieurs quotidiens ont rapportées, mais je vais déposer des documents à l'appui de mes dires.

Si c'est le cas, le premier ministre devrait peut-être s'en prendre à son négociateur en chef plutôt qu'au Parlement. Nous avons droit de savoir si le président a, oui ou non, abordé cette question directement avec lui.

[*Français*]

LES EXIGENCES DES AMÉRICAINS—LA CULTURE CANADIENNE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre, de toute façon, n'a montré aucune fermeté pour protéger la souveraineté canadienne. Son gouvernement, depuis son arrivée au pouvoir, a approuvé sans discussion des prises de contrôle proposées par les Américains. Maintenant, il est évident d'après leur liste que les Américains veulent obtenir le droit d'acheter nos journaux, nos stations de télévision, nos postes de radio, nos maisons d'édition, et donc, je pose au premier ministre cette question: Pourquoi n'a-t-il pas, au moins, le cran de dire non à cette exigence presque incroyable? Pourquoi le premier ministre ne s'occupe-t-il pas de protéger la culture canadienne au lieu de prétendre le faire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la déclaration du chef de l'opposition est dérisoire et complètement fausse. Je dois lui dire également en réponse à la première suggestion, parce qu'en supplémentaire il s'inquiète de savoir si le Président a soulevé la question d'investissement avec moi: Oui, la réponse est oui. Absolument. Mais est-ce que le Président s'est servi des termes:

[*Traduction*]

. . . un accès illimité, le droit absolu d'acheter le Canada? Je réponds à cela par un non catégorique.

LA PRÉSUMÉE DEMANDE DE LIBERTÉ TOTALE D'INVESTIR

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, selon les paroles de M. Reisman: «Ronald Reagan a déclaré au premier ministre, M. Brian Mulroney, que la liberté totale d'investir au Canada»—ne parlons plus de droits absolus—«devait être négociée». Et on nous cite des paroles en ce sens.

Nous pouvons évidemment trouver aujourd'hui dans les supermarchés canadiens 200 000 exemplaires de ce nouveau livre qu'il faudrait intituler «Vendre le Canada». Il a été diffusé dans l'ensemble du pays.

Pourquoi les Canadiens supportent-ils un gouvernement qui n'a aucun cran? Comment se fait-il que le premier ministre n'ait pas refusé catégoriquement de laisser les Américains acheter librement n'importe quelle entreprise canadienne?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le chef de l'opposition perd son sang froid, monsieur le Président. Voilà que les choses ont changé. Il ne s'agit plus d'un accès illimité ou du droit absolu d'acheter nos entreprises. Il s'agit maintenant d'ouvrir la porte toute grande aux investissements commerciaux . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Mulroney: . . . ce qui a toujours été le cas. Au lieu de faire ces déclarations ridicules en sachant à quel point elles sont dérisoires, le chef de l'opposition pourrait peut-être nous dire s'il s'opposerait à des investissements étrangers qui créeraient des emplois à Sydney, en Nouvelle-Écosse, à North Bay ou à Esterhazy? Est-il prêt à s'y opposer? S'oppose-t-il à l'investissement étranger, le plus important de tous, qui a été fait à Oshawa?

Nous avons déclaré et à juste raison que le Canada était disposé à faire des affaires, mais qu'il n'était pas à vendre.

Nous attirons les investissements étrangers pour créer des emplois. Si le chef de l'opposition y voit des objections, qu'il le dise aux citoyens de Timmins, de Sydney, de North Bay et d'Esterhazy, car ils auront quelques explications à lui demander.

Des voix: Bravo!

LE RAPPORT D'INVESTISSEMENT CANADA—LA PRISE DE CONTRÔLE D'ENTREPRISES CANADIENNES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Il vient de dire qu'à son avis, l'investissement étranger vise à créer des emplois. Si c'est le cas, le premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi son propre organisme, Investissement Canada, a signalé dans son dernier rapport qu'entre juin 1985 et décembre 1986, 94 p. 100 des 22 milliards investis au Canada ont servi à des acquisitions et à des prises de contrôle d'entreprises canadiennes déjà existantes. Cet argent n'a pas servi à créer de nouveaux emplois ou de nouvelles entreprises; 94 p. 100 de ces investissements ont servi à des acquisitions et à des prises de contrôle. Dans ces conditions, monsieur le Président, pourquoi le premier ministre et le gouvernement examinent-ils d'autres propositions des Américains en vue de libéraliser totalement les investissements, ce qui se soldera par des prises de contrôle encore plus importantes d'entreprises canadiennes? Votre politique d'investissement a pour résultat des prises de contrôle d'entreprises canadiennes et non la création de nouveaux emplois.

● (1425)

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, tout ce que je puis dire, comme l'a dit le premier ministre, c'est qu'en guise de politique que nous avons créé Investissement Canada qui offre de nouvelles possibilités et de nouveaux emplois aux Canadiens. C'est pourquoi notre bilan depuis 1984 semble favorable non seulement aux investisseurs étrangers, mais également à la plupart des Canadiens car il favorise la croissance économique dans notre pays. C'est ce que recherche le gouvernement.

LA RÉUNION DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je pose une question au premier ministre ou au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Vous avez les preuves, par l'entremise de vos propres organismes . . .

Une voix: Adressez-vous à la présidence.

M. Axworthy: ... que 94 p. 100 des investissements étrangers au Canada ont servi uniquement à des prises de contrôle de sociétés canadiennes et non à la création de nouveaux emplois ni de nouvelles entreprises, mais bien à des acquisitions d'entreprises déjà existantes. C'est pour cette raison que nous voulons savoir pourquoi, quand il a rencontré le président et que ce dernier lui a demandé d'élargir les règlements en matière d'investissement, le premier ministre n'a-t-il pas tout simplement refusé?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Venons-en au fait, monsieur le Président. Lorsqu'on soulève la question de l'investissement, le député de Winnipeg—Fort Garry veut-il dire que lorsqu'une société étrangère ou américaine demande à investir 35 millions de dollars à Brandon, nous devrions refuser?

M. Guilbault (Saint-Jacques): C'est pour prendre le contrôle d'une société canadienne.

M. Mulroney: Quant à Versatile, ce qui représente un énorme investissement des Américains dans l'ouest du Canada, à Winnipeg et au Manitoba, aurions-nous dû refuser? Lorsqu'on parle de l'investissement étranger dans les petits centres ...

M. Axworthy: Vous n'avez pas encore refusé. Vous avez approuvé toutes les demandes. Pourquoi ne les rejetez-vous pas? De quel genre de programme s'agit-il?

M. Mulroney: Le député me demande s'il fallait rejeter des demandes. Selon lui, aurions-nous dû refuser le projet de Versatile? Aurions-nous dû refuser cet investissement au Manitoba?

Une voix: Oui.

M. Mulroney: Aurions-nous dû refuser cet investissement en Saskatchewan?

Une voix: Les employés ont été licenciés.

M. Mulroney: Les libéraux ne peuvent pas gagner sur tous les tableaux. Il faut dire aux Canadiens quelle est votre position, à tous les deux.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La parole est au député d'Essex—Windsor.

M. Axworthy: Vous bradez notre pays.

M. Mazankowski: Cessez de poser des questions stupides.

M. Axworthy: Nous continuerons à en poser jusqu'à ce que votre gouvernement soit renversé.

M. Mazankowski: Vous sonnez aussi faux que votre discours.

M. Axworthy: On procède à des mises à pied en ce moment-même.

M. le Président: Je tiens à rappeler aux députés qu'hier et avant-hier, alors que la période des questions s'est déroulée dans le respect des convenances, il n'y a pas eu beaucoup de questions. J'espère que les députés désireux d'échanger leurs opinions, autrement que par l'entremise du Président de la Chambre, se rappelleront aujourd'hui que d'autres députés attendent leur tour pour poser des questions dans les règles auxquelles les ministres sont disposés à répondre.

Une voix: Dans les règles.

M. le Président: Cela exige selon moi que tous les députés fassent preuve de collaboration—un député vient de dire que les questions doivent être posées dans les règles. Bien entendu, à la Chambre, toutes les questions sont posées et toutes les réponses sont données dans les règles.

La parole est au député d'Essex—Windsor.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT SUR LES MINÉRAUX ET LES MÉTAUX—LA PARTICIPATION CANADIENNE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'aimerais poser au premier ministre une question sur ce même sujet du libre échange. J'ai ici un document publié cette semaine par le gouvernement à propos de la politique sur les minéraux et les métaux du Canada, dans lequel on déclare:

> ... le gouvernement a renoncé à la pratique consistant à revendiquer une participation canadienne de 50 ou 60 p. 100 aux nouveaux projets d'exploitation de ressources minérales autres que des combustibles.

● (1430)

Pourquoi le gouvernement a-t-il renoncé à cette pratique? Ne s'agit-il pas une fois de plus d'un cadeau aux États-Unis sans contrepartie?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, le député doit savoir que cette mesure fait partie de la réglementation d'Investissement Canada depuis bien plus d'un an. Elle montre à l'industrie minière que nous sommes ouverts aux investissements étrangers. Que le député sache que l'industrie minière du Canada n'est pas menacée de tomber entre les mains d'étrangers. Elle est contrôlée et exploitée à 60 ou 70 p. 100 par des Canadiens.

Quand les représentants de l'industrie minière sont venus nous trouver, ils nous ont dit qu'ils avaient traversé une période très difficile, et qu'ils avaient besoin de nouveaux capitaux et de nouveaux investissements. Cette industrie pouvait fort bien se passer de cette restriction des investissements imposée par le gouvernement du Canada. Nous avons écouté et nous avons agi.

M. Langdon: Vous avez donc effectivement cédé sans contrepartie.

[*Français*]

LES MOTIFS DU PREMIER MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ce livre avec tous ces points faux, cette espèce de propagande, pourquoi est-ce que le premier ministre a-t-il décidé que cette fois-ci il est juste de le publier avec de l'argent du public? Pourquoi?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous croyons que la publication était tout à fait appropriée et utile aux contribuables afin qu'ils puissent former un jugement de valeur de façon objective sur cette grande question nationale.

[*Traduction*]

Je pense qu'il convient de noter que j'étais à Oshawa quand la General Motors a investi 2 milliards de dollars de l'étranger à Oshawa. Je suis allé à Windsor, l'autre secteur contrôlé par le NPD, une région d'une prospérité fabuleuse qui connait le plus faible taux de chômage du Canada, en grande partie grâce aux investissements étrangers. Et voilà maintenant que le NPD nous soutient de façon égoïste et élitiste que les investissements étrangers sont bons pour lui, mais mauvais pour Bathurst et Kelowna ou d'autres régions du Canada. Il faudrait qu'il se décide.

Des voix: Bravo!

M. Shields: Posez-en encore une autre.

M. Langdon: Le premier ministre montre sa profonde méconnaissance du Canada et de Windsor quand il dit que cette région a le plus faible taux de chômage de tout le Canada. N'importe qui peut vérifier que ce n'est pas vrai.

L'OPPOSITION QU'AURAIENT MANIFESTÉE LES PROVINCES AU POUVOIR DES ÉTATS-UNIS D'INVESTIR AU CANADA EN TOUTE LIBERTÉ

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, les gouvernements de l'Ontario et du Québec ont dit qu'ils s'opposaient à ce que l'on permette aux Américains d'investir librement ici. Le premier ministre va-t-il dire clairement que son gouvernement rejette catégoriquement la requête des Américains qui veulent pouvoir investir au Canada en toute liberté?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue doute que c'est dans le sud de l'Ontario que le taux de chômage est le plus bas au Canada.

Des voix: A Windsor.

M. Mulroney: Windsor est situé dans le sud de l'Ontario. Mon collègue suit son chef qui a dit le 8 mai, à CBC si je ne m'abuse, que 94 p. 100 des emplois créés se limitent à une toute petite région. Il parlait de Toronto et du sud de l'Ontario. C'est faux également. Environ 46 p. 100 des emplois qui ont été créés se trouvent en Ontario, 28 p. 100 au Québec, 22 p. 100 dans l'Ouest et ainsi de suite.

J'espère que mon collègue reconnaîtra que la prospérité qui existe, il le sait très bien, dans le nord de l'Ontario, vient en grande partie des investissements étrangers. Nous voulons retrouver ailleurs, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, une prospérité et des possibilités économiques analogues pour nos jeunes.

* * *

LA RÉFORME FISCALE

LA PRÉSENTATION D'UN LIVRE BLANC

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'ai déjà donné préavis de ma question au ministre des Finances. Quand il présentera le Livre blanc le 28 juin prochain, se contentera-t-il de déposer seulement ce document, ou une proposition, ou encore un maxi-budget comme l'a prétendu le président du comité permanent des finances et des questions économiques? Autrement dit, annoncera-t-il des réformes fiscales qui entreront en vigueur, soit immédiatement, soit avant la présentation d'un exposé budgétaire en bonne et due forme?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir donné préavis d'une partie de sa question.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Donnez-nous seulement une partie de la réponse alors.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je ne lui donnerai qu'une partie de la réponse. Cela sera un Livre blanc. Il méritera la meilleure heure d'écoute.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

ON DEMANDE SI DES MODIFICATIONS FISCALES ENTRERONT EN VIGUEUR IMMÉDIATEMENT LE 18 JUIN OU À UNE DATE QUI PRÉCÉDERA UN DISCOURS SUR LE BUDGET OFFICIEL

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, on peut jouer sur les mots, mais je voudrais dire au ministre des Finances que, depuis quelque temps, il a modifié la fiscalité canadienne par des communiqués de presse. Et probablement que je ne les ai pas tous! Je voudrais lui dire que cette fois-ci, on va avoir de la misère, de ce côté-ci de la Chambre, à accepter une réforme fiscale sans discours sur le Budget, une réforme fiscale par communiqués de presse.

Je voudrais lui demander encore une fois, de façon bien claire, et je ne veux pas jouer sur les mots: Est-ce que le 18 juin, il va y avoir des modifications fiscales qui entreront en vigueur immédiatement ou à une date qui précédera un discours du Budget officiel?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de présenter un discours budgétaire. C'est un Livre blanc volumineux qui sera présenté par le ministre des Finances au sujet de la réforme fiscale. Je pense qu'il est très important pour les Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

LA CUEILLETTE DE FONDS POUR LE MINISTRE ET SON ASSOCIATION DE COMTÉ PROGRESSISTE CONSERVATRICE PAR UN DIRIGEANT D'AMOCO CANADA

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. J'ai en main une lettre de M. Sherrold Moore, vice-président de la société Amoco du Canada, datée du 8 mai 1987, tendant à recueillir des fonds pour le ministre et son association de comté. On y dit notamment que les conservateurs ont fait de l'industrie énergétique une priorité.

Le ministre va-t-il s'engager à se dissocier de toute décision de son ministère ou du Cabinet au sujet du projet de prise de contrôle de la société Dome Petroleum par Amoco?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, comme dans le cas du député, j'en suis persuadé, il y a dans mon association de comté des gens qui font campagne et qui recueillent des fonds en mon nom. Cela fait partie du processus démocratique. Tous ces gens travaillent durant la journée. Je ne comprends pas les insinuations du député. S'il laisse entendre qu'il ne convient pas que des bénévoles aident un parti politique de cette façon et que des gens du secteur pétrolier ne peuvent travailler pour le compte de mon association de comté, je ne suis tout simplement pas d'accord.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Le ministre sait pertinemment que ce n'est pas ce que je prétends. Je tente simplement de m'assurer qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts, voire apparence de conflit d'intérêts.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Le Congrès du travail du Canada vous a suggéré cela.

M. Jelinek: Portez une accusation ou taisez-vous.

* * *

L'ÉNERGIE

DOME PETROLEUM—LA DÉCISION DU CABINET

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Pourrait-il nous préciser si c'est le Cabinet qui a décidé que Petro-Canada ne présenterait pas d'offre pour l'acquisition de Dome Petroleum? A part le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, d'autres ministres ont-ils eu leur mot à dire d'une façon ou d'une autre?

• (1440)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue sait pertinemment qu'aucun premier ministre ou ministre ne dévoile le fond des discussions privées qui ont lieu au Cabinet.

* * *

[*Français*]

VIA RAIL

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT PEUT JUSTIFIER SA DÉCISION DE NE PAS DONNER SUITE À LA RECOMMANDATION PRINCIPALE ET UNANIME DU RAPPORT HORNER

L'hon. André Ouellet (Papineau): J'ai une question à poser au ministre des Transports, monsieur le Président. La semaine dernière, le rapport Forget sur l'assurance-chômage a été jeté aux poubelles. Cette semaine, le rapport Horner, qui a été préparé sur l'avenir de VIA Rail, a lui aussi été mis aux poubelles quoiqu'il ait coûté environ un million de dollars.

Est-ce que le ministre peut justifier de ne pas donner suite à la principale et unanime recommandation du rapport Horner qui disait: «VIA Rail doit acheter de nouveaux wagons ou fermer ses portes.»?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le gouvernement a donné suite à la plupart des recommandations du rapport Horner. La Chambre a déjà entendu comment le gouvernement entend consacrer encore 361 millions de dollars à VIA Rail au cours des cinq prochaines années, portant ainsi le montant global à 2,5 milliards de dollars.

Des voix: Bravo!

M. Ouellet: Monsieur le Président, ces investissements sont excessifs parce que le ministre a tergiversé et que VIA Rail a été mal administrée.

LE CANADIEN—LE SERVICE TRANSCONTINENTAL

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, le ministre sait-il que le service du Canadien, notre train transcontinental, va être réduit du tiers? Comment le ministre peut-il justifier une telle décision quand ce train est toujours bondé pendant les mois d'été?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai expliqué hier que le train transcontinental, s'il n'allait pas être raccourci, ne serait tout simplement pas prolongé. C'est notamment que plus de wagons ont besoin d'être remis en état. On songe à doter jusqu'à 200 wagons de la climatisation et à remplacer leur système de chauffage à la vapeur par un système de chauffage à l'électricité. Nous n'éprouverons plus ce problème une fois qu'ils auront été modernisés.

L'INVESTISSEMENT DANS DE NOUVELLES VOITURES—LA POSITION DU MINISTRE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Depuis qu'il a été élu, le gouvernement prêche la compétence financière et le sens des responsabilités budgétaires. Mais dans le dossier VIA Rail, il ne songe ni au sens des responsabilités budgétaires ni apparemment à assurer vraiment l'avenir du transport ferroviaire de personnes au Canada.

Pourquoi le ministre des Transports n'a-t-il pu convaincre ses collègues du Cabinet d'investir dans de nouvelles voitures, qui non seulement s'amortiraient en sept ans mais qui mettraient ensuite VIA Rail en excellente situation financière, s'il a seulement essayé?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, mon travail en coulisse doit demeurer secret bien sûr. Je puis vous donner l'assurance que vous le trouveriez très intéressant si je m'exhibais devant vous quand je m'en acquitte.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Ne vous donnez pas cette peine.

M. Crosbie: Pour ce qui est de la question, je regrette que nous ne soyons pas en mesure de faire plus pour l'instant au sujet de VIA Rail. Nous estimons que les mesures que nous prenons vont améliorer considérablement le service, le confort et la commodité des voyageurs, et permettre à VIA Rail de respecter de plus en plus l'horaire à l'avenir. Cela comporte l'achat de nouvelles locomotives et la révision du matériel. Je pense que l'honorable parlementaire va constater une amélioration considérable. La question des nouvelles voitures devra attendre à plus tard.

M. Angus: Monsieur le Président, nous avons entendu répéter ce boniment-là par beaucoup de ministres.

L'EFFET DE LA DÉCISION

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, pourquoi le gouvernement du ministre n'a-t-il pas tenu compte de l'effet de cette decision sur les travailleurs de CanCar à Thunder Bay et de Bombardier à Montréal? Pourquoi n'a-t-il pas tenu compte du fait que l'abandon de ce marché va coûter aux contribuables, en comptant l'assurance-chômage, plus de 30 millions en protection des travailleurs qui vont perdre leur emploi pour cette raison? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas tenu compte de ces choses quand il a examiné le dossier?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, les marchés que nous fournissons actuellement à VIA Rail avec les fonds en question représentent 8 000 années-personnes de travail dans les secteurs de la construction et de la fabrication. Cela, ne l'oublions pas.

L'honorable parlementaire devrait demander aux sociétés qu'il a mentionnées si elles ont tenu compte de ce problème lorsqu'elles ont présenté leur prix pour faire ce travail. Les voitures revenaient à des centaines de milliers de dollars de plus que ce qui avait été initialement prévu.

L'honorable parlementaire devrait leur demander pourquoi elles n'ont pas affûté leurs crayons et étudié un devis que nous aurions pu trouver supportable, au lieu d'un qui dépassait de 100 millions le montant initialement envisagé.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE DE L'INDE

M. le Président: Je tiens à signaler aux députés la présence à la tribune d'une délégation parlementaire de l'Inde, dirigée par M. Sat Paul Mittal, député, président de l'Action parlementaire en faveur de l'abolition de l'apartheid.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES POSTES

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE SERVICES POSTAUX

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société des Postes qui était ici tantôt, ou à qui pourrait répondre à sa place. Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement conservateur a coupé les services postaux par l'installation des fameuses superboîtes et par la fermeture de bureaux de poste en milieu rural. Bientôt les Canadiens n'auront aucun service postal avec l'attitude irresponsable du ministre chargé des Postes, ce qui risque de causer une grève. Est-ce que le ministre ou celui qui peut répondre pour lui peut dire pourquoi le gouvernement continue à confronter les travailleurs au lieu de se préoccuper de redonner les services postaux que ce gouvernement-ci a coupés, lequel continue à priver les Canadiens des services essentiels?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, l'honorable ministre vient de quitter la Chambre pour un instant. Je prendrai note de la question et je lui en reparlerai.

M. le Président: Je redonnerai la parole au député plus tard.

* * *

L'AGRICULTURE

LA DÉCISION DE L'OCDE DE RÉDUIRE SES SUBVENTIONS À L'EXPORTATION DE CÉRÉALES—L'INCIDENCE SUR LE CANADA

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. A la décision de l'OCDE qui a accepté de réduire ses subventions à l'exportation de céréales, le secrétaire adjoint américain de l'agriculture Amstutz a réagi en disant qu'il faudrait aux États-Unis dix à treize ans pour mettre en oeuvre leur proposition de réduire ces subventions de pair avec l'Europe.

Va-t-il falloir en vertu de cette entente que le Canada cesse immédiatement de verser des subventions, comme celles découlant du programme spécial sur les grains, ou va-t-il pouvoir en réduire le montant au cours de la longue période qui mènera à leur disparition?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, l'accord conclu la semaine dernière à Paris aux entretiens de l'OCDE est une bonne nouvelle car c'est la première fois que les pays intéressés ont été unanimes pour accorder à l'agriculture la priorité absolue. Le libellé du communiqué, dont le député a pris connaissance, j'en suis sûr, est certainement encourageant.

Nous n'avons pas l'intention de faire quoique ce soit qui nuise à nos agriculteurs si ce n'est d'agir, si nous le jugeons bon, de concert avec les autres pays pour qu'ensemble nous puissions prendre des mesures pour résoudre cette question internationale très grave.

LA POLITIQUE CANADIENNE

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il informer la Chambre des engagements concrets qu'ont pris, le cas échéant, les Américains ou les Européens pour les proposer à la table des négociations de l'OCDE?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, la question porte davantage sur les progrès que nous pouvons réaliser dans le cadre des discussions générales du GATT qui se déroulent actuellemment. Il y a de bonnes chances, à mon avis, que des propositions soient déposées pendant l'été et qu'on entame des discussions à leur sujet au début de l'année prochaine.

Le député se souvient sans doute que la dernière fois qu'ont eu lieu les entretiens du GATT au Tokyo Round, il a fallu attendre quatre ans pour que ce genre de discussions commence. Nous avons un calendrier beaucoup plus restreint et les propositions qui seront faites à la table des négociations seront certainement discutées au GATT et non pas à ce genre de tribune.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA PRESTATION DE SERVICE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, je vais essayer de fondre mes deux questions en une seule maintenant que le ministre est à la Chambre. Les Canadiens sont mécontents que le gouvernement ait réduit les services postaux. Les employés de Postes Canada sont mécontents aussi de la politique de suppression de services du gouvernement. Pourquoi fait-il son possible pour fermer Postes Canada avec cette déclaration irresponsable?

• (1450)

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, en réalité, le service augmentera durant les prochaines . . .

Des voix: Où?

M. Andre: Durant les quatre prochaines années, il y aura 6 000 nouveaux . . .

Des voix: Où?

M. Andre: Le député ne semble pas prêt à écouter ma réponse.

M. le Président: Je demande aux députés de ne pas oublier qu'il reste encore beaucoup de questions à poser dans la période des questions. Les questions n'avancent pas depuis deux jours parce qu'on s'interpelle de part et d'autre de la Chambre. Le ministre a la parole.

M. Andre: Comme je le disais, monsieur le Président, Postes Canada a l'intention d'ouvrir 6 000 nouveaux points de service postal d'ici quatre ans pour améliorer le service. En réorganisant la gestion, en améliorant l'efficacité et la productivité et en investissant dans l'équipement, la société s'efforce d'assurer à tous les Canadiens un service fiable dans lequel ils peuvent avoir confiance.

On a engagé un bureau de vérificateurs indépendant, de l'extérieur du gouvernement, qui fera rapport au Parlement tous les trois mois pour qu'une source d'information indépendante puisse nous dire si les efforts déployés par la Société des postes pour améliorer son service portent fruit.

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

L'INTERNEMENT DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE AU COURS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE—L'OFFRE D'INDEMNISATION DU GOUVERNEMENT

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du Multiculturalisme. Sait-il que, en fin de semaine, le conseil de la National Association of Japanese Canadians a refusé son offre de 12 millions de dollars pour un fonds communautaire? A-t-il l'intention de se présenter à la réunion du 1er juin avec l'Association et de négocier sérieusement afin de trouver une solution équitable, tout en tenant compte de la réponse de l'Association à sa première offre?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): De toute évidence, monsieur le Président, c'est l'attitude que j'ai adoptée dès le début et je n'ai pas l'intention de la modifier.

LES RESSOURCES FOURNIES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le premier ministre, dont le gouvernement a déjà réussi à trouver jusqu'à un milliard de dollars pour faire face à d'importants besoins nationaux, va-t-il s'assurer que son collègue responsable du Multiculturalisme se présentera à la réunion du 1er juin avec des ressources suffisantes pour entreprendre de sérieuses négociations et respecter la promesse qu'il a faite aux Canadiens d'origine japonaise et aux autres Canadiens?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, le député doit savoir que je parle au nom du gouvernement dans ce domaine; comme d'habitude, j'ai l'appui du premier ministre.

* * *

L'EMPLOI

LES EMPLOIS CRÉÉS DANS LA RÉGION DE TORONTO

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Dans une déclaration qui a eu beaucoup d'écho, le député d'Oshawa et chef du Nouveau parti démocratique a dit que depuis deux ans et demi, 95 p. 100 des emplois créés au Canada l'ont été dans un rayon de 160 kilomètres du Grand Toronto. Cela laisse mes électeurs plutôt perplexes. Le ministre voudrait-il leur dire, ainsi qu'à la Chambre, ce qu'il en est?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir corriger les prétendues statistiques du NPD. L'an dernier, 21,5 p. 100 des nouveaux emplois ont été créés dans la région torontoise.

Mon collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) a affirmé pour sa part que 95 p. 100 des emplois avaient été créés en Ontario. C'est archifaux. En vérité, 35 p. 100 des emplois ont été créés en Ontario, province qui représente 38 p. 100 de la population active canadienne. Il n'y a pas de honte à créer des emplois en Ontario.

* * *

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ HAWKER SIDDELEY CAR WORKS, À TRENTON (N.-É.)

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Les travailleurs de l'usine de wagons de la société Hawker Siddeley, située à Trenton, en Nouvelle-Écosse, ainsi que leurs familles sont à la fois frustrés et déçus de voir que le gouvernement est incapable de prendre des initiatives valables pour les aider et assurer la stabilité de cette localité.

Le ministre peut-il dire à la Chambre, aux travailleurs et aux élus municipaux de Trenton, en Nouvelle-Écosse, quelles sont les mesures concrètes que son gouvernement a prises pour créer des débouchés professionnels dans cette région de la Nouvelle-Écosse?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je pense évidemment que les gens de cette région savent que le gouvernement canadien s'est engagé justement à assurer que l'usine de Trenton sera vendue en tant qu'opération et que ce sera vendu en tant que compagnie prospère. Évidemment, monsieur le Président, il nous faut à cet égard examiner plusieurs alternatives. Des pourparlers ont lieu avec les différents industriels et les différentes compagnies qui pourraient être intéressés à faire cette acquisition. Comme ces propos sont de nature confidentielle, monsieur le Président, vous me permettrez de limiter mes propos à cet effet.

[*Traduction*]

LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT—LA DATE DE L'ANNONCE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, en toute sincérité, je dois dire au ministre que les réunions, les discussions et les consultations ne sauraient remplacer les interventions précises et concrètes de la part du gouvernement du Canada. Au nom de ces travailleurs et de leurs familles, je demande au ministre de dire quand il entend faire une proposition constructive qui permettra aux travailleurs et aux habitants de Trenton en Nouvelle-Écosse de savoir où ils s'en vont. Au nom de la simple politesse, je demande au ministre de nous donner la date à laquelle il entend prendre une décision sur leur avenir.

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, nous faisons tout ce qui est possible pour assurer l'avenir des travailleurs de ces régions, comme nous l'avons fait pour tous les travailleurs des provinces de l'Est. C'est pourquoi nous avons créé tant d'emplois depuis 1984, comme le député le sait.

M. le Président: Je tiens à signaler aux députés que nous avons dérogé quelque peu à la routine. Je donne la parole au député de York-Sud—Weston et ce sera ensuite à nouveau le tour du Nouveau parti démocratique.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ENQUÊTE DU CORONER CONSÉCUTIVE À L'ASSASSINAT DE CELIA RUYGROK

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, c'est au solliciteur général que je m'adresse. Ma question porte sur l'enquête du coroner consécutive à l'assassinat de Celia Ruygrok. Au cours de cette enquête, le coroner a accusé le gouvernement fédéral de décliner toute responsabilité, et de faire usage de menaces voilées et d'intimidation. Le solliciteur général pourrait-il expliquer aux Canadiens pourquoi le gouvernement fédéral a refusé de collaborer pleinement lors de cette enquête du coroner? Que cherchait-il à cacher et pourquoi le gouvernement fédéral n'a-t-il pas assumé la pleine responsabilité de cette tragédie?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à donner au député l'assurance que j'ai suivi les délibérations de très près et que j'ai pris très au sérieux tout ce qui s'est dit lors de cette enquête. Cela dit, je tiens à donner au député et à tous nos collègues de la Chambre l'assurance que le ministère du solliciteur général a pleinement collaboré lors de cette enquête, qu'il n'avait absolument rien à cacher et qu'il n'a effectivement rien caché du tout.

M. Nunziata: Le ministre sait qu'il dit des bêtises. Il sait que cette tragédie aurait pu être évitée et que notre système pénal a abouti à un échec lamentable et tragique.

LES MESURES PRISES POUR EMPÊCHER LA RÉPÉTITION D'UNE TELLE TRAGÉDIE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, quelles mesures le solliciteur général a-t-il prises pour s'assurer qu'une tragédie comme celle-là ne se reproduira jamais?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Contrairement au député, je préfère attendre que le coroner ait publié son rapport, quitte ensuite à examiner les faits, à évaluer les recommandations et à y donner suite le mieux possible. Je m'en voudrais de condamner les gens et de porter un jugement avant de connaître la teneur du rapport.

* * *

LES RÉFUGIÉS

LE CAS DE FRANCESCO PIPERNO CONDAMNÉ PAR UNE COUR ITALIENNE POUR AVOIR COMMIS UN ACTE DE TERRORISME

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Le 2 juin 1986, j'ai exprimé à la Chambre la vive inquiétude que m'inspirait l'abus du système de détermination du statut de réfugié par un certain Francesco Piperno qui était recherché en Italie en rapport avec l'assassinat d'Aldo Moro.

Nous savons que la Commission d'appel de l'immigration est présentement saisie du cas Piperno et qu'en attendant qu'elle se prononce, on ne peut rien dire de plus à ce sujet. Or M. Piperno a été condamné lundi par défaut à dix années de prison par les autorités italiennes pour avoir contribué à établir un groupe terroriste armé. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles précautions a prises le gouvernement pour s'assurer que cet individu ne pose aucune menace à la sécurité des Canadiens pendant qu'il se prévaut de notre système de détermination du statut de réfugié?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, le député a raison de dire que la Commission d'appel de l'immigration est saisie du cas et il serait donc inopportun d'en parler. Je comprends le souci du député, mais je lui demanderais d'attendre la décision de cet organisme quasi-judiciaire.

• (1500)

L'AVORTEMENT

LES DONNÉES RECUEILLIES PAR STATISTIQUE CANADA

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Approvisionnements et Services qui est aussi la ministre responsable de Statistique Canada. Elle n'est pas sans savoir que Statistique Canada a récemment décidé de ne recueillir les données sur l'avortement que tous les trois ans au lieu de chaque année comme auparavant. Cette décision a sérieusement compromis les recherches scientifiques sur la fréquence des grossesses chez les adolescentes, sujet qui préoccupe sans aucun doute la ministre.

Prendra-t-elle immédiatement les mesures pour rétablir la base de données originale constituée à partir des rapports des hôpitaux et qui fournissait les données sûres et détaillées dont nous avons besoin pour nous attaquer à ce très grave problème?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'annoncer à la Chambre, je suis évidemment très préoccupée par les statistiques se rapportant aux avortements. J'avais, dès mon arrivée comme ministre responsable de Statistique Canada, demandé de réviser le dossier, de faire en sorte que les statistiques que nous compilerions soient les statistiques réelles, en tenant compte des cliniques privées du Québec et, en collaboration avec les provinces, nous avons réussi à mettre en place un programme, lequel, je pense, est beaucoup plus à l'image de la situation réelle au niveau des statistiques face au taux d'avortements qui se pratiquent au Canada.

[*Traduction*]

LA PUBLICATION ANNUELLE DE DONNÉES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, est-ce à dire que la ministre publiera les données chaque année, ce qui est absolument nécessaire? Nous voulons prévenir le mal; voilà pourquoi la question a une telle importance.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, étant une agence fédérale, Statistique Canada a dû elle aussi se conformer aux exigences des restrictions budgétaires et, après évaluation du programme, nous avons convenu que nous pouvions faire une évaluation globale du programme tous les trois ans, puisque les statistiques étaient très peu fluctuantes, et l'amélioration que nous apportons aux statistiques annuelles fait la bonification du programme. Et je suis très satisfaite de ce qui se fait actuellement.

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ENQUÊTE DU CORONER SUR LE MEURTRE DE CELIA RUYGROK

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Je voudrais revenir à sa réponse à mon collègue de York-Sud-Weston car je la trouve inouïe. Le ministre a-t-il bien dit qu'aucune mesure n'avait été prise après le meurtre commis par Sweeney au foyer de transition à Ottawa et qu'il attend le rapport d'une enquête avant d'agir en dépit du fait que, de toute évidence, les procédures doivent être rectifiées et renforcées pour empêcher que dans une situation de ce genre, un meurtrier soit acheminé vers un foyer de transition sans avis préalable? Des mesures ont sûrement été prises et le ministre devrait rectifier sa réponse.

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, l'hypothèse du député est inexacte. Ce que j'ai dit, c'est que je n'ai évidemment pas répondu aux témoignages présentés durant l'enquête, car je n'avais pas pris connaissance des recommandations du jury à ce sujet. Je ne peux évidemment rien faire avant de les obtenir. Toutefois, en prévision de cela, j'ai déjà demandé au sous-ministre d'examiner les recommandations et de me faire rapport dès qu'elles auront été faites.

Je peux assurer au député que dès après la mort, une enquête a été effectuée sur les procédures suivies à ce foyer de transition. Des recommandations ont été formulées et ont été appliquées immédiatement.

LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, compte tenu de la gravité de l'incident, la Chambre a le droit de savoir, je crois, le droit d'exiger qu'on réponde à la question de savoir ce qui a été fait pour renforcer le système à la suite de cette mort tragique.

M. Gauthier: Qu'avez-vous fait?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis tout disposé à énumérer—et je vais en obtenir la liste pour le député—les recommandations qui ont été faites à la suite de cette enquête, et les mesures que nous avons prises. Je n'en ai pas la liste ici aujourd'hui, mais je me ferai un réel plaisir de l'obtenir immédiatement pour le député.

M. le Président: Le député de London—Middlesex a la parole pour poser la dernière question (M. Clifford).

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA PROFANATION D'UNE PLAQUE À LA MÉMOIRE DES ANCIENS COMBATTANTS AU CENTRE DE TRAITEMENT HIGHBURY, À LONDON

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de Postes Canada. Il sait certainement qu'au centre de traitement Highbury, à London, une plaque commémorative de la guerre a récemment été profanée, mutilée et jetée. Le ministre pourrait-il promettre à la Chambre qu'il fera enquêter sur cet incident et qu'il fera remettre la plaque restaurée à un endroit bien en vue dans l'immeuble Dominion au centre de London?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'ai demandé aux Postes de procéder à une enquête qui est maintenant en cours. On m'a assuré que cela n'avait pas été fait sur les ordres de l'administration. On ne sait toujours pas qui a enlevé la plaque et qui l'a profanée, mais on a, de fait, l'intention de la restaurer et de l'installer à une place d'honneur.

M. le Président: Il y a plusieurs questions de privilège que la présidence va entendre maintenant.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

CORRECTION APPORTÉE À UNE RÉPONSE DONNÉE DURANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) fait un rappel au Règlement.

M. Bouchard: Monsieur le Président, c'est simplement pour apporter une correction à la réponse que j'ai donnée tantôt: 21.5 p. 100 d'emplois créés à Toronto, c'est pour trois ans et non pas seulement un an.

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, mon rappel au Règlement fait suite à celui du ministre, et j'ai les données de Statistique Canada relatives au mois d'avril, selon lesquelles le taux de chômage à Windsor, contrairement à ce qu'a affirmé le premier ministre (M. Mulroney), est de 9,9 p. 100 par rapport à 9,8 p. 100 à l'échelle nationale et par rapport à 4,5 p. 100 dans la ville de Toronto.

M. le Président: Les députés apprécient évidemment les faits concrets et nous remercions le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) des chiffres qu'il a fournis. Je pense cependant que nous nous lançons dans un débat.

J'ai reçu plusieurs avis de rappels au Règlement et questions de privilège. Je promets aux députés que la présidence accordera la parole à tous ceux qui la demanderont, mais elle ne peut pas la donner à tout le monde en même temps.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre pourrait peut-être répondre aujourd'hui à la question habituelle sur les travaux de la Chambre et nous annoncer les mesures que le gouvernement a l'intention de nous soumettre dans les prochains jours.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'annonce avec plaisir que demain sera un jour désigné. Des dispositions spéciales ont été prises pour la visite du président Mitterrand de la France, lundi. Nous réfléchissons à ce que nous ferons mardi. Si les négociations se déroulent bien, nous pourrons communiquer le programme à la Chambre demain ou le jour suivant.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question porte aussi sur les travaux de la Chambre. Le secrétaire parlementaire sait que, hier, à la réunion des leaders, j'ai demandé qu'on nous laisse savoir le plus tôt possible quand le gouvernement passera à des mesures d'initiative ministérielle et qu'une heure sera réservée aux initiatives parlementaires. Un projet de loi d'initiative parlementaire de la députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald) doit être mis aux voix et je saurais gré au secrétaire parlementaire de nous dire quand le vote pourra avoir lieu.

M. Lewis: Monsieur le Président, tout dépend de quand les mesures d'initiative gouvernementale seront prises en considération. Si des mesures du gouvernement sont à l'étude mardi, normalement, ces délibérations seront suivies de l'heure des initiatives parlementaires, et ce soir-là nous aurons la dernière heure de débat et le vote sur le projet de loi de la députée.

A ce stade-ci, j'ignore au juste si mardi sera une journée de l'opposition ou une journée réservée aux affaires émanant du gouvernement. Cependant, je comprends les responsabilités du député et d'autres membres de comités, et sitôt que nous serons au courant, nous nous mettrons certes en rapport avec le bureau du leader parlementaire du député.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais poursuivre cette discussion sur les travaux de la Chambre. Je tiens à dire, et je pense que tous les députés seront d'accord avec moi, que la réponse qui nous a été donnée, est absolument inutile. Nous savons tous que demain est un jour réservé à l'opposition. Nous n'ignorons pas que le président de la France sera parmi nous lundi prochain. Voilà maintenant qu'on nous dit que le gouvernement ignore ce qu'il va faire mardi ou mercredi. En fait, on ne répond pas à nos questions. Je voudrais qu'on respecte la tradition qui veut que le gouvernement donne à la Chambre son programme de la semaine, comme cela s'est toujours fait dans le passé.

• (1510)

M. Lewis: Monsieur le Président, je comprends les observations de mon honorable collègue. A l'heure actuelle, nous négocions certaines questions. Nous espérions avoir des nouvelles du bureau de mon collègue au sujet de certaines questions cet après-midi. Je ne tiens pas à négocier les travaux de la Chambre dans cette enceinte. Nous sommes certes disposés à rencontrer les représentants des deux partis, afin de discuter de ces questions aussitôt qu'ils seront en mesure de nous faire connaître leur position.

M. le Président: La présidence donnera tout d'abord la parole à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) au sujet d'une question de privilège, puis au député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), toujours au sujet d'une question de privilège, et enfin, au député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus).

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PRÉTENDUE VIOLATION DES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège avec un certain regret, mais j'estime devoir le faire étant donné que mes droits de député et de ministre sont en jeu, de même que ceux de tous les députés.

Dans sa question, le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) a laissé directement entendre que je pourrais être en conflit d'intérêts à l'égard de la prise de contrôle éventuelle de Dome par Amoco Canada sous prétexte qu'un des membres de mon association de circonscription est un employé d'Amoco Canada.

Laissez-moi vous expliquer dans quelle situation difficile je me trouverais, ainsi que n'importe quel autre député, si je laissais passer une telle accusation. M. Sherrold Moore a le seul tort d'être un citoyen qui s'intéresse à la politique et qui y participe en faisant volontairement don de son temps à notre parti, aux niveaux provincial et fédéral. C'est son seul péché, si je puis dire. C'est une activité essentielle pour nous tous, car elle nous permet de faire fonctionner nos associations de circonscription. Elle est absolument indispensable au succès de nos partis et de notre système politique.

Je ne serais nullement étonné, monsieur le Président, que certains membres de mon association travaillent pour Dome. Je sais qu'il y en a déjà eu par le passé. Je sais qu'au moins un autre employé de mon association travaille pour Amoco. Il y a également d'autres membres de mon association qui travaillent pour d'autres sociétés pétrolières.

L'insinuation selon laquelle je serais en conflit d'intérêts en ce qui concerne le secteur énergétique du fait que des bénévoles de mon association de circonscription travaillent dans ce secteur, s'attaque aux racines mêmes du processus démocratique et nous ne pouvons absolument pas la laisser passer.

Il doit y avoir au moins une centaine de députés à la Chambre qui ont des agriculteurs comme membres de leurs associations, mais cela ne les empêche pas de participer régulièrement aux débats sur l'agriculture et de voter sur des mesures agricoles. Il y a probablement au moins une trentaine de députés de l'opposition dont les associations incluent des chefs syndicaux, pourtant ils prennent part à presque tous les débats et les votes sur des questions ouvrières. Dans ces cas-là, je n'ai pas l'impression qu'il existe un conflit d'intérêts. Il ne m'appartiendrait pas de dire qu'un député ne devrait pas participer aux discussions, débats ou votes sur telle ou telle question parce qu'une personne bénévole appartenant à son association de circonscription travaille dans une ferme ou pour un syndicat ou une société pétrolière.

Avant de soulever la question de privilège proprement dite, le député de Vancouver—Kingsway a demandé que j'évite de participer aux discussions relatives à l'affaire Dome/Amoco parce qu'un de mes adjoints, membre de mon association de circonscription, est à l'emploi d'Amoco. Il a même demandé au premier ministre (M. Mulroney) s'il m'était déjà arrivé de discuter du rôle de Petro-Canada dans cette affaire.

Je peux dire au député que des directeurs de mon association de circonscription travaillent pour Petro-Canada. Et puis après? Est-ce qu'une personne ne doit pas se mêler de politique à titre de bénévole dans un parti tout simplement parce que, dans le passé, son employeur a peut-être fait affaire avec le gouvernement du Canada, ou vice versa?

On ne m'a pas accusé d'être dans une situation de conflit d'intérêts, mais on a clairement laissé entendre que cette possibilité peut exister. Je signale au député que s'il veut se comporter honorablement, il n'a qu'à se lever pour reconnaître qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts, ou sinon m'accuser de conflit d'intérêts et faire renvoyer la question au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure afin qu'un jury de la Chambre tranche la question. Faute de cela, je suis coincé dans une impasse, comme le serait tout autre député responsable et sérieux.

Nous allons devoir étudier les références de tous ceux qui sont volontaires pour travailler dans nos circonscriptions respectives, tous ceux qui choisissent de travailler bénévolement dans un cadre démocratique. C'est une situation impossible.

Je suis profondément choqué de voir insinuer que M. Sherrold Moore ait pu faire quelque chose d'incorrect. Il n'est coupable que d'avoir été un bon citoyen.

Des voix: Bravo!

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je suis content que le ministre soulève cette question. Je pense qu'il s'agit d'une question importante.

Je tiens à dire au ministre que je n'ai pas accusé M. Sherrold Moore de malversation, ni d'un péché quelconque comme le ministre le dit. Je ne l'ai pas accusé d'être coupable de quoi que ce soit. Je n'ai pas porté de telles accusations et je n'en ai pas l'intention. Je n'ai pas accusé non plus le ministre de conflit d'intérêts. En fait, je pense avoir bien précisé dans ma question qu'il n'était précisément pas question de porter une accusation de conflit d'intérêts.

Il m'appartient en tant que député de poser des questions brutales. Les questions brutales ne débouchent pas nécessairement sur des questions de privilège. Il s'agit d'une question brutale. Au moment de la plus grosse absorption de l'histoire de notre pays, l'absorption de la Société Dome par Amoco Canada, une transaction très controversée, le ministre a à la direction de sa circonscription un employé d'Amoco Canada.

En ce qui concerne la prise de contrôle proprement dite, le gouvernement semble agir en observateur alors que l'opposition demande instamment une solution canadienne. Nous connaissons tous la teneur du débat. Il y a beaucoup en jeu pour les sociétés en cause, pour le pays, pour le processus politique. Dans ces conditions, je suis en droit de poser la question que j'ai posée.

Cette personne n'est pas simplement un membre de son personnel administratif, mais c'est aussi un collecteur de fonds et il mobilise des fonds à une époque . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Je me dois de le signaler. Cela peut faire une différence.

Le ministre a confirmé que M. Moore est un collecteur de fonds, une personne qui recueille des fonds précisément au moment où le projet de prise de contrôle est une question brûlante dans le pays.

Dans ma question, j'ai demandé au ministre s'il n'y avait pas l'apparence d'un conflit d'intérêts. Si la prise de contrôle par Amoco a lieu, cette question sera soumise au Cabinet. J'ai donc demandé au premier ministre (M. Mulroney), sans présumer le moindre conflit d'intérêts, si l'on avait pris une décision quant au rôle de Petro-Canada, à savoir si oui ou non elle pouvait faire une offre pour l'acquisition de Dome en même temps qu'Amoco. Cette décision est du ressort du gouvernement et c'est l'un des aspects du problème. C'est pourquoi j'ai posé cette question tout à fait acceptable au premier ministre.

Je n'accuse aucunement le ministre. A mon avis, avis que partagent sans doute les Canadiens, le moment est mal choisi pour le ministre de compter parmi le personnel administratif de sa circonscription un collecteur de fonds qui occupe un poste élevé à Amoco Canada. Le député, en tant que ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre), devra peut-être en parler un jour au ministère ou au cabinet.

C'est une question que je crois avoir le droit de lui poser et je doute qu'elle soit une raison pour soulever la question de privilège.

M. Le Président: J'ai l'intention de laisser poursuivre le député, mais j'aurais bien apprécié qu'on me fasse parvenir la lettre à laquelle on a fait allusion dans la question. Je voudrais qu'on m'en remette un exemplaire si possible.

Je laisse le député poursuivre maintenant.

M. Waddell: Monsieur le Président, je vais prendre des dispositions pour que le page vous remette cette lettre.

Je n'ai vraiment pas grand-chose à ajouter. Je voulais simplement expliquer le contexte dans lequel cette question a été posée.

Bref, je n'accuse pas le ministre de conflit d'intérêts. Je veux savoir si sa participation dans ce processus a été . . .

M. Shields: Par insinuation seulement.

• (1520)

M. Waddell: Monsieur le Président, j'affirme que ma question est parfaitement justifiée. Le ministre y a répondu en disant qu'il continuerait. J'ai pensé qu'il voulait dire qu'il continuerait à faire partie de comités et à s'occuper de la question. Pour mon parti et pour moi, cet homme ne devrait pas continuer s'il participe aux campagnes de financement du parti tout en étant lié aussi étroitement et aussi directement à cette société. Il pourrait y avoir apparence de conflit à mon sens. Voilà ce que je tiens à signaler au ministre. Le ministre n'est peut-être pas d'accord, et c'est son droit. Je crois que la plupart des Canadiens pensent comme moi.

M. Andre: Ordure!

M. Waddell: Monsieur le Président, le ministre hurle «Ordure!» «Je ne pense pas que . . .

M. Andre: Je me rétracte.

M. Waddell: Merci. Le ministre a eu l'obligeance de se rétracter.

Nous avons des opinions différentes. C'est peut-être une question brutale. Je n'ai toutefois pas accusé le ministre d'être dans une situation de conflit d'intérêts. J'ai soulevé le problème. J'irai plus loin. C'est une question brutale, mais il n'y a pas là matière à question de privilège.

M. Shields: Ce sont des insinuations révoltantes.

M. le Président: Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) pourrait peut-être aider le président à examiner cette question que je prends au sérieux, comme je l'ai signalé il y a quelques jours au sujet d'une affaire assez semblable.

J'ai lu la lettre que le député de Vancouver—Kingsway a citée dans sa question. Je voudrais seulement m'assurer de bien comprendre la position du député. Y a-t-il quelque chose dans la lettre elle-même, dans la substance de la lettre, qui cause une difficulté quelconque au député, ou est-ce seulement le fait que M. Moore qui travaille dans l'industrie pétrolière est aussi membre de l'organisation de la circonscription et qu'il recueille des fonds pour le ministre? Autrement dit, la lettre elle-même est-elle une source d'inquiétude pour le député de Vancouver—Kingsway ou est-ce le fait qu'on recueille des fonds?

M. Waddell: Monsieur le Président, il n'y a rien dans la lettre qui m'inquiète. Comme le ministre l'a dit, un Canadien a le droit d'exercer ses droits politiques. Ce qui m'inquiète, ce dont j'ai parlé dans la question, c'est le fait que celui qui recueille des fonds est vice-président d'Amoco Canada, qu'il occupe un poste élevé dans cette compagnie, au moment où le gouvernement aura peut-être l'importante responsabilité de choisir parmi cette compagnie et des compagnies canadiennes rivales, dont une société d'État, celle qui prendra le contrôle de Dome. Voilà ce qui m'inquiète. Il pourrait y avoir apparence de difficulté pour le ministre, c'est pourquoi je lui ai posé la question.

Privilège—M. Andre

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, j'interviens sur la même question de privilège. Quoique je suis d'accord avec le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) et que je ne pense pas que les privilèges soient en jeu, j'estime néanmoins qu'il s'agit d'une question importante. Les mêmes renseignements m'ont été communiqués. J'en ai parlé à l'intéressé. J'ai posé quelques questions sur la foi de ces renseignements. A ce qu'il semble l'intéressé, le vice-président d'Amoco qui milite dans l'association de circonscription de l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre), le fait depuis au moins deux ans.

Rien ne prouvait que ces lettres avaient été envoyées sous le couvert de la franchise postale. Cette personne ne m'a rien indiqué qui me permette de conclure qu'il y ait eu influence indue ou qu'on se soit servi d'autre chose que de la lettre. Il est important je pense de communiquer ces renseignements à la Chambre.

Il faut bien sûr qu'il apparaisse que tous les députés sont au-dessus de tout reproche d'activité louche, subversive ou clandestine, mais il y a quand même des limites à ne pas dépasser. J'estime comme le ministre de la Consommation et des Corporations que le personnel des sociétés pétrolières a le droit d'appartenir à son organisation.

Dans le cas présent les faits se passent de commentaire. Parlant au nom du parti libéral, j'estime que tout est parfaitement régulier.

Des voix: Bravo!

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le ministre a très bien présenté son point de vue. Comme chacun le sait, il n'est pas nouveau venu à la Chambre et n'a sûrement pas besoin de mon aide.

Cependant, je désire signaler à la Chambre les propos que Votre Honneur a précédemment tenus, comme en fait foi le hansard du 14 avril 1987 à la page 5127. Vous avez dit:

> Je crois toutefois que le ministre veut dire qu'il y a atteinte à ses privilèges et que l'insinuation cachée dans les questions a souillé sa réputation. Le député a accusé le ministre d'avoir enfreint les lignes directrices ou il l'a affirmé.

Aucun député de quelque parti que ce soit ne craint les questions coriaces, qu'elles soient posées à la Chambre ou au comité. Celui qui les craindrait ne se lancerait pas en politique. Cependant, nous craignons le libellé de certaines questions qui portent atteinte non seulement à la réputation d'un ministre à l'intérieur de la Chambre, mais aussi à celle de personnes innocentes à l'extérieur.

Quand mon collègue du parti libéral a pris la parole, je n'ai pas été surpris de l'entendre dire ce qu'il a dit. Je le tiens en haute estime. Cependant, je dirai à la Chambre que nous avons bien de la chance de pouvoir dire ce que nous voulons ici même. Nous abusons toutefois des privilèges de la Chambre et de ceux du ministre si nous tenons à la Chambre des propos que nous ne tiendrions pas à l'extérieur, car, comme le sait pertinemment mon collègue qui est homme de loi, on sous-entend quelque chose quand on demande au ministre s'il a participé à des décisions sous prétexte qu'un bénévole de son association qui travaille pour une société pétrolière a demandé à celle-ci de l'argent au nom du ministre. Le député sait pertinemment qu'il s'agit d'une insinuation cachée qui porte atteinte à sa réputation.

Quand on agit ainsi, non seulement on porte atteinte aux privilèges du ministre, mais aussi à la réputation de tous les bénévoles de nos associations de circonscription. Tous les bénévoles qui travaillent pour moi et pour les autres députés voient leur réputation entachée quand un député profite de son immunité pour tenir des propos qui ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

Je sais que l'affaire a été soulevée sous forme de question de privilège. Si vous jugez, monsieur le Président, que la question de privilège paraît fondée après avoir entendu les argumentations, je serai prêt à appuyer mon collègue pour élaborer la motion et en saisir le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

M. Waddell: Monsieur le Président, je ne comprends pas qu'on puisse dire que c'est de la calomnie si je n'accuse pas le ministre d'être en situation de conflit d'intérêts. Comment peut-on parler de calomnie si j'ai précisément dit le contraire dans ma question?

Je crois aussi fermement que le ministre que les gens devraient s'engager dans le processus politique, et je m'accorde à dire que les pétroliers doivent s'engager dans la vie politique pour tous les partis. J'ai certes le droit de poser des questions vaches à propos de la participation du ministre à ces décisions et de demander si des sociétés d'État y ont contribué et si le ministre songe à prendre des mesures pour apporter des changements. Son collecteur de fonds pourrait peut-être charger quelqu'un d'autre de ce travail pendant quelque temps, tant que la question est à l'étude au Cabinet.

M. Andre: Pourquoi?

M. Waddell: Pour ne pas donner aux Canadiens l'impression qu'il est en situation de conflit d'intérêts. C'est sur ce point que le ministre et moi divergeons d'opinion.

M. Andre: Vous portez une accusation.

M. Waddell: Je répète encore une fois que je n'ai accusé personne d'être en conflit d'intérêts.

M. Shields: Vous l'insinuez.

M. Waddell: Je n'ai rien insinué. J'ai posé une question vache, et j'estime avoir le droit de poser ce genre de questions à la Chambre.

M. Andre: De calomnier n'importe qui.

M. le Président: On est parfois tenté de débattre de telles choses directement entre députés sans passer par la présidence. Cela met cette dernière dans un certain embarras, comme les députés peuvent le comprendre.

A cet égard, il incombe à la présidence d'entendre la plainte et d'écouter très attentivement la défense. Il est très important pour moi de savoir quelle position exactement prend le député de Vancouver—Kingsway dans la controverse, car cela a bien sûr une incidence sur l'approche que j'adopterai en rendant ma décision en réponse à une plainte dont on m'a saisi. Avec tout le respect que je dois aux députés, il me faut dire que les remarques qui fusent de toutes parts, surtout pendant que le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) présente sa défense ne facilitent certes pas la tâche de la Présidence. Ces interruptions compliquent plutôt la situation.

• (1530)

J'ai entendu le secrétaire parlementaire citer une des décisions que j'ai rendue il y a quelques jours et à laquelle je viens de faire allusion. Je peux assurer aux députés que je prends ce genre de problèmes très au sérieux. C'est aussi pourquoi on doit pouvoir entendre très clairement et sans interruption, tous les arguments.

Le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom).

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Je serai bref, monsieur le Président. Je désire simplement affirmer que peu importe si le ministre pense avoir un motif légitime de plainte ou de désaccord, rien dans la question du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) à mon avis ne permet d'en faire une question de privilège.

Il s'agit d'une divergence de vues. Le député de Vancouver a dit qu'il n'accusait pas le ministre de conflit d'intérêts ou de malversation. Il demandait simplement s'il convenait que le ministre prenne part à une éventuelle décision du cabinet alors qu'une lettre destinée à recueillir des fonds vient récemment d'être adressée par le vice-président d'Amoco, impliqué dans le rachat éventuel de Dome, au nom du ministre de la Consommation et des Corporations. Il s'agit simplement de savoir s'il convient d'agir ainsi. C'est assurément une question légitime. Elle ne contenait aucune insinuation de conflit d'intérêts. Le député a demandé s'il convient qu'un ministre agisse de la sorte. Je ne vois aucun précédent dans le Règlement de la Chambre, et je suis ici depuis assez longtemps, qui puisse justifier une question de privilège. A mon avis, il s'agit d'une divergence de vues entre deux députés et rien de plus, monsieur le Président.

M. le Président: La présidence entendra d'autres députés dans un moment.

Dans une situation comme celle-ci, la présidence a la responsabilité de s'assurer que la question est nettement définie. Je conclus d'après ce qu'ont dit le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) et le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) que le premier n'avait pas l'intention d'accuser le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) d'aucune malversation. J'en conclue que c'est la position du député de Vancouver—Kingsway.

J'en déduis également que ce dernier affirme cependant que, dans ces circonstances, il estime avoir le droit de poser des questions au moins en ce qui concerne le fait que quelqu'un qui réside dans l'association de circonscription de l'honorable ministre est à l'emploi d'une société qui fait l'objet de beaucoup de publicité et qui est importante à cause des emplois qu'elle fournit à l'industrie et au Canada. Je veux être absolument certain d'avoir compris exactement les propos du député de Vancouver—Kingsway.

Comme je l'ai déjà dit en d'autres occasions, même sans porter d'accusations ouvertes, on peut poser des questions de façon à insinuer la chose par malveillance. Je veux être absolument certain que le député de Vancouver—Kingsway affirme que non seulement il n'a pas accusé le ministre de malversations mais qu'il n'avait pas l'intention d'insinuer que tel était le cas.

M. Waddell: C'est presque exactement ce qui s'est passé, monsieur le Président. Je n'avais pas l'intention d'insinuer que le ministre s'était rendu coupable de malversations. Je n'accuse pas le ministre d'une telle chose.

Je suis d'accord avec ce que vous avez dit, monsieur le Président, à l'exception près que j'ajouterais à la fin qu'il s'agit non seulement d'une question d'emplois mais aussi d'une décision importante du gouvernement qui va être prise ou qui l'a peut-être déjà été par l'intermédiaire de Petro-Canada.

Finalement, puisque je l'ai oublié la dernière fois, je déclare très respectueusement qu'il s'agit d'une affaire différente de celle à laquelle a fait allusion l'honorable leader adjoint du gouvernement à la Chambre. Il s'est reporté à la page 5127 du hansard. A mon avis, il s'agissait d'un incident où on accusait le ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) (M. Jelinek) d'avoir enfreint les lignes directrices du Cabinet, à propos de certaines questions personnelles.

M. Nystrom: D'être en conflit d'intérêts.

M. Waddell: Ce cas est différent, monsieur le Président.

M. le Président: Selon un vieux dicton qui a la faveur des hommes de loi, il ne faut jamais pousser trop loin sa défense si on s'est relativement bien débrouillé jusque-là.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je tiens néanmoins à remercier le député de ses observations.

Le député de Peace River (M. Cooper) demande à intervenir.

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je voudrais intervenir à propos de cette question qui me paraît fondamentale à deux égards. Je déplore depuis un certain temps déjà une certaine pratique qui a cours à la Chambre, soit celle de nommer des personnes autres que des représentants élus, et à ce titre, ces personnes n'ont donc ni la possibilité ni le droit de se défendre. Cete question est cruciale. Dans ces cas-là, quand une accusation, directe ou indirecte, est portée, quand on laisse entendre qu'il y aurait eu acte illicite ou préjudiciable, ou du moins l'apparence d'un tel acte, la personne visée est immédiatement culpabilisée sans avoir la moindre possibilité de se défendre, de tirer la chose au clair, ou de protéger sa réputation.

Examinons le hansard depuis deux ans et force nous est de constater que cette pratique devient de plus en plus fréquente à la Chambre. Je soutiens catégoriquement, monsieur le Président, que nous devons à tout prix y mettre un terme. Qu'il s'agisse d'un incident comme celui de cet après-midi ou d'autres comme ceux qui se sont produits auparavant, on a porté à la Chambre des communes atteinte à la réputation de certaines personnes, que ce soit directement ou indirectement, sans leur avoir jamais donné la possibilité de se blanchir ou de se protéger.

Nous savons que des personnes ont subi des torts irréparables du fait d'accusations de ce genre. J'ai déjà soulevé la question et je tiens à rappeler de nouveau que nous, les députés, jouissons de privilèges spéciaux. Nous avons effectivement le droit de faire toutes les déclarations que nous souhaitons sans courir le moindre risque d'être poursuivis en justice et ce privilège nous garantit la liberté de parole nécessaire pour présenter équitablement, clairement et aussi courageusement que possible les préoccupations et les problèmes dont nous sommes saisis.

J'ai déjà expliqué aussi que ces privilèges sont assortis de certaines responsabilités. Il nous incombe entre autres d'être très prudents dans nos relations avec les autres. Il faut par exemple respecter leur nom, leur réputation et leur mode de vie.

Je voudrais me reporter à une affaire à laquelle j'ai été mêlé à la Chambre en 1982-1983 tandis que j'étais député de l'opposition. Le Président à l'époque avait déclaré que j'avais de prime abord raison de soulever la question de privilège. La chose fascinante en l'occurrence est que l'affaire mettait en cause quelqu'un qui me semblait avoir porté atteinte à mes privilèges. La question a été soulevée à la Chambre. Les délibérations sur toute l'affaire ont duré deux ou trois semaines, mais jamais le nom de la personne n'a été prononcé. A mon avis, on ne pouvait pas divulguer le nom de cette personne,car elle ne pouvait se défendre tant que le Président n'avait pas décidé qu'il s'agissait de prime abord d'une question de privilège et c'est ce qu'il fit. La Chambre renvoya alors la question à un comité. La personne en cause était alors en mesure de se défendre. Jusqu'à ce moment-là, je n'avais jamais mentionné son nom. Personne ne l'avait fait non plus car il s'agissait d'un privilège fondamental et il fallait protéger l'intérêt de personnes en dehors de la Chambre.

Je prétends donc que c'est un fait fondamental et important lié au fonctionnement et aux privilèges de la Chambre. Si nous abusons de ces privilèges, nous perdons le droit de les exercer et ils devraient nous être retirés. Ces privilèges sont accompagnés de responsabilités. Nous ne pouvons pas faire indirectement ce que nous ne pouvons faire directement. Voilà la distinction subtile que nous devons faire aujourd'hui. Si nous n'y prenons pas garde, nous porterons atteinte aux privilèges de certains députés et, ce qui est encore plus important, nous léserons les droits de ceux que nous prétendons représenter.

• (1440)

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je serai très bref. Tout d'abord, nous savons tous que les partis politiques canadiens comptent absolument sur les bénévoles. Dès qu'on donne à entendre que les bénévoles retirent des avantages, on met en doute ce caractère bénévole justement de leur travail.

Il est incontestable, à mon avis du moins, que les questions du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) étaient posées de façon à incriminer les motifs du ministre et de l'autre personne en jeu. C'est très déplorable. Comme l'a dit le député de Peace River (M. Cooper), quand on mêle le nom d'une personne à une discussion et que cette personne n'a aucune idée que cela va se passer, on la prive de moyens de défense. Cela aussi c'est très déplorable. Il y a un usage que certains d'entre nous suivons à la Chambre et qui consiste à ne jamais lancer le nom d'une personne en Chambre sans d'abord l'avoir consultée. C'est une méthode très utile pour protéger les privilèges de ceux qui n'appartiennent pas à la Chambre.

En second lieu, au fur et à mesure que le gouvernement grossit il devient pour ainsi dire impossible d'exercer des activités qui soient isolées de ce qui se passe ici. Pour prendre mon cas à moi, je représente une circonscription agricole. L'association progressiste-conservatrice de ma circonscription de Portage—Marquette compte beaucoup d'agriculteurs. Plusieurs dirigeants de mon association sont agriculteurs. Faut-il que je règle mon activité en tant que ministériel sur ce qui se passe dans ma circonscription de façon à ce qu'il n'y ait pas d'apparence de conflit d'intérêts? Le gouvernement prend beaucoup de décisions au nom des agriculteurs. Sommes-nous censés fixer les paiements initiaux à un moment où il n'y a pas de campagne de financement ni aucune autre activité en cours dans notre circonscription de sorte qu'on ne puisse établir aucun lien apparent entre les deux? La fixation du paiement en vertu de la Loi sur la stabilisation du grain de l'Ouest est un événement majeur au printemps. Est-ce supposé se faire à un moment où mon association de comté n'a pas d'activité en cours?

Le simple fait que le député ait posé la question de façon à insinuer quelque écart de conduite jette un doute sur bien d'autres activités gouvernementales. Aussi injuste que ce soit pour le ministre en cause, c'est aussi extrêmement injuste pour les bénévoles qui appuient les partis politiques de sorte que le système puisse fonctionner rondement. Cela jette un doute non seulement sur la conduite du ministre, mais encore sur la façon dont nous obtenons tous un appui dans nos circonscriptions de façon à être éventuellement élus ici, et sur la façon dont le gouvernement fonctionne.

M. Andre: Monsieur le Président, je serai très bref. Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) a dit qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts et qu'il n'insinuait nullement qu'il y avait conflit d'intérêts. Toutefois, sa question visait à savoir si j'allais m'absenter de toute discussion concernant les sociétés Dome et Amoco. La question au premier ministre (M. Mulroney) était de savoir si j'avais participé à pareilles discussions.

Une seule raison aurait justifié que je m'absente de pareilles discussions et cela aurait été pour éviter d'être en situation de conflit d'intérêts. Le fait qu'il demande si j'allais m'absenter laisse entendre à prime abord que je suis en situation de conflit d'intérêts et que je ne dois pas participer à la prise de ces décisions. Il dit ne pas m'accuser d'être en situation de conflit d'intérêts et ne rien vouloir insinuer en ce sens, mais il demande que je fasse quelque chose que je ferais seulement si je me trouvais en situation de conflit d'intérêts. Je prétends humblement que s'il veut être logique avec lui-même, il doit retirer ce qu'il insinuait dans sa question au premier ministre, soit que je ne dois pas prendre part aux pourparlers concernant Dome et Amoco. Sinon, il sous-entend que je me trouve en conflit d'intérêts.

Comme le député libéral l'a fait remarquer, l'homme en cause est un dirigeant de mon organisation depuis deux ans. Il est membre du bureau depuis plus longtemps, mais il fait partie du comité de collecte de fonds depuis quelques années. Il fait cette année le même travail que l'année dernière, c'est son rôle au sein du bureau. Le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan), qui a eu la courtoisie de communiquer avec lui avant de soulever la question, a vu qu'il n'y avait aucun rapport entre ces fonctions et une transaction commerciale. Cet homme travaille simplement à titre bénévole comme il l'a fait par le passé et comme il le fera encore, je l'espère, si cette expérience ne l'a pas totalement dégoûté.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, le ministre a couvert tous les points que je voulais soulever moi-même. Je serai donc très bref.

Je voudrais revenir surtout sur les commentaires du député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). La calomnie porte atteinte aux privilèges. Elle n'est pas moins condamnable quand elle est faite par insinuation. A entendre la question du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), aucun citoyen raisonnable ne peut douter de l'intention qu'elle cache. Le député prétend qu'il ne voulait rien insinuer. Je ne le crois pas parce que, comme le ministre l'a fait remarquer, le député ne demandait pas des faits, une analyse ou des données précises. Il a demandé seulement s'il convenait que le ministre entreprenne certaines activités, en supposant et peut-être même en espérant qu'il y ait quelque chose d'irrégulier.

La seule conduite convenable, c'est que le député se rétracte, comme on le lui demande et comme l'a fait le député libéral, ce qui est tout en son honneur.

M. MacLellan: Monsieur le Président, j'ai parlé la première fois parce que je possédais des renseignements que le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) n'avait pas. Je n'avais pas l'intention d'insinuer que le député n'avait pas le droit de poser sa question. Il a dit qu'il n'avait pas l'intention d'insinuer quoi que ce soit et je pense que tous les députés doivent admettre cette déclaration et l'accepter. Il ne convient pas que la Chambre ou les députés doutent de la parole d'un député. S'il a dit qu'il n'avait pas l'intention d'insinuer quoi que ce soit, c'est important que tous les députés le prennent au mot.

Le ministre vient d'une ville où la plupart des gens travaillent pour l'industrie pétrolière. Il est difficile de ne pas avoir un certain lien. Cependant, il y a une apparence de conflit ici, rien qu'une apparence. Je ne sais pas si c'est la Chambre qui doit intervenir ou si c'est le premier ministre (M. Mulroney) qui doit parler au ministre. Cependant, je ne voudrais pas que nous n'ayons pas le droit de poser des questions pour éviter de calomnier d'autres députés. Comme le député l'a dit, nous mentionnons des noms à la Chambre et nous calomnions ces personnes par association. Je ne pense pas que ce soit nécessairement le cas.

• (1550)

Je ne pense pas que ce soit une question de privilège, comme je l'ai dit au début. Je ne crois pas que le député de Calgary-Centre (M. Andre) soit en conflit d'intérêts surtout d'après les renseignements dont je disposais. Je crois honnêtement que cette question est très importante parce que les députés doivent avoir le droit d'employer certaines personnes à leur service sans s'inquiéter des conséquences de leurs autres activités. Il est important aussi qu'on accorde aux députés le droit de poser des questions. Lorsqu'il y a apparence de conflit, la présidence aurait tort à mon avis de restreindre les députés.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'hésite à mentionner cela, mais il me semble que l'on passe à côté de quelque chose, qu'il n'y aurait pas de coeur ou de substance à ce dont nous parlons s'il ne se passait pas une ou deux choses particulières dans le pays. Une des principales prises de possession en cours en ce moment est l'affaire Dome-Amoco. Je pense que le ministre sera le premier à admettre que lorsque l'on a une grande association de circonscription il y a lieu de s'interroger sur le bien-fondé de l'envoi, par le vice-président d'Amoco, d'une lettre pour lever des fonds. C'est la raison essentielle pour laquelle cette question de privilège a été soulevée, bien que je ne pense pas que c'en soit une.

N'importe qui d'autre dans la circoncription de Calgary-Centre aurait pu envoyer cette lettre. Ce n'est pas seulement une lettre pour lever des fonds. Si je ne m'abuse, elle dit aussi que les conservateurs ont donné au secteur énergétique une haute priorité. Il se trouve que le ministre est à la fois responsable des corporations et de la consommation. Si M. Moore envoie des centaines de lettres comme celle-là pour ramasser des fonds, il devrait savoir que certaines seront envoyées aux journaux ou rendues publiques. Le coeur de la question est le fait que cette personne, qui occupe un poste de vice-président chez Amoco, ait écrit une lettre qui traite de l'énergie et sollicite des fonds, pour un député particulier à un moment où cette prise de possession très controversée est au centre des préoccupations.

Changeons un peu d'optique. Supposons qu'il s'agisse d'un autre portefeuille. Imaginons que ce soit le ministre de l'Expansion industrielle régionale, que Chrysler et GM cherchent à implanter une usine dans une circonscription donnée, et qu'un vice-président de GM envoie, à un moment particulièrement critique, une lettre pour lever des fonds dans cette circonscription.

Il faut placer cette affaire dans une juste perspective en tenant compte du portefeuille du ministre concerné, de la raison de cette question, de l'à-propos de cette lettre et de l'allusion à l'industrie énergétique en plein milieu d'une vive controverse.

Le député de Crowfoot (M. Malone) a fait un affront au député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) en déclarant qu'il ne le croit simplement pas. Pareils propos constituent en soi une atteinte au privilège d'un député. Le ministre a crié «ordure» à travers la Chambre et s'est ensuite rétracté. Il se peut bien que cette question l'embarrasse, lui et certains députés de ce côté-là de la Chambre. Je suis convaincu que M. Moore savait parfaitement, lorsqu'il a signé cette lettre qu'il envoyée à des centaines d'exemplaires, que quelqu'un pourrait bien mettre la main dessus.

M. le Président: Avant d'aller plus loin, je tiens à faire une mise au point en rappelant aux députés que la présidence n'a pas à décider s'il convient ou non d'émettre des directives à l'intention des membres d'une association de comté d'un député pour leur dicter une ligne de conduite. Je n'ai pas à me prononcer sur ce sujet. Ce que je dois établir, par contre, c'est si les questions posées, et le contexte dans lequel elles ont été posées, ont causé suffisamment de tort au ministre pour l'empêcher d'exercer ses fonctions convenablement. Voilà la question à trancher. Elle constitue l'essence même du privilège.

C'est donc la décision que je dois rendre, et je voudrais que les députés, qui ont déjà eu l'avantage d'entendre quelques bons arguments et qui voudraient ajouter leur grain de sel, s'en tiennent à cet aspect de la question. Je répète que nous n'avons pas à savoir si des directives devraient être émises pour régir ce genre de choses. Ce qu'il faut établir, c'est si les questions posées ont empêché le ministre d'exercer la charge que le public lui a confiée.

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta-Nord): Monsieur le Président, mes remarques seront très brèves. Tout citoyen canadien a le droit d'assumer sa tâche sans faire l'objet de calomnies ou d'insinuations malveillantes de la part des députés de la Chambre. Il a le droit d'être présumé innocent jusqu'à ce qu'on prouve sa culpabilité, et cela vaut aussi pour le ministre.

Il ne s'agit pas seulement de savoir si oui ou non il a enfreint les droits du ministre même involontairement. En réalité, il a créé une présomption de culpabilité et ce, à mon avis, de propos délibéré. Tant que le doute subsistera le ministre ne pourra pas assumer normalement sa tâche. C'est pourquoi, monsieur le Président, il me semble que de prime abord, on a enfreint les droits du ministre en créant une présomption injustifiée à l'égard de la tâche qu'il assume.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je serai bref également. J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt l'exposé du député de Skeena (M. Fulton). J'ai eu l'impression que les insinuations étaient réitérées. Je ne veux pas dire que le député de Skeena porte une accusation et loin de moi l'idée d'accepter les propos du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) qui prétend ne pas accuser de quoi que ce soit le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre). En réalité, la question ainsi formulée est une calomnie, que ce soit voulu ou non. Là n'est pas la question. A mon avis, le problème est de savoir si la question laisse planer des insinuations malveillantes, volontairement ou non. Voilà le problème que nous devons résoudre.

Je ne contrôle pas les activités de l'association de ma circonscription. Je tiens à vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'aux députés de la Chambre, que le ministre ne surveille pas les activités de l'association qui travaille pour lui dans sa circonscription. C'est plus qu'une transaction sous lien de dépendance. En fait, j'ai demandé à mon collègue le député de Peace River (M. Cooper) s'il dicte ses volontés à son association et il a dit que c'était le contraire. C'est l'association qui fixe son programme lorsqu'elle fait une campagne de financement.

Le dernier point que j'ai à signaler, c'est que M. Moore, le vice-président de Amoco, n'est pas identifié ainsi dans la lettre. Le seul moment où on en entend parler, c'est lorsqu'il en est question à la Chambre. Le fait que la question ait été abordée à la Chambre montre bien qu'il s'agit de sous-entendus volontaires ou non.

M. le Président: Il ne faut pas oublier que cette journée est réservée à l'opposition; les interventions de tous les députés ont beaucoup aidé la présidence, et je les en remercie. J'examinerai la question et j'en reparlerai à la Chambre en temps opportun.

[*Français*]

LE NOMBRE D'EMPLOYÉS AUX CHANTIERS MARITIMES DE LAUZON

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je voudrais aussi poser la question de privilège qui, je l'espère, sera moins longue que celle que nous venons d'entendre.

Hier, après la période des Questions orales, le député de Lévis (M. Fontaine) a indiqué que j'avais mal informé la Chambre concernant le nombre d'employés aux chantiers maritimes de Lauzon. Monsieur le Président, durant la période des Questions orales, j'avais indiqué que «j'apprenais en fin de semaine qu'il n'y avait plus que 400 personnes qui travaillaient aux chantiers maritimes de Lauzon». Monsieur le Président, il est évident que dans le contexte de ma question, je me référais aux employés syndiqués qui travaillent à un salaire horaire, qui sont payés à l'heure sur les chantiers et qui sont les premiers à être congédiés lorsque les travaux diminuent. Je ne me suis pas référé aux ingénieurs et aux techniciens qui, le plus souvent, ne sont pas congédiés ou mis à pied au moment où il y a des diminutions de travail.

Ce matin, pour en être plus certain, j'ai téléphoné moi aussi au président, M. Jean Roch Brisson, pour lui demander quel était le nombre d'employés qui travaillaient directement sur les chantiers et il m'a dit que la liste de paie de demain, 22 mai, allait comprendre 433 employés qui travaillent directement sur les chantiers comme employés payés à l'heure. Monsieur le Président, si j'ai fait une erreur, j'ai fait une erreur de 33.

M. Fontaine: Monsieur le Président, hier après la question du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), j'ai voulu vérifier auprès des autorités du chantier et j'ai communiqué avec M. René Hallé du Service des relations publiques de cette compagnie qui m'a confirmé que, au lieu de 400 employés tel que déclaré par le député de Laval-des-Rapides, il s'agissait effectivement de 750 employés. Si la Présidence le désire, je serai en mesure de fournir des documents appropriés pour justifier le nombre exact et la source de mes informations. La Chambre a été bien informée par le député de Lévis.

M. le Président: Je pense que ce n'est probablement pas une question de privilège, mais je remercie l'honorable député de Lévis (M. Fontaine) et l'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) pour la correction au compte rendu des *Débats* de la Chambre. Merci bien de votre attention pour les détails du débat.

• (1600)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT— L'ÉCONOMIE DE L'ALBERTA

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Waddell:

Que la Chambre manifeste sa déception au gouvernement qui n'a pas réussi à s'attaquer efficacement à la grave récession économique qui sévit en Alberta et à cause de laquelle

1) l'Alberta est la province qui a connu la pire performance économique au Canada et devrait, selon les prévisions du *Conference Board of Canada*, voir son économie connaître une récession générale pour la deuxième année consécutive;

2) 50 000 emplois directs et indirects sont disparus dans l'industrie pétrolière et gazière;

3) les agriculteurs de l'Alberta doivent supporter 23 p. 100 du fardeau de la dette agricole du Canada;

4) en moyenne 600 nouvelles familles par mois doivent s'en remettre à l'assistance sociale; et

5) l'Alberta connaît le taux de suicide per capita le plus élevé au Canada.

M. le Président: Lorsque la séance a été suspendue, à 13 heures, c'était le député de Skeena (M. Fulton) qui avait la parole. Je signale au député qu'il lui reste à peu près quatre minutes.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de reprendre ce débat. Quand nous avons levé la séance à 1 heure, je parlais d'utiliser du beau charbon propre de la Colombie-Britannique et de l'Alberta pour la production d'électricité dans des centrales thermiques en Ontario, au lieu du charbon sale qui nous arrive des États-Unis en quantités énormes.

C'est un problème qui préoccupe les habitants de l'Alberta et de la Colombie-Britannique depuis des années. Si l'on songe à la quantité de wagons de chemin de fer disponibles, et notamment à la capacité de transport dans les wagons du CN et du CP qui reviennent à vide de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, on se demande pourquoi on n'envoie pas de vastes quantités de charbon de l'est de la Colombie-Britannique et du sud-ouest de l'Alberta en Ontario pour répondre à ces besoins en électricité. On se serait attendu, avec 20 députés de l'Alberta sur les banquettes gouvernementales, à ce que certains efforts portent leurs fruits aux termes de deux ans et demi de gouvernement, et qu'au moins une fois de temps en temps un nouveau wagon de charbon prenne cette direction pour permettre à l'Ontario d'avoir une belle électricité propre.

En dépit de quelques communiqués de presse occasionnels et de quelques murmures épisodiques de députés de l'Alberta y compris le vice-premier ministre (M. Mazankowski), rien de nouveau ne semble se dessiner. En fait, le gouvernement semble encore une fois avoir enterré la question. Une fois de plus, les députés gouvernementaux gardent un singulier silence sur une question qui pourrait entraîner la création de milliers de nouveaux emplois et d'une nouvelle infrastructure en Alberta.

D'autres députés ont soulevé la question à propos de l'usine de valorisation de Husky à Lloydminster, une promesse colportée par les conservateurs à travers tout l'Alberta durant la campagne électorale, une promesse qui n'a pas été tenue. On estime que la réalisation de cette usine de valorisation du pétrole lourd à Lloydminster pourrait donner du travail à 5 000 Albertains. Une fois de plus, les députés gouvernementaux gardent un étrange silence et sont incapables de faire comprendre au Cabinet qu'il est important de prendre des initiatives de développement dans l'Ouest, et notamment en Alberta.

Au fil des années, le gouvernement albertain a investi beaucoup d'argent dans le Fonds du patrimoine. Toutefois, cet argent est engagé dans des prêts consentis à d'autres provinces et donc difficilement accessible pour fournir les revenus nécessaires à la création d'emplois en Alberta. On eut cru que lorsque la province nageait dans les recettes pétrolières, dans les années 70 et au début des années 80, un gouvernement aurait eu la prévoyance d'investir cet argent dans des activités de développement.

Comme je l'ai déclaré au début, le tourisme offrait un des plus grands potentiels pour l'Alberta. Compte tenu des centaines de milliers de touristes américains, japonais et autres qui envahissent chaque année cette province, on aurait peut-être dû faire preuve d'une plus grande initiative et utiliser le Fonds du patrimoine pour aménager des installations susceptibles d'encourager les touristes à rester plus longtemps en Alberta, et pour développer d'autres secteurs de l'économie albertaine en prévision des fluctuations cycliques qui, nous le savons tous, caractérisent le secteur énergétique.

Personne ne s'attendait à un ralentissement aussi soutenu à ce moment-ci et, certes, la diversification de l'économie albertaine aurait dû se faire en période de vaches grasses afin que les années de vaches maigres ne soient pas telles qu'elles obligent chaque mois 600 familles albertaines à recourir à l'aide sociale.

Je suis heureux de parler au nom des Albertains et de leur faire savoir qu'il y a ici des députés qui sont disposés à soulever ces questions et à tenter de trouver des solutions.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Drummond (M. Guilbault)—L'agriculture—La commercialisation des oeufs d'incubation—La position du gouvernement; l'honorable député de Renfrew—Nipissing-Pembroke (M. Hopkins)—Le Canadien National—a) L'avenir de certaines liaisons ferroviaires de l'Ontario et du Québec. *b*) L'idée de cesser tout effort pour attirer une nouvelle clientèle; l'honorable député de Humbolt—Lake Centre (M. Althouse)—La Société du crédit agricole—a) La fin du moratoire sur les saisies de terres. *b*) On demande que le gouvernement mette en oeuvre un régime de location du genre banque foncière.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT— L'ÉCONOMIE DE L'ALBERTA

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Waddell:

Que la Chambre manifeste sa déception au gouvernement qui n'a pas réussi à s'attaquer efficacement à la grave récession économique qui sévit en Alberta et à cause de laquelle

1) l'Alberta est la province qui a connu la pire performance économique au Canada et devrait, selon les prévisions du *Conference Board of Canada*, voir son économie connaître une récession générale pour la deuxième année consécutive;

2) 50 000 emplois directs et indirects sont disparus dans l'industrie pétrolière et gazière;

3) les agriculteurs de l'Alberta doivent supporter 23 p. 100 du fardeau de la dette agricole du Canada;

4) en moyenne 600 nouvelles familles par mois doivent s'en remettre à l'assistance sociale; et

5) l'Alberta connaît le taux de suicide per capita le plus élevé au Canada.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, ce jour sombre n'en finit pas pour le Nouveau parti démocratique. Ses députés ont lancé le débat sur une résolution pleine d'insinuations, mais ils ne veulent pas en démordre.

Pour quelqu'un qui voyage autant que le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), le fait de présenter cette résolution constitue de la perfidie. En effet, il s'agit d'une résolution mesquine, basée en outre sur de fausses prémisses.

Les faits que le député de Skeena (M. Fulton) a présentés à la fin de son discours sont erronés. Il dit que lui et son parti vont se porter à la défense de l'Alberta. Le Nouveau parti démocratique ne dit que des sottises.

Il a dit que les 21 députés albertains gardent le silence et ne s'inquiètent pas outre mesure de l'utilisation du charbon à basse teneur de sulfure en Ontario. Il porte un masque comme s'il faisait du théatre, comme s'il était un grand acteur. Aujourd'hui, il enlève son masque et se porte à la défense de l'Alberta. C'est de la frime.

Les habitants des Prairies, depuis les grands-pères jusqu'aux enfants, savent que l'ouest du Canada a toujours souffert de discrimination en ce qui concerne le tarif-marchandises. Une fois éliminée cette discrimination, l'Ouest deviendra concurrentiel sur le marché avec ses matières premières, son charbon, ses céréales, il pourra se lancer dans l'industrie de la meunerie et de la salaison et de la conserverie de la viande.

Le grand acteur veut faire accroire aux autres qu'il défend les intérêts de l'Alberta. N'empêche que le Nouveau parti démocratique s'oppose aux projets de loi C-18 et C-19 qui, une fois pour toutes, mettraient fin à la discrimination qui empêche l'Ouest de se lancer dans des activités qui guarantiraient sa prospérité. C'est le parti qui s'oppose à ce progrès.

• (1610)

La dernière fois que les députés néo-démocrates ont tenu des propos sensés au sujet du pétrole et du gaz, c'est quand ils se servaient de Brylcream. Le Nouveau parti démocratique prétend s'intéresser à l'agriculture, mais c'est quand même le parti politique qui s'oppose à l'inclusion du droit de propriété dans la Constitution. C'est encore lui qui a adopté une résolution tendant à créer au Canada une commission chargée de réglementer la taille des exploitations agricoles en fonction des régions d'un bout à l'autre du pays. C'est là la politique du NPD.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si le député de Crowfoot veut se servir de ces renseignements, il pourrait de temps à autre nous montrer ces documents qu'il cite sans cesse en Alberta et ailleurs. Il sait pertinemment que ces renseignements sont tout à fait faux. Selon moi, il devrait éviter de les citer.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Crowfoot (M. Malone).

M. Malone: Monsieur le Président, je suis heureux de l'invitation du député de Skeena. Je vais juste prendre en main l'un de ces documents. Je constate qu'il y a deux libéraux parmi nous. Ils savent, à l'instar de leurs collègues conservateurs, que les partis libéral et conservateur ont des statuts selon lesquels leurs résolutions constituent des recommandations au chef du parti et des conseils au parti, au cas où il formerait le gouvernement. Cela ne fait pas partie des statuts du Nouveau parti démocratique. D'après ces statuts, les résolutions adoptées par ses membres engagent le parti. Je sais que ce principe est inscrit dans les statuts du NPD et le député de Skeena le sait aussi.

Il connait également l'existence d'un document de base sur les résolutions. On y signale en première page que ces résolutions continuent d'être exécutoires, même si certaines d'entre elles ont été adoptées depuis quelques années déjà. Voici les résolutions qui continuent d'être exécutoires. Je vais les lui lire. Nous allons rigoler, monsieur le Président, car ce parti prétentieux prétend notamment qu'il sera au service de l'Ouest. Laissez-moi vous expliquer, monsieur le Président, comment le Nouveau parti démocratique servirait l'Ouest. Je ne vais pas relire tout de suite la résolution qui porte sur l'agriculture. J'y arriverai dans un moment. L'une des résolutions prône la suppression progressive de nos exportations pétrolières vers les États-Unis et l'interdiction d'exporter nos excédents actuels de gaz naturel. Nous parlons d'un parti qui favorisait nettement la création de Petro-Canada et qui a remercié le ciel lorsque la silhouette du nouvel immeuble de Petro-Canada a pris sa place dans le ciel de Calgary. On a taillé cinq cents acres de marbre rouge en Finlande. Puisque personne ne pouvait le polir en Finlande ou en Italie, on l'a expédié par bateau en Italie pour qu'il le soit. Puis on l'a transporté jusqu'au Saint-Laurent pour l'expédier par train jusqu'à l'autre bout du pays. Cette énormité de monument que l'on doit au gouvernement antérieur n'a jamais engendré un seul dollar. Le NPD ne s'est pas inquiété que les espaces à bureau n'aient jamais occupé plus de 40 p. 100 de sa superficie. Il s'est agi d'un énorme gaspillage d'argent. Pourtant, ces députés du Nouveau parti démocratique viennent nous dire qu'ils sont ici pour sauver l'ouest du Canada. Que l'Ouest n'aille surtout pas les croire. Telle n'est pas du tout leur intention.

Passons en revue quelques autres de leurs jolies propositions. Il faudrait vendre les produits pétroliers en deçà du cours international. Étonnant et intéressant, n'est-ce pas? Le député oserait-il demander aux fabricants d'automobiles de vendre leurs produits à prix d'aubaine au reste du pays? Va-t-il réclamer à l'Ontario qu'elle vende son minerai de fer et d'acier moins cher que le cours international? Certainement pas. Alors que ce parti prétend défendre les intérêts de l'Ouest du Canada, aujourd'hui, il demande aux producteurs de cette région de vendre leur produit en deçà du cours international tandis que les produits provenant des autres parties du Canada seront vendus à leur juste prix. Les Canadiens de l'Ouest, par contre, devront vendre à rabais. C'est de la fourberie.

Le NPD serait par ailleurs d'accord pour que Petro-Canada s'agrandisse en se portant acquéreur de la société Imperial Oil pour accroître les activités de la société d'État provinciale à partir de l'établissement d'une coopérative énergétique.

Ce matin, il a été question au cours du débat de la baisse des taux d'intérêt. Le NPD a dit que notre parti ne devait pas s'en attribuer le mérite, car cela dépendait tout simplement de la conjoncture mondiale. Quiconque croit que la dette de notre pays est sans rapport avec nos taux d'intérêt rêve en couleur. Si cette dette existe, c'est en raison de dépenses excessives. Qui pourrait dépenser davantage que le Nouveau parti démocratique? Qui tient à nationaliser le CP? Qui tient à nationaliser toutes les sociétés aériennes? Qui tient à nationaliser les banques? Qui tient à nationaliser la société Imperial Oil? Ce parti-là ne se soucie vraiment ni de créer des emplois, ni d'engendrer la richesse, ni de fournir du travail aux Canadiens. Ce qu'il veut, c'est que l'État puisse s'immiscer dans la vie des citoyens et leur dire que si le gouvernement existe, c'est pour conduire leur vie mieux qu'ils ne sauraient le faire eux-mêmes en tant que Canadiens. Voilà où les grands prétendants font fausse route, car ils devraient savoir, s'ils ne le savent pas, qu'il

n'existe pas au Canada d'endroit où il y ait plus d'esprit d'entreprise que dans l'ouest du Canada. Peut-être y a-t-il bien des endroits où il y en a autant, mais il n'y en a pas où il y en a davantage. Soutenir que les députés néo-démocrates tiennent à ce que l'État écrase tout ça tient bel et bien de la fantasmagorie.

Mon coeur ne trouve aucun plaisir à voir le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) fermer obstinément les yeux sur la réalité du CP quand nous examinons les projets de loi C-18 et C-19. Nous réclamons ce changement dans l'Ouest depuis plusieurs générations afin de pouvoir conserver nos abattoirs, nos minoteries, nos usines de concassage et tout le reste. Le député de Skeena demande pourquoi ne pas vendre davantage de charbon? Mais son parti dit non à la méthode qui nous permettrait de vendre le charbon. Il ne veut rien accepter de ces deux projets de loi qui donneront à l'Ouest la marge de manoeuvre nécessaire pour développer son infrastructure.

Peut-être puis-je jeter un coup d'oeil à certaines autres résolutions, comme le député m'a mis au défi de le faire il y a quelques instants. Il veut que je fasse lecture de quelques résolutions d'ordre agricole.

M. Fulton: Objection!

M. Malone: D'accord, j'accepte son objection.

M. Fulton: Je me demande si ce géant politique de Crowfoot aurait peut-être quelque chose à dire au sujet de ce que lui et son gouvernement ont fait pour l'Alberta. A moins qu'il ne soit à ce point simplet qu'il ne puisse pas même donner aux Albertains un exemple de ce que lui et son parti ont fait.

Le président suppléant (M. Paproski): Il y aura une période réservée aux questions et observations après l'intervention du député. Ce commentaire tient plutôt du débat. La parole est au député de Crowfoot.

M. Malone: Merci beaucoup, monsieur le Président. Je pourrais ajouter que je ne suis pas aussi simplet qu'on peut l'être ailleurs.

Le député de Skeena ne veut pas que je finisse de lire ses résolutions.

M. Fulton: C'est parce que votre gouvernement ne veut rien faire pour l'Alberta, Arnie. Donnez-nous un exemple.

M. Malone: Le député veut qu'on lui donne un exemple. Je ne lui en donnerai pas qu'un. Si vous m'accordez le temps nécessaire, monsieur le Président, je pourrais lui citer assez d'exemples des mesures qu'on a prises pour aider l'Alberta pour occuper le reste de la journée et la moitié de la nuit.

Des voix: Bravo!

M. Fulton: Dites-nous ce que le gouvernement a fait de mieux pour l'Alberta.

M. Malone: Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) et moi-même avons été invités à une petite causerie organisée par le réseau anglais de Radio Canada à Calgary. J'ai lu certaines des résolutions adoptées par le NPD. Ses propos ont été enregistrés à Calgary. Il a dit que je faisais la chasse aux sorcières. Je vous demande, monsieur le Président, ce que va penser un citoyen moyen de l'Alberta d'une personne qui a été le chef du Nouveau parti démocratique de l'Ontario, qui aujourd'hui a été élu au Parlement, qui a une grande influence sur les gens, qui prétend lorsqu'on cite en public les résolutions textuelles de son parti pour informer les Canadiens, que je fais la chasse aux sorcières? C'est ce que fait maintenant le député de Skeena. Il n'aime pas ce que je fais. Cela doit le blesser.

M. Fulton: C'est seulement parce que vous n'avez rien à dire, Arnie, vous êtes un petit esprit.

• (1620)

M. Malone: Voilà ce que nous obtiendrions si nous avions un gouvernement néo-démocrate: «l'établissement d'usines, organisées en coopératives ou nationalisées, pour le traitement des aliments et la fabrication des machines agricoles dans les régions de production.»

Et bien n'est-ce pas intéressant! Ils veulent maintenant que ces usines de machines agricoles et les centres d'approvisionnement soient nationalisées.

Et écoutez ceci: «l'établissement d'une commission publique pour établir une formule qui déterminerait la taille des exploitations agricoles sur une base régionale.»

Avez-vous vu les agriculteurs se lever, monsieur le Président, pour applaudir? Passons à une autre. Ce parti préconise «de nationaliser certains commerces de détail de fournitures agricoles, des usines de montage de machines agricoles, des boucheries de gros et des fabriques de conserves».

Fermiers du Canada, voilà ce que l'on vous réserve. Le NPD peut vous donner à tous un tracteur Polaris. Ne serait-ce pas magnifique?

Le député d'en face demande d'où je tire mes citations. Je les tire du manuel des résolutions néo-démocrates daté d'octobre 1986. On peut y lire ceci:

> Ce manuel contient les résolutions adoptées par les néo-démocrates depuis 1961 et maintenues jusqu'à ce jour. Il s'agit de résolutions qui n'ont pas été rendues caduques par les événements ni annulées par des résolutions subséquentes.

Elles sont dans ce manuel, monsieur le Président. Je peux vous assurer que lorsque j'aurai fini de les lire aux Canadiens, le Nouveau parti démocratique ne dépassera plus les 2 p. 100 dans les sondages pour peu que la population comprenne tout ce que renferme ce manuel.

Des voix: Bravo!

M. Malone: Il existe des pays socialistes partout dans le monde dont beaucoup en Europe du Nord, mais il existe un seul parti socialiste dans tout l'hémisphère occidental qui préconise le retrait de l'OTAN et c'est le Nouveau parti démocratique du Canada.

Le député d'en face a terminé son intervention en alléguant que nous ne faisions rien pour le tourisme dans l'ouest du Canada. Le premier accord auxiliaire sur le tourisme jamais conclu avec l'Alberta est celui de 56 millions de dollars que nous avons signé après avoir accédé au pouvoir.

Il se peut que le député de Skeena l'ignore, mais nous avons réservé 90 millions de dollars pour la construction du prolongement de la route transcanadienne jusqu'à Yellowhead. Ce projet pourrait même avoir des retombées positives dans Skeena. Mais le député se refuse à retenir les renseignements de cet ordre.

Dans le seul secteur agricole, le gouvernement a pris 437 mesures au coût total de 5,88 milliards de dollars. Et le tout en deux ans. Je mets au défi le député de Skeena ou son collègue de Vancouver—Kingsway de trouver dans l'histoire du pays une période où le gouvernement du Canada a investi pareille somme dans les régions, et, comme dans le cas qui nous occupe, surtout dans l'ouest du Canada—somme que les bénéficiaires peuvent affecter comme bon leur semble.

En vertu de la Loi sur la stabilisation du grain de l'Ouest, nous avons effectué des paiements record de 859 millions. Nous avons dû apporter deux modifications à la loi pour pouvoir le faire. Au printemps, 705 millions ont été consentis sous la forme de paiements provisoires; et 210 millions ont été affectés au programme d'aide aux victimes de la sécheresse. En sus de ces sommes, nous avons prévu une exemption d'impôt sur les gains en capital de 500 000 $.

Ne trouvez-vous pas curieux, monsieur le Président, que bien que nous ayons été félicités par toutes les régions agricoles du Canada, le Nouveau parti démocratique, qui se prétend le grand défenseur de l'ouest du Canada, se soit opposé à cette exemption de 500 000 $, qui avantage surtout les agriculteurs et les propriétaires de petites entreprises?

Nous avons permis des économies de 100 à 150 millions au moyen de réductions du tarif-marchandises. Si la formule mise en oeuvre par le gouvernement libéral avait été maintenue—le tarif-marchandises des céréales coûterait aujourd'hui beaucoup plus de 11 $ la tonne. Dans l'état actuel des choses, il coûte à peine 7 $ la tonne.

Le fait est que le député de Skeena n'a pas la moindre preuve de ce qu'il affirme lorsqu'il dit que l'on ne fait rien pour l'ouest du Canada.

Pour ce qui est de l'expansion régionale, une somme de 370 millions de dollars a été attribuée aux provinces de l'Ouest. Trois entreprises sur quatre inscrites en Alberta ont obtenu des contrats du gouvernement fédéral valant environ 233 millions de dollars; une somme de 50 millions a été consacrée à l'aménagement de la route de Yellowhead; on a dépensé 50 millions pour le conditionnement agricole, on a consacré 40 millions à l'expansion dans les régions septentrionales des provinces des Prairies, tandis que l'octroi de 23 millions était prévu aux termes d'un accord fédéral-provincial sur l'exploitation forestière et 22 millions étaient accordés au laboratoire de pathologie animale à Lethbridge.

Le gouvernement fédéral a également contribué 70 p. 100 du coût de 90 millions pour un projet de recherche sur une usine de traitement à Loydminster.

Le député de Skeena a prétendu que le gouvernement n'avait rien fait. Ma foi, si 70 p. 100 de 90 millions de dollars n'est rien, eh bien je veux bien qu'on me donne ce rien et je suis persuadé que l'ouest du Canada accueillera avec empressement des riens de ce genre.

Voilà le genre de choses, le genre d'âneries qu'on nous sert aujourd'hui à la Chambre . . .

M. McMillan: Attention!

M. Malone: Monsieur le Président, je suis rappelé à l'ordre par le député de Hillsborough et ministre de l'Environnement (M. McMillan).

En sa qualité de ministre de l'Environnement, le député s'occupe des parcs nationaux, et je sais qu'il va faire du bon travail à cet égard en ce qui concerne l'Alberta. Il va nous aider à améliorer notre environnement et à mettre nos parcs nationaux en valeur. Je peux vous dire qu'en faisant tout cela, Tom ne dira pas d'âneries; il est très avisé.

Je tiens à remercier les néo-démocrates, monsieur le Président, pour avoir proposé cette motion ridicule. Cela nous donne l'occasion d'exposer officiellement ici ce que le gouvernement a fait pour l'Ouest, c'est-à-dire vraiment beaucoup.

Elle nous donne aussi l'occasion de rappeler à la population que c'est le NPD et les libéraux qui ont fermé la porte au développement économique dans l'Ouest, et de faire voir aux Canadiens quelle serait leur vie sous les programmes opprimants d'un gouvernement néo-démocrate.

Le dernier point que je veux soulever est primordial. On insiste trop sur les perspectives défavorables de l'Ouest. A force d'en parler, on les transforme en réalités.

Il est vrai, monsieur le Président, que le tableau sombre qu'on dresse de la situation dissuade certains d'investir dans l'Ouest, alors qu'il y a amplement de raisons d'être optimiste.

Une étude des statistiques permet de constater que les travaux de forage ont augmenté, en réalité. L'activité générale dans le secteur énergétique s'est sensiblement accrue. L'idée que l'agriculture est dans le marasme est exagérée. En fait, le revenu global de l'agriculture a augmenté de plus de 100 p. 100 depuis que notre gouvernement a pris le pouvoir. Cependant, le secteur des grains est devenu très déprimé.

Monsieur le Président, toutes ces sombres prédictions nuisent aux entrepreneurs et aux entreprises de l'ouest du Canada qui veulent attirer des capitaux. Même certains membres du gouvernement de l'Alberta l'admettront. Sachant cela, je demande aux gens d'agir de façon responsable.

Les partis d'opposition ont soutiré 56 milliards de dollars de l'Alberta quand le Programme énergétique national était en vigueur et ils se plaignent aujourd'hui que le gouvernement de cette province ne gère pas l'assurance-maladie comme il le devrait. S'ils avaient laissé ces 56 milliards de dollars sur place, le gouvernement de l'Alberta pourvoirait certainement aux besoins de l'assurance-maladie.

Ils disent que nous n'aidons pas assez l'agriculture. Je le répète, si le NPD et les libéraux avaient laissé dans l'économie les 56 milliards de dollars qu'ils ont pris, on pourrait faire beaucoup plus de choses.

Je vois que mon temps est écoulé, monsieur le Président. J'aurais bien d'autres choses à dire sur le Nouveau parti démocratique et ce que nous avons fait pour l'Ouest. Je m'arrête pour le moment, mais je reparlerai aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) pour une question ou un commentaire.

M. Nystrom: Monsieur le Président, les observations de mon collègue de Crowfoot ne sont pas tendres. Il me semble bien dur à l'égard de ses concitoyens de l'Alberta qui se tournent par centaines vers le parti néo-démocrate. Ils ont vu que le parti progressiste conservateur du Canada avait bradé l'Ouest. Ils ont constaté que le gouvernement n'était pas très honnête à l'égard de l'ouest du Canada. Ils ont vu, en effet, qu'il était prêt à tout pour récompenser ses amis du centre du pays, grâce au favoritisme et au copinage. Les Canadiens de l'Ouest en ont assez.

• (1630)

Le meilleur exemple est l'élection de nombreux députés néo-démocrates à Edmonton lors des dernières élections provinciales. Seize ont été élus en Alberta, la plupart à Edmonton. On pourrait encore évoquer l'élection partielle de Pembina, que les conservateurs fédéraux ont gagnée de justesse. Une majorité de quelque 30 000 voix a été réduite à environ 200. Voilà pourquoi les Albertains ordinaires se tournent de plus en plus vers le parti du peuple. Ils délaissent le parti de l'argent, celui des conservateurs du centre du Canada, et votent pour un parti populaire, le Nouveau parti démocratique fédéral. Les conservateurs ont une peur bleue du NPD.

Il nous a fallu présenter cette motion aujourd'hui à cause de l'inaction des 21 députés conservateurs de l'Alberta, qu'on appelle les 21 silencieux. En fait, j'ai reçu à mon bureau des appels pour que nous soulevions la question, mes interlocuteurs étant persuadés que les 21 ne bougeraient pas.

Le député est un bon ami et une personne de valeur. Il se vante d'avoir plein de sources et de contacts. Je vais donc lui poser une question toute simple: quels seront les effets de la diversification économique de l'Ouest sur les Albertains ordinaires?

Un conservateur très compétent, le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour), a reproché à son parti de ne rien faire pour l'ouest du Canada. Il a eu le courage d'agir selon ses convictions. C'est pourquoi ses électeurs d'Edmonton l'ont appuyé aussi farouchement. Il constitue pour eux l'exception qui confirme la règle du silence. Il a dénoncé son parti entre autres parce qu'il ne s'était pas occupé de diversifier l'économie de cette région.

A quoi servira le programme de diversification de l'économie de l'Ouest pour l'Albertain moyen? Le député n'est peut-être pas trop au courant. J'ai, pour ma part, bien des documents gouvernementaux—que j'obtiens tout le temps grâce à des fuites—sur ce programme. Un peu plus tard, je révèlerai une partie de leur contenu. Étant donné que la réponse ne se trouve pas dans les documents que j'ai en ma possession, je veux donc savoir comment ce programme de diversification de l'économie de l'Ouest se traduira pour l'Albertain moyen.

M. Malone: Monsieur le Président, je trouve amusant qu'un député prétende qu'il a réussi à obtenir toutes sortes de documents, mais qu'il juge bon de poser des questions au sujet du fond de ces documents.

Il a commencé par dire dans son introduction que nous n'avions rien fait pour l'ouest du pays. Le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) a beaucoup d'affinité avec les syndicats de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Je voudrais vous faire lecture d'un passage du budget du syndicat du blé de l'Alberta. Voici:

> On ne peut nier que les agriculteurs canadiens reçoivent du gouvernement plus d'aide que jamais. L'année dernière, les producteurs albertains ont touché 470 millions de dollars au titre de trois programmes importants d'aide. En 1986, au total, près de 17 p. 100 de toutes les rentrées agricoles provenaient de programmes gouvernementaux d'aide . . .
>
> Cette chute énorme des revenus aurait entraîné l'effondrement total de l'agriculture de l'ouest du pays, sans l'aide du gouvernement.

Voyons les sommes énormes que nous avons versées. Il faut se rappeler que les gens prodigues qui nous ont précédés nous ont laissé une gabegie telle qu'un tiers de nos recettes fiscales servent à payer l'intérêt sur la dette accumulée. Le député prétend que nous n'avons absolument rien fait, ce qui nous montre bien le vrai visage du NPD, qui se contente d'affirmations sans fondement.

La vérité—et c'est là la statistique que je cherchais tout à l'heure—c'est qu'au total, le revenu agricole net a augmenté de 176 p. 100 en 1986 par rapport à 1985. C'est le secteur céréalier qui en difficulté.

Le député nous demande ce que nous allons faire. Le fait est que nous devons prévoir une aide, afin de soutenir le secteur agricole en attendant que les problèmes fondamentaux soient résolus. Les libéraux sont en partie responsables de la situation actuelle. Tout a commencé lors du Tokyo Round de 1972, lorsqu'on n'a pas mis l'accent sur l'agriculture. Les choses ont changé en 1985 grâce à l'actuel premier ministre (M. Mulroney) qui s'est assuré que l'agriculture soit l'un des principaux points à l'ordre du jour du Sommet de Tokyo.

Par la suite, le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a fait en sorte, à Punta del Este, en Uruguay, que l'agriculture soit l'une des principales questions abordées lors de la réunion de Genève du GATT.

Le député de Yorkton—Melville sait fort bien qu'encore cette semaine, les pays de l'OCDE ont déclaré que les Canadiens avaient raison. Ils révisent leurs positions et font marche arrière en matière de subventions.

Le député a demandé quel serait le résultat de la diversification. J'ai déjà expliqué les effets qu'elle avait eus sur le tourisme. Grâce à la diversification, nous ne serons plus à la merci de l'évolution cyclique de deux secteurs économiques seulement. Les projets de loi C-18 et C-19, auxquels s'oppose le NPD, visent à accroître la capacité de transformation des matières premières dans les provinces des Prairies. Cependant, le député est contre. Ce serait pourtant une façon de développer la capacité de production autonome du bassin de l'Ouest.

Il faut être plutôt naïf pour s'attendre à avoir des détails sur un document qui n'a pas encore été rendu public et dont la rédaction n'est pas encore achevée. Cependant, je puis dire au député que je n'ai pas besoin de faire des déclarations publiques pour me faire entendre. Je suis en mesure de rencontrer régulièrement ceux qui préparent cette importante mesure législative pour faire en sorte que l'on veille aux intérêts de l'ouest du Canada. Je constate que le député de Calgary-Nord (M. Gagnon) est ici. Il participe activement à ces travaux, tout comme les autres députés de l'Alberta.

Je suis heureux que nous ne soyons pas dans l'opposition, car il y a un très grand nombre d'initiatives que nous pouvons prendre pour améliorer les conditions de vie dans l'ouest du Canada, en dépit d'une conjoncture mondiale qui a entraîné à la fois la dégringolade du prix du pétrole et du prix des céréales. Nous aurons des jours meilleurs dans le secteur du pétrole. Le prix du baril se maintient à 19,50 $ depuis six semaines. Je dis au député qu'il ne perd rien pour attendre.

M. Binns: Monsieur le Président, j'ai trouvé intéressants les commentaires du député de Crowfoot (M. Malone). Il nous a certainement fourni des informations utiles sur la situation dans l'ouest du Canada et notamment en Alberta.

Il a fait mention du Programme énergétique national qui avait été lancé à l'instigation du gouvernement antérieur, avec l'appui du Nouveau parti démocratique, bien entendu. Il a également signalé ses effets sur l'ouest du Canada. Peut-être pourrait-il s'arrêter un instant et nous dire un mot de quelques-unes de ses conséquences sur l'économie de l'ouest du Canada, sur les emplois qu'il a fait perdre, sur ce que le gouvernement progressiste conservateur a pu faire après avoir assumé le pouvoir relativement à ce programme, et sur les programmes ultérieurs relatifs au secteur énergétique dans l'ouest du Canada.

M. Malone: Monsieur le Président, le Programme énergétique national était un programme élaboré par les libéraux pour créer des emplois, mais des emplois aux États-Unis, au Venezuela, dans la mer du Nord et en Australie. Il a fait fuir nos plates-formes de forage à l'étranger; les deux tiers d'entre elles nous ont quittés en moins d'un an.

Bien des Canadiens s'imaginent à tort qu'une plate-forme de forage est une tour. Pour en déplacer une, il faut environ 16 très longs camions dotés chacun de 18 roues. Alors même qu'il en coûte environ 500 000 $ pour en déplacer une, les exploitants n'ont pas hésité à retirer les trois quarts de leurs plates-formes de forage des bassins sédimentaires pour aller les installer à l'étranger. Des bureaux de direction ont transporté leurs pénates de Calgary à Denver, au Colorado. Un ancien député a lui-même déménagé un grand nombre de ses employés. Le climat est devenu malsain au Canada pour l'industrie, et le programme a appauvri l'ouest du Canada de 56 milliards de dollars.

Aujourd'hui, les députés libéraux et néo-démocrates prennent la parole pour dire que le gouvernement provincial devrait faire certaines choses. Par ailleurs, ils demandent pourquoi, en tant que gouvernement fédéral, nous ne faisons pas certaines choses pour l'Ouest. La vérité, c'est que les dommages actuels sont dus en grande partie et directement au Programme énergétique national, cette politique terrible, effrayante, injuste, inique et obstinée. Ce programme a traité l'ouest du Canada différemment des autres régions de notre pays. Il a traité un secteur de l'économie différemment de tous les autres. Il est parvenu à un certain moment à en extraire au moyen de taxes presque 5 milliards de dollars. Maintenant, le gouvernement ne perçoit qu'un peu plus de 400 millions de dollars, car il traite le secteur plus équitablement.

En réponse à la question de mon excellent ami représentant l'Île-du-Prince-Édouard, je dirai que c'était un spectacle désolant, plus d'un mille et demi de camions s'échelonnant depuis Coutts, en Alberta, jusqu'à Sweetgrass, au Montana. Ils s'acheminaient vers les États-Unis emportant avec eux nos hommes et nos femmes. Les emplois quittaient le pays. C'était une journée désolante. Les hypocrites ce sont les néo-démocrates qui ont l'audace de venir à la Chambre nous dire qu'ils défendent l'Ouest. Quelle fumisterie, monsieur le Président.

• (1640)

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et observations sont maintenant terminées. Le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan).

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, il semble que le gouvernement et les conservateurs, chaque fois qu'on leur pose une question sur le peu d'aide qu'ils accordent au secteur énergétique de l'Alberta, reviennent au Programme énergétique national. Il est certain que ce programme a eu quelques effets néfastes sur le secteur énergétique. C'était clair lors des dernières élections fédérales et on ne peut pas dire que le gouvernement libéral ait bien fait en Alberta. Voilà maintenant presque trois ans que le gouvernement est au pouvoir et il parle encore du Programme énergétique national pour essayer de confondre les Albertains. Non seulement le gouvernement actuel n'a pas assisté le secteur énergétique de l'Alberta, mais il n'en n'a fait aucun cas.

Il a créé quelques programmes, certains valables, mais tous sont venus trop tard et n'ont été institués que par nécessité politique.

Il est question aujourd'hui d'une province où le taux de chômage oscille entre 10 et 11 p. 100. Les députés de l'Alberta ont beau dire que les perspectives sont encourageantes. Je reconnais que grâce à la hausse du prix du pétrole, la situation est un peu plus encourageante, mais cela ne signifie pas que la province de l'Alberta soit sortie du bois ni qu'on peut être sûr qu'elle va connaître une reprise économique. Il reste encore énormément de chemin à parcourir.

Je suis très inquiet lorsque j'entends les ministériels prétendre que la situation s'améliore; c'est ainsi qu'ils cachent leur ignorance des problèmes de l'Alberta. Les habitants du centre et de l'est du Canada ont tort de parler et de dire que le Fonds du patrimoine est la solution. Ce n'est pas juste à l'égard des Albertains. L'Alberta a accordé des prêts à d'autres provinces à même le Fonds du patrimoine. Cet argent est bloqué pour

longtemps. Le gouvernement de l'Alberta a investi une bonne partie de l'argent du Fonds du patrimoine dans les parcs et les hôpitaux; c'est de l'argent irrécupérable. On ne peut vendre les parcs et les hôpitaux, et on en obtiendrait pas beaucoup de toute façon. Il n'y a pas grand-chose ni à écouler ni à utiliser dans le Fonds du patrimoine.

Il faut voir la situation en Alberta sous son véritable jour, non pas pour pérorer, pour trouver des excuses ou pour rejeter ses responsabilités sur quelqu'un d'autre. Il faut envisager les problèmes de façon réaliste. Il faut cesser de se mettre des oeillères, et bien se dire que les problèmes de cette région doivent être réglés le plus tôt possible.

Le député de Crowfoot (M. Malone) parle de sommets préalables et de réunions agricoles. Il se trouve que les copains du régime, les Américains, ont encore une fois laissé tomber le gouvernement conservateur dans le dossier des producteurs de blé. Pour lutter contre les concessions consenties aux agriculteurs dans le Marché commun, les États-Unis ont décidé de subventionner leurs producteurs de blé mettant ainsi nos producteurs en très fâcheuse posture. On ne peut se contenter de dire: «Ces Américains sont des vauriens. Voyez ce qu'ils ont fait. Nos agriculteurs sont vraiment des types très bien et pareille chose n'aurait jamais dû leur arriver. Nous ne pouvons vraiment rien faire car la question n'est pas de notre ressort.»

Si le gouvernement conservateur est conscient des problèmes des agriculteurs comme il le prétend et s'il les examine aussi souvent, pourquoi les autres pays se moquent-ils de nous comme jamais auparavant? Parce que le gouvernement n'est pas respecté à l'échelle internationale. Les autres pays ont l'impression que le gouvernement conservateur tient à tel point à un accord de libre-échange que les Américains peuvent faire tout ce qu'ils veulent à condition de dire que les mesures qu'ils prennent amélioreront les chances du Canada d'obtenir cet accord. Un accord de libre-échange serait une bonne chose s'il ne nous fallait pas, pour l'obtenir, vendre notre pays. Il y a bien des choses que notre pays et les Canadiens souhaitent obtenir, mais à quel prix? Faut-il pour cela vendre notre pays, nos ressources et notre culture, restreindre notre pouvoir décisionnel en matière de défense, d'armements nucléaires, de sous-marins dans l'Arctique? Nous cesserons d'être un pays souverain si nous cédons à toutes les demandes des Américains. Je ne suis pas anti-américain. Les États-Unis sont de bons voisins, mais c'est un pays distinct, tout comme le Canada. Nous devons nous respecter mutuellement. Or, les Américains n'ont aucun respect pour le Canada.

Les problèmes actuels du secteur énergétique ne découlent pas, et j'insiste là-dessus, du Programme énergétique national. Quand les prix étaient plus élevés, l'activité a repris et tout laissait croire que dans l'ouest du Canada, y compris l'Alberta, l'économie connaîtrait une expansion soudaine. Personne en 1985 ne prétendait que le Programme énergétique national avait coulé l'industrie pétrolière et gazière de l'Ouest. Il n'en était pas question du tout. Mais quand le prix du pétrole est tombé à moins de 10 $ américains le baril, d'un seul coup tous les problèmes ont été imputés à la baisse des cours mondiaux du pétrole et au Programme énergétique national. C'est tout à fait injuste. Ce n'est pas juste pour le parti libéral ni pour les Albertains. Il n'est pas juste de prétendre que le Programme énergétique national soit aujourd'hui responsable des problèmes de l'Alberta.

Le député de Crowfoot (M. Malone) dit que 56 milliards de dollars ont quitté l'Alberta. Son gouvernement a été au pouvoir durant cet effondrement des cours mondiaux du pétrole. Quelle est la quantité d'argent qui est repartie vers l'Alberta depuis que son gouvernement est au pouvoir? Ce gouvernement a une telle hantise du mot réglementation qu'il vient de renoncer totalement à aider le secteur de l'énergie.

Revenons par exemple à ce qui s'est passé quand les cours mondiaux du pétrole se sont effondrés. Ils ont commencé à baisser en janvier 1986. Il ne s'est rien passé. Mois après mois, on a parlé de supprimer l'impôt sur les revenus pétroliers.

M. Malone: Mis en place par qui?

M. MacLellan: En outre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) devait partir en Alberta annoncer l'abolition de l'IRP. Il est allé dans l'Ouest et a parlé de la gravité de la situation de l'industrie du pétrole et du gaz en Alberta, et il est parti. Pourquoi? Probablement parce que le ministre de l'Énergie de l'Alberta a déclaré qu'il allait peut-être annoncer l'abolition de l'IRP. Le mois suivant, il y avait des élections locales à Pembina, et le candidat du gouvernement n'était pas en trop bonne posture. Tout d'un coup, il y a eu un repli et les gens et les papiers se sont mis à circuler dans tous les sens. Il y a eu des réunions, et le ministre de l'Énergie est parti en Alberta annoncer l'abandon, l'abolition et la suppression complète de l'IRP. Quelle curieuse coïncidence que cette déclaration ait eu lieu juste quelques jours avant les élections de Pembina.

La situation continue d'empirer. Pourquoi, monsieur le Président? Pas parce que les choses ont changé. La situation en mars 1987 est toujours la même qu'en mars 1986 et en décembre 1986. La situation se détériore parce que cet état de choses s'est prolongé pendant tout ce temps-là. Le recul de ce secteur s'est poursuivi.

● (1650)

Ce qui a fait le plus de tort, c'est l'incertitude persistante. Dans le secteur des hydrocarbures, on ne sait plus sur quel pied danser. On ne sait pas si le gouvernement va fournir de l'aide. On ne sait pas si le cours du pétrole va monter, baisser ou rester stable. La planification est devenue impossible. Sur le plan économique, la question est simple. Lorsque l'industrie battait de l'aile, on ne pouvait pas s'attendre à ce qu'elle planifie de grands investissements. C'est pourtant ce que le gouvernement veut nous faire croire. Lorsqu'il a supprimé l'impôt sur les revenus pétroliers, le gouvernement a dit s'attendre à ce que les grandes pétrolières réinvestissent les sommes ainsi dégagées dans le secteur énergétique. Le gouvernement a autant d'ingénuité que celui qui s'apprête à gager à nouveau sur la reprise après avoir perdu cinq dollars sur un but au hockey. Combien de fois n'a-t-on pas pu constater que la philanthropie n'est pas la vertu cardinale des multinationales du pétrole? Et je ne dis pas cela pour leur lancer la pierre. Je dis simplement que ce sont des sociétés pétrolières multinationales et qu'elles s'emploient à acheter et à vendre des hydrocarbures partout dans le monde. Elles ne deviennent pas philanthropes ou nationalistes pour autant. Elles ne deviennent pas une prolongation du gouvernement canadien ou de la société canadienne. Nous

devons en prendre conscience. Ainsi, en faisant une telle déclaration, le gouvernement a fait preuve de naïveté et il a insulté la population de l'ouest du Canada.

Le gouvernement a annoncé en mars le programme de subvention de la prospection et de la mise en valeur, évalué à 350 millions de dollars environ. J'estime qu'il favorisera l'exploration et le développement dans le secteur énergétique, ce qui est très important. Le gouvernement aurait pu faire mieux, à mon avis, mais j'appuie tout de même ce programme parce que le gouvernement a enfin pris une initiative dans le secteur énergétique. Il fait quelque chose pour les petites et moyennes entreprises du secteur et cela est très important.

Il existe un mythe selon lequel lorsque les choses allaient bien en Alberta, beaucoup de gens ont suivi le mouvement et investi, alors qu'ils auraient dû savoir à quoi s'attendre. Il est fort injuste à l'endroit du secteur énergétique, en Alberta, de prétendre que lorsque les choses allaient bien, les petites et moyennes entreprises pétrolières auraient dû savoir que cela n'allait pas durer.

Les grandes banques à charte ont investi des millions de dollars dans le secteur énergétique. Comment peut-on faire cette affirmation au sujet des petites et moyennes entreprises et non pas au sujet des banques? Il est injuste d'affirmer que ces entreprises étaient toutes des nouvelles venues. Ce n'est pas le cas. Elles sont en affaires depuis les années 1930 et 1940.

Je me suis entretenu avec le président d'une entreprise qui appartenait à sa famille depuis 1936. Il m'a dit qu'il allait devoir licencier des employés ce qui le dérangeait vivement et l'empêchait de dormir. Ces gens n'étaient pas de simples employés. Il s'agissait d'amis qu'il connaissait, ainsi que leurs familles, depuis des années. Le fait de devoir en licencier certain le préoccupait énormément.

J'ai rencontré bien des gens dont l'emploi était en danger. Ils souhaitaient tous que le gouvernement leur dise ce qu'il va faire. S'il n'entend pas les aider, il devrait au moins avoir la politesse de le leur dire. S'ils doivent être licenciés, ils veulent être fixés maintenant, afin d'avoir au moins une chance de se trouver un autre emploi. Étant donné l'indécision du gouvernement, si on attend trop, il sera trop tard, et il y aura un très grand nombre de gens à la recherche d'un emploi sur le marché du travail. C'est exactement ce qui se passe. Il est vrai que bien des gens ont quitté la province, mais bon nombre vivent encore là, sans emploi, et l'avenir est bien incertain pour eux.

Le prix du pétrole augmente, et j'espère que cette tendance se poursuivra, car il est important d'obtenir un prix raisonnable, afin que les gens puissent planifier. Si ce prix ne monte pas, nous devons agir. Le gouvernement n'a absolument rien fait lorsqu'il a baissé, mais il prendra à coup sûr des mesures, s'il dépasse les 20 $ américains le baril. Il va certainement établir des plans et mettre certaines garanties en place pour les Canadiens de l'Ouest. Ses inhibitions au sujet de la réglementation ont dû disparaître maintenant qu'il a proposé le programme de stimulants pour l'exploration et la mise en valeur. Le gouvernement doit sans doute se rendre compte qu'il s'agit d'une forme de réglementation.

Le parti libéral a proposé un programme de stabilisation de la marge brute d'autofinancement qui lui paraissait servir les intérêts du secteur énergétique. Il n'a pas été adopté, en grande partie parce que nous l'avions recommandé. Voilà le genre d'idioties que l'on commet en face.

Les députés d'en face ont parlé d'améliorer le forage. Je vais vous citer des chiffres que m'a fournis l'Independent Petroleum Association of Canada. En 1985, 12 564 puits ont été forés au Canada. Ce chiffre est tombé à 6 400 en 1986. Cette année, on prévoit 5 400 puits alors que le pétrole est à 20 $ le baril. Il pourrait y avoir plus de forages si le prix augmente, mais on ne fore pas beaucoup de puits en ce moment en Alberta.

Et le Sénat? A ma connaissance, aucun député d'en face ne s'est dit en faveur d'un Sénat élu. Les citoyens de l'Ouest et surtout les Albertains ont perdu toutes leurs illusions à l'égard non seulement du parti conservateur, mais des politiciens fédéraux en général. En tant que député fédéral, cela me préoccupe beaucoup. Je me réjouis que les Albertains aient proposé l'idée d'un Sénat élu. S'ils ne l'avaient pas fait dans l'espoir d'être traités équitablement au sein de la Confédération, ils parleraient de séparation et de certaines choses qui ne contribueront pas à l'unité canadienne. Il serait tragique de perdre cette belle et précieuse province. Il est important que le gouvernement traite les Albertains équitablement. Ne cherchez pas des excuses et ne rejetez pas nos responsabilités sur les autres. Traitez-les équitablement. Prenez conscience de leurs problèmes et réglez-les. C'est le seul langage qu'ils comprendront. L'équité est la seule chose que tout le monde puisse comprendre.

Depuis 1972, les Albertains ont presque toujours voté conservateur. Ils étaient en droit d'espérer un traitement équitable, mais ils ont été laissés pour compte. Ils n'ont eu droit qu'à des platitudes. Faut-il s'étonner s'ils sont en colère?

Il s'agit d'une bonne motion, car elle énonce des faits très importants et j'espère que le gouvernement écoutera au lieu d'essayer de faire croire que ces problèmes sont imaginaires.

Le président suppléant (M. Paproski): A-t-on des questions ou des observations? Nous poursuivons le débat.

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan). Il refuse d'attribuer au Programme énergétique national la crise pétrolière qui sévit actuellement en Alberta. Je vais faire une analogie. Un pauvre type se fait heurter par un poids lourd en traversant la rue. Il se retrouve à l'hôpital avec une fracture de la jambe et du bassin, il a le corps dans le plâtre et il est nourri par perfusion. Peu à peu il se remet. Il va déjà beaucoup mieux quand il attrape une pneumonie et meurt. D'après la logique du député, sa mort n'a rien à voir avec l'accident. Elle a été causée par une pneumonie.

Je vais donner un bref aperçu de l'évolution du secteur pétrolier, en partant du début. Nos difficultés ont commencé en 1973. A l'époque, nous avions un gouvernement minoritaire soutenu par le NPD qui a décidé, à titre temporaire jusqu'au 1er janvier 1974, de bloquer le prix du pétrole. Il ne l'a pas fait pour la morue, le zinc, les automobiles ou le bois d'oeuvre, mais le gouvernement libéral minoritaire de l'époque l'a fait pour le pétrole avec l'appui et la bénédiction du NPD.

• (1700)

Étant dans le secteur pétrolier, j'en ai constaté les résultats. Depuis que cette mesure temporaire a été instaurée en 1973, jusqu'à ce que le gouvernement progressiste conservateur l'abolisse en 1985, nous avons perdu 56 milliards. Les sociétés pétrolières n'auraient pas été les seules à bénéficier de cet argent. En Alberta, 80 p. 100 des droits miniers appartiennent à la province. Cette dernière touche un pourcentage sur chaque baril de pétrole extrait sur laquelle elle possède des droits miniers. Entre 1973 et 1975, la coalition néo-démocrate-libérale a volé 56 milliards aux Albertains.

En tant que petit producteur de pétrole, j'ai eu l'impression de ne plus être un citoyen à part entière. Je devais vendre mon pétrole pour la moitié du prix qu'en obtenaient les autres. Le pétrole qui arrivait sur le marché de Montréal était produit pour le compte d'un dictateur d'Afrique du Nord qui, lui, en obtenait le plein prix. Son argent lui a servi à envahir le Tchad. Il a envoyé des commandos de terroristes un peu partout en Europe comme on en a amplement la preuve. Mais les producteurs de pétrole comme moi n'avaient droit qu'à la moitié du prix qu'il obtenait. C'est absolument incroyable.

Nous avons eu ensuite la politique énergétique nationale. En ce triste jour du 28 octobre 1980, le gouvernement a encore fait baisser les prix. Si nous devions toucher 20 $, il nous en donnait 10 $. Il a instauré un tas de nouvelles taxes. Il y a eu la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, la redevance d'indemnisation pétrolière, la taxe sur le gaz naturel, les liquides extraits du gaz naturel ainsi que l'impôt sur les revenus pétroliers supplémentaires. Cela a donné lieu à toute une nomenclature, toute une bureaucratie et toute une paperasserie. Aucune autre ressource naturelle n'a été autant taxée que celle-ci. Ils ont essentiellement choisi une partie du Canada et lui ont appliqué un traitement différent parce qu'elle exploitait cette ressource. Ils se sont acharnés sur nous. La TRPG à elle seule est venue chercher 10,5 milliards de dollars, et ce n'était qu'une des taxes.

Ces génies ont affirmé que le cours du pétrole allait continuer d'augmenter encore et toujours. En 1980, ils prévoyaient que le cours du pétrole atteindrait 63,20 $ aujourd'hui. Or il se chiffre à 24,87 $. Il s'établit à moins de 40 p. 100 de ce qu'ils croyaient qu'il serait. C'est inadmissible. Un an plus tard, ils affirmaient qu'il atteindrait 77,50 $ aujourd'hui, alors qu'il est inférieur à 25 $.

Il n'y avait aucune flexibilité dans le système. Ils s'attendaient qu'il se produise quelque chose qui ne s'est pas produit. Au lieu de cela, comme l'a dit mon honorable ami le député de Crowfoot (M. Malone), les installations de forage sont parties, entraînant la perte d'emplois et de possibilités de développement. En 1984, l'Alberta et le Canada tout entier ont répudié ces socialistes et mis le parti progressiste conservateur au pouvoir, et nous avons commencé le nettoyage.

Après moins de six mois au pouvoir, nous avons conclu l'Accord de l'Ouest qui supprimait la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires, la redevance d'indemnisation des hydrocarbures et la taxe sur le gaz naturel et les liquides de gaz naturel. Le gouvernement a organisé la suppression graduelle de l'infâme TRPG. Il a également permis de vendre le pétrole au prix du marché, ce qui était du nouveau. A l'automne de 1985, un peu plus d'un an après avoir pris le pouvoir, nous avons commencé à déréglementer les marchés du gaz naturel et sommes toujours en voie de le faire. La politique énergétique nationale nous a appris que le gouvernement n'est pas assez malin pour prédire l'avenir. Voilà un exemple parfait de ce que ces gens-là ont fait en 1980.

Comme l'a fait remarquer mon honorable ami le député de Cape Breton—The Sydneys, en janvier 1986, les cours se sont effondrés. En février, le prix avait baissé à environ 25 $, et le 18 avril, il était tombé à moins de 16 $. Il est passé de 40 $ à 16 $. Le député a dit que nous n'avons rien fait. En fait, nous nous sommes attaqués au problème en augmentant le crédit d'impôt. Comme vous le savez, monsieur le Président, le crédit d'impôt veut dire que les producteurs n'avaient pas à payer les premiers 250 000 $ d'impôt. Le gouvernement a augmenté le montant de ce crédit à deux millions de dollars. Ce sont les petites entreprises qui en ont le plus bénéficié. Nous avons ramené le nombre d'entreprises devant payer cet impôt à 45. Le député affirme que nous restons les bras croisés mais nous avons accompli tout cela en trois mois. En moins de neuf mois, soit au premier octobre, nous avons aboli cet impôt, ce qui a permis à l'industrie pétrolière d'augmenter ses liquidités de centaines de millions de dollars. Nous avons su cerner les problèmes.

Nous avons aussi modifié rétroactivement l'impôt sur les revenus pétroliers applicable aux redevances, ce qui a aidé les plus petites et les plus dynamiques des nouvelles entreprises canadiennes. Six millions de dollars sont retournés dans leurs coffres et elles en ont été très heureuses et très reconnaissantes.

Où cela nous mène-t-il? Je me reporte maintenant à *Oil Week* qui est l'une des publications faisant autorité dans les milieux pétroliers de l'Ouest. Je recommande aux socialistes d'y jeter un coup d'oeil de temps à autre. Ils pourraient peut-être y apprendre quelque chose. J'ai le numéro de *Oil Week* du 11 mai dernier. On peut y lire:

> L'analyste John Lloyd-Price, de la maison de courtage Gordon Capital Corporation, a fait une projection étonnamment optimiste de l'accroissement des activités d'exploration pour les trois derniers mois de 1987.
>
> Lloyd-Price affirme (. . .) que le nombre de derricks en service pourrait atteindre 200 au cours du troisième trimestre et 450 au cours du quatrième.

Plus loin, on peut lire:

> (. . .) si 450 (derricks) étaient mis en service, cela signifierait probablement que l'industrie fonctionne à pleine capacité.

• (1710)

Nous avons également élaboré un programme de stimulants pour l'exploration et la mise en valeur qui est entré en vigueur le 1er avril de cette année. Cette mesure viendra en aide aux plus petites entreprises, ce qui n'était pas le cas des subventions en vertu du Programme d'encouragement du secteur pétrolier faisant partie du Programme énergétique national de l'opposition, car elles favorisaient plutôt les grosses entreprises comme Dome. Ce Programme de stimulants du secteur pétrolier a

permis à Dome de recevoir 1,28 milliard de dollars puisés à même le Trésor public.

Notre programme prévoit qu'aucune entreprise ne peut recevoir plus de 3,3 millions de dollars, ce qui offre la garantie que les petites sociétés en seront les principales bénéficiaires.

Je suis sidéré que le Nouveau parti démocratique ait le culot de présenter sa résolution après avoir été à l'origine de la plupart des problèmes. La politique du Nouveau parti démocratique consiste à stopper toute exportation de pétrole vers les États-Unis. L'industrie est en crise parce que le cours du pétrole s'est effondré, et pourtant le NPD couperait ses débouchés en empêchant la vente de pétrole aux Américains, ce qui réduirait beaucoup les provisions de caisse.

Examinons les conséquences de la politique du NPD selon laquelle il ne faut pas vendre d'essence aux Américains. Il n'y aurait pas d'entrée de capitaux, pas d'emplois, pas de forages, par contre il y aurait davantage de chômage. La logique de leur raisonnement m'échappe.

Je voudrais parler un instant de la fusion de Dome-Amoco. Le Nouveau parti démocratique propose que le gouvernement prenne des mesures en vue de favoriser la canadianisation. Il y a eu une offre canadienne mais le NPD oublie de rappeler que cette offre aurait coûté aux contribuables canadiens plus de 600 millions de dollars, ce qui représente une énorme dépense pour tous les hommes, femmes et enfants du Canada. En outre, ils oublient de nous dire que cette offre considérerait la dette de Dome Petroleum envers le gouvernement du Canada comme un prêt non garanti. Cela signifie que le gouvernement recevrait 30c. pour chaque dollar pour un prêt de 180 millions de dollars, ce qui nous coûterait 120 millions de dollars de plus. Ils oublient également de nous dire que cette offre est parrainée à 25 p. 100 par une société pétrolière étrangère.

Si nous devions adopter le programme du Nouveau parti démocratique et aider la société Dome à rester canadienne en dépensant 600 millions de dollars de l'argent des contribuables et en remettant une dette de quelque 120 millions de dollars, nous aiderions les banques canadiennes. Autrement dit, les socialistes contribueraient au renflouement des banques canadiennes qu'il veulent également nationaliser. Ils feraient faire d'abord aux banques de gros profits grâce à cette affaire. Leur programme est incohérent.

Résumons les réalisations du gouvernement. Nous avons établi un marché libre pour le pétrole et nous nous efforçons de faire la même chose pour le gaz. Cela ne nous rend pas citoyens de deuxième classe parce que nous vendons nos produits au même prix courant que n'importe quelle marchandise canadienne.

Nous avons modifié l'impôt sur les revenus pétroliers moins de trois mois après l'effondrement du prix du pétrole et l'avons supprimé complètement dans les neuf mois qui ont suivi. Nous avons aidé les petits producteurs en rendant cette mesure rétroactive. Nous avons établi un programme de 350 millions de dollars pour créer des emplois. Nous avons aidé les petites sociétés de ce secteur pour remettre les derricks en service, de sorte que le célèbre spécialiste auquel j'ai fait allusion prévoit qu'ils seront tous en service au cours du quatrième trimestre de cette année. C'est la preuve que nos mesures sont efficaces.

Nous avons également signé l'Accord atlantique avec Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse pour leur plus grand avantage.

Je suis fier de notre bilan et du modeste rôle que j'ai joué dans la réalisation de ces objectifs. Nous nous rendons compte qu'il y a eu des moments difficiles, mais nous reconnaissons les problèmes, nous avons consulté l'industrie et les provinces et nous avons trouvé ensemble des solutions. Je suis heureux de pouvoir constater certains résultats et de savoir qu'il y en aura encore de meilleurs dans les jours à venir.

M. MacLellan: Monsieur le Président, le député de Calgary-Nord (M. Gagnon) parle de l'homme qui a été renversé par un camion, s'est rétabli à l'hôpital puis est mort de pneumonie parce que le gouvernement conservateur avait ouvert les fenêtres et lui avait enlevé toutes ses couvertures.

Le gouvernement mène à sa perte le secteur énergétique et il cherche à en rejeter le blâme sur le Programme énergétique national dont il se sert d'ailleurs comme prétexte pour justifier son immobilisme.

Entre autres rares initiatives, le gouvernement a déréglementé le gaz naturel l'été dernier. Le député aurait intérêt à interroger les producteurs sur les avantages que leur procure cette déréglementation. Car il apprendra alors que ces gens sont obligés de vendre leur gaz naturel à un prix inférieur au coût de production, que certains d'entre eux travaillent pour rembourser les banques, et que d'autres vendent leur produit à un prix nettement bas pour rembourser les créanciers bancaires, ce qui nuit à ces entreprises viables. On se débarrasse du prix transfrontalier, ce qui n'avantage que les Américains.

Le député peut-il nous expliquer comment la déréglementation du gaz naturel aidera les producteurs qui vendent leur produit à un prix bien inférieur à leurs coûts de production?

M. Gagnon: Monsieur le Président, le député de Cape Breton—The Sydneys me déconcerte. Essentiellement, quatre facteurs ont touché le secteur du gaz naturel. Le tout a commencé en 1973, quand le prix a été bloqué et que le secteur, comme les provinces et la population en général, ont été privés de revenus de l'ordre de 56 milliards. Ensuite, il y a eu le Programme énergétique national en 1980 et la taxe sur les recettes pétrolières et gazières qui, à elle seule, a enlevé au secteur 10,5 milliards.

Le député représente un parti qui était au pouvoir quand le taux d'intérêt préférentiel a atteint le niveau effarant de 23,75 p. 100 en 1982.

Enfin, le secteur s'en remettait à peine grâce à certaines initiatives positives prises par notre gouvernement, que les prix pétroliers se sont effondrés. C'est le poids lourd piloté par les socialistes qui nous a écrasés, et non pas comme ils ont à présent le culot de le prétendre parce que quelqu'un avait laissé la fenêtre ouverte! D'après les libéraux, le baril de pétrole devait se vendre 77 $, mais ils se sont légèrement trompés dans leurs calculs. Il se vend 24 $, soit moins du tiers du montant prévu.

• (1720)

Je ne les ai pas vus en 1982, 1983 et 1984 supprimer la TRPG, la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires, le droit d'indemnisation pétrolière et tous ces droits identifiés par une macédoine de sigles quand le prix n'a pas augmenté comme il était censé le faire. Oui, nous connaîtrons des temps difficiles, mais nous trouvons de nouveaux débouchés. Nous accroissons nos compétences et apprenons entre autres l'art de la vente. Nous vendons du gaz sur le marché californien où

nous ne nous étions pas implantés jusqu'ici. Nous vendons du gaz dans le midwest, dans la région de Chicago et de Milwaukee où n'en avions jamais vendu auparavant. Nous nous implantons dans de nouvelles régions où nous livrons concurrence.

Le prix plus bas du pétrole est avantageux pour la population de la région centrale du Canada. Nous augmentons progressivement le volume de sorte que nous compensons en partie la baisse de prix par un volume accru. Nous savons où trouver du gaz. Il y en a beaucoup. Toutefois, nous avons été entravés. Nous avions les mains liées et un pistolet braqué sur nous. Finalement en 1985, nous avons libéré l'industrie pétrolière et lui avons donné toute la latitude voulue. Elle apprend à jouir de sa liberté. Les statistiques au sujet du forage et les prévisions effectuées par l'analyste réputé, John Loyd-Price, sont un autre indice que nous sommes sur la bonne voie et que nous nous débrouillons très bien.

M. Horner: Monsieur le Président, je voudrais faire une observation. Je sais que de nombreux députés de l'Alberta voudraient participer au débat et vous dire, monsieur le Président ainsi qu'aux Canadiens ce que les 21 députés qu'on qualifie de muets font pour l'Alberta.

J'ai cru qu'à titre de député de l'Ontario, il serait opportun que j'expose ici ce que font les députés albertains. Jeudi dernier, je faisais partie d'un groupe de députés ontariens et québecois qui ont fait une tournée de l'industrie pétrolière en Alberta. Nous nous sommes entretenus avec des gens à Bonnyville et à Fort McMurray. Nous étions les invités de ces députés qui font leur devoir. Nous nous sommes bien renseignés sur l'industrie pétrolière. J'avais subi un petit examen dérisoire avant de me rendre dans l'Ouest et n'avais répondu correctement qu'à 10 questions sur 20. Aujourd'hui cependant, je répondrais parfaitement aux 20 questions. Je peux vous dire dès maintenant, monsieur le Président, que les députés albertains travaillent au nom de leurs électeurs.

Lorsque je me suis entretenu avec des membres de la Chambre de commerce et du Board of Trade de Bonnyville, ils m'ont dit être satisfaits. Dans la ville de Fort McMurray, 35 000 personnes, jeunes hommes et jeunes femmes dont l'âge moyen est de 24 ans mettent leur confiance dans les députés qui font du bon travail pour eux et ils le savent.

Je puis dire aussi que grâce à la nouvelle technologie canadienne, le prix de revient d'un baril de brut de synthèse est descendu à 10,60 $, je crois, et on nous dit qu'il peut encore baisser. Cela s'est fait sur l'initiative du secteur privé parce que les députés de l'Alberta ont rendu la chose possible. Je crois que nous devrions tous applaudir les 21 députés progressistes conservateurs. Je vous le dis, monsieur le Président, après les prochaines élections et la nouvelle carte électorale, il n'y aura plus 21, mais bien 26 députés conservateurs en Alberta.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, rien ne vaut l'optimisme à la Horner.

Je veux dire quelques mots de la diversification de l'économie de l'Ouest, mais je tiens tout d'abord à faire deux ou trois observations. Mon ami, le député de Mississauga, a signalé les «21 muets». Il parle évidemment des députés conservateurs de l'Alberta. Peut-être cela devrait-il être corrigé. Comme vous êtes au fauteuil, monsieur le Président, il vous est difficile de vous prononcer. Le courageux député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) a déjà pris la parole. Il ne reste donc plus que 19 muets. On a entendu les députés conservateurs dire les uns après les autres que le grand problème en Alberta, c'était le PEN. Ils vivent dans le passé, comme toujours, le regard tourné en arrière. Je me demande s'ils vont faire cela encore bien longtemps. Je rappelle à la Chambre que je me suis prononcé moi aussi contre le PEN. Si l'on consultait le compte rendu, on verrait que notre parti s'est opposé au PEN. Je trouvais excessive la part d'impôt que prenait le gouvernement fédéral en applicant du PEN, et j'ai voté contre ce programme. Le premier ministre de ma province, Allan Blakeney, a vertement critiqué la lourde imposition fédérale prévue dans le PEN. La mise au point s'impose.

Quant à savoir si la part de propriété publique était suffisante, je ne suis pas du même avis que mon ami, le député de Calgary-Nord (M. Gagnon). Il trouvait que l'intervention de l'État était trop grande. Je ne la trouvais pas assez grande. Nos positions s'expliquent: il est capitaliste, je suis socialiste. C'est la différence entre nous. J'aurais voulu une plus grande intervention de l'État dans l'industrie pétrolière.

Il aurait fallu créer Petro-Canada plus tôt. La société devrait avoir beaucoup plus d'envergure qu'elle n'en a aujourd'hui. C'est une tradition, chez nous en Saskatchewan. Sous Tommy Douglas, Woodrow Lloyd et Allan Blakeney, la Saskatchewan a été l'une des provinces les plus prospères du pays. Elle n'a jamais eu de déficit. La propriété publique dans l'uranium, le pétrole et la potasse est considérable dans notre province. Je signale avec fierté que la Saskatchewan a la plus grosse entreprise d'État de potasse du monde. Je suis fier que son siège social soit à Saskatoon. Je suis aussi fier que les gens de la Saskatchewan soient en faveur qu'une plus grande partie des industries de ressources appartiennent à l'État et aux entreprises mixtes. Ces ressources sont à nous, à la population du Canada, et non aux multinationales.

Je veux que Petro-Canada prenne de l'ampleur et de la force, et je lutterai ferme à cette fin. Je sais que les Canadiens m'appuient sur ce point. Je parle par expérience. Je me souviens de la brève période où le député de Yellowhead (M. Clark) était premier ministre. Il voulait se débarrasser de Petro-Canada et les Canadiens se sont rebellés.

Je respecte mon ami de Calgary. Il a le droit de dire qu'il n'aime pas Petro-Canada ou les entreprises publiques et ainsi de suite. Je dis seulement que ce n'est pas seulement quelques personnes qui veulent que Petro-Canada soit forte, c'est la majorité des Canadiens. Ce sentiment était si fort que ce premier ministre conservateur a perdu le pouvoir après neuf mois. Après les élections, l'opinion publique était si forte que le député de Yellowhead, qui est un de mes bons amis, et le parti conservateur ont changé leur politique au sujet de Petro-Canada et ils ont décidé qu'ils garderaient cette société d'État. Cela montre à quel point ce sentiment était fort au pays.

Quand nous parlons de propriété publique, je tiens à préciser que je lutterai jusqu'au bout avec l'appui de la majorité des Canadiens pour m'assurer que Petro-Canada soit forte. Je pense depuis le début qu'au lieu de nous fier à de petites compagnies pétrolières, nous aurions dû acquérir Imperial Oil pour faire de Petro-Canada la plus grande compagnie pétrolière du

pays. Je suis certain que cela sera l'objectif de mon parti et le mien et je sais que mes électeurs m'appuient à ce sujet.

M. Scowen: Oh, oh!

M. Nystrom: Le député de Mackenzie (M. Scowen) n'aime pas cela. Je suppose qu'il tremble, mais je n'en suis pas certain. Même le premier ministre conservateur de sa province de Saskatchewan n'a pas démantelé la Potash Corporation of Saskatchewan. Il n'a pas démantelé Saskoil, une société d'État ni privatisé la Potash Corporation of Saskatchewan.

M. Gagnon: Il vend des actions de Saskoil.

M. Nystrom: Il vend des actions de Saskoil mais le gouvernement conserve le contrôle avec la majorité des actions. Mais il n'a pas du tout privatisé la Potash Corporation of Saskatchewan, la Mining Development Corporation of Saskatchewan et plusieurs autres sociétés d'État parce qu'elles sont populaires. Les gens de la Saskatchewan savent que c'est un moyen de conserver l'argent de la Saskatchewan en Saskatchewan pour l'avenir du Canada. C'est seulement depuis que nous avons un gouvernement conservateur que nous avons commencé à oublier cela.

Nous avons maintenant le plus gros déficit de toute l'histoire de notre province. Devant cet énorme déficit, même le député de Mackenzie est parfois embarrassé d'être conservateur. La même chose se produit en Alberta. C'est pour cela que les Albertains se détournent massivement des conservateurs et se joignent aux néo-démocrates, car ils savent qui parle pour l'Alberta. Ils savent que les députés conservateurs représentent les gros pétroliers, mais ils veulent savoir qui parle pour l'Albertain moyen.

Lors de l'élection partielle de Pembina ils ont montré par milliers que les néo-démocrates parlaient pour les Albertains moyens, et on a constaté la même chose lors des dernières élections provinciales. Les députés progressistes conservateurs de l'Alberta le savent très bien, monsieur le Président, et c'est pour cela qu'ils commencent à prendre peur, comme en témoigne leur récente réunion de stratégie au sujet de la menace néo-démocrate, la grande menace socialiste. Ils ont des réunions à ce sujet. Ils paniquent, ils savent que leurs électeurs se détournent d'eux.

● (1730)

L'un d'entre eux a eu le courage de s'exprimer, le député d'Edmonton—Strathcona. J'ai ici un article du *Globe and Mail* daté du 25 avril sous le titre: «Kilgour, le conservateur mécontent, encouragé par l'appui de ses électeurs». Je vais vous lire un passage de cet article. Je sais que les Albertains sont d'accord avec le député d'Edmonton-Strathcona. On peut lire:

> David Kilgour, le progressiste conservateur limogé, disait hier qu'une visite d'une journée dans sa circonscription d'Edmonton sud l'avait convaincu qu'il avait bien fait de parler, il y a trois semaines, de l'aliénation de l'Ouest et de la corruption au gouvernement fédéral.

Je rappelle aux députés que c'est David Kilgour qui parle, pas Lorne Nystrom. Je n'ai pas parlé de corruption, je me suis contenté de répéter les propos qu'on lui prête. Voici la suite:

> Le député d'Edmonton—Strathcona a dit que lorsqu'on a la conscience en paix et l'appui de ses électeurs, on ne peut pas en demander plus. Il a dit que sa conduite avait été complètement justifiée.
>
> Il a reçu plus de mille appels et des centaines de lettres d'encouragement, et il continue à en recevoir. La plupart des électeurs qu'il a rencontrés à son bureau de circonscription et dans les restaurants d'Edmonton ont approuvé sa conduite, a-t-il dit.
>
> «J'ai seulement répété ce que disent les Canadiens de toutes les régions du pays» a dit M. Kilgour, qui est entré au Parlement en 1979. «Nous voulons un gouvernement honnête et franc, et nous voulons que nos frères aident l'Alberta.»

Voilà un progressiste conservateur qui a dit publiquement ce que bien des députés conservateurs pensent en silence, je le sais. C'est pourquoi je me demande pourquoi ces députés conservateurs silencieux ne donnent pas leur opinion, je me demande qui est le porte-parole de l'Alberta à part le député d'Edmonton—Strathcona et vous, bien sûr, monsieur le Président.

C'est la raison pour laquelle les néo-démocrates se sont senti obligés de présenter une motion signalant que c'est la province de l'Alberta qui, d'après le Conference Board of Canada, a connu la pire performance économique.

Les Albertains sont abandonnés par le premier ministre actuel (M. Mulroney). Ils se demandent vraiment s'ils peuvent faire confiance au premier ministre. Il voient que le premier ministre est, comme l'a si bien dit le député d'Edmonton—Strathcona, pris dans le favoristime politique jusqu'au coup: il nomme ses petits amis aux postes gouvernementaux.

Voilà pourquoi les Albertains se tournent vers nous pour présenter leurs arguments à la Chambre des communes.

Ils voudraient notamment que le gouvernement leur propose son plan de diversification de l'économie de l'ouest. Je relève, dans un article du *Herald* de Calgary, le 16 avril dernier, un journal très digne de foi, les propos du député de Calgary-Nord qui disait qu'il aurait bien voulu que la stratégie ait été dévoilée «hier» et ensuite les remarques suivantes, plus loin dans cet article:

> . . . et le député de Calgary-Sud, Bobbie Sparrow, a déclaré que le plus tôt serait le mieux.

Certains députés albertains ne sont pas trop contents eux non plus de voir que l'annonce du plan de diversification économique de l'ouest traîne tant.

J'ai parlé dernièrement à des gens qui sont un peu au courant, et je tiens à mettre publiquement les choses au point.

Les délais s'accumulent. Il y a eu tout d'abord le vice-premier ministre (M. Mazankowski) et son bureau qui n'ont pas cessé de répéter que le plan s'en «venait», qu'il serait annoncé dans «quelques semaines». On a supposé qu'il serait divulgué en mars, puis en avril et ensuite en juin.

Tout porte à croire que ce plan ne sera pas dévoilé avant encore quelques semaines.

J'ai en main un exemplaire d'un projet de lettre à l'intention du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté). Ce document devait être remis à 30 chefs d'entreprise de l'Ouest du Canada. Il n'était toujours pas parti hier, d'après les sources très fiables qui m'en ont remis un exemplaire.

Dans cette lettre, le ministre signale que «les responsables du ministère de l'Expansion industrielle régionale communiqueront sous peu avec les cadres supérieurs des principales entreprises de l'ouest du Canada en vue de fixer un délai mutuellement acceptable pour la tenue de consultations intensives sur les possibilités de diversification de l'économie de l'Ouest».

Je me réjouis de cette initiative, monsieur le Président, mais là encore, toute cette procédure a été retardée de nombreuses semaines.

Le ministre ajoute dans sa lettre: «En tant que ministre de l'Expansion industrielle régionale, j'amorce une vaste série de consultations avec le secteur privé en vue d'atteindre cet objectif. Ces consultations permettront à l'industrie canadienne, en collaboration avec le gouvernement, de déterminer les principales possibilités et limites de la diversification dans les secteurs de la fabrication et des services dans l'ouest du Canada, ainsi que les mesures que l'industrie et le gouvernement pourront prendre à l'égard de ces possibilités et de ces limites».

Comme il le déclare dans sa lettre, monsieur le Président, le ministre parle de la diversification et pas seulement de l'agriculture ou de l'exploitation minière et des ressources, mais aussi des secteurs de la fabrication et des services.

Au bout de deux ou trois pages, il conclut en disant: «J'espère que vous appuierez sans réserve cette initiative en participant aux discussions en vue d'explorer les possibilités dans l'industrie de l'ouest du Canada et en nous aidant à élaborer les politiques, programmes et autres initiatives pertinents qui nous permettront d'atteindre les objectifs de diversification de l'économie de l'Ouest».

Hier, monsieur le Président, cette lettre n'avait pas encore été envoyée. Le processus de consultation avec le monde des affaires n'a donc pas encore débuté.

Selon un autre document qui nous a été remis, ce processus de consultation aurait dû prendre fin le 12 juin. Il devait commencer le 22 avril et se terminer le 12 juin. A l'heure actuelle, les consultations n'ont même pas encore débuté.

Nous avons à maintes reprises demandé au gouvernement ce qu'il envisageait en matière de diversification, et je sais que l'absence de réponse à cet égard est l'une des raisons de la frustration du député d'Edmonton—Stratchona. J'aimerais annoncer aujourd'hui à la Chambre les secteurs auxquels songe le gouvernement fédéral. Le vice-premier ministre ne veut pas nous fournir cette information.

Le gouvernement envisage 24 secteurs, et je vais les énumérer d'après ce document obtenu grâce à une fuite. Le document s'intitule: «Ensemble sectoriels du groupe de travail sur la diversification de l'Ouest».

Au chapitre de la haute technologie, dont le coordonnateur vient de Winnipeg, les secteurs énumérés sont les suivants: l'électronique, le logiciel, les industries océaniques, l'aérospatiale et la défence, la biotechnologie, la santé, les matériaux avancés et les industries axées sur le savoir. Voilà pour les secteurs du domaine de la haute technologie.

Dans le domaine manufacturier, les secteurs envisagés sont les suivants: les produits du bois, les produits pétrochimiques et les plastiques, le traitement des aliments, subdivisés en viande, poisson, fruits et légumes, et autres; et aussi la chimie et les produits chimiques ainsi que les engrais.

Parmi les autres secteurs figurent le matériel de transport, le vêtement, la fabrication de machines et de métaux, comprenant le matériel agricole, le matériel utilisé pour le pétrole et le gaz, les ressources et autres; et le mobilier.

Dans la catégorie des services, nous avons le tourisme, les industries culturelles et les ingénieurs-conseils.

Voilà les 24 secteurs que les diverses équipes sectorielles envisagent dans le cadre de l'initiative de diversification de l'Ouest que le gouvernement espère lancer à un moment ou à un autre.

J'aimerais expliquer à la Chambre comment s'effectuent ces études. Je vais me servir du secteur de l'électronique comme exemple, mais cette démonstration est valable pour les 24 secteurs.

En ce qui concerne le secteur de l'électronique, il est placé sous la responsabilité d'une personne au bureau régional. Autrement dit, c'est elle qui a la haute main sur ce secteur. Il s'agit en l'occurrence du bureau du MEIR de Colombie-Britannique dont le responsable est un certain J. Wiebe. En-dessous de lui se trouvent les représentants des régions qui, dans le cas du secteur de l'électronique sont M. Girard, d'Edmonton, M. Jeanneau, de Saskatchewan et C. Wiecek, de Winnipeg.

Il y a également un représentant de l'industrie qui se trouve être M. A. Letendre et il y a également les experts-conseils. L'expert-conseil pour ce secteur est Touche Ross représenté par deux personnes, M. Bruce Stuart et M. N. Webster.

J'ai énuméré les 24 groupes sectoriels visés par l'initiative de diversification de l'Ouest et si le député a des questions à poser au sujet des autres participants, je me ferai un plaisir de le renseigner au nom du vice-premier ministre.

J'ai également sous la main un exemplaire du questionnaire que les équipes sectorielles utilisent pour leur travail préparatoire. Ce questionnaire s'intitule: «Rapport de l'entreprise sur la diversification de l'Ouest». Il contient certains renseignements comme le nom de l'entreprise, le siège social ainsi qu'un index. Cet index comprend des renseignements de base et des données sur les possibilités commerciales, les possibilités technologiques, les possibilités sur le plan de la productivité, la possibilité de lancer de nouveaux produits, les immobilisations et les autres responsabilités ainsi que les problèmes et les contraintes sectorielles.

Cela représente une quinzaine ou une vingtaine de pages. C'est un questionnaire assez élaboré qui vise à recueillir des renseignements sur les 24 secteurs que j'ai énumérés et qui permet de préparer les entrevues avec une trentaine de représentants du secteur des affaires.

• (1740)

J'aimerais disposer de quelques heures pour faire mon discours. Quoi qu'il en soit, je tiens à parler d'un certain rapport de 29 pages, daté du 31 mars 1987. Ce document, qui s'intitule *Western Diversification Company Report*, indique aux sociétés comment répondre aux questions. On y apprend des choses très intéressantes. Au nom du vice-premier ministre, je vous annonce qu'il s'agit d'une lecture enrichissante. Le document saura sûrement intéresser les députés conservateurs.

Il y est question du gouvernement en tant qu'institution. On y parle des conséquences éventuelles de certaines initiatives dans l'Ouest, des emplois qui seraient créés, conservés, réduits ou supprimés. Il contient des passages sur l'échéancier, l'état actuel du projet, les mesures à prendre, les occasions de créer des produits, les divers moyens, les diverses possibilités, le bien-fondé du projet, sa portée, les obstacles à l'investissement et ainsi de suite.

Il ne me reste plus que trois minutes. Il y a bien des choses que je voudrais mentionner, mais je vais faire état d'un autre document dont j'ai obtenu copie. Il s'agit d'un guide à l'intention de ceux qui effectueront les entrevues préliminaires à l'établissement de l'initiative de diversification de l'économie de l'Ouest. Qu'il me soit permis de dire, au nom du vice-premier ministre, encore une fois, que des fonctionnaires étudient actuellement ces directives pour mieux se renseigner sur l'économie de l'Ouest.

Le guide renferme diverses précisions. Il y est question d'une enquête approfondie. Tout le monde convient qu'il faut examiner à fond la situation. Le document montre que le gouvernement sera incapable de prendre des mesures immédiates ou des initiatives à plus long terme, s'il ne comprend pas très bien les débouchés qui s'offrent à une organisation et les obstacles qu'elle doit surmonter.

Comme on peut le constater dans le document, les consultations en sont juste au stade préliminaire. On n'est pas encore entré dans le vif du sujet. Cela nous inquiète vivement dans l'Ouest. Je ne suis pas Albertain, mais je suis persuadé que les Albertains se préoccupent également de cette question. Le programme de diversification de l'économie de l'Ouest est retardé. Nous voulons maintenant savoir pourquoi. Chose certaine, les directives pertinentes ont déjà été élaborées.

J'ai également un autre document que j'ai obtenu de façon quelque peu mystérieuse et qui porte sur le programme de diversification de l'économie de l'Ouest. Au nom du vice-premier ministre du Canada, et si le temps me le permet, je voudrais vous annoncer l'objectif de ce programme. Toujours en son nom, je souhaite vous en faire l'historique.

Si je n'étais pas pressé par le temps, je signalerais à la Chambre ce qui est en jeu. Je préciserais également la participation du gouvernement fédéral. C'est fort intéressant, car ni le premier ministre ni le vice-premier ministre ne l'ont annoncée. Je parlerais également à la Chambre de la participation du ministère de l'Expansion industrielle régionale qui est, bien entendu, essentielle.

J'ai également en main le plan d'exploitation du ministère de l'Expansion industrielle régionale. Il est intéressant de l'examiner. Si quelqu'un me pose une question à ce sujet, je pourrai alors vous faire part de certaines des choses qui sont précisées à cet égard. Je connais également les objectifs.

Un député peut-il me préciser les objectifs du programme de diversification de l'économie de l'Ouest? Je pose la question à mon imposant collègue de Red Deer. Connaît-il les objectifs?

Il s'agit également de savoir à quoi on va aboutir. Cette question est intéressante, car le député de Saint-Boniface (M. Duguay) a déclaré que la diversification serait basée sur l'agriculture, l'exploitation minière, les ressources et le reste. Cependant, ce document n'en parle pas vraiment. Voici ce qu'on peut y lire en partie:

> Avec le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest, le ministère de l'Expansion industrielle régionale va mener d'intenses discussions axées sur des sujets bien précis, dans des délais très courts, avec certaines entreprises des secteurs de la fabrication et des services dans l'ouest du Canada . . .

Mon temps de parole est-il écoulé, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps de parole du député est écoulé.

M. MacLellan: Monsieur le Président, j'ai une question pour le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). Deux semaines après avoir dévoilé son Programme canadien d'encouragement à la prospection et à l'exploitation pétrolières, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a annoncé le lancement d'une étude de 3 millions de dollars sur l'énergie au Canada sous la direction de M. Thomas Kierans, de Toronto. Ce dernier est un associé d'une firme de courtage de Bay Street. Soit dit en passant, c'est le même homme qui effectue une étude sur la privatisation portant notamment sur Petro-Canada. Voilà à mon avis une situation de conflit d'intérêts.

Le rapport de l'étude sur la privatisation devait être remis au gouvernement au plus tard le 1er avril, mais nous ne savons pas si ce rapport lui a été remis ni si les deux études se chevaucheront. Même si elles n'empiètent pas l'une sur l'autre, il y a quand même situation de conflit d'intérêts.

Deux semaines après avoir annoncé qu'il donnera prétendument 350 millions de dollars au secteur énergétique au cours d'une certaine période de temps, voilà que le ministre s'interroge sur le rôle du pétrole et du gaz naturel dans tout le secteur énergétique canadien. Cela ne tient même pas compte d'une autre étude, qui a été annoncée à la conférence de l'énergie en janvier, qui doit déterminer quels mégaprojets vont être mis en chantier. Les résultats de cette étude sont attendus pour le 1er juillet.

Le ministre a mis en marche une deuxième étude qui se relie à la première. Mais il n'a pas attendu de disposer des résultats de la première, de manière à ce que la seconde profite de la première. Quoi qu'il en soit, il y a aussi la constitution de la Commission Kierans. Elle tient audience à Calgary les 15 et 16 juin. Ensuite elle tiendra des audiences ailleurs, pour terminer à Montréal en décembre. Il y a bien sûr une maison de Bay Street qui espère avoir des nouvelles du secteur des hydrocarbures pendant les audiences de juin, mais ce sont là les dernières audiences prévues relativement au secteur des hydrocarbures.

Comment est-ce que le comité pourra se prononcer en connaissance de cause sur les problèmes du secteur des hydrocarbures dans son rapport, puisqu'il doit faire rapport en janvier après avoir tenu en juin ses dernières audiences consacrées à ce secteur? Est-ce que le député de Yorkton—Melville pense que cela va être une bonne appréciation du secteur des hydrocarbures? Est-ce qu'il pense qu'il vaudrait mieux que le comité retourne dans l'ouest du Canada à la fin de ces audiences, pour tenir d'autres audiences à Calgary, Regina ou Edmonton, afin de mettre ses renseignements à jour plus ou moins?

M. Nystrom: Monsieur le Président, je pense qu'il doit retourner dans l'ouest du Canada, parce qu'il ne serait pas très juste qu'il ne le fasse pas. Malheureusement, je ne peux rien annoncer au nom du gouvernement parce que je n'ai pas le document sous la main.

M. MacLellan: C'est le seul que vous n'ayez pas.

M. Nystrom: Je vais chercher à me le procurer et à répondre convenablement à la question. Je pourrais répondre très franchement si je pouvais consulter le document.

Le député a posé une question au sujet du secteur pétrolier. Peut-être devrais-je exposer à la Chambre le but du document portant sur l'initiative de diversification de l'Ouest. Le voici:

> La promotion de la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, visant à la mettre en situation de se tailler une place dans de nouveaux domaines d'activité, dans une conjoncture de détérioration aiguë des débouchés de la plupart des produits de ressources naturelles, constitue un objectif prioritaire du gouvernement fédéral.

Bien sûr, cela intéresse d'une certain façon le secteur pétrolier et la question que le député a posée.

Je ne vois rien de précis dans la documentation qui m'est fournie au sujet du pétrole, sauf qu'on mentionne ce qui suit:

> La baisse marquée des cours pétroliers mondiaux a entraîné un manque à gagner de 5 milliards pour les sociétés pétrolières et un ralentissement brutal des travaux d'exploration et de forage, avec pour résultat une aggravation constante du chômage dans ce secteur et les industries connexes. Les secteurs de l'extraction et de la transformation des minéraux souffrent d'un excès de l'offre sur les marchés internationaux, de la baisse des prix et de la cherté des transports. Dans le secteur forestier la modernisation doit être poursuivie . . .

On parle un peu du pétrole et du gaz. Pour passer à la participation du MEIR, il y aurait peut-être possibilité d'une participation du MEIR, mais je ne le pense pas. Voici tout ce qui est dit au sujet d'une participation du MEIR:

> Le ministre de l'Expansion industrielle régionale, en collaboration avec le secteur privé, entreprend une étude de grande envergure qui vise à circonscrire les principales perspectives qu'offre la diversification des secteurs de la fabrication et des services dans l'ouest du Canada et les principales entraves qui s'y opposent, de même que les mesures que pourraient prendre l'industrie et le gouvernement à cet égard.

Encore une fois, il n'est pas question des hydrocarbures. Je répète que le gouvernement n'envisage pas d'inclure l'industrie pétrolière dans son plan de diversification économique de l'Ouest. On a créé une montagne d'attentes et on va accoucher d'une souris. Plus loin dans le même article, je relève ce qui suit:

> Le MEIR mettra au point des stratégies de diversification dans quatre secteurs . . .

● (1750)

Le MEIR est le ministère clé. Voici la suite de l'article:

> . . . les industries de haute technologie, la transformation des matières premières, la fabrication traditionnelle et le secteur des services. Cette stratégie de diversification comprendra . . .
>
> l'évaluation du potentiel de diversification du secteur visé dans l'Ouest, avec une description détaillée de tout obstacle important;
>
> l'examen des possibilités de promouvoir la diversification, des liens potentiels et des répercussions que chaque option peut avoir sur la politique gouvernementale, y compris une évaluation des coûts dans la mesure du possible; et
>
> l'approche recommandée pour la diversification du secteur visé, y compris les mesures à court, moyen et long termes qui pourraient être prises.

Le plan opérationnel du MEIR ne prévoit rien pour le pétrole et le gaz. Encore une fois, il est question de la fabrication, du secteur des services, de la haute technologie et de la transformation des matières premières, mais il n'y a rien de précis pour le secteur du pétrole et du gaz. Les objectifs sont également énoncés. Je n'ai pas le temps de tout lire.

Je peux dire que dans l'Ouest, et en particulier les citoyens de Saskatchewan et de l'Alberta aussi, j'en suis sûr, nous souhaitons tous voir le gouvernement prendre rapidement des mesures pour favoriser la diversification. Nous voulons savoir pourquoi les choses traînent autant. J'ai appris de source sûre, que je ne peux nommer, que ce délai n'est pas attribuable à la Fonction publique, laquelle est prête à aller de l'avant. Il est imputable à la lenteur et à l'indifférence du premier ministre et du gouvernement qui n'arrivent pas à prendre une décision au nom de l'Ouest.

M. Mayer: Ce n'est que du vent.

M. Nystrom: C'est ce qu'on m'a dit. J'ai des tas de documents qui décrivent l'initiative de diversification de l'Ouest. Mes sources sont parfaitement fiables. Il est temps que l'Ouest sache pourquoi il est laissé pour compte et pourquoi le gouvernement est indifférent à ses problèmes. C'est d'autant plus étonnant que les ministres et les députés de l'Ouest sont très nombreux. C'est pourquoi ce parti se classe en troisième place et pourquoi il subira une défaite humiliante aux prochaines élections.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée. Nous poursuivons le débat. La parole est au député d'Edmonton-Est (M. Lesick).

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, c'est volontiers que je consacrerai les huit dernières minutes de ce débat à approfondir certains des aspects qu'a soulevés le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). Il a bien mis 15 minutes à lire certaines des choses que nous tentons de faire. Il doit éprouver beaucoup de tristesse à la pensée que nous avons consacré des mois et des mois de travail à notre tentative. Même s'il a consacré beaucoup de temps à cette lecture, il n'a pas tout lu. Même s'il ignore ce dont il retourne, il nous a rendu hommage. J'ignore pourquoi il parle ainsi «avec une langue fourchue». Tandis qu'il parle, nous agissons. L'ampleur du programme de diversification économique de l'Ouest . . .

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Mayer: Assoyez-vous et laissez-le parler.

M. Nystrom: J'hésite beaucoup à prendre la parole. Le député m'a accusé d'avoir parlé «avec une langue fourchue». J'ignore si c'est une expression parlementaire, mais je compte maints autochtones dans ma circonscription. Je sais que pour eux, dire de quelqu'un qu'il parle «avec une langue fourchue» est une véritable insulte. Je fais appel à vos lumières et vous

prie de décider s'il n'y a pas lieu de demander au député de retirer cette expression. A mon avis, le sens de cette expression, que je connais fort bien, serait antiparlementaire.

Le président suppléant (M. Paproski): Afin que le député d'Edmonton-Est puisse continuer, je l'inviterais à retirer cette expression et à poursuivre.

M. Lesick: Je la retire, monsieur le Président.

Les Albertains ont vraiment bien de la chance que des députés conservateurs les représentent. Trois d'entre eux siègent au sein du Cabinet, soit le vice-premier ministre (M. Mazankowski), l'un des hommes les plus efficaces et les plus énergiques du Parlement, le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), qui est tenu en très haute estime et qui s'est très bien distingué au service du gouvernement du Canada, et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre). Quand avons-nous eu trois ministres aussi efficaces? Nous avons également quatre secrétaires parlementaires pour nous représenter et quatre présidents de comités permanents. Nous pouvons aussi compter sur vous, monsieur le Président. Tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, y compris les députés à la Chambre vous respectent. A quel moment de son histoire, l'Alberta a-t-elle été représentée par des hommes et des femmes d'une telle valeur?

Des voix: Jamais.

M. Lesick: C'est vrai. Il n'y a jamais eu personne en mesure de faire tant pour l'Alberta. Nous avons tous entendu le député de Crowfoot (M. Malone) et le député de Calgary-Nord (M. Gagnon) énumérer les mesures que nous avons prises pour l'Alberta, pour l'Ouest, et en fait, pour tout le Canada. En seulement deux ans et sept mois, nous avons mis en place les plus remarquables programmes jamais imaginés par aucun autre gouvernement. L'opposition crève d'envie parce qu'elle n'aurait jamais pu en faire autant.

Le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan) n'a pas cessé de demander pourquoi nous parlions du Programme énergétique national. Pourquoi y attachons-nous tant d'importance? Je vais vous le dire, monsieur le Président. Je suis un ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale. Un grand nombre d'entre nous ont été gravement blessés, beaucoup sont encore hospitalisés des suites de leurs blessures. Le député de Mississauga-Nord (M. Horner) était à Edmonton jeudi et vendredi matin de la semaine dernière et a constaté les effets désastreux du PEN qui a vu le jour il y a six ans et demi grâce aux initiatives des socialistes et du gouvernement libéral. Les immeubles sont toujours fermés. Les gens sont toujours au chômage. Un quart des entreprises de Peace River ont fait faillite. Quelles sont les conséquences d'une faillite? Elle entraîne le divorce, l'alcoolisme, la disparition des économies. L'opposition nous dit de ne pas parler de ces choses parce que nous vivons dans le passé. Nous souffrons aujourd'hui à cause des libéraux et de leurs amis socialistes qui se sont associés pour exercer ces ravages sur l'Alberta et l'industrie énergétique.

Notre gouvernement a fait beaucoup de choses. Parlons d'Edmonton et d'Edmonton-Est. Nous avons reçu 150 millions de dollars pour Canada Place. Nous étions sur le point d'annuler ce projet mais nous l'avons poursuivi. Nous avons consacré six mois à l'étude de Canada Place. On a versé sept millions et demi de dollars d'aide aux victimes d'inondations au milieu de mars. On a consenti 130 millions de dollars au titre des services de voyage du gouvernement à un consortium dont fait partie Marlin Travel d'Edmonton. C'est équitable. Il y a quatre ans, les achats de l'ACDI s'élevaient en Alberta à seulement 1 p. 100. Aujourd'hui ils ont atteint 8 p. 100. C'est équitable. Les députés de l'Alberta se préoccupent des besoins des Albertains. On a versé 197 000 $ à l'hôpital Charles Campsell pour effectuer une étude sur l'alimentation des nourrissons du Nord et un musée provincial a reçu 187 000 $ pour la programmation à l'intention du public. Nous reconstruisons l'hôtel MacDonald du CN et on a accordé 600 000 $ pour le projet de la ville d'hiver d'Edmonton.

Le contrat des CF-18 a fait absolument des miracles à Edmonton. Il va créer 135 nouveaux emplois ces deux prochaines années au lieu qu'on soit obligé de licencier la moitié de la main d'oeuvre. La société est aux anges. J'ai parlé à son président, je n'ai pas eu besoin de lire le journal ni des rapports. Je savais que ce contrat serait bénéfique pour l'ouest du Canada et en particulier pour Edmonton. Nous nous sommes occupés d'Edmonton, de l'Alberta et de l'ouest du Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 heures, je dois informer la Chambre que conformément au paragraphe 12 de l'article 82 du Règlement, les délibérations sur cette motion sont terminées.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'AGRICULTURE—LA COMMERCIALISATION DES OEUFS D'INCUBATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, j'aimerais soulever un sujet auquel j'ai fait référence le 2 décembre dernier lorsque j'ai posé une question au ministre de l'Agriculture (M. Wise) concernant la commercialisation des oeufs d'incubation de poulets par une nouvelle agence fédérale nationale.

Ainsi, c'est depuis 1981 que les membres de l'Association des producteurs d'oeufs d'incubation réclament la mise en oeuvre d'une telle agence.

Jusqu'au 1er décembre 1986, tous les secteurs de l'aviculture étaient chapeautés par un office de commercialisation, sauf le secteur des oeufs d'incubation.

Or, le 1er décembre dernier, monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture, l'honorable John Wise, a annoncé l'établissement d'un Office national de commercialisation des oeufs d'incubation de poulets à chair, aux termes de la Loi sur les Offices de commercialisation des produits de la ferme. Ce nouvel organisme aura le mandat d'organiser la mise en marché des oeufs qui donneront des poulets à chair.

Cette mesure est des plus positives et elle démontre bien la volonté politique du gouvernement conservateur de maintenir et d'instaurer un système de production contingenté. En fait, les producteurs peuvent donc bénéficier des mêmes possibilités de gestion nationale des approvisionnements que les autres secteurs de l'industrie de la volaille.

Cette agence fédérale fait l'allocation des quotas de production aux provinces, ce qui permet d'enlever les surplus du marché et de réglementer les importations et les exportations, donc d'éviter que des records d'importation ne soient établis par le gonflement de la demande ou encore par des surplus d'inventaires chez des agents distributeurs, ou encore, chez les producteurs, ce qui devrait en fait permettre d'accroître l'ensemble de l'efficacité et de la productivité, contribuant ainsi à réduire les fluctuations de l'exploitation de la production et de réaliser des économies en bas de ligne chez toutes les entreprises concernées, même si cela les discipline au départ.

Évidemment, monsieur le Président, je me réjouis grandement de la création d'un tel organisme, car après plusieurs années de demandes soutenues de la part de l'Association canadienne des producteurs d'oeufs d'incubation de poulets à chair, c'est encore notre gouvernement qui, en peu de temps, a réussi à instaurer cette nouvelle agence.

Je m'en réjouis aussi, d'autant plus qu'il y a, dans ma circonscription électorale de Drummond, des producteurs d'oeufs d'incubation et un couvoir bien connu à Wickham, soit le couvoir des frères Boire qui, comme le nom le dit, est une entreprise familiale où l'on produit 500 000 poussins par semaine, dont 430 000 poussins pour la chair et 70 000 poussins pour la ponte.

La production totale au Québec par semaine est de 2 millions de poussins, ce qui veut donc dire que la production des frères Boire de ma circonscription représente 25 p. 100 de la production totale du Québec.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, c'est une entreprise très importante pour ma circonscription, puisqu'elle génère 95 emplois directs et environ 15 emplois indirects, en plus d'injecter dans l'économie régionale quelques millions de dollars en investissements. Et vous conviendrez comme moi de ce qu'une entreprise semblable du secteur agricole peut représenter pour un petit village, une circonscription ou encore une province.

Durant ma campagne électorale à l'été 1984, j'avais été sensibilisé à ce problème par les producteurs agricoles, et j'avais promis d'appuyer leur cause et celle de la centaine de détenteurs de quotas au Québec qui produisent environ 115 millions d'oeufs d'incubation, ce qui représente une valeur de plus de 25 milliards de dollars par année.

Là où je m'inquiète, monsieur le Président, et je voudrais poser la question au ministre de l'Agriculture ou encore au secrétaire parlementaire qui est ici présent: Est-ce que l'adoption éventuelle d'une entente de libre-échange Canada-États-Unis va remettre en question ce plan national de commercialisation? Je vous traduis ici les inquiétudes des producteurs.

En effet, ainsi, au cours de l'année 1985, les importations d'oeufs ont atteint 19 millions et, si cette situation devait se maintenir ou se détériorer après un accord de libre-échange, ce sont l'Ontario et le Québec qui en souffriraient le plus.

J'aimerais vous rappeler que la production totale par semaine pour le Canada est d'environ 6 181 000 poussins dont 1 980 000 pour le Québec ce qui, à mon avis, est très considérable.

L'agriculture canadienne n'a sûrement pas les moyens de perdre un secteur qui rapporte plus de 100 millions de dollars par année et qui génère plus de 2 000 emplois.

N'oublions pas que la production d'oeufs d'incubation occupe la case de départ du secteur avicole. Si les importations ne sont pas contrôlées dès le premier maillon de la chaîne, toute l'agriculture s'en ressentira.

L'honorable secrétaire parlementaire pourrait-il nous expliquer comment notre gouvernement pourra protéger les acquis des agriculteurs canadiens? Ou bien y a-t-il des mesures que notre gouvernement pourrait prendre qui contribueraient réellement à la mise en valeur de nos produits agricoles à long terme et qui permettraient à notre agriculture de faire concurrence à celle des États-Unis?

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je m'en voudrais d'abord de commencer à répondre à cette question sans féliciter le député de Drummond (M. Guilbault) pour la connaissance qu'il a de ses dossiers et pour l'intérêt visible qu'il démontre dans les dossiers d'intérêt local qui ont une portée nationale et provinciale.

Le 27 novembre dernier, le ministre a signé la proclamation créant l'Office canadienne de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair et, le 1er décembre 1986, le ministre a annoncé la création de cet office.

Monsieur le Président, je sais que, dernièrement, l'Alberta a signé un addenda comme quoi elle veut faire partie de cette entente fédérale-provinciale, l'Alberta qui compte actuellement 13 p. 100 des producteurs et qui va sa joindre aux 66 p. 100 des producteurs qui sont déjà dans les trois premières provinces qui ont signé l'accord, c'est-à-dire le Québec, le Manitoba et l'Ontario.

Par ce geste, monsieur le Président, le gouvernement a rempli un autre engagement contracté par le parti progressiste conservateur lors de la dernière campagne électorale, soit celui d'aider les agriculteurs canadiens à mettre sur pied leurs propres plans de commercialisation.

Le gouvernement actuel est donc passé rapidement aux actes afin de répondre au désir des producteurs. Il a fallu un peu plus de trois ans pour mettre sur pied l'office. Par comparaison, la période de gestation de l'Office canadien de commercialisation du poulet, le dernier à voir le jour, avait duré quatre ans, de la date du début des audiences au jour de sa proclamation soit fin 1978.

Le programme ne réglementera pas toutefois les prix. Comme maintenant, la fixation des prix restera du ressort provincial. De même, c'est chaque province et non l'Office national qui attribuera le contingent à chaque producteur.

De cette façon, le système sera assez souple pour permettre aux offices provinciaux de commercialisation des oeufs d'incubation de répondre aux besoins du marché selon l'évolution de la situation.

Également, le programme ne comprend pas de contrôle à l'importation. Présentement, les oeufs d'incubation et les poussins peuvent entrer au Canada sans restriction quant à la quantité, pourvu que l'on paie des droits de douanes. Le tarif douanier s'élève actuellement à 2.5c. la douzaine d'oeufs d'incubation ou à 2c. du poussin. Pour les poussins, le tarif représente environ 6 p. 100 du coût du poussin pour le producteur. A la fin de 1986, les importations d'oeufs d'incubation s'élevaient à 14.9 p. 100 de la production canadienne comparativement à 29.9 p. 100 en 1979. Donc c'est une baisse de 15 p. 100.

Alors, en l'absence d'une analyse sur les effets du libre-échange sur la production d'oeufs d'incubation de poulet à chair, je peux néanmoins m'attendre à des répercussions se limitant tout au plus à l'abolition du tarif. Et, de façon générale, les producteurs canadiens ont gagné une part plus importante du marché intérieur à cause de la qualité supérieure de leur produit et de la proximité des marchés.

• (1805)

[*Traduction*]

LE CANADIEN NATIONAL—L'AVENIR DE CERTAINES LIAISONS FERROVIAIRES DE L'ONTARIO ET DU QUÉBEC. L'IDÉE DE CESSER TOUT EFFORT POUR ATTIRER UNE NOUVELLE CLIENTÈLE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le 16 décembre, j'ai soulevé la question des Chemins de fer nationaux, qui a beaucoup d'importance pour les régions, et notamment pour la vallée de l'Outaouais, en fait pour tout l'est de l'Ontario et une partie de l'ouest du Québec. Il y était question d'un document publié par le Canadien National le 25 septembre 1986, qui a été porté à la connaissance du comité des transports l'automne dernier et dans lequel on donnait la liste des lignes que l'on va supprimer.

A notre grande désarroi, on y fait allusion à l'embranchement de Beachburg, soit le tronçon de 163,9 milles de la ligne principale du CN, qui relie Ottawa au village de Brent au coeur du parc Algonquin. Il y a également été question de l'embranchement d'Alexandria, qui se trouve à 57,7 milles de Glen Robertson, en bordure de la frontière séparant l'Ontario du Québec, à l'ouest de Montréal, en direction d'Ottawa.

Cette décision pose un grave problème. Depuis quelques années, la société ferroviaire du Canadien Pacifique, dont la ligne dessert aussi la vallée de l'Outaouais, utilisait les voies du CN reliant Ottawa à Montréal. Si le CN abandonne sa voie ferrée entre Ottawa et Glen Robertson dans la subdivision d'Alexandria, bien entendu le CP ne pourra plus l'emprunter. Non seulement la région est et sud de l'Ontario perdra la principale voie ferrée du CN, mais elle perdra également celle du CP. Cela signifie que toute la région à partir de la frontière entre le Québec et l'Ontario près de Montréal jusqu'à North Bay sera dépourvue de service ferroviaire. C'est inadmissible.

Le 16 décembre dernier, je posais une question à ce sujet au ministre des Transports (M. Crosbie). Après avoir fait quelques remarques préliminaires, je disais, comme en fait foi le compte rendu à la page 2162:

> Le ministre est-il disposé à garantir aux Canadiens qu'il n'abandonnera pas les régions du pays en faveur des grandes agglomérations urbaines en vue d'enrichir le CN?

Le ministre des Transports a déclaré:

> Monsieur le Président, c'est une garantie que tout député s'empresserait de donner. Je la donne assurément. Je peux garantir que le CN, le CP, le BCR ou n'importe quelle autre société ferroviaire ne seront pas autorisés à abandonner une voie ferrée, un embranchement, une ligne principale ou n'importe quelle chose en acier sur laquelle un train peut rouler sans avoir auparavant suivi les procédures appropriées, présenté une demande à la Commission canadienne des transports et respecté la loi à la lettre.

Cette réponse ne veut rien dire. Cela a l'air d'une réponse extraordinaire, dans le style tape-à-l'oeil qu'emprunte le ministre à la Chambre, mais nous savons bien que ces sociétés doivent passer par la Commission canadienne des transports. Ce n'est tout simplement pas une réponse.

Ce qui est vraiment troublant, c'est qu'à une réunion qui a eu lieu le 14 janvier 1987, soit un mois après que j'eus posé la question à la Chambre, le CN déposait encore un autre document. On y déclarait qu'en prévision de l'élaboration d'un plan tactique, soit l'abandon de voies, les options de rationalisation qui risquaient le plus d'être retenues parmi celles qui étaient alors examinées par le groupe de travail du CN sur la rationalisation étaient les suivantes au 14 janvier 1987. Il était dit encore que ces options venaient s'ajouter à la stratégie invoquée, soit supprimer 2 500 milles de voies peu utilisées. Là-dessus, environ 275 milles sont situés dans l'est de l'Ontario.

• (1810)

Puis on mentionnait les segments Alderdale et Beachburg. Le segment Alderdale est cette partie de la voie principale du CN qui relie Brent, dans le parc Algonquin, et Capreol, près de Sudbury.

Je vais rapporter ce que dit le document en question concernant la ligne Beachburg, d'Ottawa à Capreol, qui passe par Alderdale. Il précise qu'à la réunion du comité de direction, le 14 janvier, on part du principe qu'aucun entretien ne sera effectué depuis Portage du Fort, dans le comté de Pontiac au Québec, à compter de janvier 1988. On ajoute ensuite qu'une section de la ligne principale, autour de North Bay, deviendra un réseau industriel, sur environ 15 milles, et que seulement des services de transport de fret seront probablement nécessaires sur la ligne Ottawa-Portage du Fort toujours à compter de cette date.

Cela revient à dire qu'on n'effectuera même plus l'entretien de cette ligne ferroviaire, ce qui occasionnera encore plus d'accidents.

• (1815)

A ce propos, si on ferme la ligne principale, le contenu de quelque 4 500 wagons dans une seule usine uniquement, l'usine de pâtes et papiers de Portage du Fort, empruntera les autoroutes de l'est de l'Ontario et de l'ouest du Québec. Il faudra effectuer, selon les estimations, environ 14 000 voyages par camions pour transporter ce que transporte actuellement le CN dans cette région. Et je ne parle que d'une seule usine. Nous en avons trois autres à Pembroke et quelques-unes dans la subdivision d'Arnprior et de Renfrew qui ont besoin de ce service ferroviaire.

C'est un problème régional très grave et je veux que le ministre des Transports nous donne autre chose que des réponses pour la frime. Les chemins de fer ont été construits pour desservir les régions au Canada. Nous entêterons-nous à dire que les chemins de fer ne vont exister que s'ils relient les grands centres? Le parcours de Montréal à Capreol, près de

Sudbury, en passant par Toronto où ira la ligne principale et tout le trafic, ajoute 192 milles aux 410 milles entre Montréal et Capreol. Des centaines et des centaines de wagons du CN transportent en ce moment des produits chimiques et dangereux. Si le CN ferme cette ligne en 1988 comme il en a l'intention, ces produits traverseront les régions urbaines, de Montréal jusqu'au coeur même de Toronto, et de là jusqu'à North Bay.

Ce combat n'est pas uniquement le nôtre. C'est aussi celui des centres urbains de tout le sud de l'Ontario. Le maire de Toronto devrait se mêler de cette affaire. Le gouvernement de l'Ontario et celui du Québec devraient aussi s'en mêler. Ils devront payer pour la réfection des routes et défrayer toutes les dépenses qu'occasionnera la circulation des 14 000 camions, sans parler des autres régions de l'est de l'Ontario et de l'ouest du Québec. Cette affaire n'est pas terminée. Elle est inacceptable.

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, le ministre partage les inquiétudes du député, comme tous les députés d'ailleurs, surtout ceux d'entre nous qui représentent ces régions. Nous savons tous que les chemins de fer ont été construits à l'origine pour servir le pays, mais il est aussi vrai que la nature du pays a changé. Nous avons de plus grands réseaux routiers. Comme tous les députés le savent, le CN éprouve de graves ennuis financiers. C'est un fait reconnu qu'il a un trop grand nombre de lignes. Deux tiers de ses voies n'assurent que 10 p. 100 du trafic. Il est certain qu'il est impossible de continuer ainsi. Nous devons trouver des moyens de faire en sorte que son équipement soit proportionné à ses activités. Le CN a dit souvent qu'il ne veut pas perdre de clients et je pense que c'est évident. Il a des investissements qu'il tient à protéger et il préfère avoir un rendement de ses investissements plutôt que de les abandonner. Le CN continue à chercher des moyens pour améliorer le service. Il examine le genre de réseau dont il aura besoin et qu'il pourra entretenir dans dix ans d'ici.

Cet après-midi, le ministre assistait à la réunion d'un comité qui étudiait le budget des dépenses. Mon collègue, dans sa présentation de sept minutes, a très bien exposé une partie du grand contexte socio-économique. J'aurais aimé qu'il soit là cet après-midi pour que son excellente présentation figure au compte rendu. Il est possible que la participation des citoyens urbains soit nécessaire et qu'ils soient prêts à supporter des impôts supplémentaires. C'est ce qu'il demandait. Il demande au public canadien en général de payer un supplément d'impôts pour que l'on conserve des lignes qui, de toute évidence, ne sont pas rentables. Dans les Prairies nous avons le même débat au sujet de l'abandon des lignes secondaires qui sont très coûteuses.

Je peux garantir au député que, pour chaque ligne, le CN devra demander à la CCT la permission de l'abandonner. En ce qui concerne la politique ferroviaire, je pense qu'il faut admettre que certaines lignes doivent disparaître.

• (1820)

Notre but et notre objectif est de prévoir une procédure et c'est ce que nous avons fait dans le projet de Loi nationale sur les transports. Cette loi sera de beaucoup supérieure à la vieille Loi sur les chemins de fer.

Les trois partis ont participé à la rédaction du projet de Loi. On lui a apporté beaucoup d'amendements durant l'étude en comité et il sera très bientôt soumis à la Chambre à l'étape du rapport. Si mon ami d'en face l'examine, il y trouvera une procédure d'appel très au point qui, nous l'espérons, protégera l'intérêt public. C'est, en tout cas, le but visé.

Les questions socio-économiques comme la réduction de la circulation sur les grandes routes et l'interdiction du transport de produits chimiques dangereux dans les régions urbaines peuvent être soulevées pendant le processus d'appel et faire l'objet de décisions sages, espérons-le, dans le contexte du climat économique actuel et de l'évolution des infrastructures démographiques et économiques et de l'aspect général du pays.

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—LA FIN DU MORATOIRE SUR LES SAISIES DE TERRES. ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT METTE EN OEUVRE UN RÉGIME DE LOCATION DU GENRE BANQUE FONCIÈRE

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, je prends la parole à la suite des questions que j'ai posées au ministre de l'Agriculture (M. Wise), le 27 avril dernier, concernant les intentions du gouvernement au sujet du financement du crédit agricole et de la possibilité d'offrir dès maintenant un environnement stable aux agriculteurs.

C'est la levée du moratoire sur les réalisations de garanties de la Société du crédit agricole qui avait suscité mes questions, ce jour-là. Je me demandais quelle politique le gouvernement allait préconiser pour assurer un secteur agricole viable et pour garantir une certaine sécurité de jouissance aux agriculteurs de fraîche ou de longue date.

Le ministre a signalé à l'époque qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter de la levée du moratoire puisque seulement 40 ou 50 agriculteurs perdraient leur terre si la Société du crédit agricole procédait à des saisies. Même s'il ne l'a pas précisé, je crois qu'il voulait parler de 40 ou 50 par mois.

Nous savons maintenant, après avoir analysé la situation et consulté les employés de la Société du crédit agricole, que cette année, la Société va devenir propriétaire de 700 à 1 000 propriétés agricoles, dont environ la moitié par renonciation aux droits, c'est-à-dire que l'agriculteur quitte tout simplement son exploitation et remet tous ses avoirs à la Société du crédit agricole, tandis que l'autre moitié lui reviendra grâce aux mesures prises et mises en oeuvre par la SCA. La plupart des agriculteurs visés auront subi la procédure du comité d'examen de l'endettement agricole.

Il n'en demeure pas moins que la SCA détiendra entre 700 et 1 000 exploitations agricoles de plus. Selon les employés de la SCA qui ont témoigné aujourd'hui, par exemple, il est pratiquement impossible à la Société de louer à bail les propriétés qu'elle détient à des agriculteurs déjà en activité, et surtout dans l'ouest du Canada. Elle est incapable de trouver des locataires même en ne demandant aucun loyer à l'acre, car la terre a été continuellement cultivée et est en bien mauvais état.

La SCA a décidé de prendre la place de l'agriculteur, en engageant des exploitants pour remettre la terre en état. Elle devra bien entendu payer les impôts requis. Par conséquent, elle deviendra bientôt l'une des principales exploitations agricoles du pays. A un moment donné, elle devra réévaluer sa situation, et voir si elle doit essayer de louer la terre l'an prochain ou de trouver un acheteur à n'importe quel prix. Cette année, la Société espère encore recouvrer l'essentiel de la dette due sur ces propriétés. Dans la plupart des cas, c'est impossible. Si la valeur de la terre avait été équivalente à la dette contractée à son égard, l'agriculteur aurait pu rester en activité neuf fois sur dix. Il n'a pas pu le faire et je suppose que la SCA va avoir beaucoup de mal à réduire ses pertes à l'égard de ces propriétés.

• (1825)

La SCA a dit l'année dernière qu'elle avait perdu environ 90 millions à cause d'une réduction de dette résultant de ces transactions et parce qu'elle avait prévu celle qui viendra à échéance cette année. Elle veut prévoir une marge de sécurité à cet effet.

Je voulais savoir si le gouvernement envisageait un système de location du genre banque foncière ou un système de financement par actions en tenant compte de ce que je considère comme le véritable besoin actuel du pays: trouver une autre solution que la propriété foncière pour permettre aux agriculteurs en difficulté de continuer à cultiver la terre et pour offrir aux jeunes agriculteurs la possibilité de se procurer des terres à un prix abordable et leur accorder une certaine garantie.

Je sais que la Société du crédit agricole a proposé de nombreux programmes de financement par actions aux provinces, aux agriculteurs et à certains établissements de crédit. Je sais par ailleurs que des discussions sont en cours.

Il paraît que cela dépend surtout de l'intérêt que manifesteront les provinces. La SCA a dit que les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta manifestaient à son avis un certain intérêt, et qu'elles voudraient que d'autres investisseurs, notamment un organisme fédéral comme la SCA, apportent le soutien nécessaire à la création d'une telle banque, surtout lorsque personne ne sait à quel point la valeur des terres agricoles a baissé.

Le ministre a prétendu que le gouvernement n'envisageait même pas cette possibilité. Étant donné les activités de sa société d'État, la SCA, et les conseils de certains membres du comité permanent de l'agriculture, notamment du député de Moose Jaw (M. Gottselig), je crois que le ministre aurait dû en dire un peu plus à ce sujet à la Chambre. Il devrait être réaliste. Nous risquons d'être confrontés à un problème de taille. S'il n'a pas de politique financement par actions ou de création de banques foncières, il devrait en soumettre une sans tarder à la Chambre.

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, il est exact que la valeur des terres agricoles a baissé. Il est aussi exact que le problème est plus grave dans l'ouest que dans l'est du Canada en raison de l'intensité de la concurrence internationale sur le marché des céréales.

Le gouvernement est venu en aide au monde agricole canadien, comme le montrent diverses mesures prises au cours des deux dernières années. L'effondrement a été si dramatique que les garde-fous sociaux existant dans l'agriculture—et il y en avait un bon nombre—ont tout simplement été débordés. Le gouvernement a été obligé d'intervenir. Il a accru ces dispositifs de sécurité de plus de 350 p. 100, en y injectant littéralement des milliards de dollars.

Cela ne signifie toutefois pas que la société canadienne, c'est-à-dire la masse des contribuables, doive à tout prix permettre aux agriculteurs de conserver leur exploitation en toute circonstance. L'agriculture est en pleine restructuration, comme de nombreux autres secteurs de notre économie.

La raison de cette situation, c'est tout simplement l'alliance des libéraux et des néo-démocrates de 1972 à 1974, qui a provoqué une augmentation des dépenses du Canada représentant littéralement des milliards et des milliards de dollars. Ces dépenses ont fait augmenter les taux d'intérêt et provoqué l'inflation. Les agriculteurs qui ont dû payer des taux d'intérêt de 24 p. 100 sont en pleine crise, de même que d'autres secteurs.

M. Althouse: Ça ne tient pas debout.

M. Thacker: Cette inflation a été provoquée par le gouvernement de l'époque, par les libéraux qui se maintenaient au pouvoir grâce au Nouveau parti démocratique. Ce n'est pas la faute de mon collègue, il n'était pas au Parlement à l'époque.

Dans ces circonstances, j'ai l'impression que le rôle du gouvernement est de veiller à ce que ceux qui ont les qualifications voulues et qui souhaitent demeurer dans l'agriculture aient accès à des programmes justes et équitables pour pouvoir améliorer leur situation. La supression du moratoire de la SCA va dans ce sens, car le Bureau d'examen de l'endettement agricole est un mécanisme qui permet à un agriculteur en difficulté de comparaître devant ces pairs pour s'expliquer. Ces derniers peuvent alors décider s'il a une chance ou non de s'en tirer. Je pense que c'est une bonne procédure, et à mon avis, une procédure équitable.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 22 mai 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

HOMMAGE À RICK HANSEN—LA FIN DU PÉRIPLE EN FAUTEUIL ROULANT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, cet après-midi, Rick Hansen termine à Vancouver son exaltant périple autour du monde en fauteuil roulant.

Durant les deux dernières années, Rick a fait preuve de courage, d'humour, de noblesse et de force physique, morale et spirituelle.

Rick est un héros pour les Canadiens handicapés, pour les jeunes et pour chacun d'entre nous. Il nous a donné à tous une belle leçon de respect des autres et d'amour-propre. Il nous a fait voir la joie du travail acharné et la valeur de l'endurance et de la persévérance.

Je rends hommage à Rick Hansen. Vous le savez comme moi, monsieur le Président, c'est aujourd'hui une journée pas comme les autres à Vancouver. Rick est revenu chez lui et nous sommes tous très fiers de lui.

Nous avons besoin de plus de héros aussi racés. Nous avons besoin d'autres Rick Hansen.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES SPORTS

MEILLEURS VOEUX À L'HALTÉROPHILE LANGIS CÔTÉ

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, en fin de semaine dernière avait lieu dans la région du Lac-Saint-Jean le Championnat canadien d'haltérophilie. A cette occasion, M. Langis Côté, un jeune citoyen de ma circonscription, s'est distingué en remportant, pour la troisième fois consécutive, la première place chez les 67.5 kilos.

La place que ce jeune s'est taillée dans le monde de l'haltérophilie est une fierté pour notre région, mais plus que tout, monsieur le Président, c'est une preuve que les jeunes Canadiens et Canadiennes ont le sens de la discipline et qu'ils savent déployer les efforts nécessaires pour atteindre leur but. Nous devrions tirer une leçon de cet exemple de discipline.

En terminant, je souhaite bonne chance à Langis pour la coupe d'Europe qui aura lieu en Autriche le mois prochain.

* * *

[*Traduction*]

AIR CANADA

LE RENVERSEMENT DE LA SUSPENSION IMPOSÉE À UNE HÔTESSE DE L'AIR

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je suis sûr que vous vous souvenez du cas de Toni Corrado, l'hôtesse d'Air Canada suspendue pour 30 jours pour avoir critiqué le ministre des Transports en présence de passagers qui lui demandaient son opinion et qui, en fin de compte, se sont avérés être des délégués en route pour le congrès du parti conservateur.

Ces derniers ont écrit au ministre et la lettre a été transmise directement à Air Canada, ce qui a valu une suspension de 30 jours à M^me^ Corrado.

Ce cas a intéressé l'opinion, de sorte que les allégations faites à l'endroit de M^me^ Corrado ont été considérablement modifiées. Ne voulant pas donner l'impression que le parti conservateur s'opposait à la liberté de parole, on a réduit à sept jours la durée de sa suspension en lui reprochant d'exprimer ses opinions avec trop de persistance.

La Chambre doit être reconnaissante envers Toni Corrado, qui a eu le courage de refuser d'accepter une réduction de peine pour une accusation injuste. Elle a posé un grief contre la sanction qu'on lui a imposée et l'audition a commencé à Vancouver la semaine dernière.

L'audition était en cours lorsqu'Air Canada a offert à M^me^ Corrado un règlement qu'elle aurait pu offrir un an plus tôt.

Je me fais un plaisir d'informer la Chambre que la suspension de sept jours a été révoquée et que M^me^ Corrado recevra une compensation financière complète. Son droit à la liberté d'expression a été reconnu par Air Canada et elle ne sera pénalisée d'aucune manière.

Félicitations à Toni Corrado d'avoir défendu ses droits et d'avoir eu gain de cause.

Article 21 du Règlement

LES SPORTS

LE CHAMPIONNAT NATIONAL DE RACKET-BALL TENU À EDMONTON—HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, Edmonton est l'hôte du Championnat national de racket-ball de 1987 qui se dispute du 18 au 23 mai et rassemble plus de 430 athlètes de tous les coins du pays. De nombreux membres de l'équipe du Championnat mondial participeront aux tournois open des hommes et des femmes. Il y aura également des compétitions pour les hommes âgés de plus de 55 ans, de même que pour les athlètes en fauteuil roulant.

Edmonton est bien connue pour avoir accueilli avec succès des championnats comme les Jeux universitaires mondiaux, les Jeux du Commonwealth de 1978 et, cette semaine, le Championnat national de racket-ball. Ses succès remarquables ont toujours été attribuables à une excellente organisation et au dévouement d'un grand nombre de bénévoles.

Un bénévolat dévoué et engagé est essentiel pour assurer le succès d'événements d'une telle envergure. Je m'exprime au nom de tous les citoyens d'Edmonton en rendant hommage aux bénévoles qui donnent de leur temps libre pour le bien non seulement des championnats de racket-ball mais aussi de notre société.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

ON CRITIQUE UNE DÉCLARATION DU DÉPUTÉ DE NORTHUMBERLAND—MIRAMICHI

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le 8 avril, le député de Northumberland—Miramichi (M. Jardine) m'a critiqué à la Chambre parce que j'avais reproché au ministre associé de la Défense nationale (M. Dick) d'avoir nié que le parti conservateur ait promis une majoration réelle de 6 p. 100 des dépenses au titre de la défense, promesse qui est loin d'avoir été tenue.

Le député de Northumberland—Miramichi a même déclaré à tort que la réputation du Canada au sein de l'OTAN n'avait jamais été aussi bonne.

Cette déclaration du député était tellement loin de la vérité qu'un général à la retraite lui a adressé la lettre suivante dont il m'a fait parvenir un exemplaire:

Cher monsieur Jardine,

A titre de partisan du parti conservateur, c'est à regret que je dois critiquer la déclaration que vous faisiez à la Chambre le 8 avril dernier, alors que vous reprochiez à M. Len Hopkins la déclaration qu'il avait faite le 27 mars.

Bien que vous ayez peut-être raison de dire qu'il n'y a aucune preuve écrite selon laquelle des promesses électorales auraient été faites au sujet du budget de la défense sous un gouvernement conservateur, des promesses ont bel et bien été faites et n'ont pas été tenues jusqu'ici.

Qui plus est, je voudrais bien pouvoir examiner les documents de l'OTAN établissant que la réputation du Canada est meilleure que jamais. Compte tenu des compressions arbitrairement décrétées cette année au budget de la défense et des modifications qui, d'après les rumeurs, seraient apportées à notre contingent au sein de l'OTAN, je ne serais pas étonné que notre «réputation» en prenne un coup et devienne franchement mauvaise d'ici la fin de l'année.

A titre de membre du groupe consultatif des officiers de l'aviation, c'est avec fierté que je souscris à la position que notre direction a exposée au premier ministre. J'espère que votre fierté quant à vos glorieuses réalisations ne vous aveuglera pas au point que vous refusiez d'admettre que la défense a besoin des crédits accrus qui ont été promis.

[Français]

LES PARTIS POLITIQUES

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, hier, dans cette Chambre, comme d'habitude, les socialistes ont déblatéré et ont tenté de mettre en doute l'intégrité du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre). C'est une tentative de bas acabit.

Monsieur le Président, notre parti politique et le parti libéral également recrutent leurs partisans par leurs associations de circonscriptions auprès de tous les Canadiens et Canadiennes.

Au contraire, ce parti socialiste recrute ses partisans auprès des marginaux, des extrémistes, et ce parti se sert, par l'entremise des syndicats, de l'argent d'honnêtes travailleurs, qui autrement n'interviendraient pas dans le financement du parti socialiste.

Ce parti développe ses assises dans les unions, à l'insu des travailleurs. Il utilise énormément, à coups de millions, des services des grandes centrales syndicales, sans que les travailleurs en soient informés. Il se spécialise dans l'utilisation des fonds des autres. Il le fait en exploitant les séances de témoignages des comités permanents, en exploitant la poste gratuite et en exploitant au maximum toutes les ressources mises à la disposition de chaque député de cette Chambre.

Avant d'attaquer et de calomnier les députés, ce parti devrait nettoyer ses écuries d'Augias.

* * *

• (1110)

[Traduction]

LES ARCHIVES NATIONALES

LA NÉCESSITÉ DE TROUVER UN NOUVEL IMMEUBLE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, comme les autres pays, le Canada possède ses archives nationales où l'on conserve d'importants documents retraçant l'histoire de notre pays pour que les générations futures puissent les étudier et juger par elles-mêmes de nos succès et de nos échecs dans les domaines économique, social, culturel et politique.

Hélas, en dépit du fait que nous ayons une nouvelle loi sur les archives, nous n'avons pas d'immeuble pour entreposer ces documents. Les Archives publiques partagent actuellement un immeuble avec la Bibliothèque nationale et les deux organismes sont contraints de louer des espaces ailleurs et de transporter les documents entre tous ces immeubles. Les documents des Archives publiques sont répartis dans 17 endroits différents et 75 p. 100 sont entreposés dans des conditions inférieures à la normale. Par conséquent, certains documents ont été détruits lors d'une inondation et d'autres se détériorent et deviendront inutilisables.

Si nous, Canadiens, éprouvons le moindre respect pour nous-mêmes, pour notre histoire et pour le droit des générations futures de la comprendre, nous devons garder nos archives dans un endroit convenable. Bref, si nous aimons vraiment notre patrie, nous devons trouver les moyens d'avoir un nouvel immeuble pour nos archives.

* * *

L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES OEUFS

LE REFUS D'ACCORDER UN QUOTA DE PRODUCTION AUX TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon importent des provinces du Sud plus d'un million de douzaines d'oeufs.

Mais qu'arrive-t-il quand des habitants de la région essaient d'établir leur propre industrie? Je vais vous le dire, monsieur le Président. L'Office canadien de commercialisation des oeufs, le cartel des oeufs du Sud, fait tout en son pouvoir pour étouffer leur initiative, en refusant notamment d'accorder un quota aux Territoires et en obtenant en outre des injonctions auprès des tribunaux pour empêcher le transport des oeufs produits sur les Territoires sur une route qui traverse une autre province, même si ces oeufs sont destinés à une autre région de ces Territoires.

Ces restrictions imposées au commerce et ces entraves à la liberté des Canadiens sont inadmissibles. L'Office canadien des commercialisation des oeufs est une insulte à la liberté et devrait être démantelé illico.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LA BROCHURE SUR L'IMMIGRATION—LA RÉCLAME SOLLICITANT DES FONDS POUR UN PARTI POLITIQUE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, les Canadiens ont appris aujourd'hui que des brochures publiées par le ministère des Approvisionnements et Services pour le ministère de l'Immigration contiendraient par erreur une réclame sollicitant des fonds pour le Parti conservateur de l'Ontario.

J'accepte l'explication fournie à la Chambre par la ministre, mais je demanderais à celle-ci de faire une déclaration après la période des questions afin d'assurer à tous les Canadiens, y compris les députés et en particulier le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins) et moi-même, qu'aucun exemplaire de ces brochures n'a été distribué à des candidats à l'immigration, ici même au Canada ou à l'étranger.

J'estime que la Chambre a droit à une telle explication de la part de la ministre et j'invite celle-ci à prendre quelques minutes après la période des questions pour faire pareille déclaration.

Article 21 du Règlement

• (1115)

LE PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

LE TRAVAIL COMMUNAUTAIRE DU CLUB DES PLUS DE 50 ANS À ELGIN (NOUVEAU-BRUNSWICK)

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, j'ai eu le plaisir de visiter la petite localité d'Elgin du comté Albert, dans ma circonscription. Le village d'Elgin est reconnu pour son sirop d'érable et ses bleuets, mais aussi pour l'expérience de ses habitants. Je suis allé rencontrer un groupe de personnes qui appartiennent au Club des plus de 50 ans et leur remettre une subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons afin qu'elles puissent poursuivre leur travail communautaire.

Les bons citoyens d'Elgin sont doués d'une dose extraordinaire de bon sens. Depuis mon retour à Ottawa, j'ai reçu une lettre d'eux, et je voudrais vous faire part des paroles de Florence Wall, présidente du Club des plus de 50 ans d'Elgin (Nouveau-Brunswick). Voici le texte de son dernier paragraphe:

> Nous voulons vous remercier encore une fois et vous souhaiter, à vous et à votre parti, tout le succès que mérite l'excellent travail que vous accomplissez pour que le Canada demeure le pays que nous sommes tous fiers d'habiter.

* * *

LES PORTS

LA REMISE EN ÉTAT DES PORTS POUR PETITES EMBARCATIONS—LA NÉCESSITÉ D'AFFECTER DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur, dans sa confusion et sa maladresse, essaie de faire croire que les problèmes qu'il connaît sont la faute de l'opposition. C'est pourtant un fait que le cabinet n'est pas capable de fixer ses priorités.

Voilà plus de deux mois que le ministre des Pêches et Océans (M. Siddon) a soumis au cabinet ses propositions pour les ports pour petites embarcations et pour la deuxième phase de financement du programme de mise en valeur des salmonidés. Le cabinet n'a pas encore pris de décision. Pendant ce temps, les ports continuent à se détériorer. Selon le ministère il faudrait 120 millions pour les remettre en état. Pour cette année, l'affectation est de 48 millions. Si la situation se prolonge, selon des responsables, des dizaines de petites localités vont perdre leurs installations portuaires au cours des prochaines années.

Lors des élections de 1984, les conservateurs promettaient de financer convenablement le programme de mise en valeur des salmonidés. Pour faciliter ce financement ils ont relevé les droits des permis de pêche, mais le programme est maintenant bloqué au cabinet.

Si le gouvernement veut regagner la confiance des Canadiens il doit définir ses priorités et éliminer le bouchon au niveau du cabinet.

* * *

[*Français*]

LES SCIENCES

L'IMPORTANCE DE LA TENUE DU CONGRÈS ANNUEL DE L'ACFAS À L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, cette semaine dans la circonscription d'Ottawa—Vanier se tient un événement fort important qu'il me fait plaisir de souligner. Je veux parler du congrès annuel de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences qui se tient à l'Université d'Ottawa. Ce congrès scientifique est très important car il assure la vitalité de la langue française dans le domaine scientifique. On connaît tous l'importance de la langue anglaise comme langue de travail et de communication dans le monde scientifique. Or, il faut encourager l'usage du français dans ce monde scientifique. Par exemple, seulement 5 p. 100 des articles publiés dans les 13 journaux scientifiques du Conseil national de recherches sont en français. Il faut changer cela. L'ACFAS, grâce à des congrès comme celui qui se tient présentement, démontre qu'il est possible de faire de la science de qualité en français. Je veux féliciter et rendre hommage à tous les chercheurs francophones et leur souhaiter la bienvenue et un excellent séjour chez nous à Ottawa—Vanier.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE—LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais commenter la réponse du premier ministre (M. Mulroney) à une question que le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) lui a posée hier. Il s'attribuait le mérite des emplois créés au Canada en soutenant que le député se trompait. Voici ce qu'il a ajouté:

> Environ 46 p. 100 des emplois qui ont été créés se trouvent en Ontario, 28 p. 100 au Québec, 22 p. 100 dans l'Ouest et ainsi de suite.

Monsieur le Président, l'«ainsi de suite», c'est la région de l'Atlantique. Les trois régions dont il a parlé se partagent 96 p. 100 des emplois. Et l'«ainsi de suite» seulement 4 p. 100. Si le premier ministre n'a toujours pas l'intention de s'occuper de la région de l'Atlantique, qu'il le reconnaisse au moins et qu'il la désigne par son nom dans ses réponses à la Chambre.

• (1120)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES INVESTISSEMENTS AMÉRICAINS DANS L'INDUSTRIE CANADIENNE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre. Depuis trois jours, j'essaie de faire dire au gouvernement qui parlait en son nom à l'égard des exigences des États-Unis au sujet des prises de contrôle.

Simon Reisman, notre négociateur en chef, aurait déclaré et je cite: « . . . les Américains ont fait clairement comprendre à tous les niveaux, au niveau du président comme à celui des secrétaires et des négociateurs, qu'ils tenaient à négocier au sujet des investissements dans le sens le plus large du terme». Telles sont les paroles que rapporte Terry Wills dans un article paru dans la *Gazette de Montréal* du 21 mai.

Pourtant, la ministre du Commerce extérieur a nié la chose hier. Hier également, à la Chambre des communes, le premier ministre m'a d'abord répondu que le président avait abordé la question avec lui, après quoi il a déclaré le contraire, tout cela dans deux réponses qui figurent dans le hansard.

Le premier ministre a-t-il révélé à la ministre du Commerce extérieur ce que le président des États-Unis lui avait dit à propos des prises de contrôle américaines et de l'assouplissement des règles relatives aux investissements? Si c'est le cas, peut-il nous expliquer qui parle au nom du gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a porté une accusation sans fondement, à la Chambre hier, lorsqu'il a parlé de «droits absolus». Il a eu la décence de retirer ses paroles. Il vient de récidiver à l'égard des déclarations que le premier ministre a faites hier. J'espère qu'il aura la décence de retirer ses accusations.

J'espère également que le chef de l'opposition et ses collègues présenteront les faits tels qu'ils sont sans essayer de semer la peur ou de répandre des faussetés à la Chambre des communes.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je crois que les paroles de Simon Reisman que je viens de citer sont parfaitement exactes et que le hansard atteste de l'ambiguité des réponses que le premier ministre m'a données hier. Je laisserai à chaque député le soin d'en juger.

[*Français*]

LES INVESTISSEMENTS—ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT NE RÉVÈLE PAS À LA POPULATION CE QU'IL EST PRÊT À CÉDER AUX AMÉRICAINS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, hier, la ministre du Commerce extérieur a rencontré les ministres provinciaux du commerce qui lui ont recommandé de ne pas céder aux États-Unis en ce qui vise à obtenir plus de liberté et plus de latitude pour prendre les prises de contrôle d'industries canadiennes.

Donc, même les gouvernements provinciaux sont au courant des requêtes américaines à cet égard. Mais la ministre a dit hier que le Cabinet fédéral n'en a pas été informé.

Alors, pourquoi le gouvernement refuse-t-il de révéler à la Chambre et à la population canadienne ce qu'il est prêt à céder devant les Américains, quant aux investissements ici, au Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, une autre fausseté du chef de l'Opposition officielle. Je comprends l'état de désespoir qui touche le parti libéral, mais j'espère qu'il sera possible pour le chef de l'Opposition officielle de parler dans l'avenir des faits et de ne pas utiliser des faussetés comme il est en train de le faire maintenant.

Comme le premier ministre l'a dit hier, le Président a parlé de l'intérêt des Américains dans la question des investissements. L'accusation par le chef de l'Opposition officielle était qu'une telle demande visait à un accès *unfettered* et à un accès *wide-open*. Comme le premier ministre l'a dit hier, les deux allégations du chef de l'Opposition officielle sont fausses.

[*Traduction*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, que veut dire selon vous «dans le sens le plus large»? C'est ce qu'a dit M. Reisman et les mots que j'ai utilisés signifiant la même chose.

M. McDermid: C'est ridicule.

M. Turner (Vancouver Quadra): Certainement. Je peux vous fournir un enregistrement à l'appui de chaque déclaration que j'ai citée.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT CANADIEN

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, hier, la ministre s'est contredite. Elle a tout d'abord déclaré aux journalistes que la question n'avait pas été soulevée, quelques instants plus tard elle a dit que le gouvernement était ouvert à toute suggestion puis elle a ajouté que c'était aux Américains de soulever la question s'ils le désiraient et enfin, elle a déclaré qu'elle était contre. Je peux répéter toutes ces paroles au très honorable ministre. Ce ne sont pas du tout des faussetés. Elles ont été prononcées par sa collègue. Dans ces conditions, peut-on reprocher aux Canadiens de ne pas savoir à quoi s'en tenir puisque le gouvernement du Canada est lui-même indécis? Si le ministre est de bonne humeur ce matin, nous dira-t-il qui représente vraiment la position du gouvernement du Canada et quelle est cette dernière?

• (1125)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition n'a pas besoin de me convaincre que les paroles de mes collègues ne sont pas des faussetés. Nous le savons tous. Nous savons également qu'elles sont cohérentes, et que les déclarations de la ministre du Commerce extérieur et des autres ministres se tiennent.

Les faussetés émanent du chef de l'opposition, du chef du Nouveau parti démocratique, du député d'Essex—Windsor et d'autres députés de la Chambre.

En réalité, les Américains souhaitent discuter des investissements. Nous sommes disposés à examiner leurs propositions précises en vue de discuter de cette question lorsque nous les aurons reçues sous leur forme définitive. Si ces propositions semblent acceptables au Canada, nous sommes disposés à négocier sur cette base. Au cas contraire, il n'en est pas question.

Nous comptons continuer à protéger les intérêts cruciaux des Canadiens, comme l'ont bien précisé ma collègue, la ministre du Commerce extérieur, ainsi que le premier ministre.

Je rappelle au très honorable chef de l'opposition que tous les pays, y compris les États-Unis, dressent d'importants obstacles à l'investissement. Par exemple, aux États-Unis, dans environ 22 États, des initiatives sont prises à l'échelle de l'État et pas simplement au niveau national, en vue de restreindre l'investissement étranger. Nous comptons le signaler aux États-Unis.

Les seuls à avoir parlé du droit absolu des Américains d'investir au Canada sont les libéraux et le Nouveau parti démocratique. C'est peut-être leur politique, mais ce n'est pas la nôtre.

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU NÉGOCIATEUR CANADIEN

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a dit que les Américains n'avaient pas encore abordé le sujet. D'après les journaux d'hier, M. Reisman, notre négociateur, a dit que les États-Unis tenaient beaucoup à parler de liberté totale d'investissement, et la question a été soulevée par le président lui-même, par le secrétaire d'État, M. Shultz, et par le secrétaire au Trésor, M. James Baker.

Autrement dit, M. Reisman, qui a excellente réputation, a dit que les Américains avaient déjà parlé de réclamer la possibilité d'investir plus librement au Canada. M. Reisman a-t-il raison et dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il dit au président, à M. Shultz et à M. Baker que nous ne tenions pas à relâcher officiellement les règles en matière d'investissement dans le cadre d'une entente sur le libre-échange?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député de Winnipeg—Fort Garry essaie de nous faire oublier les accusations que lui et son chef ont faites. C'est au compte rendu. Le député de Winnipeg—Fort Garry n'arrivera pas à les faire oublier.

Je répète ce que j'ai dit il y a un instant. Le président et d'autres dignitaires américains ont manifesté un certain intérêt pour les investissements, comme l'a dit le premier ministre à la Chambre hier. Je suis au courant de tous les débats et de toutes les discussions. A ma connaissance, personne n'a proposé de laisser la bride sur le cou aux Américains en matière d'investissements au Canada, personne, sauf le Parti libéral et le Nouveau parti démocratique. S'ils le désirent, nous pas.

M. Axworthy: Je rappelle tout simplement au secrétaire d'État que ce n'est pas nous qui avons dit cela, mais le négociateur en chef pour le Canada, M. Reisman; il a dit que les Américains voulaient parler de liberté totale d'investissement.

LE RAPPORT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré qu'il était au courant de tout ce qui se passe. Il a probablement connaissance du rapport sur les barrières commerciales étrangères publié l'automne dernier par le bureau du représentant commercial américain, et décrivant les négociations bilatérales avec les États-Unis. On y trouve ce passage:

> Les États-Unis ont instamment demandé au Canada de libéraliser la Loi sur Investissement Canada . . .

Il est ensuite question des domaines, par exemple la culture, l'énergie et les ressources. Le texte dit ceci:

> Les États-Unis vont soulever le problème du traitement imposé par le Canada aux investissements étrangers à l'occasion des négociations bilatérales sur le libre échange.

Ce que j'affirme, c'est que les Américains eux-mêmes ont déjà déclaré que la question avait été soulevée et qu'ils demandaient une libéralisation. Ceci étant clairement dit, ne conviendrait-il pas que le gouvernement, comme il en a eu l'occasion ce matin, déclare simplement que nous ne sommes pas prêts à discuter dans ces négociations d'investissements étrangers autres que les investissements liés au commerce extérieur, et qu'il n'est pas question d'accepter un élargissement de la question des investissements? Pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne l'affirme-t-il pas immédiatement? Pourquoi a-t-il refusé de le faire? Est-ce en fait parce que le gouvernement s'apprête encore une fois à céder et à se dégonfler?

• (1130)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Afin que les choses soient parfaitement claires, monsieur le Président, je précise que l'expression «droit absolu» qui est erronée ne vient pas de nous. C'est une expression du parti libéral et elle est erronée.

M. Guilbault (Saint-Jacques): On dirait un perroquet, un disque rayé.

M. Clark (Yellowhead): L'expression «liberté totale» qui a été utilisée par le parti libéral et qui est erronée, n'appartient pas à notre langage, mais à celui du parti libéral.

Ce qui s'est passé, et je l'ai dit deux fois aujourd'hui, après que le premier ministre l'ait lui-même déclaré hier, c'est que les États-Unis se sont déclarés favorables d'une manière générale à une discussion sur les investissements. Au cours de la dernière série de négociations auxquelles ont participé l'ambassadeur Reisman et l'ambassadeur Murphy, les États-Unis ont précisé oralement certaines des questions qui les intéressent, et il n'est nullement question là-dedans d'accès sans entrave, nullement question de porte grande ouverte, nullement question du genre de concessions qu'évoquent à tort le parti libéral et ses amis socialistes à la Chambre des communes pour semer la panique.

Quand nous aurons une idée concrète de ce que les Américains souhaitent discuter, le Conseil des ministres du Canada en discutera et déterminera s'il est ou non dans l'intérêt du Canada que notre négociateur accepte de négocier et d'étudier ces propositions concrètes.

LES INVESTISSEMENTS NON COMMERCIAUX

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, il fait certes bon voir le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de si bonne humeur ce matin.

Je veux poursuivre sur le même sujet. Comme le ministre le sait pertinemment, jusqu'à maintenant, pour ce qui est des investissements, les pourparlers commerciaux se sont toujours limités aux investissements commerciaux. M. Reisman a déclaré à deux reprises qu'il avait signalé directement au Cabinet que les États-Unis souhaitaient aller plus loin. Le premier ministre, dont le ministre vient tout juste de parler, a déclaré hier à la Chambre: «Il s'agit maintenant d'ouvrir la porte toute grande aux investissements commerciaux, ce qui a toujours été le cas.» Ainsi, le premier ministre prétend que les négociations se limitent à des questions commerciales, ce qui va à l'encontre des affirmations de M. Reisman. Le gouvernement pourrait-il nous donner une réponse très claire à cette question? Les investissements non commerciaux sont-ils à négocier?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Les investissements non commerciaux sont-ils à négocier?

M. Broadbent: Oui.

M. Clark (Yellowhead): Tout d'abord, permettez-moi de souhaiter la bienvenue au chef du Nouveau parti démocratique qui revient du Québec. J'espère sincèrement qu'il a pu tenter de mettre fin au dissensions que l'accord du lac Meech a créées au sein de son parti.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Une fois cela fait, je l'invite à se pencher sur les divergences d'opinions marquées qui existent au sein de son parti au sujet des questions commerciales, de l'OTAN, de NORAD, et d'autres questions.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Pelotonnez-vous davantage contre lui, Lloyd.

M. le Président: A l'ordre! Le très hon. ministre pourrait peut-être conclure la réponse à cette question.

M. Broadbent: Allez-y, Joe, vous avez une autre chance.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, la réponse à la question est celle que j'ai déjà donnée au député de Winnipeg—Fort Garry.

M. Gauthier: Vous n'avez absolument pas répondu à la question.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Assez de tergiversations!

M. Broadbent: Je serais tenté de parler du vide qui existe entre les oreilles du ministre, mais je m'en abstiendrai.

M. Nystrom: On ne peut le combler.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Tant dans ses réponses antérieures que maintenant, le ministre cherche à se dérober en abreuvant l'opposition d'injures. Je tiens à lui dire dès maintenant que les Canadiens ne se laisseront pas prendre à ce petit jeu.

M. Nystrom: Voilà pourquoi vous occupez la troisième place.

M. Broadbent: C'est précisément à cause de votre attitude ricaneuse et évasive que vous avez abouti au troisième rang.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je suis sûr que tous les députés souhaitent que le député d'Oshawa pose sa question d'une manière succincte et claire et que le ministre y réponde de la même manière.

M. Broadbent: Si le ministre renonce à ses vitupérations et accepte de répondre sans ambages, je vais lui poser une question sans détour.

Le ministre reconnaît-il avec M. Reisman que les Américains ont maintenant demandé de discuter d'investissements qui sont sans rapport avec des questions commerciales et qu'il en a avisé le Cabinet? Ou le ministre est-il d'accord avec le premier ministre qui a déclaré que le Cabinet n'était instruit que de discussions portant sur des investissements liés au commerce extérieur? De quel côté de ces visions intéressantes de la vérité le ministre penche-t-il?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je n'abreuve personne d'injures; je cherche simplement à signaler aux Canadiens qu'un certain parti politique dit une chose à la Chambre au sujet de l'Accord du lac Meech, alors que son équivalent québécois dit exactement le contraire. Voilà ce que je fais.

M. Broadbent: Voilà un type qui a vraiment foi dans le fédéralisme. Je ne puis le croire.

M. Clark (Yellowhead): Oui, j'ai foi dans le fédéralisme et je crois que le fédéralisme a besoin d'un parti national . . .

Une voix: Répondez à la question!

M. Clark (Yellowhead): . . . pour tenir les mêmes propos dans les deux langues officielles partout au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Si je puis répéter ce que j'ai déjà dit au député de Winnipeg—Fort Garry . . .

M. McDermid: Allez-y lentement.

M. Clark (Yellowhead): Je vais effectivement y aller très lentement, de façon que le chef du Nouveau parti démocratique puisse comprendre ma réponse et en prendre note, quitte ensuite à la communiquer par téléphone à ses collègues.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Des propositions ont été faites, notamment par le président des États-Unis, faisant état d'un désir global de discuter d'investissements. Nous avons répondu que nous examinerions ces propositions lorsque nous les aurions reçues.

Au cours de la dernière rencontre des négociateurs, le représentant de la partie américaine a indiqué de vive voix, et non pas par écrit, certains aspects auxquels elle s'intéresse, aspects qui n'ont rien de commun, et de loin, avec les fausses impressions que les deux partis de l'opposition ont cherché à créer à la Chambre.

Comme le chef du NPD le sait probablement, il appartient maintenant au négociateur en chef de formuler une recommandation officielle au comité du Cabinet. Celui-ci songera s'il y a lieu d'accorder au négociateur un mandat pour examiner ces aspects. Nous prendrons une décision en tenant compte des meilleurs intérêts du Canada. Évidemment, cela ne sera pas le dernier mot de l'affaire. Le Cabinet du Canada se réservera le droit d'approuver ou de rejeter, à n'importe quelle étape de cette démarche, les aspects dont les négociateurs auront pu discuter.

M. Broadbent: Nous n'avons eu besoin que d'une demi-heure pour obtenir ce renseignement du ministre.

M. Clark (Yellowhead): Je l'avais déjà fourni à Lloyd.

LES INTÉRÊTS AMÉRICAINS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Nous savons maintenant que le gouvernement envisage la possibilité d'élargir la portée des discussions sur l'investissement. Encore une fois, le ministre a cédé devant les Américains. Au moins, le ministre dirait-il à la Chambre des communes quels secteurs les Américains veulent aborder à la table de négociations? Dirait-il au moins cela aux Canadiens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Depuis le début du débat, alors que nous avons compris que le parti socialiste avait adopté une position idéaliste et s'opposait aux négociations sur le libre-échange, il tente de nous faire dévoiler les détails des négociations à la Chambre des communes.

M. Broadbent: Bonne fin de semaine, Joe. Reposez-vous.

M. Clark (Yellowhead): Bien sûr, cela nous empêcherait de négocier une bonne affaire pour le Canada. Peut-être est-ce la façon dont les socialistes négocient, mais ce n'est pas celle du gouvernement. Ce n'est pas ainsi que nous négocions avec les États-Unis pour conclure une entente commerciale assurant aux Canadiens les emplois qu'ils sont en train de perdre et qui pourraient ouvrir aux industries canadiennes les nouveaux horizons dont elles ont besoin.

M. Broadbent: Bonne fin de semaine, Joe.

LES INDICES DONNÉS VERBALEMENT PAR LE NÉGOCIATEUR AMÉRICAIN

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient de reconnaître qu'à la dernière réunion des négociateurs commerciaux américain et canadien, le négociateur américain a donné verbalement certains détails au sujet de ce qu'il recherche en matière d'investissement au Canada.

• (1140)

Je demanderai au ministre de profiter de l'occasion pour faire part à la Chambre et aux Canadiens de ce que le négociateur américain a dit exactement à ce sujet.

Nous ne demandons pas à connaître la position canadienne. Nous voulons savoir ce que les Américains demandent.

Peut-il nous dire aujourd'hui ce qu'il en est? Répondez franchement pour une fois.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour le leader parlementaire de l'opposition officielle, et je sais qu'il s'y connaît en fait de négociations. Il comprendra sûrement que nous ne pourrions pas nous attendre à négocier utilement s'il fallait révéler toutes nos positions sur le parquet de la Chambre des communes. Il doit savoir également que nous ne pouvons pas révéler ce que l'autre partie propose tout en comptant garder secrètes nos propres propositions. Nous ne pouvons pas publier la moitié des pourparlers sans nous mettre dans le cas d'avoir inexorablement à publier la totalité des pourparlers.

Cela nuirait aux intérêts canadiens, et ce n'est certainement pas ce que le leader parlementaire de l'opposition officielle désire.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU NÉGOCIATEUR CANADIEN

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, si le gouvernement craint tant de nuire aux négociations, négociations qui ne semblent pas jusqu'ici favoriser les intérêts canadiens, pourquoi le négociateur en chef fait-il des déclarations publiques?

Si nous soulevons le sujet, c'est à cause des termes employés par le négociateur en chef: selon lui, les Américains réclament un large accès au Canada pour leurs investissements.

Pourquoi cette contradiction entre ce qui est dit maintenant et ce que le négociateur en chef a dit? Pourquoi ne peut-il pas nous dire si les Américains ont demandé à mettre la culture en négociation; s'ils ont demandé à mettre les ressources en négociation; s'ils ont demandé au gouvernement de démailler sa Loi sur Investissement Canada, pourtant déjà si faible?

Je lui demande à nouveau: Répondez-nous franchement pour une fois.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Pour faire une nouvelle mise au point, le leader parlementaire de l'opposition et ses collègues n'ont pas cité à la Chambre les termes employés par le négociateur en chef jusqu'à aujourd'hui. Ils employaient un langage propre à créer de fausses impressions, un langage faux, et il n'y a je pense qu'à consulter le compte rendu pour le voir.

Notre position sur la culture est connue. Nous n'allons pas brader la culture canadienne.

Notre position sur les langues officielles et les autres intérêts fondamentaux est connue. Elle est déjà débattue à la Chambre depuis un certain temps.

Je n'ai pas l'intention—et le leader parlementaire de l'opposition officielle ne veut certainement pas m'y entraîner—de révéler détail par détail ce qui est en discussion à la table des négociations, parce que ce serait la meilleure façon de saborder et de torpiller les négociations.

Une voix: Et c'est exactement ce qu'ils veulent.

M. Clark (Yellowhead): J'espère que ce n'est pas ce que le Parti libéral désire. Je sais que c'est ce que le parti socialiste souhaiterait, mais ce n'est pas ce que souhaite notre gouvernement.

LES INSTANCES VERBALES DU NÉGOCIATEUR AMÉRICAIN

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires extérieures. Puisqu'il a déclaré à la Chambre que ces instances verbales ont été faites clairement et aussi, qu'en tant que ministre, elles lui ont été communiquées par le négociateur en chef des questions commerciales, n'est-ce pas la responsabilité du gouvernement de notre pays, qui cherche maintenant à élargir le mandat des entretiens sur le commerce, de se décider à le déclarer clairement aux Canadiens, pour qu'ils sachent de quelles questions les Américains veulent discuter?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est notre responsabilité en tant que Cabinet d'étudier les propositions qui sont faites par les Américains dans le cadre de cette négociation, et de tenir compte des intérêts nationaux des Canadiens.

Il y a eu une déclaration verbale. Le Cabinet va examiner ce que les Américains veulent exactement une fois que nous le saurons avec certitude.

Nous remplirons notre devoir en tant que Cabinet du Canada, responsable vis-à-vis de la Chambre et, en dernier ressort, des habitants de ce pays, qui est de superviser les négociations et de protéger les intérêts canadiens.

Aux Canadiens qui voudraient connaître un truc simple pour savoir ce que veulent les Américains, le meilleur conseil que je puisse leur donner est de ne jamais prêter attention ou d'accorder de crédit aux observations du député.

M. Langdon: Je remercie le ministre. Un compliment de sa part prend forcément la forme d'une insulte.

LE MANDAT DE NÉGOCIER

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Je voudrais demander ceci au ministre: si le gouvernement a décidé qu'il était approprié que notre pays s'engage dans des négociations commerciales avec le mandat existant, mandat défini très clairement, pourquoi est-il maintenant disposé à modifier ce mandat, à l'élargir et à accorder aux États-Unis un avantage supplémentaire sans rien recevoir en échange?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne veux pas me laisser entraîner dans des insultes. Ce que je suis . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Pour que les choses soient bien claires, j'ai fait cette remarque, monsieur le Président, parce que j'ai prêté une grande attention aux observations injurieuses et fausses qu'a faites le député à propos des négociations commerciales, et toute personne désireuse de comprendre ce qui se passe ne devrait pas être induite en erreur par ses déclarations fausses et injustifiées.

Permettez-moi de préciser ce qu'est une négociation—ce que savaient à mon avis, tous les députés: une négociation n'est pas une démarche statique. On va naturellement assister à des modifications au cours de ces négociations. Il y a certaines questions, au sujet desquelles nous voulons que les États-Unis prennent une autre position, qui seront proposées avant la fin de ces négociations. On a fait des deux côtés des propositions depuis le début de ces négociations.

C'est l'essence même d'une négociation. Cela aurait été compris par un parti qui ne serait pas résolu dès le départ à saboter et à contrecarrer les négociations commerciales, comme l'a fait et le fait encore le parti socialiste.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si nous avons bien compris les réponses du très honorable député aux questions du député de Winnipeg-Fort Garry et du député d'Oshawa, qui ont demandé si le gouvernement accepterait de négocier les investissements qui ne sont pas reliés au commerce si les Américains le demandaient, il a répondu par l'affirmative.

Hier, on a posé la même question à sa collègue, la ministre du Commerce extérieur et elle a répondu en ces termes:

> «Si les Américains veulent aller plus loin que les investissements reliés au commerce, c'est à eux de dire ce qu'ils veulent.»

Le journaliste a alors demandé: «Cela signifie-t-il que vous accepteriez de négocier» et voici comment la Presse canadienne rapporte sa réponse:

> «Non, répondit M[lle] Carney d'une voix forte. Je suis très mécontente. Vous essayez d'«extrapoler» des choses que je ne dis pas».

Lorsqu'il aura réfléchi, qu'il se sera calmé et qu'il sera revenu à son humeur bienveillante habituelle voudrait-il parler à sa collègue et au premier ministre durant la fin de semaine et nous donner, lundi, la position du gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai exposé au très honorable chef de l'opposition la position du gouvernement. Il cite un journaliste. Je suis sûr que ma collègue n'a pas utilisé le mot «exterpolate» car ce n'est pas dans son caractère.

Une voix: Pas en public.

M. Clark (Yellowhead): Pas en public. Je vais vérifier le reste de la déclaration.

Une voix: Ce doit être une fausseté.

M. Axworthy: Ce n'est pas un mot sale. Est-il contraire à la nouvelle loi sur la pornographie?

M. Clark (Yellowhead): Le chef de l'opposition peut être assuré que la position du gouvernement est celle que j'ai présentée aujourd'hui et que la ministre du Commerce extérieur et le premier ministre ont exposée.

M. Axworthy: Ce sont deux positions différentes.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce sont des pièces disparates et nous essaierons de les assembler durant la fin de semaine, monsieur le Président. Je dirais que non seulement sa collègue a utilisé le mot «exterpolate», mais qu'elle comprend probablement ce qu'il signifie.

LA RÉUNION DES MINISTRES DU COMMERCE FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je voudrais poser une autre question au ministre. Sa collègue rencontrait hier ses homologues, les ministres du Commerce des provinces. Leur a-t-elle décrit la nature de la requête américaine qui vise à étendre ces négociations commerciales en ce qui concerne les investissements? Si oui, que leur a-t-elle dit? Si elle leur a exposé en détail les intentions des Américains, le ministre voudrait-il mettre la Chambre des communes dans la confidence, afin que les députés, autant que les gouvernements provinciaux, sachent ce qu'il en est?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, à propos de «pièces disparates», je félicite le très honorable chef de l'opposition de s'être nommé lui-même porte-parole de son parti pour les affaires extérieures et la politique étrangère.

La ministre du Commerce extérieur a eu hier des entretiens avec ses homologues des provinces. Elle les tient au courant des négociations.

Comme le très honorable chef de l'opposition le sait, cette initiative est entièrement nouvelle et représente même un changement institutionnel majeur, car la coutume, du temps où il s'occupait des négociations du commerce international, était de tenir les provinces à l'écart.

Le gouvernement actuel ne les tient pas à l'écart.

M. le Président: Je donne la parole au député d'Oshawa dans un instant.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. ALEXANDRE SAMBAT, MINISTRE DE L'ÉDUCATION DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE

M. le Président: Permettez-moi d'attirer l'attention des députés sur la présence à la tribune aujourd'hui de M. Alexandre Sambat, ministre de l'Éducation de la République gabonaise.

• (1150)

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE L'AUSTRALIE

M. le Président: Je m'empresse également de signaler à l'attention des députés la présence à la tribune d'une délégation parlementaire de la Chambre des représentants de l'Australie sous la direction de M. Barry Cunningham.

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA PORTÉE DES DISCUSSIONS SUR LES INVESTISSEMENTS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais revenir à cette intéressante série de réponses que nous venons d'obtenir du ministre.

Hier, le premier ministre a contredit Simon Reisman et si j'ai bien compris le ministre aujourd'hui, il vient de contredire le premier ministre. Il vient de reconnaître, à propos des investissements non liés au commerce, que le Cabinet a appris que les Américains veulent en parler et que le gouvernement du Canada attend d'obtenir des précisions à ce sujet.

Le premier ministre a déclaré hier, en réponse à une question, que tel n'était pas le cas. Il a dit «Il s'agit maintenant d'ouvrir la porte toute grande aux investissements commerciaux, ce qui a toujours été le cas.»

D'après le premier ministre, les discussions portent uniquement sur les investissements liés au commerce. D'après ce que le ministre a dit aujourd'hui, la portée des discussions est élargie. Qui dit vrai à la Chambre des communes?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, on s'efforce d'induire en erreur la Chambre des communes en voulant faire croire qu'il y a une différence entre ce que le premier ministre a dit et ce que j'ai dit moi-même. Je ne m'attarderai pas là-dessus; le chef du Nouveau parti démocratique sait lire. Il peut consulter le hansard d'hier . . .

M. Broadbent: Je viens de le faire.

M. Clark (Yellowhead): . . . et le hansard d'aujourd'hui où sont consignés mes propos.

Voici la situation. Des mesures relatives aux investissements liés au commerce sont actuellement en discussion. Le négociateur a été chargé d'en discuter. Les États-Unis ont laissé entendre verbalement, comme je l'ai répété quatre ou cinq fois à la Chambre aujourd'hui, que nous pourrions peut-être examiner d'autres choses. Elles n'ont pas encore été mises en discussion, elles ne le seront peut-être jamais. Le Cabinet n'a pas encore reçu une indication officielle et précise de ce qui intéresse les Américains. Dès que nous recevrons une proposition, nous l'examinerons et nous verrons s'il y a lieu d'en saisir le négociateur et, si elle n'est pas dans l'intérêt du Canada, nous la rejetterons.

Puis, quand ce processus sera terminé, nous dirons au négociateur quel est son mandat durant les négociations. Telle est la situation. Je l'ai exposée trois ou quatre fois aujourd'hui. Pour ceux qui veulent bien comprendre, la situation est bien claire.

LA COMMUNICATION ORALE DU NÉGOCIATEUR AMÉRICAIN

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une question qui sera peut-être la dernière là-dessus aujourd'hui. Au sujet de cette communication orale, le ministre pourrait-il nous dire si le Cabinet et le premier ministre en ont été informés avant la période des questions, hier?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le premier . . . le chef de l'opposition . . . Excusez-moi, je ne devrais pas anticiper.

Le chef du Nouveau parti démocratique sait qu'il y a une pratique établie de longue date en ce qui a trait au caractère confidentiel des affaires . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Non, non . . . dont on discute au Cabinet . . . On m'incite par cette question à violer . . .

M. Broadbent: Je connais la réponse maintenant.

M. Clark (Yellowhead): . . . on me demande de violer cette règle. Les socialistes font constamment preuve de mépris à l'égard du Règlement de la Chambre, mais je ne vais pas les encourager dans cette voie.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'ACHAT DE DOME PETROLEUM PAR AMOCO CANADA—L'ENTENTE ENTRE LES SOUMISSIONNAIRES

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit à maintes reprises que l'entente conclue entre Amoco Canada et Dome Petroleum permet à d'autres soumissionnaires de faire des offres, pourvu que Dome ne les ait pas sollicitées.

Or, un autre intéressé au moins, mais il pourrait y en avoir quatre, dont Amoco, ont conclu une entente de confidentialité afin d'obtenir de l'information concernant l'évaluation.

L'entente de confidentialité prévoit entre autres qu'un acheteur éventuel ne peut présenter d'offre sans que Dome Petroleum ne l'ait approuvée.

Comment de nouvelles offres peuvent-elles être faites alors que Dome Petroleum doit, en vertu de l'entente de confidentialité, les approuver au préalable, ce qui constitue de la sollicitation, laquelle est interdite en vertu du protocole d'entente?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter à la réponse qu'a donnée le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il a été très clair. Dome ne peut solliciter d'offres concurrentielles, mais elle doit certes examiner celles qu'on lui présente.

M. MacLellan: On passe constamment à côté de la question.

LE MINISTRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS—LA RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS D'AMOCO CANADA

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au vice-premier ministre. Voici ce qu'il a dit le 12 mai au sujet de l'entente entre Dome et Amoco: C'est aux actionnaires de la société de prendre cette décision. Ils peuvent le faire. Une fois qu'ils l'auront prise, et que la proposition sera soumise au Gouvernement du Canada, celle-ci suivra son cours normal dans le cadre d'Investissement Canada, du ministère de la Consommation et des Corporations et de tous les autres mécanismes idoines.

Comment se fait-il que le ministre de la Consommation et des Corporations ait rencontré les représentants d'Amoco Canada, compte tenu de la déclaration du vice-premier ministre et des commentaires du ministre de l'Énergie selon lesquels l'affaire était entre les mains du secteur privé jusqu'à ce qu'elle soit soumise à Investissement Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je me demande si le député veut laisser entendre que les élus de la région de Calgary ne sont pas libres de rencontrer des représentants du secteur énergétique.

Vers quel sorte de pays allons-nous si un député n'a pas la liberté de représenter les intérêts de ses électeurs en s'entretenant avec les intervenants d'un secteur aussi vital et important pour eux que le secteur énergétique?

Si le député veut laisser entendre que, du fait que je puisse représenter une circonscription agricole ou que je sois moi-même un agriculteur, je doive m'abstenir de m'intéresser aux problèmes agricoles, alors on peut vraiment dire que nous sommes engagés sur une pente glissante et que nous dérapons vers le chaos ici au Canada.

LES RAISONS DE LA RENCONTRE AVEC LE MINISTRE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une question sur ce sujet à poser au vice-premier ministre et je lui demande de ne pas nous prendre pour trop naïfs.

Le ministre de la Consommation et des Corporations disait hier qu'il avait rencontré Amoco, c'est-à-dire des dirigeants d'Amoco, à propos de la prise de contrôle de Dome. Si la politique du gouvernement est de ne pas se mêler de l'affaire, comment se fait-il que la société fasse du lobbying auprès du gouvernement et que le ministre de la Consommation et des Corporations, et peut-être d'autres, juge nécessaire de rencontrer des représentants d'Amoco?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, . . .

M. McDermid: Levez-vous et portez vos accusations.

M. le Président: Je voudrais demander à tous les députés de bien vouloir garder leurs réflexions pour eux.

La présidence est dans une situation difficile et je sais que le député de Vancouver—Kingsway le comprend, tout comme le député de Cape Breton—The Sydneys. Je voudrais que les députés et le public comprennent bien la situation de la présidence, car nous sommes dans un endroit où nous devons défendre le droit de s'exprimer librement et vigoureusement.

Mon problème c'est que, hier, à la suite d'une question du député de Vancouver—Kingsway que la présidence avait autorisée, le ministre a soulevé une question de privilège. Il y a eu une longue discussion sur le fait de savoir si la question posée au ministre était acceptable ou si elle portait atteinte à ses privilèges, certains députés prétendant même que les choses allaient plus loin que cela.

Je n'ai pas encore rendu ma décision, comme le député de Vancouver—Kingsway le sait, et je regrette de n'avoir pu le faire ce matin. Je peux toutefois dire au député que ce n'est pas que je veuille retarder la décision.

Un député était un peu dans la même situation il y a quelques semaines, à propos d'une autre question de privilège, et le lendemain on posait une question sur le même sujet. J'avais dit alors qu'il était inopportun de poursuivre ces questions avant que je n'ai rendu ma décision.

Vu les circonstances et ce précédent, je tiens à affirmer au député de Vancouver—Kingsway et aux autres députés qui s'intéressent à cette question, que je ferai tout mon possible pour rendre ma décision à l'ouverture de la séance, mardi. En attendant, je demande la collaboration des députés; je souhaiterais qu'ils respectent ma position et s'abstiennent de poser des questions sur ce sujet qui a fait l'objet d'un différend hier et à propos duquel je dois prendre une décision.

Je ne préjuge en rien de la décision que je rendrai mardi, mais je demande aux députés de comprendre la position dans laquelle je me trouve.

• (1200)

LES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je vais formuler ma question supplémentaire avec beaucoup de soin de façon à maintenir un équilibre entre le respect dû à la présidence et le droit de l'opposition de poser des questions dans une société libre et démocratique.

M. Hnatyshyn: C'est une réflexion désobligeante pour la présidence.

M. Clark (Yellowhead): Encore un outrage à la Chambre.

M. Waddell: Ma question s'adresse au vice-premier ministre qui est chargé de l'application des lignes directrices en matière de conflit d'intérêts. A son avis, trouve-t-il qu'il y a conflit ou apparence de conflit d'intérêts . . .

M. Hnatyshyn: Objection!

M. Waddell: . . . quand un ministre qui prendra . . .

Des voix: Règlement.

M. Broadbent: Écoutez la question.

M. Waddell: Le Président peut se prononcer sur ma question quand j'aurai fini de la poser. Je ne garderai pas le silence à ce sujet.

Une voix: Allons donc, Waddell.

M. Daubney: Un peu de respect.

M. le Président: Ce n'est pas un sujet particulièrement agréable pour les députés ou le Président, mais ce sera plus facile pour tout le monde si les députés laissent à la présidence le soin d'en décider. Je vais entendre la question.

M. Waddell: Je vais la répéter, monsieur le Président.

En ce qui a trait aux lignes directrices générales en matière de conflit d'intérêts, que le vice-premier ministre est chargé de faire respecter, trouve-t-il qu'il y a, à son avis, conflit ou apparence de conflit d'intérêts quand un ministre qui prendra part à une décision d'importance nationale compte à titre de collecteur de fonds au sein de l'exécutif de son association de circonscription un administrateur supérieur de l'une des sociétés qui seront touchées par cette même décision?

M. le Président: Évidemment, la question peut être prise dans un sens hypothétique ou pas et il appartient au ministre, si bien sûr il le désire, de répondre.

Je tiens à faire remarquer aux députés que la question qui vient d'être posée n'est pas la même qu'hier. Il s'agit cette fois-ci d'une question d'application générale et, comme telle, je la juge recevable. Le ministre.

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je relève que le député a fait allusion à une apparence de conflit d'intérêts. Je ne désire certes pas me prononcer sur ce point car cela pourrait très bien être en contradiction avec l'avertissement que vous avez donné à la Chambre.

Qu'il me suffise de dire que selon moi, il s'agit d'un processus politique normal. D'après ce que je comprends, des représentants ont rencontré tous les députés de la région de Calgary. Ceux-ci s'intéressent de très près au secteur de l'énergie, qui présente pour eux un intérêt capital tout comme le secteur de l'automobile en présente pour le chef du NPD.

M. Broadbent: Nous ne prenons pas de décision, Don.

M. Mazankowski: Je suis convaincu que de temps à autre, en raison de ses devoirs de député de la région d'Oshawa, des représentants du secteur de l'automobile lui adressent leur doléances tout comme le député de Humboldt—Lake Centre qui représente une région agricole doit recevoir les doléances d'agriculteurs. Je suis certain que si l'on empêche les députés de s'acquitter des responsabilités et obligations associées à leur fonctions . . .

M. Broadbent: Il est ministre.

M. Mazankowski: . . . le pays connaît de graves problèmes dont il faut s'occuper sans tarder.

M. Broadbent: Je suis d'accord.

M. Fulton: De votre côté, vous ne parvenez pas à faire la distinction entre le bien et le mal.

M. Clark (Yellowhead): Dites cela à Harney.

M. le Président: Je demande la collaboration de tous les députés et je suis certain que je l'aurai. Je propose que l'on mette cette question de côté jusqu'à ce que la Présidence ait rendu sa décision. Je désire assurer aux députés que la Présidence est très consciente du droit incontestable de l'opposition de demander des renseignements et en fait, il s'agit là d'un devoir pour l'opposition.

M. Broadbent: Exactement.

M. le Président: Je sais également que nous avons la liberté de parole à la Chambre. Cependant, nous avons des règles. Des questions posées ont donné lieu à une question de privilège et j'examine en ce moment toute l'affaire. Je dois rendre ma décision, ce que je ferai le plus rapidement possible pour la communiquer à la Chambre.

Le député de Glengarry—Prescott—Russell.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

ON DEMANDE COMMENT LE GOUVERNEMENT PEUT JUSTIFIER SA DÉCISION CONCERNANT LA CAMPAGNE DE PUBLICITÉ SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre du Commerce extérieur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne la campagne de publicité sur le libre-échange coûtant quelque 12 millions de dollars et visant à convaincre les Canadiens que le gouvernement du Canada a agi dans leur intérêt en cédant la souveraineté du Canada aux intérêts étrangers. Quelle justification le gouvernement a-t-il pour gaspiller de l'argent dans la publication de ce dépliant-ci et pour le distribuer aux centres commerciaux, document rempli d'exagérations? Comment peut-on justifier une telle campagne de propagande au moment même où nous effectuons des coupures relativement aux gens qui en ont tant de besoin? Comment le gouvernement peut-il justifier une telle publication au moment même où le mandat précis du gouvernement est encore incertain et que le gouvernement n'a rien de précis à vendre et que les négociations ne sont pas terminées? Comment peut-on justifier ce gaspillage?

[*Traduction*]

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je sais que cela fait partie de la campagne montée par les libéraux pour répandre des demi-vérités et même des non-vérités. Le député a déclaré ce matin au réseau anglais de Radio Canada que le dépliant sous nos yeux est manifestement erroné. Il a ajouté qu'il n'y avait pas eu de consultations avant que l'on ne convienne, en 1985, d'entreprendre les négociations.

L'ancien ministre du Commerce a publié un Livre blanc et a parcouru le pays pendant des mois pour consulter les provinces et le secteur privé. Un comité parlementaire s'est penché longuement sur ce document et en a fait rapport au Parlement avant que la décision ne soit prise.

M. Axworthy: Et il a recommandé de ne pas y donner suite.

M. McDermid: Bon Dieu! Le député ne dit que des demi-vérités. Ce qu'il avance est tout à fait faux et il répand dans le pays des bruits erronés à propos de ce dépliant.

M. Boudria: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire aurait dû écouter lui-même l'entrevue, au lien d'en charger quelqu'un d'autre qui n'a pas su lui en rapporter le contenu.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je m'adresse encore au secrétaire d'État aux Affaires extérieures concernant le dépliant publicitaire à mettre dans les emplettes qu'il a offert aux Canadiens hier.

Selon le hansard, l'ex-ministre de la Consommation et des Corporations aurait déclaré qu'on ne verrait plus d'oies s'éloignant à tire d'aile dans le soleil couchant. Au lieu des oies dans le soleil couchant pour symboliser l'unité natinale, est-ce mieux de voir les dindons d'en face traverser la frontière dans le brouillard au nom du libre-échange? Qu'il y a-t-il de si bien dans cette politique?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): C'est regrettable que George Baker ne soit pas ici aujourd'hui.

M. Turner (Vancouver Quadra): Et Crosbie non plus.

M. McDermid: Mille excuses, le député de Gander-Twillingate.

Au fur et à mesure que je parcours cette excellente publication, remplie d'informations sur les négocations commerciales que souhaitaient les Canadiens, je ne vois ni oies ni dindons, mais bien une mine de renseignements importants destinés à nos concitoyens qui en avaient fait la demande.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Nous voyons des dindons là-bas.

M. McDermid: Je vois que le Congrès du travail du Canada a fait paraître un dépliant luxueux pour faire contre-poids. Pourquoi le député n'en parle-t-il pas également?

M. le Président: C'est le député de Lévis qui posera la dernière question.

[*Français*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ AYANT TRAIT À L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Approvisionnements et Services. Le 20 mai, le député de Laval-des-Rapides a demandé au ministre des Travaux publics en l'absence de la ministre des Approvisionnements et Services, pourquoi certaines firmes du Québec n'avaient pas eu la possibilité de soumissionner relativement à des contrats concernant la technologie des ordinateurs et l'enseignement du français pour les forces militaires. Il citait en exemple les firmes Matrox, DIL International et Technogram. Le ministre des Travaux publics a répondu qu'il y avait une enquête en cours. Est-ce que la ministre pourrait nous dire de quelle enquête il s'agissait et s'il y avait effectivement une enquête en cours, et s'il y a des résultats?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Elle me permettra de faire la lumière sur l'attribution de ce contrat. Il n'a jamais été question d'entreprendre une enquête sur l'attribution de ce contrat de 700 000 $, lequel est en tous points conforme à nos politiques d'achat. Il y a eu concours. Dix-sept firmes ont été invitées, dont huit du Québec. Malheureusement, les huit firmes du Québec ont décidé de ne pas participer au concours. Comme Québécoise, je le regrette.

Quand on réfère aux fournisseurs auxquels le quotidien *Le Devoir* référait, ces sociétés avaient elles aussi jugé inapproprié de s'inscrire au répertoire d'achats de mon ministère.

Un dernier commentaire, monsieur le Président. Je veux juste rappeler à cette Chambre et aux personnes qui nous écoutent que si l'on veut faire affaires avec le gouvernement fédéral, on doit d'abord s'inscrire au répertoire des fournisseurs. Et la firme de Chicoutimi avait cru s'inscrire à notre répertoire en complétant un questionnaire pour Statistique Canada. Est-ce qu'au moment où on complète un questionnaire pour le recensement, on a l'impression que notre déclaration d'impôt est complétée? Je pense qu'il faut vraiment être sérieux et s'inscrire réellement si l'on veut faire affaires et obtenir des contrats.

• (1210)

[*Traduction*]

M. le Président: Je voudrais signaler à la Chambre que le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) souhaite soulever la question de privilège.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'UTILISATION D'UN LANGAGE ANTIPARLEMENTAIRE—LES PRÉTENDUES FAUSSETÉS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais faire part de mes préoccupations au sujet d'un certain nombre de déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qui m'a accusé de dire des faussetés à la Chambre des communes. Tout d'abord, sauf erreur, ce type de langage n'a pas sa place à la Chambre. Ensuite, je crois comprendre qu'un député en particulier doit pouvoir soulever des questions au nom de ses électeurs sans se faire attaquer pour autant de cette façon.

Je demande donc en toute déférence à la présidence de renvoyer au comité pertinent la question de savoir si j'ai bel et bien dit des faussetés au cours de questions cette semaine, comme semble le prétendre le ministre, ou encore de demander à ce dernier de retirer ses paroles. Je pense qu'il est possible de formuler des critiques dans cette enceinte sans descendre aussi bas.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais préciser que je souscris au renvoi de cette question au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure. Il devient de plus en plus fréquent qu'on accuse des députés de dire des faussetés et en l'occurrence, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ne cesse de faire des affirmations de ce genre au sujet de mon chef et de plusieurs autres députés. Que d'autres présidents aient jugé dans le passé que l'utilisation de ce terme était acceptable ou non, il n'en demeure pas moins que la situation à cet égard est pire que jamais, alors qu'on utilise de façon répétée ce terme à l'endroit de députés qui posent des questions. Je vous exhorte donc à renvoyer cette question à ce comité, afin que nous puissions examiner cette nouvelle façon de traiter les questions à la Chambre des communes et décider si nous approuvons ce qui a eu lieu et si nous voulons que les ministres continuent d'agir ainsi dans leurs réponses ou encore les députés, dans leurs questions.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il s'agit, selon moi, d'une question importante et je suis heureux qu'elle ait été soulevée par les députés de l'opposition. Nous savons tous que les Canadiens, du moins une partie d'entre eux, se fondent sur ce qui est dit à la Chambre pour se faire une opinion. Si on ne cesse de lancer dans cette enceinte des affirmations qui ne sont pas vraies, il est possible alors que les téléspectateurs canadiens en viennent à croire qu'une chose est vraie, alors que ce n'est pas le cas. Le problème en l'occurrence c'est, bien entendu, qu'au moins l'un des partis à la Chambre, le parti socialiste, ne cesse de demander au gouvernement de donner des détails sur sa position lors des négociations alors que cela nuirait au processus de négociation.

M. Murphy: Une autre fausseté.

M. Beatty: Voyez qui utilise le mot «fausseté» de l'autre côté.

M. Clark (Yellowhead): Le député tente maintenant d'obtenir ce résultat de façon indirecte. Manifestement, si la question était renvoyée à un comité, il se pourrait que le gouvernement fédéral soit forcé de révéler au comité notre position dans les négociations avec les Américains. Le NPD parviendrait ainsi à ses fins, mais cela ne serait pas dans l'intérêt de la Chambre, selon moi.

Sauf erreur, le Règlement prévoit qu'aucun député ne peut accuser l'un de ses collègues de tenter délibérément d'induire les gens en erreur. J'ignore au juste si c'est délibéré. Je n'ai jamais fait cette accusation. Tout ce que je peux vous dire, monsieur le Président, connaissant les faits, c'est que cette semaine, le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) et certains de ses collègues ont fait de façon répétée des affirmations fausses. Si je n'avais pas précisé qu'elles étaient fausses, les Canadiens pourraient croire qu'elles sont vraies, ce qui n'est pas le cas. Le Règlement ne devrait pas empêcher de signaler aux Canadiens que certaines déclarations qu'ils croient vraies, sont fausses, en réalité.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) vous a saisi d'une question très utile. J'imagine qu'à proprement parler, il s'agit davantage d'un rappel au Règlement que d'une question de privilège. Cependant, là n'est pas vraiment la question.

Il s'agit plutôt de savoir si les propos tenus par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) sont antiparlementaires, et s'il y a lieu de l'inviter à les retirer. A dire vrai, il existe des preuves à l'appui de l'argument des députés d'Essex—Windsor et de York-Centre (M. Kaplan) selon lequel les propos tenus par le ministre seraient antiparlementaires. Ainsi, si vous consultez Beauchesne, vous y trouverez la liste des termes et expressions qui ont été jugés antiparlementaires. A la page 107, vous verrez notamment que, le 3 décembre 1976, comme en fait foi le hansard à la page 1646, la présidence a apparemment statué que le terme «faussetés» était antiparlementaire. Pour être honnête, cependant, je dois reconnaître qu'à peu près à la même époque, la présidence a également statué dans le sens contraire.

Je vous invite donc à examiner avec soin ce que le ministre a dit, en tenant compte des précédents et du commentaire 324 à la page 115, que voici:

> 1) Il est impossible de poser des règles précises concernant les accusations injurieuses lancées dans une discussion contre tels ou tels députés, et de déclarer d'avance quelles expressions sont contraires à l'ordre. Tout dépend du ton, de la manière et de l'intention de la personne qui parle; parfois de la personne à qui les paroles s'adressent . . .

Et le reste.

Ce que je cherche à faire comprendre, c'est que l'affaire n'est pas close, en dépit des précédents en question et même si Beauchesne ne donne pas vraiment de détails précis. C'est à vous qu'il appartient d'examiner les propos du ministre non seulement à la lumière des précédents fondés sur les décisions de vos illustres prédécesseurs, mais aussi à la lumière des circonstances. Je soutiens respectueusement que, vu le contexte dans lequel le ministre a utilisé l'expression «faussetés», vu également le ton et la manière dont il l'a utilisée et les autres critères fournis par Beauchesne, vous pouvez effectivement conclure que le ministre a tenu des propos antiparlementaires lorsqu'il s'est servi du terme «faussetés».

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, brièvement, car je crois que nous avons fait valoir nos arguments du côté ministériel, je fais remarquer que le Président suivait la période des questions de près. La preuve, c'est qu'il a interrompu un autre député pour lui conseiller de traiter avec circonspection du sujet d'une question. Il faut signaler que le Président, qui suivait attentivement les échanges, n'a pas interrompu le ministre pour lui reprocher des propos non parlementaires.

Je suis reconnaissant au leader parlementaire de l'opposition officielle d'avoir rappelé que le terme «fausseté» a été jugé tant parlementaire que non parlementaire. Ce qui m'amène au point suivant, au fait que mon ami d'Essex—Windsor n'a pas cité d'expression ou de phrase en particulier pour étayer son accusation de propos antiparlementaires ou d'atteinte aux privilèges. On ne peut sûrement pas prétendre que toutes les réponses du ministre aujourd'hui étaient antiparlementaires parce qu'il a parlé de faussetés. On ne peut pas porter d'accusations aussi graves sans être très précis. Je crois que, dans cette affaire, ni le Règlement ni les privilèges ne sont en cause.

• (1220)

M. Langdon: Monsieur le Président, je tiens à préciser que je n'ai pas invoqué le Règlement du seul point de vue du langage parlementaire, mais aussi à cause du fait que le ministre, à deux reprises au moins et peut-être à trois reprises, je devrai m'en assurer en vérifiant les «bleus», m'a accusé de dire des faussetés. L'accusation me paraît très nette. Si on tolère désormais que pareilles accusations soient faites à la Chambre, nous atteindrons un nouvau niveau de mépris . . .

M. Lewis: Vous l'avez déjà atteint.

M. Epp (Provencher): Cela vaut pour tout le monde.

M. Langdon: . . . des deux côtés de la Chambre.

M. Mazankowski: Vérifiez d'abord votre propre conduite.

M. Langdon: Nous aurons tous à le regretter. Je crois, par conséquent, qu'il faut renvoyer au comité compétent les accusations très nettes qui ont été portées et que le ministre doit y être convoqué pour y prouver que je disais des faussetés et préciser si l'une de mes affirmations était aussi fausse, par exemple, que la pure inexactitude que le premier ministre (M. Mulroney) a proférée hier au sujet de ma ville.

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, lorsque vous serez appelé à rendre votre jugement, savoir si le mot *falsehood*—qui a été utilisé en français aussi sous le vocable «fausseté»—a été utilisé de façon parlementaire ou non, je pense qu'il y a deux éléments qu'il faut aussi considérer.

Tout d'abord, quand la Présidence se penche sur un incident de ce genre, afin de savoir s'il y a eu langage non parlementaire, un élément important consiste à regarder si l'accusation s'adresse à un groupe vague de députés ou à un parti en général ou plus spécialement à un individu. Et il est clair que dans ce cas, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a, d'une part, dirigé son accusation contre le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) en particulier et, d'autre part, contre le chef de l'Opposition précisément.

Je veux donc rappeler à Votre Honneur qu'il est important de tenir compte de cela.

De plus, je pense qu'il est important, afin de déterminer l'intention du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de tenir compte du fait que l'accusation a été répétée à plusieurs reprises en anglais et en français.

Donc, si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voulait seulement faire passer le message que soit le député d'Essex—Windsor ou le chef de l'Opposition avaient proféré des paroles qui, à son avis, n'étaient pas vraies, ce qu'il a fait plus poliment il y a d'ailleurs quelques instants, en tentant, on aurait dit, de s'excuser mais sans le faire, il ne l'aurait dit qu'une fois, peut-être deux, mais là, il l'a répété à huit ou dix reprises, comme on pourra le constater en lisant le *hansard*, et sur un ton qui était définitivement accusateur.

J'en conclus donc qu'il tentait d'attaquer la réputation du chef de l'Opposition et celle du député d'Essex—Windsor et ce sont justement des gestes de cette nature qui sont considérés traditionnellement comme non parlementaires. Et c'est la remarque que je voulais faire dans le but d'aider la Présidence.

[*Traduction*]

M. le Président: Je vais bien sûr examiner attentivement les instances que l'on m'a faites. Je suis particulièrement touché par le précieux conseil que j'ai reçu du député de Windsor-Ouest (M. Gray) qui a eu tout à fait raison de faire remarquer que ce n'est pas seulement le mot, mais aussi son contexte qui importe. On peut trouver différents jugements sur le même mot dans la jurisprudence relative à la procédure à la Chambre des communes. On a cependant soulevé une plainte à la Chambre, et la présidence l'examinera.

Je vais réserver mon jugement à ce sujet, mais il me paraît nécessaire de dissiper tout malentendu quant à l'intention du très honorable ministre avant que je quitte la Chambre. D'après ses paroles, et je l'invite à commenter mon interprétation des faits au besoin, je crois qu'il a voulu dire que certaines affirmations faites par d'autres députés n'étaient pas exactes, et non qu'ils lançaient en l'air des choses inexactes ou glissaient des inexactitudes dans la discussion. Il y a évidemment une différence très réelle entre les deux. Le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) voudra peut-être tirer ce point parfaitement au clair avant que la présidence ne se retire pour examiner la question.

M. Clark (Yellowhead): Telle était certes mon intention, monsieur le Président. Permettez-moi également de vous dire, Votre Honneur, et cela va sans dire, que si mes obligations m'éloignent de la Chambre et ne me permettent pas d'être présent le jour où vous rendrez votre décision, si vous jugez que j'ai dit des choses contraires au Règlement, je les retirerai comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire dans le passé. Je n'anticipe bien sûr pas sur votre jugement, mais vous avez bien interprété mon intention.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je remercie le très honorable représentant.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION

DÉCLARATION À L'OCCASION DU RETOUR DE RICK HANSEN DE SON PÉRIPLE AUTOUR DU MONDE

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, comme les députés le savent, il va se produire aujourd'hui à Vancouver, en Colombie-Britannique, un événement marquant la fin d'une odyssée mondiale, odyssée comparable par ses hauts faits à celles d'autres explorateurs du monde. Ces exploits ornent les pages de l'histoire et aujourd'hui un Canadien vient s'ajouter à cette liste illustre. Rick Hansen, accueilli chaleureusement dans le monde entier et adopté par des millions de personnes, est enfin de retour chez lui.

Tous les députés ont lieu d'être fiers de ce que notre président va nous représenter tous samedi à Vancouver, lors de la manifestation en l'honneur de Rick Hansen. Ce jour marque la réalisation d'un rêve, rêve qui l'a amené à faire un remarquable périple autour du monde en deux ans. Rick Hansen a fait preuve de courage, de détermination et de vision. Il nous appartient non seulement de faire survivre ce rêve mais de nous rapprocher du jour où tous les handicapés canadiens participeront pleinement et également à la vie canadienne.

Nous croyons possible de mobiliser utilement l'enthousiasme et la sympathie qui ont accueilli l'Homme en mouvement dans toutes les régions du pays. Ensemble, nous entendons faire de cette énergie une force positive.

J'ai donc le plaisir, monsieur le Président et chers collègues, d'annoncer au nom du gouvernement fédéral, et spécialement de mon collègue le secrétaire d'État (M. Crombie), que le gouvernement va donner son entier appui à une Semaine nationale de sensibilisation aux obstacles que doivent surmonter les handicapés.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Il s'agira d'une manifestation annuelle qui aura lieu pour la première fois en 1988. Le gouvernement fédéral, au nom des Canadiens, s'engage à participer à titre de partenaire à l'élaboration et à la réalisation de cette initiative passionnante, conjointement avec un comité de la Semaine nationale de sensibilisation constitué de représentants des organismes de handicapés, des travailleurs, des entreprises, des gouvernements et des organismes de réadaptation.

L'expérience acquise par Rick et par d'autres nous confirme dans la conviction que les collectivités travaillant en harmonie avec tous leurs membres peuvent réaliser des changements durables. La Semaine nationale de sensibilisation concrétise cette conviction et crée un défi permanent pour l'avenir. Je remercie les députés et tous les Canadiens qui veulent comme moi rendre hommage à ce grand Canadien.

Des voix: Bravo!

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, aujourd'hui est un jour spécial à Vancouver, un jour spécial au Canada et, en fait, un jour spécial dans le monde entier, car Rick Hansen a conquis le monde. Rick Hansen a conquis le monde et l'a ramené à des dimensions plus petites et plus accessibles. Rick Hansen a conquis le coeur des Canadiens et, en fait, le coeur du monde entier. Enfin, Rick Hansen a vaincu l'invalidité. Pour cette raison, il a fait plus qu'aucun d'entre nous ne fera jamais pour la cause des personnes handicapées.

• (1230)

Toutefois, nous, parlementaires, avons un devoir à assumer. Nous avons le devoir de veiller à ce que le rêve ne meure pas et à ce que l'élan ne s'éteigne pas.

Je me réjouis des observations du ministre. Je connais sa générosité d'esprit. Je crois que la semaine spéciale qu'il a instituée va constituer une première étape très importante quant à la sensibilisation des Canadiens à la situation spéciale des personnes handicapées et à la nécessité d'en tenir compte.

Je crois aussi que nous devons faire davantage. Je sais que le gouvernement a donné un million de dollars au fonds spécial qui a été créé en rapport avec le Tour du monde de Rick Hansen, mais je sais aussi que le budget du Conseil national de la recherche médicale a été bloqué et assujetti au secteur privé. J'exhorte le ministre à prendre des mesures pour renverser cette décision et fournir aux organismes qui font la recherche dans cet important domaine les outils nécessaires à leur travail.

Nous savons pour l'avoir constaté dans d'autres domaines qu'il existe deux besoins que nous devons satisfaire en tant que parlementaires et en tant que gouvernement pour aider les personnes handicapées. Je veux parler des besoins d'argent et de législation. J'espère que nous pourrons réserver des fonds en vue d'aider les groupes de personnes handicapées de tout le pays à instituer des mesures de promotion sociale. Je crois qu'il nous faut aussi légiférer de façon non seulement à encourager mais à obliger le gouvernement et le secteur privé à appliquer le principe de la promotion sociale en engageant des personnes handicapées. Il ne suffit pas d'encourager, de promouvoir et de surveiller l'embauchage de personnes handicapées. Je crois qu'il nous faut une législation solide pour appuyer ces objectifs.

Permettez-moi de renchérir sur ce qu'a dit mon chef plus tôt aujourd'hui, à savoir que Rick Hansen est un héro pour les canadiens victimes d'un handicap physique, pour les jeunes, pour nous tous. Nous l'avons aussi accueilli dans mon coin de pays, à l'autre bout du Canada. Si je peux me permettre, je voudrais porter un toast bien terre-neuvien à Rick Hansen et lui souhaiter d'avoir toujours le vent dans les voiles. Bon vent, Rick Hansen!

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, c'est un grand jour aujourd'hui pour les Canadiens, surtout pour les handicapés, et un jour exceptionnel pour Rick Hansen qui vient enfin de rentrer chez lui après avoir passé 792 jours sur les routes et parcouru 40 000 kilomètres. C'est un exploit incroyable dont tous les Canadiens seront immensément fiers.

Rick a déclaré avoir été inspiré au début par l'épopée de Terry Fox qui a voulu apporter de l'espoir aux victimes du cancer. Rich Hansen a réussi un exploit que nous n'aurions jamais cru possible à l'époque. Ce que Terry Fox a fait pour les victimes du cancer, pour senbiliser la population à la nécessité d'effectuer des recherches afin de trouver un remède à cette terrible maladie, Rick l'a fait également, mais pour attirer l'attention du Canada et du monde entier sur les problèmes de ceux qui souffrent de lésions de la moelle épinière. Il a été une inspiration pour tous ceux qui l'ont rencontré à Ottawa. Bien des députés ont pu voir le courage et aussi la modestie de cet homme dans sa noble entreprise. Sa très belle personnalité est, de prime abord, une source d'inspiration.

[*Français*]

Bien sûr, il a levé des fonds, et on espère qu'on fera des progrès dans la recherche dans un avenir rapproché. Toutefois, c'est l'accomplissement lui-même dont la plupart des Canadiens et Canadiennes se souviendront, tout comme les gens partout dans le monde qui ont suivi la tournée mondiale de Rick.

[*Traduction*]

Nous lui disons: «Vous avez accompli une merveilleuse mission. Vous nous avez rendus tous fiers d'être citoyens de notre beau pays».

Des voix: Bravo!

* * *

PÉTITIONS

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Jim Caldwell (Essex-Kent): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition au nom de certains électeurs de ma circonscription, dans la région de Harrow, Kingsville et Amherstburg. Ces personnes voudraient que le Parlement donne son aval à la motion M-37 qui demande que les enfants à naître soient protégés par la Charte des droits et libertés.

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question nº 82 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre désire-t-elle que la question nº 82 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

M. ROGER C. NANTEL

Question nº 82—**M. Boudria:**

1. Depuis le 4 septembre 1984, M. Roger C. Nantel, Nantel Communications et Media Canada ont-ils reçu de l'argent du gouvernement et, dans l'affirmative, combien?

2. A-t-on signé des contrats et, dans l'affirmative et dans chaque cas, quels en étaient la nature et le montant?

3. A-t-on lancé un appel d'offres public pour les contrats en question et *a*) dans l'affirmative, lesquels, *b*) sinon, pourquoi?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Lewis: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je tiens à informer la Chambre que, du fait de la déclaration ministérielle, la période réservée aux Ordres inscrits au nom du gouvernement sera prolongée de dix minutes à compter de 13 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LE LIBRE-ÉCHANGE—L'INVESTISSEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir refusé de rejeter d'emblée les demandes des États-unis qui exigent une liberté totale d'investissement au Canada dans le cadre des négociations sur le libre-échange, car ces exigences mettraient en danger la souveraineté et l'intégrité culturelle du Canada en l'empêchant d'examiner et de limiter les investissements américains, de façon à promouvoir la canadianisation et à assurer que les investissements américains soient avantageux pour les Canadiens en créant des emplois, en augmentant les exportations, en accroissant le recherche et le développement et en augmentant les achats chez les fournisseurs canadiens.

● (1240)

—Monsieur le Président, il convient de signaler au départ que, à bien des égards, il est ridicule de chercher à savoir si le gouvernement est sur le point de prendre d'autres mesures pour affaiblir davantage la réglementation régissant l'investissement au Canada. Les mesures prises depuis quelques années se sont révélées si excessives, si déphasées par rapport aux préoccupations de la population canadienne, et tellement susceptibles de compromettre l'existence des emplois, que c'en est à vrai dire renversant. Pourtant, ce gouvernement a décidé de créer un organisme faible et mou, Investissement Canada, conçu surtout pour promouvoir l'investissement au lieu de le réglementer.

A propos des pourparlers concernant le libre-échange, quoi que l'on ait entendu dire, vu la confusion qui a régné cette semaine, il est manifeste que les États-Unis, qui l'ont d'ailleurs reconnu dans leurs déclarations au sujet du Canada—en fait, ils ont insisté là-dessus—ne sont toujours pas satisfaits. Les Américains considèrent d'un mauvais oeil ces obstacles à l'investissement, aussi faibles soient-ils. Ainsi, comme on nous l'a clairement fait comprendre ce matin, le gouvernement est tout disposé à alléger encore davantage les restrictions à l'investissement.

Le premier ministre (M. Mulroney) a fait une série de déclarations cette semaine, à la défense de l'investissement étranger, et toutes sont aussi inexactes qu'on pourrait se l'imaginer; toutes sont aussi loin de la vérité qu'on aurait pu s'y attendre de la part d'un membre de cette institution, et elles ne font que travestir la réalité.

Or la réalité c'est que la capacité de notre pays de décider de l'orientation économique qu'il prendra à l'avenir, est très sérieusement compromise. Cette menace plane sur nos têtes en partie du fait des modifications législatives imposées par le gouvernement et en partie du fait d'une vague de rachats qui a balayé l'Amérique du Nord. Ce phénomène n'est pas particulier au Canada, car il a particulièrement caractérisé l'investissement étranger en général.

Comme le précise le plus récent rapport d'Investissement Canada lui-même, 94 p. 100 des investissements qui sont entrés dans notre pays n'ont pas assuré l'expansion d'entreprises existantes ni la création de nouveaux emplois et de nouvelles entreprises pour les Canadiens mais ont plutôt servi à prendre le contrôle d'entreprises canadiennes et à réduire par conséquent, dans bien des cas, le nombre d'emplois canadiens disponibles dans ces entreprises.

En étudiant les investissements et en essayant de dissiper la confusion qui entoure les négociations sur le libre-échange et les intentions du gouvernement concernant les investissements dans les négociations sur le libre-échange, il faut étudier très attentivement la façon dont Investissement Canada a appliqué ses décisions jusqu'ici. C'est Investissement Canada, si anémique soit-il, qui est censé fournir un mécanisme de défense aux collectivités. Si cet organisme ne met pas en vigueur les ententes qu'il conclut avec les entreprises étrangères et s'il n'en surveille pas efficacement l'application, la situation est encore pire que la loi ne le prévoit. Il est si faible qu'il fait pitié et si inefficace qu'il consterne franchement ceux qui espèrent que le Canada contrôlera un jour son économie.

Je veux soumettre à la Chambre, aujourd'hui, quelques cas que nous avons étudiés en détail. Ces cas démontrent très clairement qu'Investissement Canada exécute son mandat d'une façon faible, inefficace et inacceptable. Ce sont des cas dont j'ai dû m'occuper en tant que député de ma région et en tant que député responsable de la surveillance d'Investissement Canada.

Je commencerai par le cas d'une petite compagnie appelée Sheller-Globe of Canada Ltd. C'est une petite compagnie, mais elle employait 200 travailleurs dans les circonscriptions de la région de Windsor et elle contribuait à réduire le taux de chômage inacceptable de cette région du pays. Ces 200 travailleurs fabriquaient des volants de direction. Cette compagnie a fermé ses portes récemment, il y a quelques semaines à peine, bien que Sheller-Globe of Canada Ltd. ait promis, quand cette prise de contrôle a été étudiée par Investissements Canada, d'accroître ses investissements, d'utiliser davantage de pièces et de services canadiens et d'augmenter ses exportations pour favoriser le développement technologique. Malgré ces promesses, l'usine a tout simplement fermé ses portes.

Nous avons enfin obtenu qu'Investissement Canada promette au comité la semaine dernière, d'enquêter pour savoir pourquoi cette usine a fermé ses portes et licencié 200 travailleurs malgré ses récentes promesses. Je dois ajouter que nous n'avons pu obtenir absolument aucune information d'Investissement Canada jusqu'à maintenant pour savoir si cet organisme a vérifié d'une façon quelconque si la compagnie remplissait les promesses qu'elle avait faites avant de fermer ses portes, il y a quelques semaines. La compagnie semblait réaliser jusqu'à maintenant un chiffre d'affaires et des bénéfices records. Elle travaillait à pleine capacité, six ou sept jours par semaine, depuis deux ans, et pourtant elle a fermé ses portes.

• (1250)

Voilà, monsieur le Président, quelles peuvent être les résultats des investissements étrangers dans notre pays si nous n'avons pas la possibilité suprême d'examiner, de surveiller et de faire en sorte que ces sociétés remplissent les engagements auxquels elles ont souscrit lors de leur entrée au Canada. Ce n'est qu'un exemple.

Un autre, qui est aussi triste, est le cas de Cross-LaSalle, encore une petite société qui a été rachetée par la société américaine Cross and Trecker qui, elle aussi, avait pris certains engagements, donc elle avait garanti la réalisation à Investissement Canada.

Dans ce cas particulier, la société Cross and Trecker s'était engagée en 1985 à effectuer de nouveaux investissements, à augmenter les emplois et l'utilisation de pièces et de services canadiens ainsi qu'à améliorer la productivité et la rentabilité des usines.

En dépit de ces engagements, qui avaient été acceptés par Investissement Canada le 14 juin 1985, cette usine a elle aussi fermé ses portes au milieu d'une grève, regroupant ainsi ses activités aux États-Unis et faisant perdre leur emploi à 40 travailleurs de Windsor. C'est ce qui ce passe lorsque Investissement Canada n'effectue qu'une surveillance minimale.

En l'occurrence, ce mois-ci précisément, cette même société, qui avait invoqué des difficultés financières si graves qu'à cause d'elles elles avait dû fermer ses portes, a annoncé qu'elle ferait de nouveaux investissements à Georgetown, Kentucky, état du sud des États-Unis où la législation sur le droit au travail s'applique, ce qui va fournir de nouveaux emplois à 150 employés.

Une fois de plus, nous avons la preuve évidente d'un manque de surveillance et de ce qui peut se passer faute d'un système qui permette de surveiller de près les investisseurs étrangers afin de s'assurer qu'ils remplissent vraiment les engagements qu'ils ont pris envers notre pays lorsqu'ils sont venus s'implanter au Canada.

Si nous devions supprimer complètement les engagements exigés des investisseurs étrangers et appliquer certaines des propositions faites par les États-Unis en vue de libéraliser encore davantage, c'est-à-dire, d'affaiblir encore plus notre législation relative à l'investissement étranger, nous nous trouverions pour traiter avec des sociétés comme celles-ci dans une position encore plus affaiblie et abjecte.

Je voudrais vous citer un troisième exemple. Il s'agit du secteur de l'édition et concerne Simon & Schuster. Il y a eu un rachat dans ce secteur dont mon collègue va parler plus en détail, celui de Prentice-Hall par Gulf and Western. Je tiens tout simplement à signaler que dans le cadre de cette reprise, la société Gulf and Western s'était engagée, et le gouvernement l'a crié sur tous les toits, à veiller à faire la promotion des auteurs canadiens par l'intermédiaire de sa filiale internationale Simon & Schuster.

J'ai le catalogue de 1987 de Simon & Schuster sous les yeux, monsieur le Président. La société Gulf and Western s'était engagée pour une période de dix ans à promouvoir dix auteurs canadiens et pourtant, on ne trouve qu'un seul auteur canadien dans son catalogue, et il s'agit d'une cassette et pas d'un livre.

L'organisme concerné ne s'efforce pas de faire respecter les engagements qui ont été pris. Nous lui en avons parlé. Nous avons parlé aux représentants de l'organisme et ils ont reconnu que plus d'un an après l'entente permettant à Gulf and Western d'acheter Prentice-Hall, ils ne se sont pas encore arrangés avec Gulf and Western à ce sujet.

Je pourrais citer bien d'autres exemples, monsieur le Président. Nous pourrions parler du marché Dome/Amoco et des efforts malicieux que fait cette société par la voie juridique pour essayer d'empêcher des sociétés canadiennes de reprendre une société canadienne. Nous pourrions parler de Cadillac-Fairview et des conséquences qu'aura la reprise de cette société pour des milliers de petits commerçants de toutes les régions du pays, qui doivent traiter avec un nouveau propriétaire étranger ayant la haute main sur le centre d'achat où ils ont leur boutique.

Nous pouvons parler des soi-disant avantages dont le premier ministre se plaît à parler. Ce qu'il faut, monsieur le Président, c'est instaurer une nouvelle série de politiques.

Ce que le gouvernement actuel n'a pas compris depuis le début, c'est qu'il nous a vendus, c'est que le pays traverse une crise, celle du chômage, celle de l'avenir, qui frappera bon nombre de nos enfants; il faut essayer de l'enrayer avec des politiques très différentes de celles que le gouvernement pratique dans les négociations sur le libre-échange, la mauvaise administration d'Investissement Canada et la mesure législative par laquelle il a institué cet organisme.

Nous ne cherchons pas simplement à blâmer le gouvernement pour les mesures qu'il a prises—car en toute franchise, heureusement, le gouvernement actuel tombe rapidement dans l'oubli—mais nous demandons une série de nouvelles politiques, une série de programmes fondés non pas sur le refus de l'investissement étranger, mais sur des garanties, des procédures d'examen, une collaboration étroite avec les investisseurs étrangers pour veiller à ce que les fonds investis soient réellement avantageux pour notre pays de la façon indiquée dans notre motion.

Nous demandons également une loi beaucoup plus stricte dans le secteur de l'investissement étranger pour permettre au Canada d'exercer ce genre de surveillance de façon efficace. Nous demandons également une réglementation à l'égard des sociétés qui quittent le pays et non pas simplement de celles qui y entrent. C'est la vague de l'avenir. Et enfin, monsieur le Président, nous demandons surtout que les localités aient un droit de regard beaucoup plus important sur ce qui se passe chez-elles et sur les investissements les concernant, car ce sont elles qui pâtissent, comme ce fut le cas de ma localité, des activités non réglémentées et non surveillées de sociétés comme Cross-LaSalle et des autres dont j'ai parlé. Il faut modifier le système en vigueur dans l'intérêt de l'avenir du pays.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires. La parole est au député de Sarnia—Lambton (M. James).

• (1300)

M. James: Monsieur le Président, je ne voudrais pas manquer l'occasion de répondre à certains échanges entre socialistes dont nous avons été témoins. Je tiens à signaler les résultats positifs dans ma localité.

Le député a nommé certaines sociétés. Je voudrais pour ma part mentionner les suivantes: Imperial Oil, Esso, Dow Chemical, Fiberglas, Cabot Carbon, Sun Oil, Shell Oil, Dupont, Welland Chemical, CIL et Union Carbide.

Je voudrais citer également quelques exemples d'investissements que des sociétés américaines et européennes ont faits dans ma localité. Par exemple, Imperial Oil est venu à Sarnia-Lambton en 1897 et Dow Chemical dans les années 40. A l'époque, elles comptaient une poignée de travailleurs et elles emploient aujourd'hui plus de 2 500 personnes. Ce sont d'excellentes personnes morales qui ont fait profiter ma localité de l'avance des États-Unis et d'autres pays. Elles ont instauré des programmes de pension qui comptent parmi les meilleurs dans notre pays.

Je ne voudrais pas laisser passer cette occasion sans signaler la grande contribution que l'investissement étranger a fait pour ma localité sans être soumis à la réglementation que recommande le député d'Essex-Windsor (M. Langdon). Je veux simplement m'assurer que la Chambre est au courant de l'apport fait par l'investissement étranger dans une région très importante de l'Ontario.

M. Langdon: Monsieur le Président, mes réponses au député de Sarnia—Lambton (M. James) sont toujours influencées par le fait que nos localités se trouvent en aval de ses magnifiques usines chimiques. Nous en faisons souvent les frais, comme pour la masse gluante de Dow qui n'a pas encore été nettoyée. Nous nettoyons encore le lit de la rivière de nombreux mois après la découverte initiale, après avoir pris les premières mesures pour épurer le cours d'eau.

Je veux surtout signaler que le député n'a nullement compris l'objet de mon discours et de la motion à l'étude aujourd'hui. Le Nouveau parti démocratique ne s'oppose pas aux investissements étrangers. Il s'oppose à ce que l'on permette les investissements étrangers au Canada sans aucune restriction ni garantie. Voilà pourquoi nous avons lutté pour que la mesure législative soit le plus efficace possible en ce qui concerne les sociétés étrangères et qu'elle soit effectivement appliquée.

Toutefois, j'ai certes travaillé avec acharnement pour inciter des investisseurs étrangers à venir s'établir dans ma localité, car je crois que leur apport peut être utile. De nombreuses usines d'automobile dans ma circonscription ont certes contribué à notre économie, mais elles le font, dans le cas des fabriques de voitures, surtout à cause des garanties de 60 p. 100 prévues dans l'accord de l'automobile et quant à de nombreuses autres sociétés, à cause de certains engagements qu'elles ont été incitées à prendre aux termes de la loi en vigueur auparavant et qu'elles seront tenues de respecter en toutes lettres, j'espère, aux termes d'une autre loi.

Le président suppléant (M. Paproski): J'accorde la parole au député d'Essex—Kent (M. Caldwell) et ensuite s'il reste du temps, au secrétaire parlementaire.

M. Caldwell: Monsieur le Président, je tenterai de laisser au secrétaire parlementaire suffisamment de temps pour lui permettre de faitre des observations.

Le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) a mentionné que Sheller-Globe a fermé son usine à Windsor. C'est fort regrettable, mais je ne voudrais pas que les Canadiens aient l'impression que l'usine de Sheller-Globe à Kingsville dans ma circonscription ferme ses portes.

M. McDermid: Ou Sheller-Globe dans Brampton.

M. Caldwell: Elle fonctionne encore et est très prospère.

Je crois que le député a soulevé certains points intéressants. A mon avis, certaines sociétés qui viennent s'installer ici devraient être surveillées de plus près. Toutefois, je ne voudrais pas donner l'impression que des sociétés comme Sheller-Globe et d'autres qui ont fermé leurs portes dans la région étaient assujetties à la réglementation d'Investissement Canada. Elles relevaient de l'AEIE sous le gouvernement précédent et elles étaient animées d'excellentes intentions. Je ne prétends pas qu'elles étaient de mauvaise foi, mais il y eu a plusieurs cas dans ma circonscription de sociétés qui ont reçu des subventions appréciables pour venir s'installer, il y a un certain nombre d'années, y sont demeuré un an puis ont fermé leurs portes.

A Blenheim, par exemple, une usine a reçu une subvention de 5 millions de dollars du gouvernement fédéral, et en l'espace d'un an elle a périclité. Cette usine fonctionnne maintenant de nouveau. Elle n'a pas reçu d'aide du gouvernement, mais elle a bénéficié d'un investissement étranger, et elle tourne parfaitement. Nous devons prendre soin d'éviter que, quand nous donnons des stimulants à ces entreprises, elles ne ferment tout bonnement leurs portes l'année suivante.

Je signale aussi au député et au reste du pays que Windsor a bénéficié depuis deux ou trois ans de plus d'investissements par habitant que toute autre ville du Canada à l'exception de Hamilton. Ce ne sont pas mes chiffres, mais ceux de la Commission industrielle d'Essex—Windsor. Windsor se porte remarquablement bien. Le député voudrait nous faire croire que sa situation n'est pas si brillante alors que c'est une ville en pleine expansion. Le comté d'Essex et le comté de Kent sont en plein essor.

Si le député s'en souvient, en 1984 le taux de chômage à Windsor tournait autour de 13 ou 14 p. 100. Il est maintenant descendu en-dessous de 10 p. 100. En dépit de cela, et le député a posé une question à ce sujet hier, ce n'est pas le meilleur taux du Canada, mais il est certain que notre région se porte fort bien et que nous avons réussi à faire progresser considérablement les investissements dans la région depuis deux ans.

Les investissements vont se développer, et le député le sait. Les comtés de Windsor et d'Essex recoivent de nombreuses demandes de renseignements d'investisseurs intéressés par cette région parce que nous avons une excellente population de travailleurs.

Il est regrettable que des sociétés comme Sheller-Globe s'en aillent. Je ne sais pas comment on peut les arrêter. Si une entreprise doit partir et veut partir, comment l'en empêcher? C'est tout le problème.

Je suis d'accord avec le député pour dire que nous ne devrions peut-être pas les inciter à venir si elles ne sont pas vraiment sérieuses et, qu'une fois établies, elles devraient peut-être s'engager à rester. Néanmoins, si une entreprise n'est pas rentable, ce qui n'est pas le cas de Sheller-Globe, je ne vois pas comment on pourrait l'obliger à rester. Le député a peut-être une idée à proposer.

M. Langdon: Monsieur le Président, je me réjouis de voir que le député d'Essex—Kent (M. Caldwell) a fini par comprendre et qu'il se dit maintenant en faveur d'un resserrement des restrictions à l'égard de l'investissement étranger.

M. McDermid: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Langdon: C'est bien ce qu'il a dit si vous vérifiez les «bleus».

M. McDermid: Encore le NPD qui invente.

M. Langdon: C'est exactement ce qu'il a dit. Mais peut-être devrais-je continuer.

Une voix: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Langdon: Je le répète, vérifiez les «bleus» et vous parlerez ensuite.

M. McDermid: Je vais le faire.

M. Langdon: Je voudrais dire une chose au sujet d'une question que mon collègue a soulevée. Il a laissé entendre que ces décisions avaient été prises par l'AEIE. Les deux décisions concernant Gulf et Western ainsi que Cross-LaSalle ont été prises par la nouvelle agence, Investissement Canada, et elles reflètent la nouvelle politique du gouvernement à cet égard.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée.

Comme il est 13 h 10, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 10.)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) a terminé son intervention à 13 h 10. La prochaine personne qui participera au débat sera la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney), à qui je donne la parole.

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, ma participation au débat sur la motion à l'étude, produit de l'imagination fertile du député d'Essex—Windsor (M. Langdon), sera brève et sans ambages, afin de dissiper une fois pour toute une controverse dénuée de tout fondement. C'est uniquement dans ce but que je me suis absentée de la réunion fort importante qui se tient aujourd'hui à Ottawa, avec les représentants de 13 autres pays exportateurs de produits agricoles, membres du groupe de Cairns. Je remercie le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) qui a bien voulu me céder la parole maintenant afin que je puisse rejoindre sans délai mes collègues qui représentent avec moi notre pays à cette conférence où nous accueillons des visiteurs étrangers.

Les pays membres du groupe de Cairns s'efforcent, au cours de cette réunion, de venir en aide aux agriculteurs en difficulté, au Canada et ailleurs dans le monde, ainsi que le premier ministre (M. Mulroney) l'a souligné ce matin dans son allocution d'ouverture. Les agriculteurs canadiens savent que le gouvernement joue un rôle de premier plan dans la recherche de solutions à leurs problèmes et à diverses autres questions de commerce extérieur.

Il fut un temps, monsieur le Président, où les néo-démocrates, même s'ils s'égarent assez souvent, étaient néamoins d'une honnêteté exemplaire. Mais la motion d'aujourd'hui, oeuvre du député dont la revue *Saturday Night* dit qu'il connaît tout de l'économie mais ignore comment la faire fonctionner, est un épouvantail de la pire espèce. Elle n'a aucun fondement et est tout à fait illogique. Qu'il me soit à nouveau permis, comme j'en ai déjà eu l'occasion à la Chambre, d'exposer la situation telle qu'elle est, sans détour, et de la rendre suffisamment claire pour que les députés d'Essex—Windsor et de Winnipeg—Fort Garry puissent la comprendre.

Que je sache, les États-Unis n'ont jamais revendiqué une liberté totale et illimitée d'investissement au Canada à la table des négociations. S'ils l'avaient fait, nous aurions refusé. Nous rejetterions toute demande semblable, et notre négociateur le sait. Il faudrait qu'une entente de cette nature soit réciproque, et les États-Unis eux-mêmes n'y sont pas disposés. En fait, les Américains restreignent l'investissement étranger dans certains secteurs clés. Ils le limitent dans des domaines, par exemple, comme l'aviation, la radiodiffusion et les télécommunications.

Le projet de loi sur le commerce, que la Chambre des représentants vient d'adopter, prévoit l'examen de l'investissement étranger en fonction de la «sécurité nationale» et du «commerce essentiel». Cette mesure permettrait au gouvernement américain de bloquer tout investissement qui risque de nuire à ces secteurs. Ce genre de mesure traduit bien la progression du protectionnisme aux États-Unis.

Mes collègues du Cabinet, y compris le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), et moi-même n'avons cessé de répéter à la Chambre et ailleurs que toute entente sur le libre-échange avec les États-Unis protégerait notre souveraineté politique et notre identité culturelle. Il y a à peine deux mois, la Chambre a même adopté à la quasi-unanimité une résolution qui allait tout à fait dans ce sens.

L'exercice de la souveraineté politique consiste notamment à prendre des décisions qui servent au mieux les intérêts économiques du Canada. Contrairement à l'opposition, le gouvernement actuel ne croit pas que l'investissement étranger est mauvais en soi. Cette motion m'étonne de la part du député. Dans la circonscription d'Oshawa, celle de son chef, le maintien de l'emploi des électeurs de ce dernier dépend largement des investissements américains. Il me semble tout à fait incohérent que le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) doive sa présence à la Chambre à des électeurs qui sont sur la liste de paye de sociétés américaines, tandis que, pour son parti, toutes les occasions sont bonnes pour dénigrer à la Chambre les investissements américains et ces sociétés américaines.

Nous croyons que l'investissement étranger peut créer des emplois dont nous avons tous besoin au Canada. C'est pourquoi nous avons aboli le Programme énergétique national. C'est pourquoi nous avons remplacé l'Agence d'examen de l'investissement étranger par Investissement Canada et ouvert la porte du Canada aux investissements de toutes provenances. L'an dernier, l'investissement étranger a atteint un niveau record. A l'instar de mes collègues du Cabinet, je passe beaucoup de temps à l'étranger pour inviter des investisseurs éventuels à placer leur argent au Canada et à créer de nouveaux emplois pour les Canadiens. Il se peut que le député d'Essex-Windsor ait finalement commencé à comprendre la valeur de cette démarche, car je remarque que dans sa motion il reconnaît, à contrecoeur sans doute, que l'investissement peut créer des emplois.

Mon collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté), réfutera les affirmations inexactes de l'opposition au sujet des investissements et de la création d'emplois. L'opposition a fait référence au rapport annuel d'Investissement Canada en donnant une interprétation erronée de certaines statistiques qu'il renferme.

La meilleure manière de décrire le phénomène économique consiste à dire que 60 p. 100 des transactions enregistrées par Investissement Canada ont été des acquisitions et 40 p. 100 des créations d'entreprises. Évidemment, l'opposition a mis l'accent sur la valeur des actifs et non pas sur la valeur commerciale réelle. Les acquisitions mettent habituellement en cause des entreprises dont les actifs sont solidement établis. Quant à la valeur commerciale, elle ne réflète que les modestes frais de démarrage investis à court terme dans les nouvelles entreprises mises sur pied par des étrangers. Elle ne rendent pas compte du potentiel de croissance et de création d'emplois des nouvelles entreprises.

Entre le 1er juillet 1985 et le 31 décembre 1986, 573 nouvelles entreprises ont été créées aux termes de la Loi sur Investissement Canada. Ce sont là 573 nouveaux employeurs, monsieur le Président. Ces nouvelles entreprises ont créé des emplois. Cela démontre que le climat instauré par notre gouvernement est favorable aux investissements et à la création d'emplois, comme nous l'avions promis aux Canadiens.

Notre option et nos politiques ont permis d'instaurer un climat propice aux investissements tout en protégeant les secteurs clés. Dans le domaine des investissements, nous avons du mal à faire oublier la mauvaise impression laissée par le gouvernement précédent. Lorsque je voyage à l'étranger, j'entends constamment dire: «Le Canada est peu accueillant pour les investisseurs étrangers. Son Programme énergétique national a entraîné des expropriations et le refus de certains investissements». Nous avons perdu des emplois et des capitaux dont nous avions grand besoin. Notre industrie pétrolière a été immobilisée, ce qui a dévasté des secteurs complets de notre économie.

Pourquoi donc les gens d'en face dressent-ils des épouvantails? L'opposition est-elle contre les nouveaux investissements? Le député d'Oshawa est-il opposé aux investissements étrangers? Si les députés de l'opposition ne veulent pas que des emplois soient créés, ils devront en répondre devant la population du Canada.

Je désire maintenant aborder le mandat de notre négociateur, ce dont j'ai déjà parlé à la Chambre très ouvertement et à maintes reprises. Comme je le disais, il est mandaté par le Cabinet pour discuter des investissements reliés au commerce extérieur et pour entendre toute les propositions américaines de portée plus générale. Nous l'encourageons à le faire. Au cours de la dernière séance de négociation, les Américains n'ont pas soumis de texte mais proposé oralement, comme nous le rapportent nos négociateurs, certaines dispositions sur les investissements qui pourraient figurer dans un accord bilatéral.

• (1410)

Pour résumer, oui, il a été question des investissements et plus précisément des investissements reliés au commerce extérieur, que l'équipe a le mandat de négocier. Ce ne devrait pas être une surprise pour l'opposition. Les partis de l'opposition devraient plutôt s'en réjouir, car ils sont partisans, comme nous, des négociations commerciales multilatérales. Ils savent aussi que les investissements reliés au commerce font partie des négociations d'Uruguay. En signant les ententes d'Uruguay, nous nous sommes engagés à régler la question des mesures d'investissement reliées au commerce extérieur à l'échelle mondiale. Nous nous acquitterons évidemment de ces engagements sur une base bilatérale.

Je répète que, pour ce qui est des autres questions d'investissement, nos négociateurs ont reçu du Cabinet le mandat d'écouter les propositions des États-Unis pour que nous sachions exactement à quoi nous en tenir. Nous savons évidemment et la Chambre sait que les Américains réclament un accord plus vaste sur les investissements. La Chambre le sait parce que je l'ai dit ici même, il y a deux mois. J'ai déclaré que les investissements étaient aussi négociables. Tous les pays du monde libéralisent leur politique en matière d'investissements. Nous l'avons fait quand l'Agence d'examen de l'investissement étranger est devenue Investissement Canada. Le résultat a été un niveau d'investissement record de 6,8 milliards de dollars en 1986.

Jusqu'à maintenant, nous n'avons traité que de mesures d'investissement reliées au commerce extérieur. Les Américains veulent davantage. Nous les écoutons, mais nous n'avons donné aux négociateurs aucun mandat général quant à l'ensemble des investissements. Quand l'équipe de négociation sera persuadée que les propositions américaines sont bien comprises et que leur incidence sur le Canada a été bien pesée par le Cabinet, une décision sera prise. Comme dans tous les domaines de négociation, le mandat des négociateurs est défini par le Cabinet et étudié avec les premiers ministres et les gouvernements des provinces. Mes collègues et moi revoyons constamment tous les aspects de ces négociations.

Je termine en signalant que les partis de l'opposition rendent un mauvais service à la population du Canada. Ils portent des accusations sans fondement et sèment inutilement la terreur. Je demande à l'opposition de nous laisser et de laisser les négociateurs poursuivre la tâche d'assurer l'avenir du Canada par la conclusion d'un accord de libre-échange qui serve au mieux nos intérêts. Le Canada jugera si l'accord sert l'intérêt national.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations?

M. Axworthy: Monsieur le Président, je constate avec plaisir que la ministre est de retour de sorte que nous pourrons la questionner au sujet de la question très grave de l'orientation que prend le gouvernement à l'égard des investissements dans le domaine du commerce et de son mandat à cet égard.

La ministre vient d'accuser l'opposition de tenter de faire échec aux négociations. Sauf le respect que je lui dois, je lui ferai remarquer que si quelqu'un fait échec aux négociations, c'est bien le gouvernement par ses agissements, dignes des Keystone Cops. Le négociateur commercial en chef dit quelque chose. Le ministre le contredit. Puis, le premier ministre (M. Mulroney) fait quelques mises au point. A son tour, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) le contredit. Depuis trois ou quatre jours, nous avons eu cinq versions différentes des faits. Il n'est pas étonnant que non seulement les députés mais tous les Canadiens se demandent qui dirige, qui sait ce qui se passe et qui en définitive prendra une décision. Voilà un exposé complet de la situation depuis que le gouvernement a entamé des négociations. Toute l'affaire s'est faite sous le signe de la confusion, de l'indécision et du désarroi, et sans aucune cohérence.

La ministre a dit comment Investissement Canada s'acquittait de ses fonctions et elle a parlé du rôle de l'investissement étranger. Elle a laissé entendre que nous ne devrions pas nous fonder sur la valeur de l'actif comme unité de mesure, même si 94 p. 100 de cette valeur représente des rachats et des prises en charge. A mon avis, l'emploi demeure le meilleur élément pour évaluer la situation. Grâce aux 22 milliards de dollars investis entre juin et décembre, environ 5 000 emplois ont été créés, c'est-à-dire entre 300 et 400 emplois par mois. Comparons ce chiffre aux 80 000 emplois assimilés. Nous ne savons pas, et j'y reviendrai plus tard si j'en ai la chance, dans quelle mesure la technologie de pointe a été éliminée lors de ces prises en charge.

M. Dick: Faites-vous un discours?

M. Axworthy: Le ministre associé de la Défense nationale (M. Dick) siège à la Chambre depuis assez longtemps pour savoir que cette période est consacrée aux questions et aux observations.

M. Dick: Pas de question?

M. Axworthy: S'il veut consulter le Règlement, je lui en enverrai un exemplaire. J'ai effectivement une question à poser précisément . . .

M. Dick: Enfin une question. Bravo!

M. Axworthy: J'accepte toujours les bravos, même quand ils ne sont pas sincères.

La ministre dit que l'affaire est très claire. Pourtant M. Reisman, notre négociateur en chef, qui a dit parler bien franchement aux journalistes, a affirmé qu'à tous les niveaux, c'est-à-dire le président, le secrétaire du cabinet, M. Schultz et M. Baker, les États-Unis avaient fait pression sur le gouvernement canadien pour qu'il définisse plus largement le terme investissement. Si le président, le secrétaire d'État et le secrétaire au Trésor interviennent, le gouvernement finira bien par comprendre. Comment la ministre peut-elle prétendre qu'on ne tiendra aucun compte des revendications américaines . . .

M. McDermid: Nous n'avons pas dit cela.

M. Axworthy: . . . alors que notre négociateur a déclaré que ces questions avaient été soumises aux plus hauts niveaux? Ces instances ont déjà été présentées.

La ministre peut-elle donc me dire si le président américain et ces autres personnalités ont soumis la question au premier ministre et à d'autres ministres? Le Cabinet est-il au courant des intentions des Américains? Lorsque ces instances ont été présentées, le gouvernement a-t-il répondu par la négative?

Mlle Carney: Monsieur le Président, je défie le député de prouver que les membres du gouvernement et du Cabinet se sont contredits d'une quelconque façon sur cette question.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Manifestement, vous n'étiez pas là.

Mlle Carney: Permettez-moi simplement de répéter ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré aujourd'hui durant la période des questions, car j'étais de l'autre côté de la rue où je recevais le groupe de Cairns. Il a précisé, comme je le fais, que les Américains avaient dit s'intéresser à la question des investissements. Je l'ai déjà signalé à la Chambre. Je n'ai fait que citer le hansard; je n'ai fait que le répéter. Mon collègue a déclaré que nous étions disposés à examiner ces propositions lorsqu'elles nous seraient soumises en bonne et due forme. Je n'ai rien dit d'autre. Il a ajouté que lors de leur dernière rencontre, les négociateurs ont signalé que le négociateur américain leur avait laissé entendre verbalement, et non par écrit, qu'il s'intéressait à certaines questions, mais contrairement à la fausse impression laissée par les deux partis d'opposition, il n'a jamais été question d'un accès illimité au Canada.

Le très hon. ministre a également précisé que le Cabinet se penchera sur la question lorsque nous aurons une idée concrète des questions que les Américains souhaitent discuter. Il a ajouté que si elles sont acceptables et dans l'intérêt du Canada, nous sommes disposés à donner à notre négociateur le mandat de négocier. C'est ce que nous avons fait dans d'autres domaines. Cela ne réglera pas la question, car le Cabinet conservera le droit d'approuver ou de rejeter et, en fait, de superviser tout ce qui pourrait être discuté par notre négociateur.

Comme je l'ai signalé, ces questions font l'objet de discussions approfondies avec les provinces. Si le résultat n'est pas acceptable pour le Canada, alors nous ne sommes pas disposés à en faire l'enjeu de négociations. Le député a également déclaré que nous avions l'intention d'assurer la protection des intérêts vitaux du Canada, comme je l'ai déjà dit clairement, tout comme le premier ministre.

Je crois que si le député compare ce résumé de la réponse du ministre durant la période des questions à ma réponse et au compte rendu, il constatera que nos ministres chantent tous à l'unison à partir de la même partition et que leur harmonie n'a rien de cacophonique.

M. Langdon: Monsieur le Président, en parlant de cacophonie, la ministre n'a peut-être pas l'air mais elle a certainement la chanson, il me semble.

• (1420)

J'en viens à ce que la ministre m'a répondu cette semaine quand je lui ai posé la question très directe que voici:

Pourquoi le Cabinet ne s'est-il pas catégoriquement opposé aux tentatives faites par les États-Unis pour élargir cette discussion sur les investissements à d'autres domaines que les investissements d'ordre commercial?

A ce moment-là, elle m'a répondu:

. . . on ne nous a jamais posé le genre de question dont parle le député.

Elle n'a pas dit qu'on ne leur avait jamais posé cette question par écrit; elle n'a pas dit que ni le président des États-Unis ni personne d'autre ne la leur avait posée en détail. Elle a dit qu'on ne la leur avait jamais posée. Voilà qui est tout à fait en contradiction avec ce qu'elle a déclaré aujourd'hui, soit que le négociateur commercial américain la leur avait posée de vive voix. En fait, bien d'autres la leur ont posée, notamment George Shultz, le commissaire américain au commerce, et le président lui-même, comme le mentionnent tous les comptes rendus de la presse.

Je rappelle à la ministre qu'elle doit rendre témoignage à la vérité. Elle doit respecter la vérité et répondre aux questions d'une façon qui corresponde manifestement à la vérité, faute de quoi elle risque de perdre complètement le peu de crédit qui lui reste encore auprès des Canadiens.

J'ai tiré ma citation du hansard, comme voudra vraisemblablement le vérifier le ministre associé de la Défense nationale (M. Dick). Ce passage figure à la page 6241 du hansard du 20 mai 1987 et je l'ai cité textuellement.

Je veux faire remarquer deux choses. Tout d'abord, comme elle n'était malheureusement pas ici pour entendre l'essentiel de notre critique, la ministre n'a pas abordé les points sur lesquels s'appuyait tout mon discours, mais ce que je veux surtout, c'est poser à la ministre la question qui a été notre question fondamentale tout au long de la semaine. Pourquoi le gouvernement laisse-t-il les États-Unis prendre continuellement l'initiative à ce sujet? Pourquoi n'avons-nous pas exposé notre position pour ce qui est d'élargir cette discussion sur les investissements à d'autres domaines que les investissements d'ordre commercial? Pourquoi, d'après notre perspective, le gouvernement n'a-t-il pas dit non? Si le gouvernement ne veut pas dire non, pourquoi n'a-t-il pas été disposé à dire quelles concessions nous sommes prêts à faire relativement aux investissements?

Le fait est que la ministre a sans cesse laissé l'autre partie prendre l'initiative dans ces discussions et que notre pays s'en trouve perdant. Nous nous retrouvons donc dans une situation pire qu'avant.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée, mais je vais permettre à la ministre de répondre succintement.

Mlle Carney: Monsieur le Président, il est difficile de répondre à ce flot de paroles, mais je vais me concentrer sur deux points. Le député a dit que je n'étais pas ici pour répondre aux critiques de son parti à cet égard. Je me trouvais hier à Québec en réunion avec les ministres provinciaux du commerce. Hier soir, aujourd'hui et demain, j'ai des réunions avec les ministres du commerce international. Je regrette que les députés d'en face ne considèrent pas cela comme un exercice convenable de mes obligations.

Deuxièmement, il demande pourquoi nous n'avons pas tout de suite imploré les Américains de mettre la question des investissements sur la table des négociations pour que nous puissions ensuite en faire autant. C'est parce qu'elle n'est pas

sur la table, monsieur le Président. Les Américains veulent la mettre sur la table, pas les Canadiens. Nous sommes très satisfaits de notre climat favorable aux investissements. Notre position, comme je l'ai déjà dit, consiste à permettre aux Américains de présenter ce qu'ils considèrent comme une proposition négociable. Nous ne sommes pas les demandeurs dans cette affaire. Il est évident que le député ne connait rien aux négociations. Dans certains domaines comme par exemple le règlement des différends nous sommes les demandeurs et nous faisons la proposition, mais lorsque cela concerne leurs intérêts, ce sont eux qui font la proposition.

Le député parlait de faire éclater la vérité et on pourrait le prendre au mot. Voici sa question:

> Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas dès le départ dit non à des exigences qui entraveraient totalement notre liberté, des exigences ayant pour but d'empêcher des investissements vitaux pour l'emploi au Canada?

Je répète ma réponse, c'est parce qu'on nous avait jamais fait cette demande stupide. On l'a peut-être faite aux négociateurs. J'ignore les propositions qui circulent à la table de négociations, mais elles n'ont jamais été soumises au Cabinet sous quelque forme que ce soit. En ma qualité de présidente du comité du Cabinet, je n'ai jamais vu ces prétendues propositions de liberté totale d'investissement dont il parle.

Le député n'a pas répondu à la question cruciale. S'oppose-t-il aux investissements étrangers et à la création d'emplois nouveaux au Canada? S'oppose-t-il à ce que General Motors soit implanté à Oshawa? Lorsqu'il aura répondu à ces questions, nous serons disposés à écouter ses propositions.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont maintenant terminés. La parole est au député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) pour reprendre le débat.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, pendant toutes les périodes de questions cette semaine, il y en a une en particulier qui nous a tous hantés: pourquoi le gouvernement s'esquive-t-il? Pourquoi fait-il toutes ces pirouettes pour se soustraire à nos questions? Nous nous doutons bien pourquoi le premier ministre (M. Mulroney) agit de la sorte. Après tout, il compte dans son armoire ces innombrables paires de Gucci. Il faut certes avoir 84 paires de chaussures lorsqu'on fait constamment des pirouettes.

Je voudrais bien savoir toutefois pourquoi la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney), le secrétaire d'État du Canada (M. Crombie) et le négociateur se contredisent en prétendant qu'ils n'ont pas abordé tel ou tel sujet ou bien qu'ils sont en train d'en discuter? La ministre vient de dire avec une indignation factice que les négociations se déroulent ouvertement. Si tel est effectivement le cas, il ne reste à la ministre qu'à renvoyer le négociateur puisque de toute évidence il a contredit ce que le premier ministre, le secrétaire d'État et elle-même ont soutenu.

M. McDermid: Quand cela?

M. Axworthy: Le secrétaire parlementaire veut savoir quand cela s'est produit. J'imagine qu'il n'a pas de quoi se payer un journal. Je lui cite la *Gazette* de Montréal du 21 mai 1987. Voici ce qu'on y dit:

> On a demandé à M. Reisman si le refus de négocier la suppression des obstacles à l'investissement comme l'exigent les États-Unis saborderait les pourparlers.
>
> «Je serai très honnête avec vous à ce sujet» a-t-il répondu aux journalistes. «Je pense que les Américains nous ont clairement fait comprendre à tous les niveaux—au niveau du président, du cabinet et des négociateurs—qu'ils tiennent à examiner la question des investissements dans le contexte le plus général.»

Même le secrétaire parlementaire qui vit dans l'ombre de la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) depuis si longtemps qu'il se trouve dans l'obscurité la plus totale, doit pouvoir certes comprendre ce point de vue. Le négociateur a dit que les Américains avaient mis la chose en négociation, que leur président en avait saisi le premier ministre, que leur secrétaire au Trésor et leur secrétaire d'État en avaient saisi les ministres. Pourtant le gouvernement n'a pas encore eu le message. Est-ce croyable? Est-il possible que le président des États-Unis, ce prince de la persuasion, ait dit une chose que le premier ministre ne soit pas parvenu à comprendre?

Il y a deux conclusions à en tirer. La première, c'est que leur compréhension est si obtuse que c'est nous mettre tous en péril que de les laisser continuer à négocier le libre-échange avec des facultés aussi étroites. L'autre conclusion c'est que, soit le négociateur en chef ne dit pas les choses comme elles sont, soit le ministre ne dit pas les choses comme elles sont, et alors il faudrait qu'ils se rencontrent pour décider qui dirige la politique commerciale du pays.

Il ne s'agit pas d'une chose insignifiante. Il ne s'agit pas d'une chose d'une importance passagère. C'est un sujet qui touche au coeur de la gestion économique du pays. La question est de savoir si, à la suite des négociations de libre-échange, le gouvernement du Canada va s'engager, quoi que cela puisse coûter, à ouvrir la porte toute grande aux investissements étrangers, sans contrôle, sans lignes directrices et sans définitions quelconques pour sauvegarder nos intérêts vitaux.

• (1430)

Un des problèmes de ces négociations de libre-échange, c'est qu'on nous rebat les oreilles des avantages à en tirer, mais qu'on ne nous dit rien sur le prix qu'ils vont nous coûter. On ne nous dit pas que ces négociations risquent de faire perdre aux Canadiens la liberté d'établir leurs politiques publiques dans tous les domaines, fédéraux et provinciaux. On ne nous dit pas que les Canadiens perdront leur droit de décider du genre de pays qu'ils veulent.

La question des investissements est cruciale car elle fait ressortir exactement le prix que nous risquons de devoir payer. C'est pourquoi il nous faut faire attention à cette question et c'est pourquoi cette affaire domine la période des questions depuis quatre jours. Nous voulons savoir si le gouvernement va vraiment payer ce prix afin d'amener les États-Unis à modifier ses recours judiciaires en matière de commerce. Va-t-il autoriser les Américains à investir ici en toute liberté, comme ils le réclament, d'après ce qu'a dit M. Reisman, et comme les Américains l'ont eux-mêmes fait savoir dans le rapport qu'ils ont publié l'automne dernier? Leur première exigence est que la politique en matière d'investissement soit fondée sur le principe du traitement national, ce qui signifie qu'il n'y aurait ni règlement ni ligne directrice. Nous assistons à l'une des pires dissimulations de la part du gouvernement, car elle touche à quelque chose qui intéresse tous les coins du pays.

Permettez-moi d'expliquer pourquoi la politique en matière d'investissement est tellement importante. Le premier ministre demande comment nous pouvons nous opposer à la création d'emplois. Le ministre pose la même question. Nous avons apporté à la Chambre des statistiques qui nous sont fournies par l'organisme gouvernemental lui-même. Dans les quinze derniers mois pour lesquels Investissement Canada a tenu des registres, il y a eu 22 milliards de dollars d'investissements étrangers, dont 21 milliards en rachats et acquisitions d'entreprises existantes. Cinq pour 100 seulement de ces investissements ont servi à créer de nouvelles entreprises.

Quelque 80 000 travailleurs canadiens sont maintenant à l'emploi de propriétaires étrangers, et moins de 5 000 emplois ont été créés grâce à ces investissements de 22 milliards de dollars. Est-ce que cela prouve que cette politique de l'ouverture totale profite aux Canadiens? Ce ne semble pas être l'avis d'Investissement Canada, compte tenu du déséquilibre entre ces chiffres. On ne peut que conclure des chiffres fournis par l'organisme gouvernemental lui-même que le gouvernement souhaite que d'autres entreprises canadiennes passent à des mains étrangères.

Analysons le problème plus à fond. Certains peuvent se demander ce qu'on peut bien reprocher aux investissements étrangers. Ils ne sont pas mauvais à condition de produire des emplois et d'augmenter la recherche et le développement dans notre pays. La situation n'est pas très claire, cependant Investissement Canada n'a encore rejeté aucune demande. Cet organisme est comme une passoire, il ne refuse aucune demande.

Il faut que quelqu'un travaille au nom des Canadiens pour obliger les compagnies qui investissent au Canada à garantir que les filiales canadiennes pourront exporter leur production, maintenir l'emploi et obtenir une juste part de la recherche et du développement. Il faut s'assurer que les investissements étrangers ne serviront pas à dépouiller les compagnies de leur technologie, à évincer des travailleurs canadiens pour les remplacer par des étrangers ou tout simplement à réduire l'emploi, comme c'est le cas jusqu'à maintenant. Il faut que quelqu'un intervienne au nom des Canadiens pour empêcher les investisseurs étrangers d'interdire à leurs compagnies canadiennes d'exporter.

C'est justement ce qui se produit d'après les rapports préparés par le ministère de l'Expansion industrielle régionale pour le gouvernement. Ce ministère a préparé pour M. Reisman des rapports pour chaque industrie qui montrent que les filiales canadiennes exportent beaucoup moins, font beaucoup moins de recherche et de développement et mettent même souvent des employés canadiens à pied comparativement aux compagnies appartenant à des Canadiens. Autrement dit, dans plusieurs domaines essentiels de l'économie, les filiales canadiennes ne se comportent pas aussi bien que les compagnies appartenant à des Canadiens. Le rapport affirme même que ce sont les compagnies appartenant à des Canadiens plutôt que les filiales canadiennes qui exportent au Japon, en Europe, en Amérique latine et vers les pays riverains du Pacifique.

Une étude de M. Samuel Wex commandée par l'Institut de recherches politiques établit que moins de 4 p. 100 de l'activité économique totale des filiales canadiennes visent les marchés d'exportation.

Pourtant, nous voilà à un moment où le Canada fait peut-être face à l'environnement mondial le plus dur et le plus compétitif et où il implore les sociétés de lancer de nouveaux produits, de développer de nouveaux marchés et de créer de nouveaux emplois. En même temps, le gouvernement se fait du tort en permettant la prise de contrôle de sociétés canadiennes qui travaillent pour l'exportation et créent des emplois. Il autorise leur vente et il ne fait qu'entériner les décisions de sociétés étrangères.

Je vais vous donner un autre exemple intéressant montrant pourquoi nous devons nous intéresser à cette question des investissements étrangers. La Chambre ne sait peut-être pas que le Canada est le pays du monde qui a la plus forte proportion de sociétés contrôlées par l'étranger. Plus de 60 p. 100 de notre secteur manufacturier est contrôlé par des sociétés étrangères. La fréquence de la fabrication étrangère a beaucoup augmenté au cours des deux dernières années. En 1984, 3,9 milliards ont été payés en dividendes à des investisseurs étrangers. En 1986, le chiffre est passé à 5,3 milliards.

M. Daubney: C'est parce que l'économie s'est rétablie.

M. Axworthy: C'est de l'argent qui n'est pas investi au Canada.

M. Daubney: C'est une mesure de la croissance économique.

M. Axworthy: Considérons le fameux exemple de la prise de contrôle de Dome par Amoco. Voilà une société qui a un bilan magnifique. Alors qu'elle a environ 30 ou 40 millions d'investissements au Canada, elle verse 200 ou 300 millions de dividendes à sa maison-mère.

Alors que la sortie d'argent a augmenté notablement, le réinvestissement au Canada a diminué. En 1984, la société a réinvesti 5,3 milliards, mais en 1986, 4,6 milliards seulement. Ce sont sûrement des chiffres qui devraient inquiéter et une raison de plus suggérant aux Canadiens de ne pas ouvrir la porte trop grande aux acquisitions ou prises de contrôle.

Nous soulevons ces points parce que nous allons renverser cette tendance et retourner à une politique favorable à l'investissement étranger, mais l'investissement étranger qui est dans l'intérêt des Canadiens.

M. James: Nous avons bien vu cela.

M. Axworthy: Les étrangers investissaient ici, mais le député de Sarnia—Lambton (M. James) sait que les sociétés étaient assujetties à des dispositions exigeant qu'elles fassent de la recherche et du développement, qu'elles construisent des usines et créent des emplois ici au Canada. Les conservateurs ont laissé la porte grande ouverte et il n'existe plus aucun contrôle.

Si le gouvernement cède une fois de plus et assortit l'accord sur le libre-échange d'une politique de porte ouverte, elle sera très difficile à changer. Les futurs gouvernements voudront avoir le droit de modifier la politique ridicule, inefficace et irresponsable adoptée par le gouvernement actuel parce qu'elle ne crée pas d'emplois et ne renforce pas l'économie, loin de là. Nous allons faire des changements quand nous reprendrons le pouvoir. Toutefois, si le gouvernement enchâsse cette politique de porte ouverte dans l'accord sur le libre-échange, les futurs gouvernements, mieux avisés, éprouveront beaucoup plus de difficultés à défendre les intérêts des industries et des travailleurs canadiens. C'est pourquoi il faut absolument que la ministre du Commerce extérieur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), le premier ministre et M. Reisman se retrouvent dans la même pièce durant la fin de semaine pour pouvoir au moins transmettre le même message et décider quel est leur objectif. Les Canadiens veulent savoir exactement ce qui leur pend au nez.

• (1440)

M. McDermid: Monsieur le Président, après avoir écouté ce discours, on comprend pourquoi les libéraux ont des problèmes et n'arrivent pas à adopter une position précise ni à savoir ce qu'ils veulent. Nous savons quels principes le socialiste de Winnipeg—Fort Garry défend, sa position est diamétralement opposée à celle du libéral de Saint-Henri—Westmount et nous pensons que le chef se situe entre les deux. Nous n'en sommes pas sûrs.

Les libéraux essaient de dire aux Canadiens qu'ils reçoivent des informations contradictoires. Je tiens à signaler ce qu'on a dit et je veux que les Canadiens jugent par eux-mêmes. Le ministre a dit cela il y a des mois dans un discours à la Chambre. Pour les libéraux, c'est une révélation; ils viennent de comprendre soudainement qu'il y a des négociations sur le libre-échange. Quelle surprise! Certaines questions sont controversées. Quelle surprise! Ils prétendent que le pays court à sa perte. Les néo-démocrates et les libéraux ne peuvent pas crier au loup indéfiniment; un jour, ils seront pris à leur propre jeu. Un de ces jours, les gens vont leur demander quelle est leur position. Nous en avons eu une toute petite idée aujourd'hui. Ils veulent rétablir l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Ils veulent rétablir ce vestige du passé qui a longtemps fait obstacle à la création d'emplois. Partout dans le monde on se faisait dire: «Le Canada boude les investissements. Il ne veut pas de notre argent. Il refuse des emplois». Voilà maintenant que le député libéral de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) veut ressusciter cette agence. Je suis heureux de voir que nous avons finalement réussi à soutirer une politique du parti libéral. Il veut ramener l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Je tiens à rappeler les propos suivant du ministre pour la gouverne du député de Winnipeg-Fort Garry:

> Les investissements sont compris également.

C'était il y a des mois et non pas hier. Ce n'était pas mercredi non plus. Il y a des mois que cette déclaration a été faite.

> Tous les pays assouplissent leur politique en matiere d'investissements. Nous avons fait de même lorsque l'AEIE est devenue Investissement Canada. Cette initiative a amené pour 6.8 milliards de dollars d'investissements en 1986. Et nous ne parlons que des mesures sur les investissements dans le commerce. Les Américains veulent davantage. Nous les écoutons, mais n'avons pas encore confié à nos négociateurs un mandat général concernant les investissements.

Il n'y a rien de mal à cela. «Les Américains veulent davantage» disait-on il y a des mois de cela. M. Reisman a déclaré que les États-Unis avaient hâte de parler d'investissements au sens large du terme. Où est la grande révélation, je vous le demande? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a répondu très directement aux questions pendant 35 minutes aujourd'hui. Les Américains se sont montrés intéressés à discuter des investissements. Nous examinerons leurs propositions quand elles seront prêtes. Il n'y a aucune contradiction dans les déclarations qui ont été faites, des déclarations qui remontent à des mois déjà.

A part de se faire du capital politique, le député pourrait-il nous dire pourquoi il cherche à brouiller les cartes en soulevant cette question aujourd'hui? Une simple vérification montrerait que ces déclarations ne sont pas du tout contradictoires. Pourquoi brouillerait-il les cartes maintenant sauf pour des raisons politiques? Pourquoi le chef de son parti a-t-il parlé de droit absolu et d'investissement sans restriction, ce qui est absurde? Ce sont-là les paroles des libéraux et non des conservateurs ni de notre négociateur en chef.

M. Axworthy: Monsieur le Président, au début de son exposé, le secrétaire parlementaire a dit qu'il comprend maintenant pourquoi nous sommes en difficulté. Je pense qu'il voulait parler des sondages. Un seul parti est véritablement en difficulté dans les sondages, le parti conservateur qui n'a obtenu que 23 p. 100 des intentions de vote.

M. McDermid: Vingt-six p. 100 à l'heure actuelle. Nous remontons la pente. Soyez honnête.

M. Axworthy: Je l'admets, monsieur le Président, la cote de ce parti est remontée légèrement.

M. McDermid: Les libéraux déforment tout.

M. Axworthy: Le parti conservateur vient bien après les libéraux et même après le NPD, et il vient juste de franchir le cap de la catégorie des «sans opinion» qui, depuis trois mois, obtient plus de voix que le parti conservateur.

M. McDermid: Nous remontons la pente.

M. Axworthy: En réalité, lorsqu'on parle de difficulté, je tiens à dire au secrétaire parlementaire qu'il ferait mieux de s'occuper de ses affaires car si un parti est en difficulté, c'est bien celui d'en face.

Le député dit que cette motion ne le surprend pas. C'est évident, puisque nous posons des questions à ce sujet depuis deux ans. Nous demandons au gouvernement s'il est prêt à céder, à courber l'échine, à transférer le droit d'investir librement dans le cadre des négociations sur le libre-échange. Le gouvernement n'a cessé de répondre que cette question n'était pas à l'ordre du jour, qu'elle n'était pas sur la table. Il y a eu beaucoup de tergiversations jusqu'à cette semaine, où nous avons appris du négociateur commercial en chef, M. Reisman, qu'en réalité, ce n'était plus un secret et que les Américains à un très haut niveau, ou plus exactement le président des États-Unis avait soulevé la question.

Mme Mailly: Elle n'est pas sur la table.

M. Axworthy: La députée dit qu'elle n'est pas sur la table. Je ne sais pas où le président l'a mise, peut-être sur la tête du premier ministre. Je ne sais pas comment il lui a présenté les choses. Peut-être étaient-ils assis par terre. C'est peut-être ainsi que les choses se sont passées. Il n'en demeure pas moins que M. Reisman a dit, et aucun député d'en face ne l'a nié, que des ministres du Cabinet américain et le président des États-Unis ont soulevé la question. Ils ont posé la question carrément, même pas à la ronde, mais directement au premier ministre. Ce que nous voulions savoir, c'est si le premier ministre avait répondu: «Non, il n'en est pas question. Nous n'allons pas élargir le sujet et vous accorder un traitement national pour les investissements».

Mardi dernier, quand nous avons posé la question au premier ministre, il lui suffisait de nous répondre tout simplement: «Oui, les Américains me l'ont signalé et j'ai répondu que non». Mais le gouvernement a refusé de nous le dire. Il a fait de la haute voltige, il s'est tortillé dans tous les sens, mais il n'a jamais voulu admettre que quand le président avait posé la question il n'avait pas eu le courage de répondre non.

Nous savons pourquoi il n'a pas eu ce courage: c'est parce qu'il va concéder ce genre de liberté d'accès pour les investissements de façon à obtenir une entente grâce à laquelle le premier ministre s'imagine qu'il va pouvoir sauver sa peau sur le plan politique. Mais les Canadiens ne se laisseront pas avoir. Ils ne se laissent pas duper par ce que raconte le premier ministre, et c'est ce qui explique que son parti ne remporte que 25 p. 100 des suffrages dans les sondages d'opinion.

M. McDermid: Tiens, ça a encore changé.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai encore deux intervenants. J'aimerais que le secrétaire parlementaire se contrôle un peu. Je vais donner la parole au député de Kootenay-Ouest (M. Brisco), puis au député de Cape Breton Highlands—Canso (M. O'Neil).

M. Brisco: Monsieur le Président, il est regrettable que le porte-parole libéral au sujet de la question de l'AEIE et d'Investissement Canada aujourd'hui n'ait pas participé à la séance du comité permanent sur le MEIR hier. Nous y avons accueilli un témoin de la ville de Brantford, agent du développement économique, qui nous a parlé de préoccupations concernant le MEIR et l'investissement étranger. Il nous a dit, et cela figure au compte rendu, que rien ne s'était jamais fait dans le domaine de l'investissement étranger pour cette collectivité dans le cadre de l'AEIE. Il n'y avait eu qu'une succession de retards et de frustrations. Ce témoin a en fait félicité le gouvernement du Canada d'avoir changé d'attitude et d'avoir modifié la législation pour mettre en place Investissement Canada.

J'aimerais passer rapidement à ma propre circonscription et donner deux exemples au député. La Westar Pulp Mill est une entreprise contrôlée par des Canadiens en Colombie-Britannique. Ses capitaux viennent de la Colombie-Britannique. Elle a été vendue à Bathurst Consolidated et à la Investment Bank of China.

● (1450)

Qu'est-il arrivé? Une des premières initiatives a été d'essayer d'obtenir une certaine aide fédérale pour mettre au point un nouveau dispositif d'alimentation de la chaudière de cette immense usine de pâtes à papier afin de faire chuter considérablement le taux de pollution de cette usine, une pollution qui provoque des pluies acides et qui contamine l'eau sans parler de l'odeur. En outre, la technologie qui serait mise au point pourra être étendue dans le monde entier à 400 usines, et tout cela aura été possible grâce aux investissements dans le domaine de la technologie, de la science et du développement à cette usine, partiellement contrôlée par des capitaux étrangers.

Nous en venons enfin à Cominco Ltd., l'un des leaders mondiaux de la technologie de l'arseniure de gallium, de la production de zinc, et bientôt un chef de file mondial pour la production de plomb. Qui commercialise cette technologie? Les propriétaires qui ont racheté l'entreprise à CPR, sont Teck Corporation, qui détient 50 p. 100 des actions de CPR, la société allemande Metallgesellshaft avec 25 p. 100, et la société australienne M.I.M. Holdings Limited avec 25 p. 100. Ces trois entreprises sont de bonnes personnes morales, qui présentent un bien autre aspect que les sombres descriptions du porte-parole du parti libéral à l'occasion de notre débat d'aujourd'hui.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je suis heureux de répondre au député de Kootenay-Ouest (M. Brisco). Je suis étonné qu'il n'ait pas soulevé la question de la Kootenay Power and Light Company . . .

M. Brisco: J'en serais enchanté.

M. Axworthy: . . . qui représente, monsieur le Président, le premier cas de notre histoire où l'on aura autorisé la prise de contrôle d'une régie publique de production d'électricité par des intérêts étrangers.

M. Brisco: Pas du tout.

M. Axworthy: Monsieur le Président, 7 000 personnes ont signé une pétition contre cette prise de contrôle. Investissement Canada, cette merveilleuse agence instaurée par les conservateurs le 21 décembre à la faveur de la nuit a accepté cette demande sans même examiner . . .

Une voix: Elle ne s'est jamais réunie tard dans la nuit.

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de pouvoir informer les députés conservateurs. Heureusement que quelqu'un peut leur fournir de bons renseignements. De toute évidence, ils n'en obtiennent pas de leurs propres sources.

Le fait est qu'Investissement Canada a accepté la demande de Kootenay Power and Light sans se donner la peine d'examiner les témoignages obtenus aux audiences de la Commission des services publics de Colombie-Britannique. Elle a simplement donné le feu vert. Bien que dans cette région, 7 000 personnes ont signé une pétition pour s'opposer à ce qu'une importante compagnie de services publics canadienne soit vendue à vil prix.

Le député d'en face devrait se soucier davantage de la colère et de l'indignation que les gens de sa circonscription éprouvent devant cette prise de contrôle, car c'est une des raisons pour lesquelles nous ne le verrons pas au prochain party de Noël.

Le député a parlé de l'AEIE. A l'entendre, beaucoup de gens tremblaient de peur devant cette agence qui les dissuadait de venir au Canada.

Je voudrais citer une source que les députés conservateurs devraient juger fiable, à savoir l'ancien ambassadeur des États-Unis au Canada, M. Robinson. Dans une étude, le Conference Board rapporte ces paroles que M. Robinson aurait prononcées lorsqu'il était encore ambassadeur des États-Unis au Canada: «Le Canada demeure un excellent pays pour les investisseurs.» Dans le cadre de cette même étude, on a demandé à 333 sociétés étrangères quels étaient les principaux problèmes qui s'opposaient à l'investissement au Canada et seulement 6,6 p. 100 d'entre elles ont cité l'AEIE. Je le répète, 6,6 p. 100 seulement des 333 sociétés interrogées.

Pour répondre à la question du député, pendant que l'AEIE était en place, on a créé des emplois au Canada. Le fabricant d'automobiles Hyundai en est un bon exemple. La société Hyundai, une compagnie d'automobiles coréenne, voulait investir au Canada et l'accord a été conclu à la condition qu'elle implante des usines d'automobiles dans notre pays. C'est ainsi que l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale a pu annoncer, à son arrivée au gouvernement, que Hyundai était venue ouvrir une usine au Canada. C'était grâce à l'AEIE et parce qu'on avait autorisé cet investissement à la condition qu'il crée des emplois au Canada.

Ces conditions n'étant plus imposées, nous assistons uniquement à des prises de contrôle, des acquisitions et des réorganisations.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Cape Breton Highlands—Canso (M. O'Neil) pour une question ou une observation.

M. O'Neil: Monsieur le Président, venant d'une région qui a le taux de chômage le plus élevé au Canada, je suis frappé par l'idéologie que l'on présente aujourd'hui aux Canadiens et aux députés. On ne saurait certainement tenir sérieusement un débat au Canada ou à la Chambre quant à savoir si la canadianisation est souhaitable ou non. Nous souhaitons tous, j'en suis sûr, que tous les produits et services que nous consommons soient fabriqués au Canada. En vérité, malheureusement, les investisseurs canadiens ne sont pas venus à la rescousse de ma région ni d'autres parties du Canada du reste, pour développer nos ressources humaines et pour donner du travail aux chômeurs.

On nous demande d'accepter un taux de chômage de 20 p. 100, afin de satisfaire les fantaisies idéologiques de certains de nos partis politiques. Ceux qui possèdent deux voitures, un magnétoscope et la télévision couleur peuvent bien lire leurs romans et avoir des pensées sublimes, mais il y a des Canadiens qui éprouvent beaucoup de difficulté à satisfaire leurs besoins économiques essentiels.

Ceux qui osent prétendre que les Canadiens n'ont pas besoin de relations commerciales stables et sûres avec les États-Unis, afin de conserver les possibilités économiques que nous avons et de les faire prospérer, sont tout simplement malhonnêtes. On sait fort bien même dans ma circonscription, monsieur le Président, qu'une bonne partie de nos emplois dépendent non seulement de sociétés étrangères et de l'investissement étranger, mais encore de l'exportation de nos produits. Ces belles paroles sont bonnes pour les philosophes, mais elles ne protègent pas les intérêts des simples Canadiens.

Pour le commun des mortels, monsieur le Président, ce débat est d'ordre philosophique et ne concerne pas les besoins des Canadiens moyens.

M. Axworthy: Parlons donc du point de vue des Canadiens moyens. Le député est sans doute un fidèle représentant de sa région. Qu'entend-il par «Canadiens moyens»? D'après un sondage d'opinion publié la semaine dernière, 65 p. 100 des Canadiens, soit environ les deux tiers des Canadiens moyens, ne veulent plus d'acquisitions ni d'absorptions.

Jetons également un coup d'oeil aux statistiques . . .

Une voix: Quelle était la question?

M. Axworthy: La voici: «Êtes-vous en faveur de nouvelles acquisitions et absorptions»?

Mme Mailly: Mais ce n'est pas ce dont il parle. Il s'agit en l'occurrence d'emplois pour les gens.

M. Axworthy: J'y arrive. Le député affirme que son parti veut créer des emplois. Or, sur les 22 milliards de dollars d'investissements étrangers, à peine 5 p. 100 ont été consacrés à de nouvelles entreprises. Ces investissements n'ont pas servi à créer des emplois au Cap-Breton mais plutôt à faire l'acquisition de grandes entreprises. On a créé des emplois pour des avocats de New York, ceux qui règlent les détails des fusions et des acquisitions. C'est là que des emplois ont été créés et non au Cap-Breton ou dans d'autres régions du Canada.

Je peux comprendre le sentiment sincère exprimé, monsieur le Président. En tant qu'ancien ministre de l'Emploi, j'ai déployé beaucoup d'efforts, afin de créer des emplois au Cap-Breton et ailleurs. Je peux simplement signaler que le taux de chômage à l'heure actuelle n'est pas inférieur à ce qu'il était alors. En fait, il est légèrement plus élevé dans de nombreuses régions du pays. Le gouvernement permet une concentration des richesses dans le centre du pays, et il laisse les régions se débrouiller toutes seules. Il n'a aucune politique de développement régional. Il enlève au gouvernement fédéral sa capacité de prendre des mesures, afin de s'assurer qu'il y ait des investissements dans les régions. Les conservateurs empêchent dans une certaine mesure le gouvernement fédéral de faire en sorte qu'il y ait une distribution juste des droits et des avantages entre tous les Canadiens.

Le gouvernement fédéral ne fait qu'entériner après coup les acquisitions par des sociétés américaines et il ne prend aucune mesure, pour que toutes les régions du pays puissent profiter de la même façon des investissements canadiens et étrangers.

Les chiffres sont éloquents. Je comprends le député, mais je tiens à lui dire que s'il souhaite résoudre ce problème, il doit quitter le parti auquel il appartient et se joindre à un parti qui se préoccupe de développement régional et du sort des régions.

Une voix: C'est vous qui avez créé le problème.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. La parole est à la députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald), aux fins du débat.

• (1500)

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, la position du gouvernement sur l'investissement étranger semble extrêmement naïve. Nous ne savons pas où il se situe au juste en matière de négociations sur le libre-échange. Nous avons eu droit à bon nombre de déclarations ridicules sur les conditions exactes auxquelles le Canada devra se plier pour obtenir une entente sur le libre-échange avec les États-Unis.

Il est certain que le premier ministre (M. Mulroney) et les ministres du gouvernement ont prôné avec vigueur l'idée selon laquelle l'investissement étranger, de quelque nature qu'il soit, avec ou sans limites, l'investissement étranger pur et simple, sans contrainte, est avantageux pour le Canada. Ils semblent croire que plus on aura d'investissement étranger, plus on aura d'emplois.

L'autre jour par exemple, le premier ministre a eu la naïveté de prétendre que si la ville de Windsor, où les investissements étrangers dans l'industrie automobile sont considérables, a un si faible taux de chômage, c'est à cause de l'investissement étranger. Or, le taux de chômage de Windsor n'a rien de si remarquable: il correspond tout simplement à la moyenne nationale.

Prenons le cas des villes à industrie unique où l'industrie en question appartient à des étrangers. S'il y a fermeture, ralentissement, mises à pied ou si l'entreprise décide tout simplement de fermer ses portes pour acheter une autre société ou déménager l'exploitation dans son pays d'origine, alors les emplois disparaissent.

Pour ce qui est de la recherche et du développement, nous savons que les sociétés de propriété étrangère n'en font pas au Canada. Les services financiers et les services de gestion sont assurés dans le pays d'origine, non pas dans celui qui accueille la filiale. Ce qui veut dire que plus on aura d'investissement étranger, moins on aura d'emplois de toute nature, d'emplois d'envergure, d'emplois en recherche et en développement, d'emplois hautement spécialisés, d'emplois bien rémunérés et d'emplois stables au Canada.

Si l'on tient pour vraie la thèse du gouvernement selon laquelle les investissements étrangers créent obligatoirement des emplois, le Canada devrait avoir le taux de chômage le plus bas du monde étant donné la valeur actuelle de ces investissements. Cette thèse ne se tient pas. Le secteur en cause et bien d'autres facteurs entrent en ligne de compte.

Nous avons besoin d'investissements. Le Canada attire les investissements étrangers. Nous devons prendre les mesures voulues pour nous assurer que tout investissement sera avantageuse pour le pays. S'il ne l'est pas, nous devons pouvoir le refuser et encourager au contraire l'investissement des Canadiens.

Que visent les Américains en négociant un accord de libre-échange et comment interviennent les investissements? Je désire m'attarder particulièrement aux industries culturelles. Il s'agit d'un secteur où le Canada représente un marché très lucratif pour les Américains. Ils réalisent la majeure partie de leurs profits avec les ventes car il n'existe que très peu de droits, de quotas ou de restrictions commerciales. Dans ce domaine, un accord de libre-échange ne vise pas à lever des restrictions parce qu'il n'y en a pas. Nous avons connu une exception avec le droit sur les livres mais heureusement, il a été aboli.

Les Américains vendent d'énormes quantités de films, d'émissions de radio et de télévision, de livres, de magazines, de vidéos et d'autres articles du genre aux Canadiens. Ce commerce leur rapporte déjà très gros.

A vrai dire, ils ne demandent pas d'augmenter le volume du commerce ou des ventes, quoique cela ne leur déplairait pas. Ce qu'ils désirent, c'est de pouvoir investir davantage dans nos industries culturelles car dans certaines, le montant des investissements étrangers est limité. Ces limites servent très bien les intérêts du Canada. C'est là l'ironie de toute la question.

Si le gouvernement poussait son raisonnement jusqu'au bout et si les investissements étrangers étaient si profitables pour le pays, il abolirait toutes les mesures qui limitent ces investissements.

Je passerai maintenant en revue chaque industrie culturelle en examinant le rôle qu'y jouent respectivement les investissements étrangers et canadiens afin de déterminer si les investissements étrangers ont servi les intérêts du Canada ou non.

Parlons de l'édition des livres et des revues. Au Canada, l'édition des livres n'est pas une industrie solide. Les grandes sociétés les plus prospères, celles qui font les plus grosses recettes et qui vendent le plus à notre réseau scolaire, aux conseils provinciaux d'éducation, appartiennent à des étrangers et sont sous leur contrôle. Ce sont elles qui font le plus d'argent. En fait, la majorité des livres écrits par des Canadiens sont produits par un petit nombre de sociétés canadiennes. Si nous désirons l'épanouissement de notre propre culture, si nous voulons que les auteurs canadiens puissent faire lire leurs oeuvres, nous devons nous adresser au secteur contrôlé par les Canadiens.

Les sociétés canadiennes publient 85 p. 100 des ouvrages des écrivains canadiens. La majorité des livres vendus au Canada viennent de l'étranger, aussi la plupart des recettes découlant de leur vente reviennent à d'autres pays, et principalement aux États-Unis. Il se trouve que les sociétés canadiennes sont celles qui exportent le plus.

Nous n'exportons pas beaucoup de livres, mais les petites maisons d'édition canadiennes ont exporté 7 p. 100 de leurs ventes. Les grandes sociétés d'édition canadiennes ont exporté 12 p. 100 de leurs ventes. Cependant, lorsque nous considérons les sociétés étrangères, nous constatons que leurs exportations

ne représentent que 1,7 p. 100 de leurs ventes. Bref, elles ne font pratiquemment pas d'exportation.

Pour trouver une industrie cruciale, qui exporte, crée des emplois au Canada et transmet la créativité et les idées des écrivains canadiens au reste du monde, il faut se tourner vers les sociétés canadiennes. Les sociétés américaines ne le font pas. Si nous dépendions, comme le voudrait le Premier ministre, d'une augmentation des investissements étrangers nous perdrions ce que nous avons déjà.

Le gouvernement a admis que la propriété canadienne est une bonne chose pour l'édition. L'ancien ministre des Communications a fait un énoncé de principe le 6 juillet 1985 en faveur d'une augmentation de la propriété canadienne dans cette industrie. C'est un bon exposé de principe, et j'en félicite le gouvernement. Cependant, je dois lui reprocher de ne pas avoir appliqué cette déclaration à l'édition canadienne du livre et de ne pas avoir pris de mesures. Cela est resté lettre morte. En fait, Investissement Canada a fait preuve de faiblesse. Il n'a pas exigé le déssaisissement qui s'imposait aux termes de ce programme. Il a laissé un temps considérable s'écouler et il a dit finalement qu'il ne pouvait pas agir rétroactivement et qu'il n'imposerait pas de déssaisissement dans le cas de rachats par des sociétés étrangères.

Même cette position très faible a été désapprouvée par les éditeurs américains, le gouvernement américain et le négociateur commercial américain au nom des sociétés américaines. Les États-Unis ont protesté. Les Américains font une fortune en vendant des livres aux Canadiens. Ils veulent faire encore davantage d'argent. Ils ne veulent pas que l'on limite leurs possibilités d'investissement.

Nous avons pour politique d'encourager le secteur canadien de la publication de revues et de périodiques. Nous lui accordons diverses subventions, notamment une subvention postale. Les Américains s'y sont opposés et ont déclaré que c'était injuste. Toutefois, la plupart des revues en vente au Canada ne sont pas d'origine canadienne. Elles sont pour la plupart étrangères. Notre industrie essaie de prendre de l'expansion et il importe au plus haut point de lui donner divers avantages.

Nous avons imposé des conditions à la réclame pour encourager les publicitaires à recourir aux périodiques canadiens et non étrangers. Or, les États-Unis s'y sont opposés. Cette forme de protectionnisme, que condamne justement le gouvernement, a favorisé la prospérité du secteur. Elle a permis aux écrivains, aux éditeurs, aux relieurs et à toutes sortes d'autres Canadiens de trouver du travail et de communiquer leurs idées à leurs concitoyens; elle a permis d'unir les Canadiens d'un océan à l'autre et de favoriser l'échange des idées. Voilà pourquoi il s'impose de prévoir une certaine forme de réglementation, des règles et des contrôles. Ce sont là des mesures qui déplaisent énormément aux conservateurs, mais elles donnent des résultats des plus intéressants que nous ne regrettons assurément pas, car ils sont excellents. Ils favorisent l'échange d'idées, la création d'emplois pour nos concitoyens et le versement de redevances à nos auteurs. Tout cela est des plus sains pour le secteur.

Il y a un autre domaine qui a beaucoup prospéré grâce à la politique régissant la participation canadienne. Nous voulons qu'on en fasse tout autant pour le secteur de l'édition. Il s'agit de la radiodiffusion. Là ce fut une véritable réussite ce n'est pas par hasard. Les principaux investisseurs dans le domaine étaient des Américains. Dans les années 1960, le gouvernement précédent avait pris la décision de limiter à seulement 20 p. 100 l'investissement étranger dans les entreprises de radiodiffusion—il s'agissait en fait de limiter l'investissement américain. Bref, on avait établi à 80 p. 100 la participation et le contrôle canadiens de ces entreprises.

La décision fut suivie d'une période de retrait graduel des investissements. Au lieu de prêter aux Américains pour qu'ils investissent dans l'industrie, les banques canadiennes se sont mises à prêter aux Canadiens à cette fin. Nous avons maintenant une industrie qui est solidement la propriété de Canadiens. Au cours de la période allant de 1968 à 1973, les gains en radiodiffusion ont septuplé grâce à ces règles, grâce à ce protectionnisme, grâce à ce contrôle. Les emplois ont au moins doublé dans le secteur au cours de la même période.

Nous aimerions que l'on investisse dans la production canadienne davantage des revenus que produit cette industrie très importante. Il y a certes place pour beaucoup plus d'émissions canadiennes sur les ondes. La situation n'est pas parfaite, mais nous avons accompli des progrès, et cela parce que nous avons édicté une réglementation sur le contenu canadien.

Nous avons édicté des règles concernant la publicité dans les stations de télévision frontalières. Les Américains n'en sont pas heureux et les qualifient d'injustes. Justes ou injustes, il est extrêmement difficile pour un petit pays, dont la population n'équivaut qu'au dizième de celle des États-Unis, de soutenir la concurrence. On ne peut jouer sur un pied d'égalité quand une équipe compte dix fois plus de joueurs que l'autre. Grâce à cette réglementation, nous avons une industrie prospère.

Les Américains font beaucoup d'argent sur les ondes canadiennes, et c'est surtout en vendant leurs émissions aux Canadiens. Les Canadiens sont d'importants consommateurs d'émissions américaines, mais les Américains veulent davantage encore parce que la radiotélédiffusion est une affaire très lucrative. Les entreprises canadiennes prennent de l'expansion et font beaucoup d'argent, et les Américains voudraient pouvoir y participer. Les Américains ne se satisfont pas de vendre à profit, ils veulent investir. Les Américains veulent acquérir une participation. Je soupçonne grandement que si on leur permet d'acquérir une participation, les émissions canadiennes vont diminuer au lieu d'augmenter comme il le faudrait. Si ce n'était des entreprises canadiennes et des règlements stricts en matière de contenu canadien, elles seraient encore moins nombreuses. Une participation américaine ne nous permettrait pas de renforcer notre situation en matière de radiotélédiffusion.

• (1510)

L'industrie cinématographique n'est pas un succès. C'est un échec lamentable. Il me faut blâmer ici le gouvernement précédent—que je féliciterais par ailleurs pour ses décisions en matière de radiotélédiffusion—pour avoir hésité à agir, pour avoir refusé d'agir. Des groupes de travail, le milieu artistique et des spécialistes du domaine ont expliqué en quoi consiste le problème. Nous savons depuis des décennies que le problème, c'est l'hégémonie des Américains dans le secteur de la distribution.

Les subsides

Permettez-moi de citer ici le rapport Raymond Roth sur le secteur de la distribution des films:

> Les conséquences de la domination étrangère.
>
> La distribution alimente les marchés. Elle choisit les spectateurs, les films, les dates de projection et les médias. Elle choisit les films à importer et détermine ainsi les produits auxquels le public canadien aura accès. Elle détermine la stratégie de mise en marché du film dans les salles de cinéma, sur vidéocassettes et à la télévision gratuite et payante. Elle détermine l'étendue de leur diffusion aux diverses régions du Canada. Toutes ces décisions touchent la vie culturelle du pays. Il est inacceptable qu'elles soient prises par des non-Canadiens exclusivement en fonction de leurs propres intérêts économiques.

Cette étude est parfaitement claire. Dans le cas du film, 97 p. 100 des revenus qu'il rapporte vont aux États-Unis où ils servent à produire d'autres films. Le Canada produit parfois de très bons films mais c'est à peine s'ils sont distribués parce que les distributeurs sont Américains. Même les films canadiens doivent passer par une compagnie de distribution américaine pour être montrés dans les cinémas du Canada! Aucun autre pays ne tolère une telle situation. Le Canada est tout simplement considéré comme une partie du marché américain en ce qui concerne la distribution du film. Même si les Canadiens dépensent 1 milliard de dollars par année aux guichets des cinémas, les bénéfices qui en résultent ne servent pas à produire des films canadiens, à engager des scénaristes, des metteurs en scène, des acteurs, des techniciens, des caméramen et d'autres professionnels canadiens, mais ils sont réinvestis dans la production de films américains. C'est donc un cercle vicieux parce qu'ils servent à produire d'autres films américains qui sont distribués par des compagnies américaines.

Le rapport de ce groupe de travail contient de très bonnes recommandations pour remédier à cette situation. La première recommandation porte sur la propriété et le contrôle de l'industrie du film canadienne. Elle affirme très clairement qu'une politique de distribution sensée exige la propriété et le contrôle de la distribution par les Canadiens. Comment la ministre des Communications (M^lle^ MacDonald) réagit-elle? Elle propose une autre solution, un système de licence d'importation. Ce système de licence d'importation est certainement mieux que rien. Il entraînerait probablement une réduction d'environ 10 p. 100 du contrôle de notre industrie de la distribution du film par les Américains. Au lieu d'obtenir 97 p. 100 des bénéfices réalisés sur l'argent dépensé par les Canadiens qui vont au cinéma, ils en obtiendraient environ 10 p. 100 de moins et ces 10 p. 100 seraient versés aux Canadiens. C'est mieux que rien. Cela contredit, cependant, le premier principe du rapport de Raymond Roth selon lequel les Canadiens doivent posséder et contrôler la distribution.

Par exemple, quand j'ai posé une question à la ministre au comité à ce sujet, elle a prétendu qu'elle ne connaissait même pas cette recommandation. Son sous-ministre adjoint semble avoir refait le rapport. Lorsqu'il a discuté des recommandations contenues dans le rapport de ce groupe de travail, il a réussi à sauter la plus importante, celle sur la propriété et le contrôle canadiens. Il n'a parlé que des autres, celles qui sont un peu plus faciles à mettre en oeuvre.

Le contrôle de la distribution des films est bien meilleur dans d'autres pays, où il y a des contingentements et des exigences particulières. Tout cela parce que les petits pays comme le Canada, petits par comparaison aux États-Unis du moins, se sont rendu compte que s'ils voulaient une industrie cinématographique ils devaient avoir quelques règles pour la protéger. Les petits pays ne peuvent pas concurrencer l'énorme marché américain, s'opposer aux avantages considérables qu'a cette société dans la production et la distribution de ses films.

Nous avons cet excellent rapport. Nous avons de vigoureuses recommandations concernant la propriété et le contrôle, mais il ne se passe rien. La ministre n'est même pas sûre que la propriété et le contrôle canadiens soient un objectif. Dans d'autres déclarations, et également lorsque je lui ai posé la question, elle a dit qu'elle allait parler aux grands distributeurs américains et demander leur collaboration. Elle va demander la collaboration de ceux qui font une fortune en distribuant des films américains au Canada. Elle leur dira: «S'il vous plaît, arrêtez de faire une fortune. Allez-vous en. Laissez faire les Canadiens». Ils ne répondent pas à ce genre d'invitation, monsieur le Président. Les entreprises sont là pour faire de l'argent et dans leur cas c'est en distribuant les films américains qu'elles le font.

Pourquoi devraient-elles, par pure bonté d'âme, cesser de faire de l'argent au Canada en distribuant des films américains? Elles ne le feront pas. Au contraire, elles se livrent à un puissant lobbying pour se débarrasser du système de permis d'importation, ou plutôt éviter qu'on ne l'instaure, puisqu'il n'est pas encore ici. Elles ne veulent même pas de cette mesure, pourtant fort modeste. Elles se battent avec énergie et on s'inquiète de leur influence sur ce gouvernement. Nous savons que le président Reagan a abordé la question avec le premier ministre pour protéger ses vieux copains de l'industrie cinématographique et veiller à ce que Hollywood continue à dominer l'industrie cinématographique canadienne et à laisser peu de chance aux Canadiens de voir les excellents films canadiens qui sont produits.

Je voudrais faire maintenant quelques observations sur le secteur de l'enregistrement, autre secteur à caractère culturel où la présence canadienne est bien maigre. Une chose intéressante s'est produite il y a quelques années. Le CRTC a exigé un certain contenu canadien dans les enregistrements de musique populaire destinés à la radiodiffusion. Que s'est-il passé brusquement grâce à ce règlement venant d'un gouvernement qui trouve que les règlements sont terribles? Nous avons commencé à avoir de la musique populaire. Nos auteurs et nos interprètes ont commencé à trouver un débouché pour leur travail créatif. Des gens ont pu obtenir un emploi. On a produit des disques, grâce à ce règlement. Nous n'avions toutefois rien de comparable pour la musique classique. Nous n'avons pas d'industrie canadienne dans ce domaine. On peut faire la comparaison. On impose une condition qui stimule un secteur. Les gens sont là. Ils peuvent le faire.

Nous avons du talent au Canada. Ce n'est pas comme si nous devions compter sur des étrangers pour créer notre culture. Nous avons toutes sortes de talents créatifs dans notre pays, des chanteurs, des réalisateurs, des écrivains et ces gens-là veulent tous travailler. Nous demandons tout simplement qu'on leur en fournisse l'occasion. Cela n'arrivera dans le contexte actuel car les sociétés de distribution sont entre les mains de gens qui font de la promotion pour des artistes d'un autre pays: C'est leur droit légitime de promouvoir leurs propres artistes, nous ne le contestons pas. Nous ne voulons pas par contre que notre pays soit à la merci des États-Unis ni de n'importe quel autre pays.

L'un des députés qui a participé cet après-midi au débat sur l'investissement étranger a parlé du gros problème que pose le taux de chômage élevé au Cap-Breton. Il a dit que les députés du Nouveau parti démocratique faisaient de l'investissement étranger une question d'idéologie et il a semblé adopter une attitude très simpliste, selon laquelle plus il y aura d'investissement étranger, plus les emplois augmenteront. Ce n'est malheureusement pas le cas. J'ai fait partie du groupe d'action en matière d'emplois qui est allé au Cap-Breton pour consulter les habitants des localités de la région. Ils ont déclaré avec énergie qu'ils voulaient que le Canada réglemente ce secteur pour que les fonds investis dans les localités y restent, soit recyclés et servent à créer d'autres emplois sur place. Lorsqu'il y a une société étrangère, les fonds sont distribués en bénéfices. Certains emplois restent à l'étranger, au siège social de la société, comme les emplois dans le secteur de la recherche et du développement et les postes de gestion. La localité en cause ne profite jamais de tous ces emplois.

Bien entendu, il y a toujours le risque de fermetures et de mises à pied. La propriété étrangère rend une localité très vulnérable. Les habitants du Cap-Breton nous ont dit qu'ils souhaitaient que le Canada exerce une surveillance accrue pour s'assurer que les emplois seront créés au Canada pour les Canadiens. C'est une question très pragmatique et non idéologique. Nous devons restreindre les investissements lorsqu'ils risquent de nuire à notre pays. Dans les cas où ils nous paraissent utiles et où les avantages dépassent les inconvénients, nous pouvons prendre une décision. Cependant, nous devons conserver le pouvoir de prendre cette décision.

• (1520)

Il y a certains secteurs où nous interdirons l'investissement étranger, comme les industries culturelles et les communications. Nous avons imposé des restrictions dans le secteur de la radiodiffusion et nous en exigeons d'autres pour l'édition. Nous devrions en exiger davantage dans l'industrie cinématographique. Si nous cédons sur ce terrain dans les négociations sur le libre-échange, nous n'aurons plus le pouvoir de prendre ces décisions. Nous devons avoir la haute main sur ces industries et y créer des emplois car elles sont très importantes. Nous devons favoriser l'investissement par des Canadiens et exercer un certain contrôle dans ce secteur de façon à favoriser nos artistes et notre vie créative. Nous ne pourrons plus le faire si nous cédons ce pouvoir à d'autres pays.

[*Français*]

J'accuse ce gouvernement d'avoir trahi son mandat, d'avoir trahi les Canadiens et les Canadiennes dans les pourparlers pour le libre-échange. Nous avons besoin de l'investissement mais de l'investissement qui produira des emplois au Canada y compris de bons emplois. Pour cela, il faut du contrôle, il faut pouvoir choisir les offres d'achat; il faut pouvoir refuser les banques et les sociétés privées comme les sociétés étrangères . . .

[*Traduction*]

. . . le temps de parole de la députée est écoulé. Des questions ou des commentaires?

Mme Mailly: Monsieur le Président, l'enfer est pavé de bonnes intentions. Je crains que la députée ne vienne de prouver que son discours n'était qu'un tissu de voeux pieux. Ses voeux pieux ne changeront rien au fait que nous avons 25 millions d'habitants sur un très vaste territoire contre 250 millions aux États-Unis. Ce ne sont pas des voeux pieux qui nous éviteront de commercer avec les Américains sous prétexte qu'ils sont très riches, très puissants et omniprésents dans le monde. Les voeux pieux n'empêcheront pas non plus les Canadiens d'être entichés des produits américains. Quand la liste des best-sellers est publiée au temps des Fêtes—et j'en sais qu'elle chose car je suis auteure et je suis passée par là—on voit au moins quelques écrivains canadiens en première place même pendant quelques semaines. Mais après l'affluence de Noël, les Canadiens se ruent sur les livres américains. Est-ce parce que le gros méchant gouvernement ne soutient pas l'édition canadienne? Pas du tout. Au demeurant, le gouvernement l'a encore mieux soutenue que ces prédécesseurs en dépit des compressions nécessaires dans nos dépenses et nos efforts pour réduire le déficit.

Que s'est-il passé quand nous avons imposé un droit sur les importations de livres parce que les Américains s'en étaient pris à notre bardeau? Les néo-démocrates et les libéraux ont poussé des cris d'indignation parce que nous limitions les importations de livres américains. Pourquoi ont-ils tant protesté? Parce que c'était une question de bénéfices pour les libraires canadiens, non pas pour les gros méchants libraires américains. Ils vendaient moins de livres parce que nos concitoyens n'achetaient pas plus de livres canadiens même s'ils étaient meilleur marché.

Je disais donc que l'enfer est pavé de bonnes intentions. Que nous devons tenir compte de la réalité. Qu'aurait voulu la députée? Que nous brouillions les ondes pour empêcher l'infuence américaine au Canada? Faut-il dire aux Canadiens qui adorent regarder des comédies américaines à la télévision qu'il n'y aura plus de cable, plus de Cosby Show, ni plus aucune de ces émissions qu'ils adorent parce qu'on considérera qu'il est anti-canadien de regarder des émissions américaines?

Voilà le genre de politique que recommande le NPD. Cela déboucherait sur un environnement contrôlé, une société fermée, et cela nous interdirait de profiter du merveilleux flux d'apports culturels en provenance d'autres pays y compris les États-Unis. Les Américains sont nos amis, et ils s'intéressent autant que les Canadiens à leur propre culture. Cependant, nous sommes 25 millions à vivre à côté d'un géant. La manifestation remarquable de notre indulgence face à ce problème, ce n'est pas de nous enfoncer la tête dans le sable, de nous inquiéter ou de nous affoler, mais de dire que nous allons négocier. Ces gens-là attendent quelque chose de nous, et nous, d'eux.

On a dit depuis le départ que notre culture n'était pas à négocier. Il y a toutes sortes de mesures dans notre législation pour protéger nos industries culturelles de la mainmise de qui que ce soit y compris les Américains. Je ne comprends pas pourquoi le député choisit d'aborder de façon aussi irréaliste un problème très sérieux qui s'accompagne d'un potentiel considérable de création d'emplois dont nous avons besoin au Canada, notamment dans la région atlantique, où des milliards de dollars se sont déversés sans qu'on réussisse à créer des emplois.

Les subsides

Mme McDonald: Monsieur le Président, la députée fait un véritable méli-mélo de problèmes que je vais essayer d'aborder un par un.

Premièrement, je sais très bien en effet que nous avons 26 millions d'habitants et que notre marché est beaucoup plus petit parce que avons une population francophone et une population anglophone. A toutes fins pratiques, nous pesons beaucoup moins par rapport aux États-Unis qui ont dix fois notre population. C'est pourquoi nous devons prendre des mesures concrètes pour rectifier cet énorme déséquilibre. Personne ne dit qu'il faut fermer nos frontières ou brouiller les messages. C'est totalement idiot. Je tiens à ce que les Canadiens puissent voir de bonnes émissions canadiennes. Il ne s'agit pas de dénigrer les émissions étrangères. Il faut simplement que les Canadiens puissent voir de bons programmes canadiens au Canada.

En se montrant aussi négative au sujet de mes observations quant à l'avantage d'investir dans nos industries culturelles, la députée veut-elle dire qu'elle s'oppose aux investissements canadiens? Veut-elle une mainmise étrangère plus importante? Il est évident que les secteurs dans lesquels les investissements sont surtout canadiens marchent très bien. Par contre, ceux où nous avons des investissements étrangers éprouvent beaucoup de difficultés.

La députée a soulevé la question de l'édition. Elle a dit que son gouvernement avait soutenu cette industrie. Je lui rappelle qu'en imposant un droit de douane, il lui a enlevé 12 millions.

Mme Mailly: Sur les livres américains.

Mme McDonald: Pas seulement sur les livres américains. Il s'agissait de livres en anglais qui pouvaient provenir de n'importe quel pays.

Mme Mailly: Des livres américains.

Mme McDonald: Cette mesure défavorisait les auteurs canadiens publiés aux États-Unis ou dans le cadre d'ententes de coproduction entre des sociétés canadiennes et américaines. Cette mesure défavorisait les auteurs canadiens.

Mme Mailly: Que vous le vouliez ou non, ce n'est pas le cas.

Mme McDonald: Je voudrais qu'il y ait davantage d'investissements canadiens dans nos industries culturelles, mais je ne veux pas empêcher les gens d'acheter des livres ou des revues d'autres pays. Je veux qu'ils puissent avoir de bons livres, de bonnes revues et de bons films canadiens. Je ne pense pas qu'il faudrait imposer de droit de douane sur les livres américains, anglais, français ou autres qui entrent au Canada. Je ne pense pas qu'il faudrait imposer des taxes sur les livres. J'ai été sidérée de voir le gouvernement conservateur imposer une taxe sur les livres.

Enfin, si la députée désire que nos industries culturelles échappent à notre contrôle, qu'elle dise bien clairement qu'elle désavoue la politique de son gouvernement qui souhaite augmenter le contrôle canadien dans ces domaines.

Mme Mailly: Ce n'est pas ce que j'ai dit, vous le savez très bien.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est terminée. Nous poursuivons le débat.

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je désire remercier sincèrement le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) d'avoir présenté cette motion aujourd'hui. Je suis très heureux d'avoir l'occasion de rectifier les faits en ce qui concerne la politique du gouvernement sur l'investissement.

Nous débuterons par les statistiques que certains membres de l'opposition ont si souvent citées au cours des derniers jours. [*Français*]

On se souvient, monsieur le Président, il a été dit que selon le rapport annuel d'Investissement Canada pour 1986, les prises de contrôle représentaient 95 p. 100 de tous les investissements étrangers, alors que les nouvelles entreprises ne constituaient, elles, que 5 p. 100 de ces investissements.

Alors, monsieur le Président, l'usage qu'on fait de ces chiffres est tout à fait incorrect. Ces chiffres évidemment sont établis sur la valeur des actifs et pris isolément, ils peuvent donc être trompeurs. Les chiffres relatifs aux prises de contrôle concernent une série d'entreprises qui peuvent être petites, moyennes ou grosses et dont les actifs sont solidement établis. Par contraste, les valeurs de ces nouvelles entreprises ne traduisent que des estimations relatives au démarrage à court terme qui sont normalement plutôt réduites ou ne représentent en aucune façon le potentiel de la nouvelle entreprise ou non plus que les investissements futurs qu'on y effectuera. Une façon plus juste peut-être d'exprimer ce qui se passe dans l'économie canadienne, c'est de dire que, comme l'a mentionné ma collègue un peu plus tôt, 60 p. 100 des investissements traités par Investissement Canada ont été des acquisitions et 40 p. 100 ont été des investissements.

Nous savons évidemment tous que les nouvelles entreprises constituent la principale source de ces nouveaux emplois et de ces nouvelles technologies. Dans plusieurs cas d'acquisitions, monsieur le Président, l'entreprise canadienne était en difficulté financière et l'investissement étranger a donc permis de préserver ces emplois qui existaient déjà.

Les investissements étrangers apportent également une injection de nouveaux capitaux, la mise en place d'une nouvelle gestion, l'utilisation de nouvelles technologies et l'accès également à de nouveaux marchés; tous des éléments évidemment, on le sait, qui favorisent la croissance de cette économie canadienne.

Monsieur le Président, les données jusqu'à ce jour sur les activités d'Investissement Canada du 1er juillet 1985 jusqu'au 31 mars 1987 indiquent que le nombre de nouvelles entreprises étudié aux termes de la loi sur Investissement Canada s'est élevé à 631 et non pas 573, comme on l'a mentionné auparavant. La valeur de ces investissements à court terme liée à ces propositions s'élevait à 1,4 milliard de dollars et représentait la création de 10 240 nouveaux emplois.

• (1530)

[*Traduction*]

Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a signalé que les acquisitions par des étrangers représentaient une valeur de 20 milliards de dollars et il a reproché au gouvernement de brader le Canada. Le député doit savoir que, là-dessus, des avoirs de plus de 10 milliards, déjà entre les mains d'étrangers, étaient passés à d'autres étrangers. Cela ne laisse que 10 milliards en acquisitions par des intérêts étrangers. Le député n'ignore pas non plus que cet apport a permis au gouvernement de préserver des emplois menacés.

J'ajoute également que la valeur totale des entreprises au Canada est de un billion et demi de dollars. Avant de nous accuser de brader le Canada, il devrait vérifier ses informations. Une fois de plus, les députés de l'opposition montrent leur habileté à jongler avec les chiffres.

[*Français*]

De plus, monsieur le Président, je dois insister aussi sur le fait que les statistiques d'Investissement Canada ne concernent qu'une fraction de l'investissement qui est effectué dans ce pays. Ces chiffres effectivement ne tiennent pas compte de ces investissements qui sont faits par les Canadiens et par les nombreux investisseurs internationaux qui ont déjà des entreprises actives au Canada. Ainsi, par exemple, laissez-moi citer ce dernier exemple, monsieur le Président, les 2 milliards de dollars qui y ont été investis, on le sait, par la compagnie General Motors pour moderniser deux usines dont l'une est située dans la circonscription de mon collègue du Nouveau parti démocratique, dans la circonscription d'Oshawa.

Évidemment, ces investissements ne font pas partie des statistiques d'Investissement Canada qui ont été utilisées par mon honorable collègue de Winnipeg—Fort Garry.

Je voudrais également souligner qu'en 1986, monsieur le Président, l'entrée au Canada de capitaux internationaux pour les investissements directs s'est élevée à plus de 6.8 milliards de dollars. Cela, comme évidemment tous les députés le savent, constitue un record indiscutable pour le Canada. De plus, l'investissement de portefeuilles étrangers au Canada a presque doublé en 1986, atteignant la somme très importante de 25 milliards de dollars.

On a également beaucoup insisté sur le fait qu'Investissement Canada n'avait refusé aucune proposition d'investissement. Il faut se rappeler, monsieur le Président, que le mandat d'Investissement Canada est justement d'encourager l'investissement par des non-Canadiens tout comme par des Canadiens. Ce mandat n'est pas d'empêcher l'investissement, mais plutôt justement d'assurer que cet investissement étranger soit plutôt conforme aux objectifs de notre pays, aux objectifs de ce gouvernement, aux objectifs que les Canadiens nous ont donnés. Investissement Canada encourage les investisseurs internationaux à discuter de leurs propositions avec l'agence avant évidemment de présenter leur demande officielle. Conséquemment, de nombreux investisseurs se prévalent de ce service, de sorte que lorsqu'ils présentent leurs propositions, celles-ci possèdent de très fortes chances d'être approuvées. Les agents d'Investissement Canada tiennent également souvent des discussions informelles avec ces investisseurs étrangers qui veulent évidemment investir dans des secteurs considérés comme délicats, comme celui des industries, lié par exemple à celui de la culture et à celui de l'industrie du pétrole et du gaz. Dans ces domaines, monsieur le Président, nous avons énoncé des politiques qui sont très claires.

A la suite de ces discussions concernant leurs projets d'investissement dans des secteurs, certains investisseurs, en ce qui a trait aux critères d'avantages nets, par exemple, se trouvent dans une position défavorable et donc renoncent à présenter leurs demandes officielles. J'ose évidemment prétendre, monsieur le Président, qu'il s'agit là, à mon avis, d'une façon beaucoup plus positive et plus rationnelle d'évaluer et de préserver les intérêts légitimes des Canadiens.

[*Traduction*]

Après avoir dissipé les malentendus qui se sont élevés à la Chambre au cours des derniers jours, je voudrais maintenant, monsieur le Président, rappeler aux membres de l'opposition, qui peuvent l'avoir oubliée, la situation économique que nous connaissions avant septembre 1984. Voici la situation économique dont nous avons hérité en 1984: le taux de chômage était de près de 12 p. 100. Il est maintenant légèrement plus de 9,0 p. 100; la productivité du travail était faible. Le taux préférentiel des banques à charte était de 13 p. 100. Il est maintenant de 9 1/2 p. 100.

La réputation du Canada comme un endroit où investir et faire des affaires était peu reluisante: en 1984, le Forum mondial de l'économie a classé le Canada au onzième rang sur les 22 pays de l'OCDE, en ce qui a trait à la compétitivité. En 1986, le Canada a reçu le sixième rang, une nette amélioration qui ne peut certainement pas, monsieur le Président, être attribuée aux efforts du gouvernement précédent ni à ses politiques.

Le gouvernement actuel a contribué à un important rétablissement de notre climat des affaires et de l'investissement. Au cours des trois dernières années, la croissance du Produit national brut canadien est au deuxième rang mondial, après le Japon; la croissance de l'emploi a été la première parmi tous les pays de l'OCDE, les bénéfices des sociétés ont augmenté. Une enquête récente a montré que les bénéfices au cours du premier trimestre dépassaient de 55 p. 100 ceux du premier trimestre de 1986. Tout cela a été réalisé sans faire monter le taux d'inflation, qui est demeuré relativement stable, à environ 4 p. 100.

Lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, en septembre 1984, il a proposé un nouveau programme national, décrit dans deux discours du trône ainsi que dans le programme de renouveau économique de novembre 1984.

[*Français*]

Les Canadiens, monsieur le Président, connaissent évidemment tous très bien les éléments fondamentaux de cette vaste politique. Permettez-moi de les rappeler brièvement. Des efforts généralisés, avons-nous dit, pour réduire le déficit fédéral; la redéfinition du rôle du gouvernement, de façon justement à fournir un meilleur cadre pour la croissance et la création d'emplois; la privatisation des entreprises ne servant plus à la réalisation des politiques canadiennes, la réforme globale de la fiscalité qui est annoncée, l'amélioration de stimulants pour les petites entreprises et pour les entrepreneurs, une nouvelle politique, sur la technologie et les sciences, la suppression au moyen de la déréglementation des obstacles à cette croissance dans des secteurs aussi importants, aussi vitaux que la politique énergétique et les transports, une réforme fondamentale du secteur des services financiers; également, de nouvelles initiatives concernant les droits de propriété intellectuelle, comprenant également, les brevets et les droits d'auteur; une nouvelle loi sur la concurrence a été introduite, qui tient justement compte de ce nouvel environnement où justement cette concurrence-là se pratique; d'autres initiatives commerciales, notamment par un appui vigoureux à une nouvelle ronde de discussions bilatérales dans le cadre des accords du GATT. Dans tout cela, monsieur le Président, nous avons fait de la «compétitivité» internationale le centre de notre politique économique.

• (1540)

[*Traduction*]

Nous avons fait de la compétitivité internationale le centre de notre politique économique.

Reconnaissant l'importance de l'investissement pour la compétitivité internationale du Canada, notre gouvernement a choisi la Loi sur investissement Canada pour être la première loi d'envergure qu'il présentait. Cette loi visait à corriger les obstacles administratifs imposés à l'étranger, et même au Canada, aux investisseurs non canadiens. De plus, la rédaction de la loi était fonction des nouvelles réalités des années 1980 et 1990, et non des craintes des années 1960 et 1970, crainte que nous retrouvons aujourd'hui dans la motion du député d'Essex—Windsor.

Le mandat d'investissement Canada, la nouvelle agence mise sur pied par la loi, comporte trois volets: L'agence doit d'abord faire l'examen des investissements importants effectués au Canada par de non-canadiens pour s'assurer qu'ils sont susceptibles d'être à l'avantage net du Canada. Les facteurs que l'agence doit prendre en considération lors de son examen sont les suivants: l'effet de l'investissement sur le niveau et la nature de l'activité économique canadienne; le niveau et l'importance de la participation de canadiens; l'effet de l'investissement sur la productivité l'efficacité industrielle, le développement technologique et la gamme de produits; l'effet de l'investissement sur la concurrence au sein de l'industrie canadienne; la conformité de l'investissement aux politiques nationales et provinciales concernant l'industrie, l'économie et la culture; et la contribution de l'investissement à la capacité du Canada de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

Pour établir la valeur relative des propositions d'investissement, la Loi sur Investissement Canada utilise le critère de «l'avantage net» pour le Canada. La simplicité et la clarté des règles, la production rapide des décisions et la valeur de cette norme ont toutes contribué à une amélioration marquée du climat de l'investissement, tout en préservant les intérêts canadiens.

Investissement Canada, monsieur le Président, remplit également deux autres fonctions importantes. Elle a pour mandat de stimuler les investissements au Canada par des canadiens et des non-canadiens. A cet égard, elle travaille en liaison étroite avec des représentants des gouvernements provinciaux et du secteur privé. Et elle a établi d'excellentes relations avec ces partenaires. A cet égard, on met l'accent sur les investissements porteurs de technologie et sur les coentreprises, de secteurs fondamentaux pour la compétitivité internationale future du Canada.

[*Français*]

De plus, monsieur le Président, il s'est produit un ralentissement de la croissance de l'investissement direct étranger et un changement dans ses sources, dont la plus importante maintenant n'est plus les États-Unis mais le Japon. En outre, les États-Unis sont devenus la principale destination de ces investissements. Ces mouvements ont entraîné une forte augmentation de la «compétition» internationale pour les nouveaux investisseurs étrangers.

J'aimerais dire quelques mots, monsieur le Président, sur l'environnement international de l'investissement, qui a évidemment beaucoup évolué au cours des deux dernières décennies. Dans l'environnement international d'aujourd'hui, beaucoup plus «compétitif», la définition même d'investissement s'est élargie, et elle englobe maintenant l'engagement non seulement d'activités physiques commes les capitaux et le matériel, mais aussi celui des ressources intangibles comme le savoir-faire en production, comme la compétence en gestion.

Que signifie, monsieur le Président, cette évolution pour le Canada? Elle signifie justement que nous devons orienter notre approche d'une façon beaucoup plus précise, beaucoup plus concise. Nous devons concentrer nos activités sur quatre éléments fondamentaux de notre compétitivité internationale.

Le premier de ces éléments est la technologie. Dans l'environnement économique international d'aujourd'hui, comme je le mentionnais, des changements technologiques rapides accompagnés d'une énorme hausse des coûts de recherche fondamentale ont forcé même les plus importantes sociétés à se trouver des partenaires. Par exemple, la nouvelle norme universelle pour le disque compact est le résultat d'une collaboration étroite entre Sony du Japon et Philips des Pays-Bas. Un grand nombre d'entreprises, d'universités et de gouvernements créent des consortiums pour justement répartir le fardeau de la recherche de base et pouvoir orienter les technologies stratégiques qui sous-tendent les progrès de tout ce secteur industriel.

Un deuxième élément peut-être, monsieur le Président: l'esprit d'entreprise. L'entrepreneur évidemment gère la technologie et les ressources d'une façon innovatrice afin de mettre ses produits sur le marché. En 1984, les deux tiers de la création nette d'emplois au Canada provenaient d'entreprises comptant moins de 100 employés.

Un troisième élément: l'orientation globale. Le marché mondial est devenu une réalité. Les entreprises utilisent maintenant des stratégies mondiales qui leur permettent de s'approvisionner et également de distribuer leurs produits à cette échelle mondiale. L'exemple le plus clair peut-être de cette orientation est celui des produits mondiaux comme le *Walkman* de la compagnie Sony et l'automobile internationale de Ford qui sont des produits normalisés pour un marché mondial.

Le quatrième élément, finalement, est fourni par les nouvelles formes d'investissements qui contribuent à l'économie canadienne sans pour autant augmenter le contrôle étranger sur celle-ci. L'évolution technologique actuelle exige une capacité d'adaptation qui réclame justement des formes plus souples et une collaboration industrielle visant à partager et à échanger cette information, à élargir notre réseau d'approvisionnement, à répartir les coûts de cette recherche fondamentale, à pénétrer également des marchés étrangers et même à entreprendre des projets qui dépassent la capacité d'une seule entreprise.

[*Traduction*]

Contrairement à ce que prétend l'opposition, Investissement Canada n'encourage pas les prises de contrôle. Bien qu'elles aient augmenté au Canada, il ne s'agit pas là d'un phénomène isolé, mais plutôt d'une tendance mondiale. C'est le climat actuel des affaires qui est ainsi, et les entreprises canadiennes agissent également de cette façon. McCain's, Papier Cascades, Fleet Aerospace, et Peoples Jewellers ne sont que quelques-unes des entreprises canadiennes qui ont créé des filiales à

l'étranger. Cependant, en ne centrant son attention que sur les acquisitions d'entreprises au Canada, l'opposition néglige les nouveaux investissements importants effectués par des non-canadiens, investissements qui créent de nouveaux emplois et stimulent la croissance économique. La liste de ces investissements est impressionnante.

Nous nous sommes employés à promouvoir et à protéger les intérêts des Canadiens au moyen de l'investissement. Notre performance à cet égard est claire et elle est exemplaire. Nous n'avons pas seulement créé de nouveaux emplois, mais nous avons également préservé des emplois qui, sans cela auraient été perdus. Nous accentuons nos efforts visant à attirer les investissements porteurs de technologie susceptibles de fournir une importante contribution au développement industriel du Canada.

Comme le ministre du Commerce l'a dit à la Chambre à plusieurs reprises, le genre de scénario de catastrophe que nous présentent les alarmistes de l'autre côté de la Chambre nous serait totalement inacceptable et ne nous a jamais été proposé par les Américains. En fin de compte, notre nouvelle politique sur l'investissement est le meilleur symbole de la santé et de la réussite économique de notre pays.

Le fait que le Canada s'est doté d'une agence de promotion de l'investissement symbolise une nouvelle confiance nationale à l'égard du dynamisme économique du Canada. La création de l'agence manifeste concrètement un profond désir de collaborer sur les marchés mondiaux et d'y soutenir la concurrence. Les Canadiens recherchent des partenaires. Ils sont disposés à forger de nouvelles alliances économiques. Ils sont prêts à faire face aux défis de l'économie mondiale.

• (1550)

Le président suppléant (M. Paproski): Avant les questions et observations, je donne la parole à l'honorable président du Conseil privé.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROLONGATION DE L'APPLICATION DES ARTICLES PROVISOIRES DU RÈGLEMENT—DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, les leaders parlementaires se sont consultés au sujet des travaux de la semaine prochaine et des articles provisoires du Règlement qui expirent le 29 mai 1987.

Vous pourrez voir, monsieur le Président, que l'on consent à la motion suivante:

Que l'ordre adopté par la Chambre le mardi 14 avril 1987 au sujet du Règlement, qui devait expirer le vendredi 29 mai 1987, soit prolongé jusqu'à ce que la Chambre s'ajourne le vendredi 5 juin 1987.

Je voudrais annoncer en même temps le programme de la semaine prochaine. Lundi, bien sûr, nous nous réunirons pour entendre le président de la France, M. Mitterrand, à 15 heures. Il n'y aura pas d'autre travaux ce jour-là. Mardi sera une journée de l'opposition. Nous passerons mercredi à l'étude du projet de loi C-57. Je crois que tous les partis sont d'accord pour faire franchir toutes les étapes à cette mesure le même jour.

Le président suppléant (M. Paproski): Permet-on à l'unanimité que le vice-premier ministre et président du Conseil privé propose la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LE LIBRE-ÉCHANGE—L'INVESTISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Langdon:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir refusé de rejeter d'emblée les demandes des États-Unis qui exigent une liberté totale d'investissement au Canada dans le cadre des négociations sur le libre-échange, car ces exigences mettraient en danger la souveraineté et l'intégrité culturelle du Canada en l'empêchant d'examiner et de limiter les investissements américains, de façon à promouvoir la canadianisation et à assurer que les investissements américains soient avantageux pour les Canadiens en créant des emplois, en augmentant les exportations, en accroissant la recherche et le développement et en augmentant les achats chez les fournisseurs canadiens.

M. Langdon: Monsieur le Président, je tiens à répondre aux propos du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté, Langelier). Je suis déçu qu'il n'ait pas relevé les principales critiques que j'ai faites sur Investissement Canada dans le cadre de ce débat, c'est-à-dire, ainsi que nous avons pu le constater, l'inaptitude de l'organisme à surveiller les sociétés étrangères qui s'établissent au Canada, afin de s'assurer qu'elles honorent leurs engagements.

Je vais rafraîchir la mémoire du ministre en revenant sur les trois cas particulièrement tragiques que j'ai mentionnés ce matin. *Sheller-Globe of Canada Ltd.*, qui s'était engagée à prendre énormément d'expansion au Canada, vient de fermer ses portes ces dernières semaines à Windsor. *Cross and Trecker Corporation* a fait l'acquisition de Cross-LaSalle, cette fois avec l'approbation d'Investissement Canada. L'offre d'achat avait été soumise à Investissement Canada. Or, la société a fermé ses portes en raison d'une grève, malgré sa promesse antérieure de créer des emplois. Peu après, elle a élargi ses installations aux États-Unis, dans des régions où la législation du travail lui est favorable. J'ai aussi mentionné l'acquisition de Prentice-Hall par *Gulf and Western*. Simon & Schuster s'était engagée à promouvoir dix auteurs canadiens par année. En comité, la semaine dernière, les porte-parole d'Investissement Canada ont avoué que même si l'acquisition avait été approuvée il y a plus d'un an, aucune entente n'avait encore été conclue avec Simon & Schuster, si bien que son catalogue de titres pour cette année, dont je possède un exemplaire, ne comprend aucun de ces auteurs canadiens de talent.

[*Français*]

J'ai aussi, monsieur le Président, une autre question qui vient d'un homme qui a travaillé avec le ministère durant trois ans et demi, c'est M. Paul Stothart qui a quitté récemment son

emploi au ministère et qui a déclaré qu'une étude qu'il a réalisée sur 21 filiales étrangères démontre que ces compagnies génèrent beaucoup moins d'emplois en proportion des ventes que ne le font les maisons mères. C'est une question que je dois poser. N'est-il pas possible pour Investissement Canada de faire des réglementations et du *monitoring* pour que de telles filiales créent plus d'emplois canadiens, parce que si on ne trouve pas cette expansion des emplois, eh bien, on ne trouve pas les expansions des emplois comme conséquence des investissements étrangers. Je pense que c'est très important et c'est la raison de cette motion. Cela pour dire qu'il est nécessaire d'avoir la réglementation des investissements étrangers. Ce n'est pas de bloquer tout investissement. C'est pour avoir une réglementation effective.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député n'aura pas le temps de poser une question supplémentaire. Y a-t-il d'autres députés qui veulent interroger le ministre ou faire une observation? La parole est au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté (Langelier)).

[*Français*]

M. Côté (Langelier): Monsieur le Président, d'abord évidemment je voudrais rectifier quand même certains énoncés de mon honorable collègue. Lorsqu'on parle par exemple d'un record ou de statistiques qui ne semblent pas favorables, je voudrais rappeler à mon collègue que justement le but premier—l'objectif premier d'Investissement Canada—est justement d'assurer la promotion de ces investissements étrangers au Canada et par des Canadiens et par des non-Canadiens.

On sait, je l'ai mentionné dans mon énoncé, que cette année à cause des changements et de la nouvelle attitude de confiance que le gouvernement a réussi à propager non seulement envers nos alliés américains mais également sur toute la scène internationale, il en est résulté que nous avons reçu des investissements records de tout près de 7 milliards de dollars.

Mon collègue fait allusion justement à certains engagements qui ne seraient pas respectés par les compagnies qui ont justement acquis certains intérêts au Canada. Il faisait allusion justement aux éditeurs et à la compagnie Prentice-Hall et à la Gulf & Western. Mon collègue a précisé que la durée de l'engagement de retransmettre l'équité dans des mains canadiennes était d'un an. Monsieur le Président, cet engagement de la compagnie est de deux ans. La politique canadienne pour protéger cette identité culturelle nous dit justement que les compagnies qui font l'acquisition doivent se départir de leurs intérêts dans les deux ans suivant cette acquisition et c'est ce que nous essayons de maintenir. Et dans les cas que mon illustre collègue a mentionnés, c'est exactement l'engagement que nous tentons de faire respecter à la compagnie et c'est pour cela, évidemment, qu'il s'ensuit des négociations qui sont toujours cours.

Je voudrais également, monsieur le Président, mentionner que 75 p. 100 du budget alloué à Investissement Canada sont orientés vers la promotion plutôt que vers une réglementation qui, comme auparavant, agissait pour faire cesser les investissements au lieu de les favoriser. Lorsque ces engagements sont pris, la responsabilité du gouvernement est justement de s'assurer qu'ils représentent un avantage net pour le Canada. Comment mesurons-nous cela, monsieur le Président, un avantage net pour le Canada? Ce n'est pas uniquement et nécessairement en termes de participation d'actionnaires, mais cela peut se retrouver sous forme de productivité additionnelle, sous forme d'emplois maintenus et je peux simplement mentionner, monsieur le Président—comme le premier ministre l'a si éloquemment fait un peu plus tôt cette semaine—le cas de Versatile, par exemple, qui est un cas qui répond à la grandeur du Canada. Cela nous a permis entre autres, dans la circonscription de mon collègue de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) de maintenir plus de 1 000 emplois qui, autrement, auraient été perdus. Voilà le genre de responsabilité et d'engagement qu'Investissement Canada a le mandat d'assurer: Un bénéfice net pour le Canada.

Dans certain autres éléments, monsieur le Président, cela sera la propriété de la technologie canadienne lorsque, justement, nous avons des compétences et c'est justement ce qu'il nous apparaît important de protéger, et c'est ce que nous entendons faire.

Je voudrais également mentionner à mon collègue, à titre d'information, que les investissements totaux au Canada sont de l'ordre de 75 milliards de dollars par année. Alors, lorsqu'on examine des statistiques, il faut quand même garder les choses dans leur proportion. Je l'ai mentionné tout à l'heure, dans mon énoncé également, monsieur le Président, plus de la moitié des acquisitions qui ont été faites au cours des récentes années étaient déjà des propriétés étrangères. Donc, ce n'est tout simplement qu'un transfert d'une propriété d'un propriétaire étranger à un autre propriétaire étranger, monsieur le Président.

Alors, il faut quand même garder les chiffres et les statistiques dans leur perspective.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. Débat. L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a la parole.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir cet après-midi de participer à ce débat sur la motion telle que proposée par notre collègue du Nouveau parti démocratique sur ce dossier très important.

Monsieur le Président, nous savons que le gouvernement du Canada, et plus particulièrement le premier ministre (M. Mulroney), a négligé son devoir dans tout ce dossier du libre-échange. Et je ne dis pas cela pour provoquer mon collègue d'en face. Je le dis, monsieur le Président, parce que c'est vrai. Et j'invite le député d'en face, lorsqu'il retournera chez lui, cette fin de semaine, à penser à ce que je viens de lui dire et surtout à écouter les commentaires que je ferai bientôt, et je suis sûr qu'il sera d'accord avec moi que le premier ministre en effet, a laissé, encore une fois, tomber le peuple canadien.

Et le ministre d'en face, lui qui s'en va bientôt faire un tour dans sa limousine qui est sans doute garée en avant de l'édifice, pourra penser, tout en s'en allant dans la limousine, à ces dossiers importants que nous . . .

Mme Mailly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Boudria: Veux-tu te taire, toi!

• (1600)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole à la députée de Gatineau (Mme Mailly) au sujet d'un rappel au Règlement.

Mme Mailly: Je suis désolée, monsieur le Président, mais vous étiez distrait par votre conversation avec le ministre . . .

M. Boudria: Le Président n'a pas été distrait.

Mme Mailly: Mon vis-à-vis vient tout juste d'utiliser un langage inacceptable dans cette enceinte. Il a signalé que le ministre nous quittait, et il a fait certaines observations désobligeantes sur sa conduite.

Je ne pense pas que ce soit acceptable. Son ton se dégrade déjà.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vérifierai le compte rendu. Si le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria), qui siège parmi nous depuis quelques années, a usé d'un langage qu'il considère lui-même comme antiréglementaire, je l'invite à retirer ses paroles.

Dans la négative, j'examinerai le compte rendu et je prendrai une décision à ce sujet lors de la prochaine séance.

La parole est au député de Glengarry—Prescott—Russell.

M. Boudria: Monsieur le Président, tout d'abord permettez-moi de dire à ma vis-à-vis que je ne suis pas du tout d'accord avec elle lorsqu'elle affirme que vous avez été distrait. Comme nous le savons tous, le Président n'est jamais distrait. C'est manquer de respect envers la présidence que d'affirmer que le Président est distrait. Nous savons que ce n'est pas vrai, et je m'offusque qu'on dise cela de vous, monsieur le Président.

Mme Mailly: Vous êtes une honte pour notre chambre.

M. Boudria: Pour en revenir à la question qu'elle a soulevée, aussi insignifiante soit-elle, comme c'est généralement le cas lorsqu'elle intervient, j'ai simplement signalé à la Chambre que j'espérais que le ministre penserait au cours de la fin de semaine, alors qu'il se déplacera dans sa limousine, aux questions que je suis sur le point de soulever.

M. McDermid: Quelle limousine? Il conduit une Chevrolet.

M. Boudria: Monsieur le Président, pourquoi ne serait-il pas conforme à l'usage parlementaire de parler de la limousine d'un ministre qui est probablement stationnée en double file ou en triple file, comme c'est généralement le cas des limousines de ministres?

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que si ma vis-à-vis . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je le répète, j'examinerai le compte rendu. Le débat s'est bien déroulé cet après-midi. Nous sommes le vendredi 22 mai, et il reste une cinquantaine de minutes de débat. J'espère que les députés feront en sorte que nous puissions terminer la semaine en beauté.

La parole est au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria).

[*Français*]

M. Boudria: Je vous remercie, monsieur le Président, et je vous promets de parler plus lentement afin de ne pas induire en erreur la députée de Gatineau (Mme Mailly). En parlant lentement, peut-être qu'elle pourrait saisir plus ce que je dis, et donc comprendre mieux. Et j'aimerais, monsieur le Président, vous citer le premier ministre, des choses qu'il a dites dans le passé mais, comme vous le verrez, qui ne sont pas tout à fait arrivées tel que cela aurait dû se produire.

[*Traduction*]

Ce dont il est question aujourd'hui, monsieur le Président, c'est de l'incapacité du premier ministre de reconnaître que les États-Unis veulent pouvoir investir au Canada sans aucune espèce de contrainte ou de limite, selon moi.

M. McDermid: C'est vous qui le dites.

M. Boudria: J'aimerais porter à votre attention, monsieur le Président, les commentaires que faisait le premier ministre lorsqu'il était le député de Central Nova. Voici ce qu'il a dit le 1er juin 1983, selon le *Globe and Mail*:

> Ce pays ne pourrait survivre à une politique de libre-échange illimité. Je n'ai rien contre la suppression du protectionnisme injuste, lorsque le cas se présente. Le Canada est un pays distinct.
>
> Nous serions envahis. A bien des égards, nous avons une économie de succursales dans certains secteurs importants. Ce qui se produirait dans un tel contexte, c'est que, lorsque les temps seraient difficiles, nos amis des États-Unis lanceraient leurs usines à pleine vapeur et fermeraient complètement leurs succursales au Canada. Cette situation nous cause déjà assez de problèmes . . .

Auriez-vous cru, monsieur le Président, que celui qui a prononcé ces paroles en 1983 et celui qui est premier ministre aujourd'hui sont la même personne? Et ce n'est pas tout. Je le cite à nouveau:

> Et c'est payer un prix bien raisonnable que de devoir négocier des ententes comme le Pacte de l'automobile ou des traités de pêche, pour ne donner que ces deux exemples, pour être le voisin d'un pays merveilleux comme le Canada. Mon idée du libre-échange se limite donc à des ententes sur des questions strictement bilatérales qui sont avantageuses pour le Canada et qui contribuent également aux rapports avec les États-Unis.

M. McDermid: C'est ce que nous faisons.

M. Boudria: Le député de Brampton—Georgetown (M. McDermid) dit que c'est merveilleux.

M. McDermid: Je n'ai pas dit que c'était merveilleux. J'ai dit que c'est exactement ce que nous faisons.

M. Boudria: Et bien, ce n'est pas merveilleux, monsieur le président. Le premier ministre ne tient pas les engagements qu'il a pris lui-même.

Je sais que même le député d'en face n'est pas dupe malgré ce qu'il affirme maintenant. Je citerai à nouveau les propos du premier ministre tenus au *Citizen* d'Ottawa par le premier ministre le 4 juillet 1985.

Nous connaissons naturellement les transformations qui se sont produites lors de son arrivée au pouvoir. Lorsqu'il a pris le pouvoir, ses vues sur le Canada et le monde, en particulier celles sur les États-Unis, ont changé de façon spectaculaire. Après tout, les États-Unis sont très importants pour le premier ministre. Et même alors, monsieur le Président, il était un peu plus canadien qu'il ne l'est maintenant, selon certaines personnes. Je lis un extrait de l'article du 4 juillet 1985 paru dans le *Citizen* d'Ottawa:

> Mulroney a repris un journaliste qui posait des questions sur les projets du gouvernement à propos du libre-échange avec les États-Unis . . . «nous ne discutons jamais de libre-échange» a déclaré le premier ministre.

C'était sa position à ce moment-là: «Nous ne discutons jamais de libre-échange». Rappelez-vous en, monsieur le Président, parce que j'y reviendrai plus tard. Il a ajouté:

> Une amélioration du commerce ou des acords commerciaux influera non seulement sur nos relations commerciales avec les États-Unis mais aussi sur celles avec nos alliés, sur le GATT . . . (dont le Canada est membre).

[*Français*]

Je vais en lire davantage, monsieur le Président. Un petit peu plus tard, dans le journal *Le Devoir* cette fois, le 8 juillet 1985, le premier ministre disait: «Je suis d'accord . . . avec l'expression «amélioration des relations commerciales», mais pas avec le terme «libre-échange»». C'est intéressant de voir comment s'est effectuée cette transformation du premier ministre.

Voyons maintenant le 18 juillet 1985 . . .

• (1610)

[*Traduction*]

Ce jour-là, le premier ministre disait: «Dans un document publié en janvier dernier qui lançait officiellement un débat sur le libre-échange, le gouvernement a continué à parler d'un accord bilatéral global sur le commerce.»

Voyons ce qui s'est passé. Nous voulions améliorer le commerce; nous avons déclaré que nous ne discutions pas de libre-échange; on a ensuite parlé de l'amélioration des relations commerciales pour arriver finalement à un accord bilatéral global sur le commerce. Cela s'est produit au cours d'une période d'environ un an et demi. Nous voyons que la position du premier ministre s'est modifiée progressivement.

Nous avons eu un débat sur le libre-échange au mois de mars de cette année. Je voudrais paraphraser ce que le premier ministre a déclaré à ce moment-là à propos de ce que nous entreprenons avec les États-Unis: «Nous entamons des négociations en vue de conclure un accord commercial aux termes de l'article 24 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce».

Quand j'ai entendu le premier ministre faire ces remarques en mars, je suis parti immédiatement, et je regrette d'avoir manqué une partie de son discours mais je l'ai lu le lendemain, et je suis allé à la bibliothèque du Parlement chercher un exemplaire de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Monsieur le Président, connaissez-vous le titre de l'article 24? Il s'intitule «Application territoriale, trafic frontalier, unions douanières et zones de libre-échange». Ce n'est pas mal pour un gars qui ne négociait pas du tout d'accord de libre-échange, il n'y a pas si longtemps. Il ne voulait même pas qu'on emploie ce mot en sa présence parce que ça le choquait. Vous souvenez-vous, monsieur le Président, qu'il a déclaré au *Globe and Mail* le 1er juin 1983 qu'il ne voulait pas qu'on parle de libre-échange en sa présence et qu'il ne voulait pas en parler.

Qu'est-il arrivé au premier ministre entre-temps? Quand il chantait avec le président le 17 mars 1985 à Québec cette fameuse chanson qui a causé des dommages irréparables à mon appareil de télévision, il lui est arrivé quelque chose pour que l'opinion qu'il avait en 1983 devienne ce qu'elle est aujourd'hui.

Mme Mailly: J'espère que vous n'avez pas d'électeurs irlandais parce que la chanson s'intitulait «When Irish Eyes are Smiling».

M. Boudria: J'entends encore la députée de Gatineau (Mme Mailly) faire du bruit de l'autre côté du parquet. J'attends toujours sa contribution à la Chambre, mais je ne me fais pas trop d'illusions parce qu'elle ne fera probablement rien.

Hier, le gouvernement a publié une petite brochure dont j'ai ici un exemplaire. Elle s'intitule *Les négociations commerciales: la clé de l'avenir*. On y trouve les sous-titres suivants: «Les enjeux des négociations, Des emplois prometteurs, Des retombées généralisées, Des règles nouvelles, Un GATT amélioré». Cette brochure sera distribuée au public dans les centres commerciaux.

J'avais l'intention de la lire hier soir dans l'espoir d'en tirer une mine de renseignements. Mais en la voyant, je me suis demandé pourquoi le gouvernement dévoilait ses intentions à cette étape-ci des négociations sur le libre-échange? Les ministériels disent à la Chambre qu'ils ne peuvent pas parler de ce qu'ils négocient pour ne pas affaiblir leur position de négociation. Dans ce cas, pourquoi publient-ils cette brochure sur les négociations sur le libre-échange?

Par ailleurs, comme les négociations ne sont pas terminées, je me demande vraiment si le gouvernement du Canada a été bien sage de dépenser 12 millions de dollars de l'argent des contribuables pour nous convaincre que nous avons tout avantage à vendre notre souveraineté aux Américains. J'ai assez de mal à le comprendre.

Néanmoins, j'ai lu la brochure hier soir. Je tenais à voir ce qu'elle renfermait pour les gens que je suis appelé à représenter à la Chambre des communes. Comme vous le savez, monsieur le Président, je représente une circonscription agricole qui compte maints éleveurs de vaches laitières et quelques agriculteurs qui font le commerce des oeufs et de la volaille. En somme, une agriculture fondée sur la gestion des approvisionnements. J'avais entendu le ministre de l'Agriculture (M. Wise) nous dire par le passé que nous n'allions pas accepter de nous départir de notre système de gestion des approvisionnements. Nous avons vu le premier ministre tourner autour du pot, mais il n'a jamais dit directement que la gestion des approvisionnements n'était pas incluse dans les choses à négocier.

Je me suis dit que la brochure ne manquerait pas de me renseigner sur la gestion des approvisionnements. A la page 15 où il est question de l'agriculture, je lis ce qui suit:

> Dans la mesure où nous pourrons progresser dans les négociations canado-américaines pour ce qui est de définir les subventions permises et de réduire d'autres obstacles non tarifaires, dans le cas des règlements relatifs à l'hygiène et aux questions administratives, par exemple, cela contribuera à la résolution de ces problèmes dans le cadre de négociations multilatérales.

Jusqu'à maintenant, tout comme vous, probablement, monsieur le Président, je me demande ce que cela peut bien avoir à faire avec l'agriculture. Je poursuis:

> Dans le contexte bilatéral, nous ne négocions pas le statut des offices de commercialisation de produits agricoles

Un peu plus loin:

> Le Canada et les États-Unis ont l'un et l'autre une façon de commercialiser leurs produits agricoles qui correspond aux besoins de leur pays respectifs. De par leur nature, les questions de commerce extérieur dans le domaine agricole sont essentiellement globales.

Vous avez sûrement remarqué, monsieur le Président, qu'il n'est question nulle part de ne pas nous départir de notre système de gestion des approvisionnements dans le cadre de ces négociations.

La brochure parle d'offices de commercialisation, mais ne dit rien de la gestion des approvisionnements. A l'instar de tous les députés, vous savez sûrement, monsieur le Président, que cela n'est pas nécessairement la même chose. A l'heure actuelle, maints offices de commercialisation ne s'occupent pas du tout de la gestion des approvisionnements.

Ainsi, il y a les offices de commercialisation des produits laitiers, produits qui se prêtent à la gestion des approvisionnements. Par contre, il y a des offices de commercialisation comme ceux qui s'occupent du tabac jaune, si c'est bien ainsi qu'on l'appelle, qui ne disposent d'aucun système de gestion des approvisionnements. Il y en a d'autres, comme dans le cas du porc, qui n'ont aucun service pour s'occuper de la gestion des approvisionnements.

La publication de cette brochure a coûté 350 000 $. Cependant, je l'ai déjà dit, la publicité consacrée à cet effort d'information va coûter quelque 12 millions de dollars. Cet argent est dépensé, et les agriculteurs de ma circonscription ne savent pas si les conservateurs entendent négocier, brader ou abandonner le système de gestion des approvisionnements. Je le dis à la députée de Gatineau et à mes autres vis-à-vis. Ils devraient s'en préoccuper. C'est important pour le Canada tout entier.

Je voudrais parler d'un autre groupe qui s'inquiète beaucoup du libre-échange, et qui n'obtient pas satisfaction du gouvernement. Je veux parler des producteurs d'oeufs. Ils m'ont adressé de la documentation dont j'extrais l'alinéa suivant intitulé «Répercussion: 47 p. 100 des producteurs menacés» et qui se lit comme suit:

> Dans le but de déterminer les répercussions du libre-échange, l'industrie avicole canadienne a comparé les coûts de production agricole au Canada avec le coût de production des oeufs américains transportés vers les principaux marchés canadiens. Les producteurs canadiens dont les coûts de production sont supérieurs à ce qu'il en coute pour produire les oeufs américains importés sont menacés. Ceux dont les coûts de production sont égaux ou inférieurs à ceux des exportateurs américains sont capables de soutenir la concurrence.
>
> Si on laissait entrer librement les oeufs américains sur le marché canadien, 47,5 p. 100 des producteurs canadiens, soit 930 d'entre eux, seraient menacés.

Je ne veux pas que 930 agriculteurs fassent faillite. Il est déjà bien regrettable que le gouvernement actuel ait levé le moratoire sur les saisies d'entreprises agricoles. Au cours des 12 prochains mois, 1 000 entreprises agricoles dont la Société du crédit agricole détient les hypothèques finiront par devenir la propriété du gouvernement du Canada, d'après les renseignements que la SCA a communiqués hier au comité. Etant donné ce triste état de choses, je ne veux pas voir d'autres agriculteurs en difficulté.

[*Français*]

Monsieur le Président, il est évident que les agriculteurs qui produisent des denrées agricoles qui dépendent actuellement de la gestion d'approvisionnement ne veulent pas que leur système de vente, de mise en marché soit donné ou autrement défait dans ces négociations sur le libre-échange.

Et c'est pourquoi il est important pour cette Chambre de se prononcer sur ce dossier. Il est important que je le porte à l'attention de tous les députés.

Monsieur le Président, je recevais en octobre 1986 un exposé de la Fédération canadienne des producteurs de lait, et je cite seulement un paragraphe de ce texte:

«La Fédération désire réitérer dans la présente déclaration sa ferme conviction que tout démantèlement ou bouleversement de l'ensemble des politiques et programmes actuels, y compris le programme de gestion des approvisionnements de lait, ne serait aucunement acceptable.»

Alors, monsieur le Président, ce n'est pas seulement moi qui y tiens à ce système-là, ce sont les producteurs eux-mêmes. Et j'invite le gouvernement, encore une fois, à préciser une fois pour toutes si leur secteur va être protégé. Je note que mon temps tire malheureusement à sa fin ou très près. J'espérerais avoir davantage de temps pour vous parler de ce dossier important aujourd'hui.

• (1620)

[*Traduction*]

Je voudrais vous signaler une autre situation, monsieur le Président. Les exploitants d'entreprises canadiennes de dragage n'ont pas un accès équitable aux contrats de dragage aux États-Unis ou ailleurs. La plupart des pays se sont dotés de mesures visant à protéger leurs ressortissants qui exploitent de telles entreprises, mais pas le Canada. A cause de la loi Jones et d'autres mesures en vigueur aux États-Unis, les travailleurs canadiens de ce secteur ne peuvent travailler aux États-Unis, alors que les Américains ont libre accès pour venir décrocher de nombreux contrats importants au Canada. J'invite le gouvernement du Canada à réfléchir à des situations comme celle-là. C'est bien de parler comme le font les conservateurs et de laisser entendre que nous céderons ceci ou cela aux Américains mais il est temps de nous rendre compte que nous n'avons pas le libre accès au marché américain. Il importe aux Canadiens que l'on affirme notre souveraineté et qu'ils aient l'assurance que le gouvernement et le premier ministre commencent à comprendre que les députés ne veulent pas qu'ils délapident les richesses de notre pays.

Il y a beaucoup de questions importantes à aborder dans ces négociations commerciales. Je ne suis guère satisfait de la manière dont se déroulent les événements. La population que je représente à la Chambre des communes n'est pas satisfaite non plus. Il est temps que le gouvernement commence à faire preuve de plus de maîtrise dans ce dossier.

M. O'Neil: Monsieur le Président, je suis toujours étonné de l'indignation manifestée par le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) et les autres députés de l'opposition lorsqu'ils entendent dire que les États-Unis parlent publiquement des concessions qu'ils espèrent obtenir dans ces négociations. Il me semble que cela est tout à fait prévisible et il serait très surprenant que M. Murphy, le négociateur américain, ne révèle pas les concessions qu'il désire obtenir du Canada. Ce sont les députés comme le député de Glengarry—Prescott—Russell qui viennent prêter main forte à M. Murphy par le ton de leurs déclarations à la Chambre.

Le député a mentionné le problème du dragage. Il démontre qu'il est nécessaire d'avoir un accès stable, élargi et permanent au marché américain. C'est justement ce que visent les négociations. Il n'y a pas d'entente à critiquer. Nous travaillons pour en conclure une. Donner à entendre aux agriculteurs ou à

tout autre groupe de Canadiens qu'ils perdront ceci ou cela dans ces négociations n'est pas seulement prématuré, mais parfaitement malhonnête. Les négociations ont été amorcées parce que nous voulons donner à tous les Canadiens la possibilité de conserver et d'améliorer leurs possibilités de développement économique.

M. Boudria: Monsieur le Président, le député a fait des observations, mais il n'a pas posé de question. Je vais toutefois commenter brièvement les observations du député de Cape Breton Highlands—Canso (M. O'Neil).

Le député a commencé par dire que M. Murphy ou ses confrères américains sont censés faire des déclarations officielles, comme c'est d'ailleurs le cas, tout comme notre négociateur est censé se taire; or je ne vois pas ce qu'il y a de logique dans tout cela. Que ces gens négocient en privé ou en plubic, ils devraient observer les mêmes règles du jeu. On ne saurait imposer certaines règles à un groupe et d'autres à l'autre groupe.

Quand j'interviens à la Chambre des communes, j'imagine qu'un membre du congrès aux États-Unis voudra s'assurer que son domaine est bien protégé. Et il en a parfaitement le droit. Mais j'ai moi aussi le droit d'exposer mon point de vue pour m'assurer que l'on protégera les intérêts des agriculteurs, des fabricants de chaussures, des travailleurs d'usines et de tous les électeurs de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell qui m'ont chargé de les représenter à la Chambre des communes, et c'est précisément ce que je compte faire.

M. McDermid: Monsieur le Président, je voudrais poser une petite question. Je remercie le député de prendre la défense de ses électeurs des collectivités rurales. Je me suis entretenu avec les porte-parole de nombreuses associations agricoles, notamment celle des producteurs laitiers, non seulement dans ma région, mais un peu partout dans la province et le Canada en général.

Ce qui me plaît à propos de ces négociations, ce sont les consultations auxquelles nous procédons. Jamais un projet de cette importance n'a donné lieu à des consultations aussi intenses. Ces dernières se sont révélées très avantageuses et elles ont permis au gouvernement et à nos négociateurs de recueillir des renseignements très précieux.

Dans sa dernière phrase le député de Glengarry—Prescott—Russell disait que le gouvernement avait intérêt à se raviser et à faire quelque chose. Le gouvernement fait quelque chose. Nous négocions un accord commercial bilatéral avec les États-Unis.

Les libéraux n'ont pas encore arrêté leur politique à ce sujet. Il y a d'un côté le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) qui est contre les négociations. Il y a de l'autre le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) qui est en faveur des négociations. Le très honorable chef de l'opposition officielle (M. Turner) est d'accord avec tous les deux. Nous ne connaissons pas au juste la position du parti libéral et nous ignorons ce qu'il ferait d'autre. Est-ce que les libéraux négocieraient un accord bilatéral avec les États-Unis, qui sont notre principal partenaire commercial et qui constituent le plus gros bloc commercial du monde actuellement? Ou est-ce qu'ils s'en tiendraient aux méthodes du GATT, qui traînent en longueur, avec probablement quatre ans de négociations et encore des années de mise en place par la suite? Qu'est-ce que les libéraux feraient au juste au sujet des négociations commerciales? Est-ce qu'ils négocieraient ou courraient-ils se cacher?

M. Boudria: Monsieur le Président, ceux qui courent se cacher quand le débat s'anime un peu trop, ce sont ceux d'en face. Ce sont eux qui ont fait 338 promesses et qui ont essayé d'en éluder la plupart, sinon toutes, à l'exception de la peine capitale, qui est sans doute la seule au sujet de laquelle ils n'auraient pas dû s'exécuter.

Je ne m'excuse pas de ce que mon parti demande des comptes au gouvernement. Nous essayons de dire au gouvernement qu'il ne peut pas dire une chose en 1983, une autre en 1984 et encore une autre en 1985, pour ensuite parler de libre-échange en 1986. C'est une chose que les Canadiens ne supporteront pas. Ce qu'il nous faut c'est un gouvernement qui soit honnête et sincère avec la population, qui nous dise exactement ce qui se passe au fur et à mesure, même s'il y a certaines choses dans les négociations qui doivent se faire en privé. N'importe quel négociateur sait cela, et tous les députés le savent.

Mais le gouvernement nous doit quand même des assurances élémentaires, et il ne nous les fournit pas. Et en plus, il ne nous fournit pas ce que le même gouvernement et le même premier ministre ont promis il y a un certain temps. Je pourrais relire chacune de ces déclarations contradictoires que j'ai lues il y a dix minutes. Ce n'est pas pour cela que le gouvernement a été élu. Il n'a pas été élu pour dire une chose et faire le contraire. Le gouvernement a été élu pour gouverner.

Notre rôle à la Chambre des communes, c'est de demander des comptes au gouvernement. Quant à moi, j'ai l'intention de continuer à le faire. Je ne veux pas voir le gouvernement abandonner le système de gestion de l'offre alors qu'il a refusé jusqu'ici de donner l'assurance qu'il ne le ferait pas. Je mets au défi le député d'en face de me montrer dans la documentation distribuée dans les centres commerciaux hier où il est dit que la gestion de l'offre va être protégée. Je vais même lui prêter mon exemplaire du document s'il ne l'a pas.

• (1630)

M. Waddell: Monsieur le Président, j'ai un bref commentaire et une question. A ce qu'il me semble, il y a trois aspects dans ce débat. Le premier, c'est une controverse sur ce qu'a dit M. Reisman, le négociateur du libre-échange. Le ministre affirme que le gouvernement et M. Reisman disent la même chose. Le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) affirme qu'ils se contredisent et que cela nuit aux négociations.

Le deuxième aspect du débat porte sur Investissement Canada. La députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald) a fait valoir qu'Investissement Canada ne remplit pas bien son rôle lorsqu'il s'agit de surveiller si les entreprises étrangères qui rachètent des entreprises canadiennes respectent leurs engagements.

Le troisième aspect touche le vaste débat idéologique qui entoure la question de l'investissement étranger. Le NPD a une position plutôt claire là-dessus, je crois. Nous ne sommes pas contre l'investissement étranger, mais nous croyons qu'il doit être contrôlé. Les investisseurs doivent être forcés de réinvestir leurs profits, de mener des activités de recherche et de développement au Canada, de prendre des Canadiens dans leurs conseils d'administration et en tant qu'associés, de faire un effort pour acheter des produits canadiens et, enfin,

d'employer des Canadiens et d'agir comme de bons citoyens en tant que personnes morales au Canada.

J'ai exposé ce que je considère comme une position raisonnable en ce qui a trait à l'investissement étranger et je signale au député que nous allons avoir beaucoup plus d'investissements étrangers à l'avenir. Lorsque Hong Kong ne sera plus sous la tutelle britannique, nous allons obtenir beaucoup d'investissements de là-bas. Cela se produit déjà dans l'ouest du Canada.

Le député souscrit-il à ce genre de dispositions en ce qui concerne le contrôle des investissements étrangers? Y voit-il quelque chose à retrancher ou à ajouter? Aurait-il d'autres propositions utiles à faire à cet égard?

M. Boudria: Monsieur le Président, pour gagner du temps, je vais parler tout de suite de ce que le député a qualifié de débat idéologique sur le contrôle des investissements étrangers. Il n'est pas sans savoir, et je crois que l'un de ses collègues l'a signalé de même que le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), que Investissement Canada n'a refusé aucune demande si l'on en juge par son rapport annuel. Je trouve cela très éloquent. Ou bien les demandes étaient tellement fantastiques que personne n'osait les refuser, ce qui est peu probable, ou, ce qui l'est davantage, le gouvernement a fermement pour politique de ne refuser aucune demande. Il aurait deux raisons d'adopter pareille politique: d'abord, parce que cela correspond à son idéologie; ensuite, parce qu'il ne voudrait pas offenser les Américains pendant qu'il négocie avec eux un accord sur le libre-échange. Les deux raisons sont mauvaises à mon avis. Quand on négocie, il ne faut jamais commencer par céder. On ne sert pas les intérêts du pays en cédant avant d'avoir commencé ou à mi-chemin. Les Américains n'ont certainement pas cessé de nous imposer des droits compensateurs pendant qu'ils négociaient.

Pour ce qui est des prises de contrôle, je n'y étais pour rien, mais l'ancien gouvernement libéral a adopté la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Peut-être présentait-elle des défauts. Elle a certainement fait tiquer certaines personnes aux États-Unis. Peut-être aurait-il fallu lui apporter des modifications. Certains ont signalé à la Chambre qu'il fallait faire une demande pour vendre des hot-dogs. Ces exigences étaient peut-être parfois déraisonnables, mais n'oublions pas que McDonald est la chaîne de restaurants la plus importante au monde alors qu'elle vend de simples hamburgers. C'est une affaire importante. Néanmoins, nous avons besoin de soumettre l'investissement étranger à un contrôle peut-être pas identique, mais semblable à celui de l'AEIE. Nous avons besoin d'une certaine protection.

Ensuite, en ce qui concerne la recherche, n'oublions pas que depuis l'arrivée du gouvernement conservateur au pouvoir, les prises de contrôle ont représenté 94 p. 100 de l'investissement étranger. Le Conseil des sciences du Canada a dit très clairement qu'en pareilles circonstances on ne faisait pas de recherches dans les succursales. Ce n'est pas bon pour notre pays. Au cours du débat sur le projet de loi C-22, la Loi sur les médicaments, nous voulions qu'on nous garantisse qu'il y aurait de la recherche et pas seulement des succursales.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée. Nous poursuivons le débat.

[*Français*]

Mme Claudy Mailly (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je suis très fière de représenter la ministre des Communications (M^me^ MacDonald) dans ce débat sur une question d'importance historique pour mon pays.

[*Traduction*]

Je suis également fière de pouvoir dire que notre gouvernement a réussi à bâtir un pays plus fort, plus sain et plus dynamique, qui n'a jamais été aussi sûr de son identité. Un pays dont la souveraineté culturelle n'a jamais été aussi importante. Un pays qui est récemment parvenu à une nouvelle maturité, comme en témoigne la façon dont les 10 premiers ministres provinciaux représentant la totalité du peuple canadien ont accepté d'inclure ma province natale dans l'accord constitutionnel. C'est également un pays dont les communautés artistique et culturelle n'ont jamais occupé une place plus importante dans les priorités d'un gouvernement.

Malheureusement, nous étudions aujourd'hui une motion tout à fait malavisée à propos d'une question aussi cruciale que l'avenir économique de notre pays. Cette motion est totalement répréhensible. Pourquoi? Parce qu'elle vise à créer l'incertitude. Pourtant, j'ai foi dans la population canadienne, contrairement aux néo-démocrates qui craignent la libre expression du choix du public. Je crois au bon sens des Canadiens et à leur sens de la fierté. Je pense aussi qu'il se renforce chaque jour plutôt que de s'affaiblir.

Je ne suis pas timide et la plupart des Canadiens ne le sont pas non plus. C'est pourquoi je m'attriste de voir que cette motion prétend que notre nation est menacée, que le Canada a reçu des demandes des États-Unis qui «exigent une liberté totale d'investissement au Canada». Quelle stupidité. Hier, le chef de l'opposition officielle (M. Turner) disait que nos voisins avaient demandé «le droit absolu d'acheter n'importe quelle entreprise canadienne selon leur bon plaisir». Il a parlé ensuite de la «liberté totale d'investir». Qu'entendons-nous aujourd'hui? Nous entendons une «liberté totale d'investissement» qui mettrait en danger «la souveraineté et l'intégrité culturelle du Canada». Hier, il citait des articles de journaux relatant une entrevue avec notre négociateur en chef, Simon Reisman, et demandait pourquoi le gouvernement n'avait pas dit non aux suggestions que l'investisseur américain puisse acheter nos journaux, nos postes de radio ou de télévision ou nos maisons d'édition.

• (1640)

Le chef de l'opposition n'a pas très bien lu les journaux, hier. Il me semble que cela lui arrive de plus en plus souvent ces temps-ci. Il devrait regarder ces articles de plus près, comme tous les Canadiens qui s'intéressent aux négociations sur le libre-échange et au ferme engagement de notre gouvernement de renforcer et de promouvoir nos industries culturelles et notre identité nationale.

Je voudrais citer rapidement un article de Terrence Wills paru dans la *Gazette*. Il dit:

> Le mandat de Reisman ne prévoit pas . . .

. . . je fais remarquer que c'est ne prévoit «pas» . . .

> . . . la négociation des restrictions imposées sur la propriété américaine dans le secteur des banques à charte canadiennes, des journaux, de la radio et de la télévision.

Ces propos sont d'un porte-parole des médias. Voici ce qu'on ajoute plus loin:

> L'équipe canadienne n'est pas non plus autorisée à négocier nos politiques de participation majoritaire dans le domaine de l'édition et au sein des conseils d'administration des sociétés étrangères.

Toutes les bêtises du député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) qui vient de partir après nous avoir débité un discours moche comme d'habitude . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je rappelle à la députée qu'elle ne peut commenter la présence ou l'absence d'un député. La personne concernée pourrait être dans le couloir en train de la regarder à la télévision. Je doute que ce genre de réflexion soit bien utile à cette heure-ci de la journée.

Mme Mailly: Je regrette, monsieur le Président, je me suis laissée emporter. Mais je ne peux m'empêcher de remarquer qu'il n'y a personne de l'autre côté et que c'est une motion néo-démocrate que nous étudions. Je me sens un peu mal à l'aise de parler à mes propres gens. Je prêche à des convertis.

Je disais donc que cet article ne pouvait pas être plus clair. M. Reisman est indiscutablement tenu de préserver et de protéger les industries culturelles canadiennes. Elles ne sont pas en cause dans ces pourparlers. Je n'apprends rien à la Chambre. C'est la position explicite du gouvernement depuis le tout début des négociations commerciales. Le premier ministre (M. Mulroney), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), la ministre du Commerce extérieur (M[lle] Carney), la ministre des Communications (M[lle] MacDonald) et beaucoup, beaucoup d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre ont maintes fois rappelé notre position aux Canadiens, aux Américains et aux députés d'en face.

Les députés se souviennent du discours qu'a prononcé le premier ministre à la Chambre en septembre 1985. Voici ce qu'il a déclaré:

> Notre souveraineté politique, notre régime de programmes sociaux, notre engagement à combattre les inégalités régionales, notre identité culturelle unique et notre caractère linguistique particulier constituent l'essence de notre pays. Ils ne sont pas en cause dans ces négociations.

[*Français*]

Donc, je le répète, monsieur le Président, ni notre souveraineté politique ni nos programmes d'aide sociale ni notre lutte contre les disparités régionales, ce grand malaise canadien qu'on a essayé de régler en dépensant des sommes énormes mais qui demeure quand même, et certainement pas notre identité culturelle ou notre langue, monsieur le Président, ne sont en cause dans des négociations commerciales.

[*Traduction*]

La motion à l'étude laisse entendre que le gouvernement n'a pas été assez ferme sur ce point avec les Américains. Les motionnaires ont sûrement oublié le message que le premier ministre a communiqué directement aux Américains dans le discours qu'il a prononcé à Chicago en décembre 1985. Voici ce qu'il a déclaré:

> Quand le moment sera venu de discuter de meilleures règles commerciales touchant les industries culturelles, il vous faudra comprendre que ce notre souveraineté culturelle est aussi cruciale pour notre vie nationale que la souveraineté politique . . . Aux États-Unis, vous invoquez la sécurité nationale dans beaucoup plus de secteurs que nous; au Canada, nous défendons plus que vous le principe de la souveraineté culturelle.

[*Français*]

C'est également ce que la ministre du Commerce extérieur (M[me] Carney) avait en tête lorsqu'elle a dit en octobre dernier: Nous avons déclaré très clairement à nos négociateurs que la capacité du gouvernement actuel de protéger et d'enrichir la culture canadienne ne fera l'objet d'aucune négociation. L'essence de la spécificité canadienne ne peut ni ne doit faire l'objet de compromis. C'est très clair. Ou encore, comme le déclarait à ce propos le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) à une autre occasion: La question de savoir si des industries culturelles canadiennes spécifiques requièrent des mesures spécifiques d'appui est une question de politique intérieure qui tombe en dehors des négociations commerciales.

[*Traduction*]

Comme vous pouvez le voir, monsieur le Président, la position du gouvernement est claire et nette. Prétendre le contraire, je le répète, c'est faire preuve de malveillance, ce qui est une façon polie de dire qu'ils déforment un peu la vérité. Tous les députés savent combien de fois cette question a été soulevée à la Chambre et avec quelle franchise nous avons dit et répété que nous sommes fermement convaincus qu'il faut maintenir et améliorer les mesures d'aide aux arts aux industries culturelles.

Il y a huit semaines à peine, la Chambre a passé une journée à débattre une motion de la ministre du Commerce extérieur visant à appuyer les négociations. Dans cette motion, il était dit très clairement que le gouvernement continuerait à protéger notre souveraineté politique, nos programmes sociaux, nos régimes de commercialisation des produits agricoles, l'industrie automobile et notre identité culturelle exceptionnelle.

Au cours du débat, la ministre des Communications a parlé de la nouvelle maturité de notre pays, de la force inhérente de notre caractère national, de l'assurance d'un pays dont l'identité n'est plus remise en question. Elle nous a rappelé à tous la richesse de notre patrimoine, les nombreux événements historiques qui ont rasemblé des peuples de diverses cultures pour constituer une société exceptionnelle fière de son patrimoine et distincte de par ses traditions sociales, culturelles et politiques.

Notre pays est ouvert sur l'extérieur, il fait entendre sa voix et sentir sa présence dans le monde entier et dans bien des domaines; dans l'architecture et dans les arts, dans la musique et dans la danse, dans les sciences, la médecine, le génie et le commerce, pour n'en citer que quelques-uns.

[*Français*]

Les communications et d'autres liens culturels qui revêtent une importance cruciale pour l'unité de notre pays sont le fruit de notre démographie, de nos cultures ancestrales, de notre mosaïque spéciale et de la diversité que les gens de chaque coin du monde ont apportées et continuent d'apporter à notre vaste pays. Le Canada jouit d'une position unique au monde, d'une position dont il peut être fier. En effet, notre pays est à la fois membre du Commonwealth des pays d'expression anglophone et de la Francophonie, ce qui lui permet d'entretenir des relations privilégiées avec une centaine d'autres pays.

Nous sommes en train de développer aussi, monsieur le Président, des liens privilégiés avec les pays de la périphérie de l'Asie, un autre réseau de pays qui partagent des buts et des aspirations en commun avec nous, qu'il s'agisse de commerce et même d'un désir d'améliorer le niveau de vie de leurs gens. D'ailleurs, le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) a mentionné tout à l'heure qu'il voyait peut-être comme une menace ce nouvel élan d'accord avec les pays de la périphérie de l'Asie, et moi, monsieur le Président, je vous dis très simplement que ce n'est pas une menace, comme la fierté du Québec, son désir de s'exprimer à l'intérieur de notre grand pays, n'était pas une menace pour le pays, et nous l'avons reconnu. Nous savons aujourd'hui qu'en faisant la force de nos régions, de nos provinces, de nos cultures, nous faisons la force du pays. Alors il ne faut pas craindre la venue des idées d'ailleurs et les nouvelles alliances qui peuvent confirmer notre culture et notre identité et non lui nuire.

Par sa reconnaissance du besoin d'un dialogue suivi avec le Québec, notre gouvernement a pu réaliser une percée historique dans ses relations avec cette province. Les décisions relatives à la culture et aux communications sont maintenant préparées dans un esprit de coopération et de bonne entente, un esprit qui n'avait jamais existé auparavant entre Ottawa et Québec. On le voit d'ailleurs, monsieur le Président: le deuxième Sommet de la francophonie qui va avoir lieu chez nous et, pendant 20 ans, on n'a pas réussi à tenir un Sommet de ce genre, mais là nous en sommes rendus à notre deuxième!

Notre gouvernement peut être satisfait de son bilan en ce qui concerne l'appui accordé aux instruments culturels. Il a en effet créé des organismes culturels, lancé des programmes d'aide et adopté des règlements et des mesures fiscales à cet égard. Il est indéniable que ces initiatives jouent un rôle essentiel en stimulant et en soutenant les réalisations culturelles de notre pays. Nos négociateurs le font clairement savoir aux Américains. Il n'est pas question de toucher à ces institutions ni à notre capacité souveraine de prendre des mesures nouvelles ou différentes selon l'évolution de notre situation.

• (1650)

[*Traduction*]

Les députés ministériels ont souvent parlé des besoins particuliers de nos artistes et de nos créateurs et de la nécessité de maintenir des programmes de soutien à l'intention des industries culturelles. Nous ne nous sommes pas contentés d'en parler. Nous avons manifesté notre engagement en adoptant des mesures judicieuses, bien planifiées et positives destinées à répondre directement aux préoccupations exprimées par les milieux artistiques et culturels.

Quand le gouvernement est arrivé au pouvoir, il s'est lancé dans un programme de consultations approfondies et intensives touchant presque tous les aspects du domaine culturel. Nous avons pris connaissance de plusieurs rapports présentés à la Chambre par le comité permanent chargé d'étudier les divers aspects de la culture et des communications. Ce sont des rapports mûrement réfléchis, très utiles au ministre pour préparer les textes législatifs. Une partie de cette législation a déjà été présentée, et le reste va suivre. Nous ne nous contentons pas de parler d'aider les industries culturelles.

Loin de nous en tenir aux consultations, nous avons agi. Grâce à ces actions, nous avons clairement montré aux Canadiens et aux Américains, qui nous écoutent, qu'il n'était pas question de négocier l'aptitude des Canadiens à s'exprimer au Canada et dans le monde entier.

J'aimerais rappeler aux députés quelques-unes de ces initiatives afin de nous permettre de porter un jugement plus éclairé sur la motion dont nous sommes saisis. La Loi sur Investissement Canada a été l'une des premières initiaves législatives de notre gouvernement. Les préoccupations culturelles occupent une place centrale dans cette loi, qui accorde un statut spécial aux industries culturelles, et les soumet à des procédures d'examen plus rigoureuses. Le message est parfaitement clair.

Dans la même veine, le gouvernement a adopté une politique de l'édition destinée à protéger la santé de l'industrie canadienne de l'édition. Nous avons aussi mis sur pied un solide programme de développement de l'édition de nouveaux livres, et nous avons accru le financement du Conseil des arts du Canada afin d'aider les écrivains canadiens. Le gouvernement a aussi créé un nouveau fonds de production et de distribution de longs métrages et un fonds d'aide aux activités de doublage et de sous-titrage.

Nous avons ouvert les portes afin de permettre à l'industrie cinématographique de bénéficier d'autres programmes gouvernementaux auxquels elle n'avait pas accès auparavant. Les crédits à la formation d'Emploi et Immigration Canada ont par exemple servi à aider Norman Jewison à créer un institut du film à Toronto.

[*Français*]

Nous avons mis sur pied le programme d'aide à l'industrie de l'enregistrement sonore afin d'encourager le secteur canadien du disque à produire et à mettre en marché des programmes et des produits musicaux. Nous avons affecté des crédits supplémentaires au Conseil des arts du Canada pour améliorer l'accès aux arts d'interprétation partout au Canada et stabiliser le plus possible la situation financière des entreprises artistiques. Nous avons instauré le droit de prêts publics qui indemnise les auteurs canadiens pour le prêt de leurs oeuvres par les bibliothèques. Cela ne s'est jamais vu, monsieur le Président. Nous avons établi un fonds spécial destiné à accroître l'efficacité et l'accessibilité des archives publiques et des bibliothèques. Nous avons adopté des nouvelles mesures en matière de télévision de langue française. Nous reconnaissons le caractère distinct de la radiodiffusion de langue française et considérons comme étant de première importance le besoin de concevoir des politiques précises en fonction de ces réalités propres. Le gouvernement croit fermement à l'amélioration du choix des émissions offertes en langue française partout au Canada. Pas juste au Québec, partout au Canada! C'est pourquoi nous participons au niveau canadien, à la chaîne française de TV Ontario et, au niveau international, au réseau TV-5, dont les émissions sont diffusées en Europe et en Afrique. Nous faisons donc partie, monsieur le Président, de la grande fraternité française dans le monde entier.

[*Traduction*]

Pour l'instant, le gouvernement prépare une mesure législative sur l'octroi de permis d'importation de films au Canada. Cette mesure permettra au Canada pour la première fois en

presque 60 ans, d'exister en tant que marché national distinct du cinéma. Auparavant, le Canada n'avait pas ce statut.

Dans le domaine de la radiodiffusion, où se pose le problème le plus délicat d'équilibre entre les productions culturelles canadiennes et étrangères, nous allons procéder à une révision en profondeur de la Loi sur la radiodiffusion. D'ici quelques jours, nous allons présenter un nouveau projet de loi sur les droits d'auteur.

Toutes ces initiatives couvrent toute la gamme des activités du secteur culturel. Elles nourrissent les créateurs et les acteurs, et elles sont une source de santé économique pour nos industries culturelles. Ces initiatives ne visent pas à limiter la liberté de choix mais à l'accroître en veillant à ce que nous tous, consommateurs d'oeuvres d'art et de produits culturels, nous puissions faire notre choix parmi des images, des idées et de la musique canadiennes et parmi les meilleures oeuvres étrangères.

Ces mesures ne sont pas le fruit du travail d'un gouvernement qui prend la souveraineté culturelle à la légère. Ce n'est pas l'oeuvre d'un gouvernement disposé à sacrifier l'identité nationale pour des raisons d'ordre politique ou économique. Ce sont des mesures qui témoignent de la bonne volonté du gouvernement, et ce témoignage a été entendu et respecté par les deux parties au cours des négociations sur le libre-échange.

M. O'Neil: Monsieur le Président, je tiens à féliciter la députée de Gatineau (M^me^ Mailly) pour son discours très soigné et très bien documenté sur les négociations avec les États-Unis. Je suis surtout heureux d'entendre ses références aux institutions culturelles et au tissu culturel de ce pays, représentant , comme elle, un élément unique de notre Confédération.

Pense-t-elle que l'accord sur le libre-échange sera analogue au Pacte de l'automobile? Dans l'est du Canada, on critique l'accord commercial; lorsque nous songeons au Pacte de l'automobile, nous nous demandons commment le député d'Oshawa (M. Broadbent) ose s'opposer à un accord qui sera aussi profitable pour la région de l'Atlantique que le Pacte de l'automobile l'est pour sa circonscription.

Mme Mailly: Monsieur le Président, si ces deux accords n'ont pas la même ampleur ils ont bien des éléments en commun.

La première réaction de l'opposition, y compris celle de l'ancien gouvernement libéral et de l'opposition socialiste, au projet de Pacte de l'automobile a été de manifester une vive opposition, une grande inquiétude et à se faire les prophètes de malheur. C'est la même chose qui se produit dans ce cas-ci. Il y a des analogies avec le Pacte de l'automobile. Il y a aussi une forte ressemblance entre les deux accords sur le plan des avantages pour notre pays.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 heures, je dois signaler à la Chambre que conformément au paragraphe 82(12) du Règlement, les délibérations sur la motion sont terminées.

Conformément à la motion adoptée le jeudi 21 mai 1987, la Chambre s'ajourne jusqu'au mardi 26 mai 1987, à 11 heures, conformément au paragrapghe 3(1) du règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 26 mai 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE À LA 77E CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta-Nord): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation parlementaire officielle qui a représenté le Canada à la soixante-dix-septième conférence interparlementaire, tenue à Managua, au Nicaragua, du 27 avril au 2 mai 1987.

(*Note de l'Éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*)

* * *

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PLAN DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pile de pétitions de la part de citoyens de Falkland, Avola, Lions Bay, Sorrento et Monte Creek, en Colombie-Britannique.

Ils trouvent inquiétant que le gouvernement fédéral ait donné pour objectif à la Société canadienne des Postes de parvenir à l'autonomie financière d'ici 1990, et croient que cet objectif se traduira par des compressions budgétaires et la détérioration des services postaux, et se réalisera donc au détriment du service aux consommateurs canadiens, notamment ceux des régions rurales.

Ils croient également que les mesures projetées ont déjà entraîné la fermeture de nombreux bureaux de poste ruraux et la suppression de circuits de livraison en région rurale, ce qui représentera une réduction radicale des services dans les petites localités.

Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement de donner pour priorité absolue à Postes Canada d'améliorer ses services et de lui ordonner de cesser de fermer les bureaux de poste ruraux et de supprimer les circuits de livraison rurale.

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION JURIDIQUE

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta-Nord): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, je désire présenter la pétition suivante: Attendu que tous les êtres humains méritent d'être protégés juridiquement contre les attentats injustes à leur vie et que la loi actuelle concernant l'avortement n'accorde pas une telle protection, les soussignés, vos pétitionnaires, demandent humblement au Parlement de modifier le Code criminel de manière que la loi protège de l'avortement les êtres humains qui ne sont pas encore nés.

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter ce matin un certain nombre de pétitions signées par des citoyens de Fort Frances qui demandent au Parlement d'appuyer l'adoption de la motion M-37.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 114.

[*Texte*]

LES DÉTENUS DE PLUS DE 60 ANS DANS LES ÉTABLISSEMENTS FÉDÉRAUX

Question nº 114—**M. Nunziata:**

Combien de détenus dans les établissements fédéraux à sécurité *a*) maximum, *b*) moyenne, *c*) minimum ont plus de 60 ans et, dans chaque cas, quel est l'âge de l'intéressé et, quand sera-t-il admissible à la libération conditionnelle?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Les renseignements requis sont les suivants:

(a) Nombre de détenus dans les établissements à sécurité maximum: 8

Date de naissance	Date admissible à la libération conditionnelle
1924-01-14	1992-06-21
1925-10-15	2005-12-18
1922-10-12	1978-02-10
1920-05-21	1979-02-17
1925-06-24	1988-05-28
1921-02-17	1973-11-23
1922-09-04	1988-09-13
1925-01-19	1992-06-21

Questions au Feuilleton

(b) Nombre de détenus dans les établissements à sécurité moyenne: 73

1923-06-13	1992-05-21
1921-05-17	1987-03-19
1923-06-18	1977-06-19
1921-04-01	1990-04-21
1921-07-07	1986-03-29
1926-04-13	1986-09-04
1917-07-19	1974-03-20
1921-04-21	1987-12-18
1921-11-18	1988-01-24
1925-06-04	1987-03-21
1925-07-09	1987-01-17
1926-01-01	1991-07-04
1923-05-20	1990-04-18
1923-12-05	1977-03-20
1920-11-20	1974-09-23
1926-01-17	2009-12-25
1918-10-28	1977-08-15
1924-01-24	1976-01-16
1925-03-30	1977-03-12
1922-02-26	2002-02-10
1919-09-25	1990-02-04
1922-10-06	1988-07-24
1923-10-02	1981-09-29
1919-06-11	1995-09-05
1924-03-12	1986-01-30
1913-09-03	1974-05-24
1924-12-14	1987-10-23
1924-09-20	1985-10-02
1919-07-05	1973-10-10
1925-09-15	1982-10-02
1923-06-11	1987-08-07
1926-03-04	1987-05-31
1925-07-28	1988-03-10
1924-12-25	1987-05-15
1912-06-15	1979-09-10
1914-02-15	1993-11-15
1924-08-28	1987-05-23
1925-07-16	1990-05-11
1911-10-01	1989-02-28
1920-05-01	1977-10-01
1926-04-19	1993-04-08
1925-03-11	1986-08-22
1925-05-13	1979-05-29
1923-01-11	1994-01-12
1924-10-04	1984-06-05
1920-08-31	1986-09-08
1916-03-29	1988-01-23
1922-09-23	1988-01-09
1908-10-31	1988-05-10
1921-08-26	1976-04-06
1913-10-26	1980-11-21
1915-02-15	1988-02-28
1917-07-01	1970-11-06
1917-04-03	1969-10-15
1924-03-19	1972-03-18
1924-06-03	1983-08-08
1916-06-23	1956-07-13
1901-07-22	1966-05-03
1925-01-23	1983-04-08
1921-02-17	1987-10-02
1924-12-16	1967-05-24
1916-05-10	1987-10-08
1920-05-13	1986-07-06
1923-03-26	1986-06-06
1923-08-25	1988-10-27
1914-02-02	1979-10-27
1926-03-11	1983-12-16
1913-03-10	1987-07-27
1923-10-19	1971-07-02
1916-05-06	1987-09-03
1915-11-27	1987-09-12
1924-08-25	1980-07-19
1921-01-07	1990-08-26

(c) Nombre de détenus dans les établissements à sécurité minimum: 37

1914-12-04	1987-12-24
1924-06-03	1986-12-15
1925-03-11	1992-01-16
1921-04-27	1986-08-21
1916-08-05	1988-03-27
1925-11-23	1987-05-26
1920-01-10	1989-10-06
1921-10-10	1987-12-15
1924-01-31	1981-10-09
1919-01-20	1988-08-03
1925-03-13	1986-05-31
1921-09-24	1987-03-04
1922-12-12	1988-03-26
1922-07-29	1989-03-16
1922-06-22	1988-02-13
1917-04-06	1969-07-16
1920-01-13	1995-04-03
1922-06-27	1988-05-02
1923-01-17	1988-04-14
1919-08-25	1987-06-03
1919-12-27	1984-09-01
1921-07-21	1989-04-17
1925-04-15	1985-12-15
1925-03-19	1972-08-17
1926-03-09	1985-09-30
1918-12-13	1989-06-04
1923-03-01	1984-11-15
1920-12-30	1986-10-04
1924-07-11	1987-04-16
1925-05-05	1986-09-25
1909-10-02	1990-08-02
1920-05-13	1985-09-26
1916-07-28	1972-10-28
1923-10-02	1988-10-15
1923-04-07	1976-06-28
1923-08-31	1980-07-31
1925-07-11	1969-06-21

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. le Président: Avant de passer à l'ordre du jour, je rappelle aux députés que j'avais promis de rendre une décision ce matin et que je suis disposé à le faire dès maintenant.

Je demande l'attention de la Chambre, et j'assure au très honorable chef de l'opposition (M. Turner) que je ne prendrai pas trop de temps.

* * *

• (1110)

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PRÉTENDUE VIOLATION DES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision au sujet de la question de privilège soulevée par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) le jeudi 21 mai.

[*Français*]

J'ai étudié très attentivement la question de l'honorable député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) dont s'est plaint le ministre, ainsi que les échanges qui ont suivi la plainte du ministre. Je remercie tous les députés qui ont participé à la discussion parce qu'on a abordé des aspects qui vont plus loin que les limites étroites d'une question précise, aspects qui nous intéressent tous considérablement et que j'aborderai au cours de la présente décision.

[*Traduction*]

Dans une décision précédente que j'ai rendue le 5 mai, j'ai mis en garde les députés contre l'utilisation abusive du privilège absolu qui nous est accordé en ce qui a trait à la liberté d'expression. J'ai déclaré alors:

> Les questions concernant les lignes directrices sur les conflits d'intérêts sont tout à fait justifiées, bien entendu. Les députés ont le droit de fonder leurs questions sur les renseignements qu'ils ont réussi à obtenir et à vérifier.

La question du député de Vancouver—Kingsway était manifestement reliée à un conflit d'intérêts, même s'il a précisé au moyen d'une question supplémentaire qu'il ne visait pas le ministre. Par contre, au cours de cette question, il a nommé une personne qui s'occupait de recueillir des fonds pour l'association de comté du ministre. Ainsi, certains députés qui ont participé au débat ont dit craindre un abus possible de notre privilège absolu en ce qui a trait à la liberté d'expression, surtout lorsque des gens de l'extérieur sont nommés. En effet, d'une part, ces gens peuvent être calomniés en toute impunité, sans qu'ils n'aient aucun recours, et d'autre part, le seul fait de les nommer peut laisser entendre qu'ils ont commis des irrégularités.

Les médias s'empressent toujours de rapporter tout ce qui sent le scandale ou qui peut paraître louche, et on peut ainsi créer de fausses impressions, pas nécessairement de façon intentionnelle, en posant des questions comme celle que le député de Vancouver—Kingsway a adressée au ministre de la Consommation et des Corporations.

Je pense que je dois répéter ce que j'ai déjà déclaré, à savoir que le privilège absolu des députés est nécessaire à la liberté d'expression. Il est essentiel, car les députés doivent pouvoir s'exprimer sans aucune crainte. C'est là, bien entendu, la raison pour laquelle on nous a accordé ce privilège, comme en témoigne l'histoire. Cependant, nous vivons à une époque où tout ce qui se dit dans cette enceinte est répété dans tout le pays, et c'est pourquoi j'ai déjà signalé et je répète qu'il convient de se montrer prudent et de se rappeler qu'il ne faut pas abuser de ce grand privilège qui est le nôtre.

Lorsqu'il a formulé sa plainte, le ministre l'a fait non seulement en son nom personnel, mais également afin de défendre la personne nommée dans la question. Le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre (M. Lewis) a parlé, quant à lui, de questions qui calomnient dans notre enceinte non seulement le ministre, mais également des personnes innocentes.

En tant que président du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, le député de Peace River (M. Cooper) s'intéresse particulièrement à cet aspect fondamental de nos responsabilités et à ce titre, il s'est penché sur la question. En toute franchise, j'ai apprécié son exposé réfléchi du problème, et j'ai parfaitement compris qu'il se dise inquiet face, comme il l'a signalé, à une pratique de plus en plus répandue à la Chambre des communes qui consiste à nommer dans cette enceinte des gens qui ne sont pas députés et qui n'ont par conséquent ni la possibilité ni le droit de se défendre.

Je suis persuadé que tous les députés reconnaissent qu'il nous incombe de protéger les innocents, non seulement contre les calomnies pures et simples, mais également contre toute attaque directe ou indirecte.

Si la Chambre le permet, je voudrais maintenant me pencher sur la question des conflits d'intérêts et plus précisément sur les relations d'un député en particulier avec les personnes qui s'occupent activement de recueillir des fonds au nom de son association de comté. Ces observations, bien entendu, peuvent s'appliquer aux relations entre n'importe quel député et toute personne membre de son association de comté qui se charge de n'importe quelle activité tendant à le soutenir.

Le ministre de la Consommation et des Corporations a reconnu franchement que certains membres influents de son association de comté travaillaient pour des sociétés pétrolières. Il a poursuivi en ces termes:

> Il doit y avoir au moins une centaine de députés à la Chambre qui ont des agriculteurs comme membres de leurs associations, mais cela ne les empêche pas de participer régulièrement aux débats sur l'agriculture et de voter sur des mesures agricoles. Il y a probablement au moins une trentaine de députés de l'opposition dont les associations incluent des chefs syndicaux, pourtant ils prennent part à presque tous les débats et les votes sur des questions ouvrières. Dans ces cas-là, je n'ai pas l'impression qu'il existe un conflit d'intérêts.

Voilà ce qu'a dit le ministre au cours du débat sur cette question.

Le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan) a donné raison au ministre, en disant que des membres des sociétés pétrolières pouvaient fort bien militer au sein de son organisation. Le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a renchéri avec véhémence, il me semble, en affirmant que la direction de sa propre association de circonscription comprend plusieurs agriculteurs. Personne ne s'opposerait sûrement à ce que des médecins militent dans l'association de circonscription du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), à ce qu'il se trouve des avocats dans celle du ministre de la Justice et procureur général du Canada (M. Hnatyshyn) ou des femmes dans celle de la ministre d'État responsable de la Condition féminine. Ces exemples poussent peut-être le raisonnement jusqu'à l'absurde, mais ils sont significatifs.

[*Français*]

Avant d'aborder la question de privilège même, j'ai cru important d'exprimer quelques idées plus générales sur les aspects qui s'y rattachent. Il est toujours utile d'établir des principes directeurs et j'estime que nous devrions, dans la mesure du possible, éviter de faire allusion par leur nom à des personnes incapables de se défendre dans quelque contexte que ce soit pouvant laisser entendre qu'il pourrait y avoir faute. J'estime en outre qu'en l'absence de preuves concrètes, nous devrions éviter toute allusion à un conflit d'intérêts possible simplement parce qu'un membre d'une association de comté se livre à une activité quelconque ou est membre d'une profession donnée.

[*Traduction*]

J'en viens maintenant au grief du ministre de la Consommation et des Corporations. J'ai déjà signalé la légitimité des questions concernant les lignes directrices sur les conflits d'intérêts, voilà pourquoi je n'ai pas déclaré irrecevable celle du député de Vancouver—Kingsway. Toutefois, le ministre y a vu une preuve de calomnie à son égard et envers la personne que le député a nommée dans sa question. Or, le député de Vancouver—Kingsway affirme qu'il n'a pas voulu accuser de quoi que ce soit le ministre ni cette personne. Je dois tenir compte de la sincérité de ses protestations. De plus, la déclaration très ferme du ministre, et les propos tenus par d'autres députés au cours de la discussion me convainquent du fait que la réputation du ministre n'a pas été entachée et que, vraisemblablement, personne ne met en doute son intégrité.

Par conséquent, je ne saurais accorder préséance à cette affaire sur d'autres questions. Je rappelle cependant à nouveau à la Chambre que même si les questions concernant les lignes directrices sur les conflits d'intérêts sont légitimes, on doit les formuler avec une extrême prudence. J'exhorte les députés, notamment, à s'abstenir de nommer des personnes qui ne jouissent pas de l'immunité parlementaire. Il se peut que, de temps à autre, des circonstances exceptionnelles exigent, au nom de l'intérêt national, de donner certains noms. Néanmoins, comme celles-ci sont rares, je suis sûr que personne ne voudra risquer le moindrement de causer du tort à un innocent.

Toutefois, j'ai quelque chose à ajouter. Je le répète, les affaires de cette nature posent des difficultés énormes à la présidence. Bien entendu, lorsque la question de privilège a trait à des questions que quelqu'un a jugées blessantes, la présidence doit essentiellement décider si les questions en cause ont empêché le ministre d'exercer convenablement ses fonctions de député de la Chambre. Voilà la question précise que je dois me poser et, dans le cas qui nous intéresse, je puis affirmer sans aucune hésitation que les questions et l'échange subséquent n'ont en rien entamé l'intégrité du ministre.

• (1120)

A mon avis, le ministre n'a subi aucun tort. Comme je l'ai dit, aucun ministre n'aurait pu répondre plus franchement aux insinuations que contenait supposément la question. La liberté de parole à la Chambre dépend du respect de l'ordre. Compte tenu des privilèges extraordinaires dont nous jouissons tous ici, il est extrêmement important que nous fassions preuve de bon sens.

J'ai autre chose à ajouter. J'ai dit l'autre jour que l'opposition avait le droit incontestable de poser des questions et de chercher à obtenir des renseignements et j'ai dit aussi que c'était incontestablement le devoir de l'opposition de le faire. Il me semble qu'aucune personne qui connait l'histoire du parlementarisme ne contesterait cette affirmation. J'entends être très vigilant pour faire en sorte que ces droits et ces devoirs soient protégés comme il se doit à la Chambre. Toutefois, s'il arrive qu'un député soit convaincu qu'une révélation à la Chambre s'impose, alors je demanderais aux députés d'examiner soigneusement les faits. S'il n'est pas nécessaire d'en saisir la Chambre, alors il convient de porter une accusation selon la procédure prévue au Règlement.

Au nom de l'ordre, du bon sens et d'un respect d'autrui, j'invite tous les députés à traiter ces questions avec beaucoup de circonspection. Je remercie tous les députés de leurs interventions de l'autre jour, que j'ai trouvées fort utiles, je dois le dire.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LE SERVICE POSTAL—LES RELATIONS SYNDICALES-PATRONALES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir laissé les services postaux du Canada se détériorer en sapant le principe de l'équité et de l'égalité des services à tous les Canadiens en remplaçant la livraison du courrier à domicile par des «superboîtes aux lettres» et en fermant des bureaux de poste ruraux, en exacerbant les relations syndicales-patronales qui se désintégraient déjà à la Société canadienne des postes en éliminant le représentant syndical au Conseil d'administration de la Société et en prenant d'autres mesures antagonistes, aggravant ainsi le danger de perturbations et même d'interruption des services postaux.

—Monsieur le Président, le gouvernement était investi de deux missions à l'époque de la Confédération, lorsque nous sommes devenus une nation. Il devait protéger et défendre le pays, et livrer le courrier. Voilà maintenant qu'il ne peut même plus livrer le courrier.

[*Français*]

Monsieur le Président, à notre avis, et appuyés par notre porte-parole et collègue, le député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano), le service postal à domicile est un service essentiel qui doit être rétabli au Canada. En constituant la Société canadienne des postes en 1981, le gouvernement libéral de l'époque avait reconnu que la poste est un service public essentiel. Ce n'est pas une fantaisie ni un luxe, c'est un service fondamental qui devrait être à la disposition de tous les Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

Le gouvernement avait confié un mandat en trois volets à la Société canadienne des postes en 1981. Il lui avait demandé d'assainir les relations syndicales-patronales, d'améliorer le service postal et de réduire son décifit. Elle devait attacher la même importance à ces trois questions. A cause de la limpidité même de ce mandat, elle a réalisé certains progrès dans l'assainissement des relations syndicales-patronales et dans la réduction de son déficit. Mais en février 1984, le gouvernement, par l'entremise du ministre des Finances (M. Wilson), a laissé entendre fort explicitement que la priorité n'était plus à la livraison du courrier, mais à l'équilibre des comptes.

[*Français*]

Tout cela, monsieur le Président, sans discussion ici en Chambre, sans débat, sans égard pour l'amélioration du service, sans égard pour l'amélioration des relations entre employeurs et employés. Une seule chose importante: équilibrer les recettes et les dépenses. Nous aussi nous voulons que la Société canadienne des postes élimine son déficit. Mais rappelons-nous l'expérience des États-Unis. Leur service postal a mis 14 ans à atteindre cet objectif. Il n'y est pas parvenu du jour au lendemain.

[*Traduction*]

Le gouvernement à tout perdu en forçant la direction des postes à consacrer pratiquement tous ses énergies à réduire les frais d'exploitation. Le service en souffre et les Canadiens sont perdants. Il n'y a pas eu de grève postale depuis 1981. Or, en ne concentrant ses efforts que sur la réduction des dépenses postales, le gouvernement a tellement compromis les relations syndicales-patronales qu'on parle maintenant de débrayage. C'est lui qui en serait responsable parce qu'en bouleversant ainsi l'ordre des priorités de cette société, il lui est extrêmement difficile, sinon impossible, de trouver un terrain d'entente avec le syndicat.

Certains assurent que le gouvernement souhaite une grève pour pouvoir procéder à des licenciements massifs dans le personnel des postes. Cela serait certes trop cruel et trop stupide, même venant de lui. Mais nous le mettons en garde aujourd'hui. Il ferait bien de s'organiser.

[*Français*]

Le gouvernement devrait commencer par rétablir le mandat donné à la Société canadienne des postes en 1981, soit améliorer les relations patronales-syndicales, accroître la productivité et donner un meilleur service, et réduire son déficit. Qu'il donne à la Direction, qu'il donne aux travailleurs les outils dont ils ont besoin, et ils s'acquitteront de leur mandat.

Je ne fais pas de reproches aujourd'hui à la Direction de la Société canadienne des postes ni aux chefs syndicaux. Les membres de la Direction se voient impartir un cadre de travail. Le gouvernement leur enjoint de déployer tous leurs efforts pour réaliser des économies. Ils essaient de se conformer aux instructions. Leurs actes traduisent simplement le mandat qui leur est confié.

[*Traduction*]

Avant que Postes Canada ne devienne une société d'État, le gouvernement libéral avait adopté une politique aux termes de laquelle un service de boîtes aux lettres communautaires était offert provisoirement aux habitants des nouveaux lotissements en attendant la livraison à domicile. Il n'était pas prévu que ce service temporaire remplace de façon permanente la livraison à domicile; j'insiste là-dessus, il n'en a jamais été question. Pourtant, en juin 1985, en réponse aux directives financières du gouvernement, la Société des postes adoptait définitivement les superboîtes. Désormais, tout Canadien s'installant dans un nouveau lotissement n'importe où au Canada ne pouvait compter sur la livraison du courrier à domicile.

D'ici la fin de 1991, il y aura près d'un million d'adresses desservies par des superboîtes. Comme il y a en moyenne deux personnes à chaque adresse, cela signifie qu'environ deux millions de Canadiens seront des citoyens de deuxième ordre. Cet état de choses est injuste et discriminatoire. Nous croyons que tout Canadien mérite un service équitable et que le gouvernement doit traiter tous les Canadiens sur un pied d'égalité, surtout en ce qui concerne le service postal, car tous les Canadiens paient 36c. pour obtenir un timbre poste et ils méritent la même livraison et le même service.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Non seulement une injustice est commise, mais mes collègues ont signalé à maintes reprises à la Chambre que les boîtes ne fonctionnent même pas. Certaines sont brisées. Dans d'autre cas, la même clef permet d'ouvrir toutes les boîtes du voisinage. Certaines étaient gelées. D'autres étaient impossible à ouvrir. En hiver, d'autres encore étaient rendues inaccessibles par la neige. N'y a-t-il personne, du côté ministériel, pour se rendre compte que l'hiver au Canada est encore rigoureux?

• (1130)

Il y a quelque temps à la Chambre, j'ai demandé au ministre responsable de nous débarasser des superboîtes et de rétablir la livraison à domicile. Tout ce que nous avons obtenu comme réponse, c'est une vaste campagne de publicité destinée à convaincre les Canadiens que l'idée d'installer les superboîtes était brillante. Or ce n'est pas le cas. Ce n'est même pas une idée quelconque. C'est une mauvaise idée et il faut se débarasser des superboîtes.

Comment les handicapés sont-ils censés se rendre à ces boîtes pour chercher leur courrier? Et les personnes qui sont confinées à la maison? Et les personnes âgées économiquement faibles qui désirent rester en contact avec leurs familles et qui n'ont peut-être pas les moyens de se payer l'interurbain? Il est tout à fait inadmissible que le gouvernement force une veuve de 80 ans à braver la neige et des températures de moins 40° pour se rendre à une superboîte gelée et tenter d'en retirer son courrier, en supposant évidemment que son courrier y ait été livré. Son chèque de pension n'y a peut-être même pas encore été déposé. Elle devra affronter les mêmes conditions, et parfois des risques réels, pour rentrer chez-elle les mains vides. Les Canadiens ne sont pas prêts à tolérer pareil état de choses; nous en tenons rigueur au gouvernement et nous le prions d'en prendre bonne note.

[*Français*]

Monsieur le Président, si c'est là la vision conservatrice de l'avenir, je n'en veux pas—pas plus je pense que la majorité des Canadiens et Canadiennes.

Considérons certaines autres brillantes idées mises de l'avant au sujet de la poste rurale: éliminer le service de livraison à domicile, c'est-à-dire la livraison dans les boîtes au bord du chemin, et la remplacer par les boîtes collectives placées aux intersections principales.

[*Traduction*]

Nos agriculteurs ont déjà assez de difficultés. Dans nos localités rurales, un mode de vie est menacé par la crise de l'agriculture. Pourtant, le gouvernement propose aujourd'hui de compliquer davantage la vie des agriculteurs en leur imposant un parcours de 10 à 15 milles chaque jour simplement pour aller voir s'ils ont reçu du courrier. Et mentionnons aussi la fermeture des bureaux de poste ruraux. Nous pourrions assister au cours des cinq prochaines années à la disparition d'au moins 5 000 bureaux de poste ruraux. Il s'agit là de véritables centres sociaux dans ces localités.

J'ai relevé dans le *Citizen* de ce matin une lettre écrite par un ancien parlementaire, en fait, l'un des plus grands à avoir siégé à la Chambre des communes, l'honorable J. W. Pickersgill. Sa lettre porte justement sur ce sujet. Il a fait remarquer un autre aspect de la fermeture des bureaux de poste ruraux, que voici:

> Mais ce n'est pas aussi grave que ce que fait la Société canadienne des postes dans les zones rurales, en fermant des bureaux de poste dans les petits villages et en supprimant la distribution du courrier dans ces secteurs. La fermeture des bureaux de poste publics qui seront remplacés par des guichets dans des magasins ou des maisons de particuliers va profondément contrarier les usagers car on se trouve à ne pas respecter leur vie privée. La Société canadienne des postes ne devrait pas avoir le pouvoir de le faire.

Nous sommes absolument d'accord avec M. Pickersgill.

La question dont vous êtes saisis ainsi que la Chambre est très simple, monsieur le Président. Les Canadiens veulent que le courrier soit distribué tous les jours, et à domicile. Voilà la question en jeu et nous la soumettons à la Chambre. Lorsque les Canadiens postent une lettre, ils veulent qu'elle soit distribuée personnellement au destinataire.

Ce n'est pas compliqué, et pourtant que se passe-t-il? Les tarifs postaux augmentent et les services diminuent. Nos services postaux sont l'un des plus chers du monde et nous n'en avons pas pour notre argent, parce que le gouvernement ne semble pas comprendre que la Société canadienne des postes doit s'acquitter intégralement de son mandat de distribution du courrier.

A quoi cela sert-il d'équilibrer le budget si l'on supprime les services? C'est la stratégie la plus facile du monde mais également la plus stupide. Cela n'exige aucune planification, on se contente de supprimer des services. Les syndicats et nous-mêmes avons proposé au gouvernement que pour équilibrer le budget des Postes il fallait améliorer les services, les rendre plus créatifs, plus modernes et plus concurrentiels. Voilà comment il faut équilibrer le budget, et non pas en supprimant des services aux Canadiens d'une extrémité du pays à l'autre.

Le gouvernement, par l'intermédiaire des Postes, diminue la distribution du courrier. Qu'est-ce que cela peut faire si quelques millions de Canadiens sont désavantagés! Si quelques millions de Canadiens deviennent des citoyens de second ordre parce qu'ils ne reçoivent pas la même qualité de service, qui s'en soucie? Qui s'intéresse au fait que les personnes âgées ou handicapées ne peuvent se rendre à ces superboîtes aux lettres et si, en ce faisant, les Postes perdent leur crédibilité. Qu'est-ce que cela peut faire, déclare le gouvernement, si d'autres services concurrentiels apparaissent parce que les gens cessent tout simplement d'utiliser les Postes! Cela importe peu! Il est évident que le gouvernement ne s'en soucie pas mais, à mon avis, c'est vraiment important pour la plupart des Canadiens qui estiment que c'est un service essentiel. Ils paient des impôts et, encore une fois, ils paient les timbres et ils veulent bénéficier du même service à domicile.

Nous estimons que la distribution du courrier à domicile est un service essentiel, de base, et qu'il devrait être offert à tous les Canadiens de toutes les régions de notre pays. Nous avons l'intention de faire rétablir ce service essentiel et nous le promettons aux les Canadiens clairement et sans équivoque.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Y a-t-il des questions et des commentaires?

M. McKenzie: Monsieur le Président, j'ai l'impression que la confusion la plus totale règne à la Chambre aujourd'hui et j'estime qu'il vaut mieux tirer les choses au clair. C'est le gouvernement libéral qui a entravé l'expansion du service de livraison du courrier à domicile en 1974. Les hivers à cette époque-là étaient rigoureux. C'est encore un gouvernement libéral qui a lancé l'idée des superboîtes en 1982 et qui a donné à la Société des postes l'autorisation de faire construire et d'installer ces superboîtes au coût de plusieurs milions de dollars. C'est sous le régime libéral de 1983 qu'elles ont été mises en service pour la première fois. Je me suis renseigné auprès de la Société et celle-ci n'a pas reçu une seule lettre de plainte ou d'objection de la part d'un libéral à propos de ces superboîtes.

Des voix: Oh, oh!

M. McKenzie: Il n'est vraiment pas sérieux de la part des députés libéraux de condamner les superboîtes aux lettres alors que ce sont eux qui en avaient autorisé la conception, la construction et l'utilisation.

J'ai lu la lettre de M. Pickersgill qui a paru aujourd'hui. Or, il était à la Chambre il y a 30 ans, quand son gouvernement a commencé à installer les boîtes à lettres vertes. Je ne l'ai pas entendu s'y opposer. Ces boîtes sont utilisées par la société des postes depuis plus d'une trentaine d'années. Sous l'ancien régime libéral, la Société s'était mise à utiliser ces boîtes vertes dans les milieux tant ruraux qu'urbains pour répondre aux besoins croissants. Ces boîtes ne sont pas une innovation, nous nous sommes contentés de les améliorer.

Il y a une autre question en jeu qu'a négligé d'aborder le très honorable chef de l'opposition (M. Turner), soit celle du coût. Où va-t-on prendre l'argent nécessaire pour livrer le courrier à domicile? Il n'en a pas été question. Ce service coûtera de 500 millions à 1 milliard de dollars. Je voudrais bien qu'on le rétablisse, mais il faut qu'on nous dise aussi d'où proviendront les fonds à cette fin.

• (1140)

Le chef de l'opposition a dit aussi qu'il n'y avait pas d'améliorations à Postes Canada. C'est faux. Il y a eu beaucoup d'améliorations depuis que M. Landers est entré en fonction.

Au cours des deux dernières années, le volume de courrier à traiter a augmenté de 6,8 p. 100 tandis que le nombre d'employés a diminué de plus de 2 000 personnes, ce qui a permis d'épargner plus de 60 millions de dollars. Cela représente une amélioration de l'efficacité de 7,5 p. 100. Durant la même période, l'efficacité du secteur des services a augmenté de 2 p. 100 seulement au Canada.

Depuis 1984, la société a desservi 206 000 nouvelles résidences et entreprises, soit l'équivalent d'une ville de la taille d'Ottawa, et ce avec 750 personnes de moins. Ça, c'est de l'efficacité. Le nombre d'adresses a augmenté de 2 p. 100, mais le nombre de préposés à la livraison a diminué de 4 p. 100. Nous devons tous agir de façon responsable. Si nous voulons rétablir la livraison du courrier à domicile pour toutes ces maisons, il va falloir payer.

Le comité des opérations gouvernementales a déclaré Postes Canada un service essentiel. Trop de témoins nous ont dit au cours des deux dernières années qu'ils ne pourraient pas supporter une autre grève. Des dizaines de petites entreprises ont dû fermer leurs portes à cause de la grève précédente et elles ne pourraient tout simplement pas supporter une autre grève. Nous en avons vu la preuve.

J'ai recommandé au comité de demander au secteur privé de nous dire à quel prix il pourrait livrer le courrier dans les nouveaux quartiers urbains desservis par les superboîtes. C'est une autre solution que j'ai proposée. Il en coûte $25 l'heure pour mettre un facteur sur la route. Si nous voulons avoir des facteurs à tous ces endroits, il va falloir payer.

Le chef de l'opposition propose-t-il que nous empruntions de l'argent ou que nous fassions payer les timbres 50 ou 60c. pour financer la livraison du courrier à domicile? Il doit nous dire ce qu'il veut que nous fassions. Veut-il que nous empruntions de l'argent et que nous augmentions le déficit ou que nous augmentions le prix des timbres pour payer la livraison à domicile qu'il a demandée?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, l'honorable député n'a pas compris le principe fondamental que j'énonçais, soit que les Canadiens ont droit à un service postal de même qualité vu qu'ils paient tous 36c. pour un timbre. Le gouvernement a le devoir, par l'intermédiaire de Postes Canada, d'améliorer les services et les relations de travail, de diversifier les services offerts par Postes Canada et d'équilibrer son budget en améliorant ses services et non en les réduisant aux dépens de deux millions de Canadiens qui deviendront des citoyens de seconde classe par suite des mesures prises par le gouvernement.

M. Keeper: Monsieur le Président, je suis très heureux d'apprendre que le chef de l'opposition officielle est en faveur de la livraison du courrier à domicile. J'ai entendu ce que le ministériel a dit au sujet des frais. La politique de la livraison à domicile préconisée par le Parti libéral est différente de celle qu'il appliquait lorsqu'il était au pouvoir. Les libéraux sont-ils désormais disposés à permettre aux Postes de s'adonner à des activités lucratives? Le gouvernement n'a pas envisagé cette solution. A vrai dire, les libéraux ne l'avaient pas fait non plus lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Cette nouvelle façon de voir émane-t-elle non seulement d'un souci de justice mais s'agit-il aussi de la volonté d'envisager avec réalisme que les Postes s'adonnent à des activités lucratives pour pouvoir équilibrer le budget tout en offrant un service de qualité?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, au cours de nos rencontres avec les représentants syndicaux, nous avons dit que nous étions parfaitement disposés à examiner des moyens constructifs d'élargir la gamme des services postaux de façon originale et lucrative.

M. Oberle: Monsieur le Président, je voudrais poser une petite question. Le principe de justice et d'équité des libéraux en matière de services postaux m'intéresse. Le chef de l'opposition (M. Turner) sait que tous les gens n'habitent pas Vancouver Quadra ni Rockliffe. Si c'est la doctrine des libéraux, pourquoi tous les campagnards qui doivent aller chercher leur courrier à la poste doivent-ils louer une case postale alors que les déplacements qu'ils font souvent par une température de −40° leur occasionne déja des frais?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le député habite la circonscription de Prince George qu'il représente et il sait certainement que je parle également pour ses électeurs lorsque je réclame un meilleur service. Il ne va certainement pas nier que la qualité du service devrait être le mobile principal des Postes.

Sans vouloir trop critiquer, je dois dire qu'il faut quatorze jours pour recevoir une lettre envoyée de Vancouver Quadra à la Chambre des communes, à Ottawa. J'ignore si le service est meilleur à Prince George, mais lorsque j'irai là-bas l'été prochain, je ferai avec lui certaines des routes rurales. Nous verrons ce que ses électeurs veulent. Je crois que mon argument le convaincra.

M. Friesen: Monsieur le Président, je sais que le député s'est taillé une solide réputation dans les milieux d'affaires. Il a été membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés. Je suppose qu'à cette époque, les sociétés connaissaient ce que nous qualifions maintenant de compressions d'effectifs à cause des dépenses supplémentaires et d'une réduction de la marge brute d'autofinancement. Étant donné l'expérience qu'il a eue dans le secteur privé pourrait-il dire à la société, qui fait en quelque sorte faillite chaque année puisque les contribuables doivent lui injecter des fonds, comment s'y prendre pour élargir sa gamme de services comme il le préconise?

M. Turner (Vancouver Quadra): D'après l'expérience que j'ai eue dans les affaires, si l'on veut équilibrer le budget d'une entreprise ou accroître ses perspectives de profits, on ne s'attaque pas au produit principal.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, avant d'entamer mon discours proprement dit, je voudrais commenter les déclarations du chef de l'opposition. Il a recommandé de ne pas restreindre le déficit. Il propose de satisfaire les exigences de l'opposition en priorité. Selon lui, il n'y a pas lieu de se préoccuper du déficit. Lorsqu'on l'interroge à ce sujet, il prétend qu'il remédiera au problème grâce à de meilleures pratiques de gestion, une amélioration des services, une plus grande efficacité et ainsi de suite. Comme l'a signalé mon collègue, le député de Winnipeg—Assiniboia (M. McKenzie), c'est précisément ce qui se passe. En fait, si le chef de l'opposition (M. Turner) avait fait quelques recherches, il serait au courant. Il

aurait pu commencer par lire le rapport du comité Marchment, chargé d'examiner le mandat et la productivité de la Société canadienne des postes, où l'on trouve une description très simple, très laconique et exhaustive des problèmes des Postes et des solutions possibles. S'il examine les mesures que les Postes ont prises pour donner suite à ce rapport, il constatera que c'est précisément ce qu'a fait la haute direction de la Société canadienne des postes.

La situation des Postes a commencé en réalité à l'époque où le premier gouvernement dont il faisait partie était au pouvoir, en 1970 et 1971. Grâce aux innovations proposées par son collègue, l'honorable Erik Kierans, sans doute avec la bénédiction du Cabinet dont il faisait partie, le personnel des Postes a augmenté, passant de 40 000 à 60 000 employés. Cela représente une augmentation de 50 p. 100 que ne justifiait pas l'augmentation du volume de courrier. Le très honorable chef de l'opposition le sait très bien. Il sait que jusque là, les Postes avaient une bonne réputation pour la distribution du courrier et qu'elles étaient bien respectées en tant qu'organisme. Cette réputation s'est détériorée à la suite des innovations proposées par le gouvernement dont il faisait partie. Depuis deux ans, grâce à nos efforts, les choses commencent à rentrer dans l'ordre.

• (1150)

Le très honorable chef de l'opposition a dit également que tout le monde a droit au même service. Là encore, il sait que depuis la création du ministère des Postes il y a près d'un siècle, jamais les services offerts n'ont été uniformes dans le pays. Il y a eu la distribution générale, les boîtes postales louées, les boîtes vertes, la livraison à domicile et les itinéraires ruraux. Le député recommande de changer un système en place depuis près d'un siècle, en demandant l'uniformité des services.

Enfin, je veux répondre à ses observations selon lesquelles les handicapés, les personnes âgées, les personnes confinées à la maison et d'autres ne reçoivent pas leur courrier à domicile. S'il vérifiait auprès de la Société des postes, il constaterait que tous ces groupes reçoivent le courrier à domicile dans leur région, même dans les secteurs d'expansion où l'on met en place les superboîtes en vertu de la politique proposée par le gouvernement libéral en 1983. Le fait est que les personnes qui appartiennent aux catégories mentionnées par le très honorable chef de l'opposition reçoivent leur courrier à domicile. Ceux qui sont physiquement incapables de se rendre à la boîte à lettre commune recevront le courrier chez eux.

La motion proposée par l'opposition aujourd'hui témoigne d'un mépris flagrant et d'un manque de compréhension du défi que la Société canadienne des postes a dû relever après des années d'incurie du gouvernement libéral. L'opposition a laissé le service postal se détériorer de façon catastrophique. Les relations de travail se sont détériorées et la direction de la Société n'a pas eu la latitude voulue pour mener à bien son mandat. Ce service postal qui a été anéanti en quelque sorte par l'ingérence politique, par des mesures comme celles que propose le très honorable chef de l'opposition. L'exemple le plus flagrant a été l'absence d'une politique précise sur la distribution du courrier.

L'opposition parle d'équité. Était-ce juste de la part du gouvernement libéral de bloquer toute mesure visant à étendre le service de livraison à domicile il y a près de 24 ans, et de refuser ensuite d'ordonner le ministère des Postes de l'époque de mettre en oeuvre un autre système permanent de livraison pour les Canadiens? En fait, on a installé des boîtes collectives vertes dans tout le pays à titre de mesure provisoire. Alors que ces mesures provisoires s'éternisaient et que les clients des Postes devenaient de plus en plus mécontents, le gouvernement libéral a refusé de demander aux Postes d'élaborer une politique de distribution du courrier. Au lieu de cela, il a eu recours à des expédients.

Dans les années 70, le ministère des Postes savait d'avance quand une élection serait déclenchée parce que le gouvernement libéral avait l'habitude de débloquer le service de livraison par facteur juste avant des élections générales ou complémentaires. Telle était sa politique. C'est là l'un des abus commis par le gouvernement libéral qui ont semé le mécontentement chez les Canadiens comme chez les postiers.

La distribution n'est pas le seul domaine dans lequel le gouvernement libéral a commis des erreurs au ministère des Postes. Il n'y avait aucune politique précise à l'égard des tarifs d'affranchissement, si ce n'est qu'il fallait éviter le sujet avant des élections. Les hausses de tarifs arrivaient après les élections, mais jamais avant. Les tarifs ont si peu suivi que les recettes sont restées stationnaires pendant que le Conseil du Trésor intervenait, achetait la paix et acceptait de conclure des ententes scandaleuses avec les syndicats des postiers, y compris des clauses restrictives qui liaient entièrement les mains de la direction. Vous vous souviendrez de Joe Davidson du Syndicat des postiers qui a déclaré dans les années 70: «Que le public aille au diable.» Voilà ce que le gouvernement libéral a laissé en héritage aux usagers des Postes.

Le fait que le chef de ce parti puisse déclarer à la Chambre que notre gouvernement a laissé la situation se dégrader aux Postes montre bien comment raisonne le parti libéral. Les libéraux trouvent parfaitement normal de demander à leurs enfants de payer les pots cassés. En 1982-1983, le déficit a atteint 500 millions à cause de leur mauvaise gestion et ce sont les générations futures qui devront en faire les frais. En fait, le gouvernement libéral et le parti libéral trouvent normal que les générations futures payent pour les services obtenus aujourd'hui. C'est une attitude irresponsable.

Je pourrais m'étendre longuement sur les errements du gouvernement libéral, mais ce ne serait pas constructif. La façon dont notre gouvernement s'attaque aux difficultés du service postal est très constructive.

Parlons un peu des progrès réalisés par Postes Canada. Après la grève de 42 jours de 1981, tous les partis de la Chambre s'entendaient à dire qu'il fallait faire des Postes une société d'État, les soustraire à l'ingérence politique des ministres du Conseil du Trésor qui étaient tentés de comparer les inconvénients politiques aux avantages des mesures à prendre pour assurer une bonne gestion. Il fallait également limiter l'ingérence des députés qui voulaient se servir des Postes pour se faire réélire ou pour faire du tort aux partis de l'opposition.

La Société d'État a été créée en juin 1985. Quelques années plus tard, l'un de mes prédécesseurs, le ministre chargé de Postes Canada, annonçait que le comité Marchment avait été chargé d'étudier le mandat et la productivité de la Société canadienne des Postes, de voir comment le système fonctionnait au bout de quatre ans en tant que société d'État et d'établir les changements à apporter pour assurer l'avenir des Postes.

Les membres de ce comité venaient du secteur privé. Le comité a sillonné le pays et consulté tous les groupes intéressés et particulièrement les usagers des Postes. A la suite de ces audiences, le comité Marchment a fait 43 recommandations au ministre au sujet du service postal. Le gouvernement a communiqué ces recommandations au conseil d'administration de la Société canadienne des Postes. Le plan quinquennal déposé à la Chambre en novembre a été établi à partir des recommandations du comité Marchment.

Le gouvernement ne se désintéresse pas de Postes Canada ou ne lui ordonne pas d'agir pour servir ses intérêts politiques. Cette société d'État doit gérer ses opérations de la même façon qu'Air Canada, le CN ou Petro-Canada ou n'importe quelle autre société d'État. Nous nous attendons à ce que la Société soit administrée dans l'intérêt des actionnaires et non pas pour servir les avantages politiques du gouvernement de l'heure. C'est le seul mandat qu'un gouvernement conscient de ses responsabilités puisse donner à un service postal.

Je voudrais parler de certaines des recommandations du comité Marchment et les comparer avec l'orientation que Postes Canada a prise. Selon la première des 43 recommandations du comité Marchment, l'objectif premier de la Société était d'assurer un service fiable répondant aux normes jugées acceptables pour le courrier de première et de deuxième classes. Nous sommes entièrement d'accord. Le plan d'entreprise pour 1986-1987 vise principalement à rendre le service plus fiable et à desservir un plus grand nombre d'usagers. Il y a chaque année environ 130 000 nouvelles adresses au Canada à la suite de la construction de maisons neuves et de l'ouverture de nouvelles entreprises. Postes Canada s'emploie rapidement à desservir toutes ces adresses de façon à la fois pratique pour le client et économique pour elle. Postes Canada prend des mesures pour réduire les files d'attente aux guichets de la poste restante, où les gens viennent chercher leur courrier, et pour se débarrasser des boîtes vertes qui déplaisent apparemment à plusieurs.

La Société entend faciliter l'achat des timbres et autres articles postaux en recourant à la compétence du secteur privé; les usagers pourront ainsi se procurer des timbres et trouver des services postaux dans les endroits et à l'heure où ils font généralement leurs courses. Au cours des 10 prochaines années, en fait, on va multiplier de moitié le nombre de points de vente de timbres et autres objets postaux, les faisant passer à près de 18 000. Je m'étonne d'entendre le chef de l'opposition qualifier cette mesure de rétrograde et parler d'une baisse de services. Au contraire, les guichets postaux vont augmenter de moitié, il y en aura 6 000 de créés dans des magasins situés à la campagne, dans les villes et les banlieues. On va installer des comptoirs postaux dans les pharmacies, les supermarchés et les centres commerciaux, et les consommateurs pourront acheter leurs timbres jusqu'à l'heure de fermeture de ces magasins, soit 21 ou 22 heures, alors que les bureaux de poste n'ouvrent actuellement que de 9 heures à 17 heures, heures où ils se trouvent au travail. Par conséquent, il ne peut s'agir que d'une amélioration du service. On ne saurait qualifier autrement cette mesure. Tout en améliorant le service, celle-ci va également profiter sur le plan financier à la Société et aux Canadiens en général.

• (1200)

Selon la deuxième recommandation de la Commission Marchment, la livraison du courrier devrait, pour être acceptable, prendre deux jours au maximum pour le courrier local, trois jours au maximum au sein d'une même province, et quatre jours au maximum d'un bout à l'autre du Canada. Le plan d'entreprise de la Société canadienne des postes, déposé à la Chambre en novembre dernier, prévoit ce qui suit, à la deuxième page:

> Les Postes canadiennes adopteront des normes minimales pour la distribution du courrier de première classe bien conditionné. Ainsi, à compter de la date de l'envoi, la distribution devra prendre deux jours dans la même ville; trois jours, entre les grands centres d'une province et au plus quatre jours, entre les grandes villes d'une province à une autre.

Il s'agit d'un engagement réaliste en ce qui a trait au service assuré constamment. Les postes canadiennes offrent sûrement un service de meilleure qualité et fiable, puisque les volumes de courrier n'ont jamais été aussi importants. La confiance des clients dans les Postes canadiennes augmente, et les volumes sont là pour le prouver.

Le comité Marchment a également recommandé que les Postes canadiennes élaborent un système plus fiable de mesure pour déterminer le temps que prend la distribution des envois et que des chercheurs indépendants se chargent de cette tâche. Les Postes canadiennes mettent la dernière main à un contrat avec la société Clarkson Gordon, une firme de vérification indépendante et respectée, qui vérifiera les résultats obtenus trimestriellement et les rendra publics. Personne, que ce soit l'opposition ou tout autre critique, ne pourra alors prétendre que la qualité du service se détériore, car on aura en main les chiffres fournis par des vérificateurs indépendants. Cela enlèvera une arme politique au très honorable chef de l'opposition, et il devra s'en rappeler lors de la rédaction de ses notes pour la prochaine campagne électorale. Nous pourrons nous appuyer sur les renseignements fournis par des vérificateurs indépendants, afin de contester les affirmations qu'il pourrait faire au sujet de la piètre qualité du service.

Ce sont là les mesures que les Postes canadiennes entendent prendre, afin d'offrir un service fiable et constant, chose primordiale selon les clients des Postes qui ont témoigné devant le comité Marchment. Il faut d'abord et avant tout savoir que lorsqu'un citoyen envoie une lettre, elle sera livrée dans un certain délai. On se penche sur la question, et nous pourrons tous constater les résultats.

Le comité Marchment a également précisé au gouvernement que la Société devrait continuer à être autonome sur le plan financier, afin que le contribuable n'ait plus à subventionner les utilisateurs du système postal, en plus des subventions déjà approuvées par le Parlement. Le plan d'entreprise vise à s'assurer que les Postes canadiennes n'aient plus besoin des fonds d'exploitation fournis par le gouvernement, après l'année financière se terminant en mars 1988. Ce n'est pas grâce à d'énormes augmentations des tarifs postaux qu'on parviendra à assainir la situation financière des Postes pour éviter aux générations futures d'avoir à subventionner les utilisateurs actuels du service postal.

[*Français*]

Monsieur le Président, les tarifs postaux, comme le prix de tout autre service, doivent augmenter de temps à autre. Cependant, les Canadiens ne connaîtront plus d'augmentation importante et inattendue du coût d'affranchissement d'une lettre.

La Société canadienne des postes s'est engagée à aligner ses augmentations tarifaires futures sur les taux d'inflation, c'est-à-dire le taux auquel augmentent ses propres coûts, et à limiter ses augmentations à 1c. ou 2c. par année.

[*Traduction*]

Les deux autres facteurs de l'équation de la rentabilité consistent en améliorations apportées aux activités des Postes et en accroissement du volume d'affaires, ce qui se traduit par une augmentation des recettes. C'est ce que devrait faire la Société des postes, selon le très honorable chef de l'opposition. En fait, c'est ce qu'elle fait. Un volume d'affaires accru vient d'une plus grande fiabilité, et les deux vont de pair. Plus vous assurez un bon service au consommateur, plus il veut faire affaire avec vous. Toutefois, un volume d'affaires accru n'est positif que si les coûts additionnels sont sensiblement inférieurs à l'augmentation des recettes. Il n'est pas vraiment payant de dépenser un million de dollars pour réaliser des gains additionnels d'un demi million. C'est pourtant, au fond, ce que l'opposition recommande de faire.

Le contrôle du déficit grâce aux réductions des frais d'exploitation et des frais généraux a réussi jusqu'ici à renverser la vapeur. Ces réductions se produisent à mesure qu'augmente le volume de courrier qui peut être traité mécaniquement. A cette fin, la Société améliore la capacité de traitement du matériel actuel grâce à la modernisation. La Société achète également du matériel ultra moderne qui réduit le temps nécessaire au tri du courrier. Une productivité accrue et une plus grande fiabilité vont de pair.

La mise en service d'une technologie de pointe n'est qu'un des facteurs de l'amélioration de la productivité. L'autre consiste à éliminer bon nombre des pratiques restrictives qui empêchent présentement Postes Canada de diriger son entreprise sur la même base que n'importe quelle autre entreprise ou industrie. Ces méthodes de fonctionnement restrictives trouvent leur origine dans les contrats de travail dont la Société a hérité de l'ancien gouvernement libéral, lorsqu'elle est devenue société d'État il y a cinq ans. Elles remontent à l'époque où les négociations avec les syndicats des postiers n'étaient pas menées par ceux qui dirigent effectivement les activités postales, les seuls qui connaissaient vraiment toutes les répercussions des modifications proposées à ces contrats. Ces restrictions résultent aussi des mesures législatives prises pour mettre fin aux grèves. Dans leur désir de se faire réélire, les libéraux recherchaient la paix à tout prix et étaient prêts à toutes les concessions pour éviter la grève aux postes. Dans les présentes négociations, la société cherche à mettre fin à ces pratiques restrictives.

Le très honorable chef de l'opposition croit qu'une efficacité accrue et une meilleure gestion sont la clé d'un meilleur service et d'une réduction du déficit. J'ai cru comprendre que c'est le but que visent ces négociations aussi je présume que l'opposition appuie l'initiative de la Société.

Le comité Marchment a déterminé qu'au cours des années qui ont précédé la transformation du ministère des Postes en société d'État, soit sous une administration libérale, les hausses salariales consenties aux employés des postes ont été supérieures à celles accordées dans le secteur privé et dans les autres secteurs de la Fonction publique. Le rapport du comité souligne également qu'il faut ramener les dépenses globales à des proportions raisonnables sans demander aux employés d'accepter des réductions salariales ce qui serait injuste. Ni moi ni la direction de la Société des postes ne préconisons que quiconque accepte des réductions de salaire après avoir obtenu des hausses à l'issue de négociations difficiles. Cependant, la Société des postes demande une plus grande marge de manoeuvre pour pouvoir s'administrer comme une entreprise et ainsi atteindre l'efficacité dont parle le très honorable chef de l'opposition et offrir les meilleurs services que tout le monde réclame.

[*Français*]

Monsieur le Président, le Comité Marchment a aussi recommandé que la Société étudie la structure de sa gestion afin de réduire le nombre de niveaux entre les employés et la haute direction. C'est à cette recommandation, monsieur le Président, que la Société a donné suite le plus rapidement. Lors de la première année de son plan de cinq ans, la Société a réduit le nombre de paliers de sa gestion à six. Et au cours de cette même année, elle a comprimé le groupe supérieur de sa gestion de 26 p. 100.

[*Traduction*]

La Société des postes est en train de réduire ses frais généraux. Elle a diminué le nombre de ses cadres supérieurs de 26 p. 100 pour illustrer le genre de mesures qu'elle souhaite afin d'atteindre le degré d'efficacité voulu et d'améliorer ses services tout en équilibrant son budget.

Cette société est sur la bonne voie. Nous ne pouvons pas corriger 25 années d'incurie en deux ans à peine. Ce qui compte avant tout, c'est qu'en tant que parlementaires responsables, nous donnions à l'organisme les outils nécessaires pour atteindre ses objectifs. Les hommes politiques ne peuvent pas continuer à s'ingérer dans les affaires de la Société pour en retirer des avantages, des gains politiques à court terme et s'attendre à voir disparaître ce problème qui l'accable depuis longtemps.

Je prie les députés d'essayer de comprendre la situation. Je leur demande de se renseigner davantage sur le service postal et de reconnaître que nous avons tous une certaine responsabilité à son égard. Nous avons c'est vrai la responsabilité de nous faire réélire et de former des gouvernements, mais nous avons aussi une plus grande responsabilité à l'égard du pays, soit celle de prendre des décisions avisées en ce qui concerne des

institutions importantes comme la Société canadienne des postes.

M. le vice-président: Je donnerai la parole d'abord au député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano), ensuite au député de Winnipeg—Assiniboine (M. McKenzie), et enfin au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper).

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, tout d'abord, j'aurai l'occasion pendant cette journée de débat, cette journée d'opposition sur les Postes, de rétablir les faits selon le dossier et non pas selon l'opinion du ministre, mais j'aimerais demander à ce dernier s'il pourrait répondre à une question que l'on pose depuis que les superboîtes ont été introduites au Canada par la Société canadienne des postes, avec l'approbation du gouvernement conservateur . . . Nous avons posé la question en Comité au président de la Société canadienne des postes, aux anciens ministres des Postes. Je me demande si le ministre actuel pourrait nous dire et en même temps dire aux Canadiens combien coûte l'installation des superboîtes, combien cela coûte pour faire le petit trottoir, la boîte elle-même, quelle est, par exemple, la durée de cette boîte, est-ce qu'il y a une planification? Combien d'années cela va-t-il durer? Quel est le coût de l'entretien? On sait que la Société canadienne des postes nous a toujours dit que pour livrer le courrier à domicile par facteurs, cela coûte 113 $ par maison par année. Mais si on le livre à des superboîtes, cela coûte environ 80 $ par année et si on le livre aux superboîtes par contracteurs, donc non pas par facteurs syndiqués, cela coûterait 45 $.

La Société canadienne des postes, qui se dit si responsable, pourrait nous dire combien coûtent ces changements radicaux auxquels elle veut nous habituer, un changement des services essentiels aux Canadiens, combien il en coûte, quel est vraiment le coût, est-ce qu'elle a un plan, est-ce qu'elle a étudié toute la question des superboîtes. Il faut se rappeler, il n'y a pas longtemps, dès l'installation des superboîtes, on a eu toutes sortes de problèmes. Semble-t-il que la Société canadienne des postes n'avait même pas un programme de garantie. Est-ce que le ministre pourrait nous dire exactement à quoi s'en tenir avec ces superboîtes et quel en est le coût? A moins qu'on veuille jouer avec un déficit d'opération et un budget de capital . . . D'habitude, on sait que le ministre des Finances (M. Wilson) a cette manie de nous présenter le Budget, mais on aimerait, une fois pour toutes, s'il veut parler de responsabilité et dire qu'on est responsable vis-à-vis des Canadiens à la Société canadienne des postes . . . Mais que la Société canadienne des postes et le ministre responsable nous disent aussi la vérité.

• (1210)

[*Traduction*]

M. Andre: Monsieur le Président, bien que je ne me souvienne pas exactement de toutes les données, je crois savoir que le coût en capital des superboîtes peut être recouvré en trois à quatre ans grâce aux économies que nous réaliserons. Ainsi, nous rentrerons dans nos frais en trois à quatre ans, ce qui signifie que l'investissement sera très rentable. Je le signale pour rassurer le député qui semble s'inquiéter au sujet des dépenses de capital.

J'ajoute que la chose a tout lieu de nous rassurer, car les États-Unis utilisent les superboîtes depuis 1978, année à compter de laquelle les habitants des nouvelles banlieues ne bénéficieraient pas de la distribution du courrier à domicile. Là encore, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, nous bénéficions de l'expérience américaine. C'est l'une des raisons pour laquelle la Société des postes est persuadée que cette initiative est valable sur le plan financier. Les chiffres sont là pour le prouver, si le député tient à approfondir la question.

M. Keeper: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre au sujet de la distribution du courrier à domicile dans les banlieues. Il y a quelques semaines, le ministre a répondu à une question que lui avait posé un de ses collègues de l'arrière-ban à propos de la nécessité d'assurer un tel service dans les banlieues, laissant entendre que c'était peut-être une éventualité à envisager. Il avait signalé que, pour cette année, il se contentait de réduire les coûts et le déficit, mais que, l'an prochain, il serait en mesure de se pencher sur le service.

Voilà ce que je veux que me dise le ministre. Lorsqu'il a attaqué l'opposition aujourd'hui, laquelle préconise le service à domicile, le ministre avait-il l'intention de clore toute la question de distribution du courrier à domicile dans les banlieues? Renonce-t-il à la possibilité que les banlieues reçoivent un traitement égal à celui du reste du Canada urbain?

M. Andre: Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer que la superboîte aux lettres, la boîte aux lettres collective, existe déjà depuis un certain temps aux États-Unis, lesquels nous ont précédés. Nous en avons au Canada depuis plusieurs années. Un sondage effectué auprès des personnes qui reçoivent le courrier de cette façon a révélé que 93,4 p. 100 des usagers étaient très ou assez satisfaits de ce genre de service.

M. Orlikow: Quelle absurdité!

M. Andre: Le député aime les sondages qui renforcent sa position . . .

M. Orlikow: Je vous enverrai les lettres que j'ai reçues à ce propos.

M. Andre: Ses lettres sont le résultat des démarches que lui-même et ses collègues ont faites en frappant aux portes et en disant qu'il était honteux de ne pas bénéficier d'un service à domicile et qu'il fallait écrire une lettre. Aussi la personne se disait qu'elle ne risquait rien à le faire. Les membres du Nouveau parti démocratique ont alors compté les lettres et ont annoncé que les gens sont indignés.

En fait, les Néo-démocrates pensent maintenant qu'il est temps de se préparer à envoyer leur chef au 24 Sussex et qu'un service à domicile devrait être fourni partout où il ne l'est pas actuellement. A mon avis, ils se doivent d'expliquer où l'on prendra le 1,5 milliard de dollars supplémentaires ces quatre prochaines années. Vont-ils assumer leurs responsabilités et dire à la Chambre d'où viendra cet argent? Sont-ils disposés à augmenter le prix des timbres de 10 ou 12c. ou bien les impôts sur le revenu? Veulent-ils que cela soit financé par l'assurance-chômage? Où veulent-ils prendre l'argent?

Le comité Marchment a établi que les gens veulent un service fiable. Ils veulent être sûrs que le courrier sera distribué, que, une fois posté, il arrivera à destination dans une période de temps raisonnable. C'est la première priorité qu'ils ont indiquée au comité Marchment.

M. Keeper: Répondez à la question directement.

M. Andre: Voilà à quoi nous travaillons. Le député est libre de penser, s'il le veut: «Peu importe, l'important est que le courrier soit déposé dans la boîte aux lettres au bord de la route ou à la porte des maisons, même deux semaines en retard». S'il est sérieux, au contraire, il ne peut que se demander d'où viendra l'argent.

M. McKenzie: Monsieur le Président, j'ai une observation à faire et une question à poser au ministre. Il était intéressant d'entendre ce matin le chef de l'opposition (M. Turner), l'artisan de notre dette. Nous n'oublierons jamais que, à l'époque où il était ministre des Finances, il a réussi à transformer un excédent de 700 millions de dollars en un déficit de 5 milliards. Il a parlé de service, et de bien d'autres choses. Je ne l'ai pas entendu dire d'où viendrait l'argent. Nous savons maintenant comment il se fait que nous soyons dans le pétrin. Il a fait des déclarations irréfléchies ce matin. Je l'ai vu quitter la Chambre tout piteux.

Je suis content que le ministre ait parlé du nombre de dirigeants. J'ai étudié la question en 1983 et 1984. On a laissé la direction de la Société des postes prendre tellement d'ampleur que la liste des dirigeants était longue de quatre pages. La Société comptait une trentaine de vice-présidents. La liste des dirigeants n'en finissait plus. Depuis que notre parti est au pouvoir, nous avons réduit la taille de la direction, épargnant ainsi des sommes énormes aux contribuables.

Toutes sortes d'informations fausses et trompeuses ont couru sur la livraison du courrier rural. Le ministre pourrait-il nous éclairer sur l'avenir de ces services?

M. Andre: Monsieur le Président, aucun itinéraire rural ne sera annulé, contrairement aux accusations que des députés de l'opposition ont lancées pour leurs propres fins politiques. Il ne sera apporté de changement aux bureaux de poste ruraux qu'après consultation, tout d'abord du député de la région, puis de la collectivité. Les changements sont inévitables. Je suppose que j'aurais dû noter le nom de la localité au Manitoba où le maître de poste a pris sa retraite et ne voulait plus occuper ces fonctions. Personne d'autre dans le village ne voulait exploiter le bureau de poste. Il n'y avait là aucune entreprise commerciale. Nous n'avions pas le choix. Il ne reste que sept familles dans cette localité. La seule solution était d'installer des boîtes communautaires. Les gens devaient aller acheter les timbres dans la ville voisine où ils vont de toute façon faire leurs emplettes.

Ce cas entre dans les statistiques. Les députés de l'opposition s'écrient: «Ah! Ah! La Société des Postes ferme un autre bureau. Elle a dit que non, mais elle le fait quand même.» Ces situations sont le résultat de mouvements démographiques. Je garantis que les changements auront pour résultat non de diminuer mais d'améliorer le service dans les collectivités rurales parce que bon nombre de ces 6 000 nouveaux points de service postaux seront ouverts dans les campagnes.

M. Orlikow: Monsieur le Président, il y a un an, 1 500 habitants des banlieues de ma circonscription ne recevaient pas le courrier à domicile comme ceux de la partie plus ancienne de ma circonscription. Ces gens sont furieux parce qu'ils considèrent qu'on les traite comme des citoyens de seconde classe. Ils ne peuvent obtenir leur courrier que par des superboîtes. Ils ne sont pas différents des habitants des banlieues de Winnipeg—Assiniboine ou de Winnipeg—Saint Boniface. Ils veulent savoir pourquoi ils sont traités en citoyens de seconde classe et pourquoi ils ne peuvent obtenir le même service que les habitants des vieux quartiers. Si c'est trop cher pour eux, n'est-ce pas trop cher aussi pour les habitants des vieux quartiers? Comment le ministre leur répondra-t-il? Ils croient qu'ils paient leur juste part d'impôt et pourtant on les traite en citoyens de seconde classe.

• (1220)

M. Andre: Monsieur le Président, si on vit sur une exploitation agricole . . .

M. Orlikow: Je ne parlais pas des exploitations agricoles.

M. Andre: Nous parlons de classes de citoyens.

M. Orlikow: Je parle de citadins.

M. Andre: Nous parlons de classes de citoyens. Si on vit sur une exploitation agricole à l'extérieur de la ville, si on va s'installer à la campagne pour avoir de l'air pur, on n'est plus relié aux réseaux d'égoûts ou d'eau courante, on a besoin d'un puits et d'une fosse septique.

On ne peut pas garantir les mêmes services à tous les habitants du pays, où qu'ils vivent, que ce soit dans les appartements des centres-villes, dans les banlieues ou dans les exploitaions agricoles à l'extérieur des villes.

M. Orlikow: Nous parlons de citadins.

M. Andre: En fait, il n'en a jamais été ainsi.

Le Nouveau parti démocratique était habituellement le parti de l'avenir, le parti du changement. Il est maintenant le parti le plus réactionnaire de la Chambre. Je suis surpris que le député ne critique pas le fait que le lait ne soit plus livré tous les jours. Pense-t-il aux handicapés qui ne recoivent plus le lait à domicile? Ne devrait-il pas se mettre en colère? Ils ne recoivent plus le pain tous les jours non plus. N'est-il pas scandaleux que les gens doivent sortir le soir ou en hiver pour acheter du pain. Mon Dieu, n'est-ce pas terrible?

M. Orlikow: Répondez à la question.

M. Andre: Le NPD devrait s'indigner qu'on ait supprimé le service de livraison du pain et du lait à domicile. C'est un terrible scandale. Il faut faire quelque chose.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, pour commencer je voudrais dire que le parti néo-démocrate estime que toutes les banlieues devraient bénéficier de la livraison du courrier à domicile, on devrait traiter de la même façon les habitants de toutes les zones urbanisées.

J'ai personnellement parcouru le pays et visité plusieurs zones suburbaines. J'ai parlé du service postal avec les gens et j'ai constaté qu'une bonne partie des habitants des banlieues nouvelles se sentent trahis par le gouvernement. Ils estiment qu'on les traite en citoyens de deuxième classe et qu'il est injuste qu'ils ne bénéficient pas du même service que leurs voisins, de l'autre côté de la rue. J'ai vu des quartiers qui étaient totalement entourés de secteurs où le courrier était livré à domicile. Ces Canadiens ne comprennent pas pourquoi on les traite en citoyen de deuxième classe alors qu'ils paient les mêmes impôts et le même affranchissement.

Je suis heureux que le parti libéral se soit converti à cette politique. Je me félicite du fait qu'il ait vu la lumière. Les libéraux nous disent clairement qu'ils sont en faveur de la livraison à domicile. Ils sont même allés un peu plus loin, aujourd'hui, lorsqu'ils se sont dits en faveur d'activités profitables aux postes. C'est avec plaisir que je vois les libéraux combler leur retard et prendre cette position.

Je suis un peu outré de l'attaque du gouvernement contre l'adoption de cette politique par le chef libéral. Je note avec intérêt que le ministre a déclaré que la politique du parti libéral était, précédemment, de geler la livraison à domicile jusqu'aux élections, puis de l'accorder juste avant les élections. Il a dit que c'est comme cela qu'il savait que des élections allaient être déclenchées. Plutôt que de voir le ministre critiquer les libéraux, les Canadiens préféreraient qu'il dégèle cette livraison. Ils veulent qu'il change sa politique. Ils veulent être traités équitablement. Ils voudraient que la livraison à domicile soit étendue à tous les habitants des centres urbains, pour que la question n'alimente plus la fièvre électorale, un peu comme un robinet que l'on ouvrirait à l'approche des élections, puis que l'on fermerait ensuite. Je demande au ministre et au gouvernement de traiter tous les Canadiens équitablement. Je demande que l'on dégèle l'iceberg.

C'est la troisième fois en quelques mois que nous débattons de la question du service postal par le biais d'une motion d'opposition. Cela prouve bien l'absence de direction du gouvernement à ce sujet. En fait, c'est même une preuve de la fausse orientation que l'on donne à ce secteur. Le ministre est devenu le légendaire joueur de fifre du service postal. Il joue une belle mélodie, il nous promet de livrer le courrier, mais il nous entraîne Dieu sait où.

Je veux examiner à fond ce que le gouvernement dit au sujet des services postaux et ce qu'il dit dans le contexte actuel. Je parlerai de la politique du gouvernement dans ce domaine et des services postaux en général.

Je vais parler tout d'abord de ce que dit le gouvernement. C'est tout simple. Le gouvernement dit que si les syndicats voulaient être moins intransigeants, la population aurait un bon service. D'après la direction des Postes, si seulement les syndicats renonçaient à certaines clauses de la convention collective, tout le monde aurait un bon service et les Postes ne feraient plus de déficit.

Le président de Postes Canada exprime rarement son opinion en public. Il est généralement laissé dans l'ombre. Il a la réputation d'être très discret. Quand a-t-il décidé de dire ce qu'il pensait? En plein milieu des négociations en cours, il a dit que si les syndicats voulaient faire des concessions, on résoudrait les problèmes des Postes.

Au lieu de jouer le rôle de médiateur, au lieu d'essayer de résoudre les problèmes et de trouver un moyen de faire aboutir les négociations pour pouvoir garantir un service ininterrompu à la population, le ministre a foncé tête baissée et il a profité de l'état d'infériorité passager des syndicats. Il a dit que si les syndicats n'étaient pas aussi puissants, s'ils n'avaient pas des conventions collectives aussi strictes, tout irait bien aux Postes et tout le monde aurait du bon service. Il a dit qu'il n'y aurait pas de problème d'argent et que tout marcherait comme sur des roulettes.

Si les trois partis veulent offrir un bon service, est-il plausible qu'un seul soit coupable, qu'un seul soit responsable de la piètre qualité du service? Trois parties sont en cause en l'occurrence: le gouvernement, la direction et les travailleurs. Pourquoi une seule d'entre elles serait-elle responsable? Est-il possible que ni la direction ni le gouvernement n'ait rien à se reprocher, que seuls les syndicats soient à blâmer? Le gouvernement se sert de ces derniers pour se disculper, parce qu'il n'a pas su assurer un bon service postal.

Étant moi-même parent, je sais que les querelles d'enfants ne sont jamais le fait d'un seul. Mes deux jeunes garçons débordent d'énergie. Ils s'entendent fort bien la plupart du temps. Mais ils se prennent parfois aux cheveux, ils crient et quand j'en ai assez, il m'arrive rarement de tout mettre sur le dos de David ou d'Eddie. Mais c'est justement ce que fait le gouvernement. Il rejette toute la responsabilité sur une seule partie. Il part du principe qu'elle est la seule responsable. Ce n'est pas réaliste de sa part. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent dans la vie.

• (1230)

Permettez-moi de vous donner un autre exemple, monsieur le Président. Les relations syndicales-patronales aux postes sont le fruit d'un marché, et l'état du service postal tient forcément à l'état de ces relations. Règle générale, un marché se passe entre deux parties, mais il se trouve que le gouvernement est directement concerné en l'occurrence. Qu'est-ce qu'un marché? C'est le fruit de concessions mutuelles de type donnant donnant. Il n'y a pas de marché possible quand une seule partie doit faire toutes les concessions.

Voyons l'exemple le plus récent que nous connaissons le mieux, l'Accord du lac Meech. Il s'agit d'un véritable marché. On peut critiquer cet accord, lui trouver des failles, mais il représente fondamentalement le type même du marché. Le premier ministre (M. Mulroney) voulait l'adhésion du Québec à la Constitution. Le Québec posait cinq exigences à son accord. Les autres provinces avaient des exigences différentes. C'était un marché de type donnant donnant.

Nous devons négocier un règlement pour maintenir notre service postal. Il s'agit donc de consentir mutuellement des concessions de type donnant donnant. Mais le gouvernement se prétend au-dessus de tout reproche, il assure que seuls les syndicats sont responsables du mauvais service de la Société canadienne des postes. C'est ce qu'il prétend actuellement. Quoi d'étonnant que les syndicats se sentent acculés au mur?

La direction de la Société canadienne des postes demande l'abrogation de la clause sur le coût de la vie, une disposition normale dans les conventions collectives modernes. Le coût de la vie augmente, mais si la politique économique du gouvernement réussit, on peut s'attendre à ce que l'inflation ne subisse pas de hausse vertigineuse, de sorte que l'effet de cette disposition sera nul.

Le gouvernement prévoit la suppression de 8 700 emplois. Si votre employeur menaçait de supprimer 8 700 emplois, monsieur le Président, je suis persuadé que vous éprouveriez un sentiment d'insécurité, comme la plupart des Canadiens qui seraient mis dans une telle situation et qui comprendraient, alors, qu'on demande la sécurité d'emploi. Il n'est donc pas étonnant que les syndicats se sentent au pied du mur. Il faut négocier une entente dans ce domaine pour que le service continue. Ce n'est pas en jetant le blâme sur l'une des trois principales parties que l'on réglera le problème et que l'on assurera la poursuite du service.

J'ai été étonné d'apprendre que le gouvernement avait recours à un conciliateur à temps partiel dans ses négociations avec le Syndicat des postiers du Canada. Il a nommé quelqu'un qui ne peut se libérer avant octobre et ne sera disponible, entre-temps, que si certains de ses engagements sont annulés. Est-ce une attitude sérieuse devant des négociations importantes? Le gouvernement aurait dû choisir quelqu'un de disponible à plein temps, le meilleur conciliateur qui soit au pays, car il s'agit de négociations cruciales pour les Canadiens.

Replaçons maintenant cette situation dans un contexte plus global, celui de la politique des postes du gouvernement. Quel choix avons-nous en la matière? Faut-il adopter la politique conservatrice ou accepter le laisser-aller qui a marqué les régimes précédents, libéraux et conservateurs, et qui nous a menés dans un cul-de-sac, ou y a-t-il des solutions de rechange?

Voyons d'abord en quoi consiste la politique progressiste-conservatrice. Elle tend, en priorité, à supprimer le déficit postal et donc à réduire les services. Bien que le gouvernement cherche à supprimer le déficit, il empêche Postes Canada de s'intéresser à des secteurs lucratifs. Le gouvernement vise non seulement à cesser de subventionner les Postes mais aussi à rendre impossible l'interfinancement, un autre moyen de défrayer le service. Le gouvernement a mis l'accent sur la réduction du déficit plutôt que sur le service.

Il a remplacé la livraison à domicile par les boîtes postales. Il traite les Canadiens qui vivent en banlieue comme des citoyens de deuxième classe. Le ministre s'est justifié aujourd'hui en disant que les Américains l'avaient fait avant nous. Nous savons que le premier ministre est un admirateur du président Reagan, mais nous ne sommes pas obligés d'imiter aveuglément les Américains.

En milieu rural, le gouvernement a réduit les circuits de livraison ces dernières années et il a fermé des bureaux de poste. A cet égard, rien n'indique jusqu'à maintenant que le gouvernement soit disposé à modifier sa politique. Toute cette question de la réduction des services a suscité dans toutes les régions rurales du Canada un mouvement de protestation concerté de la part de gens qui exigent que le gouvernement cesse de constituer une menace pour le mode de vie rural. Il est grand temps que le gouvernement se réveille et accorde de l'importance au service rural.

Pour réduire les services en milieu rural, le gouvernement applique une politique de privatisation, tout comme d'ailleurs dans les régions urbaines. On confie le service à la clientèle au secteur privé. Selon le ministre, cela permet des horaires plus pratiques. Alors, si c'est ce qu'on vise, pourquoi ne pas modifier les horaires des bureaux de poste existants? Le franchisage des bureaux de poste fait perdre des revenus à Postes Canada. En effet, le franchisage ne peut s'appliquer qu'aux bureaux de poste rentables. Personne ne voudra d'une concession déficitaire. Celles dont les gens voudront sont celles qui sont déjà rentables. Postes Canada va encore s'appauvrir en renonçant à certains revenus, accroissant d'autant son déficit. Par ailleurs, Postes Canada devra poursuivre sa politique de réduction des services.

Les délais de livraison sont un autre aspect de la politique que le gouvernement a précisé bien davantage par ses actes que par ses propos. Combien de temps faut-il à votre courrier pour vous parvenir? Certaines lettres postées à un bout de la ville mettent une semaine pour parvenir à l'autre bout, alors que celles qui sont postées d'une ville quelconque peuvent mettre jusqu'à deux ou trois semaines pour parvenir à une autre ville. Au lieu de s'attaquer à ce problème et de rechercher des solutions, le gouvernement a abaissé les normes. Il a renoncé à la livraison du courrier le jour même et instauré la livraison du courrier le lendemain. Il a cherché à prouver l'existence d'un service fiable en abaissant les normes.

La politique instaurée par le gouvernement vise à réduire le service, à hausser les tarifs et à tenir compte davantage du déficit que de la qualité des services. Ce sont des services que les Canadiens veulent. Au cours des 20 dernières années, tant sous des gouvernements libéraux que conservateurs, la qualité des services postaux s'est détériorée.

Mais il existe une autre solution, monsieur le Président. Nous devrions établir une fois pour toutes les raisons pour lesquelles Postes Canada existe et reconnaître qu'il s'agit d'un service public. Nous ne devrions pas nous attendre à ce que Postes Canada soit rentable, pas plus que nous nous y attendons de la part des services de santé et des aéroports. Nous subventionnons le secteur des transports qui unit toutes nos régions. Il est tout à fait légitime d'utiliser l'argent des contribuables pour subventionner des services publics. Pourquoi payons-nous des impôts si ce n'est pour obtenir des services publics? Le gouvernement gaspille déjà suffisamment d'argent dans certains domaines. Qu'en est-il des exonérations fiscales? Je songe aux placards du premier ministre, financés par le Trésor public. Qu'en est-il de l'exonération d'impôt sur les gains en capital qui enrichissent encore ceux dont le revenu est le plus élevé? Le gouvernement gaspille de l'argent, mais quand il s'agit d'un service public comme la poste, service de communications au demeurant essentiel pour lequel il devrait légitimement dépenser l'argent des contribuables, il ne fait pas grand-chose. Ne nous faisons pas d'illusions. Par ailleurs, permettons au service des postes de soutenir la concurrence dans les domaines susceptibles d'être lucratifs et de lui rapporter des recettes et le faire bénéficier de l'interfinancement. Cette politique s'applique aussi aux secteurs des transports et des communications au Canada et pourrait se révéler efficace pour le service postal. Il y a donc une autre solution que celle que le gouvernement a proposée.

• (1240)

Je voudrais m'écarter brièvement du sujet pour examiner l'aspect politique de la situation. Le gouvernement cherche à reprocher aux syndicats l'insuffisance du service postal. En faisant des syndicats un bouc émissaire, il espère se gagner l'appui populaire. Le premier ministre cherche à imiter Ronald Reagan en s'en prenant aux grands syndicats et en les tançant pour se gagner la faveur populaire. Il se prétend le défenseur de la population alors que, en réalité, il élude le véritable problème. Pareille attitude ne saurait nous assurer le service dont nous avons besoin. En rejetant le blâme sur les syndicats, le gouvernement cherche à faire plaisir à ses députés de l'arrière-ban, qui souhaitent faire du service postal leur souffre-douleur.

Or les Canadiens réclament des résultats. Ils veulent un bon service postal et tiennent à ce que leur courrier leur soit distribué à temps. Ils exigent le même service que celui dont bénéficie leur voisin. Ils veulent que l'on vienne en aide aux collectivités rurales plutôt qu'on ne leur nuise en réduisant le service postal. Les Canadiens veulent que le gouvernement s'attaque aux problèmes que pose le service postal au lieu de faire des reproches. Ils veulent que le gouvernement étudie sérieusement le service postal et offre le service minimal que réclament tous les Canadiens. Ils veulent que le gouvernement réorganise le service postal afin qu'il soit financé convenablement car ils se rendent compte que c'est un service public.

Une fois encore, nous soulevons la question du service postal, car rien n'a changé depuis que nous l'avons fait la dernière fois. Rien n'a changé à cause de l'inertie du gouvernement qui essaie de nous faire marcher. Le ministre chargé de la Société des postes raconte de bien belles histoires, mais il ne livre pas le courrier.

M. Taylor: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) parle de justice. Je voudrais faire quelques observations et lui poser une question.

Dans ma circonscription, des centaines d'agriculteurs doivent parcourir de 1 à 25 milles pour obtenir leur courrier. Ils le font à leurs propre frais. S'ils ne veulent pas faire la queue au bureau de poste ou s'ils veulent recevoir leur courrier une fois le bureau de poste fermé, ils doivent payer 10 $ ou 15 $ par an pour avoir une boîte.

Dans ma circonscription, des centaines de personnes qui vivent dans des villages et des petites villes doivent marcher pour se rendre au bureau de poste. Si elles ne veulent pas faire la queue pour obtenir leur courrier ou si elles veulent venir le chercher après la fermeture du bureau, elles doivent également verser 10 $ ou 15 $ pour avoir une boîte.

Une petite ville de ma circonscription appelée Airdrie compte environ 11 000 habitants. Elle s'étend de part et d'autre de la grande route traversant la région. Il n'y a aucune livraison du courrier à domicile. Les gens doivent se rendre au bureau de poste principal ou aux bureaux auxiliaires pour obtenir leur courrier. Eux aussi, s'ils ne veulent pas faire la queue ou s'ils veulent prendre leur courrier après les heures d'ouverture, doivent payer 10 ou 15 $ pour une boîte.

Il y a environ 7 000 personnes à Drumheller et la population rurale des environs compte 5 à 6 000 personnes. Elles aussi doivent payer pour obtenir des boîtes. Elles ne recoivent pas le courrier à domicile.

Quand le député parle d'équité, je me demande comment il justifie le fait que des milliers de Canadiens recoivent leur courrier à domicile sans payer un sou. Ils n'ont pas besoin de payer pour obtenir une boîte et ils ne paient pas plus d'impôt pour obtenir ce service. C'est un service supplémentaire. Est-ce équitable?

Le député est-il prêt à rendre la situation plus équitable en recommandant que tous les citadins paient 10 ou 15 $ par année pour être sur le même pied que les ruraux? Il est si facile de parler d'équité, mais j'aimerais que le député néo-démocrate nous dise jusqu'à quel point il veut être équitable. Est-il prêt à recommander que les citadins qui recoivent le courrier à domicile paient 10 ou 15 $ chacun par année?

M. Keeper: Monsieur le Président, je me réjouis de la question du député parce que c'est une bonne question. Ce qu'il y a d'inéquitable dans les mesures que le gouvernement prend actuellement c'est le fait qu'on réduise le service postal dans les régions rurales d'une autre façon que dans les régions urbaines. Toutefois, on les réduit dans les deux cas.

Le gouvernement dit que ceux qui vivent dans les nouveaux quartiers urbains ne recevront pas le courrier à domicile et devront avoir une boîte. Les Canadiens qui habitent dans ces régions se sentent évidemment insultés et ont l'impression d'être traités injustement puisqu'à l'autre bout de la rue, d'autres reçoivent leur courrier à domicile. En fait, il y a des localités de banlieue où, selon le bout de la rue où ils habitent, les gens doivent se rendre à la boîte commune ou recevoir leur courrier à domicile. C'est ce qui explique ce ressentiment et cette impression d'injustice.

La politique du gouvernement est injuste parce qu'elle restreint les services non seulement dans les régions urbaines, mais aussi dans les régions rurales. Après m'être rendu dans des localités rurales, j'ai remarqué que le bureau de poste y est considéré comme essentiel. Si on le ferme, cela revient à supprimer un service essentiel dans une localité rurale. Je trouve injuste que le gouvernement ferme les bureaux de poste ruraux et supprime certains itinéraires et la livraison à domicile dans les régions rurales.

Le député de Bow River (M. Taylor) appartient au parti au pouvoir. S'il estime injuste de payer 10 $ pour une boîte à lettre, pourquoi ne convainc-t-il pas le gouvernement de modifier cette politique? S'il pense, comme il me l'a dit, que les citadins devraient aussi payer 10 $ pour recevoir leur courrier à domicile, pourquoi ne le demande-t-il pas au gouvernement de le faire? Il est député ministériel. C'est lui le député qui a le pouvoir et la responsabilité. J'aimerais qu'il demande au gouvernement pourquoi il maintient la politique visant à réduire les services ruraux. Pourquoi accepte-t-il cet état de choses?

M. O'Neil: Monsieur le Président, il est évident d'après le débat d'aujourd'hui que bon nombre de députés de l'opposition ne savent pas que dans les petites villes et les régions rurales du pays, pendant bien des décennies, des gens ont dû parcourir un mille environ pour se rendre au bureau de poste local. La livraison à domicile n'a jamais été envisagée dans ces régions.

Je voudrais revenir sur la question qu'a posée le député de Bow River (M. Taylor) et à laquelle le critique du Nouveau parti démocratique n'a pas répondu. Comment le député peut-il justifier le traitement préférentiel accordé aux citadins? Il pourra peut-être répondre en disant qu'à Mulgrave et à Port Hawkesbury, dans ma circonscription, il faudrait instaurer la livraison à domicile. Cependant, mes électeurs sont beaucoup plus réalistes que cela. Ils comptent sur un gouvernement et une administration financière responsables.

• (1250)

Si j'allais dire à la population de mon village natal de 1 000 ou 1 500 habitants que nous allons leur donner deux ou trois facteurs pour livrer chaque jour le courrier à leur porte, je ne pense pas qu'ils seraient très impressionnés par notre responsabilité financière. Ils connaissent bien la situation financière de notre pays, pas du gouvernement mais du pays. Ils connaissent bien le fardeau de la dette que non seulement eux mais leurs enfants devront porter. Ils savent bien que plus le fardeau financier est lourd à porter pour tous les Canadiens, plus les programmes sociaux importants risquent d'en souffrir. Ils savent bien que plus grandes sont les ressources allouées aux programmes sociaux, plus grande est la sécurité pour leur bien-être social à long terme.

Je dois dire au porte-parole du NPD que son parti ne peut pas jouer sur les deux tableaux. Ou bien il veut instaurer une structure financière saine pour les citoyens de notre pays afin d'assurer l'avenir à long terme d'importants programmes sociaux, ou bien il ne le veut pas. Il me semble que ce que j'entends continuellement de la part du NPD n'est rien de plus que la défense des gros syndicats. Je puis lui dire qu'on ne retient pas de cotisations syndicales à la source au bureau de la paye pour les investir dans ma caisse électorale.

M. Keeper: Monsieur le Président, je suis un peu étonné par la dernière remarque du député. Il affirme qu'aucun syndicat ne contribue financièrement à sa caisse.

M. O'Neil: Je parlais de cotisations syndicales.

M. Keeper: J'aurais aimé que le député fasse contrepoids à cette déclaration en ajoutant que les banques contribuent à la campagne de son parti. Les grandes banques ont versé 50 000 $ aux conservateurs. Si le député souhaite que le débat prenne la forme d'un échange d'insultes, nous pouvons lui donner satisfaction. Cependant, je crois qu'il est temps de nous occuper sérieusement de la question des services postaux.

Le député a évoqué la nécessité de bases financières solides pour le pays. Je suis d'accord avec lui. Je reconnais qu'il faut mettre fin au gaspillage de deniers publics. On devrait commencer avec le régime fiscal. Pourquoi le gouvernement tenait-il tellement à ce que toute personne puisse accumuler jusqu'à 500 000 $ de gains en capital sans payer d'impôt? Il s'agit là d'une utilisation inéquitable des fonds publics. Pourquoi accorde-t-on chaque année entre 30 et 40 milliards de dollars de déductions d'impôt? Le vérificateur général a demandé si cet argent était utilisé efficacement. De sérieuses questions se posent sur l'efficacité de notre système financier et sur notre capacité de fournir les services essentiels, dont les services postaux.

Le député a mentionné le traitement de faveur des citadins. J'aimerais qu'il prenne la défense les ruraux au lieu de chercher à diviser pour régner en donnant l'impression que dans un certain sens, les citadins reçoivent un traitement spécial . . .

M. O'Neil: Et c'est vrai.

M. Keeper: . . . et que le gouvernement a donc raison de continuer de réduire les services ruraux, de s'en prendre aux collectivités rurales et de mettre en péril l'existence même du Canada rural. S'il désire parler de la question des services postaux, qu'il s'en tienne au sujet.

Comme tout le monde le sait, la Grande-Bretagne a une première ministre conservatrice, de droite et partisane de la libre entreprise, et pourtant on y livre le courrier deux fois par jour. Le service des postes y embauche des milliers de personnes pour livrer le courrier. Il est possible d'avoir une organisation financière solide, et même une idéologie conservatrice, et de donner quand même un bon service postal. Pourquoi le député ne relève-t-il pas le défi et ne protège-t-il pas le service rural au lieu de répandre des pensées négatives envers les citadins?

M. le vice-président: Le débat va se poursuivre.

[*Français*]

Est-ce le voeu de l'honorable député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano) de commencer son discours après la période des questions orales?

M. Gagliano: Oui, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Consent-on à l'unanimité à déclarer qu'il est 13 heures et à laisser le député commencer son discours après la période des questions?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE CHILI—LE RETOUR DE CARMEN QUINTANA POUR TÉMOIGNER CONTRE LES SOLDATS QUI L'ONT ENFLAMMÉE APRÈS L'AVOIR ASPERGÉE D'ESSENCE

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, Carmen Quintana, étudiante à l'université qui a été cruellement battue le 2 juillet dernier quittera le Canada pour retourner au Chili le mois prochain. Elle témoignera contre les soldats qui les ont aspergés d'essence, elle et un ami, avant de les enflammer durant une manifestation contre le gouvernement à Santiago. Ils ont été enroulés dans des couvertures, transportés jusqu'aux faubourgs de la ville où ils furent tous deux abandonnés dans un fossé. Carmen a survécu, mais son ami mourait quatre jours après ce crime horrible et cruel.

Il faut admirer et respecter le courage de Carmen Quintana qui affrontera ses adversaires devant le tribunal, car elle retourne dans un pays sous régime terroriste où le mot justice n'a pas le sens que lui connaissent les Canadiens. La justice chilienne porte atteinte à la dignité de la population comme on peut le constater par la façon d'agir du gouvernement Pinochet dans cette affaire.

Le lieutenant qui dirigeait la patrouille qui a attaqué Carmen et son ami a été libéré moyennant une caution de 25 $ après que le procureur de l'armée eût réduit l'accusation d'homicide involontaire à celui de négligence pour avoir omis de transporter les jeunes à l'hôpital. En somme, ce pays terroriste approuve qu'on brûle à mort des jeunes qui veulent rétablir un régime démocratique.

Article 21 du Règlement

Carmen Quintana a témoigné aux Nations Unies en février dernier et demande aux Chiliens et à leurs partisans de s'unir pour s'opposer au régime dictatorial d'Auguste Pinochet. Je demande au gouvernement canadien de faire de même et d'avertir le gouvernement chilien que le Canada surveillera ce qui se passera quand Carmen Quintana rentrera au Chili pour y témoigner.

* * *

DÉFI 87

ON EXHORTE LES EMPLOYEURS À EMBAUCHER DES ÉTUDIANTS DURANT L'ÉTÉ

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, d'ordinaire, les Canadiens n'oublient pas leur premier emploi. Dans moins d'un mois, ce sera la fin de l'année scolaire et des centaines de milliers de jeunes se mettront en quête d'un emploi d'été, en général leur premier emploi, celui qui est souvent déterminant pour l'avenir.

Il faut encourager et promouvoir autant que possible cet énorme dynamisme. Si les entrepreneurs, petits et grands, et les particuliers d'un bout à l'autre du pays faisaient un petit effort afin d'embaucher à plein temps ou à temps partiel un étudiant, cet été, le Canada tout entier en tirerait profit.

Qu'on se souvienne de son premier emploi et qu'on embauche un étudiant cet été. Chacun y trouvera son compte.

* * *

[*Français*]

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

LA DEMANDE DE CONVERSION DU PIPE-LINE SARNIA-MONTRÉAL AU TRANSFERT DE LIQUIDES DE GAZ NATUREL—LA NÉCESSITÉ POUR LE GOUVERNEMENT D'INTERVENIR

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, le ministre québécois de l'Énergie déclarait récemment que si l'Office national de l'énergie refuse la demande de conversion du pipe-line Sarnia—Montréal au transfert de liquides de gaz naturel, premièrement, l'est de Montréal va perdre des investissements dans la pétrochimie de l'ordre de 750 millions de dollars, et que les 20 000 emplois de la pétrochimie au Québec seraient ainsi menacés.

Le ministre québécois déclarait également que les grosses pétrolières s'opposent à ce projet et que les multinationales voudraient plutôt acheminer vers Sarnia l'huile arrivée en pétroliers à Montréal, ce qui signifie à court terme, principalement à moyen terme et à long terme, la mort de la pétrochimie au Québec et des pertes de milliers d'emplois.

Il est important et urgent, monsieur le Président, que le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) intervienne à l'Office national de l'énergie, tel que le lui demande son homologue provincial.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE—LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, le taux de chômage dans la région de l'Atlantique est à un niveau inacceptable. Dans certains secteurs, officiellement le taux atteint 30 p. 100, officieusement il est beaucoup plus élevé. Depuis septembre 1984, le gouvernement conservateur a sabré dans ses budgets de développement régional et de création d'emplois. C'est la région de l'Atlantique qui a le plus souffert de ces compressions.

Pourtant, voyons ce qu'a dit récemment le premier ministre (M. Mulroney). Mardi dernier, il a prétendu que son gouvernement avait créé des emplois dans la région de l'Atlantique deux fois plus vite que le gouvernement précédent. Or, rien n'est moins vrai, monsieur le Président. Puis, jeudi, le premier ministre a donné la ventilation régionale des réalisations de son gouvernement au chapitre de la création d'emplois. Il semblait avoir oublié ce qu'il avait dit à peine deux jours plus tôt. Voici ce qu'il a dit jeudi: «Environ 46 p. 100 des emplois qui ont été créés se trouvent en Ontario, 28 p. 100 au Québec, 22 p. 100 dans l'Ouest et ainsi de suite». Cet «ainsi de suite», c'est la région de l'Atlantique.

Selon ces chiffres, 96 p. 100 des emplois ont été créés dans trois régions et la catégorie des «ainsi de suite», la nouvelle étiquette du premier ministre pour la région de l'Atlantique, n'a récolté que 4 p. 100 des emplois. On insulte notre région en la reléguant aux «ainsi de suite». Les chômeurs de la région de l'Atlantique en ont ras-le-bol des grandes figures de style du premier ministre. Ce qu'ils attendent du gouvernement, ce sont des mesures concrètes de création d'emplois.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

LA COLLABORATION ÉCONOMIQUE ENTRE LA FRANCE ET LE CANADA

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, la visite du Président de la France est un événement historique et majeur pour le Canada, et démontre les relations confiantes avec notre gouvernement.

En tant que député du Québec, je suis heureux de constater que le Président de la France reconnaît que le Canada est un pays bilingue, tout en reconnaissant l'originalité du Québec en terme de culture.

Si un représentant d'un peuple unilingue français arrive à cette conclusion, je pense sincèrement que c'est grâce à l'effort de notre gouvernement et à celui de notre premier ministre (M. Mulroney) qui reconnaît le caractère distinct du Québec, en passant par l'entrée du Québec dans la Constitution canadienne.

De plus, en tant que député de Drummond, je peux témoigner de la collaboration économique qui existe entre la France et le Canada, compte tenu de l'implantation récente de plusieurs entreprises françaises dans ma circonscription.

Ainsi, la Société Yvan Paques Inc., Sopréma, Disque Américic et la Fromagerie Lemaire, qui vient tout juste de conclure une entente avec la France, sont des exemples concrets de cette collaboration.

En terminant, monsieur le Président, que penser de l'Association, depuis 1985, de la compagnie Cascades à celle de Béguin Saye, qui profite maintenant à l'économie des deux pays en créant des emplois de chaque côté de l'Atlantique!

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LES BANQUES ALIMENTAIRES DANS LES VILLES—LA NÉCESSITÉ DE RÉFORMER LE SYSTÈME D'AIDE SOCIALE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, à Toronto, la ville la plus prospère du Canada où le taux de chômage est le plus bas dans le pays, on compte maintenant 180 organismes bénévoles qui se chargent de distribuer des sacs de nourriture aux indigents. Dans ma ville de Winnipeg, on en compte maintenant 98. Bon nombre de ceux qui ont besoin de l'aide de ces banques alimentaires sont des enfants. La même situation se rencontre dans chaque ville et village du Canada, de l'Atlantique au Pacifique.

Les gens ne veulent pas dépendre de la charité pour répondre à leurs besoins alimentaires. Il est certes temps que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) se réunisse avec ses homologues provinciaux afin d'évaluer l'ampleur du désastre qui s'abat sur nous, et qu'il se rende compte que le système actuel d'aide sociale ne fonctionne pas. Il est certes temps pour lui de collaborer avec ses homologues provinciaux pour changer le système de sorte que les gens n'aient plus à dépendre de la charité comme ils le font à l'heure actuelle.

* * *

LE TOURISME

LE CAP-BRETON—ON DEMANDE DE PROLONGER LA PISTE FLEUR-DE-LIS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, au Cap-Breton, la question de la prolongation de la piste Fleur-de-Lis revêt une importance capitale sur le plan touristique. La question du tourisme a l'appui non seulement des députés de l'opposition, mais aussi des municipalités dont celles du comté du Cap-Breton, de la ville de Louisbourg, des municipalités du comté de Richmond ainsi que du conseil des maires de l'île du Cap-Breton, de même que de l'association touristique de l'île du Cap-Breton.

Tous les intéressés ont prié le gouvernement du Canada et de la Nouvelle-Écosse de fournir le financement nécessaire à la prolongation de cette route magnifique qui offre un panorama splendide. Malheureusement, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, influencé par le gouvernement fédéral, a jugé bon de ne pas y donner suite.

Nous avons demandé au vice-premier ministre (M. Mazankowski) de dégager des fonds en vertu de l'accord entre le gouvernement fédéral et la Nouvelle-Écosse sur le développement du réseau routier. Malheureusement, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) et le ministre des Transports de la Nouvelle-Écosse ont refusé aux milliers de Canadiens de cette région de notre pays l'aide financière nécessaire pour le prolongement de la piste Fleur-de-Lys.

Je demande instamment au gouvernement de revenir sur cette décision défavorable et de fournir des crédits pour accroître le tourisme dans le secteur industriel de l'île du Cap-Breton.

* * *

LES FORÊTS

L'IMPORTANCE POUR L'ÉCONOMIE DU CAP-BRETON—ON DEMANDE D'AIDER LES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, dans ma circonscription l'industrie forestière est d'une importance vitale pour assurer notre bien-être économique à long terme, pour conserver les emplois existants et en créer de nouveaux. La gestion forestière est donc de la plus grande importance pour moi.

En Nouvelle-Écosse, le secteur privé possède environ 75 p. 100 des terres contrairement aux autres provinces où la majorité des terres appartient à l'État.

Pour répondre aux besoins des propriétaires de boisés du secteur privé en matière de gestion, le gouvernement du Canada finance des entreprises forestières collectives. La province les parraine également. Les propriétaires de boisés forment des coopératives. Les propriétaires terriens reçoivent une aide financière pour mettre en oeuvre des programmes de gestion des terres et pour financer les travaux de sylviculture.

Je voudrais recommander aujourd'hui au ministre d'État (Forêts et Mines) (M. Merrithew) qu'on approuve rapidement la demande d'exploitation soumise par un groupe de plus de 80 propriétaires terriens du comté d'Antigonish.

Ce groupe est dynamique et digne de confiance; il est bien placé pour connaître les avantages d'une bonne gestion forestière.

Depuis mon élection, quatre entreprises semblables ont été lancées dans ma circonscription. J'attends avec impatience qu'on annonce également le financement de ce groupe.

* * *

LES STUPÉFIANTS

LES MESURES DU GOUVERNEMENT CONTRE LA TOXICOMANIE—LE PLAN NATIONAL

Article 21 du Règlement

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, le gouvernement a prouvé sans équivoque qu'il était décidé à lutter contre la toxicomanie au Canada en mettant en oeuvre le nouveau plan quinquennal annoncé hier. Je tiens à féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de ce plan d'action général.

Pendant des années, la toxicomanie a été source de préoccupation pour les Canadiens. Malheureusement, ils ne savaient pas à qui s'adresser pour obtenir de l'information, de l'aide et un soutien adéquat pour surmonter les problèmes causés par la toxicomanie.

Le gouvernement fédéral a pris les devants en expliquant aux Canadiens les conséquences de cette menace sociale par le biais du programme de prévention et de traitement de la toxicomanie appelé *Action on Drug Abuse*. Je sais que ces mesures permettront aux parents canadiens d'espérer un meilleur avenir pour leurs enfants.

Les membres du bureau national du *Parent Resource Institute for Drug Education*, le PRIDE, qui se trouve dans ma circonscription—il s'agit d'un organisme regroupant des parents, des enseignants et des policiers—ont été témoins de toxicomanie chez des enfants du niveau primaire.

• (1410)

J'ajoute que, la semaine dernière, l'institut a organisé son congrès national à Saskatoon auquel ont assisté plus de 1 600 personnes venues d'un peu partout au Canada. Le PRIDE estime que près de 600 enfants ont abandonné leurs études à Saskatoon, dans la majorité des cas pour cause de toxicomanie!

Il importe d'enrayer l'intoxication par la drogue non seulement pour sauvegarder la société dans son ensemble, mais aussi pour éviter que, à l'instar de ces enfants, d'autres Canadiens ne deviennent victimes de toxicomanie. C'est pour ces enfants que je souscris avec grand enthousiasme au plan du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'ÉPUISEMENT DE LA COUCHE D'OZONE—ON INCITE LE PARLEMENT À NE PAS UTILISER DES TASSES DE POLYSTYRÈNE EXPANSÉ

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, vous savez, comme les autres députés, que l'on s'intéresse de plus en plus à ce que l'on appelle l'épuisement de la couche d'ozone.

Je sais que les gouvernements essaient de coordonner leurs efforts à l'échelle mondiale pour arriver aux politiques et aux mesures nécessaires, mais une chose que nous pourrions faire immédiatement serait de diminuer la production et la consommation de produits et de substances qui jouent un rôle dans la destruction de la couche d'ozone. Un de ces produits est la mousse de plastique, le polystyrène expansé.

Article 21 du Règlement

Je déclare aux députés que le Parlement et de nombreuses autres institutions contribuent au problème en utilisant continuellement des tasses en polystyrène expansé ou d'autres contenants en mousse de plastique.

Je vous demande, monsieur le Président, ainsi qu'à tous les députés, d'envisager si nous ne devrions pas, dans un proche avenir, en tant que Parlement du Canada, donner l'exemple de ce que les Canadiens devraient faire collectivement et individuellement pour commencer à s'attaquer à ce problème en trouvant des solutions de remplacement.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'ARRIVÉE DE DANYLO SHUMUK AU CANADA—LE RÔLE JOUÉ PAR DES DÉPUTÉS

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, l'incarcération de M. Danylo Shumuk, un dissident ukrainien, a préoccupé la Chambre pendant des années. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et d'autres députés, dont moi-même, avons maintes fois attiré l'attention des Canadiens et des autorités soviétiques sur le sort de ce prisonnier.

M. Shumuk est l'objecteur de conscience qui a passé le plus de temps en prison dans l'histoire du monde, 40 ans en tout dans les camps de prisonniers nazis et soviétiques.

Samedi dernier, j'ai eu le plaisir de l'accueillir au Canada au nom du gouvernement canadien. Il demeurera avec son neveu et sa famille à Lumby, une localité de ma circonscription d'Okanagan-Nord.

Dès son arrivée, M. Shumuk a fait état publiquement de la dette de gratitude qu'il a contractée envers le premier ministre (M. Mulroney), et surtout le secrétaire d'État aux Affaires, extérieures, mais aussi d'autres députés qui ont défendu sa cause. Voici ce qu'il a dit:

> Je suis venu au Canada parce que la liberté est l'essence même de la vie. J'ai abandonné mon propre pays. Je suis parti parce que je n'étais pas libre. Malgré tout ce que j'ai perdu, j'ai gagné, en venant au Canada, ce qui m'est le plus cher, la liberté.

Les députés peuvent être fiers du rôle qu'ils ont joué en aidant M. Shumuk à obtenir cette liberté.

* * *

[*Français*]

LES ENFANTS

LA JOURNÉE NATIONALE DES ENFANTS DISPARUS

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ce dimanche 24 mai, l'Organisation enfants-retours a lancé dans le ciel de Montréal 15 000 ballons pour la Journée nationale des enfants disparus. A chaque ballon était attachée une photo d'un enfant disparu. Plusieurs pères et mères ont eux-mêmes lancé ces ballons qui portaient la photo de leurs propres enfants. Le départ de ces ballons a été un moment des plus émouvants pour ceux et celles qui participaient à cette cérémonie. Cette même cérémonie a été répétée dans toutes les villes du Canada où l'on retrouve l'Organisation enfants-retours.

Il est extrêmement malheureux, monsieur le Président, de constater qu'un bon pourcentage des enfants disparus sont des enfants enlevés par leurs propres parents. Le rapt d'enfant est illégal et ne doit pas être permis, que ce soit par un étranger ou par un parent divorcé.

Bien que la Loi sur le divorce ait été modifiée, elle n'est pas suffisamment forte pour empêcher ce genre de choses. Il serait extrêmement important que le gouvernement agisse dans ce domaine avec plus de volonté.

J'encourage donc le gouvernement à agir rapidement et de mettre en application cette nouvelle loi sur le divorce avec plus de rigueur afin que le rapt des enfants arrête et également de mettre sur pied des programmes de suivi et d'appui pour les parents dans le domaine des enfants disparus.

* * *

LES RELATIONS CANADA-FRANCE

L'IMPACT DE LA VENUE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AU CANADA

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, hier nous avons eu le plaisir d'accueillir en cette Chambre M. François Mitterrand, Président de la République française. Le discours qu'il nous a été donné d'entendre à cette occasion est de toute évidence l'un des plus beaux qui ait été prononcé ici depuis fort longtemps. J'ajouterai que cette allocution de même que la visite s'inscrivent dans la courbe de notre histoire, et je suis persuadé que prolongements et bénéfices s'inscriront au lendemain de ce passage chez nous du numéro un français.

Personnellement et à titre de président de l'Association interparlementaire Canada-France, je me réjouis de la nouvelle orientation que prennent, avec la visite de M. Mitterrand, les relations entre nos deux pays, et j'ose croire que dorénavant elles seront inspirées par l'idéal humanitaire de ce grand homme politique.

Vendredi, je pars en France pour diriger la délégation canadienne qui participera à la vingtième assemblée annuelle de l'Association interparlementaire Canada-France. Fort de ce discours, c'est avec deux fois plus d'enthousiasme que j'anticipe cette visite officielle.

• (1415)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS LE RAPPORT DE LA COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Ce matin, monsieur le Président, Jim MacNeill, secrétaire général de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement a comparu devant notre comité permanent de l'environnement et des forêts. Nous avons discuté de ce que le Canada pourrait faire pour mettre en oeuvre les recommandations du rapport de cette Commission.

Par exemple, le Canada pourrait insister sur la mise en oeuvre de ces recommandations lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies se réunira en octobre prochain. Ou bien le gouvernement pourrait demander à chacun de ses ministères et organismes d'examiner ce rapport. Peut-être pourrait-il découvrir ainsi certaines politiques que nous ne saurions appuyer. Ainsi, dans le domaine énergétique, nous pourrions découvrir qu'au lieu de favoriser la consommation d'hydrocarbures fossiles comme le charbon et l'essence, nous devrions favoriser l'efficacité énergétique et le recours à des sources renouvelables d'énergie. Prenons le cas de l'agriculture. Nous pourrions découvrir que les politiques actuelles du Canada sont incompatibles avec un développement soutenu, comme l'a déjà établi le rapport du Sénat sur l'utilisation des sols. Prenons aussi le cas de notre aide à l'étranger. Nous pourrions découvrir que la qualité de notre aide a grand besoin d'être améliorée si nous voulons favoriser le développement.

J'exhorte le gouvernement du Canada à mettre l'environnement et le développement soutenu au centre de la démarche décisionnelle si nous voulons assurer la croissance économique des générations à venir.

* * *

LES STUPÉFIANTS

ON FÉLICITE LE GOUVERNEMENT POUR LES MESURES PRISES CONTRE LA TOXICOMANIE

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, je félicite le gouvernement des mesures qu'il prend, afin de faire face au grave problème que constitue l'abus des drogues. J'ai récemment pu constater la gravité de la situation en prenant connaissance des problèmes qui se posent dans nos écoles, dans la péninsule du Niagara. En tant que parents, on nous a avertis que nos jeunes enfants pouvaient recevoir des autocollants qui font, semble-t-il, absorber par la peau des drogues du type du LSD aux enfants. Ces autocollants représentent des étoiles ou des personnages de bandes dessinées.

Quels sont donc ces individus qui mettent en danger la santé et la vie de nos enfants de cette façon? Face à une telle situation, je suis déçu de voir que les critiques de l'opposition mettent en doute la gravité du problème des drogues, voire la sincérité des efforts du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) à cet égard. Je les invite pour une fois à oublier leur sectarisme et à coopérer avec le gouvernement. Nous devons tous nous rendre compte que l'abus des drogues par les enfants et, en fait, par les Canadiens en général, menace notre bien-être à tous.

* * *

LES STUPÉFIANTS

LES MESURES CONTRE LA TOXICOMANIE—ON CONTESTE L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, pour ma part, je voudrais contester l'importance que le gouvernement accorde à l'abus des drogues.

Hier soir, notre comité a entendu les représentants du Conseil national des autochtones qui cherchent à rencontrer le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) depuis plus d'un an, afin de discuter du très grave problème de ces jeunes adolescents de l'Alberta qui sont morts après avoir bu un liquide servant pour les photocopieuses. Le ministre a promis de les recevoir l'année dernière.

Il n'a pas encore eu le courage de s'entretenir avec eux, alors que le Conseil a signalé qu'un demi million d'autochtones vivant en dehors des réserves et d'Indiens non inscrits ne seront pas visés par ce programme. Le gouvernement a laissé de côté ce demi-million de Canadiens, alors que la toxicomanie et l'alcoolisme sont trois fois plus élevés parmi eux que la moyenne nationale.

Pourquoi le ministre refuse-t-il de rencontrer les représentants du Conseil national des autochtones? Pourquoi fait-il fi de la mort tragique de ces jeunes Albertains survenue après qu'ils eurent absorbé un liquide servant pour les photocopieuses?

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. AMINTORE FANFANI, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE

M. le Président: A l'ordre! Je veux attirer l'attention de la Chambre des communes sur la présence dans notre tribune du Président du Conseil des ministres de la République italienne, M. Amintore Fanfani.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES POURPARLERS ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE—LES DROITS DE PÊCHE SUR LA CÔTE EST

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous sommes ravis d'avoir M. Fanfani dans la tribune et nous nous réjouissons également de la présence au Canada du président Mitterrand, de la République française. Je pense que nous avons tous vivement apprécié son excellent discours d'hier.

• (1420)

Je voudrais demander au premier ministre quels progrès il a réalisés avec le président de la République française au sujet des revendications totalement inacceptables de la France concernant les droits de pêche au large de la côte-est. Le président Mitterrand s'est-il engagé à reconnaître que les eaux situées au large de Terre-Neuve étaient la propriété exclusive du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons eu d'excellentes discussions avec le président et son groupe ministériel à plusieurs reprises, hier et aujourd'hui, au sujet de ce problème que j'ai abordé à la Chambre et que le ministre des Transports a soulevé directement avec le président de la France à l'occasion d'un déjeuner de travail, hier. Nous lui avons parlé, de façon très directe, des préoccupations des pêcheurs de Terre-Neuve et de la côte Atlantique, de même que de la question de souveraineté que cela soulève et j'ai eu la nette impression que le président désirait coopérer en cherchant à régler de façon satisfaisante ce problème très délicat.

[*Français*]

LES QUOTAS DE PÊCHE DANS LE GOLFE SAINT-LAURENT— L'ATTITUDE DE LA FRANCE— LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, apparemment le premier ministre n'a pas réussi à régler le litige portant sur la zone économique de 200 milles, c'est évident. Mais je me demande par conséquent s'il est parvenu à résoudre le problème du «dépassement de quotas» de pêche par les Français dans le golfe Saint-Laurent. C'est une autre question, mais c'est relié. Est-ce que la France va mettre fin à cette surexploitation ou est-ce que le premier ministre devrait admettre encore une fois qu'il n'y avait pas de progrès hier ou aujourd'hui?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Mais, monsieur le Président, le chef de l'Opposition semble suggérer qu'à moins que votre interlocuteur n'accepte dans un *meeting* votre position, il n'y a pas eu de progrès. Il sait fort bien que ce n'est pas comme cela du tout que la vie internationale fonctionne. Nous avons un problème épineux, fort complexe, qui a été cerné et débattu vigoureusement hier par la délégation canadienne.

J'ai eu l'impression que le Président de la République comprend fort bien l'importance de ce problème pour les pêcheurs terre-neuviens. Le ministre des Transports a soulevé on ne peut plus directement cette question et ses implications sociales pour les Terre-Neuviens, le problème de la surpêche également. Tous les aspects de ce dossier ont été abordés vigoureusement par la délégation canadienne et nous espérons aller vers un règlement. D'ailleurs, des négociations sont en cours entre les deux gouvernements et nous espérons que la visite présidentielle aidera à régler ce problème de façon efficace.

[*Traduction*]

LA GUERRE DES SUBVENTIONS AGRICOLES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre semble avoir eu aussi peu de succès avec le président Mitterrand qu'avec son bon ami, le président Reagan.

Puis-je aborder le sujet de la guerre commerciale à propos des produits agricoles? Le premier ministre a-t-il réussi à obtenir du président Mitterrand qu'il use de son influence auprès de ses partenaires européens pour mettre un terme à la guerre des subventions avec les États-Unis, une guerre risquée et très coûteuse qui fait énormément de tort aux cultivateurs canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député se soucie des progrès que nous avons réalisés avec le président Mitterrand. Comme il a fait partie de gouvernements antérieurs, il sera sans doute le premier à reconnaître que la présence du président français hier et le discours qu'il nous a adressé, témoignent de progrès considérables.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Quant à la question de la guerre commerciale à propos des produits agricoles et des subventions, non seulement nous l'avons abordée et le président y a fait lui-même allusion hier dans son discours, mais au sommet de Venise, le Canada et les autres pays industrialisés réaliseront sans doute des progrès en vue de mettre un terme à cette situation tout à fait inacceptable pour nos cultivateurs.

LA SURPÊCHE FRANÇAISE AU LARGE DE LA CÔTE EST

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, dans ses relations avec l'étranger jusqu'à présent, notre gouvernement, en autorisant les Français à pratiquer la surpêche, a été la risée du monde occidental. Pour la première fois, il semble que le premier ministre se rende compte de la gravité de la surpêche française sur notre côte est. Il a déclaré hier: «La France doit prendre conscience du caractère épineux de ce contentieux et de la gravité des enjeux qu'il met en cause pour les pêcheurs des provinces Maritimes aussi bien que pour la souveraineté canadienne». Le président de la France, après avoir écouté le premier ministre et le ministre des Transports, a-t-il déclaré qu'il était maintenant conscient de la gravité de ce contentieux et qu'il se rendait compte que notre pays considérait que la surpêche pratiquée par les Français constituait une menace pour la souveraineté canadienne? Si oui, en quels termes?

• (1425)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le président de la France, après m'avoir laissé le loisir de lui expliquer la situation du point de vue d'un Canadien des Maritimes et d'un Terre-Neuvien, et après s'être fait expliquer la position des pêcheurs de Terre-Neuve et l'importance de la pêche pour la vie de Terre-Neuve, a exprimé sa sympathie et sa réceptivité pour notre position. Il a déclaré qu'à son avis on devait pouvoir surmonter ce problème avec un peu de bonne volonté des deux côtés et à condition d'y mettre une bonne détermination politique.

M. Baker: Monsieur le Président, une personnalité du gouvernement aurait déclaré après la réunion que le ministre des Transports était intervenu avec éloquence pendant 15 minutes. J'aimerais savoir quel langage il a tenu.

LA SITUATION ACTUELLE ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le président de la France a déclaré: «Je souhaite me rapprocher de l'âme des Canadiens». Nous n'avons pas d'inquiétude à nous faire pour l'âme des Canadiens. C'est de la sole, de la morue et du hareng, que les Français pillent si manifestement depuis un an, que le gouvernement devrait se préoccuper.

Je demande au porte-parole du premier ministre si nous sommes ne serait-ce qu'un tout petit peu mieux armés pour empêcher les Français de pratiquer la surpêche dans les eaux canadiennes comme ils l'ont fait l'année dernière, au cours des quatre prochaines années de négociations? Leur a-t-on seulement demandé de cesser cette surpêche? Ou allons-nous nous contenter de manifester notre impuissance en fermant courageusement nos ports, hou la la, des ports que de toute façon ils n'utilisent même pas?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, voilà un talent digne de La Comédie Française. Pour ce qui est du langage que j'ai utilisé, je vous assure que c'est l'une de nos deux langues officielles. J'ai dit au président de la France, que j'ai trouvé très réceptif à tous les aspects . . .

M. Waddell: C'est un socialiste.

M. Crosbie: Les socialistes de l'étranger valent généralement bien mieux que ceux d'ici.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Loin des yeux, près du coeur, j'imagine.

J'ai dit au président de la France qu'il n'y avait pas de rapport entre la nécessité de recourir à un arbitrage sur la question des frontières de Saint-Pierre et Miquelon et la question des quotas. Ce sont deux problèmes distincts. J'ai dit qu'il fallait recourir à l'arbitrage sans essayer de s'en servir pour obtenir des quotas plus importants du Canada.

Pour ce qui est de la fermeture des ports, les démarches de la délégation française à plusieurs reprises, hier et auparavant, pour nous faire annuler cette mesure montrent bien à quel point elle est efficace. Si elle était aussi dérisoire que le prétend le député, ils ne nous demanderaient pas de l'annuler. C'est la manifestation d'une politique rigoureuse de la part d'un gouvernement en pleine possession de ses moyens.

• (1430)

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'ACQUISITION DE DOME PETROLEUM—L'OFFRE D'ACHAT POSSIBLE DE PETRO-CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, avant de poser ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je voudrais préciser que j'ai certes été très heureux de voir les conservateurs se lever et accorder une ovation debout de cinq minutes à un socialiste, qu'il soit canadien ou pas.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Broadbent: Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le récent numéro du *Financial Times* dit que Petro-Canada considère faire une offre d'achat avec d'autres sociétés, pour Dome Petroleum.

Le ministre a dit dans le passé que Petro-Canada pourrait faire une offre comme celle-là, si l'offre n'incluait pas des fonds gouvernementaux. Est-ce encore la politique du gouvernement?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'aimerais commenter les remarques préliminaires du chef du parti socialiste et lui dire que son parti pourrait prendre leçon du gouvernement sur la façon d'accueillir les chefs d'État des autres pays, qu'ils soient socialistes ou capitalistes, monsieur le Président.

Deuxièmement, en réponse directe à la question, j'ai expliqué à plusieurs reprises dans cette Chambre que la société Petro-Canada a un mandat commercial. Ce mandat lui a été donné par ce gouvernement et ce mandat existe. Et à l'intérieur de ce mandat, il appartient à la société Petro-Canada de poser les gestes concernant ses activités commerciales.

[*Traduction*]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, si je comprends bien le ministre, le *Financial Times* pourrait avoir mis le doigt sur un événement important pour les Canadiens. Le ministre affirme-t-il maintenant que le gouvernement entend laisser Petro-Canada, de concert peut-être avec les deux autres entreprises mentionnées dans le même article, faire une offre conjointe pour l'achat de Dome Petroleum, si elle juge que c'est dans son intérêt sur le plan commercial?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la position du gouvernement a été claire et précise. Premièrement, nous voulons solutionner le problème de la Dome par le secteur privé canadien. Deuxièmement, nous avons également exprimé que la société Petro-Canada a un mandat commercial à exercer.

Je ne suis intervenu d'aucune façon, ni dans un sens ni dans un autre, concernant la direction que doit prendre Petro-Canada.

[*Traduction*]

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il être très clair? Affirme-t-il que la société Petro-Canada ne peut, même si elle juge que c'est dans son intérêt sur le plan commercial, participer à une offre de ce genre, car le gouvernement préfère trouver une solution dans le secteur privé? Ou dit-il plutôt ce qui pourrait être dans l'intérêt du Canada que Petro-Canada peut fort bien décider de faire une offre pour la société Dome Petroleum, de concert avec la société TransCanada Pipeline ou n'importe quelle autre entreprise, si elle le juge nécessaire et si elle a les capitaux voulus.

Le ministre pourrait-il nous apporter des éclaircissements sur cette très importante question commerciale et énergétique?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le chef du parti socialiste soulève là un ensemble d'hypothèses. Il ne nous appartient pas, à ce moment-ci, de répondre à toutes les hypothèses qui peuvent exister concernant le cas de la Dome.

Je vous répète les principes sur lesquels nous travaillons: nous nous sommes assurés, par notre action, par la définition de notre politique, que la société Dome serait recherchée comme acquisition par d'autres sociétés. Nous avons abouti à trois offres. La société Dome traite ces offres avec ses prêteurs, avec ses actionnaires et, comme tout le monde, le ministre voit et surveille la procédure.

Nous recherchons une solution par le secteur privé. D'un autre côté, le gouvernement a donné, il y a déjà plusieurs mois, je dirais même au début de notre mandat, à la société Petro-Canada, un mandat d'exercer sur le plan commercial. Il appartient à cette dernière de faire les jugements quotidiens de ses actions, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'AVENIR DU SECTEUR DES PIÈCES—LES GARANTIES DONNÉES PAR LE MINISTRE—LES ÉTUDES DU MINISTÈRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le 16 février, lors d'une séance du comité de la Chambre chargé d'étudier l'industrie automobile, le ministre a déclaré, en réponse à des questions: «Vous parlez des emplois menacés, de la surcapacité . . . mais je ne suis pas d'accord. Nous avons des emplois au Canada et nous le savons».

Au même moment, son ministère faisait des études qui ont révélé qu'au moins 15 000 emplois risquent d'être supprimés dans le secteur de la fabrication des pièces automobiles et de l'industrie automobile. Pourquoi le ministre a-t-il donné ces garanties à un comité de la Chambre alors que ses propres services ont effectué des études prouvant absolument le contraire?

Peut-il nous dire s'il va commencer à tenir compte des rapports de son propre ministère et révéler la teneur d'une politique visant à résoudre la grave crise qui sévit dans l'industrie automobile au Canada?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, différentes associations ont publié de nombreux rapports. Le gouvernement suit de près la situation dans l'industrie. Nous avons prouvé notre intention de résoudre ce problème et de formuler une politique sur l'industrie automobile.

Cependant, nous devons auparavant consulter les parties en cause et répondre véritablement aux besoins de l'industrie automobile. Nous le ferons après d'amples consultations avec les maires et les représentants de l'industrie. Nous voulons élaborer une politique qui réponde aux besoins futurs de ce secteur et permette au Canada d'être prêt à relever les défis de l'avenir.

LA DATE DE LA PRÉSENTATION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au ministre que nous ne parlons pas des études d'une association ou d'un groupe donné, mais d'un rapport préparé par ses propres services. Si je puis me permettre une petite suggestion, il serait utile qu'il lise ce rapport où il est dit que l'industrie automobile risque de disparaître si le gouvernement ne fait rien.

Au cours de la même audience du comité, le ministre a promis de proposer dans deux mois une politique sur l'automobile. C'était en février et quatre mois se sont écoulés depuis. Le ministre peut-il nous dire maintenant quand le gouvernement soumettra à l'industrie et à la Chambre une déclaration précise au sujet de cette politique? Est-ce que ce sera cette semaine, la semaine prochaine ou *mañana*, ou jamais?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, encore une fois, je pense que le gouvernement est particulièrement sensible, je l'ai dit, au problème de l'industrie automobile, et nous avons manifesté cette intention de régler ce problème après avoir vraiment consulté l'industrie. Un fait connu de tous, c'est que l'industrie fera face à une surcapacité au cours des années 1989-1990, et la responsabilité de ce gouvernement, c'est d'établir des politiques pour faire en sorte justement que le Canada et l'industrie soient en mesure de répondre à ces besoins dans l'avenir.

C'est exactement notre intention et, lorsque nous aurons complètement et entièrement consulté l'industrie et reçu des recommandations de cette dernière, nous émettrons des politiques qui seront conformes aux besoins de ce secteur.

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'ACQUISITION DE DOME PETROLEUM—LA PARTICIPATION DE PETRO-CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, mes questions font suite, en fait, à celles du chef de mon parti, le député d'Oshawa. J'ai écouté attentivement les réponses du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il a dit que l'affaire Dome relevait du secteur privé. Il n'ignore pas, bien entendu, que Petro-Canada est une société d'État.

Le gouvernement a-t-il interdit à Petro-Canada de participer à cette affaire? Dans la négative, et si la société décide de s'y engager, a-t-elle le feu vert du gouvernement?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la position du gouvernement est claire et précise. Nous cherchons une solution au sujet de la Dome par le secteur privé.

Deuxièmement, Petro-Canada a un mandat d'exercice commercial.

Troisièmement, le gouvernement n'a reçu aucune demande de quelque ordre que ce soit au sujet d'une demande du conseil d'administration concernant Petro-Canada et cette question de la Dome.

[*Traduction*]

LE PROJET D'ACQUISITION PAR AMOCO CANADA

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, en vérité il semble que la grosse société pétrolière américaine, Amoco, demeure toujours le principal candidat à l'acquisition de Dome. Y a-t-il quelque fondement aux propos parus dans le *Financial Times*, selon lesquels M. Simon Reisman, ambassadeur du Canada dans le dossier du libre-échange, aurait conseillé à des porte-parole fédéraux de ne pas s'ingérer dans la vente de Dome à Amoco? Cela est-il vrai? Est-ce la véritable raison pour laquelle, malgré les sondages d'opinion, le risque qu'un tel choix pose pour l'avenir de la sécurité énergétique du Canada et bien que les Canadiens réclament une solution canadienne, le gouvernement penche encore en faveur d'Amoco, géant américain du pétrole?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la réponse est claire et précise: non!

* * *

● (1440)

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES RECOMMANDATIONS REÇUES PAR LE MINISTRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Il vient de dire à la Chambre qu'il veut consulter les représentants de l'industrie automobile avant de présenter une nouvelle politique de l'automobile. N'est-il pas vrai qu'il s'est réuni avec les représentants de l'industrie le 16 avril, il y a plus d'un mois, et qu'il en a reçu des recommandations?

Il a entre les mains depuis 1986 des rapports de son propre ministère selon lesquels le Canada perdra des emplois si on laisse persister la situation actuelle où les Japonais et autres fabricants étrangers ne sont pas tenus de respecter les exigences de l'Accord de l'automobile concernant les emplois et le contenu. Qu'attend-il? Pourquoi n'agit-il pas tout de suite? Pourquoi met-il en péril le secteur manufacturier le plus important du Canada?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'ai dit et je le répète, le gouvernement est sensible au problème particulier de l'industrie automobile. Nous voulons agir après avoir entièrement consulté les secteurs et les associations concernées. Cela veut dire l'industrie automobile et cela veut dire également les hommes politiques qui sont préoccupés par cette question. J'ai rencontré effectivement les représentants de l'industrie, le 16 avril, tel que mon collègue l'a mentionné, et nous avons convenu d'avoir une série de consultations et de rencontres justement pour dialoguer et discuter des conditions et des recommandations qui ont été soulevées par l'industrie. C'est avec le résultat de ces discussions que nous soumettrons une politique au gouvernement et que nous énoncerons ultérieurement les résultats de cette politique.

[*Traduction*]

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): N'est-il pas vrai, monsieur le Président, que la véritable raison pour laquelle le ministre n'annonce pas de politique de l'automobile, c'est parce qu'on laisse toute la question en suspens afin que les négociations chancelantes sur le libre-échange puissent se poursuivre? Si tel est le cas, le ministre abandonnera-t-il cette attitude pour présenter sa politique au lieu de donner à penser qu'il veut que les États-Unis et le Japon définissent la politique canadienne de l'automonile? Fera-t-il ce qu'il a à faire et agira-t-il maintenant dans l'intérêt des emplois canadiens, au lieu de laisser quelqu'un d'autre de l'étranger définir notre politique à notre place?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, encore une fois, je me contenterai de répéter et de dire à mon collègue que justement nous sommes en train d'établir ces politiques après avoir eu des consultations avec l'industrie, contrairement à ce qui s'est fait dans le passé où, à maintes occasions, on a établi des politiques sans consultation, des politiques qui ne répondaient absolument pas aux besoins des industries en cause.

[*Traduction*]

LES STUPÉFIANTS

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT RELATIVEMENT AU PROGRAMME DE PRÉVENTION ET DE TRAITEMENT DE LA TOXICOMANIE—LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je suis certain que la majorité d'entre nous se réjouissent de l'annonce tant attendue de son Programme national de prévention et de traitement de la toxicomanie.

Des voix: Bravo!

M. McCurdy: Naturellement, le comité permanent de la santé nationale et du bien-être social a découvert en procédant à des consultations que ce programme a pour but d'attaquer non pas une épidémie mais une endémie qui se manifeste principalement par l'usage abusif d'alcool et des médicaments en vente libre.

Maintenant que le ministre a annoncé son programme, va-t-on ne faire aucun cas de tout le travail du comité permanent et de son rapport, qui doit être publié en septembre, ou le comité va-t-il participer à l'élaboration des détails de ce nouveau programme national?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je veux remercier la Chambre de son appui et le député de ses remarques. Le travail du comité permanent de la Chambre des communes de la santé nationale et du bien-être social n'a pas été relégué au second plan du fait de l'annonce faite hier à la suite des travaux effectués au nom du gouvernement, de l'impulsion donnée par le premier ministre à cette question, ni des détails supplémentaires qui seront fournis cette semaine par plusieurs membres du Cabinet.

Le député sait également, je pense, que plusieurs questions concernant le traitement, la prévention et l'éducation nécessiteront la collaboration et l'aide des membres du comité permanent, des gouvernements provinciaux, des divers ministères du gouvernement fédéral, et en particulier des personnes qui travaillent dans les centres de traitement pour alcooliques et toxicomanes d'un bout à l'autre de notre pays.

Hier nous avons très clairement exposé la situation financière et les diverses sommes dont nous disposons pour les différents programmes.

Comme le député le sait, la majeure partie du traitement relève de la conférence des provinces. Nous leur avons fait savoir que nous fournirons cet argent pour mettre au point des programmes, particulièrement là où on constate des lacunes dans le traitement des jeunes. J'attends avec beaucoup d'impatience les recommandations du comité permanent à ce sujet.

M. McCurdy: J'espère que le ministre communiquera les détails de son programme au comité permanent.

LE CONSEIL NATIONAL DES AUTOCHTONES DU CANADA

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question supplémentaire porte sur les audiences de comité d'hier soir où nous avons appris qu'on avait refusé au Conseil national des autochtones du Canada de financer des programmes visant à s'attaquer au problème de l'alcoolisme et de la toxicomanie dans les collectivités autochtones vivant en dehors des réserves. Étant donné l'importance accordée à ce problème dans son programme, pourquoi le ministre refuse-t-il depuis un an de s'entretenir avec ce groupe qui s'occupe des problèmes d'un demi-million d'autochtones vivant en dehors des réserves?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, tout d'abord, je comparaitrais très volontiers devant le comité, non seulement pour discuter du programme mais aussi pour en donner les divers détails, alors que mes collègues vont en exposer cette semaine les divers aspects. Je serais heureux d'être invité à en discuter.

En ce qui concerne le Conseil national des autochtones du Canada, je voudrais dire au député que j'ai déjà parlé de l'un de ces problèmes dans ma première réponse. Le député sait sans doute, comme mon collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord, que nous disposons du programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les autochtones pour les problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie dans les réserves. Il sait sans doute aussi qu'il existe des lacunes dans le traitement des autochtones en dehors des réserves, qu'ils soient indiens de plein droit ou non inscrits. De même, il y a eu des problèmes de conflit de compétence entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Je ne pense pas que ce soit suffisant et voilà pourquoi le programme a été conçu de telle manière pour que nous puissions traiter les jeunes et donner un autre traitement à ces personnes.

Je suis disposé à rencontrer les membres du Conseil national des autochtones du Canada. Très franchement, j'estime que c'est un argument fallacieux qui détourne de la cause réelle du problème.

L'UTILISATION D'UN PRODUIT APPELÉ PAM EN BOMBE AÉROSOL—LA MORT D'UN ADOLESCENT

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, je désire adresser ma question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle concerne les produits que l'on peut acheter partout. Il y a deux semaines environ, dans la ville de Mission, un adolescent est mort en utilisant un produit appelé Pam, en bombe aérosol. Ce produit est déjà responsable de la mort de plusieurs jeunes au pays.

Le ministre pourrait-il prendre ces produits en considération lorsqu'il traitera du problème des drogues, car c'est un sujet qui a été porté à mon attention et à celle d'autres députés.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je remercie le député de me faire part de ce problème. J'étais au courant, tout comme je sais que certains inhalent de la colle ou de l'essence. Le programme que nous proposons ne vise pas seulement l'abus des drogues, mais aussi l'abus d'alcool et d'autres substances.

Ce que je veux faire ressortir au député et à la Chambre, c'est que nous voulons rendre les plus efficaces possibles les programmes proposés, sachant fort bien que pour ce faire nous devons travailler avec ceux qui s'occupent des jeunes, qui oeuvrent dans les centres de désintoxication, qui connaissent la rue et les problèmes et qui, franchement, ont besoin d'argent et

d'aide. C'est ainsi que nous avons conçu le programme que j'ai annoncé hier.

• (1450)

LES PÊCHES

LE DIFFÉREND FRANCO-CANADIEN—LA SURPÊCHE PRATIQUÉE PAR LA FLOTTE FRANÇAISE.

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre a déclaré à la Chambre, il y a quelques minutes, que la présence du président Mitterrand à la Chambre des communes, hier, était un signe de progrès.

Je veux lui dire que les gens de Terre-Neuve considèrent que le veto du gouvernement du Canada qui a refusé de laisser le président Mitterrand s'arrêter à Gander, à Terre-Neuve, comme prévu, montre que ce gouvernement n'est pas décidé à résoudre le différend franco-canadien sur les pêches.

Étant donné qu'on a annoncé la fermeture des ports canadiens pour forcer les Français à cesser de pratiquer illégalement la surpêche dans les eaux canadiennes et que les Français ont continué quand même cette surpêche illégale, quelles nouvelles mesures le gouvernement du Canada entend-il mettre en oeuvre pour mettre fin à cette pratique?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il y avait deux allégations dans cette question. En ce qui concerne l'escale du président français, l'article de journal sur lequel le député se fonde est inexact, faux et erroné.

Des voix: Prouvez-le.

M. Clark (Yellowhead): La députée d'Hamilton-Est se permet de douter de ma parole sans avoir obtenu l'autorisation de parler. Si elle veut suivre la procédure convenue à la Chambre et si elle a le courage de le faire, qu'elle le fasse.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): J'ai exposé les faits et je sais que le député les acceptera.

Ensuite, l'une des choses importantes à faire, selon nous, pour faire avancer ce dossier dans l'intérêt du Canada et de la France est de faire comprendre clairement aux Français l'importance de ce problème pour les pêcheurs canadiens et pour la population de Terre-Neuve.

Il n'y a aucun doute, après l'exposé que mon collègue, le ministre des Transports, a fait hier, que le président de la France et ses ministres comprennent très clairement l'ampleur et l'importance de cette question pour les Terre-Neuviens et les Canadiens.

LA FERMETURE DES PORTS CANADIENS À LA FLOTTE DE PÊCHE FRANÇAISE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, à moins que la ligne que l'ancien député du Yukon a installée dans les salles de caucus des libéraux ne soit encore en place partout, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut difficilement nous dire ce qui est vrai et ce qui n'est pas vrai et ce que les représentants du gouvernement ont dit ou n'ont pas dit . . .

Mme Copps: C'est vrai.

M. Tobin: . . . au sujet du veto concernant l'escale du président de la France à Gander, à Terre-Neuve, comme il l'avait demandé. Ce sont les faits et le secrétaire d'État le sait.

Je répète la question. Le gouvernement du Canada a annoncé qu'il fermait ses ports pour obliger les Français à mettre fin à la surpêche illégale dans les eaux canadiennes. Le gouvernement a dit alors que c'était la première mesure qu'il prenait pour faire respecter les lois canadiennes. Cette mesure a échoué.

Quelles seront les autres mesures et quand seront-elles appliquées?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai remarqué que, de son siège, la députée de Hamilton-Est appuyait les dires du député.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Les réunions du caucus libéral sont-elles encore sur écoute?

M. Clark (Yellowhead): Si la députée de Hamilton-Est veut bien se discipliner, monsieur le Président, je vais essayer de répondre à la question.

M. le Président: Il vaudrait mieux laisser la discipline à la présidence. Le ministre a la parole.

M. Clark (Yellowhead): Je vous souhaite beaucoup de succès, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, il n'y a pas eu de veto. Deuxièmement, comme je l'ai dit en réponse à la première question, dont la deuxième a été une répétition, nous estimions primordial que les Français comprennent clairement et nettement l'importance de la question pour . . .

M. Tobin: Pourquoi n'est-il pas allé à Terre-Neuve?

M. Clark (Yellowhead): . . . les pêcheurs canadiens. On me demande pourquoi il n'est pas allé à Terre-Neuve. Ce fut la décision des Français. Nous avons porté Terre-Neuve . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Nous avons porté Terre-Neuve et ses préoccupations à l'attention du président de la France par l'entremise de l'éloquent ministre des Transports.

Des voix: Bravo!

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—TANYA INWOOD—LE REFUS D'UN VISA DE SORTIE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il n'ignore certainement pas que Tanya Inwood, l'épouse russe de Kirby Inwood qui habite Toronto, s'est fait dire hier encore qu'elle ne pourrait quitter l'Union soviétique avec son fils de huit mois, Misha, pour venir vivre avec son mari au Canada.

Les autorités soviétiques ont prétexté qu'elle détenait des «secrets militaires». Je suis revenu de l'Union soviétique la semaine dernière. Je me suis entretenu avec beaucoup de refuzniks qui n'ont pas pu obtenir de visa de sortie sous le prétexte ridicule et cruel qu'ils détenaient des secrets d'État.

Il saute aux yeux que cette affaire justifie l'intervention énergique du gouvernement qui doit s'efforcer de convaincre les autorités soviétiques de laisser Tanya Inwood et son fils, Misha, qui est citoyen canadien soit dit en passant, émigrer au Canada.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je tiens à signaler que la tournée de mon collègue et du député de Windsor-Walkerville en Union soviétique, au nom des parlementaires intéressés au sort de la communauté juive soviétique, a été très constructive et fort utile. En ma qualité de ministre des Affaires extérieures, je tiens à leur exprimer toute mon appréciation.

Je suis d'accord avec le député. Cette affaire mérite des démarches très actives de la part du gouvernement, des démarches qu'il a déjà engagées d'ailleurs. Nous avons présenté des instances à 12 reprises au moins jusqu'ici.

La Chambre sait combien cette affaire touche profondément le gouvernement. Combien elle tient à coeur aux Canadiens concernés. Et combien elle importe aux députés en général. Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour faire aboutir le dossier Inwood et d'autres. Nous poursuivrons nos démarches.

Nous avons réussi parfois. Ce n'est pas encore le cas dans cette affaire mais nous n'abandonnons pas.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Il sait que les premiers ministres de l'Ouest se réunissent aujourd'hui à Humboldt pour discuter notamment de la diversification de l'économie de leur région.

J'ai sous les yeux un document des services du ministre décrivant la stratégie de commercialisation du nouveau programme intitulé Horizons industriels, que le ministère n'a pas encore annoncé ni lancé.

Pourquoi tarder ainsi à lancer le nouveau programme Horizons industriels? Ce retard me préoccupe parce que le projet de diversification économique de l'Ouest est un élément important de ce programme. Pourquoi ce retard? Le ministre ne se rend-il pas compte que les problèmes économiques de l'Ouest sont extrêmement graves?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je pense qu'on peut dire que le gouvernement s'est engagé dans la voie d'une diversification régionale et cela a été annoncé lors du dernier discours du Trône. Depuis ce temps-là, le premier ministre a manifesté et répété également son intention de voir le gouvernement régler ce problème de la façon la plus rapide possible.

Nous avons annoncé, monsieur le Président, l'intention d'énoncer des politiques relativement aux problèmes de l'Ouest. Si j'étais à la place de mon collègue, j'examinerais également ce qui a été fait depuis que le gouvernement est en place, depuis septembre 1984, et particulièrement en ce qui a trait aux projets de l'Ouest, notamment ce qu'on a fait par exemple dans la circonscription de Winnipeg—Fort Garry, l'annonce concernant le maintien de la Versatile et l'arrivée de la Ford New Holland, l'aide à la Cominco qui a été faite dans l'Ouest aussi. De nombreux projets qui ont créé et maintenu des emplois sont le résultat de politiques du gouvernement et c'est cela la préoccupation du gouvernement conservateur actuel.

[*Traduction*]

M. Nystrom: Monsieur le Président, il n'a toujours pas dit à la Chambre pourquoi il n'a pas lancé le programme Horizons industriels. Peut-être dois-je l'annoncer à la place du gouvernement?

LES CRÉDITS GOUVERNEMENTAUX

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. J'ai également sous la main une description à usage interne du projet de diversification économique de l'Ouest à usage interne ainsi que des différentes sortes de groupes de travail. Je constate qu'il n'y est pas question du tout de nouveaux crédits pour ce projet de diversification.

Je voudrais que le ministre nous dise si le gouvernement va s'engager à consacrer beaucoup d'argent à la diversification de l'économie de l'Ouest, car il n'en est pas question dans le document. Allez-vous débloquer des fonds, oui ou non?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député se remet à marmonner comme jeudi dernier. C'est la seule chose dont ils sont capables, monsieur le Président. Je tiens à être le plus charitable possible à l'égard du député. Je lui signale que les documents qu'il a prouvent en fait qu'il n'est plus dans le coup, et qu'il ne parle que pour lui et son groupe de gens spécialisés dans les fuites.

• (1500)

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Ce sont tous des conservateurs, Don.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME SPÉCIAL POUR LES GRAINS—DEMANDE D'AIDE SUPPLÉMENTAIRE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il a dit à la Chambre il y a quelques jours que lorsque les premiers ministres de l'Ouest viendraient demander de l'aide pour la défense des intérêts des Prairies, il donnerait suite.

Aujourd'hui Grant Devine, premier ministre de la Saskatchewan, a demandé au gouvernement fédéral l'engagement de consacrer au moins 1,6 milliard à un programme spécial pour les grains pour la campagne 1987-1988. Maintenant que le premier ministre de Saskatchewan a demandé au premier ministre de fournir cette aide, est-ce qu'il va donner suite suivant ce qu'il avait dit en Chambre, et s'engager à fournir cette aide supplémentaire au cours de la campagne 1987-1988?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce que j'ai déjà dit—je pense que c'était la semaine dernière ou la semaine précédente—c'était simplement que, contrairement au gouvernement précédent qui avait l'appui de mon honorable ami, lorsque les intérêts des provinces de l'Ouest étaient en cause et que leurs premiers ministres téléphonaient au premier ministre à Ottawa, personne n'y faisait attention et ils n'obtenaient pas de réponse. J'ai dit que lorsque les Canadiens de l'Ouest étaient en difficulté et qu'ils communiquaient avec moi par l'intermédiaire de leurs premiers ministres, il y avait une réponse au nom du Parlement du Canada.

M. Benjamin: Quelle est votre réponse?

M. Mulroney: Mon honorable ami demande quelle est cette réponse. J'essaie de la donner.

J'étais en Saskatchewan, dans sa province, la semaine dernière. Je pense que les agriculteurs de Saskatchewan ont reconnu l'aide énorme qu'avait apportée le paiement d'appoint de 1 milliard présenté l'automne dernier, et qui est le paiement d'appoint le plus important, me dit-on, de l'histoire de l'ouest du Canada. Ils ont reconnu que cela a été très utile.

On nous a dit que des problèmes s'annonçaient pour l'an prochain. Nous nous sommes évidemment engagés à essayer de collaborer à ce sujet avec les organismes agricoles, avec les agriculteurs eux-mêmes et avec les gouvernements, par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture. C'est précisément ce que nous continuons de faire. Je pense que c'est dans cet esprit que nous réglerons ces problèmes.

L'APPUI ACCORDÉ PAR LES ÉTATS-UNIS ET LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE À LEURS AGRICULTEURS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Les États-Unis, la France et les pays du Marché commun annoncent tous à leurs agriculteurs le niveau de soutien financier qu'ils obtiendront en sus de la valeur marchande de leurs céréales.

Pourquoi le gouvernement n'est-il pas disposé à prendre un engagement de ce genre pour la nouvelle campagne agricole, c'est-à-dire les récoltes de l'automne prochain, afin de garantir qu'ils toucheront au moins autant, au total du prix courant et de l'aide financière, que ce que les gouvernements étrangers accordent à leurs agriculteurs?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme mon honorable ami le sait, nous avons beaucoup aidé l'agriculture dans l'ouest du Canada. L'aide agricole a augmenté au bas mot de 350 p. 100 depuis notre arrivée au pouvoir. Je crois que les agriculteurs . . .

M. Benjamin: Quelle est la réponse?

M. Mulroney: J'essaie de répondre.

M. Benjamin: Parlez-nous de la prochaine campagne agricole.

M. Mulroney: Pour ce qui est des répercussions plus vastes, mon honorable ami ne voudrait sûrement pas que le gouvernement adopte une politique analogue à celle qui est en vigueur aux États-Unis et dans les pays du Marché commun et qui a provoqué une guerre commerciale particulièrement néfaste pour les agriculteurs de l'ouest.

Nous collaborons avec le groupe de Cairns, nous avons également fait des démarches auprès de l'OCDE la semaine dernière, nous nous sommes entretenus avec le président de la République française hier et nous nous entretiendrons aujourd'hui avec le président Fanfani au sujet du sommet de Venise en vue de remédier à la situation et de veiller à ce qu'on cesse de verser des subventions artificielles qui paralysent le commerce agricole, nous volent littéralement des marchés et font baisser le prix des denrées canadiennes. Mon honorable ami ne devrait pas proposer une solution de ce genre qui cause le problème au lieu de le régler.

Des voix: Bravo!

M. Foster: C'est un non catégorique.

M. le Président: Je vous signale que bien que la séance ait débuté en retard aujourd'hui, nous exagérons un peu. Je demanderais aux députés de poser brièvement leurs questions et aux ministres de répondre de la même façon. La parole est au député de Cowichan—Malahat—Les Îles.

* * *

LES PÊCHES

LA SOLUTION DU CONFLIT ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE À PROPOS DES LIMITES DES EAUX TERRITORIALES

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Le ministre des Transports a clairement exposé, hier, au président Français les préoccupations des Canadiens au sujet du conflit concernant les limites des eaux territoriales et l'épuisement des stocks de morue au large de Terre-Neuve. Le président Mitterrand a répondu à cela qu'il était en faveur d'une solution bilatérale rapide ou, sinon, d'un arbitrage.

Devant cette attitude raisonnable et ces belles paroles, quelles mesures le Canada compte-t-il prendre pour veiller à ce que la France se montre plus ouverte dans les négociations au sujet des eaux territoriales afin que l'épuisement de nos stocks de morue prenne fin et qu'il ne soit plus question de céder ces stocks?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je m'étonne que le député se décide aussi tardivement à poser cette question au nom de son parti qui a proposé de régler le conflit à coups de boulets de canon.

Je rappelle au député que des négociations sont en cours et que cette visite au Canada éclairera le président Mitterrand au sujet des préoccupations du Canada, comme l'a dit le premier ministre et comme le ministre des Transports l'a fort bien déclaré hier. Nous croyons que cela contribuera, dans une large mesure, au règlement de ce grave problème.

M. le Président: Une brève question supplémentaire, s'il vous plait.

L'INCIDENCE SUR LES RELATIONS CANADO-FRANÇAISES

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, le gouvernement a laissé entendre qu'en fait il poursuivrait la même politique. A-t-il clairement fait comprendre au président Mitterrand que le conflit au sujet des limites des eaux territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon et de l'épuisement des stocks de morue du Canada revêtait une importance capitale pour les relations canado-françaises et que, pour améliorer ces relations, il fallait résoudre ce conflit à la satisfaction des Canadiens et des pêcheurs canadiens?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le premier ministre a déjà répondu à plusieurs reprises aujourd'hui à cette question en disant qu'elle préoccupe sérieusement le Canada et qu'elle a été abordée, hier, avec le président Mitterrand.

M. le Président: La parole est à la députée d'Hamilton-Est. Une seule question, s'il vous plaît.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

LA RÉDUCTION DES SERVICES ASSURÉS EN ALBERTA

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Il y a plus de deux mois déjà, j'ai fait part à la Chambre de mes préoccupations au sujet du démantèlement du régime d'assurance-maladie de l'Alberta. Jusqu'ici, le ministre s'est abstenu d'intervenir tandis que le gouvernement de l'Alberta supprime l'examen de la vue, les soins orthopédiques et les services de planification familiale de son régime d'assurance-médicale.

Le ministre peut-il nous expliquer ces réductions, comme il l'a fait la semaine dernière, lorsqu'il a laissé entendre aux Canadiennes que la planification familiale ne devrait pas être considérée comme un service médical nécessaire? Est-ce là l'avis du ministre fédéral de la Santé? Dans ce cas-là, il aurait intérêt à démissionner.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je me suis toujours demandé pourquoi le premier ministre, M. Peterson, était si ravi quand la députée a quitté son caucus.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Ses actes le prouvent tous les jours.

Nous ne sommes pas demeurés impassibles face à ce problème, monsieur le Président. Pour la gouverne de la députée et du caucus libéral au cas où ce dernier ne serait pas au courant, je rappelle que les soins médicaux assurés en vertu de l'entente conclue entre le gouvernement du Canada et tout régime provincial d'assurance-maladie seront maintenus en vertu de la Loi canadienne sur la santé et du financement global consenti dans le cadre du financement des programmes établis que nous connaissons tous.

En ce qui a trait aux autres services, certaines provinces vont plus loin que ce que prévoient les ententes contractuelles. C'est à elles à décider si les services en question seront couverts directement par elles ou bien s'ils seront payés par l'usager. Il en a toujours été ainsi.

En outre, en ce qui a trait au problème de l'Alberta, nous avons demandé la liste des services que cette dernière compte exclure de son programme d'assurance-maladie. A ce jour, la province n'a pas donné à entendre qu'elle se dissociait de la Loi canadienne sur la santé.

M. le Président: Je regrette, mais le temps réservé à la période des questions est à présent écoulé. Le député de Nickel Belt veut soulever la question de privilège.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PRÉSUMÉE VIOLATION DU PARAGRAPHE 99(2) DU RÈGLEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège à la suite d'une déclaration que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a faite dans cette enceinte le 15 mai 1987. Je vous ai avisé de mon intention, monsieur le Président, sitôt que possible après la déclaration du ministre.

• (1510)

Mon intervention de cet après-midi découle de certaines déclarations faites par le ministre le 15 mai.

Tout d'abord, le 19 mars 1987, le comité permanent de l'emploi et de l'immigration a déposé son rapport à la Chambre. A la toute fin, le comité a signalé à la Chambre et au gouvernement qu'il souhaitait une réponse du gouvernement conformément au paragraphe 99(2) du Règlement, qui se lit comme suit:

> Dans les 120 jours qui suivent la présentation d'un rapport d'un comité permanent ou spécial, le gouvernement dépose, à la demande du comité, une réponse globale.

Je souligne, monsieur le Président, le terme «globale» au sens d'«exhaustive».

Cela dit, je voudrais signaler que le 15 mai, le ministre a déposé sa lettre au président du comité permanent dans laquelle il précisait que le gouvernement avait, comme le comité permanent le lui avait demandé, examiné les recommandations comme un tout.

Dans son rapport, le comité permanent n'a jamais demandé cela ni directement ni indirectement. Il ne s'agit pas d'un tout. En fait, dans son rapport à la Chambre et au gouvernement, le comité permanent a invité le gouvernement à répondre en vertu du paragraphe 99(2) du Règlement. Nous voulions une réponse globale.

En outre, dans sa déclaration, le ministre n'a parlé qu'une seule fois du comité permanent, à savoir à la page 8 où il a déclaré:

> Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier chacun des membres du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration pour leur travail sur le régime d'assurance-chômage.
>
> Le rapport du Comité nous a été d'une grande utilité dans notre examen, non seulement du régime actuel, mais aussi des autres réformes proposées.
>
> Les membres du comité nous ont demandé d'examiner les recommandations comme un tout et c'est ce que nous avons fait.
>
> Je dépose aujourd'hui une lettre au président du comité permanent qui correspond à ma déclaration et qui tiendra lieu de réponse du gouvernement au rapport, conformément au Règlement de la Chambre.

Autrement dit, le ministre veut que sa déclaration du 15 mai soit tenue comme la réponse globale au rapport du comité permanent.

En premier lieu, nous n'avons pas demandé que les recommandations soient examinées comme un tout. En second lieu, nous avons demandé au ministre et au gouvernement une réponse aux termes du paragraphe 99(2) du Règlement, soit une réponse globale.

Voici ce que le ministre a encore dit le 15 mai 1987, d'après la page 6145 du hansard:

> Au cours des six derniers mois, le gouvernement a étudié sérieusement les avis de tous les commissaires, de même que les recommandations de la Commission royale de Terre-Neuve, de la Commission Macdonald et celles du comité permanent de la Chambre. Les députés de cette Chambre savent sans aucun doute que les opinions énoncées dans les différentes études divergent grandement et sont même souvent incompatibles.

Cela est faux, encore une fois. En fait, le comité permanent a comparé ses propres recommandations et celles de la Commission Forget, dans une étude qui était à la disposition du ministre. Je l'ai en main et je vais le déposer pour que le ministre puisse le parcourir s'il n'a pas encore eu l'occasion d'en prendre connaissance. Nous avons constaté que nous étions en accord sur 22 sujets. Il n'existait aucun désaccord entre la Commission Forget, la Commission Macdonald et le comité permanent sur 22 points. Lorsque le ministre a parlé de divergences irréconciliables, il ne savait pas de quoi il parlait.

Nous avions demandé une réponse globale selon la définition que j'ai donnée à ce terme. Permettez-moi passer en revue certaines des recommandations. Nous avons recommandé comme critère universel d'admissibilité 10 semaines d'emploi assurable. Le ministre a-t-il donné une réponse globale à cette recommandation dans sa déclaration? Nous avons recommandé la retenue universelle d'une période de deux semaines. A-t-on donné une réponse globale à cette recommandation? Nous avons recommandé que le montant des prestations soit maintenu à 60 p. 100 des gains hebdomadaires assurables mais que la nouvelle commission étudie la possibilité d'un accroissement progressif à 66 2/3 p. 100. Il n'y a pas eu de réponse globale à cette recommandation. Nous avions recommandé de supprimer complètement la période de carence pour les prestations de congé de maternité ou d'adoption. Y avait-il une réponse globale à cette recommandation dans la déclaration du ministre? Absolument pas. Nous avions recommandé de conserver la pratique actuelle pour les arrangements de travail partagé. Y avait-il une réponse globale à cela dans la déclaration du ministre? Absolument pas. Je ne fais que citer quelques exemples pour étayer ma plainte, monsieur le Président.

M. le Président: La présidence écoute très attentivement. Je crois que le député s'engage dans un débat. Je lui demanderais de s'en tenir clairement à sa question de privilège.

Je tiendrai certes compte du point de vue du député quand viendra le temps de réfléchir à sa question de privilège et de me prononcer à ce sujet. Je crois cependant que le député s'écarte du sujet.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je ne veux pas m'écarter de ma question de privilège. Je m'efforce de bien faire comprendre que nous avons fait des recommandations concernant les prestations, le mode d'application et la structure du Régime d'assurance-chômage. En fait, le ministre n'y a pas répondu de façon globale dans sa déclaration du 15 mai, et cela en violation du paragraphe 99(2) du Règlement.

Je crois qu'on abuse du Règlement. Le ministre a affirmé, par exemple, que le comité permanent avait demandé qu'on examine les recommandations comme un tout, mais il n'a jamais demandé pareille chose. Rien ne permet de l'affirmer. Le ministre a également laissé entendre que nos rapports divergeaient et étaient même souvent incompatibles. A titre de membre du comité, je refuse d'admettre que le ministre puisse violer à ce point les règles et s'en tirer si facilement.

Je crois que certaines options s'offrent à nous. On pourrait demander au ministre de déposer un nouveau rapport ou encore, monsieur le Président, lui demander de s'excuser auprès des membres du comité de les avoir induits en erreur. Enfin, je suis disposé à présenter une motion qui serait appuyée par le député de La Prairie (M. Jourdenais) en vertu de laquelle toute la question des réponses du gouvernement aux comités permanents soit examinée par le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure et que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) soit convoqué devant ce comité pour répondre aux accusations d'avoir induit la Chambre en erreur en déclarant que les membres du comité du travail, de l'emploi et de l'immigration voulaient que les recommandations soient examinées comme un tout et d'avoir imputé aux membres de ce comité la responsabilité de l'absence de réforme du programme d'assurance-chômage comme il l'a dit dans sa déclaration du 15 mai. Je suis prêt à présenter cette motion et mon collègue de La Prairie qui est membre du comité, est prêt à l'appuyer.

• (1520)

[*Français*]

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, il est de mon devoir de me lever pour prendre la parole sur cette question de privilège, considérant que je suis un membre du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration de la Chambre, Comité qui a remis un rapport au gouvernement sur la Commission d'assurance-chômage.

Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) qui a signifié un avis de motion, qui vient de le lire et de le décrire . . . et le bris de ses privilèges de député, en raison fondamentalement de la courte réponse du gouvernement au premier rapport du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration sur l'assurance-chômage et à la référence à l'indissolubilité des 90 très bonnes recommandations du Comité, recommandations qui sont d'ailleurs appuyées par plusieurs organismes de travailleurs, de patrons et d'autres.

Et aussi je vous fais part, monsieur le Président, du fait que furent acceptées 89 recommandations sur 90 à l'unanimité des trois partis qui siègent au Comité de la Chambre.

Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que les députés du gouvernement au Comité et notamment mes collègues de Calgary-Ouest (M. Hawkes), de Jonquière (M. Blackburn), de Willowdale (M. Oostrom), de York—Sunbury (M. Howie), d'Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers), se sont joints à moi et au député de Nickel Belt et au député de l'Opposition officielle libérale, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand). Nous avons étudié pendant presque 100 heures la situation de l'assurance-chômage au Canada.

Il aurait été certainement plus facile, monsieur le Président, de consulter les députés d'arrière-ban des trois partis à la Chambre des communes, pour savoir si leurs recommandations formaient un tout, un ensemble ou une spécificité. Monsieur le Président, personne ne s'en est informé. Personne n'est venu rencontrer qui que ce soit siégeant au Comité. Personne n'a posé de questions. Personne n'a fait une enquête. Et personne ne m'a contacté personnellement pour savoir si c'était un tout ou simplement des recommandations divisées. Et j'ouvrirais une parenthèse. Je siège à des comités depuis que je suis à la Chambre, depuis septembre 1984, et jamais je n'ai vu un rapport de comité avoir été accepté en son entier.

Monsieur le Président, pas tout à fait comme le député de Nickel Belt, je ne suis pas certain moi, si c'est la faute au ministre, si les hauts fonctionnaires ne comprennent pas le rôle essentiel que doit jouer le Parlement du Canada et les députés dans l'administration de notre cher et beau pays. En somme, monsieur le Président, je ne peux qu'accepter les prémisses de mon collègue de Nickel Belt. Nous devons exiger une réponse franche et complète à nos recommandations et à celles d'autres comités permanents de la Chambre. Autrement, invitons les hauts fonctionnaires à gouverner sans Parlement démocratique. Non, jamais, jamais je n'accepterai, monsieur le Président, je ne peux accepter qu'un pouvoir parallèle se perpétue, ce que pratiquait l'ancien gouvernement libéral qui a laissé des fonctionnaires lui dicter sa façon d'organiser ou d'administrer le pays.

Alors, monsieur le Président, ce sont nous, les députés, qui sommes élus démocratiquement et qui faisons des recommandations pour la bonne marche de notre gouvernement. Dans ce cas-ci, ceux du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, qui travaillent à la sueur de leur front, qui travaillent sans relâche, six, sept ou huit fois par semaine, 5 heures et 5 heures et demie à chaque séance.

Je vais vous raconter: Lorsque le président de la Commission d'assurance-chômage, M. Gaétan Lussier, qui en même temps, chose assez bizarre, est le sous-ministre de l'Emploi . . .

M. le Président: S'il vous plaît. Je comprends que le problème est très important . . . une plainte avec certaines difficultés; cependant, il est nécessaire de rester avec l'argument, et je pense que, comme l'honorable député de Nickel Belt (M. Rodriguez), l'honorable député est maintenant dans le processus de débat. Par conséquent, peut-être serait-il possible pour les autres députés de terminer leurs remarques, leurs interventions, parce que j'ai dit clairement que la Présidence comprend absolument clairement le point de vue de l'honorable député de Nickel Belt ainsi que celui de l'honorable député de La Prairie (M. Jourdenais). Également, peut-être n'est-il pas nécessaire de trop prolonger les interventions. L'honorable député de La Prairie pourrait peut-être terminer ses remarques, ses propos, et je pense qu'il n'est pas nécessaire d'être trop long.

M. Jourdenais: Monsieur le Président, je comprends votre décision et votre suggestion. Mais il est important que je prouve les points pour lesquels actuellement je seconde la motion du député de Nickel Belt.

J'étais à dire que lorsque le président de la Commission d'assurance-chômage est venu témoigner, je lui ai demandé personnellement ce qui arriverait au rapport de la Commission d'assurance-chômage que nous étions à étudier et préparer, s'il allait être jeté à la poubelle n° 13, dans la filière 13, ou s'il allait le remettre avec suggestions au gouvernement. Si je me souviens bien, il a haussé les épaules et il a souri. Rien, aucune réponse.

Monsieur le Président, lorsque 90 recommandations, aussi importantes les unes que les autres, sont déposées et sont recommandées dans un rapport, je suis convaincu que cela mérite un peu plus de deux petites pages de texte comme réponse. Mais surtout la question qu'on veut faire débattre. Il ne fallait pas voir un tout, un entier là où des recommandations ne se contenaient pas dans un tout. Monsieur le Président, un ministère qui compte près de 25 000 employés et, croyez-le ou non, 214 vice-présidents, 214, aurait pu se forcer un peu plus.

Ce n'est pas là le plus grand effort de productivité que j'ai vu, que j'ai rencontré dans ma vie en tant que député, homme d'affaires ou homme public. Il importe, monsieur le Président, que la Chambre, par l'entremise du Comité des Élections, des Privilèges et de la Procédure se penche sur ce qu'un gouvernement doit faire, sur des recommandations d'un comité permanent dans la limite du raisonnable.

Vous m'avez avisé, monsieur le Président, de ne pas être trop long, mais je ne peux pas m'empêcher de signaler que lorsque je siège sur ce comité et que je demande justement au sous-ministre ce qu'il va faire avec le rapport, c'est toujours la même histoire: Sourit, hausse les épaules! Il nous dit dans sa figure: *Out the garbage*!

Devrons-nous plutôt, et peut-être que l'on devrait convoquer comme témoins à la barre de cette Chambre tous les hauts fonctionnaires responsables de la confusion de la réponse du ministre. Ce sont ses conseillers. Donc . . .

M. le Président: Je le regrette beaucoup, mais je pense que l'argument de l'honorable député est très sérieux, c'est une plainte qui concerne aussi les autres membres du Comité, mais je vous assure que la Présidence comprend complètement l'argument et, par conséquent, il n'est pas nécessaire de continuer sur cette question puisqu'il est clair que l'honorable député est en train de débattre la question.

[*Traduction*]

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme vous le savez, j'estime que les questions de privilège constituent une excellente soupape de sureté. Cependant, il est essentiel que ces questions soient soulevées aussitôt qu'il est raisonnablement possible après que soit survenu l'événement qui les motive. J'ai un peu de difficulté à comprendre pourquoi il a fallu onze jours au député de Nickel Belt pour se rendre compte que l'on avait porté atteinte à ses privilèges. Je comprends mal que l'on assiste à un débat si long sur un rapport de comité déjà vieux de onze jours.

• (1530)

Ceci étant dit, il est évident que la question soulevée par le député constitue un rappel au Règlement plutôt qu'une question de privilège. Vous avez précisé à deux reprises, monsieur le Président, que les arguments avaient été clairement formulés. J'affirme que rien ne permet de conclure qu'il y a eu violation des privilèges d'aucun membre d'aucun parti représenté à la Chambre.

En conclusion, les réponses détaillées aux rapports des comités constituent l'un des éléments de la réforme parlementaire effectuée par le gouvernement. Il s'agit d'une mesure originale visant à reconnaître les efforts que déploient les comités dans la rédaction de leurs rapports. Le gouvernement répond à un rapport de comité directement ou, comme en l'occurrence, en même temps qu'au rapport d'un comité formé par d'autres que des députés.

Les réponses globales sont une innovation. Mon collègue a peut-être une objection à ce qu'elles soient liées à d'autres choses pour former «un tout», mais je prétends qu'il n'y a pas eu atteinte aux privilèges. A mon sens, le ministre n'a pas enfreint le Règlement en déposant sa réponse à l'intérieur d'un «tout». Le ministre a réellement répondu au rapport du comité. Selon moi, monsieur le Président, il n'y a pas atteinte aux privilèges; la question de privilège ne repose pas sur des présomptions suffisantes.

M. le Président: Je pourrais peut-être éclairer les députés. Le ministre a évidemment le droit de répliquer, s'il le désire. La présidence voit de quoi il s'agit.

Je tiens à informer le secrétaire parlementaire que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) m'a donné avis de cette question de privilège il y a quelques jours, mais j'ai consenti à l'entendre plus tard. Si faute il y a, il faut donc l'imputer à l'indulgence de la présidence, et non au député de Nickel Belt.

M. Lewis: Monsieur le Président, je m'en remets évidemment à votre jugement sur le moment d'entendre les questions de privilège. Je dis que, selon la tradition parlementaire, la raison pour laquelle la question de privilège a priorité sur toute autre question, c'est qu'un député a été empêché de remplir ses fonctions. Ces affaires doivent être exposées le plus tôt possible et non lorsqu'il est politiquement opportun de le faire.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, cette dernière observation n'est pas digne du député ni des fonctions qu'il exerce en tant que secrétaire parlementaire du leader de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Comme vous le savez, monsieur le Président, je vous ai parlé de mon intention de soulever la question de privilège et il a été convenu que je la soulèverais aujourd'hui. Le fait est qu'une pratique courante gêne les députés dans leur travail à long terme. Les comités peinent et soumettent des rapports, après quoi le ministre fait une déclaration générale pour annoncer que rien ne changera ou que le gouvernement prendra telle ou telle mesure. De toute façon, jamais le gouvernement ne se donne la peine de répondre à chacune des recommandations d'un comité permanent.

M. Clark (Yellowhead): Ce n'est pas vrai.

M. Rodriguez: Le ministre a ensuite farci sa déclaration d'inexactitudes.

[*Français*]

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre a la parole.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, on va essayer d'être beaucoup plus bref mais beaucoup plus substantiel également que les personnes qui ont posé la question de privilège. Je pense que les choses ont été claires depuis le début. Je déplore cependant qu'on se serve des procédures de la Chambre des communes pour tenter de véhiculer les messages qu'on est incapable de véhiculer autrement parce qu'on n'y attache pas d'importance de l'autre côté.

Alors, voici, les choses sont très simples. Je vais simplement citer le Règlement de la Chambre concernant le dépôt des documents.

Dans les 120 jours qui suivent la présentation d'un rapport d'un comité permanent ou spécial le gouvernement dépose, à la demande du comité, une réponse globale.

[*Traduction*]

En anglais il stipule:

Within 120 days of the presentation of a report from a standing or special committee, the government shall, upon the request of the committee, table a comprehensive response thereto.

Je pense que c'est très clair. On l'a fait avant et on n'a pas soulevé de question de privilège à ce moment-là. Je voudrais parler de quelque chose qui se trouve dans le rapport déposé par le comité.

[*Français*]

Le Comité estime que ses recommandations devraient être considérées comme formant un tout. Je pense que la question est claire, que la question est évidente. Je la répète: le Comité estime, et ce Comité, monsieur le Président, était formé . . .

M. Rodriguez: A quelle page?

M. Bouchard: Je vous ai laissé parler tantôt sans vous interrompre.

[*Traduction*]

J'ai laissé parler le député. Je sais que c'est la façon de procéder des Néo-démocrates. Ils parlent mais refusent la parole aux autres.

M. Keeper: Dites-nous quelle page vous êtes en train de citer.

M. Bouchard: Monsieur le Président, je me contenterai de répéter ce que j'ai dit. Le comité a demandé que nous donnions une réponse globale et c'est exactement ce que nous avons fait. Tant que nous formerons le gouvernement, nous aurons le droit d'utiliser le mot «globale» comme nous estimons qu'il doit l'être. Le gouvernement a le droit de dire que la réponse qu'il a donnée est globale.

Finalement, on a donné exactement la même réponse au sixième rapport de ce comité permanent à propos du retard apporté au traitement des demandes de statut de réfugié. On a donné exactement la même réponse il y a un an et mon ami n'a pas soulevé une question de privilège. Le député n'a qu'à consulter ses dossiers. Lorsque le député a quelque chose à dire et voudrait que tout le pays l'entende, d'autres moyens s'offrent à lui sans avoir à soulever une question de privilège.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais apporter deux brèves contributions à cette discussion. Dans son exposé, le député de Nikel Belt (M. Rodriguez) a parlé d'un document et il peut avoir donné à la Chambre l'impression que c'était un document du comité comparant le rapport Forget et celui du comité. C'est en fait un document de travail rédigé par un chercheur à l'intention des membres du comité et non un document approuvé par le comité.

Je vois que le député fait signe qu'il est d'accord. Puisque le député a offert de déposer le document, avec votre permission, on devrait y indiquer clairement qu'il a été rédigé par un chercheur pour le bénéfice des membres du comité et qu'il ne s'agit pas d'un document approuvé par les membres du comité.

Je vous ferais aussi remarquer, monsieur le Président, que dans les deux sessions du Parlement actuel, le comité a présenté en tout sept rapports distincts auxquels on a répondu de façon différente. Certaines réponses ont été très détaillées et ont traité de chaque recommandation et c'est le cas au moins de la réponse que le ministre a mentionnée.

Vous découvrirez que le député de Scarborough a parlé de cette réponse en invoquant la question de privilège pendant la dernière législature. Le président d'alors a traité de la question d'un rapport semblable. Je porte cette question à votre attention parce que c'est un précédent que vous pourriez vouloir consulter.

• (1540)

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je soulève la même question de privilège. J'ai été surpris que le ministre tente d'excuser sa conduite du 15 mai en s'appuyant sur un précédent. Les cinquième et sixième rapports me concernent parce que j'y ai travaillé pendant plus de six mois. On leur a fait subir le même traitement qu'au rapport auquel le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a travaillé.

Le ministre de l'époque a traité la Chambre d'une façon minable en refusant tout simplement de répondre au cinquième rapport pendant 120 jours après quoi il a tenté de s'excuser en disant qu'il y répondrait en même temps qu'au sixième rapport. Le cinquième portait surtout sur l'examen des réfugiés et le sixième sur le retard accumulé. J'ai soulevé une objection à l'époque, mais le président l'a rejetée. Il est faux cependant de prétendre que personne ne s'est plaint quand le ministre de l'époque a pris des libertés avec le Règlement.

Quand le temps est venu de répondre au sixième rapport, le ministre de l'époque a répondu tout aussi minablement qu'il n'était pas prêt à répondre. Il a dit grosso modo qu'il n'avait pas terminé son travail et qu'il ne répondrait pas, peu importe le Règlement. Je me suis opposé encore une fois et le président de l'époque m'a de nouveau fait taire.

Cependant, je me suis opposé et j'ai retenu les services d'un avocat pour introduire une requête en mandamus contre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration de l'époque et le ministre d'État à l'Immigration. Le ministère de la Justice est intervenu pour essayer de m'en empêcher, mais il n'y est pas parvenu. Dans les deux jours, un ministériel a demandé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration si elle donnerait une réponse au rapport. Elle a répondu que le ministre d'État à l'Immigration le ferait bientôt.

C'est dans ce contexte que le ministre d'État à l'Immigration a fait les déclarations du 21 mai qui étaient non seulement incomplètes mais qui instituaient en outre de nouvelles règles entrant en vigueur le jour même, pour qu'il soit impossible de soulever la question de privilège et d'examiner la nouvelle situation ainsi créée. Je me suis alors efforcé d'accueillir le mieux possible, au nom de mon parti, les nouvelles règles qui étaient floues et qui le sont toujours d'ailleurs. On ne les avait même pas communiquées aux fonctionnaires chargés de les mettre en application, ce qui a provoqué une plainte.

Je trouve que le ministre a fait preuve de désinvolture et qu'il a induit les gens en erreur, même si c'est involontaire; il n'a même pas la courtoisie de rester à la Chambre pour essayer de régler les problèmes qu'il a créés. Je considère qu'il s'est mal conduit.

M. le Président: Je sais que le député de Spadina (M. Heap) a fait des commentaires au sujet de l'absence du ministre uniquement par inadvertance. Le ministre a quitté sa place pour quelques minutes seulement, et il revenait à la Chambre en fait. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Règlement interdit de parler de l'absence d'un député.

Je me dois d'être juste à l'égard de l'opposition officielle; c'est une journée d'opposition, et je signale aux députés que j'ai compris le message. Je crois que la présidence a permis amplement aux intéressés d'exposer leur argument. C'est en partie affaire de débat, à mon avis.

Je n'en tiens pas moins à rassurer les députés de Spadina, de Nickel Belt (M. Rodriguez) et de La Prairie (M. Jourdenais): cette question devait être entendue aujoud'hui ou du moins cette semaine. Le député de Nickel Belt avait pris des dispositions en conséquence avec la présidence, des dispositions que nous devons maintenant respecter. Si les députés ont des plaintes à formuler, qu'ils en fassent part à la présidence.

La présidence examinera comme il se doit les problèmes exposés au cours des différentes interventions. Elle en fera rapport à la Chambre le plus tôt possible. Je tiens à assurer les députés que j'ai bien saisi les tenants et les aboutissants de cette plainte que je trouve sérieuse. Je vais l'examiner avec tout le soin nécessaire pour voir si elle justifie un rappel au Règlement ou la question de privilège.

Je dois avertir les députés qu'il y a des limites à l'intervention de la présidence dans les délibérations d'un comité ou dans les échanges d'un comité avec un ministère. Mais je n'en ai pas moins bien saisi l'argument avancé et je vais l'examiner sous tous les angles. Je veux que le député de Nickel Belt et d'autres sachent que la Présidence voit très bien de quoi il retourne.

Nous reprenons le débat. Je fais appel à l'esprit de collaboration des députés. Il est inutile de poursuivre le débat sur la question de privilège. A moins que le député de La Prairie (M. Jourdenais) ne veuille . . .

[*Français*]

. . . l'honorable député de La Prairie a une autre question de privilège ou un rappel au Règlement.

M. Jourdenais: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: La parole est à l'honorable député de La Prairie.

M. Jourdenais: Monsieur le Président, je voulais justement vous demander conseil, à savoir si je peux encore faire un rappel au Règlement sur la déclaration du secrétaire parlementaire tout à l'heure qui a dit que l'opposition, que le député faisait de la politicaillerie. Je me suis levé et je l'ai appuyé et je ne fais pas partie de l'Opposition officielle. Je veux simplement moi que le travail des députés soit reconnu.

M. le Président: A l'ordre! Je regrette mais la plainte de l'honorable député de La Prairie a déjà été faite par un autre honorable député et naturellement, à la Chambre, il n'est pas approprié pour un député du gouvernement ou de l'autre côté de la Chambre de dire des choses concernant la motivation ou l'honneur d'un autre député. C'est un règlement qui est très très clair, mais pour la Présidence le problème est terminé.

[*Traduction*]

Je rappelle également à la Chambre que la question de privilège devait être entendue pour une autre raison cet après-midi. Le député concerné a bien voulu attendre jusqu'à demain. En toute justice, je crois que les députés de l'opposition devraient pouvoir poursuivre leur débat.

Les subsides

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LE SERVICE POSTAL—LES RELATIONS SYNDICALES-PATRONALES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Vancouver Quadra):

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir laissé les services postaux du Canada se détériorer en sapant le principe de l'équité et de l'égalité des services à tous les Canadiens en remplaçant la livraison du courrier à domicile par des «super boîtes aux lettres» et en fermant des bureaux de poste ruraux, en exacerbant les relations syndicales-patronales qui se désintégraient déjà à la Société canadienne des postes en éliminant le représentant syndical au Conseil d'administration de la Société et en prenant d'autres mesures antagonistes, aggravant ainsi le danger de perturbations et même d'interruption des services postaux.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ce matin nous avons commencé durant cette journée d'opposition le débat concernant le service postal au Canada. Pour nous les libéraux, le service postal est tellement important et nous en avons démontré l'importance ce matin par l'intervention du très honorable chef de l'Opposition (M. Turner) qui a voulu donner le ton à ce débat très important ainsi que la position du parti libéral concernant le service postal au Canada.

Bien sûr, je suis très déçu de la position du ministre responsable des postes car, au lieu de profiter de cette occasion qui lui a été donnée d'annoncer des mesures afin d'établir un système postal équitable, il n'a que critiqué l'Opposition officielle et nous a demandé d'être responsables car lui-même, depuis quelques semaines, pose des gestes irresponsables, monsieur le Président. Il n'y a pas longtemps que le président de la Société canadienne des postes avait dit, il faut s'en rappeler, monsieur le Président, dans le contexte qu'il l'a dit, on est dans un contexte de négociations syndicales très tendues, et dans un discours, le président canadien de la Société canadienne des postes a dit: «Grève ou pas grève, nous allons livrer le courrier.» Et quelques jours après, le ministre responsable des Postes appuie cette démarche du président de la Société canadienne des postes.

Donc, monsieur le Président, quand le ministre responsable, je devrais dire peut-être dans le contexte, irresponsable de la Société canadienne des postes, nous demande à nous, de l'opposition, d'être responsables, je me demande à quel point il comprend l'enjeu de la question, il comprend la gravité de la situation à laquelle nous faisons face aujourd'hui et, dans quelques semaines ou moins, notre service postal pourra être complètement arrêté.

● (1550)

Monsieur le Président, pour faire le point devant cette Chambre, je commencerai par le débat en deuxième lecture du projet de loi qui a formé la corporation canadienne des postes, que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Société canadienne des postes. Justement, je me réfère aux débats des communes du 24 octobre 1980, à la page 4075. C'était à ce moment-là l'ancien ministre responsable des Postes, le député de Papineau (M. Ouellet) qui disait, et je cite:

Si l'administration avait mieux expliqué aux employés ce qu'elle voulait faire, si on avait mis les employés dans le coup, si on avait, dès le début, garanti la sécurité d'emploi à tout le monde, les employés auraient compris que la machine n'avait pas pour but de les remplacer, mais plutôt de les aider à mieux faire leur travail, et les chefs syndicaux auraient participé à l'opération plutôt qu'au fait de la combattre.

Et il continue dans le même discours:

Le statut de la société de la Couronne ne résoudra pas tous nos problèmes. Toute organisation, qu'elle soit industrielle ou gouvernementale, fait obligatoirement face à des problèmes sur le plan fonctionnel. Toutefois, grâce à l'amélioration de nombreux aspects de notre exploitation, à l'appui et à la bonne volonté des employés, la Société canadienne des postes sera en mesure de fournir à tous les Canadiens le service postal qu'ils méritent et auquel ils ont droit. Je veux répéter ce que j'ai déjà dit . . .

dit l'ancien ministre.

. . . publiquement et réitéré privément aux représentants des syndicats, à savoir que j'ai l'intention d'avoir des représentants syndicaux au Conseil d'administration pour les amener à mettre la main à la pâte et participer intégralement à la bonne marche de cette société.

Voilà dans quel esprit la Société canadienne des postes a été créée en 1980-1981, monsieur le Président. C'était justement dans l'esprit d'une coopération totale entre l'administration et les employés. Toute entreprise moderne, toute entreprise dynamique, monsieur le Président, ne peut pas réussir son plan d'entreprise si elle n'a pas une coopération totale entre l'administration et les employés.

Et, monsieur le Président, nous n'avons qu'à regarder les faits. Depuis 1981, nous n'avons pas eu de grève. Réduire le déficit dont c'était un des objectifs, donner un meilleur service, une meilleure relation de travail. Même dans ce chapitre de la réduction du déficit, la Société canadienne des postes aura fait des pas en avant depuis 1981 et aussi, dans certains domaines, elle avait amélioré les services.

Mais voilà, monsieur le Président, que, en 1984, les conservateurs en campagne électorale se sont déguisés en libéraux et ont promis la lune, la terre et le ciel. Mais, arrivés au pouvoir, ils ont enlevé leurs masques et sont devenus des vrais conservateurs et ils ont commencé à couper des services.

Le prétexte c'était: il faut réduire le déficit, monsieur le Président. Nous en sommes conscients et nous disons également qu'il faut réduire le déficit. Mais quand il faut réduire le déficit, il ne faut pas seulement le demander à des gens ordinaires, à des gens moins bien nantis, il faut le demander à tout le monde. Qu'est-ce qu'on voit depuis 1984, monsieur le Président? Tandis que l'on demande à des personnes âgées, à des personnes handicapées, à de petites entreprises, lesquelles sont obligées, qui n'ont pour seul moyen la poste, bien sûr, ce n'est pas comme les grandes entreprises qui peuvent se payer le courrier privé . . . Tout le monde sera d'accord sur le fait que s'il y a une grève des Postes, le secteur de la petite entreprise sera le premier secteur à être pénalisé. Monsieur le Président, ces gens vont être pénalisés parce que le gouvernement à tout prix, sans donner un temps raisonnable pour réduire le déficit de la Société canadienne des postes, va forcer la grève, et ce sont ces groupes qui vont payer.

Pourtant, dans le même ordre d'idées de réduire le déficit, le gouvernement n'a pas hésité à garantir les dépôts bancaires de deux banque de l'Ouest au-dessus de 60 000 $. Bien sûr, il n'y avait pas de petite entreprise qui avait des dépôts de plus de 60 000 $ dans ces banques, monsieur le Président. Pourtant, le gouvernement n'a pas hésité, et cela a coûté peut-être, je pourrais dire, six, sept fois le déficit de la Société canadienne des postes. Et combien d'autres exemples: les frères Reisman, la

prison à Port-Cartier. Et combien d'autres exemples de gaspillage de la part de ce gouvernement! Mais quand il s'agit du petit Canadien, d'un service dont tout le monde a besoin, alors il faut couper. Et j'aimerais ne pas oublier la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse.

Donc, monsieur le Président, quand le gouvernement dit qu'il faut réduire le déficit, s'il faut se serrer la ceinture, il faut que ce soit tout le monde. Actuellement, dans le contexte de la Société canadienne des postes, ce sont des personnes âgées, la petite entreprise, les handicapés, ce sont les mères de famille qui paient pour le mauvais service créé justement par la volonté du ministre des Finances (M. Wilson), qui a dit dans son Budget de 1986 que, en 1988, plus de déficit, vous devez «balancer» vos livres.

Monsieur le Président, justement ce matin, mon leader, le chef de l'Opposition officielle, a dit que les États-Unis ont mis 14 ans pour arriver à ce résultat. Nous, dans un pays aussi diversifié que le Canada, avec une population d'à peine 25 millions mais un territoire plus grand que les États-Unis, ce que les Américains ont mis 14 ans à réaliser, nous voulons le réaliser en quatre ou cinq ans. C'est inacceptable, monsieur le Président. Mais là, la hache du ministre des Finances est tombée sur la Société canadienne des postes, et voilà que l'administration de la Société . . . avec la commande du ministre, qui dit coupons les services, et voilà les résultats.

Les Canadiens ne sont pas satisfaits du service. On a coupé le service à domicile en installant des superboîtes qui ne sont pas tout à fait «super», monsieur le Président, qui s'ouvrent toute seules, qui peuvent être ouvertes avec une même clé, et il y a aussi des problèmes de déneigement, et l'autre jour il n'y a pas longtemps on a eu un Comité qui nous a montré des photos de superboîtes qui étaient installées depuis quatre ou cinq mois, et je vous dis que ce n'est pas un cadeau. Après seulement quatre, cinq mois . . . Imaginez la durée de ces boîtes-là! Encore ce matin, en réponse à une question le ministre a prétendu que l'investissement serait amorti en quatre ou cinq ans, avec les économies qu'ils font.

Monsieur le Président, il y a certaines choses qu'il faut vraiment analyser et mettre en perspective, on ne peut pas parler d'économie, donc on coupe tout de suite parce qu'il faut économiser. A ce sujet, avec votre permission, monsieur le Président, j'aimerais citer quelques passages de l'éditorial du journal *Le Droit* du 25 mars 1987, intitulé *La Société des postes*:

> Quelle importance accorde-t-on au service postal dans notre société? Si l'on doit en juger par les plaintes que formulent les usagers (c'est l'un des rares sujets de discussion qui ne laisse personne indifférent), . . . la poste joue un rôle de même nature, mais de plus grande importance, que les services de transport en commun. Après tout, beaucoup de gens ne prennent jamais l'autobus ou le train, mais rares sont ceux qui ne reçoivent pas de courrier.
>
> Pourtant, si l'on tient compte de l'ampleur de son budget d'exploitation, la Société canadienne des postes . . . coûte le moins cher à l'État. Sachant que le gouvernement a dû verser 184 millions de dollars à Postes Canada au cours de l'exercice financier 1985-86, et que ce montant ne représente que 6.2 p. 100 de son budget d'exploitation, il y a lieu de croire qu'aucune autre société d'État d'envergure comparable (60 000 employés) n'a été capable, dans l'histoire moderne du Canada, d'une performance comparable . . .
>
> Dans le cas de la Société canadienne des postes, le Trésor fédéral n'a jamais eu à financer plus que 12 p. 100 du budget de l'entreprise depuis qu'elle est devenue une société d'État, le 16 octobre 1981. De fait, la part du fédéral est passée de 10.3 p. 100 en 1982-83 à 6.2 en 1985-86. Il y a eu augmentation de la contribution du gouvernement fédéral jusqu'à l'exercice financier 1984-85 (le fameux 12 p. 100 indiqué plus haut), puis il y a eu la baisse que l'on sait. Face à une entreprise d'État qui a une telle performance, le gouvernement fédéral se comporte pourtant comme si Postes Canada devait rapporter des dividendes de la même façon que la vente de bière, de vin et de billets de loterie. Dans un pays aussi vaste que le nôtre, la poste doit être considérée comme un service essentiel et, à ce titre, sa gestion doit tenir rigoureusement compte des engagements pris par l'État dans la loi qui consacre son existence.

Donc, monsieur le Président, on voit clairement dans le journal *Le Droit* d'Ottawa qui le 25 mars a dédié son éditorial à la Société canadienne des postes, de quelle façon les Canadiens aimeraient avoir une société canadienne de service postal au Canada.

Monsieur le Président, ce n'est pas seulement en milieu urbain que la Société canadienne des postes, avec l'autorisation du gouvernement, a diminué le service mais aussi dans le milieu rural, c'est-à-dire ce n'est pas dans les grands centres mais aussi dans les petits. On a eu . . . bien sûr tout le monde a entendu parler des fermetures de bureaux de poste en milieu rural. J'ai eu l'occasion de voyager à travers le pays et vraiment de pouvoir écouter les Canadiens se préoccuper de ce fait que le gouvernement voulait justement enlever ces petits bureaux de poste qui étaient l'âme des villages mêmes.

J'aimerais à ce moment-ci, monsieur le Président, dire de quelle façon nous, les libéraux, voyons les bureaux de poste en milieu rural. Je cite:

«Dans les villages et les petites villes, le bureau de poste demeure l'endroit le plus fréquenté par les gens de la place. Le bureau de poste devient facilement un centre de documentation pour toute la population. Les gens viennent chercher des renseignements dans tous les domaines tels les services sociaux, les formulaires d'impôt, les demandes de bourses et d'emplois. Les maîtres de poste servent souvent de personnes-ressources. Le gouvernement fédéral est présent partout au Canada et le bureau de poste demeure un endroit familier qui ramène le gouvernement à la dimension de l'homme. Le bureau de poste est un lieu de rencontre pour tout le monde. Il crée un lien dans la communauté. C'est une force unifiante qui donne à la collectivité et à chacun de ses membres un sentiment d'appartenance.»

Voilà comment nous voyons un bureau de poste en milieu rural, dans les petits villages, monsieur le Président. Et je lisais justement à ce sujet les citations de l'ex-ministre des Postes, le député de Papineau (M. Ouellet).

Monsieur le Président, les Canadiens sont très inquiets de ce qui va arriver de leurs bureaux de poste. Ils sont très inquiets de ce qui va arriver des services postaux. Tous les matins en ouvrant le journal, n'importe quel journal dans n'importe quelle langue, on voit quelque part qu'il y a des menaces de grève. Et le gouvernement au lieu de prendre un rôle de médiateur, au lieu de calmer les esprits, il met de l'huile sur le feu, puis il dit: Cela prend, il faut être *tough*, il faut être dur, il faut écraser les travailleurs parce qu'il faut réussir à appliquer ce plan qui en partant demande la réduction d'à peu près 8 000 emplois.

• (1600)

Donc, monsieur le Président, comme je le disais au tout début, afin qu'un plan d'entreprise soit applicable, soit accepté, afin qu'on puisse le mettre en application avec succès, cela prend la collaboration de l'administration et aussi des employés. Puis actuellement la Société canadienne des postes n'a pas cette coopération. Au contraire, la Société canadienne

des postes, avec le gouvernement, a provoqué la confrontation en présentant ce plan d'entreprise sans consultation. Il a aussi posé des gestes qui, selon l'esprit de la création de la Société canadienne des postes, avoir une collaboration . . . On avait les libéraux au moment qu'on était au gouvernement; nous avions promis puis nous l'avons maintenu, nous avons nommé des représentants syndicaux au conseil d'administration de la Société canadienne des postes justement pour faire ce lien, ce mariage pour permettre une harmonie de travail afin qu'on puisse réaliser justement le mandat d'avoir un meilleur service postal, de réduire le déficit et d'avoir un climat de relations de travail acceptable.

Monsieur le Président, il faut être conscient. Nous n'aurons jamais un bon service postal si la confrontation entre les employés et les patrons ne s'arrête pas. Et le gouvernement jusqu'à aujourd'hui, jusqu'à ce matin alors que le ministre responsable de la Société canadienne des postes avait cette opportunité qui lui a été donnée pendant cette journée d'opposition de dire et de donner un signal clair aux deux parties: S'il vous plaît, assoyez-vous. Commençons à parler. Réglons les problèmes. Voyons un peu comment on peut le faire, puis peut-être qu'il faut retarder, comme le rapport Marchment, dont le ministre ce matin s'est servi, savoir seulement les parties qui l'accommode. Mais il n'a pas dit par exemple que le rapport Marchment recommande d'attendre jusqu'à 1990 avant qu'on parle de privatiser le plan d'entreprise de la Société canadienne des postes, car ce n'est qu'un plan de privatisation, monsieur le Président. Il propose de donner toute la vente au détail à l'entreprise privée. Il propose des superboîtes afin que le courrier soit livré par des entrepreneurs privés. Mais pensez-vous que les 60 000 employés de la Société canadienne des postes vont dire: Oui, monsieur le ministre, parce que vous voulez couper le déficit, on va faire cela tout de suite comme cela! . . . Cela prend de la négociation. Cela prend du bon sens. Cela prend du temps. Les Américains ont mis 14 ans. Nous, nous voulons le faire, avec une population de 25 millions de citoyens, puis un pays si diversifié, si grand comme le Canada, dans cinq ans, monsieur le Président.

Et c'est là l'illogisme du gouvernement conservateur. Il arrive, puis c'est toujours le plus petit qui doit payer dans cette société, puis les gros, il leur en donne à toute force.

Donc, monsieur le Président, c'est pour cela qu'aujourd'hui nous condamnons le gouvernement pour créer une situation qui risque une confrontation violente. Pourquoi violente? Je m'explique. J'ai une copie ici justement d'un communiqué de presse de l'entreprise canadienne indépendante.

[*Traduction*]

Dans son communiqué de ce matin, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante déclare qu'elle a demandé à l'institut Gallup d'effectuer un sondage pour voir si les Canadiens voulaient ou non une grève postale. Je ne suis guère étonné des résultats.

Tous les Canadiens veulent qu'on leur livre leur courrier. Peu leur importe les grèves ou le déficit; ils veulent que le courrier soit distribué. Voilà ce qui compte, mais le gouvernement n'arrive pas à le comprendre.

Le gouvernement recourt à l'affrontement parce qu'il veut réduire le déficit. La Société canadienne des postes se débrouillait très bien jusqu'à ce que le ministre des Finances lui dise qu'elle devait équilibrer son budget au cours de l'exercice 1988.

Les États-Unis ont mis 14 ans à équilibrer leur budget, mais au Canada le gouvernement veut que ce soit fait en cinq ans.

Je constate que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président. Comme M. John Bulloch l'a déclaré dans son communiqué ce matin, les Canadiens veulent simplement que le courrier soit distribué et ils refusent d'être les jouets du gouvernement, de la direction des Postes et des syndicats.

Les Canadiens veulent que leur courrier soit distribué. Ils veulent la distribution à domicile. Ils veulent conserver leurs bureaux de poste ruraux comme symboles de l'unité nationale. Je demande au gouvernement et au ministre chargé de Postes Canada de renoncer à cette attitude d'affrontement qu'ils adoptent depuis plusieurs mois et à négocier avec la direction et les syndicats un plan acceptable pour les Canadiens, les travailleurs et la direction.

• (1610)

M. Marchi: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mon collègue, le critique des Postes, qui s'intéresse énormément à cette question. Il a essayé de remettre un peu d'ordre aux Postes.

Quand il parle non seulement de la livraison à domicile, mais d'un service unifié partout au Canada, je trouve qu'il tombe juste car c'est précisément ce que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays veulent faire comprendre au gouvernement.

Que dirait-on d'une localité où le facteur ne livrerait le courrier que d'un côté de la rue? Veut-on créer deux catégories de citoyens? Il n'y a qu'une seule citoyenneté valable et c'est la citoyenneté de première classe.

D'autre part, que faut-il répondre à la personne qui habite un nouveau quartier et qui demande pourquoi le gouvernement explique par des raisons financières l'absence de livraison à domicile, alors que le même quartier obtient une nouvelle infrastructure des autres paliers de gouvernement, de nouvelles écoles, de nouvelles églises, de nouvelles installations pour les loisirs et de nouvelles voies de circulation? Pourquoi le bureau de poste est-il différent? On veut peut-être refiler la responsabilité aux municipalités. Le gouvernement prétend que les municipalités ne l'avertissent pas assez tôt quand ces nouveaux quartiers sont aménagés. Par conséquent, la Société des postes ne peut en tenir compte dans son budget. J'aimerais entendre le député, qui s'efforce de remédier aux inégalités qui en résultent au sein d'une collectivité ou entre diverses localités, nous parler de la superboîte et nous dire s'il la juge efficacement rentable ou si le coût est à peu près le même quand on songe à l'entretien de ces superboîtes qui doivent être réparées et remplacées.

M. Gagliano: Je remercie mon collègue de sa question, monsieur le Président. Nous avons déjà eu des boîtes vertes. J'ignore s'il s'agissait d'un manque de collaboration ou d'un problème de gestion, mais la Société des postes était incapable de desservir les nouvelles localités dont le nombre a augmenté si rapidement. Jadis, on installait des boîtes vertes, afin que les gens puissent recevoir temporairement leur courrier au coin de la rue en attendant que les Postes puissent organiser la livraison à domicile.

Certains députés affirment à qui veut les entendre que les superboîtes sont une politique libérale. J'invite tous les intéressés à venir dans ma circonscription de Saint-Léonard. Cette ville a été construite dans les 15 ou 20 dernières années. Les seules rues qui ne profitent pas de la livraison à domicile sont celles qui remontent à la fin de 1984, à 1985 et 1986. Ma propre maison a été construite en 1983-1984. Je reçois mon courrier à domicile. Par contre, les gens qui vivent à deux rues de là n'ont pas cette chance. J'ai fait une promenade ce week-end, et j'ai découvert pas loin de ma maison des superboîtes, sur le prolongement d'une rue existante. Du fait que ce tronçon a été construit en 1987, les gens qui y vivent, ne profitent pas de la livraison à domicile. C'est le genre de discrimination que les Canadiens jugent tout à fait inacceptable, avec raison. Ils versent les mêmes impôts, que ce soit au niveau municipal, provincial ou fédéral. Tout le monde paie 36c. Quand on veut envoyer une lettre en recommandé, on paie le même tarif qu'on profite ou non de la livraison à domicile. Ces Canadiens sont défavorisés par rapport aux autres.

Il est vrai que notre déficit pose un problème, et nous devons y faire face de façon rationnelle. La direction et les syndicats devraient tenter de trouver des moyens d'améliorer le rendement aux Postes canadiennes, mais pas par le biais de l'affrontement. Nous savons trop bien ce que l'affrontement a donné dans les années 1970. La Société canadienne des postes a justement été créée en 1981, afin d'éviter l'affrontement que le gouvernement conservateur et la nouvelle direction des Postes recherchent à l'heure actuelle.

M. Scott (Victoria—Haliburton): Monsieur le Président, je voudrais poser une question, mais je souhaite tout d'abord formuler une observation.

Je suis député d'une région rurale de l'Ontario. Aucun bureau de poste n'a été fermé lorsqu'il était nécessaire. Je tiens à le préciser. En fait, dans ma circonscription, les Postes canadiennes n'ont fermé aucun bureau de poste lorsqu'il convenait de continuer à offrir le service de distribution rurale existant.

J'ai siégé ici sous plusieurs gouvernements libéraux. J'ai reçu alors beaucoup plus de plaintes qu'à l'heure actuelle. Selon moi, nos vis-à-vis tentent tout simplement d'effrayer les gens. On recueille des pétitions, et je me pencherai sur cette question tout à l'heure.

Bien des Canadiens des régions rurales se font livrer leur courrier depuis de très nombreuses années par la même personne. L'opposition libérale tente de susciter le mécontentement des Canadiens. Ce n'est pas leur rendre service, à mon avis. J'ignore qui distribue les pétitions, mais il s'agit certainement d'une manoeuvre organisée.

Cherche-t-on délibérément à apeurer les Canadiens des régions rurales? Si tel est le cas, c'est un mauvais service que leur rendent les deux partis d'opposition. S'ils se souciaient du sort des Canadiens, et notamment des personnes âgées, ils les aideraient à comprendre la situation actuelle, qui a été créée par l'ancien gouvernement libéral. Les partis d'opposition ne devraient pas chercher à se faire du capital politique en déformant les faits. Tenons-nous en aux faits.

J'attends avec impatience la réponse du député à ma question.

M. Gagliano: Monsieur le Président, je suis heureux d'apprendre qu'il n'y a pas eu de fermetures de bureaux de poste dans la circonscription du député. Je lui recommande de prendre connaissance du plan d'ensemble des Postes où on prévoit la fermeture de 5 000 bureaux de poste. L'opposition ne s'amuse pas à apeurer la population: les Canadiens ont effectivement peur.

J'ai devant moi diverses lettres et déclarations qui proviennent d'organisations et de maires des régions rurales du pays. A titre d'exemple, voici ce qu'écrit le maire de Trinity Bay:

• (1620)

> Si les quelques entreprises que nous avons et dont nous dépendons pour notre survie demeurent ici, c'est parce qu'il existe des services comme le bureau de poste. La centralisation au nom de l'économie ne doit pas être poussée au point de menacer l'existence de petites localités . . . Nous vous prions instamment de trouver des moyens de conserver le bureau de poste, même s'il vous faut pour cela partager avec d'autres certains des aspects les plus onéreux du service. Par chez nous, partager, c'est une question de survie et nous en savons quelque chose. Pour l'amour de Dieu, ne contribuez pas à nous détruire!

Cette lettre a été adressée à Donald Lander, président de Postes Canada, le 2 février 1987.

Une autre lettre se lit comme suit:

> Comme il n'y a pas de banque dans notre localité, nous devons faire affaire avec celles de Red Rock ou de Nipigon, toutes deux à environ 25 milles à l'est, ou de Thunder Bay, à 45 milles à l'ouest. La plupart de nos transactions bancaires se font par courrier, étant donné les distances à parcourir et les frais de déplacement. Tout l'argent entrant au bureau de la municipalité est transformé en mandat postal.
>
> Très souvent, surtout en période de perception des taxes municipales, il peut rentrer chaque semaine des milliers de dollars qu'il faut envoyer aux banques par la poste . . . La disparition du bureau de poste rural représenterait un grave inconvénient. Il me faudrait parcourir de grandes distances pour aller au bureau de poste le plus rapproché acheter des fournitures postales et cueillir le courrier recommandé.

Cette lettre a été écrite par M^me^ Helena Tamminen, secrétaire-trésorière du canton de Dorion, en Ontario, et envoyée au premier ministre (M. Mulroney) le 22 décembre 1986. Ce sont là des lettres, non pas de députés de l'opposition, mais de citoyens inquiets et d'autorités locales élues. Le député devrait peut-être entreprendre une tournée au Canada pour constater que les gens craignent vraiment le plan d'entreprise que son gouvernement a approuvé.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Moose Jaw (M. Gottselig)—Le Revenu national—L'administration du programme de remise de la taxe sur le carburant agricole; l'honorable député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille)—Les aéroports—Les services de lutte contre les incendies. Les règlements du ministère; l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp)—Les cours de citoyenneté—Le retard dans le traitement des demandes. La nomination des juges.

Les subsides

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LE SERVICE POSTAL—LES RELATIONS SYNDICALES-PATRONALES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Vancouver Quadra):

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir laissé les services postaux du Canada se détériorer en sapant le principe de l'équité et de l'égalité des services à tous les Canadiens en remplaçant la livraison du courrier à domicile par des «super boîtes aux lettres» et en fermant des bureaux de poste ruraux, en exacerbant les relations syndicales-patronales qui se désintégraient déjà à la Société canadienne des postes en éliminant le représentant syndical au Conseil d'administration de la Société et en prenant d'autres mesures antagonistes, aggravant ainsi le danger de perturbation et même d'interruption des services postaux.

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, à ce moment-ci du débat provoqué par l'opposition, un débat qui certes préoccupe tous les citoyens et citoyennes du Canada, qui les préoccupe peut-être parce que, comme le disait mon collègue il y a quelques minutes, on veut semer, pour des fins politiques, un climat de crainte chez notre population . . .

Ce que je voudrais faire à ce moment-ci, monsieur le Président, c'est peut-être faire un petit tour historique de ce qu'est la Société canadienne des postes ou le service postal au Canada.

Les services postaux que nous connaissons aujourd'hui ont vu le jour au milieu du XIXe siècle. Ils ont été établis pour répondre aux besoins d'échange d'informations d'un monde des affaires et industriel et d'une population qui savaient de plus en plus lire et écrire.

Depuis lors, des changements formidables se sont produits et les services postaux sont encore aussi essentiels aujourd'hui qu'ils l'étaient avant l'invention du téléphone, de l'ordinateur, de l'avion et du satellite des communications. Cependant, s'ils doivent survivre, il leur faudra s'adapter à l'évolution du monde moderne, tout comme les autres services.

Lors de l'inauguration du service postal au Canada au cours des années 1850, la plupart des Canadiens vivaient dans des régions rurales, sur des fermes et dans de petites villes. Aujourd'hui, bien que le Canada rural demeure une composante importante, en grande majorité, les Canadiens vivent dans les grandes villes ou dans des banlieues.

Au début du service postal, la main-d'oeuvre était peu coûteuse. Les gens travaillaient de longues heures en échange d'un maigre salaire, de sorte que les entreprises se permettaient un contenu de main-d'oeuvre élevé tout en vendant leurs produits et services à des prix concurrentiels. Les gens n'avaient pas d'automobiles et le transport public n'existait pas. Ils devaient marcher ou atteler, pour passer prendre ou poster leur courrier.

Aujourd'hui, ils prennent l'automobile pour aller faire leurs emplettes aux magasins, aux supermarchés ou ils déposent leur courrier dans la boîte aux lettres où ils travaillent. Ce service postal n'a pas vraiment changé. Mais ce n'est pas la situation des autres entreprises de services.

De nos jours, les gens ont acquis le droit d'être beaucoup mieux rémunérés pour beaucoup moins d'heures de travail, de sorte que la productivité doit être augmentée si les coûts doivent être maîtrisés.

La Société canadienne des postes a la mission de faire entrer le service postal canadien dans le monde du XXIe siècle.

Cela signifie changer les méthodes traditionnelles d'assurer le service postal, et on sait que ce changement, comme tout changement, ne se fait pas facilement. Cependant, la Société s'est engagée à respecter un principe fondamental dans la modernisation et l'adaptation des services postaux au Canada. Il s'agit du principe d'assurer à tous les Canadiens, peu importe où ils vivent, un service postal fiable et peu coûteux. Les méthodes changeront peut-être. Il est possible que les modalités d'association avec le secteur privé, qui sont aussi vieilles que les services postaux eux-mêmes, évoluent davantage. Mais le service, grâce à des solutions innovatrices, saura toujours répondre aux besoins des futures générations de Canadiens.

Il est bon de noter que la Société s'est engagée à donner des avis de 90 jours de tout changement quelconque apporté au service rural. Le nouveau plan de la Société canadienne des postes signifie un meilleur service postal à l'avenir pour tous les Canadiens.

Lorsque le Comité Marchment a demandé aux Canadiens ce qu'ils voulaient le plus de leur service postal, ils ont répondu sans ambiguïté: la fiabilité. La Société est en train d'améliorer ses activités d'exploitation et de moderniser ses établissements de façon que les Canadiens puissent compter sur un service de livraison fiable de leur courrier. Chaque année, 150 000 nouvelles adresses sont créées au Canada au fur et à mesure que les gens emménagent dans de nouvelles maisons ou qu'ils se lancent en affaires. La Société agira rapidement pour desservir de façon pratique et rentable toutes ces nouvelles adresses. Elle mettra fin aux queues interminables aux comptoirs de la poste restante où les gens passent prendre leur courrier et éliminera les boîtes communautaires vertes que les gens affirment ne pas aimer, et avec raison.

Il sera beaucoup plus facile d'acheter des timbres et d'autres produits postaux. La Société mettra à profit les compétences du secteur de la vente au détail: les dépanneurs, les magasins généraux, les pharmacies ou les supermarchés, pour vendre des timbres, et d'autres services postaux aux endroits où les gens font leurs emplettes, et aux moments qui leur conviennent. De plus, le nombre d'endroits où acheter des timbres ou des services postaux augmentera d'environ 50 p. 100 au cours des 10 prochaines années. Cela signifie que les gens n'auront pas à chercher qui vend des timbres après cinq ou six heures de l'après-midi.

La Société canadienne des postes limitera les augmentations tarifaires. A l'avenir, le coût d'affranchissement d'une lettre ne variera qu'en fonction de l'inflation. Il n'y aura plus d'augmentation importante subite du coût des timbres. Et la population profitera de ces améliorations du service postal sans que le fardeau fiscal ne s'en trouve augmenté.

La Société canadienne des postes sera financièrement viable tout comme doit l'être n'importe quelle entreprise qui offre un bon service. Ainsi, les gens n'auront pas à payer deux fois, une fois au bureau de poste, et à nouveau par le truchement de

l'impôt. Il n'y aura plus de déficit de l'administration postale qui s'ajoutera comme actuellement à la dette nationale que devront rembourser nos enfants et petits-enfants.

La Société canadienne des postes offre actuellement quelque 12 000 points de vente où le public peut acheter des timbres ainsi que d'autres produits et services postaux. Il s'agit de 6 000 bureaux de poste exploités par le personnel de la Société, de 2 000 bureaux auxiliaires exploités par de grandes et petites entreprises, et de 4 000 agences qui vendent des timbres. La Société augmentera l'accessibilité de ses services. Ce qui fait que le total de points de vente devrait s'accroître d'environ 50 p. 100 sur une période de 10 ans. De plus, ces points de vente seront beaucoup plus faciles d'accès pour le public.

Actuellement, il arrive fréquemmment que les bureaux de poste ne soient pas situés où les gens vont faire leurs emplettes. Plusieurs bureaux se trouvaient au centre de l'activité lorsqu'ils ont été construits il y a plusieurs générations, mais les gens se sont déplacés et les activités commerciales ont changé depuis. Les bureaux de poste sont souvent ouverts au moment où les gens ont le plus de difficulté à s'y rendre lorsqu'ils travaillent et fermés lorsque les autres points de vente au détail sont ouverts. De plus, les bureaux de poste actuels peuvent être situés à des endroits où il est difficile de garer une voiture plutôt qu'à des endroits où il y a beaucoup d'espace de stationnement gratuit. Ce sont là certaines des raisons pour lesquelles la Société confiera de plus en plus la vente au détail au secteur privé, à des gens d'affaires qui répondent déjà aux besoins du public en lui vendant soit des provisions, des articles de papeterie, des produits pharmaceutiques et bien d'autres produits encore. Les produits postaux peuvent être vendus par les magasins que les gens fréquentent déjà.

• (1630)

Ces entreprises sont déjà situées aux endroits où les gens s'approvisionnent et elles sont ouvertes plus longtemps que la plupart des bureaux de poste. De plus, elles se trouvent habituellement à des endroits où il est facile de garer les voitures comme dans les centres commerciaux. Ces mesures sont aussi fondées sur de bonnes raisons en matière de gestion. Le salaire des employés dans ces magasins se compare à ceux des entreprises du secteur privé et la société peut augmenter le nombre et la qualité de ses points de vente sans avoir à construire d'autres édifices postaux. On sait que ces coûts finiraient par être assumés par les usagers du service postal.

Il est bien certain que les projets d'amélioration du service dans les régions rurales du Canada signifient que plusieurs modalités de relation avec les clients établies il y a plus d'un siècle dans certains cas changeront progressivement. Pour que ces développements soient bien compris des membres des localités visées et qu'ils puissent se faire entendre dans ce processus, comme je le disais tout à l'heure, la Société canadienne donnera des avis de 90 jours de tout changement qu'elle compte apporter. Cette période servira à consulter les gens et leurs représentants élus avant l'application de tout changement.

Monsieur le Président, la Société canadienne des postes améliore le service rural de plusieurs façons. L'une consiste à doter ses clients de la superboîte. Cela signifie que dans les petites municpalités, les gens n'auront plus à se rendre au bureau de poste et à faire la queue pour la poste restante, et cela, à des heures de service limitées. Ils n'auront qu'à se rendre à leur superboîte qui sera, règle générale, plus proche de chez eux et prendre leurs colis et courrier au moment qui leur conviendra. Un sondage récent a démontré que 94 p. 100 de la population qui a vécu l'expérience de la superboîte en sont très satisfaits. Cette superboîte offre le même degré de sécurité et de commodité qu'une case postale avec une serrure louée. Par contre, elle est gratuite. En plus de pouvoir y prendre ses lettres et ses colis, on peut y poster des lettres.

La Société ferait également augmenter le nombre de points de vente où les gens des secteurs ruraux pourront acheter des timbres et d'autres services. Leur nombre, actuellement de 5 000, passera à plus de 7 000 dans les dix prochaines années. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'un plan global d'amélioration de l'accessibilité des services de la Société par le biais d'une collaboration accrue avec le secteur privé. En augmentant le nombre de ces points de vente au Canada rural, la Société mettra à profit les ressources des gens d'affaires et des entrepreneurs locaux et non des bureaux de poste qu'elle devrait elle-même construire et exploiter.

Dans bien des cas cela signifiera des heures de service plus longues et des emplacements plus pratiques. Actuellement, plusieurs bureaux de poste ne sont ouverts qu'entre 30 et 40 heures par semaine. Les points de vente du secteur privé sont normalement ouverts beaucoup plus longtemps. Ces points de vente de produits et services postaux exploités par le secteur privé seront, par ailleurs, situés aux endroits où les gens vont faire leurs emplettes, ce qui leur évitera d'avoir à s'arrêter à plusieurs endroits.

Qu'on se le dise, qu'on se le répète, monsieur le Président, un avis de 90 jours servira à consulter les gens et leurs représentants avant l'application de ces changements.

Cette transition ne constituera pas un coup dur pour les personnes visées. Elle se déroulera sur une longue période de sorte que le processus normal de promotion, départ et retraite servira à réduire l'impact sur les employés.

Du même coup, la collaboration accrue avec le secteur privé créera dans toutes les communautés rurales canadiennes des occasions d'affaires et des possibilités d'emplois. Bien entendu, les employés de la Société pourront saisir ces occasions. Ils auront aussi de nouvelles possibilités d'emploi au sein de la Société, au fur et à mesure que des postes seront créés pour contrôler les points de vente au détail du secteur privé.

Les projets d'élargissement du service de la Société, par lesquels elle entend assurer un service postal viable et universel, sont plus importants pour les Canadiens qui vivent en milieu rural que pour leurs compatriotes citadins. Les concurrents de la Société canadienne des postes, comme les entreprises de messageries du secteur privé, ont concentré leurs efforts sur les grands centres urbains où circulent de grandes quantités de dépêches. Contrairement à la Société, ils n'ont pas à faire un service universel aux secteurs ruraux peu peuplés ou moins peuplés.

Pendant la prochaine décennie et peut-être au-delà, la Société analysera en profondeur le marché pour chaque établissement qu'elle prévoit ouvrir. De fait, une étude de marché est véritablement une analyse des préférences, des exigences et des besoins des clients et cette pratique est monnaie courante en affaires. D'un océan à l'autre, l'analyse permettra d'adapter

les emplacements et les services aux besoins des clients et de déterminer où les produits et les services postaux devraient être offerts. Ainsi avant de se choisir un emplacement, la Société canadienne des postes tiendra compte de facteurs comme la demande, l'achalandage, les préférences de la communauté, l'espace de stationnement, de même que d'autres points de vente au détail accessibles à cet endroit.

Tous ces facteurs peuvent aider à déterminer où la présence de ces produits et services serait le plus commode. Elle doit déterminer où les clients travaillent, où ils font leurs emplettes, à quelle heure ils préfèrent acheter leurs produits postaux. L'objectif de la Société consiste à augmenter et à améliorer la quantité et la qualité des services à l'avantage du client.

Des études de marché sont déjà en cours dans neuf communautés de grosseur moyenne au pays. Les résultats détermineront où et comment les services postaux seront offerts. La Société canadienne des postes étudiera minutieusement chaque emplacement pour que le client se retrouve gagnant à tout coup. Et si la Société veut demeurer compétitive, elle doit faire en sorte que ses clients puissent acheter ses produits et services plus facilement. Les bureaux de poste de la Société sont plus coûteux à exploiter, tant en terme de salaire qu'en terme d'immobilisation et en frais d'exploitation associés à de gros édifices désuets.

Le franchisage est une composante importante du nouveau plan de représentation. Selon ce plan, les entreprises paieront à la Société canadienne des postes le droit de vendre des produits postaux dans un certain secteur. Aussi, elles achèteront leurs timbres et leurs autres produits au prix du gros, tout comme elles achètent d'autres marchandises pour la revente.

Ce qui est nouveau dans ces dispositions c'est que la relation entre la Société et les entreprises du secteur privé s'apparentera plus au principe de franchise comme les agences de voyage ou de location de voiture. On offrira plus de services, les heures d'ouverture seront plus longues, y compris les soirées et les fins de semaines, et les points de vente se trouveront à des endroits plus pratiques. L'image de la Société canadienne des postes sera uniforme et clairement affichée. Les points de vente seront beaucoup plus attrayants et ils projetteront une image commerciale vivante d'un océan à l'autre.

La Société a déjà lancé un projet pilote dans le grand Toronto et elle en a annoncé un autre pour Winnipeg, puisqu'elle devait quitter des locaux loués. La Société rapporte que jusqu'à présent la réaction des clients est très encourageante. Dans les deux villes, tous les employés de vente au détail touchés par ces nouvelles mesures ont été ou seront réaffectés à des fonctions d'exploitation postale locale.

Monsieur le Président, la Société voit le respect de ses employés comme étant une composante importante de sa planification. Au fur et à mesure qu'augmenteront ses volumes d'affaires, la Société pourra mieux absorber ses employés dans l'entreprise. Mais aussi, monsieur le Président, l'objectif de la Société consiste à augmenter et à améliorer la qualité et la quantité de ses services à l'avantage des clients. L'important, c'est que ce service soit axé sur les besoins de ce client.

• (1640)

M. Gagliano: Monsieur le Président, un commentaire tout d'abord. L'honorable députée a parlé des politiques de la Société canadienne des postes, comment fermer un bureau de poste. Elle parlait des fameux 90 jours, et j'aimerais souligner à ce moment-ci qu'en réalité, la Société canadienne des postes avait de la difficulté à appliquer ce règlement, et j'ai l'impression qu'elle ne l'a jamais pris au sérieux, jusqu'à il y a dernièrement. Et le fait que le comité parlementaire des opérations gouvernementales, qui a étudié ce problème, est sorti avec un rapport unanime, tellement unanime et tellement fort, au point de donner le message à la Société canadienne des postes qui devrait vraiment avoir un processus de consultation dans lequel on recommande qu'on pourrait fermer un bureau de poste seulement dans les cas où, après consultation, tous les agents du milieu sont d'accord . . . Mais si le milieu dit de ne pas fermer, on ne devrait pas fermer. Et c'est en terme . . . c'est un droit de veto qu'on a donné à la population. Justement, des représentations qu'on a eues, nous trouvions incorrecte la façon dont la Société canadienne des postes applique ses règlements. Le ministre avait annoncé après le dépôt du plan d'entreprise . . .

Ma question, monsieur le Président, c'est celle-ci. L'honorable députée parlait souvent du fait d'avoir plus de bureaux de poste, plus de services, c'est-à-dire qu'on permettrait à l'entreprise privée d'exploiter des services postaux dans leurs entreprises, dans leur milieu commercial. Et cela permettrait justement, au lieu d'avoir un bureau de poste qui ferme à 18 heures, de fermer . . . par exemple le jeudi et le vendredi, les magasins sont ouverts jusqu'à 21 heures, donc, il y aurait des heures «extensionnées».

J'aimerais justement que l'honorable députée qualifie tout cet aspect qui . . . même le ministre lui-même s'était embarqué là-dessus, ce matin. Actuellement, on sait, dans les centres urbains, on a des bureaux de poste petits, des bureaux de poste dans les pharmacies par exemple. Et moi, j'en ai un justement dans l'édifice où j'ai mon bureau de circonscription et je vous assure que si j'y descends après 16 h 30 acheter des timbres ou avoir une lettre recommandée, le bureau de poste est fermé. Il ferme même avant le bureau de poste central, qui est un peu plus loin.

Donc, le fait qu'on donne l'impression qu'en donnant un bureau de poste à l'entreprise privée, on va avoir presque un bureau de poste ouvert 24 heures par jour, ce n'est pas la situation. Au moins, actuellement, comme elle dit, c'est l'intention qu'on veut donner et je pense qu'on parle surtout, quand on se réfère à cela, d'un comptoir à timbres, non pas d'un service postal où on peut poster une lettre recommandée, où on peut envoyer un colis, c'est-à-dire, avoir tous les services postaux et non pas acheter seulement des timbres.

Alors, j'aimerais savoir si l'honorable députée pourrait commenter là-dessus.

Mme Bertrand: Monsieur le Président, je comprends les préoccupations de mon collègue. En fait, il est député d'une circonscription comme moi. Ce que nous voulons, c'est que nos citoyens soient bien servis.

Oui, dans cette privatisation ou franchisation du nouveau service qui est dans le but naturellement de couper certains coûts d'administration, il est bien certain que, si vous dites, quand vous allez à votre petit bureau de poste dans la pharmacie, qu'à 16 heures, 16 h 30, il est fermé, c'est parce que cette

pharmacie n'a pas tout à fait la franchise entière. C'est parce que pas tellement loin, il y a encore un autre bureau de poste.

Nous disons que le bureau de poste, qui existe actuellement, et qui pour toutes sortes de raisons, à cause de la retraite du maître de poste ou autrement, devra fermer, alors là, on transférera les services à l'entreprise privée, que ce soit chez un dépanneur, dans une pharmacie ou dans un supermarché.

Et alors ce propriétaire qui aura cette franchise aura à coeur, parce qu'il sera payé à commission sur les timbres qu'il vendra, sur le service qu'il donnera, alors il aura à coeur de laisser le service ouvert le plus longtemps possible, et naturellement ce sera sur les heures d'ouverture de son commerce, et, s'il s'agit d'un dépanneur, on sait combien les heures sont longues dans une journée, et je pense que la population y gagnera parce qu'au lieu d'être obligée d'attendre au lendemain après 17 heures pour aller chercher ses timbres ou faire tout autre exercice, elle pourra le faire jusqu'à 18 heures, 19 heures, 20 heures .

M. Keeper: Monsieur le Président, j'ai une question pour ma collègue. Ça implique la privatisation des bureaux de poste urbains ainsi que la politique de franchisation. J'aimerais avoir ses commentaires sur trois points.

Le premier point: Est-elle au courant qu'avant cette politique de franchisation la Société avait ouvert de nouveaux bureaux, sous une nouvelle direction, avec des heures supplémentaires? Je mentionne cette sorte de bureaux de poste parce que ce sont des bureaux de postes publics ayant les mêmes avantages que les bureaux de poste privés. Et l'un des arguments en faveur de cette politique de privatisation, ce sont les heures supplémentaires, un bureau de poste plus disponible au public. C'est possible de faire la même chose avec des bureaux de poste publics.

Le deuxième point: Quelle est votre réaction sur le fait qu'en franchisant les bureaux de poste le gouvernement ou les bureaux de poste vont perdre des revenus parce que ce sera seulement les bureaux de poste qui maintenant feront des profits qui seront disponibles pour la privatisation parce que n'importe quel homme d'affaires ne voudrait pas exploiter un bureau de poste qui fonctionnerait à perte? C'est une politique qui se traduira en une perte de revenus pour les bureaux de poste et qui aura des répercussions sur le déficit.

Et aussi, j'aimerais connaître son attitude vis-à-vis de la question des salaires des personnes travaillant pour les bureaux de poste. Actuellement, ces gens gagnent 12 $ l'heure et dans une situation privée, ils vont gagner le salaire minimum, soit 4.55 $, et dans une ville comme Toronto, par exemple, ce sera un revenu au seuil de la pauvreté. Est-ce que ce n'est pas une politique qui va pousser des gens dans la pauvreté?

Mme Bertrand: Monsieur le Président, à la première question, à savoir le bureau de poste public ou le bureau de poste privé, en fait pour le service à la clientèle ou à la population, il est certain que la population va préférer . . . En fait, quand vous avez un endroit dans une petite municipalité, que ce soit en milieu rural ou semi-urbain, où il y a un service disponible pendant 12 heures, 15 heures par jour, la population ne pourra pas faire autrement que d'en être satisfaite, et elle aura le même service.

M. Keeper: Mais c'est possible avec le bureau de poste public également.

Mme Bertrand: J'ai peut-être mal compris votre question, mais en tout cas je vais répondre à la deuxième ainsi qu'à la troisième questions.

Vous dites qu'il y aura perte de revenus. Écoutez, les hommes d'affaires qui ont besoin de services vont toujours se rendre, on va toujours avoir besoin d'un service postal. Alors, ils auront leur choix. S'ils ne veulent qu'acheter des timbres, ils pourront toujours se rendre chez le dépanneur ou aux services privés, mais s'ils ont besoin de quelque chose de plus exigeant, que ce soit le courrier outre-mer, que peut-être le dépanneur ne pourrait pas offrir, il y aura toujours le bureau de poste à son service. Alors, écoutez, les revenus sont là. Je ne vois pas comment les revenus vont baisser à la Société canadienne des postes.

Troisièmement, vous parlez des salaires. Écoutez, ce sera l'entreprise privée ou les salaires payés dans l'entreprise privée. Il y aura un juste équilibre quand même si dans le même endroit de service un employé, qu'il soit affairé à la papeterie ou qu'il soit affairé aux fruits et légumes, peut-être, si c'est dans un magasin et que tout à côté . . . Alors, les employés dans un même établissement auront des salaires concurrentiels. Je ne vois pas pourquoi celui qui sera attaché au service postal gagnerait moins cher que l'autre qui est dans l'établissement. C'est l'entreprise privée finalement.

Vous savez, toute cette privatisation, c'est dans le but de faire épargner de l'argent à la Société canadienne des postes. Qui paie ce déficit? C'est toujours l'individu, c'est toujours le citoyen. Souvent, des gens viennent à mon bureau et me disent: Si le gouvernement nous accordait tel service, on pourrait avoir une subvention pour ci, pour ça. Ma première réaction, tout ce que je leur dis, au début, c'est: Écoutez, si vous êtes prêts à payer plus de taxes, plus d'impôts, d'accord, on va vous l'accorder. Mais chaque fois qu'on vous donne un service ou qu'on donne une subvention, c'est votre argent. On va le chercher dans vos goussets. Là les gens réalisent que c'est vraiment leur argent qu'on administre et ils sont peut-être parfois un peu plus raisonnables dans leurs demandes, dans leurs exigences.

• (1650)

[*Traduction*]

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, pour la troisième fois en quelques mois, la Chambre tient un débat sur l'état des services postaux au Canada. Nous devons aujourd'hui à l'opposition d'avoir proposé une motion blâmant le gouvernement d'avoir laissé les services postaux du Canada se détériorer en sapant le principe de l'équité et de l'égalité des services à tous les Canadiens.

En tant que député d'une circonscription en grande partie rurale, certains aspects des services postaux me touchent de plus près que d'autres. Je désire parler de la fermeture de bureaux de poste ruraux et de l'abandon de certains circuits ruraux de distribution du courrier, ce qui, sans avoir été mentionné dans la motion, est implicite assurément. Je tiens également à aborder certaines mesures prises par la direction de la Société des postes avec l'appui indirect du gouvernement et susceptibles de conduire à des confrontations au sein de l'organisme.

Dans les régions rurales, la situation est à mon sens comparable à celle des banlieues où l'on a introduit les superboîtes à lettres mais à cette différence près que dans les régions rurales et dans les petites localités, les conséquences des mesures risquent d'être beaucoup plus graves.

Nous avons vu le gouvernement prendre un train de mesures qui se solderont pas une détérioration des services postaux et qui feront de la Société des postes, tant de ses syndicats que de l'organisme comme tel, le bouc émissaire de bien d'autres échecs, dont ceux du gouvernement.

Les députés ministériels ont défendu le gouvernement devant le comité permanent de l'administration gouvernementale. Des séances du comité ont dû être ajournées parce que le départ de certains membres privait ce comité du quorum.

Le ministre responsable de la Société canadienne des postes a été remplacé en février de cette année après un tollé de protestations. Certaines déclarations du nouveau ministre nous permettaient de nourrir quelques espoirs mais ces promesses n'ont été suivies d'aucune mesure propre à améliorer les services des postes au Canada.

Le nouveau ministre avait affirmé qu'aucun bureau de poste rural ne serait fermé et qu'il n'y aurait aucun changement dans les services postaux. Le gouvernement a déclaré que les services postaux étaient plus importants que d'équilibrer le budget l'an prochain. Cependant, aucune mesure concrète n'est venue étoffer ces maigres engagements.

La proposition du comité selon laquelle on devrait consulter les comités locaux a apparemment été rejetée ou au moins discréditée lorsque le ministre a déclaré que la décision finale de fermer les bureaux de poste ruraux ou d'apporter d'autres changements au service de distribution rurale du courrier reviendrait à la Société canadienne des postes. J'avoue respectueusement que cette réponse est à côté de la question. A mon avis, il est bien connu que c'est la Société canadienne des postes qui prend toujours les décisions finales. Le problème résidait dans le fait que celle-ci ne tenait pas suffisamment compte des usagers de ses services ni des observations de leurs représentants élus et de leurs porte-parole.

Il incombe, je pense, à la Société canadienne des postes de tenir très sérieusement compte des informations qu'elle a reçues lorsqu'elle assume la responsabilité de prendre l'ultime décision en ce qui concerne l'emplacement.

Le deuxième rapport du comité de l'administration gouvernementale stipule: «Votre comité est consterné par l'attitude intransigeante adoptée jusqu'ici par la Société canadienne des postes lorsqu'elle a voulu fermer certains bureaux de poste ruraux. Dans bien des cas, on n'avait procédé à aucune consultation. Votre comité estime que les collectivités rurales méritent un meilleur traitement».

Le comité poursuit: «Votre comité se rend compte que les changements démographiques et autres qui se produisent dans les régions rurales peuvent quelquefois imposer la fermeture d'un bureau de poste ou une modification du service postal».

Le comité a recommandé qu'à l'avenir on donne au minimum un préavis de 90 jours, toutes les fois que l'on projette une fermeture, pour qu'on puisse procéder à une consultation.

Je crois comprendre que la Société canadienne des postes a tenu compte de cette recommandation, apparement pas grâce aux bons offices du gouvernement, mais après avoir jugé que c'était effectivement la façon sensée de procéder sur le plan politique, qui restait équitable et raisonnable dans le contexte d'une société démocratique.

Naturellement, l'information et la consultation sont des valeurs chères à tous les députés. Ce sont des valeurs qui ne peuvent pas se traduire concrètement à moins que la Société canadienne des postes n'accepte de prendre en considération les renseignements, les opinions, les désirs et les aspirations que lui communiquent les usagers du service postal.

Je veux parler brièvement de la situation de la Société canadienne des postes qui doit équilibrer son budget. Il est évident que cet objectif lui a été imposé unilatéralement parce qu'il semble qu'il n'y ait pas eu de consultation entre le gouvernement et la Société canadienne des postes sur ce qui pourrait être un plan réaliste, réalisable et viable qui lui permette d'atteindre cet objectif de pleine indépendance financière.

Naturellement, notre système donne le droit au gouvernement d'imposer cette décision, mais ce droit devrait être exercé avec beaucoup plus de circonspection que ne l'a fait le gouvernement en l'occurrence. Au lieu de cela, il a imposé cette date limite arbitraire à la Société canadienne des postes, qui, pour y satisfaire a présenté un plan que d'aucuns ne pourraient s'empêcher de qualifier d'arbitraire, ce qui se reflète dans certains de ses objectifs. La Société canadienne des postes a annoncé que, d'ici dix ans elle fermerait, fusionnerait ou privatiserait les 5 221 bureaux de poste en milieu rural. Elle se propose de priver de la distribution rurale plus de 100 000 clients.

Selon notre parti, les Canadiens ne sauraient trouver dans ce plan une solution équitable au problème du service postal que l'on doit rentabiliser et transformer de façon à favoriser les objectifs de réduction du déficit du gouvernement.

La solution n'est pas de privatiser 3 500 bureaux de poste ruraux. Le fait de les remplacer par une distributrice de timbres dans une pharmacie ou un dépanneur ne dédommagera pas une collectivité de la perte d'une institution aussi importante que le bureau de poste, et ne remplacera pas non plus le service assuré par ce même bureau de poste. On cessera de trier le courrier dans les collectivités rurales. Ce service sera davantage centralisé et des emplois disparaîtront. Bon nombre de services secondaires exploités à l'heure actuelle seront de toute évidence réduits.

• (1700)

En outre, une tradition sera appelée à disparaître. Je pense avoir été le premier à la Chambre à rappeler que, dans certaines localités, le bureau de poste est la seule institution à arborer le drapeau canadien. Je ne l'ai pas fait dans l'intention de peindre un tableau attendrissant mais simplement de signaler une réalité que j'ai observée dans certaines localités.

Dans bon nombre de localités rurales éloignées, le bureau de poste permet aux habitants de s'identifier, malgré leur isolement, au reste de la population canadienne. A bien des égards, ce bureau de poste constitue le seul contact concret que certains de ces habitants ont avec le gouvernement du pays. Voilà pourquoi on s'était opposé, en milieu rural, à la transformation du ministère des Postes en société d'État, parce que c'était rompre le lien qui unit la population à son gouvernement.

Certaines des conséquences que j'ai observées dans ma circonscription nuisent de toute évidence aux rapports qui

devraient exister entre tout Canadien et le gouvernement fédéral. Je connais les conséquences de la suppression de la distribution rurale du courrier à Dinorwic, Pine Wood et Rainy River, dont les habitants doivent parcourir de grandes distances pour chercher leur courrier. De fait, j'ai vu des clients depuis toujours rayés du service de livraison, des gens dont le courrier était déposé dans une boîte à un certain endroit depuis des décennies, mais ils ne pourront plus l'obtenir à cet endroit, ils devront se rendre au village et dans un certain cas parcourir 70 kilomètres aller et retour pour obtenir leur courrier.

Ce ne sont pas les seuls à se sentir lésés et abandonnés parce que la Société canadienne des postes tente de réduire son déficit. Des localités isolées qu'on ne peut atteindre qu'en avion dans ma circonscription,il s'agit dans la plupart des cas de réserves indiennes, voudraient exploiter leurs propres bureaux de poste sur lesquels avaient mainmise depuis des années certaines sociétés, comme la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui sont étrangères à la collectivité. La société des Postes devrait examiner la situation étant donné que la Compagnie de la Baie d'Hudson a vendu nombre de ses magasins qui exploitaient ces bureaux de poste. Est-ce le moment opportun d'examiner la possibilité d'établir un bureau de poste exploité localement et de faire en sorte que les bénéfices découlant de l'exploitation d'un bureau de poste, surtout dans les localités où les rentrées d'argent sont rares, soient répartis parmi les résidents permanents de cette localité?

Dans certaines localités, le service est si irrégulier que c'est consternant. On ne peut nullement prévoir quand le sac de courrier arrivera par avion. Le principe du service égal et équitable mentionné dans la motion d'opposition est un principe qui dans de nombreuses localités de ma circonscription est plus souvent violé que respecté.

Il y a même des localités que la Société des postes ne dessert pas du tout et qui sont totalement dépourvues de service de livraison postale, notamment Lac la Croix, Poplar Hill, Slate Falls et MacDowell Lake. Il y a des localités qui ne reçoivent le courrier que grâce à la courtoisie d'une petite compagnie aérienne ou même du propriétaire d'un avion privé qui ramassera un sac de courrier au bureau de poste et l'emportera à ses frais à cette localité à intervalles irréguliers, quand il aura l'occasion de s'y rendre. Ce n'est pas un service juste et équitable. Il y a d'autres cas où le principe du service juste et équitable a été totalement sapé.

Le propriétaire d'une maison sise à une intersection doit aller chercher son courrier au bureau de poste tandis que les propriétaires des maisons sur les trois autres coins de l'intersection ont droit à la livraison à domicile. Voilà un cas dont nous pourrions donner des détails au ministre, si cela l'intéresse.

[*Français*]

Alors que font les Canadiens actuellement face à l'inaction du gouvernement dans ce dossier? J'ai eu le privilège, monsieur le Président, de participer en décembre dernier à une grande réunion dans la petite communauté d'Esprit-Saint près de Rimouski. Dans cette communauté de quelque 600 personnes qu'on m'a dit, il y avait une réunion de plus de 800 personnes. En effet, c'est la plus grande réunion—sauf les congrès de mon parti—à laquelle j'ai pris la parole en tant qu'orateur invité et à laquelle a assisté aussi l'honorable députée de Saint-Michel—Ahuntsic (M^me^ Killens)—que je vois à la Chambre maintenant. A cette réunion a été organisé «Dignité rurale du Canada», un organisme qui vise à forcer le gouvernement à ne pas faire les coupures telles que prévues dans le plan de redressement de la Société canadienne des postes.

A cette réunion a été élu comme président de l'organisation M. Gilles Raymond d'Esprit-Saint qui réclame un traitement juste et équitable pour les régions rurales. Et fait à constater aussi, monsieur le Président, cette réunion a eu l'appui des représentants d'autres provinces du Canada, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique.

Cet organisme qui a pris naissance dans un village du Québec s'étend maintenant à travers tout le Canada. Pour «Dignité rurale du Canada», les coupures prévues dans le plan menacent la base même de la vie rurale de notre pays.

Comme l'a constaté M. Raymond dans une récente conférence de presse, les résidants du milieu rural ont eu la réputation d'être tenaces et n'accepteront jamais d'être traités comme des citoyens de deuxième classe. Et c'est cela qui est en jeu dans le plan, les prévisions de Postes Canada. Maintenant que «Dignité rurale du Canada» réunit des représentants de tout coin du pays, de tout groupe, de toute organisation, des organisations de consommateurs de courrier rural, de maîtres de poste, de syndicats postaux, c'est devenu une organisation qui parle d'une voix forte pour tout le Canada rural, une organisation, monsieur le Président, dont nous allons entendre plus parler dans les mois à venir.

[*Traduction*]

Je suis heureux non seulement d'avoir participé au congrès de fondation mais de suivre les progrès que fait *Rural Dignity of Canada* en portant les importantes questions du service postal à l'attention de la Chambre des communes et des Canadiens.

Avant de terminer, je voudrais parler brièvement de certaines mesures antagonistes dont la motion de l'opposition donne des exemples. On a essayé d'engager des employés à temps partiel au salaire de 4,50 $ l'heure à condition qu'ils soient prêts à franchir un piquet de grève. Le député de Winnipeg—Assiniboine (M. McKenzie), dont l'éloquence est presque toujours incendiaire, a suggéré que l'armée pourrait livrer le courrier en cas de grève, ce qui améliorerait beaucoup, évidemment, l'harmonie entre le patronat et les syndicats.

• (1710)

On a évincé les représentants syndicaux du conseil d'administration de Postes Canada. Bien que je ne considère pas Postes Canada ou le gouvernement comme entièrement responsables de toutes les confrontations possibles, et je reconnais que ces affrontements ont leur propre dynamique, on doit franchement reconnaître que l'attitude aggressive du gouvernement et les propos obscurantistes qu'il permet à certains de ses députés de tenir ne peuvent qu'aggraver la situation. Certaines des réductions qu'on a exigées étaient nettement provocatrices.

Dans l'édition d'aujourd'hui du *Toronto Sun*, on parle des fouilles de sécurité qu'on a l'intention d'adopter. La direction aurait évidemment pu prendre ces mesures en consultation avec les syndicats si elle l'avait voulu et si elle n'avait pas eu

l'intention de provoquer les syndicats en présentant des exigences irréalistes dans les négociations et en embêtant et en harcelant les syndicats comme elle l'a fait.

Je réalise que mon temps est presque écoulé. J'aurais voulu avoir le temps de faire des recommandations au gouvernement, étant donné que chaque député a le devoir, après tout, de donner son avis même si on n'a pas écouté les conseils jusqu'à maintenant.

Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir permis de participer à ce débat sur un problème vraiment canadien, sur une préoccupation vraiment importante de tous les Canadiens.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je vais participer au débat sur la motion du chef de l'opposition (M. Turner). Elle blâme le gouvernement d'avoir laissé les services postaux du Canada se détériorer en sapant le principe de l'équité et de l'égalité des services à tous les Canadiens en remplaçant la livraison du courrier à domicile par des «super boîtes aux lettres» et en fermant des bureaux de poste ruraux.

Je voudrais insister sur cette question de la «fermeture des bureaux de poste ruraux». Je reviendrai un peu plus tard sur cet aspect de la motion.

Voici la suite: «en exacerbant les relations syndicales-patronales qui se désintégraient déjà à la Société canadienne des postes en éliminant le représentant syndical au Conseil d'administration de la Société et en prenant d'autres mesures antagonistes, aggravant ainsi le danger de perturbations et même d'interruption des services postaux.»

Il s'agit effectivement d'un sujet important. La motion de l'opposition reflète bien à mon sens les préoccupations qu'ont bien des Canadiens à ce sujet.

Il convient de signaler que cette société d'État a fait l'objet de bien des discussions. Nous avons eu le rapport minoritaire du comité permanent de l'administration gouvernementale qui a examiné le plan d'exploitation de Postes Canada pour la période allant de 1986-1987 à 1990-1991. A la lecture de ce plan, bien des gens, surtout ceux qui ont le grand privilège de représenter de petites circonscriptions rurales, comprennent que le gouvernement du Canada a l'intention d'aller à l'encontre des aspirations des habitants des petites agglomérations rurales éloignées plus qu'il ne l'a fait jusqu'à présent.

D'ici moins de quinze ans, nous seront en l'an 2 000. Depuis quelques années, les Canadiens ont tendance à se concentrer dans les régions urbaines au lieu de vivre dans les agglomérations rurales. Malgré ce trait de la vie au Canada, il faut que les personnes et les députés qui représentent des circonscriptions urbaines comprennent et apprécient la vie rurale.

Je vais énumérer quelques-unes de ces agglomérations de ma circonscription: Donkin, South Bar, New Victoria, Gabarouse, Sydney Forks, East Bay, St. Peter's, Louisburg, Dominion, Glace Bay et Waterford. Il est vrai qu'on n'y trouve pas de tour du CN. Il est vrai qu'elles n'ont pas de stade couvert. Les députés d'en face rient, mais c'est la vie rurale au Canada. Les bureaux de poste constituent un de ses piliers. Je sais que les conservateurs ont . . .

M. Kempling: Un toutes les deux mille et demi.

M. Dingwall: Je sais que les députés conservateurs n'ont pas la même conception de la vie rurale que leurs collègues de ce côté-ci de la Chambre. C'est une chose que je suis en mesure de comprendre. Mais je vois très mal comment ceux qui nous exposent leurs beaux principes, qui nous parlent de leur profonde compréhension du monde rural, et qui ont juré individuellement de représenter le mieux possible leurs électeurs, peuvent ensuite se mettre d'accord—et vous conviendrez que c'est le moins que je puisse dire, monsieur le Président—pour soutenir des mesures draconniennes, qu'ils fassent des pieds et des mains pour compromettre l'économie et l'esprit de solidarité . . .

M. Epp (Provencher): A la Société canadienne des postes?

M. Dingwall: . . . dans les localités rurales du Canada. J'éprouvais beaucoup d'admiration pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Je crois que mon opinion n'a pas changé, mais il devrait savoir, lui qui représente une circonscription de l'ouest, que les bureaux de poste tiennent une place importante dans la vie rurale. C'est un lieu de rencontre où des membres de la collectivité peuvent parler avec les autres, échanger des informations, en obtenir et bien entendu recevoir leur courrier. Il peut s'agir de l'obtention d'une subvention ou d'honoraires précis du gouvernement, à l'échelle nationale ou provinciale. Il peut s'agir d'une lettre d'un être cher vivant à l'étranger. Les communications sont variées. Néanmoins, elles ont joué un rôle très important dans la vie canadienne.

Quand j'écoute les députés d'en face parler de la fermeture des bureaux de poste, je trouve exaspérant de les entendre annoncer à grand bruit et en souriant que le gouvernement peut fermer les bureaux de poste sans se préoccuper des habitants des localités en cause. Il faut bien savoir que ce service représente un symbole extrêmement important pour la vie dans les régions rurales du Canada. Je suppose que les députés d'en face ne souhaitent pas voir le symbolisme canadien que représentent les services de nos succursales postales dans tout le pays se détériorer s'ils croient comme moi—et je suis certain que c'est le cas—en l'unité canadienne.

La question que les localités rurales posent aux députés, et celle à laquelle je me suis heurté en tant que député, est simple. Si nous perdons nos bureaux de poste aujourd'hui, que perdrons-nous demain?

M. Malone: Les libéraux.

M. Dingwall: Le député essaye de faire de l'humour autour de ce sujet très important. Il aura l'occasion de le faire plus tard au cours du débat. Peut-être qu'avant que nous ne nous apercevions que les prochaines élections arrivent, les députés devront rendre compte de leurs erreurs. Ils auront beaucoup de comptes à rendre.

• (1720)

Si nous perdons la poste, à qui le tour ensuite? Voilà la question, monsieur le Président. La collectivité que je représente, appelée Marion Bridge, regroupe tout un échantillonnage de citoyens d'opinions politiques différentes, de jeunes et de vieux, de chômeurs et de petits hommes d'affaires qui vivent dans cette région rurale de Cap-Breton appelé Marion Bridge. Ils ont été atterrés d'apprendre que le gouvernement envisageait de fermer ce service. Ils se sont demandé: «Qu'est-ce que ce sera la prochaine fois?» Évidemment, les députés gouvernementaux disent que ce n'est pas important, que les ramifications, les liens ne sont pas importants. J'estime, moi, que ces ramifications sont importantes. Partout où l'on ferme un bureau de poste rural, que ce soit à Summerside dans l'île-du-Prince-Édouard, à Westmoreland-Kent, à Saint-Léonard, une zone plus urbanisée que la mienne, il y a des liens. Cela devrait être une grave source d'inquiétude pour tous les députés. Évidemment, le président du caucus conservateur de l'Alberta est d'accord avec moi, du moins je suis amené à le penser. En février 1987, il a semble-t-il déclaré, et j'espère que je le cite correctement car je ne voudrais pas le priver de l'impact de sa déclaration: «Postes Canada fait de la discrimination. C'est une organisation injuste, bornée et anti-rurale». A propos de fermeture de bureaux de poste dans le Canada rural, je pense que c'est une déclaration qui vaut son pesant d'or.

J'espère que dans les semaines et les mois qui viendront le gouvernement annoncera clairement sa politique vis-à-vis de tous les bureaux de poste ruraux du Canada, et pas simplement des privilégiés qui se trouvent être représentés par des députés gouvernementaux. Je sais que mes collègues de la grande île sont d'accord avec cela.

Quelles sont les conséquences de la fermeture des bureaux de poste ruraux sur les petites villes et les petits villages? L'ancien ministre responsable de Postes Canada, le député de Papineau (M. Ouellet) a dit: «Dans les villages et les petites villes du Canada, la poste reste l'un des endroits les plus fréquentés par les membres de la communauté. Au fil des ans, la poste est devenue un indispensable centre de ressources. Les membres de la collectivité savent où aller pour obtenir des informations sur toutes sortes de sujets. Le gouvernement fédéral est présent partout au Canada. La poste est encore le lieu d'information le plus familier de la population. La poste est un lieu de réunion, un lieu de rencontre pour tous, elle crée un lien entre les membres de la communauté. C'est une force unifiée qui donne à chacun un sentiment d'appartenance».

M. O'Neil: Vous êtes sûr qu'il ne s'agit pas d'une église?

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: C'est ce qu'a déclaré le député de Papineau, ancien ministre responsable de Postes Canada. Je pense que cela montre clairement l'importance des bureaux de poste ruraux. Je parle ici sans parti pris politique.

M. Lewis: Allons, David.

M. Dingwall: Je voudrais conclure sur une note exempte de tout parti pris. Je souhaite féliciter Postes Canada d'avoir pris conscience de l'erreur de certaines de ses décisions, comme de fermer le bureau de poste de Marion Bridge dans ma circonscription, mais on nous dit maintenant qu'il n'y a pas eu de décret du conseil. On nous dit que le gouvernement ne va pas fermer ce bureau de poste. Combien de bureaux de poste le gouvernement va-t-il fermer dans le Canada rural?

Je pense que les députés devraient continuer à réfléchir sérieusement, comme mon collègue, notre critique dans ce domaine, aux répercussions de la fermeture des bureaux de poste ruraux. Je tiens à me joindre à tous ceux qui le félicitent de se battre sans relâche au nom des nombreux Canadiens qui vivent dans des zones rurales.

M. Lewis: Qui sont les autres?

M. Keeper: Il a converti le parti libéral.

M. Dingwall: En fait, les Canadiens des différentes classes de la société ont dit ce qu'ils pensaient de l'importance des Postes. D'un autre côté, je sais que Postes Canada éprouve des difficultés. Nous sommes tous au courant des retards qui se produisent dans la livraison du courrier. Nous savons que le déficit de cette Société préoccupe tous les Canadiens. Nous savons également que, par rapport à d'autres sociétés d'État, elle ne se débrouille pas aussi mal que certains ministériels voudraient nous le faire croire. Par exemple, pourquoi Postes Canada a-t-elle été créée? Pour recueillir et distribuer le courrier et non pas pour réaliser des profits pour le compte du gouvernement fédéral comme dans le cas des régies provinciales des alcools et des commissions des loteries. Cela ne veut pas dire que les gouvernements, quels qu'ils soient, ne doivent pas essayer d'équilibrer leurs recettes et leurs dépenses. Les citoyens des régions rurales de ma circonscription doivent-ils toujours faire les frais des restrictions budgétaires du gouvernement? Pourquoi le gouvernement n'opère-t-il pas des coupes dans d'autres secteurs d'activités?

Étant donné l'importance de son budget d'exploitation, Postes Canada est sans doute le secteur de la Fonction publique qui coûte le moins cher au gouvernement, lequel n'a donné aux Postes que 184 millions au cours de l'exercice 1985-1986, soit 6,2 p. 100 de leur budget total. Le gouvernement doit reconnaître qu'aucune autre société d'État d'une taille comparable, soit 60 000 employés, a obtenu de tels résultats au cours de l'histoire contemporaine. Je ne veux pas dire pour autant que le gouvernement ait tort de vouloir équilibrer son budget. Mais je tiens à dire que plusieurs autres sociétés d'État n'obtiennent pas d'aussi bons résultats que Postes Canada. A titre de comparaison, prenons d'autres sociétés d'État comme le CN ou Radio-Canada. La Société Radio-Canada a un budget d'exploitation de 1,1 milliard. Le Trésor public lui verse 881 millions. Le reste de l'argent provient de contrats de publicité.

On pourrait faire valoir que les objectifs et les aspirations de Radio-Canada ne sont pas les mêmes que ceux de Postes Canada. Ces deux sociétés d'État n'ont pas la même utilité. Je signale aux députés des deux côtés que l'efficacité de cette Société n'a pas été aussi mauvaise que les députés d'en face voudraient nous le faire croire.

Dans le cas des Postes, le gouvernement n'a jamais eu besoin de financer plus de 12 p. 100 de leur budget depuis leur transformation en société d'État, le 16 octobre 1984. En fait, la part fédérale a baissé de 10,3 p. 100 en 1982-1983 à 6,2 p. 100 en 1985-1986. Elle a augmenté jusqu'à l'année financière 1984-1985, d'où le fameux 12 p. 100 dont il a été question tout à l'heure, pour ensuite décroître comme chacun le sait maintenant.

• (1730)

Voilà pour l'aspect administratif. Dans les quelques minutes qu'il me reste, je vais aborder le volet humain de la Société canadienne des postes. J'ai mentionné l'importance des bureaux de poste ruraux au Canada. Ils occupent une place significative dans l'économie de biens des collectivités. Il convient donc de parler des facteurs humains liés à la fermeture des bureaux de poste, et des conséquences de ces fermetures sur les relations de travail et le moral des employés.

Je me suis entretenu avec bon nombre de syndiqués qui travaillent dans les bureaux de poste de certaines grandes villes et de centres plus petits. Ils ne m'ont pas semblé très empressés de déclencher la grève. Ils se soucient plutôt de bien élever leurs enfants et d'avoir une sécurité d'emploi. Il n'y a rien de fondamentalement mauvais à cela mais, ainsi que mon collègue l'a signalé, le gouvernement donne l'impression de rechercher l'affrontement avec ces travailleurs. J'espère me tromper. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement me fait un signe de tête. J'ignore s'il approuve ou désapprouve.

M. Lewis: Vous vous trompez.

M. Dingwall: Il dit que je me trompe. Je l'espère.

Sachons que s'il y a affrontement, la direction de la Société devra assumer sa part de responsabilité, car il lui appartient de donner le bon exemple à ses employés.

Je tiens à dire au gouvernement qu'il a tort de fermer des bureaux de poste ruraux d'un bout à l'autre du Canada, à cause de leur grande importance dans les campagnes. J'espère qu'il freinera cette volonté d'affrontement qui semble avoir gagné la Société canadienne des postes, car elle nuit à la bonne entente au sein de la Société de même qu'à la livraison efficace du courrier.

M. O'Neil: Monsieur le Président, en ce qui a trait à la distribution rurale et aux bureaux de poste ruraux, le ministre compétent nous a donné deux garanties. Tout d'abord, il nous a assuré qu'on ne ferait disparaître aucun itinéraire rural, mais ce message ne passe pas, car dans les médias et dans le cadre du débat sur la question, on tente de semer la crainte chez les gens. Ensuite, le ministre a précisé clairement que les bureaux de poste ruraux ne seront pas fermés de façon arbitraire. En cas de disparition possible d'un bureau de poste, on pourra réévaluer la situation, afin d'améliorer le service offert aux gens de la région. Il s'agit, en gros, de la position du ministre sur l'importante question du service postal.

Ce qui est répréhensible, c'est que des groupes de défense d'intérêts particuliers tentent de semer des craintes chez les Canadiens en leur faisant croire qu'on va sabrer dans les services postaux, qu'on s'apprête à supprimer des itinéraires ruraux et des bureaux de poste. Les gens craignent de se retrouver un beau matin sans distribution à domicile. Bien entendu, c'est loin d'être vrai. C'est là le fruit de l'imagination de groupes de pression et cela n'a rien de constructif.

Les Canadiens qui s'intéressent vraiment au service postal et qui veulent s'assurer du maintien d'un service postal de qualité, doivent connaître les faits. Ils méritent d'être traités de façon honnête par tous les groupes souhaitant participer au débat sur le service postal.

M. Dingwall: Monsieur le Président, le député a fait certaines observations sur lesquelles il convient de se pencher davantage. En toute franchise, si on pouvait accepter la thèse du député en entier, on pourrait alors logiquement prétendre que les bureaux de poste ruraux qui ont été fermés seront peut-être rouverts. En outre, on se demanderait qui cause cette crainte chez les gens. Selon lui, ce sont les groupes de défense d'intérêts.

Examinons ces groupes. Supposons qu'un facteur, le maître de poste d'un tout petit bureau de poste dans une localité ou un entrepreneur qui livre le courrier constatent que les Postes ferment des bureaux de poste ruraux. Qu'y a-t-il de mal à ce que ceux qui pourraient être touchés ou vont probablement l'être cherchent à se regrouper avec d'autres personnes qui partagent leur position et leurs intérêts? Pourquoi ne le feraient-ils pas, afin de discuter de l'importance d'un bureau de poste rural en particulier et de la livraison du courrier? Je ne trouve rien de foncièrement mauvais à ces groupes de défense d'intérêts.

Des représentants d'un grand nombre de ces groupes sont venus me voir. Ils n'étaient probablement pas tous de la même allégeance politique mais ils accordaient tous une grande importance aux bureaux de poste de leurs localités rurales. Je n'ai rien du tout à redire à cela et je ne crois pas que les députés trouveraient à redire à cela, intentionnellement ou non.

Je dois dire en terminant que les ministériels me font rire lorsqu'ils disent que les députés de l'opposition font peur à la population. Si tel était le cas, on ne verrait pas des représentants syndicaux, des élus municipaux et des fédérations agricoles exiger que le gouvernement modifie son plan d'ensemble ou, plus récemment, qu'il modifie certaines des mesures qu'il a adoptées.

Les bureaux de poste ruraux ont une grande importance. Je crois que la bataille qu'ont menée les députés de l'opposition au cours des dernières semaines et des derniers mois ont donné à cette question une telle visibilité que nous avons été en mesure d'obliger le gouvernement à revenir sur certaines de ses décisions. J'espère que cela va se poursuivre au cours des semaines et des mois à venir avec le changement de session ou même de gouvernement.

M. Malone: Monsieur le Président, le député se prend vraiment pour ce qu'il n'est pas. Il sait fort bien qu'il n'a pas à s'enorgueillir d'avoir fait modifier le plan d'ensemble de Postes Canada. C'est le caucus des députés conservateurs qui a attiré l'attention du gouvernement sur le plan de gestion de Postes Canada et ce sont les ministériels qui en ont demandé le réexamen et qui l'ont assuré. Le député tente maintenant de s'en attribuer le mérite.

Il a passé presque tout son discours à agiter des épouvantails en prétendant que tous les bureaux de poste ruraux allaient être oblitérés de la carte. Nous savons pertinemment qu'il se trompe dans les faits et qu'il ne s'agit que de rumeurs propagées par les médias. Par conséquent, pourrait-il prendre la parole et nous fournir la liste des bureaux de poste des localités rurales qui, à sa connaissance, ont dû fermer leurs portes? Dites-nous quels bureaux ont fermé leurs portes.

• (1740)

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'ai manifestement heurté la corde sensible. D'habitude, le député roupille—non, je suis injuste. Il passe son temps à rêver. J'ignore pourquoi il tient tant à mettre en doute les intentions des gens qui habitent une localité comme Marion Bridge dont le député provincial, comme par hasard, est conservateur.

M. Lewis: Les députés conservateurs sont très nombreux dans votre région.

M. Dingwall: Pas pour longtemps. Vous vous en occupez.

Pendant que le député fait le bon apôtre, permettez-moi de vous dire un mot des gens de cette localité. Peut-être qu'en tant que conservateur, il aura le courage de se rendre à Marion Bridge, au Cap-Breton, pour prendre la parole à une assemblée publique et dire à ces gens-là qu'ils ont tort de penser que leur bureau de poste va fermer. Le député et son gouvernement ferment les bureaux de poste ruraux.

M. Lewis: Nommez-en un!

M. Dingwall: Le gouvernement parle de ne pas remplacer les maîtres de poste qui prennent leur retraite. Qu'arrive-t-il quand quelqu'un atteint l'âge de 65 ans? En quoi une telle politique contribue-t-elle à l'efficacité du service postal? Il faudrait que vous soyez tout à fait et définitivement sot et stupide pour conclure, comme vient de le faire le député, que cela n'aura guère de conséquence sur la livraison du courrier.

Le député tonitrue que l'opposition cherche à répandre la terreur. Il aime insister là-dessus. Peut-être devrait-il répondre au courrier des personnes âgées qui attendent patiemment la livraison de leur chèque, qu'il s'agisse d'un chèque de supplément du revenu ou d'un chèque émis par leur gouvernement provincial ou municipal. Ils m'ont écrit par centaines à ce sujet. S'ils ont peur, ce n'est pas en raison de ce que l'opposition ou les médias ont pu dire. Ils ont peur des conséquences que la décision du gouvernement de fermer les bureaux de poste ne manquera pas d'avoir sur leur vie.

Le député devrait parler franchement et dire les choses comme elles sont. Le gouvernement tente de fermer les bureaux de poste situés dans les circonscriptions représentées par des députés libéraux ou conservateurs. Voilà ce qu'il cherche à faire.

M. Benjamin: Bonté divine!

M. le vice-président: Débat.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat. J'ai écouté le député avec beaucoup d'intérêt. Lorsque nous l'avons mis au défi de nommer un seul bureau de poste qu'ait fermé notre gouvernement, il en a été incapable.

La motion blâme le gouvernement d'avoir laissé se détériorer les services postaux. Elle contient une série de déclarations trompeuses sur les services postaux et les relations de travail. Je crois qu'il est apparu très évident au fil du débat que les députés d'en face étaient dans l'impossibilité de prouver leurs allégations et je me réjouis d'avoir la possibilité de rétablir les faits. Les députés savent que le parti libéral formait le gouvernement lorsque la majorité des problèmes que connaît la Société des postes sont apparus. Au sortir des années 1960 et 1970, la société s'est trouvée confrontée à de nombreux défis. On ne la croyait plus capable d'assurer ce qu'il serait convenu d'appeler un service régulier en raison de grèves répétées résultant de l'inaptitude des libéraux à négocier des conventions collectives. L'administration libérale avait laissé le taux d'absentéisme atteindre plus du double du taux normal. En outre, la situation est devenue plus complexe parce que les libéraux ont laissé l'unité de négociation se fractionner en quelque 30 groupes distincts. Les règlements devenaient coûteux et nuisaient aux droits fondamentaux que la direction se devait d'exercer. C'est pourquoi notre parti a préconisé la création d'une société d'État pour assurer la distribution du courrier et lorsque le gouvernement précédent a enfin compris il a présenté la Loi sur la Société canadienne des postes et nous l'avons appuyée. Cependant, cela ne signifiait pas que l'on pouvait régler tous les problèmes des postes du jour au lendemain.

Tout d'abord, nous avons vécu le programme des six et cinq pour cent du parti libéral. Pendant deux ans, la toute nouvelle société interrompait les négociations avec ses syndicats. Donc, pendant deux ans, les parties n'ont entrepris aucune négociation utile. Sous notre gouvernement, on a conclu un accord avec toutes les unités de négociation qui concernait quelque 48 000 employés. Cela a constitué la plus longue période de stabilité du travail à la Société canadienne des postes depuis 1968 lorsque les syndicats ont obtenu le droit de négocier des conventions collectives.

Les partis de l'opposition essaient de faire croire qu'il va y avoir une grève des postes. C'est regrettable, comme on l'a dit précédemment, qu'ils fassent courir des bruits alarmants en prétendant que nous avons l'intention d'imposer une grève. Nous négocions de bonne foi et nous avons réalisé des progrès. Nous nous rendons compte cependant que des changements fondamentaux sont nécessaires dans le contrat pour régler des questions comme la productivité, l'utilisation efficace de la main-d'oeuvre et du matériel, la réduction de l'absentéisme, la flexibilité des opérations et une progression vers des niveaux de salaire concurrentiels.

Il y a une chose que nous essayons de faire, contrairement à l'ancien gouvernement, c'est de réserver les discussions pour la table des négociations loin des médias et de l'arène politique. Sous notre gouvernement, les négociations ont été conduites par des négociateurs expérimentés. La question n'est pas politisée parce que, en ce qui nous concerne, c'est une question opérationnelle et non politique. Nous pensons qu'il est dans l'intérêt supérieur des Canadiens de laisser la direction de la Société canadienne des postes et les syndicats négocier entre eux leurs conventions collectives sans ingérence politique. Ensemble nous allons aboutir à un règlement raisonnable et à un service postal respectable et viable. Nous pensons que les parties elles-mêmes sont les mieux placées pour établir ces paramètres et nous sommes persuadés qu'elles peuvent aboutir à une convention collective équitable et efficace. Nous négocions de bonne foi de notre côté et nous savons que l'autre partie en fait autant.

Je voudrais m'attarder pendant un instant sur les services que la Société canadienne des postes doit fournir aux Canadiens, soit, un services postal fiable, efficace et régulier qui permettra aux Canadiens de recevoir un courrier bien préparé à un prix raisonnable. Nous ne disons pas que nous le ferons exactement de la même manière que dans le passé. C'est un grand pays peu peuplé. Les services varient selon la densité de la population et les conditions locales. Par exemple, une zone au centre-ville peut avoir la densité qui justifie une distribution du courrier à domicile par des facteurs. Il n'y a pas une densité suffisante qui justifie le même service dans des petites villes ou des zones rurales. Cela ne veut pas dire que les gens qui y habitent sont des citoyens de second ordre mais qu'on s'acquitte de l'obligation de distribuer le courrier de façon différente.

• (1750)

Je représente la ville de Penetanguishene qui compte 5 000 habitants, qui vont tous au bureau de poste chercher leur courrier. Ils le faisaient du temps des libéraux et ils le font sous les conservateurs. Ce n'est pas une grande épreuve. Il y a cependant lieu de reprocher à l'ancien gouvernement libéral d'avoir installé le bureau de poste au bas d'une côte. Malgré tout, les gens vont chercher leur courrier.

Monsieur le Président, divers systèmes de distribution du courrier continueront d'exister. A mes collègues citadins qui s'attendent à ce que tout leur soit servi sur un plateau d'argent, je dis que c'est bien dommage. A Penetanguishene, on se rend au bureau de poste pour chercher son courrier. Nous vivons dans une époque où les gens sont plus mobiles. Courir chez le dépanneur est devenu la norme. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que les gens se déplacent pour obtenir leur courrier.

Je voudrais parler brièvement des superboîtes à lettres. La Société canadienne des postes les a lancées pour permettre à ses clients de recevoir et d'envoyer leur courrier. On a laissé entendre que la superboîte était une amélioration considérable par rapport aux boîtes postales vertes collectives. Nous comptons faire disparaître ces affreuses boîtes vertes d'ici trois ans et les remplacer par les superboîtes; je suis persuadé que tous les députés nous appuieront. Mon collègue, le critique néo-démocrate, me sourit en faisant signe que oui. Je me réjouis de son appui à cet égard. La société ajoute à sa liste quelque 130 000 adresses par an, qui correspondent à des maisons nouvellement construites et des entreprises nouvellement créés. C'est là le meilleur moyen de s'attaquer au problème. Voilà pourquoi la Société canadienne des postes lance de nouvelles idées et crée de nouveaux centres de distribution du courrier.

Je voudrais, monsieur le Président, vous faire part d'une lettre qu'on enverra à tous les députés. Elle est datée du 15 mai 1987 et je viens de la faire traduire. Elle s'adresse à l'honorable Harvie Andre, le ministre de la Consommation et des Corporations. Voici ce qu'on y dit:

> Cher Harvie,
>
> Je vous prie de prendre acte de mon appui énergique pour vos superboîtes aux lettres de Postes Canada. Je suis tout à fait contre toute augmentation nouvelle du prix des timbres pour assurer la livraison universelle du courrier à domicile. Cet argent sera plus utilement consacré aux programmes sociaux ou à des réductions d'impôt.
>
> A mon avis, il faut installer immédiatement des superboîtes aux lettres partout où il n'y a pas de livraison à domicile! Toutes les boîtes vertes collectives sont à remplacer immédiatement! Elles sont affreuses!
>
> A notre époque, la livraison à domicile, c'est aussi inefficient et aussi peu pratique que la livraison à domicile du pain et du lait. Nous vivons à une époque où il y a de plus en plus de gens qui sortent de chez eux chaque jour. Ils passent régulièrement devant des endroits où pourraient être installées des superboîtes aux lettres. En fait, beaucoup de mes électeurs n'ont jamais eu la livraison à domicile. C'est un luxe inutile, et non un service essentiel.
>
> Donc, vous pouvez me compter parmi les partisans de la superboîte aux lettres. En outre, lorsque toutes les superboîtes auront été installées pour ceux qui n'ont pas de service actuellement, écrivez-moi une autre lettre et j'appuierai l'adoption générale de la superboîte aux lettres pour tout le monde.

Voilà ce que je pense des superboîtes aux lettres.

J'ai autre chose à dire au sujet de notre système postal actuel.

M. Benjamin: Doug, puis-je avoir les trois dernières minutes?

M. Lewis: J'ai tant de choses à dire, et comme vous le voyez, le sujet m'emporte.

M. Benjamin: Merci, mon vieux copain.

M. Lewis: Je veux parler du système postal actuel. Nous croyons qu'il ne répond pas aux besoins du public. Les bureaux de poste ont été construits il y a longtemps en fonction des modèles démographiques d'une autre époque. C'est pourquoi, dans bien des cas, les bureaux de poste ne sont pas situés aux endroits où les gens font leurs emplettes, il n'y a pas de place pour stationner et ils ne sont pas ouverts aux mêmes heures pratiques que les magasins.

Nous croyons que Postes Canada devrait utiliser les locaux et les compétences des commerces de détail privés pour rendre ses services et ses produits plus accessibles aux Canadiens. Sous le gouvernement du parti libéral, on ne pouvait acheter de timbres-poste qu'au bureau de poste. Aux moyens des franchises, nous permettrons aux Canadiens d'acheter des timbres aussi facilement que des cigarettes et des billets de loterie. J'ignore pourquoi le NPD n'appuie pas cette idée de fournir un service aux Canadiens.

Mon collègue secoue la tête quand je dis que nous permettrons aux Canadiens d'acheter des timbres plus facilement. Pourquoi pas? Pourquoi le commerçant qui vend des billets de loterie ne pourrait-il pas vendre aussi des timbres? Qu'est-ce que les timbres ont de si mystérieux? Pourquoi les Canadiens ne peuvent-ils pas les acheter partout où ils le veulent? Le Nouveau parti démocratique ne veut pas que les gens puissent acheter des timbres partout.

Qu'on sache que le parti conservateur veut permettre aux Canadiens d'acheter des timbres plus facilement. Nous croyons que c'est un produit qu'on devrait pouvoir acheter n'importe où. C'est la raison d'être de notre politique de franchisage des opérations des postes. Nous voulons qu'il soit facile d'acheter des timbres, d'envoyer des lettres recommandées et d'expédier des colis. C'est tragique que le NPD soit contre cela.

On nous a suggéré de fusionner des bureaux de postes et d'éliminer ceux qui font évidemment double emploi. Ce n'est pas nouveau. On l'a déjà fait et on le refera. Nous voulons rendre le système plus efficace. A l'avenir, nous ne construirons plus de nouvelles installations et nous n'engagerons plus de personnel pour rapprocher la piste de sa clientèle. Nous utiliserons plutôt l'instrument du jour, la superboîte aux lettres. Nous consulterons les gens quand nous fusionnerons les bureaux de poste, comme mon collègue l'a dit. Nous nous sommes engagés à offrir un service fiable et à livrer le courrier.

La plus grande partie du courrier est livrée à temps. Cependant, le pourcentage des retards et le nombre de personnes touchées peuvent certainement donner l'impression qu'il y a des problèmes. Nous admettons que le service n'est pas aussi fiable que nous l'aurions voulu jusqu'à maintenant. Notre gouvernement réexamine le système et les procédures.

Je regrette que mon temps soit écoulé parce que j'avais encore beaucoup à dire sur les progrès remarquables que le gouvernement a réalisés avec Postes Canada. Je voulais pouvoir répondre aux questions de mon collègue le député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

[*Français*]

M. le vice-président: Le débat étant terminé, les délibérations relatives à la motion dont la Chambre est saisie sont terminées, conformément à l'article 82(12) du Règlement.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LE REVENU NATIONAL—L'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DE REMISE DE LA TAXE SUR LE CARBURANT AGRICOLE

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, j'ai adressé une question au ministre du Revenu national (M. MacKay) le 7 avril 1987 au sujet de l'administration du programme de remise de la taxe sur le carburant agricole. Le ministre avait alors assuré à la Chambre que le ministre des Finances (M. Wilson) et lui discutaient de la possibilité d'améliorer les aspects administratifs du programme et qu'il cherchait des moyens de le rendre encore plus avantageux.

Le programme est déjà très avantageux pour les producteurs. Il n'est cependant pas particulièrement avantageux pour les nombreux grossistes en carburant qui sont obligés d'en supporter les coûts d'administration. Le programme de remise de la taxe sur le carburant agricole réduit le fardeau des coûts de production agricole. C'est un des moyens qui permettent au gouvernement d'aider les agriculteurs canadiens à lutter contre le rétrécissement de leur marge de profit. Les remboursements de la taxe sur l'essence et le carburant diesel à usage agricole compensent effectivement les taxes fédérales d'accise et de vente sur ces produits. Ces remises ont permis aux agriculteurs canadiens d'économiser plus de 100 millions de dollars en 1986-1987.

Le problème du programme d'exonération de la taxe sur le carburant agricole ne tient pas au traitement appliqué au consommateur, mais à l'application du programme aux marchands en gros de carburant. Il y a essentiellement deux types de grossistes en carburant. Il y a le consignataire qui a son stock en dépôt. Par conséquent, son stock est exempté de taxe de vente. Il y a l'indépendant qui achète son carburant à un fabricant et paye la taxe de vente sur ce carburant. Il a un stock sur lequels les taxes sont payées.

Tous les marchands peuvent vendre du carburant hors taxe aux producteurs primaires. Toutefois, le noeud de la question, c'est que les grossistes indépendants doivent s'adresser au gouvernement fédéral pour obtenir un remboursement de la taxe de vente qu'ils ont déjà payée sur leur stock au moment de l'achat à la raffinerie. L'indépendant doit donc demander un remboursement, alors que le consignataire n'a pas besoin de le faire. Autrement dit, l'indépendant assume une partie du coût de la réalisation du programme du gouvernement, alors que le consignataire en est exempté.

Que représente ce coût pour l'indépendant? Le montant de l'intérêt non payé pour des périodes variables, sur presque 29 millions de dollars de rabais de taxe entre le 1er décembre 1984 et le 31 décembre 1986. On remarquera que l'indépendant n'a pas le choix, mais qu'il est obligé de demander un rabais au nom de ses clients. Bien que ce soit théoriquement une option au choix dans le programme, dans la réalité, le marchand indépendant n'a pas le choix. S'il ne récupère pas lui-même le remboursement pour son client, il perd ce client.

Il convient de remarquer que le temps qui s'écoule entre le moment de la vente par le marchand indépendant à ses clients et le moment où il touche effectivement le remboursement de la taxe après avoir fait sa demande au gouvernement fédéral représente un coût correspondant à l'application du programme du gouvernement fédéral supporté injustement par le marchand. En outre, ces retards désavantagent l'indépendant par rapport au consignataire. Autrement dit, le programme du gouvernement, qui devrait traiter sur un pied d'égalité tous les grossistes, avantage en réalité un groupe par rapport à un autre. Je rappelle à la Chambre que la majorité de ces entreprises ne correspondent qu'à une personne ou en tout cas à une famille.

Je m'associe à la recommandation formulée il y a plus d'un an et demandant que les distributeurs de carburant bénéficient d'une avance ou d'une couverture financière; ou qu'on verse à ces distributeurs un intérêt sur la remise de taxe due par le gouvernement.

Il convient de noter que le délai de remboursement s'est amélioré et qu'il est passé des 60 jours qu'on a enregistrés au début du programme à une quarantaine de jours, d'après ce que me disent les distributeurs. Toutefois, les grossistes me disent qu'ils doivent souvent demander le remboursement pour le mois en cours alors qu'ils n'ont pas encore reçu celui du mois précédent. J'estime que c'est un coût excessif pour les grossistes en carburant indépendants.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, le gouvernement canadien, comme vous le savez, offre une aide financière aux agriculteurs canadiens par l'entremise d'un certain nombre de programmes importants. Il s'agit notamment du programme spécial canadien pour les grains de la Loi de stabilisation concernant les grains de l'Ouest.

En ce qui concerne les taxes à la consommation, le programme de ristourne de taxe sur le carburant est l'un des plus importants. Et, monsieur le Président, vous me permettrez de souligner qu'il a été mis en oeuvre peu après l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur en 1984. Il permet aux agriculteurs et aux autres producteurs du secteur primaire de récupérer la taxe de vente fédérale imposée sur les carburants qu'ils utilisent à des fins de production.

Pratiquement tous les programmes d'indemnisation comportent certains frais administratifs pour les bénéficiaires et leurs fournisseurs. En vertu du régime actuel, il n'est pas facile d'octroyer de l'aide à une catégorie choisie d'utilisateurs finals lorsque la taxe est imposée sur les ventes du manufacturier. Dans ces circonstances, il faut remplir une demande de remise pour bénéficier des avantages du programme. L'agriculteur peut remplir sa demande lui-même. Elle peut également être soumise soit par le détaillant qui vend du carburant aux agriculteurs admissibles à la ristourne, soit par la raffinerie elle-même.

Monsieur le Président, je crois savoir que de nombreux détaillants de carburant agricole se voient offrir d'importants délais de paiement de la part des raffineurs. J'ai également appris que Revenu Canada envoie actuellement les chèques de remboursement aux détaillants dans les 20 à 25 jours suivant la réception d'une demande dûment remplie. Dans ces circonstances, monsieur le Président, il est possible qu'un détaillant reçoive son remboursement de taxe avant qu'il ait payé le fournisseur de carburant et peut-être même avant que son client agriculteur ait payé le carburant.

Je veux bien croire, monsieur le Président, que toutes les demandes ne sont pas acquittées aussi rapidement parce que des retards peuvent survenir à la suite d'erreurs d'écriture ou parce qu'il est nécessaire de vérifier la situation de l'utilisateur, toutefois, j'ai la conviction que la plupart d'entre elles sont traitées à très brève échéance.

Si le député connaît des détaillants qui ont dû subir des retards injustifiés, je l'invite, monsieur le Président à en informer Revenu Canada afin que ce dernier puisse prendre les mesures nécessaires. Je crois que le ministre du Revenu a obtenu jusqu'ici de bons résultats en ce qui concerne l'envoi des remises aux détaillants.

Pour toutes ces raisons, monsieur le Président, les avances de fonds préconisées par le député ne me semblent pas justifiées pour le moment.

• (1805)

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS—LES SERVICES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES—LES RÈGLEMENTS DU MINISTÈRE

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, la question que je soulève ce soir durant le débat sur la motion d'ajournement a trait à une affaire qui inquiète vivement de nombreuses personnes. Tout d'abord, elle inquiète les voyageurs.

Ma question a trait à la sécurité, aux pompiers et à ceux qui doivent intervenir lors de l'écrasement d'un avion ou d'une situation d'urgence à nos aéroports. Ma question ce soir porte sur la façon dont le ministre des Transports (M. Crosbie) s'est soustrait à ses responsabilités qui est de protéger ceux qui voyagent en avion et le personnel navigant. Il doit en effet assurer la sécurité de tous.

J'ai interrogé le ministre à ce sujet le 31 mars dernier. A ce moment-là j'ai signalé que le gouvernement tentait d'épargner un dérisoire million de dollars en réduisant de sept à cinq le nombre de personnes qui doivent assurer les services de lutte contre l'incendie et effectuer des travaux de sauvetage lorsqu'un avion s'écrase.

J'ai également fait remarquer que le nombre d'heures de travail avait été réduit et que parfois, dans certains aéroports, une fois notamment à l'aéroport de Regina, il n'y avait aucun pompier en service entre minuit et 8 heures alors que de gros avions atterrissaient. Ce manque d'intérêt à l'égard du bien-être du grand public est absolument scandaleux.

• (1810)

Je voudrais poser à nouveau la question à laquelle le ministre a évité de répondre. Pourquoi tente-t-il d'épargner un million en réduisant la sécurité? De fait, l'Association canadienne des pilotes de ligne lui a signalé qu'il ne se sentent pas en sécurité quand ils atterrissent dans des aéroports au Canada depuis que le ministre a modifié sa politique en matière de sécurité aérienne. Il a réduit les crédits accordés pour embaucher des suppléants quand un membre de l'équipe s'absente pour une raison quelconque. Il n'y a pas de fonds pour pour embaucher quelqu'un dans ces circonstances.

Nous avons également constaté que la nouvelle politique est fort dangereuse pour les handicapés. Nous entendons les voeux pieux du gouvernement qui dit se préoccuper du transport de l'handicapé. De fait, des fonds ont été consacrés à cette fin. Mais on vient de perdre tout ce qui avait été gagné et la vie des personnes handicapées est en danger.

Le nombre minimum de personnes requis pour éteindre un incendie est de cinq, avec cinq camions. Nous savons parfaitement que quatre camions et une personne pour diriger les opérations ne suffisent pas. Le travail des pompiers consiste non seulement à éteindre l'incendie ou à faire un passage pour permettre aux occupants de sortir de l'avion. Nous savons que les pompiers sont obligés de monter à bord s'il le faut pour

sauver les passagers. Ainsi, si l'équipage est incapable de bouger, les pompiers doivent aller sauver les passagers. Nous savons parfaitement que quatre camions et quatre chauffeurs ainsi qu'une personne chargée de diriger les opérations ne suffisent pas du tout.

Contrairement à ce que le ministre nous a portés à croire, il ne s'agit pas uniquement de faire un passage. Une des principales fonctions des pompiers consiste à monter à bord pour sauver des vies. Nous savons bien que les personnes handicapées ont besoin davantage d'aide que les autres. Nous savons aussi que les camions sont équipés de matériel de sauvetage devant servir à sauver des vies humaines, et ne servant pas uniquement à éteindre les incendies. Les équipes de sauvetage servent à sauver des vies. On aurait d'ailleurs tendance à considérer cela comme une priorité.

La réponse du ministre des Transports était tout à fait inadmissible. Il a en fait joué sur les mots pour semer la confusion au lieu de reconnaître franchement que les modifications apportées aux règlements ont gravement mis en danger la vie des passagers, des équipages et des pompiers, en les empêchant de faire venir des gens quand un pompier prend un congé de maladie pour avoir les effectifs complets ou d'engager des pompiers à temps partiel.

Environ la moitié du temps, on ne trouve dans les aéroports que le nombre minimum de pompiers, d'après les statistiques de l'Association des pilotes de ligne du Canada. On n'a même pas toujours le nombre requis à cause de la maladie ou pour d'autres raisons.

Je dirais au ministre qu'il jouait sur les mots lorsqu'il disait qu'il n'y avait pas eu de réduction de personnel puisqu'il y a 657 employés à plein temps. Toutefois, toutes les dispositions sur le personnel en attente ont disparu. Maintenant, la plupart des aéroports n'ont que le nombre minimum. Vu qu'il n'y a plus de personnel en attente, cela équivaut à une réduction de personnel.

Ce matin, le ministère des Transports organisait un simulacre d'accident à l'aéroport international Pearson. Des milliers de dollars ont été dépensés en films magnétoscopiques pour montrer comment s'occuper d'un accident. Premièrement, il y a eu quelques accrocs. Deuxièmement, contrairement à ce qu'a dit le ministre des Transports, les pompiers de Mississauga attendaient à l'aéroport, alors qu'en réalité il faudrait entre 15 et 30 minutes pour que les pompiers auxiliaires de Mississauga arrivent à l'aéroport international Pearson. C'est de la fraude et le ministre des Transports devrait le reconnaître.

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre au député au nom du ministre des Transports (M. Crosbie). Cela me donne l'occasion de parler de cette importante question. Notre gouvernement a répété à maintes reprises que la sécurité est notre plus haute priorité. Notre position n'a pas changé et elle ne changera pas.

• (1815)

Les normes de protection contre les incendies aux aéroports internationaux du Canada sont basées sur les pratiques recommandées par l'Organisation de l'aviation civile internationale, ou OACI, qui sont acceptées par tous les aéroports internationaux du monde. Le Canada est l'un des rares pays au monde à appliquer les mêmes normes à ses aéroports intérieurs. Le nombre moyen de pompiers dans les aéroports canadiens est de 25 p. 100 plus élevé que le nombre moyen aux États-Unis. On dépense au Canada deux fois plus par passager que les États-Unis pour les services d'incendie et de sauvetage dans les aéroports.

Si l'on appliquait au Canada les critères actuellement utilisés en Australie pour les services de lutte contre les incendies, 41 aéroports seulement auraient droit au service de pompiers alors qu'une centaine d'entre eux l'obtiennent actuellement.

Les services de sauvetage et d'incendie d'aéronefs ont pour principal rôle de prévenir, de contenir ou d'éteindre les incendies survenant à bord d'un avion ou à proximité afin de protéger le fuselage de l'appareil et de ménager une sortie pour ses occupants. Lorsque sa fonction première est remplie, l'équipe de sauvetage participe à l'évacuation des occupants de l'appareil.

Ces services ne constituent qu'un des éléments de l'équipe d'intervention. Il faut du personnel de soutien pour intervenir à la suite d'un grave accident d'avion de façon à assurer l'évacuation des passagers et le traitement médical des blessés.

Chaque équipe de soutien a un rôle très important à jouer et elle est formée de personnel stationné à l'aéroport et de services d'urgence externes.

M. de Corneille: Ce n'est pas vrai.

M. Towers: Les Services de sauvetage et d'incendie ont toujours pour fonction première de prévenir, de contenir et d'éteindre les incendies. Je signale aux députés d'en face que ce n'est pas le cas aux États-Unis et dans les autres pays où les pompiers doivent remplir d'autres fonctions telles que le sauvetage, la sécurité ainsi que les services d'auxiliaires médicaux et d'ambulance.

On ne saurait trop insister sur le rôle important que jouent, par exemple, l'équipage des avions, les équipes au sol, les pompiers et les autres employés des aéroports, les services d'incendie et de police des localités avoisinantes, les services d'ambulance et le personnel médical en cas d'urgence dans un aéroport. Il faut mobiliser tout ce réseau de soutien pour intervenir de façon efficace en cas d'accidents graves. Le personnel des aéroports canadiens consacre beaucoup de temps à l'élaboration et à l'expérimentation de plans d'urgence afin de pouvoir réagir efficacement en cas d'accidents.

Ces dernières années, l'ancien matériel a été remplacé par de l'équipement moderne et une seule personne peut faire fonctionner les camions d'incendie. Cela permet de mieux déployer l'équipe de lutte contre les incendies. Nous avons maintenant 74 nouveaux véhicules d'intervention pour assurer le remplacement des véhicules et répondre aux nouvelles exigences. Le personnel et l'équipement des aéroports augmentera ou diminuera en fonction des changements qui surviendront dans les services aériens et au fur et à mesure que la technologie et l'équipement nouveaux se perfectionneront.

J'ai le plaisir de pouvoir confirmer l'excellent travail que réalisent les équipes de sauvetage et d'incendie des aéroports. Elles assurent ce précieux service aux passagers avec une grande efficacité qui leur fait honneur.

LES COURS DE CITOYENNETÉ—LE RETARD DANS LE TRAITEMENT DES DEMANDES—LA NOMINATION DES JUGES

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le 4 mai dernier, j'ai posé la question suivante au secrétaire d'État du Canada (M. Crombie):

> Le ministre sait-il que, dans des villes comme Calgary, des milliers de personnes attendent que leur demande de citoyenneté ait été traitée et que, entre temps, elles ont perdu le droit de voyager en utilisant leur passeport d'origine?

Voici ce que le secrétaire d'État m'a répondu:

> . . . effectivement, je suis au courant du problème. Nous tentons de le résoudre avec les ressources existantes.

Je lui ai posé ensuite une deuxième question:

> Dans quel délai le ministre prévoit-il nommer un nombre suffisant de juges de la citoyenneté pour faire en sorte que ceux qui demandent la citoyenneté n'attendent pas des mois durant cette année du quarantième anniversaire de la Loi sur la citoyenneté?

Voici sa réponse:

> . . . je dispose maintenant du rapport de M. Sutherland. De fait, je l'ai reçu vendredi après-midi. J'espère effectuer les nominations d'ici à la mi-mai.

Tous les intéressés savent combien il est important de se rendre le plus rapidement possible au désir de ceux qui veulent devenir citoyens canadiens. J'avais exposé, dans mes questions, la situation difficile des personnes qui attendent leur citoyenneté depuis des mois, l'incertitude dans laquelle elles vivent parce qu'elles n'ont plus le droit d'utiliser le passeport de leur pays d'origine pour voyager au Canada. Si ces personnes devaient s'en retourner pour une raison ou pour une autre, ou si des circonstances exceptionnelles survenaient, elles seraient bien mal prises. L'aspect humanitaire de ce problème exige que le gouvernement intervienne promptement dans ce dossier.

● (1820)

A mon avis, le problème qui surgit est symptomatique d'autres difficultés que le gouvernement a créées et l'échec est caractéristique de la lenteur à agir dans d'autres domaines comme la révision de la Loi sur les langues officielles et les modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne qu'on nous promet depuis tant de mois, et que nous attendons encore. Ce problème est symptomatique de l'échec du ministère que dirige Capitaine Canada, comme il aime à s'appeler lui-même quand il s'adresse à des étudiants, à remédier aux lacunes des nominations des juges des cours de citoyenneté par le secrétaire d'État. Je le signale avec d'autant plus de force que c'est le quarantième anniversaire de la Loi sur la citoyenneté.

Le secrétaire d'État a marqué cet anniversaire à la Chambre et ce jour-là, j'ai répondu à sa déclaration. A une autre occasion, il a annoncé que le premier ministre avait déclaré la semaine du 12 au 18 avril la première semaine annuelle de la citoyenneté. Devant ces réalités, que pouvons-nous dire de l'échec à adapter le système de nomination des juges des cours de citoyenneté aux besoins des villes grandissantes du Canada?

Ceux qui veulent devenir Canadiens vivent dans les cours de citoyenneté elles-mêmes une expérience capitale. Il faudrait que ce soit une bonne expérience. Pourtant, à cause des retards que subissent certains de ceux qui vont bientôt devenir des concitoyens, l'impression qu'ils reçoivent est le contraire de celle d'un bon gouvernement qu'ils devraient recevoir. Cette expérience de l'inefficacité m'a été puissamment illustrée à Calgary où certains des 4 000 requérants attendent depuis aussi longtemps que huit mois. Ces chiffres soulignent bien l'urgence de la situation.

Je ne pense pas que tous ces Canadiens en puissance se rendent compte que le problème tient au système de favoritisme qui sévit au sein du gouvernement canadien. Ils ne se rendent pas compte que ces derniers mois, les personnes nommées par le gouvernement précédent sont arrivées au bout de leur mandat et que le gouvernement actuel, par le système bien établi de favoritisme qui existe, a laissé les nominations expirer sans se presser de nommer des remplaçants. Nous sommes naturellement perplexes devant le système de favoritisme qui est en vigueur au bureau du premier ministre et au Cabinet. Ceux qui deviendront bientôt des concitoyens reçoivent ainsi une petite leçon sur les rouages du système politique canadien.

Pendant les dernières semaines de 1986, un autre problème s'est posé du fait que certaines personnes qui avaient été nommées, et notamment deux juges, ont soulevé une controverse à cause des questions qu'elles posaient et des conversations qu'elles tenaient avec les personnes qui demandent la citoyenneté canadienne. Je reconnais que cela a sans doute compliqué les choses pour notre pays et qu'une enquête s'imposait sur cette affaire.

● (1825)

De toute évidence, l'examen des demandes de citoyenneté canadienne devrait se dérouler de façon minutieuse, impartiale et objective. J'apprécie toujours la possibilité de prendre part aux cours de citoyenneté à Thunder Bay. De cette façon, on peut présenter de la meilleure façon possible la vie au Canada et le gouvernement canadien.

Je tiens à signaler que dans un *Globe and Mail* du mois dernier, on rapportait les propos du secrétaire d'État du Canada selon lesquels un bon gouvernement adopte de bonnes politiques. Il nous suffit d'agir en bon gouvernement. Je ne saurais être plus d'accord sur ce point. Les personnes qui demandent la citoyenneté canadienne attendent précisément ce genre d'attitude. Pas un seul juge n'a été nommé depuis la mi-mai. En fait, il y a eu un seul renouvellement et une seule nouvelle nomination depuis cinq mois.

Si je devais fournir d'autres conseils au ministre au sujet des juges de la citoyenneté, je lui rappellerai une phrase qu'il a citée lui-même et qui est empruntée à l'un des Pères de la Confédération, Thomas Darcy McGee. Celui-ci a déclaré il y a plus de 100 ans que nous devrions nous porter au niveau de notre destinée, transcender toutes les limites et restrictions étroites, favoriser ce véritable esprit catholique qui englobe toutes les croyances, toutes les catégories et toutes les races, afin de faire de notre province sans frontière, si riche en ressources connues et inconnues, une grande nouvelle nation septentrionale. C'est dans cet esprit que les juges de la citoyenneté devraient agir et j'espère que le ministre ne tardera pas à en nommer qui puissent assumer leurs fonctions dans cet esprit.

[*Français*]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le secrétaire d'État comprend très bien la préoccupation exprimée par mon collègue de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) relativement à la nomination des juges de la citoyenneté. Il partage lui aussi cette même préoccupation et il a déjà entrepris des démarches afin de résoudre le problème.

A l'occasion du 40e anniversaire de la citoyenneté canadienne, que rappelait mon colègue tout à l'heure, le ministre a consacré passablement de temps et d'attention à toute la question de la citoyenneté et, en particulier, à la signification des privilèges et responsabilités que ce statut confère. Comme on le sait, le ministre présentera bientôt pour fins de discussion, un important document sur la question de la citoyenneté. Tout cela afin de mettre à jour notre Loi sur la citoyenneté et la renforcer pour mettre davantage en relief les droits ainsi que les défis qui se rattachent aujourd'hui à notre statut de citoyens canadiens.

Cette nouvelle orientation de la loi doit tenir compte d'un certain nombre de questions connexes. Nous avons travaillé à améliorer l'ensemble du système d'octroi de la citoyenneté, ce qui implique que nous avons dû revoir également le processus de nomination des juges de la citoyenneté.

Au mois de janvier dernier, le ministre a confié au juge principal de la citoyenneté, Mme Elizabeth Wilcock, le mandat d'examiner ce procesesus. De son côté, le juge Wilcock a demander au professeur Sharon Sutherland, de l'Université Carleton, d'étudier le système des cours de la citoyenneté et de préparer un rapport à ce sujet.

Ce rapport vient d'être remis au ministre et ce dernier va bientôt y donner suite. Je voudrais signaler que cette question nous semblait trop importante pour être traitée à la hâte et sans avoir en main l'étude du professeur Sutherland ainsi que les recommandations qu'elle contient. Maintenant que le ministre a pu prendre connaisssance de ce rapport, il compte agir avec diligence dans ce dossier. Il espère pouvoir procéder à de nouvelles nominations de juges de la citoyenneté dans les plus brefs délais.

La semaine dernière, un juge de la citoyenneté de la Cour d'Edmonton a présidé des audiences à Calgary. Les audiences relatives aux demandes reçues à la fin janvier et au début de février sont à l'heure actuelle programmées, et ce délai d'environ quatre mois est tout à fait raisonnable si l'on considère que le temps prévu pour ce faire varie entre quatre et six mois. La Chambre peut être assurée que les cas urgents, par exemple les personnes qui ont besoin d'un passeport canadien pour voyager à l'étranger, sont traités en priorité.

Comme je l'ai indiqué, lorsqu'il y a accumulation momentanée de dossiers dans une cour, les juges des autres cours viennent temporairement à la rescousse de leurs collègues. Les problèmes qui se sont présentés ces derniers mois ont été occasionnés par l'examen minutieux entrepris par le ministre mais je puis vous assurer, monsieur le Président, qu'il en résultera un système plus efficace et efficient. Et cela pour le bénéfice des milliers de personnes qui désireront à l'avenir se joindre à notre grande nation.

M. le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

ANNEXE

[*Français*]

ALLOCUTION
de
FRANÇOIS MITTERRAND
Président de la République française
Devant les deux Chambres du Parlement
en la salle de la
CHAMBRE DES COMMUNES, À OTTAWA
Le lundi 25 mai 1987

Le très honorable Brian Mulroney, premier ministre du Canada, souhaite la bienvenue au Président, et l'honorable Guy Charbonneau, Président du Sénat, ainsi que l'honorable John A. Fraser, Président de la Chambre des communes, le remercient.

L'hon. John A. Fraser (Président de la Chambre des communes): A l'ordre, s'il vous plaît.

Monsieur le Président, au nom de tous les sénateurs et les députés de nos deux Chambres, je vous souhaite la bienvenue au Parlement du Canada.

• (1510)

[*Traduction*]

Nous sommes honorés de vous accueillir parmi nous.

[*Français*]

Je demande au très honorable premier ministre de présenter notre illustre visiteur.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire l'émotion que j'éprouve au moment de vous présenter aux membres de la Chambre des communes et du Sénat canadien. Votre présence dans cette enceinte marque un temps fort des relations entre nos deux pays.

Ce voyage que vous entreprenez aujourd'hui, nous ne doutons pas qu'il soit inspiré par l'amitié. Mais nous savons devoir le situer aussi dans une perspective plus large, ouvrant à la fois sur la continuité et le changement.

Vous avez voulu en effet poser un geste de fidélité envers ce qui nous unit: la langue et la culture, notre allégeance aux valeurs de liberté et de démocratie, la solidarité qui nous a rapprochés à l'heure de l'épreuve.

Dans les tranchées de Picardie, sur les plages de Normandie, des milliers de soldats canadiens ont donné leur vie pour la liberté.

Le souvenir de leur sacrifice est cher au coeur de leurs concitoyens. Leur mémoire fleurit aussi en terre française: sur la Crête de Vimy, où se dresse un émouvant mémorial, et à d'autres endroits comme Beny-sur-Mer, où Canadiens d'expressions française et anglaise, officiers et simples soldats, reposent ensemble dans un modeste cimetière de campagne, sans distinction de langue ou de grade.

Monsieur le Président, la nation canadienne n'est nulle part ailleurs plus unie qu'en ces lieux sacrés de la terre de France, où nos compatriotes ont confondu leur sang. En vous recueillant ce matin, devant le Cénotaphe national du Canada, non seulement vous avez honoré tous les Canadiens mais vous avez fait revivre le souvenir de nos morts glorieux.

C'est aussi la pérennité de la France, de ce qu'elle représente de constance et de créativité, qui s'incarne aujourd'hui dans un de ses fils les plus prestigieux, un grand Président de la République que nous respectons et que nous estimons, et à qui nous disons: Bienvenue!

Des voix Bravo!

M. Mulroney: Mais en même temps, cette visite officielle s'inscrit dans le mouvement irréversible qui altère les situations et appelle de nouvelles attitudes.

[*Traduction*]

Ce pays a franchi des étapes déterminantes, dans le cours d'une évolution intense mais nécessaire, qui lui a fait prendre une conscience plus nette de son identité.

Il n'a pas craint d'aborder, de lui-même, avec courage et lucidité, les questions qui lui sont essentielles. Il les a réglées chez lui, avec les siens, comme il se devait, dans le plein exercice de sa souveraineté. Ce faisant, il a découvert de nouvelles voies qui conduisent au consensus national. Il s'y engage ces jours-ci avec détermination et dans la claire conscience de ce qu'il doit à l'avenir.

Vingt ans après le voyage du Général de Gaulle, vous verrez ici un Canada réconcilié avec lui-même, conscient de ses différences et résolu à les assumer dans le respect, la tolérance et la générosité. Vous traverserez tout au long de cette semaine un pays grand comme un continent, assuré de son rôle et désireux d'oeuvrer à la paix et à la justice dans le monde.

Pour la première fois, un Président de la République, en visite pancanadienne, se rendra au coeur des Prairies et séjournera à Toronto. Pour la première fois, il portera le salut de la France à nos compatriotes acadiens, après avoir renouvelé les liens privilégiés et chaleureux de son pays avec le Québec.

Une page se tourne aujourd'hui dans l'histoire des rapports entre la France et le Canada. Nous ne sommes pas maîtres du passé, mais nous sommes comptables de l'avenir. Ce qui importe, c'est le chapitre que nous allons écrire ensemble. Il s'ouvre sur d'encourageantes perspectives de rapprochement politique, de coopération industrielle et d'échanges commerciaux accrus.

Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous dire, au nom de tous les Canadiens, que votre présence parmi nous aujourd'hui favorisera grandement le renouvellement de nos relations.

[*Français*]

L'épanouissement de ces espoirs passe aussi par la réalisation du projet francophone. Ce sera l'un des tributs qu'on devra vous rendre d'avoir été l'artisan du Sommet de Paris, où sont venus, l'an dernier, des cinq continents, près de 40 chefs d'État et de gouvernement.

L'entente que nous avons conclue avec les gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick a levé, comme vous le savez, le dernier obstacle à la mise en oeuvre de cette nouvelle solidarité au sein de la communauté francophone. Le gouvernement du Canada s'est engagé avec ardeur dans cette entreprise exaltante.

L'intérêt de l'ensemble canadien exige que notre appartenance aux cultures française et anglaise se déploie vigoureusement dans la Francophonie et le Commonwealth. Ce double accès au monde fait du Canada le carrefour de deux des plus grands courants d'échanges internationaux.

Ultime consécration de notre engagement francophone, nous avons voulu que le Québec soit, en septembre prochain, le site du deuxième Sommet international de la francophonie. Personne, monsieur le Président, ne doit ignorer la signification de la tenue de cette conférence sur les bords du Saint-Laurent. C'est la reconnaissance expresse et sereine de la vocation du Canada au sein de la famille francophone.

Cette vocation, nous voulons l'assumer dans des rapports d'égalité et dans une démarche tendue vers des objectifs modernes et concrets.

D'autres considérations, tout aussi pressantes, justifient et requièrent un rapprochement avec la France.

Elles procèdent du poids de l'Europe en politique et économie internationales. Inépuisable réservoir de ressources humaines et d'expertise, la Communauté élargie compte parmi les données incontournables de l'équilibre mondial.

Comment ignorer le marché intérieur unifié de 320 millions de personnes que constituera l'Europe des années 90? Et comment ne pas voir que la France est au coeur du grand dessein européen?

[*Traduction*]

Voilà pourquoi nous orientons notre action dans le sens du resserrement de nos liens avec votre pays.

• (1520)

Mais notre coopération doit se nourrir de substance et se nouer autour de projets touchant les intérêts fondamentaux de nos États. Il convient de multiplier les domaines de nos activités bilatérales, d'y associer les chercheurs et les décideurs d'entreprise. Et surtout, n'oublions jamais que tout se jouera sur la persistance de nos efforts. Car nous ne sommes pas au bout du chemin à parcourir. Sa longueur est à la mesure de l'ampleur des réussites qui nous attendent.

Mais ce chemin sera jalonné d'obstacles, dont certains de taille. La question des quotas de pêche et de la délimitation de la frontière maritime au large de Saint-Pierre et Miquelon met à l'épreuve notre maturité politique et notre capacité de résoudre nos différends dans la promotion de nos intérêts réciproques. La France doit prendre conscience du caractère épineux de ce contentieux et de la gravité des enjeux qu'il met en cause pour les pêcheurs des provinces maritimes aussi bien que pour la souveraineté canadienne. Je sais, monsieur le président, que vous souhaitez tout comme moi que ce problème trouve une solution équitable.

[*Français*]

Votre séjour parmi nous survient à un moment où la dynamique des choses et la convergence des volontés ouvrent devant nous le vaste champ du possible. Nous avons là un rendez-vous que l'histoire et l'intérêt de nos peuples nous interdisent de rater.

Le temps est venu, non pas seulement de prendre conscience, mais d'agir; non pas seulement de renouveler les engagements, mais de les remplir; non pas seulement d'évoquer nos racines, mais de leur faire porter fruits.

Les Canadiens savent, monsieur le Président, ce qu'ils doivent à la France, à son élan, à sa culture, à son humanisme. Ils chérissent en elle l'une de leurs deux mères-patries.

Fidèles aux valeurs du passé, ils veulent aussi l'être aux réalités de demain. Voilà pourquoi, monsieur le Président, ils souhaitent entrer dans l'avenir avec la France.

Monsieur le Président, je me fais l'interprète de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes pour vous dire avec quelle joie et quelle satisfaction nous envisageons votre séjour parmi nous.

Madame Mitterrand et vous recevrez, toute la semaine, l'accueil que l'on réserve ici à des amis très chers. Nous ferons en sorte de vous rappeler que le Canada est pour la France une terre d'amitié et de fraternité.

Ladies and Gentlemen, Mesdames et Messieurs les députés et les sénateurs, j'ai le grand honneur de vous présenter le Président de la République française, Monsieur François Mitterrand.

Des voix: Bravo!

M. François Mitterrand (Président de la République française): Messieurs les Présidents, Monsieur le premier ministre, Mesdames et Messieurs, je suis très sensible à l'hommage qui vient d'être rendu à la France en ma personne et à l'honneur qui m'est fait d'être accueilli avec tant de prévenance par votre Parlement.

Après m'être entretenu ce matin avec Madame la Gouverneure générale, avec Monsieur le premier ministre, j'ai en effet le privilège de m'adresser directement à vous, représentants du Canada, gardiens d'institutions qui font de votre pays l'une des grandes démocraties du monde.

Mais je dois le dire, j'ai été moi-même, pendant quelque 35 ans, parlementaire de mon pays, au Sénat et à la Chambre des députés. Et depuis 1981, date de mon élection à la Présidence de la République, le fil est coupé. Je n'ai pas même le droit de pénétrer dans les enceintes où j'ai si longtemps travaillé, où j'ai rarement rencontré un accueil aussi unanime. Il m'arrive de le regretter. Aussi, quand je me trouve dans un pays ami, comme c'est le cas aujourd'hui, je compense. Et je trouve un plaisir personnel en même temps que de la fierté de représenter mon pays auprès d'assemblées comme les vôtres. Je tiens donc à vous remercier une fois de plus.

Je remarquerai au point de départ que les structures politiques du Canada, que l'organisation économique et sociale de votre pays, enfin que les positions que vous défendez sur la scène internationale témoignent d'un attachement à des idéaux qui nous sont communs.

Sur ce terrain la France et le Canada sont à l'unisson. Nos deux pays partagent cette conviction que leur avenir ne peut se concevoir hors du pluralisme, et donc des alternances au pouvoir, de l'expression sans contrainte d'opinions divergentes et de la prépondérance d'une majorité dans le respect des minorités.

Aussi, je voudrais maintenant vous apporter ici et vous prier de transmettre à toutes les femmes et à tous les hommes de ce pays le salut fraternel du peuple français. Le message que par ma voix la France vous adresse est un message d'amitié et de solidarité. Je puis reprendre ici mot pour mot les expressions de Monsieur le Premier Ministre, que je remercie pour son propos. La conséquence de nos choix de société, au-delà des différences qui tiennent à l'Histoire, à la géographie, à l'évolution des moeurs, tout nous pousse au dialogue.

Certes, le passé confère aux rapports du Canada et de la France une nature particulière. Dès l'aube des temps modernes, depuis l'époque des grands découvreurs, les Français ont joué un rôle fort important dans la vie de votre pays. Les descendants des premiers arrivés, installés sur ce sol, que l'on compte par millions aujourd'hui, représentent plus du quart de la population et y tiennent une place originale, irremplaçable sans doute, aux côtés de leurs compatriotes de langue anglaise. Ses communautés actives, entreprenantes, fidèles à leurs traditions mais également engagées dans la modernité, modernité de votre continent, particulières et cependant universelles, concourent à la richesse et à la diversité du grand pays qui est le vôtre. Cette dimension biculturelle est un fait dont tout Français se réjouit, dont je me réjouis moi-même, je vous l'assure profondément, et je voudrais évoquer moi aussi d'un mot, parce qu'il faudrait en dire tellement plus, le sacrifice de vos pères, de vos frères dans les deux guerres mondiales, quels que soient l'origine, le lieu d'où ils venaient, quels que soient les combats qui les avaient eux-mêmes opposés, ils étaient du même côté, et à nos côtés. La victoire qui nous a rendu notre liberté eût-elle été possible sans la présence de ces jeunes gens venus d'un peu partout, et particulièrement venus du Canada?

Vous avez cité, Monsieur le Premier Ministre, quelques lieux fameux où le deuil a marqué le souvenir, la souffrance et la mort, et tant de coeurs souffrent encore aujourd'hui de ce tragique rendez-vous, mais, au bout du compte: la liberté!

• (1530)

Nous devons beaucoup, Mesdames et Messieurs, à vos soldats et je tenais en cette minute solennelle à l'affirmer devant vos compatriotes qui nous écoutent à l'instant.

Si vous voulez bien, je voudrais aborder quelques sujets majeurs du temps. Je les choisirai arbitrairement, il faudrait y consacrer tant de temps autrement.

Nous sommes dans un monde en crise. Certains diraient: Il est toujours en crise. Mais enfin, nous qui le vivons, nous avons le sentiment que la difficulté est plus grande peut-être qu'en d'autres moments de l'histoire. Nous souffrons de maux semblables. Nous avons à lutter contre le chômage. Nous avons à créer des conditions nouvelles pour la création d'emplois nouveaux, pour ouvrir nos pays sur le siècle qui vient. Nous devons intensifier tous les modes de création, d'imagination, intensifier la recherche, la capacité des esprits formés depuis l'enfance pour nous donner enfin le moyen de maîtriser les secrets de la matière dont nous nous servirons pour élever la condition de l'homme. Nous avons besoin de moderniser nos appareils productifs. Nous avons à rendre nos économies plus compétitives, dépendant largement du commerce extérieur. Nous avons un puissant intérêt à développer davantage nos échanges. Sans doute l'orientation principale et naturelle de ces échanges se tourne-t-elle, pour le Canada, davantage vers les États-Unis d'Amérique, et pour nous-mêmes, vers nos voisins de la Communauté européenne. Mais, partant d'un niveau, il faut le dire, modeste, nous pouvons faire, vous et nous, beaucoup plus et beaucoup mieux. Et j'espère que pendant ce voyage, il nous sera possible de tracer quelques perspectives d'avenir.

D'ailleurs, les divers accords conclus ces dernières années prévoient le renforcement de notre coopération dans l'espace, l'océanologie, l'océanographique, les biotechnologies, qui sont tous porteurs de procédés nouveaux de nature à stimuler l'innovation industrielle. Nous sommes convenus, au mois de janvier dernier, de faciliter les rapports entre nos petites et moyennes entreprises. Mais si nos scientifiques, nos industriels, nos hommes d'affaires se connaissent trop peu, on enregistre cependant des progrès sensibles aussi bien dans le cadre bilatéral—pensons au satellite SPOT—qu'à l'occasion de projets multiples, je pense au projet européen Eureka. Si nos intérêts parfois s'opposent, alors j'évoque les problèmes de la pêche, un peu de bon sens, le souci du droit et la volonté politique de régler les différends devraient finir par l'emporter.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi de m'arrêter un instant sur la situation de l'économie mondiale. Il faut porter réponse aux problèmes posés. Dans quelque deux semaines, nous nous retrouverons à Venise, Monsieur le premier ministre, et nous aurons à traiter en commun quelques-uns des problèmes qui dominent la scène internationale.

Je veux mettre l'accent sur l'urgence de quelques décisions à prendre et je veux esquisser devant vous, car il me semble qu'un rendez-vous pareil commande que nous traitions en toute souveraineté et par l'égalité de nos pays associés dans cette oeuvre, des grands problèmes qui sont les vôtres, qui sont les nôtres, je veux esquisser quatre directions.

La première de ces directions est que les pays, en excédent commercial, utilisent les marges de manoeuvre dont ils disposent pour relancer leur propre croissance et stimuler celle des autres.

La deuxième est que l'on avance dans la voie d'une reconstruction d'un système monétaire international en allant vers la stabilisation des taux de change autour des zones de référence mutuellement agréées, vers la baisse des taux d'intérêt et vers une meilleure coordination des efforts contre le caractère spéculatif des marchés.

La troisième est qu'il faut que recule le protectionnisme et ce dans tous les domaines, car le protectionnisme est partout: services, industries, agriculture. Je sais bien qu'actuellement vous débattez avec votre voisin, les États-Unis d'Amérique, l'accord de libre-échange, particulier dans le cadre du GATT et selon les règles communes. Je vous souhaite plein succès, étant entendu que nous avons accepté en commun des règles qui s'imposent à vous-mêmes comme à nous. Mais mettons les choses sur la table. Cessons de nous opposer à des impossibilités entre l'Europe et le continent américain ou les pays du Tiers-Monde. Avouons que le protectionnisme est la règle de

chacun et de tous et que s'il reste un travail à faire c'est de comparer pour finir par conclure où se trouve le protectionnisme avoué dans les lois ou dans les règlements, le protectionnisme hypocrite et dissimulé derrière les coutumes et les usages, certaines façons impérialistes d'agir ou bien tout simplement cette tendance si répandue de laisser-faire quand la responsabilité de conduire les affaires du monde devrait conduire à s'entendre pour le bien commun.

J'ai dit trois directions, mais je pense surtout à cet instant à la quatrième. C'est celle qui doit tendre à se préoccuper du devenir du Tiers-Monde, des pays en voie de développement, et particulièrement à la dette de ces pays. On peut penser à l'allongement des périodes de grâce, de remboursement des pays les plus endettés. On peut penser à une plus grande générosité des procédures du Club de Paris. On doit penser surtout, selon moi dans le moment présent, sans exclure aucune autre solution, au recyclage multilatéral d'une partie des capitaux excédentaires des pays qui disposent de surplus. On doit penser au Japon, on peut penser à l'Allemagne, après tout. Quiconque parvient à ce stade, à une certaine prospérité de l'économie, doit aborder très clairement un stade nouveau de repsonsabilité. Alors on développera les moyens du Fonds monétaire international. On augmentera le capital de la Banque mondiale et on aidera les pays du Tiers-Monde parmi les plus pauvres à traverser cette période dramatique qui finira par nuire au monde tout entier.

J'ai coutume de dire à mes compatriotes que les deux dangers de guerre pour le siècle prochain, c'est sans doute la bombe atomique ou la guerre nucléaire avec les affrontements permanents qui suscitent des compétitions pouvant aller jusqu'à l'exaspération, mais aussi l'accroissement du fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres. Enfin, nos deux pays comptent parmi ceux, peu nombreux, qui ont décidé d'affecter un pourcentage significatif de leur produit national à la coopération avec les pays les plus défavorisés.

Je n'ignore pas la part croissante du revenu canadien réservé chaque année à travers le monde, sous la forme d'initiative privée ou par le truchement d'organisme public, pour combattre le sous-développement, et je vous en remercie. Je vous en remercie, parce que cette cause, je l'éprouve profondément et depuis très longtemps.

• (1540)

Quant à la France, elle a, surtout depuis six ans, sensiblement augmenté son aide et entend atteindre aussi rapidement que possible, comme le recommandent les institutions internationales, 0,7 p. 100 de son produit national brut, ce qui doit être consacré à l'aide au développement.

Mais que voyons-nous aujourd'hui? Les pays du Sud ou dits du Sud qui souffrent plus que les autres du ralentissement de la croissance mondiale, de la chute dramatique des cours des matières premières, du fardeau de la dette.

Est-il normal que les pays les plus pauvres aient à rembourser chaque année plus qu'ils ne reçoivent de crédits nouveaux? Peuvent-ils demander à leurs peuples de produire sans cesse davantage pour recevoir de moins en moins la part qui leur revient du profit du travail?

Rappelez-vous que lorsque, au début des années 1980, certains pays du Moyen-Orient détenaient d'importants surplus de capitaux, une démarche fut alors suivie. Reprenons-la aujourd'hui, adaptons-la. Depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale, les circonstances se sont plusieurs fois reproduites. J'espère que votre pays et que le mien sont bien disposés à prendre la tête de ce grand mouvement qui conduira les peuples responsables, industriels, avancés, à comprendre que là est la réponse pour eux-mêmes comme pour les autres, à la grande interrogation du temps.

Certes, Mesdames et Messieurs, l'avenir de notre planète ne dépend pas seulement de l'aptitude des États à assurer une croissance économique suffisante. Cela ne répond pas à tous les besoins de l'humanité. Il est lié, d'une façon plus immédiate encore, à leur capacité de préserver la paix.

Je vous ai dit quelques propositions touchant à l'organisation des marchés, touchant à la lutte contre le désordre monétaire, touchant à la nécessaire aide au développement des pays pauvres. Mais je voudrais vous parler un moment de la paix.

Trois fois envahie en 75 ans, la France est très consciente, je vous l'assure, du drame que cela représente. J'ai évoqué l'assistance des soldats canadiens. J'ai moi-même vécu la Deuxième guerre mondiale et je suis né du temps de la Première. Comment ma génération ne serait-elle pas marquée essentiellement par ce retour presque cyclique aux affrontements qui, pour pas ne parler que de l'Europe, ont été le signal d'une tragique guerre civile dont nous commençons à peine à nous remettre!

Dès le lendemain du deuxième conflit, mon pays a adhéré à la Charte des Nations Unies et aux principes dont elle s'inspire. Membre permanent du Conseil de Sécurité, la France n'a jamais ménagé son appui à l'organisation internationale. Elle l'a aidée à remplir sa tâche, elle a dénoncé les atteintes aux droits des nations et des personnes, elle a contribué en tant que de besoin aux opérations de maintien de la paix. La France est présente encore aujourd'hui, au nom des Nations Unies, sur les lieux où s'affrontent les passions les plus vives.

Il n'en reste pas moins que les rapports de force, surtout entre les deux plus grandes puissances, ont conduit à un surarmement et à un déséquilibre dangereux.

En dépit des efforts, les négociations sur le désarmement n'ont pas permis de limiter et encore moins de réduire les arsenaux stratégiques surabondants des États-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique.

Le traité dit ABM, qui demeure, à ce jour, le seul accord majeur de maîtrise des armements encore en vigueur, fait l'objet de débats intenses qui peuvent faire craindre son affaiblissement, voire sa disparition.

Seules les négociations sur les forces nucléaires dites intermédiaires, celles qui ne franchissent pas l'Atlantique, mais qui peuvent atteindre tous les pays d'Europe, donnent aujourd'hui quelques signes de progrès. Et la France, je le dis hautement, et de cette tribune, souhaite leur réussite. N'oublions pas, au passage, que l'objet du désarmement est d'accroître la sécurité non de l'abaisser, de préserver les équilibres non de les compromettre.

Notre espoir est qu'un accord sur les forces nucléaires intermédiaires ne représente qu'une étape dans le désarmement, une étape liée d'une part au désarmement stratégique—quelque 11 000 charges nucléaires en Union soviétique, 12 000 à 13 000 aux États-Unis d'Amérique—une étape liée au désarmement stratégique et, d'autre part, au désarmement des forces conventionnelles, des armes chimiques ou de toute autre forme d'arme quelle que soit sa portée qui peut conduire à des affrontements. Tout cela dans le cadre d'un contrôle, d'une vérification sans faille, c'est-à-dire d'un respect fondamental eu égard aux engagements pris.

La France, vous le savez, n'est pas partie aux négociations en cours. On ne lui a pas demandé de siéger autour de la table du désarmement. On le lui aurait demandé, elle n'aurait pas accepté. Car tant que les deux plus grandes puissances en seront au point où elles en sont, avec le nombre de charges nucléaires que je viens de citer, avant de s'adresser aux autres, notamment à la Grande-Bretagne, ou à la France, qui ont des armes, certes, mais de l'ordre de la centaine ou de deux centaines, il faudrait que de grands progrès fussent accomplis. C'est la thèse que j'ai développée devant les Nations Unies en 1983. Mais mon pays, comme ses voisins, ne peut manquer d'être affecté par un conflit, ou par les négociations qui se déroulent sur le désarmement. Et si nous tendons à préserver la stratégie autonome de dissuasion nucléaire qui est la nôtre, fondement selon nous de notre sécurité, nous voulons ajouter nos efforts à ceux des autres pour réduire les tensions.

Mesdames et Messieurs, la France n'est qu'à quelques centaines de kilomètres de ce monde qui se trouve de l'autre côté de cette Europe coupée en deux, de Téhéran à Yalta. Elle a fondé, avec ses voisins directs, une communauté, d'abord à six, un noyau spécifiquement continental, ensuite à neuf, à dix, à douze. Cette Europe, nous voudrions qu'elle fût capable non seulement d'organiser son économie, 320 millions de personnes, un marché plus vaste que celui des États-Unis d'Amérique, beaucoup plus vaste que celui de l'Union soviétique, un ensemble de compétences techniques et scientifiques, plus large que celui du Japon, une capacité historique non pas à dominer, ce n'est pas dans ces termes désormais que se situe l'avenir du monde, mais à assurer la présence de chacun des États et des nations qui la composent . . .

• (1550)

Voilà notre premier choix, notre première volonté, notre premier objectif. Nous voulons bâtir l'Europe et nous y appliquons notre volonté. Nous rencontrons beaucoup d'obstacles. J'étais jeune parlementaire en 1948, il y a bientôt 40 ans, participant au premier Congrès européen, trois ans après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, ce congrès était présidé par Churchill. Étaient là des Allemands, et dans chacune de nos familles, les deuils, les chagrins, les séparations, les supplices, marquaient encore notre esprit quand ils n'avaient pas marqué nos corps. Et cependant, nous étions quelques-uns à vouloir la réconciliation, commencer par la réconciliation franco-allemande, aider les autres peuples de l'Europe. Bâtir l'Europe comme nous le faisons aujourd'hui, ce n'est pas un rêve, ce n'est pas projeter vers un horizon inconnu les difficultés trop connues que nous vivons aujourd'hui. L'Europe, c'est notre objectif principal. Mais ce n'est pas le seul. L'autre, je vous l'ai dit, c'est de contribuer à l'harmonie du monde, c'est de veiller à ce que la France, pays si longtemps africain et même universel, et qui le reste mais autrement, c'est de développer toutes les chances d'unir les cultures. D'où l'importance de la Francophonie.

C'est vrai, je reviendrai dans votre pays d'ici peu, au mois de septembre, pour participer au Québec à la deuxième Conférence de la Francophonie. Vous m'aurez beaucoup vu en l'espace de deux saisons, mais je ne m'en plains pas et je n'ai pas fait le projet de revenir vous voir l'année suivante de nouveau à Ottawa où les sept reviendront selon le cycle établi, selon la *moira* un peu systématique qui fait que l'on retrouve chaque année toujours les mêmes problèmes, mais dans des endroits différents.

L'Europe, la Francophonie, l'élargissement universel par la paix et le développement, je ne saurais clore cette intervention devant ce Parlement sans évoquer les droits de l'homme. Mais vous dire que selon un thème que j'ai souvent développé dans mon pays . . . reprenant une citation qui fut aussi celle d'Hemingway, titre à l'un de ses grands ouvrages: Pour qui sonne le glas. Qu'une liberté quelque part dans le monde, qu'un droit de l'homme soient bafoués, qu'une vie soit injustement brisée, qu'une liberté soit perdue, c'est le glas d'un individu, mais le glas, il sonne pour nous. La lutte pour la liberté, comme vous devez, Mesdames et Messieurs, la comprendre et combien d'entre vous la partagent dans leur action de chaque jour, c'est dans la continuité des grandes batailles qui ont occupé pendant des siècles la libération de l'homme et de chaque personne dans des États où la liberté serait garantie. C'est peut-être aussi cela l'apprentissage de la démocratie; voyant l'état et le mouvement, la marche du monde, nous avons le droit de craindre pour la liberté. Comme c'est bon pour moi que de pouvoir ainsi m'exprimer devant une assemblée de femmes et d'hommes libres. C'est bien là qu'est le secret de cette entente profonde, dépassant les litiges et les querelles, qui nous unit. Nous sommes de cette famille-là. Je n'ignore rien assurément des problèmes qui vous sont posés dans votre propre pays. Vous pourriez de la même façon évoquer ceux qui se propagent dans le mien.

Je n'oublie pas les devoirs particuliers de mon pays, je les exprimerai demain, après demain à l'égard de la partie qui a vécu la France et qui la prolonge aujourd'hui par sa culture, par sa langue, par ses goûts. Et je veux adresser un salut particulièrement sensible à celles et à ceux qui m'entendent et qui ont vécu cette expérience-là, qui la vivent, mais je sens bien qu'un grand pays comme le vôtre a besoin de rassembler toutes ses forces pour témoigner et pour agir.

Les idéaux que j'ai cherché à définir et qui reprenaient le fil du discours de Monsieur le Premier Ministre c'est notre—quand je dis notre, le vôtre, le mien—c'est notre patrimoine.

Soyons-en fiers. Ne cherchons pas à l'imposer, mais cherchons à convaincre. Si dans le monde on voit demain comme on l'a déjà vu dans le passé, mais plus encore demain, le Canada et la France s'associer dans des démarches simples mais nécessaires, sur le chemin que nous avons essayé de tracer, alors une visite comme celle-ci s'inscrira dans la véritable suite des temps, celle que nous dictent nos consciences, celle où l'amitié et la fraternité prévalent, celles qui feront du Canada et de la France chaque jour davantage deux pays, deux peuples associés et capables, dans le progrès de chaque jour, de proposer au monde quelques réponses, monde qui souffre et qui s'inquiète, monde qui meurt, mais aussi monde qui naît en chacune de vos régions, de vos provinces, de vos États, partout, à l'Est, à l'Ouest, au Nord, au Sud, immense pays, partout naît l'avenir. Quelques hommes, quelques femmes parfois perdus dans une immensité des villes, de grands centres, l'industrie, l'agriculture qui se développe, l'espoir partout, et la capacité de vaincre les obstacles. Oui vous avez beaucoup pour vous, Mesdames et Messieurs. Permettez-moi de vous dire simplement ceci, sans faire de leçon à personne: Sachez lier la gerbe et moudre le grain.

Un pays comme la France, plus vieux pays, qui en a vu beaucoup, qui en verra encore, c'est que lui aussi dispose de potentiel et de chances indéfinis, que tout est à construire pour le siècle qui vient. Alors, j'appelle souvent mes compatriotes à se rassembler, non pas à ignorer leurs propres différences—chacun a droit à sa préférence, et j'ai la mienne—mais à se rassembler, chaque fois qu'il est nécessaire de témoigner pour son pays et de témoigner pour la situation des hommes dans le monde.

• (1600)

Voilà, j'ai tout dit de ce que je voulais vous dire, Mesdames et Messieurs, ce qui veut dire que j'aurais aimé, non pas tenir cette tribune plus longtemps, mais participer à un échange plus large encore. J'ai déjà été bien servi par l'accueil si chaleureux de Monsieur le premier ministre, dans un discours très architecturé et, qui plus est, en deux langues. Mais, comme c'eût été agréable, avec vous—il y a naturellement une opposition et une majorité. Je connais les deux, Mesdames et Messieurs. Et je ne sais où se trouve le meilleur. Bien entendu, j'ai tendance à penser que le meilleur se trouve soit dans l'opposition, soit dans la majorité, selon les circonstances auxquelles j'ai été moi-même mêlé. Mais dire la vérité pour les autres, il n'y a rien de plus fâcheux. Vous êtes un pays souverain. Pouvoir discuter avec vous, avec chacun d'entre vous, bref, redevenir un moment parlementaire ici, perdre sans doute pour un moment cette belle unanimité . . . Mais retrouvons-la tout de suite, Mesdames et Messieurs. J'ai cessé. Merci de votre accueil. Vive le Canada! Vive la France!

Des voix: Bravo!

L'hon. Guy Charbonneau (Président du Sénat): Monsieur le Président, Madame, je crois que nous aurions beaucoup aimé que vous gardiez cette tribune plus longtemps, Monsieur le Président, car dans cette enceinte fédérale, la langue française nous est familière, même coutumière au sens du droit, mais il est rarissime d'y entendre une voix de France reconnue pour sa valeur littéraire et surtout lorsqu'elle est celle du Président. Nous étions conscients de cette double qualité en votre personne et nous étions assurés que la limpidité et la teneur de votre texte en témoigneraient en ce lieu exclusif où nous sommes si honorés de vous accueillir. Au nom de mes collègues du Sénat, je vous en remercie.

Pendant votre séjour parmi nous, nous voulons que règne une atmosphère de cordialité parce que nos rapports avec votre pays ne sauraient revêtir qu'un caractère officiel. Nos pays sont uniques mais nos liens le sont aussi. Et c'est peut-être ce qui, de temps à autre, les rend plus délicats.

Environ le tiers des Canadiens sont culturellement rattachés à la France. Ces liens indéfectibles créés par le passé n'ont malheureusement pas connu leurs pendants sur le plan économique pour des raisons que l'histoire tente d'expliquer. Comme vous l'avez vous-même souvent proposé, il nous faut de part et d'autre nous évertuer à recréer ces courants entre nos deux mondes, et l'élan est au moins donné. Nous savons pertinemment que sur ce plan des échanges internationaux, vous devez compter avec plusieurs partenaires depuis que vous avez réussi cette expérience audacieuse du Marché commun. Ce ne fut certes pas sans de nombreux ajustements difficiles. De notre côté, nous souhaiterions aussi vous offrir un marché élargi à des dimensions continentales.

Vous le savez, nous sommes en négociations avec nos voisins du Sud, et les conclusions sont encore incertaines. Le cas échéant, notre dualité linguistique vous ouvrirait plus largement les portes d'un marché nord-américain.

Revenant aux échanges culturels, nous permettriez-vous, Monsieur le Président, un jour, dans votre quête d'un passé multimillénaire, d'aller nous recueillir avec vous en pèlerinage laïc à la roche de Solutré? Joignant l'utile à la dévotion, vous ne ratez pas, je le soupçonne, l'occasion de goûter aux nourritures terrestres que vous offrent d'un côté le Pouilly et de l'autre le Fuissé. Vous pourriez compter sur nous également comme dégustateurs.

A l'approche du bicentenaire de votre Révolution, je voudrais, devant l'homme d'État que vous êtes, reconnaître ce que tout le Canada doit à la France.

[*Traduction*]

Le déclenchement de la révolution française et la crainte que les troubles ne s'étendent au Canada ont encouragé le gouvernement britannique à instituer un régime plus libéral dans la colonie. L'Acte constitutionnel de 1791 a divisé le Canada en deux colonies, le Haut-Canada et le Bas-Canada, et doté chacune d'une assemblée législative élue. Bien que la constitution n'ait conféré de pouvoirs démocratiques qu'avec prudence, elle a été le premier pas que le Canada a franchi pour devenir une nation qui accéderait plus tard à l'indépendance. A cette époque, on a porté un toast en honneur de la révolution française lors d'un banquet organisé pour célébrer l'entrée en vigueur de la constitution.

[*Français*]

Monsieur le Président, pour votre Révolution de 1789, pour notre héritage culturel, pour l'exemple de votre expansion économique paneuropéenne, pour votre éloquence parmi nous, nous vous exprimons notre profonde gratitude.

[*Traduction*]

M. le Président: Monsieur le Président, nous sommes particulièrement honorés d'accueillir le Président de la République française, non seulement comme le chef d'une grande nation, mais comme un ami spécial du Canada.

Votre visite marque un moment historique dans l'histoire de notre Parlement. Elle souligne l'amitié durable et la relation spéciale qui unissent nos deux pays.

[*Français*]

La France est plus que la patrie ancestrale de millions de Canadiens et de Canadiennes, c'est aussi une terre sacrée par le sang de nos soldats tombés pour faire triompher, à deux reprises, le droit et la liberté.

L'héritage culturel laissé ici par la France est une composante essentielle de notre nation.

Notre attachement à la vigueur et au rayonnement de la langue et de la culture françaises dans le monde se manifeste avec éclat dans la Francophonie dont le Sommet constitue un instrument privilégié.

L'action des parlementaires vient compléter les initiatives gouvernementales comme pourraient vous le dire nos collègues de cette assemblée qui participent activement aux travaux de l'Association internationale des parlementaires de langue française.

L'Association interparlementaire Canada-France et les groupes d'amitié France/Canada réunissent des femmes et des hommes qui ont à coeur de concourir au resserrement de nos liens dans tous les secteurs d'activités.

[*Traduction*]

Votre visite au Canada, monsieur le Président, nous offre une occasion exceptionnelle de célébrer l'amitié profonde qui lie la France et le Canada. Elle nous fournit aussi l'occasion d'explorer les moyens d'étendre nos relations, surtout dans le domaine économique et commercial, et de chercher un terrain d'entente pour relever les défis auxquels nos deux pays doivent faire face.

• (1610)

[*Français*]

Au nom de mes collègues, je vous réitère tout le plaisir et l'honneur que nous éprouvons en vous accueillant, vous et Madame Mitterrand, dans cette enceinte. Nous vous demandons de transmettre nos salutations fraternelles aux parlementaires de votre pays et à tous vos concitoyens.

Merci, Monsieur le Président.

Je déclare maintenant la séance ajournée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 27 mai 1987

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

ON SOUTIENT QUE L'AIDE ALIMENTAIRE NE PEUT À ELLE SEULE RÉSOUDRE LE PROBLÈME DE LA FAIM DANS LE MONDE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Hier, monsieur le Président, les premiers ministres des provinces de l'Ouest ont recommandé que le Canada se serve de ses excédents de céréales de plus en plus considérables pour soulager la faim dans le monde.

Les agriculteurs de l'ouest du Canada se désolent de savoir que les denrées qu'ils ont produites vont se perdre alors que la famine sévit ailleurs dans le monde. A notre époque, un demi-milliard de personnes ne mangent pas à leur faim et 40 millions, dont la moitié sont des enfants, meurent de faim chaque année.

Bien que nous souhaitions, par souci humanitaire, partager notre abondance avec les habitants du tiers monde, il faut reconnaître que l'aide alimentaire ne peut à elle seule résoudre le problème de la faim dans le monde. Cette aide risque en effet, sauf dans les cas d'extrême urgence, de faire plus de tort que de bien car elle minimise la valeur marchande des aliments et supprime l'incitation à travailler la terre.

Plus que tout autre pays, le Canada accorde déjà une part très importante de son aide au développement sous forme d'aide alimentaire. L'ACDI est un gros client de la Commission canadienne du blé.

• (1405)

Les problèmes agricoles du Canada nécessitent instamment une solution, mais celle-ci ne doit pas avoir pour effet de nuire à la production alimentaire en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud. Les pays en question ont besoin d'aide au développement, non pas d'aide alimentaire.

[*Français*]

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES QUI OEUVRENT AU SEIN DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE LAC-SAINT-JEAN DE FIBROSE KYSTIQUE

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, samedi, le 23 mai dernier, avait lieu à Alma, dans ma circonscription, le bercethon de l'Association régionale Lac-Saint-Jean de fibrose kystique.

J'ai été heureux de me joindre aux «berceurs» et ainsi apporter ma modeste contribution afin d'aider à financer la recherche qui représente pour un enfant atteint une meilleure espérance de vie.

Je m'en voudrais de ne pas signaler le passage du modèle de détermination qu'est M^me^ Diane Hébert dont la présence a sans conteste grandement contribué à faire de cet événement un vif succès alors que l'objectif fixé était dépassé.

En terminant, je désire louer le travail de tous les bénévoles qui oeuvrent au sein de cette association depuis de nombreuses années.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LES RÉPERCUSSIONS DES MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA LOI SUR LES BREVETS—LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour exprimer ma colère et mon opposition devant les commentaires du premier ministre (M. Mulroney) sur les effets du projet de loi C-22. Lors d'un discours qu'il prononçait récemment à Montréal, le premier ministre a induit la population du Québec en erreur en lui faisant miroiter les avantages incommensurables qui résulteraient de l'adoption du projet de loi C-22. Or, le premier ministre s'est bien gardé de parler des avantages qu'en retirerait la population du Manitoba. Plus particulièrement, est-ce que les habitants de Brandon, au Manitoba, retireront quelqu'avantage que ce soit en matière de recherche et de développement de l'adoption du projet de loi C-22? Et ceux de la Nouvelle-Écosse, en retireront-ils un quelconque avantage sur le plan de la recherche et de la technologie? La réponse est un «non» catégorique.

Les avantages du projet de loi C-22 ne seront pas répartis au Canada de façon équitable. Une fois de plus, les Canadiens se

Article 21 du Règlement

font avoir par un gouvernement qui veut faire la cour aux multinationales dont les sièges sociaux sont à New York, Philadelphie et ailleurs. J'exhorte le gouvernement à modifier cette mesure législative des plus régressives.

* * *

LE DÉCÈS DE HUGH CAMPBELL

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, c'est avec regret que la Chambre apprend le récent décès du maréchal de l'air Hugh Campbell, un ancien chef de l'état-major des Forces de l'air qui a eu une longue et remarquable carrière dans les Forces armées canadiennes et qui a beaucoup contribué au développement de l'Aviation royale canadienne.

Après avoir gagné son insigne de pilote au Camp Borden en 1930, le maréchal de l'air Campbell a servi au Royaume-Uni et au Moyen-Orient durant la Seconde Guerre mondiale pour finalement accéder au rang de vice-maréchal de l'air lorsqu'il a été nommé au Conseil de l'air. Après la guerre, il a été très actif au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Dans le nord du Canada, Hugh Campbell laissera le souvenir d'un membre nommé au Conseil des Territoires du Nord-Ouest qui a travaillé à faire disparaître son poste en favorisant la création d'un gouvernement élu et démocratique pour les habitants du Nord. Nous exprimons notre reconnaissance pour une vie consacrée au service de son pays et nos condoléances à sa famille et ses amis.

* * *

L'IMMIGRATION

LES FAUX DEMANDEURS PORTUGAIS DU STATUT DE RÉFUGIÉ—LE TEMPS ÉCOULÉ AVANT LE DÉBUT DE L'ENQUÊTE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur protège les escrocs riches et puissants en s'en prenant aux pauvres et aux faibles. Il y a deux ans, les agents de l'immigration savaient que des escrocs aidaient de faux demandeurs portugais du statut de réfugié à venir au pays en prétextant la «persécution contre les Témoins de Jéhovah». La GRC n'a pas enquêté avant janvier 1986 et ce n'est qu'en juillet 1986, après que des milliers de Portugais trompés ont versé chacun des milliers de dollars à ces escrocs que le gouvernement a décidé d'exiger des visas des visiteurs portugais.

A ce moment-là, le ministre a promis à moi personnellement et à qui voulait l'entendre qu'il porterait des accusations et ferait traduire les coupables en justice même si pour cela, il devait lui-même embaucher des avocats. Un an plus tard, aucun enquêteur de la GRC ne s'est rendu à Lisbonne et aucune accusation n'a été portée. Le gouvernement a récompensé les riches escrocs en paralysant le processus d'enquête.

Afin de couvrir cette intervention honteuse, le gouvernement s'en prend aux véritables réfugiés. Pour protéger les riches escrocs, on qualifie de «menteurs, d'imposteurs» et de «profiteurs économiques» des hommes, des femmes et des enfants qui fuient des États policiers répressifs comme le Chili et le Salvador. Le gouvernement conservateur déshonore tout le Canada.

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

LES EXPROPRIÉS DE MIRABEL—ON SOUHAITE QUE LES TERRES EXCÉDENTAIRES D'UNE ZONE TAMPON DE 8 000 ACRES SOIENT RÉTROCÉDÉES

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, fidèle à ses engagements comme d'habitude, notre gouvernement a signé avec les expropriés de Mirabel un protocole d'entente le 27 mars 1985, une date historique. Depuis cette date, le dossier de revente des terres s'est déroulé tel que prévu et, aujourd'hui, j'appuie et j'endosse totalement la requête des expropriés qui demandent que la zone intérimaire de l'aéroport international de Montréal, terminal nord, soit réduite à 8 000 acres et que la portion excédentaire soit rétrocédée.

Étant donné, monsieur le Président, que 8 000 acres sont amplement et nettement suffisants pour combler les besoins actuels et futurs de l'aéroport pour les 50 prochaines années; étant donné que ces terres excédentaires ont été inutilement expropriées, brisant ainsi la vie de centaines de familles et détruisant des villages entiers; étant donné que cette expropriation a privé le Québec et les résidants de Mirabel d'un potentiel agricole important, je souhaite vivement, monsieur le Président, que les terres excédentaires d'une zone tampon de 8 000 acres soient revendues et ce dans les plus brefs délais.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT DE COUPER LES PRESTATIONS AUX TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, la semaine dernière, je rencontrais les chefs de file de la coalition des gens au Québec qui s'opposent à la décision du gouvernement conservateur de couper les prestations d'assurance-chômage aux travailleurs âgés. Ces gens qui viennent de toutes les circonscriptions, des circonscriptions conservatrices de l'ouest et de la rive sud de Montréal, étaient amèrement déçus du comportement des députés conservateurs dans ce dossier.

Depuis un an et demi, ces gens se battent. Depuis six mois, le gouvernement avait promis qu'il rembourserait ces personnes. Il y a environ un mois et demi, le gouvernement avait admis qu'il y avait eu erreur, qu'il s'était trompé, qu'il devait rembourser ces gens et depuis lors, rien ne s'est passé. Monsieur le Président, j'ose espérer que les députés conservateurs de cette place . . . et je répète les mots que ces gens-là m'ont dit: «On a perdu la bataille, mais on va gagner la guerre aux prochaines élections. On va battre tous ces députés conservateurs au Québec.»

• (1410)

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE PAUL RIMSTEAD

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, je prends la parole pour signaler le décès de celui qui était un exemple incomparable de la joie de vivre dans le monde sportif au Canada. Paul Rimstead, chroniqueur et journaliste réputé et animateur vedette à la télévision, est mort en Floride hier.

Paul, qui habitait de longue date dans ma circonscription, s'était acquis le respect de ses confrères et des gens au sujet desquels il écrivait. Au cours de ses longues années passées à la revue *Canadian* maintenant disparue, au *Toronto Telegram* et au *Toronto Sun*, il avait démontré qu'il savait aller au fond des choses. Paul possédait cette qualité propre aux grands journalistes: il savait instaurer un climat de confiance dans ses entrevues. Son mode de vie original était bien connu et son énergie faisait l'envie de ses collègues.

Paul laisse sa femme, sa mère, cinq soeurs, un frère et une fille. On se souviendra longtemps de sa capacité de faire un portrait captivant des gens ordinaires et de transformer en événements mémorables des faits banals. Paul Rimstead est disparu après avoir vécu selon la grande tradition des journalistes canadiens authentiques et ses jugements perspicaces nous manqueront aux bulletins de nouvelles du matin.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LA PÉNURIE DE LOGEMENTS CONVENABLES—LA NÉCESSITÉ DE S'ATTAQUER AU PROBLÈME

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, cette année a été désignée Année internationale des sans abri. Au Canada, en dépit de nos richesses, de 20 000 à 30 000 personnes couchent à la belle étoile. Pourtant, la SCHL, l'organisme fédéral chargé d'appliquer la politique du logement, estime que les crédits affectés à cette fin ne comptent que pour 1 p. 100 de l'ensemble des dépenses du gouvernement fédéral. Il est manifeste que la détermination du gouvernement fédéral est nettement insuffisante.

Sans parler de ceux qui n'ont pas le choix et doivent dormir sur les bancs publics et de ceux qui ne trouvent à se loger que pendant de courtes périodes grâce aux Églises et à d'autres organismes de bienfaisance, nous devons nous préoccuper du sort des sans abri qui ne sont pas recensés au Canada. Du fait du coût élevé du logement et de la pénurie de logements convenables, beaucoup de gens, par exemple les jeunes couples, sont obligés de partager le logement de parents ou d'amis.

Nous devons prévoir des solutions novatrices et augmenter les ressources de façon à assurer un logement convenable à l'ensemble des Canadiens. Par l'entremise de la SCHL, le gouvernement fédéral devrait assumer ses responsabilités et s'attaquer au problème. J'exhorte le ministre à manifester la volonté politique nécessaire pour régler de manière réaliste cette situation honteuse.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LA PROMOTION DE LA RÉGION DES LAURENTIDES

M. Fernand Ladouceur (Labelle): Monsieur le Président, la région Laurentides sera publicisée à travers le monde grâce à une vaste campagne de promotion industrielle lancée dernièrement par les députés de la région, conjointement avec les commissaires industriels régionaux et la Corporation de développement des Laurentides.

Cette campagne, lancée sous le thème *Laurentides Plus*, et dont le slogan est *Plus qu'un environnement, un site industriel*, permettra de mieux faire connaître notre région, non seulement au Canada mais à l'étranger où se trouvent pour nous des marchés importants.

Cette initiative consiste en une affiche *Laurentides Plus* qui sera diffusée dans plus de 50 ambassades, hauts-commissariats et consulats canadiens de par le monde.

Je suis assuré, monsieur le Président, que cette aide du gouvernement canadien aura, pour la région des Laurentides, des retombées économiques importantes.

* * *

L'OTAN

RÉUNION DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE À QUÉBEC—L'IMPACT

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, à titre de membre de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN, j'avais l'honneur, en fin de semaine dernière, d'être délégué canadien lors de la session de printemps qui s'est déroulée dans la belle et accueillante ville de Québec.

Lors des discussions qui ont eu lieu au sein de la Commission économique le 22 mai 1987, le professeur Rodrigue Tremblay de l'Université de Montréal prononçait un discours que j'ai trouvé très pertinent, en rapport avec les négociations commerciales internationales auxquelles participe activement le Canada.

Mon homologue, traitant de libéralisation des échanges, a indiqué que le Canada et les États-Unis sont en train de donner l'exemple aux pays qui négocient actuellement les ententes commerciales multilatérales du GATT en Uruguay. Ces pourparlers canado-américains montrent qu'on peut abolir les barrières économiques entre les pays, comme l'avait fait l'Europe en 1958.

La session du printemps de l'OTAN, les discussions économiques et les diverses responsabilités assumées par les délégués canadiens au sein des différentes commissions qui ont eu lieu m'ont rappelé, monsieur le Président, le rôle important que peut jouer le Canada sur la scène internationale.

En prenant l'initiative pour les pourparlers canado-américains et en participant activement à la nouvelle séance de négociations commerciales multilatérales du GATT de l'Uruguay, notre gouvernement démontre la priorité qu'il attache à la réduction des barrières commerciales et à l'importance qu'il accorde aux Canadiens et Canadiennes pour leur offrir de meilleures possibilités pour vendre leurs produits sur les marchés internationaux.

• (1415)

[*Traduction*]

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

L'ABSENCE D'UNIVERSALITÉ

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest a été pendant bien des années un filet de sécurité fort utile pour les agriculteurs. Les modifications que le gouvernement y a apportées l'ont rendue un peu plus sensible aux variations de la situation économique de la collectivité agricole, mais l'une des faiblesses du programme de stabilisation, c'est qu'il ne s'applique pas à tous les producteurs céréaliers de l'Ouest. Environ 75 p. 100 des agriculteurs bénéficient du programme.

Le ministre prévoit proposer des amendements à la loi. Ce faisant, pourrait-il envisager d'universaliser la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest en étendant son application aux 25 p. 100 d'agriculteurs qui ne sont pas couverts à l'heure actuelle?

* * *

LES STUPÉFIANTS

LA CONSOMMATION DE COCAÏNE—ON FÉLICITE LE GOUVERNEMENT D'AVOIR LANCÉ SA CAMPAGNE CONTRE L'ABUS DES DROGUES

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, comme parent, je voudrais féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) d'avoir lancé sa campagne contre l'abus des drogues. Les critiques nient que la situation est critique, mais le fait que plus de 200 000 Canadiens s'adonnaient à la cocaïne en 1985 prouve amplement qu'il faut agir contre l'usage excessif des stupéfiants dans notre pays. Le programme auquel le gouvernement affectera 210 millions de dollars sur une période de cinq ans insiste sur l'éducation publique, la recherche et la réadaptation. Il aidera sûrement ceux qui sont déjà toxicomanes et en empêchera d'autres de le devenir.

Trop d'entre nous qui ont le bonheur d'être parents, avec les obligations qui en découlent, reconnaissent qu'ils sont bien mal préparés à faire face à certains défis que pose l'éducation des enfants. Le danger qu'un membre de la famille ne devienne toxicomane ou alcoolique est aujourd'hui, pour les parents, l'un des plus terrifiants à envisager.

C'est pourquoi, monsieur le Président, l'aspect éducation publique du programme sera extrêmement utile aux parents et aux éducateurs pour transmettre le message qu'user de stupéfiants n'est pas «super». Le programme sera également d'un précieux secours pour les familles qui ont peur que leur amour ne soit pas en soi une arme assez forte pour arracher ceux des leurs qui se droguent à ce grave problème dont ils n'ont pas l'expérience et qu'ils ne comprennent pas.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES DE L'OUEST—ON DEMANDE UN PAIEMENT D'APPOINT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ce matin, les premiers ministres réunis à la conférence des premiers ministres de l'Ouest ont publié un communiqué invitant le gouvernement du Canada à annoncer le plus rapidement possible le versement d'un paiement d'appoint substantiel et accru aux agriculteurs de l'Ouest en raison de la baisse des prix et des revenus. Le premier ministre a déclaré hier à la Chambre que nous ne devrions pas recommander exactement ce que demandent les premiers ministres de l'Ouest.

Le premier ministre va-t-il clairement nous annoncer maintenant si son gouvernement va ou non s'engager à verser le paiement d'appoint réclamé par les quatre premiers ministres de l'Ouest lors de leur conférence en Saskatchewan?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue sait que les agriculteurs de l'Ouest ont l'appui du gouvernement. Ils l'ont eu dans le passé et ils l'auront dans le futur. Nous sommes conscients de la contribution du monde agricole au bien-être de notre nation, et j'ai dit à maintes reprises que nous avions bien fait la preuve de notre bonne foi à cet égard. Notre gouvernement comprend les problèmes et les engagements des agriculteurs et il ne les abandonnera pas.

• (1420)

J'ai aussi précisé hier qu'il y avait une dimension internationale très importante au problème, celle de la dévastatrice guerre commerciale à coup de subventions agricoles que se livrent la Communauté européenne et les États-Unis d'Amérique. C'est un problème profondément démoralisant pour les agriculteurs canadiens car ces transactions fortement subventionnées sont en train de priver artificiellement et injustement le Canada d'une partie de ses marchés traditionnels.

Si cette pratique se prolongeait, elle risquerait de porter un coup fatal aux libre-échangistes canadiens dans le domaine de l'agriculture. C'est pourquoi au groupe de Cairns, à l'OCDE et au sommet, nous avons donné une dimension internationale à l'agriculture et au grave et important problème des subventions agricoles dans l'espoir de ramener un peu de bon sens dans ce délire de subventions agricoles. Si nous n'y parvenons pas, l'agriculteur canadien va être injustement pénalisé. Nous devons veiller à ce qu'il ne soit pas obligé de payer ce prix injuste.

L'ORDRE DU JOUR DU SOMMET DE VENISE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le président de l'Italie, M. Fanfani, aurait déclaré au premier ministre que la guerre commerciale dans le domaine des céréales ne figurerait probablement même pas à l'ordre du jour du sommet de Venise en juin. Comment le premier ministre peut-il dire qu'il espère trouver une solution à ce problème auquel sont confrontés nos céréaliculteurs, et qui va en pousser des milliers à la faillite cette année, alors qu'il ne figure même pas à l'ordre du jour du sommet?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Premièrement, monsieur le Président, cette déclaration attribuée au président du Conseil, M. Fanfani, est fausse. Il n'a rien dit de tel.

En fait, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre des Finances et moi-même ainsi que d'autres, sommes revenus hier à plusieurs reprises sur la question en précisant bien que le Canada était déterminé à faire en sorte que le problème de l'agriculture et des subventions agricoles fasse l'objet d'une sérieuse réflexion lors du sommet. Nous l'avons fait à Tokyo et nous recommencerons à Venise. C'est une attitude parfaitement conforme à notre position internationale; autrement dit, nous reconnaissons qu'il y a un aspect intérieur de la question qui peut être réglé, mais que sans une solution internationale, le problème demeurera. C'est pourquoi il est si important que nous soyons vigilants dans les assemblées internationales, et c'est précisément là que le Canada mène le combat au profit des agriculteurs canadiens.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE DE LA SASKATCHEWAN—LA SUBVENTION VERSÉE AUX AGRICULTEURS FRANÇAIS POUR LEUR BLÉ

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le premier ministre de la Saskatchewan, M. Devine, a dit après la conférence de Regina qu'il signalerait au président Mitterrand que l'on garantit un prix d'environ 9 $ ou 10 $ le boisseau aux agriculteurs français pour leur blé, alors que jusqu'à présent le prix garanti aux agriculteurs canadiens n'est que de 2,50 $ le boisseau, et qu'on ne peut donc pas les laisser tomber. Le premier ministre peut-il être un peu plus précis et promettre que les agriculteurs canadiens recevront au moins autant que l'année dernière sur le marché et en versements d'appoint qui seront faits cet automne?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les recettes agricoles ont augmenté dans cette région cette année à cause du paiement d'appoint inouï que le gouvernement a accordé aux agriculteurs de l'Ouest et qui, soit dit en passant, est versé maintenant; 700 millions de dollars de plus iront donc dans les poches des agriculteurs de l'Ouest.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je sais que l'agriculture n'est pas une priorité pour le parti libéral, mais je voudrais que vous écoutiez la réponse parce que c'est important pour les agriculteurs canadiens.

Je suis heureux d'apprendre que le premier ministre Devine continuera à intervenir vigoureusement en faveur des agriculteurs de l'Ouest en parlant au président Mitterand de la différence qui existe au niveau des subventions. Les chiffres que mon collègue mentionne sont une belle preuve de l'ampleur du problème. Le problème, c'est que les subventions accordées par les pays européens, dont le Trésor semble inépuisable comparativement à celui des pays d'Amérique du Nord, créent une situation tout à fait artificielle et que des pays comme le Canada ne peuvent pas suivre. L'argument avancé par le premier ministre Devine concorde donc avec toutes les initiatives que le gouvernement fédéral a prises en disant notamment qu'il faut se débarrasser de ces subventions artificielles car à la longue elles paralysent les agriculteurs canadiens, qui sont équitables dans leurs échanges commerciaux, en les privant de leur part des marchés mondiaux.

• (1425)

L'AIDE AUX AGRICULTEURS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'aimerais également interroger le premier ministre au sujet de la déclaration des premiers ministres provinciaux de l'Ouest. Nous sommes enchantés, je dois le dire, que le premier ministre Devine ait décidé d'aborder la question auprès du président de la France. Mais ce qui nous intéresse surtout, c'est ce que le gouvernement canadien va faire. Le président ne s'est pas engagé lundi à fournir une aide directe aux agriculteurs canadiens de l'Ouest. C'est du gouvernement canadien que cela relève.

Est-ce que dans sa déclaration d'hier le premier ministre voulait dire qu'en raison de la dimension internationale du problème, son gouvernement refuse toute nouvelle aide directe aux agriculteurs de l'Ouest sous forme de paiements d'appoint? Ou plutôt, le premier ministre va-t-il s'engager aujourd'hui à ce qu'au cours de la campagne qui vient, le gouvernement ne laissera pas tomber l'agriculteur canadien et qu'il ne permettra aux Européens ou aux Américains de l'évincer des marchés?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami, qui représente l'Ouest, a appartenu au ministère qui, en 1984-1985, a fourni aux producteurs de céréales et d'oléagineux une aide fédérale de 1,185 milliard. Notre gouvernement a accordé aux mêmes agriculteurs 3,750 milliards. Cela constitue une augmentation de 350 p. 100 pour ce qui est de l'aide à l'agriculture de l'Ouest.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Est-ce que les agriculteurs s'en portent mieux?

M. Mulroney: Voilà l'agriculteur de Terre-Neuve qui se fait entendre.

M. le Président: Le premier ministre.

M. Mulroney: Monsieur le Président, je pense que mes réponses d'hier et celles que j'avais déjà fournies montrent à l'évidence que nous faisons ce que doit faire tout gouvernement national qui a le sens des responsabilités; combattre sur les deux fronts, c'est-à-dire donner aux agriculteurs l'aide intérieure qu'il leur faut—c'est incontestable, et les chiffres font apparaître une augmentation d'environ 350 p. 100 de l'aide fédérale aux agriculteurs de l'Ouest depuis que nous sommes au pouvoir ou à peu près—et deuxièmement un très énergique programme international à l'OCDE, avec le groupe de Cairns, avec les chefs du sommet, pour faire en sorte que la solution qui sera finalement adoptée profite aux agriculteurs canadiens.

Les agriculteurs canadiens connaissent mieux que la plupart des députés à la Chambre des communes et des fonctionnaires la dimension internationale du problème. Ils savent fort bien que le problème des prix internationaux des produits n'est pas né sur le parquet de la Chambre des communes et qu'il appelle une solution internationale. Ils approuvent les initiatives prises par le gouvernement en faveur d'une solution internationale d'un problème qui paralyse leur croissance.

Questions orales

M. Axworthy: Monsieur le Président, je tiens simplement à signaler au premier ministre que dans ses réponses, il a oublié quelques données importantes.

M. Crosbie: La question.

M. Axworthy: Il a oublié qu'en 1984, le prix moyen du grain était de 170 $ la tonne, et non 110 $ comme maintenant. En 1984, 30 p. 100 des agriculteurs canadiens n'étaient pas acculés à la faillite. Voilà ce qui distingue les deux époques.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Je voudrais poser à nouveau la question au premier ministre. Personne ne conteste la nécessité de trouver une solution sur le plan international, mais que fait-on pour amener une solution nationale, et je ne parle pas d'une solution antérieure, mais d'une solution nationale aujourd'hui? Le premier ministre dit-il encore une fois qu'il refuse d'accéder aux demandes des premiers ministres et des agriculteurs de l'Ouest et d'offrir un paiement d'appoint? Annoncera-t-il aujourd'hui qu'il proposera la solution réclamée par les agriculteurs de l'Ouest pour leur permettre de poursuivre l'exploitation de leur entreprise durant la prochaine campagne agricole?

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cette question m'étonne. La réponse à cette question se trouve nettement dans les mesures que nous avons prises ainsi que dans nos réponses aux questions posées hier sur ce point précis, alors que nous avons dit d'une part que nous ne ménageons aucun effort pour venir en aide aux agriculteurs de l'Ouest en ce moment même, et que d'autre part, nous souhaitons vivement collaborer en vue de trouver une solution sur le plan international.

Il y a deux semaines, je m'entretenais avec les principaux représentants des associations agricoles et des agriculteurs dans l'ouest du Canada. Il y a quelques jours, de concert avec la ministre du Commerce extérieur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le vice-premier ministre et le ministre de l'Agriculture, je m'entretenais avec les dirigeants du groupe de Cairns au sujet de la dimension internationale de cette affaire. Vendredi prochain, dans quelques jours, je rencontrerai de nouveau les dirigeants agricoles de l'Ouest ici à Ottawa pour mettre au point notre stratégie nationale en prévision des exposés qui seront présentés au sommet.

Outre l'aide nationale et un programme international complexe que nous jugeons efficace, il y a également un autre ingrédient fondamental qui entre dans cet amalgame. C'est une question d'attitude. Il s'agit de notre désir de venir en aide aux agriculteurs et aux exploitations agricoles familiales.

Pour ce qui est du contraste entre les attitudes, je demande à mon honorable ami de l'ouest du Canada de ne pas oublier ceci. Quand on a demandé au gouvernement de secourir les agriculteurs de l'Ouest, nous avons répondu: «Oui.» Quand une requête analogue avait été faite auparavant, quelqu'un d'autre avait répondu: «Pourquoi devrais-je vendre votre blé?» Telle est la différence.

Des voix: Bravo!

L'ÉNERGIE

DOME PETROLEUM—LE REJET PAR CITICORP DU MARCHÉ AVEC AMOCO CANADA—ON DEMANDE QUE PETRO-CANADA INTERVIENNE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais également poser une question qui concerne les Canadiens de l'Ouest en particulier, mais également tous les Canadiens. Elle porte sur le sort de Dome Petroleum et s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Comme le ministre le sait pertinemment, la société Citicorp est le principal créancier de la société Dome Petroleum. Or, elle vient tout juste d'annoncer qu'elle rejette la prise de contrôle proposée par la société Amoco. Hier, le ministre a refusé de nous préciser si le gouvernement fédéral entend maintenant permettre à la société Petro-Canada de présenter, de concert avec d'autres entreprises, une contre-offre.

Étant donné la gravité de la question pour l'ouest du pays dans l'immédiat et son importance du point de vue des besoins énergétiques de tous les Canadiens en définitive, le ministre va-t-il non seulement permettre à la société Petro-Canada de faire une offre, mais également l'inviter à le faire?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la première partie de la question réfère à une étape de plus dans l'évolution de la situation de la Dome. C'est une étape de plus.

Deuxièmement, pour ce qui est de Petro-Canada, hier, j'ai répondu clairement à cette question.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE INTERVENIR PETRO-CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre sait fort bien qu'on lui a posé la question non pas une fois, mais bien à plusieurs reprises hier. Il a refusé d'y répondre alors, comme il le fait maintenant.

Étant donné que les journaux financiers du Canada ont déjà signalé que Petro-Canada souhaiterait faire une offre, de concert avec certaines autres entreprises, dans l'intérêt du Canada, le ministre va-t-il assumer ses responsabilités envers le pays et demander à la société Petro-Canada d'agir pour le bien du Canada, comme elle était censée le faire?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le gouvernement a fixé les étapes ayant trait à la situation difficile de la Dome, et les points que soulève l'opposition aujourd'hui ont déjà été soulevés il y a deux ou trois mois par des personnes intéressées à la situation. Ce n'est pas parce que le Nouveau parti démocratique découvre que Petro-Canada existe que les choses doivent changer instantanément pour autant. On a répondu à la question hier, et si le chef de l'opposition n'a pas compris le texte, il pourrait le relire.

[*Traduction*]

LA CAPACITÉ D'ACHETER DE PETRO-CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre n'ignore pas qu'il n'a pas répondu hier et qu'il nous donne des réponses évasives aujourd'hui. Je voudrais lui demander ceci.

Un représentant de Petro-Canada a-t-il précisé au ministre que la société a les ressources financières voulues pour faire cette acquisition sans l'aide financière du gouvernement fédéral? Si oui, pourquoi le gouvernement n'assume-t-il pas ses responsabilités en demandant à Petro-Canada de faire une offre?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il n'appartient pas au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de répondre tous les jours à l'imagination ou à des idées qui traversent l'esprit du chef de l'Opposition.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE L'ATLANTIQUE NORD

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune aujourd'hui de M. Ton Frinking, président de l'Assemblée de l'Atlantique Nord.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROCÈS POUR PARJURE INTENTÉ CONTRE UN ANCIEN FONCTIONNAIRE DES ÉTATS-UNIS—ON DEMANDE QUE L'AMBASSADEUR DU CANADA COMPARAISSE DEVANT LE COMITÉ

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. C'est au sujet du procès intenté aux États-Unis contre l'ancien secrétaire général adjoint, Michael Deaver, accusé de parjure.

Nous savons que le gouvernement canadien a donné l'ordre à notre ambassadeur, Allan Gotlieb, de se soustraire à une citation à comparaître pour témoigner au procès de M. Deaver. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures va-t-il au moins demander à M. Gotlieb de comparaître devant le comité des affaires extérieures pour expliquer exactement le rôle que le Canada a joué dans cette regrettable affaire?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, des membres du comité ont soulevé cette question et j'y ai répondu. Il y a une lettre à ce sujet dont le député voudra peut-être prendre connaissance.

Quant à notre décision concernant les États-Unis, si nous renoncions à la protection de la convention de Genève en laissant un diplomate canadien comparaître devant les tribunaux américains, cela nuirait sérieusement à la souveraineté du Canada. En outre, cela nuirait à la position que nous occupons en tant que pays commercial dont les diplomates ont accès à des secrets commerciaux dans le cadre de nos marchés avec le Japon, l'Inde et l'Allemagne. Je pose au député la question suivante. Veut-il également nuire à la souveraineté du Canada vis-à-vis du Japon, de l'Inde et de l'Allemagne? Veut-il que nous renoncions à toutes les protections qui font du Canada un pays souverain?

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je me permets de faire remarquer que cela ne répond pas à ma question.

Le ministre manquerait à ses obligations en n'autorisant pas M. Gotlieb à comparaître devant le comité des affaires extérieures pour expliquer la participation du gouvernement canadien dans cette affaire, compte tenu des faits laissant entrevoir la possibilité d'une complicité de la part du gouvernement canadien, qui semblerait avoir aidé et encouragé M. Deaver à enfreindre la loi américaine. Va-t-il laisser M. Gotlieb comparaître? Dans la négative, pourquoi ce refus? Que cache-t-il?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député a pris soin de dire «laisse entrevoir la possibilité». Il sait que la réalité ne correspond pas à ce qu'il cherche à laisser entendre à la Chambre des communes.

M. Deaver est accusé de parjure. Cette accusation n'a absolument rien à voir avec les activités qu'il a entreprises dans le cadre de ses relations contractuelles avec le Canada. Le député ne peut pas l'ignorer. Tous ceux qui ont suivi cette affaire le savent parfaitement. C'est ce qui ressortait des discussions que nous avons eues avec son collègue, le député de Winnipeg—Fort Garry et d'autres, au comité permanent.

J'ai bien dit que si la loi canadienne avait été enfreinte ou semblait l'avoir été, nous serions évidemment prêts à envisager la comparution de l'ambassadeur devant le comité parlementaire du Canada. Mais ce n'est pas le cas. Le député ne doit pas lancer des allégations trompeuses à la Chambre des communes.

Questions orales

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'ACHAT DE DOME PETROLEUM—LE RÔLE POSSIBLE DE PETRO-CANADA

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources concernant l'affaire Dome. Je vais lui donner la chance de ne pas être un ministre de l'Énergie sur son départ, un canard boiteux . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si Petro-Canada pourrait participer à des enchères pour Dome sur une base commerciale? La réponse est-elle oui ou non?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je m'excuse, mais j'ai été distrait. Le député pourrait-il répéter la première partie de sa question?

Des voix: Oh, oh!

• (1440)

M. Waddell: Il y a un peu de coin-coin de l'autre côté.

Monsieur le Président, ma question est simple, pour qu'il n'y ait pas de malentendus. Petro-Canada pourrait-elle faire une offre pour Dome sur une base commerciale? La réponse est-elle oui ou non?

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, effectivement la question est boiteuse.

[*Traduction*]

Je préfère, parler d'un canard boiteux plutôt que d'un canard mort.

[*Français*]

Pour ce qui est de la position de Petro-Canada, elle est connue de tout le monde dans ce pays. Elle n'est peut-être pas appréciée par le parti socialiste. Elle n'est peut-être pas dans la ligne d'orientation ou d'idéologie du parti socialiste, mais c'est la position de ce gouvernement élu par la majorité des Canadiens. Petro-Canada s'est fait donner par ce gouvernement un mandat d'action commerciale. Et c'est dans ce cadre-là que Petro-Canada se doit d'agir, monsieur le Président. Cela est su et connu mais non apprécié par le parti socialiste.

[*Traduction*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Je le défie d'avoir le courage d'y répondre.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Une majorité de Canadiens veut une solution canadienne à cette question. Elle veut que Petro-Canada agisse. Pourquoi le gouvernement se comporte-t-il comme une bande de poltrons, en s'abstenant d'intervenir et en laissant Amoco conclure son affaire? Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas une offre ou ne s'efforce-t-il pas d'en susciter une?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le parti socialiste a la mémoire courte. C'est par son action qu'aujourd'hui la société Dome est en difficulté. Il devrait au moins se remémorer cet aspect-là.

Deuxièmement, une deuxième preuve de votre mémoire courte, c'est lors de la première série de propositions qui ont été offertes à la société Dome, il y avait une proposition par une société canadienne, la Trans-Canada Pipeline. C'était une solution présentée par un groupe canadien, mais cela ne doit pas forcer pour autant la société Dome de l'accepter. Et ce que le gouvernement a dit depuis le départ et nous ne sortirons pas de cette ligne-là, monsieur le Président, c'est qu'il n'appartient pas au ministère des Finances d'assurer le sauvetage de la Dome.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE REMBOURSEMENT DES PERSONNES QUI ONT PRIS UNE RETRAITE ANTICIPÉE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Comme le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est absent, monsieur le Président, je m'adresse au leader du gouvernement à la Chambre.

Après un an, le gouvernement a enfin décidé de rembourser certains de ceux qui avaient pris une retraite anticipée et qu'il avait sauvagement privés de leurs prestations d'assurance-chômage le 5 janvier 1986. Le 1er avril 1987, le gouvernement a présenté le projet de loi C-50.

Puisqu'ils sont des milliers de retraités à attendre impatiemment le remboursement de leurs prestations, et puisque le gouvernement n'a pas encore abordé l'étude du projet de loi C-50, le ministre pourrait-il envisager de les rembourser en application d'une décision administrative?

C'est en effet par suite d'une décision administrative que le gouvernement les a privés de leurs prestations. Le ministre pourrait bien les rembourser maintenant dans le cadre d'une autre décision administrative. Pourquoi ne s'exécute-t-il pas immédiatement?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, le ministre a eu un entretien avec ses critiques et les a informés qu'il tenait à ce que la Chambre adopte rapidement le projet de loi. Ceux-ci ont acquiescé et il est possible que les trois leaders à la Chambre prennent des dispositions à cette fin.

LE REMBOURSEMENT EN APPLICATION D'UN RÈGLEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, le gouvernement pourrait rembourser immédiatement ces milliers de retraités dans le cadre d'une décision administrative. Comme il les a privés de leurs prestations selon une première décision administrative, en application d'un règlement, il pourrait bien les leur rendre tout aussi bien en application d'un règlement.

En fait, il garde ces retraités en otages pour forcer la Chambre à adopter d'autres dispositions du projet de loi qui sont inacceptables.

Le ministre entend-il rembourser ces gens-là en application d'un règlement, et ce dès aujourd'hui?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Pour autant que je sache, monsieur le Président, le ministre a besoin de l'approbation du Parlement pour rembourser à titre rétroactif ces gens qui ont pris une retraite anticipée, puisqu'il doit puiser cet argent dans la caisse de l'assurance-chômage.

* * *

LES BANQUES

L'INCAPACITÉ DU BRÉSIL DE PAYER LES INTÉRÊTS SUR SA DETTE EXTÉRIEURE—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES CONSOMMATEURS CANADIENS

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Les banques canadiennes pourraient bien accuser des pertes de quelque 446 millions de dollars cette année parce que le Brésil ne verse plus ses paiements au titre des intérêts sur sa dette extérieure.

Bien des analystes craignent qu'elles ne cherchent à récupérer leurs pertes en relevant leurs frais de service et les intérêts sur les prêts aux particuliers.

Le ministre pourrait-il surveiller les taux de ces frais de service pour s'assurer que les consommateurs canadiens ne paient pas la note à la place des débiteurs brésiliens?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, mon collègue peut être assuré que nous veilllons au grain. Mais je lui rappelle qu'à cause de notre politique de décembre, les banques seront soumises à une concurrence plus vive parce que les sociétés de fiducie, les compagnies d'assurance et d'autres établissements financiers se lancent de plus en plus dans le domaine des prêts à la consommation et des prêts commerciaux.

Ces établissements n'ayant pas consenti de prêts à l'étranger, les très fortes pressions qu'ils feront subir aux banques empêcheront l'augmentation des frais de service.

Le gouvernement fédéral n'a pas à réglementer les taux des frais de service bancaires, mais il doit en assurer la divulgation. Je tiens à ce que le député sache que nous n'allons pas seulement suivre de près ce dossier, mais que nous allons nous assurer que les règlements sur la divulgation de ces frais sont strictement respectés.

* * *

L'AGRICULTURE

DEMANDE DE PAIEMENT D'APPOINT POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE 1987-1988

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne aussi la crise qui sévit sur les marchés mondiaux des céréales.

Nous admettons que le sommet de Venise et les entretiens du GATT aideront peut-être à résoudre la crise des céréales ces prochaines années. Cependant, dans l'intervalle, les céréaliers canadiens demandent de l'aide à court terme.

Pourquoi le premier ministre ne veut-il ou ne peut-il pas dire clairement aux céréaliers de tout le Canada si on leur versera des paiements d'appoint pour la campagne agricole 1987-1988?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, les députés d'en face ne font que répéter les questions qu'ils nous ont posées non seulement aujourd'hui, mais depuis un certain temps déjà.

Ils ont soutenu à grand renfort de discours—après nos entretiens avec les dirigeants agricoles—que nous devrions guider les agriculteurs canadiens en leur disant quelles devraient être leurs récoltes cette année 1987.

C'est exactement ce que les agriculteurs ne veulent pas que nous fassions. Il est vraiment humiliant pour eux de laisser entendre—et c'est le genre d'insinuations que nous avons reçues d'en face—qu'ils ne savent pas ni interpréter les indices du marché ni quel système de culture ils doivent adopter en 1987. Rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité.

M. Hovdebo: Nous ne demandons pas les détails des paiements, mais les paiements mêmes, la promesse du gouvernement qu'ils seront versés.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, les premiers ministres de l'Ouest ont demandé 1,6 milliard de dollars, ce qui à l'échelle du Canada représente environ 2,2 milliards de dollars.

Pourquoi le gouvernement ne veut-il même pas s'engager à verser des paiements d'appoint pour la campagne agricole 1987-1988? Il ne nous l'a jamais promis.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ignore pourquoi l'opposition se préoccupe tant de cette question, parce que lorsque nous nous entretenons avec les agriculteurs canadiens ce n'est pas une priorité absolue dans leur esprit.

Nous assistons aujourd'hui et depuis ces dernières semaines à une tentative visant à nous obliger à nous engager pour la prochaine campagne agricole, alors que l'actuelle n'est pas terminée et ne le sera pas avant la fin de juillet.

Nous nous sommes entretenus le 5 mars avec les dirigeants agricoles. Le premier ministre a annoncé que nous les rencontrerions à nouveau vendredi prochain. J'ai discuté avec eux lors de la réunion du groupe de Cairns et ils m'ont dit très clairement qu'ils voulaient disposer d'un peu plus de temps pour s'entretenir entre eux de la question et tenir une série de réunions . . .

Des voix: Règlement!

Questions orales

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT N'ÉTUDIE PAS LE PROJET DE LOI VISANT À REMBOURSER LES TRAVAILLEURS ÂGÉS PLUTÔT QUE DE DISCUTER DE LA PEINE DE MORT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ma question s'adresse au vice-premier ministre ou au premier ministre.

On sait que le record de ce gouvernement à l'endroit des personnes âgées est très négatif. On se rappelle la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse, l'assurance-chômage, le programme Horizons Nouveaux, la discrimination à l'endroit des célibataires, séparés ou divorcés.

Des voix: Oh! Oh!

M. Malépart: Cela fait mal, monsieur le Président, cela les réveille un peu ces bleus-là!

Ma question, monsieur le Président, s'il y a quelqu'un qui est capable de me répondre, si le premier ministre a le courage de se lever et de défendre les intérêts des personnes âgées, est la suivante: Cela fait un an et quatre mois aujourd'hui que les personnes âgées demandent de rétablir la justice à l'endroit des travailleurs âgés; cela fait plus de huit semaines que ce gouvernement a déposé en première lecture le projet de loi visant à rembourser les travailleurs âgés, est-ce que le premier ministre peut nous dire pour quelle raison il n'a pas demandé à son gouvernement d'amener cette discussion-là il y a huit semaines, plutôt que de discuter de la peine de mort? Pourquoi pas le projet de loi visant à rembourser les travailleurs âgés plutôt que la discussion sur la peine de mort?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, je viens de répondre clairement que le ministre a déjà eu des consultations avec ses collègues, et je pense qu'après ces discussions nous pouvons voir les choses avancer avec maintenant la collaboration des chefs de tous les partis de la Chambre.

LE PROJET DE LOI C-50—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Le ministre n'a rien compris à l'exception de répéter comme un perroquet ce que le ministre lui a dit. Ce qu'on veut savoir, c'est ceci. Cela fait huit semaines que le gouvernement a admis qu'il a eu tort, qu'il y a eu erreur, qu'il y a eu de l'injustice envers les travailleurs âgés. Vous êtes 210, et vous n'êtes pas assez nombreux pour décider quels sont les projets de loi! Ce qu'on veut savoir et ce que le vice-premier ministre devrait nous dire, c'est: Est-il prêt à amener en deuxième lecture, dès demain ou lundi au plus tard, le projet de loi C-50, à le faire adopter, à le scinder en deux, permettant ainsi de faire adopter immédiatement le remboursement? Oui ou non?

● (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Je suis tout à fait disposé à proposer le projet de loi, monsieur le Président. Nous espérons également pouvoir compter sur la collaboration de l'opposition. Si elle est d'accord pour l'adopter en un jour, je suis sûr qu'on pourra prendre les dispositions voulues à cette fin.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le vice-premier ministre a répondu à la question. La parole est au député de Thunder Bay—Atikokan.

* * *

VIA RAIL

L'ACHAT DE NOUVEAUX WAGONS DE VOYAGEURS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Ne convient-il pas que quand son gouvernement a demandé à Bombardier et à la Société de développement du transport urbain de s'associer pour vendre à VIA de nouveaux wagons de voyageurs, il a pris un engagement à la fois envers les sociétés et les travailleurs? Étant donné cette promesse et le fait que les nouveaux wagons seront amortis en sept ans, serait-il disposé à retourner au Cabinet et à se battre vraiment pour obtenir les fonds nécessaires afin d'acheter ce nouvel équipement pour VIA? Le ministre est-il prêt à le faire?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, aucune promesse d'achat n'a été faite à ce consortium à moins que le prix et les modalités du contrat ne nous paraissent satisfaisants. Malheureusement, ce n'était pas le cas.

Le gouvernement a examiné attentivement les solutions possibles pour venir en aide à VIA Rail en fonction de toutes les mesures que le gouvernement doit prendre pour tous les secteurs et tous les services de notre pays, dans le domaine des transports ou autres. Le plus que nous puissions faire pour VIA Rail au cours des cinq prochaines années, je pense, c'est lui fournir 2,5 milliards de dollars, et puisque cette somme ne lui permettra pas d'acheter ces wagons de voyageurs au prix demandé, je crains que la société ne doive remettre ce projet à plus tard.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENCONTRER LES TRAVAILLEURS DE CANCAR

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, le ministre sera à Thunder Bay vendredi pour la cérémonie d'ouverture de la Semaine nationale des transports. Les travailleurs de CanCar ont demandé à le rencontrer pour lui parler de l'incidence que cette décision aura sur leur situation économique.

Le ministre des Transports est-il prêt à les rencontrer ou va-t-il les traiter avec froideur comme il l'a fait pour le député provincial conservateur qui représente cette région, en refusant de s'entretenir avec eux?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, à ma connaissance, je n'ai jamais traité quiconque avec froideur. Je prête toujours une épaule accueillante à quiconque veut venir y pleurer.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je m'en suis toujours douté, John.

M. Axworthy: Rappelez-vous ce qui est arrivé à Gary Hart.

M. Crosbie: Cette question relève bien entendu du projet de loi proposé par mon collègue le ministre de la Justice.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

LES CRIMINELS DE GUERRE

LA MODIFICATION DU CODE CRIMINEL

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je n'abuserai pas de la bonté du ministre des Transports. En l'absence du ministre de la Justice, je vais adresser ma question au premier ministre.

En décembre dernier, le gouvernement a reçu le rapport de la Commission Deschênes traitant des criminels de guerre au Canada. Le gouvernement a dit qu'il accepterait la recommandation de modifier le Code criminel de façon que les criminels de guerre découverts au Canada puissent y être poursuivis.

Récemment, la communauté ukrainienne a fait écho à de nombreux autres groupes qui veulent que ce projet de loi soit présenté aussi tôt que possible parce que le temps presse, non seulement pour les éventuels accusés mais aussi pour les témoins.

Pourquoi tarde-t-on, monsieur le Président? Présentera-t-on bientôt ce projet de loi? En tout cas, le gouvernement s'engagera-t-il à l'introduire d'ici la fin de juin?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Je remplace le ministre de la Justice aujourd'hui et je suis fier de dire que c'est le premier ministre et moi-même, quand j'étais ministre de la Justice, qui avons pris l'initiative de nommer la Commission Deschênes. On n'a rien fait pendant 40 ans et pendant presque toutes ces années, il y avait un autre gouvernement que je ne nommerai pas, par délicatesse.

Nous avons nommé la Commission Deschênes et le ministre de la Justice voit actuellement à ce que ses recommandations soient appliquées dans la mesure du possible. Je lui ferai part de l'inquiétude du député au sujet de la question qu'il mentionne. Le député peut être assuré que l'on s'occupe très activement du rapport Deschênes et que l'on continuera à le faire.

LE RAPPORT RODAL—ON DEMANDE LA PUBLICATION

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je serais prêt à féliciter le gouvernement s'il avait pris des mesures concrètes.

La Commission Deschênes recommandait, entre autres, qu'on assure la plus large diffusion possible au rapport Rodal qui traite de la façon dont les criminels de guerre sont arrivés au Canada, mais le gouvernement n'a rien fait depuis qu'il l'a reçu en décembre.

Quand ce rapport sera-t-il rendu public? Le gouvernement s'engagera-t-il à le publier comme la Commission Deschênes l'a recommandé? A quoi sert la Commission si aucune de ses recommandations ne doit être mise en oeuvre?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pense que le ministre de la Justice s'assure qu'on franchit très prudemment chaque étape du processus pour éviter toute injustice à l'égard des personnes concernées.

Je lui ferai part de l'inquiétude du député au sujet de la diffusion de ce rapport et je suis certain que le ministre lui répondra quand il reviendra à la Chambre. Il rencontre aujourd'hui les ministres de la Justice du pays, monsieur le Président, autrement il serait à la Chambre parce qu'il adore chaque moment qu'il y passe.

* * *

LA TÉLÉVISION

ON DEMANDE DES ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION STÉRÉOPHONIQUES

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Communications. De nos jours, les consommateurs canadiens achètent deux fois plus de téléviseurs stéréophoniques que monophoniques. A mesure que le nombre de ces appareils augmente, les Canadiens réclament des émissions de télévision qui mettent à profit ces innovations technologiques.

La ministre va-t-elle exhorter le CRTC et nos télédiffuseurs à donner aux Canadiens accès à ce nouveau genre d'émissions, ou allons-nous demeurer à l'âge de pierre?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, le Canada s'est toujours enorgueilli de posséder une télédiffusion à la fine pointe de la technologie, et il continuera sûrement de le faire. En fait, les télédiffuseurs vont constater que pour rester concurrentiels, ils devront demeurer à la fine pointe de la technologie et offrir, notamment, des émissions stéréophoniques.

Je signale au député que des discussions sont actuellement en cours entre le CRTC et le secteur de la télédiffusion, en vue de s'assurer que les Canadiens continuent à jouir du meilleur service qui soit.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LES MESURES GOUVERNEMENTALES RELATIVES AU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE—L'INHALATION DE VAPEURS DE COLLE—LA VENTE DE SOLVANTS AUX MINEURS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Sait-il qu'à Winnipeg, un règlement municipal portant sur l'intoxication aux solvants, et en particulier l'inhalation de vapeurs de colle, a permis de réduire ce phénomène dans notre ville? Or, ce règlement a été rejeté par les tribunaux qui ont déclaré que cette question était de compétence fédérale.

Le premier ministre est-il disposé à présenter un projet de loi réglementant la vente de solvants aux mineurs dans le cadre de son programme national de lutte contre la toxicomanie?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à la mise en oeuvre de notre programme de lutte contre la toxicomanie et de constater dans les journaux de ce matin que certains jeunes, du moins à Montréal, félicitent le gouvernement fédéral pour ses efforts et y souscrivent.

• (1500)

Mon collègue a posé une question précise au sujet de la réglementation des solvants. Je serais heureux de la soumettre à mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et peut-être également au ministre de la Consommation et des Corporations.

ON DEMANDE UNE MESURE LÉGISLATIVE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, il n'est tout simplement pas suffisant de répondre que la question sera portée à l'attention d'un autre ministre. Puisque le premier ministre a fait de la toxicomanie une question prioritaire, ne pourrait-il pas l'aborder de front?

A Winnipeg, nous disposions d'une mesure législative qui permettait de lutter efficacement contre l'intoxication aux solvants, mais la question relève maintenant du fédéral. Le premier ministre est-il disposé à prendre des initiatives législatives en vue de limiter les dommages de l'intoxication aux solvants chez les jeunes, qui attaque le système neurologique et le cerveau et cause même la mort?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, lorsque j'ai pris la parole l'automne dernier à Vancouver pour dire que, selon moi, le problème de la toxicomanie avait atteint des proportions épidémiques, certains esprits bien pensants du pays ont jugé que je voulais faire de l'effet et que j'exagérais et ils l'ont dit à qui voulait bien l'entendre. Selon l'avis du gouvernement actuel et de notre parti, l'ampleur du phénomène . . .

Mme Copps: Selon Ronnie.

M. Mulroney: Est-ce que la députée de Hamilton-Est intervient de son siège?

Nous étions d'avis que l'ampleur du phénomène de la toxicomanie justifiait la mise en place d'un programme national d'ensemble et nous avons agi en conséquence.

Mon collègue soulève une autre question dont nous prenons certainement bonne note et que je discuterai avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être mais, fondamentalement, nos initiatives visent le véritable . . .

M. Marchi: A vos ordres, Monsieur le président.

M. Mulroney: Monsieur le Président, les libéraux ne prennent pas au sérieux le problème de la toxicomanie. C'est bien leur genre. Le sort des Canadiens ordinaires ne les intéresse pas. Lorsqu'un problème déchire des familles, je puis vous garantir que nous nous y intéressons.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES MUSÉES NATIONAUX DU CANADA

LES MUSÉES AUTONOMES—ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A DONNÉ DES DIRECTIVES FERMES AYANT TRAIT À L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Communications. Le gouvernement a annoncé récemment le démantèlement de la Corporation canadienne des Musées nationaux sous prétexte de problèmes administratifs. Parmi ces problèmes, le non-respect de la Loi sur les langues officielles figure en tête de liste selon le Commissaire aux langues officielles. J'ai en main un rapport assez volumineux contenant 30 recommandations, à savoir comment mettre en oeuvre une politique des langues officielles aux Musées nationaux. Puisque la ministre dit vouloir régler ces problèmes, peut-elle confirmer qu'elle va donner ou qu'elle a donné des directives fermes aux nouveaux musées autonomes, à savoir qu'ils doivent suivre la loi, qu'ils doivent mettre en oeuvre un programme de la Loi sur les langues officielles?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'apprécie la question de l'honorable député et ma réponse est oui.

ON DEMANDE SI CHAQUE DIRECTEUR DE MUSÉE SERA TENU RESPONSABLE DE PRÉSENTER ET D'APPLIQUER UN PROGRAMME

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Comme chaque musée sera maintenant autonome et indépendant, la ministre peut-elle dire si chaque directeur de musée sera tenu responsable de présenter et d'appliquer un plan, et cela dans les plus brefs délais possibles, afin que le public puisse recevoir de ces musées un service dans la langue de son choix, afin que les gens qui travaillent dans les musées puissent le faire dans la langue de leur choix, et afin qu'on puisse assurer dans les Musées nationaux une représentation équitable des deux langues officielles?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, pendant la période de transition, M. Edwards, le nouveau secrétaire général, continuera le travail de son prédécesseur. Mais, à l'avenir, quand le projet de loi sera en place, la responsabilité incombera au directeur de chaque musée.

* * *

[*Traduction*]

LES RÉFUGIÉS

LE CAS DE FRANCESCO PIPERNO, RECONNU COUPABLE DE TERRORISME PAR UN TRIBUNAL ITALIEN

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Immigration. Le jeudi 21 mai 1987, le député d'Etobicoke-Nord a posé une question au sujet de Francesco Piperno qui a été condamné à 10 ans de prison pour avoir contribué à mettre sur pied un groupe armé responsable de l'assassinat de l'ancien premier ministre italien Aldo Moro. Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'on ne permettra en aucun cas à M. Piperno, un homme reconnu coupable de terrorisme, de rester au Canada aux termes des conditions énoncées dans la note de service du ministère de l'Immigration du 14 avril 1987 concernant les candidats inadmissibles à cause de leur casier judiciaire?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, on a refusé à M. Piperno l'admission au Canada en juin 1982. Il a revendiqué le statut de réfugié, et sa demande a été rejetée en décembre 1983. Depuis, M. Piperno a bien sûr utilisé tous les recours judiciaires à sa disposition pour faire renverser notre décision. La Commission d'appel de l'immigration est présentement saisie de son dossier, et il est donc inopportun d'en discuter. Cela est bien sûr symptomatique du système encombré, lourd et complexe dont nous avons hérité du gouvernement précédent.

M. Kindy: Une question supplémentaire, monsieur le Président.

M. le Président: La dernière question viendra du député de Windsor—Walkerville. Une question seulement, s'il vous plaît, car nous sommes déjà en retard.

* * *

LES CORPORATIONS

LES ACTIVITÉS D'UN ORGANISME DE WINDSOR SE FAISANT PASSER POUR L'OMBUDSMAN DU MINISTRE DU REVENU NATIONAL

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, si on peut appeler le ministre de la Consommation et des Corporations qui est derrière le rideau, c'est à lui que ma question s'adresse. Un organisme en activité à Windsor se fait passer pour l'ombudsman du ministre du Revenu national. Cet organisme utilise frauduleusement du papier à en-tête du ministère du Revenu national, émet des communiqués qu'il prétend autorisés par le cabinet du ministre du Revenu national et pratique d'autres activités frauduleuses prétendument au nom de ce ministre. Pourquoi le gouvernement tolère-t-il cet état de choses depuis deux ans et demi sans rien y faire?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, c'est la première fois que j'entends parler de cette affaire. Si le député veut bien me mettre au courant, je vais vérifier.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DROIT DE PAROLE POUR POSER UNE QUESTION SUPPLÉMENTAIRE

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me suis levé pour poser une question supplémentaire et vous avez accordé la parole au député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) qui n'était pas debout à son fauteuil mais derrière le rideau. Je n'aime guère cette façon de faire.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La présidence reconnaît que le député voulait poser une question supplémentaire. Cependant, la présidence a aussi vu que d'autres députés demandaient la parole, en l'occurrence des députés ministériels qui espéraient poser leur question et comme je l'ai fait savoir à la Chambre, nous excédions déjà le temps imparti.

En vertu des dispositions prises entre nous et de la coopération qui existent entre les partis et la présidence, c'était au tour du député de Windsor—Walkerville de poser une question, ce qu'il a fait, je le souligne, immédiatement après que la parole lui a été accordée. Je vous fais également remarquer que le député de Windsor—Walkerville, comme la présidence le lui demandait, s'est limité à une seule question au lieu des deux questions habituelles. Quant à la remarque du député, je regrette de n'avoir pas pu lui donner satisfaction au cours de cette période des questions mais je m'efforcerai de remédier à cet incident la prochaine fois.

LA DÉSIGNATION INCORRECTE DES PARTIS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je vous demande s'il convient ou non de la part d'un ministre d'appeler autrement que par son titre le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Je remarque qu'il est de plus en plus courant, surtout chez les ministres, de ne pas désigner comme il se doit leurs collègues.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je tiens à répondre au député de Beaches (M. Young) selon lequel les néo-démocrates trouvent offensant qu'on qualifie quelqu'un de «socialiste». Je tiens à dire que nous ne savions pas que c'était le cas. Je vais certes répandre la nouvelle.

• (1510)

M. Young: Monsieur le Président, je suis persuadé qu'une fois que les députés auront eu l'occasion de lire le compte rendu, ils s'apercevront que je n'ai jamais affirmé cela. J'ai demandé au Président s'il convenait de donner aux partis politiques à la Chambre des titres autres que le leur, un point c'est tout.

Mme Jewett: Les conservateurs de Neandertal.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le député de Beaches (M. Young) n'a pas précisé le terme dont il parlait, mais j'ai bien entendu le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) qualifier le député d'Oshawa (M. Broadbent) de chef de l'opposition. Il brûle peut-être les étapes, mais pour ma part, je n'ai rien contre.

M. le Président: La présidence est heureuse de constater que la plainte soulevée par le député de Beaches (M. Young) concerne la politesse dans cette enceinte. Parfois, des députés cherchant à attirer l'attention de certains de leurs collègues utilisent des qualificatifs moins flatteurs en parlant de leurs partis respectifs. Cependant, la question que le député de Beaches soulève est quand même légitime. On s'attend à cette civilité de la part des députés, car elle permet de maintenir l'ordre. Je demande donc à tous les députés de se rappeler, lorsqu'ils parlent directement d'un chef de parti, qu'il est probablement davantage courtois de donner le titre exact de son parti. J'invite également les députés de l'opposition à faire preuve de la même courtoisie lorsqu'ils parlent du parti ministériel.

M. Crosbie: Ne nous qualifiez pas de conservateurs, mais bien de progressistes conservateurs.

M. le Président: Maintenant que cette mise au point est faite, je pense que nous pouvons passer à une autre question.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA CONTRADICTION APPARENTE ENTRE DEUX RÉPONSES

M. le Président: Le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) veut soulever brièvement la question de privilège.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je crois avoir matière à soulever la question de privilège, ainsi que je vous en ai informé de même que le ministre concerné.

Pour les députés, surtout ceux de l'opposition mais, également, ceux de l'arrière-ban ministériel, il importe que l'information que nous obtenons à la Chambre ou en comité reflète fidèlement les décisions gouvernementales et les motifs qui les ont inspirées. Quand un ministre donne le même jour à un député deux versions ou interprétations différentes, il se peut qu'il empêche ce député de remplir convenablement ses fonctions; dans le cas présent, il porte peut-être atteinte à mes privilèges.

Je vais vous citer deux courts extraits des délibérations du comité permanent des transports et de celles de la Chambre jeudi dernier. Ces propos sont à la source du problème. Voici d'abord ceux qui émanent du comité. Pour les situer dans leur contexte, je donnerai lecture en premier lieu de la question que j'ai posée au ministre:

> Avez-vous la moindre idée si—et dans quelle mesure—la hausse du prix à l'unité est attribuable à des modifications dans la conception des wagons après que VIA eut présenté son devis au consortium?
>
> M. CROSBIE: Non, je l'ignore. Je ne possède pas ce renseignement. On a prétendu que la surcharge découlait de la création de Trans Consortium. On aurait pu économiser s'il y avait eu un appel d'offres et que les deux soumissionnaires s'étaient fait concurrence. Il est possible qu'on ait haussé le coût, mais je n'ai pas de chiffres à l'appui.
>
> M. ANGUS: Votre ministère n'a pas analysé la soumission et l'entente négociée en rapport avec, puisque vous avez dit vous même que nous n'allions pas le faire parce que nous ne pouvions pas nous le permettre. Le prix était plus élevé que prévu.
>
> M. CROSBIE: Bien, d'après ce que je comprends, le prix proposé par wagon était trop élevé et il a été réduit de beaucoup à la suite d'une série de discussions et de négociations. Le consortium a donc réduit son prix par wagon de plusieurs centaines de milliers de dollars par rapport à sa proposition originale. Mais le prix dépassait encore de beaucoup les trois millions de dollars par wagon.
>
> M. ANGUS: Une dernière question. Monsieur le ministre, diriez-vous donc en conclusion que le prix par wagon était réaliste, abstraction faite de la disponibilité de crédits, et que le gouvernement et VIA n'étaient pas en train de se faire avoir par le consortium Trans, faute de concurrents?

Voici la partie cruciale de la réponse du ministre:

> M. CROSBIE: Je ne crois pas que le consortium Trans tentait d'avoir qui que ce soit. Bien entendu, lorsque des soumissionnaires sont en concurrence, ils font tout pour réduire le prix au minimum. En invitant deux sociétés à travailler ensemble et à présenter une soumission commune, il est probable qu'on débouche sur des coûts plus élevés, mais je ne crois pas que ces sociétés tentaient de rouler qui que ce soit.

Plus tard ce jour-là, à la Chambre, en réponse à ma question, le ministre a déclaré:

> L'honorable parlementaire devrait demander aux sociétés qu'il a mentionnées si elles ont tenu compte de ce problème lorsqu'elles ont présenté leur prix pour faire ce travail. Les voitures revenaient à des centaines de milliers de dollars de plus que ce qui avait été initialement prévu.
>
> L'honorable parlementaire devrait leur demander pourquoi elles n'ont pas affûté leurs crayons et étudié un devis que nous aurions pu trouver supportable, au lieu d'un qui dépassait de 100 millions le montant initialement envisagé.

Le problème, c'est que parce que le ministre m'a donné deux réponses différentes, je ne suis pas en mesure de faire connaître exactement à mes électeurs, des gens dont l'emploi dépend de ce contrat, la véritable raison pour laquelle on a pris cette décision. Est-ce à cause du système financier de la compagnie, ou est-ce à cause d'une décision du gouvernement?

Je vous demanderais, Votre Honneur, de bien vouloir examiner les deux réponses au long. Je signale que la réponse donnée à la Chambre figure à la page 6294 du hansard. Je n'ai pas le compte rendu final des délibérations du comité permanent des transports. Je n'ai que la transcription non éditée que l'on m'a remise tout de suite après la séance. Je vous demanderais de les examiner pour voir si l'on n'a pas violé les droits d'un député étant donné la divergence entre les réponses qu'on a données.

Je ne reproche pas au ministre ou à n'importe quel autre de dire que le gouvernement ne fait pas telle chose pour telle ou telle raison. Toutefois, quand on nous donne deux séries différentes de raisons, je trouve important de savoir si c'est là une façon acceptable de répondre à la Chambre et au comité. Je vous demande en toute déférence d'examiner la question, et je suis impatient de connaître votre décision.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis tout à fait persuadé que si vous pouvez trouver dans l'exposé du député un motif valable pour soulever la question de privilège, vous n'éprouveriez aucune difficulté à passer par le chas d'une aiguille. En premier lieu, vous devez examiner tant . . .

M. le Président: J'espère que le député ne prend pas le Président pour un chameau.

M. Crosbie: Pas du tout. Monsieur le Président, vous devriez examiner les questions dans les deux cas. En posant sa question à la Chambre, le député a cherché à blâmer le gouvernement pour la perte d'emplois éventuelle des travailleurs de l'UTDC à Thunder Bay, parce que le gouvernement n'achète pas les wagons de leur employeur. Je signalais simplement que l'employeur doit certes assumer une part de responsabilité à cet égard. On ne peut espérer que le gouvernement prenne des décisions uniquement en fonction des occasions d'emploi que ces décisions pourraient susciter.

Au cours des cinq prochaines années, grâce à 2,5 milliards de dollars de fonds publics, nous allons fournir à VIA Rail entre 8 000 et 10 000 emplois. Je ne sais plus exactement. Quoi qu'il en soit, nous allons fournir des milliers d'autres emplois dans le secteur des approvisionnements et des services. Il nous a suffi de décider où les fonds disponibles pouvaient le plus efficacement être dépensés. Il fallait décider si nous pouvions nous permettre d'acheter 130 de ces nouveaux wagons pour un total de plus de trois millions de dollars. Nous en sommes venus à la conclusion que nous ne le pouvions pas. Nous offrirons d'excellentes possibilités d'emploi par la remise en état de 200 wagons d'un modèle moins récent. Si ma mémoire est fidèle, nous parlons d'environ 8 000 années-personnes.

• (1520)

Aucune de mes déclarations ne contenait d'inexactitudes. Je pense que les deux entreprises mentionnées par le député agissaient de bonne foi. Cependant, le prix proposé et les autres conditions ne nous permettaient pas de procéder à l'acquisition.

Je vais m'entretenir avec certains des électeurs du député lors de mon passage à Thunder Bay vendredi. J'aurais vraiment préféré me présenter devant eux après avoir pu leur permettre d'obtenir le marché mais j'espère qu'ils en obtiendront d'autres. Nous ferons tout ce que nous pouvons pour les aider.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je crois que le député a bien fait ressortir le fait qu'il s'agit davantage d'un sujet de discussion que d'une question de privilège. Le député a fait état d'un problème qui touche sa collectivité. C'est là notre rôle à tous en tant que représentants mais à mon avis, il n'y a, à première vue, aucune violation de privilège. Rien ne prouve que l'on ait nui au député dans l'exercice de ses devoirs. Je crois que le député a éclairci la situation. En terminant, je déclare qu'aucune question de privilège n'a été présentée à la Chambre.

M. le Président: J'aimerais que le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) nous dise s'il juge que la situation a été suffisamment éclaircie pour qu'il puisse s'acquitter de ses obligations devant ses électeurs.

M. Angus: Monsieur le Président, pour ce qui est de la façon de procéder, je me vois contraint de répondre non. De toute évidence, les renseignements donnés par le ministre réflètent avec exactitude ses sentiments et sa démarche. Mais sur le plan général, il y a peut-être lieu d'examiner la question. C'est peut-être là une chose qui, en soi, peut être renvoyée au comité des élections, des privilèges et de la procédure, pour qu'il examine les responsabilités des députés en matière de transmission de renseignements, face au gouvernement. Je m'inclinerai devant la décision que vous prendrez tout de suite ou ultérieurement.

M. le Président: Les députés doivent savoir que, chaque fois que je l'estime nécessaire, je prends l'affaire en délibéré. Mais dans le cas présent, je pense pouvoir trancher immédiatement.

Le député de Thunder Bay—Atikokan soulève une question d'une très grande importance, non seulement au plan national mais à celui, plus particulier, de sa circonscription. Comme le secrétaire parlementaire l'a signalé, c'est une chose qui est très respectée ici et sur laquelle on compte.

Il apparaît au Président que la difficulté vient de ce que les observations faites par le ministre au comité ont pu être interprétées comme s'écartant dans une certaine mesure de ce qu'il a dit à la Chambre lorsqu'il a traité du même sujet.

La difficulté qui se pose à la présidence, bien sûr, c'est qu'à strictement parler elle n'a pas à chercher à savoir ce qui se passe aux comités. J'ai voulu prendre bien soin de ne pas violer cette règle. Il n'est jamais très sage en cet endroit de parler sur le mode hypothétique, mais si la présidence estimait qu'il y eût tentative délibérée de créer telle impression au comité et telle autre impression à la Chambre, nous risquerions tous de nous trouver dans un cas délicat en voulant traiter de la question. Mais je ne vois rien dans ce que le député de Thunder Bay—Atikokan a dit qui incline à penser que le ministre ait cherché délibérément à le faire. J'ai écouté attentivement ce que le ministre a dit ici. Je pense effectivement qu'il y a divergence d'opinions entre ce qui s'est dit en un endroit par rapport à ce

qui s'est dit ici, mais je ne pense pas qu'il y ait eu là une tentative délibérée d'induire en erreur.

En rendant cette décision, je suis tout à fait disposé à donner au député de Thunder Bay—Atikokan l'assurance que je suis constamment en train de saisir officieusement le président du comité compétent des situations plus difficiles, afin que le comité, qui se penche constamment sur les questions de règlement, soit mis au courant.

J'espère que cette réponse donne satisfaction au député. Je tiens à lui dire encore que chaque député à la Chambre comprend l'importance de la question, non seulement à l'échelle nationale, comme je l'ai dit, mais plus spécialement pour la circonscription du député, et que dans ses préoccupations, il se mérite le respect de tous. Je tiens à remercier le ministre d'être resté quelques minutes pour aider la présidence à régler cette question.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions n[os] 332-2439, 332-2440 et 332-2449 à 332-2451 inclusivement.

[*Traduction*]

LES VOLS À BASSE ALTITUDE À LA BASE DES FORCES ARMÉES DE GOOSE BAY

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition émanant de plusieurs habitants de la ville de Toronto qui font remarquer que l'entraînement à basse altitude des pilotes des pays membres de l'OTAN à la base des Forces canadiennes de Goose Bay, au Labrador, perturbe le mode de vie d'un grand nombre d'autochtones dans cette région et constitue également une initiative guerrière de nature provocatrice et agressive qui met en danger la paix du monde.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de faire en sorte que le premier ministre (M. Mulroney) mette fin à tout entraînement à basse altitude à la base des Forces canadiennes de Goose Bay et interrompte les négociations avec l'OTAN en vue d'établir une base plus importante à cet endroit, et, comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

LE DROIT DE COMPARUTION DEVANT UNE COMMISSION DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai également une pétition signée par environ 200 habitants de Toronto et de plusieurs autres villes qui font remarquer que bien des gens sont obligés dans ces temps troublés d'échapper à la persécution en se réfugiant au Canada, que le Canada a eu jusqu'ici un système et des normes de détermination du statut de réfugié assez bons, que le comité permanent du Parlement en a proposé un meilleur permettant de résoudre les problèmes créés par l'affluence des réfugiés, et il est très largement appuyé par les principaux organismes de notre pays. Par conséquent, ils demandent que le gouvernement et le Parlement adoptent une loi qui mette en application le principe d'audiences équitables et rapides pour les demandeurs de statut devant une commission du statut de réfugié qui soit indépendante de la Commission de l'immigration, qu'ils assurent l'accès universel à ces audiences pour tous les demandeurs de statut au Canada, et la possibilité d'arriver au Canada pour faire cette demande et, comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Gus Mitges (Grey—Simcoe): Monsieur le Président, c'est vraiment un grand plaisir pour moi de présenter une pétition signée par 306 habitants de Grande Prairie en Alberta qui demandent que le gouvernement du Canada appuie ma motion M-37 visant à constitutionnaliser le droit des enfants à naître et à le protéger en vertu de la Charte des droits et des libertés.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je présente avec plaisir une pétition au nom d'un certain nombre d'électeurs de la Colombie-Britannique, qui exhortent le Parlement à voter en faveur de la motion M-37 tendant à faire protéger les enfants à naître par la Charte des droits.

LES MODIFICATIONS RELATIVES AUX TÉMOIGNAGES NON CORROBORÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai également le privilège de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de personnes de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui s'inquiètent à propos de certains changements proposés au Code criminel en ce qui a trait aux jeunes.

En conséquence, ils prient humblement le Parlement de modifier le Code criminel de façon à permettre que la disposition relative aux témoignages non corroborés, prévue à l'article 246.4 du Code criminel, s'applique à tous les délits d'agression sexuelle et non pas uniquement aux délits prévus à l'heure actuelle à ce même article.

• (1530)

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer aujourd'hui à la Chambre une pétition de personnes de différentes parties de ma circonscription qui appuient la motion M-37, celle qui vise à étendre aux enfants qui ne sont pas encore nés la protection de la Charte des droits.

[*Français*]

Ce qui est très rare pour moi, je viens de recevoir, en langue française, de la Saskatchewan, une pétition qui demande humblement que le Parlement du Canada appuie la motion M-37 afin de permettre aux bébés non encore nés d'être protégés par la Charte canadienne des droits et libertés.

Cette pétition est signée par des personnes de la Saskatchewan, à savoir de Ferland, Gravelbourg, Regina, McCord, Kincaid, Saskatoon et de deux ou trois autres villes et villages.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications) demande à présenter le projet de loi C-60, tendant à modifier la Loi sur le droit d'auteur et apportant des modifications connexes et corrélatives.

Le président suppléant (M. Paproski): La ministre est-elle autorisée à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions numéros 94 et 113.

[*Texte*]

LES INCURSIONS D'AVIONS MILITAIRES SOVIÉTIQUES DANS LA RÉGION DE LA MER DE BEAUFORT

Question nº 94—**M. Nickerson:**

Depuis le 1er décembre 1986, des avions militaires soviétiques ont-ils fait des incursions dans la région de la mer de Beaufort et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) quand, *c*) de quels genres d'avions s'agissait-il?

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): En général, les TU85 BEAR H, qui peuvent servir de plate-forme de lancement pour les missiles de croisière, effectuent des vols d'entraînement au-dessus de l'Atlantique Nord et de la mer de Beaufort, ainsi qu'au large de la côte nord de l'Alaska. Ces appareils, sauf ci-dessous, volent toujours au-dessus des eaux internationales.

Il a cependant été confirmé que les Soviétiques avaient fait une incursion dans la région de la mer de Beaufort le 17 février 1987. Les bombardiers à grand rayon d'action BEAR H, dont il s'agissait, avaient été interceptés et identifiés par des appareils du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD).

LE MDN—L'EMBAUCHE DE PROFESSEURS

Question nº 113—**M. Manly:**

Questions au Feuilleton

Au cours de chacune des cinq dernières années, le ministère de la Défense nationale a-t-il embauché des professeurs et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) de quelles provinces?

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):

Professeurs d'université embauchés dans les collèges militaires canadiens par province de 1982 à 1987

Collège militaire royal de Saint-Jean

	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Québec	8	5	14	4	17	
Ontario			2	1		

Royal Military College of Canada — Kingston

	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Québec	3		3	2	1	1
Ontario	4	3	3	3	3	1
Nouvelle Écosse		1			1	
Alberta						1
Grande-Bretagne				1		

Royal Roads Military College — Victoria

	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Colombie Britannique	1	2	3	5	6	1
Alberta	1			1		
Manitoba		1				
Ontario		2	1			
Nouvelle Écosse	1					
É.-U. (Californie)	1					

Professeurs de langue embauchés aux collèges militaires canadiens par province de 1982 à 1987

Collège militaire royal de Saint-Jean

	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Québec	1	0	3	3	3	

Royal Military College of Canada — Kingston

Ontario	6	15	15	15	3	

Royal Roads Military College — Victoria

Colombie Britannique	3	5	4	4	4	

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES LICENCES D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Pat Carney (au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose: Que le projet de loi C-57, tendant à modifier la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, le 8 avril, j'ai annoncé l'intention du gouvernement de présenter un amendement à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation en vue de permettre le contrôle de toutes les exportations et importations d'acier. Les députés se souviendront que j'ai bien souligné qu'il était important de maintenir un accès ouvert au marché de l'acier américain. L'un des grands éléments de notre programme consiste à obtenir des données plus précises sur les exportations et les importations d'acier ordinaire et d'acier spécialisé, afin d'empêcher les fournisseurs étrangers de se servir du Canada comme moyen détourné de pénétrer sur le marché américain. Le contrôle nous permettra de mieux comprendre les complexités de notre commerce de l'acier, non seulement avec les États-Unis, mais avec tous les autres pays.

Les députés ne sont pas sans savoir que des pressions sont constamment exercées aux États-Unis pour restreindre la part du Canada dans le marché de l'acier des États-Unis. Nous estimons que notre acier est commercialisé honnêtement aux États-Unis, et qu'il n'y a aucune raison de restreindre ce commerce à la frontière américaine ou à une autre frontière. Nous espérons que l'administration des États-Unis va continuer à résister aux pressions de l'industrie et du Congrès américain et à traiter équitablement les importations d'acier en provenance du Canada.

Nous estimons que le programme de contrôle qui sera appliqué grâce à l'amendement proposé à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation sera très utile au gouvernement et à l'industrie pour résister aux pressions américaines contre les importations canadiennes.

Le commerce de l'acier entre le Canada et les États-Unis est particulièrement caractérisé par sa nature intégrée et mutuellement avantageuse. Nous ne limitons pas l'accès de l'acier américain à notre pays. En fait, les importations d'acier des États-Unis représentent environ 5 p. 100 du marché canadien et à peu près le quart de nos importations totales d'acier. Pour chaque dollar que les producteurs primaires d'acier canadien exportent aux États-Unis, ils importent environ 1,30 $ d'équipement et de matériel des États-Unis.

Depuis septembre 1986, l'acier ordinaire fait l'objet d'un contrôle aux termes des dispositions de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Cette mesure a été prise sur la recommandation du Tribunal canadien des importations. Elle a permis d'obtenir des renseignements très utiles et opportuns sur les importations d'acier ordinaire au Canada. Cependant, en ce qui concerne les exportations d'acier, la Loi actuelle sur les licences d'importation et d'exportation ne prévoit aucune disposition qui permette au gouvernement d'appliquer des mesures semblables aux exportations. Les modifications à l'étude permettront de surmonter ce problème. En outre, pour mettre en place un programme global visant les importations et les exportations d'acier et tenir compte des souhaits de l'industrie à cet égard, les modifications permettront au gouvernement de surveiller les importations d'acier spécial.

Ces modifications prévoient une période de surveillance allant jusqu'à trois ans et s'appliquant précisément à l'acier. Elles ne s'appliquent pas aux autres produits et ne modifient pas les critères actuels en vertu desquels d'autres marchandises peuvent faire l'objet de contrôles à l'importation et à l'exportation.

Ces modifications prévoient simplement la collecte de renseignements et les licences d'importation et d'exportation seront délivrées librement. Cette mesure ne vise pas à restreindre ce secteur.

En vertu des modifications à l'étude, nous sommes tenus de fournir au Parlement, le plus tôt possible après la fin de chaque année civile, un résumé statistique des renseignements obtenus. Selon nous, ces renseignements nous permettront de mieux comprendre les complexités du commerce de l'acier. Nous publierons bien entendu des rapports mensuels à l'intention de l'industrie. Ils seront normalement publiés quelques jours à peine après la fin du mois.

Une fois que le programme de contrôle sera en place et que les données sur le commerce commenceront à circuler librement, nous obtiendrons une image très exacte et précise de nos échanges de produits de l'acier avec les États-Unis et d'autres pays. A notre avis, cela nous permettra de continuer à accéder librement au marché américain tout en supprimant tout malentendu quant à la nature des exportations d'acier canadien.

Depuis que j'ai annoncé le programme de contrôle, nous avons consulté tous les secteurs de l'industrie et leur avons indiqué l'orientation générale de ce programme. Les entreprises concernées nous ont assuré de leur appui total dans cette initiative. Bon nombre de leurs propositions seront contenues dans les directives administratives que j'annoncerai sous peu.

Je sais également que certains exportateurs estiment que les contrôles sont inévitables. Ils pensent peut-être qu'il sera dans leur intérêt à long terme d'augmenter leurs exportations dans un proche avenir, convaincus d'obtenir un jour un quota plus élevé. Je ne m'attends pas à ce que ces contrôles soient instaurés, mais je tiens à dire que l'augmentation des exportations ne sera pas récompensée et que les exportateurs doivent en prendre conscience.

• (1540)

Nous avons poursuivi nos efforts dans le but de conserver le libre accès aux États-Unis. Il y a eu des discussions entre les caucus de l'acier du Parlement et du Congrès, sous la direction du député de Burlington (M. Kempling). Le caucus parlementaire de l'acier a tenu, avec son homologue américain, plusieurs réunions à la suite desquelles nous pensons avoir pu conclure une meilleure entente.

M. de Jong: Bravo!

Mlle Carney: Le député a raison d'applaudir. En outre, les autorités canadiennes ont rencontré chaque trimestre leurs homologues américains. Les représentants de l'industrie et des syndicats sidérurgiques canadiens et américains communiquent fréquemment dans le cadre des associations commerciales, des syndicats et d'autres organismes. Ces contacts permanents sont particulièrement importants pour déceler les problèmes et éviter les conflits, ce qui sert nos intérêts.

Le gouvernement a pris également d'autres initiatives importantes pour soutenir sa politique sidérurgique. Par exemple, à la fin d'août 1985, il a exigé que la marque du pays d'origine figure sur les tuyaux d'acier importés. Comme je l'ai dit, un système de contrôle des importations est entré en vigueur en septembre 1986 pour l'acier ordinaire et dans son budget de février 1987, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé l'élimination du tarif de préférence générale sur les importations d'acier.

Il est essentiel que le gouvernement et le secteur privé disposent du maximum de données sur le commerce de l'acier, et cela le plus tôt possible. Cet amendement permettra de recueillir ces données et de les diffuser rapidement.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, comme nous l'avons déjà dit, l'Opposition officielle a l'intention d'appuyer le projet de loi de la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney), et d'accélérer son adoption.

Nous admettons certes que cette mesure risque d'apporter une certaine réponse aux diverses pressions exercées par des entreprises américaines du secteur de l'acier et peut-être davantage encore par certains membres du Congrès américain qui ont accusé le Canada de devenir une plaque tournante pour l'acier exporté de pays visés par le programme américain de restrictions volontaires. Nous n'avons cessé d'insister, je pense, sur le fait que cette situation ne devrait pas avoir une forte incidence sur le mouvement de l'acier entre les deux pays.

Je crois que l'on a bien fait comprendre que l'augmentation de la proportion du marché de l'acier occupée par les exportations canadiennes est surtout due à un accroissement de la demande des aciéries américaines en raison des conditions de travail et de la conjoncture du marché aux États-Unis.

A l'instar de la ministre, j'approuve le travail des députés des trois partis qui ont fait partie du caucus de l'acier. Ils ont entrepris un programme éducatif d'envergure et ils ont largement contribué à relever le niveau des discussions.

Je voudrais toutefois examiner ce projet de loi pendant quelques instants et soulever certaines questions voire faire des mises en garde. La ministre a fait quelques observations publiquement, et elle a fait aujourd'hui une déclaration qui a légèrement ébranlé l'audience. Dans une entrevue qu'elle a accordée au *Globe and Mail* juste après avoir annoncé le projet de loi, elle a laissé entendre que cela se ferait par étapes.

La question c'est de savoir dans quel sens on évolue, bien sûr. Est-ce un premier pas ou un pas supplémentaire vers l'imposition d'un système de surveillance par les États-Unis? Lorsque la ministre a dit aujourd'hui aux fabricants canadiens, qui ont tendance à faire gonfler leurs exportations vers les États-Unis, que l'on n'envisagerait pas cette possibilité, cela signifie-t-il qu'autre chose est prévu? Je ne veux pas tirer des conclusions directes mais je crois que c'est important. A l'étape du rapport, la ministre pourrait peut-être préciser que nous considérons ces modifications à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation comme quelque chose de définitif et pas nécessairement comme une des nombreuses étapes qu'il y aura à franchir, comme un moyen de préparer le terrain.

Je veux également faire remarquer que la procédure suivie pour résoudre le différend et les discussions entre les deux pays, démontrent l'utilité et l'intérêt de considérer le commerce bilatéral d'une façon sectorielle. Une des importantes leçons que l'on peut tirer de l'histoire du commerce entre le Canada et les États-Unis, c'est que nous avons résolu nos problèmes commerciaux de façon sectorielle. Naturellement, l'exemple le mieux connu est celui de l'automobile où nous sommes parvenus à un accord qui a été bénéfique pour les deux parties.

Au cours des années un certain nombre de cas ont soulevé des différends des deux côtés de la frontière. Par des arrangements commerciaux de portée ou d'importance variable, par des changements des lois ou des règlements, par des ententes ou des accords, nous avons pu résoudre les différends à un prix raisonnable, dans les limites de notre façon parlementaire et politique de faire les choses.

Je dirais à la ministre, qui a souvent averti les députés que la seule solution aux différends commerciaux était un accord général de libre-échange avec les États-Unis, que la mesure qu'elle présente aujourd'hui est en réalité une autre façon de faire. C'est une autre possibilité. Elle démontre que l'on peut résoudre ces questions, que l'on peut trouver des solutions, secteur par secteur ou produit par produit. Ça a marché jusqu'à maintenant et ça marche évidemment dans ce cas-ci.

Je dirais simplement qu'il nous est plus facile d'appuyer ce projet de loi parce qu'il confirme l'une de nos thèses selon laquelle on peut résoudre les différends commerciaux et répondre aux mesures protectionnistes sans payer le prix élevé qu'il faudra payer pour un accord détaillé et exhaustif de libre-échange. Quand les porte-parole du gouvernement, en commençant par le premier ministre (M. Mulroney), disent qu'il n'y a pas d'autre solution, je réponds au ministre que nous sommes heureux de voir que le gouvernement ne croit pas toujours ce qu'il dit et qu'il est prêt à adopter d'autres moyens de faire face à ces mesures. C'est certainement important dans

le contexte des négociations commerciales en cours avec les États-Unis.

J'affirme qu'avec plus de diligence et d'application on pourrait obtenir des résultats semblables et arriver à des solutions positives dans d'autres domaines où il y a des différends commerciaux. Il n'est pas nécessaire d'adopter l'attitude du tout ou rien comme le fait actuellement le gouvernement.

Je voudrais dire aussi que nous espérons que ce n'est pas nécessairement la fin des négociations, pour le gouvernement, sur la question plus générale de l'industrie de l'acier au Canada. Je sais que la ministre qui a présenté ce projet de loi parle exclusivement du point de vue commercial et que ses collègues du ministère de l'Expansion industrielle régionale, du ministère de la Consommation et des Corporations et les autres qui ont des portefeuilles économiques comme le ministre d'État aux Finances (M. Hockin) devraient examiner la question plus générale de l'industrie de l'acier. Il s'agit d'une question importante à laquelle ce projet de loi ne touche pas, soit que la production et la capacité de production d'acier dans le monde dépassent de beaucoup la consommation. La modernisation en cours dans divers pays, tels le Brésil, Taiwan, des pays du Pacifique et même des pays d'Europe, va continuer à faire pression sur les sociétés sidérurgiques traditionnelles.

• (1550)

Ce que cela signifie vraiment au plan commercial, c'est qu'il va falloir absolument régler cette question au moyen de négociations au GATT. On en déduit aussi qu'il faut établir clairement, du moins par des lignes directrices industrielles, vers quels marchés le secteur sidérurgique canadien doit se tourner, et dans quelle mesure nous pourrons poursuivre nos programmes de modernisation, nos activités de recherche et de développement et nos progrès technologiques.

Une des caractéristiques qu'il importe le plus de faire ressortir dans toute cette affaire, c'est que si le secteur sidérurgique canadien est la cible de critiques acerbes de la part du secteur américain, c'est notamment parce que nous sommes de meilleurs producteurs d'acier dans les secteurs clés des Américains. Nous avons modernisé nos usines et nous avons amélioré la technologie. Nos installations se comparent très favorablement aux usines traditionnelles et plutôt vétustes des États-Unis.

Je me rappelle avoir lu les observations d'un économiste à la fin des années 70, lorsque la United States Steel réagissait à un certain nombre de pressions du marché boursier pour gonfler la valeur de ses actions afin d'éviter une offre d'achat et tous les ennuis d'une acquisition. Il trouvait on ne peut plus étrange que la U.S. Steel, le plus gros producteur aux États-Unis, consacre des centaines de millions de dollars à l'acquisition de Marathon Oil au lieu d'utiliser cet argent pour améliorer ses produits sidérurgiques.

Je crois que la sidérurgie américaine commence à peine à en tirer une leçon. L'industrie a été autorisée à investir ses capitaux dans diverses entreprises n'ayant rien à voir avec ses propres activités, ce qui ne l'aide pas à améliorer son produit; on ne répond pas ainsi à la nécessité de réorganiser et d'améliorer l'industrie qui souffre maintenant d'une concurrence de ce genre.

Heureusement, nos propres producteurs d'acier n'ont pas réagi ainsi. Voilà pourquoi, entre autres raisons, il importe de maintenir la propriété de nos industries au Canada. A mon avis, les faits révèlent nettement que grâce à la propriété canadienne, nous faisons dans ce secteur essentiel de la fabrication de meilleurs choix que ne l'ont fait beaucoup d'exploitants étrangers.

J'espère qu'on nous présentera bientôt une politique mieux définie en matière de sidérurgie. Cela ne signifie pas forcément une intervention ou un apport de fonds pour régler la problème. Ce n'est pas ce que je propose. Toutefois, je crois que la collaboration offerte lorsqu'il s'est agi de régler ce problème précis pourrait se poursuivre. La sidérurgie pourrait tabler encore davantage sur cet esprit de collaboration pour définir la place qu'elle occupe dans l'ensemble canadien et dans quels cas il faut recourir à la réglementation et à l'intervention du gouvernement.

Nous devons reconnaître que des problèmes surgissent constamment dans notre propre industrie. La société Algoma procède à des licenciements massifs et il faut s'en occuper. Les travailleurs sont durement frappés. Jusqu'ici, on a très peu fait pour leur venir en aide.

Il y a un problème permanent à Sysco, dans l'île du Cap-Breton. C'est une industrie d'une importance majeure pour la côte est et pour la région de l'île du Cap-Breton. Nous croyons savoir qu'elle risque d'être frappée d'un droit compensatoire imposé par les États-Unis sur ses rails d'acier. Quel rapport cela a-t-il avec la question des approvisionnements?

J'aborde à nouveau la question suivante: Dans le cadre d'un accord de libre-échange appliquant la notion de traitement national aux approvisionnements, la situation privilégiée dans laquelle se trouvait jusqu'ici Sysco, pour la vente de rails d'acier au Canadien National et à d'autres, sera-t-elle encore tolérée? Cela ne pourra plus se pratiquer une fois adopté le principe du traitement national. La ministre a mentionné dans son discours que c'est cette règle qui sera appliquée dans un régime de libre-échange. Il faudrait adopter cette notion de traitement national.

Je vois que mon ami de Regina est à la Chambre. Il est évident que les intérêts d'IPSCO lui tiennent à coeur. Au fil des ans, IPSCO a reçu des subventions, des aides et des préférences de la part du gouvernement de la Saskatchewan et du gouvernement fédéral. Au regard du nouveau projet de loi relatif aux subventions qui s'en vient, il ne peut y avoir de subventions en faveur d'industries déterminées. Ce genre de programme de préférence pour certains éléments de l'industrie sidérurgique n'existera plus. Donc, la notion que nous avions jusqu'ici, celle d'une industrie sidérurgique considérée comme industrie nationale méritant notre attention tant dans l'est que dans l'ouest du Canada, va se trouver plutôt menacée.

Je dois dire qu'on n'a apporté de réponse à aucune de ces questions. Nous n'avons reçu aucun détail sur l'avenir de l'industrie sidérurgique, particulièrement en ce qui concerne les domaines dont je viens de parler. Si les négociateurs commerciaux en chef des deux côtés signent une entente dans trois, quatre ou cinq mois, il est évident que l'industrie sidérurgique canadienne sera alors confrontée à des questions très importantes et graves. Je ne fais pas allusion aux secteurs spécialisés, mais certainement à ceux dont j'ai parlé, ainsi qu'à d'autres. Ils ne pourront plus faire face à une telle situation.

Je vois que le député de Burlington qui a préside le caucus sidérurgique se trouve à la Chambre. Je sais que nous avons eu des divergences d'opinions à propos du commerce au fil des années. A mon avis, cela pourrait être une question que le caucus sidérurgique voudrait étudier. Cela inquiète, je pense, les membres de mon parti qui s'occupent de cette question.

Je n'essaie pas de prolonger la discussion, monsieur le Président. Ce n'est pas souvent que nous avons l'occasion de parler de l'industrie sidérurgique à la Chambre. Je veux en profiter pour soulever ce genre de questions et pour faire remarquer qu'il y a des leçons à apprendre, qu'il y a des problèmes à régler.

Nous allons assurément donner notre appui au gouvernement pour faire adopter ce projet de loi très particulier. Nous attendons assurément avec impatience son adoption avant la fin de la journée. Nous voulons nous assurer que l'on répondra à bien d'autres questions que nous voulons poser. Nous espérons à l'occasion de ce débat effectuer un échange sur ces questions de sorte que nous puissions déterminer si cette mesure avait une portée plus large que la question précise sur laquelle elle devait porter.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je souhaite moi aussi prendre part au débat sur le projet de loi C-57. Comme l'ont déjà annoncé le ministre et le porte-parole du parti libéral, la mesure bénéficiera de l'appui des trois partis. Je pense qu'elle a su rallier l'appui général. Je sais que tout le secteur sidérurgique la voit d'un bon oeil que les employeurs comme les travailleurs la réclament depuis un bon moment déjà.

Comme l'ont fait valoir le ministre et le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), le secteur sidérurgique canadien est aux prises avec certaines difficultés, surtout en ce qui a trait à ses exportations aux États-Unis. La vague de protectionnisme qui balaie ce pays, outre les graves problèmes qu'éprouve dans l'ensemble le secteur sidérurgique américain, a donné lieu aux États-Unis à des pressions constantes en faveur de la restriction des importations d'acier, et notamment de l'acier canadien.

Comme on l'a déjà expliqué, l'accord de restrictions volontaires que les États-Unis ont conclu avec divers pays producteurs d'acier resteint les quantités d'acier que ces pays peuvent exporter à destination du marché américain. On a prétendu que certains de ces pays court-circuitent cet accord en expédiant leur acier à destination du marché américain par le truchement du Canada et en le faisant passer pour de l'acier canadien. Bien entendu, il faut espérer que cette mesure, si elle n'empêche pas ce genre de chose, permettra du moins de vérifier dans quelle mesure cela se produit.

Il est assurément dans l'intérêt des producteurs d'acier du Canada, des sidérurgistes canadiens et des députés de tous les partis de veiller à ce que l'acier exporté aux États-Unis soit effectivement de l'acier canadien. Nous appuyerons certes toute mesure apte à empêcher l'acier provenant de pays auxquels s'appliquent des restrictions volontaires de pénétrer aux États-Unis sous couvert d'acier canadien.

• (1600)

La ministre a mentionné à juste titre que les relations canado-américaines étaient tout à fait différentes, surtout en ce qui concerne l'acier. Elle a également signalé que les exportations américaines de produits de l'acier au Canada dépassent de près du tiers nos exportations aux États-Unis.

On pourrait donner bien d'autres exemples. Ainsi, IPSCO, dans ma circonscription, importe presque toute sa ferraille des États-Unis. Plusieurs aciéries de l'est du Canada fonctionnent avec du charbon américain. Nos rapports avec les États-Unis dans le domaine de l'acier sont effectivement très particuliers. Ils diffèrent de ceux que le Brésil, le Japon et l'Allemagne entretiennent avec ce pays. Ces rapports spéciaux méritent une attention particulière de la part des États-Unis.

Je suis porté à croire que l'échange d'information et de données est fragmentaire des deux côtés de la frontière. Comme il est difficile pour les Américains d'évaluer précisément leurs exportations au Canada, surtout depuis la déréglementation des transports, les statistiques ne sont pas nécessairement valables. Ils s'en sont aperçu et tentent maintenant de recueillir de meilleures données à la frontière. Le projet de loi permettrait assurément au Canada d'obtenir de meilleures statistiques, qui nous donnent une idée plus précise de ce que nous exportons aux États-Unis.

Toutefois, ne nous leurrons pas. Si des producteurs veulent contourner les dispositions de cette mesure ou son objet même, ils le pourront.

Mlle Carney: A leurs risques et périls.

M. de Jong: Oui, mais aucun article du projet de loi ne les punirait.

Il est également regrettable qu'il ne soit pas nécessaire de divulguer le nom de l'usine d'origine. Je sais que dans certaines circonstances, surtout en cette ère du troc, ce serait difficile. Cependant, je crois qu'il serait utile d'exiger qu'on précise, sur la demande et la licence, l'usine d'où viennent les produits sidérurgiques en question. Je le répète, cela risque d'être difficile dans certains cas.

Le président du caucus de l'acier, le député de Burlington, m'a signalé qu'il s'était entretenu avec des représentants de compagnies sidérurgiques japonaises qui lui avaient parlé d'un cas où ils avaient échangé avec un autre pays des produits sidérurgiques pour du café. Les Brésiliens voulaient écouler leur café, et ils l'ont donc troqué contre de l'acier. Cet acier venait donc de plusieurs propriétaires et au moment où il a atteint sa destination, il était impossible de préciser avec exactitude son origine. Je reconnais que, dans certaines circonstances, il sera difficile de déterminer l'usine d'origine.

Pour avoir en main les renseignements voulus, nous devons faire en sorte de déterminer de quel pays viennent les produits sidérurgiques que nous importons et exportons. Ce n'est qu'alors que nous pourrons vérifier quels sont les pays ou les usines qui tentent de contourner les accords de restrictions volontaires qu'ils ont signé avec les États-Unis. C'est là le seul moyen pour nous de démontrer que certains pays et usines utilisent le Canada pour écouler leur acier sur le marché américain.

Sur le marché mondial de l'acier, la situation est sombre. Il y a une énorme surproduction, et l'offre dépasse nettement la demande pour l'acier et ses produits. Dans les années à venir, l'industrie mondiale devra être rationalisée. Nous ignorons au juste quels seront les gagnants et les perdants. Il faut s'assurer que les usines sidérurgiques canadiennes, avec les emplois

qu'elles représentent, ne disparaitront pas. Lorsqu'on aura remis cette industrie sur la bonne voie et que les choses se seront calmées, il s'agira de s'assurer qu'il existe une industrie sidérurgique viable au Canada.

Évidemment, l'industrie américaine de l'acier connaît de graves problèmes, mais cela ne veut pas dire que toutes les aciéries ont un matériel vétuste ou désuet; certaines aciéries sont fort efficaces, notamment le long de la côte ouest. Il ne s'agit pas d'énormes aciéries. Elles sont plus petites et leur matériel est plus moderne. Leur technologie est plus avancée. Elles sont très rentables. Toutefois, les grands producteurs d'acier traditionnels, surtout ceux de l'Est, ont été imprévoyants. Ils ont été trop voraces. Ils ont utilisé tous les bénéfices pour faire d'autres acquisitions ou rémunérer leurs actionnaires. Ils n'ont pas su réinvestir pour se doter de nouvelles usines et de nouveau matériel.

On voit le résultat aujourd'hui: certains des grands producteurs d'acier des États-Unis sont plutôt mal en point et frisent la faillite. Advenant la faillite de certains d'entre eux, ce serait la catastrophe non seulement pour les localités environnantes, les travailleurs de l'acier et les régimes de pension des travailleurs de l'acier à la retraite, mais pour l'économie des États où elles sont implantées. Certains fournisseurs secondaires seraient également ébranlés et il s'agirait dans bon nombre de cas d'entreprises canadiennes. Tous ceux qui s'intéressent au secteur de l'acier s'inquiètent du fait que certaines des grandes aciéries des États-Unis soient sur le point de déclarer faillite.

Je voudrais conclure mon intervention en disant quelques mots au sujet du caucus de l'acier dont je fais partie et que préside le député de Burlington. Le caucus de l'acier illustre bien comment peut fonctionner le Parlement et comment les parlementaires peuvent travailler ensemble. Nous ne cherchons pas à faire du capital politique aux dépens les uns des autres. Nous partageons le même intérêt, celui d'assurer la viabilité de l'industrie canadienne de l'acier dans sa globalité—non pas seulement dans l'intérêt des dirigeants et des actionnaires, mais aussi dans celui des travailleurs de l'acier. Les préoccupations que nous partageons nous permettent de collaborer dans l'intérêt du pays et de l'industrie de l'acier. Nous sommes ainsi en mesure de représenter les intérêts du Canada aux États-Unis et de favoriser l'adoption par les pouvoirs publics d'une politique avantageuse. Cet exemple illustre des possibilités de fonctionnement que le Parlement devrait adopter dans d'autres domaines. Il n'est pas question de divergences idéologiques entre partis politiques. Les députés collaborent au service du bien commun en s'accordant sur des solutions sensées au lieu d'obéir au souci électoral au détriment des solutions sensées et du bien commun. Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que le caucus de l'acier constitue un excellent exemple de situation où des députés ont adopté une autre attitude et collaboré à trouver des solutions de bon sens. En tant que députés, nous pouvons être fiers du caucus de l'acier et de la direction très compétente que lui a assurée son président, le député de Burlington.

Des voix: Bravo!

• (1610)

M. de Jong: Je ne veux pas prendre beaucoup plus du temps de la Chambre à propos du projet de loi C-57. Il a l'appui de notre caucus et de nos députés. Nous nous préoccupons d'un ou deux points secondaires sur lesquels nous voudrions revenir quand le projet de loi sera renvoyé au comité plénier.

M. Lewis: Monsieur le Président, il y a eu consultation entre les partis, et je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour renvoyer le projet de loi au comité plénier plutôt qu'à un comité législatif. D'après ce que je crois comprendre, on serait disposé à voir le projet de loi franchir toutes les étapes cet après-midi. Je désire également informer la Chambre que durant l'étude article par article, le ministre mettra ses collaborateurs à la disposition de la Chambre pour répondre à toutes les questions que les députés de l'opposition voudront poser.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je ne trouve certes rien à redire à ce que le secrétaire parlementaire vient de dire, mais je tiens à m'assurer que ce qu'il a proposé se fera quand on aura terminé la deuxième lecture. Je crois qu'il y a encore des députés à la Chambre qui aimeraient continuer à intervenir à l'étape de la deuxière lecture.

M. Lewis: Oui, bien sûr, monsieur le Président.

M. de Jong: Monsieur le Président, je tiens à dire au nom du Nouveau parti démocratique que nous sommes d'accord avec cet arrangement. Nous serons heureux de voir le projet de loi franchir toutes les étapes aujourd'hui.

M. Bill Kempling (Burlington): En premier lieu, monsieur le Président, je tiens à remercier les députés de l'opposition officielle, notamment le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), ainsi que ceux du Nouveau parti démocratique, notamment le député de Regina-Est (M. de Jong), qui ont collaboré à l'adoption de ce projet de loi. Le député de Regina-Est a mentionné le caucus de l'acier que j'ai la chance de présider. Soit dit en passant, c'est un excellent groupe. En fait, nous sommes apolitiques. Nous travaillons pour le secteur de l'acier et je sais gré à mes collègues de leur aide et de leurs avis quand surviennent des difficultés.

C'est d'abord le secteur de l'acier, puis les travailleurs de nos acieries qui ont demandé le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. La ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) et ses fonctionnaires ont eu de longs et sérieux entretiens avec divers intervenants de ce secteur, non seulement les représentants du secteur lui-même ou des métallurgistes unis d'Amérique, mais également des représentants des centres de service, de la production secondaire et de la fabrication. Tous ont convenu qu'il fallait présenter ce projet de loi. Comme nous n'avions guère réussi depuis un bon moment dans nos efforts pour surveiller nos exportations d'acier, nous avons opté pour un mécanisme de contrôle comme première étape.

J'aimerais rappeler brièvement comment nous en sommes arrivés là. Aux États-Unis, ce secteur a éprouvé des difficultés. En 1984, le département du Commerce de ce pays s'est rendu compte que l'acier importé accaparait environ 26 p. 100 du marché américain. Il s'est efforcé d'établir des contingents et des restrictions visant les importateurs et les exportateurs d'acier. Il s'agissait en grande partie d'acier écoulé à perte; le Canada n'a pas été assujetti alors à un accord de modération

volontaire. Pour autant que je sache, jamais nous n'avons écoulé à perte d'acier sur le marché américain. La Commission du commerce international a été saisie d'étranges affaires. Il y a bien eu ici et là des enquêtes, mais en gros, le mécanisme que nous avons mis en oeuvre et celui que les Américains ont eux-mêmes instauré ont éliminé plus ou moins les distorsions qui ont pu surgir au niveau des prix.

Tout d'abord, les fabricants d'acier se sont plaints de ce que les prix étaient injustement bas sur le marché américain parce que l'acier importé y était écoulé à vil prix. Le gouvernement américain a donc eu recours à un accord de modération volontaire auquel 19 pays environ ont adhéré. En échange d'une partie du marché américain apparent, ceux-ci s'engageaient à ne recourir à aucune mesure de rétorsion ou antidumping et à respecter l'accord de restrictions volontaires. N'étant pas signataire de l'accord, le Canada n'était lié en rien. Notre part traditionnelle du marché américain était alors d'environ 3 p. 100. Nos producteurs du secteur primaire étant des gens sensés, ils se sont engagés à maintenir notre part du marché à ce niveau. Jusqu'à tout récemment, ils ont assez bien réussi.

Comme c'est le cas avec tout accord commercial, les gens ont tendance après un certain temps à chercher des moyens de s'y soustraire. Ainsi, et c'est un phénomène que nous avons constaté et dont les Américains ont reconnu l'existence, certains acheteurs américains autres que les producteurs se sont procuré de l'acier auprès de pays signataires de l'accord de restrictions volontaires avec les États-Unis. Lorsqu'un pays donné atteint le quota qui lui a été fixé, il expédie son acier ici au Canada, dans un entrepôt ou un autre établissement du genre. Par la suite, cet acier prend la route des États-Unis sous l'étiquette d'acier canadien, ce qui est tout à fait injuste pour nos producteurs. Le problème, c'est que si nous connaissons l'existence de ces transactions, nous ignorons quelles formes elles prennent, quelle en est l'importance et quels montants elles représentent.

Mon collègue de Regina-Est a aussi mentionné l'acier qui entre dans les échanges compensés. L'importance de ces échanges croît sans cesse sur les marchés mondiaux. Certains pays du tiers monde qui ont regroupé leurs installations exportatrices et productrices d'acier se sont aperçu qu'ils pouvaient échanger avec d'autres pays de l'acier semi-oeuvré, des billettes ou de l'acier brut pour d'autres produits dont ils ont besoin. Cet acier circule entre les entrepôts du tiers monde en attendant qu'on lui trouve des débouchés. Une certaine quantité pourrait très bien aboutir au Canada. En pareil cas, il serait transformé sous une forme ou sous une autre et prendrait la direction du marché américain sous l'étiquette canadienne. Il nous a donc fallu agir pour déterminer quelles quantités étaient en cause et trouver le moyen de s'assurer qu'elles ne soient pas comptées comme acier canadien.

La semaine dernière, nous avons eu des entretiens à Washington avec des représentants de l'*American Iron and Steel Institute* et la direction du groupe de congressistes s'occupant de l'acier pour discuter du projet de loi de surveillance. Je vous assure que nous avons été bien accueillis. Les représentants du Commerce extérieur et des Affaires extérieures ont remarquablement bien présenté à leurs homologues le projet de loi et les règlements tendant à intensifier la surveillance.

• (1620)

J'avoue que la rapidité avec laquelle nous avons légiféré a vivement impressionné les Américains, eux qui sont habitués à un mécanisme beaucoup plus lent compte tenu de l'immensité de leur territoire, de leur vaste population et des questions beaucoup plus complexes qu'ils doivent traiter. Ils n'ont pas manqué de nous féliciter pour avoir, aussitôt le problème posé, réussi en aussi peu de temps à mettre au point le programme que nous leur avons présenté.

Les Américains ont confiance dans l'efficacité de notre initiative. On pourra enfin connaître avec précision l'origine des produits de l'acier qui pénètrent sur leur marché. Ce sera très utile à notre secteur sidérurgique.

Nous avons également tenté de faire valoir l'idée que les expéditions directes entre acieries soient exemptées de tout contingentement volontaire ou négocié sur le marché américain. En fait, quand nous acheminons de l'acier vers une aciérie américaine, nous contribuons à la sidérurgie américaine. Les députés savent qu'il y a eu des fermetures, des grèves et des faillites dans ce secteur, aux États-Unis, si bien que nous devenons en quelque sorte le fournisseur inespéré quand une acierie canadienne expédie directement ses produits à une acierie américaine.

Beaucoup savent ce qu'est l'acier mais ignorent quelle est la politique dans ce domaine. Il s'agit d'une question fort politique. Le Canada est le principal client de l'industrie sidérurgique américaine. Comme le ministre l'a signalé, nous achetons chaque année aux Américains 500 000 tonnes environ d'une valeur approximative de 450 millions de dollars. En outre, l'inverse est également vrai. Les États-Unis sont notre plus gros client. Cette relation est sans pareille. Nous sommes les deux seuls pays du monde à nous échanger un produit comme l'acier de cette façon.

Le Canada achète 90 p. 100 de son charbon métallurgique au Tennessee, en Virginie et en Pensylvannie. En outre, environ 45 p. 100 des boulettes utilisées au Canada proviennent de mines américaines. Nous possédons même certaines des mines de charbon et de minerai de fer. L'industrie sidérurgique canadienne possède aux États-Unis plusieurs usines sidérurgiques qui emploient près de 12 000 Américains. En fait, nous entretenons des relations commerciales sans pareille avec nos voisins du Sud.

Lorsque nous nous rendons à Washington, il nous est notamment très difficile de faire comprendre à nos collègues américains que nos deux pays ont des relations privilégiées. Nous leur précisons que nous ne sommes pas le Brésil, Formose ou la Corée. Nous dépensons 1,30 $ sur le marché américain pour chaque dollar que nous exportons vers ce pays et nous sommes le plus important client des États-Unis. Nous nous échangeons des usines. Nous envoyons de l'acier aux États-Unis y subir un traitement qui n'est pas effectué au Canada et inversement, nous recevons de l'acier américain aux fins de traitement thermique, car il n'existe aucune installation comparable aux États-Unis. Ces dispositions sont vraiment uniques au monde, et nous voulons, grâce à ce projet de loi, nous assurer que ces relations demeurent les mêmes.

Ce qui se produit la plupart du temps dans les relations commerciales, c'est qu'on signe un accord de restrictions volontaires, afin d'avoir davantage la situation en main, mais les intéressés trouvent ensuite une façon de contourner ces accords. C'est ce qui se passe en l'occurrence, et c'est là la situation à laquelle nous tentons de remédier. Nous voulons connaître le pays d'origine de l'acier exporté vers les États-Unis. D'après ce que nous savons, une partie de l'acier américain traité au Canada et retourné ensuite aux États-Unis pourrait fort bien être considéré par nos voisins du Sud comme de l'acier canadien. Nous n'en sommes pas sûrs, mais nous le découvrirons grâce à cette méthode de surveillance.

Depuis 1984, alors que le gouvernement américain a imposé ces accords de restrictions volontaires, le nombre d'entreprises expédiant de l'acier aux États-Unis a augmenté. J'ai été tout à fait sidéré d'apprendre qu'elles sont environ 700 dans ce cas. Le Canada compte 14 producteurs primaires mais les entreprises qui expédient de l'acier aux États-Unis sont au nombre de 700. De ces dernières, 350 ont été créées au cours des deux dernières années.

Nous devons nous rendre compte que ce secteur compte un grand nombre d'intervenants et que nous n'en connaissons que les contours. Certaines des entreprises du secteur sont sans doute des intermédiaires, des revendeurs, des transformateurs. Nous ne savons rien de leur nature ou de leur importance et le projet de loi sur la surveillance va permettre à la ministre du Commerce extérieur de combler ces lacunes. Lorsque mes collègues du caucus de l'acier et nos fonctionnaires se rendront aux États-Unis pour discuter avec le gouvernement des États-Unis et les représentants du Congrès, nous aurons alors en main une solide documentation qui nous aidera à étayer nos positions.

Nous avons tout à gagner en adoptant cette mesure législative. Lorsque la ministre l'a présentée pour la première fois, ses fonctionnaires, son secrétaire parlementaire et d'autres ont pris la peine de bien en expliquer la teneur et le contexte aux députés de l'opposition. Ces derniers ont compris ce que nous voulions et ils ont donné leur accord. Il s'agit d'un bel exemple des possibilités de fonctionnement du Parlement dans des cas où une question importante doit être réglée sans délai.

J'attends avec impatience d'autres commentaires. Je crois savoir que la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a des commentaires à faire sur cette question et j'ai hâte de les entendre. Ensuite, j'espère passer aux autres étapes de l'étude de ce projet de loi et à son adoption finale. Selon mes renseignements, le Sénat accordera le même accueil au projet de loi. On voit bien par là ce que nous pouvons faire lorsque cela est nécessaire.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires? Le débat se poursuit.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, d'autres députés nous ont décrit les difficultés avec lesquelles notre secteur de l'acier est aux prises et expliqué pourquoi nous sommes saisis de ce projet de loi. Nous, députés de l'opposition, entendons l'appuyer. Si le député d'Algoma (M. Foster) était là, il ne manquerait pas de dire qu'il l'avait lui-même réclamé dans le cadre de ses questions à la Chambre. Nous nous réjouissons de ce que le gouvernement ait pris cette initiative à l'instigation tant des producteurs d'acier du Canada que des représentants syndicaux.

Nous avons là la preuve que l'approche sectorielle dans le domaine du commerce donne des résultats. Le secteur de l'acier est un excellent exemple de la façon dont le Canada et les États-Unis ont su depuis toujours trouver des solutions à leurs problèmes communs.

• (1630)

Il est un sujet que nous n'avons pas abordé, soit celui du malaise dans le secteur de l'acier aux États-Unis. Même si le sénateur américain Heinz songe à présenter un projet de loi à caractère protectionniste simplement pour écarter la concurrence de certains pays, y compris le Canada, le malaise tient en partie au fait que les acieries aux États-Unis n'ont pas été modernisées. Elles n'ont pas obtenu de leur gouvernement le même appui que les nôtres. J'ajouterai que les gouvernements libéraux du passé ont favorisé la modernisation de nos acieries, de sorte que les deux plus importantes, soit celles de Dofasco et de Stelco, toutes deux situées dans ma circonscription, figurent parmi les plus modernes du monde. Avec l'appui de leurs travailleurs et du gouvernement, les entreprises ont fait très tôt le nécessaire pour moderniser leurs installations.

Une autre raison tient au fait que nous, au Canada, avons toujours eu l'avantage au niveau des exportations. Cela est imputable à la surévaluation du dollar américain. Malheureusement, certaines des mesures auxquelles songe le Congrès américain pour s'attaquer à ce qu'il appelle le problème des importations d'acier sont liées à cette réalité. Qui plus est, notre proximité ainsi que l'excellente qualité de nos produits nous ont donné l'avantage sur le marché américain.

Le député de Burlington (M. Kempling) a signalé que nous avons au Canada 14 grandes acieries. Les principaux intervenants ont travaillé en étroite collaboration pour établir autant que possible d'excellents rapports avec les États-Unis, de façon à n'être pas forcés d'accepter un accord de modération volontaire. Nous savons que des gens comme Don Belsh et Bob Varah, de Stelco et de Dofasco, travaillent de concert à cette question, et se rendent régulièrement à Washington. Quand je téléphone chez Stelco, M. Belch est habituellement à Washington où il tâche de convaincre les Américains de ce que nous savons déjà au Canada, à savoir que nous sommes de loyaux partenaires commerciaux, nous ne faisons pas de dumping d'acier. Dans les cas isolés de dumping qui ont été signalés aux Américains, les responsables sont des entreprises non conformistes, qui veulent faire passer aux États-Unis de l'acier de pays tiers via le Canada parce que l'importation d'acier en provenance de ces pays est limitée, et qui mettent sur pied au Canada des filiales dont elles se servent à cette fin. Nous l'avons constaté dans le cas de deux fabricants américains de planchers en ciment qui importent des tiges d'acier d'autres pays via le Canada. C'est en fait l'entrepreneur américain qui contourne la loi de son pays, et c'est l'industrie sidérurgique canadienne qui essuie le plus gros des critiques pour la prétendue augmentation du volume des importations d'acier aux États-Unis.

L'autre point que le député de Burlington a brièvement abordé a trait au fait que, pour chaque dollar de produits que nous vendons aux États-Unis, nous achetons pour 1,30 $ de

produits importés pour fabriquer de l'acier. Il faut souligner ce fait. Quand les membres du Congrès américain parlent d'augmentation des importations d'acier, ils doivent se rendre compte également que leur pays bénéficie directement de la vente de produits au Canada dans la proportion de 1,30 $ pour chaque dollar de produits que nous vendons aux États-Unis.

Je sais qu'un certain nombre d'éditorialistes et d'Américains ont signalé ce que je qualifierais de petit signe avant-coureur sur le marché américain des importations au début de cette année. D'autres députés ont expliqué ce signe avant-coureur mais lorsque le syndicat USX a fait la grève, je me suis entretenue avec des producteurs d'acier de Hamilton qui m'ont dit qu'on les suppliait de vendre l'acier canadien de première qualité aux États-Unis. Évidemment, ils ont refusé de remplir les commandes pour éviter que les exportations d'acier canadien ne s'accroissent au point de donner aux Américains des motifs suffisants pour prendre de nouvelles mesures protectionnistes.

En dépit du fait que la sidérurgie canadienne, par l'intermédiaire de l'Association canadienne des producteurs d'acier, des syndicats et par leur action concertée avec le gouvernement, ait tout fait pour éviter que le Congrès américain ne pense que le Canada n'est pas un partenaire commercial raisonnable, nous continuons d'être accusés de dumping. Ces derniers mois, les députés ont discuté à plusieurs reprises du fait que le département américain du Commerce se penchait sur des allégations de dumping d'acier canadien.

En examinant le contenu des télex portant sur ces allégations, on constate qu'ils mettent en cause des entreprises qui ne produisent même pas le type d'acier qui ferait l'objet de ce dumping. En fait, les accusations portées par les Américains contre Stelco et Algoma Steel, pour donner des exemples, ne reposent sur aucun fondement solide. Ces entreprises sont prêtes à se défendre devant le département américain du Commerce. Elles remporteraient leur cause haut la main. Nous sommes déjà sortis victorieux de ce genre de confrontation et nous continuerons de nous défendre. Par ailleurs nous consacrons du temps et de l'argent à la navette que font constamment d'éminents Canadiens entre le Canada et les États-Unis pour plaider des dossiers que nous avons maintes fois défendus avec succès. Si nous adoptions un stratégie sectorielle visant à nous assurer que les producteurs d'acier canadiens pourront vendre aux États-Unis nos produits de première qualité sans être menacés à chaque coup de mesures protectionnistes de la part du Congrès, je suis certaine que nous aurions l'appui de tous les Canadiens.

Je me rappelle qu'il y a deux ou trois ans, lorsque le gouvernement était en train de lancer son initiative de libre-échange, un document secret avait transpiré dans la presse. Il portait sur le genre de stratégies à adopter à l'égard de l'opposition, et laissait entendre que des députés qui représentaient des circonscriptions productrices d'acier, comme moi, étaient particulièrement vulnérables et devaient de fait appuyer un accord commercial parce que l'industrie sidérurgique en bénéficierait vraisemblablement. Nous répondons qu'à maintes reprises nous avons montré, par l'intermédiaire de nos producteurs et de nos syndicats, que nous sommes disposés à affronter la question du protectionnisme américain puisqu'elle est constamment soulevée.

A mon avis, avec ce projet de loi le Parlement s'efforce à nouveau, avec l'aide et l'appui des syndicats ainsi que de la direction de la plupart de nos sociétés sidérurgiques, de régler le problème et de parer à cette éventualité. Cela servira à montrer aux Américains que nous voulons très sérieusement conserver le quota d'exportations aux États-Unis à un niveau d'environ 3,5 ou 3,7 p. 100. Je pense que 3,7 p. 100 est le niveau que nous sommes prêts à accepter, selon la déclaration publique de M. Varah. Tant que nous faisons preuve de bonne foi au Parlement ainsi que dans l'industrie sidérurgique, nous devrions être en mesure de convaincre les Américains que nous voulons faire des affaires honnêtes mais que nous avons l'intention de protéger notre part du marché sidérurgique.

Je crains qu'à la longue le gouvernement américain ne s'aperçoive de la faiblesse de la position canadienne. Il s'en rendra compte comme il l'a fait lorsque la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) est allée à Washington pour l'accord sur le bois d'oeuvre. La ministre a déclaré que nous étions prêts à régler la question et à faire une offre, et que si celle-ci n'était pas acceptée, c'était notre dernière offre. Pourtant elle est ensuite revenue avec une deuxième offre finale et ainsi de suite.

• (1640)

Si le Congrès américain décèle une faiblesse dans la position du gouvernement canadien, s'il voit du sang, il va viser la jugulaire. S'il le fait et s'il réussit à imposer des mesures protectionnistes qui nuiront à l'industrie sidérurgique canadienne, nous courons le risque de perdre des dizaines de milliers d'emplois canadiens.

J'appuie assurément la mesure qui est proposée aujourd'hui par le gouvernement. A mon avis, elle se fait attendre depuis longtemps et elle indiquera aux États-Unis que l'industrie sidérurgique canadienne veut très sérieusement être un partenaire commercial loyal, que nous sommes prêts à risquer notre réputation, à déclarer que nous ne voulons pas que l'acier soit détourné des pays du tiers monde vers le Canada simplement pour invalider l'accord sur les restrictions volontaires, que nous ne voulons plus qu'on puisse mettre un frein à l'exportation du Canada vers les États-Unis ni qu'on impose à notre pays un accord de restrictions volontaires.

Nous avons entendu le président déclarer que l'industrie sidérurgique canadienne allait pouvoir continuer à faire du commerce avec les États-Unis, mais nous l'avons vu également prendre des mesures protectionnistes en cas de besoin. En proposant ce projet de loi au Parlement et en obtenant l'appui des producteurs d'acier et des syndicats, la ministre du Commerce extérieur doit envoyer ce message à Washington le plus énergiquement possible. Si nous y réussissons par leur entremise ou encore grâce à ce débat dans les deux Chambres du Parlement, ce sera merveilleux.

Toutefois, il faut le faire. Nous devons faire comprendre aux autorités de Washington que ces restrictions imposées au titre de l'exportation visent à nous permettre de prouver une fois pour toutes que nous sommes des partenaires commerciaux équitables et que nous ne cherchons par à nous débarrasser à prix vil de notre acier aux États-Unis.

Nous pouvons adopter cette mesure avec la conscience nette, mais nous devons veiller à ce que les Américains, et notamment le sénateur Heinz, comprennent parfaitement notre point

de vue. Nous consacrons déjà beaucoup trop de temps et d'énergie à défendre notre point de vue devant les tribunaux à Washington à la suite d'accusations de dumping portées contre nous, notamment celles dont nous avons fait l'objet dernièrement devant le département du Commerce. Il y a suffisamment de producteurs d'acier canadiens qui ont montré que nous sommes disposés à jouer franc jeu. Nous devons protéger nos intérêts car, lorsque le dollar américain atteindra un niveau plus raisonnable, le cours mondial de l'acier pourrait changer. Il importe d'en tenir compte.

[*Français*]

J'aimerais seulement dire, monsieur le Président, que c'est bien que tout le monde apporte son appui à ce projet de loi parce que c'est bien important que l'on donne la force au gouvernement canadien de dire aux Américains qu'on est déjà allé suffisamment loin pour leur prouver qu'on est des producteurs justes et équitables, et qu'on n'est pas ici pour vendre l'acier d'autres pays à travers le Canada pour essayer d'éviter les lois américaines. On a une conscience assez pure là-dessus et on aimerait passer ce projet de loi afin de convaincre les Américains qu'il ne faut pas réagir avec de nouvelles lois protectionnistes aux États-Unis.

Je pense, monsieur le Président, qu'avec ce projet de loi, avec l'unanimité chez les producteurs, chez les ouvriers, chez les partis d'opposition et le gouvernement, on peut donner un message assez fort au ministre du Commerce extérieur, on peut lui donner la force de dire aux Américains qu'on ne veut pas qu'on soit soumis à des restrictions volontaires, soi-disant volontaires! Je pense qu'il ne faut pas laisser croire aux Américains que nous sommes faibles sur ce point, ce qui a été le cas dans la question du bois. Dans cette question, on a eu un ministre faible, un ministre qui a promis, qui faisait une dernière offre et qui, à la fin, a fait une deuxième et une troisième offre. On ne veut pas que la même chose se produise dans l'industrie du fer parce qu'il y aurait des milliers d'emplois de perdus si jamais les Américains nous imposaient un accord de restriction, soi-disant volontaire qui est une contradiction dans les termes mêmes, parce que les restrictions ne sont pas volontaires. Alors on veut donner l'appui au gouvernement mais on veut qu'il parle d'une voix forte. On craint, pas seulement dans le cas de ce projet de loi, mais qu'en général la politique exposée par le gouvernement jusqu'à maintenant dans le libre-échange donne aux Américains l'impression qu'on parle avec des voix faibles, pas des voix fortes. Il est important qu'on parle avec une voix forte pour protéger les emplois dans l'industrie du fer ainsi que dans d'autres industries. Et c'est pour cette raison que dans le parti libéral on est prêt à appuyer le projet de loi.

[*Traduction*]

Pour terminer, je voudrais demander à la ministre d'envisager la possibilité de présenter une nouvelle mesure proposant une politique sidérurgique plus réaliste. Celle-ci est essentiellement une mesure ponctuelle qui sert de point de départ, mais elle ne fait rien pour corriger la situation de la Sysco et les problèmes d'autres régions du pays où le secteur sidérurgique est au fond en perte de vitesse. Nous avons la chance à Hamilton que, lors du premier trimestre de l'année financière 1987, Steel Company of Canada ait réalisé des bénéfices, ce qui n'a pas été le cas de Dofasco pour la bonne raison qu'elle renonce à certains de ses projets de modernisation, mais elle a néanmoins réalisé des bénéfices avant impôt. Nous nous tirons fort bien d'affaire à Hamilton et nous sommes des partenaires commerciaux équitables.

M. Siddon: Grâce à un bon gouvernement.

Mme Copps: Le ministre rétorque «grâce à un bon gouvernement». En réalité, c'est grâce à l'excellente main-d'oeuvre que nous trouvons à Hamilton. Nos travailleurs, à la Steel Company of Canada comme à la Dofasco, produisent un produit réputé de la meilleure qualité dans le monde grâce aux gouvernements libéraux précédents qui leur ont permis de se procurer le matériel le plus moderne qui existe. Ils utilisent un procédé de laminage par coulée en continu qui permet à notre acier de soutenir la concurrence aussi bien que tout acier produit ailleurs dans le monde, même par rapport aux salaires dérisoires versés aux ouvriers en Corée, au Brésil et dans certains autres pays.

Nous sommes les premiers producteurs d'acier du monde. Hamilton-Est est la première productrice d'acier au Canada. Nous le devons au fait que les anciens gouvernements libéraux ont eu la prévoyance de reconnaître qu'il fallait moderniser le secteur et améliorer ses installations, afin d'éviter que les usines ne se détériorent comme ce fut le cas aux États-Unis. C'est ce qui explique que Pittsburgh se trouve aujourd'hui dans une situation catastrophique. Les gouvernements américains n'ont pas eu la même prévoyance que le gouvernement du Canada. En outre, nous avons les meilleurs travailleurs au monde de sorte qu'il est parfaitement naturel de si bien réussir.

Toutefois, certaines autres régions du pays ne connaissent pas les mêmes succès. Je pense à Sydney, à Regina et à d'autres régions du pays qui ont besoin d'aide. Je ne crois pas cette mesure suffisante pour mettre en place une politique susceptible de remédier au déclin de la sidérurgie dans certaines régions moins fortunées du pays.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, je me joins volontiers à ma collègue, à d'autres députés de l'Opposition officielle ainsi qu'aux députés ministériels pour appuyer ce projet de loi qui n'est certes pas destiné à établir une politique sidérurgique bien que le besoin s'en fasse sentir. Nous sommes saisis d'un projet de loi qui permettra de compléter le réseau de surveillance dont la mise en place a été entreprise à la suite du rapport que publiait l'an dernier le Tribunal canadien des importations au sujet de l'acier au carbone. Ce rapport recommandait l'imposition de licences d'importation. Aux termes de ce projet de loi, des licences d'exportation seront requises.

On a longuement discouru sur la situation de l'industrie sidérurgique dans le monde et sur l'évolution récente de la conjoncture. Cette question est débattue de façon très détaillée dans le rapport du Tribunal canadien des importations qui signale que l'emploi de nouveau matériaux dans l'industrie manufacturière, l'entrée des pays du tiers monde dans la production sidérurgique, la surproduction accompagnée de subventions et d'une régie des importations dans les nombreux pays qui exportent de l'acier depuis toujours, que tout cela a créé une situation qui a posé, qui pose et continuera à poser un danger pour notre sidérurgie et celle des États-Unis.

• (1650)

On a dit que la réaction du sénateur Heinz devant la situation qui se présente en Pennsylvanie n'est pas très différente du genre de réaction des porte-parole de ceux qui comptent sur l'industrie sidérurgique de Sydney, par exemple. La menace qui pèse sur les aciers canadiens d'un contingent de 2,4 p. 100 à l'entrée des États-Unis, nous amène à nous interroger au sujet de l'égalité des règles pour tous et de la question des taux relatifs d'importation d'acier dans nos pays respectifs. Cela contredit l'accord conclu antérieurement avec 18 pays exportateurs d'acier vers les États-Unis, qui se sont engagés à plafonner volontairement leurs ventes dans ce pays. Le Canada a été dégagé de cette obligation parce qu'on a constaté qu'il ne se livrait pas à des pratiques commerciales déloyales en matière d'acier.

Le Canada, qui s'était plafonné lui-même durant tout cela, afin de maintenir sa part traditionnelle de 3 p. 100 des importations américaines d'acier, se trouve néanmoins menacé au plan de l'acier comme il l'a été pour d'autres articles.

Il a été constaté que l'industrie sidérurgique américaine s'est laissé distancer par le progrès technologique et les gains d'efficience. La députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a attribué la carence de l'industrie sidérurgique américaine à l'absence d'aide fédérale à ce secteur. Mais il est de fait je pense que bon nombre de grosses sociétés américaines se sont montrées trop empressées de répartir les bénéfices aux actionnaires, au lieu de les réinvestir dans la modernisation de l'industrie sidérurgique. Donc, la faute ne revient pas seulement au gouvernement mais aussi aux actionnaires et aux dirigeants des sociétés sidérurgiques.

Le gouvernement libéral a aidé dans une certaine mesure l'industrie sidérurgique canadienne dans le passé, mais il est bien évident je pense que notre industrie sidérurgique s'est montrée plus prévoyante que celle des autres pays, et qu'il ne lui a donc pas fallu autant de subventions pour se moderniser et pour rester compétitive. Cela lui a même permis de dépasser les quotas qui lui avaient été imposés d'un commun accord, parce que les acheteurs américains d'acier reconnaissent la qualité de l'acier que nous produisons ici.

Un accord de plafonnement volontaire a été conclu avec divers pays qui non seulement avaient exporté de l'acier aux États-Unis mais qui avaient peut-être dépassé les niveaux d'importation. Il semble maintenant évident que puisque la situation canadienne commence à changer, ils cherchaient peut-être à profiter de la position spéciale du Canada en réexpédiant vers les États-Unis de l'acier bon marché, après l'avoir transformé et ouvré dans une grande mesure pour qu'il puisse pénétrer sur le territoire américain.

Il importe d'adopter ce projet de loi de sorte qu'on soit bien fixé et bien informé sur les importations et exportations d'acier ou sur le dépassement des niveaux traditionnels d'importation d'acier canadien aux États-Unis. Cela va permettre de négocier un accord avec les États-Unis à la lumière d'une information sûre. C'est un projet de loi très pertinent et j'espère qu'il va prouver que le Canada a honnêtement respecté les limites qu'il s'était fixées.

Si les grands exportateurs d'acier ont respecté les limites, il est évident que les plus petites entreprises—dont certaines sont peut-être des filiales de sociétés américaines—ont violé l'entente et profité d'une situation qui est au moins en partie créée par les Américains qui viennent ici et qui essaient de faire entrer de l'acier produit par ces plus petites entreprises. Ce projet de loi va nous permettre de vérifier si c'est vrai. Nous allons pouvoir constater si des soupçons comme ceux du sénateur Heinz sont fondés. Ce projet de loi va donner un argument solide au Canada pour éviter que ne se répète pour l'acier ce qui s'est produit avec le bois d'oeuvre.

L'imposition d'une licence d'importation en septembre 1986 a suscité des craintes considérables au sujet de l'importation d'acier par les entreprises associées à l'industrie automobile dans laquelle l'exactitude des livraisons et le passage efficace et rapide de la frontière par les produits importent beaucoup. Je tiens à féliciter le gouvernement pour avoir trouvé le moyen de faciliter le traitement rapide des licences de façon à dissiper les craintes qu'avaient la plupart des manufacturiers au sujet de l'incidence des licences sur la fabrication d'automobiles.

Étant donné que les produits de l'acier utilisés dans l'industrie automobile traversent la frontière dans les deux sens et que l'exactitude des livraisons est toujours aussi importante, j'espère que le gouvernement exercera la même vigilance de manière que l'imposition d'une licence d'exportation ne nuise pas au commerce pour ce qui est des exportations et des importations d'acier dans l'industrie automobile.

Au nom de mon parti, je suis heureux d'imiter mon collègue en appuyant ce projet de loi et en souhaitant qu'il soit adopté et promulgué rapidement.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations? La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e^ fois et, avec le consentement unanime, la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Paproski.)

Le vice-président: A l'ordre. La Chambre est constituée en comité plénier pour étudier le projet de loi C-57 tendant à modifier la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1—Addition à la liste des marchandises d'exportation contrôlée ou à celle des marchandises d'importation contrôlée

• (1700)

M. Axworthy: A propos de l'article 1, je voudrais aborder avec la ministre une question primordiale. Nous savons que la mesure, et cette disposition en particulier, a pour but d'établir s'il y a réexpédition et d'assurer que des pays n'essaient pas d'échapper au programme de restrictions volontaires qu'impose le gouvernement des États-Unis. Une question essentielle est de savoir dans quelle mesure les éléments d'acier étranger doivent être traités de nouveau dans une aciérie canadienne pour qu'ils soient considérés comme produits canadiens. Cet article nous autorise à les porter sur la liste des produits

contrôlés. Je suppose que, si nous devons émettre des certificats, la principale question à poser à la ministre est comment nous allons déterminer ce qui relève ou non de cet article.

Mlle Carney: Monsieur le président, je peux dire à la Chambre que le gouvernement ne tente pas, dans ce projet de loi, d'établir des critères de transformation majeure ou des règles sur l'origine de l'acier. Nous croyons que les procédures actuelles, y compris la vérification, nous permettent de reconnaître l'acier non canadien qui est exporté aux États-Unis. Nous sommes persuadés que, grâce à une étroite collaboration entre les autorités douanières du Canada et des États-Unis, nous pourrons prendre les mesures nécessaires pour empêcher que l'entrée d'acier étranger au Canada soit un moyen détourné d'avoir accès au marché américain.

M. Axworthy: Monsieur le président, je ne pense pas que la ministre ait répondu à ma question. Peut-être est-elle disposée à développer le sujet? Je crois savoir que le sénateur John Heinz, qui est venu à Ottawa, menace de présenter au Sénat américain un nouveau projet de loi sur l'acier qui s'insérerait dans la nouvelle mesure sur le commerce extérieur. Il a expliqué que l'un des problèmes aux États-Unis, c'est que l'acier exporté du Canada est en réalité de l'acier retraité, transformé à partir d'autres produits. Si le projet de loi à l'étude ne prévoit rien à ce sujet, il faut demander quelle sera la réaction des États-Unis et la nôtre sur cette question que les sénateurs américains ont soulevée dans le contexte de leur propre mesure sur le commerce extérieur?

Mlle Carney: Monsieur le président, je ne pense pas que le député se rende vraiment compte qu'il incombe aux Américains de s'assurer du respect de la loi américaine dans ce cas. Nous n'avons pas l'intention de patrouiller la frontière pour faire appliquer la loi américaine. Nous coopérerons avec eux. Nous recueillerons des statistiques et nous les leur transmettrons. Cependant, la question que le député soulève porte sur les exigences établies par les Américains dans leur marché. Je suis certaine qu'étant donné l'attitude qu'il a adoptée jusqu'à maintenant sur les questions où la souveraineté était en jeu, le député ne s'attendait pas à ce que nous appliquions la loi américaine.

M. Axworthy: Monsieur le président, la ministre a certainement raison de dire que je ne veux pas que le gouvernement canadien participe à l'établissement de ces normes. Je pose la question entre autres, pour savoir ce que comprendront en fait les produits que la ministre a le droit de placer, en vertu de cet article, sur la liste des produits contrôlés et si on tiendra compte du fait qu'il y a plusieurs niveaux de transformation entre l'utilisation de certains produits de l'acier et le niveau de transformation qui peut varier de 5 p. 100 à 50, à 60 ou 70 p. 100. Je me demande si nous avons l'intention d'appliquer des critères de ce genre pour déterminer s'ils doivent être inscrits sur la liste. C'est la question que je pose.

Mlle Carney: J'ai répondu à cette question en disant qu'après avoir examiné et étudié cette question pour savoir si ce serait approprié, nous avons décidé qu'il n'était pas utile d'établir des critères pour les transformations substantielles ou des règles en ce qui concerne l'origine.

Le but de cette mesure est de surveiller l'acier et nous vérifierons le processus pour que les compagnies soupçonnées de tricher pendant la transformation ou d'identifier de façon incorrecte les origines de l'acier soient repérées.

M. de Jong: Pour approfondir cette réponse, monsieur le président, je voudrais dire que le secteur lui-même a dit au gouvernement qu'il se demandait si le gouvernement était prêt à prendre d'autres mesures au cas où le processus de surveillance se révélait insuffisant.

D'une certaine façon, c'est peut-être une question hypothétique à cette étape-ci. Je suis certain que la ministre dira que nous prenons cette mesure pour le moment et que nous verrons ensuite ce qui arrivera mais je lui demande, en somme, de dire ce qu'elle pense. Quand le gouvernement envisagera-t-il d'autres mesures?

Mlle Carney: Monsieur le président, j'espère que le député ne veut pas nous inciter à prendre d'autres mesures. Cela signifierait des contrôles et des restrictions volontaires et la Chambre a travaillé fort pour s'assurer que cette mesure est valable et qu'elle sera efficace. Passé ce point, je pense que la question est très hypothétique. Je n'ai pas l'intention de dire que lorsque ce processus échouera, j'étudierai d'autres mesures. Je dis plutôt que ce processus fonctionnera et qu'il répondra aux besoins pour lesquels il a été conçu.

M. de Jong: J'ai une autre inquiétude. Le gouvernement pense-t-il que l'article 1 lui permettra d'obtenir les données qu'il veut? La ministre pense-t-elle qu'elle pourra, dans tous les cas, obtenir le pays et l'aciérie d'origine pour toutes les importations et exportations d'acier?

Mlle Carney: Monsieur le président, la réponse à la question du député est, bien entendu, oui. Nous avons eu beaucoup d'entretiens avec le secteur et les syndicats. On nous a dit que nous obtiendrions les renseignements que nous voulons parce que le système a été adopté après de nombreuses consultations avec les parties. L'autre mesure que j'ai mentionnée plus tôt, en réponse à la question du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), c'est la vérification que nous ferons. Nous aurons des gens sur place qui examineront comment fonctionne le système. Ils nous présenteront des rapports réguliers.

M. de Jong: La ministre aura-t-elle également un programme que le gouvernement puisse suivre concernant, disons, l'acier qui entre au pays pour voir s'il est retravaillé, modifié ou utilisé tel quel. Le gouvernement aura-t-il un système permettant de le suivre, de voir comment il vient au pays, ce qui lui arrive et quand et comment il est exporté?

Mlle Carney: Monsieur le président, je pense avoir déjà répondu à cela lorsque j'ai dit que c'était le genre de renseignements que nous recherchons. Ce processus a été mis sur pied en collaboration avec l'industrie et les syndicats. On nous a dit que nous aurions ces renseignements quand nous en aurons besoin. A mon avis, le processus de vérification sera un bon système de secours qui nous permettra d'être sûrs que nous les avons bien. Naturellement, si nous trouvons un moyen technique d'améliorer les choses, nous l'adopterons.

• (1710)

M. Axworthy: La ministre pourrait-elle préciser le processus de vérification qui sera mis sur pied? S'agira-t-il d'inspections ou d'examens de documents? A quel genre de système d'inspection et de mise en application aurons-nous recours?

Mlle Carney: La vérification dont nous parlons sera effectuée par le Bureau des services de vérification du ministère des Approvisionnements et Services. Elle sera conforme aux pratiques habituelles du ministère.

M. Axworthy: Monsieur le président, je voudrais changer un peu d'optique et demander à la ministre si ce système d'obtention des renseignements satisfait ses homologues américains avec lesquels elle s'est entretenue? Pouvons-nous supposer que la mise en vigueur de ce système, tel qu'elle l'a décrit, satisfera l'institut américain de l'acier, le département du commerce et les sénateurs des régions sidérurgiques?

Je soulève cette question pour une raison bien précise. Comme la ministre le sait, un sénateur de Pennsylvanie a laissé entendre qu'il présenterait au Sénat un projet de loi commercial particulier, dirigé contre le Canada, qui s'incorporerait au grand projet de loi commercial actuellement à l'étude. La ministre pourrait-elle nous dire si, à son avis, notre mesure suffira à satisfaire les divers critiques et à arrêter ces initiatives?

Mlle Carney: Monsieur le président, nous avons eu beaucoup de discussions à ce sujet avec les ministres américains concernés. Mes homologues américains ont soulevé le problème bien souvent, encore tout dernièrement à l'OCDE. Ils m'ont dit qu'ils étaient heureux que nous ayons réagi positivement à ce problème bilatéral irritant. Nous sommes heureux, bien sûr, d'avoir essayé de trouver une solution «canadienne» à ce problème général.

L'administration américaine est toute disposée à voir si cette mesure nous permettra d'obtenir le genre de renseignements que nous cherchons. Il y a eu bien des entretiens entre fonctionnaires qui ont eu le même genre de réaction positive.

Le député de Burlington vient d'avoir des entretiens avec les membres du caucus de l'acier. Il m'a dit que l'on est impatient de voir si cette solution peut marcher.

C'est la première fois que l'on recueillera ce genre d'informations. Nous pensons que ces informations nous donneront une idée des tendances et de ce qui se passe tant du côté des importations que des exportations.

Si le député veut savoir si cela va résoudre nos problèmes une fois pour toutes dans le commerce de l'acier avec les États-Unis, je peux lui dire que c'est improbable, mais c'est toutefois un pas dans la bonne direction. Tout le monde souhaite que cela marche. Je suppose que le député est dans le même état d'esprit, à en juger d'après la coopération dont les députés de l'opposition ont fait preuve à cet égard.

M. de Jong: Monsieur le président, à propos du dernier sujet abordé par la ministre, j'espère bien que les Américains accepteront nos chiffres. Lorsque ces modifications auront été adoptées, nous aurons une bien meilleure source de stastistiques que les Américains. Nous aurons par ailleurs de meilleures statistiques sur les importations américaines que les Américains n'en ont sur leurs exportations d'acier vers le Canada. Espérons qu'ils accepteront nos statistiques.

J'ai une autre question à poser au sujet du paragraphe (3) de l'article 1 obligeant la ministre à déposer les résumés statistiques dès que possible, à la fin de l'année civile. La ministre peut-elle nous dire si le gouvernement serait en mesure de publier plus régulièrement des statistiques? De par la nature du commerce de l'acier, on examine maintenant les chiffres pour chaque mois et ils peuvent influencer le Congrès. On entend souvent dire que les membres du Congrès tiennent compte des chiffres qu'ils ont reçus un mois d'avance ou même le mois précédent. Nous aurions certes intérêt à obtenir ces statistiques sur une base plus régulière.

Mlle Carney: Monsieur le président, le député fait partie du caucus parlementaire de l'acier. Il sait fort bien que les statistiques que publient actuellement les Américains sont très souvent déphasées. Il se trouve malheureusement que le temps d'annoncer les données rectifiées, généralement inférieures aux premières, et les Américains sont déjà sous l'impression que nous inondons leur marché d'acier. Les députés et ceux qui se sont intéressés à ce dossier conviennent tous que nous avons eu un problème de statistiques. C'est pour cette raison notamment que nous proposons cet amendement. Il nous permettrait de recueillir des statistiques plus exactes. Ces statistiques seront effectivement plus fidèles que celles publiées aux États-Unis. C'est pour cette raison que nous les transmettrons aux Américains, que nous les partagerons avec eux. Et c'est toujours pour cette même raison que nous les publierons mensuellement, ce qui devrait répondre à la question du député qui demande quand elles seraient disponibles.

Je rappelle encore que nous aurons une publication mensuelle le plus tôt possible, mais qu'un seul rapport annuel sera présenté au Parlement. Il se peut que le député se soit perdu dans ce dédale.

J'ajoute également que nous avons suggéré aux Américains de créer une commission de l'acier qui s'occuperait notamment de l'ordonnancement des statistiques et peut-être aussi, de façon générale, du marché de l'acier à l'échelle nord-américaine. Cette proposition les a intéressés. Mais ils craignent qu'un tel organisme ne contrevienne à leurs lois sur les coalitions. Ils se penchent sur ce projet pour l'instant, et ils nous en reparlerons plus tard. Voilà pour le problème qu'a soulevé le député.

Le vice-président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2—*Licences d'exportation ou d'importation*

M. de Jong: Monsieur le président, si je ne m'abuse, l'article 2 dit que le ministre délivrera des licences sur demande. Je n'ai qu'une seule réserve à propos de cet article. Il s'agit du temps qu'il faudra pour délivrer ces licences. Qu'en est-il au juste? Combien de temps faudra-t-il pour la remise d'une licence après que la demande en a été faite?

Mlle Carney: Monsieur le président, comme je l'ai dit dans mon discours, il ne s'agit pas d'un programme de contrôle et je rejette catégoriquement toute suggestion dans ce sens. Les licences d'exportation et d'importation seront délivrées librement sur demande.

Mes responsables me signalent que l'on pourra les obtenir à partir de 44 ou 48 terminaux informatiques dans tout le pays. On pourra donc se les procurer grâce à un système informatisé automatique. Ce sera fait aussi rapidement que possible.

• (1720)

M. de Jong: Monsieur le président, je déduis de la réponse de la ministre que le système sera presque automatique. On présente une demande, les renseignements administratifs sont transmis dans l'ordinateur et en quelques jours au plus, la licence peut être délivrée.

Dans quel cas la ministre refusera-t-elle une licence? Si une société qui demande une licence est connue pour avoir falsifié des renseignements et si, pour une raison quelconque, elle refuse de divulguer tous les renseignements demandés, la ministre lui refusera-t-elle une licence?

Mlle Carney: Monsieur le président, pour compléter ma réponse au député, je précise que ces terminaux se trouvent dans les bureaux des courtiers en douane ou des Affaires extérieures, mais que les entreprises y ont facilement accès. Nous avons pris bien soin d'installer les terminaux et les moyens d'accès au système là où les gens en ont besoin.

Quant aux licences, elles pourront être refusées si les renseignements fournis sont faux. Le système est conçu de telle façon que si les données sont incomplètes, la demande est rejetée. Cependant, je ne connais pas à fond toutes les subtilités du système informatique. Je serais heureuse d'obtenir de plus amples renseignements sur le fonctionnement technique de ce système, si le député le souhaite.

M. Crosby: Monsieur le président, je voudrais demander à la ministre des éclaircissements sur la déclaration qu'elle a faite et qu'elle a répétée en d'autres occasions à la Chambre, selon laquelle les dispositions du projet de loi C-57, et notamment l'article 2, ne visent pas à imposer une réglementation, mais plutôt à recueillir des renseignements.

Je tiens à signaler à la ministre l'objet de mes préoccupations. Aujourd'hui même dans des articles de presse parus à Halifax, on pouvait lire que le projet d'aide à la société Sydney Steel risque d'avoir des conséquences néfastes pour elle; en effet, certains laisseront entendre, au sujet du commerce international, surtout avec les États-Unis d'Amérique, que la société Sydney Steel a été subventionnée à tort, ce qui risque de causer des difficultés aux États-Unis quant à l'équité des échanges commerciaux.

Puisque les nouvelles dispositions prévoient la délivrance d'une licence d'exportation dans certaines circonstances, je voudrais demander à la ministre si l'on pense, à l'heure actuelle ou à l'avenir, que Sydney Steel risque de voir ses ventes aux États-Unis remises en question à cause de l'aide qu'elle pourrait recevoir.

A première vue, cet aspect dépasse peut-être le cadre des dispositions à l'étude, mais on a bel et bien prétendu que la société Sydney Steel, même si elle ne vend que très peu d'acier aux États-Unis, pourrait créer des difficultés en ce qui concerne le libre-échange en général et le commerce de l'acier en particulier.

Même si elle le sait déjà, je rappelle à la ministre que Sydney Steel vend très peu aux États-Unis. En termes généraux, je pense que la société vend moins de 0.5 p. 100 de tout l'acier exporté aux États-Unis. N'empêche que certains interlocuteurs, notamment l'autre partie intéressée de la province d'Ontario—on a même laissé entendre que ce pourrait être la société Algoma Steel—ont prétendu que toute assistance à Sydney Steel pourrait avoir de graves conséquences sur nos relations commerciales internationales, particulièrement dans le secteur de l'acier.

Si la ministre pouvait tirer la chose au clair en ce qui concerne le projet de loi, je lui en serais redevable.

Mlle Carney: Monsieur le président, les questions soulevées par le député dépassent amplement la portée du projet de loi C-57, et je ne pense pas que ce soit l'endroit approprié pour les commenter.

Le projet de loi à l'étude n'a rien à voir avec le problème dont il parle. La seule chose que je peux dire c'est que l'industrie américaine peut invoquer la loi américaine régissant le commerce. Si les Américains pensent qu'il s'agit de pratiques commerciales déloyales, libre à eux d'invoquer leur loi. Je présume qu'ils devraient prouver que notre industrie est subventionnée et que cela leur cause du tort.

Toutefois, la mesure à l'étude vise à protéger notre réputation de commerçant loyal dans le secteur de l'acier. Elle ne traite pas des problèmes mentionnés par le député.

(L'article est adopté.)
(L'article 3 est adopté.)
(Le titre est adopté.)
(Rapport est fait du projet de loi.)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Maintenant, du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mlle Carney (au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose: Que le projet de loi C-57, tendant à modifier la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le projet de loi C-57, tendant à modifier la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, apporte une aide importante à l'industrie sidérurgique. Depuis que les États-Unis ont décidé, en 1984, de réduire leurs importations d'acier, notre industrie connaît énormément de difficultés et d'incertitudes.

Étant donné la mentalité et l'attitude du Congrès américain, le problème de l'acier est le genre de problème que nous allons devoir affronter à l'avenir. Le Congrès américain, sinon le gouvernement des États-Unis, s'oriente vers un commerce dirigé. Je ne pense pas que le gouvernement américain soit nécessairement d'accord, mais c'est ce que souhaite le Congrès. Depuis que les démocrates ont pris la tête du Congrès en novembre dernier, ils ont montré dans deux récents projets de loi concernant la loi sur les eaux et la loi sur la voierie qu'ils dirigent le gouvernement des États-Unis.

En fait ce projet de loi résulte de l'établissement d'ententes de limitation volontaire, en 1984. Le gouvernement et le Congrès des États-Unis voulaient se débarrasser des millions de tonnes d'acier déversées sur le marché américain et établir des ententes de limitation volontaire avec une vingtaine de pays. Certains pays essayaient d'exporter plusieurs millions de tonnes d'acier vers les États-Unis. Le Canada avait largement accès à cet énorme marché. Nous avons toujours usé de pratiques commerciales loyales avec les États-Unis. Algoma, à Sault Sainte-Marie, achète tout son charbon aux États-Unis. Une grande partie de notre minirai de fer, du matériel et de l'équipement est également achetée dans ce pays. L'industrie est très intégrée. Le caucus de l'acier de la Chambre des communes a largement contribué à établir un climat de bonne entente avec les représentants du Congrès américain qui ont traversé une période extrêmement difficile à la suite de la perte de centaines de milliers d'emplois dans l'industrie sidérurgique. Lorsque ces ententes de limitation volontaire ont été instaurées en 1984 au début de 1985, notre part du marché se situait aux alentours de 3 p. 100. Au cours du premier trimestre de 1987, elle a énormément augmenté. On a essayé de s'y opposer en exerçant des pressions.

• (1730)

Le Congrès se penche actuellement sur plusieurs projets de loi. L'un d'eux est le projet de loi du sénateur Heinz qui limitera le Canada, Taiwan et d'autres pays qui ne sont pas visés par l'entente de limitation volontaire, à la part du marché américain qu'ils possèdent actuellement. Nous espérons que le projet de loi à l'étude aujourd'hui visant à contrôler les exportations vers les États-Unis permettra non seulement de distinguer l'acier venant des transformateurs, de celui qui est fabriqué par des acieries comme Algoma, Dofasco et Stelco, mais également l'acier venant du Japon, de la Corée du Sud et du Brésil qui est transformé, même dans une faible mesure, au Canada, et réexpédié vers les États-Unis.

Si nous constatons qu'une grande partie de cet acier provient de pays signataires d'ententes de limitation volontaire avec les États-Unis, l'acier réexpédié à partir du Canada pourra être inclu dans leurs quotas. Nous pourrons ainsi stabiliser les emplois dans nos aciéries, ce qui est extrêmement important. Nous espérons que le marché va reprendre du côté de l'industrie du pétrole et du gaz. Des compagnies comme Algoma Steel ont déjà eu un marché considérable aux États-Unis pour les tubes d'acier sans soudure utilisés pour les forages pétroliers et gaziers. Elles ne seront pas soumises au genre de quotas que prévoirait le projet de loi du sénateur Heinz.

Le projet de loi que nous étudions aujourd'hui nous permettra de savoir d'où vient l'acier et où il va aux États-Unis. Quand nous fabriquons une tonne d'acier qui est vendue aux États-Unis par une usine de transformation, nous avons à peu près une heure de travail par tonne d'acier. Quand nous le fabriquons à partir de minerai de fer ou de houille, nous avons à peu près huit heures de travail.

Nous risquons d'avoir le même problème sur d'autres fronts. Ce sera manifestement le cas si l'effort du gouvernement pour conclure une entente de libre-échange se concrétise. Même sans cela, les États-Unis sont notre plus gros client pour de nombreuses denrées. Si le congrès américain décide de mettre en place un régime de gestion du commerce pour d'autres denrées, ce genre de service de contrôle risque de devenir indispensable.

Bien qu'Algoma Steel ait enregistré un profit pour le premier trimestre—d'autres entreprises ont été plus rentables—je pense que personne n'est convaincu que l'industrie de l'acier soit sortie d'affaire. Aux États-Unis, environ 300 000 emplois ont été supprimés depuis quatre ou cinq ans dans cette industrie. Nous en avons perdu beaucoup à Algoma Steel. Il faut nous préparer au jour où la relance de l'industrie du pétrole et du gaz nous permettra de vendre de l'acier aux États-Unis. Sans l'initiative prise avec ce projet de loi C-57, nous ne pourrions pas être certains qu'un jour ou l'autre un projet de loi ne sera pas présenté au Sénat ou à la Chambre des représentants afin de réduire de façon exagérée la part du marché américain que nous détenons traditionnellement. L'industrie de l'acier est confrontée à une longue période de difficultés en raison de l'arrivée sur le marché de nouvelles denrées et de nouveaux produits.

Puisque nous pouvons travailler sur une base sectorielle comme nous l'avons fait avec le pacte de l'automobile, nous pouvons aussi le faire pour l'acier. Il s'agit d'une industrie hautement intégrée. Nous achetons du matériel et de l'équipement américains et nous vendons nos produits finis aux États-Unis et réciproquement. Il s'agit vraiment d'une industrie nord-américaine intégrée. Quand on entend parler de pourcentages tel que 4,7 p. 100 du marché américain pour le Canada, des gens comme le sénateur Heinz sautent au plafond. Nous constatons souvent que les grandes entreprises de commercialisation d'acier aux États-Unis achètent de l'acier semi-fini à des entreprises canadiennes. Ce genre d'information sera révélé. L'industrie américaine de l'acier aurait très mauvaise grâce à se plaindre des importations canadiennes quand les Américains achètent des produits semi-finis à nos aciéries parce qu'il s'agit d'une industrie fortement intégrée. Il y a des échanges dans les deux sens.

Je tiens à préciser que le caucus de l'acier de la Chambre des communes et le caucus de l'acier des États-Unis constitué de membres du Congrès et de la Chambre des représentants ont énormément contribué à permettre la compréhension et la

réalisation d'une coopération de nos deux pays sur cette question. J'espère que l'adoption de ce projet de loi servira à faire mieux comprendre encore la position du Canada et que des manifestations déraisonnables de protectionnisme aux États-Unis ne viendront pas entraver cette industrie vitale pour notre pays. Si c'est le cas, les pays importateurs d'acier qui font l'objet d'ententes de restrictions volontaires seront coincés. Ils seront démasqués, et nous échapperons à l'effet draconien qu'auraient des mesures protectionnistes sur nos activités intégrées dans le domaine de l'acier.

• (1740)

Ces quelques observations faites, je voudrais dire que j'approuve ce projet de loi. A mon avis, il sera très important pour la sidérurgie canadienne.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois qu'il y a consentement unanime pour dire qu'il est 18 heures. Comme il est 18 heures, la Chambre demeure ajournée jusqu'à 11 heures demain conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 41.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 28 mai 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉSIGNATION D'UN JOUR RÉSERVÉ À L'OPPOSITION

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, hier, nous n'avons pu annoncer officiellement, avant que la Chambre ajourne, que la journée d'aujourd'hui est réservée au Nouveau parti démocratique. C'est ce qui a été convenu à la réunion des leaders parlementaires d'hier après-midi, et le Nouveau parti démocratique a déposé le texte de la motion à débattre. Par conséquent, à l'appel de l'ordre du jour, vous pourrez voir que l'on consent à l'unanimité à ce que la motion inscrite au *Feuilleton des avis* au nom du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) soit le sujet du débat de ce jour prévu.

M. le Président: Y consent-on?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE

LE TRAFIC DES DROGUES—DÉCLARATION DE MINISTRE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, lundi dernier, mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), a annoncé la stratégie nationale de lutte contre la drogue qui est une façon tout à fait originale pour le Canada de s'attaquer aux problèmes posés par l'abus et le trafic des drogues. Cette stratégie souligne le travail excellent accompli par la GRC, par les Douanes et accises et par d'autres organismes d'application des lois pour empêcher l'importation et le trafic de drogue.

Dans l'ensemble, les programmes de cette stratégie sont destinés à résoudre les problèmes intérieurs du Canada. Toutefois, le trafic de stupéfiants est une industrie internationale et il est manifeste que le Canada ne peut résoudre tout seul nos problèmes d'abus et de trafic de drogue.

Une bonne partie des drogues consommées au Canada, telles que la cocaïne et l'héroïne, sont importées illégalement par des réseaux de trafiquants organisés basés à l'étranger. En 1985, la GRC et les douanes ont saisi 62 kilos d'héroïne, 109 kilos de cocaïne et 19 000 kilos de haschich. Ce sont les dernières statistiques disponibles pour 1985, et elles ne donnent probablement qu'une idée partielle du problème aujourd'hui.

Le territoire du Canada sert en outre souvent de relais pour les stupéfiants expédiés par ces réseaux de trafiquants vers d'autres pays. De plus, on fabrique au Canada des substances psychotropes illicites qui servent à alimenter la tragique dépendance de drogués dans d'autres pays. Nous devons de toute évidence prendre des mesures pour barrer la route à ce trafic, non seulement parce que des Canadiens en sont les victimes, mais aussi parce que nous avons un rôle de citoyen responsable à jouer dans le monde.

[*Français*]

L'abus des drogues n'est pas un phénomène nouveau; par contre, son ampleur l'est. Déjà en 1909, le Canada a contribué activement à la préparation d'une convention internationale destinée à contrôler le trafic de l'opium. Aujourd'hui encore, nous continuons à jouer un rôle prépondérant au sein des organismes des Nations Unies tels que la Commission sur les stupéfiants. Ainsi, hier, le Canada a été réélu au sein de cette importante Commission qui, par le passé, s'était surtout concentrée sur le problème de la réduction de l'offre et de l'approvisionnement.

Le Canada, avec d'autres pays, a contribué à l'introduction d'un nouvel élément dans l'approche prise par la Commission: la réduction de la demande. Nous essayons aussi de tenir compte de certains autres éléments tels que la complexité nouvelle des réseaux internationaux de trafiquants.

• (1110)

[*Traduction*]

Leurs tentacules déployés à travers le monde, ces réseaux ont raffiné leurs procédures d'acheminement. Certains se servent de courriers qui voyagent en avion et portent les paquets de drogue collés sur leur peau. Dans d'autres cas, les colis de drogue sont camouflés en colis de denrées banales. Les profits générés par cette activité illicite sont protégés de diverses façons, au moyen de sociétés de façade entre autres. L'argent rapporté par le trafic de drogue est exporté vers des paradis étrangers.

Seule une coopération internationale peut permettre de lutter contre ces problèmes, et c'est pourquoi la Commission des Nations Unies prépare une nouvelle convention internationale sur le trafic illicite. Cette convention découle d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies coparrainée par le Canada et adoptée en décembre 1984. Mon collègue, le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), était membre de la délégation canadienne auprès des Nations Unies et a annoncé que le

Canada allait coparrainer cette importante initiative internationale. Cette nouvelle convention pourrait devenir une arme puissante pour les organismes chargés du respect de la loi dans leur lutte contre les trafiquants. Le Canada accorde une priorité importante au succès de cette nouvelle convention.

Le gouvernement travaille sur trois autres fronts internationaux. Le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues parraine des projets qui aident les pays producteurs à élaborer et à financer des programmes destinés à inciter les agriculteurs à cesser de produire des drogues, à améliorer le niveau de vie local et à former la police locale à la lutte contre des traficants de drogue extrêmement bien organisés. Le Canada a apporté des contributions substantielles au fonds d'ensemble de cet organisme et a en outre versé deux subventions de 1 million de dollars chacune aux projets du FNULAD en Thailande et au Pakistan pour proposer des récoltes de remplacement aux agriculteurs. Il s'agit d'une nouvelle orientation de politique de l'ACDI adoptée en 1986. Nous allons aussi continuer à étudier au cas par cas les demandes d'aide pour le développement des pays producteurs de stupéfiants.

Deuxièmement, nos contributions au FNULAD vont être portées à 500 000 $ cette année et à 1 million de dollars d'ici 1991 pour montrer notre volonté de coopération internationale.

Troisièmement, nous développons le programme de sensibilisation consulaire du ministère des Affaires extérieures afin que les voyageurs canadiens soient plus conscients du danger qu'il y a à acheter et à détenir de la drogue, à faire du trafic, et à utiliser de la drogue à l'étranger. Il y a plus de Canadiens en prison à l'étranger, monsieur le Président, en liaison avec des affaires de drogue que pour tout autre motif.

Une conférence internationale sur l'abus des drogues et le trafic illicite parrainée par les Nations Unies va se tenir à Vienne du 17 au 26 juin. Notre délégation y sera dirigée par mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Afin de bien manifester la portée internationale que notre gouvernement donne au problème de l'abus des drogues, cette délégation inclura aussi des représentants des provinces et du secteur bénévole.

[*Français*]

Le Canada a joué un rôle important dans la rédaction de la convention de 1971 sur les substances psychotropes. A Vienne, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) déposera les instruments d'accession qui permettront à cette convention d'être en vigueur ici au Canada.

Le gouvernement admet que de vastes efforts seront entrepris au Canada dans la lutte contre l'abus et le trafic des drogues. Il est aussi notre avis que si nous en ignorons les aspects internationaux, nous le ferons à nos risques et périls. La partie qui traite des aspects internationaux, dans notre stratégie nationale contre la drogue, illustre bien notre intention de travailler avec d'autres pays afin de réduire la production, le trafic et l'abus des drogues, tant au Canada qu'à l'étranger.

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, la déclaration d'aujourd'hui montre à nouveau qu'en matière de stupéfiants, le gouvernement fait beaucoup de bruit pour rien. Le ministre vient d'annoncer, en particulier, que nous allons hausser notre contribution au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. Celui-ci, ainsi que le ministre l'a souligné, joue un rôle très important. Autrefois, notre responsabilité financière à ce titre relevait du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Au début de l'année, on a annoncé qu'il ne s'acquitterait plus de cette tâche, sous prétexte que le problème intéresse plutôt le secrétariat d'État aux Affaires extérieures. Ce dernier n'a pas voulu verser notre part qui n'atteignait pas tout à fait alors 400 000 $, parce le problème concerne la santé et le bien-être social. On s'est renvoyé la balle pendant plusieurs mois jusqu'à ce que cette semaine, enfin, le gouvernement laisse entendre qu'il continuerait à verser sa contribution au Fonds et que celle-ci allait même être accrue. On pense que c'est le secrétariat d'État aux Affaires extérieures qui va s'en charger.

Nous avons tenté, encore la semaine dernière, de savoir si le gouvernement assumerait ses responsabilités vis-à-vis du Fonds, sans obtenir la moindre réponse du ministre. On ne nous a pas répondu aux Affaires extérieures ni à Santé et Bien-être social Canada. Fait caractéristique du gouvernement, les ministères se renvoyaient la balle. Selon Santé et Bien-être social Canada, il s'agit d'un problème international qui concerne donc les Affaires extérieures. Or, nous venons d'apprendre que le gouvernement va agir, ce dont nous lui sommes reconnaissants, mais qu'il a décidé d'exclure de son initiative un volet de la Convention des Nations Unies.

Le ministre nous a décrit aujourd'hui les difficultés qu'on a à endiguer l'augmentation du flot de drogues illégales entrant au Canada. En fait, au cours des derniers mois, le comité permanent de la santé nationale et du bien-être social a entendu des représentants de la GRC et des personnes chargées d'empêcher le trafic international, et il a appris alors qu'il était pratiquement impossible d'endiguer l'entrée de drogues illégales dans n'importe quel pays. Il faut s'attaquer à la demande ainsi qu'à l'offre. Cependant, il y a un domaine dans lequel le gouvernement pouvait agir, et il aurait ainsi donné suite à la convention des Nations Unies qu'on élabore à l'heure actuelle. Il aurait même pu suivre l'exemple des États-Unis, ce qu'il s'empresse souvent de faire, pour ce qui est des profits tirés du trafic des stupéfiants. Qu'arrive-t-il à l'argent blanchi par le biais de sources légitimes, notamment certaines banques canadiennes, que ce soit au Canada ou à l'étranger?

Depuis quelques mois, les députés demandent à la Chambre pourquoi le gouvernement n'a pas présenté un projet de loi permettant la saisie des actifs acquis grâce à des méthodes illégales. Pour mettre un terme au trafic des stupéfiants, il faut le rendre moins profitable. C'est bien beau que le ministre intervienne dans cette enceinte et nous parle des drogues illégales qui entrent au Canada. Nous le savons déjà. Nous n'ignorons pas que si nous endiguons le flot de drogues entrant en Nouvelle-Écosse, ces drogues pourraient fort bien se retrouver dans une autre région du pays. Cependant, si le gouvernement avait le courage politique de présenter un projet de loi tendant à forcer les banques canadiennes à remettre l'argent tiré du trafic des stupéfiants, de dire aux banques canadiennes qu'elles n'ont pas le droit de recevoir de l'argent blanchi, on s'attaquerait alors à la racine du problème.

Malheureusement, le gouvernement n'a pas ce courage. En fait, malgré la convention des Nations Unies qui est élaborée à l'heure actuelle, le Canada a de nouveau des oeillères. Il va être le dernier pays à agir, comme cette année, dans le cas de sa contribution au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues.

[*Français*]

Néanmoins, je suis contente de voir que le gouvernement va réagir sur la question des drogues psychotropes. A mon avis, le Canada a été un leader en 1971 quand la Convention internationale des Nations Unies a été introduite mais, quand la Convention a été signée, en 1976, le Canada n'était pas signataire. Et je pense que nous, dans l'ancien gouvernement libéral, aurions dû signer la Convention pour essayer de contrôler la question des drogues psychotropes.

Mais j'aimerais avertir le ministre que la question des drogues psychotropes, ce n'est pas seulement les drogues qui viennent au Canada.

• (1120)

[*Traduction*]

Nous devrions noter les mesures que le gouvernement prend dans le domaine des drogues psychotropes. J'aurais souhaité que le gouvernement libéral précédent signe la convention que nous avions commencé à élaborer en 1971, mais il ne l'a pas fait, et le gouvernement remédie à cette situation.

Je voudrais que le ministre sache que la question des substances psychotropes concerne non seulement les drogues illégales entrant au Canada, mais également les drogues qui sont fabriquées chez nous. Je me reporte à de récents articles de journaux qui montrent qu'à Montréal on se sert du régime de santé pour obtenir des médicaments qui sont vendus comme drogues illégales aux États-Unis. C'est un problème très grave.

Il faut également trouver des solutions au problème des drogues de confection. Dans son projet de loi découlant de la Convention des Nations Unies sur les substances psychotropes, le gouvernement abordera, je l'espère, cette question.

[*Français*]

Mais le plus important, monsieur le Président, si le gouvernement—si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) ou le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark)—est vraiment prêt à réagir, à lutter contre les drogues, il faudrait qu'il introduise, avec le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn), des amendements pour laisser le gouvernement fédéral saisir l'argent qui est trouvé maintenant dans les banques canadiennes, que ce soit dans nos banques ici ou à l'étranger; il devrait avoir le droit de saisir tout l'argent provenant du trafic de drogues.

[*Traduction*]

Si nous ne sommes pas disposés à saisir les éléments d'actif accumulés grâce au commerce illégal des stupéfiants qui sont déposés dans les banques canadiennes, alors toutes nos contributions au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, tout le travail que nous faisons ici et toutes les mesures annoncées par le ministre ne serviront à rien. Tant que le commerce des stupéfiants sera profitable et tant que des Canadiens continueront à consommer des stupéfiants licites et illicites, il continuera d'y avoir un problème. Nous devons intervenir du côté de la demande. Du côté de l'offre, toutefois, il faut absolument adopter une mesure législative qui nous permettra de saisir des éléments d'actif déposés dans des banques canadiennes, sans quoi toutes nos belles paroles resteront autant de voeux pieux.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, avant de commenter précisément l'annonce faite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), je voudrais examiner et comparer les deux grands axes de lutte contre l'abus des stupéfiants qui ont respectivement pour cible le consommateur et le fournisseur. Dans la mesure où la nouvelle stratégie vise le consommateur, il faut dire que, même si on continue d'accorder beaucoup d'importance aux stupéfiants illicites et aux médicaments d'ordonnance, ce sont les mêmes facteurs qui contribuent à la consommation de la drogue la plus dangereuse et la plus répandue, l'alcool.

Dans l'optique d'une intervention visant la consommation, il est évident que ce sont essentiellement les mêmes facteurs qui jouent dans le cas de la surconsommation d'alcool que dans celui de la surconsommation de médicaments d'ordonnance, de marijuana et d'autres stupéfiants illicites dont on abuse fréquemment. Cela dit, il est indubitable que l'abus des drogues qui font l'objet d'un trafic international, qu'il s'agisse de la cocaïne ou des autres dérivés de l'opium, ou des nouvelles drogues synthétiques, cause de très grands malheurs.

A première vue, le programme que le gouvernement vient d'annoncer est fort impressionnant. Il nous a dit qu'il allait dépenser 210 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. Cependant, nous devons considérer cette somme et l'ensemble du programme dans la perspective appropriée. Au cours de la première année, le gouvernement ne dépensera que 20 millions de dollars. A bien considérer, une somme de 210 millions de dollars n'est pas vraiment énorme quand on considère l'ampleur du problème auquel nous prétendons nous attaquer.

Qui plus est, nous nous faisons du souci à propos de la répartition de cette somme et de son impact sur les aspects essentiels du problème. L'autre jour, j'ai pris la parole à la Chambre pour me plaindre de ce que le gouvernement avait annoncé ce programme sans en saisir au préalable le comité permanent de la santé nationale et du bien-être social qui étudie présentement le problème de l'alcoolisme et celui de l'abus des drogues. Je me suis réjoui d'entendre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) déclarer que le gouvernement tiendra compte des recommandations de ce comité au moment de mettre la dernière main à sa stratégie nationale de lutte contre la drogue. J'espère que l'on tiendra cette promesse. J'espère que nous aurons l'occasion d'examiner ce programme à la loupe pour nous assurer de son efficacité.

Compte tenu du bilan du gouvernement libéral précédent et de ce qui s'est fait jusqu'à maintenant, nous voyons d'un bon oeil le programme que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé ce matin. A bien des égards, le besoin de ce programme se faisait sentir depuis fort longtemps. Nous nous réjouissons immensément de ce que le Canada ait signé la Convention internationale de 1971 sur les drogues psychotropes. Jusqu'à maintenant, le Canada versait 300 000 $ à titre de contribution au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. C'est dorénavant 500 000 $ qu'il versera, ce

dont nous nous réjouissons évidemment. Nous accueillons également avec satisfaction la promesse assez aléatoire qu'il a faite de porter le montant de sa contribution à 1 million de dollars d'ici à 1991. Cependant, il faut également situer cette promesse dans la perspective appropriée. L'Italie, par exemple, verse une contribution d'environ 300 millions de dollars à cette même fin.

Nous savons que cet argent doit servir à susciter des changements économiques propres à amener les agriculteurs des pays du tiers monde à abandonner la culture des stupéfiants au profit d'autres cultures plus utiles. Cela suppose des changements économiques qui devraient permettre à ces pays du tiers monde de s'adapter à une nouvelle conjoncture. Quand nous examinons la situation, nous constatons que les pays du tiers monde sont encore exploités. Des efforts beaucoup plus considérables devraient être déployés pour permettre aux pays du tiers monde et aux agriculteurs de ces pays de prospérer sans participer pour autant à la production de drogues qui causent beaucoup de tort tant dans ces pays qu'au Canada.

J'ai l'impression que l'on ne financera pas ce programme à même les fonds de l'ACDI qui sont alloués essentiellement aux mêmes fins. Cela m'ennuierait beaucoup que des fonds soient détournés de l'ACDI pour poursuivre le même but.

Il est louable de vouloir éveiller davantage le personnel consulaire aux dangers de l'usage de drogues au cours de voyages à l'étranger, mais je ne suis pas sûr que ce soit tellement important. Il faudrait comparer cela au peu d'empressement avec lequel on s'est penché sur le problème du SIDA. Je crois que c'est là un problème beaucoup plus grave. Même si des voyageurs ne risquent pas de devenir toxicomanes au cours d'un voyage de dix à quinze jours à l'étranger, j'admets qu'ils peuvent se retrouver dans une situation très difficile.

Il faut se pencher sur le problème de l'argent blanchi et des tentatives qui sont faites pour empêcher cette pratique. Nous croyons savoir qu'un projet de loi sera présenté à la Chambre demain sur le problème des recettes provenant de la vente de stupéfiants qui sont détournées par le biais d'institutions financières dans des affaires légitimes. Toutefois, je ne peux absolument pas comprendre qu'un gouvernement qui veut être pris au sérieux au sujet du blanchissage de l'argent provenant du trafic de stupéfiants ne voit pas la nécessité d'enregistrer les fonds déposés ou échangés au plan international. Cela se fait très efficacement aux États-Unis et donne les moyens de détecter si l'argent provient du trafic de stupéfiants et à quelles fins il sera utilisé avant qu'il ne devienne impossible de le retracer. Si le gouvernement est sérieux, il va immédiatement présenter une loi comparable à celle qui est en vigueur aux États-Unis et qui permet de s'attaquer si efficacement au problème du blanchissage de l'argent provenant de la vente de stupéfiants.

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux 154 pétitions suivantes: nos 332-2017 à 332-2035 inclusivement, 332-2039, 332-2042 à 332-2051 inclusivement, 332-2054 à 332-2076 inclusivement, 332-2082 à 332-2102 inclusivement, 332-2107 à à 332-2109 inclusivement, 332-2111 à 332-2116 inclusivement, 332-2118 à 332-2141 inclusivement, 332-2147, 332-2151 à 332-2187 inclusivement et 332-2189 à 332-2197 inclusivement.

* * *

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

• (1130)

[*Traduction*]

Le comité tente dans ce rapport d'établir les objectifs et les orientations de notre programme d'aide publique au développement pour les prochaines années. Nous proposons de donner la priorité à l'épanouissement humain et au développement des ressources humaines. Nous recommandons fortement d'insister davantage sur les droits de la personne. Nous recommandons, avec le plus de force possible, une décentralisation majeure vers le terrain. «Sortir d'Ottawa pour aller sur le terrain» est d'ailleurs le thème qui revient constamment dans le rapport.

Nous faisons de nouvelles propositions concernant l'aide liée. Nous sommes en faveur d'accroître le rôle des organisations non gouvernementales, des institutions et entreprises privées. Nous croyons avoir répondu, dans l'ensemble, aux préoccupations exprimées par les Canadiens et les gens d'autres pays.

* * *

PÉTITIONS

LA DÉSIGNATION D'UN ARBITRE—LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE AVEC FRED TURNER

M. David Kilgour (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, cette pétition qu'ont signée 27 citoyens de différentes régions du Canada a trait aux tribulations de M. Fred Turner et de Turnair Limited. Les pétitionnaires demandent que M. Turner soit indemnisé pour les dommages qu'il a subis quand le CRTC a annulé son permis d'exploitation.

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition, dûment approuvée, par laquelle une cinquantaine de citoyens de St. Catharines prient le Parlement d'approuver la motion M-37 qui tend à modifier la Charte des droits pour y reconnaître le droit à la vie du foetus humain.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

RENVOI DU PROJET DE LOI C-56 AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, les partis se sont consultés au sujet du projet de loi C-56. Vous pourrez constater que l'on consent à l'unanimité à la motion suivante. Je propose:

Que l'ordre inscrit au *Feuilleton* et portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-56, Loi modifiant certaines lois concernant les institutions financières, soit modifié pour se lire «deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances et des affaires économiques».

M. le vice-président: Permet-on à l'unanimité au secrétaire parlementaire de proposer sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée).

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je signale à la Chambre que les délibérations seront prolongées de 24 minutes, après 13 heures, à cause de la déclaration ministérielle.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA RÉFORME FISCALE—OPPOSITION À LA TAXE SUR LES ALIMENTS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre) propose:

Les subsides

Que la Chambre s'oppose à l'imposition d'une taxe fédérale sur les aliments et exhorte le gouvernement à rejeter toute taxe de cette nature dans son programme de réforme fiscale.

—Monsieur le Président, je regrette que ce débat soit nécessaire aujourd'hui. Il ne l'aurait pas été si le gouvernement avait exprimé clairement ses intentions dans la déclaration que le ministre des Finances (M. Wilson) a faite le 6 mai dernier sur la réforme fiscale.

Dans l'état actuel des choses, le gouvernement tient les consommateurs canadiens et les familles à faible revenu dans l'incertitude à propos de la question de savoir s'il donnera suite à son projet d'imposer une taxe de six ou huit pour cent sur leur note d'épicerie. C'est pourquoi mon parti et moi-même demandons à tous les députés de se joindre à nous pour exprimer clairement que la Chambre s'oppose à l'imposition d'une taxe fédérale sur les aliments et prie le gouvernement de rejeter toute taxe du genre dans le cadre de sa réforme fiscale.

Nous avons voulu tenir ce débat maintenant pour une raison fort simple. Lorsque le ministre des Finances nous a fait part de ses plans et a donné à la Chambre un aperçu de son exposé du 18 juin, je l'ai averti qu'il aurait à faire face à une révolte fiscale de la part des néo-démocrates et des Canadiens d'un bout à l'autre du pays si la taxe sur les transactions commerciales qu'il projette s'étendait aux aliments. Nous voulons que ne subsiste aucune équivoque sur cette question et c'est pourquoi le débat d'aujourd'hui prend une telle importance.

Voyons quel est exactement l'enjeu. Depuis deux ans, le ministre des Finances et le gouvernement se dirigent progressivement vers une réforme globale du régime fiscal. Le ministre a fait savoir qu'il souhaitait ramener les taux d'imposition des particuliers et des entreprises à des niveaux sensiblement comparables aux taux adoptés par les États-Unis au lendemain de leur récente réforme fiscale.

Pour ce faire, il envisage deux moyens de recueillir les recettes nécessaires à cette fin. Sauf erreur, il entend élargir l'assiette fiscale en éliminant les échappatoires et les déductions et exemptions d'impôt improductives. C'est ainsi que les Américains ont réussi à abaisser leurs taux d'imposition tout en élargissant du même coup leur assiette fiscale.

Le fardeau du régime fiscal canadien est plus lourd que celui du régime américain surtout parce que nous disposons d'un système plus complet et mieux adapté de services sociaux, l'assurance-maladie en particulier. Les Canadiens ne voudraient pas qu'il en soit autrement.

Toutefois, pour régler ce problème, il semble que le ministre des Finances ait l'intention de recueillir d'importantes sommes nouvelles par l'imposition de la taxe de vente.

Voilà un certain temps déjà qu'il dit vouloir réformer le système désuet de la taxe de vente au Canada, soit la taxe de vente fédérale perçue au niveau des fabricants. Le NPD convient que pareille réforme s'impose depuis longtemps. Sous sa forme actuelle, cette taxe tend à favoriser les importateurs de biens destinés aux marchés canadiens tout en défavorisant les exportateurs canadiens qui perdent du terrain par rapport à leurs concurrents étrangers qui disposent d'un système beaucoup plus efficace pour réduire la taxe de vente sur leurs exportations.

Ce qui a incité le ministre des Finances à envisager la réforme de la taxe de vente est la perspective d'augmenter considérablement les recettes fédérales de façon à pouvoir ensuite réduire les taux d'imposition des particuliers et des sociétés. Il espère de la sorte faire figure de héros, le parti conservateur grâce à lui ayant à nouveau le vent dans les voiles ce qui lui permettra de se faire réélire comme gouvernement minoritaire, au lieu de passer à l'histoire comme gouvernement à qui la population n'aura confié qu'un seul mandat, et cela en dépit de son éclatante victoire de 1984.

• (1140)

Je le répète, le ministre des Finances joue à un drôle de jeu avec les contribuables canadiens. Il cherche à se donner des airs de héros en réduisant le taux d'imposition des particuliers, comme il compte l'annoncer le soir du 18 juin. Mais par ailleurs, il refuse de dévoiler le montant des taxes supplémentaires que les Canadiens auront à payer ou encore les conséquences qu'auront sur l'inflation l'expansion et la hausse de la taxe de vente que son gouvernement envisage.

L'actuelle taxe de vente au niveau du fabricant n'est appliquée qu'à 32 p. 100 de l'économie du Canada. C'est dire que les deux tiers des biens et des services qui sont vendus tous les ans, ou la valeur ajoutée dans l'économie, sont exonérés de cette taxe qui défavorise les produits manufacturés au profit des services et elle est excessivement élevée à cause du grand nombre de secteurs exonérés. Autrement dit, on pourrait obtenir les recettes provenant de la taxe de vente et qui se chiffrent actuellement à environ 16 milliards de dollars en n'appliquant qu'un taux d'environ 6 p. 100, si tous les biens et les services étaient imposés au lieu de n'en taxer que quelques-uns.

Un taux de 1 p. 100 pour la taxe sur les opérations commerciales envisagée rapporterait au gouvernement des recettes s'élevant à environ 2,6 milliards de dollars. A mon avis, le ministre des Finances s'est laissé séduire. Il a été séduit non pas d'une façon qui puisse le discréditer politiquement, comme cela s'est produit récemment aux États-Unis mais d'une manière qui pourrait être très nuisible politiquement. Il a été séduit par les technocrates du ministère des Finances qui sont eux-mêmes convaincus que, pour des raisons techniques, le Canada devrait avoir une taxe sur les opérations commerciales qui s'appliquerait autant à la note hebdomadaire d'épicerie que les gens payent à Safeway, Loblaws, IGA ou à leur épicier indépendant, qu'à l'achat d'une voiture ou aux services d'un avocat. Ils veulent l'appliquer aux frais de garderie. Je me demande s'ils ne veulent pas englober les frais de dentiste. Nous n'avons pas vu quelles pourraient être les exemptions. Il est cependant évident que moins il y aura d'exemptions plus les conseillers du ministre seront ravis.

Le gouvernement a fait une déclaration en termes prudents à ce propos qui était conçue pour ne pas donner de renseignements. J'accuse le ministre des Finances d'être le Gypsy Rose Lee de la réforme fiscale. Cela me fait penser aux danseuses à éventails qui avaient du succès dans les années 1920 et 1930. Chaque fois qu'elles étaient sur le point de révéler leur nudité en jetant leur éventail en l'air, elles avaient su en placer un autre avec tact pour masquer tout ce qu'il ne fallait pas voir. C'est ce qu'a fait le ministre des Finances à propos de ses propositions sur la taxe de vente. Il parle de la création d'une taxe de vente à stades multiples et à assiette large.

Qui diable pourrait s'y opposer? Qui donc peut comprendre ce que cela signifie exactement. Quand nous avons posé des questions plus précises, nous avons été éconduits. On nous a dit: «Non le gouvernement n'a pas abandonné son intention de modifier la taxe de vente. Il propose seulement trois méthodes facultatives qui permettraient de la percevoir.» Et voilà, quand nous examinons plus attentivement la proposition, nous constatons que les fiscalistes du ministère des Finances n'ont pas bougé d'un pouce, ils veulent encore taxer les aliments. Le gouvernement n'a pas encore rejeté ce projet.

Comme le ministre des Finances le signalait, son premier choix demeure encore la taxe sur les transactions commerciales. Il dit que c'est une taxe fédérale, sauf qu'elle n'apparaîtra pas sur la facture. Il prétend que c'est une taxe prélevée sur les biens et services. Et il ajoute qu'elle est fort simple à appliquer et à respecter, mais à condition qu'elle soit prélevée sur tous les biens et services. Il n'y a pas à s'y tromper. Cela signifie que la taxe de vente frappera les aliments aussi bien que tous les autres articles qu'achètent les entreprises et les consommateurs.

Cela veut dire aussi que cette taxe est mal nommée si on utilise le terme «taxe sur les transactions commerciales». C'est une taxe à la consommation que paieront les consommateurs. Il ne s'agit pas d'une taxe d'affaires. Elle ne peut remplacer les majorations voulues des impôts sur les sociétés ou sur les bénéfices. Les contribuables épargneront quelques dollars d'impôt sur le revenu, mais en définitive ils verseront des centaines de dollars de plus en taxes de vente et se retrouveront dans une situation pire qu'auparavant.

Je reconnais que d'autres solutions sont envisagées. On a proposé la perception d'une taxe de vente fédérale-provinciale. Le gouvernement a également songé à une taxe sur la valeur ajoutée analogue à la taxe européenne qui permettrait de faire des distinctions entre les diverses catégories de biens à imposer. Toutefois, ces deux propositions soulèvent une foule d'obstacles. Les provinces ne sont pas toutes enchantées par la perspective d'une taxe conjointe. Elles adoptent cette attitude car elles estiment entre autres qu'elles doivent pouvoir dans une certaine mesure mettre en application une politique fiscale provinciale au moyen d'exemptions accordées dans les domaines où elles prélèvent une taxe de vente.

Au Québec, je crois que les textiles et les meubles, par exemple, sont exemptés de la taxe de vente parce que ces secteurs ont une certaine importance pour les Québecois et ainsi le gouvernement québecois favorise une importante industrie locale et les consommateurs. Cela ne serait probablement pas permis s'il y avait une taxe de vente conjointe fédérale-provinciale.

Ce pourrait être très embarrassant, aussi, si la taxe de vente fédérale-provinciale devait varier entre, disons, 6 ou 7 p. 100 en Alberta, si l'Alberta continue de ne pas avoir de taxe de vente provinciale, et 14 ou 15 p. 100 à Terre-Neuve. Je pense qu'une taxe invisible combinée comme celle-là pourrait favoriser considérablement l'évasion fiscale toujours menaçante, si illégale soit-elle.

L'autre perspective est celle de la taxe sur la valeur ajoutée. Les petites entreprises s'y opposent farouchement par crainte de la paperasserie et parce qu'elles redoutent d'être forcées de percevoir les taxes pour le ministre des Finances et le gouvernement conservateur. Autrement dit, le gouvernement semble toujours décidé à imposer cette taxe sur les aliments malgré la réaction de toutes les régions du pays qui montre que les Canadiens ne sont pas prêts à l'appuyer.

Quelles seront les répercussions de la proposition du gouvernement? Nous avons calculé, en supposant, d'une façon très conservatrice, qu'une famille moyenne dépense en moyenne 5 000 $ par année pour les aliments, que la taxe proposée coûterait environ 300 $ par famille si elle était de 6 p. 100. Au cours des trois dernières semaines, j'ai eu la chance de me renseigner sur les travaux des spécialistes de la comptabilité et d'autres disciplines connexes. Ils parlent maintenant d'une taxe de 8 p. 100 sur les opérations commerciales. Cela porterait automatiquement à 400 $ environ la taxe supplémentaire qu'une famille moyenne devrait payer sur les aliments.

Les spécialistes disent de plus en plus qu'au lieu de maintenir à leur niveau actuel d'environ 16 milliards les recettes provenant de la taxe de vente, le gouvernement cherchera à les augmenter. Cela pourrait signifier que le taux pourrait facilement s'élever à 9 ou 10 p. 100 plutôt que 8 p. 100. On calcule que la taxe proposée par le gouvernement ou plutôt cette option que le gouvernement pourrait choisir ferait payer à l'industrie alimentaire c'est-à-dire aux agriculteurs, aux producteurs, aux détaillants et finalement aux consommateurs une taxe de 4 milliards de dollars sur une des nécessités essentielles de la vie des Canadiens.

On peut difficilement éviter de payer un loyer ou une maison. Néanmoins, on pourrait au moins dire que beaucoup de Canadiens disposent de certaines options s'ils ont de la difficulté à payer leur logement. S'ils possèdent une maison, ils pourraient prendre un chambreur. Cela ne leur plaira peut-être pas. Cela ne se fait pas beaucoup de nos jours au Canada, mais ce serait une façon de réduire les coûts. Ils pourraient également déménager dans un appartement plus petit. Cela ne leur sourit peut-être pas, mais c'est une possibilité.

M. Orlikow: S'ils peuvent en trouver un.

M. Cassidy: S'ils peuvent en trouver un, comme le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) le fait remarquer. Quand une famille souffre de la hausse du coût de la vie et constate qu'elle n'a pas les moyens d'acheter de nouveaux vêtements, elle s'en tirera peut-être en achetant un peu moins de vêtements pour une année. Mais ce n'est à peu près pas possible pour les familles pauvres. C'est possible, quoique non souhaitable, pour les familles de salariés. On ne peut cependant pas réduire du jour au lendemain à 50 $ ou 25 $ une note d'épicerie de 100 $ par semaine, plutôt modeste pour beaucoup de familles canadiennes. On ne peut se passer de nourriture. Nous ne pouvons demander à une famille de faire ça. Nous ne pouvons pas dire à une famille que leurs enfants devront se nourrir de macaroni au fromage cette année et l'année prochaine à cause d'une taxe de vente imposée par le ministre des Finances.

Que peut donc faire le gouvernement? Le gouvernement peut donc accorder une exemption d'impôt sur les gains en capital aux gens qui mènent grand train et à ceux qui contribuent généralement aux campagnes électorales conservatrices. Je ne sais pas si la réforme fiscale portera sur ce genre de choses, mais c'est le genre de choix auquel nous risquons d'être confrontés.

• (1150)

Il est très possible que le gouvernement impose cette taxe à moins que nous, les parlementaires, et les Canadiens ne réussissions à faire comprendre au gouvernement que cette taxe est inacceptable.

M. Gustafson: Vous rêvez!

M. Cassidy: Le député me dit que je rêve. Si c'est le cas, je lui demande alors pourquoi le ministre des Finances, en réponse à de nombreuses questions à la Chambre des communes, n'a pas dit clairement que ce n'était plus une possibilité envisagée par le gouvernement. S'il ne voulait pas qu'on l'accuse de considérer une telle taxe, il lui suffisait de le dire clairement. Les députés de la majorité auraient pu me dire: «Mike, ne t'en fais pas, tu peux dire à ton parti de cesser de s'inquiéter; nous ne l'imposerons pas cette taxe». J'espère que le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin), qui je pense doit prendre la parole, ou peut-être le ministre des Finances, se lèveront pour nous rassurer et nous affirmer qu'il n'en sera rien. Si tel était le résultat de ce débat, je dirais que le temps de la Chambre a été bien employé par cette motion d'opposition contre la taxation des produits alimentaires si elle amène le gouvernement à préciser qu'il n'envisage plus cette mesure.

Selon le gouvernement, pour résoudre les problèmes créés par cette taxe il suffisait de créer un crédit d'impôt pour soulager les familles qui seraient les plus touchées. Nous devrons, bien sûr, attendre le 18 juin pour savoir ce que fera le gouvernement. Mais l'expérience du passé me laisse mal à l'aise, tout comme le reste de notre parti et de nombreux Canadiens.

Le gouvernement dit: «Regardez ce que nous avons fait. Nous avons innové. Nous avons créé un crédit remboursable au titre de la taxe de vente de 50 $ par adulte et 25 $ par enfant. Cela s'applique à toutes les familles gagnant moins de 15 000 $ par année. Ne sommes-nous pas fantastiques?» Cette mesure ne compense pas complètement l'impact régressif de cette taxe de vente pour les familles pauvres. Elle ne compense qu'une partie des augmentations de la taxe de vente imposées par les progressistes conservateurs depuis qu'ils sont au pouvoir, c'est-à-dire depuis moins de trois ans.

De plus, ce crédit d'impôt ne profite en rien aux familles moyennes qui ont vu leur charge fiscale augmenter de 1 500 $ par année depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir en 1984. Lorsqu'ils ont été élus, ils ont dit: «Il y a du gaspillage et de l'inefficacité au gouvernement; nous allons les faire disparaître». Mais plutôt que de faire ce qu'ils promettaient, ils ont amené d'énormes augmentations de taxes et d'impôts applicables à tous les particuliers et à tous les consommateurs, mais pas aux sociétés. En fait, nous estimons que de 1984 à 1990, les augmentations de taxe de vente pour les familles moyennes représenteront un total cumulatif de 20 milliards.

Ce qu'il est important de remarquer c'est que le crédit d'impôt n'apporte rien à ceux qui gagne plus de 20 000 $ par an. Il ne s'applique pas à la famille dont le principal salarié travaille chez GM à Oshawa ou chez Chrysler. Il ne s'applique pas à l'agriculteur qui a du mal à joindre les deux bouts, mais tire tout de même un certain revenu de son exploitation dans l'Ouest. Il ne s'applique pas à la commis ou à la secrétaire qui élève deux enfants à Vancouver où le logement est très coûteux. Il ne s'applique pas au pêcheur de Nouvelle-Écosse ou de Terre-Neuve s'il a un revenu de plus de 20 000 $. Il ne s'applique qu'aux personnes gagnant moins de 15 000 $ par année.

Le seuil de la pauvreté pour une famille de quatre personnes dans une grande ville du Canada est de 20 000 $. Donc, beaucoup de familles vivant dans la pauvreté ne bénéficient pas de ce crédit d'impôt. Mais les porte-parole du gouvernement ont déclaré à maintes reprises, par inadvertance peut-être, qu'ils ne voyaient ce crédit d'impôt, qui pourrait un jour atteindre 300 $ par an, aller qu'aux personnes gagnant moins de 15 000 $ par an. C'est dire que toutes les familles déjà aux prises avec une hypothèque ou un loyer de 600 $ ou de 700 $ par mois, en plus du transport, de la nourriture, et peut-être aussi des patins des enfants pour le patinage artistique ou le hockey, devront encore payer 400 $ de plus par année sans obtenir de crédit d'impôt pour compenser.

Une voix: Attendez pour voir.

M. Cassidy: Nous avons attendu pour voir, mais vainement. Nous avons vu, par contre, les conservateurs augmenter la taxe de vente et les impôts des familles moyennes de 1 500 $ par année. Nous voyons maintenant qu'ils commencent à taxer les aliments. Ils s'en sont pris aux friandises et aux croustilles. Ils imposent les enfants maintenant. Ils ont taxé les casse-croûte. N'ont-ils pas décrété une taxe sur les boissons gazeuses alors que nous faisons des pieds et des mains pour convaincre les gens de remplacer les boissons fortes par autre chose. Les conservateurs ont également relevé la taxe d'accise sur l'essence, les spiritueux et le tabac.

Il ne me reste plus grand temps. Le gouvernement a tort de faire confiance à ses spécialistes qui lui disent qu'il est plus avant-gardiste d'accorder un crédit d'impôt que d'exempter les aliments de la taxe de vente. Ses propres données, celles que j'ai reçues du ministère des Finances, révèlent qu'une famille qui gagnent 15 000 $ par année consacre 20 p. 100 de son revenu à la nourriture. Je crois que c'est encore plus que 20 p. 100. Une famille dont le revenu est de 60 000 $ par année dépense moins de 9 p. 100 sur ce chapitre. C'est dire que la taxe sur les aliments sera autrement plus dure pour les gagne-petit que pour les plus nantis.

Je rappelle qu'il y a une révolte des contribuables au Japon contre un projet de taxe à la valeur ajoutée, bien qu'elle ne touche pas les produits alimentaires. J'ajouterai que la taxe à la valeur ajoutée ou sur les transactions commerciales est peut-être infime, mais que le gouvernement sera toujours tenté de la majorer comme ce fut le cas en Grande-Bretagne, en France et dans d'autres pays où elle atteint 15 ou 16 p. 100. Si 8 p. 100 sur les aliments est intolérable, 15 p. 100, c'est de l'inconscience caractérisée. Le gouvernement n'a pas fait grand-chose pour conserver ou pour gagner la confiance publique, ce qui explique que les néo-démocrates . . .

[*Français*]

C'est pour cette raison que le Nouveau parti démocratique—que mon parti—est d'accord avec les Canadiens et les Canadiennes qui disent franchement au gouvernement: C'est le temps pour vous de nous assurer qu'aucune taxe ne sera imposée sur l'alimentation, que la taxe des transactions commerciales ne sera pas imposée du tout sur les aliments, que chaque semaine la famille canadienne moyenne ne sera pas obligée de payer cette taxe qui coûterait 400 $ par année.

[*Traduction*]

M. Hockin: Je voudrais poser une courte question au député, monsieur le Président. Je l'ai écouté très attentivement. J'attendais qu'il nous propose sa propre réforme de la taxe de vente. C'est facile de critiquer tous les modèles de refonte proposés concernant cette taxe, surtout quand on peut en prendre un en particulier pour le décrier. Mais que nous propose-t-il alors?

Pour ce qui est de la taxe sur les aliments, le député est-il absolument persuadé de ce qu'il dit? S'il ne croit pas en ce genre de taxe, je vais donc le mettre au pied du mur. Considère-t-il que nous devrions maintenir notre politique de double prix pour le blé? Voilà ma première question.

Voici ma deuxième question. Et si on lui prouvait—et je ne suis pas sûr qu'on y arriverait—qu'il s'agit d'une taxe progressive, proportionnellement plus forte pour les riches? Le député serait-il malgré tout en faveur d'une taxe sur certains produits alimentaires?

Il nous a cité des chiffres indiquant que toute taxe sur les denrées alimentaires serait régressive. Et si l'on taxait certains produits alimentaires de façon progressive, c'est-à-dire si l'on faisait payer une taxe beaucoup plus forte aux riches qu'aux pauvres, que dirait le député? Tout cela ne veut pas dire que le gouvernement envisage d'imposer une taxe sur les produits alimentaires. Je voudrais toutefois savoir ce qu'en pense le député.

Serait-il en faveur d'une telle taxe si elle était progressive au lieu d'être régressive? Quelle est son opinion au sujet de la politique du double prix pour le blé, qui a une incidence sur le secteur alimentaire? Que propose-t-il comme réforme fiscale?

[*Français*]

M. Cassidy: Monsieur le Président, je suis impressionné du fait que le ministre a pris la première occasion pour poser des questions au Nouveau parti démocratique. Mais je suis bien déçu du fait que, en même temps, le ministre n'a fait aucune déclaration sur les intentions du gouvernement.

Je commencerais en demandant au ministre, puisqu'il s'absentera durant le débat, si oui ou non le gouvernement a l'intention d'imposer une taxe sur les augmentations. La question du ministre est la suivante: Si on pouvait prouver que cette taxe était progressive, est-ce que nous serions en faveur?

Alors, monsieur le Président, ma réponse est simplement que les chiffres, donnés au Comité des finances et affaires économiques par les experts du ministère des Finances que je viens de citer, indiquent que les dépenses pour l'alimentation d'une famille, ayant un revenu de 60 000 $ par année, sont d'environ 5 000 $ par année, selon le rapport sur les dépenses des familles en 1982. C'est probablement bas, mais ce sont des chiffres donnés par son ministère. C'est 9 p. 100 environ du revenu d'une famille ayant un revenu de 60 000 $ par année. Pour une famille ayant un revenu de 15 000 $ à 20 000 $ par année, c'est 3 000 $ ou 60 $ par semaine. Et c'est 20 p. 100 du revenu d'une famille ayant 15 000 $ par année.

Cela veut dire qu'il en coûte à la famille ayant un revenu de 15 000 $ plus de deux fois proportionnellement à son revenu pour l'alimentation qu'une famille ayant un revenu de 60 000 $.

Effectivement, monsieur le Président, cela démontre selon les propos des experts du ministère des Finances jusqu'à quel point la taxe sur les aliments est régressive, puisque cela va doubler la «sévérité» pour une famille ayant un revenu de 15 000 $ comparativement à une famille ayant un revenu de 60 000 $, malgré le fait que la famille ayant un revenu de 60 000 $ a beaucoup plus de capacité de porter une taxe pour les services du gouvernement fédéral.

Et je dirais que si le gouvernement veut imposer des taxes progressives sur des familles à haut revenu, alors, imposons ces taxes au moyen d'un système de taxes sur le revenu, puisqu'il est peu probable, à mon avis, qu'on pourrait voir un système progressiste de taxe de vente dans ce qui est proposé par le ministre.

Le système des deux prix sur le blé, monsieur le Président, a effectivement une certaine influence sur le prix du pain et des autres produits provenant du blé au Canada. J'admets cela. Mais, monsieur le Président, cela aussi est un bénéfice pour un secteur important de notre économie et c'est un bénéfice qui est directement ressenti par nos cultivateurs dans toutes les régions du pays.

Et voilà pourquoi nous appuyons cela. Le ministre dit: Est-ce que le Nouveau parti démocratique s'oppose à toute taxe directement ou indirectement imposée sur l'alimentation? Effectivement, ce n'est pas possible. Par exemple, les cultivateurs achètent du pétrole ou du carburant pour leurs tracteurs. Ils achètent d'autres choses nécessaires pour leur production et donc ils paient certaines taxes de vente, taxe d'accise sur ces produits. J'accepte cela. Et les taxes entrent dans le prix final des produits.

Mais quand même, monsieur le Président, le fardeau de la taxe sur l'alimentation maintenant, c'est peut-être équivalent à 1½ ou 2 p. 100, pas plus que cela. Et le ministre et son gouvernement veulent l'augmenter jusqu'à 8, 9, 10 p. 100. On ne sait pas exactement combien. C'est une grosse différence, monsieur le Président, entre une petite taxe qui est imposée par hasard et une taxe qui sera imposée délibérément par le gouvernement.

Finalement, quels sont les propos du Nouveau parti démocratique?

• (1200)

[*Traduction*]

Nous trouvons qu'il faudrait jouer davantage sur les taxes indirectes. Il ne faut pas taxer les denrées alimentaires. Nous pensons qu'il convient de faire une réforme de la taxe de vente à la fabrication. Nous reconnaissons qu'il faut élargir l'assiette fiscale, monsieur le Président. Nous trouvons qu'avec tous les cerveaux qu'il a, le ministère des Finances aurait du être en mesure de faire mieux que ce qu'il a fait jusqu'à présent. Le ministre est-il en faveur d'une taxe sur les denrées alimentaires, oui ou non? Quelle est la position du gouvernement?

M. Darling: Attendez.

M. le vice-président: Nous accepterons encore deux questions. La première sera celle de la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) et la deuxième, celle du député de Nanaïmo—Alberni (M. Schellenberg).

[*Français*]

Mme Copps: Monsieur le Président, je suis bien contente que le Nouveau parti démocratique se joigne au Parti libéral pour s'opposer à la taxe sur l'alimentation. Mais j'aimerais savoir du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) s'il est d'accord avec l'action prise l'année dernière par le gouvernement socialiste—et je sais que lui et son chef se joignent beaucoup au socialisme international—s'il est d'accord avec l'action prise par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande, un gouvernement soi-disant socialiste, qui a imposé l'année dernière une taxe 10 p. 100 sur l'alimentation?

M. Cassidy: Monsieur le Président, c'est une bonne question. La réponse est claire et, selon le discours que je viens de prononcer, c'est que pour nos conditions ici au Canada, j'y suis opposé. Donc, si je suis opposé, je suis opposé même si certains gouvernements socialistes ont imposé une taxe sur l'alimentation. Je ne sais pas exactement quelle est la taxe imposée par le gouvernement socialiste, ou bien du parti travailliste en Nouvelle-Zélande. J'aimerais bien étudier cela un peu plus. Mais il a imposé cette taxe et j'y suis opposé. La question qui est devant nous est celle-ci: Est-ce que oui ou non le gouvernement est en faveur de cette taxe? Et pourquoi le gouvernement tarde-t-il . . . en assurant les consommateurs canadiens que l'alimentation ne sera pas taxée?

[*Traduction*]

M. Schellenberg: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les commentaires et les déclarations du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Je trouve que la discussion d'aujourd'hui est légèrement prématurée. Autant essayer de prévoir le temps qu'il fera pendant la fin de semaine. Il faudrait attendre le 18 juin pour avoir les détails et discuter de la réforme fiscale à la Chambre.

Quoi qu'il en soit, à en juger d'après les réflexions du député, je suppose qu'il est en faveur de la réforme fiscale mais pas en faveur d'une taxe sur les produits alimentaires. J'ai donc été surpris qu'il n'ait pas parlé de la tournée que les néo-démocrates ont faite à travers le pays il y a quelques mois, à laquelle il a participé, si je ne m'abuse. Je suppose que les néo-démocrates n'ont pas uniquement parlé aux représentants des groupes d'intérêt mais aussi aux citoyens ordinaires. Ceux auxquels il a parlé étaient-ils en faveur d'une réforme fiscale en général?

Comme il existe des taxes déguisées et que nous devons absolument essayer de réduire le déficit, que ferait-il de ces taxes qui coûtent des milliers de dollars par an aux familles, s'il était ministre des Finances d'un gouvernement néo-démocrate? Apporterait-il une réforme fiscale ou modifierait-il la taxe de vente à la fabrication? Que ferait-il pour réduire le déficit au moyen de ces impôts indirects?

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'apprécie les questions du député. Je signale que lorsque nous avons parcouru le pays avec Enquête fiscale 86—et je suis heureux que le député en ait pris note parce que nous avons parlé à toute une série de Canadiens de milieux différents—le genre de réflexion qui est revenue le plus souvent, c'est ceci: «Oui, nous les contribuables, nous sommes disposés à payer notre part de taxes fédérales». Nous n'avons pas eu l'impression qu'une révolte des contribuables se préparait ni entendu des réflexions comme: «Non, nous payons beaucoup trop de taxes, il faut les baisser de moitié». L'attitude générale n'était pas dans la lignée de celle qui a inspiré la proposition 13 en Californie. Nous avons plutôt constaté que les contribuables disaient: «Quand nous acquittons nos impôts, nous voulons savoir que le fisc est vraiment juste et équitable.»

Une des mesures prises par le gouvernement auquel appartient le député, mesure qui a fait plus que toute autre pour faire douter les contribuables de l'équité du régime fiscal, a été l'exemption d'un demi-million de dollars sur les gains de capital. Nous savons que dans 90 p. 100 des cas, cette exonération sera accordée à 1 ou 2 p. 100 des gens dont les revenus sont les plus élevés, à des spéculateurs avertis dans le domaine artistique, foncier et autre. C'est eux qui ont profité le plus de cette mesure. Voilà pourquoi elle doit être supprimée.

Un gouvernement néo-démocrate s'engagerait à entreprendre une réforme fiscale fondée sur les principes que j'ai exposés à la Chambre des communes et ailleurs. Nous voulons maintenir un régime fortement axé sur l'imposition directe. Nous croyons que la quote-part du fardeau fiscal qu'assument les sociétés a été trop réduite sous le gouvernement libéral comme sous le gouvernement conservateur.

Nous déplorons que le gouvernement au pouvoir depuis 1984 ait alourdi de milliards de dollars le fardeau fiscal du Canadien ordinaire, tandis qu'il réclamait des bagatelles au secteur des affaires. Telles sont les lignes directrices et les principes qui nous guideraient. Nous croyons qu'en donnant une nouvelle impulsion à l'économie canadienne, les dépenses du gouvernement en seraient réduites et ses recettes accrues, ce qui permettrait d'abaisser considérablement le déficit que la plupart des Canadiens jugent à terme excessivement élevé.

• (1210)

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais avant toute chose dire au député que l'on discutera comme il se doit le 18 juin prochain de la question de la taxe de vente sur les produits alimentaires et d'autres questions. Le ministre des Finances (M. Wilson) l'a bien précisé et je demande au député d'attendre jusque là. Il peut assurément avertir le gouvernement, si c'est ce qu'il désire, et l'inciter à ne pas faire certaines choses; c'est le rôle traditionnel de l'opposition. Cependant, l'opposition a également depuis toujours pour mission—et je tiens à bien insister sur ce point avant de commencer mon exposé—de proposer des solutions de rechange valables.

A mon avis, le rôle de l'opposition est de surveiller le gouvernement, de l'aiguillonner et d'offrir d'autres solutions judicieuses. Les remarques que nous entendons ce matin relèvent un peu des deux premiers objectifs, mais pas du tout du troisième.

Pour que le pays soit convenablement informé dans un débat sur la réforme fiscale, selon moi, les députés de l'opposition devraient proposer des solutions diverses à la Chambre et ne pas se contenter de formuler des critiques à l'égard des initiatives visant à modifier de façon concrète notre régime fiscal.

Je suis heureux de participer à ce débat aujourd'hui et d'examiner certaines questions générales touchant la réforme fiscale. Le député a dit qu'il reproche au ministre des Finances de n'avoir pas communiqué autant d'information qu'il l'aurait souhaité. Permettez-moi de résumer la position du gouvernement dans ce domaine et de préparer le terrain en vue du 18 juin.

Pour répondre à la question du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), je devrais signaler tout de suite que le moment choisi pour présenter cette motion est pour le moins étrange. Dans à peine trois semaines, le ministre des Finances soumettra à la Chambre et au pays les propositions de réforme fiscale du gouvernement. C'est à ce moment-là qu'il faudra tenir ce débat mais, pour quelque étrange raison, il a lieu aujourd'hui. J'aurais compris que le député d'Ottawa-Centre déclenche le débat aujourd'hui si, comme je l'ai dit au début dans mes observations, il avait eu toute une série d'autres propositions formulées par son groupe de travail à nous soumettre et s'il voulait en saisir la Chambre pour qu'elle puisse les examiner et les critiquer. Cependant, ce n'est pas le cas. Au lieu de cela, nous entendons parler de tout autre chose, et surtout des craintes particulières qu'éprouve le député en prévision de ce qui sera peut-être annoncé le 18 juin prochain.

Il est étrange que nous tenions ce débat aujourd'hui mais, puisque nous y sommes, je voudrais poursuivre mes observations. Le ministre des Finances a déjà dit clairement que de vastes et importantes modifications seront proposées à notre régime fiscal. Il a signalé la nature générale de certains de ces principes de réforme. Il est donc évident que le Livre blanc renfermera des modifications importantes.

Le député d'en face est manifestement impatient. Je m'en suis déjà rendu compte ce matin. Il n'est pas disposé à attendre le 18 juin pour savoir exactement ce que le gouvernement va proposer, mais il devra attendre. En outre, il a présenté une motion dont la portée est étrangement étroite. Elle ne tient aucun compte de toute la série de questions fiscales qui ont une incidence sur l'équité et l'équilibre de notre fiscalité.

On dit souvent que le fait de se concentrer sur une question et de la critiquer est une bonne tactique. Je ne suis pas convaincu que c'est ce qu'attendent les Canadiens—de simples critiques sur un aspect de la réforme fiscale. Ils s'attendent plutôt à une réforme globale et ils comptent sur tous les partis pour ne pas concentrer leur attention sur une ou deux questions, mais d'envisager la réforme fiscale dans son ensemble.

Il n'est peut-être pas surprenant que la portée de la motion soit restreinte étant donné que le ministre des Finances a énoncé clairement les orientations générales de la réforme fiscale. Il ressort des déclarations qu'il a déjà faites que notre régime fiscal sera plus équitable.

Le fardeau fiscal sera réparti de façon plus équitable entre les contribuables réunissant les mêmes conditions. Le ministre a déclaré que les sources de revenu du gouvernement seront mieux équilibrées, ce qui se manifestera par une diminution de l'impôt sur le revenu des particuliers et donc une augmentation du salaire net pour la grande majorité des Canadiens.

J'ai entendu le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) parler de réforme fiscale à la Chambre. Les principes qu'il met de l'avant sont assez proches de ceux du gouvernement, mais pas tout à fait aussi précis. Toutefois, les Canadiens appuient ces principes, à savoir redistribuer le fardeau fiscal, le répartir de façon plus équitable, simplifier la fiscalité et compter moins sur l'impôt sur le revenu des particuliers que par le passé.

[*Français*]

Le ministre a affirmé que le régime d'impôt des particuliers sera amélioré par le truchement de taux réduits, de cédules d'impôt moins nombreuses, d'un plus petit nombre de privilèges spéciaux dont bénéficient principalement les contribuables à revenus élevés et par un recours accru au crédit d'impôt, par l'opposition aux exemptions, un changement qui apportera une aide appréciable aux personnes dont le revenu se situe dans la fourchette inférieure de l'impôt.

En outre, le passage à un régime de crédits représente un changement progressif au point de vue social, un changement au régime fiscal des particuliers à partir duquel on pourra continuer d'améliorer à l'avenir le sort des Canadiens à faibles revenus.

[*Traduction*]

Le ministre des Finances n'a laissé planer aucun doute sur ses intentions à cet égard. Ces changements seront bien accueillis par les Canadiens. Il n'est donc pas étonnant que la motion de l'opposition s'attaquant au gouvernement ne mentionne pas ces mesures fort positives. Elle ne mentionne pas non plus le fait que le ministre a révélé nettement son intention de modifier l'impôt sur le revenu des sociétés. L'assiette fiscale des sociétés sera élargie grâce à l'élimination de nombreux privilèges et la restriction de certains autres.

Le député a parlé brièvement de l'impôt sur le revenu des sociétés, sans toutefois entrer dans les détails. L'assiette fiscale des sociétés sera élargie grâce à l'élimination de nombreux privilèges et la restriction de certains autres. Un nombre plus élevé de société lucratives paieront des impôts. Les recettes augmenteront ce qui permettra de réduire le taux d'imposition des sociétés, et les rendra plus compétitives par rapport à nos principaux partenaires commerciaux. La réforme fiscale est nettement axée sur la baisse des taux et l'élargissement de l'assiette.

Les députés d'en face ne nous ont guère dit ce qu'ils feraient pour améliorer le régime de taxe de vente qui en a si grand besoin. Les lacunes dans ce régime sont connues depuis de nombreuses années et ont été corroborées dans une série d'études. De fait, le député a très bien plaidé notre cause quand il a déclaré que les deux tiers des biens et services au Canada ne sont pas imposées et que la taxe de vente fédérale doit être modifiée. Je l'ai écouté attentivement, mais je n'ai pas compris comment il s'y prendrait. En fait, je lui ai posé directement la question, mais il n'y a pas répondu.

Notre taxe de vente pénalise nos propres producteurs au profit de nos concurrents étrangers. C'est incroyable. Tout étranger qui examine le régime de la taxe de vente fédérale a peine à croire que nous ayons un pareil régime.

En raison d'une assiette fiscale différente, le taux d'imposition est en moyenne du tiers plus élevé sur les produits canadiens. Que feraient les députés d'en face à ce sujet? En outre, la taxe frappe injustement des produits analoques fabriqués par des concurrents dans la même industrie. Elle pénalise certains producteurs au sein d'une même industrie ainsi que nos exportateurs.

Environ la moitié des recettes de la taxe de vente proviennent de la taxe sur les intrants. Par conséquent, un droit indirect sur les marchandises exportées est évalué à environ 1 p. 100 de la valeur courante des exportations ce qui désavantage les producteurs canadiens sur les marchés mondiaux. De plus, je le répète, l'assiette de la taxe fédérale de vente est trop étroite. A cause de cette assiette étroite, il a fallu hausser les taux d'imposition aux fins du fisc, ce qui a nui à la gestion efficace de notre économie.

M. Cassidy: Et les produits alimentaires? Sont-ils exclus?

M. Hockin: Vous le verrez le 18 juin.

M. Cassidy: Pourquoi pas maintenant?

M. Hockin: Les députés d'en face sont parfaitement au courant de l'état désastreux de la taxe de vente. Que proposent-ils pour y remédier? Le député veut seulement savoir si les produits alimentaires seront taxés. Il connaît la réponse et nous présenterons le 18 juin d'autres solutions que les Canadiens seront invités à examiner.

La motion ne nous dit pas, et je ne m'attends pas d'ailleurs à ce qu'on nous propose de solutions au cours de ce débat, ce que l'opposition ferait pour réformer la taxe de vente fédérale.

Le ministre des Finances a indiqué quelle était l'approche du gouvernement. Dans trois semaines il présentera, dans son Livre blanc, des propositions visant à remplacer la taxe de vente fédérale qui laisse trop à désirer. Elle sera remplacée par une taxe de vente de portée plus générale qui sera instaurée en plusieurs étapes et dont le taux pourra être abaissé.

M. Cassidy: Y compris sur les produits alimentaires, n'est-ce pas?

M. Hockin: Pour ce qui est de savoir quels produits seront taxés, il s'agit là d'une des questions importantes qui seront abordées dans le cadre de la réforme de la taxe de vente.

M. Cassidy: Décidez-vous. Voulez-vous les exclure ou les inclure?

M. Hockin: Vous verrez. Nous voulons entendre l'opinion des groupes et des particuliers intéressés avant de prendre une décision.

Nous avons entendu les opinions du député. Nous voulons davantage de précisions, mais nous n'en n'avons pas obtenues. La composition de l'assiette de l'impôt sera l'une des principales questions que nous aborderons avec les gouvernements provinciaux quand nous explorerons les mécanismes qui pourront permettre d'appliquer une taxe de vente nationale en plusieurs étapes.

• (1220)

Notre régime fiscal comporte un élément important à cet égard et je veux parler du crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente que le gouvernement a instauré dans son budget de février 1986. Ce crédit est de 50 $ par adulte et 25 $ par enfant à charge et il sera payable intégralement aux familles dont le revenu net ne dépasse pas 15 000 $. Tous les partis ont reconnu le caractère progressiste de ce crédit d'impôt. Il jouera certainement un rôle important dans nos pourparlers sur l'assiette de la taxe de vente.

M. Cassidy: Non, tous les partis y trouvent à redire sérieusement.

M. Hockin: Vous n'êtes pas d'accord sur le crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente? Le parti du député s'est dit d'avis contraire. Il a loué ce principe que nous avons concrétisé.

M. Cassidy: C'est exact, nous avons loué le principe, mais pas la façon dont votre parti l'a appliqué.

M. Hockin: Le gouvernement l'a matérialisé et les changements qui seront apportés à la taxe de vente devraient être examinés dans le contexte global de la réforme fiscale qui sera proposée le 18 juin.

Comme je l'ai déjà dit, le ministre des Finances a précisé que d'importants changements à l'impôt sur le revenu des particuliers contribueront, dans une large mesure, à rendre le régime fiscal plus équitable pour les économiquement faibles. Le député d'en face a formulé de nombreuses craintes, mais il a totalement oublié de mentionner que le ministre des Finances a annoncé une baisse d'impôt pour les gagne-petit. En tout cas, il n'en a pas parlé dans son discours. J'exhorte les députés et les Canadiens à juger nos propositions en fonction de leur effet global sur l'amélioration et l'équité de la fiscalité fédérale.

Je voudrais rappeler que l'amélioration de la fiscalité n'est pas une politique nouvelle. Le gouvernement en a fait l'une de ses principales priorités depuis son arrivée au pouvoir, en 1984. Dans son programme de l'automne 1984, le ministre des Finances considérait le régime fiscal comme un obstacle à la croissance économique du pays. J'ignore si les Canadiens se rendent compte de l'importance de cette déclaration. De nombreux obstacles s'opposent à la croissance, mais qui aurait pu s'imaginer que la fiscalité en faisait partie? Le ministre considère la réforme de la fiscalité comme un aspect important du renouveau économique.

Entretemps, le gouvernement a apporté de façon délibérée et calculée plusieurs améliorations importantes au régime fiscal. En même temps que son premier budget, le ministre des Finances a déposé un document de travail proposant des orientations pour la réforme de l'impôt sur le revenu des sociétés et la première phase de ces changements s'est matérialisée dans le budget de février 1986. La réforme est donc déjà amorcée et nous avons également commencé à élargir l'assiette fiscale de façon à pouvoir réduire le taux d'imposition des sociétés. Nous annoncerons dans le Livre blanc du 18 juin la deuxième phase de cette réforme.

Que s'est-il déjà produit en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des particuliers? Le gouvernement a élargi l'assiette de cet impôt en éliminant plusieurs échappatoires et dispositions permettant de différer l'impôt. L'opposition n'a rien dit à ce sujet. Nous avons déjà pris plusieurs mesures importantes pour réduire les avantages fiscaux des sociétés et des particuliers. Nous avons éliminé plusieurs échappatoires et dispositions permettant de différer l'impôt . . .

M. Cassidy: Et vous en avez créé de nouvelles.

M. Hockin: Nous serions très heureux que vous nous signaliez des exemples de ce genre au cours de la période des questions. Nous avons instauré un nouvel impôt minimum de sorte que les riches ne puissent pas se soustraire à l'impôt. Il n'en a pas été question non plus. D'autre part, nous avons commencé à prendre des mesures pour remplacer la taxe de vente fédérale qui laisse beaucoup à désirer. Nous avons réexaminé certains programmes sociaux et programmes de transfert d'impôt.

Il y aurait beaucoup à dire quant aux mesures que le gouvernement a déjà prises pour réformer la fiscalité avant la déclaration du 18 juin. Néanmoins, nous avons rapidement constaté que si nous voulions atteindre notre objectif à l'égard de la réforme fiscale, nous devions entreprendre également une grande restructuration de l'impôt sur le revenu des particuliers. Le gouvernement a donc annoncé, en juillet dernier, son intention de procéder à une réforme fiscale globale. Le ministre des Finances a établi les objectifs et les lignes directrices de cette réforme dans le Livre bleu qu'il a déposé à la Chambre le 23 octobre.

Cette réforme vise avant tout à rendre le régime fiscal équitable. Le fardeau fiscal doit être partagé de façon juste. A l'heure actuelle, les gens dont la situation est semblable ne sont pas traités également, mais ce ne sera plus le cas après la mise en oeuvre de la réforme fiscale. Les Canadiens à revenus élevés et les sociétés rentables devraient verser leur juste part d'impôts et des produits semblables devraient être assujettis au même taux de taxe de vente. Le gouvernement précédent a jugé qu'il ne pouvait agir dans aucun de ces domaines, mais nous allons le faire.

Il s'agit également de simplifier le régime fiscal, afin que les Canadiens puissent le comprendre et s'y conformer. Je me rappelle qu'il y a deux ou trois mois, j'ai rencontré le ministre chinois du Commerce qui m'a demandé alors quels étaient ces livres qui se trouvaient dans le coin de la salle du conseil du ministère des Finances. J'ai répondu qu'il s'agissait de la Loi de l'impôt sur le revenu et des bulletins d'interprétation pertinents soit un total de 3 000 pages environ. Je lui ai demandé alors si, en Chine, les documents sur la question étaient volumineux, et il m'a répondu qu'ils se composaient de six pages. Je ne pense pas que nous puissions en arriver à autant de simplicité, mais les Canadiens souhaitent un régime plus simple leur permettant de mieux comprendre et de faire leur déclaration d'impôt sur le revenu eux-mêmes. C'est là l'un des principaux objectifs de la réforme que nous présenterons le 18 juin.

Il s'agit en outre de mieux équilibrer nos sources de recettes fiscales, en comptant moins sur l'impôt sur le revenu des particuliers. Il faut également en arriver à une plus grande stabilité dans les recettes fédérales. D'autres préoccupations importantes nous ont guidés dans l'élaboration de notre réforme fiscale, notamment la nécessité d'encourager la croissance économique et de ne plus influencer les décisions prises par les entreprises au moyen d'encouragements fiscaux ainsi que la nécessité de renforcer notre compétitivité sur le marché international et de tenir compte des priorités socio-économiques du Canada.

Dans le cas de n'importe quelle modification fiscale, nous souhaitons prévoir les dispositions voulues pour faciliter la transition au nouveau régime fiscal. Selon moi, il est important de le préciser maintenant. Tout au cours de nos travaux d'élaboration des propositions que nous soumettons à la Chambre, nous avons consulté largement les Canadiens. La consultation est importante. La dernière fois que le gouvernement s'est attaqué à la réforme fiscale, dans le Budget MacEachen, il n'a pas procédé aux consultations voulues. Le gouvernement a démontré qu'il connaissait mal la question à nombreuses reprises et il a dû modifier, de façon humiliante, 49 dispositions importantes de ce budget.

Pour notre part, nous consultons. En fait, afin de minimiser les surprises, nous avons également présenté des documents aux fins de débat et de discussion. Le député n'aurait pu présenter cette motion et en débattre comme il l'a fait, si la question n'avait pas été soulevée par le gouvernement. Il ne veut parler que des denrées alimentaires, mais tous les autres aspects qu'il n'aborde pas sont du domaine public. Les Canadiens les comprennent et de ce fait ils seront mieux à même de comprendre la réforme fiscale, lorsque nous déposerons notre principal document, le 18 juin.

Je suis persuadé qu'on jugera alors que le Livre blanc respecte ces lignes directrices. Selon moi, les consultations que nous avons déjà entreprises seront fort utiles. On m'a dit qu'en Nouvelle-Zélande, on avait prévu un bureau d'information sur le régime de taxe de vente, mais on a pu le fermer avant même que la taxe ne soit appliquée, car les gens étaient extrêmement bien informés des mesures prises par le gouvernement.

La consultation a contribué à préparer le terrain pour permettre aux Canadiens de comprendre et d'approuver les mesures que nous comptons prendre. Je suis certain, notamment, que des juges impartiaux concluront que la réforme fiscale atteint son objectif principal, à savoir réduire les taux d'imposition. C'est le meilleur stimulant possible à la croissance, à l'investissement et à la création d'emplois. Si l'impôt sur le revenu diminue, la grande majorité des Canadiens verront leur salaire net augmenter. En diminuant les taux d'imposition, on réduit également les cas d'évasion fiscale. La baisse des taux d'imposition est à la fois un stimulant et l'élément clé de toutes ces réformes.

Pour conclure, je dirais que l'on diminuera les taux d'imposition en limitant ou en supprimant toute une série de concessions fiscales qui ont profité essentiellement aux sociétés et aux particuliers dans les catégories supérieures de revenu. C'est ainsi que nous trouverons les revenus nécessaires pour diminuer les taux et il s'ensuivra un régime fiscal en vertu duquel on percevra moins d'impôt auprès de la grande majorité des particuliers et ce, grâce à une fiscalité plus équitable.

Mme Copps: Monsieur le Président, puisque le ministre cite l'exemple de la perception de l'impôt de 10 p. 100 par le gouvernement travailliste de la Nouvelle-Zélande, peut-il nous dire quelle incidence cette mesure a eu sur les familles de travailleurs et surtout sur l'indice des prix à la consommation dans ce pays?

• (1230)

M. Hockin: A propos de la Nouvelle-Zélande, j'ai seulement parlé de l'effort qui y a été fait pour informer les citoyens de la teneur des réformes afin de minimiser la confusion. Je n'ai pas étudié de très près ces réformes, et je ne suis donc pas en mesure de donner à la députée la réponse qu'elle me demande.

Mme Copps: Monsieur le Président, le ministre a bien dû étudier le système néo-zélandais, sinon il ne serait pas au courant de ce système d'information. S'il allait un peu plus loin, il saurait que dans les trois mois qui ont suivi l'imposition d'une taxe générale de 10 p. 100, y compris sur les aliments, par le gouvernement travailliste, le taux d'inflation a augmenté de 8,9 p. 100. Peut-il nous expliquer en quoi une augmentation de 8,9 p. 100 du taux d'inflation en trois mois serait avantageuse pour les Canadiens à faible et à moyen revenus?

M. Hockin: Monsieur le Président, je souhaite répéter que j'aimerais bien vérifier les chiffres. Je précise toutefois à la députée que le genre de réforme fiscale que nous envisageons élargira l'assiette et abaissera le taux. Disons par exemple que vous êtes chauffeur de taxi et que vous achetez une automobile. La taxe est de combien, 12 p. 100? Si, grâce à la réforme fiscale, ce taux est ramené à 6 ou 7 p. 100, le gouvernement permettra à l'acheteur de payer moins cher son automobile. En élargissant l'assiette et en abaissant le taux, on provoque dans de nombreux cas une baisse de l'inflation, pas une hausse.

M. Cassidy: Monsieur le Président, comme la taxe de vente est prélevée au niveau des grossistes, elle ne frappe pas les contribuables aussi durement que certains peuvent le penser. D'après nos chiffres, le taux moyen au niveau du consommateur serait d'environ 7,2 p. 100. Le ministre devrait faire attention lorsqu'il dit que les taxes vont baisser de façon dramatique si elles sont ramenées à 6 ou 7 p. 100 avec la taxe sur les transactions commerciales.

Il demande également quelle est la position du NPD. En juillet 1986, dans notre rapport sur le régime fiscal, nous avons dit que notre analyse nous avait amenés à la conclusion que la taxe fédérale de vente actuelle était si injuste, si injustifiable et si complexe sur le plan administratif qu'elle devait être abolie. C'est assez clair, il me semble. Nous avons également examiné des solutions de rechange.

Le ministre a laissé entendre que nous devrions aborder l'ensemble de la question de la réforme fiscale dans ce débat. Nous en discuterons après le 18 juin. Mon parti concentrait son attention sur une question très précise, que le ministre a esquivée, à savoir que les produits alimentaires constituent une denrée de base si indispensable qu'ils ne devraient pas être taxés. Croit-il que les produits alimentaires doivent être taxés, oui ou non? J'aimerais qu'il réponde au nom du gouvernement.

M. Hockin: Monsieur le Président, je suppose que ça dépend du type de produit, du niveau de revenu et ainsi de suite. Cette question sera étudiée plus à fond le 18 juin. Le député dit qu'il est contre la taxe sur les produits alimentaires mais il soutient par contre la politique de double prix du blé. Je suis convaincu qu'il est également favorable aux offices de commercialisation. Voilà deux facteurs qui rendent les prix des produits agricoles plus élevés qu'ils ne le seraient autrement. Il n'a jamais proposé de solution à ce problème.

A cause du coût des denrées alimentaires, le gouvernement actuel a instauré un crédit d'impôt pour taxe de vente. Il y a aussi le crédit d'impôt pour enfants. Ces crédits ont été instaurés pour compenser la régressivité de certaines des mesures nécessaires. Pourtant, on n'entend jamais nos vis-à-vis proposer des mesures aussi avantageuses pour les Canadiens à faible revenu.

M. Redway: Monsieur le Président, le ministre a laissé entendre que nous devrions nous intéresser davantage à l'ensemble de la question de la réforme fiscale. Il a également fait allusion aux taxes implicites qui s'appliquaient aux produits alimentaires en raison de la gestion de l'offre et de la double tarification du blé. D'après les résultats d'une étude comparative qu'il a menée, le département de l'Agriculture des États-Unis prétend que les consommateurs canadiens, à cause des facteurs dont j'ai fait mention, versent effectivement un impôt qui est de l'ordre de 25 à 50 p. 100 dans le cas du lait, de 10 à 24 p. 100 dans le cas du beurre et du fromage et qui est inférieur à 10 p. 100 mais quelque peu supérieur à 1 p. 100 de toute évidence . . .

M. Cassidy: Pourquoi ne supprimez-vous pas l'assurance-maladie pour réduire les impôts tant qu'à faire?

M. Redway: . . . dans le cas d'une foule d'autres produits comme le sucre, la volaille, le boeuf, le porc et plusieurs céréales.

M. Cassidy: Faisons du Canada un paradis à la Ronald Reagan.

M. Redway: Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) ne pourrait-il pas se calmer et laisser les autres parler calmement. La Chambre des communes est censée favoriser un débat calme et raisonnable, il me semble. Je suis déçu et troublé de ce que le député estime nécessaire de participer en l'occurrence à une empoignade en règle.

Vu ce rapport et les propos qu'il a tenus ce matin, le ministre pourrait-il nous dire, aux Canadiens, aux autres députés et à moi, si le Livre blanc sur la réforme fiscale va aborder ces problèmes d'une façon plus globale que la simple méthode des crédits d'impôt?

M. Cassidy: Tenez-vous à éliminer les syndicats aussi bien que les offices de commercialisation?

M. Redway: Voilà que le député néo-démocrate d'Ottawa-Centre tonitrue encore une fois pour faire taire tous ceux qui, à la Chambre, auraient quelque chose à dire. A l'instar sûrement des Canadiens, j'en suis fort déçu.

Le ministre pourrait-il nous dire . . .

M. Cassidy: Conservateurs rétrogrades.

M. Redway: Nous y revoilà. Le NPD ne veut pas que personne d'autre au Canada ne dise quoi que ce soit.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le train de réformes fiscales du gouvernement va s'attaquer à ces problèmes? Dans ce cas, va-t-il procéder d'une façon qui va au-delà de la méthode des crédits d'impôt dont il a parlé? Jusqu'à maintenant du moins, ces crédits d'impôt ont été relativement minimes en comparaison des impôts versés par les Canadiens sur les aliments.

M. Hockin: Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue de soulever cette question. Je suis assez embarrassé, car il me demande de révéler la teneur du document du 18 juin prochain. Je ne saurais, il le comprendra, lui répondre directement, mais je vais néanmoins formuler deux ou trois commentaires.

Pour remédier aux carences de notre fiscalité et la rendre équitable, il faut éliminer certains frais cachés que doivent assumer nos économiquement faibles et dont le député s'est plaint avec raison. Le crédit d'impôt pour enfant a pour but d'aider les familles pauvres à acheter de la nourriture pour leurs enfants. Il est tout à fait généreux. Le crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente est une initiative importante du gouvernement. La réforme fiscale a pour autre objectif majeur d'exonérer d'impôt des centaines de milliers de Canadiens, de façon qu'ils puissent disposer de plus de revenus pour se procurer les produits dont le député a parlé.

Je dois formuler une observation plus générale. Quand on crée 778 000 emplois, on contribue énormément à solutionner le problème dont il a parlé. Cela procure des revenus à des gens qui n'en avaient guère.

Le député a signalé un aspect important à propos du régime des subsides au Canada. Le gouvernement a eu recours à la méthode des crédits et a créé des emplois. Il s'apprête à doter le Canada d'une fiscalité plus équitable. Voilà notre réponse à son excellente question. Le député sera vraisemblablement plus fixé le 18 juin. Les députés libéraux et néo-démocrates, et notamment le député d'Ottawa-Centre, prennent bien garde de

ne pas poser des questions comme celles qu'a posées le député de York-Est (M. Redway).

• (1240)

M. Orlikow: Monsieur le Président, le gouvernement conservateur parle d'une fiscalité plus équitable depuis la campagne électorale de 1984. Nous sommes maintenant en 1987, et nous avons vu les impôts des familles moyennes augmenter de 1 500 $ par année. Il y a eu également une hausse des taxes indirectes par le biais de hausses de la taxe de vente et des droits que le gouvernement perçoit pour ses services. Le gouvernement a mis en oeuvre une exonération de 500 000 $ des gains de capital qui avantage les riches. Nous savons que plus de 200 Canadiens dont le revenu était supérieur à 200 000 $ n'ont pas payé le moindre impôt sur le revenu. Nous savons que les plus grandes sociétés ont trouvé le moyen de ne pas payer le moindre impôt. Ainsi, la société qui s'est porté acquéreur de Gulf Canada a pu éviter de payer 500 millions de dollars d'impôt grâce au «Little Egypt Bump».

Nous demeurons donc assez sceptiques quant le ministre nous promet une fiscalité plus équitable. Nous allons le suivre de près, car jusqu'à présent, il ne nous a guère donné de raison d'escompter une fiscalité plus équitable. Les Canadiens ordinaires ont été assujettis à une fiscalité plus lourde.

M. Hockin: Monsieur le Président, je sais qu'il est du devoir de l'opposition d'exprimer un certain scepticisme. Cependant, on comprend mal ce qui la pousse à exprimer ce scepticisme alors que des mesures concrètes propres à rassurer les gens ont été prises. Voyons les mesures d'équité fiscales que nous avons mises en oeuvre depuis 1984 et qui attestent notre travail constructif.

Nous avons mis fin aux abus sanctionnés par le programme de crédit d'impôt à la recherche scientifique. Nous avons aboli les abris fiscaux permettant l'achat de yachts, de véhicules récréatifs et d'autres biens semblables. Nous avons aboli le Régime enregistré d'épargne-logement. Nous avons rendu impossible le fractionnement des revenus entre les membres d'une même famille par le recours aux prêts sans intérêt qui réduisaient les impôts. Nous avons institué un impôt minimum pour les contribuables à revenu élevé, comme le réclamait le député.

Entre juillet et décembre 1985, nous avons pris des mesures pour mettre fin aux cessions temporaires de biens dans le secteur pétrolier et gazier et pour empêcher le recours aux fiducies sous forme d'émissions de titres permettant de répartir les revenus entre les investisseurs sans avoir à payer d'impôt. Nous avons mis fin aux prises de contrôle entre associés qui permettaient de hausser les déductions d'impôt grâce à la règle dite de majoration du coût des biens immobiliers. Et la liste est longue. Toutes ces mesures témoignent de la progression de la réforme.

En outre, le gouvernement s'est engagé à remplacer les exemptions par des crédits. Il s'agit d'une décision des plus progressistes. Dans son budget de 1987, le gouvernement a déclaré qu'il irait de l'avant avec cette mesure. D'ailleurs, le crédit d'impôt pour la taxe de vente fédérale et le crédit d'impôt-enfants prouvent de façon concrète que nous nous acheminons dans cette voie.

Les exemptions favorisent les contribuables des tranches d'imposition supérieures et j'ignore pourquoi le député ne l'a pas mentionné. Chaque tranche de 1 000 $ d'exemption représente une économie de 60 $ sur la taxe de vente fédérale pour le contribuable à faible revenu au palier d'imposition de 6 p. 100, tandis qu'elle en représente 340 $ pour un autre au palier d'imposition élevé de 34 p. 100. Les crédits se traduisent par une réduction d'impôt égale pour les contribuables de tous paliers de revenu. C'est pourquoi il est si important d'adopter un système de crédits d'impôt. Enfin, ce système est plus avantageux pour les contribuables des tranches de revenu inférieures que pour les contribuables des tranches de revenu supérieures.

Je ne demande pas à l'opposition de ne plus exprimer son scepticisme. C'est son devoir. Cependant, je demande aux députés de prendre en considération toutes les mesures progressistes concrètes qui montrent que nous avons adopté le parti de l'équité avec une plus grande détermination que toute autre administration fédérale dont je me souvienne.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je n'en crois pas mes oreilles. Je n'arrive pas à croire que le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) a déclaré que le crédit d'impôt consenti aux familles sert à l'achat d'aliments. Ce crédit avait été créé par les gouvernements libéraux précédents pour aider les familles démunies, qui n'en avaient pas les moyens, à se procurer des vêtements, des meubles, ou d'autres biens coûteux. Il n'était assurément pas destiné à leur permettre d'acheter de quoi se nourrir.

Cette mentalité du ministre est révélatrice de ce qui nous attend le 18 juin. Nous pouvons d'ores et déjà l'entendre nous annoncer le remboursement de la taxe de vente «pour payer le marché». C'est honteux de la part du gouvernement, du ministre des Finances (M. Wilson) et du ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) de prétendre réformer le régime fiscal. Ce sera là une drôle de réforme. Il suffit d'interroger les personnes âgées, dont les revenus de pension se situent en deçà du seuil de la pauvreté, sur le montant des impôts exigés d'elles par suite des réformes cumulatives mises en oeuvre par le gouvernement dans son exposé financier de novembre dernier.

Le ministre prend-il les Canadiens pour des imbéciles? Croit-il qu'ils ne s'aperçoivent pas du montant d'impôts que doivent verser ceux d'entre eux qui touchent des revenus moyens et faibles par suite des changements apportés par le gouvernement, changements qui n'avantagent que les riches? Le ministre nous a rebattu les oreilles au sujet des avantages plus intéressants que représentent les crédits d'impôt par rapport aux exemptions. Il a négligé de parler de l'exemption de la taxe sur les gains de capital de un demi-million de dollars que ses amis de Bay ICI Street et lui-même ont offerts aux 2 p. 100 de la population qui ont les moyens de réaliser de tels gains de capital.

Depuis deux ans et demi, le gouvernement a imposé de lourdes dépenses fiscales aux familles à revenus moyens et faibles comme cela ne s'était jamais vu auparavant dans l'histoire du Canada. Voilà qu'il leur assène à présent le coup de grâce sous la forme d'une taxe sur les denrées alimentaires. Le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) nous a raconté comment les choses se sont passées quand l'ingénieux gouvernement socialiste de la Nouvelle-Zélande a imposé une taxe de

10 p. 100 sur les denrées alimentaires. A brève échéance, le revenu disponible des Néo-Zélandais avait augmenté car l'impôt avait diminué. Mais, par la même occasion, les prix avaient considérablement augmenté.

Trois mois après l'imposition de la taxe de 10 p. 100 sur les denrées alimentaires, l'indice des prix à la consommation avait augmenté de 8,9 p. 100. Or le ministre ne prévoit pas pareille augmentation chez nous. Cela s'explique du fait qu'il a négligé d'examiner la question. Il ne s'est pas intéressé à ce qui s'est passé ailleurs. Il est évident que l'inflation augmentera et que la taxe sur le pain et le lait pénalisera les personnes le moins en mesure de la payer.

Nous n'avons pas réussi à faire révéler au ministre aujourd'hui les véritables intentions du gouvernement pour le 18 juin, mais nous avons eu une certaine idée du plan d'action à la Dalton Camp que l'on met probablement au point en ce moment dans le cabinet du premier ministre. Que Dieu nous préserve si jamais le gouvernement devait se mettre dans le même pétrin, à propos de la taxe sur les denrées alimentaires, que lorsqu'il a essayé de réduire les pensions des personnes âgées. Je suis certaine que le gouvernement aura un plan d'action bien au point, dont une partie nous a été révélée aujourd'hui par le ministre d'État aux Finances.

Il a déclaré que le gouvernement allait élargir l'assiette fiscale. C'est certainement ce qu'il fera en imposant une taxe sur les aliments. Au lieu d'imposer les articles de luxe et autres produits déterminés comme c'est actuellement le cas aux termes de la Loi fédérale sur la taxe de vente, nous allons imposer le lait, le pain et les autres aliments alors que nous savons déjà en nous reportant aux statistiques des 20 dernières années que les Canadiens payent déjà davantage pour manger et subsister que pour se loger.

Un article paru récemment dans la revue *Maclean's* montre assez bien à quel point les Canadiens sont déjà durement touchés par le prix des aliments. Entre 1961 et 1986, les Canadiens ont augmenté de 25 p. 100 la somme qu'ils consacrent à la nourriture. Leur logement a augmenté de 19 p. 100 et leurs impôts de plus de 33,5 p. 100 en moyenne. Nous pouvons constater que les aliments ont augmenté énormément et pourtant le gouvernement va assener aux Canadiens un autre coup dur s'il impose une taxe sur les aliments le 18 juin. Le gouvernement qui a été élu avec la plus grande majorité de notre histoire va-t-il avoir l'appui des Canadiens pour imposer les aliments? Non. Près de deux Canadiens sur trois s'opposent à la proposition du gouvernement visant à étendre la taxe de vente fédérale aux aliments et aux services.

● (1250)

Les aliments ne sont pas les seuls visés. Ce sont des articles de première nécessité, mais allons-nous voir le gouvernement imposer une taxe sur les garderies, sur d'autres services essentiels tout en prétendant qu'il va adopter d'autres mesures favorables aux familles qui travaillent?

Le gouvernement déclare qu'il va élargir l'assiette fiscale et établir un régime plus juste. Mais en réalité, il fait main basse sur les recettes fiscales pour renflouer la trésorerie fédérale. Le gouvernement a été probablement conseillé par Deloitte, Haskins and Sells, qui viennent de déclarer la semaine dernière que cela reviendrait moins cher au gouvernement fédéral d'imposer les aliments et d'accorder un crédit d'impôt que de ne pas imposer de taxe. Deloitte, Haskins and Sells font des calculs préliminaires qui montrent que cela reviendra moins cher au gouvernement d'imposer les aliments. Le gouvernement fédéral sera en mesure de percevoir 20 milliards de dollars s'il adopte une taxe sur les opérations commerciales de 8 p. 100. Ses crédits d'impôt, qui seront vraisemblablement accordés aux familles qui gagnent moins de 15 000 $—ce qui est bien inférieur au seuil de la pauvreté dans la plupart des collectivités du Canada—ne s'élèveront qu'à 3 milliards de dollars. Par conséquent, le profit net de la trésorerie fédérale est de 17 milliards de dollars.

Alors que le gouvernement parle d'une imposition équitable, il va littéralement prendre la nourriture dans la bouche des nourrissons s'il adopte cette taxe sur les aliments qui sera proposée par le ministre dans l'exposé financier du 18 juin.

M. Redway: Balivernes.

Mme Copps: Le député dit que ce sont des balivernes. Il se rappelle peut-être l'un de ses collègues conservateurs à l'assemblée législative de l'Ontario, Frank Miller. C'était un gentleman d'autrefois qui n'est vraiment pas resté longtemps premier ministre de l'Ontario. M. Miller a été battu, entre autres, parce que indépendamment du fait que nous avions un premier ministre extrêmement compétent pour prendre sa place, il avait imposé, en tant que trésorier de l'Ontario, une taxe sur les bonbons, la crème glacée et les tablettes de chocolat pour les enfants, ainsi que sur les tampons périodiques. J'ai reçu des centaines de lettres de consommateurs furieux, notamment de parents et d'enfants, qui ont demandé pourquoi cet homme, qu'ils ne connaissaient pas avant cette taxe abominable, avait imposé une taxe sur les bonbons et les tampons. Il m'a dit à l'Assemblée législative de l'Ontario que les tampons périodiques n'étaient pas des articles de première nécessité et que c'était la raison pour laquelle ils devaient être imposés. Nous savons que le trésorier s'en est repenti par la suite.

Lorsqu'il s'est adressé à l'électorat au cours de la campagne électorale, les gens lui ont dit ce qu'ils pensaient de sa taxe sur les bonbons et les tampons hygiéniques. Le gouvernement fédéral devrait tirer profit du message qui a été adressé sans ambages au premier ministre de la province de l'Ontario à cette époque-là.

Certaines choses sont absolument essentielles à la vie des Canadiens, comme les aliments. S'il croit vraiment qu'il peut faire accepter aux Canadiens l'idée que les consommateurs recevront un plus gros chèque à la fin de l'année même s'il impose une taxe générale sur les aliments, c'est évident que le ministre des Finances ne fait pas les courses chez lui. Il ne pourra pas convaincre les personnes âgées qui paient des taxes pour la première fois par suite de la politique fiscale régressive du gouvernement. Il est évident aussi que ce n'est pas le ministre d'État aux Finances qui équilibre le budget chez lui.

Les Canadiens achètent leurs provisions chaque semaine et doivent la payer comptant. Je doute qu'ils puissent dire à un seul grand magasin d'alimentation qu'ils paieront le reste de leur facture quand ils recevront leur crédit de taxe de vente du ministre en 1989. Le député de Terre-Neuve sourit. Il sait que ses électeurs ne seront pas contents d'un gouvernement qui introduit une taxe sur les aliments en leur disant qu'ils obtiendront un plus gros chèque à la fin de l'année.

Les chiffres de Deloitte, Haskins and Sells sont explicites et disent que l'imposition d'une taxe sur les aliments pourrait rapporter un milliard de dollars de plus au Trésor fédéral même avec l'éventuel crédit de taxe. Cela représente un milliard de dollars que les Canadiens ordinaires verseraient au gouvernement fédéral en prenant sur l'argent prévu pour leur nourriture. Quand je vois ces chiffres, ils me coupent presque le souffle.

M. Jelinek: Ce serait bien la première fois.

Mme Copps: Les députés recoivent un assez bon salaire et j'ose dire qu'aucun d'entre nous n'a de la difficulté à payer pour ses achats d'aliments. Cependant, d'après les dernières statistiques nationales, nous savons qu'il y a des centaines de milliers de Canadiens, dont presque un million d'enfants, qui vivent dans la pauvreté. La plupart de ces enfants viennent de familles monoparentales dirigées par des mères. Ces familles ne peuvent se permettre de payer une taxe sur les aliments et les familles à revenu moyen non plus, par suite des augmentations de taxes cumulatives qu'elles ont subies depuis 1984 dans le cadre des prétendues réformes fiscales introduites par ce grand réformateur. Un spécialiste des politiques sociales, Leonard Shifrin, a qualifé le ministre de grand imposteur, ce qui lui convient parfaitement, à mon avis.

Une famille de quatre personnes dont les deux parents travaillent et gagnent ensemble 35 000 $ par année, ce qui représente assez bien une famille moyenne dans certaines régions du pays, paiera pendant la durée de la réforme fiscale 3 452 $ de plus en raison de l'augmentation de l'impôt sur le revenu et de la réduction des allocations familiales.

Ces familles moyennes se font soutirer presque 10 p. 100 de leur revenu brut au cours d'une période fiscale de 3 ou 4 ans. Le ministre reviendra ensuite à la Chambre le 18 juin leur dire qu'il leur offrira un crédit d'impôt et qu'il élargira l'assiette fiscale. C'est le slogan que le ministre d'État a employé ce matin et il signifie en fin de compte qu'on taxera tout ce que les Canadiens utilisent. Cela peut même comprendre certains types de services comme la garde des enfants et les soins médicaux. L'énormité de la ponction fiscale qui serait effectuée sur les Canadiens à revenus moyens et faibles par suite des initiatives que le gouvernement pourrait prendre le 18 juin est si effrayante qu'elle dépasse toute description.

[*Français*]

Monsieur le Président, on sait que le ministre d'État a aujourd'hui lui-même démontré son attitude envers la population moins bien nantie en disant par exemple: Nous, le gouvernement, on paie la taxe de vente, on paie le crédit de vente aux familles moins bien nanties pour qu'elles puissent manger. Mais quand les crédits de taxe ont été introduits par les gouvernements libéraux, dans l'ancien temps, ce n'était pas pour manger, c'était pour donner aux familles la chance d'acheter des articles comme des vêtements divers, comme on dit en anglais les *big ticket items*. C'est pour cela qu'on a introduit le crédit de taxe, ce n'est pas pour donner à manger, mais on peut voir dans cette petite ligne ce que le ministre d'État (Finances) (M. Hockin), avec son collègue le ministre des Finances (M. Wilson) et le premier ministre (M. Mulroney), est déjà en train d'établir la possibilité de payer la taxe sur la nourriture.

Et on ne peut que regarder la situation en Nouvelle-Zélande où un gouvernement socialiste a imposé une taxe de 10 p. 100. Même le Nouveau parti démocratique . . . Ici au Canada on n'a pas beaucoup de chance de regarder le record du gouvernement, parce qu'ils ne font pas beaucoup de gouvernement. Mais quand ils le font, en Nouvelle-Zélande, et j'ai été un peu étonnée d'écouter le député d'Ottawa—Centre (M. Cassidy) qui avait des critiques assez fortes au sujet du gouvernement conservateur, mais quand je lui ai demandé ce qu'il pensait du gouvernement socialiste en Nouvelle-Zélande, il a dit: Bon ce n'est pas la même chose au Canada.

Une taxe de 10 p. 100 avait été mise sur l'alimentation par le gouvernement socialiste en Nouvelle-Zélande et on a pu voir, dans les «trois mois» qui ont suivi l'imposition de cette taxe une augmentation de l'indice du coût de la vie de 8.9 p. 100, quasiment 9 p. 100, monsieur le Président. Qui est touché par la hausse du taux d'indexation? Ce sont les pauvres, ce sont les vieillards, ce sont les moins bien nantis. Ce n'est pas le monsieur ou la madame qui gagne environ 100 000 $ qui va rester sans dormir s'il y a une hausse du coût de la vie de 7 ou 8 p. 100. C'est celui qui paie la majeure partie de ses revenus juste pour manger et pour se loger.

Mais, monsieur le Président, depuis les 20 dernières années, on sait que l'augmentation du pourcentage du revenu moyen payé par les Canadiens, seulement pour manger, a atteint 25 p. 100. Manger au Canada, c'est même plus cher que se loger: 25 p. 100 de notre revenu moyen est déjà utilisé pour manger. Et avec les soi-disant réformes fiscales du ministre, qui vont être clarifiées le 18 juin, on voit qu'ils vont imposer plus de taxes et qu'ils considèrent même la taxe sur l'alimentation.

Un ancien premier ministre de l'Ontario a essayé de faire la même chose. Il a imposé une taxe sur les bonbons pour les enfants, tel que cela a été fait même cette année par le ministre des Finances (M. Wilson). Il a même imposé une taxe sur les tampons, en laissant entendre aux femmes de l'Ontario que ce sont des choses qui n'étaient pas essentielles. Et il y avait une révolte, tellement, monsieur le Président, qu'il a été bousculé et même foutu dehors après les élections de 1985.

Je pense, monsieur le Président, que le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances devront regarder la situation en Ontario pour constater que les Canadiens et les Candiennes ne sont pas prêts, en aucune façon, à accepter aucune taxe sur l'alimentation. C'est bon pour le ministre d'État de prétendre que cela va élargir la base des taxes. Bien, ce sera élargi. Maintenant, la taxe fédérale est imposée sur des articles qu'on peut appeler des produits de luxe ou des items qui ne sont pas nécessaires pour vivre tous les jours.

Mais, avec la taxe sur l'alimentation, avec la taxe possible sur les garderies, les besoins des services de garde pour les enfants, on a une taxe qui est imposée sur vraiment ce qu'il faudrait faire pour vivre. On ne peut s'obstiner. On doit manger, monsieur le Président. Même s'il y a, je pense, quelques Canadiens et Canadiennes qui, c'est possible, devront manger du macaroni ou quelquefois, même de la viande pour chat . . . Oui, on voit de temps en temps, dans les journaux, des articles démontrant la situation dans laquelle vivent des moins bien nantis. C'est déjà très difficile. Et si on regarde les soi-disant réformes fiscales imposées après le Budget de 1984, on voit, par exemple, qu'une famille ayant un revenu de 15 000 $ par année, ce n'est pas une famille avec des ressources infinies. Elle a perdu à cause de ce gouvernement dans moins de trois ans,

au total, 1 844 $ qu'elle aurait dû recevoir en tant que bénéfices ou qu'elle devra payer en tant que taxe. Elle a perdu 1 844 $. Est-ce cela la justice? Qu'une famille de 4 personnes, qui gagne 15 000 $, devra payer en plus et perdre des bénéfices, accumulés à 1 844 $? Je ne pense pas.

Et je pense, monsieur le Président, que les Canadiens et les Canadiennes ne sont pas assez ignorants pour tomber dans les histoires du ministre d'État aux Finances, en disant: Bon, cela va être juste et équitable, parce que c'est tout le monde qui paie. C'est vraiment un type de réforme fiscale *reaganite*, tel qu'on voit déjà le premier ministre qui se met au lit toujours avec le président des États-Unis. C'est le même type de réforme qu'on a vue aux États-Unis, qui a coûté très cher aux plus pauvres, qui a coûté très cher aux moins bien nantis et qui a gonflé les comptes bancaires des mieux nantis.

Alors, monsieur le Président, c'est pour cela qu'on est contre la taxe, et je pense que le gouvernement devra nous écouter pour ne pas introduire cette taxe le 18 juin.

• (1300)

[*Traduction*]

M. Redway: Monsieur le Président, la députée a dit que certains commentaires du ministre lui avaient pratiquement coupé le souffle, mais je dois admettre que certains de ses propres commentaires m'ont laissé sans voix. La députée a eu le culot de dire que le coût des aliments a augmenté de 25 p. 100 entre 1961 et 1986. Nous savons bien, vous et moi, monsieur le Président, qui formait le gouvernement pendant presque toute cette période. Vous et moi, monsieur le Président, connaissons bien également le taux d'inflation de 10 p. 100 et plus qui a ravagé le pays pendant que le gouvernement précédent, dont la députée défend les couleurs, était au pouvoir. Je ne comprends pas que la députée puisse avoir le culot de venir nous dire à la Chambre qu'elle a honte de voir que le prix des aliments a augmenté de 25 p. 100, alors que c'est le gouvernement de son parti qui en a été responsable.

La députée a ensuite parlé de ce que contenait le Livre blanc sur la réforme fiscale. J'ai été non seulement étonné mais choqué de voir qu'elle dispose apparemment d'information confidentielle sur le contenu de ce Livre blanc. Elle a laissé entendre qu'il proposait notamment de taxer les aliments, les garderies et tout ce qu'on peut imaginer. Voilà qui est très intéressant. Vous et moi le savons, monsieur le Président, elle ne fait que semer l'inquiétude. Elle cherche délibérément à répandre la crainte et l'inquiétude parmi les gagne-petit et les personnes âgées alors qu'elle n'a pas la moindre preuve sur laquelle appuyer ses affirmations. Elle a en outre déclaré que la firme DeLoitte Haskins and Sells avait été chargée d'élaborer le Livre blanc sur la réforme fiscale. Cette affirmation est dénuée de tout fondement. Toutes les affirmations qu'elle a faites sur la teneur du Livre blanc ne peuvent s'appuyer sur la moindre parcelle de preuve. Elle n'a fait que semer l'inquiétude aujourd'hui.

La députée a toutefois dit une chose que j'ai trouvée vraiment intéressante, et j'aimerais faire consigner sa réponse au compte rendu. Elle a en effet tourné en dérision l'exemption d'impôt sur les gains en capital jusqu'à concurrence de un demi-million de dollars instaurée par notre gouvernement dans le cadre d'une série de mesures de relance économique. Cette mesure a en fait contribué à faire baisser le taux de chômage depuis le sommet qu'il avait atteint à l'époque où le gouvernement libéral précédent était au pouvoir. Elle a ramené le taux de chômage dans ma région à un niveau se rapprochant de ce que les économistes considèrent généralement comme le «plein emploi». Notre gouvernement en convient, elle n'a pas donné dans l'ensemble du pays les résultats souhaités, mais la situation s'en rapproche sûrement bien plus que lorsque le gouvernement libéral était au pouvoir.

La députée peut-elle nous dire si son parti a officiellement pour politique, si jamais il forme à nouveau le gouvernement, d'abroger immédiatement l'exemption d'impôt sur les gains en capital présentement en vigueur?

Mme Copps: Monsieur le Président, je ne sais pas très bien où le député se tient depuis deux ans et demi. S'il avait été présent à la Chambre, comme il aurait dû l'être, il saurait que le chef de mon parti a déjà invité le gouvernement à annuler cette exonération de un demi-million de dollars des gains en capital, sauf pour les agriculteurs. C'est notoire, et tous ceux qui ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre ont pu le constater dès que le gouvernement a présenté cette mesure. Bien sûr que nous allons l'annuler. Le gouvernement devrait l'annuler parce que c'est une exemption discriminatoire qui permet aux 2 p. 100 les plus riches de la population d'économiser de l'impôt aux dépens des contribuables à revenu moyen et faible.

On a laissé entendre que le député n'était pas dépourvu de conscience sociale. Même son nom donne à penser qu'il pourrait être un conservateur aux idées libérales. Mais je ne peux pas croire que le député défende vraiment la position du gouvernement et qu'il appuie le maintien de l'exonération de un demi-million de dollars des gains en capital à l'intention des Canadiens les plus riches. Si l'on examinait les statistiques, on verrait qu'une famille monoparentale comptant deux enfants et touchant moins de 20 000 $ par année, qui vit sous le seuil de la pauvreté par suite des seules ponctions fiscales du gouvernement, sans compter la réduction des allocations familiales, va payer 438 $ de plus en impôts après le budget de février 1987. Il s'agit d'une hausse cumulative de 487 $.

• (1310)

Le député croit-il vraiment que nous devions accorder une exonération fiscale de 500 000 $ des gains en capital aux 2 p. 100 de la population qui gagnent 100 000 $ et 200 000 $ par année et accroître du même coup les impôts de ceux qui vivent sous le seuil de la pauvreté? S'il le croit vraiment, je voudrais bien qu'il réponde à mon courrier.

J'ai reçu récemment une lettre d'un électeur de ma circonscription, un citoyen âgé qui vit sous le seuil de la pauvreté. Il touche la pension de la sécurité de la vieillesse et un très petit revenu qui le situe sous le seuil de la pauvreté. Il n'arrive pas à comprendre qu'on lui demande de payer des impôts. Il croyait à une erreur. Ce n'est pas une erreur. Au cours des deux dernières années et demie, dans son prétendu programme de réforme fiscale, le gouvernement a réussi à imposer le plus lourdement ceux qui sont le moins capables de payer.

Je ne sais où le député était lorsque j'ai parlé de Deloitte Haskins and Sells. S'il avait été ici, il saurait que j'ai signalé un article paru dans le cahier «Report on Business» du *Globe and Mail*, où le ministre d'État aux Finances puise habituellement toutes ses idées. On pouvait trouver la semaine dernière, dans le «Report on Business» du *Globe and Mail*, une analyse de ce qui arriverait si le gouvernement imposait une taxe sur la nourriture. C'est l'article dont je parlais. L'auteur y affirmait très nettement que la taxe sur les aliments que le gouvernement songe à imposer ne favorise pas les consommateurs. Selon les chiffres de Deloitte, Haskins and Sells, si le gouvernement taxe le aliments et fait aussi disparaître le crédit d'impôt pour ceux dont le revenu ne dépasse pas 15 000 $ par année, il n'en résultera pas moins un bénéfice net de 1 milliard de plus pour le Trésor fédéral. Le gouvernement veut faire ainsi une razzia fiscale, dans sa quête sans doute du Saint Graal de la finance: la réduction du déficit.

Le plus intéressant, c'est que ce gouvernement qui poursuit cette politique à la Reagan de réduction du déficit n'a qu'à regarder ce qui se passe au sud de la frontière pour se rendre compte que ce même président des États-Unis qui a promis, avant les élections, une politique de réforme fiscale jointe à la réduction du déficit a quand même réussi à porter le déficit à son niveau le plus élevé de l'histoire américaine. Si c'est l'exemple que nous suivons, Dieu nous protège jusqu'aux prochaines élections, après lesquelles nous pourrons abolir l'exemption de 500 000 $ sur les gains en capital.

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la députée. Elle a critiqué les mesures fiscales adoptées par le gouvernement conservateur. Les libéraux ont cependant été au pouvoir durant cinquante des soixante dernières années. Nous savons qu'ils ont conçu les lois fiscales. Nous savons que, la dernière année de leur règne, 200 personnes dont le revenu dépassait 250 000 $ par année n'ont pas payé d'impôt sur le revenu. Nous savons que de nombreuses sociétés, du moins les plus prospères, n'ont pas payé d'impôt sur le revenu. Nous savons que les acquéreurs de Gulf ont bénéficié d'un congé d'impôt de 500 millions de dollars sur cette seule transaction.

Je demande à la députée quelles assurances nous avons que, si jamais un autre gouvernement libéral est élu, il ne poursuivra pas les politiques du passé qui étaient tellement généreuses pour les particuliers et les sociétés riches.

Mme Copps: Monsieur le Président, je ne suis pas surpris que le député se serve de la plate-forme des anciens gouvernements libéraux. Il utilise le slogan des sociétés parasites. Nous nous rappelons très bien ce slogan des années 1960. Il me semble que les socialistes s'en étaient servis pendant une campagne électorale et avaient eu un assez bon succès. Ce que le député ne voit pas c'est que maintenant, et je l'ai dit dans mon discours, à cause de tous les prélèvements fiscaux du gouvernement conservateur depuis septembre 1984, nous avons une ponction cumulative allant de quelque 400 $ pour les familles gagnant 19 000 $ par an, à des milliers de dollars pour les familles moyennes.

Le gouvernement socialiste de la Nouvelle-Zélande, auquel le député aime s'associer, tout comme son chef ou le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), a lui-même imposé une taxe de 10 p. 100 sur les produits alimentaires. Naturellement, nous ne pouvons comparer avec les gouvernements néo-démocrates précédents au Canada, car il y en a eu trop peu. Les socialistes de la Nouvelle-Zélande ont taxé ce secteur sacro-saint, que les néo-démocrates canadiens jugent intouchable. Lorsque j'ai posé la question au député d'Ottawa-Centre il ne s'est pas complètement dissocié de ce gouvernement. Il n'a pas dit que la taxe néo-zélandaise était répréhensible. Il a dit que la situation au Canada était différente.

Il est facile pour le député et son parti de se pencher sur les campagnes électorales passées. Reconnaissons-le, nous nous sommes fait planter en 1984. Nous en avons payé le prix en perdant des douzaines de bons députés partout au pays parce que la population souhaitait un changement. Elle a voté pour le gouvernement actuel parce qu'il lui a promis de mettre en oeuvre de merveilleux changements. Presque trois ans se sont écoulés maintenant. Nous commençons franchement à en avoir assez, au parti libéral, d'entendre le gouvernement radoter sur les coûteux excès des libéraux. Nous en avons payé le prix. C'est aussi pourquoi quelque 70 députés conservateurs québécois de l'arrière-ban et toute une kyrielle de ma région ne soufflent mot. Ce que le peuple canadien voudrait savoir maintenant, c'est ce que le gouvernement va faire, surtout dans le domaine de la réforme fiscale.

Quant aux députés néo-démocrates, je les engage à jeter un coup d'oeil du côté de leurs amis socialistes en Nouvelle-Zélande. Pourquoi le député d'Ottawa-Centre ne condamne-t-il pas le gouvernement néo-zélandais pour sa taxe de 10 p. 100 sur les aliments aussi énergiquement que le gouvernement fédéral qui se prépare à en faire autant au Canada?

M. Hockin: Monsieur le Président, la députée dit que son parti a payé pour ses excès en siégeant trois ans dans l'opposition. Que dire du prix terrible que paient nos concitoyens pour l'accumulation du déficit. Les libéraux nous ont laissé une dette de plus de 200 milliards de dollars sur les bras. Les Canadiens en paient toujours le prix. La génération actuelle et la prochaine génération paieront pour cette immense dette qu'a accumulée le gouvernement précédent. C'est le peuple qui paie le prix, non pas le parti libéral parce qu'il n'exerce pas le pouvoir depuis quelques années.

La meilleure façon pour les libéraux de se racheter est de songer à des solutions de rechange. Que proposent les députés libéraux pour réduire le déficit? Comment réaménageraient-ils notre régime fiscal? C'est en trouvant ces solutions à ces problèmes qu'ils pourraient se racheter. Ce n'est pas en cherchant la petite bête et en se lançant dans des critiques vaporeuses. Ces solutions demandent de longues et dures réflexions. La députée est une personne intelligente. Elle peut donner le ton dans ce domaine. Je lui demande de nous faire part de ses solutions.

En ce qui concerne la taxe de vente fédérale, j'ai en main deux articles où il est question d'entreprises canadiennes qui ont dû fermer leurs portes à cause de la taxe de vente fédérale. D'après la société Central Tobacco Manufacturing, la taxe controversée la force à arrêter la production locale et à faire venir les produits nécessaires de son usine de Plattsburg, dans l'État de New York. C'est ce que dit un article paru le 17 décembre 1986. La société Bic a mis à pied 12 de ses 73 employés; elle prétend que c'est à cause de la taxe de vente fédérale instaurée par le gouvernement précédent, que nous essayons de supprimer.

Article 21 du Règlement

Quel genre de taxe de vente fédérale propose la députée? Si nous ne réformons pas la taxe de vente, d'autres entreprises devront abandonner. Cette taxe fait disparaître sournoisement des emplois, pour répéter les propos d'un des présidents de ces sociétés.

La députée parle des économiquement faibles; n'est-elle pas d'accord avec moi lorsque je dis que 778 000 personnes qui ne payaient pas d'impôt avant doivent maintenant en payer parce qu'elles ont un emploi? Depuis deux ans et demi, un nombre astronomique d'emplois a été créé grâce au gouvernement, ce qui apaise beaucoup les soucis des gagne-petit. La députée va-t-elle l'admettre?

Je voudrais que la députée propose des solutions au problème de la taxe de vente. Je voudrais savoir par ailleurs quelles sont en gros les possibilités qu'elle entrevoit. La députée a certes l'intelligence voulue pour donner son avis là-dessus à la Chambre si son parti a réfléchi à la question.

• (1320)

Mme Copps: En quelques mots, monsieur le Président, je ne vois pas comment le député peut être satisfait du taux de chômage actuel au Canada. Cela fait près de quatre ans que la récession est terminée et le taux de chômage se situe encore aux environs de 9 p. 100 d'après les chiffres du gouvernement lui-même. Est-ce là ce que les conservateurs appellent du progrès? Après avoir obtenu la majorité la plus importante de l'histoire du Canada, ils devraient viser beaucoup plus haut. Un taux de 9 p. 100 est inacceptable.

Le ministre d'État chargé des Finances vient de nous donner une idée de ce que le gouvernement nous réserve le 18 juin. Selon lui, les taxes de vente actuelles tuent les emplois et les petites entreprises. Si le ministre instaure une taxe sur la valeur ajoutée ou une taxe sur les transactions commerciales qui s'applique aux aliments, abstraction faite de la paperasserie administrative, cela tuera le revenu des Canadiens. S'il prévoit des exemptions, la plupart des petites entreprises devront remplir encore plus de formules qu'à l'heure actuelle.

M. Hockin: Que feriez-vous?

Mme Copps: J'imagine que le ministre ne songe même pas à la perte d'emplois à Bic, mais s'il impose une taxe sur les aliments, toutes les petites épiceries et les petits exploitants qui vendent des produits alimentaires, et si je ne m'abuse, un emploi sur cinq au Canada est relié à l'industrie alimentaire ou à l'agriculture, devront aussi devenir des percepteurs d'impôts pour le gouvernement fédéral et leurs sentiments seront les mêmes que ceux que vient d'exprimer le ministre d'État chargé des Finances.

M. Hockin: Vous ne changeriez rien du tout au système actuel.

M. le vice-président: Si la Chambre est d'accord, nous dirons qu'il est 13 heures. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) commencera son discours après la période des questions.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 22.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

L'ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION DE LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, à l'occasion du soixante-neuvième anniversaire de la création de la République d'Arménie, je voudrais citer le président suppléant du Conseil national arménien, qui a déclaré ce qui suit le 1er août 1918:

> Oui, notre république est petite et son étendue est limitée. Elle est privée de ses meilleures terres et l'espace est insuffisant pour toute la population. Il semble que les conditions nécessaires à une existence indépendante ne soient pas réunies. Il me semble cependant que les frontières d'un État ne peuvent demeurer inflexibles à tout jamais. J'ai l'impression que nos frontières s'étendront sous l'effet de notre vitalité, grâce à la défense de nos revendications justes et indisputables à l'égard des territoires occupés, et grâce à un nouveau traité d'amitié avec la Turquie et ses alliés . . . Nous avons choisi la voie de l'entente réciproque et de la paix et nous aimerions croire que, ce faisant, nous ne nous sommes pas trompés.

Cette déclaration, faite voilà 69 ans par le président de l'Assemblée législative de la République indépendante d'Arménie, traduit toujours aujourd'hui les aspirations du peuple arménien.

Tous les députés à la Chambre sont invités à rencontrer les représentants arméniens ce soir à dix-sept heures.

* * *

L'AVORTEMENT

ON APPUIE LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Walter Van De Walle (Pembina): Monsieur le Président, la question de l'avortement fait l'objet de débat à la Chambre depuis plusieurs mois à mesure que les députés font connaître leur position sur la motion M-37, la motion d'initiative parlementaire du député de Grey—Simcoe (M. Mitges).

Un grand nombre de mes électeurs m'ont écrit à ce sujet et ont exprimé leur appui pour la motion. Les gens de ma circonscription se préoccupent du nombre des avortements effectués dans notre province. Selon Statistique Canada, 6 544 enfants non encore nés ont été tués en Alberta en 1985.

De plus, l'Association médicale albertaine a déclaré que 14 p. 100 des femmes qui se faisaient avorter en Alberta, soit plus de 900 femmes, en étaient en fait à leur deuxième ou troisième avortement.

Je partage les inquiétudes de mes électeurs. Je n'ai jamais hésité à dire que l'avortement était le meurtre d'un être humain innocent. J'espère que tous les députés prendront sérieusement en considération, comme elles le méritent, les inquiétudes de leurs électeurs à cet égard.

* * *

LA FAUNE

ON DEMANDE D'ÉTABLIR UNE RÉSERVE POUR LES GRIZZLIS DANS LA VALLÉE KHUTZEYMATEEN

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, depuis l'arrivée de l'homme blanc en Amérique du Nord, les grizzlis ont été chassés de plus de la moitié de leur habitat naturel. Cet ours très sensible à l'activité humaine ne se retrouve plus en grand nombre que dans certaines régions de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et de l'Alaska. En dépit de cette diminution alarmante des populations, le Canada ne possède aucune réserve consacrée à la protection de cette espèce.

La région qui conviendrait le mieux à une telle réserve est la vallée Khutzeymateen située au nord de Prince Rupert, sur la côte de la Colombie-Britannique. Khutzeymateen est l'une des dernières vallées encore vierge de la côte ouest. Les Nations Unies ont reconnu le caractère unique et l'importance de cette vallée. Mais il y a plus, la Khutzeymateen abrite l'une des plus fortes concentrations de grizzlis du Canada. Cette vallée serait un choix idéal pour y établir la première réserve canadienne consacrée aux grizzlis.

Malheureusement, comme tant de régions écologiquement importantes de la Colombie-Britannique, la Khutzeymateen est menacée par l'exploitation forestière. Si nous livrons cette région aux entrepreneurs, l'habitat des grizzlis et leur nombre seront réduits davantage, ce qui constituerait une grave erreur.

J'exhorte le gouvernement à agir et à entamer immédiatement des négociations avec la Colombie-Britannique pour créer une réserve de grizzlis dans la vallée Khutzeymateen.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'APPUI D'ORGANISATIONS ET D'ASSOCIATIONS

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, «Nous sommes persuadés que le libre-échange favorisera l'essor de l'économie, avantagera les travailleurs et créera de nouvelles perspectives d'avenir pour l'ensemble des Canadiens.» Telle est la conclusion sans réserve à laquelle est venue l'Alliance canadienne pour le commerce et l'emploi qui regroupe la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, l'Association des consommateurs du Canada, le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, l'Association des manufacturiers canadiens, la Chambre de commerce du Canada et l'Association des exportateurs canadiens.

Des Canadiens de toutes les couches de la société et de toutes les régions du pays se déclarent en faveur du projet de libre-échange du gouvernement.

Il y a tout lieu de féliciter l'Alliance canadienne pour le commerce et l'emploi de sa campagne destinée à promouvoir le libre-échange et en conséquence l'amélioration du niveau de vie de l'ensemble des Canadiens.

* * *

• (1405)

LES MINORITÉS VISIBLES

L'INTERNEMENT DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE—LA QUESTION DE L'INDEMNISATION

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, il semble qu'il n'y ait presque plus d'espoir de voir le gouvernement réparer honorablement les torts causés aux Canadiens d'origine japonaise dépossédés de leurs biens durant la Seconde Guerre mondiale. Les négociations promises par un ministre il y a deux ans et demi n'ont pas survécu à la deuxième réunion avec l'Association nationale des Nippo-Canadiens. Un deuxième ministre avait promis de régler le problème de façon équitable et honorable, mais cette promesse n'a jamais été formulée en termes concrets. Un troisième ministre avait promis de faire approuver le processus des négociations mais cette promesse a abouti à un ultimatum lancé par son chef de cabinet.

Il y a 45 ans, un gouvernement libéral cédait devant des préjugés raciaux en Colombie-Britannique et bouleversait une paisible collectivité. Aujourd'hui, un gouvernement conservateur refuse de trouver les ressources financières nécessaires pour agir honorablement et indemniser les particuliers.

Le gouvernement n'a pas vraiment négocié avec l'Association. Les espoirs de juin 1984 sont anéantis. C'est une autre promesse qui ne sera pas tenue. De toute évidence, un autre gouvernement devra réparer cette tare génocide qui ternit notre réputation nationale.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE DOSSIER ÉCOLOGIQUE D'AMOCO—LE PROJET D'ACHAT DE DOME

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, l'achat proposé de Dome Petroleum par Amoco Canada a des implications pour la protection de l'environnement aussi bien que pour notre souveraineté. La société Amoco est responsable du plus grand déversement de pétrole de l'histoire, soit le naufrage de l'*Amoco Cadiz*. Ici, au Canada, Amoco Canada est responsable de l'éruption de gaz acide de Lodgepole, en Alberta, qui, me dit-on, aurait pu être une catastrophe de l'ampleur de celle de Bhopal n'eût été le fait que la région environnante est aussi peu peuplée.

Article 21 du Règlement

Le moins qu'on puisse dire, c'est que Amoco n'est pas à l'avant-garde en matière de protection de l'environnement. Par contre, Dome Petroleum a acquis une remarquable sensibilité à l'égard des questions écologiques et socio-économiques, surtout dans le Nord où les habitats humains et naturels sont particulièrement fragiles. Compte tenu du dossier d'Amoco Canada, il est fort à craindre que cette société n'applique pas les même normes en matière de protection de l'environnement.

J'invite la société Investissement Canada à ajouter la protection de l'environnement aux critères d'évaluation des propositions et à examiner attentivement le marché Amoco-Dome du point de vue environnemental. Ce faisant, elle défendrait les intérêts économiques du Canada et les intérêts économiques des générations à venir.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE

LA NAISSANCE DU PREMIER CLUB D'EXPORTATION DANS LA RÉGION DU LAC-SAINT-JEAN—LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je suis particulièrement fier d'annoncer à cette Chambre de même qu'à la population canadienne que lundi ma circonscription était témoin de la naissance du premier club d'exportation de la région.

Cette association a été mise sur pied par un effort de collaboration entre le ministère de l'Expansion industrielle régionale et le Conseil économique d'Alma et vise à donner un suivi aux entreprises susceptibles d'exporter leurs produits tant sur les marchés extra-régionaux que sur les marchés internationaux.

Monsieur le Président, je désire souligner la participation de notre gouvernement dans ce projet de même que l'esprit de collaboration qui se dégage de cette entreprise qui veut faire profiter certaines entreprises de l'expérience que d'autres ont pu acquérir. Je souhaite que d'autres initiatives de ce genre puissent naître à travers le pays.

* * *

LES DROGUES

LA LUTTE CONTRE LA CONSOMMATION ABUSIVE D'ALCOOL ET DE DROGUES

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, face à un engagement énoncé dans le discours du Trône au mois d'octobre dernier, le gouvernement fédéral a annoncé cette semaine une vaste campagne au coût de 210 millions de dollars, sur cinq ans, de lutte contre la consommation abusive d'alcool et de drogues.

Quand on sait, monsieur le Président, que 16 millions de Canadiens consomment de l'alcool et que près de 1.5 million font usage de cannabis ou de cocaïne, cela devenait un problème national sérieux auquel il fallait s'attaquer.

En milieu rural, monsieur le Président, les ravages causés par l'alcool et la drogue sont encore plus évidents. Ils sont souvent la source première de problèmes familiaux, sociaux, pouvant conduire jusqu'au suicide.

Monsieur le Président, un gouvernement responsable se devait d'agir face à ce fléau qui s'attaque notamment à notre jeunesse. Le député de Témiscamingue entend s'impliquer vigoureusement dans cette campagne et dénoncer les torts causés par les drogues de même que les criminels qui se livrent au trafic des drogues illicites aux dépens d'une jeunesse impuissante parce que mal informée.

* * *

LA CULTURE

L'IMPORTANCE DU JOURNAL *LE DROIT* POUR LES FRANCO-ONTARIENS ET LE FAIT FRANÇAIS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, on apprenait ce matin la prise de contrôle des actifs d'Unimédia, propriétaire entre autres des quotidiens de langue française *Le Droit* d'Ottawa, *Le Soleil* de Québec et *Le Quotidien* de Chicoutimi par une nouvelle entreprise, Média-Québec, appartenant au financier torontois Conrad Black.

La venue de M. Black est, semble-t-il, nécessaire pour assurer la viabilité de ces quotidiens, selon l'ancien propriétaire, M. Francoeur. Le journal *Le Droit* est pour nous, Franco-Ontariens, d'une importance vitale. En effet, depuis sa fondation en 1912, *Le Droit* s'est donné comme objectif la promotion et la défense du fait français en Ontario et au Canada.

J'espère sincèrement que cette transaction saura stabiliser financièrement le journal *Le Droit* ainsi que les autres quotidiens impliqués, car ce service est essentiel pour notre collectivité, Cependant, j'espère tout autant que la direction et les journalistes du quotidien *Le Droit* pourront conserver leur indépendance ainsi que les objectifs de promotion et de défense du fait français.

Le Droit, c'est la voix des Franco-Ontariens dans la région de la Capitale nationale. C'est pourquoi aujourd'hui je me fais le porte-parole de tous les lecteurs du journal *Le Droit*, je leur souhaite bonne chance!

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—L'OPPORTUNITÉ D'EXIGER LA LIBÉRATION D'UN PLUS GRAND NOMBRE DE DISSIDENTS

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, toute la Chambre s'est réjouie avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) quand, par ténacité, il a obtenu la libération de Josyp Terelya, Danylo Shumuk et d'autres. La remise en liberté de ces prisonniers politiques a valu énormément de bonne publicité à l'Union soviétique. Des dissidents, comme la Commission ukrainienne des droits de la personne, déclarent toutefois que le nombre de personnes relâchées est fortement exagéré.

Peu des personnes libérées sont des militants religieux ou des défenseurs des droits nationaux et de la personne. Très peu sont sortis du fameux camp 36-1 où des pertes de vie auraient résulté de fautes administratives ou de mauvais traitements.

Étant donné les succès de ces derniers mois et le grand nombre de prisonniers politiques toujours détenus, je prie instamment le ministre de ne pas cesser d'exiger la libération de ceux qui ont été exilés ou mis en prison pour aussi peu qu'avoir récité une prière chrétienne. Le travail ne fait vraiment que commencer.

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE—L'ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, le 28 mai est le jour anniversaire de l'indépendance de l'Arménie. Entre 1918 et 1920, la République indépendante d'Arménie a fait de grandes innovations démocratiques. Lors des premières élections, en juin 1919, tous les adultes des deux sexes, y compris les minorités musulmanes et russes, ont reçu le droit de participer à un scrutin universel, secret et proportionnel. Il y avait six partis politiques et parmi les 80 élus figuraient des femmes et des représentants des minorités.

Malgré les pressions grandissantes contre la république, les famines, les maladies et la pauvreté, cette petite nation a fondé une université, ouvert des écoles pour les minorités musulmanes et autorisé la formation de syndicats. Des tribunaux furent créés et on institua le premier système de jurys dans cette partie du monde.

C'est certainement cet attachement du peuple arménien à la démocratie et au progrès social, en plus de leurs souffrances passées, qui a conduit le gouvernement du Canada, le 1er avril 1920, à dire officiellement qu'il s'opposait au retour des provinces arméniennes turques sous la domination de la Turquie.

* * *

LE DROIT D'AUTEUR

ON SE RÉJOUIT DES MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA LOI

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, le projet de loi sur le droit d'auteur qui a été déposé hier m'a emballé. Ces modifications ne représentent que la première étape d'une refonte complète de la loi. Un deuxième projet de loi portant sur d'autres aspects des droits d'auteur sera déposé à la Chambre dès que possible, cet automne probablement.

L'abolition des licences obligatoires pour la protection des enregistrements sonores est une excellente initiative. Nous serons ainsi débarrassés d'une grosse restriction sur les droits

Article 21 du Règlement

d'auteur dans le domaine musical. Le compositeur d'une chanson ou le titulaire du droit d'auteur aura désormais le droit de négocier librement le montant de ses redevances avec les producteurs.

Ce nouveau projet de loi encourage la création de sociétés de gestion collective des droits d'auteur sous tous leurs aspects. Il comporte également un élargissement du droit moral des créateurs.

Le projet de loi instaure un nouveau droit concernant l'exposition des oeuvres d'art. Les artistes toucheront dorénavant une redevance pour l'exposition de leurs oeuvres en public.

Je suppose que la deuxième série de révisions qui sera déposée abordera l'utilisation scolaire de documents soumis à des droits d'auteur, dont j'ai parlé à la Chambre l'automne dernier. Le projet de loi déposé hier est très encourageant pour tous les Canadiens directement ou indirectement concernés par les droits d'auteur. J'attends impatiemment la deuxième étape.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA PROPOSITION VISANT À AMÉLIORER ET À ADOPTER LE PROJET DE LOI C-50 AVANT LE 10 JUIN

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ce matin, l'Opposition officielle faisait une proposition concrète au gouvernement conservateur afin que celui-ci s'assure que le remboursement des 35 000 préretraités qui ont été injustement «coupés» de leur assurance-chômage soit fait dès la première semaine de juillet.

Monsieur le Président, la proposition ferme faite à ce gouvernement, c'est que, premièrement, dès la semaine prochaine, on discute en deuxième lecture du projet de loi C-50; que ce projet de loi soit envoyé au Comité en vue de permettre à l'Opposition et aux témoins de se faire entendre pour apporter de l'amélioration; que la troisième lecture ait lieu, et que le projet de loi soit adopté et amélioré de façon finale avant le 10 juin afin de permettre que les 35 000 travailleurs âgés au Canada, tant de l'Atlantique que dans l'Ouest du pays, du Québec et de l'Ontario, soient remboursés, et obtiennent ce qui leur appartient.

* * *

• (1415)

[*Traduction*]

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LE PROGRAMME DE FORMATION PRATIQUE À L'INTENTION DES HANDICAPÉS MENTAUX—LE SUCCÈS DU PROJET PILOTE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'informer la Chambre aujourd'hui que la

présidence a ouvert les portes de l'avenir à de jeunes handicapés mentaux d'Ottawa en leur offrant à la Chambre des communes, avec l'aide et le dévouement exceptionnels des employés, un programme unique de formation pratique qui leur a permis d'acquérir des compétences en milieu de travail.

Ce projet pilote pour les étudiants exceptionnels leur a permis de s'épanouir et a été une source d'enrichissement pour nous tous. Faisons en sorte que cette expérience devienne un modèle au Canada, qu'elle permette aux handicapés mentaux d'exploiter leurs talents et de réaliser leurs aspirations.

La fin de semaine prochaine, le Président fera part de cette expérience à ses collègues des Assemblées législatives. Il passera le mot en quelque sorte pour encourager d'autres à mettre sur pied des programmes analogues afin qu'une lueur d'espoir se propage dans le pays tout entier.

* * *

PARTICIPACTION

DÉFI 1987—LA VICTOIRE DES HABITANTS DE HAMILTON

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, Hamilton l'emporte encore une fois et de loin. Les résultats de Défi Participaction 1987 qui exigeait 15 minutes d'exercice continu montrent que 210 000 habitants de Hamilton ont participé. London, qui s'est classée deuxième, n'avait que 97 800 participants.

A Hamilton, nous avons notre propre pente de ski et notre propre patinoire de hockey. Nous pouvons patiner, nous pouvons skier, nous pouvons même monter sur les tables. Les habitants de Hamilton ont donné l'exemple à tout le Canada en se grouillant pour aller participer. Je défie les autres villes dont le niveau de participation a été pathétique comme Ottawa où il n'y a eu que 97 000 participants.

Hamilton est encore une fois première. Je voudrais seulement qu'Harold Ballard nous autorise à avoir une équipe de la Ligue nationale de hockey pour que nous puissions gagner non seulement la coupe Grey, mais aussi la coupe Stanley.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES CHEMINS DE FER

LES MODALITÉS D'APPLICATION D'UNE CONVENTION COLLECTIVE À MONCTON PAR LE CN

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, à Moncton le CN a violé certains articles de la convention collective lors des mises à pied aux Ateliers. C'est la décision rendue par l'arbitre J.F.W. Weatherill. Cette décision signifie que certains employés du CN qui avaient huit ans ou plus de service au CN ont droit à un emploi sûr. Le CN n'avait pas le droit de les mettre à pied. J'espère que le CN se conformera à cette décision dans les plus brefs délais possible afin de corriger la grave injustice qui a été faite aux travailleurs de Moncton.

J'invite aussi, monsieur le Président, le ministre des Transports (M. Crosbie) à s'impliquer dans ce dossier et à faire en sorte que justice soit faite. Aussi le ministre devrait s'excuser auprès des travailleurs pour les avoir injustement blâmés pour la fermeture des Ateliers.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES PILOTES DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

M. le Président: Je voudrais attirer l'attention des députés sur un groupe de Canadiens peu ordinaires qui sont aujourd'hui dans la tribune. Ce sont des membres de l'Association des pilotes de la Première Guerre mondiale qui tiennent leur réunion à Ottawa cette semaine.

Des voix: Bravo!

• (1420)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA DÉCISION DE LA FEDERAL ENERGY REGULATORY COMMISSION DES ÉTATS-UNIS—L'INCIDENCE SUR LES EXPORTATIONS DE GAZ NATUREL

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, c'est au très honorable premier ministre que ma question s'adresse. Le 5 mai, le premier ministre a communiqué avec le président Reagan pour lui demander de veiller à ce qu'on remédie à la décision néfaste rendue par la *Federal Energy Regulatory Commission* des États-Unis qui risque de coûter entre 140 million et 400 millions de dollars par année à nos exportateurs de gaz naturel.

Hier, la même commission a rejeté une requête que lui avaient adressée nos exportateurs de gaz naturel l'invitant à reconsidérer cette malheureuse décision.

De toute évidence, la Maison-Blanche ne s'est même pas souciée de la demande que le premier ministre avait adressée au président des États-Unis d'intervenir dans cette affaire. Pourquoi le gouvernement du Canada persiste-t-il à donner aux Américains tout ce qu'ils veulent, alors que nous sommes obligés de brader nos ressources naturelles et nos plus grandes entreprises?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je ferai d'abord remarquer à mon honorable collègue que le gouvernement canadien a poursuivi des démarches diplomatiques, des rencontres diverses avec les responsables de l'Administration américaine. Et nous avons toujours reçu de l'Administration américaine, du plus haut niveau, du Secrétaire à l'Énergie, de tous ceux qui ont une responsabilité administrative, la plus grande sympathie et le plus grand appui pour la position canadienne.

D'autre part, un organisme américain, un organisme de nature judiciaire, a pris une décision qui, jusqu'à un certain point, était largement contraire à la volonté exprimée par l'Administration. Au nom du gouvernement canadien, j'ai déploré, dans les termes diplomatiques les plus forts, cette décision du pouvoir judiciaire des États-Unis.

Deuxièmement, nous aurions préféré que la décision soit contraire à celle qui a été annoncée. Nous aurions préféré que la demande du Secrétaire à l'Énergie de reporter la décision afin de poursuivre l'examen approfondi du système de tarification du gaz naturel, amorcé par le gouvernement des États-Unis lui-même, ait eu lieu et que les conclusions soient connues. Mais le pouvoir judiciaire en a décidé autrement, monsieur le Président.

[*Traduction*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, nous n'avons que faire de la sympathie des États-Unis; nous voulons qu'ils respectent le Canada.

Des voix: Bravo!

M. MacLellan: Le premier ministre lui-même a reconnu que cette décision de la *Federal Energy Regulatory Commission* des États-Unis impose au Canada une réglementation américaine. Pourquoi le gouvernement, non satisfait de brader nos ressources, permet-il aux Américains de nous dicter leurs lois?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, à ce moment-ci, ce n'est pas un problème de gouvernement, c'est un problème d'institution judiciaire, et la suite se déroulera à ce niveau-là, monsieur le Président.

[*Traduction*]

LE PROJET D'ACQUISITION DE DOME PETROLEUM PAR AMOCO CANADA

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Apparemment, monsieur le Président, les Américains obtiennent tout ce qu'ils veulent, y compris le rachat de Dome Petroleum par Amoco.

Pourquoi le gouvernement a-t-il enjoint à Investissement Canada et à la Direction générale de la concurrence de ne pas intervenir dans cette transaction? Serait-ce parce que Simon Reisman aurait dit au gouvernement que toute intervention du gouvernement canadien mettrait en péril le succès de ses pourparlers avec les États-Unis?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je n'ai jamais vu un amoncèlement d'ignorance aussi marqué dans cette Chambre.

Le pouvoir judiciaire des États-Unis a une indépendance que les institutions canadiennes reconnaissent envers leur pouvoir judiciaire. Pourquoi en serait-il autrement chez les autres? Lorsqu'un pouvoir judiciaire canadien prend une décision contraire à la volonté des citoyens des États-Unis, c'est la responsabilité du pouvoir judiciaire et on ne demande pas au gouvernement du Canada de renverser une décision judiciaire. C'est une répartition des pouvoirs.

Alors, vouloir faire croire à la Chambre que nous pouvons mêler, selon notre désir, selon notre journée, pouvoir judiciaire, pouvoir législatif, pouvoir administratif, est complètement faux, monsieur le Président.

Ensuite, dans la question d'Investissement Canada, mon honorable collègue sait fort bien—s'il ne sait pas, je vais lui apprendre qu'il n'y a pas eu de demandes de logées.

[*Traduction*]

LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Son collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources vient de reconnaître que le gouvernement savait qu'il s'agissait d'un processus quasi judiciaire dans lequel il n'était pas possible d'intervenir. Si c'est le cas, pourquoi le premier ministre s'est-il donné la peine d'écrire cette lettre au président Reagan pour faire espérer à l'industrie du pétrole et du gaz de l'Ouest qu'il allait intervenir personnellement? Pourquoi susciter de faux espoirs alors que le gouvernement savait déjà qu'il allait échouer? Pourquoi le gouvernement cherche-t-il ainsi à leurrer les Canadiens et à leur donner de faux espoirs?

• (1425)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député sait comment les choses se passent et il ne cherche sans doute pas à tromper la Chambre délibérément. Ce que nous avons cherché à obtenir, et le secrétaire d'État Shultz était déjà intervenu à la suite de nos instances, c'est que la décision soit différée afin que nous puissions présenter davantage de preuves. L'organisme quasi judiciaire concerné n'a pas accédé à cette demande du gouvernement canadien et du gouvernement américain. Nous le déplorons vivement, comme mon collègue l'a dit. C'est maintenant aux entreprises privées d'agir. Elles ont déjà manifesté leur intention d'interjeter appel.

Questions orales

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je vais donc poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. D'après le gouvernement, le premier ministre a envoyé cette lettre en sachant qu'il n'arrêterait pas vraiment le processus, mais simplement pour retarder les choses, ce qui n'a pas non plus marché. Le gouvernement abandonne-t-il? Ne va-t-il pas répondre à cela, même si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré qu'il s'agit d'une application extraterritoriale d'une loi américaine au Canada?

Le gouvernement devrait certainement pouvoir faire quelque chose pour contester cette mesure devant les cours de justice américaines et internationales. Nous voudrions vraiment savoir si le gouvernement a l'intention de faire d'autres démarches pour s'opposer à cette décision très regrettable que les Américains ont prise?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme d'habitude, je préférerais que l'on considère les paroles que je viens de prononcer, plutôt que l'interprétation que le député de Winnipeg—Fort Garry en a faite, comme l'expression de la position du gouvernement.

Nous avons essayé de retarder cette décision par l'intermédiaire du gouvernement des États-Unis. Ce dernier a demandé que l'audition de la cause soit différée. Sa demande a été rejetée. Nous le déplorons. Nous cherchons maintenant tous les moyens à notre disposition pour soutenir les intérêts canadiens qui doivent défendre leur cause devant les tribunaux. Nous avons dit aux sociétés qui ont interjeté appel que nous les soutenions.

LES RÈGLEMENTS DES ÉTATS-UNIS TOUCHANT LE PRIX DU GAZ NATUREL CANADIEN

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Cette décision prise par un organisme américain risque de coûter près de 400 millions de dollars aux Albertains. En ce qui concerne les bois tendres, les États-Unis ont essayé d'imposer leur loi à nos provinces—et le gouvernement conservateur les a laissés faire—et de fixer le prix auquel elles devraient vendre leurs produits du bois. Ainsi, dans cette décision également, ils insistent maintenant pour que les règlements américains touchant le prix du gaz s'appliquent de notre côté de la frontière.

Étant donné que ce genre d'initiative porte gravement atteinte à la souveraineté canadienne, le premier ministre va-t-il communiquer immédiatement avec le président Reagan en vue d'une rencontre entre chefs de gouvernement où il lui fera savoir que cette décision est totalement inacceptable pour les Canadiens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, en toute déférence envers le député d'Oshawa, personne ne connaît mieux que moi l'importance de cette décision et l'incidence qu'elle aura sur les habitants et les producteurs de l'Alberta. C'est pourquoi nous avons eu recours à tous les moyens à notre disposition pour obtenir un report de la procédure. Cette initiative, bien qu'elle ait été appuyée par le gouvernement américain, a échoué.

Nous avons dit que le gouvernement est prêt à aider autant que possible le secteur privé s'il suit la seule voie qui lui est ouverte. J'en déduis que le chef du Nouveau parti démocratique nous demande de nous rendre chez nos voisins et, je suppose, d'insulter le président des États-Unis.

M. Broadbent: Oh!

M. Clark (Yellowhead): Eh bien, s'il veut soumettre au gouvernement du Canada une autre solution qui soit à la fois légale et conforme aux règles de la diplomatie, nous aimerions beaucoup la connaître.

• (1430)

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE COMMUNIQUE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je serais heureux de communiquer mes idées à cet égard au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais je tiens à les formuler au premier ministre.

Le premier ministre a déclaré quand il était à Lethbridge que le président Reagan était tenu d'agir.

En toute déférence, je pense que de l'avis des Albertains, c'est le premier ministre du Canada qui doit agir.

Étant donné la gravité de cette question, non seulement pour les Albertains, mais aussi parce qu'elle remet en question le principe même de la souveraineté d'un pays, de l'adoption de ses propres lois relatives à sa propre population, le premier ministre va-t-il communiquer directement avec le président Reagan et lui déclarer clairement que dans cette affaire, ainsi que pour toute autre décision semblable en matière d'embargo commercial, seule la législation canadienne devrait s'appliquer aux Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef du NPD a peut-être remarqué une déclaration faite hier par le président des États-Unis au sujet d'une affaire tout à fait différente mais non moins importante. Il a répondu, je pense, de façon énergique à l'affirmation de notre gouvernement au sujet de la souveraineté dans l'Arctique, ce qui est très encourageant. Cela prouve les résultats prometteurs de la politique adoptée par notre gouvernement pour affirmer continuellement la souveraineté du Canada.

Dans l'affaire en question, la décision de la FERC représente selon nous un sérieux échec dans les initiatives communes que nous avons prises depuis les réunions de Québec en vue de nous entendre pour fixer les prix des produits énergétiques en fonction du marché. Ce genre d'obstacle dessert selon nous les intérêts supérieurs des deux pays. Nous contestons énergiquement et fermement cette mesure. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a signalé à juste titre dans le contexte approprié. Nous renouvellerons nos objections et nous les ferons valoir avec toute l'énergie et l'influence que possède le gouvernement fédéral, pour assurer aux producteurs de l'Ouest, et surtout de l'Alberta, la justice à laquelle ils ont droit.

L'INCIDENCE DE LA DÉCISION SUR L'ÉCONOMIE DE L'ALBERTA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, sauf erreur, les Américains ont dit hier qu'ils acceptaient la souveraineté canadienne dans l'Arctique sur le territoire canadien. C'est bien beau.

Je signale au premier ministre que la question touche directement les Albertains, et implicitement tous les autres Canadiens, sur le plan commercial; il s'agit d'une loi canadienne et de questions commerciales qui devraient concerner les Canadiens et il ne s'agit pas d'une loi américaine. C'est là la question.

Comme le premier ministre a fait la promesse en Alberta et comme, aux termes de l'accord qu'il a conclu avec lui il y a deux ans à Québec, le président Reagan s'est bel et bien engagé à faire quelque chose à cet égard, peut-il se mettre en rapport avec le président Reagan et lui dire sans ambages que la décision prise par les États-Unis sur une question indissociable de la souveraineté canadienne est absolument inadmissible pour les Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois que mon collègue se trompe beaucoup dans l'interprétation qu'il fait de la déclaration d'hier.

En ce qui concerne le deuxième volet de sa question, c'est la loi canadienne qui s'applique, bien sûr. Quant au troisième volet de sa question, je lui dirai que nous nous sommes déjà mis en contact avec le président. J'espère bien pouvoir rencontrer le président Reagan pour discuter de cette question et d'autres questions importantes qui sont au programme des entretiens bilatéraux.

M. Rodriguez: Quand?

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE UN PAIEMENT D'APPOINT POUR LA CAMPAGNE DE 1987-1988

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le premier ministre a signalé à la Chambre cette semaine que nous ne devrions pas recommander au gouvernement de prévoir un paiement d'appoint, pour aider les céréaliers à faire face aux guerres commerciales que se livrent les États-Unis et la Communauté économique européenne.

Aujourd'hui, alors qu'ils rencontrent des membres des trois partis, des représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture demandent au gouvernement, au nom de dizaines de milliers de producteurs de céréales et de maïs du pays, de s'engager à allouer des paiements d'appoint.

Quand le ministre de l'Agriculture va-t-il cesser de donner des réponses évasives aux agriculteurs et à la Fédération canadienne de l'agriculture, et s'engager à verser un paiement d'appoint pour la campagne agricole 1987-1988?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je me dois de répondre, car le député prétend que j'ai recommandé que le gouvernement ne verse pas de paiement d'appoint aux agriculteurs de l'Ouest, ce qui est tout à fait faux.

M. Axworthy: Retirez vos paroles.

M. Mulroney: Ce n'est pas du tout ce que j'ai déclaré à la Chambre des communes.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Retirez vos paroles.

M. Mulroney: Ce n'est pas du tout ce que j'ai déclaré à la Chambre. C'est loin d'être conforme au bilan du gouvernement qui accorde davantage d'aide aux agriculteurs de l'Ouest, qui se préoccupe de leur sort . . .

Une voix: Que faites-vous des problèmes?

M. Mulroney: Voilà un libéral qui hurle. Alors que les libéraux ont refusé toute aide et qu'ils ont demandé aux agriculteurs de l'Ouest pourquoi ils devraient vendre leur blé, notre gouvernement s'est engagé à vendre ce blé, car nous avons des obligations envers les agriculteurs. Voilà donc la raison.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La parole est au député d'Algoma.

LA RENCONTRE PRÉVUE DU PREMIER MINISTRE ET DES REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES AGRICOLES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le hansard est éloquent à ce sujet. Selon moi, il suffit de le lire pour s'apercevoir que j'ai parfaitement repris les paroles que le premier ministre a prononcées un peu plus tôt cette semaine.

Si le premier ministre veut faire preuve de franchise envers la Fédération canadienne de l'agriculture, les syndicats, les producteurs de maïs et les agriculteurs—et il les rencontrera demain matin—pourquoi ne s'engage-t-il pas tout simplement à verser un paiement d'appoint pour la campagne agricole de 1987-1988, afin que nos agriculteurs sachent qu'ils vont survivre, à l'instar de leurs collègues américains? Ils ne vont pas s'enrichir, mais tout simplement survivre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'invite mon honorable collègue à examiner très attentivement le hansard et à réfléchir aux déclarations qui ont été faites. Je sais qu'il voudra retirer ce qu'il a déclaré dans son introduction à ses questions, alors qu'il a, sans le vouloir, dénaturé les faits.

Une chose est vraie cependant; c'est que contrairement à n'importe quel premier ministre libéral qu'il peut vouloir nommer, je vais à nouveau rencontrer demain des agriculteurs. C'est probablement la sixième ou septième rencontre officielle que j'ai avec des agriculteurs depuis quelques années.

Des voix: Bravo!

M. Guilbault (Saint-Jacques): Ils vont vous huer également.

M. Mulroney: Les libéraux envoient les agriculteurs paître, alors que nous nous entretenons avec eux et leur apportons beaucoup d'aide. C'est là la différence.

Questions orales

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES ÉCHELLES DE SALAIRE DES NOUVEAUX EMPLOYÉS—L'INCIDENCE SUR LES TRAVAILLEUSES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En novembre dernier, ce dernier a insisté pour que les sociétés d'État se dotent de programmes de promotion sociale et s'emploient à faire respecter la loi concernant l'égalité des chances en matière d'emploi adoptée par la Chambre des communes.

Si l'on considère que 85 p. 100 des facteurs canadiens sont des hommes et que cette société d'État impose à tous ses nouveaux employés un salaire inférieur de 25 p. 100, le premier ministre n'admet-il pas qu'en l'occurrence l'initiative du gouvernement aboutira à ce que les travailleuses gagnent toujours moins que les hommes?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je suis désolé, je n'ai pas saisi la première partie de la question du député . . .

Une voix: Comme toujours.

M. Andre: . . . parce qu'elle ne m'était pas adressée initialement.

En ce qui concerne le salaire des employés, c'est une question en cours de négociation actuellement entre les syndicats et la Société canadienne des postes. Je ne pense pas qu'il soit particulièrement utile de discuter de ces négociations ou de leurs détails à la Chambre des communes.

LES SALAIRES DES NOUVELLES EMPLOYÉES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Elle porte sur la façon dont le gouvernement envisage et applique sa politique. Va-t-il permettre qu'une société d'État impose à tous ses nouveaux employés, qui seront principalement des femmes, des salaires inférieurs de 25 p. 100 à ceux des hommes qui y travaillent actuellement?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi le député estime qu'il contribue à la paix syndicale en évoquant ici la question des salaires de départ ou tout autre élément des contrats qui sont maintenant discutés par la direction et les syndicats.

Quant à l'affirmation concernant les employés débutants d'un sexe ou d'un autre, cela ne correspond pas avec les données dont je dispose sur la question. Que je sache, des hommes et des femmes travaillent à la Société canadienne des postes, mais pour l'instant je ne peux en donner au député les pourcentages exacts.

* * *

• (1440)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE REMBOURSEMENT DES PERSONNES RETRAITÉES PAR ANTICIPATION—L'ADOPTION DU PROJET DE LOI

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je m'adresse. En janvier 1986, le gouvernement a privé injustement et brutalement de leurs prestations d'assurance-chômage des milliers de Canadiens qui ont pris une retraite anticipée. Accablé de protestations pendant un an, le gouvernement a reconnu son erreur et présenté le 1er avril le projet de loi C-50. Cependant, huit semaines plus tard, le gouvernement n'a toujours pas inscrit ce projet de loi au programme des travaux de la Chambre.

Bien que nous n'acceptions pas toutes les parties de ce projet de loi, nous avons proposé aujourd'hui au gouvernement de limiter à deux jours la durée du débat consacré à ce projet de loi, quitte à ce que le comité y consacre de courtes séances, pour nous assurer qu'il aura franchi toutes les étapes d'ici le 19 juin. Le ministre ne pourrait-il pas examiner cette proposition et l'accepter sur-le-champ, de façon que nous puissions rembourser ces milliers de pensionnés canadiens?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, on a fait beaucoup mieux que cela. Hier, le leader à la Chambre a proposé au parti libéral de faire un débat d'une journée entière sur la question et de la régler en une journée. Or, je répète la même proposition aujourd'hui. Ce n'est pas deux jours que l'on vous propose. Si vous n'aviez pas bloqué tant de projets de loi à la Chambre, cela ferait longtemps qu'il serait adopté.

[*Traduction*]

ON DEMANDE UN DÉBAT DE DEUX JOURS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, c'est au leader du gouvernement à la Chambre que je pose ma question supplémentaire. Le projet de loi C-50 est un projet de loi complexe, qui prête à controverse et qui touche des milliers de Canadiens. Le gouvernement nous demande de lui faire franchir toutes les étapes en une seule journée, alors qu'il a mis lui-même plus d'un an à le présenter.

Raisonnablement, son étude nécessiterait deux jours. Le leader du gouvernement à la Chambre ne pourrait-il pas autoriser le ministre à accepter cette proposition raisonnable?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, ce serait bien agréable si les députés du parti libéral pouvaient se mettre d'accord. D'une part, il y a le critique qui négocie cet aspect particulier . . .

M. Allmand: Nous n'avons qu'une position.

M. Guilbault (Saint-Jacques): C'est vous qui êtes responsable de ce gâchis. Mettez-y bon ordre.

M. Mazankowski: Quand ils en auront terminé, monsieur le Président, je répondrai.

Hier, nous avons discuté cette affaire à la réunion des leaders des partis à la Chambre. Nous n'avons pas encore fini d'en discuter.

Une proposition ayant été formulée, les deux leaders des partis d'opposition devaient, à ce que j'ai compris, la communiquer à leur caucus ou à leur critique respectif et revenir avec une autre proposition. Nous serons alors disposés à l'examiner très rapidement.

M. Allmand: La voilà.

M. Mazankowski: Le député est un vieux routier de la Chambre. Il sait pertinemment que les négociations de ce genre ont lieu d'habitude, non pas sur le parquet de la Chambre, mais à la réunion des leaders. Ce qu'il cherche à faire, c'est se tirer du guêpier où lui-même et ses collègues sont allés se fourrer.

* * *

L'ÉNERGIE

LA DÉCISION DE LA *FEDERAL ENERGY REGULATORY COMMISSION* DES ÉTATS-UNIS—L'INCIDENCE SUR L'ALBERTA

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je pense que, comme il le sait bien, la décision de la FERC aux États-Unis va coûter 400 millions de dollars aux Albertains et à leur économie.

Puisque la lettre adressée au président des États-Unis a été un échec; puisque, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous l'a appris, les efforts diplomatiques jusqu'à présent ont échoué; et puisqu'ils sont tous les deux à la recherche de suggestions positives, le premier ministre serait-il prêt à accepter une motion à la Chambre autorisant celle-ci à formuler à l'unanimité son point de vue sur la question afin d'exprimer haut et fort le point de vue uni des Canadiens sur cette question importante pour l'Alberta au président des États-Unis, au Congrès américain et à leurs organismes de réglementation?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les États-Unis savent à quel point cette question touche les Canadiens. Ils en ont été clairement informés.

Ce que nous devons faire, c'est essayer de voir s'il y a des moyens de les faire revenir sur cette décision. Il y aurait notamment le recours aux tribunaux.

En tant qu'Albertain, je suis touché par l'intérêt que le Nouveau parti démocratique prétend porter à l'industrie du pétrole et du gaz dans ma province. Sa politique est de mettre fin à toutes les exportations de pétrole et de gaz de l'Alberta vers les États-Unis.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Fulton: Je suis né en Alberta. Je connais un peu l'Alberta. Je me demande à quel genre d'unité canadienne le secrétaire d'État aux Affaires extérieures songe quand il fait des remarques d'une telle mesquinerie.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

ON DEMANDE L'ADOPTION D'UNE MOTION À L'UNANIMITÉ

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, car le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a tout simplement tort.

Ma question au premier ministre est une question grave car des pays voisins comme les États-Unis sont réceptifs aux résolutions adoptées à l'unanimité par les Assemblées législatives. Je demande donc ceci avec la plus grande gravité: Le premier ministre va-t-il accepter qu'une motion soit présentée à la Chambre afin de permettre à tous les partis et à tous les députés d'exprimer leur sympathie pour les Albertains et leur désapprobation aux Américains à propos de cette décision de la FERC qui risque de nous coûter 400 millions de dollars par an?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce n'est pas l'unité du Canada qui pose un problème, c'est celle du Nouveau parti démocratique.

Je cite sa politique: «Nous recommandons par conséquent l'élimination progressive de ces exportations». Quand on saura en Alberta que l'intention du Nouveau parti démocratique à propos de l'industrie du pétrole et du gaz est de mettre fin aux exportations et de supprimer les emplois alimentés par ces exportations, il sera manifeste, en dépit de toute l'importance que nous accordons à la décision de la FERC aux États-Unis et au problème que cela représente pour l'Alberta, il sera manifeste que le sigle de quatre lettres «FERC» est moins dangereux pour l'Alberta que le sigle de trois lettres du «NPD».

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'OFFRE DE L'OPPOSITION OFFICIELLE RELATIVEMENT À 35 000 TRAVAILLEURS ÂGÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne toujours le sort des travailleurs âgés au Canada. On sait que sa performance est nulle dans ce dossier.

Mme Copps: Il ne s'y intéresse pas non plus . . .

M. Malépart: L'Opposition officielle a fait une offre précise pour s'assurer que les 35 000 travailleurs âgés reçoivent leurs chèques avant la première semaine du mois de juillet. Est-ce que le premier ministre serait prêt à demander au vice-premier ministre, premièrement, d'appeler le projet de loi en deuxième lecture dès la semaine prochaine, deuxièmement, de permettre d'aller en Comité entendre les témoins et, troisièmement, de s'assurer que le projet de loi soit adopté en troisième lecture avec des modifications dès la première semaine de juin, afin de s'assurer que les travailleurs âgés reçoivent leur dû?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, cela fait plusieurs mois que le député de Montréal—Sainte-Marie se promène au Québec et qu'il promet de payer aux gens qui attendent leurs pensions. C'est le temps de livrer la marchandise: une journée de débat et on est prêt à payer. On attend après vous autres!

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT REFUSE APPAREMMENT À CERTAINES PERSONNES DE SE FAIRE ENTENDRE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déjà fait le scandale de la pureté du Lac-Saint-Jean. Il a déjà fait le scandale que les francophones ne savaient pas compter, il vient de faire le scandale de l'injustice à l'endroit des travailleurs âgés.

Est-ce que le premier ministre peut nous expliquer pour quelle raison son gouvernement refuse à nos militaires, à nos anciens combattants, à nos anciens militaires, et aux travailleurs âgés de venir se faire entendre, d'exprimer leurs points de vue? Pourquoi de telles discriminations à l'endroit de ces gens? Pourquoi l'hypocrisie d'applaudir?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président . . .

M. Malépart: M^me^ Solange Denis . . . Charlie Brown!

M. le Président: A l'ordre! L'honorable ministre a la parole.

M. Bouchard: Monsieur le Président, je voudrais juste dire au député de Montréal—Sainte-Marie que les pensionnés veulent une journée de débat seulement, pas des cris comme cela, une journée de débat. Ils veulent être payés, monsieur le député! S'il vous plaît!

M. Malépart: Deux jours de débat!

* * *

[*Traduction*]

HARBOURFRONT

LE PROJET DE TORONTO—L'AMÉNAGEMENT FUTUR

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, lorsque les libéraux se seront calmés, j'adresserai ma question au ministre des Travaux publics. Elle porte sur le secteur Harbourfront à Toronto.

Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi diable il a approuvé un nouveau bail d'aménagement à cet endroit trois semaines à peine après avoir imposé un gel?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le gel est toujours en vigueur. Le bail signé récemment avec Wang et Danetsky ne fait qu'officialiser une entente conclue depuis un certain nombre d'années déjà. Le gouvernement était déjà engagé. Le gel est toujours en vigueur et ce promoteur doit obtenir bon nombre d'autres approbations auprès des autorités de planification torontoises avant que quoi que ce soit ne se produise.

* * *

LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE

L'ASPECT CONFIDENTIEL DES COMPTES DE BANQUE—LA TENEUR DU PROJET DE LOI

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Comme il le sait, la Loi sur le secret bancaire constitue un élément important et efficace de la législation américaine contre le blanchissage du produit du trafic illicite des stupéfiants. Or il semble que le Canada ne suivra pas cet exemple.

Le premier ministre pourrait-il confirmer ou démentir que le projet de loi contre le blanchissage de l'argent illicite ne comportera aucune disposition obligeant les institutions financières et les banques canadiennes à faire rapport?

• (1450)

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, cette question a trait aux institutions financières. Je dois dire au député que je ne peux me livrer à des conjectures, comme il le comprendra sûrement, sur le contenu d'une mesure législative qui n'a pas encore été présentée à la Chambre. Je lui recommanderais donc d'attendre que mon collègue, le ministre de la Justice, présente une mesure en ce sens.

LES RÉPERCUSSIONS ÉVENTUELLES DU PROJET DE LOI

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le gouvernement ne m'accordera-t-il pas que si l'on n'incorpore pas dans cette mesure des dispositions obligeant à faire rapport, ce sera comme charger une carabine à blanc, surtout au moment où quatre banques canadiennes font déjà l'objet d'enquêtes concernant le blanchissage d'argent dans les Bahamas?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Je le répète, monsieur le Président, la façon dont on s'attaquera au problème deviendra évidente quand sera présenté le projet de loi.

LA POSSIBILITÉ D'EXIGER QUE LES BANQUES SIGNALENT LES DÉPÔTS DE GROSSES SOMMES D'ARGENT

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Ma question porte aussi sur la prétendue guerre du gouvernement contre la toxicomanie. Il est maintenant évident que le projet de loi qui sera présenté demain ne contiendra pas de dispositions exigeant que les banques et les institutions financières canadiennes signalent les grosses sommes d'argent qui y sont déposées.

Le ministre peut-il assurer à la Chambre que ce projet de loi renfermera des dipositions exigeant que les banques signalent les dépôts de sommes importantes? Sinon, pourquoi?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, il y a lieu de se demander pourquoi les députés posent de telles questions. Lorsque le premier ministre a soulevé la question de la toxicomanie il y a quelques mois, ils en ont fait des gorges chaudes. Voilà maintenant qu'ils prétendent s'y intéresser.

La mesure législative en question qui traitera des gains réalisés grâce au crime a été étudiée l'an dernier. Elle sera présentée demain. Si les députés ont quelques améliorations à y proposer, ils pourront le faire à l'étape de l'examen au comité. Je crois qu'il est préférable d'attendre que ce projet de loi ait été présenté avant d'amorcer un débat approfondi sur des dispositions qui n'ont pas encore été rendues publiques.

LA CONFISCATION DES GAINS RÉALISÉS GRÂCE AU CRIME

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, si le gouvernement tient sérieusement à enrayer la toxicomanie, il devrait se munir d'armes plus sérieuses. Selon un ancien solliciteur général adjoint:

> Les lois canadiennes qui permettent le gel, la saisie et la confiscation des gains réalisés grâce au crime érigé en industrie licite seront de peu de conséquence tant qu'on n'aura pas prévu de mécanismes permettant de retracer ces gains.

Le ministre admettra-t-il que cette disposition ne figurera pas dans nos lois car le gouvernement a cédé aux pressions exercées par les banques canadiennes?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, on en vient à désespérer de jamais réussir à faire comprendre quoi que ce soit au député, mais il demeure que son parti a été au pouvoir pratiquement sans interruption depuis 1945 et qu'il n'a strictement rien fait au sujet de ce genre de gains ou de leur utilisation. Pourquoi cet intérêt tardif, alors que son parti s'est désintéressé de la question pendant une quarantaine d'années?

* * *

LES CORPORATIONS

L'ACHAT DES MAGASINS WOODWARD'S PAR SAFEWAY—LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS D'EDMONTON ET DE CALGARY

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Celui-ci n'ignore pas que la société Safeway a acheté 23 des marchés d'alimentation qui appartenaient à la société Woodward's. Cela veut dire que Safeway va détenir plus de 60 p. 100 du marché dans la ville d'Edmonton et plus de 50 p. 100 du marché dans la ville de Calgary.

L'Association des consommateurs du Canada a manifesté de vives craintes à cet égard. Quelles mesures le ministre entend-il prendre pour protéger les consommateurs de Calgary, d'Edmonton et d'un certain nombre d'autres villes de l'Alberta et de la Colombie-Britannique qui seront tellement défavorisés par cette situation?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, comme le sait le député, l'examen de ce fusionnement relève de la compétence du directeur des enquêtes sur les coalitions. Le député n'ignore pas non plus qu'il est illégal pour le ministre de se mêler de cette activité. Comme il se trouve à me demander de violer la loi, je me dois de décliner.

La décision a été annoncée par le directeur des enquêtes et l'accord prévoyait notamment que Safeway revende un certain nombre de magasins dans les régions où la concurrence était considérablement réduite par suite du rachat de Woodward's.

L'OBLIGATION DE VENDRE CERTAINS MAGASINS—LA DEMANDE DE DISPENSE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le ministre ne sait-il pas que la société Safeway a réussi à contourner l'obligation de rendre compte de ses faits et gestes au directeur des enquêtes en promettant de vendre de douze à quinze magasins, mais qu'elle déclare maintenant vouloir être dispensée de l'obligation de le faire? N'est-il pas urgent que le gouvernement et le directeur prennent des mesures pour protéger les consommateurs qui vont vraiment souffrir du monopole de Safeway?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je crois qu'il faut examiner ce qui a effectivement été dit et non ce que les journaux ont publié. De toute manière, aucun changement de ce genre ne pourrait se faire sans l'accord du tribunal de la concurrence, l'organisme semi-judiciaire et même judiciaire qui examinerait cette affaire. Si cette éventualité se présentait, le député et tout autre Canadien intéressé pourraient présenter des instances auprès du tribunal de la concurrence afin de s'assurer que la décision soit conforme aux intérêts des consommateurs canadiens.

* * *

[*Français*]

LE FONDS LAPRADE

L'OCTROI DE SOMMES D'ARGENT—LES MODALITÉS

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Suite

à la nouvelle parue récemment dans le quotidien *Le Nouvelliste* à l'effet que deux millions de dollars seraient donnés dans huit comtés à partir du Fonds Laprade, est-ce que le président du Conseil du Trésor peut nous dire si ces montants pourront servir à la constitution d'un fonds spécial d'investissement, comme celui qui a été établi au Lac-Saint-Jean, ou s'ils devront plutôt servir à des fins spéciales pour des projets qui seront présentés soit au bureau du président du Conseil du Trésor ou au bureau du ministre de l'Expansion industrielle régionale?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, tout d'abord, mon honorable collègue se réfère à un article qui est paru la semaine dernière, qui l'était, j'imagine, suite à une fuite, et qui avait plusieurs inexactitudes dans ses détails. Le Fonds Laprade va servir, comme je l'ai dit à maintes reprises, à la création d'emplois permanents, à promouvoir le développement industriel, touristique et technologique de la région, puis à complémenter et surtout à compléménter les programmes déjà existants. Alors ce qu'on veut faire, c'est donner en supplément, suite évidemment à ce qui est arrivé à Laprade, un fonds de développement pour la région du centre du Québec qui va nous permettre d'avoir notre place au soleil puis d'encourager le développement économique.

LA DÉTERMINATION DES PRIORITÉS

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse encore au président du Conseil du Trésor, parce qu'à partir des projets qui sont présentés ou à partir des projets ou des études qui sont sur le bureau actuellement, est-ce qu'on va déterminer les priorités qui doivent être dans chaque comté à partir soit du bureau du président du Conseil du Trésor ou soit du bureau du ministre de l'Expansion industrielle régionale, ou si au contraire, ces projets-là ou les priorités dans les comtés pourront être déterminées par les conseils d'administration qui pourraient être formés pour gérer le Fonds Laprade?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, mon honorable collègue spécule sur la forme que va prendre les déboursés du Fonds Laprade. Évidemment, on mise comme gouvernement, à travers le pays, sur le fait d'avoir la plus grande contribution possible de la part des gens des différentes régions pour le développement économique, et puis le Fonds Laprade va s'inscrire exactement dans la même foulée. On va tenter d'avoir l'implication active des gens de la région, des gens de chacun des comtés pour déterminer les priorités selon les critères qui ont été établis en général pour l'allocation de ce fonds-là.

* * *

[*Traduction*]

VIA RAIL

LE SERVICE DANS LE CORRIDOR WINDSOR—LONDON—TORONTO

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Transports. Le corridor Windsor—London—Toronto est l'un des plus achalandés du réseau de VIA Rail. Compte tenu des réductions de service effectuées récemment sans la moindre consultation et de l'amélioration qu'on a promis d'apporter au service national, le ministre voudrait-il dire comment les résidents du sud-ouest de l'Ontario, et de London—Middlesex surtout, peuvent obtenir l'assurance que la politique de service ne sera pas modifiée sans qu'ils soient consultés, et promet-il à ces clients qu'ils auront l'occasion d'exprimer leur opinion?

• (1500)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous espérons que les fonds supplémentaires que nous versons à VIA Rail vont servir à améliorer le confort des voyageurs et la fiabilité du matériel. Je partage l'avis du député qu'il faut plus de consultation entre VIA Rail et ses clients. Je crois que VIA va constituer un comité consultatif dans la région du député. Ce comité est différent du comité consultatif de la ligne principale du Nord, dans lequel la ville de London est représentée. Un comité consultatif communautaire sera mis sur pied à London même pour examiner non seulement les itinéraires, mais d'autres questions concernant VIA. J'espère que VIA se rendra aux instances pressantes du député et que la société persévérera dans cette bonne voie.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

LES DROITS DES AUTOCHTONES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre qui, la semaine dernière, a reçu l'invitation des chefs des organisations autochtones de les rencontrer ici, à Ottawa, pendant la Conférence cette semaine, pour discuter des implications de l'Entente du lac Meech au sujet de laquelle ils éprouvent des craintes sérieuses et légitimes.

Est-ce que le premier ministre est prêt, dans les plus brefs délais, à rencontrer les chefs des grandes organisations autochtones pour établir un programme de négociations dans le but de compléter la Confédération canadienne par l'inclusion des droits des autochtones à l'«autogouvernance»?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de cette question. Effectivement, nous avons essayé à quatre reprises, avec des conférences constitutionnelles sur les questions autochtones, à réintégrer, à donner aux peuples autochtones le plein bénéfice des dispositions constitutionnelles canadiennes.

Tout récemment, nonobstant les meilleurs efforts, nous avons échoué, comme pays, dans cette dernière tentative. J'ai remarqué à ce moment-là, et encore ici à la Chambre, que nonobstant cet échec—parce que mon ami sait fort bien que le concours des provinces est également nécessaire pour y réussir—en temps opportun j'étais, bien sûr, disposé à rouvrir le dossier dans le but d'essayer à nouveau le processus d'intégration avec justice des peuples autochtones dans le dossier constitutionnel canadien.

Alors, je demeure disponible et intéressé à ce que cette procédure puisse réussir.

[*Traduction*]

ON DEMANDE UN PROGRAMME DE NÉGOCIATIONS

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis sûr que tous les Canadiens apprécient la promesse du premier ministre. Quelles mesures concrètes prendra-t-il pour s'assurer qu'on établit un programme de négociations pour inclure le droit à l'autonomie politique des autochtones dans la constitution et soulèvera-t-il cette question avec les premiers ministres à leur prochaine rencontre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président . . .

Mme Copps: Réveillez-vous.

M. Mulroney: Il est bon de voir la duchesse de Hamilton-Est de retour à sa place. Quand on essaie de discuter d'une question importante pour les peuples autochtones, on n'obtient que des interpellations du parti libéral.

Au sujet de la très importante question soulevée par le député, je pense qu'il conviendra que l'aspect le plus important de ce genre de processus est de s'assurer une chance raisonnable de succès. Nous avons tenu sans succès quatre conférences constitutionnelles sur cette question. Comme je l'ai déjà dit, il est important que nous essayions de créer un climat qui nous permettra d'obtenir un certain succès à notre prochaine rencontre. J'ai exprimé cette opinion en parlant de la date de la rencontre et de la manière dont j'ai proposé que notre gouvernement se prépare aux négociations constitutionnelles avec la province de Québec au lac Meech. Je crois que c'était une partie importante du processus.

Je crois aussi qu'au lieu d'établir un programme, il est beaucoup plus important actuellement de discuter avec les premiers ministres pour essayer de créer un climat où l'on reconnaisse et l'on accepte en général qu'il faut faire preuve de justice et d'équité à l'égard des peuples autochtones du Canada pour qu'il puisse y avoir un accord constitutionnel sur cette question vitale.

M. le Président: Je dois aviser les députés que la prochaine question sera la dernière.

* * *

LES RÉFUGIÉS

FRANCESCO PIPERNO—DEMANDE D'EXPULSION

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, ma question au ministre d'État chargé de l'Immigration concerne Francesco Piperno, terroriste connu, qui a organisé une conférence à l'Université du Québec en novembre 1985. Il a utilisé l'argent des contribuables pour faire venir au Canada toutes sortes de terroristes. Je demande au ministre pour quelles raisons il n'utilise pas l'article 39 de la Loi de 1976 sur l'immigration, chapitre 52 des statuts de 1976-1977, qui lui permet de faire expulser cet individu pour protéger la sûreté et la sécurité publiques.

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, comme je l'ai dit clairement à la Chambre, hier, cette affaire est actuellement devant la Commission d'appel de l'immigration. Il ne serait pas normal que je commente une affaire qui se trouve devant un organisme quasi judiciaire.

M. Pennock: Question supplémentaire.

M. le Président: Le député d'Etobicoke-Nord.

LE RISQUE SUR LE PLAN DE LA SÉCURITÉ

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, c'est une question de sécurité. Cet homme a déjà été condamné par contumace à Rome pour activités terroristes et voilà maintenant qu'il enseigne à des étudiants au Canada. En l'absence du solliciteur général, je vais m'adresser au vice-premier ministre. Pourrait-il nous assurer que les mesures nécessaires ont été prises pour que cette personne ne soit pas un risque, sur le plan de la sécurité, pour les jeunes Canadiens?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à rassurer mon collègue concernant le cas auquel il réfère. Ce cas-là est actuellement devant la Commission d'appel de l'immigration. Le ministre ne peut pas intervenir directement au niveau de cette Commission pour arrêter un processus qui est déjà en marche. Nous allons attendre la décision qui devrait être bientôt rendue, et le gouvernement tient compte des préoccupations de sécurité, et cela va se faire également dans ce cas-là.

[*Traduction*]

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai deux interventions à faire. Je voudrais poser la question habituelle concernant notre programme et invoquer le Règlement à cause d'un échange qui a eu lieu aujourd'hui pendant la période des questions. Vous pourriez peut-être me dire par où commencer.

M. le Président: J'imagine que c'est à vous d'en décider.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'UTILISATION D'UNE EXPRESSION JUGÉE ANTIRÉGLEMENTAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à cause d'un échange qui a eu lieu pendant la période des questions aujourd'hui. En réponse à une question du député d'Algoma (M. Foster), le premier ministre, à propos des remarques de ce député, a employé le terme «fabrication». Je vous renvoie au commentaire 320 (2) du Beauchesne qui nous apprend que cette expression est antiréglementaire depuis 1958. On trouve plus loin, à la page 106, le mot «fabrication». Un président a déjà rendu une décision à propos de ce terme comme en font foi les *Débats* de la Chambre des communes de janvier 1959, à la page 404.

Contrairement au mot «fausseté», dont l'emploi a fait l'objet d'un rappel au Règlement il y a quelques jours et qu'on trouve parfois conforme au Règlement, parfois non, selon les circonstances, le seul précédent dont vous disposez, monsieur le Président, est la décision d'un président qui a statué que le terme «fabrication» était bien antiréglementaire. Avec tout le respect que je vous dois, je voudrais donc que vous demandiez au premier ministre de s'en tenir à la pratique des Communes en retirant totalement le mot «fabrication».

Travaux de la Chambre

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, que mon collègue songe aux remarques préliminaires du député aujourd'hui lorsqu'il a déclaré . . .

M. Guilbault (Saint-Jacques): Il s'agit de vos remarques à vous.

M. Mulroney: En effet. Il a parlé de mes remarques du 26 mai qu'on trouve à la page 6401 du hansard. Il verra que je n'ai absolument rien dit qui justifie . . .

M. Marchi: La remarque d'aujourd'hui.

M. Mulroney: Monsieur le Président . . .

M. Guilbault (Saint-Jacques): C'est sans espoir. Ou vous retirez cette remarque ou vous ne la retirez pas.

M. Mazankowski: Ne pourriez-vous pas faire silence?

• (1510)

M. le Président: Les députés savent que la présidence s'est fait un devoir de laisser parler tous les députés et tous les autres qui voulaient intervenir à propos des rappels au Règlement ou de la question de privilège. Dans le cas qui nous intéresse maintenant, le très honorable premier ministre (M. Mulroney) répond au député de Windsor-Ouest (M. Gray). C'est lui qui a la parole comme il en a le droit.

M. Mulroney: Cette affaire est très simple, monsieur le Président. Mon collègue prétend que j'ai dit non aux agriculteurs de l'Ouest. Je n'ai jamais rien dit de pareil. C'est lui qui a dit: «C'est un non catégorique», comme en fait foi le hansard à la page 6401. Autrement dit, c'est en interprétant ainsi mes propos qu'il en est venu à suggérer que j'avais dit non aux agriculteurs de l'Ouest alors que j'ai déclaré tout le contraire.

Si c'est le terme «fabrication» qui est contesté, s'il est antiréglementaire, je le retirerais volontiers pour le remplacer par l'expression «invention» car je n'ai jamais rien dit de tel. Je me ferais un plaisir de suivre votre conseil, monsieur le Président.

M. Rossi: A-t-il, oui ou non, employé le mot «fabrication»?

M. Mazankowski: Il l'a retiré.

M. le Président: Le député de Windsor-Ouest a invoqué le Règlement et il nous a rappelé que le terme «fabrication» avait été jugé antiréglementaire. Étant donné qu'il est très versé dans les questions de procédure, il conviendra que l'emploi de ces expressions dépend du contexte. La présidence n'a pas été en mesure de vérifier le hansard concernant le terme en question au cours des dernières minutes.

L'affaire est cependant close, il me semble, puisque le premier ministre a retiré le terme «fabrication».

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser la question habituelle au leader du gouvernement à la Chambre concernant le programme de la semaine prochaine.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, pour obliger l'opposition, nous mettrons en délibération les projets de loi C-42 et C-56 demain. Lundi sera un jour désigné. Si nous faisons franchir l'étape de la deuxième lecture au projet de loi C-42, nous ferons alors l'appel du projet de loi C-56 mardi. Nous étudierons peut-être le C-56 demain. Voilà donc le programme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PROCÉDÉ UTILISÉ POUR PRÉSENTER LES PÉTITIONS— DÉCISION DU PRÉSIDENT

M. le Président: Le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. Lewis) attend patiemment, depuis assez longtemps, que la présidence se prononce sur une question qu'il a soulevée le 23 mars dernier. Le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre a soulevé un rappel au Règlement pour remettre en question la pratique qui prévaut actuellement à l'égard de la présentation des pétitions. Il a plus particulièrement signalé un certain nombre de cas où des pétitions certifiées par le greffier des pétitions n'ont été présentées à la Chambre que quelques semaines ou quelques mois plus tard. Il a prétendu qu'un délai prolongé entre la certification d'une pétition et sa présentation à la Chambre refusait aux Canadiens pétitionnaires la chance d'obtenir rapidement satisfaction à leurs griefs. Il a en outre soutenu qu'une telle pratique empêche aussi le gouvernement de répondre rapidement.

Pour la gouverne de tous les députés et du public, je précise que le Règlement de la Chambre exige que le gouvernement réponde dans un délai prescrit à chacune des pétitions que les députés présentent au cours d'une intervention à la Chambre ou qu'ils déposent sur le bureau. Il est important que ce soit bien compris par tous les députés et par le public parce que c'est un élément essentiel dans cette affaire.

Le secrétaire parlementaire présente ici un grief tout à fait légitime. Les pétitionnaires ne s'attendent pas à ce qu'il s'écoule plusieurs mois entre la date où ils ont signé la pétition et la réponse à cette pétition. Bien qu'il faille plusieurs semaines pour recueillir les signatures, expédier la pétition à Ottawa, la faire certifier par le greffier des pétitions, la présenter à la Chambre et recevoir la réponse du gouvernement, la plupart des Canadiens trouveraient difficiles à expliquer les retards de sept ou huit mois que le secrétaire parlementaire a signalés.

Le deuxième point soulevé par le secrétaire parlementaire concernait la présentation de pétitions par des députés autres que celui qui les a fait certifier. Les députés savent qu'ils doivent faire certifier une pétition par les greffiers avant de la présenter. Le secrétaire parlementaire a soutenu que cette pratique pourrait être trompeuse car, lorsque des députés de tout le pays se trouvent à présenter des pétitions on peut en déduire qu'une question en particulier intéresse beaucoup plus les Canadiens que ce n'est peut-être vraiment le cas.

[*Français*]

Pour répondre à ces deux arguments, permettez-moi de citer d'abord l'article 106(1) du Règlement qui se lit comme il suit:

> Avant leur présentation, le greffier des pétitions examine toutes les pétitions qu'il doit juger correctes quant à la forme et au contenu pour qu'elles puissent être présentées.

Cet article n'exige nullement qu'une pétition soit présentée dans un délai particulier. Il prévoit uniquement que les pétitions doivent être jugées correctes avant leur présentation. La Présidence a consulté le rapport présenté en juin 1985 par le Comité McGrath qui a recommandé l'adoption de cet article du Règlement afin de déterminer s'il contenait la moindre indication au sujet de la limitation possible du temps écoulé entre la certification d'une pétition et sa présentation, mais elle n'y a rien trouvé pour se guider.

[*Traduction*]

Pour aller un peu plus loin, on lit, dans le commentaire 691 de la cinquième édition de Beauchesne:

> On ne peut contraindre un député de présenter une pétition. Dans une cause subséquente, le tribunal a statué qu'une personne désireuse de présenter une pétition à la Chambre n'avait pas le droit d'obliger un député à présenter sa pétition, et qu'aucune accusation ne peut être portée contre le député qui refuse de la faire.

Si rien n'oblige un député à présenter une pétition, faut-il exiger qu'une pétition soit présentée dans un délai prescrit après avoir été certifiée? Le 23 mars 1987, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a signalé que diverses raisons pourraient empêcher un député de présenter rapidement une pétition certifiée. Il n'est pas nécessaire de laisser passer plusieurs mois entre la certification d'une pétition et sa présentation dans la plupart des cas. Je reconnais cependant avec le député de Churchill (M. Murphy) que le Règlement actuel n'impose aucune restriction particulière.

[*Français*]

Au sujet du deuxième point soulevé par le secrétaire parlementaire, permettez-moi de citer l'article 106(4) du Règlement, où l'on peut lire que:

> Tout député qui désire présenter une pétition de sa place à la Chambre peut le faire . . . à l'appel de la «Présentation de pétitions».

Cet article du Règlement ne précise pas que le député qui présente la pétition doit être celui qui l'a fait certifier ou même qu'il doit représenter la circonscription des pétitionnaires. L'article ne prévoit aucune restriction, il prévoit simplement que «tout député» peut le faire.

• (1520)

[*Traduction*]

Après une lecture attentive des articles pertinents du Règlement et après en avoir fait une interprétation stricte, je ne puis rien trouver qui oblige le député qui a fait certifier une pétition à la présenter lui-même. En fait, comme l'a signalé le député d'Ottawa—Vanier, il est précisément question, dans les commentaires 690 et 691 de Beauchesne, de députés qui présentent des pétitions au nom d'autres députés.

Comme les articles actuels du Règlement qui ont trait aux pétitions sont provisoires et ne sont en vigueur que depuis quelque temps, et comme le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure étudie en ce moment les divers articles provisoires du Règlement, il serait peut-être opportun de suggérer aux membres du comité de se pencher particulièrement sur les articles du Règlement qui régissent la présentation des pétitions si, comme l'a soutenu le secrétaire parlementaire, les articles en question suscitent des inquiétudes.

Vu le texte actuel des articles provisoires en question, je ne peux exiger que le député qui a fait certifier une pétition la présente lui-même à la Chambre. Je n'y trouve non plus aucune disposition qui limite le délai entre la certification et la présentation d'une pétition.

Néanmoins, je crois que le secrétaire parlementaire a eu raison de soulever ces questions, car elles portent sur le droit de tous les citoyens de présenter des pétitions à la Chambre des communes et d'obtenir une réponse rapide. J'invite tous les députés à examiner cette question attentivement, et je les remercie de leurs interventions.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA RÉFORME FISCALE—OPPOSITION À LA TAXE SUR LES ALIMENTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cassidy:

> Que la Chambre s'oppose à l'imposition d'une taxe fédérale sur les aliments et exhorte le gouvernement à rejeter toute taxe de cette nature dans son programme de réforme fiscale.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, nous débattons aujourd'hui une motion du parti néo-démocrate qui exprime l'opinion des centaines de milliers de Canadiens qui ne veulent pas que la taxe de vente soit étendue et surtout pas qu'elle soit appliquée aux aliments.

Le Canada a été administré par des gouvernements libéraux durant 50 des 60 dernières années. Au cours de cette période, le régime fiscal est devenu de plus en plus injuste. Dans la dernière année pour laquelle nous avons des chiffres, plus de 200 Canadiens dont les revenus s'élevaient à 250 000 $ ou plus n'ont payé aucun impôt sur le revenu. Plusieurs des sociétés les plus lucratives au Canada n'ont payé aucun impôt sur les sociétés pendant des années. Il y a même un exemple récent, soit l'achat de Gulf Canada, où les acheteurs ont pu éviter un paiement exigible de 500 millions de dollars en impôts sur les sociétés.

Nous nous rendons compte aujourd'hui que nous avions eu tort de croire durant la dernière campagne électorale que le premier ministre (M. Mulroney) était sincère quand il affirmait que l'équité du régime fiscal lui tenait à coeur. Malheureusement, les faits prouvent exactement le contraire. Depuis que son gouvernement est au pouvoir, il a surchargé d'impôts les contribuables ordinaires tout en permettant à ceux qui touchent les plus hauts revenus ainsi qu'aux sociétés prospères de payer encore moins d'impôts qu'auparavant.

Le 6 mai dernier, le ministre des Finances (M. Wilson) dénonçait le régime actuel de la taxe de vente et lui reprochait ses déficiences et ses insuffisances. Nous sommes d'accord là-dessus. Toutefois, il a ajouté qu'il voulait substituer au régime de taxe de vente «une taxe de vente d'application large et à stades multiples». Cela peut signifier n'importe quoi. Cela pourrait vouloir dire qu'une taxe frappera presque tous les biens et services à toutes les étapes de la production et de la mise au point des articles de consommation. Cela pourrait signifier qu'une taxe serait prélevée sur toutes les opérations commerciales, notamment sur le paiement d'un loyer, sur les frais de garderie et sur les honoraires du dentiste. Le gouvernement s'est toujours bien gardé de dévoiler les détails de cette proposition.

Nous estimons que la famille canadienne moyenne consacre environ 5 000 $ par an à la nourriture. En vertu du nouveau régime conservateur de taxe de vente, la famille canadienne ordinaire pourrait verser au minimum 300 $ en nouvelles taxes, si les aliments n'en sont pas exemptés. Nous avons l'intention de combattre cette proposition quand le gouvernement tentera de la présenter. Le gouvernement a prétendu soulager les personnes à revenu faible et moyen du fardeau que la nouvelle taxe de vente leur imposerait, en leur accordant à ce titre un crédit remboursable qui s'élève actuellement à 50 $ par adulte et à 25 $ par enfant. Cependant, d'après les calculs du Conseil national du bien-être social, bien que cet allégement fiscal réduise sensiblement le fardeau de la taxe de vente, il ne compense pas entièrement les effets des hausses de la taxe de vente et d'accise imposées par les conservateurs. De plus, le crédit d'impôt n'est offert qu'aux familles dont le revenu se situe entre 10 000 et 15 000 $.

Nous avons fait certains calculs afin de connaître la portée des hausses sur la famille des simples Canadiens depuis l'accession au pouvoir du parti conservateur. Depuis l'exposé économique du ministre des Finances, en novembre 1985, le prix du pétrole et du gaz naturel, les cotisations au régime d'assurance-chômage et la taxe de vente ont augmenté. La famille moyenne a dû débourser 425 $ de plus pour vivre.

Le budget de mai 1985 a supprimé la réduction de la taxe de vente fédérale, modifié l'indexation de l'impôt sur le revenu, réduit les allocations familiales, élargi la base de la taxe de vente, accru la taxe sur les cigarettes et l'alcool et haussé la taxe sur le gaz. En l'espace d'un an, les dépenses des familles moyennes ont ainsi augmenté de 512 $.

Le budget du 26 février 1986, prévoyait de nouvelles augmentations: une surtaxe de 3 p. 100 au titre de l'impôt sur le revenu, ainsi que la majoration de la taxe de vente et de la taxe sur les cigarettes et l'alcool. Les dépenses annuelles des familles augmentent donc encore de 340 $.

Cette année, en février, on a de nouveau haussé la taxe sur le gaz. On a étendu à d'autres articles la taxe de vente et majoré la taxe sur les billets d'avion et les cigarettes. Cela représente un surcroît de dépenses de 80 $ par famille.

Les hausses de taxe imposées par le gouvernement conservateur privent les familles moyennes de 1 384 $ annuellement.

Il n'y a pas que le Nouveau parti démocratique et le Conseil national du bien-être social qui dénoncent l'imposition d'une taxe sur les transactions commerciales. M. Bulloch, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, laquelle réunit des dizaines de milliers de petits entrepreneurs, s'y oppose également.

Le ministre des Finances a dit que la réforme fiscale tendrait principalement à hausser le salaire net de la majorité des Canadiens, en réduisant l'impôt sur le revenu des particuliers. Nous craignons que les conservateurs ne reprennent d'une main ce qu'ils donnent de l'autre, par des majorations, des taxes de vente déguisées.

Cette crainte ne s'applique pas seulement à la taxe de vente. Le nombre des taxes à la consommation n'a pas cessé non plus d'augmenter. Nous nous opposons à l'utilisation de plus en plus fréquente des taxes à la consommation, qui sont régressives et permettent aux sociétés de se décharger de leur fardeau fiscal directement sur le consommateur. Non seulement les sociétés ne paient pas leur juste part d'impôt mais, encore, elle la font assumer aux consommateurs.

Le recours de plus en plus fréquent à la taxe de vente fait injure au régime fiscal canadien qui était juste et progressiste avant que les anciens gouvernements libéraux ne s'y attaquent. Par les mesures fiscales qu'ils ont instaurées depuis 1984, les conservateurs sont en train d'imiter les libéraux.

• (1530)

A la suite des trois derniers budgets, et d'un exposé économique, les Canadiens paient à l'heure actuelle ou paieront d'ici à 1990, plus de 20 milliards de dollars sous la forme de nouvelles taxes de vente et d'accise. Cela représente une somme supplémentaire de 910 $ pour la famille canadienne moyenne en plus de ce que nous versions déjà au titre de la taxe de vente, avant l'arrivée au pouvoir des conservateurs. Il s'agit également de l'une des plus importantes augmentations d'impôt de notre histoire.

Il est très facile d'expliquer les répercussions de ces mesures sur les sources de recettes du gouvernement. Les recettes que le gouvernement tire de l'impôt sur le revenu des particuliers ont augmenté de 43 p. 100. Celles provenant de l'augmentation des taxes indirectes qu'il a imposées, se sont accrues de 56 p. 100. Par contre, les recettes que le gouvernement a perçues à la suite des modifications apportées à l'impôt sur le revenu des sociétés ont augmenté de seulement 0,3 p. 100. Ainsi, pour nous, il est facile de voir qui le gouvernement conservateur représente.

Nous croyons dans un régime fiscal juste et progressif en vertu duquel on impose de façon progressive et graduelle les revenus de particuliers supérieurs à un certain niveau, afin de redistribuer le revenu des riches aux Canadiens ayant des revenus moyens et faibles et de parvenir à une société plus juste. Étant donné l'importance attachée par les conservateurs aux augmentations de la taxe de vente, notre régime fiscal deviendra de moins en moins progressiste, au fur et à mesure que les taxes à la consommation représenteront une proportion de plus en plus forte des recettes totales.

En 1986 seulement, les augmentations de la taxe de vente ont porté le pourcentage des recettes représenté par ces taxes de 22,3 p. 100 à beaucoup plus. La réforme fiscale que le ministre proposera dans quelques semaines fera sans aucun doute encore monter ce pourcentage. C'est un peu comme si on appliquait un impôt fixe à tous les revenus, que l'intéressé soit riche ou pas.

Voyons les résultats d'une taxe sur les denrées alimentaires. Il est important de remarquer que les conservateurs ont déjà mis en oeuvre leurs méthodes de perception de la taxe de vente sur les denrées alimentaires. En février dernier, ils ont appliqué la taxe de vente fédérale à certaines friandises et grignotines à compter du 1er juillet. Dans un mois, les enfants vont payer davantage pour leurs croustilles et leurs tablettes de chocolat. Cette taxe, qui frappera surtout les enfants et permettra de percevoir 120 millions de dollars, coûtera à la famille moyenne environ 15 $ par année.

Pourquoi un gouvernement qui se soucie de la population canadienne imposerait-il ce genre de taxe tandis qu'il permet aux acheteurs de Gulf Canada d'éviter de payer 500 millions de dollars d'impôts? Si le gouvernement avait perçu les impôts que ces derniers auraient dû payer et que la loi les obligeait à payer, abstraction faite de la décision très étrange rendue par Revenu Canada, il n'aurait pas à prendre la plupart des mesures qu'il envisage maintenant.

Selon nos estimations, la famille canadienne moyenne devra payer 300 $ de plus en impôts à cause de la taxe sur les produits alimentaires. Cela est vrai dans la mesure où la nouvelle taxe sera neutre, c'est-à-dire, qu'elle n'augmentera ni ne diminuera les recettes de l'État, autrement dit, si elle est fixée à 6 p. 100. Cependant, qu'est-ce qui empêche le gouvernement, conservateur actuel, qui s'inquiète tellement du déficit, de fixer le taux non pas à 6, mais à 7 ou à 8 p. 100 ou davantage comme on le fait dans bon nombre de pays européens? Cela se traduirait pour la famille moyenne par une augmentation du coût annuel de 350 $ ou 400 $.

Nous sommes d'avis que le fait d'appliquer une hausse d'impôts à une nécessité aussi fondamentale engendrera une révolte fiscale parmi les Canadiens. La population canadienne a cru le premier ministre lorsqu'il a parlé avant les élections d'un régime fiscal plus équitable et moins compliqué. Il a déclaré que les Canadiens fortunés et les sociétés rentables allaient payer leur juste part des impôts. Nous attendons toujours. Nous sommes convaincus que le fait d'imposer une taxe sur les aliments va tout à fait à l'encontre de l'orientation que la population souhaite voir prendre par le gouvernement actuel ou tout autre gouvernement. Nous tenons donc à signaler que si le Livre blanc que va bientôt déposer le ministre contient une telle proposition nous allons nous y opposer. Nous allons la combattre par tous les moyens dont nous disposons, aussi bien au Parlement qu'à l'extérieur de la Chambre auprès des Canadiens ordinaires.

M. Schellenberg: Il est clair, monsieur le Président, que le Nouveau parti démocratique s'oppose à quelque taxe que ce soit sur les aliments, mais il reconnaîtra sûrement qu'il se dissimule déjà des taxes dans la transformation des aliments, qu'il s'agisse de subventions au consommateur, de frais de conditionnement ou de transport. Ce sont toutes des formes de taxe sur la production des aliments. Le NPD veut-il dire que si jamais il formait le gouvernement, il chercherait à supprimer ces taxes sur les aliments? S'oppose-t-il à ces taxes sur les aliments? Et s'il pense pouvoir les supprimer, comment s'y prendrait-il?

M. Orlikow: Monsieur le Président, comme je l'ai dit aujourd'hui et comme nous l'avons toujours dit, il faut bien que se paient d'une façon ou d'une autre les services que désirent les Canadiens et dont ils ont besoin, mais nous croyons également que le régime fiscal devrait être aussi équitable que possible. Voilà pourquoi nous nous opposons aux hausses de taxes cachées. Voilà pourquoi nous nous opposons aux hausses des taxes de vente, à la taxe sur les transactions commerciales ou à la taxe à la valeur ajoutée, quel que soit le nom qu'on veuille lui donner. Nous nous opposons à quelque hausse que ce soit. Nous croyons qu'il faut boucher les échappatoires fiscales de sorte que tout le monde paie sa juste part d'impôt. Pourquoi la caissière d'une banque devrait-elle payer plus d'impôt que n'en paie la banque qui l'emploie? Pourquoi le commis du grand magasin La Baie devrait-il payer plus d'impôt que n'en paie la Compagnie de la Baie d'Hudson?

Nous déclarons que nous voulons qu'on supprime les échappatoires qui se trouvent dans la Loi de l'impôt sur le revenu dont la plupart sont apparues sous l'administration libérale. Nous voulons qu'on instaure un régime équitable. Nous voulons que les grandes entreprises paient des impôts au moins au même taux et selon la même régularité que les petites. Les entreprises doivent au gouvernement plus de 30 milliards de dollars en reports d'impôts et 90 p. 100 au moins de ce montant est imputable à un très petit nombre de grandes entreprises.

Proposons-nous que toutes les taxes de vente qui existent soient abolies? Bien sûr que non parce que nous ne pouvons pas tout faire en même temps. Nous ne voulons pas qu'il y ait de hausse de la taxe de vente ou que l'assiette de cette taxe soit élargie mais bien que les riches et les entreprises rentables paient leur juste part d'impôt.

M. White: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) qui, comme moi, est Manitobain. Le Manitoba est dirigé par l'un des deux gouvernements néo-démocrates du Canada. Je crois qu'ils peuvent nous servir à illustrer comment se traduit, dans la pratique, la politique fiscale néo-démocrate.

• (1540)

Le 16 mars, le gouvernement manitobain présentait un budget ayant pour effet de hausser les impôts de quatre Manitobains sur cinq. Le député a déclaré que le NPD s'opposait à une taxe à la consommation: pourtant, le parti néo-démocrate

manitobain a fait passer la taxe de vente de 6 à 7 p. 100. Il a étendu la taxe de vente provinciale aux repas à emporter. Les charges sociales ont été majorées de 60 p. 100. Toutes les petites entreprises du Manitoba paient un impôt calculé selon leur masse salariale brute et cet impôt a connu une hausse de 50 p. 100. De plus, un impôt de 2 p. 100 vient frapper le revenu net de tous les Manitobains. Autrement dit une mère célibataire qui gagne 27 000 $ a subi une hausse d'impôt de 21 p. 100. Cependant, si un contribuable forme avec son conjoint un couple sans enfant qui gagne plus de 200 000 $ par an, ce couple paiera alors moins de la moitié de l'augmentation qui sera infligée à une mère célibataire. S'il doit y avoir une révolte contre les impôts, ce sera au Manitoba où nous payons les impôts provinciaux les plus élevés du pays.

Étant donné ce qu'a déclaré le député, je me demande si lui et ses collègues fédéraux ont fait part à leurs collègues manitobains de leurs impressions et de leur mécontentement à propos du budget du Manitoba.

M. Orlikow: Monsieur le Président, le député de Dauphin—Swan River (M. White) a cité des données concernant les augmentations imposées par le gouvernement du Manitoba dans son dernier budget. Cependant, je lui demande de réfléchir aux raisons qui ont motivé ces augmentations. Le fait est que le Manitoba est l'une des provinces déshéritées, que nous ayons un gouvernement néo-démocrate, conservateur ou libéral comme cela nous est arrivé il y a des années. Le Manitoba dépend dans une grande mesure des paiements de transfert versés par le gouvernement fédéral, comme les provinces de l'Atlantique. Depuis que les conservateurs ont remporté les dernières élections, les sommes versées à ce titre à la province du Manitoba par le gouvernement fédéral ont nettement baissé.

M. Minaker: Ce n'est pas vrai.

M. Orlikow: Le député dit que ce n'est pas vrai. En fait, le gouvernement a limité les paiements de transfert dans le cadre du FPE et de toute une série d'autres programmes. D'autre part, le gouvernement fédéral perçoit les impôts sur le revenu du Manitoba, comme pour neuf des provinces de notre pays. Les exonérations et les échappatoires qui existent dans le barème de l'impôt sur les revenus, et dont j'ai parlé, ont été mis en place par les membres du parti libéral lorsqu'ils formaient le gouvernement et qui ont été élargies par le gouvernement conservateur, comme notamment l'exonération de 500 000 $ sur les gains en capital, et elles sont incorporés au système par le gouvernement fédéral. Le gouvernement du Manitoba, comme tous les autres gouvernements provinciaux du Canada, à l'exception du Québec qui perçoit ses propres impôts sur le revenu, doit établir son programme fiscal sur le régime fiscal fédéral. Aussi, naturellement, il a dû accepter beaucoup de choses qu'il n'avait pas envie de faire. Il a fallu qu'il s'exécute à cause de la manière dont le gouvernement fédéral a traité cette province. On aurait pu, à défaut d'augmenter les impôts, effectuer des réductions draconiennes des services, comme l'a fait le gouvernement conservateur de la Saskatchewan.

Je lance le défi suivant au député de Dauphin—Swan River. Je viendrai dans sa circonscription où nous pourrons ensemble discuter du budget présenté par le gouvernement néo-démocrate du Manitoba et de ses conséquences ainsi que du budget présenté par le gouvernement conservateur de la Saskatchewan qui prévoit des réductions importantes de services et le licenciement de 2 000 fonctionnaires. Je parierai que les gens sont plus compréhensifs à l'égard du gouvernement du Manitoba qu'à l'égard de celui de la Saskatchewan.

M. Redway: Monsieur le Président, cela recommence. Encore une fois, le député ne nous sert que des propos alarmistes cet après-midi. Il vient au nom de son parti semer la crainte dans l'esprit des Canadiens ordinaires. C'est un parti né de la crainte et qui n'existe que par la crainte. Je ne parle pas de la crainte fondée sur des certitudes, mais bien de celle qui naît des mythes et des soupçons que le député et ses collègues néo-démocrates cherchent à implanter dans l'esprit du reste de la population.

Une chose est certaine et notoire d'ailleurs c'est qu'avant le dernier budget, la taxe de vente fédérale était prélevée sur certains aliments que l'on pourrait qualifier de camelote alimentaire. Le député a parlé dans son intervention d'étendre l'application de cette taxe à d'autres aliments du même genre.

Je compte, dans ma circonscription, une compagnie appelée Wrigley qui fabrique du chewing-gum. Cette entreprise s'est plainte à moi ainsi qu'au ministre des Finances (M. Wilson) du fait que, avant le dernier budget, la taxe de vente fédérale ne s'appliquait qu'à son produit et non pas à celui de ses concurrents directs qui fabriquent des croustilles et autres produits du genre. Ce désavantage faisait perdre énormément de clients à la Wrigley et risquait de faire perdre leur emploi à ses 300 employés, dont quelques-uns appuient, j'imagine, le parti du député. Or, depuis le dernier budget, la taxe de vente est appliquée équitablement aux produits concurrents dans le domaine.

A entendre le député, il donne l'impression que l'on devrait supprimer la taxe de vente prélevée sur ces aliments. Peut-il nous dire s'il veut supprimer la taxe de vente fédérale non seulement sur les croustilles, comme on l'a prévu dans le dernier budget, mais aussi sur le chewing-gum Wrigley? Si c'est là sa position et la position de son parti, va-t-il nous dire alors si, oui ou non, la résolution suivante qui a été adoptée au congrès néo-démocrate fédéral de 1977 reflète encore la politique de son parti?

> Qu'il soit en outre résolu qu'une surtaxe sera imposée sur les aliments sans valeur alimentaire afin de les rendre très coûteux.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je dirai tout d'abord que si les sondages accordaient encore 18 p. 100 de la faveur populaire au NPD, les députés conservateurs n'iraient pas fouiller dans les résolutions adoptées à des congrès néo-démocrates il y a au moins dix ans. Je croyais avoir bien précisé dans ma réponse à la dernière question que nous ne croyons pas pouvoir supprimer toutes les taxes de vente déjà en place. Ce que nous disons, c'est que l'on ne rendra pas le système plus équitable en élargissant l'assiette de la taxe de vente et en imposant plus d'articles.

Je veux dire au député de York-Est (M. Redway) que lorsque l'ancien ministre conservateur de l'Ontario, M. Norton, est venu me voir ce matin pour supplier que nous n'imposions pas de taxe de vente sur les croustilles, j'aurais voulu savoir ce qu'il pensait. Si je l'avais su, j'aurais dit à M. Norton qu'il perdait son temps et qu'il devrait aller voir plutôt le député de York-Est.

Je veux dire quelque chose à propos de répandre la peur. Ce matin, en posant une question, le député a dit très clairement qu'il s'oppose aux offices de commercialisation et à la gestion de l'offre des produits agricoles. En parlant de peur, si c'est aussi la politique du gouvernement conservateur, les députés conservateurs des régions rurales, et je vois le député d'Assiniboia (M. Gustafson) à la Chambre, devraient avoir vraiment peur. Je dis cela parce que les agriculteurs du pays savent que la seule façon pour eux de survivre avec presque tous les produits qu'ils cultivent, c'est d'avoir des offices de commercialisation et la gestion de l'offre. En parlant de peur, voilà vraiment quelque chose à craindre.

[*Français*]

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable député de Trois-Rivières (M. Vincent).

• (1550)

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole dans ce débat, suite aux commentaires du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) et j'espère avoir la possibilité de réveiller un peu mon collègue d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) qui semblait s'endormir avec les commentaires de son collègue. Et il est important de faire le point sur les intentions du gouvernement en matière de réforme fiscale. Vous vous souviendrez, monsieur le Président, et je ne veux pas retourner au début de 1984, mais vous vous souviendrez que lorsque nous avons été élus, nous avions promis comme gouvernement un programme complet de renouveau économique et ce programme complet de renouveau économique incluait l'amélioration du régime fiscal. Et vous comprendrez, monsieur le Président, que lorsqu'on parle d'une réforme fiscale, on ne parle pas simplement comme à tous les ans d'un budget avec quelques modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu au niveau des particuliers, au niveau des corporations ou au niveau de la taxe de vente fédérale. On parle vraiment d'une réforme fiscale qui sera aussi importante que la dernière qu'on a connue et qui date de 1971. Et en juillet dernier, monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé son intention de procéder à l'étude des options qui pouvaient s'offrir au gouvernement pour justement faire une refonte en profondeur du système fiscal canadien. Et en octobre, il émettait les principes directeurs qui le guident. Et vous me permettrez, monsieur le Président, d'en faire la nomenclature.

Premièrement, l'équité. Deuxièmement, la simplicité. Troisièmement, la facilité d'observation. Quatrièmement, l'équilibre. Cinquièmement, la stabilité. Sixièmement, la compétitivité internationale. Septièmement, la croissance économique. Huitièmement, les priorités canadiennes. Neuvièmement, les mesures de transition. Et enfin, monsieur le Président, la consultation.

Alors ces dix principes directeurs guident le ministre des Finances vers la réforme fiscale et le Livre blanc que l'on connaîtra le 18 juin prochain. Mais pourquoi? Que nous apportent ces principes-là, monsieur le Président?

D'une part, je pense qu'il est primordial d'assurer une répartition plus équitable du fardeau fiscal et de faire en sorte que les contribuables canadiens, dans une même situation, paient le même montant d'impôt. S'assurer en même temps que les entreprises paient leur juste part d'impôt au niveau de notre régime fiscal. Et vous savez, monsieur le Président, je ne nommerai pas les aberrations de l'ancien gouvernement libéral en termes de régime fiscal. Qu'on nomme juste en passant le crédit d'impôt à la recherche scientifique qui a fait perdre des milliards de dollars au gouvernement canadien et, automatiquement, à ceux qui vraiment en avaient besoin.

Monsieur le Président, j'attendrai les questions de mon collègue d'Ottawa—Centre avant de répondre.

Un autre point, monsieur le Président, qu'il est important de réitérer et je me souviens lorsque j'étais secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national, l'honorable Perrin Beatty, nous avons affirmé que l'autocotisation devait rester le système au pays et que les Canadiens devaient travailler de concert avec leur gouvernement à ce niveau. Cela ne signifie pas, monsieur le Président, que la simplification du régime fiscal n'est pas de mise.

Il faut également, en même temps, rééquilibrer les sources de recettes de l'État. Et pour faire cela, monsieur le Président, on doit s'organiser pour dépendre moins du régime fiscal des particuliers et, en même temps, que les contribuables canadiens aient plus d'argent dans leurs poches. C'est cela le but de la réforme fiscale. Les Canadiens qui ont payé trop d'impôt se verront avec des montants d'argent plus élevés dans leurs poches. Les entreprises qui ont bénéficié des avantages indus de l'ancien gouvernement se retrouveront taxés à un montant juste et raisonnable. Et en même temps, monsieur le Président, comme gouvernement, nous aurons l'argent nécessaire pour continuer le développement économique entrepris, pour continuer les programmes que l'on connaît au Canada et qui vont très bien. Mais en même temps, monsieur le Président, là, on parle «en région», on parle «en province», on parle au pays, mais il faut également penser que notre système fiscal canadien doit doit faire la concurrence avec les autres pays. On doit, au niveau international, être capable de faire la concurrence avec les États-Unis, le Japon, la France, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Grande-Bretagne, qui sont, pour plusieurs d'entre eux également, en train de réviser leur politique fiscale.

Il faut, monsieur le Président, que notre régime fiscal canadien en soit un juste, en soit un équitable et en soit un qui se rapporte strictement à la fiscalité, et non pas un régime, une loi de l'impôt qui fait du développement régional, qui fait du développement économique. Notre régime fiscal doit aider notre économie canadienne, mais notre loi de l'impôt ne doit pas faire du développement régional. En même temps, monsieur le Président, cette réforme fiscale-là doit faire en sorte de créer un climat favorable pour que les gens au pays, en ayant un peu plus d'argent dans leurs poches, puissent investir au niveau régional dans votre circonscription, monsieur le Président, dans la circonscription de Trois-Rivières, dans la circonscription de mon collègue ici, puissent investir et aient confiance en l'économie canadienne et, naturellement, en leur régime fiscal. Or, monsieur le Président, ces grands principes-là, ce sont ceux-là qui sous-tendent la réforme fiscale que le ministre des Finances déposera le 18 juin prochain.

L'Opposition est contre la réforme fiscale. Je peux vous dire, monsieur le Président, et je vais vous lire . . .

Une voix: Contre la réforme fiscale? Et vous autres . . .

M. Vincent: Ils sont contre la réforme fiscale. C'est ce que vous avez dit, que vous étiez contre . . . Je peux vous lire, monsieur le Président, certaines suggestions et recommandations d'un comité sur la réforme fiscale: «La fiscalité canadienne devrait se rapprocher dans la mesure du possible de la fiscalité américaine sans nécessairement la copier, augmenter les taux des corporations, au lieu de porter une attention particulière aux transferts des profits des compagnies-mères étrangères, au lieu d'envisager l'opportunité d'un calcul d'impôt minimum pour les compagnies, établir un contrôle administratif plus sévère pour les compagnies, taxer tous les revenus quelle que soit leur nature, regarder l'exemption de 25 000 $ pour l'assurance-vie.» Et je pourrais y aller, monsieur le Président, encore pour plusieurs pages. Et cela, monsieur le Président, c'est une partie du rapport qui m'a été fait par un groupe de gens d'affaires de ma circonscription de Trois-Rivières: Pierre Bettez, comptable agréé; Pierre Dessureault, comptable agréé de la firme Dessureault, Leblanc, Lefebvre; Paul Lavoie, économiste-conseil; Jean Morand, avocat, ayant une maîtrise en fiscalité du Bureau de Jolicoeur, Lacasse, Simard; Gilles Morin, comptable agréé; Gabriel Pellerin, comptable agréé; Luc Therrien, avocat avec une maîtrise en fiscalité du bureau Baumier & Associés et Laurent Verreault, président du groupe Laperrière & Verreault. Ces gens-là, monsieur le Président, à Trois-Rivières, se sont réunis, et je leur ai dit: Écoutez, on prépare une réforme fiscale, j'aimerais avoir ce que vous autres, les gens qui travaillez tous les jours là-dedans, vous voulez. Et c'est une partie du rapport.

Les Canadiens en général, je pense que si on leur soumettait ce qui est là, ils seraient d'accord. Le fardeau fiscal, monsieur le Président, est présentement inéquitablement réparti. La hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers qu'on a connue, cela arrête le progrès, cela fait justement une barrière pour la croissance économique de nos régions, de nos provinces et de notre pays.

Lorsqu'on regarde les avantages fiscaux qui au cours des années ont été accordés par l'ancien gouvernement, surtout au niveau des sociétés, des compagnies, monsieur le Président, c'est aberrant de voir comment certaines compagnies, pas beaucoup mais trop encore, ont profité indûment d'abris fiscaux, ce que l'ancien gouvernement trouvait normal, qu'il a mis en place depuis 1971, depuis la dernière réforme fiscale, qu'il a mis en place au fil des ans, et je me souviens, monsieur le Président, d'avoir vu des budgets où on avait de la paperasse de cette hauteur-là, des technicalités, toutes sortes de choses. En ce qui a trait aux particuliers, on a connu un peu la même chose. Mais là, les abris fiscaux étaient plutôt pour les personnes à hauts revenus par rapport à celles à plus bas revenus. Le dernier point, monsieur le Président, et sans vouloir faire de partisanerie: la taxe de vente fédérale . . .

• (1600)

Je me souviens, monsieur le Président, quand j'étudiais à l'Université de Sherbrooke, quand je faisais ma maîtrise en fiscaslité, en 1978, notre professeur nous disait au sujet de la taxe de vente fédérale: Le gouvernement fédéral devrait la modifier d'ici peu, c'est une aberration. C'était en 1978, et la Loi sur la taxe de vente fédérale n'a pas été changée. On est conscient et on l'a dit. C'est une taxe qui nuit présentement à nos entreprises. C'est une taxe qui est une tueuse d'emplois et c'est pour cela que cette réforme est si importante. C'est pour cela que cette réforme doit faire en sorte de diminuer les taux d'imposition de nos particuliers qui ont payé trop d'impôt, de nos compagnies qui ont payé leur juste part, tout en augmentant le taux d'imposition des compagnies qui justement n'ont pas partagé leur part et, en même temps, dans cet ensemble-là, modifier la taxe de vente fédérale. On a dit: On va réduire les taux d'imposition. On a dit également: On va diminuer le nombre de paliers d'imposition pour justement simplifier. On a de plus dit: On va modifier les exemptions que l'on connaît au niveau des individus en crédit d'impôt.

Monsieur le Président, vous le savez, un crédit d'impôt pour un particulier, peu importe à quel niveau, à quel sujet il se rapporte, est beaucoup plus payant qu'une exemption. Et pour comprendre, cela ne prend pas un cours universitaire, c'est mathématique. Et en même temps cela a un avantage énorme. C'est que cela rend le système fiscal plus juste parce que vous le savez, monsieur le Président, si j'ai un crédit d'impôt de 1 000 $, la personne a un revenu de 1000 000 $ par année va se retrouver à payer plus d'impôt que si elle a une exemption du même montant. Et la personne à faible revenu, automatiquement, bénéficiera davantage du crédit d'impôt que d'une exemption.

Alors l'ensemble des Canadiens, au bout de la ligne, après la réforme fiscale, paieront moins d'impôt. Je pense que c'est cela qu'on doit regarder, c'est cela qu'on doit retenir. Et c'est dans cette optique-là que le Livre blanc de la réforme fiscale sera déposé.

Il est clair que dans ce cadre-là les personnes à haut revenu, qui ont peut-être dans le passé évité de payer leur juste part d'impôt, devront en payer plus. Et c'est cela, monsieur le Président, qui revient à mes critères de base lorsque je parlais d'équité, lorsque je disais que tous les Canadiens doivent, à tous les niveaux, à tous les paliers, payer leur juste part d'impôt sur le revenu.

Vous vous souviendrez, monsieur le Présient, que nous avons, en termes de droit fiscal, fait une première au pays lorsque nous avons instauré un crédit remboursable au titre de la taxe de vente fédérale. C'est la première fois au pays qu'un gouvernement, après avoir augmenté le taux de la taxe de vente fédérale, avait la décence de donner un crédit remboursable aux gens à faible revenu. C'est du droit nouveau cela, monsieur le Président. Et je peux vous dire que, ayant eu la chance de faire un peu le tour du Québec et d'être allé un peu à l'extérieur, les gens sont reconnaissants. Personne, je pense bien, aime les augmentations de taxe, mais les gens reconnaissent que, d'une part, il y a eu une augmentation, mais que, d'autre part, on a su reconnaître, on a su s'occuper des gens à faible revenu.

M. Cassidy: Avec les exemptions sur les gains en capital.

M. Vincent: Alors, il n'y a rien qui dit, monsieur le Président, que ce droit nouveau ne se retrouvera pas dans le Livre blanc.

Au niveau des compagnies, il faut s'organiser pour que nos sociétés, nos compagnies, qui sont nos créateurs d'emplois, même si le parti socialiste ne croit pas cela: au pays, ce sont les entreprises qui créent des emplois. Et il faut à ce niveau-là faire en sorte qu'elles paient leur juste part d'impôt. Il ne faut pas les surtaxer parce que c'est quand même nos créateurs d'emplois, mais il faut également aller chercher l'impôt qu'elles doivent payer. Et je pense que dans le passé, sous l'ancien régime, il y a eu des manquements à ce niveau-là. Et le Livre blanc sera là justement pour corriger ces erreurs-là.

La taxe de vente fédérale, comme je le mentionnais tout à l'heure, monsieur le Président, est trop étroite. La taxe de vente fédérale présentement, de la manière qu'elle est appliquée, fait en sorte que cela aide à nos produits importés contre nos produits canadiens. Et cela, monsieur le Président, est anormal. Je pense que c'est quelque chose qui doit être changé.

Le Canada en tant que pays a besoin d'une taxe de vente fédérale assortie, dans une assiette plus large, de taux moins élevés qui vont frapper de façon plus équitable, plus juste un éventail de biens et de services.

On sait qu'il peut y avoir différentes façons d'appliquer la taxe de vente fédérale. Cela peut être une taxe de vente multistade, avec ou sans facture, imposée uniquement par le gouvernement fédéral, une taxe fédérale-provinciale avec des factures, mais ce qu'il s'agit de regarder et je pense que là-dedans il ne doit pas y avoir de partisanerie, on doit chercher le bien-être du Canada. Et si le gouvernement fédéral peut réussir à s'entendre avec les 10 provinces, et à ce jour je pense que cela ne va pas mal à ce niveau-là, pour qu'on puisse établir une taxe de vente nationale, je pense que ce serait un grand pas pour la Canada et pour chacune des provinces et automatiquement pour tous les contribuables canadiens.

La composition de l'assiette de la taxe de vente va constituer un élément-clef de la réforme de notre fiscalité indirecte et je pense ce qu'il faut regarder au niveau de la réforme en général, c'est l'ensemble. Il faut regarder l'impôt des particuliers, l'impôt des sociétés et la taxe indirecte qui est la taxe de vente fédérale. Je pense que si on tente, comme le député d'Ottawa-Centre, de diviser ces éléments-là et de regarder strictement un aspect, on fait fausse route. C'est une réforme majeure et c'est une réforme qui est globale. On ne peut diviser ces choses-là.

Alors, monsieur le Président, je vois que vous me faites signe que mon temps s'achève. En conclusion, je pense que la motion présentée aujourd'hui doit être rejetée et que mon collègue d'Ottawa-Centre devrait attendre notre effort, notre Livre blanc du 18 juin avant de faire des commentaires qui ne refléteront peut-être pas la réalité et qui en même temps servent uniquement en attendant, comme le mentionnait mon autre collègue, à faire peur à la population canadienne. Vous avez un gouvernement qui est responsable, qui veut faire une réforme pour le bien-être des Canadiens et, dans cette optique-là, je lui conseille d'attendre le 18 juin.

M. Malépart: Monsieur le Président, en premier je me demandais comment il se fait que dans les sondages au Québec les conservateurs sont troisièmes, les gens du NPD deuxièmes, les libéraux premiers. Mais avec le discours que je viens d'entendre, je comprends qu'à Trois-Rivières, même les Rhinocéros sont en avant des conservateurs. Et je poserais ma question au député. Il se vante des mérites de son gouvernement, de l'exemption de la taxe de gains en capital. Cela tombe bien. M. Alain Dubuc, du journal *La Presse*, qui n'est ni libéral ni conservateur, qui n'est pas nouveau-né, il n'est pas sur le B.S., il connaît cela un peu mieux que le député de Trois-Rivières (M. Vincent), dit: Gains en capital: un cadeau indécent. S'il y avait un Oscar pour la mesure fiscale la plus absurde, c'est très certainement l'exemption à vie de gain de capital qui remporterait le trophée haut la main.»

• (1610)

Alors le député qui se vante de la haute sphère, parce qu'il m'a énuméré les membres de son comité qui était représenté par des gars ayant tous eu des contrats, pas du monde ordinaire, est-ce que ce député de Trois-Rivières partage ou désapprouve les propos d'Alain Dubuc qui est un économiste de réputation, qui est non partisan? A-t-il des commentaires à faire sur Alain Dubuc? Alain Dubuc se trompe-t-il? Ou Alain Dubuc a-t-il raison?

M. Vincent: Monsieur le Président, je reconnais le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) dans ses commentaires plus que partisans. Et cela me fait de la peine qu'il attaque des gens de la circonscription de Trois-Rivières qui ont travaillé très fort pour soumettre leurs idées au niveau de la réforme fiscale qui, malheureusement—cela va faire de la peine à mon collègue—n'ont eu aucun contrat et qui ont fait cela de bonne foi, vraiment de bonne foi. Ce sont des comptables et des gens d'affaires qui, bénévolement, ont donné du temps pour aider leur province et leur pays et, monsieur le Président, se faire passer de tels commentaires à la Chambre des communes, je trouve cela malheureux de la part du député de Montréal—Sainte-Marie et je suis convaincu que lorsqu'il aura la chance de prendre la parole, il va sûrement s'excuser auprès de ces gens de Trois-Rivières.

Monsieur le Président, en ce qui concerne la question de mon collègue de Montréal—Sainte-Marie, je n'ai malheureusement pas lu l'article dont il fait référence. Par contre, je peux dire que l'exemption du gain en capital, qui a été instaurée par notre gouvernement, a définitivement aidé à la création d'emplois permanents au pays, au Québec, partout. Et si c'est un cadeau, bien c'est un cadeau qui a rapporté à l'ensemble des Canadiens. Et je trouve cela passablement moins aberrant que le crédit d'impôt à la recherche scientifique qui a fait gaspiller au Canada, aux Canadiens, l'ancien régime libéral, des milliards de dollars qui ont été jetés à l'eau, qui ont été donnés à des entreprises canadiennes, internationales, déjà millionnaires. Monsieur le Président, je trouve cela pas mal plus aberrant.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'avais pensé, après avoir écouté soigneusement le discours du député de Trois-Rivières (M. Vincent), qu'il ne ferait aucune déclaration sur la motion à l'étude à la Chambre aujourd'hui.

Finalement, il indique qu'il n'est pas prêt même à essayer d'influencer son gouvernement pour assurer que les produits alimentaires ne soient pas taxés dans le projet de réforme fiscale qui sera présenté par le ministre des Finances le 18 juin.

Le député est dans l'erreur en disant, et je cite: «L'opposition est contre la réforme fiscale.» S'il parle du Nouveau parti démocratique, notre parti a préconisé une réforme fiscale. Moi, j'ai participé dans le projet *Enquête fiscale 1986*, dans lequel

les députés de mon parti ont passé partout dans le pays pour parler aux Canadiens et Canadiennes de la réforme fiscale et pour préparer des propos. Je viens de prononcer des discours dans plusieurs endroits en Ontario et au Québec sur ce sujet. Et le député est dans l'erreur en pensant que le Nouveau parti démocratique ne préconise pas une réforme fiscale.

Mais en même temps, il ne faut pas préconiser une réforme fiscale erronée. Et je crains, monsieur le Président, que le député ne comprenne pas pourquoi il est nécessaire de préciser et de former une opinion sur cette mesure particulière qui est considérée par le gouvernement. C'est d'imposer une taxe de 7, 8 ou 9 p. 100 sur tout achat de produits alimentaires et d'épiceries au pays.

Maintenant, monsieur le Président, j'aimerais peut-être reposer la question au député. Il dit: Voyez la chose dans l'ensemble. Mais, j'ai donné toutes sortes de raisons pour lesquelles un regard à l'ensemble ne passe pas en ce qui touche la taxe sur les produits alimentaires qui représentent la nécessité la plus essentielle de toutes les nécessités.

Alors, le député est-il en faveur ou est-il opposé à l'imposition d'une taxe de vente sur l'alimentation?

M. Vincent: Monsieur le Président, je trouve cela malheureux. Mon collègue d'Ottawa—Centre (M. Cassidy) tente de faire peur aux gens. Et, ce n'est pas comme cela que ce Parlement devrait fonctionner.

Il a déposé une motion, et moi ce que je lui réponds, monsieur le Président, c'est: Attendez le 18 juin avant d'avoir peur. Vous avez peur d'avoir peur et peut-être avoir peur . . . Attendez le 18 juin . . .

M. Malépart: Les personnes âgées s'en rappellent.

M. Vincent: Attendez le 18 juin, et à ce moment-là, monsieur le Président, il déposera les 25 motions qu'il voudra s'il n'est pas d'accord sur le Livre blanc. Et là je serai prêt à l'appuyer s'il y a des choses sur lesquelles moi non plus je ne suis pas d'accord. Mais, monsieur le Président, qu'il attende en temps et lieu.

[*Traduction*]

M. Redway: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire sait qu'en moyenne les fabricants canadiens paient 33 p. 100 plus de taxes que les importations qui leur font concurrence et que les produits importés coûtent souvent moins cher que ceux qui sont fabriqués ici à cause de la taxe de vente fédérale qui frappe les fabricants canadiens et leurs produits. Il sait aussi que la compagnie Bic de Toronto, par exemple, a licencié des travailleurs en raison de cette situation et que la taxe de vente nuit à nos exportations, encourage les importations et empêche la création d'emplois. Je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait dire à la Chambre si le Livre blanc sur la réforme fiscale, que nous verrons bientôt, abordera ce problème et le corrigera de façon que les compagnies et les fabricants canadiens puissent au moins concurrencer à armes égales avec les producteurs étrangers.

• (1620)

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur le Président, sans partisanerie, c'est vraiment la meilleure question que j'ai eue cet après-midi. Et je suis heureux de répondre à mon collègue.

Effectivement, monsieur le Président, et je l'ai mentionné tout à l'heure, brièvement, la Loi sur la taxe de vente fédérale, telle qu'on la connaît, est, je dirais, un «empêcheur de tourner en rond», comme on dit par chez nous. C'est définitivement absolument vrai ce que mon collègue mentionne. Le Livre blanc va justement traiter de cet aspect-là comme des autres aspects de la réforme fiscale. Et ma réponse pourrait s'adresser également au député d'Ottawa-Centre encore une fois, monsieur le Président, dans l'esprit où justement on doit s'attendre à un tout global, à ce que cette réforme-là va diminuer l'impôt des particuliers, va régler le sort des compagnies qui ne payaient pas d'impôt et va également aider les entreprises qui ont des difficultés avec la Loi sur la taxe de vente fédérale telle qu'on la connaît, laquelle bénéficie très souvent aux importateurs par rapport aux exportateurs.

M. Cassidy: En bref, ce n'est pas nécessaire de taxer l'alimentation pour assurer une réforme qui est nécessaire, qui est désirable sur la taxe de vente qui existe maintenant. Et le député sait très bien que c'est le cas. Mais c'est une attitude d'un gouvernement arrogant, monsieur le Président. Que le gouvernement dise alors: Ne nous informez pas de vos sentiments maintenant, attendez jusqu'à ce que nous soyons prêts à accepter des commentaires. Monsieur le Président, les Canadiens et les Canadiennes savent déjà ce que cela veut dire: par exemple, les préretraités au Québec, qui ont été confrontés avec une décision du gouvernement de réduire ou retirer des bénéfices d'assurance-chômage grâce aux changements de politique; et le gouvernement disait: si nous avions su que vous aviez des problèmes . . . Mais maintenant la décision est prise. Et finalement on présente un projet de loi qui peut-être va changer la situation pour certains d'entre eux, mais seulement pour certains, après un an et demi de luttes continuelles. C'est comme cela que fonctionne le gouvernement, c'est un nouveau gouvernement, et après seulement deux ans et demi il fonctionne comme cela.

Avec la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse, effectivement, le gouvernement a été détourné sur cette question-là, mais en ce qui a trait au système fiscal, là la désindexation partielle a été imposée par le gouvernement puisque cela a été présenté avec aucune chance de détourner le gouvernement. C'est mon rôle, c'est ma responsabilité comme député de l'opposition d'informer le gouvernement—et oui, c'est partisan puisque je suis partisan, je suis membre de l'opposition—que les Canadiens et les Canadiennes n'accepteront pas et n'acceptent pas, qu'ils s'inquiètent beaucoup des propos du gouvernement de mettre une taxe de vente sur l'alimentation et de demander au gouvernement d'écouter les Canadiens et les Canadiennes dès maintenant et de ne pas leur faire peur en attendant de voir le tout que propose le gouvernement. Alors je demande à l'honorable député: Est-ce que le député est prêt à écouter ce que disent les Canadiens et les Canadiennes, les pauvres, ceux qui sont sous la ligne de pauvreté, ainsi que les travailleurs, les travailleuses qui sont juste au-delà de la ligne de pauvreté mais qui ne peuvent pas payer et qui ne veulent pas payer une taxe sur la nécessité de la vie: le pain et le lait.

M. Vincent: Monsieur le Président, s'il y a un gouvernement fédéral qui a consulté la population canadienne au niveau du ministère des Finances, je peux dire en toute honnêteté et toute objectivité, je pense que mon collègue de Montréal—Sainte-

Marie va être d'accord là-dessus, on a fait de la consultation avant tous les budgets, après tous les budgets, elle est en cours, elle le sera encore après le 18 juin. Je pense qu'à ce niveau-là . . .

M. Cassidy: Vous avez consulté les préretraités!

M. Vincent: J'ai été poli, je vous ai laissé parler. Faites la même chose.

A ce niveau-là, monsieur le Président, je pense que, en toute honnêteté, la consultation, on la fait au niveau du ministère des Finances.

Pour répondre à mon collègue d'Ottawa-Centre qui me faisait la remarque au niveau des préretraités, je peux lui dire que les préretraités vont être heureux avec la réforme fiscale. Je lui demanderais d'être patient. Le 18 juin, c'est dans trois semaines. Dans trois semaines, il verra ce qui arrive, il verra ce qu'on dépose. Et s'il n'est pas d'accord, il me fera plaisir de l'écouter. Il me fera plaisir de m'asseoir avec lui et d'en discuter. Mais qu'il arrête de faire peur d'avance aux gens. Il n'y a personne du gouvernement conservateur qui a dit qu'il était pour taxer les aliments. Ils sortent cela de quelque part, une boîte de «candy», je ne sais pas quoi. Cela nous arrive. Et là, on a peur. Monsieur le Président, je lui demande juste cela.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Calgary-Est (M. Kindy)—Le Service canadien de renseignement et de sécurité—Le refus de communiquer des renseignements sur un ancien ambassadeur en Égypte; l'honorable député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie)—L'énergie nucléaire—*a*) La mise en oeuvre d'un réacteur nucléaire Lepreau II au Nouveau-Brunswick.*b*) La position du gouvernement; l'honorable député de Davenport (M. Caccia)—L'environnement—Les pluies acides—*a*) La position du directeur de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis. *b*) La politique annoncée par le Président Reagan.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA RÉFORME FISCALE—OPPOSITION À LA TAXE SUR LES ALIMENTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cassidy:

Que la Chambre s'oppose à l'imposition d'une taxe fédérale sur les aliments et exhorte le gouvernement à rejeter toute taxe de cette nature dans son programme de réforme fiscale.

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole surtout après le député de Trois-Rivières (M. Vincent). Ce n'est pas possible, c'est presque impossible tout ce qui s'est dit d'aussi contradictoire. Tout à coup, comme ce député a découvert que l'exemption d'impôt c'est régressif, que le crédit d'impôt est mieux, et ce après avoir fait trois budgets, après avoir exploité les travailleurs, après avoir exploité les familles, après avoir avancé l'exemption d'impôt en vertu d'un régime enregistré d'épargne-retraite, je comprends qu'il puisse rougir et qu'il préfère sortir de la Chambre.

M. Vincent: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Trois-Rivières (M. Vincent) invoque le Règlement.

M. Vincent: Monsieur le Président, j'avais l'impression que dans cette Chambre il y avait un député, celui de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart), qui était ici depuis assez longtemps—c'est vrai qu'il a été silencieux longtemps—et qu'il devait connaître le Règlement. Alors je lui demanderais de bien vouloir retirer ce qu'il vient de dire.

M. Malépart: Monsieur le Président, je ne m'embarquerai pas dans ces «tourlipettes» du député. Je comprends que, étant donné le discours qu'il a fait, il peut bien rougir et vouloir se sauver.

Monsieur le Président, je comprends énormément la situation et la position de catastrophe des conservateurs, et je comprends que le député préfère disparaître de la carte parce qu'aux prochaines élections, c'est ce qui va lui arriver. Je comprends et j'appuie la proposition et la discussion proposées par le Nouveau parti démocratique aujourd'hui.

Monsieur le Président, la population, les personnes âgées qui nous écoutent, les mères de famille, les travailleurs et travailleuses qui nous écoutent se rappellent très bien ce gouvernement, se rappellent l'engagement solennel du premier ministre (M. Mulroney), la main sur le coeur et l'autre sur l'*Évangile*, qui promettait de rétablir la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse. Ces gens se rappellent la supposée consultation. C'est vrai que ce gouvernement consulte, mais après il fait le contraire, il trompe les gens. Et j'ai ici le Livre bleu de janvier 1985, signé par le ministre de la Santé, le ministre de l'«injustice» sociale au Canada qui disait aux personnes âgées: On ne changera rien. Ne vous inquiétez pas. On se rappelle le budget Mulroney. Qu'est-ce qui est arrivé? Cela a été la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse. Il disait aux familles: Ne vous inquiétez pas, les changements qu'on va apporter au niveau des programmes de soutien aux familles avec enfants, que ce soit l'allocation familiale, le crédit impôt-enfant ou l'exemption d'impôt, cela ne servira pas pour réduire le déficit, mais plutôt pour aider. Encore une fois, la population et la Chambre ont été trompées par ce gouvernement. Encore une fois, six mois après, le ministre des Finances (M. Wilson) était obligé d'admettre qu'il a «coupé», volé l'argent des familles canadiennes pour réduire son déficit et permettre en même temps aux riches une exemption de gains en capital de 500 000 dollars. Ce que Alain Dubuc dans *La Presse* d'hier qualifie, «Gain de capital: un cadeau indécent», c'est un cadeau indécent qui ne sert à rien, sauf à enrichir les plus riches, ce qui ne crée aucun «moses» d'emploi pour personne et aujourd'hui, le député de Trois-Rivières ainsi que tous les députés du parti conservateur disent: Comment cela se fait-il, vous faites peur aux gens! Mais vous avez trompé la population, messieurs et mesdames les députés conservateurs. Vous l'avez trompée à quatre occasions, puis vous pensez

qu'aujourd'hui les gens vont vous croire. Mais jamais les gens ne vont vous croire maintenant. Et les gens demandent et exigent que dans la réforme de la fiscalité les députés conservateurs qui ont du courage, que ce premier ministre qui les a trompés à quatre reprises, leur disent que la nourriture qui est le bien essentiel pour la question de survie de la population ne soit pas taxée.

Et les députés conservateurs se demandent: Comment cela se fait-il que la population ne nous fait plus confiance? Comment cela se fait-il que la population ne nous écoute pas? Comment cela se fait-il que la population, en bon «canayen», ne nous *trust* pas. Mais c'est simple. Ce même gouvernement, dans un même budget qui désindexait les pensions de sécurité de la vieillesse, qui désindexait les allocations familiales, décidait de mettre une taxe de 10 p. 100 sur les médicaments, utilisait la santé de la population. S'abaisser le plus bas . . . Jamais un gouvernement dans l'histoire du Canada, peu importe la couleur politique, ne s'est abaissé aussi bas, savoir utiliser la santé, la maladie des gens pour taxer et combler son déficit.

Et c'est suite aux pressions faites par la population, que ce soit au niveau des personnes âgées pour forcer ce gouvernement à reculer et à rétablir la pleine indexation des pensions de sécurité de la vieillesse . . .

Malheureusement, on n'a pas réussi à faire changer ce gouvernement scandaleux au niveau de l'indexation des allocations familiales, mais on a réussi au moins à forcer . . . Quand vous pensez que les seringues qu'utilisent tous les jours les gens qui souffrent de diabète, ce gouvernement conservateur, ce ministre des Finances, on devrait dire le ministre de la Haute Finance, ce ministre avait décidé délibéremment de taxer ces gens-là, monsieur le Président. Et n'eût été l'Opposition officielle avec les représentants de ces groupes, les gens qui achetaient des médicaments pour maladies cardio-vasculaires ou de la machinerie pour maladies respiratoires, de ce même gouvernement, aucun député conservateur ne s'est levé puis a dit: Assez, ce scandale, monsieur le premier ministre. Cessez de vous attaquer aux pauvres gens. Non, personne! Et en même temps, ces gens-là . . . sur l'exemption des gains en capital, Alain Dubuc a dit: S'il y avait un Oscar à attribuer, c'est celui de l'exemption des gains en capital qui gagnerait.

Et on se rappelle qu'en même temps, à cette même occasion, et la population canadienne de toutes les provinces, de toutes les circonscriptions se le rappelle et ne fait pas confiance à ce gouvernement face à la réforme de la fiscalité, parce qu'elle se rappelle en même temps que ce gouvernement modifiait l'impôt, augmentait l'impôt des particuliers, et en même temps déposait une loi pour rembourser les riches des banques, des deux banques qui avaient fait faillite, les gens qui avaient 60 000 $ ou plus. Ce sont des milliards de dollars que ce gouvernemenet a donnés aux riches, aux frères Reisman, pour la transaction Gulf, pour permettre la fermeture de la raffinerie Gulf dans l'est de Montréal. Tous ces scandales! Et aujourd'hui, les députés conservateurs voudraient que la population du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Halifax, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta, de Vancouver, de la Colombie-Britannique, ces députés conservateurs voudraient qu'après tous ces scandales qu'on a vus, de pots-de-vin, de tripotage, après toutes ces injustices causées à l'endroit de la population, que lorsque le premier ministre et le ministre des Finances disent qu'ils vont faire une réforme globale au niveau de la fiscalité, ne vous inquiétez pas, on va peut-être taxer la nourriture, on va vous donner un petit crédit d'impôt de 15 000 $ pour les plus pauvres . . . Voyons donc, messieurs et mesdames les députés conservateurs! Réveillez-vous! L'épicier va-t-il faire crédit sans intérêt à chaque famille pauvre, parce qu'il dit: Vous payez la taxe sur la nourriture, mais vous me donnerez la différence au bout d'un an, parce que M. Mulroney va m'envoyer un petit chèque, je suis «en bas» des 15 000 $. Mais si j'ai le malheur d'avoir du travail en temps supplémentaire, de faire 500 $ de plus dans l'année, 15 500 $, je viens de les perdre. C'est ridicule, c'est de la folie même. C'est inacceptable.

• (1630)

Et nous, de l'Opposition officielle, nous disons: Oui, cela prend une réforme de la fiscalité. Mais cela prend une réforme de la fiscalité tout en maintenant qu'on fait une réforme au niveau des programmes sociaux. Il faut une réforme de la fiscalité pour s'assurer qu'il y ait une justice, et s'assurer que chaque citoyen et citoyenne qui fait des revenus élevés, puisqu'il ou elle va bénéficier des programmes et des services offerts par la population canadienne et le gouvernement canadien, doit payer son dû, doit payer de l'impôt. Mais que cette équité soit dans la justice au lieu de permettre aux riches d'utiliser tous les abris fiscaux et de ne payer aucun cent d'impôt et que ce soient les gens de la classe moyenne . . . Ces gens-là sont «tannés», fatigués, pour ne pas dire d'autres mots, de payer toujours des taxes, des impôts.

Et si on va dans le sens où le gouvernement nous amène dans sa réforme de la fiscalité, qui va payer la note? Ce sont les gens de la classe moyenne, des pères de famille, des mères de famille, des jeunes couples, des travailleurs et des travailleuses qui vont travailler, qui vont investir pour la collectivité canadienne et en retour, sur leur chèque de paie, le gouvernement conservateur va venir chercher presque la moitié, de façon déguisée, par toutes les taxes. Si demain vous appelez le plombier, vous allez payer une taxe de 10 p. 100 pour la réparation du robinet; si demain vous allez voir le boucher, vous allez payer 10 p. 100 sur la nourriture; vous allez chez le boulanger, vous allez payer 10 p. 100; vous allez voir un avocat, un notaire: 10 p. 100; votre comptable pour faire les impôts: 10 p. 100. C'est cela l'équité et la justice? C'est de l'hypocrisie financière, la réforme fiscale de ce gouvernement.

Monsieur le Président, l'Opposition officielle, le parti libéral s'est battu pour sauver le dossier des personnes âgées dans la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse; on s'est battu dans le dossier de la taxe sur les médicaments; on s'est battu dans le dossier des allocations familiales; et encore dernièrement, on continue à lutter contre l'injustice causée à l'endroit des travailleurs âgés par ce gouvernement qui a décidé de couper les prestations d'assurance-chômage à ces travailleurs âgés. Ces gens-là, après un an et demi, sont obligés de se traîner dans des régions, d'aller voir chaque député pour forcer ce gouvernement à adopter un projet de loi, alors que les gars de la haute finance ont juste à téléphoner au bureau du premier ministre et le Bureau rampe par terre pour adopter un projet de loi en vitesse, sans qu'on sache à qui ces milliards de dollars allaient.

L'Opposition officielle ne s'est pas laissée marcher sur le corps par tous les budgets que vous avez faits. Les petits amis, vous allez en voir de toutes les couleurs, vous n'avez rien vu jusqu'à maintenant. Des M^me^ Denis, il y en a des milliers au Canada qui vont apostropher votre chef, «Charlie Brown». Il y a des monsieurs et des madames qui sont «tannés», qui en ont soupé. Vous le savez, dans chacune de vos circonscriptions, hein? Le parti conservateur, vous êtes rendus troisième et vous seriez quatrième s'il y avait un quatrième parti.

Mais la question qu'il faut vous poser, c'est sur toutes les erreurs, les gaffes que vous avez faites, que vous avez autorisées et permises.

Vous êtes complices du ministre des Finances: par votre silence, vous devenez complices du ministre des Finances. Si on regarde au niveau de l'exemption d'un régime enregistré de l'épargne-retraite, on sait que de plus en plus, en l'an 2 000, il y aura plus de 12 p. 100 de la population qui seront âgés de 65 ans. Les gens s'en vont vers la préretraite. Qu'est-ce que le gouvernement a fait? Il a refusé d'indexer des régimes de pension privés mais, par contre, il a accepté de dépenser des milliards pour permettre à quelqu'un qui gagne 150 000 $ de mettre 15 000 $ exempts d'impôt dans un REER. Et quelqu'un qui gagne 10 000 $ par année ou 20 000 $ ou 25 000 $, lui, il est voué à l'échec par ce gouvernement, et déjà il est décidé . . . parce qu'il y avait trois millions de femmes au Canada qui n'ont pas le droit présentement de contribuer à un régime enregistré, un REER, ce qu'on appelle le Régime de Régie des rentes du Québec et du Canada. Trois millions de femmes, à cause de ce gouvernement conservateur, savent très bien qu'à l'âge de 65 ans elles vont être dans la pauvreté et obligées de demander le supplément de revenu garanti. Et ce gouvernement, ce ministre, ce premier ministre et tous ces députés conservateurs sont conscients de ce qu'ils font, ils le font volontairement.

La preuve, c'est le député de Trois-Rivières (M. Vincent) qui se vante que dans sa circonscription il y a eu un comité pour le conseiller sur la réforme de la fiscalité. Avez-vous remarqué qui font partie de son comité? Un avocat spécialiste en fiscalité, un comptable agréé, un notaire, un autre avocat, un autre comptable, un gérant de banque. Mais où est le monde ordinaire, les contribuables, ceux qui payent pour faire vivre sa «gang» avec qui il se réunit? Il ne les a pas vus eux. Il ne voulait rien savoir de ce qu'ils pensent. Il voulait juste savoir—de ceux de sa «gang»—ce qu'ils pensent de la réforme de la fiscalité.

Puis le gars dit: moi j'ai un petit bureau d'avocat-fiscaliste. Arrange-toi donc pour que je sois exempt. Puis l'autre qui est spécialiste pour une compagnie d'assurance dit: donne-moi donc un gain d'exemption parce que je vends des assurances. Mais il s'en est bien fouté et il ne sait même pas ce que les gens de Trois-Rivières, les contribuables, ces travailleurs de l'usine dans le domaine du textile chez eux, les travailleurs qui ont perdu leurs jobs, il ne sait même pas ce qu'ils veulent et il s'en fout, il était bien heureux de venir se vanter ici.

Mais cet exemple-là se répète à 210, et 211 pour le transfuge qui est rendu du côté NPD. C'est du pareil au même. Mais cela n'a pas d'allure! C'est le pire scandale que tout ce gouvernement, ce parti a fait, que ce soit les autres scandales, poigné la main dans le sac, la main en dehors du sac, il faut une réforme de la fiscallité, il faut qu'on enlève les abris fiscaux, il faut qu'on partage l'exemption.

Il voulait que l'on fasse des propositions au niveau du régime enregistré d'épargne-retraite: au lieu d'accorder une exemption d'impôt, que celui qui a un salaire plus élevé bénéficie ou coûte davantage au contribuable canadien bénéficie des abris fiscaux plus élevés, qu'on dise: quelqu'un qui décide de mettre tant d'argent, mettons 1 000 $ dans un régime enregistré d'épargne-retraite, aura droit à 100 $ de crédit d'impôts. Et si la personne, qu'elle gagne 10 000 $, qu'elle mette 1 000 $, elle aura droit à 100 $, et si elle gagne 100 000 $ et qu'elle met 1 000 $ elle aura droit à 100 $, ce sera juste. Mais présentement, et je suis persuadé, convaincu que ce gouvernement, qui a modifié le régime enregistré d'épargne-retraite, ne touchera pas à cela dans sa réforme de la fiscalité, étant la façon hyporite, l'hypcrisie parlementaire, c'est que tous les avantages accordés aux riches, l'exemption de gain en capital, l'exemption d'argent au niveau d'un régime enregistré d'épargne-retraite qui favorise les riches, le gouvernement ne touchera pas à cela dans sa réforme fiscale.

Les seuls domaines que le gouvernement veut toucher c'est l'exemption d'impôt en raison d'âge pour les personnes âgées, l'exemption d'impôt pour enfants à charge, l'exemption d'impôt pour les conjoints, l'exemption d'impôt des particuliers. Là il va changer cela et il va mettre le crédit d'impôt à l'achat. Au lieu de monter à 15 000 $, tu vas te rendre jusqu'à 17 000 $. Alors là il va prendre 10 p. 100 de cet argent, il va faire accroire qu'il va le donner à la population à faible revenu. La «balance», il va la remettre pour compenser les pertes d'exemption en gain de capital, l'exemption pour favoriser les riches dans un régime enregistré d'épargne-retraite. Mais qui va être pénalisé? Qui va être obligé de payer la taxe de 10, de 11, de 12 p. 100 lorsqu'il va faire venir son plombier, son électricien, son comptable, son avocat, son notaire pour faire son testament, qui va avoir tous les services, son boulanger, son épicier, son laitier? Ce sont les gens de la classe moyenne. Ce n'est pas la «gang de chums» des députés conservateurs ici.

Le député de Trois-Rivières a énuméré dans quelle catégorie ils se situent. C'est cela la «gang». Eux vont bénéficier d'exemption parce qu'ils ont déjà eu des «nanans» avant. Mais cela ne passera pas. Cela ne passera pas parce que non seulement l'opposition ne l'acceptera pas, non seulement l'Opposition officielle qui a l'expérience de ce gouvernement, à savoir comment il trompe la population et comment le faire reculer, mais la population aussi ne l'acceptera pas. La population sera virulente à l'endroit de ce gouvernement et, face à la réforme de la fiscalité, on va peut-être aboutir à peu près à la même chose que pour la réforme au niveau de l'assurance-chômage.

Monsieur le Président, ce gouvernement qui a encore là, une autre fois, trompé la population, s'engage à apporter des modifications à l'assurance-chômage. Tous les partis politiques et l'ensemble de la population canadienne sont d'accord qu'il faut modifier le programme d'assurance-chômage. Le gouvernement, après quatre rapports: la Commission Macdonald qui a coûté des millions, la Commission Forget qui a coûté six millions, un comité interne de fonctionnaires et le comité de la Chambre des communes, quatre rapports, près de huit millions de l'argent des contribuables gaspillés: le savant ministre de

l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) se lève un vendredi matin sur les ordres du premier ministre et il déclare solennellement, après avoir vu tous ces rapports, après avoir dépensé cet argent: Je vois qu'il y a des différences d'opinions entre tel groupe et tel groupe. On s'assoit sur notre «steak» et on ne fait rien.

C'est cela la volonté, le courage politique de ce gouvernement.

Mais qui paie pour cela? Qui paie pour des «folleries» semblables en plus des sept à huit millions gaspillés de l'argent des contribuables? Ce sont tous les travailleurs et travailleuses qui travaillent à temps partiel, qui vont continuer à être pénalisés, à ne pas avoir droit aux pleines prestations d'assurance-chômage, aux avantages, ce sont toutes les personnes qui vont être en congé de maternité, en congé de maladie. Lorsqu'arrivera un conflit de travail, à l'occasion d'une grève ou d'un *lock-out*, ces gens-là seront pénalisés et perdront leurs prestations parce qu'on les considère des employés en état de grève alors que le comité de la Chambre était unanime avec des députés conservateurs que ces choses-là soient modifiées.

Monsieur le Président, j'ose espérer aujourd'hui, et je termine là-dessus, qu'il y ait au moins un député conservateur qui s'ouvre les yeux, un député conservateur qui ait pris connaissance et lu le texte d'Alain Dubuc dans le journal *La Presse*, un gars reconnu pour sa réputation intègre, honnête, et ses compétences et qui dit clairement quelles sont les conséquences d'exemption de gain de capital, qui prévoit ce qui va arriver dans la réforme de la fiscalité, mais il faut une chose, il faut que les gens ici—au-dessus de la couleur politique—se lèvent et disent au premier ministre, comme l'ensemble de la population avait dit: Ne touchez pas aux personnes âgées, ne mettez pas une taxe sur les produits alimentaires.

Monsieur le Président, je termine, il est essentiel et fondamental que, dans chaque circonscription, la population qui nous écoute aille voir son député, peu importe la couleur politique, et lui fasse remplir une feuille s'engageant comme quoi son député, peu importe le parti politique, s'opposera, votera contre toute mesure qui aura pour but de mettre une taxe sur les produits alimentaires parce que c'est un bien essentiel.

Monsieur le Président, je préviens le premier ministre qu'il va y avoir une campagne nationale, qu'il va y avoir des chefs de file dans chacune des circonscriptions et que chaque député de cette Chambre sera visité et la population se rappellera de ceux et celles qui auront dit: Moi, je ne signe pas pour empêcher qu'il y ait une taxe sur les produits alimentaires, parce que je suis d'accord à ce qu'on vous taxe les produits alimentaires. La population s'en rappellera aux élections suivantes.

• (1640)

[*Traduction*]

M. Redway: Monsieur le Président, que fait-on lorsqu'on est membre d'un parti qui n'a pas de politique ou qui a des politiques contradictoires, comme celui du député?

A l'instar de bon nombre de ses collègues, le député a décidé de semer la crainte et la confusion dans l'esprit du Canadien moyen au sujet de la réforme fiscale, et notamment de la taxe sur les produits alimentaires, et pourtant, il n'a pas le moindre élément de preuve.

Je trouve qu'il a du culot à revendre. Il a fait partie du gouvernement qui a instauré le crédit d'impôt à la recherche scientifique qui a privé les contribuables et les pauvres de plus de un milliard de dollars. C'est son gouvernement qui a instauré des abris fiscaux pour les investissements dans des choses comme les yachts et les véhicules de plaisance. Il a bien du culot.

C'est son gouvernement qui a instauré le fractionnement des revenus, qui a permis de réduire les impôts par le biais de prêts sans intérêts. Son gouvernement n'a pas imposé d'impôt minimum aux nantis, contrairement au gouvernement actuel.

C'est à son gouvernement que nous devons les arrangements concernant les avoirs miniers restreints qui ont permis à certaines personnes d'économiser des impôts sur le dos des contribuables. Son gouvernement a permis d'avoir recours à des fiducies pour commercialiser des émissions d'actions de façon à distribuer des revenus et capitaux sans devoir payer d'impôt. C'est son gouvernement qui a permis d'avoir recours au partenariat dans les prises de contrôle de sociétés afin d'augmenter le montant des déductions fiscales et d'escroquer les contribuables.

C'est aussi son gouvernement qui a intégré à la Loi de l'impôt sur le revenu des dispositions permettant de s'arranger pour différer l'impôt sur le traitement et rouler ainsi les contribuables. Son gouvernemment a instauré le crédit d'impôt sur les investissements qui est progressivement supprimé par le gouvernement actuel. C'est son gouvernement qui a instauré la déduction pour inventaire dont le gouvernement actuel se débarrasse progressivement aussi.

Voilà toute une série de mesures instaurées par le député et son gouvernement pour escroquer les contribuables. Et il ose nous dire que nous devrions faire preuve de compétence et avoir confiance en lui, que nous devrions croire ce que lui ou son parti nous disent.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, je ne sais pas si le député y a été ou vient de la planète Mars, mais il ne lit pas les

sondages, il ne vit pas dans le monde. Il se demande si la population est confiante. S'il regarde les sondages, 70 ou 77 p. 100 de la population n'a plus confiance à ce premier ministre. Réveillez-vous, mon cher monsieur. Atterrissez. Vous êtes au Canada ici, à Ottawa, à la Chambre des communes. Lisez et vous allez voir que ce que je vous dis, ce sont aussi des milliers de Canadiens qui disent qu'ils n'ont plus confiance. Pourquoi disent-ils qu'ils n'ont plus confiance? Parce que le député qui vient de parler a été complice avec son premier ministre de vouloir voler et désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse alors que lui aussi, le député qui vient de parler, complice, avec son premier ministre, leur avaient promis le contraire. Le député qui vient de parler était avec moi au comité sur le Livre bleu. Le député a été complice pour permettre la désindexation des allocations familiales, le vol pur et simple de l'argent sur l'abolition de l'indexation, de moins 3 p. 100 de l'indexation des allocations familiales, pour que cela réduise le déficit. La population n'a plus confiance en ce député parce que lui, il était à ce comité qui a voté en faveur de ce gouvernement, qui a écrit en noir sur blanc, si le député se rappelle, que l'argent épargné ne devait pas servir à réduire le déficit et le ministre a dit le contraire. Pourquoi la population n'a-t-elle pas confiance? Parce que c'est ce gouvernement qui contrairement à ce qu'il avait promis, contrairement à ce qu'il avait dit, a décidé d'imposer une taxe sur les médicaments. C'est ce gouvernement qui a décidé d'imposer une taxe sur les bonbons, sur la nourriture pour enfants, sur les «liqueurs». Après tout ce que ce gouvernement a fait, s'attaquer à l'ensemble de la population avec la complicité et l'appui de ce député, ce député se lève à la Chambre, puis il se vante qu'il est fier d'avoir voté pour avoir remboursé les gens qui avaient 60 000 $ ou plus en banque. Ce même député se lève parce qu'il a des amis, des «chums» qui profitent de l'exemption de gains en capital. Il se demande comment il se fait que la population ne les *trust* plus! Le député arrive dans un nuage et dit: «Ben, ça va ben chez nous!» C'est certain que ça va bien. S'il parle seulement à ses collègues conservateurs, s'il se tient à *Bay Street* . . . Cela va très bien pour ces gens-là, Madame la Marquise. On fait de l'argent comme de l'eau. Mais c'est le monde de sa circonscription qui trouve que pour son député, cela va moins bien. Ce sont les gens de sa circonscription qui trouvent que le député a fait le contraire de ce qu'il a dit. Et quelqu'un, sur le plan intellectuel, qui fait le contraire de ce qu'il dit, ne fait pas carrière trop longtemps en politique.

Et si les libéraux, antérieurement, ont fait des mauvaises choses, on l'a vu aux dernières élections, on s'est fait battre. Mais c'est ce qui va vous arriver si vous continuez. Et nous, vu qu'on veut réparer et faire de meilleures choses, c'est pour cela que dans les sondages, on est numéro un.

Alors, monsieur le Président, je pense bien avoir répondu à la question du député et si jamais il ne se rappelle pas, le Livre bleu, en janvier 1985, je l'ai ici, je ne m'en cache pas. Jack Epp, c'est bien le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social chez vous. Pour moi, c'est le ministre de l'injustice sociale au Canada. Et c'est écrit en noir sur blanc que les sommes d'argent, et je ne vous raconte pas de mensonges, c'est la vérité que je vous dis . . . C'est cela la différence entre un libéral et un conservateur. On a les preuves à l'appui de ce qu'on dit. Ce ne sont pas des paroles en l'air. C'est mentionné que les sommes d'argent épargnées ne serviront pas pour réduire le déficit. Elles vont être transmises pour les personnes les plus pauvres. Mais ce n'est pas cela qui est arrivé. Un milliard, six cent millions de dollars ont été volés dans les poches de chaque famille au Canada qui a des enfants. Un milliard, six cent millions de dollars ont été volés par ce gouvernement, en complicité, surtout avec ce député, parce qu'il était à ce comité. La seule chose dont je vous félicite, cela a été pour les enfants disparus, et là, vous avez travaillé avec un peu de bon sens pour empêcher votre gouvernement de faire un autre scandale à l'endroit de ces gens-là. Mais au niveau des allocations familiales, vous avez contribué à tromper franchement, sincèrement et honnêtement la population et si vous voulez d'autres preuves, je vais vous donner le Livre bleu, si vous l'avez perdu. C'est écrit en noir sur blanc que votre gouvernement a trompé la population.

• (1650)

[*Traduction*]

M. Schellenberg: Monsieur le Président, en commençant son discours le député a déclaré que les personnes qui seraient les plus touchées par la réforme fiscale, selon lui, seraient celles qui nous regardent à la télévision: les personnes âgées, les salariés moyens et les enfants. J'ai failli pleurer. L'idée me paraissait affreuse. Puis, tout à coup, je me suis rappelé que ce seraient justement ces mêmes personnes qui profiteraient de l'essentiel de cette réforme fiscale.

Alors, je me suis souvenu que ce même député appartenait au précédent gouvernement libéral et, si je me souviens bien, en 1968, lorsque le très hon. Pierre Trudeau, qui venait de sortir d'hibernation, est devenu premier ministre, le Canada avait un surplus de 600 millions. En quelques années, sous la direction de l'actuel chef du parti libéral, le député de Vancouver Quadra (M. Turner), alors ministre des Finances, nous commençâmes à accuser un déficit croissant: 12 milliards, 20 milliards, 32 milliards et, finalement, 37 milliards lorsque nous avons pris le pouvoir. Il commence maintenant à diminuer.

Lorsque le député appartenait à la majorité, a-t-il parlé avec autant de fougue qu'il le fait maintenant en faveur des personnes âgées, des enfants et des salariés moyens? Ou appartient-il à cet héritage libéral avec lequel nous vivons?

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, je ne sais pas si avant 1979 le député était ici. Je ne sais pas s'il lisait les journaux ou bien s'il s'occupait, comme les autres, de faire de l'argent strictement. Mais j'aimerais lui dire que lorsque le gouvernement libéral faisait des déficits, c'était pour aider des gens. Contrairement à la philosophie conservatrice, vous voulez faire des déficits, mais pour aider les riches, alors que nous, je me souviens, dans des périodes difficiles, nous étions pour des programmes de l'article 38. L'article 38, le député, il ne connaît sûrement pas cela, parce que ce n'est pas pour aider les riches, c'est pour aider les travailleurs réguliers à revenus moyens. Je suis persuadé qu'il ne sait pas ce que c'est. Lorsqu'une entreprise était en difficulté, plutôt que de mettre les plus jeunes à pied, on acceptait, en fonction du programme de l'article 38, que ces gens-là se partagent le temps du travail. Qu'ils travaillent 3 jours, 2 jours, sur l'assurance-chômage, pour éviter qu'il y ait des mises à pied pour tout le monde.

Je sais que le député ne connaît pas ce programme-là, parce que c'est pour aider le monde ordinaire. Mais on n'avait pas l'exemption de gains en capital pour aider les riches. Je sais qu'il est au courant du fait que cela profite. Si tu vends des lingots d'or, tu viens de sauver ton argent et tu peux t'acheter un «condo» en Floride. Cela, c'est son problème.

Mais, monsieur le Président, j'aimerais dire au député aussi, au niveau des autres programmes, quelle action j'ai faite. Pour les personnes âgées, on doit dire merci à M^me^ Bégin, on doit dire merci au député du NPD qui est ici à la Chambre des communes, lorsqu'on était au pouvoir.

Les personnes âgées qui vivaient seules ont eu des augmentations de 50 $, de 35 $ pour s'assurer que les personnes âgées vivant seules ne vivent plus en-dessous du seuil de la pauvreté. Si les libéraux ont fait le crédit d'impôt pour enfant, tous les programmes sociaux qui existent au Canada, l'assurance-santé gratuite, je sais que vous êtes contre cela parce que cela humilie le riche qui est obligé de se placer à côté de quelqu'un qui dépend du bien-être social pour aller dans les centres hospitaliers . . . Mais qui a établi tous ces programmes? Et même s'il y avait des déficits parce qu'on aidait la population dans le besoin . . . merci! Le parti libéral a fait quelque chose de bien et des plus honorable et toujours en marchant la tête haute. Tandis qu'un conservateur ne marchera pas la tête haute longtemps pour avoir réduit le déficit «sur le dos» des familles pauvres.

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je tiens, moi aussi, à participer au débat sur la motion que mon parti a présentée. Cette motion demande au gouvernement de ne pas imposer de taxe fédérale sur les produits alimentaires. Elle est proposée à la veille d'une réforme fiscale. Le ministre des Finances (M. Wilson) a laissé clairement entendre qu'il y aurait une forme quelconque de taxe de vente fédérale, qu'il s'agisse d'une taxe de transaction ou d'une taxe à la valeur ajoutée, comme dans la plupart des pays européens, ou encore d'une taxe de vente fédérale imposée conjointement avec les provinces. Quelle que soit la forme que revêtira cette taxe de vente, nous avons de bonnes raisons de croire que le gouvernement fédéral va taxer les produits alimentaires.

Mes collègues du Nouveau parti démocratique et moi-même nous opposons totalement à cette mesure. Il est certain que des réformes fiscales s'imposent. Nous devons également modifier la taxe de vente fédérale et la taxe d'accise. Le système actuel est arbitraire et sème la confusion. Le gouvernement a établi des taux, mais nous savons que le ministère du Revenu a conclu avec diverses entreprises de nombreux contrats établissant des taux différents. Un jour ou l'autre, ces ententes seront portées devant les tribunaux, car elles diffèrent d'un secteur à l'autre. Certaines personnes estiment que ces ententes sont arbitraires.

J'ai reçu des lettres de commerçants qui estiment que la taxe de vente fédérale imposée sur leurs produits est injuste. En fait, je m'occupe actuellement d'un cas où, deux ou trois ans après avoir imposé une taxe de vente fédérale, le gouvernement a reconnu avoir commis une erreur et il remboursé tout l'argent perçu par ce fabricant. Cela n'a pas été très bon pour les affaires de ce dernier, car il a dû percevoir la taxe de vente pendant plusieurs années, ce qui l'a obligé à fixer des prix trop élevés par rapport à ceux de ses concurrents qui n'avaient pas à payer la taxe. Cette personne a perdu beaucoup de clients. En fait, son entreprise a fait faillite.

Je suis persuadé que des réformes s'imposent en ce qui concerne la taxe de vente. Je le répète, elle est très arbitraire et sème la confusion. Je me souviens d'avoir rencontré, il y a quelque temps, les fabricants de voiliers de Victoria. Ils m'ont dit que divers éléments de leurs bateaux étaient taxés à des taux différents. Ils ont beaucoup de mal à s'y retrouver. A l'heure actuelle, la taxe de vente désavantage nos exportateurs et avantage les importateurs dans une certaine mesure. Le Canada est l'un des rares pays qui avantagent les importateurs. Nous taxons ceux qui exportent. Et cela, parce que notre système de taxation manque totalement de logique.

• (1700)

Nous savons depuis déjà longtemps que la structure de la taxe de vente défie toute logique. Pendant toutes les années où ils ont été au pouvoir, les libéraux n'ont pas vraiment essayé d'y remédier. En fait, ils ont plutôt aggravé les choses.

S'il nous faut une taxe de vente quelconque, il vaut mieux qu'elle soit le plus simple possible. Certains pays européens ont une taxe à la valeur ajoutée qui impose une lourde bureaucratie aux entreprises qui doivent la percevoir. Si nous avons absolument besoin de la taxe de vente au Canada, chacun aurait intérêt à ce qu'on simplifie autant que possible le système.

Je ne vais certes pas regretter que le gouvernement tente de réformer la fiscalité, en particulier en ce qui concerne la taxe de vente, afin de posséder un régime simple, facile à comprendre et à gérer. Nul doute que dans l'intérêt de la simplicité, il faudrait tout imposer. Dès qu'on commence à faire des exemptions, on crée de la paperasserie. Je comprends fort bien.

Je sais également que la simplicité s'obtient très souvent aux dépens de l'équité. Dès qu'on recherche l'équité, on ouvre la porte à la complexité. Cela s'applique aussi bien à la taxe de vente qu'à l'impôt sur le revenu. Les gouvernements doivent choisir entre la simplicité et l'équité. Bien entendu, les plus avisés s'efforcent d'offrir un régime aussi simple qui soit, tout en étant essentiellement équitable.

J'en viens donc à l'argument suivant. J'ai dit qu'il fallait réformer la fiscalité, surtout en ce qui concerne la taxe de vente. J'ai dit aussi que plus on prévoyait d'exemptions à la taxe de vente fédérale, plus le régime se compliquait. Néanmoins, je ne puis m'empêcher de m'opposer aujourd'hui à l'imposition d'une taxe de vente fédérale sur les produits alimentaires. Je dois dénoncer toute instauration d'une taxe de vente sur ces produits. Je m'explique.

Tous les partisans de la taxe de vente fédérale reconnaissent qu'il s'agit d'une mesure régressive. Le ministre des Finances (M. Wilson) l'a lui-même admis à la Chambre, au comité et dans diverses tribunes publiques. Cette mesure est régressive parce que chacun paie le même taux, indépendamment de sa capacité de payer. Les consommateurs paient tous la même taxe sur le steak, la viande hachée ou la boîte de sardines, respectivement. Bien entendu, une personne pauvre qui doit consacrer la majeure partie de son revenu aux choses essentielles à la vie, à savoir l'alimentation, le logement et les vêtements,

finit par payer en proportion plus d'impôts qu'une personne plus riche. C'est en cela que ce régime est régressif. Selon moi, en ce qui a trait à ce principe fondamental, il n'y a, sans aucun doute, aucun désaccord.

Tout le monde reconnaît qu'une taxe de vente, qu'elle soit fédérale ou provinciale, constitue un impôt régressif. Elle n'est pas liée à la capacité de l'intéressé de payer. Cependant, le ministre des Finances a déclaré qu'il allait remédier à cette situation. Il a précisé qu'on allait offrir un crédit d'impôt au titre de la taxe de vente fédérale. Il a signalé que dans le budget de 1985, on avait prévu ce crédit, afin que les gens les plus démunis puissent en profiter. Autrement dit, les sommes que ces personnes auront dépensées pour se procurer ces biens et services essentiels assujettis à la taxe de vente fédérale leur seront remboursées en partie grâce à ce crédit de taxe de vente.

Le crédit s'élève à 50 $ par personne environ, auquel s'ajoute un montant de 25 $ pour chaque personne à charge de moins de 18 ans. Pour être admissible au crédit, une famille de quatre personnes devait gagner moins de 15 000 $ environ. Le crédit des familles gagnant plus de 15 000 $ par année serait réduit. Au-delà de 18 000 $, le crédit serait supprimé.

Il faut reconnaître que le crédit consenti par le ministre des Finances et le gouvernement n'arrive pas à compenser le montant que verserait en taxes fédérales de vente et d'accise la famille de quatre personnes dont le revenu est situé au bas de l'échelle. Tout d'abord, les 50 $ ne permettent pas d'y arriver, bien que je reconnaisse qu'il ne s'agit que d'un chiffre provisoire en quelque sorte. Il me serait plus difficile de m'opposer aujourd'hui à la taxe de vente sur les produits alimentaires si, dans son budget de février, le ministre des Finances avait laissé savoir que le gouvernement ajusterait le crédit de taxe de vente en fonction du taux de la taxe. J'aurais hésité à m'y opposer s'il avait dit que le crédit destiné aux familles plus pauvres aurait augmenté en fonction du montant de taxe versé et de l'augmentation du taux de la taxe. Or, il ne l'a pas fait. Il n'a pas indexé le seuil d'admissibilité au crédit de taxe de vente et il n'a pas non plus indexé le crédit comme tel. De fait, dans son budget, il a haussé la taxe de vente. Il est venu chercher encore plus d'argent dans les goussets du consommateur canadien. Il a haussé la taxe sur l'essence. Il a allongé la liste des produits assujettis à la taxe de vente fédérale. Il prélève donc plus d'argent des contribuables canadiens. Mais, il n'a pas offert une indemnité accrue aux pauvres en majorant le crédit pour taxe de vente.

A mon avis, le ministre a commis trois erreurs. En premier lieu, il n'a pas indexé le niveau auquel les contribuables deviendront admissibles au crédit pour la taxe de vente. En deuxième lieu, il n'a pas indexé le crédit. Et troisièmement, il n'a pas haussé le crédit en même temps qu'il a haussé la taxe de vente.

Si le gouvernement doit étendre la taxe de vente à tous les biens et services et s'il veut convaincre les Canadiens que les personnes très pauvres seront indemnisées pour cette hausse d'impôt, le ministre aurait dû laisser entendre que les avantages qu'ils obtiendront ne seront pas rognés progressivement. Il ne l'a pas fait. Il s'agit en somme d'une question de confiance. Pour ma part, tout comme l'ensemble des Canadiens et particulièrement les pauvres, je ne fais nullement confiance au gouvernement. Nous craignons que le ministre des Finances n'impose une taxe de vente sur les produits essentiels comme la nourriture, le vêtement et le logement. Rétablira-t-il en même temps l'équilibre et redressera-t-il le tort que cause la taxe de vente fédérale en accordant un crédit d'impôt aux pauvres? Nous ne pouvons pas croire qu'un crédit d'impôt sera entièrement indexé. Sa valeur diminuera progressivement. Assurément, le ministre des Finances peut présenter un budget, imposer une taxe de vente fédérale et indemniser ensuite les personnes les plus démunies en leur accordant un crédit d'impôt. Toutefois, un an plus tard, avec l'inflation et une majoration de la taxe fédérale de vente, que se produira-t-il? Il y aura de moins en moins de personnes qui auront droit à un crédit-taxe de vente. Au bout de quelques années, la valeur en serait pratiquement insignifiante.

• (1710)

Si les Canadiens doivent accepter que l'iniquité d'une taxe de vente fédérale soit corrigée par un crédit d'impôt fédéral, il leur faut pouvoir compter sur le gouvernement pour que la valeur du crédit d'impôt demeure la même, quel que soit le coût de la vie. Les Canadiens doivent pouvoir faire confiance au gouvernement en ce qui a trait à une indexation pleine et entière. Nous n'avons pas confiance dans le gouvernement à cet égard.

Nous avons vu le gouvernement manquer à ses promesses plus souvent qu'à son tour. Nous l'avons vu essayer de désindexer les pensions de retraite. N'eût été de l'opposition des citoyens âgés de tout le pays et de l'opposition qui s'est manifestée à la Chambre, le gouvernement aurait réussi à désindexer les prestations que touchent nos concitoyens âgés. Le gouvernement a bel et bien réussi à désindexer les prestations que touchent les parents. Le gouvernement a réussi à désindexer l'impôt sur le revenu. Le gouvernement a réussi à désindexer les allocations familiales et le crédit d'impôt pour enfant à tel point que de moins en moins de personnes y ont droit désormais. C'est un phénomène d'érosion.

J'entends un député dire: «On va tout redistribuer». Cela m'amène à craindre un gouvernement conservateur et tout crédit d'impôt relatif à la taxe de vente que les conservateurs peuvent proposer parce l'idée derrière tout cela, c'est que, d'une façon ou d'une autre, ces pauvres gens ne méritent pas cela, qu'ils reçoivent suffisamment de toute façon. Par conséquent, on va supprimer les dispositions relatives à l'indexation.

C'est une question de confiance, monsieur le Président. On ne peut pas faire confiance au gouvernement actuel. On ne peut pas être sûr qu'un crédit d'impôt visant à compenser la taxe de vente pour les gens très pauvres demeure valable parce que le gouvernement va le laisser éroder par l'inflation.

La réforme fiscale s'impose. En 1983, plus de 13 milliards de dollars en bénéfices n'ont produit aucun sou d'impôt. Le député dit «On va tout redistribuer», mais on l'a fait aussi bien sous les libéraux que sous les conservateurs. On a tout redistribué, mais pas aux pauvres. Ces derniers, on les a écrasés d'impôts. De nos jours, quelqu'un qui gagne 10 $ en revenu imposable doit payer de l'impôt. Or on a pu réaliser 13 milliards de dollars de bénéfices sans payer un seul sou d'impôt. N'est-ce pas honteux, monsieur le Président? Est-ce juste? Est-ce équitable? Nous disons que non. C'est pourquoi je prends aujourd'hui la parole pour dénoncer toute tentative

d'alourdir le fardeau fiscal des gens à faibles et moyens revenus. Ce que le gouvernement a fait aux Canadiens à faibles et moyens revenus est révoltant. Nous allons résister de toute notre force à l'imposition d'une taxe de vente sur une chose essentielle à la vie—la nourriture.

M. Minaker: Monsieur le Président, j'ai quelques questions à poser et quelques observations à faire. La première a trait à la confiance. Le député de Regina-Est (M. de Jong) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) ont tous deux parlé de confiance et d'équité. Si leur parti devait un jour, Dieu nous en préserve, former le gouvernement du Canada, pourrions-nous avoir confiance dans un gouvernement néo-démocrate? Je vais vous donner une idée de ce que le gouvernement néo-démocrate du Manitoba a fait et de la confiance que les Manitobains accordent à ce gouvernement.

A propos des taxes sur les aliments, un sujet que le député a abordé, le budget de cette année du gouvernement NPD du Manitoba a haussé les taxes en imposant la taxe de vente provinciale aux commandes à emporter. Le gouvernement néo-démocrate du Manitoba a imposé une taxe sur les aliments. Il est même allé plus loin: il impose maintenant une taxe sur l'eau. Les journaux s'interrogent en manchettes: «Qu'est-ce que ce sera ensuite? Une taxe sur l'air que nous respirons?» Au Manitoba, le gouvernement néo-démocrate taxe maintenant les municipalités qui utilisent l'eau des rivières, ces rivières alimentées par l'eau de pluie qui tombe sur les terres appartenant à la population. Cela n'a rien d'étonnant de la part d'un gouvernement néo-démocrate.

Le député parle de l'équité de la taxe de vente. Au Manitoba, le gouvernement néo-démocrate a majoré la taxe de vente de 1 p. 100 annulant ainsi les effets du crédit au titre de la taxe de vente accordé par le gouvernement fédéral aux personnes âgées.

Qui devons-nous croire, monsieur le Président? Devons-nous croire le député de Regina-Est? Il nous reproche de ne pas avoir indexé certaines prestations. Au Manitoba, on doit payer un impôt de 2 p. 100 sur son revenu net. Savez-vous ce que cela signifie, monsieur le Président? Le député de Regina-Est sait-il ce que cela signifie pour les personnes âgées et les familles? Lorsque vous levez un impôt sur le revenu net, vous ne tenez aucun compte des déductions personnelles de base, de la taille des familles, de l'âge des contribuables ou des dons de charité. Le gouvernement néo-démocrate a choisi de ne même pas tenir compte des déductions au titre de l'invalidité ou de la pension de retraite. C'est ce qu'a fait le gouvernement néo-démocrate du Manitoba. A qui se fier lorsque de telles situations se présentent?

Pouvons-nous nous fier au député de Winnipeg-Nord-Centre qui déclare «ne réduisez pas les dépenses, augmentez les impôts». C'est exactement ce que le gouvernement du Manitoba a fait. Cette année, ce gouvernement augmentera ses recettes fiscales de 8,2 p. 100 mais il dépensera 9,7 p. 100 de plus que l'an dernier. Telle est la politique du gouvernement néo-démocrate : augmenter les impôts et dépenser davantage.

Le député de Regina-Est nous tiendrait-il un langage équivoque? Approuve-t-il les décisions du gouvernement manitobain? Ne nous dit-il pas toute la vérité à la Chambre car c'est ainsi qu'agirait le NPD s'il devait un jour accéder au pouvoir à Ottawa?

M. de Jong: Monsieur le Président, le député a fait des remarques intéressantes. On doit également ajouter que les impôts que le gouvernement néo-démocrate a levés au Manitoba sont très semblables à ceux qui l'ont été dans d'autres provinces par les gouvernements conservateurs. Lorsque le député parle de l'impôt sur le revenu de 2 p. 100 avant les déductions, c'est une innovation que l'on doit au gouvernement conservateur de la Saskatchewan. Il est également vrai, je pense, que les gouvernements provinciaux disposent d'une plus petite marge de manoeuvre en matière d'imposition que le gouvernement fédéral. Celui-ci a certainement beaucoup plus de possibilités pour prélever des impôts que les gouvernements provinciaux. Les gouvernements provinciaux se sont trouvés dans une situation difficile en partie à cause des initiatives du gouvernement fédéral.

• (1720)

M. Cassidy: Le Manitoba n'impose pas le pain et le lait.

M. de Jong: Étant donné les réductions opérées au palier fédéral, les provinces doivent très souvent en essuyer les retombées. Le bilan économique global du Manitoba a été très positif en ce qui concerne la création d'emplois. Lorsque le député critique ce gouvernement pour avoir augmenté les dépenses de 9 p. 100, il devrait se rendre compte qu'une grande partie est consacrée à créer des emplois et des possibilités d'emploi au Manitoba.

Sur le plan idéologique, je trouve que la taxe de vente est un impôt régressif et je voudrais qu'un jour peut-être nous puissions nous en passer. Cependant, je sais également qu'on a besoin de ces recettes aux paliers provincial et fédéral. Par conséquent, je ne peux pas préconiser qu'on supprime les taxes de vente.

Il y a une limite à tout. Le gouvernement du Manitoba, comme mon collègue vient de le mentionner, n'impose pas le pain et le lait. Oui, il impose une taxe sur les repas de restaurant, ce qu'ont fait également les conservateurs et les libéraux en Ontario. Cependant, les aliments de première nécessité que tout le monde achète à l'épicerie ou les produits essentiels dont tout le monde a besoin ne sont pas imposés. Notre motion demande au gouvernement de ne pas imposer les aliments de base dont tout le monde a besoin.

M. Minaker: Monsieur le Président, nous avons un impôt exceptionnel au Manitoba qu'on appelle les charges sociales. Il a augmenté de 50 p. 100, passant de 1,5 à 2,25 p. 100. Si quelqu'un décide de lancer une affaire et de créer 30 emplois au Manitoba, il doit payer 2,25 p. 100 du salaire de ses employés en impôt au gouvernement provincial. Le député de Regina-Est est-il partisan de ce système?

Nous voulons, grâce à la réforme fiscale, élargir l'assiette de l'impôt afin de réduire les impôts qu'acquittent tant les particuliers que les sociétés. Nous souhaitons et encourageons l'investissement au Canada en vue de créer des emplois, ce qui donne l'effet contraire de l'orientation prise par le gouvernement du Manitoba lequel augmenté de moitié l'impôt que devront payer les propriétaires de nouvelles entreprises sur les revenus de leurs employés.

Le député souscrit-il à cette forme d'imposition? Mettrait-il en oeuvre pareil régime si son parti formait le gouvernement du Canada?

M. de Jong: Monsieur le Président, d'une certaine façon, l'impôt exigé des employeurs existe déjà. Les cotisations au Régime de pensions du Canada et au régime de l'assurance-chômage constituent une forme de charges sociales. Les gouvernements doivent recueillir des recettes. Peu importe le parti au pouvoir, qu'il soit néo-démocrate, conservateur ou libéral. Il s'agit d'une question d'équité—il s'agit de décider de ce qui est équitable et de ce qui produit les meilleurs résultats sur le plan économique. Nous pouvons assurément soutenir que telle ou telle mesure consitue une forme d'imposition peu souhaitable, et qu'il serait préférable de nous en débarrasser. Il en coûterait assurément moins cher pour faire affaire au Canada s'il n'était pas nécessaire de cotiser à l'assurance-chômage et au Régime de pensions du Canada.

Si le Manitoba n'avait pas prévu ces charges sociales, il aurait dû prélever des fonds à d'autres sources. Toutefois, il est du ressort du gouvernement fédéral de mettre sur pied un régime fiscal. Il lui appartient de prendre les mesures qui s'imposent. S'il donne l'exemple en proposant un régime équitable, les recettes fiscales de beaucoup de provinces augmenteraient sûrement.

Je voudrais que le député me dise s'il estime juste, par exemple, que la Banque royale du Canada, qui a réalisé des bénéfices de plus de 360 millions, n'ait pas eu à payer un sou au fisc en 1983? En fait, cette banque a bénéficié d'un crédit d'impôt de quelque 25 millions de dollars. Trouve-t-il cela juste? Ce n'est pas juste du tout. Nous pouvons bien accumuler les déficits. Nous pouvons bien aussi être obligés de pressurer les gouvernements provinciaux à coup de mesures fiscales régressives pour combler ce manque à gagner.

Les recettes fiscales des provinces augmenteraient elles aussi si nous avions un régime fiscal juste, et nous pourrions alors nous passer de tant de mesures fiscales régressives. Le gouvernement ne serait pas obligé de majorer la taxe de vente comme il l'a fait au cours des dernières années. Nous aurions eu des budgets équilibrés, ou presque, si ceux qui en avaient les moyens avaient payé leur juste part d'impôts. Il y a quelque chose de fondamentalement répréhensible, de foncièrement malsain et injuste quand un régime permet aux grosses sociétés canadiennes de faire plus de 13 milliards de dollars en une seule année sans verser un traître sou d'impôt.

Nous voulons bien aider le gouvernement à corriger cette mesure, mais pas en ajoutant une taxe sur les aliments. Nous sommes contre ce type de réforme fiscale. Que le gouvernement s'engage dans une véritable réforme fiscale, et nous le soutiendrons et nous applaudirons à ses efforts, mais nous ne pouvons pas lui donner notre aval si une telle mesure est régressive.

* * *

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le projet de loi C-37, Loi concernant l'imposition d'un droit à l'exportation sur certains produits de bois d'oeuvre, le projet de loi C-57, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

Les subsides

LA SANCTION ROYALE

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

le 28 mai 1987

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Antonio Lamer, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 28 mai 1987, à 17 h 45, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le Sous-secrétaire,
Politiques et Programmes
Anthony P. Smyth

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA RÉFORME FISCALE—OPPOSITION À LA TAXE SUR LES ALIMENTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cassidy:

Que la Chambre s'oppose à l'imposition d'une taxe fédérale sur les aliments et exhorte le gouvernement à rejeter toute taxe de cette nature dans son programme de réforme fiscale.

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo—Alberni): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat sur la réforme fiscale, cet après-midi. Je ne suis pas fiscaliste ni génie de la finance. Ma femme vous dira, monsieur le Président, que j'ai même de la difficulté à équilibrer notre budget familial. Je paie cependant de l'impôt sur le revenu au Canada depuis au moins une vingtaine d'années et c'est à mes confrères contribuables que je veux adresser mes remarques cet après-midi.

Voyons d'abord la motion. Elle demande à la Chambre de s'opposer à toute tentative que le gouvernement pourrait faire dans son Libre blanc sur la réforme fiscale d'imposer une taxe fédérale sur les aliments.

Je déteste être en désaccord avec l'un de mes propres collègues mais le leader adjoint du gouvernement à la Chambre a dit ce matin quand la motion a été proposée qu'elle pouvait faire l'objet d'un débat. Je regrette, mais je ne suis pas de cet avis. L'opposition a avancé un argument intéressant, mais la motion ne peut pas faire l'objet d'un débat et elle ne devrait pas accaparer le temps de la Chambre.

Comme je l'ai dit plus tôt, en questionnant le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), nous pourrions tout aussi bien discuter du temps qu'il fera en fin de semaine parce que le ministre des Finances (M. Wilson), le premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement du Canada n'ont pas dit qu'il y aura une taxe sur les aliments. Le NPD et les libéraux fabriquent ces épouvantails et ils les abattent ensuite. Ils ont pris toute une journée du temps de la Chambre pour abattre des épouvantails et je pense que c'est une véritable perte de temps. Cependant, comme j'ai dit, c'est un argument valide . . .

M. Darling: Où sont les néo-démocrates?

M. Schellenberg: C'est une bonne question.

Une voix: Ils ne s'intéressent pas à ce problème, je suppose.

M. Gustafson: Ce n'est pas un problème, voilà la raison.

M. Schellenberg: Je voudrais remercier mes collègues pour leurs commentaires, mais je reprendrai le débat.

Après le 18 juin, quand le Livre blanc aura été présenté, nous aurons davantage à nous mettre sous la dent et nous devrions avoir amplement l'occasion de discuter de la question. Néanmoins, un Livre blanc n'est qu'un document de discussion qui fournit au gouvernement seulement l'occasion de présenter ses idées. Nous pourrons alors certainement aborder la question des taxes, entre autres.

En prenant la parole aujourd'hui, mes yeux sont tombés sur la sculpture du mur ouest de la Chambre des communes où l'on peut lire: «Impôt-taxe» avec, au-dessous, la représentation d'une famille canadienne. Il y a le père et la mère, un enfant sur leurs genoux. Je suis sûr qu'on les a placés là pour de bonnes raisons quand on a construit la Chambre. C'est grâce à l'argent de leurs impôts que nous pouvons faire ce que nous faisons. C'est une bonne chose que cette sculpture figure sur l'un des principaux piliers de la Chambre des communes. Si elle n'était pas là, le plafond tomberait. Ces gens sont importants pour le Canada. C'est grâce à eux que nous pouvons faire ce que nous faisons et c'est à eux que je désire dédier mon discours d'aujourd'hui.

• (1730)

Je commencerai par énoncer une évidence, car elle est importante. La plupart des Canadiens tiennent avant tout à ce que le régime fiscal soit équitable. L'équité est le critère fondamental selon lequel les Canadiens évaluent la fiscalité et ses répercussions sur eux et leur entourage.

Depuis une dizaine d'années, ils ont l'impression que la fiscalité n'est pas aussi équitable qu'elle devrait l'être. Ce sentiment de plus en plus fort s'exprime dans les questions que posent les Canadiens: Pourquoi le fardeau fiscal est-il si lourd, pourquoi certaines personnes dans la même situation payent-elles moins d'impôt, comment se fait-il que certaines sociétés rentables paient très peu d'impôt ou même aucun?

Mon collègue de Regina-Est a soulevé cette dernière question au cours du débat. Il a demandé s'il était normal que la Banque Royale du Canada ne paie aucun impôt malgré tous ses profits. Ce n'est pas normal et tel est le but de la réforme fiscale. Cette dernière fera en sorte que les sociétés comme celle-là paient leur juste part. Je ne vois vraiment pas comment les néo-démocrates et les libéraux peuvent s'opposer à la réforme fiscale.

Le gouvernement partage les craintes de la plupart des Canadiens au sujet du régime fiscal. Dans les semaines et les mois à venir, nous entendons le rendre plus équitable. Nous croyons qu'il doit non seulement être juste, mais également être perçu comme tel. A notre avis, il nous incombe avant tout de nous assurer que les personnes âgées et les plus démunis soient traités de façon équitable. Nous pensons que les Canadiens à revenu élevé et les sociétés rentables devraient payer leur juste part d'impôts. Selon nous, les gens à capacité égale de payer, devraient être imposés de la même façon. Enfin, nous sommes d'avis que le partage équitable du fardeau fiscal devrait se faire entre tous les secteurs de l'économie et tous les biens et les services.

Ironiquement, l'un de mes électeurs est parvenu à ce qu'il pensait être la solution parfaite à tous nos problèmes fiscaux. Il a proposé, en toute déférence, que nous imposions le sexe. A son avis, si on réclamait un impôt toutes les fois où des personnes ont des relations sexuelles, en définitive, les Canadiens se vanteraient du montant d'impôts qu'ils paient et nous finirions par régler tous nos problèmes de déficit. Ce régime serait quelque peu difficile à administrer, mais comme la plupart des propositions de mon électeur, l'idée mérite d'être approfondie.

Pour la troisième fois en 20 ans, les Canadiens tenteront bientôt de réformer de façon globale le régime fiscal. On s'entend généralement pour dire que les deux premières tentatives faites par d'autres gouvernements ont été un échec. Dans chaque cas, la réforme proposée par des économistes et des fiscalistes a été réduite en miettes par les arguments et l'opposition de groupes de pression qui cherchaient à conserver les avantages fiscaux dont ils profitaient le plus.

C'est toujours le même grand défi que doivent relever les avocats d'une réforme globale du régime fiscal à l'heure actuelle, notamment les ministériels. Il s'agit de réformer notre régime fiscal, afin de le rendre compétitif sur le plan international, équitable et efficace, d'une façon qui permet de surmonter les obstacles dressés par les groupes de pression. Pour ce faire, il faudra non seulement proposer une bonne réforme, ce que nous ferons sous peu, mais également être disposé à consulter les gens sur les façons d'améliorer cette réforme et le gouvernement devra faire preuve de l'esprit d'initiative nécessaire pour s'assurer que l'intérêt du pays passe avant l'intérêt de certains groupes. Le gouvernement actuel est capable d'y parvenir.

L'été dernier, le Congrès américain est passé à l'histoire lorsqu'il a adopté sa réforme fiscale globale. Tant de choses au Canada dépendent de ce qui se produit chez nos voisins du Sud. C'est là le monde dans lequel nous vivons. En éliminant des centaines de déductions et d'encouragements, les Américains ont pu réduire de façon marquée les taux d'imposition des particuliers et des sociétés pour la première fois depuis des décennies. Le gouvernement canadien a maintenant signalé son intention de modifier du tout au tout notre régime fiscal.

L'impôt existe depuis plus de 300 ans au Canada. La première taxe imposée au Canada dont on ait trace remonte à 1650. Il s'agissait d'une taxe à l'exportation des peaux de castor et d'orignal. Les recettes annuelles qu'elle procurait n'étaient pas supérieures à 200 $, estime-t-on. Si les libéraux avaient été au pouvoir à l'époque, ils auraient peut-être bien perçu 200 $ et dépensé 300 $, mais ça, c'est une autre histoire.

En 1867, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a institutionnalisé l'impôt en accordant au gouvernement fédéral de vastes pouvoirs d'imposition tout en limitant les provinces à des pouvoirs d'imposition directe dans leurs champs de compétence. L'impôt direct englobe l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, l'impôt foncier, la taxe de vente, les droits de succession, et ainsi de suite. Les meilleurs exemples d'impôts indirects sont les droits de douane et la taxe d'accise.

En 1916, on adopte la Loi taxant les profits d'affaires pour assurer le financement de l'effort de guerre canadien puis, en 1917, la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu. Il s'agit, bien

entendu, du premier impôt national sur le revenu des particuliers, qui est présenté à l'époque comme une mesure temporaire. Au cours des 20 années suivantes, le gouvernement continue de tirer l'essentiel de ses recettes des droits de douane et des taxes d'accise appliqués à des produits comme le tabac et l'alcool. Dès le début de la Seconde Guerre mondiale, toutefois, c'est sur l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés que repose désormais l'essentiel du fardeau fiscal.

Au cours des 40 dernières années, les gouvernements n'ont pas cessé de remanier la Loi de l'impôt sur le revenu. On l'a fait tantôt pour stimuler la croissance économique, tantôt pour créer des emplois et accroître la compétitivité internationale, tantôt pour assurer une redistribution plus équitable du revenu. Comme les conservateurs n'ont exercé le pouvoir que pendant cinq ou six des 40 années de changements, les libéraux doivent donc prendre à leur compte 35 de ces 40 années. Ces changements ont fait de la Loi l'une des mesures législatives les plus rigides et les plus complexes.

Notre Loi de l'impôt sur le revenu est aussi épaisse que trois volumes du hansard et, selon certains, a tout autant de pertinence. Selon l'opinion la plus répandue, le système actuel ne correspond plus aux objectifs annoncés. Tous ceux qui réfléchissent à notre fiscalité se demandent si celle-ci est bien équitable. Les sondages révèlent une différence d'attitude croissante entre ceux qui occupent les extrémités de l'échelle socio-économique. Les économiquement faibles estiment que la situation économique aurait beau s'améliorer, ils n'en profiteraient pas. Leur réaction s'explique en grande partie par leur désaffection à l'égard de la fiscalité et par leur impression que les sociétés n'assument pas leur juste part du fardeau fiscal du fait des nombreuses déductions et exonérations dont elles peuvent se prévaloir.

Les exemptions et les exonérations accordées aux sociétés servent évidemment une fin utile. Les sociétés embauchent du monde. Dans le numéro du 26 mars du *Financial Post*, William Watson, de l'Université McGill, écrivait:

> La société n'est rien de plus qu'une utile fiction juridique. Les sociétés ne paient pas d'impôt. Ce sont les gens qui paient les impôts des sociétés. Les sociétés s'arrangent pour faire payer leurs impôts par leurs clients (prix gonflés), leurs travailleurs (salaires réduits), leurs fournisseurs (prix réduits des matériaux), ou bien leurs actionnaires (gains réduits).
>
> Malheureusement, 50 années d'analyse économique n'ont pas révélé quelle proportion exacte chacun de ces quatre groupes paie . . . Les régimes de pension sont maintenant propriétaires de très nombreuses sociétés, de sorte que de plus en plus, même quand «le capital» paie, les travailleurs paient également. Si le NPD tient à percevoir une taxe qui serait payée en grande partie par «les travailleurs», cela me va, mais je trouve que quelqu'un devrait dire aux travailleurs ce que mijotent leurs amis.

En fait, quand nous parlons de ce que représentent les sociétés et les petites entreprises pour l'économie canadienne, nous devrions nous rappeler que nous leur sommes redevables de notre récente croissance économique. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante signale ce qui suit:

> La solide croissance est imputable à une augmentation nette de 11 p. 100 du nombre des entreprises par rapport à 1984, c'est-à-dire 65 000 nouvelles entreprises. L'amélioration marquée de l'embauche à l'échelle nationale s'est traduite par une baisse importante du chômage.

C'est là une situation dont mes collègues et moi pouvons nous attribuer quelque mérite. La Fédération poursuit:

> Plus de 70 p. 100 des emplois créés depuis que le gouvernement actuel a pris le pouvoir, soit plus de 394 000, résultent de l'activité des petites entreprises.

Bien entendu, le gouvernement y est aussi pour quelque chose. La Fédération poursuit en ces termes:

> Les Canadiens de toutes les régions profitent du labeur de ceux qui n'hésitent pas ici à prendre des risques, encouragés en cela par les mesures contenues dans les deux derniers budgets.

Ces mesures seront soutenues par celles qui figureront dans le Livre blanc sur la fiscalité qui doit être déposé le 18 juin.

Cela dit, on ne peut nier que le fait de traiter différemment les diverses sources d'investissement et d'épargne pousse les sociétés et les particuliers à fonder leurs décisions financières selon le mode d'imposition.

Ainsi que plusieurs l'ont répété aujourd'hui à la Chambre, le crédit d'impôt à la recherche scientifique, instauré en 1983 en vue d'intensifier la recherche, constitue un bon exemple d'abus fiscal. Cette initiative a coûté au Trésor fédéral de 3 à 4 milliards de dollars qui n'ont pas servi proportionnellement à la recherche. Par conséquent, le gouvernement et les contribuables ont subventionné des entreprises sans tirer les avantages qu'ils auraient dû en fait de création d'emplois, de développement régional ni, évidemment, de progrès scientifiques.

Le ministre des Finances a abordé pour la première fois la réforme fiscale dans son exposé économique de 1984. Celle-ci atteindra son point culminant dans le Livre blanc du 18 juin. Dans un document de travail destiné au comité permanent des finances et des questions économiques, l'Institut C. D. Howe a émis un avertissement dont mes collègues de l'opposition devraient prendre note. Voici en quoi il consiste:

> Une bonne partie du débat portera sans doute sur la notion d'équité. A ce sujet, nous estimons essentiel d'insister sur la portée globale de la réforme plutôt que sur celle de ses divers éléments. Autrement, on risque du privilégier des intérêts particuliers, au détriment de l'intérêt national.

• (1740)

Il faut attendre que le Livre blanc soit rendu public; nous pourrons alors parler des mesures qu'il contient, non pas 20 jours avant comme nous le faisons aujourd'hui.

Comment notre gouvernement rendra-t-il équitable le régime fiscal canadien? Tout d'abord, en réduisant les taux d'imposition. La réduction des taux marginaux, jointe à la suppression des préférences fiscales, et le renforcement des dispositions contre l'évasion fiscale permettront de renverser notre dépendance croissante sur l'impôt sur le revenu des particuliers. Les Canadiens finiront par garder davantage de chaque dollar additionnel qu'ils gagnent pour le dépenser, l'économiser ou l'investir à leur gré. Ils seront également assurés que les autres supportent leur juste part du fardeau. Je le répète, le succès de la réforme fiscale dépend d'un régime fiscal équitable.

Qu'a fait notre gouvernement jusqu'ici pour améliorer le régime fiscal? Comme on l'a déjà mentionné plusieurs fois aujourd'hui, nous avons mis fin au crédit d'impôt à la recherche scientifique qui avait donné lieu à d'énormes abus. Nous avons limité les pertes fiscales et les crédits d'impôt offerts aux investisseurs et aux sociétés en commandite. Nous avons mis fin aux cessions temporaires d'actifs dans le secteur du pétrole et du gaz. Nous avons instauré des règles visant à prévenir les transferts de pertes et de crédits d'impôt entre sociétés. Nous avons également mis en place un impôt minimum et le crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente, et augmenté le crédit d'impôt pour enfants.

Un élément important de notre réforme fiscale permanente consistera à intégrer dans le régime fiscal plusieurs mesures particulières pour faire en sorte que les Canadiens à faible revenu, notamment les retraités, soient traités équitablement. J'espère bien que le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) m'écoute, car de nombreux retraités ne paieront plus d'impôt grâce à la réforme fiscale que nous préparons.

Dans le cadre de notre réforme fiscale, nous allons convertir les exonérations personnelles et certaines déductions en crédits d'impôt. Les exonérations bénéficient aux personnes qui se trouvent dans les tranches de revenu élevées. Effectivement, la même exonération est beaucoup plus avantageuse pour quelqu'un qui a des revenus élevés comme c'est le cas maintenant, que pour celle qui a de faibles revenus. D'autre part, un crédit d'impôt apporte le même avantage financier aux contribuables quel que soit le montant de leur revenu. Avec un système de crédits d'impôt, les contribuables à faibles revenus retireront des avantages plus élevés que maintenant, alors que ceux qui ont des revenus élevés les verront diminuer.

Les crédits d'impôt rendront le système plus progressiste. Autrement dit, pour chaque exonération d'impôt de 1 000 $ le particulier imposé au taux de 34 p. 100 bénéficie de 340 $. Une personne à faible revenu qui se trouve au bas de l'échelle d'imposition à 6 p. 100, ne retire que 60 $ de cette exonération. C'est ce que nous changeons grâce au système de crédits d'impôt. Grâce au passage des exonérations aux crédits d'impôt, beaucoup de personnes à faible revenu, notamment les retraités, ne vont plus figurer sur la liste des imposables. Ces gens n'auront plus à payer d'impôts sur le revenu.

Qu'il n'y ait aucun doute sur les intentions du gouvernement à propos de la réforme fiscale en ce qui concerne les recettes. Nous avons toujours dit qu'en établissant un équilibre plus équitable, nous avions l'intention d'assurer une base de recettes plus sûre et plus prévisible, et non pas d'augmenter les recettes totales. La réforme fiscale ne consistera pas à multiplier les impôts. Cela vaut la peine d'être répété: une réforme fiscale sous un gouvernement progressiste conservateur ne consistera pas à alourdir le fardeau fiscal.

En résumé, le plan du gouvernement en vue d'instaurer une réforme fiscale globale consiste à rendre plus équitable le régime d'imposition fédéral. Nous voulons que les Canadiens aient l'impression que leur système fiscal traite équitablement tous les membres de la collectivité canadienne. Lorsqu'on analyse tous les aspects de la réforme fiscale, toutes les améliorations que nous voulons apporter sont conçues pour rendre en fin de compte le système plus équitable. Nous nous rendons compte qu'un régime fiscal juste, au plein sens du terme, va permettre d'aider l'économie à atteindre tout son potentiel avec un maximum de rentabilité, de manière à engendrer la croissance et à créer des emplois dont bénéficieront tous les Canadiens. Un régime fiscal qui y parvient est un régime dont tous les Canadiens peuvent être fiers. C'est notre but dans cette réforme et nous avons l'intention de l'atteindre.

Le débat public sur la réforme fiscale ne fait que commencer. La recherche d'un régime fiscal équitable qui soit acceptable pour tous les Canadiens, notamment les provinces, le monde des affaires et les groupes sociaux, constituera l'une des tâches les plus difficiles auxquelles va s'attaquer le gouvernement. Cependant, si on n'y parvient pas, on ne fera que perpétuer un problème qui nous coûte tellement cher qu'on ne peut le passer sous silence. Nous allons agir. Nous réformerons le régime fiscal. Les contribuables canadiens l'espèrent, le veulent et ils vont obtenir une réforme fiscale sous un gouvernement progressiste conservateur.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions et des commentaires?

M. Cassidy: Monsieur le Président, le débat a été intéressant et un peu inquiétant, compte tenu des interventions qu'ont faites les députés ministériels. Je dis inquiétant parce que, toute la journée, ces députés ont parlé de la réforme fiscale en termes généraux. Ils voulaient un débat sur la réforme fiscale en général. Ils ont évité la question précise dont la Chambre était saisie, soit que la Chambre se déclare contre l'imposition d'une taxe fédérale sur les aliments et exhorte le gouvernement à rejeter toute taxe de cette nature dans son programme de réforme fiscale.

Le député de Nanaïmo—Alberni (M. Schellenberg) a chanté avec d'autres les louanges de la réforme fiscale sans dire s'il convient ou non d'imposer une taxe sur les comptes d'épicerie. C'est particulièrement important pour ceux qui retirent d'un emploi à peine plus que ce que nous reconnaissons comme le seuil de la pauvreté dans les grandes villes et qui ont du mal à joindre les deux bouts. Ils ne sont pas tout à fait dans la misère et peuvent parfois emmener les enfants manger chez McDonald ou leur offrir une gâterie. Ils souffriront beaucoup d'une taxe de 400 $ ou 500 $ par année sur leurs comptes d'épicerie. C'est l'effet qu'aurait la taxe sur les opérations commerciales. S'il en est de cette taxe comme de la taxe de vente, ils n'obtiendront aucune remise.

Je demande au député de répondre directement à la question. Est-il en faveur d'une taxe sur les aliments ou est-il prêt à se joindre à nous pour exprimer ses objections à imposer le produit le plus essentiel à la vie?

M. Schellenberg: Monsieur le Président, je suppose que le député d'Ottawa-Centre se plaît à traiter de situations hypothétiques. Pas moi. Il n'était pas présent quand j'ai dit, au début de mon discours, que je n'avais encore jamais vu . . .

M. Redway: Il n'était à la Chambre que pendant les dernières secondes.

M. Schellenberg: Il n'était pas là pendant la majeure partie de mon discours. Quoi qu'il en soit, ni le ministre des Finances, ni le premier ministre, ni aucun autre membre du gouvernement du Canada n'a déclaré que l'on imposerait une taxe sur les aliments. Si le député désire se battre contre des moulins à vent ou invoquer de faux prétextes, c'est son droit de député. Cependant, notre gouvernement ne s'intéresse pas aux situations hypothétiques. Si le député a l'obligeance de m'appeler l'après-midi du 18 juin, je pourrai lui dire comment notre gouvernement entend mener sa réforme fiscale.

M. Cassidy: Monsieur le Président, voilà qui résume bien le problème. Le ministre des Finances (M. Wilson) et d'autres aussi ont maintes fois fait allusion à un grand domaine fiscal encore inexploité et que la plupart des Canadiens jugent, je crois, intouchable. Il ne fait aucun doute que cet impôt serait

très régressif même si les Canadiens à faible revenu devaient en retour obtenir un modeste crédit d'impôt.

Il y a un mois, le ministère des Finances m'a convoqué à une séance d'information détaillée sur la taxe sur les transactions financières qui, d'après ce que je comprends, est l'option la plus susceptible d'être retenue. Le ministre des Finances en a parlé dans sa déclaration à la Chambre du 6 mai dernier. Je me reporte à une analyse du ministère pour expliquer au député pourquoi j'exprime dès maintenant les préoccupations de mon parti au lieu d'attendre docilement et passivement jusqu'à l'après-midi du 18 juin. Même là, nous ignorerons encore tout de ces propositions car elles ne seront présentées qu'à 20 heures.

Je tire mes renseignements d'une analyse effectuée par le ministère des Finances il y a tout juste un mois. On y déclare que des modifications improvisées seraient complexes et n'auraient qu'une portée limitée. Le secteur des affaires rejetterait une intervention au niveau des grossistes. Étant donné la taxe de vente provinciale, il serait impossible d'intervenir au niveau de la vente au détail. La taxe sur les transactions commerciales n'est possible «que si l'on adopte un taux unique et qu'on l'applique à tous les biens et services». C'est ce qu'envisage le gouvernement. Une taxe sur les transactions commerciales est une taxe globale qui ne permet que de rares exemptions. Une taxe à taux multiples est impossible à appliquer. Les exemptions créent un double système de taxation, compliquent les mesures de surveillance et l'administration, et le meilleur moyen d'en neutraliser les effets sur les familles à faible revenu consiste à leur accorder un crédit d'impôt.

• (1750)

On nous propose une taxe universelle sur la nourriture et un crédit d'impôt pour les familles à faible revenu. D'après le gouvernement, une famille à faible revenu est celle qui gagne moins de 15 000 $ par année. Une famille de quatre personnes qui devrait payer la taxe sur la nourriture serait à quelque 5 000 $ par année sous le seuil urbain de la pauvreté en milieu urbain. Il n'y a rien là d'hypothétique. C'est une proposition bien réelle qui est envisagée à l'heure actuelle par le ministère et qui est activement appuyée par les fiscalistes et les hauts fonctionnaires du ministère des Finances.

Le député est-il disposé à se joindre à moi et à d'autres députés pour dire au gouvernement que cette taxe est inacceptable et qu'il devrait l'oublier et chercher d'autres moyens de réformer la taxe de vente? Le député est-il prêt à dire cela, oui ou non?

M. Schellenberg: Et c'est reparti, monsieur le Président. Le député d'Ottawa-Centre a assisté à une réunion où on a lancé des idées, qu'elles soient ou non réalisables. Il passe une journée à parler d'une situation que je persiste à qualifier de fictive, un moulin à vent contre lequel il tient à se battre. J'ai parlé de diverses mesures que peut ou non comporter une réforme de la fiscalité. Comme je le connais, le ministre des Finances va sûrement suivre fidèlement le sage et excellent conseil du député de Nanaïmo—Alberni, et c'est ce que nous pourrons tous constater le 18 juin.

M. Redway: Monsieur le Président, le député a essayé à juste titre d'éclairer la Chambre, même si beaucoup de députés ont fait savoir qu'ils seraient probablement encore dans le noir après la publication du Livre blanc. Je sais que le député s'inquiète de la complexité et du caractère arbitraire des dispositions relatives à la taxe de vente fédérale actuelle. Je sais qu'il est tout aussi préoccupé que moi, par exemple, du fait que le dentifrice fluoré peut être considéré comme un produit hygiénique exempt de taxe parce qu'il combat prétendument la carie, ou comme un produit cosmétique imposable. C'est là un exemple des problèmes que l'actuelle taxe de vente fédérale pose à notre système.

Dans sa déclaration, le ministre des Finances a fait savoir qu'il existe divers moyens de régler ce problème particulier. Il a fait savoir qu'on proposerait comme solution possible une taxe sur les transactions commerciales. Il a aussi laissé entendre que nous pourrions avoir encore une taxe de vente fédérale. En outre, il a parlé de la possibilité d'une taxe fédérale-provinciale combinée qui semble être une bonne idée.

Le député voudrait-il nous dire ce qu'il pense des trois options et quelles sont en particulier nos chances d'avoir une taxe fédérale-provinciale combinée, compte tenu du fait que l'Alberta n'a pas de taxe de vente provinciale à l'heure actuelle? Certaines personnes qui vivent dans l'est de la Colombie-Britannique, dont le député est originaire, m'ont dit qu'à un moment donné, un mouvement préconisait la sécession de la région et son annexion à l'Alberta parce qu'aucune taxe de vente n'y était perçue alors qu'il y en a une dans la province du député.

M. Schellenberg: Je remercie mon collègue de sa question. Il arrive très souvent que les gens de l'Ouest songent à se détacher d'une institution ou d'une autre. Cela se produit la plupart du temps quand ils sont mécontents. C'est ainsi que nous sommes.

Le député a raison de dire que la taxe fédérale de vente élimine des emplois. Nous avons appris que la taxe fédérale de vente au Canada est la seule taxe prélevée sur des marchandises dans le monde entier qui favorise les importations plutôt que les produits intérieurs. Je crois savoir qu'en moyenne, les fabricants canadiens paient un tiers d'impôts de plus que les importateurs qui leur font concurrence. De fait, certains paient de 60 ou 70 p. 100 de plus, aux termes du régime fédéral de taxe de vente actuellement en vigueur, que les importateurs concurrents. Cela s'explique parce que la taxe est perçue sur le prix final du fabricant canadien, qui comprend habituellement le coût de la publicité, de l'entreposage, des garanties et de la mise en marché.

Mon collègue a parlé des diverses options envisagées, comme la taxe sur les opérations commerciales, la taxe de vente fédérale et peut-être une taxe de vente conjointe fédérale-provinciale. Cela montre l'ampleur des consultations et des études que le ministre des Finances, son ministère et mes collègues ont faites pour examiner toutes les solutions possibles. Ils ont fait autant de consultations et ils ont reçu autant de suggestions que possible pour s'assurer que lorsque le document sera annoncé le 18 juin à 8 heures, l'heure d'Ottawa, à 5 heures en Colombie-Britannique, ce sera le meilleur document que nous puissions offrir.

M. Redway: Monsieur le Président, dans sa déclaration annonçant une réforme fiscale, le ministre des Finances (M. Wilson) laissé entendre que, fort probablement, on aurait davantage recours aux crédits d'impôt que par le passé. Il a

ajouté que les crédits d'impôt étaient bien plus équitables que les déductions qui épargnaient sans doute plus d'impôt aux hauts salariés qu'aux gagne-petit. D'après lui, le système de crédits d'impôt se révélerait plus avantageux. Le député peut-il nous dire s'il préfère les crédits d'impôt aux déductions?

M. Schellenberg: Monsieur le Président, je serai bref. Le député dénonce à juste titre l'inéquité des exemptions par opposition aux crédits d'impôt. En fait, l'actuel système d'exemptions enlève aux pauvres pour donner aux riches, à l'inverse de Robin des bois, en ce sens qu'il impose les démunis et favorise les bien nantis. Un contribuable dont les revenus se situent dans la tranche d'imposition de 34 p. 100 et qui réclame une déduction d'impôt de 1 000 $ touche 340 $. Le contribuable se situant dans la tranche d'imposition de 6 p. 100 ne touche, pour sa part, que 60 $. Le gouvernement propose de supprimer les exemptions d'impôt et de les remplacer par des crédits d'impôt dans bien des domaines. Cet objectif me paraît très valable.

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le vice-président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

• (1800)

[*Français*]

Et de retour

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-37, Loi concernant l'imposition d'un droit à l'exportation sur certains produits de bois d'oeuvre.—Chapitre nº 15, 1987.

Projet de loi C-57, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.—Chapitre nº 16, 1987.

• (1805)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA RÉFORME FISCALE—OPPOSITION À LA TAXE SUR LES ALIMENTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cassidy:

Que la Chambre s'oppose à l'imposition d'une taxe fédérale sur les aliments et exhorte le gouvernement à rejeter toute taxe de cette nature dans son programme de réforme fiscale.

M. le vice-président: Le débat étant terminé, les délibérations relatives à la motion dont la Chambre est saisie sont terminées, conformément au paragraphe 82(12) du Règlement.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ—LE REFUS DE COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS SUR UN ANCIEN AMBASSADEUR EN ÉGYPTE

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, j'ai posé une question au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) concernant un des anciens membres de son ministère, Herbert Norman, qui fut ambassadeur au Caire et qui se suicida en 1956. Il était alors soupçonné non seulement par la GRC mais par les services américains d'avoir travaillé pour le KGB. Il était membre du parti communiste et il appartenait apparemment à une cellule ici à Ottawa.

J'ai posé des questions bien précises au solliciteur général du Canada (M. Kelleher) qui m'a répondu: «Je ne peux ni confirmer ni infirmer votre question». Nous devons regarder cette affaire objectivement. Il y a plus de 30 ans que cette personne est décédée. Le très honorable Lester B. Pearson et le secrétaire du cabinet de l'époque, M. Robert Bryce, la connaissaient très bien.

A un moment donné le secrétaire du cabinet appris que M. Norman faisait l'objet d'une enquête, mais il n'est pas intervenu pour dire que M. Herbert Norman avait appartenu à une cellule communiste, et voulait que le secrétaire du cabinet y adhère aussi, lorsqu'ils étaient à Cambridge dans les années 1930.

Notre parti a été élu en 1984 avec comme objectif la transparence. Nous devions être un gouvernement qui ouvrirait ses livres et montrerait aux gens ce qu'il y a derrière beaucoup de problèmes. L'un de ces problèmes est l'espionnage auquel se livrent certains pays étrangers au Canada.

J'ai adressé une seconde question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Il m'a répondu qu'on ne cachait pas de secret honteux. Je désire mettre cela en doute. S'il n'y a pas de secrets honteux, pourquoi le gouvernement n'ouvre-t-il pas les dossiers pour le prouver?

• (1810)

Aujourd'hui, j'ai posé une autre question au gouvernement, plus précisément au ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner). Elle concernait un terroriste, Francesco Piperno, qui a été condamné le 15 mai 1987 à 10 ans de prison. Voilà quelqu'un qui est au Canada depuis six ans. L'Italie voulait qu'il soit extradé pour l'assassinat d'un ancien premier ministre italien, M. Aldo Moro, mais il ne l'a pas été. Il y a encore deux semaines il enseignait à l'Université de l'Alberta. C'est un terroriste connu, membre des brigades rouges. Pendant ce temps-là nous avons de la difficulté à faire entrer au Canada des immigrants légitimes.

Le ministre d'État à l'Immigration m'a dit que la Commission d'appel de l'immigration était saise du cas. C'est un fait connu que l'article 39 de la Loi de 1976 sur l'immigration est très précis en ce qui concerne la sécurité du Canada. Le ministre peut déporter une personne, conjointement avec le solliciteur général du Canada (M. Kelleher).

Je ne dirai pas qu'il s'agit d'un maquillage dans le cas de M. Piperno. Pourquoi essayer de cacher des informations où il est question d'infiltration du bloc communiste? Nous n'avons pas hésité à déporter en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'Immigration un représentant de Taiwan qui avait assisté à Toronto à une conférence anti-communiste sur le régime de la Chine communiste. Il faut rouvrir le dossier de M. Herbert Norman à mon avis. Il faut dire la vérité. Il faut poser les questions qui sont nécessaires. Il faut déporter M. Piperno dès que possible.

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je rappelle au député de Calgary-Est (M. Kindy) et à la Chambre que l'affaire concerne un homme qui est décédé, comme l'a dit le député, depuis plus de 30 ans; et il s'agit d'allégations sur des activités qui remontent à plus de 50 ans. Je signale par ailleurs que depuis 40 ans, des enquêtes très approfondies ont été faites sur les problèmes de sécurité et notamment sur l'infiltration soviétique au sein du gouvernement du Canada, par trois commissions royales qui ont eu librement accès à tous les documents pertinents. Les résultats de ces enquêtes ont été communiqués au Parlement et aux Canadiens. Plusieurs gouvernements successifs ont appliqué certaines recommandations faites par ces commissions.

Par ailleurs, toutes les informations qui peuvent être révélées aux termes de la Loi sur l'accès à l'information ont été données aux personnes qui en avaient fait la demande, notamment aux différents écrivains et érudits qui faisaient des enquêtes dans ce domaine.

• (1815)

Il paraît que les Affaires extérieures ont communiqué environ 355 pages et que le SCRS a révélé 550 pages de texte aux termes de cette loi. Je tiens à profiter de l'occasion pour signaler que le gouvernement est en faveur de la politique qui émane de la loi et qu'il s'attend à ce que toutes les institutions gouvernementales en respectent les dispositions. En bref, on peut dire qu'en principe les informations du gouvernement doivent être mises à la disposition du public mais qu'il est nécessaire de faire certaines exceptions et de limiter le droit d'accès dans des cas précis. Le député a aussi dit ceci:

> Le commissaire à l'information traîne le SCRS devant les tribunaux parce que le gouvernement refuse de révéler des informations en vertu de la liberté d'information.

Voilà qui appelle certaines précisions. Il se peut que le député ait mal compris le litige ou qu'il en est été mal informé. Il serait très déplacé de ma part de faire état d'une affaire dont les tribunaux sont saisis, mais il faut bien reconnaître, en tout état de cause, je crois, que le commissaire fédéral à l'information demande au tribunal d'établir si la Loi sur l'accès à l'information oblige l'organisme qui publie les documents en question de faire état des exemptions prévues dans le cadre de cette loi.

L'ajournement

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE—LA MISE EN OEUVRE D'UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE LEPREAU II AU NOUVEAU-BRUNSWICK—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaike (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais donner suite à une question que j'ai posée au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) le 14 avril dernier concernant le projet de construction d'un deuxième réacteur nucléaire à Pointe Lepreau, au Nouveau-Brunswick, le projet Lepreau II pour reprendre une appellation courante.

Je lui avais demandé alors de nous promettre que le gouvernement ne participerait pas à ce projet, qu'il ne l'autoriserait ni ne le soutiendrait financièrement tant qu'il n'aurait pas ouvert une enquête complète sur le cycle du combustible nucléaire au Canada comme il l'avait promis en 1979 et en 1984 ou, comme je l'ai expliqué en détails dans une lettre que je lui ai envoyée le 15 avril, tant que toute la question de l'énergie nucléaire n'aura pas été envisagée dans le contexte de l'examen des options énergétiques du Canada qu'il a lui-même lancé.

Je m'étonne qu'en même temps qu'il amorce un tel processus pour encourager les Canadiens à songer aux différentes options énergétiques, le ministre refuse, en attendant, de nous donner l'assurance que le gouvernement ne prendra aucune décision majeure sur une option en particulier, à savoir l'énergie nucléaire.

Voilà ma première objection. Je passe à la seconde qui tient aux propos suivants du ministre:

> Monsieur le Président, Notre gouvernement, contrairement au Nouveau parti démocratique, ne veut pas centraliser à outrance le Canada et nous reconnaissons l'existence des provinces et leur responsabilité en ces matières énergétiques. Il appartient au gouvernement du Nouvau-Brunswick de décider si oui ou non son territoire et sa population demandent une augmentation dans le secteur de l'électricité. Il leur appartient à eux de décider comment satisfaire à ces besoins, ... Le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas encore fait ce choix.

C'est une attitude typique du gouvernement à l'égard des grandes décisions d'ordre économique et, en l'occurrence, d'ordre énergétique. Le gouvernement refuse de se mêler de l'achat de Dome par Amoco en disant que cela ne nous regarde pas. Selon lui, cette affaire concerne les actionnaires de Dome et d'autres représentants du secteur privé. Le gouvernement ne devrait pas se mêler de cette affaire, dont il n'est pas responsable. En tant que gouvernement fédéral, il n'est responsable que de l'avenir du pays. Si une partie importante de notre secteur énergétique est achetée par une multinationale américaine, cela ne nous regarde pas.

Le gouvernement adopte la même attitude à l'égard de l'énergie nucléaire. Si l'on construit un deuxième réacteur à Pointe Lepreau, il sera sans doute financé aux deux tiers par le gouvernement fédéral.

• (1820)

Le gouvernement fédéral décidera s'il faut ou non procéder à la construction du premier réacteur nucléaire commandé en Amérique du Nord, sauf erreur, depuis l'incident de Three Mile Island en 1978. Pourtant, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources veut nous faire croire que cette question ne concerne que le Nouveau-Brunswick, qu'il s'agit d'une décision en matière d'énergie à prendre au niveau local et sans la moindre ingérence de sa part, car il n'est pas centraliste.

En réalité, dans des domaines comme les réacteurs nucléaires, il est impossible de prendre une décision au niveau local que ce soit en raison de la géographie, de l'environnement ou des réalités de la politique fédérale, puisque c'est une décision fédérale qui permettra la construction de ce réacteur grâce au financement alloué par le gouvernement fédéral.

Nous pourrions demander aux habitants du nord de la Suède, les Samiid, si la décision de construire le réacteur de Tchernobyl en Ukraine a été prise au niveau local ou mondial. Les conséquences de cet incident ne se sont pas limitées à la région en cause, surtout pour les Samiid du nord de la Suède dont le gagne-pain a littéralement disparu à cause d'un incident nucléaire survenu dans un réacteur situé à des milliers de milles de chez eux.

Je rejette sans réserve le principe mis de l'avant par le ministre de l'Énergie selon lequel il s'agit d'une décision locale ou provinciale qu'il se contente d'autoriser avec magnanimité puisqu'il refuse d'intervenir.

Je rejette ce principe tant sur le plan politique qu'écologique et en raison de la politique établie, à moins que le parti progressiste conservateur n'ait pas dit la vérité lorsqu'il a promis en 1979, et à nouveau en 1984, de faire une enquête sur le cycle du combustible nucléaire au Canada, ou même compte tenu de la promesse faite par le gouvernement de discuter des options en matière d'énergie.

J'exhorte à nouveau le gouvernement à ne pas donner suite à ce projet, qui est absolument inutile. Il ne vise pas à répondre aux besoins justifiés d'électricité des habitants du Nouveau-Brunswick qui, actuellement, a un excédent. Ce projet vise davantage à répondre aux besoins de l'ÉACL qui souhaite construire un réacteur prototype aux fins d'exportation, ou au désir évident du Nouveau-Brusnwick d'exporter plus d'électricité vers les États-Unis, ou encore à celui du premier ministre Hatfield d'avoir un projet important à annoncer avant les prochaines élections provinciales.

Quelle que soit la raison, elle n'a rien à voir avec les besoins en électricité des habitants du Nouveau-Brunswick. La hantise d'une pénurie d'électricité que fournit actuellement le Québec au Nouveau-Brunswick constitue à mon avis une crainte injustifiée de la part des gens dont l'objectif véritable est de créer le contexte politique voulu pour donner suite au projet Lepreau II sans aucune raison.

M. Roger Clinch (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, la politique énergétique du Canada suscite un intérêt soutenu chez tous les Canadiens. C'est pourquoi le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a récemment annoncé la tenue d'une série de conférences sur les options énergétiques destinées à établir un dialogue au Canada. Cette démarche doit permettre d'examiner et d'évaluer les perspectives et les options énergétiques à long terme du Canada. Elle fera une vaste part à la participation du public. Le gouvernement n'a cependant pas l'intention de reporter ses décisions sur les grands projets énergétiques pendant que se déroulera ce dialogue.

Pour ce qui est de la construction de Lepreau II, je dois souligner que ce sont les provinces qui prennent les décisions concernant le développement de leur capacité de production d'électricité. Le gouvernement fédéral est certain que le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick n'irait pas de l'avant avec un projet s'il n'était pas convaincu qu'il sert au mieux les intérêts de la province.

Les paramètres économiques de la construction d'un second réacteur à Pointe Lepreau jouent un rôle de premier plan dans toute décision visant à donner le feu vert à ce réacteur. Le gouvernement fédéral ne donnera son appui à la construction de Lepreau II que s'il s'agit d'un projet commercial susceptible d'apporter un profit net substantiel au Nouveau-Brunswick et au Canada.

Étant donné le taux d'augmentation de la demande d'électricité au Nouveau-Brunwick, il va falloir accroître la capacité de production dans les années 1990. La principale source d'énergie disponible pour répondre à cette demande à l'avenir sera l'atome ou le charbon.

Je remarque que le député est aussi partisan d'une enquête publique sur l'industrie nucléaire. Dans une déclaration à la Chambre le 15 mai 1986, l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré qu'il faudrait attendre pour effectuer une enquête sur l'industrie nucléaire que la Commission de contrôle de l'énergie atomique ait présenté son rapport au gouvernement sur les implications de l'accident de Tchernobyl. Ce rapport a maintenant été publié.

• (1825)

La CCÉA a conclu que l'accident de Tchernobyl n'avait pas révélé de nouvelles informations substantielles susceptibles d'influer sur les exigences de sécurité actuelles des réacteurs Candu. On a établi que la CCÉA avait étudié tous les aspects importants de l'accident et toutes ses causes, ainsi que la procédure d'octroi de licences pour les réacteurs actuellement en exploitation.

A la lumière de ce rapport, le gouvernement estime qu'il n'est pas urgent de mener une enquête sur l'industrie nucléaire pour le moment. Deux précédentes enquêtes approfondies réalisées en Ontario par la Commission Porter et par le comité parlementaire spécial sur les affaires hydro-électriques étaient toutes deux parvenues à la conclusion que les réacteurs Candu présentaient des garanties satisfaisantes de sécurité. Le rapport de la CCÉA ne signale rien dans l'accident de Tchernobyl qui justifie une remise en cause des conclusions de ces deux enquêtes.

L'ENVIRONNEMENT—LES PLUIES ACIDES—LA POSITION DU DIRECTEUR DE L'AGENCE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DES ÉTATS-UNIS—LA POLITIQUE ANNONCÉE PAR LE PRÉSIDENT REAGAN

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le 6 avril, le président Reagan a déclaré ici même à la Chambre qu'il était d'accord pour examiner la proposition du premier ministre en vue de conclure une entente bilatérale sur les pluies acides. Deux semaines plus tard, Lee Thomas, directeur de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, a informé un comité du Sénat américain qu'à son avis, le Congrès n'avait nul besoin d'adopter de mesure visant à réduire les pluies acides.

Vu l'opposition manifestée par le gouvernement des États-Unis au sujet du contrôle des pluies acides, les Canadiens croyaient que leur gouvernement adopterait une attitude très ferme relativement aux réductions d'émissions, aux objectifs fixés et aux délais prévus. Nous sommes en position de force pour négocier étant donné ce que nous avons déjà fait et ce que nous sommes en train de faire. Cela a donc inquiété bien des gens de lire dans les journaux du 23 mai que le Canada ferait peut-être preuve de souplesse en vue de conclure une entente sur les pluies acides avec les États-Unis et n'exigerait peut-être pas que les Américains respectent les délais imposés au Canada pour la réduction des émissions acides. Il s'agit d'un article de la Presse canadienne publié dans le *Globe and Mail*.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le gouvernement n'a pas à être fier de ce qu'il a obtenu à la suite des négociations. D'abord, au moment du premier sommet en 1985, le premier ministre (M. Mulroney) s'est laissé convaincre de gaspiller une année avec le rapport des envoyés spéciaux sur les pluies acides. Ensuite, au sommet de 1986, le premier ministre a accepté la proposition en vue de poursuivre les recherches et les mises à l'essai pendant cinq ans. Plus tard, le premier ministre a applaudi quand le président Reagan, après avoir tergiversé pendant un an, a promis encore cinq années de recherche quelques semaines à peine avant le sommet de 1987 à Ottawa.

Au lieu d'adopter dès le départ une position ferme relativement à la pollution produite par les émissions acides, le gouvernement vascille et semble prêt à faire des concessions avant même que les négociations commencent vraiment. Plusieurs questions doivent être posées. Qu'avons-nous obtenu à la réunion des représentants canadiens et américains la semaine dernière à Washington? Deuxièmement, si le gouvernement veut vraiment faire preuve de souplesse à l'égard des délais, est-il prêt à le faire pour autre chose? Le fera-t-il pour les objectifs ou les taux de réduction?

Ne serions-nous pas mieux placés pour négocier si le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse signaient enfin l'accord sur le programme de contrôle des émissions acides qui vise à réduire les émissions de 50 p. 100 d'ici à 1994? Le manque d'empressement du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse n'est pas à notre avantage. Cela se fait vraiment remarquer maintenant que le gouvernement de l'Ontario a rejeté la proposition de mise en commun avancée par Hydro-Ontario.

• (1830)

Pour terminer, je demande au secrétaire parlementaire, que je suis heureux de voir prêt à se lever, ce que nous avons obtenu au sujet des pluies acides à la réunion entre fonctionnaires qui a eu lieu à Washington la semaine dernière. Était-ce quelque chose de concret ou seulement de la frime? Était-ce encore de la poudre aux yeux?

M. Roger Clinch (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, rares sont les sujets qui aient mis autant à l'épreuve la coopération qui dure depuis longtemps entre le Canada et les États-Unis au sujet de l'environnement que le problème des pluies acides. Les gouvernements successifs ont essayé de trouver des moyens pour amener une bureaucratie américaine entêtée, des intérêts industriels et régionaux retranchés dans leurs positions, ainsi que des politiciens américains méfiants à remédier à un problème qui touche nos deux pays. En fait, de juin 1982 à mars 1985, le règlement de ce problème a été dans l'impasse. Nous sommes sortis de cette impasse uniquement lorsque le premier ministre (M. Mulroney) et le président ont accepté, au Sommet de Québec, malgré l'opposition d'un grand nombre de membres du gouvernement américain, de nommer des envoyés spéciaux chargés d'étudier la question.

A l'occasion de l'entretien qu'ils ont eu à Washington, en mars 1986, le premier ministre et le président ont entièrement approuvé les recommandations des envoyés spéciaux. Au cours de l'année suivante, les représentants du gouvernement américain ont tenté de faire valoir que les programmes déjà en place répondaient aux recommandations des envoyés spéciaux. A la suite des inquiétudes exprimées par notre gouvernement devant les lacunes de ces programmes, le vice-président Bush est venu à Ottawa en janvier dernier et le président Reagan a ensuite annoncé qu'il demanderait des fonds pour tenir ses engagements. Il a demandé ces fonds officiellement.

Un grand nombre de membres du gouvernement américain estimaient que cela suffisait et que le Canada devrait être satisfait. Ils ne tenaient aucun compte de la position clairement énoncée par notre gouvernement, à savoir que le Canada voulait une réduction de la quantité d'anhydride sulfureux qui traversait la frontière dans l'est du Canada.

Encore une fois, malgré ces conseils et cédant aux exhortations du premier ministre, le président Reagan a annoncé au cours de sa visite à Ottawa, en avril, qu'il avait accepté d'examiner la proposition du premier ministre visant à conclure un accord bilatéral sur les pluies acides. De nombreux membres du gouvernement américain n'étaient pas disposés à faire quoi que ce soit pour remédier au problème au cours de ces deux dernières années. Le président a clairement décidé, à plusieurs reprises, qu'il fallait faire davantage.

Il existe encore une opposition qui freine le règlement de ce problème. En ce qui nous concerne, nous continuerons à demander la réduction de la pollution atmosphérique provenant des États-Unis. Nous continuerons à demander un accord sur les pluies acides. Les autorités des deux pays ont déjà entamé des discussions préliminaires. Il reste encore beaucoup à faire, mais nous continuerons sans doute à réaliser des progrès. En ce qui nous concerne, la mauvaise volonté des autorités américaines ne nous fera pas renoncer à notre objectif. Les députés d'en face devraient manifester la même résolution.

M. le vice-président: Comme il est 18 h 35, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 33.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 29 mai 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LA PÉNURIE DE PERSONNEL POUVANT S'OCCUPER DES VACHES LAITIÈRES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, alors que ma région est aux prises avec un chômage très sérieux, un secteur de son économie connaît une pénurie de travailleurs compétents. En effet, l'agriculture est en crise dans l'est de l'Ontario, surtout dans le domaine de la production laitière, parce qu'on ne trouve pas de personnel pouvant s'occuper des vaches laitières.

Le centre de main-d'oeuvre agricole situé à Vankleek Hill, dans ma circonscription, compte actuellement 28 postes vacants dans les fermes laitières. Le salaire qui s'y rattache varie entre 250 $ et 350 $ par semaine. Dans certains cas, on offre aussi l'hébergement. Cette pénurie de personnel qualifié est critique.

J'exhorte le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) à placer le poste de préposé aux vaches laitières sur une liste prioritaire, en vertu du Programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre, et à débloquer les fonds nécessaires à la formation de ces travailleurs. Entre-temps, les Canadiens à la recherche d'un bon emploi, ardu mais sain, à la campagne, n'ont qu'à téléphoner au centre de la main-d'oeuvre agricole de Vankleek Hill, en Ontario, en composant le numéro suivant: (613) 678-2134, ou à communiquer avec mon bureau de circonscription. Nous avons désespérément besoin d'aide.

* * *

• (1105)

LA MONARCHIE

L'OMISSION D'IMPRIMER LE PORTRAIT DE LA REINE SUR LES TIMBRES

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, Postes Canada se républicanise, on dirait. Lorsque les nouveaux timbres de 36c. ont été émis en avril, de nombreuses personnes ont été déçues de constater que le portrait de la reine ne figurait sur aucun d'entre eux. On a promis à deux reprises qu'un timbre à l'effigie de la reine serait émis en avril, mais il ne l'a pas encore été. Dans des bureaux de postes de Toronto, on a dit à de nombreux clients que le timbre ne sortirait peut-être jamais.

S'il s'agissait d'un cas isolé, on pourrait s'en accommoder. Cependant, il semble à de nombreux observateurs que ce genre d'omission soit en voie de devenir la règle plutôt que l'exception. Tous les Canadiens qui estiment la reine à titre de chef d'État du Canada se sentent lésés à juste titre.

Comme nous le faisons tous les jours, nous venons d'ouvrir la séance d'aujourd'hui par une prière pour Sa Majesté. Le gouvernement a exprimé clairement l'importance qu'il accordait au respect de la monarchie. Selon un sondage Gallup, la majorité des Canadiens accorde une valeur importante à la monarchie. Qu'est-ce que Postes Canada attend pour se mettre sur la même longueur d'onde que le Canada?

* * *

VIA RAIL

LA CONSTRUCTION D'ATELIERS D'ENTRETIEN À WINNIPEG

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, une controverse a éclaté il y a environ une semaine quand le ministre des Transports a annoncé à la Chambre que VIA Rail sera maintenant libre d'entreprendre la construction d'ateliers d'entretien à Winnipeg, à Vancouver et à Halifax qui avait été retardée quand les conservateurs sont arrivés au pouvoir. On s'est demandé si l'importance de l'atelier de Winnipeg serait diminuée, l'atelier d'entretien à Vancouver devenant la principale installation dans l'Ouest.

Si VIA Rail a pareil projet en tête, je veux dire à la Chambre, à VIA Rail, au ministre des Transports et à quiconque s'intéresse à cette question sur le plan de l'exploitation qu'à mon avis, il ne faudrait pas commettre les mêmes erreurs que les chemins de fer ont faites à quelques reprises, soit demander aux trains de Toronto dans l'est et de Vancouver dans l'ouest de se rendre jusqu'à Winnipeg et d'effectuer le voyage de retour sans pouvoir compter sur un vaste atelier d'entretien à Winnipeg.

En raison de notre climat, il arrive fort souvent que le matériel fasse défaut à Winnipeg, notamment en hiver. Ce serait de la pure folie pour VIA Rail de s'écarter du plan faisant de Winnipeg un atelier principal d'entretien pour les locomotives et les wagons.

Article 21 du Règlement

LES STUPÉFIANTS

LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE—ON APPUIE LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé l'automne dernier qu'il prendrait des mesures pour lutter contre l'épidémie de la toxicomanie au Canada. Le problème touche à certains égards presque chaque famille canadienne; non seulement il coûte des millions de dollars au pays en perte de productivité, mais il met également en danger la santé mentale et la vie de nombreux Canadiens. Dans le combat contre l'abus des drogues, l'État a nettement un rôle à jouer dans les écoles, les lieux de travail et les conseils d'administration du pays.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a annoncé cette semaine la mise en oeuvre d'un programme quinquennal de 210 millions de dollars visant à informer le public, à traiter et réhabiliter les toxicomanes et les alcooliques, à faire respecter la loi et réprimer la consommation de stupéfiants, et à effectuer des travaux de recherches.

Je félicite le premier ministre et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, tout d'abord pour avoir reconnu que l'abus des drogues a atteint un point critique au Canada, deuxièmement, pour avoir entrepris d'informer tous les Canadiens des dangers que présente l'abus des drogues et, troisièmement, pour avoir réagi en prenant un certain nombre de mesures concrètes aussi bien au niveau international grâce à nos consulats à l'étranger qu'au niveau national grâce à la coopération avec les gouvernements provinciaux et les organismes communautaires.

* * *

LA CONSTITUTION

L'ENTENTE DU LAC MEECH

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, les dirigeants autochtones du Canada et les peuples qu'ils représentent ont l'impression d'avoir été trahis par l'Accord du lac Meech. Eux aussi ont voulu que l'on reconnaisse dans la constitution la place distincte qu'ils occupent au Canada. Cependant, ils ont à maintes reprises essuyé le refus de premiers ministres craintifs et hésitants qui désirent toujours plus de pouvoir pour eux-mêmes et sont peu enclins à laisser d'autres en avoir, ne serait-ce qu'un peu.

Au sujet de la deuxième ronde de négociations constitutionnelles, l'accord fait mention des pêches mais passe sous silence les droits des autochtones. Il s'agit d'une très grave omission. Les pêches et les droits des autochtones sont deux sujets intimement liés. Je demande donc instamment que les droits des autochtones figurent au programme de cette deuxième ronde de négociations.

Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, des procédures judiciaires ont été entamées contre l'Accord du lac Meech. Le fait de donner à tous les premiers ministres un droit de véto sur la création de nouvelles provinces est extrêmement blessant pour les gouvernements du Nord et les populations qu'ils représentent.

• (1110)

Par conséquent, je demande que la création de nouvelles provinces soit soustraite à ce droit de véto.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

L'UNITÉ NATIONALE—L'IMPACT DE LA VISITE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE—LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, plus tôt cette semaine, je soulignais la visite du Président Mitterrand au Canada et maintenant, à quelques heures de son départ, je souhaite attirer l'attention de la Chambre sur le bilan positif qui se dégage de cette brève tournée.

Je veux souligner l'accord général qui a régné autour du chaleureux accueil réservé au Président. L'unanimité qui se dégage de la réaction des Canadiens et Canadiennes, à cet égard, est le reflet d'un Canada uni.

A titre de Canadien, je suis particulièrement heureux de sentir cette unité sachant surtout que l'ensemble de la population souhaite vivre dans un Canada uni. Notre pays n'a pas toujours été aussi homogène mais, depuis notre arrivée au pouvoir en 1984, notre premier ministre a réussi à créer ce climat d'unité nationale et il est évident que les Canadiens et Canadiennes en sont très fiers.

Pour terminer, je répéterai mes paroles de mardi pour dire que prolongements et bénéfices s'inscriront au lendemain de la visite du Président Mitterrand tout autant que l'avènement d'un Canada uni sous Mulroney.

* * *

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE FEMMES ACCÉDANT AUX PROFESSIONS LIBÉRALES

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, Statistique Canada vient de publier des données fort encourageantes faisant état du nombre important de femmes à accéder aux professions libérales. La situation a beaucoup changé, surtout dans l'exercice du droit et de la profession de pharmacien. Nous nous en réjouissons.

Dans le cas des ingénieurs, leur nombre a triplé, mais, hélas, il est passé de 1 à seulement 3 p. 100, ce qui n'est pas très reluisant. Nous devons envahir tous ces bastions détenus par des hommes, ces clubs réservés aux hommes que sont les facultés de génie.

Le Canada ne saura parvenir à l'excellence que si ses habitants ont reçu une bonne formation. Nous avons besoin des talents de tous nos concitoyens. Voilà pourquoi nous nous réjouissons de l'intérêt que manifestent de plus en plus de femmes pour les professions libérales.

Nous devons prendre des mesures concrètes pour nous assurer que c'est une tendance durable. J'espère que les autochtones, les handicapés et les membres des minorités visibles sauront en faire autant afin que nous soyons tous équitablement

représentés dans tous les domaines et que la nation puisse mettre à profit les talents de l'ensemble des Canadiens.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE— L'IMPORTATION DE PRODUITS DES ÉTATS-UNIS FRANC DE PORT

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, l'industrie laitière de la Colombie-Britannique s'inquiète vivement du volume de lait et de produits laitiers qui passe franc de port des États-Unis en Colombie-Britannique.

Les douaniers qui travaillent aux cinq postes continentaux du Sud estiment que 12 200 voitures en moyenne traversent chaque jour la frontière à ces endroits et que 65 à 80 p. 100 des personnes qui rentrent en Colombie-Britannique par quatre d'entre eux rapportent des produits laitiers. On estime que, au poste de douane de Point Roberts, toutes les personnes rapportent des produits laitiers. Ce poste, qui est en territoire américain, n'est accesssible que par le Canada et a été surnommé la «piste du lait et de l'essence».

Si l'on compte une moyenne de 2,5 personnes par voiture et une dizaine de dollars de produits laitiers par personne, cela pourrait donner une perte annuelle renversante de 72 millions de dollars pour l'industrie laitière de la Colombie-Britannique. De petites épiceries ont surgi le long de la frontière de l'État de Washington et vendent du lait, des oeufs et du pain aux clients canadiens qui ne font «qu'un saut aux États-Unis».

Le droit de 17 p. 100 qu'exige la loi ne s'applique pas aux articles d'épicerie «de faible valeur». Je crois que le service des Douanes devrait renforcer ce droit en vue de s'assurer que les producteurs laitiers du Canada sont pleinement protégés par notre législation sur l'accise.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

LE VIEUX PORT DE MONTRÉAL

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, voici quelque temps déjà que les Montréalais attendent avec impatience le «redéveloppement» du Vieux Port de Montréal. Le Vieux Port, une fois développé, apporterait beaucoup à cette ville tant aux niveaux de l'esthétique, des loisirs que du tourisme. Pourtant, comme dans d'autres dossiers, tels que celui de l'Agence spatiale, le gouvernement conservateur se traîne les pieds. Voilà près de trois ans que Montréal attend un appui financier afin de «redévelopper» son Vieux Port. Pourtant la ville de Toronto a fait une demande semblable et a eu des sommes d'argent. Est-ce que le Vieux Port de Montréal aurait le même sort que l'Agence spatiale?

Hier, un télégramme était envoyé au ministre des Travaux publics (M. McInnes), au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), signé par M[me] Manon Vennat et M. Marcel Daoust de la Chambre de commerce de Montréal demandant au gouvernement fédéral de donner des sommes d'argent afin de «redévelopper» le port de Montréal.

Article 21 du Règlement

Alors, je joins ma voix à celle de mes collègues et demande au gouvernement d'agir rapidement dans ce dossier.

* * *

• (1115)

[*Traduction*]

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

LE SUCCÈS DU PROGRAMME ALBERTAIN DES ORDONNANCES EN TRIPLICATA

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, l'association des médecins et chirurgiens de l'Alberta a institué, il y a un an, le programme des ordonnances en triplicata. La dépendance à l'égard des produits chimiques est une maladie très répandue à notre époque et l'abus des médicaments d'ordonnance y contribue pour une large part.

Pour les drogues, narcotiques et autres produits les plus couramment utilisés, le médecin se sert d'un carnet spécial d'ordonnances en trois exemplaires dont il conserve l'original. Le malade remet les deux copies au pharmacien qui en envoie un à l'association.

Par ordinateur, celle-ci peut savoir quel médecin prescrit des quantités inhabituelles de ces médicaments et quels malades vont de médecin en médecin pour se faire donner des ordonnances. Quand plusieurs médecins sont en cause, ils sont prévenus afin d'être en mesure de traiter plus efficacement les malades qui sont dépendants des médicaments. Cette initiative est un franc succès.

Je félicite l'association des médecins et chirurgiens et le gouvernement de l'Alberta, ainsi que l'association pharmaceutique de cette province qui approuve cette initiative, et je demande en même temps au gouvernement fédéral d'en faire un programme national.

* * *

LA CONSTITUTION

L'ENTENTE DU LAC MEECH

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont lancé une action judiciaire devant la Cour suprême à propos de l'Accord du lac Meech. Les Canadiens qui vivent au nord du 60[e] parallèle souhaitent parvenir un jour au rang de province, comme l'ont souhaité à un moment ou à un autre nos ancêtres dans chacune des dix provinces actuelles.

Avant la Loi constitutionnelle de 1982, les provinces étaient créées par accord bilatéral entre le gouvernement fédéral et la région désirant le statut. Depuis cette loi, il y a une formule d'amendement qui exige l'appui de sept provinces comptant 50 p. 100 de la population, en plus de l'appui du Parlement.

L'Accord du lac Meech influe sur la création des nouvelles provinces et la modification des frontières d'une façon on ne peut plus fondamentale, puisque toute modification exigerait maintenant l'unanimité des provinces. J'ai examiné les informations disponibles et je n'ai trouvé nulle part que des provinces, des partis ou des groupes publics souhaitaient l'unanimité

pour la création de nouvelles provinces. Cela soulève une question politique et constitutionnelle fondamentale qui devra être abordée par le premier ministre (M. Mulroney).

Puisqu'il n'y a pas eu de débat sur l'application d'une telle mesure, les Canadiens sont en droit de se demander pourquoi et à quel titre on rendrait aussi difficile d'obtenir le changement de statut des habitants du Nord. Le Yukon deviendra une province, tout comme le Denendeh et le Nunavut. Onze hommes n'ont pas le droit, légalement ou historiquement, de rendre l'article 42 aussi difficile à atteindre que le sommet de l'Everest pour nos frères et nos soeurs du Nord.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA POSITION DU PARTI LIBÉRAL SUR LA CONSTITUTION

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, ayez pitié des pauvres libéraux car ils ne savent pas ce qu'ils font. Ils n'arrivent à s'entendre sur pratiquement aucun sujet, depuis le libre-échange jusqu'aux missiles de croisière; par ailleur, ils se font maintenant ridiculiser par leur ancien chef, Pierre Elliott Trudeau, à propos de la constitution.

Ils n'arrivent même pas à décider qui a la direction des opérations. Est-ce le très honorable représentant de Vancouver Quadra (M. Turner) qui fait la loi ou les libéraux obéissent-ils toujours aux ordres du mage de Mont Royal? Il est triste dans un sens, mais pas trop, de voir un parti national aussi fier tomber dans un oubli bien mérité.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'AUGMENTATION DU BUDGET DE L'ENVIRONNEMENT DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le gouvernement de l'Ontario mérite des félicitations pour la part de son dernier budget qu'il a consacrée à l'écologie. Quel contraste entre ce gouvernement et le gouvernement du Canada.

D'une part, le budget de l'environnement de l'Ontario a augmenté de 16 p. 100. Il atteint maintenant 440 millions de dollars qui serviront à la dépollution des eaux, à la gestion des déchets, au traitement des égouts et à la lutte contre les pluies acides. Par contre, nous constatons que le gouvernement conservateur d'Ottawa a réduit le nombre de ses scientifiques, de ses techniciens et de ses employés de soutien au ministère de l'Environnement de 103 personnes alors que nos concitoyens souhaitent davantage pour protéger l'environnement. Mais le pire, c'est que les crédits de ce ministère ont fondu de 64.5 millions de dollars entre septembre 1984 et aujourd'hui à cause de l'inflation. Quelle imposture!

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE—LA POLITIQUE EN CE QUI A TRAIT AU GAZ NATUREL

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, j'aimerais corriger certaines déclarations faites par mon ami, le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Le ministre a cité un ouvrage de résolutions néo-démocrates sur les exportations de gaz naturel. Il devrait savoir que cet ouvrage a été publié pour les délégués et ne reflète pas la politique actuelle du Nouveau parti démocratique du Canada en ce qui a trait au gaz naturel.

• (1120)

M. Clark (Yellowhead): Elle est encore en vigueur.

M. Waddell: Il devrait savoir que cette résolution avait été adoptée au temps de la crise énergétique en 1979 . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: . . . afin de nous assurer que nous aurions du gaz canadien quand le pays manquerait de pétrole.

Le ministre devrait lire mes déclarations à la Chambre des communes ainsi que le mémoire que j'ai présenté ce mois-ci à l'Office national de l'énergie où j'explique la politique néo-démocrate: nous devrions exporter des quantités raisonnables de gaz, mais pas à des prix dérisoires, et les Canadiens devraient avoir des réserves assurées pour l'avenir. Il s'agit là d'une politique rationnelle et raisonnable qu'on ne devrait pas fausser.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA NÉCESSITÉ POUR LE GOUVERNEMENT DE CONNAÎTRE LES BESOINS DES TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, l'Opposition officielle fait encore une demande à ce gouvernement conservateur d'amener le plus tôt possible le projet de loi C-50 pour permettre le remboursement aux travailleurs âgés dès la première semaine de juillet. De plus, nous demandons à ce gouvernement conservateur s'il est démocratique de permettre aux travailleurs âgés de se faire entendre afin que ceux-ci expriment à ce gouvernement leur philosophie, leurs besoins. Monsieur le Président, à deux occasions, le gouvernement conservateur a fait des gaffes à l'endroit de la population âgée au Canada, à deux occasions il a été obligé de revenir sur sa décision. Afin d'éviter une autre erreur monumentale, ce gouvernement devrait permettre, comme l'Opposition officielle le demande, d'entendre des témoins pour lui éviter de faire d'autres erreurs envers les personnes âgées.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE GAZ NATUREL—LES RÉPERCUSSIONS DE LA DÉCISION DE LA *FEDERAL ENERGY REGULATORY COMMISSION* DES ÉTATS-UNIS

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Au cours du voyage qu'il a fait récemment, au début de mai, dans l'Ouest, le premier ministre a fait croire aux Canadiens de cette région qu'il cherchait à trouver une solution pour

contrer la décision désastreuse de la *Federal Energy Regulatory Commission* des États-Unis. Mais nous constatons maintenant que le premier ministre et son gouvernement font seulement semblant.

Le premier ministre a-t-il appelé le président Reagan, depuis la période des questions d'hier, ou se contente-t-il d'attendre le sommet de Venise pour soulever cette question très importante?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le premier ministre doit rencontrer le président Reagan d'ici une huitaine de jours, à Venise, pour discuter de ce problème. Je vais moi-même rencontrer le secrétaire d'État, M. Shultz, et je suppose que mon collègue, le ministre des Finances, rencontrera, de son côté, le secrétaire au Trésor des États-Unis. Il s'agira d'entretiens personnels. Nous avons déjà fait savoir que nous déplorions vivement la décision prise par la FERC, un organisme quasi judiciaire, et nous avons dit aux sociétés canadiennes touchées, qui contestent cette décision devant les tribunaux, comme elles en ont le droit, que nous les appuyons.

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE TÉLÉPHONE AU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je me permets de faire remarquer au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que nous avons d'importants intérêts en jeu. L'économie canadienne risque de perdre 400 millions de dollars. La *Federal Energy Regulatory Commission* des États-Unis a outrepassé son domaine de compétence, car elle n'est chargée que de la distribution. L'importation et l'exportation de gaz naturel est sous la juridiction exclusive du département de l'Énergie des États-Unis. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas téléphoné au président Reagan, et pourquoi ne le fait-il pas immédiatement, pour lui dire à quel point les Canadiens sont scandalisés?

Mme Copps: Absolument.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député parle de la perte que cela représente pour les Canadiens. Je suis conscient de la perte que représente pour les Canadiens, et surtout pour ceux de ma province, le Programme énergétique national désastreux que le député, et le gouvernement dont il faisait partie, ont imposé aux citoyens de l'Alberta en se moquant totalement des intérêts de l'Ouest.

Mme Copps: Et ensuite?

M. Clark (Yellowhead): La députée d'Hamilton-Est qui parle de nouveau sans même se lever, demande ce que le parti libéral va faire ensuite pour détruire l'Ouest. Il n'en aura pas l'occasion, monsieur le Président.

LES RÉPERCUSSIONS AU CANADA

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré lui-même que cette décision de la *Federal Energy Regulatory Commission* revient à imposer des règlements américains au Canada.

• (1125)

Le gouvernement laisse les États-Unis gouverner notre pays. Pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre, en fait tout le gouvernement, laissent-ils les États-Unis faire la loi au Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les Canadiens de l'Ouest et de l'Alberta prennent cette question très au sérieux. Nous ne voyons pas là une simple occasion pour les gens qui sont résolument anti-Américains de manifester de nouveau leur hostilité vis-à-vis des Américains.

Il s'agit là d'un problème bien réel. Ce n'est pas une simple question d'anti-américanisme. Les intérêts économiques de l'Alberta et de l'Ouest se trouvent menacés. Nous avons émis des protestations. Nous avons échoué dans notre première tentative. Nous avons l'intention de poursuivre nos efforts et de recourir à tous les moyens à notre disposition. Nous irons, s'il le faut, devant les tribunaux et le premier ministre, le ministre des Finances et moi-même ferons des instances directes et personnelles.

Ce genre d'instances ont déjà donné des résultats dans des cas où les libéraux avaient échoué, par exemple en ce qui concerne la reconnaissance des droits du Canada dans l'Arctique. Nous avons l'intention de continuer dans cette voie pour protéger et promouvoir les intérêts des Canadiens.

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, dans sa déclaration du 6 mai publiée à Red Deer, en Alberta, le premier ministre a déclaré à propos de la décision sur le gaz naturel:

> Si cette décision est confirmée et appliquée, elle reviendra à appliquer au Canada une réglementation américaine et risquera de faire perdre au Canada de 140 à 400 millions de dollars de recettes d'exportation.

Si la question est aussi grave que le premier ministre l'admet, j'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourquoi le premier ministre consent à attendre jusqu'à huit ou neuf jours pour soulever la question personnellement auprès du président Reagan.

Si le premier ministre et le gouvernement prennent au sérieux cette atteinte à la souveraineté canadienne et ce préjudice pour l'ouest du Canada et par conséquent pour tout le Canada, il est évident que le premier ministre va téléphoner dès cet après-midi au président Reagan. Pourquoi n'ose-t-il pas le faire?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il n'y a aucun doute à se faire, comme l'honorable chef de l'opposition officielle doit le savoir, sur la gravité de cette question pour les producteurs de l'Ouest mais aussi sur l'importance des répercussions de cette application extraterritoriale du droit américain aux dépens du Canada.

Nous accordons le plus grand sérieux à cette question. C'est pourquoi, au lieu de nous en tenir à un simple coup de téléphone, le premier ministre a effectué des démarches. J'ai eu moi-même des conversations pas plus tard qu'il y a deux semaines, des conversations qui n'ont pas donné les résultats escomptés.

Le gouvernement américain a coopéré avec nous. Le secrétaire d'État des États-Unis a essayé d'obtenir un délai supplémentaire auprès d'un tribunal quasi judiciaire. Il ne pouvait pas l'ordonner, il l'a demandé. Ce tribunal quasi judiciaire aux États-Unis a décidé de ne pas accéder à cette requête effectuée en notre nom par le département d'État des États-Unis.

Nous allons maintenant en arriver à des rencontres personnelles avec ces agents. Nous avons dit que nous étions prêts à appuyer les entreprises canadiennes qui feraient appel devant les tribunaux. Nous avons fait part aux États-Unis, immédiatement après cette décision, de notre profonde déception.

Ce sont là des actions concrètes qui ont des chances de modifier la situation. Ce ne sont pas des gestes dans le vide, des paroles en l'air.

M. Gray (Windsor-Ouest): De toute évidence, le premier ministre n'a rien fait d'autre que des gestes dans le vide jusqu'à présent. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement de faire quelque chose de concret.

ON DEMANDE DES POURPARLERS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je veux demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourquoi le premier ministre insiste pour attendre le sommet de Venise puisque l'ordre du jour de ce sommet porte sur des questions tout à fait différentes de celle-ci et que le président Reagan concentrera son attention sur cet ordre du jour général.

Pourquoi ne profite-t-il pas de l'occasion pour s'entretenir personnellement avec le président Reagan en vue de l'inciter à prendre des mesures concrètes? En outre, si l'appareil exécutif des États-Unis a quelque pouvoir en la matière, pourquoi le gouvernement n'envoie-t-il pas le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources rencontrer en personne son homologue américain? Il est évident que cette question ne relève pas simplement d'un tribunal de réglementation. Le secrétaire américain à l'Énergie a les pouvoirs voulus pour intervenir directement.

Pourquoi le gouvernement ne traite-t-il pas directement avec lui pour l'inciter à user de ses pouvoirs, et pourquoi ne demande-t-il pas au premier ministre de s'entretenir personnellement, dès maintenant, avec le président Reagan? Pourquoi tarder? Pourquoi le gouvernement est-il prêt à abandonner la souveraineté nationale et les emplois des Canadiens?

• (1130)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, fait ironique entre tous, notre gouvernement reçoit des conseils sur la façon de traiter avec les États-Unis de la part d'un ancien gouvernement qui n'a réussi à faire aucun progrès sur la question des pluies acides, contrairement à nous, qui a échoué dans toutes ses tentatives en vue d'affirmer notre souveraineté dans l'Arctique, alors que nous avons fait des progrès à ce chapitre, qui n'a à son compte aucune réalisation dans toute une gamme d'autres questions économiques, contrairement à nous.

Les faits sont clairs. Un organisme quasi judiciaire des États-Unis a pris une décision très néfaste pour le Canada, peut-être à de nombreux égards. Dès que la décision a été rendue, nous avons signalé que nous en étions fort mécontents. En outre, le premier ministre a essayé, et il y aura une réunion spéciale aux abords du sommet de Venise . . .

M. Gray (Windsor-Ouest): Aux abords?

M. Clark (Yellowhead): Oui, aux abords. Autrement dit, à Venise même, là où se trouve le président . . .

M. Gray (Windsor-Ouest): Dans une gondole, je suppose.

M. Clark (Yellowhead): . . . et cette question sera à nouveau abordée lors d'un face à face entre le premier ministre et le président. C'est la façon de procéder si l'on veut faire des progrès. On ne peut pas le faire en s'intéressant de temps à autre à la souveraineté canadienne . . .

Une voix: Vous entendez le bébé qui pleure?

M. Clark (Yellowhead): Je suppose que le député de Vancouver Quadra est à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député d'Oshawa a la parole.

M. Broadbent: Je ne le dirai pas, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'ÉNERGIE

L'ACHAT DE DOME PETROLEUM—LA PARTICIPATION POSSIBLE DE PETRO-CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Les Canadiens ont appris hier au cours d'une audience d'un comité du Sénat sur la prise de contrôle de la société Dome Petroleum qu'avant la crise actuelle, Petro-Canada avait pris part à des discussions au sujet de sa participation possible au règlement du problème relié à la Dome Petroleum. J'ai reçu davantage de renseignements à ce sujet ce matin.

Le ministre des Finances pourrait-il nous confirmer qu'avant la crise en question, le gouvernement a été saisi d'une proposition qui aurait permis une solution totalement canadienne au problème de Dome Petroleum, solution qui aurait supposé la participation de Petro-Canada et qui aurait satisfait les grandes banques canadiennes concernées, mais qu'il l'a rejetée?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Non, monsieur le Président, je ne peux le faire. Je peux, par contre, vous confirmer que lors d'une audience d'un comité sénatorial aujourd'hui, le président de la société Amoco du Canada a déclaré que son entreprise entendait proposer aux Canadiens des actions dans la société Amoco Canada jusqu'à concurrence d'un montant qui ne serait pas inférieur à la participation canadienne dans la société Dome Petroleum à l'heure actuelle. Selon moi, nous faisons de véritables progrès dans la réalisation de certains des objectifs auxquels le député et moi-même souscrivons.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le gouvernement fédéral peut se laisser prendre par cette petite manoeuvre, mais je peux vous dire que nous, de ce côté-ci, ne serons pas dupes.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais entrer davantage dans les détails et m'adresser au vice-premier ministre. Pourrait-il nous confirmer que l'ancienne ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a soumis directement au premier ministre une proposition prévoyant la participation de Petro-Canada et de la société Dome Petroleum, qui aurait satisfait les banques concernées et qui aurait fait en sorte que la société demeure entièrement canadienne, et que c'est le premier ministre lui-même qui a rejeté cette proposition, après l'avoir examinée?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Je maintiens ma réponse, monsieur le Président. On ne nous a soumis aucune proposition respectant les critères énoncés par le député. On a discuté d'un certain nombre de choses, mais nous n'avons été saisis d'aucune proposition en tant que telle.

LA PROPOSITION QUI AURAIT ÉTÉ SOUMISE AU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je suis persuadé que le ministre des Finances pèse bien ses mots. Nous dit-il que le premier ministre n'a pas été saisi d'une proposition ayant l'aval de l'ancienne ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et qui prévoyait . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): L'ancienne ministre?

M. Broadbent: Pat Carney, l'ancienne ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources; il s'agissait donc d'une proposition qui prévoyait la participation de Petro-Canada, qui aurait reçu l'aval des banques et qui aurait permis que la société Dome Petroleum demeure entièrement entre des mains canadiennes? Le ministre affirme-t-il que le premier ministre n'a pas rejeté une proposition de ce genre, après l'avoir examinée?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, pour la troisième fois, je répète qu'il n'y a eu aucune proposition.

M. Broadbent: D'accord.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA NORVÈGE

M. le Président: Je tiens à signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Thorvald Stoltenberg, ministre des Affaires étrangères de la Norvège.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DES PRÉSIDENTS DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. le Président: Je tiens également à signaler la présence à notre tribune de l'honorable Donald Stewart, député et président de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, et celle de l'honorable John Reynolds, député et président de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA RÉFORME FISCALE—LES PERSONNES ÂGÉES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Tout le monde se rappelle que, à deux occasions, ce gouvernement a trompé royalement les personnes âgées. On se rappelle la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse et les coupures d'assurance-chômage auprès des travailleurs âgés.

Aujourd'hui, nous apprenions que le ministre a l'intention de couper dans les exemptions d'impôt réservées aux personnes âgées. Cette fois-ci, est-ce que le ministre peut s'engager—et que ce soit un engagement formel et non trompé comme antérieurement—qu'aucune exemption dont bénéficient présentement les personnes âgées ne sera coupée après la réforme de la fiscalité?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député doit faire preuve de patience. Dans trois semaines à compter d'hier, nous allons présenter le Livre blanc sur la réforme fiscale. Je puis donner au député l'assurance que nous sommes on ne peut plus conscients de la situation des personnes âgées relativement à la réforme fiscale, et que nous ferons tout en notre pouvoir pour qu'elles en bénéficient financièrement.

[*Français*]

L'IMPÔT—LES PERSONNES ÂGÉES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, suite aux deux budgets de ce gouvernement, les personnes âgées qui ne payaient aucun cent d'impôt sont obligées de payer de l'impôt au niveau fédéral. Est-ce que le ministre peut assurer ces personnes âgées que l'exemption de 2 600 $ qu'elles ont ainsi que la réduction de 1 000 $ en revenu de pension ne seront pas coupées, parce que les personnes qui,

déjà, sont obligées de payer des impôts devront en payer davantage? Est-ce que le ministre peut assurer les personnes âgées que ces gens-là ne seront pas pénalisés cette fois-ci?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Si vous le permettez, monsieur le Président, j'aimerais apporter une précision. J'ai dit qu'un certain nombre de nos économiquement faibles verraient leur nom disparaître des listes d'impôt, qu'ils ne seraient plus assujettis à l'impôt et qu'un bon nombre d'entre eux sont des personnes âgées.

Ensuite, j'ai précisé que nous allions renoncer à un régime d'exonérations au profit d'un régime de crédits, et que les bénéficiaires de ce changement seraient les Canadiens dont le revenu est moyen ou faible, et non pas ceux dont le revenu est élevé. Encore une fois, les principaux bénéficiaires seront les personnes âgées.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'ACHAT DE DOME PETROLEUM PAR AMOCO CANADA

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances, au sujet encore une fois de cette affaire Dome-Amoco. Hier la Banque de Montréal disait dans un mémoire au comité: «Comme Dome insiste pour que ses actions soient achetées, aucun Canadien ne peut rivaliser avec Amoco». Nous apprenons que Public Affairs International assure la représentation d'Amoco, pour qui elle fait du lobbying, que des hauts dirigeants d'Amoco—je ne donnerai pas de noms—ont des contacts avec le gouvernement, et que le ministre de l'Énergie a des entretiens avec le gouvernement . . .

Des voix: Règlement!

M. Waddell: Pourquoi le feu rouge aux autres soumissionnaires canadiens, alors que c'est le feu vert pour les Américains et pour Amoco? Pourquoi deux poids et deux mesures?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Tout d'abord, monsieur le Président, la raison pour laquelle nous traitons avec Amoco est claire, c'est que Dome a décidé de traiter avec Amoco. Voilà l'unique entente.

M. Broadbent: Parce que vous en avez refusé une antérieurement.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je demanderais au député de le prouver.

M. Clark (Yellowhead): Prouvez-le, Ed.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ensuite le député a dit pourquoi est-ce le feu rouge à l'acheteur canadien—je pense que le député ne tient pas à ce que nous nous mêlions d'une procédure entre organismes du secteur privé, parce qu'évidemment cela pourrait créer des problèmes.

• (1140)

Permettez-moi de signaler au député ce qu'Amoco a dit lors d'une audience devant un comité de l'autre endroit. Elle va apporter des avantages importants, par la voie d'investissements importants dans l'industrie des hydrocarbures, plus que ce qui s'est fait depuis cinq ans. Le maintien de l'emploi au profit des Canadiens. Une augmentation de volume pour les fournisseurs de biens et de services à l'industrie canadienne des hydrocarbures. Il s'agit des petites sociétés albertaines dans les contreforts des Rocheuses. Une poursuite et une accélération des travaux de recherche et de développement.

Voilà les avantages que nous allons prendre très sérieusement en compte, par l'entremise d'Investissement Canada, pour veiller à ce que l'opération soit avantageuse pour les Canadiens.

LE PROJET D'AMOCO DE VENDRE DES ACTIONS À DES CANADIENS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, Amoco oeuvre dans le secteur pétrolier depuis des années. Elle est américaine à 100 p. 100. L'an dernier, elle a envoyé aux États-Unis 686 millions de dividendes et réinvesti 107 millions. Le ministre a-t-il jamais vu une pareille conversion depuis celle de Saül sur le chemin de Damas? Voilà une société soudainement devenue canadienne.

Est-ce que le ministre ne veut pas reconnaître avec moi que vendre des actions à des Canadiens, c'est simplement de la poudre aux yeux, si l'on ne vend pas la majorité des actions? L'avenir énergétique du Canada va dépendre de Chicago.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député l'ignore peut-être, mais en ce moment Dome appartient beaucoup plus à des Américains qu'à des Canadiens. Les opinions varient quant au chiffre exact, mais la part canadienne du capital se situe entre 25 et 35 p. 100 aujourd'hui. L'affirmation du député n'est pas exacte.

Je signalerai également qu'avant le PEN, le taux de réinvestissement d'Amoco était aussi bon que celui de n'importe quelle autre société du secteur. Elle a fait voir au cours de 35 à 40 ans, avant le PEN, qu'elle était disposée à investir considérablement.

M. Waddell: Elle nous a fait le chantage au PEN.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si le député veut bien écouter, je pense qu'il sera enchanté de la réponse.

Voilà les engagements sur lesquels nous allons nous pencher par l'entremise d'Investissement Canada avant, et je dis bien avant d'approuver quoi que ce soit.

Mme Copps: Monsieur le Président, c'est le gouvernement qui appartient aux Américains sol, sous-sol et tout, jusqu'au pétrole.

LA RÉFORME FISCALE

L'INCIDENCE SUR LES PERSONNES ÂGÉES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et porte sur l'hypocrisie du gouvernement en ce qui concerne les personnes âgées. Nous avons entendu parler d'une taxe possible sur les aliments et maintenant nous assistons à une réduction des exonérations d'impôt accordées aux personnes âgées. Le ministre nous a demandé d'être patients. Tom Winning, ancien ouvrier métallurgiste qui touche depuis 14 ans une pension d'invalidité, paye maintenant des impôts sur le revenu pour la première fois à la suite du programme fiscal du gouvernement. Doit-il patienter et attendre une autre réduction de ses prestations de la part du gouvernement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si la députée voulait patienter, je pense que la réponse lui serait fournie le 18 juin.

LA SITUATION D'UN ANCIEN OUVRIER MÉTALLURGISTE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai posé une question précise au ministre au sujet de Tom Winning, un de mes électeurs, ancien ouvrier métallurgiste qui touche depuis 14 ans une pension d'invalidité. C'est une personne âgée et il paye maintenant des impôts pour la première fois. Pourquoi devrait-il attendre de recevoir un autre coup dur, une vraie gifle en plein visage de la part du gouvernement qui a déjà fait preuve de mauvaise foi envers les personnes âgées?

Des voix: Asseyez-vous!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis certain que la députée est maintenant en bons termes avec le premier ministre de la province de l'Ontario. Elle devrait aller le voir et lui demander pourquoi il n'a pas transmis aux titulaires de pensions d'invalidité l'augmentation que notre gouvernement a accordée.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Répondez!

M. McDermid: Ne hochez pas la tête, Sheila. Vous savez que c'est vrai.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si la députée cherche qui est l'auteur de la gifle qu'a reçue son électeur, elle devrait s'adresser à David Peterson.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE—LES PROFITS DES ENTREPRISES CRIMINELLES

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Une loi qui permettrait le blocage, la saisie et la confiscation des profits dus au crime aurait peu d'effets à moins que des mécanismes ne soient mis en place pour retrouver ces profits. Le ministre est-il d'accord avec un ancien sous-solliciteur général qui a dit qu'une loi contre le blanchissage des fonds qui n'obligerait pas les institutions financières à faire rapport à ce sujet serait forcément inefficace?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il est plutôt étrange que le député pose une question sur un projet de loi que j'espère présenter à midi. Si le député retarde sa question d'environ une demi-heure, je lui répondrai à ce moment-là.

LA DÉCLARATION DES PROFITS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, on prétend que les entreprises criminelles rapportent 9 milliards de dollars de bénéfices. Abstraction faite du manque à gagner occasionné au fisc, le ministre ne convient-il pas qu'il utilise une arme chargée à blanc dans cette prétendue lutte contre les stupéfiants si le gouvernement n'a pas l'intention d'imposer les mêmes exigences à ses amis qu'aux autres secteurs de la société dans cette stratégie antistupéfiants?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je vois que le NPD qui s'oppose à la stratégie de lutte contre les stupéfiants depuis le début et qui ne s'intéresse apparemment pas du tout à ce très grave problème essaie maintenant de se rattraper et se prétend très intéressé. Nous proposons la mesure législative la plus progressiste et la plus énergique sur les produits tirés du crime de l'histoire de notre pays. C'est une très bonne mesure législative et j'espère qu'il changera d'idée et qu'il l'appuiera.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

LES IMPLANTS MAMMAIRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je voudrais savoir ce que le ministre a décidé de faire concernant les implants mammaires car on sait que sur 30 prothèses testées en laboratoire, sept sont défectueuses et nuisibles à la santé des femmes et entraînent des coûts dispendieux aux régimes d'assurance-maladie des provinces.

Quelles solutions entend prendre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour remédier à cette situation?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il s'agit d'une question très grave, et je sais gré à la députée de la porter à mon attention et à celle de mon ministère depuis deux ans. En ce qui a trait aux implants, le ministère a maintenant réexaminé cette question. Au cours de l'été, nous allons nous pencher sur de nouveaux protocoles. Nous avons confié cette tâche au sous-ministre. On se propose de prendre des mesures non seulement afin d'examiner les données qui nous sont soumises par la députée et le monde médical, mais également afin de mettre en oeuvre des méthodes permettant d'éviter les problèmes que posent ces implants, surtout pour les femmes.

Questions orales

L'IMMIGRATION

LES RÉSEAUX D'IMMIGRATION FRAUDULEUSE—ON DEMANDE QUE DES ACCUSATIONS SOIENT PORTÉES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Immigration. Voici ce qu'il a dit l'été dernier, à propos des consultants en immigration dénués de scrupules: «Mon ministère va mettre fin à l'activité de ces conseillers et nous allons les poursuivre en justice jusqu'au bout».

Un an plus tard, les fraudes se sont multipliées et ces individus continuent à arnaquer les candidats à l'immigration ici comme à l'étranger. Aujourd'hui encore, le *Toronto Sun* révèle l'existence d'un autre réseau qui a laissé tomber plusieurs familles maintenant sans le sou, après leur avoir extorqué 6 000 $ pour l'obtention de visas, d'emplois et de divers documents.

Le ministre ne pense-t-il pas que le gouvernement a assez tardé et qu'il doit maintenant agir pour empêcher la gangrène de se propager? Pour reprendre ses propres paroles, quand mettra-t-on fin à l'activité de ces individus douteux et les traînera-t-on en justice?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai à plusieurs reprises répété à mon collègue dans cette Chambre que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration avait pris des mesures concernant des enquêtes sur les personnes auxquelles il réfère. J'ai également dit que, sur un sujet aussi délicat, les enquêtes qui ont été effectuées par la Gendarmerie royale du Canada, des rapports ont été faits au ministère de la Justice, et je pense encore une fois que, étant donné ces circonstances, il faut faire montre de toute la prudence nécessaire en fonction de poursuites possibles. Il ne s'agit pas d'évaluer soi-même des cas en prétendant ou en jugeant ces personnes ou ces individus. Je pense que c'est là le rôle du ministère de la Justice. Il a à l'assumer, il intentera des poursuites si elles sont nécessaires et en fonction des accusations qui devront être levées à ce moment-là.

• (1150)

[*Traduction*]

LE RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire au ministre de la Justice. La GRC craint de plus en plus que ses dossiers à l'égard de ces individus véreux n'aboutissent pas à cause de l'inaction du ministère de la Justice, et que les témoins refusent désormais de se présenter parce qu'on les a laissés poireauter de 12 à 14 mois.

Étant donné que la GRC a terminé son premier rapport et qu'elle en a soumis au moins un au ministère en juin dernier, pourquoi celui-ci n'y a-t-il pas donné suite et n'a-t-il pas porté une seule accusation au cours des 12 derniers mois, contrairement aux recommandations de la GRC? Qu'attend-il au juste? Le ministre s'engage-t-il devant la Chambre à ordonner à ses fonctionnaires d'appliquer sans délai les recommandations de la GRC concernant des poursuites judiciaires en vertu de la Loi sur l'immigration, afin de stopper immédiatement ce commerce illégal qui prend de plus en plus d'ampleur?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je rejette d'abord catégoriquement l'entrée en matière du député. Ensuite, le ministre de la Justice n'a pas l'habitude de discuter d'affaires particulières, par crainte que ses propos n'entravent le cours de la justice. Le député n'a sans doute pas soulevé cette question dans le but de nuire au bon déroulement de la justice. Je l'invite à faire preuve d'un peu de modération.

M. Marchi: Vous en montrez déjà trop.

M. Hnatyshyn: Les allégations de ce genre sont un signe d'irresponsabilité. J'espère que le chef de son parti lui expliquera en privé certains principes fondamentaux en matière de justice. Le ministère de la Justice vaque à ces affaires.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SALVADOR—LA DÉCOUVERTE DU CORPS DÉCAPITÉ D'UN REPRÉSENTANT DES OUVRIERS AGRICOLES

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le 2 mai, au Salvador, on a retrouvé en ville le corps décapité d'Antonio Hernandez, un officier de l'association nationale des ouvriers agricoles, en tenue de guerillero. La Commission des droits de l'homme a annoncé deux jours plus tard qu'il avait été kidnappé le 16 avril par les forces armées, devant des témoins, alors qu'il allait essayer d'obtenir un emprunt pour une coopérative de paysans.

Le ministre protestera-t-il avec véhémence auprès du président du Salvador, Napoleon Duarte, contre le kidnapping et l'assassinat de Hernandez par des militaires et contre celui de bien d'autres chefs syndicaux et dirigeants de coopératives cette année, alors que l'état de siège a pris fin en janvier et les pouvoirs spéciaux de la police aussi?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant des détails de l'affaire dont parle le député, mais je sais qu'il s'intéresse beaucoup à ce qui se passe dans cette région. J'apprécie la sincérité de son intérêt.

Je me renseignerai à ce sujet, et si c'est bien ce qui s'est passé, je prendrai immédiatement les mesures qui s'imposent. De toute façon, je tiendrai le député au courant des résultats de mes démarches et de ce que le gouvernement du Canada peut faire dans une telle situation.

L'AIDE CANADIENNE AU SALVADOR

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je remercie infiniment le ministre pour cette promesse. Comme il le sait, le Canada accorde 8 millions de dollars d'aide bilatérale au gouvernement du Salvador; après certaines transactions, cet argent est réparti entre certains projets qui ont reçu l'approbation du gouvernement du président Duarte.

Le ministre peut-il dire au président que lorsque le Canada avait décidé d'accorder cette aide, il s'attendait à ce que le président soit disposé et soit capable d'enrayer de telles atteintes aux droits de l'homme et que s'il veut continuer à recevoir de l'argent, il doit réaliser certains progrès dans ce domaine?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je ne veux pas que ma réponse soit mal comprise. Aussi, je me renseignerai et je verrai quelles mesures se justifient.

La question de l'aide du Canada au développement, non seulement au Salvador mais aussi à d'autres pays d'Amérique centrale déchirés par des conflits qui suscitent des controverses ici, est assez délicate. Je ne tiens pas à faire des commentaires d'ordre général qui risquent d'envenimer la situation. Je vérifierai les informations que le député m'a communiquées, et je prendrai les mesures qui s'imposent.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'ETHIOPIE—LA SITUATION DES PRISONNIERS POLITIQUES

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et porte également sur les droits de l'homme et l'aide officielle au développement, des thèmes qui ont fait l'objet d'un rapport récent du comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

Le Canada fournit de l'aide au développement à l'Éthiopie, l'un des pays du monde où les droits de la personne sont les plus bafoués. Dans l'esprit du rapport de notre comité permanent, que peut faire le ministre pour renouveler les efforts du gouvernement en vue de rendre justice aux milliers de prisonniers politiques de l'Éthiopie, qui dans de nombreux cas sont détenus depuis des années sans accusation ni procès?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député s'est rendu en Éthiopie et il se tient bien au fait de l'évolution de la situation dans ce pays. Il ne manque pas de soulever régulièrement ce genre de question et je l'en félicite. Nous avons soulevé la question des droits de la personne en Éthiopie et nous allons continuer de le faire.

Quant au rapport du comité, c'est hier seulement qu'il a été déposé. Nous n'avons pas encore eu l'occasion de l'examiner et d'étudier les recommandations très importantes qu'il contient en matière de droits de la personne. Comme c'est l'habitude du gouvernement, nous allons donner une réponse complète à ce rapport d'un comité de la Chambre.

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA PRISE DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ PACIFIC WESTERN AIRLINES—LES PERTES D'EMPLOIS

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question porte sur l'acquisition par la société Pacific Western Airlines de la société aérienne Canadian Pacific Air. De toute évidence, le gouvernement ignorait ce qu'il faisait lorsqu'il a approuvé cette prise de contrôle. Il a fait preuve soit d'une naïveté inouïe, soit d'une incompétence grossière lorsqu'il a jugé que cet achat servirait les meilleurs intérêts du Canada.

Le 25 mars, le gouvernement a déclaré que cette prise de contrôle entraînerait la perte de 3 000 emplois. Le 2 avril, il a déclaré qu'elle n'entraînerait guère de pertes d'emplois. Aujourd'hui, nous avons appris du président de la nouvelle société aérienne que jusqu'à 1 900 emplois disparaîtraient à cause de cette mainmise.

Je pose donc ma question au ministre responsable. Pourquoi le gouvernement a-t-il approuvé cette prise de contrôle alors qu'il savait ou qu'il aurait dû savoir qu'elle entraînerait la perte d'un si grand nombre d'emplois? Est-ce ce qu'il entend par la déréglementation du transport aérien?

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, mon honorable vis-à-vis se trompe, comme d'habitude. La déréglementation, entreprise par son propre parti, visait d'abord et avant tout à accroître le nombre de travailleurs Canadiens dans le secteur aérien. Cette déréglementation va se poursuivre, car les petites localités sont maintenant dotées de services de navette.

C'est un fait que cette fusion va entraîner la perte de jusqu'à 1 900 emplois. Cependant, la plupart de ces pertes ne susciteront guère d'ennuis aux travailleurs actuels, puisque certains prendront leur retraite, d'autres prendront une retraite anticipée accompagnée d'un cadeau d'adieu, et d'autres enfin trouveront à se placer à l'intérieur de la compagnie. Cependant, il ne faut pas oublier que, globalement, la déréglementation va permettre à un plus grand nombre de personnes de travailler dans le secteur du transport aérien qu'à l'époque où les libéraux assujettissaient tout à une réglementation rigoureuse.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, quand j'ai soulevé cette question à la Chambre le 14 avril, le ministre des Transports m'a répondu sur le ton arrogant qui est généralement le sien, que peu d'emplois sinon aucun ne seraient perdus. Aujourd'hui, pour la première fois, le gouvernement admet que le projet d'acquisition pourrait nous coûter jusqu'à 1 900 emplois. Il est évident que le gouvernement ne savait pas ce qu'il faisait en approuvant le projet d'acquisition.

Je vais adresser ma question supplémentaire au vice-premier ministre. Nous expliquera-t-il pourquoi le gouvernement a commencé par dire que 3 000 emplois seraient perdus, pour soutenir plus tard que peu d'emplois sinon aucun le seraient, et finir par déclarer aujourd'hui que 1 900 le seront? Expliquez-nous ces écarts. Expliquez-nous cette grossière incompétence.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, il conviendrait peut-être davantage que le député explique à la Chambre et aux Canadiens l'irresponsabilité dont il fait preuve par sa façon de poser la question. C'est lui, non le gouvernement, qui a dit que 3 000 emplois seraient perdus. Ce chiffre a été carrément rejeté et contesté par les dirigeants de la compagnie.

M. Nunziata: C'est une note de service du gouvernement qui le dit.

M. Mazankowski: Peut-être voudra-t-il reconsidérer ses questions dans ce contexte. Encore une fois, non seulement les faits allégués par le député sont-ils inexacts, mais il agit de façon irresponsable, ce qui est normal chez lui.

* * *

• (1200)

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE NORD DE L'ONTARIO—LE PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE—LA DATE DE L'ANNONCE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle a trait au programme de relance économique pour le nord de l'Ontario. Le vice-premier ministre sait que huit mois se sont écoulés depuis que le solliciteur général l'a annoncé et que, à quatre reprises à la Chambre, le vice-premier ministre a promis ce programme de relance économique. Comme trois semaines ont passé depuis que le vice-premier ministre a déclaré la dernière fois que le programme serait annoncé très bientôt, je voudrais qu'il dise aux députés et aux Canadiens quand il sera présenté?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, non seulement un programme de relance économique pour le nord de l'Ontario sera annoncé très bientôt, mais il y en aura également un pour les provinces de l'Atlantique et un autre pour la région de l'Ouest.

M. Parry: Monsieur le Président, étant donné que c'est la cinquième fois que la question est posée, c'est une réponse peu satisfaisante venant d'un homme qui se vante de porter aussi le nom «Frank», ce qui devrait dénoter de la franchise.

LE CONTENU ÉVENTUEL DU PLAN

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Le vice-premier ministre sait que les prestations d'assurance-chômage pour les employés mis à pied aux mines Griffith à Ear Falls seront épuisées cette semaine. A quoi peut s'attendre la population du nord de l'Ontario quand le programme sera annoncé?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, ils peuvent compter obtenir un traitement exceptionnel pour leur région, car un gouvernement fédéral reconnaît enfin que le nord de l'Ontario éprouve des problèmes, qu'il a des défis à relever et des possibilités particulières à exploiter. Si le député veut bien être encore un peu plus patient, je lui donnerai de franches explications quand l'annonce sera faite.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS À PROPOS DES ÉMISSIONS ACIDES TRANSFRONTALIÈRES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui, j'en suis sûr, y répondra comme à l'accoutumé de manière non partisane. Elle porte sur le fait qu'en janvier dernier, le ministre de l'Environnement demandait aux États-Unis de réduire de moitié les émissions acides transfrontalières d'ici à 1994. La semaine dernière, à l'issue d'une réunion des fonctionnaires canadiens et américains à Washington, on apprenait que le gouvernement du Canada était devenu plus flexible et qu'il n'exigeait plus ce qu'avait réclamé le ministre de l'Environnement.

Pourquoi le gouvernement donne-t-il l'impression de renoncer à sa position dès la première séance de négociation à Washington?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je m'efforce de donner des réponses non partisanes aux questions non partisanes. Je cherche à trouver un élément non partisan dans cette question. La meilleure réponse consiste peut-être à dire que nous estimons que des progrès ont été accomplis lors de la dernière réunion qui avait été organisée en partie pour essayer de donner un cadre officiel au genre d'accord dont a parlé le président des États-Unis dans le discours qu'il a prononcé ici, à la Chambre. Nous avons appris qu'il ne fallait pas crier victoire tant que nous n'avions pas d'accord officiel. Toutefois, les députés doivent admettre en toute équité que sur cette grave question des pluies acides, l'administration américaine a accompli quelques timides pas dans la bonne direction. Nous croyons certes qu'il importe de pousser à la roue plutôt que de se retirer des négociations par découragement.

M. Caccia: Je me réjouis de la dernière phrase de la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et je le félicite du discernement dont il a fait preuve dans sa réponse.

LA POSITION CANADIENNE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) est-il en mesure de nous promettre dès maintenant que le gouvernement du Canada ne reviendra pas sur sa position telle que l'a exposée le ministre de l'Environnement en novembre dernier, à savoir qu'il ne renoncera pas à exiger des États-Unis qu'ils réduisent de moitié les émissions donnant lieu à des précipitations acides transfrontalières d'ici à 1994?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons déjà fait connaître notre position. La fermeté avec laquelle nous l'avons fait valoir nous a donné des résultats beaucoup plus intéressants que n'en avaient obtenus les gouvernements précédents. Nous comptons insister davantage pour faire réduire cette pollution transfrontalière. A cette fin, il faut non seulement que le gouvernement fasse preuve de ténacité et de fermeté, ce qui sera le cas, mais aussi que les parlementaires qui s'intéressent de près à la question nous accordent leur soutien indéfectible.

Mon collègue de Parry Sound—Muskoka m'apprend que le comité parlementaire sur les précipitations acides se réunira à Washington vers la fin de juin. Le député en fera d'ailleurs partie. J'espère que ses travaux contribueront de manière positive à faire réduire la pollution transfrontalière, ce qui est l'objectif de mon gouvernement.

M. le Président: Le député de Skeena peut poser une brève question.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'ANNULATION D'UN PERMIS D'EXPLOITATION D'UNE LIGNE AÉRIENNE—L'INJUSTICE COMMISE ENVERS FRED TURNER

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Puisque le ministre des Transports a déclaré publiquement que M. Fred Turner avait été traité injustement, que le Cabinet a renversé la décision de la CTC en lui remettant son permis d'exploitation d'une ligne aérienne et qu'il accepte, en principe, de l'indemniser hors cour, pourquoi le gouvernement lui assène-t-il maintenant le coup de grâce en le traduisant devant les tribunaux fédéraux après avoir déjà reconnu publiquement cette injustice?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le ministre des Transports s'est déjà occupé lui-même de cette question à la Chambre. Je n'ai rien à ajouter aux réponses données.

LES POURSUITES INTENTÉES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, c'est de la justice de bas étage qu'on concocte pour M. Fred Turner. Après la rencontre que lui et moi avons eue avec le premier ministre le 15 mai dernier, le secrétaire parlemenaire du ministre des Transports, qui est ici, s'est entretenu avec M. Turner et lui a proposé 40 000 $ en guise d'indemnisation. Sur le refus de M. Turner, le gouvernement a décidé de le poursuivre devant la Cour fédérale même s'il devra engager des centaines de milliers de dollars dans cette affaire. Je me demande bien si cette sorte de justice sera dorénavant sa marque de commerce, s'il poursuivra quiconque refusera son offre en cas de litige?

Dépôt de documents

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est vrai que j'ai rencontré M. Turner, mais dans le même esprit que tous les députés qui l'ont vu, c'est-à-dire pour examiner le litige et tâcher d'établir les responsabilités.

M. Fulton: Vous lui avez proposé 40 000 $.

M. Thacker: D'autres montants lui ont été proposés également. Il a parlé de 2 millions de dollars. Dans notre régime démocratique, lorsque deux parties n'arrivent pas à s'entendre hors cour, elles s'adresse aux tribunaux. C'est M. Turner qui a relancé la poursuite et la procédure doit maintenant suivre son cours normal.

M. le Président: Je donne la parole au député de York-Centre pour une question.

* * *

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

LE RÔLE DU CANADA EN CE QUI CONCERNE LA NORVÈGE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Elle porte sur le rôle militaire du Canada en Norvège, dans le cadre de l'OTAN.

Je voudrais demander au ministre, dans l'intérêt du gouvernement norvégien et pour donner suite aux instances présentées, d'assurer la Chambre que le gouvernement ne recommandera pas une réduction de notre rôle au sein de l'OTAN en ce qui concerne la Norvège, et que ce ne sera pas une des options du Livre blanc qu'il doit présenter.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme mon collègue devrait le savoir le Livre blanc sera rendu public dans une semaine et il devra attendre jusque là. Une chose que je peux dire, c'est que je connais bien ce qu'était la politique du parti libéral: il voulait retirer la moitié de nos troupes d'Europe. Notre gouvernement, au lieu de réduire notre engagement, a renforcé la présence canadienne en Europe.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer en vertu de l'article 106(8) du Règlement la réponse du gouvernement, dans les deux langues officielles, à 181 pétitions, nos 332-1983, 332-2199 à 332-2282 compris, 332-2284 à 332-2310 inclus, 332-2318 à 332-2381 inclus, 332-2422, 332-2423, 332-2431, 332-2435 et 332-2454.

Rapports de comités

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

PRÉSENTATION DU 7E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le septième rapport du comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, j'ai une pétition émanant de Canadiens résidant dans trois localités de ma circonscription de Cochrane—Supérieur, soit, celles de Longlac, Moonbeam et Kapuskasing. Cette pétition est conforme à l'article 106 du Règlement. Les pétitionnaires demandent que le Parlement appuie la motion nº M-37, qui permettra aux enfants à naître d'être protégés par la Charte canadienne des droits.

OPPOSITION AU PLAN DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition concernant les services postaux qui a été signée par la majorité des habitants de Muenster, en Saskatchewan, qui se trouve dans ma circonscription. Les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada de veiller à ordonner au gouvernement d'améliorer en priorité absolue les services de la Société canadienne des postes et de renoncer à fermer les bureaux de poste ruraux et à supprimer les itinéraires de distribution ruraux.

• (1210)

Ils se rendent compte que la mesure actuelle est presque identique à l'ancienne en ce sens que ces bureaux de poste ruraux sont toujours menacés de fermeture quand le maître de poste prend sa retraite.

LES TRANSPORTS—LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions. La première est signée par des Canadiens résidant dans plusieurs localités, notamment Saint-Hubert, Lachine, Beaconsfield et Montréal au Québec, ainsi que par des habitants de Vancouver, Richmond et Coquitlam en Colombie-Britannique. Ils prient la Chambre de demander au gouvernement de retirer le projet de loi C-18 et de conserver la commodité et les besoins du public comme critères de base dans l'élaboration de la politique des transports publics et de continuer à octroyer les licences afin de limiter l'activité du marché à un niveau utile qui serve au mieux les intérêts du public dans son ensemble.

LA DÉSIGNATION D'UN ARBITRE—LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE AVEC FRED TURNER

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition de citoyens d'Ottawa, Nepean, Montréal, Laval et Val d'Or qui attirent l'attention sur le cas de M. Fred Turner, l'exploitant d'une compagnie aérienne à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, qui a fait faillite parce que son permis a été annulé. Les pétitionnaires prient la Chambre de faire juger cette affaire par un arbitre indépendant qui en étudiera tous les détails, qui examinera et négociera l'offre du gouvernement fédéral pour régler cette affaire de manière équitable qui soit davantage en rapport avec la vraie nature du préjudice subi par M. Fred Turner.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE LANGAGE ANTIPARLEMENTAIRE

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Dans *Beauchesne*, il y a certaines expressions et termes qui ne doivent pas être utilisés à la Chambre, qui sont antiparlementaires, alors, hier, je remarquais que dans les *Débats* . . .

M. le Président: Je regrette, mais il serait peut-être plus approprié que l'honorable député fasse son intervention après avoir procédé aux «Affaires courantes».

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL, LA LOI DES ALIMENTS ET DROGUES ET LA LOI SUR LES STUPÉFIANTS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-61, tendant à modifier le Code criminel, la Loi des aliments et drogues et la Loi sur les stupéfiants.

M. le Président: Le ministre est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL

PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'ÉTUDE DE CERTAINS CRÉDITS

L'ordre du jour appelle: Motions:

27 mai 1987—*Le chef de l'Opposition:*

Que, conformément à l'article 82(15)*a*) du Règlement, l'étude des crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, et 30 d'Emploi et Immigration du Budget des dépenses principal de l'année se terminant le 31 décembre 1988, entreprise par le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, soit prolongée au-delà du 31 mai 1987.

M. le Président: La motion que le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) propose conformément à l'alinéa 82(15)*a*) du Règlement est adoptée d'office.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DU PARAGRAPHE 29(1) DU RÈGLEMENT

LA SOUVERAINETÉ—LA RÉGLEMENTATION AMÉRICAINE—LES FRAIS DE TRANSPORT DU GAZ NATUREL CANADIEN

M. le Président: Je signale à la Chambre que j'ai reçu du député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan) une demande d'ajournement de la Chambre en conformité du paragraphe 29(1) du Règlement. Je prie le député d'exposer à la présidence les motifs de sa demande.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, conformément à l'article 29 du Règlement, je demande la permission de proposer l'ajournement de la Chambre en vue de débattre d'une affaire précise et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit la confirmation de la décision de la *Federal Energy Regulatory Commission* concernant les frais de transport du gaz canadien exporté aux États-Unis, décision qui empiète sur la souveraineté canadienne parce qu'elle étend au Canada la réglementation américaine et qui compromet des revenus d'exportation du Canada d'une valeur de 140 millions à 400 millions de dollars.

M. le Président: Le député invoque l'article 29 du Règlement pour demander, en réalité, un débat d'urgence sur une question dont les deux côtés de la Chambre reconnaissent la gravité. La Chambre a déjà parlé de cette question et elle n'a probablement pas fini d'en parler.

La présidence estime toutefois qu'il ne convient pas, dans les circonstances, de proposer un débat d'urgence, du moins en ce moment. Le député voudra peut-être saisir la présidence et la Chambre de cette question une autre fois.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les questions restent-elles toutes au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET MODIFIANT LE SYSTÈME D'ASSURANCE-DÉPÔTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 4 mai, de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-42, concernant

les institutions financières et le système d'assurance-dépôts, soit lu pour la deuxième fois et, du consentement unanime, renvoyé au comité permanent des finances et des affaires économiques.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, je tiens à faire quelques observations au sujet du projet de loi C-42, à examiner l'orientation politique que le gouvernement propose dans ce projet de loi et à montrer comment nous en sommes arrivés où nous en sommes aujourd'hui. En ce débat de deuxième lecture, je crois que de telles observations sont pertinentes.

La proposition que nous débattons ici aujourd'hui s'inspire en partie du rapport de la Commission Estey qui avait été chargée d'enquêter sur la faillite de deux de nos institutions financières, à savoir la Norbanque et la Banque commerciale du Canada. Au cours de la même période, diverses sociétés de fiducie et de crédit fédérales et provinciales et quelques compagnies d'assurance risques divers se sont effondrées. Au total, je crois que deux banques ont fait faillite en 1985. Depuis 1980, neuf sociétés de fiducie et de crédit se sont effondrées et depuis 1980 aussi, cinq compagnies d'assurance de biens et d'assurance risques divers ont fait faillite.

• (1220)

Tout cela a jeté des doutes sérieux sur l'efficacité de la réglementation mise en place après l'effondrement de la Home Bank, en 1923, pour étayer les quatre piliers de nos institutions financières. Cet effondrement, conjugué à la dépression des années 30, a entraîné l'adoption d'une série de règlements qui ont eu pour effet de délimiter les secteurs d'affaires traditionnels exploités par les banques, les sociétés de fiducie, les compagnies d'assurance et les courtiers en valeurs.Chacun de ces secteurs était complet et distinct et il y avait très peu d'intégration des quatre piliers. Certains croient qu'il y a un cinquième pilier, soit les coopératives de crédit qui sont devenues une force dans le domaine des services financiers.

Le programme législatif et réglementaire établi par suite des événements des années 30 visait à créer des organismes de réglementation et de supervision comme le département des assurances dans le cas des compagnies d'assurance, l'inspecteur général des banques dans le cas des établissements bancaires, et la Société d'assurance-dépôts du Canada qui garantit chaque dépôt jusqu'à concurrence de 60 000 $. Dans la même foulée est arrivée la Banque du Canada qui fournissait un financement de dernière minute pour garder les institutions bancaires aussi viables que possible.

Au cours des années, ces organismes de réglementation semblent avoir été efficaces. Nous n'avons eu aucun problème jusque dans les années 1980 où nous avons assisté soudainement à l'effondrement imprévu de deux banques, ce qui a rendu nécessaire la Commission Estey. En même temps, sauf erreur neuf compagnies de fiducie et de prêts et cinq compagnies d'assurance-incendies, accidents et risques divers se sont écroulées. Le public a commencé à se demander si nos institutions financières étaient convenablement surveillées et réglementées.

Dans les autres pays, la tendance est à la déréglementation complète de ces institutions. Cela s'est produit en Grande-Bretagne sous le gouvernement conservateur de Margaret Thatcher et nous avons été témoin d'une déréglementation considérable sous le gouvernement de même tendance du président Reagan des États-Unis.

C'est peut-être pour cette raison que les quatre fonctions distinctes des quatre ou cinq piliers ont commencé à se confondre. Certaines institutions bancaires ont introduit des programmes d'assurance et tous les piliers ont joué le rôle des compagnies de prêts et de fiducie. Certains Canadiens se sont demandé si la confusion et la combinaison de ces fonctions n'étaient pas responsables en partie de la difficulté que l'inspecteur général des banques et l'inspecteur des assurances éprouvaient à exercer leurs fonctions de réglementation et de supervision.

Bien que la tendance idéologique internationale s'oppose à la réglementation, ce projet de loi qui fait suite au rapport Estey semble rechercher un compromis entre la poursuite de la réglementation ou nouvelle réglementation et les concessions pour la forme à la déréglementation. Le rapport soumis par le juge Estey en octobre 1986 a inspiré de Livre blanc sur la réforme des institutions financières. Je voudrais commenter très rapidement certaines propositions du gouvernement qui découlent de ses deux buts, la déréglementation et la nouvelle réglementation. J'essaierai d'être bref car je sais que notre temps est limité à 20 minutes.

Le gouvernement propose de laisser toute l'industrie diversifier et intégrer ses services financiers de façon que le consommateur puisse faire des dépôts et retirer des fonds, acheter des actions et des obligations, faire des emprunts, obtenir un prêt hypothécaire et demander des conseils sur ses investissements et la gestion de portefeuilles, tout cela à la même succursale d'une institution financière. Par exemple, les banques vont pouvoir garantir les valeurs, tandis que les sociétés de fiducie et d'assurance vont avoir le droit de consentir des prêts personnel et commerciaux. Certaines sociétés commençent déjà à offrir ce genre de services même si les règlements n'ont pas été modifiés.

Je suis député depuis 1980 seulement, mais j'ai remarqué cette tendance chez les principales institutions financières. Je me rappelle que, à l'occasion de la refonte de la Loi sur les banques en 1980, nous avons abrogé la mesure législative sur les prêts usuraires qui aurait plafonné les taux d'intérêts que les institutions prêteuses pouvaient exiger. Étant nouveau député, j'ai été un peu renversé et surpris de constater que, depuis des mois, les taux d'intérêts de la plupart des institutions financières dépassaient la limite fixée par la loi, mais qu'on n'avait porté aucune accusation ni fait quoi que ce soit à ce sujet. Le gouvernement a préféré abroger la loi et modifier la réglementation afin que cette pratique ne soit plus illégale.

Jusqu'à un certain point, c'est ce qui se passe actuellement, car les distinctions entre les fonctions des quatre piliers sont de plus en plus floues. J'ai bien peur que ce projet de loi serve à mettre fin à cette tendance. Je dis cela parce que les députés, confiants et naïfs qu'ils sont, s'attendent que les pratiques canadiennes soient conformes à la loi tant qu'elle est en vigueur. Je sais que la société évolue et que souvent les hommes politiques réagissent devant des faits accomplis, mais nous devrions toujours nous veiller au respect de la loi et fournir les moyens de l'assurer.

A mon avis, c'est là un des problèmes qui sont devenus évidents quand les deux banques ont fait faillite. Sauf erreur, il semble que l'inspecteur général des banques n'avait pas les ressources ni le personnel suffisants pour inspecter et fournir les renseignements appropriés au ministre des Finances (M. Wilson) ou au ministre responsable de ces institutions, selon les exigences du gouvernement en l'occurrence.

• (1230)

Ces lacunes risquent de persister malgré la proposition, étant donné que l'on créera un nouveau poste, celui du surintendant des institutions financières. Son titulaire va plus ou moins combiner les fonctions d'inspecteur général des banques et de surintendant des assurances. Il aura un nouveau titre, celui de surintendant des institutions financières.

D'après les renseignements dont nous disposons jusqu'ici, le Bureau du surintendant des institutions financières ne sera pas doté de beaucoup plus de ressources que celles que possédaient les deux organismes qu'il remplace. En fait, je me demande si les intérêts des consommateurs seront bien protégés et si les institutions seront bien surveillées.

Étant donné les fonctions floues des diverses institutions, je suppose qu'il sera plus difficile de savoir au juste comment se répartissent notamment les responsabilités et la participation entre diverses institutions partageant les mêmes objectifs qui, à une époque, étaient tout à fait distinctes, et donc plus faciles à surveiller et à réglementer.

Le principe de l'assurance-dépôts est remis en question à la suite du renflouement de la Norbanque et de la Banque commerciale qui ont fait faillite en 1985. On a fait plusieurs propositions qui se divisent fondamentalement en deux catégories. Il y a ceux qui croient que les déposants non assurés devraient faire les frais de la faillite d'une institution. L'autre extrême, je le suppose, consiste à s'assurer que tous les dépôts sont bien assurés et qu'à compter d'un certain plafond—et je suppose qu'il serait de 60 000 $, car c'est le montant qu'on a proposé comme assurance maximale—les déposants paieraient une part plus importante de l'assurance-dépôts, afin qu'on puisse presque couvrir complètement tous les dépôts en cas de faillite d'une banque ou d'une institution financière. Ce sont là les opinions qui circulent.

Le projet de loi C-42 semble s'attaquer au problème de façon plutôt modeste. Il prévoit une relation plus étroite entre la Société d'assurance-dépôts du Canada et d'autres fonctionnaires chargés de réglementer ce secteur, ainsi qu'une procédure permettant de ne plus offrir l'assurance-dépôts aux institutions récalcitrantes. Dans ce cas-là, la Société doit faire parvenir une lettre recommandée au premier dirigeant de l'institution, afin de lui faire part de ses griefs. Le conseil d'administration de l'institution doit alors se réunir et envoyer un rapport à la Société d'assurance-dépôts du Canada au sujet de ses délibérations dans un délai prescrit.

Si l'insatisfaction de la SADC persiste, elle peut, avec l'approbation du ministre des Finances, résilier l'assurance en donnant 30 jours de préavis. La procédure est assez longue de sorte qu'il est très difficile d'intervenir assez rapidement s'il y a des histoires au sein de l'établissement.

Le projet de loi C-42 vise également à résoudre le problème de la dette actuelle de la SADC, qui se chiffre à 1,5 milliard de dollars environ selon mes renseignements, en augmentant les droits de l'assurance-dépôt. Ces droits seront fixés à 5 000 $ par établissement, plus un sixième de un pour cent de chaque dépôt détenu par l'établissement. La plupart des établissements financiers, y compris les cinq plus grandes banques à charte, ont réagi à la proposition du gouvernement en s'opposant vigoureusement à cette solution et en alléguant la question de la protection des dépôts non assurés. Ils tentent de poursuivre les négociations sur cette question, semble-t-il.

Puisque le temps dont je dispose est pratiquement écoulé, je voudrais rappeler que, selon le Nouveau parti démocratique, le problème de la solvabilité des établissements financiers ne peut être résolu que par l'application de mesures de surveillance et de réglementation précises et efficaces au Canada et par l'imposition de limites de participation au capital bien définies pour assurer que les établissements soient ouverts à un grand nombre d'actionnaires. Cette question a été largement débattue dans les milieux financiers et politiques.

Au départ, sous le nouveau régime, certains établissements détiendront jusqu'à 35 p. 100 du capital d'un autre établissement qui aurait été l'un des piliers de leur réseau sous l'ancien régime.

Selon un grand nombre d'entre nous, la participation au capital doit être limitée à environ 10 p. 100 par investisseur, de manière à éviter que certaines sociétés soient contrôlées par des actionnaires qui ne détiennent que 35 p. 100 des actions.

Nous préférerions que la loi réduise cette proportion de 35 à 10 p. 100, afin que la propriété de nos institutions financières, de nos compagnies d'assurance et de nos sociétés de fiducie soit répartie le plus largement possible pour éviter les mainmises et les manipulations qui semblent avoir été à l'origine de certains des scandales provinciaux causés par des sociétés de prêts et des sociétés de fiducie qui affectionnaient notamment les coups rapides. Nous aimerions qu'on apporte des modifications de ce genre, sinon dans le cadre de ce projet de loi, du moins dans le cadre de mesures complémentaires qui traiteront plus précisément de cet aspect.

En terminant, je dirai que nous entendons surveiller de près cette mesure et y apporter des modifications appropriées pour aboutir à la réforme réglementaire que nous, députés néo-démocrates, estimons dans le meilleur intérêt des usagers canadiens de nos institutions financières.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le projet de loi C-42 concerne les institutions financières et le système d'assurance-dépôt. Vu l'importance globale que la question revêt, tant pour les nombreux investisseurs canadiens que pour tous ceux qui s'inquiètent des risques que pourrait entraîner pour notre économie la gestion abusive d'énormes sommes d'argent, j'estime très important d'en dire quelque chose, et c'est volontiers que je participe à ce débat.

Au demeurant passable, la mesure législative dont nous sommes saisis ne va tout de même pas assez loin. Évidemment, tout le problème résulte du conflit entre le souci du gouvernement de déréglementer les institutions financières et le manque d'efficacité, qu'il a lui-même reconnu, de certains de nos organismes de réglementation et peut-être même des mécanismes prévus dans la loi. Aussi le gouvernement semble-t-il déterminé à adopter la voie moyenne et à faire preuve d'une extrême prudence.

Il y a deux ou trois ans, deux banques de l'Ouest se sont malheureusement effondrées, par suite apparemment de méthodes de prêt imprudentes, imprudentes du fait que ces banques avaient accordé de mauvais prêts dans l'espoir de réaliser des profits considérables, et que leurs investisseurs leur avaient prêté de l'argent en raison des taux d'intérêt élevés qu'elles offraient. Puis, quand les banques se sont effondrées, les investisseurs ont exigé—avec raison, selon le gouvernement—que le système d'assurance-dépôt les indemnise au-delà de la limite légale prévue à cette époque. Cela a mis le gouvernement dans une situation très difficile, et il ne semble pas être capable de trouver une solution bien claire au problème.

• (1240)

Nous avons connu toute une avalanche de faillites au début des années 1980 dans le secteur des compagnies de prêt et des assurances. Nous avons connu deux faillites de banques nationales au milieu des années 1980. Le gouvernement a dû chercher des moyens de prévenir d'autres faillites comme celles-là, car les gens risquaient clairement de perdre confiance dans le système bancaire.

Le Canada a eu la chance durant plus d'un demi-siècle de ne pas éprouver de graves ennuis dans ce domaine. La loi actuelle a été élaborée en grande partie il y a 60 ans après l'effondrement de la Home Bank en 1923 et pendant la grande crise économique. Or voici que le gouvernement propose maintenant de modifier en partie le principe qu'on avait adopté à l'époque.

On s'était alors efforcé de répartir la responsabilité et le pouvoir financiers entre les établissements de prêt, les établissements d'épargne, les institutions de valeurs mobiliaires et les institutions d'assurances. Il est difficile pour le Canadien moyen de s'y retrouver dans certaines de ces distinctions, surtout à mesure que change la réglementation détaillée. Le principe voulait qu'on ne concentre pas trop de pouvoirs entre trop peu de mains, ce dont se souvenaient la plupart des gens à la suite de la crise de 1929. Nous avons donc un système de contrôles, constitué notamment de la Banque du Canada, du Bureau de l'inspecteur général des banques, du Département de l'assurance et de la Société d'assurance-dépôts du Canada,

que beaucoup connaissent bien parce que la SADC a été appelée à intervenir lors de plusieurs de ces faillites de banques ou de compagnies de crédit.

Plus récemment, la situation s'est compliquée sur la scène internationale, surtout avec l'apparition de conglomérats regroupant toutes ces fonctions selon des règles qui n'avaient peut-être pas été prévues dans les lois antérieures et qui sont parfois difficiles à réglementer à cause de leurs bases à l'étranger.

La Grande-Bretagne et les États-Unis sont engagés dans la voie de la déréglementation de leurs sociétés financières. De temps à autre paraissent des rapports, surtout aux États-Unis, qui traitent de l'accroissement de la monnaie fiduciaire sans véritable contrepartie sous forme de biens et de services produits par la population et répondant à ses besoins. En d'autres mots, les prises de contrôle, les acquisitions, les refinancements et les autres transactions du genre peuvent faire augmenter énormément la valeur en monnaie fiduciaire d'une entreprise sans qu'il y ait effectivement accroissement de la production d'automobiles, d'aliments ou d'autres biens et services pour les personnes qui en fin de compte doivent absorber les coûts en cas d'effondrement du système financier. On s'inquiète beaucoup aux États-Unis et en Grande-Bretagne des conséquences que pourrait avoir le rythme effréné de l'évolution du monde financier sans une augmentation équivalente de la production réelle.

En 1985, la faillite des banques auraient dû inciter le gouvernement à prendre des mesures plus énergiques qu'il ne semble disposé à prendre pour ce qui est de la réglementation des banques. En raison des événements de 1985, des banques plus petites se sont effondrées en 1986, victimes de la perte de confiance du public et des investisseurs qui connaissent encore moins de détails internes sur ces établissements que l'inspecteur des banques et la Banque du Canada et qui ont pu craindre, peut-être à tort, pour leurs dépôts dans des banques de moyenne importance. Ils étaient tout simplement dans l'ignorance.

En 1986, la Banque Mercantile a été contrainte de fusionner avec la Banque Nationale. La Banque Morguard qui, je le sais, finançait les logements à loyers modiques construits par la ville de Toronto et remplissait à mon avis un rôle utile, a été rachetée par la banque Security Pacific. Il y a eu une Banque Continentale qui a fusionné avec la Banque Lloyds de Londres par l'intermédiaire de sa filiale canadienne. Il y a eu récemment la Banque de Colombie-Britannique qui a dû s'adresser ailleurs. Une coopérative de crédit locale puissante financièrement a fait une offre pour acheter cette banque mais le gouvernement fédéral et celui à tendance secrètement conservatrice de la Colombie-Britannique a tout fait pour l'empêcher et a réussi en utilisant 200 millions de dollars de l'argent des contribuables à faire en sorte que ce ne soit pas une coopérative de crédit canadienne à structure démocratique qui prenne le contrôle de la Banque de Colombie-Britannique mais une banque étrangère, la Banque de Hong Kong.

Il y a eu un grand nombre d'acquisitions de ce genre qui ont sensiblement modifié le profil général des structures financières de notre pays, en accordant beaucoup plus de pouvoir à un nombre beaucoup plus restreint de personnes. On continue à s'inquiéter de la solvabilité et de la sécurité d'une entreprise qui échappe au contrôle des investisseurs et peut-être à celui du gouvernement qui a la responsabilité et le pouvoir législatif d'intervenir.

La faillite des banques de l'Ouest a provoqué bien des discussions pour savoir si les organismes de contrôle, l'inspecteur des banques et la Banque du Canada avaient bien rempli leurs fonctions ou s'ils en étaient capables. Comme ces structures financières se compliquent, il devient plus difficile de les discipliner, pour ainsi dire. Lorsque les gestionnaires commettent des erreurs en prenant des risques excessifs, en n'équilibrant pas leur actif et leur passif, en étant en état de conflit d'intérêts réel ou apparent, par suite de transactions entre initiés, il est très difficile pour les organismes de contrôle de se tenir au courant, ou de les surveiller tous, ou de faire suffisamment d'inspections pour garder le contact avec ces institutions en pleine mutation.

Il arrive alors que les responsables qui essaient de prendre des décisions au nom des déposants, des assurés, des créanciers et autres victimes de l'insolvabilité en sont empêchés. Ils ne peuvent agir assez vite et avec assez de certitude pour empêcher les problèmes auxquels nous avons assisté dans les faillites de banques.

Ce dont nous aurions besoin au fond, c'est d'un nouveau cadre de travail—le gouvernement l'a reconnu dans son document à la fin de 1986—pour que les gouvernements collectifs puissent orienter la conduite de ces institutions. Il faudrait surtout prévoir des règles fermes régissant les situations de conflit d'intérêts et les transactions intéressées. A cet égard, le projet de loi est passablement démuni. Nous savons qu'il fait partie d'un ensemble de mesures, mais on nous demande de l'accepter aveuglément, sans nous donner une idée précise des autres mesures. Je le répète, le projet de loi en soi paraît sans doute suffisant.

On étendra les pouvoirs de surveillance de l'inspecteur général des banques, du département des assurances, de la Société d'assurance-dépôts du Canada et de la Banque du Canada. On leur reconnaîtra certains droits juridiques qui seront plus importants que ceux qu'ils détiennent à présent, notamment le droit de procéder à la saisie temporaire des biens d'une institution en difficulté de façon à donner aux responsables le temps d'examiner la situation et de répondre aux plaintes relatives à ses transactions. Les responsables pourront donc étudier la situation et s'ils ne sont toujours pas convaincus que l'institution est vraiment solvable et qu'elle le demeurera, ils pourront s'entretenir avec le ministre des Finances qui, par la suite, interdira à cette institution de poursuivre son activité. En fait, cette dernière pourra être surveillée par le surintendant et si elle ne donne pas des résultats satisfaisants, ce dernier pourra en ordonner la fermeture.

• (1250)

Le problème, je le répète, est que le personnel ne semble pas posséder l'autorité ou les fonds nécessaires pour effectuer une enquête de ce genre. La pression exercée sur cet organisme de réglementation pour l'inciter à ne pas les importuner ou à agir rapidement sera telle que les responsables seront probablement portés à leur laisser le bénéfice du doute et à temporiser peut-être trop longtemps, comme ils l'ont fait dans le cas des banques de l'Ouest.

Quant à l'assurance-dépôts qui a fait l'objet de débats parlementaires et publics animés relativement aux banques de l'Ouest, il convient de signaler que cette protection des placements effectués par les particuliers constitue un élément très important d'un secteur bancaire démocratique. Si on ne peut protéger les petits investisseurs, ils hésiteront naturellement à investir. La masse des investissements diminuera donc et sera composée presque exclusivement d'investisseurs très importants dont l'intérêt n'est pas celui des petits investisseurs. Il est donc admis qu'il est dans l'intérêt du Canada d'avoir un régime d'assurance qui répartit le risque dans une certaine mesure et protège la capacité du petit investisseur de participer avec d'autres à l'orientation de l'industrie de l'investissement.

Malheureusement, la confiance accordée au régime d'assurance a été ébranlée quand le gouvernement a décidé de rembourser les investisseurs non assurés dans les banques de l'Ouest. Ils devaient être remboursés jusqu'à concurrence de 60 000 $ en vertu de la loi, mais le gouvernement a décidé de les rembourser davantage. En somme, il a récompensé ceux qui avaient agi stupidement, par cupidité, que ce soit les dirigeants des banques en question qui accordaient des prêts qu'ils auraient dû refuser parce qu'ils espéraient en tirer des rendements fort élevés ou que ce soit les investisseurs dans ces banques qui avaient fait leurs placements pour le même motif, étant attirés par des taux d'intérêt élevés, mais qui avaient négligé d'examiner suffisamment la situation financière de la banque.

En fait, les contribuables canadiens ont perdu 1,5 milliard à la suite de ce renflouement. Le gouvernement fait des économies de bouts de chandelle aux dépens de l'assurance-chômage, des pensions, des allocations familiales, du financement de l'enseignement postsecondaire, des logements sociaux; il admet qu'il faudrait un demi-million de logements, mais cela ne l'a pas empêché de prodiguer 1,5 milliards de dollars aux personnes les plus riches. Non pas aux plus pauvres qui étaient protégés par la loi, mais bien aux investisseurs les plus riches, car ce sont eux qui ont touché ce 1,5 milliard.

Les dispositions portant sur la surveillance ou la révision du régime d'assurance-dépôts semblent plutôt incertaines, timides ou expérimentales. Rien n'indique clairement que de mauvaise décisions de ce genre ne pourront pas être prises à nouveau. Les banques qui respectaient la loi et qui appliquaient de saines méthodes d'investissement n'ont pas eu besoin d'être renflouées, mais elles doivent maintenant faire une contribution supplémentaire pour garantir le renflouement des banques imprudentes opéré par le gouvernement. Je crois savoir que de nombreuses banques s'opposent à cette façon d'agir.

Ce qui manque, ce sont des mesures sérieuses au sujet de la propriété réciproque, dans le cas d'une banque, d'une société d'assurance ou d'une société de fiducie qui possède une part importante du capital d'une entreprise à qui elle prête également de l'argent. Voilà des années que le NPD prône deux choses pour obtenir des garanties raisonnables que ces établissements financiers puissent fonctionner de façon raisonnablement sûre. Primo, il faut combiner une réglementation et une surveillance claires et efficaces du système financier. Le projet de loi fait un pas dans cette direction. Secundo, il faut limiter ce genre de propriété réciproque entre les divers secteurs des entreprises commerciales et financières. Il faut que les participations soient plafonnées bien au-dessous des 35 p. 100 actuels. Nous préconisons le chiffre de 10 p. 100. Sans une limitation de ces participations et sans une augmentation considérable des moyens financiers des organismes de contrôle, augmentation que le gouvernement n'a pas assurée et qu'il n'assure pas par ce projet de loi, il n'y a pas de moyen d'action sérieux et convaincant contre le genre d'effondrements que nous avons déjà connu et que nous redoutons. J'estime donc que le projet de loi ne mérite pas qu'on en approuve le principe.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions, observations.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de son intervention dans la discussion du C-42. Il fallait s'y attendre, étant donné que beaucoup de ses électeurs travaillent dans le secteur financier à Bay Street, au centre-ville de Toronto, et qu'ils habitent à côté dans la circonscription de Spadina.

Je voudrais aborder un point qui est peut-être un peu à côté de ce qu'il disait, mais qui vaut la peine je pense d'être relevé. Estime-t-il que le projet de loi tient compte suffisamment de la nécessité pour le gouvernement du Canada d'avoir son mot à dire dans la façon dont les consommateurs sont traités par les établissements financiers? Est-ce que ses électeurs s'estiment satisfaits des services qu'ils reçoivent du secteur bancaire? Est-ce qu'ils pensent avoir suffisamment de moyens de recours quand ils ont des problèmes? Est-ce que le consommateur, le petit commerçant sont en mesure d'exiger un traitement raisonnable de la part de ces institutions multimilliardaires? Sinon, le député serait-il d'accord pour que l'on modifie le projet de loi de façon non seulement à assurer la stabilité financière, mais à satisfaire aussi aux besoins du consommateur?

M. Heap: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. En fait, la circonscription de Spadina compte une grande variété d'entreprises, grandes et petites. Le problème dont se plaignent le plus fréquemment les dirigeants de ces entreprises, c'est leur difficulté à obtenir du financement des banques. Les institutions fédérales les ont parfois aidés, mais très souvent, ils n'arrivent tout simplement pas à obtenir des banques qu'elles leur accordent l'aide dont ils ont besoin. J'en connais qui ont dû fermer leur entreprise faute de l'appui du système bancaire. Il semble que même lorsque leur solvabilité est acceptable, on leur dit qu'il n'y a tout bonnement pas d'argent, qu'on l'a déjà prêté à quelqu'un d'autre. Je crois qu'il faudrait modifier le système dans le sens proposé par le député.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député disposera de huit autres minutes pour entendre des questions et des observations lorsque nous seront de retour, à 14 heures.

Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Quand la Chambre a suspendu ses travaux à 13 heures, il restait huit minutes à la période de questions et d'observations suivant le discours du député de Spadina (M. Heap).

M. Cassidy: Monsieur le Président, mon ami de Spadina a parlé des ennuis qu'éprouvent les petites entreprises de sa circonscription. Je connais un restaurateur de sa circonscription qui a constamment des démêlés avec une succursale locale d'une banque. La succursale bancaire, à son tour, n'a pas été autorisée à prendre des arrangements raisonnables avec le propriétaire du restaurant. La banque a exigé énormément de garanties, y compris une hypothèque sur la maison du restaurateur. Tout ce qu'il possédait servait de nantissement à l'entreprise qui faisait travailler de 10 à 15 personnes de la circonscription de Spadina. Le cas se répète très souvent.

Comment la Chambre des communes peut-elle adopter des lois qui visent à ce que les banques soient sûres pour les Conrad Black, les Reichman et les Bronfman du monde et à ce qu'elles puissent prêter à des entreprises ou des États des sommes considérables, dont certaines sont irrécouvrables, ce qui entraîne des pertes énormes que doivent éponger les contribuables canadiens, tandis que les citoyens moyens, les agriculteurs, les consommateurs et les petites entreprises sont acculés au pied du mur? Qu'y a-t-il de juste à cela? Pourquoi, à la Chambre des communes, lorsque nous examinons la solidité et l'efficacité du système bancaire, lequel est extrêmement efficace à certains égards, ne nous soucions-nous pas autant des besoins des petites gens, des consommateurs et des agriculteurs, par exemple, que de la stabilité de la libre entreprise? A quoi sert-il d'avoir des entreprises stables si elles n'offrent pas aussi un service efficace à la majorité des citoyens canadiens?

M. Heap: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. J'ai entendu les habitants de Spadina se plaindre bien souvent des banques depuis des années. Nous nous rappelons tous l'été de 1981 quand les taux d'intérêt hypothécaires sont montés jusqu'à 24 p. 100. Cela pourrait se reproduire. On ne sait jamais, mais les propriétaires de maisons de Spadina qui n'ont pas été balayés par ces taux d'intérêt quand ils ont dû refinancer leurs hypothèques n'ont aucun moyen de se protéger contre un tel comportement des banques. Beaucoup de gens sont très amers et très déçus, quelle que soit leur appartenance politique.

Comme je l'ai déjà dit, j'ai entendu parler de plusieurs entreprises qui ont fait faillite et d'autres qui essayaient de prendre de l'expansion, mais dont la demande d'aide n'était pas prise au sérieux, tout simplement parce qu'elles étaient petites. Puisqu'un petit prêt exige presque autant de paperasse qu'un gros prêt, les banques préfèrent les gros prêts. Les petits commerçants, ceux qui veulent se lancer en affaires, les jeunes qui maîtrisent la technologie moderne et qui ont des idées pour s'en servir, les gens compétents en informatique et ainsi de suite voudraient mettre leurs idées à l'épreuve et lancer leurs entreprises mais ne rencontrent que très peu de sympathie dans les bureaux des grandes banques centrales dans le bas de Spadina. Ils n'en trouvent pas davantage dans les succursales.

Les banques doivent être plus conscientes de leurs responsabilités publiques. Il est bon que les banques soient réglementées pour réduire les risques de faillite et d'écroulement. Je tiens à signaler que quand le gouvernement a subventionné, ou plutôt renfloué, les banques de l'Ouest grâce aux deniers publics, l'argent venait en grande partie de personnes qui n'avaient pas investi dans ces banques et qui n'avaient sans doute pas assez d'argent pour le faire. Autrement dit, ce sont les pauvres qui ont subventionné les riches. Il faut mettre un terme à ce genre de choses.

• (1410)

Le gouvernement est directement responsable de ce problème, du moins en partie, et il pourrait le restreindre s'il le désirait en s'abstenant simplement de renflouer ainsi des investisseurs imprudents et plus riches que la moyenne. Bon nombre d'habitants de Spadina, de toutes les convictions politiques, n'ont plus confiance dans les institutions bancaires actuelles à cause de leur contribution en tant que contribuables, d'une part, et des difficultés qu'ils ont à obtenir les prêts demandés, d'autre part.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Paproski): Adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des finances et des affaires économiques.)

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

MESURE VISANT À MODIFIER CERTAINES LOIS

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-56, tendant à modifier certaines lois concernant les institutions financières, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances et des affaires économiques.

M. Fennell: Monsieur le Président, je voudrais signaler que les partis se sont entendus pour qu'un seul député de chaque parti intervienne dans ce débat et qu'à la fin des interventions, la motion de deuxième lecture soit mise aux voix. Tout de suite après le renvoi au comité du projet de loi C-56, la Chambre passera à l'étude des initiatives parlementaires prévues pour aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Paproski): Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Hockin: Monsieur le Président, je suis heureux de proposer aujourd'hui la deuxième lecture du projet de loi C-56, mesure qui apportera d'importantes modifications nécessaires à la législation fédérale régissant les institutions financières. Comme nous le savons, ce projet est le deuxième volet d'une série de mesures, au nombre de trois, visant à renforcer la réglementation des institutions financières et à mettre en oeuvre les nouveaux principes directeurs annoncés le 18 décembre dernier.

Le premier volet était le projet de loi C-42, qui vient d'être renvoyé au comité, et le projet à l'étude en est le deuxième.

[*Français*]

Le projet de loi regroupe et modifie deux projets de loi qui ont été présentés le 6 octobre 1986 et renferme une nouvelle disposition importante qui permettra aux institutions réglementées au niveau fédéral de détenir des firmes de courtage.

[*Traduction*]

Toutes les mesures annoncées dans les précédents projets de loi figurent dans celui-ci. Il s'agit du pouvoir d'examiner les transferts et la propriété d'institutions financières, du pouvoir d'ordonner à une institution qui se livre à une conduite contraire aux saines pratiques du commerce de mettre un terme à cette conduite, du très important pouvoir de réévaluer les actifs immobiliers et du pouvoir de renforcer les normes financières des compagnies d'assurance.

Ces mesures, d'une grande importance, sont du domaine public depuis plusieurs mois. Le projet de loi C-9 a été présenté à l'état d'avant-projet, et les commentaires reçus ont été intégrés au projet de loi final. Les consultations ont révélé qu'en général on appuie ces mesures. Le projet de loi C-8 a aussi été largement approuvé par l'industrie des assurances.

Voici les grands traits de ce projet de loi. Tout d'abord, pour ce qui est des transferts de propriété, le projet de loi stipule qu'il faudra obtenir l'approbation du ministre des Finances quand une société ou un particulier souhaitera acquérir, directement ou indirectement, une part d'une compagnie fiduciaire régie par le gouvernement fédéral, d'une compagnie de prêt ou d'une compagnie d'assurance dépassant 10 p. 100 du nombre total des actions. Il s'agit d'une disposition très importante. Le projet de loi prévoit une procédure à suivre par le ministre et par le demandeur dans le cas où un transfert de propriété est envisagé, et il donne au gouverneur en conseil le pouvoir de prescrire le genre d'information que l'acheteur potentiel doit soumettre au responsable de la réglementation quand il demande l'autorisation.

Par la mise en place d'une procédure officielle d'approbation des transferts de propriété, le projet de loi concrétise la politique présentée dans l'exposé du 18 décembre et, comme vous le savez, monsieur le Président, cette politique visait en particulier à mettre fin à la création ou à l'accroissement de liens finances-commerce. Il s'agit notamment d'accroissements de la propriété d'institutions financières déjà détenue par des institutions ou des sociétés de portefeuille liées sur le plan commercial. Les mesures législatives mettant en oeuvre le reste de la réglementation sur la propriété, notamment l'obligation de répartir entre un grand nombre d'actionnaires et de négocier publiquement 35 p. 100 des actions des sociétés liées commercialement ou des grandes institutions financières, devraient être présentées cet été.

La deuxième partie du projet de loi est très importante, et concerne les ordonnances d'interdiction. Le projet de loi donnerait au responsable fédéral de la réglementation le pouvoir d'émettre des ordonnances d'interdiction à l'encontre d'institutions se livrant ou sur le point de se livrer à une conduite contraire aux saines pratiques financières. Certaines inquiétudes liées à l'évocation de l'effondrement de deux banques il y a quelques années, inquiétudes formulée à l'occasion du débat sur le projet de loi C-42, ont une fois de plus souligné à quel point il était important de disposer de ce pouvoir.

Jusque-là, les responsables de la réglementation ont déclaré que même s'ils savaient que des sociétés se livraient à une conduite contraire aux saines pratiques financières, ils n'avaient souvent pas le pouvoir législatif voulu pour leur ordonner de mettre fin à cette conduite. C'était évidemment très préoccupant. Ils savaient ce qui se passait, mais ils n'avaient pas le pouvoir législatif d'y mettre fin. Les pouvoirs d'interdiction prévus par ce projet de loi sont vastes et satisferont à la nécessité pour le responsable de la réglementation d'intervenir à temps et efficacement.

La troisième partie du projet de loi concerne le pouvoir d'évaluation immobilière. Tous ceux d'entre nous qui ont vu combien la valeur des propriétés a augmenté dans les années 80 savent que c'est très important. Lorsqu'on envisage une réforme des institutions financières, il ne faut pas oublier que ces dernières ont souvent des liens étroits avec l'immobilier, car il représente une partie importante de leur actif.

Le projet de loi accorderait au surintendant le pouvoir de fixer la valeur des biens l'immobiliers ou de l'actif garanti par des biens immobiliers que possèdent des sociétés de fiducie, de prêts et d'assurances constituées en vertu d'une charte fédérale. Nous avons constaté par le passé que ces sociétés pouvaient éprouver de sérieuses difficultés à la suite d'une évaluation irréaliste de leur actif immobilier. Ce pouvoir d'évaluation permettra au public de garder confiance dans nos institutions financières.

Une autre partie importante de cette loi vise à renforcer les normes financières des compagnies d'assurance.

[*Français*]

Le projet de loi accroîtra sensiblement les normes financières que les sociétés d'assurance sont tenues de respecter et présentera d'autres mesures afin de renforcer l'industrie.

[*Traduction*]

Pour ce qui est des compagnies d'assurance, le projet de loi permet de fixer des marges minimales pour le capital et l'excédent au moyen de règlements ou de directives ministérielles. Ces dispositions s'inspirent de celles de la Loi sur les banques. Pour la première fois, les compagnies d'assurance-vie auraient à respecter en permanence une marge minimale pour le capital et l'excédent. D'autres institutions financières sont déjà assujetties à certaines règles à cet égard. Selon moi, la Chambre sait pertinemment que les exigences quant au capital minimum sont essentielles pour les sociétés de fiducie et les banques, étant donné que c'est sur ce chiffre que l'effet de levier est basé. Étant donné que nous permettons à des compagnies d'assurances de se lancer dans ces nouveaux domaines, nous devions imposer cette disposition quant au capital, car c'est au coeur même d'une institution financière.

• (1420)

Dans le cas des compagnies qui assurent les biens et contre les risques divers, ce projet de loi prévoit une augmentation du capital minimal, ou des exigences quant à la solvabilité. Dans ce domaine de l'assurance, les gens comptent sur le gouvernement fédéral surtout pour poser un jugement sur la solvabilité de certaines entreprises.

En outre, les compagnies d'assurances concernées devront soumettre des rapports actuariels avec leurs états annuels. Ces rapports doivent préciser si les réserves établies pour faire face à des demandes futures en vertu de polices en vigueur et pour couvrir le coût de demandes qui ont été présentées, mais qui n'ont pas encore été payées, sont suffisantes. Cette pratique existe depuis longtemps dans le cas des assureurs-vie et elle donne d'excellents résultats. Cette nouvelle exigence permettra au surintendant de bien juger la position financière de chaque entreprise.

En plus de ces propositions, le projet de loi établira de nouvelles règles régissant l'utilisation de la réassurance par des compagnies d'assurances réglementées par le gouvernement fédéral. Les règles proposées, qui seront établies par règlements, forceront les entreprises à conserver une partie minimale des polices qu'elles émettent. On s'assurera ainsi d'encourager les sociétés concernées à faire attention aux polices qu'elles émettent, plutôt que de se contenter de réaliser des profits sur les commissions de réassurance.

On établira également des limites quant à la mesure dans laquelle des compagnies peuvent céder des polices à des entreprises qui ne sont pas réglementées par le gouvernement fédéral, étant donné que dans le passé, des problèmes ont surgi, car des réassureurs ne pouvaient pas ou ne voulaient pas payer les demandes. La réassurance avec des sociétés associées ne sera permise qu'avec l'accord préalable du surintendant. Ce sont là de nouvelles dispositions importantes au sujet de la réassurance. L'approbation du surintendant est essentielle dans tous les cas.

[*Français*]

Parmi les autres dispositions du projet de loi C-56 qui ont trait plus particulièrement au secteur de l'assurance, on note l'autorisation d'exiger d'une société d'assurance qu'elle dépose des états financiers provisoires, l'établissement de marges excédentaires dans le cas des petites sociétés, l'imposition de frais lors de la liquidation, et la priorité des sinistres des assurés de police en cas de faillite d'une société d'assurance.

[*Traduction*]

La prochaine partie sur laquelle je veux me pencher concerne les filiales de maisons de courtage en valeurs mobilières, question qui est au coeur des pages financières et à laquelle les marchés financiers s'intéressent depuis deux ans. Une nouvelle disposition importante de ce projet de loi par rapport à ceux qui l'ont précédé est celle qui permet à des institutions financières appartenant à des intérêts canadiens, et réglementées par le gouvernement fédéral, de posséder des filiales de maisons de courtage en valeurs mobilières. Les banques de l'annexe B et d'autres institutions financières non résidentes réglementées par le gouvernement fédéral pourront également, après avoir obtenu l'approbation voulue, faire l'acquisition d'une maison de courtage en valeurs mobilières.

En permettant à un non-résident d'acquérir une maison de courtage, je signale à la Chambre que le ministre imposerait la condition prévue dans l'énoncé de principe du 18 décembre, soit l'interdiction d'acquérir plus de 50 p. 100 des intérêts d'une maison de courtage avant le 30 juin 1988. En ce qui concerne la création d'une succursale, il faudra en limiter les activités aux activités internes dans lesquelles la société-mère peut s'engager. En outre, lorsqu'une institution appartenant à un non-résident possède au Canada une banque prévue à l'Annexe B et souhaite acheter ou créer une maison de courtage, elle devra le faire par l'entremise de cette banque et non pas de manière autonome.

Compte tenu des conflits d'intérêts auxquels pourrait donner lieu le fait que des institutions financières possèdent des maisons de courtage, on proposera d'apporter au projet de loi C-42 une modification qui accorde au nouveau surintendant des institutions financières le pouvoir nécessaire pour réglementer les activités de courtage internes des banques. Cette disposition s'ajoutera aux mesures qui seront proposées dans le cadre de notre troisième domaine d'action législative, dont nous faisions état dans l'énoncé de principe du 18 décembre. Il s'agira entre autres d'ériger des «murailles de Chine», comme on dit dans les milieux financiers, d'être plus ouvert avec les consommateurs et d'intensifier la surveillance interne en créant des groupes d'examen au sein de chaque institution.

Nous proposons aujourd'hui de laisser les institutions de ressort fédéral effectuer des opérations de courtage, et de limiter la participation initiale des institutions appartenant à des intérêts étrangers, dans le but d'assurer une présence canadienne vigoureuse et durable dans le secteur stratégique des valeurs mobilières où la concurrence internationale est de plus en plus vive. Il est normal que les investisseurs canadiens affrontent le marché international, mais nous voulons leur donner une longueur d'avance.

La dernière disposition du projet de loi dont je veux parler cet après-midi concerne les mutuelles d'assurance.

[*Français*]

Une dernière nouvelle mesure du projet de loi est une disposition visant à clarifier le statut de résidence des mutuelles d'assurance. Le projet de loi désignera comme sociétés canadiennes les mutuelles d'assurance dont le siège social et la principale place d'affaires sont au Canada, pourvu qu'au moins

75 p. 100 du conseil d'administration, et des comités, soient composés de Canadiens résidant normalement au Canada.

[*Traduction*]

En conclusion, il me semble qu'il est évident pour la Chambre que cette mesure législative constitue l'un des aspects importants d'un effort vaste et continu de réforme du régime de surveillance et de réglementation des institutions financières du Canada. La plupart des dispositions sont connues du public depuis plusieurs mois, elles ont une importance capitale pour accroître les pouvoirs de surveillance et, je le répète, elles ont été très bien accueillies par le public. En assurant une réglementation plus efficace, ce projet de loi accroîtra la confiance du public, qui est essentielle à la bonne marche du système financier. Également, les dispositions du projet de loi qui permettent à des établissements financiers réglementés par le gouvernement fédéral de posséder des sociétés de courtage en valeurs mobilières seront avantageuses pour les marchés des valeurs mobilières.

Je suis donc heureux que la Chambre se penche sur cette question cet après-midi et qu'elle puisse la renvoyer sans délai à un comité.

Des voix: Bravo!

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je suis heureuse de voir le projet de loi C-56 finalement étudié à la Chambre. Comme dans le cas du projet de loi C-42, dont j'ai parlé dans le courant du mois, je vois dans sa mise en délibération une preuve que le gouvernement commence enfin à mettre en application son programme de réforme du secteur des services financiers au Canada. Le projet de loi C-56 est le deuxième d'une série de trois projets de loi dont l'adoption mettra un terme au processus de réforme amorcé par le gouvernement antérieur et poursuivi de façon quelque peu sporadique par le gouvernement actuel.

Le projet de loi C-56 a été déposé le 7 mai . Il peut sembler exceptionnel que nous en soyons déjà à l'étape de la deuxième lecture aujourd'hui, mais je rappelle aux députés que certaines parties du projet de loi existent sous une forme ou une autre depuis plus d'un an et demi. D'autres parties du projet de loi sont assujetties à l'échéance du 30 juin de cette année, pour assurer leur compatibilité avec des mesures que le gouvernement de l'Ontario a présentées l'an dernier, à un moment où le processus de réforme du gouvernement fédéral semblait vouloir s'embourber indéfiniment.

Certaines des propositions que contient le projet de loi sont anciennes, d'autres plus récentes. On y propose notamment que les établissements financiers réglementés par le gouvernement fédéral puissent posséder des sociétés de courtage en valeurs mobilières.

Comme le savent les députés, la réglementation du secteur des valeurs mobilières relève des provinces. C'est évidemment cette partie du projet de loi qui est censée compléter les initiatives antérieures du gouvernement de l'Ontario, dont la date d'entrée en vigueur a été fixée au 30 juin 1987. Toutefois, une bonne partie du projet de loi est antérieure au Livre blanc publié par le gouvernement en décembre dernier. Les projets du gouvernement de l'Ontario au sujet du secteur des valeurs mobilières, qui ont été révélés en juin, obligent plus ou moins le gouvernement du Canada à lui emboîter le pas.

• (1430)

Certaines dispositions du projet de loi, notamment celles qui visent à augmenter les pouvoirs des services fédéraux de surveillance et à instaurer un système d'examen ministériel pour le transfert de propriété, existent en fait depuis un certain temps. Le 9 septembre 1985, neuf jours après que la Banque commerciale du Canada eut fermé ses portes, la ministre d'État aux Finances a témoigné devant le comité des finances; elle a parlé de mesures qui se trouvent dans le projet de loi à l'étude. Elle a dit qu'il fallait de toute urgence améliorer la capacité du gouvernement et des organismes de surveillance de régler les problèmes des institutions financières. Elle a dit que les mesures qu'elle préconisait étaient urgentes et qu'il fallait agir immédiatement. C'est en septembre 1985 qu'elle a fait cette affirmation.

Parlons un peu de ces mesures urgentes. En novembre 1985, elles ont été présentées sous forme de projet de loi. En avril 1986, elles ont été déposées dans le cadre du projet de loi C-103 concernant les banques, les compagnies de fiducie et les compagnies de prêt. En juin 1986, des mesures analogues pour les compagnies d'assurance ont été présentées dans le projet de loi C-123. Ces projets de loi n'ont jamais été mis en délibération et ils sont restés au *Feuilleton*. En octobre 1986, les mesures ont été présentées à nouveau dans les projets de loi C-8 et C-9. Cette fois-ci, elles ont été groupées avec les dispositions concernant le secteur des valeurs mobilières dans le projet de loi C-56.

Cette brève chronologie nous montre bien que le gouvernement prend un peu de liberté en incluant ce projet de loi dans son programme de réformes. S'il avait agi avec toute l'urgence que mentionnait la ministre d'État chargé des Finances à une réunion du comité des finances en septembre 1985, nous aurions eu en vigueur une mesure législative qui aurait pu prévenir les événements qui se sont produits dans le secteur financier. Au moins, le gouvernement aurait pu avoir un peu moins l'air d'être dépassé par les évènements.

Le projet de loi est en réalité une collection de propositions en réponse à des situations particulières. Notamment aux faillites de banques, à la prise de contrôle de Canada Trust par une société non financière et à l'initiative législative d'un gouvernement provincial. Ce projet de loi ne découle pas du Livre blanc publié en décembre 1986. Comme je l'ai dit, il est plus vieux que cela. C'est une initiative réactive et non prospective.

Cela ne signifie pas que nous considérons que le projet de loi ne mérite pas notre appui. Il y a des propositions que l'opposition officielle est heureuse d'appuyer, car elles donnent ce que nous considérons être des pouvoirs nécessaires et souhaitables aux organismes fédéraux de réglementation. Le projet de loi leur donnera la possibilité d'agir rapidement contre les pratiques commerciales dangereuses ou malsaines en émettant des ordonnances d'interdiction. Ensuite, le projet de loi propose d'élargir les pouvoirs de ces organismes de réglementation afin de leur permettre de fixer et de réduire la valeur des actifs détenus par les institutions financières à charte fédérale.

On a constaté que le pouvoir d'imposer une évaluation indépendante des biens immobiliers était important, vu qu'une forte proportion des actifs des institutions financières, surtout les sociétés de prêts et de fiducie, sont des biens immobiliers ou des prêts hypothécaires garantis par des biens immobiliers.

L'évaluation de ces biens n'est pas toujours simple et des évaluations erronnées peuvent influencer matériellement une institution financière.

La Banque Commerciale du Canada en est un bon exemple. Le comité des finances s'est rendu compte, au cours de ses audiences, que cette banque était insolvable parce qu'elle avait notamment l'habitude de surévaluer ses actifs hypothécaires et immobiliers. Le gouvernement doit, par conséquent, légiférer pour empêcher cette pratique, même s'il est un peu tard maintenant pour dire qu'une telle intervention tomberait à pic.

Il existe une autre disposition du projet de loi, dont j'ai parlé tout à l'heure, qui permet au ministre d'examiner pour autoriser ou interdire par écrit toute transaction de la part d'un particulier ou d'un groupe d'associés portant sur plus de 10 p. 100 des actions votantes d'un établissement financier. Cette mesure propose qu'un tel examen se fonde sur les critères suivants: les ressources financières de l'acheteur en puissance, ses plans d'avenir pour l'établissement concerné, son expériences et ses antécédents commerciaux et les intérêts supérieurs du système financier du Canada.

C'est ce dernier critère qui me préoccupe. Le libellé est d'une imprécision incroyable. Quels sont les intérêts supérieurs du système financier du Canada? J'ai l'impression que ces intérêts tiennent essentiellement à la politique du ministre de l'heure. Je ne veux pas qu'une chose aussi importante que la propriété des établissements financiers soit laissée à la discrétion d'un ministre.

Le ministre des Finances (M. Wilson) et le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) nous ont dit que la politique de la propriété financière serait partie intégrante du segment final de la législation sur la réforme. Une mesure provisoire, et non pas un projet de loi, était prévu avant l'été, d'après ce qu'on nous a dit. Qui peut dire maintenant quand nous aurons droit à une telle politique? En attendant, nous n'avons que ce projet de loi stipulant que, dans certaines circonstances, on procédera à un examen, mais que le ministre aura le dernier mot.

Pour le moment, je ne suis pas disposée à endosser une disposition aussi vague. Une fois le comité saisi de cette mesure, je demanderai de plus amples renseignements sur la façon dont cette disposition va s'appliquer. En fait, je suis d'avis que la loi devrait établir des critères bien définis. Je ne serais certainement pas satisfaite—d'ailleurs, je ne connais personne qui le serait—d'une disposition qui semble laisser au ministre en place le soin de déterminer ce qui constitue les meilleurs intérêts de notre système financier, ainsi que la responsabilité exclusive de décider quels importants transferts de contrôle ou de propriété sont acceptables ou non acceptables.

J'aborde maintenant l'autre série de propositions du projet de loi C-56 en vertu desquelles les institutions financières régies par le gouvernement fédéral seraient autorisées à faire des transactions dans le secteur des valeurs mobilières. Comme je l'ai signalé plus tôt, le gouvernement ontarien a présenté ses propositions il y a presque un an. En décembre 1986, on s'est entendu sur les échéances et la date d'entrée en vigueur, soit le 30 juin prochain. Toutefois, le dépôt du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui a été retardé par un long conflit à savoir quelles transactions relatives aux valeurs relèveraient des jurisdictions fédérale et provinciale respectivement. L'entente à ce sujet n'est intervenue qu'à la fin d'avril.

La date limite du 30 juin n'a pas été modifiée, et c'est pourquoi nous sommes encore pressés de terminer rapidement l'étude de cette mesure à la Chambre et au comité. Nous ne serions pas si pris de cours si le gouvernement avait agi plus tôt et s'il avait mieux négocié.

• (1440)

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui vise à permettre aux institutions financières appartenant à des intérêts canadiens d'avoir des succursales de courtage en valeurs mobilières. Il vise également à permettre aux banques et aux autres institutions financières appartenant à des intérêts étrangers de faire office de courtiers en valeurs mobilières, sous réserve de l'autorisation du ministre. Néanmoins, celles-ci verraient leur propriété limitée à 50 p. 100 jusqu'au 30 juin 1988, après quoi elle pourrait passer à 100 p. 100.

En vertu de l'accord intervenu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario, le Bureau du surintendant des institutions financières, l'organisme de réglementation fédéral, régira les activités liées au commerce des valeurs mobilières que les institutions financières sous contrôle fédéral peuvent effectuer directement ou dans leurs locaux. L'organisme provincial, soit la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, régira toutes les activités des succursales que les institutions financières sous contrôle fédéral auront achetées ou établies.

Quiconque examine cet accord se rend compte que les parties se sont vivement préoccupées d'aboutir au plus tard le 30 juin, et l'accord représente le minimum sur lequel elles ont pu s'entendre. Il correspond en grande partie à la situation présente. Il dit essentiellement que les institutions sous contrôle fédéral pourront poursuivre leurs activités actuelles dans le domaine des transactions de valeurs mobilières, et que ce sont leurs succursales sous contrôle provincial qui devront s'occuper de toute nouvelle activité. Peut-être qu'à court terme c'était tout l'accord qu'il fallait, mais il faudra sûrement à long terme un accord beaucoup plus complet.

L'accord annoncé le 27 avril ne renferme guère de substance et ne prévoit pas de changements; pourtant, c'est certes sur des changements que nous devrions pouvoir compter au fur et à mesure où le Canada se dote d'un système financier mieux intégré.

Je trouve à redire à cet accord du fait qu'il n'engage que l'Ontario, avec l'espoir peut-être qu'il pourrait servir de modèle aux autres provinces. C'est une notion à laquelle certaines provinces, notamment l'Alberta et le Québec, s'opposent, et avec raison. Après tout, lorsque le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario ont négocié, ils n'ont pas consulté les autres provinces. L'affaire a certes suffisamment d'importance pour justifier une rencontre fédérale-provinciale et l'établissement d'un quelconque organisme permanent pour assurer l'uniformité de la mise en oeuvre et de la règlementation de ces nouvelles propositions qui représentent des changements majeurs pour notre secteur des services financiers.

D'après le projet de loi, les institutions étrangères désireuses d'entrer sur le marché des valeurs mobilières devront obtenir l'approbation du ministre, mais la mesure ne précise aucun des critères sur lesquels s'appuiera cette approbation. Le gouvernement a sûrement prévu des critères. Pourquoi ne figurent-ils pas dans le projet de loi?

Une chose que le gouvernement fédéral devrait sûrement chercher à obtenir des institutions financières qui demandent à entrer sur notre marché, c'est la réciprocité. Si les institutions étrangères viennent concurrencer les nôtres sur le marché canadien, nous devrions exiger la pareille pour nos institutions sur les marchés étrangers. Des pays différents ont des systèmes financiers différents, aussi faudrait-il négocier cela cas par cas. Le principe de réciprocité devrait cependant être reconnu, et le gouvernement devrait insister là-dessus s'il se soucie vraiment des intérêts des Canadiens.

Je me demande également pourquoi le gouvernement a décidé de permettre que des maisons de courtage canadiennes en valeurs mobilières puissent appartenir complètement à des intérêts étrangers alors que les négociations commerciales avec les États-Unis se poursuivent toujours. Le libre-échange dans les services financiers constitue un élément-clé des négociations. Pourquoi le gouvernement renonce-t-il maintenant à cet atout?

C'est une question que les membres libéraux du comité des finances ont soulevée en novembre 1985 dans leur rapport minoritaire. Le comité avait recommandé des conditions d'exercice égales pour les institutions canadiennes et étrangères au Canada; en d'autres termes, une situation de libre-échange non négocié, librement consentie. Les autres membres libéraux du comité et moi nous opposions à cette recommandation et proposions au contraire de devancer les modifications apportées aux exigences relatives à la propriété étrangère jusqu'à ce que la stratégie de négociation du libre-échange ait été mise au point et que les coûts et les avantages des propositions aient été établis. Notre recommandation tient toujours.

J'aimerais également obtenir du gouvernement, avant que cette mesure ne soit adoptée, l'assurance qu'en mettant son nouveau système en oeuvre, il se souciera des conséquences que pourrait avoir la concentration du pouvoir économique au Canada. Dans le secteur financier, les actifs sont plus concentrés que dans tout autre secteur de notre économie. L'objectif d'une plus grande intégration des services que vise le gouvernement pourrait entraîner à la fois une plus vive concurrence et une plus grande concentration. Il est très important que l'on parvienne à un juste équilibre.

Avec une plus grande intégration on risque aussi de voir se multiplier les abus et les conflits d'intérêts, une réglementation cohérente et vigilante est donc bien plus nécessaire. Le projet de loi C-56 renferme quelques mesures en ce sens mais il y a lieu de déplorer que l'essentiel de la nouvelle politique sera énoncé dans les mesures législatives encore à venir.

Je répète qu'il m'est difficile d'évaluer la mesure à l'étude parce qu'elle ne nous donne qu'une image partielle du tableau d'ensemble. C'est une critique que j'avais déjà formulée lors de l'examen du projet de loi C-42, au début du mois. Le projet de loi C-56 contient des propositions sur les transferts de propriété des institutions financières mais nous ignorons encore en quoi consiste exactement la politique globale sur la propriété. Je ne vois pas pourquoi les responsables du gouvernement n'auraient pas pu se concerter afin de nous présenter toutes les mesures d'emblée.

Les projets de loi C-42 et C-56 tiennent lieu de préliminaires utiles et opportuns. Toutefois, soyons francs : le principal reste encore à venir et, avec ces amuse-gueule, le ministre se contente en termes vagues de nous promettre ces mesures.

Nous, députés du parti libéral, sommes prêts à agir. Nous voulons renvoyer ces projets de loi au comité où nous pourrons les examiner à fond et présenter quelques amendements. Cependant, je préférerais de beaucoup procéder selon une démarche globale plutôt que selon la méthode morcelée que le gouvernement semble privilégier. J'attends avec impatience qu'il nous présente le reste de ses propositions.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je ne pensais pas qu'on aborderait aujourd'hui l'étude du projet de loi C-57, mais je suis ravi de prendre la parole à son sujet. Bien entendu, nous en avons déjà entamé l'étude au comité permanent des finances et des affaires économiques.

Je me rends bien compte que la mesure est vraiment complexe, ce qui explique en partie nos difficultés. Nous préférerions tous faire autre chose; j'imagine que le ministre préférerait à l'occasion suivre à la télé les finales de la Coupe Stanley entre les Flyers et les Oilers, plutôt que de se soucier de cette question. Il me fait signe que oui. Quand on préparera son épitaphe, dans bien des années à venir, je l'espère—je ne parle pas de son épitaphe politique, mais plutôt de son épitaphe personnelle—on ne pourra pas faire graver sur sa pierre tombale qu'il aura réformé les lois relatives aux institutions financières. On n'en parlera que dans un renvoi à un renvoi de sa biographie.

Qu'on me permette de donner de plus amples détails sur ce dont il est question dans ce projet de loi. Il ne s'agit pas simplement de nouvelles règles régissant la propriété de sociétés de valeurs mobilières par des compagnies d'assurance et d'autres institutions. Il ne s'agit pas que d'une nouvelle formule de réglementation ou de surveillance. Il s'agit d'une série de projets de loi connexes, le C-42 que nous avons déjà étudié, et le C-56 à l'étude en ce moment.

• (1450)

La troisième tranche, c'est-à-dire la troisième tuile pour ainsi dire dont nous n'avons pas encore pris connaissance mais dont le gouvernement nous a donné une petite idée, est conçue pour mettre sur pied un cadre de travail tant pour la déréglementation que pour la nouvelle réglementation du secteur des services financiers et bancaires du Canada. On prévoit que cette mesure restera en vigueur pendant 10 ou 15 ans. En d'autres mots, on nous demande de prendre des décisions concernant d'importants éléments des opérations financières du pays, décisions qui s'appliqueront jusqu'au prochain siècle.

Pourquoi est-ce important, monsieur le Président? C'est important parce que les finances, le mouvement de l'argent, l'accès au capital, la capacité d'avoir accès au système de paiements comptables et ainsi de suite, constituent le nerf de l'économie, et aussi parce que, dans notre société, comme dans d'autres démocracies occidentales et capitalistes, l'accès au pouvoir politique est très étroitement lié à l'accès au pouvoir économique.

A propos de cette série de projets de loi connexes—je parlerai du projet de loi C-56—dans un contexte un peu plus large nous nous demandons dans quelle mesure le gouvernement va s'attaquer à la concentration du pouvoir économique qui existe au Canada.

Comme je l'ai dit au cours du débat sur le projet de loi C-42, et je le répète maintenant, la faiblesse principale des propositions du gouvernement tient au fait qu'il ne s'est pas préparé à attaquer le problème de la concentration excessive du pouvoir économique dans les institutions financières et dans les grandes sociétés de portefeuille au Canada et que cette concentration augmente au lieu de diminuer. Le ministre d'État aux Finances (M. Hockin) fronce les sourcils. Cela a l'air de le préoccuper.

Je vais lui citer des chiffres. Les gens pensent que les grandes institutions financières au Canada sont les banques à charte. Celles-ci ont un grand nombre d'actionnaires. Cela étonnerait peut-être les députés de savoir que la plus petite des cinq grandes banques financières—la Banque de Nouvelle-Écosse—est la huitième plus grande institution financière au Canada en ce qui concerne l'actif canadien qu'elle contrôle.

Qui devance la Banque de Nouvelle-Écosse, il y a la Société Power Financial Corporation, contrôlée par Paul Desmarais qui détient un actif canadien supérieur à celui de la Banque de Nouvelle-Écosse. Il y a le Groupe Desjardins, une coopérative que l'on trouve surtout au Québec et qui est représenté par la Caisse populaire qui est plus importante que la Banque de Nouvelle-Écosse et qui a davantage de pouvoir. Il y a la Genstar Financial Corporation, beaucoup plus importante que la Banque de Nouvelle-Écosse et que la Banque Toronto-Dominion, qui est contrôlée par Imasco, qui, si je m'en souviens bien, est finalement un conglomérat contrôlé par les Britanniques qui possèdent 100 p. 100 ou presque des actions de Genstar. Il y a la Trilon Financial Corporation contrôlée par les Bronfmans dont les actifs sont plus importants que ceux de la Banque Toronto-Dominion ou celle de Nouvelle-Écosse. A un échelon plus haut se trouvent la Banque de Montréal, la Banque canadienne du Commerce et la Banque Royale du Canada.

Donc, deux des huit principaux établissements financiers sont contrôlés par un ou deux établissements. Comme Diane Francis l'a signalé dans l'excellent ouvrage qu'elle a consacré à la concentration financière sous le titre *Controlling Interest*, un énorme pouvoir financier est concentré dans les mains d'un très petit nombre de groupes. En fait, le cinquième à peu près de l'actif des sociétés cotées à la Bourse de Toronto est entre les mains d'une poignée de caïds de la finance.

Je n'ai pas mentionné E-L Financial Corporation, dont l'actif est à peine inférieur à celui de la Banque de Nouvelle-Écosse et qui est contrôlée par le financier torontois Hal Jackman, qui est également un conservateur en vue, malgré l'échec qu'il a essuyé quand il s'est présenté comme candidat.

J'essaie également d'étoffer cela. Il faudrait nous pencher sur la vie financière des quelques dernières années pour constater l'inefficacité du régime de contrôle que le gouvernement cherche à renforcer par les divers projets de loi dont nous sommes saisis. La moitié des banques à charte canadiennes ont sauté ou ont dû se trouver de nouveaux propriétaires au cours des deux ou trois dernières années depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement: la moitié des banques de l'annexe A, ce qui n'est pas brillant. Il y a toute une série de sociétés de fiducie et d'assurances qui ont également connu des difficultés très graves.

La liste que j'ai ici des établissements qui ont connu des difficultés particulièrement aiguës, monsieur le Président, constitue un véritable roman noir, jonché des maisons maintenant disparues ou presque ou qui s'en sont sorties avec de graves avaries. La liste commence avec Home Bank en 1923 pour aboutir à 1985 avec la Banque commerciale du Canada et Northland Bank, pour ne pas parler de Morguard Bank, de la Banque de Colombie-Britannique et de deux autres banques qui ont dû passer à de nouveaux propriétaires. A partir de 1980 il y a eu Astra Trust, Fidelity Trust, AMIC Mortgage Investment Corporation, Greymac et Seaway en 1983, Northguard Mortgage Corporation en 1984, Pioneer Trust, Western Capital Trust et Continental Trust, toutes en 1985.

Depuis 1976, nous avons assisté à la faillite des compagnies d'assurances suivantes qui étaient réglementées par le gouvernement fédéral: Underwriters National, American Reserve Insurance, Pitts Insurance, Strathcona General Insurance, Cardinal Insurance, Ideal Mutual Insurance et, en 1985, la Northumberland General Insurance Company.

Avant d'aborder le détail de la mesure à l'étude, je voudrais rappeler aux députés et aux fidèles lecteurs du hansard qui s'intéressent au présent débat que ce sont de vraies compagnies et de vraies institutions qui éprouvent des difficultés. Nous parlons de faiblesses réelles du système de réglementation et nous parlons de la concentration de la propriété dans le secteur financier et d'un gouvernement qui opte pour essayer de ragaillardir le système de réglementation en nommant un surintendant des institutions financières mais qui n'ose pas prendre des mesures efficaces au sujet de la propriété.

Je tiens à accorder un certain mérite au ministre d'État aux Finances. C'est un brave homme, mais il est davantage loyal envers le cabinet qu'apte ou déterminé à faire quelque chose au sujet de la concentration de la propriété. Le 4 décembre 1986, le ministre d'État a soumis ses propositions touchant à la propriété des sociétés de fiducie au comité ministériel du développement économique et régional. Je ne peux pas le garantir, car je n'y étais évidemment pas. Je n'ai pas eu le privilège de la mouche qui s'est glissée dans la salle. J'espère être au gouvernement très bientôt. Mon parti y travaille avec beaucoup de succès.

Des voix: Oh, oh!

M. Cassidy: C'est bien sûr là un aparté. Aux deux ou trois députés qui se récrient, je dirai que s'ils examinent les résultats des sondages d'opinion, ils verront que le parti progressiste conservateur est à la veille de connaître le sort qu'on prédit depuis tant d'années au Nouveau parti démocratique. Le parti conservateur n'a plus que 22 p. 100 de la faveur populaire et perd très vite du terrain.

M. McDermid: Vous ravalerez ces paroles.

M. Cassidy: Il est remarquable que nous ayons un débat animé sur un sujet aussi aride que celui-ci, mais c'est parce que les Canadiens considèrent que le gouvernement accorde beaucoup plus d'attention aux personnes et aux entreprises riches et puissantes du Canada qu'aux besoins des Canadiens ordinaires.

Voyons le triste sort qu'on a réservé au ministre d'État aux Finances. Le 4 décembre 1986, Diane Francis, qui est très compétente dans ce domaine, écrivait dans le *Toronto Star* . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Cassidy: . . . qu'il a été obligé de réduire progressivement une proposition visant à limiter la propriété des compagnies de fiducie, ce qui signifie que personne ne pourrait posséder plus de 10 p. 100 des actions des grandes compagnies de fiducie, ce qui placerait celles-ci sur le même pied que les banques. Il y avait aussi une proposition visant à restreindre la propriété réciproque à 30 p. 100 de sorte que les sociétés commerciales pourraient seulement posséder 30 p. 100 d'une institution financière. Le ministre va peut-être dire que c'est faux, mais, bien sûr, il n'a pas le choix à cause de la solidarité ministérielle et il n'a pas montré . . .

M. McDermid: Il était là et Diane Francis n'y était pas.

M. Cassidy: Le ministre peut nier, s'il veut. Je le défie d'invoquer immédiatement le Règlement pour dire que ce que je raconte est faux. J'ai beaucoup de temps. Je crois que j'ai 40 minutes. S'il vous plaît, ne me bousculez pas comme ça.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que l'on s'est mis d'accord pour essayer de terminer ce débat à 15 h 15 au plus tard. J'ai remarqué qu'au train où le député y va, cela pourrait durer tout l'après-midi; j'ai donc cru bon de le lui signaler. Il faut que les discours soient pertinents et j'espère que le député parlera du projet de loi. Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a la parole.

M. Cassidy: J'apprécie votre participation, monsieur le Président. Je constate toutefois que le député a décidé de ne pas intervenir en personne, comme je le lui avais suggéré. Le premier discours à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi peut durer 40 minutes, si je ne m'abuse, et je comptais parler 40 minutes. Je suis certain que vous me préviendrez lorsque mon temps de paroole sera écoulé. Je ne compte pas éterniser le débat. Un ou deux de mes amis ont dit qu'ils étaient certains que la Chambre voudrait débattre cette question pendant le mois de juillet, mais le nombre de députés présents risque d'être encore plus restreint que maintenant.

• (1500)

Lorsque le ministre a présenté ce projet de loi au comité, il a été empêché par tous les moyens possibles et imaginables d'assurer une certaine protection contre la concentration de la propriété économique. En fin de compte, nous n'avons qu'un petit ensemble de restrictions touchant deux seulement des plus grandes sociétés de fiducie et les obligeant à se départir de 35 p. 100 de leurs actions sur une certaine période; mais elles garderont 65 p. 100 du contrôle. J'estime que ce n'est guère disciplinaire comme mesure, puisqu'elles conserveront le contrôle.

Non seulement cela, mais les Bronfman, les Reichmann, les Conrad Black, les Hal Jackman et les Paul Desmarais ont l'assurance du gouvernement qu'aucun autre conglomérat financier ne verra le jour. N'est-ce pas merveilleux? Autrement dit, nous allons continuer cette agréable relation permettant à ceux qui possèdent de devenir plus gros, plus gras, plus prospères et plus chargés de biens. De plus, ils ne seront pas gênés par d'autres qui pourraient surgir derrière eux.

Le ministre se rappelera de quelle façon le secteur financier a serré les rangs lorsque Robert Campeau d'Ottawa, un de mes électeurs je suppose, a voulu prendre le contrôle d'une grande société de fiducie. Que n'a-t-on pas fait pour empêcher que cela se produise. Si le gouvernement est d'avis que ces grands conglomérats sont une bonne chose, comment les Campeau et les Desmarais de la prochaine génération feront-ils pour réussir? En réalité, même M. Desmarais appartenait au lobby qui a fermé la porte une fois qu'il était à l'intérieur. Il me semble qu'il y a là un sérieux problème.

Continuons un peu plus loin. Le gouvernement du Canada a décidé de s'allier aux provinces, notamment à l'Ontario. C'est un peu comme construire le nouveau stade de Toronto. Cette ville ne se sentira pas bien tant qu'elle n'aura pas un stade aussi grandiose et aussi peu utile que celui des autres grandes villes. A Toronto, classe internationale n'est pas un état d'esprit; c'est avoir l'architecture et le matériel qui prouvent que l'on est vraiment de classe internationale.

M. McDermid: Que vous avez l'esprit mesquin.

M. Cassidy: On a déréglementé Wall Street et cela s'est traduit, par exemple, par une perte de 250 millions en transactions sur les valeurs hypothécaires chez Merrill Lynch. Comme il y a eu le «gros boum!» à Londres il y a à peu près un an, il faut bien que le Canada ait le sien aussi, sans regarder la réalité. Quand l'ancien chancelier de l'échiquier britannique, Denis Healey, est venu ici en décembre dernier, il a prévenu les Canadiens, il leur a dit de tirer la leçon de leurs erreurs. Quand on voit le genre de problèmes qui se posent actuellement à Wall Street, avec les opérations entre initiés, les pertes massives d'institutions qui avaient une excellente réputation, quand on voit comment un certain nombre d'hommes et de femmes du président Reagan se la coulent douce avec des salaires de millions de dollars à Wall Street, je me demande ce que nous voulons vraiment, nous au Canada. Peut-être est-ce ce que souhaitent le ministre et ses collègues du parti progressiste conservateur, mais je suis sûr qu'il y a de simples citoyens canadiens qui nous regardent et qui se demandent si nous souhaitons avoir une économie de casino renforçant ces conglomérats de capital. Souhaitons-nous voir se prolonger une situation où le simple Canadien qui veut emprunter quelques milliers de dollars pour lancer son entreprise, pour acheter une maison ou pour agrandir son restaurant, se heurte à des conditions invraisemblables de la part des banques?

M. McDermid: C'est à nous que vous parlez, pas aux caméras de télévision.

M. Cassidy: Je tiens à m'adresser aux citoyens qui nous regardent. Il n'y a qu'une dizaine de députés de l'autre côté de la Chambre, mais il y a peut-être des millions de Canadiens qui suivent ce débat.

Une voix: Pas depuis que vous parlez.

M. Cassidy: Ce que je dis, c'est qu'en même temps que nous avons une telle concentration des intérêts commerciaux dans les conseils d'administration des banques canadiennes, le règle des 10 p. 100 de propriété est presque totalement impuissante à empêcher la concentration du pouvoir économique dans notre pays. Si je souhaite, en tant que citoyen canadien, pouvoir bénéficier de services bancaires dans mon agglomération jusqu'à 6 heures du soir, pourquoi faut-il que j'attende 25 ans avant que les banques commencent à se réveiller? Comment se fait-il que presque partout à Ottawa il est impossible de trouver une banque ouverte le samedi? Si j'ai un travail qui m'oblige à trimer de 9 heures du matin à 6 heures du soir tous les jours, je ne peux pas m'occuper de mes opérations bancaires sans m'absenter de mon travail. Quand je le fais, je suis obligé de faire la queue avec une trentaine d'autres personnes, parce qu'il se trouve que c'est le jour de la paye et que j'ai besoin de mon argent ce jour-là.

M. McDermid: Oh la la, vous retardez.

M. Cassidy: Comment se fait-il que le simple consommateur soit si brimé alors que, si je suis un Conrad Black quelconque, et que je souhaite conclure une affaire et obtenir un prêt bancaire de 500 millions de dollars, il me suffit pour cela de donner quelques coups de téléphone. Le député de Brampton devrait se rendre compte que c'est précisément ce qui se passe. Il y a un gigantesque écart entre le traitement réservé aux riches et aux puissants, et celui qu'on impose au simple Canadien, dans notre système financier.

Je parle notamment en tant que socialiste démocrate. Je pense que quelque chose ne va pas quand le gouvernement donne à une poignée d'institutions financières le pouvoir de créer de l'argent. Elles peuvent tirer de chaque dollar d'actif 19 $ ou 20 $, grâce au système de crédit, comme n'importe quel étudiant en économie vous le dira. Nous accordons ce privilège, car c'en est un, à nos banques de l'Annexe A. Mais nous demandons-nous si ces banques répondent généralement aux besoins des consommateurs? Nous demandons-nous si les services bancaires sont satisfaisants dans les Territoires du Nord-Ouest ou dans les petites localités? Peut-être posons-nous la question, mais elle demeure sans réponse. En fait, ces services ne sont pas satisfaisants.

Nous servons-nous des pouvoirs que l'État possède par l'entremise de l'inspecteur général des banques ou du surintendant des institutions financières pour veiller à ce que le consommateur, qui a à se plaindre des banques, ait droit à réparation? Lorsque les banques consentent un prêt à l'Argentine et que ce prêt se révèle être une mauvaise créance, les cultivateurs de l'Ouest en ressentent les effets environ un mois plus tard quand les banques resserrent les conditions de crédit et qu'elles exigent le remboursement de leurs prêts. C'est ce qui s'est passé ces dernières années. Je tiens à exprimer mon indignation, car je crois souhaitable que la Chambre des communes le fasse de temps à autre afin que les banques sachent à quoi s'en tenir.

Il y a un an ou deux, nous avons eu un dîner avec les présidents d'environ cinq banques de l'Annexe A. Nous avons passé un bon moment avec les membres de mon caucus qui s'étaient donné la peine de rencontrer les représentants des banques. Cette réunion a été très intéressante. Nous avons discuté de plusieurs choses et notamment des inquiétudes que le NPD éprouvait vis-à-vis des services offerts aux cultivateurs et à la petite entreprise. La façon dont certaines de ces personnes sont traitées est tout à fait scandaleuse. En général, certains aspects de notre système bancaire sont mieux qu'à l'étranger, mais j'ai demandé pourquoi, dans un pays où 40 p. 100 des travailleurs sont syndiqués, les institutions bancaires ont fait des pieds et des mains pour s'opposer à la syndicalisation de leurs employés. Ce petit tête-à-tête confortable baignait dans une atmosphère tellement glaciale—et j'avais accepté quelques verres de vin question de faciliter la communication—qu'on avait l'impression de voir des glaçons pendre le long des murs. Je ne suis pas très enclin à accorder des privilèges à ces grands établissements financiers qui contribuent si généreusement à la caisse des conservateurs et des libéraux.

M. McDermid: Vous n'accepteriez pas cet argent.

M. Cassidy: Ils font un peu pour employer des hommes et des femmes, mais ils les gardent dans un état de subordination. Ils devraient avoir honte de leur conduite depuis les 20 ou 30 dernières années. Ils ont nié aux hommes et aux femmes le droit de se défendre et ils essaient généralement de perpétuer les relations patronales-syndicales qui existaient au siècle dernier. Voilà la vérité. C'est de cette façon que ces établissements ont toujours fonctionné.

• (1510)

J'en parle simplement pour placer cette étude dans une juste perspective. Nous devrions, en tant que parlementaires et législateurs, être au fait des abus que ces institutions ont commis. Ce n'est pas parce que des banques se conduisent occasionnellement en bon citoyens que nous devrions fermer les yeux sur les trop nombreuses opérations entre initiés et la concentration excessive de la propriété au sein de ces institutions. Ni les États-Unis ni le Japon ne permettent à leurs banques de garantir des émissions et nous nous apprêtons à le faire pourtant. C'est très grave.

Qu'arriverait-il si les titres ou la dette d'une autre Dome Petroleum étaient garantis par les banques ou par leurs filiales? Songeons notamment qu'une autre compagnie se retrouve dans la situation de Dome Petroleum et que des banques ou leurs filiales se soient portées garantes de ses titres ou de sa dette? Les banques qui craindront de voir les prêts qu'elles ont consentis à cette institution en particulier devenir de mauvaises créances diront-elles à leurs sociétés de placement de vendre quelques avoirs parce qu'elles ont des inquiétudes à ce sujet? Quel sorte de mur de Chine faudrait-il construire pour prévenir les abus éventuels dans ce genre de situation? A l'heure actuelle, le seul mur que nous ayons est en carton, ce qui n'empêchera pas les abus d'avoir lieu.

Dans le cadre des négociations actuelles sur le libre-échange avec les États-Unis, il y a lieu de se demander si ce pays a proposé de permettre aux banques canadiennes de posséder des filiales de sociétés de placement aux États-Unis. Pendant 30 ou 40 ans ils ont insisté pour qu'il y ait une séparation nette et ils ne vont pas changer d'avis simplement parce que le Canada le leur demande. A compter de juin prochain, nous autoriserons n'importe quelle banque américaine à posséder et contrôler une firme de courtiers en valeurs mobilières au Canada. A compter de juin 1988, elles pourront en être propriétaires à part entière.

Si je dirigeais, aux États-Unis, une banque dont l'actif représente 20 milliards de dollars, je n'hésiterais pas à profiter de cette possibilité et à acheter une filiale au Canada. Selon toute vraisemblance, nous permettons aux banques américaines d'accéder par la petite porte au marché des valeurs mobilières et ensuite la filiale de la société canadienne pourra mener ses opérations aux États-Unis. C'est tout à fait logique.

L'autre jour, j'ai dit que les courtiers en placements de notre pays sont comme les poulets qui se rendent chez le colonel Sanders; ils ne se rendent pas compte que la fin est proche et, dans leur cas, il s'agit de la disparition d'un secteur canadien indépendant des valeurs mobilières. En tant que socialiste démocrate, j'hésite à me porter à leur défense. J'ai remarqué que le porte-parole de Nesbitt Thomson a commencé à en prendre conscience l'autre jour, mais les courtiers en placements interviennent trop tard. Ils ont déjà été vendus.

Il y a d'autres questions très sérieuses auxquelles on n'a pas répondu de façon satisfaisante au sujet de l'empiètement du gouvernement dans ce domaine, avec le consentement du gouvernement ontarien, mais sans le ferme accord des autres provinces. Le comité devra se demander où cela peut mener, mais je fais de sérieuses réserves sur le processus qu'on a suivi.

J'aimerais maintenant faire des commentaires plus précis sur le projet de loi et les craintes des néo-démocrates au sujet des services financiers en général. J'ai mis au point une politique, comme on peut s'y attendre d'un représentant de l'opposition. Je dirais au ministre qu'on insiste trop sur les problèmes de stabilité. Ces problèmes existent, d'accord, mais on en fait trop de cas dans la réglementation et pas assez dans la mesure où ils concernent la propriété. L'élément qui manque, c'est que nous ne tenons pas compte des besoins du consommateur. C'est une question pertinente car trop de banques ferment encore leurs portes à 15 heures. C'est une question pertinente si le consommateur est forcé de payer des taux d'intérêt trop élevés.

Un exemple d'abus dans un domaine supposément concurrentiel: le comité des finances de la Chambre a mis deux mois à convaincre les banques à charte de ramener les taux d'intérêts et les frais administratifs relatifs aux cartes de crédit à des niveaux plus raisonnables. De toute évidence, leurs profits étaient excessifs et elles ont bien voulu les diminuer. Mais un comité des Communes ne devrait pas être chargé de voir à ce que ce genre de protection existe. Ce devrait être un fait établi. Il faut que le consommateur, le propriétaire d'une petite entreprise, l'agriculteur et qui encore puisse formuler ses griefs contre les banques et obtenir justice.

Le libellé du projet de loi C-56 pose de graves problèmes. Ainsi, il modifie des articles de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques et, simultanément, le projet de loi C-42 modifie également ces mêmes articles. Je me demande qui fume quoi au service de rédaction des projets de loi du ministère des Finances.

A mon avis, les banques ne devraient pas être nanties du pouvoir de garantir des valeurs, mais les propriétaires de la Banque d'épargne du district de Montréal ont signalé que si les banques à charte doivent obtenir ces pouvoirs, la Loi sur les banques d'épargne du Québec devrait être modifiée en conséquence. Si nous faisons fausse route, nous ne devrions pas placer la Banque d'épargne du district de Montréal dans une situation différente de celles des coopératives, des institutions financières et des banques à charte.

En ce qui concerne les règlements sur les valeurs en général, nous devrions songer à établir un organisme mixte quelconque. Il est absurde que les provinces puissent, à cet égard, agir à leur guise dans un pays de 25 millions d'habitants. J'aurais voulu que le gouvernement donne le ton dans ce domaine. Je regrette qu'il n'ait rien fait. On s'en est tenu à un compromis malcommode puisque la commission des valeurs de l'Ontario joue le rôle d'une commission nationale des valeurs, tandis que le Québec, l'Alberta et d'autres provinces peuvent adopter leurs propres lois. Je me rends compte qu'une commission fédérale des valeurs ne peut relever d'une juridiction provinciale, mais le chevauchement est assez prononcé, surtout au moment où les piliers s'écroulent, que le gouvernement pourrait agir dès maintenant pour établir un organisme mixte auquel les deux paliers de gouvernement pourraient céder certains pouvoirs pour obtenir des règlements uniformes régissant les valeurs. Mon parti ne croit pas que nous devions suivre aveuglément le modèle du «gros boum» qui s'est produit à Londres ou à Wall Street.

Le projet de loi traite précisément du moratoire au sujet du droit de propriété. Je trouve cet article futile en l'absence de règles suffisantes régissant le droit de propriété. Les lignes directrices qui prévoient entre autres que le ministre doit veiller à l'intérêt bien compris du régime financier sont dénuées de sens. J'ignore que diable ce qu'elles peuvent signifier. Si j'étais le ministre des Finances (M. Wilson), je dirais que les intérêts supérieurs du système financier commandent de ne pas concentrer davantage la propriété au sein des institutions financières et d'interdire, par conséquent, tout transfert de titres qui laisserait des établissements à grand nombre d'actionnaires entre les mains de quelques-uns. Certains soutiendront que cela serait abuser d'un alinéa passablement long. Je trouve, pour ma part, que tout l'article est plutôt stupide. Il camoufle l'échec du gouvernement qui ne s'est pas attaqué aux pouvoirs découlant de la propriété.

Quant aux pouvoirs de délégation et de désistation du projet de loi C-56, ils consistent simplement à laisser, en certaines circonstances, le surintendant des institutions financières exercer les attributions des administrateurs sur une courte période de temps sans donner à l'établissement concerné les moyens de se défendre ou de réagir, puis de le confirmer dans cette fonction sur une base plus permanente. Certains soutiendront, à juste titre, que de tels pouvoirs auraient été bien utiles lors des événements que nous avons connus ces dernières années. Mais il faut admettre aussi, en tout état de cause, qu'un tel projet de loi serait inutile si la volonté d'agir au nom des organismes de réglementation avait existé. C'est, dans une large mesure, parce que cette volonté d'intervenir à fait défaut au niveau des

fonctionnaires et au niveau ministériel, que nous avons été obligés de débourser, par l'entremise de la Société d'assurance-dépôts du Canada et autrement, quelque 2 milliards de dollars depuis quelques années.

• (1520)

Je rappelle que nous sommes vraiment aux prises avec un problème de diffusion des informations, sauf parmi les initiés. J'ai employé un exemple l'autre jour au comité. Supposons que je sois un petit entrepreneur. Je suis un bon investisseur socialiste qui veut créer quelques ateliers ou ériger un petit centre commercial. Les socialistes font aussi de ces choses, monsieur le Président. Le ministre a l'air fâché. Supposons que je veuille souscrire une assurance et que c'est le seul élément qui manque encore à la réalisation de mon projet. Or, trois jours avant la conclusion du contrat, le surintendant des institutions financières intervient parce qu'il a de bonnes raisons de croire que la société d'assurance risque de sombrer. Inconscient de ce danger, j'ai pris mes risques et j'ai engagé des capitaux. Quelques jours après avoir conclu divers contrats et engagé des fonds, j'apprends que la société d'assurance a effectivement fait faillite. Comme je n'ai plus d'assurances, mon affaire est à l'eau et je suis dans le pétrin.

Il s'agit de savoir à quel moment l'information sera rendue publique. Nous allons insister là-dessus au comité. La question est très sérieuse, car si le surintendant des institutions financières se croit tenu d'examiner les affaires d'une société, il doit y avoir moyen d'en donner publiquement les motifs.

La commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la SCC, aux États-Unis, divulguent leurs initiatives même si ces dernières ont des conséquences sur le cours des valeurs cotées en bourse qu'on est en train de négocier. Il faudra peut-être s'habituer à de telles divulgations.

Il a été question de l'évaluation des actifs. Encore une fois, le gouvernement n'a pas tenu compte de la responsabilité des comptables et des vérificateurs dans ce domaine. En d'autres termes, ils vont prodiguer leurs conseils dans un domaine où ils sont, à bien des égards, l'une des causes des problèmes auxquels nous devons faire face.

Le comité s'inquiète, et je le signale maintenant au ministre, du fait que les limites de la réassurance sont établies par règlement, alors qu'en fait il convient, étant donné que cela entrave énormément les activités d'une compagnie d'assurances, qu'on précise au moins les principaux paramètres dans la loi elle-même, plutôt que simplement sous la forme de règlements.

En ce qui a trait aux compagnies d'assurances, il faut évoquer également la question de la protection des consommateurs. Le ministre, qui vient de l'Ontario, et d'un endroit où l'assurance est une industrie importante, sait pertinemment que mon collègue, Bob Rae, ancien député aux Communes et chef de mon parti en Ontario, s'inquiète de voir les compagnies d'assurances saigner à blanc les automobilistes ontariens en leur faisant payer des primes d'assurance-automobile faramineuses. En particulier, nous nous inquiétons de la façon dont ces compagnies abusent des particuliers, en appliquant des règles arbitraires qui, dans certains cas, acculent des entreprises au pied du mur. Ainsi, les journaux ont rapporté l'autre jour le cas d'une femme qui s'est mariée avec son petit ami—je pense qu'elle vivait probablement avec lui également—et qui du jour au lendemain a vu ses primes d'assurance-automobile passer de 600 $ à 1 500 $. Elle a eu beau assurer à la compagnie d'assurances que son mari n'allait pas conduire le véhicule en question, ce fut en vain. Il faut mettre un terme à ce genre d'abus.

Il est bon que le gouvernement fédéral protège le consommateur contre les banques, mais il est tout autant souhaitable, à mon avis, qu'on protège dans une certaine mesure le consommateur contre les compagnies d'assurances auxquelles on accorde le privilège et non le droit de mener leurs activités au Canada.

M. Hockin: Parlez à Bob Rae. C'est une question provinciale.

M. Cassidy: Le ministre affirme qu'il s'agit d'une question provinciale. Si ces entreprises sont réglementées par le gouvernement fédéral, je pense que nous pouvons alors leur donner certaines directives sur la façon dont elles doivent fonctionner. Si les gens choisissent ensuite de créer des compagnies d'assurances provinciales, parce qu'ils n'aiment pas les règles fédérales, je n'ai rien contre. Laissons alors la province s'en occuper. Cependant, nous ne devons pas, à mon avis, en tant que législateurs fédéraux, renoncer à nos responsabilités dans ce domaine.

Il y a un certain nombre de questions que je pourrai peut-être aborder tout à l'heure. Cependant, je voudrais signaler une chose fort sérieuse au ministre. Ce que nous ont dit les fonctionnaires du ministère des Finances au sujet des ressources qui seront accordées au nouveau surintendant des institutions financières est extrêmement inquiétant.

L'ancien inspecteur général des banques aurait dû, selon moi, menacer de démissionner pour obtenir les ressources qui lui étaient indispensables pour bien faire son travail. Il lui en a coûté cher de n'avoir pas eu la jugeote d'agir ainsi il y a cinq ou six ans. Il ne l'a pas fait et son bureau était trop faible. Il lui manquait peut-être la volonté de faire le nécessaire et ces circonstances ne sont pas étrangères aux faillites bancaires que nous avons connues.

Les hauts fonctionnaires du ministère des Finances nous ont dit que les ressources mises à la disposition du Bureau du surintendant des institutions financières ne seront que légèrement supérieures à celles dont disposaient l'inspecteur des assurances et l'inspecteur général des banques.

M. Hockin: C'est faux.

M. Cassidy: Le ministre dit que c'est faux. J'espère qu'il s'expliquera au comité à ce sujet, car il n'aura pas l'occasion de le faire à la Chambre. Il y a lieu de s'inquiéter à juste titre de cet aspect, compte tenu notamment du fait qu'on accorde une place trop grande à la réglementation dans la loi éventuelle, comme l'a souligné mon parti.

Je voudrais proposer que, parmi les changements à envisager dans la direction des sociétés—et cela a peut-être déjà été prévu—on songe à doter les établissements financiers de conseils d'administration qui soient plus représentatifs de la collectivité. On devrait voir siéger à ces conseils des représentants des consommateurs, des agriculteurs, de la petite entreprise, des femmes et d'autres groupes intéressés. Il s'agit, à mon avis, d'une exigence que nous sommes en mesure d'imposer puisque ces établissements doivent leur existence non pas à un droit

mais au privilège qui leur est consenti d'exercer une responsabilité limitée, de créer de l'argent et d'exercer d'autres pouvoirs que leur confère la législation fédérale. Le degré auquel les transactions intéressées sont permises nous inquiète beaucoup, de même que la déréglementation des prêts commerciaux que peuvent consentir les institutions non financières.

Ce sont là quelques-uns des aspects qui nous inquiètent tout particulièrement. Je pourrais en soulever d'autres, mais je vais simplement terminer en faisant remarquer que, dans le cadre de la réforme des institutions financières, nous aurions dû nous préoccuper de questions intéressant les consommateurs en même temps que de celles de la stabilité, de manière à examiner les services que ces institutions offrent aux consommateurs et à prévoir des recours pour ces derniers. Il y a un besoin urgent d'une sorte d'ombudsman des questions financières qui prendrait la défense des consommateurs.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a épuisé son temps de parole. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Paproski): Adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des finances et des affaires économiques.)

• (1530)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 15 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 31 mars, de la motion de Mme McDonald: Que le projet de loi C-204, tendant à régir l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux et les véhicules de transport en commun et à modifier la

Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne la publicité des cigarettes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, je prends volontiers la parole pour participer au débat consacré au projet de loi C-204. Seul actuaire à la Chambre, je tiens tout d'abord à féliciter la députée de Broadview—Greenwood (Mme McDonald) d'avoir pris cette initiative importante, et à faire savoir que j'entends appuyer ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Cependant, je dois ajouter que si le comité législatif devait nous le retourner tel qu'il se présente actuellement, sans proposition d'amendement, je me verrais contraint de m'y opposer à l'étape de la troisième lecture.

Le projet de loi renferme plusieurs dispositions importantes. La première vise en effet à restreindre l'usage du tabac dans les lieux de travail. Je suis d'accord. Cependant, le projet de loi prévoit en outre que les employeurs devraient aménager des fumoirs à l'intention de leurs employés qui entendent continuer de fumer au bureau, avec l'entente que ces fumoirs seraient fermés et dotés d'une aération indépendante.

Je ne trouve guère à redire à l'idée de fumoirs. Cependant, je ne vois pas très bien comment l'employeur pourrait légitimement dépenser plusieurs centaines de millions de dollars de l'argent des contribuables pour aménager des fumoirs dotés d'une aération indépendante dans les nombreux édifices vétustes qui servent de lieux de travail aux fonctionnaires. Cependant, il serait peut-être souhaitable dorénavant d'envisager de tels fumoirs dans les nouveaux immeubles. Pour cette raison, si le projet de loi devait franchir l'étape de la deuxième lecture en maintenant la disposition relative aux fumoirs dotés d'une aération indépendante, je me verrais dans l'obligation de m'y opposer à l'étape de la troisième lecture.

Le projet de loi vise également à restreindre l'usage du tabac à bord des avions, des navires, des wagons de chemin de fer et des véhicules moteurs relevant de la compétence fédérale. En cela, il va bien au-delà de ce que le ministre des Transports (M. Crosbie) a annoncé récemment pour restreindre l'usage du tabac à bord des avions au cours des vols d'une durée de moins de deux heures. J'estime que les dispositions du projet de loi visant à restreindre davantage l'usage du tabac à bord des transports en commun mérite une étude ultérieure. C'est surtout pour cette raison que j'envisage pour le moment d'appuyer le projet de loi.

Enfin, le projet de loi prévoit faire tomber le tabac et les produits du tabac sous le coup de la Loi sur les produits dangereux. En tant qu'actuaire, je n'ai pas le moindre doute que le tabac soit un produit nocif. J'aimerais que le comité tienne des audiences pour établir si une telle désignation servirait l'intérêt public et quelles en seraient les ramifications.

Le débat concernant l'usage du tabac n'est pas nouveau. Le texte le plus ancien que j'ai pu trouver décrit le tabac comme une substance «barbare, bestiale, vile et nauséabonde qui agace le nez, dérange le cerveau et empoisonne les poumons». Je m'empresse de dire que je n'emprunte pas cette citation à la députée de Broadview—Greenwood, mais à Jacques 1er, roi d'Angleterre en l'an de grâce 1604.

Néanmoins, les maladies associées au tabac n'ont commencé à vraiment se répandre qu'avec l'invention de la machine à fabriquer des cigarettes, en 1880. Cette année-là, 500 millions de cigarettes ont été produites commercialement aux États-Unis. En cinq ans, la production a doublé pour passer à un milliard de cigarettes; et en cinq autres années, elle a quadruplé pour passer à quatre milliards de cigarettes. Quelque 90 années plus tard, en 1980, la production annuelle atteignait 620 milliards de cigarettes aux États-Unis et 64 milliards environ au Canada.

Presque tous les Canadiens sont au fait du lien qui existe entre le tabagisme et le cancer du poumon. Ce que la plupart des gens ne savent pas, c'est que le cancer du poumon était à peu près inconnu avant l'invention de la machine à fabriquer des cigarettes. Au tournant du siècle, le pathologiste Adler estimait à quelque 300 seulement les cas de cancer du poumon à avoir été rapportés dans les hôpitaux du monde entier qu'il avait pu consulter. Aujourd'hui, c'est le cancer le plus meurtrier chez les hommes. Dans un seul hôpital de Toronto, le Princess Margaret, il y a eu 1 119 nouveaux cas de cancer du poumon en 1980.

La cigarette est la première cause de décès prématuré en Amérique du Nord. Des études actuarielles indiquent qu'elle est responsable de 33 p. 100 de tous les décès par cancer, de 25 p. 100 de tous les décès par maladie cardiaque, et de 40 p. 100 de tous les décès par maladie respiratoire.

Non seulement les fumeurs meurent prématurément, mais ils sont plus souvent malades. Les fumeurs sont hospitalisés 50 p. 100 plus souvent que les non-fumeurs. Ils ont deux fois plus d'accidents que les non-fumeurs. On estime que, en dollars de 1980, chaque fumeur coûte à son employeur 600 $ en moyenne en productivité perdue.

Les actuaires comparent les taux de mortalité des fumeurs et des non-fumeurs depuis 1964. Parmi les personnes assurées sur la vie, le taux de mortalité des fumeurs est 15 fois plus élevé par cancer des voies respiratoires, 14,7 fois plus élevé par pneumonie et rhume, 8,1 fois plus élevé par hypertension, et 5,8 fois plus élevé par maladies du système digestif.

On a effectué aux États-Unis une étude détaillée sur les causes de mortalité de tous les anciens combattants américains. Outre les taux élevés de cancers du poumon et des bronches mentionnés précédemment, on a découvert que les fumeurs ont 12,5 fois plus de chances d'avoir un cancer du pharynx, 10 fois plus de chances d'avoir un cancer du larynx, 6,2 fois plus de chances d'avoir un cancer de l'oesophage et 5,2 fois plus de chances d'avoir un anévrisme aortique.

Pour la période d'étude allant de 1960 à 1984, on a évalué que 659 000 Canadiens étaient morts prématurément pour des causes directement reliées à l'usage du tabac—cela représente presque 30 000 morts par an. Ces études montrent que le taux de mortalité est directement relié à l'âge où une personne a commencé à fumer, ainsi qu'au nombre de cigarettes fumées par jour. C'est la raison pour laquelle il est si important d'empêcher nos jeunes de commencer à fumer et c'est pourquoi j'approuve l'interdiction récente de faire de la publicité pour le tabac qui a été proposée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp).

Cependant, il y a de l'espoir pour les fumeurs. Les études révèlent également que le taux de mortalité redevient normal lorsqu'on arrête de fumer. Pour les personnes qui fument moins de 20 cigarettes par jour en moyenne, le taux de mortalité n'est que de 30 p. 100 supérieur à la normale un an après qu'elles ont arrêté de fumer et redevient normal dix ans après.

Les personnes qui fument plus d'un paquet par jour n'ont pas autant de chance. Leur taux de mortalité l'année après qu'ils ont cessé de fumer est toujours 269 p. 100 du taux normal. Cependant, après dix ans d'arrêt le taux de mortalité même d'un grand fumeur n'est que 50 p. 100 supérieur à la normale. Ce chiffre de 50 p. 100 est élevé parce qu'il comprend un grand nombre de personnes qui ont cessé de fumer sur les conseils de leur médecin parce qu'elles avaient déjà de graves problèmes de santé.

Si l'on devait étudier le cas des grands fumeurs qui ont cessé volontairement de fumer avant que leur médecin ne leur conseille, on trouverait que leur taux de mortalité est très proche de la normale cinq ans plus tard et qu'il est redevenu normal dix ans plus tard. Malheureusement, ceux qui attendent que leur médecin leur ordonne d'arrêter de fumer ont un taux de mortalité très élevé même après 15 ans, s'ils sont toujours en vie.

Les études statistiques actuarielles sont nombreuses et elles concordent toutes pour conclure que le tabac tue, qu'il rend malade. Même la fumée indirecte respirée par un non-fumeur est dangereuse. L'usage du tabac met la santé en danger. Il est maintenant socialement inacceptable d'exposer les autres aux risques de la fumée secondaire dans les bureaux ou dans les transports publics.

Je tiens à féliciter encore une fois la députée de Broadview—Greenwood d'avoir présenté le projet de loi C-204. Elle a manifestement réussi à attirer l'attention du Parlement sur le problème de santé le plus grave que nous connaissions au Canada.

Le gouvernement a pris des mesures importantes ces dernières semaines pour restreindre la consommation du tabac. L'adoption du projet de loi à la deuxième lecture et son étude au comité permettront sans doute de trouver plusieurs autres mesures raisonnables capables de sauver encore des centaines d'autres vies humaines par année.

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter moi aussi ma collègue, la députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald), d'avoir présenté cet excellent projet de loi qui est aussi d'une grande actualité. Il porte sur une question à laquelle beaucoup de Canadiens attachent une grande importance. Mon collègue, le député de York—Scarborough (M. McCrossan), a cité un grand nombre de statistiques très utiles auxquelles tous les Canadiens devraient réfléchir. J'aimerais parler longtemps du projet de loi en général, mais il y a certains points précis sur lesquels je voudrais insister.

Le projet de loi C-204, qui en est à sa dernière heure de débat aujourd'hui, s'attaque à deux points précis concernant la consommation des produits du tabac au Canada. Il vise tout d'abord à limiter l'usage du tabac dans les lieux de travail assujettis à la réglementation fédérale, dans les moyens de transport et en d'autres endroits relevant de la compétence fédérale. Il vise, deuxièmement, à interdire la publicité et la promotion de la cigarette. Ses objectifs sont effectivement louables.

On a clairement démontré les effets nocifs de la fumée de tabac, non seulement sur la santé des fumeurs, mais également sur la santé des non-fumeurs qui sont parfois contraints de respirer l'air contaminé par cette fumée. Nous ferions preuve d'inconscience si nous ne tenions pas compte de ce problème.

Le 22 avril dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) et le ministre du Travail (M. Cadieux) ont annoncé des initiatives majeures concernant l'usage des produits du tabac au Canada. Je me limiterai à l'aspect de ces initiatives ayant trait à la fumée de tabac sur les lieux de travail.

• (1540)

Environ 900 000 travailleurs relèvent directement de l'autorité du gouvernement fédéral. Le ministre du Travail est responsable de la protection de la santé et de la sécurité de ces personnes sur leur lieu de travail. Cette responsabilité lui incombe parce qu'il est chargé d'administrer le Code canadien du travail. La partie IV du Code traite des questions de santé et de sécurité au travail.

Le ministre peut invoquer deux points précis du Code pour minimiser les risques d'exposition des travailleurs à la fumée des autres. Le premier, ce sont les dispositions sur la création de comités mixtes sur la santé et la sécurité. Ces comités sont obligatoires pour les établissements où travaillent au moins 20 employés. Ils doivent compter parmi leurs membres un porte-parole pour les questions de santé et de sécurité et réunir des représentants tant des employés que de l'employeur.

Le ministre propose de demander aux employeurs de limiter la consommation du tabac sur les lieux du travail à des zones spécialement désignées à cette fin. Cette mesure sera prise par l'employeur après avoir consulté son comité de santé et de sécurité, ou bien son porte-parole selon le cas, et devrait entrer en vigueur avant la fin de 1987. C'est là la première étape du projet du ministre.

En deuxième lieu, le Code accorde au ministre du Travail le pouvoir de prescrire des règlements précis ayant trait au moindre aspect de la santé et de la sécurité des travailleurs au service du gouvernement fédéral. La deuxième étape du projet consiste à mettre au point un nouveau règlement relatif à l'usage du tabac sur les lieux du travail.

A l'heure actuelle, les services du ministre procèdent à un examen technique général de tous les aspects du Règlement du Canada sur l'hygiène et la sécurité au travail, qui a été prévu en conformité de la Partie IV du Code canadien du travail. Cet examen se déroule d'une manière exceptionnelle que je considère typiquement canadienne. Un comité spécial d'examen a été créé avec la participation mixte des porte-parole des travailleurs et de l'industrie.

Le ministre demandera à ce comité de préparer des règlements sur le tabagisme pour pouvoir les appliquer en 1989. Il a déclaré officiellement qu'il espérait que le comitté en question envisagera sérieusement d'interdire une fois pour toutes l'usage du tabac dans tous les services réglementés par le gouvernement fédéral. Le point saillant de ces initiatives du ministre du Travail est la participation active de deux principaux groupes en cause, soit les employeurs et leurs employés.

Nous savons tous que l'usage du tabac a débuté il y a des siècles et qu'il s'est enraciné dans les habitudes quotidiennes de millions de Canadiens. Nous discutons d'une question qui apporte un changement majeur dans le mode de vie de ces Canadiens. Il est certain que sans la collaboration et la volonté des fumeurs comme des non-fumeurs, nos efforts resteront vains.

Mobiliser la collaboration des entreprises et des employés constitue un moyen raisonnable de minimiser ce danger sur les lieux de travail. Voilà justement ce que le ministre du Travail a l'intention de faire. Malheureusement, il n'est pas évident que le projet de loi C-204 ferait participer les entreprises et les employés à la prise des décisions et à l'application des interdictions de fumer au travail. L'expérience fait voir que c'est lorsque les entreprises et les employés participent à la conception et à l'application des politiques relatives à l'usage du tabac au travail que ces politiques donnent de bons résultats et qu'elles sont appliquées sans coercition.

D'après le projet de loi C-204, un lieu de travail est considéré comme exempt de fumée si la concentration de goudron de tabac en suspension dans l'air ne dépasse pas 0,75 microgramme par mètre cube d'air. A mon avis, c'est là une question qui se règle plus aisément par des mesures administratives, et c'est justement la voie que le ministre du Travail suit en ce moment.

Je suis persuadé que nous comprenons tous la complexité du problème. Je suis persuadé que l'approche graduelle présentée par le ministre du Travail va réussir à réduire le danger que cela pose pour la santé des Canadiens. En terminant, permettez-moi de féliciter encore la députée de Broadview—Greenwood qui nous a saisis de cette question. Mais j'inviterai mes collègues députés à tenir compte des importantes initiatives prises par le gouvernement pour décider dans quel sens ils voteront sur le projet de loi C-204.

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à ce débat consacré à un important projet d'initiative parlementaire qui a beaucoup retenu l'attention dans ma circonscription et, j'en suis sûr, partout au Canada.

Ces deux dernières années, le gouvernement que j'appuie a joué un rôle actif dans la question de l'usage de la cigarette. Il s'inclinait ainsi devant les preuves accablantes qui montrent que la fumée du tabac est la première cause des maladies et décès prématurés qui peuvent être empêchés au Canada. D'ailleurs il devient de plus en plus évident que la santé des Canadiens qui sont placés régulièrement dans une ambiance chargée de fumée risque également d'en souffrir. Il ne faut pas s'étonner que l'opinion exige de plus en plus un environnement qui protège les non-fumeurs contre la fumée de tabac.

Les effets de l'exposition directe à la fumée ont été clairement démontrés au cours des dernières décennies. Trente pour cent des morts par cancer, 30 p. 100 des morts par maladies cardiaques, et 90 p. 100 des morts par maladies chroniques oblitérant la fonction pulmonaire sont causées par le tabac. Plus de 30 000 Canadiens meurent chaque année de maladies liées à l'usage du tabac et, au Canada, 17 p. 100 de tous les décès sont attribués au fait de fumer.

Les preuves des effets de la fumée du milieu ou de l'inhalation passive n'ont commencé à apparaître qu'au cours des quelque 10 dernières années. Les recherches montrent une relation entre l'inhalation passive de fumée et le poids des enfants à la naissance ainsi que les lésions du foetus, les maladies respiratoires chez l'enfant et le cancer du poumon chez les personnes exposées pendant longtemps à la fumée, par exemple les conjoints de fumeurs.

Le directeur des services de santé des États-Unis, le fameux *Surgeon General*, estime qu'une heure dans une pièce enfumée pourrait être l'équivalent, pour des non-fumeurs, de la consommation de 5 à 30 cigarettes. Dans son rapport annuel de 1986, il recommandait que l'on élimine l'exposition à la fumée de tabac et que l'on adopte des politiques dans ce but, avec la participation et l'appui de tous, fumeurs et non-fumeurs, gestionnaires et employés.

Je voudrais parler brièvement des récentes initiatives du gouvernement pour réduire la consommation de tabac au Canada et plus particulièrement des mesures concernant les lieux de travail fédéraux. Dans le cadre des initiatives du gouvernement, dont a parlé mon collègue de Scarborough, annoncées le 22 avril 1987, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a fait part de son intention de parvenir à une interdiction totale dans tous les lieux de travail de la Fonction publique, d'ici le 1er janvier 1989. Cette interdiction sera mise en place progressivement en consultation avec les syndicats au Conseil national mixte. Cette consultation est essentielle pour parvenir à imposer l'interdiction avec succès et de façon harmonieuse, tout en obtenant des employés qu'ils collaborent et respectent les mesures.

La Fonction publique du Canada est le principal employeur relevant du fédéral et elle a un certain nombre de situations et de lieux de travail particuliers. Certains sites de travail sont partagés avec les employés d'entreprises privées, d'autres sont occupés à plein temps par des groupes spéciaux ou par des employés de la Fonction publique, et certains encore sont partagés avec le public. Il faudra se pencher sur cet état de choses et en discuter lors des consultations afin de mettre en oeuvre des mesures en rapport avec ces situations.

Un certain nombre de ministères se sont déjà dotés de zones non-fumeurs. La décision de le faire a été prise en consultation avec les employés. L'expérience de ces ministères montre que non seulement les non-fumeurs, mais aussi de nombreux fumeurs, et en fait la majorité, étaient d'accord avec ces initiatives.

Il est de plus en plus manifeste que la majorité des Canadiens n'acceptent plus que l'on fume sur les lieux de travail et dans d'autres lieux publics. L'initiative du gouvernement visant à interdire de fumer dans les lieux de travail de la Fonction publique est le reflet d'une rapide évolution de l'attitude du public et des employés face au tabagisme. On entend tous les jours parler d'employeurs qui imposent des interdictions ou qui limitent à quelques endroits désignés des locaux de travail les zones où l'on peut fumer. L'exposition à la fumée secondaire sur les lieux de travail n'est plus tolérée, et les employés ont demandé que l'on intervienne contre ce fléau.

• (1550)

En 1985, le Conseil du Trésor, en consultation avec les syndicats de la Fonction publique, a élaboré des lignes directrices destinées à aider les ministères à mettre en place des mesures restreignant le tabagisme sur les lieux de travail. On a désigné certaines zones non-fumeurs pour les fonctionnaires, par exemple les comptoirs de service où l'on accueille le public. Il a été convenu que ces lignes directrices étaient une mesure temporaire destinée à informer les ministères de l'aggravation de la tension créée par ce problème et de la nécessité de consulter leurs employés pour trouver des moyens de résoudre en collaboration les problèmes posés par les fumeurs dans les lieux de travail. Il a aussi été convenu que ces lignes directrices s'appliqueraient pendant trois ans, et qu'il faudrait ensuite recourir à des mesures plus draconiennes. Au sein du Conseil national mixte, le Conseil du Trésor et les syndicats ont convenu de commencer les consultations au sujet de la norme un an plus tôt que prévu en raison des pressions croissantes en faveur de mesures plus rigoureuses.

Selon Santé et Bien-être Canada, pour réussir à faire respecter l'interdiction de fumer, il faut obtenir le ferme appui de la haute direction d'une organisation et il faut consulter les employés pour élaborer un plan en vue d'appliquer progressivement cette interdiction. La Fonction publique du Canada adopte ce point de vue, comme je l'ai dit.

En annonçant son intention d'interdire l'usage du tabac dans les locaux de la Fonction publique, le gouvernement, qui est le plus gros employeur du Canada, a adopté une mesure importante et progressiste. On espère que cette décision agira comme catalyseur chez les autres employeurs.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je félicite la députée de Broadview—Greenwood (Mme McDonald) de soulever cette question. C'est un fait historique que c'est le premier projet de loi d'initiative parlementaire qui a des chances de franchir les étapes qui restent et d'être mis aux voix.

M. Boudria: C'est le second.

M. Cassidy: Je m'excuse. Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) m'a corrigé.

Ce projet de loi propose deux mesures. Premièrement, d'interdire la publicité en déclarant que le tabac est un produit dangereux et deuxièmement, d'interdire l'usage du tabac dans les lieux de travail réglementés par le gouvernement fédéral et surtout ceux du gouvernement du Canada.

Je me réjouis que le gouvernement ait finalement décidé d'agir et qu'il ait annoncé une politique dans ce domaine au cours de la conférence de presse que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a tenue, il y a environ quatre ou cinq semaines.

J'ai été déçu, cependant, par deux aspects de la proposition du gouvernement. Premièrement, l'interdiction de la publicité proposée est partielle. On continuera d'autoriser la publicité aux points de vente. C'est un fait bien connu que si on interdit la publicité d'une certaine façon mais qu'on laisse une échappatoire, les fonds destinés à la publicité, et je crois qu'il s'agit de 200 millions de dollars par année, ne pouvant être dépensés ailleurs, seront affectés au secteur qui est encore exempté. Autrement dit, la publicité aux points de vente augmentera probablement beaucoup et continuera à propager l'idée que c'est super, chic, sexy ou, en quelque sorte, bien d'être vu avec une cigarette aux lèvres.

Deuxièmement, en enregistrant des filiales portant leur nom de marque, les compagnies de tabac pourront faire la publicité de leurs produits en commanditant des événements sportifs ou autres. Là aussi, j'éprouve bien des réserves. Si Macdonald Export établit une filiale afin de pouvoir subventionner les ballets Macdonald Export ou d'autres activités du même genre, c'est là une façon détournée de faire de la promotion et des relations publiques pour la cigarette. C'est une honte.

Le projet de loi soulève un autre problème en ce sens que le ministre n'est pas prêt à agir dans l'esprit qui était celui de la Chambre lorsqu'elle a décidé de permettre que l'on vote sur les mesures d'initiative parlementaire. Si le ministre avait vraiment compris l'urgence de la question, je crois qu'il aurait dit: «Je vais ajouter les propositions du gouvernement au projet de loi du député de Broadview—Greenwood». Nous savons tous que le Parlement n'a pas beaucoup de temps. Les projets de loi ne peuvent pas tous être étudiés.

Si le ministre voulait vraiment que son projet de loi ou ses propositions soient renvoyés à un comité le plus tôt possible, il aurait accepté que ce projet de loi soit adopté, et si son parti avait des amendements à proposer, il aurait pu les apporter et laisser le comité étudier les propositions en question.

Je soutiens ce projet de loi et je n'en fais pas mystère. Je suis un fumeur repenti. J'ai abandonné la cigarette en 1983, la veille du Jour de l'An. C'est une résolution du Jour de l'An que j'ai réussi à tenir. J'ai encore terriblement peur que, si je fume une seule cigarette, je reprendrais cette mauvaise habitude. Je pense qu'on ne peut jamais s'en débarrasser vraiment.

Je suis satisfait de voir tous les appuis que ce projet de loi a recueillis. Trois ou quatre groupes ont écrit des lettres que je voudrais vous citer. L'une d'elles émane de Frank Garritty, président de la Fédération canadienne des enseignants et elle est adressée au député de Broadview—Greenwood. Voici:

> J'ai le plaisir de dire qu'à sa dernière réunion, le conseil d'administration de la Fédération canadienne des enseignants a adopté une résolution appuyant le projet de loi C-204. La Fédération canadienne des enseignants représente 220 000 enseignants des écoles primaires et secondaires qui enseignent dans toutes les provinces et territoires du Canada.

J'ai une autre lettre de Ginette Rodger, directrice générale de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada. Elle est adressée au député de Broadview—Greenwood et je vais vous la lire:

> L'Association des infirmières du Canada . . . approuve l'initiative que vous avez prise en présentant ce projet de loi d'initiative parlementaire. Le Conseil d'administration a examiné votre projet de loi et sa réaction a été très favorable. Il trouve toutefois que les risques pour la santé que présente le tabagisme au travail sont tels qu'il faudrait interdire de fumer dans tous les lieux de travail du gouvernement fédéral.

Il y a aussi une lettre de Wendy Williams, vice-présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme. Voici ce qu'elle a écrit à la députée de Broadview—Greenwood:

> Au nom des Canadiennes membres du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, merci pour le projet de loi C-204.
>
> Nous espérons que cette loi tendant à réglementer l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux et les véhicules de transport en commun et à modifier la Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne la publicité des cigarettes, sera débattu et adopté à la Chambre des communes.

La dernière lettre est celle de Bob White, président national de TUA. Cette lettre, datée du 24 mars, adressée à la députée de Broadview—Greenwood, dit ceci:

> . . . Je tiens à vous féliciter pour les efforts que vous avez faits pour garantir aux travailleurs canadiens un milieu sans fumée . . . il n'y a absolument aucune raison de tarder davantage à adopter un projet de loi dans ce sens. C'est la raison pour laquelle nous donnons notre appui inconditionnel à votre projet de loi, la Loi sur la santé des non-fumeurs, le projet de loi C-204.

Cette lettre vient du Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile, un des plus importants du pays. Ce sont là quelques-unes seulement des lettres d'appui les plus récentes.

Je rappelle aux députés qu'il s'agit d'un risque sanitaire qui entraîne le décès d'environ 35 000 personnes par année. Je voudrais d'ailleurs vous citer quelques chiffres du Conseil canadien sur le tabagisme et la santé. En 18 mois, le nombre de décès dus au tabac équivaut au nombre total de soldats canadiens qui ont été tués au cours de la Seconde Guerre mondiale. Autrement dit, en 18 mois, le tabac cause autant de décès et de souffrances que ceux et celles qui ont affligé la nation canadienne au cours du dernier conflit mondial.

Les coûts sont énormes. Le temps est venu de faire quelque chose pour indiquer que l'usage du tabac n'a plus la sanction ni l'approbation directes ou tacites du gouvernement du Canada.

Si un fabricant disait au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qu'il a un nouveau produit fantastique qu'il aimerait vendre aux Canadiens, un produit qui en aliterait des centaines de milliers dans des hôpitaux, qui réduirait leur espérance de vie de sept ou huit ans en moyenne, qui causerait 35,000 décès par année, si ce fabricant demandait la permission de vendre son produit au Canada, nous serions tous estomaqués. Pourtant, c'est exactement ce que nous faisons parce que les Canadiens ont laissé les groupes de pression des fabricants de tabac dicter ce que nous devrions faire.

Il y a d'autres utilisations possibles pour les terres arables en cause. En tant que Canadiens, nous devrions être prêts à investir une partie de l'argent économisé par la diminution de l'usage du tabac pour permettre aux producteurs de tabac de se lancer dans d'autres secteurs. Ni les fabricants, ni les employés, ni les agriculteurs n'ont réussi à nous prouver qu'il fallait perpétuer ce danger pour la santé et en faciliter l'accès au public comme nous le faisons, puisque l'usage du tabac est cause de nombreuses maladies et de décès, et qu'il fait des véritables ravages.

C'est pourquoi je crois que tous les députés doivent appuyer le projet de loi C-204. Je félicite encore une fois la députée de Broadview—Greenwood pour sa contribution très positive. J'approuve également la façon dont les députés de tous les partis ont appuyé ce projet de loi et le fait que même le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'hésite pas à condamner en public les risques que présente l'usage du tabac pour la santé.

C'est une maladie et nous devrions nous en débarrasser. Dans 50 ans, nous nous demanderons comment nous avons jamais pu fumer, que ce soient des cigarettes ou autres. Il est temps d'y mettre un terme.

• (1600)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les oui l'emportent.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé à un comité législatif.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 1er juin 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition au nom de citoyens de Hinton, Red Deer et Edmonton, en Alberta, qui s'inquiètent devant le nombre croissant de produits chimiques qui sont utilisés comme herbicides et insecticides et dont la nocivité pour les humains a été prouvée. Ils font valoir que ces produits chimiques sont aussi nuisibles, à court et à long terme, pour d'autres organismes terrestres ou aquatiques que ceux qu'ils visent à détruire.

Les pétitionnaires prient la Chambre des communes de lancer une enquête complète sur la sécurité, l'essai, l'enregistrement et la réglementation des pesticides utilisés de même que la recherche d'autres méthodes de lutte contre les parasites animaux et végétaux, comme la lutte biologique et les pesticides dérivés des plantes.

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. David Kilgour (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions au nom d'environ 120 citoyens de l'Alberta. Elles disent toutes deux la même chose, l'une en anglais et l'autre en français. Elles s'élèvent contre le meurtre de milliers d'enfants à naître qui sont tués pour des raisons de commodité. Ces bébés subissent la peine capitale parce qu'ils ne sont pas voulus. La pétition française affirme aussi . . .

[*Français*]

Que la mise à mort des bébés non encore nés chaque année, pour des raisons de «convenience», et que la peine de mort existe pour ces bébés dont le crime est de n'être pas désiré.

[*Traduction*]

Je dépose ces pétitions avec plaisir au nom de ces personnes de ma circonscription.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES ARTICLES PROVISOIRES ET PERMANENTS DU RÈGLEMENT

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

29 mai 1987—*Le vice-premier ministre et président du Conseil privé:*

Que tous les articles provisoires et permanents du Règlement de la Chambre en vigueur à la date de l'avis de la présente motion soient modifiés de la façon suivante et soient adoptés tels que modifiés comme articles permanents du Règlement; toutefois

1. ces articles permanents du Règlement entrent en vigueur le premier lundi de séance qui suivra l'adoption de la présente motion;

2. tous les articles provisoires et permanents du Règlement en vigueur à la date de l'avis de la présente motion, à l'exception de l'article 4, ainsi que les ordres sessionnels et spéciaux y afférents, prolongés jusqu'au 5 juin 1987 par l'ordre spécial adopté le 22 mai 1987, deviennent permanents le premier lundi de séance qui suivra l'adoption de la présente motion;

3. l'article 4 du Règlement demeure provisoire jusqu'au 31 décembre 1987 et est modifié par l'addition du paragraphe (2) suivant: Nonobstant l'article 4(1) du Règlement, un ministre de la Couronne peut donner avis d'une motion prévoyant des séances de la Chambre entre le 30 juin et le lundi qui suit la fête du Travail. Au plus tard le 30 juin 1987, ladite motion est mise en délibération durant les Affaires courantes et, au plus tard deux heures après le début du débat à ce sujet, le Président met aux voix toutes les questions nécessaires pour disposer de ladite motion; et

4. le Greffier de la Chambre a l'autorisation et l'ordre de faire imprimer une version révisée du Règlement de la Chambre, d'y effectuer la renumérotation nécessaire et d'apporter les modifications techniques et consécutives et les changements au *Feuilleton* des avis jugés nécessaires.

Que l'article 2(5)*a*) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«*a*) tout député qui veut se porter candidat à la Présidence en informe par écrit le Greffier de la Chambre, au plus tard à dix-huit heures la veille de la date du scrutin. Le Greffier dresse la liste des députés intéressés et la remet au président d'élection avant le premier tour de scrutin.»

Que le sous-alinéa (i) de l'alinéa 2(5)*h*) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«(i) le Greffier de la Chambre fournit au président d'élection, par ordre alphabétique, les noms des candidats au tour de scrutin suivant, mais il détermine d'abord le nombre total de voix le moins élevé et exclut de la liste des candidats ainsi établie les noms de tous les députés qui ont recueilli ce nombre de voix, ainsi que les noms de tous les députés ayant recueilli cinq pour cent ou moins des voix exprimées; cependant, si tous les candidats ont obtenu le même nombre de voix, aucun nom n'est exclu de la liste ainsi établie;»

Que l'article 3(1) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«3. (1) La Chambre se réunit à onze heures les lundis, mardis et jeudis, à quatorze heures les mercredis et à dix heures les vendredis, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par un ordre permanent ou spécial de la Chambre.»

Que les articles 9(1) et 9(2) du Règlement soient remplacés par ce qui suit:

Avis de motion du gouvernement

«9. (1) A dix-huit heures les lundis, mardis, mercredis et jeudis, et à quinze heures les vendredis, l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'au prochain jour de séance.

(2) Tous les jours où la Chambre s'est réunie le matin, sauf le vendredi, l'Orateur quitte le fauteuil à treize heures, jusqu'à quatorze heures.»

Que l'article 9(4)*a*) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«(4)*a*) Sauf pendant la période des affaires émanant des députés, lorsque l'Orateur occupe le fauteuil, un député peut, sans avis, proposer une motion en vue de prolonger une séance pendant l'heure du dîner ou du souper ou au-delà de l'heure ordinaire d'ajournement quotidien afin d'étudier une affaire spécifiée ou une ou plusieurs de ses étages sous réserve des conditions suivantes:

(i) la motion doit se rattacher aux affaires en délibération, pourvu que les travaux de tout Comité plénier puissent être interrompus temporairement en vue de proposer une motion en vertu de cet article du règlement;

(ii) la motion doit être proposée dans l'heure qui précède le moment où les affaires en délibération doivent être interrompues par l'heure du dîner ou du souper, l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire ou l'heure ordinaire d'ajournement quotidien;

(iii) la motion ne doit pas faire l'objet d'un débat ou d'un amendement.»

Que l'article 11 du Règlement soient remplacés par ce qui suit:

«11. A l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien de la Chambre, à onze heures les vendredis ou au moment de l'interruption de la mi-journée, sauf disposition contraire, les délibérations sont interrompues et les affaires en délibération à ce moment-là restent en suspens jusqu'au jour de séance suivant ou jusqu'à l'après-midi du même jour de séance, après la période prévue à l'article 19(4) du Règlement, suivant le cas; elles sont alors abordées au stade atteint lors de l'interruption.»

Que l'article 13(4)*a*) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«(4)*a*) Lorsque l'Orateur a mis aux voix une motion qui peut faire l'objet d'un débat, sauf dans les cas prévus au paragraphe (2) du présent article, la sonnerie d'appel fonctionne pendant au plus trente minutes. Durant l'appel des députés, cependant, le whip en chef du gouvernement ou le whip en chef de l'Opposition peut demander à l'Orateur que le vote soit différé. L'Orateur reporte alors ledit vote jusqu'à un moment déterminé, mais jamais après dix-huit heures le jour de séance suivant alors que la sonnerie d'appel fonctionne pendant au plus quinze minutes, sauf dans les cas prévus au paragraphe (5) du présent article ou à l'article 49(2) du Règlement.»

Que l'article 19(3) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«(3)*a*) A onze heures les lundis, mardis et jeudis, à quinze heures les mercredis et à midi les vendredis, la Chambre passe à l'étude des affaires courantes ordinaires dans l'ordre suivant:

Dépôt de documents (conformément aux articles 67 ou 99(2) du Règlement)

Déclarations de ministres (conformément à l'article 19(6) du Règlement)

Présentation de rapports de délégations interparlementaires (conformément à l'article 101 du Règlement)

Présentation de rapports de comités (conformément à l'article 99 du Règlement)

Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement

Dépôt de projets de loi émanant des députés

Première lecture des projets de loi publics émanant du Sénat

Motions

Présentation de pétitions (conformément à l'article 106(4) du Règlement)

Questions incrites au Feuilleton

b) *i*) Les lundis, mardis et jeudis, lorsque les délibérations sous la rubrique «Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement» n'ont pas été achevées avant l'interruption de la mi-journée, la Chambre continue l'étude des affaires courantes ordinaires immédiatement après les questions orales, nonobstant l'article 19(4) du Règlement, jusqu'à achèvement des délibérations sous la rubrique «Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement». Au besoin, l'étude des affaires émanant des députés est écourtée ou suspendue, selon le cas.

(ii) Lorsque les délibérations sous la rubrique «Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement» n'ont pas été achevées avant l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien, la Chambre continue de siéger afin de poursuivre l'étude des affaires courantes ordinaires jusqu'à achèvement des délibérations sous la rubrique.

«Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement», après quoi l'Orateur lève la séance.»

Que l'article 19(6)*b*) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«*b*) La période prévue pour les affaires émanant du gouvernement est prolongée d'une période correspondant à la période consacrée à la prise en considération des affaires prévues à l'alinéa *a*) du présent paragraphe, comme il suit:

(i) les lundis, mardis et jeudis, la prolongation en question commence à treize heures, nonobstant l'article 9(2) du Règlement, et toute période qui reste à quatorze heures est ajoutée à la période prévue par la suite pour les affaires émanant du gouvernement lors de cette séance; et

(ii) les mercredis et vendredis, la période prévue pour les affaires émanant du gouvernement est prolongée d'une période qui correspond au temps consacré aux délibérations conformément à l'alinéa *a*) du présent paragraphe.

Lorsque la période prévue pour les affaires émanant du gouvernement est prolongées après quatorze heures conformément au présent paragraphe, l'heure réservée aux affaires émanant des députés, selon le cas, et l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien sont retardées d'une période qui correspond à la durée de la prolongation après quatorze heures, nonobstant les articles 9(1), 19(7) et 66(1) du Règlement ou tout ordre adopté conformément à l'article 10(1) du Règlement.»

Que l'article 19(7) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«(7) Sous réserve de tout autre article, la Chambre étudie les travaux du jour dans l'ordre suivant:

(Lundi, mardi et jeudi)

(Après les affaires courantes ordinaires)

Ordres émanant du gouvernement.

Affaires émanant des députés—de dix-sept heures à dix-huit heures:

-Projets de loi publics, Projets de loi privés, Avis de motions et Avis de motions (documents).

(Mercredi)

(Après les affaires courantes ordinaires)

Avis de motions portant production de documents.

Ordres émanant du gouvernement.

(Vendredi)

(Avant les affaires courantes ordinaires)

Ordres émanant du gouvernement.

(Après les affaires courantes ordinaires)

Ordres émanant du gouvernement.

Affaires émanant des députés—de quatorze heures à quinze heures:

-Projets de loi publics, Projets de loi privés, Avis de motions et Avis de motions (documents).»

Que l'article 24 du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«24. (1) Après qu'il a été donné avis conformément à l'article 68(1) du Règlement, les avis de motion émanant du gouvernement sont inscrits au *Feuilleton* comme ordres du jour dans les Ordres émanant du gouvernement.

(2) Les projets de motions inscrits aux Ordres émanant du gouvernement qui portent que la Chambre se constitue en comité plénier à la prochaine séance de la Chambre sont, une fois mis aux voix, réglés sans débat ni amendement.»

Que le paragraphe (1) de l'article 29 du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«29. (1) Pour proposer l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, il faut en demander l'autorisation après l'achèvement des affaires courantes ordinaires comme il est stipulé à l'article 19(3) du Règlement.»

Que les paragraphes (8) et (9) de l'article 29 du Règlement soient remplacés par ce qui suit:

«(8) Si l'Orateur est convaincu que la question peut faire l'objet d'un débat, la motion reste en suspens jusqu'à vingt heures, le même jour. Toutefois, l'Orateur, à sa discrétion, peut ordonner que la motion soit fixée pour examen à une certaine heure le jour de séance suivant.»

Que l'article 29(11) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«(10) Lorsqu'une demande relative à une motion de ce genre est faite un vendredi et que l'Orateur décide qu'elle sera mise à l'étude le même jour, la motion est mise en délibération sur-le-champ.»

Que l'article 29(13) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«(12) Les délibérations sur une motion prise en considération conformément aux paragraphes (8) et (10) du présent article peuvent se poursuivre au-delà de l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien, mais, quand le débat se termine avant ladite heure durant n'importe quelle séance, la motion est réputée avoir été retirée. Sous réserve de toute motion adoptée conformément à l'article 9(4)*b*), à minuit, dans le cas d'un jour de séance autre qu'un vendredi, et à seize heures le vendredi, l'Orateur déclare la motion adoptée et ajourne la Chambre sur-le-champ, jusqu'au jour de séance suivant. Dans tout autre cas, lorsqu'il est convaincu que le débat est terminé, l'Orateur déclare la motion adoptée et ajourne la Chambre sur-le-champ jusqu'au jour de séance suivant.»

Que l'article 32 du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«32. Nonobstant l'article 31 du Règlement, l'ordre de priorité ne contient jamais plus de vingt motions et projets de loi publics émanant de la Chambre des communes à l'étape de la deuxième lecture, ni moins de dix rubriques, lorsque la liste contient suffisamment de rubriques auxquelles on n'a pas attribué de position dans l'ordre de priorité.»

Que l'alinéa *a*) de l'article 36(1) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«36. (1)*a*) Le Comité permanent des affaires émanant des députés se réunit dans les cinq jours de séance qui suivent l'établissement de l'ordre de priorité conformément à l'article 31 du Règlement, et de temps à autre par la suite. Après avoir consulté notamment les députés qui ont proposé les affaires, le Comité choisit au plus six affaires parmi les vingt premières qui figurent à l'ordre de priorité et un nombre approprié parmi les affaires subséquentes pour lesquelles on a établi l'ordre de priorité et, les affaires ainsi choisies sont désignées «affaires qui font l'objet d'un vote». Dans ce choix, le Comité ne tient pas compte du nombre de députés qui proposent ou appuient conjointement une affaire. Il fonde plutôt son choix seulement sur les mérites des affaires et fait rapport à ce sujet, au besoin. L'ordre de priorité ne comprend jamais plus de six affaires ainsi choisies.»

Que l'article 38 du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«38. Les délibérations relatives aux affaires émanant des députés ne sont pas suspendues sauf dans les cas prévus aux articles 19(3)*b*), 19(9), 29(11), 37 et 39(2) du Règlement ou autrement spécifiés dans un ordre spécial de la Chambre. Les affaires émanant des députés ne sont pas abordées les jours désignés pour l'étude des travaux prévus conformément aux articles 69, 82(5) et 84(4) du Règlement.»

Que le nouveau paragraphe suivant soit inséré à la suite du paragraphe (2) de l'article 39 du Règlement:

«(3)*a*) Lorsqu'un député a donné, par écrit, avis d'au moins vingt-quatre heures qu'il sera incapable de présenter sa motion sous la rubrique des Affaires émanant des députés à la date requise par la liste de priorité, et si cette affaire n'a pas été désignée comme «affaire qui fait l'objet d'un vote» par le Comité permanent des affaires émanant des députés, l'Orateur peut, avec la permission des députés en cause, prendre des dispositions pour qu'il soit procédé à un échange de positions sur la liste de priorité avec un député dont la motion ou le projet de loi figurant sur la liste de priorité n'a pas été ainsi désigné.

b) Si l'Orateur n'a pas pu organiser un échange, la Chambre poursuit l'examen des affaires dont elle était saisie avant l'heure consacrée aux affaires émanant des députés. Toutefois, il n'y a pas de prolongation de la séance conformément à l'article 9(4)*a*) du Règlement et tout vote sur une motion pouvant faire l'objet d'un débat est différé jusqu'à dix-huit heures le jour de séance suivant. Aux fins du présent paragraphe, l'article 13(5) du Règlement, relatif aux votes différés un jeudi, s'applique.

Avis de motion du gouvernement

Que l'alinéa *c*) de l'article 40(3) du Règlement soit supprimé.

Que l'article 41(1) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«41. (1) L'ordre portant examen pour la première fois soit, à une étape subséquente, d'un projet de loi déjà étudié sous la rubrique des Affaires émanant des députés, soit de la deuxième lecture d'un projet de loi privé, soit de la deuxième lecture d'un projet de loi public émanant d'un député qui a pris naissance au Sénat, est placé au bas de la liste de priorité.»

Que l'article 48 du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«48. Sauf indication contraire dans tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, et à moins qu'on en ait disposé autrement, au plus tard à dix-huit heures le lundi, mardi, mercredi ou jeudi, ou quinze heures le vendredi, le quinzième jour de séance suivant la date de parution au Feuilleton, un avis de motion présenté conformément à l'article 46(2) du Règlement, est réputé avoir été proposé et adopté par la Chambre.»

Que les paragraphes (2) et (3) de l'article 55 du Règlement soient remplacés par ce qui suit:

«(2) Lorsque la Chambre procède au débat de deuxième lecture ou de troisième lecture d'un projet de loi émanant du gouvernement, aucun député à l'exception du Premier ministre ou du chef de l'Opposition, ne doit parler pendant plus de

a) quarante minutes s'il est le premier, le deuxième ou le troisième député à prendre la parole;

b) vingt minutes s'il n'est pas un des trois premiers députés à prendre la parole et s'il intervient, dans le cas d'un débat de deuxième lecture, dans les huit heures de débat qui suivent les trois premiers discours ou, dans le cas d'un débat de troisième lecture, dans les quatre heures de débat qui suivent les trois premiers discours; et, si nécessaire, après le discours de tout député, une période n'excédant pas dix minutes est réservée, afin de permettre aux députés de poser des questions et de faire de brèves observations sur des sujets ayant trait au discours, ainsi que de permettre des réponses auxdites questions et observations;

c) dix minutes par la suite.

(3) Quand la Chambre étudie les affaires émanant des députés, aucun député ne peut parler pendant plus de dix minutes. Toutefois, le député qui propose l'affaire à l'étude peut parler pendant vingt minutes au plus.»

Que l'article 65(2) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«(2) Un député qui n'est pas satisfait de la réponse donnée à une question formulée un jour quelconque au cours de cette période, ou un député dont la question ne comporte, selon la décision de l'Orateur, aucune urgence, peut donner avis de son intention de soulever le sujet de sa question lors de l'ajournement de la Chambre. Même s'il a été donné oralement ou non pendant la période des questions conformément à l'article 19(4) du Règlement, l'avis mentionné au présent article doit être donné par écrit à l'Orateur au plus tard une heure après la fin de cette période, le même jour.»

Que l'article 68(1) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«68. (1) Toute motion tendant à la présentation d'un projet de loi, d'une résolution ou d'une adresse, à la création d'un comité, à l'inscription d'une question au Feuilleton ou à la prise en considération de tout avis de motion donné conformément à l'article 46(2) du Règlement, est annoncée au moyen d'un avis de quarante-huit heures. Toutefois, cette règle ne s'applique pas aux projets de loi après leur dépôt, ni aux projets de loi privés, ni aux heures d'ouverture ou d'ajournement de la Chambre. Cet avis est déposé sur le Bureau avant dix-huit heures (avant quinze heures le vendredi ou déposé par la suite auprès du greffier avant dix-sept heures) et imprimé au Feuilleton des Avis du même jour. Tout avis déposé auprès du greffier conformément au présent article est dès lors réputé avoir été déposé sur le Bureau au cours de la séance en question.»

Que l'article 70(2) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«(2) Lorsque le débat sur une motion présentée après le début de la séance (après onze heures le vendredi) et avant la lecture de l'Ordre du jour est ajourné ou interrompu, l'ordre de reprise de ce débat est transféré sous la rubrique «Ordres émanant du gouvernement» et considéré sous cette rubrique.»

Que l'alinéa *a*) du paragraphe 82(4) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

Avis de motion du gouvernement

«(4)*a*) Il sera donné, par écrit, un préavis de quarante-huit heures concernant les motions portant adoption des crédits provisoires, du budget principal des dépenses, d'un budget supplémentaire des dépenses ainsi que des motions visant à rétablir tout poste du budget. Il sera donné, par écrit, un préavis de vingt-quatre heures concernant une motion de l'opposition, un jour désigné, ou un avis d'opposition à tout poste du budget. Toutefois, au cours de la période des subsides se terminant au plus tard le 30 juin, il sera donné, par écrit, un préavis de quarante-huit heures concernant un avis d'opposition à tout poste du budget.»

Que l'article 82(5) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«(5) Dans la période se terminant au plus tard le 10 décembre, six jours de séance seront réservés aux affaires relatives aux subsides. Neuf autres jours seront réservés aux affaires relatives aux subsides au cours de la période se terminant au plus tard le 26 mars. Dix autres jours seront réservés aux affaires relatives aux subsides au cours de la période se terminant au plus tard le 30 juin. Ces vingt-cinq jours seront appelés jours désignés.»

Que les alinéas *a*) et *b*) du paragraphe 82(15) du Règlement soient remplacés par ce qui suit:

«*a*) au plus tard le troisième jour de séance avant le 31 mai, le chef de l'Opposition peut, au moment précisé à l'article 68(1) du Règlement, donner avis d'une motion tendant à prolonger l'étude du budget principal d'un ministère ou d'un organisme en particulier, et ladite motion est réputée adoptée, lorsqu'elle est appelée à l'appel des «Motions» le dernier jour de séance avant le 31 mai;

b) le jour de séance qui précède immédiatement le dernier jour désigné, mais de toute façon, au plus tard dix jours de séance après l'adoption de toute motion présentée conformément à l'alinéa *a*) du présent paragraphe, au plus tard à dix-huit heures, s'il s'agit d'un lundi, mardi, mercredi ou jeudi, ou à quinze heures un vendredi, ledit comité fait rapport du budget principal dudit ministère ou organisme, ou est réputé en avoir fait rapport; et

Que l'article 89(1) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«89. (1)*a*) A l'ouverture de la première session d'un Parlement, un Comité de sélection, composé de sept députés qui continuent d'en être membres d'une session à l'autre, est créé et chargé de dresser et présenter à la Chambre, dans les dix premiers jours de séance qui suivent sa création et, par la suite, dans les dix premiers jours de séance qui suivent le début de chaque session et dans les dix premiers jours de séance qui suivent le lundi suivant la Fête du travail, une liste de députés qui doivent faire partie des comités permanents de la Chambre et représenter celle-ci aux comités mixtes permanents.

b) Le Comité de sélection ne présente pas de deuxième rapport en vertu du présent article entre le lundi suivant la Fête du travail et la fin de la même année civile.»

Que l'article 89(3) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«(3) Le Comité de sélection dresse et présente aussi une liste des députés qui représenteront la Chambre aux comités mixtes permanents suivants:

a) le Comité des langues officielles, qui est constitué de quinze membres; et

b) Le Comité des règlements et autres textes réglementaires, qui est constitué de huit membres.

Toutefois, il faut nommer auxdits comités mixtes un nombre suffisant de députés pour y maintenir le rapport numérique qui existe entre députés et sénateurs.»

Que le nouveau paragraphe suivant soit inséré à la suite du paragraphe (2) de l'article 92 du Règlement:

«(3)*a*) Nonobstant l'article 96(1) du Règlement, nul comité permanent ou comité mixte permanent ne siège en même temps qu'un comité législatif chargé d'étudier un projet de loi qui affecte principalement le même ministère ou organisme ou qui en émane.

b) Durant les périodes coïncidant avec les heures de séance de la Chambre, il est donné priorité aux séances des comités législatifs par rapport à celles des comités permanents, spéciaux ou mixtes.

c) Durant les périodes d'ajournement de la Chambre, il est donné priorité aux séances des comités permanents, spéciaux ou mixtes, conformément au calendrier établi, de temps à autre, par le whip en chef du gouvernement après consultation avec les représentants des autres partis.»

Que le nouvel alinéa suivant soit inséré à la suite de l'alinéa *b*) du paragraphe 92(4) du Règlement:

«*c*) Le Comité de liaison est habilité à faire rapport à la Chambre de temps à autres.»

Que l'article 93(1) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«93. (1) Sans anticiper sur la décision de la Chambre, dans les cinq jours de séance qui suivent le début du débat sur la deuxième lecture d'un projet de loi qui doit être renvoyé à un comité législatif, le Comité de sélection se réunit pour dresser une liste, au sujet de laquelle il fait rapport le jeudi suivant, des membres du comité législatif en question qui comprend au plus trente membres et qui ne sera organisé qu'advenant adoption par la Chambre de la motion portant deuxième lecture et renvoi dudit projet de loi à un comité législatif. Dès que le Comité de sélection présente un tel rapport, celui-ci est réputé avoir été adopté.»

Que les paragraphes (4), (5), (6) et (7) de l'article 93 du Règlement soient remplacés par ce qui suit:

«(4) Lorsque le président nommé conformément au paragraphe (2) du présent article est incapable d'agir à ce titre au cours d'une séance du comité législatif, il désigne un membre dudit comité pour présider ladite séance. Le président suppléant ainsi désigné est investi de tous les pouvoirs du président au cours de ladite séance.»

Que l'article 94(2) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«(2) La composition des comités permanents et mixtes est établie suivant le rapport du Comité de sélection qui dresse une liste des membres conformément à l'article 89 du Règlement. Une fois le rapport du Comité de sélection adopté, la liste des membres continue de s'appliquer d'une session à l'autre au cours d'un même Parlement, sous réserve des changements qui peuvent y être apportés à l'occasion.»

Que les paragraphes (4) et (5) de l'article 94 du Règlement soient remplacés par ce qui suit:

«(4) Les changements dans la liste des membres d'un comité législatif ou spécial s'appliquent immédiatement après que le député qui agit comme whip en chef de tout parti reconnu en a déposé avis sous sa signature auprès du greffier du comité.»

Que l'alinéa *c*) du paragraphe 96(3) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«*c*) Comité permanent de la gestion et des services aux députés comprend notamment l'étude de l'administration de la Chambre et de la prestation de services et d'installations aux députés, ainsi que la présentation de rapports à ce sujet à l'Orateur et au Bureau de régie interne, attendu que toutes les questions qui ont trait à ces aspects sont réputées avoir été déférées au Comité dès que la liste de ses membres a été établie; et notamment l'étude de l'efficacité, de l'administration et du fonctionnement, ainsi que des plans opérationnels et de dépenses, de toutes les opérations qui relèvent de l'administration et du contrôle conjoints des deux Chambres, ainsi que d'autres questions connexes que le Comité juge bon d'examiner, et la présentation de rapports à ce sujet;»

Que l'article 96(4) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«(4) Pour la Chambre, le mandat du

a) Comité mixte permanent des langues officielles comprend notamment l'étude des politiques et des programmes de langues officielles, y compris le rapport annuel du Commissaire aux langues officielles qui, pour les fins de la Chambre, est réputé déféré en permanence au Comité dès qu'il est déposé, et la présentation de rapports à ce sujet; et

b) Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires comprend notamment l'étude et l'examen des textes réglementaires qui sont déférés en permanence au Comité conformément aux dispositions de l'article 26 de la Loi sur les textes réglementaires.

Toutefois, les deux Chambres peuvent, de temps à autre, déférer n'importe quelle autre question aux comités mixtes.»

Que l'article 99(2) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«(2) Dans les 150 jours qui suivent la présentation d'un rapport d'un comité permanent ou spécial, le gouvernement dépose, à la demande du comité, une réponse globale.»

Que l'article 101 du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«101. Dans les vingt jours de séance qui suivent le retour au Canada d'une délégation interparlementaire reconnue, constituée en partie de députés, le chef de la délégation, ou un député qui agit en son nom, présente à la Chambre un rapport des activités de la délégation.»

Que le nouveau paragraphe suivant soit inséré après le paragraphe 104(3) du Règlement:

«(4) Le bureau du ministre qui a recommandé la nomination fournit le curriculum vitae de la personne nommée ou dont on propose la nomination sur demande par écrit du greffier du comité.»

Que le titre de chapitre qui précède l'article 106 du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«Pétitions d'intérêt public»

Que l'article 106(2) du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«(2) Pour être certifiée correcte conformément au paragraphe (1) du présent article, chaque pétition satisfait aux conditions suivantes:

a) elle est adressée à la Chambre des communes ou à la Chambre des communes réunie en Parlement;

b) elle comporte une requête claire, appropriée et respectueuse priant le Parlement de prendre certaines mesures qui relèvent de sa compétence;

c) elle est manuscrite, dactylographiée ou imprimée sur du papier de grandeur normale;

d) elle ne contient ni rature ni rajout;

e) le sujet de la requête est indiqué sur chaque feuille si la pétition comporte plus d'une feuille de signatures et d'adresses;

f) elle ne contient que des signatures originales et adresses inscrites directement et non collées ou autrement reproduites; et

g) elle porte la signature d'au moins vingt-cinq pétitionnaires qui ne sont pas députés, de même que l'adresse des signataires.»

Que l'article 116 du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«116. Lorsqu'un ministre de la Couronne, de son siège à la Chambre, déclare que la majorité des représentants des divers partis ont convenu de l'attribution proposée de jours ou d'heures pour les délibérations à une étape quelconque de l'adoption d'un projet de loi public, il peut présenter, sans avis, au cours des délibérations relatives aux Ordres émanant du gouvernement, une motion énonçant les modalités de ladite attribution; cependant, aux fins du présent article, une seule motion peut prévoir l'attribution de temps pour les délibérations tant à l'étape du rapport d'un projet de loi qu'à celle de la troisième lecture, pourvu qu'elle soit conforme aux disposition de l'article 114(13) du Règlement. Lors de l'étude d'une motion de ce genre, aucun député ne peut prendre la parole plus d'une fois ni pour plus de dix minutes. Deux heures au plus après le début des délibérations à ce sujet, l'Orateur doit mettre aux voix toutes les questions nécessaires en vue de disposer de ladite motion. Toutes délibérations interrompues conformément au présent article sont réputées ajournées.»

Que l'article 117 du Règlement soit remplacé par ce qui suit:

«117. Un ministre de la Couronne qui, de son siège à la Chambre, a déclaré à une séance antérieure qu'il n'avait pas été possible d'en arriver à un accord, en vertu des dispositions des articles 115 ou 116 du Règlement, relativement aux délibérations à l'étape de l'étude d'un projet de loi public dont la Chambre ou un comité est saisi, et qui a donné avis de son intention de ce faire, peut proposer, au cours des délibérations relatives aux Ordres émanant du gouvernement, une motion aux fins d'attribuer un nombre spécifié de jours ou d'heures aux délibérations à cette étape et aux décisions requises pour disposer de cette étape; cependant, le temps attribué à une étape quelconque ne doit pas être moindre qu'un jour de séance et, aux fins du présent article, une seule motion peut prévoir l'attribution de temps pour les délibérations tant à l'étape du rapport qu'à celle de la troisième lecture d'un projet de loi, pourvu qu'elle soit conforme aux dispositons de l'article 114(13) du Règlement. Lors de l'étude d'une motion de ce genre, aucun député ne peut prendre la parole plus d'une fois ni pour plus de dix minutes. Deux heures au plus après le début des délibérations à ce sujet, l'Orateur doit mettre aux voix toutes les questions nécessaires en vue de diposer de ladite motion. Toutes délibérations interrompues conformément au présent article sont réputées ajournées.»

Que le nouvel article suivant soit inséré devant l'article 132 du Règlement:

«131.1 (1) Tout député peut présenter à la Chambre une pétition introductive de projet de loi privé, à n'importe quel moment de la durée d'une séance de cette Chambre, en la déposant entre les mains du Greffier.

(2) Tout député qui présente une pétition introductive de projet de loi privé doit se porter garant qu'elle ne contient rien d'inconvenant ou de contraire au Règlement.

(3) Tout député qui présente une pétition introductive de projet de loi privé doit signer son nom à l'endos.

(4) Toute pétition introductive de projet de loi privé peut être écrite ou imprimée, pourvu que la page qui en contient les conclusions porte la signature d'au moins trois pétitionnaires, lorsqu'il y a trois pétitionnaires ou plus.

(5) Le lendemain de la présentation d'une pétition intoductive de projet de loi privé, le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le rapport y afférent du greffier des pétitions. Ledit rapport doit être imprimé dans les Procès-verbaux du même jour. Si une pétition ainsi rapporté n'atteint aucunement les privilèges de la Chambre et peut être reçue d'après le Règlement ou la pratique de cette Chambre, elle est par là même réputée lue et reçue.

(6) Aucun débat n'est admis au sujet du rapport, mais une pétition à laquelle celui-ci fait allusion peut être lue au Bureau par le Greffier de la Chambre, sur demande.»

M. le Président: Conformément au paragraphe 24(2) du Règlement, la motion, inscrite au *Feuilleton* au nom du vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. Mazankowski), est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la présente séance ou de la prochaine.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 139.

[*Texte*]

LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES PRESTATIONS DE MATERNITÉ

Question nº 139—**M. Blenkarn:**

Au cours de chacune des années 1984, 1985 et 1986, la Commission d'assurance-chômage a-t-elle effectué des paiements à des requérantes demandant le congé de maternité et, dans l'affirmative, *a*) combien a-t-elle versé au total, *b*) à combien de requérantes, *c*) à combien s'est élevé le paiement moyen?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): En effet, le Régime d'assurance-chômage a servi des prestations de maternité au cours des années 1984, 1985 et 1986 comme suit:

		1984	1985	1986
a)	Montant total déboursé ($ millions)	395.9	432.5	472.5
b)	Nombre total de requérantes	130,000	132,000	137,000
c)	Paiement hebdomadaire moyen	$178.53	$187.88	$197.22

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

• (1110)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA SOUVERAINETÉ ET L'INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys) propose:

> Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir omis à de nombreuses reprises de protéger la souveraineté et l'indépendance économique du Canada comme le démontrent les efforts faibles et futiles manifestés contre l'avis 256 de la *Federal Energy Regulatory Commission* des États-Unis, qui porte sur les coûts de transmission du gaz canadien, et la servilité avec laquelle il permet la prise de contrôle, par des intérêts étrangers, de sociétés et des ressources naturelles du Canada.

—Monsieur le Président, mon parti a présenté cette motion afin de convaincre le gouvernement et les Canadiens de la gravité que revêt à ses yeux l'avis rendu par la *Federal Energy Regulatory Commission* des États-Unis.

En effet, le 8 décembre 1986, la *Federal Energy Regulatory Commission* a émis l'avis selon lequel le régime de prix à double volet pour la vente du gaz naturel canadien aux États-Unis n'était pas applicable. Elle a déclaré que les frais liés à la demande, qui sont une composante du prix répercuté sur les acheteurs américains de gaz naturel, ne pouvaient s'appliquer et que les consommateurs américains ne devaient payer que les frais de transport compris dans les frais liés à la demande. Soit dit en passant, les Américains étaient disposés à payer ces frais liés à la demande. Autrement dit, la Commission exigeait que le secteur canadien du gaz naturel assume lui-même ces frais.

Cette décision entrait en contradiction avec celle que l'Office national de l'énergie avait prise au Canada, lorsqu'il avait établi, conformément aux principes de la réglementation reconnus partout dans le monde, les principes et les mécanismes devant régir la vente du gaz naturel.

Cette décision suscite deux problèmes très graves. D'abord, elle va provoquer un manque à gagner de 140 à 400 millions de dollars au sein du secteur canadien du gaz naturel. Ensuite, elle constitue une ingérence flagrante dans la législation et la réglementation canadiennes, qui aura des effets catastrophiques sur le secteur gazier de l'ouest du Canada.

Notre parti s'était élevé dès le début contre cet avis, convaincu qu'il s'agissait de l'une des décisions les plus arbitraires et les plus néfastes qu'aient prises les États-Unis à l'égard du commerce canadien. Nous avons bien voulu faire confiance au gouvernement quand il s'est engagé à réagir et à faire pression sur les États-Unis.

Cependant, le 27 mai, il y a quelques jours seulement, nous avons appris que la pétition des producteurs canadiens de gaz naturel à la *Federal Energy Regulatory Commission*, aux États-Unis, avait été rejetée et que la commission allait donc donner suite à cette décision fort dommageable, malgré les lettres que le premier ministre (M. Mulroney) a envoyées au président, celles que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a fait parvenir au secrétaire à l'Énergie, à Washington, et en dépit des démarches du ministre des Finances (M. Wilson) auprès du gouvernement américain.

Nous ne pouvons accepter que les États-Unis traitent ainsi l'industrie canadienne du gaz naturel et que le gouvernement porte si peu d'intérêt à cette situation extrêmement grave. Non seulement, les producteurs de gaz naturel de l'Ouest subiront des pertes énormes, mais il serait également beaucoup plus difficile de financer de futurs projets dans le secteur du gaz naturel, dans l'ouest du pays.

Ce qu'il y a de plus ridicule dans toute cette question, c'est que la Federal Energy Regulatory Commission n'a pas la compétence voulue pour prendre cette mesure. Seul l'acheminement du gaz naturel par gazoducs est de son ressort. Elle n'a pas son mot à dire quant aux exportations et aux importations, question dont se charge le secrétaire à l'Énergie, par le biais de l'*Economic Regulatory Agency*, aux États-Unis.

Je voudrais vous expliquer brièvement la position de l'*Economic Regulatory Agency*. Dans son arrêté du 15 mai 1986 permettant l'importation du gaz naturel aux États-Unis en vertu de l'accord sur les prix en deux volets qui existait avant la décision du 8 décembre de la *Federal Energy Regulatory Commission*, l'agence a jugé que les termes du contrat, notamment la structure tarifaire en deux parties, allaient «permettre des prix davantage compétitifs» et qu'ils «n'allaient donc pas à l'encontre de l'intérêt public».

L'*Energy Regulatory Agency*, organisme chargé d'importer et d'exporter le gaz naturel, est tout à fait d'accord avec la procédure suivie par l'Office national de l'énergie. En février 1984, elle a ajouté:

> Dans le cas du gaz importé, le prix et d'autres termes du contrat doivent être fixés par le marché et non le gouvernement. Les acheteurs américains doivent avoir toute la liberté voulue—ce qui suppose certaines responsabilités également—de négocier les termes d'accords commerciaux avec des vendeurs étrangers. Pour ce qui est d'autoriser les importations, il incombe d'abord et avant tout au gouvernement fédéral d'évaluer l'utilité de ce gaz et de déterminer si l'accord d'importation permettra d'offrir ce gaz à un prix compétitif pour toute la durée du contrat, tout en réduisant au minimum la réglementation pouvant nuire au libre fonctionnement du marché.

La décision et l'opinion de l'*Economic Regulatory Agency* des États-Unis ont été manifestement méprisées par la *Federal Energy Regulatory Commission (FERC)*, qui a porté, sur un aspect qui ne relevant pas de sa responsabilité, un jugement qui va tout à fait à l'encontre de la décision de notre Office national de l'énergie.

Ce dernier a recommandé à la FERC de continuer à autoriser, comme elle le faisait auparavant, le transfert, jusqu'à concurrence des taux s'appliquant au transport inter-États par pipeline, des éléments de coût qui ont été considérés justes et raisonnables par une autorité de réglementation canadienne appliquant des procédures reconnues internationalement en matière de droits de péage. Nous croyions que la raison s'imposerait aux États-Unis, mais ce n'est pas ce qui se passe.

Le gouvernement des États-Unis n'a pas du tout tenu compte de l'urgence de la situation au Canada. Le président des États-Unis n'honore pas l'engagement qu'il a pris en mars 1985 au sommet de Québec, alors qu'il était convenu avec le premier ministre de faire des efforts en vue de réduire les restrictions commerciales et notamment de maintenir et d'élargir l'accès au marché énergétique de part et d'autre.

Le 7 janvier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré dans un discours prononcé à Los Angeles qu'il s'opposait cette décision de la FERC en soulignant qu'elle soulevait d'importantes questions d'extraterritorialité en étendant l'application de pratiques réglementaires des États-Unis à des questions de compétence canadienne.

Au premier jour de la tournée au cours de laquelle il tentait d'apaiser les Canadiens de l'Ouest, le premier ministre a déclaré qu'il avait écrit au président le 5 mai pour le saisir de la gravité de cette situation et lui signaler que la décision de la *Federal Energy Regulatory Commission* du 8 décembre étendait au Canada l'application de la réglementation américaine. Il a demandé au président de tenter de trouver une solution à ce problème précis.

Le 27 mai, la commission américaine a refusé la demande des producteurs de gaz naturel visant à annuler cette décision très défavorable.

Les États-Unis ne font absolument aucun cas du gouvernement du Canada. Les Américains minimisent l'importance de l'intervention des organismes américains dans les lois canadiennes. Lorsque nous avions le programme énergétique national, le gouvernement américain avait déclaré qu'il voulait l'égalité pour tous. Nous le voyons maintenant faire pencher l'égalité en sa faveur. Les Canadiens de l'Ouest ou d'ailleurs ne sauraient accepter cela. Le gouvernement ne devrait pas l'accepter non plus.

Il y a un contrat librement négocié entre les producteurs canadiens et les acheteurs américains de gaz naturel, en vertu duquel les acheteurs acceptent que les droits fassent partie du prix du gaz. Il s'agit de contrats librement négociés dans les limites fixées et approuvées par l'Office de l'énergie, l'organisme de réglementation qui, au Canada, a compétence au sujet de ces affaires.

• (1120)

Nous avons là une dérogation flagrante aux lois canadiennes, telles qu'elles s'appliquent au Canada, par une commission américaine de réglementation. Selon moi, c'est l'atteinte la plus grave à la souveraineté canadienne que nous ayons eue jusqu'à présent. A mon avis, et de l'avis du parti libéral, c'est une chose que le gouvernement ne peut pas se permettre de prendre à la légère. Chaque jour il doit faire les plus grands efforts pour que le gouvernement américain abolisse cette atteinte à l'identité canadienne.

Comment en sommes-nous venus là? En grande partie, naturellement, parce que le gouvernement américain fait peu de cas des intérêts canadiens et des opinions du gouvernement du Canada. Cependant, c'est également en raison du fait que le gouvernement a supprimé le prix dans la zone frontalière adjacente qui garantissait aux Canadiens que le gaz naturel ne serait pas vendu aux États-Unis à un prix inférieur à celui auquel il est vendu au Canada. Le gouvernement a pris cette initiative pour pouvoir vendre du gaz aux États-Unis moins cher qu'au Canada. Les Américains et leur gouvernement ont alors été pris de panique et c'est le résultat.

Il y a un peu plus d'un mois, après la suppression par le gouvernement du prix dans la zone frontalière adjacente, la commission américaine a pris cette décision qui va nuire considérablement à l'économie canadienne. On nous avait averti, par la bouche de M. Dick Cahoon, porte-parole de la *Petroleum Marketers Association of America* qui compte 11 000 membres. Il disait que le fait de «supprimer le prix dans la zone frontalière adjacente constitue de la concurrence déloyale». Mais non, notre gouvernement, qui légifère au petit bonheur dans le domaine de l'énergie, n'a pas prêté la moindre attention à ce qui se passait. Comme d'habitude, l'énergie n'était pas une priorité. On ne s'intéressait pas à la volonté politique.

Le premier ministre nous dit maintenant qu'il va soulever cette importante question au Sommet de Venise. Le Sommet de Venise se tiendra plus de deux semaines après le rejet de la pétition présentée par les producteurs canadiens de gaz naturel pour faire renverser cet avis. Il ne se fera rien durant deux semaines. C'est une autre question qui sera soulevée dans le cadre des négociations.

Je vous assure, madame la Présidente, et je le dis au gouvernement, que les Américains prennent l'énergie au sérieux. Ils prennent au sérieux la position terne du Canada. Ils considèrent le Canada comme un fief énergétique assujetti à leurs propres intérêts. Je ne m'oppose pas à ce que les Américains demandent au Canada de les aider à répondre à leurs besoins énergétiques et à assurer leur sécurité d'approvisionnement. Je proteste cependant contre le fait que les États-Unis nous exploitent et s'attendent à ce que nous leur fournissions tout ce qu'ils veulent pour répondre à leurs propres besoins énergétiques.

Le 6 mai, trois semaines exactement avant la décision de ne pas admettre l'appel des producteurs de gaz naturel, le président Reagan a soutenu, parmi ses recommandations au Congrès au sujet des problèmes d'énergie et de sécurité nationale relatifs aux niveaux d'importation de pétrole, qu'il se souciait notamment de «faire comprendre aux alliés des États-Unis l'importance de constituer des réserves». Il allait s'y employer aux réunions ministérielles de l'Agence internationale de l'énergie et au Sommet économique de Venise. Ainsi donc, le président des États-Unis tâchera de convaincre ses alliés, dont le Canada, de l'importance de stocker l'énergie, le pétrole en particulier, afin que les États-Unis puissent s'en approvisionner.

Or en même temps il ne tient aucun compte de la souveraineté même du Canada en matière énergétique; le gouvernement a beau lancer des appels à maintes reprises, il le fait d'une façon terne, par une petite lettre où il le prie d'avoir l'obligeance, s'il en a le temps, d'examiner la situation, sans insister sur le caractère d'urgence que revêt cet examen et que les Canadiens veulent lui voir accorder. Ça ne peut continuer ainsi. Ça ne fait qu'empirer.

L'autorité du Canada à l'égard de ses partenaires commerciaux, et des États-Unis en particulier, décline rapidement. Nous faisons constamment ce que les États-Unis exigent de nous dans le but de conclure un accord de libre-échange. Un tel accord serait bien si on pouvait l'obtenir sans donner le pays en échange. Dans le discours qu'il prononçait à New York en décembre 1984 devant l'Economic Club, le premier ministre a déclaré que le Canada était prêt à faire des affaires. Mais comme l'a déclaré l'honorable chef de l'opposition (M. Turner), le Canada n'est pas à vendre.

Il semble qu'à l'étranger, on ait l'impression que le Canada est constamment à vendre. Chaque jour nous en apporte des preuves, qu'il suffise de mentionner le traitement que nous réservent de soi-disant amis comme les États-Unis, la prise de contrôle d'entreprises comme Cadillac-Fairview, dont l'achat pour 2,7 milliards de dollars par une entreprise de Chicago est imminent, et la vente de Dome Petroleum à Amoco Canada, filiale à part entière d'Amoco Corporation de Chicago. Nous ne pouvons pas laisser durer cette situation si nous voulons signer un accord de libre-échange parce qu'au train où vont les choses, nous n'aurons plus rien à offrir dans un tel accord.

En fin de semaine, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources se disait très favorable à la proposition d'Amoco d'offrir des actions aux Canadiens mais nous ne connaissons pas les détails de cette offre. Nous savons que d'autres entreprises ayant signé un accord de confidentialité avec Dome Petroleum ne peuvent pas présenter de nouvelles offres. Apparemment, ce dossier évolue selon le bon vouloir du gouvernement américain. On nous dit à la Chambre qu'en faisant de telles déclarations, nous exprimons un sentiment antiaméricain. Mon parti n'est pas antiaméricain mais procanadien. Le gouvernement devrait prendre modèle sur nous. Il est censé défendre les intérêts du Canada non pas seulement pour l'immédiat, mais aussi pour les générations futures. Il ne faut pas brader nos intérêts aux États-Unis ni à aucun autre pays. Nos ressources doivent profiter à tous les Canadiens et je prie le gouvernement, pour une fois, de défendre les droits des Canadiens jusqu'au bout.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou commentaires? Reprise du débat.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, j'ai écouté avec grand intérêt les points de vue exprimés par l'honorable député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan).

Je remarque que le député a pris garde, dans l'énoncé de son point de vue, de ne pas mentionner les conséquences dévastatrices que les politiques du parti libéral en matière d'énergie et d'investissement avaient eu sur l'économie canadienne, en particulier dans l'Ouest du Canada.

Madame la Présidente, chacun dans cette Chambre sait très bien que sous le régime du Programme énergétique national, le gouvernement précédent, le gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau, a réussi à soustraire des milliards de dollars d'investissements dans l'économie de l'énergie.

Chacun se rappelle les dommages causés à la réputation du Canada dans la Communauté internationale d'investissements, dommages qui résultent des barrières protectionnistes et discriminatoires érigées contre nos amis et alliés du monde occidental.

Personne ne peut oublier la profonde aliénation régionale de l'Ouest canadien, favorisée par l'équité de cette politique.

• (1130)

[*Traduction*]

Nous ne connaissons que trop bien le préjudice énorme que le Programme énergétique national a causé à notre pays. Ce programme, a eu pour conséquence directe de faire perdre au Canada des milliards de dollars d'investissements possibles. Combien de nouveaux emplois auraient pu être créés, combien de nouveaux forages, de nouvelles prospections et d'exploitations aurait-on pu effectuer avec ces milliards? Nous ne le saurons jamais.

A cause du Programme énergétique national, on estime que 10 milliards de dollars ont été perdus pour le secteur pétrolier à cause de l'impôt sur les revenus pétroliers. Le IRP, on le sait, était l'un des principaux éléments du PEN. Nous ne saurons jamais ce qu'on aurait pu réaliser avec ces 10 milliards de dollars qu'on a subtilisés aux sociétés pétrolières par suite du Programme énergétique national.

[*Français*]

L'honorable député allègue que le gouvernement n'a pas été en mesure de protéger la souveraineté canadienne et l'indépendance économique. Madame la Présidente, rien ne peut être plus loin de la réalité.

Le député déclare que le gouvernement a adopté une approche complaisante en vue de permettre une prise de contrôle étrangère sur les sociétés et les ressources naturelles du pays. Ce n'est évidemment pas le cas. L'approche de ce gouvernement n'est pas une approche maladroite et inflexible à l'image de celle du gouvernement précédent, mais elle est souple, elle cherche à favoriser un équilibre entre les nouveaux investissements désirés, la promotion de l'exploration et de la mise en valeur de l'industrie pétrolière et gazière et la protection de nos gains en matière de canadianisation.

Il s'agit d'une politique qui a été et continue d'être favorable à l'intérêt du pays, aussi bien pour l'industrie pétrolière que pour la structure industrielle du pays.

En décembre 1985, ce gouvernement a approuvé une politique en matière d'investissement étranger en amont du secteur pétrolier. Cette politique se fonde sur un objectif visant à favoriser la propriété canadienne à 50 p.100 dans le secteur pétrolier au moyen de mesures souples, respectueuses du marché et de la nécessité d'encourager l'investissement.

Notre politique en matière d'acquisition dans le secteur pétrolier et gazier est très claire. Elle permet l'acquisition de sociétés déjà contrôlées par des intérêts étrangers, le tout sujet à des engagements de canadianisation et d'investissement. Deuxièmement, elle ne permet pas l'acquisition par des sociétés contrôlées par des intérêts étrangers de sociétés canadiennes, en bonne santé financière.

Troisièmement, elle permet d'envisager l'acquisition de sociétés à contrôle canadien qui éprouvent manifestement des difficultés financières.

Cette politique s'est avérée un succès. La propriété canadienne a augmenté de façon significative depuis 1984, soit d'environ 5.5 p. 100 depuis que le gouvernement actuel a pris le pouvoir en 1984 avec cette politique. La propriété canadienne se maintenait à 42,5 p. 100 en 1984, elle est maintenant, en 1986, à 48 p. 100. Donc, cette politique souple, qui «balance» l'intérêt des investissements et l'intérêt de la canadianisation, a porté des fruits et, actuellement, 48 p. 100 de la propriété est canadienne.

Nous désirons évidemment que ce résultat continue de s'accroître. Je suis persuadé que sous la direction de ce gouvernement la tendance à long terme se maintiendra à la hausse. Cependant, nous devons admettre qu'on pourrait se trouver face à des bénéfices ou à des pertes au bilan, particulièrement à l'occasion de périodes de restructuration ou de baisse du prix international, comme l'industrie en a récemment fait l'expérience.

C'est là la politique générale du gouvernement. Maintenant, dans le cas particulier de Dome, il est important là également de rechercher un équilibre entre notre objectif de canadianisation et notre objectif d'accroître l'exploration et la mise en valeur de ce secteur industriel. Il ne sert à rien de dire que les ressources naturelles sont la propriété des Canadiens si on n'en arrive pas, par une politique, à les mettre en valeur. Ce que le gouvernement cherche, c'est un équilibre dans la politique d'investissement pour s'assurer que ces richesses naturelles qui sont la propriété et l'héritage des Canadiens soient réellement mises en valeur dans l'intérêt des Canadiens et de notre structure industrielle.

Voyons d'abord les faits dans la question de Dome. Dome est déjà, il faut le rappeler, une société à actionnariat majoritairement étranger. Près de 57 p. 100 des détenteurs d'actions de la société Dome sont des étrangers. En plus de cela Dome a une situation particulière dans l'industrie pétrolière. Elle est la deuxième plus importante société en ce qui a trait aux revenus en amont. Elle est la plus importante propriétaire foncière de l'Ouest canadien. Elle occupe le premier rang pour ses réserves gazières ainsi que le septième rang pour ses ressources pétrolières. Elle est devenue la plus importante productrice de gaz et la troisième plus importante productrice de pétrole et d'hydrocarbures. Elle est un important employeur, près de 4 000 personnes travaillent pour Dome.

Mais voici, Dome a une dette de 6,3 milliards de dollars. Récemment, elle annonçait des pertes de 2 milliards de dollars soit la plus grosse perte de l'histoire économique du Canada. C'est donc une société manifestement dans l'esprit de tout le monde dans une situation financière catastrophique. Étant donné ses problèmes financiers, Dome est limitée dans ses échanges commerciaux quotidiens. Elle n'a pas pu et ne peut pas procéder aux investissements nécessaires pour maintenir ses actifs, aux investissements nécessaires pour mettre en valeur les territoires sur lesquels elle a des permis.

[*Traduction*]

Dans le cas de Dome en particulier il importe de réaliser l'équilibre entre notre objectif de canadianisation et notre désir d'augmenter la prospection et la mise en exploitation dans cette industrie. Premièrement, examinons les faits. Dome n'est pas une société entièrement canadienne. Environ 57 p. 100 de ses actionnaires sont des étrangers. Cette société occupe une place prépondérante dans cette industrie. C'est la deuxième plus grande société en ce qui concerne les recettes en amont. Elle est le plus grand propriétaire foncier de l'ouest du Canada et possède les plus grandes réserves gazières et pétrolières. Elle se classe au septième rang pour la production de gaz et au troisième rang pour la production de pétrole et d'hydrocarbures. C'est un gros employeur; environ 4 000 personnes travaillent pour Dome. Mais Dome a une dette de 6,3 milliards de dollars. Elle vient récemment d'annoncer une perte de 2 milliards de dollars, la plus grosse de l'histoire du Canada. Étant donné ses difficultés financières, Dome a été gênée pour mener ses affaires normalement. Elle ne peut effectuer les investissements nécessaires pour exploiter ses terres.

[*Français*]

Donc une solution satisfaisante au problème de Dome s'avère très importante pour la suite des activités gazières et pétrolières de l'Ouest canadien. Il est nécessaire que la société se remette sur pied et qu'elle soit en mesure de faire des investissements dynamiques dans ses avoirs. Les créanciers de Dome ont également besoin d'une solution à ce problème qui a duré depuis trop longtemps. Et j'inclus dans ces créanciers tout un groupe de petites sociétés de l'Ouest canadien qui approvisionnent Dome.

Le gouvernement a fait preuve de prudence dans ce dossier complexe aux conséquences nombreuses. Il est évident que le gouvernement n'a aucune intention d'acheter Dome. Et, par conséquent, l'initiative appartient au secteur privé. Cela ne diminue en rien l'importance que nous accordons à Dome mais nous n'utiliserons pas les fonds publics pour régler un problème causé par le secteur privé. Nous avons adopté cette position pour les raisons suivantes: D'abord, laissez-moi vous rappeler l'origine de la dette de Dome qui se chiffre, comme je l'ai dit, à 6,3 milliards de dollars. C'est Dome, non pas le gouvernement du Canada, qui a emprunté cet argent. Ce sont les banques, non pas le gouvernement, qui ont prêté cet argent. Il est clair que toute solution aux problèmes de Dome nécessitera de la part des prêteurs et des détenteurs d'actions de la société qu'ils reconnaissent que leurs investissements et leurs prêts valent moins que les coûts d'acquisition ou leur valeur aux livres.

• (1140)

[*Traduction*]

Il est évident que notre gouvernement n'est pas responsable de ces pertes. Je rappelle à la Chambre que c'est la politique discriminatoire de Marc Lalonde et l'encouragement accordé à la canadianisation grâce à des milliards de dollars de subventions du PESP qui ont conduit Dome à s'embarquer dans un programme d'achats trop ambitieux.

Dome n'est pas une société d'État. Alors qu'elle a bénéficié effectivement de divers programmes fiscaux et de subventions au fil des années, il s'agit de programmes d'application générale. Le fait qu'elle ait bénéficié d'une telle largesse de la part de l'État, cependant, a conduit certains à conclure que le gouvernement avait une responsabilité spéciale de protéger les créanciers. Mes collègues et moi-même sommes décidés à l'empêcher. Nous ne consentirons ni ne souscrirons à une mesure de renflouage déguisée en transaction commerciale.

Notre position a rallié l'appui du grand public et des médias. Le 12 mai dernier, le *Toronto Sun* déclarait en page éditoriale:

> Il est parfaitement ridicule de chercher à conserver Dome comme propriété canadienne en acceptant une offre moins avantageuse. Si Amoco ou une autre société est en mesure de faire repartir Dome du bon pied et de la sortir de l'ornière, certains Canadiens devraient peut-être en être épatés.

Mais voici ce qu'on pouvait lire dans le *Financial Times* du 27 avril:

> Il est rassurant de voir que le gouvernement du Canada se contente de jouer un rôle discret, ce qui nous paraît tout à fait opportun vu les circonstances.

Le 8 mai, dans le *Gleaner* de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, on soutenait ce qui suit:

> L'ingérence du gouvernement dans les affaires du secteur pétrolier et gazier depuis quelques années s'est révélée coûteuse au point que l'ensemble des Canadiens devraient se méfier de tout projet interventionniste dans les affaires de Dome Petroleum.

[*Français*]

L'opposition, madame la Présidente, nous a exhortés à intervenir pour déterminer l'issue du processus d'offre d'achat dans le cas de Dome. Ils ont suggéré que nous ayons recours à l'autorité du gouvernement pour voir à ce qu'une société canadienne soit choisie. Madame la Présidente, cette suggestion démontre l'ignorance de la loi. Il n'existe aucune loi qui permette au gouvernement de choisir une offre d'achat canadienne. Dome appartient à des actionnaires non au gouvernement. Le gouvernement a établi un cadre clair et sans surprise à l'intention des sociétés désirant faire affaires au Canada. Cette façon de procéder signifie que toutes les propositions, y compris celle d'Amoco, doivent être examinées en vertu des lois et des politiques qui s'appliquent généralement dans ce pays. Agir autrement nécessiterait que le Parlement décrète une nouvelle loi particulière cette fois-ci et cela aurait un effet négatif sérieux sur les investissements, sur la qualité, sur l'image du pays et, en fin de compte, sur la création d'emplois.

[*Traduction*]

On constate à présent les résultats heureux d'un cadre de travail précis. Les difficultés de Dome seront bientôt résolues. Nous avons assisté à la saine résurgence de la concurrence, ce qui est à l'avantage de tous les intéressés, qu'il s'agisse des employés, des fournisseurs, des actionnaires ou des créanciers.

Trois soumissions ont été présentées pour acquérir Dome, dont une par une entreprise canadienne. Pour l'instant, celle d'une entreprise étrangère, Amoco, s'est révélée la plus intéressante et a été agréée par le conseil d'administration de Dome. Cela, personne ne le nie. Toutefois, la transaction n'a pas encore reçu l'approbation des créanciers et des actionnaires de Dome. D'autres entreprises ont manifesté de l'intérêt pour celle-ci.

[*Français*]

Si la proposition d'Amoco est approuvée par les créanciers et les détenteurs d'actions de la Dome, l'acquisition à ce moment-là devra être examinée par Investissement Canada. Le gouvernement que je représente veut s'assurer qu'une telle acquisition constituera un bénéfice net pour le Canada. J'ai déjà indiqué ma conviction qu'une telle société se devra d'être un organisme modèle pour les citoyens corporatifs. Il est très important que toute société qui voudrait se fusionner respecte des normes élevées au chapitre de l'investissement, de la création d'emploi et de la participation canadienne. Engager des négociations publiques pour une prise de contrôle de ce genre serait faire preuve à ce moment-ci, madame la Présidente, d'irresponsabilité. Néanmoins, laissez-moi vous assurer que ce gouvernement est déterminé à ce que la transaction respecte les intérêts du pays.

Aucune demande officielle n'a encore été présentée au gouvernement, mais nous avons déjà pris des mesures significatives pour garantir que la proposition d'Amoco, si elle franchit toutes les étapes, soit profitable pour le Canada.

J'ai eu moi-même l'occasion de rencontrer à mon bureau les dirigeants d'Amoco et de leur faire part en termes des plus directs, des plus clairs de l'importance que le gouvernement attachait à cette transaction et que nous allions nous assurer qu'elle bénéficie aux Canadiens en terme d'emplois, d'investissements et de participation dans l'entreprise.

La semaine dernière, M. Dan Stacey, président d'Amoco Canada, a annoncé que sa société allait émettre un nombre important d'actions au Canada si la proposition d'acquisition de la Dome Petroleum se réalisait. Ainsi, la participation canadienne dans la mise en valeur de cette richesse naturelle qu'est le pétrole et le gaz sera respectée. Cela garantit également que la société prendra un visage canadien. Et je crois, madame la Présidente, que cela a été une décision fort importante. Pour la première fois de son existence corporative, la société Amoco a accepté dans un pays, à l'extérieur des États-Unis, de créer une société locale et je crois que les discussions et la position du gouvernement clairement exprimée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a convaincu la société Amoco que faire affaires au Canada avait des exigences particulières.

[*Traduction*]

Il s'agit d'un engagement important pris par Amoco et il convient de l'en féliciter. Ce sera la première fois en 40 ans que les Canadiens auront l'occasion de participer directement à titre d'actionnaires à l'expansion de la compagnie. Comme je l'ai signalé à Amoco, j'estime que les Canadiens devraient avoir le droit d'investir directement dans l'exploitation de leurs ressources. La chose est particulièrement importante dans le cas d'une société qui, d'après diverses mesures, deviendrait l'entreprise de pétrole et de gaz la plus importante au Canada.

[*Français*]

Je voudrais maintenant parler du premier exemple de la motion, celle qui traite des initiatives du gouvernement canadien qui ont suivi l'avis 256 de la *Federal Energy Regularoty Commission of the United States*.

Disons tout d'abord que je trouve surprenant que l'opposition s'intéresse à des discussions tenues sur le commerce du gaz naturel avec les États-Unis. Ce revirement soudain me surprend d'autant plus que je me souviens, tout comme l'industrie de l'énergie de l'Ouest canadien, de la période peu réjouissante de 1980 à 1984, alors que le gouvernement de l'époque, formé par le parti libéral de mon honorable collègue, a mené cavalièrement sa politique d'énergie. Des mesures adoptées par le gouvernement libéral manifestement arbitraires, tyranniques et unilatérales ont permis la fixation des prix du gaz naturel canadien en dehors des normes du marché américain. Elles nous ont également donné une réputation peu enviable de pays en lequel on ne pouvait avoir confiance en tant que partenaire commercial fiable et raisonnable.

[*Traduction*]

Inutile d'ajouter que la ligne de conduite du Nouveau parti démocratique à l'égard du commerce énergétique consisterait simplement à l'anéantir. Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) avoue qu'en 1979, le NPD a adopté une résolution réclamant qu'on cesse d'exporter notre gaz naturel. Aujourd'hui, il dit que son parti préconise des exportations «raisonnables» de gaz et on peut se demander ce que cela veut dire. Le député devrait se brancher. Il approuve les exportations de gaz quand il est dans l'Ouest et s'y oppose quand il est dans l'Est. Il serait temps que le NPD se décide et dise aux Canadiens quelle est en réalité sa politique énergétique. Est-il ou non en faveur de l'exportation de gaz naturel?

[*Français*]

Néanmoins, il nous faut se réjouir d'un point. L'opposition vient de réaliser l'importance du commerce du gaz naturel entre le Canada et les États-Unis. Je vois au moins d'un bon oeil ce revirement. Et je ne crains pas de leur dire clairement que l'avis 256 représente une entrave sérieuse aux échanges commerciaux qui, pendant une trentaine d'années, ont apporté des bénéfices aux Canadiens et aux Américains.

L'arrêté de FERC définit la façon dont les sociétés américaines récupèrent de leurs clients les coûts d'achat du gaz naturel canadien. La décision a été officiellement rendue publique le 8 décembre 1986, et confirmée le 27 mai 1987. L'arrêté empêche une complète récupération de certains coûts auprès des clients américains. Il s'agit des coûts qui ont été assumés au Canada et établis par les autorités de réglementation canadiennes pour fournir aux sociétés «pipelinières» la capacité de desservir les marchés des exportations.

• (1150)

De façon concrète, le FERC permettra de contourner les tarifs réglementés de transport au Canada, mais seulement selon le point de vue américain.

Nous estimons que le manque à gagner chaque année entre les coûts actuels assumés par les exportateurs et la récupération assurée par FERC se chiffre au minimum à 140 millions de dollars américains par année. Et malheureusement, nos producteurs, selon FERC, devraient supporter ce fardeau et cela nous préoccupe grandement.

Le gouvernement voit dans cet arrêté, premièrement, une intrusion étrangère dans les compétences de réglementation canadienne; deuxièmement, un fardeau fiscal injuste imposé à l'industrie productrice du gaz naturel au Canada et, troisièmement, un recul important des efforts conjoints Canada—États-Unis visant à établir un commerce bilatéral de l'énergie qui soit axé sur le marché.

La motion présentée devant cette Chambre qualifie les initiatives canadiennes en regard de cet arrêté de «faibles et inutiles». Il n'en est rien, madame la Présidente. Le 4 septembre, au moment où la décision de FERC n'était que préliminaire, j'ai rencontré à Washington mon homologue, le secrétaire américain à l'Énergie, M. Herrington, afin de lui faire valoir mes préoccupations au sujet de cet arrêté. Cette rencontre marquait le début d'une offensive concertée des provinces productrices et de l'industrie canadienne du gaz naturel et de mes collègues du Cabinet qui visait à sensibiliser les autorités américaines aux répercussions de cet arrêté sur le commerce du gaz naturel, un commerce lucratif pour les deux pays.

Je crois qu'il importe de connaître nos initiatives. Le 18 décembre, avec mes homologues de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, nous avons fait parvenir et fait valoir nos points de vue, nos préoccupations, face à l'avis 256 dans une lettre au secrétaire d'État.

Les sociétés d'exportation, les principales associations productrices du Canada, la Commission nationale de l'énergie et les organismes de réglementation des provinces ont tous présenté une requête officielle à la FERC pour solliciter de nouvelles audiences.

En février, les fonctionnaires du gouvernement de l'Alberta et ceux de mon ministère ont informé de façon exhaustive leurs homologues canadiens du ministère d'État de l'Énergie et du Commerce. Mes collègues du Cabinet, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), la ministre du Commerce extérieur (Mme Carney) et le ministre des Finances (M. Wilson) ont traité officiellement de ce sujet avec leurs homologues américains.

L'avis 256 a été discuté lors du sommet entre le Canada et les États-Unis qui a eu lieu ici à Ottawa au mois de mars. Finalement, le 5 mai, le premier ministre (M. Mulroney) a écrit au président des États-Unis pour lui exprimer nos préoccupations face aux conséquences de cet arrêté.

Malheureusement, ces efforts concertés n'ont pas réussi à modifier la décision de FERC. Mais rappelons que cet organisme est une industrie de réglementation indépendante qui agit dans les limites de ce qui constitue son mandat en vertu des lois et des règlements.

Madame la Présidente, je crois que même si nous avons perdu la première manche, la partie comme telle n'est pas terminée, et les représentants des sociétés privées ont déjà décidé de porter l'ensemble de cette question devant les tribunaux, et ils peuvent compter sur l'appui de ce gouvernement, particulièrement du ministre de l'Énergie, parce que cette décision de nos amis américains est contraire aussi bien pour les consommateurs américains que pour les consommateurs canadiens.

[*Traduction*]

M. MacLellan: Madame la Présidente, je crains que le ministre n'ait nullement convaincu les députés de l'opposition de la sincérité du gouvernement pour ce qui est d'examiner la question à fond et de lui accorder toute l'attention qu'elle mérite.

Qu'a fait le ministre depuis que les producteurs canadiens de gaz naturel ont déposé une requête en vue de faire renverser la décision de la FERC? Depuis que la décision a été rendue le 27 mai, le ministre a-t-il communiqué avec son homologue américain? A-t-il pris rendez-vous avec le secrétaire à l'énergie des États-Unis? Le premier ministre est-il entré en contact avec le président Reagan?

Il ne s'agit pas d'une discussion ordinaire sur une question d'intérêt commun, il s'agit d'une question d'importance primordiale pour les États-Unis. Il ne suffit pas de dire que les tribunaux pourront trancher la question. Elle pourrait traîner des années devant les tribunaux.

[*Français*]

M. Masse: Madame la Présidente, premièrement nous n'avons pas caché la gravité de la situation. Nous avons exprimé publiquement notre insatisfaction au sujet de la décision. Mais nous devons respecter le système judiciaire américain. C'est un système que nous reconnaissons nous-mêmes au Canada.

L'Office national de l'Énergie peut prendre des décisions qui ne font peut-être pas toujours l'affaire du gouvernement, mais ainsi vont les choses, et c'est le système que nous avons voulu adopter au Canada et aux États-Unis.

Mais, comme ministre de l'Énergie . . . le gouvernement comme tel a fait savoir son insatisfaction de cette décision qui est contraire, dans notre esprit, pas uniquement aux intérêts des Canadiens mais également aux intérêts des consommateurs américains.

Deuxièmement, nous avons été en contact constant et fréquent avec le secteur privé et nous appuyons leur action de porter cette décision devant les cours américaines.

[*Traduction*]

M. Riis: Madame la Présidente, je voudrais citer un communiqué que le premier ministre (M. Mulroney) a publié le 6 mai en Alberta. Il y faisait savoir que le gouvernement s'inquiétait de la décision possible à laquelle le ministre fait allusion. Il dit que le ministre a été en communication avec ses homologues américains, que divers autres ministres fédéraux ont été en communication avec leurs homologues américains, et que lui-même a communiqué avec le président des États-Unis.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) va-t-il admettre qu'en dépit de toutes les ouvertures—de tous ses efforts et de tous ceux du premier ministre et de ses collègues—leurs demandes sont tombées dans les oreilles de sourds? Va-t-il reconnaître que les Américains ne veulent rien entendre, qu'ils sont déterminés à foncer et à faire exactement ce qu'ils veulent au Canada?

M. Masse: Madame la Présidente, le député connaît le système américain mieux que cela. Nous, Canadiens, acceptons que le pouvoir judiciaire soit plutôt indépendant du gouvernement. Soyons honnêtes. Nous avons discuté de cette affaire avec nos homologues américains. Je me suis entretenu bien des fois—et encore il y a deux semaines—avec le secrétaire américain à l'Énergie. Je puis dire au député que les Américains ont convenu des principes fondamentaux sur lesquels nous travaillons—soit libéraliser les échanges et autres choses du genre et s'assurer que les consommateurs des deux pays seront satisfaits de notre politique. Toutefois, cela n'autorise pas le gouvernement américain à dicter sa conduite au pouvoir judiciaire des États-Unis.

La même chose vaut pour le Canada. Il peut arriver au Canada que des gouvernements conviennent d'une situation avec un gouvernement étranger, mais cela n'autorise pas le premier ministre à téléphoner à un juge quelque part et à lui dire de faire ceci ou cela parce que le pouvoir politique du pays a décidé que c'est ce qui doit être fait. Si nous agissons de cette façon au Canada, le parti du député serait le premier à dire que nous ne respectons pas la façon dont les gouvernements sont organisés.

Nous devons reconnaître que les États-Unis ont le droit d'être organisés selon les mêmes principes démocratiques que nous. Cela ne signifie pas que le gouvernement des États-Unis est en désaccord avec le gouvernement du Canada. Si un juge ou un collège de juges a rendu une décision contraire à la volonté du gouvernement américain, la prochaine étape consiste à faire appel de cette décision devant les tribunaux. Ce n'est pas une décision politique ni une décision du gouvernement des États-Unis, c'est une décision du pouvoir judiciaire.

M. MacLellan: Madame la Présidente, je suis complètement en désaccord avec le ministre de l'Énergie. Cet avis fait du tort à l'économie de l'ouest du Canada et du pays tout entier et de plus, il empiète sur les lois canadiennes. C'est un prolongement des règlements américains au Canada qui est complètement inacceptable. De plus, la *Federal Energy Regulatory Commission* rend une décision dans un domaine qui ne relève pas de sa compétence, l'importation et l'exportation du gaz naturel.

• (1200)

Dans ses discussions avec le secrétaire à l'Énergie des États-Unis, le ministre lui a certainement fait remarquer que cette question relève de sa compétence et non de la compétence de la *Federal Energy Regulatory Commission*. Le ministre devrait faire le nécessaire pour faire valoir sa propre position.

M. Masse: Madame la Présidente, je n'ai aucune difficulté à être d'accord avec mon collègue. C'est exactement ce que nous avons dit publiquement. Cette décision est contraire aux intérêts de nos deux pays et empiète sur notre propre pouvoir de réglementer. Nous avons dit cela. Le député ne dit rien que nous n'appuyons pas. Nous l'avons dit avant les libéraux et nous l'avons dit publiquement. Aux États-Unis et partout ailleurs, nous avons dit que c'est inacceptable.

Nous sommes d'accord là-dessus, mais cela ne donne pas à mon collègue, M. Herrington, le droit d'appeler le juge et de lui dire qu'il a tort et qu'il devrait agir autrement. Il ne peut pas faire ça. Il n'en a pas le droit et le député le sait.

Je n'ai pas le droit de donner des ordres à l'Office national de l'Énergie sur ces questions quand c'est l'Office qui doit prendre la décision d'une façon indépendante. Nous devons accepter cela. Nous pouvons être contrariés par le système américain et par ses décisions et je suis absolument d'accord que nous devrions l'être. Mais nous ne pouvons pas forcer les États-Unis d'Amérique à modifier leur système essentiellement démocratique. A propos, c'est le même système que celui que nous avons au Canada.

Le parti libéral n'acceptera jamais que le ministre de l'Énergie ou la ministre des Communications (Mlle MacDonald) appelle le CRTC pour lui donner une directive. Je dois respecter notre système en tant que ministre. Je dois au moins admettre que mon collègue des États-Unis a sans doute la même attitude et je dois le respecter. D'accord pour une discussion mais cela ne donne pas au secrétaire à l'Énergie le droit de donner des instructions au juge.

M. MacLellan: Madame la Présidente, lorsque le ministre de l'Énergie voulait tester et faire examiner l'excédent de gaz naturel au Canada, il a écrit à l'Office national de l'énergie pour lui demander de tenir des audiences et elle l'a fait. Si le secrétaire à l'Énergie est évincé par l'agence de réglementation américaine, le ministre a le droit d'intervenir. Faites quelque chose; appelez au moins le secrétaire à l'Énergie, écrivez-lui une lettre. Peut-être que la lettre arrivera à destination même sans timbre; faites quelque chose, bon Dieu.

M. Masse: Madame la Présidente, je suis surpris que mon collègue oublie que c'est exactement ce qui s'est passé. Les Américains ont annoncé une révision de leur droit tarifaire. Nous sommes certains qu'ils aborderont cette question dans leur étude. Donc, c'est déjà fait. Nous n'avons pas du attendre le Parti libéral pour le découvrir. Une commission américaine va revoir le droit tarifaire. C'est fait.

M. Foster: Madame la Présidente, le ministre pourrait-il expliquer pourquoi le premier ministre (M. Mulroney) s'est donné la peine d'écrire au président des États-Unis s'il jugeait ne pas pouvoir vraiment intervenir du fait qu'il s'agissait d'une décision judiciaire et pas d'une décision administrative ou politique? Pourquoi le premier ministre a-t-il écrit au président des États-Unis juste la veille du jour où il est parti à Red Deer, en Alberta, et où il a rencontré les pétroliers? Était-ce uniquement pour voir ou le premier ministre espérait-il pouvoir intervenir dans la décision?

D'après ce que le ministre a dit, je suppose que le gouvernement n'est pas d'accord avec le gouvernement des États-Unis, mais qu'il approuve que des particuliers se présentent devant le système judiciaire américain. Le gouvernement compte-t-il porter le litige devant la cour internationale du fait que les États-Unis appliquent leurs lois à l'extérieur du pays, soit au Canada? Le ministre est-il disposé à faire cela?

Il me semble que cette décision crée un précédent important qui pourrait servir dans toutes sortes d'autres secteurs, surtout lorsque l'organisme de réglementation américain approuve la décision alors qu'un autre service la désapprouve. Il me semble que le gouvernement ne devrait pas rester impassible tout simplement à cause des négociations sur le libre-échange.

Le ministre a-t-il examiné avec ses fonctionnaires quelles seront les conséquences économiques et combien d'emplois seront touchés? Je pense que cette somme de 400 millions est à peu près la somme que le gouvernement compte investir dans le cadre du programme canadien d'encouragement de l'exploration et du développement, susceptible de créer de 15 000 à 20 000 emplois, d'après lui. Si cette décision est maintenue—si le gouvernement ne fait pas appel et s'il ne la fait pas annuler—nous coûtera-t-elle 15 000 emplois du fait que les bénéfices ne seront pas affectés à l'exploration et au développement? Le ministre peut-il répondre à ces questions?

[*Français*]

M. Masse: Je crois, madame la Présidente, que dans cette question il y a au moins trois sous-questions. Premièrement, il y a une distinction importante à faire entre la représentation et l'instruction. Ce que le gouvernement a fait par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, par les fonctionnaires du gouvernement, à travers même les provinces et le premier ministre et mes collègues, fut des représentations, expliquer la situation. Et le système américain permet de faire des représentations devant un tribunal de ce genre, au même titre que devant le CRTC ou devant l'Office national de l'énergie, les gens peuvent faire des représentations, et l'Administration américaine a fait, au nom du gouvernement canadien, un certain nombre de représentations.

Alors, c'est la distinction entre représentations et donner des instructions au système judiciaire, et je crois que mon honorable collègue dans sa question reconnaît qu'il y a une distinction, que nous nous devons, aussi bien aux États-Unis qu'au Canada, de respecter le système judiciaire.

Deuxième problème: Est-ce que la chose devrait être portée devant des cours de jugement sur le plan international? Je crois que la première étape, selon les avocats qui sont responsables de ce dossier-là, c'est d'abord et avant tout de porter le cas devant les tribunaux américains. S'il advient que des recommandations après étude nous amènent à croire qu'il y a d'autres moyens juridiques, vous pouvez être certains que le gouvernement canadien appuiera son industrie partout où cela est nécessaire. Je peux l'assurer à mon honorable collègue.

Troisièmement, les montants évalués ne sont pas de l'ordre de ceux que vous apportiez, ils sont de l'ordre de 140 millions, 150 millions de dollars. Évidemment, ces estimations sont toujours difficiles à faire, mais c'est selon l'évaluation qui nous est transmise et qui sera largement appuyée par des exportateurs. Combien d'emplois seraient perdus par manque d'investissement compte tenu de la disparition de ces 140 millions de dollars? Je n'ai pas de chiffres au moment où on se parle. Cela peut arriver dans un certain nombre de cas. J'espère que ce sera le nombre le moins élevé possible comme conséquence de cette décision-là. Il peut arriver . . . mais de combien? Certainement pas dans les ordres de grandeur que vous avez mentionnés puisque le montant initial, lui, n'est pas de l'ordre que vous disiez tout à l'heure.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période des questions et commentaires est terminée. Reprise du débat. L'honorable député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a la parole.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Madame la Présidente, en lisant leurs journaux, au cours du week-end, et de nouveau ce matin, les Canadiens ont pu lire en manchette «Se sentant abandonnés, les Canadiens de l'Ouest ont lancé un nouveau parti politique fédéral». Ce n'est pas tout à fait exact, car si vous y regardez de plus près, vous verrez que les Canadiens de l'Ouest qui se sont réunis à Vancouver, au cours du week-end, étaient presque exclusivement des conservateurs. En fait, le plus gros contingent venait de l'Alberta.

M. Masse: J'ai vu quelques néo-démocrates déçus.

M. Riis: Si vous examinez la liste, 95 p. 100 des participants avaient la carte du parti conservateur. Ils se disaient trahis par les conservateurs et estimaient qu'après avoir élu une majorité de députés de l'Ouest à la Chambre des communes dans l'espoir qu'ils défendraient leurs intérêts au Parlement, et se sentant abandonnés par le gouvernement progressiste conservateur, ils avaient décidé de former leur propre parti politique. Les faits sont éloquents.

Aujourd'hui, les Canadiens de l'Ouest et de tout le pays ont encore été trahis. Lorsqu'ils essaient de voir ce que l'avenir leur réserve, de plus en plus de Canadiens s'intéressent à ce qui se passe non plus sur la colline parlementaire, mais au Congrès. Les décisions prises aux États-Unis ont de plus en plus de répercussions sur l'avenir de notre pays. Quand les Américains lui ont demandé de procéder aux essais du missile de croisière, le gouvernement a donné son accord. Quand ils ont voulu racheter la West Kootenay Power and Light Company, le gouvernement a dit oui. Quand ils ont demandé un monopole de dix ans sur les médicaments américains vendus au Canada, on le leur a accordé. Lorsqu'ils ont voulu racheter Dome Petroleum, le gouvernement les a autorisés à le faire. Quand ils ont voulu imposer une taxe spéciale sur notre bois d'oeuvre, il ne s'y est pas opposé. En fait, le gouvernement canadien a imposé lui-même cette taxe de 15 p. 100 pour enlever au bois canadien l'accès aux États-Unis.

• (1210)

Dans le journal du week-end, la National Forest Products Association of America disait que la nouvelle taxe canadienne avait atteint son objectif, à savoir que le bois canadien n'avait plus accès au marché américain. En fait, le Canada a vu sa part du marché américain tomber à 28,7 p. 100 au cours des deux premiers mois de 1987, contre 31,5 p. 100 un an plus tôt. Les États-Unis n'ont même pas à adopter de lois pour empêcher l'entrée des marchandises canadiennes. Le gouvernement canadien s'en charge pour eux. C'est une véritable trahison.

Au cours de ces derniers jours, un ancien premier ministre a parlé de l'accord du lac Meech et a qualifié le premier ministre actuel de poule mouillée. En fait, on peut voir dans quelle mesure le premier ministre a trahi le Canada. Il y a quelques semaines, il a sillonné l'Ouest en disant: «Nous allons lutter contre les Américains au sujet du gaz, car cela nous préoccupe beaucoup». Quelle lutte acharnée! La ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney) a, de son côté, déclaré: «Nous allons nous battre au sujet du bois d'oeuvre, nous nous battrons sur les plages d'Hawaï, nous arrêterons les Américains». Mais le gouvernement s'est chargé lui-même d'imposer une taxe aux producteurs de bois d'oeuvre du Canada.

La meilleure chose qui puisse nous arriver c'est que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) ne parle pas à ses homologues américains, ses collègues non plus, y compris la ministre du Commerce extérieur et que le premier ministre s'abstienne désormais de téléphoner ou d'écrire à M. Reagan. Chaque fois qu'il le fait, nous sommes trahis. Le gouvernement brade le Canada.

Comme l'a fait valoir le porte-parole du parti libéral, lorsque le premier ministre américain, ou plutôt canadien, est allé déclarer aux États-Unis que le Canada était prêt à faire des affaires, en réalité, il voulait dire qu'il était à vendre. En l'espace de deux ans et demi, il y a eu plus de transactions et de mainmises étrangères au Canada que dans toute notre histoire. En fait, il y a eu 2 200 transactions étrangères, surtout des prises de contrôle par des compagnies américaines. L'ingérence de leur part n'a jamais été plus importante.

Je respecte l'honnêteté du ministre de l'Énergie. Il parle avec franchise bien souvent. Jeudi dernier, il a dit que si cette règle entre en vigueur, elle aura pour effet d'appliquer la réglementation américaine au Canada. En effet, je comprends ce qu'il veut dire. Les États-Unis sont en train de décider pour nous des modalités d'exportation de notre gaz naturel. Ils sont en train de déterminer notre politique d'exportation du gaz naturel, tout comme ils veulent décider des droits de coupe que nous devrions imposer sur le bois d'oeuvre dans les diverses provinces.

Il est temps que le Parlement du Canada fasse quelque chose à ce sujet. Il aura l'occasion de le faire aujourd'hui grâce à cette motion d'opposition. Les parlementaires devraient déclarer qu'il est temps que le Parlement commence à déterminer lui-même notre politique économique, et non le Congrès ou les organismes quasi-judiciaires des États-Unis.

Permettez-moi d'expliquer dans quelle mesure cette affaire du gaz naturel est catastrophique pour l'ouest du Canada. Au moins 400 millions de dollars seront perdus parce que le gouvernement n'a pas su traiter de manière efficace avec les États-Unis pour garantir la régularité des exportations canadiennes vers les États-Unis. Ce pays a signalé que cette vague incroyable de gaz naturel canadien qui envahit son marché le préoccupait. Quelle drôle d'idée si l'on tient compte que notre gaz ne répond qu'à 4 p. 100 ou 5 p. 100 de la demande américaine. En fait, ces derniers mois, nos exportations aux États-Unis ont diminué de 17 p. 100. Quand les Américains parlent de concurrence injuste de la part des fournisseurs canadiens, nous devrions peut-être leur demander d'expliquer pourquoi nos exportations de gaz ont diminué de 17 p. 100 ces derniers mois.

Je reconnais que 30 p. 100 de notre gaz naturel est exporté, ce qui nous rapporte 2,5 milliards de dollars de recettes.

M. Shields: Qu'en pensez-vous?

M. Riis: Si j'étais ce député de l'Alberta, je ne serais pas ici aujourd'hui. Je ferais du porte à porte dans ma circonscription parce que . . .

M. Shields: Que pensez-vous de l'exportation du gaz naturel? Répondez simplement à cette question.

M. Riis: Il me demande sans doute la position de mon parti ou la mienne au sujet des exportations de gaz naturel. Une fois notre approvisionnement garanti, nous sommes assurément favorables à l'exportation du gaz naturel. Cependant, occupons-nous de nous en premier lieu.

Les conservateurs rient de moi lorsque je dis que nous devrions nous occuper des Canadiens en premier lieu. Je comprend qu'ils puissent rire. Après avoir abandonné la plupart de nos secteurs économiques depuis leur arrivée au pouvoir, c'est-à-dire depuis deux ans et demi, toute mesure visant à donner la priorité au Canada semble risible aux conservateurs. Je le répète, je leur conseille de se rendre dans leur circonscription pour tenter d'expliquer pourquoi, encore une fois, ils ont accepté de trahir les Canadiens de l'Ouest en ce qui concerne l'exportation du gaz naturel.

Les choses vont évoluer sous peu. Les Canadiens en ont assez. Ils ont signalé qu'ils refusent de regarder sans rien faire la situation se détériorer continuellement au cours des ans. Ils ont exprimé leur mécontentement dans les sondages d'opinion en indiquant dans tout le pays qu'ils tournent désormais le dos aux progressistes conservateurs, après avoir vu ce qu'ils sont capables de faire au Canada et surtout à l'ouest du pays.

Comme l'a dit le ministre de l'Énergie, la décision prise par la Commission fédérale de la réglementation de l'énergie, à Washington, aura pour effet d'étendre au Canada la réglementation américaine. Depuis quelque temps, le coût de transport du gaz naturel au Canada se reflétait en partie dans le prix obtenu par les sociétés de gaz naturel. Nous avons fait cela avec les États-Unis et en fait, nous avons tenu des négociations avec ce pays pour nous assurer que notre gaz naturel continuerait à accéder librement au marché des États-Unis, en vue de desservir les consommateurs américains. Ce système donne de bons résultats depuis des années. D'un seul coup, les États-Unis ont sans doute décidé que la part que détient le Canada sur leur marché, soit 4 p. 100 ou 5 p. 100, est trop élevée et qu'ils doivent prendre des mesures pour restreindre les importations de gaz canadien. C'est exactement ce qu'ils ont fait.

Le premier ministre a fait des efforts en vue de renverser cette décision, mais en vain. Nous devrons désormais compter sur le consortium d'exportateurs de gaz naturel pour porter cette affaire devant les tribunaux américains dans le but d'y faire opposition. Le gouvernement a manifestement échoué dans ses tentatives. Le Cabinet aussi. Les efforts du ministre de l'Énergie n'ont pas été davantage couronnés de succès. Il faudra maintenant qu'un consortium d'exportateurs de gaz naturel ait recours à la procédure judiciaire pour essayer de renverser cette décision, en collaboration, il faut le dire, avec les consommateurs américains. Ils sont inquiets eux aussi. Ils achetaient leur gaz naturel à bon compte à cause de la concurrence des explorations canadiennes. On ne sait pas ce qu'il adviendra des prix maintenant à la suite de cette décision.

Quelques mots maintenant à propos de la propriété étrangère. C'est alarmant de voir que les avertissements demeurent lettre morte, que le taux de l'investissement étranger au Canada soit terriblement élevé, pire encore, de voir qu'à cause de l'emprise étrangère sur notre économie, plus que partout au monde, les décisions économiques sont prises à l'extérieur de notre pays. Les conseils d'administration de Tokyo, Dallas, New-York et Chicago décideront du taux des investissements et de l'expansion des sociétés en activité au Canada au cours des dix prochaines années.

Depuis l'élection du gouvernement, il y a deux ans et demi maintenant, Investissement Canada a approuvé des centaines et des centaines d'acquisitions de sociétés canadiennes par des intérêts étrangers. Voyons maintenant ce que nous obtenons en retour de ces prétendus dollars qui viennent au Canada.

• (1220)

Nous avons appris la semaine dernière que 95 p. 100 de tous les capitaux investis au Canada au cours de cette période ont été utilisés pour effectuer des acquisitions et non pas pour ouvrir de nouvelles usines ou de nouvelles mines. Des sommes énormes sortent chaque semaine du pays pour aller garnir les coffres des sièges sociaux à l'extérieur du pays à cause de l'emprise incroyable des intérêts étrangers sur notre économie. Au demeurant, tous les jours, sept jours par semaine, 2,5 millions de dollars sortent du Canada pour grossir les avoirs des sociétés-mères dans d'autres pays, surtout aux États-Unis. Il y a baucoup plus d'investissements parce que 2,5 millions de dollars toutes les heures quittent le Canada vers d'autres cieux. Aucun pays ne tolérerait pareille situation.

Comment l'intérêt supérieur de la nation pourrait-il commander une participation étrangère aussi largement répandue dans toute notre économie? Le dernier exemple est l'acquisition de Dome Petroleum. Amoco fait des affaires au Canada depuis 40 ans. Après avoir passé autant de temps chez nous, cette compagnie ne compte toujours pas un seul Canadien dans son conseil d'administration et aucun actionnaire canadien non plus. Elle veut maintenant mettre le grappin sur une compagnie vitale dans notre industrie pétrolière et gazière.

Le gouvernement encourage une compagnie américaine à s'emparer de Dome Petroleum, il souhaite que cette compagnie américaine ait la haute main sur une société canadienne et que les bénéfices qu'elle réalisera au Canada s'en aillent aux États-Unis.

Vers quoi devons-nous nous tourner alors quand notre propre gouvernement est enchanté de voir que des étrangers décident de notre avenir? Notre seul espoir, c'est que nos concitoyens se rendront compte qu'il est en train de liquider le pays et qu'ils lui signifieront leur désaccord aux prochaines élections. Mais il reste encore 18 mois à courir malheureusement, et dans l'intervalle, nous devons faire l'impossible pour mettre un peu de bon sens dans cette acquisition de Dome Petroleum.

Il existe d'autres solutions à notre avis. Ce n'est pas un grand réconfort de savoir que Dome Petroleum vendrait une partie de ses actions au Canada si l'offre d'Amoco était acceptée. Il faut bien faire la distinction entre propriété et participation majoritaire. Nous nous inquiétions de voir que la participation majoritaire, au sein de Dome, sera détenue par des intérêts étrangers, surtout par des représentants d'Amoco et non pas par des Canadiens. Les décisions seront prises au siège social de la société-mère, c'est-à-dire dans l'intérêt des États-Unis. Le fait de remettre quelques actions à des Canadiens ne changeront rien à cet état de choses. A l'avenir, les décisions ne seront pas prises par des Canadiens. Comme les intéressés seront probablement de bon citoyens américains, il veilleront d'abord aux intérêts d'Amoco, et des États-Unis d'Amérique au bout du compte.

M. Cassidy: Les conservateurs s'en balancent.

M. Riis: Mon collègue d'Ottawa a bien raison. C'est peut-être ce qu'ils veulent, d'ailleurs. Quand le premier ministre est allé dire, à New York, que le Canada pouvait accueillir un plus grand nombre d'investisseurs étrangers, cela signifiait, en somme, que le gouvernement ne faisait pas confiance aux investisseurs et aux entrepreneurs canadiens. Ils ont notre confiance à nous, madame la Présidente. Nous estimons qu'il faut d'abord chercher entre nous des solutions à la création d'emplois et à la prospérité économique. Nous devrions être fiers de nos capacités, sachant qu'il n'est pas nécessaire de recourir aux Japonais, aux Américains ou aux Allemands pour résoudre nos problèmes. Nous sommes d'accord pour qu'ils nous soutiennent et nous encouragent, mais nous ne comptons pas sur eux pour régler nos problèmes économiques.

La *Federal Energy Regulatory Commission* des États-Unis veut donc modifier les règles du jeu en ce qui concerne nos exportations de gaz naturel. Cet organisme estime que les règles que nous avons établies en vue de lier les prix aux frais de transport du gaz naturel ne sont plus applicables à nos exportations vers les États-Unis.

Voilà une décision qui manque beaucoup de perspicacité. En 1986, nous avons exporté 744 milliards de pieds cubes aux États-Unis. Il s'agit d'un volume inférieur à la normale, qui s'explique par la chute du prix du mazout nº 6 aux États-Unis. Cette baisse n'est sans doute que temporaire et devrait être suivie par une hausse du prix du mazout, puisque c'est généralement la tendance dans le secteur pétrolier. A ce moment, la demande de gaz naturel va augmenter. Ces derniers jours, en fait, les milieux pétroliers de l'Ouest nous apprenaient que les représentants de la société américaine Tennaco sont venus chercher au Canada de nouvelles façons d'accroître éventuellement nos exportations de gaz aux États-Unis.

Avouons, d'autre part, que le président Reagan a du plomb dans l'aile. Le premier ministre canadien et lui ont beau être de bons amis, correspondre régulièrement et se téléphoner, comme le rapportent les journaux, tout compte fait, c'est le Congrès qui décide s'il y a lieu d'appliquer des mesures protectionnistes.

A la suite de cette récente décision de la FERC, les règles du jeu régissant les exportations de gaz naturel aux États-Unis sont favorables aux Américains. Les exportateurs canadiens n'ont plus les mêmes possibilités. C'est ce qui nous inquiète. Il faut comprendre qu'il ne sert à rien que le premier ministre appelle le président Reagan régulièrement, afin de lui demander son aide. De deux choses l'une: ou bien le président des États-Unis n'a que faire d'intervenir au nom du Canada, ou bien il n'est pas disposé à le faire ou n'en est pas capable. Quoi qu'il en soit, cela ne nous réconforte guère que le premier ministre nous rappelle quotidiennement les étroites relations qu'il entretient avec le président Reagan.

En terminant, on s'aperçoit une fois de plus que l'ouest du pays est trahi, car le gouvernement est incapable de faire face à la crise internationale touchant les exportations de gaz naturel, tout comme il n'a absolument pas su relever le défi que représentaient les exportations de bois d'oeuvre. On frémit presque à l'idée de ce que seront les manchettes de demain. Au sujet de quel secteur les Américains présenteront-ils leur prochaine demande? Fidèle à lui-même, le gouvernement répondra alors que nous sommes prêts à coopérer de toutes les façons possibles, qu'il s'agisse des exportations d'acier ou de notre politique agricole ou minière? Dans le cas de la société Dome Petroleum, le gouvernement ne s'est pas contenté de céder, il a même apporté son concours aux Américains.

Nous trouvons vraiment déplorable que le gouvernement s'y prenne aussi mal dans le cas des exportations de gaz naturel. Lorsqu'il se trouvait dans l'ouest du pays, le premier ministre a promis qu'il prendrait des mesures concrètes, mais elles se font toujours attendre. Malgré ses promesses, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'a pris aucune initiative jusqu'à maintenant. Enfin, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a reconnu aujourd'hui à la Chambre qu'il était incapable d'agir, que la situation était maintenant du ressort des tribunaux américains et qu'il faudrait probablement des années et des années pour trancher la question. Tout semble indiquer que les Canadiens devront compter sur un autre parti politique pour bien défendre leurs intérêts.

• (1230)

M. Shields: Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention du député de Kamloops—Shuswap (M. Riis). Les observations qu'il a formulées en introduction et en conclusion résumaient, semble-t-il, l'objectif qu'il visait en intervenant aujourd'hui. Selon moi, il ne se préoccupe pas vraiment des problèmes auxquels nous devons faire face dans le secteur énergétique dans l'ouest du pays; il s'inquiète plutôt de la popularité de son parti et de la possibilité de profiter de la soi-disant baisse de popularité du parti conservateur, pour accroître celle de son parti.

Je tiens à lui garantir que ses paroles en l'air ne passeront pas inaperçues. Le député a parlé des rachats de sociétés et il a affirmé qu'il s'agissait d'une prise de contrôle du Canada par les États-Unis. Bien entendu, à la Chambre, nous connaissons bien les arguments du Nouveau parti démocratique et nous n'ignorons pas que ce parti a toujours été anti-américain.

Le député a déclaré que nous avons permis aux Américains de venir ici pout faire l'essai du missile de croisière. Nous savons bien quelle est la position du Nouveau parti démocratique socialiste au sujet de l'OTAN. Ils essaient maintenant de cacher leur jeu en disant que nous devons défendre le Nord. Les néo-démocrates s'opposent à la présence de forces armées dans le Nord mais ils viennent nous dire de définir notre position sur la défense du Nord.

M. Blackburn (Brant): Voyons donc. Nous n'avons jamais rien dit de tel.

M. Shields: Ils ont de la difficulté à définir leurs positions. Puis ils viennent nous parler de médicaments. Le Canada est le seul pays occidental . . .

M. Cassidy: Vous ne comprenez rien. Vous êtes en train de couler à pic en Alberta.

M. Shields: Écoutez-moi ça. Les socialistes font de beaux discours, comme toujours. Le Canada est le seul pays occidental qui ne reconnaissait pas la propriété intellectuelle et ne la protégeait pas.

Les néo-démocrates disent que nous permettons à ces «sales Américains» de s'emparer de Dome Petroleum. A l'heure actuelle, la participation canadienne au capital de Dome est de l'ordre de 25 à 30 p. 100. Amoco a offert d'acquérir Dome et de continuer à l'exploiter, tout en déclarant qu'elle vendrait à des Canadiens la même proportion des parts qu'ils détiennent actuellement. Mais cela ne suffit pas aux Néo-démocrates: il faudrait que la société soit contrôlée par des Canadiens.

Voyons maintenant la question du bois d'oeuvre. Les Américains ont proposé l'application de droits compensateurs de 25 p. 100 au bois d'oeuvre importé aux États-Unis. Nous avons négocié une entente et déposé un projet de loi en vertu desquels les droits versés resteront au Canada.

Les discours du NDP sont tout à fait anti-américains. Les Néo-démocrates ont beau parler de M. Trudeau, de la constitution et de l'entente du lac Meech. Pourquoi se sont-ils opposés à ce que soit inscrit dans la constitution et dans la Charte des droits que nous avons adoptées à la Chambre le droit à la propriété de chaque Canadien?

M. Blackburn (Brant): Nous n'avons jamais rien fait de tel.

M. Shields: S'ils ont appuyé sans réserve Pierre Elliott Trudeau, c'est qu'ils sont socialistes et ne peuvent souffrir qu'au Canada, des particuliers possèdent quoi que ce soit. Les députés néo-démocrates ont trahi les Canadiens en s'opposant à leur désir de faire constitutionnaliser le droit de propriété, pour permettre à tous les Canadiens et à leurs enfants d'exercer le droit fondamental de propriété. C'est là le point de vue des socialistes.

M. Riis: Monsieur le Président, le député a dit que le NPD s'était opposé aux efforts pour constitutionnaliser les droits de propriété. Je tiens à rappeler au député d'Athabasca (M. Shields) que son parti exerce le pouvoir depuis près de trois ans. Son parti a-t-il jusqu'à maintenant manifesté le désir de constitutionnaliser ces droits?

M. Shields: Consultez le *Feuilleton*. C'est là.

M. Riis: Depuis des mois que nous parlons de la Constitution, jamais personne n'a déclaré que le gouvernement se souciait de faire constitutionnaliser les droits de propriété. Je comprends pourquoi le député est dans tous ses états. Je le serais moi-même si j'appartenais à un gouvernement jouissant d'une majorité de 212 députés et ayant obtenu 60 p. 100 du vote populaire au Canada, proportion qui n'est plus que de 22 p. 100. Je le serais moi aussi, car il sait que l'Alberta va changer ses habitudes électorales du tout au tout à la première occasion.

Le député a parlé de la mainmise sur la société Dome Petroleum. Si notre parti s'en inquiète, c'est que cette société joue un rôle primordial dans nos secteurs gazier et pétrolier. Elle détient la part du lion dans les gisements de pétrole de l'Ouest et, à notre avis, elle devrait demeurer entre des mains canadiennes. Les Canadiens sont d'accord là-dessus, tout comme ils l'étaient à propos de la mise à l'essai des missiles de croisière. La plupart des Canadiens estiment que la prise de contrôle par des étrangers de la société Dome n'est pas à notre avantage et qu'il vaudrait mieux rechercher une solution canadienne.

Nous avons proposé une telle solution, pour permettre à un consortium de sociétés canadiennes, y compris Petro-Canada, d'offrir de se porter acquéreur de la société Dome Petroleum et de laisser cette entreprise en des mains canadiennes. Le gouvernement n'a manifesté aucun intérêt à ce sujet.

Jour après jour, nous avons exhorté le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à favoriser une solution canadienne, mais cela ne l'intéresse pas. Il faut le dire, depuis deux ans et demi, tout porte à croire que le ministre de l'Énergie et le gouvernement du Canada préféreraient une prise de contrôle étrangère pour permettre aux Américains de diriger l'économie du Canada à la place des Canadiens.

Nous divergeons clairement d'opinion sur ce point. Nous avons foi dans les Canadiens et dans le Canada. Nous voulons une solution canadienne, et attendions du ministre de l'Énergie qu'il favorise une solution canadienne. Il ne l'a pas fait, parce qu'il ne croit pas qu'une telle solution soit utile aussi bien maintenant que pour l'avenir.

En ce qui concerne le Canada, nous, du Nouveau parti démocratique, préférons une solution canadienne. Nous croyons qu'une solution canadienne serait possible si le gouvernement permettait à Petro-Canada de former un consortium avec un certain nombre d'autres sociétés canadiennes dans le but de présenter une offre d'achat pour Dome Petroleum, qui est en proie à des difficultés financières.

M. Greenaway: Monsieur le Président, est-il vrai que le Nouveau parti démocratique a pour politique officielle de ne pas vendre de gaz naturel de l'ouest du Canada aux États-Unis? Est-ce là la position du Nouveau parti démocratique?

M. Riis: Monsieur le Président, Je crois que c'est la septième fois que je réponds à cette question, mais je veux bien le faire encore une fois. La politique à laquelle fait allusion le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a été adoptée en 1979 au moment de la deuxième crise de l'OPEP, lorsque des rapports de l'Office national de l'énergie disaient que la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel pour le Canada n'était pas sûre. On ne savait pas clairement à quel point nos réserves suffisaient à assurer notre approvisionnement.

Bien des choses ont changé depuis 1979, et comme l'a déjà dit à maintes reprises notre porte-parole en matière énergétique, le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), dans des conditions appropriées, une fois assurée notre sécurité d'approvisionnement, le Nouveau parti démocratique approuverait l'exportation de gaz naturel aux États-Unis.

M. Stewart: Monsieur le Président, je demande à mon ami socialiste d'en face s'il faut prêter attention à ce qu'il dit. Il a déclaré catégoriquement que la nouvelle association était entièrement conservatrice. Il n'ignore pas que l'un des trois membres fondateurs est Stan Roberts, un ancien président de la Chambre de commerce et un libéral connu. Comment pouvons-nous croire le député quand il fait pareilles affirmations?

M. Riis: Si j'ai dit que presque tout le monde était conservateur . . .

M. Stewart: Ce n'est pas ce que j'ai entendu.

M. Riis: Si je n'ai pas dit «presque», c'est que, sur le plan des programmes, je ne vois pas de distinction nette entre les libéraux et les conservateurs. La politique libérale sur la plupart des questions ne se différencie pas nettement de celle des conservateurs.

Le seul parti politique qui diffère des conservateurs et des libéraux, c'est le Nouveau parti démocratique. J'affirme clairement que presque tous les participants sont des Canadiens de l'Ouest déçus qui avaient leur carte de membre du parti conservateur et qu'une poignée de participants sont des libéraux. Je ne vois guère de différence entre les uns et les autres.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens dans le débat d'aujourd'hui. Je voudrais revenir aux observations du député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan). De tous ceux de l'opposition qui sont intervenus aujourd'hui, c'est lui qui saisit le mieux le fond des problèmes auxquels nous devons faire face. J'ai remarqué qu'il écoutait attentivement ce que disait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse). Je crois qu'il comprend les problèmes.

• (1240)

L'Office national de l'énergie au Canada peut recevoir des instances du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse), du comité permanent compétent des Communes, ou de membres des Communes, mais parce qu'il est un organisme parajudiciaire, il ne peut recevoir de directives. Il décide comme il le juge à propos dans l'intérêt national. Le Canada est ainsi fait.

La *Federal Energy Regulatory Commission* des États-Unis, communément appelée la FERC, est aussi un organisme parajudiciaire. Il est organisé d'une façon très semblable à l'Office national de l'énergie. Tout comme dans le cas de l'Office, on ne peut pas lui ordonner d'adopter un règlement ou une politique. Je constate que la motion dont la Chambre est saisie parle des efforts faibles et futiles manifestés par le gouvernement du Canada contre l'avis 256 de la *Federal Energy Regulatory Commission* des États-Unis. Je veux faire porter mes remarques sur cet aspect de la motion.

Pour commencer, je voudrais rappeler à la Chambre que l'attitude adoptée par le gouvernement à l'égard de sa politique énergétique diffère radicalement des mesures des gouvernements précédents qui semaient la contrariété et la discorde et qui étaient imprévisibles. En fait, je trouve un peu ironique que l'opposition libérale décide de dénoncer une décision d'un organisme de réglementation des États-Unis qui rappelle d'une façon frappante les tactiques autoritaires appliquées dans le Programme énergétique national des libéraux qui a ruiné de fond en comble l'industrie pétrolière et gazière de l'ouest du Canada.

M. Foster: Regardez le nombre d'emplois qu'ils ont perdu là-bas.

M. Shields: Par contraste, les politiques énergétiques de notre gouvernement sont édifiées sur les fondations solides de la consultation, de la coopération et du consensus.

Le député d'Algoma (M. Foster) me dit de regarder la situation actuelle. La situation actuelle, c'est que l'industrie est maintenant libre d'agir. Nous faisons exactement ce qu'elle a demandé. Nous avons déréglementé le secteur, nous avons conclu l'accord de l'Ouest et, si l'entente du lac Meech est entérinée, aucun gouvernement libéral ne pourra plus jamais causer un pareil désastre dans une région du pays.

L'accord de l'Ouest et les ententes sur les débouchés et les prix du gaz naturel ont fourni à notre industrie pétrolière et gazière un cadre de commercialisation flexible dans lequel elle peut concurrencer efficacement pour vendre ses produits au Canada et aux États-Unis. En ce qui concerne le commerce de l'énergie, nous supprimons méthodiquement les entraves réglementaires inutiles et nous comptons sur les forces du marché comme le moyen le plus efficace de distribuer les ressources énergétiques.

Nos politiques réussissent. Nos producteurs d'énergie sont capables de maintenir et même d'accroître leur part d'un marché international très compétitif. Les consommateurs canadiens bénéficient aussi de l'accès à des ressources énergétiques intérieures sûres et d'un prix raisonnable. Ce qui distingue vraiment notre attitude de celle que préconise l'opposition, c'est que nous travaillons avec les provinces, avec l'industrie, avec les consommateurs et avec nos partenaires commerciaux à mettre au point des politiques qui répondent aux besoins des acheteurs et des vendeurs.

Nous savons que nous sommes sur la bonne voie puisque, après la rencontre de janvier dernier, la première depuis 1977 des ministres de l'Énergie du Canada, ces derniers ont réaffirmé conjointement qu'il est crucial de respecter les forces du marché pour prendre les décisions les plus efficientes en matière d'offre et de demande énergétiques. Mais nous ne voulons pas en rester là.

En avril, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources annonçait une campagne spéciale de consultation sur les façons de planifier l'avenir énergétique du Canada. Dans trois semaines s'ouvrira à Calgary la première d'une série de conférences consacrées aux options énergétiques. Je suis très impressionné par l'intérêt que cette consultation a suscité et par l'enthousiasme des participants. Et puisque certains des meilleurs cerveaux du pays vont intervenir dans la discussion et le dialogue, les conférences sur les options énergétiques nous réservent des approches novatrices à l'avenir économique du Canada.

Malgré nos réussites, nous n'ignorons pas les problèmes qui se posent en ce moment à notre secteur énergétique. L'héritage d'une législation injuste, d'une réglementation impraticable et de l'imprudence économique que nous a laissé le gouvernement précédent constitue un sérieux défi. Et ce n'est pas la volatilité des marchés énergétiques internationaux qui nous facilite la tâche.

L'abolition de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et l'adoption du Programme canadien d'encouragements à l'exploration et au développement sont des preuves concrètes de l'attachement du gouvernement à la solidité du secteur de la production des hydrocarbures. A la lumière de cet engagement, il n'est guère étonnant que le gouvernement ait protesté énergiquement contre l'avis 256 de la FERC. A titre de député de l'Alberta, je me préoccupe particulièrement de l'incidence de cette décision sur l'industrie du pétrole et du gaz dans l'ouest du Canada. Pour ma part, je sais combien l'accès aux marchés nationaux et étrangers est important pour notre industrie énergétique. La chose est particulièrement vraie en ce qui concerne le gaz naturel. Grâce à leurs gisements abondants, les Canadiens peuvent exporter leurs excédents de gaz naturel depuis plus de 30 ans. Ces exportations ont permis de réaliser les économies d'échelle voulues pour financer les principaux réseaux de pipe-lines qui alimentent actuellement nos marchés intérieurs. Elles fournissent également les liquidités dont ont besoin les producteurs pour financer les travaux de prospection et de mise en valeur nécessaires en vue d'augmenter encore nos réserves connues et d'assurer à tous les Canadiens la sécurité future des approvisionnements.

A cause de l'importance des exportations de gaz naturel, nous sommes vivement inquiets devant tout nouvel obstacle qui nuit à notre commerce bilatéral de longue date. L'avis 256 de la FERC est un obstacle de ce genre. La décision empêche le recouvrement intégral de certains coûts des clients américains. Ces coûts subis au Canada ont été fixés par ceux qui sont chargés de la réglementation au Canada en vue de permettre à nos pipe-lines de desservir le marché des exportations. En somme, la FERC autorisera les droits de transport fixés au Canada seulement dans la mesure où ces coûts ont été subis aux États-Unis.

Le député de Cape Breton—The Sydneys a raison. L'ordonnance de la FERC empiète sur notre régime de réglementation. Le gouvernement du Canada éprouve certaines inquiétudes très réelles au sujet de l'avis 256. Tout d'abord, il y a la question de la compétence. Depuis des décennies, ceux qui étaient chargés de la réglementation au Canada et aux États-Unis acceptaient la conséquence de leur réglementation réciproque. En d'autres mots, les organismes de réglementation ici et aux États-Unis acceptaient réciproquement ces initiatives. Cette décision de l'organisme américain de réglementation, la FERC, rejette cette pratique de longue date et étend ainsi effectivement à la juridiction canadienne les taux imposés aux États-Unis.

• (1250)

Nous croyons que ce sont les responsables de la réglementation canadiens et américains qui sont le mieux en mesure de fixer des tarifs justes et raisonnables pour les pipe-lines dans leur pays respectif. Les Canadiens ont accepté depuis longtemps les droits de péages fixés par les Américains pour les pipe-lines—ceux de Lakehead, de Portland et des Grands Lacs—qui acheminent le pétrole et le gaz vers nos marchés. De même, nous comptons que les Américains acceptent les droits, établis en conformité des principes établis de fixation des tarifs, qui frappent le transport du gaz canadien vers les marchés américains.

Nous sommes aussi extrêmement inquiets de l'incidence économique de l'avis 256 sur les producteurs canadiens. Les producteurs qui alimentent le marché d'exportation touchent un prix net pour leur gaz. Cela signifie que les droits canadiens de transport qui sont prélevés à la frontière internationale sont déduits des recettes brutes de l'exportation et que la différence est remise aux producteurs. Si les droits de transport des produits exportés ne sont pas entièrement récupérés auprès des consommateurs américains pour lesquels le pipe-line a été construit, les producteurs canadiens risquent de ne pas rentrer dans leurs frais.

D'après nos calculs, même une application restreinte de l'avis 256 aux dispositions actuelles relatives à l'exportation va coûter aux producteurs canadiens 140 millions de dollars américains au moins. Cette baisse de revenu est manifestement inacceptable alors que notre industrie ne s'est pas encore remise de la chute subite du cours mondial du pétrole survenue l'an dernier.

Finalement, l'avis 256 a de graves conséquences sur la structure de la politique commerciale en matière énergétique, établie par nos gouvernements respectifs ces trois dernières années. En février 1984, le ministère américain de l'Énergie a adopté une nouvelle politique d'importation du gaz naturel. Cette politique met fortement l'accent sur des accords commerciaux concernant le gaz naturel, fondés sur des négociations sans lien de dépendance avec le secteur privé et exempts de réglementation excessive. En outre, le secrétaire à l'Énergie a clairement délégué son pouvoir sur les importations de gaz naturel à l'organisme de réglementation économique américain.

Cette structure a encouragé le gouvernement du Canada à adopter, en novembre 1984, sa propre politique d'exportation, fondée sur des négociations entre l'acheteur et le vendeur, et assujettie uniquement aux critères larges de l'intérêt public. En connaissant les règles du jeu, nous pouvons donner à notre industrie la souplesse nécessaire pour être concurrentielle sur les marchés américains. Cette politique canado-américaine cohérente a été confirmée par la décision prise en commun par le président et le premier ministre (M. Mulroney) en 1985 au Sommet de Québec de supprimer les barrières règlementaires dans le secteur énergétique.

Ainsi, nous sommes déçus par une décision de la FERC qui ajoute un nouvel obstacle inattendu de réglementation aux négociations contractuelles du secteur privé. L'avis 256 a pour conséquence de s'ingérer dans les contrats négociés qui ont déjà été reconnus par l'organisme de réglementation économique américain comme étant justes, raisonnables et dans l'intérêt public. Elle va manifestement à contre-courant de la politique d'importation du gaz naturel du gouvernement américain.

Le ministre de l'Énergie a exposé à la Chambre les mesures concrètes prises par le gouvernement du Canada, après avoir consulté et obtenu la collaboration totale des provinces productrices et de l'industrie, pour porter nos inquiétudes à l'attention du gouvernement américain.

Il est certain que nos démarches n'ont pas empêché la FERC de confirmer sa décision initiale. Cependant, il ne faut pas l'interpréter comme un échec. Nos arguments ont gagné du terrain. Il est évident que beaucoup de membres du gouvernement américain et d'acheteurs de gaz canadien se préoccupent vivement des conséquences de cette décision sur la crédibilité des États-Unis en tant que partenaire commercial digne de confiance. Les consommateurs américains de gaz naturel canadien exercent des pressions sur leur gouvernement et, en fait, sur leur organisme de réglementation, car ils se rendent compte des conséquences qu'entraînera cette décision sur la crédibilité des États-Unis comme partenaire commercial fiable et des effets qu'elle pourrait avoir sur leur sécurité énergétique. Nous ne sommes donc pas les seuls à nous inquiéter.

Les États-Unis ont besoin de notre gaz naturel dans l'immédiat. Bon nombre des marchés régionaux comptent absolument sur notre approvisionement en gaz. Comme la production diminue aux États-Unis, la demande de gaz naturel importé va augmenter. Les consommateurs américains savent qu'ils peuvent compter sur notre gaz naturel. Pour des contrats sûrs et de longue durée, ils s'adressent au Canada.

Depuis l'an dernier, nous avons été saisis de plusieurs propositions visant à desservir le nord-est américain en gaz naturel. Les contrats conclus par Ocean State, Alberta Northeast et Shell-Granite State assureront à nos producteurs gaziers de nouveaux débouchés. Ce qui est d'autant plus important, c'est que ces derniers permettront d'approvisionner le Nord-Est en importations énergétiques sûres, à prix raisonnables, et autres que le pétrole.

Nos échanges gaziers bilatéraux sont fondés sur de tels avantages mutuels. Toutefois, le secteur tant canadien qu'américain doit disposer d'une base prévisible et stable qui lui permettera de négocier des accords destinés à répondre aux besoins des consommateurs comme à ceux des vendeurs.

En terminant je dirai que nous comptons maintenir et même multiplier nos efforts en vue de faire comprendre nos préoccupations au gouvernement, aux organismes de réglementation, aux consommateurs et aux producteurs américains.

Contrairement au précédent gouvernement libéral, notre gouvernement croit que le dialogue constitue le meilleur moyen pour régler les différends commerciaux. Nous sommes déterminés à surmonter les difficultés qui nuisent à notre commerce du gaz naturel pour que des deux côtés de la frontière, ce secteur puisse continuer librement de conclure des accords commerciaux source d'avantages durables pour nos deux pays. Notre gouvernement n'est pas antiaméricain.

M. MacLellan: Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt l'intervention du député d'Athabasca (M. Shields). J'ai toujours su qu'il était un homme direct et juste. Cependant, comme dans le cas du ministre, il m'est très difficile d'admettre que le gouvernement ne peut rien faire d'autre que ce qu'il a fait. Il ne s'est pas opposé au rejet de la pétition des producteurs canadiens de gaz naturel avec plus de vigueur que le premier ministre qui s'est contenté de déclarer qu'il soulèverait la question au sommet de Venise.

Je trouve tout à fait inacceptable que la commission fédérale américaine de réglementation de l'énergie puisse émettre des règlements qui se répercutent sur le Canada, particulièrement sur ses exportations de gaz naturel aux États-Unis, ce qui est du domaine de compétence du département américain de l'Énergie, sans que celui-ci puisse faire quoi que ce soit. A mon avis, le département américain de l'Énergie obéit à des considérations d'ordre politique et décide de ne pas réagir. Je crois que le gouvernement américain ne tient aucun compte des lettres et les demandes du gouvernement du Canada. Cela fait du tort à l'économie canadienne, surtout à nos exportations de gaz naturel aux États-Unis. On bafoue effrontément la souveraineté canadienne.

J'aimerais poser une question au député d'Athabasca à propos de quelque chose que son ministre a déclaré au sujet des investissements au Canada et de la façon dont Investissement Canada est géré. Je me préoccupe beaucoup de l'argent qui arrive au Canada de l'étranger, et qui sert à des acquisitions au lieu de servir à de nouveaux investissements. Quand j'entends dire que 90 p. 100 de l'argent visé par les approbations d'Investissement Canada ne servent pas à des investissements, mais à des acquisitions, j'ai énormément de mal à me persuader que c'est à l'avantage du Canada.

Ce que je veux demander au député, c'est en quoi cela peut être avantageux pour le Canada.

M. Shields: Madame la Présidente, je vais commencer par répondre à cette dernière question. Le député a parlé d'investissements faits au Canada à partir de l'étranger. A titre d'illustration, prenons l'exemple de l'investissement de Husky réalisé par M. Lee, de Hong Kong, et l'annonce ultérieure d'un investissement d'un milliard de dollars pour la mise en valeur de la mer de Beaufort. Je pense que c'est quelque chose de très important. Pour moi, il est clair que nous retirons un avantage considérable quand quelqu'un du calibre de M. Lee investit dans l'achat d'une grande société pétrolière, et dès que la transaction est passée par Investissement Canada, annonce un investissement d'une ampleur considérable dans la mise en valeur du bassin de Beaufort. Je pense que c'est de cela qu'il s'agit.

Remarquons aussi que notre pays n'est pas . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis désolée d'interrompre le député. Quand la discussion des ordres inscrits au nom du gouvernement reprendra, il restera six minutes au député pour sa période de questions et commentaires.

Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES CATASTROPHES

L'ACCIDENT MORTEL SURVENU À UNE MINE D'ELLIOT LAKE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, un tragique accident survenu vendredi matin dernier à la mine Rio Algom Panel Mine, à Elliot Lake, a coûté la vie à Kevin Grondin. Je tiens à exprimer nos condoléances à sa femme et à ses proches, à l'occasion de cette tragédie.

Il s'agit du neuvième accident dans les mines ontariennes cette année. Comme ce secteur comporte de nombreux dangers, il importe d'améliorer sans cesse les règlements sur la santé et la sécurité au travail.

Je tiens également à rendre hommage aux six équipes composées de sept sauveteurs chacune, qui ont déployé sans relâche de vaillants efforts dès le moment de l'accident et jusqu'à ce qu'on trouve enfin le corps de M. Grondin, vers 6 heures dimanche. Le courage et la ténacité dont les sauveteurs ont fait preuve devant le danger afin de sauver leur camarade méritent d'être signalés.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—L'ATTAQUE DES CONTRAS CONTRE UNE COOPÉRATIVE FINANCÉE PAR DES FONDS CANADIENS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, la semaine dernière, des terroristes de la Contra ont attaqué au Nicaragua une coopérative financée par des fonds canadiens, tuant 10 personnes, en blessant huit et en enlevant quatre. Ils ont détruit des maisons, des bâtisses et du matériel agricole. Ces terroristes sont financés par le gouvernement Reagan et par de puissants intérêts de droite comme les propriétaires antisyndicalistes des brasseries Coors.

Les Contras tentent de revenir aux jours sombres du régime Somoza et ils ne savent le faire qu'en attaquant lâchement des centres de santé communautaire, des écoles, des fermes coopératives et d'autres projets de développement.

Étant donné que l'exploitation agricole était financée par des Canadiens grâce à l'organisation *Farmers for Peace*, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a condamné ce raid. Cependant, le Canada ne doit pas se borner à formuler une vague condamnation. Nous devons protester très vigoureusement auprès du gouvernement Reagan. En finançant les contras, ce gouvernement pose un geste lâche et méprisable qui mérite d'être qualifié comme tel par tout gouvernement qui prétend représenter les aspirations des Canadiens en matière de développement international.

Article 21 du Règlement

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME SPÉCIAL CANADIEN POUR LES GRAINS—ON DEMANDE DE L'APPLIQUER AUX PRODUCTEURS DE FOIN

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, les agriculteurs qui cultivent le foin ont été privés d'aide aux termes du programme spécial canadien pour les grains l'automne dernier, mais voici de bonnes raisons pour lesquelles ils devraient avoir droit à une subvention ce printemps-ci. Les récoltes d'orge ont été subventionnées aux termes du programme et il s'ensuit que l'orge s'est vendue aux engraisseurs à un prix inférieur à celui du foin. Les engraisseurs constituent le débouché principal pour le foin. En outre, les céréaliers ont moissonné des récoltes médiocres et les ont vendues sous forme de fourrage vert. Là encore, comme ce fourrage vert était subventionné, il s'est vendu à plus bas prix que le foin.

Tout comme les subventions agricoles que versent les pays du Marché commun et les États-Unis obligent nos céréaliers à vendre à un prix inférieur au coût de production, les subventions du gouvernement canadien placent les producteurs de foin dans la même situation. Il s'ensuit que le prix du foin est un tiers de ce qu'il était. En désespoir de cause, les producteurs de foin ont tenté d'exporter leur produit, mais ils ont constaté que les Américains subventionnaient les pains de fourrage, de sorte qu'ils sont encore perdants.

Les producteurs de foin comme n'importe quels autres agriculteurs, ne peuvent faire concurrence aux trésors publics. En somme, ou bien les subventions que le gouvernement accorde à ses concurrents détruiront ce secteur nécessaire de l'agriculture, ou bien nous inclurons les producteurs de foin dans le programme spécial canadien pour les grain. Quelle solution adopterons-nous?

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

L'OCTROI DE CERTAINS MARCHÉS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, pour certains, on le sait, la période de temps depuis les élections de 1984 fut très difficile. Mais pour d'autres Canadiens, cette période du régime conservateur fut enrichissante.

Je veux indiquer que justement une de ces personnes qui s'est enrichie aux dépens du public et des contribuables canadiens est M. Roger Nantel. En effet, aujourd'hui, les médias nous rapportent que M. Nantel aurait bénéficié de contrats sans appel d'offres, d'un montant excédant quatre millions de dollars.

J'ai en main, monsieur le Président, un de ces contrats de 46 200 $. Je vais vous dire ce que M. Nantel était censé faire pour retirer ces fonds: participation à la préparation et à la rédaction d'un cahier récapitulatif; coordonner la mise sur pied d'un sondage; coordonner les services de composition et de reproduction de diapositives; rédiger des discours; préparer une présentation audiovisuelle pour le 26 mars 1986. Et, comme je l'indiquais tantôt, on a payé 46 200 $ pour ces services.

Article 21 du Règlement

Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) devrait présenter ses excuses à cette Chambre pour justement dépenser ainsi l'argent des contribuables.

• (1405)

[*Traduction*]

LA GÉRIATRIE

LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, l'annonce, la semaine dernière, de la naissance de triplets-éprouvette à Toronto a attiré à juste titre l'attention du pays sur mon ami, le Dr George Woo, sur son programme d'implantation de foetus en laboratoire et sur l'hôpital Toronto East General and Orthopaedic situé dans ma circonscription.

Cet événement me rappelle également qu'à l'époque de la naissance de mes enfants, cet hôpital était celui où avait lieu le plus grand nombre d'accouchements de tout le Canada après l'hôpital général de Vancouver. La situation a maintenant beaucoup changé.

Mis à part le programme de fécondation in vitro du Dr Woo, l'East General est maintenant mieux connu pour son programme de gériatrie que pour son programme d'obstétrique. Ce changement nous rappelle de façon frappante que la population du Canada vieillit. En ce moment, environ 11 p. 100 des Canadiens ont plus de 65 ans; dans ma circonscription, ce taux dépasse 20 p. 100. En 2010, plus de 25 p. 100 de tous les Canadiens seront des personnes âgées.

Si le taux de naissance et le taux d'immigration n'augmentent pas au Canada, le nombre de travailleurs disponibles pour assurer le soutien de toutes ces personnes âgées sera insuffisant. Vous êtes-vous déjà demandé, monsieur le Président, d'où viendra votre chèque de pension?

* * *

LA SEMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

LA RÉÉVALUATION D'UN AVANT-PROJET DE LOI

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, aujourd'hui commence la semaine de l'environnement. Des activités ont eu lieu partout au Canada en fin de semaine et d'autres auront lieu cette semaine pour marquer le thème qui rappelle que l'environnement est notre affaire à tous.

Je veux que le gouvernement se souvienne que c'est aussi son affaire à lui, dans une large mesure. Dans cet ordre d'idées, j'invite le ministre de l'Environnement (M. McMillan) à réévaluer l'avant-projet de loi sur la protection de l'environnement qu'il a rendu public et dont il a l'intention de présenter une seconde version ce mois-ci. Je lui demande de répondre aux critiques dont la première version a fait l'objet.

Le ministre et le gouvernement savent . . .

[*Note de l'Éditeur: Et un étranger ayant pénétré dans la Chambre, s'étant adressé à la présidence et ayant été expulsé par l'assistant du sergent d'armes adjoint (Léo Robitaille):*]

M. le Président: La parole est au député de Winnipeg—Birds Hill.

M. Blaikie: Merci, monsieur le Président. Je ne voulais pas causer tant d'émoi.

Je demande au gouvernement de tenir compte des recommandations suivantes dans la loi sur la protection de l'environnement pour qu'elle mérite bien son nom: y incorporer une véritable charte des droits pour établir le droit des Canadiens à un environnement sain et le droit d'intenter des procédures judiciaires pour faire protéger ces droits; étendre la portée de la loi pour y inclure le contrôle et l'enregistrement des pesticides et d'autres lois fédérales sur l'environnement; en faire la principale loi fédérale en matière d'environnement, qui prime sur toutes les autres; renforcer dans la loi les dispositions concernant l'obligation d'informer le public et y prévoir une participation publique accrue à son application.

Voilà seulement quelques-uns des changements que le gouvernement doit apporter au projet de loi, s'il a vraiment l'intention de protéger l'environnement.

* * *

[*Français*]

LA CULTURE

LA SEMAINE DE LA CHANSON FRANÇAISE D'ICI—LE RÔLE DES DIFFUSEURS

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, au nom de la ministre des Communications (Mme MacDonald), j'ai le plaisir de faire part à cette Chambre de l'inauguration officielle hier soir de la «Semaine de la chanson française d'ici». Cet événement qui mérite d'être souligné est sans contredit un point tournant dans l'histoire de la radiodiffusion française au Canada. C'est en effet la première fois au monde que des radiotélédiffuseurs publics et privés unissent leurs efforts pour célébrer les talents de leur pays.

Ce projet de l'Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française (ACRTF) a pour objectif premier de donner aux créateurs et interprètes francophones la chance unique de présenter leurs oeuvres et de mieux se faire connaître et apprécier dans leurs milieux respectifs. Une telle initiative de cet organisme démontre son désir de mieux répondre aux besoins et attentes des artistes et des auditoires de langue française au Canada et sa volonté de contribuer à l'expansion de la présence française sur nos ondes.

Puisse-t-elle enfin susciter chez les Canadiens, monsieur le Président, un sentiment de fierté à l'égard de tous ces artistes et rendre par la même occasion un vibrant hommage aux artisans de l'industrie de la chanson française d'ici.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON DEMANDE DE RECONDUIRE LE SERVICE DE LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, hier après midi, dans l'est de Montréal, malgré la pluie, plusieurs centaines de personnes se sont réunies pour protester contre le service postal de la Société canadienne des postes avec l'appui du gouvernement qui coupe la livraison à domicile et qui continue à installer les superboîtes.

Monsieur le Président, ces gens étaient déterminés et ils commencent à en avoir assez d'être considérés comme des citoyens de deuxième classe. Des citoyens tout près de leurs résidences reçoivent le courrier à domicile, à la porte, et eux, parce que leurs maisons ont été construites un an après, ne le reçoivent pas. Ils paient le même prix, 36c. le timbre, ils paient les mêmes taxes mais ne reçoivent pas les mêmes services.

Je pense qu'il serait temps que le gouvernement donne un mandat clair et précis à la Société canadienne des postes de reconduire le service de livraison du courrier à domicile.

* * *

LES MINES

HOMMAGE AUX EMPLOYÉS ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MINE SIGMA À VAL-D'OR, EN ABITIBI

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le 17 mars 1937, partout dans le monde, on fêtait la Saint-Patrick. Mais à Val-d'Or, en Abitibi, cette journée-là marquait le démarrage de la nouvelle usine à la mine Sigma.

Sigma s'est toujours affirmée comme une mine d'or sur laquelle on pouvait compter, comme une mine d'or progressiste et bien organisée et ayant la plus faible rotation de personnel de toutes les mines de sa catégorie au Canada, cela grâce à l'excellente collaboration de la direction et du syndicat indépendant des employés présidé par M. André Busque.

Sous la présidence de M. C. Henry Bréhaut et de M. J. André Carrier, ingénieur, Directeur général, les mines Sigma Québec Limitée ont célébré samedi dernier leur 50e anniversaire en présence de tous les travailleurs anciens et actuels, des administrateurs et de plusieurs personnalités tant locales que provinciales et canadiennes.

Sigma produit plus de 3 515 000 onces troy d'or et 680 000 onces troy d'argent. L'histoire de Sigma est également celle de son personnel, celle des hommes qui sont descendus sous terre, celle des travailleurs de l'usine, celle des géologues et des ingénieurs.

Monsieur le Président, en tant qu'ancien mineur de cette mine, je dis au directeur général, M. André Carrier, et aux employés: Bravo!

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE LA LIBÉRATION D'UNE FEMME INCLUPÉE DE MEURTRE AU DEUXIÈME DEGRÉ

M. John N. Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, Maisie Clark est une femme de 63 ans qui purge une peine d'emprisonnement à vie dans la prison des femmes de Kingston, en Ontario. Elle a été inculpée de meurtre au deuxième degré et, exception faite d'une période de neuf mois où elle faisait appel, elle est incarcérée depuis le 26 octobre

Article 21 du Règlement

1981. Selon le verdict, elle doit purger 10 ans avant d'avoir droit à la libération conditionnelle.

Mme Maisie Clark a commis un crime classique, un crime passionnel. Un commentateur a déclaré qu'elle avait craqué sous le coup de la peine, de la solitude et de l'humiliation sexuelle combinées. De nombreuses personnalités canadiennes éminentes, notamment l'ancienne directrice de la prison des femmes, Mme Isabel McNeil de Mil Village, en Nouvelle-Écosse, lui ont accordé leur appui moral.

Sur le plan de la réinsertion sociale de Mme Clark ou de la protection de la société, il ne sert à rien de garder en prison cette femme qui est mère de famille et grand-mère. Sa santé est fragile et il est tout à fait improbable qu'elle se livre à un autre crime. Sa sentence à vie équivaut à une peine de mort.

Je prie le solliciteur général du Canada (M. Kelleher) de faire preuve de clémence en exerçant la prérogative royale afin de commuer la peine de Maisie Clark et de la faire libérer, ce qui ne nuira en rien aux intérêts du système de justice pénale.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LE RENVOI D'UN PRÊTRE CATHOLIQUE DANS UN CAMP DE TRAVAIL

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, depuis l'arrivée au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev, l'Union soviétique dit au monde entier qu'elle est en train de changer. Le monde reçoit un flot constant de propagande visant à projeter une image de bienveillance et de compréhension. Et pourtant, l'URSS continue à mener une guerre cruelle en Afghanistan, à persécuter les Juifs et à réprimer la liberté de culte.

Un prêtre catholique lithuanien, le Père Tamevicius, a été renvoyé dans un camp de travail soviétique pour avoir refusé de s'accuser d'activités subversives. Le Père Tamevicius a déclaré:

> En prison, je prierai toujours pour . . . la lutte pour la liberté de l'Église et pour le respect des droits fondamentaux de la personne. Ne croyez pas les propagandistes pour l'athéïsme d'État lorsqu'ils disent qu'une telle activité est politique. Ce n'est pas de la politique, mais bien une question de vie ou de mort pour nous tous.

La liberté de culte est une pierre angulaire de la démocratie et l'Union soviétique continue à prouver que la liberté de culte n'y sera jamais tolérée, mais elle est en train de constater que la religion et la foi ne disparaîtront jamais.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE GÉNÉRALE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, aujourd'hui, une journée de protestation de tous les travailleurs immobilise la province de Colombie-Britannique. C'est un moment dramatique dans l'histoire de la province, dans l'histoire du Canada et aussi dans celle de la lutte pour les libertés démocratiques et syndicales dans notre société.

Comme le faisait remarquer l'ancien sous-ministre du travail de la Colombie-Britannique, Graham Leslie, le gouvernement Vander Zalm a ramené la confrontation et les conflits dans les relations industrielles. De plus, le projet de loi 19 est nettement en contravention de la Convention 87 de l'OIT qui traite de la liberté d'association et du droit de s'organiser. Le Canada a ratifié cette Convention qui, entre autres choses, garantit au travailleurs et aux employeurs le droit de rédiger leur propre constitution et leurs propres règlements. Elle interdit également que les autorités publiques ne limitent l'exercice de ce droit et elle cherche à empêcher que les gouvernements n'interviennent dans les règlements déjà négociés.

• (1415)

De toute évidence, le gouvernement de Colombie-Britannique n'a pas l'intention de respecter les pratiques syndicales-patronales conformes aux normes acceptées des états démocratiques modernes. D'où cette journée de protestation.

* * *

LA CROIX ROUGE CANADIENNE

LA COLLECTE DE SANG—LA PARTICIPATION DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Avec votre permission, monsieur le Président, j'aimerais profiter de l'occasion pour annoncer quelque chose de tout à fait impartial.

M. Gauthier: Bon, je vais écouter.

M. Lewis: Formidable, c'est ce que je souhaite.

Trois ou quatre fois par année, la Chambre des communes participe à des collectes de sang. Aujourd'hui et demain, il y aura collecte de sang à la salle 200 de l'Édifice de l'Ouest. J'encourage tous mes collègues à la Chambre, les membres du personnel et même ceux de la presse à aller donner de leur sang. J'encourage en même temps les Canadiens de tous les coins du pays à faire de même. Ce don est un don extrêmement précieux pour le receveur, et il procure en même temps au donneur l'occasion de prolonger la vie d'autrui.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

L'ENTENTE DU LAC MEECH—ON DEMANDE QUE LE TEXTE FINAL SOIT PRÉSENTÉ AU PARLEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre étant absent, puis-je poser une ou deux questions au vice-premier ministre et leader du gouvernement à la Chambre? Ma question porte sur le processus constitutionnel.

Le 1er et le 11 mai, j'ai déclaré à la Chambre des communes que le Parlement avait le droit de voir le texte final du projet d'amendement constitutionnel avant que les premiers ministres ne reprennent les négociations. Le Parlement pourra-t-il examiner ce texte final avant qu'il ne soit ratifié par les provinces?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le chef de l'opposition n'ignore pas que le premier ministre a déclaré le 1er mai, et de nouveau le 11 mai, que les députés auraient largement l'occasion de donner leur point de vue au sujet de cette question très importante. Il n'ignore pas non plus que les premiers ministres se réunissent demain. Nous ne pouvons pas dire de façon certaine si l'accord sera ratifié, mais nous espérons tous que ce sera le cas. Dans l'affirmative, je suis prêt à discuter avec les leaders parlementaires de l'opposition pour conclure une entente satisfaisante afin que le Parlement puisse examiner la question, et cela le plus tôt possible.

[*Français*]

ON EXIGE DES AUDIENCES PUBLIQUES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je parie que la réponse du vice-premier ministre indiquera que le Parlement aura le droit de voir et d'inspecter le texte après la signature des premiers ministres plutôt qu'avant.

Monsieur le Président, j'ai toujours été en faveur de l'entente du Lac Meech comme base pour ramener le Québec dans la Constitution et je le suis encore. La Constitution est la loi fondamentale du Canada. Elle régit le fonctionnement de toutes nos lois et nos institutions.

Je veux que le vice-premier ministre nous explique comment il entend nous permettre d'apporter des améliorations à l'entente? Y aura-t-il des audiences parlementaires publiques approfondies ici à Ottawa et à travers le pays afin de permettre aux Canadiens d'exprimer leurs opinions sur le texte juridique? Est-ce que la résolution constitutionnelle sera soumise au moins au même processus législatif qu'un projet de loi ordinaire?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'espère pouvoir aborder avec les leaders parlementaires de l'opposition les questions que le chef de l'opposition soulève à juste titre.

Le premier ministre s'est engagé à ce que tous les députés participent le plus activement possible au processus constitutionnel afin d'orienter le Canada et les autres gouvernements dans la bonne voie. C'est dans cet esprit et dans ce contexte que nous chercherons à établir un processus qui nous permettra non seulement d'examiner tous les éléments de l'Accord, mais également d'entamer un débat national sur une question très importante pour tous les Canadiens.

• (1420)

LA PROCÉDURE PRÉVUE POUR L'EXAMEN DE DIVERSES PRÉOCCUPATIONS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le vice-premier ministre n'ignore pas que j'ai toujours été pour l'Accord du lac Meech s'il doit faire du Québec un associé à part entière de notre fédération, aux termes de la Loi constitutionnelle de 1982, et je le suis toujours.

Au cours de deux interventions que j'ai faites au Parlement à ce sujet, j'ai également signalé au premier ministre les domaines que nous croyons nécessaire de consolider, c'est-à-dire la Charte des droits, l'avenir des territoires du Nord, la protection de nos autochtones, l'étendue du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral et les garanties concernant les droits linguistiques de la minorité.

Le texte final tient-il compte de ces préoccupations? Dans la négative, que va-t-on faire pour permettre à la Chambre des communes de se pencher ouvertement, complètement et publiquement sur ces questions afin que les Canadiens puissent connaître à fond la loi fondamentale de notre pays avant qu'elle ne soit adoptée pour de bon?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je me réjouis de voir, comme tous les députés, du moins de ce côté-ci, que le chef de l'opposition approuve le principe de l'Accord du lac Meech. Nous n'avons pas encore vu le texte final et il est donc très difficile de répondre avec précision aux questions du chef de l'opposition. Je crois néanmoins qu'en 1981-1982, des amendements ont été adoptés.

Comme je l'ai dit, nous allons aborder ces questions avec les leaders parlementaires, si toutefois un accord est conclu demain. Je peux assurer au chef de l'opposition, conformément aux déclarations que le premier ministre a faites, que les députés auront toute l'occasion voulue de participer à ce débat très important.

[*Français*]

ON EXIGE UN TEXTE JURIDIQUE CLAIR

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Étant donné l'absence du premier ministre, ma question s'adresse également au vice-premier ministre et porte sur l'entente du lac Meech. Tous connaissent la position que j'ai prise en cette Chambre et en dehors de la Chambre, je n'ai pas l'intention de la modifier. Cependant, beaucoup de personnes, et moi-même je l'ai fait lors de mon intervention à la Chambre le 11 mai, j'ai soulevé la question de l'interprétation qui peut être donnée à la disposition relative au pouvoir de dépenser.

Demain, le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces doivent se rencontrer pour travailler à la rédaction d'un texte juridique qui donnera suite à l'entente. Est-ce que le vice-premier ministre peut assurer cette Chambre et tous les Canadiens que le texte juridique que le premier ministre entend proposer à ses collègues des provinces sera clair, net, afin d'éviter toutes les ambiguïtés, d'une part, concernant la capacité du gouvernement fédéral de mettre de l'avant et d'appliquer des programmes nationaux, et, deuxièmement, la crainte qui a été également soulevée à cause de la mauvaise interprétation de certaines provinces, le Québec en particulier, qui craignent que le gouvernement fédéral pourrait intervenir sans consultations dans des domaines de juridiction provinciale exclusive? Est-ce que le vice-premier ministre peut assurer que le texte juridique sera bien clair là-dessus?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention d'engager maintenant un débat sur des points précis. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes empressés de tenir un débat à la Chambre des communes pour obtenir l'opinion des députés d'en face et des députés ministériels sur les principes régissant cet accord.

Pour ce qui est de l'interprétation, il y a certes des premiers ministres dont l'interprétation de l'accord diffère de ce qui avait été entendu. Toutes ces questions seront débattues demain. Bien entendu, les vues, les opinions et les remontrances faites par le député dans un discours très éloquent à la Chambre entreront en ligne de compte. C'est précisément pourquoi nous voulions tenir ce débat à la première occasion.

• (1425)

[*Français*]

LES DROITS DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'ai un peu de misère à suivre le vice-premier ministre parce que, finalement, on a beau pouvoir faire des interventions à la Chambre—et Dieu sait si je n'ai pas hésité à prendre position dans ce débat—aucune opportunité ne nous est donnée de faire des propositions précises. Donc, il faut s'appuyer sur le point de vue du gouvernement. En fin de compte, monsieur le Président, c'est ce gouvernement qui dirige les négociations et il ne veut pas répondre.

• (1430)

Monsieur le Président, dans l'Accord du lac Meech il y a d'autres questions qui ont été soulevées. J'ai moi-même été dans le Nord de l'Ontario en fin de semaine et j'ai rencontré beaucoup de francophones hors Québec. Je demanderais au vice-premier ministre: Pourrait-il assurer la Chambre et tous les Canadiens, en particulier les Canadiens d'expression française qui vivent hors Québec, que les textes juridiques qui vont sortir probablement du lac Meech ou d'un autre endroit demain vont assurer non seulement les droits des francophones hors Québec mais vont assurer que ces droits-là puissent être réaffirmés et que c'est le rôle du Parlement du Canada et des provinces de promouvoir les droits des francophones hors Québec? Ce que les francophones veulent hors Québec, c'est être des citoyens à part entière et pouvoir vivre et obtenir des services dans leur langue partout au pays.

Questions orales

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député d'en face ne devrait éprouver aucune difficulté à comprendre mon raisonnement. Nous avons tenu un débat sur la question à la Chambre. Il y a . . .

M. Guilbault (Saint-Jacques): D'une journée.

M. Turner (Vancouver Quadra): Un très bref débat.

M. Mazankowski: Les députés disent une journée. Nous avons offert plus de temps, nous voulions prolonger les heures. Il n'y a pas eu . . .

M. Gauthier: Un jour réservé aux mesures d'initiative ministérielle.

M. Mazankowski: . . . de concessions réciproques.

M. Turner (Vancouver Quadra): Un jour sur le commerce et un jour sur la constitution. C'est magnifique.

M. Mazankowski: Chose certaine, un débat a eu lieu. Il se poursuit en dehors de la Chambre.

M. Forrestall: Il se poursuit depuis la réunion à Victoria il y a quelques années.

M. Rossi: Cela suffit, vous n'êtes qu'un moulin à paroles.

M. le Président: La parole est au vice-premier ministre.

M. Mazankowski: Je le répète, un débat a eu lieu et il se poursuit en dehors de la Chambre. Il y en aura d'autres. Il y aura probablement des audiences à condition que nous parvenions à nous entendre avec les leaders parlementaires. Tous les députés auront amplement de temps pour exposer leurs opinions et signaler les lacunes ou les points forts de l'accord.

* * *

L'ÉNERGIE

LES EXPORTATIONS DE GAZ NATUREL—LA DÉCISION DE LA COMMISSION FÉDÉRALE DE RÉGLEMENTATION DE L'ÉNERGIE—LES MESURES QU'ENTEND PRENDRE LE PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse soit au vice-premier ministre, soit au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il y a quelque temps, le premier ministre a promis à Lethbridge que le gouvernement canadien ferait tout ce qu'il pourrait pour éviter qu'une agence américaine s'occupant d'énergie, et notamment la Commission fédérale de réglementation de l'énergie, ne prenne des mesures injustes contre les exportations de gaz canadien. Le premier ministre a en conséquence envoyé une lettre qui a été simplement transmise à cette commission sans même être avalisée par le président. Comme nous l'avons constaté, cette démarche a tourné au désavantage du Canada.

Puisque le premier ministre va de nouveau soulever la question, à Venise cette fois, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou le vice-premier ministre va-t-il nous dire très précisément ce qu'il va demander au président Reagan de faire?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons largement fait le tour de la question la semaine dernière, mais si le député insiste pour y revenir, je vais naturellement essayer de lui répondre. Le premier ministre, le ministre des Finances et moi-même allons avoir des rencontres avec les autorités américaines aux États-Unis. Nous allons leur dire à un niveau donné que nous sommes profondément déçus que nos démarches n'aient pas eu plus de poids auprès de l'organisme quasi-judiciaire.

Nous cherchons actuellement à établir s'il existe d'autres options que nous pourrions recommander au gouvernement des États-Unis. Je ne pense pas qu'il soit bien utile de divulguer ces recommandations à la Chambre des communes avant de les avoir formulées.

M. Broadbent: Les habitants de l'Ouest, et ceux de la province du ministre, l'Alberta, sont particulièrement impatients de connaître l'issue de cette question, le ministre le sait bien.

LA POSITION DU CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, puisque le ministre a dit que le premier ministre avait l'intention de soulever la question à Venise, j'imagine que le gouvernement a étudié la législation pertinente aux États-Unis pour connaître les recours légitimes du gouvernement du Canada. Si nous n'avons pas de possibilité légitime de recours, ne sommes-nous pas en train de tromper tout simplement la population canadienne quand nous prétendons que le premier ministre va en parler avec M. Reagan à Venise?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ni moi ni le premier ministre, n'avons l'intention de tromper la population canadienne. Le chef de l'opposition—oh, pardon . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): . . . le chef du Nouveau parti démocratique.

M. Benjamin: Non, non, vous aviez raison.

M. Clark (Yellowhead): Le chef de l'opposition se cache évidemment à Mount Royal.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Le chef du Nouveau parti démocratique m'a demandé la semaine dernière si nous allions communiquer au téléphone avec le président. Je lui ai dit qu'au lieu de nous en tenir à un appel au téléphone, encore que je sache bien que c'est là l'instrument préféré du chef du Nouveau parti démocratique, nous estimions préférable d'établir un contact direct entre le président et le premier ministre.

J'ai déjà dit à la Chambre que nous savons pour l'instant que les entreprises canadiennes ont un recours légal. Nous les encourageons à s'en prévaloir. Nous cherchons tous les autres instruments auxquels les États-Unis ou nous-mêmes pourrions avoir recours, et nous espérons disposer de toute la panoplie des options auxquelles nous pourrons recourir ou que nous pourrons recommander d'ici à ces rencontres de Venise.

ON DEMANDE QUE DES INSTANCES SOIENT PRÉSENTÉES À LA COMMISSION PAR LE SECRÉTAIRE DE L'ÉNERGIE AMÉRICAIN

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, puisque d'après ce que je crois comprendre, le secrétaire américain à l'Énergie a le pouvoir de transmettre des recommandations ou des références à la commission appropriée de ce pays, le gouvernement va-t-il dans ce cas précis demander à M. Reagan de ne pas se contenter de faire suivre sans commentaire une lettre du premier ministre du Canada, et notre premier ministre pourrait-il demander au président Reagan d'inviter son propre secrétaire à l'Énergie à transmettre à la commission pertinente un dossier favorable à la cause canadienne, conformément à ce que le président Reagan lui a promis il y a deux ans à Québec?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si ce genre de démarche du premier ministre auprès du président, à propos du secrétaire américain à l'Énergie, semble avoir des chances d'aboutir, nous envisagerons naturellement de suivre ce conseil et cette voie. Nous sommes prêts à étudier tous les instruments susceptibles d'entraîner un renversement d'une décision qui pénalise tellement les producteurs d'énergie du Canada et qui, à notre avis, ne fait rien pour améliorer les relations entre le Canada et les États-Unis.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE SI LE TEXTE JURIDIQUE DE L'ACCORD CONSTITUTIONNEL SERA DÉFÉRÉ POUR EXAMEN À UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais m'adresser au vice-premier ministre et revenir au sujet que soulevait le chef de l'opposition il y a quelques instants, à savoir si le gouvernement a l'intention de soumettre pour examen par un comité parlementaire le texte juridique de l'accord constitutionnel. Le vice-premier ministre a éludé habilement la question en disant qu'il était prêt à négocier avec les autres partis politiques. Ce que je veux lui dire, monsieur le Président, c'est que le droit inaliénable des Canadiens d'être consultés n'a rien à voir avec les consultations entre les partis. Et je veux demander au vice-premier ministre s'il est prêt à annoncer catégoriquement en cette Chambre que le texte sera déféré à un comité parlementaire. Après nous verrons s'il y a lieu de discuter entre partis des modalités de fonctionnement de la commission. Mais pour l'instant nous désirons savoir si les Canadiens auront accès à ce droit fondamental d'être entendus devant un comité sur la loi la plus fondamentale du pays, oui ou non!

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, toutes les assemblées législatives, notamment la Chambre des communes, auront la possibilité de se prononcer. J'ignore pourquoi le député n'accepte pas la façon habituelle de procéder à la Chambre qui veut qu'on passe par les leaders parlementaires de l'opposition. C'est une tradition qui nous a toujours bien servi dans le passé, et je l'invite à la respecter à l'avenir.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ce n'est certes pas un oui clair. Le gouvernement nie à la population le droit de se faire entendre au sujet de la Constitution.

Des voix: Oh, oh!

M. Guilbault (Saint-Jacques): Je voudrais citer au vice-premier ministre ce que le premier ministre a écrit en 1983 dans son livre intitulé *Telle est ma position*; voici:

> Ayons donc ce forum constitutionnel final à Ottawa dans l'espoir qu'un consensus favorable puisse être référé à la Chambre afin de résoudre le problème une fois pour toutes.
>
> De la sorte, le parlement fédéral aura fait le pas de plus qui assurera, dans la mesure humainement possible, que tous auront été entendus, que toutes les opinions auront été considérées.

Le vice-premier ministre se rend-il compte qu'en n'acceptant pas clairement de tenir des audiences devant un comité, il risque de forcer le premier ministre à modifier le titre de son livre qui serait alors plutôt: *Telle était ma position*?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, l'affirmation du député n'a rien de vrai et elle ne mérite pas vraiment . . .

M. Guilbault (Saint-Jacques): Dites-nous alors simplement que des audiences vont avoir lieu.

M. Mazankowski: . . . qu'on s'y attarde. Je peux dire au très hon. chef de l'opposition, comme je l'ai déjà précisé à la Chambre, que nous serons disposés à négocier avec son leader parlementaire et je lui garantis, ainsi qu'à tous les autres députés, qu'on donnera l'occasion aux intéressés de se faire entendre, afin d'étudier et d'examiner cette question de la façon la plus approfondie possible. Je lui donne cette assurance.

Questions orales

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'OUEST DU CANADA— LE PROJET DE FONDER UN NOUVEAU PARTI POLITIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au vice-premier ministre, qui ne se souvient que trop bien des derniers temps du régime Trudeau, et de la floraison des partis séparatistes dans l'Ouest qui ont alors protesté contre ce qu'ils appelaient le manque de représentation de l'ouest du Canada. Nous connaissons bien sûr le nombre de représentants que l'Ouest a envoyés à Ottawa en 1984 du côté ministériel. Nous savons également que pendant la fin de semaine des délégués des provinces de l'Ouest réunis à Vancouver ont décidé de fonder un nouveau parti politique fédéral parce que, disaient-ils, leur représentation est mal assurée. Est-ce que le vice-premier ministre veut nous expliquer pourquoi son gouvernement conservateur n'a pas réussi à donner aux Canadiens de l'Ouest le sentiment d'être des partenaires égaux et véritables au Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous avons tous remarqué également, je pense, qu'il y avait bon nombre de libéraux et de néo-démocrates à la conférence dont il parle.

M. Clark (Yellowhead): Et un député provincial NPD.

M. Mazankowski: Dont un député provincial NPD.

M. Clark (Yellowhead): Ancien NPD.

M. Mazankowski: Un ancien député provincial NPD. Quant à M. Roberts je ne sais trop s'il s'agit d'un libéral désenchanté ou d'un qui cherche à rentrer dans le giron.

M. Crosbie: C'est un libéral chanté.

M. Mazankowski: Le gouvernement a pris diverses mesures pour renouveler et je dirai même renforcer l'association entre l'ouest du Canada et le gouvernement fédéral sur le front économique et sur le front politique, et je pense que notre score de réussites est assez éloquent . . .

M. Broadbent: C'est là que le bât blesse.

M. Mazankowski: . . . à preuve les accords de développpement régional, l'Accord de l'Ouest, les programmes de stabilisation agricole, l'assistance-sécheresse, l'assistance-céréales et oléagineux, les échanges, les transports, l'Accord du Lac Meech, la diversification de l'Ouest, et je pourrais poursuivre encore longtemps.

Des voix: Bravo!

LES DÉPENSES DU MINISTERE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE DANS LES PROVINCES DE L'OUEST

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au vice-premier ministre. Si le gouvernement a été si généreux pour l'ouest du Canada, le vice-premier ministre pourrait-il expliquer pourquoi entre septembre 1984 et mars 1986 le ministère de l'Expansion industrielle régionale a consacré plus de 70 p. 100 de ses crédits au Canada central, contre 12 p. 100 seulement pour les quatre provinces de l'Ouest mises ensemble? Est-ce qu'il ne peut pas comprendre que c'est ce genre de chiffre qui donne aux Canadiens de l'Ouest le sentiment d'être des citoyens de seconde zone?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je pense que les Canadiens de l'Ouest sont heureux de l'abolition du PEN et de l'AEIE, de l'augmentation de 350 p. 100 des aides agricoles à l'Ouest, des modifications de la Loi sur les transports . . .

M. Benjamin: Oh non, cela n'est pas bon.

M. Mazankowski: . . . du libre-échange . . .

M. Broadbent: Ah pas du tout.

M. Mazankowski: . . . et d'une foule de choses. Voilà le genre de choses qui s'attaque aux problèmes fondamentaux qui irritent l'Ouest du Canada. Si les néo-démocrates et les libéraux voulaient se magner et collaborer pour mener à terme ces projets de loi, il y aurait beaucoup plus de bonheur dans l'ouest canadien.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU VICE-PREMIER MINISTRE ET DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL POUR LE DÉVELOPPEMENT INTELLECTUEL DE LA BULGARIE

M. le Président: Je tiens à signaler aux députés la présence à notre tribune aujourd'hui de M. Georgi Yordanov, vice-premier ministre et ministre de la Culture de Bulgarie, et de M. Vladimir Zhivkov, vice-président du Conseil pour le développement intellectuel de la Bulgarie.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE DE L'INDE

M. le Président: Je tiens également à signaler la présence à notre tribune de M. Shir M. Arunachalam, ministre de l'Expansion industrielle de l'Inde.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES MUNICIPALITÉS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. le Président: Je désire également signaler la présence à notre tribune de l'honorable Rita Johnston, ministre des Municipalités de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

• (1440)

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU CHEF DE L'OPPOSITION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. le Président: Je tiens enfin à signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Mike Harcourt, député et chef de la loyale opposition de Sa Majesté de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CONSTITUTION

L'ENTENTE DU LAC MEECH—LA SIGNATURE PAR LES PREMIERS MINISTRES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, la question que je veux poser au vice-premier ministre a trait également à la démarche du lac Meech.

Le vice-premier ministre a précisé que la Chambre n'aurait pas l'occasion de voir la version constitutionnalisée de l'Accord du lac Meech avant que les premiers ministres n'y apposent leur signature, vraisemblablement demain. Je souhaite que le ministre m'éclaire à propos de cette cérémonie de signature.

Si demain ou un jour ou l'autre les premiers ministres apposent leur signature à ce document, cela va-t-il constituer de leur part l'engagement que leurs assemblées législatives respectives vont adopter la résolution dans sa forme convenue? Ou ce document sera-t-il soumis à la Chambre et aux autres assemblées législatives de façon qu'il puisse faire l'objet des discussions que le vice-premier ministre a promises, avec l'entente que la résolution pourra être modifiée ou améliorée selon les voeux exprimés par les Canadiens tant à l'occasion des audiences que par la voix de leurs députés?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Je l'ai dit, monsieur le Président, c'est là une question que toutes les assemblées législatives devront aborder. Le député a choisi d'utiliser le mot «si» au début de sa question. Nous ne sommes pas certains si tous les premiers ministres vont arriver à s'entendre demain. Tant qu'ils ne se seront pas mis d'accord, j'aurais bien du mal à prédire ce qui va se produire. Quoi qu'il en soit, j'ai indiqué que j'étais tout à fait disposé à m'asseoir avec les leaders des partis d'opposition à la Chambre pour trouver une formule raisonnable qui tienne compte, je l'espère, de tous les aspects de la question.

L'EFFET DE LA SIGNATURE DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le vice-premier ministre estime-t-il que la signature du premier ministre sur ce document représente un engagement de sa part d'obtenir l'appui du Parlement? Ou y voit-il l'occasion de le présenter à la Chambre en vue d'une discussion, d'un débat, et d'un examen public?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député m'étonne. C'est au Parlement d'en décider. Le député a passé bien des années au Parlement où il a eu une carrière distinguée. Pourquoi ne se comporte-t-il pas en conséquence?

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE DIFFÉREND FRONTALIER AVEC SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Au milieu de la pompe qui a entouré la visite du président Mitterrand la semaine dernière, le gouvernement a assuré aux Canadiens que le règlement du différend frontalier avec Saint-Pierre-et-Miquelon était en bonne voie. Or, le président Mitterrand exige maintenant que le Canada rouvre ses ports avant de poursuivre les négociations, ce qui montre bien qu'il n'y a eu aucun progrès. Nous nous retrouvons à notre point de départ.

Je voudrais poser une question au ministre. Pourquoi tous nos efforts diplomatiques en vue de régler le différend frontalier avec la France et Saint-Pierre-et-Miquelon ont-ils échoués? Pourquoi n'a-t-on enregistré aucun progrès?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, à mon avis, le député a peut-être mal compris la position du président Mitterrand. Celui-ci, comme on pouvait s'y attendre, a déclaré qu'avant qu'on puisse conclure un accord, à son avis, il faudrait réouvrir les ports. Les négociations vont se poursuivre.

J'espère que parmi les changements qui pourraient se produire à la suite de la visite du président au Canada, les membres du parti néo-démocrate vont renoncer à leur proposition assez extraordinaire et ne plus demander que nous attaquions la France. Leur politique de défense canadienne est assez exceptionnelle puisqu'ils veulent, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, que nous nous retirions de l'OTAN et du NORAD et que nous déclarions la guerre à la France.

LES RELATIONS FRANCO-CANADIENNES—LA PROTECTION DES STOCKS DE POISSON

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les îles): Monsieur le Président, puisque le gouvernement a, prétend-il, exposé énergiquement à la France l'importance que cette question a pour les relations franco-canadiennes, et puisqu'il n'a pas réussi la semaine dernière à faire progresser les négociations en vue du règlement de ce conflit frontalier, quelles mesures va-t-il prendre maintenant pour protéger les stocks de poisson canadien, le gagne-pain des pêcheurs de la région Atlantique du Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous poursuivons les négociations. Nous avons indiqué très clairement au président de la France et à la délégation qui voyageait avec lui combien étaient importants les intérêts canadiens concernés. Si le député propose au nom de son parti que nous rouvrions les ports, si c'est la position des socialistes, alors je dois dire que ce n'est pas la nôtre.

Questions orales

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU PRÉSIDENT DE LA FRANCE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, vendredi, le président de la France a déclaré que le Canada est coupable d'avoir adopté un «comportement hostile, injuste et inacceptable et que la France ne peut pas reprendre les entretiens sur le différend touchant les eaux territoriales tant que le Canada ne rouvrira pas ses ports aux bateaux de pêche français».

Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou au ministre des Pêches et des Océans. Que s'est-il passé? Comment peut-il y avoir une telle différence entre la présumée réponse de M. Mitterrand rapportée à la Chambre par le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Transports, et la déclaration faite vendredi par M. Mitterrand lui-même à Saint-Pierre? Le gouvernement s'attendait-il le moindrement à ce que le président adopte une attitude aussi hostile à l'égard du Canada? Comment va-t-il réagir?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à une question sensée à ce sujet.

En ce qui concerne les propos du président de la France, nous ne sommes pas responsables de ses déclarations, surtout lorsqu'il se trouve sur le territoire français. Toutefois, il est normal que les gens tiennent des propos différents lorsqu'ils sont sur leur propre territoire et lorsqu'ils se trouvent en pays étranger.

Des voix: Comme le NPD.

M. Crosbie: Le NPD, bien entendu, fait la même chose dans les 12 provinces et territoires du pays.

A Moncton, les conseillers du président français ont signalé que quoi qu'il arrive, les négociations reprendront à la fin juin. En fait, les 24 et 25 juin prochains, il y aura à Paris une deuxième série de négociations sur les quotas de pêche. En résumé, pour répondre à la question du député, nous ne comptons pas modifier notre position; nous continuerons à nous montrer équitables et énergiques pour les pêcheurs de l'est du Canada.

LA SURPÊCHE PRATIQUÉE PAR LES NAVIRES FRANÇAIS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, la fermeture des ports ne nuit pas tant à la flottille de pêche de la France métropolitaine qu'à celle de Saint-Pierre-et-Miquelon, alors que les vrais coupables, ceux qui pratiquent le plus la surpêche dans les eaux canadiennes, n'ont rien à craindre du gouvernement canadien. Tout ce qu'ils obtiennent, ce sont des lettres d'appui du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui leur dit: «Nous ne reviendrons jamais en arrière. Nous protégerons toujours les pêcheurs de la France métropolitaine».

Je demande au ministre, qui sait que la France vient de déclarer qu'elle pêchera encore 20 000 tonnes métriques de poisson de trop l'an prochain, quand le gouvernement va-t-il traiter sur un pied d'égalité les Français qui pratiquent la surpêche et les Québécois, les Néo-Brunswickois, les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse ou les Terre-Neuviens, et les appréhender? Les Espagnols ont dû kidnapper un de nos agents avant d'être arrêtés pour avoir pratiqué la surpêche. Les Français devraient peut-être kidnapper le ministre des Transports et peut-être alors les appréhenderions-nous. Mais s'ils le font, ils pourront garder leur prise.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le filet qui permettra de m'attraper n'a pas encore été inventé.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: En ce qui concerne les infractions à nos lois dans notre zone économique reconnue de 200 milles, nous continuerons à appréhender tous les gredins qui pratiquent la surpêche ou enfreignent nos lois sur la protection des stocks, comme nous l'avons fait pour les deux navires espagnols qui se sont vu imposer une amende supérieure à 100 000 $ l'an dernier. La puissance des pays, leur influence, rien ne nous importe—nous veillerons à appliquer la loi à ses bateaux dans la zone en litige. Nous devons nous conformer à l'usage et au droit internationaux. Nous ferons de notre mieux pour régler cette question de façon équitable et acceptable. Si nous voulons la soumettre à un arbitre, c'est pour enfin régler la question des limites territoriales. Rien ne nous fera changer d'avis.

* * *

• (1450)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—L'ATTAQUE DES CONTRAS CONTRE UNE COOPÉRATIVE FINANCÉE PAR DES FONDS CANADIENS

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a répondu vendredi à l'attaque des Contras contre un projet d'aide au Nicaragua, auquel collabore le groupe Canadien Farmers for Peace. Fort heureusement, aucun Canadien n'a été blessé mais l'attaque des Contras a fait dix morts chez les Nicaraguéens; d'autres ont été blessés ou capturés et le matériel agricole, les bâtiments et les maisons ont subi des dégâts importants.

Étant donné que les États-Unis fournissent de l'argent et des armes aux Contras, le ministre a-t-il dit très fermement à son homologue américain, George Schulz, que le Canada s'oppose et s'opposera toujours à cela, car les Contras menacent les intérêts et la vie des Canadiens et ceux de Nicaraguéens innocents?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieurs): Monsieur le Président, j'apprécie d'entendre le député parler de la déclaration que j'ai faite vendredi. Je signerai aujourd'hui une lettre destinée au secrétaire d'État américain, George Schultz, dans laquelle nous exprimons de vives inquiétudes au sujet de l'attaque lancée contre un projet auquel participent des Canadiens par les Contras qui sont appuyés par la politique américaine. Je signale par ailleurs que je voudrais en discuter avec M. Schultz pendant la série de réunions que nous aurons d'ici trois semaines.

Mme Jewett: Monsieur le Président, je remercie le ministre et j'espère qu'il fera bien comprendre à M. Schultz que nous nous inscrivons totalement en faux contre le fait que les États-Unis financent l'agression des Contras.

L'APPUI DONNÉ AUX CONTRAS PAR LES ÉTATS-UNIS

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le président, j'ai une deuxième question à poser au ministre. N'est-il pas temps de manifester davantage publiquement l'opposition du Canada contre cette aide et cette agression? Ainsi, lorsqu'il a rencontré George Schultz en Californie le mois dernier, pourquoi n'en a-t-il pas profité, comme il l'avait fait dans les capitales de l'Europe de l'Est avant, pour déclarer publiquement que le Canada s'opposait à certaines des politiques du gouvernement américain et notamment à l'aide accordés aux Contras par les États-Unis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme le sait sans doute la députée puisqu'elle est le porte-parole de son parti en politique étrangère, il n'y avait pas rien que M. Schultz à la réunion qui s'est tenue en Californie. Le ministre des Affaires étrangères du Mexique, M. Sepulveda, était présent également. C'était la première fois que des ministres des Affaires étrangères du Mexique, des États-Unis et du Canada se réunissaient. Nous avons naturellement abordé la question du Nicaragua et de l'Amérique centrale. Si je n'en ai pas parlé dans le discours que j'ai prononcé en public, c'est parce que l'on a demandé explicitement qu'il porte sur le développement de la bordure du Pacifique. Voilà le sujet dont le ministre des Affaires étrangères Sepulveda, le secrétaire Schultz et moi-même avons tous parlé.

LES CONSÉQUENCES DE L'ATTAQUE DES CONTRAS—LA POSSIBILITÉ POUR LE PARLEMENT D'ADOPTER UNE RÉSOLUTION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, comme on l'a dit, cette attaque que des Contras financés par les Américains ont lancée sur le village de Dionisio Quinteio Castra où des Agriculteurs canadiens pour la paix gèrent un programme de développement avec l'aide du gouvernement canadien, a fait dix morts, huit blessés et trois prisonniers chez les Nicaraguayens. Elle a causé de graves dommages à un centre médical et à d'autres importantes installations communautaires. Je me réjouis que le ministre ait critiqué cette attaque dans une déclaration, vendredi. Cependant, pour éviter que les Américains n'ignorent le message, serait-il prêt à consulter les partis d'opposition et à rédiger une résolution appropriée que nous pourrions tous appuyer, condamnant cette attaque et la politique des États-Unis à l'égard des Contras?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, évidemment, je suis prêt comme d'habitude à consulter mes collègues de la Chambre. Je tiens beaucoup aussi à ce que le Canada adopte des politiques et fasse des déclarations qui amènent des résultats constructifs et qui ne soient pas de simples expressions d'opinion. Je pense que le député est d'accord là-dessus, en général.

Il serait peut-être plus approprié que je rencontre le député ainsi que la députée de New Westminster—Coquitlam (Mme Jewett) à mon retour de l'ASEAN. Malheureusement, ce ne sera pas avant la fin de juin. Je discuterai alors avec eux les résultats de mes entretiens avec le secrétaire Shultz pour voir si la Chambre ne devrait pas prendre d'autres mesures.

L'OPPOSITION DES MEMBRES DU CONGRÈS AMÉRICAIN À LA POLITIQUE DU PRÉSIDENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je suis en contact avec des membres du Congrès américain qui s'opposent énergiquement à la politique du président Reagan à l'égard du Nicaragua et du financement des Contras. Le ministre ne convient-il pas que si toute la Chambre offrait son appui à ces membres du Congrès, elle aiderait beaucoup à mettre fin à ce genre d'ingérence dans les affaires du Nicaragua que personne d'entre nous n'accepte? Nous devrions absolument appuyer ces membres du Congrès américain dans leur lutte pour amener la paix dans cette région.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est justement la question. Le député dit que cette Chambre pourrait aider à modifier la politique des États-Unis si elle adoptait une résolution appuyant la position d'un groupe de membres du Congrès qui n'établissent pas cette politique. Je pense que les conséquences d'une telle action pourraient être nuisibles. Elle pourrait rendre le but visé par le député plus difficile et non moins difficile à atteindre. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai toujours hésité à procéder ainsi.

Je dirais simplement que lorsque cette question a été portée à mon attention par un membre de l'Organisation des agriculteurs pour la paix, Barry King, qui pratique l'agriculture à l'ouest de ma ville natale, j'étais en contact avec l'Organisation et j'ai fait une déclaration aussi rapidement que possible. Je trouve intolérable qu'un projet auquel participent des Canadiens soit soumis à une telle attaque et je vais voir s'il y a des mesures pratiques que nous pouvons prendre.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LES RELATIONS DU CANADA AVEC L'AFRICAN NATIONAL CONGRESS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dirait-il à la Chambre si le président Botha de l'Afrique du Sud a demandé au Canada de rompre ses relations avec l'African National Congress, en échange de quoi son pays établira un programme de réforme? Si oui, dirait-il à la Chambre quelles réformes ce programme comprendrait et si cela entraînerait l'expulsion du Canada du principal représentant de l'ANC ici, M. Yusuf Saloojee?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je peux confirmer que le premier ministre a reçu, comme ce fut la cas l'an dernier à la veille du sommet, une lettre du président Botha dans laquelle il fait des instances générales au sujet de la situation en Afrique du Sud. Je pense que je devrais faire deux remarques pertinentes en réponse à cette question.

Premièrement, comme moi, le premier ministre a l'intention de s'entretenir personnellement avec M. Oliver Tambo de l'ANC plus tard cet été. A notre avis, l'ANC fera partie de toute solution en Afrique du Sud, quelle qu'elle soit, et il importe que nous essayions de contribuer à un règlement pacifique.

Deuxièmement, à l'occasion du sommet de Venise, nous espérons trouver un moyen par lequel les sept pays industrialisés peuvent continuer à faire des pressions pour que l'Afrique du Sud modifie une politique que la plupart de nous jugeons répréhensible, et tenter de trouver un moyen de poursuivre le dialogue avec le régime et la population noire de l'Afrique du Sud.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE AUX ÉTATS-UNIS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le 5 février dernier, la ministre du Commerce extérieure s'est dit fière de voir que son entente sur le bois d'oeuvre avec les États-Unis avait amené la prospérité dans notre industrie forestière. Comment le secrétaire d'État aux Affaires extérieures explique-t-il maintenant les statistiques brutales, publiées finalement aujourd'hui, qui révèlent que notre part du marché américain du bois d'oeuvre est passée de 31,5 p. 100, au cours des deux premiers mois de 1986, à 28,7 p. 100 pendant la même période cette année? Ces statistiques ne démontrent-elles que cette entente sur le bois d'oeuvre pour le compte des localité forestières canadiennes étaient une bien mauvaise affaire?

• (1500)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les statistiques brutales dont parle le député démontrent, bien au contraire, que de janvier à la fin de mai cette année, les expéditions de bois d'oeuvre du Canada vers les États-Unis ont augmenté de 1,4 p. 100. Voilà en quoi consistent les statistiques brutales du député.

Les achats de bois d'oeuvre canadien ont augmenté, dans l'ensemble, aux États-Unis. Ces statistiques nous ramènent à l'article qu'a lu le député dans le *Globe and Mail*.

Le député ferait peut-être bien de mieux s'informer s'il tient vraiment à présenter des faits, et non pas simplement à créer une fausse impression sur la politique canadienne du bois d'oeuvre. Au lieu de se limiter au *Globe and Mail*, il devrait peut-être pousser ses recherches jusque dans le *Saturday Night*.

M. Langdon: Le ministre ferait peut-être mieux, quant à lui, de nous parler de l'article en entier qui signale que la consommation de bois d'oeuvre sur le marché américain a augmenté de 11 p. 100, alors que nos exportations vers les États-Unis n'ont progressé que de 1,4 p. 100. Voilà la dure réalité.

LES RECETTES DE LA TAXE À L'EXPORTATION

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu national. Pourrait-il confirmer lui aussi que les recettes de la taxe à l'exportation de bois d'oeuvre accusaient un recul entre janvier et février cette année, ce qui démontre que notre commerce du bois d'oeuvre avec les États-Unis bat de l'aile?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je ne peux rien confirmer de tel. Certaines complications sont survenues dans l'administration de cette taxe au début. Je vérifierai, mais je ne peux en donner confirmation aujourd'hui.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ENQUÊTE SUR L'IMMIGRATION ILLÉGALE

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Il y a plusieurs mois, j'ai saisi la GRC du cas de 10 immigrants portugais en situation irrégulière, que j'ai convaincus de témoigner contre les individus qui les ont fait entrer illégalement au pays.

Ces 10 personnes ont accepté de courir un risque énorme en décidant de témoigner ainsi, s'il y a lieu, car on ne leur a rien promis en retour et elles n'ont rien à gagner de cette initiative. Toutefois, elles sont très embarrassées car elles ignorent si leur témoignage va servir, puisqu'aucune décision n'a encore été prise.

Le ministre peut-il garantir à la Chambre que le ministère s'intéresse toujours à cette affaire?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je le félicite de manifester un intérêt aussi vif pour le bien-être des immigrants canadiens.

Comme je l'ai signalé à quelques reprises, je me suis fixé pour règle de conduite de m'abstenir de tout commentaire sur des affaires faisant l'objet d'une enquête, car une intervention publique risque d'en compromettre l'issue.

Je peux toutefois, de manière générale, rassurer la Chambre en lui disant que dans le cadre de sa politique—à laquelle je veille—mon ministère traite avec célérité toute affaire dont il est saisi.

Je peux certes garantir au député que dans les questions importantes, nous tenons d'abord à réunir des preuves suffisantes et bien étayées avant de lancer des poursuites particulières. Je sais gré au député de son intérêt soutenu.

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'ACHAT DE DOME PETROLEUM PAR AMOCO CANADA—L'OFFRE D'ACTIONS À DES CANADIENS

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Amoco Canada a décidé d'autoriser la vente de quelques actions aux Canadiens, si l'achat proposé de Dome finit par se faire.

Lors de réunions avec le gouvernement, on a indiqué à Amoco qu'il était important que certaines actions appartiennent à des Canadiens, comme le dit le ministre de l'Énergie. Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas un pas de plus et n'indique-t-il pas à Amoco le pourcentage d'actions qui devrait appartenir à des Canadiens et quand devrait se faire cette émission d'actions?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suppose que le député est au courant du processus suivi ici. La société rencontrera Investissement Canada. Ce sont des questions qui sont abordées et négociées avec Investissement Canada, dans le cadre du processus d'autorisation.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le gouvernement prend la peine de rencontrer Amoco Canada, ce qu'il avait dit qu'il ne faisait pas, et de parler de l'importance d'une émission canadienne d'actions, mais il ne juge pas bon de préciser combien ni quand.

Ce que nous avons là c'est de la poudre aux yeux du public canadien, dans le but de faciliter l'acceptation par Investissement Canada. Comment le ministre des Finances espère-t-il que les Canadiens acceptent cette histoire et renoncent sans renâcler à leurs ressources naturelles?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne comprends pas le député. A un moment il dit que le gouvernement du Canada doit s'assurer qu'Amoco Canada vendra des actions au grand public. Elle va le faire.

M. MacLellan: Combien et quand?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Puis il change d'air et dit: «Non, ce n'est pas assez».

Comme je l'ai dit à la Chambre vendredi, Investissement Canada examinera la demande du triple point de vue de l'investissement dans l'ouest du Canada dans les propriétés de Dome, de la création d'emplois ainsi que du développement d'une société qui, en ce moment, est au bout de son rouleau. Dome Canada est au bout de son rouleau.

Le député devrait être très heureux que le gouvernement du Canada soit capable de négocier la proposition d'Amoco Canada, plutôt que de présider à une faillite.

Privilège—M. H. Gray

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'INTRUSION D'UN ÉTRANGER PENDANT LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, plus tôt cet après-midi, un intrus a pénétré dans l'enceinte de la Chambre des communes. Je devrais peut-être plutôt employer le terme parlementaire «étranger».

Je soulève la question non pas pour porter un jugement sur ce qui s'est passé mais pour vous demander, monsieur le Président, de faire enquête immédiatement sur la question et de veiller à ce que soit prise toute mesure de redressement qui s'impose en matière de sécurité au Sénat et à la Chambre des communes.

Après tout—et je formule mon intervention en soulevant la question de privilège—une telle situation pourrait très bien empêcher les députés d'exercer leurs fonctions parlementaires.

Il aurait pu s'agir d'une affaire plutôt grave. Je ne dis pas qu'elle ne l'est pas; de toute façon, je pense qu'elle l'est. Toutefois, il m'a semblé que je devais officiellement soulever la question de privilège à cet égard puisqu'il s'agit, selon moi, d'une question qui touche aux privilèges de tous les députés et vous demander de faire enquête immédiatement et de donner aux députés ainsi qu'à la population canadienne l'assurance que toute mesure de redressement nécessaire en matière de sécurité sera prise dans les meilleurs délais.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, étant celui qui avait la parole au moment où l'incident s'est produit, je voudrais soulever la question de privilège pour la même raison. Je voudrais certainement appuyer l'exhortation du leader de l'opposition qui invite votre Honneur à examiner les faits et à découvrir comment quelqu'un a pu pénétrer à la Chambre et agir de la sorte.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du même rappel au Règlement. Mes collègues et moi sommes très préoccupés par ce qui est arrivé un peu plus tôt. Je voudrais prendre quelques instants pour mettre le Président en garde contre une chose qui me paraît inquiétante quant à ses conséquences.

Il est évident que notre Chambre est gardée par un personnel que j'estime très compétent. Toutefois, les gardes affectés à la surveillance des portes de la Chambre ne sont pas aussi nombreux qu'ils devraient l'être, à mon humble avis. Je trouverais très regrettable qu'on punisse quelqu'un parce qu'il ou elle n'a pas fait le travail de quatre personnes.

Il y a quatre portes à l'arrière de cette salle, et une seule personne était chargée de les garder. Aussi zélée soit-elle, cette personne ne peut surveiller plus d'un endroit à la fois. Je sais que cela a posé un problème aujourd'hui.

Il est également vrai qu'il y a trois portes de devant à la Chambre, mais seulement deux personnes pour les garder, même s'il y a beaucoup de députés, de membres du personnel, d'adjoints, et ainsi de suite, qui circulent dans le secteur.

Je ne trouve pas cela très drôle, et j'espère que les députés d'en face prendront la question au sérieux. A titre d'ancien employé à la Chambre pendant quelques années, j'espère qu'on accordera toute la considération voulue à ces gardes qui s'acquittent si bien de leur tâche de surveillance des allées et venues à la Chambre des communes, comme Votre Honneur, le Sergent d'armes et d'autres vous acquitterez sûrement de la vôtre en examinant ce qui est arrivé aujourd'hui.

• (1510)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, au nom de mes collègues, je tiens évidemment à m'associer aux porte-parole de l'opposition officielle et du Nouveau parti démocratique. Tout ce que je puis dire, c'est que même si cela relève directement de votre compétence, je peux vous assurer au nom du gouvernement que nous allons collaborer entièrement avec vous sur cette question importante. Je tiens tout simplement à dire que je vous offre ma collaboration la plus entière au nom du gouvernement.

M. St. Germain: Monsieur le Président, en tant que l'un des porte-parole du Bureau de la régie interne qui relèvent de votre excellente présidence dans ce domaine de compétence, je puis vous assurer de l'appui entier du Bureau pour le règlement immédiat de cette affaire.

M. le Président: Je tiens à remercier les députés, à commencer par le député de Windsor-Ouest (M. Gray), pour leurs observations. Il s'est produit ici un incident il y a une heure ou à peu près. Quelqu'un qui n'avait pas d'affaire ici est manifestement entré à la Chambre. Immédiatement après, on a donné l'ordre de renforcer les mesures de sécurité au cas où d'autres personnes feraient de même. Ce fut fait et une enquête est déjà en cours.

Après avoir appuyé la présidence comme ils l'ont fait, les députés seront heureux d'apprendre, je crois, que je vais examiner la question au plus tôt, en tenant compte dans tout la mesure du possible des observations du député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria). Nous reconnaissons tous, je crois, qu'assurer la sécurité en cet endroit, qui est une tribune, une Chambre, une enceinte relativement ouverte, comme cela se doit dans un pays libre, n'est pas toujours facile.

Je crois que les députés voudront féliciter ici avec moi les agents qui étaient présents à ce moment-là pour la diligence et l'efficacité avec laquelle ils ont réglé le problème et maîtrisé l'intrus.

Des voix: Bravo!

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON SOUTIENT QU'UN DÉPUTÉ A FAIT UNE DÉCLARATION ERRONÉE

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement en raison d'un fait survenu vendredi dernier, pendant mon absence à la période des questions. Je crois que l'affaire est très sérieuse.

Dans l'entrée en matière d'une question, le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) a fait une déclaration tout à fait erronée en rapportant des paroles qu'il m'attribuait. Comme en fait foi la page 6537 du hansard, sa question portait sur la prise de contrôle de la société Canadien Pacifique par Pacific Western Airlines. Au bas de la page on peut lire la déclaration suivante faite par le député:

> . . . le 14 avril, le ministre des Transports m'a répondu sur le ton arrogant qui est généralement le sien, que peu d'emplois sinon aucun ne serait perdus.

Je mets tous les députés au défi de trouver dans le hansard du 14 avril ou ailleurs, un passage où j'aurais déclaré que la prise de contrôle ne provoquerait la perte que de très peu sinon d'aucun emploi.

Si vous vérifiez au compte rendu du 14 avril, monsieur le Président, vous verrez que le député de York-Sud—Weston m'a posé une question et en réponse, je n'ai fait aucune déclaration sur le nombre d'emplois qui seraient perdus. Ce même jour, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) m'a posé une deuxième question sur le même sujet. Tout ce que j'ai déclaré sur la possibilité de mises à pied est ceci:

> Cependant, il n'a jamais été question de congédier autant d'employés que le député le dit.

Il parlait de 3 000 employés. Il y a une énorme différence entre ma réponse et le fait de dire qu'il y aura peu sinon pas du tout de perte d'emplois, monsieur le Président.

J'estime que nous ne devrions plus permettre aux députés de faire de fausses déclarations à la Chambre en guise d'introduction aux questions qu'ils posent, comme l'a fait vendredi dernier le député de York-Sud—Weston. Je ne saurais dire s'il a agi de propos délibéré ou non mais il reste qu'il aurait certainement pu vérifier les termes exacts de ma déclaration.

Il faut mettre un terme à ces fausses allégations qui servent de base à des questions. Je vous demande de rendre une décision exemplaire contre le député de York-Sud—Weston à moins qu'il ne fasse amende honorable et ne reconnaisse que je n'ai jamais dit pareille chose et qu'il promette d'être à l'avenir plus prudent lorsqu'il posera des questions.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Malheureusement, monsieur le Président, je n'ai pas entendu le début de l'intervention du ministre, mais j'en ai attrapé la fin. Je regrette seulement qu'il n'ait pas eu l'obligeance d'attendre que je sois à la Chambre pour faire son exposé.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Cela dit, monsieur le Président, vendredi dernier j'ai posé une question . . .

M. Crosbie: En mon absence.

M. Nunziata: . . . au sujet du rachat des lignes aériennes du Canadien Pacifique par la société Pacific Western. J'avais posé une question il y a quelques semaines au sujet du nombre de mises à pied. Je fondais cette question sur une note de service confidentielle émanant d'un haut fonctionnaire du ministère. On y signalait que 3 000 emplois pourraient être abolis par suite de cette acquisition, c'est-à-dire 25 p. 100 des employés dans ces deux entreprises. Le ministre a nié à la Chambre qu'un pareil nombre d'emplois serait supprimé. Il a prétendu que ma question était fondée sur des opinions plutôt que sur des faits. Je lui ai présenté la note de service.

Une semaine plus tard, une deuxième note de service émanant du ministère affirmait que peu d'emplois seront abolis, et peut-être même aucun. Je regrette de ne pas avoir ce dossier ici, monsieur le Président, pour vous donner d'autres renseignements. Mais on y trouve textuellement: «Peu d'emplois seront abolis, et peut-être même aucun». Sauf erreur, Martha Hynna du ministère a rédigé cette note de service. J'ai accepté cette assertion. Puis vendredi dernier, nous apprenions du président de la nouvelle société que le nombre d'emplois abolis pourait atteindre 1 900.

J'ai examiné les faits et j'ai tenté de comprendre ce qui se passait. D'après un mémoire, 3 000 emplois seront abolis mais d'après un autre, quelques-uns seulement sinon aucun. Je me suis alors rendu compte que le ministre et son gouvernement ne savaient pas ce qu'ils faisaient quand ils ont approuvé et autorisé ce rachat.

M. le Président: Le ministre s'est plaint du fait que le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata), dans son entrée en matière à une question qu'il a posée, lui a prêté des propos qu'il aurait ou pas tenus. D'après lui, le député de York-Sud—Weston se trompe. Ce dernier n'a pas pu assister au début des observations du ministre, mais il s'est défendu en affirmant qu'il n'était pas satisfait des diverses réponses que lui avaient fournies les services de ce ministre.

Je comprends que le ministre exige de tous ses collègues à la Chambre qu'ils rapportent correctement ses paroles. Je suis persuadé qu'ils y tiennent tous.

Toutefois, on ne s'entend pas sur certains faits. De l'avis de la présidence, il n'y a pas matière à soulever la question de privilège, ni même, dans ces circonstances, à invoquer le Règlement. Je prie cependant le député de York-Sud—Weston de tenir compte du fait que tous les députés se plaignent à l'occasion du même problème que le ministre. Je suis convaincu que nous nous emploierons tous à bien nous renseigner sur les faits avant de faire quelque déclaration que ce soit. Ainsi, l'incident est clos.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je voudrais soulever la question de privilège à propos de l'affaire suivante: à la page 6 537 du hansard de vendredi dernier, le député de York-Sud—Weston a cité mes paroles en affirmant ceci:

> . . . le ministre des Transports m'a répondu sur le ton arrogant qui est généralement le sien . . .

Mais ce n'est pas cela qui me vexe.

> . . . que peu d'emplois sinon aucuns ne seraient perdus.

Le fait est que, comme en témoigne le hansard, je n'ai pas dit «que peu d'emplois sinon aucuns ne seraient perdus.» Le député fait une fausse déclaration sur ce que j'ai dit et rien ne saurait être plus grave aux yeux d'un député de la Chambre. Le député n'a pas offert de se rétracter quand je lui ai signalé que ce n'était pas ce que j'avais soutenu. Il a décidé de se lancer dans une argumentation compliquée sur les circonstances dans lesquelles il a pris connaissance d'une note de service, ou de toute autre chose. Mais, il ne m'a jamais entendu dire que peu d'emplois sinon aucun ne seraient perdus. Je ne suis pas disposé à accepter qu'on me cite mal ainsi, de façon délibérée.

• (1520)

Le député me fait dire ce que je n'ai pas dit. Il a signalé clairement aujourd'hui qu'il avait fait cette déclaration sciemment. Il mentait à la Chambre alors. Voilà ce que j'en pense, et je veux que le député reconnaisse ce que je n'ai pas dit, rien de moins.

M. le Président: Le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) veut peut-être s'adresser à la Chambre.

M. Nunziata: Monsieur le Président, il est déplorable que le ministre des Transports (M. Crosbie) utilise un langage non parlementaire comme celui-là, pour défendre son point de vue.

M. Shields: C'est vous qui avez une attitude déplorable. Nous regrettons tous le jour de votre arrivée. Vous avez rabaissé le niveau des débats à un point inimaginable.

M. Gauthier: C'est vous qui avez soulevé la question; vous feriez mieux de vous taire.

M. Nunziata: Je vais . . .

M. le Président: Selon moi, les députés se doivent d'écouter attentivement les interventions qui sont faites. La plainte du ministre qui, à mon avis, ne justifie pas la question de privilège, découle du fait que le député a, dans son introduction, formulé certaines observations au sujet de ce que le ministre aurait dit ou pas à une autre occasion. Le député est intervenu et il nous a notamment expliqué qu'il a eu diverses versions de la part du ministère. Ce sont des questions de fait.

Si le député de York-Sud—Weston voulait bien aider la Chambre en signalant que, bien entendu, il n'était pas du tout dans son intention de mal interpréter délibérément les propos du ministre, ce serait probablement utile. Pour sa part, le ministre pourrait également nous dire qu'il est tout à fait disposé à retirer l'accusation qu'il a portée, selon laquelle le député ment délibérément. Si les députés concernés acceptaient d'adopter cette position, il serait alors possible de régler cette question avec une certaine dignité.

M. Nunziata: Monsieur le Président, si vous me permettez d'expliquer la question que j'ai posée vendredi, je disposais d'un certain nombre de faits qui s'appuyaient sur des notes de service du ministère . . .

M. le Président: Je tiens à dire au député de York-Sud—Weston qu'à mon avis, la présidence comprend bien son argumentation et il a exposé son point de vue aussi bien que possible.

Le député a bien précisé qu'il ne voulait pas dire que le ministre avait induit la Chambre en erreur volontairement et il est même disposé à dire que ce jour-là, le ministre n'a pas dit cela, comme il l'a montré en lisant un passage du hansard. Par ailleurs, il conviendrait peut-être que le ministre dise qu'il est disposé à renoncer à insinuer que le député a induit la Chambre en erreur délibérément.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je me permets de signaler que je sais qu'il est contraire au Règlement de laisser entendre directement ou indirectement qu'un député ment ou qu'il induit délibérément la Chambre en erreur. Dans la question que j'ai posée, je me basais sur plusieurs notes de service écrites du ministère. Étant donné que le ministre parle au nom du gouvernement et qu'il est responsable de son ministère, il devrait assumer la responsabilité de ce qui s'y passe.

Cela dit, je suis toujours disposé à retirer sans équivoque toute insinuation directe ou indirecte que le ministre a induit délibérément la Chambre en erreur. Le ministre est peut-être coupable de négligence flagrante et de ne pas connaître son dossier.

M. le Président: La déclaration du député de York-Sud—Weston est claire. Il n'insinue pas du tout que le ministre a induit délibérément la Chambre en erreur. Il a expliqué qu'il avait dit cela parce qu'il pensait à plusieurs réponses différentes ou qui étaient censées l'être du moins. Je vais écouter ce que le ministre a à dire.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je suppose que je veux respecter le Règlement de la Chambre; je retire par conséquent ce que j'ai dit au sujet du député. Il s'agit toutefois d'une affaire très sérieuse. Si nous ne pouvons pas faire confiance aux autres députés qui nous citent quand nous ne sommes pas à la Chambre, ce qui était mon cas vendredi, la situation de la Chambre va se détériorer très gravement. Voilà ce qui va arriver si nous ne pouvons pas nous faire mutuellement confiance pour avoir vis-à-vis les uns des autres une attitude décente, correcte, honorable et rigoureuse quand nous ne sommes pas présents à la Chambre.

Je n'ai pas dit le 14 avril, et je n'ai jamais dit, comme on l'a prétendu, qu'il n'y aurait guère, voire pas du tout de pertes d'emplois. Laisser un député commencer sa question par une telle déclaration, c'est autoriser une fausse déclaration, une déclaration que le député sait être fausse, et cela n'ajoute rien de prétendre qu'il a lu une note à ce sujet d'une autre provenance.

Soit dit en passant, la note dont il parle est une note du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et non pas de mon ministère. Elle n'a rien à voir avec la responsabilité ministérielle. Un député m'a prêté fallacieusement des propos que je n'avais pas tenus à la Chambre.

M. le Président: Je demande à l'honorable ministre d'avoir l'obligeance de reconnaître que la présidence a entendu la plainte. J'ai considéré qu'elle était sérieuse. Ce n'est pas la première fois que le cas se produit, ni probablement la dernière, mais le député s'est abondamment expliqué, à la satisfaction de la présidence, sur sa position.

Le ministre a judicieusement retiré le mot qui était inacceptable. Il a aussi précisé, et nous acceptons sa parole en cet endroit, qu'il n'avait pas dit ce que le député pensait qu'il avait déclaré ou prétendait qu'il avait déclaré.

Loin de moi l'idée de minimiser l'importance des préambules ou, en l'occurrence, des réponses qui prêtent des paroles à quelqu'un d'autre, que ce soit à l'occasion de façon intentionnelle, ou à l'occasion sans l'intention de nuire véritablement, mais peut-être de causer un certain tort. Quoiqu'il en soit, la cause a été entendue, et je ne pense pas que la présidence puisse aller plus loin sur cette affaire. Il y a eu rétractation des deux côtés, et la présidence souhaite en rester là. La présidence est parfaitement au courant de la question soulevée par le ministre, et elle a soigneusement écouté les deux parties en présence. Je remercie les deux représentants de leurs interventions.

M. Crosbie: Par respect pour vous, Votre Honneur, j'accepte cette décision, mais uniquement par respect pour votre personnalité.

C'est une honte, une honte lamentable.

M. Nunziata: Du vent, John.

M. Shields: Vous êtes un malade. Vous avez avili la Chambre.

M. le Président: Je prie les députés de bien vouloir coopérer avec la présidence. C'est à la présidence de régler ces questions. Les commentaires a posteriori n'arrangent pas les choses. Il nous arrive à tous d'avoir des raisons, ou de penser que nous avons des raisons de dire certaines choses que nous ne dirions peut-être pas de la même façon avec un certain recul.

Je pense que tous les députés se rendent compte que la tâche de la présidence est d'écouter, de faire des remontrances au besoin, et, il faut l'espérer, d'obtenir des rétractations si c'est nécessaire. Du point de vue de la présidence, c'est ce qui a été fait. Je suis certain que cela incitera tous les députés à redoubler de prudence.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA SOUVERAINETÉ ET L'INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacLellan:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir omis à de nombreuses reprises de protéger la souveraineté et l'indépendance économique du Canada comme le démontrent les efforts faibles et futiles manifestés contre l'avis 256 de la Federal Energy Regulatory Commission des États-Unis, qui porte sur les coûts de transmission du gaz canadien, et la servilité avec laquelle il permet la prise de contrôle, par des intérêts étrangers, de sociétés et des ressources naturelles du Canada.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Au moment de la pause du déjeuner, à 13 heures, il restait six minutes de la période des questions et observations faisant suite au discours du député d'Athabasca (M. Shields). Le député avait la parole. Il voudra sans doute écourter ses observations pour permettre aux députés de poser le plus grand nombre possible de questions.

M. Shields: Je vous prie de me faire confiance, madame la Présidente.

Je m'apprêtais à répondre à la question du député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan). Celle-ci était à deux volets, dont le premier concernait la part de responsabilité du gouvernement fédéral dans la décision prise dernièrement aux États-Unis. Il a laissé entendre que l'ampleur de l'investissement étranger au Canada était néfaste et il m'a demandé ce que j'avais à dire à ce sujet. Ce matin, j'ai pris comme exemple la participation minoritaire à Husky de la société de M. Lee de Hong Kong. Il s'est agi d'une très bonne nouvelle pour l'industrie pétrolière de l'ouest du Canada puisque cet achat s'est accompagné d'un nouvel investissement de 1 milliard de dollars pour la mise en valeur du gisement Amauligak dans la mer de Beaufort. Cette initiative a des répercussions favorables sur la sécurité énergétique du Canada et sur le climat de l'industrie pétrolière de l'Ouest, compte tenu du fléchissement des cours pétroliers mondiaux et de la reprise actuelle.

• (1530)

Les investissements dans les sables bitumineux ont été amorcés par une société qui s'appelait à l'époque la *Great Canadian Oil Sands*, incorporée au Canada mais appartenant à 100 p. 100 à la *Sun Oil* de Philadelphie. Sans le moindre apport canadien, cette société a pris un risque considérable en investissant dans les sables bitumineux au nord de Fort McMurray et en mettant sur pied l'usine d'extraction que l'on connait aujourd'hui sous le nom de Suncor. Sans cet investissement étranger, je me demande où en serait aujourd'hui notre projet Syncrude de mise en valeur des sables bitumineux. Le risque était considérable et on s'accorde à dire, il me semble, que la Sun Oil a pratiquement été acculée à la faillite par cet investissement. Si elle a survécu, ce n'est que grâce à la hausse des cours pétroliers.

En matière d'investissement, la politique énergétique nationale imposée au pays, et notamment à l'ouest du Canada, par le gouvernement antérieur a fait fuir les investisseurs—non seulement les investisseurs étrangers mais aussi les investisseurs canadiens. Cette politique a non seulement fait fuir de l'Ouest des capitaux très importants et ainsi porté un coup terrible à l'industrie pétrolière, mais elle a aussi entraîné la confiscation de biens acquis par des sociétés de propriété étrangère du fait de la clause de rétroparticipation. Elle a ainsi relégué le Canada au rang de république de banane. Le député sait combien cette politique a nuit à la réputation du Canada en tant que lieu sûr pour les investissements.

Le FERC entretient avec le gouvernement des États-Unis des rapports analogues à ceux que l'Office national de l'énergie entretient avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. L'Office national de l'énergie est un organisme quasi-judiciaire. N'importe quel député ou n'importe quel Canadien peut lui adresser des instances, mais la décision de cet organisme est sans appel. Nous ne saurions légiférer pour nous y opposer. Le gouvernement des États-Unis est exactement dans la même situation vis-à-vis le FERC. Le député sait que cette organisme quasi-judiciaire a statué sur les coûts de transmission du gaz naturel canadien exporté aux États-Unis. Nous ne pouvons rien y faire.

Aux États-Unis, les acheteurs s'inquiètent vivement de cette décision, car elle signifie que les États-Unis ne sont pas un pays d'exportation de tout repos, car ils ont changé la règle du jeu en pleine partie. Acheteurs et consommateurs américains adressent présentement des instances à leur gouvernement. Nous allons saisir les tribunaux de cette affaire. Nous informons les producteurs de l'ouest du Canada de notre intention de les aider lorsqu'ils s'adresseront aux tribunaux pour contester cette décision américaine.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat cet après-midi. J'ai été ravi d'entendre l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, (M. Shields) faire l'historique de Syncrude. Il se rappelle sans doute que lorsque le projet Syncrude a eu des difficultés de lancement au milieu des années 70, le gouvernement fédéral d'alors a accordé 300 millions de dollars pour que le projet puisse aller de l'avant alors que les trois sociétés du secteur privé n'y parvenaient pas.

Nous devrions comparer la réponse de Syncrude et des trois sociétés qui y participent avec celle que nous avons reçue du gouvernement l'automne dernier. Les représentants de Syncrude ont comparu devant les divers caucus de la Chambre et ont fait un excellent exposé, signalant la nécessité d'obtenir un accord de garantie pour que le projet d'expansion de Syncrude de 700 millions de dollars puisse se réaliser en 1987-1988.

Il est intéressant de remarquer que le secrétaire parlementaire qui représente cette région a été éconduit catégoriquement par le vice-premier ministre (M. Mazankowski), qui était censé avoir une certaine influence dans les affaires de l'Alberta. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) prétend ressentir beaucoup d'inquiétude et d'intérêt à l'égard de l'industrie énergétique de l'Alberta mais a refusé catégoriquement à Syncrude de s'engager à ce que, si le prix du pétrole tombait en-dessous de 15 $ le baril au cours des prochaines années, le gouvernement garantisse un prêt de 175 millions de dollars.

Je me demande comment le gouvernement ose soulever la question de Syncrude, comme l'a fait le secrétaire parlementaire, sans rougir de la réponse qu'il a donné à cette société

dont le programme d'expansion en cours ferait passer sa production d'environ 130 000 à environ 150 000 barils par jour; on pourrait ainsi espérer doubler la production dans les années 90. Le gouvernement de l'Alberta a déjà fourni une étude préliminaire de 85 millions de dollars sur la possibilité de réaliser une expansion dans les années 1990 qui soit supérieure à celle qui est déjà en cours.

Il a été intéressant de voir juste avant Noël le secrétaire parlementaire être tenu responsable, pour ainsi dire, de la décision du gouvernement du Canada de ne pas encourager l'exploitation des sables bitumineux de la région d'Athabasca. Voilà qui caractérise bien l'attitude intransigeante et obstinée du gouvernement, à savoir que le secrétaire parlementaire et le vice-premier ministre, qui s'occupent tous les deux de cette exploitation, aient été éconduits par le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Un éditorial paru dans le *Edmonton Journal* du 6 janvier 1987 l'annonce très brièvement. En voici le gros titre: «Ottawa refuse d'assurer la sécurité de l'énergie» et on peut lire dans l'article:

> En refusant de prolonger les garanties de prêt fédéral pour l'expansion de l'usine Syncrude, le ministre de l'Énergie Marcel Masse a fait mentir le premier ministre Brian Mulroney.
>
> Il y a à peine six semaines, le premier ministre a garanti que le gouvernement fédéral accorderait plus d'argent et d'attention pour mettre en valeur les sables bitumineux de l'Alberta. Il a déclaré à Calgary: «Nous avons l'intention de faire bien davantage, Syncrude joue un rôle important dans la sécurité de l'approvisionnement au Canada. Le gouvernement fédéral a accordé une aide, une aide importante, mais insuffisante à une époque où les prix s'effondrent sur le marché international».

● (1540)

La Chambre reconnaît sans doute la tendance constante à l'exagération du premier ministre. Les Canadiens en sont pour leur part fort conscients.

Dans sa page éditoriale du 6 janvier, le *Edmonton Journal* ajoute ceci:

> Ce gouvernement a refusé de respecter un engagement de longue date pris envers l'usine de valorisation du brut de Husky Oil à Lloydminster.
>
> D'autant plus important qu'il . . .

. . . le gouvernement . . .

> . . . aurait fait preuve de bonne foi, et il aurait ainsi prouvé sa sincérité quand il a promis en juillet 1984 de faire de l'Ouest un partenaire à part entière dans la Confédération canadienne.

La décision du gouvernement de ne pas accorder d'aide supplémentaire pour le projet de la Syncrude, ou même de l'encourager, est en partie à l'origine, j'en suis persuadé, de la formation d'un nouveau parti de droite à Vancouver en fin de semaine dernière. Beaucoup de conservateurs albertains ne supportent tout simplement pas le premier ministre et ses politiques énergétiques dans l'Ouest.

Le *Calgary Herald* a publié en page éditoriale, le 6 janvier 1987, un article également succint. Voici ce qu'on y dit:

> S'il faut encore faire la preuve que Marcel Masse est dépassé par son poste de ministre de l'Énergie du Canada, il n'y a qu'à penser au refus d'Ottawa d'aider le projet d'expansion de Syncrude.
>
> Étant donné le peu de prévoyance de Masse au sujet de la sécurité à long terme de l'approvisionnement, ce refus de la part d'Ottawa n'étonne guère. On peut déplorer que les Albertains se soient résignés à un tel traitement de la part d'un gouvernement qui se satisfait apparemment des attitudes mesquines et arrogantes d'un homme à qui échappent toutes les subtilités de l'important portefeuille qui lui a été confié.

Un autre éditorial signé Goeff White, paru trois jours plus tard, le 9 janvier, était intitulé : «Le refus d'aider Syncrude est conforme à la politique». On y lit:

> A l'été de 1985, le gouvernement fédéral a autorisé Petro-Canada à emprunter 1,6 milliard de dollars pour acquérir les installations de raffinerie et les stations-service de Gulf Canada, sur l'avis de quatre ministres seulement.
>
> Si Mulroney et Mazankowski avaient été vraiment résolus à apporter leur aide, elle aurait été accordée. L'empressement du député d'Athabasca, Jack Shields, à se présenter comme le bouc émissaire pour la décision d'Ottawa est amusant, mais sans rapport avec la question.

Il est pour le moins ridicule que le député d'Athabasca évoque le projet Syncrude comme preuve d'une politique énergétique compétente de la part du gouvernement.

La motion dont la Chambre est saisie déclare:

> Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir omis à de nombreuses reprises de protéger la souveraineté et l'indépendance économique du Canada comme le démontrent les efforts faibles et futiles manifestés contre l'avis 256 de la *Federal Energy Regulatory Commission* des États-Unis, qui porte sur les coûts de transmision du gaz canadien, et la servilité avec laquelle il permet la prise de contrôle, par des intérêts étrangers, de sociétés et des ressources naturelles du Canada.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a affirmé que le gouvernement s'était engagé à accroître la propriété canadienne. Il a parlé d'une hausse de 42 à 48 p. 100 en soutenant qu'elle était attribuable à une meilleure exploitation des ressources par les Canadiens. Mais quand on examine cette hausse de près, on constate qu'elle est due en très grande partie à l'acquisition de la société américaine Gulf Oil Company par Petro-Canada et les frères Reichmann. Bien sûr Petro-Canada a exigé un engagement de plus de 1 milliard de la part du gouvernement fédéral et les frères Reichmann ont exigé une bonification fiscale dont c'est l'État fédéral qui essentiellement fait tous les frais. Le gouvernement a beau affirmer que ce sont ses politiques qui ont fait monter en flèche le taux de participation canadienne, en fait c'est dû surtout à cette transaction.

Le ministre a parlé de la réduction de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières dans le cadre de la politique énergétique conservatrice, mais il n'a pas dit que les conservateurs ont aboli cette taxe à leur corps défendant, ayant failli perdre une élection partielle dans l'ouest du Canada. D'ailleurs, les subventions du Programme d'encouragements pétroliers qui étaient essentiellement financées par la TRPG ont été interrompues au printemps de 1986, mais la TRPG n'a été abolie à contrecoeur qu'à l'automne de 1986, après de fortes pressions de la part du gouvernement albertain. Donc, les gains de propriété canadienne ne sont pas tellement spectaculaires.

Voyons Dome Petroleum. Une part importante de son capital est étrangère, mais elle est dirigée par des Canadiens. Amoco ne s'est guère montrée intéressée à augmenter la participation canadienne et nous considérons son offre comme une nouvelle étape dans l'approche générale du gouvernement à la politique que le premier ministre avait exposée à l'automne de 1984 à New York quand il a dit à l'Economic Club que le Canada ouvrait la porte aux investissements et aux acquisitions. C'est évidemment ce que nous voyons ici, et c'est la raison d'être de la motion en discussion aujourd'hui.

La semaine dernière M. Stacey a comparu devant le comité. Comme par hasard il a annoncé subitement qu'Amoco allait vendre des actions aux Canadiens. Il n'y a pas de précisions quant au nombre des actions, mais l'annonce de cette décision de vendre des actions aux Canadiens s'inscrit probablement

dans la tactique de faux-semblants et de trompe-l'oeil adoptée dans ce dossier.

Le ministre a mentionné qu'il s'était entretenu avec des dirigeants de la société Amoco et il a évidemment exercé des pressions auprès d'eux compte tenu de la tempête de protestations qu'a suscité dans tout le pays le rachat de la société Dome, l'un de nos plus grands producteurs de pétrole et de gaz. En outre, on a déjà annoncé que les dirigeants de la société s'étaient déjà entretenus avec le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre).

Nous savons aussi que les négociations sur le libre-échange influent sur la conclusion de ce marché. Le gouvernement sait bien que s'il essaie de remplacer l'adjudicataire de Dome par une société canadienne, cela risque d'être catastrophique pour les négociations sur le libre-échange. Le phénomène se répète depuis deux ans au Canada. Toute décision gouvernementale est influencée par ces négociations sur le libre-échange.

A son arrivée au pouvoir, à l'automne de 1984, le gouvernement avait pour politique de créer «des emplois, plus d'emplois et encore plus d'emplois». Les Canadiens n'ont pas vraiment compris le sens de ce slogan avant le printemps de 1986, lorsque le secteur énergétique s'est effondré. Non seulement les Canadiens de l'Ouest ont perdu des emplois, mais bien des Canadiens de tout le pays ont perdu leur emploi, que ce soit sur la côte est par suite de la diminution des activités de forage qui a suivi la suppression des subventions du Programme d'encouragement du secteur pétrolier, soit dans l'extrême Arctique avec le ralentissement de la prospection pétrolière et gazière, ou en Ontario dans des entreprises comme Algoma Steel, à Sault-Sainte-Marie. Une vingtaine de milliers d'emplois ont été perdus en Alberta.

L'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources disait qu'il y aurait quelque 200 000 emplois dans le secteur pétrolier et gazier, qui était le moteur du développement au Canada. Quand le nouveau ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est entré en fonction, l'été dernier, il a affirmé que, en réalité, toute l'industrie de l'énergie était très capitalistique et qu'il ne fallait pas compter qu'elle crée un grand nombre d'emplois. Il a aussi déclaré qu'elle n'était pas un moteur de croissance économique. Je trouve ces propos très révélateurs. Il associe une nouvelle politique gouvernementale de création d'emplois au moteur de la croissance économique. Il a laissé entendre que même si nous avions atteint l'autonomie énergétique dans la première moitié de la décennie, nous ne devions pas l'espérer avant la fin de la décennie. Ce sont de bien tristes indications. Nous avons vu, par rapport à la Loi sur les brevets, au bois d'oeuvre et à la prise de contrôle par Amoco, cette complaisance qui fait aborder chaque transaction avec la conviction profonde que les négociations sur le libre-échange sont d'une importance suprême et passent avant tout le reste.

• (1550)

Il est clair que les 22 milliards investis entre juin 1985 et décembre 1986 ne vont pas créer beaucoup d'emplois. Quand on y regarde de près, on voit que 95 p. 100 des fonds ont servi à prendre le contrôle de compagnies canadiennes, avec le résultat que les décisions se prennent à Houston, Dallas, Washington, Cleveland et New York plutôt qu'à Calgary, Edmonton, Regina ou Winnipeg.

Cette politique d'accueil ne mène pas nécessairement à la création d'un grand nombre d'emplois. J'aimerais que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources me dise combien parmi ceux qui travaillent pour Dome à l'heure actuelle perdront leur emploi quand viendra le grand remaniement. Est-ce que le tiers ou le quart des emplois sera perdu pour les Canadiens? Je pense que c'est vraiment important.

Le président d'Amoco a dit qu'il offrira des actions aux Canadiens. Je voudrais bien savoir quel pourcentage des actions il serait prêt à offrir et si la compagnie pourrait indiquer à Investissements Canada le nombre d'emplois ou le pourcentage d'actions détenus par des Canadiens qu'il viserait durant les premières années. C'est le genre de question que le gouvernement devrait poser à Amoco si l'acquisition est autorisée.

La deuxième partie de la motion soumise à la Chambre aujourd'hui porte sur la décision de la *Federal Energy Regulatory Commission* des États-Unis. C'est une décision dont les conséquences sont d'une grande portée.

La décision ne s'applique pas exclusivement au gaz canadien, mais elle s'étendra certainement à tout le gaz exporté et elle réduira de 140 à 400 millions de dollars les recettes des producteurs de gaz naturel canadien. Si nous plaçons cela en contexte, il semble que les Canadiens disposeront de beaucoup moins d'argent pour l'exploration pétrolière et gazière au cours des prochaines années. De ce point de vue, je pense que le gouvernement devrait envisager la possibilité de présenter une modification législative à la Loi sur l'Office de l'énergie ou à une autre loi, de façon à bien montrer au président Reagan, au gouvernement américain et à la commission fédérale que nous sommes une nation souveraine, que nous n'aimons pas que les Américains imposent leurs lois, sur notre territoire, aux citoyens canadiens ou aux sociétés canadiennes, dans un secteur qui souffre déjà de l'accord de l'Ouest, qui est tout à fait inadapté pour répondre à la chute des prix que nous avons vue l'an passé.

Les grandes multinationales prennent leur part du gâteau de la distribution et du raffinage, ainsi que de la prospection et du développement, pendant que les particuliers souffrent. Nous ne devrions pas nous voir imposer ce système de réglementation américain qui fera perdre des emplois aux Canadiens.

M. Shields: Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le député d'Algoma (M. Foster). Je voudrais lui poser un certain nombre de questions. Tout d'abord, quand les députés de l'opposition comprendront-ils ou reconnaîtront-ils que l'Office national de l'énergie est un organisme quasi-judiciaire qui agit indépendamment de la Chambre des communes en vertu d'une loi du Parlement? Autrement dit, personne ne peut ordonner à l'Office de l'énergie de prendre une décision sur des sujets concernant les hydrocarbures qui relèvent de sa compétence. Aux États-Unis, la *Federal Energy Regulatory Commission* ou FERC a le même rôle. Tout comme l'ONE, la FERC est un organisme quasi-judiciaire, qui ne rend pas compte de ses décisions au gouvernement américain.

Écoutez bien cette question de mon collègue d'Algoma, madame la Présidente. Il demande quand le gouvernement va adopter un projet de loi pour renverser la décision de la Commission fédérale de réglementation de l'énergie des États-Unis. Autrement dit, un organisme de réglementation du transport du gaz naturel aux États-Unis enpêche les producteurs de gaz naturel de l'Ouest et d'ailleurs de répercuter leurs coûts de transport sur les clients américains, et ce faisant, cet organisme américain empiète, ce que nous admettons d'ailleurs, sur la compétence de notre propre commission de réglementation.

Quand donc l'opposition comprendra-t-elle que nous avons présenté maintes instances au gouvernement fédéral américain et que nous encourageons également les producteurs de l'Ouest à traduire cette Commission fédérale de réglementation de l'énergie des États-Unis devant les tribunaux américains? Si je ne m'abuse, une procédure est déjà engagée dans ce dossier. Quand l'opposition comprendra-t-elle que les consommateurs et les acheteurs américains sont concernés au même titre que nous car ils considèrent que cette décision affaiblit la position des États-Unis sur le marché international?

Toujours selon le député, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources aurait dit que l'énergie n'était pas productrice d'emplois. Le député ne voudrait certainement pas laisser croire à ses collègues que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) aurait déclaré que l'énergie ne devrait pas être traitée comme un domaine de création d'emplois. Il s'agit d'une priorité nationale, et il n'est pas question de lancer des projets à la seule fin de créer des emplois. Je pense que c'est tout à fait sensé.

• (1600)

Je tiens à répéter une fois de plus ce que j'ai déjà dit au sujet des investissements dans l'ouest du pays . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député souhaite peut-être permettre au député d'Algoma (M. Foster) de répondre à certaines de ses questions. La moitié de la période de dix minutes réservée aux questions et observations est déjà écoulée.

M. Foster: Madame la Présidente . . .

M. Shields: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, il est clair que le Règlement prévoit que cette période peut être utilisée pour poser des questions et formuler des observations. Étant donné que j'avais la parole, je pensais pouvoir poser ma dernière question, qui était fort brève.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Selon moi, le député comprend sans aucun doute que tout à l'heure, alors qu'il restait six minutes pour la période réservée aux questions et observations, il a gardé la parole jusqu'à la fin. En toute justice, à ce stade-ci, maintenant que plus de la moitié de la période réservée aux questions et observations est déjà écoulée, je crois qu'il ne serait que juste de permettre au député d'Algoma de répondre à certaines des questions soulevées.

M. Foster: Madame la Présidente, j'ai été heureux de voir que le secrétaire parlementaire n'assumait pas toute la responsabilité pour cette débâcle en ce qui a trait à la décision de l'agence de réglementation américaine. L'automne dernier, lorsque le gouvernement a refusé de venir en aide à la société Syncrude, le secrétaire parlementaire a été pris comme bouc émissaire et il a accepté de porter le chapeau. La même chose ne s'est pas répétée aujourd'hui. Cependant, le gouvernement a prétendu qu'il était impuissant et qu'il ne pouvait pas faire grand-chose. Le premier ministre a écrit une lettre désespérée quelques heures seulement avant de se rendre à Red Deer où il est allé dire aux intéressés, devant les caméras de télévision, qu'il avait écrit au président des États-Unis afin de lui demander d'agir au sujet de cette décision imminente de la FERC.

Selon moi, il importe que le secrétaire parlementaire se rappelle que nous sommes un pays souverain. Nous pouvons adopter des lois au sujet de l'Office national de l'énergie ou d'autres lois applicables aux producteurs canadiens de gaz naturel.

M. Shields: Comme la politique énergétique nationale.

M. Foster: J'imagine que le député croit dans l'Office national de l'énergie qui a compétence en matière de prix.

A peine quelques semaines après que le gouvernement eut renoncé au mécanisme d'établissement des prix à la frontière, la *Federal Energy Regulatory Commission* a décidé d'interdire une bonne partie des frais de transport, prévus dans l'entente qui avait été conclue. Je suis sûr que le gouvernement ne s'est même pas encore renseigné sur la possibilité de légiférer, en vertu de la Loi sur l'Office national de l'énergie, afin de renforcer notre position, étant donné que le manque à gagner de 400 millions de dollars annule en quelque sorte les crédits destinés à la prospection et à la mise en valeur à propos desquels le gouvernement a fait tant de bruit. Il s'est engagé à instaurer, à ce titre, un programme d'aide qui devait coûter 350 millions de dollars. C'était après que le premier ministre de l'Alberta eut menacé de scinder le parti en une aile fédérale et provinciale. Le parti aurait alors été divisé en trois, puisque certains de ses membres, à Vancouver, sont en train de former un nouveau parti politique. Il y aurait eu cette organisation, de même qu'un parti conservateur provincial et un autre, fédéral . . .

M. Shields: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Mon collègue s'est sensiblement écarté de la question énergétique. Il parle maintenant de partis politiques. S'il a l'intention de répondre à la question, qu'il le fasse. Qu'il ne gaspille pas le temps de la Chambre.

M. Foster: Madame la Présidente, j'ai simplement signalé que le programme de prospection et de mise en valeur, réclamé l'automne dernier, n'a finalement été établi qu'après que le premier ministre de l'Alberta eut menacé de former une aile provinciale distincte du parti conservateur fédéral.

M. Shields: C'est faux.

M. Foster: Les sommes affectées à ce programme sont totalement annihilées par la décision de la *Federal Energy Regulatory Commission.* Quelque 400 millions de dollars seront radiés et imputés aux sociétés de prospection pétrolière et gazière de l'Alberta. Le résultat net sera nul. Le gouvernement doit non seulement instaurer des programmes utiles du genre mais aussi veiller à ce que le prix de référence à la frontière et la politique adoptée ne puissent permettre aux États-Unis de priver le gouvernement canadien de 400 millions de dollars.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, j'ai entendu dire des choses étonnantes à la Chambre des communes depuis mon élection, mais je dois dire que je n'ai encore rien entendu d'aussi étonnant que le discours qu'a prononcé ce matin le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) pour tenter de défendre la politique tout à fait indéfendable, incohérente et infructueuse qu'il propose pour l'industrie du gaz naturel.

M. Shields: Quelle est la position du NPD sur les exportations de gaz naturel?

M. Langdon: J'y arrive.

Je reviens d'Edmonton où j'ai participé à une réunion du caucus du NPD de la région. La dernière fois que je m'y étais rendu . . .

M. Shields: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Le député ne voudrait sûrement pas induire la Chambre en erreur. Il a dit qu'il avait eu une réunion avec le caucus provincial du NPD. Il n'y a pas de Nouveau parti démocratique en Alberta. Les députés du parti s'appellent ND, mais je ne sais pas ce que ça veut dire.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne pense pas que le député ait vraiment voulu interrompre . . .

M. Shields: Il s'agissait d'un rappel au Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Cela n'avait rien d'un rappel au Règlement.

M. Shields: Un peu plus d'exactitude.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) a la parole.

M. Langdon: Madame la Présidente, le rappel au Règlement du député n'est guère différent de ceux qu'il fait habituellement.

La dernière fois que je me suis entretenu avec les membres du caucus du Nouveau parti démocratique en Alberta, Ray Martin et moi avons pris le café ensemble. Cette fois-là, bien sûr, la salle était comble. On avait monté une très forte opposition au cours de la période des questions. Bref, cela sonnait le glas du gouvernement conservateur en Alberta. Il faut dire que sa fin se fait attendre depuis longtemps.

Étant donné ce qui se passe en Alberta, nous avons été témoins aujourd'hui d'une prestation très étonnante de la part du ministre de l'Énergie. Lorsque j'étais enfant, l'Alberta était connue dans tout le Canada pour sa prospérité. Il paraît qu'aujourd'hui, plus de 30 000 personnes, à Edmonton seulement, dépendent des banques d'aliments. Le taux de chômage est parmi les plus élevés des provinces des Prairies. Les Albertains sont mécontents et malheureux que le gouvernement ne réussisse pas, malgré la présence d'un gouvernement conservateur à Ottawa, à obtenir des changements qui profitent à leur province.

• (1610)

Je signale en passant que nous avons discuté entre autres des efforts qu'a faits le gouvernement de l'Alberta pendant deux ans pour tenter d'obtenir des modifications au Programme de développement industriel et régional. A cette fin, le ministre des Affaires intergouvernementales, Jim Horsman et le secrétaire parlementaire de Lethbridge ont tous deux envoyé des lettres, mais aucun changement important ne s'est produit. Les villes d'Edmonton, de Calgary, de Lethbridge ainsi que les régions avoisinantes, qui sont si importantes pour la croissance de l'Alberta, n'ont pas pu être admissibles au PDIR. Ce programme a été mis sur pied pour les régions pauvres du pays qui traversent le même genre de marasme que l'Alberta depuis deux ans.

Dans ce contexte, en entendant ce matin l'intervention du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, j'ai été bouleversé et j'ai pensé à l'accroissement inévitable du sentiment de désaffection des provinces de l'Ouest et de leur vive opposition au gouvernement fédéral, ainsi que de l'aggravation inévitable de la situation des Albertains. Le ministre a fait preuve d'une incroyable ignorance. Je dois dire qu'il était un bon ministre des Communications, mais qu'il fait un bien piètre ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Lorsqu'il déclare que Dome Petroleum n'est pas une société canadienne parce que 57 p. 100 de ses actions appartiennent à des intérêts étrangers, ou bien il cherche délibérément à induire la Chambre en erreur, ce que je ne peux pas croire de la part d'un ministre aussi cultivé, ou bien il cherche à faire étalage de son ignorance. Même si 43 p. 100 des actions de Dome sont entre les mains de Canadiens, il faut beaucoup moins pour avoir le contrôle de cette société.

Le ministre a ensuite cité le *Sun*, de Toronto. Si c'est tout ce que le ministre a pu trouver comme source d'information au sujet de l'industrie pétrolière de l'Alberta, cela nous en dit long. Cela montre quelle influence les députés de l'Alberta ont exercée sur lui. Il a cité le *Sun*, de Toronto, cet expert en matière d'énergie, en disant craindre qu'à la suite d'une intervention empêchant Amoco de racheter Dome Petroleum, cette dernière risquerait d'obtenir des offres moins élevées. Ce dont il a été longuement question à la Chambre, à tel point que même le *Sun*, de Toronto a dû en entendre parler, c'est de la constitution d'un consortium canadien pour racheter Dome. Au besoin, ce consortium aurait pu être dirigé par Petro-Canada ou TCPL. Le contrôle de Dome resterait donc entre les mains d'intérêts canadiens. Pour satisfaire les créanciers, ce consortium devrait évidemment, faire une offre nettement supérieure à celle d'Amoco. Cette offre a été rejetée non seulement par les créanciers du Canada, mais par la Citibank, aux États-Unis.

Le ministre manifeste une ignorance pour le moins curieuse, ainsi qu'un manque total de suite dans les idées. Pendant combien de jours l'avons-nous entendu dire que cette décision regardait le secteur privé et que le gouvernement ne pouvait pas s'en mêler? Pendant combien de jours? Combien de semaines? Mais qu'a-t-il fait ensuite? Il a négocié avec Amoco. Il n'est pas le seul ministre à l'avoir fait. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) en a fait autant. Je suis sûr qu'il y en a eu d'autres. C'est ainsi que tout à coup, le «non, nous ne pouvons pas nous en mêler» est devenu le «oui, nous devons manifester notre présence». Ce matin, le ministre s'est attribué tout le mérite de la générosité dont la société Amoco a fait preuve en acceptant de vendre des actions à des Canadiens. La majorité des actions? Peut-être 43 p. 100? Un pourcentage quelconque? Non, rien. Pas le moindre détail. Pourtant, nous pouvions envisager l'avenir avec confiance, car la société Amoco allait offrir de vendre à des Canadiens un paquet d'actions, 2 ou 5 p. 100. Tout cela manque d'esprit de suite.

Quand on manque de données ou que l'on constate un manque absolu d'esprit de suite, on doit attaquer. On attaque la résolution que le NPD a adoptée en 1979 au pire moment de la crise énergétique mondiale, résolution qui invitait le gouvernement à cesser d'exporter autant de gaz naturel . . .

M. Shields: Dites-le!

M. Langdon: . . . que par le passé. Comme si cela avait quelque chose à voir avec les politiques du NPD en 1987.

M. Shields: Cela a tout à y voir.

M. Langdon: C'est tout comme si l'ancien premier ministre et actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) prenait la parole aujourd'hui pour vanter les termes de l'accord qu'il a signé ou aurait pu espérer signer avec le premier ministre de l'Alberta au sujet du partage des revenus gaziers en 1979. C'est cet accord qui a amené non seulement le premier ministre de l'Alberta, mais un grand nombre d'autres Canadiens à rejeter ce premier ministre. Par conséquent, les programmes du parti conservateur se sont naturellement énormément modifiés depuis 1979.

• (1620)

Qu'avons-nous en dehors de ce triste bilan à propos de Dome? C'est déjà assez malheureux; je veux dire il est assez malheureux qu'un Parlement tourne en dérision un ministre de l'Énergie qui essaie de se défendre en invoquant ce genre de sottises. En outre, nous avons la décision de la FERC, l'avis nº 256 qui va infliger un préjudice beaucoup plus grave à l'économie de l'Alberta que ce que lui avait déjà fait subir le gouvernement conservateur.

Il serait peut-être utile de citer un article de janvier 1987 paru non pas dans *The Sun* de Toronto mais dans *The Financial Post* qui s'y connaît un peu plus dans le domaine de l'énergie. Cette question n'est pas apparue brusquement la semaine dernière. Elle existe depuis quelques temps. J'ai des coupures de presse de la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney) prouvant qu'elle en parlait il y a un an. C'est une question que le gouvernement n'a pas résolue. On peut lire dans *The Financial Post*:

> Comme avec le bois d'oeuvre, où les États-Unis ont dit que parce que le Canada n'impose pas les mêmes droits de coupe que les Américains, nous devons changer, il en est de même avec l'essence; si on calcule les frais liés à la demande de la manière dont le demandent les États-Unis, l'essence canadienne sera alors moins compétitive sur le marché américain.

Le *Financial Post* ajoute:

> L'audace de cette position est stupéfiante. C'est à cause des jérémiades des Américains que nous avons déréglementé le prix de l'essence il y a trois ans et qu'on a laissé libre cours au marché. Sur cette nouvelle base, les producteurs canadiens ont signé des contrats avec les usagers américains. Le caractère sacré des contrats librement conclus—ce qui représente un élément fondamental du système d'entreprise préconisé avec tant d'ardeur par la plupart des Américains—semble n'avoir aucune signification pour la FERC et ses requérants américains.

Voilà ce qui s'est passé: 33c. sur chaque 50c. de frais liés à la demande qui pouvaient être réclamés auparavant, non pas parce que les sociétés canadiennes l'avaient décidé ainsi mais parce les sociétés américaines avaient signé des contrats, doivent être supprimés ou ces exportations deviendront impossibles à l'avenir.

Où allons-nous? Bien franchement j'ai la nette impression que nous sommes dirigés par un gouvernement qui aura échoué dans pratiquement tous les dossiers commerciaux qu'il aura été appelé à régler.

On pourrait citer l'exemple du bois de construction. Au cours de la période des questions aujourd'hui j'ai cité des chiffres sur la tranche du marché qui revient aux Canadiens. Ce sont ces chiffres qui comptent. Cette tranche du marché a diminué de près de 3 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier.

On pourrait aussi parler des pêches et de la situation où l'on a mis les producteurs canadiens de la côte est qui ont été contraints de payer des droits compensateurs sur le poisson.

On pourrait évoquer aussi le dossier du bardeau de cèdre où le gouvernement du Canada a pris des mesures de rétorsion qui non seulement n'ont eu aucun effet sur les droits imposés par les Américains, mais qui ont ravagé l'industrie canadienne de l'édition.

Mentionnons aussi le porc et les droits que tous les producteurs canadiens doivent encore payer. En outre, si ces droits n'ont pas l'effet souhaité, les États-Unis invoquent de prétendus règlements sanitaires pour bloquer le porc canadien à la frontière. Tout comme la *Federal Energy Regulatory Commission*, ces règlements sanitaires ne disparaîtront pas peu importe que nous concluions un accord de libre-échange ou pas.

Il y a aussi les céréales et le fait que le *Farm Bill* des États-Unis a dévasté les collectivités agricoles de ma région et des régions de bien d'autres députés.

Il n'y a pas un seul secteur où la politique commerciale du gouvernement a été avantageuse pour les Canadiens. Il n'existe pas même une seule exception à l'échec de cette politique.

M. Keeper: Ce sont les Américains qui en profitent.

M. Langdon: Comme le dit mon collègue, notre politique commerciale a bien servi les Américains mais n'a rien fait pour protéger les producteurs canadiens.

A vrai dire, chaque fois, nous avons dû renoncer à nos demandes, céder aux États-Unis et leur accorder tout ce qu'ils réclamaient. La raison en est parfaitement claire. Le gouvernement s'emploie désespérément à conclure un accord de libre-échange à tous prix peu importe les sacrifices et les pertes qu'en subiront les Canadiens et quoi qu'il advienne du Canada. La situation empire depuis cette législature. Or elle ne devrait même pas exister. Si le président Reagan avait été le moins du monde sincère dans les promesses qu'il a faites au Sommet de Québec, affirmant que les Américains ne feraient strictement rien pour accroître leurs mesures de protectionnisme contre le Canada, rien de tout cela ne se serait produit. Dans tous les cas, sans exception, la position affichée par le gouvernement a aggravé la situation du Canada.

En ce qui concerne la FERC, j'estime que nous pouvons prendre certaines mesures. Nous devrions par exemple aborder la question dans le contexte des pourparlers sur le libre-échange. Nous devrions aussi étudier très sérieusement la possibilité de nous doter d'une mesure législative qui ferait obstacle à l'intervention des lois et règlements américains dans les questions relevant de notre compétence. Si le gouvernement annonçait qu'il y songe sérieusement, je me dirais que, à tout le moins, il fait quelque chose pour les Canadiens. Pour l'instant, c'est l'immobilisme total.

M. Shields: Madame la Présidente, je voudrais poser une petite question au député d'Essex—Windsor (M. Langdon). Il s'est donné beaucoup de mal pour expliquer que le parti néo-démocrate avait remplacé sa politique sur les exportations de gaz naturel par une nouvelle politique favorable à des exportations raisonnables de gaz naturel. Comment le député peut-il concilier cela avec le recueil des résolutions d'octobre 1986? Permettez-moi de citer le recueil des résolutions néo-démocrates de 1986:

> Le présent ouvrage présente les résolutions adoptées par les néo-démocrates depuis 1961 qui sont encore d'actualité aujourd'hui. C'est-à-dire les résolutions qui n'ont pas été dépassées par les événements . . .

• (1630)

L'introduction précise que ces résolutions «sont encore d'actualité aujourd'hui». Pourtant le député d'Essex—Windsor le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) et le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), qui est le critique pour les questions d'énergie, disent que la résolution en question n'est plus valable parce qu'elle a été adoptée au moment de la crise énergétique. Comment les néo-démocrates peuvent-ils expliquer cela, quand on leur fait voir que l'introduction du recueil des résolutions précise qu'il s'agit de résolutions qui n'ont pas été dépassées par les événements?

Le député de Vancouver—Kingsway a déclaré vendredi que la politique néo-démocrate prévoit des exportations raisonnables de gaz naturel. Je me demande ce que cela peut vouloir dire. Peut-être n'est-il pas autorisé—ce que le député d'Essex—Windsor pourra peut-être confirmer—à se prononcer de la sorte. Les statuts du parti néo-démocrate exigent que les déclarations de politique soient conformes aux résolutions adoptées par les congrès NPD.

Est-ce que le député d'Essex—Windsor veut dire que cela a été réellement adopté par un congrès NPD, que cela figure aux documents comme politique, mais que les membres du caucus de la Chambre des communes peuvent anéantir ce qui s'est fait en congrès? Prétendent-ils pouvoir changer la politique unilatéralement? Ce n'est pas ce que disent leurs textes. Peut-être le député d'Essex—Windsor pourrait-il tirer la chose au clair?

M. Langdon: Madame la Présidente, il est un peu bizarre d'entendre de pareils commentaires de la part d'un parti dirigé par un premier ministre (M. Mulroney) qui, en 1983, s'est dit opposé au libre-échange . . .

M. Shields: Répondez à la question.

M. Langdon: . . . qui a dit que le libre-échange nous mettrait dans la situation de voir les succursales canadiennes quitter le Canada, de voir l'emploi menacé de façon draconienne, et que jamais son parti n'approuverait, ne prônerait ou ne ferait campagne pour le libre-échange avec les États-Unis.

J'imagine que les temps changent au parti conservateur. Ils semblent changer un peu plus vite que pour la plupart des autres et pour des raisons moins nettement définies.

M. Shields: Il ne répondra pas.

M. Langdon: En ce qui concerne notre parti, je peux certes répondre, car je présidais notre comité d'examen de la politique lorsque les mesures auxquelles le député fait allusion ont été adoptées. Je soutiens que les résolutions qui ont été adoptées à ce congrès d'orientation politique et aux congrès d'orientation politique que nous avons tenus tous les deux ans depuis 1961 constituent une plate-forme importante et énoncent les grandes lignes de ce que nous voudrions faire si nous formions le gouvernement de notre pays. Je ne dirai certes pas que tous les détails de telles résolutions politiques sont aussi immuables dans leur forme qu'ils l'étaient à l'époque.

Ce qui est crucial, c'est que nous nous sommes engagés dans la politique énergétique que nous avions alors adoptée à nous efforcer de veiller à ce que les Canadiens passent en premier, et cet engagement est aussi clair et net aujourd'hui qu'il l'était en 1979. C'est un engagement qui nous amènerait, comme je l'ai laissé entendre en ce qui concerne la société Amoco, à adopter une politique tout à fait différente de celle qu'a adoptée le gouvernement. En ce qui concerne les exportations de gaz, elle nous amènerait aussi à adopter une toute autre attitude. Par exemple, nous nous inquiétons beaucoup plus des nombreux petits producteurs gaziers . . .

M. Shields: Répondez à la question.

M. Langdon: . . . qui se sont trouvés coincés à cause des positions de gouvernements antérieurs. Notre position serait d'essayer d'ouvrir le marché canadien, et là où le marché canadien est sûr, d'autres marchés, tel le marché américain, à des exportations potentielles de ces petits producteurs, de sorte qu'ils puissent prendre eux aussi une large part aux bénéfices, et l'Alberta pourrait gagner bien des emplois et bien des retombées économiques dont elle ne peut profiter à l'heure actuelle.

M. Shields: Madame la Présidente, tous ceux qui ont écouté attentivement le député d'Essex—Windsor se rendent compte, je crois, que le NPD a une politique bien pratique qui varie selon qu'il l'énonce en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, les régions gazéifères du pays, ou ici.

Le député déclare aussi, ce que je trouve insensé, que le NPD s'occuperait de promouvoir la consommation de gaz naturel au Canada et peut-être d'exporter du gaz. C'est ce que nous faisons. Le député est au courant des décisions de l'Office national de l'énergie et des réserves à établir. Nous avons une formule que nous respectons.

Les Canadiens voient clair dans les idioties socialistes que ces députés ne cessent de proférer et que j'appelle les égarements socialistes ou néo-démocrates. Que dire de l'idée du député de former un consortium pour acheter Dome sous la direction de Petro-Canada? Elle est capitale parce que les socialistes croient à l'étatisation de toutes les entreprises au Canada, qu'elles produisent des chaussures ou du pétrole et du gaz naturel. Ce qui est en cause, c'est le renflouement d'une société qui est pratiquement en faillite ou considérée comme telle. Le gouvernement doit voler à la rescousse d'une société dont les difficultés actuelles ont été causées par le Programme énergétique national que le gouvernement précédent a infligé au Canada, avec l'appui, dois-je dire, des socialistes du Nouveau parti démocratique. Les néo-démocrates ont beau nier qu'ils ont voté pour le PEN, nous savons tous que leur porte-parole dans ce domaine, le député de Vancouver—Kingsway, a déclaré à la Chambre: «Nous ne devons pas faire acheter PetroFina par Petro-Canada. Nous devons nationaliser l'une des grandes pétrolières, Esso.» Je crois que ce sont bien ses paroles. Il me corrigera si je me trompe.

Je demande au député de commenter là-dessus, car le ministre a parlé sans équivoque à la Chambre. Il a affirmé dans tous ses discours et toutes ses déclarations qu'un problème du secteur privé causé par le Programme énergétique national était à l'origine de la déconfiture de Dome. Le secteur privé devait trouver la solution jusqu'à ce que le ministre de l'Énergie, ayant reconnu les problèmes que nous avions avec Dome, décide de s'en occuper, contrairement au gouvernement précédent, et que Dome se mette à recevoir des offres d'amalgamation de TransCanada PipeLines et d'Amoco. On leur a dit d'avance de faire la meilleure offre possible parce que c'est le conseil d'administration qui prendrait la décision. Le gouvernement fédéral ne possède pas Dome et ne la vend pas non plus. Ce sont les actionnaires de Dome, envers qui son conseil d'administration est responsable, qui vendent Dome.

Le député demande combien d'actions Amoco va vendre au public canadien. Je pense honnêtement que le député a dit cela. Il a dit: combien? Deux ou 3 p. 100? Si le député est aussi bien informé qu'il le prétend, il devrait savoir que le président d'Amoco Canada, Don Stacy, a dit ce qui suit:

> Amoco s'engage à ne pas réduire la propriété canadienne de l'industrie pétrolière et gazière, mais plutôt à l'augmenter à mesure que nous mettrons en oeuvre ce programme avec Investissements Canada et que le temps nous permettra d'émettre des actions.

• (1640)

C'est le principe en cause. La propriété canadienne des émissions d'actions ne diminuera pas et cela devrait être très clair. Pourquoi le député ne reconnaît-il pas que c'est ce qu'on a dit et que c'est ce qu'on a promis?

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période des questions et des commentaires est terminée, mais je vais accorder deux minutes au député pour répondre à son collègue.

M. Shields: Une minute de bêtises.

M. Langdon: Madame la Présidente, dans cette question, il y a tant de bêtises, comme le dit le député, qu'il est difficile d'y répondre rapidement. Je dirai trois choses.

Premièrement, comme on l'a dit plusieurs fois au député, le Nouveau parti démocratique n'a pas appuyé le Programme énergétique national et surtout pas ses détails.

M. Shields: J'étais ici, vous n'y étiez pas.

M. Langdon: Oui, mais je lis les votes et vous ne les lisez pas, c'est évident.

Deuxièmement, le député a dit que le programme du NPD voudrait que tout appartienne au gouvernement. Je suppose qu'il a lu nos cahiers de résolutions très attentivement vu qu'il en a parlé dans le débat. Ce qu'il nous dit est faux et ne se reflète pas dans ces résolutions. L'État doit intervenir de façon positive, ce qu'il ne fait pas. C'est pourquoi j'ai dit, qu'au besoin Petro-Canada pourrait diriger ce consortium.

Enfin, en ce qui concerne le manque de suite dans les idées que manifeste le ministre, je l'ai entendu dire pendant des semaines à la Chambre que cette question regardait uniquement le secteur privé et qu'il ne pouvait pas s'en mêler. Après quoi il est intervenu. Il l'a fait non pas pour aider des sociétés canadiennes à prendre le contrôle de Dome, non pas pour faire monter les enchères, mais pour veiller à ce qu'une société américaine puisse prendre plus facilement le contrôle de cette compagnie. Voilà comment il s'en est mêlé.

M. Bob Porter (Medicine Hat): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je participe à ce débat, cet après-midi, même si je ne suis pas particulièrement satisfait de la question dont nous discutons. En tant qu'Albertain et petit producteur dans le secteur énergétique, j'ai écouté ces beaux discours en sachant que l'avis 256 préoccupait sérieusement les producteurs de l'Ouest. Je peux dire que certains producteurs de l'Alberta ne se remettront sans doute jamais des effets du Programme énergétique national.

Je partage le sentiment de mécontentement et de frustration que plusieurs députés ont exprimé au sujet de l'avis 256 rendu par la Federal Energy Regulatory Commission des États-Unis. Comme bien d'autres, cette décision m'a énormément déçu.

L'avis 256 va à l'encontre des intérêts commerciaux à long terme tant des Américains que des Canadiens. Nous devons également l'examiner dans la perspective des États-Unis. A l'avenir, les Américains vont devoir compter bien davantage sur le gaz canadien que ce n'est actuellement le cas. Cet avis va à l'encontre d'une longue tradition selon laquelle le Canada et les États-Unis ont un respect mutuel pour leur réglementation respective. D'autre part il va à l'encontre des efforts que les deux pays déploient en vue d'adopter une politique davantage axée sur le marché dans le cadre de nos accords commerciaux bilatéraux.

L'énergie constitue un élément important de nos relations commerciales avec les États-Unis. En 1985, ce commerce bilatéral valait environ 17 milliards de dollars. Même si la valeur de ces échanges est tombée à environ 12 milliards, en 1986, elle demeure importante pour les deux pays.

J'insiste sur le fait que la valeur de nos échanges en ce qui concerne les ressources énergétiques n'est pas purement monétaire, car ces échanges peuvent également contribuer à améliorer la sécurité, l'efficacité et l'économie des deux côtés de la frontière. Le gaz naturel occupe une place importante dans nos échanges commerciaux bilatéraux. Au cours des 11 premiers mois de 1986, il a representé 25 p. 100 de la valeur totale des exportations canadiennes vers les États-Unis. On sait en outre que le gaz naturel est un élément clé de l'économie de l'ouest du Canada.

Je pense pouvoir parler avec une certaine autorité sur cette question, puisque je représente la ville de Medicine Hat, qui a été l'un des premiers lieux d'exploitation du gaz naturel dans l'ouest du Canada au début des années 1900. Medicine Hat est connue comme la ville du gaz de l'Ouest. Il y a eu dans le passé, et il y aura encore à l'avenir, des réverbères fonctionnant au gaz naturel à Medicine Hat. Dans les premiers temps, cela coûtait moins cher de laisser ces réverbères allumés en permanence que de payer quelqu'un pour aller les éteindre.

C'est l'abondance et le prix du gaz naturel qui ont permis le développement industriel de Medicine Hat. Cette ville a maintenant plus de 500 puits de gaz et une cinquantaine de puits de pétrole, et elle est le 17e plus grand producteur de gaz naturel du Canada.

De nombreux députés savent très bien ce qui s'est passé à l'époque du Programme énergétique national. A cette époque-là, la ville de Medicine Hat a été frappée de toute une gamme de taxes. La seconde augmentation de l'IRP a représenté plus que le montant de la facture de gaz résidentiel. La municipalité de Medicine Hat a porté l'affaire en appel à la Cour suprême, mais a été déboutée. Imaginez une ville de 43 000 habitants environ payant 55 millions de dollars de taxes fédérales, et les ravages que le Programme énergétique national a causés au sein des industries de cette ville. Encore une fois, c'est la présence d'un gaz abondant et relativement bon marché qui y a attiré la majorité des industries locales. Le Programme énergétique national a pénalisé les usines d'engrais, les usines de méthanol, les usines de briques, l'industrie forestière et de nombreux autres secteurs de notre économie. Et c'est d'une initiative prise à l'intérieur du Canada que ces industries ont été victimes.

Je suis bien sûr choqué de voir ce qui se passe de l'autre côté de la frontière, car cela va nous nuire. Nous devons évidemment tout faire pour contrer cette initiative, mais cela ne restera malgré tout qu'une goutte d'eau dans l'océan par comparaison avec un programme élaboré par le précédent gouvernement, un programme dont de nombreux Canadiens paieront les conséquences pendant tout le restant de leurs jours, sous forme d'emplois disparus et d'entreprises ruinées.

Les importations de gaz naturel canadien représentent en gros 4 ou 5 p. 100 du marché américain depuis quelques années. S'il est manifeste que nous ne dominons pas le marché du gaz américain, il est cependant certain que le consommateur américain bénéficie depuis longtemps d'une source de gaz naturel importante, fiable et concurrentielle.

L'injustice manifeste de la décision de la FERC est l'une des raisons pour lesquelles nous nous insurgeons contre cette décision. La consommation de gaz naturel de toute provenance aux États-Unis a diminué de 4 p. 100 en 1985-1986. Durant cette même période, les exportations canadiennes ont chuté de 16 p. 100. Au moment même où l'on nous faisait la leçon sur l'importance qu'il y avait à jouer cartes sur table et à assurer une concurrence ouverte et équitable, nos exportations se ralentissaient quatre fois plus vite que le marché. Sachant que nous avons reculé de 16 p. 100 dans un marché qui a diminué de 4 p. 100, on voit difficilement comment on peut accuser nos exportateurs d'avoir été privilégiés par une concurrence déloyale.

• (1650)

Que signifie la décision et quelle incidence aura-t-elle? La Chambre doit savoir que le décret 256 de la FERC confirmé le 27 mai dernier annule plusieurs composantes importantes des frais de transport fixes que les exportateurs canadiens transmettaient auparavant à leurs clients américains. Le 27 mai, la taxe NOVA, qui consiste essentiellement en un coût de transport et qui avait par erreur été rejetée en même temps que plusieurs autres frais fixes, a été rétablie. Autrement dit, les répercussions pour les exportateurs canadiens ne seront pas aussi graves qu'elles auraient pu l'être. Nous sommes toutefois toujours d'avis que quelle que soit l'incidence financière de cette décision, elle enfreint des principes que nous jugeons importants.

Certains de mes collègues ont déjà expliqué comment le décret 256 touchera les sociétés canadiennes qui exportent du gaz naturel aux États-Unis. En gros, le problème est le suivant. Si le coût rejeté ne peut pas être recouvré dans la composante demande, il doit s'ajouter à la composante tarif qui correspond au produit. Autrement dit, le gaz canadien sera moins concurrentiel et la quantité de gaz importé diminuera vraisemblablement.

Sur le plan de la compétence, la décision de la FERC revient à imposer ses pratiques en matière de prix aux pipe-lines canadiens. Les frais fixes subis au Canada pour les installations de transport qui permettent de livrer le gaz canadien aux marchés américains sont fermes et non établis par les organismes de réglementation canadiens. D'après le barème de taux préférentiels de la FERC, le recouvrement de ces coûts ne sera plus possible.

La question de la politique soulève également un autre problème important. La décision de la FERC entrave les efforts des gouvernements canadien et américain en vue de renforcer la stratégie commerciale pour les échanges énergétiques.

Bien des membres du gouvernement américain, je pense, ont compris et approuvé notre position. Le secrétaire Shultz lui-même a recommandé d'attendre avant que la FERC ne prenne des mesures définitives, pour procéder à une étude approfondie. Malheureusement, la FERC, présumément un organisme indépendant, a décidé de passer outre à cette demande. Au lieu d'adopter une perspective à long terme, elle s'est laissée emporter par des considérations à court terme.

Cette décision s'inscrit dans le cadre d'une série regrettable de mesures récentes qui touchent les exportateurs de produits canadiens aux États-Unis. Nous savons tous, ainsi que le gouvernement américain, je crois, que la tendance protectionniste que reflètent encore une fois ces mesures est regrettable et témoigne d'un manque de perspicacité.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) était à Washington pour affaires en décembre dernier, après l'annonce de la décision de la FERC. Il a ainsi pu soulever immédiatement la question avec son homologue américain. Peu de temps après, une réunion interministérielle au niveau supérieur a eu lieu à Ottawa en vue de préparer une réponse canadienne concertée à cette mesure injuste prise contre les exportateurs de gaz canadiens. A ce stade, il y a eu de longues consultations avec les représentants des sociétés canadiennes touchées, ainsi qu'avec les provinces, notamment l'Alberta et la Colombie-Britannique. Le 18 décembre, le ministre a écrit une longue lettre à son homologue américain pour lui exposer les inquiétudes du Canada au sujet de la décision de la FERC, et il y a joint les lettres qu'il avait reçues des ministres de l'énergie des deux provinces mentionnées.

Le ministre a déjà informé la Chambre des mesures que lui et ses adjoints ont prises pour sensibiliser le département de l'énergie des États-Unis aux graves conséquences de l'arrêté 256 pour le Canada. Je n'insisterai donc pas. Je vais toutefois citer un passage d'une lettre de notre ambassadeur, M. Gotlieb, à M. Wallis, sous-secrétaire aux affaires économiques du département d'État, à laquelle il joignait une copie de la lettre du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources demandant au département d'État de porter à la connaissance de la FERC les inquiétudes du Canada. La lettre se lit ainsi:

> La décision de la FERC refuse aux exportateurs canadiens la possibilité d'appliquer des tarifs qui ont été librement négociés avec des consommateurs américains et approuvés par la *Economic Regulatory Administration* conformément aux lignes directrices du département de l'énergie sur les importations. En interdisant que l'on recouvre les frais résultant des investissements faits pour desservir les marchés américains, la FERC a pris une décision injuste. En fait, au lieu de respecter l'objectif de la commission, qui est de mettre tout le monde sur un pied d'égalité, cette décision, si elle était appliquée telle qu'elle est, ferait pencher la balance au détriment des importations canadiennes.
>
> Les lignes directrices américaines sur l'importation, annoncées en 1984, visaient à garantir que le gaz canadien entrerait sur le marché américain sur une base concurrentielle, de façon à faciliter les arrangements nécessaires pour faire du Canada un fournisseur sûr et fiable.
>
> Le gouvernement du Canada, quant à lui, a adopté une politique fondée sur le marché, une politique qui permet au gaz canadien de soutenir la concurrence sur les marchés américains.
>
> En dressant un obstacle sérieux à la vente de gaz canadien sur les marchés américains, la Commission fédérale de l'énergie des États-Unis pourrait fort bien, à court terme, priver les consommateurs américains d'un prix intéressant pour ce produit.

Les députés qui siègent au comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources n'ont pas oublié la séance du 10 février cette année au cours de laquelle ils ont entendu les représentants d'un consortium représenté par Polar Gas. Ces derniers ont exposé leurs perspectives à long terme de l'industrie gazière, non pas seulement en ce qui concerne l'Amérique du Nord en général, mais aussi les marchés américains et canadiens individuellement. Nous avons examiné cette bulle de gaz qui commençait à apparaître à l'horizon. Elle semble à la veille d'éclater, peut-être plus tôt que ne le croient les intéressés des deux côtés de la frontière.

Les représentants du consortium Polar Gas, en parlant de l'équilibre de l'offre et de la demande, ont fait valoir dans leur sommaire combien il était difficile d'évaluer les effets des multiples facteurs en cause. Mais ils ont rappelé que la surabondance de l'offre ne durerait probablement pas très longtemps. Certains analystes prévoient une recrudescence des besoins en gaz aux États-Units, surtout après 1990.

En octobre 1985, après avoir étudié globalement le marché américain du gas, le cabinet Foster Associates a prédit la fin des excédents d'ici 1990. Des prévisions analogues figurent dans un mémoire analytique de l'*American Gas Association*, présenté en mai 1986. Les prévisions en question sont plus généralement acceptées maintenant.

L'analyse technique des points de vente de gaz aux États-Unis démontre à l'évidence que les excédents livrables diminueront beaucoup à l'avenir et que les réserves à long terme, qui font généralement l'objet d'une demande ferme, seront complétées par des importations importantes de gaz naturel à compter des années 90. Entre en jeu également dans ce dossier la dynamique des marchés international et intérieur qui donnera lieu à un état de pénurie plus rapidement qu'on ne le prévoit en règle général.

J'espère que nos homologues de l'autre côté de la frontière verront combien la situation évolue rapidement. Le bassin sédimentaire de l'Ouest s'épuise. Les réserves coûteront beaucoup plus cher. Je crois que ceux qui envisagent des décisions comme celle qui nous occupe maintenant devraient songer surtout à assurer la sécurité des approvisionnements et à traiter avec justice les fournisseurs et les acheteurs des deux côtés de la frontière.

Le Canada et les États-Unis ont déjà considérablement amélioré la base des échanges de gaz naturel depuis quelques années. Des changements apportés aux textes législatifs et réglementaires ainsi que la bonne idée de la FERC portant de déréglementer les prix et le transport, ont contribué à adapter ce secteur beaucoup mieux au marché, ce qui est avantageux pour les producteurs et les consommateurs des deux pays. Nous espérons bien que l'on continuera dans cette voie et que lors des révisions, on examinera les doléances canadiennes sur la décision de la FERC.

Entretemps, le gouvernement a été en contact étroit avec les sociétés canadiennes; il les a aidées de son mieux et il est parvenu à convaincre la FERC de tenir une autre audience sur cette question, à leur demande. Notre ambassade a par ailleurs organisé des réunions avec plusieurs exécutants importants du ministre de l'Énergie de l'Alberta, M. Webber, lorsqu'il est

allé à Washington, à la mi-janvier, pour réclamer justice pour les exportateurs de gaz de l'Ouest.

• (1700)

La lettre de l'ambassadeur Gotlieb a entraîné une réaction de la part du département d'État. En janvier, celui-ci a écrit à la FERC pour l'exhorter à accepter le tenue d'une nouvelle audience sur l'affaire, à la demande des sociétés canadiennes.

Les députés se souviennent sans doute que le 21 janvier, le vice-président, M. Bush et le secrétaire du Trésor, M. Baker, sont venus à Ottawa. Au cours de cette visite, le problème a été soulevé avec fermeté par la ministre d'État du Commerce extérieur (Mlle Carney).

Je n'empièterai pas davantage sur le temps de la Chambre pour décrire dans le menu détail les initiatives que le gouvernement a prises pour défendre les intérêts des exportateurs de gaz canadiens, mais je tiens à signaler que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a abordé le sujet à deux reprises avec le secrétaire d'État américain, M. Schultz, et que chaque fois, son homologue américain a bien réagi. Le ministre des Finances (M. Wilson) a écrit au secrétaire au Trésor, M. Baker. La question a été abordée au sommet d'Ottawa et en outre, le premier ministre a écrit au président Reagan le 5 mai.

Nous avons reçu le texte de la décision de la FERC à la fin de la semaine dernière. Il faudra de toute évidence l'examiner en détail avant de savoir quelle autres initiatives nous pouvons prendre.

Je ne veux pas donner l'impression que nous avons de bonnes chances d'arriver bientôt à nos fins. Je garantis toutefois à la Chambre que nous continuerons à faire tout notre possible pour obtenir un résultat satisfaisant.

La Chambre sait que les producteurs canadiens contestent la décision de la FERC devant les tribunaux américains. Depuis six mois, nous travaillons en étroite collaboration avec les producteurs et avec les gouvernements provinciaux intéressés. Nous continuerons de le faire à l'avenir.

M. Redway: Madame la Présidente, le député sait sans doute que ma circonscription n'en est pas une de l'Ouest et qu'on n'a pas l'habitude de l'associer au secteur gazier et pétrolier. Cependant, il y a dans ma circonscription de nombreuses entreprises qui participent très activement à ce secteur.

En fait, les sociétés Imperial Oil, Texaco et Shell y ont établi des bureaux importants. En outre, en arrivant à Ottawa, j'ai appris que 63 entreprises différentes de ma circonscription, l'une des nombreuses circonscriptions du Grand Toronto, sont des fournisseurs du secteur gazier et pétrolier de l'ouest du Canada. Par conséquent, l'avenir de ce secteur revêt beaucoup d'importance pour ma circonscription, ainsi que pour les entreprises et les travailleurs de ma circonscription. C'est la raison pour laquelle j'en ai profité il y a deux ans pour me rendre en Alberta et visiter les champs gaziers et pétroliers, surtout dans le voisinage d'Edmonton dans la région de Cold Lake, ainsi que dans les sables bitumineux. J'ai pu visiter également Suncor et Syncrude.

En fait, j'ai même eu l'occasion de visiter la plate-forme de forage de la société Gulf dans la mer de Beaufort. J'ai donc une petite idée de l'importance du secteur pétrolier et gazier non seulement pour ma circonscription, mais aussi pour l'ensemble de l'ouest du Canada et l'Alberta en particulier.

Ayant eu des entretiens avec le député, je sais que celui-ci a des idées très nettes sur un aspect du secteur gazier et pétrolier dont il n'a pourtant pas eu la chance de parler dans ses observations, soit l'importance de la société Dome pour le secteur gazier et pétrolier de l'Alberta en particulier. Il m'a dit que la société Dome détenait en Alberta 24 p. 100 des permis, qu'elle avait 4 000 employés, mais qu'elle avait aussi quelque 6,3 milliards de dollars de dettes.

Cette dette énorme et le fait que Dome joue un rôle aussi actif dans l'industrie pétrolière et gazière de l'Alberta lui confèrent une place très importante dans l'économie albertaine. Cette dette énorme suspendue au-dessus de la tête de Dome a un effet paralysant sur l'industrie pétrolière de la province.

Le député aurait-il l'obligeance de parler de cet aspect de l'incidence qu'a la société Dome sur l'avenir de l'industrie pétrolière de l'Alberta?

M. Porter: Madame la Présidente, je remercie le député de York-Est (M. Redway) de sa question. Il soulève là une importante question sur l'influence que peut avoir sur l'Alberta une société aussi colossale que Dome, qui détient une si grande partie des ressources non exploitées de l'Alberta.

Lorsqu'on songe à l'industrie pétrolière et gazière, il faut tenir compte du fait que même s'il se fait beaucoup de travaux de forage, on peut forer un puits de gaz en quelques heures ou en quelques jours, et que des puits plus importants sont un peu plus long à forer. Le secteur des services de l'industrie participe aux travaux depuis le début, qu'il s'agisse des agents chargés de négocier les accords initiaux avec le propriétaire du terrain loué, ou de la société qui fournit les tuyaux, le ciment et les matériaux.

Dans la petite ville de Brooks, dans ma circonscription, dont la population dépasse à peine 9 000 habitants, 53 p. 100 des emplois sont liés au secteur énergétique. Bon nombre de ces emplois étaient occupés par des ruraux qui avaient peut-être connu des difficultés en agriculture. On a enregistré des taux de chômage de 16 à 17 p. 100 dans cette région où le secteur des services de l'industrie pétrolière et gazière fournissait 53 p. 100 des emplois.

Je suis allé moi aussi visiter la région des sables bitumineux et celle de la mer de Beaufort, dans le Nord. Le député comprend bien que si l'on en retire 25 p. 100 de l'activité sans une base stable, cela aura évidemment une énorme incidence sur toute l'économie du secteur énergétique de l'Alberta en général.

En vertu de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, la taxe initiale à la tête de puits était de 16 p. 100. Cela touchait également les forages improductifs, car on ne trouve pas de pétrole et de gaz à tout coup. Dans le cas du gaz, un forage improductif coûte 600 $ de moins qu'un forage réussi, car il est inutile dans ce cas-là d'avoir une tête de puits.

Je demande donc au député de comprendre que cela revient à prélever 16 p. 100 sur les recettes quotidiennes d'un magasin d'Ottawa, avant même qu'il paie ses dépenses ou son personnel. C'était le cas dans l'Ouest, et aucune autre industrie n'a fait face à une taxe semblable dans notre histoire.

Il est vrai que nous avons connu une période difficile, mais on assiste à une certaine relance à la suite de l'annonce du programme destiné à encourager l'exploration et le développement, alors qu'on réserve un tiers des crédits disponibles aux entreprises disposées à procéder à des travaux de prospection. Certaines entreprises hésitent encore à le faire, mais ces crédits facilitent le financement de projets et des travaux sont en cours dans le sud de l'Alberta et partout dans l'Ouest. On constate des signes encourageants dans le secteur énergétique, et c'est pourquoi il est important de maintenir nos marchés actuels et de les développer pour l'avenir. Nous détenons de 4 à 5 p. 100 du marché américain à l'heure actuelle, et les besoins de ce marché vont manifestement augmenter à l'avenir. C'est pourquoi la société Polar Gas a pensé à un énorme consortium qui se chargerait d'acheminer le gaz à partir du Nord. Les Américains vont en avoir besoin, et chose certaine, je crois que toutes les barrières qu'ils dressent à l'heure actuelle vont non seulement compliquer la tâche des producteurs canadiens, mais également nuire à leurs propres approvisionnements à long terme.

• (1710)

On ne peut tout simplement fermer le robinet du jour au lendemain. Il faut du temps pour mettre en valeur des ressources. Tout ce qui perturbe le marché a des répercussions sur la production. Selon moi, nous devons nous en inquiéter, et il en va de même des Américains, car leur avenir dépend du marché du gaz nord-américain.

Chacun sait que nous nous partageons le marché gazier en Amérique du Nord. Nos importations et nos exportations pétrolières dépendent des cours mondiaux. Le prix du gaz naturel, fondé sur le marché nord-américain, dépend aussi en quelque sorte du cours mondial de l'énergie. Néanmoins, comme nous avons notre propre office de commercialisation, voilà sans doute pourquoi la question est si délicate et ceux qui prennent la décision doivent se montrer si prudents.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le dernier porte-parole du parti conservateur, qui a dû lui aussi se porter à la défense d'une autre incursion majeure dans le domaine de nos ressources naturelles de la part d'un pays étranger. Je ne doute pas un instant de sa sincérité quand il dit redouter avec angoisse les conséquences que cette décision aura sur ses électeurs. Combien de fois cependant, madame la Présidente, avons-nous entendu ce refrain? Combien de fois, au cours des 18 à 24 derniers mois, a-t-on demandé à des députés conservateurs d'exprimer à la Chambre leur consternation, de pleurer sur leur malheur, de se tordre les mains de désespoir, parce que l'administration Reagan, aux États-Unis, a pris une décision cruciale qui nuira au Canada? Les exemples ne manquent pas: les bardeaux de cèdre, le bois d'oeuvre, le droit à l'importation sur le pétrole l'automne dernier, les problèmes fondamentaux que pose à notre agriculture la nouvelle loi agricole des États-Unis, qui nous subtilise nos marchés et nous force à abaisser nos prix. Combien de fois a-t-on tenté d'excuser, d'expliquer, de justifier le fait que ces deux dernières années, en particulier, notre commerce fait face plus que jamais auparavant à des contraintes de plus en plus vastes et radicales? Ce que nous avons pu trouver comme solutions, c'est de nous imposer nous-mêmes, dans le cas du bois d'oeuvre, une taxe de 600 millions de dollars et de perdre les marchés du bois d'oeuvre. Auparavant, le premier ministre (M. Mulroney) et le président des États-Unis s'étaient réunis à Québec et avaient promis de mettre un terme à ce genre d'initiatives. Ils avaient promis la suppression de ce genre d'entrave à nos échanges commerciaux. Ils étaient même allés jusqu'à promettre que les échanges énergétiques entre le Canada et les États-Unis seraient libéralisés, comme nous le souhaitions, notamment en matière d'exportations et d'importations pétrolières.

Il s'agissait d'une entente solennelle entre le président des États-Unis et le premier ministre du Canada. Pourtant, combien de fois n'a-t-elle pas été outrepassée? Combien de fois ne l'a-t-on pas vue transgressée et n'a-t-on pas eu à endurer les larmes de crocodile des ministériels qui ont laissé cela se produire en toute connaissance de cause?

La situation a cela d'ironique que chaque fois que la circonstance se répète, chaque fois qu'un coup est porté à notre secteur primaire, on nous dit qu'il s'agit d'une nouvelle preuve de la nécessité d'en arriver à une meilleure entente avec les Américains pour éviter qu'ils nous portent un nouveau coup. Nous ne cessons de capituler et de rendre les armes en nous disant qu'à force de le faire, nous convaincrons peut-être les Américains de ne plus nous harceler.

Vous vous souvenez peut-être, madame la Présidente, de ce jouet d'enfant lesté de sable que l'on pousse et qui revient toujours à sa position verticale. Eh bien! nous sommes en bonne voie de devenir les poussahs du monde du commerce.

M. MacKay: Parlez pour vous!

M. Axworthy: Je parle au nom de ce gouvernement qui s'obstine à soutenir que lui seul peut régler nos problèmes commerciaux alors que depuis qu'il est au pouvoir, la liste des mesures de rétorsion et des restrictions ne cesse de s'allonger. Mais je n'ai pas encore commencé mon énumération. Les exigences rattachées à la potasse nous réservent un nouveau coup dur. Les Canadiens s'attendent que le problème soit résolu. Nous en sommes là parce que le gouvernement se trompe sur toute la ligne. Lorsqu'il a signé son accord avec le président, le premier ministre aurait été bien inspiré d'assimiler les leçons sur le commerçant yankee que l'on trouve dans les aventures de Sam Slick publiées au XIXe siècle par Thomas Haliburton. «Ils sont durs et rusés et si par malheur leur vis-à-vis à la table des négociations est un peu naïf, ils ne manqueront pas une occasion de vous duper.» Et pour notre malheur, des naïfs s'occupent de nos négociations commerciales.

Mais plus grave encore que cette naïveté, il y a toute la dissimulation qui est plus néfaste que la volonté de s'occuper ouvertement de toutes ces questions. Je ne crois pas avoir vu depuis longtemps oeuvre de dissimulation plus calculée que le voyage du premier ministre dans l'ouest du Canada où la seule chose qu'il ait annoncée, c'était à Lethbridge, est qu'il avait écrit au président pour trouver une solution à la décision sur le gaz. Ho! le magnifique champion que nous avons là. Après tout, il en a consacré du temps à établir une relation privilégiée avec le président des États-Unis. Il a passé tout son temps à encourager toutes ces bonnes causes. Mais le fait est que le président n'avait aucune intention d'intervenir parce que, nous a-t-on dit à la Chambre deux semaines plus tard, l'ambassadeur et d'autres personnes savaient depuis le début qu'il s'agissait d'une décision judiciaire dans cette affaire et que le premier ministre ne faisait que duper les Canadiens de l'ouest pour faire la manchette des journaux. Ou alors il ignorait, ce qui est pire encore, comment avait été prise cette décision vitale. Je ne sais pas ce qui est pire: Être un coquin ou un idiot. Nous nous trouvons peut-être dans une situation où notre premier ministre présente ces deux caractéristiques.

Pourquoi est-il allé dans l'ouest du Canada pour annoncer à grand effort d'éloquence qu'il allait sauver la situation alors qu'il savait pertinemment que ce genre d'intervention était voué à l'échec parce que le travail de préparation n'avait pas été fait? Ce désir évident du gouvernement de résister à ces ingérences dans le domaine de nos ressources naturelles n'est pas pris au sérieux par le gouvernement Reagan. Pourquoi nous prendrait-on au sérieux? Chaque fois que les États-Unis ont eu recours à des manoeuvres d'intimidation et au chantage, nous avons cédé et payé la rançon.

• (1720)

C'est ce qui nous attend. Cela arrive à un moment très grave où nos industries du secteur primaire, en particulier dans l'ouest du Canada, dans le nord de l'Ontario et dans des régions de l'Atlantique et du Québec, se voient infliger sur le marché international une série incroyable de coup durs. Dans bien des cas, il y a une surabondance de produits, que ce soit du nickel ou du blé. De nouveaux concurrents apparaissent qui fournissent le même genre de produits et de ressources. Dans d'autres cas, les ressources naturelles sont remplacées par un nouveau genre de matières artificielles. Quelle qu'en soit la raison, nous savons que les ressources canadiennes abondantes ont perdu le contact avec le marché international, et certainement avec notre propre économie interne.

Il a été clairement prouvé que les industries d'extraction à qui le Canada devait généralement sa relance et qui servaient de moteur de croissance à l'économie sont désormais en grande perte de vitesse. Il nous faudra donc nous doter de programmes nationaux efficaces pour régler ces questions. Nous devrons disposer à cette fin d'instruments nationaux et être propriétaires de ces industries de façon à ce qu'elles restent assujetties aux décisions nationales et politiques.

A tous ces égards, nous renonçons aux divers accords et éléments, nécessaires pour nous doter d'une politique nationale efficace. Et cela à une époque où l'on nous réclame des solutions concrètes et efficaces pour remédier à la situation extrêmement difficile des industries d'extraction dans les régions riches en ressources dont nous cédons peu à peu le contrôle par le biais de ces négociations. Nous y renonçons, que ce soit par le biais des modifications constitutionnelles, des négociations sur le libre-échange, ou de l'acquiescement à toute une série d'acquisitions et de prises de contrôle. Sous quelque aspect que ce soit, le Canada perd les moyens dont il dispose pour relever un tel défi.

Je voudrais signaler aux députés l'un des plus graves problèmes internationaux que les Canadiens aient à affronter. Les Américains sont convaincus de pouvoir, de droit divin, insister pour que nous observions leurs ligues de conduite. C'est ce qui s'est produit dans le cas du bois d'oeuvre où les autorités américaines ont décidé de nous dicter le prix de nos ressources.

Nous le constatons maintenant dans la décision de la Federal Energy Resource Commission, qui a maintenant le droit de décider quel prix nous allons fixer pour nos exportations de gaz naturel et comment nous allons assurer le transport de ces ressources. Nous constatons que cela figure dans des projets de loi relatifs aux échanges, présentés à la Chambre des Représentants et au Sénat et par lesquels les Américains veulent s'arroger le droit de déterminer les subventions accordées dans d'autres pays, lorsqu'ils s'estiment en face de pratiques commerciales déloyales, et de les frapper de pénalités quand cela ne leur plaît pas.

Ce qu'il y a lieu de relever, c'est que dans les débats au Congrès qui portent sur ces projets de lois ils invoquent les concessions consenties par le Canada dans le dossier du bois d'oeuvre pour prouver qu'ils ont le droit d'agir de la sorte. Donc, la situation c'est que nos voisins du Sud ont au fond décidé de définir et de choisir nos politiques nationales concernant nos ressources. Voilà en réalité le genre de question que le pays devrait examiner avec angoisse et détermination. Cela veut dire que nous allons perdre non seulement le droit mais l'occasion de chercher à entreprendre une restructuration et une redéfinition majeure des industries des ressources naturelles qui sont si vitales pour tant de régions du pays.

Je pleure à certains moments quand je pense à quel point nous allons avoir les mains liées quand il s'agira de reprendre ces problèmes dans un an ou deux, quand le gouvernement sera arrivé au bout de son mandat. Il n'y aura plus de pouvoirs au niveau fédéral pour s'attaquer à ces questions, puisque nous sommes en train de les brader à tous les vents. Donc nous aurons beau comprendre le problème, nous serons désarmés pour y faire face. Nos moyens auront disparu. Tout aura filé dans la grande braderie.

Je reviens avec une inquiétude certaine au discours prononcé il y a sûrement deux ans à peu près maintenant par M. Simon Reisman, notre négociateur en chef en matière de libre-échange, avant qu'il ne soit nommé à ce poste. Après qu'il se fut adressé au Conseil économique de l'Ontario, on lui avait demandé ce qu'il faudrait pour que les Américains acceptent de restreindre leurs interventions ponctuelles ou le recours aux lois protectionnistes. Il avait répondu: «Ma foi, nous n'avons pas grand-chose à offrir à moins que nous soyons tout disposés à céder nos ressources, et en particulier notre eau». M. Reisman était alors un monsieur perspicace à bien des égards. Je ne sais pas quel genre de négociateur il va faire, mais il comprenait alors et je suppose qu'il comprend toujours ce que cela prend pour conclure un bon marché, à savoir qu'il nous faudra

essentiellement céder notre droit de posséder et de gérer nos propres ressources et d'établir des politiques les concernant.

La prophétie se réalise. J'ignore si M. Reisman en est l'auteur, mais tout indique que le gouvernement au pouvoir s'enfonce petit à petit dans la voie de la renonciation non seulement aux ressources mêmes mais au droit des Canadiens de décider de leur usage.

Nous avons vu le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) donner des signes de colère dans l'affaire des bardeaux, dans celle du bois d'oeuvre et à d'autres occasions. Ils savent bien gémir sur les pots cassés. Ils ont le don de présenter ces problèmes sur un ton dramatique. Ils ne se sont pas montrés capables, en tout cas, d'aller au fond du problème.

Je passe maintenant à un autre aspect du problème. En plus des programmes gouvernementaux délaissés, abandonnés et trahis, il faut examiner la question de l'ultime propriété des ressources et de l'autorité à exercer sur elles. Comme nous l'avons vu à la Chambre, Investissements Canada est devenu une farce, la plus grande farce de l'histoire canadienne. Ce pourrait être le sujet d'une continuité qui rivaliserait avec *Royal Canadian Air Farce*. Cet organisme qui est censé détenir un pouvoir rudimentaire de juger des questions d'investissement étranger dans notre pays est tellement occupé à approuver tous les projets de prise de contrôle et d'acquisition qu'il n'en a jamais trouvé un seul qu'il désapprouve.

Pourquoi cet organisme n'aurait-il pas émis le moindre doute, pourquoi n'aurait-il pas consacré un jour ou deux à examiner la vente de West Kootenay Power and Light Co. dans l'Okanagan? C'est la première fois que l'on vend une société de services publics au Canada. Investissement Canada a-t-il attendu que la commission des services publics de la Colombie—Britannique ait terminé ses audiences pour examiner les témoignages? Non. Il était tellement pressé qu'il a approuvé la reprise et l'acquisition avant d'avoir les témoignages.

M. MacLellan: La veille de Noël.

M. Axworthy: C'est exact, la veille de Noël. Je suppose que le gouvernement a voulu jouer au Père Noël et est allé dans la cheminée de Ronald Reagan ou de l'entreprise de St. Louis qui a acheté la société et les droits d'eau qu'elle avait.

Les trois ou quatre députés conservateurs de la l'intérieur de la Colombie-Britannique ont-ils protesté à la Chambre? Je n'ai pas entendu un mot. C'était l'assentiment complet.

Si nous examinons ce que Investissement Canada a fait jusqu'à présent, nous constaterons que des sociétés étrangères ont investi 22 milliards en 15 mois à peine et que 95 p. 100 des actifs sont dans des reprises ou des acquisitions. Pourtant, cet organisme prétend qu'il fait du bon travail. Pourquoi est-ce très important?

Je suppose que c'est en partie grâce aux preuves historiques données par l'Institut de recherches politiques. Cela vient en partie d'Investissement Canada et le ministère de l'Expansion industrielle régionale en parle certainement dans ses propres rapports.

• (1730)

Quand on compare la propriété étrangère et la propriété canadienne, on constate que les compagnies canadiennes investissent plus dans la recherche et le développement, dans les exportations et dans les emplois. Pourquoi est-ce important dans ce cas-ci? Pour que nos industries de ressources supportent la concurrence internationale, il faudra de nouveaux investissements dans la recherche et le développement pour mettre au point de nouveaux produits, de nouvelles techniques, de nouveaux usages. Il faudra faire des efforts beaucoup plus efficaces pour assurer l'expansion des exportations.

Il est curieux de se demander, au moment même où notre industrie fait face à cette nouvelle concurrence internationale intense et féroce, que fait le gouvernement? Il réduit les fonds disponibles pour développer les exportations et les programmes de mise en marché destinés à aider l'industrie à trouver de nouveaux débouchés. Ne pensez-vous pas qu'il y ait complot? Pensez-vous que le gouvernement laisse ces choses arriver par pure coïncidence? Ou pensez-vous que quelqu'un a décidé de nous rendre moins compétitifs. On ne veut pas que nous nous améliorerions grâce à la recherche et au développement. Ça ne peut pas être complètement par hasard qu'on cesse d'investir, qu'on retire son appui et qu'on ne résiste pas aux initiatives des organismes de réglementation des États-Unis ou qu'on laisse le gouvernement américain s'ingérer dans nos affaires et venir nous dire comment diriger notre industrie.

C'est peut-être ce qu'on appelle le complexe de Schefferville. Le premier ministre a peut-être pensé qu'il a si bien réussi à Schefferville, même si la ville est maintenant complètement fermée, qu'il a décidé d'appliquer le même principe à tout le pays. Le Canada va peut-être devenir un immense Schefferville. On obtient des manchettes flatteuses qui disent qu'on essaie de sauver la localité et, un an plus tard, le fait que tout soit perdu n'a pas d'importance parce qu'on a eu ses manchettes. Peut-être est-ce le principe qui prévaut actuellement.

Il faudrait nous expliquer pourquoi le gouvernement n'est jamais prêt à s'attaquer aux graves problèmes de restructuration concernant le pétrole et le gaz, le secteur minier et celui des céréales et qu'il renonce, en même temps, à son pouvoir d'y remédier.

Cette résolution vise simplement à faire comprendre, une fois de plus, que le gouvernement a de sérieuses responsabilités envers le secteur des ressources et qu'il n'a pas su s'acquitter de ces responsabilités.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Avez-vous des questions ou des observations? Nous poursuivons le débat.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Madame la Présidente, je voudrais d'abord dire que nous appuyons cette motion de l'autre parti de l'opposition. Je voudrais la lire. Voici:

> Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir omis à de nombreuses reprises de protéger la souveraineté et l'indépendance économique du Canada comme le démontrent les efforts faibles et futiles manisfestés contre l'avis 256 de la *Federal Energy Regulatory Commission* des États-Unis, qui porte sur les coûts de transmission du gaz canadien, et la servilité avec laquelle il permet la prise de contrôle, par des intérêts étrangers, de sociétés et des ressources naturelles du Canada.

C'est ce qui s'appelle mettre les points sur les i. Cette résolution souligne le fait que le gouvernement renonce à la souveraineté du Canada. Il prend une série de décisions politiques qui sapent notre souveraineté. Ce n'est pas un concept purement abstrait, mais une question de politique publique dont notre prospérité économique et notre indépendance dépendent directement. Évidemment, notre indépendance économique dépend de notre capacité à pouvoir prendre des décisions dans d'autres domaines, y compris celui de la politique étrangère. Cette résolution dénonce le bradage des sociétés canadiennes et de nos richesses naturelles. Elle dénonce la série de décisions politiques que le gouvernement a prises depuis son accession au pouvoir en faveur d'un accroissement de la mainmise étrangère.

Pour confirmer la chose, je dirais que la décision dont il est question aujourd'hui, soit l'avis 256 de la *Federal Energy Regulatory Commission*, des États-Unis, se répercute sur la politique énergétique canadienne. Cette décision porte un jugement sur les taxes que nous imposons sur nos richesses naturelles. C'est ce qu'il est convenu d'appeler un droit.

Naturellement, ce n'est pas le premier échec du gouvernement en ce qui concerne la réglementation de nos propres ressouces. On se rappelle très bien la question des bois d'oeuvre résineux. L'industrie américaine s'est offusquée de ce que les exportations canadiennes de bois de résineux réduisent les affaires des sociétés américaines et elle a ameuté l'opinion. Le gouvernement américain a répondu et demandé à ce que le Canada taxe ses bois.

C'était le début de l'habitude du gouvernement canadien de céder aux pressions du gouvernement américain et de l'industrie américaine. De ce fait, nos politiques sur la réglementation des ressources naturelles commencent à être élaborées aux États-Unis. Le gouvernement canadien est en passe de renoncer à ses pouvoirs de réglementation des ressources naturelles. Il se contente de répondre aux pressions américaines.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement dans le domaine de la réglementation que nous cédons des pouvoirs. Le même phénomène se retrouve dans le secteur de la propriété, ce qui soulève la question de savoir qui possède l'économie canadienne.

● (1740)

L'un des problèmes de longue date de notre économie tient évidemment au fait que beaucoup de nos industries sont détenues, dans une large mesure, par des intérêts étrangers, surtout américains. Les investisseurs américains et les compagnies américaines possèdent un grande partie de notre industrie. Et le gouvernement n'a fait qu'aggraver ce problème.

Nous avons entendu beaucoup parler, au cours des dernières semaines, de l'acquisition de Dome Petroleum par une grande société américaine, la société Amoco. Le gouvernement reste les bras croisés pendant que des sociétés pétrolières canadiennes passent entre des mains américaines. La propriété étrangère dans notre industrie pétrolière ne cesse d'augmenter. Cela revient à dire que nous sommes moins en mesure, en tant que Canadiens, d'arrêter notre propre politique économique dans ce secteur. Autrement dit, le gouvernement du Canada aide les Américains a acquérir une influence de plus en plus grande sur notre économie.

On peut peut-être pardonner au premier ministre (M. Mulroney) d'être copain-copain avec le président américain et de chanter des chansons irlandaises avec lui. Nous comprenons ce genre de choses: c'est du spectable pour les caméras de télévision. Mais quand c'est dans la politique économique qu'on retrouve ce genre d'attitude, on a vraiment un problème. Quand le premier ministre se montre incapable de prendre la défense des intérêts canadiens, de protéger les pouvoirs de réglementation de nos ressources naturelles dont dispose le gouvernement canadien, et de prendre des mesures efficaces pour maintenir l'industrie pétrolière entre les mains de Canadiens ou pour accroître la part du Canada dans la propriété de l'industrie pétrolière, c'est une dérobade du gouvernement qui laisse les intérêts étrangers accroître leur mainmise sur l'industrie du pétrole.

Rien d'étonnant à cela, puisque c'est ce gouvernement qui a sabordé l'AEIE, une agence chargée d'examiner les investissements étrangers et de vérifier s'ils étaient ou non dans l'intérêt du Canada, pour la remplacer par Investissement Canada dont le bilan se résume à avoir approuvé pratiquement toutes les offres d'absorption d'entreprises canadiennes présentées par des Américains. C'est vraiment un tigre de papier. Le gouvernement a été une véritable chiffe molle face aux Américains.

C'est à la fois triste et dangereux en ce moment, puisque ce même gouvernement mène actuellement une initiative de libre-échange avec les États-Unis. Il a pris la responsabilité de négocier un accord commercial global avec nos amis américains. S'il faut se fier à sa performance dans le domaine du gaz naturel, du bois d'oeuvre, du bardeau et de l'accroissement de la propriété étrangère dans notre économie pour se faire une idée de la façon dont il négociera cette entente de libre-échange, les Canadiens ont de bonnes raisons de redouter l'affaire que le premier ministre présentera à la Chambre cet automne.

Le libre-échange protégera-t-il suffisamment la culture canadienne? Protégera-t-il les revues canadiennes? Le gouvernement canadien aura-t-il la même latitude en matière de développement régional?

La question à l'étude aujourd'hui touche le gaz naturel. Cela représente un autre coup dur pour l'économie de l'Ouest. Le gouvernement va-t-il protéger notre capacité de prendre des initiatives pour développer l'économie de nos régions, surtout à une époque où nous savons que l'incidence positive de la relance des quelques dernières années a été très inégale? Le sud de l'Ontario a connu une forte expansion économique, mais cela n'a pas été le cas dans l'ouest du Canada.

Nous voulons un gouvernement qui défende les intérêts de tous les Canadiens. Nous voulons notamment un gouvernement qui prenne des mesures efficaces pour permettre aux Canadiens de l'Ouest de participer à la relance dont le gouvernement se vante jour après jour.

Nous exhortons le gouvernement à cesser de capituler devant les Américains, à défendre les intérêts des Canadiens et à prendre des mesures efficaces pour développer l'économie de l'Ouest.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): A L'ordre! Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir, conformément à l'article 82(9) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire à l'expédition des travaux des subsides.

En conséquence, la question est la suivante:

M. MacLellan, appuyé par M. Foster propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir omis à de nombreuses reprises de protéger la souveraineté et l'indépendance économique du Canada comme le démontrent les efforts faibles et futiles manifestés contre l'avis 256 de la *Federal Energy Regulatory Commission* des États-Unis, qui porte sur les coûts de transmission du gaz canadien, et la servilité avec laquelle il permet la prise de contrôle, par des intérêts étrangers, de sociétés et des ressources naturelles du Canada.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que l'on convoque les députés.

(La motion de M. MacLellan, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(Vote nº 131)

POUR

Députés

Benjamin
Blaikie
Boudria
de Corneille
Epp (Thunder Bay—Nipigon)
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Guilbault (Saint-Jacques)
Hopkins
Hovdebo
Jewett
Kaplan
Keeper
Killens
Langdon
MacLellan
Manly
Nicholson (Trinity)
Nunziata
Orlikow
Ouellet
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rompkey
Rossi
Young —29

CONTRE

Députés

Andre
Belsher
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bourgault
Browes
Cardiff
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Cooper
Cossitt
Crofton
Crouse
Darling
Daubney
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Friesen
Gérin
Gottselig
Graham
Greenaway
Grisé
Hamilton
Hardey
Hicks
Hnatyshyn
Horner
Hudon
Johnson (Bonavista—Trinity—Conception)
Lawrence
Layton
Lewis
MacKay
Malone
Mazankowski
McCain
McKenzie
McKinnon
McLean
Minaker
Mitges
O'Neil
Oostrom
Pennock
Porter
Price
Redway
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Tupper
Turner (Ottawa—Carleton)
Warner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek)
Winegard—74

● (1800)

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion rejetée.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je me demande s'il serait possible de demander au vice-premier ministre s'il pourrait nous donner l'ordre des travaux de la Chambre pour demain. Quel projet de loi?

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Madame la présidente, je voudrais mettre en délibération la motion inscrite en mon nom tendant à rendre permanent le Règlement provisoire actuel de la Chambre.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 10.)